81e Année 1940 1er - 2e - 3e et 4e Trimestre

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I)

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ACADÉMIE FLORIMONTANE .. *Liste des Membres de l'Académie.*
Liste des Sociétés correspondantes.
Séances des 25 janvier, 7 février, 6 mars, 3 avril, 1er mai, 5 juin, 3 juillet, 9 octobre, 6 novembre, 4 décembre 1940.
Citations des Florimontans.

Colonel CALLIÈS ..... *Les Intermèdes de Talloires.*

Paul-V. AUBRY ..... *Le manuscrit Jellifier.*

Louis PFISTER ..... *Remarques au sujet de l'article et de la préposition devant certains noms de lieux.*

Antoine DUFOURNET ..... *Une page de l'Histoire de Savoie : Les Comtes Amédée, savoyards de Paris.*

Paul-V. AUBRY ..... *Un fils de savoyard ministre de la Marine : Gaspard Monge.*

Bibliographie Savoisienne

Ch. MARTEAUX ..... *Genava, XVII, 1939.*
Glossaire des patois de la Suisse romande, XVI.
Le Pays lorrain.

Henri ONDE ..... *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy (Ch. Marteaux).*

Chronique Savoisienne

Louis PFISTER ..... *Conférence sur l'humanisme savoyard (Abbé B. Secret).*
Le centenaire de Nicolas Girod.
Le retour à la terre.
Programme du 18e Concours de Poésie.

Table des Matières

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1940

80'3Ss 1350 5688

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 30 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1941. — *Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy Haute-Savoie).

La Revue

Savoisienne

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue

Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 Décembre 1896

1940

Quatre-vingt-unième Année

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie, Éditeurs

—

1940

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie

Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819-1908).
Etienne Machard (1824-1887).
Jules Philippe (1827-1888).
Eloi Serand (1826-1891).

Leon MABÉS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la guerre 1914-1918

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

Président honoraire : M. Ch. Martéaux, ✠ I., professeur agrégé honoraire.

COMITE

Président : M. François-Maurice Ritz, ✻, ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. Jean d'Orlyé, ✻, ⚜, ✠ A., ✾, licencié ès-sciences ; Georges Martin, ✻, ✠ I., professeur agrégé honoraire.

Secrétaire et bibliothécaire : M. Louis Pfister, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie.

Secrétaire-adjoint : M. Henri Onde, ✠ A., ⚜, docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Archiviste: M. Joseph Serand, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier : M. Hubert Pfister, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. André ✻, le général Cartier C ✻, le chanoine F.-J. Coutin, L. Moret, ✻, E. Ribatto, F. Serand.

Revue Savoisienne

Directeur de la *Revue :* M. Louis Pfister.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique: MM. Avezou, chanoine Coutin, L. Pfister, J. Serand.

Section scientifique : MM. Léon Moret, H. Onde.

Section philologique et littéraire : Mlle J. Mugnier, MM. G. Martin, E. Roze, C. Gardet, J. d'Orlyé.

Domaine de Montrottier

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. Serand.

Econome du domaine : M. F. Serand.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission

MM.

1934 ARMINJON Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1939 BLANCHARD Raoul, professeur à l'Université de Grenoble.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général), C. ✻, ⚜, C. ✠, à Thonon.
1913 BORDEAUX Henry, C. ✻, ✾, C. ✠, de l'Académie Française.
1895 CARNOT François, ✻, ⚜, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1937 CHAPUISAT Edouard, ancien président du Grand Conseil et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
1920 CHARLÉTY Sébastien, C. ✻, ❦ I., recteur honoraire de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1928 DARDEL Marius, ✻, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 DUCHÊNE Joseph (le général), C. ✻, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre, maire de Bloye.
1924 GROS Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.
1906 GUINIER Philibert, O. ✻, ❦ I., inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1935 HENRION Fabius, à Paris.
1923 MARGOT, G. O. ✻, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1917 PARISET Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1929 PITTARD, professeur à l'Université de Genève.
1888 REVON Michel, O. ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 VAILLAT Léandre, ✻, rédacteur au « Temps ».
1911 VAN GENNEP, ✻, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 ANDRÉ Léon, ✻, ❦ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1927 AVEZOU Robert, ❦ A., archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1934 BIENNIER Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1924 BLANCHARD Camille, architecte départemental, à Annecy.
1912 BOUCHET Claudius, ⚜, négociant, à Annecy.
1923 BOUCHET Jean, négociant, à Annecy.
1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1930 CALLIES Alexis, O. ✻, ⚜, lieutenant-colonel, ancien député de la Haute-Savoie, à Annecy.
1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ⚜, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1903 CARLE Henri, ✻, O. ✠, capitaine en retraite, à Chambéry.
1935 CARTIER Georges, C. ✻, général de division en retraite à Annecy.
1928 CHARVIN Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1933 CLAIR Paul, O. ✻, ⚜, ❦ A., commandant en retraite, à Annecy.
1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), curé de Notre-Dame, à Annecy.
1934 CUVET Honoré, ✻, capitaine en retraite, à Annecy.
1931 DAVIGNON Henry, Contributions Indirectes, à Dôle.
1906 DÉPOLLIER Louis, ✻, ❦ I., imprimeur, à Annecy.

1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1928 Domenjoud Roger, ⚜, architecte, à Annecy.
1930 Falletti Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1921 Faure Claude, ✻, ✠ L., ⚜, méd. col., archiviste départemental du Rhône, à Lyon.
1901 Ferrero Marius, O. ✻, ✠, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1911 Fournier Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.
1930 Fromaget Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1924 Gaillard Luc, ✠ L., professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1883 Galliard Louis, ✠ A., docteur en médecine, à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire, à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber Eugène, ✻, ⚜, inspecteur des Eaux et Forêts, à Annecy.
1906 Hérisson Jean, ✻, ✠ L., imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1920 Laeuffer Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.
1901 Laydernier Léon, ✻, ✠ L., ✠, banquier, à Annecy.
1928 Laydernier René, ⚜, banquier, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, ✻, ⚜, ✠ L., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles, ✠ L., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1910 Martin Georges, ✻, ✠ L., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 Monnet Henri, O. ✻, chef d'escadron en retraite, à Annecy.
1916 Moret Léon, ✻, ⚜, prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), ✠ L., à Annecy.
1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier Jacques (Mgr.), protonotaire apostolique, à Talloires.
1932 Onde Henri, ✠, ⚜, docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée d'Annecy.
1906 Orlyé Jean (d'), ✻, ⚜, ✠ A., ✠, licencié ès-sciences, à Annecy.
1915 Peister Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 Peister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), ✠ A., supérieur honoraire du Collège de Thônes.
1897 Raillon Fleury, ✻, ✠ L., architecte, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ✠, ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ✻, ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1928 Roze Etienne, publiciste, bibliothécaire-adjoint de la ville d'Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1912 Tissot-Dupont André, industriel, à Annecy.
1934 Vuachet Charles, ✠ A., professeur à l'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1914 Aix-Sommariva (marquis d'), à Milan.
1924 Angelloz, professeur agrégé, à Paris.
1939 Aubry Paul-V., publiciste, à Annecy.
1936 Aussedat Jean, docteur en médecine, à Thônes.
1930 Baud John, ✠ L., ✲, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1933 Baudin Louis, juge suppléant, à Annecy.
1936 Benoist Albert, journaliste, à Annecy.
1910 Blanc Henri, ✲, ⚜, commandant, professeur à l'École supérieure de guerre, à Paris.
1934 Boimond Jean, principal clerc de notaire, à Saint-Julien.
1940 Bois de la Villerabel (S. E. Mgr du), ✠, archevêque d'Aix-en-Provence.
1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 Brunet Louis, notaire, à Annecy.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 Burnier Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1926 Cattin Charles, ⚜, docteur-médecin, à Annecy.
1931 Cauchie Maurice, ✲, à Paris.
1937 Charmeil Alexis, G. O. ✲, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1922 Chevrier Pierre, industriel, ✲, ⚜, à Annecy.
1937 Cochat François, ✠ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes en retraite, à Thônes.
1934 Collet G., O. ✲, ⚜, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1938 Colombel Pierre, ✲, directeur général honoraire des P. T. T., à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (comte) Olivier, ✠, ⚜, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel, ✠ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 Crolard Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1940 Despierre Gabriel, ✲, ⚜, ingénieur, à Annecy.
1936 Devant Charles, ✲, ⚜, ⚜, directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1919 Doyen, C. ✲, ⚜, général de division, à Grenoble.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé), ✠ L., ⚜, à Paris.
1937 Dupare Pierre, bibliothécaire au Sénat.
1913 Dusaugey Ernest, O. ✲, ingénieur civil, à Grenoble.
1940 Falletti Théobald, ingénieur, à Annecy.
1920 Favre d'Anne Pierre, ✲, ⚜, géomètre, à Manigod.
1934 Favre François, docteur-médecin, à Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie, ✲, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.
1932 Fournier Henri, ✲, ⚜, docteur en pharmacie, à Annecy.
1936 Gallet Léon, professeur agrégé de droit, à Grenoble.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1920 Girod Paul, ✲, ✠ L., industriel, à Montmin (La Forclaz).
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1937 Golen Joseph, inspecteur principal en retraite des Contributions directes, à Annecy.
1935 Gruffaz Jean-Auguste, ✠ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.

1922 Guy Lucien, ⚜, à Thonon-les-Bains.
1933 Lachat Louis, ✾ A., artiste-peintre, conservateur du Musée, à Annecy.
1937 Lacroix Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.
1928 Lamarque, sous-directeur du Comptoir National d'Escompte, à Grenoble.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Annecy.
1933 Maret (Mlle) Anna, ✾ A., artiste-peintre, à Annecy.
1916 Marquet Fernand, ✠, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sornaz (Savoie).
1925 Menthon (comte Henri de), ✻, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1926 Morer Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mosse René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✻, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire).
1936 Périès Paul, ✻, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau, à Toulon.
1933 Pollier Joseph, ✾ L., ⚜, professeur à l'Ecole supér., à Annecy.
1936 Rannaz Alix, O, ✠, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1928 Richard Joseph, dentiste, à Annecy.
1938 Ruiz Emmanuel, ✾ L., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1925 Roullet André, O, ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1916 Roussy de Sales (le comte de), ✻, ⚜, ancien conseiller général, à Thorens.
1926 Souchier Jean, ✾ L., professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Grenoble.
1933 Tissot-Bernard, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ✻, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 Trombert (Mlle) Mathilde, professeur au Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1919 Vinit A., docteur en médecine, ✻, à Thônes.
1932 Volland Louis, ⚜, notaire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1939 Baud Henri, étudiant, à Cluses.
1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1933 Besson Maurice, O, ✻, sous-directeur au Ministère des Colonies, à Paris.
1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1938 Bruchez Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Villemomble.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), vicaire à Saint-Jean-de-Montmartre.
1938 Chaillot Eugène, ingénieur-constructeur, à Annecy-le-Vieux.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.

1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1926 Despine Paul, propriétaire, à Hauteville.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1938 Favre Marius, expert-comptable, à Annecy.
1930 Forestier, ✾ I.. O. ✠, directeur d'École supérieure en retraite, à Taninges.
1937 Fournier Lucien, ✻, inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1932 Garin Joseph (chanoine), curé de Saint-Bernard-la-Chapelle, à Paris.
1940 Laurent Jules, Membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.
1933 Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1926 Lortsch (Baron Adolphe de), à Varsovie (Pologne).
1939 Paris Pétrus, ✻ directeur des Galeries Orléanaises, Orléans.
1940 Pautry Joseph, Attaché au Secrétariat du Bureau de l'Habitant, à Genève.
1939 Payot Paul, à Chamonix.
1932 Pernat Casimir, ✻, ancien notaire, à Cluses.
1935 Romieu, O. ✻, ✠, docteur médecin général de réserve, à Cusy.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy, Académie Salésienne.
Autun, Société éduenne.
Avignon, Académie de Vaucluse.
Beaune, Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley, Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon, Société d'émulation du Doubs.
Bonneville, Académie du Faucigny.
Bourg, Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry, Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon, Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap, Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble, Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
Lyon, Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
Macon, Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Montpellier, Académie des sciences et lettres.
Moutiers, Académie de la Val-d'Isère.
Nice, Société des lettres des Alpes Maritimes.

PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
" Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
" Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
" Société Nationale des Antiquaires de France.
" Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Regia Deputazione di Storia Patria.
" Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
" Società Storica Subalpina.
" Associazone fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert)
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
" Société d'Histoire et d'Archéologie.
" Société Suisse de Numismatique.
" Société de Géographie.
" Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
" Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SAINT-MAURICE. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
" Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIETES SAVANTES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ECHANGE PAR L'ACADEMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDEPENDANTES DONT L'ECHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURE (1)

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
" Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
" *La Grande Revue.*
" *Le Mercure de France.*
" *Polybiblion.*
" *Pro Alesia* (revue des fouilles d'Alise).
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers vaudois de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

JOURNAUX

ANNECY. Industriel Savoisien.

(1) Les revues indépendantes sont désignées par l'italique

N° 1 **1er - 2e - 3e et 4e Trimestre**

ACADEMIE FLORIMONTANE - - ANNECY

Assemblée générale du 25 Janvier 1940 (1)

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES MARTIN, VICE-PRÉSIDENT

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale de 1939. Ce procès-verbal est adopté.

Le président fait part du décès de notre confrère, M. le chanoine Joseph Trésal, de Conflans (Seine), natif de la Savoie, diplômé d'études supérieures d'histoire, président de l'Alliance Catholique Savoisienne. Ecrivain distingué, nous possédons de lui son ouvrage très documenté sur « L'Annexion de la Savoie à la France » et l'histoire des « Sœurs de Saint-Joseph de Moûtiers, en France et au Brésil ». A sa famille, le président envoie de vives condoléances.

Il exprime de pareils sentiments ainsi que notre affectueuse sympathie à notre confrère, M. Jean Bouchet, qui vient d'avoir la douleur de perdre sa femme.

Le trésorier, M. Hubert Pfister, présente la situation financière de l'exercice écoulé, ainsi que le projet de budget pour 1940.

Situation financière de l'année 1939

RECETTES :

Fonds de réserve au 31 décembre 1938.....	1.852	05
Cotisations	1.590	»
Abonnements à la Revue Savoisienne	300	»
Subvention du Musée Léon Marès	6.500	»
Vente d'ouvrages	31	50
Intérêts des rentes et fonds placés	190	75
Prix du Concours de Poésie	600	»
	14.064	30

(1) Etaient présents : Mlle Mugnier, MM. André, A. Calliès, Clair, Charvin, Contin, Cuvet, Martin, Monnet, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, F. Serand, J. Serand et Vuachet.

Excusés : Mme Biennier, MM. Avezou, Gayet, Graber, Ribatto, Roze et F.-M. Ritz.

Dépenses :

Impression de la Revue Savoisienne	9.760	65
Bibliothèque et entretien	1.024	85
Assurance de la Bibliothèque	156	95
Frais de correspondance et recouvrements	765	»
Prix du Concours de Poésie	600	»
Excédent des recettes	1.757	45
	11.064	30

Valeurs en portefeuille :

2 obligations Ouest-Etat, 1 %.

Rente 1 1/2 %, Fondation du Dr Thonion et rachat des cotisations de MM. le général Perrillat, Charles Ruphy, Mme Dina, Paul Girod, Gaston Letonnelier.

Rente 5 %, Fondation François Gardier.

Crédit National : Donation François Croset.

Projet de Budget pour 1940

Recettes :

Fonds de réserve au 31 Décembre 1939	1.767	45
Cotisations	4.500	»
Abonnements à la Revue Savoisienne	200	»
Subvention du Musée Léon Marès pour la Bibliothèque	500	»
Vente d'ouvrages	50	»
Intérêts divers et revenus des fondations.....	190	»
Prix des Concours d'Histoire et de Poésie	600	»
Subvention du Musée Léon Marès pour la Revue Savoisienne	mémoire	
	7.807	45

Dépenses :

Frais de bibliothèque, bureau, entretien.....	900	»
Frais de recouvrements et correspondance	850	»
Assurances	160	»
Achat de livres avec le revenu des fondations Thonion et Gardier, des années 1938, 1939, 1940	225	»

Prix des Concours d'Histoire et Poésie.....	600 »
Impression de la Revue Savoisienne :	
1° Avec les recettes ordinaires	5.000 »
2° Avec subvention du Musée Léon Marès..	mémoire
Excédent des recettes	72 45
	7.807 45

Annecy, le 21 Janvier 1940.

Le Trésorier :

H. Peister.

L'une et l'autre sont adoptés par l'assemblée.

M. Joseph Serand, administrateur du château de Montrottier, en soumet aussi les comptes à l'approbation de l'assemblée ainsi que le projet de budget pour le présent exercice. Il les fait suivre d'un rapport succinct sur la gestion du domaine et sa situation à la veille de la guerre. Les visiteurs avaient été particulièrement nombreux jusqu'à la fermeture prématurée du musée. M. Serand rappelle les mesures prises par l'Administration des Monuments Historiques pour la mise en sûreté des divers objets classés.

Le château où nos excellents régisseurs continuent leur labeur quotidien, attend, silencieux, la victoire. Mais l'Académie espère que dès le printemps les visiteurs l'animeront à nouveau.

Après avoir fait approuver les comptes et la gestion de MM. Serand, le président est heureux de leur renouveler l'infinie reconnaissance de la Société, ajoutant qu'il lui est impossible d'apprécier à sa juste valeur leur dévouement.

M. Martin prie MM. Serand de transmettre à M. et Mme Jacquet, régisseurs, nos remerciesments et toute notre satisfaction.

Il exprime aussi la gratitude de l'Académie à MM. Gayet et Léon Laydernier, vérificateurs des comptes, et les prie de nous continuer ces fonctions suivant le désir de l'assemblée.

D'après l'ordre du jour, il est procédé aux élections an-

nuelles ci-après : mais auparavant l'assemblée approuve la décision de maintenir, sans réélection pendant la guerre, tous les membres du comité dans leurs fonctions.

M. Louis Falletti et M. le chanoine Pochat-Baron, membres associés, sont nommés membres effectifs, en remplacement de MM. Blandin et Fontaine, décédés.

L'assemblée ratifie officiellement l'élection de S. E. Mgr. du Bois de la Villerabel, évêque d'Annecy, déjà reçu à l'Académie à la séance de mars 1939.

M. Théobald Falletti, ingénieur à Annecy, et M. Gabriel Despierre, ingénieur également à Annecy, sont nommés membres associés.

M. Jules Laurent, Membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse, et M. Joseph Pautry, attaché au secrétariat du bureau de l'habitant à Genève, sont nommés membres correspondants.

Concours de la fondation Andrevetan.

Le président fait connaître que le jury du concours de poésie n'a pas cru devoir décerner de récompense vu la médiocrité, sans doute par suite des événements, des œuvres présentées. Par contre, l'assemblée approuvant les propositions du jury des beaux-arts (broderie artistique) attribue : le premier prix de 300 francs à Mme A..., de la Visitation d'Annecy, et deux deuxièmes prix ex-aequo, de 150 francs, à Mlle L. Grandchamp, d'Annecy, et aux Orphelines de l'Orphelinat du Sacré-Cœur à Annecy.

Les concours de 1940 sont affectés à la poésie avec 200 francs de prix, et à l'Histoire (de préférence une monographie de commune) avec 100 francs de prix. Le programme en sera publié prochainement.

Séance du 7 Février 1940 (1)

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES MARTIN, VICE-PRÉSIDENT

Le président souhaite la bienvenue à nos deux nouveaux confrères, MM. Gabriel Despierre et Théobald Falletti.

(1) Etaient présents : Mme Bienmier, Mlles Maret et Mugnier, MM. André, Aubry, Baudin, A. Calliès, Clair, Coutin, Cuvet, Despierre, T. Falletti, Fromaget, Gayet, Gojon, Martin, Monnet, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand et J. Serand.

Excusé : M. Vuachet.

Il donne lecture de l'aimable lettre que lui a adressée S. E. Mgr. l'Evêque d'Annecy, en suite de la ratification par l'assemblée générale de son élection à l'Académie. Il lit également les réponses de plusieurs Florimontans mobilisés aux souhaits qui leur ont été envoyés à l'occasion du Nouvel-An.

M. le chanoine Magnier donne connaissance d'un article de M. l'abbé Bernard Secret, de Chambéry « Saint François de Sales et Mozart » récemment publié dans *La République du Sud-Est*. L'auteur montre les affinités existant entre le Saint et l'artiste.

Le commandant Monnet explique et décrit le coup de main effectué « quelque part au front » par le groupe franc d'un régiment alpin commandé par le lieutenant Guilbert, qui a des attaches en Savoie. De nombreux Savoyards sont affectés dans ce régiment.

M. L. Pfister présente le premier volume des Mémoires de l'Académie du Faucigny, dont il souligne la particulière activité en donnant la liste de multiples communications et études publiées dans ce volume, notamment par nos confrères florimontans MM. Perret, président, Avezou, Lucien Guy, Jules Laurent, Paul Payot, Casimir Pernat.

Dans le récent volume de la Société d'Histoire de Maurienne, M. Pfister signale également les nombreux travaux de M. le chanoine Gros, président, membre d'honneur de la Florimontane.

Il dépose de la part de M. Willy Schroeder, de Genève, la thèse qu'il a présentée à la Faculté des Sciences de Genève sur la *Brèche du Chablais entre Giffre et Dranse et les Roches éruptives des Gets*. Des remerciements sont adressés à l'aimable auteur.

M. Paul Aubry dit quelques mots de M. Henry Bordeaux dont on vient de célébrer le 70e anniversaire, ainsi que les noces d'or de son alliance avec la littérature. L'Académie Florimontane, s'associant à cette célébration, décide d'envoyer au grand écrivain, son membre d'honneur, une adresse d'affectueuse sympathie et d'admiration, lui rappelant qu'il y a environ un demi-siècle elle avait cou-

ronné d'un premier prix une poésie qu'il avait présentée à l'un de ses concours.

M. F.-M. Ritz, président, qui a pu venir assister à une partie de la séance, dit à ses confrères sa joie de les retrouver, les félicitant de maintenir la Société aussi florissante.

Le colonel Callies présente les « Intermèdes de Talloires », du prince Vladimir Ghika. (*Voir article séparé*).

Séance du 6 Mars 1940 (1)

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES MARTIN, VICE-PRÉSIDENT

Le président donne lecture de la lettre de félicitations adressée à M. Henry Bordeaux comme il fut décidé à la séance précédente, ainsi que de la réponse de notre éminent confrère qui se plaît à rappeler que les premiers encouragements qui lui furent donnés dans son pays natal ont sans doute contribué à orienter sa carrière.

M. Paul-V. Aubry fait une conférence à laquelle il a donné pour titre « Présentation du manuscrit du sieur Jellifier, sergent des armées de Napoléon (an II à an XI) ». (*Voir article séparé*).

M. Martin félicite chaleureusement M. Aubry de cette très intéressante et élégante conférence qui met en relief son talent de critique historique.

Le commandant Monnet fait une causerie sur « Saint François de Sales, de sa demeure à son tombeau par les vieux quartiers ». Cette demeure est l'hôtel du Président Favre, rue Sainte-Claire, n° 18, dont il rappelle l'origine

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlles Maret et Mugnier, MM. André, Aubry, Clair, Cuvet, Despierre, Domenjoud, T. Falletti, J. Fournier, Martin, Monnet, Périès, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Roze, J. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.
Excusés : MM. Devant, Gojon, Mugnier et F. Serand.

et les principaux propriétaires jusqu'à nos jours. En passant, il indique les lieux d'habitation de tous nos évêques depuis Saint François. De la rue Sainte-Claire, notre confrère nous fait monter à l'emplacement de la première église Saint-Maurice, près du château, démolie après la Révolution. Le clos Charvin, où jadis on exploitait du minerai de fer, nous rapproche du couvent, spolié, des Missionnaires de Saint François de Sales qui lui rappelle de pieux et chers souvenirs. Un arrêt au « Paradis », propriété paternelle du commandant, nous vaut la primeur d'une de ses poésies de jeunesse. C'est sur la place voisine qu'il fit ses premières armes à l'ombre du marronnier et en face du Grand Séminaire où J.-J. Rousseau fut élève. Poursuivant la route des pèlerins, le conférencier salue la croix de pierre, placée précédemment au sommet de la côte Perrière, et que son père fit réédifier sur la colline, et il nous mène enfin aux tombeaux des Saints, à la Visitation, gardés par notre confrère, M. le chanoine Fromaget, aumônier. Maintes anecdotes savoureuses égayèrent cette causerie plaisante et instructive.

Le président remercie et complimente le commandant Monnet au nom de l'Académie, tenant à souligner la solidité de la documentation qui égale chez notre confrère le charme et l'humour.

M. Baudin offre pour la bibliothèque un « Abrégé de l'Histoire poétique », daté de 1785, portant une longue inscription manuscrite signée de son propriétaire Lambert Martin, carabinier au 15e Régiment d'Infanterie légère, né à la Roche, blessé à Ratisbonne, et qui se terminait par « Vive l'Empereur ».

Mme Biennier offre un ouvrage d'Emile Langlade « A travers la Haine », et pour le Musée de Montrottier un jeu pouvant remonter à une centaine d'années. Remerciements aux donateurs.

M. L. Pfister signale un poème sur le Mont-Blanc, publié par Léon Huot-Sordat, d'Avignon, dans le bulletin de l'Académie de Vaucluse.

Séance du 3 Avril 1940 (1)

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES MARTIN, VICE-PRÉSIDENT

Le président souhaite la bienvenue à notre confrère le commandant Berger qui, pour la première fois, se trouve parmi nous.

Il a le regret de faire part du décès, à l'âge de 79 ans, de M. Ernest Muret, ancien professeur de langue et littérature romane à l'Université de Genève, auteur de nombreux travaux d'histoire littéraire, de philologie et de linguistique. Le défunt était chevalier de la Légion d'honneur et membre d'honneur de notre Académie. Le président envoie de vives condoléances à sa famille.

Mlle J. Mugnier fait une causerie qu'elle intitule : « Coup d'œil florimontan sur le code de la famille ». Grave sujet, dit-elle, dont Saint François de Sales serait satisfait, lui qui se préoccupait de tout ce qui touche à la famille, et elle ajoute que certains chapitres de la « Vie dévote » feraient une lumineuse préface à ce code dont elle montre les qualités et les défauts. La conférencière loue la préoccupation des législateurs de mettre la famille à l'honneur, ayant codifié pour ainsi dire les dispositions libérales prises par quelques industriels philanthropes. Spirituellement, Mlle Mugnier souligne les charges imposées par la loi aux célibataires, et, à ce propos, rappelle la doctrine de Saint Paul et de Saint François de Sales en face du mariage et du célibat. Elle termine en exaltant la charité chrétienne inspiratrice du dévouement des religieuses qui font office de visiteuses et infirmières bénévoles dans les campagnes, rôle que Saint François avait assigné à ses premières visitandines.

Le président joint des félicitations aux applaudissements de l'auditoire, admirant la façon animée et instructive avec

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle's Maret et Mugnier, MM. André, Aubry, Berger, J. Bouchet, A. Cadiès, Clair, Cochat, Cuvet, Despierre, Domenjoud, T. Falletti, M. Favre, J. Fournier, Gojon, Martin, Monnet, Périès, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.

Excusés : MM. Mugnier et F.-M. Ritz.

laquelle Mlle Mugnier a présenté la matière austère de son sujet.

M. G. Martin recherche les impressions d'Albert Besnard sur Annecy, dans l'ouvrage qu'il écrivit en 1930 « Annecy » dans les « Portraits de la France ».

L'artiste nous apprend comment, lassé du Grésivaudan et de l'Isère, il fut séduit par le lac d'Annecy et fixa sa résidence à Talloires. De cette charmante localité, il relate maints souvenirs sur la société exotique où apparaissent Taine et André Theuriet. Mais d'Annecy, si l'auteur a quelques jolies descriptions, de multiples inexactitudes ou confusions prouvent qu'il ne connaissait pas suffisamment la ville dans ses détails et sa topographie. Quant au chapitre relatif à Saint François de Sales, M. Martin ne peut en expliquer les fantaisies « inconvenantes » que par la méconnaissance complète de la personne du Saint ! L'ouvrage d'Albert Besnard est davantage un livre d'impressions personnelles qu'un portrait d'Annecy, mais il témoigne son admiration pour notre lac.

M. Marius Favre fait remarquer que tous les ouvrages de cette collection sont écrits dans le même genre, répondant sans doute au désir de l'éditeur.

Séance du 1er Mai 1940 (1)

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES MARTIN, VICE-PRÉSIDENT

Le président a le regret d'annoncer le décès de M. le chanoine Boillot, curé de Liesle (Doubs), membre correspondant depuis 1916. Le défunt avait fourni de nombreux renseignements sur les émigrants savoyards en Franche-Comté. Des condoléances sont adressées à sa famille.

M. Martin exprime aussi de bien cordiales condoléances à nos confrères : M. Claudius Bouchet et M. Louis Falletti, pour la mort de Mme Eugène Falletti, leur belle-mère et

(1) Etaient présents : Mme Bienner, Mlle Mugnier, MM. Aubry, A. Calliès, Clair, Cochat, Despierre, M. Favre, Gayet, Gruffaz, Lacroix, Marteaux, Martin, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, F. Serand et J. Serand.
Excusés : Mlle Marel, MM. J. Bouchet et F.-M. Ritz.

grand'mère ; M. Alexandre Charvin et M. Honoré Cuvet, pour la mort de Mme Nicolas Charvin, leur mère et belle-mère ; et M. Henri Davignon, pour la mort de son père, M. Georges Davignon.

Il mentionne également le décès du colonel Joseph Roux, gendre de l'historien Mugnier, de Chambéry, dont il nous avait offert, l'an passé, plusieurs collections des ouvrages.

Le président adresse de vives félicitations au colonel Alexis Callies, pour son fils, Jean Callies, commandeur de la Légion d'honneur, chef d'Etat-major d'une division, cité à l'ordre de l'armée et nommé lieutenant-colonel à 43 ans ; et au médecin-général Romieu, de Cusy, dont le fils, le lieutenant Jacques Romieu, a été cité à l'ordre de la Division. Il signale aussi que le lieutenant Jean Monnet, jeune neveu du commandant Monnet, vient d'être cité pour la deuxième fois, avec proposition pour la Légion d'honneur.

M. Georges Martin, à l'occasion du centenaire de « la Coupe de l'exil », du poète Jean-Pierre Veyrat, commente l'étude qu'à la suite de Sainte-Beuve, il publia, en 1894, sur les Œuvres poétiques de ce grand Savoyard. Entre les premières poésies de Veyrat et « la Coupe de l'exil », il y a un abîme : la conversion. Rentré de l'exil, il réunit diverses pièces datant de son retour à la religion, les publia en 1840, sous ce titre d'une sincérité éloquente, dédiant l'ouvrage à Charles-Albert qu'il avait outragé et qui lui avait pardonné.

M. Martin fait l'analyse critique des vingt pièces composant le recueil et formant un ensemble harmonieux. La première poésie est pour Dieu, qui a retiré le poète de l'abîme et à qui il consacre désormais sa vie. Dans « l'Etoile du matin », notre confrère voit une vraie musique lamartinienne. Dans une autre pièce « Station poétique à l'Abbaye de Haute-Combe », Veyrat, dit-il, atteint à la haute poésie. Néanmoins, il ne peut être placé parmi les grands poètes, son œuvre inachevée est inférieure à son génie. Sa place est au premier rang des poètes de second ordre ; il demeure le premier poète de Savoie.

M. J. Serand lit quelques lignes que Jules Philippe consacrait à J.-P. Veyrat, prédisant qu'un jour viendrait où un homme rendrait au poète trop méconnu la place qui lui revient. C'est ce qu'a fait M. Martin avec beaucoup d'éloquence.

M. Louis Pfister présente quelques remarques au sujet de l'article et de la préposition devant certains noms de lieux. (*Voir article séparé*).

M. Aubry donne lecture d'une note parue dans les « Nouvelles Littéraires », reproduisant le récit d'une visite académique d'André Theuriet à Taine, publié dans la « Nouvelle Revue de Hongrie », d'après le journal de Sigismond Justh, romancier hongrois, qui avait été témoin de cette visite.

Séance du 5 Juin 1940 (1)

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES MARTIN, VICE-PRÉSIDENT

Le président parle de la nomination comme archevêque d'Aix-en-Provence, de S. E. Mgr du Bois de la Villerabel, notre éminent confrère. La joie de le voir élevé à cette haute dignité « tempère mal les regrets de le perdre ». M. Martin lui adresse les respectueuses et affectueuses félicitations de notre Académie.

M. le chanoine Coutin retrace l'activité des chanoines de l'ancienne Collégiale de Sallanches à remettre en état les différentes minières de leur mandement au XVIII^e^ siècle. « Chamonix possède une mine de plomb luisante ; Servoz a plusieurs mines de cuivre, de pyrithes aurifères ; Sallanches a des masses de schistes ; on trouve de l'argent à Saint-Gervais et à Notre-Dame de la Gorge. Après des pourparlers et des tractations avec l'Etat Sarde qui durèrent de 1719 à 1782, le Chapitre arriva à constituer une Société industrielle puissante qui fit construire des hauts

(1) Etaient présents : Mme Bienvier, Mlle Maret, MM. André, Aubry, J. Bouchet, Clair, Coutin, Cuvet, Fromaget, Gruffaz, Lacroix, Martin, Marteaux, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F. Serand et J. Serand.
Excusé : M. F.-M. Ritz.

fourneaux à Servoz où elle traita le minerai de 1782 à 1792, en versant une indemnité annuelle de 1.000 livres au Chapitre ».

M. Martin revenant sur l'origine du mot « reblochon », indique l'étymologie qui en est donnée par M. Rosset, professeur d'Ecole normale à Lyon, dans la géographie de la Haute-Savoie publiée par le syndicat des Instituteurs. Reblochon proviendrait du verbe « reblocher » qui au sens général signifie faire une chose une seconde fois (reblocher la vigne, une pressée, etc.) soit seconde traite de la vache. A ce sujet, M. Martin communique une note de M. Marteaux qui paraît être favorable à cette étymologie.

M. L. Pfister dépose de la part de notre confrère M. Léon Moret, son bel ouvrage « Manuel de Paléontologie animale », de 675 pages ; des félicitations et des remerciements lui sont adressés ; et de la part du R. P. Léon Buffet, sa dernière plaquette sur Notre-Dame d'Hermone en Chablais. Remerciements.

Il signale dans le dernier volume du Comité des travaux historiques un article de notre regretté confrère le commandant Quenedey, sur les donjons normands du XIIIe siècle dans lequel l'auteur cite une charpente du Château de Montrottier. M. Pfister annonce que le troisième volume du Répertoire des noms de lieux de M. Marteaux va paraître.

L'Académie Florimontane tient à exprimer sa profonde sympathie aux Académies et Sociétés savantes des villes françaises envahies par les hordes germaniques.

Elle adresse de pareils sentiments à la ville de Louvain à laquelle Annecy reste uni par le souvenir de notre compatriote Eustache Chappuis, qui y fonda le célèbre collège où tant de Savoyards firent leurs études. Après la grande guerre, la Florimontane avait envoyé toute la collection de la *Revue Savoisienne* à la bibliothèque de Louvain qui se reconstituait.

En ce moment, où la guerre sévit avec toute son horreur, nôtre Académie renouvelle à tous ses membres mobilisés ses vœux bien affectueux.

Séance du 3 juillet 1940

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES MARTIN, VICE-PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, le Président prononce les paroles que voici :

« Nous nous sommes demandé, dans les circonstances douloureuses que nous traversons, s'il convenait de maintenir la séance que nous avions prévue pour le mois de juillet. Et nous nous sommes accordés à reconnaître que cette séance était non seulement convenable, mais encore légitime et nécessaire. D'ailleurs, le Maréchal Pétain, dont la haute conscience doit nous diriger dans ces heures difficiles, n'a-t-il pas déclaré qu'après la journée consacrée au deuil national, le devoir de tout Français était de se remettre au travail, chacun à sa place et dans sa sphère. La nôtre, bien modeste, il est vrai, est de maintenir la vie intellectuelle de la France. J'entendais, il y a huit jours, une interview du Maire de Neufchâtel, en Suisse, que l'on interrogeait sur la direction qu'il comptait imprimer, après la tourmente, à l'activité de son canton. Sans négliger les questions économiques et sociales, il mettait en première ligne les œuvres d'enseignement et de recherche scientifique. Ne croyons pas qu'il soit d'un intérêt secondaire que la France aussi travaille à ses œuvres intellectuelles et morales, et pensons que ce sera toujours là sa véritable et solide grandeur...

« Et maintenant, mes chers confrères, je vous demanderai d'évoquer le souvenir de tous les Français qui se sont héroïquement sacrifiés pour la défense de leur pays et qui ont glorieusement sauvé l'honneur de la France.

« Voulez-vous que nous observions une minute de silence où nous consacrerons à nos morts soit un souvenir, soit une prière. »

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlles Marot et Trombert, MM. André, Aubry, Clair, Devant, Domenjoud, T. Falletti, M. Favre, Fromaget, Gayet, Gojon, Lacroix, Marteaux, Martin, Mugnier, H. Pfister, L. Pfister, Rhatto, F. M. Ritz, F. Serand et Tissot-Dupont.

Excusé : M. J. Serand.

Le secrétaire donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Le Président fait part du décès de M. Camille Paturle, industriel à Saint-Laurent-du-Pont, membre de la Florimontane depuis 1916 ; il était le beau-frère de notre regretté président Louis Aussedat. A sa famille, M. G. Martin adresse de bien sympathiques condoléances.

Il exprime de pareils sentiments affectueux à nos confrères : M. le chanoine Mugnier, pour la mort de sa mère ; M. Lucien Guy et M. Joseph Gojon, pour la mort de leur père et oncle, M. Albert Guy, ancien bâtonnier du barreau de la Haute-Savoie à Bonneville ; M. Jacques Fournier et le Commandant Monnet, pour la mort pour la France du Sous-lieutenant Valère Monnet, leur gendre et neveu. Ce jeune officier, décoré de la croix de guerre, blessé grièvement il y a un mois, était le fils de M. Valère Monnet, notaire à Evian, tombé au champ d'honneur en 1914.

Le Président cite des lignes élogieuses parues dans la presse au sujet de notre valeureux confrère, le Général Cartier, qui eut à cœur de préserver de l'invasion notre région des Alpes et se montra un grand chef.

M. Martin donne lecture de la réponse très aimable de Son Exc. Mgr de la Villerabel à la lettre de félicitations qui lui fut adressée à l'occasion de sa nomination à l'Archevêché d'Aix-en-Provence.

M. le chanoine Fromager fait une conférence intitulée « de l'influence réciproque de Paris sur saint François de Sales et de saint François de Sales sur Paris ». En familier du saint, notre confrère, par maints détails, s'efforcera de faire ressortir cette influence qui fut considérable. Le premier séjour du jeune homme comme étudiant à Paris lui avait laissé des impressions profondes ; la Visitation conserve un manuscrit qui en atteste. Durant le second séjour de huit mois, en 1602, le saint prêcha plus de cent fois. Paris et notre évêque s'étaient compris. A la Cour, il inaugura une prédication pratique et familière qui faisait dire à Henri IV « Il me dégoûte des autres prédicateurs ». Une mission diplomatique provoqua le troisième voyage en 1618. A son arrivée, tout Paris était en ébullition, dit saint Vincent-de-Paul. On venait écouter son cœur. C'est alors

que saint François y fonda le premier monastère de la Visitation avec comme premier aumônier saint Vincent-de-Paul. Le conférencier dit combien fut sincère la douleur de Paris à sa mort. Bossuet dira plus tard qu'il est redevable à l'Evêque de Genève d'avoir appris à conduire les âmes.

Cette conférence est chaudement applaudie. Le Président félicite M. Fromaget qui, dans cette étude très intéressante, s'est montré, avec beaucoup de talent et de cœur, le fils spirituel de son héros.

Séance du 9 Octobre 1940 (1)

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES MARTIN, VICE-PRÉSIDENT

Le Président adresse les sympathiques et affectueuses condoléances de l'Académie à nos confrères : M. Eugène Ribatto, pour la mort pour la France de son fils, le capitaine d'artillerie Paul Ribatto, dont il rappelle la brillante citation et la conduite héroïque ; M. le médecin général Romieu pour la mort pour la France de son fils, le lieutenant Jacques Romieu, cité lui aussi, et M. Charles Vuachet pour la mort de son vieux père.

Le Président envoie des sentiments de sympathie à tous ceux des Florimontans qui sont sans nouvelles de membres de leurs familles.

Il adresse de chaleureuses félicitations à notre confrère, le général Doyen, nommé délégué à la Commission d'Armistice à Wiesbaden, et profite de la présence du général Cartier pour lui renouveler les compliments et la reconnaissance des Savoyards.

A nos confrères, MM. Pierre Callies, René Laydernier et Henri Onde, M. Martin adresse aussi de vives félicitations pour les citations très élogieuses dont ils ont été l'objet et il prie tous les florimontans qui ont été « cités » de nous

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, Aubry, Avezou, Cartier, Clair, Cochat, Coutin, Cuvet, Dépollier, Despierre, Domenjoud, Th. Falletti, M. Favre, Gayet, Gojon, Gruffaz, Fromaget, Lacroix, Marleaux, Martin, Monnet, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Roze, F. Serand, J. Serand.

Excusés : Mlle Mugnier, MM. J. Fournier, Ribatto, F.-M. Ritz et Vuachet.

envoyer leurs citations afin de les publier dans la *Revue Savoisienne*.

Le Président communique une lettre de M. le Président de l'Académie de Savoie invitant la Florimontane à se faire représenter à une séance qui aura lieu à Chambéry, le 21 octobre, en présence de M. Henry Bordeaux, pour célébrer le centenaire de la mort de Joseph-François Michaud (d'Albens), l'historien des Croisades.

M. Martin dit qu'en même temps sera commémoré à Saint-Point, par l'Académie de Mâcon, le 150e anniversaire de la naissance de Lamartine. Il espère que notre Académie pourra s'intéresser à cet anniversaire.

M. le chanoine Coutin remet, de la part de notre confrère Mlle J. Mugnier, la thèse de docteur en droit de son oncle Claude Mugnier, avocat à Annecy, décédé en 1888, sur lequel il lit une note nécrologique.

Préparant une étude sur la Collégiale de Sallanches, M. le chanoine Coutin donne lecture des quelques pages qu'il y consacre à la visite que saint François de Sales y fit en 1606, ainsi qu'aux paroisses du haut Faucigny. Le 25 juillet, l'évêque officia à Sallanches qui fêtait son patron saint Jacques ; le 4 août, il arrivait à Nancy (sur Cluses) les pieds tout ensanglantés et c'est après la visite de Chamonix qu'il écrira à Mme de Chantal : « J'ai vu, ces jours passés, des monts épouvantables, tout couverts d'une glace épaisse de dix à douze piques ».

L'un de ses successeurs, Mgr Rendu, s'intéressait lui aussi aux guides et aux glaciers de Chamonix. M. le chanoine Coutin lit deux lettres qui furent adressées à ce savant évêque à leur sujet : la première, en 1844, par M. Bravais, professeur à la Faculté de Lyon, qui voulait faire l'ascension du Mont-Blanc avec deux météorologistes ; la deuxième, par M. Martias, géologue à Paris, qui sollicitait l'avis du prélat sur l'ancienne extension des glaciers et lui recommandait la nomination du guide Auguste Simond.

M. Aubry signale que Gabriel de Mortillet, dans son guide de Savoie, en 1874, écrivait que les montagnards fumaient de l'arnica, surnommé le tabac des Savoyards.

Les souscripteurs au Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy, de M. Charles Marteaux, sont priés de retirer au Syndicat d'Initiative le troisième volume.

Séance du 6 Novembre 1940 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, le Président souhaite la bienvenue aux personnes que l'intérêt de la conférence que va faire M. le général Cartier nous a fait un devoir d'inviter : M. Vergain, président de la Légion Française, entouré de ses conseillers ; M. Toussaint, président de la Société des Arts et Sciences de Douai, réfugié ; M. Hocquard, maire de Metz, et M. Liard, maire de Dieuze, vice-président du Conseil général de la Moselle, tous deux expulsés ; Mgr Pernoud, vicaire capitulaire, vice-président de l'Académie Salésienne ; les représentants de l'Université, etc.

Il excuse M. le comte Costa de Beauregard, président de la Légion de la Savoie, et M. le Président de l'Académie Salésienne.

Le Président dit quelques mots de la célébration du centenaire de Michaud, l'historien savoyard des Croisades, organisée à Chambéry par l'Académie de Savoie. M. Ritz y représenta la Florimontane avec le général Cartier et M. Avezou.

Il renouvelle à M. Arminjon, président de l'Académie de Savoie, les condoléances et la compassion des florimontans pour la mort glorieuse de son fils, tombé au champ d'honneur.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlles Mugnier et Trombert, MM. André, Aubry, Avezou, Baudin, J. Boudhet, P. Calliès, le général Cartier, Charvin, Clair, Cochat, Coutin, Cuvet, Despierre, Devant, Domenjoud, T. Falletti, M. Favre, J. Fournier, Framaget, Gardet, Gojon, Gruffaz, Hérisson, Lacroix, Lortet, L. Laydernier, Marteaux, G. Martin, Monnet, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Revil, F.-M. Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand, Tissot-Dupont.

Des dames et plusieurs personnalités sont également présentes.

Excusé : M. Mugnier.

Le Président fait part que l'Académie a été conviée à faire partie d'une Commission de propagande régionaliste créée le 26 octobre à la Préfecture et dont le secrétaire est notre confrère M. Avezou. En collaboration avec les autres académies du département, notre compagnie jouera dans cette Commission un rôle actif et utile au pays.

M. G. Martin parle du 150e anniversaire de Lamartine que vient de célébrer l'académie de Mâcon et il rappelle les séjours que fit l'illustre poète dans la Haute-Savoie.

Il signale, d'autre part, la représentation qu'il a suivie par T. S. F., d'un drame liturgique sur le martyre de Saint Maurice et de sa légion, sujet qui rappelle aux florimontans leur magnifique promenade de l'an dernier à Saint-Maurice d'Agaune.

M. L. Peisier fait part du don, par M. Ch. Marteaux, d'une soixantaine de volumes parmi lesquels de nombreuses biographies de savoyards et des ouvrages de linguistique.

Il présente les derniers ouvrages reçus, offerts par leurs auteurs : du colonel Folliet, originaire d'Annecy, « *Vouloir, la volonté de la guerre* », de M. Henri Onde « *L'aération des massifs montagneux et son évaluation* » et « *L'arrosage dans la zone intraalpine de Savoie* ». Remerciements aux aimables donateurs.

Les jurys des concours de la fondation Andrevetan sont nommés comme suit : *Poésie*, Mlle Mugnier, MM. Fromaget, Martin, F. Ritz et Roze. *Histoire*, MM. Coutin, Lacroix, Onde et J. Serand.

Selon le désir manifesté par la Société, M. le général Cartier fait une conférence sur les derniers jours de la guerre en Savoie et en Dauphiné, dont il avait été chargé de la défense. Nul résumé de ce dernier acte de la grande tragédie vécue n'aurait pu être fait plus éloquemment que par celui qui en fut l'âme et qui mit toute sa science militaire et son énergie à préserver de l'invasion Chambéry et Grenoble, la Savoie et le Dauphiné. Dans la première partie, notre confrère décrit l'atmosphère générale et l'am-

biance dans lesquelles s'engagea la campagne ; dans la seconde, il expliquera, avec une rare précision, les opérations sur lesquelles nous ne pouvons nous étendre ici.

C'est pour le conférencier l'occasion de rendre hommage à ses subordonnés directs : le Colonel Dumont qui, fidèle à sa devise « nous nous ferons tuer sur place », trouva une mort glorieuse à Saint-Gervais (Isère) ; les Colonels Brillat-Savarin, de Bissy, de Héricourt, Trolliet et le général Clarion.

Le conférencier lit en terminant l'ordre du jour qu'il rédigea, à l'armistice, pour mettre fin au rôle du « Groupement Cartier » que trop modestement il appelle le « Groupement des Alpes ».

Après des applaudissements prolongés, le Président remercie chaudement le Général Cartier de sa lumineuse conférence et, pour conclure, donne lecture de la motion ci-après adoptée par l'Académie Delphinale :

« Si Grenoble et sa région ont échappé à l'occupation allemande, ils le doivent à M. le général Cartier qui, en dirigeant les combats livrés autour de Voreppe, a montré l'âme et les vertus d'un véritable chef.

« L'Académie Delphinale est heureuse et fière de compter M. le général Cartier parmi ses membres. Elle tient à lui adresser avec ses félicitations pour ce beau fait d'armes, l'expression de sa profonde reconnaissance. »

L'Académie Florimontane, ajoute M. Rrrz, s'associe pleinement à cette motion et la fait sienne en ce qui concerne la Savoie, en y ajoutant le nom du Général Michal, qui commandait le secteur défensif du Rhône. Le Président leur exprime la vive gratitude de notre Académie et de la Province de Savoie.

Séance du 4 Décembre 1940 (1)

PRÉSIDÉE PAR M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

Le président dit la perte qu'a faite la Florimontane par la mort, le 11 novembre, du Docteur François Favre, âgé de 37 ans. Membre de notre Académie depuis 1934, esprit éveillé s'intéressant à l'alpinisme, à la spéléologie, notre regretté confrère avait de grandes qualités de cœur. En 1936, il nous avait fait une causerie fort appréciée sur la transfusion du sang de cadavres, avec des aperçus sur le fonctionnement d'un hôpital d'urgence à Moscou. A son père, le Colonel Edouard Favre et à sa famille, M. Rrrz renouvelle les condoléances de l'Académie.

Il remercie la Municipalité d'avoir mis à notre disposition pour cette séance, comme pour la dernière, le confortable grand salon de l'Hôtel de Ville.

M. Paul-V. Aubry fait une conférence sur : « Un fils de savoyard, ministre de la Marine : Gaspard Monge ». (*Voir article séparé.*)

Cette conférence, particulièrement captivante, est chaleureusement applaudie. Le président remercie vivement notre érudit confrère qui nous fit profiter, avec un talent plein de charme, du fruit de patientes recherches, nous faisant mieux connaître ce fils de savoyard dont nous pouvons être fiers.

Le président donne lecture du programme d'action qu'en accord avec l'Académie Salésienne, il a envoyé à toutes les sociétés savantes de Savoie, en vue de l'élaboration d'un plan d'ensemble relatif à l'enseignement de l'histoire locale, au maintien des traditions et à l'encouragement de l'artisanat. Ce plan d'ensemble ayant été demandé par la Com-

Etaient présents : Mlles Maret et Mugnier, MM. André, Aubry, Avezou, Baudin, J. Bouchet, P. Calliès, Général Carrier, Charvin, Clair, Cuvet, Devant, Despierre, Domenjoud, T. Falletti, Favre, H. Fournier, J. Fournier, Fromaget, Gojon, Gruffaz, Lacroix, L. Laydernier, R. Laydernier, Marteaux, G. Martin, Monnet, Mugnier, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand et Tissot-Dupont.

Plusieurs dames sont également présentes.

mission départementale de propagande régionaliste, chacune des sociétés est priée de faire connaître ses suggestions.

M. L. Pfister présente le nouveau volume des Mémoires de l'Académie Salésienne, qui renferme l'intéressante monographie de Neuvecelle, en Chablais, par M. l'abbé Duret, curé de Thusy, et deux ouvrages « Survivants » et « Caprices », offerts par leur auteur, M. Paul André, de Lausanne, dont il souligne tout l'intérêt notamment pour les voisins du pays romand.

Notre bibliothèque a reçu également « Notes d'un Girovague ; voyages en Sud-Europe, 1921-1922 » et « Athena Aphrodite », de M. Joseph Olivier, de Cannes. Remerciements aux donateurs.

Le Secrétaire,

Louis Pfister.

Les Citations des Florimontans

VI^e Armée. Etat-Major
1^er Bureau. N° 325/4

Q. G., le 30 juin 1940.

ORDRE GENERAL N° 144

Le Général d'Armée Touchon, commandant la VI^e armée, cite à l'Ordre de l'Armée :

Le Chef d'escadron Callès Pierre, *commandant le VI^e Groupe du 202^e R.A.L.T.* :

« Chef d'escadron du plus haut mérite, doué des plus belles qualités morales, il a su, par sa parole et son exemple, dans des circonstances souvent tragiques, maintenir au plus haut point le moral de sa troupe physiquement harassée par un mois de combats incessants. A toujours appuyé de ses feux l'infanterie jusqu'au dernier moment et, malgré plusieurs accrochages sous le feu, a réussi à ramener la plus grande partie de son matériel. »

Le Général d'Armée commandant la VI^e Armée,
Signé : Touchon.

12^e Régiment de Dragons portés

CITATION A L'ORDRE DE LA BRIGADE N° 114
du 30 juin 1940

Le Colonel de Bellefon, commandant la 2^e Brigade Légère Mécanique, cite à l'ordre de la 2^e B. L. M. :

Le Capitaine Laydernier René, *du 5^e Escadron :*

Motif de la citation :

« Commande depuis le commencement de la campagne une unité de mitrailleuses et d'engins.

« Le 22 juin 1940, à Moncontour, a brillamment organisé à proximité d'un village un point d'appui qui, interdisant toute progression à l'ennemi, a joué un rôle décisif dans la défense. »

La présente citation comporte l'attribution de la Croix de guerre.

Aux Armées, le 1er juillet 1940.

Certifié exact :

Le Chef d'escadron commandant le 12e R. D. P.,

Signé : Le Vavasseur.

7e Corps d'Armée. — Etat-Major

1er Bureau. — N° 148/1 CA

P. C., le 28 juin 1940.

ORDRE GENERAL N° 25

Le Général de Division de la Porte du Theil, commandant le 7e Corps d'Armée, cite à l'Ordre du Corps d'Armée:

Le Lieutenant Onde, *de l'Etat-Major de l'I. D. 28 :*

« Officier de réserve de haute culture affecté à l'Etat-Major d'une Infanterie Divisionnaire. Au cours d'une mission de liaison, le 7 juin, s'étant brusquement trouvé sous un feu d'infanterie ennemie, a su porter et maintenir sur une ligne de combat improvisée une douzaine de secrétaires de l'Etat-Major de l'Infanterie Divisionnaire très médiocrement instruits et outillés pour le combat. »

Le Général de Division commandant le 7e Corps d'Armée,

Signé : de la Porte du Theil.

Les Intermèdes de Talloires [1]

Ce petit ouvrage (2), composé à Talloires en 1919, fut publié quatre ans plus tard chez Victor Jacquemin, graveur et éditeur à Paris. Son tirage limité, 255 exemplaires, joint au fait qu'il ne fut pas mis en vente, est cause qu'il n'est connu que d'un nombre restreint de lettrés et d'amis de l'auteur. Par ses qualités de style et de dessin, non moins que par son originalité, il mérite une plus large audience sur ce point vous serez sûrement de mon avis dans un moment et possède pour nous un attrait spécial, puisqu'il touche aux choses de Savoie.

Ce n'est pas cependant une œuvre spécifiquement savoyarde, marquée au coin de notre terroir. Paysages, mœurs de chez nous, ne sont pour le poète que des occasions, qu'il eut trouvées probablement aussi bien sous d'autres cieux, que des prétextes à débrider sa fantaisie que vous verrez s'ébattre et galoper éperduement.

« Les Intermèdes de Talloires » portent en sous-titre, d'une modestie excessive :

« Fantaisies décoratives très puériles, présentées sous forme d'album pour l'amusement de quelques grandes personnes non dépouvues de loisirs et pour la satisfaction de quelques amateurs d'images, par V.-I. Ghika, Imagier. »

Le peintre Albert Besnard, ami de l'auteur (3), définit dans une courte préface, le genre de l'œuvre :

« Ceci, écrit-il, est à propos de dessins faits par le prince Vladimir Ghika, au cours de nos causeries nocturnes dans la villa de Talloires.

« Pour être situé dans l'Idéal, l'Art n'en est pas moins

(1) Causerie faite à l'Académie Florimontane le 7 février 1940.
(2) Il comprend 38 pièces d'inspiration diverse. Nous en citerons 24, les plus caractéristiques.
(3) Qui l'assista à son lit de mort. (Renseignement donné par un de nos confrères).

un domaine comme le nôtre. Il a des sommets, des plaines, des cascades et des fontaines, des palais, des villes avec leurs habitants, des mosquées avec leurs minarets, seulement ses montagnes, ses vallées, ses fleuves, ses habitants eux-mêmes, les animaux qui les complètent ne doivent ni la vie, ni l'apparence à ce que nous appelons si inconsidérément « la logique ». Car leur langage est simplement tantôt une couleur, tantôt un son, tantôt une forme ; langage dont la raison nous échappe mais qui enchante notre âme et la gouverne d'une façon absolue.

« L'auteur des « Intermèdes de Talloires » a parcouru ces plaines, a gravi ces monts brumeux déformés comme des apparitions, a goûté ces fruits qu'il nous montre suspendus à des branches d'arbres au-dessus de végétations imprécises et reptiliennes que fauchent de leur mince apparence qu'un contour un peu ferme ramène à la réalité, les compagnons de nos rêves.... Mais quand a-t-il fait ce voyage ? Quand ? Lui-même ne saurait nous le dire.... On peut supposer que le Prince Vladimir Ghika a connu le monde dans lequel il se meut tardivement par l'imagination créatrice de ses ancêtres orientaux, longtemps, très longtemps avant sa naissance corporelle et que c'est le génie de ces mêmes ancêtres devenu sien à travers les siècles qui dirige sa main silencieuse et légère au rythme de son cerveau. »

Pour comprendre les Intermèdes et en savourer le charme très spécial, il ne faut pas perdre de vue cette particularité que c'est moins le texte qui commande l'illustration, que l'image qui appelle le commentaire. Aussi, pour rendre leur présentation moins imparfaite, aurait-il fallu en projeter les scènes sur l'écran. C'eût été, sous tous rapports, un travail difficile. J'y suppléerai de mon mieux par une courte description quand ce sera nécessaire.

Images religieuses, estampes de chasse ou de guerre, paysages fantastiques, scènes bibliques, tableautins satiriques, méditations au pied du Crucifix, fantasmagories de lutins ou de gnomes, occupent tour à tour l'âme du poète ou excitent sa verve. En cette variété se joue sa

virtuosité verbale. Il use d'une langue originale, toujours adéquate au sujet. Le néologisme, même quand il cotoie l'argot, pas plus que le calembour, ne fait trembler sa plume. Quant à la versification, si le rythme est toujours respecté, il y a parfois, en vue des nécessités de la rime, des licences plutôt hardies. En particulier les enjambements lui sont familiers qui vont jusqu'à la dislocation. Cet artifice, vous en jugerez, produit des effets curieux et réjouissants. Que demander de plus ? N'est-ce pas l'essentiel ?

Avant l'œuvre, présentons l'ouvrier, le maître-ouvrier. C'était il y dix ans, au Congrès Eucharistique de Carthage. Un quarteron de Sénateurs et de Députés y représentait non officiellement mais de leur seule volonté, les Assemblées parlementaires. Or, un soir, son Excellence le Résident Général de France donnait, en son palais de Tunis, un gala, dîner suivi de réception. Un déferlement de manteaux cardinalices et épiscopaux enveloppait, de son chatoiement de rubis et d'améthystes, les uniformes dorés et surdorés des princes de la Maison beylicale, les tenues plus sobres des diplomates et des officiers de la Résidence, l'habit vert de M. Louis Bertrand, de l'Académie Française, représentant cette illustre Compagnie, et la lugubre vêture noire des élus du peuple.

Quand nous passâmes à table j'eus la curiosité bien naturelle de connaître mes voisins. Un coup d'œil sur les cartons marquant leurs places eut tôt fait de me fixer. Je me trouvais à la droite de Monseigneur Ghika, dont la chaise était encore inoccupée. « Quelque évêque balkanique », pensè-je, et je cherchai lequel, des Eminences des Excellences ou des Prélats qui avançaient en magnifique cohorte, possédait le type le plus exotique. Profonde fut ma surprise lorsqu'un prêtre en simple robe noire, d'une quarantaine d'années, de taille moyenne, au fin visage encadré d'une barbe chatain, aux beaux yeux intelligents, se glissa près de moi. En vérité sa physionomie n'était guère plus orientale que la mienne. Je le considérai avec attention ; soutane et col vierges de tout liseré rouge ou violet, boutons du noir le plus strict, absence de croix pastorale. Et pourtant monseigneur ?...

Soudain je me souvins qu'en un temps difficile à préciser, des Ghika avaient régné sur un de ces états qui, nés de l'anarchie ottomane, s'érigeaient un jour aux rives du Danube pour s'effondrer le lendemain, et je compris que le « monseigneur » qui précédait le nom de mon voisin était le titre de courtoisie conservé à ceux qui appartiennent à des familles jadis souveraines. Du même coup je constatai une fois de plus que, pour le respect des traditions historiques et nobiliaires, notre république qui se targue d'un égalitarisme intransigeant, ne le cède à aucune monarchie.

Aux premiers mots, je fus conquis. Le protocole bienveillant m'avait donné un compagnon d'une culture raffinée, artiste, poète, musicien, ardent Français, de cœur sinon de race, et de surcroit fervent de nos montagnes et de notre lac. Deux heures durant, le prince Ghika me tint sous le charme de sa parole et lorsque nous nous séparâmes ce fut avec la promesse de nous revoir à Paris. Le temps hélas ! l'inexorable temps qui se joue des projets humains et dresse mille obstacles devant nos désirs les meilleurs, le temps passa. Les œuvres absorbaient l'abbé Ghika. J'avais moi-même peu de loisirs.... Bref, de cette liaison, fugace comme l'éclair, il ne me reste que le souvenir d'une belle nuit d'Afrique et les « Intermèdes de Talloires » que le prince Ghika eut la délicate pensée de m'envoyer en souvenir du Congrès de Carthage, œuvre à laquelle il est grand temps de revenir, après ces préliminaires d'une abusive longueur.

Les Intermèdes débutent par une invocation à la Muse:

O Muse
De l'enerier
Sans te faire prier
Amuse !

et un salut au public :

L'auteur de ce petit recueil
Qui le fit pour toi, sans malice,
Te demande, Ami, sur le seuil,
Dès le moment du frontispice,
De lui réserver bon accueil,
Et d'avoir pour lui ce bon œil
Qui s'égaie aux feux d'artifice.

Puis l'auteur s'adressant à lui-même, dévoile son dessein de nous divertir, ainsi que la manière dont il compte y parvenir.

L'Auteur à l'Auteur

Ami poète prends ta lyre
Des petites occasions.
Prends moi ta plume et tes crayons.
Viens dessiner autant qu'écrire.
Notre siècle, sons en médire,
Raffole d'illustration.
Avec de l'ombre et des rayons
Retrace-nous tes visions ;
Viens-nous esquisser et nous dire
De quoi nous faire un peu sourire.
Donne et prends des distractions.
Il est bon que nous souriions.
Ne fut-ce que pour mieux suffire
A ce qu'il faut que nous fassions.
Mais chut ! Pour que nous commencions
Tu frappes trois coups et tu tires
Le rideau.... Donc attention !....
L'écran est prêt ; le film aspire
A se dérouler.... Bonne ima-
Gination, prompte au délire.
Fais-nous tourner ton cinéma.

Et le cinéma de tourner, nous montrant tour à tour les Temps extrêmement fabuleux, la Préhistoire, le Moyen-Age, les Temps modernes et Aujourd'hui.

Les Temps extrêmement fabuleux défilent d'abord sous nos yeux. Assise dans un char que traînent des bêtes sauvages, une jeune femme tout de blanc vêtue, tient une lance. Un page tend au-dessus de sa tête un parasol de plumes. D'autres serviteurs guident l'attelage ou sonnent de l'oliphant. C'est :

La Chasse de la Fée dans les bois de Doussard

Dame Fée s'en va-t-en chasse
Avec ses guépards favoris.
On ne tue rien c'est admis,
Mais on tue le temps qui passe.

Après la fée, la dryade. Dans un mouvement de nage la nymphe des forêts fend, de ses beaux bras blancs, les herbes et les frondaisons.

Dryade chez Dame Nature, sa modiste (près de Duingt)

Tandis que les Tritons souffleurs
Dans les flots du torrent gigotent,
La Dryade parmi les fleurs
Se cherche un costume tailleur
Et de pétales se fagote.
Au carnaval de camoufleurs
Que tantôt les Sylvains complotent
Il faut savoir si l'on dégote
Par l'attestat d'un goût meilleur....
La Nymphe d'à côté.... D'ailleurs
Tout cela se fait sans aigreur
Et ce petit jeu ravigote.

Satisfaite de sa toilette, la Dryade va sur les bords d'une vasque d'eau sombre, où flottent des nénuphars, contempler la sarabande des :

Sylphes, Lutins et Feux-Follets (Combe d'Ire)

Au sein de l'eau noire, des bulles,
Des bruits furtifs de flageolets,
Sous les cyclamens, les bolets,
Les liserons, les renoncules,
Voici venir les noctambules,
Sylphes, lutins et feux-follets,
Dès que minuit tintinnabule
Aux clochettes des campanules.
Ces messieurs dansent leur ballet.
C'est un vrai sabbat minuscule.
En des jeux fous l'on se bouscule
Et l'on s'égaie sans scrupule.
Mais ces égoïstes ébats
Réveillent les poissons d'en bas.
En agitant leurs opercules
Ils les déclarent ridicules.
(Le poisson manque d'idéal ;
C'est un froid et morne animal.)
Ils protestent et font leur tête
Mais c'est bien en vain qu'ils tempêtent.
Les autres s'en fichent pas mal.
Nul sergent de ville pour sûr, ne
Viendra troubler leur joyeux bal,
Ni dresser procès-verbal
Pour ce beau tapage nocturne.
Et malgré la mauvaise humeur
De ces vieux garçons taciturnes
Que leur caviar fit censeurs,
Sur le dos des petits farceurs,
Dans la maison Nénuphar-sœurs.
Du haut des arbres bénisseurs,
Nul bourgeois ne versera d'urne.

Du chapitre consacré à la préhistoire détachons deux pièces sur le village lacustre de la Roselaie. D'une barque, un pêcheur jette le filet. Sa compagne, sommairement vêtue de peaux de bêtes, le contemple du rivage. Debout, elle tient son enfant dans ses bras. A l'arrière-plan des maisons sur pilotis.

La Cité lacustre de la Roselaie

La cité fut, dit-on, lacustre
Jadis, il y a très longtemps.
Entre nous c'était peu tentant.
On y vivait plutôt en rustre ;
Ça sentait le poisson.... Pourtant
La culture allait augmentant.
On ornait de dessins les poutres ;
On élevait bien ses petits
En ses maisons de pilotis.
Et déjà les dames, en outre,
Portaient des pelisses de loutre.

Le trait de la fin n'est-il pas charmant ? Je soupçonne l'auteur d'avoir rimé ces onze vers à seule fin de l'amener. La cité lacustre excite sa verve. Il récidive avec :

Réplique du précédent avec intentions préhistoriques plus marquées

Or, malgré mon souci très vif
D'exactitude pléthorique,
Le caractère primitif
Du dernier-né de ma fabrique
M'ayant paru dubitatif
Et point assez catégorique
(Ici-bas tout est relatif)
J'ai craint qu'il n'eut à son actif
Un tout autre coloris, que
Le coloris préhistorique
Et ne parut un peu poncif.
Aussi j'en offre une réplique
D'aspect plus fruste et plus naïf.
Ai-je mieux atteint l'objectif ?
Que votre avis soit décisif,
Fut-il tranchant comme un canif.
Couronnez le plus authentique ;
Choisissez.... Pour moi c'est kif-kif.

Du Moyen-Âge, comme il convient, l'imagier évoque l'histoire en vitraux d'église ou de château.

Un homme vêtu en chevalier, sans armes, de la fenêtre d'une tour aux barreaux miraculeusement écartés, se jette dans un ravin profond. Un ange vole au devant de lui pour le soutenir. C'est :

L'Evasion de Saint Bernard de Menthon

Rien n'est connu dans le canton
Si bien que l'étonnante histoire
Du grand saint Bernard de Menthon.
Je retrace ici pour mémoire
La périlleuse évasion
Qui fut le début de sa gloire.

Contraste plaisant avec cette enluminure de missel ! Autour d'une longue table en fer à cheval, chargée de vaisselles et de flacons, des religieux font ripaille. S'empressant à les servir, des pages placent des coussins douillets sous leurs pieds, apportent sur de grands plats venaisons, poissons et volailles, versent le vin pétillant du crû. Des musiciens font entendre d'harmonieuses symphonies. Nous assistons aux :

Expériences de suralimentation à l'Abbaye de Talloires

Le moine qui songe au festin
Se prépare un triste destin.
Pour trop bien manger et bien boire
Déchut le couvent de Talloires.
Suit la morale de l'histoire :
L'abus sape tout fondement,
La vertu seule a la victoire.
Cela se dit très couramment,
Mais toute preuve y fait mieux croire.

Maintenant le poète nous introduit dans la grand'salle du château de Menthon. Sous le manteau de l'immense cheminée où brasillent d'énormes bûches, toute la maisonnée, père, mère, enfant, serviteurs, chiens de meute, se presse pour entendre les histoires de l'aïeule.

Le Foyer. Les récits de la mère-grand

La bûche flambe. Le sarment
Pétille dans l'âtre gaiement ;
Et la famille émerveillée
Vient écouter la grand'maman,
Qui lui raconte d'affilée
Les légendes de la veillée
Et la fleur des deux testaments.

L'aïeule conte d'abord :

Moïse sauvé des eaux

La fille du roi du pays
Qui veut jouer à la poupée
Avec le bébé recueilli
Sur cette vase détrempée,
Ne sait pas qu'elle est occupée
A lui fournir pour équipée
La mer rouge et le Sinaï.

puis :

Jésus marchant sur les flots

C'est Jésus marchant sur les eaux,
Comme il est peint sur les émaux
Que fit faire avec soins dévots
La bonne aïeule de plus haut,
Pour la grand'chasse cloisonnée
Qui contient les bienheureux os
Des grands saints de la maisonnée.
On les fait voir à la foule, aux
Plus grandes fêtes de l'année.

Suit la légende de la licorne. Le fabuleux animal vient de découdre quelques humains dont les cadavres ensanglantent l'herbe. Mâté soudain, il ploie les genoux devant une jeune fille qui le lie d'une guirlande de roses.

La Légende de la Licorne

La lycorne à tous se met contre,
La lycorne tous les occit ;
Mais elle se rend à merci,
Sitôt qu'une vierge l'encontre.

La grand'mère n'a garde d'oublier les « gestes » de la Chevalerie. Bardés de fer, sur leurs chevaux richement caparaçonnés, les preux se lancent, l'épée haute, à l'attaque des Sarrazins.

Les Ancêtres à la Croisade

Puis c'est l'histoire des aïeux
Qui sont partis pour la Croisade,
Comme ils ont repris les Saint Lieux,
Et pour ce faire, de leur mieux,
Mis les Saladins en salade.

Mais la Muse calme son rire. Nous sommes à la chapelle.

La Prière

Dès que sonne le coup de six,
Piété de Savoye appelle
Seigneur et Dame et Damoiselle,
A la messe de leur chapelle.
A peine se sont-ils assis
A la place où les veut leur zèle,
Qu'en face d'eux, bien vis à vis,
Invus à nos yeux obscurcis,
Mais présents et battant des ailes,
Leurs anges, avec eux, épèlent
Un Gloria in excelsis.

Quel est ce cortège défilant dans une ville étrange, vision d'Orient, avec coupoles et minarets : des sonneurs de trompettes, un héraut haussant un pennon, des écuyers caracolant, un cavalier de haute mine en manteau royal sous un dais porté par des pages ? C'est :

L'entrée du Duc de Savoie en sa capitale

Le duc s'avance par la ville
Monté sur son grand palefroi.
Pompe militaire et civile,
Fanfares, panaches, orfrois,
Crème, gratin et tourbe vile
L'accompagnent.... Le duc jubile.
L'accueil du public n'est pas froid.

Là s'achève le Moyen-Age. On entre dans les Temps modernes. Désirons-nous assister à quelque belle cérémonie ? Pour le plaisir de nos yeux et l'édification de nos âmes, se déroule la

Procession devant les Vieilles Prisons d'Annecy au temps de Saint François de Sales

La bonne ville d'Annecy
Crie à son Dieu grâce et mercy.
Et, croyez-moi, c'est vrai, que si
Sa reconnaissance s'exhale,
Elle a bien lieu d'en faire ainsi.
Car vous pouvez, en transversale,
Et dans tout autre sens aussi,
Croiser la planète natale,
La scruter du Nord au Midi,
Du pôle aux zones tropicales,
Sans trouver quelqu'un qu'on égale
A l'Evesque de par ci,
Le sainct, et bon François de Sales.

Préférons-nous un galant souvenir ? Sous une grotte de rocaille, deux amoureux, habit Louis XV et robe Pompadour, ont un doux entretien.

Dans le jardin d'amis de Mme de Warens

Le décor met un art suprême
A singer la tarte à la crème
Sur le banc de la pièce d'eau
Deux amoureux, loin des badauds,
Se disent à l'envi : « Je t'aime. »
Leur petit chien, fier de lui-même,
Donne à son poil un pli Watteau,
Et très discret tourne le dos.
(On est un chien du dix-huitième !)

Sous la rubrique « Aujourd'hui » cinq pièces sont groupées. La première a pour titre « La Barque (fond du lac) ». Une grande barque, d'un modèle que la plupart d'entre nous ont connu et qui subsiste encore sur le Léman, glisse, voiles croisées, devant la pointe d'Angon.

La Barque (fond du lac)

Au bord l'eau fait un doux clic-clac.
La forêt qu'Octobre a rougie
Semble flamboyer par magie.
Le grand soleil vide son sac
De rayons. C'est l'ultime orgie.
La barque oscille sur le lac
Avec un rythme de hamac,
Et mon âme, comme élargie,
La poursuit avec nostalgie.

Navigation évoque baignade. Des naïades s'ébattent dans la baie de Tallo:res.

Le bon bain

Sous la ramure fraîche, au bruit
Cristallin de l'onde qui file,
Il fait bon, quand le soleil luit,
De plonger dans l'eau qui s'enfuit
Vers le lac profond et tranquille,
En suivant un reflet qui luit
Sur les remous aux moires d'huile.

Mais voici un poème d'un caractère nouveau. Au cours d'une promenade l'auteur a découvert, juchée sur une

touffe de chardons, la tête décharnée d'un bélier. Ce lui est occasion de méditer ainsi :

A travers champs : Tête de bélier sur un chardon

Regarde. Il fut longtemps de son troupeau l'orgueil....
Sa chair aux pores, sa laine aux marchands fut livrée :
Sa peau traîne en un tan fétide, macérée
Dans une auge.... La mouche, à la place de l'œil,
Met un grouillement terne, et tournoie enivrée
De loger sa macabre joie dans ce deuil.
Nul n'a souci de lui sur la jachère morne....
Comme il se croyait roi des alentours !
Comme les champs, pris au galop, lui semblaient courts !
Comme il savait donner une leçon aux bornes,
Qui, bêtement, le défiaient aux carrefours,
Lâchant dessus le rude ressort de ses cornes....
Le roc heurté du pied, l'obstacle heurté du front
Subsistent.... Mais de lui que reste-t-il ?.... L'affront
Qu'un promeneur errant vint lui faire d'un geste.
Car sur ce pré, témoin des luttes, des amours,
L'ironique passant a, d'une canne leste,
Pour rire un peu, juché ce lamentable reste
Sur un chardon qui, sans plier, le trouve lourd.

Cette évocation réaliste termine, en leçon d'humilité, la première partie des « Intermèdes de Talloires ». C'est une transition entre la fantaisie échevelée du début de l'ouvrage et la seconde partie, beaucoup plus courte puisqu'elle ne contient qus cinq pièces groupées sous le titre de « Retour à ce qu'on ne peut ni ne veut oublier ».

« Ce qu'on ne peut ni ne veut oublier » c'est le Christ, sa Croix et ses Souffrances, c'est l'Hostie, c'est la mort qui nous appelle. Pour les chanter la fantaisie replie ses ailes, le ton se fait grave, la langue s'épure. Ecoutez :

Ressouvenir. Le miracle de Saint Hubert

Mais voici qu'au détour de mon délassement
Et tandis que flanant sur la route entreprise
Mon caprice amusé se récrée un moment
D'un cher et grand souci j'ai ressenti l'emprise.
O saint chasseur Hubert j'ai connu ta surprise.
Comme toi j'ai vu poindre au tournant du sentier
L'image de Celui qui nous veut tout entiers.
Comme toi, jusqu'au sein du vain jeu qui nous grise,
J'ai vu, leçon muette et douce, mais comprise,
Déconcertant soudain mes yeux pourtant ravis
L'impérieux appel de la foi dont je vis,
Paraître, et s'implanter par divine traîtrise
Au front transfiguré de l'objet poursuivi,
Jamais abandonné, mais point assez servi.

Celui qui veut mon âme et pour toujours l'a prise
Vient réclamer sa place en un cœur qu'il maîtrise,
Disposant tout pour que sa cause soit reprise
Et que tout geste en moi lui réponde à l'envi....
Dans sa féconde et salutaire jalousie
Comme il ne lâche pas, après l'avoir saisie,
Notre âme ! Comme Il sait, jusqu'en la fantaisie
S'insinuer, et puis resplendir brusquement !
O bonne obsession ; O saint acharnement
A nous suivre partout, à partout nous reprendre !
Œuvre du grand Amour, âpre, exigeant et tendre !....

Et, pour finir, un poème redevenu d'actualité hélas !

La Bonne Mort

Et voici que la Croix de mon Dieu me rappelle
Des croix que notre sol meurtri dut recevoir,
Des croix, par milliers pareilles, de bois noir,
Pauvres croix que la Croix de promesse éternelle
Transfigure, ennoblit, et fait trembler d'espoir.
Leur poignant souvenir vient me hanter ce soir.
Ma prière s'attarde à leurs pieds, fraternelle.
Puis-je n'y pas penser ? Puis-je ne pas les voir ?
Il est, pour que la trace en soit diminuée,
Trop tôt.... Nous ne pouvons nous empêcher d'avoir
L'âme et la terre encore fraîchement remuées....
Ces morts sont la douleur mais l'orgueil de nos jours...
Vous les avez reçus, Seigneur, avec amour ;
Et vous avez trouvé conforme au saint modèle
Ce don d'eux-mêmes fait pour tous, en remplissant
Un terrible devoir avec un cœur fidèle,
Jusqu'à l'effusion dernière de leur sang.
Tu rachètes nos tristes temps, et les rehausses,
Toi que j'ai tant supplié Dieu qu'il m'accordât,
Sans avoir dû mériter qu'il m'exauce,
Toi, bonne Mort, chrétienne et simple, du soldat.

La tâche est achevée, que s'est fixée le poète-imagier. Il remercie sa Muse :

O muse
De l'encrier,
Amuse
Mais, si tu peux, aide à prier !

et adresse à son public cet adieu, qui sera également celui du commentateur à son bienveillant auditoire :

Couché sur beau papier souple, et
Doté d'un petit air simplet
Ce recueil qui s'ouvre en couplets
Et finit en hymne est complet.
Je le donne pour ce qu'il est,
Mais serais heureux s'il te plait.

Lieut.-Col. A. Callies.

LE MANUSCRIT JELLIFIER

Le manuscrit du sieur Jellifier a été extrait des collections de l'Académie Florimontane (1) par M. J. Serand qui nous l'a communiqué. Le 6 mars, au cours d'une réunion mensuelle, nous avons fait connaître en détail à nos confrères ce curieux ouvrage que nous allons présenter ici brièvement.

Le manuscrit a été donné, le 15 mars 1851, par M. C.H.A. Despine qui connut l'auteur. Il nous dépeint ce dernier comme « petit de taille, maigre et sec, d'une humeur joviale, aimant le travail et jouissant d'une considération très remarquable pour un perruquier-barbier », état qu'il exerçait dans une « petite boutique, à l'angle sud-ouest de la maison Bornand, près des Arcades de la rue de la Halle, place aux Bois, soit place Grenette ou de Saint-Dominique, actuellement place Saint-Maurice ». Une contradiction semble apparaître dans ces détails quant à la situation de cette échoppe qui pouvait être soit à l'emplacement du n° 11 actuel de la rue Grenette, soit en face.

Une recherche rapide faite dans les archives de la ville nous a permis de savoir que Christophe-François Jellifier, né à Paris dans le VI[e] arrondissement, le 14 septembre 1769, épousa à Annecy, le 20 Germinal, an IX (10 avril 1803), Jeanne-Péronne Déveaux, née à Annecy le 13 août 1772. Jellifier étant mort dans notre ville, l'histoire de cette famille pourrait probablement se reconstituer sans trop de mal dans ses grands traits (2).

Le manuscrit qui nous intéresse a été relié et il se pré-

(1) N° du volume manuscrit : 593.

(2) Gellifier, né à Paris, le 14 septembre 1762, mort sans descendance, le 12 août 1824, à 8 heures. Paroisse Saint-Maurice.

Jeanne-Péronne, née à Annecy, le 13 août 1772, de Thibaud Dévaux et de Jeanne Boquet.

Les archives de la Mairie, où sont relevés ces renseignements, signalent ensuite la mort, le 4 avril 1834, à 5 h. 45 du soir, à l'âge de 55 ans, de Anne Devaud, veuve Jellifier, née le 10 novembre 1781, sépulturée à la paroisse Notre-Dame.

Malgré les divergences d'orthographe et de dates, il semble pourtant qu'il s'agisse bien de la famille du sergent Jellifier.

sente sous l'aspect d'un fort volume de 728 pages d'un épais papier. Chaque feuillet est soigneusement réglé et comporte, à gauche, une colonne réservée aux dates, à droite une colonne pour les distances parcourues par notre homme au cours des étapes. La graphie est claire et non sans grâce. Les paraphes et les volutes qui l'enrichissent dénotent une habileté manuelle que les élégants du quartier durent apprécier chez leur perruquier, lequel, de surcroît, en frisant les moustaches ou en édifiant de savantes coiffures, pouvait évoquer maints souvenirs. Car le manuscrit n'est autre chose que la mise au net d'un carnet de route présenté par l'auteur dans l'avant-propos suivant :

« Notice historrique sur les voyages faites dans les armées françoises ; commencez en 1792 ; dans les armées du Nord, Sambre-et-Meuse, d'Ytalie, Helvétie, Afrique, Asie ou d'Egypte ; avec des observations sur les évènements qui se sont passez dans ces interval suivi d'une description exact des mœurs, coutumes, production, végétaux, agricultture, cérémonies des Egyptiens, accompagnés des choses remarquables de la Terre Sainte ; recueillie avec soin par M. Jellifier sergent. »

Les échantillons d'hortographe qui viennent de passer dans cette fidèle citation ne sont rien auprès des libertés et des archaïsmes qui émaillent tout le livre.

Trois parties apparaissent dans l'ouvrage. La première va du 31 mars 1791 au 6 mai 1798 (nous abandonnons à dessein le calendrier révolutionnaire pourtant seul utilisé par l'auteur). La seconde a trait à la campagne d'Egypte et elle nous conduit jusqu'au 19 août 1801. La dernière enfin prend terme le 29 décembre 1802, date importante pour nous, comme nous le verrons.

* * *

Nous faisons connaissance du caporal Jellifier au moment où il quitte Saint-Quentin, avec la 21e demi-brigade d'infanterie légère, pour rejoindre le nord-est. Son existence est celle des armées françaises en lutte contre l'Eu-

rope coalisée. Le nord, la Belgique, la Sambre et la Meuse sont témoins de l'ardeur de nos troupes où Jellifier se distingue puisqu'il passe sergent au choix le 14 janvier 95. Les villes de Cologne, Bonn, Trèves, Coblence, Mayence sont traversées.

Au milieu de la fièvre des étapes, un instant apaisant se fait jour. Le sourire d'Eros va supplanter, pour un temps, les fureurs de Bellone. Arrivé à Bonn le 7 octobre 96, pour la seconde fois, Jellifier y fait, au bal, la connaissance d'une jeune fille, Christine, avec laquelle il élabore de deux projets. Mais le 6 janvier 97, après d'émouvants adieux au cours desquels Jellifier jure à Christine « une amoure éternelle », notre sergent est contraint de rejoindre une garnison nouvelle d'où il repart d'ailleurs presqu'aussitôt. Des étapes rapides le mèneront à Lyon un mois plus tard. Par Bourg et Pont-de-Beauvoisin, Jellifier se rapproche de la Savoie où il entre par les Echelles le 11 février pour être le même jour à Chambéry qui, dit-il « n'a rien de remarquable qu'une assez belle place d'Armes, entourée d'Arbres, nommée le Verney. »

Montmélian, Aiguebelle, Saint-Michel, Modane, Lanslebourg : autant de villes savoyardes traversées qui guident notre auteur vers le Mont Cenis où il arrive le 18 février 1797. Nous voici donc, on le voit, à la veille des épisodes fameux de la campagne d'Italie où Jellifier paiera si durement de sa personne qu'il tombera malade à Padoue, six semaines après les préliminaires de paix de Léoben. De quoi est-il atteint ? « Une fièvre maligne » — nous dit-il, et cela est fort touchant — « une fièvre maligne causée par l'éloignement de la chère Christine ». Gageons que le passage du Tagliamento, les marches forcées et les batailles peuvent partager avec l'aimable Christine, la responsabilité de cette fièvre.

Après une année passée dans l'Italie du Nord, le 8 janvier 98, on franchit à nouveau le Mont Cenis. Par Lanslebourg, Modane, Saint-André, Saint-Michel, Saint-Jean-de-Maurienne, Aiguebelle et Chambéry, on arrive à Aix-

les-Bains le 16 janvier 98. Jellifier cantonne le soir même à Saint-Innocent et le 17 il arrive à Annecy.

« Logé à Annecy, petite ville écrit notre auteur. A deux lieues de cette ville, nous fûmes surpris d'entendre la canonnade. Les habitants nous rendirent les honneurs militaires et vinrent au devant de notre demi-brigade. Aussi fûmes-nous reçu dans nos logements avec l'enthousiasme et tous les honneurs possibles. Un festin superbe couronna cette journée mémorable. La ville fut illuminée le soir. Les bals et divertissements furent mis en usage. L'autel de la Patrie fut embelli et orné et des inscriptions en faveur des vainqueurs du Rhin et d'Italie, à Buonaparte et à ses victoires et principalement à la division de Masséna et ses compagnons. »

Que dit l'auteur au sujet de notre ville ? Rien. Mais quand il la quitte, le lendemain, peut-être emporte-t-il de son cadre pittoresque un inoubliable souvenir...

Le 18 janvier, il fait étape à Cruseilles. Il est en route vers la Suisse où le Directoire est en train d'intervenir pour ramener l'ordre parmi les Etats de la République Helvétique. Il y restera jusqu'en mars ; puis, par Collonges, il s'acheminera vers Lyon où il embarquera, à destination de Toulon.

Le 22 avril, ayant à son bord le sergent Jellifier, le brick « *Le Conquérant* » lève l'ancre, faisant voile pour l'Egypte.

*
* *

Il n'est pas dans mon dessein de conduire mon lecteur pas à pas sur les traces de Jellifier pendant les trois années de son séjour en Afrique. Toute histoire de la campagne d'Egypte redirait la vie militaire de notre héros et de sa division à cette époque. Il ne fera pas fi, certes, des évènements guerriers du moment ; mais tout cela semble être, en quelque sorte, au second plan du manuscrit. Que l'on se batte à l'autre bout de la Méditerranée, cela est encore se battre. Mais que l'on soit aux portes de l'Orient, dans un pays tout nouveau, voilà qui compte bien davantage. Aussi n'avons-nous pas à nous étonner

que près de six cents pages du volume soient constituées par des réflexions, des observations, des notes sur les choses anciennes de l'Egypte. La « notice historrique » citée plus haut annonce bien ce qui nous est donné. C'est ainsi que nous avons des considérations sur les gens, leurs mœurs, leurs coutumes. Nous serons éclairés sur les religions comme sur les emplois, les impôts, le mariage, les bains, les parfums, les supplices, les sépultures, l'embaumement des momies. Nous pouvons lire des descriptions de l'Egypte, en général, puis de Damiette, du Caire, de Nazareth, du Jourdain, des Pyramides. Les eaux du Nil et leur clarification, les carrières de marbre, la température, les saisons, les calendriers sont le sujet de nombreuses pages, comme aussi la faune et la flore. Rien, en somme, ne paraît avoir laissé notre voyageur indifférent. Certaines proclamations fameuses sont reproduites et des évènements comme les funérailles de Kléber longuement rapportées. Le pittoresque de l'expression se joint au pittoresque du détail pour donner parfois des morceaux fort savoureux.

Il est toutefois, dans cette partie de l'ouvrage, de nombreuses pages dont la qualité fait tache parmi l'ensemble. Ces oppositions méritaient que l'on s'y arrêtât. Notre bibliothèque possédant plusieurs volumes relatifs à l'expédition d'Egypte, il était naturel de s'y reporter.

C'est ainsi que nous devions surprendre l'auteur du manuscrit dans son travail de.... copiste. La « *Décade Egyptienne* », revue de l'Institut d'Egypte publiée au Caire, donne, à la date du 18 Fructidor, An VI, une « description de la route du Caire à Salehieh », texte in-extenso de la communication faite, devant ses collègues, par le distingué officier polonais Shulkouski, membre de cette docte compagnie, dans la section de l'économie politique. Ce texte et celui de Jellifier sur le même sujet sont, à très peu de mots près, identiques. De même, à la page 176 du manuscrit figure une traduction d'une lettre des cheiks du Caire qui se retrouve dans le numéro 6 du « *Courrier de l'Egypte* », journal imprimé au Caire pendant la campagne ; et, à la page 332, le récit d'un essai de débarque-

ment des Anglais à Quesseyr qui est une copie du n° 38 du même « *Courrier* ». Quant aux obsèques de Kléber, il n'y a pas de différence entre la version écrite de Jellifier et celle du chroniqueur du n° 72 du même périodique...

Point n'était besoin de pousser au-delà nos investigations. Un doute planera toujours, à mon sens, sur la part exacte de Jellifier dans les récits non-identifiés qu'il nous fait à propos de son voyage en Egypte. Le manuscrit reste intéressant, mais il perd de son attrait. La *Décade Egyptienne* et les 116 numéros reliés en deux tomes — du *Courrier de l'Egypte* sont à la bibliothèque Florimontane. Le manuscrit est un don Despine. Les trois volumes portent : « Ex-libris Claudius Burdet ». Le dernier numéro du *Courrier* est du 20 Prairial, An IX, alors que Jellifier a quitté l'Egypte le 15 du même mois. Ne peut-on donc pas se poser les questions suivantes : Jellifier a-t-il copié en Egypte ? Ou bien a-t-il rapporté, dans son sac de fantassin, quelques imprimés sortis des presses du Caire ? Ou bien encore a-t-il trouvé les documents à Annecy — mais alors venus par quelle voie les documents qui sont peut-être, dans ce cas, ceux-là même que nous possédons ?...

*
* *

Le 5 mai 1801, nous assistons au départ du navire qui emporte notre sergent vers la France. Quatre mois de voyage, coupés d'une escale de douze jours à Malte et d'une « quarantaine » aux Salins d'Hyères : il n'en faut pas moins pour que Jellifier arrive à Marseille, le 3 septembre. Le 11, il est à Nimes pour tenir garnison, mais, le 15 octobre, il est évacué sur l'hôpital de Montpellier où il restera jusqu'au 21 novembre pour gagner ensuite Tarascon. Là, le 13 décembre, il se voit offrir « un congé de semestre, pour trois mois », congé qu'il doit refuser faute d'argent : il n'a pas touché de solde depuis sept mois !

C'est encore sous les armes qu'il quitte Tarascon, le 19 décembre, pour Lyon, puis pour la garnison de Genève

où il arrive le 7 janvier 1802, pour y demeurer jusqu'au 25 juin. A cette date, je laisse la plume à Jellifier :

« Parti de Genève pour prendre garnison à Annecy.... Ne recevant plus de nouvelles de ma chère Christine, soit la trop longue absence, ou quelque parti qui se fut présenté, ma correspondance fut arrêtée depuis le 7 Messidor (26 juin), ce qui me décida à faire une connaissance à cette ville, vu que le bruit courait que nous étions pour longtemps. Je réussis à gagner les amitiés de Mlle D...., d'une famille honnête et estimée dans le voisinage par son caractère, sa douceur et ses vertus. Je fis l'entrée de la maison au bout de dix jours, dans l'espérance que j'allais obtenir mon congé absolu. Au bout d'une quinzaine de jours agréables, vint un ordre de quitter cette charmante garnison et ses braves habitants pour retourner à Genève par ordre du ministre de la guerre. Mais cela ne troubla point nos amitiés. L'on se promit tous deux une correspondance réciproque, jusqu'au moment que ce congé me fut délivré. »

Je crois que la convalescence de la « fièvre maligne » née des amours interrompues de Bonn est maintenant tout à fait achevée. Jellifier ne nous signalera pas de rechute, malgré longue garnison tenue à Genève depuis le début d'août 1802 et en dépit de nouvelles étapes lointaines à Saint-Maurice-en-Valais (que l'Académie visitait en juillet 1939), à Thonon, Evian, Saint-Gingolph, Sion, Martigny. Un bref passage à Annecy est signalé ; puis, à partir de là, il n'y a plus aucune date dans le manuscrit. En quelques lignes, nous apprenons que Jellifier fut envoyé à Chalon-sur-Saône, en passant par Nantua, Pont-d'Ain, Bourg et Mâcon et que c'est à Chalon-sur-Saône, le 22 décembre 1802, qu'il reçut enfin le congé absolu lui permettant de se mettre en route pour rejoindre l'objet qui lui était destiné.

Le 29 décembre, il arrivait dans notre ville qu'il n'avait pas oubliée, malgré tant de splendeurs entrevues, dans notre ville où il avait choisi d'aimer et où il fixait sa résidence pour y finir ses jours, ainsi qu'il le dit, « en travaillant dans la paix et le bonheur ».

*
* *

Il y a cent trente-cinq ans...

Je me plais à évoquer le coin sud-ouest de la Maison Bornand, près des arcades de la rue de la Halle. Une boutique est là, simple mais bien achalandée. Le soleil couchant qui teinte en rose le sommet de la Tournette jette encore un reflet sur la vitrine où s'étalent des poudres, des peignes, des parfums et des papillottes. En façade, un fer forgé soutient la sphère dorée et la crinière qui se balance doucement dans la brise du soir.

La porte s'ouvre. Frais rasé, le commerçant d'en face franchit le seuil ; puis, se retournant pour prendre congé:

- A propos, interroge-t-il, et ces récits de vos campagnes, Monsieur Jellifier ?

- Cela avance, voisin ; cela avance, répond l'ancien sergent.

...Pouvait-il se douter, le perruquier-barbier de la Place au Bois, pouvait-il se douter, en écrivant ces pages, que cent-trente-cinq ans plus tard, sous la conduite du moins qualifié d'entre eux, un groupe de Florimontans se pencherait pendant près d'une heure sur le livre de ses souvenirs ?...

Paul-V. Aubry.

•

Remarques au sujet de l'article et de la préposition devant certains noms de lieux

Dans le récent volume (1940) des Travaux de la Société d'Histoire de Maurienne, M. le chanoine J.-B. Albert présente une étude très opportune, intitulée « L'article devant les noms propres ». Il s'agit des noms de lieux qu'il ne faut pas confondre avec les noms de personnes.

Or, sans même le soupçonner, on se trouve couramment en contradiction avec la grammaire au sujet des premiers.

Notre distingué collègue rappelle que si devant les noms de personnes comme La Fontaine, Le Nôtre, l'article fait partie du nom, s'écrit avec une majuscule et surtout ne se contracte pas, il en est tout autrement devant les noms de lieux. Ici l'article ne fait que désigner, que déterminer le nom ; il s'écrit avec une miniscule et se contracte. Mais précisément c'est là que beaucoup commettent une première faute qui en entraîne une seconde. Ils mettent une majuscule à l'article devant un nom de localité ou de lieu: « Le Reposoir, Le Chablé, Les Praz », par exemple. Cette majuscule excluant la contraction « au, du, des », pour être logiques, ces personnes devraient dire « je vais à Le Reposoir, je reviens de Les Praz ». Ce serait atroce pour nos oreilles et pourtant cette façon de s'exprimer est courante de la part des touristes. Se fiant à l'écriture qu'ils ont sous les yeux, ils croient que ces articles font partie intégrante des noms et qu'ils doivent être maintenus sans contraction dans tous les cas.

Mais il est une faute qui se commet et celle-là continuellement et par les Savoyards eux-mêmes. Elle touche aux appellations de nombre de villages et de lieux dits. Cette faute consiste à supprimer l'article « le ou les » précédant leurs noms.

L'exemple, il est vrai, vient de haut. Ce sont bien souvent les papiers officiels qui présentent, les premiers, cette suppression de l'article, et les mêmes personnalités qui s'entêtent à dire les « deux Savoie » alors qu'il n'y a qu'une seule Savoie mais deux départements, les mêmes disent « Grand-Bornand, Bout-du-Lac, Mont-Saxonnex, Lyaud, Praz », etc., pour « le Grand-Bornand, le Bout-du-Lac, le Mont-Saxonnex, le Lyaud, le Praz », etc. On imite ainsi ces paysans du bas Faucigny qui disent couramment « Arve » pour l'Arve, par exemple « Arve déborde », encore est-ce là une façon locale de parler très ancienne.

Sans l'article traditionnel, ces noms sont non seulement défigurés mais en quelque sorte diminués. Quand on dit le Grand ou le Petit-Bornand, l'expression est plus forte par elle-même, car l'article désigne ce quelque chose d'important que l'on connait bien et qui synthétise le riche pays du Borne : le Bornand. N'avons-nous pas l'exemple du Havre dont l'article détermine pour ainsi dire ce port de mer, ce havre dont la ville a gardé le nom ?

Il y a plus. Cette suppression ou simple omission de l'article va entraîner, elle aussi, une faute de langage. On ne dira plus selon l'usage au Grand-Bornand, au Lyaud, au Praz-de-Lys, au Fayet, mais à Grand-Bornand, à Lyaud, à Fayet-Saint-Gervais, ce qui n'est plus du tout la même chose. Vous achetiez du beurre du Biot, du Bouchet ; des tommes de la Chapelle d'Abondance, des poissons du Bout du Lac ; aujourd'hui vous les achetez de Biot, de Bouchet, de Chapelle d'Abondance, de Bout du Lac.

Si cette façon de parler est excusable chez des étrangers, elle est intolérable chez des Savoyards. Elle dénature absolument nos jolis noms locaux si particuliers. Et pourtant, on parle et on écrit ainsi de plus en plus. Combien de maires, eux-mêmes, suppriment l'article qui depuis un temps immémorial figure officiellement devant l'appellation de leur commune !

On se perd en conjectures en voulant trouver une raison à cette façon de faire qui semble un malin plaisir. Cet article a-t-il quelque chose de choquant ; serait-il le rescapé de temps révolus ; son maintien compliquerait-il no-

tre langage moderne rempli d'abréviations ? Je crois plutôt qu'on ne sait plus parler français. On invente des mots à tout propos, mais on estropie les anciens.

Il est, enfin, un autre cas, plus subtil celui-là : beaucoup d'appellations de lieux dits savoyards comportent l'une ou l'autre des préposit'ons « sur, vers, chez », par exemple « Sur les Bois, Vers les Champs, Chez Gay ». Or, bien qu'avec l'usage, elles soient devenues partie intégrante de ces appellations, dans le langage, ces prépositions sont toujours considérées come telles. Et les gens du pays continuent de dire, je monte « Sur les Bois », je vais « Vers les Champs », je descends « Chez Gay ». Mais voici que de nouveaux venus se mettent à ajouter une première préposition « à » devant l'autre et disent je monte « à Sur les Bois », je va's « à Vers les Champs », je descends « à Chez Gay ». Il y a dans ces dernières tournures de phrases, peut-être justifiées, quelque chose qui semne mal dans nos oreilles et nous porte instinctivement à protester.

Serait-il difficile, tout en parlant honnêtement, de conserver dans son originalité notre joli langage ? Je pose la question à quelque Abel Hermant.

Et n'échoit-il pas aux Académies provinciales le rôle de maintenir et de défendre ce patrimoine qui constitue la tradition parlée de la province ? D'une part, veiller à la conservation intacte des noms de lieux dans leur forme traditionnelle ; d'autre part, lutter contre les erreurs de langage qui risquent de se généra'ser et de s'enraciner.

Certes, il n'est pas possible d'obliger les touristes à connaître les usages du parler en Savoie, bien que ces usages soient sensiblement les mêmes que dans toute la France, il ne s'agit pas là de pateis ; du moins faut-il qu'on apprenne à nos enfants à respecter les noms du pays et à s'en servir correctement. Le langage de nos hôtes et d'autres aussi se corrigerait bien vite de lui-même.

En ce temps où il importe de redonner son vrai visage à tout ce qui est français, ces petits problèmes ont leur importance.

Louis Pfister.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE SAVOIE

Les Comtes Amédée

Savoyards de Paris

(1304-1401)

Il est difficile, sinon impossible, de retrouver à Paris les traces des hôtels, châteaux ou « log's » qu'habitèrent au moyen-âge, les comtes de Savoie, Amédée V, Edouard le Libéral, Aymon le Pacifique, Amédée VI, Amédée VII, le Comte Amédée VIII, plus tard duc et pape.

Malgré nos recherches, nous sommes donc forcés de redire à propos des maisons de nos anciens seigneurs, le vers si mélancolique du poète latin : « Etiam periere ruinae », les ruines mêmes ont vécu.

Mais, malgré ces anéantissements, le nom de nos ancêtres demeure intact, et, si leurs constructions, les beautés dont ils les décorèrent, se sont évanouies, comme nous venons de le voir, à l'horizon des siècles, si leurs « ostels » cédèrent la place à d'autres logis et même à des maisons modernes et banales, le souvenir de ces demeures revit néanmoins dans les documents, livres et manuscrits que nous avons pu consulter.

Grâce à ces appoints, nous avons été en mesure de recueillir quelques miettes de l'histoire pour ainsi dire « locale » de la Savoie.

Le Comte de Savoie, Amédée V, dit le Grand (1285-1323), était allié à la famille royale des Capétiens, par conséquent à Philippe le Bel (1285-1314), en raison du mariage de Marguerite de Provence, petite-fille de Thomas Ier de Piémont, avec Saint Louis, roi de France.

Philippe le Bel, en plus de sa parenté avec le Comte de Savoie, comte de Flandre également, avait une très grande amitié pour le Savoyard ; il savait toute l'aide que ce der-

nier lui avait accordée en venant combattre à Mons-en-Puelle, où leur valeur détermina la victoire du roi de France sur les Flamands (1304).

Philippe le Bel mourut le 29 novembre 1314.

Au commencement du mois de mai 1314, Amédée V, qui venait justement de faire partie de l'expédition à Rome de l'Empereur Henri VII de Luxembourg, arrive à Paris. Il acquiert à cette date un hôtel situé, d'après l'historien Pascalein, sur le fief de l'Abbaye de Saint-Martin-des-Champs (1) et sur la paroisse de Saint-Laurent, car cette paroisse fondée, d'après l'abbé Lebeuf en 1180, s'étendait alors jusqu'aux murailles de l'antique et déjà célèbre abbaye bénédictine (l'ancienne porte Saint-Martin n'existait pas encore).

Le Comte de Savoie, toujours d'après Pascalein, séjourna un peu plus de trente mois à Paris. Il eut ainsi tout un loisir pour s'occuper de son « ostel » de Gentilly-Bicêtre.

Ce manoir de Bicêtre dépendait de la paroisse de Gentilly, l'une des plus anciennes communes de France.

Il écrasait de sa masse féodale la hauteur qui domine la route de Fontainebleau.

Le Comte de Savoie avait acheté cet « ostel » en 1301, à Jehan de Pontoise, évêque de Winchester (1), ambassadeur à la cour de France du roi d'Angleterre, Edouard I^er^ (2).

A ce château, complètement réédifié par l'évêque anglais, son ancien possesseur, Amédée V ajouta une tour au donjon (3).

En 1316, il donna l'ordre d'embellir la grande salle seigneuriale, la galerie et la chapelle.

Les Italiens Giovanni Farnesio de Pignerol et Pietro d'Acquino, deux peintres de cette époque, décorèrent donc la dite chapelle et la grand'salle, cependant que le Français Pierre Huc posa dans la galerie et le sanctuaire, des verrières (4).

(1) De Winchester on a fait Vichestre, Bichestre et Bicêtre.
(2) Arch. nat. Cart. S. 5 122.
(3) L. Cibrario, *Origine et progresse delle instituzione della Monarchia di Savoia*, l. 1., page 108.
(4) L. Cibrario, op. cit., page 110.

Ces vitraux, presque contemporains de ceux de la cathédrale de Chartres et de l'église Saint-Maclou de Rouen, auraient pu, comme ces derniers, susciter notre curiosité et surtout notre admiration par la beauté et la perfection de leurs coloris, s'ils avaient survécu à l'injure des temps.

Il serait peut-être assez facile, à ce propos, de retrouver aux archives camérales de Turin, le nom des artistes italiens et français qui, dans les commencements du XIV^e^ siècle, œuvrèrent à Gentilly et qui furent en relation avec Farnesio et Pierre d'Acquin (1).

Ces artistes ont été les disciples de maîtres toscans et les œuvres d'art qui embellirent les murs de Gentilly-Bicêtre s'apparentaient visiblement, par leur facture et leurs coloris, ainsi que par leur date (1316) aux fresques que Giotta immortalisa sur les murs intérieurs de l'église de la Madonna del Arena, à Padoue, en 1292.

Ces fresques ont sans doute inspiré également les artistes français du XIV^e^ siècle ; parmi eux, on cite Etienne d'Auxerre que Philippe le Bel avait envoyé en 1298 à Rome, puis à Florence, afin de s'y perfectionner. De même qu'au XVI^e^ siècle, François I^er^, Charles IX et Henri II appelèrent des maîtres italiens, peintres, architectes et sculpteurs pour reconstruire, agrandir et décorer le Louvre, Chambord, Blois et Fontainebleau. Le roi Philippe le Bel avait pris à son service trois peintres de la Toscane : Filipo et Giovanni Rissorto et Nicolas Marsi (1).

De Paris à Gentilly-Bicêtre, la distance est courte. On pouvait facilement se voir et se rencontrer entre personnages de ce temps. Et comme les rois de France, Louis X le Hutin (1314-1316), Philippe V le Long (1316-1323), Charles IV le Bel (1322-1328) et Philippe VI de Valois (1328-1350), eurent pour Amédée V la même considération dont il avait joui auprès de Philippe le Bel, nous pouvons par conséquent bien avancer que les maîtres-maçons et les peintres, travaillant selon la coutume du temps, aussi bien pour les grands féodaux que pour le roi de France et se

(1) *Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France* (1905). Voir à ce sujet : *Mémoires de la Soc. Savois. d'hist. et d'arch.*, tome XII (1870).
(1) DURRIEU. *La peinture à l'exposition des primitifs français* (1904).

prêtant mutuellement leurs artistes, ce sont ces derniers qui introduisirent à Paris et à Gentilly le nouvel art préraphaélite.

Nous ne devons pas non plus ignorer que si Amédée V fut un grand guerrier, il reste aussi pour notre histoire de Savoie un grand bâtisseur, un « architecteur » comme on disait au moyen-âge, un lettré et un ami des arts (2).

Il étendit, en 1292, l'enceinte fortifiée du château de Thonon jusqu'à la tour de Saint-Bon, ainsi que viennent de le révéler les tranchées d'abri, creusées en 1940, sur la place actuelle du Château.

Dans le but de reconstruire, en 1296, le manoir féodal de Chambéry acheté au comte Berlioz, en 1232, par Thomas I^er^, Amédée V fit appel à des maîtres d'œuvre, à des artistes italiens et français : à Jean de Seyssel, à Rodolfo Bottali et surtout au florentin Georges d'Aquilie. Ce dernier, l'un des peintres le plus en renom au XIV^e^ siècle, peignit à fresques de 1314 à 1311, les châteaux de Chambéry, du Bourget et de Gentilly, ainsi que les églises d'Evian et de l'abbaye d'Hautecombe (1).

La première partie du XV^e^ siècle vit en France l'apogée de l'art de l'enluminure, mais si les artistes qui illustrèrent, pour citer un exemple, les *Grandes heures du duc de Berri*, ce chef-d'œuvre de dessin, délicat et d'éclatantes couleurs, sont dignes de passer à la postérité, ceux antérieurs au XIV^e^ siècle, siècle rugueux et guerrier, ne furent pas sans valeur et s'attirèrent des commandes princières. Aussi, nous voyons, à l'époque des peintres flamands Jean de Loere et Pierre de Bruxelles, artistes qui « adornèrent » le Louvre de Philippe le Bel, un artiste français, Nicolas Breton, enluminer et *noter* un Graduel destiné par Amédée V, en 1317, pour sa chapelle de Gentilly-Bicêtre (2).

L'année précédant sa mort (1323), le comte savoyard reçut en grande pompe à son château-fort Hugues de Faucigny, Guillaume III de Genève et la grande dauphine

(2) Ch. Defayard, *Histoire de Savoie*, page 88.
(1) G. Mandach, *La peinture d'Abondance* (Gazette des Beaux-Arts, 1913, page 104).
(2) Nicolas Breton. Allumina e nota un graduale per la capella d'Amedeo V a Gentilly (L. Cibrario .op. cit., page 110).

Béatrix (1322). Ils y signèrent ensemble la trêve de Gentilly.

Le fils aîné d'Amédée V, Edouard Ier le Libéral, fit de fréquents séjours à Bicêtre. Il préférait cet « estel » et le château de Seyssel à celui de Chambéry, car, sous sa sombre apparence de forteresse, Bicêtre, avec ses murs restaurés, avec ses fresques, avec sa chapelle, ses verrières et ses reliquaires précieux, ses tapisseries de « haulte lice » à grands personnages et à foresteries, comme c'était la coutume du temps, Bicêtre ne devait pas manquer d'un certain confort. Et la vue, par ailleurs, était si belle sur la vallée où la Bièvre, se dissimulant sous les peupliers et les saules de ses rives, déroulait ses sinuosités pour gagner Paris, dont on apercevait dans le lointain brumeux, la colline de Montmartre, son couvent, et sur un plan moins éloigné, les tours et les clochers aux fines aiguilles, qui trouaient le ciel de Paris...

Edouard Ier mourut au château de Bicêtre en 1329, au retour de la victoire où il avait servi avec ses « bandes savoyardes » dans les rangs français (1328).

Il fut enterré à Hautecombe.

Tout nous fait croire que son frère et successeur, le Comte Aymon dit le Pacifique, ayant des relations de plus en plus étroites avec la cour de France, ce « rendez-vous de toute chevalerie », fréquenta souvent Paris et Gentilly-Bicêtre.

En 1355, douze ans après la mort d'Aymon, qui repose lui aussi à Hautecombe, et pendant la minorité de son fils Amédée VI, les régents de Savoie, le baron de Vaud et le comte Amédée III de Genève, cédèrent le château de Bicêtre à Philippe d'Orléans, second fils de Philippe de Valois (1).

Philippe d'Orléans étant mort sans descendance, ses biens échurent à la couronne de France.

Charles VI s'installe en 1381 et 1384, à « l'estel de Bicêtre », où il signe diverses ordonnances, nous dit la Grande chronique du Royaume.

(1) Pascaleis, op. cit., page 319.

Si, certaines assertions nous affirment que le château de Bicêtre ne fut en somme qu'un pied-à-terre pour nos Comtes de Savoie (1), comment se fait-il qu'un roi de France l'ait jugé assez digne de lui pour l'habiter et n'ait pas hésité à faire flotter sur la plus haute tour du castel restauré par Amédée V et ses successeurs, son emblème personnel : un cerf d'or sur champ d'azur...

En 1401, Charles VI offrit le château de Bicêtre à Jean de France, duc de Berry.

Ce dernier, plus riche que nos comtes savoyards puisqu'il pouvait puiser à pleines mains dans le trésor royal (2), fit reconstruire du moins en grande partie le manoir féodal. Bicêtre ne fut donc pas démoli, mais il fut hérissé de tours, garni de tourelles où grinçaient des girouettes armoriées, comme nous le montre un vieux dessin de Carnavalet (3).

Les murs intérieurs et les lambris demeurèrent les mêmes qu'au temps d'Amédée et le château continua à montrer sa grande figure féodale et guerrière sur le plateau de Bicêtre, mais, hélas ! pas pour bien longtemps. A peine était-il complètement achevé en 1411, qu'éclata la fameuse querelle des Armagnacs et des Bourguignons. Ces derniers maîtres de Paris, ayant à leur tête le boucher Caboche, pillèrent et brûlèrent presque entièrement le château de Bicêtre dont le duc de Berry offrit les ruines au chapitre de Notre Dame de Paris (4).

*
* *

Il est temps de quitter le plateau de Bicêtre. Descendons dans la plaine pour gagner de là, le centre de Paris, le Paris du XIV[e] siècle.

Nous voici dans un chemin cahoteux, boueux, malaisé : l'ancien chemin de la Glacière.

A travers le faubourg Saint-Marcel qui n'est pas encore construit, mais où se dégagent parmi des chaumières et des maisons basses, des cultures et des moulins à vent, et

(1) P. Bru, *Histoire de Bicêtre*, page 3.
(2) *Perroniana et Tuana*, Cologne, 1691 .page 320.
(3) B. Jacob, *Les curiosités du vieux Paris*, page 192.
(4) P. Bru, op. cit., page 6.

comme on le voit dans le plan de Bâle, l'église et la collégiale Saint-Marcel, construite au XIe siècle et le couvent des Cordelières datant de 1289, nous arrivons en face du mur d'enceinte de Philippe-Auguste.

Le pont-levis de la porte Saint-Marceau s'abaisse ; nous voici, en suivant des ruelles étroites, devant la Seine. Nous la traversons en deux fois sur le Petit-Pont et le Pont-aux-Changeurs, pour arriver à la berge de la rivière, quai primitif qui nous conduit près du Louvre, où nous allons retouver sinon les vestiges d'un hôtel des Comtes de Savoie, du moins un de leurs souvenirs.

En effet, sur l'emplacement du quadrilatère formé actuellement par les rues du Louvre, Berger, du Jour et Coquillère, s'éleva jusqu'en 1761, un hôtel de la Renaissance, bâti en 1572, sur les plans de l'architecte Jean Bullant pour Catherine de Médicis. Cette demeure s'appelait alors l'Hôtel de la Reine.

L'Hôtel fut acheté en 1601 par le fils du prince de Condé: Charles de Bourbon, comte de Soissons. Sa fille, Marie de Bourbon, l'apporta en dot en se mariant en 1624 avec Thomas de Savoie-Carignan, frère de Victor-Amédée, prince de Piémont. On sait que le fils de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, avait marié à Paris, en février 1619, la fille cadette d'Henri IV, la princesse Chrestienne de France (1).

L'Hôtel de Catherine de Médicis devenu l'hôtel de Savoie-Soissons n'a rien gardé de son ancienne splendeur, si ce n'est une colonne dorique accolée aux bâtiments actuels de la Bourse du Commerce, colonne où des lacs d'amour entrelacés des chiffres d'Henri II et de Catherine de Médicis, nous disent encore le deuil et la piété conjugale d'une reine de France que l'histoire impartiale remet de jour en jour à son vrai rang : celui d'une Française de cœur et de volonté (2).

(1) Claude de Vaugelas, le grand grammairien français né en territoire savoyard, qui fut membre de l'Académie Florimontane et de l'Académie Française, avait un appartement dans l'hôtel de Soissons. Il était gouverneur des enfants du comte Thomas. Il fut enterré en 1652, dans l'église de Saint-Eustache toute proche de l'hôtel de Savoie-Soissons.

(2) G.-P. Champion, *Catherine de Médicis présente le royaume de France à son fils Charles IX.*

Si, de l'année 1572, on remonte dans le passé, c'est un autre hôtel que nous allons retrouver à la place de celui de Catherine de Médicis : l'Hôtel de Nesles ou de Bohème. Il appartenait en 1327 à Jehan de Luxembourg, le vieux roi de Bohème, qui fut tué en 1349, à la bataille de Crécy, car tous les rois ne sont pas des félons.

Sa fille, Bone de Luxembourg, épousa Jean II dit le Bon, roi de France, et fut la mère du dauphin Charles, le futur Charles V.

Le dauphin donna l'hôtel de Bohème à Amédée VI, comte de Savoie, au moment où le duc d'Orléans devenait propriétaire du château de Bicêtre (1355).

Dans la chronique du Religieux anonyme de Saint-Denis, cette résidence est nettement marquée : « hospitium Parisiis versus portam Sancti-Honorati Amedeo Sabaudiae comiti datum » (un hôtel situé à Paris du côté de la porte Saint-Honoré donné à Amédée, comte de Savoie).

Quelle fut probablement la cause d'un tel don royal ? La voici. Le 5 janvier, la France et la Savoie signaient le traité de Paris.

Amédée VI abandonnait tous ses domaines du baillage du Viennois et de Novalaise, au dauphin de France, qui, en retour, lui cédait le Faucigny et la suzeraineté sur le Genevois. L'alliance des Valois et du comte Verd se resserrait également par un mariage : Amédée VI épousait Bonne de Bourbon, belle-sœur du futur roi de France Charles V.

L'hôtel de Bohême fut rendu par Amédée VII de Savoie à la couronne de France qui y installa les Filles pénitentes, de fondation royale.

Et comme ce comte de Savoie, Amédée VII, le comte Rouge épousa Bonne de Berry, il reçut en échange en 1388, de son beau-père Jean de Berry, un autre hôtel à Paris, pour remplacer le premier.

Ce dernier logis, bâti avant 1350, par Pierre Bertrand, évêque d'Autun, dans la rue du Chaume (rue des Archives actuelle), était situé presque en face de l'hôtel de Clisson (Archives nationales). C'était un petit manoir, en appareil

du XIV[e] siècle, comme il devait en exister un certain nombre dans la capitale, avec des tourelles en poivrières et des ouvertures aux vitraux à résilles de plomb. Il s'étendait également par un autre corps de logis, sur la rue des Haudriettes. Les deux corps de ce logis étaient reliés par des galeries qu'on appela dès lors « la grande et la petite Savoie ».

Suivant l'usage de nos comtes qui choisissaient volontiers leurs alliances en France, Amédée VIII épousa Marie de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi, et il emmena sa jeune femme au château de Thonon.

Attiré alors, lui aussi, par l'amour qu'il portait à son épouse et au pays de ses ancêtres, Amédée VIII ne voulant plus résider à Paris, désira se défaire de son hôtel. Il l'aliéna donc en 1403 : le prix de vente servit pour une part à payer la somme de 10,000 écus d'or qu'il remit à Odon de Villars, dernier possesseur du comté de Genevois.

Et c'est ainsi que, de la rue des Archives, où en 1401, Amédée VIII signe avec Odon de Villars, la cession du comté qu'illustrèrent la comtesse Mathilde, châtelaine de Clermont et Robert de Genève (le pape Clément VII), c'est ainsi que, par la pensée, je quitte Paris et je reviens en Savoie.... avec Amédée VIII....

Mon idée s'arrête sur les échauguettes du manoir de Châtel-en-Semine, qui domine le pont et la gorge des Usses : c'était là le fief acheté par le comte de Savoie. C'est presque mon pays natal... Aurais-je en cet instant, comme le prince savoyard, la nostalgie de nos montagnes, de nos lacs aux flots bleus, si divinement bleus....

Antoine Dufournet.

Un fils de Savoyard, Ministre de la Marine

Gaspard MONGE [*]

Fut-il laboureur — ainsi que d'aucuns l'écrivirent — ou bien tailleur de pierre comme ses descendants demeurés en Savoie — ainsi que me le disait récemment l'un d'eux — ce Claude Monge qui, vers 1680, besognait sur le territoire d'Onnion, près de Saint-Jeoire-en-Faucigny ? Le problème reste à résoudre. Mais c'est à son frère, curé de Saint-Jeoire, qu'il confia l'éducation de ses deux fils aînés, Jacques et Claude-François, qu'il avait eus de Jacqueline Gay, son épouse, native de Bogève. Les deux plus jeunes fils demeurèrent au pays, y firent souche et leurs descendants habitent encore Annemasse, Onnion et Mégevette.

Les deux aînés quittèrent la contrée. Dès 1737, nous trouvons Jacques Monge établi à Beaune où, moins de sept ans plus tard, son frère le rejoindra.

Dans son exil bourguignon, Jacques a transporté les qualités de rude travailleur qui feront de lui successivement un gagne-deniers, c'est-à-dire un manœuvre, puis un marchand forain, un artisan et enfin un marchand, membre de la confrérie des merciers.

Jeanne, la fille du voiturier Rousseau, s'est éprise de ce tâcheron savoyard et, par devant le curé de Saint-Pierre-de-Beaune, l'épouse le 19 mai 1744. Un savetier, un perruquier, un cordonnier, un vigneron, un tailleur d'habits et un chapelier, — voisins ou amis, — sont les témoins de cette modeste alliance.

Secret de l'atavisme ? Mystère de l'hérédité ? Trois fils vont naître de cette union qui seront doués, jusqu'au génie parfois, pour les sciences mathématiques.

Jean, le plus jeune de cette famille qui compta cinq enfants, sera Consul, professeur de mathématiques, d'hydrographie et de navigation.

Louis, le second, compagnon de Lapérouse sur l'*Astrolabe* et l'un des deux seuls survivants de cette expédition, enseignera la philosophie, les mathématiques et l'astronomie.

Quant à l'aîné, Gaspard, il portera le renom de la science française aux quatre coins du monde en créant, à dix-neuf ans, la Géométrie Descriptive.

Depuis près de deux années, je me penche avec un intérêt toujours nouveau sur la vie passionnante de Gaspard Monge, fils du gagne-deniers de Saint-Jeoire. Son passage au ministère de la marine est un bref épisode de huit mois au cours de cette longue vie. Et je sens bien que je tromperais l'attente de mon lecteur si je n'exposais tout d'abord à grands traits les points principaux de cette belle existence.

*
* *

Gaspard Monge naquit à Beaune, le 10 mai 1746. Son père le fit entrer, ainsi que ses frères, au Collège des Oratoriens de cette ville qui instruisaient à peu de frais les enfants sans fortune. C'est là que son esprit devait s'ouvrir si largement aux sciences, tandis qu'il acquerrait peut-être dans la boutique paternelle où l'on s'occupait de coutellerie — une bonne habileté manuelle. Le 28 mai 1762, Monge soutint brillamment sa thèse de fin d'études, sur des problèmes ardus de mathématiques dont l'énoncé n'était pourtant qu'un jeu pour ce cerveau de seize ans. Les Oratoriens l'envoyèrent alors chez leurs confrères de Lyon, où Gaspard se vit attribuer aussitôt la chaire de physique. Il y professa deux ans. Et quand vint sa dix-huitième année, il fut sollicité d'entrer d'une façon définitive dans cette compagnie. Un scrupule de son père le détourna de cette voie et il revint alors passer ses vacances à Beaune. Il y entreprit la levée du plan de la ville. Les instruments pour ce faire lui manquant, il les créa ; et, son travail achevé, il l'offrit à l'Administration municipale.

Cette œuvre de sa dix-huitième année va influencer tout son avenir. Un lieutenant-colonel du Génie, frappé de l'élé-

gante précision de ce travail, recommanda Monge au Commandant de l'Ecole du Génie de Mézières. Son humble naissance lui interdit l'accès de cette Ecole comme officier. Gaspard y entrera comme appareilleur-dessinateur-cartographe. Il se fit si rapidement apprécier dans ce poste, tant par ses connaissances que par l'ingéniosité des solutions qu'il propose, que le célèbre Bossut le prit comme suppléant de sa chaire de mathématiques et que l'Abbé Nollet se l'adjoignit pour la chaire de physique. Il remplacera bientôt l'un et l'autre dans leurs fonctions, ce qui ne l'empêchera pas d'élaborer, pendant ce temps, sa Géométrie Descriptive.

Ses vacances, il les passait à Paris, dans la fréquentation de quelques-uns des esprits les plus cultivés de son temps. Lavoisier, Condorcet, La Rochefoucault, d'Alembert le poussèrent vers l'Académie des Sciences, où il entra en 1780, date de son mariage d'où naîtront trois filles dont deux survécurent. La même année, il professa au cours d'hydrodynamique institué au Louvre par Turgot. Monge avait alors trente-quatre ans. Il se partageait entre Mézières et Paris. Carnot, Coulomb, Prony furent ses élèves.

La Révolution amena un changement profond dans l'existence de Monge. Non par nature, mais parce qu'elle lui paraissaient pouvoir satisfaire son esprit de justice, les idées de réforme qui fermentaient dans tous les rangs de la société le séduisirent et il les fit siennes.

La journée du 10 août 1792 lança Monge dans la vie publique. Porté au ministère de la Marine, il accepta ce poste par patriotisme, en considération de la présence des Prussiens sur le sol national. Le 10 avril 1793, il donna sa démission.

Peu de temps après, Monge fut appelé à collaborer à la défense du territoire et donna toute son activité aux manufactures d'armes, aux fonderies, aux foreries et aux poudrières.

En 1794, il créera et organisera l'Ecole Polytechnique et l'Ecole normale. (Cette dernière n'était pas, soit dit en passant, celle d'aujourd'hui.)

Le 29 juillet 1795, après les incidents de prairial, Monge dut s'enfuir en forêt de Bondy, puis à Aulnay, où Berthollet — savoyard de Talloires — avait une maison de campagne, et, enfin, dans un grenier de la rue Jean-Jacques Rousseau. A la date du 22 juillet, il put reparaître.

Il fut ensuite envoyé en Italie, avec Berthollet, pour y choisir les chefs-d'œuvre artistiques dont la cession avait été stipulée par Bonaparte victorieux. Il s'y liera d'amitié avec le jeune général, qui le chargea, ainsi que Berthier, d'apporter au Directoire le traité de Campo-Formio. Il retourna ensuite à Rome, avec Daunou, pour organiser la République, fit une ambassade à Saint-Marin, et c'est de Civita-Vecchia qu'il fera voile vers l'Egypte, le 26 mai 1798, à bord de la frégate « *La Courageuse* ».

Au pays des Pharaons, Monge sera intimement mêlé à la vie active de la Commission des Arts et des Sciences, Premier président de l'Institut du Caire, membre éminent du Divan Général, suivant Bonaparte aux Pyramides, à Suez et jusque sous les murs de Saint-Jean d'Acre, cheminant à âne à travers les sables, lisant l'Ecriture Sainte sous la tente du « petit caporal », manquant mourir de maladie en Syrie, que d'évènements attachants ou pittoresques nous devons délaisser pour assister au départ, sur la frégate « *La Muiron* », de Bonaparte qu'accompagnent encore Monge et Berthollet. Ils assisteront au débarquement à Toulon et au retour triomphal vers Paris, atteint le 16 octobre 1799.

Monge redevint alors le père de l'Ecole Polytechnique, défendant les élèves contre l'esprit despotique de Bonaparte, abandonnant ses émoluments aux moins fortunés d'entre eux (1).

Lors de la première création du Sénat, Monge fut appelé à y siéger par Napoléon et en devint président. Il se vit attribuer la Sénatorerie de Liège, le titre de Comte de Péluse, en souvenir de l'Egypte, les insignes de Grand-Croix de la Légion d'Honneur et un majorat en Westphalie.

---

(1) On sait que l'Ecole Polytechnique vient d'être démilitarisée.

Tant d'activité n'a pas nui à sa fécondité intellectuelle. Les œuvres de science se sont accumulées qui formeront, à sa mort, une liste imposante. D'autre part, il se multiplia dans les fonderies de canons. Mais le travail ne pouvait avoir raison de cette brillante intelligence. Nature droite et bonne, patriote ardent et fidèle à ses amitiés, Monge devait ressentir profondément les malheurs de son pays et les vicissitudes de ses amis. En apprenant le désastre de Russie, en 1812, le grand savant fut frappé d'apoplexie. Il se rétablit pourtant et servit jusqu'au bout son empereur. Aussi, dès la Restauration, traqué par la police comme impénitent jacobin et assimilé aux régicides, il disparut et se réfugia dans les Ardennes.

Tant d'épreuves accumulées avaient amoindri Monge qui n'était plus lui-même. Il revint à Paris, en 1816, pour apprendre sa radiation de l'Institut et le bannissement de l'un de ses gendres (M. Eschassériaux). L'oblitération de ses idées, ses attaques d'apoplexie de plus en plus fréquentes étaient les signes précurseurs de sa mort qui survint le 28 juillet 1818. Monge avait soixante-douze ans.

Si, pour être exact, je dois mettre au compte de ce grand patriote, de ce génial cerveau, un anticléricalisme qui disparaîtra d'ailleurs sur le tard, j'avoue ne pas trouver, dans cette biographie rapidement tracée, la justification du portrait d' « homme épais et borné » que fait de lui Mme Roland dans ses « Mémoires » ; ni du qualificatif de « brave géomètre ahuri » que M. Pierre Gaxotte lui donne dans sa « Révolution française ». La fougueuse girondine n'a pas su voir les qualités sous le manque d'entregent qu'explique assez l'humble origine ; l'historien qui prétend juger le ministre de la marine que nous allons suivre maintenant, pêche à coup sûr, par goût du raccourci, contre l'exactitude.

*
* *

Quel était donc l'état de la Marine Française au début de la période révolutionnaire ? On a dit volontiers que

cette marine était inexistante et qu'il avait fallu tout y créer de toute pièce. Cela n'est pas exact.

Nous avions eu, du reste, à ce point de vue, motif de ne pas nous endormir. Napoléon Gallois, dans un ouvrage paru en 1817, ne rappelle-t-il pas, en effet, que dans le XIII^e^ siècle, nous eûmes à soutenir 39 années de guerre contre l'Angleterre, 33 dans le XIV^e^ siècle, 69 dans le XV^e^, 11 dans le XVI^e^, 13 dans le XVII^e^ et 33 dans le XVIII^e^ !

Parfois moins bien armée que celle qui réunissait les navires anglais, notre flotte précisait son infériorité sur le chapitre de la vitesse. Le grand Suffren — je dis Suffrin, car c'est ainsi qu'il faut prononcer ce nom provençal — le grand Suffren, un marin qui valait bien Nelson, s'était essoufflé en vain à demander que nos bâtiments fussent doublés en cuivre pour augmenter leur allure. Mais nous avions pourtant, au 1^er^ janvier 1789, 71 vaisseaux de ligne, 61 frégates, 15 corvettes et 32 flûtes ou gabarres, de quoi nous battre, en somme, honorablement. Encore faut-il, pour ce faire, des hommes pour lesquels les deux fières devises de la Marine Française : « Honneur et Patrie », « Valeur et Discipline » ne soient pas lettres mortes !

Que nous sommes loin, hélas ! du noble élan qui, en 1707, faisait écrire à Duguay-Trouin s'adressant à son ministre Ponchartrain : « Nous crevons tous de bonne volonté. » Les corsaires qui, nantis de leur « lettre de marque », font la guerre au commerce continueront, certes, leurs exploits, puisque de 1793 à 1798, ils captureront 2.266 navires anglais tandis que notre flotte marchande n'en perdra que 375. Mais les corsaires vivent à la mer, loin de la contagion des ports ; et le vent qui gonflait leurs voiles n'apportait pas jusqu'à eux la contagion des « idées nouvelles » qui assaillirent les vaisseaux de guerre, au point qu'il faut bien leur attribuer leur part dans les défaites d'Aboukir et de Trafalgar.

A Brest, lors des mouvements qui marquèrent le début de la Révolution, l'amiral Comte Albert de Rioms demanda aux mutins du « *Patriote* » : « Avez-vous à vous plaindre de moi ? »

« Non, répondirent-ils. »

« Avez-vous à vous plaindre de vos officiers ? »

« Non, répondirent-ils encore. »

Poussés par la fièvre révolutionnaire, ils étaient seulement ivres d'anarchie.

Les corsaires - - ai-je dit - restaient d'excellents marins. Mais le 30 mai 1792, la Législative avait, par décret, déclaré la guerre de course contraire à ses principes et l'avait, comme telle, interdite, priant le Roi de préparer, par la voie des ambassades, la suppression absolue de la course sur mer. La France passa aux actes, laissant au port les corsaires, se lançant ainsi dans un désarmement unilatérial analogue à celui dont nous venons de subir les douloureux effets. Car l'Angleterre, bien sûr, n'accepta pas. Mais on tergiversera longtemps en France sur cette question, privant ainsi Monge de l'action des corsaires. Seule l'imminence du danger fit autoriser, en janvier 1793, tous les Français à armer en course. Monge n'en fut pas moins privé de cette arme pendant les cinq premiers mois de son ministère.

*
* *

Lorsque furent ramenés, de Versailles à Paris, les 5 et 6 octobre 1789 « le Boulanger, la Boulangère et le Petit Mitron », la Marine s'installa au Garde-Meubles de la Couronne, sur la place Louis XV, actuellement place de la Concorde. Le ministre, comte Henri de la Luzerne, successeur, à la date du 26 octobre 1789, du maréchal de Castries, installa son bureau dans l'aile de la rue Royale, prenant ainsi une initiative qui dure encore de nos jours. Le principal de ses soucis paraît avoir été « de lutter contre l'indiscipline grandissante qui régnait dans les ports et menaçait de tout submerger ». Sa gestion étant violemment critiquée à l'Assemblée Nationale ,il donnait sa démission le 23 octobre 1790.

A une cadence qui n'est plus pour nous surprendre, cinq ministres lui succédèrent. Le dernier en date fut Gratet

du Bouchage qui disparut le 10 août, après un règne éphémère de dix-neuf jours.

L'Assemblée législative décréta que « les ministres seront provisoirement nommés par l'Assemblée, mais ne pourront être pris dans son sein ».

L'enthousiasme présida à l'enlèvement des premiers portefeuilles, mais peu à peu, l'ardeur se ralentit. Les parlementaires ne sont-ils pas, en effet, inéligibles, et ne commence-t-on pas à penser à l'incertitude du lendemain ? Quand on arriva à la Marine, Meusnier, académicien et mathématicien, qui désirait vivement la place, était près de triompher quand une voix anonyme jeta ce cri « qu'on l'avait vu faire la cour aux grands. » Tout fut à refaire. Alors, on pressent't Pache. Mais le secrétaire de l'Assemblée, ci-devant marquis de Condorcet, présenta aux suffrages son collègue de l'Académie des Sciences, Gaspard Monge, en assurant — ce qui paraît osé — qu'il était familier des choses de la Marine. Par une faible majorité de 130 voix, Gaspard Monge fut élu.

*
* *

Les trois premières années de la Révolution avaient peu changé la vie de Gaspard Monge, toujours occupé par ses travaux, ses relations avec l'Académie et ses examens. De cette période datent, en effet, la « Deuxième édition du Traité élémentaire de Statique à l'usage des Ecoles de la Marine », « le Dictionnaire de Physique » publié en collaboration avec Cassini, Bertholon, Hassenfratz, etc., « l'Avis aux ouvriers en fer sur la fabrication de l'acier puddlé », le « Rapport fait à l'Académie des Sciences sur le Système Général des Poids et Mesures » avec la collaboration de Borda et de Lagrange, le « Rapport sur une nouvelle platine pour arquebuse », les « Mémoires sur quelques phénomènes de la vision » puis « sur la cause de quelques phénomènes de la météorologie », les « Observations sur le mécanisme du feutrage », etc.

En mars et avril, Monge avait fait, comme d'habitude, sa tournée des ports. Sa seconde fille, Louise, âgée de douze

ans, l'accompagnait. A son retour, la Commission des Poids et Mesures, et plus particulièrement la Commission du Mètre absorba une part de son activité. La fin d'octobre 1791 le vit partir, avec sa fille aînée cette fois, en une longue tournée d'inspection des ports, la dernière qu'il devait faire. Dunkerque, le Hâvre, Saint-Malo, Brest, Lorient, Nantes, Rochefort, Bordeaux, Sète, Marseille, Toulon furent visités. Et l'on n'évoque pas sans amitié le souvenir de ce père actif doublé d'un savant, qui chemine ainsi tout le long des côtes de France avec sa petite fille de treize ans. Dans chaque port, Monge pesait les bases d'une école gratuite et publique d'enseignement des mathématiques et de l'hydrographie. Cette tournée à peine finie, il la reprenait en sens inverse, après avoir retrouvé Mme Monge à Lyon et pris, cette fois, comme compagne de route, la petite Louise. De chaque étape, Monge adressait un rapport précis au ministre. Le 1er juillet, après avoir envoyé de Dunkerque son dernier compte-rendu, l'examinateur rentrait à Paris.

Une vie si remplie laissait peu de place à l'activité politique. Monge s'était bien affilié, comme tout le monde, à un club ; mais la « Société Patriotique de 1789 » dont il était membre, avec sa réunion hebdomadaire du dimanche soir à laquelle notre savant dut, en fait, assister bien peu souvent, s'occupait seulement à classer des papiers publics, et la placidité de ce groupement le fit un jour taxer de création monarchique.

C'était donc aussi peu qu'il soit possible un homme politique que Baudoin, directeur de l'Imprimiere nationale, vint avertir, le 10 août, à 11 heures du soir, rue des Petits-Augustins — actuelle rue Bonaparte — de sa nouvelle fortune.

Nous savons déjà que Monge accepta ce portefeuille de la Marine qui lui était ainsi confié en conséquence de la présence de l'étranger sur le sol national. Mais il n'est peut-être pas inutile de rappeler encore qu'un ministre, en ce temps-là, était surtout un Commis, un exécuteur auquel on envoyait des lois toutes faites et qui devait rendre compte périodiquement de leur application. Je ne puis

douter, d'après la vie entière de Monge, que ce point lui était alors parfaitement présent à l'esprit et que, s'il ne fut pas plus fâché qu'un autre d'être ministre, il savait du moins que, dans les limites impliquées par les circonstances extérieures à lui-même, il avait, là encore, une occasion de servir son pays. Il ne voyait, dans la journée du 10 août, qu'une manifestation d'autorité dont le pays avait un pressant besoin. C'est pourquoi, d'ailleurs, il sera porté assez vite à suivre Danton.

*
* *

Monge prit aussitôt possession de son appartement de Ministre sur la place ci-devant Louis XV ; mais il n'y occupa jamais que des pièces modestes, laissant à la disposition des officiers de marine détachés en mission à Paris les chambres les plus fastueuses. Quant au linge, il ne voulut pas user celui du Ministère, mais du sien. De longs mois après, Mme Monge pouvait exhiber un trousseau délabré, apporté presque neuf et ayant beaucoup servi.

Le premier soin du nouveau Ministre fut de faire enlever de l'immeuble les cadavres des Suisses tombés au cours de l'attaque des Tuileries. Quant aux hommes réfugiés dans les caves, il facilita leur évasion. Puis il se mit au travail, étudiant les questions qui relevaient de sa charge, donnant des ordres dans les ports. Le Conseil Exécutif provisoire, dont chaque ministre sera président à tour de rôle, se réunit tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. On se voyait ainsi fréquemment. Les familles Monge, Roland et Pache s'hébergaient de la sorte successivement. Quand les ministres dînaient à l'Hôtel de la Marine, après le repas apparaissait Mme Roland qui, après l'avoir dépouillé suivant son habitude, apportait dans son tablier le courrier destiné à son mari et arrivé pendant la séance. L'été battait son plein, incitant aux fêtes champêtres partagées en commun. Quant à Danton, il rendait une visite quotidienne à Mme Roland. Telle était l'existence bourgeoise de ces hommes qui « pour des nuances d'opinions politiques s'enverront plus tard à la guillotine. »

Le 14 août, Monge fit un exposé sur l'état des armements en Méditerranée et, dès les premiers jours de sa prise de pouvoir, s'inquiéta de sauver les chefs. Le régime des faveurs avait vidé les écoles de la Marine, les mesures extrêmes risquaient d'anéantir les cadres. Ainsi, son prédécesseur du Bouchage étant décrété d'accusation, il le nomma inspecteur général de l'Artillerie et l'envoya en mission. Du chevalier de Borda, une des gloires de notre marine, il fera un inspecteur des Constructions navales. Il interviendra, de même, en faveur du comte Grimouard, revenu de Saint-Domingue, et plus tard de Kersaint, député girondin, qu'il fit vice-amiral.

Vers cette époque, la porte du bureau ministériel s'ouvrit un jour pour donner passage à un capitaine d'artillerie, petit et d'aspect malingre, à l'uniforme élimé, aux bottes avachies et qui portait un sabre que l'on aurait dit trop grand pour lui. Le solliciteur, reçu avec aménité, partit satisfait et devait se souvenir de cette rencontre. En juin 1796, alors que Monge, commissaire des œuvres d'art en Italie, se trouvait en présence de Bonaparte, n'eut-il pas la surprise d'entendre le glorieux vainqueur entamer la conversation par ces mots : « Permettez que je vous remercie de l'accueil bienveillant qu'un jeune officier d'artillerie, inconnu et quelque peu en disgrâce, reçut un jour du Ministre de la Marine. Il en a conservé précieusement le souvenir et est heureux de vous tendre une main reconnaissante. » On sait déjà que cette amitié devait durer toujours.

Mais ce n'est pas de la bonté qu'attendait le Conseil Exécutif. Il fallait informer le peuple de France que les temps avaient changé. Pour sa part, Monge transmit la nouvelle dans les ports, où elle ne fit pas un excellent effet. Les fermentations suivaient leur cours. Quelques employés prirent l'initiative de proposer au ministre leur départ. Et Monge leur répondit : « De quoi me parlez-vous ? Ai-je besoin de savoir cela ? Tenez-vous tranquilles Apparemment, le Ministre ne vous convient pas. Un peu de patience, il ne restera pas longtemps ! » Cette façon bon enfant de prendre les choses devait ramener le calme pour

un moment. Mais on ne s'arrête pas si vite sur la pente de la Terreur, et Danton fit prendre par le Conseil Exécutif un décret « instaurant les visites domiciliaires qui préparaient la besogne aux Septembriseurs. »

Le 17 septembre, au cours d'une séance du Conseil, une scène plus vive eut lieu entre Roland et Danton à propos du vol commis au Garde-meubles qui, comme on le sait, était contigu au Ministère de la Marine. Monge, qui présidait, fut pris à parti et mis directement en cause. L'affaire s'aplanit, et on put entendre, le 21 septembre, jour de l'abolition de la royauté, Monge déclarer à la Convention que « les membres du premier pouvoir exécutif de la République française sauront mourir, s'il le faut, en dignes républicains. »

Le lendemain, notre ministre fit adresser aux Commandants et Ordonnateurs de la Marine une note affirmant que « le peuple souverain peut, désormais, compter sur le bonheur. »

Une mesure moins idéale et plus pratique le fit débaptiser les navires royaux, sur lesquels il prescrit d'effacer les armoiries et d'arborer le bonnet rouge. Ainsi, le ci-devant « *Maréchal de Castries* » s'appellera « *le Corsaire* ». On aura, de même, le « *Sans-Culotte* » et le « *Ça-ira* ». Après quelques autres changements du même genre, Monge était prêt à s'en tenir là et à négliger de débaptiser « *l'Alexandre* », « *le Pyrrhus* » et « *la Thésée* ». Mais la « Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité » de Rochefort veillait et rappelait le Ministre à l'ordre. « Il faut changer les noms d'Alexandre, de Pyrrhus et de Thésée, car, sans entrer dans les détails, il suffit que ces personnages aient été rois. » Pourquoi résister ? Pour si peu ? Point n'est besoin ! Et Monge, de sa plume innocente, supprime les noms de ces bâtiments. « *Caton* », « *Jean-Jacques Rousseau* »... écrit-il à leur place. Mais faute de trouver en sa mémoire le troisième nom d'un homme assez pur, Monge corrige et adopte : « *Jemmapes* », « *Le Mont-Blanc* » et « *La Révolution* ».

A côté de ces faits anodins, il en était d'autres beaucoup plus graves. L'anarchie régnait dans la Marine et un idéa-

lisme enfantin, un prétendu respect de la personne humaine empêchait qu'il y soit porté remède. Les tendances de Monge, que nous connaissons déjà fort poussé à la mansuétude, l'entraînaient irrémédiablement dans cette voie.

A Dunkerque, mutinerie à bord de « *La Bellone* ». Le capitaine de ce navire, impuissant à reprendre en main son équipage, jugea meilleur de s'éloigner. Excusant tout des matelots, Monge s'en prit au seul capitaine. « Je ne puis me dissimuler, lui dit-il, que vous avez prêté serment de mourir à votre poste et que vous l'avez abandonné. » La révolte persistant à bord de « *La Bellone* », Monge écrira, le 19 novembre, que les capitaines doivent redoubler de zèle pour éclairer les marins sur leurs devoirs.

A Brest, les hommes du « *Thémistocle* » menaient le tapage en ville et l'appareillage était impossible. Monge exprima seulement son regret. A propos de la rébellion de l'équipage du « *Patriote* », le Ministre écrira, le 3 octobre 1792, aux autorités civiles « amies de la liberté et de l'autorité républicaines » : « J'invite le capitaine à traiter son équipage avec la douceur que la loi recommande entre hommes libres et j'invite aussi les braves marins qui s'honorent du titre de Français républicains à réfléchir que les vaisseaux de l'Etat ne tirent leur force que de la subordination et de la confiance respectives... Dites-leur donc, mes chers concitoyens, qu'ils doivent et pour eux-mêmes et pour la République, se bien conduire à l'avenir, sans quoi je serai forcé d'en rendre compte à la Convention Nationale... »

A Toulon, les forçats ont considéré que l'institution de la liberté les concernait tout particulièrement. Brisant leurs chaînes, ils avaient pendu les principaux fonctionnaires du port. Monge leur délégua son ami Pache « pour ramener le calme et la confiance ». Et répondant au Conseil de la Marine qui lui brossait un tableau inquiétant des événements, le Ministre déclara n'en être point effrayé et qu'il faut songer « qu'après un grand orage qui a purifié l'air des vapeur méphitiques, les flots de la mer sont encore quelque temps agités par la houle ».

Mis au courant de l'affaire de l'ordonnateur Possel, un

septuagénaire sauvé de la lanterne par l'intervention inespérée d'un ouvrier, Monge écrira, à ce propos, « qu'il a pris beaucoup de part à ce funeste évènement » ; mais, ajouta-t-il, « ce qui adoucit la peine qu'il m'a causée, c'est d'apprendre que son innocence a été reconnue. »

Quant aux violences arrivées à Lorient, Monge en pense « que les capitaines doivent redoubler de bons procédés envers les équipages, pour lesquels mieux vaut prévenir les fautes que les punir. »

Plus tard, il accordera la moitié de leur solde d'ouvrier aux mineurs des arsenaux emprisonnés, en leur faisant recommander « de doubler de zèle et d'exactitude au service de la République ». Redoubler de zèle quand celui-ci égale zéro : l'étonnante formule pour un mathématicien !!

La fin de l'année 1792 fut occupée pour Monge par les expéditions de Sardaigne et de Saint-Domingue. Dès le 18 août, il adressait à l'amiral Truguet, qui disposait en Méditerranée de l'essentiel des forces maritimes françaises, une suite d'instructions détaillées tendant, entre autres, à la pacification de la Corse, à l'occupation de la Sardaigne, à une démonstration, à Naples, contre la reine Caroline, sœur de Marie-Antoinette. En dépit des instructions répétées de Monge et de leur facilité, ces opérations échouèrent et le Ministre apprit, en décembre, la désolante conclusion de ses efforts.

A Saint-Domingue, les ordres et les contre-ordres dictés par la politique depuis 1789 avaient entraînés la révolte. Monge organisa l'expédition destinée à ramener les Iles du Vent, c'est-à-dire les Antilles, à l'unité républicaine. Là encore, l'échec sera complet et il ne sera d'ailleurs qu'une des phases parmi les évènements qui conduiront à la perte de l'Ile, en 1809.

« On aperçoit que Monge n'a participé à la décadence de notre Marine que dans la mesure où il admit les théories désastreuses de son temps, car, personnellement, il fit tout ce qui était en son pouvoir pour y porter remède. » Ce serait mal connaître l'époque que de souhaiter lui voir prendre des mesures sévères impossibles. Nous nous en

rendrons compte un peu plus tard quand l'application, par lui, d'une juste sanction faillit lui coûter la tête.

A l'intérieur, les épisodes de la Révolution se succédaient rapidement. En octobre et novembre, c'étaient les difficultés monétaires avec les assignats, la lutte des Girondins contre les Montagnards et la fraction Maratiste, l'opposition violente des partis s'affrontant à propos des massacres de septembre. Le 20 novembre, on découvrait, aux Tuileries, les armoires de fer recélant la correspondance du roi avec les émigrés, découverte que l'on exploitait aussitôt contre le girondin Roland et qui rendait inévitable le procès de Louis Capet.

Ce dernier événement, gros de conséquences, va d'ailleurs primer tout à l'Hôtel de la Marine. Gaspard Monge, ministre, n'ayant jamais appartenu à une assemblée politique, n'avait pas à intervenir dans le jugement et dans la condamnation. Il était pourtant membre du Conseil exécutif et, comme tel, il partageait le soin de prendre les mesures matérielles nécessaires pour le transport du roi du Temple à la Convention et pour l'exécution. La série des ordres donnés porte bien la signature du ministre de la Marine en exercice, mais nous savons que Monge a vivement regretté son rôle en cette affaire, tout secondaire qu'ait été ce rôle.

Mme Monge avait fui avec ses filles le ministère où Monge demeurait seul, en son bureau de l'angle de la rue de la République, ci-devant royale, pour recevoir les Commissaires.

La guillotine ayant fait son œuvre, le Conseil en dressa un procès-verbal destiné à la Convention et rédigé dans ce bureau, près de la fenêtre d'où l'on avait suivi l'exécution. L'acte porte la signature de Monge, au milieu de celles de Garat, de Pache, de Lebrun et de Grouvelle.

Aux sentiments qui devaient alors agiter ses voisins, Monge pouvait en ajouter un qui lui était propre. Depuis la veille, il savait la Convention saisie d'une plainte contre lui. Le sieur Costantini, représentant d'une maison hollandaise de matériaux de construction évincée, se vengeait en

portant contre le ministre une grave accusation. Les têtes étaient peu solides alors sur les épaules, Monge venait d'en être le témoin. Et il ne dut pas apprendre sans satisfaction, un peu plus tard, qu'on ne retenait pas contre lui les diatribes de ces commerçants dont il avait jugé les conditions inacceptables.

*
* *

La mort du roi entraîna la déclaration de guerre de l'Angleterre, en même temps que l'agitation allait croissante dans la Marine et dans l'Armée.

Le ministère du 10 août n'avait eu qu'un semblant de puissance exécutive jusqu'en janvier 1793. A cette date, la création, sur l'initiative de Kersaint, du Comité de Défense Générale, lui enleva en fait tout pouvoir et il fut surveillé. « Une sorte d'habitude politique avait été prise de considérer les ministres comme ennemis et étrangers. Le roi disparaissant, la cause de cet état suspect avait disparu, mais l'effet ne devait pas moins en subsister ».

L'Assemblée donnait des ordres au ministre. Celui-ci les transmettait à ses agents d'exécution. Et les notes de service étaient à peine dans les ports que Paris les annulait, les remplaçant par d'autres. Monge se débattait en vain dans cet inextricable chaos, multipliant son labeur pour remédier aux vices d'une situation dont il ne portait pas la faute.

Tout empira encore lorsque la Convention intervint par décret contre le Directoire général des Subsistances chargé du ravitaillement de la Marine. L'arrestation des membres de cet organisme fut ordonné ainsi que la mise sous scellés de ses archives. Dès lors, les fournisseurs doutant d'être payés se crurent justifiés à refuser toutes livraisons.

Manœuvre politique ayant pour fin de se faire donner une considération nouvelle alors que son ami Pache venait, le 2 février, de se faire chasser du ministère de la Guerre, ou bien dégoût profond en face d'une situation inextricable : Monge, le 12 février, donna sa démission.

« Les Sans-culotte, Montagnards et Jacobins, informés que cette retraite allait favoriser le plan d'une campagne sur mer plus désastreux, firent consulter Monge qui répondit ne pas vouloir se dérober à ses devoirs. » Dès le 18 février, à une très forte majorité, il fut réélu. Mais désireux de pouvoir agir, il fit prendre aussitôt par la Convention un décret dont l'article 1er ne manque pas de saveur, étant ainsi conçu : « Il y aura un seul ministre de la Marine. »

Contre la réalité, Monge espérait en vain. Car l'article 2 du décret prévoyait aussitôt la création de six adjoints nommés par le Ministre — ce qui était bien — mais agréés par le Comité Exécutif, ce qui rouvrait la porte toute grande aux difficultés administratives en empêchant le libre choix des collaborateurs.

Et, de fait, les affaires n'en allèrent pas mieux. L'ingérance du pouvoir législatif dans les ministères s'accentua. Dans les ports, à Toulon, en particulier, les autorités municipales, pratiquement composées d'ouvriers des arsenaux, prenaient aveuglément fait et cause pour les meneurs. Dans les ateliers, le relâchement était extrême.

Disposition nouvelle point faite pour arranger les choses, voici maintenant que l'on exigeait un serment de fidélité de la part des employés et un certificat de civisme pour rester en fonction ; et encore la production, au moment de la solde, d'une justification du paiement, l'année précédente, de la contribution mobilière et de la contribution patriotique. Toutes ces mesures créèrent une atmosphère de vive inquiétude et de nervosité, qui explique certaines réactions brusques. C'est ainsi que M. de Micoud d'Umons, chef du bureau des Invalides, impatienté par la minutie des questions que lui pose Monge sur sa comptabilité s'échappa à lui dire : « Vous auriez bien dû rester à vos machines pneumatiques. » Monge le regarda avec tristesse et répondit : « Vous avez raison. »

Et c'est dans cette ambiance, bien peu propice au travail productif, que l'on étudia ou que l'on reprit les projets d'expédition dans l'Inde et de la descente en Irlande. Cette dernière, envisagée une première fois, puis décommandée,

fut tentée le 25 février. Mais sitôt sorties, nos frégates furent battues par la tempête.

On proposa de fermer la Méditerranée à la flotte anglaise. Encore eut-il fallu qu'elle nous laissât faire. On décida aussi, le 7 mars, de l'envoi d'une escadre au Cap de Bonne-Espérance. Monge exposa l'inanité d'un tel projet, compte tenu de la valeur militaire de notre flotte et de la nécessité de surveiller avant tout les côtes de Bretagne et de Vendée pour entraver les progrès de la Chouannerie.

Le ministre songea alors aux corsaires. Nous avons dit que la sentimentalité révolutionnaire avait posé le principe de l'abolition de la guerre de course et en avait fait, en France, l'application unilatérale. Le 31 janvier 1793, on abrogea la loi du 30 mai 1792 à ce sujet. Le 11 février, sur la proposition de Monge, l'autorisation d'armer en course fut étendue aux Colonies. Mais on truffa le décret d'annexes qui, en fait, laissèrent la libre communication avec l'Angleterre et, un peu plus tard, supprimèrent la course contre les navires venant des villes hanséatiques.

On le voit, toutes les initiatives de Monge se heurtaient aux difficultés inhérentes à l'époque.

La Convention, inquiète, multipliait ses mesures violentes. Le Comité de Défense générale se modifia pour devenir plus rude et plus agissant. Le 30 mars, on vit apparaître le nom encore officieux de Comité de Salut Public. Puis demande fut faite à Monge de fournir un rapport sur l'état de notre marine. Cela sentait l'inculpation prochaine. Le 2 avril, Dumouriez passait à l'ennemi. Le 4, Bouchotte prenait le portefeuille de la Guerre, en remplacement de Beurnonville. Le 5, après le discours d'Isnard, le Comité de Salut Public était officiellement constitué. Depuis six jours, les scellés étaient apposés sur les papiers de Roland. D'autre part, un rapport des Commissaires des Bouches-du-Rhône n'accusait-il pas Monge de « laisser la Marine de Toulon dans une alarmante inertie et dépourvue d'effets et d'armements. Il manque 1.000 matelots... ». Et le rapport ajoutait : « N'est-on pas tenté de croire que le système du château a survécu à la chute du tyran? Qu'est donc Monge? Veut-il voir la France livrée à ses ennemis ? »

Le ton, n'est-ce pas, est inquiétant. . . . . .

Le 5 avril, encore, Monge fut pris vivement à parti pour avoir ordonné l'arrestation du citoyen Haillaud, commissaire civil de Saint-Domingue, coupable d'avoir abandonné son poste sans ordre au moment de l'insurrection. Haillaud avait des amis politiques et Monge fut sommé de s'expliquer sous trois jours.

Le 6 avril, enfin, la Convention décréta que les adjoints à la Guerre et à la Marine, tout en conservant leurs fonctions, seraient placés en liberté surveillée.

La mesure était comble. Monge sentit l'inutilité d'insister. Le 8 avril, au soir, il donnait sa démission pour raison de santé.

Le 10, Danton lut à la tribune la démission de Monge ainsi conçue : « J'offre à la République tous mes services. Je serai le premier commis dans un de mes bureaux si elle le veut ; mais je ne puis plus continuer le ministère. Je demande un successeur. »

Le jour même, il était remplacé par Dalbarade, l'ancien corsaire bayonnais, et retournait à l'Académie des Sciences. Pour défendre la Patrie, il allait pouvoir donner toute sa mesure dans la fabrication de la poudre et des armes.

*
* *

Organisateur incapable, mauvais administrateur, serait-on tenté de dire, au lendemain de la démission. Le fils du gagne-denier de Saint-Jeoire prouvera le contraire en jetant les bases de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole normale, en créant des poudreries à grand rendement, en établissant des manufactures d'armes dont l'une fournira jusqu'à 1.000 fusils par jour à la Patrie en danger, en dirigeant les travaux de la Commission des Sciences et des Arts, en Egypte, avec une habileté productrice.

Grand homme de sciences, soit, mais homme sans caractère, dira-t-on encore. Voire ! Ce pacifique a, autrefois, bellement corrigé l'insulteur de la veuve Hobron, future Mme Monge. Embarqué sur une djerme, à la bataille de

Chobrakhit, il entraînera les soldats par son ardeur au combat. Défendant l'Institut d'Egypte contre la révolte arabe, il choisira l'un des postes les plus dangereux.

Un peu plus tard... Mais écoutez plutôt ce souvenir :

C'était lors d'une des réunions quotidiennes qui agrémentaient le long voyage de retour vers la France de Bonaparte, à bord de *La Muiron*. « Messieurs, dit soudain le général en chef, qu'arriverait-il si nous rencontrions un bateau de guerre ? Pouvons-nous lutter ? Non. Nous rendre, amener pavillon ? Nous serions prisonniers ; c'est impossible. Vous n'avez pas envie plus que moi d'aller sur les pontons d'Angleterre. Que faire, donc ? Je ne vois pas deux partis à prendre, il faut se faire sauter ! » Les généraux Berthier et Andreossy allongent la mine. Le contre-amiral Ganteaume, Lavalette et Bourienne se tiennent cois. Après quelque temps de silence, Monge s'écrie : « Oui, général, vous avez raison, il n'y a pas d'alternative, il n'y a pas d'autre parti. » « C'est bien, Monge, dit Bonaparte. Je n'attendais pas moins de votre amitié. Eh bien ! c'est vous que je charge de l'exécution ! »

Le lendemain, on aperçoit une voile ennemie, ou jugée telle. Ganteaume ordonne le branle-bas de combat. Peu à peu, le temps s'éclaircit. C'était un vaisseau neutre. On rentre alors au salon. « Allons, messieurs, dit Bonaparte, ce sera pour une autre fois. Mais, où donc est Monge ? Qu'on le cherche partout ! » Monge n'avait qu'une parole. Il fut découvert dans la sainte-barbe, tenant à la main sa lanterne allumée, prêt à faire sauter les poudres.

*
* *

Ainsi, l'exposé que je viens de faire de la vie de Gaspard Monge plus particulièrement consacré à son temps de ministère ne risque plus de conduire mon auditoire à un jugement sans bienveillance.

Monge ministre, c'est un accident. C'est un homme de génie, travailleur et bon, fourvoyé dans un foyer de politique outrancière. Je dis bien fourvoyé dans un monde qui

n'est pas le sien, car le créateur de la Géométrie descriptive échappa à Thermidor comme il avait échappé à la Terreur. Monge, c'est un homme sain qui se jette par devoir dans une mêlée où il croyait pouvoir servir ; c'est un honnête homme qui veut s'en aller au bout de cinq mois de ministère, mais qui consent une nouvelle expérience et qui abandonne la rue Royale lassé, mais prêt à servir encore, en grand savant et en grand Français.

Paul.-V. AUBRY.

Bibliographie

M. Louis de LAUNAY, le regretté membre de l'Institut, ayant eu l'inestimable fortune de pouvoir étayer sa très vaste érudition sur des documents biographiques inédits appartenant aux descendants de Monge, il n'est pas possible de retracer la vie du savant sans faire un *constant* appel à son ouvrage : *Monge, fondateur de l'Ecole Polytechnique*.

D'autre part, quelques-uns des ouvrages qui ont été consultés sont les suivants :

C. de la JONQUIÈRES : *L'Expédition d'Egypte*. — Mme ROLAND : *Mémoires*. — Martial de PRADEL de LAMAZE : *La Marine, rue Royale, de 1789 à 1815*. — L. MORAND : *Généalogie de la famille de Gaspard Monge*. — NAPOLÉON : *Correspondance*. — De BROTONNE : *Lettres inédites et Nouvelles Lettres inédites*. — NAPOLÉON : *Campagne d'Egypte et de Syrie*. — Miss WILCOCKS : *Mme Roland, l'idole des Girondins*. — AULARD : *Recueil des Actes du Comité de Salut Public*, et : *Histoire politique de la Révolution Française*. — De METZ et LEGRAIN : *Aux pays de Napoléon, l'Egypte*. — ARAGO : *Eloge de Monge à l'Académie des Sciences*. — L. VILLAT : *La Révolution et l'Empire*. — A. DUBOIS : *Discours sur Monge*. — M. d'OCAGNE : *Hommes et Choses de Science*. — Thierry SANDRE : *La vie du corsaire Pellot*. — Baronne Marie SURCOUF : *Surcouf, roi sur les mers*. — A. SAVIGNON : *Saint-Malo, nid de corsaires*. — Dr E. LEFLAIVE : *Le Collège de l'Oratoire de Beaune*. — *Le Courrier de l'Egypte*. — *La Décade Egyptienne*. — *La Revue des Etudes Napoléoniennes*. — *Description de l'Egypte*, etc.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Genava, XVII. 1939. Citons, comme pouvant intéresser l'archéologie gallo-romaine en Savoie, L. Blondel, *Premiers vases d'importation romaine à Genève* ; l'auteur s'étonnait avec raison que cette ville, soumise (avec toute l'Allobrogie) dès l'an 120 av. J. C., n'ait livré aucune trace de rapports commerciaux avec l'Italie avant la fin du premier siècle ; or, il a pu en fournir la preuve non seulement par des vases arétins à vernis rouge, signés L. Umbricius, L. Tettiuz, Vibius et Hertorius, celui-ci, du début de ce siècle, mais encore par l'estampage à la cire, l'origival étant perdu, sur un fond de coupe aréline à vernis noir, d'une marque due à l'empreinte d'une intaille antique, ce genre de céramique allant du milieu du IIe s. au début du Ier av. J. C. ; il a été signalé par Déchelette, *vases ornés* I, 16 (p. 32-41). Remarquons que Boutae, aux Fins d'Annecy, d'une fondation très postérieure, a bien livré plusieurs marques arétines de vases rouges, L. Tettius (Samia), L. Vibius, etc., celui-ci d'un gentilice porté par un autre potier italien, mais non P. Hertorius, ni Q. Afr..., l'un des plus anciens d'Arezzo ; au reste, les précédents ont dû exporter aussi au Ier s. apr. ; ep. à Umbricius la marque *Umbr*, de la nécropole de Pollazzolo, Vercell. Soc. archéol. di Torino, IV, p. 288, 1882-5. — Id., *La route romaine de la rive gauche du lac, de Genève à Veigy* ; l'auteur étudie soigneusement et avec croquis topographiques à l'appui, son tracé probable, car il offre parfois des sections d'une restitution problématique. Partie du nœud routier du Bourg de Four, elle aboutissait au plateau de Saint Victor d'où elle descendait ensuite, laissant s'éloigner à droite la voie d'Annemasse et de la vallée de l'Arve, par Villereuse et la rue de Jargonnant jusqu'aux nants du même nom et du Traînant, longeant aux Granges, à gauche, la belle villa *Frontonacus* (v. Indic. d'antiq. suisses, 1922) ; elle avait ainsi le même parcours que la route de Frontenex et elle passait à droite de Cologny en suivant le chemin des Crêts, n'ayant alors, étant en tranchée, qu'une largeur moyenne de trois mètres. Elle continuait laissant à droite un vieux chemin vers Vandœuvres, d'origine gauloise; puis par Bessinges et plus ou moins près de Pressy avec deux tracés possibles jusqu'au Carre ; de là, évitant les marais de Roillebot, elle coupait l'ancienne route du Simplon jusqu'en dessous de la grande villa de Corsier (Marsin pourrait être plutôt une villa *Marcianum* ou un simple nom d'homme) et rejoignait la route de Thonon à un gué de l'Hermance, ici, commune de Veigy, Haute-Savoie ; construction et nature de cette voie, attribution des milliaires. J'ai étudié, après Ducis, le tracé plus ou moin certain de cette voie de Veigy à Saint-Ginolph avec les villes environnantes, Rev. Savoisienne, de 1918 à 1921 et 1928, p. 121 ; elle était ignorée de C. Jullian et ne figure pas dans A. Grenier, *Manuel d'archéologie*, VI, p. 40, 1934).

Glossaire des patois de la Suisse romande, f. XVI, 1939. Notons, en comparaison avec les patois savoyards, ce qui concerne: page 323, *bélon*, oblong, ovale, en parl. de toutes sortes d'objets ; particul., vase de cave ; fém. *belonge* ; afr. *beslong*, de *bis* + *long* ; sav. *bellonjhe*, tonneau à vendange de forme oblongue, Bauges. F. *Belosse*, prunelle de **bullucea*, dérivé prob. d'un gaulois *bulluca* (v. Holder) : sav. *belosse*, *belofa*, d'où, par le suff. *arium*, le nom du prunellier, *bélossi* ; sav., *belossi*, *belofi*, *belochi*, F. DS, Flore 969, Répert. I, 71. — 324, *béloua*, *belures*, copeaux du rabot, de *bisiusca*, étincelle, puis, image de flammèches : sav. *belouches*, cp. *baruche*, étincelles, F, *beluises*, Semine (cp. l. dit Les Beluisières, Ain), *belivres*, *belgournes*, genevois *belues*, F, DS, les précédents ayant subi l'influence de suffixes ou de mots divers. 325, *bemèta*, jeune brebis qui n'a pas encore porté, dim. de *bimma*, même sens : sav. *bema* (ou *blema*, F) *bimma*, F, DS. *Béna*, *benna*, banc de sable côtier d'un lac, mare, remous d'eau, fr. *beine*, *baîne* ; cp. l. dit la Beina, pré, peut-être avec marais, Répert. I, 69. 327, benêt, *bené*, *benéta*, niais, de *benedictus*, béni(t), avec assimilation de la finale *ictum* au suff. dim. *et* ; v. béni, Benoît : sav. benê, f. *benala*, *benéla*, F, DS, supposant une confusion avec le suff. dim. *ellum*, p. *é*, f. *ella* ; cp. p. *beneit*, béni, Benoît, f. *beneita*, F, DS ; v. Répert. I, 72, 73. *Benèta*, 1249, *benesta*, panier de bât pour transport de sel, sorte de panier ou corbeille, avec le dérivé *benéton*, paneton de paille ou d'osier tressé où se refroidit la pâte des miches ; du croisement du gaulois *benna*, grande corbeille d'osier, avec lat. *canistrum*, corbeille ; v. Benne : sav. *benéla*, panier en paille tressée ; *beneiton*, petit paillat, F. *benéton*, *benaton*, sorte de benne portative pour vendange ou fumier, hotte, Ugine, DS. — 331-3, benne, *béna*, *binda*, XVIe s., *bende*, grande corbeille ou caisse à claire-voie pour transport, grand panier couvert, ruche ronde en paille tressée, du gaulois latin *benna*, voiture de transport à corbeille (v. Holder) : sav. jarre à vendanges, ruche d'abeilles Faucigny, F ; banne pour sable ou charbon, manne à deux poignées, banneton en paille tressée pour œufs DS ; *benna*, chalet, grange à foin à Bessans ; piémont. *bena*, cabane en paille, Ad. Gros, *Diet. étym. de la Savoie*, 78 ; (nant) Bennaz, Répert. I, 73 ; la Bennaz, Saint-Jean-de-Tholome, 1420, *en Bena*, Feige, *Mélan*, Acad. Salés, XX, 108 ; Publier, pierre à cupules et village, HS. : dérivés, bennée, *benaya*, *benà*, *bîndo*, avec suff. *ata* et idée de contenance : sav. *benolà*, un plein benon, F ; bennette *bénéta*, petite ruche en paille, bannette, de **benitta*, confusion avec *benéta* ; bennon, *bènon*, corbillon : sav., id., DS ; le sav. a aussi *benoli*, fabricant de benons, du suff. *olus* + *arium*, F. — 335-7, *ber*, filet circulaire à arceaux pour porter le foin hors de l'étable, de l'all. suisse et alsacien *ber* ; dér. *bérà*, même sens, pour *bérard* ; cp. savoy. *berà*, m., partie du fenil, Leschaux, peut-être avec confusion de sens, DS ; *bèràya*, *bèrà*, quantité de fourrage, par le suff. *ata*, fr.-*ée* : cp. la *Beraya*, 1730, l. dit à Feigères, canton de Saint-Julien. *Bèr*, train de char, véhicule à charrier, anc. *ber*, *bair*, *bert*, *berre*, de l'all. suisse *bäre*, civière, brouette : sav. train de chariot ; 1730, *berd*, *bert*, *cp. Répertoire* I, 74. *Bèra*, bonnet, dér. f. du lat. *birrus*, petit manteau à capuchon, d'orig. gauloise (v. *Birros*, Holder) : coiffe Tarentaise, DS. — 337, berbalo, f. — *ota*, véreux, enfant malingre.

dér. de *berbou*, f.-*oula*, pourri, d'origine obscure et qu'on retrouve en Savoie sous la forme *barbou*, -*oula* : sav. *barbo*, *barbei*, *barbèlo*, véreux, F. *barbo*, *barba* (romand *bèrbo*), *barbé*, f.-*ala* DS ; v. Répert. I, 55. — 338-9, bercer, *bresi*, *bersi*, *brichi*, etc., dér. (par *i-are*) de **berlium*, berceau, d'origine gauloise (manque dans Holder) d'après ML, REW, 3e éd., 1052 (2e éd., 1051, *bersium*, afr. *bers*, peut-être plus recevable vu l'absence d'un p. sav. *berfi* ou *brefi* : s.v. *berci*, *breci*, *brissi*, *brici*, *briché*, *bré*, *bri*, répandu ; dér., *bercière*, *bresâire brechèra*, etc., grand berceau planche ou table où l'on plaçait le berceau la nuit, dér. avec le suff. *aria* : sav. *brecire*, *brieire*, *brichère*, planche mobile qu'on fixe par des crochets au bord du lit ; cp. la Bercière et Bessard, Répert. 74, 79 ; berçoir, *bréchau*, id., dér. en *atorium* : sav. *brechau*, F. — 341, *berfou*, *barfou*, XIVe s., *berfoz*, verveux, sorte de filet, prob. de *bis* + **fol*, filet, de *follis*, sac : cité par DS, comme emprunté avec le dim. *barfolet*, au parler de Genève. — 343, *bèrklya* treille, vigne en treille, prob. du lat. *pergula*, devenu **bercula*, 1228, *Bercla*, 1781, *au Bercloz* ; sav. *berella*, avec aussi le sens de barrière en branchages, F ; dér. *bèrklya*, ramer pois et haricots ; sav. *bèrellyâ*, *barelâ*, F ; cp. Bruchet, *Ripaille*, 596, 556, 1291, *pro berclis orti*, 1359, *berches et heuclins*, influencé par *perche* ; v. Berelû, Répert. I, 74. — 346, *bèrnâ*, *barnâ*, XVIe s., *berna*, XVe sav. *bernard*, pelle à feu, tisonnier fait d'un vieux canon de fusil à extrémité bifurquée, du lat. *pruna*, braise, + suff. *ard* : sav., soufflet et pique feu semblable, *barnâ*, et aussi tisonnier en tringle de fer, DS. — 347, Bernard, *Bernâ*, *Barnâ*, ndh, puis simple niais ; sav. sot, lourdaud, v. DS ; cp. la loc. genev. et sav. (jeter) *la pir a Barnaon*, *pira à Barnâ*, F. 224, distribuer aux enfants bonbons et monnaie un jour de noces. — 348-50, *bèro*, *baro*, afr. *bérot*, fr. *berrot*, *barrau*, fardier, chariot sur roues basses pour les pierres, de **bisrotium* (adj.), char à deux roues, influencé par le suff. *ot* ; f., *bèrota*, fr. *barotte*, brouette : sav., *barriot*, tombereau à bras, *barrote*, *berrota*, brouette, F, *baro*, charrette basse, *barô*, charrette, *bérô*, *barota*, *berota*, brouette, d'où *barotâ*, brouetter, brouettée, D S. 1371, *berrolata*, Bruchet, *Ripaille*, 296, 596 ; sur ces mots et le dér. *barotière*, v. encore Répert. I, 59, 60, 77. — 350-1, *béroun*, *bérol*, bélier, f. *ouda*, individu têtu, radoteur, d'un radical *berr* + suff. *ol*, lat. *ullus*, ou d'un ndh. Bérgl (ou Bérold) ; ndfam. Bérod, Béraud (qui peuvent venir direct. du ndh. germ. Berwald, cp. Répert. I, 73) ; dér. *bérolî*, mouton, *berolon*, petit bélier : fr. et sav. ; niais, lourdaud ; *berola*, crotte de mouton, F, D S ; Désormaux, *Biblioq.*, 253. — 351, *bertou*, fr. *bertou* (*t*), *bertkoud*, morceau de fromage rôti au feu et étendu sur du pain grillé : sav. *bartou*, Taninges, D S (semble venir du même ndh. que le suivant), *Bertou*, espèce de gros taon : prob. du ndh. germ. Bertwald ; cp. sav. *bertou*, bruche des cerises, F. *Bertso*, brèche dent, outil ébréché, h. aux jambes mal conformées, fr. *berche*, adj. verb. de *bertsi*, ébrécher, dér. de brèche : sav. *barcho*, f. *barche*, ébréché, édenté, *barste*, Albertville, D S, 39, 40, 46 ; ndh. Berchet, Brechet, Répert. I, 74, 122. — 353, besace, *besatse*, genev. *besafe* ; anc. formes *besache*, *biehasse*, bissac de toile s'ouvrant au milieu et se portant devant et derrière, du lat. popul. *bisaccia* : sav. *beçhaffe*, *beçhafon*, petit sac, *beçhaffa*, qui porte la b., F, et *bestace*, Albertville, = bechace, *biassse*, Chambéry, D S. — 353-9, *bèso*, *besa*, jumeau.

jumelle, en parl. d'un enfant, double, d'un objet bifurqué, d'un chemin ; adj. verbal, devenu aussi substantif, de *bèsi*, bifurquer, dér. en *-iare* de **bissus*, double ; famille de mots divers et lieux dits : sav., *besso*, f. *besse*, jumeau, *bessi*, bifurquer, *bessiá*, bifurqué, F ; ndh. Besse, Besset ; l. dit, Pierre besse, Répert. III, 118. — 355, besicles, *bériklyo*, etc., du lat. *beryllus*, sorte d'émeraude transparente, — *cle*, pris à escarboucle : sav. *besiclie*, *barnielie*, Thônes, D S. — 358, *besson*, jumeau, f. *bessonne*, dér. en *on* de *besse*, double ; id. en Savoie ; ndh. Besson, ndlieu, Bessonnex, Répert. I, 79. 80. — 359-60, *bétâi*, boue des chemins et autour des chalets, dér. en *arius* du radical *bet*, creux ; *bétase*, sol avec petite source peu visible ; cp. Répert., I, 80. *Bétandi*, fr. *bétandier*, étage (plancher avec ouverture) le plus élevé de la grange pour les gerbes de blé, d'origine obscure : sav., *betandi*, *bétendi*, plancher au-dessus de la gr., F, vallée du Giffre, D S. — 360-70, art. sur les nombreux dérivés de *beccus*, *becca*, bec, cp. Répert., I, 67, 68, 73, et de *bestia*, bête. — 369, *bètsavé*, de *bis* et de *capitium*, (lit) à double chevet ; sav. *bechevet*, tête bêche. — 371, *beulon*, cône des conifères, dim. de *bœuf*, les enfants les utilisent comme jouets représentant des bêtes bovines : cp. sav. *bouache*, cône de pin, Aime, D S. — 371-5, art. sur *beurre*, *beurrière*, de *bûtyrum* : sav. *beurro*, *bourro*, *baouro borrire*, baratte, F, et *bur*, D S, Répert., I, 115. — 376-77, *bèvé*, prob. ruisseau, abreuvoir, f. *bevière*, dér. par le suff. *arius*, *aria*, de **bedu*, bief : sav. *bevire*, abreuvoir, DS, cp. Répert., I, 81 ; *bevyau*, abreuvoir, dér. de *bibere*, boire, par le suff. *atorium*. — 378 *bezalu*, courir en parl. du bétail piqué par les mouches, dér. en *ellare* du francique **bisôn*, courir ça et là : sav. *besalà*, *bzalà*, *bdalà*, F, etc.

Le Pays lorrain, Nancy, Nov. 1938 : René Hogard *Monseigneur Turinaz, l'Evêque patriote* ; bel article biographique illustré, extrait de l'ouvrage du chanoine R. Hogard, consacré à ce prélat remarquable, né à Chambéry le 2 février 1838 et mort le 20 octobre 1918 au couvent de Saint-Firmin ; il aima avec la même piété et la même ardeur la Savoie, la Lorraine et, par dessus tout, la France.

Ch. Marteaux.

Marteaux (Charles). — **Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy, d'après le cadastre de 1730.** — Mémoires et Documents publiés par l'*Académie Florimontane*, tome III (Lettres M à Z). Annecy, 1938 (paru en 1940), gr. in-8°, 316 pages et 6 pages d'additions et corrections (tirage au « Ronéo »).

Avec le présent volume du *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy*, s'achève la publication de la monumentale enquête toponymique entreprise par M. Charles Marteaux. Le tome troisième du *Répertoire* sera consulté avec curiosité et avec fruit par tous ceux qu'intéressent l'histoire d'Annecy et le cadre montagneux de la ville. Dans les quelques lignes consacrées, par exemple, au *Pâquier*, au *Puits-Saint-Jean*, aux *rues Saint-François et Sainte-Claire*, à la *Côte Perrière*, on trouvera à glaner, d'autant plus aisément que le texte de M. Marteaux s'enrichit de nombreuses références. Parmi les montagnes du bassin d'Annecy, le *Semnoz* est une des plus anciennement désignées (*monte de Seymeno*, 1227)

et son nom, comme celui de la *Semine*, dériverait de *sediminum*, dépôt. Le *Mont de Rampon*, qui paraît avoir été l'appellation ancienne de la montagne du *Veyrier*, devrait son origine, soit à la raideur des champs défrichés à sa base (*ramponner* = grimper), soit au nom d'un propriétaire médiéval. Cette dernière hypothèse vaut, très vraisemblablement, pour la *Tournette*, dont le nom proviendrait de pâturages détenus par une seigneurie de la *Tornette*, elle-même possession des nobles des Clées.

D'un intérêt beaucoup plus général sont certains toponymes de caractère historique tels que *Martéreg* (ancien cimetière), *Mottaz*, *Mouz*, *Molz* (motte féodale), *la Pierre* (grosse pierre émergeant du sol, rocher isolé, sommet, auxquels s'attache un fait d'histoire locale ou une légende : exemple, *Pierre Margériaz*, pierre tachetée de blanc servant de limite ; *la Salle*, localité isolée portant le nom d'un propriétaire burgonde ; *la Maladière*, *Méselière*, léproseries situées souvent à une limite communale, au bord d'une route très ancienne, d'un pont ou d'un gué ; *la Muniaz*, route pavée ; *le Treige*, *Treson*, carrefour ; *le Vuaz*, gué.

Toutefois, c'est encore pour tout ce qui touche à l'ancienne vie rurale que le *Répertoire* nous semble le plus substantiel et le plus neuf. Les nombreux *Martinet* (forge mue par l'eau d'un moulin), *Monal* (maison à moulin), *Nais* et *Rutieu* (lieu où rouit le chanvre), *Raffour* (four à chaux ou à briques généralement situé près d'un bois) nous familiarisent d'emblée avec la petite industrie rurale diffuse, jadis, dans toute l'étendue de la Savoie. Dans leur cadre de broussailles (*Rippe* ou *Talle*), de bois (*Taillaz*, *Ravoire*), de prés (*Praille*, *Recour* et *Ren* — près clos, à regain), les champs fréquemment ouverts et allongés (*Ordon*, *Rasse*, *Resses*) portent, soit du méteil (*Méclaz*), soit du millet (*Millière*, *Panisse*), des pois (*Pesels*) ou encore de la vigne (*Plant*). Quant à l'ennemie commune des prés, des champs et des routes, l'eau des marais, des sols d'argile glaciaire ou de molasse, le patois savoyard n'a pas assez de vocables, souvent pittoresques, pour la dénoncer : de là, les innombrables *la Mollie*, *la Monille* et leurs dérivés, *Moillesulaz* (littéralement : mouille semelle), *le Marais*, *le Mortier* (de *mortarium*, lieu où l'eau ne s'écoule pas, est morte) ; *le Nais* et *la Naz*, *l'Oye*, *la Palud*, *le Paulet* et *le Pelais* (fange, boue presque liquide) ; *la Sagne* (de *sania*, massette ou roseau des étangs), *la Sauffaz*, *la Saussaz*, *la Sauge* (de *salcia*, terre de saules) ; *le Vernet*, *la Vorge*, etc.

Ces quelques exemples suffiront, semble-t-il, à donner une idée de la richesse véritablement surabondante du *Répertoire* de M. Charles Marteaux, et si l'on peut regretter que le mode de tirage adopté par l'*Académie Florimontane* rende la consultation de l'ouvrage parfois assez pénible on se consolera en pensant que, sans la louable initiative de notre société annécienne, un précieux instrument de travail n'aurait pu, de longtemps, être mis à la disposition des chercheurs.

H. Onde.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Conférence sur l'humanisme savoyard. — Parmi les conférences organisées par la Société d'Instruction populaire d'Annecy et Saint-Julien, que préside notre confrère M. Henry Fournier, une mention doit être donnée à celle faite, le 28 novembre 1940, au théâtre d'Annecy, par M. l'abbé Bernard Secret, de Chambéry, à laquelle il avait donné pour titre « Saint François de Sales et l'humanisme savoyard ». Le conférencier, dont les prédications données à la dernière neuvaine à la Visitation d'Annecy avaient été très remarquées, a évoqué, au théâtre, l'importante participation de la Savoie à l'humanisme français, de l'époque carlovingienne à saint François de Sales qu'on a pu appeler « la fleur de l'humanisme savoisien. » Faisant acclamer le Maréchal Pétain, l'abbé Secret a conclu en souhaitant que la Savoie contribue au relèvement de la France par la renaissance de l'humanisme chrétien.

Le centenaire de Nicolas Girod. — L'armistice a retardé la célébration du centenaire de la mort de Nicolas Girod, maire de la Nouvelle Orléans, que l'Académie du Faucigny avait projetée pour l'été dernier. C'est en effet le 1er septembre 1840 qu'est mort, à 89 ans, ce Savoyard né à Cluses, élevé à Thônes, créateur de l'industrie du coton à la Louisiane, insigne bienfaiteur de la Nouvelle Orléans qui, grâce à son immense générosité et à ses soins fut préservée du bombardement des Anglais, en 1814, jusqu'à l'arrivée de Jakson. Bienfaiteur aussi de la Savoie, le nom de Nicolas Girod est gravé sur le pont Saint-Clair, à Dingy, qu'il fit construire de ses deniers en 1828 (voir Rev. Sav. 1922). A la Nouvelle Orléans où une rue et un cimetière portent le nom de notre compatriote, il existe à l'angle des rues Chartres et Saint-Louis une maison appelée « Napoléon House ». Nicolas Girod, grand patriote, l'avait fait construire pour y recevoir l'empereur déchu que les Louisianais avaient décidé d'aller délivrer à Sainte-Hélène (la mort prématurée du captif les en empêcha). Cette maison reproduit fidèlement la maison natale d'Ajaccio.

Le retour à la terre. — La *Revue des Deux Mondes* du 15 août 1940 publie un article de M. Henry Bordeaux : *Le retour à la terre, histoire d'un médecin de campagne.* — « J'ai toujours été relié à la campagne, écrit l'éminent académicien, par le temps des vacances au cours de mes années d'enfance et de jeunesse en Chablais (heureux ceux dont les parents possèdent une maison des champs, car ils sont ainsi mêlés de bonne heure aux saisons et aux cultures)... La plupart de mes romans s'en ressentent... »

Parmi les causes de la désertion des campagnes, il cite l'école qui retirait l'enfant « de son milieu au lieu de le considérer comme un apprenti laboureur... L'instituteur, en classe, pourrait si facilement raconter à ses élèves le passé de leur coin de terre et en

tirer une histoire de France autrement vivante que celle des manuels... » Tel est bien, depuis longtemps, le vœu de l'Académie Florimontane. Faisant sienne cette constatation du docteur Labat, à savoir : qu'une population agricole qui cesse d'être religieuse est ébranlée sur ses sillons et au moindre incident prête à le quitter, M. Henry Bordeaux d'ajouter : « Le comte de Pesquidoux dans ses ouvrages virgiliens sur les travaux et les gens, moi-même dans *le Barrage*, nous sommes parvenus aux mêmes conclusions. »

Louis Peister.

68e Concours de Poésie

Fondation Andrevetan avec la participation de la Ville d'Annecy

Somme affectée au concours..... 600 francs

Sont admis à concourir : tous les Français qui ne font pas partie de l'Académie Florimontane.

Les personnes qui ont obtenu deux fois un premier prix dans un Concours Andrevetan, ne sont pas admises à concourir de nouveau dans la section où elles ont été récompensées.

Le choix du ou des sujets est laissé aux concurrents ; seront exclues cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique.

Le nombre minimum des vers en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent et le nombre maximum des vers de l'ensemble de chaque envoi à 500.

Les travaux devront être composés en langue française.

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses nom, prénoms, qualités, nationalité et domicile (les pseudonymes ne sont pas admis). Il devra inscrire sur le manuscrit, en dessous de l'épigraphe, la déclaration que l'œuvre est inédite et n'a été présentée à aucun concours. Chaque auteur pourra également, le cas échéant, en plus de son nom, indiquer le pseudonyme sous lequel pourraient être publiées ses œuvres.

Les divers envois d'un auteur devront porter la même épigraphe et il sera statué sur l'ensemble des pièces présentées.

Les manuscrits resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier, en tout ou en partie.

Les œuvres et billet cacheté devront parvenir franco, par la poste, à M. le Président de l'Académie Florimontane, à Annecy, Hôtel de Ville, pour le 30 octobre 1941, dernier délai de réception en un seul envoi, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention très apparente : « Concours de poésie de 1941 ».

Les concurrents qui se feraient connaître, par n'importe quel moyen, ou qui ne rempliraient pas exactement toutes les clauses et conditions du concours, seront exclus.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1940

N. B. — *Les communications insérées seulement dans les procès-verbaux des séances figurent à la table en petits caractères*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des Membres VI

Liste des Sociétés Savantes XI

Séances mensuelles ..... 1 à 21

Nécrologie :

Chan. Trésal, 1 ; E. Muret, 8 ; Chan. Boillot, 9 ; C. Paturle, 11 ; Docteur Favre, 20.

Concours Andrevetan 1939. — Résultats 1

Concours 1941. — Programme 81

Citations des Florimontans 22

BIBLIOGRAPHIE

Ch. Marteaux : Genava, XVII, 1939 78

Glossaire des patois de la Suisse Rom., 1939 79

Le Pays lorrain 81

Henri Onde : Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy. — Tome III (Ch. Marteaux) 81

BIOGRAPHIE

Paul-V. Aubry : Le Manuscrit de Jellifier 37

Un fils de Savoyard, Ministre de la Marine : Gaspard Monge..... 57

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Louis Pfister : Conférence sur l'humanisme savoyard (B. Secret) 83

Le centenaire de Nicolas Girod.. 83

Le retour à la terre 83

HISTOIRE

Général Cartier : Les derniers jours de la guerre en Savoie et en Dauphiné 18

Chanoine Coutin : La Collégiale de Sallanches et les minières de son mandement 11

Visite de Saint François-de-Sales à Sallanches 16

Antoine Dufournet : Les Comtes Amédée, savoyards de Paris 18

Chanoine Fromaget : Influence réciproque de Paris sur Saint-François de Sales et de Saint-François de Sales sur Paris 14

LITTÉRATURE

Colonel Callies : Les Intermèdes de Talloires (V. Ghika) 24

Georges Martin : Impression d'Albert Besnard dans son ouvrage « Annecy » 9

La Coupe de l'Exil, de J.-P. Veyrat.... 10

DIVERS

Georges Martin : A propos du mot « reblochon » 12

Commandant Monnet : Avec Saint-François de Sales, de sa demeure à son tombeau 6

Mlle Mugnier : Coup-d'œil florimontan sur le Code de la Famille 8

Louis Pfister : Remarques au sujet de l'article et de la préposition devant certains noms de lieux 45

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 Décembre 1896

1941

Quatre-vingt-deuxième Année

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie, Éditeurs

—

1941

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Léon LAYDERNIER.

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la guerre 1914-1918

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✿ I., professeur agrégé honoraire.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✻, ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ✾ A., ✾, licencié ès-sciences ; Georges MARTIN, ✻, ✾ I., professeur agrégé honoraire.

Secrétaire et bibliothécaire : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie.

Secrétaire-adjoint : M. Henri ONDE, ✾ A., ⚜, docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. ANDRÉ ✻, le général CARTIER C ✻, le chanoine F.-J. COUTIN, L. MORET, ✻, E. RIBATTO, F. SERAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. Louis PFISTER.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique: MM. AVEZOU, chanoine COUTIN, L. PFISTER, J. SERAND.

Section scientifique : MM. Léon MORET, H. ONDE.

Section philologique et littéraire : Mlle J. MUGNIER, MM. G. MARTIN, E. ROZE, C. GARDET, J. d'ORLYÉ.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. SERAND.

Econome du domaine : M. F. SERAND.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission

MM.

1934 ARMINJON Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1939 BLANCHARD Raoul, professeur à l'Université de Grenoble.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général), C. ✻, ⚜, C. ✠, à Thonon.
1913 BORDEAUX Henry, C. ✻, ⚜, C. ✠, de l'Académie Française.
1941 BURQUIER (S. E. Mgr), Abbé de Saint-Maurice d'Agaune, Evêque de Beethléem, à Saint-Maurice-en-Valais.
1895 CARNOT François, ✻, ⚜, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1937 CHAPUISAT Edouard, ancien président du Grand Conseil et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
1920 CHARLÉTY Sébastien, C. ✻, ❦ I., recteur honoraire de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1928 DARBEL Marius, ✻, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 DUCHÊNE Joseph (le général), C. ✻, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre, maire de Bloye.
1924 GROS Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.
1906 GUINIER Philibert, O. ✻, ❦ I., inspecteur des Eaux et Forêts, directeur de l'Ecole forestière de Nancy.
1923 MARGOT, G. O. ✻, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1917 PARISET Ernest, notaire, docteur en droit, à Lyon.
1929 PITTARD, professeur à l'Université de Genève.
1888 REVON Michel, O. ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 VAILLAT Léandre, ✻, rédacteur au « Temps ».
1911 VAN GENNEP, ✻, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 ANDRÉ Léon, ✻, ❦ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1939 AUBRY Paul-V., publiciste, à Annecy.
1927 AVEZOU Robert, ❦ A., archiviste départemental de la Haute-Savoie, à Annecy.
1934 BIENNIER Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1924 BLANCHARD Camille, architecte départemental, à Annecy.
1912 BOUCHET Claudius, ⚜, négociant, à Annecy.
1923 BOUCHET Jean, négociant, à Annecy.
1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1930 CALLIES Alexis, O. ✻, ⚜, lieutenant-colonel, ancien député de la Haute-Savoie, à Annecy.
1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ⚜, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1903 CARLE Henri, ✻, O. ✠, capitaine en retraite, à Chambéry.
1935 CARTIER Georges, C. ✻, général de division en retraite, maire d'Annecy.
1928 CHARVIN Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1933 CLAIR Paul, O. ✻, ⚜, ❦ A., commandant en retraite, à Annecy.

1928 Coutin F.-J. (le chanoine), curé de Notre-Dame, à Annecy.
1934 Cuvet Honoré, ✻, capitaine en retraite, à Annecy.
1931 Davignon Henry, Contributions Indirectes, à Dôle.
1906 Dépollier Louis, ✻, ⚜ I., imprimeur, à Annecy.
1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1930 Falletti Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1901 Ferrero Marius, O. ✻, ⚜, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1911 Fournier Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.
1930 Fromaget Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1924 Gaillard Luc, ⚜ I., professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1883 Galliard Louis, ⚜ A., docteur en médecine, à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire, à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1925 Graber Eugène, ✻, 🎗, inspecteur des Eaux et Forêts, à Annecy.
1906 Hérisson Jean, ✻, ⚜ I., imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1920 Laeuffer Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.
1901 Laydernier Léon, ✻, ⚜ I., ❁, banquier, à Annecy.
1928 Laydernier René, 🎗, banquier, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, ✻, 🎗, ⚜ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles, ⚜ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1910 Martin Georges, ✻, ⚜ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 Monnet Henri, O. ✻, chef d'escadron en retraite, à Annecy.
1916 Moret Léon, ✻, 🎗, prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), ⚜ I., à Annecy.
1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1932 Onde Henri, ⚜, 🎗, docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée d'Annecy.
1906 Orlyé Jean (d'), ✻, 🎗, ⚜ A., ❁, licencié ès-sciences, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), ⚜ A., supérieur honoraire du Collège de Thônes.
1897 Raillon Fleury, ✻, ⚜ I., architecte, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ❁, ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ✻, 🎗, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1928 Roze Etienne, publiciste, bibliothécaire-adjoint de la ville d'Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1912 Tissot-Dupont André, industriel, à Annecy.
1934 Vuachet Charles, ⚜ A., professeur à l'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1914 Aix-Sommariva (marquis d'), à Milan.
1924 Angelloz, professeur agrégé, à Paris.
1936 Aussedat Jean, docteur en médecine, à Thônes.
1930 Baud John, ✾ I., ✽, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1933 Baudin Louis, juge suppléant, à Annecy.
1936 Benoist Albert, journaliste, à Annecy.
1910 Blanc Henri, ❋, ⚜, commandant, professeur à l'Ecole supérieure de guerre, à Paris.
1934 Boimond Jean, principal clerc de notaire, à Saint-Julien.
1940 Bois de la Villerabel (S. E. Mgr du), ✠, archevêque d'Aix-en-Provence.
1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 Brunet Louis, notaire, à Annecy.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 Burnier Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1926 Cattin Charles, ⚜, docteur-médecin, à Annecy.
1931 Cauchie Maurice, ❋, à Paris.
1937 Charmeil Alexis, G. O. ❋, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1922 Chevrier Pierre, industriel, ❋, ⚜, à Annecy.
1937 Cochat François, ✾ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes en retraite, à Thônes.
1934 Collet G., O. ❋, ⚜, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (comte) Olivier, ✠, ⚜, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel, ✾ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 Crolard Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1940 Despierre Gabriel, ❋, ⚜, ingénieur, à Annecy.
1936 Devant Charles, ❋, ⚜, ✽, directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1919 Doyen, C. ❋, ⚜, général de division délégué à la Commission d'Armistice, à Wiesbaden.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé), ✾ I., ⚜, à Paris.
1937 Duparc Pierre, bibliothécaire au Sénat.
1913 Dusaugey Ernest, O. ❋, ingénieur civil, à Grenoble.
1940 Falletti Théobald, ingénieur, à Annecy.
1920 Favre d'Anne Pierre, ❋, ⚜, géomètre, à Manigod.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie, ✽, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.
1941 Folliet (le colonel), O. ❋, ⚜, à Paris.
1932 Fournier Henri, ❋, ⚜, docteur en pharmacie, à Annecy.
1936 Gallet Léon, professeur agrégé de droit, à Grenoble.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1920 Girod Paul, ❋, ✾ I., industriel, à Montmin (La Forclaz).
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1937 Gojon Joseph, inspecteur principal en retraite des Contributions directes, à Annecy.
1935 Gruffaz Jean-Auguste, ✾ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1922 Guy Lucien, ⚜, à Thonon-les-Bains.
1933 Lachat Louis, ✾ A., artiste-peintre, château de Beau-Séjour de Normandie, à Moye.

1937 Lacroix Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.
1928 Lamarque, sous-directeur du Comptoir National d'Escompte, à Grenoble.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Annecy.
1933 Maret (Mlle) Anna, ✾ A., artiste-peintre, à Annecy.
1916 Marquet Fernand, ✾, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1925 Menthon (comte Henri de), ✻, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1941 Milliot Gaston, censeur du Lycée Berthollet, à Annecy.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✻, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire).
1936 Périès Paul, ✻, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 Perret Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, à Bonneville.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau, à Toulon.
1933 Pollier Joseph, ✾ I., ✻, professeur à l'Ecole supér., à Annecy.
1936 Rannaz Alix, O. ✾, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1928 Richard Joseph, dentiste, à Annecy.
1938 Ritz Emmanuel, ✾ I., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1925 Roullet André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1916 Roussy de Sales (le comte de), ✻, ✻, ancien conseiller général, à Thorens.
1926 Souchier Jean, ✾ I., professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Grenoble.
1933 Tissot Bernard, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ✻, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 Trombert (Mlle) Mathilde, professeur au Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1941 Vallin Prosper, O. ✻, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1919 Vinit A., docteur en médecine, ✻, à Thônes.
1932 Volland Louis, ✻, notaire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1939 Baud Henri, étudiant, à Cluses.
1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1933 Besson Maurice, O. ✻, sous-directeur au Ministère des Colonies, à Paris.
1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1938 Brulez Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Villemomble.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), à Seyssel (Ain).
1938 Chaillot Eugène, ingénieur-constructeur, à Annecy-le-Vieux.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1941 Deschamps François, avocat, à Annecy.

1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1926 Despine Paul, propriétaire, à Hauteville.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1938 Favre Marius, expert-comptable, à Annecy.
1930 Forestier, ✾ I., O. ✠, directeur d'Ecole supérieure en retraite, à Taninges.
1937 Fournier Lucien, ✻, inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1932 Garin Joseph (chanoine), curé de Saint-Bernard-la-Chapelle, à Paris.
1941 Lacombe Charles, avocat, à Annecy.
1940 Laurent Jules, ✻, ⚜, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.
1933 Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1926 Lortsch (Baron Adolphe de), à Varsovie (Pologne).
1939 Paris Pétrus, ✻ directeur des Galeries Orléanaises, Orléans.
1940 Pautry Joseph. Attaché au Secrétariat du Bureau de l'Habitant, à Genève.
1939 Payot Paul, à Chamonix.
1932 Pernat Casimir, ✻, ancien notaire, à Cluses.
1935 Romieu, O. ✻, ⚜, docteur médecin général de réserve, à Cusy.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bonneville. Académie du Faucigny.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
Lyon. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
Macon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nice. Société des lettres des Alpes Maritimes.

PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Regia Deputazione di Storia Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazone fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert).
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SAINT-MAURICE. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
— Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIETES SAVANTES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ECHANGE PAR L'ACADEMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDEPENDANTES DONT L'ECHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURE (1)

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
— *La Grande Revue.*
— *Le Mercure de France.*
— *Polybiblion.*
— *Pro Alesia* (revue des fouilles d'Alise).
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

JOURNAUX

ANNECY. Industriel Savoisien.

(1) Les revues indépendantes sont désignées par l'italique.

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 15 Janvier 1941 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée de 1940. Ce procès-verbal est adopté.

M. Ritz déplore la mort, en pays occupé, de notre confrère, M. Colombel, ancien directeur départemental des P. T. T., qui avait consacré à notre Académie, par quelques communications intéressantes, une part de son activité. Il envoie à sa famille très éprouvée, des condoléances attristées et en adresse également à M. Luc Gaillard, qui a eu la douleur de perdre son fils aîné.

Le président remercie M. Georges Martin, vice-président, d'avoir assuré la direction de notre Société pendant la guerre en lui conservant sa complète vitalité, et il demande à tous ses confrères une collaboration plus active encore. « En ce moment de reconstruction nationale, où le Maréchal fait appel à toutes les forces spirituelles et intellectuelles pour l'aider dans son labeur écrasant, dit-il, les Sociétés Savantes doivent tenir une place éminente. » Souhaitant que le nombre de ceux qui participent à la vie active de notre Compagnie croisse en conséquence et qu'ainsi nos séances deviennent plus intéressantes, variées et utiles au bien commun, M. Ritz demande de prendre cette résolution en ce jour qui marque exactement le 90e anniversaire de la reconstitution de la Florimontane par MM. Bouvier, Machard, Jules Philippe et le père de nos confrères Serand.

(1) Sont présents : Mme Biennier, Mlle Mugnier, MM. André, Blanchard, J. Bouchet, Buttin, P. Calliès, Charvin, Clair, Coutin, Cuvet, Domenjoud, J. Fournier, Gayet, G. Martin, Monnet, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, J. Richard, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand et Tissot-Dupont.

Excusés : MM. le général Cartier, Mugnier et Rose.

M. le chanoine Coutin, MM. Onde, Ribatto et François Serand, membres sortants du Comité, sont réélus.

S. E. Mgr Burquier, Abbé de Saint-Maurice-en-Valais, Evêque de Beethléem, qui fait grand honneur à la Savoie, son pays d'origine, est nommé membre d'honneur.

M. Paul-V. Aubry, membre associé, est élu membre effectif, en remplacement de M. Claude Faure, archiviste départemental du Rhône, démissionnaire, auquel le président rend hommage pour sa collaboration si active lorsqu'il était archiviste de la Haute-Savoie.

M. le colonel Folliet, originaire d'Annecy ; M. Gaston Milliot, censeur du lycée Berthollet et M. Prosper Vallin, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy, sont nommés membres associés.

M. François Deschamps et M. Charles Lacombe, tous deux avocats à Annecy, sont nommés membres correspondants.

Le trésorier, M. Hubert Pfister, présente la situation financière de l'exercice écoulé, ainsi que le projet de budget pour 1941 ci-après :

Situation financière de 1940

RECETTES :

Fonds de réserve au 31 décembre 1939	1.757	45
Cotisations des membres	4.230	»
Abonnements à la Revue Savoisienne	180	»
Subvention du Musée Léon Marès	500	»
Vente d'ouvrages	315	»
Intérêts des rentes et fonds	190	75
Prix du Concours des Beaux-Arts	600	»
	7.773	20

DÉPENSES :

Impression de la Revue Savoisienne	2.265	90
Assurances de la Bibliothèque	152	90
Frais de la Bibliothèque, entretien	846	10
A reporter	3.264	90

Report	3.264	90
Frais de recouvrements et correspondance	745	90
Prix du Concours des Beaux-Arts	600	»
Excédent des recettes	3.162	40
	7.773	20

Valeurs en portefeuille :

Deux obligations Ouest-Etat 4 %.

Rente 4 1/2 %, Donation Dr Thonion et rachat cotisations Général Perrillat, Charles Ruphy, Mme Dina, Paul Girod, Gaston Letonnelier : 3.728 fr. 95.

Rente 5 %, donation Gardier : 1.006 fr.

Crédit National, donation Crosel : 500 fr.

Projet de budget pour 1941

Recettes :

Fonds de réserve au 31 décembre 1940	3.162	40
Cotisations	4.500	»
Abonnements à la Revue Savoisienne	200	»
Subvention du Musée Léon Marès	500	»
Vente d'ouvrages	200	»
Intérêts des rentes et fonds	200	»
Prix du Concours de poésies	600	»
	9.362	40

Dépenses :

Impression de la Revue Savoisienne	6.500	»
Assurances de la Bibliothèque	160	»
Achat de livres sur la Savoie avec les revenus des donations Thonion et Gardier des années 1938 à 1941	300	»
Frais de bibliothèque et entretien	750	»
Frais de recouvrements et correspondance	750	»
Prix du concours de poésie	600	»
Excédent des recettes	302	40
	9.362	40

Après approbation, le président remercie le trésorier de son dévouement précieux à l'Académie.

M. Joseph Serand donne lecture de son rapport sur la gestion du domaine de Montrottier en 1940 et du projet de budget. Il ajoute diverses explications intéressantes sur la situation financière du domaine et renouvelle des remerciements aux personnes qui ont fait des dons au Musée Léon Marès : Mlle Marie-Thérèse Barut, Mme Biennier et Mme Burdin.

Le président exprime à MM. Joseph et François Serand la gratitude renouvelée de la Florimontane pour leur dévouement sans borne et leur gestion prudente et désintéressée qui permet de terminer une année difficile avec un déficit quasi insignifiant.

Il envoie aux régisseurs du domaine, M. et Mme Jacquet, l'expression de la gratitude de la Société pour les soins qu'ils apportent à remplir leur service.

M. Ritz remercie les vérificateurs des comptes, MM. Gayet et Léon Laydernier et les prie de bien vouloir nous continuer leur fonction.

Mlle Mugnier présente le rapport du concours de poésie de la fondation Andrevetan ; sur ses conclusions, l'Assemblée accorde les prix suivants: 2e prix, de 150 fr., à M. Charles Laubiès, de Chambéry ; 3e prix ex-æquo, de 100 fr. chacun, à M. l'abbé Jean Vuaillat, de Cuire (Rhône) et à Mme Christiane Burucoa, de Millau (Aveyron) ; et mention honorable à Mme Jeanne Rey, d'Annecy, et Mlle Madeleine Klein, de Mulhouse, réfugiée à Megève.

Le Président remercie Mlle Mugnier de son rapport très documenté et d'une haute tenue littéraire. Et il lui dit, ainsi qu'à M. Martin, sa gratitude pour leur généreuse contribution qui a permis d'augmenter le montant des prix ci-dessus.

Selon la proposition du jury du concours d'histoire, le 1er prix, de 400 francs, est décerné à M. l'abbé Marius Duret, curé de Thusy, précédemment de Bluffy, pour son beau travail sur Neuvecelle, près Evian.

Pour le concours de 1941, réservé à la poésie, la somme affectée est de 600 francs.

Le bibliothécaire, M. Louis Pfister, parle de l'activité de notre bibliothèque depuis le début de la guerre. Le nombre des lecteurs est en croissance et des prêts d'ouvrages ont été faits à plusieurs réfugiés membres de Sociétés savantes. Il signale que M. Joseph Serand a terminé l'inventaire des archives ainsi que le récolement de tous les ouvrages, aidé dans ce dernier travail par M. Jacques Fournier qui apporta son entière collaboration.

Sur l'indication de M. Joseph Serand, des félicitations et des vœux sont adressés à M. Charles Marteaux, président honoraire, entré à la Florimontane il y a cinquante ans ce jour même.

M. Serand donne lecture de l'appel fait au public, il y a 90 ans, par les rénovateurs de notre Société dont le plan intellectuel, éducateur et patriotique correspondait déjà à celui poursuivi par M. le Maréchal, Chef de l'Etat Français.

Séance du 5 Février 1941 (1)

tenue dans le Salon bleu de l'Hôtel-de-Ville

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président, M. Ritz, souhaite la bienvenue à MM. François Deschamps, Charles Lacombe et Gaston Milliot, nouveaux membres, et donne lecture de la lettre de remerciements de Mgr Burquier, évêque de Beethléem, abbé de Saint-Maurice d'Agaune, nommé membre d'honneur.

(1) Sont présents : Mmes Biennier, Mlles Maret et Mugnier, MM. André, Aubry, Avezou, Baudin, Buttin, Cartier, Charvin, Clair, Coutin, Cuvet, Deschamps, Devant T. Falletti, M. Favre, J. Fournier, Fromaget, Gojon, Ch. Lacombe, Lacroix, Lortet, Marteaux, Martin, Milliot, Monnet, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F. Ritz, F. Serand et J. Serand.

Excusés : MM. J. Bouchet, P. Calliès, Despierre, Mugnier et Vallin.

Il adresse à M. Vuachet les condoléances émues de la Florimontane pour la mort glorieuse pour la France, le 17 mai 1940, à Aulnoye, de son fils le sous-lieutenant Paul Vuachet, professeur à l'Ecole nationale des industries laitières.

Il envoie les félicitations les plus cordiales à notre confrère le général Doyen, pour sa nomination au grade de Grand Officier de la Légion d'Honneur.

Pour ceux qui n'assistaient pas à l'assemblée générale, le Président rappelle que cette année marque le 90e anniversaire de la reconstitution de notre Société et il souhaite que cet anniversaire soit célébré par une recrudescence d'activité et de rayonnement.

Mlle J. Mugnier donne lecture d'une étude que notre confrère, Me J. Lacombe, notaire à Rumilly, consacre à ses ancêtres, les trois docteurs Dagand, d'Alby. (*Voir article séparé.*)

Le Président remercie Mlle Mugnier dont le souvenir de son père, Me Aimé Mugnier, juge, est plusieurs fois cité dans cette étude, et il félicite son auteur, Me Lacombe.

M. Onde donne connaissance du compte-rendu bibliographique qu'il vient de rédiger sur le récent et savant ouvrage de notre confrère, le docteur Léon Moret : *Manuel de Paléontologie Animale.* (*Voir au présent fascicule.*)

M. F.-M. Ritz présente un très intéressant rapport qu'un florimontan, M. A. Charvin, a rédigé en faveur de l'architecture régionale, en vue des réalisations qu'entend poursuivre la commission de propagande régionaliste. (*Voir article séparé.*)

Le bibliothécaire dépose les ouvrages reçus : *Histoire et Légendes de Savoie*, tome V, par M. Jean Duffresne ; *Quelques cas de déformation cranienne artificielle* de l'époque barbare dans la région de Genève, par M. Marc Sauter ; *La chasse et conservation du gibier*, Annecy, 1877. Remerciements aux donateurs.

Séance du 5 Mars 1941 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

Le Président envoie toute la sympathie de l'Académie à Mlle Anna Maret, qui a eu la douleur de perdre sa sœur, Mlle Hermance Maret.

Il donne lecture de l'étude que MM. F. et J. Serand consacrent à l'historique d'une tradition, « la Maison de Rousseau à Chavoires ». (*Voir article séparé.*)

Le Président remercie MM. Serand d'avoir écrit cette page d'histoire, fort intéressante, qui forme un complément à leurs publications sur J.-J. Rousseau à Annecy.

M. Louis Pfister présente un magnifique tableau, œuvre du peintre annécien Paul Cabaud, que sa fille, Mme Flamary, offre à l'Académie pour sa salle de réunions, ainsi que l'importante collection des esquisses et études de l'artiste. Ces documents d'un très vif intérêt pourront être admirés à la bibliothèque de la Société. Ils seront plus tard l'objet d'une exposition. Le président envoie à l'aimable donatrice la profonde gratitude des Florimontans.

M. F.-M. Ritz lit une notice qu'il a rédigée sur la Caisse d'Epargne d'Annecy, à l'occasion de son centenaire. (*Voir article séparé.*)

M. L. Pfister lit, dans le dernier bulletin de l'Académie Delphinale, de Grenoble, la nomination de notre confrère, M. le général Cartier, comme vice-président de cette Compagnie. Le Président l'en félicite.

M. le général Cartier remercie et soumet à ses confrères la double suggestion : 1° de voir rappeler plus largement

(1) Sont présents : Mme Biennier, MM. L. Buttin, le général Cartier, Clair, Cochat, Coutin, Cuvet, Despierre, Devant, T. Failetti, Favre, J. Fournier, Fromaget, Gojon, Lacroix, L. Laydernier, R. Laydernier, Lortet, Marteaux, Monnet, Onde, d'Orlyé, Périès, H. Pfister, L. Pfister, Ribalto, F. Ritz, F. Serand et J. Serand.

Excusés : MM. André, Ch. Lacombe et Tissot-Dupont.

dans la *Revue Savoisienne* le souvenir des Florimontans qui ont fait œuvre utile et ont apporté leur activité à la Société ; les membres appelés à les remplacer seraient invités à faire leur éloge ; 2° d'inciter l'ensemble des sociétaires à coopérer à la vie active de l'Académie par l'indication de certains sujets à traiter qui leur serait donnée par le Président.

M. Jules Laurent, d'Annemasse, envoie sa récente plaquette : « Le Centenaire de l'Incendie de Sallanches du 19 avril 1840 ». Remerciements.

Séance du 2 Avril 1941 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président dit avec quelle joie les Florimontans ont appris le choix fait par le Maréchal Pétain de notre éminent confrère, M. le général Cartier, comme maire d'Annecy. Il lui adresse avec les félicitations les plus affectueuses, l'expression de notre indéfectible dévouement.

Notre Compagnie vient de perdre un de ses très anciens membres effectifs, Mgr Jacques Ogier, prélat de Sa Sainteté, entré à la Florimontane en 1901. La « Revue du Diocèse », dont Mgr Ogier fut le directeur, rappelle toutes les formes de son ardente activité en un temps où les persécutions religieuses approchaient. A sa famille, le Président envoie les condoléances de l'Académie.

(1) Sont présents : Mme Blennier, Mlle Maret, MM. André, Avezou, Baudin, J. Bouchet, Buttin, P. Calliès, Coutin, L. Crolard, Cuvet, Despierre, Deschamps, Devant, Domenjoud, Th. Falletti, Favre, Ferrero, Gardet, Gayet, Gruffaz, Hérisson, Ch. Lacombe, Lacroix, Lortet, Marteaux, Martin, Mugnier, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, Roze, F. Serand, J. Serand, Tapponnier et Tissot-Dupont.

Excusés : MM. Aubry, Clair et J. Fournier.

Il adresse des sentiments de sympathie à nos confrères : M. André Rosay, pour la mort de son beau-père, M. Velluz, tanneur, et M. le Docteur Cattin, pour la mort de sa belle-mère, Mme Paul Deschamps.

M. Ritz signale le décès de Mme Léon Brunod, âgée de 88 ans, la dernière fille de Jules Philippe, l'un de nos fondateurs.

M. Paul Tapponnier lit quelques feuillets qu'il a consacrés au Maréchal Pétain, « rassembleur des énergies de la France rénovée ». Il évoque divers souvenirs, vécus par lui-même, depuis la prise de commandement par le généralissime devant Verdun, jusqu'à son entrée triomphale à Metz, le 21 novembre 1918, où le Président de la République lui apporta le bâton de Maréchal. Notre confrère rappelle que Pétain a pu dire des héros de Verdun, parmi lesquels étaient de nombreux Savoyards : « Mon plus grand soutien moral dans la lutte a été ma confiance dans chacun de mes soldats ». L'assistance applaudit chaudement M. Tapponnier que le président remercie de ses souvenirs évoqués avec tant de flamme patriotique.

M. le chanoine Coutin, en parcourant les archives de la Collégiale de Sallanches dont dépendait autrefois Chamonix, a constaté qu'entre 1390 et la Révolution, cette ville n'eut aucun médecin. L'un des premiers fut le docteur Joseph Feige, de la Faculté de Turin, originaire de Megève. Il fut agréé en 1856. A cette époque on louait le médecin et ses honoraires étaient peu rémunérateurs.

M. Clément Gardet nous donne la primeur de deux sonnets qu'il a écrits, l'un aux armées, à la mémoire du lieutenant de Castex, tombé au Col de la Seigne ; l'autre « Hymne patriotique savoyard » devant s'adapter à une mélodie de M. Guyon. Le président félicite vivement M. Gardet pour ses poèmes très délicats (Voir au présent fascicule).

Le président fait connaître que notre confrère M. Léon Laydernier, vient de faire un don à l'Académie dans le but d'encourager les poètes savoyards ou ayant élu domicile en Savoie, par l'attribution de prix annuels. L'annonce de cette magnifique libéralité, qui favorisera certainement l'éclosion de poètes du pays, est chaleureusement

applaudie et le président renouvelle au généreux mécène la profonde reconnaissance de la florimontane.

M. Louis Buttin offre à l'Académie pour être vendus au profit de la Revue Savoisienne, un certain nombre d'exemplaires de divers ouvrages de son père, le regretté président Charles Buttin. En présentant ces ouvrages d'un grand intérêt pour les amateurs d'armes et de tableaux historiques, notre confrère rappelle les travaux scientifiques et méthodiques de son père.

M. Ritz remercie vivement M. Buttin et sa famille pour ce don précieux et renouvelle ses félicitations à son frère, auteur du beau catalogue de la collection d'armes de Charles Buttin.

M. Louis Pfister présente les ouvrages reçus : « Le problème des Burgondes », recherche d'anthropologie historique, par Marc Sauter ; « L'Atlas sonore de la France », par Roger Dévigne ; « Ode à la Savoie », par Ferdinand Lop.

Il signale dans le récent Bulletin des Naturalistes et Archéologues de l'Ain, une polémique au sujet du radis ou de la rave qui figure à Brou dans la chapelle de Laurent de Gorrevod, le sculpteur ayant voulu, sans doute, plaisanter en faisant une allusion à un dicton moyenmageux disant « Quant il y a des raves, toute la Savoie est en joie ».

Le président revenant sur les suggestions présentées par M. le général Cartier, demande à chacun de participer davantage à la vie active de la société et, dans ce but, se propose de soumettre à ses confrères, suivant leurs goûts, divers sujets à étudier et à traiter.

Séance du 7 Mai 1941 (1)
tenue dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le président souhaite la bienvenue aux invités ainsi qu'à notre confrère, M. Vallin, qui assiste pour la première fois, à une séance.

Le président présente les condoléances de l'Académie à notre confrère, M. Alexis Charmeil, ancien conseiller d'Etat, qui a eu la douleur de perdre sa femme. Et il signale le décès de M. Fabius Henrion, membre d'honneur, qui s'était attaché à la réédition in-extenso du texte primitif de l'*Introduction à la Vie Dévote*, et avait fait l'impossible pour l'érection, à Paris, d'un monument à Saint François de Sales, projet empêché par la guerre.

M. Ritz félicite chaleureusement notre confrère, M. Henri Onde, qui a reçu, de l'Académie des Sciences, le prix Gay, de géographie physique par son remarquable ouvrage sur la Maurienne et la Tarentaise.

Il annonce les legs faits pour le Musée de Montrottier, par Mme Droz, née Charon, de plusieurs meubles de valeur et, par Mme Hippolyte d'Orlyé, née Saillet, d'objets anciens et du portrait au pastel de son père par le peintre annécien Mlle Joséphine Peccoud. La Florimontane gardera de ces généreux défunts un souvenir reconnaissant.

Il est donné lecture, par le président, de la poésie satirique ci-après, envoyée en 1905, par son auteur, M. Ernest Peccoud, d'Annecy, à son neveu, M. Jacques Fournier,

(1) Sont présents : Mlles Maret et Trombert, MM. André, J. Bouchet, Buttin, général Cartier, Charvin, Clair, L. Crolard, Cuvet, Despierre, Devant, T. Falletti, Ferrero, J. Fournier, Lucien Fournier, Gardet, Gaillard, Gojon, Graber, Hérisson, Ch. Lacombe, L. Laydernier, G. Martin, Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, F. Serand, J. Serand, Tapponnier et Vallin.

Excusés : MM. P. Calliès et Muguier.

Sont également présents : M. Delavenne, secrétaire général, représentant M. le Préfet, empêché ; MM. les chefs et délégués de la Société des Forces du Fier, venus entendre la conférence de M. Charles Devant, directeur général de cette société, sur la Mine d'Entrevernes, ainsi que des dames et divers invités d'Annecy. Mgr l'Evêque, absent, s'était fait excuser.

notre confrère, sur « la mort du Faubourg de Bœuf » dont il prévoyait la résurrection qui vient d'avoir lieu :

La mort du Faubourg

« C'en est fait : il est mort », ont-ils pu s'écrier,
Car sa plaque est tombée le sept février
Et tous les numéros de son dernier fidèle
Ont disparu le neuf. Ah ! que la France est belle !
— Je suis mort ? Que non pas. Je puis bien sommeiller
Mais mon nom reviendra auprès de Sommeiller
Et tous ceux qui clamaient : « Voici sa sépulture ! »
Avant moi, connaîtront les lois de la nature.
Car mes fils, avec soin, sous le numéro neuf
Ont laissé numéro de leur faubourg de Bœuf.
Tels les vieux grognards sous la blanche cocarde
Cachaient les trois couleurs et l'aigle de la Garde.
Je reviendrai le jour où le bons sens, le droit,
Auront mis pour longtemps les méchants à l'étroit.
Ce jour-là tous diront : « Où donc est la carcasse
De l'ancien Conseiller buveur de mêlé-casse ?
Où sont tous ses copains, qui n'ont jamais rien su
Que vouloir qu'Albigny devint Eugène Suë ?
Sont-ils morts ou crevés ? Qui donc pourrait le dire ?
Leur cercueil a passé, et le diable de rire :
« Ah ! mes petits amis, c'est user de mon sceau
Que marquer l'évêché rue Jean-Jacques Rousseau.
Pour vous récompenser, je vais vous faire cuire
Si longtemps, si longtemps, que moi, qui suis malin,
En vain, je chercherai et ne pourrai déduire
Si vous fûtes cheval, cochon, chèvre ou lapin. »

Faubô de Bû.

M. Charles Devant fait ensuite sa conférence sur la mine d'Entrevernes (*voir article séparé*).

Le président félicite et remercie vivement M. Devant de cette conférence si intéressante et instructive. Il a su, avec talent, faire disparaître l'aridité des parties techniques sous l'intérêt anecdotique et sous les perspectives rassurantes d'une exploitation à plus grand rendement.

Le bibliothécaire dépose de la part de M. Viard, maire des Echelles, son rapport « sur les combats du 24 juin 1940 aux Echelles (Savoie) ».

Séance du 4 Juin 1941 (1)
tenue dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le président mentionne avec peine le décès de M. Roger Domenjoud, membre effectif. Habitué fidèle de nos séances, il avait collaboré à nos travaux par une étude sur les deux tableaux, attribués à Largillière, que possède sa famille.

M. Ritz renouvelle à Mme Domenjoud les condoléances attristées de l'Académie.

Il envoie aussi des sentiments de douloureuse sympathie à M. Charles Arminjon, membre d'honneur, président de l'Académie de Savoie, pour la perte de sa femme.

Il félicite notre confrère, M. Louis Buttin, pour la naissance de son cinquième enfant.

M. Paul Tapponnier analyse l'ouvrage de M. Paul-Louis Bader, libraire à Genève, sur « Un Vaudois de la Cour de Catherine II : François de Ribaupierre (Ivan Stepanovitch) 1754-1790 » que nous offre l'auteur. « Les notes précieuses qui accompagnent le texte de ce livre, du plus vif intérêt, le commentent judicieusement, car ces feuillets apportent une fort utile contribution à l'histoire de la mystérieuse Russie... » Ce gentilhomme qui rêvait finir ses jours sur les rives du Léman périt de la main des Turcs aux confins de l'Europe.

M. F. Cochat signale dans les archives de Thônes, parmi les pièces d'un procès entre le comte de Valpergue, marquis de Thônes, et l'abbé de Talloires (1681-1691) relatif

(1) Sont présents : Mlle Maret, MM. André, Baudin, J. Bouchet, le général Cartier, Clair, Cochat, Cuvet, T. Falletti, J. Fournier, Gruffaz, L. Laydernier, Lortet, Martin, Milliot, L. Moret, Monnet, Mugnier, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand, Tapponnier et Vallin.

Excusés : Mme Biemmer, MM. Avezou, Buttin, Despierre, Gojon, Hérisson, Favre, Périès et Ribatto.

à la juridiction dans la paroisse de la Cluse-lieu-Dieu, la copie d'une sentence de 1455 rendue par le juge de Talloires contre François Dupont, de la Clusaz, convaincu d'hérésie et condamné au feu. Cette sentence, rendue ensuite des procédures de l'inquisiteur du diocèse, ne fut pas exécutée. « Un autodafé de moins à l'actif de l'inquisition en Savoie ».

Le président présente M. Olivier Reverdin, de Genève, arrière petit-fils du général Dufour, savoyard d'adoption, venu exprès de Berne où il est mobilisé pour nous présenter des documents provenant du château de Montrottier et notamment une lettre inédite de Claude Favre de Vaugelas, fils du président Antoine Favre, l'un des fondateurs de l'Académie Florimontane.

M. Olivier Reverdin évoque l'acquisition de Montrottier, à la Révolution, par M. Bénédict Dufour, qui y mourut, le laissant à son fils, le futur général Dufour, lequel lorsqu'il le vendit, en conserva une liasse de papiers parmi lesquels nombre de lettres du XVI^e^ siècle, d'où il se dégage une impression confuse de l'image de cette Savoie à laquelle il faudra saint François de Sales, le président Favre et Vaugelas pour faire apparaître son âme véritable. Dans l'amitié de Favre et de saint François, M. Reverdin voit la plus belle des amitiés françaises du XVII^e^ siècle. Vaugelas qui, en Savoie et à Paris, entretenait des relations intimes avec Charles de Menthon, baron de Montrottier, écrira à celui-ci, le 19 décembre 1633, de Bruxelles, pour lui annoncer ses projets de mariage avec une personne de Savoie, moralement remarquable et bien placée. Cette lettre, présentée par le conférencier, et à laquelle il manque plusieurs pages du début, écrite en une langue magnifique, fait connaître le style familier de Vaugelas, son orthographe impeccable, ses périodes bien balancées...

La correspondance échangée entre Charles de Menthon-Montrottier, sa mère et sa femme, Marie de Chatillon, prouve que le beau langage et la galanterie fleurissaient à Annecy.

M. Ritz remercie chaleureusement M. Reverdin de cette très intéressante communication et des commentaires qui

font honneur à son érudition. Il espère qu'un jour, le petit-fils du général Dufour reviendra, comme florimontan à Montrottier, évoquer le souvenir de son grand ancêtre.

Séance du 11 Juin 1911 (1)
tenue au Château de Montrottier
à l'occasion du 90e anniversaire de la reconstitution
de la Société

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Après une visite du Musée Léon Marès, visite toujours nouvelle et pleine d'intérêt, la Compagnie se réunit dans le grand salon orné de fleurs. Sur le bureau, sont exposés les portraits des quatre fondateurs : le docteur Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand.

En ouvrant la séance, M. F.-M. Ritz, président, donne lecture d'un article publié ce jour par notre confrère, M. Louis Dépollier, dans le *Progrès* de Lyon, consacré aux 90 ans de l'Académie réorganisée et à ses fondateurs « dont le souvenir persiste dans la mémoire de tous les Savoyards ». Des remerciements sont adressés à l'auteur.

Le président prononce les paroles suivantes :

« Messieurs,

« Il y a 90 ans, quelques jeunes gens animés de l'amour de l'étude et de la Patrie jetaient les premiers fondements de l'Association Florimontane.

(1) Malgré le temps très défavorable, nombre de confrères avaient tenu à être présents autour du président et du comité pour cette circonstance : Mlle Trombert, MM. André, Blanchard, Buttin, J. Bouchet, le général Cartier, Charvin, Clair, Cuvet, T. Falletti, J. Fournier, Gojon, L. Laydernier, R. Laydernier, Lorlet, Monnet, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand, Tapponnier et Tissot-Dupont.

Excusés : Mmes Biennier, MM. P. Calliès, Coutin, Dépollier, Despierre, Devant, Favre, Gaillard, Hérisson et Mugnier.

« Bien qu'il eussent emprunté son nom à une Académie qui avait brillé d'un vif éclat au commencement du XVII^e^ siècle, dans un coin caché des Alpes, ce n'était pas une Académie qu'ils voulaient instituer, ce n'était pas même une société savante composée d'hommes connus par l'étendue de leurs connaissances. Plus modestes étaient leurs visées.

« Ils se proposaient de mettre en lumière toutes les forces vives du Pays, de les grouper en un faisceau pour les faire concourir d'une manière plus efficace à son amélioration matérielle, intellectuelle et morale.

« Aucun titre spécial n'était exigé pour être admis à s'associer à cette œuvre éminemment patriotique, aucune exclusion n'était prononcée, chacun était invité à travailler à l'entreprise commune dans la mesure de son aptitude et de ses ressources.

« Plus de cent personnes répondirent à cet appel qui tendait à renouer les traditions studieuses d'un passé glorieux, à exciter une généreuse émulation pour le culte des sciences et des arts, au sein de nos montagnes.

« Il y a exactement 90 ans aujourd'hui, l'Association Florimontane se réunissait, à l'Hôtel-de-Ville, place Notre-Dame, à une heure de l'après-midi, sous la présidence de l'avocat Mauris, pour procéder à la formation de son bureau qui fut composé de MM. Lachenal, syndic, président ; Replat, avocat, vice-président ; Dr Bouvier, secrétaire ; Jules Philippe, sous-secrétaire ; Lavorel, trésorier ; Eloi Serand, archiviste.

« La société naissante tint sa première séance publique, le 7 juillet 1851, et aussitôt, elle organisa des cours publics de physique, de chimie, d'histoire naturelle, qui plus tard ont donné naissance au cours professionnel du Collège Chappuisien.

« Pendant la période qui vient de s'écouler, elle a sauvé de la ruine et de l'oubli un nombre considérable de documents relatifs à l'histoire civile, religieuse et politique de la Savoie : livres, brochures, chartes, manuscrits, qui ont reçu l'hospitalité dans la bibliothèque de la Société. Vous en connaissez toute la valeur. Vous savez avec quel soin,

M. Serand en a rédigé le catalogue, et vous savez avec quel dévouement et quelle amabilité, M. Pfister et M. Fournier mettent à la disposition des Florimontans, les richesses qu'elle contient. Je n'ai donc pas à insister.

« C'est aussi sous les auspices de la Florimontane que le Musée d'Annecy se développa. L'Association fit appel à toutes les bonnes volontés et les dons ne tardèrent pas à affluer. Elle-même confia à la Ville, pour être exposés à la vue du public, quelques documents de ses précieuses archives, plus de vingt mille médailles, plusieurs objets d'art et d'histoire naturelle. Et en 1856, elle créa, sur la proposition d'Eloi Serand, le musée lapidaire.

« De 1851 à 1857, la direction du Musée fut confiée au secrétaire de la Florimontane: Gabriel de Mortillet. Ce savant désintéressé abandonna généreusement au Musée d'Annecy les nombreuses séries de minéraux, de roches et de fossiles que l'on peut admirer dans la galerie des collections régionales de la Savoie qui porte actuellement le nom de son créateur.

« Rappelons le souvenir de Louis Revon, qui fut lui aussi le secrétaire de notre Académie, de 1866 à 1884, et qui pendant 25 ans, fit un travail considérable au Musée. Ce travailleur infatigable accumula les matériaux, classa les objets de toute nature, obtint par de pressantes démarches dans les ministères de remarquables collections et laissait un Musée occupant dix grandes salles et la plupart des collections rangées dans des armoires ou tables vitrées.

« Grâce à cette active collaboration de la Florimontane, dès 1862, M. Blanchard, membre de l'Institut, pouvait écrire dans la Revue des Sociétés Savantes :

« N'oublions pas dès à présent de mentionner un petit
« Musée qui est un modèle du genre. On ne s'attendait pas
« à trouver ce modèle dans la Haute-Savoie. Il existe ce-
« pendant dans la petite ville d'Annecy. Plusieurs salles
« qui réjouissent par leur excellente tenue renferment les
« collections... Les conservateurs du Musée d'Annecy ont
« le bon esprit de classer à part les produits de leur région
« et de grouper d'un autre côté les objets d'autres prove-
« nances. »

« Les séances de la Florimontane étaient consacrées à des communications qui trouvaient place dans un modeste bulletin, publié à des dates assez irrégulières jusqu'en 1860 et qui prit le titre de *Bulletin de l'Association Florimontane d'Annecy*, puis *Revue Savoisienne*.

« On y trouve des travaux très variés : des études de géologie locale, des notes de bibliographie, la vie des hommes illustres de la Province, des développements littéraires tels que ceux de J. Replat. La revue n'était pas seulement consacrée à de savantes dissertations accessibles aux seuls initiés. La Florimontane, fidèle à ses origines et à l'esprit de ses fondateurs, voulut se mêler intimement à la vie de son époque et, tout en montrant pour les âges écoulés une piété très grande, voulut diriger l'esprit des hommes de son temps. La *Revue Savoisienne* prit assez d'extension pour que déjà en 1880, Jules Philippe écrivit : « La *Revue* « *Savoisienne* a publié 11 mémoires, écrits par 21 auteurs « nationaux ou étrangers... Je dois signaler spécialement, « parmi les ouvrages appartenant en propre à la Société, « celui de M. Louis Revon, intitulé « La Haute-Savoie avant « les Romains », accompagné de planches ; remarquable « travail qui a valu à son auteur, les hommages mérités « des hommes les plus compétents. Je dois signaler aussi « les études philologiques de M. Constantin ; le mémoire « de M. l'abbé Dress sur les Champs Celtiques du Châte- « lard. Au nombre des documents reproduits sont plu- « sieurs lettres inédites de saint François de Sales. Fidèle « à son programme, la Société Florimontane n'a point « négligé de faire entrer dans le cadre de ses publications « ce qui intéresse les arts et les sciences naturelles. Son « journal a continué de publier chaque trimestre, une « revue musicale rédigée par M. Weber, l'éminent critique « du journal *Le Temps*, de Paris. Elle a consacré comme « par le passé, la dernière page de son journal à la re- « production des observations météorologiques et hydro- « métriques relevées journellemment à Annecy par M. « Mangé, document scientifique des plus complets, résumé « et commenté chaque année par M. l'Ingénieur Tissot. « Elle a ouvert les colonnes de la *Revue Savoisienne*, aux

« comptes rendus de la Commission Météorologique de la « Haute-Savoie. »

« Jusqu'en 1881, la *Revue Savoisienne* fut publiée en grand format in-4° ; à partir de cette date, son format fut in-8° raisin. Chaque mois, elle était adressée aux membres de la Société et aux abonnés, sous couverture de couleur. Par la suite, les fascicules devinrent moins fréquents, mais de parution régulière. Chaque trimestre vit sortir un fascicule sous couverture ; il y en eut quatre par an. Et l'on continue ainsi actuellement, la parution n'ayant subi que très peu de modifications qu'exigèrent quelquefois les circonstances.

« Un des buts de l'Académie Florimontane (l'Association prit le nom d'Académie, il y a exactement 30 ans, à l'assemblée du 15 janvier 1911) était d'encourager les lettres, les sciences et les arts. C'est dans ce but que, depuis 1873, grâce à un don du Dr Andrevetan, elle a organisé des concours de Poésie, d'Histoire et de Beaux-Arts : musique, peinture, etc. Au cours des années, certains concours se spécialisèrent : concours de photographie, d'arts industriels, d'architecture régionale, de folklore. Parmi les lauréats de ces concours, il nous faut mentionner en 1894, le délicat poète Albert Samain et plusieurs fois, notre peintre savoyard Paul Cabaud.

« Vous savez que dernièrement, grâce à la générosité de M. Laydernier, un nouveau concours de poésie réservé aux seuls savoyards vient d'être institué, ce qui augmente encore l'attrait de ces épreuves.

« La Florimontane a également organisé plusieurs expositions historiques, industrielles ou de Beaux-Arts.

« Par ses soins, des plaques commémoratives ont été placées pour rappeler le souvenir d'hommes illustres : Sadi Carnot, Camille Dunant, Jean-Jacques Rousseau, et sous son patronage ont été érigés à Annecy, les bustes de Fabien Calloud (actuellement au Musée) et de Jules Philippe au cimetière ; la statue de Germain Sommeiller, ainsi que la colonne commémorative de l'ancienne Boutae. C'est aussi grâce à son initiative, que son fondateur, Saint François de Sales, a sa statue sur une de nos places et que

Marc Le Roux, son ancien secrétaire perpétuel, a son médaillon au jardin public.

« Enfin, bien des vœux formulés dans ses séances pour l'intérêt du pays et de ses anciens monuments ont été entendus et sont entrés dans le domaine des faits. C'est ainsi qu'elle a contribué au classement, comme monuments historiques, du Palais de l'Ile, du Château d'Annecy, du cloître d'Abondance, des ruines de l'ancienne église de Saint-Jean d'Aulps, du clocher d'Annecy-le-Vieux et de la Chapelle des Allinges.

« En 1878, le Ministère de l'Instruction publique lui décerna une médaille de bronze, grand module et un prix de 1.000 francs, en récompense de ses travaux archéologiques, et par décret du 17 décembre 1896, elle fut reconnue comme établissement d'utilité publique.

« L'Académie Florimontane échange ses publications avec de nombreuses sociétés savantes de France et de l'étranger dont les mémoires et travaux sont à la disposition des membres de l'Académie au même titre que les ouvrages de sa bibliothèque. Ces liens sont encore resserrés grâce à l'institution des congrès périodiques des Sociétés Savantes de la Savoie, congrès où la Florimontane se fait toujours représenter.

« Nous avons cité au cours de cette revue rapide, quelques noms qui évoquent avec des résonances lointaines tout un glorieux passé, et une somme de travail considérable. Rappelons les présidents : Lachenal, Jacques Replat, Camille Dunant, Charles Marteaux, Ch. Buttin, Guerby, François Miquet, Louis Aussedat ; les secrétaires : Dr Bouvier, de Mortillet, Jules Philippe, Louis Revon, Aimé Constantin, Gustave Maillard, Marc Le Roux, et bien d'autres zélés et dévoués collaborateurs comme Eloi Serand, le chanoine Ducis, Despine, Boltshauser, Eugène Tissot, le Dr Thonion, Eugène Ritter, Jean Ritz, l'abbé Gonthier, Max Bruchet, Désormaux.

« Tous ceux-là et bien d'autres apportèrent à la Florimontane par une collaboration suivie, par leur érudition ou leurs études variées, par l'intérêt de leurs communications ou de leurs travaux, une vitalité qui a permis à notre

Académie d'occuper dans le monde scientifique et littéraire, une place des plus honorables. Dévouée avant tout à la Patrie, animée du désir ardent de faire connaître à l'étranger nos brillantes annales et notre nature grandiose, de dévoiler aux savants les richesses naturelles enfouies sous la vieille terre allobroge, la Florimontane a poursuivi sa tâche avec courage et persévérance.

« Messieurs, il faut que nous soyions dignes d'elle et des éminents ou modestes qui l'ont faite ce qu'elle est. Il nous faut assurer la continuation des sympathies de tous les amis sincères de notre patrie, et c'est pourquoi, une fois de plus, à l'occasion du 90e anniversaire que nous avons tenu à fêter dans le vieux château légué à la Florimontane par Léon Marès, je vous demande de travailler d'un seul cœur à la réalisation des buts que se proposèrent, à deux siècles et demi d'intervalle, d'abord saint François de Sales et le Président Favre, puis Eloi Serand et ses collaborateurs, buts qui restent les nôtres.

« Et puissions-nous dans dix ans, fêter ici tous ensemble, le centenaire de notre Académie dans une France libre, renouvelée, relevée, où le matérialisme aura enfin fait place au spiritualisme, à la lumière. »

M. Paul Tapponnier parle des propriétaires successifs de Montrottier et retrace la vie magnifique de l'un d'eux, le général Dufour, qui, après avoir servi la France sous Napoléon Ier, se consacra après 1817 à son petit pays, eut sous ses ordres le futur Napoléon III, pacifia la Suisse par sa victoire du Sonderbund, fut mêlé aux pourparlers engagés avant l'annexion de la Savoie à la France et fut l'un des fondateurs de la Croix-Rouge internationale.

La séance se poursuivit par des échanges de vues, engagés par M. le général Cartier, sur la publication souhaitable d'une histoire du Château de Montrottier. Un vin d'honneur la termina cordialement, tandis que les florimontants, reconnaissants à MM. Serand, organisateurs de la réception, souhaitaient se retrouver tous, ici, pour le centenaire.

Le Secrétaire,

Louis PFISTER.

Rapport
sur le Concours de Poésie de 1940

Les manuscrits envoyés à l'Académie florimontane pour le concours de poésie de 1940 sont au nombre de huit.

Il n'y a là aucune révélation, mais dans presque tous, même les plus inexpérimentés, un élan vers cet art suprême de la Poésie qui n'est qu'aspiration de l'âme vers le beau, désir d'un paradis entrevu et toujours lointain, recherche passionnée du divin.

Un pays ne vaut, a-t-on dit, que par sa poésie qui traduit son idéal et sa mystique et si la France, depuis des lustres, plongée dans l'amas des lectures faciles et médiocres, la crise générale de la culture, l'envahissement des engins mécaniques hostiles à la concentration de la pensée, délaissait les poètes (à part, bien sûr, une élite), c'est sans doute que son idéal faiblissait.

Que notre Académie ait la mission, chaque année, d'organiser un concours de poésie suffirait, s'il en était besoin, à expliquer son rayonnement. Certes, on ne peut ranger sous le nom prestigieux de poésie tous les envois que nous recevons, certains ne représentent guère qu'une aspiration, aspiration vers un langage que le nombre, la cadence, la mesure et, pour tout dire, le rythme, mêlés à la vibration et au timbre, rendent mystérieusement plus chargé de sens que la langue servant tous les jours à transmettre des faits ou des sensations, mais cette aspiration seule comporte de la noblesse chez celui qui, poussé par elle, trace sur une page blanche des lignes inégales.

Les numéros 6, 7, 3 nous donnent ce sentiment. Leurs signataires essaient avec ardeur de partir pour un pays enchanté, mais ils partent sans chemin, sans carte, sans boussole ; ils ignorent la forme, non seulement la forme aimée pour sa beauté propre, mais la forme correcte indispensable à la parfaite transmission entre les êtres. Ils

croient que des mots rimant ensemble au bout de lignes ayant le même nombre de syllabes suffisent à créer cette langue mystérieuse qu'ils voudraient bien parler, mais, ignorants qu'ils sont des règles de la prosodie, les rimes qu'ils assemblent sont naturellement les moins inattendues et ajoutent par leur présence à la banalité du discours. Un jury moins salésien que le nôtre les traiterait de suite d'inexistants ou d'illisibles ; nous sommes plus nuancés.

Un d'eux (n° 6) nous conseille, en guise de petite préface, de ne pas le juger « qu'avec grammaire ou du point de vue littéraire » ; il écrit des vers « pour vivre longtemps d'émotions tendres, d'émotions passées ».

« ...Travailleur manuel, je suis content de les lire,
Surtout quand les jours cessent de me sourire ».

Malgré toute son inexpérience, celui-là comprend la valeur de l'émotion vraie et cette obscure recherche vers la poésie a quelque chose de touchant.

En le lisant, nous réfléchissions à la différence qui sépare de la peinture, la poésie et la musique. Il n'y a pas de poète, ni de musicien « du dimanche », tandis que les peintres « du dimanche », que symbolise l'étonnante carrière du douanier Rousseau, ont souvent des toiles aux expositions. Certes, la peinture exige aussi un métier, mais les autodidactes peuvent s'y essayer avec succès et même, à l'occasion, trouver des admirateurs et des commentateurs qui découvrent dans leurs audaces ingénues, une interprétation originale de la réalité et des symboles inattendus. Le musicien qui veut s'exprimer par des sons doit savoir les régler, les assembler, les harmoniser et le poète doit connaître le sens secret que donne aux mots les plus ordinaires leur liaison magique à l'aide du nombre et de la cadence.

Si la versification n'est pas le moins du monde la Poésie, tandis qu'au contraire, il y a des poèmes en prose, encore faut-il, si on veut s'exprimer en vers, connaître la règle du jeu qu'ignorent souvent dans nos concours, certains apprentis poètes à qui ne manque pas la sincérité de l'émotion. On ne peut s'approcher de l'entrée du temple sans connaître le mot de passe qui ne suffit pas d'ailleurs à lui

seul pour y pénétrer. Et pourtant, chez ceux-là même à qui manque la matérielle initiation, chez qui se rencontrent des gaucheries, des maladresses, des vers faux, leur ardeur à manifester un sentiment profond fait parfois découvrir à celui qui les lit avec sympathie un vers à qui la sincérité donne un tour heureux.

Le n° 7 a moins de gaucherie et moins d'élan.

Le n° 3 écrit des vers de circonstance dédiés à des amis à propos d'un dessin, d'un livre paru, d'un in-memoriam, etc.

Le n° 2 présente des vers assez artificiels, de petites pièces mythologiques embarrassées et conventionnelles avec quelques morceaux bien venus comme Yseult, Jeunes filles d'autrefois.

Yseult

Tristan est étendu comme un homme qui dort,
Mais son corps est de marbre et son front est d'ivoire.
Une barque là-bas glisse sur l'eau de moire
Mais amènera-t-elle Yseult aux cheveux d'or ?

Oh ! pourvu qu'elle vienne avant qu'il ne soit mort !
« La barque, la vois-tu ? — Oui. — Qui approche ? — Voire.
— Sa voile est-elle blanche ou bien est-elle noire ? ».
Mais elle répondit : « Je ne sais point encore ».

Elle sent en son cœur, une peine cruelle :
« Il ne m'aima jamais, il ne pense qu'à elle.
— La voile maintenant, la vois-tu, la vois-tu ? »

Elle est saisie alors d'une jalouse rage :
« Elle est noire, dit-elle, avec un cri sauvage ».
Et lorsqu'Yseult parut, Tristan avait vécu.

Le n° 5 « Au Lac d'Annecy » a pour auteur un amoureux d'Annecy, de sa lumière et de ses eaux. Le lac gris des matins d'hiver sous le léger brouillard transparent ou bien ténébreux dans la nuit profonde, argenté sous la lune, le jardin sous la pluie, notre jardin public, les quais lumineux l'inspirent tour à tour. En lisant « Sur les quais », les Annéciens reconnaîtront ce qui toujours les émeut dans leur vieille ville.

Sur les quais

Je suivais sur les quais la mouvante arabesque
De ces flots scintillants où dansaient des rayons ;
De ces maisons dans l'eau, j'aimais le pittoresque,
Leurs ombres s'allongeant vers les arches des ponts.

J'aimais sur les vieux murs le frisson des feuillages,
Le château dominant tous ces toits inégaux,
Les glycines voilant les balcons de treillages ;
J'aimais les cieux, j'aimais les quais, j'aimais les eaux.

Je les suivais ces quais, le cœur plein d'allégresse,
L'œil calme et souriant et le pas réjoui,
Et les flots reflétaient mes rêves de jeunesse,
Mirage fascinant au regard ébloui.

Je les suivais ces quais et je les suis encore,
Mais c'est le cœur plus las et le pas plus pesant.
C'est le même soleil qui les baigne et les dore,
Mais celui qui regarde a vieilli maintenant.

Il arrive pourtant que devant les écluses,
Il s'arrête soudain pour regarder jaillir
Cette eau cristallisant mille gemmes diffuses
Qu'emporte le courant pressé de les saisir.

L'auteur du manuscrit n° 1, qui est peut-être une femme, écrit presque toujours sous l'influence d'une noble inspiration ou de cette inquiétude dont nous oppresse à certaines heures, l'inconnu de notre destin... Tempête ; Offrande.

Tempête

O Seigneur, apaisez les eaux tumultueuses
De ce cœur qui s'égare, au milieu des brisants,
Voici le lieu propice et l'heure insidieuse
Où monte du tréfonds la vague aux reins puissants.

Ecartez le mirage et la grâce trompeuse
De l'écume qui multiplie ses diamants,
Et dont la gerbe s'enfle au soleil et se creuse
Pour engloutir le vol des longs albatros blancs.

Ne laissez pas mugir sans fin le vent sauvage,
Mais, loin des horizons balayés par l'orage,
Donnez-moi le repos des eaux calmes du port,

Et la paix de la nuit parmi les hautes voiles
Dont la pointe tendue écarte les étoiles
Pour dépasser le monde et vous trouver, Seigneur !

Offrande

Seigneur, voici mes bras pour la moisson future,
Et ce cœur indocile où vous aviez frappé
Tant de fois sans qu'il s'ouvre à votre charité
Comme à la source unique où l'onde reste pure.

Ce que je vous apporte aujourd'hui, vous l'avez
Vous même déposé dans cette chair impure.
Votre grâce s'est faite à mon humble mesure
Et vous m'avez sans bruit lentement transformé.

Vous n'avez pas éteint la mèche encore fumante
Ni le reste impuissant de bonne volonté
Dont le mal tourmentait la lueur vacillante.

Mais vous m'avez conduit, Seigneur, par vos sentiers
Jusqu'à la porte étroite où, pauvre et repentante,
Mon âme enfin connait la joie de vous trouver.

Le n° 8 « Terre de France » est très inégal. C'est dommage, car il a du souffle, qu'ait manqué à son auteur, le souci du choix qui lui aurait fait supprimer dans son envoi un grand nombre de pièces. La perfection, à quoi doit tendre toute poésie, n'est faite que de sacrifices. Mais nous avons souvent trouvé dans ses vers, l'écho de nos tristesses, de nos angoisses des saisons tragiques de 1940 : Printemps de guerre, Exode, avec le souvenir des heures mélancoliques que nous connaissons tous : Lassitude.

Exode

O Seigneur, ne vois-tu donc pas
Ceux qui s'en vont le long des routes,
Des routes qui sont sous la voûte
De ton ciel qui pèse à leur pas ?

L'atroce, la hurlante peur,
La faim, la soif, l'âcre poussière,
Quand ils se couchent aux ornières
Muets de leurs cris de terreur.

La fuite du jour et de nuit,
Les pieds meurtris, le regard vide,
La fuite toujours plus rapide,
Les tempes vibrantes de bruit.

Les vieux qui tombent un matin
Et qu'il faut que l'on abandonne,
Le tout petit à qui l'on donne
Le dernier morceau de bon pain.

Et ceux qu'une balle a touché
Et qui meurent sans qu'un visage
Leur ait adouci le passage,
Leur sang par la terre étanché.

Nous sommes donc si bas, Seigneur
Que les cris de notre misère
N'atteignent pas ton sanctuaire
Et ne s'élèvent pas nos pleurs...

Seigneur, Seigneur du plus profond
De notre inhumaine détresse,
Nous voulons croire à tes promesses,
Mais sauve-nous, nous t'en prions.

Que nous voyions le jour prochain
De ton immuable justice.
Que notre total sacrifice
A tes regards ne soit pas vain.

Pour ton règne, il nous faut tenir,
Ne nous mesure pas ton aide ;
Si pour nous l'espérance plaide,
Nous pouvons fièrement mourir.

Printemps de Guerre

Inutile printemps que nous n'osons attendre...
Tu gonfles cependant de sève accumulée
Les bourgeons siropeux dans la tiède vallée
Et nous tends les filets de tes feuillages tendres.

Nous fêtions, autrefois, ton allègre retour ;
Tu passais, un matin, le seuil de nos maisons
Et nos rêves fusaient en nouvelles chansons
Qui nous accompagnaient dans les heures du jour.

De ton rude appétit, tu nous soufflais l'audace
Des désirs spontanés ; rejettons d'espérance
Nourris de ton ardeur, ils entraient dans la danse
Perdant le souvenir d'autres saisons plus lasses.

Mais t'attendre, aujourd'hui, c'est attendre l'horreur ;
Tu ne peux nous aider pour ce prochain martyre,
Il n'est plus de chansons, de jeux ou de désirs,
Nous n'avons que le mal d'endurer notre peur.

Lassitude

Ma trop ancienne lassitude,
Au fil des ans,
Prise au filet des latitudes,
Plus rien n'attend.

Qu'importe un pays ou bien l'autre,
Sous le soleil,
Que ce soit le mien ou le vôtre
C'est tout pareil.

J'aurais beau jusqu'au bout du monde,
Et même ailleurs,
Traîner à travers les secondes
Heurs et malheurs ;

C'est encore moi que je traîne
Et c'est de moi
Que je porte la vieille peine
Au long des mois.

Le signataire du manuscrit n° 1 « L'Aube pâlit », est celui de tous les concurrents qui connait le mieux sa prosodie. Sans grande inspiration, ni grands sujets, mais avec une sensibilité qui cherche souvent sous l'apparence banale des choses leur couleur pittoresque et leur petite vie émouvante, il trace alertement de petits tableautins où demeure l'impression que ces choses, inertes et plates pour qui n'est pas poète, laissent à sa rétine et à son cœur. Quelques-unes de ces petites pièces pourraient sans irrévérence se comparer à certains morceaux d'André Theuriet recueillis par des anthologies scolaires comme : La Barrière, Les Groseilles, Le Sentier. A retenir aussi une ballade : Tout est lumière, tout est joie.

Les Groseilles

Rutilez, perles de lumière,
Gouttelettes de vermillon,
Messidor fleurit la chaumière,
Chaque prairie est un grillon.

L'été dans sa splendeur première
Ondule au dessus du sillon .
Rutilez, perles de lumière,
Gouttelettes de vermillon.

Sur le lys, la rose trémière
Tremble une aile de papillon.
Des rires ! Voici la fermière,
Sous ses doigts, dans un corbillon,
Rutilez, perles de lumière !

Tout est lumière, tout est joie !

La splendeur du jour qui se lève
Ouvre son écrin sur les eaux.
Les berges sortent de leur rêve.
Agathes, nacres, corozos,
Irisent de mouvants biseaux.
L'enchantement du lac déploie
Le mirage de ses réseaux.
Tout est lumière, tout est joie !

La voix du vieux pâtre s'élève ;
Dans l'herbe trainent des naseaux.
La crainte au fond du bois fait trêve.
Joyeux, ils ont vu les oiseaux,
La Parque emporter ses ciseaux.
Dans les flots clairs, le ciel se noie.
Les joncs balancent leurs fuseaux.
Tout est lumière, tout est joie !

Aucun vent brusque ne soulève
L'âcre et forte senteur des ails.
Les monts, le pic dressant son glaive,
La pente à se rompre les os —
Rude asile de noirs museaux —
Etagent des franges de soie.
Par les chemins point de houseaux.
Tout est lumière, tout est joie !

Envoi

Princes, écuyers et damoyseaux
Sont morts. Du temps, l'homme est la proie.
Goûte l'heure. Près des roseaux,
Tout est lumière, tout est joie !

La Barrière

La vigne vierge la recouvre
De son joli manteau flottant.
La clématite en fait autant :
C'est un rideau fleuri qui s'ouvre.

Vers sa couronne de clarté,
Près de la délicate cloche
Du liseron, l'aristoloche,
Avec hardiesse, a monté.

L'aube humide la diamante.
L'aurore, si riche en joyaux,
La comble de présents royaux.
L'ombre la berce dans sa mante.

Elle voit le jour s'éveiller,
Courir l'azur de la fontaine,
La lumière, douce, incertaine,
Comme une rose, s'effeuiller.

L'hiver, le vent sur elle pleure.
Quand l'air commence à s'attiédir,
Elle semble, pour reverdir,
Attendre qu'une aile l'effleure !

Le Sentier

Le sentier court à l'aventure,
Va, vient, se perd dans le fouillis
Inextricable d'un taillis,
Reparaît, longe une clôture.

Il serpente à travers les houx.
Descend au fond d'une ravine,
Laisse une trace qu'on devine
A peine, au milieu des cailloux.

Les lianes des clématites
L'accompagnent de leurs festons
Ou pendent, sous les verts frontons,
Comme de blanches stalactites.

Il a, pour franchir le ruisseau,
Le tronc que l'orage renverse
Et, pour s'abriter de l'averse,
L'épais treillage d'un berceau.

Il a, pour le charmer, le rêve :
Le soir, au sommet d'un gradin,
C'est dans son sillon que, soudain,
La lune éclatante se lève !

Ce poète sait écrire une ballade correctement et avec charme, ce qui n'est point facile.

Le jury, après discussion, décide de ne pas décerner de premier prix.

Il accorde le 2e prix à l'auteur du manuscrit n° 1 « L'Aube pâlit » (M. Charles Laubiès, à Chambéry) ; le 3e prix ex-æquo aux manuscrits nos 1 « Epigraphe de Milton » (M. l'abbé Jean Vuaillat, à Cuire) et 8 « Terre de France » (Mme Christiane Burucoa, à Millau) et deux mentions aux n° 5 « Au Lac d'Annecy » (Mme Jeanne Rey, à Annecy) et 2 sans épigraphe (Mlle Madeleine Klein, de Mulhouse).

Jeanne MUGNIER.

HISTORIQUE D'UNE TRADITION

La " Maison de Rousseau " à Chavoires

Un peu au-dessus du hameau des Pensières ou Petit Chavoires, commune de Veyrier-du-Lac, existent encore quelques derniers vestiges ou débris de murailles enfouis dans les hautes herbes et les ronces, d'une petite maison de campagne, datant de l'année 1665, appelée communément dans le pays *la maison de Rousseau*.

Cette désignation, qui vise le philosophe de Genève, paraît d'autant plus singulière que, soit dans ses *Confessions*, soit dans d'autres écrits, Jean-Jacques Rousseau n'a fait aucune allusion à l'humble maisonnette qui a prolongé son souvenir sur les bords du lac, alors qu'il a relaté avec une si minutieuse précision, tant de menus faits ayant trait à son séjour à Annecy.

D'autre part, la maison ne lui a jamais appartenu, bien que l'on ait écrit le contraire, et malgré de nombreuses recherches, il n'a pas été possible de découvrir la moindre indication susceptible d'expliquer ou de justifier sa renommée.

Cependant la tradition a persisté depuis plus d'un siècle et nous allons essayer, sinon d'en préciser l'origine, du moins d'en suivre le développement jusqu'à nos jours.

Nous nous référerons, pour cela, à des faits, articles de presse, écrits divers, que nous présenterons dans l'ordre chronologique.

Ce modeste travail n'apportera rien de nouveau, aucune solution à une question, d'ailleurs bien secondaire — nous en convenons — mais qui a fait jadis, couler beaucoup d'encre et passionné le public.

Ce sera, plus exactement, l'étude du développement d'une tradition locale, assez inexplicable, et aussi, un complément à nos précédentes publications concernant le séjour à Annecy de Jean-Jacques Rousseau (1).

*
* *

A notre connaissance, jusque vers l'année 1837, aucun des écrivains qui ont décrit le lac d'Annecy et ses rives, tels que Bénédict de Saussure et Albanis Beaumont, par exemple, ou le genevois Töpffer, n'ont fait mention de la maison qui nous occupe et du souvenir illustre s'y rattachant ce qui, cependant, eût été un motif de curiosité et d'attraction méritant d'être signalé aux étrangers.

Même oubli ou méconnaissance de la part de Léon Ménabréa, magistrat à Annecy, de 1838 à 1840 qui, sous le titre de *Feux Follets* (2) publia un recueil de légendes et traditions locales où il mentionne les grottes de Veyrier, la légende de la Pierre Margeria, sans dire un mot de la tradition rousseauiste de Chavoires. On pourrait en conclure qu'elle était encore, à cette époque inconnue du public, en dehors des habitants du village ?

*
* *

En 1837, l'avocat Jacques Replat publie dans la *Revue du Dauphiné*, un article intitulé *La Maison de Rousseau*, article imprimé la même année à Annecy, en une brochure de huit pages devenue très rare (3).

L'auteur invite ses lecturs de la *Revue du Dauphiné* à quitter un moment les beautés naturelles de leur pays et à le suivre sur les rives du lac d'Annecy, vers un sanctuaire peu connu : l'hermitage de l'auteur de l'Emile.

(1) Serand J. *L'habitation de Mme de Warens à Annecy.* Rev. Sav., 1899, p. 304-314.
Ibidem. — *Nouveaux documents sur Mme de Warens, Le Maître, professeur de musique de J.-J. Rousseau et sur Claude Anet.* Rev. Sav., 1900, p. 241-246.
Serand F. et J. — *Jean Jacques Rousseau en Savoie. L'Idylle des cerises. Notes et documents.* Rev. Sav., 1912, p. 17-51.
Ibidem. — *Un épisode de la vie de J.-J. Rousseau. L'Idylle des cerises.* Chambéry, 1928. M. Dardel, édit., vol. (19 × 14) illustré.
Ibidem. — *Une amoureuse de J.-J. Rousseau à Annecy. Esther Giraud.* Rev. Sav., 1936, p. 99-126.
(2) Ménabréa L. — *Feux-Follets.* Paris, 1838, in-8°.
(3) Replat J. — *La Maison de Rousseau.* Revue du Dauphiné, t. I, p. 161-166 ; article réimprimé à part, la même année (juin 1837) à Annecy. In-8° de 8 pages.

C'est — écrit-il — *une pauvre maison dans un pré dont Rousseau n'a jamais parlé mais que le peuple désigne cependant en disant encore : C'est la maison de Rousseau ! C'est le pré de Rousseau ! appellations qui font vivre son nom dans la mémoire des villageois.*

Suit cette description :

A ses pieds est un clos de vigne ; à sa gauche, une terrasse négligée couverte de mousse et de ronces ; à sa droite, un petit verger en pente avec quelques arbres fruitiers ; plus loin, un sentier glissant conduit dans les bois, au milieu d'une gorge sauvage formée par un ruisseau qui tombe en cascatelles.

Derrière la maison et au-dessus de son faîte, d'énormes blocs de rochers, tombés de la montagne, dressent leurs têtes grisâtres, apparaissant au loin comme les monuments fabuleux des âges cyclopéens. Descendues avec eux, quelques pierres roulées sur la pelouse forment des bancs naturels au milieu du verger (1).

Après une esquisse du merveilleux paysage que l'on découvre depuis la terrasse, Replat se demande pourquoi les habitants de Veyrier ont attaché le souvenir de Rousseau à cette humble demeure à laquelle il n'a fait aucune allusion dans ses *Confessions*, dont le toit s'effondre et les murailles tombent en ruines.

Que s'est-il donc passé dans ces murs. Rousseau les a-t-il habités ?

Pourquoi sont-ils inconnus du monde savant et voyageur ?

Et l'auteur de l'article se souvient de cette page des *Confessions* où Jean-Jacques Rousseau se remémore une promenade qu'il fit hors des murs d'Annecy, un jour de grande fête, pendant que Mme de Warens était à vêpres :

J'allai me promener hors de la ville, le cœur plein de son image et du désir ardent de passer mes jours auprès d'elle. J'avais assez de sens pour voir que, quant à présent, cela n'était pas possible, et qu'un bonheur que je goûtais

(1) Débris d'un éboulement de rochers qui ensevelit, en 1609, les vignes des hameaux des Champs et du Petit-Chavoires.

si bien serait court. Cela donnait à ma rêverie une tristesse qui n'avait pourtant rien de sombre et qu'un espoir flatteur tempérait. Le son des cloches, qui m'a toujours singulièrement affecté, le chant des oiseaux, la beauté du jour, la douceur du paysage, les maisons éparses et champêtres, dans lesquelles je plaçais en idée notre commune demeure; tout cela me frappait tellement d'une impression vive, tendre, triste et touchante, que je me vis comme en extase transporté dans cet heureux temps et dans cet heureux séjour où mon cœur, possédant toute la félicité qui pouvait lui plaire, la goûtait dans des ravissements inexprimables, sans songer même à la volupté des sens (1).

Inutile de chercher davantage, ces lignes, selon Replat, contiennent la solution du problème qu'il cherche à résoudre, son imagination va de l'avant et devine ce qui se sera passé :

C'est, à n'en pas douter, dans cette paisible retraite que Jean-Jacques est venu rêver ce jour de grande fête.

Tout concorde avec le texte : le son des cloches de la ville lui était apporté par le vent du soir ; les mésanges de montagne, les linottes, les chardonnerets modulaient des notes aussi douces que le paysage et voici, éparses sur les rives, les maisons de campagne où le jeune et ardent amoureux plaçait en rêve son bonheur.

Or, séduit par les attraits de l'endroit, les douces émotions qu'il y a goutées, Rousseau sera revenu le lendemain, puis les jours suivants. Son assiduité, la bizarrerie de sa conduite, les larmes qu'il versait, auront attiré l'attention des paysans de Chavoires. L'un d'entre eux ayant appris son nom au marché de la ville, l'aura redit le soir à la veillée, et voici comment dans ce hameau où la vie s'écoule sans incidents, le nom du philosophe sera resté attaché à la pauvre maison accrochée aux flancs de la montagne.

Il y a bien toujours, il est vrai, un point d'interrogation ? Pourquoi Rousseau n'a-t-il rien rapporté de tout cela et oublié jusqu'au nom du village. La réponse est toute simple.

(1) Rousseau J.-J. — *Confessions*, Partie I, livre III.

Lorsque bien plus tard, il écrivit ses *Confessions*, il était devenu un vieillard morose, abreuvé des amertumes et des déceptions de la vie, ne conservant plus que des souvenirs rares et affaiblis des heureux instants de jeunesse qu'il passa à Annecy ! (1).

Et, de plus en plus persuadé qu'il est dans le vrai, J. Replat termine son article par cette tirade :

Oui ! la pauvre maison peut vous redire la page oubliée des Confessions, *la page la plus douce de la vie de Rousseau. Asseyez-vous sur la pierre où il s'est assis en pleurant de tendresse et d'espérance ; rêvez avec le grand écrivain ; et sur le tapis vert de l'enclos rustique, vous trouverez, même dans les jours brumeux d'octobre, de la pervenche encore en fleurs, attardée aux portes de l'hiver, comme une vierge dans les champs, oublieuse de l'approche du soir.*

*
* *

Cette thèse est ingénieuse mais purement imaginative. Elle ne s'appuie sur aucun fait précis, positif, et on peut facilement en rétorquer les arguments.

Et tout d'abord, remarquons que la page des *Confessions* invoquée par Replat pourrait s'appliquer à n'importe quel site des environs d'Annecy. Pas un mot qui soit susceptible de laisser croire qu'il s'agit de la petite maison campagnarde de Chavoires et même du hameau.

Dans tous les alentours, les jours de fête, on entend le son des cloches de la ville ; le paysage y est imprégné de la même douceur paisible, les oiseaux y chantent et, un peu partout, il y a des maisons éparses sur les coteaux.

Et, comment se fait-il que Rousseau qui appréciait tant les beautés de la nature, n'ait pas parlé du lac que, depuis la terrasse située devant la maison où il venait si souvent s'asseoir et rêver, l'on découvre dans la plus grande partie de son étendue, qu'il est impossible de ne pas voir, de ne pas admirer, qui vous éblouit lorsqu'il scintille au soleil et constitue l'élément principal de charme, de grâce, du merveilleux paysage ?...

(1) Rousseau a écrit cette partie des *Confessions*, pendant son séjour à Wootton, en Staffordshire, où il habita de janvier 1766 à mai 1767 ; il avait alors 55 ans.

Autre remarque. Pendant qu'il habita à Annecy, en 1729-1730 (1), au séminaire, à la maîtrise ou chez sa bienfaitrice Mme de Warens, Jean-Jacques, pour les plupart des annéciens, devait être un inconnu. C'était un jeune et pauvre réfugié recueilli par charité, qui ne se distinguait sans doute pas beaucoup de ses camarades, sinon par des allures un peu étranges, des manières plus distinguées peut-être, car il venait de Genève, mais dont rien, à coup sûr, ne pouvait faire prévoir la future et mondiale célébrité. D'ailleurs, comme il le dit lui-même, il sortait peu et ses relations étaient très restreintes.

Après qu'il eut quitté notre ville pour commencer sa vie aventureuse, combien de personnes durent longtemps se souvenir de lui ?

Au début de son article, Replat reconnait que l'on ne trouve plus trace de son passage à Annecy. La maison qu'habitait Mme de Warens a disparu de même que cette place où il la rencontra pour la première fois, qu'il aurait voulu entourer d'un balustre d'or.

Si des étrangers demandent à son sujet, des renseignements aux habitants de la ville, ils ne savent que répondre. Il a fallu la publication des *Confessions* pour rappeler au public, ces souvenirs oubliés.

Et, par une singulière contradiction, l'auteur de l'article qui nous occupe, voudrait que le séjour — plus que problématique — de Rousseau à Chavoires soit resté gravé dans la mémoire des paysans, braves et rudes vignerons, qui, sans doute, ignorèrent toujours ses œuvres et sa renommée ?

*
* *

L'article de J. Replat publié en 1837 dans la *Revue du Dauphiné*, puis édité à Annecy, ne semble pas avoir beaucoup retenu l'attention du publir. Le *Journal de Savoie* qui ordinairement signalait les nouvelles publications locales, n'en fait pas mention.

(1) J.-J. Rousseau a habité à Annecy, du 21 au 24 mars 1728, puis de février ou mars 1729 à juillet 1730, sauf pendant une courte absence, en avril de cette dernière année, lors de son voyage à Lyon, avec Le Maître.

Deux ans plus tard, cependant, la tradition de Chavoires réapparait. Le 6 octobre 1839, le roi Charles-Albert vient à Annecy et va visiter le pont suspendu de La Caille inauguré le 11 juillet précédent. A cette occasion, un auteur resté anonyme, publie une brochure intitulée *Lettres sur la Savoie* (1) dans laquelle rendant compte d'une promenade qu'il fit sur le lac à bord du petit bateau à vapeur, le *Chérubin*, récemment mis en service, il décrit la rive orientale du lac et dit : *Un peu plus loin, se rencontre Veyrier où Jean-Jacques écrivit quelques-unes de ses folies.*

En 1840, Jacques Replat, dont la réputation d'avocat et d'écrivain savoyard s'établit de plus en plus, publie chez F. Saillet, imprimeur à Annecy, une étude romancée : *Le sanglier de la forêt de Lonnes* (2), esquisse du Comté de Savoie à la fin du XIV^e^ siècle. Plus tard, Eugène Suë dira que : *cette œuvre de poète et d'antiquaire rappelle les meilleurs ouvrages de Walter-Scot.*

A la suite de cette étude, il réédite son article de 1837 : *La Maison de Rousseau*, allégé du préambule à l'adresse des lecteurs dauphinois.

Si l'article de la *Revue du Dauphiné* passa presque inaperçu, sa réédition sera plus remarquée et va soulever dans le *Journal de Savoie* une polémique entre l'auteur et un correspondant anonyme, un soi disant artiste peintre que nous n'avons pu identifier.

En tête de l'article, la rédaction du journal inséra d'ailleurs la réserve suivante : « Nous avons été invité à publier l'article suivant dont nous laissons toute la responsabilité à l'artiste qui nous l'a adressé et sur lequel nous nous abstiendrons de faire aucune réflexion. »

Dans un premier article daté du 29 août 1840 (3), le correspondant, après avoir reconnu l'exactitude de la description du paysage faite par Replat, s'inscrit en faux contre la tradition d'un séjour quelconque à Chavoires de l'auteur des *Confessions.*

(1) *Lettres sur la Savoie, suivies d'une ode sur le Pont Charles-Albert, à l'occasion du voyage de Sa Majesté en 1839.* Annecy, 1839, in-8°.

(2) Replat J. — *Le sanglier de la forêt de Lonnes. Esquisse du comté de Savoie à la fin du XIV^e^ siècle.* Annecy, 1840, in-8° (A la fin se trouvent réunies sous la rubrique *Feuilles d'album : Notice sur la ville d'Aimé. La maison Favre ; La maison de Rousseau*).

(3) *Journal de Savoie,* publié à Chambéry, 25^e^ année, n° 35.

Il présente les arguments suivants qu'il dit avoir recueillis un mois plus tôt auprès d'habitants de Chavoires, alors qu'il dessinait le paysage *décrit par Replat* (?).

1° *Dans le pays, la maison en question et ses alentours s'appellent « la Chautagne » et ne sont pas connus sous d'autres noms.*

2° *Non loin de là, un peu plus bas, existait une autre maison d'un nommé Blanc Rouchaud, sacristain de la paroisse de Veyrier dont le petit-fils, encore vivant, a pour prénoms Jean-Jacques, les mêmes probablement que ceux de son grand-père.*

Conclusion : Jacques Replat a été trompé par la consonnance de noms et, dans son imagination de poète, le sacristain *Rouchaud* se sera métarmophosé en *Rousseau.*

La riposte ne se fait pas attendre. Elle paraît dans le numéro du 5 septembre du *Journal de Savoie* (1), précédée de cette note de la rédaction : « Notre impartialité nous fait un devoir d'insérer la lettre ci-après en réponse à l'article communiqué qu'on a lu dans notre dernier numéro. »

Replat soutient qu'il n'a pas été dupe d'une consonnance de mots, ni l'inventeur d'une *tradition phénomène* et déclare :

Voici mes preuves : la notoriété publique fondée sur le témoignage des personnes les plus âgées et les plus instruites de la ville d'Annecy. De tout temps, ces personnes ont rattaché à la commune de Veyrier, et particulièrement à la petite maison dont j'ai parlé, le souvenir du séjour de Jean-Jacques dans notre province. Quant à l'origine de cette tradition, je l'ignore complètement, et je n'avais certainement pas entrepris de l'expliquer d'une manière sérieuse dans la feuille d'album, à laquelle mon adversaire anonyme a voulu donner une importance que je n'attacherai jamais à aucun de mes ouvrages, mais cette tradition est un fait ; or, je ne connais rien de brutal comme un fait.

2° *Ce n'est pas depuis cinq ou six ans, mais depuis un*

(1) 25e année, n° 36.

temps immémorial que le souvenir de Rousseau est attaché à cette maison.

*Le soi disant artiste aurait pu s'en convaincre, s'il eut pris la peine de visiter l'intérieur de l'ermitage ; il aurait vu sur ses murs grand nombre d'inscriptions portant le nom de l'auteur de l'*Emile *et dont plusieurs à demi effacées par le temps ont déjà une date ancienne.*

Ici, Replat fait une confusion. Il reconnait que la propriété qui comprend la maison s'appelle la *Chautagne* et n'a jamais appartenu à aucun Blanc Rouchaud alors que son contradicteur a eu en vue une autre habitation située plus bas.

Enfin, il ajoute que du temps de Rousseau et jusqu'à la Révolution française, la maison qui a fait l'objet de son étude était possédée par une congrégation religieuse ; qu'elle fut vendue par la République à un nommé Recordon et finalement acquise par M. Thyrion au moment où il écrit sa réponse.

Dans son ouvrage intitulé *Le Palais de l'Ile à Annecy* (1) publié en feuilletons dans *l'Echo du Mont-Blanc* (1855-1856), Aimé Burdet contredit également et cherche à ridiculiser, en termes assez acerbes, la tradition qui nous occupe.

*
* *

Cette polémique que nous avons résumé succinctement vint donner un regain de notoriété, de popularité à la tradition de Chavoires, qui avait ses croyants et ses incroyants. Mais c'était aussi une aubaine pour les futurs auteurs de guides de la région qu'ils ne manqueront pas de saisir et qui augmentera la liste déjà intéressante des souvenirs historiques des rives de notre lac.

Ainsi, en 1852, Jules Philippe publie le premier guide d'Annecy intitulé *Annecy et ses environs* (1) et adopte, en surenchérissant même, la thèse de son ami Jacques Replat.

(1) Burdet A. — *Le palais de l'Ile*. Note du feuilleton 37e.
(1) Philippe J. — *Anneci et ses environs* (première édition). Annecy, 1852, in-8°.

On y lit :

La première curiosité que l'on rencontre sur la rive orientale du lac, couverte de vignobles, est une maisonnette située un peu au-dessus de la route, dans la montagne ; c'est la maison de Jean-Jacques Rousseau. Ce grand homme n'en fait aucune mention dans ses Confessions *au chapitre d'Annecy. Cependant la tradition rapporte qu'elle lui a appartenu, et les habitants des villages voisins l'appellent toujours la maison de Rousseau.*

L'auteur reproduit ensuite et presque en entier, la notice de Replat.

*
* *

Cette même année, le romancier français Eugène Suë, député de Paris, victime du coup d'Etat du 2 décembre 1851, vient se réfugier à Annecy. Il habite pendant trois mois aux Barattes, chez son ami, l'éditeur Masset, propriétaire à Annecy-le-Vieux ; puis à Vignières, dans la maison de campagne du directeur des Postes d'Annecy, Croset-Mouchet, et enfin au petit château de *La Tour* où il devait mourir.

Il ne tarda pas à entrer en relations amicales avec diverses personnes marquantes d'Annecy, entre autres, le docteur Lachenal, Syndic de la ville ; l'avocat Jacques Replat, son voisin aux Barattes ; Jules Philippe et quelques autres membres de la jeune Association Florimontane. Désireux de faire connaître notre province et d'y attirer la clientèle étrangère, ils eurent l'idée de profiter du séjour du romancier alors célèbre et d'obtenir de lui un roman qui aurait pour cadre les environs du lac et leur ferait ainsi une utile réclame.

Eugène Suë admirait beaucoup notre pays et en compagnie de son guide François Lacombe, dit Ravio, de Chavoires, faisait à pied, de nombreuses promenades dans la campagne et la montagne de Veyrier.

Cédant aux sollicitations de ses amis d'Annecy, il composa, pendant l'été 1852 : *Cornélia d'Alfi* (1), petit roman

(1) Suë E. — *La marquise Cornélia d'Alfi ou le lac d'Annecy et ses environs.* Annecy, 1852, in-8°.

mélodramatique, fort médiocre, qui n'eut d'ailleurs, que peu de succès auprès du public.

Il contient quelques descriptions de sites des environs : le Pré Vernet, le défilé de Dingy-Saint-Clair et surtout la Tournette où sur son sommet, le *Fauteuil*, il plaça le dénouement un peu théâtral de son roman. Il n'a jamais gravi cette cîme, mais l'a décrite d'après les renseignements qui lui furent donnés par son médecin, le docteur-botaniste Louis Bouvier.

Il n'oublia pas, cela va sans dire, la soi disant maison de Rousseau à Chavoires qu'il avait visitée, adopta la thèse de Jacques Replat en la faisant habiter par l'acteur principal de son drame.

Lorsque — écrit-il — *Jean-Jacques quittait Annecy pour aller contempler les magnificences de cette nature alpestre qu'il adorait, il se dirigeait de préférence, selon la chronique locale, vers un endroit où se trouve une demeure en ruines que l'on appelle encore aujourd'hui : la maison de Rousseau.*

Il en donne la description suivante, qui doit être assez exacte et nous la présente dans l'état où elle était encore à cette époque.

Sur un terre-plein rempli de décombres et d'herbes sauvages, à droite, s'élevait la maison de Rousseau, ombragée par un taillis de chênes, enracinés entre de grandes roches grises qui semblaient former de ce côté la clôture d'un jardin abandonné ; à travers une ouverture pratiquée dans une haie inculte, l'étranger remarqua un sentier sinueux et rapide, aboutissant à une petite vallée délicieuse. ...Le voyageur entra dans la maison où il ne vit ni portes ni fenêtres ; la première pièce avait dû servir autrefois, de cuisine, ainsi que l'annonçaient les ruines d'un vaste manteau de cheminée, noirci, charbonné comme l'âtre du foyer ; le plafond çà et là effondré, laissait apercevoir la charpente de la toiture, et, à travers une crevasse du pignon lézardé, le bleu du ciel et la verdure naissante du taillis de chênes ; un caveau, taillé dans le roc, était creusé à l'un des angles de cette cuisine, séparée d'une chambre voisine par une porte vermoulue, la seule qui existât ;

l'étranger la poussa et pénétra dans une salle assez vaste ; en quelques endroits, il ne restait plus que les poutres transversales de son plancher à moitié détruit, au dessous desquelles on voyait la noire profondeur d'une pièce souterraine.

On lisait, sur les murailles dégradées par le temps, les noms d'un grand nombre de curieux visiteurs de la maison de Rousseau.

*
* *

En 1855, Gabriel de Mortillet, alors conservateur du musée d'Annecy, publie un *Guide de l'étranger en Savoie* (1), dans lequel il indique, sans commentaires, à Chavoires, la nouvelle curiosité.

La tradition va son chemin, se répand de plus en plus, mais voici maintenant que Jacques Replat lui-même qui, le premier, lui donna de la publicité avec l'assurance que l'on sait, en vient à douter de la véracité de la thèse qu'il a exposée en 1837.

Dans une publication humoristique *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy* (2), parue en 1858 dans le *Bulletin de l'Association florimontane*, il s'exprime ainsi, au sujet de la côte de Veyrier :

Parmi les maisonnettes éparses sur le coteau, il en est une dont l'âtre enfumé, désert depuis longtemps, porte la date de 1665. On lui a donné un nom apocryphe, celui de maison de Rousseau. Bien que les murs délabrés et noircis soient entièrement couverts par les signatures innombrables des trop crédules admirateurs du philosophe, il ne paraît pas les avoir habités ; il est même fort douteux qu'il y soit jamais venu. Seulement ce qui permettrait de hazarder une conjecture, c'est que le vignoble aurait appartenu aux Lazaristes chez qui Rousseau a vécu quelque temps.

Peut-être, à cette époque de sa vie, avait-il écrit son nom sur la muraille du cellier, comme il est certain qu'il l'avait écrit, dans ce même temps, sur une fenêtre du séminaire

(1) Mortillet G. — *Guide de l'étranger en Savoie*, Chambéry, 1855, in-8°.

(2) Replat J. — *Voyage au long cours sur le lac d'Annecy, précédé d'une ascension au Semnoz*. Tiré à part, Annecy, 1859, in-8°.

d'Annecy. Quoiqu'il en soit, au surplus, du nom de la maisonnette, pour qui la visite, ses abords ont un certain charme.

Le temps fait son œuvre, peu à peu, pierre par pierre, ce qui reste de la pauvre maison s'écroule chaque jour, mais sa renommée n'en subsiste pas moins, propagée, amplifiée ou dénaturée par les auteurs de guides et continue à intéresser le public.

En 1864, il est question de la démolir et ce projet provoque une véhémente protestation publiée par le journal l'*Industriel Savoisien* (1) du 3 septembre et dont voici la teneur :

Veyrier, le 1er septembre 1864. — La rive orientale du lac d'Annecy va de mal en pis. C'était, naguères, un incendie qui dévorait le hameau des Moulins, de la commune de Menthon ; demain ce sera la démolition de la maison qu'avait habitée ici l'auteur du Contrat Social, *d'*Emile *et d'*Eloïse. *Quand viendront ceux qui recherchent l'asile des penseurs, ou des rêveurs, si mieux vous plaît, on ne pourra pas leur en montrer les ruines. Car c'est de propos délibéré et par calcul que la maison de Jean-Jacques Rousseau va disparaître. Si au moins, c'était la foudre qui la démolit ! Mais non, c'est la main des hommes qui se chargera de cette œuvre.*

Toutefois, je me pose cette question. La propriété privée ne cesse-t-elle pas de l'être (moyennant indemnité) quand il s'agit de l'intérêt public ?

Or, depuis que sept villes de la Grèce se sont disputé l'honneur d'avoir vu naître Homère, ne pourrions-nous pas, tout savoyards que nous sommes, retenir celui d'avoir hébergé Jean-Jacques Rousseau ! N'est-il pas, lui, ce citoyen de Genève, Genève qui était des possessions des Comtes de Savoie, n'est-il pas une des gloires de notre pays ?

Avant donc que le stupide marteau de la profanation exerce sa brutale industrie sur l'habitation d'un grand homme, cotisons-nous pour l'arracher à un pareil acte de

(1) *Industriel Savoisien*, feuille d'avis d'Annecy, journal du commerce et de l'agriculture, fondé en 1851.

vandalisme, et que les noms des sauveurs, inscrits sur une table d'airain, soient apposés sur les murs du modeste monument qu'ils auront préservé d'une indigne destruction.

Hoc erat in votis. L'Isolé de Veyrier.

Quelques jours après, dans l'*Industriel Savoisien*, le même correspondant anonyme ajoute en post-criptum à un article relatif à un incendie : *L'habitation de Jean-Jacques Rousseau ne tombera pas. Veyrier et la Savoie s'y opposent et tout le monde aussi !*

Malgré ce pompeux appel, rien cependant, semble-t-il, n'est fait pour préserver de la ruine finale ce qui reste de l'humble demeure devenue si célèbre et le temps continue inlassablement son œuvre destructive (1), mais la légende, elle, ne meurt pas ; on en parle toujours de plus en plus, et les guides associent maintenant à son souvenir et signalent à l'attention des étrangers, celui de la villa de *La Tour* où Eugène Suë s'éteignit le 3 août 1857.

Le baron Raverat (2), Joseph Dessaix, dans *Nice et Savoie* (3), Dufieux, dans *Echos des Balmettes* (4), Théophile Dufour, dans *Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens* (5), A. de Bougy (6), adoptent la dernière opinion de Jacques Replat, tandis que d'autres auteurs ou journalistes continuent à épiloguer et à extravaguer.

Pour Edmond Stoullig (7) ; *c'était la maison de Mme de Warens ; on l'avait bâtie sur la pente d'une montagne, entre Chavoires et Veyrier.*

Henri-Abel Simon écrit en 1869 dans le journal l'*Orphéon* : *C'est au hameau de Chavoires, à deux pas de la route qu'on montre la petite et modeste maison où s'écoula une partie de sa jeunesse* (de Rousseau).

(1) En 1866, A. Blondeau, dans le *Courrier d'Aix-les-Bains*, du 29 juillet (n° 33), accuse même le propriétaire d'avoir fait enlever le toit de la maison pour qu'elle disparaisse plus vite.

(2) Raverat A. — *Haute-Savoie, Promenades historiques, pittoresques et artistiques*, Lyon 1872, in-8°.

(3) Dessaix J. — *Nice et Savoie, Sites pittoresques, monuments, description et histoire*, 2e partie. Paris, 1861, in-4° illus.

(4) Dufieux A. — *Echos des Balmettes, voyages circulaires autour du Mont-Blanc. La Tournette*, Chambéry, 1869, in-12°.

(5) Dufour T. — *Jean-Jacques Rousseau et Mme de Warens. Notes sur leur séjour à Annecy*, Annecy, 1878, in-8°.

(6) Bougy A. de. — *Voyage dans la Suisse française et le Chablais*. Paris, 1860, p. 385.

(7) Dans un article de journal.

Désiré Machard, dans son Guide du touriste à Annecy (1869) (1), parlant de la maison, écrit : « *Celle-là, dit la tradition, eut l'honneur d'abriter Rousseau au temps de son adolescence heureuse et alors qu'il écrivait les pages immortelles* (les Confessions) *que nous aurons bientôt l'occasion de citer.* »

D'après Louis Florès (Annecy et ses environs) (2) « *ce sont les ruines du chalet où Jean-Jacques Rousseau méditait ses Confessions* ».

Une deuxième édition de *Feuilles d'Album*, de J. Replat paraît à Annecy en 1876 (3) et reproduit textuellement la première étude *La Maison de Rousseau* sans tenir compte des doutes exprimés en 1858 par son auteur dans le *Voyage au long cours.*

Jules Philippe publie en 1885 (4) une quatrième édition de son guide et écrit encore :

La première curiosité qui se présente après la demeure d'Eugène Suë, est une petite maisonnette en ruines, située au-dessus de la route dans la montagne, un peu après les deux hameaux de Chavoires ; c'est la maison de Jean-Jacques Rousseau.

Ce rapprochement de deux des écrivains français les plus populaires dans le XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, sur les bords du lac d'Annecy est un fait curieux et des plus intéressants.

Le grand philosophe ne dit rien dans ses Confessions *de la maisonnette de Chavoires, mais la tradition rapporte qu'elle lui a appartenu ou qu'il y est venu souvent, et les habitants des villages voisins l'appellent toujours la maison de Rousseau.*

Dans son roman *Amours d'automne* (5), André Theuriet signale également la maison de Rousseau en esquissant le portrait du cicerone des bateaux à vapeur qui ne manque pas de la montrer aux voyageurs lorsque l'on côtoie la rive de Veyrier.

(1) Machard D. — *Guide du touriste à Annecy.* Annecy, 1869, in-12°.
(2) Florès L. — Annecy et ses environs. Guide. Annecy, 1892, in-12°.
(3) Replat J. — Feuilles d'album. Extraits de chroniques de Savoie, mélanges d'histoire, etc. Annecy, 1876, in-8°.
(4) Philippe J. — *Annecy et ses environs*, 4e édition. Annecy, 1885. J. Dépollier, imp., in-12°.
(5) Theuriet A. — *Amours d'automne*, Paris, 1885, in-8°.

*
* *

Nous pourrions encore reproduire ici d'autres extraits de journaux ou de publications diverses ; mais ce ne seraient que des répétitions sans intérêt n'apportant d'ailleurs aucun argument nouveau, aucune preuve, ni dans un sens, ni dans l'autre, et ne serviraient qu'à faire ressortir plus amplement l'importance qu'a eue, autrefois et pendant si longtemps, cette tradition qui reste une énigme.

Ajoutons que l'appellation de *Maison de Rousseau* a reçu, pour ainsi dire, une consécration officielle puisqu'elle figure sur les cartes sarde ; de l'Etat-Major français, et sur celle du ministère de l'Intérieur (1).

Vers 1900, les quelques pierres de taille et matériaux utilisables qui restaient encore de l'ancienne demeure et perpétuaient son souvenir, servirent à la construction d'une villa au bas du coteau, en bordure de la route nationale.

En 1909, un Ingénieur délégué du Touring-Club de France vint à Chavoires et ne trouvant plus de traces de la maisonnette, eut l'idée de perpétuer cependant le souvenir de J.-J. Rousseau dans ce site pittoresque en donnant son nom au petit vallon plein de fraîcheur qui s'ouvre au-dessus du hameau des Pensières et où tombe un mince ruisseau souvent à sec. Et depuis, une plaque indicatrice placée au bord de la route signale le vallon sous cette nouvelle dénomination. Le « Guide Bleu » dit même que Rousseau y venait herboriser (2).

Voilà comment on écrit l'histoire !

*
* *

Si la pauvre maison a disparu pour toujours, du moins en conserve-t-on l'image, alors qu'elle était déjà plus ou moins en ruines.

(1) Carte sarde, folio 19, Annecy. Carte d'état-major, feuille 161 bis, Annecy, publiée en 1869. Carte de France, du ministère de l'Intérieur, feuille XXIV-25, mise à jour en 1906 (alors que la maison n'existait plus depuis plusieurs années).

(2) Depuis, un estivant qui a acquis, vers 1927, une villa au hameau des Champs, situé en bordure de la nouvelle route et en contre-bas de l'emplacement de la « *Maison de Rousseau* », a fait graver sur sa façade l'inscription suivante qui rappelle encore Jean-Jacques :

« *Sur le penchant de quelque agréable colline bien ombragée, j'aurais une petite maison rustique, une maison blanche avec des contrevents verts* ». Emile, livre IV, J.-J. Rousseau.

Ce sont deux lithographies, l'une du peintre annécien Paul Cabaud, parue en 1854, illustrant l'ouvrage « *La Savoie historique et pittoresque* » (1), de J. Dessaix ; l'autre, d'Etienne Naville, intitulée « Ruines de l'habitation de J.-J. Rousseau à Chavoires », publiée dans le numéro du 1[er] décembre 1889 de la revue « *La Savoie illustrée* » (2).

Il faudrait sans doute y ajouter des dessins ou croquis exécutés par les nombreux et confiants admirateurs de l'écrivain qui venaient jadis en pèlerinage dans ce lieu privilégié où, croyaient-ils, il avait habité (3).

*
* *

Nous venons d'esquisser sommairement la génèse, si l'on peut dire, et la propagation jusqu'à nos jours de cette curieuse tradition datant de plus d'un siècle. Notre intention n'est pas de tirer des conclusions quelconques, de nous prononcer pour ou contre. Cela, d'ailleurs, nous serait impossible.

Toutefois, nous nous bornerons à produire quelques renseignements, encore inédits, que nous avons pu découvrir et à faire les remarques suivantes qui intéressent les deux thèses en présence :

1° D'après les recensements de 1832 et 1838 (4) de la commune de Veyrier, un nommé Blanc Jean-Jacques, âgé de 42 ans, marié et père de famille, habitait bien le hameau de Chavoires, mais il n'a pas été possible de savoir s'il était surnommé *Rouchaud*, surnom qui a pu être confondu avec le nom de Rousseau, ainsi que l'a prétendu en 1840, dans le « Journal de Savoie », le contradicteur de J. Replat.

2° La maison dite de Rousseau est inscrite au Cadastre de 1730 sous le numéro 700 du mas dit « au champ », nom d'un hameau voisin (5). Contrairement à ce qu'a écrit J.

(1) *Maison de J.-J. Rousseau sur les bords du lac d'Annecy*, P. Cabaud Pinx. et del. Lith. J. Perrin, Libr., édit., Chambéry. Cette lithographie (30 × 21) était destinée à illustrer la deuxième partie, qui n'a pas été publiée, de « *La Savoie historique, pittoresque, statistique et biographique*, de J. Dessaix. Chambéry, 1856, in-4°.

(2) *La Savoie illustrée*, journal publié à Annecy. N° du 1[er] décembre 1889.

(3) Itinéraire pour se rendre à l'emplacement qu'occupait la maison, voir : Serand F. et J., *Par routes et sentiers de Savoie*, p. 31, ou : Topo-guide du Mont-Veyrier, p. 25.

(4) Archives dép. de la Haute-Savoie, série M.

(5) Ibidem. Série I C d, n° 1786, 2e vol.

Replat, elle n'appartenait pas à une congrégation religieuse ni aux Lazaristes d'Annecy, mais à « Révérend Latache, prêtre, qui, par testament du 16 août 1749, la légua au « vénérable chapitre de l'insigne église collégiale de Notre-Dame de la ville d'Annecy ».

Mise en vente à la Révolution comme bien national provenant du chapitre de Notre-Dame, la petite propriété qui comprenait, en outre de la maison, des champs, vignes, etc., fut acquise, le 23 nivôse an III, par un nommé Joseph-Michel Recordon qui, plus tard, la revendit au sieur Sautier-Thyrion, dont les héritiers la possèdent encore, croyons-nous, actuellement.

Il serait superflu de faire remarquer que Jean-Jacques Rousseau est complètement hors de cause dans ces tractations et que la maison ne lui a jamais appartenu, quoiqu'il ait été dit.

*
* *

Mais voici une coïncidence assez curieuse que nous devons signaler :

Ce Révérend Claude Latache (1), né à Annecy, ordonné prêtre à Belley et devenu chanoine du chapitre des Macchabées, était en 1729-1730, c'est-à-dire au temps où Rousseau habitait notre ville, maître de musique de la collégiale de Notre-Dame-de-Liesse d'Annecy.

Il avait, comme organiste, Jean-Baptiste Merceret (2), le père de la jeune et jolie femme de chambre de Mme de Warens, dont Jean-Jacques parle dans ses *Confessions* et qu'il accompagna si candidement jusqu'à Fribourg dans les premiers jours de juillet 1730.

Le chanoine Latache devait, à n'en pas douter, être en relations avec Le Maître (Jacques-Louis-Nicolas) (3), alors maître de musique du chapitre de Saint-Pierre qui dirigeait la maîtrise où Rousseau passa six mois et, aussi, avec

(1) Latache Claude, né à Annecy, vers 1672, ordonné prêtre à Belley, en 1700 ; chanoine du chapitre des Maccabées, puis bénéficier et maître de musique du chapitre de N. D. de Liesse, en 1729-30 ; décédé à Annecy, le 21 août 1749.

(2) Merceret Jean-Baptiste-Hyacinthe, de Salins, en Franche-Comté, organiste de la Collégiale de N. D. de Liesse, du 31 octobre 1720 au 1er février 1730.

(3) Le Maître Jacques-Louis-Nicolas, né à Paris, maître de musique du Chapitre de Saint-Pierre, de 1726 à 1730.

le brillant Venture (1). Il y a tout lieu de croire que ces musiciens faisaient la partie dans les petits concerts qui se donnaient chaque semaine chez Mme de Warens et auxquels Jean-Jacques assistait (2).

*
* *

Si, lorsqu'il écrivit son premier texte, en 1837, Jacques Replat avait connu ces détails, il aurait pu imaginer une autre explication tout aussi plausible que celle qu'il a donnée.

Ainsi, par exemple, il aurait pu supposer que, pendant la belle saison, le bon chanoine Latache invitait de temps en temps ses amis musiciens à déjeûner frugalement ou à goûter dans sa petite maison de campagne de Chavoires et que le jeune Jean-Jacques était de la partie.

Il se serait plu dans cet asile champêtre que son imagination amoureuse embellissait de la présence de Mme de Warens. Il aurait goûté les charmes du paysage, en aurait parlé souvent et peut-être y serait revenu seul en promenade.

Cela aurait suffi pour associer son souvenir à l'humble logis.

Ce sont là, sans doute, de simples suppositions, mais dans cette histoire d'une tradition, assez mystérieuse d'ailleurs, on ne peut faire que des suppositions puisque rien de précis n'a pu être recueilli.

Et puis, aussi quelle belle occasion c'était pour l'auteur de *Feuilles d'Album* de brosser à ce sujet un petit tableau de la vie paisible d'autrefois !

Par une belle après-midi d'été, les musiciens et le chanoine sont attablés dans la vieille cuisine du cellier, aux murs enfumés, au large manteau de la cheminée, riant, chantant, devisant des petits potins de la ville, en buvant du bon vin de Chavoires dont le musicien Le Maître abusait un peu trop.

(1) Venture de Villeneuve, camarade de J.-J. Rousseau, à la Maîtrise de Saint-Pierre, où il fut musicien, de février à avril 1730 (Rev. Sav., 1922, p. 133).

(2) *On faisait chez elle, au moins une fois la semaine, de la musique, et le maître de musique de la cathédrale, qui dirigeait ce petit concert, venait la voir très souvent.* Confessions, Partie I, Livre III.

Rousseau, réservé et timide, est assis au bout de la table. Un peu étranger aux conversations qu'il écoute d'un air distrait, il regarde, à travers la fenêtre enguirlandée de vigne, le lac qui scintille plus bas entre les longues silhouettes des peupliers, les vignobles, aux alentours, rutilants de soleil et pleins de bruissements d'insectes.

Avec attendrissement, il pense au charmant visage, aux yeux d'azur pâle de sa bienfaitrice, la sémillante baronne, qui l'a ensorcelé et n'est encore pour lui que la douce « maman ».

Et ses joyeux compagnons, qui choquent leurs verres, se doutent-ils de l'avenir inouï qui attend cet adolescent ; des révolutions que, plus tard, ses écrits, ses idées, ses chimères, occasionneront dans le monde et qu'un jour, à Paris, ses cendres seront portées triomphalement au Panthéon par tout un peuple en délire (1).

F. et J. SERAND.

(1) 18 vendémiaire, an III (9 octobre 1704).

Les trois Docteurs DAGAND

d'Alby-sur-Chéran

La famille Dagand, d'Alby, est originaire d'Allèves. M. le Chanoine Coutin, dans les monographies de ces communes en donne un succinct arbre généalogique.

*
* *

Le premier des docteurs Dagand dont nous allons résumer la vie et l'activité, Simon, fils de Jacques (décédé en 1791, à Allèves), était né dans cette commune en 1756. Après avoir fait ses études au Collège Chappuisien d'Annecy, il étudie la médecine à l'Université de Turin. Ses patentes sont du 17 Août 1781. Médecin-chirurgien à 25 ans, il se fixe à Alby, près du Pont-Vieux, au bas de la descente de la Capetaz. Après une année de pratique, il va à Bourg-en-Bresse suivre un cours d'accouchement et il en revient avec une patente de chirurgien-accoucheur, en date du 3 juin 1783. Sa clientèle comprend les mandements (cantons) d'Alby et d'Albens. Il est le médecin ordinaire du Seigneur de Clermont-Mont-Saint-Jean, marquis de la Bâthie en Savoie et de la Fabrique de Faïence établie par lui à la Forest de Saint-Ours. Il possède l'estime de ses confrères qui, à en juger par les lettres conservées des docteurs Despines d'Annecy et d'Aix, le consultent dans certains de leurs cas difficiles.

Il ne paraît pas, d'après les documents publics ou privés consultés, avoir joué un rôle quelconque, pendant la période révolutionnaire. Par contre, son frère, Jean-Pierre d'Allèves, est signalé comme ayant pris part, sous le commandement de l'avocat Dubellair, à la journée contre-révolutionnaire d'Alby, du 23 août 1793. Mais le fait d'avoir donné à son fils, le prénom de l'auteur de l'Emile et du Contrat Social, rapproché de ses correspondances nous in-

dique suffisamment la tendance générale de son esprit et de sa philosophie.

Après 34 ans de pratique pénible et peu lucrative, — sa charité était proverbiale, — il décédait à Alby, le 1er mai 1815. Si le fisc d'alors eut admis la déduction du passif, ses héritiers n'auraient pas eu à payer 50 fr. 77 de droits de succession. Il laissait mieux qu'une fortune, une réputation.

Il avait épousé Josephte-Marie, fille de Joseph Mallinjoud, bourgeois d'Annecy et de Marguerite Arnaud, fille de Me Arnaud Jean-Pierre, notaire à Alby et nièce de l'abbé Antoine de Bettex, de Mûres, aumônier du dernier roi de Pologne, Stanislas II Poniatovski.

*
* *

Son fils Jean-Jacques, né à Alby, en 1784, est élève du Révérend Jean-François-Marie Chambert, vicaire régent de l'école fondée en 1787, en vertu des dispositions testamentaires de Louis Domenge, d'Alby ; il poursuit ses études classiques au Collège d'Annecy. A 16 ans et demi il a terminé ses cours, après avoir remporté des prix dans presque toutes ses classes et spécialement celui de physique qu'il partage avec son camarade Despine qui devait s'établir négociant à Marseille. Pendant son séjour à Annecy, il habitait chez M. l'avocat Burnod, alors maire de la ville, surveillait en même temps l'éducation des enfants, dont l'un Cibès Burnod, avec lequel il ne cessa jamais d'être en relation, est mort général au service de la Russie.

L'an neuf de la République, léger de bagages et d'argent, il se rend à pied, sac au dos, à Paris, pour y faire ses études médicales. Le 9 fructidor, an XII, le professeur Dubois, chirurgien en chef de l'Hospice de perfectionnement et le professeur Pelletan lui délivrent un certificat d'exactitude et de profit aux visites et aux opérations de l'Hôtel-Dieu et à l'Hospice de perfectionnement. Désireux d'entrer dans la chirurgie militaire, il se présente à l'examen de chirurgie d'armée où il est reçu le 8 frimaire, an XII. Son intention est de partir pour le camp de Boulogne, qu'on formait alors en vue de l'expédition projetée par Napoléon contre

l'Angleterre. Son père s'oppose à son projet, il rentre docilement à Alby. Conscrit de l'an XIII, réformé, il va faire sa pratique médicale avec le docteur Carron, grand'père du docteur Aristide Calliès qui jouissait d'une grande réputation. Mais l'année suivante, après un deuxième examen, il est reconnu apte au service militaire et dirigé, comme simple soldat sur Alexandrie en Piémont, au 3e Régiment d'Infanterie légère où il est immédiatement affecté au service de l'Hôpital militaire. Il y retrouve le docteur Rosset, d'Albens et ne tarde pas à recevoir son brevet d'aide chirurgien Successivement dirigé sur Parme et Plaisance, réformé en 1806, il revient au pays, près de son père et, de cette date à son décès, soit pendant 53 ans, il exerce constamment la médecine à Alby. Sa clientèle est nombreuse. Travailleur infatigable, observateur perspicace et judicieux, il acquiert la confiance générale et jouit d'une réputation méritée de grande habileté dans l'art des accouchements.

Il avait beaucoup contribué à l'introduction et à la propagation de la vaccine dans les mandements d'Alby et d'Albens. Sous le régime sarde, il était le médecin vaccinateur des communes de ces mandements. Avait-il trouvé le moyen d'empêcher les ivrognes de boire ? Voici à ce sujet le passage d'une lettre curieuse que le docteur Blanc, d'Aix-les-Bains, lui adressait le 24 avril 1839 :

« Depuis quelque temps je suis tourmenté par une fem-
« me qui veut obtenir de notre art, un moyen d'empêcher
« son mari (ivrogne achevé) de boire ; lui ayant avoué que
« je ne connaissais aucun moyen, elle m'a dit que vous en
« aviez guéri un à la Biolle, nommé.... si je ne me trompe,
« et m'a prié en grâce de vous demander votre *secret*. C'est
« pour cela que je me procure le plaisir de vous écrire,
« en vous priant de vouloir bien m'indiquer le moyen, si
« tant est que ce qu'elle m'a dit soit vrai, ou dans le cas
« contraire me répondre que vous n'en connaissez aucun,
« afin de lui faire lire votre lettre ».

La médecine l'absorbant tout entier, il avait accepté, à son corps défendant, d'être Syndic d'Alby de 1842 à 1845

Il écrivait délicieusement et les lettres qu'il a laissées sont savoureuses et pleines de charme.

A l'inverse de son père, son esprit, n'avait pas été nourri de la pensée du philosophe de Genève, mais au contraire s'était profondément imprégné de celle du doux Evêque de Genève ; ce qui ne fut pas sans influence, nous en avons la certitude, sur le choix des prénoms qu'il donna à ses fils

Il décédait à Alby, le 20 janvier 1859, à l'âge 75 ans.

Il avait épousé en 1809, Claudine, fille de Jean-Pierre Grillery, de Gruffy. Ce mariage l'apparentait aux familles Arminjon et Carrier des Bauges, Triquet d'Annecy, Curtet de Gruffy. La famille Grillery, originaire d'Italie, est une branche de la famille Ghisilieri de Bologne, qui donna à l'Eglise le Pape Saint-Pie V.

*
* *

Jean-Jacques Dagand eut deux fils, François-Simon et François. Le premier, de santé délicate, ne devait jamais quitter la maison paternelle et mourait célibataire en 1854 Le deuxième, né à Alby, le 12 mars 1815, fait ses premières études de latinité avec M. l'abbé Magnin vicaire régent de sa commune natale, qui devait plus tard devenir Evêque du diocèse. En 1828, il achève ses études classiques au Collège d'Annecy ou il se lie d'une indissoluble amitié avec Germain Sommeiller, le futur ingénieur et député libéral au Parlement de Turin. Il les termine en 1832, emportant le prix de physique et de mathématiques.

Il se décide alors, un peu par tradition, mais surtout par goût, à embrasser la carrière médicale. Il prend sa maîtrise « es-arte », à Chambéry, au mois de juillet 1833. A cette date les bourses fondées à Louvain par le Cardinal de Brogny (1) et Eustache Chappuis (2), disparues par le fait de la Révolution, viennent d'être restituées en partie aux élèves du Collège Chappuisien et attribuées à l'Université de Turin. Ce Collège, pour la première fois, a six bourses à sa disposition, deux pour la théologie, deux pour le droit, une pour la médecine et une autre pour les arts et sciences indistinctement. Il obtient au concours la bourse pour la médecine (50 francs par mois), son ami Sommeiller obte-

(1) Testament du 24 Juin 1324.
(2) Abbé de Saint-Ange en Sicile. Testament du 13 Décembre 1551.

nant celle des arts et sciences et son futur beau-frère Eugène Roux, celle du droit.

En 1833-34 et 1834-35, il fait ses deux premières années d'études médicales à Chambéry avec, comme professeurs les docteurs Rey, Revel, Domenget, Blanc, le pharmacien Bébert et comme condisciples les futurs docteurs Petit d'Albertville, Ringuet de Rumilly, Louis Blanc d'Aix, Desprez de Saint-Julien, Carrel de Chambéry, Bordet d'Evian, Dubouloz de Thonon, etc.

Il suit ensuite les cours de l'Université de Turin. Les salles n'étaient pas chauffées, l'encre en hiver gelait dans les encriers, il en garde un réfrigérant et tenace souvenir. Il y retrouve l'abbé Magnin, alors précepteur chez le prince Alféri de Sosthènes, un albigeois Alphonse Cuissin, futur notaire et presque tous ses camarades de Chambéry. Après son doctorat passé en 1838, il retourne à Turin pour y faire une étude complémentaire de chirurgie avec les Passero et Ribery. Docteur en chirurgie en 1839, il regagne Alby, le 1er juillet en passant par le Grand Saint-Bernard, quittant avec regret Turin, où il avait passé, disait-il, de si beaux jours. Il a laissé un récit vivant, malheureusement incomplet de ce voyage. Il devait retourner plusieurs fois à Turin, notamment en quémandeur, après les incendies d'Alby En 1876, lors d'un Congrès médical. il s'y retrouvait avec plusieurs de ses anciens condisciples. Il aimait à rappeler leur réunion d'un soir organisée par le docteur Lachenal qui, lui écrivant pour l'inviter à prolonger son séjour afin de pouvoir y assister, terminait : « François, mon vieil ami. tu dois bien cela à nos souvenirs d'Université ».

Deux fois docteur, il passe les années de 1839 et 1840, à Paris, où notamment avec Carret, Gavillet, Depierre de Lausanne, il suit les cours de la Faculté, ceux de l'école pratique, la clinique des Hôpitaux et tout spécialement les cliniques de Paul Dubois, Lesfrancs, Roux, Velpeau, etc.

Grand, bien de sa personne, joignant à une parfaite connaissance médicale, une culture générale étendue, de manières distinguées, il eut put rêver d'un théâtre approprié à son talent et à ses qualités. Les sirènes ne lui manquèrent pas. Quelques-unes paraissent avoir été bien tentantes. Il préfère les siens et son pays natal qu'il aime passionné-

ment : « Pour moi d'un attachement et d'un attrait naturel et si puissant ». Au mois de juillet 1840, il commence à Alby la pénible médecine de la campagne, à pied et à cheval. Sa pratique, comme celle de ses père et grand'père, s'étend sur les cantons d'Alby, d'Albens, sur les communes limitrophes des cantons d'Annecy et de Rumilly. Il doit combattre en 1845, 1846, 1849 une épidémie de fièvre typhoïde, et en 1854 de choléra. Il fait largement de la médecine gratuite pendant toute sa carrière et déjà en 1862 le Conseil général de la Haute-Savoie lui vote une médaille d'or grand modèle avec cette légende « Département de la Haute-Savoie, à M. le docteur Dagand d'Alby, pour son dévouement, en faveur des pauvres malades ». « C'est, a-t-il écrit, la distinction honorifique qui m'a le plus flatté et à laquelle j'ai été le plus sensible ».

L'Académie de médecine lui décerne trois médailles d'argent en 1864, 1867 et 1871 pour ses travaux de vaccination, une médaille de bronze en 1875 pour ceux sur l'hygiène et la statistique du premier âge. La Société Protectrice de l'Enfance de Lyon, dont il est membre, l'honore en 1866 d'une grande médaille en vermeil, mais il devait s'occuper d'une manière plus spéciale de l'étude du goître, dans notre département. Par trois fois, il est envoyé en mission dans tous les arrondissements pour étudier et prescrire les moyens à employer contre cette endémie. Une brochure, divers rapports au Conseil général, des notes parues dans les mémoires de la Société Médicale de Grenoble et dans les écrits des docteurs Juster de Montpellier et Lager de Lyon, résument et reproduisent ses travaux à ce sujet Membres des Sociétés Médicales de Chambéry et du Dauphiné, il leur communique plusieurs mémoires sur la rage et la variole qui furent insérés dans leurs bulletins. En correspondance suivie avec le docteur Caffe de Paris et les rédacteurs en chef de la Gazette des Hôpitaux, il fut fondateur avec les docteurs Calliès et Lachenal de l'Association Médicale de la Haute-Savoie, dont il assure la présidence après le décès du docteur Lachenal. Membre des diverses Sociétés d'Agriculture des deux départements, dirigeant lui-même l'exploitation de sa propriété d'Alby à Malachaix, il s'intéresse particulièrement aux Sociétés Fruitiè-

res dont la fondation dans la région fut due à son initiative.

Son mémoire de 1865 présenté à la séance annuelle de la Société départementale d'Agriculture de la Haute-Savoie fut reproduit par la presse et publié en brochure (3). Ami des Fondateurs de l'Académie Florimontane, Camille Dunant, Ducis, Jules Philippe, Eloi Serand, Calloud, Louis Revon, il occupe ses rares loisirs à des communications à cette Société dont il se disait membre parasite et dont il fut un bienfaiteur. Le 12 janvier 1877, son collègue Louis Revon lui écrit : « Je ne me souviens pas si je vous ai déjà demandé des têtes de Savoyards ? Je tiens beaucoup à en faire au musée, une série depuis les temps préhistoriques jusqu'à l'année courante... Si vous êtes dans les bonnes grâces des fossoyeurs, offrez-leur de ma part, deux francs en moyenne pour chaque tête qu'ils exhumeront en faisant de nouvelles tranchées ; à ce prix j'en achèterais autant qu'on pourra en procurer, y en eut-il des centaines. J'aimerais aussi acheter des paillettes d'or de vos cours d'eau... ». Nous ignorons combien de têtes il put fournir à M. Revon. Au musée existe une paillette d'or, don du docteur Dagand.

En 1865, au printemps, il reçoit une médaille de 1re classe pour ses travaux comme Président de la Commission de statistique. « Cette récompense m'a satisfait et surpris, je ne me croyais pas si fort en chiffres ».

Le 11 août de la même année, il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

Médecin, joignant à une science parfaitement acquise et toujours accrue, le tact qui vient du cœur, étranger à aucune des préoccupations de ses concitoyens, toujours prêt à servir, il devait vite devenir l'ami, le conseiller de chacun, le chef.

Après l'incendie d'Alby (partie levant) du 27 février 1846, où son dévouement lui valut une citation au Journal Officiel Sarde, il est nommé vice-président de la Commis-

(3) La fruitière d'Alby, écrit-il, fonctionne depuis plus d'une année ; celles de Balmont, de Mûres et de Saint-Félix ne sont établies que depuis le mois de mai et juin de cette année ; toutes quatre sont aujourd'hui dans des conditions de prospérité telles qu'on peut avec certitude leur augurer une longue durée.

sion de secours pour les incendies. Révérend curé Piotton en assurant la présidence. Ses démarches et requêtes le mènent jusqu'aux cours papale et royale. Cette même année, il arrive, seul et sans ressources publiques à créer une compagnie de pompiers dont l'action bienfaisante se fait sentir dans toute la région. Il en sera capitaine pendant onze ans.

C'est le commencement de sa vie publique. Il est nommé conseiller municipal en 1848, à l'époque des aspirations libérales. Les 4, 5 et 6 avril de cette même année, lors de l'invasion des Voraces, devant la carence des autorités constituées, il organise avec le concours de ses pompiers et d'hommes de bonne volonté, une défense qui heureusement n'eut pas à intervenir, pour faire respecter l'ordre et la propriété.

Lors des élections (1), il organise à Albens, de concert avec ses amis les docteurs Blanc, d'Aix et Ringuet, de Rumilly, une réunion pour soutenir le candidat libéral.

Un nouvel incendie survenu le 7 octobre 1854 détruit à nouveau Alby (partie couchant) et de nouveau, à la tête d'une des Commissions de secours, il parvient au bout d'une année, à faire reconstruire le bourg incendié, à rendre à chaque indigent une maison habitable et pendant tout ce temps à le préserver de la misère et de la faim.

Par décret royal du 6 février 1857, il est nommé Syndic. Il obtient le rétablissement d'une ancienne foire et du marché hebdomadaire. Il réorganise le Conseil de Charité qu'il double d'une Congrégation de dames de charité, établit la médecine gratuite pour les pauvres, fait terminer l'Eglise Saint-Donat, réparer le presbytère et sa chapelle (Saint-Maurice), fait mettre en état de viabilité les routes trop souvent alors impraticables.

Nous possédons son compte-rendu de 1857-1858 suivi des signatures approbatives de tous les conseillers. C'est un modèle d'ordre et de clarté.

Aux élections de 1859, il réunit l'unanimité des suffrages exprimés ; à celles du 3 février 1860, il réunit 97 voix sur

(4) de 1853.

99. Sa nomination de maire par le Préfet Dieu (arrêté du 27 Novembre 1860) est confirmée par décret impérial du 29 Mars 1861.

« En 1860, a-t-il écrit, lors de l'annexion, toutes mes sym-
« pathies étaient pour la France, et toutes mes antipathies
pour le gouvernement qu'elle avait alors. A l'annexion.
« sur les observations de l'avocat Replat qui nous dit — :
« Ce gouvernement passera et l'annexion restera, » — je
« votai oui ; mais une fois l'annexion faite, je donnai ma
« démission de maire : à ce moment arrive à Annecy, un
« Préfet de beaucoup d'esprit et de cœur, dont j'ai été en-
« suite l'ami et le confident. M. Anselme Petetin qui fit au-
« près de moi de nombreuses démarches pour m'engager
« à retirer ma démission. je cédais à ses instances et je
« repris la charge de maire ». Il devait occuper cette charge sauf quelques mois d'interruption en 1877 (ordre moral) jusqu'en 1881. Les Préfets de l'Empire attachèrent un grand prix à sa loyale collaboration, d'autant plus qu'il ne leur avait jamais caché les tendances libérales de son esprit et ses préférences politiques. Après Sedan, il se devait à lui-même, comme il le fit par sa proclamation à la mairie d'Alby du mardi 6 septembre 1871, d'adhérer au régime que, l'avant-veille, Paris avait donné à la France. Avec Thiers, dont les annotations qu'il fit de son dernier manifeste, nous font connaître sa pensée, il estimait que le pays ne pouvait trouver le repos et la sécurité que par la République. Avec tous les républicains modérés, centre, centre gauche, il soutint en 1877 les 363. Il s'était rallié à cette majorité centre droit, centre qui dominait au Sénat, moins avancée que celle, centre et centre gauche qui dominait à la Chambre. Un extrait d'une lettre, en date à Versailles du 28 février 1877 (Annexe n° 1) du Sénateur Chardon qui nous parait avoir été alors le chef de file des Sénateurs Haut-Savoyards nous éclaire sur cette mentalité.

Assez susceptible quand il s'agissait de son attitude politique, il ne fallut rien moins, au mois de décembre 1874, que l'intervention affectueuse du Sénateur Chaumontel et les raisons données sous une forme péremptoire par leur vieil ami, l'avocat de Lacharière pour l'empêcher d'envoyer une assignation à un journaliste qui s'était permis de l'ap-

précier d'une manière un peu trop fantaisiste. Même à ses collègues, il ne permettait pas de préjuger des décisions que, suivant les circonstances, il serait appelé à prendre. Une lettre en date du 6 janvier 1876 de Jules Philippe ne laisse aucun doute sur ce point.

Après l'annexion, quel fut son rôle au Conseil municipal? Ce serait trop allonger cette notice que d'extraire les faits de la sécheresse des procès-verbaux annuels qu'il faudrait vivifier par les exposés et les réflexions qu'il a pu laisser dans ses notes personnelles. Ses soucis et ses efforts allaient naturellement vers tout ce qui lui paraissait, tant au point de vue physique que moral, être utile à son cher Alby et à ses chers Albygeois.

Les concours dévoués et désintéressés ne lui manquèrent pas ; quand il y eut lieu de constituer une société de secours mutuels en conformité avec les lois françaises. M. A. Mugnier, le premier Juge de Paix du canton, après l'annexion, apporte à cette institution toute sa compétence et tout son dévouement, au point qu'il en fut, on doit le dire, le véritable créateur. Il devait, pendant tout son séjour à Alby, en assurer la présidence (on avait dû lui faire violence, pour la lui faire accepter). Quand il quitta cette ville (que Dieu vous le pardonne, les Albigeois ne vous le pardonneront pas, lui écrivait le Docteur Dagand), il dût promettre de la garder aussi longtemps que possible. Sa modestie était telle qu'il ne voulut jamais accepter la décoration que le gouvernement lui proposait pour reconnaître son dévouement.

De l'exercice de la gestion municipale du Dr Dagand qui fut toujours attentive, nous ne retiendrons que la manière dont il la concevait, qui marque un aspect de son caractère, qui n'apparait pas ou presque pas dans ses relations médicales ou familiales : nous voulons parler du souci qu'il avait de son autorité. Certes, il était respectueux des conceptions d'autrui. Il désirait la discussion, la provoquait même. Mais comme il n'était pas impulsif, qu'il ne se décidait jamais sans avoir bien pesé le pour et le contre, il s'entêtait parfois. Tenace, doux et patient, il finissait presque toujours par faire adopter son point de vue qu'il

avait, sans l'abandonner, souvent amélioré devant les raisons et les résistances rencontrées. Il n'eut que rarement recours à son grand moyen de persuasion, offre de sa démission (comme en 1881) qui ne fut jamais acceptée sauf en 1877. Son œuvre sans être parfaite, comme toute œuvre humaine, fut accomplie avec le sens aigu des nécessités et des réalités locales. Elle illustre ce que peuvent être, même pour les plus humbles bourgades, la volonté et l'intelligence créatrices d'un syndic ou d'un maire. Alby le reconnut en inaugurant à sa mémoire le 12 février 1901, dans une salle de la mairie, la plaque du souvenir. Ajoutons que ce, médecin et ce maire, aux dires des justifiables, fut aussi un bon suppléant de paix ; les leçons de son ami, M. Mugnier, ayant complété heureusement ses connaissances juridiques usuelles et l'ayant initié aux subtilités et à la pratique de la justice cantonale.

Une de ses grandes préoccupations, dès qu'il avait été nommé conseiller municipal et surtout syndic fut d'obtenir le rétablissement du mandatement (canton) d'Alby supprimé en 1810 par les autorités françaises et rattaché, au grand détriment des communes de la vallée du Chéran, au mandement d'Albens, lequel fut annexé tantôt à la province d'Annecy, tantôt à celle de Chambéry, puis ensuite à la première pour la justice, à la deuxième pour l'administration et encore à la deuxième pour l'une ou l'autre, avec dépendance pour partie de l'absurde mandement de Duingt. Ses efforts sous le régime sarde (rapports aux ministères, supplique verbale et pétition écrite au roi) ayant échoués, il en saisit, immédiatement après l'annexion, le commissaire impérial M. Laity, lors de son passage, le 17 Juin 1860 à Alby. Son ami le général Mollard, aide de camp de l'Impératrice, qui ne voulait pas voir diminuer son canton d'Albens et le tout puissant Préfet de Chambéry, Dieu, lui firent une tenace mais courtoise opposition. Ce ne fut ni le général, ni le préfet qui remportèrent la victoire ; car le 20 décembre 1860 un décret de l'Empereur venait lui donner satisfaction. Cette victoire n'altéra pas l'amitié et les rapports du général et du maire. Et à quelques temps de là ce dernier, à un comice agricole d'Alby, en présence du Préfet et du Docteur Lachenal d'Annecy terminait son al-

locution de la fin du banquet par ces mots : « Merci à vous, général, qui êtes la gloire militaire la plus pure et la plus élevée du pays, d'avoir bien voulu venir encourager les efforts de nos agriculteurs en honorant ce concours de votre présence. La charrue n'a pas moins honoré la mémoire de Cincinnatus et de Bugeaud que leur épée. Je bois au héros de San-Martino, au Général Mollard ».

Il fut nommé à l'unanimité des suffrages exprimés (1.461 voix) aux premières élections pour le Conseil général, le 20 janvier 1861, dont il fit partie jusqu'en 1885, date à laquelle fut élu le docteur Francoz, qu'il avait fait accepter comme son successeur par tous les maires du canton. Secrétaire du Conseil pendant les premières années, il fit toujours partie de la troisième commission chargée des objets divers et de l'assistance. Il en fut habituellement le Président. Ses nombreux rapports sont insérés à tous les procès-verbaux.

Dès l'annexion, il avait fait partie du Conseil d'Hygiène et de salubrité du département, du Conseil Départemental de l'Instruction Publique et de presque toutes les commissions départementales.

Si, malgré les années, son intelligence était restée vive et sa curiosité toujours en éveil, les forces physiques par contre, petit-à-petit le trahissaient. Il dut diminuer, sans l'abandonner jamais, son activité et ralentir le travail qui avait été la loi de toute sa vie.

Ses dernières années furent teintes de beaucoup de mélancolie. Il avait été douloureusement atteint par la mort subite, en 1885, de celle qui depuis 1848 avait été l'associée attentive et affectueuse des bons et des mauvais jours, Madame Césarine Roux, fille de François Roux et de Sophie Coppier, la famille Roux de vieille souche annécienne déjà fixée au 19 de l'actuelle rue J.-J.-Rousseau dès le début du XVII[e] siècle et apparentée aux familles Croset-Mouchet et de Lacharrière de notre ville, Coppier et Arminjon de Chambéry. Son fils Paul, brillant élève des facultés de médecine de Montpellier et de Paris qu'il avait rêvé, comme son continuateur à Alby, après un court essai dans sa ville natale, cédant aux instances d'un camarade de Faculté, le Docteur Danson, maire, s'installait àBourg-Argental, dans

la Loire où il devait décéder en 1891 sans avoir donné toute sa mesure. Sa fille était mariée au docteur Anthelme Lacombe de Seyssel (Ain) lui aussi fils et petit-fils de médecin. Elle avait été si longtemps sa secrétaire et la confidente de son intime pensée que, malgré de fréquents séjours, sa présence lui manquait.

Sa fin fut triste.

La maladie, rhumatismes, et dès 1881, ostéosarcôme au maxiliaire supérieur gauche qui nécessita une douloureuse opération, lui causait de pénibles souffrances qu'il supporta sans se plaindre. Il devait mourir dans la paix du Seigneur, entouré de tous les siens, le 28 octobre 1886.

Il avait parfaitement mis en pratique les conseils qu'il donnait aux enfants d'Alby à la distribution des prix du 4 août 1867 : « La vie est courte et l'art est long a dit Hippocrate, ne perdons pas une minute et que, du berceau à la tombe, notre vie ne soit qu'une longue école ».

Ce que furent ses funérailles « Les Alpes » du 4 Novembre 1886, le relatent longuement.

Les sociétés dont il fit partie en exprimant leurs regrets et leurs condoléances, dirent la place éminente qu'il avait occupée en leur sein. Il eut les prières et les pleurs des petits et des humbles.

Nous avons cru qu'il était pour nous un devoir filial de rappeler toutes ces choses, estimant qu'il serait juste que, malgré les années déjà écoulées, les jeunes générations, surtout à l'époque de redressement où nous sommes, apprennent à connaître la mémoire de celui qui a tant aimé et servi jusqu'à la mort son cher Alby et sa chère Savoie.

Qu'il nous soit permis de rappeler encore en terminant que sa fille Madame Sophie Dagand, veuve du Dr d'Anthelme Lacombe s'est éteinte à Annecy où elle s'était fixée après le décès de son mari, le 27 mars 1938 dans sa 90e année. Elle a marqué sa place aussi dans notre ville. La plupart d'entre vous l'avez connue, simple et naturellement dévouée. Elle avait des clartés de tout. C'était une habituée de notre bibliothèque Florimontane. M. Le Roux l'avait intéressée, car il appréciait son concours, aux collections sa-

voyardes du musée. Beaucoup se souviendront du charme de sa conversation, de sa bonté, de sa bienfaisance.

C'est le souvenir des morts qui crée la Patrie.

Joseph LACOMBE.

*
* *

ANNEXE

Versailles, le 28 Février 1877.

Mon Cher Collègue.

Merci de vos conseils sur la marche du Sénat. Hélas ! nous sommes pesants et vieux, nous ne pouvons facilement suivre cette jeunesse impétueuse de la Chambre des Députés, notre voisine. Et puis faut-il le dire, cette Chambre si mobile et si jeune, quoique animée d'excellentes intention et d'un bon esprit républicain ne fait pas des lois, elle les improvise souvent mal au grand contentement de l'opposition qui crie de tous ses poumons : « Vous ne faites pas assez, faites donc quelque chose ». Si elle ne modère pas, la Chambre, sa fougue, soyez persuadé que nous arriverons à un conflit permanent. On finira par dire : « Voyez, la République ne peut pas marcher ». Aux futures élections, les modérés, gens sages et républicains, seront écrasés et le succès sera aux violents des partis extrêmes. Et voilà ce à quoi nous mèneront tous ces journaux de Paris, se disant républicains, auxquels dans nos provinces même, on a la sottise d'ajouter foi comme à la parole d'Evangile.

Votre bien affectueux et dévoué

CHARDON.

P.-S. — Philippe et Chaumontel vous envoient un grand bonjour. Point vu encore Silva et Bel.

CENTENAIRE

DE LA

CAISSE D'ÉPARGNE D'ANNECY

I. — De la fondation à 1860

Il y a cent ans cette année que la Caisse d'Epargne d'Annecy a été ouverte au public.

C'est en effet, le 21 février 1841, qu'elle reçut de trois déposants, les premiers fonds qui lui furent confiés.

Dès le début de 1839, « plusieurs personnes charitables et bien intentionnées avaient manifesté le désir de voir établir dans la ville d'Annecy, une Caisse d'Epargne et de Prévoyance, à l'instar de celles établies dans la plupart des villes voisines ».

Des Caisses d'Epargne s'étaient en effet, créées un peu partout : en Allemagne, dès 1778 ; en Angleterre, dès 1798 ; en Suisse ; en France où en 1839, on comptait déjà 270 caisses avec 182 millions de dépôts ; en Belgique ; enfin, dans les Etats du Roi de Sardaigne où la première Caisse s'était ouverte à Turin, le 12 juillet 1817, et où Chambéry venait d'en ouvrir une le 5 juillet 1835.

L'exposé des motifs constate que « partout où elles ont été établies, les Caisses d'Epargne ont produit d'heureux fruits ; qu'elles ont fait naître parmi cette classe de la Société qui vivait au jour la journée, cet esprit de prévoyance, d'ordre et d'économie qui est devenu pour elle une cause de prospérité ; qu'une pareille institution ne pourrait que devenir très avantageuse dans cette ville dont la population se compose en grande partie de domestiques et d'ouvriers ; qu'elle leur fournirait le moyen d'utiliser leurs petites économies, tout en contribuant à leur assurer des ressources soit en cas de maladie ou de vieillesse, soit pour élever leurs enfants. »

Le projet, soumis le 5 juin 1839 à la Secrétairerie d'Etat à Turin, en revenait le 16, avec quelques observations de détail.

Les statuts, élaborés d'après ceux en vigueur à Chambéry, furent adoptés par délibération du Conseil de Ville en date du 18 septembre 1839, et approuvés le 12 octobre de la même année à Turin, par le Secrétaire d'Etat pour les Affaires de l'Intérieur.

Il ressort de ces statuts que la Caisse, formée par une Association d'Actionnaires-Fondateurs, administrée par sept d'entre eux sous la présidence du Syndic, ne serait admise à fonctionner que lorsque le montant des souscriptions aurait atteint la somme de 10.000 livres, réparties en actions de 50 livres.

Elle ne devait être ouverte qu'aux commis, artisans, ouvriers, domestiques ou autres personnes peu favorisées de la fortune, domiciliés à Annecy, Annecy-le-Vieux, Gevrier et Seynod.

Le minimum des dépôts était fixé à une livre, et l'intérêt à 4 %.

Chaque déposant ne pouvait verser plus de 300 livres par an (chiffre porté ultérieurement à 500 livres) et le maximum des dépôts ne pouvait dépasser 2.000 livres.

Les remboursements étaient faits à vue pour les sommes inférieures à 30 livres, et renvoyés à quinzaine pour les sommes supérieures.

Les fonds déposés devaient être employés en prêts consentis à des tiers ou en fonds d'Etat. Mais les placements à l'étranger ou en fonds d'Etat étrangers étaient interdits.

Le Conseil de Ville ayant déclaré souscrire 80 actions, soit la somme de 4.000 livres, il restait à trouver 6.000 livres.

Une liste de souscription fut ouverte. **Elle réunit 89 souscripteurs** où l'on retrouve tous les vieux noms d'Annecy : les Amblet, Anthonioz, Bachet, Boch, Bouchet, Brunier, Burdallet, Buttin, Calloud, Carron, Chaumontel, comte de Sales, Croset-Mouchet, de Fésigny, Despine, Dunand, Germain, Grivaz, Lachenal, Laeuffer, Levet, Mangé, Philippe, Replat, Rollier, Ruphy, Tissot, etc.

Mgr Rey, évêque d'Annecy, s'inscrivit pour deux actions par une lettre dont voici la teneur :

« Monsieur le Syndic,

« L'Evêque d'Annecy apprécie plus que personne l'œuvre précieuse et admirable que le Conseil de Ville vient de consommer en faveur des ouvriers nombreux, des artisans pauvres et de toutes les classes indigentes de la population. Ce n'est certainement pas par des applaudissements seuls que je dois reconnaître cet établissement. Il est de mon devoir, et j'ajoute sans hésiter, il est de mon penchant de contribuer pour ma part à la formation du fonds qui doit servir de base aux opérations financières. Je prie donc que l'on m'accorde deux actions, modique somme sans doute, mais que je saurai doubler si la formation du fonds assigné pour base à la Caisse d'Epargne d'Annecy venait à souffrir trop de retard. Agréez, Monsieur le Syndic, les sentiments particuliers d'estime et d'affection respectueuse ainsi que du dévouement sans bornes avec lequel j'ai l'honneur d'être Votre très humble et très obéissant serviteur. Pierre Jos., Evêque d'Annecy ».

La souscription fut close en février 1840, et le 21 du même mois, les souscripteurs furent convoqués à l'effet d'élire le Conseil d'Administration.

Sous la présidence de M. Chaumontel Pierre, Syndic, furent nommés : MM. Philippe Alexandre, avocat ; Ruphy François, rentier ; Révérend Sallavuard, chanoine ; Burdallet Hippolyte, avocat fiscal ; Mauris Jean, avocat ; Snell Frédéric, négociant et Germain Félix, procureur.

M. Ruphy François fut nommé vice-président.

Le 14 décembre 1840, le Conseil s'adjoignit trois autres membres : MM. Brunier Félix et Bachet Joseph, négociants et M. Joseph Boch, architecte.

Dans la même réunion, il procéda à la nomination d'un secrétaire et d'un trésorier qui n'avaient pu jusqu'alors être trouvés. M. Burdallet Jean-Pierre, secrétaire de Ville ayant accepté provisoirement et bénévolement les fonctions de trésorier, fut nommé à ce poste et M. Joseph Lachenal, sous-secrétaire de Ville, à celui de secrétaire, aux appointements de 300 livres par an.

Les formalités étaient enfin terminées. La Caisse pouvait ouvrir ses portes, un local lui ayant été donné pour ses bureaux, à l'Hôtel de Ville.

L'ouverture eut lieu le 21 février 1841, date à laquelle la Caisse reçut les économies de trois déposants : Richard Michel, Dupont Geneviève et Nirefoix Françoise, tous trois domestiques.

Fin 1841. la Caisse comptait	124	déposants	et	14.198	livres en dépôt
1842	»	204	»	32.346	»
1843	»	291	»	49.984	»
1844	»	402	»	61.452	»
1845	»	513	»	117.310	»
1846	»	635	»	150.155	»
1847	»	719	»	166.759	»
1848	»	794	»	158.017	»
1849	»	878	»	180.535	»
1850	»	1.053	»	243.629	»
1851	»	1.205	»	294.649	»
1852	»	1.363	»	332.963	»
1853	»	1.547	»	390.361	»
1854	»	1.718	»	416.500	»
1855	»	1.924	»	468.237	»
1856	»	2.148	»	574.753	»
1857	»	2.362	»	641.128	»
1858	»	2.608	»	739.109	»

A cette date, sur ces 2.608 déposants, il y avait 1.014 hommes et 1.594 femmes :

1.040 domestiques, 84 fileurs et fileuses, 61 tisseuses, 154 ménagères, 139 journaliers, 54 cordonniers, 11 tailleurs d'habits, 116 tailleuses, 45 repasseuses, 63 lingères, 19 menuisiers, 24 boulangers, 16 serruriers, 18 jardiniers, 10 chapeliers, 9 indienneurs, 19 charpentiers, 13 tailleurs de pierre, 6 tanneurs, 52 employés, 60 laboureurs, 17 gypseurs, 45 écoliers, 10 sociétés diverses, 5 couteliers, 4 imprimeurs, 4 maçons, 2 ferblantiers, 3 militaires et 505 personnes de professions diverses ou sans profession.

Les frais d'administration s'élevaient à 1.929 livres. Les bénéfices réalisés de 1841 à 1858 formaient un total de 46.710 livres.

Au 31 décembre 1860, le solde dû aux déposants s'élevait à : 848.943,97. Il était garanti à cette date par :

les capitaux investis en titres divers	884.530	74
les intérêts arriérés	28.985	66
le fonds de dotation versé par les actionnaires.	10.350	»
le fonds de réserve alors constitué, s'élevant à	61.031	31
soit au total	984.897	71

Au cours de ces 20 années allant de la fondation de la Caisse à l'annexion de la Savoie à la France, le nombre des déposants et le chiffre de leurs dépôts, ainsi que le fonds de réserve, n'avaient cessé de s'accroître très régulièrement, sans que l'on puisse noter le moindre incident.

Le 21 janvier 1855, il y eut bien un incendie dans les bureaux de la Caisse d'Epargne, mais tous les registres servant à la comptabilité purent être sauvés grâce au concierge, Joseph Lachenal à qui le Conseil d'Administration vota pour ce fait une indemnité de 20 livres.

En 1857, M. Burdallet Jean-Pierre qui assumait gratuitement depuis 1841 les fonctions de trésorier, s'étant retiré, M. Joseph Lachenal lui succéda à ce poste et fut lui-même remplacé dans ses fonctions de secrétaire par M. Antoine Pissard.

Fin juillet 1858, le Conseil d'Administration acheta à Paris, un coffre-fort, au prix de 1.200 francs. C'est le grand coffre qui existe encore dans la salle des séances.

II. — L'Annexion

L'annexion de la Savoie à la France en 1860, nécessita une réorganisation de la Caisse d'Epargne, les différences entre le régime des Caisse sardes et celui des Caisses françaises, étant assez profondes.

En France en effet, l'accès de ces établissements n'était pas réservé seulement aux personnes de condition modeste et de localités déterminées, mais à tous les déposants sans condition de profession, de fortune ou de domicile.

On pouvait y verser jusqu'à 300 francs par semaine au lieu de 300 francs par an. Par contre le plafond des dépôts était de 1.000 francs au lieu de 2.000 francs, et l'intérêt alloué aux déposants était de 3,50 % à 3,75 % au lieu de 4 %.

Les Caisses d'Epargne françaises ne donnaient aucun bénéfice à leurs fondateurs, alors que celle d'Annecy allouait un intérêt aux fonds versés par les actionnaires qui conservaient la propriété de leurs actions.

Enfin, les fonds déposés étaient employés ici, en prêts à

des tiers et en titres de l'Etat Sarde, alors qu'en France, ils devaient être obligatoirement versés en compte-courant à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Une lettre du Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics, en date du 3 décembre 1860, tout en faisant ressortir ces différences, déclarait « qu'il serait injuste de méconnaître les services rendus au Public par la Caisse d'Epargne d'Annecy, et l'habileté avec laquelle elle a été gérée, puisqu'elle paraît, après 20 ans d'existence, avoir pu quintupler son fonds de garantie par les bénéfices mis en réserve ».

Mais elle constatait aussi que la Caisse « offrait moins le caractère d'une Caisse d'Epargne proprement dite, que celui d'un établissement de spéculation privée où les déposants font, sans s'en rendre compte, fonction de commanditaires désintéressés ».

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 13 décembre protesta contre cette qualification d'établissement de spéculation privée, rappelant que si, pour inspirer confiance aux déposants, il avait fallu former un fonds de garantie, les actionnaires avaient constamment abandonné au profit de la Caisse l'intérêt de 4 % prévu aux statuts, pour en former un fonds de réserve égal au fonds social. Il rappelait également que les fonctions de trésorier avaient été remplies gratuitement jusqu'au 25 mars 1857.

Le décret impérial autorisant la Caisse d'Epargne d'Annecy fut signé par Napoléon III, le 26 décembre 1860.

Un Conseil de quinze membres fut nommé le 1er février 1861, en application des lois françaises. Il comprenait : MM. Anthonioz Félix, Burdallet Jean-Pierre, Buttin Eugène, Brunier Victor, Calloud Louis, Chaumontel Louis, Collomb Alexis, Crettet Joseph, Dupare François, Delacharrière Clément, de Fésigny Charles, Fontaine Jean-Baptiste, Germain Félix, Laeuffer Jean et Jules Philippe. Le 9 février 1861, sous la présidence de M. Levet, maire de la Ville, eut lieu la première réunion de ce Conseil d'Administration. Il y fut donné lecture du décret d'approbation et des nouveaux statuts adoptés par le Conseil Municipal, le 24 décembre 1860. Au cours de cette réunion devait être nommé un nouveau caissier ; M. Blanchet Janus, alors employé

dans les bureaux de M. le Receveur général du département fut élu à la majorité absolue de 9 voix, après 2 tours de scrutin.

La Caisse d'Epargne d'Annecy réorganisée selon les lois françaises, continua à fonctionner, mais la mise en harmonie du régime sarde avec la nouvelle législation fut longue et laborieuse, car la transformation en argent liquide de plus de 800.000 francs placés en créances hypothécaires, ne put se réaliser dans le délai de 5 années qui lui avait été imparti.

Les ultimes transactions concernant la rentrée des dernières de ces créances ne se terminèrent qu'en 1893 : soit plus de 30 ans après...

Cela peut paraître invraisemblable. Mais c'est qu'entre temps une véritable catastrophe financière s'était abattue sur l'établissement.

III. — Le désastre de 1883

Le mercredi 16 mai 1883, la Banque annécienne « de Rochette et Cie » avait suspendu ses paiements, et son directeur était en fuite.

Le samedi 19 mai, le caissier de la Caisse d'Epargne, M. Blanchet était arrêté et incarcéré. Associé de M. de Rochette, il avait avoué à M. Chaumontel, sénateur-maire d'Annecy, qu'il avait commis au préjudice de la Caisse d'Epargne des détournements remontant à l'année 1865 et dont il évaluait le montant à 400.000 francs.

L'Industriel Savoisien du 26 mai 1883 relatait l'affaire en ces termes : « Un double désastre financier vient d'éclater sur la place d'Annecy. Depuis mercredi dernier, la maison de banque de Rochette et Cie a suspendu ses paiements. On parle d'un passif très considérable. Le directeur, M. de Rochette est en fuite.

« Samedi, on incarcérait à la prison d'Annecy, M. Blanchet, caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy, accusé de faux en écritures et de détournements s'élevant à plus de 400.000 francs.

« Une véritable panique a régné les premiers jours de

cette semaine. Aussi, le Conseil Municipal a-t-il cru devoir prendre, dans l'affaire de la Caisse d'Epargne, la délibération suivante : « Toutes responsabilités réservées, le Conseil prend l'engagement « de garantir les sommes déposées. »

« En l'état, les opérations de la Caisse ont dû être momentanément suspendues pour procéder aux vérifications.

« Cette délibération a été diversement appréciée par les contribuables ».

Le *Lyon Républicain*, faisait de son côté, ces quelques réflexions fort pertinentes : « M. Blanchet a avoué avoir détourné de la Caisse pour la verser dans la banque de Rochette, une somme d'environ 400.000 francs. Ce déficit ne s'est pas produit en un jour. Il est le résultat d'une série de soustractions accumulées depuis 1865. Il est assez étrange que pendant une période de 18 ans, malgré le contrôle du Conseil d'Administration et la surveillance des Trésoriers Généraux et des Inspecteurs des Finances, la fraude n'ait pas été découverte. »

La politique, bien entendu, se mêla à l'affaire. *L'Union Savoisienne* en profita pour dauber sur la République et les républicains du Conseil d'Administration, et polémiqua avec le journal *Les Alpes*. Mais cela ne changeait rien au fait douloureux.

Dès le 6 juin, l'Inspecteur des Finances chargé par le Ministère, de la vérification des écritures, estimait le montant des détournements à 700.000 francs dont 530.000 francs en capital. L'Inspecteur Bonnet ne se trompait pas de beaucoup,

Son rapport ultérieur chiffrait les sommes soustraites à 552.000 francs en capital et 180.000 francs en intérêts.

Les vols avaient commencé en 1862 et s'étaient poursuivis au cours de 23 années...

274.000 francs provenaient de majorations de dépenses ou de dépenses fictives ; 120.000 d'omissions de recettes, et 160.000 de fausses énonciations au Journal.

Les soustractions, de 23.000 francs en moyenne par an, étaient très variables selon les années : 21.000 francs en 1862 ; 72.000 en 1863 ; 1.500 en 1865, rien en 1866, en 1867

ainsi qu'en 1872 ; 1.300 en 1871, mais revenant à 77.000 en 1876 et 72.000 en 1878.

Le déficit total arrêté au 20 novembre 1886, se montait avec les intérêts à 854.820 fr. 89. En application de la loi du 8 juillet 1883, la Caisse des Dépôts et Consignations put faire l'avance de ces fonds à la Caisse d'Epargne d'Annecy qui put de son côté lui rembourser 111.000 francs formés en majeure partie de dividendes provenant de la liquidation de la Banque de Rochette.

De ce fait, les déposants ne subirent aucune perte, et la Ville d'Annecy n'eut pas à faire jouer la garantie qu'elle avait donnée le lendemain du désastre pour conjurer la panique.

Quant au caissier prévaricateur, il fut condamné à six ans de réclusion.

IV. — Administration provisoire par l'Etat

Un arrêté des Ministres des Finances et du Commerce, en date du 29 décembre 1883 porta à la connaissance du Conseil d'Administration, entre autres choses, les décisions suivantes :

« Art. 1. — A partir du dimanche 6 janvier 1884, l'Administration de la Caisse d'Epargne d'Annecy (Haute-Savoie), dont les opérations suspendues le 20 mai 1883, ont été reprises le 7 juillet suivant, sera provisoirement confiée aux agents ci-après désignés :

« Art. 2. — M. Diacquenod (qui avait été nommé caissier provisoire le 10 juin 1883), ancien chef de bureau à la Trésorerie Générale de la Haute-Savoie, est nommé caissier provisoire de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

« Ses opérations seront contrôlées par le Trésorier-Payeur Général de la Haute-Savoie qui exercera en qualité d'Administrateur provisoire, les attributions dévolues par les lois et les règlements au Conseil d'Administration des Caisses d'Epargne. »

Dans sa séance du 10 janvier 1884, présidée par M. Grivaz, premier adjoint, le Conseil de la Caisse d'Epargne d'Annecy, après avoir entendu lecture de cet arrêté et des

mesures prises pour son application, ne put que considérer son mandat comme terminé, remise étant faite de toutes ses prérogatives entre les mains des représentants de l'Etat le Trésorier-Payeur Général ou son fondé de pouvoirs.

Chose assez curieuse à noter, au lendemain du désastre Blanchet, la Caisse se retrouvait presque au même point qu'en 1860. Abstraction faite de ces 23 malheureuses années, on peut constater que le tableau de la progression de l'établissement à dater de 1883, semble être la suite normale de celui allant de 1811 à 1860.

Le chiffre des dépôts qui était en 1855, 56, 57, 58 et 1860 de 168.000 ; 571.000 ; 611.000 ; 739.000 ; 818.000, continue sa progression en 1883, 1884, 1885, avec les chiffres de 931.000 ; 1.085.000 ; 1.312.000 comme si ces 23 années n'avaient pas existé.

M. Diacquenod s'étant retiré en 1885, M. Jean Ritz fut nommé caissier provisoire par décision ministérielle en date du 20 août 1885.

V. — Reprise de l'Administration normale

Ce n'est que le 26 mars 1887, qu'un nouveau Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne d'Annecy fut nommé et que cessa l'administration provisoire par l'Etat.

Le nouveau Conseil comprenait quinze membres, à savoir : MM. Berger Jean, receveur municipal ; Boch Louis, architecte ; Bouchet Jean, négociant ; Brunier Félix, Conseiller municipal ; Croset Antoine, architecte ; Croset François, économe des Hospices ; Diacquenod Jean, receveur des Hospices ; Dunant Camille, Conseiller municipal ; Fontanel Félix, négociant; Gens Jean, avoué; Hermès Jean, Conseiller municipal ; Gallet Jean, employé de banque ; Michel Fridolin, comptable ; Pissard Charles, secrétaire en chef de la mairie et Serand Eloi, Conseiller municipal.

Le 15 avril, le nouveau Conseil choisit à l'unanimité, comme caissier, M. Jean Ritz qui remplissait les fonctions de caissier provisoire. Son cautionnement fut fixé à 10.000 francs, et son traitement à 3.000 francs par an, employés, frais de bureau, chauffage et éclairage à sa charge.

Le 18 mai 1887, la remise de service ayant été faite par

M. le Trésorier-Payeur Général, administrateur provisoire, le Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne en reprenait la gestion dans les conditions normales.

A cette date, le solde dû aux déposants s'élevait à 1.493.845 francs se répartissant entre 3.940 comptes. La fortune personnelle de la Caisse était à reconstituer, ayant été engloutie dans le désastre de 1883.

En 1900, malgré les précautions prises, la Caisse des Dépôts émit la prétention de récupérer les avances faites par elle pour combler le déficit, en s'emparant de cette fortune personnelle péniblement reconstituée, et en demandant le versement pendant 25 ans de la plus grande partie de ses bénéfices. Ces prétentions furent énergiquement combattues. Le 31 décembre 1900, le versement d'une somme de 25.000 francs légitimement due, mit le point final à cette épineuse question des avances faites par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le comblement du déficit Blanchet.

VI. — Construction de l'Hôtel de la Caisse

La Caisse d'Epargne d'Annecy repartait ainsi en 1901 avec une fortune personnelle, bien à elle, s'élevant à 53.000 francs. Ses bureaux occupaient toujours les deux petites salles situées à l'angle Nord-Ouest de l'Hôtel-de-Ville, à l'entresol.

Dans sa séance du 21 avril 1906, le Conseil d'Administration, reconnaissant leur installation défectueuse et leur petitesse eu égard au développement de l'Etablissement, décida en principe d'employer une partie de la fortune personnelle qui dépassait alors 80.000 francs, à « la construction d'un petit hôtel approprié à la Caisse d'Epargne », sur un emplacement à choisir « quand une occasion s'offrira au moment de l'exécution des travaux en projet de la municipalité actuelle ».

On envisagea successivement les terrains bordant le quai Eustache-Chappuis, ceux du morcellement du Clos du Monastère de la Visitation (1908), l'emplacement actuel de la Chambre de Commerce (1911), le Jardin de l'Evêché (1912), l'emplacement du bureau de l'octroi, place aux Bois (1913).

Le 28 mars 1914, le Conseil envisagea enfin l'achat de 400 m² de terrain dans une parcelle longeant le Lycée de Jeunes Filles offerte à la ville par MM. Laeuffer, au prix de 22 francs le mètre.

Le 18 avril de la même année, il renouvela sa demande à la municipalité. Mais le 19 juin, M. le Maire faisait connaître que le Conseil municipal, ayant reconnu avec regret qu'il ne lui était pas possible d'affecter un emplacement communal pour la réalisation du projet, toute initiative était laissée au Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne pour résoudre la question.

Celui-ci décida le jour même l'acquisition d'une parcelle du terrain de MM. Laeuffer au prix de 30 fr. le m² et confia à M. Raillon, architecte départemental, l'étude du projet de construction de l'immeuble.

Les plans furent adoptés le 10 mai 1915, et le devis arrêté le 2 juin à 72.000 francs.

En novembre 1916, les bureaux étaient transférés de l'Hôtel-de-Ville à la rue Président-Favre ; et le 31 mai 1917, le Conseil des Directeurs se réunissait pour la première fois dans la salle du nouvel hôtel de la Caisse d'Epargne.

C'est là, où, depuis lors, il tint toujours régulièrement ses réunions, Il ne devait faire exception à cette règle que le 17 février 1932, où sur convocation de M. le Maire-Président, il se réunit à l'Hôtel-de-Ville.

VII. — Le cambriolage du 9 février 1932

Dans la nuit du 8 au 9 février, en effet, des malfaiteurs s'étaient introduits par effraction dans les bureaux de la Caisse, et ayant réussi à fracturer le coffre-fort, s'étaient emparés de 130.000 francs.

Au cours de cette séance, tendant à établir les responsabilités, le caissier fut condamné à « rembourser la somme de 50.000 francs, moitié du total perdu par *sa* Caisse d'Epargne ». Cette pénalité fut ramenée à 5.000 francs le 19 avril 1932.

La Caisse n'étant assurée contre le vol que pour 30.000 francs, la différence, soit 95.000 francs fut supportée par la fortune personnelle de la Caisse d'Epargne.

VIII. — Libéralités

Malgré cet à-coup, celle-ci atteignait deux ans après, 956.000 francs. Cette somme représentant alors plus de 1,50 % du montant des dépôts, le Conseil eut la faculté d'employer une partie de son boni annuel en faveur d'œuvres locales de prévoyance, d'hygiène ou de bienfaisance.

Il le fit dès lors chaque année, et voici le tableau récapitulatif des sommes ainsi distribuées de 1931 à 1940 inclusivement, au total de 726.790 francs.

Colonie de vacances Joseph-Blanc, de Leschaux	368.000	fr.
Crèche municipale	60.390	»
Dispensaire d'Hygiène Sociale d'Annecy	77.000	»
Goutte de Lait	66.400	»
Bureau de Bienfaisance	71.000	»
Cantines scolaires	22.000	»
Fourneau des Ecoles Maternelles	9.000	»
Trousseau de l'Ecole Primaire Supérieure de Jeunes Filles	7.000	»
Sou des Ecoles laïques	7.000	»
Cours de perfectionnement E. P. S. G.	4.000	»
Cours de perfectionnement E. P. S. F.	4.000	»
Cercle Nautique	4.000	»
Eclaireurs de France	3.000	»
Centre Familial Ménager	2.000	»
Asile des Vieillards	2.000	»
Orphelinat des garçons	5.000	»
Orphelinat de filles	2.000	»
Divers	11.000	»
Total	726.790	»

Telle est la brève histoire de la Caisse d'Epargne d'Annecy, de 1841 jusqu'à nos jours. Malgré de graves traverses, malgré trois guerres, elle n'en poursuit pas moins, comme ses sœurs, son rôle bienfaisant. Gardienne vigilante des économies de la classe moyenne, des ouvriers et des laboureurs, elle continue, somme toute, à réaliser le programme que s'étaient tracé, il y a cent ans, ses fondateurs.

François-Maurice Ritz.

TABLEAU

montrant le développement de la Caisse d'Epargne d'Annecy depuis 1841

Au 31/12 de l'année	Nombre de déposants	Montant des dépôts	Fortune personnelle	Observation
1841	124	14.198 »	116 41	
1842	204	32.346 »	547 02	
1843	291	49.984 »	1.228 34	
1844	402	61.452 »	2.119 71	
1845	513	117.310 »	3.237 05	
1846	635	150.155 »	4.608 72	
1847	719	166.759 »	6.396 01	
1848	794	158.017 »	8.271 29	
1849	878	180.535 »	10.028 13	
1850	1.053	243.629 »	12.538 99	
1851	1.205	294.649 »	15.616 67	
1852	1.363	332.963 »	16.968 14	
1853	1.547	390.361 »	20.379 49	
1854	1.718	416.500 »	23.858 98	
1855	1.924	468.237 »	29.290 85	
1856	2.148	574.753 »	34.841 98	
1857	2.362	641.128 »	40.224 78	
1858	2.608	732.109 »	46.710 13	
1859				
1860		848.943 97	61.051 31	
1861		754.157 75	67.636 61	Annexion
1862 à 1883		Vol du caissier Blanchet		
1883	3.396	934.615 86		
1884	3.278	1.085.855 47		
1885	3.567	1.312.582 69		
1886	3.799	1.467.174 »	11.300 »	
1887	4.106	1.637.671 11	20.000 »	
1888	4.498	1.884.201 18	26.700 »	
1889	4.838	2.218.655 97	24.900 »	
1890	5.290	2.377.829 88	28.800 »	
1891	5.702	2.614.501 77	32.200 »	
1892	6.153	2.931.309 32	36.200 »	
1893	6.497	2.929.789 34	40.300 »	
1894	6.889	3.234.634 63	44.600 »	
1895	7.315	3.676.465 05	50.000 »	
1896	7.671	3.755.417 99	55.000 »	
1897	8.026	3.987.090 59	60.600 »	
1898	8.417	4.221.967 90	65.800 »	
1899	8.687	4.284.614 62	72.000 »	

Au 31/13 année	Nombre de déposants	Montant des dépôts	Fortune personnelle	Observations
1900	9.049	4.305.825 51	53.000 »	Remb. 25.000 à C. d. Dépôts
1901	9.342	4.506.617 03	58.000 »	
1902	9.614	4.594.482 48	65.000 »	
1903	9.420	4.006.656 75	70.000 »	Campagne politique
1904	9.668	4.191.173 63	75.000 »	
1905	9.879	4.426.948 80	81.000 »	
1906	10.106	4.478.909 08	88.000 »	
1907	10.364	4.731.630 71	95.000 »	
1908	10.642	4.950.729 67	102.000 »	
1909	10.980	5.239.571 73	110.000 »	
1910	11.352	5.613.768 41	119.000 »	
1911	11.541	5.537.335 37	128.000 »	
1912	11.829	5.659.695 75	137.000 »	
1913	11.958	5.695.792 97	146.000 »	
1914	12.092	5.712.174 45	155.000 »	
1915	12.158	5.497.303 92	162.000 »	Guerre 1914-1918
1916	12.084	5.025.758 75	170.000 »	—
1917	12.003	5.174.077 61	176.000 »	—
1918	12.082	5.726.287 41	184.000 »	Maximum : 3.000
1919	12.392	7.428.204 71	189.000 »	
1920	12.400	8.205.703 65	200.000 »	
1921	12.475	9.703.681 07	212.000 »	
1922	12.455	11.011.242 14	228.000 »	
1923	12.484	12.225.464 22	242.000 »	
1924	12.350	12.947.535 82	258.000 »	
1925	12.346	14.159.551 72	275.000 »	Maximum : 7.500
1926	12.420	16.482.173 12	296.000 »	Maximum : 12.000
1927	12.682	21.604.268 58	310.000 »	
1928	13.286	28.843.587 36	346.000 »	
1929	13.402	31.925.710 53	390.000 »	
1930	13.876	37.891.987 46	434.000 »	
1931	14.257	49.494.085 29	600.000 »	Maximum : 20.000
1932	14.535	56.968.918 64	707.000 »	(Retenue : 0.50) perte de 95.000 fr. par suite camb.
1933	14.626	59.802.862 07	956.000 »	
1934	14.676	62.713.089 65	1.220.000 »	
1935	14.820	66.014.286 44	1.440.000 »	
1936	14.842	62.604.246 73	1.616.000 »	Ministère Blum
1937	14.887	63.190.919 26	1.788.000 »	
1938	15.106	67.897.593 66	1.962.000 »	
1939	15.125	70.865.148 45	2.147.000 »	
1940	14.993	72.517.362 32	2.335.000 »	

L'Architecture Savoyarde

(Rapport à M. le Président de l'Académie Florimontane)

Selon le désir que vous m'exprimiez lors d'un récent entretien, je vous adresse ci-après, quelques suggestions sur ce que pourraient faire les Académies de Savoie en faveur de l'architecture régionale.

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien, lorsque vous nous avez donné connaissance du programme élaboré en commun par les délégués des huit Sociétés savantes savoyardes, j'eus de plaisir à y voir figurer l'architecture locale à côté des études de folklore.

Ne présente-t-elle pas un même attrait rétrospectif et en surcroit un réel intérêt pratique, par l'influence qu'elle peut exercer sur le goût public ; qu'il s'agisse d'édifications futures ou du respect dû à de vénérables constructions anciennes, trait d'union entre notre vie et celles de nos ancêtres.

Peut-être n'est-il pas superflu de rappeler les raisons profondes qui nous incitent à intensifier ce mouvement de renaissance régionaliste. Le Maréchal Pétain n'a-t-il pas lui-même proclamé l'utilité de cette émulation provinciale dans le cadre national ?

Notons en passant que l'Académie Florimontane avait inscrit depuis longtemps déjà ce sujet à son programme. Dès 1918 elle consacra son concours de Beaux-Arts à l'étude de l'architecture locale, entrant ainsi dans la voie que M. Joseph Serand lui préconisait depuis 1912.

De ce concours sortit l'excellente étude de M. Ch. Anthonioz. Cinq ans après, M. Albert Maumené, sur l'indication du Syndicat d'Initiative d'Annecy, la reproduisait in extenso dans son numéro de Noël de la « Vie à la Campagne ». Plus tard revue et complétée par l'auteur, éditée chez Dardel, elle devint l'ouvrage si apprécié, sous le titre « Maisons Savoyardes ».

Absent d'Annecy en juillet 1938, je n'eus pas l'avantage d'assister au Congrès des Sociétés Savantes de Savoie, ni d'ajouter une modeste contribution aux documents relatifs aux vieilles maisons savoyardes exposées à cette occasion. Mais jetant un coup d'œil sur la *Revue Savoisienne* de l'époque, je remarque que mes suggestions d'aujourd'hui furent déjà pour une large part adoptées par le Congrès, sur proposition de notre Académie, chaleureusement soutenue par le distingué artiste André Jacques au nom de l'Académie de Savoie et de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

D'ailleurs le réveil de l'esprit régionaliste fit surgir un peu partout en France, — et plus encore à l'étranger, — de semblables initiatives, bientôt suivies de réalisations heureuses. Citons notamment : les typiques villas du pays basque, celles des côtes de Bretagne, les admirables Mas provençaux de l'Estérel et des Maures. Souvent même, on y rencontre des ensembles charmants d'un esprit régional fort goûté des visiteurs.

Ce retour à l'esthétique traditionnelle locale se concilie aisément avec les méthodes rationnelles dont s'inspirent les bons constructeurs. Loin de nuire à la conception pratique de l'ouvrage, il lui restitue au contraire bien des avantages matériels découlant de ses particularités même. Celles-ci n'étaient-elles pas le fruit de longues et patientes recherches, d'observations, auxquelles se livrèrent maintes générations d'ancêtres ?

Sans doute, nos aïeux ne disposaient-ils ni des connaissances techniques, ni des ressources d'aujourd'hui. En revanche, vivant dans une atmosphère moins fiévreuse, plus sereine, ils savaient observer et prenaient le temps de réfléchir. S'ils adoptaient tel ou tel dispositif c'était qu'il répondait à une condition de climat, à une nécessité de vie locale, à l'emploi judicieux des matériaux du lieu, etc.

Toutefois ne commettons pas l'erreur de recréer sans discernement les particularités observées dans d'anciennes constructions. Beaucoup d'entre elles ne répondent plus à notre façon de vivre actuelle, ni aux meilleurs procédés d'exécution imaginés depuis. Certaines conceptions d'alors, aujourd'hui périmées, ne seraient que pures fantaisies, ana-

logues à celles qui introduisirent vieux rouets et croësus dans les salons du XX^e^ siècle. Les objets anciens dignes d'intérêt doivent être pieusement conservés dans les musées et les collections, mais sans tomber dans l'erreur de fabriquer des faux-anciens s'ils n'ont plus aucune utilité.

L'histoire de l'Art, n'enseigne-t-elle pas d'ailleurs que la reproduction servile des œuvres du passé fut toujours l'indice d'une époque décadente. Au contraire, les siècles d'apogées innovèrent, créèrent toujours du nouveau.

L'art véritable ne s'abandonne pas à la routine, il est une perpétuelle création. Il doit savoir évoluer en s'appuyant sur une saine et logique tradition. Il sélectionnera, écartant ce qui fut jadis justifié par les besoins d'une époque dépassée depuis par l'évolution humaine, mais par contre recherchera et conservera précieusement ce que motivèrent, le climat toujours le même, les usages du pays, l'emploi des matériaux locaux.

En cette douloureuse année, où s'expriment tant de regrets, ne devons-nous pas constater rétrospectivement que le retour à une architecture à la fois rationnelle et traditionaliste fut observée en d'autres nations bien avant notre pays. Pour ne parler que de nos voisins, avouons que les Suisses nous ont largement devancés. Comment se fait-il que la Savoie accuse un tel retard ?

Une propagande régionaliste, heureusement menée quarante ans plus tôt, nous eut peut-être évité la profanation de nos principales stations alpestres. Le touriste arrivant au pied des monts les plus majestueux d'Europe, trouve la désillusion d'y rencontrer des ensembles disparates, plus pitoyables encore que ceux qui avilissent les banlieues de nos grandes villes. Ce ne sont qu'amoncellements de maisons hétéroclites, désordonnées, sans styles, ou bien d'aspect usines, d'autres fois, prétentieuses dans leur banalité, sans même le plus souvent l'excuse du confort.

Déjà, en 1839, lors de son voyage dans les Alpes, l'illustre précurseur du tourisme moderne que fut victor Hugo, se plaignait amèrement de « *ces petits Paris manqués que l'on rencontre dans les provinces* ». Il déplorait aussi la disparition de ce qui fait leur charme et leur pittoresque pour laisser place à de ridicules plagiats d'édifices de la capi-

tale. Finalement il en tirait cette logique conclusion, que lorsque les bourgades ont perdu leur cachet particulier il n'y a plus lieu de se déranger pour aller les visiter.

Le mal est moindre dans les hautes vallées de notre arrondissement bien qu'on regrette encore d'y rencontrer de ci de là, parmi les riants chalets du canton de Thônes, ici un gros immeuble d'aspect urbain, revêtu de briques rouges, surmonté d'une toiture à la Mansard, couvert de zinc ornementé, et flanqué de balcons fonte ornée. Ailleurs c'est une école de hameau qui seule dans la vallée encore non profanée détonne parmi des centaines de chalets les plus typiques. Quant au lac d'Annecy, les villas riveraines bâties depuis 50 ans ont-elles vraiment accru le pouvoir de séduction qu'il exerce sur ses visiteurs ?

Reconnaissons d'ailleurs qu'à côté de quelques rares vrais architectes, les projets de bâtiments sont trop souvent confiés à des professionnels de formation sommaire, puis réalisés par une industrie où l'élément provincial compte trop peu. On importe ainsi d'outre-frontière avec l'amour du pastiche, des méthodes pas toujours compatibles avec l'architecture franche et robuste d'une région alpestre. On affectionne les barbouillages factices, on badigeonne sans remords en vert ou en rose de vénérables pierres de taille ayant honnêtement bravé les siècles. On dénature, en jaune ou en vert d'eau, des fers forgés ou de beaux bois durs. On peint d'ignobles faux-marbres, faux-bois, fausses moulures, fausses fenêtres, faux angles, faux encadrements... Bref le goût inné du mensonge architectural... aussi hideux que l'autre tout court.

Le manque d'imagination et la routine, placeront une pâtisserie ornée des feuilles de l'acanthe tropicale sur les édifices d'un pays où la flore, la faune, le paysage alpin devraient servir de thèmes à d'originales décorations.

*
* *

Mais voici qu'une calamité de nature opposée apparaît à son tour. Le béton armé révolutionne la construction. A la louable recherche d'une architecture nouvelle utilisant judicieusement ce matériau nouveau, des constructeurs

d'avant-garde enfantent des styles neufs, plus ou moins heureux, mettent en œuvre des modes de bâtir inconnus de nos pères.

Désireux de rompre avec le passé, des novateurs font table rase de tout, sacrifient sans discernement les enseignements du passé. Bientôt le besoin de se singulariser, pousse de plus hardis encore à se montrer toujours plus outranciers.

C'est alors qu'en l'une de nos honnêtes bourgades savoyardes, restée nature jusqu'il y à vingt ans, on voit surgir, comme champignons après orage, une foule de bâtisses hétéroclites reflétant bien l'incertitude de l'architecture, comme aussi l'anarchie artistique de notre temps.

Certaines d'esprit néo-savoyard méritent de vifs éloges ; d'autres sont édifiées par des architectes parisiens connaissant la Savoie... comment dirai-je ?... par les cartes postale reçues de leurs amis !

Un autre encore appartenant à l'extrême gauche des esthètes modernes gratifiera la station neigeuse d'édifices qui évoquent assez exactement... une pile de caisses à vermicelles. Et le « pôvre » égaré par les théories d'une école soi disant ultra-rationaliste crut accomplir un prodige !

Ne critiquons pas en cet édifice, une simplicité qui souvent engendra bien des chefs-d'œuvre, mais plutôt l'esprit simpliste de son auteur. Il ignorait que l'architecture restera toujours tributaire du sol, du climat et de sa destination.

Il n'a pas su voir que le vieux chalet voisin, d'aspect accueillant, très largement coiffé d'un toit à pentes douces, sera protégé lui et ses abords, de l'amoncellement des neiges, tandis que celles-ci viendront obstruer les ouvertures de son « cube » sans corniches, encombrer son pourtour et fondre contre ses façades en les imprégnant de froide humidité.

Il n'a pas compris que le vieux toit voisin reçut une pente suffisante pour éviter les infiltrations, mais assez faible pour retenir une masse de neige qui, pendant les nuits polaires du long hiver montagnard, jouera le rôle de la voûte de neige sur l'igloo canadien.

Il n'a pas songé non plus que sa plate terrasse de couverture subirait en ce rude climat des écarts de température allant parfois de — 30° à + 50° au soleil, et que bientôt le revêtement étanche étant disloqué, il pleuvra dans l'édifice.

Il n'a pas observé que le montagnard a placé sa galerie sud bien abritée et qu'une partie au moins de celle-ci sera enfoncée dans une sorte de niche solarium, où même en hiver, il viendra profiter des rayons solaires si ardents en montagne entre 11 et 15 heures, sans s'exposer aux courants froids de l'air ambiant.

Il ne s'est pas rendu compte que si le mistral interdit les grands avant-toits dans la basse vallée du Rhône, il n'en est pas de même dans nos hautes vallées. On y découvre toujours quelque versant protégé par de hauts sommets et — trait commun, d'ailleurs, aux régions si diverses de Savoie — le paysan ne redoute pas les grandes saillies de toitures ou les galeries, qui le protègeront, non seulement des intempéries, mais aussi des brûlures d'un soleil tombant verticalement en été, sans porter obstacle aux rayons presque horizontaux du soleil d'hiver.

On pourrait multiplier ainsi les exemples démontrant qu'il ne faut pas rejeter à priori les enseignements légués par des siècles d'observation et d'expérience pour se mettre à la remorque de théories abstraites, issues du verbalisme des cénacles de « Montparno » ou d'ailleurs.

Combien ces gens-là sont loin des Maîtres d'œuvres du Moyen-âge français ! Ces grands constructeurs restés modestement anonymes, serraient de près les réalités en collaborant sans cesse avec les compagnons des Corporations.

Idéalistes et profondément croyants, ils travaillaient pour Dieu.

L'amour passionné de leur art, leurs recherches sincères, firent éclore en Ile-de-France, ce sublime art ogival (faussement appelé gothique) dont la hardiesse et l'harmonie, continuent, après sept siècles à faire l'admiration de l'humanité.

*
* *

Si après avoir examiné le côté utilitaire, nous envisageons le pont de vue purement esthétique, on constate que les auteurs de ces monstres cubiques, ont méconnu le principe d'art qui réclame la variété dans l'unité et l'harmonie. Doués d'un brin de sensibilité artistique, ils ne seraient pas restés indifférents ou aveugles devant un site grandiose, seraient entrés en communion avec la nature environnante et auraient fait effort pour n'en pas rompre l'harmonie.

Qu'ils veuillent du moins prêter l'oreille aux réflexions des touristes arrivant au but d'un fatiguant et coûteux voyage. Ils rêvaient de contempler pics et glaciers dans une ambiance montagnarde et éprouvent la déception de les voir émerger sur un premier plan de building à l'américaine.

Peut-être les responsables des palaces à trois dimensions tenteront-ils de se disculper en se retranchant derrière les théoriciens de la Beauté-accoutumance, beauté variable, qui par opposition à la théorie de la Beauté-absolue ou beauté-classique, renferme une certaine part de vérité.

Ils proclameront : « Si vous ne le trouvez pas beau, c'est tout simplement parce que votre œil ne s'y est pas encore accoutumé ».

Cette excuse serait valable dans une cité industrielle d'un pays neuf. A mon humble avis, elle ne le sera jamais dans une station d'hiver où une bonne esthétique architecturale ne peut être que l'aboutissement d'une conception et d'une technique logiquement adaptées aux exigences du lieu. Ce qu'en d'autres termes Viollet-le-Duc définissait ainsi : « La concordance exacte de la forme avec la fonction ».

Ici, au contraire, ces constructeurs imbus de cet esprit de cosmopolitisme architectural, sans âme, sans patrie, insouciants de l'altitude comme de la latitude, ont bâti comme ils l'eurent fait à Chicago ou à Casablanca. Ils considèrent leur art sous le même jour qu'une science exacte, et puisqu'un problème de géométrie ou une équation d'al-

gèbre se posent identiquement aux quatre coins de l'univers, ils construisent de même.

Ils ignorent que le beau est nuancé à l'infini et que l'art repose sur le sentiment humain, variable à l'extrême comme la nature des hommes. L'architecte doit savoir s'adapter à leurs goûts, à leurs besoins, à la destination de l'édifice, au climat, aux usages locaux, aux ressources du pays, etc.

Dès lors, l'architecture reflète le caractère du pays et lui donne un visage bien à lui.

Souhaitons encore un plan intérieur bien conçu, des lignes harmonieuses tendant à accuser le caractère de la construction pour la rendre expressive et si possible une sobre décoration créant une association d'idée entre la destination de l'ouvrage et le site, le milieu environnant.

Mais une question de droit se pose au sujet des constructions nouvelles qui trop souvent altèrent le pittoresque de nos sites. En toute honnêteté, l'achat d'une parcelle de terrain donne-t-il le droit à l'acquéreur (qui la possédera un certain nombre d'années), d'y édifier des constructions d'aspect trop agressif, criard, qui hurleront dans le paysage en apportant une fausse note dans le concert de la nature ?

Et tout cela sans s'inquiéter s'il ne porte pas un réel préjudice à toute la collectivité qui en jouissait et dont c'était parfois le gagne-pain.

Félicitons au contraire, le créateur du charmant village savoyard de Menthon-Saint-Bernard. Ses 12 ou 15 villas, élégantes dans la simplicité de leurs lignes, leur sobriété discrète, rappellent si bien la bonhommie de nos vieilles maisons de Savoie, demeures vraiment issues du terroir. Cependant rien ne fut sacrifié au confort.

En recueillant l'unanimité des suffrages, elles prouvent que les gens savent encore comprendre le langage des choses.

M. Maillot a fait œuvre utile, tant par ses propres réalisations que par l'exemple donné et déjà suivi par maints autres propriétaires.

Malheureusement ce n'est encore là qu'une minorité. C'est du moins la minorité la plus pensante, mais ce n'est

pas toujours, hélas, celle qui détient le nerf ...ne **disons** plus de la guerre... mais de la construction.

Espérons que la majorité « moins pensante », mieux éclairée, suivra à son tour le bon exemple.

Les Académies régionales peuvent ici faire bonne besogne. Et c'est pourquoi, je suggère le programme de travail ci-après :

1° Travail de prospection :

a) Inviter les membres des diverses Académies régionales à rechercher, surtout dans leur propre secteur, les constructions anciennes, même les plus humbles, dignes d'intérêt, les photographier, les dessiner, en ajoutant si possible un croquis du plan intérieur. Un technicien peut à l'occasion, joindre quelques petits croquis de détails, qui seraient jetés dans le texte de l'ouvrage à éditer.

b) Etudier les ouvrages déjà parus en la matière, notamment : « Maisons Savoyardes de Ch. Anthonioz (Dardel, Chambéry) ;

« La Maison permanente dans les Alpes Françaises du Nord », par Jean Robert (Arrault. à Tours) ;

« Les Maisons-types en Savoie », par J. Corcelle (Camis et Cie, Paris).

Ajoutons encore les études de notre collègue florimontan, M. Onde, lors de l'Exposition de Paris 1937.

c) Recherches dans les bibliothèques et archives des dessins et documents relatifs aux édifices disparus.

2° Sélection et classement

a) Réunion d'une commission chargée d'examiner les documents reçus et centralisés dans chaque Académie. Une organisation parfaite et un réel effort de tous, permettrait sans doute d'en réunir 500, 1.000 ou 1.200. Une sélection en conserverait 100 ou 200 des plus caractéristiques.

b) Classement par régions :

1° Maisons bourgeoises des cantons de basse ou faible altitude (Savoie ouest) ;

2° Maisons campagnardes de ces mêmes cantons ;

3° Maisons urbaines anciennes ;

4° Chalets des vallées montagneuses boisées, canton de Thônes ;

5° Chalets des vallées montagneuses boisées, région Mont-Blanc ;

6° Chalets des vallées montagneuses boisées, Haut-Chablais, Abondance ;

7° Maisons montagnardes du Beaufortin ;

8° Maisons montagnardes de Tarentaise ;

9° Maisons montagnardes de Maurienne. etc. etc.

3° Edition d'un ouvrage ou d'un album avec commentaires

Il serait diffusé le plus possible chez les architectes, les constructeurs, dans les mairies, syndicats d'initiative, etc., en le vendant un prix aussi modéré que possible.

Il contiendrait :

Les documents retenus par la Commission. Quelques exemples d'adaptation du confort et de modernisation de vieilles maisons sans altérer leur aspect d'origine. Peut-être aussi quelques projets-types, réalisables dans l'esprit régional. Enfin ainsi que le fit « Maisons pour Tous », un plan fort bien conçu et adaptable à cinq ou six façades de régions différentes.

4° Démarches auprès des autorités

Pour attirer leur attention sur les erreurs du passé et l'intérêt qu'il y aurait à ce que les administrations elles-mêmes donnent le bon exemple lorsqu'elles font édifier un bâtiment administratif, tels que écoles, mairies, postes, presbytères, gendarmeries, douanes etc.

La Compagnie P. L. M. l'avait fort bien compris lorsqu'elle créa la ligne de Moutiers à Bourg-Saint-Maurice. Quelques municipalités déjà ont heureusement rompu avec les égarements du siècle dernier. Enfin, l'Administration des Ponts et Chaussées était entrée aussi dans cette voie en mettant au concours les projets de gares du réseau de tramway, non exécuté.

Alexandre CHARVIN.

La Mine d'Entrevernes

Dans notre avant-dernière réunion, le Général CARTIER, notre éminent confrère, rendant hommage aux Membres érudits de notre Compagnie, que leur modestie m'empêche de citer, mais qui ont contribué avec tant de compétence et de dévouement à la mise au point de notre Histoire de Savoie, a émis le vœu que les jeunes suivent un peu les traces de leurs aînés et que chacun d'eux apporte de la façon qui lui conviendra le mieux, sa pierre à l'édifice.

J'ai le périlleux honneur de débuter, si je puis dire, dans la série, de la façon je l'avoue la plus facile, car confiné dans le domaine de l'Ingénieur, je ne vous parlerai ni littérature, ni beaux-arts, ni même philosophie.

Il est vrai que je peux compter sur toute votre indulgence et que si je reste dans les sentiers battus et arides de la technique, vous saurez mieux que moi dégager toute la poésie et toute la grandeur de cette histoire d'un petit coin de terre remuée par des hommes de chez nous, en vous rappelant les paroles que le grand tragique place dans la bouche d'Hamlet évoquant la misère de l'homme en face des splendeurs de la création : « Mon ami, il y a plus de choses — c'est-à-dire plus de sujets de méditation — sur la terre et dans le ciel que dans toute ta philosophie » — c'est-à-dire dans tout ce que peut concevoir ton imagination.

Les richesses minéralogiques de nos Alpes ont depuis longtemps attiré l'attention des chercheurs ; de nombreux vestiges d'exploitation : fosses, galeries, tunnels, ponts-aqueducs, plus ou moins bien conservés, proviennent d'époques anciennes, et il est probable que les Romains avaient connu presque en même temps le plomb argenti-

fère de la région de Macot près d'Aime en Tarentaise, et le fer de la région d'Allevard.

Strabon, géographe grec, qui vivait 50 ans avant J. C. ne nous apprend-il pas que les Salasses, peuple celto-ligure de la Gaule Cisalpine, anciens habitants de la vallée de Courmayeur, exploitaient déjà des mines avant la domination romaine ; et Polybe, historien grec d'une époque plus ancienne encore, puisqu'il était contemporain d'Annibal, vers 200 avant J. C., ne prétend-il pas que le fameux Carthaginois armait ses troupes dans la région d'Allevard.

Je vous indiquais que les Romains avaient connu le plomb argentifère de la région d'Aime, où se trouvent actuellement les mines de plomb de la Plagne, exploitées jusqu'à cette guerre par une Compagnie anglaise. Nous verrons à ce propos qu'au siècle dernier déjà, la Savoie ne connaissait pas les Anglais uniquement comme touristes, mais aussi comme gens d'affaires, qui s'intéressaient autant à son sous-sol qu'à ses belles montagnes. Les galeries souterraines de Macot déblayées au siècle dernier dans cette région, mesuraient près de 600 mètres de longueur; on y a retrouvé une lance et une petite hâche et remarqué quelques chiffres romains. Le travail a été entièrement exécuté à la pointe, c'est-à-dire au pic de fer, ce qui prouve qu'elles sont antérieures à l'emploi de la poudre et sans doute d'origine romaine. Les Romains connurent probablement aussi le cuivre de nos Alpes, et Pline l'Ancien, qui mourut lors de l'éruption du Vésuve en 79 après J. C., parle dans son histoire naturelle de l'aurachalcum, sorte de cuivre natif, que les Romains retiraient du pays des Ceutrons. Ce pays correspondait croit-on à la région située entre la vallée de Beaufort en Tarentaise, et celle d'Aime, où se trouve le village de Ceutron, et où se trouve également, au Rognoux, — origine « rognon », de *rein*, qui évoque la forme sous laquelle se présentait le minerai — dans le flanc de la montagne, une mine de cuivre anciennement exploitée.

L'activité de ces conquérants défricheurs et bâtisseurs ne se bornait d'ailleurs pas à la recherche de mines. Les Romains, qui savaient, comme nous l'a rappelé récemment le Maréchal, que rien ne s'obtient sans effort — « Labor improbus... » — se livraient à d'autres exploitations : ils

ouvrirent des carrières de pierres de taille, des marbrières, fabriquèrent des briques et des tuiles, connurent même croit-on les sources salées de Moutiers et le sel gemme d'Aubonne, près de Bourg-Saint-Maurice.

Je crois d'ailleurs qu'il est superflu d'insister sur cet épanouissement de la civilisation romaine en Haute-Savoie et particulièrement dans la région d'Annecy, après les études si intéressantes et si documentées de nos éminents collègues, Ducis, Le Roux, Marteaux et Serand.

Tous les efforts de ces ancêtres ne furent pas perdus et dans les siècles qui suivirent, à partir du onzième surtout. car la période intermédiaire nous est peu connue, nombreuses furent les exploitations de minerais dont les chroniqueurs nous ont laissé des descriptions : du plomb argentifère ou sulfuré, à Servoz en Faucigny, à Argentine, et surtout à Pesey et Macot ; du cuivre, à Beaufort, à Presles et La Rochette ; du fer, à Cuvat, à Saint-Jorioz, au pied du Semnoz, à Cruseilles au pied du Salève et surtout à Saint-Georges-d'Huretières ; du bitume et des asphaltes à Hauteluce, Beaufort, et surtout dans la région de Seyssel, de Challonges et de Chavaroche près de Lovagny (1) ; de la chaux, du ciment, du plâtre, de l'argile, du marbre et des ardoises dans de nombreuses localités. Il n'est pas jusqu'au soufre, à l'arsenic, au zinc, et même au manganèse qui n'aient été l'objet d'une exploitation par nos ancêtres. En-

---

(1) Voici les Mines actuellement en exploitation en Savoie :

Mines d'anthracite

La Compagnie des Mines et Usine de Saint-Michel, à Sordières. Saint-Michel-de-Maurienne.

La Société des Mines d'Anthracite d'Aime, à Aime.

La Société des Mines de Montgirod, Les Chapelles.

La Société des Mines de Carvin, à Moutiers.

Monsieur Beratto, Industriel à Albertville (Mine d'Arêches, à Beaufort).

La Société des Papeteries de Modane (Concession de Côte Velin, à Fourneaux).

La Société Chimique de Gerland, 49, rue de la République à Lyon (Exploitation des Mines de Lignite, à Voglans).

Mines métalliques

La Société des Mines de la Plagne, à Macot (Plomb argentifère).

Exploitation de métaux divers, à Rognaix et Saint-Paul (M. Verdoja).

fin l'or lui-même était recueilli par les orpailleurs dont la race s'est éteinte depuis plus d'un siècle, mais qui étaient encore assez nombreux dans le passé, puisqu'on retrouve aux archives de l'Intendance de Chambéry, à la date du 22 Octobre 1762, une « ...défense à toutes personnes, nuls exceptés, de sortir du pays les paillettes d'or trouvées depuis quelque temps dans les rivières d'Arve, Fier et Chéran, et ce, sous peine de deux écus d'or ». Il ne fut pas question jusque là de combustible houille ou lignite, bien qu'en 1756, Madame de Warens, amie de J.-J. Rousseau, eut mis en exploitation la mine de Pernant, près d'Arâches. Mais la découverte qui fit le plus de bruit sous le Gouvernement français de la Savoie, c'est-à-dire sous la Convention, fut bien celle de la Mine d'Entrevernes reconnue en 1794 à la suite d'un éboulement, un an après celle de l'Arclozan dans le massif de la Tournette, dont l'exploitation fut éphémère. Entrevernes reçut dès l'année suivante la visite d'un géologue éminent, Dolomieu, qui dans une lettre datée du 5 Thermidor de l'an III, prétendit qu'il n'existait point en « Europe de mine plus heureusement située » (2). La mine fut d'ailleurs ensuite visitée par un autre géologue. Buch, de Berlin qui, à partir de 1807, en parla dans plusieurs publications allemandes ; par Beudant en 1819, puis par de nombreux géologues venus en Savoie.

Disons tout de suite que la mine — Sic transit gloria... — connut de nombreuses alternatives d'activité et de sommeil, et donnons une description rapide de la région dans laquelle elle se trouve.

Le promontoire de Duingt, qui coupe d'une façon si pittoresque le lac d'Annecy, est situé à l'extrémité d'une arête

---

(2) Dolomieu était un dauphinois, né dans le village de Dolomieu, et qui eut une vie mouvementée : Professeur à l'Ecole des Mines en 1795, il fit partie de l'expédition d'Egypte, fut fait prisonnier en essayant de rentrer en France, subit une dure captivité et fut libéré à Marengo pour reprendre une chaire de Minéralogie au Muséum. Epuisé pendant sa captivité, il succomba en 1801.

Il avait fait de nombreuses excursions dans les Alpes, celles du Tyrol italien en particulier, où il découvrit la pierre calcaire — carbonate double de Ca et Mg, utilisé comme revêtement réfractaire — qui a fait donner son nom aux « Dolomites » région si pittoresque des Alpes Orientales.

abrupte dirigée du Sud vers le Nord-Est qui vient de la commune du Châtelard, en Savoie, et se dirige presque en ligne droite jusqu'à Duingt. L'ensemble porte divers noms : le Taillefer près du lac, puis la montagne d'Entrevernes, le mont Toron et le four Magnin ; à 1.500 mètres à l'Ouest et à peu près parallèlement se dresse une autre arête qu'on appelle la montagne Saint-Eustache ou la montagne des Bœufs, dont le sommet atteint 1.654 mètres d'altitude. Ces deux chaînons parallèles dont l'allure est typique, partent du niveau du lac, s'élèvent progressivement, redescendent un peu vers le Sud après le Col du Golet, et viennent mourir près du Châtelard et de la vallée du Chéran, à une altitude d'environ 1.100 mètres. Ils enserrent, depuis Duingt jusqu'au Col du Golet, une vallée en pente douce qui finit au Châtelard et qui comprend tout le gisement carbonifère du lignite d'Entrevernes. Le fond de cette vallée est en moyenne de 3 à 400 mètres plus bas que le sommet des chaînons latéraux. Il ne faut évidemment pas comprendre le mot de vallée dans le sens d'une dépression ayant un thalweg continu dont les eaux s'écoulent dans une

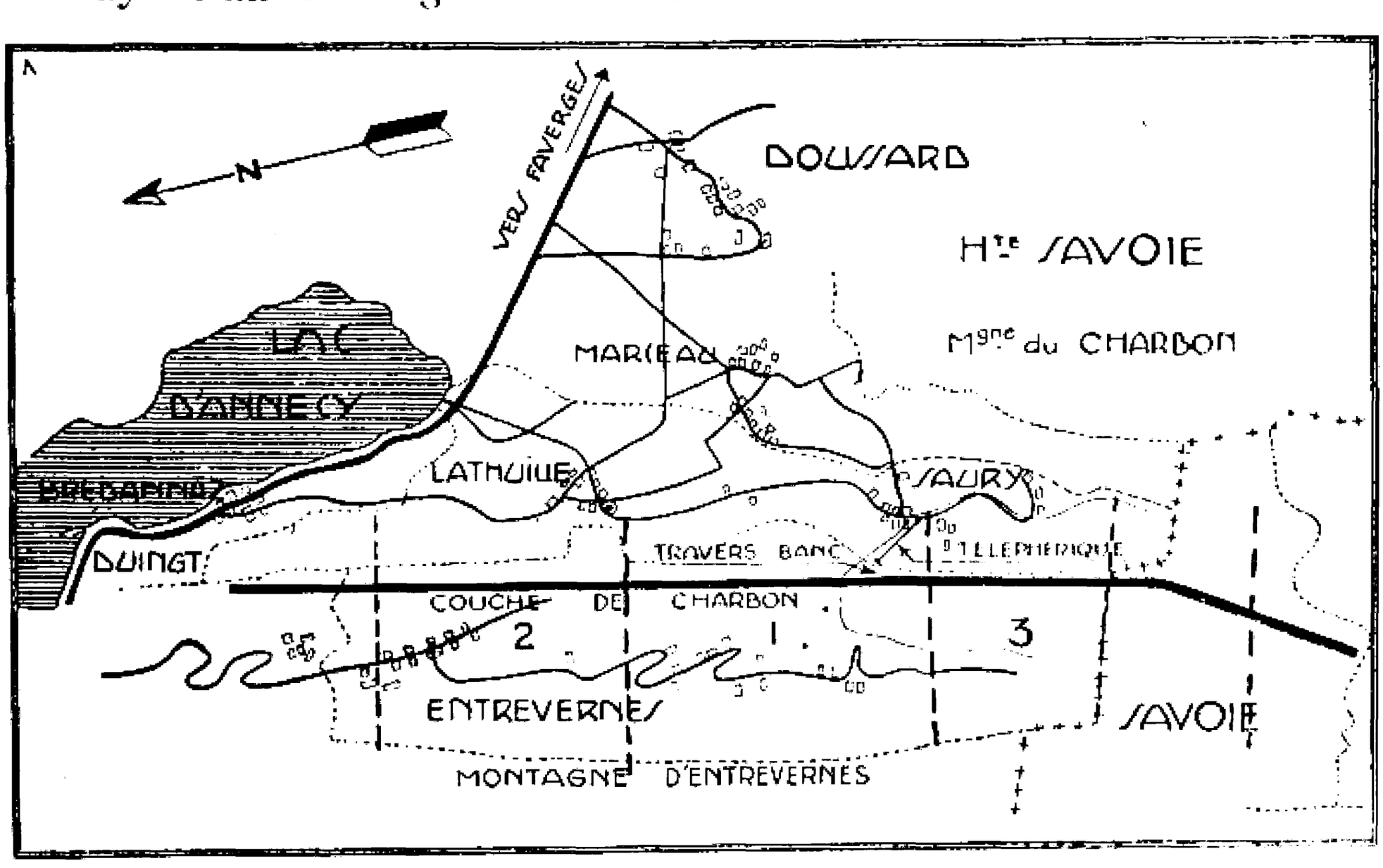


Figure 1

CARTE SIMPLIFIEE DE LA REGION DE LA MINE

L'accès au carreau de la Mine a lieu par la route : Duingt-Lathuille-Hameau de Saury, où se trouve la station inférieure du téléphérique.

L'accès à l'ancien puits peut se faire par la route : Duingt-Entrevernes prolongée vers le Col du Golet.

direction donnée qui est toujours la même ; c'est en réalité une vallée par rapport aux arêtes qui la comprennent, mais dans cette sorte d'enclave le sol monte plus ou moins, et présente des ondulations variées. La vallée est coupée par des saillies ou des érosions, et les eaux peuvent se diriger de divers côtés. Ainsi le ruisseau d'Entrevernes qui prend sa source vers le Roc des Bœufs, suit bien l'axe de la vallée pour se jeter dans le lac au voisinage de Duingt, mais les ruisseaux de Lathuille et de Saury coupent au contraire profondément l'arête Est et s'écoulent directement dans la plaine par de grandes coupures résultant de l'érosion par les eaux.

Dans sa partie médiane, la vallée d'Entrevernes domine immédiatement de 5 à 600 mètres le lac d'Annecy et la vallée de Doussard, qui n'en est que la suite, comblée par des alluvions — dépôts sédimentaires de l'époque tertiaire — dont la photographie aérienne reproduite plus haut, donne un saisissant aspect.

Au point de vue géologique, les deux chaînons qui forment la vallée d'Entrevernes appartiennent au terrain urgonien (3) formé d'un calcaire dur qui constitue sa partie supérieure. Les crêtes sont blanches, d'un aspect frappant, dont nous avons un triste exemple par la carrière ouverte au-dessus du village de Bredannaz. Les deux chaînons constituent ce que l'on appelle un synclinal étroit, allongé, qui partant — nous l'avons vu — de la région du Châtelard dans les Beauges, se continue par Duingt, le Roc de Chère et la montagne du Veyrier à l'extrémité du lac d'Annecy

Notre gisement de lignite s'est formé à la période tertiaire inférieure, il y a quelque 20 millions d'années, alors qu'une vaste mer, légèrement saline, comme le démontrent les organismes animaux que l'on retrouve, s'étendait sur

---

(3) Ce terme un peu barbare d'Urgonien, provient du mot Orgon, qui désigne une commune des Bouches-du-Rhône dans laquelle se trouvent des roches de même composition que celles qui nous intéressent. Ces roches sont en fait, constituées par 95 % et parfois plus, de carbonate de chaux, qui par calcination dans des fours comme ceux de Vovray, près d'Annecy, ou de Sevrier, donne la moitié de son poids environ, de chaux vive, connue depuis la plus haute antiquité et utilisée dans de nombreuses applications.

presque toutes les Alpes et battait de ses flots le Massif Central.

Des végétaux abondants charriés par les fleuves étaient alors accumulés sur les rives de cette mer qui formait des lagunes et des estuaires au fond desquels ils ont été enfouis, se sont putréfiés incomplètement et ont constitué le lignite, après que les boues venant les recouvrir eurent arrêté cette putréfaction.

On ne sait pas ce qu'étaient ces végétaux. On parle du genre cyprès. On sait en tout cas qu'ils différaient des fougères, lycopodes et prêles de l'époque carbonifère. C'était des arbres à feuilles caduques, dont on retrouve encore des troncs silicifiés dans le massif de la Tournette, au-dessus de Montmin, à 1.500 mètres d'altitude, où une galerie a été exploitée au siècle dernier. Nous avons d'ailleurs, dit l'éminent géologue Léon Moret, notre compatriote et confrère, une démonstration de cette origine estuairienne dans le fait que les faunes de coquilles engagées dans les marnes noires associées aux lignites sont des faunes d'eaux saumâtres vivant actuellement dans des conditions analogues. Des dragages pratiqués à l'embouchure de certains grands fleuves américains ont également permis d'y constater la présence d'accumulations considérables de végétaux.

Le gisement, dans son ensemble, présente probablement la forme d'un fond de bateau, indiquée par la coupe (fig. 2). Pour vous en faire une idée aussi exacte que possible, essayez de vous représenter une sorte d'immense feuillet vertical de 10 à 12 kilomètres de longueur, de 7 à 800 mètres de hauteur et de 2 mètres d'épaisseur, posé verticalement tout au long de la vallée d'Entrevernes, depuis Duingt jusqu'au Châtelard. Voyez les points d'affleurement de ce feuillet au-dessus de Duingt, à l'Est d'Entrevernes au Mont-Toron, au Roc des Bœufs à Bellecombe-en-Bauges. Inclinez-le légèrement dans la direction Est-Ouest, repliez sa partie inférieure comme un fond de barque en la dirigeant vers l'Ouest, et vous aurez une idée de la forme et de la position de la couche principale de lignite.

Imaginez maintenant trois autres feuillets parallèles à celui-ci côté Ouest, mais d'épaisseur décroissante de 50 à 5 centimètres, et vous aurez devant vos yeux, l'ensemble du banc principal et des bancs satellites distants de quelques mètres, rappelant, dans un domaine tout différent, la disposition de l'arc-en-ciel et des arcs secondaires que l'on peut apercevoir dans le ciel lorsque les conditions météorologiques le permettent.

J'ai parlé tout à l'heure du synclinal d'Entrevernes. Je vais essayer d'expliquer ce qu'il faut entendre par ce mot sans entrer dans trop de détails. Il faudrait en effet, faire intervenir les considérations parfois arides de la « tectonique » qui est cependant la partie de la géologie qui passionne le plus les savants et où les découvertes les plus sensationnelles ont été réalisées. C'est en effet, la science qui étudie les bouleversements du globe, tels que plissements de terrains, renversements, dénivellations, les codifie et aide à les prévoir.

Lorsqu'on examine la position de notre feuillet de lignite, intercalé entre des terrains de forme et de nature variées, on imagine tout l'intérêt de cette science, qui avait permis, avant que soit ouvert le tunnel travers-banc (fig. 3) dont j'aurai l'occasion de reparler, de déterminer sans grosse erreur la position de la couche, sa hauteur exploitable et son incurvation en fond de bateau vers l'Ouest.

Le synclinal est donc un plissement de terrain résultant de compressions horizontales dans les deux sens, qui ont provoqué une sorte d'ondulation que l'on retrouve en comprimant par ses deux extrémités une feuille de papier.

Les ondes constituent un synclinal lorsque leur convexité est dirigée vers le centre de la terre, un anticlinal lorsque leur convexité est dirigée vers le ciel.

Le synclinal d'Entrevernes, sur la constitution duquel le géologue lausannois, Maurice Lugeon, grand ami de la France, nous a donné, en même temps que notre confrère Léon Moret, d'intéressants détails, est encastré entre deux anticlinaux dont les sommets ont été presque totalement entaillés par l'érosion, au point que l'un a constitué la

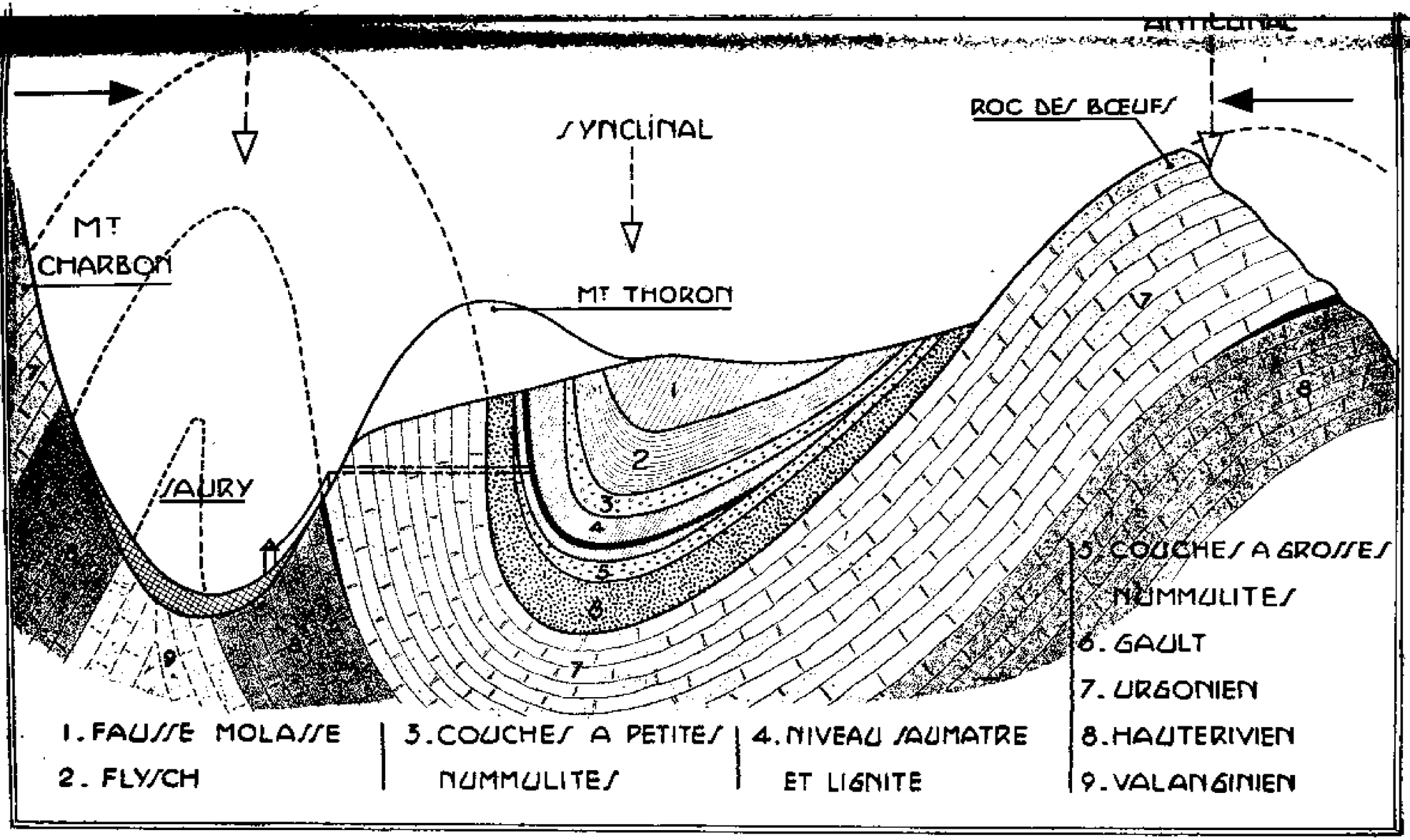


Figure 2

COUPE GEOLOGIQUE DU SYNCLINAL

Les trois couches secondaires de lignite, d'épaisseurs décroissantes n'ont pas été figurées. L'anticlinal voisin, complètement érodé, forme un « synclinal perché » qui constitue le col et la vallée de Bornette (voir photo).

Combe de Bornette, qui est une véritable vallée, voisine de la montagne du Charbon (4), et le gisement affleure au niveau du sol où nous retrouvons les vestiges de nombreux puits et entrées de galeries entre le village d'Entrevernes et la montagne du Four Magnin. Il plonge presque verticalement (le pendage en est de 80° environ côté Est), jusqu'à au moins 260 mètres de profondeur (figure 1). Il est probable qu'il descend bien plus bas et s'incurve ensuite vers l'Ouest comme je l'ai indiqué.

La partie actuellement exploitée comporte selon les termes consacrés, un toit et un mur, toit qui avant le plissement ayant formé le synclinal était un mur, c'est-à-dire la partie basse du gisement.

La succession des couches de terrain au voisinage de la région actuellement exploitée (fig. 2) est la suivante, en partant de la falaise côté lac : l'Urgonien dans lequel se trouve creusée la plus grande partie du tunnel ; les grès verts du Gault, en général très siliceux, avec une inclusion de calcaires sublithographiques du Sénonien ; les schistes noirs, sorte de lignite feuilleté sale, la couche de lignite dont la largeur varie de 1 à 2 mètres ; les marnes calcaires noirâtres et fétides, avec une assez forte proportion d'argile, dont la largeur est d'environ 1 m. 50 et qui pourraient être utilisées pour la fabrication d'un bon ciment. Vient ensuite un banc secondaire de lignite de 30 à 50 centimètres, puis à nouveau des marnes calcaires, avec de nombreux fossiles : cérithes, cyrènes, cythérées, qui lui donnent l'aspect d'un véritable nougat noir tacheté de blanc, marnes dans lesquelles sont insérés d'autres bancs satellites ; plus loin apparait le Nummulitique, plus loin enfin, l'Urgonien.

---

(4) « Le Charbon », montagne voisine de celle d'Entrevernes, ne contient pas de charbon, mais donnait un bois dont on faisait du charbon de bois ; peut-être faut-il voir là l'origine de son nom ; peut-être faut-il plus simplement l'attribuer au voisinage de la Mine. Il n'y a d'ailleurs rien de nouveau sous le soleil, puisque de nombreux fours viennent d'être mis en fonctionnement pour faire face à la consommation des gazogènes, de voitures et camions automobiles.

Disons maintenant quelques mots du lignite en général : c'est un charbon compact, d'âge tertiaire ou quaternaire, parfois terreux ou ligneux, moins riche en carbone que la houille, mais contenant davantage de matières goudronneuses et de gaz que l'anthracite.

En France, contrairement à ce qui se passe en Angleterre ou en Allemagne, nous désignons sous le nom de lignite tous les charbons postérieurs à la formation carbonifère c'est-à-dire la plus ancienne, en comprenant aussi bien dans cette classification les houilles du terrain jurassique que les bois fossiles du quaternaire ; cette façon de voir peut provoquer des confusions, car on trouve au Tonkin par exemple, des houilles comparables à celles des meilleurs anthracites anglais provenant cependant de terrains bien plus récents. Les Allemands au contraire, n'appliquent le mot de « lignite », du latin « lignum », qu'aux bois fossiles possédant plus les qualités du bois que celles du charbon ; ils se conforment en cela à l'étymologie et donnent d'autres noms variés aux nombreux autres combustibles de teintes brunes ou noires, à cassure terne ou brillante, à dûreté plus ou moins grande, que nous rangeons dans la catégorie des lignites et dont nos plus importants gisements pour la France se trouvent au Sud d'une ligne Bordeaux-Annecy : dans les Landes, dans l'Aude, dans les Bouches-du-Rhône, les Basses-Alpes, les Alpes Maritimes, dans l'Isère, à La Tour-du-Pin, et enfin, à Voglans, près de Chambéry, et à Entrevernes. Je ne cite que pour mémoire les gisements peu importants du Grand et du Petit-Bornand, de Nâves, Villaz et Thorens, de même formation, et celui de Pernant, près d'Arâches, dont j'ai déjà parlé, et qui est plus voisin de l'anthracite que du lignite.

Les gisements de Voglans et d'Entrevernes se trouvent aux deux extrémités de l'étage des lignites : le premier provient de l'accumulation d'arbres entiers charriés par les torrents des périodes glaciaires les plus récentes ; c'est un véritable bois fossile contenant 50 à 60 % d'eau, d'un pouvoir calorifique de 2.000 calories ; celui d'Entrevernes au contraire est plus voisin de la houille, avec 3 à 4 % d'eau

et 5.000 calories (5). Il est d'un aspect noir à reflets légèrement bleus, qui est celui de beaucoup de houilles de commerce. La cassure est fibreuse dans le sens de la stratification et a l'éclat un peu gras. Dans les autres sens, elle est au contraire conchoïdale, c'est-à-dire courbe et brillante. Il ressemble beaucoup au lignite du Gard qui, avec une proportion de soufre encore plus grande, n'a pas comme lui l'inconvénient assez grave de se briser facilement et de comporter ainsi une proportion de poussier, c'est-à-dire de lignite en poussière, voisine de 50 %.

Rappelons que l'Allemagne est de beaucoup le plus grand producteur de lignite avec plus de 200 millions de tonnes par an en 1938 contre un million de tonnes en France et 250 millions environ dans le monde entier, et faisons un historique rapide de la Mine jusqu'à la reprise de son exploitation en juin dernier.

C'est donc en avril 1791 que fut découvert le premier affleurement de lignite : un éboulement de terrain se produisit vers les granges du hameau des Molières et mit à découvert une masse noire qui, palpée par des paysans, leur parût être du charbon de terre. Aussitôt ils en informèrent le notaire Dunand, ancien châtelain de la paroisse de Lathuille ; celui-ci alerta les administrateurs du district d'Annecy, qui firent commencer de suite les travaux d'ex-

---

(5) Ces caractéristiques correspondent d'ailleurs bien aux âges approximatifs dont la radio-activité a permis de fixer grossièrement les chiffres : le lignite de Voglans tout jeune, contemporain peut-être des premiers hommes, date au plus de 100.000 ans. Le lignite d'Entrevernes est nettement plus âgé : 20 millions d'années Quant à l'anthracite de la région du Nord, c'est le patriarche : 500 millions d'années environ.

Rappelons que les méthodes de radio-activité auxquelles nous faisons allusion sont basées sur les phénomènes de désintégration de certains corps radio-actifs, le thorium et l'uranium notamment qu'on retrouve emmagasinés dans la plupart des roches, à l'état de corps radio-actif d'une part et de produit de désintégration d'autre part.

Le temps nécessaire pour aboutir à une quantité fixe de produit de désintégration — qui est le plomb — ayant été déterminé avec précision en laboratoire — 1 gramme d'uranium mettrait 8 milliards d'années pour donner 1 gramme de plomb — on conçoit qu'il ait été relativement facile de déterminer par comparaison l'âge des roches étudiées.

ploitation pour alimenter une fabrique d'armes qu'on venait d'établir dans notre ville. Notons qu'à cette époque le charbon était inconnu à Annecy, où tout le chauffage s'effectuait au bois et représentait une consommation d'environ 25.000 stères par an. L'année suivante, en 1796, l'Administration accordait une première concession à Messieurs Collomb et Ruphy, d'Annecy, qui exploitèrent la Mine jusqu'en 1812, pour alimenter des verreries, des fabriques de sulfate de cuivre et des fabriques de toiles indiennes qu'ils possédaient à Annecy. La Mine comptait à cette époque 40 ouvriers et la production annuelle était de 500 tonnes. L'exploitation arrêtée pendant quelques années fut reprise en 1819. La Savoie était passée depuis 1815 sous la domination piémontaise, et le 21 Septembre 1819 intervint un billet de Victor-Emmanuel I[er] adressé à la Chambre des Comptes pour autoriser la Compagnie Duport, propriétaire de la Fabrique de Coton d'Annecy, dont la direction passa plus tard à Monsieur Laeuffer, à exploiter pendant une durée de 50 ans, la partie centrale du gisement située de part et d'autre du ruisseau de Saury.

Le 17 janvier 1821, un nouveau Billet Royal du même souverain fit concession aux sieurs Laffin et Perravex, de la partie de la Mine qui n'avait pas été concédée à Duport et C°. Ces Billets sont d'ailleurs assez curieux. Ils débutent tous par l'énumération des titres royaux et par la phrase : « Magnifiques, fidèles et aimés sujets... » et se terminent par l'invocation au Seigneur pour qu'il conserve la vie du destinataire. Le style administratif de 1940 est plus simple et plus sec. Avouons qu'au change nous n'avons pas gagné grand chose !

L'extraction du combustible était faite parfois en régie par le concessionnaire, mais le plus souvent à entreprise par les propriétaires du sol qui formaient des associations chargées de tous les travaux y compris les transports jusqu'à Annecy. Ce mode d'exploitation ne dura pas longtemps : le manque de direction unique favorisa les combinaisons et en 1858, l'Administration interdit ces associations de propriétaires du sol dont les prétentions, notamment en ce qui concerne les droits du tréfonds, étaient devenues exorbitantes.

En 1830, la Mine était encore exploitée par ces associations qui en tiraient annuellement un millier de tonnes environ pour leurs établissements et pour celui de MM. Frèrejean et C°, fondateurs en 1816 de l'Usine de Cran, où l'on réduisait la fonte, forgeait les minerais de fer provenant de Cuvat, Saint-Jorioz et Saint-Georges-d'Huretières, et fabriquait des tôles, du fer en barres et des ustensiles de cuisine.

En 1862, la Mine était l'objet de trois concessions portant les numéros 1, 2 et 3, qui servent encore à les désigner : n° 1 pour la partie située de part et d'autre du ruisseau de Saury ; n° 2 pour la partie côté Entrevernes ; n° 3 pour la partie côté Beauges. Je n'indique que pour mémoire l'existence des concessions n° 1 et n° 2 de l'Avalanche en Savoie, qui n'ont pas donné lieu à une exploitation intéressante et j'insiste davantage sur la vie de la concession n° 1 d'Entrevernes qui nous intéresse maintenant d'une façon toute particulière.

L'exploitation se faisait par l'intermédiaire d'un puits creusé sur la rive gauche du ruisseau à quelques mètres de ce ruisseau, à une profondeur de 55 mètres. Du pied de ce puits partaient des galeries vers le Nord et vers le Sud, dont la longueur variait entre 500 et 1.000 mètres, galeries qui étaient bien aérées par des puits verticaux ou obliques.

Nous retrouvons à ce propos, dans les cahiers de Mlle Sidonie Serand, parente de nos distingués collègues et fille d'un notaire de Faverges, une relation bien intéressante d'un voyage à la Mine, le 9 octobre 1861, dont je me permets de vous lire quelques passages :

« A cinq heures, dit Mlle Serand, nous sommes sur pied, nos provisions prêtes, armées de bâtons et portant chacune une parcelle de notre dîner. Maman, mes sœurs et moi, et la Médine, voilà la caravane au complet... Il est 9 heures du matin quand nous prenons le chemin de Lathuille, où nous trouvons l'Ingénieur de la Mine qui nous fait accompagner par sa fille, Thérèse Novaria, charmante personne dont nous faisons la connaissance en route. Nous montons longtemps, nous reposant souvent, plaisantant, et nous longueur. Enfin, à midi, nous arrivons à la Mine : nous plaignant non pas de la route qui est très bonne, mais de sa

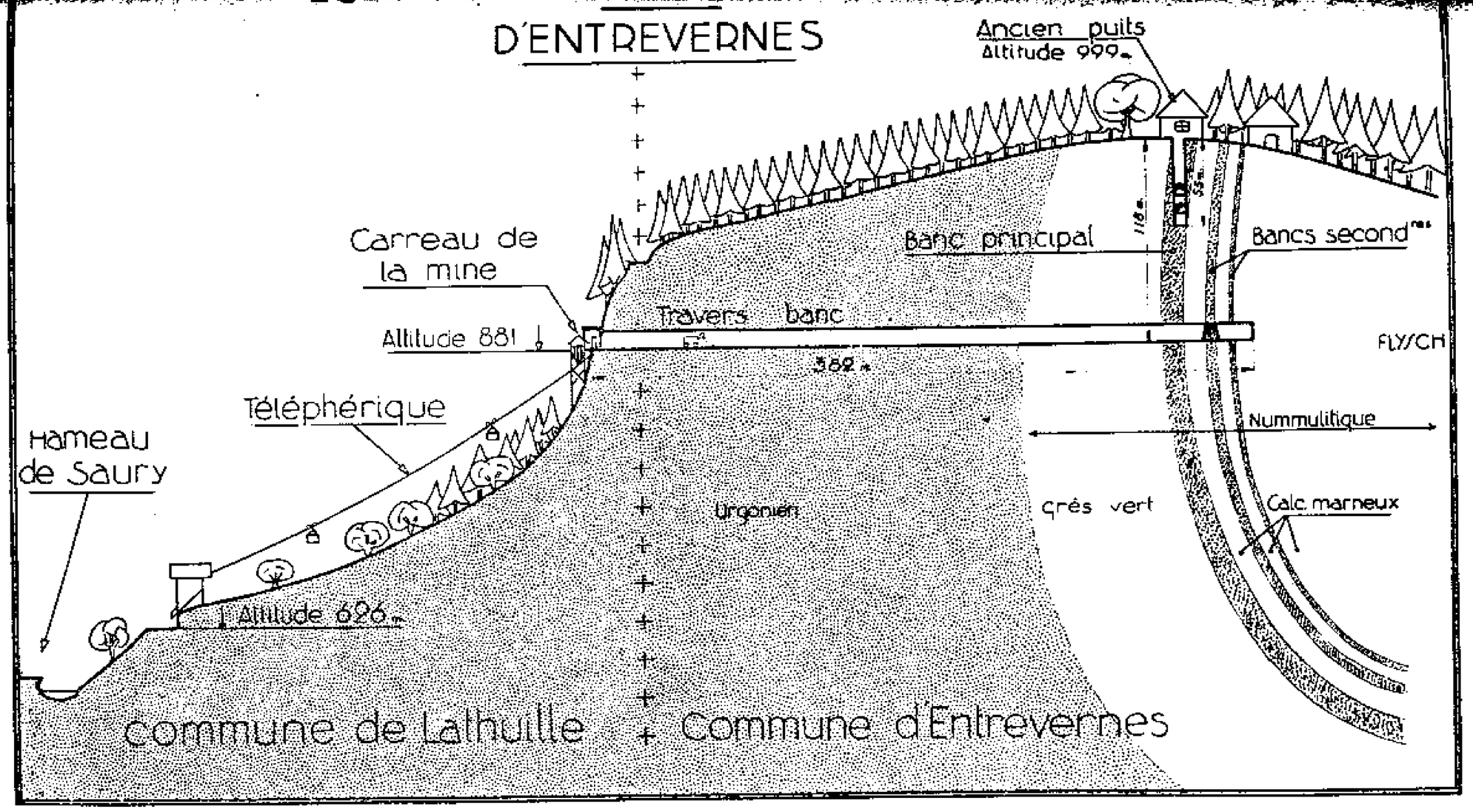


Figure 3

COUPE SCHEMATIQUE PAR L'AXE DU TRAVERS-BANC

On voit au-dessus de la région actuellement exploitée, les limites des anciens travaux avec le puits de Saury, envahis par les eaux. Après épuisement, le puits sera mis en relation avec les galeries inférieures pour assurer l'aération naturelle de bas en haut.

nous reposons un moment dans le bureau du Caporal (c'était le contremaître d'exploitation), nous admirons ensuite la vue magnifique : toute la vallée s'étend à nos yeux: Faverges et ses montagnes, Doussard et sa plaine, et à gauche, le fond du lac. Nous ne sommes sensibles à ces merveilles que lorsque notre appétit est un peu calmé, car si « ventre affamé n'a pas d'oreilles », nous éprouvons aujourd'hui qu'il n'a pas non plus d'yeux.

« Nous revenons enfin sur nos pas pour visiter la Mine : on fait aussitôt garnir les bennes à charbon de linges préservateurs ; nous quittons nos crinolines, nous nous plions dans de mauvais châles et nous sautons dans les bennes, Antonie, M. Richard et moi et un des ouvriers, tous armés de lampes pour nous guider dans ce sombre empire. Nous restons un instant suspendus sur un gouffre de 165 pieds (c'est-à-dire 55 mètres), puis nous descendons peu à peu dans le puits, par une machine à vapeur qui remonte en même temps une autre benne. En nous voyant disparaître, ces dames poussent des cris d'effroi et quelques-unes se promettent bien de ne pas s'exposer ainsi. Nos lampes ne leur paraissent plus qu'un point lumineux et la roue leur indique que nous descendons encore. Cependant, nos rires et nos joyeux appels les rassurent et l'autre benne se remplit des plus courageuses. Pour nous, arrivés au fond de ces 55 mètres, nous nous abritons dans une galerie, car le roc suinte et toutes ces gouttes forment une pluie qui nous empêche de regarder à notre aise les petites têtes de nos compagnes qui se dessinent contre le jour, là-haut, là-haut. Mlle Pelagie, Mlle Jeanny, Maman, La Médine, tout le monde enfin, s'encourage par notre exemple, et nous nous mettons en route le long d'un couloir étroit, noir, boueux et tout garni de boiseries massives pour soutenir la montagne. Un ouvrier nous précède, nos lampes éclairent parfaitement toutes ces belles horreurs, nous marchons sur les rails du petit chemin de fer qui amène les wagons de charbon jusqu'au puits, car la galerie est de 600 mètres de long. Souvent nous glissons dans une boue profonde et en nous retenant aux parois, nous nous remplissons les mains du même enduit noir et gluant. Je suis à la queue de la caravane avec le caporal qui veut bien m'expliquer les

travaux et le genre de vie des ouvriers, toutes les lampes qui nous précèdent éclairant une grande étendue de la galerie ; les derniers jouissent davantage et comprennent mieux l'immense travail et l'entretien extraordinaire des bois renouvelés sans cesse. Pour prévenir mes chutes et mes maladresses, le caporal a la complaisance de m'offrir son bras, et alors je puis admirer tout à mon aise. A 10 mètres au-dessus de nous, se trouve une autre galerie pareille à celle que nous parcourons, puis d'autres à plein pied qui s'enfoncent dans la montagne. Nous sommes dans la direction des Beauges. Nous rencontrons le wagon qui s'arrête poliment pour nous laisser passer et nous arrivons enfin au bout de la galerie où nous trouvons deux ouvriers occupés à extraire le charbon. Leur gaieté est grande en voyant arriver de si nombreuses visites, et nous nous arrêtons un instant avec eux, les regardant picoter ce roc noir et suivre la riche veine qui ne parait pas être épuisée de longtemps. La chaleur est grande à cette profondeur, mais l'été, il y règne une fraîcheur agréable. Les ouvriers ne restent que 6 heures sans sortir, et ils n'ont point l'air malheureux. Nous revenons ensuite processionnellement comme nous sommes arrivés et après bien des tâches, des faux-pas et des rires, nous nous retrouvons au fond du puits. Je ne trouve point le temps long dans cet antre affreux, enfin je remonte la dernière pour jouir plus longtemps des sombres merveilles du travail de l'homme. M. Richard, le caporal et moi remontons ensemble, écoutant toujours les obligeantes explications de M. Bovio (c'est ainsi que se nomme le caporal) et le remerciant de sa bonté pour nous.

« Revenus à la surface de la terre, nous reprenons nos crinolines et tandis que ces dames se nettoient, je rends intérieurement grâce à mon conducteur qui m'a évité tant de noirceur ».

Je crois que cette description pittoresque nous donne bien une idée de ce qu'était la Mine en 1858. La machine à vapeur servait non seulement à l'extraction et au transport des ouvriers, mais aussi à l'épuisement de l'eau qui était assez abondante dans les travaux ; ceux-ci s'effectuaient par galeries superposées ; on travaillait souvent

dans plusieurs galeries à la fois et les avancements prenaient ainsi la forme de véritables gradins. Les déblais de galeries supérieures servaient à remblayer les galeries inférieures. Une galerie d'aérage était creusée dans le banc secondaire, afin que l'air puisse circuler de bas en haut en balayant les régions dans lesquelles s'effectuait l'exploitation. La descente du charbon se faisait par des couloirs installés dans des puits laissés entre les divers massifs. Arrivé à la galerie principale de roulage, le charbon était conduit soit directement au jour dans des wagonnets sur rails, soit au pied du puits pour être remonté par des bennes. La Mine comptait une quarantaine d'ouvriers, qui travaillaient 12 heures par jour pour un salaire de 1 fr. 80, soit 1 fr. 20 si on le rapporte à la journée de 8 heures, et le lignite qui représentait environ 0 fr. 80 de main-d'œuvre par benne de 112 litres, était vendu à Annecy, 15 francs la tonne.

Il est intéressant de comparer ces chiffres au salaire actuel d'un ouvrier qui est de 70 francs environ avec les charges — c'est-à-dire 55 fois plus élevé — tandis que le prix de gros du combustible n'est pas 20 fois plus grand, ce qui s'explique par les progrès du machinisme en matière de mines comme en matière de transports.

En 1860 et pendant les années qui suivirent le retour de la Savoie à la France, on travaillait ferme sur la rive droite du ruisseau de Saury ; on extrayait une moyenne de 55.000 quintaux-métriques de combustible, soit 5.500 tonnes chaque année. Le lignite sortant de la Mine était rassemblé près du puits de Saury et transporté jusqu'au lac sur des traîneaux par un petit chemin de montagne qui aboutit au hameau de Saury ; ce chemin, constitué par de grandes dalles de pierre, présente encore un aspect curieux : les traîneaux ont creusé la pierre et laissé des traces nombreuses, sous forme de véritables ornières, comme celles que l'on voit encore dans les rues de Pompeï. Le combustible était ensuite acheminé par bateau à voile jusqu'à Annecy ; c'était d'ailleurs en 1839, vingt ans auparavant que le premier bateau à vapeur du lac « Le Chérubin », avait fait son premier voyage, alimenté par le lignite d'Entrevernes, et crachant fort par sa cheminée escarbilles et poussières au grand émoi des voyageurs.

En 1865, la production avait décru notablement par suite du chômage de la Manufacture de coton, pour reprendre en 1871 et 1872 avec des difficultés ; il fallait en effet, lutter contre les houilles de la région de Saint-Etienne qui avaient pu profiter dès 1866 de l'ouverture du chemin de fer d'Aix à Annecy.

Pendant les années suivantes, une cinquantaine d'ouvriers ont travaillé à la Mine et les quantités extraites variaient entre 3 et 6.000 tonnes par an. Tout le lignite était consommé dans les foyers producteurs de vapeur de la Manufacture d'Annecy, qui filait et tissait le coton. Mais en 1880, après un procès avec Barnier, qui exploitait en régie pour le compte de la Manufacture, celle-ci abandonna d'une façon presque définitive la Mine en employant presque exclusivement les houilles de la Loire, dont le prix de revient, grâce aux facilités de transport et à l'important tonnage extrait, était plus avantageux.

La Mine fut ensuite vendue à M. Charles Ruphy qui devint propriétaire des cinq concessions et qui fit appel à de nombreux spécialistes pour essayer de tirer parti du domaine en l'exploitant d'une façon plus rationnelle et en utilisant la voie ferrée qui venait d'être établie entre Annecy et Albertville. Mais après quelques essais, les tentatives échouèrent.

La Mine resta ainsi en sommeil jusqu'en 1917, date à laquelle la Société Paul Girod, devenue la Société d'Electrochimie et d'Electrométallurgie, préoccupée d'assurer la marche de ses fours pour la défense nationale, racheta la concession. Nous traversions alors une période critique de la grande guerre où le moral du pays n'avait pas résisté sans défaillance aux épreuves de toutes sortes infligées à notre Patrie. C'était l'époque hélas, où les défaitistes qui prenaient des ordres à l'étranger semaient le découragement et la panique jusque dans les troupes du front. Mais ce fut aussi l'époque où un chef admirable, aimé de tous les combattants, reprit en mains l'armée de France, dressa contre l'envahisseur le mur de Verdun, et, comme en juin 1940, sauva la Patrie. La Société d'Electrochimie, d'Electrométallurgie et des Aciéries électriques d'Ugine commença des travaux de déblaiements dans les anciennes galeries

de surface, voisines du puits de Saury, mais ne parvint pas à exploiter la couche d'une façon rationnelle. La guerre d'ailleurs, après Verdun, évoluait dans un sens favorable à nos Armées. Les charbons arrivaient normalement. Les travaux furent abandonnés et repris quelques années plus tard en 1926. On construisit alors à la cote 881, c'est-à-dire à 63 mètres au-dessous des anciennes galeries les plus basses, un tunnel ou travers-banc de 358 mètres de longueur prenant accès sur le flanc de la montagne (fig. 3) sur la rive gauche du ruisseau de Saury, et atteignant directement le banc principal. Ce tunnel, en même temps qu'il créait une voie d'accès facile et rationnelle au gite de lignite, rendait la nouvelle exploitation indépendante des anciens travaux et ouvrait un champ nouveau aux recherches. L'installation était complétée par un téléphérique partant du carreau de la Mine, c'est-à-dire de l'entrée du travers-banc, pour aboutir à 250 mètres plus bas, avec une portée de 600 mètres, au hameau de Saury.

Pendant deux ans, les travaux furent poussés à petite allure. 1.500 tonnes environ furent sorties de la descenderie, c'est-à-dire d'une galerie descendant en oblique vers le Sud, à 150 mètres au-dessous du tunnel, ce qui permettait d'affirmer que le banc principal de combustible plonge, comme je l'indiquais précédemment, à une profondeur d'au moins 250 mètres au-dessous du niveau du sol de la montagne.

La S.C.E.M. (6) en resta là et la Mine connut une nouvelle période de sommeil, au cours de laquelle elle changea de propriétaire, en la personne morale de la Société des Mines d'Entrevernes, filiale de la Société des Forces du Fier. Celle-ci, tout en assurant l'entretien aussi complet que possible des installations, fit tous ses efforts pour mettre en valeur cette ressource régionale, achetant du terrain dans le hameau de Saury pour la construction éventuelle d'une centrale thermique et de maisons ouvrières, et prenant contact avec de nombreuses personnalités et de nombreux organismes familiarisés avec la question d'utilisation du lignite.

---

(6) Société d'Electro-Chimie et d'Electro-Métallurgie.

Ces efforts ne furent pas couronnés de succès : On ne manquait pas de houille. La question d'un combustible de remplacement pour le chauffage ne se posait pas et l'Allemagne elle-même nous inondait de briquettes « Union » fabriquées sur le carreau de ses Mines de lignites, avec un prix de revient des plus bas. Les autres questions de gazéification, de fabrication d'essence synthétique, de goudron ou de brai, ne se posaient pas davantage, et il a fallu le coup de tonnerre de Juin 1940 pour que fût prise la décision de remettre immédiatement en exploitation la Mine sans considération de difficultés, ni d'argent.

La Société, présidée par notre Collègue, Monsieur Léon Laydernier, dont nous connaissons l'esprit d'initiative et de décision, voulait ainsi en premier lieu, éviter à tout prix les restrictions de consommation du gaz qui, devenant inévitables, allaient paralyser une bonne partie de l'industrie annécienne et gêner considérablement la population ouvrière ; en second lieu, tirer parti d'une ressource régionale qui en raison de l'occupation de nos Mines du Nord et des difficultés de transports, pouvait prendre utilement sa place dans le cercle de l'économie nationale.

Les travaux furent commencés immédiatement et poursuivis sans interruption. Le résultat, grâce à l'activité et au dévouement de collaborateurs tels que MM. Duret, directeur et Houlon, chef d'exploitation, fut que dès le 10 juillet les restrictions imposées par le gaz, étaient supprimées, qu'en Septembre des Industriels privés de mazout pouvaient alimenter leurs fours au gaz, et que pendant l'hiver particulièrement rigoureux, une partie de la population privée de charbon put, grâce au stock de lignite constitué sur place, échapper aux souffrances du froid.

Il fallut, pour aboutir, vaincre de nombreuses difficultés. Le tunnel était obstrué à son intersection avec le banc principal dont les éléments en surplomb s'étaient effondrés sous la poussée des terres et l'action lente des eaux, formant ce qu'on appelle une « cloche », c'est-à-dire une excavation dangereuse, véritable gouffre renversé au-dessus du tunnel. Un mois fut nécessaire pour assurer un passage sûr au personnel et au matériel et atteindre le gisement par deux galeries latérales creusées hors de la « cloche ».

Je n'entrerai pas dans le détail des travaux exécutés depuis 8 mois pour améliorer les moyens d'exploitation, augmenter la sécurité du personnel et développer l'extraction du combustible.

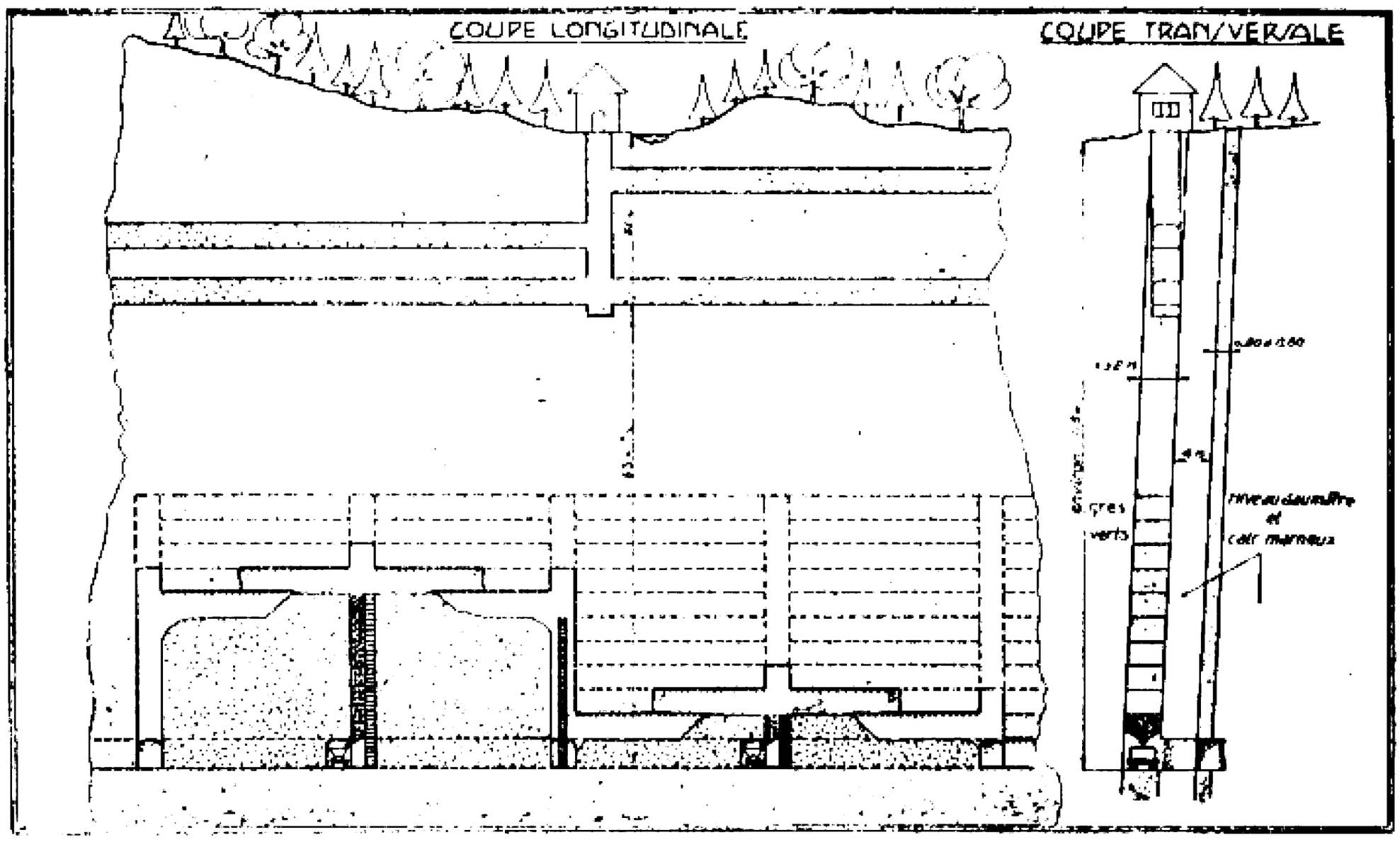


Figure 4

SCHEMA DU PROCEDE D'EXTRACTION

Une cheminée verticale permettant le passage des mineurs et des matériaux est prévue tous les 50 mètres. De cette cheminée partent vers le Nord et le Sud, des galeries d'attaque qui sont comblés au fur et à mesure de l'avancement en profondeur et en hauteur. Une cheminée auxiliaire est maintenue au milieu de l'intervalle séparant les deux autres, pour permettre, en cas d'accident, l'évacuation du personnel. Le lignite entassé au fur et à mesure de l'extraction dans une trémie verticale, est pris dans le bas par des wagonnets qui le transportent vers le téléphérique, par le travers banc.

A l'heure actuelle, la Mine occupe près de 40 ouvriers et produit une moyenne de 15 tonnes par jour, dont 5 sont absorbées par l'Usine à Gaz d'Annecy. Le dispositif prévu pour extraire le combustible est le suivant : *Une galerie de roulage* et d'aération (fig. 4) est creusée dans le banc secondaire situé à 4 mètres du banc principal et parallèle à ce dernier. Des « recoupes », c'est-à-dire des galeries d'accès perpendiculaires au gisement, sont prévues tous les 50 mètres. Au droit de chaque recoupe, on établit un « montage » ou cheminée verticale, d'où partent les galeries d'attaque dans lesquelles progressent les mineurs.

Chaque galerie à 25 mètres de longueur, chaque poste de mineurs s'avançant au-devant de l'autre. Les galeries se

superposent les unes aux autres, les « stériles », c'est-à-dire les pierres, rocailles, matériaux inutiles de la galerie supérieure servant à remblayer la galerie inférieure, pour éviter l'éboulement du toit sur le mur. Une cheminée secondaire est prévue entre les deux principales afin qu'à chaque instant les hommes aient la possibilité de s'enfuir par l'avant ou l'arrière de la galerie, afin également d'assurer une ventilation rationnelle des travaux. Le lignite est transporté par wagonnets poussés à la main par des ouvriers « rouleurs » jusqu'au carreau de la mine d'où il passe aux silos, puis dans les bennes du téléférique au pied duquel il est stocké avant transport à Annecy.

Les conditions d'exploitation ne sont évidemment plus les mêmes qu'au siècle dernier. Le pistolet à air comprimé, d'un maniement facile et d'un rendement élevé a remplacé le pic. De puissants ventilateurs aspirent l'air du front de taille qu'ils renouvellent sans cesse. L'éclairage électrique a remplacé la lampe à huile, bien qu'au front de taille l'usage de la lampe de sûreté seule soit autorisé, pour éviter tout danger de grisou. La présence de ce gaz a en effet été constatée, en faibles quantités heureusement. On sait qu'il provient de la décomposition complexe des matières organiques, qu'il est plus léger que l'air et s'accumule dans les excavations situées à la partie supérieure des galeries ou des cheminées verticales.

C'est à ces excavations qu'aboutissent les tuyaux d'aspiration pour refouler l'air suspect hors de la Mine. Ces tuyaux sont emmanchés les uns à la suite des autres, au fur et à mesure de la progression des travaux le long des parois de la cheminée jusqu'à 20 mètres de hauteur, et c'est un spectacle assez curieux que celui de ce puits creusé verticalement dans la couche, par où montent les mineurs, pour atteindre la galerie supérieure, et par où sont hissés tous les bois de renforcement et de protection.

Les bennes transporteuses de charbon circulent sur les deux câbles porteurs du téléphérique qui amène chaque matin à leur travail les ouvriers logés au hameau de Saury dans des conditions de bien être et d'hygiène que la Société améliore chaque jour.

Les travaux sont poussés activement pour arriver à 20 puis à 50 tonnes par jour lorsque le dénoyage des anciennes galeries par de puissantes pompes aura été effectué et que le puits de Saury, où la jeune Savoyarde de 1861 était descendue, aura été relié aux nouvelles galeries. Ce puits abandonné depuis 1880 est en effet inondé comme toutes les galeries anciennes. Ce sont des milliers de mètres cubes d'eau qui constituent une menace pour les travailleurs du bas et obligent l'exploitant à conserver une tranche de protection suffisante de 25 à 30 mètres.

Il est difficile de prévoir l'orientation que prendra alors la Mine d'Entrevernes dont le combustible sera pendant de longs mois encore, et surtout l'hiver prochain, utilisé pour le chauffage des foyers d'usines et de particuliers et pour la distillation du gaz.

De nombreuses questions sont à l'étude, qui prévoient soit l'alimentaton d'une centrale électrique apportant en périodes de basses eaux l'appoint nécessaire au réseau de la Société des Forces du Fier, soit l'intallation d'une grande Usine à Gaz alimentant, par des canalisations à haute pression, les principaux centres des environs, soit la fabrication de produits synthétiques, comme l'essence. Mais comme disait Kipling, cela c'est une autre histoire, sur laquelle nous reviendrons peut-être un jour.

*
* *

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, d'avoir suivi avec attention mon exposé. J'ai essayé de faire revivre devant vos yeux l'histoire d'un coin de notre Savoie, où la terre ajoute aux ressources de son sol, couvert de pâturages et de forêts, les richesses exceptionnelles de son sous-sol. Des hommes ont exploité une partie de ces richesses avec les moyens rudimentaires dont ils disposaient. D'autres les exploitent aujourd'hui avec des outils plus perfectionnés ; leurs enfants viendront demain armés mieux encore, et nul ne peut dire si dans un essor nouveau de la science, des chantiers dont nous n'avons aucune idée ne s'ouvriront pas un jour sur les bords du ruisseau de Saury. Le lignite d'Entrevernes connaîtra alors un nouveau succès, mais les hommes qui l'exploiteront seront toujours les

mêmes. Ils naîtront, travailleront et mourront comme ceux de 1794, sur la terre nourricière, la terre, qu'un grand savant, qui fut aussi poète et philosophe, et qui a laissé au milieu de nous de chères affections, j'ai nommé le géologue Termier, le beau-père de notre Collègue Pierre Calliès chantait ainsi dans un de ses livres : « La Terre, ma sœur « la Terre aurait dit Saint François d'Assise, m'est apparue « dès ma jeunesse comme infiniment belle ; digne d'être « parcourue, étudiée, expliquée, chantée ; capable de nous « consoler dans les pires douleurs, et quoique périssable « elle-même, de nous parler d'éternité ».

Puissent ces belles paroles, Mesdames et Messieurs, être pour moi l'excuse de vous avoir parlé si longtemps de la Mine d'Entrevernes.

ANNEXE

1. — EPOQUES GEOLOGIQUES

Durées probables de chaque époque

Quaternaire	200.000 ans
Tertiaire	
Néogène (mollasse)	6 et 12 millions d'années
Nummulitique	16 et 20 millions d'années
Secondaire.	
Crétacé	65 millions d'années
Jurassique	35 — —
Trias	35 — —
Primaire	
Permien	25 — —
Carbonifère	85 — —
Dévonien	50 — —
Silurien	130 — —
Cambrien	70 — —
Antecambrien	1 milliard d'années

---

2. — COMPOSITION ET POUVOIR CALORIFIQUE COMPARES

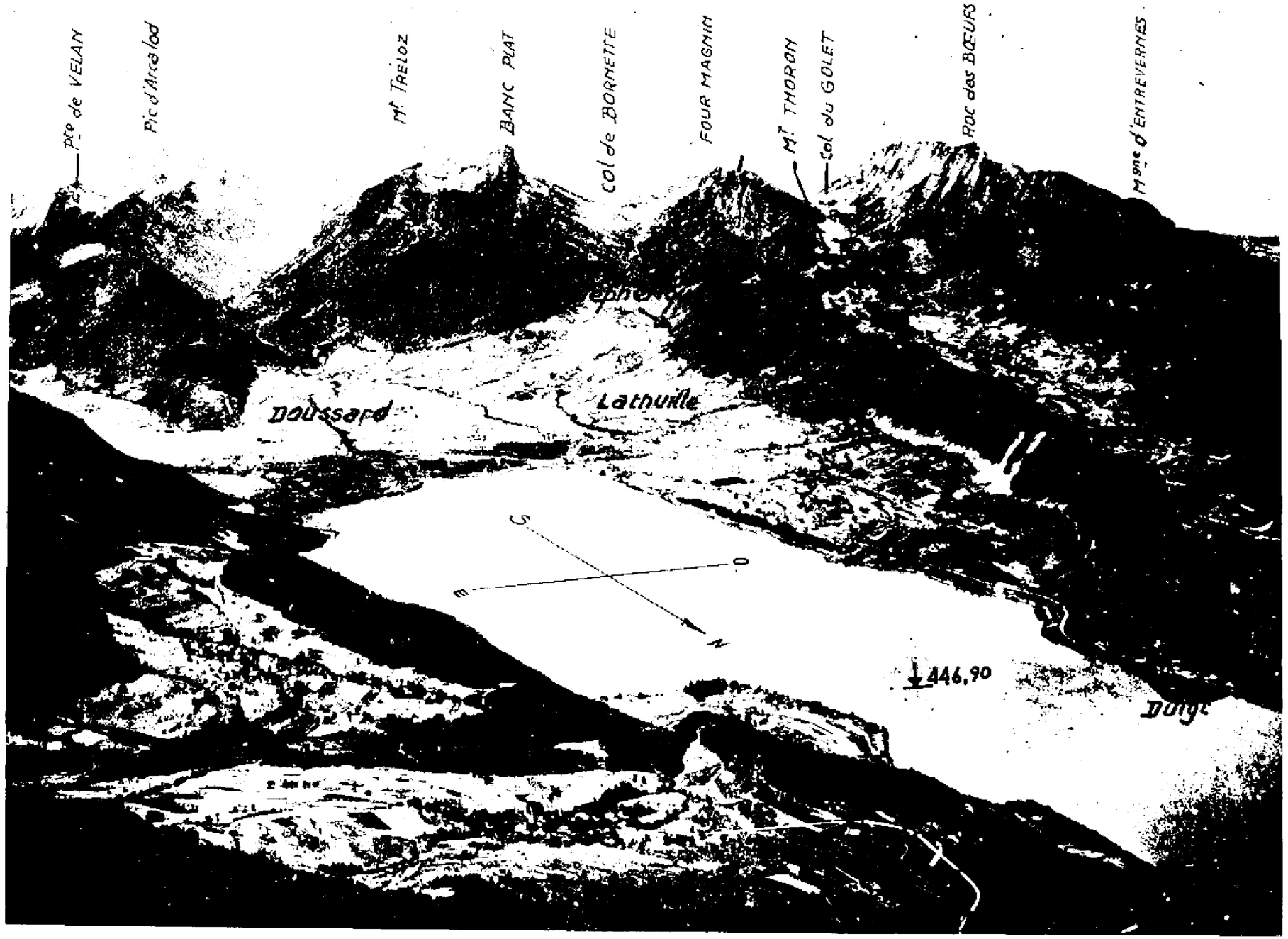
	Humidité —	Matières volatiles —	Carbonne fixe —	Cendres —	Pouvoir calorifique —
Lignite d'Entrevernes	3.00	32	34	31	5.000
Houille de Saint-Etienne	2.00	30	61.5	6.5	8.000

3. — CHRONOLOGIE HISTORIQUE

	France		Savoie
1789	Révolution		Victor Amédée III . — Etat sarde.
1789-91	Assemblée Nationale Constituante		Troupes Françaises à Chambéry.
1791-92	Assemblée Législative		Incorporation provisoire de la Savoie à la France, le 22 Septembre 1792.
	Première République		
1792-95	Convention Nationale		Contre-Révolution en 1793.
1795-99	Directoire		Campagne de Victor-Emmanuel Ier contre la France.
1801	Concordat	1796	Mort de Victor Amédée III et avènement de Charles Emmanuel IV.
1799-1804	Consulat	1802	Charles Emmanuel IV abdique en faveur de Victor Emmanuel Ier.
1804-1814	Napoléon Ier		Mouvements divers. — Invasion par les Autrichiens.
1815	100 jours		Retour de la Savoie au Gouvernement de Victor Emmanuel Ier.
1814-15-24	Louis XVIII	1821	Abdication de Victor Emmanuel Ier. Avènement de Charles Félix.
1824-1830	Charles X	1831	Avènement de Charles Albert — Monarchie absolue.
1830-48	Louis Philippe	1848	Etablissement du Parlement Sarde. Statut constitutionnel.
1848-1852	Deuxième République	1849	Abdication de Charles-Albert. Avènement de Victor Emmanuel II.
1852-1870	Napoléon III	1858	Cavour rencontre Napoléon III, à Plombières.
1870	Troisième République	1860	Traité de Turin. — Retour de la Savoie à la France.

LE « BOUT DU LAC » D'ANNECY

(Photographie de M. Ducrous)



On voit, figurée en « tirets » noirs la trace probable d'affleurement de la couche verticale de lignite sur le sol, s'étendant de Duingt au Nord,

POÉSIES

lues à la séance du 2 Avril 1941

A la mémoire du sous-lieutenant de Castex, des sergents Décisier et Applagnat, des alpins Marcillaz, Juris et Deville-Larderat, morts au champ d'honneur.

In Memoriam

Ils dorment mêlés à la terre
Où coula leur sang héroïque,
Saignent aussi les cœurs des mères,
Broyés dans la lutte tragique.

Nous avons vu leur tombe fraîche
Que des mains chères ont fleuries.
La terre n'est pas encore sèche,
Les larmes ne sont pas taries.

Nous avons porté nos prières,
Gerbes mystiques d'espérance,
Qui, comme les fleurs printanières,
Embaument la juste souffrance.

Après leurs luttes terminées,
Sur le chemin des offertoires,
Ils ont vu l'immense journée
Où luit le soleil des victoires.

Que leur mémoire nous soutienne
Pour reconstruire la Patrie
Dans la lutte quotidienne
Où notre âme se sent meurtrie.

Qu'à notre tour Dieu nous appelle,
Nous verrons vers notre misère
Se tendre leur main fraternelle
Au seuil de la maison du Père

Beaufort-sur-Doron, le 27 juin 1940.

Clément Gardet.

Au Maréchal PÉTAIN
Président de la Légion

Hymne patriotique savoyard

Poème de C. GARDET
Musique de A. GUYON

I

Fils aux cœurs fiers du pays des montagnes
Qui connaissez les duretés du sort,
Voici les jours où le succès se gagne
Par un fidèle et patient effort.
Enfants de France et fils de la Savoie,
Un même élan fait vibrer votre cœur
Pour le seul chef qui nous montre la voie
Vers un combat pacifique et vainqueur.

II

Dans nos sommets si purs où le vent rôde,
On voit jaillir les sources des glaciers.
Et par les lacs d'azur et d'émeraude
Au long des prés, des bois et des sentiers,
D'un même cours s'écoulent nos rivières
De la Savoie au fleuve rhodanien
Vers la patrie aimée, à qui nos pères
Ont librement lié notre destin.

III

Rempart plus fort que la plus forte armure
Surgit à l'est la chaîne du Mont-Blanc ;
Elle a gardé, frigide sépulture,
Les glorieux soldats morts sur ses flancs ;
Mais les héros tombés devant la Seigne
Au Saint-Bernard et sur le Mont-Cenis
Vivent toujours en notre cœur qui saigne
Après la lutte et les combats finis.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

MORET Léon. — **Manuel de Paléontologie animale.** — Paris. Masson et Cie, 1940, in-8°, VII + 675 p., 241 fig., 12 tableaux.

Fruit d'un enseignement de plus de quinze années au Laboratoire de Géologie de Grenoble, le *Manuel de Paléontologie animale* de M. Léon Moret fait le plus grand honneur à l'Université et à la science française. Si, comme le dit mélancoliquement l'auteur, ce livre « écrit dans l'enthousiasme s'achève dans la tristesse d'un nouveau bouleversement du monde », il n'en paraît pas moins à son heure, en un moment « où l'activité intellectuelle s'avère chez nous comme une nécessité nationale ».

Bien qu'elle ne soit que la science des êtres morts et le musée des formes disparues, la Paléontologie ouvre ses trésors à tous les esprits curieux des choses de la nature, au stratigraphe, à l'ingénieur explorateur de terrains, au biologiste et au philosophe. On s'en persuadera aisément après la lecture de l'introduction que M. Moret consacre aux fossiles, aux phénomènes de fossilisation, aux méthodes et aux résultats de la Paléontologie.

Les fossiles se rencontrent dans tous les types de sédiments et parviennent même, si grande est parfois leur abondance, à constituer des roches spéciales, les radiolarites par exemple. Les Globigérines, organismes unicellulaires à affinité animale, forment 90 % des calcaires pélagiques et l'on peut dire que les grandes pyramides d'Egypte « ne sont qu'un empilement de gros Foraminifères (Nummulites) tellement les calcaires avec lesquels elles sont construites en sont criblés ». Il existe des fossiles de toutes dimensions, de tous âges et de toute nature. Dans l'échelle des tailles, ils vont des microfossiles aux Reptiles géants du Secondaire qui pouvaient atteindre une longueur de 25 mètres (*Diplodocus*, *Brachiosaurus* et *Brontosaurus*), et même de 40 mètres et plus, comme chez *Gigantosaurus* du Crétacé africain ou *Atlantosaurus*, dont le fémur seul mesure 2 mètres. Dans l'échelle des temps, les découvertes récentes ont permis de reculer l'apparition de la vie du Cambrien moyen au Précambrien et à l'Archéen ; il est même probable que si le métamorphisme « n'était pas intervenu pour modifier la base des vieux sédiments, ceux-ci auraient livré des vestiges fossiles ». Enfin, par un de ces hasards qui ne sont pas le moindre attrait de la Paléontologie, les formes les plus molles, les traces les plus fugaces, ont réussi parfois à traverser l'immensité des âges grâce à la fossilisation. Citons entre autres les Méduses, connues par des moulages de cavités gastriques (Méduse du Sénonien des environs de Grenoble), les pistes de Vers ou de Gastéropodes du « Flysch à Helminthoïdes » des Basses-Alpes, les empreintes de certains Reptiles secondaires qui ont permis de reconstituer le mode de locomotion de ces derniers et de conclure qu'ils devaient progresser en s'appuyant sur leur queue, à la façon des Kangourous actuels, ou bien en s'en

servant comme d'un balancier balayant le sol alternativement à droite et à gauche.

Depuis que les fossiles ne sont plus regardés comme de simples jeux de la nature ou des pièces de collection, précieuses par leur étrangeté, le problème des causes premières de la variation des êtres a sollicité les paléontologues, qu'ils fussent les tenants du *Fixisme*, du *Créationisme* ou du *Transformisme*. Dans des pages limpides, M. Léon Moret caractérise les différents systèmes évolutionnistes et expose le point de vue actuel de la Paléontologie sur le Transformisme, critiqué récemment par L. Vialleton. Pour M. Moret, « la notion d'évolution restreinte est, semble-t-il, un fait acquis, imposé par la documentation paléontologique ». Si chacune des grandes espèces reste nettement séparée de ses voisines, dans l'espace et dans le temps des variations, tantôt courtes, tantôt longues, aboutissent à des mutations de formes dont on devine l'utilité pour dater les terrains. L'arbre généalogique de l'espèce, le rameau phylétique ou *phylum*, permet de suivre ces variations. Les phylums ne sont, bien entendu, que la résultante « d'une immense quantité d'unités morphologiques, entrelacées à plaisir par tous les caprices des migrations géographiques et de la fossilisation », mais grâce à eux, on voit plus clair dans les complications et les lois du Transformisme.

A côté d'arbres généalogiques en plein épanouissement actuel et se développant de façon continue, d'autres s'étiolent et se réduisent à quelques reliques. Si les Rongeurs sont en pleine évolution, les Eléphants, les Baleines, les grands Oiseaux sont presque parvenus au terme de leur carrière. Certains phylums affectent une allure écailleuse, par suite de la naissance de rameaux se développant à partir d'un tronc commun, ou prennent une silhouette capricieuse, en raison de subites explosions de formes, de rejets inattendus. On constate, en outre, dans les lignées phylétiques bien établies, que « l'accentuation de certains caractères s'effectue sans arrêt... toujours dans le même sens, comme si le phénomène était déterminé dès le début » : chez le Rhinocéros, les cornes naissent et poussent progressivement pendant le Tertiaire et, dans le même laps de temps, les pattes, la dentition se transforment chez le cheval. On a donné à cette évolution en apparence « dirigée » le nom d'*orthogénèse*. Celle-ci, qui peut être progressive ou régressive suivant que les caractères se compliquent ou se simplifient, aboutit, parfois, à de curieux phénomènes de *convergence*, à d'étonnantes ressemblances entre des êtres fort éloignés, pourtant, dans la classification : ainsi entre le Requin (Poisson), le Dauphin (Mammifère) et l'Ichthyosaure (Reptile) adaptés à la vie pélagique et tous fuselés comme des poissons. En définitive, si l'Evolutionnisme limité au cadre étroit de l'espèce demeure une « belle hypothèse de travail », le déterminisme exact de l'Evolution reste mystérieux, l'action modelante du milieu (Lamarckisme), la sélection naturelle (Darwinisme), la sélection génétique résultant de variations quelconques nées du germe (Mutationnisme généticien) ne pouvant être invoquées sans soulever de graves critiques.

Il n'appartient pas au profane que nous sommes d'entrer dans le détail d'un ouvrage d'une haute technicité, dont l'index alphabétique renferme quelque 3.000 noms de genre, sous-genres, familles et

groupes : nous nous contenterons de suivre l'auteur dans ceux de ses développements qui nous ont paru le plus à notre portée.

M. Léon Morel a consacré près des trois quarts de son *Manuel* aux Invertébrés, si utiles aux stratigraphes, et il a étudié principalement les groupes riches en bons fossiles, ceux qui par la brièveté de leur apparition ou par leurs modifications multiples constituent des repères chronologiques de première valeur. Grands constructeurs de terrains (boues à Globigérines de la zone pélagique, calcaire à Fusulines, à Orbitolines, à Nummulites, etc.), les *Foraminifères*, Protozoaires à test calcaire, permettent dans certains cas de caractériser des séries de couches en l'absence d'autres fossiles. Les bonnes espèces de Nummulites ont facilité, de la sorte, l'établissement d'échelles stratigraphiques allant de l'Eocène inférieur à l'Oligocène. Les microfossiles de la classe des Foraminifères fournissent à M. Moret l'occasion d'exposer des procédés d'étude qui intéresseront vivement les non spécialistes et qu'utilisent, dès maintenant, certaines entreprises industrielles, notamment celles des sondages pétrolifères. Les Calpionelles, autres microfossiles (Infusoires), sont très caractéristiques des faciès pélagiques du Valanginien et du Tithonique, spécialement dans nos Alpes.

Dans la seconde partie du *Manuel de Paléontologie animale* consacrée aux Vertébrés fossiles, les développements sur les Reptiles, les Equidés et les Primates retiennent tout particulièrement l'attention du lecteur. Dans le monde immense des Reptiles uniquement représentés, de nos jours, par des formes résiduelles se vérifie la loi paléontologique de *l'augmentation de taille*, loi d'après laquelle la tendance au gigantisme précéderait de peu la disparition des espèces. Les grands Lézards marins adaptés à la vie pélagique et complètement rayés du monde vivant, « à moins que les Serpents de mer dont il est périodiquement question dans la littérature maritime n'en soient les ultimes représentants », ne mesuraient pas moins de 15 mètres de long et l'on a déjà noté que les *Sauropodes*, les plus grands animaux terrestres connus ont pu atteindre des dimensions de l'ordre de 25 à 40 mètres. Les Equidés de l'Amérique du Nord dont le phylum se suit, sans interruption, depuis la base de l'Eocène jusqu'au Quaternaire, permettent également d'étudier l'évolution de la taille chez ces animaux, depuis *Eohippus* et *Mesohippus*, grands comme un Renard et un gros Chien, jusqu'à *Pliohippus* qui a le port et la taille d'un Poney.

Les Primates, sur lesquels se clôt l'ouvrage de M. Moret, soulèvent le passionnant problème des Paléohominiens, des êtres qui dans le passé « ont dû immédiatement précéder l'apparition de l'Homme et ont joué, en quelque sorte, le rôle d'anneau dans la chaîne qui conduit des formes inférieures aux Hominiens ». Les fouilles exécutées il y a une dizaine d'années, dans les environs de Pékin, par le Service géologique de Chine ont mis à jour de nombreux spécimens d'un nouveau Primate, le *Sinanthropus*, considéré par les uns comme un Paléohominien antérieur à l'Homme de Néanderthal (Breuil), par d'autres comme une forme parente des Singes géants (Boule). Quoi qu'il en soit, l'arbre généalogique des Primates donne à penser que l'évolution orthogénique des Tarsiens, des Lémuriens et des Simiens qui se traduit par la tendance à la *céphalisation*, c'est-à-dire à la réduction de la face au profit du crâne, postule

l'existence d'une souche commune aux Hominiens et aux autres branches des Primates, souche qui se situerait quelque part dans l'Eocène inférieur ou même dans le Crétacé. Certes, la Paléontologie ne prétend pas apporter une solution au problème de l'apparition des facultés psychiques et du langage articulé chez les Hominiens : elle se contente d'enregistrer que l'évolution des diverses branches des Primates se fait suivant un style analogue, ce qui ne veut pas dire, du reste, que « ressemblance signifie descendance » et qu'il faille forcément voir dans la céphalisation autre chose qu'un de ces phénomènes de convergence si fréquents en Paléontologie.

Par l'ampleur de l'information, la netteté de l'exposition, la documentation bibliographique qui fait état des publications les plus récentes, le *Manuel de Paléontologie* de M. Léon Moret s'adresse en tout premier lieu aux étudiants et aux géologues. Toutefois, par les problèmes philosophiques qu'il soulève chemin faisant, par sa présentation, son abondante illustration, tout entière de la main de l'auteur dont on connait le talent artistique, ce bel ouvrage convient également au grand public instruit qui y trouvera, tout à la fois, plaisir et profit.

H. Onde.

Vox romanica, 5, 1940, extrait obligeamment communiqué par M. L. Pfister, Directeur de la *Revue Savoisienne*, et renfermant, p. 307-10, un article (en allem.) bibliographique de M. J. Hubschmied. Le critique constate d'abord que celui qui s'adonne à l'étude des noms de lieux de la Suisse occidentale rencontrait une lacune, n'étant que mal informé des noms du pays savoyard; mais que deux ouvrages avaient obvié à cet inconvénient : Ad. Gros : *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Savoie*, 1935, et Ch. Marteaux : *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy, d'après le cadastre de 1730*, 1935, 1937, 1940. Il montre ensuite, avec une rigoureuse impartialité, la présentation, le but, la méthode et le résultat des recherches étymologiques des deux auteurs, non exemples de défauts, ni d'erreurs, ceux-ci n'étant pas, dit-il, des linguistes de première ligne ; c'est là en effet et en ce qui me concerne, une infériorité dont j'ai toujours eu conscience et que j'ai, à l'occasion, franchement reconnue, estimant toutefois qu'en ce domaine, comme en d'autres, un peu de choses utiles publiées valent mieux que le néant, quand ce ne serait que pour offrir à des chercheurs, mieux documentés et plus instruits, l'intime satisfaction d'une mise au point.

M. Hubschmied donne alors son avis personnel sur quelques-uns des noms de lieux cités. C'est ainsi qu'il rattache Pél(l)ève, pat. de Bessans *Pailaivo* (*o* bref), paroi d'une roche taillée perpendiculairement, précipice profond, Gros, DES, 408 ; en Haute-Savoie, village et nant Répert. III, 100, Pelvou etc (dans *peilevot*, le suffixe supposé *ot* indiquerait plutôt une dépréciation ; mais peut-être faut-il voir dans cette finale accentuée, l'effet d'une fausse accentuation paloise dont on a du reste d'autres exemples) à une base * *Pélavo* qui, avec son *e* long, conviendrait mieux aux formes savoyardes que * *Palavo* qu'il compare à *Alavo*, d'où Allève. C'est ainsi qu'il insiste aussi sur l'origine d'Echeron, Répert. II, 88, 4;

et de Lescheraines, DES, 306, dérivés, avec bien d'autres de *scala*, échelle, escalier. Le changement de *l* en *r* l'incite même (n° 7) à admettre pour l'alpin *para*, sav. la Paraz, pl. les Pares, pente rapide, paroi de montagne, Tignes, *pàa*, mais *paréi*, paroi ; Le Val d'Isère, couloir d'avalanche ; en Haute-Savoie, rocher à pic d'une certaine étendue, offrant l'aspect d'un grand mur, *Dict. savoyard*, p. 300 ; Répert. III, 92 ; DES, 406, l'étymol. latine *pala*, pelle, quoique ce dernier ait déjà donné sav. *pala*, pelle ; puis, partie plate d'un terrain, Répert. III, 87. Enfin, il attribue à un ancien burgonde * *groba*, le mot *gruva*, Répert. II, 172 ; DES, 274.

Ch. Marteaux.

Glossaire des patois de la Suisse romande, II, 1940 (suite). P 387, *bidolgon*, petit bidon, vin de qualité inférieure, cidre : anc. norois *bida*, vase en bois contenant le breuvage des matelots ; sav. baril, cidre. (N'est-il pas possible de rapporter à cette seule racine *bid*, d'origine germanique, exprimant l'idée d'un récipient grossier, puis, d'un contenu de qualité inférieure, les autres mots : *bidet* (p. 386), 1° jument petite ou vieille, cheval de moyenne valeur ; sav., âne, petit mulet, DS, mauvais cheval, F, l'être n'étant considéré qu'au point de vue physique, extérieur, et comme un récipient (ventre) animé de valeur médiocre ; 2° bouchée de viande, cp. fr. pop. bidoche, viande de mauvaise qualité ; par suite, bouchée de pain, F ; bidon, petit vase employé pour divers liquides ; sav., vase en bois, DS ; bidot, absinthe, homme ramolli ; ndh. sav. Bidot, 1634, DES, 85 ; *bidà*, afr. *bider*, trotter — aller à petits pas, irréguliers, comme un petit mulet ou un mauvais cheval) ? P. 394 ; bière, venu du fr., p. *bir* (sav. *bire*, v. Répert. I, 86) ; par comp., *bire*, *biron*, petite étable d'alpage pour les chèvres, Sallanches, DS, et *biron*, sorte de chaufferette, Genève, p. 402). P. 394-5, *bif*, *bifo*, *bifa*, substance grasse qui se forme à la surface du petit lait : d'orig. celtique (sav., lait qui se caille sans présure, DS ; *biffa*, *buffa*, drêche de laiterie, F : peut-être d'une simple onomatopée ; et aussi *briffe*, Genève, *briffa*, F). P. 401, *bin-ma*, jeune brebis de moins de deux ans : lat. *bîma* (femelle) âgée de deux ans (sav., *binma*, *bema*, chèvre qui n'a pas encore porté, F, DS). *Bin-nâ*, *béna*, baigner, combuger : dér. de *bajanus*, qui baigne dans l'eau, adj. tiré de *Bajae*, Baïes, Campanie, célèbre par ses bains (id. en Savoie, DS). P. 417, blaude, vêtement de dessus, sorte de robe de femme, 1646 ; sarrau : emprunté au fr. (sav. *blauda*, blouse, F, *blôda*, *bliôda*, DS ; cp. afr. *bliaut* ? d'orig. orientale, ML. 1169, *blialt* ; cp. aussi le ndh. germanique Blitald, Blialdus, Bliaud, d'où Fontainebleau, A. Longgnon, *Noms de lieu*). P. 426, *blyeta*, blette, motte de terre gazonnée, 1414, *bletta*, de foin, de fumier, touffe de foin sauvage dans les rochers ; * *blista* ?, touffe, agglomération; afr. *bleste*, motte de terre (cp. nde lieu, les Blettières, 1298, *Bleteri*, 1730, *Blatire*, Bonnefoy et Perrin, *Chamonix*). Nom donné aussi, comme en fr. et en sav. (*Flore*, 138-9) à la bette poirée, à d'autres légumes, mais aussi à la fétuque des brebis, foin sauvage qui croît par touffes dans les endroits rocheux, p. 420 (cp. *blettes*, fines herbes, Trévignin, DS. P. 432, *Bo*, crapaud : * *bott*, épais, rond, ou germ. *butt*, arrondi, mousse, afr., *bot* ; de là la Pierre à bot, Neuchâtel,

mégalithe ayant la forme d'un crapaud accroupi (mais reste à savoir si, en Savoie, toutes les Pierres à bot ont la même et singulière origine, sauf dans le cas du voisinage d'un marais ; v. Répert. III, 118 ; de même pour nos Bottières, I, 106. P. 434, *bo*, grand feu, 1612, *esbau*, avec influence du fr. *ébats* (ou *ébaudir*), feu de joie le soir de la Saint-Jean-Baptiste du 24 juin, survivance de l'ancienne fête du solstice d'été, avec danses : francique *bald*, hardi, gai, d'où un (feu) baud, avec détails confirmant cette étym. de ML 900, qui m'avait, à tort, laissé des doutes, Répert. I, 65. P. 438, *bœ, bâo ;* pl., 1300, *bouz* : celt. * *boutegon*, maison de bœuf (cp. Dottin, *Langue gauloise*, 235.291 ; sav. *bau*, écurie, DS ; v. les Bouts, Répert. I, 116. Le sav. *bouvi, bovi*, troupeau de bœufs, étable, DS, F, 1699, *la bovaz de la grange*, Moye, Tab. 391, 530, vient de *bovata*). P. 440, *bœché*, flamber : dû à un croisement avec *brælé*, de *br-ûstulare*, brûler, auquel sont rattachés les ndl. Buclet, Bucly, Buclard, avec le sens premier de « brûlis » (mais cette explication convient-elle à nos ndl. et ndh. Buclard, Buclet, Buclin, Buclon, Répert. I, 130 ?).

Ch. Marteaux.

82e Année 1941 3er et 4e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1895

Sommaire :

Académie Florimontane .. *Séance des 2 juillet, 8 octobre, 5 novembre, 3 décembre et 7 décembre 1941.*

Les Citations des Florimontans.

F. Cochat ..... *L'Inscription de la Clusaz.*

Autodafé de Talloires.

P. Duparc ..... *Un manuscrit du XVIIe siècle sur le Duché de Genevois.*

Colonel L. Folliet ..... *Annecy en 1740.*

L. Pfister ..... *Chronique Savoisienne.*

Ch. Marteaux ..... *Hydronymes prélatins (Haute-Savoie, Savoie, Isère).*

Bibliographie Savoisienne

G. M. ..... *Le Brunaud.*

L. Pfister ..... *Saint Hugues de Bonnevaux.*

Rumilly-en-Albanais.

Feigères.

Concours de poésie Léon Laydernier (règlement)

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1941

Source gallica.bnf.fr / Academie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 30 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1941. — *Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy Haute-Savoie).

N° 2 **3e et 4e Trimestre**

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 2 Juillet 1941 (1)
tenue dans le grand salon de l'Hôtel de Ville

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le président dit quelques mots de la séance commémorative qui a eu lieu à Montrottier, le 11 juin et il remercie vivement notre confrère M. Albert Crolard qui a bien voulu gracieusement faire ramener en car les florimontans.

M. G. Martin présente le petit livre édité par les Légionnaires de la Haute-Savoie à l'intention de leurs compatriotes prisonniers. C'est un souvenir intéressant et émouvant du pays natal. M. Martin lit quelques-unes des poésies qu'il renferme.

M. Gruffaz, président des « Amis du Vieil Annecy », offre une lettre autographe du général Dufour qui lui a été remise par M. Georges Baudoin. Cette lettre, datée du 23 juin 1839, était adressée à M. Grivaz, notaire à Annecy.

M. Tapponnier remet une instruction du même général sur le dessin des reconnaissances militaires en 1828.

M. F. Cochat offre aussi sa toute récente monographie de la Clusaz, et M. Léon Moret sa brochure sur le barrage du Chambon. Remerciements à tous ces aimables donateurs.

M. F. Ritz a eu connaissance par le compositeur Adrien Raynal, d'un article paru le 21 août 1892 dans les Annales

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, Avezou, J. Bouchet, P. Calliès, général Cartier, Clair, Cochat, Cuvet, Deschamps, Devant, Despierre, T. Falletti, Favre, Ferrero, J. Fournier, Gaillardi, Gardet, Gojon, Gruffaz, Hérisson, L. Laydernier, Lortet, Marteaux, Martin, Milliot, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F. Ritz, F. Serand, J. Serand, Tapponnier, Tissot-Dupont et Vallin.
Excusés : Mlle Trombert, MM. Lacroix, Mugnier, Fromaget et Onde.

Politiques et Littéraires, sur quelques vers galants de Xavier de Maistre, dédiés à la princesse Hélène G. qui s'était apprise à faire la barbe. Cet article fut écrit au lendemain de la catastrophe de Saint-Gervais-les-Bains, après que Francis Sarcey eût appuyé la demande de la Légion d'Honneur faite pour le coiffeur de l'établissement thermal, Denzler, qui, à lui seul, sauva 17 personnes.

M. le général Cartier fait une causerie, toute d'actualité du fait des événements d'Orient, sur l'Ordre religieux et militaires des Templiers :

A la suite de la première Croisade, qui mit une foule en mouvement et qui nous confond d'admiration devant le grand et rapide succès remporté malgré d'innombrables difficultés de tous ordres, furent créés le royaume franc de Syrie et celui de Jérusalem. En même temps furent fondés, en 1096 « les Frères de Saint-Jean de l'Hospital », ou Hospitaliers, pour soigner les malades et blessés sans distinction de races ni de religion, véritable organisation initiale de la Croix-Rouge. Pour la garde des Lieux-Saints, Godefroy de Bouillon institue, en 1099, les Templiers qui avaient charge aussi d'étendre la domination française par la charité et d'installer des gîtes d'étapes fortifiées sur les routes du retour. Ayant échappé au siège de Saint-Jean-d'Acre, les deux ordres essaimèrent. Les Templiers rentrèrent en Occident où ils avaient déjà des maisons de sécurité. Devenus très puissants, banquiers très riches, mais honnêtes, on connait la fin tragique de leur histoire.

Dans le Genevois, les Templiers possédaient l'importante commanderie de Compesières, près de Genève ; à Annecy, celle rappelée par le Puits Saint-Jean, et près de la Roche, celle de Moussy dont il subsiste une chapelle fort intéressante. Le Comte de Savoie, Amédée V, était intervenu en faveur des Templiers après l'odieux procès et chez nous ils ne subirent d'autre violence que leur fusion avec les Hospitaliers, leurs antagonistes.

Le conférencier regrette l'ingratitude de l'histoire pour ces hommes qui avaient porté la civilisation française chez les Musulmans. Il souhaite que la Légion Française s'inspire de leur pensée et de leur altruisme, et il termine en plaçant sous le signe de Godefroy de Bouillon et de Saint Louis nos chasseurs qui sont partis pour la Syrie.

Le président remercie chaleureusement le général Cartier de sa magnifique conférence chaudement applaudie, qui nous donne une éloquente leçon d'histoire et d'idéal spirituel.

M. Tapponnier, à l'occasion du centenaire du « Ressouvenir du Léman » de Lamartine, parle brièvement du poète « clairvoyant » et de ses relations avec le colonel

Huber Saladin, dont il était l'hôte, en juillet 1841, à Montfleury, près de Versoix. Au « Ressouvenir du Léman » qui lui était dédié, Saladin répondit en versifiant sur le mirage de la fraternité des peuples que chantait Lamartine.

Séance du 8 Octobre 1941 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

Le président est heureux de saluer notre confrère le colonel Callies, venu de la zone occupée, passer quelques jours à Annecy, et il souhaite la bienvenue au nouvel archiviste départemental, M. Pierre Dupare, déjà membre de notre Académie. A son prédécesseur, M. Avezou, nommé archiviste de l'Isère, M. Ritz renouvelle les félicitations de la Florimontane, mais aussi ses regrets de voir partir l'érudit dont les travaux personnels, les conférences et les cours d'histoire de Savoie ont été si appréciés.

Le président tient à rendre un hommage au comte Pierre de Viry, récemment décédé, bien qu'il ne fit pas partie de notre Académie, mais qui, à la suite du comte de Foras, consacra son érudition à la continuation de l'Armorial de Savoie.

Il renouvelle à M. le général Cartier les sentiments de joie profonde éprouvés par tous ses confrères à l'annonce de son élévation au grade de Grand Officier de la Légion d'honneur et de la remise de ses insignes par le maréchal Pétain lui-même, lors de sa visite à Annecy. A de très affectueuses félicitations, M. Ritz joint au Général la gratitude de l'Académie pour lui avoir consenti la location,

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlles Maret et Mugnier, MM. André, J. Bouchet, le général Cartier, A. Callies, Clair, Cuvet, Charvin, Despierre, Devant, Dupare, T. Falletti, Favre, Gallet, Guy, Hérisson, Ch. Lacomby, Monnet, Morel, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, F.-M. Ritz, F. Serand, J. Serand, Vallin, Mlle Long des Clavières assistait également à la séance.
Excusés : MM. J. Fournier, Gojon, Martin, d'Orlyé et Tissot-Dupont.

moyennant un franc par an, d'un local à l'Hôtel de Ville, destiné à la bibliothèque et à la salle de nos réunions.

Le président félicite notre confrère M. Gallet, désormais titulaire d'une chaire à la Faculté de Droit de Grenoble, et donne la parole à M. Lucien Guy, l'un des fondateurs et vice-président de l'Académie du Faucigny, venu nous parler du séjour de Richard Wagner à Mornex, en 1856.

Alors qu'il s'était arrêté à Chamonix, en 1852, au retour des Iles Boromées, Wagner vint à Genève au printemps 1856, souffrant d'un eczéma, et consulta le Dr Coindet, qui lui conseilla un séjour à Mornex, où il occupa d'abord le pavillon des Glycines, puis la pension voisine, toujours existante, de Mme Saugy. Le Dr Vaillant, qui venait d'y installer un établissement d'hydrothérapie, lui promit la guérison en moins de deux mois. Wagner y vécut en solitaire, faisant des promenades au Salève avec son inséparable chien Fips. Sur son désir, on lui envoya de Genève un pianiste, François Prokesch, plus tard professeur au Conservatoire, capable de jouer à première vue des œuvres d'une certaine difficulté.

D'après le fils de ce Prokesch, Wagner aurait mis au point à Mornex, quelques fragments de la « Walkyrie ». M. Guy se demande si, sous l'inspiration nouvelle provoquée par la vision des montagnes faucignerandes, un soir d'orage, l'artiste n'aurait pas créé ou modifié la « Chevauchée » ? C'est de Mornex qu'il envoya à Liszt la partition originale de la « Walkyrie » après avoir, on peut le croire, mis au point le 3e acte ; et avec M. Guy de Pourtalès, on peut conclure que Wagner ébaucha à Mornex le poème « Tristan ». Après deux mois, le 15 août 1856, l'artiste, guéri, quittait le Salève pour Genève et Lausanne.

Le président remercie notre confrère de cette très intéressante causerie, vivement applaudie, qui nous a remis en contact avec le grand magicien de l'orchestre en une période où la tranquillité de Mornex mit un terme à ses souffrances.

S. E. Mgr Burquier, abbé de Saint-Maurice, membre d'honneur, envoie des félicitations au sujet de la publication de la *Revue Savoisienne*, faisant des vœux pour que notre Académie continue son œuvre patriotique.

M. Forestier, de Taninges, membre correspondant, offre pour les archives un exemplaire du « Traité de Paix entre la République Française et le roi de Sardaigne, du 26 floréal an IV ».

M. Paul Tapponnier envoie une lettre du 17 mars 1885, adressée par le ministre de l'Instruction Publique, A. Fallières, à Jules Philippe, député, vice-président de la Flori-

montane, exprimant la satisfaction de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques pour le résultat des fouilles opérées par notre Société, en 1884.

Le bibliothécaire dépose de la part : de notre confrère, M. Paul Payot, plusieurs belles gravures anciennes de la région de Chamonix ; de M. Josseron, de Saint-Sylvestre, son recueil de contes et poésies « le Brunaud » ; de M. Raoul Vullierme, d'Annemasse, son ouvrage « La garde champêtre en faillite..., pêche, agriculture, chasse, le Garde Agricole ». Remerciements à ces aimables donateurs.

Séance du 5 Novembre 1941 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

Le Président adresse les condoléances de l'Académie à notre confrère, M. René Mossu, d'Annemasse, qui vient de perdre son père. Et il rappelle qu'il y a exactement 50 ans, s'éteignait Eloi Serand, qui fut pour notre compagnie, après l'avoir réorganisée, un animateur aussi précieux que le sont ses deux fils auxquels il rend hommage.

Le Président signale qu'à l'occasion de l'inauguration, le 9 novembre, des rues du 30e R. I. et du 11e B. C. A., ainsi que d'une plaque commémorative de l'ancienne caserne Decouz, quai Eustache-Chappuis, sera replacée à côté de celle-ci la plaque inaugurée en 1911, sous les auspices de la Florimontane, en mémoire du général Decouz.

Il émet le vœu que soit bientôt aussi replacée à un endroit approprié la plaque commémorative de l'ancien Collège Chapuisien.

(1) Etaient présents : Mlle Maret, MM. André, Baudin, J. Bouchet, le général Cartier, Charvin, Clair, Coutin, Cuvet, Duparc, Favre, J. Fournier, Th. Falletti, Gardet, Gojon, Hérisson, Ch. Lacombe, Lacroix, L. Laydernier, Lorlet, Milliot, Monnet, Ondé, H. Pfister, L. Pfister, Ramnaz, Ribatto, F. Ritz, J. Serand, Tissot-Dupont ainsi que Mlle Long des Clavières.
Excusés : MM. Despierre, Devant, d'Orlyé et F. Serand.

M. Théobald Falletti fait une causerie sur l'historique de l'éclairage en la ville d'Annecy.

Il remonte jusqu'en 1589 alors que par un feu de joie on fêtait l'évasion d'Anne d'Este et du prince Genevois-Nemours, prisonniers à Blois. Cependant un règlement de police montre qu'en 1732 l'éclairage des rues était encore inexistant : défense était faite d'aller la nuit par la ville sans lumière après 10 heures du soir en été et 8 heures du soir en hiver. Ce n'est qu'en 1871 que furent placés les premiers réverbères à huile, remplacés en 1822, qu'on allumait de septembre à avril ; plus tard on éclaira aussi durant les nuits obscures des autres mois à la place des nuits de pleine lune. M. Falletti parle de Philippe Lebon à qui est dû la découverte du gaz d'éclairage, en 1788, découverte qui fut utilisée à Annecy en 1850 après la construction de l'usine à gaz qui existe toujours et qui fut cédée en 1903 à la société des Forces du Fier. Dès lors, commença l'installation de l'éclairage par l'électricité. Le conférencier termine par une étude sur les travaux de cette société à la tête de laquelle paraissent plusieurs florimontans : les regrettés Albert Crolard et Louis Aussedat, et actuellement, son président M. Léon Laydernier et le directeur général M. Devant.

Le Président ermercie M. Falletti de cette causerie très applaudie qui nous a appris beaucoup de choses intéressantes pour l'histoire de notre ville.

M. Pierre Dupare étudie un manuscrit du XVII[e] siècle des Archives de la Savoie concernant l'apanage de Genevois. (*Voir article séparé*).

Le Président remercie vivement M. Dupare de cette étude critique et il le félicite d'être parvenu d'une façon à peu près certaine à identifier l'auteur du document.

M. L. Pfister signale le don d'un portrait au fusain de Jules Philippe par le peintre savoyard Burgal, offert par Mme Godefroy, née Philippe et Mlle Jeanne Philippe ; et les dons d'ouvrages ci-après : 1° L'occupation humaine en Maurienne et Tarentaise, par son auteur, M. Henri Onde ; 2° Hugues Capet, par son auteur, M. Paul André, de Chailly-sur-Clarens (Suisse) ; 3° de notre confrère M. Paul Payot : Promenade dans une partie de la Savoie, en 1839, par Ovide Valgorge ; Voyage en Suisse, notes humoristiques, en 1866, par Gallicus ; la vie de la bienheureuse Mère Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, 1751, par le R. Père Beaufils ; Histoire du Mont-Blanc, 1873, par Charles Durier ; Ascensions Mont-Rose, Cervin, Mont-Blanc, par Achille Ratti (S.S. Pie XI) ; Guide de l'Etranger en Savoie, 1855, par Gabriel de Mortillet ; le massif du Mont-Blanc, 1876,

par E. Viollet-le-Duc. De vifs remerciements sont adressés aux donateurs.

Le Président annonce qu'à l'occasion de la campagne d'hiver du Secours National et d'une tournée de propagande dans la province, il a été décidé, en principe, de tenir une séance spéciale de notre académie, le 7 décembre, qui ferait l'objet d'un reportage radiophonique.

Séance du 3 Décembre 1941 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ, PRÉSIDENT

Le président M. F.-M. Ritz, annonce que sous le patronage des Académies Salésienne et Florimontane, aura lieu le 16 décembre, à 20 h. 30, au cinéma Rex, une conférence donnée par M. le chanoine Mugnier, à l'occasion du tricentenaire de la mort de sainte Jeanne de Chantal, survenue le 13 décembre 1641. Cette conférence aura un but charitable envers l'enfance abandonnée.

M. Ritz félicite notre confrère, M. le chanoine Coutin, qui vient d'être élu président de l'Académie Salésienne, en remplacement de M. le chanoine Mugnier, parvenu au terme statutaire de ses fonctions, mais nommé président honoraire.

M. Georges Martin fait l'analyse de la plaquette « le Brunaud » éditée et offerte par M. Josseron, de Saint-Sylvestre, sous le pseudonyme « Fête du Peheu » : études savoyardes en prose et en vers et pièces à la mémoire du docteur Paul Josseron, mort au champ d'honneur, fils de l'auteur (voir article séparé).

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, J. Bouchet, P. Calliès, le général Cartier, Charvin, Clair, Cochat, Cuvet, Deschamps, Devaut, Dupare, Th. Falletti, Favre, J. Fournier, Gaillard, Gardet, Hérisson, Lacroix, Martin, Milliot, Monnet, L. Laydernier, Lorte, Oude, d'Oriyé, H. Pister, L. Pister, Ribatto, F. Ritz, ainsi que Mlle Long des Clavières.

Excusés : Mlle Maret, MM. Despierre, F. et J. Serand.

Mlle Long des Clavières, privat-decent de l'Université de Genève, vient nous parler du compositeur Grétry, né à Liège il y a 200 ans, et du séjour qu'il fit à Genève en 1766-1767.

Il y fut appelé de Rome par son ami We'ss, de Mulhouse, maître de musique à Genève, dont le conférencier a utilisé les mémoires. Une plaque rappelle que Grétry y habita la Grand-Rue, presque en face de la maison natale de J.-J. Rousseau. On suppose qu'il rencontra Mozart, enfant, à Genève, lequel ne fut pas reçu par Voltaire. Plus heureux, Grétry devint un habitué de Ferney, et c'est sur un conte en vers de Voltaire qu'il composera, à Genève, son premier opéra comique « Isabelle et Gertrude » dont Mlle Long des Clavières a retrouvé la partition musicale à la Bibliothèque Nationale. Alors que Voltaire avait installé une troupe de théâtre à Carouge (Savoie) avant qu'elle ne fut autorisée à Genève, c'est en cette ville, toute proche de nous, que le grand musicien s'initia à l'opéra comique français.

Le Président adresse au conférencier des sentiments de profonde gratitude pour cette évocation si vivante et charmante du célèbre compositeur.

M. Cochat parle d'une inscription en relief encastrée dans un mur de l'Hôtel des Aravis, à la Clusaz et dont les caractères étranges n'avaient pu être déchiffrés jusqu'ici. (*Voir article séparé*).

Au nom de M. Louis Dépollier, M. Ritz lit la note historique suivante sur le 11e bataillon de chasseurs alpins :

Les fêtes du 9 novembre ont ramené l'attention sur le 11e bataillon de chasseurs, actuellement à Gap.

Le 11e chasseurs était en garnison à Alençon (Orne) lorsqu'en 1887, il fut désigné pour venir à Annecy. La question des locaux à lui attribuer retarda longtemps le déplacement du dépôt, comprenant 353 hommes, qui n'arriva que dans la soirée du 29 février 1888, reçu à la gare par le général Coltin, commandant la brigade et les officiers du 30e R. I. Aux sons de la Marseillaise et de diverses marches militaires, le détachement se dirigea malgré l'heure avancée, au milieu d'une grande foule enthousiaste, sur la caserne Balleydier, aujourd'hui école supérieure de jeunes filles.

Le gros du bataillon était, à ce moment-là, en Indochine où il prenait part à l'expédition du Tonkin. Il s'y couvrit de gloire, puisque, grâce à lui, le drapeau des chasseurs porte l'inscription *Extrême-Orient*. Le bataillon ne fut entièrement groupé à Annecy que lorsque fut achevée la caserne des Fins, qui porte aujourd'hui le nom de : de Galbert.

On peut dire que jusqu'en 1914, le bataillon fut l'enfant gâté de la population. Il faisait partie, comme le 30e R. I., de la vie de la cité et c'est avec émotion qu'au mois d'août, on le vit, revenu à marches forcées des manœuvres alpines, partir pour le front sous

le commandement du chef de bataillon Augerd, devenu général. Il avait, dans ses rangs, comme lieutenant à la 3e compagnie celui qui est aujourd'hui le général Doyen.

Le 11e bataillon de chasseurs ne devait jamais revenir en Savoie. En 1919, alors que sous les fleurs et les ovations, le 30e R. I. était reçu à Annecy, le 11e B. C. A. était envoyé en occupation. Il s'y trouvait encore dix ans après et c'est ici que nous voudrions fixer un petit point d'histoire.

Au mois de septembre 1929, le bataillon stationnait à Kaiserlautern, lorsque lui parvint la nouvelle que le nombre des bataillons devant être réduit à vingt-et-un, il serait dissous, avec quelques autres. Ce fut une grande émotion, comme bien l'on pense. Le commandant Boyer et surtout un officier qui appartenait à ce corps d'élite depuis dix-sept ans, le capitaine Thézier, entreprirent de multiples démarches pour faire rapporter cette décision. Ils virent tous les anciens du 11e « arrivés très haut dans la hiérarchie » et c'est ainsi qu'ils s'adressèrent au plus illustre d'entre eux, Raymond Poincaré. Celui-ci, après avoir été président de la République, était devenu sénateur de la Meuse et se trouvait, à cette époque, après avoir donné sa démission de président du Conseil, dans une clinique où il avait subi une grave opération. M. Poincaré comprit les sentiments de ses anciens camarades ; dès le 23 septembre, il adressait à Paul Painlevé, ministre de la guerre, une longue lettre « très émouvante » dans laquelle il invoquait ses années de jeunesse, ses périodes dans le beau cadre d'Annecy, et la vaillance du « cher 11e » dont il avait suivi tous les combats. Il demandait, en terminant, au ministre, de sauver son vieux bataillon, le bataillon d'Annecy. La lettre fut transmise à l'État-Major général pour décision ; le 26, le président Poincaré pouvait annoncer au commandant du 11e que le bataillon était sauvé et qu'il prendrait la place du 23e, à Gap. On lui répondit, comme il se devait, par une lettre de chaleureux remerciements. Le président confirmait, le 8 octobre, les résultats obtenus, en communiquant une lettre du ministre de la guerre regrettant de n'avoir pu lui donner satisfaction entière. Le nombre des bataillons de chasseurs étant réduit à vingt-et-un, le ministre n'avait pu faire rentrer « votre cher 11e » dans une garnison de France, car il aurait dû dissoudre un bataillon de l'intérieur et envoyer ses cadres dans d'autres garnisons ; des raisons humaines et morales s'opposaient à cette manière d'agir : « Néanmoins, ajoutait le ministre, pour vous être agréable, en raison de l'affection toute particulière que vous portez à votre bataillon, *j'ai décidé* que le 27e bataillon de chasseurs, d'Annecy, garnison où vous avez servi, prendrait le numéro 11, à dater du 11 novembre et recevrait tous souvenirs de votre cher bataillon. Pour que les traditions soient conservées, j'autoriserai exceptionnellement tous les officiers, sous-officiers, chasseurs même, qui m'en feraient la demande, à passer au nouveau 11e, à Annecy ». Des officiers envoyés à Paris, confirmaient la chose par télégramme.

Le commandant prévint immédiatement la Municipalité annécienne en indiquant au maire que le fanion du bataillon, les souvenirs et une délégation arriveraient le 11 novembre. Le maire faisait connaître cet heureux évènement, qui comblait de joie nos concitoyens, d'abord au Conseil municipal, puis à la population et on

pensa, aussitôt, à organiser une manifestation spéciale, dans le programme des cérémonies de la fête de l'armistice. D'autre part, J. Blanc remerciait le président Poincaré dans une lettre dont voici le passage principal : « Il existe entre ce vieux bataillon qui a eu le grand honneur de vous compter comme officier, et nos populations savoyardes, tant d'affinités, du temps de paix, comme du temps de guerre, où beaucoup des nôtres sont tombés, que nous le considérons comme faisant partie de la famille annécienne. Il a laissé dans nos cœurs un souvenir ineffaçable, et nous serons fiers de le recevoir... En cette circonstance, il m'est très agréable de vous remercier de votre délicate attention et d'y ajouter la reconnaissance émue de toute la population ». Dans sa réponse, le président écrivait : « Connaissant moi-même les liens qui attachaient le 11e à la population d'Annecy et de la Haute-Savoie, et ne pouvant me rappeler sans émotion les séjours que j'ai faits dans votre ville, j'ai été très heureux d'une décision qui concilie, dans toute la mesure du possible, les désirs de vos concitoyens et ceux de mes camarades chasseurs ».

Pendant ce temps-là, en Rhénanie, le 11e attendait l'ordre d'exécution. Mais de fortes oppositions contre la décision du ministre se faisaient jour au sein de l'Etat-Major général. On reprochait, paraît-il, à Paul Painlevé d'avoir agi en dehors des traditions et cette opposition trouvait un appui singulier dans l'ouverture d'une crise ministérielle survenant tout à coup. André Maginot, devenu à son tour ministre de la guerre, maintiendrait-il la décision de son prédécesseur ? On n'attendit pas longtemps pour le savoir. Le 5 novembre, l'Etat-Major du 11e B. C. A. recevait la communication suivante : « La 10e demi-brigade de chasseurs comprenant les 11e, 3e et 19e chasseurs n'est plus dissoute ; la reconstituer au besoin. Cette demi-brigade est maintenue à l'armée du Rhin ».

Cette décision détruisait tous les préparatifs faits à Annecy et toutes les espérances des habitants. Le 11e ne reviendrait jamais plus, mais du moins avait-on la satisfaction de penser qu'il ne disparaîtrait pas, et ses fanions continuent encore aujourd'hui, à flotter dans les rues de Gap où il est définitivement installé.

On peut supposer que le 27e B. C. A., bataillon à fourragère rouge, voyait d'un très mauvais œil sa transformation qui ne lui donnait plus que le droit d'arborer la fourragère aux couleurs de la médaille militaire ; certainement les efforts de ses chefs contre la décision de Painlevé furent écoutés favorablement par son successeur. Ils emportèrent la décision.

De la part de M. Joseph Lacombe, le président présente la dernière lettre écrite par Charlotte Corday à son père, la veille de sa condamnation à l'échafaud (1).

---

(1) D'un rapport de M. l'Archiviste de la Haute-Savoie et d'une lettre du Directeur des Archives de France, il résulte que cette lettre n'est qu'un fac-similé dont l'original fait partie des documents des Archives Nationales.

Séance extraordinaire tenue le 7 Décembre 1941

dans le grand Salon de l'Hôtel de Ville

pour s'associer à la campagne d'hiver du Secours National

et à son programme de manifestations provinciales

A côté de nombreux florimontans, sont présents : MM. Robert Garric, haut-commissaire au Secours National et ses collaborateurs ; M. Lalanne, délégué pour la Haute-Savoie et M. Maurice de Roussy de Sales, vice-délégué ; le R. Père Roguet, dominicain, et plusieurs membres de la presse française.

Le Président, M. Ritz, rappelle l'origine de notre Académie.

M. le chanoine Mugnier parle de saint François de Sales dans la cité, disant qu'il fut en son temps un précurseur du Secours National.

M. G. Martin évoque les hôtes qui illustrèrent les rives de notre lac : artistes, poètes, écrivains, philosophes.

Et M. Devant résume la conférence qu'il a faite en mai dernier, sur les mines d'Entrevernes et les travaux accomplis.

Le Secrétaire,

Louis Peister.

Les Citations des Florimontans [1]

Aux Armées, le 2 juillet 1940.

Extrait de l'Ordre Général n° 32

Le Général de Division Lestien, Commandant la 28e Division d'Infanterie Alpine, cite à l'Ordre de la Demi-Brigade :

Le Caporal-Chef Boimond Jean, du 27e B. C. A. : « Gradé valeureux, qui s'est particulièrement distingué au cours des combats de juin 1940 ».

Le Général de Division LESTIEN,
Commandant la 28e Division d'Infanterie Alpine :
Signé : LESTIEN.

(Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec étoile de bronze).

(Citation révisée par la Commission de Révision (J. O. du 19 juin 1941, fasc. spéc. p. 105) avec droit au port de la nouvelle Croix de guerre).

(1) Voir REVUE SAVOISIENNE 1940.

L'Inscription de la Clusaz

Encastrée dans un mur d'une à salle à manger de l'Hôtel des Aravis à la Clusaz, une pierre noire et dure, porte gravés en relief, cinq caractères d'une écriture étrange. Les divers propriétaires de l'établissement : les Bochet qui de père en fils se succèdent dans son exploitation depuis plusieurs générations, avaient l'habitude de prier ceux de leurs clients qu'ils croyaient idoines à la lecture des cryptogrammes de déchiffrer celui-ci. Hélas tous déclaraient forfait. Lorsque j'écrivis la « Monographie de La Clusaz » la pierre me fut montrée. Naturellement je ne trouvais pas la solution de l'énigme ; mais je remarquais que le motif de sculpture, en forme de corde, qui entoure les caractères était reproduit buriné dans des pierres de même nature formant l'entourage d'une niche ou limitant la base des fenêtres renaissance du café Colomb. Ce même ornement borde aussi les armoiries de l'Abbaye de Talloires. Or ce monastère jouissait de droits féodaux à la Clusaz-Lieu-Dieu et possédait un château dans cette paroisse. Au XVIII^e^ siècle ce château n'était plus qu'une ruine ; aussi, par acte du 5 juin 1751, l'Abbé de Talloires Aimé Philibert de Mélande « relâcha toutes les pierres de taille et toutes les masures du château ». Ces matériaux servirent à construire le clocher et le mur du cimetière ; mais les embrasures de portes ou de fenêtres ornèrent les principales demeures du bourg. L'une d'elles (qui servit de refuge au métral lors de l'émeute de 1755) n'était autre que le futur hôtel et appartenait à la famille noble des Ruphy. Cette maison s'enrichit alors de belles fenêtres antiques et de la fameuse pierre sculptée dont j'ai pris nombre d'empreintes qui furent envoyées à Chambéry, Lyon, Paris et Genève. Tous les destinataires s'excusèrent de ne pouvoir dire à quel genre d'écriture appartenait les caractères communiqués.

J'exposai alors un fac-similé au musée de Thônes, où un jour de cet été, il intéressa M. Carrier, Premier Président

honoraire de la Cour de Lyon et membre de la Commission des Musées de cette ville. Il emporta une copie et, la tournant de bas en haut, constata que la mystérieuse inscription était composée de caractères grecs anciens formant le mot Φιλια « philia », c'est-à-dire : l'amitié. Pour plus de certitude, il soumit sa traduction à M. Wuillaumier, l'éminent professeur d'épigraphie de la Faculté des lettres de Lyon qui, à son tour, consulta M. Carcopino, Ministre de l'Instruction Publique, qui fait autorité en la matière. Ils ne purent que confirmer la thèse de M. Carrier.

A quelle date fut burinée l'épigraphe ? Sans doute à la fin du XVI^e^ siècle ou début du XVII^e^, car c'est à cette époque que sont apparus les premiers caractères en relief; jusque là en effet, toutes les inscriptions des pierres tombales ou autres étaient invariablement taillées en creux. Enfin le château d'après les fenêtres ou les portes qui nous sont restées datait de cette période, qui fut celle de la Renaissance pendant laquelle les intellectuels se passionnaient pour l'antiquité grecque et latine.

La pierre de la Clusaz a donc laissé percer son mystère, mais l'esprit reste rêveur en pensant qu'un sympathique hôtel se trouvait placé depuis longtemps, et sans le savoir, sous le signe de l'amitié, que ses propriétaires, comme tous les hôtes savoyards, savent si bien prodiguer.

F. Cochat.

Autodafé de Talloires ?

1445

M. Haase, qui alors administrait avec une compétence remarquable la commune de Thônes, m'avait chargé de classer et inventorier les anciennes archives de cette ville. Au cours de ce travail, j'ai remarqué une liasse qui m'a semblé avoir quelque intérêt, deux de ses pièces éclairant d'un jour nouveau un fait relaté dans « l'Inventaire historique et chronologique des chartes des archives de l'Abbaye de Talloires, dressé en 1720 par Dom Francis Serrazin, abbé claustral de ce monastère » et publié par Jules Philippe dans la *Revue Savoisienne*.

Cette liasse constituait le dossier d'un procès intenté par le Comte de Valpergue, Marquis de Thônes, Chevalier en la Cour des Comptes, Conseiller d'Etat et Commissaire Général des Etapes en Savoie, au Seigneur Abbé de Talloires, différend qui dura de 1681 à 1691. Le Marquis contestait à l'Abbé le droit de haute, moyenne et basse juridiction dans la paroisse de la Clusaz-lieu-Dieu, arguant que la donation faite en 1286 par Amé, Comte de Genève, de la Cluse-lieu-Dieu à Jacques, Prieur de Talloires était sans valeur car « *Amé III n'était pas légitime Comte de Genevois parce son père Guillaume avait usurpé cette Comté sur Ebal, son neveu, véritable Comte de Genevois. Cet Ebal était le fils d'Humbert vray et légitime Comte de Genevois et d'Agnès de Savoie, lequel Ebal ayant été, par les persécutions de son oncle, contraint de se retirer en Angleterre, y fit son testament en faveur de Pierre de Savoie et lui laissa ladite Comté de Genevois. Ledit testament est du 4 des ides de May 1259. Aussy, voit-on que les Comtes de Genevois ont rendu hommage de toutes leurs terres aux Comtes de Savoye. Amé, Comte de Genevois le rendit à Edouard, Comte de Savoye, au Château de Montmélian. L'an 1293 et en 1329, Amé, Comte de Genève, fit*

hommage liège de toutes ses terres à Aymon, Comte de Savoye. Si donc les Comtes de Genevois dépendaient et prêtaient hommage aux Comtes de Savoye, il est vray de conclure qu'ils n'étaient pas souverains et que par une conséquence nécessaire, par celle donation de 1286, Amé Comte de Genevois n'a pas pu donner une juridiction ».

Peut-être faut-il voir dans ce procès de juridiction l'origine des troubles survenus à la Clusaz en 1755 et relatés par L.-E. Picard dans le volume de 1896 de la « Revue Savoisienne » et dont j'ai pu donner l'épilogue dans une « Monographie de la Clusaz » confiée actuellement aux presses de l'« Industriel Savoisien ». Pour appuyer son argumentation, M. de Valpergue avait ajouté aux pièces du procès une copie de la sentence citée par l'Inventaire et *« rendue par le Juge de Talloires ensuite des Procédures du Père Girod, dominiquain inquisiteur du Diocèze contre François Dupont, de la paroisse de la Cluse et Jean Merel de la paroisse de Talloires, accusés convaincus d'hérésie sur l'instance du châtelain Noble Jean Droysier, desquels accusés le premier fut condamné au feu et l'autre au gibert en 1455 ».*

Comme les originaux des Archives de l'Abbaye de Talloires ont été détruits, la copie de sentence retrouvée à Thônes prend un certain intérêt. En voici donc la traduction qu'a bien voulu en faire M. Avezou, Archiviste départemental :

« Au nom du Seigneur, Amen. L'an du Seigneur Mille quatre cent cinquante-cinq et le quatorzième jour d'Octobre, a comparu devant nous Pierre Clavel, licencié en lois, juge de la terre et juridiction du Monastère de Notre-Dame de Talloires, exhibant et amenant devant nous François Dupont de la paroisse de la Cluse-lieu-Dieu, et Jean Marin, de Verel, paroisse de Talloires, diocèse de Genève, remis ce même jour, 14 octobre, au même Vice-Châtelain et au bras-séculier par Révérend frère Père Pierre Girod, professeur de théologie sacrée de l'ordre des Prêcheurs, Vicaire Général de Révérend Frère Raymond, et inquisiteur de toute hérésie dans le susdit diocèse et par Vénérale sieur Maître Jean Benignat, licencié en lois, Vicaire dans cette partie de Très Révérend Seigneur l'Evêque de Genève, en tant

qu'hérétiques obstinés et impénitents et comme tels, ainsi publiquement, devant le peuple, inculpés devant l'Eglise dudit Monastère par ledit Frère Prêcheur et par ledit Seigneur Vicaire de l'Evêque, remise de laquelle il coûte par un acte testimonial reçu par Philippe de Berthelin, notaire, l'an et le jour susdits, le même Vice-Châtelain demandant que justice soit faite de ces hérétiques, d'une part, et d'autre, les dits François Du Pont et Jean Marin ayant comparu, demandant que l'on agit envers eux, coupables d'un tel crime, avec miséricorde.

Et nous, une fois vue et entendue la sentence portée contre eux par ledit Seigneur, Vicaire de Genève, ainsi que l'aveu public par lequel lesdits François du Pont et Jean Marin confessèrent publiquement qu'ils étaient hérétiques, chacun de sa propre bouche, également vue et entendue la remise au bras séculier.

Siégant en tribunal, selon notre usage ancestral, ayant devant les yeux les écritures sacrées, n'oubliant rien des circonstances, mais respectant les formalités solennelles requises en pareils cas, le nom du Christ ayant été invoqué et le signe de la Sainte Croix étant fait, disant : au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit, Amen,

Par notre définitive sentence que nous portons sur ces écrits, nous prononçons et déclarons, selon la coutume générale régulière, que lesdits François et Jean, hérétiques, sont et seront passibles des peines du sang et de la mort, afin que celà serve d'exemple aux autres ; c'est-à-dire le dit François du Pont condamné a être consumé par le feu de façon à ce que son âme soit séparée de son erreur, le dit Jean Marin condamné à être pendu aux fourches patibulaires par le cou, afin qu'il y finisse ses jours ainsi étranglé, une chaîne de fer lui étant placée sous les épaules et attachée aux dites fourches afin qu'il en tombe le plus tardivement. Et nous faisons un tel exemple pour que le caractère abominable du crime d'hérésie soit plus longuement patent à ceux qui en subiront le châtiment. Et nous avons ainsi condamné et condamnons, mandant à nos chers Officiers dudit Monastère à qui celà appartient, de prendre soin de faire exécuter sans délai notre sentence, en appliquant ladite coutume générale. Cette présente et notre

sentence fut donnée, portée et lue par nous à Talloires au banc de la cour du dit lieu, l'an et le jour susdits, de quoi le Vice-Châtelain demanda qu'il fut établi des lettres testimoniales. Présents : Nobles Sieurs Amédée, fils de Noble et puissant Seigneur Robert de Duingt, Humbert, prêtre, Claude de Sionnaz, Jean Biolli, Mermet Berthier, et beaucoup d'autres dignes de foi, et en toute vue du peuple amassé pour entendre la promulgation de la sentence. Fait sous notre sceau, celui de ladite judiciature manquant, par ledit Juge, du mandement dudit Seigneur Juge.

Signé : Pugin, Notaire.

L'arrêt était non seulement sévère, mais tragique. Heureusement, même avec l'inquisition, il était sans doute des accommodements.

Pour en avoir la certitude, il nous faut revenir à l'autre procès, celui du Marquis de Valpergue. Ce dernier avait pris pour Conseil, dans cette affaire, Pierre de Mélarède, alors Avocat des Pauvres à Chambéry et qui, plus tard, deviendra Sénateur puis représentera, comme diplomate, la Savoie au Traité d'Utrecht ; donc un personnage digne de foi ; or, dans ses conclusions ou descriptions en droit du procès de juridiction, il écrivait en l'article 18 : *le nommé François Dupont aurait délinqué dans le territoire de Talloires. A quoy l'on pourrait ajouter que cette sentence n'a pas été exécutée* ».

Et voici, grâce à des documents, tirés des poussiéreuses archives de Thônes, un autodafé de moins à l'actif de l'Inquisition en Savoie !

F. Cochat.

Un Manuscrit du XVII^e Siècle sur le Duché de Genevois

La bibliothèque des Archives de la Savoie possède un manuscrit anonyme et sans titre concernant l'apanage de Genevois au XVII^e siècle. Ce texte est bien connu : sans parler du chanoine David au XVIII^e siècle, M. Avezou et le colonel Callies l'ont récemment examiné (1). Mais la valeur de l'ouvrage a été diversement appréciée. Il nous semble que ce manuscrit contient des passages d'un grand intérêt : au milieu d'ennuyeuses digressions plus ou moins historiques, on trouve une description complète d'Annecy et des renseignements sur tout le Genevois. L'auteur s'intéresse particulièrement aux monuments qu'il décrit en détail. Si l'on éliminait quelques longueurs, on aurait un véritable guide du touriste suivant les conceptions modernes : Annecy en particulier, Annecy une dizaine d'années après la mort de saint François de Sales, se dresse devant nos yeux, très semblable à cette vue cavalière gravée pour le *Theatrum Sabaudiae*.

*
* *

Nous croyons qu'il est possible de proposer des dates exactes pour la rédaction de ce manuscrit. Il faut d'ailleurs s'entendre sur ce point : le manuscrit de Chambéry n'a pas les caractères d'un original ; c'est, d'après l'écriture, une copie de la première moitié du XVIII^e siècle, et même un remaniement ; l'original a été écrit bien avant cette époque. Pour dater le texte, on trouve dans le manuscrit de Chambéry, deux séries de renseignements qui ne concordent pas.

(1) *Revue Savoisienne*, 1932, p. 246 et 1939, p. 87.

1° Dans le tableau généalogique des ducs de Genevois (fol. 25) nous lisons : *Louys a présent duc de Genevoys*, ce qui place la rédaction entre 1632 et 1641 (1). D'autre part, au fol. 71, on trouve le récit détaillé des difficultés qui s'élevèrent en 1633-1634 entre la ville et la Visitation pour la construction du deuxième monastère, aux fol. 38 v° et 55, la mention de deux faits de l'année 1634 sur l'accession des nobles à la charge de syndic et la visite d'Anne de Lorraine au Saint-Sépulcre, au fol. 114 v° enfin, la mention de lettres patentes de décembre 1634. L'auteur écrivait donc au plus tôt en 1635, ce qui est confirmé par la phrase suivante à propos d'Entremont : *le seigneur abbé commendataire qui est de présent Dom Sylvioz Emanuel de Savoye* (fol. 115 v°) (2).

D'un autre côté, l'auteur, parlant des cérémonies qui se font à la cathédrale, écrit au fol. 82 : *l'évêque d'aujourd'huy Révérendissime Fr. de Sales* ; il ne peut s'agir du saint dont l'ouvrage raconte la mort et même la première exhumation en 1632 (fol. 70 v°) ; il s'agit forcément du frère du saint, l'évêque Jean-François de Sales, mort le 8 juin 1635 (3). La rédaction se placerait donc entre le début de 1635 et le 8 juin 1635. Toutefois, il faut tenir compte du fait qu'il fallut un certain temps pour rédiger cette œuvre, et que des parties de celle-ci peuvent être postérieures de quelques mois au 8 juin 1635 ; ainsi l'auteur parlant de *Demoiselle Jeanne Françoise Fremiot*, nous laisse entendre qu'elle n'est pas à Annecy quand il écrit : *pendant quelque peu de séjour qu'elle y fit elle attira à son intention quelques demoiselles* (fol. 69), et cette absence doit être le voyage de Paris, de fin juin 1635 à mi-septembre 1636 (4).

2° La date de 1635 serait facile à adopter si d'autres données, qu'il est impossible de négliger, ne venaient la contredire. Il y a d'abord la *Note du revenu certain de Mgr le duc de Genevois et de Nemours qu'il perçoit à présent rière l'appanage en l'année 1638* (fol. 26) ; il y a la phrase

(1) *Armorial de Savoie*, art. Savoie.

(2) Ce personnage, mort en 1641, ne fut nommé que le 19 septembre 1634. *Mémoires et Documents* publiés par l'Académie Salésienne, t. XXIII (1900), p. 221.

(3) Mugnier, *Les évêques de Genève Annecy*, p. 77.

(4) Lecoutelier, *Françoise-Madeleine de Chaugy...*, p. 37.

suivante à propos des places au collège d'Avignon : *et depuis en l'année 1642 ont été rétablies* (fol. 58) ; enfin il y a pour le collège d'Annecy, une allusion à un fait de l'année 1645 : *dez quelques temps Dom Juste Guérin, évêque de Genève y a fondé la théologie pour les pauvres* (1).

Nous croyons qu'il s'agit dans ces trois cas d'additions postérieures, additions dues soit à l'auteur du manuscrit original, soit à un copiste. La *Note du revenu* est un paragraphe tout-à-fait distinct du reste du récit ; les faits de 1642 et 1645 sont introduits par une incidente ayant tous les caractères d'une interpolation. La seule explication possible c'est que le manuscrit original, composé en 1635, nous est parvenu dans une copie du XVIII^e^ siècle contenant des additions allant de 1635 à 1645. Il faut d'ailleurs noter que ces additions ne se trouvent pas dans un manuscrit plus ancien que celui de Chambéry, et dont nous allons donner une description sommaire.

*
* *

Le manuscrit français 32887 de la Bibliothèque Nationale de Paris contient le même texte que le manuscrit de Chambéry, sauf quelques différences secondaires. Ce rapprochement n'a jamais été fait à notre connaissance.

C'est un manuscrit de 210 feuillets numérotés (les deux premiers manquent) ; ses dimensions sont : 19 × 11 cm. Reliure du XVII^e^ siècle aux armes de Savoie. L'écriture et la graphie sont nettement du XVII^e^ siècle.

Il comprend les parties suivantes :

Fol. 3 : histoire de l'apanage de Genevois ;

Fol. 31 : tableau généalogique dépliant ;

Fol. 36 : revenus du duc de Genevois ;

Fol. 41 v^o^ : description du Genevois ;

Fol. 186 : entrée d'Anne d'Este et funérailles du duc Henri de Genevois à Annecy. (Cette dernière partie n'existe pas dans le manuscrit de Chambéry).

(1) *Cf.* le contrat du 11 décembre 1611 par lequel l'évêque donna aux Barnabites un capital suffisant pour l'entretien de deux lecteurs en sacrée Théologie. Rebord, *Grand Séminaire du diocèse de Genève, Chambéry, Annecy*, p. 22 et 314.

Le manuscrit français 32.887 serait le manuscrit original ou tout au moins une copie ancienne.

*
* *

Trouver l'auteur de ce manuscrit est un autre problème, car l'ouvrage est rigoureusement anonyme ; on ne peut espérer obtenir une certitude absolue. Cependant, sous réserve de la découverte d'un texte contraire, voici l'attribution qui nous parait possible dès maintenant.

Quand on lit attentivement le manuscrit, on peut faire différentes remarques sur son auteur. 1° C'est un juriste, faisant probablement partie du personnel administratif du duché de Genevois ; quelques réflexions pieuses ne sont pas à cette époque une raison suffisante pour en faire un membre du clergé. Il s'occupe beaucoup des droits du duc de Genevois et de leurs fondements historiques (fol. 1 à 25 principalement) (1) ; il est bien renseigné sur les finances, sur les questions fiscales, et connait la difficile matière des impôts (fol. 19 à 13) ; il écrit un chapitre spécial sur les revenus du duc (fol. 26 à 30 v°) ; enfin il ne manque pas, à chaque église ou château qu'il décrit, de noter soigneusement les revenus. Nous pourrions même le soupçonner d'avoir des attaches avec ce Conseil de Genevois qu'il prise tant : *lequel conseil a toujours été tenu en haute réputation et préféré à tous autres juges immédiatement après le suprême conseil du sénat de Chambéry* (fol. 8) ; il revient complaisamment sur ce conseil (fol. 7 à 9, 35 à 36) et sait de petites singularités qui le concernent : il note par exemple que les gens d'Entremont peuvent aller directement au Sénat de Chambéry sans passer par Annecy (fol. 118). Il a d'ailleurs beaucoup voyagé dans tout l'apanage, et il en connait les différentes parties. 2° C'est un esprit assez ouvert aux questions économiques. Il nous parle beaucoup des industries locales, des moulins sur le Thiou et de la coutellerie du faubourg de Bœuf (fol. 36 v° et 37), des moulins et de l'industrie de Cran-Gevrier (fol. 91 v°-92), des fabriques de Saint-Clair et de Faverges

(1) Nous continuons à donner les références au ms. de Chambéry pour une simple question de facilité matérielle de vérification, mais les passages cités existent également dans le ms. de Paris.

(fol. 94 v° et 105 v°), des mines de fer du Salève (fol. 112 v°). Il s'intéresse particulièrement à l'industrie du fer qu'il connait : *dans le faubourg de Beuf se fabriquent quantité de tranchants et étuys excellents et bien travaillés qui se débitent hors du pays, voire meilleurs qu'à Moulins, à cause de la bonté du fer d'Argentine en Savoye duquel ils se servent* (fol. 37). Mais surtout l'auteur ne se contente pas de ces renseignements impersonnels ; il se déclare, au moins à deux reprises, partisan de l'essor industriel ; il loue les progrès d'Annecy : *on a introduit dez quelques tems des fabriques... qu'est chose fort utile à la ville, d'autant que par tel trafic elle se peuple et multiplie fort, et plusieurs habitants pauvres ont moyen de vivre en travaillant* (fol. 37), et il déplore la ruine de Cran-Gevrier : *autrefois se faisoient des lames d'espées... et autres instruments... encor de présent cela se pourroit facilement faire... et attirer un commerce pour donner de quoy vivre à plusieurs fainéants qui demeurent inutiles à faute d'employ* (fol. 92). On a d'ailleurs une preuve que le rédacteur de ce manuscrit s'intéressait d'une manière générale aux recherches minières : il a transcrit par inadvertance, entre la description de Frangy et celle d'Arlod, une dizaine de lignes d'un autre ouvrage sans aucune relation avec celui que nous étudions et concernant l'exploitation des mines d'Espagne par les Carthaginois et les Romains (fol. 111 v°). 3° Enfin l'auteur, particularité assez curieuse et déjà remarquée par ceux qui se sont occupés de ce manuscrit, porte un grand intérêt à la pêche, à la pêche au moyen de nasses et de pièges ; il y revient sans cesse, à propos du Pont Morens (36 v°), de l'extrémité du canal du Pâquier (36 v°), du Saint-Sépulcre (54 v°), de Talloires (fol. 97), de l'embouchure de l'Eau Morte (fol. 105). Il entre parfois dans un luxe de détail étonnant, vantant par exemple à deux reprises l'appât que constituent pour les poissons les détritus de la boucherie entraînés par le Thiou près du Pont Morens (fol. 36 v° et 54 v°).

Or ces trois traits caractéristiques, compétence administrative, intérêt porté à l'industrie et à la pêche, se rencontrent chez deux Annéciens, le père et le fils, nobles Maurice et Sébastien Barfelly. Maurice, né à Thônes, mort

avant 1611, fut conseiller du duc de Genevois à Annecy et procureur fiscal de son domaine ; Sébastien, mort avant 1654, fut juge et lieutenant du conservateur des gabelles à Annecy pour l'apanage, et fut chargé de dresser en cette qualité, en 1631, une liste des nobles du Genevois (1). Par leurs fonctions ils connaissaient tous deux parfaitement l'apanage, ses revenus et ses localités. En plus de leur profession, ils s'occupèrent d'exploiter des mines de fer ; en 1614, Maurice Barfelly obtint du duc de Genevois une concession au Semnoz (2) ; son fils la concéda à son tour en 1641 à un sous-traitant : *lesdits sieurs Barfelly permettent audict Aude de fere travailler à la recherche de la mine de fert qui est en la montagne de Semynoz, à forme de l'albergement passé par Mgr le duc de Genevois et de Nemours le 12 mai 1614... mesme aux lieux et entrées qui sont dèjaz commencées* (3). D'autre part, Maurice Barfelly, dont l'esprit l'initiative paraît avoir été grand, arrondissait ses revenus par la pêche ; il était même devenu un spécialiste en matière de pêche par nasses et pièges ; aussi le duc de Genevois le chargea en 1614 de lui organiser un réservoir à poissons sur le Thiou, à cet endroit favorisé que notre manuscrit indique, près de la boucherie : *comme ainsy soit que noble Maurys Barfelly... ait acquis... une place au milieu de Thiouz size dessus la bocherie... et que dès ladicte vente il aye fait bastir et construire une serve soit reservoir à poissons avec une chambre au dessus ledit reservoir, le tout pour le service de mondit seigneur et suyvant son commandement...* (4).

Différents détails secondaires de l'ouvrage sont rendus plus clairs par cette attribution. On comprend pourquoi l'auteur s'étend si longuement sur les débuts de la Visitation et reproduit en entier la règle de cet ordre (fol. 69 à 77), puisque la fille de Maurice Barfelly, Louise-Marie, y prit le voile dès 1617, suivie par sa nièce, Françoise-Blaudine, avant 1641 (5). On comprend aussi pourquoi le

(1) *Armorial de Savoie.*

(2) *Mémoires de l'Académie Salésienne*, 1893, p. 207.

(3) Archives de la Haute-Savoie, E 542.

(4) Archives de la Haute-Savoie, E 528.

(5) *Œuvres de Saint François de Sales, Lettres*, vol. 8, p. 202, nº 4. — Archives de la Haute-Savoie, E 542.

nom de Barfelly revient à deux reprises dans le manuscrit, à propos de la construction du premier monastère de la Visitation (fol. 70), et surtout à propos des découvertes d'antiquités romaines faites aux Fins en 1613 (fol. 32) ; Maurice Barfelly s'occupa beaucoup de ces fouilles (1) et son rôle est rappelé complaisamment.

*
* *

Nous savons d'ailleurs que Maurice Barfelly employait ses loisirs à écrire des mémoires : nous possédons de lui une relation des obsèques d'Anne d'Este en 1607, qui a été publiée par la *Revue Savoisienne* (2) ; on eut recours à cet écrit pour l'entrée de la duchesse de Nemours à Annecy en 1634, comme le prouvent les Registres de l'Hôtel de Ville à la date du 7 janvier 1634 : *comme Madame de Nemours désire que les scindicz avec le secrettaire de ville signentz... certains extraictz des entrées et funérallies de nos seigneurs les ducz de Nemours tirés partie des registres de céans... comme aussy de certaines relations remises par le Sr avocat fiscal soit le Sr Barfelly* (3). Il est impossible de ne pas rapprocher de cette relation de 1607 la dernière partie du manuscrit de Paris, partie qui ne se trouve pas dans le manuscrit de Chambéry et qui contient la narration de l'entrée d'Anne d'Este et des funérailles d'Henri de Genevois.

Ce genre d'ouvrage eut un certain succès à l'époque des ducs de Genevois-Nemours. Il fixait le détail des cérémonies, point très délicat et matière à contestation ; car le souverain pouvait trouver, comme en 1634, que la ville ne faisait pas assez de dépenses pour son entrée ; ou bien les syndics de la ville et les membres du Conseil de Genevois se disputaient la préséance (4).

Nous voyons que l'attribution à Maurice Barfelly de ce manuscrit anonyme sur le duché de Genevois est assez vraisemblable. Le procureur fiscal l'aurait écrit en 1635,

(1) *Revue Savoisienne*, 1863 .p. 38.

(2) *Revue Savoisienne*, 1891. p. 10-33.

(3) Archives de la Ville d'Annecy. BB 40. fol. 233.

(4) Cf. en 1641, à la mort de Louis de Genevois : les syndics firent imprimer une relation de ces cérémonies écrite par le secrétaire Champrouz Archives de la Ville d'Annecy, BB 44, fol. 238.

après l'entrée de la duchesse de Nemours à Annecy. L'ouvrage fut sans doute envoyé à cette princesse, de même qu'avaient été envoyés en 1631 ses ouvrages antérieurs ; le manuscrit français 32887 de la Bibliothèque Nationale de Paris, relié aux armes de Savoie, serait peut-être l'exemplaire offert à la duchesse. Quant au manuscrit de Chambéry, copie du XVIII^e^ siècle, il contient des remaniements ajoutés de 1635 à 1645, dûs peut-être à un fils de Maurice Barfelly.

Pierre DUPARC.

Il y a 200 ans
ou Annecy en 1740

Au cours de recherches pour un travail d'ensemble sur Annecy, nous avons été conduit à étudier assez à fond le « Cadastre de 1730 » du Duché de Savoie, avec l'agrément de M. Robert Avezou, le très compétent Archiviste en Chef de la Haute-Savoie et avec l'aide de ses judicieuses interprétations de certains points.

Le but de cette étude est de faire ressortir les grandes lignes concernant Annecy du remarquable travail ordonné en 1728 par Victor-Amédée II, premier Roi de Sardaigne (1), travail qui fait encore foi à l'heure actuelle.

L. F.

Le « Livre des Estimes de la Ville et Communale d'Annecy, capitale de la Province de Genevoy » répertorie 2.722 parcelles cadastrales réparties entre 51 « mas » (ou « rües » pour le centre urbain).

1°. — « Mas » et « rües » intra-muros

En 1740, l'enceinte — présumée remonter au début du XIV[e] siècle (2) — renfermait sept groupements cadastraux :

Mas de la Ville, rüe de Saint-François (actuellement rue J.-J.-Rousseau), rüe de la Hâle (actuellement rue Grenette), rüe de la Fillaterie, rüe de Notre-Dame, rüe du Pâquier, rüe de Bœuf (actuellement rue Carnot jusqu'à la rue Vaugelas).

(1) Le travail, déjà fort avancé en Piémont, fut décidé pour le Duché de Savoie par Lettres patentes du 9 avril 1728. Poursuivi avec une grande diligence, il fut terminé (opérations sur le terrain, discussion des « griefs », « calculations »...) sous Charles-Emmanuel III en 1738.

(2) Cette enceinte était formée par : escarpements Nord du Château : murs de la rampe Nemours, de l'impasse des Clercs, de la rive gauche du petit Thiou, de la rive gauche du canal (artificiel) du Vassé jusqu'au coude sur l'actuel quai Eustache Chappuis ; mur longeant le canal (comblé en 1838) qui, traversant l'actuelle place de l'Hôtel de Ville, assurait la liaison Thiou-Vassé ; arc dit de Boringe franchissant le Thiou au débouché du passage Golliardi ; porte Perrière et murs de l'impasse du Trippoz. Quatre portes : Sainte-Claire, Bœuf, Pâquier et Perrière.

Il serait très ardu (et d'une lecture ingrate) de chercher à définir avec précision par écrit les limites de ces groupements de parcelles qu'il est déjà assez laborieux de tracer sur un plan. On se contentera d'en présenter ici les principales caractéristiques.

Mas de la Ville : 251 parcelles étroites de maisons, cours et petits jardins. Il comprenait toute la zone au sud (rive gauche) du Thiou, les alignements des maisons de la rive droite en façade — regardant le nord — sur les rües Saint-François et de la Hâle (c'est-à-dire numéros pairs de la rue Grenette actuelle et numéros impairs de la rue J.-J.-Rousseau) plus, au Levant, toute la zone constituant les domaines jointifs du Couvent de la Première Visitation et du Couvent des Dominicains.

La dite zone était comprise entre le canal Notre-Dame (dont on n'aperçoit plus qu'une courte section à découvert au Nord de l'Eglise Saint-Maurice), le canal de jonction (comblé en 1838) Thiou Vassé et un court canal (également comblé) allant du coude du Vassé au canal Notre-Dame.

La principale artère du « mas de la Ville » était constituée par la suite des actuelles rues Sainte-Claire, de l'Ile, Perrière.

Ce vieux cœur de la cité d'Annecy, que constituait le dit « Mas de la Ville », renfermait en 1740 maintes particularités dignes d'intérêt :

Tout d'abord, donnant sur le haut de la rampe et sur la place du Château, l'unique église paroissiale de l'époque, l'église Saint-Maurice du XII[e] siècle, encadrée par les deux parcelles servant de cimetières au commun des bourgeois n'ayant droit ni aux nécropoles conventuelles, ni aux caveaux des nombreuses églises. Déjà très vétuste en 1740, la vieille église romane n'exigera qu'un faible effort des démolisseurs de 1793 pour n'être qu'un bien lointain souvnir ignoré du plus grand nombre des Annéciens de 1940.

Au bas de la rampe Saint-Maurice, en bordure du Thiou, on trouvait le domaine que s'étaient progressivement constitué les Religieuses de Saint-Claire depuis leur arrivée à Annecy deux siècles auparavant (1535) après leur départ de Genève sous la menace de la Réforme. Leurs couvent et

église étaient séparés des immeubles situés plus amont dans la rue Sainte-Claire — dont la vaste « maison du 1er degré » (terme d'estimation cadastrale) appartenant en 1740 à Favre Marc (1) — par un étroit passage menant au Thiou qui marquera le début de la percée ouverte en 1823 pour la rue des Boucheries (actuellement rue de la République). Au débouché de ce passage était un moulin à eau appartenant au Couvent de la Première Visitation ; un des nombreux « artifices » mûs par le courant du Thiou et qui avaient été à l'origine du développement industriel d'Annecy au Moyen-Age.

A l'autre extrémité du « mas » :

— Le couvent des Dominicains, fondé en 1445, et son église placée sous le vocable de Saint Nicolas, mais plus communément appelée Saint-Dominique et qui, en 1803, lors du rétablissement du culte deviendra l'église paroissiale de Saint-Maurice (nouveau style).

— Le couvent de la Première Visitation établi à partir de 1612 en partie sur le terrain de la Hâle. Les agrandissements successifs (1628-1645) de son église (placée initialement sous le vocable de Saint-Joseph, puis devenue église Saint-François) par les très « dynamiques » Mères de Chantal et de Blonay, fortement soutenues par l'autorité ducale, donnèrent lieu à certains démêlés — parfois assez divertissants — avec le Conseil de Ville. Ce dernier lutta vigoureusement — mais un peu en vain — pour défendre l'étroite et biscornue place de la Hâle qui, sur la rive droite du Thiou, en amont du pont de pierres du même nom (actuellement pont Perrière), constituait le port où Annecy recevait tout son trafic du lac, notamment : bois, pierres, fourrages...

Les quelques dizaines de toises de la berge croulante de cette vieille place au Bois étaient en effet la seule façade « active » de la Ville des XVIIe et XVIII siècles sur le lac, tout le reste des rives, de la pointe de la Poya à la presqu'île d'Arbigny (ortographe de l'époque) dépendant de propriété-

(1) Maison qui avait appartenu au Président Antoine Favre et dont, à partir de 1610, il avait laissé la jouissance à son grand et éminent ami François de Sales, évêque de Genève, résidant à Annecy, qui l'occupa jusqu'à l'année de sa mort en 1622. Ce fut le berceau de l'Académie Florimontane en 1606.

tés particulières : jardins ou vergers enclos et surtout prés-marais, dont celui appartenant aux Pères de l'Abbaye de Talloires bouchait même l'accès du Pâquier communal au lac.

A cheval sur l'émissaire naturel du lac, le « Mas de la Ville » possédait les principaux ponts. D'amont en aval : le pont de la Hâle visé ci-dessus, les deux passerelles reliant l'Isle aux rives ; le pont Morens (1) sur lequel s'appuyaient, en amont la Chapelle Saint-Georges qui sera démolie en 1854, en aval l'ensemble de vieilles bâtisses à pilotis constituant le Château Branlant qui disparaîtra en 1886; le pont des Boucheries sur les deux faces duquel s'élevaient, formant une longue île, en plein courant — plus large qu'aujourd'hui, car il n'existait pas de quai — deux étroits bâtiments à usage de boucheries communales.

En 1740, les maisons de la rive droite du Thiou, à l'instar de ce qui existe encore pour celles de la rive gauche, plongeaient directement sur la rivière, généralement supportées par de forts pilotis. Ce n'est que plus d'un siècle plus tard — vers 1855 — que seront construits les étroits quais actuels de l'Ile et de l'Evêché.

Rüe de Saint-François : 25 parcelles d'immeubles en façade vers le sud (numéros pairs de la rue J.-J.-Rousseau) comprenant notamment le couvent, le cloître et l'église des Cordeliers ou Pères de Saint-François, appelés à Annecy en 1535, par le noble annécien Pierre de Lambert, évêque de Caserte, pour lutter par leurs vigoureuses prédications contre la très menaçante poussée de la Réforme genevoise. L'église était placée sous le vocable de saint François d'Assise.

Les charitables Cordeliers acceptèrent — semble-t-il un peu imprudemment — d'en partager l'usage avec les chanoines du Chapitre de Genève que la Réforme avait incités

(1) Les érudits qui ont écrit sur Annecy attribuent au terme « Pont Morens » une étymologie classique tenant au fait que le dit pont aurait été le premier pont permanent jeté sur le Thiou. N'y aurait-il pas lieu d'envisager une autre hypothèse plus terre à terre ? Le cadastre de 1730 mentionne nombre de parcelles, surtout dans les « mas » au Sud de la Ville, appartenant à divers Morens, qui paraissent avoir été d'assez riches bourgeois. L'un deux, Michel Morens, possédait, précisément deux immeubles, l'un sur l'actuelle rue du Pont Morens, l'autre près de l'angle de cette rue et de la rue Sainte-Claire, s'étendant en profondeur jusqu'au Thiou à quelques toises du pont. A moins que la famille Morens n'ait tiré son nom du pont ?

à chercher un temporaire asile à Annecy. Mais le provisoire se prolongea et, durant plus de deux siècles, les frictions furent fréquentes entre moines et chanoines. Finalement ceux-ci l'emportèrent puisqu'un bref papal de 1771 assignera au Chapitre de Genève l'église et le couvent pour établir la Cathédrale et le Palais épiscopal. L'église sera alors placée sous le vocable de Saint Pierre es-liens, en souvenir de la cathédrale genevoise.

Quant au couvent, moins d'un demi-siècle après 1740, il sera démoli pour faire place au nouvel Evêché, à peine terminé, en 1792, lors de la première annexion de la Savoie à la France. (En 1940, Trésorerie Générale et Administrations diverses).

Touchant le couvent des Cordeliers en aval, se trouvait un ensemble d'immeubles qualifié au cadastre « maison du 1er degré » appartenant au noble de Boège de Conflans. C'est de cet ensemble que dépendait la maison où logeait une très avenante, et un tantinet dodue, convertie de fraîche date, la dame de Warens qui, précisément à quelques jours de l'Edit du 9 avril 1728 de Victor Amédée II créant le cadastre de Savoie, rencontra au matin de Pâques fleuries un jeune vagabond genevois qui sut fixer en forme élégante pour la postérité les détails de cette toute banale rencontre (1).

Révérends Pères de Saint-François et noble de Boëge possédaient sur l'autre rive du canal (au « mas de Saint-Joseph ») d'agréables jardins et vergers ce qui a conduit Rousseau à écrire que « au delà du ruisseau (terme bien mortifiant pour notre Thiou !) et des jardins on découvrait la campagne » ...qui n'était autre que le vaste « mas au Chevesne » !

En 1740, la présence à la pointe du confluent des deux Thiou d'un jardin précédé au levant d'une ligne de maisons paraissait faire se terminer en cul de sac, la rüe de Saint-François. En réalité la dite rue se poursuivait à angle

(1) Il est assez piquant de noter qu'en 1732, Rousseau, revenu à Chambéry, entra, grâce à de puissantes protections, en qualité de secrétaire-calculateur au bureau du cadastre de Chambéry où « il commença pour la première fois de gagner son pain avec honneur ». Mais l'éternel vagabond s'y ennuya bien vite et quitta son emploi après peu de mois.

droit par une impasse aboutissant au grand Thiou et sur laquelle prenait façade un moulin à deux roues — autre « artifice » — appartenant aux chanoines du Saint Sépulcre. Cette impasse, qui faisait face à celle citée ci-dessus bordant le couvent des Clarisses, marquait, elle aussi, le futur tracé de la rue des Boucheries (artuellement rue de la République) que la restauration sarde fera ouvrir vers 1823 en conformité du plan dressé en mai 1794 par l'architecte Ruphy, à la demande du citoyen Albitte, représentant de la Convention auprès du District d'Annecy (1).

Rüe de la Hâle : Petit groupement de 24 immeubles à arcades et cours ne comprenant que la partie centrale de l'alignement nord (numéros impairs) de la rue Grenette actuelle.

Rüe de la Fillaterie : 90 parcelles constituées par les immeubles et cours des deux façades à arcades de la rue, et, au nord du canal Notre-Dame, par l'important domaine des Barnabites : collège Chappuisien qu'ils dirigeaient depuis 1614, cours, jardins et grand pré qui s'étendait en bordure du Vassé jusqu'auprès du pont du Pâquier. C'est sur l'emplacement du dit pré que s'est édifié, quelque deux cents ans après l'achèvement du cadastre Victor-Amédéen, le Splendid-Hôtel-Taverne de Savoie.

Rüe de Notre-Dame : 73 parcelles de maisons et cours des deux façades de la rue. Ce groupement qui était limité au nord par une ligne prolongeant la rue du Pâquier jusqu'au Vassé (sensiblement le tracé actuel de la rue Royale) comprenait l'Hôpital des Pèlerins (2) (ou Hôpital Notre-Dame) et la Collégiale de Notre-Dame-de-Liesse. A l'épo-

(1) Nous devons à l'extrême obligeance de M. Joseph Serand, la communication de l'exemplaire unique d'une photographie du « plan Albitte » en date du 7 floréal de l'an second de la République une, indivisible et démocratique. Le Représentant du Peuple, qui, par ailleurs, fut l'auteur de détestables destructions d'édifices religieux, voyait large. Il prévoyait dans le « mas Saint-Joseph » (angle de la rive gauche du Vassé et du petit Thiou) un ensemble d' « isles » d'immeubles qui aurait eu beaucoup plus d'allure que la médiocre réalisation du quartier de la rue Royale. Il conçut l'avenue d'Albigny et aussi, partant sensiblement du pont de la Halle actuel, une large avenue rectiligne jusqu'à la pointe de la Puya qui eut évité le très fâcheux coude de l'actuelle rue des Marquisats à son débouché de la Place au Bois.

(2) Le bâtiment existant en 1740 était une réédification consécutive au grand incendie de 1448. Il fut remplacé peu après 1740 par l'édifice actuel avec son beau perron de 1771. Il renfermait la salle des délibérations du Conseil de Ville et ceci jusqu'à la construction de l'Hôtel de Ville actuel en 1848.

que (1740), cette église, canoniquement orientée, avait son chœur à l'est sur l'emplacement de l'actuelle place Notre-Dame et son entrée sur une cour en bordure du Vassé à laquelle on accédait par les deux passages latéraux à l'église.

La place Notre-Dame — devenue « Place de la Liberté » dès le 19 décembre 1792 (une des premières décisions du nouveau Conseil Général de la Ville, François Favre, étant maire) — était limitée à l'étroit rectangle compris entre l'église, le canal et l'hôpital-Hôtel de Ville. A la demande du citoyen commissaire aux fourrages de l'Armée des Alpes, qui fit ressortir les difficultés d'accès des chariots au magasin à foin que devenait la Collégiale, le Conseil général décidera, le 29 juin 1793, « l'abattement » (sic) de la partie de l'église qui dépassait l'alignement de la façade de l'Hôtel de Ville.

Lorsque l'église deviendra paroissiale en 1825, ce qui restait de la nef sera adapté avec chœur à l'ouest. C'est cette même orientation qui sera conservée dans l'église réédifiée de 1848 à 1851, la partie du chœur étant établie à cheval sur le Vassé avec empiètement sur le jardin de l'Evêché.

La rüe du Pâquier et la rüe de Bœuf : (respectivement 59 et 77 parcelles de maisons et cours) couvraient la grande boucle en U renversé du fossé artificiel du Vassé et avaient une limite commune sensiblement selon la bissectrice de l'angle des deux rues.

La rue de Bœuf n'avait — comme la rue Notre-Dame — qu'une ligne de façade à arcades, celle regardant vers l'ouest (numéros pairs de l'actuelle rue Carnot). Un peu plus d'un siècle après 1740 — vers 1855 — ces façades à portiques, qui menaçaient ruine, seront abattues en exécution du « Plan d'alignement et d'embellissement de la Ville d'Annecy » laborieusement élaboré à partir de 1825 et plus laborieusement encore mis à exécution.

A noter, comptant à la rüe de Bœuf, face à l'ouverture de là rüe du Pâquier, trois parcelles appartenant à « la Commanderie de Saint-Jean et Religion de Malte » : en étroites façades sur la rue, le couvent et l'église Saint-Jean ; en arrière un assez exigu jardin, car au XVIII[e] siècle

les Chevaliers n'étaient plus trop riches. Un étroit passage, se dirigeant vers le Vassé mais s'arrêtant à des jardins, séparait l'église des premières maisons de la rue Notre-Dame, dont celle « du 1er degré », appartenant alors au noble De Douey Pierre, forme encore actuellement la robuste base de l'immeuble au coin de la rue Royale et de la rue Notre-Dame.

Très vétuste faute d'entretien - faute d'argent - l'église Saint-Jean sera décrétée de démolition le 28 germinal an II ; ainsi s'ouvrira dès la Révolution une percée jusqu'au Vassé amorçant la réalisation en 1823 de la rue Royale.

Le « Puits » qui, selon l'usage, accompagnait les églises dédiées à Saint Jean-Baptiste, était édifié à l'entrée de la rue du Pâquier ; il sera comblé en 1805.

2°. Première ceinture de « mas » extra-muros

Aux mas urbains proprement dits succédait une première ceinture de mas hors l'enceinte qui se présentaient comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre à partir du :

Mas du Château : 12 parcelles englobant le Château et l'espace triangulaire (jardins, jeu de paume...) compris entre le haut de la Côte Perrière et l'actuel chemin de la Reine. Les inscriptions cadastrales étaient au nom de Sa Majesté Royale. Assez abandonné depuis l'extinction en 1659 de la lignée des Ducs de Genevois-Nemours (1), le Château, à partir de l'occupation espagnole de 1742 à 1748, ne connaîtra plus guère que le sort d'être un casernement pour les troupes de passage ou pour les garnisons permanentes.

Mas du Faubourg du Sépulcre : Petit groupement de 36 parcelles de maisons, cours et jardinets, prenant façade sur le faubourg du Sépulcre (immeubles numéros impairs

(1) L'apanage des « Genevois-Nemours » avait été constitué en 1514 par le faible duc Charles III de Savoie au bénéfice de son jeune frère Philippe. Ce dernier, après une courte carrière ecclésiastique où il était appelé à un bel avenir, ayant été nommé évêque de Genève à l'âge de sept ans ! -- avait repris l'épée. Comte de Genevois en 1514, Philippe reçut, de François 1er, en 1528, en cadeau de mariage, le fief de Nemours, Duc en France, il le devint également en Savoie, sous le titre de Genevois-Nemours (parfois de « Savoie-Nemours »).

de l'actuel faubourg Sainte-Claire) et sur la route de Vovray (numéros impairs de l'actuel faubourg des Balmettes).

Mas du Sépulcre : Bloc de 92 parcelles de genres très divers (1). Tout d'abord, en façade sur l'impasse des Cleres, sur le faubourg du Sépulcre (numéros pairs de l'actuel faubourg Sainte-Claire), sur la route de Vovray (numéros pairs de l'actuel faubourg des Balmettes), un ensemble de parcelles de maisons, cours et jardins ; puis à l'ouest de la rue de l'Hôpital (rue de la Gare actuelle) et au nord de la route de Chambéry de l'époque (avenue de Loverchy actuelle) jusqu'au Thiou et à son petit affluent l'Isarnon (devenu prosaïquement « le ruisseau de la Prairie »), s'étendait le domaine des Chanoines Hospitaliers du Saint-Sépulcre.

Depuis le XII[e] siècle, époque de leur arrivée à Annecy, ils avaient progressivement constitué un grand domaine ; grand, mais pas très riche, car surtout formé des prés marécageux de la rive gauche du Thiou (2). Ils y édifièrent un couvent, une église et un hospice pour pèlerins des Lieux Saints et infirmes, dans les terrains les plus sains au nord et au début de la route de Chambéry.

Mais, après une longue période de prospérité, la déchéance de l'institution commença un siècle environ avant 1740 et s'accentua rapidement pour aboutir, en 1786, à la suppression du Chapitre, qui ne comptait plus qu'une dizaine à peine d'Hospitaliers, d'ailleurs sécularisés. De sorte que la Révolution se trouvera en présence d'un couvent en ruine, d'une église assez vétuste qu'elle transformera en écurie militaire (en 1940 on reconnaît encore sa forme dans un grand bâtiment à usage de poterie et divers) et d'un hospice qui, une quinzaine d'années après 1740, avait été péniblement réédifié pour en faire l'Hôpital général d'Annecy. Nanti d'une solide réputation d'insalubrité par l'opinion populaire, il sera supplanté dans son rôle hospitalier

(1) Il faut y ajouter un îlot de 6 parcelles de pâturages, rochers et broussailles, le long et au Nord du chemin des actuels carrefours de la Tambourne et Gaillard.

(2) Le Thiou, en 1740, immédiatement en aval du pont de bois de la Chapelle Saint-Joseph, lançait encore vers le Nord un grand méandre qui atteignait et dépassait même l'alignement de l'actuelle avenue de Chambéry, à proximité de son origine. Ce méandre a été supprimé à l'occasion de l'établissement de la route royale Chambéry-Annecy-Genève, vers 1820.

en 1801 par le Grand Séminaire et deviendra usine, caserne (en 1865), puis Ecole Supérieure de Filles (en 1927).

C'est sur le pré-marais qui constituait la plus large partie du domaine du Saint-Sépulcre que sera prélevé, à la Révolution, puis sous la Restauration sarde, l'actuel cimetière.

Sur la route de Chambéry, à quelques 110 toises de Savoie de la porte du Sépulcre, se trouvait le pont historique de l'Isarnon (1), historique car, marquant la limite de la Ville en direction de Chambéry, c'était le point où Messieurs les Syndics avaient accoutumé de venir recevoir les personnages souverains venant de la Capitale du Duché (Chambéry jusqu'en 1574, Turin depuis). Et aussi, recevoir pour les assurer de la soumission à priori de la bonne ville d'Annecy, Messieurs les Commandants des troupes de leurs Majestés le Roy de France, le Roy d'Espagne, voire l'Empereur Germanique, qui, du fait des tristes conjonctures de ces siècles guerriers, se succédaient avec une fâcheuse fréquence dans le beau pays de Savoie.

Le pont de l'Isarnon marquait également le point commun aux trois paroisses d'Annecy, Seynod, Gevrier. De la route de Chambéry s'en détachait à droite le chemin qui, formant la limite entre les deux dernières paroisses, allait via les sombres Creuses vers la vieille cité rivale, Rumilly.

Mas au Chevène : Vaste mas de 81 grandes parcelles s'étendant, entre le Thiou et la route de Seyssel par Cran, à l'ouest d'une ligne sud-nord, qui en suivant sensiblement l'alignement actuel de l'avenue de la Gare, le séparait du « mas à Saint-Joseph », puis d'une ligne en escaliers le séparant du mas du faubourg de Bœuf.

Très peu de maisons ; la seule d'une réelle consistance était celle située à l'angle du faubourg de Bœuf et du chemin de Cran, appartenant au Noble de Boëge de Conflens (maison habitée quelque 120 ans plus tard par le futur Président Carnot). Par contre sur cet ancien emplacement de la forêt moyen-âgeuse de Chevène, les larges parcelles de « leppes en pâturages » dominaient sur les champs.

(1) L'Isernon est formé de la réunion des ruisseaux de Saint-Catherine de Vovray ou du Moulin Rouge déjà fusionnés en ruisseau de la Prairie et du ruisseau de Loverchy. Dans les actes anciens, il est parfois dénommé « ruisseau des Arnons ».

Mas à Saint-Joseph : 12 parcelles. Dans le quadrilatère compris entre leurs deux alignements du Vassé d'une part, le chemin derrière Bœuf (rue Vaugelas actuelle) au nord et le chemin prolongeant la rue de l'Hôpital à l'ouest (rue de la Gare actuelle), d'autre part, c'étaient surtout de riches parcelles de chenevières et notamment de jardins et vergers en bordure des canaux : jardins des RR. PP. de Saint-François, du noble de Boëge de Conflens, de l'Hôpital des Pélerins, des RR. PP. de Saint-Dominique. C'est là que s'édifieront vers 1823, le troisième Monastère de la Visitation et le quartier de la rue Royale (1), de la rue des Boucheries et de la rue de la Visitation (rue de la République et rue de la Poste actuelles). De tous ces jardins, il ne subsiste en 1940 que l'ex-jardin de l'Evêché, devenu square public. Au nord du chemin de derrière Bœuf s'étendaient trois grandes parcelles-champs, dont une aux Dames de Bonlieu, où s'établiront de 1862 à 1870 la gare et la rue Sommeiller.

A l'extrémité sud-ouest, une petite hernie dans le coude du Thiou renfermait la partie industrielle du dit mas ; auprès de la vieille chapelle Saint-Joseph étaient installées des « battoires » et « blanchisseries » desservies par le courant.

Sur la limite commune au « mas au Chevesne » et au « mas à Saint-Joseph » se dessinait un carrefour rural assez intéressant esquissant le carrefour actuel de la rue Vaugelas et de la rue de la Gare. Il s'en détachait : vers le nord, un court chemin de terres se perdant dans les champs là où est la gare des voyageurs ; vers l'ouest, un bref tronçon commun à un chemin allant jusqu'au Thiou selon le tracé de l'actuelle avenue d'Aléry (2) et à un chemin qui, suivant

(1) Comme il a été dit ci-dessus au titre « Rue de Bœuf », la percée de la rue Royale fut, dès la Révolution, amorcée jusqu'au Vassé par démolition de l'église Saint-Jean. Un pont de bois fut même construit sur le canal en l'an II (1794) ; effondré en l'an XII (1804), il fut reconstruit en 1811 ; ce n'est qu'en 1818 (la rue Royale existait depuis 25 ans) que fut construit le pont de pierres si fréquenté par le « tout Annecy 1940 ». Mais combien savent qu'il s'agit du « Pont Saint-Jean » cher aux Annéciens de 1840 ?

(2) L'actuelle avenue de Chambéry n'existait point en 1740. Elle a été établie dans les années 1822 et suivantes par le grand constructeur de routes et digues que fut Charles Félix, comme élément de la « route royale » Chambéry-Genève via Alby-Annecy, qui prit ainsi la primauté sur la classique route postale via Rumilly-Frangy. Le pont sur le Thiou, initialement en bois, devint le pont de pierres, dit « Pont Neuf » en 1848.

en partie l'actuelle avenue de Chevêne, piquait vers le nord-ouest pour rejoindre (via l'actuel carrefour des avenues Bouvard et des Hirondelles) le chemin de Cran-Seyssel au lieu dit « les 4 chemins ». L'établissement de la gare des marchandises a coupé cette liaison directe entre le quartier du Sépulcre et Cran.

Mas du faubourg de Bœuf : 189 parcelles constituées pour le très grand nombre par les maisons, cours et jardins en rectangles allongés des deux faces du faubourg (rue Carnot actuelle). A l'ouest, un vaste champ appartenait aux Dames de Bonlieu, dont la diagonale est marquée par l'actuel tracé de la voie ferrée d'Annemasse. A l'est, un ensemble de longs champs rectangulaires s'étendait jusqu'à la section de l'actuel boulevard du Lycée qui prolonge le boulevard Saint-Bernard-de-Menthon.

Vers le milieu du faubourg et à gauche (numéros impairs de la rue Carnot) plusieurs immeubles, dont un à usage de chapelle, appartenaient aux Dames de Bonlieu, Religieuses Cisterciennes qui, précisément un siècle auparavant (1640), avaient quitté leur monastère de Bonlieu près de Sallenôves. Quinze ans après 1740, ces Cisterciennes quitteront leur maison du faubourg de Bœuf pour aller occuper le plus vaste monastère laissé récemment libre (1753) par le départ des Dames Bernardines et situé hors des murs près du Pont du Pâquier. Elles y transfèreront une fois de plus l'archi séculaire nom de « Bonlieu », dont, en 1940, il ne reste qu'une simple trace sur les plaques d'une courte rue.

A l'extrémité nord du faubourg de Bœuf s'élevait une porte fortifiée, qu'il ne faut pas confondre avec la vieille « porte de Bœuf » avec son horloge et son inscription « Civitas Bovis », qui, une fois franchi le pont du Vassé, marquait la véritable entrée nord de la Ville par la rue de Bœuf (porte démolie en 1825). Cette porte du faubourg avait été édifiée en 1595 — au lieu et place d'une herse mobile qui permettait le contrôle des étrangers suspects en période d'épidémies — dans le but de protéger les habitants du faubourg contre les incursions assez fréquentes des agressifs cavaliers genevois venant fourrager dans la riche

plaine des Fins. But d'ailleurs asse médiocrement atteint car les murs des « cortils » n'offraient qu'un piètre obstacle à l'escalade ! Si bien qu'en 1798, la dite porte, plus gênante pour la circulation que pour les maraudeurs, disparaîtra.

Mas derrière les Bernardines : Son territoire ne comportait que 29 parcelles, y compris deux belles parcelles-champs séparées du groupement et situées le long et au sud de l'actuel boulevard du Lycée, mais il est d'un intérêt tout spécial pour le faciès d'Annecy, le faciès touristique surtout.

Quand on examine la « mappe » — à échelle bizarre et encore imparfaitement expliquée de 1 sur 2.372 — du cadastre de 1730, on est frappé par le tracé irrégulier, déchiqueté, de la rive entre Albigny et Annecy et surtout par l'aspect de la zone de l'actuel Jardin Public. Entre le Thiou et le Vassé, une île sensiblement en losange, dont un des côtés était formé par un canal de jonction Thiou-Vassé (comblé en 1838), et le côté opposé par un canal sensiblement dans la direction de l'actuel pont des Amours. Au delà de ce dernier canal, une île marécageuse très grossièrement demi-circulaire. La classique et très belle gravure du Theatrum Sabaudiæ, datée de 1675, ne représente que la grande île en façade directe sur le lac et au bord de laquelle naviguent de belles nefs aux voiles gonflées. Ceci dénoterait que l'arrondi actuel du Jardin Public aurait été gagné sur le lac dans le demi-siècle à cheval sur l'an 1700. C'étaient là les éléments de notre Jardin Public, la grande île en losange appartenant en entier au « mas derrière les Bernardines », la petite île lenticulaire étant partagée entre le dit mas et le « mas du Pâquier ».

Le mas devait son nom au monastère que des Cisterciennes, dissidentes du couvent de Sainte-Catherine, dont elles estimaient la règle trop relâchée, avaient — après avoir essaimé à Rumilly, puis à la Roche et s'être donné une règle plus sévère sous le nom de Saint-Bernard de Clairvaux — établi vers 1640 hors des murs d'Annecy, tout auprès du pont du Pâquier.

Ce mas était limité par le Vassé (début de la rue Vaugelas actuelle), le mas du faubourg de Bœuf et son long prolongement vers l'Est, par l'actuelle avenue du Parmelan,

puis par une ligne nord-sud jusqu'au débouché du lac dans le Thiou, par le Thiou et enfin par le canal Thiou-Vassé et le Vassé. Il englobait la petite parcelle dénommée place du Pâquier (sans doute celle donnée jadis par la dame Mossière pour les ébats des jeunes Annéciens) et le grand quadrilatère dit le Pâquier, pré assez marécageux puisque, en l'an XIII (1805), puis en 1811, le Conseil Municipal votera encore des crédits pour le « dessèchement des marais » de ce qui, depuis le 25 mars 1793, était devenu le Champ de Mars. Le Pâquier — qui vers l'Est ne dépassait guère en 1740, l'alignement Préfecture-Pont des Amours — n'était pas en façade sur le lac. Il en était séparé par un long prémarais appartenant aux RR. PP. de l'Abbaye de Talloires et relevant du « mas du Pâquier » ...lequel ne contenait pas le Pâquier proprement dit !

Du mas derrière les Bernardines dépendaient également les deux îles sus-visées entre Vassé et Thiou. La grande île était le « Clos Lombard » en souvenir de banquiers lombard, la famille Asinari, dont elle avait été la propriété aux XIV^{e}-XV^{e} siècles. Durant les pestes du XVI^{e} siècle on y isolait les suspects qui, une fois transformés en malades révélés, étaient transportés en barques à l'Hôpital des Morbeux au pied de la Puya. Le duc Charles-Amédée de Genevois-Nemours fit don du Pré Lombard aux Dames de la Visitation qui venaient d'établir leur Premier Monastère sur l'autre rive du canal de jonction Thiou-Vassé. Les Visitandines firent enclore le pré d'un mur et jeter, en 1648, sur le canal une passerelle fermée partant du premier étage du clocher de leur église et dite pont de Nazareth, du nom de « Nazareth » donné à leur clos.

La gravure de 1675 du Theatrum Sabaudiæ représente le Clos Lombard agréablement partagé en quatre carrés de jardins et vergers groupés autour d'un oratoire central. En réalité, d'après le prosaïque cadastre de 1730, il n'y avait qu'un verger-jardin assez petit, tout le reste étant un pré « à prédominance de marais », comme le prouve d'ailleurs un canal de drainage suivant la diagonale : entrée du Thiou, coude du Vassé. Toute l'île n'appartenait d'ailleurs point aux Visitandines en 1740. Deux bandes étroites respectivement en bordure du Thiou et du canal à l'Est sont

enregistrées au nom du Roy ; vraisemblablement des marges marécageuses acquises au domaine public. La petite île grossièrement demi-circulaire, située à l'Est du Clos Lombard proprement dit, n'était qu'un pré marais, sans doute très peu « pré », qu'un curieux caprice administratif avait partagé entre le mas derrière les Bernardines et le mas du Pâquier, ce dernier ayant la partie face « au large » !

Clos des Visitandines et bordures royales tombèrent sous le Directoire entre les mains d'acheteurs de biens nationaux... qui surent en tirer un « honnête » profit quelque quarante ans plus tard !

L'étude, dans les Archives départementales et municipales, des mille et une vicissitudes (velléités, lenteurs, impulsions et parfois fermes décisions du Conseil de Ville, astucieux marchandages des propriétaires ou locataires de terrains, manœuvres des entrepreneurs, bureaucratie de l'Intendance du Genevois et surtout des Ministères de Turin, etc., etc.) par lesquelles passèrent les divers projets qui, entre 1820 et 1870, conduisirent à l'état de choses actuel : Hôtel de Ville et sa place, Ecoles, Jardin Public, cette étude, disons-nous, est particulièrement... « instructive » et même souvent divertissante. Mais c'est là une tout autre histoire !... que nous conterons peut-être un jour.

En tout état de cause, la réalisation que l'Annécien 1940 a sous les yeux vaut sa pleine approbation. Le mérite en revient aux successifs Conseils de Ville et surtout à deux de leurs conseillers techniques, les architectes Monnet et Poreaux, ce dernier aboutissant vers 1869, à l'établissement des grandes lignes du Jardin Public actuel, après qu'eut été mis en concurrence un projet d'Alphand, le réputé ingénieur en chef des promenades de la Ville de Paris.

Nous ne ferons que citer le grand péril auquel l'admirable façade Pâquier-Jardin Public échappa en 1858 lorsque fut étudié le projet de voie ferrée de Turin à Genève par Albertville et Annecy. M. Joseph Serand nous a mis sur la piste d'un plan établi en août 1858 par un ingénieur du chemin de fer Victor-Emmanuel avec, hélas ! l'accord de « MM. le Syndic et l'Architecte de la Ville ». Sur le dit plan, la station d'Annecy était prévue à l'emplacement de la fu-

ture Préfecture ; la voie ferrée, établie en ligne droite, coupait en passage à niveau l'avenue d'Albigny, traversait le Pâquier, puis s'établissait sur une digue qui « tangenteait » l'arrondi du Jardin Public et rejoignait par une courbe de 600 mètres de rayon la rive des Marquisats en direction de la Puya. Deux ponts de 20 mètres franchissaient le Vassé et le Thiou, les gracieux arrondis de leurs entrées étant soigneusement supprimés par des comblements jusqu'à la digue rectiligne.

Nous l'avons échappé belle !

Le mas de la Perrière s'étendait sur la rive gauche du Thiou, jointif au mas du Château. Groupement de 89 parcelles ayant pour grandes artères, divergeant à partir du pont de la Hâle de l'époque (1), les deux embranchements au départ d'Annecy de la route de Faverges-Conflans (2), d'une part la côte Perrière qui escaladait d'emblée la colline, d'autre part le faubourg des Annonciades prolongé par la rue de la Providence, qui reportait cet effort aux rudes lacets des Marquisats.

Tout de suite après le passage Golliardi, on trouvait à gauche, en bordure du Thiou, le couvent et l'église que les Religieuses Annonciades, fuyant l'état de guerre en Franche-Comté, étaient venues un siècle auparavant fonder à Annecy. Ceci non sans rencontrer une assez vive opposition du Conseil de Ville qui, la même année (1638) voyait également arriver les Bernardines, alors qu'il était déjà précisément très en froid avec les Visitandines. Celles-ci tandis qu'elles poursuivaient leur victorieuse poussée sur la pauvre petite place de la Hâle (voir ci-dessus au § « Mas de la Ville »), étaient justement en très pénible instance (3) pour établir un second Monastère presque en face des An-

(1) Ce pont est actuellement le Pont Perrière. La dénomination « de la Halle » a été transférée au pont établi en 1817 pour la nouvelle route en bordure du lac. A l'origine pont en bois.

(2) En 1740, il s'en fallait de près d'un siècle pour que la modeste agglomération sise sur la rive droite de l'Arly face à Conflans fut transformée en Albertville.

(3) La délibération du Conseil de Ville en date du 1 janvier 1634 est assez divertissante. On en trouve le texte dans l'ouvrage du Chanoine Mercier, page 328. On y accuse les Visitandines d'avoir « selon le sexe féminin et à leur accoutumé », manqué à leur promesse d'être un Ordre charitable non cloîtré, — d'avoir « apporté la cherté aux denrées » — de provoquer des inondations par leurs « râteaux » sur le Thiou — de polluer l'eau de la rivière dont le peuple se servait pour boire et pétrir son pain, etc. Au fond le Conseil était surtout sensible à la récente prolifération de maisons religieuses dont les immeubles échappaient aux impôts.

nonciades, tout auprès du berceau de leur Ordre, la maison de la Galerie. Ce second monastère, consacré en 1640, sera évacué en fructidor an II (septembre 1794), servira de remise au foin-marais, et sera racheté en 1833 pour les Sœurs de Saint-Joseph, occupantes de 1940.

En 1658, les Visitandines acquirent la maison de la Galerie qu'une porte avec galerie supérieure, supprimée en 1815, reliait à leurs jardin et verger au bord du Thiou. Sur le côté droit de la route basse de Faverges, le mas de la Perrière allait jusqu'à l'avenue montant au Séminaire, tandis que sur le côté gauche, (côté lac), il s'arrêtait avant l'ex-hôpital de la Providence construit en 1690 et que la foudre avait incendié quinze années auparavant (1725). La bordure du Thiou et du lac sur cette section appartenait à une avancée du « mas de Treson » (voir ci-après).

Tout le terrain entre la route d'une part, le Thiou et le lac d'autre part était occupé — et ceci jusqu'aux Marquisats — par des jardins enclos, avec « capites » (1) au bord de l'eau, de sorte que la vue du lac échappait au bourgeois annécien qui portait ses pas de ce côté (2).

C'est sur l'emplacement des petits bâtiments, du jardin des Annonciades et du jardin des Visitandines que furent créées, de 1818 à 1823, l'actuelle place au Bois et l'amorce (très défectueuse) de la route provinciale vers Conflans et la Tarentaise.

3°. — « Mas » de grande ceinture

L'étude débutera par ceux situés au sud de la Ville.

Mas de Tréson (orthographe du cadastre). Il s'étendait du lac à la route de Vovray, limité au Nord par les mas de la Perrière, du Château et du faubourg du Sépulcre. Au Sud : une ligne constituée sensiblement par la limite Sud

(1) Tonnelles.

(2) Il en était de même pour qui allant vers Albigny était séparé du lac par une longue bande de prés marécageux. L'Annécien de 1740 et auparavant n'avait pour ainsi dire pas de vues immédiates sur le lac. Cela explique sans doute pourquoi des écrivains du rang de Saint-François de Sales, de Rousseau... ne font pas la moindre mention du lac.

du domaine de l'Hôpital actuel le séparait de la moitié Nord du « mas des Marquisats » — puis le chemin de Trésun et le chemin de Proupeine (actuellement interrompu dans la section descendant en pente raide vers la route de Voyray), le séparaient du vaste « mas derrière le Château ».

Curieuse anomalie, l'austère résidence de Trésun, édifiée, vers 1640, par Charles-Auguste de Sales, neveu et troisième successeur de Saint François sur le siège épiscopal de Genève, était extérieure au mas de Tréson, étant dépendante du « mas derrière le Château ».

Ses 90 parcelles étaient surtout composées de champs, prés, vignes. A noter le grand jardin de l'Hôpital de la Providence en bordure du lac et surtout deux grands domaines jointifs appartenant aux Capucins et aux Lazaristes du Grand Séminaire.

Les Capucins avaient été appelés en 1592 par Charles-Emmanuel duc de Genevois-Nemours. Ils furent d'abord installés provisoirement à l'Hôpital des Pestiférés (voir ci-après) où ils rendirent de grands services ; puis ils édifièrent un couvent avec chapelle au mas du Tillet. Vendu comme bien national à la Révolution, le couvent sera revendu aux Hospices en 1821 pour y installer l'Hôpital général mis dans l'obligation d'évacuer le Grand Séminaire où il avait été transféré du Sépulcre en 1804. Du fait d'agrandissements successifs (surtout en 1861-1864), qui ont entièrement fait disparaître l'ancien couvent des Capucins, est résulté le bel Hôpital actuel.

Les Lazaristes, où Prêtres de la Mission (fondation de Saint Vincent de Paul), furent appelés à Annecy par Mgr d'Arenthon d'Alex en 1664 afin de former à proximité immédiate de Genève, un clergé apte à lutter contre le prosélytisme toujours actif de la Réforme. Leur installation première au faubourg de Bœuf (aucune trace précise de l'endroit) étant très insuffisante, l'évêque décida l'installation des Lazaristes dans une partie du « Pré Marquisat » dont le duc de Savoie, Charles Emmanuel II fit don à la Congrégation de la Mission. L'évêque dut vaincre les vives résistances de la Ville, des Chapitres de la Cathédrale et de

la Collégiale Notre-Dame et surtout des Capucins, proches voisins (1), avant que le Séminaire put être édifié (de 1683 à 1688).

En 1740 (il est grand temps d'y revenir !) les Lazaristes étaient arrivés à constituer un vaste domaine comprenant un long rectangle bordant au Sud (côté des Capucins) l'avenue d'accès au Séminaire et un grand terrain (jardins et prés) bordant au Levant la route de la Puya, du « Paradis » aux abords de Trésun.

1792 fera du Séminaire une caserne pour les « Frères d'armes » de passage. Brumaire de l'an VI (novembre 1797), en verra la cession aux Hospices. L'Hôpital général, après avoir déserté l'Hospice du Sépulcre de fâcheuse réputation, y sera installé de 1801 à 1821, année où un billet royal rendra le Séminaire à sa destination première, qui sera de nouveau passagèrement interrompue de 1907 à 1926.

Les deux domaines « ex-ennemis » des Capucins et des Lazaristes, un certain temps fusionnés sous le régime des Hospices, ont été définitivement et matérialement séparés par la percée qui, entre 1872 et 1875, a continué l'avenue du Séminaire (alias de Trésun) jusqu'à la route de la Puya ou boulevard de la Corniche.

Mas des Marquisats : Il doit son nom au second fils du couple fameux au XVI^e^ siècle, Jacques, deuxième duc de Genevois-Nemours, « la Fleur de la Chevalerie » et la belle et « ultra-dynamique » Anne d'Este (2), mariés le 5 mai 1566, et qui, le 21 juillet, firent dans leur bonne ville d'Annecy une entrée sensationnelle restée célèbre dans les fastes municipaux... et le budget de la Ville ! Couple dont, sur la foi des dires de Brantôme, Madame de Lafayette fera

(1) En 1678, les Capucins adressent une vigoureuse requête dans laquelle ils font ressortir que, du haut du bâtiment à quatre étages que projettent Messieurs de la Mission, ces derniers pourront voir tout ce qui se passe dans leur propre couvent — il n'y aurait que moindre mal — mais aussi tout l'intérieur du couvent de la Seconde Visitation ; vergers, jardins, voire dortoirs, jusqu'au jardin enclos de Nazareth (Pré Lombard).

(2) Anne d'Este, née en 1531, eut d'un premier mariage avec le réputé Capitaine que fut François de Lorraine, duc de Guise (assassiné en 1563), quatre fils dont : Henri de Guise « le Balafré », Louis, Cardinal de Guise, assassinés au château de Blois par ordre d'Henri III, les 23 et 24 décembre 1588, et le duc de Mayenne, adversaire malheureux d'Henri IV. Ce fut — cela se comprend ! — une Ligueuse ardente. A ses funérailles à Annecy, le 8 juin 1607, François de Sales, évêque, prononça une très belle oraison funèbre.

quelque cent ans plus tard les amoureux héros de sa « Princesse de Cléves ». Ce fils, Henri, fut successivement Marquis de Saint-Sorlin, puis, après la mort de son aîné, Charles-Emmanuel, en 1595, Henri Ier, quatrième et très turbulent duc de Genevois-Nemours. C'est en tant que Marquis de Saint-Sorlin qu'il se fit édifier une résidence au « mas du Tillier » qui, dès lors se dénomma « des Marquisats ».

Ce mas — au total 51 parcelles — comprenait deux groupements en bordure du lac séparés par une étroite avancée du « mas derrière le Château ».

Au Nord, 21 parcelles accolées au mas de Tréson et ayant pour limite Sud la rude rampe qui aboutissait à la route haute de Faverges (et qui aboutit encore au boulevard de la Corniche, auprès du réservoir de la Ville). Au Sud, 30 parcelles comprises entre le lac et le tracé de l'époque de la route basse de Faverges, avec une pointe très marquée dans le vallon qui de la Fontaine d'Amour (prosaïquement devenue fontaine des Marquisats) montait vers « les Espagnoz ».

En 1740, l'embranchement inférieur de la route de Faverges, constitué à l'origine par le faubourg de la Perrière (Annonciades puis Providence), après avoir atteint la montée vers le Séminaire, continuait directement (à travers les jardins de l'Hôpital actuel) jusqu'au chemin qui contournait (et contourne encore) les Marquisats. La route longeait ensuite la rive sur une centaine de mètres (en avant de l'actuelle villa Lachenal) puis, pour éviter une longue zone marécageuse, prenait un peu de hauteur par un tracé encore reconnaissable entre de très pittoresques fermes jusqu'au début des durs lacets de la Puya. A peu près à hauteur du petit oratoire actuel, une perpendiculaire à la rive du lac marquait la limite Sud-Est du Mas des Marquisats, le séparant du « Mas La Trottina » formé des pentes rocheuses de la pointe de la Puya.

Cette fraction Sud du « mas des Marquisats » présentait deux particularités : trois parcelles allongées, deux de champs, une grande de pré-marais et une grange, situées entre la route et la rive, étaient inscrites au nom du Roy. Un sentier aboutissant au lac (le chemin qui longe actuelle-

ment la fontaine canalisée) séparait ce lotissement royal d'un groupement de huit parcelles compris entre les lacets de la côte de la Puya et le lac ; groupement dénommé « la Chapelle des Pestiférés ». Avec une chapelle et deux ou trois bâtiments, c'était en effet l'ex- « Hôpital Morbeux », fondé en ce bout du monde — « La Culaz » — en 1195, par un riche bourgeois Jean Magnanini (également généreux donateur de l'église Saint-Dominique, actuellement Saint-Maurice). La peste n'ayant plus exercé de grands ravages à Annecy après la terrible épidémie de 1628-1631, au cours de laquelle 3.000 personnes périrent et 120 familles s'éteignirent, l'Hôpital Morbeux était en fait désaffecté en 1740, et le voisinage de la Fontaine d'Amour, l'ombrage de grands tilleuls, en faisaient une des promenades favorites des Annéciens du XVIII^e^ siècle.

C'est à la fin du dit siècle que le roi Victor-Amédée III projeta d'éviter à la route d'Annecy à Conflans la dure escalade de la Puya, soit par la côte Perrière, soit par celle des Marquisats. Quelques travaux de mines furent même entrepris pour établir un tracé au bas des rochers de la Puya. L'idée royale fut reprise en 1794 par le Conventionnel Albitte, puis en 1804, mais on se limita encore pour « l'escarpement » des rochers à quelques bruyants coups de mines... pour la galerie ! Ce n'est qu'en 1817, sous Victor-Emmanuel I^er^, que seront attaqués sérieusement, par divers chantiers sur tout le parcours, les travaux de la nouvelle « route provinciale ». La Ville d'Annecy avait assumé la charge de la construction de la courte et facile section de la toute nouvelle Place au Bois jusqu'au bas des rochers de la Puya. Elle y eut quelques difficultés du fait du choix entre trois projets de tracés où de soi-disant arguments techniques camouflaient les prétentions des propriétaires des ex parcelles royales, « nationalisées » vingt ans auparavant. Au printemps 1818, lorsque les ouvriers du chantier qui, à partir de Sevrier, « escarpait » les dures assises rocheuses, parurent au tournant de la Puya, le Conseil communal s'émut. Il opina fermement pour un tracé rectiligne en bordure du lac — conforme à celui « arrêté en 1794 par le représentant Albitte» — tracé dont le dit Conseil attendait qu'il constituerait pour les Annéciens un

inégalable « promenoir » jusqu'à la Fontaine des Amours (1). Au début de 1821, on en discutait encore à l'Hôtel de Ville... mais le temps étant un grand maître, la route finit par se terminer !

Mas derrière le Château : Cette dénomination était plus — ou moins — que justifiée puisqu'il était séparé du Château par tout le grand mas de Tréson. De son étroite façade de quelque 40 toises (120 mètres) sur le lac, entre les deux parcelles du mas des Marquisats, il s'étendait, en s'élargissant considérablement, jusqu'au chemin de Vovray. Limite au Nord : la rampe montant des Marquisats à la route de la Puya, cette route jusqu'au « Paradis », le chemin de Proupeine. La limite au Sud est difficile à préciser sans plan ; en gros, l'alignement du chemin du carrefour Gaillard au carrefour de la Tambourne continué par le sentier assez rude atteignant la route de Vovray auprès de l'entrée Ouest du tunnel de l'actuelle ligne d'Albertville.

Ce mas comprenait 145 parcelles de champs, prés, quelques vignes et aussi broussailles et roches. Très peu de maisons, hormis la résidence de Tréson. Trois chemins dirigés sensiblement Nord-Sud le compartimentaient ; l'un d'eux prolongeait la rampe de Marquisats jusqu'à l'entrée de la forêt (passant auprès de l'actuel Hôtel du Belvédère, il existe encore sur sa presque totalité) ; les deux autres avaient un tronçon commun au départ du « Paradis », puis divergeaient. On les retrouve tous deux en 1940 ; l'un constituant raccourci à escaliers des lacets de la route de la Visitation avec continuation jusqu'à la Tambourne ; l'autre longeant, avec long escalier à paliers, la clôture côté Est du domaine du quatrième Monastère de la Visitation. Ce Monastère a été édifié d'avril 1909 à août 1911, époque à laquelle les Religieuses, quittant leur Monastère de la rue Royale, en prirent possession et y transférèrent les reliques de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne

(1) En pratique, la réalisation n'a que médiocrement répondu à l'intention. La chaussée étroite, sans trottoirs, sans ombrages, est plutôt une simple section de passage qu'une promenade.., surtout depuis le développement de l'automobile ! En 1940, l'Administration des Ponts et Chaussées s'applique très heureusement — mais non sans se heurter à de mesquines oppositions — à réaliser le « promenoir » désiré par le Conseil Communal de 1818.

de Chantal lesquelles ont finalement pris leur place définitive en 1930 dans la Basilique. Eglise dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle n'ajoute point — tant s'en faut — une note artistique au panorama d'Annecy, surtout pour le voyageur arrivant par la route d'Aix-Chambéry.

Les autres « mas » situés au Sud de la Ville offrent moins de souvenirs historiques tenant à la vie d'Annecy. Aussi l'exposé les concernant pourra être beaucoup plus bref et de caractère presque exclusivement « cadastral ».

Mas de la Prairie : Longue bande Nord-Sud située entre la branche Ouest de l'Isarnon et la route de Vovray. Vraisemblablement ancien golfe lacustre de faible profondeur, dont les 87 parcelles souvent marécageuses sont drainées par la branche Est de l'Isarnon, dénommée ruisseau de la Prairie. L'urbanisme moderne y place une zone industrielle.

Un seul souvenir historique : immédiatement au Sud de la route de Chambéry (avenue de Loverchy actuelle), la Ville disposait d'une vaste parcelle avec plantation d'arbres qui constituait le Pâquier du Sépulcre. Quatrième Pâquier annécien, les trois autres étant le Pâquier Mossière ou Pâquier « tout court », le Pâquier Thiollière qui devait son nom aux tuilleries installées un temps au delà du fossé du Vassé, là où passe la rue Royale, le Pâquier du Tillier aux Marquisats.

Le « mas dit à la Servettaz » (7 grandes parcelles), *le «mas de Vovray »* (113 parcelles) *» le « mas du Moulin Rouge »* (74 parcelles), le *« mas de Sainte-Catherine »* (32 parcelles), le *« mas des Puisots »* (4 parcelles) étendaient l'ensemble de leurs parcelles de dimensions très variables (les vastes parcelles forestières « aux communes » ou aux Dames de Sainte Catherine) et de nature très diverse (champs, prés, prés-marais, pâturages, bois roches et broussailles) depuis la crête de la « noire forêt du Semnoz » jusqu'à la limite entre le territoire de la Ville d'Annecy et la paroisse de Seynod.

L'intérêt de souvenir historique se porte uniquement sur le Monastère de Sainte-Catherine. Vers la fin du XII[e] siècle, Béatrice, fille de Guillaume I[er], comte de Genève, et femme

de Thomas Ier, comte de Savoie (1), édifia dans ce vallon un couvent dit de Sainte-Catherine-du-Mont où elle établit des Cisterciennes de Sallenôves-Bonlieu avec mission d'instruire et éduquer les jeunes filles nobles du comté de Genevois. Durant près de quatre siècles toutes choses marchèrent assez bien, quoique les Religieuses ne fussent pas assujetties à la clôture. Mais au XVIe siècle, il y eut un sensible relâchement comme dans d'assez nombreux établissements religieux féminins. Le Concile de Trente ordonna la suppression de ceux de ces établissements qui éloignés des villes ne pouvaient pas être soumis à une surveillance suffisante. Les Dames de Sainte-Catherine obéirent... après un délai de plus de deux siècles ! C'est en effet le 7 novembre 1772 que les sept religieuses qui restaient à Saint-Catherine descendirent rejoindre leurs Sœurs Cisterciennes établies depuis 1755 au « Bonlieu » (troisième du nom) proche du Pont du Pâquier.

Les mas au Sud de la Ville, situés à l'Est de l'arête Crêt du Maure-Semnoz, en direction de Cevrier (orthographe de 1740), n'ont également qu'un intérêt cadastral.

« *Le mas des Espagnoz* », avec ses 67 parcelles de champs (avec quelques granges), de châtaigniers — dont la plus notable partie appartenait aux Religieuses Bernardines — enserrait le « mas de Poya » dont il était séparé, en ligne générale, par la route haute de Faverges, ancienne voie romaine de Bautae à Darentasia (Moûtiers).

Les 14 parcelles (champs et châtaigneraies) du « *mas de la Poya* » étaient comprises entre les deux branches — haute et basse — de la route de Faverges et le sentier du vallon des Marquisats. Ce mas n'avait qu'une étroite façade sur le lac, y descendant presque à pic à hauteur des actuelles carrières proche de Beau-Rivage.

Il comprimait lui même, entre la route de Faverges par les Marquisats et le lac, le « *Mas de la Trottina* » dont les

(1) Sans doute l'histoire manque de précision, Thomas ayant été marié deux fois) fut-elle la mère de trois comtes de Savoie : Amédée IV, Thomas II, Pierre II « le Petit Charlemagne », d'un évêque de Canterbury dont le palais à Londres fit place à quelques siècles de distance au grand hôtel de renommée mondiale qui perpétue aux rives de la Tamise le nom de « Savoy », et d'une fille Béatrix qui, épouse de Raymond IV comte de Provence, eut quatre filles dont l'une fut impératrice, les trois autres reines de France (Marguerite, femme de Saint Louis), d'Angleterre, de Naples,

14 parcelles (roches et broussailles, trois ou quatre champs étroits) occupaient la falaise du bec de la Puya.

*
* *

Par opposition aux mas à la topographie tourmentée du Sud de la Ville, passons aux más de la plaine qui se développaient au Nord de ce qui était le chemin d'Albigny à Cran (1) jusqu'aux chemins qui suivaient les limites du territoire de la Ville : chemin de Cran à Brogny, chemin de Brogny à Albigny par Nouvelles (Novel).

Ces 21 mas de la plaine des Fins, tous de même aspect, avec leurs parcelles de champs ou prés et prés-vergers, sont surtout intéressants par le fait que les chemins de 1740, qui formaient le canevas de leur dispositif, continuent à dessiner en 1940 la structure du « Grand Annecy » brusquement surgi au XX[e] siècle sur l'emplacement de la Bautae gallo-romaine et même très au delà.

Nous prendrons comme point de départ une toute petite chapelle située à l'extrémité Nord du faubourg de Bœuf, Notre-Dame -de-Pitié, édifiée en 1521 et qui, tombant en ruines à la fin du XVIII[e] siècle, fut « achevée » sous la Révolution. Son nom tenait de la proximité d'un étroit cimetière pour les suppliciés — les fourches patibulaires n'étaient pas loin ! — et pour les enfants morts avant d'avoir été baptisés.

C'est de là que partait vers l'Ouest, par le bourg de Cran aux bruyantes cascades (2) la route de Seyssel, vers la France. C'était l'itinéraire le plus couramment utilisé pour aller à Paris ou en venir (3). Souventes fois les Nobles Syndics d'Annecy se rendirent jusqu'à Sillingy pour recevoir les augustes personnages, vivants ou défunts, qui daignaient honorer la capitale du Genevoye de leur présence.

(1) Sa partie centrale a été « rectifiée » par les édiles de 1875 environ pour en faire un boulevard de ceinture entre l'avenue de Genève et l'avenue d'Albigny (boulevard du Lycée et de Saint-Bernard-de-Menthon actuels).

(2) La Sœur Jeanne de Jussie dans son mémoire « Le Levain du Calvisisme » fait un dramatique récit de la grande frayeur qu'éprouvèrent le 7 septembre 1535, à la traversée du pont de Cran, bêtes et gens de la caravane des Clarisses qui avaient quitté la Genève de la Réforme pour chercher un refuge à Annecy.

(3) Il faut également tenir compte que Seyssel était la limite amont de la navigation sur le Rhône. La route Seyssel-Annecy retrouvera une certaine animation vers 1856 alors que le chemin de fer de Lyon à Genève — avec station à Seyssel — mettait à courte distance d'Annecy et du Genevois ce nouveau et étonnant moyen de transport.

A Notre-Dame-de-Pitié, c'était alors la grande foule des bourgeois et bourgeoises et des gens du menu peuple acclamant l'illustre visiteur ou se signant au passage de sa dépouille.

C'était également un itinéraire un peu détourné pour Genève, mais qui, rejoignant après quelques lieues la grande route de postes de Chambéry à Genève, était « plus roulant » que le trajet direct avec son sombre abîme des Usses et ses rudes rampes du Mont-Sion.

De cette route un tantinet sinueuse - et dont il reste encore quelques vestiges — les « rectifications » du XIX[e] siècle ont tiré les deux alignements du boulevard Decouz et de l'avenue de Cran.

Continuant directement vers le Nord le faubourg de Bœuf sur le tracé du début de la voie romaine de Bautae à Darentasia (Moûtiers) (actuelle avenue des Romains), s'ouvrait un des deux chemins qui d'Annecy conduisaient au pont de Brogny et, de là, vers Genève d'une part, vers la Roche et Cluses d'autre part. Ce chemin existe toujours. Les Ponts et Chaussées le dénomment prosaïquement « Rural n° 9 » ; l'urbanisme annécien en a fait le Chemin des Fins. Pour la commodité de notre exposé, nous le qualifierons de route de Genève n° 2.

Mais en 1740, ce n'était point la véritable route de Genève. A Notre-Dame-de-Pitié , il fallait tourner en équerre à droite en direction d'Arbigny. Après avoir parcouru quelque septante toises de Savoie, on trouvait en équerre à gauche un chemin vers le Nord (qu'on peut identifier avec l'actuel étroit chemin des Francs-Tireurs) (1). Encore huitante toises et l'on arrivait à un important carrefour. A droite, le chemin vers Nouvelles, à gauche la route de Genève, à laquelle nous donnerons le n° 1. L'examen du « Plan parcellaire » du chemin de fer d'Annecy à la Roche montre que le dit carrefour était exactement situé sur l'actuelle voie ferrée. La route de Genève se poursuivait par le chemin qui, en 1940, après la caserne de Galbert, prend nom de « Rural n° 7 » pour les Ponts et Chaussées, de « chemin des Alpins » pour la voirie urbaine.

(1) On voit encore le chemin des Francs-Tireurs buter en cul de sac contre la clôture des emprises de la voie ferrée.

Postérieurement à 1740, on évitera les deux tournants en équerre susvisés et la route de Genève n° 1 partira directement de Notre-Dame-de-Pitié par un raccord que suit l'actuelle rue Joseph-Dessaix jusqu'au point où, depuis 1888, elle se heurte brusquement au mur Sud de la caserne de Galbert.

Les deux routes de Genève montaient vers le Nord, sensiblement parallèles, autant qu'on puisse parler de parallélisme entre deux tracés assez fantaisistement sinueux. Elles coupaient tout d'abord un chemin de terres allant des « 4 chemins » (sur la route de Cran) à Nouvelles (Rural n° 10, alias Chemin des Alluèges, puis avenue de Bel-Air) ; plus loin, elles croisaient le chemin de Cran au Petit-Brogny (en 1940, Rural n° 12 ou boulevard du Fier) et finissaient par se rejoindre peu avant d'attaquer la descente sur le pont de Brogny.

A ces grandes artères, il faut ajouter, pour compléter le canevas du futur urbanisme d'Annecy 1940, un chemin reliant la traverse « 4 chemins-Nouvelles » à la route de Genève n° 2 ; c'était le précurseur de l'actuelle avenue des Iles. Et, d'autre part, un chemin de terres, reliant la route de Nouvelles à la route de Cran à Arbigny, qu'on retrouve de bout en bout dans notre avenue de la Plaine.

Passons à l'énumération des mas :

Au Nord de la route de Cran-Seyssel, à l'Ouest de la route de Genève n° 2 et jusqu'à la limite Nord-Ouest du territoire de la Ville, se succédaient du Sud au Nord :

— Le « *mas derrière Notre-Dame-de-Pitié* » dont les 20 parcelles-champs étaient limitées à l'actuelle avenue des Iles.

— Le long et étroit « *mas de la Croix-de-Pierre* » (18 parcelles).

— Le « *mas des Alluèges* », groupement triangulaire de 16 parcelles limité à la traverse « 4 chemins-Nouvelles » (avenue du Bel-Air).

— Le grand « *mas du Verney* » étendant ses 58 parcelles jusqu'à la crête dominant les Isles.

— Le « *mas des Isles* », 8 grandes parcelles de broussailles, graviers et cailloux sur le versant de la falaise.

Entre les deux routes de Genève, longuement étirées

dans le sens Sud-Nord, on trouvait en premier lieu le « *mas diet la Crollaz, soit le Petit Peron* » (16 parcelles), puis le « *mas des Solliers* » (42 parcelles).

A l'Ouest de la route de Genève n° 1 et du chemin de Nouvelles et au nord de nos actuels boulevard du Lycée et avenue du Parmelan, le vaste « *mas des Grandes Fines* » étendait ses 118 parcelles jusqu'au chemin du Petit-Brogny à Arbigny, lequel constituait limite entre le territoire de la Ville d'Annecy et celui de la paroisse d'Annecy-le-Vieux.

L'idée de limites est précisément à l'origine du mot « fines » ou grosses bornes qui, depuis des siècles, marquaient la ligne de partage entre Annecy-le-Vieux et Annecy-le-Neuf. « In finitas Anessiaci » écrivaient en 1328 les tabellions de la capitale du Comté de Genevois.

Dans le triangle entre la route de Genève n° 1 et le chemin de Nouvelles, se succédaient du Sud au Nord :

L'angulaire « *mas du Plot* » (17 parcelles) auquel succédait une avancée vers l'Est du déjà cité « *mas des Solliers* ».

— Le rectangulaire « *mas de Nouvelles* » avec ses 13 riches parcelles de champs, vergers, jardins et « maisons du 1er degré » appartenant pour la plupart au monastère de la Grande Visitation. Notamment le plusieurs fois séculaire manoir des Comtes de Genevois, qui se retrouve en 1940 dans une grande ferme d'un très pittoresque aspect avec ses tours rondes à toit pointu.

— Le « *mas du Petit Brogny* » (20 parcelles de champs, prés, vergers et maisons) terminant, par ses deux pointes semblables à des oreilles d'âne, le territoire d'Annecy au Nord.

Revenons au Sud. Entre la route d'Annecy-le-Vieux (avenue du Parmelan depuis l'actuelle Gendarmerie et chemin des Cloches) et la route d'Arbigny (les actuelles rues des Archives et rue François Favre) (1) s'étendait

(1) François Favre, avocat, ardent « Allobroge » de la première heure, qui fut premier Président du « Conseil Général provisoire » de la Commune d'Annecy, c'est-à-dire le premier « Maire ». Il prêta solennellement serment en cette qualité le 19 décembre 1792.

Jacobin un tantinet calmé par l'expérience des événements, il termina en 1855 sa longue vie en généreux philanthrope en léguant aux Hospices quelque 500.000 livres qui permirent au Chanoine Vaullet, aumônier et économe des Hospices, de réaliser, de 1861 à 1864, les agrandissements qui aboutirent au bel Hôpital actuel.

une série de mas de moindre surface que ceux des Fins :

— Dans le triangle des actuelles avenues du Parmelan, des Archives, Saint-Bernard-de-Menthon, une unique parcelle-champ appartenant au riche bourgeois Dequoëx Joseph, constituant le « *mas de Croison* ».

— Le « *mas de la Croix* », au Nord du chemin des Barattes, possédait 25 parcelles, dont plusieurs maisons qui constituaient un petit hameau isolé en bordure du dit chemin des Barattes au débouché de l'actuelle rue Gabriel de Mortillet.

— Le « *mas aux Salomons* », 8 parcelles en majorité enregistrées au nom d'une famille Salomon.

— Le « *mas des Perailles* » (15 parcelles) limité au Nord par le chemin de Vignières qui le séparait.

— Du « *mas des Landiules* » dont les 11 parcelles de champs allongés « comme des andouilles » seraient, d'après l'éminent étymologiste de termes savoyards qu'est M. le Professeur Marteaux, à l'origine du nom du mas.

— Enfin dans le petit triangle entre la route de Thônes et le chemin des Cloches (style de 1910), le « *mas du Closet* » avec 3 seules parcelles.

Enfin, entre le chemin des Barattes et la route d'Arbigny (rue François Favre) :

— Le long « *mas des Puisots* » avec 19 parcelles-champs commençant à l'actuel boulevard Saint-Bernard-de-Menthon.

— Le « *mas au Beguey* » (7 parcelles).

— Le « *mas au village d'Arbigny* » (16 parcelles, surtout maisons et jardins).

Ces deux derniers mas formaient limite Est du territoire d'Annecy le long de la route venant du Petit-Brogny et étaient bornés au Sud par l'entrée en demi-cercle du village qui enserrait une grande parcelle-verger subsistant en 1940 en un parc aux beaux ombrages.

Ouf ! dira vraisemblablement le lecteur après ce long défilé de mas. Patience, il n'en reste plus que quelques-uns en bordure du lac, là où sera réalisée au cours du XIX^e^ siècle la plus belle partie de la façade d'Annecy.

C'est, en partant de Notre-Dame-de-Pitié, dans le « mas de la Crottaz, soit Petit Peron » puis, plus au Nord, dans le « mas des Solliers » que fut établie en 1821-1824, l'actuelle avenue de Genève (1).

A l'origine — en 1821 — selon une initiative émanant de l'Assemblée des Notables de la Province de Genevois, il n'était question que d'une « rectification » du tracé de l'une ou l'autre des deux routes existantes. Le Conseil Communal — M. de Fésigny, puis M. Audé étant « Syndics » — se trouva assez embarrassé en présence d'un projet rouge et d'un projet vert ; il opina alternativement pour l'un ou pour l'autre, appuyant toujours son avis sur des arguments péremptoires. On cherchait à travailler à l'économie, en utilisant au maximum des sections des anciennes routes, ce qui, entre autres, présentait l'avantage de n'exproprier que les extrémités des propriétés dont ces routes constituaient précisément une des limites.

Finalement, comme la route était appelée à prendre rang de « route Royale » de Chambéry à Genève, on se décida à trancher dans le vif... et dans les parcelles cadastrales, en tirant « au cordeau » de l'extrémité du faubourg de Bœuf à l'amorce de la descente — d'ailleurs très adoucie — vers le Pont de Brogny.

L'avenue, élargie en 1848-1849, courut ainsi dans la large plaine, nue et sans ombrage, durant une quarantaine d'années. Une gravure la représente, sous cet aspect un peu morne, comme promenade d'élégantes dames annéciennes en crinolines Second Empire. Puis on la borda de peupliers qui, en 1877, furent remplacés par des platanes.

En 1880-1883, les travaux du chemin de fer Annecy-la Roche, aboutirent à établir la voie ferrée en ligne droite parallèle à l'avenue. Entre les deux, la vieille route de Genève, qui, un long temps, connut un fort trafic, n'apparait plus que par ses tronçons : rue Joseph Dessaix, chemin des Alpins, ce dernier disparaissant presque avant d'arriver à hauteur de la courte rue Bellevue où il coupe l'avenue actuelle, en passant de l'Est à l'Ouest.

(1) C'est l'époque — notamment sous Charles Félix, grand bâtisseur — qui vit s'édifier trois des principales sorties d'Annecy : avenue de Chambéry, avenue de Genève, avenue des Marquisats.

L'avenue de Genève — section de l'actuelle route nationale n° 201 — est établie selon un tracé rigoureusement rectiligne, ce qui est logique pour une voie de grande circulation. Il en va autrement en général pour les artères du « Grand Annecy » 1910, qui ont épousé le tracé des chemins qui, en 1740, constituaient le canevas des mas de la plaine des Fins. Les rues nouvelles ont, en assez grand nombre, conservé les sinuosités d'il y a deux siècles avec quelques légères rectifications par le jeu de la procédure d'alignement. Il n'y a nul mal à celà. Et même bien au contraire ! Certains urbanistes modernes, et non des moindres, ne sacrifient plus délibérément au dogme de la ligne droite, et, dans leurs meilleures réalisations, se sont plus à tracer des boulevards présentant de larges et souples ondulations. Le charroi rural de 1740 — et siècles antérieurs — a ainsi inconsciemment préparé la voie à certains aspects heureux de l'extension de la Ville du XX^e^ siècle, que la vicinalité annécienne devra soigneusement éviter de discipliner dans les lignes ultra rigides d'une géométrie par trop élémentaire, qui ne serait ni progrès, ni art.

*
* *

Pour terminer cette étude — que d'aucuns estimeront sans doute un peu trop « mas...sive » ! — nous traiterons des quatre mas qui s'étendaient en bordure du lac au Sud du chemin allant à Arbigny (actuellement rue des Archives, courte section de l'avenue Saint-Bernard-de-Menthon — qui alors n'allait pas jusqu'au lac — rue François Favre).

Limite à l'Ouest : une ligne Nord-Sud partant de l'actuel carrefour avenue des Archives-avenue du Parmelan et aboutissant au Vassé un peu en amont de son origine.

Limite à l'Est : l'étroite rue d'Albigny qui aboutit à l'abreuvoir-lavoir situé au Sud-Est de l'Impérial. C'était, et c'est encore, la limite avec la paroisse d'Annecy-le-Vieux.

En premier lieu — à tout Seigneur, tout honneur :

— Le « *mas du Pâquier* » était borné à l'Est par une ligne Nord-Sud selon l'alignement de l'actuelle rue Du-

panloup et comprenait, en outre, la partie « face au large » de la petite île qui formera plus tard l'arrondi du Jardin Public (voir ci-dessus au § « Mas derrière les Bernardines »).

Il comprenait 12 parcelles presque toutes enregistrées comme « prés-marais ». C'est par des acquisitions successives de terrains, en 1807-1830 ...que le Pâquier municipal — qui en 1740 était entièrement classé au titre « derrière les Bernardines » — sera suffisamment agrandi pour pouvoir enfin prétendre appartenir, en partie, au mas du Pâquier !

C'est sur la plus grande des parcelles marécageuses de 1740 — enregistrée alors au nom de Dessirier et héritiers Amblet — que sera édifiée, de 1861 à 1865 (1), par l'architecte lyonnais Charvet, la Préfecture, en style Louis XIII, mais d'aspect un peu trop gâteau à la crème.

Le « *mas des Littés* » (2) étirait ses 18 parcelles le long de la rive à nombreuses échancrures jusqu'à l'amorce de la presqu'île d'Albigny. Les parcelles en bordure du lac étaient de prés-marais ; le labeur humain était parvenu à transformer la plupart de celles qui étaient plus à l'intérieur (notamment dans l'angle rue des Archives, avenue Saint-Bernard-de-Menthon) en prés, voire en champs. Mais prés et champs étaient soumis à de fréquentes incursions du lac, soit quand soufflait violemment le vent du Sud, soit, surtout, quand le plan d'eau s'élevait par trop, beaucoup du fait des barrages établis sur le Thiou pour actionner les nombreux « artifices » appartenant à des particuliers ou aux Ordres religieux.

Les deux plus grandes parcelles appartenaient à l'Hôpital d'Annecy ; beaucoup d'autres étaient inscrites au nom de membres de la famille Amblet.

Le « *mas de Cours près d'Arbigny* » couvrait de ses 24 parcelles la presqu'île d'Albigny. Toutes celles proches du lac étaient de prés-marais ; les autres de champs, de mai-

(1) C'est à la même époque que furent édifiées dans une vaste parcelle du « mas derrière les Bernardines », enregistrée en 1740 au nom du Monastère de la Seconde Visitation, la Gendarmerie et la Maison d'arrêt et de justice » que certains édiles des années 1840 avaient projeté de construire sur le côté du clos Lombard regardant le lac. Inspiration évidemment géniale ! Notre Jardin Public l'a encore échappé belle !

(2) « Littés », champs en bandes allongées.

sons avec cours et jardins. Très nombreuses inscriptions au nom des Amblet et aussi des Salomon.

Et voici enfin — tout arrive ! — le dernier des mas du territoire d'Annecy — le « *mas de Cours au Village d'Albigny* » qui groupait ses 10 parcelles de maisons, cours, jardinets... dans le petit quadrilatère irrégulier que l'on trouve à l'extrémité de l'avenue d'Albigny.

*
* *

Façade d'Annecy sur le lac

Et maintenant, quittons pour un temps l'an 1740 pour résumer les étapes successives de la « formation » (1), au cours d'une soixantaine d'années, de l'admirable façade d'Annecy sur le lac, notamment de sa section la plus belle constituée par le Pâquier et l'avenue d'Albigny. C'est précisément dans les mas marécageux que nous venons de présenter en dernier lieu que sera réalisée cette si remarquable section.

A l'origine de ces travaux, il y avait surtout une idée de défense contre les incartades du lac — sorte d'ennemi permanent dont la cité du Moyen-Age, puis des XVI^e-XVIII^e siècles se tenait soigneusement à distance — idée de défense à laquelle s'associa celle d'assainir, dans un but de rendement et d'hygiène, de vastes terrains à proximité immédiate de la ville.

Le citoyen Albitte, Représentant de la Convention, dans son plan du 12 floréal an II (mai 1794), avait déjà présenté le projet (signé Ruphy, architecte) d'une avenue qui prolongerait vers l'Est la rue du Champ de Mars (alias du Pâquier), tandis que la dite rue serait prolongée vers l'Ouest par l'artère centrale du quartier qu'il désirait établir au-delà du Vassé (quartier actuel de la rue Royale). Il y eut commencement d'exécution sur le territoire du Pâquier communal, alors Champ de Mars.

(1) Nous employons ce mot dans son sens premier : « action de donner l'être à la forme », dont l'usage s'est un peu perdu du fait des diverses autres acceptions du terme. C'est dans ce sens qu'on le trouve fréquemment employé dans les actes municipaux du XVIII^e siècle et du début du XIX^e : formation du budget, formation de tel ou tel projet...

Le 15 mai 1807, le Conseil Municipal — François Ruphy étant maire et Jean-Marie Dunand étant architecte de la Ville — discuta le rapport de la « Commission chargée de proposer les moyens de remédier aux ravages que le lac d'Annecy exerce sur le territoire de cette ville dès le Champ de Mars jusqu'au hameau d'Albigny ». Ce rapport présentait en style dramatique — assez de mode à l'époque — les dits ravages : envahissement des prés et champs jusqu'au delà des Salomons, « corrosions » graves des terrains, coupures fréquentes de la route d'Albigny (rue François Favre actuelle), dangers consécutifs au reflux des eaux qui, en se retirant, laissent des « miasmes pestilantiels » (sic), etc. Pour parer à ce danger, il suffit, concluait la Commission, d'établir une digue sur les 225 mètres qui constituent le front d'attaque des lames et des inondations du lac. Cette digue aurait de plus l'avantage de servir de solide appui au prolongement de l'avenue déjà amorcée dans le Champ de Mars ; on créerait ainsi une belle promenade pour les Annéciens et on améliorerait sensiblement le départ d'Annecy du chemin vicinal dsservant les communes de la rive droite du lac... auxquelles on demanderait une participation en deniers ou en corvées.

Les matériaux seraient aisément fournis et transportés à pied d'œuvre par les entrepreneurs du « curement » des canaux, de démolitions d'immeubles privés et surtout de la démolition, alors amorçée, du mur de ville longeant les ex-domaines des Barnabites et des Dominicains en vue de créer un quai entre le pont du Pâquier et la Grenette (l'actuel quai Eustache-Chappuis).

Ce grand travail d'urbanisme annécien — le seul réellement important à mettre à l'actif du Premier Empire — fut assez rapidement mené. Néanmoins, dans la séance du 27 février 1826 — Joseph Audé étant syndic et Louis Ruphy, architecte de ville en remplacement de J.-M. Dunand, décédé en 1822 — le Conseil communal dut encore délibérer au sujet des travaux de remblaiement et de nivellement des trottoirs latéraux de l'avenue et de la mise en place de 110 nouvelles bornes pour achever la délimitation de la chaussée.

Mais ce n'est que vers (1) 1851-1852 — le chevalier Aimé Levet étant syndic — que l'avenue sera prolongée au delà de la zone exposée aux « ravages » du lac, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée d'Albigny. A cette occasion s'ouvrit un interminable procès — il durera jusqu'en 1877 — avec un notable d'Annecy (parmi les plus notables !) qui, par un très curieux hasard, venait d'acquérir une vieille grange qu'il comptait précisément reconstruire... au moment où le terrain était frappé par la procédure d'expropriation.

L'avenue fut primitivement bordée d'une double plantation de peupliers, arbres qui paraissaient convenir au mieux pour achever d'assainir les bas côtés marécageux. Mais ils dépérirent assez vite. Et, en 1853-1854, le Conseil de Ville réalisa une « affaire d'or » (2) en vendant les vieux peupliers et en les remplaçant par une plantation alternée de platanes et peupliers espacés de 5 à 6 mètres (3). Sans doute les peupliers subirent-ils le sort de leurs prédécesseurs puisque seuls subsitent les platanes espacés d'une douzaine de mètres.

Compte tenu de l'élargissement récent — en 1938, M. Joseph Blanc, étant Maire — de la contre-allée (4) en bordure du lac, de la multiplication des bancs, ...la Ville en est arrivée à la parfaite réalisation de la très belle avenue actuelle à un fond de tableau qui n'a peut être pas d'équivalent dans le vaste monde (5).

La « formation » de la si gracieuse ligne du Pâquier, ainsi que du contour également plaisant du Jardin Public et des canaux l'encadrant, est postérieure aux travaux de

(1) C'est très intentionnellement que nous employons la préposition « vers » dans son sens assez vague. Il s'écoule en effet souvent un temps assez long depuis le début de l'élaboration d'un projet : présentation de l'idée au Conseil, renvoi à l'Architecte municipal pour étude et mise au point, discussions répétées au sein du Conseil, décision de celui-ci (c'est au fond la phase capitale), approbation de l'Intendant du Genevois et, très souvent, d'un Ministère de Turin (parfois que de « navettes » !), mise en adjudication, exécution par l'entrepreneur (que de défaillances), etc., jusqu'à la réception d'œuvre.

(2) La vente des peupliers aurait rapporté quelques 130 livres de plus que le montant des frais de creusement d'une large tranchée, d'achat et de mise en place des jeunes arbres. Le phénomène est assez rare pour être digne de mention ;

(3) Ce système de plantation avait été appliqué dès 1846-1848 sur l'avenue de Chambéry.

(4) Qui se heurte malheureusement à une grande villa que les admirateurs du site d'Annecy verraient volontiers au... « mas au Chevêne » !

(5) Nombre de Japonais venant en Europe font une sorte de pélerinage au lac d'Annecy dont les aspects si divers, la luminosité si variable... leur rappellent le lac Biwa (proche de Kioto) qui, concurremment au fameux Fouzi Yama, est un des sujets favoris des estampes et laques japonaises.

l'avenue d'Albigny. Ce travail n'avait, en effet, point le caractère défensif urgent qui s'attachait à la construction de la digue-promenade vers Albigny.

En partant du Pont des Amours (1), le dessin de la rive de ce qui était encore de Champ de Mars s'amorça en 1854 par le premier arrondi et l'alignement droit qui le suit. C'est en 1863 que fut réalisé le raccord avec l'avenue d'Albigny par la très heureuse succession d'un nouvel arrondi convexe et de l'arrondi concave final.

Le premier travail intéressant l'ensemble du Jardin Public (qui était toujours, à l'époque, le très spongieux Pré Lombard) et des ports fut l'établissement vers 1827, à partir du Pont du Pâquier et au lieu et place du mur de ville bordant le Vassé (2), d'un quai qui devait rejoindre celui déjà existant le long du canal de jonction Thiou-Vassé. On visait ainsi à réaliser une traverse commode entre la route royale Chambéry-Genève, mise au point peu auparavant, et la nouvelle route provinciale Seyssel-l'Hôpital, traverse qui éviterait les étroites et tortueuses rues du centre de la Ville, notamment la rue Filaterie, véritable goulot entre ses deux rangées d'arcades.

Le quai prit nom de « quai du Pâquier » (1829) puis, en

(1) C'est en 1859 que fut construite la passerelle de fer remplacée en 1907 par le pont actuel.

(2) La démolition de la partie du mur de ville longeant le domaine des Barnabites (emplacement actuel de la Taverne de Savoie) avait été amorcé en 1794 pour en faire le quai des Jacobins. Elle fut reprise un instant en 1807.

Il est intéressant de préciser la figure, vers 1825, de l'actuelle place de l'Hôtel de Ville. La caractéristique en était la présence du canal de jonction Thiou-Vassé qui, prolongeant presque directement le Vassé, aboutissait au Thiou exactement à l'amont du pont de charpente établi en 1798 pour doubler le pont de la Hâle (aujourd'hui pont Perrière) dont il prit d'ailleurs le nom (l'actuel pont de pierres de la Halles est de 1855).

Ce canal était plutôt un fossé de fortification ; il avait été élargi lors de la catastrophique inondation de 1711. Le courant y était presque nul ; c'était un lieu de prédilection pour les grenouilles. En fin de juillet 1827, après une baisse anormale du niveau du lac, il était presque à sec, rempli de vase et d'herbes en fermentation. D'où des « exhalaisons méphytiques » si dangereuses que le Conseil de Ville décida d'extrême urgence le « dégorgement » du canal, autorisant même le Syndic à traiter sans délai de gré à gré avec l'entrepreneur qui aurait le courage d'entreprendre un tel travail en pleine saison d'été !

Le canal était bordé d'un quai (au mauvais mur fréquemment écroulé) sur lequel aboutissait un large prolongement de la rue Grenette franchissant par un pont le canal Notre-Dame alors presque encore entièrement à découvert entre l'église Saint-François et l'église Saint-Maurice. Y aboutissait également un prolongement, le long du Thiou, de l'ancienne place aux Bois (actuellement place Saint-François).

Le dit quai était très étroit entre un élargissement du canal et le Haras, installé depuis 1807 dans une partie de l'ancien couvent des Dominicains et qui y restera jusqu'en 1881, date à laquelle il sera remplacé par la caserne Decouz démolie en 1988, lors de l'édification du quartier du Lac. De l'abreuvoir du Haras sur le Vassé au pont du Thiou, le quai était bordé d'une ligne de grands peupliers.

Au levant du canal s'étendait le clos Lombard, ex-jardin et surtout pré-marais des Visitandines. Le canal sera comblé en 1838 ; ainsi fut réalisée la large place sur laquelle sera édifiée en 1848 l'actuel Hôtel de Ville.

1831, de « quai des Haras », et aussi de « Charmilles ». Son mauvais mur s'étant bientôt en partie ébréché, le Conseil de Ville réclama de l'intendant du Genevois qu'aux frais de la Caisse provinciale pour le gros œuvre, l'on procédât à une réfection soignée, « eu égard que ce quai, qui sert de passage à la Route provinciale d'Annecy à l'Hôpital, sert en même temps de promenade publique et se trouve placé dans une position riante, en vue des Promenades du Pâquier, vis-à-vis du quai nouvellement construit le long de la Place du Théâtre et en liaison avec le Pont du Pâquier d'une construction élégante » (1). (Procès-verbal de la séance du 1er mai 1830, le Vice-Syndic Gabriel Buttin, président).

Le quai en bordure du canal de jonction ayant été quelque peu élargi au détriment de la grenouillère, la Ville avait ainsi réalisé une très satisfaisante chaussée entre le pont du Pâquier et le pont de la Halle que les rapports municipaux de l'époque dénommaient également « Pont Neuf ». L'élargissement de 1933 en a fait l'actuel quai Eustache-Chappuis.

A peu près à l'époque où se construisait le susdit « quai du Pâquier », on édifiait, sur l'autre rive du Vassé, le « quai de la Place du Théâtre » qui fut bientôt prolongé par l'établissement d'un mur le long du « quai du tirage » lequel devint la « promenade Jacquet » du nom d'un célèbre plaisantin et mystificateur qui affectionnait cet ancien emplacement du « Jeu de l'Arc ».

Un peu plus tard (vers 1841) alors que s'élevait — non sans maintes teneurs bureaucratiques turinoises — l'école des Frères de la Doctrine chrétienne (aujourd'hui Ecole communale de garçons), ce fut le tour du « quai des Ecoles », l'actuel quai Jules-Philippe. Peu après on acheva le comblement du bras vaseux qui s'étendait entre le Pré Lombard et la petite île marécageuse qui le séparait du lac. Ainsi tout en supprimant un danger pour les turbulents écoliers, on préparait l'avancée en demi cercle du Jardin Public.

(1) Le pont du Pâquier — jusque là pont de charpent., pourvu jadis d'une travée en pont levis — avait été vers 1820 édifié en pierres selon les plans de l'architecte Dunand approuvés «avec félicitations » par le Conseil de Ville dans sa séance du 8 août 1818. Il sera élargi une première fois en 1857, avant de l'être à nouveau en 1935.

En 1840, le contour du Pré Lombard vers le lac et sur la rive droite du Thiou restait toujours imprécis, si nueux ; la rive gauche du Thiou du côté de la nouvelle place au Bois était formée d'une succession assez capricieuse de très courts alignements droits revêtus « à la va vite » par les propriétaires riverains, parmi lesquels la « Société par actions » constituée pour l'exploitation du premier bateau à vapeur lancé sur le lac d'Annecy (en 1839) « le Chérubin », dont l'aventureuse carrière fut d'ailleurs assez brève !

Le quai de la rive droite du Thiou le long du Pré Lombard fut édifié de 1840 à 1813 ; celui sur l'autre rive en bordure de la Place au Bois sera « rectifié » dans sa ligne actuelle en 1858. Plus tard, en 1863, à la suite d'une heureuse proposition de l'architecte de ville Monnet, ce dernier quai sera poursuivi en bordure du lac par l'actuel quai de la Tournette dont les arbres masquent — encore bien trop imparfaitement — certaines franches laideurs qui sont en arrière. Ainsi a été réalisée le « grand port » qui, quelques années plus tard, après dragage de la passe, pourra recevoir la « Couronne de Savoie » cadeau impérial ...et charge municipale ! (1).

Reste l'avancée demi circulaire du Jardin Public. Elle figure dès 1836 dans un projet d'aménagement du Clos Lombard établi par l'architecte genevois Vaucher-Crémieux et approuvé le 2 mai de la dite année par le Conseil de Ville - Gabriel Buttin étant « Syndic ». Mais, du fait des multiples vicissitudes par lesquelles passa la fameuse question du Clos Lombard — divertissante histoire qui vaut d'être contée avons-nous dit précédemment, — l'édification du mur n'eut lieu qu'en 1852 et 1858. Au sommet du demi cercle, face à l'île des Cygnes, il exista tout d'abord deux rampes d'accès auxquelles fut substitué en 1876 un terre plein rectangulaire sur lequel fut inauguré la même année le bizarre « gnomon » (ca-

(1) « La Couronne de Savoie » fut lancée le 15 août 1861. Son premier poste d'accostage fut la digue du port des Marquisats. Elle était propriété de la Ville qui en avait les charges d'exploitation. Assez copieuse comptabilité dans laquelle on relève en 1864 un « emploi de mousse » ! Les résultats de l'exploitation ne devaient pas être particulièrement brillants car, lorsqu'en 1874 se créa « la Compagnie de Navigation du Lac d'Annecy » avec l'unique « Allobroge », la dite Compagnie fit durant plusieurs années la sourde oreille aux propositions répétées de la Municipalité de lui donner en location « la Couronne ».

dran solaire) du Père capucin Arséne, petit monument qui n'est pas sans intriguer nombre de touristes. Mais quelle vue splendide !

A partir de 1859, à la suite d'une cession de la Ville de Genève et d'un don de la Maison du Roi à Turin, des cygnes mirent leur svelte note blanche sur l'azur et l'émeraude si nuancés du lac. Vers l'an 1900 leur nombre était réduit à deux solitaires assez farouches. Depuis, leur effectif s'est largement multiplié et, en 1940, c'est une nombreuse, gracieuse et quêteuse bande qui sillonne les deux ports et la rive du Pâquier.

*
* *

L'exposé assez ardu qui précède résume, bien imparfaitement, une somme d'efforts intelligents très souvent contrariés (1) — poursuivis avec ténacité durant plus de deux générations et qui ont abouti à cette très remarquable réalisation qu'est la façade d'Annecy sur le lac, notamment d'Albigny au quai de la Tournette (2). Et même, au delà jusqu'à la pointe de la Puya. Mais, dans ce dernier secteur, la simple contribution de la Nature — caractérisée par l'admirable hémicycle de verdure au pied de la Puya (3) — a été infiniment supérieure à celle assez banale — du labeur humain.

La pièce maîtresse en est incontestablement le Pâquier, avec sa grande pelouse verte, largement ouverte sur l'incomparable décor du lac, tout unie, toute simple, à laquelle on a su éviter toute surchage, toute fioriture « à la manière » de certains rivages lacustres d'outre-Salève ou d'outre-Alpes (4).

(1) Aux « freinages » bureaucratiques — « it is long way to Torino » ! — il faut ajouter les fréquentes oppositions de protestataires systématiques. Dans les documents municipaux et provinciaux, on retrouve constamment les mêmes noms de bourgeois, grands ou petits, qui sont à l'affût de tout projet ou décision du Conseil de Ville pour déclancher un tir de barrage instantané. Chez certains, c'est comme une tradition familiale... surtout quand un des membres de la famille appartient au Conseil ! Les conflits ne sont point rares avec les détenteurs des « artifices » du Thiou, et, notamment avec une grande famille d'industrie venue à Annecy au début du XIXe siècle.

(2) Compte tenu du « camouflage » — trop incomplet — que constitue son alignement d'arbres.

(3) Les amis du site d'Annecy ne peuvent que souhaiter que le grand domaine aux fermes si pittoresques échappe longtemps encore à la banalité utilitaire du lotissement « banlieusard ».

(4) Le rôle de terrain de manœuvres que joua longtemps le Pâquier — Champ de Mars n'est certainement pas étranger à cette totale et si heureuse absence de tous ornements floraux ou autres. Une seule tare : la présence du Casino Municipal qui rappelle par trop la manière d'un très quelconque pavillon d'Exposition Universelle.

Dans cette « formation » d'Annecy au cours du XIXe siècle, on n'a évidemment pu éviter quelques « ratés ». Les deux principaux paraissent être :

— la combien peu esthétique utilisation de l'espace entre le quai de la Tournette et l'avenue des Marquisats continué par la steppe rase du port voisin de la digue, port devenu presque inutile depuis que ne voguent plus les grandes barques à deux voiles venant de Saint-Jorioz ou de Doussard.

On eut pu y réaliser une belle réplique du Pâquier ou du Jardin Public, ou encore — pour ne pas trop surcharger le budget municipal — un quartier de villas auxquelles on eut imposé, avec une stricte limitation de hauteur, d'être entourées d'une oasis de verdure de hauteur également limitée.

— La banale couverture en 1888 du canal du Vassé à partir du pont du Pâquier, au lieu de la réalisation sur la rive gauche, par démolition du mur de ville, du quai instamment réclamé par maintes délibérations des successifs Conseils depuis la Révolution. Sans aller jusqu'à édifier le long quai du Pont du Pâquier au passage de la Cathédrale, par le pont de Bœuf et le pont Saint-Jean (rue Royale), préconisé par le citoyen Albitte en 1794, puis par le Conseil de Ville lors de la pénible élaboration (1824-1837) du « plan d'embellissement et de rectification », on eut dû (on le pouvait sans frais excessifs) maintenir le canal à découvert — si pittoresque caractéristique d'Annecy — en aval du Pont du Pâquier jusqu'à l'endroit où il quitte la rue Vaugelas. Mais le mal est fait !

*
* *

Une fois de plus revenons à 1740 !

Tout d'abord il paraît intéressant de mettre brièvement en relief l'aspect religieux qui dominait la Ville d'Annecy, il y a deux cents ans.

Les divers établissements et ordres seront présentés dans la suite chronologique de leur fondation ou de leur venue à Annecy. Pour chacun d'eux, un court résumé fera ressortir la situation : en 1740, sous la Révolution — grande rupture avec un passé plusieurs fois séculaire — et en 1940.

Fondations antérieures au XV[e] siècle

Eglise paroissiale de Saint-Maurice, près le Château. Consacrée le 12 octobre 1132, vraisemblablement sur l'emplacement d'une chapelle antérieure de un ou deux siècles Seule paroisse d'Annecy jusqu'en novembre 1792, c'est-à-dire durant plus de six siècles.

Très vétuste en 1740. Démolie sous la Révolution après avoir servi de grenier à foin.

En 1940, aucune trace n'en subsiste, ni des deux cimetières qui l'encadraient.

Couvent de Sainte-Catherine-du-Mont. — Fondé peu avant 1200 par Béatrice de Genève pour les Cisterciennes venues de Sallenôves-Bonlieu.

Relâchement très marqué de la règle qui aboutira quelques années après 1740 — le 7 novembre 1772 — au retour imposé des dernières religieuses au monastère de Bonlieu près le Pont du Pâquier.

En 1788, donné à bail par les Dames de Bonlieu pour l'établissement d'une manufacture de faïences.

En 1940, il ne reste sur son emplacement que quelques granges construites avec les matériaux du couvent, dont une partie fut d'autre part utilisée pour réédifier le clocher de Saint-Maurice « nivelé » sous la Révolution.

Eglise Saint-Jean et couvent des Chevaliers de Malte : édifiés vers 1290 par les Templiers, transférés au début du XIII[e] siècle aux Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

En 1740, situation fort peu brillante de l'Ordre et de son domaine. En 1794, l'église Saint-Jean est démolie pour créer une perçée jusqu'au Vassé.

En 1940, la rue Royale s'ouvre sur l'emplacement de l'église ; la maison du numéro 2 de la dite rue se substituant au couvent.

Collégiale Notre-Dame-de-Liesse : Oratoire « hors murs » dès le XIII[e] siècle et même auparavant. Eglise à trois nefs édifiée à partir de 1360, reconstruite après les grands incendies de 1412 et 1448. A la demande du Cardi-

nal de Brogny, l'anti-pape Benoît XIII l'érige en Collégiale par bulle du 31 août 1395.

Au début du XVIII[e] siècle, les « Grands Pardons » septennaux connaissent toujours une grande affluence (25.000 communions au Jubilé de 1710).

En juillet 1793, un tiers de l'église, côté du chœur, est démoli pour agrandir la « place de la Liberté » ; l'autre partie de la nef sert de grenier à foin.

Erigée en paroisse en 1824. L'église actuelle est édifiée de 1848 à 1851 avec chœur à l'Ouest.

Eglise, couvent et hospices des Chevaliers du Saint-Sépulcre : Les Chevaliers Hospitaliers sont venus à Annecy dès le XII[e] siècle. Leur église est consacrée en 1364.

En 1740, le Chapitre des Sépulcrains est en pleine décadence ; le couvent, incendié en 1590, n'a pas été relevé. L'hospice sera reconstruit par les soins de la Ville en 1755 pour servir d'Hôpital Général jusqu'en 1803.

Le Chapitre sera définitivement supprimé en 1786.

A la Révolution, l'église, après démolition du clocher, sert d'écurie et de remise.

En 1940, l'église est un immeuble à loyers ; l'Hospice est devenue Ecole Supérieure de Filles.

Chapelles du Château : Une chapelle édifiée vers 1340 en avancée dans la cour du Château sera plus tard surmontée par une autre chapelle.

Le bâtiment à deux étages est démoli en 1756, de façon si radicale qu'en 1940, il est très difficile de préciser son emplacement.

Fondations du XV[e] siècle

Eglise Saint-Dominique et couvent des Dominicains : Les Dominicains sont appelés à Annecy en 1422 par le Cardinal de Brogny. Eglise consacrée en 1445.

En 1740, les Dominicains restent toujours l'ordre le plus populaire à Annecy.

Le 4 novembre 1792, l'église Saint-Dominique est substituée à l'église Saint-Maurice près le Château comme

église paroissiale. En 1793, elle devient Grenette et grenier à foin.

En 1803, elle est rétablie comme paroisse sous le vocable de Saint-Maurice, ce qu'elle est encore.

Le couvent devient caserne, puis Haras, puis caserne Decouz démolie en 1933 pour faire place au Quartier du Lac.

Chapelle du Palais de l'Isle : Etablie comme chapelle privée en 1473 par Hélène de Luxembourg, épouse de Janus de Savoie, comte apanagé du Genevois.

En 1730 et années suivantes, les services sédentaires du Cadastre Victor-Amédéen sont établis dans une partie du Palais, dont une autre partie sert de tribunal, de prisons, etc.

En 1940, la chapelle sert aux offices orthodoxes.

Fondations du XVI[e] siècle

Chapelle Notre Dame de Pitié : Edifiée en 1524 à l'extrémité Nord du faubourg de Bœuf. Très vétuste en 1740.

Démolie sous la Révolution. En 1940, sur son emplacement à l'angle du boulevard Decouz et de l'avenue des Romains, petit dépôt de la voierie municipale.

Eglise Saint-François d'Assise et couvent des Cordeliers: Les Cordeliers ou Pères de Saint-François viennent à Annecy en mai 1535 pour lutter contre la Réforme genevoise. Leur église est consacrée en octobre 1539. Ils en partagent l'usage avec le Chapitre du Diocèse de Genève réfugié à Annecy en fin 1535.

En 1740, le conflit bi-séculaire entre Cordeliers et Chanoines de Genève dure toujours. Un bulle papale de 1771 éliminera les Cordeliers, l'église deviendra la cathédrale Saint-Pierre (ès-liens) ; le couvent deviendra Palais épiscopal. Un nouvel Evêché sera construit sur le même emplacement à partir de 1784.

A la Révolution, l'église devient Temple de la Raison ; le nouvel Evêché est affecté à diverses Administrations.

Paroisse en 1803, l'église Saint-Pierre redevient cathédrale en 1821 lors de l'établissement du diocèse d'Annecy.

En 1940 : cathédrale. Dans l'ancien Evêché : Administrations diverses.

Couvent et église des Capucins : Les Capucins appelés à Annecy en 1592 par Charles-Emmanuel 1er, duc de Savoie, s'installent au lieu dit « le Tilly ». Eglise consacrée en 1597.

En 1740 : rien de spécial.

A la Révolution, le domaine des Capucins est vendu comme bien national. En 1821, il est revendu à l'Administration des Hospices qui y installe l'hôpital général, lequel, à la suite d'une réédification complète, est devenu l'hôpital actuel.

Fondations du XVIIe siècle

Premier Monastère de la Visitation et église Saint-François (de Sales).

Les Visitandines, quittant la maison de la Galerie où la baronne de Chantal était entrée le 6 juin 1610, s'établissent près de la place de la Hâle en 1612.

Leur église est l'objet d'agrandissements successifs au cours du XVIIe siècle comme conséquence de l'affluence des Pèlerins venant vénérer les reliques de François de Sales (béatifié en 1662, canonisé en 1665) et de la Mère Jeanne de Chantal.

Peu après 1740, en 1752 béatification, en 1767 canonisation de la fondatrice de l'Ordre.

En 1793, le couvent devient caserne pour troupes de passage ; en 1795, l'église, vendue comme bien national, devient fabrique.

Situation en 1940 : l'église restaurée (entre 1889 et 1898) est rendue au culte. Le couvent est occupé pour usages très divers.

Eglise des Barnabites : Les Religieux de la Congrégation de Saint-Paul, communément dénommés Barnabites, sont appelés à Annecy en 1614 par l'évêque François de Sales

pour assurer l'administration et l'enseignement au Collège fondé en 1551 par Eustache Chappuis.

Quelques années avant 1740 - en 1730 - le roi Victor-Amédée II de Sardaigne leur retire l'enseignement, ne leur laissant que l'administration du Collège.

En 1793, l'église des Barnabites est affectée comme Club des Jacobins ; les bâtiments du Collège servent de caserne ; l'enseignement y sera rétabli en 1797.

La création du Quartier du Lac à partir de 1933 a entraîné la complète disparition du près de quatre fois séculaire établissement d'Eustache Chappuis et des Barnabites.

Eglise et couvent de la Seconde Visitation : Malgré l'opposition du Conseil de Ville, les Visitandines installent au faubourg Perrière en 1634 un second couvent dont l'église est consacrée en 1640.

En 1740, l'état latent de constantes frictions entre la Ville et l'Ordre de la Visitation subsiste toujours.

En l'an II (1794) le couvent est évacué ; il sert de remise pour le foin-marais, puis est acheté comme bien par François-Claude Burnod.

Racheté en 1833 par les Sœurs de Saint-Joseph est toujours en leur possession en 1940.

Eglise et couvent des Annonciades : C'est en mai 1638 que les Religieuses Annonciades, chassées de Saint-Claude par le danger de guerre, arrivaient à Annecy. Elles y furent accueillies sans enthousiasme et ce n'est qu'en 1658 qu'elles purent achever leur couvent du faubourg Perrière.

En 1740 : rien de saillant à signaler en ce qui les concerne.

A la Révolution, elles furent expulsées. Le clocher de l'église fut rasé, le couvent servit tout d'abord de prison, puis, en 1795, le tout fut vendu au titre des biens nationaux et s'y installèrent un four-à-chaux, une verrerie...

Chapelle et couvent des Bernardines : C'est également en 1638 que, appelés par une de leurs anciennes élèves qui leur faisait don d'une maison et d'un terrain à l'entrée du

Pâquier Mossière, arrivèrent quelques Dames Bernardines de la Roche. Là encore l'opposition du Sénat de Savoie retarda jusqu'en 1640 la construction de la chapelle sous le vocable de Saint-Félix et autres bâtiments conventuels.

Un siècle plus tard le relâchement de la règle — initialement très sévère — était devenu tel que, peu après 1740, — en 1753 — le roi Charles Emmanuel III invita les Bernardines d'Annecy à rejoindre leur maison de Rumilly et la Roche.

En 1755 leur couvent sera occupé par les Dames de Bonlieu comme dit ci-après.

Chapelle et couvent des Dames de Bonlieu : En exécution tardive des prescriptions du Concile de Trente qui proscrivaient les établissements religieux féminins établis hors des centres urbains, les Cisterciennenes de Sallenôves-Bonlieu vinrent s'installer en 1644 au faubourg de Bœuf ; leur chapelle paraissant avoir été auprès de l'actuel passage à niveau, côté des numéros impairs.

En 1755, elles émigrèrent au monastère du Pâquier laissé libre deux ans auparavant par le départ des Bernardines, et qui prit nom de « Bonlieu ». En 1773, elles y furent rejointes par les Sœurs de Sainte-Catherine qui, elles, avaient mis plus de deux siècles à se conformer à la susdite injonction du Concile de Trente !

La Révolution, après « nivellement » du clocher fit de la chapelle une grange-écurie et du couvent une fabrique d'armes. Plus tard s'y installeront une manufacture et un hôtel (« de Genève ») précurseur de l'Hôtel Verdun (édifié sur deux parcelles que les Cordeliers possédaient en 1760 auprès du pont du Pâquier).

En 1940, le vaste domaine des Bernardines, puis Dames de Bonlieu, se retrouve dans le quartier formé par les rues Président-Favre, Sommeiller (prolongée), de la Paix, jusqu'à la rue Jean-Jaurès.

Et en dernier lieu, le *Séminaire des Prêtres de la Mission ou Lazaristes :* venus à Annecy en 1644, d'abord installés au faubourg de Bœuf, avant d'occuper en 1688 le Séminaire édifié, malgré de multiples oppositions laïques

et plus encore écclésiastiques, par le très tenace évêque d'Arenthon d'Alex.

En 1740, rien de saillant à signaler.

Dès octobre 1792, le District d'Annecy en fit un hôpital militaire ; en 1797, il fut cédé à l'Administration des Hospices qui, en 1801, y transféra l'Hôpital général jusqu'en 1821, année où le Séminaire fut rendu à sa destination première.

Tel est-il encore en 1940, après quelques brefs avatars.

Nous voici — sauf erreur ou omission — au terme de la longue nomenclature de ces 19 établissements religieux qui donnaient une note toute spéciale à l'Annecy de 1740. C'était évidemment beaucoup pour une ville qui comptait alors moins de 1.500 habitants (1.457 âmes au recensement de 1743).

Et l'on comprend très bien la réflexion du pourtant très religieux — Conseil de Ville en 1631 qui, sur le coup de ses vifs démêlés avec les Visitandines, consignait dans son registre des procès verbaux : « Vu même que la plupart de la ville n'est que monastères, églises et couvents et la plus grandes parts des maisons sont possédées par gens d'église, religieux et religieuses ».

L'examen du cadastre de 1730 montre que cette dernière assertion n'était pas systématiquement tendancieuse quoiqu'il ne faille pas en inférer, comme d'aucuns le font, que la quasi totalité du territoire d'Annecy à la veille de la Révolution appartenait aux Ordres Religieux.

Les peu fortunés Chevaliers de Saint-Jean ne disposaient que de leur étroit domaine du Puits Saint-Jean. La « Paroisse de la Ville » était logée un peu à même enseigne, la « tabelle » ne répertoriant à son nom que six petites parcelles proches du château : l'église, la cure, deux jardinets et deux cimetières...! Chapitre de Saint-Pierre, Chapitre de Notre-Dame, Capucins, Barnabites, Annonciades... ne possédaient pour ainsi dire rien en dehors de leurs installations urbaines ou de proche banlieue.

Les RR. PP. de Saint-Dominique, ceux de Saint-François, ceux de Saint-Lazare, la communauté Sainte-Claire étaient mieux partagés ayant « extra muros » quelques intéressan-

les parcelles de champs, prés, vergers, voire jardin. Le Chapitre du Saint-Sépulcre avait un vaste domaine, mais combien marécageux !

C'étaient surtout les Instituts et Ordres féminins qui avaient la plus large place au soleil :

— Les Dames de Bonlieu, encore installées au faubourg de Bœuf en 1740, y possédaient plusieurs maisons et de très belles parcelles de prés là où passent actuellement la rue Sommeiller et la voie ferrée de la Roche.

Les Dames Bernardines avaient 95 « journaux de Savoye » inscrits à leur actif. En sus de leur beau domaine au nord du pont du Pâquier, plusieurs parcelles dans les mas des Fins et la partie la plus cultivable du « mas des Espagnoz » (23 parcelles).

Les Dames de Sainte-Catherine poussaient leur avoir à 930 journaux comprenant : deux maisons et moulin en ville, 69 parcelles classées : maisons, granges, jardins, prés, champs, pâturages et aussi bois et broussailles à la Prairie, à Voyray, au Moulin Rouge... mais également « sapins de haute futée » dans une vaste parcelle comptant à elle seule pour 630 journaux.

Mais ce sont surtout les domaines des deux Visitations qui l'emportent (moins par l'étendue totale que par la valeur intrinséque des parcelles) avec un vaste ensemble à proximité immédiate de la Ville au nord des actuelles avenues de la Préfecture et du Parmelan et notamment leurs riches domaines du « mas des grandes Fines » et du « mas de Nouvelles » (1).

(1) A titre documentaire, nous citerons les inscriptions suivantes :

a) au nom de *la Communauté* (la Ville) :

1° Fonds possédés particulièrement : quelques maisons et la boucherie formant île sur le Thiou.

2° Fonds pour l'usage commun :
la place au Pâquier : 204 toises carrées ;
Le Pâquier : 22 journaux ;
le Pâquier du Sépulcre : 18 journaux ;
« broussailles » à Sainte-Catherine : 176 journaux en 3 grandes parcelles.

b) au nom du *Roy* :
- deux étroites bandes marécageuses bordant le Pré Lombard le long du lac et le long du Thiou ;
- cinq parcelles (champs et prés assez marécageux formant façade sur le lac de la fraction sud du « mas des Marquisats » ;
- les 12 parcelles du « mas du Château » y compris le jeu de « palle mallie » (de paume) et deux parcelles du « mas de Treson », face à la sortie du Château,
- une maison à la ville (rue de l'Isle) ;
— les prisons (palais de l'Isle).

Tout ne marchait pas au mieux entre ces 19 établissements religieux et la Ville, et même entre Ordres divers.

Le Conseil de Ville, souvent appuyé par le Sénat de Savoie, marquait une certaine inquiétude devant cette extension — surtout vers 1630-1640 — des domaines de Religieux et Religieuses, l'exonération totale ou partielle d'impôts dont ils bénéficiaient faisant retomber le gros des charges sur les bourgeois du commun.

D'autre part, les Ordres anciennement établis ne voyaient pas sans un certain émoi arriver des Ordres nouveaux participant aux aumônes, quêtes, dons, legs... dans une petite ville dont la capacité charitable n'était pas sans limites. Par ailleurs s'élevaient les inévitables conflits de tout proche voisinage. Les plus caractéristiques étant celui qui mit aux prises, un temps, les Capucins déjà installés et les Lazaristes nouveaux venus et surtout celui qui, périodiquement, opposa près de 150 ans les Dominicains et les Religieuses de la Première Visitation. L'objet principal du litige étant l'usage, estimé abusif par les Pères de Saint-Dominique, que les Visitandines faisaient de l'eau du canal Notre-Dame (ou de Saint-François) en bénéficiant de l'avantage d'être placées en amont. Comme, à l'époque l'eau pour boire, pétrir le pain était, faute de fontaines, puisée au lac ou dans les canaux, la valeur du grief ressort sans qu'il soit nécessaire d'y insister !

Cette multiplication des Ordres Religieux à Annecy — surtout à partir de 1530 — s'explique par le fait que, dans la très dure lutte entre le Catholicisme romain et la Réforme protestante, la capitale du Genevois fut à la fois un refuge et un solide bastion tout proche de Genève, véritable « citadelle du protestantisme », surtout à partir de l'année 1540 qui vit s'instaurer la dictature théocratique et très combattive de Calvin.

Refuge pour les Religieuses de Sainte-Claire et pour le Chapitre du diocèse de Genève, dès 1535.

Bastion défensif contre la progression très dynamique du calvinisme qui « dressait des églises » de plus en plus nombreuses au Sud du Léman, pendant que les huguenots bernois répandaient leur nouvelle foi dans le canton de Vaud et dans le Chablais.

Mais, également, bastion offensif qui servira de base à la contre-attaque catholique dont la manifestation la plus vigoureuse sera la campagne menée dans le Chablais de 1591 à 1599 par le jeune Prévôt du Chapitre de Genève (résidant à Annecy) François de Sales. Complétée d'ailleurs par la rude action des troupes du duc Charles Emmanuel Ier qui, en luttant contre l'hérésie, combattait également ses constants ennemis, les Genevois (1).

La contre-réforme catholique se poursuivra durant le XVIIe siècle et sera à l'origine de la création du Séminaire d'Annecy destiné à former un clergé pleinement qualifié pour soutenir la lutte spirituelle contre l'ardent prosélytisme protestant. Séminaire qui fut un des premiers — sinon le premier — créés en France (2), car c'est dès 1661 que les Lazaristes commencèrent à professer dans leur établissement du faubourg de Bœuf.

*
* *

Terminons cette étude — qui comporta de nombreuses digressions — par un tableau exclusivement 1740.

En cet an de grâce — au sens juste du mot, car nulle guerre ne désolait alors la Savoie si fort éprouvée au cours des deux siècles précédents (3) — Charles-Emmanuel III était depuis 1730, « roi de Sardaigne, de Chipre, de Jérusalem, duc de Savoie... (suivent ici 37 autres titres) (4) Prince et Vicaire perpétuel du Saint-Empire Romain en Italie ». Il avait hérité de son père, Victor-Amédée, des principes de monarchie absolue mis à la mode par Louis XIV. Ce fut d'ailleurs un « despote éclairé » du type assez courant au XVIIIe siècle ; au point de vue administration, il fit d'excellentes choses, notamment ses Edits d'affranchissement de 1761 et 1771 qui dégagèrent le

(1) A noter, en outre, que les ducs de Genevois-Nemours, qui vivaient beaucoup à la Cour des Valois puis devinrent d'ardents Ligueurs, étaient de très combattifs catholiques : Jacques, duc de 1533 à 1585, était le mari d'Anne d'Este, mère des Guises. Charles Emmanuel (duc de 1585 à 1595), Henri Ier (duc de 1595 à 1632) étaient frères utérins des Guises. Il va de soi qu'ils devaient appuyer tous les efforts qui s'opposeraient à la diffusion de la Réforme dans leur fief du Genevois.

(2) Ou, à plus exactement parler, en pays de langue française, car il s'en fallait encore de deux siècles que la Savoie devint définitivement française.

(3) La trêve sera d'ailleurs courte, car Annecy et la Savoie connaîtront bientôt la dure occupation espagnole de 1742 à 1748.

(4) Sur un vénérable recueil des Archives, un érudit d'il y a quelque cent ans — à en juger par la pâleur de l'encre — un tantinet humoriste sans doute, a écrit à la suite de cette énumération : « etc., etc. et beaucoup d'autres » !

paysan savoyard de maintes servitudes féodales quelques lustres avant le 4 août 1789.

En politique extérieure, il pratiquait avec une remarquable dextérité les changements d'alliance. Il fut l'allié de la France durant la guerre de la Succession de Pologne (1733-1738). Lorsque, en 1741, éclata la guerre de la Succession d'Autriche, il « prit le vent » durant quelques mois, puis s'allia à l'Autriche contre l'Espagne, alliée de la France. Il est vrai qu'il se réservait de passer de l'autre côté de la barricade moyennant un préavis de deux mois. « On » n'a pas fait mieux depuis !

Il avait comme Premier Ministre, un ex-petit labellion qui s'était fait marquis D'Ormea et dont les Chancelleries européennes disaient qu'il était plus Roi que le Roi. *Nil novi !*

Mais quittons Turin et revenons en Savoie où, en 1740, le Représentant de Sa Majesté est S. E. le Comte Picon, Gouverneur et Lieutenant Général de Savoie. Auprès de lui, à Chambéry, l'Intendant Général Bonaud (Pierre-François), à Annecy, l'Intendant du Genevois et du Bailliage de Ternier, Goybet, Seigneur de Lutrin (1).

Il faut citer également — quoique d'un bien moindre rang — le Juge-Mage Simond (Jean-Baptiste) qui, à sa mort survenue en 1744, léguera aux Annéciens sa belle bibliothèque, qui fut à la base de la Bibliothèque municipale.

A côté de ces illustres personnages, il y avait le Conseil de Ville.

Mais il faut, ici, ouvrir une parenthèse.

Au début de 1729, un très vif conflit avait éclaté entre le Conseil de Ville d'Annecy et le très autoritaire Victor-Amédée II.

Ensuite de quoi, par lettres patentes — doublées d'une lettre de cachet — du 30 mai 1729, quelques Conseillers avaient été « limogés » et le nombre des édiles réduit à 15 dont 5 nobles.

(1) A la suite de frictions entre Charles Emmanuel III et la Papauté, le Siège épiscopal de Genève-Annecy était vacant depuis la mort de Mgr Rossillon de Bernex, en 1734. Il était alors et sera régi par les Vicaires capitulaires jusqu'à la nomination de Mgr Deschamps de Chaumont, en 1741.

Le temps fit son œuvre d'apaisement. Par Lettres Patentes du 11 mars 1739, Charles-Emmanuel, tenant compte de ce que « les Conseillers exclus avait été très humblement suppliés pour leur rétablissement » décida de « rétablir la dite Ville dans son premier lustre ». En conséquence « d'ors en avant le Conseil sera composé, outre l'Avocat et le Procureur de Ville, de 24 Conseillers, dont :

6 seront gentilshommes ;

6 seront gradués (1) ;

6 seront procureurs ;

6 seront de notables bourgeois.

Il y aura 2 Syndics pris dans les Conseillers, dont 1 dans les gentilshommes ;

1 dans l'une ou l'autre des trois autres catégories alternativement.

Les Conseillers exclus rentreront au Conseil (tous ne l'acceptèrent pas). C'est pourquoi le 10 avril 1739, le Conseil de Ville — le Seigneur Nicolas De Lornay-De Menthon et le sieur Levrier (Charles-Louis) étant Syndics (élus de 1er mai 1738) — prononça la réintégration de neuf des Conseillers exclus en 1729, dont le comte d'Aviernoz et le sieur Truchet (Claude-François).

Lors du renouvellement annuel des Syndics, le 1er mai 1739, le Conseil de Ville présenta au Conseil Général (le Conseil de Ville plus 40 notables choisis à raison de 10 pour chacun des quatre quartiers : Pâquier, Sainte-Claire, Bœuf et Perrière) trois listes, comprenant chacune un gentilhomme et un bourgeois.

La liste : comte d'Aviernoz, sieur Truchet (deux exclus de 1729) fut présentée en troisième rang — il fallait bien, tout en faisant montre d'un certain esprit d'indépendance, ne pas trop heurter le Pouvoir souverain !

Or ce fut précisément cette liste qui l'emporta haut la

(1) Les gens de robe jouissaient d'un évident prestige à l'époque. Non seulement auprès des Hautes Autorités administratives, mais également dans l'opinion bourgeoise. La « Consigne des mâles » de 1726 (sorte de recensement à périodique d'intérêt budgétaire et militaire) fait ressortir que sur 2.326 mâles dénombrés à Annecy, c'est la profession des hommes de loi qui a le plus gros effectif : 127 avocats, procureurs, notaires, huissiers (en second lieu viennent les cordonniers, savetiers, au nombre de 110). Dans la petite capitale administrative (du Genevois) qu'était Annecy depuis des siècles, la jeunesse quelque peu cultivée affectionnait ces emplois de bureau où l'on pouvait prétendre à un « bel avenir »... exempt d'aléas !

main par 38 voix contre 7 et 9 voix au « premier rang » et « second rang ».

Si bien qu'au 1er janvier 1740, le Conseil de Ville se composait comme suit :

Syndic : le seigneur Comte D'Aviernoz, qui signait d'une signature large « Menthon D'Aviernoz ».

Conseillers : Levrier, ex-syndic — Joseph De Lornay, Gaspard De Soyrier, Baron de Gyez, De Compeys (François-Marie), puis les gradués, procureurs et notables bourgeois : Crochon, Burnod, Ducrest, Favre, Richard, Delachinal, Masson, Decouz, Baudé, Perravex, Dompmartin, Pinjod, Amblet, Vautier, Bally, Desmaisons.

L'*Avocat* et le *Procureur de la Ville* étaient respectivement les sieurs avocats Ribitel et Mauris (Joseph).

Le *Secrétaire de Ville* était maître Bessonis, notaire, dont la signature s'agrémentait d'un impressionnant entrelacs de 8.

Le Syndic d'avant le 1er mai 1739, le seigneur Nicolas De Lornay avait été élu Capitaine de Ville, l'avant-veille de la cessation de sa charge de Syndic.

Arrive fin avril 1740. Il s'agit de préparer les élections du 1er mai.

Dès le 23 avril, le Conseil Général nomme par 26 voix — contre 5 au seigneur De Soyrier, 1 au seigneur De Compeys — le seigneur Comte D'Aviernoz (alors Syndic) comme Capitaine de Ville devant prendre rang le 1er mai.

Il semble intéressant de reproduire presque intégralement le procès-verbal de la séance du 1er mai 1740 pour l'élection des deux nouveaux Syndies.

« Le Seigneur Comte D'Aviernoz, Sindic, propose les Seigneurs Conseillers ci-après només pour être mis sur les rangs des nobles sindics qui doivent être élus ce jour d'ici par le Conseil Général :

« *Pour premier Sindic :*

« Le Sgr Lambert De Soyrier ;
« Le Sgr Baron De Compeys ;
« Le Sgr Nicolas De Lornay.

« *Pour second Sindic :*

« Le Sr François-Nicolas Decouz ;
« Le Sr Gaspard Amblet ;
« Le Sr Jean Vautier.

« Les voix ayant été recueillies sur une petite table par le Seigneur proposant et le Sieur avocat de la Ville, les mêmes sont restés sur les rangs pour être proposés au Conseil Général comme ci-après :

« *Premier rang :*

« Le Sgr Gaspard De Soyrier ;
« Le Sr Gaspard Amblet.

« *Deuxième rang :*

« Le Sgr François-Marie De Compeys ;
« Le Sr Jean Vautier.

« *Troisième rang :*

« Le Sgr Nicolas De Lornay ;
« Le Sr François-Nicolas Decouz.

(Ici énumération des 25 bourgeois qui sont présents au Conseil Général ; il y a donc 15 absents sur les 40 désignés par le Conseil de Ville le 30 avril).

« Le Sr Ribitel, avocat de la Ville, prononce un discours très éloquent, demande que défaut lui soit accordé contre les non comparus, que l'élection soit néanmoins déclarée valide comme si elle était faite par tous les assignés.

« En conséquence de quoi le serment aiant été prêté la main levée, et les trois rangs ci-dessus aiant été présentés au Conseil Général, et les voix recueillies par le Ballot, le premier rang a eu dix-huit voix, le second seize voix, le troisième trente voix, tellement que le troisième rang s'est trouvé élu par pluralité des suffrages.

« Le Procureur de Ville a requis acte de l'élection qui vient d'être faite de Sgrs Nicolas De Lornay (1) et François-Nicolas Decouz, nommés dans le Troisième Rang pour Sindics de l'année courante et que tant eux que le

(1) Que nous avons déjà vu ci-dessus sindic du 1er juin 1738 au 1er juin 1739.

Seigneur Comte D'Aviernoz, élu Capitaine de Ville, aient à prêter serment suivant la coutume.

« La Ville a donné acte au Procureur de Ville de ses réquisitions et ordonné en conformité d'icelles et en conséquence les Seigneurs Sindics Elus ont prêté serment entre les mains du Sgr Comte D'Aviernoz, ancien Sindic, et le Sgr Comte D'Aviernoz, élu Capitaine de Ville, a ensuite prêté serment entre les mains des nouveaux Sindics ».

Et voilà pourquoi on verra, du 1er mai 1740 au 30 avril 1741 (1), sur le registre des délibérations du Conseil de Ville la large signature « Delornay Menthon » et la signature Decouz, également terminée par des 8 entrelacés — c'était sans doute de mode chez les hommes de loi à l'époque !

Et voilà comment se passait une élection à Annecy en l'an de grâce 1740. Rien n'y manquait : large abstentionnisme, candidature officielle, esprit d'indépendance des électeurs. *Nil novi !...*

A Annecy, Octobre 1940.

Colonel Léon Folliet.

(1) Aux élections du 1er mai 1741, ce sera le « Second Rang », le seigneur François-Marie de Compeys et le Sr Sigismon Dompmartin qui sera élu par 47 voix contre 9 au premier rang et 15 au troisième rang. Le sindic noble de 1740- 1741, le seigneur Nicolas De Lornay étant — bien entendu — nommé capitaine de Ville (poste qu'il occupait déjà de 1739 à 1740).

Le nombre des Syndics ayant été peu après porté à quatre, le 1er juillet 1741, Claude Burnod et Gaspard Amblet prendront place comme second et troisième syndics, Sigismon Dompmartin semblant avoir été refoulé en quatrième place.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

TROISIEME CENTENAIRE DE LA MORT DE SAINTE JEANNE DE CHANTAL

Le 13 décembre, en d'autres temps, eût été l'objet de cérémonies solennelles comme le fut en 1922, le tricentenaire de saint François de Sales. Célébré, seulement chez les Visitandines auxquelles le Pape adressa une lettre spéciale, le panégyrique de la sainte fut fait à la basilique de la Visitation d'Annecy par notre confrère, M. le chanoine Fromaget, qui développa cette pensée : « le privilège des saints est de rester toujours actuels ». Mais les deux Académies d'Annecy ont tenu, elles aussi, à commémorer le tricentenaire de celle qui fut si intimement mêlée à l'œuvre salésienne, en patronnant officiellement la conférence donnée le 16 décembre, par M. le chanoine Mugnier, notre confrère, président honoraire de l'Académie Salésienne, sous le titre : « Une grande savoyarde venue de Bourgogne ». Le conférencier éclaira magnifiquement la vie remarquable de Mme de Chantal.

LE MYSTERE DE SAINT BERNARD DE MENTHON

A l'occasion de la campagne d'hiver du Secours National et de sa tournée de propagande régionaliste, des fragments de *la Merveilleuse histoire du jeune Bernard de Menthon*, d'Henri Ghéon, soit les scènes de la seconde journée, furent représentés, le 7 décembre, dans le grand salon du château de Menthon et radiodiffusés par les soins du R. P. Roguet, et redonnés également au théâtre d'Annecy le 9 décembre. Alors que ce Mystère avait été joué pour la première fois dans la cour du même château, en 1924, sous les auspices de la Florimontane, c'est le secrétaire de notre Académie qui en organisa ces représentations partielles dont les deux principaux et excellents acteurs : M. Michel Pfister (Bernard de Menthon) et Mlle Sabine Moret (Marguerite de Miolans) sont fils et filles de florimontans.

« E CAPOE » AU THEATRE

Parmi les manifestations qui eurent lieu dans la région durant cette campagne du Secours National, une mention revient également à la représentation donnée à Rumilly, le 10 décembre, de la reconstitution de la fameuse page d'histoire rumillienne « E capöé ». Les jeunes artistes qui jouèrent, avec talent, la pièce composée par Mlle Augusta Abry, semblaient être descendus du beau tableau de Lévigne qui a immortalisé ce glorieux épisode de 1636. Cette reconstitution, présentée par notre confrère, M. Louis Butlin, mériterait d'être imitée.

SALON DE SAVOIE

Après Chambéry, Annecy eut, du 16 juillet au 24 août, son Salon de Savoie organisé par le Centre de la Haute-Savoie du Groupement Savoyard de Coordination artistique, littéraire et scientifique, Centre présidé par un florimontan, M. Jean Hérisson. L'exposition était réservée aux professionnels et à une sélection d'amateurs des deux départements de la Haute-Savoie et de la Savoie qui, au nombre de cinquante-neuf, exposèrent plus de 150 œuvres. Cette première manifestation d'art régional obtint un beau succès.

CULTURE DU PAVOT « ŒILLETTE »

La rareté des produits oléagineux a provoqué, en Savoie, une culture excessivement rare si ce n'est inconnue : celle du pavot (papaver somniferum album) appelé improprement « œillette ». L'été dernier, c'était plaisir pour les yeux de voir, comme dans le Valais, ces champs immaculés, semblables aux champs de tulipes en Hollande. On pouvait en admirer sur la rive gauche du lac d'Annecy, aux abords de Brogny, à Charvonnex, à Evires, dans le Faucigny, etc. On sait que la graine de pavot produit une huile très fine.

Louis Pfister.



HYDRONYMES PRÉLATINS

Haute-Savoie — Savoie — Isère

par

Charles MARTEAUX

Le but de ce petit répertoire est de répondre dans une certaine mesure aux suggestions qu'a fait naître la lecture du volume du premier Congrès de Toponymie et d'Anthroponymie tenu à Paris en juillet 1928, sous la présidence de M. Alb. Dauzat. Il présente une collection de noms de cours d'eau des départements limitrophes, Haute-Savoie, Savoie, Isère, puisés en majeure partie dans les répertoires ou dictionnaires qui les concernent ; il pourra ainsi éviter aux toponymistes des recherches parfois longues et fastidieuses. Mais il ne s'agit ici que d'hydronymes prélatins ; aussi ont été exclus un grand nombre d'autres d'origine latine ou romane ou dépourvus de toute possibilité d'identification. Mais, pour ce faire, il a bien fallu à l'auteur établir que les premiers avaient des chances d'être admis ou d'être supposés tels, s'ils étaient couverts par l'autorité d'ouvrages qualifiés ou garantis par des comparaisons avec des hydronymes similaires ou de même racine. Or, ce faisant, celui-ci contrevenait, n'étant pas linguiste, au sage conseil formulé par M. Alb. Dauzat, dans le volume précité (p. 9) : « Notre technique est essentiellement linguistique ; elle a ses garde-fous dont la phonétique est le plus important. Cet avis n'est pas inutile pour les amateurs qui peuvent rendre de grands services, s'ils se bornent à dépouiller et à classer les matériaux, mais qui doivent laisser aux spécialistes la recherche étymologique ». Pénible alternative ; être ou ne pas être ! Car, enfin, ou bien ce modeste travail n'aurait été qu'une nomenclature de noms plus ou moins connus, ou bien, étant donné que seules sont acceptables pour la recherche de la vérité les formes antérieures au XI[e] siècle, il aurait été réduit à un état presque squelettique. Puisse-t-il avoir cependant quelque utilité et que, pour cela, il soit pardonné.

DICTIONNAIRES TOPOGRAPHIQUES DE LA FRANCE : Ain, Ed. Philipon, avec introduction toponymique, 1911. Aisne, A. Matton, 1871. Hautes-Alpes, J. Roman, 1884. Aube, Boutiot et Sicard, 1874. Cantal, E. Amé, 1897. Drôme, J. Brun-Durand, 1891. Hérault, E. Thomas, 1865. Haute-Loire, Aug. Chassaing et Ant. Jacotin, 1907. Marne, A. Longnon, 1891. Haute-Marne, A. Roserot, 1903. Meurthe, H. Lepage, 1862. Meuse, Liénard, 1872. Vienne, L. Rédet, 1881. Yonne, Max Quantin, 1862, etc.

E. M. : *Cartes de l'Etat-Major* au 80.000[e].

Bibliographie et abréviations

H S : Haute-Savoie, arrond. de Bonneville, Saint-Julien, Thonon ; mais un certain nombre de ses hydronymes reste encore à relever. — Répert. : *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy, d'après le cadastre de 1730* (t. I, imprimé, Annecy, 1935 ; II et III, tirés au ronéo, 1937, 1940), par Ch. Marteaux. — D E S : Ad. Gros, *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*, Belley, 1935. — D T I : Ul. Chevalier, *Dictionnaire topographique du département de l'Isère*, d'après les manuscrits d'Emm. Pilot de Thorey, t. I et II, Romans, 1920, 1921.

H : A. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, Leipzig, 1891-1904 et suppl. ; donne les étymol. d'Ernault ; de Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz, Goettingen*, 1894 ; d'H. d'Arbois de Jubainville, *Premiers habitants de l'Europe*, 1894, t. II, Paris, etc.

J. Marion : *Cartulaire de S. Hugues, de Grenoble*, 1869.

Reg. dauph. : Ul. Chevalier, *Regeste dauphinois*, Valence 1913.

Inv. d'Aups : J. F. Gonthier, *Inventaire inédit de l'Abbaye de Saint-Jean d'Aulps*, Acad. Salés., XXVIII-IX, 1905, 1906.

Mémoires et documents des Académies Chablaisiennes, Thonon ; Salésienne, Annecy, et Florimontane, avec la Revue Savoisienne, Annecy.

S H A G : Mém. et doc. de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève.

H P M : *Historiæ patriæ monumenta, Augustæ* Taurinorum, 1836, *Chartarum* I et II.

Jaccard : H. Jaccard, *Essai de toponymie*, Mém. de la Soc. de la Suisse romande, VII, 1906.

M L : W. Meyer-Lübke, *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, 1911-20, 2e éd.

D S : Constantin-Désormaux, *Dictionnaire savoyard*, Annecy, 1902.

Fen : Fenouillet, *Monographie du patois savoyard*, Annecy, 1902.

Devaux : A. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentional*, Acad. delphinale, année 1891, t. 5, Grenoble. 2. *Noms de lieux dans la région lyonnaise, époques celtique et romaine*, Lyon, 1898. 3. *Etymologies lyonnaises* (réponse à M. Steyert), Lyon, 1900.

E. Muret : *De quelques désinences de noms de lieu dans la Suisse romande et en Savoie*, Romania XXXVII, 1908 (v. Rev. Savois., 1909 à 1911).

Dottin : G. Dottin, *La langue gauloise*, Paris, 1918.

Alb. Dauzat : 2. *Les Noms de lieux*, Paris, 1926 (avec utile bibliogr.). 3. *Toponymie française*, Paris, 1939.

P. Lebel, *Origines de quelques noms de rivières du départ. de la Côte d'Or* (Congrès de l'Assoc. bourguignonne des Soc. sav. de Dijon), 1935.

C I T A : Premier Congrès international de toponymie et d'anthroponymie, Paris, 1938.

Boutae, vicus galloromain de la cité de Vienne du I^er^ au V^e^ s., par Ch. Marteaux et Marc Le Roux, *Annecy*, 1913.

Abréviations : *lig.*, Ligure ; *celt.*, celtique ; *cant.*, canton ; *c.*, commune ; *local.*, localité ; *p.*, patois ; *prob.*, probable, probablement ; *suff.*, suffixe ; *vill.*, village ; *cp.*, comparez.

Un appendice renferme les noms de cours d'eau qui ne peuvent pas être considérés comme prélatins.

AGNY (l'), affl. de la Bourbre par Tramolé et Bourgoin, E. M. ; XIII^e^ s. *ripp. d'Aygny, Daigny, Daignin* (d prosthétique), XIV^e^, *Agni*, XVI^e^, *Agnin* (*in* = *anem*), DTI (1) ; celt. ? *Agna* ; cp., 648, *Agnona* ; 723, *Agniona* ; 866, *Agnio* (ne) ; 1107, *Agno*, CITA, 70, auj. l'Aa, Pas de Calais, H. ; et l'Agneins (= *anem*), affl. du Setrin à Conzieu, Belley, Ain, XIV^e^ s., *Agnins*, avec localité disparue, *Aygnins*.

AINAN (l'), affl. du Guiers vif. par Saint-Jeoire, arr. de la Tour-du-Pin, avec le vill. de la Côte d'A., Massieu, E. M., et la région qu'il arrose, la Valdaine, XII^e^ s., *Vallis Daine* ; XIII^e^ s., *Valdena, Vaudeyna, Vaudania, Valdanna* ; XIV^e^, *Voudayna*, DTI ; radical suivi de la terminaison *an* représentant le cas régime ou oblique en *anem* de la déclinaison romane, fr. *ain*, devenu *ain, en, in* dans nombre d'hydronymes français ; dauph. et savoy. *an* (1) (v. Arbine) *Daina* semble bien être une forme étymologique, car la préposition *de* ne s'agglutine et temporairement aux noms originels qu'après le XII^e^ s. et Val d'Ainan n'est cité qu'en 1793 ; cp. Lavaldens, c. du cant. de Valbonnais, XI^e^ s., *Valdenz* ; XIII^e^, *vallis Dentis, Vaudens*. Vaudaine est aussi le nom d'une montagne et d'un ruisseau, *Voudenne*, c. de Livet, DTI ; E. M., Voudène.

ALBANCE (l'), marais, prob. ancienne source à Veigy-Foncenex; 1730, *l'Arbanse*, cad. n° 1298, HS : lig. *Alb-ant-ia*, d'une racine italo-celtique *alb-*, idée de blanc (1), et du suffixe participial *anto*. H ; Alb. Dauzat, 3, 184. V. Albane, Albens, Aubonne.

ALBANE (l'), 1°, russ. de Viuz-enSalaz, arr. de Bonneville ; XIV^e^ *s., aqua dicta Albagny*, SHAG XVIII, 20, d'un adj. médiéval *Albania*, HS, 2°, affl. du lac du Bourget venu des marais d'Apremont, au nord des Abimes de Myans, E. M. ; 1232, *aqua Albana* ; 3°, Albane, c. du cant. de Saint-Jean-de Maurienne, 1184, *in Albanna*, DES, tous deux tirant probl. leur nom d'une ancienne source : lig. et celt. *Albanna*. Sur le suff. *ann*, v. H ; mais, comme il est rare dans les langues celtiques, Dottin, 242, il peut, soit remonter au suff. précelt. *onna*, d'où *Albonna*, l'eau blanche, v. Alb. Dauzat, 3, 118-21 (cp. *Lausonna*, Lausanne), soit être une var. du suff. celt. *ana* (*a* atone ; cp. *Bormana, Bormanna*, E. Philipon, Ain, VII). V. Avane, Borbannaz, Vienne ; Albance et Aubonne.

---

(1) Sur *a* + y, v. Devaux 1, 219 et 2, 43, avec ce qu'il dit de l'origine de (Saint-Laurent d') Agny, Rhône, médiév. *Dagninas Daggnins*, qu'il rattache à une villa *Daniannum*. Mais en serait-il de même de notre Agny ?

(1) V. A. Thomas, *Noms de rivières et déclinaison féminine d'origine germanique*, Romania XXII, 1893 ; *Essais de philologie française*, 1897 ; Alb. Dauzat 2, 201.

(1) D'après G. Dottin, 225, le mot correspondant au lat. *albus* n'existe pas dans les langues celtiques.

ALBEN (l'), fontaine et ruiss., XIV^e^ s., à Corenc, Grenoble ; XV^e^, *l'Albens*, riv. de *l'Albey*, par dénasalisation, auj. la Bellet. DTI : même racine *alb*, suivie prob. du suff. ligure *incum*. *Sur inco*, v. H. E. Philipon, Romania XXXV ; Alb. Dauzat. 3, 181, cp. l'Albenc, c. du cant. de Vinay, XIV^e^ s., *Albencum*, *Alben*, *Alban*, sur un affl. de l'Isère, E. M., DTI, V. Albens.

ALBENS, chef-lieu de canton, arr. de Chambéry ; II^e^ s., *Albinnum*, d'après l'ethnique *Albinnenses*, CIL XII 2492 ; mérov. *Albinno*, *Albenno*, H ; de là, XI^e^ s., le *pagus Albanensis*, l'Albanais, DES. 37 ; Répert. I, 24 : *Alb-innum*, avec le suff. celt. *inno*, *enno*. H (cp. Alb.Dauzat 3, 193 4) est encore un dérivé de la racine ital. celtique *alb*, idée de blancheur, qui qualifiait certainement une source claire sortant de la terre brune et sous la protection du génie féminin de laquelle nombre de localités se mettaient. La source honorée à Albinnum se trouvait au lieud.t la Bourbaz, c. de (Marigny) Saint-Marcel, en 1730 (v. Répert. I, 112-3), d'où un aqueduc romain en avait conduit l'eau salutaire au vicus, Rev. savois., 1911, 227. V. ici les autres dérivés d'*Alba* et les art. de P. Aebischer, Revue Celtique, 1928, 326 ; Annales fribourgeoises, mai-août 1931.

L'Albenche, ruiss. d'Albens, DES, 38. est un affl. de la Daisse, venu de Cessens, E. M. : lig. *Alb-inca*, plutôt que de supposer que son nom a pu naître, au XIV^e^ s., de la forme *Albineum* (Albens) DES, 37, faussement étymologique ; V. E. Muret 1.557.

ALBETTE (l') : dérivé diminutif, restitué ici, d'un antérieur *Alba* (v. Albens) d'après, 1°, XII^e^ s., *riv. de Albeta*, *Albetanum*, traduction d'Albetan, d'*Albitta* + *anem*, auj. l'Hérétan, E. M., affl. du Guiers mort, c. de Saint-Laurent du Pont ; XIII^e^ s., *aqua de Leyretan*, forme qui explique Hérétan par Airette + *an*, dim. d'*aire*, lit de ruisseau, lat *area* (v. Répert. I, 23 ; cp. l'Eyrette, vill. de Saint-Christophe-en-Oisans) ; 2°, XIV^e^ s., *Albeta aqua*, *in Albetano*, XVII^e^, *Arbeta la vive*, auj. l'Herbetan le vif, affl. du Guiers mort, Saint-Pierre-de-Chartreuse, XVII^e^ s., *Herbeta*, *ruiss. de l'Herbette*, confusion amenée par l'équation phonétique *al* = *ar* = (*h*) *er* (v. Devaux, 1, 105) ; 3°, l'Herbetan, affl. du Guiers vif, c. de Saint-Pierre-d'Entremont ; 4°, Herbetan le mort, affl. de l'Herbetan le vif, c. de Saint-Pierre-de-Chartreuse ; v. DTI. M. P. Aebischer, parlant de cette famille, Ann. fribourgeoises, mai-juin 1931, explique *Leyretan* par « petite Loire ».

ALLIER (l'), affl. de l'Isère, limite des c. de Beauvoir en Royans et de Saint-Pierre-de-Chérennes, ou ruiss. des Carmes, E. M. ; XIII^e^ s., *aqua Eler* ; XIV^e^ *riv. de Alerio*, *aqua Elerü*, DTI. On serait tenté de rapprocher ce nom du nom de l'Allier, affl. de la Loire, *Elaver*, Caes. ; V^e^ s., *Elaris* ; IX^e^, *Elarius* ; v. H., Alb. Dauzat, 3, 180. Mais un autre Allier ou ruiss. de Bouvery, affl. du ruiss. de la Grande Combe, c. de Saint-Pierre-d'Allevard, est aussi, au XV^e^ s., *riv. de Alerio*, DTI, p. 375, et son nom doit avoir, en réalité, la même origine que l'afr. *alier*, alise, qui, écrit Allier, désigne souvent un bois dans l'Isère et en Savoie, comme son fém. Allière ; v. Répert. I, 27 et Auzon.

AMARANTHE (ruiss. d') (1).sous le pont de la Crase, route de Bassy, cant. de Seyssel, à Châtel, HS : peut être d'origine celtique avec le suff. participial *anta* (v. Marantin).

Cp. peut être aussi la Maraise, affl. du Buech par la Bâthie-Mont-Saléon, Hautes-Alpes, et plus sûrement, la Rimandoule, affl du Roub'on par les c. de Félines et du Pont de Barret, 957, *rîvus que dicitur Amarantia*, Drôme.

AMBALON (l'), affl. de la Vesonne à l'o. de Moidieu par Savas, Vienne ; torr. de Lambalon avec, à 2 kil. env. au nord de sa source, l'écart d'Ambalon, c. de Saint-Georges-d'Espéranche, E. M. ; XV^e^ *aqua Amballone*, DTI : ? racine celt. *amb*, de sens divers (cp. celt. *ambis*, ruisseau, Gloss. d'Endlicher ou de Vienne, V^e^ s., H., Dottin, 213,357) + suff. *allo* (cp. *aballos*, pomme, pommier et *caballus*, cheval, Dottin, 86,239 ; H) + suff. prélat. et latin *one*, Alb. Dauzat 3,195. Cp. Amballant, Amballans, vill. des c. de Chonas et de Saint-Prim, cant. de Roussillon; 925, *Ambalent* ; XI^e^, *Ambalenz* : *nom* probabl. dérivé par le suff. lig. et celt. *ento*, H ; DTI. Ce dernier rapporte à Ambalon, X^es^, *in valle Sambana*, d'une racine *samb*, celtique, H : identification douteuse.

L'équivalence des sons dans les graphies *amb-* et *emb-*, XIII^e^ s., peut rendre parfois confuse l'attribution à une autre racine italo celtique *amb* d'où la préposition *ambi*, autour de, H. Dottin, 226,357), de certains noms de localités et de montagnes situées à des limites territoriales : 1°, Ambel et Le Monestier d'Ambel, 739 (plur.) *in Ambillis*, *Ambilis in Taraone* ; XII^e^ s., *in Ambello*, communes du cant. de Corps, DTI, à la limite de l'Isère et des Hautes-Alpes. 2°. Ambel, ferme et montagne, c. d'Omblèze, 1169, *Ambel*, à la limite de deux archiprêtrés du diocèse de Die, Drôme. 3°, Ambin, massif montagneux avec torrent et col limite, 3.361 m., conduisant de Bramans, DES, à Exilles et Suse, vallée de la Doire, Italie, E. M. : Ambel est aussi le nom d'une alpe cédée à l'abbaye d'Aups par les sires de Faucigny et située entre les alpages d'Avoriaz ou Evorée (Morzine) et de Freyterolle (Samoëns), aux confins du Vallais, 1160 1276, *Embel*, *Ember*, Inv. d'A., n° 353, HS ; a prob. une autre origine.

Citons aussi Ambion, nom d'une mont., 1.438 m., de la c. de Saint-Jeoire, au n.-o. du vill. de Pouilly, 1730, *le Vambion* (= ? *de Ambion*), limitant la partie nord de la c. de La Tour que, par son contrefort sud, il enserre, comme en une pince, avec le contrefort de la mont. des Braffes, HS.

AMBY (ruiss. de l'), avec moulin, affl. du Rhône à Hières, cant. de Crémieu, E. M. ; XV^e^ s., *ripp. Embre*, DTI ; cp. l'Embier, affl de la Reyssouze, Ain.

AMPHION, vill. de la c. de Publier, cant. d'Evian, connu par ses eaux minérales, avec un ruiss. (celui du moulin des Vuarchex), affl. du Léman ; c'est la forme fautive et officielle, E. M., du nom patois *Anfion*, dans lequel joue la permutation en dialecte savoyard du *c* palatal + *i* ou *e* et aussi de *t* + *i* = *f*, pour Ancion ; 1730

(1) A. Dufournet, *Seyssel et ses environs*, 1937. — L'amarante comme l'amarantine, n'a rien à faire ici, car c'est une fleur d'ornement dont le nom est inconnu dans nos patois ; Flore sav. 41, 42, 196 ; lat. *amarantus* ; de là, le ndh. Amarantus, verrier du premier siècle en Gaule.

et (1306), *Ancyon*, Inv. d'Aups, n^os^ 928,938. et, 1306-1421 (vidimus) *subtus Ancyon*, Rev. sav. 1897, 163 ; 2°, Ruisseau d'Amphion, affl. du Léman, ou nant de Marclaz, vill. situé sur les c. de Thonon et d'Anthy, celle-ci avec, 1730, le lieu dit marais d'Amphion. Ce ruisseau, 1730, *r. de Lension* ; E. M., de Plamphiot ; carte de Prost et Fen., p. 276, l'Oncion, descend de la c. du Lyaud où se trouve le moulin d'Amphion, E. M., 1730, *Enfion*. De là, un canal ou aqueduc en amena les eaux au château de Ripaille, soit depuis le moulin situé sous Allinges, 1371, *aquam rivuli vocatam de Lancion* ou *Lianczon* ; 1409, *aque labentis de Lacion*, Bruchet, *Château de Ripaille*, 1907, p. 293-4, 262, 444, 79, etc. ; v. encore Rev. savois, 1918,65 ; 1919,18.

Quelle peut être l'origine de ce nom d'Amphion ? Ducis y avait vu d'abord et tout bonnement le nom du fondateur d'une ville romaine, Amphio, connu par une inscription de Genève ; puis, il le rapprocha de (*vastam paludem quam vetus mos Graeciae vocitavit*) *Accion*, d'Avienus, *Ora maritima*, 682-3, IV^e^-V^e^ s., auj. le Léman, H ; enfin, d'après la forme moderne l'Oncion, il l'expliqua par le mot *uncio* (*ex ipsius tumba manat unctionis copia*) d'après un manuscrit du XII^e^ s. de l'abbaye de Talloires, renfermant avec portées musicales la prose ou séquence de Saint Nicolas ; Rev. sav. 1865, 78,85 et 1879, 25,6 ; mais ce mot paraît n'être qu'une graphie médiévale du lat. *unctio*, liquide onctueux avec lequel on se frictionne (cp. ital. *unzione*, onguent) ; de plus, la syllabe initiale *an* des formes du XIV^e^ s. qui semble bien originelle a pu, en patois chablaisien, prendre un son sourd tendant à *on*, Fen., 25 ; de là, l'Oncion. Il faut donc, en conclusion, tabler sur le vill. d'Ancion, en l'excluant de l'hydronymie, car le nom du ruisseau a pu lui être emprunté par voie féodale ; on pourrait alors voir en cette villa la propriété d'un Antio, ndh. dérivé d'Antius.

ANCONE (l'), affl. de l'Hien, Saint-Victor-de-Cessieu, La Tour-du-Pin ; XIV^e^ s., *Enconna*, *Econna* ; XV^e^, *riv. d'Aconant* (cas en *anem*), DTI : racine prélatine indéterminée avec le suff. hydronymique *onna* (v. Aubonne). Cp. Ancone, c. du cant. de Montélimar 1336, *Ancona* ; 1486, *Anconna*, Drôme. Peut-être s'agit-il de la racine *anc-*, d'où *Incara* (*a* brefs), l'Ancre, affl. de la Somme par Albert ; riv. d'Encre, E. M. ; v. Alb. Dauzat 3, 137 ; mais il faudrait des formes plus anciennes et il en est de même de l'Anconnans, affl. de l'Oignin par Izernore, arr. de Nantua, 1419, *aqua de Anconan*, Ain. On peut se demander aussi si Valencogne, c. du cant. de Virieu, XIV^e^ s., *Vallenconia*, n'aurait pas été *Vallis Inconia* ; v. DTI. Cp. l'Incon, affl. de la Maronne, avec vll. de la c. de Barriac, XV^e^, *aqua d'Encon*, Cantal.

ANGLINE (l'), l. dit de la c. de Cluses, arr. de Bonneville, 1730, *Anglonaz*, avec son torrent, affl. de l'Arve, venu de la mont. de Chevran, c. de La Frasse, et ses pâturages au n.-o. de Cluses ; nouv. cad., ruiss. d'Englenaz ; 1310, *aqua d'Anglenaz*, SHAG XIII, p. 127. Anglène est aussi le nom d'une localité de la c. de Sixt, cant. de Samoëns, E. M., HS : il est douteux qu'il y ait là un hydronyme et d'origine celtique. Cp. l'Anglin, affl. de la Gartempe, Vienne, venu de la c. d'Azerables, Creuse ; 1080, fl. *Engle*, 1210, fl. *Angliae* ; puis, l'*Anglen*, *Anglain*, Vienne, exemple de noms en *anem*. V. Angulis, H.

ARACHE ; E. M., Arâches, c. du cant. de Cluses, arr. de Bonneville, HS ; 1204. *Arachia*, 1272, 1305, *Arachi* (anc. parler), SHAG XV. p. 30 ; XIV, 123 ; IX, 209 ; XIV^e s. *apud Herrachi*, Nécrol. de Tal. loires, p. 369 ; lig. *Arasca*, par son suffixe et la racine *ar* pouvant représenter le nom le plus ancien de son torrent. Cp. Arêches.

ARANDAZ (l') ou l'Arande, affl. de l'Aire, venu du Salève, 868 m., E. M., par Archamps et Saint-Julien-en-Genevois, chef-lieu d'arrond., et auj. limite franco-suisse ; p. l'Aranda, Fen., 276 (cp. le changement de la voyelle nasale dans le p. *arandela*, hirondelle) ; 1305, *aqua dicta Aronda*, Spon, *Hist. de Genève*, 1730, p. 84 : *Aronna*, dér. de la racine pré-indoeuropéenne *ar*, eau courante, par le suff. précelt ique *onna*, idée de source ; v. H et surtout Alb. Dauzat, 3, 118-9. Cp. l'Aronde, Oise, affl. de cette rivière, 861, *Aronna*, H ; avec peut-être, par dissimilation, la permutation de la deuxième nasale dentale en la dentale *d* ; cp. l'Ain, XII^e s., *Hinnis*, 1236, *Indis* ; la Gironde, affl. de la Durance, venu du Mont-Pelvoux, VII^e s., *Jarentonna* ; 1158, *Garentona*, XIV-XV^e s., *Gerentona*, formée à Ville-Vallouise, Hautes-Alpes, de deux doubles torrents dont l'un a pu lui donner son nom celtique *Garonna* ; et le cas de *benne*, p. *bende*, GPS Rom. II, 332 ; ML, 1035 : c'est le contraire de l'évolution celt. *nd* aboutissant à *nn* ; v. ex. dans Holder.

ARBINE, vill. de la c. de La Bâthie, Albertville, E. M. ; XIV^e s., *Ablonaz* ; XVII^e, *nant d'Albinaz*, *d'Ablonaz*, d'*Albonnaz*, DES ; dans les noms de cours d'eau, le suff. *ina* a souvent été interchangé avec le suff. *ona* (1). Aussi, bien que le nom d'Arbine puisse remonter à une villa romaine *Albina* ou *Albiana*, pourrait-on voir en lui le nom même de son nant (2) remplaçant un prélatin *Albonna*, *Albona* ; cp. Arbonne.

ARBONNE (l'), affl. de l'Isère à Bourg-Saint-Maurice, E. M. ; 1633, *torrens d'Arbena* (p. = *Albina*), DES ; la forme ancienne doit être *Albona*, d'*Albonna*, l'eau blanche. A. Gros note qu'il a sa source dans un terrain gypseux et que son bassin renferme des mines de sel gemme. V. Aubonne.

ARC (l'), affl. de l'Isère sous Chamousset, E. M. ; 887 (ch. de Boson = X^e s.), *ripam Arki* ; XII, *flumen qui dicitur Arcus*, Ch. de Maurienne 7 ; 1075, HPM II, 13, 164 ; DES, 48-9 : Arc serait d'après M. Dauzat, une déformation populaire assez ancienne d'*Ar* ; on en ignore la cause, mais on en aurait un exemple dans l'Arc, affl. de l'étang de Berre, Bouches-du-Rhône, au moyen-âge

(1) D'après E. Philipon, *Dict. de l'Ain*, p. IV, V, le suffixe figure hydronymique *ino*, *ina*, serait à l'origine des noms de rivières en *ine* et il aurait été remplacé par le suff. gaulois *ona*, *onna* (*o* bref) auquel se serait substitué en roman et dans l'usage populaire le suff. figure originel. Ce qui obscurcit dans les noms savoyards la question de ces finales, c'est que, sous l'influence patoise, *ona*, venu d'*ina*, se modifie souvent en *oua*, forme d'affaiblissement de la tonique due sans doute à une accentuation fautive de la finale. Il n'en reste pas moins que les finales hydronymiques *in*, *ine*, peuvent venir du suff. diminutif latin *inus*, *ina*, exprimant une idée de filiation et de descendance, et s'ajouter plus ou moins tardivement, soit au nom simple de la rivière principale, soit au nom d'une localité ; cp. Coise et le Coisin, Banges et son ruiss. proche, 1428, *nantum de Bangina*, DES, 65 ; v. Coise (fin).

(2) Auj. ruiss. du Bénétan = la Benoîte, *Benedicta* + *an*, peut être en souvenir de la possession d'un prieuré bénédictin, comme le Bénétay, de Ville-en-Sallaz, 1730, HS.

Ar, Arum, H. Ainsi Ar, représenté par le thème *Aro*, serait, à l'état pur, la racine préceltique *ar*, eau courante, Alb. Dauzat, 3, 131-2.

Dans le nom de l'Arc savoyard, remarquons que ce *c* final, qui se faisait entendre, n'est pas inorganique, comme dans le Chiriac. DES, où il semble dû à une confusion graphique avec *t* aux XIII^{e}, XIV^{e} s. Le nom d'Arc, d'origine géographique, a donc pu se substituer simplement à un Ar primitif et s'étendre ensuite à tout le cours d'autant plus que le sens du nom ancien n'était plus compris. En effet, il décrit bien une grande courbe d'Aiton à Argentine (et non seulement à Saint-Michel, A. Gros, 48), comme l'Arc provençal dans la direction nord-ouest de Velaux. DES pense que le nom savoyard vient de l'existence d'un pont de pierre (p. 48-49).

ARECHES, vill., puis c. au sud du chef-lieu de la c. de Beaufort, sur l'Argentine ; 1597, *Aresche*, DES : *Arisca*, le suff. avec *i* bref étant à la fois ligure et gaulois (ceutronique). Ar, l'eau courante pourrait avoir été ici encore le premier nom du torrent et *Arisca*, celui du village ligure. V. Alb. Dauzat, 3, 131, 181. Cp. Arache.

ARGENTIN (l'), affl. du Guiers, c. de Miribel-les-Echelles, Grenoble, DTI. 2^{e}, l'Argentine, affl. du Doron à Beaufort, venu, avec ses paillettes de mica blanc, du Cormet d'A. E. M. ; appelé aussi Doron d'Arêches, DES, 205 : radical celt. *argento, arganto*, H. Dottin, 228, 409, et lat. *argentu-m*, argent, suivi du suff. fluvial (v. Arbine) *ina, inum* et ayant le sens d'eau blanche, brillante ; cp. l'Argens, Var, I^{re} s., *Amnis argenteus, Argentios*, H.

Les localités montagneuses du nom d'Argentine, 1129, *Argentina*, c. du cant. d'Aiguebelle, peuvent rappeler des mines argentifères. DES, 52, 53, comme Argentière, c. de Chamonix, HS ; v. ce nom dans les Hautes-Alpes. Cp. aussi les ruiss. de la Drôme, l'Argentier, l'Argentelle ; v. Argentella, H.

Argence, vill. de la c. d'Habère-Poche, cant. de Boëge, HS, a pu être une villa *Argentia*, fondée par Argentius.

ARLY (l'), affl. de l'Isère à Albertville, Sav., venu du Mont Joly, Megève, cant. de Sallanches, HS, E.-M. ; p. *Arly*, Fen., 276 ; XIV^{e} s., *aqua Arlia, Arlie*, DES, 53 ; 1391, *de Arlicio*, Armorial de Sav. V, 61 : lig. *Ar-ela*, de la racine pré-indoeurop. *ar*, eau courante (v. Alb. Dauzat, 3, 131-41) et du suff. italo-celt. *elo, ela* (*e* bref). H Arela, réduit à *Arla* aux VI^{e}-VII^{e} s., aurait pris la forme adjective *Arlia*. Quant à la notation de 1391, elle peut provenir d'une forme à restitution étymologique *Arelica* ; mais le suff. *ico* avec *i* long est à peine celtique, H.

ARMELLE (l'), affl. de la Fournache, à l'est du vill. Le Fournel, c. de Saint-Latt'er, cant. de Saint-Marcellin, celle-ci, affl. de la Bourne, E. M., DTI : dim. en *ella*, suff. lig. et celtique, H, l'un ligure *Alma* (ou *Erma* ; v. Hermance). Cp. *Alma*, Itin., fleuve d'Etrurie, et l'Armalause, affl. de l'Eygue, 988, *rivalus Armelosae*, Ch. de Cluny III, n^{os} 1784, Drôme, l'Armalande, Hautes-Alpes, servant de limite départementale.

ARONDINE (l'), affl. de l'Arly à Flumet, arr. d'Albertville, venu des Aravis, E. M., DES : dér. avec le suff. fluvial tardif *ina d'Aronda* (v. Arandaz), d'un précelt. Aronna ; v. Alb. Dauzat, 3, 119, 134.

ARPOT, vill. et ruiss. au nord de la c. de Vienne. XI[e] s., *rivulo volpente Arpotio* (latinisation adjective d'une forme vulgaire *Arposc* ; mais non *Arpos*, des XII[e]-XIII[e] s. ; v. Devaux 1, 162, n. 1) ; XIII[e], *Arpou, Arpoud* ; XV[e], *Arpo, Arpoi* (d'après la forme du XI[e]), DTI : **Arpuscus*, dér. figuré en *uscus oscus* d'une racine italo celtique ? *Arp* (cp. II et Arpinum, ville des Volsci du Latium) et qui a dû désigner d'abord en propre la villa antique, bien que Devaux 1, p. 179, n., pense que c'est le ruiss. qui a donné son nom au territoire compris entre lui et la Gère ; mais on n'a pas encore cité un hydronyme en *oscus*. Cp. Brignoud, bourg des c. de Froges et Villard-Bonnot, sur son eau, auj. le Grand ruisseau, affl. de l'Isère à Brignoud. E. M. ; XI[e] s., *ecclesia* et *aqua de Brinosch, Briniosco* ; XIII[e], *Brinnosco, Brigno, Brignioe, Brignïot, Bregno* ; XVII[e], *Brignou, Brigniond*, du gentilice gallo-romain Brennius, Briннius, H, + *uscus*. Sur ces noms en *oscus*, v. H. d'A. de Jubainville, o. c., et Holder ; P. Aebischer, Rev. Augusta Praetoria, 1922, 1926 (noms valdôtains en *od*), etc.

ARVE (l'), 1[re], grand affl. du Rhône à Genève, venu du col de la Balme par Chamonix, Cluses et Annemasse. E. M., HS ; 1015, 1480, *Arva*, J. Marion, 173-4 ; Acad. Salés, XX, 429 ; les formes 1265, 1296, *Araris*, 1310, *Arera*, 1500, *Arerem*, SHAG XIV, 93, 249 ; XIII[e], p. 127 235 ; 1453, *aqua Areris*, Arch. dép., E 993, seraient dues à l'influence, chez les scribes, du nom ancien de la Saône, *Araris*, dont elles rappellent néanmoins la racine originelle ; 2° le jet de l'Arve, Chapelle Saint-Maurice, nouv. cad. ; v. Répert. II, add. p. 1. 3°, l'Arve, affl. de l'Arc à Saint-Jean-de-Maurienne, venu de la mort. de la Lauze. E. M. ; 1075, *rivulo qui dicitur Arva*, Ch. de Maurienne 39 ; HPM II, 164 ; XII[e] s., *Arvanum*, Ch. de M. 26, d'où la forme Arvan, du cas régime roman fém. en *anem*, devenue masculine ; DES. 4°, l'Arve, mont. de La Motte-Saint-Martin, La Mure ; XIV[e] s., *Arva*, DTI : *Arva* remonte, par *Ar-na*, puis *Arua*, à une racine pré-indoeuropéenne *Ar*, eau courante, survivance probable d'un mot de la langue des Néolithiques, d'où, avec redoublement, *Ar-aris*, la Saône, Caes. Dérivés diminutifs : l'Arvette, affl. de l'Arvan à Entraigues, venu des Aiguilles d'Arve. E. M. ; 1421, *Arvetta*, DES. L'Arvollaz, **Ar-a-ola*, non relevée par A. Gros.

Sur toute cette question d'origine, v. Alb. Dauzat 3, 131,73, qui l'a élucidée et mise au point.

ARVEYRON (l'), affl. de l'Arve, venu du glacier des Bois à Chamonix, arr. de Bonneville, E. M., HS ; *Aru-ario*, puis *Aru-ario* (*ne*), dér. d'*Arua*, Alb. Dauzat 3, 133. V. Arve.

AUBONNE, vill., avec son marais, Douvaine, arr. de Thonon, HS ; 1835, marais de *Arbonii*, (p., de l'adj. *Arbonia* ; v. Devaux 1, 72), Acad. Chablais, XIV, p. 44 : doit sans doute son nom à une très ancienne source, *Albonna, Albunna*, l'eau blanche, d'Alba, nom de plusieurs villes ou cours d'eau européens, comme l'Aube, affl. de la Seine, 632, *Alba* (var. plus ancienne, *Albis*, l'Elbe), H, et du préceit. *onna*, source, devenue de bonne heure suffixe ; H ; Romania XXXVIII, 415 ; Alb. Dauzat 3, 118-21. V. Albens. Arbonne, etc. Cp. Aubonne, riv. et ville suisse. X[e] s., *Albina*, XI[e] s., *Albonna*, P. Aebischer, Ann. fribourg., juill.-août 1931.

AUJON (chalets d') Magland, cant. de Cluses, 1829 m., E. M., sis au-dessus du lac de Flaine, 1730, *Flénoz*, et de son torrent, affl. de

l'Arve, HS. Il ne semble donc pas être un hydronyme, comme l'Aujon, affl. de l'Aube, *Alba, Albis,* Haute-Marne et Aube, H, dont il est sans doute un dér. par *Albi-one* ; mais plutôt un ndh. propriétaire, attesté en 1221, *in praesentia Aujonis prioris*, à Fessy, HS, Acad. de Sav., sér. 2, II, 282, du ndh. lat. Albio (*nem*), dér. d'Albius. H.

AURON (l'), affl. de la Gère par les c. d'Arzay et de Villeneuve-de-Marc ; 2°, l'Auron ou l'Oron, c. de Pajay et de Beaufort, se perdant dans les terres du dép. de la Drôme, 902, *Ouronus* ; X^e^ s., *Ouronis aqua*, DTI : ? dér. en *one* d'*Aura*, d'où l'Aure, affl. de l'Eure H ; cp. l'Auron, affl. de l'Yèvre, Cher.

AUZON (l'), ruiss. des c. de Beaurepaire ; XIV^e^ s., *Ausonis ripp.*, DTI : celt. *Aliso(ne)*, le ruisseau aux alises, avec un suff. « à la fois prélatin et latin », Alb. Dauzat 3, 195, citant en Haute-Loire l'Auzon, avec vill. sur cet affl. de l'Allier, XI^e^ s., *Also* ; v. à ce mot, H et Dottin, 89. Nombreux exemples en France (v. Ozon).

Les départements du sud-est offrent plusieurs l'Auzon ou Lauson, ruisseau ou montagne, qui, comme Lauzière, Lozière, sont, en réalité, des dérivés du toponyme très commun *lause, louze*, dalle, ardoise, XIII^e^ s., *losa*, d'un celt. (ou plutôt ligure) **lausa*, ML 4946 ; v. DES, DTI, Drôme, Hautes-Alpes, *Répert.* II, 211.

Quant à alise ou alize, c'est le fruit d'un arbre épineux, l'alisier, qui, en Savoie, se nomme plutôt *allier* et qui croît sur les pentes boisées et rocailleuses des montagnes ; v. Flore sav. 1153 ; Répert. I, p. 27. Ce mot d'alise ne peut venir du même mot celtique qu'*Alesia*, Alise Sainte Reine, que moyennant une diphtongaison, *alieise*, de son *e* bref, suivie d'une réduction, alors que chez les auteurs grecs *e* est tantôt bref, tantôt long (sur ce fait, v. Dottin, 56, et sur les formes de ce nom, v. id., *passim*) et il ne peut venir d'*alisa* avec *i bref* (non cité par Holder), car celui-ci aurait abouti par *alsa* à un fr. **ausse* (v. Ozon). Aussi, ML 350 rapporte-t-il *alise* à un germ. **aliza* (*i* long), aulne, et M. Vendreyes, à un même mot celtique à sens oronymique (v. Alb. Dauzat 3, 76). Dans les dérivés, la quantité de ces voyelles importe peu, puisqu'elles disparaissent devant l'accent ; mais, si *Alisensis*, VI^e^ s. *Alsinsis*, aboutit normalement à Auxois, H, = Aussois, pourquoi *alis*o(*ne*), IX-XI^e^ s., *Also* (cp. l'Ozon affl. de la Veore, XV^e^ s., *ripp. Alsonis, d'Ouso*, Drôme) donne-t-il Auzon et non *Ausson* ? S'agirait-il ici d'une restitution étymologique de scribes ? C'est probable pour les formes postérieures au X^e^ s. où apparaît déjà la vocalisation de *l* en *u* (*alba*, aube) et ce serait après cette vocalisation que *s* intervocalique aurait pris le son *z* réalisé dans l'écriture. Le départ. de la Vienne offre à la fois l'Auzon, *Alsonius* fl., affl. de la Vienne, et l'Auzance, 934, *Alsantia*, mais en 989, *Ausancia*, affl. du Clain.

AVANE (l'), vill. de la c. de Saint-Baudille et Pipet, cant. de Mens, arr. de Grenoble, XII^e^ s. *Avana*, ruiss. et mas ; XIV^e^ s., *Avayna* (influence fr. ; *avena*, avoine, est impossible ; v. Devaux 1, 1, 30) ; DTI : lig. et celt. *Avanna*, dérivé prob. de la racine hydronymique *av* (1) (v. Alb. Dauzat 3, 108) par le suff. *anna*, médiév. *ana*

(1) M. Alb. Dauzat 3, 106-8, rattacherait à une racine celt. *ab*, d'origine indo-européenne = eau, au sens animé, le mot rouergat et provençal *aven*, « gouffre où convergent les eaux pluviales », qu'il expliquerait par * *ab-ienis*, ce qui paraît douteux. Ce nom a été donné, peut-être par imitation, à une caverne de la c. de Barret de Lioure, Nyons, Drôme ; mais cp. aussi l'Avelon, affl. de la Galaure, avec vill., c. de La Motte-de-Galaure, id., et la prononciation ariégeoise *avenn*.

(*a* long accentué ; cp. adauph. *pana*, panne, Devaux 1, p. 546 ; v. Albane, Borbannaz). Cp. l'Avanon, affl. de la Saône, anc. limite du pays des Dombes et de la Bresse, Ain.

AVEROLLE ou ARVEROLLE, vill. de la c. de Bessans, avec son torrent, affl. de la rive g. de l'Arc, venu du col de Lautaret ; 1322, *Avairola ; Verola ;* p. *Avairoulla,* DES. 59, le vill. ayant pu prendre le nom de torrent : dér., avec, en plus, un suff. diminutif latin (celt. *ulla*), du précelt. *Avara*, comme *Av-ari-o(ne)*, v. Arve, Arveyron. L'explication par le ndh. Arvarius, 1213, *Arverius*, HPM II. 1277, est douteux ; cp. cependant la Barberolle (Appendice).

AVIANNE (l') ou la Viane, affl. de l'Ebron, c. de Clelles-en-Trièves, DTI, = la Vianne (v. ce nom), le gaul. Avi — étant très rare, Dottin, 230.

BAIZE (la), XVIII^e s., *la Bayze*, ruiss. des c. de Virieu et Thodure, arr. de Saint-Marcellin, DTI. Peut-être d'une autre origine que la Bèze, affl. du Coublanc, Ain.

BARBEYRON (le), venu des Fontaines, c. de Penol et de Beaufort, se perd dans les terres et alimente ensuite divers ruisseaux de la Drôme ; XIV^e s., *riv. de Barbayron*, DTI. Ce nom, qui n'est pas isolé (cp. le Barberon, affl. de la Gironde, Hautes-Alpes), peut non seulement venir d'un ndh. Barbario (*nem*), dér. de *Barbarius* H. et cité au IX^e s. (A. Longnon, Polypt. 1, 191), mais peut-être encore remonter, en tant qu'hydronyme, à *Barb-ari-one*, si *barb* égale *berb*, racine celtique qui apparaît dans *Rerbera*, VI^e s., auj. la Bèbre, affl. de la Loire, H, et qui reçoit elle-même le Barbonan, Allier, forme que M. Alb. Dauzat 3, 136, restitue, avec doute, en *Berb-ara* (*a* bref), voyant dans *berb* une variante vocalique probable du celt *borb* (v. Borbannaz), d'où *barb* = *berb* = *borb* ; mais nos hydronymes alpins manquent de formes anciennes.

BEAUVE, étang et, par Brangues, ruiss. de la c. de Saint-Victor-de-Morestel, XVII^e s., *Bouve*, DTI : ? celt. *Belva* (suff. *vo, va,* H) ; cp. *Belsa*, la Beauce, d'un celt. *belsa*, plaine (non forestière) d'une racine *bel*, claire, brillante ; v. *Belsa*, V^e-VI^e s., H, Alb. Dauzat 3, 59.

BIEVRE (la), affl. du Rhône par Aoste et Granieu, E. M. ; XVII^e s., *riv. de Bievroz*, DTI ; 2°, plateau avec ancienne forêt et marécages, de la Côte-Saint-André à Rives et du Grand-Lemps à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, E. M., XI^e s., *Biera villa, Bierra* ; XIV^e s., *Bevres* ; DTI : celt. **bebros* (1), castor, d'après *beber*, Priscianus, H, Dottin, 232. Au fém., v. 811, *bivera*, A. Longnon, Polypt. I ; afr. *bevere* ; fr. *bièvre*. Au masc. *beber* correspond le lat. *beber*, schol. de Vergilius, *fiber*, Plinius, 8, 109 (voy. initiales

---

(1) On pourrait peut-être lui rattacher *bebra*, enregistré par Holder d'après Vegetius. *De re militari*, 1, 20, désignant des peaux dont les Barbares couvraient à plusieurs (prob. pour leur beauté) leurs boucliers ; cp. lat. *fibrina*, étoffe en poils de castor. La chasse que l'on faisait pour ce motif à ces rongeurs expliquerait leur rareté actuelle en Europe.

brêves), castor ; de là, sans doute, la Fièvre, ruiss. de Sainte-Marie-du-Mont, cant. du Touvet, Grenoble, DTI. Cp. la Bièvre, affl. du Beuvron, Loir-et-Cher, et de la Seine, à Paris, venu d'un étang par Sceaux, Seine-et-Oise. V. Brevon.

BIONNE, BIONNAY ; v. Biez.

BIEZ, BEZ (le), canal de dérivation servant souvent à un moulin; ruisseau affecté à un usage industriel ; cours d'eau de peu de longueur, déversoir de plusieurs ruisseaux distincts ; 1730, *By, Bys, Bît, Byé, Bied, Bey;* p. *bi*, HS. Répert. I, 81, 83; DES, 84; dauphinois, *bes*, Devaux 1, 17, 19, 229 ; afr. *biez, bied* ; fr. *bief* ; médiév. *becium, bessium, beyssium*. Nombreux ruisseaux, villages et lieux dits avec formes peu anciennes ; cp. le Bez, affl. de la Drôme (10 k.), formé de la réunion de deux ruisseaux, Drôme : celt. *bedos* (e bref), excavation, fossé, tombe, Dottin, 232 ; supposé auparavant d'origine germain. (cp. allem. *bett*, lit), E. Bourciez, *Précis de phonétique française*, 1900, 151 ; ML 1016 ; A. Devaux explique *bes* par un neutre *bedus* indéclinable. Plusieurs noms celtiques, cités par Holder, semblent dériver de cette racine *bed* ; Beda, Bedasius, Bedesis fl.

Dérivés supposés : le Bion, affl. de la Bourbre à Bourgoin, venu de Crachier par Saint-Agnin ; XII^e^ s., *de Bione*, avec les villages de Bion, près Bourgoin, *in Biaoni* (oscillation entre les sons *on* et *an*, Devaux 1, 122), E. M. ; DTI : *Bed-one(m)*, où le suff. est augmentatif ou peut-être d'origine celtique ; cp. le Bion, qui conduit (6 k.l.) les eaux de trois ruisseaux à la Galaure par la c. de La Motte de G., Drôme. Cp. aussi le fém. la Bionne : ? **Bed-onna*, d'où, 1°, l'affl. de l'Aisne, *Bionna* (1), H, avec le vill. de Sommebionne, Marne ; 2°, l'affl. de l'Ecoutay, c. de Montmeyran, Drôme ; 3°, affl de l'Oignin, Ain. Dans Rev. Savois, 1894, 221, Ducis cite simplement, d'après les archives de Saint-Maurice, *Bione*, 1467, l. dit sous les prés de Barmecine, Châtel, cant. d'Abondance (1730, Barbassine, et E. M.), HS ; cp. Bionaz, vill., Aoste, Piémont.

Bionnay, Bionnasset, deux vill. de la c. de Saint-Gervais, arr. de Bonneville, l'un, sur son nant et dont le suff. *acea* prouve que le mot simple est un nom commun ; l'autre, à son confluent avec le torrent dit Bonnant, E. M. ; 1730, *Bionez, Bionnassey*, HS : dimin. de Bione ; cp. la Bionnette, affl. de la Drôme, c. de Chabrillan, Drôme.

Dérivés médiévaux : *bedalis (rivus)*, 927, *bedalus*, ch. de Cluny I, 289 ; puis, *bealis*, le Bial, canal de dérivation unissant parfois deux cours d'eau et ayant un but industriel, et la Bealière. La bidière, bedière, bezière, petit ruisseau de moulin avec écluse : dér. tardifs de *bied* et de *bys* ; v. Répert. I, 69, 82, GPSR, II, 387.

BLAVE (ruiss. de), les Blaves, c. d'Armoy-Lyaud, HS : celt *blavos* ; vaudois, *blavo*, grisâtre, roux pâle ; 1569, *lapidem blavoz*, GPSR II, 418 ; sav. *blevo—a*, F ; lat. *flavus*, blond ; cp. *Blaviniacus*, Blavignac, Lozère, et *Flaviniacus*, Flavignac, Haute-Vienne ; *Blavia*, IV^e^ s., Blaye ; le Blavet, Lorient, et le Blavon, affl. de la Bèbre,

---

(1) Cp. dans Holder II, 314-15 : *apud Viennam, castellum super Bionam*, qui pourrait peut-être se lire *Bionam*. Les textes manquent qui, en langue vulgaire antérieure au XI^e^ s., auraient marqué le son atténué du *d* intervocalique.

Allier (Sur les fém. afr. *blève*, prov. *blavo*, du frank *blao*, bleu, v. ML 1153. et GPSR, à *bleu*, sav. *blu*).

BOIRAN (le), affl. du Dadon, venu par le nord du château de Conzier, Bloye, cant. de Rumilly, et longeant la vieille route de Chambéry ; 1699, *en Boisrant*, Répert. II, 93 : dér. en *an* d'un radical féminin inconnu ; cp. le Boiron, affl. du Rhône, Ain, et la Boirée, affl. de la Loire, non loin d'Ingrandes, Maine-et-Loire.

BONDELOGE, affl. de l'Isère à l'ouest de Montmélian ; 1110 *usque ad Bondologiam* ; 1260, *rivus qui vocatur Bondologia*, DES 94. Pour le suff., cp. la Menoge.

BONNE (la), affl. du Drac au sud de La Mure par Valbonnais (*vallis Bonnensis*) ; X^e s., *aqua Bonna*, *Bona*, Ch. de Cluny I, 593 ; DTI : cité simplement par Holder ; mais, en dehors du lat. *bona*, bonne, qualificatif qui serait dû à l'abondance de ses eaux plutôt que par antiphrase, on ne voit pas à quelle racine ligure ou celtique il appartiendrait, les celt. *bon(n)a*, fondation, habitation hutte, H. Alb. Dauzat 3,126, Dottin, 235, et **bona*, *buna*, tronc d'arbre creusé (peut-être sens premier du précédent), J. Jud, Bull. de dialectol. romane 1911-12, 73 ; Répert. I, 92 étant exclus. Cp. deux autres torrents de ce nom dans les Hautes-Alpes, l'un, affl. de la Luye, Gap, 1010, *fluvius Bonna*, l'autre, affl. de la Durance, c. de Réotier, et les nombreux alpins Bonnant, Bonrieu, etc.

BORBANCIN (le), Taninges, arr. de Bonneville, HS ; 1437, *nant dit Burbancyn de la Cassonnière*, Feige, *Mélan*, Acad. Salés. XX. p. 117, 1898 : dér. par le suff. tardif *in* (v. Arbine), d'une probable et ancienne *Borbance*, d'un lig. ou celt. *Borvantia*, *Borbantia* ; v. Borbannaz. Cp. la Bourbince, affl. de l'Arroux, Saône-et-Loire, XVI^e s., *Bourbance*. Sur ital. *burbanza*, v. ML 1486.

BORBANNAZ (le), Chaumont, cant. de Frangy, nom d'une double source avec une belle cascade écumeuse dans le ravin du Fornant (noter la trouvaille à Chaumont d'une hache néolithique en amphibolite, Rev. Savois. 1906, 57, et les traces d'un *castrum* à Musiège, SHAG, Bull. VI, 1937-8, commun. de L. Blondel), HS., 1308 *Borbane* : celt. *Borbana*, source divinisée ; cp. le dieu Borbanus Acad. des Insc., 22 juillet 1921 ; d'une racine *borv*, *borb*, var *borm*, exprimant une idée de bouillonnement (cp. lat. *fervere*, être chaud, bouillir), d'où les sources thermales gauloises Borvo, Bormo, Bormanus et Bormana (1) et les noms de localités Bourbon, Bourbonne, etc. ; v. H. Alb. Dauzat 3, 136. V. Borbancin, Bourbaz, Bourbonge, Bourbre.

BORNE (la) ; v. Bourne.

BOURBAZ (la), c. de (Marigny-) Saint-Marcel, marais en 1730 avec ruisselet ; ancienne source sous les Romains (v. Albens) : du fr. *bourbe*, à sens péjoratif de boue liquide qui éclabousse ; afr. *borbe* ; p. *borba*, mousse, écume, mot remontant à la racine *borv*, *borb*, ML 1386, Dottin, 235. Répert. I, 112-3 ; v. Albens, Borbannaz. De là, de très nombreux dérivés, comme le Bourbouillon, le Bour-

(1) Cp. Bormane, source et ruiss. affl. du Rhône, c. de Saint-Vulbas, et l'inse. Bormanae Augustae sacrum, I^er s., Ain, p. 55 et VII.

belain, DES, DTI, Répert. I, 113, Dict. top. de l'Ain (1). V. P. Lebel. *Sur quelques noms prélatins de rivières éduennes*. Congr. de Châlon, 1934.

BOURBONGE, Lovagny, Montrottier, source et moulin ; 1281 *Borbongi*, Arch. dép. E. 117 ; 1730, *Borbonge* : dér. par le suff. locatif *ica* (*i* bref) de Borvo (*ne*), dieu celtique des sources, Répert. I, 113 ; v. Borbannaz. H cite un ndh. Borvonicus.

BOURBRE (la), affl. du Rhône au n. du Pont de Chéruy par Virieu, La Tour-du-Pin, Bourgoin, E. M. ; 979, *Bulbula* ; 998, *aquas Bulbarum et Carusium*, *aquam Bullam*, Ch. de Cluny, II, 1508 ; III, 2465, 2466 ; XI^e s., *Bulbrio* ; XII^e, *Bulbrum*, etc., DTI ; p. *Bolbro*, Devaux 1, 209-2, p. 13, qui explique ce nom par **Bulbara*, *Bulbarus*, rejeté par Alb. Dauzat 3, 136, pour un plus normal **Borbura* (*a* bref), dér. de la racine *borv*, *borb*, certaines formes médiévales attestant le passage de *r* à *l*, observé dans plusieurs patois ; cp. Devaux 1, 202. La forme *Bulbula* a pu traduire la Bouble, affl. de l'Allier ; v. H. Les Bourbes, vill. de la c. des Avenières, sont également *Borbro* au XV^e s., DTI.

BOURNE (la), 1°, affl. de l'Isère à Saint-Nazaire-en-Royans, Drôme, par Villard-de-Lans et Pont en R., séparant de nombreuses communes et deux départements, E. M. ; XII^e s., *Borna* ; XIII^e *Burna* ; 2° le Bournon, ruiss. de Montrevel, XV^e s., *aqua Bornan* : dér. en *an(em)*, au cas régime roman avec changement local de la voyelle nasale ; 3° le Bournillon, affl. de la Bourne, c. de Châtelus, est de Pont-en-Royans, avec suff. diminutif, DTI.

La plupart des toponymistes rangent dans les hydronymes le mot **borna*, auxquels ils donnent le sens de « source », par comparaison avec le holland. *born*, l'anc. anglo-saxon *burn*, d'où le toponyme Bourn, de *bourn*, torrent (cp. *Denisesburne*, *id est rivus* cité par H, 1265) et l'allem. *brunnen*, fontaine, puits, d'où « trou d'arbre, essaim » ; v. Alb. Dauzat 3, 125-7. De leur côté, les patois savoyards offrent *bourna*, *beurna*, creux, excavation rocheuse tarière, francisés en *borne* et en *bourne*, grotte, galerie creusée dans le rocher (v. ici Ad. Gros, DES, 102) (1), et, par extension, gaîne de cheminée, hutte, sans compter le sens de nombreux dérivés comme *bornel*, p. *borné*, fr. *bourneau*, tuyau de fontaine, puis la fontaine même, trou souterrain des rats ; *bornella*, abeille des bois qui fait son nid dans la terre ; cp. afr. *born*, ruche, ML 1224 ; *bornale*, grotte rocheuse paraissant creusée artificiellement, etc. ; v. Répert. I, 101-2.

Il résulte de ces données que le sens premier doit être « trou », avec la pensée de l'action voulue d'un être quelconque, l'idée d'eau étant secondaire, et que, par suite, se présente une comparaison avec lat. *forare*, trouer, germ. *boro*, percer (v. ML. 1224, 1338), allem. *bohren*, anglais *bore*, trou, tarière, tous mots évoquant une racine *bor*, idée de trouer, d'où celt. **bor-na*, **bur-na*, lequel ne peut être qu'un sous hydronyme, le sens de source ne pouvant être

---

(1) Ce dernier cité seize Borboillons, Bourbouillons. On ne voit pourquoi le Bourban, affl. de la Veyle, de Sulignat à Saint-Jean-de-V., n'aurait pas eu le cas oblique en *anem* de *Borba* (p. VII).

(1) De même, *la bourna du Séraï*, Coin, près Collonges, HS.

considéré comme primitif. De là, peut être, le Bauron et le Boron, double affluent de la Tarde, et le Buron, affl. de l'Allier, Puy-de-Dôme.

D'autre part, on a tenté de rapporter au même sens de source le nom de certains cours d'eau appelés Borne ; v. Alb. Dauzat 3, 125-7. Mais il est à craindre qu'on ne soit là en présence d'une erreur due au rejet du fr. *borne*, limite. Ce mot, de **bodina* (*i* bref), regardé comme d'origine celtique, a fort bien pu jouer un rôle toponymique réel et étendu. A *borne*, afr. *bodne, borne, bonne*, correspondent en effet les sav. *borna, beurna, bonna*, qui paraissent avoir subi l'influence française, car leur aire ne s'étend en HS que de l'Arve au Chéran avec Rumilly et Albertville en Savoie, ce dernier département en étant à peu près dépourvu. Quant à *boine*, p. *bouèna*, il n'est cité ni dans les dictionnaires patois (ce mot est, à Albertville, le fém. de *bon* ; il existait aussi à Châtillon, cant. de Cluses, HS, un l. dit *la Boine*, 1730), ni dans DES ; seul, DTI mentionne un lieu dit les Boines, c. de la Motte-d'Aveillans, cant. de la Mure. Quoi qu'il en soit, la Borne est le nom de plusieurs cours d'eau limitant des communes et des territoires, comme la Borne E. M. le Borne, p. *Beurna*, affl. de l'Arve à Bonneville, 36 kil. env. HS ; en 1151, *a rivo qui dicitur Borna*, qui séparait jadis, ainsi qu'il en était pour les c. du Petit-Bornand et du Grand-Bornand, XII^e^ s., *Bornant* (= p. près de *bornà*, borner ; ep. et v. Nant Bornand), le Faucigny du Genevois ; il en était de même du grand plateau des Bornes. Servaient de limites aussi des dérivés comme la Bornette, la Bornière (v. Répert. I, 102-4 ; II, 162-3, III, 67, auxquelles on peut ajouter, 1094, *locum qui vocatur Bornel*, limite du premier territoire possédé par l'abbaye de Saint-Jean-d'Aups au pont de la Corbassière (Tavernier, Rev. Savois, 1880, 107) ; la Bornettaz, vill .et ruiss., affl. des Usses, limitant les c. d'Arbusigny et du Sappey, cant. de Reignier, HS, etc.

En conclusion, la Bourne dauphinoise ne serait donc, elle aussi qu'un faux hydronyme. Reste à savoir maintenant si, dans le reste de la France et en Suisse, il n'en serait pas de même des autres cours d'eau de ce nom, telle la Borne, affl. de la Loire au Puy, Haute-Loire, qui semble limiter de ses deux branches le territoire d'Allègre, chef-lieu de canton. Outre la Bourne, il y a dans la Drôme un ruiss. avec un village, c. de Glandage, 1165, *Borna*, sans compter le vill. de Bornans, c. des Marches, à la limite du Valentinois (1).

BOUSE, excrément semi liquide de nos ruminants, qui sert d'engrais et, surtout en Bretagne, de combustible, est un mot d'origine inconnue (v. ML 1225, 1240, 1244), peut-être d'un **bosa, busa*, qui parait s'être appliqué à des ruisseaux ayant une eau peu abondante et bourbeuse (1). De là, les hydronymes : Le ruiss. des Bouses, Saint-Julien-de-Raz, cant. de Voiron ; 2°, Bousant (*aqua mortua* où venait un bras de l'eau du Guiers), XV^e^ s. ; disparu, c. d'Aoste : dér. du cas en *anem* ; 3°, Le Bouzon, affl. de la Varèze, c. des Côtes

(1) Un lieu dit, la Bronnaz, avec ou sans ruisseau, désigne en Sav. la propriété d'une fam. Brun, p. Bron : Répert. I, 128.

(1) V. ce que dit M. P. Lebel, *Origines...*, de la Bouzaise et du vill. de Bouze, 1134, *Bosa*, 1178, *Buxa*, et, dans H. les noms Bos-, Bus-. Le p. sav. *beusa, baousa*, a *bosi*, faire des bouses, de * *bosare* : *bosi*, qui fait dès b., *bosire*, scarabée des b., de * *bosarius, aria*, Fen., DS.

d'Arey, Vienne (cp. le Buzon, affl. de la Luye, c. de Romette, 1029, *rivolum Bosonem*, Hautes-Alpes, et le Bouzonnet, ruiss. de la c. de Saint-Roman, Drôme) ; 4°, ruiss. à Saint-Maurice-de-l'Exil ; 5°, Bouzon, vill. et ruiss., affl. du Suzon, c. de Cheyssieu, cant. de Roussillon, DTI. Cp. la Bouzanne, affl. de la Creuse, par Neuvy, Indre.

BRENNER (*rivulum qui vocatur*), 1185, SHAG XIV, 12, à Seionzier, cant. de Cluses, HS ; si la forme est exacte, on peut se demander si ce dérivé en *arius* est d'origine celtique, d'une racine *brenn-*, *bren-*, d'où, cités par Holder, les noms d'hommes Brennos Brenos, avec *e* long, ceux d'une mont. de la Gaule cisalpine, *Brennus*, et d'un cours d'eau *Brenno(ne)*, le Brignon, sous affl. de la Creuse par la Claise ou Glaise, Indre-et-Loire, venus des marais de la Brenne, Indre, la Brenne étant aussi un sous affl. de la Loire par la Cisse, L.-et-L. D'autre part, *Brenner* serait-il un ndh. médiéval auquel on pourrait comparer, 1324 (*canes et*) *brennerii mei*, E. Burnier, *Tamié*, 251, peut-être en rapport avec ital. *brenna*, rosse, mauvais cheval, le sens étant devenu péjoratif. Le breton *bren*, colline, tertre, Alb. Dauzat 2, 177, semble hors de cause.

BRENTHONNE, c. de l'arr. de Thonon, cant. de Douvaine, vill. tirant prob. son nom d'une source sise dans le Préfan, * *pratum fontis*, à 100 m. au nord-est de l'église et à gauche de la route d'Annecy à Thonon, HS ; en 1191, *de Brenthono*, SHAG II, 48 (err. ? = - *ona*) ; p. *Brant'na* ; lig. *Brinton(n)a*, Cp. Brenta, ville de Lombardie et sa rivière *Brinta*, Anon. de Ravenne, H ; Rev. Savois, 1928, 11 (v. Aubonne).

BREVON (le), 1°, affl. de la Drance au pont de Bioge, c. de La Vernaz, arr. de Thonon, E. M. ; HS ; 1138, *Bevro*, Reg. genevois, 292 ; *Bevronis amnis*, Acad. de Savoie, sér. 2, II, 272 ; 1174, *amnem Bouvronis*, 276, limite du terr. de l'abbaye de Vallon ; 1365, *aqua de beuron*, XI, 237 ; 2°, affl. de la Menoge par Saxel jusqu'au sud de Boëge, arr. de Thonon ; HS ; 1236, *Brevons* ; 1277, *la grande eau qui descend vers Saxel* ; 1374, *Pont de Bevrons*, limite des mandements d'Allinges et de Thonon, Inv. d'Aups I, n°s 553, 544, 547, 929 ; 1540, *l'eau de Brevens*, Acad. chablais, XX, 22, 1906 ; dér. en *o(ne)* du celt. * *bebros*, castor (v. Il et Bièvre), avec métathèse. Cp. le Brevon, affl. de l'Albarine, c. de Saint-Rambert, VII[e] s., *Bebrona*, Ain, identifiée par Holder I, 363, avec la Brevenne, affl. de l'Azergue, Rhône.

Chez les Gaulois, *Bebra* et ses dérivés ont pu désigner des cours d'eau, soit à cause de la présence réelle de l'animal, soit qu'ils eussent été pris au sens figuré, en comparaison avec l'affouillement produit par les eaux, et consacrés par suite à l'animal divinisé, car cette désignation n'a pas dû se faire sans raison, cp. Alb. Dauzat 3, 167. Sur ces noms, P. Aebischer, Annales fribourg., mai-juin 1931, art. Bibera.

BROMINE, Sillingy, cant. d'Annecy-nord, E. M. ; vill. avec source sulfureuse utilisée par les Romains ; 1357, *Brominiaz* (forme adject.) ; 1539, *Bromonaz* (patois), Arch. départ. E. 568 ; celt. *Borm-onna*, de la racine *boru*, *borm* (v. Borbannaz) avec substitution du suff. *ina* (v. Arbine) et une métathèse due peut-être

à l'influence du lat. *bromosus*, puant, du grec *bromos*, fétide. V. Boutae, 178 ; Répert. I, 126.

BUGEON (le) ou Bujon, torr. descendu de la mont. du Cheval Noir, 2834 m., affl. de l'Arc à La Chambre par la c. de Saint-Martin-de-la-Chambre, en Maurienne. E. M., où il reçoit le nant Bugenet, de la c. de Montaimon ; 1355, *nantus Bujonis* ; 1430, *in campo de Buione* ; 1517, *ultra Bujonem* ; *rivum Bujoneti*, DES, l'auteur expliquant ce nom par ndh. Boujon, de l'afr. = verrou, Godefroid ; XIVe s., *boujonus*, pièce de fer pour maintenir ; ndh. sav. Bojon ; v. Répert. I, 111. Mais faut-il voir aussi un anthroponyme dans le Bougeon de la Côte d'Or, XIIe s., *Bojun*, *Buyjun Buijon*, étudié par M. P. Lebel (*Origines...*, p. 397) et dans le Boujon, affl. de la Leschère, Ain ? On pourrait peut-être voir dans le nôtre un dér. en *on* du sav. *buge*, soufflet de forge, par compar. avec le bruit et le déplacement d'air du torrent, 1610, *buge*, Arch. départ., E 549 ; 1435, *bugia*, Bruchet, *Ripaille* 492 ; afr. *buge*, *bolge* ; fr. *bouge*, du gaul. et lat. *bulga*, sac en cuir, outre ; v. H, ML 1382. Ce serait donc un faux hydronyme. En afr., *bouge* a aussi le sens de lit d'un fleuve ; v. Godefroid. L'étymol. exacte est donc à trouver. Sur lat. *bugio*, trou, v. ML 1376.

CERNON, localités qui semblent avoir dû leur nom, soit au cours d'eau qui les arrose, soit à une source, comme Cernon, vill., c. de Chapareillan, au confl. de son ruisseau et de l'Isère, E. M., Grenoble ; XIIIe s., *riv. de C.* ; XIVe, *Cernonus villa* ; 2e, loc. détruite, sur la Gère, c. de Meyssiés, Vienne, DTI ; dér. en *one* probabl. d'une racine celt. *cern*, idée de corne qui existe dans le nom du dieu celtique cornu Cernunnos. H. Cp. le Sanon, affl. de la Meurthe à Dombasle, venu de Réchicourt-le-Château, 699, *super fluvio Cernuni* ; 715, *Kernone*, Meurthe, et le Cernon, affl. du Tarn, Aveyron. V. Dottin, 168, 245 ; C. Jullian, Rev. des Etudes anc., 1907, IX, 186.

CHAISE (la), affl. de l'Arly par Faverges et Ugine, E. M. ; 1375 *aqua Chesie* ; 1428, *aqua Cchisie* ; XVIe, *la Chésaz*, eau du *Chisi*, *Chièje* ; 1730, *Chèze*, *Siège*, Répert. I, 152 ; DES, 158, 400 : ? celt. *Casua* qui arrosait Casuaria, station de la voie de Boutae (Itin. *Baulas*), Les Fins d'Annecy, à Darantasia, Moûtiers ; v. *Boutae*, *passim* ; ce mot ayant suivi la même évolution phonétique que *casa*, maison, *casa (Dei*, église, d'où le ruiss. de la Chésaz Montsapey, Maurienne, DES, 158 ; de même, la Cheise, quartier de la c. de Jonchères, terre à l'évêque de Die, Drôme. Cp. aussi la Chèze, vill. et ruiss., affl du Roboule, XVIe s., *la Chièse*, c. de Saint-Voy, Haute-Loire, et. pl., les Chaises, affl. du Sevron, Ain.

CHALUNE, Bellevaux, cant. de Thonon, alpe avec sa pointe de 2119 m., E. M., et sa grotte ; p. *Chalona*, Fen., p. 276 ; en 1275, *Chalonna* ; HS (Chalune est une forme régionale ; cp. *bonna*, borne, et *buna* ; les Monnes ou les Munes, l. dit à Meussy) : lig. et celt. *Calonna*, d'une racine préceltique *cal*, pente abritée, P. Aebischer, dans une étude sur Challant, Val d'Aoste, Piémont, Rev. Augusta Praetoria, 1921 ; abri, maison, Alb. Dauzat 3, 91-102 ; avec le suff. *onna* : il s'agirait peut-être ici de la grotte dominant une source du Brevon. Cp., non pas la Calonne, affl. du Rhône, VIIe s.,

Calon(n)a, ni la Calne, affl. de l'Albarine, *Calona*, de *Qualina*. Ain, VII, mais Chalonnes-sur-Loire, Maine-et-Loire, *Calonna*, avec un temple galloromain, II ; Calonne sur la Lys, Pas-de-Calais, et la Calonne, affl. de la Touque, Calvados, formes du dialecte normanno-picard (1).

CHANDOUZE (la), affl. du Foron de Juvigny, lui-même affl. de l'Arve au sud-ouest d'Annemasse, cant. de Saint-Julien, HS ; 1730, *Chandouze, Chandeuse*, avec les formes patoises à *s* chuintante = j et avec assimilation dans *Chandoujaz, Chanjousa*, Délim., et aussi, 1278, *Chanjousa*, Acad. chablais, VII, doc. ; 1327, *Chansouzaz*, Inv. d'Aups, 775 ; gaulois *candosa*, pleine de blancheur, de clarté, de *candos*, blanc, et du suff. *osa*, ayant le sens latin ; Alb. Dauzat 3, 136, 196, H, Dottin, 241.

CHANISSON (ruiss. de) ou de la Vacherie, affl. du Bréda, c. de la Ferrière, cant. d'Allevard ; 2°, affl. de la Gervonde, c. de Saint Jean-de-Bournay, Vienne ; 3°, mas et étang, c. de La Balme, arr. de La Tour-du-Pin, Crémieu, DTI. Ce nom paraît bien être, en ces différentes localités, un hydronyme, mais être aussi susceptible d'une double origine : 1°, *Cannicio (ne)*, d'une racine lig. et celt. *can(n)* (cp. Chanos, 960, *Canozco*, 1050, *Cannoscus*, Drôme) et d'un suff. *icio* (*i* bref ; mais comparez * *ericionem*, hérisson, et Devaux, 94) ; 2°, dér. en *o* (*nem*) par le suff. lat. *icius* (*i* long), du lat. *canna*, roseau ou pot (v. ML 1596, 1597) d'où peut-être la Channe, affl. du Buech à Savournon, Hautes-Alpes ; cp. afr. *channe*, pot, le Pot étant le nom de plusieurs ruisseaux dans l'Isère, ce mot désignant dans le Vercors méridional, Drôme, une dépression fermée ou vallée abandonnée par ses eaux s'infiltrant dans le calcaire, Soc. d'arch. de la D., juin, 1940, p. 366.

CHERAN (le), affl. du Fier près Rumilly, venu de la Combe de Bellevaux, Ecole, par les Bauges, Sav., le Pont de l'Abîme et Alby et coulant le plus souvent encaissé entre des parois rocheuses, E. M. ; XIII^e^ s., *Cherant, Cara* ; XV^e^, *eau de Charaz*, etc., la forme simple apparaissant encore dans Surchère, vill., 1697, *Sourcheraz* ; DES, 155, Répert. II, 3-4, III, 239 ; lig. et celt. *Cara*, mis au cas régime roman en *anem*, fr. *aîn*, 1°, du celt. *caro-*, idée d'aimable, H, Dottin, 242 ; 2°, de la base préindoeuropéenne *cara* = pierre (1), Alb. Dauzat 3, 81-90 ; Rev. sav. 1897, 46 (v. Chira). Cp. le Cher affl. de la Loire, VI^e^ s., *Carus* ; la Chiers, affl. de la Maas, *Caris*, f., H.

CHERUY (le), anc. n. de la Bourbre, entre son embouchure dans le Rhône et sa jonction dans le canal de Catelan qui paraît l'avoir remplacé ; VIII^e^ s., *Carusium* fl. ; X^e^, *Carusia*, DTI, Devaux 1, 54 : lig. et celt. Carusios, qui paraît avoir la même racine que Cheran (v. ce nom), suivie du double suff. *us-io*, H.

---

(1) Chalonne, vill. de la c. de Charette, cant. de Moreslet, XIII^e^ s., *Chalonna*, *Chalona*, DTI, ne se trouve pas sur un cours d'eau ; mais la Chalance, torr. de la c. de Clémence d'Ambel, a le sens de « source en pente », Hautes-Alpes : lig. * *Calantia*.

(1) M. Alb. Dauzat y rattache Chère, avec ses rochers boisés, 1031, *silvam quæ vocabur Cheria*, qu'E. Muret explique par *Caria*, du gentilice Carius : v. Répert. II, 4. (Le roc de) Cheray, Taninges, arr. de Bonneville, 1730, *Seray*, HS, peut descendre d'un ndh. *Carellus*, Chérel ; v. DES, 155.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Saint Hugues de Bonnevaux, de l'Ordre de Cîteaux (1120-1194), par un moine de Tamié. — in-8°, 347 pages. Grenoble, Imprimerie Saint-Bruno.

C'est d'un saint très populaire en Dauphiné, né à Chateauneuf-d'Isère, qu'il s'agit ; d'un grand abbé cistercien qui illustra son ordre et qui eut des relations étroites avec Tamié, abbaye fille de celle de Bonnevaux. Artisan de la paix conclue en 1171 entre l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune et Amédée de Gex, fils du Comte de Genevois, et en 1184-1186 de l'accord entre l'évêque de Genève et le Comte de Genevois.

Plus encore, c'est grâce à l'entremise de saint Hugues et d'un autre cistercien que Frédéric Barberousse put signer avec le pape Alexandre III la paix qui mit fin au schisme d'Octavien en 1177. L'empereur et le pape lui en rendirent hommage.

Mais cette vie éclatante et sainte n'avait pas encore fait, réellement, l'objet d'une étude approfondie. Il appartenait à un moine de Tamié, passionné pour tout ce qui touche à sa famille spirituelle, lui-même fils de l'historien savoyard Louis Dimier, de reprendre le travail en se basant sur de nouveaux matériaux, sur des documents de première importance « sources narratives et sources documentaires », notamment la *Vita Hugonis* dont copie est conservée aux Archives Nationales. Si bien, comme le dit dans sa préface, M. Gustave Dupont-Ferrier, de l'Institut, que retrempée dans ces sources vives, la vie de saint Hugues de Bonnevaux aura désormais pour les érudits le privilège de renaître à une jeunesse nouvelle ».

C'est à l'archevêque Guy de Bourgogne, le futur pape Calixte II, qu'est due, en 1117, la fondation de cette abbaye de Bonne-Vallée, Bonnevaux (canton de Saint-Jean-de-Bournay, Isère). Un de ses premiers moines, saint Pierre de Tarentaise, devint abbé de Tamié. Hugues de Châteauneuf devait, lui, diriger Bonnevaux pendant 30 ans et y devenir célèbre par ses miracles et ses visions. Dans sa jeunesse, il avait été honoré de l'amitié de saint Bernard.

Ce savant ouvrage, d'une haute valeur historique, est agrémenté de nombreuses illustrations, d'une chronologie et de plusieurs chartes. Il nous fait connaître l'un des moines illustres de ce XII^e^ siècle qui, avec le précédent, fut l'époque la plus glorieuse de l'église et de l'influence monocale qui devait asseoir la société sur ses fondements véritables.

Louis Pfister.

Joseph Lacombe. — **Rumilly-en-Albanais.** — *Histoire du passé.* — Plaquette de 64 pages, in-8°. Belley, 1941.

Rumilly est une de ces petites villes dont le passé est si captivant que c'est un charme d'en écrire l'histoire ou quelques souvenirs et anecdoctes. C'est ce charme que nous fait partager M^r^ Joseph Lacombe qui, comme ses éminents prédécesseurs les

notaires Croisollet et Charles Buttin, sait, en exerçant son délicat ministère, voir au-dessus des questions personnelles, observer les gens et les choses, s'intéresser au petit pays, s'y attacher, en comprendre les traditions, en devenir pour ainsi dire le gardien, et finir par s'identifier avec son existence d'hier et d'aujourd'hui. Ainsi que l'écrit l'auteur, il a réuni dans ce petit volume « souvenirs et réflexions personnelles », après avoir situé la ville dans l'histoire et dans la vie agricole, économique et religieuse de la Savoie. Au hasard des quinze chapitres, nous relevons : « Collège et Conseil de Ville ; l'Eglise ; l'Aumône ; Louis Bonaparte à Rumilly ; les Moutons dans la vigne ; Grand jeudi et accordailles ; Pierre de Maillard ; Joseph Béard « le poète aimé » avec sa fameuse poésie patoise « la Passenaille » ; Mme de Solms à Alby ; 1630-1930, « tricentenaire glorieux pour Rumilly » auquel 1940 devait ajouter une page, glorieuse aussi, que Me Lacombe consigne dans un dernier chapitre sur le Pont Saint-Joseph dont il trace l'histoire jusqu'au matin du 24 juin où le pont sauta sous une charge de 500 kilogr. d'explosifs « évitant ainsi à Annecy et Ugine l'occupation étrangère... « Il avait laissé passer les Autrichiens en 1815, il ne voulut pas laisser passer les Allemands en 1940 ! », ainsi termine avec philosophie Me Lacombe qui, nous l'espérons, nous contera encore de sa plume pleine de saveur, d'autres histoires de l'Albanais.

Louis Peister.

H. Josseron, — **Le Brunaud,** contes et poésies.

A l'Imprimerie Coopérative « l'Abeille » vient de paraître une petite plaquette élégamment présentée, illustrée de dessins et bois gravés prêtés par Mme Biennier et le Syndicat d'Initiative. L'auteur, M. H. Josseron, de Saint-Sylvestre, nous apprend dans sa préface que ce sont des études savoyardes où il a voulu sauver ce qui reste de pittoresque et de savoyard dans les mœurs, les coutumes et le langage des braves gens qui sont restés au village. Il a signé son œuvre d'un pseudonyme, manifestement patoisant : Fèfe du Peheu.

Quelqu'un peut-il en donner le sens ?

Donc l'auteur, dans des récits en prose ou en vers (ces derniers prennent la forme d'une chanson populaire) met en scène des paysans habitant entre Rumilly, Alby et Annecy, probablement à Saint-Sylvestre. Réalisme sans outrance, vérité de l'observation, parfois cruelle, langue colorée qui emprunte quelques expressions au patois, ce qui augmente la vraisemblance de l'histoire ou de l'anecdote.

Quelques sonnets échappent par leur style et leur sujet à cette tendance de littérature populaire.

Enfin quelques pièces sont consacrées à la mémoire du fils de l'auteur, le docteur Paul Josseron, médecin sous-lieutenant, mort aux armées, le 8 octobre 1939, à l'âge de 26 ans.

Pourquoi l'auteur, en aucun endroit de son œuvre, n'a-t-il songé aux sublimes paroles prononcées il y a vingt siècles sur une montagne de Judée : « Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés ».

G. M.

Abbé Abel JACQUET. — **Feigères.** — In-8°, 172 pages, 1941, Imprimerie franco-suisse, Ambilly.

Au moment où l'histoire locale est à l'ordre du jour dans le programme de redressement de la France, M. l'Abbé Abel Jacquet, le jeune curé de Juvigny, a été bien inspiré d'écrire l'histoire de sa commune natale, sa petite patrie qu'il a « voulu faire revivre à la pensée de ses compatriotes ». Feigères est agréablement situé dans cette belle campagne vallonnée, qui de Cruseilles descend jusqu'à Genève. L'auteur nous apprend que sa population qui était, il y a un siècle, de 850 âmes, n'en compte plus que 420, régression due aux causes habituelles et sans doute aussi à la dureté de l'existence, car un rapport du châtelain, de 1756, indique qu'il y avait beaucoup de terres, dans la paroisse, que l'on laissait en friche par rapport à leur mauvaise qualité. On aimerait à connaître les améliorations et transformations apportées, depuis lors, dans les cultures... Après l'histoire de la communauté, de la vie paroissiale, des rapports avec la chartreuse voisine de Pomier dont Feigères recueillait les bienfaits spirituels, après la liste des exacteurs, regrattiers et syndics, M. l'Abbé Jacquet consacre un *Appendice* d'un vif intérêt à la vie locale. Voici le four banal où chacun faisait cuire le plain de « meiele », mélange de blé noir et de seigle ; les moulins... « aujourd'hui, les gigantesques roues sont immobilisées, le tic-tac qui endormait le meunier ne se fait plus entendre... », enfin les diverses coutumes alors que « moissonneurs et moissonneuses s'en revenaient le cœur gai, en chantant : Louison, belle Louison... ». Cette monographie est beaucoup plus qu'un hommage à la « petite patrie » comme le prétend trop modestement l'auteur.

Louis PFISTER.

REGLEMENT DU CONCOURS DE POESIE FONDE PAR M. LEON LAYDERNIER

Chaque année, l'Académie Florimontane organise le concours de poésie fondé par M. Léon Laydernier.

Ce concours, auquel est affecté annuellement une somme de 600 francs (1), est uniquement réservé aux poètes savoyards.

Il sera ouvert dès le 1er janvier et clos au 30 mars.

Sont admis à concourir, à l'exclusion des membres de l'Académie Florimontane :

(1) Mais en cas d'insuffisance des envois, cette dotation pourra être réservée en tout ou en partie pour être reportée à l'année suivante ; ce qui permettrait un prix plus élevé en faveur d'une œuvre de très haute valeur.

1° Les Français, nés dans l'un des deux départements de la Haute-Savoie et de la Savoie ;

2° Les Français y résidant depuis au moins 10 ans.

Le choix du sujet est laissé aux concurrents ; seront exclues, cependant, les œuvres présentant un caractère de discussion, de polémique ou de satire politique ou religieuse, de même que celles qui ne pourraient supporter une lecture publique.

Le nombre minimum de vers, en une ou plusieurs pièces, est fixé à cent et le nombre maximum de l'ensemble à cinq cents.

Les poésies devront être composées en langue française

Les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté à la cire dans lequel l'auteur indiquera ses noms, domicile et nationalité, et donnera toutes justifications de sa qualité de savoyard ou de résidant en Savoie depuis plus de dix ans.

Il devra inscrire sur le manuscrit la déclaration que l'œuvre est inédite, et qu'elle n'a été présentée à aucun concours.

Les manuscrits resteront la propriété de l'Académie Florimontane qui se réserve le droit de les publier en tout ou en partie.

Par la suite, les personnes qui auront obtenu deux fois un 1er prix dans un concours de poésie de l'Académie Florimontane, ne seront pas admises à concourir de nouveau.

Les œuvres et billets cachetés devront parvenir à M. le Président de l'Académie Florimontane, à l'Hôtel de Ville d'Annecy, avant le 30 mars dernier délai de réception, sous pli également cacheté à la cire, avec la mention « Concours de la fondation Léon Laydernier ».

Les concurrents qui se feraient connaître ou qui ne rempliraient pas exactement les clauses et conditions énoncées ci-dessus, seront exclus.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1941

N. B. — *Sont imprimées en petits caractères les communications qui ne sont insérées que dans les procès-verbaux de séances*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des Membres VI
Liste des Sociétés qui échangent leurs publications. XI
Séances mensuelles ..... 1 à 21 et 125 à 135
80e anniversaire de la reconstitution de la Florimontane (Allocution de M. Ritz) 15

Nécrologie :

P. Colombel, 1 ; Mgr. J. Ogier, 8 ; F. Henrion, 11 ; R. Domenjoud, 13 ; Comte P. de Viry, 127
Concours Andrevetan 1940. — Rapport de Mlle J. Mugnier 22
Fondation d'un prix de poésie, réservé aux Savoyards, par M. L. Laydernier 9
Programme du 1er concours de poésie L. Laydernier 228
Dons de tableaux et de collection d'esquisses du peintre Cabaud 7
Citations des Florimontans 136

ARCHÉOLOGIE

François Cochat : L'inscription de la Clusaz 137

BEAUX-ARTS

Alexandre Charvin : Rapport sur l'Architecture Savoyarde 80

BIBLIOGRAPHIE

Charles Marteaux : Vox Romanica 122
Glossaire des patois de la Suisse romande (II, 1940).. 123

Georges MARTIN : Le Brunaud (H. Josseron) 227
Henri ONDE : Manuel de Paléontologie animale (L. Moret) 113
Louis PFISTER : Saint Hugues de Bonnevaux (par un moine de Tamié) 226
Rumilly-en-Albanais (J. Lacombe). 226
Feigères (Abbé A. Jacquet) 228

BIOGRAPHIE

Joseph LACOMBE : Les trois Docteurs Dagand, d'Alby 51

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Louis PFISTER : Troisième centenaire de la mort de sainte Jeanne de Chantal 206
Le Mystère de saint Bernard de Menthon 206
« E capoe » au théâtre 206
Salon de Savoie 207
Culture du Pavot 207

GÉOGRAPHIE

Charles DEVANT : La Mine d'Entreverres 91

HISTOIRE

Général CARTIER : L'Ordre religieux et militaire des Templiers 126
Chanoine COUTIN : Les Médecins à Chamonix 9
François COCHAT : Autodafé de Talloires, 1445 139
Louis DÉPOLLIER : Le 11e Bataillon de Chasseurs Alpins .. 132
Pierre DUPARC : Un manuscrit du XVIIe siècle sur le Duché de Genevois 143
Colonel L. FOLLIET : Il y a 200 ans ou Annecy en 1740 151
Lucien GUY : Richard Wagner à Mornex 128
LONG DES CLAVIÈRES (Mlle) : Grétry et son séjour à Genève (1766-1767) 132
Olivier REVERDIN : Une lettre inédite de Claude Favre de Vaugelas 14
F. et J. SERAND : La « Maison de Rousseau » à Chavoires 31
Paul TAPPONNIER : Le Maréchal Pétain 9
Paul TAPPONNIER : Un Vaudois de la Cour de Catherine II : F. de Ribaupierre 13

PHILOLOGIE

Charles Marteaux : Hydronymes prélatins (Haute-Savoie, Savoie, Isère) 208 230

POÉSIE

Clément Gardet : In Memorian 117
Hymne patriotique Savoyard .. 118
Jeanne Mugnier (Mlle) : Rapport sur le concours de poésie de 1940 22
Ernest Peccoud : La Mort du Faubourg 12

DIVERS

Théobald Falletti : L'Historique de l'éclairage en la Ville d'Annecy 130
François-M. Ritz : Centenaire de la Caisse d'Epargne d'Annecy 65

ILLUSTRATIONS

Carte simplifiée de la région de la Mine d'Entrevernes 95
Coupe géologique du synclinal de la Mine d'Entrevernes 99
Coupe schématique par l'axe du travers-banc de la Mines d'Entrevernes 105
Schéma du procédé d'extraction de la Mine d'Entrevernes 112
Le « Bout du Lac » d'Annecy (hors texte) 100

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 Décembre 1896

1942

Quatre-vingt-troisième Année

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie, Éditeurs

1942

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LEON MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER.

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la guerre 1914-1918

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✠ I., professeur agrégé honoraire.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✻, ✠, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. Jean d'ORLYÉ, ✻, ✠, ✠ A., ✠, licencié ès-sciences ; Georges MARTIN, ✻, ✠ I., professeur agrégé honoraire.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie.

Secrétaire-adjoint et bibliothécaire: M. Henri ONDE, ✠ A., ✠, docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Archiviste: M. Joseph SERAND, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. ANDRÉ ✻, le général CARTIER G. O. ✻, le chanoine F.-J. COUTIN, L. MORET ✻, E. RIBATTO, F. SERAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. Louis PFISTER.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique: MM. AVEZOU, chanoine COUTIN, L. PFISTER, J. SERAND.

Section scientifique : MM. Léon MORET, H. ONDE.

Section philologique et littéraire : Mlle J. MUGNIER, MM. G. MARTIN, C. GARDET, J. d'ORLYÉ.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. SERAND.

Econome du domaine : M. F. SERAND.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission

MM.

1934 ARMINJON Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1939 BLANCHARD Raoul, professeur à l'Université de Grenoble. l'Académie d'Agriculture, à Paris.
1940 BOIS DE LA VILLERABEL (S. E. Mgr du), ✠, archevêque d'Aix-en-Provence.,
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général), C. ❋, ⚜, C. ✠, à Thonon.
1913 BORDEAUX Henry, C. ❋, ❁, C. ✠, de l'Académie Française.
1941 BURQUIER (S. E. Mgr), Abbé de Saint-Maurice d'Agaune, Evêque de Beethléem, à Saint-Maurice-en-Valais.
1895 CARNOT François, ❋, ⚜, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1937 CHAPUISAT Edouard, ancien président du Grand Conseil et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
1920 CHARLÉTY Sébastien, C. ❋, ⚜ I., recteur honoraire de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1928 DARDEL Marius, ❋, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 DUCHÊNE Joseph (le général), C. ❋, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre, maire de Bloye.
1924 GROS Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.
1906 GUINIER Philibert, O. ❋, ⚜ I., directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie d'Agriculture, à Paris.
1923 MARGOT, G. O. ❋, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1929 PITTARD, professeur à l'Université de Genève.
1888 REVON Michel, O. ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 VAILLAT Léandre, ❋, rédacteur au « Temps ».
1911 VAN GENNEP, ❋, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 ANDRÉ Léon. ❋, ⚜ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1939 AUBRY Paul-V., publiciste, à Costebelle (Var).
1927 AVEZOU Robert, ⚜ A., archiviste départemental, à Grenoble.
1934 BIENNIER Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1924 BLANCHARD Camille, architecte départemental, à Annecy.
1912 BOUCHET Claudius, ⚜, négociant, à Annecy.
1923 BOUCHET Jean, négociant, à Annecy.
1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1930 CALLIES Alexis, O. ❋, ⚜, lieutenant-colonel, ancien député de la Haute-Savoie, à Annecy.
1934 CALLIES Pierre, O. ❋, ⚜, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1903 CARLE-BAUD Henri, ❋, O. ✠, ancien officier d'Infanterie, à Chambéry.
1935 CARTIER Georges, G. O. ❋, général de division en retraite, à Annecy.
1928 CHARVIN Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1933 CLAIR Paul, O. ❋, ⚜, ⚜ A., commandant en retraite, à Annecy.

1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), archiprêtre de Notre-Dame, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1934 CUVET Honoré, ✻, capitaine en retraite, à Annecy.
1931 DAVIGNON Henry, Contributions Indirectes, à Dôle.
1906 DÉPOLLIER Louis, ✻, ✾ I., imprimeur, à Annecy.
1910 DESSERVETAZ Alfred, comptable, à Annecy.
1930 DEVANT Charles, ✻, ⚓, ✠, directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1901 FERRERO Marius, O. ✻, ✾, président de la Chambre de Commerce d'Annecy.
1911 FOURNIER Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.
1930 FROMAGET Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1924 GAILLARD Luc, ✾ I., professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1883 GALLIARD Louis, ✾ A., docteur en médecine, à Annecy.
1931 GARDET Clément, libraire, à Annecy.
1922 GAYET Claudius, négociant, à Annecy.
1904 GENEVOIS Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1937 GOJON Joseph, inspecteur principal en retraite des Contributions directes, à Annecy.
1925 GRABER Eugène, ✻, ⚓, conservateur des Eaux et Forêts, à Lyon.
1906 HÉRISSON Jean, ✻, ✾ I., imprimeur, à Annecy.
1921 LACOMBE Joseph, notaire, à Rumilly.
1920 LAEUFFER Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.
1901 LAYDERNIER Léon, ✻, ✾ I., ✠, banquier, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ⚓, banquier, à Annecy.
1908 LETONNELIER Gaston, ✻, ⚓, ✾ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, ancien archiviste départemental, à Grenoble.
1891 MARTEAUX Charles, ✾ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1910 MARTIN Georges, ✻, ✾ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 MONNET Henri, O. ✻, chef d'escadron en retraite, à Annecy.
1916 MORET Léon, ✻, ⚓, prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 MUGNIER Jeanne (Mlle), ✾ I., à Annecy.
1932 MUGNIER Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1903 MURGIER Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1932 ONDE Henri, ✾, ⚓, docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée d'Annecy.
1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ⚓, ✾ A., ✠, licencié ès-sciences, à Annecy.
1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 PFISTER Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1916 POCHAT-BARON François (le chanoine), ✾ A., supérieur honoraire du Collège de Thônes.
1897 RAILLON Fleury, ✻, ✾ I., architecte, à Annecy.
1912 REVIL Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 RIBATTO Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 RICHARD Jean, ✠, ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1922 RITZ François-Maurice, ✻, ⚓, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 ROBERT Louis, propriétaire, à Annecy.
1908 SERAND François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy.
1891 SERAND Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.

1925 Tapponnier Paul, ✻, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1912 Tissot-Dupont André, industriel, à Annecy.
1934 Vuachet Charles, ✾ A., professeur à l'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1914 Aix-Sommariva (marquis d'), à Milan.
1924 Angelloz, professeur agrégé, à Paris.
1936 Aussedat Jean, docteur en médecine, à Thônes.
1930 Baud John, ✾ I., ✪, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1933 Baudin Louis, juge suppléant, à Annecy.
1936 Benoist Albert, journaliste, à Annecy.
1910 Blanc Henri, ✻, ⚓, commandant, professeur à l'Ecole supérieure de guerre, à Paris.
1934 Boimond Jean, ⚓ président de la Délégation spéciale de Saint-Julien-en-Genevois.
1942 Bourdier Frank, licencié ès-sciences, conservateur du musée d'Annecy.
1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 Brunet Louis, notaire, à Annecy.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 Burnier Gilbert, ⚓, agent général d'assurances, à Annecy.
1926 Cattin Charles, ⚓, docteur-médecin, à Annecy.
1931 Cauchie Maurice, ✻, à Paris.
1942 Cesbron Auguste (S. E. Mgr), évêque d'Annecy.
1937 Charmeil Alexis, G. O. ✻, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1922 Chevrier Pierre, industriel, ✻, ⚓, à Annecy.
1937 Cochat François, ✾ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes en retraite, à Thônes.
1934 Collet G., O. ✻, ⚓, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (comte) Olivier, ✠, ⚓, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel, ✾ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 Crolard Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis, ⚓, agent général d'assurances, à Annecy.
1940 Despierre Gabriel, ✻, ⚓, ingénieur, à Annecy.
1919 Doyen, C. ✻, ⚓, général de division en retraite, à Annecy.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé), ✾ I., ⚓, à Paris.
1937 Duparc Pierre, archiviste départemental, à Annecy.
1913 Dusaugey Ernest, O. ✻, ingénieur civil, à Grenoble.
1940 Falletti Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.
1920 Favre d'Anne Pierre, ✻, ⚓, géomètre, à Manigod.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie, ✾, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.
1941 Folliet (le colonel), O. ✻, ⚓, à Paris.
1932 Fournier Henri, ✻, ⚓, docteur en pharmacie, à Annecy.
1936 Gallet Léon, professeur agrégé de droit à la Faculté de Grenoble.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1920 Girod Paul, ✻, ✾ I., industriel, à Montmin (La Forclaz).
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1935 Gruffaz Jean-Auguste, ✾ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1922 Guy Lucien, ⚓, à Thonon-les-Bains.
1933 Lachat Louis, ✾ A., artiste-peintre, à Moye.

1937 Lacroix Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.
1928 Lamarque, directeur du Comptoir National d'Escompte, à Toulon.
1942 Long des Clavières (Mlle), privat-docent de l'Université de Genève.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Annecy.
1933 Maret (Mlle) Anna, ✾ A., artiste-peintre, à Annecy.
1916 Marquet Fernand, ✪, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1925 Menthon (comte Henri de), ✻, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1941 Milliot Gaston, censeur du Lycée Berthollet, à Annecy.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✻, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), à Chalonnes-sur-Loire.
1936 Périès Paul, ✻, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 Perret Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, à Bonneville.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau, à Toulon.
1933 Pollier Joseph, ✾ I., ✠, professeur à l'Ecole supér., à Annecy.
1936 Rannaz Alix, O. ✪, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1928 Richard Joseph, dentiste, à Annecy.
1942 Ridoux, O. ✻, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Annecy.
1938 Ritz Emmanuel, ✾ I., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1925 Roullet André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1916 Roussy de Sales (le comte de), ✻, ✠, ancien conseiller général, à Thorens.
1926 Socchier Jean, ✾ I., professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Grenoble.
1933 Tissot Bernard, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1938 Trombert (Mlle) Mathilde, professeur au Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1941 Vallin Prosper, O. ✻, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1919 Vinit A., docteur en médecine, ✻, à Thônes.
1932 Volland Louis, ✠, notaire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1939 Baud Henri, étudiant, à Cluses.
1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1933 Besson Maurice, O. ✻., sous-directeur au Ministère des Colonies, à Paris.
1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1938 Brulez Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Villemomble.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), à Seyssel (Ain).
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1941 Deschamps François, avocat, à Annecy.

1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1926 Despine Paul, propriétaire, à Hauteville.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1938 Favre Marius, expert-comptable, à Annecy.
1930 Forestier, ✾ I., O. ✾, directeur d'Ecole supérieure en retraite, à Taninges.
1937 Fournier Lucien, ✵, inspecteur honoraire de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1932 Garin Joseph (chanoine), curé de Saint-Bernard-la-Chapelle, à Paris.
1941 Lacombe Charles, avocat, à Annecy.
1940 Laurent Jules, ✵, ⛪, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.
1933 Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1926 Lortsch (Baron Adolphe de), à Varsovie (Pologne).
1939 Paris Pétrus, ✵ directeur des Galeries Orléanaises, Orléans.
1940 Pautry Joseph, Attaché au Secrétariat du Bureau de l'Habitant, à Genève.
1939 Payot Paul, à Chamonix.
1932 Pernat Casimir, ✵, ancien notaire, à Cluses.
1942 Reverdin Olivier, à Genève.
1935 Romieu, O. ✵, ⛪, docteur médecin général de réserve, à Cusy.

MEMBRES STAGIAIRES

1942 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1942 Murgier René, chirurgien-dentiste, à Annecy.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bonneville. Académie du Faucigny.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
Lyon. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.

MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Regia Deputazione di Storia Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazone fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert)
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SAINT-MAURICE. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
— Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIETES SAVANTES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ECHANGE PAR L'ACADEMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDEPENDANTES DONT L'ECHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURE (1)

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
— *La Grande Revue.*
— *Le Mercure de France.*
— *Polybiblion.*
— *Pro Alesia* (revue des fouilles d'Alise).
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

(1) Les revues indépendantes sont désignées par l'italique.

N° 1 **1er Trimestre**

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 2 Février 1942 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

La Société se réunit pour la première fois dans sa nouvelle salle, à l'Hôtel de Ville. Les murs sont ornés de portraits de grands Savoyards et sur la cheminée est placé le buste de Fabien Calloud par Levret.

Le président, M. Ritz, remercie à nouveau M. le Maire d'Annecy qui a mis si gracieusement à notre disposition ce local qui renferme dans les pièces voisines notre riche bibliothèque. Il rend hommage aux dévoués Florimontans qui se sont chargés du déménagement et du reclassement des ouvrages.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est lu par M. Hubert Pfister, remplaçant le secrétaire absent.

Avec émotion, le président parle de la mort tragique de notre confrère M. Etienne Roze, victime d'un accident survenu en gare d'Aix-les-Bains, le 29 janvier. Notre Compagnie perd en lui un précieux collaborateur, au cœur d'or, qu'elle ne pourra oublier. M. Ritz envoie à Mme Roze et à ses enfants nos condoléances attristées.

Il fait part aussi du décès, à Lyon, le 13 décembre, de M. Ernest Pariset, membre d'honneur. Comme légataire universel de Léon Marès, il s'était montré très généreux envers notre Société. Son nom figurera parmi ceux de nos bienfaiteurs.

Suivant l'ordre du jour, il est passé aux élections suivantes :

MM. Léon André, Georges Martin, Louis Pfister et Joseph Serand, membres sortants du comité, sont réélus.

(1) Etaient présents : MM. André, Blanchard, J. Bouchet, P. Callès, Charvin, général Cartier, Clair, Coutin, Cuvet, J. Fournier, Gayet, Hérisson, R. Laydernier, Martin, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Serand, Tissot-Dupont.
Excusés : MM. L. Pfister et F. Serand.

S. E. Mgr du Bois de la Villerabel, archevêque d'Aix, Arles et Embrun, notre ancien évêque, membre associé, est nommé membre d'honneur ;

MM. Charles Devant, Joseph Gojon et Paul Tapponnier, membres associés, sont nommés membres effectifs ;

S. E. Mgr Cesbron, évêque d'Annecy ; Mlle Long des Clavières, d'Usinens ; MM. Frank Bourdier, conservateur du Musée d'Annecy ; le colonel Ridoux, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie ; et M. Olivier Reverdin, arrière-petit-fils du général Dufour, de Genève, sont nommés membres de notre Compagnie ;

Le Révérend Père Lajeunie, dominicain, de la Sainte-Baume, et M. René Murgier, chirurgien dentiste, à Annecy, sont nommés membres stagiaires en attendant de pouvoir trouver place parmi les membres associés ou correspondants, suivant une disposition du Comité approuvée au préalable par l'Assemblée, dont voici la teneur :

« Le Comité, afin de parer à certaines difficultés d'ordre moral ou matériel, pourra admettre des membres stagiaires qui, sans changer le nombre des membres associés et correspondants, auront le droit d'assister aux séances de l'Académie et devront s'abonner à la Revue. Ils seront par la suite introduits dans l'une ou l'autre de ces deux catégories, suivant les vacances qui se produiront et la désignation faite par le Comité ».

Le titre de membre bienfaiteur est décerné à M. Léon Laydernier, en reconnaissance du don généreux qu'il a fait à l'Académie pour la fondation d'un prix de poésie réservé aux Savoyards.

Le trésorier, M. Hubert Pfister, présente la situation financière et le projet de budget. L'une et l'autre sont approuvées et le président félicite et remercie le trésorier pour son dévouement et son activité.

Situation financière de 1941

Recettes :

Fonds de réserve au 31 décembre 1940	3.162	40
Cotisations des Membres	4.440	»
A reporter	7.602	40

Report	7.602 40
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	120 »
Subvention pour la Bibliothèque (Musée Marès)	500 »
Vente d'ouvrages	1.335 55
Intérêts des fonds placés	203 90
Prix des concours d'histoire et de poésie (Fondation Andrevetan : 600 fr. ; M. Martin, 100 fr. ; Mlle Mugnier, 50 fr.)	750 »
	10.511 85

Dépenses :

Impression de la *Revue Savoisienne*	8.149 40
Assurance de la Bibliothèque	153 »
Frais de bibliothèque, location, entretien	621 80
Frais de correspondances, recouvrements	617 20
Prix des concours d'histoire et de poésie	750 »
Excédent des recettes	220 45
	10.511 85

Projet de budget pour 1942

Recettes :

Fonds de réserve au 31 décembre 1941	220 25
Cotisations des Membres	4.500 »
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	250 »
Subvention du Musée Marès pour la Bibliothèque	500 »
Ventes d'ouvrages	1.500 »
Intérêts et revenus	210 »
Prix des concours des Beaux-Arts et poésie (Fondations Andrevetan et Laydernier)	1.200 »
	9.180 25

Dépenses :

Impression de la *Revue Savoisienne*	6.300 »
Assurance de la Bibliothèque	160 »
Frais de bibliothèque, entretien, location	600 »
Frais de recouvrements, correspondances	650 »
Prix des concours des Beaux-Arts et poésie ..	1.200 »
Excédent des recettes	270 »
	9.180 25

M. Joseph Serand expose son rapport sur la gestion du domaine de Montrottier. Ce rapport étant approuvé ainsi que le projet de budget, le président renouvelle au rapporteur et à son frère, M. François Serand, la vive reconnaissance de la Florimontane pour le dévouement, la prudence et la grande compétence de leur gestion si profitable à notre domaine, les priant de transmettre nos compliments à nos régisseurs.

MM. Léon Leydernier et Claudius Gayet sont réélus vérificateurs des comptes.

M. Georges Martin présente le rapport du concours de poésie de la fondation Andrevetan. Suivant les conclusions du jury, l'Assemblée décerne deux premiers prix ex-æquo de 300 fr. à M. Charles Laubiès, à Monaco et à M. l'abbé Jean Vuaillat, à Givors ; et une mention honorable à Mlle Marie-Louise Thierrée (Claude-Maryse), à Marseille ; à Mme Christiane Burucoa, à Millau, et à M. l'abbé Joseph Equey, à Colombier (Suisse).

Suivant les statuts, il est procédé à l'élection du Président, M. François-Maurice Ritz est réélu président pour trois ans.

Les changements ci-après sont opérés au sein du Comité : M. Louis Pfister, secrétaire et bibliothécaire, reçoit le titre de secrétaire perpétuel ; M. Henri Onde, secrétaire-adjoint, est nommé en outre bibliothécaire.

Le président remercie tous ses collaborateurs ainsi que M. Jacques Fournier, adjoint au bibliothécaire.

M. Tissot-Dupont fait admirer l'album-souvenir de photographies du voyage du Maréchal Pétain dans la Haute-Savoie, qu'il a réalisé avec le concours de la Maison Gardet et du *Nouvelliste* de Lyon, et qui va être offert au Chef de l'Etat par M. le Préfet. Les Carmélites du Reposoir ont orné cet album de splendides enluminures.

Séance du 4 Février 1942 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président annonce que, par arrêté du Ministre de l'Intérieur, du 18 décembre, notre jeune confrère, M. Jean Boimond, a été nommé président de la délégation spéciale constituée à Saint-Julien pour remplacer le Conseil municipal. Il le félicite cordialement de ce choix flatteur.

Il rappelle la mémoire d'un enfant d'Annecy mort récemment à Paris, Francisque Grivaz, frère de notre confrère Louis Grivaz, mort pour la France, et fils de l'ancien maire d'Annecy. Docteur en droit, fonctionnaire du Ministère de la Justice, le défunt avait publié diverses études très appréciées de droit international.

M. Ritz, que l'Assemblée générale vient de réélire président, renouvelle son appel à tous les Florimontans pour une collaboration plus active à la vie de la Société, afin que soient maintenues les traditions de travail, de curiosité historique, scientifique et littéraire léguées par nos prédécesseurs. M. Joseph Serand a préparé une liste de sujets à traiter susceptibles de convenir au goût de chacun.

M. Pierre Duparc fait circuler la copie d'un dessin représentant le château d'Annecy en 1539, copie provenant des papiers d'Eloi Serand et communiquée par M. J. Serand : c'est le plus ancien document iconographique connu sur le château. Après avoir rappelé un nom oublié de la Tour de Saint-Paul, dite « Tour d'Emion », M. Duparc indique qu'elle fut construite sur l'emplacement d'une maison appartenant à la famille Emion dans l'enceinte du château, au début du XIV[e] siècle. Quant au jeu de paume, il fut aménagé au XVI[e] siècle dans la cour du château, et non en dehors de l'enceinte, par Jacques de Savoie, joueur

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Trombert, MM. André, Baudin, J. Bouchet, Charvin, Clair, Coutin, L. Crolard, Cuvet, Deschamps, Duparc, T. Failetti, J. Fournier, Fromaget, Gojon, Gardet, Hérisson, Lortet, Martin, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, Tapponnier.
Excusés : MM. le général Cartier, Devant, F. Serand et J. Serand.

renommé : Brantôme a vanté « les revers de Monsieur de Nemours » ; cet emplacement était appelé un « tripot », ce qui donne l'étymologie probable de l'impasse du Tripot actuel.

M. Clément Gardet présente un bréviaire du diocèse de Genève, imprimé à Annecy en 1556, chez François Pomar. Ce livre, conservé au Musée, est une des plus anciennes œuvres typographiques annéciennes. (*Voir article séparé*).

M. Paul Tapponnier, à l'occasion du centenaire de François Coppée, évoque la figure familière et si populaire du poète des « humbles ». Et il rappelle le séjour que Coppée fit à Genève en 1876. Lisant à l'Athénée son « Rendez-vous », le poète remarqua une jeune norvégienne, Ouldine, qu'il aurait voulu épouser. Cette crise sentimentale nous valut en 1877, les mélancoliques « lieders » rassemblés dans l' « Exilée » et les « Mois ».

M. le chanoine Fromaget rappelle que F. Coppée vint à Annecy en 1902, pour patronner la candidature législative de M. Carron, avocat.

M. Clément Gardet lit le délicat sonnet « Hommage des Savoyards au Maréchal Pétain » qu'il a composé pour servir d'envoi à l'album de photographies offert au Maréchal en souvenir de son voyage dans la Haute-Savoie. (*Voir au présent fascicule*).

M. Henri Onde donne lecture d'un article intitulé « Un type d'émigrant savoyard : le petit ramoneur » qu'il a écrit pour la « Revue de Savoie ». Après un portrait pittoresque de ces légendaires gagne-deniers, originaires la plupart de Maurienne, de Tarentaise, du Val d'Aoste et quelques-uns de la région de Faverges, et que le clergé parisien proposait, avant 1789, comme des modèles « d'amour du travail, de réserve, d'honneur et de sagesse ». M. Onde montre les tristes et bons côtés d'un métier qui a honoré la Savoie par les rares vertus de labeur, de probité et de bonne foi qu'il comportait.

Séance du 4 Mars 1942 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président a des paroles de bienvenue pour les nombreux confrères qui assistent pour la première fois à nos séances : M. le colonel Ridoux, président de l'Association française des Amis de la Radiéthésie, et M. Bourdier, le nouveau conservateur du Musée. Et il donne lecture des lettres très aimables de S. E. Mgr Cesbron, évêque d'Annecy, nommé membre associé, et de S. E. Mgr du Bois de la Villerabel, membre d'honneur.

Il offre des condoléances émues à nos confrères : M. Louis Falletti, pour la mort de sa mère, et M. Alix Rannaz, pour la mort de sa femme, sœur de M. Théobald Falletti à qui il exprime aussi sa sympathie.

Le Président envoie des vœux de bonheur, à l'occasion de son mariage avec M. Degand, à Mlle Coutin, qui a assumé le gros travail de dactylographie des « stencils » qui ont permis d'éditer l'ouvrage de M. Marteaux sur les noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy.

Il communique une lettre de notre confrère le capitaine Carle, relative à la dernière communication de M. Pierre Duparc, sur le Jeu de Paume au château d'Annecy. Déjà, en 1906, M. Carle dit avoir fait connaître à notre Académie que ce jeu s'appelait jadis « Trippoz », d'ou l'impasse du Trippoz actuelle.

De la part de M. Tissot-Dupont, M. Ritz lit un article, paru dans le journal *La Suisse* sur l'éboulement qui vient d'endommager si gravement le clocher et la basilique de Saint-Maurice d'Agaune. Il envoie la sympathie des florimontans à S. E. Mgr Burquier, abbé de Saint-Maurice, membre d'honneur, qui nous avait reçus si aimablement il y a trois ans.

(1) Etaient présents : MM. André, J. Bouchet, Bourdier, P. Calliès, Clair, Devant, Tit. Falletti, Favre, J. Fournier, Gaillard, Gruffaz, Hérisson, Ch. Lacombe, L. Laydernier, R. Laydernier, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ridoux, F. Ritz, J. Serand, Tapponnier, Tissot-Dupont et Vallin.
Excusés : Mlle Maret, MM. le général Cartier et F. Serand.

M. Paul Tapponnier donne la première partie d'une étude qu'il consacre à l'occupation de la Savoie par les Espagnols, soit les préliminaires de cette invasion consécutive à la décision prise, il y a exactement deux siècles (février 1742), par le duc de Savoie Charles-Emmanuel III, de soutenir Marie-Thérèse contre l'Espagne dans la guerre de succession d'Autriche. (*Voir article au présent fascicule*).

En remerciant M. Tapponnier, le Président dit que cette étude nous fera suivre avec intérêt la marche des Espagnols d'Antibes à Chambéry par l'itinéraire de l'actuelle route des Alpes.

M. d'Orlyé donne lecture d'un article de l'*Action Française*, relatif au cinquantenaire de la mort du cardinal Mermillod, survenue à Rome, le 22 février 1892, et dans lequel M. Charles Maurras, après avoir cité un article paru dans la *Tribune de Genève*, ajoute des commentaires sur l'éminent prélat genevois qu'il vit dans son exil et dont il garde un souvenir ému.

M. L. Pfister présente les ouvrages reçus dont les auteurs-donateurs sont remerciés : « La nature du peuplement en Maurienne et en Tarentaise, les hommes et les types humains », par M. Henri Onde ; « Chiquenaudes », par M. Léon Vigroux, de Luce-la-Croix-Haute ; « Recherches sur la Langue des Anciens Ligures » (langue parlée en Gaule à l'âge du bronze), par M. Emile Vuarnet, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique.

Séance du 1er Avril 1942 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président adresse à notre confrère M. le chanoine Fromaget les condoléances et l'affectueuse sympathie de l'Académie pour la mort de sa sœur.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, J. Bouchet, Bourdier, Charvin, Clair, Cochat, Cuvet, Despierre, Duparc, Favre, T. Falletti, J. Fournier, Gojon, Hérisson, Lortet, Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ridoux, F.-M. Ritz, J. Serand et Tapponnier.

Excusés : Mlle Maret et MM. P. Calliès, Devant, Onde et F. Serand.

Il présente une mise au point de M. Pierre Duparc dans la question de l'ancien Jeu de Paume du château de Nemours et de l'impasse du Trippoz, en suite de la note envoyée à la dernière séance par le capitaine Carle, de Chambéry.

Le Président donne lecture d'une lettre de S. E. Mgr Burquier, en réponse à notre adresse de sympathie à l'occasion de la catastrophe de Saint-Maurice-en-Valais.

Il dépose les ouvrages reçus : « L'Histoire de Veigy-Foncenex », en deux volumes, par M. Adolphe Trolliet, offert par M. Pierre Duparc ; et « Saint Bernard et les origines de l'hospice du Mont-Joux », offert par son auteur, M. André Donnet, archiviste de l'Etat du Valais. De ce dernier ouvrage, M. Ritz lit une analyse écrite par M. Pierre Duparc.

M. François Cochat fait une causerie sur les coutumes des fiançailles et du mariage dans la vallée de Thônes. Tour à tour, depuis l'oratoire de saint Blaise auquel les jeunes gens venaient demander une âme sœur, il nous fait assister aux « veillées » d'hiver ; à l'engagement secret des jeunes gens à l'église ; au don des gages, soit de pièces d'or dont la remise équivalait à un contrat ; aux fiançailles officielles avec bénédiction, cadeaux et repas ; aux noces qui se célébraient généralement en avril et juin. De minutieux détails sont consacrés à l'habillement, au cortège à cheval ouvert par la fiancée ; au contrat notarié passé à l'église avant la cérémonie ; aux coutumes curieuses qui suivaient l'arrivée à la maison du mari ; au dîner ; aux « repétailles » huit jours après et enfin aux charivaris.

Le Président remercie M. Cochat de cette intéressante étude folklorique qui nous rappelle avec charme de délicieuses coutumes qui chaque jour disparaissent. L'étude de notre confrère sera publiée dans le journal l'*Industriel*.

M. le colonel Ridoux, successeur de l'abbé Mermet à la présidence de l'Association des Amis de la Radiesthésie, explique, dans une première causerie, comment il est venu à la radiesthésie, il y a une dizaine d'années, étant en vacances au bord du lac d'Annecy, à Sevrier, et comment il est parvenu à interpréter les mouvements du pendule, sous

l'effet des ondes invisibles par l'étude rationnelle de l'action des ondes visibles sur cet instrument. Avec science et simplicité, le conférencier décrit quelques-unes de ses expériences personnelles dont plusieurs, réalisées, au moyen d'appareils inventés par lui.

Le Président remercie le colonel Ridoux dont les recherches purement scientifiques nous acheminent vers la compréhension de phénomènes controversés.

Séance du 6 Mai 1942 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président adresse à nos confrères Louis et Albert Crolard les condoléances affectueuses de l'Académie pour la mort de leur mère, Mme Francis Crolard, et il fait part du décès de M. Claude Faure, archiviste honoraire du Rhône, qui fut le premier archiviste du gouvernement général de l'A. O. F., puis de la Haute-Savoie et membre de notre Compagnie.

Le récent décès de M. Engel, propriétaire du château de Ripaille, touche aussi la Florimontane qui n'oublie pas la cordiale réception qu'il lui avait faite, il y a quelques années. Le Président adresse de vives condoléances à sa famille.

De la part de M. Paul Aubry, M. Ritz signale un article du *Temps*, du 12 avril, sur Eugène Suë, Jean-Jacques et le lac d'Annecy, donnant également une analyse de l'étude de MM. Serand sur la maison de Rousseau, à Chavoires.

M. Paul Tapponnier nous envoie une note qu'il a écrite : « A propos du centenaire de Stendhal ». Attaché à l'Intendance de la maison de Napoléon, et nommé auditeur auprès du Commissaire extraordinaire de la VII[e] division militaire dépendant de Grenoble et comprenant les départe-

(1, Etaient présents : Mlle Maret, Mlle Long des Clavieres, MM. André, Bourdier, P. Calliès, le général Cartier, Coutin, Cuvet, Clair, Devant, Dupare, Despierre, T. Falletti, Favre, J. Fournier, Hérisson, Monnet, Martin, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ridoux, F.-M. Ritz, J. Serand, Tissot-Dupont et Vallin.
Excusés : Mlle Trombert, MM. Cochat, d'Orlyé, F. Serand et Tapponnier.

ments du Mont-Blanc et du Léman, Stendhal était, en 1814, à Chambéry, d'où il s'efforçait d'assurer le ravitaillement en vivres et munitions aux troupes qui luttaient contre les Autrichiens. Il rédigea un rapport sur les combats d'Archamps et de Saint-Julien.

Les concours d'histoire, de sciences et de poésie ouverts par l'Académie de Savoie, ainsi que le concours d'histoire (fondation de Foras) de l'Académie Chablaisienne, sont signalés aux Florimontans qu'ils pourraient intéresser.

M. Pierre Dupare fait l'analyse d'une nouvelle « Histoire de la Maison de Savoie », par M. Fernand Hayward, et dédiée à l'héritier de cette Maison. Négligences et erreurs historiques y abondent.

Au nom de M. Marteaux, empêché, M. Dupare lit la communication suivante :

« M. Rapin, instituteur à Saint-Pierre-de-Rumilly, canton de La Roche, et secrétaire de mairie, ayant, les 18 et 24 mars, écrit à M. Pierre Dupare, archiviste départemental, pour lui faire part de la découverte de sépultures signalées la veille même à la mairie par un propriétaire, M. Alfred Bouvard, qui les avait mises au jour en faisant des trous pour une plantation d'arbres fruitiers. M. Dupare m'a prié d'en faire une communication à l'Académie. Mon rôle s'est donc borné à utiliser les renseignements fournis par l'instituteur, accompagnés d'utiles croquis ; et l'on ne saurait trop le remercier pour cette louable initiative.

« Il s'agit simplement d'une partie de petit cimetière avec cercueils faits de dalles brutes en grès de la région jointes par un mortier très friable et maintenues à l'extérieur par une rangée de galets de torrents. L'un était large à la tête de 0 m. 50, aux pieds de 0 m. 15 ; l'autre avait une largeur uniforme de 0 m. 30 ; leur longueur était d'environ 1 m. 80, étant orientés de l'ouest à l'est ; les ossements en étaient très fragiles. Il y avait dans l'un d'eux deux crânes, d'une dolichocéphalie, a remarqué M. Rapin, assez marquée ; ils regardaient donc le soleil levant. Au dehors gisaient des fragments de briques rouges (tuiles à rebord ?). Ces tombes alignées côte à côte sous 0 m. 60 de terre végétale paraissent occuper en tout une superficie d'une vingtaine d'ares, se décelant par une faible élévation de terrain d'un mètre au-dessus de la plaine environnante. Elles se trouvent, dans cette parcelle de M. Bouvard, à 100 m. au sud du chemin qui relie le chef-lieu à La Roche et en bordure immédiate d'un vieux chemin, cadastré en 1730, reliant ce même chef-lieu à la commune de Saint-Laurent.

« Ce petit cimetière présente donc les caractères des sépultures dites burgondes ou barbares ; mais l'absence d'objets mobiliers dans les tombes ouvertes en abaisse la date après les V^e^-VI^e^ siècles, probablement jusqu'aux VIII-IX^e^ siècles. On en a exhumé bien d'autres de ce genre, comme à Néplier, commune d'Allonzier

(M. Le Roux, *Revue savoisienne*, 1899, 2). Elles sont ainsi en relation avec le village et la demeure seigneuriale qui, au Haut-Moyen-Age, ont succédé à la villa gallo-romaine « Rumiliacus », fondée par un Rumilius, aux I^er^-II^e^ siècles, et il est à souhaiter qu'un jour quelque archéologue régional en relève l'emplacement à Rumilly même d'après la découverte de fondations et de débris de tuiles à rebord ou d'aqueduc. Une autre propriété antique était « Tusianicum », fondée par Tusius. Le vocable de l'église Saint-Pierre, paraît indiquer l'une des paroisses les plus anciennes de la vallée. Peut-être M. Rapin pourra-t-il ajouter quelques détails à cette citation d'Alb. Beaumont. *Description des Alpes*, 2^e^ partie, II, 217 : « Après le pont de Cornillon, non loin de la base de la montagne de Balassu (?), à peu de distance du chemin, existe un rocher isolé fendu avec, au pied, la Fontaine des Fées ». Ce surnom de Rumilly vient du château de Cornillon, commune de Saint-Laurent, fondé au XIII^e^ siècle et en ruines ; v. Cte Henri de La Forest Divonne, *Revue savoisienne*, 1900, 23. »

M. Théobald Falletti relate quelques faits intéressants du passé annécien qu'il a glanés dans les « Ephémérides annéciennes » d'Eloi Serand et de Charles Pissard. Certains présentent un intérêt tout d'actualité comme l'interdiction par l'administration municipale, en 1793, de faire des pâtisseries, gâteaux de toutes pâtes où il entre du beurre, des œufs et du lait.

Le Président donne lecture d'une note de notre confrère, M. Frank Bourdier, conservateur du Musée, posant la question : « La radiesthésie est-elle une réalité ? ». Cette note fait état de l'enquête d'André Metz (1936) à laquelle collabora notre confrère Léon Moret, et d'un article de la *Revue Scientifique* de janvier 1940. Après ces auteurs, M. Bourdier signale que toutes les expériences officielles auxquelles ont bien voulu se prêter les radiesthésistes, ont donné des résultats négatifs : les réussites n'étaient pas supérieures en nombre à celles données par le calcul des probabilités pour des réponses faites au hasard. Il signale le danger de se livrer à des applications pratiques prématurées de la radiesthésie, certaines communes en particulier ayant eu des déboires à ce sujet pour des captations d'eau. Il rappelle enfin que le Vatican a interdit récemment aux prêtres de s'adonner à la radiesthésie, sauf dans l'ordre de recherches purement scientifiques.

Le colonel Ridoux répond aux arguments invoqués. Il confirme le refus des radiesthésistes de se soumettre actuellement à des expériences organisées à des fins de

contrôle, expliquant que les échecs constatés sont dus à diverses causes (phénomènes de rémanence, d'interférences, etc.) et insistant sur l'importance de la transmission de pensée. Il oppose au scepticisme qui a toujours accueilli les sciences naissantes, les réussites bien établies d'une multitude d'essais personnels qui rejoignent celles d'une foule de radiesthésistes honnêtes et sincères.

Il est vivement applaudi, et le Président clot cette intéressante controverse par l'opinion du grand physicien Louis de Broglie, Prix Nobel, qui se résume à ceci : « S'il ne semble pas qu'on puisse jusqu'ici rien tirer de bien établi des investigations poursuivies dans divers domaines (radiesthésie, métapsychie, etc.), rien ne dit que des découvertes solidement confirmées ne viendront pas un jour nous faire connaître des phénomènes présentement encore inconnus, et qui nous étonneront sans doute autant que les résultats de la physique nucléaire par exemple auraient étonné les physiciens d'il y a un siècle ». Nous nous devons donc, ajoute M. Ritz, d'encourager les chercheurs sérieux et désintéressés dont la sincérité ne peut être mise en doute.

M. L. Pfister dépose les ouvrages reçus : « La Jeunesse de Saint François de Sales », par notre confrère M. l'abbé Antoine Dufournet, de Paris [1]; et « Béatrix de Savoie », par M. Francisque Viard, maire des Echelles. Remerciements et félicitations aux auteurs.

Des remerciements sont aussi adressés à M. Georges Brunier, qui a fait don de plusieurs ouvrages.

Sénce du 3 Juin 1942

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président adresse des condoléances à nos confrères, M. François Deschamps et M. Joseph Gojon, à l'occasion

(1) Etaient présents : Mlle Maret, MM. André, Clair, Cuvet, Devant, Dupare, Th. Falletti, Favre, J. Fournier, Gaillard, Gardet, Martin, R. Murgier, d'Orlyé, Périès, H. Pfister, L. Pfister, Ridoux, F.-M. Ritz, J. Serand, Tapponnier, Tissot-Dupont, Vallin.

Excusés : MM. Ch. Lacombe, Ribatto, F. Serand, P. Calliès.

du décès de M. Gojon, notaire à Saint-Julien, leur beau-père et frère, ainsi qu'à M. le docteur Lortet pour la mort de sa sœur.

Il rappelle que le capitaine Paul Ribatto, mort au Champ d'honneur, a été promu chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume. Il renouvelle à son père, notre confrère, et à Mme Eugène Ribatto, toute notre sympathie.

M. d'Orlyé présente l'analyse de « Chiquenaudes », ouvrage dans lequel M. Léon Vigroux a réuni des contes puisés au contact de Savoyards et de Méridionaux.

M. Paul Tapponnier continue sa causerie « Au fil du passé » sur l'occupation de la Savoie par les Espagnols (1742-1749) et les divers événements qui ont précédé ou préparé la guerre de succession d'Autriche. Parmi ces événements, il rappelle les projets de mariage de Louis XIV avec sa cousine Marguerite-Yolande de Savoie et le voyage que le roi fit en 1658 à Lyon pour la voir, mais les raisons d'Etat de Mazarin allaient interrompre « l'idylle savoyarde ». Entre les traités de Westphalie et d'Aix-la-Chapelle (1648-1748) que de renversements d'alliances sur lesquels s'étend le conférencier, et qui valurent à la Savoie la dure occupation « année de misère » dont on retrouve le douloureux écho dans l'ensemble des monographies des localités du pays. (*Voir article au présent fascicule*).

Le président remercie vivement M. Tapponnier de son travail sur cette page d'histoire savoyarde et cette occupation qui n'a de comparable, mais sur une bien autre échelle, que celle dont souffrent plus des deux tiers de nos compatriotes.

M. Louis Pfister donne lecture d'une carte de M. Philibert Guinier, membre d'honneur, faisant part du décès de M. Gustave Beauverd, conservateur de l'Herbier Boissier, à Genève, botaniste zélé, qui a beaucoup contribué à faire connaître la flore de la Haute-Savoie. On lui doit les « Recherches sur la flore vasculaire du massif de la Tournette ».

Sur proposition de M. Joseph Serand, l'Académie associe à ce souvenir, celui du lieutenant-colonel René Godefroy, décédé dernièrement à Grenoble. Fils d'un ancien lieutenant-colonel du 30e de ligne, il avait habité tout jeune An-

necy. Alpiniste bien connu, il laisse de nombreux travaux sur notre région, notamment une géographie de Savoie qui a précédé son dernier ouvrage consacré à la vie alpine.

M. Louis Dépollier envoie une note soumettant l'idée d'associer la Florimontane à la quinzaine impériale en honorant la mémoire des explorateurs savoyards, au service de la France, dont il rappelle les noms de plusieurs. Cette patriotique pensée sera suivie aux séances à venir.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis Pfister.

RAPPORT
sur le
CONCOURS DE POÉSIE DE 1941

Mes chers Confrères,

Le concours de Poésie de 1911 a réuni douze poètes, si j'ose m'exprimer ainsi. Trois auraient dû être exclus, ayant fait connaître leur nom. Le premier a envoyé un poème imprimé, avec son nom en tête. Exclus sans discussion. D'ailleurs c'est un de ces poètes d'extrême avant garde, qui se sont fait une loi de l'incohérence et de l'obscurité et ont pris le nom de surréalistes, parce qu'ils tâchent de se hisser au-dessus, ou qu'ils s'égarent plus souvent au dehors du réel. *Ægri somnia*, songes de malade, disait déjà le bon Horace.

Un deuxième nous a fait un envoi régulier, mais il a eu la naïveté d'y ajouter une lettre signée de son nom où il se vantait d'avoir rigoureusement respecté les règles du concours !

Et le troisième a commis l'imprudence de mettre au dos de son enveloppe son nom et adresse avec la mention : Exp.

Nous avons admis ces deux derniers à concourir : mais notre indulgence ne leur a pas porté bonheur.

Pour aller, suivant l'habitude, du pire au meilleur, commençons par le numéro 2 : *Poète et gueux.*

Le titre est beau, la pièce soulève de graves problèmes métaphysiques et sociaux. Mais l'auteur ignore tout des règles du vers comme de l'orthographe, aussi bien que de l'art de raisonner et du respect de la langue, à laquelle il impose les néologismes les plus barbares. Au total, un intarissable bavard.

Le n° 3 : *La vie d'amour* a plus de correction et de mesure. Les tercets, forme difficile, sont, hors un défaut d'alternance, d'une prosodie impeccable. Mais cette qualité ne suffit pas à racheter de nombreuses impropriétés, gau-

cheries, mièvreries, expressions prétentieuses et obscures, qui touchent de près au galimatias.

Dans le n° 10 : *Aime, rève, désire*, on n'atteint pas encore une honnête moyenne. La règle de l'alternance, probablement inconnue de l'auteur, est violée de la façon la plus désagréable. La première pièce, *Noël intime*, manque de la plus élémentaire convenance ; et dans le reste il n'y a guère que platitude, inconsistance, vague de la pensée et de l'expression.

Le n° 12 : *Eventail d'Automne* nous offre dans *Barcarolle*, douze petits vers à mettre en musique ; la *Ronde* fournit un joli thème de chanson populaire ; le *Renouveau* est un sonnet énigmatique ; une *ballade* correcte, mais d'une écriture bien pénible évoque le souvenir d'une mère ; citons encore un *éloge* ému de la Suisse, sœur de charité de l'Europe, et la *Marche à l'Etendard* qui chante Jeanne d'Arc et l'illustre Maréchal Pétain.

D'excellentes intentions, desservies par l'obscurité de la pensée et la faiblesse du style ; l'auteur peut faire beaucoup mieux, bien que d'innombrables ratures témoignent de son travail et rendent pénible sa lecture.

Le n° 4 : *Avant Savoie !* est très inégal. Voici le début d'un Noël savoyard, qui ne manque pas d'une aimable naïveté :

Le voici sur un lit de paille dure et rêche,
Sous le souffle attiédi du bœuf, de l'âne gris ;
Dans ce pauvre chalet Jésus, là, dans la crêche,
Près de sa mère dort, sous son œil attendri.

D'où vient cette rumeur ? Des bois et des prairies.
Quoi ! Des bruits de sabots, et les lourds pas ferrés
Des patriarches aux barbes de gel fleuries,
Conduisant des troupeaux qui paraissaient errer.

Tous gens de Tarentaise, aussi de Maurienne,
Pâtres de Val d'Isère où venus de Bessans,
Par l'étoile conduits vers une auguste Reine,
Et qui vont saluer le frêle enfant naissant.

On rencontre ça et là quelques notations agréables, quelques vers bien venus ; mais la platitude, la gaucherie et l'obscurité finissent par l'emporter. Que l'auteur apprenne

à se corriger ; il y a en lui des qualités qu'il se doit de cultiver.

Le n° 7 : *Neige sur l'Alpe* nous décrit une traversée à skis du massif de Beaufort, faite par l'auteur. Vers réguliers, style correct ; quelques notations heureuses, par exemple les pics :

Géants bardés de glace et coiffés de vapeurs.

ou les sapins couverts de neige, dont le branchage

Craque et parfois se rompt sous le poids écrasant
Du lourd manteau royal à l'hermine héraldique
Que le ciel enrichit d'un azur séraphique.

Mais de cette randonnée nul détail ne nous est épargné, même le plus familier ou le plus plat. Malgré la forme du vers, nous sommes en pleine prose, que ne rehausse jamais une pointe d'ironie ou d'humour.

Dans le n° 5 : *Ad gloriam*, nous découvrons une pièce digne d'une anthologie, la *Ballade des vieux moulins*, forme d'une extrême difficulté, dont l'auteur s'est tiré avec une élégance aisée et sans aucune licence de versification ; et rien que des rimes riches ! la voici :

Vétérans sortis de la lutte,
Les vieux moulins désaffectés
S'élèvent encore sur la butte
Qu'ils animèrent tant d'étés.
Mais leurs murs bruns, déchiquetés,
N'ont plus pour hôtes qu'hirondelles ;
Ils sont béants de tous côtés
Les vieux moulins qui n'ont plus d'ailes !

Leur toit pointu fit la culbute,
Tous cinq ils sont décapités,
Et bien que morts, restent en butte
Aux assauts des vents indomptés ;
Par tous les temps admonestés,
Résistant comme citadelles,
Ils montrent leurs flancs dévastés,
Les vieux moulins qui n'ont plus d'ailes.

Je songe, et mon regard suppute
L'âge de ces antiquités.
Plus de chanson ni de dispute,
Rire et tic-tac sont arrêtés...
Plus de grains gaiement apportés
Des hameaux, sur des haridelles.
Ils restent mornes, désertés,
Les vieux moulins qui n'ont plus d'ailes.

Envoi

Gais troubadours aimant beautés,
Vous qui les rendez immortelles,
Ils sont par vos vers exaltés,
Les vieux moulins qui n'ont plus d'ailes.

Un sonnet, *de Saussure*, un rondeau *Hiver*, bien que loin de cette perfection, ne sont pas sans agrément, mais aussitôt que le poète abandonne ces petits genres à forme fixe pour aborder la grande ode lyrique il perd pied ; malgré quelques trouvailles heureuses, l'expression devient faible, impropre et gauche, et qu'il chante le *Soleil*, *l'Aiglon* ou *Elvire*, l'auteur ne réussit qu'à nous faire sentir la distance qui le sépare du poète qui est son modèle, le divin Lamartine. Cependant le poème sur le *Rhône* contient de beaux vers et un agréable jeu de rimes redoublées. Chaque strophe, de 9 à 11 vers, est faite sur deux rimes seulement : c'est jouer avec la difficulté. Aussi ce poète, n'est pas sans mérite, ni surtout sans avenir.

Avec le n° 11, *Angelus*, nous abordons des œuvres moins inégales. Sans doute on peut relever quelques vers faux, ou mal coupés, quelques faiblesses d'expression ; mais l'ensemble se tient ; on trouve des recherches de rythmes intéressantes, par exemple dans *Quai* où les strophes vont se dégradant de douze syllabes à quatre, en passant par dix et par huit. L'auteur réussit assez bien le sonnet, *Il est une île d'or*, *Midi*, *Après-midi* et surtout *Le dernier travail de Saint Joseph :*

Dans le pauvre atelier parfumé de résine,
Joseph péniblement pousse le lourd rabot.
Tout l'abat : le soleil qui dore les copeaux
Et le bruit du marteau sur l'enclume voisine.

Jésus travaille au loin et la Vierge jardine,
Ne voit-il pas danser les planches, les ciseaux ?
L'établi devant lui tangue comme un bateau,
Le vieillard clôt les yeux et sa tête s'incline.

Au fond de ce vertige il voit monter la mort,
Une fatigue étrange et profonde le mord,
Et son cœur d'ouvrier craque dans sa poitrine.

C'est la fin ; sans un mot, sur le sol, il s'étend,
Et là, dans la poussière il repose, attendant
Pour quitter Israël, les présences divines.

Quant au nº 9 : *Quais*, débarrassons-nous de quelques critiques, vers faux, expressions gauches et mêmes incorrectes ; s'il ne respecte pas la loi stricte de l'alternance, il en manie du moins les variantes avec une grande habileté. Beaucoup de pièces décrivent les différents aspects de la nature, et souvent un sentiment profond jaillit de l'âme devant ce spectacle. Voici la *Nuit* qui s'abat sur le lac et calme les désirs d'une âme inapaisée :

Le soir doucement glisse au-dessus des roseaux
Où viennent s'infléchir des reflets diaphanes ;
Imperceptiblement la lumière se fane
Et les derniers rayons rampent au ras des eaux.

Le jade opalescent des candides matins,
L'azur opaque et lourd des vespérales heures,
Les roses du couchant, dont la lueur demeure,
Se fondent au glacis d'une dalle d'étain.

Le ciel s'appesantit sur le proche horizon ;
Un cygne vogue seul, écartant les écailles
Du lac dense et muet ; sur la lisse grisaille
Son sillage rallume un humide tison.

Tout s'éteint et s'efface au creux de l'eau dormant
Plus un cygne au ponton ; en nous se tait l'attente
D'une autre heure et d'un autre jour ; plus rien ne tente
Nos désirs apaisés au delà de l'instant.

Et c'est le sentiment opposé que fait naître l'apparition de l'aurore :

Tout est clair et neuf sur la grève
Et le monde paraît sortir
Du geste parfait qui l'achève,
Chaque jour certain d'aboutir ;

Et de la nuit inquiétante
Oubliant le mauvais vouloir,
Notre possible émerge et tente
D'essayer son jeune pouvoir.

Voyageur et *La Route* sont, malgré un style un peu rocailleux, des pièces intéressantes. Voyez encore comment il répond à l'appel des lointaines *étoiles* :

Véga, Bételgeuse, Orion,
Chariot, Etoile Polaire
Laissez-moi toucher aux mystères
Des vastes constellations.

Je me penche au-dessus du bord
De votre insondable vertige.
Et plus rien n'attache ma tige
A la racine de mon corps.

Comme d'un trop vieux vêtement
Je me dépouille de moi-même
Flamme éclose au feu qui essaime
Les infinis du firmament.

Combien vous faudra-t-il de temps
Pour que votre signe m'atteigne ?
Mais votre éternité dédaigne
Le compte chétif de nos ans.

Et l'on est enfin escroqué
Par vos extases inutiles,
Car pour aborder à vos îles
Nul jamais n'a quitté le quai.

Or, voulez-vous connaître la réponse des astres ? (Je vous signale en passant le joli jeu des rimes) :

Pourquoi veux-tu que ton baiser
Vogue sous des vents alisés
Dans un temps aux destins aisés ?...

Crois-tu donc que les seuils lactés
D'astres infinis habités
Te prêtent leur éternité ?

Contente toi donc d'être un homme,
Et mesure ton vain royaume
A ta petitesse d'atome.

Si l'amour, un moment, t'exalte
De sa précaire illusion,
Ce n'est pas une évasion,
Ce n'est que l'instant d'une halte.

Vous voyez que nous avons affaire à un poète doublé d'un philosophe.

Le n° 8 : *Quelquefois le génie est le mot d'un enfant,* nous présente, avec quelques défauts (vers mal coupés, faiblesses d'expression, rimes indigentes), une simplicité savoureuse qui l'apparente à Francis Jammes, dont il a visiblement subi l'influence. Passons sur quelques pièces un peu minces : *Paysage d'hiver, A un enfant, Chanson pour lui,* qui ne sont pas sans charme ; notons la fantaisie échevelée de la *Chevauchée du vent* qui est de la musique pure, la

douceur évangélique de l'*Angelus*, et savourons la charité universelle du Poverello d'Assise qui s'exhale de ses *litanies franciscaines* :

Soyez béni, mon Dieu, pour Messire Soleil,
Tel une ruche ardente aux mille abeilles blondes
Qui distille pour nous son or couleur de miel ;

Et pour sa sœur aussi la belle lune ronde,
Qui répand sa clarté laiteuse dans la nuit
Et met dans le feuillage une invisible ronde !

Soyez béni pour l'air dont nous sommes nourris,
Pour l'air de la campagne aux senteurs de noisette,
Qui fait bruire l'insecte à l'heure de midi ;

Et pour Messire Vent, le plus grand des poètes,
Qui sait faire chanter les ramures, le soir
Et badine parfois avec la girouette !

Pour le vent, qui s'amuse entre les joncs bavards
Et va, sur l'étang vert, répétant leurs sornettes
Aux lutins endormis parmi les nénuphars.

Pour notre sœur la Joie et le Rire son frère
Et pour les jours d'argent qu'un gai soleil éclaire ;
Pour la porte qui s'ouvre accueillante au passant,
Comme au parfum que laisse en s'en allant le vent !

Pour le dos rond du chat qui garde la demeure
Et préside impassible à la ronde des heures ;
Pour la table bien mise à l'ombre du figuier,
Et le pain qu'on partage avec le vin doré ;

Pour le puits dont la mousse abrite les limaces
Et dont l'eau sans défaut réfléchit notre face ;
Soyez béni pour tout : les fleurs et la moisson,
Pour le chien du fermier qui garde la maison ;

Et pour son maître aussi, dont le pas sur la pierre
Sonne joyeusement le retour de la terre ;
Pour tout ce qui respire et chante dans la paix,
Pour la chose ignorante et pour l'homme qui sait ;

Pour les nuages blancs étoffés de lumière
Et la taupe creusant sa maison dans la terre,
Car tout cela, mon Dieu, vous nous l'avez donné
Comme un reflet divin de votre Charité.

D'ailleurs il n'est pas incapable de vers plus colorés et d'effets plus somptueux. Voici la brillante allégorie d'*Intimité* :

Puisque le soir est là, demeurez avec nous ;
Car votre aide, ô mon Dieu, nous est bien nécessaire
Quand on a tout le jour voyagé solitaire,
Le regard d'un ami sous la lampe est si doux ;

Nous vous déroulerons la longue litanie
Des mille petits riens qui font notre travail ;
Nous vous dirons de quoi chaque heure fut remplie
De ce jour qui ressemble aux couleurs d'un vitrail :

Le rouge étourdissant des heures de douleur,
Le mauve recueilli des ilôts de silence,
Le vert mystérieux des gouttes d'espérance
Et le bleu virginal des rêves de bonheur.

Votre présence alors, comme un rayon de feu
Créant la symphonie éclatante du verre,
Illuminera tout, faisant une prière
De ces lambeaux d'amour étalés sous vos yeux.

Mais, comme s'il se repentait d'une telle magnificence, il demande au Jésus de Noël, l'amour de la simplicité. Et c'est un beau sonnet à Jésus crucifié, *Golgotha*, qui se termine par ces deux tercets :

O vous qui cheminez lentement par la route,
Voyez s'il est douleur égale à Sa douleur.
Cœurs durcis par la haine, ou mordus par le doute,

Voyez s'il est un cœur comparable à Son cœur ;
Si la tentation vous vient de la déroute,
Allez vers l'Homme-Dieu qui pour vous souffre et meurt.

On ne quitte pas volontiers les poètes quand leurs vers sont beaux et bons. C'est pourquoi je vous citerai encore la *Prière des nouveaux* époux qui pourrait illustrer, et même avec plus de solidité et de plénitude, un des termes de la triple devise que le Maréchal a proposée à la France :

Reste avec nous, Seigneur Jésus, reste avec ceux
Dont ton prêtre a béni l'amour chaste et sincère.
Nous voulons que ton Nom, comme un soleil, éclaire
La route où désormais nous marcherons à deux.

Chaque heure de repos, chaque heure de labeur,
Les mille et un travaux qui composent la vie,
Et l'amour qui les change en valeurs infinies,
Tout ce qui doit venir, nous te l'offrons, Seigneur.

Tu seras avec nous pour que, comme autrefois,
Ton crucifix retrouve en notre compagnie
La douce intimité de Marthe et de Marie
Et la fidélité de Jean près de la Croix.

Tu seras avec nous quand nous travaillerons,
Quel que soit le travail, quelle que soit la peine,
Tu seras avec nous dans la clarté sereine
Du soleil qui viendra dorer notre maison ;

Mais surtout, tu seras avec nous chaque soir
Sous la lampe où l'on aime à dire ses misères,
Et dans la chambre, lorsqu'ayant fait nos prières,
Nous nous endormirons avec le même espoir ;

Tu seras avec nous, Seigneur, afin qu'un jour
Dans un petit berceau, notre image repose,
Et qu'unissant nos fronts auprès du tulle rose,
Nous puissions contempler le fruit de notre amour.

Le n° 6 : *Voici venir l'hiver* eût réjoui le cœur de Verlaine qui donne ce conseil au poète : Préfère l'impair ! Sa première pièce est en vers de neuf syllabes, avec césure après la cinquième : rythme rare, dont voici quelques vers :

Céleste moisson, neige qui tombe
Sur les noirs cyprès, les croix, les tombes,
Parterre éclatant, jardin, verger,
Tremblante parure, abri léger,
Touffe de cristal, gerbe d'écume,
Dentelle des mois d'ombre et de brume,
Eclair de joyaux, charme étoilé,
Caresse d'argent, sourire ailé,
Vol de papillons, claire avalanche,
Printemps épandu sur chaque branche,
Rêve de douceur et de clarté,
Mets en nous le ciel de ta beauté !

Vous le voyez, tout est là, musique, lumière, jeux d'imagination, variations sur la neige, expressions éclatantes, rythme sûr, rimes millionnaires ; par ailleurs pas beaucoup de pensée ni de sensibilité ; le contraire en un mot du poète précédent. Voici encore un exemple de cette splendeur éblouissante et impérieuse de la forme, dans un genre des plus difficiles, une ballade : *C'est l'heure de la rêverie :*

Chaque tige, sous un trophée
Chante la splendeur des hivers ;
La neige vole, ébouriffée,
Dans la moitié de l'Univers,
Sans peur, à tort et à travers
La bise charge avec furie ;
De flocons les toits sont couverts :
C'est l'heure de la rêverie

La brume au ciel s'est agrafée ;
Dans les feuillages toujours verts
Le pinson, pauvre coryphée
Attend que Phébus, d'un revers,
Abatte les souffles pervers.
La nature est endolorie ;
De Ronsard j'écoute les vers :
C'est l'heure de la rêverie...

Envoi

Prince, qui te diriges vers
Les lourds chenets, vois la prairie
Dormir sous un manteau de vairs :
C'est l'heure de la rêverie.

Non moins savoureuse est la ballade que lui inspire le *Flocon de neige :*

Je suis le Gilles de Watteau,
Je suis Pierrot ; ma face est blanche
Comme la crème d'un gâteau.
Je voltige, je me déhanche,
Je sommeille sur une branche,
Je cours les bosquets, le sillon,
Au bord du ruisseau je me penche
Je suis fleur je suis papillon.

Je chaperonne le coteau,
Je m'épanouis, je m'épanche,
Je poudre le parc du château.
J'abrite du froid sous ma manche
L'allée où naîtra la pervenche,
La crypte obscure où le grillon
Contre les frimas se retranche,
Je suis fleur, je suis papillon.

D'un bloc je fais un chapiteau ;
Ma fantaisie orne une planche
Jette au grain de sable un manteau.
Dans les ramures je déclanche
Le grondement d' une avalanche.
Je joue avec le tourbillon,
Ma vie est brève, un rien la tranche :
Je suis fleur, je suis papillon.

Envoi

Prince, en moi la campagne étanche
Sa soif ; j'emplis son corbillon.
Je la pare, je l'endimanche :
Je suis fleur, je suis papillon.

Voilà un pur bijou, digne de Théophile Gautier ou de Théodore de Banville, dont notre auteur est manifestement le disciple. Savourez encore, pour finir, la chute exquise d'une courte pièce : *Poudroiement* :

Jolis papillons,
Neigeux tourbillons,
Transformez la terre
En riant parterre.

Chargez les bosquets
De mille bouquets,
Festonnez le chaume,
Le coteau qui chôme.

Sur les bois neigez
En essaims légers ;
Couvrez les prairies
De mousses fleuries.

Q'au moindre aquilon
Courant le vallon,
La branche penchée
Sous une jonchée,

Dans un poudroiement
Fasse brusquement
Par la sapinière
Voler la lumière.

Le classement de ces deux derniers envois a fort embarrassé le jury. Il dépendait en effet de la valeur attribuée à des qualités opposées. Dans l'un, imperfection de la forme, noblesse de la pensée et du sentiment ; dans l'autre perfection de la forme, richesse de l'imagination, faiblesse relative de la pensée et du sentiment. Voilà pourquoi le jury vous propose de décerner deux premiers prix ex-æquo, qui recevront chacun 300 francs, à ces deux envois :

N° 6 : *Voici venirl'hiver* (M. Charles Laubiès, à Monaco).

N° 8 : *Quelquefois le génie est mot d'un enfant* (M. l'abbé Jean Vuaillat, vicaire, à Givors) (1).

Et une mention à chacun des trois suivants :

N° 9 : *Quais* (Mme Christiane Burucoa, à Millau (Aveyron).

N° 11 : *Angelus* (M. l'abbé Joseph Equey, à Colombier (Suisse).

N° 5 : *Ad gloriam* (Mlle Marie-Louise Thierrée, à Marseille).

G. MARTIN.

(1) Ces poèmes ont fait principalement, depuis lors, l'objet d'une plaquette « Résonances » avec préface de Mgr Lavarenne.

Note descriptive

sur le bréviaire du diocèse de Genève

imprimé à Annecy en 1556

Le musée d'Annecy possède un petit livre, qui est l'une des plus anciennes œuvres typographiques annéciennes actuellement connues. Il s'agit du Bréviaire de Genève, imprimé à Annecy en 1556 chez François Pomar.

François Pomar était le fils de Gabriel Pomar, qui, le premier introduisit dans notre ville l'art de Gutemberg, en 1535, après l'avoir déjà exercé à Lyon et à Genève. Il était espagnol et avait suivi à Annecy son protecteur, l'évêque de Genève, Pierre de la Baume-Montrevel, qui avait été chassé de cette ville lors de l'avènement de la république genevoise.

Gabriel Pomar avait déjà imprimé à Lyon un bréviaire, daté du 23 novembre 1523. Une description sommaire de cet ouvrage est donnée par Dufour et Rabut, dans leur érudit travail sur « L'Imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie » d'après le catalogue Luzarche ; nous la transcrivons ci-après :

« Breviarum in usum ecclesie Gebennensis noviter impressum cum annotationibus historiarum in marginibus positis... » et à la fin du volume « Explicit brevarium... Impressum Lugduni anno domini M.CCCCC.XXIII., die XXIII mensis novembris ».

« Petit in-8° gothique à deux colonnes imprimées en rouge et noir avec figures sur bois. Il y a 8 feuillets non chiffrés pour le titre et le calendrier ; au milieu du titre une figure sur bois de Saint Pierre, patron du diocèse. Au dernier feuillet la marque de Gabriel Pomar ». Mgr. Ma-

rius Besson, évêque de Genève et Lausanne, dans son ouvrage si remarqué « L'Eglise et l'Imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et Genève, jusqu'en 1525 », donne une description plus complète de ce bréviaire de 1523, qui comportait 336 feuillets. Sauf le nombre de feuillets, la description donnée correspond à peu près à celle qui pourrait être faite de l'édition de François Pomar que nous allons examiner. C'est également un petit in-8° gothique à deux colonnes imprimées en rouge et noir avec figures sur bois. Les huit premiers feuillets non foliotés comprennent Saint Pierre ; au verso du premier feuillet se trouve une table pour 18 années (1556-1573) et les pages qui suivent sont consacrées aux règles générales et perpétuelles pour trouver la Septuagésime et autres fêtes mobiles.

Nous n'avons pu avoir entre les mains l'édition de Gabriel Pomar ; mais si nous en jugeons par la description de Mgr Besson, et par un fac-simile qu'il donne d'une page de l'édition de 1523, il paraît évident que François Pomar a pris comme modèle l'édition de son père. C'est toutefois une édition nouvelle, comportant davantage de feuillets. Quoiqu'il en soit, l'œuvre est digne d'intérêt ; et nous ne pouvons que nous féliciter que soit sorti des presses de notre ville un ouvrage de typographie aussi soignée.

Remarquons tout d'abord l'emploi du caractère gothique. Car, dès le début du XVI^e^ siècle, sous l'influence des Italiens, et en particulier d'Alde Manuce, dont la réputation a franchi les monts, le caractère romain pénètre en France (1) ; et au milieu du XVI^e^ siècle, les caractères romains Elévir et les fameux « types royaux » de Garamont étaient devenus d'un usage courant dans l'imprimerie. On peut citer à Lyon les remarquables éditions de Jean de Tournes et de Macé-Bonhomme, lequel publiait en 1555 et 1556 deux éditions successives des « Noëls et Chansons de Nicolas Martin, musicien en la cité de Saint Jean de Morienne en Savoie » l'une et l'autre composées en caractères romains.

(1) Signalons en passant que le caractère « romain », employé pour la première fois en 1470 à Venise et répandu d'abord en Italie, est l'œuvre d'un Français, Nicolas Jenson, de Tours, qui l'avait gravé lui-même.

En tous cas la gothique employée est pour nos yeux modernes très lisibles, mêmes pour des profanes. On y trouve les abréviations ou « sigles » en usage à cette époque dans la graphie du latin.

En ce qui concerne la ponctuation il y a peu de choses à signaler. Elle est normalement employée comme elle serait de nos jours. On peut signaler l'emploi du point pour séparer les mots de la dernière ligne de la première page donnant le lieu et le nom de l'éditeur :

Annessiaci.Excudebat.Frãciscus.Pomar.AnnoM.D.lvj;

A la dernière page, après l'« explicit », une invocation de confiance en Dieu est ponctuée à l'aide d'une vignette en forme de croix de Malte :

✠ In te ✠ Domine ✠ Confido ✠

Les paragraphes ou chapitres sont séparés souvent sans alinéa mais à l'aide d'une vignette ¶ dont l'emploi se retrouve encore de nos jours dans les ouvrages de textes bibliques ou religieux ; d'une manière générale la première phrase des chapitres est imprimée en rouge. L'impression rouge pour marquer soit un changement logique, soit pour souligner un texte important est employée de la façon la plus judicieuse. Quant à la disposition sur deux colonnes dont nous avons déjà parlé, elle est employée tout au long du livre, sauf pour les huit premiers feuillets non foliotés. C'est exactement la même disposition que pour l'édition de Gabriel Pomar : même justification et même nombre de lignes (39) par pages.

La fin des chapitres ne fait pas l'objet d'une disposition typographique spéciale. La composition en triangle est adoptée dans la partie supérieure de la page du titre, au-dessus de la figure de Saint Pierre.

C'est également sur cette disposition en triangle si agréable à l'œil que s'achève le volume, dans un « explicit » qui mérite d'être reproduit pour son style :

Ad laudem & gloriam omnipotenti Dei, et beatissime immaculate semper virginis marie omnium sanctorum et sanctarum.Explicit brevarium secundum usum venerabilis ecclesie Gebenensis,summa cû diligètia revisum atque emandatum.Impressum Annessiacy.Impensis Frâcisci Pomari.Impressoris et librarii Annessiacy.Anno Domini.Mil CCCCC.lvj.die ultima julii.

✠ In te ✠ Domine ✠ Confido ✠

Remarquons en passant qu'à la première page du titre « Annessiaci » est orthographié avec un I, tandis qu' la dernière page « Annessiacy » est orthographié par deux fois avec un Y. Le millésime est imprimé sur le titre en chiffres romains, tandis que sur la signature de la dernière page, « Mil » est écrit en lettre, « Cinq cent » est écrit avec 5 C, au lieu de l'être avec un D ; ceci sans doute pour les besoins de la « justification typographique ».

La numérotation des feuillets appelle également une remarque. Ce ne sont pas en effet les pages qui sont numérotées, mais les feuillets, et cela à partir du huitième feuillet seulement. Le neuvième feuillet est en effet folioté « folio primo » en toutes lettres ; le foliotage est ensuite indiqué en chiffres romains, le mot « folio » étant écrit en abrégé « f° ». Il y a 370 folios, ce qui avec les 8 feuillets initiaux non numérotés donne théoriquement 756 pages. Nous disons théoriquement ; car nous remarquons que les F^{os} 137 et 138 ont été sautés par le typographe, par contre au F° 60, l'impression du n° 60 a été omise...

La « signature » ou numérotation des cahiers se fait selon l'usage de l'époque avec les lettres alphabétiques. Il y a quatre feuilles par cahiers, numérotées aı, aıı, aııı, aıııı, puis bı, bıı, bııı, bıııı, etc.

Les feuilles non numérotées portent la signature A, Aı, Aıı, Aııı, Aıııı (A capitale). Ensuite les signatures des feuilles foliotées se font à l'aide des minuscules de a à z, puis avec des capitales de A à Z, puis recommence encore une fois avec des capitales d'un plus gros corps.

Il y a peu de lettrines. Celles que nous avons relevées, imprimées en noir, sont des lettrines gothiques sur fond noir à décoration florale. Nous avons trouvé deux lettrines seulement avec personnage ; l'une (F° 62) est E gothique avec Dieu le Père dans la boucle supérieure du E et Moïse dans l'angle inférieur droit de la lettrine ; la seconde, employée deux fois (F^os^ 75 et 239) est un P gothique avec une figure de Notre-Seigneur dans la boucle du P.

Très intéressante sont les nombreuses gravures sur bois qui ornent les pages du livre.

Nous avons déjà mentionné la figure de Saint-Pierre, patron du diocèse, qui figure sur le titre : Saint-Pierre est dessiné en pied, tenant de la main gauche une énorme clef, qui s'appuie sur l'épaule gauche ; dans la main droite, il tient un livre ouvert.

Trois autres gravures, imprimées en pleine page sont particulièrement dignes d'attention :

Feuillet 8 verso des feuillets non paginés : Au premier plan le roi David en prières est à genoux, sa lyre posée à terre. Derrière lui discutent deux personnages devant un château-fort. Dans le ciel à droite, un ange tient dans la main gauche une épée, et dans la droite une flèche. Le roi David est représenté avec la couronne fleurdelysée et un grand manteau à la façon des portraits royaux de la fin du XV^e^ siècle ; les personnages sont également habillés selon la mode de cette époque. Cette gravure est tout-à-fait dans le style des bois gravés de la fin du XV^e^ siècle ; nous pensons notamment aux bois connus des « Vigiles de Charles VII » imprimés à Troyes par Jehan du Pré, en 1493.

Il est probable que les bois employés par François Pomar proviennent du fonds de Gabriel Pomar, son père, lorsqu'il exerçait son art à Lyon et à Genève au début du XVI^e^ siècle. On peut d'ailleurs déceler dans certains bois, notamment dans la crucifixion du feuillet 136, dont nous allons parler, des influences germaniques. On sait que les imprimeurs lyonnais avaient subi fortement l'influence des imprimeurs et illustrateurs germaniques, la ville de

Lyon se trouvant déjà, par ses foires, la concurrente de Leipzig et largement ouverte aux influences européennes.

Si les gravures proviennent non pas du fonds lyonnais, mais du fonds genevois, les influences allemandes s'expliqueraient d'autant plus que Gabriel Pomar fit imprimer divers ouvrages chez Wygand Köln, imprimeur de Genève, originaire de Franconie, sans qu'on puisse savoir s'il était alors associé de Wygan Köln, ou si simplement, il agissait comme éditeur, lorsque ses propres presses ne suffisaient pas à produire toutes les œuvres qu'il voulait publier. C'est ainsi qu'il fit imprimer en 1525 pour son compte un autre bréviaire, chez l'imprimeur lyonnais Denys de Harsy.

Quoiqu'il en soit, nous croyons reconnaître un style germanique accusé dans la très belle crucifixion du folio 136, soit dans l'expression des visages de la Vierge et de Saint Jean, soit dans le lointain paysage de fond d'une ville haute fortifiée. L'ornementation qui encadre la gravure est du style renaissance directement dérivé du gothique flamboyant.

Cette gravure est d'autant plus digne de remarque que nous l'avons retrouvée, encadrée de bandeaux, dont l'un aux armes de Savoie, soutenues par deux anges, dans un missel portatif imprimé par Wygand Köln à Genève, en 1520, pour Gabriel Pomar.

Au sujet de l'emploi d'une gravure utilisée déjà par Wygand Köln, deux hypothèses sont permises : ou bien Gabriel Pomar avait confié à Wygand Köln ses propres bois pour les impressions qu'il exécutait pour son compte; ou bien l'on peut penser avec Mgr Besson, qui relate l'emploi à Chambéry, en 1568, de bois de Wygand Köln chez un successeur de Pomar (car François Pomar transporta son imprimerie d'Annecy à Chambéry après 1556) que Gabriel Pomar avait acquis de Wygand Köln tous les bois se rapportant à une iconographie Catholique, car Wygand Köln avait passé très tôt à la Réforme, et de tels bois pouvaient ne plus lui être utiles.

Fermons cette parenthèse sur l'origine des bois illustrant notre édition annécienne. Et venons-en à la description de la troisième gravure en pleine page, qui au

folio 332 verso représente le massacre des Saints Innocents : au centre, le roi Hérode, avec la couronne royale, une épée dans la main droite, revêtu du grand manteau dont les pans sont portés à droite et à gauche par deux personnages. Au dessous de lui des mères et des cadavres d'enfants. A droite et à gauche, deux guerriers romains, chacun égorgeant un enfant avec son épée.

Après ces trois gravures en pleine page, il y a lieu de signaler quelques gravures de dimensions moyennes interpolées dans le texte :

Feuillet 8 recto des feuillets non numérotés : Un Christ en croix entre la Vierge et Saint Jean.

Folios 62 et 231 recto : L'Annonciation.

Folio 74 recto : La Nativité.

Folio 131 : La Crucifixion.

Folio 158 verso : La Pentecôte.

Folio 227 recto : Une ravissante fuite en Egypte.

Folio 326 : La présentation de Marie au Temple.

Enfin, on rencontre dans le texte de très nombreuses petites vignettes, que l'on peut classer selon les sujets : d'une part, celle relatives á la Vierge ou Notre-Seigneur, qui sont les plus intéressantes, d'autre part celles relatives aux apôtres, Saints ou Martyrs. Citons en particulier : « La Trinité » (folio 152), « L'Ascension » (folio 154) qui figure aussi la « Transfiguration » (folio 276), « L'Assomption » (folio 182), « L'Annonciation » (folio 360), Saint-Martin partageant son manteau ».

Par économie sans doute, l'imprimeur emploie parfois la même vignette pour illustrer des saints ou des sujets différents ; ainsi un évêque figurera successivement Saint Nicolas (folio 198) et Saint-Germain (folio 270). Un pape assis sur la cathèdre représente à la fois Saint Pierre (folio 222) et Saint Grégoire (folio 225). Un guerrier à cheval terrassant le dragon figure à la fois Saint Georges (folio 235) et Saint Maurice (folio 298). Une femme tenant une main coupée figure à la fois Sainte Lucie (folio 202) et Sainte Marguerite (folio 262). On remarque aussi la vignette pour Saint-Jean apôtre (folio 241), la même que pour Saint-Jean-

Baptiste (folio 69) ; la même vignette également pour l'invention de la Sainte Croix et l'exaltation de la Sainte Croix.

Comme nous l'avons dit, nous laissons aux spécialistes le soin d'analyser le bréviaire, en tant que tel. Signalons cependant dans le texte l'office du Saint Suaire, folio 241 (CCXLJ), cette phrase intéressante pour la Savoie :

« Gaude felix leta Sabaudia que syndonis das mûdo gaudia » ; « Réjouis-toi, o heureuse et joyeuse Savoie, qui donne au monde les joies du Saint-Suaire ».

En résumé, le bréviaire de François Pomar est un document typographique précieux ; sa valeur est indéniable en raison de la beauté de l'impression et du charme qui se dégage des naïves gravures sur bois. Cet imprimeur et libraire annécien du XVI^e^ siècle ne nous montre-t-il pas que nos ancêtres avaient le goût des belles impressions. Nous ne saurions avoir de meilleure ambition que de restaurer en notre cité cet amour des arts du livre en suivant le chemin tracé par ce bon maître-imprimeur.

Clément GARDET.



23 Septembre 1941

Hommage des Savoyards au Maréchal Pétain

Rudes sont leurs accents et robustes leurs corps
Qui se sont endurcis sur une Alpe rebelle.
Sous le soleil brûlant, la tempête et la grêle,
Ils ont appris la joie ardente de l'effort.

Leurs femmes ont placé le cœur et la croix d'or
Sur les châles ornés des plus fines dentelles.
Et leurs yeux, familiers des neiges éternelles,
Disent la pureté d'un amour juste et fort.

...C'était au bord du lac, par un matin d'automne
Et l'on vit défiler l'innombrable colonne
Des villages et bourgs, groupés en légions,

Tandis que vers le chef de la France nouvelle
On entendait monter les acclamations,
Hommage d'une terre invaincue et fidèle.

Clément GARDET.

Ce sonnet a servi d'envoi à un album de photographies, offert par M. le Préfet de la Haute-Savoie, au Maréchal Pétain, en souvenir de son voyage en Savoie.

Cet album a été exécuté par les soins de notre confrère M. André Tissot-Dupont, avec le concours du *Nouvelliste* de Lyon et de la maison Gardet et Garin.

Il fut richement enluminé par les moniales du Carmel du Reposoir et artistement relié par M. Charles Delapierre.

Historique de l'Eclairage
de la Ville d'Annecy

Abordé à la sortie de l'une de nos dernières séances de la Florimontane, par notre dévoué archiviste M. Joseph Serand, je fus un peu surpris de l'entendre me demander de mettre noir sur blanc, quelques notes relatives aux différents modes de lumière, transformation et amélioration appliqués successivement à l'éclairage de notre bonne ville d'Annecy. « Etant donné votre passé, ajoutait aimablement notre érudit collègue, cette question rentre tout à fait dans vos cordes. Au surplus, vous donnerez ainsi suite au désir exprimé, il y a quelque temps, par notre cher Président, de voir ses Florimontans, collaborer de façon plus active à la vie de notre vieille Académie ».

En face de pareilles raisons, il eut été, de ma part, de fort mauvaise grâce à ne pas m'incliner devant le désir manifesté, et c'est ainsi, mes chers Collègues, que je m'excuse de retenir aujourd'hui durant quelques instants, votre bienveillante attention.

Avant d'en venir à la question exclusivement locale, quelques mots sur l'éclairage en général, me paraissent indispensables. Je serai, d'ailleurs, aussi bref que possible.

De tout temps l'homme a cherché à s'affranchir des ténèbres. Ce fut d'abord, par la lumière du foyer. Puis vinrent les torches formées de bois résineux ; apparurent ensuite les antiques lampes à pied ou lampes suspendues formées d'un récipient rempli d'huile où plongeait une mèche s'imbibant par capillarité. Si la lumière ainsi obtenue était médiocre et pâle, par contre la fumée âcre et étouffante était abondante.

Au moyen âge les flambeaux de cire, portés par de jeunes gens nobles firent leur apparition. Par la suite, ces flambeaux furent fixés aux murs. Le cierge ou chandelle ainsi que la bougie, l'un et l'autre constitués par des corps gras, ont durant des siècles, été appliqués comme mode

d'éclairage considéré pour l'époque — malgré la clarté terne et fumeuse obtenue — comme le plus pratique et le plus lumineux. Ce qui n'interdisait pas, toutefois, l'usage indispensable de torches en supplément, notamment lors de réunions et d'assemblées. La chandelle faite avec du suif de mouton était inférieure à la bougie fabriquée surtout avec du suif de bœuf et mélange de stéarine et de margarine. Il se fabriquait aussi des bougies avec de la cire d'abeille. Mais d'un prix excessivement coûteux, seuls les nobles et les familles opulentes les utilisaient. A noter que la bougie stéarique, universellement répandue aujourd'hui, ne date que de 1831, alors que le mot « bougie » est inscrit, pour la première fois, dans une ordonnance de Philippe-le-Bel de 1313.

Dès l'origine des corporations, les faiseurs de chandelles, ciergers et ciriers furent régis par des réglements de police très sévères. Ainsi, nous voyons dans un règlement datant de 1732 appliqué à Annecy, que de multiples obligations incombaient aux ciergers, telles que : « Défense de mettre dans la composition de la cire mélangée, plus de deux tiers de suif, dans lesquels deux tiers, il pouvait entrer 5 % de poix résine et l'autre tiers étant indispensablement de cire pure ; bien entendu on ne pourra mettre en place du dit suif aucun beurre, graisse de boyaux, ni autres semblables. »

Un échantillon de la composition ci-dessus, était remis à l'officier de police.

« Défense de se servir d'autres mèches que de coton. Défense à tous marchands ciergers de s'associer pour vendre et fabriquer de la cire pure ou mélangée, plus de deux ensembles, à peine de 25 livres d'amende. Obligation aux ciergers de marquer leurs ouvrages à leur marque particulière qui devra être différente pour la cire pure de celle dont ils se serviront pour la cire mélangée. Les cierges pour les autels seront de cire pure. La cire mélangée — de la composition plus haut — sera utilisée par les étrangers. Interdiction d'excéder dans la vente, le taux fixé par l'officier de police, etc. »

L'éclairage public des voies et rues, tant à Paris qu'en province, était alors nul. Mais en 1558 — les vols et atten-

tats devenant de plus en plus nombreux à Paris — le Parlement s'émut et, par un arrêt, ordonna que « des falots ou pots de poix fussent placés au coin de chaque rue de 10 heures du soir à 4 heures du matin et lorsque les rues seront si longues que les dits falots ne puissent éclairer d'un bout à l'autre, il en sera mis un au milieu des dites rues ou places selon la longueur d'icelles. »

Ultérieurement, ces falots qui devaient facilement s'éteindre du fait des intempéries, furent remplacés par des lanternes à chandelle.

Ce n'est qu'en 1667 qu'une grande amélioration due au lieutenant de police La Reynie intervint dans l'éclairage de la capitale. Un édit imposa aux bourgeois la charge d'entretenir dans chaque quartier, des chandelles de 4 à la livre. L'éclairage durait d'octobre à mars et le signal d'allumage était donné chaque soir par des sonneurs parcourant leurs quartiers respectifs à grand renfort de clochettes. Les chandelles devaient donner leur clarté jusqu'à 2 heures du matin.

Un siècle plus tard, en 1765, grand progrès : le reverbère à huile fait son apparition. En 1787, autre amélioration d'importance : cette année, Argand, physicien suisse, invente la lampe à double courant d'air avec cheminée en verre. Mais cette découverte lui fut ravie par un lampiste-pharmacien, tenant boutique quartier des Halles, nommé Quinquet et conduisit ce dernier à la fortune et à la célébrité. Son nom devint populaire et il n'échappa pas à la malice de ses concitoyens, ainsi que le souligne le quatrain suivant :

Voyez-vous cette lampe, où muni d'un cristal,
Brille un cercle de feu qu'anime l'air vital ?
Tranquille avec éclat, ardente sans fumée,
Argand la mit au jour et Quinquet l'a nommée.

Cette période des reverbères fut le triomphe de l'éclairage à l'huile et successivement les principales villes de France les adoptèrent. Précisons, en passant, que les candélabres n'apparurent qu'en 1829.

Mais revenons à Annecy et notons le 16 février 1589, un feu de joie au Pâquier dont la cause était l'heureuse

évasion d'Anne d'Este et de son fils, prisonniers au Château de Blois. Le 1er janvier 1606, il y a feu d'artifice tiré sur l'arc de Boringe (extrémité côté canal du passage Golliardi actuel), à l'occasion de la naissance de Charles Auguste de Sales — neveu de Saint François de Sales — qui devint également évêque d'Annecy en 1645, 23 ans après la mort de son saint oncle.

En 1716, par suite de la situation obérée de la ville, le feu de joie de la Saint-Jean est supprimé.

Un règlement de police du 10 octobre 1732, signé par les nobles syndic et conseil de notre ville, Vaugelas et Perravex, laisse entendre que l'éclairage des rues et places de la ville, est encore inexistant à cette époque. L'article 77 du dit règlement prescrit, en effet : « Nous défendons à toutes sortes de personnes d'aller la nuit par la ville ou faubourgs, sans lumière après 10 heures du soir en été et 8 heures du soir en hiver, à peine de 3 livres d'amende à laquelle l'on substituera celle de 2 jours de prison, contre ceux qui différeront de la payer, de même que contre les écoliers qui seront trouvés dans les rues après les dites heures. » Il convenait donc de s'éclairer pour circuler la nuit, mais il importait toutefois de ne pas sortir avec une lumière quelconque. Un modèle était sans doute prescrit, car l'article 78 du même règlement mentionne : « Il est défendu à toutes sortes de personnes de porter des lanternes doubles vulgairement appelées sourdes,... à peine de 10 jours de prison ou 25 livres d'amende. »

A quelle époque fut donc réalisé à Annecy un commencement appréciable d'éclairage public ? Dès le 4 janvier 1781, le Gouverneur de Savoie annonce que le Roi de Sardaigne, a donné son approbation pour l'établissement de réverbères dans Annecy. Et M. Eloi Serand relate dans ses Ephémérides Annéciennes : « Le 11 décembre 1781, à la satisfaction générale du public annécien, la ville d'Annecy fait un grand pas dans la voie des lumières ; ses rues sont pour la première fois dotées de 6 réverbères dont 3 grands à 3 réflecteurs et 3 petits à 2 réflecteurs. Un pareil luxe nécessitait aussi une répartition faite avec la plus stricte économie. C'est ainsi que les 3 grands furent dis-

posés : le premier, vers l'église du Puits-Saint-Jean pour éclairer les rues Notre-Dame, de Bœuf et du Pâquier ; le second, les rues Saint-François, de la Filaterie et de Saint-Dominique ; le troisième, celles de l'Isle, du Pont Morens et de Sainte-Claire. Les sombres arcades de la Filaterie, la Perrière et la rue de l'Evêché eurent les autres. »

Durant les années qui suivirent, le développement de ce début d'éclairage public ne dût pas être très accentué. En effet, le 29 octobre 1798, l'administration municipale décide que « tout individu qui sera trouvé, passé 8 heures du soir sans chandelle dans les rues, faisant du bruit ou non, sera arrêté ». Et, plus tard, l'article 107 du règlement de police du 2 décembre 1825, sous le titre « incendie » confirme l'insuffisance notoire de l'éclairage des rues. Il y est dit : « Lorsque les cris d'usage ou le son de la cloche annonceront qu'il y a un incendie, tous les habitants du quartier, où il se sera manifesté pendant la nuit, seront tenus de placer des chandelles sur leurs fenêtres, visant tant sur la rue que sur les lieux de passage et de les y tenir allumées pendant tout le temps que l'incendie durera de nuit, le tout à peine d'une amende de 3 à 12 livres ». Puis peu à peu, l'amélioration se fait sentir et les arrêtés de police mentionnent alors qu' « il est défendu de détériorer de quelque manière que ce soit, les réverbères, fontaines, édifices, etc. ». A la date du 12 juin 1806, le Sous-Préfet d'Annecy transmet au Maire de la ville, un arrêté du Préfet du département du Mont-Blanc, pris le 9 juin 1806, précisant que « seront tenus d'avoir une lanterne allumée à la porte de leur maison, depuis le coucher du soleil jusqu'à 10 heures du soir, les teneurs d'hôtel garni, aubergistes, cabaretiers, traiteurs, restaurateurs, cafetiers et généralement tous endroits ouverts au public où il y a rassemblement journalier ou périodique. »

Le 24 août 1821, des propositions sont remises à la ville par la maison Bordier et Cie, de Versoix, pour la fourniture de « quatre appareils à grands effets de lumière », comprenant réflecteurs, pompes, porte-mèches, miroirs, huile, etc.

En 1822, par devant M. Aimé Callies, l'un des membres

du conseil de ville d'Annecy, M. le Syndic étant démissionnaire et M. le Vice-Syndic décédé, il est procédé à l'adjudication de 12 réverbères à huile, pour l'éclairage public. Le sieur Joseph Moêne, cabaretier, habitant la ville est déclaré adjudicataire pour la somme de 1.585 livres, la mise à prix étant partie de 1.800 livres. La durée du contrat est de 6 ans, du 1er octobre 1822 au 30 septembre 1828. Les réverbères seront allumés pendant 8 mois de l'année, de septembre à avril ; de mai à août, soit pendant 4 mois, il n'en sera allumé aucun. L'horaire d'allumage sera de 5 heures après-midi à 7 heures du matin ; ou de 6 heures du soir à 6 heures du matin, selon les mois. Des pétitions présentées par les habitants des divers quartiers de la ville, font qu'en 1834, le nombre des réverbères atteint 23. En 1841, l'éclairage des réverbères à huile, coûte à l'administration municipale, dont M. Chaumontel est le syndic, 3.640 livres. Notons en 1842, l'installation d'un réverbère sur le pont du Pâquier. En 1844, les habitants de la rue dite « passage du Collège » se plaignent du manque total d'éclairage dans leur rue. Cette même année, sur adjudication, le coût de l'éclairage public monte à 3.080 livres. Mais le non allumage des réverbères, durant 4 mois de l'année (de mai à août) n'allait pas sans inconvénient, ni récriminations. Le 1er septembre 1825, la lettre ci-après était adressée à « M. le noble Syndic de la ville d'Annecy :

« L'illumination des réverbères de la ville devant recommencer ce soir, nous avons l'honneur de vous faire observer, M. le noble Syndic, que la ville sans se grever d'une nouvelle dépense pourrait étendre le bien de cette illumination à toute l'année, en ordonnant qu'elle n'aura point lieu à l'avenir, quatre à cinq nuits de chacun des huit mois de l'année où elle se fait régulièrement. Ces nuits seraient celles de la pleine lune où elle est absolument inutile. Le même nombre de nuits pluvieuses et d'une obscurité totale pourraient être par ce moyen éclairées pendant les quatre mois complétant l'année et c'est avec moins de frais pour l'entrepreneur, les nuits d'été étant beaucoup plus courtes. Nous nous flattons, M. le noble Syndic, que vous voudrez bien prendre en considération l'observation que nous prenons la liberté de vous faire.

Nous ne craignons pas d'ajouter qu'en même temps qu'elle se trouve dans l'intérêt de notre surveillance de nuit, elle est également dans celui de tous les habitants de la ville et encore plus dans celui des étrangers qui n'en connaissent pas les diverses rues et issues.

« Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect, M. le noble Syndic, vos très humbles et obéissants serviteurs. »

Cette lettre était signée par les fermiers chargés de la surveillance et de la perception de l'octroi.

On obtenait ainsi le tableau suivant, pour le temps d'éclairage annuel d'un réverbère :

Désignation des mois	Nombre de jours à éclairer par mois	Nombre d'heures d'éclairage par jour	Nombre d'heures d'éclairage par mois
Janvier	31	12	372
Février	28	12	336
Mars	22	10	220
Avril	22	9	198
Mai	20	7	140
Juin	20	5	100
Juillet	20	5	100
Août	20	7	140
Septembre	22	8	176
Octobre	22	9	198
Novembre	22	10	220
Décembre	31	12	372
Total des 12 mois pour un réverbère ..			2.572 h.

Retenons également les nombreux états pour frais d'entretien, réparations et remplacement notamment de cordes de suspension des réverbères, des portes-mèches, vitres, fer blanc, etc., qui s'échelonnent de 1822 à 1850 et donnent lieu à des dépenses fréquemment renouvelées. Une taxe annuelle était demandée aux marchands, cabaretiers et aubergistes de la ville, pour contribuer à l'éclairage et à l'entretien des réverbères, taxe qui donnait lieu à de multiples protestations de la part des intéressés. Quoiqu'il en soit, il convient de retenir que dès son apparition, le réver-

bère à huile donna une très grande satisfaction, à tel point qu'à Paris, le lieutenant de police, M. de Sartine, consignait dans un rapport au roi Louis XV : « La lumière que ce réverbère donne, ne permet pas de penser que l'on puisse jamais rien trouver de mieux ».

Mais le perfectionnement apporté ensuite par Argand mit à néant cette prophétie et en améliorant notablement l'éclairage public contribua grandement au développement de l'éclairage privé. Nous sommes arrivés ainsi à 1821.

Or, le 29 mai 1767 était né au petit village de Brachay (Haute-Marne), un enfant, devenu plus tard le célèbre ingénieur Philippe Lebon, à qui est due la découverte de l'industrie du gaz. Dès 1791, Lebon se livrait à de multiples et ingénieuses recherches. Le 4 septembre 1798, il introduisait une demande de brevet se rapportant aux « Nouveaux moyens d'employer les combustibles plus utilement à la chaleur et à la lumière et d'en recueillir les divers produits ». D'esprit très ouvert et grand travailleur, Lebon comme malheureusement grand nombre d'inventeurs, ne bénéficia pas de sa géniale découverte. Nommé ingénieur des Ponts et Chaussées à Paris, il avait refusé de vendre son brevet à la Russie, faisant ainsi preuve de grand patriotisme. Fort occupé dans la capitale, par les préparatifs des fêtes du sacre de Napoléon et rentrant tard chez lui, il fut trouvé un soir, dans les Champs-Elysées, inanimé et dépouillé, le corps criblé de coups de poignard. Il mourut sans avoir repris connaissance, le 1er décembre 1804, à 10 heures du matin, âgé de 37 ans seulement. Malgré toutes les recherches de la police, assassins et voleurs, — car son appartement avait été également pillé — ne furent jamais découverts. Or, le vol avait une relation avec le meurtre. En effet, la veuve de Philippe Lebon écrit, dans une supplique adressée au Ministre, le 29 avril 1811 : « La mort a frappé M. Lebon à l'instant de recueillir le fruit de ses nombreux sacrifices et de 15 ans de travail. C'est à cette époque qu'il devait livrer au public un mémoire très étendu de son procédé. Ce mémoire a été soustrait comme tout ce que contenait la maison dans laquelle il est décédé ». On ne sut jamais pour quelle raison avait été frappé cette homme bon et désintéressé, qui ne pensait uniquement qu'à la science.

Je m'excuse d'avoir quelque peu dérivé de mon sujet — en premier lieu local — en vous entretenant succinctement de Philippe Lebon, dont les travaux et recherches ont fait l'objet d'études fort intéressantes et des plus documentées. Mais je ne pouvais dans cette causerie, passer sous silence, la laborieuse quoique brève existence de ce précurseur et j'en arrive maintenant à l'application de sa découverte.

La première installation de gaz, réalisée à Paris, date de 1816. On éclaire le passage des Panoramas. Les années suivantes, toujours dans la capitale, furent créées plusieurs usines à gaz. Mais ce n'est seulement qu'en 1824 que le Ministre de l'Intérieur rédigea un réglement d'administration publique, concernant la nouvelle industrie du gaz en France. Bordeaux et Lille installèrent dès 1825 les premières usines à gaz de province.

En quelle année fut donc appliqué à Annecy, ce nouveau mode d'éclairage ? En 1818, nous apprend Barbier dans la « Savoie Industrielle », soit deux ans seulement après Paris. Et, comme notre voisine Chambéry a été, pour sa part la quatrième ville de France, éclairée au gaz, il est agréable de constater, que notre Savoie est toujours à l'avant-garde du progrès. N'en a-t-il pas été de même pour la lumière électrique, notre autre voisine La Roche-sur-Foron étant inscrite en tête des villes françaises, comme distributrice d'électricité ?

Revenant au gaz, l'installation faite en 1818 ,dans notre ville, visait une distribution particulière. Il s'agissait de la filature et fabrique de toile de coton. Cet établissement fut éclairé au gaz avec des appareils de l'invention de MM. Duport, propriétaires de la manufacture installée à Annecy, en 1804. On distillait de la houille d'Entrevernes dont l'exploitation était entreprise depuis 1794, ainsi que nous l'a fait connaître, notre sympathique collègue M. Devant, au cours de sa très intéressante et instructive conférence de mai dernier. Mais le combustible employé — faute probablement de savoir l'utiliser, pour une bonne distillation, — n'était pas favorable alors à la production du gaz d'éclairage qui revenait fort cher. On dut donc renoncer au charbon d'Entrevernes. Par la suite, la filature se servit de la houille de la Loire, venue aussi à grands

frais et enfin à partir de 1850, elle s'approvisionna simplement en gaz à l'usine d'Annecy, qui venait d'être installée. En 1875 celle-ci lui fournissait annuellement 15.000 mètres cubes environ. Le 28 septembre 1854, l'Intendant Général avait autorisé la construction d'un petit gazomètre à la manufacture. Il était prescrit que « cet appareil ne devait donner aucune odeur ni laisser aucun résidu quelconque puisque, n'étant pas destiné à la distillation et le gaz à passer par ce réservoir, étant fourni par la société chargée de l'éclairage de la ville d'Annecy ».

Au surplus la manufacture de coton — qui avait obtenu en 1824 de S. M. le Roi Charles-Félix, l'autorisation de porter le titre de manufacture royale en raison de son accroissement et de son perfectionnement, — devait en diverses circonstances, ainsi que nous le verrons ci-après, prendre une part importante dans les manifestations d'éclairage, à l'occasion de fêtes en notre ville. Ecoutez plutôt cette relation relevée dans le « Journal de Savoie » :

« Le 9 août 1824, L. L. M. M. le roi de Sardaigne Charles-Félix et la reine Marie-Christine accompagnés de S. A. R. la Duchesse de Chablais, sœur du roi, arrivaient à Annecy, venant de Chambéry. Le soir toutes les maisons étaient illuminées, ornées de guirlandes et de transparents. Le portail de la manufacture royale de coton présentait un arc de triomphe fait avec goût. Sur chaque côté se trouvait une pyramide, le tout élégamment éclairé, avec des verres de couleur. Sur les montagnes et collines qui avoisinent le lac d'Annecy, on voyait de nombreux feux de joie... ».

Au retour de leur voyage en Faucigny et en Chablais, L. L. M. M. s'arrêtèrent à nouveau en notre ville les 15 et 16 août 1824. Le « Journal de Savoie » relate que « la ville était élégamment illuminée ; les édifices publics l'étaient par les soins de l'architecte Ruphy. Ce qui présentait le plus beau coup d'œil était un arc de triomphe élevé rue Neuve (actuellement rue Royale). Au loin des lampions, des verres de couleur, des pots en feu faisaient ressortir les dessins de la façade d'un temple dressé au fond du Pâquier... ».

Deux ans plus tard, le 18 août 1826, Annecy recevait à nouveau la visite de L. L. M. M. à l'occasion de la translation des reliques de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, dans l'Eglise de la Visitation. Le soir l'illumination de la ville fut des plus brillantes. On remarquait surtout celle de l'Hôtel de Ville, du Théâtre ainsi que celle de MM. Duport, propriétaires de la manufacture royale de coton, laquelle avait eu l'honneur au voyage précédent de recevoir la visite de L. L. M. M. en témoignage de l'intérêt porté à cette industrie. MM. Duport — qui devaient deux ans plus tard, en 1828, passer leur manufacture aux mains de M. Lacuffer — avaient édifié au devant de leur établissement de Bonlieu, un temple illuminé avec des verres de couleur ; le pavillon central était éclairé avec du gaz et au sommet de ce pavillon brillait le chiffre de L. L. M. M. A 8 heures et demie. le Roi et la Reine sans aucune garde ni escorte parcoururent en voiture les différentes rues et avenues toutes illuminées.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'éclairage public de notre ville était assuré à l'époque (1826) par une quinzaine de réverbères à huile, suspendus notamment au-dessus des carrefours. Nous avons également vu les augmentations successives du nombre de réverbères pour arriver à une quarantaine en 1846. Nous approchons maintenant de la date d'installation de l'éclairage public au gaz, lequel après bien des atermoiements est à la veille de sa réalisation. Courant 1845, des pourparlers sont engagés avec M. Bruyset, de Lyon. Ils échouent le 20 décembre 1845. C'est ensuite avec la Maison Bardin père et fils, de Gènes, que le syndic d'Annecy s'abouche, dès le 29 janvier 1846. Mais là, également, l'affaire n'aboutit pas. Entre temps l'administration municipale d'Annecy se renseigne auprès des villes voisines : Genève, Chambéry, Bourgoin, Voiron sur l'utilisation du gaz et le grand progrès réalisé par son application, comparativement à l'éclairage à l'huile. Le 2 septembre 1846 des propositions sont remises par M. Allard François-Joseph, ingénieur civil, demeurant à Jallieu, commune limitrophe de la ville de Bourgoin (Isère). Etudiées et discutées, elles sont finalement acceptées et le 23 novembre 1846, un traité est conclu entre l'Administration

Municipale de la Ville d'Annecy dont le Syndic est M. le Chevalier Lachenal Eugène, et M. Allard .Celui-ci obtient le privilège d'éclairer par le gaz hydrogène carboné, les rues, places et passages de la ville d'Annecy. La durée de la concession est fixée à 25 ans. L'usine sera construite au sommet du faubourg de Bœuf, plaine des Fins. C'est là du reste, où elle se trouve encore, les agrandissements successifs nécessités par son développement, ayant pu s'exécuter, du fait de l'achat des terrains contigüs. Il était précisé que l'éclairage public se composerait de 20 becs brûlant toute la nuit et 20 becs brûlant jusqu'à minuit. Les becs étaient à bouton demi-sphérique (ultérieurement appelés becs papillons). L'éclairage aurait lieu toute l'année, à l'exception de 48 nuits de pleine lune des 6 mois d'été. (Heureux temps où l'été avait une durée de 6 mois dans notre bonne ville...). Les conduites devaient desservir tout le périmètre de l'éclairage à l'huile, à la seule exception du réverbère placé au sommet de la Rampe du Château, ce bec devant être maintenu à l'huile. Le dit réverbère, vu son éloignement du centre, a continué ainsi son alimentation, pendant de nombreuses années. Nous notons une somme de 36 livres payée, pour l'année 1854, à titre d'indemnité et de gratification, au préposé chargé « d'allumer et de soigner chaque nuit » ce réverbère. L'emploi de la tourbe, du lignite ou autre combustible était formellement interdit, pour la distillation. Seule devait être utilisée la houille de Saint-Etienne de première qualité, ou de même qualité que cette dernière. Le charbon nécessaire à la distillation était exempté des droits d'octroi. Le prix de l'éclairage était fixé à 5 centimes 1/2 par bec et par heure.

L'usine devait être en état de fonctionner dès le 31 décembre 1847, la concession prenant effet le 1er janvier 1848. Le concessionnaire s'engageait à constituer la « Société Anonyme de l'Eclairage par le Gaz de la Ville d'Annecy ». Le traité fut approuvé le 2 décembre 1846 par l'Intendant Général, M. Charles Farcito de Vinca. « Mais, deux années de disette et aussi la crise commerciale qui a sévi si fortement sur toutes les affaires de crédit, — écrivait M. Allard au Syndic de la Ville, le 16 décembre 1847 — m'ont mis dans l'impossibilité de tenir mes engagements, notamment

pour la constitution de la Société prévue ». Et, le concessionnaire terminait en sollicitant de l'administration municipale, l'autorisation de proroger jusqu'au 1er janvier 1849, l'établissement de l'usine à gaz. Il s'engageait néanmoins à se charger et continuer l'éclairage public à huile, durant l'année 1848. « Prenant en considération les difficultés invoquées, qui sont de notoriété publique » (ce sont les termes de la réponse), l'administration municipale accorda à l'unanimité la prorogation de délai demandée. Le 30 décembre 1847, l'Intendant Général approuvait la délibération municipale.

Pourtant de nouvelles raisons financières conduisirent M. Allard à solliciter un second ajournement qui fut encore accordé.

Puis autre nouveau retard. Le Syndic et le Conseil alors s'impatientèrent et M. Allard était prévenu que la ville avait reçu de nouvelles propositions d'éclairage. Il s'agissait de plans et projet remis par la Compagnie des usines d'Asphalte de Chavaroche (près d'Annecy) en vue de l'installation d'une distillation d'asphalte, destinée à l'éclairage de notre ville. Ces propositions n'eurent d'ailleurs aucune suite et le Syndic, par sa lettre du 19 juin 1849 retournait le dossier aux Mines d'Asphalte. Enfin les difficultés avec M. Allard s'aplanirent. Les travaux de construction furent entrepris et le 30 avril 1850, l'usine à gaz d'Annecy commençait à fonctionner. « L'Echo du Mont-Blanc » journal de l'époque, l'annonce ainsi à ses lecteurs : « L'éclairage de la ville par le gaz, vient de faire un premier essai. Quelques becs ont été allumés dans les rues principales. La flamme est assez blanche et lorsque tout le système sera coordonné, nous ne doutons point d'un succès complet ».

Le même journal du 2 mai 1850 imprime : « L'éclairage est devenu ce qu'il doit être et le résultat est satisfaisant. Les particuliers en ont déjà usé. Les becs de gaz ont été placés avec assez d'intelligence dans tout le parcours de nos rues pour qu'on ait pu concilier à la fois l'économie et l'utilité ». Suivent ensuite quelques critiques sur la nécessité de placer d'autres becs (il en fut ainsi mis 46 en service), et l'article se termine en précisant que « l'éclai-

rage par le gaz ne comporte pas de réflecteurs ; aussi la lumière n'est vive que très près et n'éclaire que peu à une certaine distance, ce qui oblige à les multiplier. L'entreprise n'en est pas moins utile et honore l'administration qui l'a provoquée et l'entrepreneur qui a obtenu un succès complet ».

Le terrain nécessaire à l'édification de l'usine avait été acquis le 16 juillet 1849 pour la somme de 2.300 livres. Une Société entre M. Allard, Mlle Buisson et M. Mollard fût constituée le 21 mai 1851 par devant Me Jacques Masson, notaire rue Sainte-Claire. Sa désignation était « Société pour l'Eclairage d'Annecy ». La raison sociale : J.-F. Allard et Cie. Les mises de capital étaient fixées à : 25.000 livres pour Mlle Buisson ; 25.000 livres par M. Mollard et 10.000 livres par M. Allard, outre l'apport par lui fait de la concession du 23 novembre 1846. Chaque mise de capital portait l'intérêt à 5 % l'an. M. Allard avait la direction générale de l'entreprise et de tout ce qui pouvait s'y rattacher. Comme gérant de l'usine, il nomma M. Etienne Machard, chargé de le représenter dans les affaires ordinaires de l'exploitation. Il me paraît opportun de rappeler ici, que M. Machard fut l'un des quatre pionniers qui se réunirent en 1851, pour la constitution de l'« Association Florimontane » redevenue plus tard l' « Académie Florimontane ». La Société avait comme objet, l'éclairage pour tous les besoins de la ville d'Annecy, tant public que particulier et pouvait s'étendre à l'éclairage des usines et maisons de Cran, commune de Gevrier.

Pour régularisation et autorisation définitive de l'exploitation, un décret du Ministère de la Marine, de l'Agriculture et du Commerce, daté de Turin, le 31 janvier 1851, précisait que le « sieur Allard Joseph-François était autorisé à exploiter pour un temps indéterminé, — à moins que des motifs impérieux d'utilité publique ne fassent connaître la nécessité de révoquer cette exploitation — une usine au gaz-lumière, située sur le territoire de la ville d'Annecy, lieu dit Aux Fins ». Un plan annexé au dit décret n'a pu être retrouvé. Nous ne possédons donc que peu de détails sur la construction première de l'usine. Nous savons seulement, par le décret, que l'établissement était

composé d'un four principal de distillation formé d'un seul massif ; d'une cheminée de 20 mètres d'élévation ; des appareils nécessaires à l'épuration du gaz et de deux gazomètres. Toutefois, on ne construisit au début qu'un gazomètre de la capacité de 450 mètres cubes. Le deuxième de même volume, ne fut édifié qu'en 1862. Les premières années d'exploitation furent pénibles. De fréquents arrêts dans l'émission du gaz étaient occasionnés soit par pénurie de charbon, soit par obstruction des canalisations dues à la formation de contre-pentes, au froid, à la présence de naphtaline, à l'installation défectueuse de siphons chargés de recueillir les condensations, à la saleté des divers appareils, etc. L'éclairage public subissait naturellement la répercussion de ces arrêts et de nombreux procès-verbaux, dressés par le Commissaire de police et ses agents conduisaient à une pluie d'amendes et de retenues imposées à la direction de l'usine. Mais par la suite le service s'améliora. L'éclairage au gaz constituait un indéniable et sérieux progrès et les habitants de la ville, par de multiples pétitions demandaient à la municipalité, l'extension des canalisations de gaz, dans les divers quartiers de la ville. L'éclairage public s'étendait donc. Le 23 mars 1861, le Maire prenait un arrêté réglementant l'horaire d'allumage et d'extinction des becs publics. Il existait alors 102 becs y compris les deux feux de couleur rouge et vert, installés au port, près de l'embarcadère des bateaux. En avril 1869, on comptait 124 becs. Dès le 7 septembre 1850, l'administration municipale s'était empressée de se débarrasser des anciens réverbères à huile, lanternes et autres accessoires, en les vendant à la ville de Rumilly, qui acheta la plus grande partie du matériel devenu disponible. Le dimanche 17 juin 1860 fût un grand jour de fête. On célébra l'annexion de la Savoie à la France. Tout avait été préparé pour de brillantes illuminations. La ville avait été pavoisée et un splendide feu d'artifice, devait être tiré. Mais une pluie diluvienne anéantit tout. Le 15 août 1861, illuminations des bâtiments publics et des promenades, à l'occasion du lancement de la « Couronne de Savoie ». Le 7 avril 1862, le Ministre de la Guerre par l'intermédiaire de son Intendant, demandait l'éclairage au gaz de la caserne du Château.

Le 4 novembre 1864, M. Allard informait le Maire que la Société d'éclairage était dissoute et qu'il associait à cette entreprise son gendre M. Perret et ses deux filles. La raison sociale devenait « Allard, Perret & C° ». Quelques années plus tard, le 23 mars 1870, cette association cédait à son tour à M. Auguste Genin, ingénieur civil demeurant à Lyon, 11, rue du Plat, pour le prix de 200.000 francs, l'usine à gaz et tous les droits à la concession jusqu'à son expiration le 31 décembre 1872.

Un nouveau traité pour l'éclairage au gaz de la ville était signé le 16 juin 1870 et approuvé par le Préfet le 21 du même mois. Il était passé entre M. Germain, maire de la ville d'Annecy et M. Auguste Genin. La durée du contrat était de 40 ans à dater du 1er juillet 1870. Le prix de l'éclairage public était fixé à 4 centimes par heure et par bec consommant 150 litres de gaz. Pour les particuliers, le prix du mètre cube livré au compteur ne devait pas excéder 40 centimes. Les anciennes canalisations en terre cuite, partout où il en existait, devaient être remplacées par des tuyaux en fonte. Le périmètre de l'éclairage devait être développé selon les désirs de l'administration municipale. En 1883, 175 becs sur candélabres ou consoles assuraient l'éclairage public. Le coût de cet éclairage passait de 8.926 fr. 47 en 1870 à 16.914 fr. 98 en 1880 et à 19.370 fr. 60 en 1889. Le 9 janvier 1889, M. Auguste Genin décédait. L'assemblée générale des actionnaires de la Société de l'Eclairage par le Gaz de la Ville d'Annecy, tenue à Lyon, le 16 février suivant, désignait à l'unanimité comme gérant de la Société, M. Prosper Saint-Ange Favier de Lachomette, ingénieur civil, demeurant à Lyon, 4, quai de la Pêcherie. La raison sociale de la société devenait « P. de Lachomette & C° ». Sous cette nouvelle administration, une impulsion sans cesse accrue, augmenta très sensiblement les émissions de gaz. L'usine dut augmenter ses moyens de production et la construction d'un nouveau gazomètre devint nécessaire. D'une capacité de 750 mètres cubes, il fut mis en service en 1895. A simple titre d'information, signalons dans le courant de cette année, un essai d'illumination, à la Préfecture, par lumière oxhydrique (mélange de gaz d'éclairage et d'oxygène). La Société

P. de Lachomette & Cᵉ exploita l'usine à gaz d'Annecy jusqu'en 1903. Dès le 21 juillet 1901, un accord avec la ville, décida la transformation des becs papillons de l'éclairage public et leur remplacement par des becs à incandescence Auer. De ce fait, l'éclairage public subit une immense amélioration. En 1903, 236 becs avec manchon assuraient l'éclairage des rues et places. Le coût annuel y compris l'entretien se montait à 26.171 fr. 20.

Pourtant, depuis une dizaine d'années on parlait beaucoup d'éclairage électrique. Et, une quinzaine de demandes de concession pour distribution d'électricité avaient été présentées à la Ville. Or, le Conseil Municipal, par ses délibérations des 8 juillet et 27 août 1903, approuvées par le Préfet, le 28 août 1903 donnait son consentement en vue de la rétrocession par la Société de Lachomette à la Société des Forces du Fier, du bénéfice du traité de l'éclairage par le gaz, du 16 juin 1870. Et le 28 décembre 1903 un traité pour l'éclairage public et particulier tant par le gaz que par l'électricité, intervenait entre la Ville d'Annecy et la Société des Forces du Fier, dont l'administrateur-délégué était M. Albert Crolard, ingénieur. La durée de ce nouveau traité prolongeait de 20 ans celui du 16 juin 1870 et son expiration était fixée au 15 juillet 1930. Avant de laisser le nom de Lachomette, qu'il soit permis au signataire de ces lignes — lequel pendant 40 ans appartint à la Société P. de Lachomette, Villiers & Cᵉ, actuellement Compagnie du Bourbonnais — d'adresser un souvenir ému à la mémoire du fondateur de la Société. Lié par de lointaines attaches de parenté à Eustache Chappuis, le nom de Lachomette, par ses fils et petits-fils, continue à rayonner parmi les plus importantes exploitations françaises de gaz et électricité.

Donc fin 1903, la Société des Forces du Fier, ayant préalablement acquis la majorité des actions de la Société du Gaz, devenait propriétaire de l'usine et concessionnaire de notre ville pour la distribution de gaz et d'électricité. Disposant de chutes permettant l'aménagement d'usines hydro-électriques elle procéda, après entente avec la Municipalité, à l'installation du réseau électrique dans la ville. Je relève dans l'« Industriel Savoisien » que auparavant,

soit dès le 23 juin 1902, l'éclairage électrique avait fait sa première apparition à Annecy. La gare, en effet, était éclairée électriquement. Dans la cour extérieure, brillaient notamment deux lampes à arc de grande puissance. L'énergie était fournie provisoirement par l'usine Aussedat de Cran, en attendant l'aménagement de la station électrique de Brassilly. Toutefois le souci de la vérité m'invite à préciser que l' « Echo du Mont-Blanc », informait ses lecteurs qu'à la date du 23 mars 1853 (c'est-à-dire 50 ans exactement avant l'installation des cables et lignes électriques dans notre ville et 3 ans après l'installation du gaz), avait eu lieu, dans les locaux de l'Association Florimontane, à Annecy, une expérience de lumière électrique obtenue par piles. Cet essai était fait par M. Etienne Machard, directeur de l'usine à gaz qui professait des cours de physique et chimie, assisté de M. Eloi Serand. Le dit journal relate que « la lumière obtenue est des plus vive et que l'on ne saurait la comparer qu'à celle du soleil ; près d'elle, les becs de gaz ne donnent qu'un éclat jaunâtre ; aussi a-t-on cherché, mais sans succès jusqu'à présent, à utiliser cette lumière pour l'éclairage public. Le prix élevé des appareils et surtout des acides qui sont nécessaires pour monter les piles, ont été jusqu'ici un obstacle ». Au cours des années qui suivirent 1903, l'usine à gaz, sous la direction de M. Louis Aussedat, ingénieur, qui avait succédé à M. Crolard, comme administrateur-délégué, devait subir une complète transformation. Je ne puis pas, ici, ne pas rappeler le souvenir de celui qui fut durant plusieurs années, le président de l'Académie Florimontane. Travailleur acharné, M. Louis Aussedat sut donner à la société des Forces du Fier, l'impulsion qui devait aboutir au développement atteint aujourd'hui par cette société. Côté gaz, aux cinq cornues horizontales des anciens fours à grille, succédèrent des fours à huit cornues, semi-gazogènes, puis en 1929, des fours modernes à chambre à grande capacité avec chauffage par gazogènes. Extraction, condensation et épuration furent transformées. On construisit un gazomètre de 3.000 mètres cubes. Bref, l'ensemble des installations nouvelles dépassa deux millions de francs. Le réseau des canalisations extérieures de distribution fut revu dans sa

presque totalité et pour la périphérie de la ville, on installa une canalisation de gaz surpressé. Le gazomètre de 3.000 mètres cubes construit en 1912, permit la suppression des cloches des deux petits gazomètres de 450 mètres cubes. La cuve de l'un deux fut utilisée comme citerne à goudron et la seconde servit en 1927, à la construction d'un gazomètre télescopique de 870 mètres cubes.

Au sujet de gazomètre, je voudrais ouvrir une parenthèse pour dire quelques mots sur ces appareils. Vous connaissez tous, mes chers collègues, ces immenses réservoirs, de forme peu esthétique, qui servent à emmagasiner le gaz. Une cloche en tôle, très étanche, renversée, dont les bords plongent dans une cuve métallique ou en maçonnerie, remplie d'eau : tel est le gazomètre du type généralement connu. Toutefois, les gazomètres modernes sont du modèle dit télescopique, c'est-à-dire composés d'une cloche, toujours avec cuve d'eau, mais avec un, deux ou trois cylindres s'emboîtant les uns dans les autres, à la façon des tubes d'un télescope. On économise ainsi de la surface et on gagne en volume, par la hauteur. Je rappelle qu'un gazomètre de ce type est en service à l'usine à gaz d'Annecy. On construit également, depuis une quinzaine d'années, un autre type de gazomètre, d'invention allemande, appelé gazomètre sec ou à piston. Ne comportant pas de cuve, donc pas d'eau, il est constitué par un long cylindre à l'intérieur duquel monte ou descend, selon que le gazomètre se remplit ou se vide, un piston en forme de parapluie. Un joint spécial assure l'étanchéité entre les bords du piston et la paroi interne du cylindre. L'économie du système réside en sa légèreté. L'absence de cuve pleine d'eau, d'un poids énorme permet la construction de fondations moins importantes, partant moins coûteuses. Enfin, l'on n'a pas à se préoccuper du réchauffage de l'eau de la cuve, dans les pays où l'hiver se fait particulièrement sentir. Un gazomètre de ce type, contenant 100.000 mètres cubes de gaz, est en service à la Société du gaz de Paris. Une croyance populaire veut que le voisinage d'un gazomètre constitue un grave danger, avec menace constante d'explosion, notamment si éclate un incendie dans l'usine même ou aux alentours. C'est là une crainte tout à fait

chimérique. Que les citadins et mieux les proches voisins d'une usine à gaz soient rassurés. L'inflammation du contenu d'un gazomètre peut, bien entendu, aggraver la violence de l'incendie, mais il n'y a pas à craindre d'explosion. Pour que celle-ci se produise, il faut qu'il y ait mélange l'air et de gaz, dans des proportions déterminées. Sans mélange, aucun risque d'explosion.

Peut-être, quelques-uns d'entre vous, se souviennent-ils d'une formidable explosion qui se produisit à l'usine à gaz municipale de Genève, le 23 août 1909, à 4 h. 1/4 après-midi. Il y eût malheureusement des victimes : 13 personnes, dont 3 ingénieurs furent tués et une cinquantaine de personnes furent blessées. Le bruit avait immédiatement couru que l'un des grands gazomètres avait fait explosion. Mais l'enquête révéla qu'il y avait eu une fuite importante de gaz dans le bâtiment des compteurs de fabrication. Le gaz s'y accumulant forma ainsi avec l'air, un mélange détonnant qui s'enflamma à un bec voisin allumé. Les débris du bâtiment violemment projetés par l'explosion, criblèrent de trous le gazomètre, laissant ainsi échapper le gaz qui brûla avec de longs jets de flammes. Dans des conditions analogues, une catastrophe se produisit à Hambourg, le 8 décembre 1909, et bien entendu, le gazomètre fut, en premier lieu incriminé. Faites un trou avec un poinçon dans la tôle d'un gazomètre rempli de gaz et présentez une flamme. Le gaz sortant avec pression brûle comme un bec de fort débit. C'est là l'expérience que réalisa en Angleterre, l'ingénieur Samuel Clegg. Celui-ci qui rencontrait des difficultés pour obtenir l'autorisation d'installer un nouveau gazomètre, — l'industrie du gaz était alors à ses débuts — avait réuni dans l'usine, la délégation chargée d'étudier sa demande. Et, au grand effroi des membres de la commission, il fit l'essai indiqué plus haut, afin de bien leur prouver qu'il n'y avait aucun danger.

En fait, on peut dire que depuis qu'existe l'industrie du gaz, l'on n'a pas d'exemple d'explosion de gazomètre. Au surplus, durant la guerre de 1914-18 et celle récente de 1939-40, de nombreux gazomètres furent atteints par des obus ou par des bombes incendiaires d'avions, comme ce

fut le cas, récemment à l'usine à gaz de Brest. Il y eut incendie ; les gazomètres enflammés se vidèrent, mais sans explosion. Pour en terminer avec la question gazomètre, indiquons qu'à Paris, un de ces appareils a 225.000 mètres cubes de capacité et qu'en Angleterre, certain de ces réservoirs atteint jusqu'à 500.000 mètres cubes. Rappelons que les 3 gazomètres en service à l'usine à gaz d'Annecy ont une capacité respective de 750 mc., 870 mc. et 3.000 mc. ; au total 4.620 mètres cubes. Je reviens maintenant à notre sujet local que cette parenthèse a laissé quelque peu de côté. La transformation des becs publics papillon en becs à incandescence Auer fut suivie quelques années plus tard, de l'installation d'appareils automatiques d'allumage et d'extinction. Sautillant dans les ténèbres, zigzaguant d'un trottoir au trottoir opposé et d'une rue à l'autre rue, ainsi disparut la petite flamme de la perche portée par le brave allumeur de candélabres, que fait délicieusement revivre le bon Courteline dans « Le train de 8 h. 47 ».

Les émissions de gaz de l'usine d'Annecy, qui étaient de 391.629 mc. en 1901, passèrent successivement à 549.593 mc. en 1910 ; 1.057.744 mc. en 1924 ; 1.173.032 mc. en 1932 et 1.467.336 mc. en 1940. Le nombre d'abonnés a progressé de 838 en 1900 à 2.129 en 1910 ; 3.483 en 1924 ; 5.040 en 1932 et 6.669 en 1940. L'émission maxima journalière qui était de 6.800 mc. pendant l'été 1938 à été de 7.400 mc. durant l'été de 1941. La longueur totale des canalisations de distribution de gaz est de 42 kilomètres. L'importance de la population desservie est de 23.923 habitants. Parallèlement au gaz, M. Louis Aussedat, qui dirigea la Société des Forces du Fier de 1904 à 1935, installa et développa considérablement la partie électrique. Ce fut d'abord la construction de l'usine hydro-électrique de Brassilly d'une puissance de 1.800 kw, puis l'aménagement de celle de Chavaroche de 7.200 kw. Le réseau de distribution se développa de telle sorte qu'il atteint actuellement 360 km. en lignes de haute tension et 375 km. en lignes de basse tension. Entre temps — notamment par convention du 31 décembre 1927 et par avenants ultérieurs — et en vue tant de la modification des prix de vente de l'énergie électrique et du

gaz, que de la nécessité d'étudier et développer les deux services, l'expiration de la concession était reportée au 1er juillet 1965. En 1906, 30 lampes à arc furent installées aux différents carrefours et principales artères de la ville. En 1910, on procéda à l'installation de l'éclairage électrique du Jardin public et en 1913 à celle de l'esplanade du Pâquier. Mais ce ne fut qu'en 1918 que l'éclairage public au gaz disparut définitivement pour faire place totalement à l'éclairage électrique. Actuellement 591 lampes à incandescence assurent l'éclairage public. Le système d'allumage et d'extinction est pratiqué avec commande à distance — de l'usine de Brassilly — par injection dans les réseaux, de courant à haute fréquence musicale, agissant sur des relais appropriés.

Le nombre d'abonnés est successivement monté de 400 en 1905, à 2.990 en 1914 ; 6.750 en 1920 et 19.158 en 1940. Le nombre de communes desservies est de 40 pour une population de 48.761 habitants. L'énergie distribuée sur les réseaux qui était de 33 millions de kilowats-heures en 1930 est présentement de l'ordre de 12 millions de kwh., par l'usine de Brassilly et 42 millions de kwh. par l'usine de Chavaroche. L'œuvre de M. Louis Aussedat est poursuivie par M. Devant, Directeur général, sous l'active impulsion de M. Léon Laydernier, l'animateur et toujours vigilant président du Conseil d'administration des Forces du Fier. Soulignons la grande docilité de la fée électricité qui se prête merveilleusement aux illuminations, pour rappeler les voûtes de feu de notre superbe avenue d'Albigny, ainsi que l'éclairage par réflecteurs des monuments et bâtiments publics, (Château, Préfecture, Hôtel de Ville, Visitation, etc.), éclairage qui en fait admirablement ressortir le caractère architectural et exprimons l'espoir de revoir bientôt ces illuminations.

C'est sur ce souhait et avec les quelques chiffres précédents quoique cités sans commentaires, — mais qui prouvent bien néanmoins combien la question lumière et énergie a contribué au développement de notre ville — que se termine l'exposé de mon sujet.

Il me reste toutefois à remplir l'agréable devoir de remercier les personnes et chefs de services, à la tête des di-

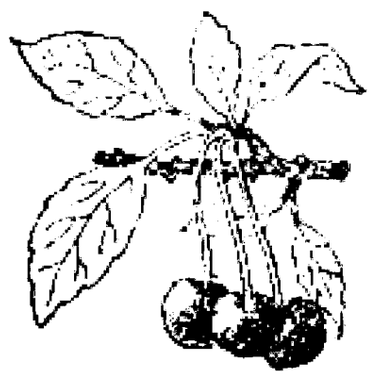
verses administrations : Archives municipales ; Archives départementales ; Société des Forces du Fier ; Bibliothèque de la Florimontane, qui ont bien voulut faciliter ma tâche, en me permettant soit de puiser dans les documents dont elles disposaient, soit en m'orientant dans les recherches à effectuer.

Pour conclure, peut-on prévoir ce que réserve l'avenir ? Certes, l'amélioration est prodigieuse, si l'on compare la torche fumeuse de nos ancêtres avec la brillante ampoule électrique de nos jours. Mais le siècle du progrès et l'ère des découvertes, ont-ils dit leur dernier mot, quant à la lumière artificielle ? Assurément non, car de même que sans fil, se transporte la parole, pourquoi ne pas entrevoir la diffusion de la lumière et de l'énergie, sans câbles, et, dans chaque cité ou agglomération la suppression des milliers d'ampoules électriques actuelles, remplacées par un unique globe de feu, placé à hauteur judicieuse, — véritable petit soleil de nuit, — source d'éblouissante lumière et de bienfaisante chaleur ?...

Mais ceci est du domaine de l'avenir et c'est là le travail de demain.

Annecy, le 5 Novembre 1941.

Théobald Falletti.



UN CENTENAIRE

L'invasion espagnole en 1742

A l'heure où l'étoile du Roi Soleil commençait à pâlir, le duc de Savoie, Victor-Amédée II, entrait en possession de la Sicile (qu'il devait échanger peu après contre la Sardaigne), et prenait rang dans la famille des rois.

En 1730, il renonçait au trône en faveur de son fils unique Charles-Emmanuel III.

Reconnu roi de Sardaigne et duc de Savoie le 3 septembre 1730, Charles-Emmanuel « homme honorable, consciencieux, travailleur infatigable, observa en politique la consigne de ses prédécesseurs : conserver et fortifier le présent, s'efforcer d'étendre le domaine, prévoir l'avenir. Il est fâcheux pour sa mémoire en Savoie, qu'à son règne, se rattache le triste et pénible souvenir de l'occupation espagnole, prolongée et vexatoire, parfois odieuse » (Général Bordeaux).

La mort de l'Empereur d'Autriche Charles VI, survenue le 20 octobre 1740, avait allumé la guerre de la succession d'Autriche et mis aux prises les plus puissantes nations d'Europe.

Par un acte appelé la « Pragmatique Sanction », l'empereur avait légué à sa fille Marie-Thérèse de Habsbourg, mariée à François, grand-duc de Toscane, de la maison de Lorraine, toutes les possessions héréditaires, c'est-à-dire l'Autriche proprement dite, la Hongrie, les Pays-Bas, le Milanais et le duché de Parme. Il avait fait approuver par toutes les puissances européennes sa pragmatique, comptant assurer à Marie-Thérèse, la possession de son héritage, et à l'époux de cette dernière, la dignité d'empereur. Moins confiant, le prince Eugène de Savoie avait dit : « Deux cent mille hommes valent mieux que toutes les pragmatiques du monde. »

Effectivement, à peine Charles VI avait-il disparu, que les prétendants réclamèrent leur part de succession. L'électeur de Bavière, Charles-Albert et l'électeur de Saxe, roi de Pologne, Auguste III, le roi d'Espagne Philippe V et le roi de Prusse Frédéric II, se liguèrent pour dépouiller Marie-Thérèse. Louis XV lui-même signa un traité d'alliance avec l'électeur de Bavière qui allait se faire élire empereur à Francfort sous le nom de Charles VII.

Charles Emmanuel III ayant pris position en faveur de Marie-Thérèse, en joignant ses 29.000 hommes aux 11.000 dont disposait la reine pour la défense de la Lombardie, le roi d'Espagne Philippe V se promettant d'obtenir une principauté pour son fils don Philippe, envoya une armée

sous les ordres de ce jeune Infant de 22 ans, chargée de lui conquérir un trône au-delà des Alpes.

Les Espagnols, venus de Barcelone, s rassemblaient en mai 1742 en Provence ayant leur poste de commandement à Grassd et fin août leur avant-garde, dirigée par M. d'Aramburu franchissait le Galibier.

Dans la soirée du 2 septembre don Philippe cantonnait à Valloires, en Maurienne et dès le 6 septembre, de Saint-Jean-de-Maurienne, le commandant de l'armée d'occupation commençait à adresser d'impératifs manifestes aux Syndics Savoyards en se parant de titres impressionnants, dont les cartons de nos Archives départementales de Chambéry et d'Annecy conservent de nombreux exemplaires tels que ceux-ci : Comte Ignace François de Glimes de Brabant, baron de Samar, Seigneur de la Fallice, commandeur de Belvis dans l'ordre d'Alcantara, capitaine général des armées de Sa Majesté Catholique et de la principauté de Catalogne, Lieutenant-Colonel des gardes Valonnes et commandant général de l'armée qui est en Savoie sous les ordres du Sérénissime Seigneur l'Infant don Philippe.

C'est du don quichottisme retentissant, dont ne veut pas être en reste le compère intendant qui s'apprête à moissonner, palper et pressurer au profit des Castillans, des Asturiens et Andalous en se gratifiant des titres de « Don Cenon de Somodeville, Marquis de la Ensenada, Commandeur de Piedra Buena de l'ordre de Calatrava et de Carrizosa dans celui de Saint-Jacques du Conseil de S. M. C., Secrétaire de l'amirauté générale d'Espagne et des Indes, Intendant Général de l'armée et marine, Secrétaire d'Etat et de guerre de Mgr don Philippe, grand Amiral et généralissime des troupes d'Espagne en Italie.

De prime abord, il faut essayer de justifier l'expédition entreprise « d'autant que le roi de Sardaigne, malgré les liens du sang, amitié et bons rapports qui subsistaient entre lui et le Roi d'Espagne, non seulement avec ses armes s'est opposé aux progrès de celles de S. M. en Lombardie, mais le 5 juillet, il lui a déclaré la guerre dans le Camp de Caligarola sans aucune raison, et dernièrement, il a passé la Panare pour attaquer l'armée de S. M., l'empêchant de recouvrer les états qui, par toutes sortes de titres et droits,

lui appartiennent dans cette partie de l'Italie. S. M. voulant prendre la satisfaction que la justice de sa cause et l'honneur de sa couronne exigent, a résolu d'entrer dans les Etats du roi de Sardaigne ».

L'Infant ordonne à toutes les villes, bourgs et autres lieux de Savoie d'envoyer dans les cinq jours leurs députés jurer obéissance et régler les contributions nécessaires à l'entretien des troupes. Le versement des armes et munitions est exigé et il est défendu sous peine de mort, de correspondre avec le roi, ses ministres et ses sujets.

Des camps d'Aiguebelle et de Montmélian, les réquisitions pleuvent comme grêle pour que dans les trois jours, les livraisons soient faites au Commissaire des Guerres Solano, à Saint-Pierre d'Albigny dont la localité avait été livrée au pillage.

Les récoltes compromises par la sécheresse, les hannetons, les gelées, étaient à peu près nulles et voici que pour comble d'infortune, les exactions s'abattent sur les paysans désolés.

Se préoccupant du sort de la Savoie, qu'il ne devait pas abandonner, étant certain d'y trouver de vaillants soldats résolus à défendre leur sol et à chasser les envahisseurs, contrairement à l'avis du vieux marquis d'Oméa, Charles Emmanuel, malgré la saison avancée, lança une armée de 16.000 hommes sur les cols alpestres, au début d'octobre 1742, répartis en deux colonnes. L'une de 6.000 sous le commandement de Schulembourg ayant franchi le Mont-Cenis atteignait le vendredi 7 octobre Saint-Michel-sur-l'Arc tandis que celle du Roi descendait le Petit-Saint-Bernard et par Bourg-Saint-Maurice et Ayme, arrivait le jeudi 6 octobre à Moûtiers, accueillie avec enthousiasme par la population ayant à sa tête le vieil Archevêque de Tarentaise, Mgr d'Arvillard (1).

Il y avait là le marquis Victor Amédée de Seyssel d'Aix (2), le baron de Menthon de Lornay, que secondait

(1) François-Amédée Millet d'Arvillard, successeur et neveu de Mgr François-Amédée de Millet de Challes. Né le 4 mars 1664. Evêque d'Aoste en 1699 transféré au siège de Tarentaise en 1727, mort le 28 août 1744.

(2) Né en 1679, participa aux campagnes de 1690 et de 1700, se distinguant à la défense de Turin en 1706 où il fut blessé trois fois. Prit une part active aux actions qui se déroulèrent dans les Alpes contre l'armée franco-espagnole, qui lui valurent en 1744 le grade de lieut. général. Gouverneur de Turin en 1749, mort à Chambéry, le 16 février 1754. Il avait été ambassadeur de Savoie à Londres.

le baron du Verger, tandis que le lieutenant-colonel d'Entremont opérait une diversion par les Chapelles et le Cormet d'Arêches ; de la Tarentaise sur Beaufort, un détachement se dirigeait sur le col de Tamié, pour Annecy et du Verger, par les Bauges, arrivait au col du Frêne (3).

Les troupes du général Acquaviva abandonnèrent successivement Saint-Pierre d'Albigny, Montmélian, Aiguebelle et Cruet, refoulées sur les Marches, où le comte de Glimes opposa une certaine résistance pour permettre à la garnison de Chambéry de se replier le 15 octobre sur Chapareillan et se réfugier sous le fort de Barraux.

Ne les poursuivant pas au-delà de la frontière, Charles Emmanuel s'installa à Montmélian.

Bien vite, l'heureuse nouvelle de la libération se répandit à travers la Savoie, où l'allégresse régnait, de la Maurienne au fond du Chablais.

Le Sénat de Savoie, suivi des notables et des délégués de nos cités apportaient au légitime Souverain l'expression de la joie causée par son retour.

Annecy avait chargé de cette agréable mission le baron de Gye et Richard, syndics ; M. Perravex et le comte d'Aviernoz (1).

Thonon avait député le comte de Sonnaz.

Quant aux Rumilliens, M. de Savoiroux, pour lors premier Syndic, se trouvant hors d'état de faire le voyage de Montmélian, à cause de son âge, M. le comte d'Hauteville, Joseph Perret, Claude Thomasset et Thomas Descôtes furent délégués.

Du Camp de Montmélian, M. de Boringe (2) écrit au baron du Villard à Bonneville, qu'il ne néglige aucune occasion, pour rendre service à la province du Faucigny. Il l'avise que les contingents de blé ne se font que jusqu'à Saint-Pierre d'Albigny.

La saison est très mauvaise et la température très rigoureuse en ce déclin de 1742, aussi les effectifs des bataillons

(3) Rev. Savoisienne, 15 octobre 1870. p. 76.
(1) Archives Haute-Savoie, dos. IV C 32. La famille Noyel de Bellegarde, originaire des environs de Chambéry a possédé à St-Romain le comté de Boringe du 20 novembre 1696 au 17 déc. 1744 (Monographie de Reignier, p. 150).
(3) L'Armorial parle de Gye comme M. Pissard dans ses extraits de 1887, tandis que M. L. Folliet (Rev. Sav. 1941, p. 203), met de Gyez.

du roi de Sardaigne, répartis dans les cantonnements de Chambéry, des Marches, d'Aiguebelle, Myans, Apremont, Montmélian diminuent-ils à vue d'œil du fait des maladies et des défections. La dizaine de milliers d'hommes qui restaient n'avaient qu'un moral peu brillant, car les crêtes des Alpes étaient couvertes de neige et il ne fallait plus compter beaucoup sur une aide efficace d'au-delà des monts, aussi la situation apparaissait-elle précaire, des Marches à l'Isère, sur le front couvert par des retranchements occupant le couvent de Notre-Dame de Myans, la ferme de Faveras et le château d'Apremont.

Au camp de Barraux, les Espagnols se disposaient à reprendre l'offensive, d'autant plus qu'un changement s'était produit dans leur commandement. L'apathique comte de Glimes venait d'être remplacé par Don Jayme Miguel de Gusman, marquis de La Mina, comte de Pezuela, Grand d'Espagne, avec lequel, par la suite, don Philippe sera d'ailleurs souvent en mésentente.

S'exposer à combattre dans des conditions déplorables, avec des troupes épuisées, transies par un froid extrêmement rigoureux posait à Charles Emmanuel un angoissant problème. Il se décida à repasser les Alpes quand il sentit sa ligne de retraite menacée dans la vallée de l'Isère et après certains engagements pour couvrir le repli depuis Saint-Pierre d'Albigny, d'une part à travers la Tarentaise pour franchir le Petit Saint-Bernard, d'autre part remontant l'Arc pour gagner le Mont-Cenis, le cœur rempli de tristesse et de sombres prévisions, il voyait fin décembre, la Savoie aux mains des Espagnols, ayant perdu la majeure partie de ses meilleures troupes.

Un mois plus tard, celles restées sous le commandement du comte d'Allinges-Coudrée d'Apremont (1) se distinguèrent dans la sanglante bataille de Campo-Santo du 8 février 1743, où le Chablaisien se couvrit de gloire et tomba mortellement blessé. Il mourut à Modane, le 27 février, après que le roi lui eut témoigné son estime et sa reconnaissance en le nommant grand écuyer de Savoie et en lui conférant le collier de l'ordre de l'Annonciade.

(1) François-Louis-Emmanuel d'Allinges Coudrée, comte d'Apremont, né le 28 juin 1682, colonel des dragons de Genevois, vice-roi de Sardaigne en 1738.

Le combat avait duré tout le jour et fut des plus meurtriers, mais la victoire resta aux autro-sardes et les Espagnols abandonnant leurs positions furent rejetés sur l'autre rive du Panaro, ayant subi des pertes trois fois plus élevées.

Le nouvel an de 1743 voit les légions en marche des envahisseurs qui vont, durant six années, qui paraîtront, jusqu'au 11 février 1749, longues comme des siècles (1) soumettre nos infortunés compatriotes à leurs caprices, à leurs violences et à leur cupidité. Ce furent des années de misère dont nous retrouvons de douloureux échos dans l'ensemble des monographies de nos bourgades de Savoie.

Que de pauvres gens taillables et corvéables à merci. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à parcourir, entre autres, les intéressants extraits des archives communales d'Annecy, rassemblés par le secrétaire Charles-Eugène Pissard.

Du Pont-de-Beauvoisin avaient été réglés les mouvements des divers escadrons espagnols (2) auxquels étaient assignés leurs cantonnements :

Première Division

De la Reine, 3 : Pont-de-Beauvoisin, Les Echelles.

Marthe, 3 : Saint-Pierre d'Albigny et Saint-Jean de la Porte.

Belgia, 2 : Cluses, Taninges, Samoëns.

Sagurte, 3 : Sallanches, Passy, Megève, Flumet et Magland.

Numancia, 2 : Conflans, puis Saint-Julien.

Deuxième Division

Gardes du Corps, 3 : Annecy.

Bourbon, 3 : Bonneville, Annemasse, Viuz, Boège, Fillinges, Saint-Jeoire.

Estramadoure, 3 : Thônes, Talloires, Menthon, Saint-Jorioz, Grand-Bornand, Saint-Jean de Sixt.

Braban, 3 : La Roche, Thorens, Cruseilles, Saint-Julien.

France-Frise et Mérida, 2 : Thonon.

(1) Burnier (*Histoire du Sénat de Savoie*, Mém. Acad. de Savoie, T. VII, livre VIII, chap. IV).

(2) Archives Départ. d'Annecy, Dossier I√ C 29.

Troisième Division

Carabiniers Royaux, 4 : Saint-Genis et Yenne.
Le Prince, 2 : Chambéry.
Calatrava, 2 : La Rochette, Les Villards, puis Evian.
Pavie, 2 : Moûtiers.
D'Estramadoure, 1 : Lescheraine, La Motte, Bellecombe.

Quatrième Division

Grenadiers Royaux, 1 : Rumilly.
Seville, 2 : Montmélian.
Saint-Jacques, 3 : Faverges, Rumilly et Carouge.
Montreza, 2 : Les Marches et Apremont.
La Reyne, 3 : Saint-Jean de Maurienne, Saint-Julien, Saint-Michel de Maurienne.
Lusitania, 2 : Saint-Jeoire, La Ravoire, Challes.

Le marquis de Sada, avec les régiments de Galice et d'Asturies, appelés à y tenir garnison, s'est installé à Chambéry à la fin de décembre avec le titre de Gouverneur de la Savoie, accompagné de ceux de : François de Manuel de Sada et Antillon, grand Castillan d'Amposta, Baillif de Mirabet, commandeur dans les commanderies de Saint-Jean de Saragosse, Mouzon, Carboneres et Castellot, dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Gentilhomme de S. M. C. Lieutenant général de ses armées et Gouverneur politique de la Savoie, pour S. A. R. l'Infant don Philippe, s'empresse d'ordonner, de requérir et de menacer.

De son côté, don Joseph de Flodorp, brigadier d'armée, chevalier de Saint-Jacques, est arrivé à Annecy avec 600 dragons, et sans perdre un instant, dès le 1er janvier 1743, exige que dans les trois jours, les châtelains, syndics et conseillers de communautés du Genevois, Chablais, Faucigny, adressent la liste des officiers et soldats renvoyés par le Roy de Sardaigne.

On prévoit, bien entendu, qu'une députation retournera prêter obéissance à l'Infant don Philippe pour recevoir les ordres du Grand-Baillif de Sada, régler et traiter des Contributions à fournir et généralement faire tout ce qui sera requis et nécessaire.

Les autorités occupantes (pour reprendre un terme d'une tragique actualité), exigeaient la livraison de milliers de

coupes de froment, orge, seigle, avoine. Les premières fournitures faites par Cluses furent dirigées sur Moûtiers et sur Annecy, du foin, de l'avoine, etc.

Les Clusiens supplièrent l'Infant de ne pas trop exiger parce que la récolte précédente avait été très mauvaise et pour obtenir d'être traitée avec plus de miséricorde, la communauté alléguait qu'elle ne payait au Souverain Sarde que 1.800 livres d'impôts.

Une minutieuse enquête fut ordonnée et l'on exigeait de fournir dans les cinq jours la déclaration de la quantité de grains, de foin, de paille et du bétail de chaque exploitation, ainsi que le nombre de personnes composant chaque famille.

« Le 12 janvier, était arrivé à Thonon, don Bernard d'Estrada, en qualité de ministre des finances et de la guerre. Tous les effets du gouvernement sarde lui sont remis. Il exige 400 lits dans le couvent des Minimes, devenu hôpital, 500 autres pour les casernes, de plus, le logement de 950 chevaux dans le voisinage. Les troupes arrivées le 24 janvier et réparties à Douvaine, Evian, Meillerie et à Abondance, ravagent les campagnes, volent les bestiaux, brutalisent les habitants... » (1).

L'intendant de la Ensenada exige que soient payés dans les douze jours, les soldes de la taille de l'an passé et l'augmentation imposée en 1742 (2).

Le baron Joseph d'Avilles est Intendant général à Chambéry, aussi se charge-t-il de mander auprès de lui, dès janvier 1743, tous ceux qui sont susceptibles de l'éclairer utilement, entre autres en ce qui concerne les différends que MM. de Genève ont eus jusqu'ici avec le roi de Sardaigne. De ce nombre était le juge mage de Saint-Julien, Charles-Antoine Paget (25 mars 1681-4 novembre 1764) père de Joseph-Marie Paget (25 mars 1725-22 avril 1810), dernier prince Evêque de Genève (3).

La bourgade de Saint-Julien fut occupée par un escadron de dragons du régiment de Frise aux ordres de don Antonio de Osez, de Saragosse, et de don José Espinozza, cornette du régiment, porte étendard.

(1) *Histoire de Thonon*, Mgr Piccard. Acad. Salésienne. Annecy, 1882, p. 287.
(2) Archives Départ. Haute-Savoie, dos. 1V C 29.
(3) Revue Savoisienne de 1881 « Famille Paget ».

En général, les occupations de cantonnements se firent sans difficultés, cependant à Saint-Julien-en-Genevois, un incident se produisit quand vingt-cinq jeunes Thononais voulurent s'opposer à l'avance des cavaliers de don Bernard d'Estrada. Ayant été pris, ils furent condamnés au bannissement et La Mina fit décréter par don Philippe, le pillage et l'incendie de Thonon. L'Evêque de Grenoble et la marquise des Marches, d'origine chablaisienne, habitant Chambéry, intercédèrent en faveur des jeunes patriotes. Thonon fut épargné, mais le décret de bannissement maintenu (4).

Depuis le samedi 5 janvier 1743, don Philippe s'est installé à Chambéry, et le 11, le Conseil d'Annecy a député le comte de Menthon d'Aviernoz et l'avocat Ruphy pour gérer et négocier conjointement ou séparément à Chambéry ou ailleurs toutes les affaires concernant la Province du Genevois. Thônes La Clusaz, les Clefs et autres homologuent ce choix. Dans le Chablais, les comtes de Sonnaz et de Brotty de Neuvecelle sont désignés.

Pour se conformer aux ordres de l'Infant, en date du 27 janvier, intimant à tous les vassaux de ses Etats de Savoie, de se trouver le 25 février, personnellement ou par procureur, à Chambéry, pour prêter entre ses mains, serment de fidélité au Souverain espagnol, dom Honoré Revoux, prieur de la Chartreuse de Ripaille, également mandataire des pères de la Chartreuse de Vallon, paroisse de Bellevaux, en Chablais, s'était transporté dans la région du Salève le 19 février 1743 à la Chartreuse de Pomier, pour désigner devant Me Laurent Borgel, notaire au Châble : dom André Geaulue, prieur de la Chartreuse d'Aillon et Seigneur de Lathuille, afin d'aller « promettre d'être vrai et fidèle vassal ».

Ce même jour, les communautés de Présilly et de Beaumont désignaient Jean Antoine de Menthon, comte d'Aviernoz et Jacques Ruphy, avocat au Sénat, tous deux conseillers d'Annecy, à cet effet.

L'avocat Biord, de Chambéry, a adressé aux nobles Syndics et conseils du Faucigny, les édits à l'occasion de

(4) Hist. de Thonon.

la prestation de serment de fidélité, avec ordre du marquie de la Ensenada concernant la publication dans la province.

Don François de Azme, commissaire des guerres est Intendant du Faucigny à Bonneville, ayant avec lui, don Thomas de Corbattan, colonel de dragons de Pavie, tandis que don François de Barrioz est major du régiment de Séville à Cluses.

A Annecy, on s'était préoccupé de trouver un emplacement près de l'hôpital pour servir de cimetière, afin de prévenir l'infection causée par les transports et sépultures des cadavres de soldats espagnols décédés audit hôpital. Dans le cimetière de Saint-Maurice, il n'y a ni un terrain assez spacieux, ni assez profond pour en ensevelir un si grand nombre.

A Bonneville, on a reconnu les bâtiments des Barnabites pour y établir un hôpital de 400 lits.

A Chamonix, on refuse de fournir de gré à gré, aux bouchers de la troupe, les bestiaux destinés aux deux compagnies cantonnées à Sallanches.

L'Intendant général d'Avilles prescrit au baron du Villard d'ordonner aux Syndics des villes et villages du Faucigny d'éviter tout commerce avec le Piémont, car les paysans qui seraient soupçonnés avoir trafiqué subiront la peine de mort et confiscation de leurs biens. Egalement souffriront la même peine ceux qui serviront de guides ou indiqueront le chemin aux déserteurs.

Il faut croire qu'indépendamment des déficiences physiques et des coupes sombres faites par la grande moissonneuse, d'autres vides se creusaient dans les effectifs de l'Infant par suite des défections, car le brigadier d'armée de Flodorp, qui d'ailleurs à Annecy, ne sera pas épargné avant la fin de la campagne, porte à la connaissance des Savoyards, qu'une prime de 33 livres sera versée à tout habitant ramenant un déserteur à l'autorité militaire. Cette offre de quelques deniers laissait fort indifférents ceux qui, au pays Allobroge, ne prisent guère la suspicion, la contrainte, ni la délation, mais se réjouissaient au contraire, de voir s'égailler les éphémères occupants de S. A. R. C'était tant de bouches inutiles de moins à nourrir.

Rumilly qui avait opposé, en mai 1630, à Louis XIII,

lors de la guerre pour la succession du marquis de Montferrat, une résistance héroïque, et dont la fière réponse des courageux défenseurs fidèles à leurs princes « Et Capoué » (Et quand même...) est restée populaire, reçut aussi les nouveaux occupants d'un régiment de Saint-Jacques, ayant mission de se rendre à Carouge.

Quand ils se présentèrent devant la cité albanaise, qui est vraiment par son histoire, par ses traditions, comme la personnification de la valeureuse Savoie, un bourgeois, Marcoz d'Ecle, répondit à ceux qui le sommaient de déposer les armes, ces énergiques paroles : «Sont-tlié voutré...» (sont-elles vôtres ?) (1).

Les bonnes religieuses du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Rumilly étaient dans l'admiration en voyant défiler les troupes de l'Infant. « On ne pouvait rien voir de plus beau que leurs chevaux et la richesse de leurs étendards et de leurs uniformes. Tout annonçait la grandeur de leur Souverain. Ils défilaient sâbre au clair ayant des plastrons brodés en or, des bandoulières garnies d'argent, ainsi que des aiguillettes ». Candidement admiratives, elles notent que « lorsqu'on les eût vus et qu'on eût connu leurs manières polies et honnêtes, on perdit bientôt l'idée effrayante que l'on s'en était fait. Ils aiment passionnément (!!) les Savoyards. L'on ne dirait pas qu'ils sont parmi nous comme ennemis, selon les lois de la guerre, mais comme frères et amis. Ils observent une exacte discipline, ce qui fait que l'on aura moins de peine à supporter les fléaux de ce conflit qui fait augmenter chaque jour la cherté des denrées et charge le pauvre peuple de nouveaux impôts ».

« Celui de la « *capitation* » (2) mise sur chaque personne des artisans, paysans, domestiques et autres, alarma beaucoup. L'exactitude avec laquelle ils exigent qu'on les paye, donnant force de brigade pour la faire acquitter tous les mois, de même que la taille déjà taxée par nos premiers maîtres, sans accorder aucun délai, fait que ceux qui ne peuvent pas travailler pour gagner, sont bien à plaindre ».

(1) Itinéraire Historique par François Descostes (voir Croisollet, Hist. Rumilly).
(2) Ce terme vient du latin « *caput* » tête signifiant taxe par tête.

L'enthousiame en faveur de ceux « qui aimaient passionnément les Savoyards » ne semble avoir été qu'un feu de paille, si nous en jugeons par les lignes qui suivent : « On nous obligea à fournir des denrées pour l'armée. Il fallut contribuer pour 20 coupes de froment ; nous avions déjà assez de peine d'en avoir pour notre entretien, mais il fallait prendre patience. C'est en vain qu'on aurait résisté. M. de la Ensenada, intendant général de l'armée n'est pas tendre ; il ne fait d'exception pour personne, et c'est ce qui augmente nos inquiétudes dans la misérable situation où nous sommes, pouvant à grand peine vivre. Si l'on est obligé souvent à de pareilles contributions, que devenir ? » (3).

Ce fut bien la question angoissante que se posèrent les Savoyards, au cours des six années de misère qui précédèrent le Traité d'Aix-la-Chapelle du 18 octobre 1748.

Ah que l'horrible imposition
De la « taille » et « capitation »
Ne consomme plus la tristesse
Des gens déjà mis en détresse...

dira l'abbé Jean-Marie Frère, l'ancien « lecteur » de Victor-Amédée II, en ces temps de calamités (4).

Les charges étaient écrasantes du fait des réquisitioins et superpositions « *accolla* », tailles et capitation, aussi, si, suivant le vieil adage, la façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne, la façon d'exiger était draconienne, accompagnée de mesures coercitives constamment menaçantes et fort étonnantes de la part de ceux qui soi-disant, nous chérissaient tant.

Pour nous en convaincre, il convient de se reporter au « Mémoire sur la Savoie » présenté au cabinet de Versailles, durant cette domination espagnole, par M. de Bonnaire, directeur des fermes royales de France, à Châlons, chargé de missions secrètes à Genève, rapport fort intéressant, dont les annotations marginales sont attribuées au marquis d'Argenson et que l'érudit abbé Ducis eût la bon-

(3) Mémoires de la Sté Savoisienne d'Histoire, Chambéry, 1884, p. 888.
(4) Né à St-Julien le 3 janvier 1703, Dr en théologie de l'Université de Turin, prêtre le 8 mars 1727, Curé de Collonges-sous-Salève le 20 août 1735 avec en plus Bossey le 10 février 1741, mort le 17 août 1777.

ne fortune de découvrir chez un bouquiniste parisien lors de l'Exposition de 1867 (1).

La Savoie versait ordinairement au roi de Sardaigne, annuellement, un million 988 mille livres, soit :

La taille	1.988.000
Les fermes	950.000
Les postes	6.000
La saline de Moûtiers	12.000
Revenus casuels	20.000
Total Liv.	1.988.000

Du fait de la « capitation » imposée par les chefs de corps d'occupation militaire, à raison de deux livres par tête, les charges s'élevèrent à :

Taille ordinaire	1.000.000
Majoration espagnole	38.000
Capitation	1.700.000
Fermes	940.000
Postes	6.000
Salines	12.000
Revenus casuels	20.000
Total Liv.	3.716.000

(Ne sont pas comprises les réquisitions en nature évaluées en un an à plus de 10.363 livres).

Répartition mensuelle de la capitation espagnole : Province de Savoie : 44.371 livres ; Chablais et bailliage de Gaillard : 9.472 ; Genevois et bailliage de Ternier : 32.785 ; Faucigny : 21.981 ; Maurienne : 15.932 et Tarentaise : 17.054 livres (2).

Il est douloureux de constater que l'heureuse réforme de l'institution du cadastre, unique alors en Europe, ne profita d'abord qu'à l'occupation espagnole pour quadrupler momentanément nos impôts. Un premier édit du 9 avril 1728 pour répartir plus équitablement les impositions avait ordonné la création du cadastre et supprima tous les privilèges d'exemption dont jouissaient les villes, la noblesse et le clergé. Cet important travail coûta dix ans d'efforts et des sommes considérables (3).

(1) Rev. Savoisienne. 1870, p. 33, 47, 62. Brochure L. Thésio, Annecy, 1870.
(2) Profession de foi du Patriote Savoyard par Jules Philippe, 1868.
(3) Mémoire Acad. Salésienne, 1888, p. 289 et XXI.

Une conséquence de cette longue épreuve fut de retarder de 30 ans les transformations sociales inaugurées par Victor-Amédée et continuées par Charles-Emmanuel : la répartition exacte de l'impôt basée sur l'égalité civique, résultat de l'immense travail du cadastre de 1730 et l'affranchissement des droits féodaux. Ce ne sera que le dimanche 21 mai 1772 que sera publié l'édit de Charles Emmanuel d'affranchissement de toute taillabilité, laods, cens et servis, complétant l'édit de 1771, ordonnant le rachat des rentes féodales. Les impôts féodaux auront vécu (4).

Alerte chez nos voisins

Les mouvements de troupes qui s'étaient produits en Savoie n'avaient pas manqué d'inquiéter vivement nos voisins d'Helvétie et particulièrement de Genève.

Le Conseil avait reçu en son temps de graves avertissements de Thelusson, représentant de la République à Paris, laissant entendre aux Magnifiques mandataires de la cosmopolite cité du bout du Léman que : « l'Espagne pourrait bien entrer, avec le roi de France, dans quelque négociation secrète et, pour conserver à l'Infant don Philippe, une plus grande place en Italie, promettre d'autres dédommagements au roi de Sardaigne. Genève pourrait être regardée à Madrid comme très propre à celà ».

Nullement décidés à faire les frais des machinations qui pouvaient se tramer, les membres du Conseil réunis à l'extraordinaire, décidèrent de mettre sur le champ, la ville en état d'alerte, prenant les mesures que la prudence exigeait et engageant la bourgeoisie à concourir à la garde des remparts.

Tandis que les préparatifs militaires se poursuivaient, une députation genevoise avait été dépêchée auprès de don Philippe pour essayer de se documenter sur les intentions de ce dernier. Les Genevois furent reçus avec courtoisie, mais ne purent rien apprendre de précis.

Le 18 janvier 1743, les Espagnols du régiment de Saint-Jacques, venus de Rumilly, dorés et argentés, occupaient

(4) Mémoire Acad. Salésienne, 1888, Ch. Lavorel, Cluses et Faucigny, p. 185. A propos du Cadastre, voir « Annecy en 1740 ». Rév. Sav., 1941 (L. Folliet), p. 151. Une émeute à Savigny (Fenouillet), Rev. Sav., 1907, p. 112.

Carouge, où ils laissèrent une garnison, ainsi qu'à Troinex et à Lancy.

Genève, mise en état de défense, avait l'aspect d'une ville assiégée tandis que des troupes suisses accouraient à son secours des cantons de Berne et de Zurich. Le Conseil général avait été assemblé, pour décider si ce secours serait demandé, et l'avis pour l'affirmative ne l'avait emporté que d'un petit nombre de suffrages ; il fallut faire des dépenses extraordinaires en cette circonstance ; l'impôt des gardes fut sextuplé pour tous les habitants aisés, et l'on remarqua à leur honneur qu'aucun d'eux ne se refusa à supporter une charge aussi pesante, et qu'au contraire, ils votèrent eux-mêmes pour l'établir.

Jean Picot rapporte qu'au mois de juin 1743, le Conseil eût à s'occuper du cas d'un seigneur savoyard, nommé de Bellegarde, qui avait des terres près de Genève. N'osant y aller à cause du séjour des Espagnols en Savoie, et désirant cependant ne pas s'en éloigner, il avait obtenu du roi de Pologne, électeur de Saxe, dont il avait épousé une sœur naturelle, une patente de chargé d'affaires de ce prince à Genève et demanda à être reçu en cette qualité dans la ville. Le Conseil trouvant cette requête sujette à beaucoup d'inconvénients, parvint à l'éluder.

Deux familles nobles ont porté le nom de Bellegarde. La première, originaire du lieu dit de Bellegarde, avait une maison-forte au-dessus de Magland, en Faucigny, sur la rive droite de l'Arve. La seconde, appelée Noyelli, devenu Noyel ou Noël, dont parle Ernest Daudet dans la « Revue des Deux Mondes » du 1er octobre 1903, marquis des Marches aux environs de Chambéry, possédait à Reignier, le comté de Boringe, derrière la paroisse de Saint-Romain (1).

Il y a eu des Bellegarde en France, en Autriche, en Saxe, en Hollande, en Piémont, en Savoie. L'un d'eux se distingue sous François Ier. Son fils, le duc de Bellegarde, favori de Henri IV, épouse au nom de ce prince et par procuration Marie de Médicis.

(1) Autour du château des Marches « Rev. Deux Mondes », 1er octobre 1903. p. 570. Mémoires Acad. Salésienne, 1902, p. 366.
On sait que lors de la conquête de la Savoie par Anne Pierre de Montesquiou en septembre 1792, les dames de Bellegarde défrayèrent la chronique à propos d'Hérault de Séchelles et de Philibert Simond (Roman d'un Conventionnel. Rev. Savoisienne. 1904, p. 128).

Dans un récent ouvrage de M. Pierre Bernard, archiviste de la Savoie, nous relevons que « le 12 juin 1739, lord Raymond, baron d'Abbots Langley, Grand-Maître de la Franc-Maçonnerie en Angleterre, délivrait à un gentilhomme savoyard, Joseph-François de Bellegarde, troisième marquis des Marches, des patentes qui l'instituaient Grand Maître de l'Ordre des Maçons, dans le duché de Savoie et la principauté de Piémont, avec le pouvoir d'y créer des officiers, d'y recevoir des initiations et d'y ouvrir des loges. Sa fortune maçonnique, M. de Bellegarde la devait fort probablement à ses attaches anglaises. Le 3 décembre 1719, il avait épousé à Paris, Françoise-Charlotte, fille de Théophile Oglethorpe, qui fut Lieutenant-général et Grand écuyer de S. M. britannique et d'Eléonore Wale (1).

Le gentilhomme savoyard donnait l'impression d'un général sans troupe, car le recrutement n'était pas chose facile dans sa région.

Son frère Jean-François de Bellegarde, né en 1707 à Dresde, dont il deviendra le Gouverneur, fut lieutenant général et chambellan au service de l'électeur de Saxe ; il était Savoyard d'origine.

Dans ce temps, du côté de Genève, quelques loges commençaient à s'établir dans la ville, et plusieurs particuliers cherchaient à s'y affilier. Les autorités les regardèrent comme dangereuses, et les proscrivirent sous de sévères peines.

En 1745, les Conseils reçurent des plaintes sur l'existence d'une société, connue sous le nom « de la parfaite félicité » qui avait été formée par des dames étrangères. Celles-ci tenaient des réunions et professaient des principes qui n'avaient rien de dangereux pour la tranquillité de l'Etat, mais qui détruisaient l'uniformité du culte. Le Conseil les fit sortir de la ville, et dès lors on n'entendit plus parler de « la félicité ».

Quant aux cercles, dont on comptait à Genève, une cinquantaine, le Consistoire adressa au Conseil une représentation très forte contre eux, se plaignant de ce qu'on y

(1) Les débuts de la F. M. en Savoie, par P. Bernard (Chambéry, 1942). Le 30 mai 1774, Eugène de Bellegarde, major au service de la Hollande, prendra comme Grand Maître, la survivance de son père, alors que son cousin Frédéric deviendra en 1787 vénérable de la « Sincérité » (p. 7, 13, 14, 15 et 27).

jouait aux cartes et de ce qu'on y mangeait et buvait avec excès (heureuse époque ignorant rationnement, tickets et restrictions...) Cette plainte eût peu d'effet, surtout relativement aux jeux de cartes qui étaient déjà trop généralement admis pour que le Conseil pût les interdire sans s'exposer à une désobéissance générale (2).

Les Archives genevoises conservent une correspondance très importante échangée durant l'occupation espagnole en Savoie entre le conseiller genevois Jean-Louis Du Pan (1698-1775) et le banneret bernois Freudenreich, traduisant l'inquiétude des citoyens des bords du Léman, révélant maints détails pittoresques sur les mœurs de l'ancien régime que notre confrère, M. Edouard Chapuisat, a su mettre en relief (3).

Depuis de longs siècles, Genève a souffert d'une contradiction entre sa situation géographique et ses sentiments politiques. La plupart des routes se dirigent vers la France, alors qu'un chemin étroit la relie à la Confédération. Cet état de choses s'aggravait chaque fois que des conflits européens surgissaient et l'on comprend l'émotion de nos voisins quand en 1742, l'armée de l'Infant don Philippe s'était emparée de la Savoie et qu'un contingent de ses troupes vint s'installer à Carouge.

Les difficultés de ravitaillement ajoutèrent encore à l'angoisse générale et les troubles civils de cette époque rendirent la situation de la ville extrêmement précaire. C'est alors que le conseiller Jean-Louis du Pan s'employa de son mieux à renseigner Berne. L'amitié personnelle qui l'unissait au banneret Freudenreich lui permettait une grande franchise. Tous les problèmes politiques et mêmes littéraires de cette époque furent traités dans ces entretiens épistolaires dans un esprit de compréhension mutuelle.

Lorsque les Espagnols paradaient au bord de l'Arve, comme les hostilités n'avaient pas été déclarées, on n'osait refuser l'entrée de Genève, à ceux qui, individuellement, cherchaient à y pénétrer.

On réussit toutefois, à obtenir du marquis de La Mina,

(2) Jean Picot, Hist. de Genève. p. 293.
(3) Journ. de Genève, 19 et 26 février 1942 (Acad. Chabl., 13 mai 1937).

qui comandait le corps d'occupation en Savoie, qu'il renonçât à son désir de visiter la ville.

Il aurait fallu, pour recevoir officiellement ce Grand d'Espagne avec les honneurs dûs à son rang, tirer le canon, ce qui aurait fait courir aux armes les citoyens de la République et mis en émoi la cité du bout du Léman, puis les alarmes se calmèrent quand on eût vent que S. A. le jeune Infant n'avait guère d'instincts belliqueux à redouter.

A Chambéry, son âge préférait les réjouissances, aussi bals et réceptions de don Philippe sont-ils restés légendaires. Ses cavaliers aimaient aussi la parade à tel point qu'à l'instar des Visitandines de Rumilly, en Chablais, Guillaume Faucoz, de Vacheresse, s'extasie en voyant défiler les cavaliers avec parement rouge en dehors et blanc en dedans, les grenadiers au bonnet à poil, les fantassins aux costumes éblouissants, les officiers de blanc vêtus, chamarrés, s'inclinant devant les dames, les trompettes et cymbaliers en habits écarlates, avec galons d'argent qui « sont mignons et beaux à voir » (1).

C'est fort dommage que leur ramage, aux ordres impératifs, ne réponde pas à leur plumage, se disaient les Savoyards excédés sous leur domination, aussi l'impopularité des Espagnols et la haine qu'ils inspiraient en Savoie allèrent grandissantes.

> Vous avez fabriqué les chaînes et les fers
> Dont malheureusement la Savoie est chargée.
> Vous avez, par malice et par haine enragée,
> Fait venir de l'Espagne un peuple dont le nom
> Fut toujours accablé du plus triste renom.
> Vous avez inondé nos villes et nos plaines,
> Afin de nous sucer jusqu'aux os, jusqu'aux veines.
> Point de pitié pour nous ! Il nous est nécessaire
> De payer tous les ans pour subside ordinaire,
> Soit en taille ou tributs, plus de sept millions !
> Peut-on le croire ? Il faut pourtant que nous payions ! (2).

C'est une nation fort dévote, note-t-on à la cure de Saint-Martin-de-Belleville, mais elle se ressent de la tyrannie, elle se frappe la poitrine d'une main, mais elle dérobe de l'autre, elle sait faire la guerre avec principe,

(1) Mémoires Acad. Chablaisienne. T. 36, p. 217 (Evian).
Revue Savoisienne, 1873, p. 94 et 101.
(2) Gémissements de Savoyards. Arch. Florimontane, Ch. Pissard, p. 202.

elle s'entend surtout à piller, elle est fort timide, mais aussi bien prudente... Ils entrent dans un pays conquis comme des agneaux, ils y règnent comme des renards et ils en sortent comme des loups (1).

Campagnes des Alpes

L'Infant, son Secrétaire d'Etat de la Ensenada, son gouverneur don Sada, son intendant général d'Avilles, sont en rapports constants avec la « Délégation Générale » de l'avocat général comte de Garbillion, pour que leurs ordres impératifs et sans réplique soient transmis dans les différentes provinces de Savoie et exécutées sans retard.

De son côté, Charles-Emmanuel avait mis le répit que don Philippe lui laissait pour organiser les Alpes. Les cols de la Seigne, du Petit Saint-Bernard, du Mont-Cenis, de Château-Dauphin, de Lauthion, de Montalban, furent reliés par un ensemble de véritables forteresses dont les techniciens parlèrent avec éloge.

Le 13 septembre 1743, le chevalier Osario, plénipotentiaire du roi, avait signé le traité définitif entre son Souverain, la Grande-Bretagne et l'archiduchesse d'Autriche, complétant le provisoire du 1er février 1742. A peine l'accord de Worms fut-il connu que le cabinet de Versailles conclut avec l'Espagne, le traité de Fontainebleau et de nouvelles hostilités commencèrent dans les Alpes ; le 10 octobre, don Philippe battait en retraite et prenait ses quartiers d'hiver.

En 1744, Conti d'un côté et La Mina de l'autre, manœuvrèrent dans le comté de Nice. Maillebois commanda à son tour en 1745, puis est remplacé en Provence, en novembre 1746 par le Maréchal de Belle-Isle. Celui-ci, en juin 1747, met le siège devant Vintimille, tandis que ses troupes occupent le front Menton-Sospel abandonné par les Piémontais. Vintimille se rend le 1er juillet. Ce succès et une diversion audacieuse opérée sur Exilles décident les Autrichiens à lever le siège de Gênes que soutenait le duc de Boufflers et à battre en retraite sur Asti et Alexandrie.

(1) Episodes de la dernière occupation espagnole (Ducis), Rev. Savoisienne, 15 octobre 1870, p. 77.

Le chevalier de Belle-Isle, frère du Maréchal (1) avait été désigné pour commander cette expédition d'Exilles, qui constituait une mission de confiance, mais hérissée de difficultés.

Louis-Charles-Armand Fouquet, comte de Belle-Isle (qui servait sous les ordres de son frère, commandant en chef de l'armée d'Italie) avait ambitionné de franchir les Alpes et pénétrer dans le cœur du Piémont, avec l'armée du Dauphiné, par Embrun, Briançon et le Mont-Genèvre. Cinquante bataillons furent mis à sa disposition pour cette entreprise hardie.

Le chevalier, intrépide avait l'assurance d'obtenir son bâton de Maréchal s'il réussissait cette expédition pleine d'aléas, car les vallées de la Doire et du Chisone étaient défendues d'une façon formidable. Des retranchements garnissaient l'arête d'un des contreforts du Tolu, couvrant le passage de Saint-Colomban ; le fort d'Exilles barrait la route de Suse, d'autres retranchements descendaient sur Exilles du plateau de l'Assietta. Les ouvrages de l'Elme, de l'Aiguille et Charles-Albert, autour de Fenestrelle, défendaient le Val de Chisone. Toutes les sommités entre les cols de Costeplane et de Fenestre étaient garnis de blockaus et de redoutes gazonnées et palissadées, en si grand nombre au col de l'Assietta et si bien camouflées et reliées entre elles qu'elles constituaient en ce point central, une véritable forteresse, où quatorze bataillons piémontais étaient rassemblés sous les ordres du comte de Bricherasio.

Belle-Isle pensait pouvoir enlever ces fortins comme l'avaient été ceux de Château-Dauphin et des Barricades en 1744 et 1745. Le 18 juillet 1747, le mouvement se déclencha sur trois colonnes qui, le 19, accentuèrent leur avance vers « l'Assietta » dans la matinée. Belle-Isle, par le cheminement de Saulze d'Oulx, se porta droit sur les retranchements avec certains éléments, prenant à revers

(1) Les frères de Belle-Isle étaient les petits-fils du surintendant Fouquet dont la « Revue de Paris » de 1835, p. 4 et 88 et de 1836, p. 5, bien avant que Funck Brentano et bien d'autres donnèrent des versions différentes, a prétendu qu'il était l'« Homme au Masque de Fer », victime de noires intrigues, arrêté en 1661, condamné à la prison perpétuelle en 1634 et enfermé au château de Pignerol sous la garde de Saint-Mars et dont la mort a été faussement enregistrée le 28 mars 1680.

les ouvrages du bois de la Grume. Pendant que d'Arnault avait comme objectif la crête et le versant de Pragelas, Villemur appuyait plus à droite des pentes raides pour tourner au sud la redoute du Grannui.

Malgré des pertes sévères, par trois fois, des assauts furent inutilement livrés contre les positions des austro-piémontais qui, dissimulés derrière les pallissades, tiraient sur les assaillants à découvert.

Le chevalier de Belle-Isle entraînait vaillamment la brigade d'Artois et vint se faire tuer aux abords d'une redoute défendue par les grenadiers de Montferrat. Vers 14 heures, Villemur prit le commandement et, comme la partie était perdue, le repli s'effectua sur les positions de départ.

Cette sanglante affaire coûta aux Français 430 officiers et 5.300 hommes. Le nombre des blessés ne fut pas le tiers de celui des morts. Quant aux Sardes, ils ne perdirent que 219 hommes dont aucun officier supérieur (1).

On savait que l'entente était loin de régner entre don Philippe et La Mina, mais elle ne régnait pas davantage entre les deux Etats-Majors français et espagnols, aussi les tergiversations de La Mina avaient-elles porté leurs conséquences et furent-elles sévèrement jugées.

Bientôt, la parole fut aux diplomates, car des nuages s'élevèrent également entre Marie-Thérèse et le roi de Sardaigne et les pourparlers engagés dès avril aboutirent à un accord préliminaire entre les nations belligérantes signé à Aix-la-Chapelle, le 25 mai 1748, qui fut ratifié et publié seulement le 18 octobre de la même année.

L'Infant don Carlos garda le royaume des Deux-Siciles et l'Infant don Philippe reçut les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla. Le duc de Modène fut rétabli dans ses Etats et la République de Gênes recouvra son indépendance. François, grand duc de Toscane, époux de Marie-Thérèse fut reconnu empereur et prit le nom de François Ier.

Dès que le Pacte du 18 octobre 1748 fut promulgué,

(1) Mémoires pour servir à l'Histoire de la Guerre des Alpes, par Benoit Patono. 1800, p. XII.

Charles-Emmanuel congédia les auxiliaires étrangers qu'il avait eu à sa solde et mit son armée sur le pied de paix en renvoyant dans les campagnes qui avaient été rançonnées par les occupants, les agriculteurs dont le sol réclamait tant de bras.

La mystérieuse Lombarde : Christine Trivulce de Belgiojoso précisera que le Souverain sarde, en diminuant son armée, eût soin d'en perfectionner la discipline et d'en améliorer les conditions, afin de pouvoir en tirer de plus grands services. Il n'épargna ni soins, ni dépenses pour adoucir la condition du soldat et lui assurer une nourriture saine et abondante. Il ne négligea surtout pas son éducation morale et intellectuelle et assura la sûreté de ses frontières en complétant la ligne des fortifications alpestres (3). Après Aix-la-Chapelle luirent de beaux jours et ce bonheur, dont les grandes puissances ne jouirent que sept ans, devait durer un demi-siècle pour les Etats de Savoie. Jamais les loisirs de la paix n'avaient été employés d'une manière aussi fructueuse, aussi sage. Jamais la population n'y avait pris autant d'accroissement. Jamais l'agriculture, arts, commerce, industrie n'avaient fait autant de progrès. Jamais enfin, la fortune de l'Eat n'y avait été plus assurée, ni l'autorité suprême plus respectée.

Légendes et faits divers.

Les suppliques adressées à don Philippe, ainsi qu'à Philippe V par le Sénat de Savoie et par la délégation spéciale que présidait M. de Garbillion, afin d'alléger les charges et les misères des Savoyards, n'avaient que bien peu d'échos.

On ne nous témoignait que dédain, restant insensibles aux requêtes de nos infortunés compatriotes de cette triste époque de l'envahissement. Point de pitié pour eux.

Ne parait-il pas même hors de vraisemblance
Qu'il nous faille payer plusieurs mois à l'avance ?

A la mort de Philippe V, le 6 juillet 1746, quelque espoir commença à luire au cœur des Savoyards. Ferdinand VI

(3) *Histoire de la Maison de Savoie*, 1860, p. 423 et Boissat, de Saint-Pierre d'Albigny, 1853, p. 347.

n'était-il pas en effet, le fils de Louise-Gabrielle de Savoie, fille de Victor-Amédée II ?

Hélas ! la voix du sang ne parla pas davantage avec compassion, car c'était à l'époque où Charles-Emmanuel, ayant secoué Maillebois et La Mina, les ramenait vigoureusement vers la lumineuse Provence. Il n'y avait donc qu'humeur chagrine.

On n'accorda qu'une oreille distraite aux pressantes démarches faites outre-Pyrénées par l'ambassadeur extraordinaire qu'était François-Joseph de Conzié, comte de Chanaz, seigneur des Charmettes et baron d'Arenthon, qui avait acheté, le 17 décembre 1744, du marquis des Marches, le comté de Boringe et les fiefs dépendants qui s'étendaient dans les paroisses de Reignier, Scientrier et Saint-Romain pour les unir à la baronnie d'Arenthon possédée par sa mère.

A Madrid, le délégué des peuples de Savoie, personnage de marque, n'obtint finalement que de l'eau bénite de cour. Il n'y avait qu'à payer pour être considéré.

Les Espagnols çà et là se rendaient fort bien compte de l'état d'esprit qu'ils avaient créé, aussi avaient-ils pris leurs précautions en veillant à leur sûreté, afin de se prémunir contre les « empâta » et éventuelles «Vêpres savoisiennes» en faisant râfler, par les François de Barrioz et autres, armes et munitions.

Dans les « Souvenirs d'Annecy », le chanoine Mercier a noté que ce fut la dernière des occupations espagnoles. Les premières qui nous soient connues eurent lieu en 1589 et 1590, puis en 1595 et enfin, en 1602. On peut se demander ici, à laquelle de ces époques il faudrait placer le massacre des Espagnols. S'il faut en croire certain conte, ces soldats disséminés en Savoie, auraient presque tous péri victimes d'une extermination générale dont le fameux « empâta » aurait donné le signal. Un de ces Espagnols, Molinos, aurait été sauvé par son amie et de leur mariage serait sortis la population et le nom du hameau des Espagnoux, sur Annecy. On a beau chercher dans notre histoire une date, même approximative, pour ce sanglant épisode, on ne la trouve pas. Sans doute, à ces diverses époques, les Espagnols se sont rendus odieux par leur indiscipline et leurs

vexations... On comprend donc que sur divers points, il ait pu surgir des rixes partielles, des conflits, des meurtres, c'était inévitable.

Mais qu'en vertu d'un ordre ou par l'effet d'un vaste complot, il y ait eu, à un signal donné, un massacre des Espagnols, il n'est pas possible de l'admettre. Les registres d'Annecy n'en portent nulle trace... (1).

Sur ce même sujet dans la *Revue Savoisienne* de 1896, p. 25, M. Aimé Constantin fait une très opportune mise au point sur l'origine de la Légende du massacre des Espagnols, car si l'on se reporte au recensement de 1726 et au cadastre de 1738, on peut s'assurer que le hameau des Espagnoux existait déjà et qu'il s'y trouvait deux familles du nom de Molinos possédant de grands biens.

Sans doute, au-delà des Pyrénées, avait-on tendance à exagérer déjà, alors que la radio ne sévissait pas encore, car n'a-t-on pas rapporté que des Espagnols ayant pris des barques de pêcheurs dans la petite anse de Bredannaz, on chanta à Madrid, un Te Deum pour célébrer ce triomphal exploit ?

Si nous parcourons les monographies des communes savoisiennes, on relève que les occupants contractèrent d'assez nombreux mariages dans le pays, entre autres celui de don Juan Juradoz, capitaine des dragons de Séville, célébré le 1[er] août 1748, en l'église de Samoëns (1) et les registres paroissiaux ont maintes mentions de naissances et de décès.

Le 27 août 1748, eut lieu à Annecy, le mariage de Reynaud de Macdonnel, colonel du régiment d'Irlande, brigadier ès-armée espagnole, et de Hyacinthe-Jéronime de Gondé, native d'Annecy.

Le 11 mai 1747, est mort le maréchal de camp de Flodorp, commandant de la province ; le 21 décembre 1744, don Jean Bina, cadet des gardes du corps du roi d'Espagne, compagnie italienne, mourait à 34 ans. Ceux qui tré-

(1) *Souvenirs Historiques d'Annecy*, J. Mercier, 1878 ,p. 425.
Histoires et Légendes de Savoie (Hérisson, 1934), 2[e] série, p. 110.
(1) Tavernier, *Un mariage espagnol à Samoëns.*

passèrent à Annecy durant cette occupation appartenaient à seize régiments espagnols et à sept régiments suisses.

Vers Noël 1748, don Philippe quittait la Savoie pour prendre ensuite la direction de Parme et le 11 février 1749, nous étions enfin libérés avec un immense soulagement des derniers occupants.

Paul TAPPONNIER.

HYDRONYMES PRÉLATINS

Haute-Savoie — Savoie — Isère

par

Charles MARTEAUX

(suite)

CHIRA (la), ruiss. de Termignon ; 2°, le Chiriac, charriant de nombreux cailloux à son confluent avec l'Isère, près d'Albertville, E. M. ; 1730, *nant Cherriaz, Chîra,* DES. 163 ; 3°, le Chirat, affl. du Rival, c. de Moissieu, cant. de Beaurepaire, DTI ; tous trois à formes patoises, les derniers devenus masculins par leur finale dont l'un avec *c* adventice tardif (cp. Arc) : *Caria,* adj. dérivé prob. de la racine préceltique *cara,* pierre (v. Alb. Dauzat 3, 84), à laquelle on pourrait peut-être rattacher la Chirote, l. dit de la c. de Montaimon, 1517, *in summitate Chirocte,* DES. V. Cheran.

CHOGNE (la), 1°, affl. du Rhône, venu de la c. de Mépieu, cant de Morestel, par Chogne, XIII^e^ s., *territ. de Chaunant,* forme indiquant peut être, par le suff. *anem,* que le vill. tient son nom de ce ruisseau ; XIV^e^ s., *Chonez, Chonges, Chonnes* ; E. M. ; 2°, Chogne grotte, c. de Verna, cant. de Crémieu, XV^e^ s., *fons Chongny,* donc avec source ; cp. Chougnes, écart de la c. de Tullins, cant. de Saint Marcellin, XV^e^ s., *Chonges,* DTI ; la nasalisation se retrouve dans Chongnes, vill. de la c. de Vieu-en-Valromey, 1345, *Chongny,* Ain ; ces noms pourraient se réclamer d'un radical celtique *caun-* ; v. H.

CIER ; v. Fier.

COCONANT (le),affl. de l'Hien par Doissin et Montrevel, cant de Virieu ; XVII^e^ s., *Coquonen,* DTI, ayant perdu *s* dès le XI^e^ s. : *Coscon(n)a (aqua),* qui pourrait ainsi, avec sa terminaison *anem,* être le dérivé d'un radical à peine celtique dit Holder, et auquel il rattache Cocogne, 930, *Cosconacum,* vill. près de Saint-Geni.s-sur-Menthon, Ain, et le ndh. Cosconius. Cp. la Cocose, affl. de la Drôme, c. de Die, XIII^e^ s., *Cocosa, Cocausa* : **Coscosa,* le suff. *osa* étant celto-latin.

CŒUR (le), affl. de l'Arve à Sallanches, c. de Saint-Roch, qu'il sépare de la c. de Cordon, venu de la Grande-Forclaz, avec ses chalets de Cœur et de Cœur devant, E. M. ; il prend alors le nom de la Sallanche jusqu'à son confluent pendant 10 kl., J. Serand, *Topo de la Pointe percée,* 6, 7 ; HS. Ce nom apparaît comme toponyme

un peu partout (1), mais souvent sans une forme ancienne qui en éluciderait l'origine ; du reste différente suivant les régions. Ici, ce mot semble bien postuler le même *o* bref que pour le p. *Keur*, du lat. *cor*, fr. cœur, ou pour *for*, *feur*, lat. *foris*, hors, tandis qu'*o* long (ou *u* bref) se maitient *o* ou s'affaiblit en *ou*, rarement *eu* ; mais il n'est pas sûr qu'il s'agisse d'un hydronyme ; peut être est-il un nom d'homme. Sous toutes réserves donc, en le rapprochant du nom de la Cure (2), V^e s., *Cora*, *Chora*, affl. de l'Yonne, H, on pourrait penser à un hypothétique **Coros*, dont le radical est cité par H ; cp. Kœur, Meuse, arr. de Commercy, 709, *Coria*, adj. médiév. (s. e. villa), qui pourrait être le dérivé d'un primitif *Corus*. V., ici, la Cure.

Dérivés possibles : La Courance, affl. de la Roanne, venu de la c. de La Chaudière, Drôme. La Coronne, c. de Saint-Pantaléon, Drôme, affl. du Lez par Valréas et Richerenches, Vaucluse.

COISE, nom qui affecte un assez grand terroir comprenant : 1° Coise, chef-lieu de la c. de Coise Saint Jean-Pied-Gauthier, cant. de Chamoux, arr. de Chambéry ; 1036, *vallis que dicitur Cosia* ; 1693, *Bruninous, prior Coysie* ; 2° le Coisin, affl. au nord-est, du lac de Sainte-Hélène-du-Lac, par Coise, E. M. ; 3°. Coise, vill. de la c. de Laissaud, auj. cant. de Montmélian, avec la forêt de Coise, presque entièrement défrichée, E. M., XII^e s., *nemus Coisi*, c. de Pontcharra, Grenoble ; 4° le Coisetan, affl. au sud-ouest, du lac de Sainte-Hélène ; XIII^e s., *aqua Coyseta* ; XIV^e s., *Coyset-ani* (au cas régime roman), *Coiseron*, *Coisin*, DES, 170 ; DTI.

Coise soulève un important problème hydronymique. En effet, étant donné que nombre de centres habités portent le même nom que les cours d'eau sur lesquels, et parfois à leur source, ils sont situés, la question se pose de savoir lequel des deux a donné le sien à l'autre. Dans bien des cas, c'est sans nul doute de la rivière qu'une localité riveraine d'origine ancienne a tiré son nom et cela pour une raison certainement religieuse, les Gaulois plaçant ainsi celle-ci sous la protection de la divinité de ses eaux. Un exemple intéressant est Mesvres, arr. d'Autun, Saône-et-Loire, sur le Mesvrin, affl. de l'Arroux, par **Magavera* (*e* bref), 813 *Magaverum*, d'un primitif **Magavara* (et non de **Magobriga*, H), le cours d'eau ayant pris le cas oblique roman en *anem* ; or, l'italo-celtique **vara* (*a* long) d'après M. Berthoud, cité par M. Alb. Dauzat 3, 115-7, signifie eau ; cp. Orbe, Suisse ; v. Orbonne. Ainsi, quand le même nom simple désigne à la fois localité et rivière, la prééminence nominale de celle-ci le plus souvent s'affirme. A plus forte raison, quand il s'agit d'un dérivé à suffixe prélatin, comme encore Couzances, c. de Madriat, Puy-de-Dôme ; avec château situé sur la Couze, *Cosa*, affl. de l'Allier, d'où **Cosantia* (2) ; v. aussi *Cusantia*, H.

---

(1) Cœur (le Grand et Petit), c. du cant. de Moûtiers, v. 1170. *Cors*, de *cortes*, les cours, DES, 186. Le Cœur, Bernex, l. dit près de Bénant, 1730, cad. n° 680. Fontaine de Vers Cœurs et nant des C., Humilly, c. de Viry, cant. de Saint-Julien, HS. Deux villages dans DTI. V. aussi Répert. II. 19. V. sur la Cure, P. Lebel. Annales de Bourgogne, IV, 1938, 289, 293

(2) V. Alb. Dauzat 2, 197 ; 3, 184, 190. M. P. Lebel, dans les Annales de Bourgogne, IV, 1938, Déc., a fait sur le nom de la rivière *Cosa* et de ses représentants une étude à laquelle nous renvoyons spécialement.

Coise offre une autre face du problème. On admettait en effet que son nom représentait une villa gallo-romaine *Cosia*, fondée par un Cosius, au gentilice d'origine gauloise bien connu, le nom foncier étant tout naturellement pris dans un sens adjectif. M. P. Lebel, *o. c.*, se demande, au contraire, si, d'après *vallis Cosia* de 1036, ce dernier ne dériverait pas plutôt, par le suffixe gaulois ou latin *-ius, -ia*, d'une *Cosa* qui serait le nom primitif du Coisin. Sa remarque que, dans le Rhône, un Couzon est l'affluent d'une Coise (sans autre indication) et qu'une autre Coise, affl. de la Loire à Montbrizon, arrose le territoire de la c. de Coise, Rhône, E. M., Xe s., *Cosia*, Cart. de Savigny, et passe à Cuzieux cant. de Saint-Galmier, 1060, *de Cusiaco* ; 1190, *Cuisé*, donne à réfléchir et sa demande mérite une réponse.

D'abord, le changement d'une *Cosa*, supposée antérieure, en une *Cosia* gallo-romaine qui aurait donné son nom aux deux localités paraît assez étrange en regard des nombreuses Couze au nom simple qui aurait donné en Savoie Coze avec son affluent, le Cozan. En réalité, notre Coisin paraît plutôt issu de la forme *Coysia* du XIe s. avec le suff. tardif *inus* (v. Arbine), de même que le Coisetan, d'un diminutif suivi d'*anem*. Il convient donc de s'en tenir à la thèse traditionnelle par laquelle, dans le Rhône comme en Savoie, un gallo-romain Cosius fonda aux I-IIe s. une villa Cosia ; par suite, à la même époque et en vertu de sa forme adjective, furent qualifiées et son eau, *aqua Cosia*, et sa forêt, *silva Cosia*.

Une opinion devenue courante chez les toponymistes est que nombre de cours d'eau portaient un nom italo-celtique ou même pré-indoeuropéen antérieur à l'établissement des Romains en Gaule. Cette assertion exacte, prise trop à la lettre, peut être cause d'identifications hasardées. A vrai dire, les créateurs de *fundi* n'ont pas toujours trouvé dans le terroir choisi une place toute faite pour l'édification de leurs habitations, souvent éloignées des *vici*. Il leur a fallu faire opérer des défrichements, éclaircir les forêts, aménager des aqueducs souterrains. De là, au cours de trois à quatre siècles, des dénominations populaires de ruisseaux anonymes, les indigènes latinisés procédant, comme leurs ancêtres, par comparaison. C'est ainsi qu'ils voyaient, par exemple, dans un cours d'eau, d'après son aspect et ses actes, couleur, bruit ou murmure, allure, ravages, l'image d'un animal. C'est ainsi que lat. *ericius*, *ericia* (*aqua*), sont l'origine du Risse et, par *ericio*(*nem*), de son affl. l'Hérisson, à Saint-Jeoire, arr. de Bonneville, E. M., H. S. (1) ; *ciconia*, la cigogne, de la Sogne, Eure, H ; de même, de *lupa*, la Louve, affl. de l'Eure et de la Seine ; de *vulpis*, le renard, auj. la Tinée, affl. de la Méditerranée, nom d'une station de la Table P.,

---

(1) Le Risse, affl. du Giffre, venu de la mont. d'Hirmente par Mégevette, arr. de Thonon, av. 1103, *alveum fluminis quod vocatur Richieria* (suff. *aria*). *Ressia*, Acad. de Sav., sér. 2, II, p. 297 ; 1806, la Risse, Alb. (Beaumont, *Descr. des Alpes*, II, 120 ; p. *Recho* (*o* atone), Fen., p. 276. Cp. le Hérisson, affl. de l'Ain, Jura. *Ericio* a pu être aussi l'origine de, 942, *Rizon currente*, Ch. de Cluny I, 593 ; Reg. dauph I, n° 1160, qui ne peut être identifié avec la Roisonne, affl. de l'Isère, c. de Nantes-en-Ratier, cant. de la Mure, XIVe s., *Roysons aqua*, avec le vill. de Roison, XIIe s., *Roissun*, DTI, p. 298 ; car, outre une opposition phonétique, il ne coule pas comme cette dernière, dans le terroir de la Matésine, cant. de La Mure, étant cité avec *Aqua Bonna*, la Bonne(d'où Valbonnais), affl. du Drac, par la Mure. Sur la Matésine, v. Appendice.

etc. (1). Mais il y avait une dénomination plus naturelle ; c'était de désigner simplement le cours d'eau d'une villa telle que Cosia par le même nom. On trouverait sans doute d'autres exemples à signaler de propriétaires gallo-romains, à gentilices ou à surnoms, dont la villa et, par suite, sa rivière, auraient transmis le nom : tel Jarnosse, cant. de Belmont, et sa rivière le Jarnossin, dér. d'un propriétaire gallo-romain Gernius ; v. Devaux 2, 15.

Ensuite, en ce qui concerne Cuzieux qu'A. Devaux 3, 104, fait remonter à **Cotiacus* (v. Cotius, H), la coexistence de cette localité avec la Coise ne paraît être pour lui qu'une coïncidence, car, dit-il, « Cuzieux n'a rien à voir avec *Cosia* ; on ne citerait pas un nom de lieu en *acus* formé avec un nom de rivière ». Mais son assertion semble trop absolue, si l'on admet, par exemple, la filiation possible du Tiers (v. ce nom) et de Tirieu et si l'on se réfère à la suggestive démonstration de M. Dauzat 3, p. 227-322, par laquelle nombre de localités d'origine gallo-romaine remontent à des noms de propriétaires créés à l'aide de radicaux de toutes sortes, noms d'animaux, de plantes, de lieux, de professions, d'objets divers, de rivières, etc., dissection toponymique qui apporte le salut à pas mal d'identifications en souffrance. Remarquons toutefois que si Cuzieu est sur la Coise, le chef-lieu de Coise s'en trouve éloigné de 1.500 m. et qu'un autre Cuzieu, cant. de Belley, Ain, s'élève, sans cours d'eau, à plus d'un kilom. au-dessus du Furens.

COS, lac, c. de La Ferrière, cant. d'Allevard, DTI, est peut être un hydronyme, si on le compare au Coz, affl. de la Valserine, et à la source de Coz, affl. de la Semine à Montange, Ain, avec moulin, E. M.

COUZON (le), ruiss. à Saint-Pierre-de-Chartreuse ; XIV^e^ s., *Coson, Cozon, Cousan,* DTI : dér. de l'hydronyme celtique *Cosa* (v.

---

(1) Sur certaines interprétations erronées de ce genre, v. Alb. Dauzat 2, 200, qui admet, par contre, que la racine de *furare*, fureter, paraît à la base de la Fure, Isère, du Furens, Loire, et du Fusain, anc. Furain, Loiret. Ce verbe lat. populaire, class. *furari*, voler en cachette, dérober, afr. *furer*, est un dérivé de *fur* (*u* long), voleur ; afr. *fur*, ML 3590, 3591, qui semble bien être le vrai père de cette nombreuse famille hydronymique concernant des torrents qui, encaissés et en pente, aux époques de crues, rongent, affouillent en entraînant sournoisement les terres de leurs rives. De là : 1°, la Fure, affl. de l'Isère à Tullins, nord-ouest de Grenoble, venant du lac de Paladru par Rives et le vill. de Fures, XIII^e^ s., *Fura*, E. M., la Fures ; en 976, *Fura*, J. Marion, p. 26 ; XIV^e^ s., *Furans* (du cas en *anem*), *Furent* ; avec la Furasse, ruiss. de la c. de Tullins, DTI : *Fura*, fém. roman de *fur*. Le Furand, affl. de l'Isère, de la c. de Dionay (avec vil.) à la c. de Saint-Lattier, cant. de Saint-Marcellin, XIV^e^ s., *ripp. Furani* = *Fura* + *anem*, E. M., DTI, etc. Cp. le Furans, affl. du Rhône à Brens (avec vill.), Ain ; 2°, le Furet, affl. de l'Isère, c. des Barraux et de Chapareillan, XIV^e^ s., et à Saint-Martin-le-Vinoux, Grenoble, DTI : c'est le nom de l'animal, *fur-ittum*, petit voleur ; 3°, le Furon, affl. de l'Isère avec vill. à Lans et à Engins, et même le Refuron, c. de Voreppe ; le Fouron, affl. du Rhône d'Optevoz à Montalieu, E. M., DTI : du lat. pop. *furo(nem)*, dér. de *fur*, et surnom romain ; fr. *furon*, furet, ML 3603. On doit probablement y rattacher les huit Foron savoyards, à sens générique par imitation, tous compris dans le nord de la Haute-Savoie entre le Léman et les Usses (de Cruseilles à Bassy), *u* long initial s'affaiblissant souvent en *o* en patois ; v. Rev. Sav. 1913, 102. Ce sont : les Foron de Sciez, arr. de Thonon, affl. du Léman ; de Juvigny, sud-ouest d'Annemasse, affl. de l'Arve ; de Viuz-en-Salaz, affl. de la Menoge au sud de Bonne, arr. de Bonneville ; de Mieussy, affl. du Giffre, id. ; de Taninges, id. ; de Scionzier, affl. de l'Arve, id., 1185, *fluvius Furnus*, SHAG XIV, p. 12 = *Furens* ; de La Roche, id. ; de Reignier, cant. de Saint-Julien, id. Il y a aussi, à La Côte d'Arbroz, arr. de Bonneville, 1138, *alpem que vocatur Foronus*, Acad. de Sav., s. 2, II, 272 ; mais c'est à cause du F. de Taninges qui vient de la mont. de Chalune. On lit dans un diplôme de l'empereur Louis de 814 (antidaté) : *forum* (*le vol*), *omicidium, assassinium,* HPM 1, n° 17,

Co!se) avec un suff. en *o(ne)* ou en *anem*, ce dernier pouvant faire supposer qu'il a été une *Cosa* primitive, comme le Cousin, affl. de la Cure à Avallon, 1147, *Cosa*, 1366, *Cosain*, Yonne. V. Cozon.

COZANCE, vill. de la c. du Trept, cant. de Crémieu, XII[e] s., *de Cosantiis* (pl.), XIV s. *Cozence*, DTI, sur le ruiss. de la Taverne alimentant le lac de Serrières, E. M. : italo-celtique *Cosantia*, ayant pu devoir son nom à suffixe participial au ruisseau, qui se serait appelé autrefois ainsi. Cp. la Cousance, affl. du Seymard à Douvres, cant. d'Ambérieu-en-Bugey, 1137, *Cosantia*, 1169, *ad fontem ubi oritur C.*, Ain.

COZON (le), affl. du Guiers par les c. d'Entremont-le-Vieux et de Saint-Pierre-d'Entremont, cant. des Echelles, E. M., DES (V. Couzon). Cp. le Cozon, affl. du Furans, Ain.

CRANVES, c., avec Sales, du cant. d'Annemasse, HS, avec, aux Fontaines, une source abondante (1730, cad. n° 50) et dont un aqueduc romain amenait les eaux à Genève ; v. L. Blondel, *L'aqueduc antique de Genève*, Genava VI, 1928 ; en 1015, *Cranavis* (abl. plur.). J. Marion, p. 173-4 : celt. ou ligure *Cranava*, avec le suff. *avos*, *ava* (*a* bref) qui doit se distinguer du suff. avec *a* long ; v. H.

CRON (le), affl. de l'Isère, accusant un contour s'incurvant en un angle obtus entre les c. de La Rivière e tde Saint-Gervais, arr. de Saint-Marcellin ; DTI : cp. celt ° *crundos*, rond, tourné, H.

CUMANE, vill. de la c. de Saint-Sauveur et long ruiss., E. M., affl. de l'Isère par le chef-lieu de Saint-Marcellin ; XIV[e] s., *Cumana aqua* (forme du parler dauphin., comme *cuminal* = *communal*, Devaux (1), 106, 112, et devenue la forme officielle), DTI : lig. ° *Comana* ; cp. I[er] s., Comani, Comanos, H, et Comane, vill., XIII[e] s., *Comannes*, et ruiss., affl. de la Drôme par les c. de Chamaloc et de Die, Drôme.

CURE (la), mas et ruiss. de la c. des Côtes d'Arey, Vienne ; 2°, torrent de la c. de Saint-Baudille et Pipet, cant. de Mens (1); DTI: cp. la Cure, V[e] s., *Cora*, affl. de l'Yonne, dont un vicus, *Chora* portait le nom, auj. Saint-Moré, Vézelay, Yonne, H ; v. Cœur. Certains villages, appelés la Cure, rappellent le souvenir d'une demeure presbytérale.

DAISSE ou DEISSE (la), affl. du Sierroz par la c. d'Albens, avec village, DES, 33, 199, venu de l'étang de Crosagny, E. M. ; 1455, *aquam Deysie*, Répert. II, 73, = *d'Eyssiae* avec agglutination de la préposition ; celtique ° *Axia*, de la racine *Ax* existant dans *Axima*, Table P., Aime, Savoie ; cp. *fl. Axa*, 723, H.

DIERE (nant de), Saint-Roch, cant. de Sallanches, affl. de l'Arve, venu de la Pointe Percée, avec le vill. d'Outredière, E. M. ; 1730 p. *Nostradire* = (e)notre dire,HS ; v. Doran. On ne saurait dire

---

(1) Dans le parler des environs de Vienne, *u* de Cure peut représenter *o* long ou *u* bref tonique libre et il peut en être de même dans le Trièves ; quant à *u* long, il se maintient généralement, Devaux 1, 50, 53 ; cp. La Fure.

s', par une agglutination, Dière s'est substitué à (nant) d'ère. d'*area*, sol inculte, lit de torrent (1) (v. Répert. I, 23, II, 181), ou s'il vient d'un celt. Daria ou encore d'un radical **dari* - (*a* bref), tumulte, H, Dottin, 250.

DIOSAZ (la), affl. de l'Arve, c. de Servoz, cant. de Chamonix, venu du mont Buet, aux gorges profondes, E. M., HS ; 1090, *aqua que vocatur Dersa*, Guichenon, Bibl. sebus., I, 49 (= ? *Deusa*) ; *Dionsa*, Besson, Mém., Pr. 8 (= *Diousa*) ; 1289, *Dyosa*, SHAG XIV, p. 435 ; p. *Diosa*, Fen , 276 : celt. * *Divosa*, riche en divinités, *diva*; *v* intervocalique ayant pu tomber dès le IIIe s. ; v. Dive.

DIVE (la), affl. de la Romanche, c. de Vizille, DTI : italo celt. *diva*, la divine ; nombreux hydronymes simples et dérivés ; v. H, Diva, Dêva, *devo*, *divo*, Divona, 251, 252.

DOLON (le), affl. du Rhône par les c. de Pact (avec village, XIIe s., *Delun*), Jarcieu et Chanas, cant. de Roussillon ; XIIe s., *vadum de Delone* (dissimil. d'*o* initial), *riv. Dellonis, Dollons, Douron* ; XVIIIe, Ollon (v. ce nom), DTI : dér. en *one* de la racine celt. *dol* ; v. H. Cp. le Dolaison, affl. de la Loire au Puy, Haute-Loire ; v. Alb. Dauzat 3, 201.

DOLURE (la), affl. des Claires, Drôme, par Marcolin, cant. de Roybon ; le Doleur, le Doleuros sont des formes récentes, DTI, Dict. top. de la Drôme : ? * *Dolodubra, Dolodubrum* (sur *dubrum*, v. H. et Douvres et sur la vocalisation régionale de *br* en *ur*, v. Devaux 1, 186), à moins que la rivière n'ait gardé par son nom le souvenir d'une forteresse ligure ou celtique Dolobriga, Dolodurum. V. Dolon.

DORON (le), 1°, affl. de l'Arc à Termignon, cant. de Lanslebourg, appelé aussi la Leysse, venue de son glacier et de son col, E. M. ; DES, 205 ; 2°, affl. de l'Isère à Moûtiers, venu des glaciers de Chavière par Pralognan, Bozel et Salins, E. M. ; 1258, *Duron* ; 1315, *aqua Doronis*, DES ; 3°, affl. de l'Arly par Beaufort et, sous le vill. de Doron, c. de Venthon, Albertville, grossi de l'Argentine et du Dorinet (dimin. avec changement de suffixe), E. M., DES ; dér. en *o(ne)* de *Dura* (*u* bref) ou de *Dora* (*o* long) d'une racine ligure et celtique, peut-être même préceltique *dur*, eau courante, Alb. Dauzat 3, 128-30.

Un dérivé aussi ancien serait *Duria*, d'où les deux Doria piémontaises, fr. Doire, et probabl. aussi la Doria, torrent avec cascades et grottes, affl. de la Leysse entre Saint-Alban et Saint-Jean-d'Arvey, cant. de Chambéry, et qui vient du col de la Dora, c. de

---

(1) C'est le cas de Hyères, c. du cant. de Crémieu, XIIIe s., *Eres*, DTI. Les Hières ou Yères, c. de La Grave, XVe s., *lacus de Heyriis*, Hautes-Alpes, etc., cp. *area* en anc. dauph., XIIIe s., *eyri, eri, yeri*, Devaux 1, 10.

Déserts, E. M. (1). A cette famille appartiennent peut-être la Dour, affl. de la Guisane, c. de Briançon, Hautes-Alpes, et le Duriès, affl. de l'Olagne, c. de Marnans, cant. de Roybon, DTI, avec le suff. — *ensis*.

DORJON, vill. de la c. de Mégevette, arr. de Thonon, HS ; 1103, *locum* (= terre sans habitation, lieu dit) *quem Dorjonem indigenae vocant*, Acad. de Savoie., 2e s., II. p. 297, 298 ; puis, village, 1307, Inv. d'Aups, 300 ; Rev. Savois, 1917, 27 ; 1730, *Dourjon*, p. *Dorzon* : dér. par le suff. *o(ne)* de *Durbia*, qui aurait pu être le nom primitif du cours supérieur du Risse, affl. du Giffre par Mégevette. Cp. la Dourbie, *Durbia*, affl. de dr. de l'Hérault et affl. du Tarn à Millau, Aveyron, H. Cette racine celtique, *dorb*, *durb*, se retrouverait encore dans *Dorbon*, torr. et montagne avec lac, Conthey, Vallais, XIe s., *Dorbia*, E. Muret, 548, et dans *Durbis*, fl. de Bretagne, H.

DOURDOUILLET (le), ruiss. de la c. d'Entraigues, Valbonnais, arr. de Grenoble, affl. ? de l'Ornon, XVIIIe s., *le Dordollier*, DTI : cp., en négligeant les suffixes, la racine celtique *dord*, idée de murmure, de bruit (d'eau), d'où le Dourdon, Conches, Saône-et-Loire, *Dordunus riv.* ; la Dordonne, affl. de la Canche, H ; cp. Dourdan, Seine-et-Oise, 885, *Dordincum*, avec le suff. *incos*, Alb. Dauzat 2, 143 ; 3, 42, 128.

DOUVRES, 1°, vill. de la c. de Desingy, cant. de Seyssel, E. M., avec une source issue d'une cavité rocheuse ; XIIIe s., *Doures*, Reg. genevois ; 2°, 1730, *Doure*, l. dit à Archamps, cant. de Saint-Julien, HS ; celt. *dubrum* (*u* bref), eau ; pl. *dubra*, H ; Dottin, 253; Alb. Dauzat 3, 105. Le bas lat. *dobrum* a suivi ici la même évolution phonétique que lat. *robur*, *roborem*, rouvre ; dauph. *roure*, Devaux 1, 48, 186.

DRAC (le), affl. de l'Isère près Grenoble, venu des Hautes-Alpes par deux branches entre Corps et Embel, E. M. ; XIe s., *Dravus* ; *Derausum* (latinisation d'une forme vulgaire *Draus*), *Doromeum* (?); XIIe, *Dracum* ; XIIIe s., *Dracus*, *Draous*, *Dref*, *Draq*, *Drau*, avec sa branche à Grenoble, le Dravet, auj. disparue, XIIIe s., *aqua Dravi*, *Draveti*, DTI, Hautes-Alpes. A. Devaux 1, 83, pensait que *Dracus* avait évolué en *Drau*, *Draf*, d'où *Dravus* : lig. et celt. *Dravos* ; cp. la Drave, affl. du Danube, Ier s., *Draus*, Plinius ; *Dravus* (*a* bref), Florus, H. Sur *c* final, cp. Arc, Chiriac.

---

(1) A propos de l'Aiguille Doran, entre les cols de Chavière et d'Aussois, 3049 m., E. M., ou A. de Doran, DES, 205, M. Alb. Dauzat a demandé par deux fois si ce nom n'aurait pas désigné l'affl. de l'Arc à Modane, et qui descend de cette cime et il se demande s'il ne serait pas un ancien nom de l'Arc même, *Dora*, mis au cas régime roman. La même interrogation peut se poser à propos de *Doran*, l. dit de la c. de Sallanches en 1730, auj de la c. de Saint-Roch, HS, et qui, actuellement, désigne le cours supérieur du nant de Dière (v. ce nom). Mais, comme sur sa rive se trouvent les chalets de Doran, E. M., il est probable qu'il s'agit ici du ndh. Durand, p. *Doran*, et que ce nom a passé suivant l'usage, au torrent, à sa cascade et à la vallée, d'autant plus que dans la même commune existait le Clus Duran. Il en résulte donc que l'Aiguille Doran n'est autre qu'une A. Durand, car on attribuait à une cime le nom du premier qui l'avait gravie ou mieux le nom du possesseur fondateur du chalet et des pâturages sis en-dessous. Ajoutons qu'un mont Dorant se trouve à la limite de Saint-Roch et de Magland. Cp. E. Muret 1, 565 n., et P. Aebischer, *Noms de montagnes de la Suisse romande* (Annales fribourgeoises), 1921.

DRANCE (la), affl. du Léman, formé de deux branches, la D. d'Abondance, en 1531, *la mère des eaux*, et la D. du Biot, appelée aussi au XIV^e^ s. l'eau d'Aups par Saint-Jean-d'Aups, E. M., HS ; 1015, *Drancia*, J. Marion, 173-4 ; 1188, *Dranciola*, SHAG XV, doc., p. 4 ; XVI^e^ s., *Durance* ; p. *la Dranfe*, Fen., 276 : lig. *Druantia* (*u* bref), de la racine *dru*, idée de courir = la courante, l'eau rapide, d'après H. d'A. de Jubainville ; H ; cp. la Durance, affl. du Rhône, *Druentia*, T. Livius, de la racine *dor* ou *dur* (v. Doron). Alb. Dauzat 3, 130. V. encore E. Muret, 564, et les autres formes dans le Dict. top. des Hautes-Alpes.

DREVENE (la), affl. de l'Isère, descendue de la c. de Rencurel, 1074 m., et séparant les c. de Saint-Gervais et de Rovon, cant. de Vinay, E. M. ; XII^e^ s., *Drevenes*, *Drevenis fons* ; XIII^e^, *Dravena* ; XIV^e^, *Drevona*, DTI : ? dér. du lig. *Dravos*, avec le suff. ligure *ina* (p. *-ėna* ; affaiblissement d'*a* initial en *e*, Devaux 1, 40, 102), changé en le suff. *ona*. V. Drac et cp. le Dravey, affl. de la Galaure, c. d'Hauterives, Drôme. V. Dronnaz.

DRIZE (la), affl. de l'Arve, venue du Salève par Archamps, cant. de Saint-Julien, HS, et Troinex, cant. de Genève, Suisse ; 1730, *la Drieze*, supposant diphtongaison d'*e* bref et réduction à *i* : ? celt. **Duretia* (voy. brèves), dér. par le suff. *etia*, H, d'une racine *dur* ; cp. Drance.

DRONNAZ (la), 1°, Saint-Ferréol, aux Combes, nant et terroir en 1701, Répert. II, 83 ; 2°, citée avec son terroir, en 1540, Inv. bernois de la cure de Massongy, cant. de Douvaine, arr. de Thonon, HS. Piccard, *Massongy*, Acad. chablais. 1917, XXX, n° 44 ; 3°, la Drounaz, l. dit de la c. de Termignon en 1730 ; XIX^e^ s., Deronnaz, Dornaz, DES, 208 ; 4°, p. *dronna*, crue subite de Cheran à Alby, arr. d'Annecy. Répert. II, 83 ; *druna*, *drona*, terrain d'éboulis en Maurienne, Ad. Gros, 208 ; cp. le Nant de la Drune, Ain.

Dérivés : Les dronnaix, XVII^e^ s., La Rosière, Chamonix, HS, « terroir sujet aux d. qui est un sable, pierres et terre, traînés par les torrents », Désormaux, Rev. Savois. 1913, 213-5. La Dronière, 1°, l. dit de Cruseilles, arr. de Saint-Julien, avec forêt en 1730, HS ; 2°, l. dit des Bauges, XIII^e^ s., *la Droneri*, *Draonerie*, Morand, *Les Bauges*, II, 439, 419 ; 3°, Les Durnières, vill. de la c. de Randens, cant. d'Aiguebelle, 1360, *apud Drunerias*, DES, 209-10 : celt. *Druna* (*u* bref), d'où la Dronne, affl. de l'Isle par Ribérac, Dordogne (cp. Alb. Dauzat 3, 130) et la Drôme, affl. du Rhône, IV^e^ s., *Druna*, Ausonius, H ; ou mieux, peut-être, d'un ligure * *Duronna* (*u* bref ; cp. Drance), car l'aire de *dronne*, devenu nom commun, ne s'étend jusqu'ici qu'en Savoie, du Salève à l'Arc.

D'autre part, il faut faire entrer en ligne de compte certaines formes qui soulèvent une autre origine, telles que, IV^e^ s., *Drahonus*, la Drohn, ruiss. de la montagne de l'Hunsrück, entre la Moselle et la Nahe et qu'H. d'A. de Jubainville tient pour un ligure **Dravonus* (*o* long), H (le *v* intervocalique ayant en effet pu tomber au temps d'Ausonius) et le vill. de Drône, Vallais, XI^e^ s., *Draona* ; XII^e^, *Drona*, *Druna*, p. *dron-na*, avec le petit affl. de la Sionne de Sion, le Drahen, dans lequel E. Muret, *o. c.*, 559-60, voit un dérivé ligure en *incus*, soit dès lors **Dravincus*, tandis que Durnant, affl. de la Dranse vallaisane, 1346, *aqua de Dronnant*, postulerait un dér. en *ancus*.

DRONZEL (le), affl. du Léman, près de Coudrée, Sciez, cant. de Thonon, situé entre le Redon et le Foron (1), ou le Droncé, Gonthier, *Dictionn. des communes*, Annuaire de la Haute-Savoie, n° 101, p. 143 ; HS : **Dronni-, *Dravoni-cellum*, avec suff. populaire roman.

DUIRE (la), Lescheaux, affl. du Chéran : lig. *Duria* (*u* bref ; cp. Doria ; v. Doron) avec une forme patoise du parler d'Albertville, qui donnerait ailleurs *doeire*), si elle ne vient pas de *dogaria*, terre avec conduite d'eau, *doga* (*o* bref) ; v. Répert. II, 85.

DURANCE (la) ou la Drance, affl. du Viéran, Saint-Martin, cant. d'Annecy-nord, Répert. II, 86 (v. Drance) : dénomination peut-être analogique ; cp. la Durance, ruiss. de la c. de Lemps, Drôme.

EBRON (l'), affl. du Drac, venu de Tréminis-en-Trièves, E. M., XIII^e^ s., *Aybrone, Eybron, Esbren* ; XIV, *Cabronis, Dabronis* (*ripp.*), DTI : radical celtique et suff. *one* qui pourraient, d'après les formes ci-dessus appuyées sur de plus anciennes, se restituer en *Scabr-one*, devenu *Cabrone* par la chute commune de l'*e* prosthétique et de *s*, chute constatée dans certains mots dauphinois au XI^e^ s., puis, par une métathèse, *Acbrone*, d'où normalement *Aybron, Eybron*, XI^e^-XII^e^ s. ; v. Bourciez, *Phonét.*, 153, 38 ; Devaux 1, 171, 89. Cp. *Scabrona*, auj. et régulièrement Echevronne, c. près de Savigny-les-Beaune, cant. de Nuits, Côte d'Or, H. Mais faut-il écarter le lat. *scabrum*, âpre, hérissé, sale, et un ndh. Scabro(*nem*) ?

**EGARANDE, *EGORANDE, *EGRANDE*, sont les formes possibles résultant des règles du patois savoyard et de l'anc. dauphinois, par lesquelles lat. *equa*, cavale, *aequare*, aplanir, *aequalis*, égal, aboutissent à *égа*, jument, *égà*, arranger, *égalo*, *Fen.*, Devaux 1, 145 ; afr. *ive, ever, ivel*, prov. *ega, egar*, ML 2883, 238, et elles sont similaires des Yvrande, Aiguerande, Ingrande, Hérande, etc., de France, venues, quoique ayant subi diverses influences, par ex. du lat. *aqua*, eau, d'un précelt. **equo, *equa* (*e* bref) et d'un celt. *randa*, limite = limite d'eau (?). On a reconnu que ces localités ainsi appelées, mais d'abord et le plus souvent, du nom antérieur d'un cours d'eau, se trouvaient avec celui-ci et fréquemment à la frontière d'anciennes cités gauloises, en concordance avec les *Fines* des Itinéraires, puis, de circonscriptions ecclésiastiques Mais, si le sens du second terme est acquis, le premier n'est pas encore tout à fait élucidé (2). En tout cas, ce nom ne paraît pas être d'origine ligure, car on n'en a pas jusqu'ici relevé un seul exemple probant entre le Rhône et les Alpes. C'est au-delà du fleuve que l'Ain nous donne deux Eguérande, c. de Chaveyriat et

---

(1) Il semble qu'il y ait eu confusion avec l'eau de la Gunaz, 1436, Piccard, *Inv. de Coudrée*, Soc. Sav. d'hist. de Chambéry, XIV, n° 112. S'agirait-il ici du cours inférieur de la Gorine ?

(2) Sur cette question, v. M. Alb. Dauzat 3, 122-5, et surtout la consciencieuse étude de M. P. Lebel, Romania LXIII, 145-203, 1937. Ce dernier auteur cite (n° 121), en Savoie, le vill. dit Les Varandets, DES, 582, E. M. Les Varandes (alors d'un plus ancien Avaranda ; cp. n° 52). Mais, outre que ce nom pourrait venir d'un ndh. d'origine germanique *Warandus*, Vuarand, Varand (cp. *Warinus, Vuarin, Varin*), le lat *aqua*,, eau, sur lequel il s'appuie pour expliquer la résolution de *qu* en *v*, a eu en parler savoyard à peu près la même destinée qu' *equa*, c'est-à-dire qu'il devient *égа lyonn aggui*, dauph. *aygua, aigue* ; ou *éva*, en Maurienne et en Tarentaise, *Dict. sav.* ; or, ce vill. est aux confins du Dauphiné.

de Neuville-sur-Renon, X^e s., *Youeranda* et *Emu* — = *Evuiranda* (v. P. Lebel, n^os 23 et 68), auxquelles il faut peut-être joindre les Guérandes, affl. de la Veyle) citées sans autre indication ; v. P. Lebel, n^os 32 à 42.

FIER (le), 1°, affl. du Rhône, ouest de Seyssel, venu des lacs du Mont-Charvin, 2186 m., Manigod, par Thônes et près d'Annecy et de Rumilly, E. M. ; 1281, *Ciers* ; 1730, *Cyers* ; p. *Fié, Fy* ; Répert. II, 118 ; 2°, affl. de l'Hermance, sud de Chez Tholomaz, Machilly, cant. d'Annemasse, HS ; 3°, Fontaine du Fier, Taninges, arr. de Bonneville, en 1441, Feige, *Mélan*, doc., Acad. Salés, XX, 1898, HS : lig. et celt. *Cerus* (*e* bref), A. Thomas, Rev. Savois., 1910, 207. Cp. Céré, Indre-et-Loire, cant. de Bléré, *Cerate vicus*, H, et, 956, *fl. Ceranus*, près Cornas, Ardèche, Reg. dauphin., n° 1241 (1).

FORON, FURAND, v. Coise, note.

GALAURE (la), affl. du Rhône, par Claveyson, à Saint-Vallier, Drôme, venu de la forêt de Chambaran, c. de Roybon, par Saint-Clair-sur-Galaure, E. M. ; XI^e s., *Gala aqua* ; *in valle Walauro, vallis de W., Galabri flumen*, DTI. Dict. top. de la Drôme : ligure celt. *Vala*, radical exprimant, comme *valo-*, l'idée de force (sur *v* initial influencé par la prononciation du W germanique, cp. Devaux 1, 195, et sur *v* celtique = fr. g, *gu*, v. Dottin, 77). Sur ce cours d'eau s'éleva peut-être la forteresse celtique de * *Valabriga* (*i* bref) ancêtre probable du vieux château de La Motte de Galaure, 1070, *castellum Mote*, Drôme, et leur nom devinrent inséparables. Dans le Midi, ce nom a abouti à Valabrègues ; v. H qui cite aussi * *Galabriga* et *Walaurus*, sans grande utilité. Sur le groupe *br* = *ar*, v. Devaux 1, 186, et le suivant.

GALAVAISON, -VEYSON, affl. de la Galaure, venu aussi de la forêt de Chambaran par les c. de Roybon, Virville et Saint-Clair-sur-Galaure ; 902, *Gualaurasio*, J. Marion, A, 10 ; *fines de Galaurasione* = *-vrasione*, d'où **Galavraison*, où *br* (v. le précédent) est passé à *vr* sans se vocaliser, v. Devaux 1, 186. *Galabr-* a été suivi du suff. *asium* + *one* ; DTI, Dict. de la Drôme.

GELON (le), affl. de l'Arc à Chamousset, arr. de Chambéry, E. M. ; 1468, *aqua Gellonis*, DES, 253, qui y voit un ndh. V. Jalon et cp. la Geline, affl. de l'Arve au sud d'Annemasse : *gallina*, poule ; fr. *geline* ; HS. La Gelise, affl. du Lot, Lot-et-Garonne, peut avoir une autre origine.

GERE (la), affl. du Rhône à Vienne par Eyzin et Pont-Evêque, venu du bois de Bonnevaux au sud de Châtonnay, E. M. ; IX^e s., *Gayra, Geyria, Jaira, Jayria*, Ul. Chevalier, *Cartul. de Saint-André-le-Bas* ; XIII^e s. *Geria* ; m. *Giers* ; adauph. *Geri, Gierf*. Un affl. de l'Isère a dû donner ce même nom à Gières, vill. et c., ses eaux séparant son territoire de Grenoble, car cette localité a certaines formes semblables avec, XII^e s., *Geira* et, m., *Geir* ; DTI : **Garia* non cité par H qui mentionne cependant (v. *Gaira*) *Gayrae flumini*, Vie de S. Sévère. Ce nom paraît être la forme adjective d'un anté-

---

(1) Ciers, vill. près du chef-lieu de la c. des Avenières, cant. de Morestel, DTI. n'est pas sur un cours d'eau.

r'eur **Garus* ou **Garis* auquel se ramène le Gier, affl. du Rhône par Rive-de-Gier, Rhône ; 875, *Jaris*, 868, *Garensis fluv.*, médiév. *Gerius*. A Devaux en rapproche avec raison le Garon, qui s'y jette au nord par Brignais, Rhône : dér. en *on(e)* de la racine italo-celtique *gar-*, idée de cri ; v. H à *Garumna*, Devaux 1, 17 ; 2, 13 ; 3, 12-3 ; cp. Alb. Dauzat 3, 90, 156-7.

Il est à noter que la Gère a comme affluents le Girieux, par Arzay, et la Gironde, par Villeneuve-de-Marc et Meyssiès, XV^e^ s., *aqua Girouda* ; de plus, de l'étang de Bonnevaux (v. plus haut) vient, par les c. de Saint-Jean-de-Bournay et de Royas, la Gervonde, XIV^e^ s., *Geyronda*. V. Gerinaz et, à l'appendice, le Girardan.

GERINAZ, ruiss. de la c. de Tignieu-Jameyssieu, cant. de Crémieu, DTI ; Ruiss. de G., affl. du Rhône, E. M. : cp. la Gerine, torr. de la Suisse, *Girona*, cité par M. Hubschmied, Der Kleine Bund, Nov. 1931, qui en rattache le nom, avec tous les hydronymes à racine *gar*, au celt. *gara*, la grue (divine), explication non admise pour la Garonne ibérique par M. Alb. Dauzat 3, 90, M. P. Aebischer citant, en outre, une forme ancienne, *Argerona*, Annales fribour., 1925. Le Gerins est aussi un affl. du Rhône dans l'Ain et une rivière, *Gironna*, de 985, est mentionnée dans les Ch. de Cluny, II, n° 1715.

GRENANT (ruiss. de) ou Grenan, c. d'Onein et de La Bridoire, DES. 269 ; celt. *Granonantos* ; = nant du sable,, du gravier, **granos* ; H. Dottin, 261 ; Alb. Dauzat 2, 72, 100. Il y a doute ici à cause de la graphie *Crenant* pour les nants du même nom aux Ollières, E. M., et à Talloires ; v. Répert. II, 167 ; on attendrait du reste plutôt **Gronant*.

HERBETAN, HERETAN ; v. Albette.

HERMANCE (l'), I°, affl. du Léman, c. de Veigy-Foncenex, cant. de Douvaine, venu de la c. de Machilly et servant, depuis 1816, de limite franco-suisse ; il a prob. donné son nom, à son embouchure, au vill. genevois d'Hermance ; E. M. ; 1730 et p., l'*Armance*, HS ; 1271 *Ermentia*, SHAG XIV, p. 396 ; 1374, *Hermentia*, Bruchet, *Château de Ripaille*, p. 295 : celt. *Hermentia*, d'un thème hydronymique *Hermo*, E. Muret, 566 ; ou *Herma*, *Erma* ; v. H à Hermolitum. Cp. l'Armançon, grossi de l'Armance, Yonne, *Hermentio(ne)* ; v. Philipon, Romania XXXV, 5 ; Soc. des sc. de Semur, 1901, 1 ; 2° l'Hermance, grange, et chalets d'Hermance avec pâturages au Mont Joly, Mégève, cant. de Sallanches, E. M., HS ; 3° l'Armancette, vill. aux Contamines-Saint-Gervais, cant. de Saint-Gervais, avec un nant, affl. du Bonnant, au sud-est du chef-lieu.

HIEN (l'), affl. de la Bourbre à l'o. de Cessieu (vill., XV^e^ s., *Vien*), venu de la c. de Saint-Didier-de-Bizonnes, arr. de La Tour-du-Pin ; E. M. ; XIV^e^ s., *ripp. de Yens, Yent, Dyent, Den* ; XV^e^, *Hyen, Dien*, DTI : cp. Yenne, *Etanna*, Table P. ; 1007, *Hyenna*, DES.

HIER (l'), affl. de l'Hien, c. de Sainte-Blandine ; XIV^e^ s., *aqua de Vier*, DTI, v, adventice, ayant peut-être eu pour but, malgré l'absence d'une voyelle labiale, d'éviter l'hiatus, comme dans *Vien*, ci-dessus ; v. Devaux 1, 193 ; semble un dérivé en *arius*.

HYERE (l'), affl. de la Laisse de Saint-Jean-de-Couz, E. M., 1463. *terr. de Yeria*, et vill. de la c. de Saint-Cassin. DES. V. Dière, note.

ISERE (l'), affl. du Rhône, venue du col de la Galise et traversant les départ. de la Savoie et de l'Isère, E. M. ; IIe s. av., *Skaras, Iscara*, Polybe (cp. **Iscara*, dér. du celt. *isca*, eau, H) ; Ier s. av., *Isara*, Cicero ; VIIe, Izera ; Xe, *Ysera, Ysara* ; XIVe, *Isaïre, Issera* ; XVe, *Issa* (d'*Isra*, avec assimilation) ; DES, 284, 363 ; DTI. 2°, ? l'Isère, Marcellaz, avec petit nant, *l'Issera, en Isra*, Répert. II, 182 ; celt. et lig. *Isara* (*i* long, *a* bref, avec, dans Isère, déplacement de l'accent, Devaux 1, 63, 66), de la racine *is*, idée de force, de rapidité, d'élan, suivie du suff. *ara*, eau courante ; Alb. Dauzat 3, 135, 137 ; H ; = la sacrée. Dottin, 89 (v. Arve ; v. aussi les formes dans le Dict. topog. de la Drôme). Cette finale *ara* que l'on retrouve comme premier élément dans nombre d'hydronymes des Pyrénées au Rhin et au de-là des Alpes, est regardé maintenant comme nom autonome d'une langue préindoeuropéenne, peut être néolithique, s'affirmant dans le redoublement d'un mode d'expression tout-à-fait primitif, *Ar-ar*, la Saône, la Grande rivière (Alb. Dauzat 3, 140 ; Rev. des études anciennes, *Quelques noms prélatins de l'eau*, avril-juin 1926).

Dérivés : l'Iseran, nom d'un col, 2.769 m., conduisant de Bonneval-sur-Arc à Val-d'Isère ; d'un massif avec le sommet de 3.421 m., parce que les anciens géographes y mettaient la source de l'Isère : forme venue de son cas régime en *anem*, Ad. Gros, DES, p. 284. 363. Izeron, c. avec château ruiné du cant. de Pont-en-Royans, XVe s., *castrum Iseronis*, DTI : du ndh. Isario (*nem*) ; cp. Iserius, H. tandis que l'Izeron, affl. du Formans, anc. nom du ruiss. des Prades, (cp. p. 330) 918, *Isero(ne)*. Ain, vient d'*Isara*.

ISERNON (nant d'), d'Annecy, affl. de gauche de l'eau de Thou. ou Grand nant, venu de Quintal par le ruiss. de Vovray et traversant la plaine autrefois très marécageuse de la Prairie, E. M. : celt. *isarnos*, fer, H, Dottin, 262, suivi du suff. hydronymique *one*, Alb. Dauzat 3, 195 ; peut-être à cause de la rouille des marais. Même nom, mêmes formes en Suisse (v. Jaccard, Arnon). L'hypothèse qu'il viendrait de l'existence d'un village allobroge est, par suite, ici, problématique ; v. Boutae, 342 ; Répert. II, 182.

JALANDRE (la), affl. de la Borne, Le Petit Bornand, cant. de Bonneville, venue du contrefort sud du Pic de Jallouvre, 2.408 m., E. M., HS : si l'on peut dégager le suff. *andro, andra*, regardé comme préceltique par E. Philipon, Ain, Introd., p. V, en revanche, en l'absence de bases étymologiques, le premier terme reste obscur. Cependant, comme on ne peut guère séparer Jalandre de Jallouvre, p. *Zhallieuvre*, Fen., 276, et que les ndh. ne paraissent pas dans les hydronymes gaulois, force est d'expliquer ce radical commun, le suffixe *andre* ayant été emprunté aux anciens indigènes, par un adjectif ou un nom de choses, peut être *gellos*, brun, jaunâtre, H, ou **gallo*, pierre, rocher, Dottin, 258, Jallouvre remontant ainsi à un celt. *Gello-* ou *Gallobriga* = le mont jaunâtre ou le mont, la forteresse du roc, *briga* (*i* bref) ; ce deuxième terme se retrouvant dans Vandœuvre, c. suisse du cant. de Genève ; v. Dottin, 65, 75, 85, 237, et H. I, 529 et II, 346, à Vindobriga.

JAIJON (le), affl. du Bréda, c. de Pinsot, cant. d'Allevard ; XVI^e^ s., *riv. de Gellon*, DTI. Son nom, comme sans doute le nom de Gelon, paraît être un dérivé en *o* (*nem*) du mot *jal*, du lat. *gallus*, coq (v. ML. 3664), ayant servi à désigner, comme bien d'autres, un petit cours d'eau en raison de son murmure assimilable à un gloussement. Cp. le Jalin, affl. de la Gère, c. d'Eyzin Pinet, le Gelinot, affl. du Ruisseau, DTi, dér. de *geline*, de **ga(l)lina*, poule (sur cette forme, v. Devaux 1, 102, 148 ; cp. Gelines, quart. de la c. de Die, 1607, *Gellinat*, *Jallinat*) et la Jalatte, affl. de l'Oye, 1484, *Gelacta*, Drôme ; dans les Hautes-Alpes, les écarts la Jalasse, les Jallets = le coq, les petits coqs. Gellon, Jallat sont aussi des noms d'hommes. Ces noms de torrents ne sont donc pas prélatins.

LAISSA (la), affl. du ruiss. de la Croix de la Pigne, c. de Cordéac, cant. de Mens, DTI : cp. Leysse.

LAMBROZ (le), affl. du Dolon par les c. de Sonnay, Agnin (avec village) et Chanaz, cant. de Roussillon, XVII^e^ s., *Lambron*, *Lambre*, XIV^e^ s., *Lembro* ; 2°, affl. du Bège, c. de Moissieu et Bellegarde Poussieu, Vienne, DTI : origine ligure, si on leur compare le Lambro, affl. du Pô par Milan, Lombardie, I^er^ s., *Lambrus*, Plinius, qu'Holder fait descendre de **Labros* avec nasalisation. Mais Lambre est en France le nom de plusieurs localités, avec ou sans cours d'eau, qui pourraient avoir une autre origine. Tels sont : Les Lambres, vill. d'Hauteville, cant. de Chamoux, DES, 290. Lambre ruiss. et quartier, c. de Chiouselat, et Lambres, chef-lieu de la c. de Divajeu, 1.201, *villa de L.*, avec un ruisseau, affl. de la Drôme. Drôme. Lambres, c. du cant. de Douai, Nord, VI^e^ s., *apud Lambrus vicum*, H, et un autre, c. de l'arr. de Bethune, Pas-de-Calais, etc. Limbre, vill. sur l'Auzance, c. de Migné 1274, *Lembre*, Vienne, aurait une autre origine.

LAUDON (le), affl. du lac d'Annecy à Saint Jorioz, venu de la Roche Planca et séparant les c. de Lescheaux et de La Chapelle-Saint-Maurice ; 1297, *nant de Hoon*, *aqua de Hoons*, 1478, *nant de Hons* ; 1730, *Leodon* ; 1806, *l'Aiguedon* ; p. *l'Aigadon*, F, 276 ; E.M. ; Répert. II, 197 et 94 : Laudon = l'eau d'On et tel paraît être le nom de ce torrent ; de plus, le vill. situé entre deux de ses branches, Entredozon = Entre deux (asav. *dos*, p. *dous*) On. La forme de 1297, qui témoigne de la chute d'une dentale intervocalique, empêche d'y voir *onno*, cours d'eau, Glossaire de Vienne, plus préceltique que celtique, Dottin, 213, Alb. Dauzat 3, 118, mais plutôt *Odo(ne)* ; cp. *Odon(n)a*, 680, auj. l'Ouanne affl. du Loing, avec, au n. de sa source, Ouanne, c. du cant. de Courson, Yonne ; v. H.

LEMAN (le), lac franco-suisse, recevant le Rhône qui en sort à Genève (*Genua*, Caesar ; *Gennava*, Table P., du celt. *genava*, bouche, embouchure, H) ; *lacus Lemannus*, Caes., *Lemannum fluvium*, Servius ; VI^e^ s., *Lemanni laci* (génitif), Grég. de Tours : lig. *Lemannos*, v. H ; ou du gaulois *lemos*, *limos*, arme, H, = la rivière des ormes, ou encore de l'italo celtique *limos*, *lemos*, limon, boue ; v. H II, 226, Dottin, orme, 265, 266, Alb. Dauzat 3, 42, 192-3, le deuxième sens convenant mieux au Léman, surtout dans la partie orientale dite Tête du lac, mais non à Lémens, Chambéry, *Lemin-*

cum, Table P., village allobroge sur une éminence rocheuse et d'origine ligure ; v. Alb. Dauzat 2, 100.

LEYSSE (la), affl. de l'Arc à Termignon, venue de la mont. d'Entre deux eaux, E. M. ; 2°, ou la Laisse, E. M., affl. du lac du Bourget par Chambéry, venu des Bauges ; XI^e^ s., *aqua que appellatur Lisia, flumen Lesie* ; XIII^e^, *Leyssia, Lessia*, avec vill. de la c. de Saint-Alban ; 3° affl. du lac d'Aiguebellette par les c. de Gerbaix, de Novalaise et de Nances, DES, 32-3 : lig. *Licia* (*i* bref) ; cp. le Lez, affl. du Rhône, Vaucluse, venu de la mont. de la Lance par les c. de Teyssières, Montjoux, Grignan et Suze-la-Rousse ; 640, *flumen Licii* ; XIV^e^ s., *ultra Lessium, fl. Lesii, aqua Les*, Drôme. V. Laissa.

LEZE (la), affl. de l'Isère, venue des marais de Thiard par les c. de Chantesse et de l'Albenc., XV^e^ s., *Aleysia*, DTI : gaulois *alesia* (*e* long) ou *alisia* (*i* bref), alise, alisier (v. Auzon) = l'Alèze. Cp. Allex, c. du cant. de Crest Nord, 928, *Alisium*, Ch. de Cluny, 367 ; 1158, *Alez*, Drôme.

LIGNARE (le), affl. de la Romanche à Bourg-d'Oisans par Ollon ; XIV^e^ s., *riv., ruyna de Alignana*, DTI. Ce canton touchant à la limite franco-provençale du Dauphiné, la forme du XIV^e^ s. pourrait rappeler, avec le maintien d'*i* long protonique et avant le changement fréquent de *n* intervocalique en *r* (Devaux 1, 217), le nom d'une villa romaine disparue, *Alliniana*, fondée par Allinius (cp. Alb. Dauzat 3, 248, et le ndh. Allinus, H ; sur *i-ana*, cp. les noms de communes, Chichiliane, à cette même limite, et Séchilienne, sud-est de Vizille ; ailleurs, *iana* = *ine*, Devaux 1, 6) = l'Alignare.

LOTE (la), affl. du ruis. d'Avanne, c. de Mens ; XI^e^ s., *Lota*, DTI : cp. celt. *lota*, fr. *lotte*, poisson dont la chair délicate était très appréciée par les Romains, H ; **lotta*, ML 5130 (1).

LYS (le Praz de), Taninges, arr. de Bonneville, plateau au pied du mont Marcelly, avec petit lac, chalets et granges, 1.393 m., E. M. ; XIII^e^ s., *pré de Lyex*, Feige, *Mélan*, doc. II, 422 (Acad. Salés. XX, 1898) ; *Lieys*, H. Tavernier, *Taninges* (Soc. savois. d'hist., 1888, p. 96) ; p. *Ly* ; HS. Cp. la Dent de Lys, Fribourg, Suisse, avec lac près du sommet et torrent, 1335, *le flon de Lyx, de Lys* ; p. *Lyi* ; P. Aebischer, *Noms de mont.* (Ann. fribourgeoises, 1921). H. donne *Legia* comme ancêtre à la Lys, affl. de l'Escaut à Gand, flam. *Leie* ; mais plus acceptable ici serait une comparaison avec *Lesia* (*e* bref), cours d'eau du Piémont (v. H à Lesura), d'une racine ligure *les-* ; d'où, ici, *Lesium*.

MANS (le), affl. de l'Isère, c. de Moirans, arr. de Saint-Marcellin, DTI ; cp. le Mançon, affl. du Roubion, c. de Saint-Marcel-du-Sauzet, 1180, *Manson*, XIV-XV^e^ s., *Manze, Manse, Mans*, et le Mansel, affl.

---

(1) Faux hydronyme paraît être la Luine, affl. de l'Ozon, c. de Marennes, Vienne, E. M., XIII^e^ s., DTI, comme la Luénaz, affl. du Rhône, c. de Niévroz, Ain, lesquelles évoqueraient le nom vulgaire de l'armoise, l'aloine, qui pousse dans les lieux pierreux, d'*aloxina* (*o* bref), puis *aloisna*, afr. *aluisne*, fr. *aluine* ; sav. *la Loinne*, les Alloines ; ML 377 ; Répert. I, 28. Cp. Les Luines, c. de Montoison, 1460, *les Loynas*, Drôme. Les Luynes de France ont une autre origine, comme ce village près d'Aix-en-Provence, *Lodena*, H.

de la Petite Veuze, c. de Moras, Drôme, dérivés du nom simple qui est peut être un hydronyme *Mant-io*, dont la racine apparait dans, XII-XIII[e] s., *Mantona*, *Mant-onna*, auj. Mentonne, vill. avec ruiss. au Gorgel, c. de la Tronche, Grenoble, DTI. Il est fort improbable qu'on ait affaire aux gallo-romains, Mancius, Mantius, Mantus, noms d'hommes ou de villas.

MARANTIN (le), Alby, arr. d'Annecy, petit affl. de gauche du Cheran, Répert. III, 13 : peut être = l'Amarantin, ayant subi l'article masc. après la chute de la voyelle initiale ; v. Amaranthe.

MARAVANT (le), affl. de la Drance, venu de la c. de Vinzier par Larringes, cant. d'Evian (vill. voisin en plaine, le Maravent, E. M., c. de Saint-Paul), 1306-1431, *nantum de-, juxta le Maravant, Thomas de M.*, Rev. Sav. 1897, 163 ; 1730, *au M.* ; 2°, le Maravent, vill. en pente de la c. de Thollon, id., E. M. ; 1730, *le Maravant* ; HS : étym. inconnue. Cp. le Maravant, ravin, c. de Béconne, 1351, *rivus de Maravanta*, Drôme ; ? le Maraven, affl. de la Méditerranée, Var.

MARONNE (la), étang dans la c. de Meyrieu, cant. de Saint-Jean-de-Bournay, E. M., DTI : dérivé par le suff. *onna* du celt. *matra*, mère, ayant d'abord prob. désigné l'eau de l'étang, mère de la rivière.. Cp. la Maronne, affl. de la Dordogne, Corrèze, ayant formé l'étang de Saint-Martin-Valmeroux, Cantal. Maronne est aussi un vill. de la c. de La Garde, Bourg-d'Oisans, avec sa forêt et sa montagne, XIV[e] s., *Marona*, DTI. Sur *Matra*, *Matrona*, v. H. Dottin, 271 ; Alb. Dauzat, 2 199 ; P. Aebischer, Rev. des Etudes anc., 1929, 248 ; Ann. fribour., juill.-août 1931.

MARSANNE (la), affl. de la Bonne, c. de Chantelouve et d'Entraigues, Grenoble ; XIV[e] s., *Massana*, DTI, p. 217.

MELINE (la), affl. du Rhône près Yenne, E. M. ; 1503, *aqua Mellione* (*e* = *ae*, génitif de *Mell-ona*, avec changement de suff. et mouillure patoise), DES, 332 : dér. en *ona-ina* d'une racine celtique *mel*, *mell*, *mil*, à sens divers ; cp. 720, *Melina*, *Milina*, auj. le Mehlenbach, et *Mella*, I[er] s., nom encore actuel d'un affl. de l'Ollius, à Brescia, Lombardie, H. Cp. encore la Melogne, affl. du Vondru par Cormaranche, Ain, et la Melisse, affl. du torrent de Chagne, c. de Guillestre, Hautes-Alpes.

MELLESINE, l. dit de la c. et cant. du Châtelard ; 1435, *nantus Millesune*, *nant Mellesine* ; *Mellessine*, carte sarde, 1856 ; *Melsine*, Vernier, *Dict. top. Savoie*, DES, 332 : radical à déterminer, suivi du suff. *ona*, puis *ina*, peut être *Mill-ici-ona* (suff. intermédiaire *ici*, *i* bref, H) ; cp., 834, *Milicia*, la Milesse, affl. de la Sarthe, près du Mans, H, mais nos deux *l* supposent une autre racine.

MENOGE (la), affl. de l'Arve par Boëge, chef-lieu de canton de l'arr. de Thonon, et par Bonne, cant. d'Annemasse, E. M., HS ; 1015, *Menobia*, J. Marion ; 1271, *aquam de Menogy*, SHAG XIV, 164, 165 ; 1438, *la Minogie*, Arch. dép. E, 1056, *Men-ob-ia*, d'une racine ligure-celtique *men* ; sur l'intermédiaire *ob*, v. H ; cp. *Venobia*, la Venoge, affl. du Léman, Suisse.

MERDEREL (le) est un nom que la rusticité réaliste a répandu à peu près partout pour désigner un petit cours d'eau aux alluvions de boue et de gravier et qui, par un suff. diminutif en *ellum*, vient de *merdarius*, X^e^ s. HPMI, 322, fr. *merdier*, lieu à immondices, d'une racine *merd*, idée d'excréments, latine et aussi celtique, comme en témoigne, en 901, *rivus Merdoncia*, Ch. de Cluny I, n° 72, pour *Merd-ontia*. Dans le DTI, il y a une trentaine de Merdarel, Merderel, Mardaret, dont le plus ancien remonte au XI^e^ s., sous la forme *Merdellus*. Plusieurs, XIII^e^ s., *Merdarellus*, ont été poliment changés en *Verdarellus*, puis en Verdant. Le Médalon, ruiss. de la c. de Tullins, qui possède aussi le Merdalou, devait être autrefois un *rivus Merdalo(nem)* ; ep. XIII^e^ s., *aqua Merdalonis*, *de Verda-ello*, auj. le Verdant, affl. du Vivier, c. de Sassenage, etc. Autres exemples dans le DES avec un *Merdarellus* de 1040, dans Répert. III, 29, et dans l'Ain qui offre six Merdanson ou Merdaçon.

MIANNE (la), ruiss. de la c. de Moirans, XIV^e^ s., *Meana*, DTI : celt. **Medanna* (*e* bref) ; ep. Vianne. Une origine latine, *mediana*, ne paraît pas convenir ici ; v. Devaux 1, 16.

MINISAN (le), ruiss. de la même c. que le Nivisan : radical à sens inconnu avec prob. le suff. lig. celt. *ilia* (*i* long, II) + *anem* et dont une forme ancienne pourrait nous révéler un changement de consonne.

MOGNE (la), affl. de l'Isère, Grenoble ; XVIII^e^ s., *la Mongny*, DTI : lig. **Monia* ; ep. le Moignans, affl. de la Chalaronne à Dompierre, cant. de Thoissey : lig. *Moniencus*, E. Philipon, p. VI ; IX^e^-X^e^ s., *rivulus qui dicitur Monienta* = *Monienca*, Ain (sur le suff. ligure *enquo*, latinisé en *inquo*, *inco*, v., du même auteur, l'article dans Romania XXXV). Mogne peut venir aussi de *Modonia*, d'une racine celtique *mod* ; ep., *Modo(nem)*, auj. le Meu, affl. de la Vilaine par Montfort, Ile-et-Vilaine, H.

(*A suivre*)

Ch. MARTEAUX.

Notes complémentaires sur le château d'Annecy

L'*Etude archéologique sur le château d'Annecy* de Max Bruchet (1) est le travail essentiel, on peut même dire unique, concernant cet édifice ; avant cette étude comme après il n'existe, et il ne peut exister, que des travaux secondaires. Bruchet eut le mérite de dégager des Archives de Turin, d'un seul coup en une synthèse remarquable, l'histoire fort complexe de ce château. Cependant l'œuvre n'avait pas la prétention d'être définitive : elle était faite surtout en vue du classement du château parmi les monuments historiques, et sur quelques points de détail elle pourrait être complétée.

I. — La Tour Saint-Paul.

Dominant la Rampe du Château et la rue de l'Ile se dresse la Tour Saint-Paul, face au nord-ouest. Son nom est récent, comme celui de la Tour Saint-Pierre, sa voisine à l'ouest ; il date du XVIII[e] siècle. Au début du XV[e] siècle, sous Amédée VIII, on l'appelait *Turris Speculi* ou *Tour du Miroir*, à cause du miroir que ce duc fit placer à son sommet en 1430 (2).

Mais les Annéciens lui ont donné un autre nom qui a échappé aux historiens ; ils l'appelaient *Tour d'Emion*, peut-être dès sa construction au XIV[e] siècle, en tout cas dès le début du XVII[e] siècle, comme nous l'apprend un passage du manuscrit attribué à Barfelly : *la plus ancienne tour est bâtie de briques, vulgairement appellée la tour d'Emion, d'où l'on prend assez augure que les ducs de Genevois ont acquis les principes de ce château de cette maison qui est réputée fort ancienne en noblesse ; cette*

(1) *Revue Savoisienne*, 1900, p. 247-327 ; 1901, p. 7-41.
(2) Bruchet, p. 285.

tour vise directement sur le palais de justice appelé l'Isle (1). Certes la Tour Saint-Paul n'est pas la plus ancienne tour du château, mais on ne saurait attendre d'un chroniqueur du XVII[e] siècle des connaissances archéologiques exceptionnelles à son époque ; et si cette tour, comme toutes les autres d'ailleurs, est de pierres de taille, du moins doit-on reconnaître que les créneaux en furent de briques dès 1430 (2): En tout cas l'appellation en elle-même nous conduit à certaines constatations.

La famille Emion, famille noble des environs d'Annecy, apparaît dès le XIII[e] siècle ; au XIV[e] siècle elle possédait des terres à Annecy-le-Vieux et une partie du mandement de Thorens (3) ; en 1357 Jeannet Emion était témoin au contrat de mariage de Marie de Menthon et de Pierre de Compey (4) ; en 1357-1359 le même personnage faisait partie de l'Hôtel du comte Amé III (5). Le cadastre de 1730 indique encore un *Crêt Emion* dans la commune de Veyrier où cette famille possédait des biens (6). La Tour d'Emion a une origine analogue.

Au début du XIV[e] siècle, les Emion avaient une maison dans l'enceinte du château des comtes de Genève à Annecy ; aux Archives de Turin se trouve l'acte de vente qu'en firent le 13 septembre 1345 Jeannet et François, fils de Jacquier Emion d'Annecy, au comte Amé III (7) ; cette maison était proche des courtines, comme semble l'indiquer un texte de 1332 (8). Amé III, lorsqu'il fit cesser cette situation curieuse par l'achat de 1345, venait de restaurer le château

(1) *Description de la ville d'Annessy*, éd. P. Dupare, Annecy, 1942. Il est question plus loin de la Tour *appellée la Perrière*.

(2) Bruchet, p. 285.

(3) Le *Supplément de l'Armorial de Savoie* qui doit contenir la généalogie de cette famille n'a malheureusement pas encore paru.

Cf dans l'*Armorial* les articles *Compey* et *Menthon*.

(4) Archives de la Haute-Savoie, E. 108, p. 2.

(5) Comptes du trésorier général Richard de Confignon : *Libr... pro equis domini aliorumque de suo hospicio... in 60 ferris pro equis Johannis Eymonis...* Bruchet (pièces just. 4, p. 313) a transcrit *Cymonis* ; *cf. infra*, n. 8.

(6) *Cf.* Marteaux, *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy...* t. II (Annecy, 1937), art. *Emion*.

(7) *Domum suam sitam in castro Anessiaci cum omnibus plateis, pertinentiis... Datum Anessiaci in castro.* Arch. de Cour, Genevois I. n° 16. — *Cf.* l'*Inventaire partiel du Trésor des Chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée VIII*, publié par Bruchet, n° 413 (*Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. 39 ; Chambéry, 1900).

(8) *In reparatione curtinarum castri juxta echifam que est a parte domus Jaqueriti Eymionis.* Bruchet (pièce justif. I, p. 305) a transcrit *Cymionis* ; *cf. supra*, n° 5.

qu'un incendie avait ravagé en 1340 (1). Il dut commencer peu après 1345 la construction d'une tour sur l'emplacement de la maison Emion ; en 1380 et 1382 les travaux étaient en cours, et en 1393 la tour que nous appelons Saint-Paul était achevée : les comptes en parlent comme de la *turris nova ante aulam castri à parte ville* (2). Cette *tour neuve* put à bon droit être nommée *Tour d'Emion*, puisqu'elle remplaçait la maison d'Emion. Ce terme, oublié par la suite, rappelle donc la date et les circonstances de la construction de la Tour Saint-Paul.

Il faut enfin signaler l'existence au XIV^e^ siècle, accolé à la maison puis à la tour d'Emion, d'une sorte de celier, un *grenerius*, situé contre la courtine et muni d'une bretêche (3) ; cet édifice explique une autre appellation de la Tour Saint-Paul en 1393 : *turris nova retro grenerium* ou *turris nova grenerii* (4).

II. — La Tour *sur le petit jardin.*

Sur la face nord du château qui regarde la ville, sur la partie en retrait située entre la Tour Saint-Pierre et l'angle de la façade, une construction fait saillie, adossée au Logis Nemours. Elle domine un petit jardin, autrefois rattaché au château et fortifié (5), encore aujourd'hui clos de murs. C'est une tour découronnée, dont la silhouette primitive apparaît dans un dessin de 1539 (6), dans les gravures de Chastillon (1598) et du *Theatrum Sabaudiæ* (1682) ; cette tour était alors moins haute que les autres et sans crénelage. Il est possible d'en reconstituer l'agencement intérieur en 1575 ; l'inventaire de l'artillerie déposée dans ce bâtiment nous donne l'énumération suivante (7) : 1° un *membre bas, soub la chambre du portier, appellé l'artillierij* ; 2° *la chambre du portier* au-dessus ; 3° la chambre du capitaine, dont on ignore l'emplacement exact ; 4° *la chambre haulte de ladicte tour.* Mais les historiens ignorent son

(1) Bruchet, p. 252.
(2) Bruchet, p. 285 et 318.
(3) *Eschifa grenerii en 1393* : Bruchet, pièce justif. 6, p. 319. *Cf. supra* p. 100, n. 8.
(4) Bruchet, pièce justif. 6, p 320-321.
(5) Bruchet, p. 298.
(6) *Cf. infra* ch. V.
(7) Bruchet, pièce justif. 13, p. 16-17.

nom et ne nous donnent pas de détails sur sa construction ; Bruchet n'en parle pas et ne semble pas la distinguer du Logis Nemours reconstruit de 1533 à 1565 (1).

Heureusement un acte de 1538 nous fournit quelques renseignements sur une tour qui doit être identifiée avec celle que nous étudions (2) ; bien que ce document concerne une *Tour du Trésor*, il ne s'agit pas de la Tour de la Reine qui a porté ce nom au XV^e^ siècle, ni de la *Tour du Trésor sur la Perrière* de 1565 dont le vrai nom fut toujours *Tour Perrière* ou *Tour sur la Perrière* (3). La *Tour du Trésor* de 1538 était située *sus le petit jardin de la ville*, et fort endommagée, car on projettait de *découvrir la fondation jusques au roch et remonter la muraille jusques au dessus s'il est besoing :* tous ces détails, ainsi que la date des travaux, ne peuvent s'appliquer à la Tour de la Reine, dont les deux premiers étages ont subi peu de changements depuis le XII^e^ siècle ; ils s'appliquent au contraire très bien à cette partie du château qu'on appelle le Logis Nemours. Il faut donc admettre que la tour adossée au Logis s'est appelée, au moins pendant une partie du XVI^e^ siècle, *Tour du Trésor.*

Bien que les anciens comptes publiés par Bruchet ne paraissent pas faire mention de cette tour, il est certain qu'elle est antérieure aux grands travaux des princes de Genevois-Nemours ; peut-être date-t-elle de la fin du XV^e^ siècle ; en tout cas elle existait depuis assez longtemps en 1538, puisque cette année-là elle avait une *ruyne grave* qui obligea, semble-t-il, à reprendre certaine partie depuis la fondation. C'est Charlotte d'Orléans, veuve de Philippe de Genevois, qui ordonna cette réparation, commencée vers juin 1538 ; la duchesse fit refaire deux fenêtres qui existaient auparavant et fit percer deux canonnières. L'année suivante les travaux de reconstruction étaient sans doute terminés, ou du moins très avancés, car la date de 1539 est gravée sur une pierre, à droite de l'extrémité supérieure de la fenêtre du troisième étage (4).

(1) *Cf.* Bruchet, *Le Logis Nemours*, p. 296-297.
(2) *Cf. infra* pièce justif. 2.
(3) Bruchet, p. 274 et 280.
(4) Très visible à l'œil nu d'une certaine partie de la rampe du château. Bruchet, p. 297, n'a pu mettre cette date en accord avec la construction du Logis Nemours.

III. — Le jeu de paume.

Le jeu de la paume, dont l'origine se perd dans l'antiquité la plus reculée, était sans doute pratiqué à Annecy dès le début du XVI^e^ siècle ; il semble qu'en 1519 les Annéciens préféraient jouer à la paume rue des Fours, plutôt que d'y voir s'élever le couvent des Célestins, près de la cathédrale actuelle (1). Au château d'Annecy, sujet de notre étude, un emplacement spécial fut aménagé par Jacques de Savoie, duc de Genevois et Nemours.

La Renaissance paraît marquer en effet l'apogée de la paume en France, si ce n'est par le talent des joueurs, du moins par la diffusion du jeu dans toutes les classes de la société. Les rois en particulier aimaient cette distraction (2). Charles VIII se fendit la tête dans son château d'Amboise et mourut, en 1198, pour s'être trop pressé d'aller voir une partie de paume ; François I^er^ s'adonnait avec ardeur à ce jeu ; Henri II surtout fut un champion de paume ; voici ce que nous dit Brantôme : *le roi jouoit à la paume et très bien... ; il se plaisoit fort quand la reyne sa femme, Madame sa sœur et les dames le venoient voir jouer, comme souvent elles y venoient, et qu'elles donassent leurs sentences, comme les autres, des fenestres d'en haut* (3). Jacques de Savoie, filleul d'Henri II et prince accompli, ne fit qu'imiter des exemples si illustres ; il avait un coup de raquette renommé ; Brantôme disait de lui : *Il aimoit toutes sortes d'exercices et si y estoit si universel qu'il estoit parfait en tous... Il jouoit très bien à la paulme, aussi disoit-on les revers de Monsieur de Nemours... J'ay connu deux fort grandes Dames des belles du monde qui l'ont bien aymé à feu découvert et couvert... ; plusieurs fois leur ay-je veu laisser les vespres à demy dites pour l'aller voir jouer ou à la paulme ou au ballon* (4). Aussi comprend-on que Jacques de Savoie ait voulu avoir dans son

(1) Les conseillers ayant fait des remontrances au comte pour empêcher cette construction s'attirèrent la réponse suivante : *Myeulx vault trouver en ladite rue ung tel monastère qu' trouver chesoulx, places desrochées et jeulx de paume, là où se fesoint plusieurs jurements...* Archives communales, Registres des Délibérations du Conseil de Ville, t. V, fol. 45.

(2) *Cf.* Nant (J.), St-Clair et Delahaye, *la paume et le lawn-tennis* (*Bibliothèque du Sport*) ; Paris, 1898. — Allemagne (H. P. d'), *Sports et jeux d'adresse* ; Paris, s. d. ; p. 165-196.

(3) Brantôme, *Vie des hommes illustres et grands capitaines.*

(4) *Ibidem.*

château d'Annecy, où il venait souvent, un emplacement spécialement aménagé pour ce jeu. Ces emplacements spéciaux, appelés *tripots* dès la fin du XVI[e] siècle (1), n'étaient plus à l'air libre en général depuis la fin du XV[e] siècle : ils étaient couverts et entourés de murs plus ou moins hauts, comme de nombreuses gravures nous le montrent (2). C'est une construction de ce genre que Jacques de Savoie fit élever en son château d'Annecy dès 1563, pendant un de ses séjours dans la capitale du Genevois (3).

Dans son *Etude*, Bruchet déclare que *le jeu de paume était situé à l'extérieur de la courtine reliant la Tour de la Reine au Logis Perrière* (4), et dans le plan joint à l'*Etude*, il le place en dehors et au sud du château, du côté de la montagne. On peut voir d'ailleurs dans le *Theatrum Sabaudiæ*, à cet endroit précis, un jardin ordonné à la française, annexe naturelle du château. Il n'est certes pas impossible qu'on ait joué à la paume en cet endroit ; mais il est certain que le jeu de paume lui-même se trouvait ailleurs dans la deuxième moitié du XVI[e] et la première moitié du XVII[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque où le château d'Annecy connut sa dernière splendeur. Le compte des dépenses faites en 1571 nous donne une indication très nette : *Pour achat de deux douzaines de post achetées le 19 juing 1571 pour faire un toict à la court du chasteau à jouer à la paulme* (5). La cour du château c'est l'espace libre de toute construction qui se trouve à l'intérieur de l'enceinte : là était le jeu de paume, clos probablement de murs bas et dont le toit était porté par deux douzaines de poteaux.

La description du château vers 1635, dans le manuscrit attribué à Barfelly, vient confirmer cette idée : *Dans l'enclos de ce chasteau est un beau et spacieux tripot découvert, mais à présent presqu'en ruine, tout touchant lequel est un jardin et verger... Il y a une porte qui vise derrière*

(1) Godefroy. *Dictionnaire de l'ancienne langue française.*

(2) Nanteuil, D'Allemagne, op. cit.

(3) *Pour quartiers de pierre tant pour la tarnelle sur le portal que jeu de paume...* Bruchet, pièce justif. 10, p. 13. — *Cf.* Bruchet, *Etude biographique sur Jacques de Nemours* : *Revue Savoisienne*, 1898, p. 110

(4) Bruchet, p. 298.

(5) Bruchet, pièce justif. 11, p. 14 Une erreur d'impression évidente a substitué 1551 à 1571.

le chasteau à une petite plaine qui sert de récréation publique aux habitants de la ville d'Annessy, de manège et course de bagues quand le Prince habite son chasteau (1). Le jeu de paume et le *jardin et verger* contigus se trouvaient donc dans la grande cour, peut-être dans un angle de celle-ci, sans doute près du Logis Neuf, ou dans la petite cour au nord de ce dernier bâtiment ; on ne peut s'empêcher de remarquer en effet que 1563 et 1571, dates de l'aménagement du tripot, sont aussi les dates de la construction du Logis Neuf (2).

Pour terminer par un retour à nos jours, il ne semble pas que l'impasse actuelle du Trippoz soit ainsi nommée parce que, *les jours de marché, les habitants des bords du lac, venus avant l'ouverture des portes, y vendaient en cachette les denrées* (3). Cette explication est jolie, mais aventureuse et suggérée évidemment par le sens moderne du mot tripot. L'impasse, ou passage du Trippoz, qui longe l'extrémité nord-est du château, au pied de la petite cour du Logis Neuf, conserve sans doute le souvenir de l'ancien jeu de paume.

IV. — Les travaux du comte Janus.

Janus de Savoie, quatrième fils du duc Louis, prit possession de son apanage, qui comprenait le Genevois, le Faucigny et le mandement de Beaufort, en 1463. Depuis cette date jusqu'à sa mort, survenue en 1491, il séjourna presque sans interruption dans le Genevois, et le château d'Annecy fut sa demeure de prédilection. Il n'entreprit cependant pas de grands travaux dans ce château que son grand-père Amédée VIII avait restauré en 1403 et de 1428 à 1440 (4). Son oncle Philippe, possesseur de l'apanage de Genevois avant lui, ayant commencé en 1445 la construction de la Tour Perrière et du Logis annexe, Janus fit terminer cet édifice (5). Mais s'il laissait à ses successeurs du

(1) *Description de la ville d'Annessy*, op. cit.
(2) Bruchet, p. 297-298.
(3) Gonthier (abbé J. F.). *Promenade historique à travers les rues d'Annecy*. Thonon, 1903, p. 24.
(4) Bruchet, p. 265-266.
(5) Bruchet, p. 266 et n. 2 : *in meysonato novo existenti prope turrim novam dicti castri*, en 1487.

XVI^e^ siècle le soin de modifier la silhouette du château selon les goûts de la Renaissance, Janus fit du moins de nombreux aménagements ou travaux secondaires, principalement à la Tour de la Reine.

Installé depuis quelques années dans la capitale de son apanage, le comte de Genève passait en 1469 un contrat avec le maître charpentier Jean Reynaud, d'Annecy (1). Jean Reynaud répara le deuxième étage de la Tour de la Reine et refit toute la poutraison ainsi que le plancher ; dans ce plancher il pratiqua une ouverture permettant de descendre à l'étage inférieur, laquelle fut, en guise de garde-fou, couverte d'une *guérite* en bois.

Vers la même date Janus faisait construire le troisième étage de cette tour, qui n'existait pas en 1430, puisque les galeries d'accès aux courtines, situées à l'étage inférieur, sont alors indiquées comme débouchant au sommet de la tour (2). Le document que nous publions ne concerne que l'œuvre du charpentier, mais le contrat parallèle du maçon a certainement existé. Le plafond de ce troisième étage fut muni d'un linteau taillé en échelle, et soutenu par une poutre en forme de potence qui traversait chacun des murs en son milieu.

Jean Reynaud fit encore des *lobia* ou passages couverts en bois, allant les uns de la grande salle ou *grand pèle* à la Tour Saint-Paul, et les autres sur le même parcours à l'étage au-dessus. Il est curieux de noter cette particularité de la maison savoyarde de jadis et d'aujourd'hui appliquée au château où ces passages de bois ont naturellement disparu.

Le contrat stipulait enfin la construction d'un *bachal* ou abreuvoir en bois dans la cour.

V. — Deux dessins inédits du chateau.

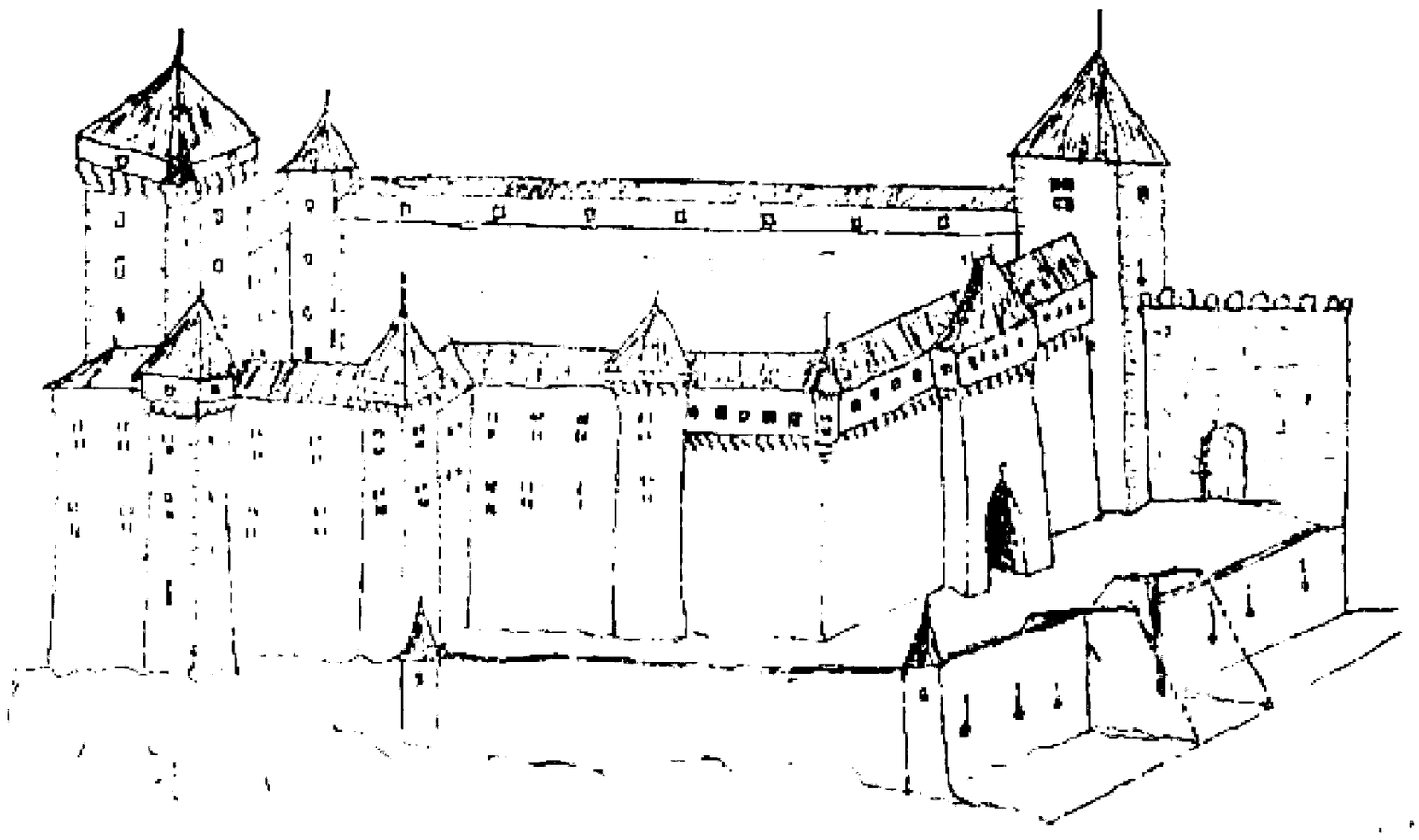
Nous indiquons enfin deux dessins du château d'Annecy, qui peuvent servir d'illustrations à son étude archéo-

(1) Pièce justif. 1.

(2) *In summitate turris thesauri, videlicet in camera dicte turris per cujus camere portam intratur ad galerias introitus custri* ; Bruchet, pièce justif. 7, p. 325. Et cependant Bruchet semble croire (p. 279) que le troisième étage existait en 1430.

logique, comme les gravures de Chastillon et du *Theatrum Sabaudiæ*.

Le *Château d'Annecy en 1539* nous donne la plus ancienne représentation connue de cet édifice (1). C'est un dessin exécuté vers le milieu du XIX^e^ siècle en quatre exemplaires, probablement les calques d'un original inconnu qu'on retrouverait peut-être aux Archives de Turin ; les quatre copies proviennent toutes de la collection d'Eloi Serand et ont été communiquées par M. Joseph Serand. On remarque en particulier dans ce croquis la basse-cour, le pont-levis, les canonnières. L'exécution de l'original en 1539 est certainement en rapport avec les travaux entrepris par Charlotte d'Orléans, veuve de Philippe de Genevois : 1539, année gravée en haut de la Tour *sur le petit jardin*, est aussi la date d'achèvement de la reconstruction de cette tour par la duchesse Charlotte (2).



Château d'Annecy en 1539.

Un deuxième aspect du château se trouve dans un album de dessins appartenant à l'Académie Florimontane et déposé à Montrottier (n° 55) ; il a été signalé par M. Joseph Serand qui en a déjà parlé dans cette Revue (3). L'album est sans nom d'auteur ni date ; il serait dû probablement à Victor Frèrejean, cousin des Frèrejean établis à Cran

(1) Reproduit légèrement réduit.
(2) *Cf. supra*, p. 102
(3) *Revue Savoisienne*, 1934, p. 89.

depuis 1819 (1) ; il aurait été exécuté entre 1820 et 1847 (2), probablement vers 1826 (3). Le dessin qui nous intéresse montre la façade du château telle qu'elle était avant la démolition des murs de l'avant-cour ; à travers l'ouverture béante que bouchait autrefois le pont-levis on aperçoit la porte du château surmontée d'un écusson actuellement au Palais de l'Ile.

Pierre DUPARC.

PIÈCES JUSTIFICATIVES (4)

N° 1.

1469, 15 septembre. — Contrat passé avec le maître charpentier Jean Reynaud pour des réparations et des aménagements en diverses parties du château.

(*Turin, Archives Camérales. Inventaire de la Chambre des Comptes 195, reg. 31, fol. 134-135*).

Janus de Sabaudia, comes Gebennensis, baro Foucigniaci et Bellifortis... universis serie presentium fieri volumus magnifestum quod nos damus et concedimus in tachium dilecto servitori et magistro operum charpentarie nostrorum Johanni Reynaudi, carpentatori, presenti et onus hujusmodi tachii in se suscipienti et recipienti, videlicet ad construendum de novo et faciendum reparandumque et restaurandum decenter in castro nostro Annessiaci res infra particullariter descriptas, subque modis, formis et pretiis inferius seriatim comprehensis.

Et primo in magna turri nostri castri, in secundo solario ejusdem turris facto a garetaz (5), *ipsum solarium reparandum in necessariis ; et ultra reparacionem predictam de*

(1) *Cf.* le dessin intitulé : *moulins de mes cousins à Crans.*

(2) En 1847, le mur de l'avant-cour fut démoli et les matériaux employés à l'aménagement d'un dépôt d'étalons au Collège chappuisien ; *cf. supra* p. 107, n. 3.

(3) Le théâtre d'Annecy, indiqué dans la *Vue générale d'Annecy prise d'Albigny*, fut construit à la fin de 1825 (Mugnier, *le théâtre en Savoie*, p. 207 ; *Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXVI, Chambéry, 1887). Les ruines de l'abbaye d'Hautecombe, représentées à la feuille précédente furent relevées par Charles-Félix en 1826 (Pérouse, *Hautecombe*, p. 127).

(4) Les deux documents suivants ont été copiés à Turin par M. Gaston Letonnelier, ancien archiviste de la Haute-Savoie, qui a bien voulu nous autoriser à les publier.

(5) *Cf.* peut-être la locution adverbiale patoise *d'garé, de garéla* ; en biais, de travers (Constantin et Désormaux, *Dictionnaire savoyard*).

novo ibidem ponendum et construendum unum somerium quereus per medium ; et predictas reparacionem et somerii reposicionem sive constructionem ipse magister Johannes Reynaudi suis sumplibus propriis facere et ministrare tenetur. Et ultra, ipsum solarium a parte superiori terratum, nostraque parte nostrisque sumplibus propriis eidem redditum, teneatur et debeat ipse J. R. eundem solarium de postibus super dicto terramento ejus sumptibus ut supra ministrare. Et cum premissis ejus sumptibus facere in dicto solario unam intratam, ad modum unius buffeti, intrantem inferius supra aliam garetam clausam cum portis et fenestris in dicto membro turris necessariis.

Item supra dictum solarium, unum aliud solarium, videlicet tercium dicte turris, de omnibus fustis et aliis novum, videlicet trabaturam sufficientem ad unum somier de postibus, litellis ad echeletaz et pares follies (1) *circoncirca muros ad unam poteriam per medium, omnibus de sapino sufficienter munitis, ejusdem Johannis Reynaudi propriis sumptibus facere et omnem fustam et maeriam inde necessariam ministrare.*

Item quod nos teneamur et debeamus omnem ferraturam in premissis necessariam veluti mallallies, croches, laches (2), *terramentum et maczoneriam in premissis et circa eas necessarias, temporibus congruis, in solidum nostris propriis sumptibus ministrare. Et premissa facimus pro et mediantibus quadraginta duobus florenis per nos eidem Jahonni Reynaudi dandis hoc ideo et solvendis.*

Item ulterius ad faciendum et construendum unum bachale in dicto castro nostro Annessiaci, ubi erit magis necessarium et opportunum, pro fonte ibidem fiendo et veniendo, de nemore quercus, longitudinis octo pedum ad manus, trium pedum altitudinis et totidem latitudinis, sufficienter junctum ad tenendum aquam dicti fontis, unacum capra (3) *ejusdem fontis sufficiente et ydonea infra dictum bachale cadente ; et ipsas bachale et capram teneatur et debeat ipse J. R. de bono et sufficienti nemore quercus ejus sumptibus propriis conficere et ministrare.*

(1) Planche de sapin assez mince ; *Cf.* Bruchet, p. 307, n. 2.
(2) Diverses sortes de clous ; *Cf.* Bruchet .p 304, n. 7, et Du Cange.
(3) Tuyau d'arrivée de l'eau ; *Cf.* Bruchet, *Château de Ripaille*, p. 600.

Et hoc pro et mediantibus septem florenis cum dimidio parvi ponderis per nos eidem Johanni Reynaudi dandis hoc ideo et solvendis.

Item lobias (1) *seu galerias intrantes a magna aula dicti castri nostri Annessiaci ad cameram turris du Mirioux ut sequitur ; videlicet super trabatura de novo facere teneatur idem J. R. unum solarium et pancerias* (2) *de nemore quercus, solarium et postes imparentes pancerias de sapino ydonee ipsius Johannis Reynaudi arbitrio operatas. Item lobias seu galerias intrantes a membris supra dictam magnam aulam ad secundam cameram dicte turris du Mirioux, videlicet panceriam ut supra proxime de nemore quercus, solarium et postes imparantes ipsam panceriam de sappino, ipsum solarium per juncturas litellando. Item cohoperturam ipsarum galeriarum garnitam de panis, chivronis, latis ad tiolam platam, cohorpertas de bono incandullo ad quintam et clavi bono usque ad summam et longitudinem ipsius cohoperture seu tecti octo pedum ad manus, necnon portas intratarum predictarum galeriarum. Item quod ipse J. R. teneatur et debeat premencionatas cohoperturam et portas cum lattis, chivronis et aliis ibidem necessariis suis sumptibus expeditas reddere et expedire, ferratura totaliter exclusa, quam ferraturam nostris propriis sumptibus ministrare debeamus. Et hoc pro et mediantibus viginti florenis auri parvi ponderis per nos eidem Johanni Reynaudi dandis hoc ideo et solvendis.*

Ipse enim J. R. nobis promisit corporaliter et juravit... premencionatum tachium modis et formis premissis debite completum reddere et perficere hinc ad proximum festum Omnium Sanctorum. Mandantes propterea dilecto fideli consiliario et thesaurario nostro...

Datum Annessiaci, die quindecima septembris, anno Domini millesimo IIII° sexagesimo nono.

Per dominum presentibus dominis :

B. domino Menthonis. B. de Dereya presidente. Johanne de Ossens, judice Gebennesii. Petro de Mionax, magistro hospicii. Heustacio de Cranz et Johanne de Clauso, magistris computorum.

(1) Sur les sens de ce mot Bruchet, p. 303, n. 2.
(2) Panneaux de bois ; *cf.* Bruchet, p. 304, n. 5.

N° 2.

1538, 23 mai. — Contrat passé pour la réparation d'une tour du château.

(Turin, Archives Camérales. Inventaire de la Chambre des Comptes 195, reg. 43, fol. 39-40).

L'an de grace mil cinq cens trente huict et le XXIII^e^ de may, en la présence de messieurs les président et maistres de la Chambre des Comptes et le capytayne du chasteau d'Annessy, sieur d'Allinge, ayans charge en ceste partie de nostre très redoubtée dame Madame la duchesse de Nemours, contesse de Genevoys, se sont personnellement constitués maystre Claude Gay, masson, Guillaume de Lestraz et Estienne Hugues qu'ilz, premièrement avoir visité la rugne dernièrement advenue en une tour au chasteau d'Annessy appellée la tour du^o^ Trésor, sus le petit jardin de la ville, ont promis à prix faict de ycelle tour réparailler et dérocher ce qu'il sera de besoing à dérocher à leurs coust et dépens des coustés où sera de besoing jusques aux cadette et quartiers tailléz de pierre dure, cherchier et découvrir la fondation jusques au roch et remonter ladite muraille jusques au dessus s'il est besoing et si plaisir de Madame est tel, tout de quartiers à cadettes, joingnant à l'aultre nouveau maisonnement, semblables quartiers et du costé du portal joingnant à icelluy de fere deux fenestres, de l'auteur et largeur que de présent elles y sont, toujours de quartiers de pierre dure comme les aultres, ensemble deux canonyères... et de lever une fenestre au-dessus et la remettre là où sera besoing. Et ne seront tenus lesdits massons à fournir chose que ce soyt, excepté la main, marteaux et autres artiffices appartenantz à leur mestier... ; et ont promis les susdits massons de commencer dans le quinziesme de juin prochain... Et ce pour le pris de treize florins chacune toyse qui sera toysé de compte, leur sera comptée vuyde pour plain...

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Reprenant la tradition de consigner dans la *Revue Savoisienne* les noms de nos compatriotes qui font honneur au pays par les hautes fonctions auxquelles ils sont appelées, ou par leur valeur personnelle, tradition qu'entretint si longtemps notre regretté président François Miquet, dont on comprend mieux que jamais l'intérêt des travaux historiques, nous citerons :

UN NOUVEL EVEQUE SAVOYARD

S. E. Mgr Joseph Baud, né à Bellevaux (Haute-Savoie), membre de la congrégation des Missionnaires de Saint-François-de-Sales d'Annecy, nommé évêque titulaire de Rhodopolis et coadjuteur de Mgr Rossillon, savoyard, évêque de Vizagapatham, aux Indes, où il a été sacré le 13 mars, assisté par Mgr Gayet, évêque de Nagpour, lui aussi notre compatriote.

LE CENTENAIRE DE Mgr REY

Le 31 mai dernier, l'Académie Chablaisienne célébrait solennellement à Bellevaux, son pays d'origine, le centenaire de la mort de Mgr Pierre-Joseph Rey, deuxième évêque d'Annecy depuis la Révolution. Sous la présidence de son successeur S. E. Mgr Cesbron, furent érigés une plaque et un médailon de Mgr Rey, dont l'auteur de la maquette est notre confrère M. John Baud, de Thonon.

A son tour, l'Académie Salésienne a consacré une séance spéciale à la mémoire du grand prélat qui fut l'un des premiers prédicateurs de son temps ; ses retraites au clergé de France sont restées célèbres. Insigne protecteur des Missionnaires de Saint-François-de-Sales, il a voulu reposer et repose toujours avec leurs fondateurs dans leur couvent de la Feuillette à Annecy.

NOTRE PATOIS A L'HONNEUR

Il y a plus d'un siècle, Mgr Rey ne craignait point de prêcher en patois afin d'atteindre toutes les âmes, mais pour la première fois, sans doute, notre patois vient-il d'avoir les honneurs officiels du théâtre par une conférence et une soirée toute savoyardes organisées, le 2 juin 1942, par le Comité de Coordination Littéraire, Artistique et Scientifique. Présentée par notre confrère, M. le Général Cartier, maire d'Annecy, qui souhaite que notre patois soit enseigné au même titre que le provençal ou le basque, Mlle A. Abry, professeur à Rumilly, a redonné pour les Annéciens, la conférence qui lui avait valu un beau succès dans cette dernière ville. Et par une délicate attention, le conférencier a rendu un hommage mérité aux poètes « patoisants » d'Annecy : le regretté Louis Terrier et son neveu par alliance, Alfred Desservetaz, florimontan, présent dans la salle, et dont furent interprêtées plusieurs œuvres savoureuses. Une pittoresque reconstitution d'une *Veillée des Gromaillésons* montra le talent des Rumilliens dans l'art de patoiser.

Louis PFISTER.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Léon Vigroux. — **Chiquenaude.** — In-8°, 195 pages. Les Livres Nouveaux. Maison Aubanel père, Avignon, 1942.

Une chiquenaude, nous dit le dictionnaire, est un coup appliqué avec le doigt du milieu plié et raidi contre le pouce, puis détendu brusquement. Celui qui donne une chiquenaude n'a donc pas l'intention de faire du mal à celui qui la reçoit. Et c'est bien dans cet esprit que M. Léon Vigroux a écrit son livre, composé avant 1939, mais publié seulement en janvier 1942 chez Aubanel, en Avignon.

Ce sont des contes d'où l'auteur a voulu bannir les subtiles analyses de l'âme et les complications sentimentales et qu'il a puisés, non dans son imagination, mais dans sa mémoire, au contact des Savoyards et surtout des Méridionaux chez lesquels il a fait de longs séjours. Récits à la bonne franquette, sans prétention, que M. Vigroux a dédiés à sa femme « guide éclairé et censeur clairvoyant, écrit-il dans sa préface, qui a eu le rare mérite de maintenir dans notre foyer, en dépit de la misère des temps, un optimisme ferme et une atmosphère d'intellectualité sans cesse renouvelés ».

Les personnages choisis un peu dans tous les milieux, parmi les paysans, les militaires, la gendarmerie, les primaires, les petits fonctionnaires et petits retraités, sont présentés en traits bien charpentés, parfois avec cocasserie et pittoresque. La langue, très souvent entremêlée de patois et de formes dialectales, n'est pas sans saveur, en dépit d'une petite pointe de recherche.

Jean d'Orlyé.

F. Cochat. — **Monographie de la Clusaz.** — 61 pages in-8°. Annecy, impr. Hérisson, 1941.

Ce grand village de la vallée de Thônes, qui garde le col des Aravis et dont la réputation comme centre de sports d'hiver ne cesse de croître, méritait à beaucoup de titres, les honneurs d'un ouvrage à lui consacré. Déjà, il y a quelques années, notre confrère, M. Paul-V. Aubry, avait publié une petite brochure sur la Clusaz, résumant la géographie, l'histoire et les légendes. Mais il était réservé à un autre florimontan, M. François Cochat, d'en écrire la première monographie. Dans la préface signée de M. R. Avezou, archiviste en chef de la Haute-Savoie, il est rendu à l'aimable auteur, le bel hommage que voici : « Il faut savoir gré à M. François Cochat, chercheur patient et consciencieux, que la vallée de Thônes a depuis longtemps adopté en reconnaissance du dévouement désintéressé dont il a donné tant d'exemples dans son chef-lieu et aux alentours, de s'être penché avec une excellente sûreté de jugement sur les annales de la Clusaz, dès les temps les plus éloignés où le manque de documents précis oblige à beaucoup de circonspection dans le récit historique, jusqu'aux années qui ont suivi le mémorable événement d'avril 1860... M. Cochat, ajoute

M. Avezou, a scrupuleusement utilisé tous les documents qu'il a pu rencontrer...». Ce n'est pas peu dire sur l'intérêt que présente l'ouvrage qui fera mieux connaître aussi les mœurs, la finesse et l'esprit déjà très français depuis des siècles de ces belles familles patriarchales, si attachées à leur montagne, et dont on aimerait également à apprendre l'histoire.

Louis Pfister.

Antoine Dufournet. — **La Jeunesse de saint François de Sales — 1567-1602.** — In-8°, 262 pages. Paris, éditions Bernard Grasset.

« Nul auteur avant M. l'abbé Antoine Dufournet, écrit dans la préface, son éminent ami, le regretté Pierre Champion, de l'Institut et de l'Académie Goncourt, ne s'était avisé de trouver dans le cadre historique de la jeunesse du Saint le climat qui a permis l'éclosion de ces fleurs mystiques dont le bouquet nous charmera continuellement et par son éclat et par son parfum ». En effet, faute de documents, les historiens n'ont point su récréer l'atmosphère dans laquelle s'est formé le futur évêque. Et cependant celle-ci devait lui laisser une empreinte dont il se ressentira toute sa vie.

Il fallait la double connaissance approfondie de la Savoie il y a trois siècles et demi et surtout de Paris où se préparait alors « la réforme morale et la restauration catholique de la France», pour pouvoir se permettre de combler une telle lacune. « Je crois bien, ajoute M. Pierre Champion, qu'à la physionomie, pour ainsi dire extérieure, de cette renaissance religeuse de la fin du XVI^e^ siècle, personne n'avait pris garde avant M. l'abbé Dufournet ». Aussi, l'intérêt de l'ouvrage apparaît-il dès que l'on voit le jeune gentilhomme venir étudier au célèbre collège de Clermont, dirigé par les Jésuites à Paris.

Les documents concernant François de Sales, à cette époque, sont rares certes, mais il sera facile à l'auteur d'y suppléer en supposant avec raison qu'il menait la même existence que ses camarades dont l'emploi du temps, en général, lui est connu. Ainsi, notre confrère peut-il nous montrer le jeune homme, l'épée attachée au pourpoint serré à la taille, la culotte nouée sous le genou, la tête coiffée d'une toque ornée d'une plume rouge ou noire, quittant son hôtel de la Roze Blanche et cheminant de la rue Saint-Jacques vers son collège, ou allant prier à la chapelle des Capucins, ou entendre quelque fougueux prédicateur. Nous assistons à ses distractions, jeux et loisirs, de même qu'à ses cours et travaux. Tous les menus faits de cette existence d'étudiant nous paraissent plus captivants encore que les grands actes religieux ou diplomatiques du « prévôt » dans la capitale, narrés aussi avec un charme prenant. C'est que ces faits nous éclairent sur la formation même de « l'apprenti saint ».

M. Dufournet s'étend longuement sur la naissance de l'humanisme chrétien, cultivé par les Jésuites et « dont la première fleur précieuse fut saint François de Sales », écrit dans *la Croix* M. Luc Estang, qui ajoute « si grâce à M. l'abbé Dufournet, nous accompagnons François de Sales à l'un de ses cours, nous admirerons la solidité de l'enseignement donné par les Pères... concilier les

deux grandes traditions païenne et chrétienne afin de les mettre au service de la foi et de l'orthodoxie catholique ». Voilà à quelle école fut formé l'esprit du jeune baron.

Sur les traces de saint François, notre confrère nous fait connaître le vieux Paris dont il nous présente des illustrations précieuses, mais les moments de sa jeunesse passés au pays natal ne sont points omis, et les Annéciens auront plaisir à voir leur futur évêque « prenant place à bord d'un *barquerot*... s'en allant accoster au bord du lac, en face des châteaux d'Hérée et de Duingt où il avait des parents, puis ensuite au pasquier d'Albigny, parmi les bâteaux de pêche aux voiles gonflées ».

Louis Pfister.

JOURNAUX ET PERIODIQUES :

Progrès de Lyon du 15 avril 1942 : « A Annecy-le-Vieux : une cloche unique dans un clocher solitaire ».

Revue du Diocèse d'Annecy, n° 21, du 21 mai 1942, ouvre une enquête sur les cloches antérieures à l'année 1800 (voir les n^os^ du 11 juin et suivants).

Revue de Savoie (2^e^ trimestre 1942) « La Légende de Saint-Christophe », signale l'existence de deux intéressantes statues en bois, du saint représenté d'après la légende, et se trouvant l'une à l'église d'Argonnex et l'autre à la chapelle du Pras, à Saint-Gervais.

L. P.

Il est rappelé aux auteurs que la Revue Savoisienne *annonce tout ouvrage relatif à la Savoie dont un exemplaire aura été envoyé à l'Académie Florimontane. Et elle donne, autant que possible, un compte-rendu bibliographique de ceux dont elle reçoit deux exemplaires.*

83e Année 1942 3e et 4e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis* lib I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ACADÉMIE FLORIMONTANE... *Séances des 1er et 22 juillet, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre 1942.*

Les Citations des Florimontans.

C. GARDET ..... *Rapport sur le concours de poésie L. Laydernier.*

Th. FALLETTI ..... *Les travaux d'adduction d'eau à Annecy.*

C. GARDET ..... *Essai sur les Noëls et Chansons de Nicolas Martin.*

L. PFISTER ..... *Le 6e centenaire du Cardinal de Brogny.*

Ch. DEVANT ..... *L'Horlogerie et le Décolletage en Haute-Savoie.*

L. PFISTER ..... *Inauguration d'une plaque commémorative à Annecy-le-Vieux en souvenir du capitaine J. Baud.*

H. ONDE ..... *Bibliographie Géographique savoisienne.*

Ch. MARTEAUX ..... *Hydronymes prélatins* (suite).

L. P. ..... *Bibliographie savoisienne.*

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1942

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 3 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 30 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1941. — *Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy Haute-Savoie).

N° 2 **3me et 4me Trimestres**

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 1er juillet 1942 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le président félicite notre jeune confrère, M. Pierre Duparc, qui vient de soutenir, avec mention « très bien », sa thèse de docteur en droit devant la Faculté de Paris ; thèse sur les « Origines de la grâce dans le droit pénal romain et français, du Bas-Empire à la Renaissance », que nous offre le nouveau docteur.

Il complimente aussi le commandant Clair dont le fils a été nommé chef de bataillon au Maroc.

M. Ritz communique une lettre du général Bordeaux faisant suite à celle de M. Louis Dépollier, qui avait émis l'idée d'associer la Florimontane à la Quinzaine Impériale en honorant la mémoire des explorateurs savoyards au service de la France, parmi lesquels il citait le capitaine Baud, d'Annecy-le-Vieux. Le général Bordeaux souhaite que le nom de ce valeureux officier soit rappelé publiquement par un médaillon ou une plaque commémorative. Le président lit à son sujet quelques passages de l'article que lui avait consacré, dans la *Revue Savoisienne*, notre confrère Auguste Terrier et il fait adopter le vœu qu'une souscription soit ouverte pour ériger une plaque à Annecy-le-Vieux à la mémoire de Baud, que son nom soit donné à une nouvelle voie d'Annecy et que celui du grand colonial Auguste Terrier soit rappelé également.

M. le général Cartier, maire d'Annecy, veut bien approuver ce projet.

M. Ritz remercie M. André Tissot-Dupont du fac-simile

(1) Etaient présents : Mlle Maret, MM. André, Bourdier, P. Callies, général Cartier, Charvin, Clair, Cuvet, Devant, Duparc, J. Fournier, Gardet, Gojon, Hérisson, L. Laydernier, R. Laydernier, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, Ridoux, J. Serand et Vallin.
Excusés : MM. Martin et F. Serand.

de l'unique et splendide recueil de photographies offert au maréchal Pétain en souvenir de sa visite à Annecy.

Il remercie de même M. Clément Gardet pour le magnifique ouvrage illustré tiré sur ses presses : « Description d'Annessy et de quelques autres lieux de l'apanage de Genevois, au XVII^e^ siècle, extraits de manuscrits inédits avec Introduction de Pierre Duparc, archiviste de la Haute-Savoie ». Belle réalisation qui fait honneur à la fois à nos deux confrères.

M. Théobald Falletti fait une longue causerie, très documentée, sur les travaux d'adduction d'eau potable à Annecy, remontant jusqu'au XIV^e^ siècle. Sources, fontaines et puits très nombreux, la plupart disparus, sont l'objet de maints détails jusqu'à la pittoresque fontaine « Quiberet », rue Sainte-Claire, qui vient de revoir le jour. Les Archives Municipales ont fourni au conférencier d'intéressantes précisions sur l'entretien des fontaines, leur réglementation et la préoccupation continue des dirigeants de la ville d'assurer aux habitants une eau potable suffisante. M. Falletti rappelle la bonté des sources des Balmettes et du Var, mais dont l'insuffisance nécessita l'adduction (1907-1910) des eaux du lac, que le président de la Société d'Hygiène de France, déclarait, en 1887, « légèrement supérieures à celle du Léman alimentant Genève et reconnue à l'époque comme la plus pure d'Europe. » (*Voir article séparé*).

Le président félicite et remercie M. Falletti de cette étude excellente et instructive, souhaitant que l'exemple de sa collaboration active soit suivie par d'autres Florimontans.

M. Clément Gardet présente son rapport, rédigé au nom du jury, sur le premier concours de poésie fondé par notre confrère, M. Léon Laydernier, et réservé aux seuls poètes savoyards. L'assemblée adoptant les conclusions du jury décerne un 3^e^ prix de 200 fr. à Mlle Marie-Louise Jaugey, de Pers-Jussy ; une 1^re^ mention à Mme Jeanne Rey, d'Annecy, et une 2^e^ mention à M. Alfred Riton, d'Annemasse (voir au présent fascicule).

Le président remercie à nouveau M. Léon Laydernier et, regrettant que la moyenne des envois ait été faible, déclare que le surplus (400 fr.) de la dotation de ce concours aug-

mentera d'autant celle de celui de l'an prochain, élevée ainsi à 1.000 fr.

M. Frank Bourdier, nommé directeur des antiquités préhistoriques du Sud-Est, analyse la circulaire qu'il envoie aux sociétés savantes sur la nouvelle réglementation des fouilles et découvertes intéressant l'archéologie. En vue de la coopération des sociétés entre elles, M. Bourdier fait connaître son opinion sur leur réorganisation dans le cadre de la province.

Séance du 22 juillet 1942 (1)
tenue à Montrottier

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le président dit sa satisfaction d'avoir pu réunir ici les Florimontans malgré les difficultés présentes.

Il exprime à M. le général Cartier la part prise par ses confrères à l'affliction que lui a causée la mort du maréchal Franchet d'Espérey. A la demande du président, le Général rappelle le rôle immense que ce grand chef, à la culture prodigieuse, a joué dans le pays. C'est grâce à sa volonté exceptionnelle que fut possible la bataille de la Marne. Comme chef d'état-major, le général Cartier fut le collaborateur direct du Maréchal en Orient, lors des armistices qu'il signa notamment avec la Hongrie et l'Autriche. Les souvenirs contés sont d'un poignant intérêt.

M. Prosper Vallin fait une conférence sur la campagne de Madagascar (1895-96) qu'il a faite aux côtés du 40e bataillon de chasseurs formé des 11e, 22e, 13e et 14e B. C. A., dont trois sur quatre étaient savoyards. Après le rappel

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, J. Bouchet, Buttin, P. Calliès, général Cartier, Charvin, Cuvet, Dépollier, Devant, J. Fournier, Th. Falletti, Favre, Gallet, Gardet, L. Laydernier, Lortet, Monnet, Périès, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ridoux, F.-M. Ritz, J. Serand, Tissot-Dupont et Vallin.
Excusés : MM le général Duchêne, F. Serand et Clair.
Mme P. Vallin, son fils, et M. Paul Guiton assistent aussi à la séance.

des raisons lointaines et immédiates de la conquête, le conférencier évoque le départ enthousiaste de Marseille, suivi bientôt, hélas ! d'un véritable calvaire commencé pendant la traversée et s'aggravant sans cesse depuis le débarquement à Majunga, au climat accablant qui fut le plus meurtrier de nos adversaires. Le 40e B. C. fit preuve de la plus belle endurance et reçut les félicitations renouvelées du général en chef. Mais épuisé, les hommes minés par la fièvre, ses restes embarquèrent le 1er décembre 1895 pour l'Amérique afin de regagner la France, tandis que le général Duchêne, après 15 jours de marche forcée, était entré à Tananarive.

M. Ritz joint aux applaudissements la reconnaissance de la Florimontane à M. Vallin pour cette belle page écrite à la gloire de notre Empire avec une part de sang savoyard. Il le félicite d'avoir participé à cette campagne et d'avoir pu en revenir.

M. Clément Gardet, dans une étude sur le caractère apologétique des Noëls de Nicolas Martin, de Saint-Jean-de-Maurienne (XVIe siècle), communique une récente étude de M. le chanoine Gros sur le poète musicien, puis fait l'analyse des Noëls tant en français qu'en patois déjà publiés en grande partie dans la *Revue Savoisienne* en 1878 et 1879. (*Voir article séparé*).

Le président expose que le premier projet du monument à élever à Annecy en l'honneur de Jeanne d'Arc aurait fait place à une deuxième maquette, qui aurait été définitivement choisie et ne répondrait ni au sentiment intime du sculpteur, ni aux vœux de certains artistes qui en ont eu connaissance. Il exprime le regret qu'une œuvre dont le caractère aura à répondre au sentiment de tous ait pu être choisie sans avoir été exposée en public et soumise à l'appréciation d'une commission artistique qualifiée. L'Académie Florimontane exprime à son tour le vœu qu'il soit tenu compte de ces regrets qui seront communiqués au comité organisateur et à M. Maxime Réal del Sarte.

Avant et après la séance, la visite des jardins en fleurs et du parc ont valu au personnel du château des compliments mérités.

Séance du 7 octobre 1942 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est approuvé malgré la demande de notre confrère, M. Jean Hérisson, secrétaire du Comité du monument à Jeanne d'Arc, désirant la suppression du vœu relatif à ce monument. A ce sujet, M. Ritz donne lecture d'une lettre du président dudit Comité en réponse au vœu en question.

Le président lit le décret du 1er septembre dernier, portant nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, à titre posthume, du sous-lieutenant Valère Monnet, du 99e d'Infanterie, mort pour la France, gendre de notre confrère M. Jacques Fournier, et neveu du commandant Henri Monnet, auxquels il renouvelle, ainsi qu'à la famille, notre vive sympathie.

Il adresse des condoléances bien attristées à M. Philibert Guinier, membre d'honneur, pour la mort de sa femme, née Le Monnier, survenue à Paris, le 8 septembre.

Le président envoie de cordiales félicitations à nos confrères M. Louis Buttin, nommé récemment maire de Rumilly, et à M. le colonel Alexis Callies, pour la promotion au grade supérieur de ses deux fils, officiers au Maroc.

M. le chanoine Coutin parle d'un ancien Florimontan, Jean Ogier, poète et journaliste à Annecy, au siècle dernier, père de Mgr Jacques Ogier, notre regretté confrère, qui nous a laissé deux volumes de correspondance de son père. M. Coutin commence l'analyse de cette correspondance qui débute en 1841 et présente des détails intéressants sur la

(1) Etaient présents : Mlle Long des Clavières, MM. André, J. Bouchet, P. Callies, Clair, Coutin, Devant, Duparc, J. Fournier, Gardet, Hérisson, Lortet, Martin, R. P. Lajeunie, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Serand et Tapponnier.
Excusés : MM. Despierre, Th. Falletti, F. Serand et Vallin.

vie de l'époque. Il y est question des événements de 1848, des élections de Douvaine en 1850, etc. Dans une lettre de recommandation à l'avocat Quétant, à Paris, le supérieur du collège Chappuis en manifestait son désir de l'Annexion à la France.

Mlle Long des Clavières nous entretient du peintre Angelica Kaufmann, née dans les Grisons, en 1741. A 11 ans, elle faisait déjà des portraits. Séjournant à Rome, elle rencontra Grétry, qui peut-être l'aima. En Angleterre, où sont conservées la plupart de ses œuvres, elle remporta un grand succès et se maria. Plus tard, elle connaîtra en Italie, Gœthe et Mme Vigée Lebrun. Ce fut une grande artiste et une élégante figure.

M. Louis Pfister, en rappelant le 6e centenaire de l'illustre cardinal de Brogny, né à Annecy-le-Vieux, en 1342, évoque la fondation, en 1424, du collège Saint-Nicolas d'Annecy en Avignon, où, jusqu'à la Révolution, les très nombreux Annéciens et Savoyards, qui y vinrent étudier gratuitement, apprirent à connaître et à aimer la France. (*Voir article séparé*).

M. Paul Tapponnier, à l'occasion du 150e anniversaire de l'entrée de Montesquiou en Savoie (22 septembre 1792), parle des dessous de cette campagne et des projets du général qui entretenait des intelligences à Genève. Sans avoir coûté un homme à son armée, Montesquiou, par cette rapide expédition, allait faire rentrer la Savoie dans la France.

Le président présente le nouvel ouvrage de M. Henri Onde : « *L'occupation humaine dans les grands massifs savoyards internes* », et il donne lecture de la préface, écrite par M. Roul Blanchard, laquelle fait honneur à notre confrère qu'il remercie et félicite.

Séance du 4 novembre 1942 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le président remet de la part de notre confrère M. Pierre Callies une brochure « La Division de Savoie pendant la guerre 1939-1940 » (extrait de la *Revue de Savoie*), dans laquelle le général Lestien résume l'odysée de la 28e D. I. : son séjour dans les Alpes et en Alsace, et le calvaire de mai-juin 1940. Emouvant hommage rendu aux valeureuses troupes et à ses glorieux chefs dont M. Callies est au tout premier rang.

Il présente le bel ouvrage du comte de Buffières : « *Les Allemands en Dauphiné et dans la Savoie* ». L'auteur expose en détail la défense des deux provinces par le groupement Cartier, petite armée improvisée dont la valeur des chefs sut tirer le meilleur parti : 15.000 Français interdirent à 100.000 Allemands, beaucoup plus puissamment armés, l'accès de Grenoble et de Chambéry. Ce livre est un magnifique hommage à notre éminent confrère le général Cartier, et « c'est une grande satisfaction, ajoute M. Ritz, de voir apprécié par un Dauphinois qui s'y connait en braves, l'homme intègre et droit, le chef valeureux et respecté ».

Il dépose pour la bibliothèque l'intéressant ouvrage, facsimile de l'édition de 1556, des « *Noëls et Chansons* » de Nicolas Martin, de Saint-Jean-de-Maurienne, que vient d'éditer, avec une introduction, M. Clément Gardet. Cet ouvrage avait été déjà l'objet d'une causerie de notre confrère que M. Ritz félicite et remercie.

Le président annonce que l'inauguration de la plaque commémorative du capitaine Joseph Baud aura lieu à Annecy-le-Vieux, à la Mairie, le dimanche 15 novembre, à 14 h. 30, sous la présidence du général Bordeaux.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, J. Bouchet, Bourdier, P. Callies, Collet, Cuvet, Devant, Favre, J. Fournier, Gardet, Gaillard, Hérisson, Ch. Lacombe, L. Laydernier, Lortet, Martin, Monnet, Onde, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, Ridoux, Revil, J. Serand et Vallin.

Excusés : MM. le général Cartier, Clair, d'Orlyé, Ribatto et F. Serand.

Assistaient également à la séance : M. Carteron, directeur de l'Ecole d'Horlogerie de Cluses, plusieurs dames et personnalités annéciennes.

Il signale aussi que, sous les auspices de notre Académie, le général Cartier donnera, le 21 novembre, à 16 heures, au Casino, une conférence sur la Campagne d'Orient en 1918 et la position de la France dans le proche Orient.

M. Ritz donne lecture de quatre poèmes que Mme Cécile Périn, de Cannes, nous a fait transmettre par notre confrère M. Jean Hérisson : « *Heures d'Annecy : Tour du Lac, Trève, Le Grain doré et Grâce d'Annecy* », poèmes harmonieux reflétant parfaitement la grâce des paysages qui l'ont séduite.

M. Charles Devant fait une conférence sur « *l'Horlogerie et le Décolletage en Haute-Savoie* ». (*Voir article séparé*).

Aux applaudissements répétés, le président joint des félicitations chaleureuses à M. Devant qui souhaite que toutes les horloges de France, dont tant de rouages sont sortis des ateliers savoyards, puissent sonner du même coup l'heure de la libération et celle du redressement. « Les réflexions qui ont émaillé cette très intéressante conférence, dit M. Ritz, font honneur à la sagacité de l'orateur ».

Séance du 2 décembre 1942 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Au début de la séance, l'Académie décide d'envoyer au Maréchal Pétain, le télégramme ci-après : « Dans les heures douloureuses que traverse la Patrie, l'Académie Florimontane adresse à M. le Maréchal Pétain, chef de l'Etat, l'expression de son attachement fidèle ».

Le président rappelle que la conférence annoncée du général Cartier, sur la campagne d'Orient en 1918, a été

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, Baudin, Bourdier, Buttin, général Cartier, Clair, Charvin, Cochat, Cuvet, Deschamps, Devant, Duparc, Favre, J. Fournier, Gardet, Gaillard, Gruffat, Hérisson, Lacroix, R. Laydernier, Ch. Lacombe, Lortet, Millaud, Monnet, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Rideoux, Rosay, F.-M. Ritz, J. Serand et Tissot-Dupont.
Excusés : MM. P. Callies, Martin, d'Orlyé, P. Serand et Vallin.

interdite par arrêté préfectoral et que l'érection de la plaque commémorative du capitaine Baud a eu lieu à Annecy-le-Vieux le 15 novembre, sous la présidence du général Bordeaux qui lui a remis pour nos archives la « constatation des services » du capitaine, pièce officielle émanant des archives de la guerre. M. Ritz l'en remercie et lui renouvelle la reconnaissance de notre compagnie pour l'activité avec laquelle il a poursuivi la réalisation de cette commémoration.

Le président donne lecture de la brillante citation à l'ordre de l'Armée de notre confrère M. le général Cartier, commandant le groupement tactique Savoie-Dauphiné, et de celles de ses fils : le lieutenant Jean-François Cartier, du 53e R. I. coloniale (ordre de l'Armée) et le sergent C. D. T. Guy Cartier, de chasseurs alpins (ordre de la Division). Ces citations n'ont pas été encore publiées.

L'année 1942 marque le centenaire de la fondation du Musée d'Annecy. M. Ritz rappelle qu'Eloi Serand remit alors au chanoine Favre, bibliothécaire, la collection de pièces de monnaies gallo-romaines trouvées par lui dans les Fins, auxquelles le chanoine joignit ses collections personnelles qu'il installa à la Bibliothèque (ancien Hôtel de Ville) ; c'était le début. De nombreux dons s'ajoutèrent, notamment les collections d'oiseaux du naturaliste Coppier. Mais c'est surtout depuis la réorganisation de la Florimontane, en 1851, que le Musée prit corps et se développa.

M. le général Cartier évoque le rôle joué par la France dans l'avènement du roi Charles-Albert. Les archives du Quai-d'Orsay possèdent d'intéressants documents à ce sujet. Alors qu'en 1815, avec Victor-Emmanuel Ier, on revenait à l'autoritarisme d'avant la Révolution, la trace profonde laissée par l'Empire de Napoléon préparait l'affranchissement italien. Et au moment où Charles-Félix montait sur le trône, en 1821, les carbonari très sympathiques à Charles-Albert, s'agitaient comme on sait. Or, la branche régnante de Savoie n'ayant pas d'héritier mâle, le Congrès de Laybach désignait comme héritier du trône de Sardaigne ce même Charles-Albert de la branche cadette, bien que libéral, suspect et entaché de jacobinisme. Charles-Félix, hostile à cette décision, l'exila et, pendant tout son règne, il

chercha avec Metternich à l'écarter de sa succession. Mais toutes les machinations échouèrent grâce à la position prise par Louis XVIII et Charles X qui ne pouvaient accepter la désignation d'un prince autrichien, le duc de Modène, qui aurait ramené l'Autriche aux portes de la France comme au temps de Charles-Quint. C'est ainsi que grâce aux derniers Bourbons et à leur diplomatie, Charles-Albert devint roi de Sardaigne et ses descendants rois d'Italie.

Le président félicite chaleureusement M. le général Cartier pour cette causerie particulièrement prenante qui montre le rôle de la France dans l'histoire de la Maison de Savoie.

M. L. Buttin offre de la part de Mlle Augusta Abry, de Rumilly, ses trois plaquettes : « *Notre Patois et nos Poètes patoisants* », « *E Capoë ! reconstitution d'un épisode de la défense de Rumilly en 1630* », « *France toujours !* ».

M. F. Cochat : sa conférence « *Des coutumes sur le mariage dans les vallées de Thônes* ».

De la part de M. P. Guiton, le président dépose l'ouvrage de Giuseppe Zoppi, « Val-Chiusa », orné des portraits de Pétrarque et de Laure. Remerciemnts aux aimables donateurs.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis PFISTER.

Les Citations des Florimontans [1]

Ordre n° 1190 - C. (extrait)

En vertu de la délégation qui lui a été consentie par Décret n° 816 du 20 mars 1942, le Général d'Armée DENTZ, Président de la Commission chargée de l'octroi des Récompenses de la guerre 1939-1940, cite :

A l'Ordre de l'Armée :

CARTIER Georges-Eugène, Général de Division, Commandant le Groupement Tactique de Savoie-Dauphiné :

« Officier Général du cadre de réserve qui a reçu, au moment où les forces allemandes menaçaient le flanc de l'Armée des Alpes, le commandement d'un groupement improvisé leur faisant face. Ayant gardé toute sa jeunesse et son ardeur d'alpin, a su rendre cohérents et galvaniser des éléments disparates et peu encadrés. Avec quelques milliers d'hommes, sans antichars, presque sans artillerie, a résisté à une Division blindée durant quatre jours, en rase campagne au sud de Lyon, donnant le temps d'organiser la défense sur l'Isère. A combattu ensuite, avec acharnement, sur la ligne Voreppe-Culoz. A Voreppe, attaqué par la valeur de deux Divisions pendant deux jours de rude combat, leur a infligé des pertes graves sans céder de terrain.

« Le général CARTIER est un de ceux auxquels trois de nos provinces doivent d'être restées jusqu'au bout inviolées. »

Le présent Ordre comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec palme.

Arles, le 23 septembre 1942.

Signé : DENTZ.

(1) Voir *Revue Savoisienne*, 1940 et 2e fascicule 1941.

RAPPORT sur le CONCOURS de POÉSIES

Fondation Léon LAYDERNIER

Au premier concours de poésie fondé par M. Léon Laydernier pour les poètes savoyards, se sont présentés huit candidats. Ce chiffre est important si l'on considère qu'il est sensiblement plus élevé que le chiffre moyen des concurrents ayant pris part, ces dernières années, au concours Andrevetan, qui, lui, n'exclut pas les poètes non savoyards.

Cela prouve que nos compatriotes se plaisent à versifier ; mais souhaitons que l'on fasse connaître davantage encore ce concours dans la presse savoyarde, afin que les poètes souvent timides ou modestes, ou repliés sur eux-mêmes, se révèlent et présentent à notre jury les poèmes qu'ils écrivent trop égoïstement pour leur seul plaisir.

Si donc il est apparu que le nombre des concurrents était important, il faut cependant regretter que plusieurs d'entre eux n'aient pu être retenus pour le classement, non pas parce que les pièces présentées étaient totalement dépourvues des qualités essentielles qui définissent le poète : l'imagination, le cœur, la sensibilité, la pensée, mais parce que l'on sentait une grande maladresse à manier le vers, ou même une ignorance des règles élémentaires de la versification. Je pense, en particulier, à l'auteur du recueil « O Savoie, O ma muse ; je voudrais te chanter », qui, malgré des descriptions et des sentiments délicatement exprimés, n'a pu être classé en raison de sa totale ignorance des règles du vers.

Que tous ces candidats nous reviennent l'an prochain après avoir étudié un traité de versification ; qu'ils apprennent ce qu'est un hiatus, quelles règles président à l'élision de l'e muet, à l'alternance des rimes. Et lorsqu'ils posséderont bien leur instrument, alors nous pourrons leur tolérer les exceptions délibérées que seuls peuvent se per-

mettre les vrais poètes désireux d'obtenir ainsi un effet particulier.

Les trois recueils retenus pour le classement ne sont pas d'un niveau très élevé. Mais les qualités qui s'y manifestent ont néanmoins permis au jury de décerner un 3e prix et deux mentions.

Le troisième prix fut décerné au recueil intitulé « Mon coin de Savoie » et présenté sous la devise « Toujours en avant Savoie ». Les avis furent partagés au sujet de ce prix ; car certaines fautes de versifications semblaient devoir écarter d'un prix ce candidat ; néanmoins, cette récompense fut attribuée à la majorité de ceux qui voulaient récompenser le caractère très régionaliste de cette œuvre.

Ce recueil débute par une pièce intitulée « Le siège de Boringe ». C'est un récit de style archaïque en vers de 8 à 12 pieds à rimes alternées. Cet épisode historique, qui sent le pastiche de la « Chanson de geste », est alertement enlevé et ne manque pas d'humour. Voici comment les assiégés de Boringe, en mauvaise posture, se tireront d'affaire :

...« Opaque et froide la vesprée
Suspend des deux côtés l'effort :
Jusqu'à l'aube suivante attaque est différée...
« Attendrons-nous demain d'être embrochés tout vifs
Comme pour réveillon poule d'Inde truffée ?
S'il nous assaille en rangs massifs
Notre petite troupe est d'abord étouffée ;
Le pont d'Arve n'est pas gardé
Sortons par la poterne arrière ».
Avis aussitôt adopté.
Avec armes, blessés, cassettes et bannière,
A pas feutrés, riant sous cape,
Mais la chamade plein le cœur,
Ils s'esquivent par une trappe,
Saufs de leur vie et grands d'honneur ».

Le sonnet intitulé « Soir Alpin » n'est pas dépourvu de clichés romantiques usés : « La nuit océane », « L'ombre liliane ». L'image mythologique de Diane et d'Actéon sent un romantisme bien artificiel et désuet. Il y a deux fautes dans l'alternance des rimes : entre le dernier quatrain et le premier tercet se succèdent deux rimes masculines différentes ; inversement au dernier tercet, les rimes féminines

se suivent sans être séparées par un vers à rime masculine; néanmoins, ce tercet a une douceur toute lamartinienne :

« Le silence profond berce la cantilène
Des rameaux et des nids, de la brise et de l'onde ;
Frisson, palpitement obscur, sommeil du monde. »

« La Jonquille » est un rondeau, irrégulier à vrai dire, mais qui ne manque pas de grâce et de fraîcheur descriptive :

« La jonquille ouvre sa trompette
Malgré l'âpre brise d'avril ;
Stoïque, elle courbe la tête
Aux chiquenaudes du grésil
Et redressant sa collerette,
Glorieuse de son tortil
La jonquille ouvre sa trompette
Malgré l'âpre brise d'avril.
Au bambin, qui partout furette
Et l'acclame de son babil,
Pour lui présenter son pistil
Comme un soldat son arbalète
La jonquille ouvre sa trompette.

« La pieta de Saint-Ange » est une complainte maternelle, en un style mi-moderne mi-archaïque, où semble manquer la justesse de ton. On retrouve cependant le style des vieux mystères dans cette strophe où s'exhale la prière d'une mère pour son fils prisonnier :

Ah si dolente Notre Dame
Daignez réconforter mon âme.
Rendez l'espoir à notre cœur
O vous notre égale en douleur.
Ayez pitié notre géhenne :
Vous pouvez tout, brisez la haine ;
Ramenez bientôt nos enfants
Vivants...

La pièce intitulée « La pierre aux fées », d'inspiration très régionnaliste, est malheureusement d'un style banal et dépourvu de simplicité. Nous préférons de beaucoup la petite chanson « Riez les Jeunes », qui sans emphase aucune, mais avec un sentiment très sincère. évoque la vie champêtre, les longues veillées près du vieux « pèle » et les fêtes villageoises.

Naguère la Jeunesse,
Dès la ponte du jour,
Chantait, chantait sans cesse
Au bergue et au labour.

La garce à la javelle,
Le bouèbe à l'aiguillon,
Dès la feuille nouvelle
Et par l'âpre glaçon.

Sur le char du feu sciage,
Près d'un taru de doux
Comme au soir de teillage
C'étaient des rires fous.

L'écho de la vallée
Redisait des veilleurs
La longue randonnée
Et les propos railleurs.

La bergère seulette
Auprès de son troupeau
Lançait sa chansonnette
Ou taillait un pinceau.

Dans le bois la cognée
Scandait quelque refrain ;
La crête provignée
Vibrait du même entrain.

Dans les murs du vieux pêle
Au branle des polkas,
Parfois quelque vaisselle
Croulait avec fracas.

Chantez, chantez encore,
Petits gars d'aujourd'hui ;
Le chant soutient l'effort
Et chasse au loin l'ennui.

Chantez pour votre glèbe
Et pour votre printemps ;
Chantez, chantez les bouèbes,
Egayez nos vieux ans.

Nous aimerions beaucoup aussi la chanson « Mon village », si malheureusement quelques mauvaises images ne nuisaient à la simple poésie de cette géorgique, où l'on regrette des expressions comme « du soir la sublime verrière » ou « le reposoir de ton azur ». Regrettable aussi, l'emploi de ce barbarisme « œuvrer » qu'on entend trop souvent dans les mauvais discours politiques et sur qui hélas se termine le poème :

Ayant *œuvré*, la part meilleure
Est de rester parmi les siens.

Charmante serait la pièce intitulée « Mon coin de

terre » sans quelques négligences de style, quelques expressions impropres (« L'ostensoir de mes souvenirs ») ou banales (« Ma douce étoile qui luit »). Il s'en trouve malheureusement jusque dans les deux dernières strophes, les meilleures pourtant :

Chaque arbre y parle d'un effort,
Chaque motte enserre une peine
Tu *berces* (?) plus que voix humaine
Pour moi l'oubli de tout confort.

Quelque jour quand sonnera l'heure
Où, las, mes yeux se fermeront,
Tes branches d'or s'inclineront ;
Et je m'en irai sans dou*leur*.

Il est dommage aussi de trouver cette faute élémentaire de versification au dernier vers : douleur, rime masculine, ne doit pas rimer avec « heure », rime féminine.

Dans « La complainte du prisonnier alpin », qui rappelle les chansons de Paul Déroulède, on retrouve encore cet amour de la terre de Savoie qui caractérise ce recueil.

Complainte du prisonnier alpin

Ilote au fond de l'Allemagne
Tout harrassé quand vient le soir
Je me berce d'un grand espoir
Et pense à ma ferme en montagne
Les bruits et saveurs du terroir ;
Mon beau troupeau !... Je crois le voir...
Et mes champs dorent la campagne...

Je n'ai pas vu mon dernier né,
Le plus âgé marchait à peine,
Mon vieux père est mort à la peine...
Mon Dieu, quand vous m'aurez donné
La délivrance et la patrie,
Faites-moi bien fort, je vous en prie.

Tout à l'honneur aussi du soldat savoyard, cette petite pièce en vers libre « Bayard et les Savoyards » qui est plus un récit rimé qu'un poème. Quant au rondeau sur la « Tomme à la croûte fleurie », à défaut d'autres qualités, il a au moins le mérite de rendre un son authentiquement savoyard.

Nous résumerons notre opinion sur ce concurrent, en disant qu'il a du charme dans les chansons où il exprime

avec sincérité ses sentiments d'amour pour sa petite patrie savoyarde. C'est là seulement que l'auteur a de la sincérité dans ses sentiments et partant une relative facilité dans l'expression. Par contre il devient très médiocre dès qu'il tend vers le récit, l'épopée ou le lyrisme ; son style devient alors très incertain. Enfin il faut regretter que l'auteur laisse trop souvent échapper des fautes de versification.

Au recueil n° 5, qui se présente sous la devise « Aide-toi, le ciel t'aidera », fut décernée une première mention. Je lui aurais volontiers décerné un troisième prix. Toutefois la majorité du jury estime que cet auteur, dont les qualités de forme sont certaines, n'a malheureusement que trop peu de chose à dire.

Le recueil débute par une pièce intitulée « La feuille d'automne ». C'est un jeu de rimes, qui rappelle Verlaine ; les vers de cinq pieds à rimes féminines ne manquent pas d'harmonie ; mais ce genre de jeu postule la perfection.

Dans le même style il faut signaler le poème intitulé « Fleurs de printemps », où l'auteur joue assez habilement avec les rimes et les rythmes alternés d'un vers masculin impair de sept pieds et d'un vers féminin pair de quatre pieds. Le sentiment y est très ténu, mais charmant :

Les gais fuseaux printaniers
Des marronniers
Déjà perdent leurs corolles
Frêles et molles
Qui jonchent le sable gris
D'un doux tapis
Fait de fleurs au cœur si rose
Que le pied n'ose
De crainte de les ternir
S'y retenir.

Plus loin c'est une aubépine
Si blanche et fine
Dont les pétales mouvants
Au gré des vents
Sur le vieux banc qu'ils enneigent
Se désagrègent.

Et chaque fleur du printemps,
Finit son temps,
Chaque fleur que nul ne cueille
Languit, s'effeuille,
Laissant au cœur des regrets
Bien désuets.

Le poème intitulé « Rendez-vous » est d'une sentimentalité excessive, quelque peu naïve ; elle nous fait supposer que l'auteur est bien jeune et très « romantique ».

Ailleurs l'auteur décrit l'agacement d'une « insomnie » :

Trois heures du matin ; il pleut ; la chambre est noire,
Les volets mal tenus luttent, exaspérés ;
Je ne puis plus dormir ; je sens que ma mémoire
Va battre le rappel des souvenirs errants ;
Je sens que mon esprit, tendu vers un visage
Pour lui donner la vie à l'ombre le reprend.
Puis entraîné par une sorte de mirage,
Il va fol ranimer — cortège qui surprend —
Tous les fantômes blancs de mon adolescence,
Tous les fantômes gris, tous les fantômes noirs,
Témoins évanouis d'une pauvre existence,
Qui se nomment : l'Amour, l'ennui, les désespoirs,
Tous confondus, serrés, vêtus de longues mantes,
Agitant dans la nuit de longs bras décharnés ;
Ils vont se succéder, — visions obsédantes —
Au hasard, sans pitié, toujours plus acharnés...

Cela rappelle Baudelaire ou Verlaine. Le style heurté rend assez bien cet état d'âme ; il est dommage que la pièce se termine par trois strophes de mauvais remplissage.

Il y a beaucoup de charme et de sensibilité dans les pièces intitulées « A quoi rêvent les enfants », « Jour de printemps », « Soir d'automne », « Le peintre l'hiver ». L'auteur y manie avec facilité les quatrains en vers octosyllabiques autour des sentiments toujours très ténus, trop ténus. Voici l'une de ces pièces :

Le peintre Hiver

Dans un paysage à la gouache,
Beaucoup de blanc sur un fond gris,
La crête des monts se détache
Dentelant un ciel au lavis.

Le lac est d'un ton gris très sombre
Par endroits broyé dans du noir.
Le jardin n'est qu'un massif d'ombre
Rayé de longs traits au pochoir.

Les chemins tracés dans la neige,
Bordés de tas irréguliers,
Semblent diviser un cortège
De moines ou de séculiers.

Le peintre Hiver pour se distraire
A recréé le « clair obscur ».
Il n'avait pas l'or, la lumière,
Le vert, le rose, ni l'azur.

Le recueil se termine par une petite pièce de cinq strophes, intitulée « Chaumont ». Elle évoque les drames, qui, autrefois se sont passés dans le château de Chaumont. Elle est alertement enlevée en vers octosyllabiques.

On a pu se rendre compte par les pièces citées que l'auteur a une grande facilité et des dons certains : son vers coule de source, et ses sentiments sont frais, sincères et délicats. On peut lui reprocher une personnalité insuffisamment approfondie, une sensibilité trop superficielle et trop ténue. Nous ne doutons pas que cet auteur n'obtienne quelque jour non plus une mention, mais un prix, s'il veut bien approfondir son inspiration au contact de l'expérience quotidienne de la vie.

Le recueil n° 7, auquel fut décerné une seconde mention, se présente également sous la devise « Aide-toi et le ciel t'aidera ». L'auteur versifie correctement ; mais la pensée est confuse, emphatique et abstraite.

« Nuage » est le titre d'un premier poème symbolique trop précieux.

Il y a trop de littérature dans le poème, intitulé « La vie » : tout à fait médiocre dans les douze alexandrins du début, il s'achève en quatrains octosyllabiques, où l'auteur expose une conception de la vie un peu trop désabusée :

La vie est une comédie,
Nous n'en sommes pas les auteurs,
Souvent même une tragédie
Qui nous a choisis pour acteurs.

Trop belle aux uns, cruelle à d'autres,
Telle qu'elle est, nous la prenons,
Et devenons les bons apôtres
D'un drame réel et sans nom.

Elle nous prend à la naissance
Par des cris de joyeux accueil
C'est au berceau qu'elle commence
Pour ne s'achever qu'au cercueil.

Elle est faite, hélas, de mensonges
Et nous cherchons à nous leurrer.
C'est un rêve fou, c'est un songe,
Dont on rit pour ne pas pleurer.

« Rimes folles » est un madrigal bien imparfait, mais qui n'est cependant pas dépourvu d'esprit ni de charme. Quant au sonnet, intitulé « Le retour à la terre » et à la pièce intitulée « Poésie et rusticité », ce sont de mauvaises géorgiques, qui revêtent le ton prêcheur d'une propagande malhabile en faveur du retour à la terre. Le recueil s'achève par un poème intitulé « Noël ». Il est plein de bonnes intentions ; mais l'on regrette le ton emphatique, l'impropriété des termes (« le ciel *s'appesantit* sur la terre »), les chevilles même.

Pour conclure, nous formons le vœu de voir concourir à nouveau l'an prochain les lauréats de ce concours, espérant qu'ils nous apporteront cette fois, non pas des pièces dignes d'un troisième prix ou d'une mention, mais de bons poèmes, méritant un premier prix.

Clément Gardet.

Les travaux d'adduction d'eau à Annecy

Le développement d'un sujet tel que l'eau, comporte notamment pour notre région, différents aspects selon que l'on envisage les eaux limpides de notre joli lac, ou les eaux du réseau de nos canaux dont le parcours enchevêtré, a fait comparer notre cité à une « petite Venise », ou bien, les eaux de pluie dont les quantités tombées aboutissent à de savantes statistiques météorologiques utiles à l'agriculture, ou encore, les eaux tumultueuses de nos rivières et torrents dont l'endiguement produit cette « houille blanche » si précieuse, ou enfin, les eaux potables pour la consommation, les besoins ménagers, les services publics : arrosage, nettoyage des rues, incendies, etc.

C'est cette dernière catégorie, — traitant particulièrement des travaux effectués pour la captation et l'amenée d'eau potable dans notre ville, — qui fera aujourd'hui, mes chers collègues, l'objet de ma causerie.

Une des grandes et principales préoccupations des Romains, était d'assurer le ravitaillement en eau potable de leurs cités.

Les nombreux et grandioses travaux qu'ils entreprenaient dans ce but — et dont nous sont restés d'imposants vestiges — prouvent toute l'importance qu'ils attachaient à la réalisation de cette question, en vue de bénéficier des multiples avantages à retirer d'une adduction d'eau. Aucune considération de dépense, pas plus que de distance, ne les arrêtaient dans la construction de canaux en maçonnerie et de nouveaux kilomètres d'aqueducs s'ajoutaient sans cesse à de précédents kilomètres, leur établissement nécessitant souvent de nombreux et gigantesques ouvrages d'art. Dans notre voisinage immédiat — sans nous arrêter aux thermes romains d'Aix-les-Bains et de Menthon-Saint-

Bernard; — la « Cité de Boutæ », le savant ouvrage de MM. Ch. Marteaux et Marc Le Roux, fait mention des débris de poteries, vestiges de conduites et citernes découverts par les fouilles, dans la plaine des Fins.

Abandonnant l'antiquité, le résultat de nos recherches, tant dans les Archives départementales et communales, que dans celles de la Florimontane, fait entrevoir dès le XIVe siècle, l'établissement d'une réglementation — dont nous verrons plus loin les dispositions — relative à l'alimentation en eau de notre Cité. Il ne peut être alors question, bien entendu, de distribution particulière d'eau. Il s'agit simplement de puits et de l'amenée d'eau de sources, par des conduites rudimentaires en bois ou canaux en maçonnerie, a de rares fontaines publiques.

Ainsi, les « Franchises d'Annecy » accordées par Amédée III, font mention, à la date du 3 novembre 1367, d'une source située aux confins de la ville dénommée « la Péraysouzaz », qui pourrait bien être la source alimentant la fontaine des Balmettes.

Ces mêmes Franchises, le 19 novembre 1367, prescrivent que chacun des quatre fours de la ville, doit avoir sa porteuse d'eau, qui portera également le pain.

Nous relevons, dans la cour intérieure du Palais de l'Ile, une source débitant une eau fraîche et abondante.

Vieilles fontaines

Au cours de sa « Promenade en zig-zag à travers Annecy », M. Jean Duffresne cite « la fontaine monumentale qui se dresse rue de l'Ile et qui était alimentée par une source. La grande pierre sculptée qui la recouvre provient du mausolée que la Maison des Princes de Luxembourg-Martigues, possédait autrefois dans l'église Saint-Dominique (actuellement Saint-Maurice) et qui fut détruit pendant la Révolution ». Au surplus, mention est faite dans les Archives départementales (année 1477) que la rue de l'Ile portait jadis le nom de rue de la Fontaine. Egalement à propos de cette fontaine, indiquons que, en 1494, les délibérations du Conseil de Ville signalent son besoin de réparations. En 1538, les syndics achètent un « instrumentum

ferreum » fabriqué par Vincent Pilliet, armurier, pour extraire et canaliser l'eau de ladite fontaine. Plus tard, une lettre du Sous-Préfet, datant du 26 septembre 1800, signale au citoyen maire de la Ville d'Annecy que, « étant absolument découverte, la fontaine constitue un danger pour la circulation, surtout pendant la nuit, et que des aménagements s'imposent. »

A l'extrémité de l'Impasse des Clercs, au-delà de la Porte Gynatolaz (actuellement Porte de l'Horloge) se trouvait — et se trouve encore — la fontaine des Clercs. Elle fut reconstruite en 1477. Les syndics — en 1487 — parlent de la « bonté de son eau » : agréable et fraîche. Mais, en 1489, des réparations sont demandées par les usagers, l'eau étant rendue mauvaise, en temps de pluie, à cause de l'affluence des eaux du Thiou. L'eau était amenée à la fontaine au moyen de tubes en bois appelés « bourneaux ». Il s'agissait de troncs de pins dont la moëlle avait été retirée. La fontaine fut encore réparée en 1829. « La fontaine des Clercs qui fournit une eau très salutaire depuis un bon nombre d'années exige des réparations » — écrivait le docteur Perrissoud, conseiller municipal, au syndic, le 20 juillet 1853 — et il ajoutait « on ne verrait pas avec indifférence que le Conseil délégué se moquât de cette réclamation. »

En 1494, les syndics après avoir parlé de la fontaine des Clercs, exposent que les tuyaux d'une autre fontaine située au dehors de la porte du Saint-Sépulcre, « foris portam Sancti Sepulcri » laissent fuir l'eau et ont besoin d'une révision. Il s'agit là, de la fontaine des Balmettes. Effectivement, au faubourg de ce nom (devant le n° 11 actuel), était située la fontaine qui alimentait tout le quartier. Nous n'avons pu retrouver à quelle année remontait la construction de cette fontaine qui devait être une des plus anciennes de la ville, étant certainement antérieure à 1367. Réparée en 1829, elle donna encore lieu en octobre 1861, à un rapport du Commissaire de Police, concluant à la contamination de l'eau par la présence de fosses voisines.

Une note d'Eloi Serand indique que « le 29 novembre 1632, la ville, sur la requête des frères Greffier, ordonne qu'il sera fait recherche dans huitaine, de l'eau de la fon-

taine de la rue Sainte-Claire et qu'il sera donné prix fait de la reconstruction d'icelle et de la logette au-dessus. »

A la date du 16 avril 1634, les « Ephémérides » de Ch. Pissard, citent un prix fait pour la reconstruction de ladite fontaine de Sainte-Claire appelée « Quiberet ». Toujours concernant cette fontaine, le chanoine Mercier, dans ses « Souvenirs historiques d'Annecy », précise que « la ville donne permission aux Clarisses d'en prendre l'eau, pour la conduire dans leur couvent au moyen d'un canal. »

La fontaine de Sainte-Claire vient de revoir le jour, par suite de la démolition du mur qui la masquait complètement. Elle est située devant le n° 31 rue Sainte-Claire, face à la Manufacture Laeuffer, naguère ancien couvent des Clarisses.

Elle porte la date 1646. L'eau ayant été reconnue de mauvaise qualité, elle ne servit plus depuis 1829.

A l'extrémité de la rue de la Providence, les Capucins avaient établi — fin du XVIe siècle — un couvent, démoli par la suite, à l'intérieur duquel se trouvaient une citerne et une fontaine.

Dans sa « Promenade à travers les rues d'Annecy », M. l'abbé Gonthier nous apprend que « vers 1495, les Annéciens aimaient le dimanche, venir chercher de l'ombrage sous les magnifiques tilleuls de la promenade des Marquisats et se désaltérer en buvant l'eau fraîche autant que pure, de la fontaine des Amours, « Fontis Amoris ». Déjà vers 1478, le Conseil de ville avait décidé que l'on chercherait un homme pour l'entretien de cette fontaine. Nous verrons un peu plus loin, que de nombreux projets, pour en capter l'eau, furent établis.

Les « Ephémérides annéciennes » mentionnent « que le 15 juillet 1793, sur les représentations du Directeur de l'Hôpital Ambulant, le Conseil de ville d'Annecy, décide qu'il est urgent de faire venir de la bonne eau dans l'enceinte de la ville et d'accélérer les travaux nécessaires pour la conduite de la fontaine de Vieugy. Le docteur Despine est chargé auparavant de faire l'analyse de cette eau ». Le citoyen Joseph Lafaverges Cormand, avait offert le 8 juillet 1793, deux mille livres à la municipalité, pour couvrir les dépenses de cette adduction d'eau.

Sources

Le citoyen Chevrillon, commandant du Conseil exécutif, à la suite d'une enquête, constatait le 21 décembre 1793, que la citerne alimentant l'Hôpital militaire, était en mauvais état et complètement à sec. Il invitait en conséquence l'Administration du District à prendre d'urgence, les mesures nécessaires pour la captation d'une source d'eau potable, située dans le voisinage.

Dès le 17 février 1819, des travaux sont entrepris pour canaliser la source des Marquisats et la conduire dans la cour des Annonciades. En août 1837, on note un projet d'établissement de fontaines alimentées par l'eau de ladite source.

Le commissaire de l'Intendance Générale de la Guerre avise le syndic, le 8 juillet 1835, que la fontaine installée au pied de la Rampe du Château ne fonctionne pas et que « la troupe ne peut aller prendre l'eau nécessaire pour le service du quartier. »

Le 18 juin 1836, et jours suivants, une souscription fut ouverte afin de permettre à l'abbé Paramelle — « connu pour son habileté à découvrir les sources d'eau » — sa venue tant à Annecy que dans les communes voisines, « afin d'y préciser les emplacements où se trouvent des sources. »

A la date du 13 décembre 1839, l'abbé Chattelard, missionnaire, après un entretien avec le syndic de notre ville, lui adressait, de Chambéry, la lettre suivante :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous envoyer la note en question : 1° Je me charge de faire à mes frais, plusieurs fouilles pour procurer de l'eau à la ville d'Annecy. La quantité sera suffisante pour former quatre jets qui ne tariront point les années ordinaires ; 2° Si l'eau est assez abondante pour remplir trois fois un canon de fusil ordinaire, la ville sera tenue de me donner 4.000 francs en faveur de la propagation des bons livres et des missions étrangères. S'il n'y a que pour remplir deux fois un canon de fusil, je n'exigerai que 3.000 francs. Cette quantité serait suffisante pour former quatre jets d'eau dont chacun serait reçu dans un petit bassin contenant deux cents à

trois cents pots où quatre personnes pourraient puiser en même temps et du sommet duquel l'eau tomberait dans un grand bassin ; 3° Les fouilles nécessaires pour que l'eau soit prête à entrer dans les canaux, seront aussi à mes frais. J'ai l'honneur d'être, etc... »

Ainsi, il y a plus d'un siècle, les prêtres étaient déjà renommés pour leur habileté — soit par la baguette, soit par le pendule — dans la pratique de la radiesthésie. Cette science vient d'être interdite au Clergé, par une décision toute récente du Saint-Office.

En novembre 1844, fut édifiée pour la somme de 1.328 livres 91 centimes, la fontaine de la Place au Bois, qui était alimentée par deux puits. Elle fut supprimée en 1924, lors de l'érection du monument à Saint François de Sales.

De nouveaux projets, toujours visant à étendre la distribution d'eau par la source des Marquisats revinrent sur l'eau, — c'est le cas de le dire — en 1850, 1851, 1870, 1876.

Le 5 décembre 1871, un avant-projet établi par M. Mangé, architecte municipal, prévoyait la captation de l'eau de la Source d'Argonnex, pour être conduite à Annecy. La dépense s'élevait à 100.000 francs. Il ne fut pas donné suite.

Puits

Avec les fontaines, les habitants disposaient de puits. Au premier rang de ceux-ci, il convient de mentionner le puits de Saint-Jean datant de 1453, sur lequel M. Eloi Serand, donne d'intéressants renseignements. On retrouve une délibération du Conseil de ville, en date du 16 juin 1621, en ordonnant le curage. La margelle portait une inscription précisant qu'aux calendes d'avril 1682, le puits avait été restauré et servait à l'alimentation des Annéciens. Le puits Saint-Jean qui a transmis son nom au carrefour, formé par l'aboutissement des quatre rues, était couvert par une légère et pittoresque toiture. Détruit et reconstruit à diverses reprises, il disparut définitivement en 1805. Il fut bien question de le rétablir en 1827 puis en 1830, mais on renonça à ce projet, devant la faible quantité d'eau à en retirer. Les vieux matériaux ont été vendus et trans-

portés à Sévrier, dans la propriété de feu M. Berthet, Avocat. J'en aurais terminé avec le puits Saint-Jean en inscrivant à son actif, le fait suivant relevé dans les « Ephémérides annéciennes » à la date du 18 août 1724 : « A l'occasion du prochain passage du roi Victor Amédée II et de ses enfants, la ville d'Annecy décide qu'on dressera un Arc de Triomphe à la porte du Pâquier, que l'on tirera un feu d'artifice, et que l'on établira un « jet de vin » sur le puits de Saint-Jean. »

Convenez que pour un puits débitant régulièrement son habituelle ration d'eau, c'est là une fonction tout-à-fait originale et inattendue !

Nous n'omettrons pas de citer le puits du Château des Ducs de Nemours, sur lequel M. Max Bruchet, dans son « Etude archéologique sur le Château d'Annecy », donne les intéressantes précisions ci-après :

« Le puits était placé devant la cuisine, sensiblement à hauteur du milieu de la cour. Il dût être commencé en 1349. Cette année on employa 210 journées de tailleurs de pierre, qui usèrent pour le creuser 1.490 pointes de marteaux. Après de nouveaux travaux exécutés en 1371, maître Jean de Lyon, spécialiste en la matière — car, on le voit appelé dans d'autres châteaux de Savoie pour le même motif — dirigea des réparations assez considérables, nécessitant son intervention du 20 juillet 1390 au 16 février 1391. Ce puits a une profondeur de 40 mètres ; l'altitude du sol de la cour étant à 477 mètres et celle du niveau moyen du lac étant à 448 mètres, le fonds du puits du château se trouve à 11 mètres plus bas que le niveau du lac. Il est alimenté par des infiltrations naturelles venant de la Puya. Le système de roues et de poulies servant à puiser l'eau, a été détruit il y a peu de temps et remplacé par une pompe. Les ouvriers chargés d'en faire le nettoyage, en 1771, ont constaté qu'il était plus large à la partie inférieure qu'au sommet. »

Avant d'abandonner le château, extrayons des archives départementales, que « le 21 août 1777, le sieur Nicolas Murgier, de Saint-Sylvestre, s'offre à trouver une source d'eau vive dans la montagne de Sainte-Catherine, qui puisse donner à concurrence de deux pouces de diamètre

l'eau, en vue de l'alimentation du château royal d'Annecy. Murgier sera payé 600 livres et restituera l'argent, si la source n'est pas trouvée et l'ouvrage fini dans le délai de huit mois. »

Il existait aussi un puits sur la gauche de la rue de Bœuf, où se trouvait la demeure du seigneur de Montpon (allée actuelle n° 13). La profondeur était d'une dizaine de mètres.

Un autre puits se situait derrière l'immeuble desservi par l'allée n° 8 de la rue Royale : on en voit encore quelques pierres dans le passage commun.

En 1485, les habitants logeant au-delà de la porte Bouz, se plaignent de ne pas avoir d'eau propre et réclament la perforation d'un puits. Vu l'urgence, le Conseil décide de demander à Aymon Cochet la vente du puits qu'il possède dans le voisinage.

Faubourg des Annonciades, n° 8, existait une ancienne verrerie, occupée par la suite par la brasserie Ruscon. Là, se trouvait et se trouve encore — mais non utilisé — un puits de 8 à 10 mètres de profondeur creusé directement dans le roc, sans aucun revêtement de maçonnerie. Une noria actionnée par un cheval, tournant en manège, élevait l'eau. Un second puits se trouvait non loin du précédent, puisque situé place au Bois, entre les n°s 4 et 6, où était le Couvent des Annonciades.

Avec l'eau des fontaines et des puits, les habitants d'Annecy utilisaient également l'eau du canal du Thiou, dans lequel les maisons riveraines du quai de l'Evêché s'alimentaient directement.

Dans son étude « Il y a deux cents ans ou Annecy en 1740 », publiée par la *Revue Savoisienne*, notre collègue — qui est mon ami — le colonel Léon Folliet, cite le conflit, opposant près de cent cinquante ans, les Dominicains et les religieuses de la première Visitation. « L'objet principal du litige; dit-il, étant l'usage — estimé abusif par les Pères de Saint-Dominique, — que les Visitandines faisaient de l'eau du canal Notre-Dame (ou de Saint-François) en bénéficiant de l'avantage d'être placées en amont. Comme à l'époque, l'eau pour boire et pétrir le pain, était, faute de fontaines,

prise au lac ou dans les canaux, la valeur du grief ressort, sans qu'il soit nécessaire d'y insister ! ».

Mais l'on buvait aussi l'eau du lac, puisée le long du rivage du Pâquier. Un arrêté du Conseil de Ville, du 25 décembre 1655, fait connaître, en effet, « qu'il était fait défense de laver le linge le long de ce rivage, où l'on est en coutume de puiser de l'eau pour boire. »

Entretien et réglementation

Sur le chapitre « dépenses », bornons-nous à signaler que, dès 1475 — en plus des réparations déjà mentionnées — l'entretien des fontaines était effectué par le crieur public qui « cumulait également les fonctions de ramoneur de cheminée et de fossoyeur. »

A la date du 29 mars 1830, nous relevons un rapport de l'architecte Ruphy, sur les dépenses d'entretien des fontaines des Balmettes, des Clercs, de l'Ile et du Puits Saint-Jean. Le sieur Naville, charpentier est chargé de cet entretien, de 1830 à 1839, au prix de 156 fr. par an.

Revenant à la réglementation, soulignons que les statuts de police de la Ville d'Anneci, datant du 10 octobre 1732, signés par les syndic et conseil de la ville, Vaugelas et Perravex, portent les obligations suivantes :

« **Article 61.** — Il est défendu de mettre tremper dans les canaux de la présente ville, aucun chanvre ou lin, à peine de confiscation d'icelui et de 5 livres d'amende.

« **Article 62.** — Il est encore défendu de laver ou faire laver dans les fontaines, d'où l'on tire l'eau pour l'usage des familles et dans les endroits de la rivière où on en prend pour ledit usage, aucun linge, tripaille, ou autres choses qui y peuvent laisser de l'ordure et infecter l'eau, à peine de 5 livres d'amende.

« **Article 63.** — Il est aussi défendu de jeter dans les dites fontaines et dans la rivière du Thiou, aucun fumier, boue, cendre, gravier, pierre, et autres ordures sous la même peine que dessus et du double de ce que coûtera pour faire nettoyer et enlever les dites ordures et subsidiairement de la prison pour trois jours. »

A la date du 2 décembre 1825, un nouveau règlement

général de police — beaucoup plus sévère et plus complet, puisque s'appliquant à tous les services de la ville et ne contenant pas moins de 217 articles — signé du chevalier Audé, syndic, et de Ruphy, vice-syndic, rappelle et souligne les mêmes prescriptions se rapportant à l'eau.

Par un arrêté de police du 25 juillet 1857, approuvé à Turin par le ministre de l'Intérieur — la Savoie était depuis 1815 sous la domination piémontaise — il est rappelé à l'article 39 que « défense est faite de détériorer les fontaines. »

Abordons maintenant des temps plus proches. Constamment la question d'adduction des eaux, — ainsi que nous l'avons même vu plus haut — a préoccupé les différentes municipalités qui se sont succédées à notre Hôtel de Ville.

Beaucoup d'entre nous, mes chers collègues, se souviennent de l'époque — c'était l'heureux moment de notre jeunesse — où, pour toute distribution d'eau, chacun avait recours soit à la borne fontaine la plus voisine, située en bordure de la rue, soit au puits particulier creusé dans le jardin, derrière la maison. Les deux seaux remplis étaient déposés dans un coin de la cuisine et l'on y puisait, à l'aide de bassins en cuivre, actuellement recherchés par les amateurs d'objets dits anciens.

Au sujet de ces puits particuliers, mentionnons que dans un rapport qui lui avait été demandé, M. Lheureux, ingénieur-chimiste du département, écrivait à la date du 29 mai 1869 : « l'étude d'un grand nombre de puits d'Annecy a donné des résultats fâcheux et l'eau de ces puits n'est pas digne d'être comparée à l'excellente eau potable de la source des Balmettes qui alimente la ville. »

Le nombre des fontaines publiques était réduit : l'eau y arrivait par simple gravité et l'on ignorait la distribution sous pression.

Pourtant, dès l'année 1855, des travaux avaient été effectués en vue de recueillir l'eau de la source des Balmettes, citée dans la lettre du chimiste Lheureux.

Qualités de l'eau

Avant d'entrer dans le détail d'exécution, quelques mots doivent être dits sur l'eau en général.

En fait, l'eau naturelle n'est jamais pure ; elle tient en dissolution des sels et des gaz et en suspension, des poussières et parfois des microbes. Pour qu'une eau puisse être utilisée comme alimentation ou employée aux usages domestiques, il importe qu'elle ne contienne pas, en excès, des sels, tels que bicarbonate de chaux, magnésie, sulfate de soude ou chlorure de sodium. De même, elle ne doit contenir aucune matière organique animale ou végétale, sinon en traces très minimes. Ainsi, certaines eaux trop chargées en sels calcaires, sont impropres à la cuisson des légumes et les durcissent. Quant aux eaux ayant un excès de magnésie ou de bicarbonate de chaux, elles ne conviennent pas pour le savonnage : l'acide gras du savon venant en combinaison avec la chaux et la magnésie, forme un mélange calcaire ou magnésien rendant le savon insoluble. Plus l'eau est pure, moins elle exige de savon. Enfin, la présence de l'iode dans l'eau, revêt une importance qui n'est pas à dédaigner. Il aurait été en effet reconnu, que par suite de l'absence totale ou même de l'insuffisance de l'iode dans l'eau, le goitre et le crétinisme existeraient, dans certaines régions, à l'état endémique.

A ce sujet, rappelons que le 19 août 1845, le roi Charles-Albert créa une Commission, composée de docteurs et de professeurs éminents chargés d'étudier les causes du crétinisme, qui était fréquent dans plusieurs provinces de ses Etats. Le rapport qui constitue un important travail, forme un volume in-quarto de 220 pages. Il y est dit :

« La nature des eaux potables étant considérée par quelques auteurs, comme l'une des causes productrices du crétinisme, la Commission reconnut l'utilité de faire venir des échantillons des eaux qui servent à la boisson dans les lieux infectés, pour les comparer à celles des autres localités saines, aujourd'hui surtout, que les savantes recherches de M. le Docteur Cantù, professeur de chimie, membre de l'Académie des Sciences (qui faisait partie de la Commission) ont démontré la présence de l'iode et du brôme, dans un grand nombre de ces dernières. »

Plus loin, nous lisons : « Parmi les causes qui peuvent engendrer le goitre, se rencontrent presque constamment chez nous, la mauvaise nourriture, la mauvaise qualité des

eaux potables et souvent l'hérédité, spécialement du côté de la mère. »

Enfin, le rapport relate encore que, « c'est aux eaux qui sourdent pour la plupart de terrains calcaires, qu'on attribue généralement le goître ; on assure même que les jeunes gens en font quelquefois usage, dans l'espoir de s'exempter du service militaire. »

Mgr Rendu, alors évêque d'Annecy, dans une note communiquée à la Commission, observe « que le crétinisme est seulement endémique dans les vallées où les rivières et torrents charrient des détritus schisteux et en les déposant sur les bas-fonds, forment ainsi la couche végétale. »

Quoi qu'il en soit, constatons avec satisfaction que, dans la liste des communes de la Haute-Savoie, du Faucigny, du Chablais et du Genevois, qui faisaient alors partie des Etats sardes, Annecy ne figure comme contaminée ni par le crétinisme ni par le goître. Et, pour en terminer sur ce point, citons la question posée par l'Impératrice Eugénie à Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, lors d'une visite de Sa Majesté, en Savoie : « Monseigneur, à quoi donc tient le goître ? — Au cou, Majesté », répondit son Eminence, avec un grand sérieux.

La nature des terrains peut faire varier la qualité des eaux ; en général, les sources donnent de bonnes eaux potables. Les eaux de puits sont assez fréquemment chargées en sels calcaires. D'autre part, l'installation du puits est très souvent voisine de l'habitation, d'où, risque de contamination par les matières organiques, aboutissant à la fièvre typhoïde. L'arrêté du préfet de la Haute-Savoie — en date du 10 novembre 1909 — et sage, lorsqu'il « interdit l'installation de fosses à purin et fumiers à moins de douze mètres d'un puits ou source, lorsque ces fosses sont en contre-bas des sources ou des puits. Elles seront impitoyablement supprimées lorsque, en raison de leur emplacement — notamment à l'amont — elles risquent de contaminer l'eau d'alimentation ». Ne perdons pas de vue que l'eau de puits est la cause, en France, par la typhoïde, de 4.000 morts par an. Il convient donc de toujours filtrer les eaux suspectes ou, encore mieux, les faire bouillir.

Les eaux de pluie, très pures, sont bonnes à condition

que les travaux les canalisant soient établis avec soin et que, par ailleurs, un long séjour dans les citernes, ainsi que les chaleurs de l'été ne les corrompent pas. Les eaux de neige sont lourdes et pas assez aérées.

C'est, du reste, un jeu aujourd'hui, pour un chimiste, de désigner par l'analyse si telle eau est potable et propre aux usages domestiques.

Pour notre ville — ainsi que nous le rappelait récemment la municipalité actuelle, dans ses prescriptions d'hygiène — « l'eau distribuée étant régulièrement surveillée, il n'y a pas lieu de la faire bouillir. Mais cette mesure doit être prise pour toutes les eaux de puits ou de sources non contrôlées, ou en dehors de l'agglomération ».

Source des Balmettes

Je reviens à la source des Balmettes. Le 28 octobre 1854 eut lieu l'adjudication des travaux à exécuter pour l'établissement des conduits nécessaires à l'amenée, dans l'intérieur de la ville, des eaux de la source. La mise à prix s'élevait à 17.621 fr. 18 centimes. L'eau était captée dès sa sortie du rocher, sur le versant occidental du Semnoz. Un bassin destiné à former réserve d'eau, d'une capacité de 133.000 litres, ne devait être envisagé qu'en 1871. Consulté, M. Carnot, alors ingénieur à Annecy, donna son accord sur l'utilité de ce réservoir, lequel finalement ne fut pas construit. Donc, les travaux de canalisation commencèrent en 1855. Ils marquèrent peu d'activité au début. Puis la marche fut plus active et, en novembre 1855 *L'Industriel Savoisien* put relater que « les rues Sainte-Claire, de l'Evêché, Grenette et Filaterie étaient canalisées et que la pose des bornes-fontaines allait suivre. »

Le *Moniteur Savoisien* du 8 février 1856, signale à ses lecteurs que « la première des bornes-fontaines devant être posée dans notre ville, fonctionne depuis le lundi 4 février. » Il ajoute comme commentaires : « Le résultat est, on ne peut plus satisfaisant, mais une chose nous a frappé, c'est que cette fontaine placée à 50 mètres environ du jet d'eau de l'Hôtel de Ville, le fait baisser de 60 centi-

mètres au moins, lorsqu'on pousse le bouton de la borne pour avoir de l'eau. Si la pression diminue aussi considérablement dans un si petit espace et dans une proportion aussi forte, que sera-ce lorsque toutes les bornes-fontaines seront posées ? »

Les travaux se poursuivirent et le 7 mars 1857, le syndic fit connaître, au cours d'une séance du Conseil, le don de 4.000 francs, fait par les Chevaliers-Tireurs pour l'érection d'une fontaine monumentale sur la place de l'Hôtel de Ville, avec une inscription rappelant ce don. Il ajouta que cette somme suffirait pour le corps du monument, mais que la ville devrait se charger du bassin qui exigerait une dépense de 1907 fr. 50 centimes. Le Conseil consulté accepta le don en remerciant la compagnie des Chevaliers-tireurs et vota le supplément de la dépense pour élever la fontaine. L'adjudication eût lieu le 6 avril 1857. Cette fontaine, croyons-nous, doit être déplacée prochainement, afin de laisser la place libre, pour l'érection du monument destiné à Jeanne d'Arc.

A la date du 28 juin 1858, le Conseil se prononça pour la suppression du « bachal », abreuvoir qui existait place du Théâtre, en amont du pont du Pâquier. La somme de 518 livres fut votée pour ce travail, ainsi que celle de 600 livres, pour l'érection d'une borne-fontaine à jet continu près le marché au bétail, en remplacement de l'abreuvoir.

Désirant marquer par un souvenir la distribution des eaux des Balmettes, en ville, ainsi que la pose des bornes-fontaines dans les divers quartiers, la municipalité qui avait à sa tête M. Antoine Levet, fit ériger sur la place Notre-Dame, la fontaine surmontée d'un obélisque en granit, de 5 mètres de hauteur, monument que tous les Annéciens connaissent. Celà se passait en 1859, à la veille du retour de la Savoie à la France.

Une notable amélioration était ainsi mise à la disposition des habitants qui appréciaient les avantages d'une eau pure et saine. Cinq lustres s'écoulèrent ainsi. Mais Annecy d'étendait et grandissait. Il convenait d'aviser, car réclamations et demandes d'extensions des canalisations, affluaient à la mairie. Seules, étaient desservies les bornes-fontaines et quelques prises consenties aux services publics

tels que la Préfecture, l'Hôtel de Ville, la Gendarmerie, le Haras, l'Evêché, la Banque de France, ainsi que les casernes du Sépulcre et de Saint-Dominique. Et, force fut de reconnaître que la source des Balmettes devenait insuffisante. Elle n'assurait aucun service d'assainissement, urinoirs et W. C. publics manquaient totalement d'eau ; quant à la voirie, l'arrosage était inexistant, faisant notamment défaut durant la saison d'été. Sur 25 bornes-fontaines installées en ville, une demi-douzaine seulement, débitaient de façon continue et certains quartiers de la ville étaient presque complètement privés d'eau. La distribution dans les immeubles ne s'étendait qu'à de rares rez-de-chaussée, la faible altitude de la source des Balmettes, n'assurant pas la pression exigée pour desservir les étages. Il convenait donc de prendre les mesures nécessaires, pour satisfaire l'opinion publique dont les protestations s'accentuaient de plus en plus.

La question fut mise à l'étude avec la volonté par le Conseil Municipal de l'époque d'en activer la réalisation et le 13 décembre 1884, une commission spéciale était nommée.

Source du Var

Annecy comptait alors environ 11.000 âmes. A raison de 100 à 130 litres par jour et par habitant (chiffres qui étaient admis par l'expérience), le débit à prévoir était de l'ordre de 1.000 à 1.300 m³ par 24 heures, soit 12 à 15 litres-seconde. Quatre points de prise d'eau étaient envisagés : source de Vieugy, source de Morette, source du Var, lac d'Annecy. Les sources de Vieugy et de Morette furent de suite éliminées : la première parce que trop incrustante et ayant un degré hydrotimétrique trop élevé ; la seconde parce que nécessitant des dépenses trop importantes du fait de son éloignement (20 kilomètres). Ainsi, restaient seules en présence, la source du Var et l'eau du lac.

Le Dr Francoz, présenta un rapport documenté dans lequel il excluait nettement l'eau du lac et concluait en demandant au Conseil de se prononcer pour la captation de la source du Var. Par contre, un rapport rédigé par M. Vallin, architecte, rejetait cette dernière et préconisait

l'alimentation par l'eau du lac. (Il est curieux de constater — ainsi que nous le verrons par la suite, — que ces rapporteurs obtinrent tous deux satisfaction : M. Francoz, en 1888, et M. Vallin, en 1910).

Le Conseil Municipal qui avait alors à sa tête M. Grivaz, tint plusieurs séances orageuses au cours desquelles, détracteurs et partisans du Var s'affrontèrent. Enfin ceux-ci, par 12 voix contre 10, eurent gain de cause au cours de la réunion du 28 septembre 1887.

M. L. Dupare, avocat, propriétaire de la pièce de terre sur laquelle sourdait la source du Var, la céda à la Ville à titre gratuit.

L'analyse chimique de l'eau du Var avait révélé une teneur normale en acide carbonique, carbonate de chaux, magnésie et autres sels ainsi qu'un minimum de matières organiques. Son degré hydrotimétrique, c'est-à-dire la mesure de sa dureté, qui correspond sensiblement à une teneur en carbonate de chaux de 1 centigramme par litre d'eau, est de 13°. Température moyenne de l'eau : 9°. Un sérieux inconvénient toutefois se présentait : si les divers jaugeages effectués à la source du Var aboutissaient au printemps — par suite de la fonte des neiges — à un débit très important (on a constaté jusqu'à 5.000 litres à la seconde) ; par contre, durant la période d'étiage — soit d'août à octobre — le débit était exceptionnellement descendu à 10 litres. Néanmoins, le Conseil estima que, d'une part avec l'appoint de 2 litres par seconde donnés par la source des Balmettes, — laquelle bien entendu devait subsister, — et d'autre part, avec la construction d'un réservoir de grande capacité, on obtiendrait en tout temps, les 100 litres prévus par jour et par habitant.

Le projet dressé par M. Mangé, architecte de la ville, fut ainsi retenu et son exécution décidée. L'adjudication des travaux dont le montant s'élevait à la somme de 188.800 fr. eût lieu le vendredi 4 mai 1888.

Ainsi que vous le savez, mes chers collègues, la source du Var, dont l'altitude est de 650 mètres, est distante de 11 kilomètres d'Annecy. Captée aussitôt sa sortie du flanc de la montagne du Semnoz, route du Col de Leschaux, la chambre de prise d'eau avec sa grille de sortie du trop-

plein, sont visibles de la route. Les conduites d'adduction sont en ciment dans les parties où l'eau coule par simple gravité et en fonte, dans les parties où l'eau est soumise à pression. L'eau arrive dans un réservoir en maçonnerie, de la capacité de 800.000 litres, situé place du Château. Les travaux furent exécutés sous la municipalité de M. Boch, qui avait été élu maire le 20 mai 1888, par 13 voix contre 12 à M. Grivaz, maire sortant. *L'Industriel Savoisien* du 7 juillet 1888 relate : « Les chantiers ont été ouverts sur plusieurs points à la fois. Les travaux de captation de la source sont commencés. Au fur et à mesure de leur arrivée, les tuyaux sont déposés aux emplacements qu'ils doivent occuper. »

J'ouvre ici une parenthèse. Je ne crois pas vous avoir encore précisé que l'entrepreneur des travaux était mon père, Joseph Falletti. Permettez que j'adresse avec émotion, à sa mémoire, un très déférent et filial souvenir. Le gamin que j'étais alors — usant ses culottes sur les bancs du collège Chappuisien en attendant de polir ceux du Lycée Berthollet — avait, sur la fin des travaux, été chargé d'une mission de confiance. La marche de l'entreprise était activée, en vue de faire coïncider l'arrivée à Annecy des premières eaux venant de la source du Var, avec le jour d'inauguration du Lycée Berthollet, par le Président Carnot. En bordure du boulevard du Lycée (aujourd'hui boulevard Maréchal Joffre), exactement au point où s'amorce l'avenue du Petit-Brogny, une vasque pour jet d'eau avait été aménagée. Et, posté là en observation, je devais prévenir mon père du moment où l'eau, dérivée dans la nouvelle canalisation, ferait sa première apparition. Le sifflement de l'air chassé avec force, laissait prévoir que l'instant était proche. Mais mon effarement fut porté à son comble, lorsque je vis s'élever d'abord par saccades, puis se régulariser, un jet d'un liquide boueux approchant comme teinte, celle du goudron. Et, au pas gymnastique, je partis annoncer cette déplorable constatation. Bien entendu, quelques heures après, — les canalisations étant parfaitement nettoyées, — un magnifique et puissant jet d'une eau limpide s'élevait à une hauteur imposante et retombait en cascades de fines gouttelettes

irisées par le soleil couchant. Ainsi était annoncé aux Annéciens, que l'adduction de l'eau de la source du Var n'était plus un mythe. Celà se passait le 6 octobre 1888. Les bornes-fontaines alimentées étaient au nombre de 26, plus cinq autres bornes qui devaient être raccordées ultérieurement aux nouvelles canalisations. La fontaine placée sur le marché au bétail (Pâquier) et celle de la place au Bois, devaient également être branchées sur les canalisation du Var. Un règlement avec tarif pour les concessions d'eau aux particuliers fut adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 28 février 1890. Les demandes affluèrent. Annecy était donc pourvue en quantité suffisante d'une eau fraîche et saine. Mais le développement de la ville se poursuivait à une cadence accentuée. De nouveaux quartiers s'élevaient. Il fallait sans répit répondre aux requêtes et prolonger les canalisations existantes. En 1905, Annecy comptait 14.000 habitants. Les besoins en eau augmentaient sans cesse, tant pour les particuliers que pour les services de la ville et la « question de l'eau » se posa à nouveau. Le Conseil municipal dût s'en occuper. Comme lors du choix de la source du Var, les sources de Morette, de Vieugy, ainsi que le pompage dans le lac revinrent sur le tapis. La source de Morette paraissait en bonne posture et le 21 juillet 1905, le Conseil municipal — par tramway spécial mis gracieusement à sa disposition par la Compagnie du Tram Annecy-Thônes — se rendit sur place. A la suite de cette visite, on fit procéder à des analyses d'eau et un devis des travaux fut demandé au service des Ponts et Chaussées. Mais au cours de la séance du 18 septembre 1905, le Conseil municipal décida d'abandonner la source de Morette et revint à l'eau du lac.

Eau du Lac

Le Dr Geley, Conseiller municipal, chargé d'établir un rapport, au nom de la Commission qui avait été nommée, examina successivement les trois points : 1° Source de Morette : eau de bonne qualité mais troublée à la moindre pluie et très accessible aux contaminations ; travaux de canalisation excessivement coûteux. 2° Source de Vieugy : eau bonne pour l'alimentation quoique très forte en car-

bonate de chaux ; indemnités élevées à allouer aux usiniers utilisant déjà la source, 3° Eau du lac : excellente, tant pour l'alimentation que pour le lavage et les usages industriels. Installation permettant de réserver l'avenir. A la majorité de 7 voix contre 3, la Commission se prononça pour l'eau du lac. Cette solution fut adoptée au Conseil municipal par 15 voix contre 5, au cours de la séance du 14 février 1906. Le projet visait alors la captation de la source du « Boubioz », source sous-lacustre, qui jaillit dans le lac au fond d'un entonnoir de forme éllipsoïdale, à 80 mètres de profondeur. M. Delebecque, ingénieur, dans son ouvrage les « Lacs français », situe cette source face au quartier des Marquisats, à 800 mètres au sud-est d'Annecy, et à 200 mètres de la rive orientale du lac, route d'Annecy à Faverges. Une usine élévatoire, était envisagée sur le terre-plein des Marquisats, près de la jetée. Mais cet emplacement ne satisfaisant pas, de nouvelles et multiples discussions reprirent et donnèrent cours à de non moins multiples analyses d'eaux. Enfin l'on se mit d'accord sur un nouveau et dernier projet de prise d'eau du lac, qui fut adopté par le Conseil municipal dans la séance du 25 juillet 1906. L'usine élévatoire (machinerie et filtres) serait construite route d'Annecy à Faverges au lieu dit la « Puya », à hauteur du hangar de la compagnie des Bateaux à Vapeur. Etaient également prévus une maison pour garde et un bâtiment pour aquarium. Mais celui-ci resta à l'état de projet. L'eau est captée à 30 mètres de profondeur — par fonds de 40 mètres — au moyen d'un tube draineur. Ce tube en acier de 500 mm. de diamètre et 131 mètres de longueur, amène l'eau, par gravité, sous les pompes. Il fut posé en décembre 1908. L'eau est traitée et épurée au sulfate d'alumine avec bassins de décantation. Elle est filtrée, au moyen de filtres mécaniques américains dont le nettoyage s'opère automatiquement. L'eau est alors refoulée dans les réservoirs, par des pompes mûes électriquement. Par des canalisations et des jeux de vannes appropriés, l'eau peut être dirigée sur tel ou tel réservoir : celui de 800 m³ situé derrière le Château, construit en 1888 lors de la captation de la source du Var ; celui de 1.200 m³ construit en 1919, contigu au précédent ; celui de 10.000 m³ édifié à Trésum, en 1930, et celui de

300 m³ situé dans la forêt de la Jeanne, destiné à l'alimentation des quartiers élevés de la ville. La quantité d'eau à fournir avait alors été fixée à 100 litres par jour et par habitant, soit 1.400 m³ par 24 heures. Par ailleurs, les deux sources, du Var et des Balmettes alimentant déjà Annecy, donnaient 1.500 à 1.600 m³ par 24 heures. Toutefois, en période d'été ce volume était fortement réduit. On ne devait compter que sur 110 litres par jour et par habitant, durant l'hiver, et 60 litres seulement pendant l'été. Encore, devait-on déduire de ces chiffres, les pertes dues à l'état des conduites d'adduction et défauts de captage aux deux sources. Il convenait aussi de tenir compte d'une quantité de 400 à 500 m³ d'eau par 24 heures, pour le fonctionnement des chasses du réseau d'égout prévu. Ainsi, eau du lac comprise, il restait disponible, à toute époque de l'année, 150 litres environ par jour et par habitant.

Tel était le projet qui fut soumis le 31 juillet 1906, pour instruction réglementaire, à l'approbation du préfet. Or, les formalités sont nombreuses. A titre d'information, indiquons qu'il y a lieu d'obtenir : l'avis du comité des bâtiments civils, l'avis de la Commission sanitaire, l'avis du Conseil départemental d'hygiène, l'avis du service hydraulique, l'autorisation du ministre de l'Intérieur, après avis du comité consultatif d'hygiène de France et si l'administration supérieure le juge nécessaire, après consultation du Conseil général des Ponts et Chaussées et avis de la Commission consultative de l'hydraulique agricole. Et je passe sous silence, les innombrables rapports qui furent produits relatifs aux résultats donnés par les nombreuses et diverses analyses chimiques et bactériologiques de l'eau, ainsi que le rapport géologique des terrains du lac et des montagnes avoisinantes. Toutes ces formalités prirent du temps. A tel point qu'un an plus tard, en mars 1907, dans sa « libre tribune » *L'Industriel Savoisien* publiait des échanges de lettres émanant de particuliers, relatives à la question « irritante » de l'eau. On alla même jusqu'à proposer l'installation de deux canalisations : l'une distribuant l'eau du Var pour l'alimentation, l'autre distribuant l'eau du lac pour les services d'hygiène, l'arrosage et le nettoyage de la ville. Enfin tout

s'aplanit et l'adjudication des travaux fut fixée au 23 juillet 1907. Les affiches avaient été placardées et les entrepreneurs convoqués. Mais ces formalités durent être annulées, l'adjudication ayant été renvoyée à une date ultérieure par ordre du ministre de l'Intérieur; celui-ci ayant été informé que le préfet avait autorisé la mise en adjudication des travaux avant que les ressources destinées à couvrir la dépense fussent régulièrement créées. Une nouvelle délibération du Conseil municipal — qui était alors présidé par M. Ferrero — intervint le 16 octobre 1907. La décision préfectorale suivit le 27 mars 1908 et l'adjudication put enfin s'effectuer le jeudi 23 avril 1908. Le devis s'élevait à la somme de 285.000 fr. mais l'exécution monta à 350.000 fr. Les travaux débutèrent par le déblaiement de l'emplacement où devait se trouver l'usine élévatoire. Le 17 octobre 1908, 1.500 m³ de roches calcaires étaient déjà enlevés. Les canalisations de refoulement avançaient de front. A la date ci-dessus, 2.500 mètres étaient posés. Une grève d'avril à mai 1909 vint, quelque peu retarder la marche de l'entreprise. Néanmoins, le 21 septembre 1910, l'usine élévatoire, après divers essais, entrait en fonctionnement. Le 15 octobre 1910, sous l'édilité de M. Blanc — qui avait été élu maire le 17 mai 1909, en remplacement de M. Ferrero, démissionnaire, — la première distribution de l'eau du lac était effectuée à la population annécienne. Depuis lors, tant l'alimentation en eau potable des habitants, que la répartition aux services de voirie, arrosage des rues, jardins publics, chasses dans le réseau d'égout, bouches d'incendie, etc. n'eurent plus et n'ont plus à redouter les époques de sécheresse, durant lesquelles le débit des sources des Balmettes et du Var baissait dans de notables et inquiétantes proportions. Quant à la qualité de l'eau, je dois rappeler ici que le 15 juillet 1887, un éminent professeur, le Dr Marié-Davy, président de la société d'hygiène, accompagné de son fils ingénieur agronome et chimiste accompli, s'étaient rendus à Annecy, pour une étude de l'eau du lac. Ils venaient, — sur la demande de la « Société d'Etudes du projet d'adduction des eaux du lac d'Annecy » se renseigner en vue de l'alimentation éventuelle de la ville de Lyon. Dans sa conclusion, le rapport

établi soulignait « que l'eau du lac d'Annecy était à tous égards excellente pour l'alimentation : de tous points comparable aux meilleures eaux d'alimentation de Paris et supérieure à l'eau qui était alors utilisée à Lyon. » La qualité de l'eau de notre lac « était même légèrement supérieure à celle du lac Léman alimentant Genève et reconnue à l'époque, comme la plus pure de l'Europe. » Précisons aussi que, à la suite de divers essais — effectués à la mise en service de l'usine élévatoire — avec 17° pour température de l'air et 20° pour l'eau en surface, on note la température de 6° pour l'eau du lac puisée à 30 mètres de profondeur par le tube draineur. En 1930, l'usine élévatoire vit l'installation nouvelle de deux groupes de 500 m³ heure, ainsi qu'une deuxième salle de filtres. En mai 1937, pour l'amélioration du secteur de la Jeanne, on aménagea à la chambre des vannes de Trésum, un groupe électro-pompe de 30 m³ heure à commande et changement de marche automatiques.

Notre ville est donc pourvue d'une installation moderne, dont l'étude a été conduite de manière à réserver l'avenir, lorsque, par suite de développements nouveaux, un supplément d'eau deviendra nécessaire. Tant la qualité que la quantité donnent tout apaisement.

Chacun sait que à Annecy, la distribution de l'eau n'est pas assurée par une entreprise ou concession privée, mais bien par un service municipal, dont il convient de louer et féliciter les dirigeants. Pour achever, je donnerai ci-après quelques chiffres justifiant l'importance prise par ce service, dont l'exploitation va sans cesse grandissant, du fait des nouvelles constructions et de l'étendue prise par notre ville, qui compte actuellement 27.000 habitants. Si nous ajoutons les communes environnantes, Cran, Sévrier, Seynod et Annecy-le-Vieux, alimentées par notre service des eaux, la population desservie atteint 31.000 âmes.

La longueur des canalisations d'adduction est de 16 kilomètres 600 ; celle des canalisations de distribution est de 70 kilomètres. Le nombre d'abonnés particuliers s'élève à 5.200. Par 24 heures, la moyenne de l'eau consommée, pour tous les services, atteint 9.500 m³. Il existe 53 bornes-fontaines publiques ; 112 chasses d'eau destinées au net-

toyage et bon fonctionnement du réseau d'égout ; 120 prises d'eau pour arrosage des voies. Enfin, mentionnons 97 prises d'eau de 100 mm. en cas d'incendie.

Conclusion

Me voici arrivé au terme de ma causerie, que je veux placer sous l'égide d'une dernière fontaine, non encore citée, mais réservée, en vue d'atténuer le caractère quelque peu aride des renseignements et chiffres donnés, et vous laisser ainsi sous un sentiment de fraîcheur. Il s'agit de la discrète petite fontaine entourée d'un « balustre d'or », située dans la cour de l'ancien évêché, inaugurée le 22 juillet 1928 et dédiée à la mémoire de Jean-Jacques Rousseau.

Toutefois, avant de conclure, j'ai le devoir et le plaisir de désigner les personnes qui ont bien voulu faciliter ma tâche, en mettant à ma disposition les archives, documents et notes nécessaires. J'ai nommé : M. le Général Cartier, le distingué maire de notre ville ; M. Besse, l'actif ingénieur-voyer, chargé de la direction du service des eaux ; M. Duparc, l'érudit archiviste départemental ; M. Joseph Serand, archiviste et animateur infatigable de la Florimontane, assisté de ses aimables collaborateurs, MM. Onde et Fournier ; le dévoué M. Hardel, chargé du classement des archives municipales ; enfin, les amis Hérisson Frères, maîtres-imprimeurs de *L'Industriel Savoisien*. Que tous veuillent bien recevoir ici, mes vifs remerciements pour l'accueil empressé qui m'a toujours été réservé.

Concluons donc en soulignant les multiples avantages obtenus, par la libre disposition chez soi, de l'eau courante. Ne voyons-nous pas effectivement, quant à nous, supprimée pour la cuisinière, la pénible corvée du transport des seaux destinés à l'alimentation quotidienne de la maison ; évités, la perte de temps due à l'attente à la fontaine ou le pénible remplissage au puits. Et, par ailleurs, entre autres exemples, relégué à l'état de souvenir, le métier de porteur d'eau à domicile ; disparu, dans certaines gares de l'Italie méridionale, le stationnement — sous un soleil de feu — de wagons-citerne amenés cha-

que semaine de la ville voisine et desquels la population campagnarde venait quotidiennement tirer la ration d'eau, plus que tiède ; abandonné, pour la ville de Suez, — avant le percement de l'isthme — son ravitaillement en eau, amenée du Caire, dans des outres transportées à dos de chameaux.

Et combien d'exemples l'on pourrait encore citer en faveur de l'adduction des eaux. Aussi, est-il fort regrettable de constater que, sur 38.000 communes en France, le tiers environ, soit 12.000 seulement, sont pourvues d'une adduction d'eau potable. Et pourtant, à la ville, un robinet d'eau dans la maison, c'est pour la famille, la toilette et le bain à toute heure, possibles ; c'est le lavage du linge ; c'est l'économie de temps et de peine et cent autres facilités quotidiennes assurées au ménage. A la campagne, c'est la suppression du puits voisin de la fosse à purin ; c'est le nettoyage journalier de la porcherie ; c'est l'arrosage sans peine du potager ; c'est une source de revenus par l'élimination de la maladie, du cheptel. Pour tous besoins, ménagers et hygiéniques, l'eau en abondance et à la portée de tous, est indispensable.

Que l'on ne risque plus d'entendre la réflexion faite par un « Chalaisan » à deux touristes dont l'un, venant de se débarbouiller dans une petite cuvette, s'apprête à en vider le contenu : « On ne jette pas l'eau, pensez, il faut une demi-heure pour aller la chercher ! »

De même que l'électricité a pris la place de la chandelle et l'auto la place de la diligence, l'eau sous pression doit remplacer la pompe et le puits.

Pour tous et chez tous, l'adduction d'eau : c'est l'hygiène, c'est le confort, c'est la santé, c'est la prospérité.

Théobald Falletti.

Annecy, le 1er juillet 1942.

Essai sur les Noëls et Chansons de Nicolas Martin

I. — BIOGRAPHIE DE NICOLAS MARTIN

On sait peu de choses sur la vie de Nicolas Martin, que Grillet, en 1807, qualifiait de « musicien célèbre » (1).

Une étude fut publiée au sujet de notre poète par Joseph Orsier, en 1911, chez Champion, à Paris. Mais il ne semble pas que l'on puisse ajouter foi aux affirmations de cet auteur, si l'on s'en tient aux seuls documents existants. Voici d'ailleurs ce que dit au sujet de Nicolas Martin, M. le Chanoine Gros, le distingué Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, qui a bien voulu nous communiquer ses notes biographiques relatives à Nicolas Martin.

« Ce qu'on a écrit jusqu'à présent sur la vie du poète mauriennais se réduit à des hypothèses hasardées ou erronnées. Les recherches auxquelles nous nous sommes livré, nous permettent de tracer une biographie sommaire.

« La ville de Saint-Jean, où vivait Nicolas Martin, n'ayant pas de registre de catholicité antérieur à 1606, nous n'avons pu découvrir ni les ascendants du poète, ni la date de sa naissance. Mais nous connaissons celle de son décès et celle de la publication de son œuvre, ce qui permet de le situer suffisamment parmi ses contemporains (2).

« Quant à sa patrie, il n'y a pas de doute possible. Un document officiel de 1560, dont nous reparlerons plus loin,

(1) Grillet. *Dictionnaire historique des Départements du Mont-Blanc et du Léman.* Chambéry, 1807, Tome III, pp. 279-280. Article Saint-Jean-de-Maurienne.

(2) Pendant que cet essai était sous presse a paru chez Dardel, à Chambéry, une étude de M. Bernard Secret, qui situe en 1490 la date de naissance de Nicolas Martin. Nous avons demandé à M. Secret sur quel document s'appuyait cette affirmation ; nous n'avons pas obtenu de réponse.

lui donne le titre de « citoyen de Saint-Jean-de-Maurienne », que seuls avaient le droit de porter ceux qui étaient nés natifs de cette ville ou qui l'avaient acquis par un acte de naturalisation communale (2). Le nom de Martin étant fréquent dans la commune d'Albiez-le-Vieux, il est possible que les ascendants de Nicolas Martin fussent originaires de cette localité.

« Nicolas Martin était profondément attaché à sa terre natale. Dans ses adieux à la « noble cité de Saint-Jean », il déclare qu'il y fait « meilleur habiter qu'à Chambéry ou à Vienne ». Il regrette surtout « le bon vin du Rocheray » et la « bonne chère » qu'on y faisait aux fêtes de Pentecôte et de Saint-Jean-Baptiste. Dans le premier de ses Noëls, il loue la ville de Saint-Jean de posséder « les propres doigts ».

De Saint-Jean plus que Prophète
Desquels il montra l'Agneau.

« Nous verrons plus loin que Nicolas Martin était marié. Mais nous ignorons s'il eut des enfants.

« En tête de son recueil, il se dit musicien en la cité de Saint-Jean-de-Morienne en Savoie ». Mais la musique, comme la poésie, a rarement nourri son homme. On peut donc se demander quelle était la profession du poète mauriennais.

« En lisant ses œuvres, on constate qu'il emploie avec une certaine affectation les termes de droit et de jurisprudence. Les deux dernières pièces du recueil ont vraiment la forme d'un acte de procédure :

Meltez ouy au pied de ma requeste ;
Lors me tiendrai forclos, sans faire enqueste...
...Donnez moy récréance
Saysine et possession.

« Une raison plus décisive nous autorise à ranger Nicolas Martin dans la corporation de la Basoche. En 1565, la cité de Saint-Jean-de-Maurienne, menacée de la peste, avait fait le vœu, pour être préservée du fléau, de représenter un mystère de la Passion. Dans une séance préli-

(2) Au XVIe siècle, vivait à Saint-Jean-de-Maurienne, un nommé Jean Martin, appelé Jean de Jérusalem parce qu'il avait fait un pélerinage en Terre Sainte. Le nom de Jérusalem est resté au quartier qu'il habitait à l'extrémité de la ville, du côté de Saint-Jean-de-Maurienne. Rien n'indique qu'il fut parent avec son contemporain Nicolas.

naire, les organisateurs décidèrent que l'on consulterait « Maître Nicolas Martin » pour s'entendre avec lui sur la répartition des rôles du mystère.

« On sait qu'à cette époque en Savoie, les avocats, magistrats, médecins, tous docteurs en droit en en médecine, portaient le titre de « spectables ». Les notaires, greffiers, procureurs, étaient appelés simplement « maîtres ».

« C'est à cette seconde catégorie qu'appartenait Maître Nicolas Martin. Il n'était pas notaire ; nous n'avons rencontré son paraphe dans aucun acte de cette époque. Il était probablement simple clerc avec boutique sur la rue pour mieux attirer les plaideurs (1). Il n'oublie pas ses camarades dans ses saluts à son départ de Saint-Jean-de-Maurienne :

A dioz procurours praticienz
A dioz loz cleres de banchiz.

« Le voyage de Nicolas Martin à Lyon en vue de l'impression de ses Noelz et Chansons, en 1555 ne fut pas de longue durée ; car nous le retrouvons à Saint-Jean avant la fin de la même année. Le 22 décembre 1555, Nicolas Martin est témoin avec Jean Modéré et Antoine Bibal à un exploit du sergent Curial Jean Toudat, au nom des Syndics de Valloires contre Etienne de La Roche, juge royal de Maurienne, à propos de fournitures militaires (Archives communales de Villarembert).

« Nicolas Martin a-t-il cumulé plusieurs fonctions ? Toujours est-il qu'au mois de janvier 1560, il sollicitait et obtenait la charge de marqueur des poids et mesures dans la cité de Saint-Jean-de-Maurienne. L'acte de nomination ne lui donne pas d'autres qualifications que celle de « citoyen de Saint-Jean-de-Maurienne » (2).

« L'artiste ne dédaignait pas les occasions qui lui permettaient d'ajouter quelque supplément à ses revenus pro-

(1) Le chanoine Truchet (dans son ouvrage *Saint-Jean-de-Maurienne au XVIe siècle*, Chambéry, 1887. p. 182) raconte que « le 11 juillet 1567, Jean-Antoine Barral et Laurent Borjon, élus syndics du tiers-état, prêtent serment dans la galerie du Palais épiscopal. De là, ils se rendent dans la rue de l'Officialité, *devant la boutique du poète Nicolas Martin*, pour renouveler leur serment en présence du courrier ». Cette citation nous apprend que Nicolas Martin tenait boutique place de l'Officialité, c'est-à-dire là où l'Official diocésain et les autres tribunaux avaient leurs sièges et rendaient la justice.

(2) Ce document est publié dans les *Mémoires de l'Académie Chablaisienne*, T. XIII, p. 258.

fessionnels. En 1569, il se chargeait de « faire les porteaulx» (sans doute les arcs de triomphe) pour la réception de Mgr de Lambert à son entrée épiscopale à Saint-Jean. Comme rémunération, il recevait des syndics la somme de quarante florins.

« Nicolas Martin exerce sa profession de marqueur jusque dans le courant de 1571. Au mois de janvier 1572, la charge « vacante par le décès de Nicolas Martin » était accordée à François Moret.

« La veuve de Nicolas Martin s'appelait Genette. Elle était fille de Pernet Favre. En 1579, faisant sa déclaration pour l'impôt de la gabelle, elle se reconnaissait propriétaire d'un membre de tissage dans la rue de l'Ourne et d'environ sept quartelées de terre au delà du torrent d'Arvan.

« On a prétendu que Nicolas Martin s'était initié à la musique dans la maîtrise de l'église cathédrale de Maurienne, fondée en 1450 par le cardinal de Varambon. La supposition est d'autant moins probable, que cet établissement d'après les statuts de la fondation, ne comptait que six élèves, tous destinés à l'état ecclésiastique.

« Le musicien Nicolas Martin a pu recevoir une autre formation. Je suis tenté de croire que la cité de Saint-Jean possédait un corps de musique, dont le jeune Nicolas devait faire partie avec ses camarades les « clercs de banchiz », à qui s'adresse ce couplet d'adieux :

A dioz procurours praticienz
A dioz loz clercs de banchiz
En vaoz de villaz musiciens
Et perfetz en la dancyz
Ey chanton a quatruz et a trey.

« Quoi qu'il en soit, Saint-Jean-de-Maurienne avait de temps immémorial une compagnie bourgeoise, ordinairement désignée sous le nom d'« enfants de ville » (1), qui prenait les armes dans certaines occasions, notamment pour les réceptions des princes et princesses à leur passage dans notre ville. Nicolas Martin était sans doute membre de cette compagnie de soldats de parade auxquels il adresse un salut amical :

(1) Il y avait également des « enfants de ville » à Chiéris et en d'autres villes de Savoie.

A dioz meyna bon compagnon
A dioz enfans de vellaz.

« Une autre erreur assez répandue, c'est que Nicolas Martin, à cause de la licence de ses chansons, avait mécontenté le clergé et s'était attiré les foudres épiscopales, de sorte qu'il avait été obligé de résigner ses fonctions de directeur de la maîtrise et de maître de chapelle.

« On oublie que la Maurienne de 1550 à 1569 n'eût aucun évêque résidant ; que Nicolas Martin ne fut jamais directeur de la maîtrise, ni maître de chapelle ; que, s'il brave l'honnêteté dans ses chansons, il a pour excuse les mœurs de son temps, que les mistères de la vie des saints que l'on représentait dans nos paroisses au moyen-âge, renfermaient des passages qui nous scandalisent ; que, si dans ses adieux à sa ville natale, Nicolas Martin semble demander pardon aux chanoines, clercs et prêtres, ce n'est pas pour se faire pardonner ses chansons patoises, mais pour s'excuser de quitter la ville et ainsi de ne plus pouvoir s'associer aux chants d'église ».

« Avey voz ply ne chanterey »

*
* *

Ici s'achève la notice du chanoine Gros. L'hypothèse d'Orsier selon laquelle Nicolas Martin avait dû s'exiler en raison de ses incartades et de ses démêlés avec l'autorité épiscopale était assurément plus piquante. Mais il semble bien qu'il ne faille pas la retenir .En tous cas, quelle que soit la cause de son départ, il paraît certain que Nicolas Martin dut un certain temps quitter sa ville natale comme en fait foi la chanson d'adieu qu'il lui adresse en patois. En voici, librement traduits, quelques couplets, où il dresse un tableau ironique de la société de Saint-Jean :

Adieu, adieu noble cité
De Saint-Jean-de-Maurienne,
Où il fait meilleur habiter
Qu'à Chambéry ou Vienne.
Adieu jusqu'à prochaine fois,
Adieu bon vin du Rocherey.

Seigneurs d'Eglise, adieu vous dis
Mes bons Seigneurs et maîtres,

Pardonnez-moi je vous en prie
Chanoines, cleres et prêtres.
Avec vous plus ne chanterai
Adieu bon vin du Rocherey.

Adieu procureurs, praticiens
Adieu les cleres de banque,
En voix de ville musiciens
Et parfaits en la danse.
Qui chantez à quatre et trois voix
Adieu bon vin du Rocherey...

...Adieu bourgeoises de valeur
Belles et gracieuses,
Adieu les filles sans rigueur
Ressemblant à nos muses...

Adieu Lingère de Saint-Jean,
Adieu belle coiffière,
Adieu, de qui l'on parle tant
Adieu belle chambrière,
Adieu tavernes et logis
Adieu bon vin du Rocherey.

Il paraît probable que c'est à Lyon que se rendit Nicolas Martin. Peut-être allait-il chez des amis ou se joindre à la pléiade nombreuse des poètes et conteurs de la brillante société littéraire lyonnaise de l'époque. On peut le supposer quand on lit la charmante épître badine que, dans le style de Marot, Nicolas Martin adressait à son imprimeur :

Amy trescher qu'a tresbon droit on nomme
Tel que tu es Imprimeur et Bonhomme,
Combien ne sois en la musique instruit
Parfaictement, de très bon zèle induit
Pour honnorer Dieu et sa Vierge Mère,
Et pour au veuil de plusieurs satisfere
J'ay composé ces Noelz tous nouveaux,
Qui de plusieurs ont été trouvés beaux.
Si je dis beaux, amy Lecteur, présume
Que tout oyseau treuve belle sa plume,
Et ce disant en mon los je n'harangue,
Mais beaux qui sont en estrangère langue ;
Desquels plusieurs oyant la mélodie
M'ont supplié leur faire la copie
Et m'a fallu l'escrire bien souvent
Mais encor plus leur faire le convient.
Je te pry donc, O Macé vray Bonhomme,
Les imprimer et mettre en telle forme
Que leur chant soit au devant de chascun
Et a resqueste et désir de quelqu'un ;
Imprime aussi vingt chansons bergerettes,
Qu'on jugera au vray être follettes,

Mais tu sais bien que variation
Donne plaisir et délectation
A ce jourhuy en tous et divers sons :
Et mesmement aux motets et chansons.
Parquoy voyant tant de Seigneurs François
Plandre plaisir au langage patois
Pour leur plaisir pleinement contenter
Les ay voulu offrir et présenter ;
Te suppliant avecques grande humblesse
Ton plaisir soit de les mettre à l'impresse.

En ce temps là, les lettres étaient florissantes à Lyon : Rabelais y a vécu quelques années vers 1551, et Louise Labé, la célèbre poétesse lyonnaise, y brillait de tout son éclat. On ne peut dire si Nicolas Martin la rencontra. En tous cas, l'amour de la vie truculente qui s'exprime dans les chansons patoises de notre poète et musicien était bien de l'époque et ses contemporains montrèrent qu'ils l'appréciaient fort ; car lorsqu'en 1555, sur les instances de ses amis, Nicolas Martin publiera une première édition de ses Noëls et Chansons, chez Macé Bonhomme, cette première édition sera si rapidement épuisée, que dès l'année suivante il en publiera une seconde.

C'est en la même année 1555 que Louise Labé publiait chez Jean de Tournes « Les débats de Folie et d'Amour » ainsi que ses « Sonnets » et « Elégies », œuvres qui, elles aussi, étaient rééditées dès 1556. On peut supposer que les œuvres de Nicolas Martin et de Louise Labé connurent la faveur du même public.

II. — DESCRIPTION DE L'EDITION DE MACE BONHOMME

Des deux éditions du XVI[e] siècle, il ne reste qu'un seul exemplaire : l'exemplaire unique de l'édition de 1555 est conservé à la Bibliothèque Mazarine, à Paris (n° 21.673, unicum. Réserve) ; l'exemplaire unique de l'édition de 1556 est conservé à la Bibliothèque de la ville de Lyon. (Fonds Coste, n° 356.050) (1). Sauf la date, il n'y a aucune

(1) Nous avons publié, sous les auspices de l'Académie Florimontane, un fac-similé complet de l'édition de 1556, Gardet et Garin, Annecy, 1942.

différence entre l'exemplaire de Paris et celui de Lyon. Les coquilles et fautes typographiques de la première édition n'ont même pas été corrigées sur la seconde édition. Macé Bonhomme, sans avoir atteint la gloire de Jean de Tournes ou de Guillaume Roville, était l'un des meilleurs de ces célèbres imprimeurs lyonnais du XVI[e] siècle. Il exerça son art de 1537 à 1560, imprimant de nombreux livres illustrés, parmi lesquels il y a lieu de citer : « Picta Poesis », de Barthélémy Aneau, avec 102 gravures sur bois, et diverses œuvres de Guillaume de la Perrière : « Les considérations des quatre mondes », le « Miroir poétique », la « Morosophie », etc.

Les « Noëls et Chansons nouvellement composés tant en vulgaire français que savoysien dict patois par Nicolas Martin, musicien en la cité Saint-Jean-de-Morienne en Savoye », sont un petit livret in-8° de 104 pages sur papier vergé.

La page de titre est ornée d'une belle figure, marque de l'imprimeur, avec la devise : Ex πονοὺ χλεος « la gloire, fruit du travail ». L'ensemble des textes est composé en caractères romains selon les fameux types royaux gravés par Garamont. L'épître liminaire est orné d'une lettrine Elzévir. Ensuite viennent les Noëls : d'abord les huit Noëls en langage français (pp. 4 à 34), puis les huit Noëls en « Savoysien dict patois » (pp. 35 à 64), qui constituent la première partie que j'appelerais édifiante du recueil. La deuxième partie que j'appelerais la partie « rabelaisienne » comprend les treize chansons bergerettes en patois (pp. 65 à 94) dont certaines sont d'une verdeur extrême. Le recueil se termine par quatre chansons en français, dont trois dans le style précieux de l'amour courtois (pp. 95 et 103).

Les différentes parties du recueil sont signalées typographiquement par des culs de lampe (pp. 64 et 94) et des bandeaux (pp. 33-65-95) en style Elzévir.

Le premier Noël est orné d'une lettrine V représentant un aède jouant de la harpe. Cette lettrine sert d'initiale à la première portée musicale, le texte du premier couplet étant composé sous les notes. Les autres couplets suivent, composés en strophes. La notation musicale est celle de la

musique figurée en usage au XVI[e] siècle (1). La portée est à cinq lignes ; les notes sont en forme de losange, ce qui restera l'usage jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. La notation est en clef de sol ou en clef d'ut première, troisième ou quatrième. Le rythme tantôt binaire, tantôt ternaire.

Ces Noëls, comme l'indique explicitement l'auteur à plusieurs reprises, se chantaient en chœur de trois et quatre voix. Malheureusement les harmonisations originales ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

En 1878 et 1879, M. Aymé Constantin a publié les chansons de Nicolas Martin dans la « Revue Savoisienne » qui avait déjà rappelé Nicolas Martin, en 1865, dans un article d'Alphonse Despine. En 1883, M. J. Orsier, qui lui aussi appartenait à l'Académie Florimontane, en publiait une édition à Paris. Malheureusement, l'édition de Constantin est incomplète et celle d'Orsier, qui se présente à tort comme un fac-similé, est pleine de négligences, aussi bien dans la typographie que dans la notation musicale (ce que signale Tiersot).

III. — DU CARACTERE DOGMATIQUE ET APOLOGETIQUE DES NOELS DE NICOLAS MARTIN

Les textes des Noëls de Nicolas Martin sont caractérisés par l'intention apologétique manifeste de l'auteur qui est

(1) Les lecteurs, que la question de la notation proportionnelle intéresse, pourront se reporter aux ouvrages spéciaux suivants qui se trouvent signalés par Weckerlin dans le catalogue de la Bibliothèque du Conservatoire national (Firmin-Didot, 1885). Lodovico Zacconi, *Prattica di musica...* Venetia 1596, appreso Bartalameo Carampello, et Lucas Lossius, *Erotemata musicae practicae... ad usum Scholae Luneburgensis saxoniae...*

D'après Weckerlin, l'ouvrage de Zacconi « représente dans son deuxième livre le traité le plus complet sur les anciennes conventions de mesure et de valeur, des notes au XV[e] et au XVI[e] siècles en y ajoutant le troisième livre où l'auteur explique la notation proportionnelle, livre qui se termine par une table universelle de divers exemples de proportions avec leurs bon et mauvais emploi ». Quant à l'ouvrage de Lossius, ouvrage didactique à l'usage de la jeunesse, il donne un traité de la « musique figurée » et de la « notation proportionnelle ». L'amateur pourra s'initier sommairement aux règles de la « notation proportionnelle », qui exigent une attention soutenue pour traduire la musique ancienne en notation moderne, en consultant : a) le dictionnaire de musique de Riemann (Payot, 1931), article « notation », où il trouvera la signification des notes carrées et en losange, de la maxime à la semi-fusa ; b) le catalogue bibliographique de Werckerlin, déjà cité, qui donne à l'article consacré à Lucas Lossius (pp. 178-181) les signes relatifs à l'indication des temps et des mesures.

La connaissance de ces règles est nécessaire pour transcrire certaines pièces de Nicolas Martin.

Les lecteurs intéressés par la question de l'impression de la musique se reporteront à l'ouvrage de Weckerlin, *Histoire de l'impression de la musique*, Société des Compositeurs de musique, Paris, 1874.

préoccupé de prêcher à propos de la nativité les points essentiels de la foi catholique. « Pour honorer Dieu et la Vierge Mère » a-t-il dit dans son épître liminaire.

Ces « Noëls tout nouveaux » semblent être une nouveauté dans la littérature française, et la Savoie peut justement s'enorgueillir si l'on considère que Nicolas Martin a été parmi les premiers écrivains et compositeurs de Noëls populaires soit en français, soit en patois. Les célèbres Noëls provençaux de Saboly sont en effet postérieurs d'un siècle.

Bien qu'ils soient d'inspiration savante, les Noëls de Nicolas Martin sont pour la plupart d'un style simple et conservent avec tous leurs charmes les traditions populaires : c'est ainsi qu'il donne aux bergers de la crèche des noms familiers, tels que Colin, Robin, Janot, Perrotin. Au sujet des trois mages, Gaspard, Melchior et Balthazard, il dit que l'un d'eux était « aussi neyr qu'un cumacloz » (p. 46) ou encore « semblabloz à un mourin » (p. 59).

Mais la simplicité de ces récits, vraiment populaires en ce sens qu'ils sont manifestement écrits pour le bon peuple chrétien, enveloppe constamment l'affirmation des points essentiels de la doctrine catholique, que battait en brèche le protestantisme. C'est pourquoi Nicolas Martin dira en un refrain : « Chantin Noe à bon escient » (p. 46) ou encore :

Je voz prioz que vos châtaz
En cretiêta
Cetuy tant be fallot noe
Et leysie celloz disputar
Qui on renversa
L'ansiâ testamen et nove.

Quelques Noëls sont écrits dans un style nettement théologique et sont de véritables professions de foi. L'un d'eux même un caractère accusé de polémique.

Ceci s'explique d'ailleurs aisément quand on connaît avec quelle virulance le protestantisme se manifestait alors dans toute la Savoie, et singulièrement dans le diocèse de Maurienne. L'opinion publique était émue ; le 29 février 152[illegible] Etats Généraux, qui s'étaient tenus à Chambéry, av[illegible] adressé au duc Charles III une requête « pour [illegible]er à toutes nouvelles sectes et hérésies de Luther et

de ses suivants, adhérents et disciples dont on veoit la chrétienté si troublée » (1).

A la suite de cette requête, Charles III avait rendu les ordonnances draconniennes que voici :

« 1° Défense à toutes gens tant gentilshommes que aultres mâles et femelles qu'ils n'aient à parler publiquement ny en privé de Leuther, de ses suivants, disciples et adhérents, ny de leurs escripts, sectes, hérésies et faulces opinions en tout ny en partie ny icelles maintenir et precher. Pour la première fois trois jours de prison à pain et à l'eau et au bout de trois jours de trois bouts de cordes ; pour la seconde fois s'ils retombent en persévérant comme obstinés en ce erreur qu'ils soient après leurs procès faicts bruslés comme hérétiques.

« 2° Défenses sous les mêmes peines de disputer publiquement ny en privé de nostre saincte foy catholique ny de la puissance de nostre Mère saincte Eglise pour maintenir la dicte secte de Leuther ny aultres sectes et hérésies prohibées et réprouvées de la dicte saincte esglise.

« 3° Tous estrangiers qui en parleront seront gracieusement admonestés eulx en desporter et taire, sous les mêmes peines.

« 4° Seront réputés hérétiques ceux qui, ayant des livres de Leuther ou de ses adhérents, ne les auront pas brûlés ou livrés au bailli ou au châtelain pour être brûlés et annihilés dans deux jours après la publication des ordonnances.

« 5° Les hostes, taverniers et tous aultres, qui entendront des propos hérétiques, les révéleront à l'officier du lieu, sous peine de trois jours de prison et de trois estrapades de corde.

« 6° Les châtelains et officiers qui ne puniront pas les hérétiques seront privés de leurs charges et recevront trois estrapades de corde, etc. »

Ceci n'empêchait pas l'hérésie de s'infiltrer, et en Maurienne tout particulièrement, où semble avoir résidé le

(1) Cf. Truchet, *Saint-Jean-de-Maurienne au XVI^e siècle*, Chambéry, 1887, pp. 405 et sq.

prosélyte Guillaume Farel, qui, après avoir été expulsé de Genève en 1538, s'était installé à Châtel-Montbéranger. Son influence fut telle que le Parlement s'en émut. On fait en effet mention dans « la pratique ecclésiastique du « Sénat de Savoie » d'un arrêt de la Cour du 13 décembre 1541, « par lequel il fut enjoint à l'évêque de Maurienne ou à son vicaire, à peine de réduction de son temporel de faire prêcher par des bons et dignes prêcheurs en la paroisse de Nôtre-Dame de Châtel-Montbéranger par de bonnes et salutaires exhortations, instruire et confirmer le peuple en la foi catholique, extirper les erreurs et fausses doctrines déjà formées et imprimées dans l'esprit des enfants imbus d'une méchante et diabolique oraison, qu'ils appelaient le « Pater des Italiens » et autres illusions pernicieuses et vaines crédulités de synagogue procédantes par fausses déportations et prédication du peuple, et d'en certifier la Cour dans les deux mois ».

Quelques années après, raconte M. Burnier (1), ce fut bien pis encore : « Un homme revêtu du caractère sacerdotal osa prêcher la Réforme dans la cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne, en présence de tout le clergé. Voici dans quelle circonstance cet événement eut lieu.

« En 1549, le Chapitre avait choisi pour prêcher le Carême un orateur en renom, Raphaël Bourdeille. Ce prêtre, interdit à Turin en 1543, pour ses tendances hérétiques, avait ce semble, donné depuis des gages sérieux de dévouement à l'Eglise, puisqu'on le chargeait de raffermir le peuple dans la foi en une province où la propagande protestante se montrait si active. Arrivé à Saint-Jean, Bourdeille sentit renaître toutes ses anciennes théories sur la grâce, sur la justification par la foi et sur les sacrements. Ce fut un grand scandale et un étonnement universel, quand on vit un simple prêtre, bravant les édits, venir proclamer du haut de la chaire et en présence du clergé catholique, la doctrine enseignée par Calvin, Bourdeille fut jeté dans les prisons épiscopales, où une instruction commença immédiatement contre lui. Le Chapitre voulait un exemple sévère ; aussi fit-il des instances pressantes auprès du Parlement de Chambéry pour obtenir la con-

(1) Cf. Burnier, *Histoire du Sénat de Savoie*, T. I, p. 197 et sq.

damnation du prêtre infidèle. La Cour déléga Maître Jean Poille, conseiller, pour procéder à des informations contre Bourdeille ; Jean Poille déposa son rapport le 3 mai 1549. Il s'agissait d'un prêtre accusé d'hérésie simple, non compliquée d'excitation à la révolte, et, par conséquent, le tribunal ecclésiastique pouvait seul connaître de ce crime. Aussi par son arrêt du pénultième juillet 1549, la Cour renvoie le dit Bourdeille par devant l'évêque de Maurienne ou son vicaire, pour lui être fait et parfait son procès, en l'assistance de l'inquisiteur de la foi et d'un des conseillers de céans, et enjoint au dit vicaire de certifier la Cour dans trois semaines de ce qui aura été fait...

« La sentence du tribunal ecclésiastique condamna Bourdeille a être dégradé et brûlé en effigie. Ce jugement fut exécuté à Saint-Jean-de-Maurienne, le jour du jeudi-saint 1550, sur la place de la cathédrale, et en présence d'une foule immense. Ce fut Pierre Meynard qui fit la cérémonie de la dégradation. Bourdeille fut ensuite reconduit en prison et on brûla son effigie... »

Ainsi peut-on se rendre compte de la violence des luttes religieuses en Maurienne à cette époque. Et l'on peut penser que Nicolas Martin avait trouvé une forme ingénieuse d'action catholique en prêchant la doctrine au moyen de ses Noëls.

Par une analyse rapide de chaque Noël, nous verrons comment Nicolas Martin y fait œuvre d'Apologiste, proclamant et prêchant la doctrine et la morale catholiques.

Le premier Noël est une paraphrase des textes de la liturgie de Noël et de l'Ancien Testament annonçant la venue du Christ. Les textes latins auxquels il se réfère sont d'ailleurs imprimés en marge des couplets français : *Consolamini, consolamini, Populo meus... Veniet desideratus cunctis gentibus... Ecce virgo concepit et pariet... Rorate caeli desuper et nubes pluant justum... Parvulus natus est nobis et filius datus est nobis... Populus qui ambulabat in tenebris vidit lucem magnam...*

On remarquera l'intention moralisatrice des trois derniers couplets :

O vous trestous Mauriennois,
Qui avez les propres doigts

De Saint Jehan, plus que Prophète.
Desquels il montra l'Agneau,
Venez ouyr la trompette
Qu'apporte de grands nouveaux.

Quand Dieu chascun jugera
La trompette sonnera,
Et justice sera faite
Chascun portant son fardeau
Venez ouyr la trompette...

Sentence sera dictée
Disant aux bons Venitée,
Aux mauvais allez en haste
Aux profonds puits infernaux
Venez ouyr la trompette.

Le deuxième Noël (pp. 7 à 12) est d'un ton beaucoup plus simple. C'est un récit de la Nativité. Pendant les huit premiers couplets, en des vers où le latin alterne et rime avec le français, l'auteur insiste sur l'Annonciation et la conception par l'opération du Saint-Esprit.

Puis selon une idée familière, il oppose la première femme à la Vierge :

Eve fit acte rebelle
Marie acte fidèle
Toujours humble elle fut.

C'est ensuite le récit de l'enfantement dans la grange, l'épisode « des pastoureaux brebis gardant,

Des trois roys qui lui font présent
De myrre, or et encens.

Dans le dernier couplet s'exprime la prière du bon peuple de Savoie accablé d'impôts et épuisé par les guerres que le duc Charles III menait contre François Ier depuis 1535 :

Or prions Dieu que la paix
Il nous donne à jamais,
Et que guerre et querelle
Soyent abattus et gabelle
De nous et de notre Duc.

Le troisième Noël (p. 12 à 15) est un résumé de la vie de Notre Seigneur. Son thème profond, que répète à chaque couplet le refrain, est la chûte de l'homme par le péché originel et son rachat par l'incarnation :

Noël nouveau est venu
De nos pères attendu
De paradis descendu :

Refrain. — Où ? bas en terre
Pour acquerre
Ce qu'Adam avait perdu.

Dans le quatrième Noël (pp. 17 à 19), l'avant-dernier couplet insiste encore sur le mystère de la rédemption :

Cupidité le fist trahir
Et vérité le fit morir.
Pour nous il souffrit passion
Et fit notre rédemption.

Le cinquième Noël « Chantons Noël joyeusement » (p. 19 à 23) est le Noël de l'Annonciation. Presque entièrement consacré au dialogue entre l'Ange Gabriel et la Vierge, il insiste encore sur la Virginité de Marie, sur la divinité de l'Homme-Dieu.

Luy qui est éternellement
Humainement
A tel jour sur poure litière
S'est montré Dieu et homme pur.

Ce Noël se termine encore par une aspiration à la paix :

Prions l'Enfant dévotement
Chantons Noël joyeusement
Que de la guerre nous délivre...

Le sixième Noël (pp. 23 à 25) est un Noël très théologique : déjà dans le Noël précédent, Nicolas Martin avait exprimé l'amour de Dieu pour l'humanité par ces vers :

Car le Roy du haut firmament
Certaynement
A tenu nature si chère
Qu'il vient être son rédempteur.

Ici la même idée est reprise avec plus de force encore :

Chantons Noël à haute voix
Donnons à Dieu louange,
Car Jésus-Christ est mort en croix
Pour l'homme et non pour l'ange.

Au second couplet, il résume toute la doctrine de la

chûte de l'homme et de sa Rédemption par l'Incarnation de Jésus-Christ :

Adam par sa fragilité
Nous fit mortelz par vice,
Mais Dieu par sa grande charité
Nous fut à ce propice.
Car s'humanité sur le bois
Fit de la mort eschange.

Le septième Noël (pp. 25 à 32), que l'on pourrait appeler le Noël de la terre, et qui probablement devait être chanté et dansé en ronde, est un long chant d'allégresse associant à la venue du Sauveur tous les fruits de la terre :

Les vignes sont belles
Et tous les blés beaux...
Vestons nos gonnelles
Laissons nos chevreaux...
Des roses vermeilles
Nous ferons chappeaux
Pendrons aux oreilles
Des petits sonneaux...
Colin prend aux treilles
Un petit roseau
Dont fit Chanterelles
Ou un chalumeau...
Emplissons corbeilles
De cassemuseaux
Portons des noysilles
Tartres et gâteaux...
Pourvoyons bouteilles
Flascons et barreaux...

C'est un chant, sans latin ni théologie, d'une poésie très fraîche, un des meilleurs du recueil sans aucun doute.

Au huitième Noël (pp. 32 à 34), nous revenons à l'inspiration théologique. C'est en effet un chant solennel, dont le premier couplet est un chant de louange à la Sainte Trinité :

Louange à Dieu le Créateur
Louange à Dieu le Père,
Louange à son Fils Rédempteur
Né d'une Vierge Mère.
Louange au Saint Esperit
Noël soit chanté et bien dit.

Dans les couplets suivants sont reprises les idées essentielles déjà exprimées dans les précédents Noëls : la con-

ception de la Vierge par l'opération du Saint-Esprit, louange à Saint-Jean-Baptiste, patron de la Cité de Saint-Jean-de-Maurienne, Louange à la Nativité :

Par qui Dieu honora l'humanité
Plus qu'il ne fit les Anges,

aspirations à la paix :

Louons la paix qui cause accord
Et accord harmonie.

et pour terminer, c'est une expression de fidélité à l'Eglise et à son enseignement :

Honorons Jésus et sa croix
Tous les Saincts et les Sainctes,
Croyons ce que l'Eglise esdit
Noël soit chanté et bien dit.

Nous entrons maintenant dans les Noëls en patois, où nous retrouverons la même inspiration théologique et apologétique, et il serait possible de comparer certains Noëls français et patois dont le thème est presque identique.

Le premier Noël (pp. 35-38) « Noël plus de trente fois » est une paraphrase du récit de l'Annonciation et de la Visitation, et en sept longs couplets, l'auteur insiste sur la soumission de Marie à l'ordre divin, sur la conception par l'Esprit Saint. Le dernier couplet résume le tout dans un style pittoresque :

A Jésus, fils de sa mère,
Laquelle, comme je crois,
Le conçut sans aide de père :
Le Saint-Esprit fit l'affaire,
Vierge fut comme autrefois,
Joseph ne fut que compère
Du Grand Seigneur roy des roys
Un seul Dieu est en trois.

Le second Noël patois (pp. 38-42) commence par le récit de l'Annonciation et continue par un long récit de la Nativité, qui suit de près les textes évangéliques : recherches vaines de Joseph à Bethléem qui doit se réfugier dans une grange, l'adoration des bergers, la venue des rois mages et l'épisode du roi Hérode... Le dernier couplet est une prière du peuple de Savoie pour la paix et le retour du Duc.

Au troisième Noël patois (pp. 42 à 47) le premier couplet mentionne la création du monde :

Et toutes choses, il créa tout de rien...

Puis c'est la création de l'homme et sa chûte :

Et puis après ces faits admirables
Il fit Adam à lui-même semblable,
D'une cote qu'Il lui prit au côté
Il fit Eve qui nous a tant coûté
Laquelle âpre personne allechiment (goûlument)
Mangea la pomme pour croire le serpent.

Enfin c'est le récit de l'Annonciation et de la nativité que Dieu tout puissant voulut par pitié et amour :

« Dioz tout puissan, pidoz et charitabloz »

Dans ce Noël, l'épisode des bergers est particulièrement pittoresque ; outre les bergers Colin, Robin et Janot, il y a aussi la bergère Margot ; c'est là aussi qu'il est parlé de ce roi mage, qui était aussi « neyr qu'un cumacloz ». Et à propos du massacre des Innocents, Hérode est décrit comme le plus déraisonnable

« Entre les reyz qui furon execrabloz »

Enfin le dernier couplet résume l'essentiel de la doctrine catholique : le péché originel, l'incarnation, la rédemption, la grâce.

Dans le quatrième Noël (pp. 47-51) se trouve une attaque directe contre les protestants ; voici en effet quel en est le refrain :

Je vous prie de chanter en chrétienté
Ce Noël si charmant
Et laissez ceux-la disputer
Qui ont renversé l'ancien et le nouveau testament.

C'est ensuite le récit de l'annonciation, dialogue touchant de Marie et de l'ange Gabriel, l'inquiétude de Saint-Joseph, rassuré en songe par l'ange, la nativité dans la crèche avec l'adoration des bergers et des rois mages. Et le Noël s'achève par une prière à la Vierge, affirmation de la croyance au pardon des péchés et à la grâce :

Adorons Dieu et sa mère prions,
Que vers son fils quand nous la réquerrons,
De tous péchés nous veuille faire grâce
Pour parvenir devant Dieu face à face,
Et nous aurons plus que nos mérites.

Et voici le cinquième Noël patois (pp. 51-53) : c'est une violente attaque contre les protestants, à qui Nicolas Martin ne souhaite pas moins que la pendaison au crochet de la crémaillère ; en voici une traduction libre :

Je crois l'Eglise, sans croire nulle autre,
Et en l'Eglise et ses commandements,
Je ne veux pas croire en la foy
Des nouveaux entendements
Ils sont trop opiniâtres
On les devrait pendre à un cumacloz.

Dieu habite par grâce avec nous autres
Et par grâce est corporellement
En la sainte hostie, je le crois fermement,
Quoique dise Luther et ses semblables
On les devrait pendre à un cumacloz.

Dieu a guéri assez de gens sans emplâtre
Par les prières des saintes et des saints.
Et je dis qu'ils sont hors de leurs sens
Ceux qui ne croient en évidents miracles.
On les devrait pendre à un cumacloz.

Les prêtres, disent-ils, aux mauvais garçons sont semblables
Et se délectent du mal
Il y a grand dommage, et ils mentent faussement ;
Un prêtre absout, s'il se repend, le coupable
On les devrait pendre à un cumacloz.

Ils vont semant des propos exécrables
En disant que les sept sacrements
Ne sont que cérémonies ; ils mentent (par les dents ?) ;
Par les conciles, sacrements sont prouvables
On les devrait pendre à un cumacloz.

Pour se montrer aux prêtres favorables
Ils leur conseillent femmes et friandises
Si c'eût été permis par les conciles et l'Eglise,
Je trouverais leur dire raisonnable
On les devrait pendre à un cumacloz.

Ce dernier couplet est curieux et plein d'humour. Et si Nicolas Martin est intransigeant quant à la doctrine, on sent que sur la discipline et la morale, il avait la conscien-

ce assez large. Ses chansons bergerettes au surplus sont là pour nous le prouver.

Le sixième Noël en patois (p. 53-56) commence par un prologue de trois couplets qui laisserait supposer qu'il doit se chanter par voix alternées. Bien que le ton soit plus populaire que dans les Noëls précédents (on parle en effet du « cornu lucifer ») ou plus loin « li barbu Dieu lu pare » on sent que l'auteur entend encore prêcher contre les hérétiques. Ainsi dira-t-il en parlant du Christ :

Et son enseignement
Certain est raisonnable.
Perpétuellement
Croiront gens raisonnables.

Le septième Noël (p. 56-59) « Jacotin » est certainement l'un des plus charmants du recueil. Il est d'un style simple, direct et d'inspiration nettement populaire.

Le huitième et dernier Noël sonne le rassemblement de toute la chrétienté autour du

Doux Jésus
Qui nait pour nous être propice.

Amusants et non dépourvus de malice sont les conseils qu'ils distribuent à toutes les classes de la société :

Pape, Cardinal, Chapelain
Moynes, religieux noirs ou blancs,
Qui êtes de Dieu vicaires
Contemplez ce mystère ;
Reluisez en toute vertu
Donnez le bon exemple.

Il ne mâche pas non plus leur fait aux autorités de ce monde :

Princes, rois, seigneurs et gentils
Qui tenez pour vils les plus petits...

ni aux bourgeois :

Peuple dévot, marchand, bourgeois,
Il faut qu'à Joseph vous alliez,
Et qu'à lui soyez semblables,
En prudhomie et bonne foi
Pitoyables, dévots et courtois
En paroles et en actions...

Il n'est pas moins ironique avec les dames :

Dame curieuse en vanité,
Bourgeoise qui minaudez
Voyez de Dieu la mère ;
Elle git bas en humilité ;
Venez la voir et apprenez
Comment il vous faut faire...

Tels sont ces Noëls composés par un poète savoyard du XVI[e] siècle pour l'édification du peuple chrétien. Si un jour il les rassembla à côté de chansons légères, pour l'amusement de ce même peuple, si même certaines de ces chansons légères, sont composées sur les mêmes thèmes que certains Noëls, il n'y a pas lieu de s'en scandaliser outre mesure. Nicolas Martin, ce faisant, suivait même l'exemple des auteurs les plus estimables et les plus sérieux de son temps, puisqu'il était même à la mode au XVI[e] siècle d'écrire des messes sur des thèmes populaires très grivois. On peut ainsi citer les messes de Carpentras, imprimées en Avignon en 1532, en un volume qui contient cinq messes sur des airs populaires légers, auxquelles l'auteur se réfère explicitement (1). Sans vouloir en excuser les outrances, rappelons-nous que ce siècle paillard et truculent de la Renaissance ne connaissait pas encore l'hypocrisie moderne des convenances et que Nicolas Martin a droit à notre estime pour avoir su, à une époque de troubles religieux, hardiment témoigner de sa foi.

IV. — LES CHANSONS BERGERETTES

Dans son épître liminaire, Nicolas Martin a averti le lecteur sur la nature de ses « vingt chansons bergerettes »

qu'on trouvera au vray être follettes

Ecrites pour la plupart en patois (quatre seulement sont en français), elles peuvent se classer en trois genres : les chansons d'amour champêtre, souvent grivoises, les chansons d'amour précieux, et enfin la chanson d'adieu à Saint-Jean-de-Maurienne, dont nous avons déjà parlé et qui peut

(1) Cf. Weckerlin, *Bibliothèque du Conservatoire national, catalogue bibliographique*. Ces cinq messes se réfèrent aux airs suivants : Prima : Se mieulx me vient d'amour ; Secunda : à l'ombre d'un buissonet ; Tertia : le cœur fut mien ; Quarta : Fors seulement ; Quinta : Encore irai-je jouer.

(2) Bien que Nicolas Martin annonce *vingt* chansons bergerettes, il n'y en a en réalité que seize dans le recueil.

se ranger dans la satire par la malicieuse description que l'auteur y fait de la société de sa ville natale. Cette chanson a une évidente parenté d'inspiration avec le dernier des Noëls patois, qui est, lui aussi, mais dans un genre aimable et sans paillardise aucune, une douce satire de la société de Saint-Jean.

Les chansons d'amour ont souvent la forme d'un dialogue entre le berger et la bergère. D'autres sont des monologues ou des complaintes.

La fille qui veut se marier, la fille qui meurt d'amour pour le garçon qui la dédaigne, la fille qui s'est laissée séduire par le garçon qui l'abandonne, tels sont les principaux thèmes de ces chansons d'amour. Fort amusante est la chanson de la femme de l'ivrogne, qui, malgré le vice de son mari, déclare l'aimer envers et contre tout, « dut-on me pendre à un cumacloz ». « La Meyssoneiriz », « Bergieriz qui chanta si prin », sont d'un genre aimable, et c'est un chant délicieux du printemps et de l'amour que « Su su meyna à l'ovraz, l'hyver s'en est alla ».

Dans les quatre chansons françaises, la première « Vous nette n'estes mye » est d'un sujet scabreux et s'adresse à quelque fille légère. La seconde « Un cœur loyal serviteur » est un poème d'amour précieux digne de Ronsard. Quant aux dernières chansons, Nicolas Martin affecte de les écrire dans un style tout à fait juridique, où se reconnait la qualité de l'auteur, qui s'amuse à transformer en langage d'amour les termes arides de la procédure.

S'il faut regretter que trop souvent Nicolas Martin dépasse les bornes de la pudeur, il convient cependant de noter qu'il semble toujours montrer par delà le plaisir les funestes conséquences du vice.

V. — L'ART POETIQUE DE NICOLAS MARTIN

Les Noëls et Chansons en français méritent d'être étudiés sons l'angle de l'art poétique. Notre poète est en effet rompu à tous les rythmes employant avec un égal bonheur les pairs et les impairs. Dans les rythmes impairs, son vers le plus court est celui de cinq pieds qu'il emploie dans le septième Noël (pp. 25-31).

Nouvelles, Nouvelles
O Noël nouveau.
Les vignes sont belles
Et tous les blés beaux.
Pastoureaux en veille
Avec leurs troupeaux
Ont veu estincelles
Reluysant flambeaux...

Il emploie fréquemment le vers de sept pieds, qui coule avec une grande facilité :

Venez ouyr la trompette
Qu'apporte de grands nouveaux.
Consolés vous, consolés,
Ne soyez plus désolés.
O mon peuple, je m'apprette
Pour soulager vos travaux...

(*Premier Noël*, pp. 4 à 7)

...Dieu misericordieux
A regardé des hauts cieux
Au lieu d'Eve à lui rebelle,
Une tant humble pucelle,
Jamais si belle ne fut...

(*Second Noël*, pp. 7 à 12)

Il emploie le plus souvent le vers de huit pieds avec césure au milieu du vers (troisième, quatrième, cinquième, sixième et huitième Noël). Parfois il le fait alterner avec un vers plus court. C'est ainsi que dans le cinquième Noël (pp. 19-23) il rompt le couplet avec un vers de quatre pieds.

Ne parlons que d'esbatement
— Chantons Noël joyeusement —
D'esbatement et de grand chère,
Car le Roy du haut firmament
Certaynement
A tenu nature si chère
Qu'il vient être son rédempteur.

Aux sixième et huitième Noëls, il alterne avec le plus grand bonheur le vers de huit pieds et le vers de six pieds :

Chantons Noël à haute voix
Donnons à Dieu louange
Car Jésus-Christ est mort en croix
Pour l'homme et non pour l'ange
Lucifer plein de vanité,
Voulut le lieu sublime ;
Non content de l'Eternité

Tomba au fond d'abisme.
En perpétuel feu grégeois
Lieu obscur et ttrange...
(*Sixième Noël*, pp. 23-24)

...Louange à Dieu de Créateur
Louange à Dieu le Père
Louange à son Fils Rédempteur
Né d'une Vierge Mère
Louange au Saint Esperit (1)
Noël soit chanté et bien dit.
(*Huitième Noël*, pp. 32-34)

Dans les quatre chansons françaises, Nicolas Martin se limite aux rythmes pairs.

La première et la quatrième chanson sont en vers de six pieds :

...Votre peau est flétrye
Vous nette n'estes mye
Votre peau est flétrye.
Vous este(s) un vieux cabas... (pp. 95-97)

On a vu, dans l'Epître à Macé Bonhomme, avec quelle aisance Nicolas Martin faisait usage du vers de dix pieds, dont il place généralement la césure après le quatrième pied. C'est encore le décasyllabe qu'il emploie dans la deuxième et la troisième chanson en français.

On ne peut expliquer une aussi grande souplesse dans les rythmes que par une fréquentation assidue, au moins par la lecture, des grands poètes de l'époque.

On sait qu'au XVI^e^ siècle, les règles traditionnelles de la prosodie n'étaient pas encore fixées. Il faudra attendre Malherbe. — « Enfin Malherbe vint... » — pour qu'elles soient définitivement établies.

Aussi observe-t-on chez Nicolas Martin, comme chez d'ailleurs tous les poètes de la pléiade, des hiatus, des muettes non élidées à prononcer comme des syllabes, des rimes masculines ou féminines non alternées.

Ce dernier point mérite cependant une attention spéciale. Il y a lieu en effet de rappeler que la musique et la

(1) Il est intéressant de noter que le mot « *Esprit* », même quand il est écrit avec l'orthographe moderne dans le corps des couplets, compte presque toujours pour trois syllabes, comme le prouvent à la fois la versification et la musique. D'ailleurs quand le mot est imprimé sous la portée musicale, il est décomposé clairement en trois syllabes : *Es-pe-rit*. Nicolas Martin, en poète délicat, avait raison d'adoucir le groupe trop dur des trois consonnes « spr ».

poésie étaient en rapports étroits au XVI^e^ siècle et l'on n'ignore pas que « Les Amours » de Ronsard publiés en 1552 chez la Vve Maurice de la Porte, à Paris, sont suivis d'un appendice musical où quatre musiciens, Certon, Jannequin, Goudimel et Muret mettent en musique six sonnets du recueil, dans lesquels on retrouve les quatre types classiques du sonnet régulier, suivant que la pièce commence par un vers féminin ou masculin et que les rimes des quatre derniers vers sont embrassés ou croisés. Ces rapports n'ont pas été étrangers à l'établissement des règles sur l'Art poétique français traditionnel (1).

Or, on peut noter que si Nicolas Martin néglige complètement cette règle dans l'épître à Macé Bonhomme, qui ne comporte aucune musique, il tend par contre à l'observer dans la plupart des Noëls en français. Tantôt les rimes se suivent en rimes plates, tantôt elles se croisent, tantôt elles s'embrassent suivant la mélodie qui a été composée. Nul doute que Nicolas Martin à la fois poète et musicien n'ait senti, lui aussi, la nécessité d'une règle dans l'alternance des rimes. Aussi vaut-il la peine de noter que les quatre chansons françaises, qui terminent le recueil observent strictement la règle, sauf que dans la chanson « Un cœur loyal serviteur vit en crainte » (p. 98-100), poème de quatre strophes de quatre vers décasyllabiques, chaque strophe commence et se termine par une rime féminine, ce qui fait suivre deux rimes féminines ne rimant pas entre elles (2). Il y a lieu de citer ici in extenso cette pièce qui est digne de Ronsard :

Un cœur loyal serviteur vit en crainte.
Or la crainte est prison des languissants.
Quand tel tourment a duré plusieurs ans
L'on crie alors à l'aide par contrainte.

En découvrant le feu qui me tourmente
Si je pouvais celluy cœur entamer,
Qui faict le mien comme bois enflammer :
Je ne voudrais au monde d'autre rente.

(1) Lire à ce sujet : Paul Laumônier, *Ronsard*, éd. crit. Paris, Droz, 1932. — Ch. Comte et Laumônier, *Ronsard et les musiciens du XVI^e^ siècle*, Revue d'histoire littéraire, 1900, pp. 345 et sq. — Tiersot, *Ronsard et la musique de son temps*, Fischbacher, 1903.

(2) Comme il s'agit de rimes en « ante » et « inte », il est possible que Nicolas Martin ait considéré que ces sonorités voisines étaient de vraies rimes.

S'il advenait (qu'elle très bien contente)
Devant mes yeux se vousist présenter,
Je pourrais bien en toutes parts chanter :
Vive l'espoir, quoiqu'il soit de l'attente.

Je ne crains fors un beau semblant en feinte
Pour mon désir mettre à grand désespoir,
Mais non sera : cela ne se peut voir
Qu'en grand' beauté pitié se trouve éteinte.

Ce beau poème se suffirait à lui-même sans la musique. Mais celle-ci a des modulations douces et langoureuses qui l'accompagnent admirablement.

Nicolas Martin s'amuse quelquefois à suivre longuement la même rime presque d'un bout à l'autre de sa chanson. Ainsi la chanson légère « Vous nette m'estes mie » où sur quarante vers, il rime exclusivement sur des finales en « ie » et en « as ». De même dans le Noël (p. 19-23) « Chantons Noël joyeusement » de huit strophes de sept vers, il suit d'un bout à l'autre la rime masculine en « ment » et sur six strophes la rime féminine en « ère ».

VI. — CONCLUSION

Nicolas Martin a-t-il publié d'autres œuvres ? Il ne le semble pas. M. Constantin lui a attribué la paternité d'un mystère de la Passion qui fut joué à Saint-Jean-de-Maurienne en 1573 en accomplissement du vœu fait en 1565 par la ville de Saint-Jean pour conjurer la peste. Voici ce qui est relaté à ce sujet dans l'histoire de Saint-Jean-de-Maurienne de M. l'abbé Truchet.

« Le vicaire général, Jacques Rapin et les conseillers des syndics s'assemblèrent dans l'église Sainte-Marie, le 1er mars 1565 pour arrêter les mesures les plus propres à combattre le fléau. Ils firent vœu notamment de faire représenter un mystère de la Passion. Dans une délibération du 1er août de la même année, on lit :

« De la benoiste Passion a esté dit que les esleus parleront et communiqueront avec *Maître Nicolas Martin* pour entendre de lui comme l'on fera les rooles du mistère d'icelle, voué à estre joué par personnaiges à la dicte

présente cité, aux fins y estre eu après procédé, moyennant l'aide et la grâce de Dieu, jouxte et suyvant le vœu de la dicte cité fait. »

Même en s'appuyant sur le fait qu'une centaine de vers de ce mystère sont écrits en patois, il semble bien hardi de déduire de cette délibération que Nicolas Martin en était l'auteur.

Souhaitons, en terminant, qu'un romaniste fasse une étude du patois de Nicolas Martin et en établisse le glossaire et qu'un musicien nous dise la place de Nicolas Martin dans le cadre de l'histoire de la musique au XVI[e] siècle.

Annecy, le 10 juillet 1942.

Cl. Gardet.

Le 6e Centenaire du Cardinal de Brogny

En cette année 1942, tombe le 6e centenaire de la naissance de notre illustre compatriote, le cardinal de Brogny, né effectivement en 1342, à deux pas d'Annecy, sur la commune d'Annecy-le-Vieux, au Petit-Brogny.

Trop connus pour être rappelés ici en détail sont les mérites, les œuvres et les titres de ce personnage extraordinaire qui, avec les charges successives d'évêque de Viviers, d'Ostie, d'archevêque d'Arles et Aix, d'évêque de Genève, cumula les hautes fonctions de camérier, grand pénitencier et vice-chancelier de l'Eglise, qui sacrifia son temps et sa fortune à la destruction du schisme, présida le concile de Constance puis le conclave où il faillit être nommé pape et eut l'honneur de couronner l'élu Martin V dont il demeura le chancelier. Mais ce sixième centenaire nous fournit cependant l'occasion d'évoquer deux de ses fondations qui nous touchent particulièrement :

En 1422, celle du couvent des Dominicains d'Annecy dont la vaste église Saint-Dominique est devenue notre Saint-Maurice où sont conservés le portrait et les armoiries du Cardinal qui n'oubliait point qu'il était bourgeois d'Annecy.

Et deux ans plus tard, en 1424, la fondation en Avignon, du célèbre collège Saint-Nicolas d'Annecy, rappelé aujourd'hui, en la ville des papes, par la rue « du Collège d'Annecy ».

Dans cette maison que Jean de Brogny fonda, comme l'on sait, pour ses compatriotes, devaient être entretenus en permanence et gratuitement vingt-quatre boursiers dont huit du mandement d'Annecy, huit des autres provinces de Savoie et huit des diocèses d'Arles et de Vienne.

Or, songe-t-on au nombre immense des jeunes annéciens et savoyards qui, de 1424 à la Révolution, en allant étudier en Avignon le Droit civil et canonique, s'initièrent à la culture française et apprirent à connaître et à aimer la France ?

D'autre part, les étudiants de Provence au contact des nôtres apprirent-ils aussi à connaître les Savoyards et ne nouèrent-ils pas de solides relations entre eux comme il s'en établit de durables entre les deux provinces par les multiples parents et amis que le Cardinal appela ou attira à Arles et Aix, en Avignon et dans le Comtat Venaissin ?

Alors que deux siècles auparavant, la grande Béatrice de Savoie, comtesse de Provence, belle-mère de Saint-Louis, avait fait rayonner le renom de l'esprit savoisien en sa célèbre cour d'Aix où elle avait fondé les Jeux Aquisixtains, à son tour, le Cardinal de Brogny, par le collège d'Avignon développera et intensifiera, pour des siècles, les relations spirituelles, intellectuelles et amicales entre la Savoie et la Provence, préparant ainsi leur union future dans la primitive et commune patrie, la France.

Si au siècle de saint François de Sales, notre petite capitale des Genevois-Nemours était déjà si française d'esprit, n'est-ce pas, pour une part, à l'œuvre du grand Cardinal de Brogny que nous le devons ? Les nombreux annéciens ou savoyards qui nous revenaient d'Avignon avec le bonnet de docteur peuvent nous porter à le supposer.

En cet anniversaire, ne devons-nous pas souhaiter plus que jamais que la mémoire de cet illustre compatriote soit enseignée à la jeunesse et que soit conservé le souvenir de l'emplacement de sa maison natale au Petit-Brogny (propriété Julliard), comme l'a fait dernièrement, sur l'instigation de notre confrère M. Jacques Fournier, la Légion des Combattants d'Annecy-le-Vieux ?

Louis Pfister.

L'HORLOGERIE ET LE DÉCOLLETAGE en Haute-Savoie

Mesdames et Messieurs,

« *Fugit irreparabile tempus* » (Le temps fuit sans espoir de retour...). Ne convient-il pas en effet, Mesdames et Messieurs, de placer sous le signe du vers célèbre, pour mieux en dégager le sens philosophique, cette causerie sur l'Horlogerie et le Décolletage en Haute-Savoie ?

« *Fugit irreparabile tempus* ». Qu'il soit contrôlé par l'antique sablier des Phéniciens, la clepsydre ou le cadran solaire, l'horloge ou le chronomètre, ou qu'il soit ponctué par les « top » de la T. S. F., le temps, comme l'écrivait mélancoliquement l'harmonieux poète de la nature, passe et fuit, sans qu'il soit possible aux pauvres humains de le rattraper ni d'en arrêter le cours, ni d'en pénétrer le mystère (2). Du moins ont-ils depuis des siècles et même des millénaires, la consolation de savoir le contrôler et le mesurer d'une façon de plus en plus précise, et c'est pour vous montrer comment dans notre Savoie d'habiles artisans ont contribué à cette ascension de l'horlogerie vers le degré de perfectionnement où elle est actuellement, que j'ai pris la liberté de retenir aujourd'hui pendant quelques instants votre bienveillante attention.

Dès les premières époques de la civilisation, les hommes éprouvèrent le besoin de reconnaître, par des moyens plus ou moins précis, les instants du jour et de la nuit, soit pour se livrer au travail, soit pour prendre leur repos, et il est bien probable que les astres les plus visibles dans le ciel, comme le soleil et la lune, constituèrent les premières horloges et permirent aux premiers hommes de régler dans le temps les actes de leur vie.

(1) Causerie faite à la séance du 4 novembre 1942.
(2) Il faut lire à ce propos les belles pages de P. Termier dans son livre écrit « *A la Gloire de la Terre* ».

Les plus anciens instruments de la mesure du temps sont les *Gnomons*, qui se composaient d'un style quelconque faisant ombre sur une surface plane et indiquant, d'après la longueur de cette ombre, la hauteur du soleil ou même de la lune au-dessus de l'horizon, c'est-à-dire en définitive le degré d'avancement de la journée. Un arbre, une tour, une pyramide, formaient autant de gnomons, dont l'ombre projetée sur le sol, indiquait l'avancement de la journée. Leur emploi remonte à la plus haute antiquité — vingt-quatre siècles avant J.-C. prétend-on chez les Chinois. — A Rome, au temps d'Auguste, on avait établi un gnomon sur le Champ de Mars, en utilisant un obélisque rapporté d'Egypte, dont la hauteur dépassait 30 mètres. Deux gnomons, dans les temps modernes, furent célèbres : celui de l'Eglise Sainte-Pétrone à Boulogne, et celui de Saint-Sulpice à Paris.

Le *Cadran Solaire*, de « quadrans » carré, parce que telle était la forme de cet instrument, qui a cependant donné plus tard son nom au cadran rond des montres et des horloges, le cadran solaire vint ensuite, qui n'était qu'un gnomon perfectionné. Le plus ancien, situé au Musèum d'Art à Londres, remonte à l'époque phénicienne et date du 13e siècle avant J.-C., et l'histoire fait mention de celui d'Achas, roi de Judée en 737 avant J.-C. Hérodote en attribue d'ailleurs l'invention aux Chaldéens, ainsi que celle de la division du jour en heures. L'antiquité classique nous en a conservé de très intéressants : celui de la Tour des Vents à Athènes, ceux d'Héraclée et de Pompei, et même des cadrans portatifs qui étaient de véritables montres solaires en usage encore au 18e siècle. Ceux du moyen-âge ont été détruits pour la plupart et les plus remarquables qui nous restent sont celui de la Cathédrale de Chartres et celui du Palais de Justice à Paris, orné de figures en terre cuite par Germain Pilon.

Les cadrans solaires muraux furent très répandus en France jusqu'au début du 9e siècle, époque à laquelle l'heure qu'ils marquaient, bien qu'inégale en durée, était considérée comme l'heure officielle. Beaucoup ornaient d'une façon agréable certains monuments publics, et la plupart de ceux qui nous restent comportent des maximes

empreintes d'une haute philosophie. Celle-ci par exemple, rappelant un peu le vers de Rostand sur le soleil qui embellit toutes choses :

Horas non numero nisi serenas
Je ne compte que les heures claires

C'est, exprimée sous une forme élégante, la banale constatation que le cadran ne fonctionne que lorsque le soleil l'éclaire.

Cette autre, plus pascalienne, qui nous incite à rentrer en nous-mêmes :

Fugit tempus, venit que aeternitas
Le temps fuit : l'éternité approche

Cette autre enfin, qui orne le cadran solaire de Rumilly, notre valeureuse sœur savoyarde, et que Pascal aurait sans doute volontiers fait sienne autant que la précédente :

Vulnerant omnes, ultima necat
Toutes blessent, la dernière tue (1)

Les cadrans solaires, bien que très utiles, ne pouvaient donner l'heure que pendant le jour et à condition que le soleil fût visible. Il fallût par conséquent rechercher d'autres moyens ne présentant pas ces inconvénients. Ce fut la naissance de la *Clepsydre*, récipient plein d'eau qui, par un trou percé à sa base, laissait couler le liquide goutte à goutte, et dont le niveau en s'abaissant, indiquait l'heure sur des parois graduées. Ces instruments quoique rudimentaires, constituaient un réel progrès, puisqu'ils donnaient l'heure aussi bien le jour que la nuit et sans le concours du soleil. La clepsydre était en usage bien avant J.-C. La plus ancienne, dite d'Amenhotes, roi pharaon, remonte au 14e siècle avant notre ère, et de nombreux exemplaires existèrent en Chine et en Grèce.

Le *Sablier*, bien qu'établi d'après des lois analogues, n'eut pas dans l'antiquité le même succès. Il ne fut guère employé qu'au moyen-âge et n'est utilisé aujourd'hui d'une façon très simple, que pour mesurer la durée des conver-

(1) On pourrait d'ailleurs remplir une page avec toutes ces belles maximes, témoignage, comme les vieux proverbes, de la sagesse de nos pères :

« Fugit ! utere ». Il fuit, emploie-le bien.
« Je te vois quand tu me regardes ».
« Il est plus tard que tu ne penses ».
« Comme l'ombre légère, ainsi passent nos jours.
Rien ne peut sur la terre en arrêter le cours. »

sations téléphoniques, du temps de cuisson des œufs, ou d'opérations de ce genre qui n'exigent pas une exactitude.

Les clepsydres furent perfectionnées par l'adjonction de roues dentées et de cadrans qui constituaient un premier acheminement vers des horloges essentiellement mécaniques mues par un poids, réglées par un échappement et un balancier, dont la première, d'après la plupart des historiens, remonterait à la fin du 10e siècle et serait due à Gerbert, devenu pape sous le nom de Sylvestre II.

Pendant les premiers siècles de notre ère, dans la nuit du moyen-âge, illuminée, après l'éclipse de la civilisation romaine, par la ferveur chrétienne, génératrice des croisades et des cathédrales, les Arts et les Sciences connurent en général peu de développement et c'est certainement en horlogerie que furent réalisés les premiers progrès dans les Arts mécaniques qui rendent aujourd'hui dans l'industrie comme dans la vie publique, de si grands services.

La première horloge capable de sonner les heures, fut construite en 1344 à Padoue. Quelques années plus tard, en 1370, Henri de Vic, horloger allemand, mit en route sur les ordres de Charles V, l'horloge du Palais de Justice à Paris. Elle semblait si merveilleuse que selon la légende, les bourgeois de la capitale demandèrent au Roi la permission de monter la garde au pied de la tour du palais pour s'assurer que c'était bien elle qui sonnait les heures. Henri de Vic toucha paraît-il pour son travail cinq sols parisis par jour, et fut logé dans le palais. C'était sans doute beaucoup pour l'époque. Je crois qu'à salaire équivalent une commande du même genre serait aujourd'hui plus difficile à passer !

Dans ces premières horloges, souvent surmontées d'un coq, symbole de la vigilance, le mouvement se composait de trois roues : celle qui supportait le poids moteur, celle qui communiquait le mouvement au cadran mobile et celle qui faisait fonction de roue d'échappement. Elles ne marchaient pas plus de 7 à 8 heures sans être remontées, et cependant elles rendaient à cette époque de tels services au public, que les villes importantes en furent pourvues, et qu'à la fin du 17e siècle, presque tous les villages possédaient une horloge paroissiale.

Pendant trois cents ans, les horloges publiques, grâce auxquelles étaient réglés les actes de la vie civile et religieuse, ne reçurent que peu de perfectionnement, et ce n'est qu'à partir du jour où le pendule, du latin « **pendulus** » : qui pend, ou balancier, leur fut appliqué comme régulateur par Huyghens en 1657, qu'elles purent avec une précision inconnue jusqu'alors, mesurer les heures, les minutes et même les secondes. Le terme « horloge », du latin « hora » prit alors tout son sens étymologique.

On sait d'ailleurs que c'est à Galilée que revient le mérite d'avoir découvert un demi-siècle auparavant, les propriétés de cet assemblage mécanique simple qu'est le pendule, un jour qu'entendant un sermon dans la Cathédrale de Pise, il observa les oscillations uniformes d'une des lampes suspendues à la voûte de l'édifice, et comme Newton assistant à la chute d'une pomme tombée d'un arbre, sût en physicien génial interpréter le phénomène qu'il avait sous les yeux.

A côté de l'horloge publique apparut alors l'horloge d'appartement dont l'usage se répandit vite et qui fut désignée communément sous le nom de « pendule ». Ainsi que cela se produit fréquemment, l'organe principal qui était le pendule, donnait son nom à l'instrument, de même que par exemple, la bure, étoffe de laine, qui recouvrait les tables à écrire, a donné son nom au bureau.

L'*horloge* et la *pendule* dont le mécanisme devint plus simple et plus robuste en même temps que le prix devenait accessible à toutes les bourses, prirent place dans les plus humbles demeures, accrochées à la muraille, posées sur la cheminée, ou protégées dans l'armoire de bois aux formes et à l'ornementation souvent pleines de grâce. Le poids moteur est ensuite remplacé par un ressort qui permet la marche dans toutes les positions. Les dimensions de toutes les pièces sont réduites et l'on arrive à la « montre » qui tire son nom de sa fonction même de montrer l'heure, et dont l'invention est française selon les uns, allemande — et de Nuremberg — selon les autres. Les plus anciens modèles que nous connaissons ne remontent pas au-delà du 15e siècle, époque à partir de laquelle il se faisait à Paris, à Blois, à Rouen, à Lyon, des montres de toutes les

formes. Sous François Ier déjà, en 1544, avaient été établis les premiers statuts des horlogers de la capitale, groupés en corporation, et l'on comptait à Blois 38 horlogers ayant le titre de maîtres, et dont les productions témoignent d'un goût artistique élevé.

Presque tous ces artisans durent hélas s'expatrier lors de l'Edit de Nantes, qui portait le dernier coup à l'horlogerie de la région.

La plupart des vieilles montres comportaient un mouvement avec pièces d'acier et de cuivre et sonnerie des heures. C'est l'une d'elles sans doute, que sous Louis XI, cachait dans la manche de son habit, après l'avoir volée, ce gentilhomme ruiné au jeu par amour, ce qui le fit découvrir par le Roi dont il obtint heureusement le pardon. Ces montres ne possédaient qu'une seule aiguille en forme de fleur de lys dans les plus belles, marquant les heures, et ce n'est qu'à partir de 1700, après l'invention de la fusée, petit cône cannelé qui recevait la chaîne du mouvement, et du spiral, organe régulateur dû sans doute encore à Huyghens dont les inventions tiennent une si grande place dans l'histoire de l'horlogerie, qu'apparut l'aiguille des minutes.

Sous Louis XIV, les montres sont d'assez grosses dimensions, 6 à 8 centimètres de diamètre, la plupart du temps rondes, parfois ovales, carrées ou même octogones, en cuivre, en argent ou en or, souvent émaillées, ciselées, travaillées à jour, avec un souci du détail qui fait de ces instruments de véritables œuvres d'art.

Sur le boîtier, l'artiste grave parfois une maxime comme sur le cadran solaire, témoin celle-ci, aveu de l'imperfection des choses humaines :

Je marque le temps s'il n'y a contretemps

On voit alors apparaître le « Coq » qu'il ne faut pas confondre avec le gallinacé fièrement campé au-dessus de l'horloge ou de la pendule. Le coq est la pièce de support du pivot de balancier couvrant parfois toute la montre et qui, à lui seul, suffirait à rendre beaucoup de celles-ci dignes des collections les plus remarquables. L'origine du mot est d'ailleurs incertaine. Beaucoup pensent qu'il faut

voir dans le mot coq une diminution de coquille, évoquant la forme générale de cette pièce. La plupart de ces « coqs » sont signés d'artistes graveurs et décorateurs connus. Ils sont en cuivre ou en argent, avec motifs empruntés à la sculpture, à l'architecture, à la mythologie, de formes et de dispositions variées, qui permettent de reconnaître l'époque des mouvements auxquels ils appartiennent.

Avec le développement de la montre dont l'usage se répand de plus en plus, les coqs perdent progressivement de leur beauté. Après l'Empire, ils sont presque tous construits sur le même modèle. On sent l'œuvre de la machine qui découpe inconsciemment les mêmes pièces, et ils disparaissent complètement vers 1860 pour ne plus être utilisés qu'en épingles de cravates, en broches ou en bijoux.

Là, comme dans beaucoup d'autres domaines, reconnaissons que le progrès ou plutôt l'évolution dont Victor Hugo dans son « Plein Ciel » évoque avec assez d'illusions, la marche irrésistible et libératrice, a certes amélioré la condition humaine, mais rivé plus servilement l'homme à la machine et tari hélas ces sources d'enthousiasme et de ferveur naïve qui nous ont valu tant de chefs d'œuvre. La Science, on l'a bien dit, ne fait ni le bien ni le mal. Elle se borne à mettre à la disposition de l'homme les moyens de faire le bien s'il est bon et de faire hélas le mal s'il est mauvais.

Toute une période s'écoula pendant laquelle les horlogers cherchèrent beaucoup plus à compliquer l'horloge qu'à la rendre précise. Ainsi furent construites par des artisans à l'imagination débordante, les célèbres horloges de Strasbourg et de Lyon, le Jacquemart de Dijon, dont les multiples fonctions remplirent d'admiration de nombreuses générations, et c'est vers le commencement du 18e siècle que se révéla cette pléïade de savants et d'horlogers habiles, où brillèrent les noms de tant de Français, qui par le génie de leurs calculs et de leurs inventions, firent entrer l'horlogerie dans sa véritable voie.

Il serait trop long d'entrer dans le détail de l'évolution de la montre et de la pendule, pour arriver au chronomè-

tre, fidèle « garde-temps », selon son ancien nom, du marin auquel il permet de fixer à quelques mètres près sa position sur l'Océan (1), et au régulateur de haute précision permettant la mesure du temps avec un degré d'exactitude qui dépasse l'imagination puisque certains de ces instruments « règlent », à moins d'un centième de seconde par jour, ce qui représente en une année, un écart de moins de cinq secondes.

Disons quelques mots cependant de la montre « à répétition » avec laquelle il est possible de faire répéter l'heure par une sonnerie ; de la montre dite « à complication », créée à Genève par un Français et permettant de lire à la fois l'heure, le quantième du mois et les phases de la lune ; des montres extra-plates dont certaines, véritables prodiges de mécanique, n'atteignent pas l'épaisseur d'un millimètre et tiennent ainsi moins de place dans la poche que la vieille « pièce de cent sous » ; d'autres, non moins rares, dont les dimensions n'excèdent pas celles d'un chaton de bague et qui se portent au doigt, réplique moqueuse, par leur petitesse, à l'antique « oignon » de nos aïeux si lourd si si encombrant...

Evoquons enfin une des dernières applications de l'électricité qui a abouti à la petite pendule synchrone d'appartement dont le mécanisme se réduit à un minuscule moteur branché sur une prise de courant et bornons-nous à admirer les progrès étonnants accomplis depuis un siècle dans les domaines pratique et théorique d'une science qui n'a pas dit son dernier mot.

Tel est, Mesdames et Messieurs, rapidement brossé, le tableau de l'histoire générale de l'horlogerie, introduite dans le Faucigny vers 1715 par un nommé Ballaloud, originaire de Saint-Sigismond-sur-Cluses (qui compte d'ailleurs des descendants dans le pays), à son retour d'Alle-

(1) Le marin fixe en effet sa position sur mer, en mesurant la longitude et la latitude du lieu où il se trouve. La latitude s'obtient par la connaissance de la hauteur du soleil ou d'une étoile au méridien, à midi ou à une heure connue, et par la lecture des Tables établies à cet effet. La longitude s'obtient en comparant l'heure du lieu, donnée par l'observation du soleil ou d'une étoile au méridien, à l'heure d'un chronomètre réglé sur le méridien d'origine qui est celui de Greennwich, la différence des heures donne la longitude. On se fera une idée de l'exactitude ainsi demandée au chronomètre, si l'on considère que sur le trajet Paris-New-York par exemple, la Terre faisant un tour en 24 heures, une seconde d'avance ou de retard de l'appareil, correspond à un écart de route d'environ 325 mètres.

magne, où il avait appris cet art absolument nouveau pour ses compatriotes. Il forma dans son village natal des ouvriers qui se répandirent ensuite dans la région et plus spécialement à Cluses et à Arâches. Ne lit-on pas d'ailleurs dans un rapport fait en 1757, à l'Intendant du Faucigny, pour le Secrétaire de cette paroisse, qu'il existe à Arâches dix sept cabinets d'horlogers dans chacun desquels deux ouvriers travaillent à faire des mouvements de montres à poche, qu'ils vendent et débitent à Genève par le moyen d'un « messager ».

Ballaloud avait conservé des rapports avec l'Allemagne. C'est là qu'il trouva ses premiers débouchés. Il établit ensuite des relations avec Genève et Neuchâtel, puis avec Besançon et le reste de la Suisse.

Cluses, chef-lieu de canton, devint alors un centre horloger important puisqu'à la veille de la Révolution, les deux tiers de la population étaient entièrement occupés par cette industrie dont les produits manufacturés étaient envoyés à Genève tous les quinze jours pour y être vendus.

Il est curieux de noter qu'à cette époque, en 1770, quelques années avant sa mort, Voltaire, devenu capitaliste et toujours débordant d'activité malgré son âge — il avait 76 ans — recueillit à Ferney quelques ouvriers exilés et créa lui-aussi une fabrique de montres qui compta jusqu'à 500 ouvriers, la population du petit village étant passée de 49 à 1.000 habitants. Toujours caustique, l'industriel improvisé écrivait à l'un de ses amis, le Chevalier de l'Isle : « Vous aurez pour 18 louis une excellente montre qui vous en coûterait 40 à Paris. Donnez-moi vos ordres. Vous recevrez ainsi quand il vous plaira de très belles montres et de très mauvais vers... ». A la mort du patriarche, en 1778, la fabrique périclita et la plupart des ouvriers regagnèrent Genève.

Cependant les industriels clusiens, dès qu'ils commencèrent à s'organiser, se préoccupèrent de se passer de la clientèle genevoise. Ils demandèrent au Roi de Sardaigne, en 1777, l'autorisation d'établir un comptoir qui aurait pu livrer directement au public savoyard les pièces ou les mouvements dont il avait besoin. L'Administration de Cluses ne reçut pas de réponse à sa demande, qu'elle

renouvela sans plus de succès vers la fin de 1790, le Conseil de Commerce Royal ayant observé qu'il serait impossible de trouver en Savoie les fonds nécessaires, et surtout de décider les capitalistes piémontais à s'intéresser à une manufacture éloignée, d'un succès incertain en raison de l'existence d'autres comptoirs et des facilités qu'avaient les particuliers de vendre le produit de leur main-d'œuvre à Genève.

Dès que la Savoie fit pour un temps partie intégrante de la France, en 1792, les représentants du peuple en mission dans le département du Mont-Blanc s'intéressèrent à l'industrie horlogère et posèrent de nouveau la question de soustraire celle-ci à la dépendance de Genève. Malheureusement, la Convention avait à lutter contre d'autres difficultés à l'intérieur comme à l'extérieur. Malgré ses bonnes intentions, elles ne put rien faire pour les artisans du pays, et la situation devint encore plus aigüe lorsque Genève eut interdit sur son territoire l'entrée des mouvements finis dont la fabrication commençait à se développer en Faucigny.

L'industrie à cette époque s'exerçait dans des ateliers de peu d'importance où se groupaient les membres d'une même famille augmentés parfois d'un ou de plusieurs apprentis étrangers. Il s'agissait pour l'horloger-cultivateur, de trouver dans un travail complémentaire les ressources que la terre ne lui procurait pas.

L'outillage était des plus simples : un petit tour mû au pied, à la pédale ou à la main par un archet et quelques outils, le tout disposé sur un établi de chêne au pied de petites fenêtres généralement jumelées, à carreaux carrés qui donnent encore une physionomie caractéristique aux maisons de la région. Les pièces fabriquées n'étaient pas d'un fini achevé, mais leur bon marché faisait leur succès.

En 1815, la statistique accusait près de 1.200 horlogers dans le Faucigny, dont 600 à Cluses et 390 à Scionzier, qui constituaient des centres importants.

On faisait à Cluses les cages des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des supports des diverses pièces de la montre ; à Châtillon les barillets, boîtes contenant le

ressort ; à Magland les roues, et à Arâches les ponts, pièces généralement planes qui reçoivent les divers pivots de la montre. Le montage des boîtes avait lieu à Genève.

A partir de la restauration sarde, l'horlogerie connut un déclin sensible parce que les artisans savoyards, moitié paysans, moitié ouvriers, conservant leurs vieilles méthodes, ne cherchèrent à améliorer ni la qualité ni la quantité.

Vers 1840 le nombre des ouvriers était réduit de moitié et en 1844, l'incendie presque complet de Cluses — qui avait déjà été ravagé une première fois au 14e siècle et où s'était concentrée une grande partie de la fabrication — vint mettre le comble à cette situation. Un homme à l'esprit perspicace et réalisateur, Firmin Guy, présidait heureusement à cette époque la municipalité de Cluses. Guy comprit vite que la ville ne pourrait se relever de ses ruines et reprendre toute sa prospérité qu'à condition de fixer d'une manière plus ferme qu'auparavant l'industrie dans le pays. Il décida ses compatriotes à créer un établissement modèle où des élèves, des apprentis pourraient venir s'inscrire et apprendre à fond leur métier en gardant le désir d'étudier plus tard les progrès réalisés et d'en bénéficier eux-mêmes. Ce fut l'origine de l'Ecole Nationale d'Horlogerie de Cluses. De fait le nombre des horlogers dont la disparition totale paraissait imminente à l'époque, revint à 1.200 après 1850, à 2.000 en 1863, pour atteindre le chiffre de 3.000 au début de ce siècle.

La région de la vallée de l'Arve ne fut d'ailleurs pas la seule dans laquelle se développa l'industrie horlogère, et l'arrondissement d'Annecy vit également la création d'établissements importants : c'est ainsi qu'en 1853, deux négociants de Genève installèrent sur le Fier, à Dingy-Saint-Clair, une fabrique de polissage et de finissage de verres de montres, tirant sa matière première de la verrerie voisine d'Alex, et occupant à domicile des femmes qui grâce à leur dextérité manuelle, s'acquittaient fort bien de leur besogne, sans se distraire des soins du ménage.

Non loin de cette même vallée du Fier, à Thônes, fut fondé un atelier d'horlogerie qui prit rapidement de l'extension, à tel point qu'au commencement de ce siècle sa production était devenue très importante.

Pendant toute la seconde partie de ce siècle dernier, Genève resta le principal acheteur des pièces détachées nécessaires à la fabrication de la montre. Le Faucigny entretint avec la grande cité helvétique des relations suivies, sans cependant que l'industrie horlogère pût faire de grands progrès et réaliser la fabrication de la montre et la pendule complètes au lieu de s'en tenir aux rouages, aux pignons, ou aux différentes pièces du mécanisme.

La cause principale de cette situation était l'existence de la zone qui fermait pratiquement le marché français à l'industrie du Faucigny, plaçant celle-ci sous une véritable tutelle économique du marché suisse. Seuls, en effet, les industriels qui travaillaient déjà avant 1860, avaient le droit d'envoyer en franchise sur le territoire français les produits de leur fabrication. En 1893, cette faveur fut étendue à tous les établissements existant à cette date, mais depuis, la douane resta d'une intransigeance absolue, qu'illustrent des exemples bien connus. Vers 1900, une maison de Cluses, jouissant de la franchise d'entrée pour les articles d'horlogerie, avait trouvé un dispositif permettant de faire marcher les pendules à l'électricité ; la douane s'opposa à l'exportation de ce dispositif parce que l'immunité douanière ne s'appliquait qu'à l'industrie horlogère ; il fallut en 1910 un voyage du Président de la République pour lever cette interdiction, mais trop tard, car d'autres maisons étrangères avaient pris la place convoitée. Même intransigeance pour une maison de Scionzier qui avait conçu un mouvement d'horlogerie bon marché, dans le genre des « coucous de la Forêt Noire », qui eut fait concurrence aux spécialités allemandes similaires. La douane refusa l'entrée parce que le mouvement était fabriqué dans un bâtiment neuf auquel ne s'appliquait pas le règlement. Et cependant l'industriel était installé sur place depuis trois générations.

La situation de l'industrie zonienne en Faucigny fut ainsi totalement différente de celle de l'agriculture, et il est probable que les conditions spéciales dans lesquelles elle évolua ont à la fois déterminé les caractéristiques actuelles de la vie horlogère et profondément influencé la vie régionale. Lorsque l'énergie électrique remplaçant la

roue hydraulique, la pédale ou l'archet, put être distribuée partout, on assista au développement non seulement des fabriques, mais aussi des ateliers familiaux qui, se contentant de faibles quantités d'énergie, furent les premiers à bénéficier de ce progrès et l'on eût le spectacle dans cette partie des Alpes, d'une étape curieuse de l'exploitation des forces hydro-électriques : l'équipement du petit atelier précédant celui de la grande usine. Il faut remarquer d'ailleurs qu'à la chambre étroite et sombre qui servait en même temps de cuisine ou de chambre à coucher, avait succédé un local spacieux, propre, aéré, percé de grandes baies, par où la lumière entrait à flot, et où l'ouvrier se sentait à l'aise, aussi bien durant les veillées d'hiver que pendant les journées d'été. La lampe primitive à l'huile fumeuse ou la chandelle, avaient fait place à la lampe électrique, et la machine automatique avait remplacé la main ou le pied, permettant d'augmenter la production en réduisant la fatigue.

Ici, comme à la mine d'Entrevernes, dont nous faisions l'historique l'an dernier dans cette même salle, les progrès de la science contribuent certes à améliorer la condition humaine et nous retrouvons là le « Plein Ciel » du ténor romantique. Mais nous constatons, hélas, depuis deux ans, dans les larmes et le sang, que l'Homme, éternel apprenti sorcier, les détourne sans cesse de leur but et que la chanson du progrès n'est pas toujours celle que fredonnent les moteurs d'avions.

Avant la grande guerre, l'industrie s'étendait sur 23 communes, et la zone industrielle s'était prolongée depuis la région de Cluses jusqu'aux abords de La Roche-sur-Foron, avec des centres horlogers nombreux surtout sur les plateaux : Brizon, Mont-Saxonnex, Arâches, et au pied des versants gauches de la vallée de l'Arve ; Scionzier, Marnaz, Vougy, communes où, comme l'écrit R. Blanchard, pèse l'ombre de la montagne ; plus rares au contraire sur les versants droits, ensoleillés, favorables à la culture, comme les riches terroirs agricoles du bassin de La Roche où les champs de céréales voisinent avec les vignes et les arbres fruitiers, et dont les habitants plus favorisés, n'eurent pas à rechercher, comme leurs voisins, dans l'émigration

d'abord, dans l'industrie horlogère ensuite, une ressource d'appoint.

La plus ancienne spécialité était celle des pignons fabriqués à Scionzier et à Marnaz et dans les communes avoisinantes, à l'atelier aussi bien qu'à l'usine, à tel point qu'avant la dernière guerre cette seule région exportait chaque année en France ou en Suisse plus de six millions de jeux comportant six pignons chacun. A Cluses, à Magland, et dans d'autres localités où l'industrie horlogère était très ancienne, comme Arâches et La Frasse, la fabrication était plus variée, s'appliquant aux roues (on en confectionnait plus de 50.000 par jour), aux rochets, aux pivots, et parfois même à des mouvements complets.

Quelques industriels s'étaient en même temps spécialisés dans la fabrication de la « fraise », outil rotatif aux multiples usages, utilisé plus particulièrement dans la région pour denturer les roues de montres.

La guerre de 14-18, l'après-guerre, et plus encore la guerre de 39-40, apportèrent de sérieuses modifications à cette situation. La fermeture de la frontière, la crise horlogère suisse, résultat de la mise en route par les Etats-Unis d'une fabrication mécanique poussée, de tout ce qui concernait l'horlogerie, amenèrent peu à peu les industriels du Faucigny à remplacer la fabrication des pièces d'horlogerie par celles des pièces pour fusées d'obus et pour appareils de mesure destinés à l'Armée ou à la Marine. Ainsi, à côté de l'industrie horlogère, qui sous la pression même des évènements connut un nouveau déclin, mais compte encore cependant à l'heure actuelle quelques fabriques d'ébauches, de spiraux, de réveils et de pièces détachées de montres, à côté donc de cette industrie naquit celle du décolletage qui représente actuellement près des trois quarts du décolletage français.

Les bases n'en sont pas nouvelles. En principe, décolleter une pièce, généralement cylindrique, de métal ou même de bois, consiste sinon à enlever le collet qui n'existe presque jamais, du moins à le former en réduisant le diamètre par une opération effectuée sur une machine qui s'appelle un « tour » et dont la réalisation sous sa forme la plus simple, remonte à une haute antiquité. Un tour est en effet tout sim-

plement un assemblage mécanique communiquant à un objet un mouvement de rotation. On en retrouve des représentations sur les monuments d'Egypte. Les Grecs l'employèrent pour faire des vases (chacun connaît le tour du potier), les Latins pour travailler le bois et l'ivoire, et l'on rappelle souvent que Louis XV, Catherine II, le Prince de Marsan, tournèrent dans leurs heures de loisirs de ravissantes tabatières en bois des Iles.

Le tour utilisé au siècle dernier dans les petits ateliers d'artisans, marchait à la pédale pour fabriquer des écuelles, des coquetiers, des objets variés en bois d'usage courant.

C'est avec la vapeur et l'électricité que son application se développa et qu'il devint une véritable machine mécanique, dont l'outil généralement en acier très dur, façonne par enlèvement de matière la pièce à travailler, entraînée elle-même dans un mouvement de rotation rapide.

Pour augmenter la production et réduire le prix de revient, on réalisa des dispositifs variés permettant d'une part de faire travailler plusieurs outils simultanément et d'autre part de changer rapidement l'outil en prise avec la matière.

Ainsi naquirent de véritables automates, qui, lorsqu'ils produisaient des pièces de petites dimensions prirent le nom de tours à décolleter et constituèrent l'équipement principal de l'industrie du décolletage.

Ces tours n'exigeant de l'ouvrier que des gestes simples sont le plus souvent manœuvrés par des femmes dont le rôle consiste à surveiller l'avancement d'une barre de laiton, d'aluminium ou d'acier, et de prévenir les incidents de fabrication. Et le spectacle dans certaines usines, n'est pas banal, de voir d'un côté le métal brut sur une longueur de plusieurs mètres, et de l'autre côté la chute régulière à intervalles de quelques secondes, des pièces terminées, aux formss parfois compliquées, et dont la réalisation parfaite dans un véritable enveloppement d'huile finement vaporisée, est due au jeu bien étudié des cames et des roues équipant la machine.

Aujourd'hui, le décolletage où l'ingéniosité et la ténacité savoyardes trouvent un champ d'action illimité, a petit à

petit pris la place de l'horlogerie qui ne représente plus que 20 à 30 % de l'activité industrielle de la région. Cette industrie jeune encore, occupe dans la vallée de l'Arve, jusqu'à Annemasse même, plus de 2.000 ouvriers dont 600 femmes, avec près de 3.000 tours automatiques installés. Elle s'applique à des fabrications intéressant toute l'industrie de la petite mécanique, depuis les appareils de haute précision équipant les avions, les navires, les postes de télégraphie et de téléphone, les studios de cinéma et de photographie, les observatoires, les laboratoires de mesures, jusqu'aux menus objets d'utilisation courante : stylos, interrupteurs électriques, écrous de bicyclettes, fers à friser, accessoires de coiffure, jouets de toutes sortes, sans oublier hélas les balles de tous calibres : révolvers, pistolets automatiques, mitrailleuses, antichars, canons d'avions, etc.

Plus de 200 ateliers de trois types bien distincts, groupent toute la main-d'œuvre de fabrication.

1° Les grands ateliers comprenant 50 à 200 tours automatiques, la plupart de fondation ancienne, construits avant ou pendant la grande guerre, ayant bénéficié de la période d'activité intense qui a suivi et leur a permis de s'équiper d'une façon moderne en organisant méthodiquement leurs services techniques et comptables.

2° Les petits ateliers ne possédant guère plus de 20 tours avec 10 ou 15 ouvriers, groupés autour du patron, ancien ouvrier comme eux, ayant gravi grâce à son intelligence et son travail, les échelons qui font de lui un petit patron animateur de l'entreprise dont il est à la fois le contremaître, le comptable et le démarcheur.

3° Les ateliers familiaux, expression du véritable artisanat, cher au Maréchal, où le décolleteur cultivateur a pris la place de l'horloger cultivateur de jadis, comptant 2 ou 3 hommes seulement, où l'ouvrier travaille avec sa femme, ses enfants et des voisins ; parfois même un vieux grand'père ou une vieille grand'mère « pousse la barre » dans les veillées d'hiver, sans souci de la journée de huit heures qui se transforme souvent en journée de 24 heures, car chacun sait qu'il travaille pour la famille, et que l'on pourra peut-être demain, si l'on ne chôme pas, acheter une

machine nouvelle et agrandir l'atelier. Il faut remarquer que le groupement de ces ateliers familiaux s'opère plus particulièrement autour des centres principaux de la vallée où le genre de vie indiquant la persistance d'habitudes très anciennes, est resté semi-agricole et semi-industriel. Il n'est pas rare en effet de voir à Cluses, à Scionzier, à Marnaz, la grange voisiner avec le petit atelier, comme aussi sur les hauts plateaux (Arâches, Mont-Saxonnex), où se retrouve le mélange de culture de plaine et d'exploitation pastorale.

Par là s'explique l'extraordinaire développement qu'a pris depuis quelques années cette région de Savoie, où le chômage n'existe pas et où le niveau de vie matérielle reste élevé au détriment souvent hélas du niveau moral, car l'excès de bien être n'est pas, le Maréchal nous l'a dit, générateur des vertus qui font les peuples forts.

Du moins, un patronat avisé comprend-il de plus en plus le sens profond d'une telle évolution en considérant qu'il n'a pas seulement la charge de l'existence de ses ouvriers et de leurs familles, mais dans un certain sens la charge de leurs âmes pour autant qu'il doit prendre souci de leur dignité, afin qu'accrochant, selon le vieux proverbe chinois, leur charrue à une étoile, les travailleurs puissent tracer leur sillon droit et récolter la moisson spirituelle dont notre pays a tant besoin.

Parallèlement, l'Ecole d'Horlogerie de Cluses, qui constituait à ses débuts, un centre d'apprentissage de l'horlogerie, destiné à fournir des artisans d'élite à l'industrie régionale, s'est transformée peu à peu en un centre important de formation horlogère et mécanique où de tous les coins de France, des jeunes gens viennent puiser l'enseignement théorique et pratique qui fera d'eux dans ces industries spéciales, des chefs avisés et de précieux collaborateurs. N'a-t-elle d'ailleurs pas donné une belle preuve de ce dont elle était capable, en accueillant pendant et après la grande guerre de nombreux mutilés qui, grâce à leur maturité d'esprit, grâce aussi au dévouement de leurs professeurs, ont pu en quelques mois de stage s'initier au métier d'horloger qui allait assurer leur existence matérielle.

J'ai l'agréable devoir à cette occasion, de remercier M. Carteron, le jeune et distingué directeur actuel de l'Ecole, qui ayant succédé, après trois générations à un aïeul dont le souvenir m'est cher, a mis si obligeamment à ma disposition les pièces mécaniques dont vous pouvez admirer la qualité.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, se termine ce tour d'horizon rapide sur l'horlogerie et le décolletage en Haute-Savoie, où j'ai essayé de vous montrer quelle place avait tenu dans l'activité de notre département et sous des aspects variés — pendules, montres, appareils de précision de toutes sortes — la fabrication d'instruments se rapportant à la mesure et à la prévision du temps, et la production en série de pièces de toutes catégories pour l'industrie, le laboratoire et le commerce.

Je rappelais au début de cette causerie l'hémistiche des Géorgiques sur la fuite du temps, du temps dont le chantre d'Elvire voulait vingt siècles plus tard, sur les bords d'un lac enchanteur « suspendre le vol ». L'époque, hélas, était moins tourmentée que celle que nous connaissons aujourd'hui et les paroles du poète latin résonnent plus virilement à nos oreilles en ces heures tragiques où se joue le destin de notre Patrie. Elles rappellent à chaque Français que le temps perdu ne se rattrape pas, que de terribles dangers nous menacent, mais que la France continue et que chaque heure doit marquer dans l'union un pas de plus pour le redressement du pays.

Elles nous laissent aussi, dans leur avertissement bref et quelque peu cruel, la consolation de songer au passé qui est la somme de toutes ces heures enfuies, et reste plein du souvenir de ceux qui ont travaillé et lutté, forgeant dans des générations successives, la Patrie, résultante disait Renan, des morts qui l'ont fondée et des vivants qui la constituent.

Puissent tous les Français, guidés par leur Chef vénéré, comprendre cette grande leçon du temps qui s'enfuit, afin qu'un jour les horloges de France, dont tant de rouages sont sortis des ateliers savoyards, sonnent du même coup l'heure de la libération et celle du redressement.

Ch. DEVANT.

Inauguration d'une plaque commémorative à Annecy-le-Vieux

en souvenir du Capitaine Joseph BAUD

Ce fut une manifestation toute patriotique et toute familiale que cette commémoration du souvenir du capitaine Joseph Baud, enfant d'Annecy-le-Vieux, devenu grand explorateur au service de la noble cause de l'Empire colonial.

Ce fut bien aussi la juste et éloquente réparation d'un oubli.

Dans l'après-midi d'un dimanche de novembre, le 15, à la température clémente de l'été de la Saint-Martin, alors que la riante colline d'Annecy-le-Vieux était encore parée de verdure et de fleurs, eut lieu cette inauguration.

La cérémonie proprement dite avait été précédée, à 14 h. 15, par la levée des couleurs, effectuée par un groupe de la Légion et la clique des sapeurs-pompiers.

A 14 h. 30, les assistants se pressent devant la mairie et au pied du clocher attenant, du XI[e] siècle, dans les sous-sols desquels ont été trouvés, jadis, tant de vestiges romains.

Le Conseil municipal est au complet avec son maire, M. Jean Baud, ceint de son écharpe ; la Légion avec son chef communal, M. Chappeluz. La compagnie des sapeurs-pompiers, commandée par le capitaine Garnier, rend les honneurs.

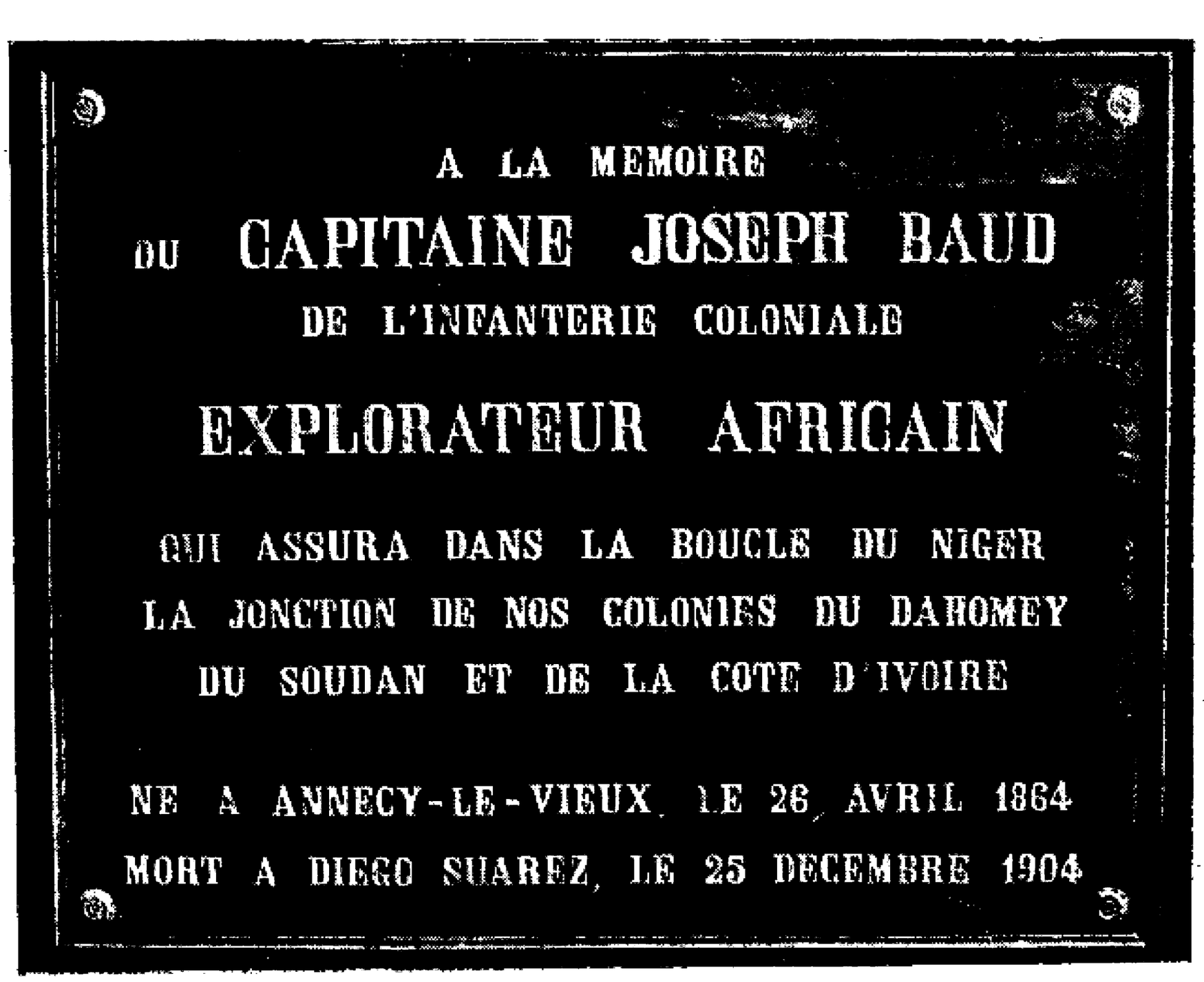
M. le Général Paul Bordeaux, président du Comité, a près de lui le président de l'Académie Florimontane, M. François-Maurice Ritz.

Dans l'assistance, nous remarquons : M. le colonel Laurent, commandant d'armes de la place d'Annecy ; M. F. Rollier, chef départemental-adjoint de la Légion ;

M. l'abbé Favrat, curé de la paroisse ; Mme du Mesnil, belle-sœur du capitaine Baul (1).

Plusieurs membres de l'Académie Florimontane : MM. les généraux Cartier et Doyen ; MM. A. Benoist ; Henri Carle-Baud, de Chambéry ; Pierre Callies ; H. Cuvet ; L. Dépollier ; Jacques Fournier ; C. Gardet ; Léon Layder-nier ; le commandant H. Monnet ; P. Périès ; H. Pfister ; L. Pfister ; J. Serand et Tissot-Dupont.

M. J. Chiariglione, syndic de la corporation paysanne d'Annecy-le-Vieux ; MM. Joseph et Louis Paccard, fon-deurs de cloches ; Saint-Maurice, chef des mouvements scoutes de la Haute-Savoie ; Cailliez, chef de Pays des Compagnons de France ; les instituteurs et institutrices des écoles publiques et libre d'Annecy-le-Vieux, avec leurs élèves ; une délégation du noviciat des Frères des écoles chrétiennes d'Annecy, dont le capitaine Baud fut élève à la « Maîtrise » ; les membres de la presse, un bon nombre



(1) MM. Henry Bordeaux, de l'Académie Française ; les généraux Bourgine et Gourguen, M. Couderc, maire d'Annecy et MM. L. André, E. Ribatto et F. Serand, s'étaient excusés.

de souscripteurs et d'habitants de la commune qui se souviennent de leur sympathique compatriote.

Tandis que la clique des sapeurs-pompiers sonne « Aux Champs », le garde-champêtre enlève le voile tricolore qui recouvrait la plaque scellée au mur extérieur de la mairie, côté midi.

Sortie de la célèbre fonderie Paccard, toute voisine, qui, si harmonieusement, fait rayonner à travers le monde les doux noms d'Annecy-le-Vieux et de Savoie, la plaque porte, en relief, l'inscription que voici. (Voir à la page 209).

Le premier, le président de l'Académie Florimontane, M. F.-M. Ritz, prend la parole en ces termes :

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de remettre à votre commune et de confier à votre garde, cette inscription rappelant la mémoire d'un enfant d'Annecy-le-Vieux qui fit honneur à sa terre natale, le capitaine Joseph Baud.

Cette plaque commémorative, érigée par les soins de l'Académie Florimontane, note en quelques lignes brèves le plus beau titre de gloire de cet officier explorateur dont le général Bordeaux, son ancien camarade et ami, va vous retracer les hauts faits.

Avant de donner la parole à notre éminent Membre d'honneur, il voudra bien me permettre de remercier tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette pieuse cérémonie du souvenir.

Lui, d'abord qui en a été le promoteur, à la suite d'un vœu de notre confrère L. Dépollier demandant à la Florimontane de s'associer à la Quinzaine Impériale Française par l'évocation des Savoyards qui ont contribué à la grandeur de l'Empire. Notre gratitude ira ensuite aux souscripteurs dont l'empressement nous a permis en quelques semaines de réunir les fonds nécessaires à la réalisation de cette inscription. Puis à l'actif secrétaire-trésorier du Comité M. Louis Pfister qui a assumé tout le travail d'organisation, et à M. Jacques Fournier qui a bien facilité notre tâche en étant un excellent agent de liaison entre le Comité et la Municipalité d'Annecy-le-Vieux.

Je remercie enfin tous les assistants et spécialement les autorités qui ont bien voulu rehausser de leur présence cette fête intime qui, dans les circonstances présentes, est bien faite pour fortifier notre inaltérable confiance dans les destinées de notre Pays et de l'Empire français.

Puissent les jeunes ici présents, remporter de cette cérémonie une haute leçon d'énergie, de ténacité et d'héroïsme ! Que le bel exemple de leur ancien compatriote éveille en leur âme le désir de l'imiter et de continuer son œuvre qui fut sans cesse inspirée d'un seul amour : la France.

Vive la France !

M. le Maire lui répond ainsi :

Monsieur le Président,

La commune d'Annecy-le-Vieux reçoit avec empressement la magnifique plaque que vous lui offrez et en accepte la garde avec reconnaissance.

L'Académie Florimontane que vous présidez avec un inlassable dévouement et une judicieuse autorité a maintes fois déjà fait preuve d'heureuses initiatives et les diverses plaques ou monuments élevés à Annecy sous son patronage attestent depuis des années sa bienfaisante action. Cette action que vous continuez, vous l'amplifiez par l'initiative que vous avez prise en rappelant et perpétuant le souvenir d'un des plus brillants officiers de notre armée coloniale et en vous associant aujourd'hui à l'hommage que lui rend sa commune natale.

Il ne m'appartient pas devant vous, mon Général, qui fûtes son condisciple à Saint-Cyr et son ami, de rappeler ici la généreuse ardeur militaire de notre compatriote ; qu'il me suffise de souligner d'un mot l'attachement de « cet infatigable coureur du monde » pour sa petite patrie.

« Tout jeune, écrit Auguste Terrier, il explorait avec ses jeunes cousins, les mystères du bois des Glaisins et ces courses à travers la campagne d'Annecy-le-Vieux développaient, au contact de la nature montagnarde, son imagination littéraire ».

Sa correspondance avec sa famille et ses amis dénote plus tard, au cours de ses voyages, qu'il n'oublie ni Vignières ni sa Savoie. Sa pensée au milieu du travail incessant d'officier colonial se reporte toujours « à la jolie colline » et, écrit encore Terrier, « c'est avec âme qu'il évoque le bleu de notre lac, le jardin familial, le ruisseau qui traverse le hameau natal ».

« Le souvenir du pays est là pour vous soutenir dans les souffrances et les dangers de chaque jour, confiait-il, à un ami, au cours d'une réception qui lui fut offerte en 1898 par la Société savoisienne le Cyclamen, et les félicitations de la petite patrie me touchent plus encore que celles de la grande ».

Ce grand explorateur africain, ce passionné d'espace, avait voué à sa Savoie et à la France le plus ardent dévouement et ne cessa jamais de prodiguer les trésors de sa tendresse filiale à son pays qu'il a tant aimé et si bien servi.

Voilà près de 40 ans que nous avons perdu le capitaine Baud. Il repose dans le modeste cimetière de Diégo-Suarez depuis décembre 1904, mais c'est ici, non loin de cette propriété de Vignières qu'il aimait tant, où il rêvait de terminer ses jours, c'est sur la « jolie colline » que grâce à votre don précieux, sa commune pourra mieux honorer son souvenir. Permettez-moi, Monsieur le Président, au nom de tous ses habitants, de vous exprimer toute notre gratitude.

En prenant l'initiative de cette plaque commémorative à la mémoire du capitaine. Baud, l'Académie Florimontane atteste ses sentiments de gratitude envers celui qui a bien servi la France.

En gardant pieusement ce souvenir, notre commune si lourde-

ment éprouvée par ses quarante morts de la grande guerre, par ses neuf de la guerre actuelle et ses trente prisonniers, manifestera d'une façon constante la reconnaissance qu'elle doit à l'un de ses héroïques enfants et sa foi dans la destinée de notre pays.

Très applaudis, ces discours sont suivis de celui de M. le Général Bordeaux que nous aurions voulu reproduire in extenso, mais que le Général a bien voulu résumer lui-même ainsi qu'il suit :

M. le général Bordeaux rappelle d'abord qu'au moment de sa mort, le capitaine Baud ne fut pas totalement oublié, qu'un Savoyard éminent, Auguste Terrier, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, lui consacra alors, dans la *Revue savoisienne*, un important et très élogieux article, mais qu'aucune cérémonie n'eut lieu en son honneur et que rien ne fixait et rappelait manifestement sa mémoire. Grâce à l'Académie Florimontane, cet oubli est maintenant réparé.

Il retrace ensuite la brillante carrière du capitaine Baud, cette carrière active et exceptionnelle, commencée en Cochinchine, mais qui s'est presque entièrement poursuivie en Afrique. C'est là, en effet, que, pendant six années consécutives, 1892-1898, presque sans interruption, sous le climat des tropiques, dans les conditions matérielles les plus précaires et difficiles, le capitaine Baud fut d'abord combattant au Dahomey sous le général Dodds, puis second à la mission du commandant Decœur, et ensuite chef de mission. Il devient alors explorateur de l'Interland du Dahomey, de la Côte d'Or, de la Côte d'Ivoire, négociateur avec des souverains indigènes qu'il rallie à la France, avec des missions allemande et anglaise ; il conquiert et pacifie le Gourma, territoire immense qui est reconnu définitivement à la France. C'était un résultat magnifique, une fin couronnant dignement tous ces travaux, toutes ces épreuves. Les éloges et les remerciements viennent alors de toutes parts au capitaine Baud, éloges de ces grands explorateurs et gouverneurs : Binger, directeur au ministère des Colonies ; Ballot, Monteil. Il est nommé officier de la Légion d'honneur, à trente-quatre ans. La Société de Géographie de Paris lui confère sa médaille d'or et la médaille Duvergier ; la Société de Géographie commerciale de France lui attribue à son tour la médaille René Caillié. Il est sacré explorateur français, et son nom est inscrit sur la liste de ceux auxquels la France a dû son Empire colonial.

Mais tant d'efforts ont usé ses forces et définitivement compromis, ruiné sa santé ; il ne s'en relèvera pas. Le capitaine Baud prend encore une part active à la campagne de Chine en 1900. Dans cette expédition contre l'insurrection des Boxers, à laquelle participent cinq puissances européennes, il conquiert de nouveaux titres ; mais c'est aussi pour lui une nouvelle épreuve. Il ne songe pas à s'arrêter, à demander un repos, un congé de longue durée auquel il avait bien droit. Il a le sens de l'autorité, le goût du commandement, de l'activité. Pas un instant il n'admettra qu'il soit possible d'éluder, même par le moyen honorable d'un emploi à occuper en France pendant quelques années, le tour régulier de

départ pour les colonies. Ce tour revient en 1902 ; il part pour le Sénégal ; il est rapatrié au bout de trois mois, gravement atteint. En 1904, c'est un nouvel appel ; cette fois, c'est pour Madagascar qu'il est désigné ; il part encore, et, au bout de deux mois et demi, il meurt à Diégo-Suarez de la dysenterie, mal terrible pour les tempéraments affaiblis ; il meurt tristement, loin de son pays, loin des siens, mais ayant accompli tout son devoir jusqu'au bout et laissant derrière lui le plus bel exemple.

« Le capitaine Baud a reçu, n'en doutons pas, dit le général, la récompense réservée à ceux qui, sur cette terre, ont servi, travaillé, combattu et souffert. A son tour, il a trouvé le repos éternel au sein de la miséricorde divine ». Sa dépouille mortelle est demeurée à Diégo-Suarez. Avec beaucoup d'autres, à Madagascar et dans le monde, sa tombe marque l'empreinte et la possession de la France.

Les regrets, les témoignages élogieux, reconnaissants, arrivèrent de toutes parts à la famille du capitaine Baud, à son régiment, à ses amis. Les plus illustres chefs de l'armée coloniale, Archinard, Galliéni, Monteil, lui ont rendu hommage.

S'adressant plus spécialement à la jeunesse présente, le général rappelle « les sentiments d'honneur de dévoûment au pays, de souci de la grandeur croissante et du rayonnement de la France qui animaient tous ces explorateurs, conquérants, organisateurs et administrateurs, dont les uns sont parvenus à la célébrité et ont joui de justes récompenses, tandis que d'autres, plus nombreux, sont tombés en chemin comme le capitaine Baud, et qui nous ont donné cet Empire colonial dont aujourd'hui le loyalisme indigène intégral est pour nous un honneur, une récompense et un encouragement. Ces nobles sentiments n'ont pas disparu ; ils existent ; ils se retrouveront. Dans les profondeurs de la catastrophe où nous avons été jetés, il semble que nous apercevions déjà — et en tout cas nous voulons — le relèvement. Ce sera l'affaire de cette jeunesse à laquelle le gouvernement consacre tous ses soins et à qui, nous aussi, nous faisons confiance. »

Et pour finir, faisant un émouvant appel à l'union, le général proclame : « Il n'y a qu'une France, heureuse ou malheureuse, toujours grande et toujours digne de respect, pourvu que d'abord tous ses fils soient unis. »

Les paroles chaudes et éloquentes du Général, toutes paternelles et émouvantes en s'adressant aux jeunes, sont l'objet d'applaudissements prolongés les plus chaleureux.

La cérémonie d'inauguration terminée, autorités et dirigeants se rendent en cortège au monument aux morts, pavoisé, devant lequel ils se recueillent un instant, puis assistent à la descente des couleurs.

Ainsi s'achève la manifestation par l'union, dans une même et pieuse pensée, du souvenir de ce grand colonial mort au service de la France et de celui de nos glorieux et chers morts des deux guerres.

Dans la salle de la mairie, entouré de ses deux adjoints, MM. E. Beauquis et G. Martinod, et du Conseil municipal, M. le Maire offre un vin d'honneur, de Savoie, aux personnalités et à la famille du héros de ce jour.

Au nom du Comité, M. le Général Bordeaux remercie le maire de cette attention toute cordiale et il ajoute : « le nom du capitaine Baud est désormais inscrit tout à la fois parmi les noms des meilleurs serviteurs de la France et parmi ceux des hommes qui ont le plus honoré la Savoie. Son souvenir est définitivement gravé dans notre mémoire. »

Louis PFISTER.

Souscripteurs en faveur de la plaque commémorative du capitaine Baud

M. le Secrétaire d'Etat aux Colonies ;
Le Conseil municipal d'Annecy-le-Vieux ;
M. le général Paul Bordeaux ;
M. Henry Bordeaux, de l'Académie Française ;
M. Allemmoz-Carle, à Moûtiers ;

M. le docteur H. Balleydier, à Grenoble ; M. le commandant Baratoy, à Thonon ; M. le baron Bardet, à Annecy ; Mme Jules Barut, à Annecy ; M. le colonel Borne, au Teil-en-Vivarais ; M. Albert Bordeaux, à Chambéry ; M. Louis Brunet, à Annecy ;

M. Pierre Callies, à Cran ; M. Henri Carle-Baud, à Chambéry ; M. le colonel de Corn, à Lyon ; Mlle Croset-Mouchet, à Annecy ;

M. François Dubouloz, à Thonon ; M. Constantin Duparc, à Annecy ; M. F. Dumarest, à Grenoble ; M. E. Dusaugey, à Annecy-le-Vieux ;

M. Jacques Fournier, à Annecy-le-Vieux ; M. Jules Fournier, à Annecy-le-Vieux ;

M. le comte de Guigné, à Annecy-le-Vieux ;

Mlle A. Maret, à Annecy ; M. Charles Marteaux, à Annecy ; M. le lieutenant-colonel Mathis, à Toulon ; M. le commandant Matringe, à Thonon ; Mme du Mesnil-Baud, à Annecy-le-Vieux ; Mme Aynè du Mesnil, à Annecy-le-Vieux ; M. le commandant Henri Monnet, à Annecy.

M. le général baron du Noyer, à la Motte-Servolex ;

MM. J. et L. Paccard, à Annecy-le-Vieux ; M. Ch. Partiot, à Toulouse ; Mme Pignarre, à Annecy-le-Vieux ;

M. le général Ract-Brancaz, à Mercury ; M. le général Emile Reibell, de Strasbourg ; M. F.-M. Ritz, à Annecy ; Mme Pétrus Rollier, à Annecy-le-Vieux ; M. le colonel Roullet, à Annecy ;

La Société d'Histoire Naturelle de la Savoie.

BIBLIOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

ARNAUD (E.) : *Le Mont-Cenis sous le Consulat et l'Empire.* — Trav. Soc. Hist. Maurienne, Saint-Jean-de-Maurienne. 2e série, IX, 1re partie. 1940, p. 83-96.

L'hospice, la route, les voyageurs. Essais de création d'une agglomération permanente.

AUBERT (Jean) : *Historique de la navigation sur le Haut-Rhône français.* — Les Etudes Rhodaniennes, Lyon, vol. XV, 1939, p. 181-190.

Projets pour vaincre l'obstacle constitué par la section Fort-l'Ecluse-confluent des Usses. Les bateaux utilisés. 250.000 tonnes transportées, surtout à la descente (matériaux de construction), en 1886, 2.780 en 1917.

AVEZOU (R.) : *La Savoie à la veille de la Révolution française. Le Roi, la Noblesse, les Bourgeois.* — Mém. et Doc. Académie du Faucigny. I. 1939, p. 73-90.

Détails sur l'aristocratie terrienne, les commerçants, la voirie.

AVEZOU (R.) : *La Savoie française sous le Second Empire.* — Mém. et Doc. Soc. Savoisienne Hist. et Archéologie, t. LXXIV, 1937-38, p. 1-135 et Chambéry, Imp. Chambérienne, 1939, in-8°, 151 p., 5 pl.

Etat de l'opinion publique après l'Annexion ; la mise en train de la législation forestière, le malaise économique, l'hiver 1867-1868.

BELLET (J.) : *Notes sur la préhistoire de Launaz-Villard.* — Trav. Soc. Hist. Maurienne, 2e série, IX, 1re partie, 1940, p. 53-59, 2 fig.

A noter la découverte, en 1936, de tombeaux qui d'après leurs fibules dateraient des Ier et IIe siècles après J. C.

BERTHELON (Louis) : *Quelques notes sur Artemare aux temps anciens. Son église. Ses seigneurs.* — Belley, A. Chaduc, 1938, in-8°, 95 p.

Quelques détails économiques sur les villages dominant les marais au Nord-Ouest du lac du Bourget.

BLANCHARD (Raoul) : *Les Alpes Occidentales, tome II. Les Cluses préalpines et le Sillon alpin.* — Grenoble et Paris, B. Arthaud, 1941, 2 vol. in-8°, 670 p., 89 fig., 75 pl. phot., 7 cartes au 1/80.000e.

Tableau coloré, remarquablement documenté des cluses d'Annecy, de Chambéry et de l'Arve, du Sillon depuis le col d'Anterne jusqu'au Grésivaudan. Ouvrage fondamental sur les régions les plus peuplées et les plus agricoles de la Savoie. Compte-rendu par H. Onde. Rev. de Géographie Alpine, Grenoble, XXX, 1942, p. 443-449

BLONDEL (Louis) : *Carouge, villa romaine et burgonde.* — Genava, Genève, XVIII, 1940, p. 54-68, 4 fig.

L'antique carrefour (Carouge = Quadruvium), la tête de pont sur l'Arve, la villa de la deuxième moitié du premier siècle, les fossés burgondes.

BLONDEL Louis : *La route romaine de la rive gauche du lac : de Genève à Veigy.* — Genava, XVII. 1939, p. 62-73, 3 fig.

Cette route daterait seulement du IV^e^ siècle et aurait été créée sur les hauteurs pour des raisons stratégiques.

BORDEAUX (Général P.-E.) : *Chambéry capitale.* — Mém. et Doc. publiés par l'Ac. Chablaisienne t. XLIV, 1938, p. 31-44.

Précise quand et comment Chambéry fut la capitale des princes de Savoie, et à quelle époque elle a cessé de l'être (1563).

BOURDIER (Franck) : *La cluse de Chambéry pendant le Quaternaire.* — Les Etudes Rhodaniennes, XV, 1939, p. 101-118.

Les dépôts palustres, limons à plantes et lignites, sont interglaciaires (entre Riss et Wurm) par leur position et leur flore, ce qui constitue un nouvel argument contre l'existence d'une phase néo-wurmienne.

CARTIER (Abbé) : *Chignin en Savoie.* — Paris, Librairie Saint-Paul, 1938, in-8°, 572 p., pl.

CARTIER (Abbé A.) : *Le Prieuré de Saint-Jeoire (Savoie).* — Chambéry, Imprimeries réunies, 1941, in-8°, 270 p.
Etude exclusivement historique.

CARTIER (Général) : *La Haute-Savoie dans la province.* — Rev. de Savoie, Chambéry, I. 1941, p. 67-73.

Diversité et articulations du pays, rôle respectif de la Haute-Savoie et de la Savoie, perspectives d'avenir.

Le Centenaire de l'incendie de Sallanches du 19 avril 1840. — Imp. du « Progrès Haute-Savoie, Savoie, Ain », Annemasse, sans date (1940), 27 p., 1 plan h. texte, nombr. phot.

Sallanches autrefois (voir plan) et aujourd'hui. L'incendie a fait 51 victimes. Le règlement de Charles-Albert et l'urbanisme.

CHARVIN (Alexandre) : *L'Architecture savoyarde.* — Rev. Savoisienne, 82^e^ année, 1941, p. 80-90.

CHATELAIN (Abel) : *Peuplement et population du Valromey.* — Les Etudes Rhodaniennes, XVI, 1940-1941, p. 119-139, 3 fig.

Le dépeuplement est dû surtout à l'émigration, au déclin de la vigne et aux progrès de l'élevage. Le Valromey déverse sa population sur Lyon.

Chemin de fer d'intérêt local de Chamonix au Montenvers (Mer de Glace). Trente-sixième rapport du Conseil d'administration. — Imp. Granchamp, Annemasse, sans date (1942), in-4°, 18 p.

190.981 voyageurs transportés en 1938, contre 148.080 en 1937 et 142.313 en 1939.

COCHAT (F) : *Monographie de La Clusaz.* — Annecy, imp. Hérisson, 1940, in-8°, 61 p.

COUTIN (Chanoine François) : *Histoire de la Collégiale de Sallanches et de ses annexes : Argentière, Chamonix, Cordon, Domancy, les Houches, Saint-Gervais, Saint-Martin, Servoz, Valloreine.* — Mém. et Doc. Ac. Salésienne, t. 59, 1941, p. 1-320 ; nombr. phot, et fig.

Maints détails économiques à glaner. Citations curieuses de pièces concernant les conflits entre les chanoines administrateurs et les populations de la vallée de Chamonix (p. 191-200). La contrebande, le tourisme.

DEVANT (Ch.) : *La Mine d'Entrevernes.* — Rev. Savoisienne, 82e année, 1941, p. 91-116, 4 fig., 1 pl.

Documents pour servir à l'étude des étrangers dans l'agriculture française. Enquête entreprise sous la direction de MM. A. Demangeon et G. Mauco. — Paris, Hermann, 1939, in-8°, 654 p., fig.

DUBOIS (E.) : *Histoire des pays qui ont formé le département de l'Ain. II. Temps protohistoriques.* — Bull. Soc. Naturalistes et des Archéologues de l'Ain, Bourg, n° 54, 1940, p. 39-94, 5 pl. dans le texte ; n° 55, 1941, p. 13-171, 1 carte hors texte.

Vestiges de l'âge du bronze, notamment dans le Bugey, le Valromey ; copieux développement sur la civilisation celtique, la migration des Helvètes.

DURET (Abbé M.) : *La paroisse de Neuvecelle et ses anciennes filiales : La Tourière et Maréche.* — Mém. et Doc. Ac. Salésienne, t. 58, 1940, p. 1-135.

Monographie d'une paroisse de l'avant-pays du Léman pauvre parce que viticole et située dans la dépendance de la bourgeoisie d'Evian. Détails sur la vie ancienne et le mouvement de la population.

FOLLIET (Colonel Léon) : *Il y a 200 ans on Annecy en 1740.* — Rev. Savoisienne, 82e année, 1941, p. 151-205.

FRANÇOIS (T.) : *Les forêts d'épicéas des Alpes. Leur culture, leurs produits.* — Rev. des Eaux et Forêts, t. LXXVII, juillet 1939, p. 581-598.

FRISON-ROCHE (R.) : *Premier de cordée.* — Grenoble, Arthaud, 1941, in-8°, 382 p., 16 illustrations.

Notations précises sur le massif de l'Aiguille Verte, le climat, les coutumes pastorales, le milieu des guides chamoniards.

GAGNEBIN (Elie) : *Le front de la nappe de la Brèche et les plis des Préalpes médianes entre la Haute Pointe et le Roc d'Enfer (Haute-Savoie).* — Bull. Soc. Vaudoise Sc. Nat., Lausanne, vol. 61, 1940, p. 85-106, 3 fig.

Le pli frontal de la nappe plonge jusqu'à la verticale dans la vallée de la Dranse du Biot et s'isole. Les replis des Médianes se pulvérisent.

GAILLARD (Commandant E.) : *Le charme de la montagne albertvilloise.* — Rev. de Savoie, I, 1941, p. 138-142, 3 phot.

Le carrefour d'Albertville, les forêts, les alpages, les chalets.

GAILLARD (Commandant E.) : *Les costumes savoyards.* — Rev. de Savoie, I, 1941, p. 35-42, 101-109, 165-174, 237-242, 295-307, nombr. pl. et fig.

Début d'une enquête minutieuse sur les costumes encore portés dans les montagnes savoyardes internes.

GAILLARD (Commandant E.) : *La marmotte.* — Rev. de Savoie, I, 1941, p. 269-274, 1 phot.

Détails sur l'hibernation de cet animal.

GAILLARD (Commandant E.) : *La Conquête du Mont-Blanc.* — La Montagne, juillet-octobre 1941, p. 41-48, 1 pl.

Balmat, Paccard, Saussure et ce qui revient à chacun d'eux.

GAUCHAT (L.), JEANJAQUET (J.), AEBISCHER (P.), etc. : *Glossaire des patois de la Suisse romande.* — Neuchâtel et Paris. Editions Victor Attinger, XVI, 1939 (bélître-bible), XVII, 1940 (bibolon-bœuf), XVIII, 1941-1942 (bœuf-bordanca).

Analyse par Ch. Marteaux in Rev. Savoisienne, 81e année, 1941, p. 79-84 et 82e année, 1942, p. 123-124.

GENNEP (Arnold Van) : *Manuel de folklore français contemporain. Tome III. Questionnaires, provinces et pays, bibliographie méthodique. Tome IV. Bibliographie méthodique (fin), index des noms d'auteurs, index par provinces.* — Paris, Auguste Picard, 1937 et 1938, in-8°, 552 et 526 p.

Des indications sur la Savoie.

GEX (F.) : *Le Diguement de l'Isère dans la Combe de Savoie.* — Rev. de Géographie Alpine, XXVIII, 1940, p. 1-71.

Un des chapitres de l'ouvrage sur la Combe de Savoie resté inachevé par suite de la disparition de l'auteur. Le diguement est exécuté de 1828 à 1854. Le colmatage des « îles » après 1845, la mise des « filtrations », l'assèchement par les syndicats et les canaux. Conséquences hygiéniques, économiques et sociales de l'opération « fait humain capital » de l'histoire de la Combe de Savoie.

GIGNOUX (M.) et MORET (L.) : *L'Oligocène du bassin du Rhône entre Genève et Seyssel.* — Les Etudes Rhodaniennes, XV, 1939, p. 139-144.

Question des limites et des faciès de l'Eocène et de l'Oligocène. Coupes à la Perte du Rhône, à Génissiat, au Salève, dans la vallée des Usses.

GIGNOUX (M.) et MORET (L.) : *Répertoire de la bibliographie géologique du Sud-Est de la France (Alpes françaises). Quatrième liste supplémentaire* (1931-1940). — Bull. Soc. Scientifique du Dauphiné, t. 59 fasc. II, 1940, p. 519-547 et Ann. Université Grenoble, N. S., Sciences-Médecine, XVI, 1939 (paru en 1940), p. 111-139.

GODEFROY (R.) : *La Maurienne et la Tarentaise, à propos d'un ouvrage récent.* — La Montagne, juin 1939, p. 167-183, 10 fig.

Compte rendu très détaillé de l'ouvrage de H. Onde.

GODEFROY (R.) : *L'Irrigation en Savoie intra-alpine.* — Rev. de Savoie, I, 1941, p. 74-76.

Résume l'article de H. Onde (voir ci-dessous).

GODEFROY (R.) : *La Nature alpine. Exposé de géographie physique.* — Grenoble, Arthaud, 1940, gr. in-8°, VII, 445 p., 80 fig.

Il s'agit d'une véritable géographie physique de la montagne, œuvre d'un alpiniste de grande classe. Développements souvent neufs sur les glaciers, les lacs, le modelé, la vie. Très nombreux exemples.

GORRÉ (A.) : *Le Passage du Mont-Cenis au* XVIIIe *siècle.* — Trav. Soc. Hist. Maurienne, 2e série, t. IX, 2e partie, 1940, p. 97-99.

Mode de transport des voyageurs et des véhicules.

GRABER (E.) : *Haute-Savoie. Concours d'alpages* (1er *Secteur*). — L'Economie alpestre française, 18e-19e années, 1938-1939, p. 5-13.

Concours de 1937 portant sur le nord des Bauges, le Semnoz.

GROS (A.) : *L'Hospice du Mont-Cenis.* — Trav. Soc. Hist. Maurienne, 2e série, t. IX, première partie, 1940, p. 72-82.

Le Mont-Cenis est nommé pour la première fois en 739. Fondation de l'hospice avant 825. Rivalité avec l'abbaye de la Novalaise.

Guide d'Entremont (Haute-Savoie). — Imp. commerciale. Annecy, sans date (1939), 39 p., phot.

Le site, le monastère, les sculptures sur bois de l'église, le trésor. Voir plus loin J. Vibert.

GUY (Lucien) : *Bonneville et Tucinge.* — Mém. et Doc. Ac. Faucigny, I. 1939. p. 30-31.

Tucinge est l'ancienne Bonneville rebaptisée en 1283.

GUY (Lucien) : *Le Cinquantenaire du chemin de fer de La Roche à Cluses.* — Mém. et Doc. Ac. Faucigny. II, 1940, p. 111-112.

Le remblai de la voie est obtenu en excavant les lac d'Ayse. Inaugurée le 15 juin 1890, la voie est prolongée ultérieurement jusqu'au Fayet.

HAGÈNE (P.) : *Végétation des alluvions des cours d'eau alpins.* — Rev. Savoisiennes 80e année, 1939, p. 23-54, 108-128, 6 pl., phot.

HUART (Albin) : *La Navigation fluviale d'Aix-les-Bains à Lyon au* XIXe *siècle.* — Les Etudes Rhodaniennes, XV, 1939, p. 249-253.

Dès 1729, Choudy est signalé comme le port d'Aix vers Lyon par le lac, le canal de Savières et le Rhône. Aménagement de Puer à la fin du XVIIIe siècle. Première liaison par bateau à vapeur en 1839. Vers 1860, le trajet Aix-Lyon se couvrait en 8 heures à la descente, 13 heures à la montée.

JACQUET Abbé Alcide : *Feigères.* — Annibly, imp. franco-suisse, 1941, in-8°, 172 p.

Compte rendu par Louis Pfister in. Rev. Savoisienne, 1941, p. 228.

LAGOMBE (Joseph) : *Romilly en Albanais, Histoires du passé.* — Belley, Chaduc,, 1941, in-8°, 64 p.

Compte rendu par Louis Pfister in Rev. Savoisienne, 1941, p. 226-227.

LECLERC (Jeanne) : *Femmes de chez nous.* — Rev. de Savoie, I, 1941, p. 152-161.

Tableaux émus de la vie des montagnardes dans les hautes vallées de Maurienne et de Tarentaise.

LECLERC (Jeanne) : *Du feu de bouse au chauffage central.* — Rev. de Savoie, I, 1941, p. 275-282, 2 phot.

La cohabitation avec le bétail à Bessans, Valloire en Maurienne et les aménagements qu'elle a suscités.

LOMBARD (A) : *Influences tectoniques sur le modelé du bassin du Léman.* — Bull. Association de Géographes français, n° 123, juin 1939, p. 128-137, 1 fig.

Série d'hypothèse « mobilistes » sur la formation du bassin du Léman. L'auteur renonce à faire intervenir le surcreusement glaciaire, ce qui paraît un peu audacieux.

LOMBARD (A.) : *Les Préalpes médianes entre le Risse et Somman (vallée du Giffre, Haute-Savoie)*. — Eclogae geologicae helveticae Bâle, vol. 33, 1940, p. 53-178, 29 fig., 1 pl. h. texte dont une carte en couleurs au 1/25.000e.

Analyse géologique détaillée. Bibliographie.

LUGEON (Maurice) et GAGNEBIN (Elie) : *Observations et vues nouvelles sur la géologie des Préalpes romandes*. — Mém. Soc. Vaudoise Sc. Nat. Lausanne, n° 47, vol. 7, 1941, 90 p., 15 fig., 1 carte h. texte.

Cet important mémoire intéresse le Chablais (fig. 8 à 15). Distinction entre Médianes *plastiques* et *rigides*, application à la région de la théorie de la mise en place des nappes par écoulement et gravité.

LUGEON (Maurice) : *Une hypothèse sur l'origine du Jura*. — Bull. Soc. Vaudoise Sc. Nat., vol. 61, 1941, p. 165-178, 1 fig.

Le Jura ne serait qu'une gigantesque nappe de glissement dont la mise en place sur la pénéplaine hercynienne se serait effectuée sous l'effet de la pesanteur au niveau du plan de lubrification du Trias.

MAHAUT (Suzanne) : *La Répartition des bovins dans les Alpes françaises*. — Rev. de Géographie Alpine, XXVIII, 1940, p. 109-156, 2 cartes h. texte.

Densité du gros bétail par communes et par rapport au nombre d'habitants. Les chiffres qui paraissent être des chiffres d'hivernage donnent une idée imparfaite de la richesse pastorale des communes à alpages.

MARTEAUX (Charles) : *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy, d'après le cadastre de 1730*. — Mém. et Doc. publiés par l'Ac. Florimontane, t. III (lettres M à Z). Annecy, 1938 paru en 1940, gr. in-8°, 316 p. et 6 pages d'additions et corrections (ouvrage ronéotypé).

Compte rendu par H. Onde dans la Rev. Savoisienne, 1941, p. 81-82 et dans la Rev. de Géographie Alpine, XXIX, 1941, p. 133-134.

MARTEAUX (Charles) : *Hydronymes préalpins, Haute-Savoie, Savoie, Isère*. — Rev. Savoisienne 82e année, 1941, p. 208-225.

MARTIN (E.) : *Climat de la Savoie*. — Les Etudes Rhodaniennes, XV, 1939, p. 13-68, 3 fig.

Intéressant sur la « lombarde », les inversions de température. Critique les résultats des « totalisateurs Mougin ».

MARTIN (J. J. E.) : *Sapin-Epicéa. Le Sapin dans les Alpes de Savoie*. Rev. Eaux et Forêts, LXXVII, février 1939, p. 113-119.

Les progrès du sapin sont les plus nets dans les régions les plus sèches parce qu'elles sont aussi les plus chaudes (Maurienne), le sapin étant plus sensible au froid que l'épicéa.

MESSINES (L.) : *Concours d'alpages, 1937. Canton de Bozel et partie aval du canton de Moûtiers*. — L'Economie alpestre française, 18e-19e années, 1938-1939, p. 34-79, 1 pl. phot.

Etudie l'influence des facteurs climatiques et la structure sur les alpages. Progrès de l'exploitation mais symptômes inquiétants : diminution des troupeaux et crise de la main-d'œuvre.

MESSINES DU SOURBIER (J.) : *La Chautagne (Savoie) et ses plantations de peupliers.* — Rev. de Géographie Alpine, XXVII. 1940, p. 389-443, 3 fig., 2 pl.

Le relief ; le lac et les marais. Ceux-ci (1.770 ha.) ont donné lieu à une certaine exploitation avant le diguement du fleuve. Travaux de l'Administration des Eaux et Forêts depuis 1936 sur 800 ha.

MESSINES DU SOURBIER (J.) : *Les Glissements du Noyer dans les Bauges.* — Rev. de Géographie Alpine, XXIX. 1941. p. 713-720, 2 fig.

Glissement dans les argiles glaciaires apparenté à celui du Châtelard (1931), et de Fourvoirie en Chartreuse (1935).

MICHEL (Roger) : *Les Sanatoriums du plateau d'Assy. Création et développement.* — Mém. et Doc. Ac. Faucigny, II. 1940, p. 29-46, 2 phot.

Premier hôtel en 1920, village-sanatorium de Praz-Coutant inauguré en 1926. Avec les établissements ultérieurs (1932-1937), les hôtels, les pensions, les villas, c'est toute une agglomération qui a surgi entre 1.160 et 1.320 m. d'altitude.

MICHEL (Roger) : *La Catastrophe de Saint-Gervais du 12 juillet 1892.* — Mém. et Doc. Ac. Faucigny, II. 1940, p. 95-110.

Narration des faits, cotes extrêmes atteintes par la lave. Les hypothèses émises pour expliquer l'événement, les mesures préventives adoptées depuis.

MICHEL (Roger) : *La première catastrophe du Mont-Blanc.* — Mém. et Doc. Ac. Faucigny, II. 1940, p. 125-126.

Découverte en 1861 des restes de trois guides disparus en 1820.

MILON (Mlle F.) : *Le Lac d'Annecy. Etude géographique.* — Ann. de Géographie, Paris, XLVIII, 15 mars 1939, p. 120-137, 11 fig.

Intéressant sur le régime du lac, les températures, les courants, le Boubioz. Ne cite pas les travaux de Marc Le Roux. Elémentaire et contestable sur le peuplement et l'activité touristique.

MORET (L.) : *Origine géologique des sources thermales d'Aix-les-Bains.* — Les Etudes Rhodaniennes, XV, 1939, p. 161-162.

Ces sources ne sont pas liées au Trias, comme la plupart des sources thermales alpestres et pas davantage au Revard. Elles résulteraient de l'émergence vauclusienne des eaux infiltrées à la surface du Salève et de la montagne de La Balme-Lovagny.

MORET (L.) : *Sur l'âge des failles du Roc de Chère (lac d'Annecy).* — C. r. sommaires des séances de la Soc. Géol. de France, 1939, fasc. 10, p. 135-136.

Il y a eu des mouvements vers la fin de l'Eocène moyen : les failles ont rejoué lors du paroxysme alpin.

MOUCHET (R.) : *Le Val de Fier : antécédence ou surimposition ? Etude de la formation d'une cluse.* — Les Etudes Rhodaniennes, XVI. 1940-1941, p. 289-318, 16 fig. et cartes.

Le Fier, coulant à la surface de la molasse, se serait encaissé dans le pli du Gros Foug au fur et à mesure de la surélévation de la voute. Il s'agirait donc essentiellement d'antécédence.

ONDE (H.) : *La Maurienne et la Tarentaise. Cols et vallées.* — Rev. de Géographie Alpine, XXVII, 1939, p. 1-191, 12 fig., 14 pl.

Reproduit une partie du volume paru en 1938.

ONDE (H.) : *Les Glaciers actuels et les eaux en Maurienne et Tarentaise.* — Ann. Université de Grenoble, N. S., Section Lettres-Droit : XV, 1938, p. 155-183, 2 fig., 2 pl. phot. ; XVI, 1939, p. 105-174, 11 fig.

Reproduit les derniers chapitres du volume paru en 1938.

ONDE (H.) : *L'Activité touristique à Annecy en août 1938.* — Rev. de Géographie Alpine, XXVII, 1939, p. 209-214, et « Industriel Savoisien », 8 avril 1939.

Affluence exceptionnelle, augmentation du nombre des étrangers. La station d'Annecy trouve en elle-même tous les éléments d'une activité stable et sûre.

ONDE (H.) : *Bibliographie géographique savoisienne.* — Rev. Savoisienne, 80e année, 1939, p. 130-134.

ONDE (H.) : *La distribution des précipitations solides dans les massifs savoyards internes.* — Bull. Assoc. de Géographes français, n° 118, janvier 1939, p. 11-14.

La Maurienne est plus enneigée qu'on ne le croyait jusqu'ici à cause de la lombarde. La latitude a moins d'influence que l'altitude sur l'alimentation de l'Arc. Rôle des neiges tardives.

ONDE (H.) : *L'Aération des massifs montagneux et son évaluation.* — Rev. de Géographie Alpine, XXVII, 1939, p. 447-453.

Méthode de calcul. Le rapport d'aération et le degré de dissection des masses orographiques en Maurienne et en Tarentaise.

ONDE (H.) : *L'Arrosage dans la zone intraalpine de Savoie, principalement en haute Maurienne et en moyenne Tarentaise.* — Rev. de Géographie Alpine, XXVIII, 1940, p. 481-489.

5,2 % du territoire exploitable arrosés entre Modane et Lanslebourg à cause de la sécheresse. En moyenne Tarentaise, l'établissement des canaux a répondu à des besoins complexes : arrosage pour le regain, alimentation en eau des villages et des artifices.

ONDE (H.) : *L'Occupation humaine en Maurienne et en Tarentaise.* — Rev. de Géographie Alpine, XXIX, 1941, p. 223-264, 2 fig., 2 pl. et p. 391-436, 1 fig. 1 pl.

Ancienneté du peuplement intraalpin prouvée par les vestiges préhistoriques, la précocité du peuplement rural, l'individualité historique de la région.

PASTOUREL (E.) : *Les migrations temporaires pastorales à Sainte-Foy-Tarentaise.* — Rev. de Savoie, I, 1941, p. 283-286, 1 phot.

Calendrier et causes des migrations pastorales dans le bassin du Nant de Saint-Claude.

PAYOT (P.) : *Ruskin et les Anglais à Chamonix.* — La Montagne, 65e année, janvier 1939, p. 5-12, 11 fig.

PAYOT (P.) : *Le Voyage de Genève à Chamouny aux environs de 1800.* — Mém. et Doc. Ac. Faucigny, I, 1939, p. 43-51.

L'itinéraire. Historique de Chamonix de 1750 à 1860.

PERCHE (A.) : *Les grottes de la Doria. Exploitation spéléologique.* — Rev. de Savoie, I, 1941, p. 87-93, 1 pl.

Explorations dans le bassin d'un affluent de la Leysse sous la montagne du Nivolet.

PERNAT (C.) : *La Préhistoire en Faucigny.* — Mém. et Doc. Ac. Faucigny, I. 1939. p. 35-40.

Trouvailles néolithiques d'Ayze, Bonneville, Faucigny, La Roche, Saint-Jeoire, Balme (Magland).

PERNAT (C.) : *Les Dolmens en Faucigny et les Tumuli de la Fontaine des Sarrazins.* — Mém. et Doc. Ac. Faucigny, I. 1939. p. 52-56.

PERNAT (C.) : *Les Stations lacustres en Savoie. Age du Bronze et début de l'âge du Fer en Faucigny.* — Mém. et Doc. Ac. Faucigny, I, 1939, p. 67-69.

Répertoire des stations.

PERNAT (C.) : *Arâches, station d'été et d'hiver. Sa mine de charbon.* — Mém. et Doc. Ac. Faucigny, II, 1940, p. 71-75.

Quelques documents à propos de la mine située à 1.228 mètres d'altitude et exploitée au XVIII^e^ siècle ainsi qu'avant 1870.

PLANCHE (J.) : *Géographie du département de la Savoie.* — Chambéry, 1939. 81 p., fig. (roméotypie).

Bon résumé, au courant des travaux géographiques.

POTTIER (J.) : *Concours d'alpages, 1938. Cantons de Modane et de Lanslebourg.* — L'Economie alpestre française, 18^e^-19^e^ années, 1938-1939, p. 80-98, 3 pl. phot.

La Maurienne se doit d'adopter les méthodes tarines d'exploitation en fruit commun. Description des alpages. Les expropriations italiennes du Mont-Cenis.

POUPINEL (J.-M.) : *Les grandes industries de Savoie. L'aluminium, métal français.* — Rev. de Savoie, I, 1944, p. 287-290, 2 phot.

Le procédé électrolytique de la fabrication industrielle de l'aluminium a été mis au point en Savoie. Les installations maurienaises.

REIGNIER (Fernand) : *Le Traitement et le travail du lait dans les régions montagneuses de Savoie.* — Rev. de Géographie Alpine, XXIX, 1944, p. 437-448.

Le beurre des montagnes savoyardes n'est qu'un sous-produit dérivé de la fabrication des fromages. Ceux-ci sont des fromages de lait entier (beaufort, reblochon, vacherin) ou de lait partiellement écrémé (gruyère du type « comté » ou « emmenthal », « fromes »).

ROBERT (Jean) : *La Maison rurale permanente dans les Alpes françaises du Nord, étude de géographie humaine* (Thèse Lettres, Grenoble). — Tours, Arrault, 1939 in-8°, VIII, 517 p. et album séparé de 81 fig., 5 cartes, 48 pl. phot. Voir aussi Bull. Soc. Scientifique du Dauphiné, t. 59, fasc. I, 1939, p. 1-353 et fasc. II, 1940, p. 355-517. Compte rendu par Raoul Blanchard in Rev. de Géographie Alpine, XXVII, 1.39, p. 925-928.

Le principe de classement adopté réside dans les rapports de l'homme avec le bétail, d'où deux grands types : la *maison concentrée*, abritant bêtes et gens sous le même toit, la *maison dissociée* qui les sépare. Nombreuses subdivisions. Plusieurs types de maisons savoyardes sont minutieusement décrits, tant dans le texte que dans l'album.

ROBERT (Jean) : *L'Habitat temporaire dans les montagnes pastorales des Alpes françaises du Nord.* — Rev. de Géographie Alpine, XXVII. 1939. p. 183-589, 13 fig., 6 pl. et tirage à part, Allier, Grenoble.

Thèse complémentaire consacrée aux bâtiments rustiques qui animent les « grandes » et les « petites » montagnes, les « montagnes sans lait ».

ROBERT (Jean) : *Habitat temporaire et nomadisme dans les Alpes françaises du Nord.* — L'Information géographique, Paris, 6e année, oct.-décembre 1941, p. 1-8, 3 fig.

ROBERT (Jean) : *Représentation cartographique de l'habitat dans les Alpes françaises du Nord.* — Bull. Assoc. de Géographie français, nos 136-137, mars-avril 1941, p. 35-41, 3 fig.

Procédés de représentation des faits de peuplement. Des exemples empruntés à la région du Mont-Blanc et à la haute Maurienne.

ROSTAING (E.) : *Montrevnier. Notice historique.* — Nancy, Imp. Vagner, 1939, in-8°, 205 p., fig.

Sur une attachante commune de la moyenne Maurienne.

SCHNEEGANS (C.) : *Contribution à la corrélation des terrains et des unités tectoniques de la feuille d'Albertville au 1/80.000e.* — Bull. des Services de la Carte géologique de France. C. r. des collaborateurs pour la campagne de 1937, n° 197, t. XXXIX. 1938 (paru en 1939), p. 192-194.

Contact de la zone subbriançonnaise et du Houiller, principalement au sud d'Aime en Tarentaise.

SCHOELLER (H.) : *Le Nummulitique de la zone des Aiguilles d'Arves au nord de l'Isère.* — C. r. sommaires des séances de la Soc. Géol. de France, 1940, fasc. 5, p. 45-46.

Conteste l'attribution au Jurassique-Crétacé des brèches, schistes noirs et grès quartziteux verts de la base du Nummulitique.

SCHROEDER (Willy J.) : *La Brèche du Chablais entre Giffre et Dranse et les roches éruptives des Gets.* — (Thèse). Genève 1939, in-8°, 138 p., 25 fig., 1 pl., 1 carte en couleurs au 1/50.000e.

Il s'agit du Chablais méridional du Pic Marcelly au Roc d'Enfer, y compris le Praz de Lys, les Gets, les Hautforts de Morzine. Copieuse bibliographie et carte géologique.

TROLLIET (Adolphe) : *Histoire de Veigy-Foncenex.* — Bonneville, 1940. 2 vol. in-8° de 213 et 203 p.

Sur une commune de l'avant-pays du Léman. Le tome II contient d'intéressants détails sur le régime féodal, l'économie ancienne fort misérable, les communaux, leur partage. Le nombre des vaches laitières a presque quadruplé entre 1758 et 1938.

VACHAT (du) : *Concours sylvo-pastoral. Rive gauche de l'Arve (arrondissement de Bonneville).* — L'Economie alpestre française, 18e-19e années, 1938-1939, p. 14-33.

Monographies d'alpages à Megève, Cordon, Saint-Gervais, Saint-Nicolas-de-Véroce, le Reposoir, le Petit-Bornand. Le tourisme peut contribuer à retenir la population montagnarde en augmentant la valeur des produits.

VIBERT (J.) : *Le Guide d'Entremont.* — Mém. et Déc. Ac. Salésienne, t. 57, 1939, p. 275-298.

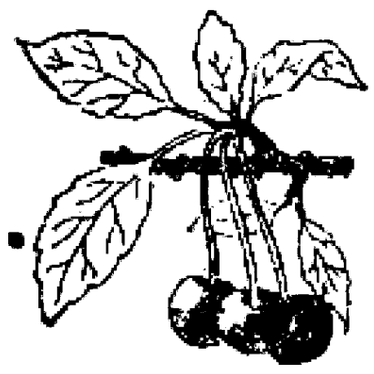
VALLOT (Ch.) : *Les Topographes au Mont-Blanc.* — Rev. du Touring-Club de France, n° 536, juillet 1939, p. 239-242, 5 fig.

Historique des opérations poursuivies depuis deux siècles pour aboutir à la carte Vallot au 1/50.000e.

WUILLEUMIER (P.) : *Aix-des-Bains à l'époque romaine.* — Les Etudes Rhodaniennes, XV, 1939, p. 299-302.

Etude d'après les inscriptions. Les habitants, le régime municipal, les divinités et les cultes, les monuments.

H. ONDE.



HYDRONYMES PRÉLATINS

Haute-Savoie — Savoie — Isère

par

Charles MARTEAUX

(suite)

MORGE (la), affl. du Léman à Saint-Gingolph, c. franco-suisse ayant peut-être séparé les territoires des Allobroges et des Nantuates, comme, au XVI^e^ s., le duché de Savoie du Vallais ; p. *la Meurze*, Fen., 276 ; E. M., HS ; 2°, l. dit à Bogève, cant. de Boëge, 1730, HS ; 3°, affl. des Usses à Menthonnex-en-Bornes, venu du plateau des Bornes, 948 m., E. M., HS ; 4° affl. du Fier à l'O. de la c. de Vallières, 1697, *Murge*, Répert. III, 55 ; 5°, affl. du Guiers vif, c. de Miribel-Les Echelles, DTI, venu de la c. d'Attignat-Oncin et ayant donné son nom à des vill. des c. de Saint-Franc et de La Bauche, DES, 372 ; 6°, affl. de l'Isère, venu de la c. de Saint-Aupre par Voiron et Moirans, E. M.; XIII^e^ s., *Morgie*, DTI ; 7°, affl. du Drac, avec le Châteauvieux de Morges, XII^e^ s., *Morgas*, c. de Saint-Sébastien, cant. de Mens, DTI, etc. : 1°, italo-celt. *Morgia*, dér. de *Morga*, d'une racine ligure *merg* = celle qui lave, qui blanchit (les cailloux de son lit), d'après H. d'A. de Jubainville, II, 162 ; v. H. 2°, celt. *morga* (*o* bref), frontière, germ. *marka* ; lat. *margo*, Hubschmied, *Der Kleine Bund*, 25 nov. 1931. Nombreux exemples de ce cours d'eau, servant parfois de limite, sans que parfois aussi la preuve en ait été faite, en France, en Suisse et aux bords du Rhin, avec la Murg, autre nom de la Lauter, Alsace, 737, *Murga*, H. Ce nom n'apparait pas dans l'Ain, ni dans la Drôme.

Dérivés : Morzine, c. du cant. du Biot, arr. de Thonon ; 1180, *Morgenes*, Acad. Salés. II, 276, 1880 ; p. *Morzhenà*, Fen. 274, avec son nant, affl. de la Drance E. M., HS, d'où la localité a peut être tiré son nom : lig. *Morgina* ; cp. E. Muret, 41, 558 et J. U. Hubschmied, *o. c.* Moirans, arr. de Saint-Marcellin, sur la Morge : *Morginum*, station routière de la Table de P., devenu, par le suff. ligure *incus*, XI^e^ s., *Moirencus*, DTI, origine qui convient probablement aussi à Morgins, Vallais, Suisse, XI^e^-XII^e^ s., *Morgens* (v. E. Muret, 8, 558) avec son col, limite franco-suisse, c. de Châtel, cant. d'Abondance, E. M., HS ; 1108, 1156, *ab oriente Morgens, in loco qui dicitur* M., Archiv. d'Agaune, Saint-Maurice ; v. Ducis, Rev. Savois. 1894, 219-20. Cp. aussi Morgantia, Murgantia, villes de Sicile, du Samnium et de Cilicie d'après T. Livius, Cicero, Plinius.

NANT (le) : celt. *nantos*, petit val, ravin ; médiév. *nantus* ; Dottin, 274, H ; p. *nan*, petit torrent, ruisseau ; devenu nom commun, il peut, employé isolément, désigner le cours d'eau principal de la

commune ou du chef-lieu. Dans les pays de montagnes, il porte souvent et simplement le nom de l'agglomération qu'il traverse, ayant peut-être perdu parfois son nom ancien ; v. Répert. III, 67. Citons brièvement : 1°, le Nan, affl. de l'Isère par Cognin, XIII[e] s., *Nanz* (cas sujet) ; DTI. 2°, le Nom, torrent des Aravis, = nant dans le parler de Thônes, Répert. III, 74 · 3°, les Nants ou les Noms, Arcine, pays de Semine, cant. de Frangy, 1730, cad. n° 701 ; HS, etc.

Dès le moyen âge, nant peut être suivi d'un qualificatif distinctif, comme : le N. Borant ou Bourant, affl. du Bonnant dans son cours supérieur (corrig. E. M.), Les Contamines-Saint-Gervais, ce mot pouvant être le part. prés. du p. *borrâ, borâ,* bourrer, HS ; cp. probabl. avec désanalisation, le Naboran, affl. du Bens, La Chapelle-du-Bar, DTI. Le N. Bornant = nant limite, Répert. III, 67. Le N. bruyant, 1080, *rivo brugiente,* J. Marion, 149, auj. le Bruyant, affl. du Furon, c. d'Engins et de Lans, DTI ; v. encore DES, Répert. III, id. Clernant, Le Sappey, cant. de Cruseilles, vill. et ruisseau, affl. des Usses, venu du Grand piton du Salève, 1379 m., E. M.; 1730, *Clarnand,* p. *Clarnan,* HS: *Clarum nantum,* à cause de son cours découvert et lumineux depuis le défrichement des bois ; cp. le Clair nant, DES. Le Fornant, affl. des Usses, venu de la mont. de Savigny, 702 m., par dessous Chaumont, cant. de Frangy, E.M. ; 1730, *Fornand* ou *ruiss. de Foronaz,* HS. Le N. noir, X[e] s., *Nantum nigrum,* DTI ; v. DES, Répert. III, 68 : à cause de ses eaux troubles ou de l'ombre éternelle des sapins. Le N. sec : *n. siccum,* par suite de son lit caillouteux en été, Répert. III, 69 ; cp. le Nancey, affl. du ruisseau des Eparres, c. de Chapareillan, DTI, etc.

Nant est aussi souvent suivi d'un nom d'h. propriétaire après essartage, surtout après le XII[e] s.

Nantus a donné naissance à de nombreux dérivés d'origine parfois galloromaine par les suffixes : *arius, aria,* le Nantier, la Nantière ; *ellum-ittum,* le Nantet, la Nantette, affl. de la Banne à Nantes en Ratier, DTI ; *ilis* ou *iculum,* le Nanty, Répert. III, 70 ; DES ; *iva,* la Nantive, Rép. III, id. ; *uca* (*u* long), celt. d'après H, d'où **albuca,* argile blanche, Dottin, 225, ML, 325, et Nantoin, c. du cant. de la Côte-Saint-André, XII[e] s., *Nantuy,* DTI; v. Devaux 1, 124 ; *uculum,* d'où Nantuel, c. de Saint-Avre, 1538, *Nantoeyl,* DES; etc. Sur celt. *nantos,* v. encore Dottin 85-6, 91, 274 ; Alb. Dauzat 3, 121, 218.

Le composé Traînant, ruis. de la c. de Sainte-Foy et vill. de la c. de Montsapey, DES, peut s'expliquer, d'après la topographie, soit par *tres nantos,* trois nants (cp. gaul. *trinanto,* trois vallées, Dottin, 213), soit par *trans nantum,* au-delà du nant, comme Traînant, vill. de la c. de Clarafond, E.M., HS, sav. *trê, trâi, trâ,* DS, et *trê,* Fen. ; cp. adauph. *tres* et *tra* Devaux 1, 24, 233 et 4.

NEPHAZ (la), affl. du Cheran à Rumilly, arr. d'Annecy ; 1183, *molendinum qui vocatur Elcia ;* XV[e], *a nanto Ecie, Aycie, Heuce ;* p. *Néfa,* de la locution *e(n) éfa.* Sur les autres formes et les étymologies, v. Répert. III, 71-2 ; celles-ci sont du reste contestables, même si le nom n'est pas prélatin.

NIVISAN (le), ruiss. de la c. de Livet et Gavet, Bourg-d'Oisans ; v. Minisan dont il a les mêmes formes finales, DTI : attribution

douteuse à la racine celt. *niv*, H, en regard du Nivard, affl. de l'Etang neuf, c. de Meyrieu, et du Nivasson, c. de Bernin, DTI.

NOUE (la), affl. de l'Isère, c. du Touvet et de La Terrasse ; 2e, les Noues, mont., c. de Saint-Laurent-du-Pont ; DTI : gaulois *nauda*, marais ; fr. *noue* ; Alb. Dauzat 3, 64 ; cp. la Noue, affl. de la Garonne, Haute-Garonne.Dér. : Nouargue, Sillingy, cant. d'Annecy, marais en 1730 ; 1715, *Nuargoz* ; *Naudanicum* (*i* bref ; *n* passe à *r* sous une influence dissimilante), dér. probable de **Naudania* ; Répert. III, 76.

OISE (l'), nom restitué d'un cours d'eau de Chessy, c. de Domancy, cant. de Sallanches, affl. de l'Arve, venu de la cote 1792 m. au N.-O d'Hodler, c. de Demi-Quartier, HS ; 1453, *rivus Oeysy de Chissi*, Arch. dép. E, 993 : ? *Ausia* (*aqua*), adj. dérivé du préindo-europ. *ausa*, cours d'eau d'après M. G. Alessio (v. Ozon). La notation du p. *oe* correspond au fr. *oi*. Il faudrait vérifier s'il n'y aurait pas une faute de lecture dans *aqua que vocatur Orsia de Domensuz*, vidimus de 1280, Acad. Salés, XX, p. 429 (Feige, *Mélan*). D'autre part, pourrait avoir une relation avec *Oeysy* (Fontaine d'), *Esy*, à 360 m. au Nord de Vauvray, c. de Demi-Quartier, E.M.

OLON (l'), affl. de la Rigole, c. de Moirans et de Vourey ; XIVe s., *riv. de Dolon* (v. ce nom), DTI : *Aballo*(*ne*), dér. par le suff. ici fluvial *one* du celt. *aballos*, pomme, H, et dont le prototype est Avallon, Yonne, *Aballo* dans les Itinéraires. Cp. Ollon (1), c. du cant. de Buis-les-Baronnies, XIIIe s., *de Avalono*, *de Aulono* ; XVIIIe, *Aulon*, *Olon*, Drôme. Cp. aussi Olouise ou Aulouise vill. de la c. de Sermérieu, cant. de Morestel, XIIIe s., *Olosia*, DTI, et Les Ulèzes, Saint-Donat, Valence, XIIe, id., Drôme : **Aballosia* (villa), adj. dér. d'*Aball-osa*, (terre) abondante en pommes.

ORBONNE (l') ou l'Orbanne, affl. de l'Ebron par Clelles, arr. de Grenoble, XIIIe s., *campus de Orbans*, *Orbas* ; XIVe s., *aqua de Orbana* ; avec Orbanne, château de la c. de Saint-Martin-de-Clelles, en Trièves, DTI : il est probable que le château, bien qu'il ait pu succéder à une *Urbana* (cp. Villeurbanne, Rhône, fondée par Urbanus, Devaux 2, 26 ; 3, 71), tient son nom du torrent, *Urb-onna*, *-anna*, d'une racine ligure et celt. *orb*, *urb*, d'où l'Orb, affl. de la Méditerranée, par Béziers, Hérault, Ier s., *Orbis*, et l'Orbe, rivière franco (Doubs) suisse et ville suisse, *Urba*, Itin. ; VIIe s., *Orba*, H, que M. U. Hubschmied explique par le gaulois **urba*, la vache (divine), comme le dér. l'Orbise, affl. de la Saône sous Châlon, Saône-et-Loire, et de la Garonne, Lot-et-Garonne, d'un celt. *Urb-isia*, *-étia* ; c. CITA, 150 2, et H, Orba, Orbis, Urbis, etc. Cp. aussi l'Orbenan, c. de Relevans, Ain.

ORESSE (l'), ruiss. de la c. de Beauvoir-en-Royans, XIIIe s., *Loreysa*, appelé aussi *Malocheira*, DTI ; = Auresse (cp. Auron) : *Aur-issa*, dont le suff. est celtique, Dottin, 109 (*i* bref ; diphtongaison médiév. dauphinoise d'*e*) ; cp. Oreysséu, vill. disparu de la

---

(1) Cp. Ollon, cant. de Vaud, 1018, *Aulonum* (et 1157, HPM II, 860) d'un ndh. germ. Odilo (*nem*). *Dict. hist.* par E. Mottaz, 1914, étym. dès lors douteuse.

c. de Vaujany, cant. de Bourg-d'Oisans, prob. dérivé en *acum* d'un *Aurissus. Cp. Chantesse, arr. de Saint-Marcellin, XI[e] s., *villa Cantissa,* et H ; XII[e], *Cantessa,* DTI (1).

ORMENTE (l'), affl. de l'Isère, au confluent desquelles s'élevait *Axima,* capitale des Ceutrons, I[er] s., Ptolémée, Table P., auj. Aime, sans formes postérieures, DES : nom qui semble d'origine celtique par son suff. *ent,* ou *int.* Cp. l'Armançon, affl. de l'Yonne, X[e] s. et 1139, *Ormentio,* succédant à Hermentaria, 833, Dict. top. ; formes qui montrent que, sous l'influence de la labiale qui suit, la voyelle du radical devenue initiale, a pu se changer en *o* phénomène linguistique dont nos patois offrent quelques exemples ; d'où il s'ensuit qu'Ormente peut avoir succédé à une *Hermenta, -inta* primitive. Cp. Ovéran.

ORON (l') ; v. l'Auron.

OVERAN (l'), affl. de la Borne, Entremont, c. de Bonneville, HS, E. M., venu du col de la Buffaz : hydronyme par le cas en *anem,* car il pourrait représenter le ligure celt. *eburos,* if, H, bien que le maintien de la protonique soit irrégulier. Cp. Ormente et Avoriaz, Morzine, arr. de Thonon, granges sous la cote 1831 m., E. M. ; 1180, *alpis de Overeia,* Acad. Salés. II, 276, 1880 ; en 1138, 1200, *Evorée,* Inv. d'Aups 403 : *eburela* pl.n.-fém. s., d'*eburetum,* lieu où poussent les ifs.

OZON (l'), affl. du Rhône sous Ternay, c. du cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon, E. M. ; IX[e] s., *Alsono aqua* ; X[e] *Alsendiam,* DTI. 2°, l'Ouzon, Vaux, 1730, *Auzon,* nom de deux villages dont le plus bas, auj. Fond-desous, a pu tirer son nom d'un ancien nom du nant de Vaudrenaz. Répert. III, 84 : *Aliso(ne)* ; plusieurs exemples en France (v. Auzon). Cp. les dérivés : *Alisontia,* IV[e] s., l'Elz, affl. de la Moselle luxembourgeoise, H, et **Alisinca,* à suffixe ligure, la Lozenche, affl. du Rhône, c. de Chamoson. Valais, 1339, *aquam de Ausenches,* E. Muret 1, 100. En HS, le Mont Ouzon, 1880 m., avec les chalets d'O., Bonnevaux, quoique au voisinage d'un torrent qui en descend vers la Drance du Biot. E. M., peut renfermer un ndh. ; 1730, mas *Auzont, en Auzon,* qui peut être encore une forme pat. d'Aujon.

Dans les Annales de Bourgogne, X, 1938, juin, M. G. Alessio, relevant l'opinion de P. Lebel (*Origines de quelques noms de rivières,* Commiss. des Antiqu. de la Côte d'Or, III, 1935) qui regarde l'Oze ou l'Hozain, affl. de l'Ource, Aube, 754, *Ausa* ; 1145, *Osa* ; 1304, *Osain* (dér. en *anem*) d'après le Dict. topogr., comme remontant au celt. *alisa,* l'explique logiquement par un prototype *Ausa,* d'une base *aus-* préindoeuropéenne (qualifiée aussi de méditerranéenne à cause de son aire régionale très étendue ; v. CITA, P. Fouché, p. 266, et Alb. Dauzat 3, 69-74) = cours d'eau, d'où, entre autres, *ausarius* (cp., VIII[e] s., *folia auserie*), fr. osier ; d'où il résulte que nous nous trouvons en présence de deux types hydronymiques fort différents, *alisa* et *ausa* qui se prêtent à une confu-

(1) Sur le suff. fr. *esse* d'**icia* substitué à *itia* ou d'*issa,* emprunté au grec (*i* brefs), v. E. Bourciez, Phonétique, 58.

sion ; et celle-ci ne peut être évitée que si l'on admet qu'il ne s'agit sûrement d'*ausa* et de ses dérivés que si ces mots se présentent tels avant le XI[e] s., étant douteux au XII[e]. Cependant, on pourrait peut-être grouper avec l'Oze, Aube, l'Auze, affl. du Lignon, 1276, *Ausa*, Haute-Loire. Oze, c. du cant. de Veynes, XII[e] s., *Oza*, Hautes-Alpes, peut avoir une autre origine, comme Ozan, anc. étang des c. de Vésines et d'Asnières, 931, *piscina Osa* ; Ozan, anc. port près Mâcon, 946, *cumportu Osa*, Ain ; mais *au* tonique était déjà noté par *o* en latin vulgaire.

REDON (le), affl. du Léman, venu de la c. de Draillant et limitant dans son cours inférieur les c. de Sciez (1730, mas dit Redon (1)) et de Margencel, arr. de Thonon, E. M. ; HS ; 1343, *aqua de Rizon* ; 1570, *Ridon* ou Rizon (formes patoises avec le changement de *d* affaibli en *z* ; cp. adauph., Devaux, 164), Piccard, *Filly*, doc. 20, 36, Acad. Chablais. VII, 340 ; Gonthier, *Abbaye de Filly*, *Rev. savois.*, 1892, 316 ; *Les Châteaux des Allinges*. 1881, 122 : cp. le Roudon, affl. de la Loire, Allier, et, peut être, VIII[e] s., *fluv. Rosdon, Polypt.* I. p. 200, A. Longnon y voyant une forme ancienne de deux Rhodon, affl. de la Loire et de l'Allier.

RHONE (le), affl. de la Méditerranée après avoir traversé le lac Léman, E. M. ; p. *le Rouno* (*o* bref), Fen., p. 276 : lig. *Rodanos* (voyelles brèves), d'une racine *rot*, idée de courir d'après H. d'A. de Jubainville ; I[er] s. av., *Rhodanus*. Cicero, Caesar ; cité auparavant par des auteurs grecs ; v. H et le Dict. top. de la Drôme. V. Rounet.

ROMANCHE (la), affl. du Drac venu des Hautes-Alpes par le Bourg-d'Oisans, Vizille et Champ ; 1309, *Romanchia*, DTI : **Romanca*, ligure par son suff. *anca* (sur le suff. v. E. Muret, 545).

ROUNET (le), Lovagny, bras de l'ancien lit géologique du Fier alimenté par une petite source. l. dit La Grande fosse : dim. du p. *rouno* (*o* bref), ruisseau ; v. Rhône et Répert. III, 196.

SALASSINE (la), affl. de la Tréry, c. de Serres et Nerpol ; XIV[e] s., *river. de Salacina, Salascina*, DTI : si cette dernière forme provient d'un document plus ancien, peut être pourrait-on rattacher ce nom, avec le suff. ligure *ina* (v. Philipon. p. IV), à Salasc, arr. de Lodève, IX[e] s., *Salascus*, Hérault, à Salasco, H. de Jubainville, *o. c.*, 49-58, et à riv. *Salascus*, HPM I, 1038. D'autre part, la racine *sal*, sel, se trouvant aussi à la base de noms de cours d'eau imprégnés de gaz minéraux et d'un goût acidulé, on ne doit pas exclure **Sal-acea* (*aqua*), + suff. tardif *ine* ; cp. les ruiss. appelés Salin, comme le Ruissalin, affl. de l'Isère. DTI, Répert. III, 213, et les noms à racine celt. *sal*, H.

SALENTON (le), mont. de la c. de Vallorcine, cant. de Chamonix, 2.684 m., E. M. HS : lig. **Salentum*, avec le suff. italo-celtique *ento*, à sens de part. présent, H, suivi du suff. hydronymique *o*(*ne*), car il a pu être le premier nom de l'Eau de Bérard, ou l'Eau noire, à moins qu'elle n'ait été une *Salentia* dont Salenton aurait été un dérivé oronymique. car, en 1260, est cité *collis qui appel-*

---

(1) Noter que Redon ou Rodon était, 1697, vallée de Thônes, un même surnom anthoponymique : = rond ; provençal redon,

latur Salanssuns, SHAG XIV, n° 64. Cp. Salantin, pâturage et dent rocheuse de la c. d'Evionnaz, Vallais, Suisse, dér. du nom de la montagne et du torrent qui y prend sa source, *Salantia*, p. *la Salanfe* (E. Muret, 566-7 ; v. aussi P. Aebischer, Ann. fribourg, mars-avril 1928) laquelle parait, par un changement de suffixe, devoir être identifiée avec *Salontia*, d'une charte du XI[e] s. concernant les possessions de Saint Maurice d'Agaune, *fluvios duos Trioncia et Salontia, var. Saloncia*, cités avec *in monte Salvano*, Salvan, Vallais, HPM I, 500 ; v. Triant, n.

SALLANCHES, c. de l'arr. de Bonneville, ville composée de deux parties, d'où le plur. les Sallanches, séparées par un cours d'eau, la Sallanche, 1730, affl. de l'Arve et servant de déversoir à deux torrents, celui du Cœur (v. ce nom), appelé aussi la Salanche, et l'autre, 1280, *quorum unus vocatur aqua de cruce*, Feige, *Mélan*, doc. 5, Acad. Salés. XX, p. 429 ; 1140, 1200, 1160, *Sallanchia, Salanchia*, etc. ; HS ; p. *Sallanche* Fen., 275 : lig. *Salanca* (1), E. Muret, 653-4 qui lui compare la Salence, affl. de dr. du Rhône, venu de la mont. de Saillon, Martigny, Valais : lig. *Salinca*, et un petit ruiss. du même nom à Vevey, Vaud : *Salantia* (v. Salanton). On peut aussi citer le Salençon, affl. de la Reyssouze, c. de Foissiat, Ain ; tous ces noms paraissant dériver d'une racine indo-européenne *sal*, idée de sauter, à laquelle on peut rattacher le nom gaulois de la truite, *salar*, Ausonius, et *Salmo(ne)*, le saumon, H.

D'autre part, comme les indigènes, malgré les changements de langues, traduisent toujours les mêmes idées par des formes équivalentes, les noms prélatins en *-ant*, *-ent*, *-ont*, correspondent aux noms de cours d'eau issus du lat. *sali-entem*, saillant, sautant, comme le Sallens, affl. de la Gère, c. d'Eysin-Pinet, XV[e] s., *Sallens* ; le Saillant, affl. de la Gresse, c. de Vif ; cp. aussi le Sailletan (sav. *saillet*, grillon, *saliet*, sauterelle), c. d'Allevard ; la Sautine, ruiss. à Dionay, DTI, à laquelle on peut comparer la Saltine et la Sautagne, Suisse ; v. p. Aebischer, Ann. fribourg., juill.-août 1930.

SARENNE (la), affl. de la Romanche, venu de la mont. des Grandes Rousses, c. du Freney, par le Bourg-d'Oisans (avec le vill. des Sarennes et une alpe, c. de Clavans) ; XI[e] s., *flumen Serene* ; XIII[e], *Serena* ; XIV[e], *aqua de Serrena* (1). DTI : précelt. *Ser-ena*, var. *Ser-enna* ; cp. la Sereine, affl. du Rhône, de Cordieux aux c. de Thil et de Miribel, arr. de Trévoux, grossi du Sérigneux ; 1380, *aqua Serene*, et un ruiss. de la c. de Domsure, arr. de Bourg, 1279, *aqua dicta Serena*. Le Serein, affluents de la Semine et du Journans, représenterait le masc. *Ser-enos*, *Ser-ennos* (v. E. Philipon, Dict. top. de l'Ain, p. IV ; il donne à la racine *ser* le sens de *couler*) ; sa finale n'aurait donc pas de rapport avec le cas roman en *anem* (Alb. Dauzat 2, 201).

---

(1) La Sallanche, l. dit de Bessans, rive dr. de l'Arc, et les Sallanches, vill. de la c. de Saint-Jean-d'Arve, groupe de petits villages sur un sol en pente rapide, ainsi que plusieurs l. dits sans cours d'eau, font penser à Ad. Gros que leur forme plus exacte, Challanche, devrait les ramener au lig. *calanca*, DES. 525, d'une racine *cal*, étudiée par P. Aebischer et Alb. Dauzat. (V. Chalune).

(1) Ce nom, qui existe aussi dans les Hautes-Alpes, les Sarennes, bois, a dû subir l'influence de *serra*, la Sarre, var. Sarre, et de *serrum*, le Serre, var. Ser, mot auquel on donne le sens de colline, mais qui s'applique à toutes sortes de noms de lieux. Dottin, 286 ne cite que le thème gaulois *sarro*, instrument qui taille, faucille, hache. Sur l'origine latine *serra*, scie, v. Alb. Dauzat 2, 209. Répert. III, 225-6, y verrait le nom verbal de **serrare*, serrer ; ital. *serra*, defilé.

SAUNE (la), graphie d'origine phonétique obscure, s'appliquant à des toponymes aussi bien qu'à des cours d'eau et qui traduit le plus souvent un peu ancien *Sonna*. La grande S., affl. du Furon, c. de Fontaine et de Sassenage, Grenoble ; XIV^e^ s., *la Sonna*, XVIII^e^, *la Sone* ; avec son affl. la petite S., XVI^e^ s., *la Saone*, DTI ; cp. la Saune sous affl. de la Garonne, Haute-Garonne. Dans la Drôme, la Saune est un quartier de la c. du Grand Serre, arr. de Valence, et un château à Lens-Lestang, id. V. Sône, Sonne.

Les formes *Saone* pourraient, d'après la règle de la chute en français du *p* intervocalique, évoquer un bas latin fém. *Savona, Sauna, Saona* (cp., 1014· *Saonensis*, dér. de Savona, Gênes, HPM I, 403), issu de l'hydronyme *Savo(ne)*, H ; v. Save.

SAVE (la) ou l'Huisellet (le petit oiseau), affl. du Rhône, venu du lac de Save, d'Arandon à Brangues, cant. de Morestel, E. M. ; X^e^ s., *aqua Saveria*, avec le suff. *aria* (cp. Savière) ; DTI : lig. et celt. *Sava*, d'une racine indo-européenne rattachée à une racine *sau*, d'où un radical ligure *sava, savo* (*a* bref ou long) ; v. H. Cp. la Save, affl. de la Garonne, descendu du plateau de Lannemezan, Haute-Garonne. La Save ou la Sau, affl. du Danube, I^er^ s., *Savus, placidior Saus*, Plinius ; cp. la Savona, fl. de Campanie, *piger Savo(nem)*, Statius, II, de sorte que l'idée de violence ne paraît pas inhérente à cette racine. V. Saune.

SAVIERE, 1°, affl. du Rhône à Chanaz, canal déversoir du lac du Bourget, X^e^, XI^e^ s., *aqua Saveria*, DES, 531, dans une plaine marécageuse, sujette aux inondations : celt. *Savaria*, dér. de *Sava* avec le suff. *arios, aria*, H ; cp. la Muhr, affl. de la Drave par Gratz, Autriche, I^er^ s., *Savarias*, Ptolém., avec Savaria, colonie romaine de l'empereur Claudius, H.

Mais peut-être ne doit-on pas exclure ici une origine due, par le suff. lat. *aria*, à une racine latine *sap* (*a* bref), idée de saveur, d'un liquide qui a de l'odeur, d'où lat. *sapa*, suc, humeur, ML 7585, d'où p. sav. *sava*, sève, et aussi, parfois, purin, et des hydronymes, comme la Savasse, 950, *aqua Savacia*, Drôme, Reg. dauphin. 1239, de **sapacea*, avec le suff. péjoratif *acea* (cp., à l'o., l'Herbasse, X^e^ s., *Herbacia*) ; la Savoureuse, affl., parfois mal odorant, du Doubs, Belfort, de **saporosa*, et la Savaille, affl. du Moignans, Ain.

Quoiqu'il en soit, peut être pourrait-on faire état ici d'une *silva Savorgia* de 1042, HPM I, 549, près Voglans, cant. de Chambéry, de *Sav-on-* ou de *Sap-on-ica* (*i* bref). Le nom ligure du lac du Bourget, comme celui d'Annecy, nous est inconnu, mais il se pourrait qu'il se rattachât à l'une ou à l'autre de ces racines.

2° la Savière, Mésigny, cant. d'Annecy nord, et Chilly, cant. de Frangy, l. dits avec un nant venu de la mont. de Bornachon, 760 m., affl. des Usses, Répert. III 221, 3°, Crêt de la Savière, Fillinges, cant. de Reignier, cad. de 1730, n° 3062, à un coude du Foron, qui est un affl. de la Menoge, HS. Savière peut être aussi la propriété d'un Savier, Savy, du ndh. médiéval Savarius.

SEGERE (la), affl. du Grand ruisseeau, c. de Méaudre, cant. de Villard-de-Lans DTI, sans formes anciennes : s'agit-il ici d'un dé-

rivé en *i* (bref) *c-aria* ou d'un précell. **Sequara, Sequera* (pénultième accentuée ; cp. Isère), étant donné qu'en anc. dauphin. *qu* + *e* = *g*, Devaux 1, 146 ?

SEPIN (le), affl. du Furand, c. de Chatte, cant. de Saint-Marcellin : ce nom ne parait pas celtique, pouvant être un dérivé en *in* du gréco-latin *sepia* (1), seiche, sèche, en parler dauphinois des XIV^e^-XVI^e^ s., *ceype, seipi,* Devaux 1,183, si l'eau doit une coloration noirâtre à un lit de roches schisteuses ; et bien qu'Holder ait enregistré *Sipia,* la Seiche, affl. de la Vilaine, sud de Rennes, Ile-et-Vilaine. Cp. la Sépie, affl. de la Gervanne, du Cheylard à Eygluy et qui a donné son nom à la vallée et au chef-lieu ; XIV^e^-XV^e^ s., *Sibia, de Sibiis, Sippie, Sybia,* Drôme. et la Cépie, affl. de la Truyère, XVI^e^ s., *l'Epye,* Cantal.

SEVENNE (la), affl. du Levaux sous Villette Serpaize, Vienne ; E.-M., la Seveines ; 880, *in valle Sivenica,* Reg. dauph., 831, avec suff. territorial *ica* (*i* bref) ; XIV^e^ s., *Cevena, Sevena, Seveyne* ; XVI^e^, *-ane, -one, Seavena,* DTI ; **Sivena,* d'une racine celt. *Siv* ; v. H. Sur le suff. f. ligure *ena,* var. *enna,* v. E. Philipon, Ain, p. IV., et sur *e* long, les formes dauph. d'*avena,* Devaux 1, 30, 38, et index III ; cp., 1018, *in Sevenisca,* Novare, Italie, HPM I, 427.

SEYMAZ (la), affl. de l'Arve à Sierne, Genève, venu de la c. de Veigy-Foncenex, HS, où elle sert de limite franco-suisse : gaulois *Segisama,* la très forte, le suff. *sama* ayant le sens d'un superlatif (*a* bref) et le radical relevant d'une racine *sego,* force, H. Dottin, 285 ; E. Muret, Romania LI, 445, 1924 ; Alb. Dauzat 3, 147. Cp. le Seymard, affl. de l'Ain, du mont Luisandre à près du confl. de l'Albarine.

SIERROZ (le), affl. du lac du Bourget par Grésy-sur-Aix ; 1323. *aqua de Syerro ;* 1356, *de Sirro ;* p. Cherro, DES. 541 ; *Sierro,* Fen., 276 : celt. **setros,* audacieux, hardi, H, si *e* est bref ; cp. *Petrus, petra,* p. *Pierro, Piro ; pierra, perra, pirra, pira* ; v. Répert. III, 116, 117. Sierre (*516), *Sidrium,* ville du Vallais, Suisse, serait un gentilice Sitrius, influencé par fr. Pierre, d'après Jaccard, 436. et E. Muret, *Compte-rendu,* Archiv. suisses des traditions populaires, XI, 1907. Dans Ad. Gros, la forme *Ciers* de 1313 conviendrait au Fier. Cp., du même ordre, le Cire, anc. quartier de Vienne, IX^e^ et X^e^ s. *Cedrio sublerior ;* XV^e^ s., *plateau du Ciroz,* ou le Cirque, DTI.

SIZON (le), affl. de l'Auzon par les c. de Pommiers et de Saint-Barthélémy-de-Beaurepaire ; XV^e^ s., *rippar. del S.,* avec vill. de ce nom, DTI : dér. en *one* de la même racine celt. que Suzon (v. ce nom).

SOLAISE, mont. et chalet sur la c. de la Val d'Isère, avec la Tête de S., E. M., dominant à l'est le torrent de Calabourdane, Tignes. DES, 536, 152. 2°, Solaize, cant. de Saint-Symphorien-d'Ozon, sur un plateau de 230 m. d'altitude, presqu'au confluent de la Luine et du Rhône. E. M., et dans un site propice à un oppidum ou à un

(1) Les Romains en utilisaient la liqueur comme encre.

vicus allobroge ou même ligure ; 946, *Celosia* (*e* long), Ch. de Cluny I, 646 ; *Ceelosa ;* 1030, *Celusia*, Cart. *de Savigny*, 15; DTI; XIII[e] s., *Celoisi* ; XIV[e], *Celaysi* ; francisé *Soleise* ; *p. Selouizi*, Devaux 1, 176, note ; 2, p. 18, lequel n'explique pas le changement de la syllabe initiale (1), 3°, la Souloise, affl. du Drac, venu du pic de Bure, 2715 m., par Saint-Etienne-en-Devoluy. XIV[e] s., *Solazia, Selosia*, Hautes-Alpes, et par Ambel, XIII[e], *Chaloisa* ; XIV[e] *Celosie aqua, Soloysia, Solegsia*, DTI : racine ligure et celt. *cel-*, idée de hauteur, H.

SONE (la). c. du cant. de Saint-Marcellin, chef-lieu situé au bord de l'Isère, E. D., XI[e] s., *Losonna ;* XII[e] *Lausonna, Lousonna, Sona, Sonna, Soanna ;* XVII[e], la Saulne, *Saone, Sona, Saune*, l'aphérèse de la syllabe initiale paraissant due à une confusion causée par l'article masculin *lo*, Devaux 1, 220 : ligure et celtique *Lousonna* ; cp. Vidy, auquel a succédé Lausanne, Vaud, Suisse, au-dessus du Léman ; *lacum Losonne, lacu Lausonio*, Itin. ; VII[e] s., (*vicus*) *Lousonna*, H. C'est un hydronyme par son suffixe *onna* qui pouvait simplement s'appliquer à une localité sise au bord d'une eau. De même, Lozanne, Rhône, au bord de l'Azergues, *Aselga*, H., E. M. ; 1008, *Losanna*, Bernard. Cart. d'Ainay, n° 74 (après le Cart. de Savigny).

SONNE (la), affl. du Dolon, de la c. de Montsévéroux à Salaise et Sablons, en face de Serrières, Ardèche ; 920, *Sonna aqua*, Ch. de Cluny I, 225 ; 2°, ruisseaux de Reventin-Vaugris et de Rovon, DTI (v. Saune). 3°, ruiss. à Lornay, sud des Coüers ; 4° la Saune, Thônes, avec doute ; Répert. III, 219, 235 : celt. *Sumina* (voy. brèves), nom de la Somme, affl. de la Manche. cité au VI[e] s., v. H, et origine, peut-être aussi ligure, de nos Sonne, d'après P. Aebischer, *Noms de quelques cours d'eau* (Ann. fribourgeoises, 1922), s'appuyant sur l'équation *femina* = femme, au nord, et = *fenna*, au sud de la France (cp. p. dauph. et sav. *fena*, Devaux 1, 215, et Fen.) ; telles la Sonne, affl. de la Sarine, 1317, *Sonna*, et la Sonne, sous-affl. de la Creuse, Indre, en regard de la Somme, 662, *Somma*, et de sa congénère de l'Aisne, H (1).

Dér., le Sonnant, vill. et ruiss. affl. de l'Isère, c. de Saint-Martin-d'Uriage, XIII[e] s., *aqua de Sonnant ;* XIV[e], *de Sonando, Sonans*, DTI, d'une finale en *anem* prob. influencée par le part. prés. de *sonner* ; cp. la Fontaine-de-Sonnans, affl. de l'Anconnans, Izernore, Ain, dans lequel E. Philipon voit, au cas sujet, un lig. *Soninœus*, p. VI. Il faudrait des formes anciennes pour le Son avec la Sonnette, affl. de la Charente, et pour la Sonnante, affl. de l'Allier, près Moulins.

(*A suivre*) Ch. MARTEAUX.

---

(1) Peut être est il dû à l'influence du lat. *sol*, soleil, afr. *soudeil*, par le patois ; cp. sav. *soloué, seloué*, DS, et le l. dit Solaison, c. de Brison, HS, de **solatio(nem)*. Rev. sav. 1911, 19. Sur la notation de *e* long, cp. Eloise, c. de Frangy, HS, 1110, *Eheiusia*, Reg. genevois, p. 69.

(1) P. Aebischer suppose que le nom de la c. de Sonnaz, Sav., viendrait de l'ancien nom du ruiss. du Tillet, 1844, *molend. de Tileto*, mais ce mot est un l. dit et Sonnaz, 1100, *de Solnaco* = *Solonaco*, est une villa fondée par Solo (n) ; v. H, DES 544, 559.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

F. Cochat. — **Des coutumes sur le mariage dans les vallées de Thônes.** — In-8°, 12 pages. Impr. Hérisson frères, Annecy, 1942.

Bien inspiré a été M. F. Cochat de consigner dans cette petite brochure le récit des multiples et pittoresques coutumes précédant, accompagnant et suivant le mariage dans le pays si traditionnel et caractéristique de Thônes, dans « la Vallée » comme disent ses sympathiques habitants. Il faut lire cette étude, très consciencieuse, pour saisir tout le charme, toute la saveur de ces us et coutumes, très familiers à l'auteur qui, avec nous, en déplore la disparition progressive et presque totale, mais espère que les tendances nouvelles les feront renaître.

DANS LES PERIODIQUES ET MEMOIRES

Revue de Savoie. Noël 1942 :

Comte F. de Loche : *Les portraits de saint François de Sales*, notamment celui dit « de Grésy » conservé au château de Loche (Savoie).

H. de Saint-Léger : *Les grives qui passent en Savoie*, continuant la série des articles très instructifs que MM. E. Gromier et E. Gaillard consacrent depuis les premiers numéros de la Revue à l'ornithologie savoyarde.

Bulletin de la Murithienne, Société valaisanne des sciences naturelles, fasc. LVIII, 40-41 : *Légendes et erreurs se rapportant aux animaux*, par I. Mariétan ; intéresse aussi la Savoie.

Mémoires de l'Académie Delphinale, tome 42 (6e série, 11 et 12) : G. B. Morel : *Quelques aperçus sur les mœurs gallo-romaines dans la cité de Vienne* ; se rapporte à la région des Alpes.

Mémoires de l'Académie du Faucigny, tome III :

Robert Avezou : *Le Roi Charles-Félix et la colonne commémorative de Bonneville.*

Robert Avezou : *La Savoie sous le premier Empire.* A Chambéry, en 1805, Napoléon donnait en exemple l'activité industrielle d'Annecy.

Jean Gay : *Saint François de Sâles et les Abeilles.*

Lucien Guy : *Bonneville au temps des Diligences.*

Paul Guichonnet : *La vie à Bonneville vers 1800.*

Casimir Pernat : *Les cuirasses de bronze de Fillinges.*

Louis Pfister : *Nicolas Girod, créateur de l'industrie cotonnière en Louisiane et héros de l'indépendance américaine.*

Joseph Pignard : *Les timbres de Sardaigne avec oblitération du Duché de Savoie et du Comté de Nice (1851-60).*

Mémoires et Documents de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève (tome XXXVII). — Paul-F. Geisendorf : *Les Annalistes genevois du début du dix-septième siècle, Davion, Piaget, Perrin. Etudes et textes*, 720 pages ; très intéressant pour l'histoire de Genève aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles et ses rapports avec la Savoie.

L. P.

Il est rappelé aux auteurs que la Revue Savoisienne annonce tout ouvrage relatif à la Savoie dont un exemplaire aura été envoyé à l'Académie Florimontane. Et elle donne, autant que possible, un compte-rendu bibliographique de ceux dont elle reçoit deux exemplaires.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1942

N. B. — *Sont imprimées en petits caractères les communications qui ne sont insérées que dans les procès-verbaux de séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des Membres VI
Liste des Sociétés qui échangent leurs publications XI
Séances ..... 1 à 15 et 117 à 126

Nécrologie :

E. Roze, 1 ; E. Pariset, 1 ; F. Grivaz, 5 ; M. Engel, 10 ; G. Beauverd, 11 ; R. Godefroy, 14.

Election du président : M. F.-M. Ritz 4
Nomination du secrétaire perpétuel : M. L. Pfister.. 4
Nomination d'un membre bienfaiteur : M. L. Laydernier 2
Membres stagiaires (création de) 2
Citation de M. le Général Cartier 125
Concours Andrevetan 1941. Rapport de M. G. Martin 16
Concours de poésie L. Laydernier, 1942. Rapport de M. C. Gardet 128
Télégramme au Maréchal Pétain 124
Centenaire de la fondation du Musée 125
Vœu relatif au monument à Jeanne d'Arc 120

ARCHÉOLOGIE

Charles Marteaux : Découverte de sépultures burgondes à Saint-Pierre-de-Rumilly 11

ARTS INDUSTRIELS

Charles Devant : L'Horlogerie et le Décolletage en Haute-Savoie 190

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Jean d'Orlyé : Chiquenaudes (L. Vigroux) 114
Louis Pfister : Monographie de la Clusaz (F. Cochat) 114
Louis Pfister : La Jeunesse de Saint François de Sales (A. Dufournet) 115
L. P. : Coutumes des fiançailles et mariages dans les Vallées de Thônes (F. Cochat) 235
L. P. : Journaux, périodiques et mémoires .... 116 et 235
François-M. Ritz : L'occupation humaine dans les grands massifs savoyards internes 122
François-M. Ritz : Description d'Annessy et de quelques autres lieux au XVII^e^ siècle (P. Dupare et C. Gardet) .. 118
François-M. Ritz : La Division de Savoie pendant la guerre 1939-40 123
François-M. Ritz : Les Allemands en Dauphiné et dans la Savoie (de Buffières) 123
François-M. Ritz : Noëls et Chansons de Nicolas Martin (Cl. Gardet) 123

BIOGRAPHIE

Général Bordeaux : Le capitaine Baud 117
Général Cartier : Le Maréchal Franchey d'Esperey 119
Chanoine Coutin : Jean Ogier 121
Mlle Long des Clavières : Angélika Kaufmann 122
Jean d'Orlyé : Cinquantenaire du Cardinal Mermillod 8
Louis Pfister : Le 6^e^ centenaire du Cardinal de Brogny 188
Paul Tapponnier : Le centenaire de François Coppée 6
Paul Tapponnier : Le centenaire de la mort de Stendhal .. 10

CHRONIQUE SAVOISIENNE

Louis Pfister : Un nouvel évêque savoyard, Mgr Baud 113
» : Le centenaire de Mgr Rey 113
» : Notre patois à l'honneur 113

FOLKLORE

François Cochat : Coutumes des fiançailles et mariages dans les vallées de Thônes 9
Henri Onde : Un type d'émigrant savoyard : le petit ramoneur 6

GÉOGRAPHIE

Henri Onde : Bibliographie géographique savoisienne 215

HISTOIRE

Général Cartier : Rôle de la France dans l'avènement de Charles Albert 125
Henri Carle : Le Jeu de Paume, le « Trippoz » du château d'Annecy 7
Pierre Duparc : La Tour d'Emion, le Jeu de Paume du château d'Annecy 5
Pierre Duparc : Notes complémentaires sur le château d'Annecy 100
Louis Dépollier : La Quinzaine Impériale, le capitaine Baud ..... 15 et 117
Clément Gardet : Note descriptive sur le bréviaire du diocèse de Genève imprimé à Annecy en 1556 27
Paul Tapponnier : L'invasion espagnole en 1742 59
Paul Tapponnier : La campagne de Montesquiou en Savoie 122
Prosper Vallin : La campagne de Madagascar 119

MUSIQUE

Clément Gardet : Essai sur les Noëls et Chansons de Nicolas Martin 161

PHILOLOGIE

Charles Marteaux : Hydronymes prélatins (suite) 84 et 226

POÉSIE

Clément Gardet : Hommage des Savoyards au Maréchal Pétain 35

SCIENCES PHYSIQUES

Franck Bourdier : La radiesthésie est-elle une réalité ? .. 12
Réponse du colonel Ridoux et du président 12
Colonel Ridoux : La Radiesthésie, ses recherches 9

DIVERS

Théobald Falletti : Historique de l'Eclairage de la Ville d'Annecy 36
Théobald Falletti : Les travaux d'adduction d'eau à Annecy 137
Louis Pfister : Inauguration d'une plaque commémorative à Annecy-le-Vieux en souvenir du capitaine J. Baud 208

ILLUSTRATIONS

Château d'Annecy en 1539 108

84e Année 1943 1er et 2e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I)

ACADÉMIE FLORIMONTANE

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ACADÉMIE FLORIMONTANE .. *Liste des Membres de l'Académie.*

Assemblée générale du 21 janvier 1943. — Séances des 3 février, 17 février, 3 mars, 17 mars, 7 avril, 5 mai et 2 juin 1943.

G. MARTIN ..... *Concours de Poésie en 1942.*

L. FORESTIER ..... *Les ruines du Château de Bonne-sur-Menoge.*

P. DUPARC ..... *Naissance et Jeunesse d'Eustache Chapays.*

Un Anniversaire : 443-1943.

P. TAPPONNIER ..... *Dans les Alpes en 1793.*

Notes d'histoire :

P. TAPPONNIER ..... I. — *Episode Révolutionnaire.*

L. FORESTIER ..... II. — *Fondation de l'Abbaye de Mélan.*

J. LACOMBE ..... III. — *Abbaye de Bonlieu.*

Ch. MARTEAUX ..... *Hydronymes Prélatins* (suite et fin).

P. DUPARC,
Fr. BOURDIER,
L. PFISTER ..... *Bibliographie savoisienne.*

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1943

CASSS 300 Sav.1

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 6 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 50 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1944. — *Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie (Syndicat d'Initiative, Annecy Haute-Savoie).

La Revue Savoisienne

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

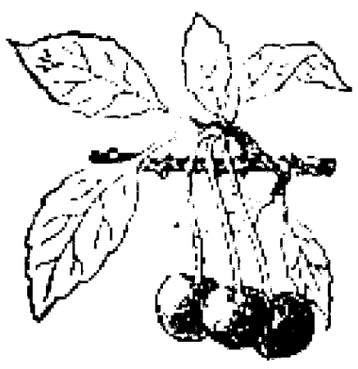
de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1943

Quatre-vingt quatrième année



ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

—

1943

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie

Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LEON MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

D[r] C. ANDREVETAN (1802-1879).
D[r] F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
D[r] THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET (+ 1941).
Léon LAYDERNIER.

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la guerre 1914-1918

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51[e] bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109[e] régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1[er] décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416[e] régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170[e] d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

(A l'Assemblée générale du 21 janvier 1943)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✾ I., professeur agrégé honoraire.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✻, ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ✾ A., ✾, licencié ès-sciences ; Georges MARTIN, ✻, ✾ I., professeur agrégé honoraire.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie.

Secrétaire-adjoint et bibliothécaire: M. Henri ONDE, ✾ A., ⚜, docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Archiviste: M. Joseph SERAND, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Membres du Comité : MM. ANDRÉ ✻, le général CARTIER G. O. ✻, le chanoine F.-J. COUTIN, L. MORET ✻, E. RIBATTO, F. SERAND.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. Louis PFISTER.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique: MM. AVEZOU, chanoine COUTIN, L. PFISTER, J. SERAND.

Section scientifique : MM. Léon MORET, H. ONDE.

Section philologique et littéraire : Mlle J. MUGNIER, MM. G. MARTIN, C. GARDET, J. d'ORLYÉ.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. J. SERAND.

Econome du domaine : M. F. SERAND.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1934 Arminjon Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1939 Blanchard Raoul, professeur à l'Université de Grenoble.
1940 Bois de la Villerabel (S. E. Mgr du), ✠, archevêque d'Aix-en-Provence.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général), C. ❋, ⚜, C. ✠, à Thonon.
1913 Bordeaux Henry, C. ❋, ⚜, C. ✠, de l'Académie Française.
1941 Burquier (S. E. Mgr), Abbé de Saint-Maurice d'Agaune, Evêque de Bethléem, à Saint-Maurice-en-Valais († mars 1943).
1895 Carnot François, ❋, ⚜, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1937 Chapuisat Edouard, ancien président du Grand Conseil et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
1920 Charléty Sébastien, C. ❋, ❦ I., recteur honoraire de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1928 Dardel Marius, ❋, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 Duchêne Joseph (le général), C. ❋, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre, président du Conseil départemental, maire de Blois.
1924 Gros Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.
1906 Guinier Philibert, O. ❋, ❦ I., directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie d'Agriculture, à Paris.
1923 Margot, G. O. ❋, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1929 Pittard, professeur à l'Université de Genève.
1888 Revon Michel, O. ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 Vaillat Léandre, ❋, rédacteur au « Temps ».
1911 Van Gennep, ❋, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 André Léon, ❋, ❦ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1939 Aubry Paul-V., publiciste, à Costebelle (Var).
1927 Avezou Robert, ❦ A., archiviste départemental, à Grenoble.
1934 Biennier Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1924 Blanchard Camille, architecte départemental, à Annecy.
1912 Bouchet Claudius, ⚜, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1932 Buttin Louis, licencié en droit, à Rumilly.
1930 Callies Alexis, O. ❋, ⚜, lieutenant-colonel, ancien député de la Haute-Savoie, à Annecy.
1934 Callies Pierre, O. ❋, ⚜, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier, président de la Chambre de Commerce de la Haute-Savoie.
1903 Carle-Baud Henri, ❋, O. ✠, ancien officier d'Infanterie, à Chambéry.
1935 Cartier Georges, G. O. ❋, général de division en retraite, à Annecy.
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1933 Clair Paul, O. ❋, ⚜, ❦ A., commandant en retraite, à Annecy.
1928 Coutin F.-J. (le chanoine), archiprêtre de Notre-Dame, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1934 Cuvet Honoré, ❋, capitaine en retraite, à Annecy.
1931 Davignon Henry, Contributions Indirectes, à Dôle.

1906 Dépollier Louis, ✻, ✾ I., imprimeur, à Annecy.
1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1936 Devant Charles, ✻, ⚔, ✪, directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1930 Falletti Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1901 Ferrero Marius, O. ✻, ✾, président honoraire de la Chambre de Commerce, industriel, à Annecy.
1911 Fournier Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.
1930 Fromaget Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1924 Gaillard Luc, ✾ I., professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1883 Galliard Louis, ✾ A., docteur en médecine, à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire, à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1937 Gojon Joseph, inspecteur principal en retraite des Contributions directes, à Annecy.
1925 Graber Eugène, ✻, ⚔, conservateur des Eaux et Forêts, à Lyon.
1906 Hérisson Jean, ✻, ✾ I., imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1920 Laeuffer Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.
1901 Laydernier Léon, ✻, ✾ I., ✪, banquier, à Annecy.
1928 Laydernier René, ⚔, banquier, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, ✻, ⚔, ✾ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, ancien archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles, ✾ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1919 Martin Georges, ✻, ✾ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy (+ 4 mai 1943).
1925 Monnet Henri, O. ✻, chef d'escadron en retraite, à Annecy.
1916 Moret Léon, ✻, ⚔, prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), ✾ I., à Annecy.
1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1932 Onde Henri, ✻, ⚔, docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée d'Annecy.
1906 Orlyé Jean (d'), ✻, ⚔, ✾ A., ✪, licencié ès-sciences, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), ✾ A., supérieur honoraire du Collège de Thônes.
1897 Raillon Fleury, ✻, ✾ I., architecte, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1901 Richard Jean, ✻, ancien géomètre en chef du Cadastre, à Annecy (+ mars 1943).
1922 Ritz François-Maurice, ✻, ⚔, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1908 Serand François, chef de bureau honoraire de la Préfecture, à Annecy (+ 12 mai 1943).
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ✻, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1912 Tissot-Dupont André, industriel, à Annecy.
1934 Vuachet Charles, ✾ A., professeur à l'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1914 Aix-Sommariva (marquis d'), à Milan.
1924 Angelloz, ✠, ✠ I., maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Caen.
1936 Aussedat Jean, docteur en médecine, à Thônes.
1930 Baud John, ✠ I., ✠, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1933 Baudin Louis, juge suppléant, à Annecy.
1936 Benoist Albert, journaliste, à Annecy.
1910 Blanc Henri, ✠, ✠, commandant, professeur à l'Ecole supérieure de guerre, à Paris.
1934 Boimond Jean, ✠ président de la Délégation spéciale de Saint-Julien-en-Genevois.
1942 Bourdier Frank, licencié ès-sciences, conservateur du musée d'Annecy.
1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 Brunet Louis, notaire, à Annecy.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 Burnier Gilbert, ✠, agent général d'assurances, à Annecy.
1926 Cattin Charles, ✠, docteur-médecin, à Annecy.
1931 Cauchie Maurice, ✠, à Paris.
1942 Cesbron Auguste (S. E. Mgr), évêque d'Annecy.
1937 Charmeil Alexis, G. O. ✠, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1922 Chevrier Pierre, industriel, ✠, ✠, à Annecy.
1937 Cochat François, ✠ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes en retraite, à Thônes.
1934 Collet G., O. ✠, ✠, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (comte) Olivier, ✠, ✠, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel, ✠ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 Crolard Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis, ✠, agent général d'assurances, à Annecy.
1940 Despierre Gabriel, ✠, ✠, ingénieur, à Annecy.
1919 Doyen, C. ✠, ✠, général de division en retraite, à Annecy.
1911 Dufournet Antoine (l'abbé), ✠ I., ✠, à Paris.
1913 Dusaugey Ernest, O. ✠, ingénieur civil, à Grenoble.
1937 Duparc Pierre, docteur en droit, archiviste départemental, à Annecy.
1940 Falletti Théobald, ✠, ingénieur, à Annecy.
1920 Favre d'Anne Pierre, ✠, ✠, géomètre, à Manigod.
1938 Favre Marius, expert-comptable, à Annecy.
1906 Favre-Lorraine Jean-Marie, ✠, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.
1941 Folliet (le colonel), O. ✠, ✠, à Paris.
1932 Fournier Henri, ✠, ✠, docteur en pharmacie, à Annecy.
1936 Gallet Léon, professeur agrégé de droit à la Faculté de Grenoble.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1920 Girod Paul, ✠, ✠ I., industriel, à Montmin (La Forclaz).
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1935 Gruffaz Jean-Auguste, ✠ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1922 Guy Lucien, ✠, à Thonon-les-Bains.
1937 Lacroix Maurice, ✠ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.
1928 Lamarque, directeur du Comptoir National d'Escompte, à Toulon.
1942 Long des Clavières (Mlle), privat-docent de l'Université de Genève.

1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Annecy.
1933 Maret (Mlle) Anna, ✾ A., artiste-peintre, à Annecy.
1916 Marquet Fernand, ✿, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1925 Menthon (comte Henri de), ✵, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1941 Milliot Gaston, censeur du Lycée Berthollet, à Annecy.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✵, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), à Chalonnes-sur-Loire.
1936 Périès Paul, ✵, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 Perret Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, à Bonneville.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau, à Toulon.
1933 Pollier Joseph, ✾ I., ✠, professeur à l'Ecole supér., à Annecy.
1936 Rannaz Alix, O. ✿, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1928 Richard Joseph, dentiste, à Annecy.
1942 Ridoux, O. ✵, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Annecy.
1938 Ritz Emmanuel, ✾ I., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1925 Roullet André, O. ✵, colonel en retraite, à Annecy.
1916 Roussy de Sales (le comte de), ✵, ✠, ancien conseiller général, à Thorens.
1926 Souchier Jean, ✾ I., professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Grenoble.
1933 Tissot Bernard, professeur au Collège, à Vienne (Isère).
1938 Trombert (Mlle) Mathilde, professeur au Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1941 Vallin Prosper, O. ✵, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1919 Vinit A., docteur en médecine, ✵, à Thônes.
1932 Volland Louis, ✠, notaire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1939 Baud Henri, à Saint-Gervais-les-Bains.
1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1933 Besson Maurice, O. ✵., sous-directeur au Ministère des Colonies, à Paris.
1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1938 Brulez Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Villemomble.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), à Seyssel (Ain).
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1941 Deschamps François, avocat, à Annecy.
1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1926 Despine Paul, propriétaire, à Hauteville.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.

1930 Forestier, ✾ I., O. ✠, directeur d'Ecole supérieure en retraite, à Taninges.
1937 Fournier Lucien, ✻, ⚓, ✾ I., inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy.
1932 Garin Joseph (chanoine), curé de St-Bernard-la-Chapelle, à Paris.
1941 Lacombe Charles, avocat, à Annecy.
1940 Laurent Jules, ✻, ⚓, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.
1933 Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1926 Lortsch (Baron Adolphe de), à Varsovie (Pologne).
1942 Mugnier René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1939 Paris Pétrus, ✻ directeur des Galeries Orléanaises, Orléans.
1940 Pautry Joseph, Attaché au Secrétariat du Bureau de l'Habitant, à Genève.
1939 Payot Paul, à Chamonix.
1932 Pernat Casimir, ✻, ancien notaire, à Cluses.
1942 Reverdin Olivier, à Genève.
1935 Romieu, O. ✻, ⚓, docteur médecin général de réserve, à Cusy.

MEMBRES STAGIAIRES

1942 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1943 Abry (Mlle) Augusta, professeur, à Rumilly.
1943 Aussedat Henri, industriel, à Paris.
1943 Eyhéralde (Mme) Solange, à Annecy.
1943 Guiton Paul, professeur honoraire agrégé de l'Université, à Annecy.
1943 Moret Jacques, clerc de notaire, à Annecy.
1943 Reguebraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1943 Vigand Louis, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bonneville. Académie du Faucigny.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
Lyon. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.

MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Regia Deputazione di Sioria Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazone fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert:
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SAINT-MAURICE. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
— Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIETES SAVANTES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ECHANGE PAR L'ACADEMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDEPENDANTES DONT L'ECHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURE (1)

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
— *La Grande Revue.*
— *Le Mercure de France.*
— *Polybiblion.*
— *Pro Alesia* (revue des fouilles d'Alise).
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

(1) Les revues indépendantes sont désignées par l'italique.

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 21 janvier 1943 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président fait adopter le procès-verbal de l'assemblée générale de 1942, lu par le secrétaire perpétuel qu'il remercie de son activité.

Il félicite notre confrère M. Pierre Callies, nommé président de la Chambre de Commerce de la Haute-Savoie. Un florimontan succède à la tête de cette importante assemblée à un autre florimontan écarté par l'âge et auquel il rend hommage.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections ci-après :

MM. le général Cartier, Léon Moret, d'Orlyé et Hubert Pfister, membres sortants du comité, sont réélus ;

M. Marius Favre, membre correspondant, est nommé membre associé en remplacement de M. Lachat, ex-conservateur du musée, démissionnaire ;

M. René Murgier, membre stagiaire, est nommé membre correspondant à la place de M. Favre ;

Mlle Augusta Abry, professeur à Rumilly ; M. Henri Aussedat, de Paris ; Mme Solange Eyhéralde ; MM. Paul Guiton, professeur agrégé de l'Université ; Jacques Moret, clerc de notaire ; Gustave Reguerraz, ingénieur chimiste, et Louis Vigand, inspecteur d'Académie honoraire, d'Annecy, sont nommés membres stagiaires.

Le trésorier, M. Hubert Pfister, donne connaissance du compte-rendu financier de l'année écoulée ainsi que du

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, Blanchard, J. Bouchet, Buttin, P. Callies, Charvin, Clair, Cuvet, J. Fournier, Gardet, Gojon, Martin, Monnet, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, F.-M. Ritz, J. Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.
Excusés : MM. le général Cartier, Devant, Graber, Hérisson et F. Serand.

projet de budget pour 1943. Tous deux sont approuvés et le Président, après avoir remercié le trésorier de son dévouement, souhaite qu'il soit possible de continuer à faire paraître la « Revue Savoisienne » sans déficit, grâce à l'augmentation de la cotisation portée de 30 à 50 fr. par le comité, augmentation que l'assemblée ratifie.

Situation financière de 1942

Recettes

Excédent des recettes de 1941	220	45
Cotisations des membres	4.230	»
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	90	»
Subventions et participations diverses	1.965	»
Subvention du Musée Léon Marès	3.000	»
Intérêts de la Fondation Andrevetan pour le concours re poésie	600	»
Intérêts de la Fondation Laydernier pour le concours de poésie sur la Savoie	600	»
Intérêts des rentes et fonds placés	235	50
Vente d'ouvrages	986	15
	11.921	10

Dépenses

Impression de la *Revue Savoisienne*	8.327	45
Assurances	156	20
Frais de bibliothèque, éclairage, chauffage	870	80
Frais de correspondance, recouvrements	744	45
Prix du concours de poésie, fondation Andrevetan	600	»
Prix du concours de poésie, fondation Laydernier	200	»
Excédent des recettes	1.022	20
	11.921	10

Projet de Budget pour 1943

Recettes

Excédent des recettes de 1942	1.022	20
Cotisations des membres	7.500	»
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	200	»
Subventions diverses	500	»
Subvention du Musée Léon Marès	3.000	»
Intérêts de la fondation Andrevetan pour les concours de poésie et beaux-arts	3.000	»
Intérêts de la fondation Laydernier	600	»
Intérêts des rentes et fonds placés	250	»
Vente d'ouvrages	900	»
Total	14.572	20

Dépenses

Impression de la *Revue Savoisienne*	10.000	»
Assurances	160	»
Frais divers de bibliothèque	1.050	»
Frais de correspondance, recouvrements	800	»
Prix des concours de poésie et beaux-arts	600	»
Prix du concours de poésie, fondation Laydernier	1.000	»
Excédent des recettes	962	20
Total égal	14.572	20

M. Joseph Serand présente son rapport annuel sur la gestion du domaine de Montrottier et le projet de budget pour le présent exercice. L'un et l'autre sont approuvés, et M. Ritz remerciant le rapporteur de ses exposés, lui renouvelle notre affectueuse gratitude, unissant dans cet acte de reconnaissance son frère M. François Serand auquel il envoie les meilleurs vœux pour l'amélioration de sa santé.

Le Président adresse aussi des félicitations à M. et Mme Jacquet, régisseurs de Montrottier, pour le soin méticuleux avec lequel ils entretiennent le musée et ses dépendances. MM. C. Gayet et Léon Laydernier, vérificateurs aux comptes, sont réélus et remerciés.

M. Georges Martin donne un abrégé de son rapport sur le concours de poésie de la fondation Andrevetan qu'il nous lira à la séance de février. Ratifiant les conclusions du jury, l'assemblée décerne une mention à Mlle Madeleine Klein, de Mulhouse, étudiante à la Faculté des Sciences de Strasbourg, à Clermont-Ferrand, et à Mlle Marie-Louise Thierrée, en littérature « Claude Maryse », de Marseille, avec attribution à chacune de 100 fr.

Au concours des Beaux-Arts de la même fondation, consacré à la sculpture, et sur le rapport de M. Martin, l'assemblée décerne le prix de 400 fr. à M. Emile Rosset, sacristain de la Cathédrale d'Annecy.

En 1943, une somme de 200 fr. sera affectée au 70e concours de poésie, et 400 fr. au 24e concours de prose (histoire ou monographie concernant la Savoie).

En terminant, le Président remercie ceux de ses confrères qui ont participé activement à la vie de la société par d'intéressantes conférences, et exprime sa gratitude aux bibliothécaires, MM. Onde et Jacques Fournier pour le travail de classement de la bibliothèque qui est maintenant achevé.

Séance du 3 février 1943 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président offre des souhaits de bienvenue aux nouveaux membres qui assistent pour la première fois à une séance : MM. Guiton, Jacques Moret, Reguerraz et Vigand, auxquels il demande une collaboration aussi active que possible.

Excusant M. d'Orlyé, vice-président, qui a été victime récemment d'un accident, le Président lui renouvelle les vœux de rapide rétablissement.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, J. Bouchet, Bourdier, P. Callies, général Cartier, Charvin, Clair, Coutin, Cuvet, Dépollier, Devant, Duparc, Favre, J. Fournier, T. Falletti, Gaillard, Gardet, Gayet, Guiton, Hérisson, Lacroix, Ch. Lacombe, J. Lacombe, Lortet, Martin, Millaud, Monnet, J. Moret, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Regairraz, Rannaz, Revil, Ribatto, Ridoux, F.-M. Ritz, Vallin, Vigand et Vuachet.

Excusés : Mlle Abry, MM. L. Buttin, d'Orlyé, F. et J. Serand et Tapponnier.

M. Ritz félicite notre confrère, M. Théobald Falletti, appellé à la vice-présidence de la commission des Hospices. Notre compagnie voit avec plaisir, comme à la présidence de la Chambre de Commerce, un florimontan succéder dans cette charge à un autre florimontan.

M. Pierre Dupare fait une causerie sur les écoles d'Annecy avant le collège Chappuisien, causerie qu'il a bien voulu résumer ainsi :

Avant le Collège Chappuisien, avant 1556, Annecy possédait des écoles ; leur existence est signalée pour la première fois au début du XIV^e^ siècle. Le bâtiment, qui appartenait à la ville, était situé dans le quartier du Sépulcre, au moins au XV^e^ siècle, et il semble encore indiqué sur la gravure de Chastillon.

Le maître ou recteur, unique au début, fut bientôt secondé par des pédagogues ou bacheliers : c'étaient presque toujours des clercs, recevant un traitement de la ville. Les écoliers, pensionnaires ou externes, apprenaient d'abord en un premier cycle la lecture, l'écriture et la grammaire, et en un deuxième cycle le latin, la rhétorique ; l'instruction religieuse était naturellement très développée.

Les syndics et le Conseil de Ville avaient la direction de cette école, nommaient les maîtres, entretenaient les bâtiments, édictaient des règlements scolaires comme celui, très détaillé, de 1553, que M. Dupare nous présente et analyse.

Le Président remercie notre jeune confrère de sa très intéressante causerie qui nous apporte maints détails et précisions sur une page d'histoire annécienne qui nous était presque inconnue.

M. Georges Martin donne lecture du rapport qu'il a rédigé au nom du jury du concours de poésie de la fondation Andrevetan. Comme il a été dit à l'assemblée générale, le jury, désireux de relever le niveau des concours, n'a pas décerné de prix, mais seulement des mentions. Toutefois, M. Martin ajoute que « s'il y a beaucoup à critiquer, du moins découvre-t-on chez tous quelque chose à louer ». Ce beau rapport, très instructif pour les poètes présents et futurs, est vivement applaudi. (*Voir au présent fascicule*).

M. Martin présente également la plaquette en bois sculpté représentant saint François d'Assise, qui a valu à M. Emile Rosset le prix du concours des Beaux-Arts.

M. L. Forestier, membre correspondant, de Taninges, envoie une étude sur les ruines du château de Bonne-sur-

Menoge, dont le Président donne lecture (*voir article séparé*).

Dons reçus : Le Père Manuel de Lacunza y Diaz (1731-1801) de la société de Jésus, auteur de « La venue du Messie en gloire et majesté » par M. Alfred-Félix Vaucher; mémoire présenté en 1849 au président du Conseil des Ministres (du royaume de Sardaigne) par les députés savoyards (de M. Tissot, hôtelier aux Marquisats) ; plusieurs pièces de monnaie romaines (de M. Schœndorffer). Remerciements aux donateurs.

Séance du 17 février 1943 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président souhaite la bienvenue à Mlle Augusta Abry, de Rumilly, nouveau membre, se disant certain qu'elle apportera une collaboration précieuse à la Société.

Il présente un opuscule de quelques pages que notre confrère, M. Frank Bourdier consacre à l'étude des formes d'équilibre et des formes vivantes en biologie. En le remerciant, le Président souhaite que l'auteur réserve, quelque jour, aux florimontans, une causerie sur ses travaux personnels.

M. Paul Tapponnier nous entretient de Jean-Louis Soulavie, ancien ministre et résident de France à Genève, sous la Révolution, avant l'union de Genève à la France. Arrêté après le 9 Thermidor, Soulavie intenta une action contre le Comité de Salut Public pour la perte de ses effets et papiers. M. Tapponnier signale un intéressant document, conservé en Savoie, à ce sujet.

M. Pierre Duparc fait une communication sur la naissan et la jeunesse d'Eustache Chapuys (*voir article séparé*).

(1) Etaient présents : Mlle Abry, Mme Biennier, Mlle Manet, MM. André, J. Bouchet, Bourdier, Buttin, le général Cartier, Charvin, Coutin, Cuvet, Despierre, Devant, Duparc, Th. Falletti, Favre, J. Fournier, Gaillard, Gojon, Gruffaz, Hérisson, L. Laydernier, Lortet, Martin, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Rannaz, Ribatto, Ridoux, F.-M Ritz, Tapponnier, Vallin, Vigand et Vuachet.
Excusés : MM. F. et J. Serand.

M. le colonel Ridoux nous entretient de quelques-unes de ses dernières recherches en radiesthésie qu'il continue à étudier scientifiquement. Il a bien voulu résumer ainsi qu'il suit sa causerie :

En radiesthésie j'ai cherché très peu d'eau et fait peu de diagnostics médicaux, mais je me suis intéressé aux inconnues de cette nouvelle science.

Que faire devant l'inconnu ?

Faire une hypothèse ;

Agir par intuition ;

Vérifier par l'expérience.

Dans ces trois cas, on peut avoir une idée préconçue ; chose néfaste pour nous car notre cerveau partant de cette idée agit sur notre pendule comme si elle était exacte, or elle peut très bien être fausse même dans la vérification pour l'expérience dont l'instrument vérificateur est encore le pendule. L'appareil de physique adéquat n'est pas encore trouvé.

J'ai adopté la méthode suivante :

J'ai admis par hypothèse que notre pendule s'agite sous l'influence des forces terrestres, champs magnétique et électrique terrestres, champs de pesanteur, gravitation universelle, etc.

Je me suis entraîné à interpréter les mouvements du pendule avec exactitude en remplaçant des instruments de physique, par exemple, *la boussole* dans la mesure de la déclinaison, *le galvanomètre* de d'Arsonval dans la mesure de l'inclinaison au moyen du magnétoscope, etc.

J'ai travaillé avec les ondes visibles (cordes vibrantes...), ensuite avec les ondes invisibles connues (ondes de T. S. F...) et finalement avec les ondes invisibles inconnues (ondes verticales, ondes horizontales).

Je cherche toujours à comparer les expériences de physique à celles de radiesthésie. Celle de la mesure des poids à distance qui fait l'objet de la causerie d'aujourd'hui est comparable à celle de Melde en physique.

Dans celle-ci, une corde mise en vibration par un diapason est soumise à un poids tenseur. En faisant varier ce dernier on obtient une onde stationnaire composée de un, de deux, de trois, etc., fuseaux (ventres), autrement dit, première harmonique, deuxième harmonique...

En appliquant cette idée à la radiesthésie, je mets sur une table deux poids égaux et je constate avec le pendule l'existence d'un seul fuseau quelque soit la valeur des poids et la distance qui les sépare.

Il se forme en effet sur la ligne de force ayant comme origine l'attraction universelle une onde stationnaire ; cette force d'attraction remplace le poids teneur ; le diapason est remplacé par la pulsation solaire. Si je mets en présence un poids étalon de un kilo et à l'autre extrémité 10 kilos, il se forme 10 longueurs d'onde

soit 20 fuseaux, le pendule en comptant les fuseaux ou les longueurs d'ondes me donne à distance le poids cherché.

En résumé, muni de la photographie d'une personne j'entre en relation avec cette personne, plaçant un kilo (ou 10 ou 20 kilos) devant moi, celui-ci gravite avec la personne, je compte 1, 2, 3, etc. jusqu'à ce que le poids cherché soit atteint ; à ce moment, le pendule tourne. Une fois habitué à opérer avec exactitude on peut supprimer le poids étalon et notre cerveau s'en passe très bien par habitude.

Séance du 3 mars 1943 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président évoque la mort de Taine, survenue il y a cinquante ans, le 6 mars 1893, à Paris. Annecy, en particulier, se doit de conserver le souvenir du célèbre philosophe qui, pendant de nombreuses années, habita Menthon-Saint-Bernard et voulut y reposer, dans sa propriété du Roc de Chère.

De la part de M. le général Bordeaux, M. Ritz dépose la Revue « La Légion Etrangère » de février dernier, page de l'Empire français, qui relate la manifestation du 15 novembre, à Annecy-le-Vieux, à la mémoire du capitaine Baud.

M. Paul Payot, venu spécialement de Chamonix, fait une causerie sur les estampes du Haût-Faucigny et du Mont-Blanc.

Si les premiers documents connus où apparait le Mont-Blanc sont une gravure du XV^e^ siècle, représentant Jésus sur le lac de Thibériade, mais qui n'est, en réalité, que le lac Léman, puis Sallanches dans le « Theatrum Sabaudiæ », c'est Bourrit, non seulement chantre mais peintre aussi, qui dessina les premières esquisses du Mont-Blanc. Il entraînera sur ses pas des artistes genevois ainsi que l'Allemand Hackert, avec qui travaillèrent les frères Link qu'on peut appeler les grands maitres des estampes du Mont-Blanc. Seuls, au XVIII^e^ siècle, ils surent traduire exactement, sans exagération, nos paysages. Un général qui s'illustra avec Bonaparte en Italie, Guillain dit Bacler d'Albe, laissa de belles vues du Fauci-

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, J. Bouchet, Bourdier, le général Cartier, Clair, Coutin, Cuvet, Duparc, Favre, J. Fournier, Gaillard, Hérisson, Ch. Lacombe, Lacroix, R. Laydernier, Lortet, Martin, Monnet, Jacques Moret, Onde, Payot, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ridoux, F.-M. Ritz, Revil et Tissot-Dupont.

Excusés : MM. Despierre, Th. Falletti, d'Orlyé, F. et J. Serand.

gny, et le Genevois Henri Lévêque, d'originales gravures de l'ascension de M. de Saussure. Le conférencier cite toute une pléïade d'artistes qui, au XIXe siècle vinrent travailler à Chamonix, dont Gabriel Loppé, mort seulement en 1913. Certains ne surent comprendre la nature alpestre ni la reproduire, tels Vernet et Mme Vigée Lebrun.

M. Payot, qui présente sur l'écran les plus belles estampes dont beaucoup en couleur, photographiées par lui-même, est chaleureusement applaudi.

Le Président le remercie et le félicite vivement de son double talent de conférencier et d'artiste photographe.

Séance du 17 mars 1943 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président présente une plaquette sur « Le Comité International de la Croix-Rouge de Genève », écrite et offerte par notre éminent membre d'honneur M. Edouard Chapuisat, de Genève, qu'il remercie. Bref résumé de l'activité bienfaisante de ce Comité au cours de la présente guerre, cette étude donne en particulier des renseignements sur l'Agence Centrale des prisonniers de guerre, nous apprenant qu'en août 1942 elle avait enregistré 17.000.000 de lettres et en avait envoyé 18.000.000. Le total des fiches classées était alors de plus de 15 millions. Le Président associe la Florimontane au vœu du Comité International, souhaitant que soient concentrés assez d'efforts « pour lui permettre de continuer à tenir bien haut le drapeau portant la Croix de Genève ».

M. Pierre Duparc rappelle qu'il y a quinze siècles, en 443, les Burgondes s'établissaient en Savoie (*voir article séparé*).

Avant de donner la parole à M. le Colonel Ridoux, qui veut bien nous faire part de ses recherches scientifique-

(1) Etaient présents : Mme Bienvier, Mlles Maret et Trombert, MM. André, le général Cartier, Clair, Coutin, Cuvet, Deschamps, Devant, Duparc, Favre, J. Fournier, Gaillard, Ganlet, Hérisson, Ch. Lacombe, Lortet, Martin, Monnet, Jacques Moret, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Ridoux, Ritz et J. Serand,
Excusés : MM. d'Orlyé, Rannaz, F. Serand et Vallin.

ment menées sur les ondes émises par le cerveau, M. F.-M. Ritz signale que le P. Giovani Trione a récemment trouvé le moyen d'enregistrer les ondes émanant du corps humain et qu'il a réussi à les adapter aux appareils radio-thérapeutiques.

Le colonel Ridoux expose par quelles expériences de physique il a débuté dans ses recherches et par quels appareils de sa propre invention, qu'il présente, il est parvenu à de précieuses observations, prouvant, par exemple, les relations qui subsistent entre une photographie et la personne représentée. Cherchant d'où émane l'onde cérébrale, le conférencier explique les problèmes auxquels il s'est heurté avant de l'atteindre.

Le Président se fait l'interprète de l'assistance en exprimant au colonel Ridoux la gratitude de la Florimontane pour cette conférence, très savante, qui nous a révélé tant de choses intéressantes.

Séance du 7 avril 1943 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président souhaite la bienvenue à M. Frédéric Laeuffer, qui a profité d'un bref séjour à Annecy pour assister à cette séance, et lui renouvelle des sentiments de gratitude pour les dons d'ouvrages précieux qu'il a faits à notre bibliothèque. Et c'est l'occasion pour M. Ritz de féliciter notre confrère pour la belle citation de son fils, le lieutenant Pierre Laeuffer, du 1er régiment d'artillerie, parue au J. O. du 10 décembre dernier, dont il donne lecture.

La Florimontane vient d'être éprouvée par la mort de M. Jean Richard, ancien géomètre en chef du cadastre, membre effectif depuis plus de 40 ans, et par celle de S. E.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, Bourdier, Charvin, Cochat, Coutin, Clair, général Cartier, L. Crolard, Cuvet, Duparc, J. Fournier, Favre, Gardet, Hérisson, Lacroix, Lauffer, L. Laydernier, R. Laydernier, Martin, J. Moret, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Ridoux, F.-M. Ritz, J. Serand, Tapponnier et Vallin.
Excusés : M. F. Serand.

Mgr Alexis Burquier, Abbé de Saint-Maurice-en-Valais, Evêque de Bethléem, membre d'honneur. M. Richard, qui fit partie de la commission agricole de Montrottier, avait fait établir et offert un plan cadastral du vaste domaine. Et en 1924, il publia dans la « Revue Savoisienne » une étude très documentée sur le cadastre. A Mme Richard et à ses enfants, le Président renouvelle les condoléances émues de l'Académie. Il les exprime aussi à l'adresse de MM. les Chanoines de l'Abbaye de Saint-Maurice et de la famille de Mgr Burquier, Savoyard d'origine et d'affection, né à Saint-Paul, ancien missionnaire de Saint-François de Sales et professeur au Collège d'Evian, dont les Florimontans n'oublieront pas l'aimable réception qu'il leur fit en 1939.

Le Président envoie des sentiments d'affectueuse sympathie à nos confrères : M. Charles Devant et M. Charles Lacombe, pour la mort de leur père et grand-père ; à M. le général Bordeaux et M. Henry Bordeaux, pour la mort de leur beau-frère, le professeur Ramain ; à MM. Jules Murgier et René Murgier, pour celle d'un petit-fils et neveu de vingt ans.

M, Paul Tapponnier présente une étude intitulée « Dans les Alpes en 1793 », insérée au présent fascicule,

M. Clément Gardet donne lectude du sonnet ci-après inspiré par la disparition de la fontaine de la place de l'Hôtel-de-Ville d'Annecy :

ADIEU A LA FONTAINE

Voici l'Hôtel de ville à sévère façade
Avec son fronton grec près des arbres mouvants.
L'église italienne au chaud soleil levant
Fait luire son abside à blanche colonnade.

Plus haut que les maisons aux modernes arcades,
Saint-Maurice au toit sombre élève dans le vent
Sa tour baroque, où fluent en échos émouvants
De l'Amour et la Mort les sonores cascades.

Le pontife, sculpté dans le bronze devant
La haute voûte de l'église du couvent,
Ne verra plus, hélas, sur la claire esplanade,

Où flottait un parfum d'Italie et d'Hellade,
La sylvestre déesse et, se désaltérant,
Les colombes autour du jet d'eau murmurant.

Dans un véritable cours d'histoire, M. le général Cartier évoque les principaux souvenirs centenaires que rappelle pour la Savoie le millésime 1943, depuis Humbert aux Blanches Mains, le fondateur de la dynastie, jusqu'en 1643, alors que règne Charles-Emmanuel II, fils de Christine de France, qui eut pour aumônier saint François de Sales. En 1143, avec Amédée II, commencera cette politique de balance s'appuyant tantôt sur la France, tantôt sur l'Allemagne. 1343, c'est l'avènement du Comte Vert d'où date la notion réelle de la Savoie. Deux siècles plus tard, par l'occupation de François Ier qui introduisit chez nous une organisation toute française, se prépare déjà pour la Savoie une compensation à la future perte de la capitale transférée à Turin : elle devient une petite France avant la lettre.

Cette conférence, très applaudie, sera continuée à la séance prochaine.

M. Philibert Guinier, membre d'honneur, nous envoie ses deux plaquettes : « Erica Vagans à Entrevernes (Hte-Savoie) » et « La République Argentine, le pays et les hommes ». Meilleurs remerciements.

Séance du 5 mai 1943 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président fait part de la douloureuse épreuve qui vient de frapper la société par la mort de son vénéré vice-président, M. Georges Martin. C'est une bien grande perte pour la Florimontane à laquelle il appartenait depuis très longtemps et apportait un précieux concours dans bien des domaines. Il y tenait une place immense. L'éloge du regretté défunt sera fait à une séance ultérieure.

(1) Etaient présents : Mlle Abry, MM. André, J. Bonnet, Boursier, P. Callies, général Cartier, Coutin, Cavet, Despierre, Dupare, Th. Falletti, Favre, J. Fournier, Gardet, Guiton, Hérisson, Ondet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, Ricoux, Ramaz, F.-M. Ritz, J. Serand, Tissot-Dupont, Vallin et Vuachet.

Excusés : MM. Clair, Devant, P. Serand.

En signe de deuil, la séance est levée pendant cinq minutes.

A sa reprise, après lecture du procès-verbal, le Président adresse des félicitations à notre confrère M. Charles Lacombe qui vient d'être l'heureux père de deux jumeaux.

Il complimente aussi nos deux confrères : M. Louis Buttin, maire de Rumilly, pour l'organisation parfaite d'une exposition locale rétrospective qui a obtenu un vif succès et peut être donnée en exemple, et Mlle Abry qui a réalisé et mis sur pied une nouvelle adaptation d'un événement historique célèbre dans les annales rumilliennes. Cette évocation « les Anges tutélaires », rappelant la démarche des sœurs de Salagine qui sauva la ville lors du siège de 1630, fut présentée dans la salle des fêtes de Rumilly, le 30 avril, au cours d'une soirée présidée par M. F.-M. Ritz. Sur l'invitation de M. Buttin, une délégation du Comité est allée à son tour visiter l'exposition, le lendemain, et assister à l'inauguration d'une plaque commémorative sur la maison du poète Béard.

Notre confrère, le professeur Léon Moret, nous offre son « Manuel de Paléontologie végétale » (Masson, éditeur, 1943), que M. Bourdier analyse brièvement (*voir à Bibliographie savoisienne*).

De la part de M. Forestier, de Taninges, notre confrère, le Président lit une étude sur la fondation de l'Abbaye de Mélan (*voir article séparé*).

M. le général Cartier, reprenant sa causerie sur les souvenirs savoyards rappelés par le millésime 1943, remonte jusqu'à la Renaissance, qui fut l'une des conséquences de l'afflux de l'or américain en Europe. Elle pénétra en Savoie par la voie française que renforça l'alliance d'Emmanuel-Philibert avec la cour de France. Par les Genevois-Nemours, grands mécènes de la Renaissance française, Annecy devient déjà quasi français. A la mort de Louis XIII (1643), avec Christine de France, génératrice de la politique de Louis XIV en Savoie, la civilisation française va prendre jusque dans le peuple savoyard, une importance considérable. Après une éclipse, au siècle suivant, cette politique reprendra son cours normal sous Charles-Emmanuel III. 1743, c'est l'occupation espagnole, l'époque

des encyclopédistes ; la culture française nous arrive à flots. 1843, règne Charles-Albert, ami de la France. On vient beaucoup à Aix et en Savoie. C'est le développement commun de nos deux pays. Les Savoyards élaborent déjà des projets de liaison ferroviaire avec Grenoble et Lyon. On s'achemine vers l'Annexion définitive. Alors que grâce à notre statut profondément religieux, la Savoie sut mieux résister à la Révolution, le conférencier souhaite que dans l'avenir, le côté moral l'emporte sur le côté scientifique et matériel.

Le Président félicite et remercie M. le général Cartier de nous avoir brossé une fresque si brillante des événements centenaires.

La librairie Dardel, de Chambéry, fait hommage à la Florimontane du magnifique ouvrage, superbement illustré, qu'elle a édité sur « Les Retables de bois sculpté en Tarentaise aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles », par Marie-Agnès Robbe, docteur de l'Université de Paris. Meilleurs remerciements.

Séance du 2 juin 1943 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

En ouvrant la séance, le Président s'exprime ainsi : « La disparition de François Serand à qui j'ai rendu un bref hommage au cimetière, laisse un trop grand vide dans nos rangs pour que nous ne consacrions pas à sa mémoire quelques instants de silence et de prière. Je vous invite donc à vous recueillir pendant cinq minutes avant la reprise de la séance. Voici cet hommage :

Le silence devant cette tombe aurait été certainement plus en harmonie avec la simplicité et la modestie de François Serand,

(1) Etaient présents : Mlle Abry, Mme Binnier, MM. André, Baudin, Bourdier, général Cartier, Charvin, Clair, Cuvet, Dupare, Th. Falletti, Favre, J. Fournier, Gallet, Gardet, Guiton, Onde, Paris, H. Pfister, L. Pfister, Rannaz, F.-M. Ritz, Tapponnier, Vallin et Vigand.
Excusé : M. J. Serand.

mais il m'est impossible de ne pas rendre un suprême hommage, si bref soit-il, à celui qui était, comme son frère l'est encore, l'âme même de la Florimontane.

Chef de bureau honoraire de la Préfecture, fonctionnaire consciencieux, loyal, désintéressé, indépendant et hautement estimé de tous ses chefs, François Serand aurait pu finir sa carrière administrative comme chef de Division. Mais, sans ambition autre que celle de servir sa petite patrie, il préféra garder un peu de liberté en dehors de ses occupations professionnelles, pour la mettre au service d'activités plus conformes à ses goûts personnels et à son amour de l'histoire locale. Il abandonna même le secrétariat des anciens élèves du Collège Chapuisien et les fonctions qu'il avait dans d'autres sociétés annéciennes, pour se consacrer plus spécialement à la Florimontane dont son père, Eloi Serand, avait été l'un des plus actifs réorganisateurs.

Il lui apporta une contribution des plus appréciées tant par ses communications aux séances que par ses écrits publiés dans la *Revue Savoisienne*. Cheville ouvrière du Comité de l'Académie il fut comme économe du domaine de Montrottier, un administrateur d'un dévouement inégalable.

Passionnément attaché à son pays dont il connaissait à fond les sentiers et la flore, il contribua par ses topo-guides édités en collaboration avec son frère, à donner à ses compatriotes et aux touristes le goût des belles promenades et des courses en montagne. Ceux qui ont eu la bonne fortune de l'accompagner dans ses excursions gardent un souvenir inoubliable de ses conversations charmantes, instructives et pleines de poésie.

Doué d'un joli talent d'écrivain, il laisse une œuvre inédite très importante. Connue en partie de quelques-uns seulement d'entre nous, elle est une mine inépuisable de souvenirs précis et pleins d'intérêt pour ceux qui sont curieux de connaître les anciennes coutumes ou les détails de la vie matérielle et intellectuelle de notre société, dans le temps passé et le temps présent.

Cette vie si active, si bien remplie vient hélas ! de prendre fin et François Serand s'est éteint avec la belle sérénité que donne à l'âme la paix chrétienne, dix ans, presque jour pour jour, après son frère, le colonial.

C'est avec une vive émotion et un sentiment de profonde douleur qu'au nom de l'Académie Florimontane et de tous ceux qui l'ont connu et aimé, j'exprime à son frère si durement éprouvé par la disparition du cher compagnon de toute sa vie, nos sentiments de condoléances les plus affectueux. Et j'apporte à notre cher et regretté disparu avec cet hommage d'infinie gratitude, le suprême « au revoir ».

M. Ritz présente de la part de M. Frank Bourdier deux de ses communications extraites des comptes-rendus de l'Académie des Sciences, relatives à un essai de chronologie du quaternaire ancien, moyen et supérieur. Il remercie notre confrère de cet excellent travail qui dénote de longues et patientes recherches.

M. Paul Tapponnier, poursuivant son étude de l'époque révolutionnaire, fait une communication au sujet du décret de la Convention du 12 octobre 1793, condamnant la ville de Lyon à disparaître. Notre confrère présente un exemplaire de ce décret dont l'exécution aboutit à des excès terroristes et sanglants dont tout le pays fut bouleversé (*voir article séparé*).

M. Pierre Dupare fait l'analyse de deux récents ouvrages de premier ordre : 1° *La toponymie burgonde*, de Th. Perrenot, avec préface d'Albert Dauzat, ouvrage qui contient une quantité de renseignements sur les noms de lieux savoyards et propose même une étymologie nouvelle du nom d'Annecy ; 2° l'*Histoire féodale des seigneurs de Briançon, Savoie* (996-1530), par M. le chanoine Joseph Garin (*voir aux bibliographies*).

M. le chanoine Mugnier envoie une note bibliographique, lue par le secrétaire, sur le bel ouvrage consacré à saint François de Sales, par M. le chanoine Trochu. « Pour beaucoup de lecteurs, dit M. Mugnier, c'est une vraie découverte du saint. L'enchantement qui les saisit dès les premières pages va sans cesse grandissant... En ces pages faciles et brillantes comme une enluminure, c'est bien saint François qui revit : lui, sa famille, son œuvre, son pays... ».

M. Louis Pfister dépose divers documents manuscrits et plans relatifs aux mines de Tarentaise, ainsi qu'une réfutation à la thèse de l'historien Borrel sur le passage des Alpes par les légions de César. Ces documents proviennent de l'Inspecteur général des Mines Hippolyte Lachat, originaire de Cruseilles, qui était l'oncle de notre regretté confrère Louis Lachat, inspecteur principal des Eaux et Forêts. Dans son livre « A la gloire de la Terre », Pierre Termier a consacré un chapitre à son ami Hippolyte Lachat.

Le Président a déjà signalé l'œuvre inédite très importante laissée par François Serand et « qui est une mine inépuisable de souvenirs historiques, détaillés et précis, s'étendant sur une période de près d'un siècle et intéressant Annecy et ses environs ». Aujourd'hui, pour rendre

hommage à sa mémoire, il lit quelques passages d'un des volumes de cette œuvre inédite, écrit avec son frère Joseph Serand : *Croquis de la vie familiale en Savoie vers 1860, Annecy, Faverges et Talloires*. Ces croquis, brossés d'après le journal intime de Sidonie Serand, cousine des auteurs, feront mieux connaître « l'écrivain de talent, l'observateur précis, le conteur charmant et le cœur délicat que fut notre très regretté confrère ». Les chapitres relatifs à la moisson et aux vendanges à Angon, à la nouvelle de l'Annexion à Faverges, à une réunion de la Florimontane en 1861, chez Eloi Serand, à la mort de Sidonie, le 17 juillet 1863..., sont écoutés avec un vif intérêt.

Avant de terminer, le Président salue M. Pétrus Paris, que, pour la première fois, nous avons le plaisir de voir parmi nous. Notre confrère, qui a été durement éprouvé par les bombardements à Orléans, dit combien il a été heureux d'avoir été agréé par la Florimontane, laquelle forme pour lui un lien de plus avec sa ville natale.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis PFISTER.

Concours de Poésie en 1942

Le concours de cette année ne se distingue ni par la qualité ni par la quantité : cinq envois seulement, qui ne dépassent point une honnête moyenne. Mais enfin, ils ne vont pas jusqu'à la nullité de certaines pièces présentées aux concours précédents. S'il y a beaucoup à critiquer, du moins découvre-t-on chez tous quelque chose à louer.

Le n° 4 « A la manière de moi » présente une devise originale et des sujets intéressants. Trois pièces sur les raids d'avions ; une illustration ironique du proverbe : Il ne faut pas juger des gens sur l'apparence ; une méditation sur les vieux logis ; une autre sur les « départs en rêve » enfin la profession de foi d'un « pied terreux » que voici :

J'ai de la terre à mon soulier,
De la bonne terre de France ;
Ce m'est gloriole et souffrance,
Mon boulet et mon bouclier.

J'ai de la terre à mon soulier.
Voilà ma suprême élégance ;
N'en a pas qui veut en jouissance
Et ne peut au terroir se lier.

J'ai de la terre à mon soulier.
Ce n'est point signe d'abondance ;
Mais en bêchant avec vaillance,
On a moins maigre ratelier.

J'ai de la terre à mon soulier.
A moi seul je dois allégeance,
Et j'espère bien, sans carence,
L'emporter au dernier palier.

Pièce d'une allure rustique et allègre qui ne manque pas de saveur.

Voici encore une jolie strophe de « Vieux logis » dont le rythme est ingénieux :

Grand-mère active un peu sa chaufferette
De sa pelle, bijou d'airain,
Rajuste sa mitaine un brin
Et l'agrafe d'argent de sa douillette.

Mais à côté de ces qualités, que de défauts, dont l'auteur pourra facilement se corriger. D'abord, la loi de l'alternance est ignorée ; puis, que de vers faux, de césures mal placées, d'expressions impropres et gauches ! Que l'auteur médite et applique le vers du vieux Boileau :

Souvent sur le métier remettez votre ouvrage.

Sujets également bien choisis par le n° 5 « Compagnons » avec cette épigraphe « A l'ombre tutélaire des vieilles abbayes Romanes ».

Et l'auteur nous présente le clocher gris du monastère de Bernon, une cloche sonnant les matines au couvent du Carmel, les restes de la grandiose église de Cluny, l'austère Saint-Philibert de Tournus, la pittoresque chartreuse de Vaucluse aux arcades qui dominent l'Ain, enfin un ermitage de Maurienne. Sujets évocateurs de tableaux magnifiques et d'émotions nobles et profondes, malheureusement desservis par d'innombrables gaucheries, impropriétés et platitudes. Notons cependant la correction de la prosodie.

Avec le n° 2 « Ultima ratio » nous trouvons une prosodie également régulière et un beau sujet : le devoir qui s'impose aux Français, après la défaite, de rénover la France éternelle. Du fond terne et plat du développement se détachent quelques vers bien frappés, trop rares, dont voici quelques exemples :

Il s'agit de la fuite des civils en mai 1940 :

L'exode se pressait, cible des oiseaux noirs,
Foule désemparée où creusait la mitraille,
Au milieu des chemins béaient les entonnoirs,
Et sans répit, il nous fallait livrer bataille.

Parfois l'un d'entre nous élevait ses deux bras,
Puis, lourdement, tombait la face contre terre,
Gisant, qui n'avait plus pour linceul et pour draps
Que l'humble croix de bois...

Je ne finis pas la strophe qui se termine par une énorme gaucherie.

Notons d'ailleurs que les 84 vers de la pièce n'atteignent pas le minimum réglementaire de 100 vers.

Le n° 1 semble par sa devise « Un petit roseau m'a

suffi » se rattacher aux symbolistes. Mais sa poésie s'inspire plutôt de l'école parnassienne, à peu près exclusivement pittoresque, non sans charme d'ailleurs. Il n'est besoin que de lire les titres : « Lueur dans la brume, Tempête, Couchant, Pastel, Nuit de Mars, L'heure bleue ». On s'attend à une débauche de couleurs, comme dans les tableaux des impressionnistes, et on en est inondé :

Le ciel est d'un gris terne et la mer d'un gris vert...

Mais dans le ciel d'acier s'étend une lueur,
Un reste de soleil...

Et des reflets vert pâle et des reflets bleutés,
Et de jaunes reflets teintent cette grisaille
Avec cette lueur aux rayons argentés
Qui sur la mer s'écaille...

Tout s'assombrit. Le ciel a des langues de flamme
Et des lambeaux de pourpre et d'or...

Le soir au pâle sourire
Touche de son doigt nacré
Le bois mort, qui soupire ;

L'hirondelle sur le pré
Qui se fane et qui se dore
Décrit son vol empourpré...

Le style est aisé et ferme ; les rythmes délicats et ingénieusement variés. Ainsi, les strophes de quatre vers présentent, soit trois vers de douze syllabes (je ne dis pas de douze pieds) et un vers de six — soit un vers de douze, un de huit, un de douze et un de trois — soit un vers de douze et un de huit, redoublés — soit, rythme rare, quatre vers de neuf syllabes. Deux autres strophes de cinq vers et un sonnet : le tout savamment rythmé et assez richement rimé.

Dans la « Nuit de Mars » est introduit un souvenir d'idylle, délicatement évoqué par un court dialogue avec une ombre chère, où tinte un lointain écho de Verlaine :

Dans la nuit tiède, la nuit grise,
— Oh ! qu'un souffle du vent me grise. —
Dans le soir tiède, le soir doux.
— Mon ami, vous souvenez-vous ? —
Vous m'avez dit des mots si doux.

Dans le ciel bleu, la lune blanche
Comme une rose sur la branche...
— Oh ! quel est ce parfum troublant ? —
Dans un rayon de lune blanc
Vous m'avez parlé en tremblant.

Dans le soir pâle, le soir clair,
— Quel est ce murmure dans l'air ? —
Dans la nuit pâle, la nuit blême,
Vous m'avez dit tous bas : Je t'aime !

Et ce soir, la nuit est la même...
Dans la nuit, dans la nuit sans fin
— Quel est cet étrange parfum ? —

Dans la nuit tiède et parfumée
« O mon amie, ô mon aimée »
Me murmure encore la ramée.

Dans la nuit grise qui me grise.
— Qu'est-ce donc que chante la brise ? —
Dans la nuit tiède, le soir doux,
Vos mots étaient tendres et fous.
— Mon ami, vous souvenez-vous ? —

C'est un rien sans doute, mais un rien exquis et charmant ; c'est presque de la musique pure.

Mais c'est aussi le défaut de ces petites pièces. Le fond est d'un mince ! Qu'il est petit le roseau où souffle le poète, et lui-même s'en aperçoit, et dans sa dernière pièce « Satiété » il se rend compte de la vanité, du vide où il s'est longtemps complu, et, révélant toutes ces douceurs où il s'anémie, il s'écrie (en vers de neuf syllabes, rythme Verlainien) :

Tout cela, tout cela, tout cela,
Le ciel trop bleu, la brise trop tendre,
Ce trop parfait et ce trop d'éclat,
Ne laissant plus d'idéal où tendre.

Me fait songer à toi, ô souffrance !
Aux rêves qui ne seront jamais...
Cruel railleur, brûleur d'espérance,
Hiver glacé, comme je t'aimais !

Cette clairvoyance sur soi est de bon augure. Sans doute, ce poète est doué, et capable de vraie poésie. Que, sans abandonner son petit roseau, il chante sur des instruments plus variés et plus nobles.

Cette variété et cette noblesse, nous la trouvons, sous une forme moins parfaite, dans le n° 3 « Qui chante son mal enchanté ». Les sujets sont d'une extrême variété, sérieux et badins, tristes et joyeux. A nos prisonniers, Au

Maréchal Pétain, Le Château de Thorens, Psalmodie, Villanelle du Léman, Noël Moderne, Cyclamen, Ballade des tristes temps, Chanson de Protis, L'Homme rouge, Chant du soir, suite de six sonnets, etc., etc. Les vers sont corrects, le style varié, harmonieux et facile, hélas ! trop facile, et confinant à la platitude et au bavadarge. Souvent un beau vers s'impose, mais se noie dans un développement insignifiant, qu'alourdissent trop d'expressions faibles ou impropres. Je ne puis entreprendre l'analyse de pièces qui n'ont pas de liens communs et qui se dispersent en tous sens. Contentons-nous de quelques citations, les unes sérieuses et nobles :

Au Maréchal Pétain, père de la Patrie

Vous faites la France plus belle
Malgré la tristesse des temps,
Vous qu'en vain jamais on n'appelle,
Vous faites la France plus belle !

Renversant tout esprit rebelle
Par vos faits et dits éclatants,
Vous faites la France plus belle
Malgré la tristesse des temps.

Vous faites la France plus forte
Malgré la débâcle sans nom...
Et bien qu'elle aille sans escorte
Vous faites la France plus forte !

Votre exemple, votre renom
Lui valut mieux qu'une cohorte,
Vous faites la France plus forte
Malgré la débâcle sans nom.

Vous faites la France chrétienne,
Drapeau vivant, ô Roi des preux !
Au Christ il faut qu'elle appartienne.
Vous faites la France chrétienne !

Pour que son peuple malheureux
Dans l'espérance se maintienne,
Vous faites la France chrétienne,
Drapeau vivant, ô Roi des preux !

D'autres pleines de l'enthousiasme poétique, où vibre un écho de Lamartine :

Chant dans le soir

Je suis un vague son montant dans l'heure grise ;
Une voix incertaine aux timides accents,
Et si, sur un sanglot, quelquefois je me brise,
Ah ! qu'importe aux mortels ? Mes concerts innocents
Ne quêtent point vers eux un faux et vain encens.
Qu'importe qu'ici-bas se taise ou se lamente
Une hésitante voix à l'assaut du ciel bleu ?
Je suis seule, dans l'ombre, et cette ombre clémente
Gardera dans son sein mon poétique aveu...

Tout ce qu'aperçoit l'œil et tout ce qui l'enchante,
Tour à tour, dans mes vers, j'en trace la grandeur ;
J'y redis les espoirs de l'aube renaissante,
Et des pleurs du matin la grâce et la candeur,
J'exalte des midis la lumineuse ardeur,
Des couchants diaprés la beauté saisissante
Et de la sombre nuit la royale splendeur :
Je chante... Je chante !...

Ah ! que m'importe, au fond, le laurier de la gloire,
Et que mon nom s'efface ou brille dans l'histoire ?
Oui, qu'importe l'oubli de l'humaine mémoire ?
Il me suffit, à moi, perdue en la nuit noire
D'avoir senti l'étrange et saine volupté
Qui flotte dans les cieux par les beaux soirs d'été,
Il me suffit, du sein de mon obscurité,
D'avoir pu moduler mon hymne à la Beauté,
Il me suffit d'avoir chanté !

Voici encore quelques vers savoureux sur Annecy :

Salut, ô Ville d'art, belle patricienne
Assise au bord du lac, rêvant sur tes canaux
Où se mirent tes toits pointus, originaux,
Réplique de Venise en terre savoisienne !...
O toi qu'on a chantée, et que je chante encore,
Je voudrais évoquer, en ton calme décor,
Cette paix émanant de tes vieilles églises,
Le charme de tes tours baignant dans la clarté,
Et, dans le soir léger où tu t'idéalises,
Ton arôme subtil d'exquise sainteté.

Terminons sur cette délicate évocation de saint François et de sainte Jeanne. Par où pourrions-nous mieux finir ?

Le jury, désireux de relever le niveau des concours, a peut-être montré quelque sévérité à ne pas décerner de prix. Il vous propose d'accorder une mention aux numéros 1 et 3 (1), en attribuant à chacune la somme de cent francs.

G. MARTIN.

(1) N° 1 : Mlle Madeleine Klein, de Mulhouse ; N° 3 : Mlle Marie-Louise Thierrée « Claude Maryse », de Marseille.

Les ruines du château de Bonne-sur-Menoge

Nous quittons le tramway du C. E. N. à la gare de Bonne. A l'est, s'étend l'agglomération moderne formant Basse-Bonne ou Nouvelle-Ville. C'est le village utilitaire et pratique qui a succédé à l'ancienne ville que dominait un château fort dont les ruines existent encore sur le mamelon de Haute-Bonne. Nous y montons par un chemin escarpé et sinueux, en passant près du monument aux morts de la grande guerre et nous franchissons l'entrée de l'ancienne place forte ; nous passons devant le groupe scolaire, un vrai palais, digne d'une grande cité, puis le clocher pointu apparaît entre des massifs d'arbres ; à droite et à gauche, des villas, quelques maisons du style de la Renaissance, l'église restaurée en 1581, offrant de curieux restes d'architecture primitive, et enfin sur la place, le tilleul de rigueur.

C'est là que se tenaient autrefois les marchés publics, et on y voyait encore, il y a un peu plus d'un demi-siècle, les anciennes mesures à blé, creusées dans des blocs de pierres, déposées actuellement dans la cour de la nouvelle mairie.

A l'extrémité orientale de cet étroit plateau existent les ruines d'un château fortifié où les ducs de Savoie tenaient des prisonniers et tout autour, des débris de remparts qui sont encore aujourd'hui les murs de soutènement de toute l'éminence.

Au dire de certains historiens, la forteresse occupait l'emplacement d'un castrum romain ; on a trouvé dans ces ruines des médailles de cuivre à l'effigie de Vespasien et de Domitien, ainsi qu'une statuette en bronze doré représentant Minerve. L'ancien château était construit sur une terrasse rectangulaire d'une superficie d'environ dix ares, dominant l'ancienne ville et d'où l'on a une très belle vue sur toute la vallée.

Il paraît être bâti au XII[e] siècle, car le 26 mai 1293,

Béatrix, dauphine du Viennois et dame de Faucigny, fit donation entre vifs à son cousin, Amédée, comte de Savoie, du château et des terres de Bonne. Par le même acte, le comte inféoda ses biens à Béatrix ; celle-ci lui prêta hommage pour leur possession, et le 12 juin suivant, Amédée accorda à tous ses héritiers le droit de lui succéder.

La maison forte était entourée d'un chemin de ronde et protégée par des murs de deux mètres d'épaisseur faits avec les cailloux roulés de la Menoge ; elle était dominée, à l'ouest et près de l'entrée, par trois tours de forme carrée ; au sommet de la plus grande, un donjon permettait au guetteur de communiquer avec les châteaux de Faucigny, de Boringe, de Monthoux, d'Esery, etc. Les gens de Bonne, sujets du comte, habitaient autour de l'enceinte, et la vieille ville s'étendait bien au-delà des remparts, jusqu'à la Menoge au midi, et même au nord du château d'Orlyé actuel ; la population d'alors devait être considérable, puisque dans la visite de l'évêque Cornetto, suffragant de Genève du 5 juin 1443, l'on voit au procès-verbal qu'il y avait deux églises paroissiales, l'une dans l'intérieur du bourg, dédiée à saint Nicolas, et l'autre, extra-muros, consacrée à saint Pierre ; les ossements d'un cimetière et les tombes murées qu'on a trouvées dans des fouilles en divers endroits en sont la preuve presque certaine.

Le 4 août 1310, Hugues, dauphin du Viennois et baron du Faucigny, accorda des franchises et des libertés très étendues aux bourgeois de Bonne, notamment le droit de nommer un Conseil avec syndic et procureur, de tenir foires et marchés et de construire une halle aux grains avec mesures taillées dans la pierre.

Ces franchises étaient contenues dans les lettres-patentes confirmées en 1311 et encore augmentées par Louis, duc de Savoie, le 14 avril 1458. Le bourg muré de Bonne fut le théâtre sanglant d'une guerre destructive pendant les troubles qui divisèrent longtemps Genève et la Savoie.

En 1589, Henri IV, roi de France, invita les Bernois, par l'entremise de Sancy, à faire la guerre au duc de Savoie, Charles-Emmanuel I^er^. Les Bernois-Genevois se mirent en campagne le 2 avril, au nombre de six compagnies d'in-

fanterie et trois d'artillerie sous la conduite de Guitry. La même nuit, les troupes prirent le château de Monthoux, et allèrent ensuite faire sauter les ponts de pierre qui existaient à Etrembières, à Boringe et à Arenthon, puis ils vinrent se présenter devant Bonne, firent sauter la porte de l'enceinte avec un pétard et s'emparèrent du château.

Quelques mois après, Charles-Emmanuel voulant le reprendre, fit construire un pont neuf sur l'Arve, y fit passer son armée, qui, sous la conduite de Labaume-Montrevel, mit le siège devant Bonne, défendue par 400 Genevois. La garnison ne capitula qu'après avoir essuyé 120 coups de canon ; mais avant de sortir de la place, ils laissèrent une mèche allumée dont l'explosion fit périr 90 Savoyards, en blessa plusieurs et fit courir le plus grand danger aux seigneurs de sa suite. Ceux-ci, indignés de ce procédé, firent poursuivre la garnison et la taillèrent en pièces avant qu'elle pût arriver sur le territoire de Genève. On a trouvé dans des fouilles, des boulets et une épée, souvenirs de ce fait de guerre qui sont conservés au musée de l'école. Le château et une partie des fortifications du bourg furent démolis au XVII^e^ siècle, et sur les masures, les Capucins obtenant le 1 février 1634, l'agrément de la Duchesse Anne de Lorraine, veuve du duc de Savoie, y installèrent un hospice.

Plus tard, cet établissement fut fermé ; les matériaux des masures servirent à la reconstruction des maisons de Haute-Bonne.

Aujourd'hui, il ne reste plus de l'ancienne forteresse que quelques murs couverts de lierre ; l'emplacement principal a été converti en villas et en jardins.

L. Forestier.

Naissance et Jeunesse d'Eustache Chapuys

L'étonnante carrière de l'Annécien Eustache Chapuys, mort le 21 juin 1556, mériterait une étude approfondie ; mais cet humaniste, tour à tour official de Genève, ambassadeur de Charles-Quint et suppôt de l'Université de Louvain, eut une vie si mouvementée que la dispersion des sources rend le travail malaisé (1). Nous nous contenterons aujourd'hui de puiser dans les Archives communales d'Annecy et dans les Archives de la Haute-Savoie quelques renseignements sur sa naissance et sa jeunesse, la partie la moins brillante et la moins intéressante de sa vie, mais aussi la partie qui l'apparente à maints jeunes Annéciens de la Renaissance. Ces notes, forcément incomplètes, pourront cependant servir de base à des recherches ultérieures.

*
* *

Louis Chapuys, notaire à Annecy, fut syndic de la ville en 1486 et mourut vers le début de 1506 (2) ; il eut de Guigonne Dupuys, qui était de petite noblesse, Eustache, et deux fils plus jeunes : Janus, mort peu après son père (3), et Philibert, qui vivait encore en 1515, mais dont on ne sait ce qu'il devint par la suite (4). Il eut aussi plusieurs filles : Bartholomée, qui épousa noble Hugod Fournier d'Annecy, Louise, qui épousa noble Nicod Milliet de Rumilly, notaire, et Françoise (5).

(1) Travail ébauché par Joseph Orsier : *Notes et Documents inédits pour servir à l'histoire d'Eustache Chapuys, d'Annecy, ambassadeur de Charles-Quint*, dans *Revue de Savoie*, 1912. — Voir aussi Léon Charvet : *Correspondance d'Eustache Chapuys et d'Henri-Cornélius Agrippa de Nettesheim*, dans *Revue Savoisienne*, 1874.

(2) Arch. communales : *Délibérations du Conseil d'Annecy*, t. 1, fol. 419-432, et GG 194, p. 2.

(3) *Item et qui Janus statim post dictum ejus patrem pariter ab humanis decessit*, GG 194, p. 2, fol. 4.

(4) Eustache était l'ami de François Joly, conseiller d'Etat et sénateur ; Philibert était l'ami du frère cadet, Rodolphe Joly, chanoine de la cathédrale de Lausanne. Cf. lettres d'Eustache Chapuys et de ses amis (Arch. Haute-Savoie D), et *Armorial de Savoie*, III, fol. 214. Cf. aussi appendice *infra*.

(5) GG 194, p. 2 et *Armorial de Savoie*, IV, fol. 17.

On ignore quand naquit à Annecy celui qui devrait être considéré comme un des plus illustres enfants de la ville. Il faut croire d'ailleurs qu'à Louvain, où Eustache Chapuys mourut et fut enseveli, on n'était pas mieux renseigné dès le XVI^e^ siècle, puisque l'inscription funéraire du Collège de Savoie de cette cité le faisait mourir à 56 ans : c'est une erreur certaine, car la naissance en 1500 est inconciliable avec le fait qu'Eustache Chapuys était official de Genève en 1517 et avec les documents inédits que nous étudierons plus loin. Le compilateur anversois Swertius, dans ses *Monumenta Sepulcralia* de 1613 a reproduit cette inscription maintenant détruite :

PRAENOBILI AC PIETATE INSIGNI
D. EUSTACIO CHAPUYS ANNESSIACENSI
PATRIAE SABAUDO
I. U. DOCTORI PRUDENTISSIMO
VIXIT ANNOS LVI. DECESSIT XXI IANUARII ANNO MDLVI

Tous les biographes postérieurs ont suivi Swertius et cette inscription, sauf Charvet, et Orsier qui fixe la naissance *au déclin du XV^e^ siècle* (6).

Peut-être serait-il possible de déterminer avec plus d'exactitude la naissance d'Eustache Chapuys. Notons tout d'abord qu'il fit un testament le 10 novembre 1507, avant de passer les Alpes pour continuer ses études ; ce testament, dont une copie authentique est conservée aux Archives communales d'Annecy (7), nous oblige à reculer sensiblement avant 1506 la date de sa naissance. Un recueil de procédures faites par la famille Chapuys permet une approximation ; le 26 août 1506 eut lieu la nomination d'un curateur pour Eustache Chapuys, orphelin de père, et dans cet acte on trouve la phrase suivante : *Heustacius Chappuysius... asserens se majorem quattordecim annis, minorem vero viginti quinque* ; notre personnage est donc né entre 1481 et 1492 (8).

Une addition marginale, petit griffonnage d'une main du

(6) Charvet, p. 26 ; Orsier, p. 37.
(7) GG 194, p. 3.
(8) GG 194, p. 2, fol. 7 v°.

XVIIIe siècle, sur la page de garde du recueil que nous venons de citer, paraît nous fournir la date exacte (9). Cette addition, comme la cotation et l'analyse de beaucoup de pièces de la série GG des Archives communales, est due au chanoine David : on peut en comparer l'écriture avec les lignes autographes que nous possédons de cet écrivain (10). Il est d'ailleurs normal que l'auteur du *Mémoire sur le Collège de Savoie fondé à Louvain par Eustache Chapuis* ait fouillé dans les archives chapuisiennes. Le chanoine David, après avoir repris la phrase que nous avons relevée, a écrit au-dessous deux soustractions en petits caractères et raturées :

1506	1556
20	1486
1486	70

Dans la première opération, il a dû soustraire l'âge d'Eustache Chapuys de la date de l'acte, ce qui donne la date de sa naissance : 1486 ; dans la seconde il a dû soustraire la date de la naissance de la date du décès, ce qui donne l'âge du mort : 70 ans. Nous ignorons à quelle source le chanoine David a puisé le renseignement, mais en l'absence de tout autre texte il nous semble normal d'adopter la date de 1486, date qui s'accorde avec toutes les données.

*
* *

Il est à peu près certain qu'Eustache Chapuys resta jusqu'à sa vingt-et-unième année à Annecy ; nous l'y trouvons encore en 1505 et 1506. Il fit très probablement ses études primaires et secondaires aux écoles de cette ville, écoles qu'il devait réformer et agrandir à sa mort ; de 1486 à 1517 le recteur en était Jean Nycod, et nous voyons par les comptes fort bien tenus de Guigonne Dupuys, mère d'Eustache Chapuys, qu'elle lui donnait en 1506 six florins pour l'instruction de ses enfants (11).

(9) GG 194, p. 2, fol. 1.

(10) *Cf.* des additions manuscrites du chanoine David à l'exemplaire des Archives de la Haute-Savoie de Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique...*

(11) *Item R. magistro Johanni Nicodi pro scholagio puerorum videlicet V. ffl.* ; GG 194, p. 4, fol. 14. La date est déterminé, par l'article suivant : *Item pro guerra Valesii* : *cf.* Délibérations du Conseil de ville d'Annecy, t. IV, fol. 133. — Sur Jean Nycod, voir LETONNELIER, *Table manuscrite des Délibérations* (Arch. Haute-Savoie).

Mais en 1507, Eustache Chapuys allait entreprendre ses études supérieures : le 10 novembre, il se mettait en route après avoir fait son testament, et passait les Alpes. Les Archives communales d'Annecy conservent le compte de ce que Guigonne Dupuys envoyait à son fils *du temps qu'il s'adonnait aux lois* (12) : sommes d'argent, chaussures, vêtements, et même un bonnet, des épées, des livres, etc. ; malheureusement ce compte ne nous renseigne pas exactement sur les études. Il ne semble pas qu'Eustache Chapuys soit allé à Pavie, à Ferrare, ou en Avignon, comme beaucoup de ses compatriotes (13). Il alla d'abord à Turin, possession savoyarde, où il fut le condisciple de Bonivard (14) ; il y resta sans doute de 1507 à 1512, car nous voyons qu'à cette époque Guigonne Dupuys faisait parvenir de l'argent à son fils par l'intermédiaire d'officiers ducaux (15).

Après 1512, Eustache Chapuys se rendit à Valence, dont l'Université de droit, fondée en 1454, était célèbre (16) ; mais on ne sait combien de temps il y resta, faute de recherches dans les Archives de cette ville. Enfin, il passa au moins les six premiers mois de 1515 à Rome ; une lettre de son frère Philibert nous indique qu'il y fut reçu docteur, après de brillants examens, et que le pape lui donna sa bénédiction (17).

A partir de cette époque environ, commence la vie publique d'Eustache Chapuys, car en 1517 cet Annécien, devenu chanoine de Genève, était choisi comme official par l'évêque (18).

Pierre DUPARC.

(12) *Papirus eorum que N. Guigona relicta egregii Ludovici Chapuysii misit ad Heustacium ejus filium tempore quo ipse legibus operam dabat* ; GG 194, p. 4, fol. 1 à 6.

(13) Il ne figure pas dans les listes données par MIQUET : *Les Savoyards aux Universités de Pavie et de Ferrare* ; *les Savoyards à l'Université d'Avignon* (*Revue savoisienne*, 1920, p. 66-72 ; p. 163-172) ; mais ces listes ne sont pas complètes.

(14) *Chroniques de Bonivard*, t. II, p. 75, et ORSIER, p. 37.

(15) *Item pro illomet anno per Deifilium Guarini massellatorem illustrimi domini nostri domini ducis Sabaudie misit septem aureos solis* (1509) ; *Item pro eodem anno misit dicta mater ad supranominatum filium per N. Jacobum Monachi secretarium ducalem videlicet duos aureos solis* (1510), GG 194, p. 4, fol. 3 et 4 ; *cf.* fol. 1 à 5.

(16) *Sequuntur pecunie misse Heustacio Chapuysii apud Valense*, GG 194, p. 4, fol. 6.

(17) *Cf. infra* appendice.

(18) Registres du Conseil de Genève, et Orsier, p. 38.

APPENDICE

1515 — 25 août.

Lettre de Philibert Chapuys à Humbert Patel, son précepteur. — (*Archives de la Haute-Savoie*, D).

Domino Humberto Patello discipulorum optimo rectore meoque amantissimo preceptori. Seisselli.

Domine Humberte, orator vehementissime, etenim in eloquentia facundissime, mique suavissime monitor, gratulor mirimummodum de beneficio subsepto, quoniam, ut ait sanctus Augustinus, veneranda sacerdotum dignitas in quorum manibus Dei Filius velut in utero incarnatur. O felices sacerdotes si sacerdotaliter vixeritis ! O quam venerabile, quam gloriosum nomen sacerdotii ! Ast hodie quid abjectius eo, quid vilius ! Ergo viri venerabiles sacerdotes Dei, ideirco, mi amantissime preceptor, adeo ipse qui ex tua armatus sunt doctrina dicta hominum que in presenciarum inibi dicuntur.

Scias Regem Francorum et Germanos audaxes, si ita dici mereantur, duellum bellum ardum nempe faitum, ut vox et fama laborat, hineque decem mille in ducato patria quamprimum venturos. Quamplurimi homines inscii quapropter presertim in comitatu habitantes timore sunt afflicti non immerito, cum vident transserpinos tam magnopere desolatos, ut notorium est. Qui ab ipsis Germanis et eorum cubiculis tamque extores fuerunt abacti. Quid insuper ! Satis superque magnum detrimentum ferunt ; predictique homines cogitant illud commune dictum clamides eorum ex tali cavilla pendere. Precor Altissimo quod secus fiat quanquam citro ultroque multa occurant infortunia.

Nichilominus felix fortuna fratre meo amantissimo fauta, cumque ipse meus frater Heustachius per multa temporis intervalla antiquam exquirendo matrem Romam appulit, ibique semestre fluxo lauream adeptus est doctoralem, doctoresque fere omnes Romanos una disputurus, ipso respondente, nempe : sapientie munere obtinuit principatum ; postmodum ductus est ante Serenissimum Papam et ab eo beneditionem accepit. Quod mirum de eo ! Plane scientia hominem reddit liberum et exaltatum, ipso Aristotille decimo eticorum inquiente : qui habet sapientiam maxime felix est, et que sequuntur. Vel mii persuadeas ut spem nostram quam de eo olim speravimus muluam habeas, quoniam eum fore tante efficatie arbitramur, ut inde inenarrabilia benefficia in me et consobrinos collata recompensare unam duntaxat partem. Omnis familia sic fieri optat, Deum sepisper rogitando qui etiam obmisse commendant.

Exaratum ex Annessiaci oppido, die XXV mensis augusti. Valete et valeant qui inter nos dicidium volant ; iterumque vale et parce verbositati mee, que ad magna mea erga te benivolentia perserta est.

Vester nedum servulus, verum etiam ad omnia paratissimus vota

Philibertus Chappuysus.

Nous publions ici en appendice une lettre écrite par Philibert Chapuys, frère d'Eustache, à son précepteur Humbert Patel en 1505 (1). On possède très peu de renseignements sur ces deux personnages : on sait simplement que Patel habitait Seyssel, qu'il était en relations amicales avec la famille Chapuys, et que Philibert passa un certain temps auprès de lui à Seyssel pour ses études (2) ; Bonivard, le condisciple de Chapuys à Turin, était d'ailleurs aussi de Seyssel.

Cette lettre présente de l'intérêt pour diverses raisons : elle nous donne d'abord des renseignements sur la jeunesse d'Eustache Chapuys ; elle nous montre peut-être aussi une tendance à critiquer la vie des clercs et à désirer une réforme ; elle nous peint les répercussions en Savoie des campagnes d'Italie ; elle est enfin et surtout un exemple de ce qu'était le talent épistolaire d'un jeune Savoyard du début du XVI[e] siècle, le style d'un jeune humaniste annécien (3).

(1) Cette lettre est datée incomplètement : l'année n'est pas indiquée. Mais il est facile de la rétablir d'après le contexte, en particulier à l'aide de la mention de l'invasion de la Savoie par François I[er] qui précéda la campagne du Milanais. *Cf.* Fr. ymond, *la politique de François I[er] à l'égard de la Savoie*, Lausanne, 1939, p. 41 et s.

(2) Lettre d'Eustache Chapuys *à messire H. Patel mon chier amy à Seyssel* ; autre lettre du même *à Philibert Chapuys à Seyssel*. Arch. Hte-Savoie, D.

(3) Ce style n'est pas toujours très correct : on peut relever des barbarismes.

Un Anniversaire : 443-1943

Il y a exactement quinze siècles, en 443, les Burgondes s'établissaient en Savoie : événement d'une grande portée historique ! Et, puisqu'on se plait à célébrer les anniversaires, en voici un que les Savoyards ne peuvent laisser passer sous silence. Nous voudrions rappeler brièvement à cette occasion les migrations, la longue odyssée nordique, qui amenèrent ces barbares d'origine scandinave dans notre région, il y a 1.500 ans.

Vers le milieu du IIe siècle, la Scandinavie déversait l'excédent de sa population sur les rives méridionales de la Baltique ; différents peuples prirent ainsi leur essor : les Goths, les Gépides, les Hérules et, enfin, les Burgondes. Ces derniers ont laissé des traces de leur passage : l'île de Bornholm, dans la Baltique, appelée encore *Burgunderholm* au XIIIe siècle, garde leur nom. Etablis en Poméranie ou dans les régions avoisinantes, les Burgondes y restèrent pendant deux siècles environ. Mais les profonds bouleversements du IVe siècle et, en particulier, la pression des Huns, les forcèrent à reprendre leur course.

Il ne faut pas oublier que le IVe siècle est une période de crise, en Asie d'abord, en Europe ensuite, car les steppes de l'Asie centrale recélaient des forces menaçantes. L'empire chinois qui, sur les rives du Pacifique, était exposé à peu près aux mêmes périls que l'empire romain sur les rives de la Méditerrannée, succomba le premier : dès la fin du IIIe siècle, les Huns avaient forcé la muraille de Chine au nord. D'autres barbares les imitèrent, en grand nombre : les Jouan-Jouan, les Tibétains, etc. Devant cette ruée, les Huns se replièrent de l'autre côté de l'Altaï, au nord du lac Balkhach et de la mer d'Aral, puis, vers 255, ils se précipitèrent vers l'ouest, dans les plaines russes, et au delà. Les tribus germaniques de l'Europe orientale et septentrionale, rejetées bientôt les unes sur les autres, acculées aux lignes romaines, forcèrent la frontière de

bout en bout. L'ébranlement causé par l'entrée des Huns en Europe se communiqua jusqu'aux extrémités de l'Occident.

Les Burgondes furent bousculés comme les autres. Ils suivirent les Alamans, s'avancèrent des confins du Brandebourg et de la Poméranie jusqu'à l'Elbe d'abord, puis jusqu'au Main, et au Rhin qu'ils atteignirent en aval de Mayence. Une partie de leur peuple, poussé en avant par la grande invasion des Vandales, Alains et Suèves de 406, franchit même le Rhin le 31 décembre de cette année. Lorsque l'empereur Constantin, usurpateur nommé par l'armée romaine de Bretagne, essaya de rétablir la situation, il ne trouva rien de mieux à faire que de fixer les Burgondes, en les installant comme fédérés entre Worms et Mayence, vers 408. Les Burgondes étaient ainsi entrés dans l'empire romain et y jouaient un rôle officiel ; en 411, leur roi Gundicaire, le Gunther de l'épopée germanique, fit élire un nouvel empereur, l'usurpateur Jovin, et en 413 il reçut des cantonnements dans la province de première Germanie.

Mais vers 430, une poussée des Huns sur la rive droite du Rhin força les Burgondes qui étaient restés en arrière sur cette rive à franchir le fleuve : de nouveau tous groupés, ils se trouvèrent à l'étroit ; leur roi Gundicaire voulut s'emparer d'autre territoires et ce fut l'origine de leur denier exode. Gundicaire, battu une première fois par le général romain Aétius, en 435, subit une défaite terrible en 436 ; il périt dans la bataille avec 20.000 de ses sujets. Le célèbre poème des *Nibelungen*, dont la rédaction est bien postérieure — début du XIII[e] siècle, — nous conserve le souvenir de ce désastre, souvenir déformé d'ailleurs, car les Huns qui abattirent ce premier royaume burgonde n'étaient pas les Huns d'Attila, mais des Huns auxiliaires au service de l'empire romain, levés par Aétius. Le général romain installa les débris du peuple burgonde, en 443, dans la *Sapaudia*, et c'est une des premières mentions du nom de notre province.

Si nous nous sommes un peu étendus sur cet anniversaire, c'est qu'il prend une valeur singulière dans les cir-

constances actuelles. Le bouleversement mondial dans lequel nous vivons, d'une ampleur sans analogue dans l'histoire, ne peut avoir comme vague préfiguration dans le passé que ces désordres inouïs du Ve siècle, qui ensanglantèrent et l'Asie et l'Europe (1).

Pierre DUPARC.

(1) *Cf.* la bibliographie du sujet dans Louis Halphen : *Les Barbares* (*Peuples et Civilisations*), Paris, 1940, in-8°, p. 28 et 42.

Dans les Alpes en 1793

Après avoir pris, le 20 décembre 1792, le commandement en chef de l'Armée des Alpes — dont l'intérim avait été assuré par Dornac — que Kellermann se préoccupait au Q. G. de Chambéry de remettre de l'ordre dans les administrations.

Il était secondé dans sa lourde tâche, par le général Saint-Rémy, chef d'Etat-Major ; Saint-Menin, administrateur des Vivres ; Pascalis, auditeur des gueres, et Alexandre, Commissaire ordonnateur en chef — soit Intendant général — de l'Armée des Alpes.

Ce Charles Alexis Alexandre, conseiller du Roy, ancien agent de change parisien (né le 8 décembre 1759, mort le 27 septembre 1825) qui, le 10 août 1792, avait commandé le Bataillon des Gobelins, était intimement lié avec la famille du général Badelaune.

De l'intéressant ouvrage de Léonce Krebs et Henri Moris sur les « Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution » d'après les Archives des Etats-Majors français et austro-sardes, publié chez Plon en 1891, il appert que la situation de l'armée des Alpes n'était guère brillante.

L'effectif atteignait à peine 25.000 hommes alors que 40.000 eussent été nécessaires pour garder efficacement les différents secteurs alpestres, cols et pistes. L'habillement était dans l'état le plus lamentable ; l'armement laissait beaucoup à désirer ; quant au ravitaillement, on vivait en quelque sorte au jour le pour. Des pluies continuelles contrariaient les mouvements de troupes ; celles-ci se trouvaient d'ailleurs affaiblies par de nombreux malades qui ne pouvaient être évacués, faute de place dans les hôpitaux.

On n'avait pu élever ni retranchements, ni redoutes en Maurienne et en Tarentaise. L'hiver de 1792 à 1793 fut excessivement long et rigoureux. C'était une vraie souf-

france que de garder les postes. Il n'était pas rare d'avoir 25 degrés de froid et les troupes entassées dans des baraquements restreints étaient obligées de coucher sur des espèces d'étagères superposées. Le froid était tel que l'on n'osait aérer ces abris qui étaient des foyers de maladies, signalait le marquis Tredicini de Saint-Séverin dans son volume « Un régiment provincial en Savoie ».

Pendant les mois de janvier et février, Kellermann inspecte ses postes, accompagné du général du génie Lapeyrouse, à travers les vallées de Tarentaise et de Maurienne, les secteurs de Grenoble et de Briançon, afin de prendre contact avec les troupes et d'acquérir une exacte connaissance de la frontière.

Il fit exécuter d'urgents travaux, réparer pistes et chemins, percer le col de Vars, ouvrir de nouvelles communications pour faciliter le transport des approvisionnements et des munitions, établir des ponts sur l'Isère et même la Durance.

La Maurienne et la Tarentaise étaient occupées par deux bataillons d'infanterie légère, les deux bataillons du 23e régiment d'infanterie, quatre bataillons de volontaires commandés par un officier général, heureusement familiarisé avec le pays : Laroque. Quant à la « Légion Allobroge », elle occupait la haute Maurienne.

En liaison avec le général Biron, commandant en chef l'armée du Var, Kellermann établit un plan d'opérations sur les points les plus essentiels à l'exécution des mouvements que les circonstances pourraient nécessiter au cours de la campagne soit pour l'offensive, soit pour la défensive.

Depuis le 14 février 1793, Armand Louis de Gontaut Biron, duc de Lauzun, avait remplacé d'Anselme dénoncé à la Convention comme coupable de dilapidations exorbitantes commises dans le Comté de Nice.

Un décret avait fixé la démarcation des deux armées des Alpes et d'Italie. Cette dernière assurait la défense du Var et des Basses-Alpes en y comprenant Entrevaux, la vallée de Barcelonnette et le camp de Tournoux constituant une réserve. Trente bataillons devaient être équipés pour qu'au

15 avril il fut établi cinq camps d'instruction : à Embrun, Grenoble, Bois-Plan près Chambéry, Annecy et Carouge.

Les bataillons de volontaires étaient dans un dénuement absolu.

Ils n'avaient pas, comme les troupes de ligne, la ressource des masses. Ils furent pourvus des objets indispensables ou reçurent des avances pour se les procurer.

Tandis que le vainqueur de Valmy se préoccupait d'organiser la défense des Alpes, de sournoises intrigues se tramaient contre lui, comme le fait s'était produit contre Montesquiou en septembre et novembre 1792, aussi le 30 avril était-il convoqué à Paris pour se justifier.

Les populations ne se montraient pas toujours bien disposées ; le commandement était rendu difficile par la pénurie des officiers généraux, constamment déplacés par suite de dénonciations continuelles (1).

Au 1er mai, Laroque commandait en Maurienne et le général Dubourg en Tarentaise. Cette dernière brigade comptait 3.400 hommes d'effectif et Badelaune y était adjudant-général. La division d'avant-garde était aux ordres du général Dumuy.

Durant l'hiver il n'y avait eu que peu de mouvements à la frontière, au Mont-Cenis comme au Petit-Saint-Bernard, que quelques escarmouches entre les avant-postes.

Le 1er juin, Kellermann arrivait à Lyon où régnait le plus grand désordre, puis accompagné de Saint-Rémy et du général Brunet, procédait, dans la région de Nice, à une reconnaissance des positions de l'Armée d'Italie.

Brunet venait de remplacer Biron parti pour la Vendée et bien que les deux groupes soient commandés par Kellermann, celui-ci restait en personne à l'Armée des Alpes.

Le 24 juin, on se préoccupait du sort de Toulon et d'organiser le camp de Tournoux, où Gouvion, commandant de Briançon, venait remplacer le général Rossi, transféré à Grenoble pour y être jugé.

Les représentants du peuple Dubois-Crancé et Gauthier

(1) *Le Général Badelaune*, par Charles Philippe. Imp. J. Dépollier et Cie, 1894.

expriment leurs inquiétudes à propos de l'insurrection lyonnaise et du Midi, en ébullition.

Ils s'étaient hâtés d'envoyer leur fameux collègue Albitte avec le général Carteaux, à la tête de quatre bataillons et de la « Légion des Allobroges » pour atteindre les Marseillais avant leur arrivée en Avignon.

Par courrier extraordinaire, des instructions furent demandées à la Convention sur la conduite à tenir. Sans attendre et afin d'être en mesure de faire face aux évènements, Kellermann parcourait le Mont-Blanc, s'assurant du nombre de bataillons dont il pourrait disposer éventuellement sans risquer de compromettre le plan de défense établi.

Le 22 juillet, à l'Hôpital-sous-Conflans (aujourd'hui Albertville) lui parvenait l'ordre de diriger sur Lyon une armée de siège. Douze bataillons ainsi que le 5e régiment de cavalerie et 9e dragons, seules troupes à cheval disponibles de l'armée des Alpes, sont acheminés sur deux colonnes par Bourg et Bourgoin. Comme il manquait 800 chevaux d'artillerie pour le complément du train ordinaire de campagne, on récupéra la moitié de ceux des pièces de position de Maurienne et Tarentaise. La même opération exécutée dans les Hautes-Alpes permit de diriger sur Lyon un train de siège assez considérable confié au général Dumuy.

Le 24 juillet, Kellermann informait à Grenoble les représentants du peuple des mesures prises. Ceux-ci insistent pour qu'il dirige les opérations d'investissement de la place rebelle. Le chef objecta qu'ayant dû dégarnir ses lignes jusqu'au lac de Genève, sa place était à la frontière des Alpes afin de donner ses ordres avec célérité en cas de défensive. L'insistance des représentants prévalut.

Le 27 juillet, il transmettait au divisionnaire Dubourg les instructions nécessaires pour toutes les mesures de sûreté et de défense qu'avaient à prendre Badelaune et Ledoyen en Tarentaise et en Maurienne.

Il se réservait d'ailleurs d'assurer une liaison constante par des courriers extraordinaires, pour qu'une correspondance très active fût établie de la droite de l'armée d'Ita-

lie jusqu'à la gauche de celle des Alpes et des points essentiels, directement sur Lyon.

Il partit ensuite, avec les représentants du peuple pour Bourg où les bataillons arrivèrent, ainsi qu'une partie de de l'artillerie.

Le 30 juillet et le 1 août, les troupes campées sous les murs de cette ville furent passées en revue. Dix jours après l'arrivée du décret, les bataillons disséminés sur une frontière immense se trouvaient donc rassemblés sur les deux points très éloignés qui leur avaient été fixés.

La position de Lyon avait nécessité la division de l'armée sur deux colonnes. Kellermann en détachait de Bourg une troisième pour se joindre aux gardes nationales, dont le rassemblement s'effectuait à Mâcon. Cette opération préliminaire retarda les approches jusqu'au 8 août, jour où les trois colonnes se présentèrent devant Lyon. Une quatrième, composée des réquisitions de Saône-et-Loire et de quelques troupes aux ordres du général Nicolas, devait d'abord s'assurer de Saint-Etienne et de Montbrison, puis s'avancer sur Lyon et achever de cerner la ville et bientôt tout espoir d'en imposer à la cité ayant disparu, le canon tonna avec fracas (2).

Du côté de Genève, le renversement du régime aristocratique, en décembre 1792, avait été moins la conséquence des idées nouvelles proclamées par la Révolution française que l'aboutissement normal des âpres luttes politiques qui troublèrent la République durant tout le XVIII[e] siècle (3).

Au début des Comités provisoires, on voit revenir à Genève notamment Etienne Dumont, qui bien que lié avec les chefs de l'insurrection de 1782 n'y avait pas pris une part directe. En 1789, il était venu en France pour demander l'abrogation de la garantie de 1782 et la réintégration des exilés genevois dans tous leurs droits. Devenu l'ami et le collaborateur de Mirabeau, il avait assisté en spectateur attentif et avisé avec Clavière, Reybaz et du Roveray, aux débuts de la Révolution.

(2) On se souvient des ouvrages qu'en 1937-1938, M. Edouard Herriot, sous le titre *Lyon n'est plus*, consacra à cette sombre période de 93.
(3) *Genève et la Révolution*, par Marc Peter. Genève, 1921.

Les évènements de 1792 l'avaient attiré à Paris d'abord, pour préserver son pays d'une occupation française, et à Genève ensuite pour prévenir les intrigues de Jacques Grenus (1).

La question de l'indépendance de la République ne laissait pas de préoccuper les membres des Comités genevois, aussi, dès que Kellermann remplaçant Montesquiou en Savoie vint prendre son commandement, avait-on décidé de lui envoyer deux députés à Carouge pour le saluer. Comme il tardait à paraître au bord d'Arve, le 4 janvier 1793, an Ier de l'Egalité, Etienne Dumont adressait ce message au citoyen François Kellermann, général de l'Armée des Alpes, à Chambéry :

Citoyen Général,

Les deux Comités provisoires d'administration et de sûreté savent trop l'intérêt que vous prenez à la cause de la liberté et de l'égalité pour vous laisser ignorer la révolution qui vient de s'accomplir dans notre ville, l'ancien gouvernement, toujours l'objet des défiances politiques du parti populaire a été remplacé par deux Comités, l'un administratif, l'autre militaire, en vertu de la volonté du peuple manifestée d'une manière irrésistible le 28 décembre et confirmée le 30 en Conseil général ; ils ont succédé à tous les pouvoirs des ci-devants Petit et Grand Conseils ; mais imitant la simplicité dont votre nation donne un si noble exemple, ils n'ont point de plus grande ambition que de remplir les devoirs qu'il impose.

Les deux Comités ne cherchent pas à vous témoigner, Citoyen Général, toute l'admiration que leur ont inspiré vos victoires, vous les accuseriez de flatterie, lors même qu'ils seraient au-dessous de la vérité ; mais permettez qu'ils vous expriment le plaisir qu'ils partagent avec leurs concitoyens non seulement d'avoir dans leur voisinage un général illustre, mais un homme précédé par sa réputation de bonté, de probité, d'honneur, de franchise, qualités si bien faites pour orner le courage, et que nous révérons bien plus parce que ce sont celles qui nous intéressent dans tous nos rapports avec vous.

Nous avions cru, Citoyen Général, que vous viendriez incessamment à Carouge, et nous avions déjà nommé les membres de nos comités pour vous prévenir de notre résolution, vous témoigner toute notre confiance dans la loyauté de la République française, et tous nos sentiments pour celui qu'elle a placé à la tête de l'Armée des Alpes. Nos députés vous auraient dit combien il nous était nécessaire que vous puissiez voir tout ce qui nous concerne sous un véritable aspect, quoique nous soyons bien éloignés de craindre

(4) Jean Martin : *Etienne Dumont*, Genève, 1942.

qu'on pût vous inspirer de petites préventions, et vous faire participer à de petites vues sur les intérêts d'une ville qui ont les plus grands rapports avec les intérêts bien entendus de nos voisins immédiats.

Vous n'ignorez pas, Citoyen Général, que les partis populaires sont toujours exposés aux préventions les plus mal fondées ; nous ne vous dissimulerons pas qu'on a osé dire que nous étions moins attachés à notre patrie qu'au triomphe de notre système d'égalité ; mais ce n'est pas auprès de vous que réussiraient de telles calomnies, vous qui avez combattu et qui combattrez encore pour la liberté, l'égalité et l'indépendance. Vous savez que dans le cœur et dans les vœux du citoyen ces trois sentiments sont inséparables, et que par une sorte de compensation heureuse, les citoyens d'une patrie faible et resserrée ont pour elle une affection d'autant plus forte comme si l'aimer davantage était une manière de l'agrandir.

On parle beaucoup d'une augmentation de troupes dans notre voisinage. Ces rapports nous intéressant à bien des égards, indépendamment de notre confiance qui est inaltérable, mais un simple mot de communication à ce sujet, Citoyen Général, nous aiderait à remplir les devoirs d'une administration populaire, à dissiper de faux bruits et à montrer à nos concitoyens dans quels termes vous communiquez avec les deux Comités qui ont remplacé notre ancien gouvernement.

Nous faisons mille vœux pour la prospérité de la République française et en particulier pour celle de l'Armée des Alpes et de son chef.

Salut et fraternité.

A cette missive fort habile, le vainqueur de Valmy s'empressa de répondre pour rassurer les Genevois, tout en avisant les affaires extérieures que dirigeait Lebrun, partisan de la manière prudente de Danton.

Bientôt, l'approche de Kellerman étant signalée, Anspach, Saussure Horace Bénédict, le savant naturaliste ; le notaire Jean Janot et Gédéon Flournoy sont désignés pour aller le saluer et lui offrir l'eau cordiale et le dîner traditionnels. Le chef arriva le 26 janvier au soir et le dîner, précédé de la visite aux différents clubs, eut lieu le dimanche 27. On venait d'apprendre l'exécution de Louis XVI, mais les Comités n'en tinrent pas compte.

Comme Montesquiou s'en était aperçu au moment de la conquête de la Savoie, Kellermann savait qu'il était entouré de gens qui l'incitaient, dans un but facile à comprendre, à occuper Genève « Tous nos bannis, écrira plus tard le conseiller bernois Frisching à Barthélemy, sont placés commissaires des vivres à l'armée de Kellermann.

Le fameux Jacques Grenus y joue le rôle principal et, si l'on veut prêter l'oreille à ces gens là, l'intérêt et la haine particulière passeront par-dessus l'intérêt et le bien général (5).

Depuis l'avènement des Comités provisoires, les fonctions de Résident de France à Genève avaient été généralement assurées par le chargé d'affaires Delhorme, du fait des fréquentes absences de Châteauneuf, chargé de missions ou malade. Un important changement se produit quand le 1er juin — soit la veille de la mise en accusation du ministre — fut signée la nomination de l'Ardéchois Jean Louis Soulavie, ancien prêtre, comme successeur de Châteauneuf (6). Delhorme était désigné pour le Valais.

Le nouveau résident n'était pas sans donner quelque appréhension aux Genevois et dès son arrivée, le 3 juillet 1793, le gouvernement bernois à qui l'on avait signalé Soulavie comme un homme suspect et un propagandiste dangereux pour le pays, n'avait pas manqué d'avertir ses baillis d'avoir l'œil sur lui (7).

Soulavie ne tarda pas à prouver son inexpérience absolue en matière diplomatique, ses défauts de caractère et sa fatuité. Le nouveau ministre Deforgues devait à chaque instant le rappeler à une juste compréhension des modestes fonctions qu'il avait à remplir dans les milieux genevois où, selon lui, les conspirateurs pullulaient. Il ne voyait, en effet, partout, que prêtres réfractaires, émigrés et traitres, et déjà, en traversant la France, il n'avait rencontré que des « brissotins » et dans le Jura, les racines d'une véritable Vendée (8).

En août 1793, le Comité de sûreté présidé par le tabellion Jean Janot était en émoi car on redoutait que Sardes et Français ne soient aux prises du fait que la Cour de Turin se disposait à reprendre la Savoie à la faveur des évènements lyonnais.

Des observateurs genevois sont envoyés du côté du Mont-Cenis et du Grand-Saint-Bernard. Le 12 août, on

(5) Jean KAULEK, *Papiers de Barthélémy*. Paris, 1886. T. II, p. 128.
(6) A. MAZON, *Histoire de Soulavie*. Paris, 1893.
(7) Marc PETER, *Genève et Révolution*, p. 157.
(8) Edouard CHAPUISAT, *De la Terreur à l'Annexion*.

apprend que les Piémontais ont violé le Valais, pénétré dans le Faucigny et se disposent à entrer en Savoie, par Trient, Chamonix, Vallorcine. On multiplie les précautions.

Soulavie s'entretient avec Janot, sollicitant un prêt de fusils et de quatre canons pour armer les Carougeois (9) Il communique l'information du chargé d'affaires du Valais qu'une avant-garde de 250 hommes et 150 mulets va pénétrer en Savoie avec des vivres et des armes destinés aux mécontents.

Afin de faciliter le débouché de ces colonnes d'Aoste et de Suse et de profiter des dispositions favorables des habitants du Faucigny, 250 hommes du régiment de Verceil déguisés en paysans et conduisant des mulets porteurs de caisses pleines de fusils franchissent le Grand-Saint-Bernard, arrivent à Sambrancher le 11 août et, passant par le val de Trient et le col de la Tête Noire, atteignent Vallorcine le 12 août (10).

Le 11 août, le pharmacien Henri Albert Gosse (l'ermite du Salève), avec une députation du Club de l'Imprévu, se présente devant le Comité pour lui remettre une pétition :

« Ce n'est que depuis quelques instants que nous avons appris la nouvelle de l'invasion du haut Faucigny et qu'en conséquence, le résident Soulavie vous avait demandé des armes, des munitions de guerre et même des hommes.

« Sans doute, nous désirons fortement fraterniser avec nos voisins les Français, sans doute, nous devons les aider à soutenir la liberté et l'égalité qui sont l'espoir de notre bonheur, mais aussi, citoyens magistrats, nous avons des alliés avec lesquels nous sommes liés par une promesse de neutralité et de bon voisinage... Nous ne pensons pas que dans une circonstance aussi dangereuse, vous ayez le droit de disposer de nos arsenaux et de nos vies... Nos amis les Français nous font une demande qui, leur étant accordée, exposerait notre indépendance en dépourvoyant notre place... »

Le président Janot répondit que les demandes de Sou-

(9) *Genève et les combats de 1793*. Biblioth. Universelle. N° 95 de 1919.
(10) Krebs et Moris, p. 266.

lavie n'avaient pas été prises en considération et exprimait sa satisfaction de se voir soutenu par les Genevois dans de difficiles circonstances...

Le 15 août, comme les envahisseurs approchaient de Chamonix, le Comité de sûreté prenait une ordonnance contre les étrangers : « Dans les circonstances extraordinaires dans lesquelles se trouve l'Europe, le besoin de conserver l'indépendance de la République exige impérieusement de ne favoriser le séjour d'aucun étranger, à moins de permission spéciale. »

L'armée sarde, commandée par le comte de Loche et le marquis de Sales, venant de Chamonix, arriva le 15 août 1793 à Passy. Le 17, après un engagement au pont du Bonnant, près de Saint-Gervais, sans résultat décisif, les Sardes se retirèrent sur la vallée de Montjoie pendant que les Français se retranchaient derrière le pont de Saint-Martin-sur-Arve. Le 21 août, le chevalier de Mayon ayant reçu des renforts, les carabiniers débusquèrent les Français qui, après un combat de deux heures, lâchèrent pied, ayant vainement essayé de faire sauter le pont datant de 1783, et se replièrent sur Cluses.

Les Sardes fortifièrent la route de Miribel, près de Saint-Martin, où les Français, commandés par Verdelin, revinrent les attaquer. La rencontre eut lieu le 28 septembre et malgré la défense du capitaine Bussolino, Miribel fut enlevé et les Sardes se replièrent sur Saint-Gervais, laissant de nombreux morts sur le terrain.

L'affaire de Lyon avait été mise a profit par la Cour de Turin pour reconquérir la Savoie, en chassant les Français des vallées de l'Arc et de l'Isère d'autant plus aisément que le Mont-Cenis, le Petit-Saint-Bernard et tous les principaux passages se trouvaient déjà en son pouvoir.

Maurice, duc de Montferrat, troisième fils de Victor Amédée III, avait été chargé de cette expédition. Sa gauche, aux ordres du baron de La Tour, descendue du Mont-Cenis, occupait « Entre-deux-Eaux », clef des vallées de l'Arc et de l'Isère.

A l'aube du 16 août, les Sardes débouchaient du Petit-Saint-Bernard entre le camp du général Badelaune, avan-

tageusement situé près de Séez. Le 18, Dubourg donnait l'ordre à Badelaune de se replier sur le détroit de Ciex où Chambarlhac tenta de résister avec ses grenadiers, et le 22 août, de Montferrat entrait à Moûtiers.

Les généraux sardes manquant de hardiesse dans l'offensive, se contentèrent d'occuper des positions dans les hautes vallées et leurs deux corps principaux restèrent séparés par un contre-fort élevé. La colonne détachée dans la haute vallée de l'Arve réussit seule à pénétrer jusque près de Bonneville.

Kellermann, quittant le siège de Lyon, accourt en toute hâte en Savoie avec huit bataillons, prend une offensive vigoureuse en Maurienne et manœuvre sur les pentes du contre-fort situé entre l'Arc et l'Isère, de manière à s'emparer du col de la Madeleine.

Jamais expédition ne présenta en faveur du Piémont autant de chances de réussite et ne fut conduite avec plus d'hésitation, a noté le général Borson, dans son « Etude sur la frontière du Sud-Est. »

Cette courte campagne présente avec celle du maréchal de Berwick cette différence que la tactique de la défense consiste à fermer aux colonnes ennemies les débouchés des hautes vallées, puis à reprendre l'offensive par la même voie pour les refouler sur les Alpes. L'action de flanc par Valloire et le col du Galibier ne joua ici qu'un rôle secondaire, bien que Kellermann eût eu la précaution d'y faire marcher un détachement depuis le camp de Tournoux.

Bien antérieurement à la création d'une troupe de montagne dans l'armée régulière, à laquelle les baron Berge et Arvers ont attaché leurs noms, ainsi que tant d'autres, la tradition s'était établie d'utiliser dans les Alpes, les milices locales dont l'esprit et l'entraînement, la connaissance des lieux et l'amour du clocher natal faisaient des unités susceptibles de rendre les services les plus appréciés.

... L'armée de François I^er^ qui, en 1515, passa le col de l'Argentière, était couverte par une avant-garde de trois mille paysans organisés en pionniers, pour la réparation

des chemins, et un corps de quatre mille Dauphinois, recrutés lors de la préparation de l'expédition. Au seizième siècle, il n'y avait pas un paysan dauphinois qui ne fût partisan très actif de Lesdiguières avec ce vieil esprit guerrier de l'abrupte province.

Les levées en masse de la Révolution ne manquèrent pas de maintenir dans la région alpine le principe des troupes spécialisées « Légion Allobroge » en Savoie, « Légion des Alpes » en Dauphiné, le bataillon des « Chasseurs des Alpes », créé à Briançon, fut également célèbre, ayant par atavisme acquis la faculté de comprendre la montagne (11).

Coïncidant avec les opérations de Tarentaise, de Maurienne et du Faucigny, s'était déclenchée le 21 août l'affaire dite « Bagarre d'Annecy » et moins d'un an après avoir été planté avec tant de solennité, l'arbre de la Liberté de la place Notre-Dame était abattu tandis qu'Henriette Jacquet, fille du serrurier de la Perrière, se coiffait imprudemment du bonnet phrygien couronnant l'éphémère symbole, car, suivant Malherbe, les plus belles choses ont le pire destin...

Il en est de même des popularités. Anne-Pierre de Montesquiou, colonel à 20 ans, maréchal de camp à 39, académicien à 43, conquérant de la Savoie en trois jours du fait de la haine de Rovère, s'enfuit en Suisse pour éviter de finir dans un cachot ou de porter sa tête sur l'échafaud.

Ce Stanislas Rovère, se disant marquis de Fonvielle, était le fils de l'aubergiste de Bonnieux, au pied du Lubéron, dans le comtat Venaissin. On le vit concourir à toutes les horreurs qui désolèrent la région d'Avignon ; accusé à son tour, il finit misérablement quand il fut déporté en Guyane...

Kellermann n'allait pas tarder à être écroué de longs mois à l'Abbaye, après avoir été destitué avant qu'Alexandre Dumas vienne commander en chef dans les Alpes.

Que de mises en accusation et de destitutions. Même Santerre aura son tour.

(11) J. Revol, *Revue Militaire*, 1er avril 1930.

Que de fins tragiques aussi, telles que celles d'Etienne Clavière, se poignardant dans sa cellule ; Hérault de Séchelles et Philibert Simond, guillotinés jeunes encore ; Barnave et tant d'autres, portant sur les boutons de leurs tuniques l'inscription : « La liberté ou la mort » !

Et le sinistre Albitte, le démolisseur de nos clochers savoyards, allait, en 1812, périr lamentablement en Russie.

Or, voici que malgré les tristes événements rappelés par le vieil Annécien Aimé Burdet dans son *Palais de l'Isle*, des jeunes se sont rassemblés au manoir de Preméry (prima vera) et montent confiants vers la vie.

Dans ce pays meurtri, si nous avons foi dans ses immortelles destinées et si nous maintenons son unité morale, nous pourrons alors reparler d'Espérance car, « quelquefois, a dit Chateaubriand, elle tient des fleurs naissantes dans sa main... Plus on avance dans le tombeau, plus elle se montre pure et brillante aux mortels consolés ».

Paul Tapponnier.

I. — EPISODE RÉVOLUTIONNAIRE

A peine Anne Pierre de Montesquiou s'était-il emparé de la Savoie, en septembre 1792, qu'il comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de la Légion des Allobroges dans les montagnes de Savoie, car connaissant les montagnes, les localités, les défilés et ayant des intelligences dans le pays, cette unité inspirait confiance aux habitants.

Le général de l'Armée des Alpes fit donc transporter le dépôt de la Légion de Grenoble à Annecy, puis donna l'ordre de fournir des détachements sur les frontières du Valais, au Petit Saint-Bernard, et renforça le détachement du Mont-Cenis.



« Région du Salève », Landecy Q. G. de Montesquiou au « Camp devant Genève ».

Bientôt les Commissaires de la Convention, représentants du peuple, envoyés auprès de l'Armée des Alpes, commandée par Kellermann, après la fuite en Suisse de Montesquiou, n'approuvèrent pas les mesures prises.

« Ils n'y avait, disaient-ils, aucune confiance à mettre dans les gens du pays (1). Les paysans intéressés et fanatisés, prétendaient-ils, ne s'occupent de nous que pour débaucher nos soldats ; ils en ont fait déserter plusieurs, qu'ils ont conduits eux-mêmes à l'ennemi. Nous n'aimons pas à voir, écrivaient-ils, les débouchés les plus importants, ceux par lesquels il est facile de tourner et de surprendre nos batteries, gardés uniquement par des Allobroges... » (2).

Vers le milieu du mois de juin 1793, la « Légion des Allobroges » recevait l'ordre du ministre de la guerre de passer à une autre armée et le 28 du même mois, elle quittait avec Doppet le département du Mont-Blanc en vue d'être affectée à l'armée des Pyrénées-Orientales. Mais arrivés à Saint-Marcellin, les Allobroges reçurent l'ordre de s'arrêter à Valence pour se mettre à la disposition du général Carteaux qui avait été détaché de l'Armée des Alpes pour marcher contre les Marseillais fédéralistes.

Depuis le 1er mai 1793, Michel Marie Pacthod, originaire de Saint-Julien-en-Genevois, âgé de 29 ans, avait été élu lieutenant-colonel commandant le bataillon des volontaires nationaux du Mont-Blanc, levé dans le district de Carouge. Ce bataillon fut requis par les Commissaires de la Convention et incorporé avec la Légion des Allobroges dans l'armée de Carteaux allant combattre contre les insurgés du Midi, en marche sur Lyon révolté (3).

On sait que les insurrections du 31 mai et 2 juin 1793 avaient mis le pouvoir entre les mains des adeptes de la « Montagne », que les « Girondins », nuance Roland de la Platière avaient été proscrits et plusieurs d'entre eux condamnés à mort. Ceux qui étaient parvenus à s'échapper se répandirent dans les départements pour les soulever.

(1) Lettre au Comité de Salut Public du 22 mai 1793.
(2) Id. pièces Dubois Crancé.
(3) Une gloire de la Savoie, le Général Comte Michel Marie Pacthod (*Rev. Sav.* 1933 par Aug de MONTFALCON.

Lyon déclara la première qu'elle ne reconnaissait pas les pouvoirs de la Convention Nationale. Marseille et le Gard suivirent son exemple. C'étaient pour empêcher la jonction des « Fédéralistes » que la colonne Carteaux devait opérer avec Pélaprat du régiment de Bourgogne ; Doppet et Chastel, de la Légion Allobroge, du bataillon du Mont-Blanc et d'une compagnie d'artillerie Dommartin, dans laquelle servait Bonaparte, lieutenant (4).

Brièvement, rappelons une bien douloureuse page de 1793, car si les peuples heureux n'ont pas d'histoire, les époques troublées en ont une. Remuons un moment la poussière des archives où sommeille le décret de la Convention Nationale concernant la « Ville Affranchie » il y a cent cinquante ans.

Une fermentation sourde agitait depuis longtemps les esprits dans le Sud-Est. Lyon avait donné le 29 mai 1793 le signal de la résistance. Elle s'était opposée avec succès aux sbires terroristes et avait usé avec modération de sa victoire. Les Marseillais l'imitaient et forçaient le passage de la Durance, malgré la résistance des Avignonnais, mais arrivés à Orange, ils avaient été repoussés par le général Carteaux qui conserva l'avantage dans plusieurs rencontres et entra dans Marseille où il exerça ses représailles.

La Convention, irritée contre les Lyonnais, avait donné l'ordre de sévir contre eux avec vigueur. Soixante mille hommes, avec cent pièces à feu, sous Kellermann, assiègent la ville, qui avait armé vingt-cinq mille hommes commandés par MM. de Précy, de Virieu, ex-constituant, et Nervo. Réduite à elle-même, elle a bientôt à lutter contre les flammes et la famine.

Des malveillants incendient l'arsenal, qui saute avec une explosion formidable. Vingt-huit mille bombes, jetées sur la cité, multiplient et amoncellent les ruines.

Toute résistance étant enfin désespérée, la ville se rend le 9 octobre 1793, après soixante-dix jours de siège.

Les chefs, à la tête de trois mille hommes, essaient de se

(4) Amédée Doppet, colonel de la Légion des Allobroges, né à Chambéry, le 8 mars 1758, décédé dans cette ville le 28 avril 1799. *Echo de Savoie*, 8 janvier 1928. — *Mémoire Politiques et Militaires* du Général Doppet, 1824.

frayer un chemin jusqu'à la frontière suisse, mais quatre-vingts hommes seulement y parviennent.

Le 12 octobre 1793 (21 vendémiaire, An II), la Convention Nationale décrète que « sur la présentation du Comité de Salut public, une commission extraordinaire composée de cinq membres sera désignée pour faire punir militairement et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon.

Tous les habitants seront désarmés. Leurs armes seront distribuées sur le champ aux défenseurs de la République.

La ville de Lyon sera détruite. Tout ce qui fut habité par le riche sera démoli. Il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie, et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique.

Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République. La réunion des maisons conservées portera désormais le nom de Ville affranchie.

Il sera élevé sur les ruines, une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition de cette ville avec cette inscription : « Lyon fit la guerre à la liberté ; Lyon n'est plus ».

L'atroce guerre civile, qui a accumulé tant de ruines, de deuils et de misères, mettait alors ses sanglantes empreintes sur de nombreux édifices du Lyonnais, comme dans nos vallées du Mont-Blanc, mais particulièrement dans la pittoresque région de Thônes.

Grâce à M. Achard, notaire de Reignier, j'ai actuellement entre les mains un manuscrit du plus vif intérêt contenant les impressions de Jean François Blanc, né à Abondance, le 30 août 1743, qui était curé de La Clusaz à l'époque révolutionnaire et qui se réfugia au Val d'Illiers, en Valais.

Il n'y a partout que désolation, inquisition, mutilations, spoliations ; nous avions vu tomber toutes les autorités constituées aux pieds de ces fameux « Droits de l'Homme ».

Tous les biens des couvents, tous les revenus, les biens

d'église, toutes les fondations faites par les particuliers avaient été saisis comme biens de la Nation et au fracas d'une foule de décrets les démagogues et les pires aventuriers avaient beau jeu.

Marie Thérèse Louise de Savoie-Carignan, princesse de Lamballe, avait été massacrée lors des scènes d'horreur du 3 septembre 1792 lorsque des juges iniques la livrèrent aux égorgeurs. Son corps fut l'objet d'odieuses profanations. Mamain, sinistre septembriseur, lui arracha le cœur, et par une amère dérision, sa tête ensanglantée fut portée au bout d'une pique sous les fenêtres du Temple pour être présentée à Marie Antoinette, son infortunée amie.

Choudieu, exalté montagnard, porta si loin les vertus civiques, qu'il dénonça patriotiquement sa mère, prétendant que le char révolutionnaire devait renverser tout ce qui se trouvait sur son passage.

Michel, ancien commissionnaire de la rue Aubri-le-Boucher ; sous la Terreur, ce Savoyard devint administrateur de police et aboyeur en chef de la section de la Réunion, se chargeait de rançonner les détenus. Celui dont les faibles moyens ne pouvaient étancher sa soif était sacrifié à sa rage révolutionnaire.

Le cabotin Fusil, ex-membre de la Commission temporaire de Lyon, avec Chalier, fit traîner à l'échafaud son camarade Gervais, puis entra au théâtre de la République. Heureusement, le 9 thermidor l'ôta de la vue du public qui avait toujours devant les yeux celui dont la cruauté fit répandre à Lyon des flots de sang.

Saint-Amant, comédien et vil bourreau des Lyonnais, joua un rôle atroce dans la malheureuse cité. Il surpassa en crimes ses complices, avouant même dans un message à Collot d'Herbois « Tu peux venir jouer la comédie à Lyon avec agrément ; j'ai fait couper tous les sifflets ». Si le directoire avait voulu se défaire de Carnot, il se serait chargé de l'expédition, étant très expert dans l'art d'assassiner...

Il y a également dans la région lyonnaise un gredin dont à l'instar du Dieppois Albitte, les populations ne prononcent encore le nom qu'avec horreur après cent cinquante

ans, c'est celui de Claude Javoques, ancien avocat de Montbrison, qui s'évertua de sans-culottiser Rhône et Loire.

Ce terrible conventionnel, émule de Fouché, de Collot d'Herbois, de Fréron, de Carrier, classé parmi les violents régicides, fut chargé avec ses collègues Dubois-Crancé, Delaporte et Gauthier, d'accompagner Kellermann allant mettre le siège devant Lyon pour assurer par les moyens énergiques : ruines et mort, la « régénération ».

A Chambéry, un autre « sans culotte » pondait des ukases dont nous trouvons des extraits dans le recueil de M. Blanc, curé de La Clusaz. Il s'agissait de François Jean Baptiste Carelli de Bassy, ci-devant comte de Cevins, qui, jusque dans nos vallées laissa déferler les relents haineux des septembriseurs sanguinaires avides de carnages.

Les semeurs de haine ont depuis des mois multiplié les machinations hébertistes, dantonistes, robespierristes, qui fatalement, aboutiront aux excès terroristes de la sanglante répression que sanctionna le décret de la Convention, proclamant que Lyon n'est plus. Que d'excès et d'abus sous un pouvoir n'ayant aucune foi dans sa stabilité.

La défiance s'est étendue dans le pays bouleversé ; dans notre Savoie inquiète. On s'est réfugié dans les montagnes tandis que passe un vent de démence.

Nul ne se confie au lendemain ; tout se fait temporairement, l'instabilité règne partout ; les devises sont dépréciées ; les « assignats » bondissent à des chiffres astronomiques ; la confiance s'évanouit et, tourmenté par ce malaise, le peuple des dernières classes l'augmente encore pour le tourner à son profit en redoutant les pires excès d'avides profiteurs et jouisseurs.

Les expériences de 93 furent déplorables, pitoyables et terrifiantes.

Des paysages du passé se détachent de grands arbres tourmentés par les ouragans.

Jetons donc un regard sur ce passé en une de ses périodes les plus tragiques afin d'en retirer de salutaires enseignements des horreurs de la guerre civile.

Paul TAPPONNIER.

II. — Fondation de l'Abbaye de Mélan

En allant de Taninges à Châtillon, par la belle avenue du pont d'Etaisières, bordée de grands arbres, on trouve après le cimetière, le chemin de Mélan, dont le nom signifie le milieu du pays. En effet, Mélan se présente en une agglomération de bâtiments isolés dans la plaine, entre le Giffre et le Foron et aménagés aujourd'hui pour un orphelinat départemental.

Au moyen âge, Mélan était une belle résidence des seigneurs de Faucigny, en même temps qu'une nécropole princière. En 1262, Agnès, épouse du comte Pierre de Savoie, y dictait son testament à son clerc, en présence de son médecin et de son chapelain. Elle fut inhumée à Mélan ; son mari la suivit de près dans la tombe ; Béatrix, leur fille, gouverna le Faucigny et l'administra sagement. Epouse du Dauphin Guigues VII, on l'appela la Grande Dauphine. Elle eut trois enfants : deux filles et un garçon ; ce dernier, Jean, devait lui succéder ; malheureusement, il mourut à Bonneville, à 18 ans. La pauvre mère fut inconsolable ; elle crut que la mort de son fils était pour elle un châtiment, et, pour retrouver la grâce divine, elle forma le projet de construire un couvent de femmes et d'y finir ses jours. Deux ans après la mort du dauphin, le 3 juin 1285, elle posait les bases d'une chartreuse de filles à établir dans sa propre villa. Le pape Clément V et son second mari, Gaston de Baugé, approuvèrent le projet. De 1285 à 1290, elle fit construire l'abbaye de Mélan, pour quarante religieuses cloîtrées et sept prêtres de l'ordre cartusien, recrutés dans les meilleures familles du pays.

Le 12 avril 1292, elle fit rédiger la charte de fondation dont une copie existe à la mairie de Rivière-Enverse. Dans cette charte, Béatrix donne au monastère, son église, les maisons et édifices voisins, la grange, les jardins et les prés compris dans la clôture, les étangs, viviers et moulins, hors les murs (environ 100 journaux) jusqu'à l'île de Chessin,

l'Alpe de Roy, les prés de Loëx, la ferme de Brédillon, etc... Deux prêtres, le vicaire et le procureur, étaient chargés de l'administration.

Elle fixa le régime des religieuses, consistant en légumes, laitage, poissons, vins. Elle défendit l'usage de la viande. Pour la production des légumes, elle remit aux religieuses les jardins et le grand pré dans l'enceinte ; pour les troupeaux à lait, elle leur donna :

1° Le Vernet, de la Palud au Foron et du Giffre à Gelinge et Chessin (66 journaux) ;

2s Le Coteau compris entre le Giffre et le Fayet (Châtillon) (85 journaux) ;

3° Un domaine à Saint-Jean-de-Tholome (32 journaux de prés) ;

4° Le pâturage de Sixt à Taninges ;

5° Les dîmes de la Palud, de Verdevant, d'Etry et leurs novales ;

6° Celles du Marvel (la Rivière) et de Vercland (Samoëns) et leurs novales.

Pour le poisson, elle leur céda le droit de pêche dans le Giffre, de sa source à l'Arve ;

Pour le vin, 5 hectares et demi de vignes sous Colmat et sous Pusigny.

Pour les vêtements de laine, Béatrix accorda au couvent l'Alpe de Roy, lui permettant de tenir 600 brebis ; elle lui donna la ferme de Brédillon, près du pont d'Etaisières, où les religieuses se rendaient en promenade une fois par an, d'où le nom de Bois des Dames, donné à la forêt de hêtres voisine.

En 1299, un accord intervint entre la Chartreuse et le prieuré de Contamine-sur-Arve, par lequel Mélan pourra mener paître au Môle tous ses bestiaux à l'exception de ses chevaux et de ses porcs et ce, moyennant 8 sols par an.

En 1305, Béatrix hérita de tous les biens des nobles de Cellières et les remit au couvent.

Ayant désigné son petit-fils Hugues pour lui succéder, elle se retira à Mélan et y mourut le 10 avril 1310 ; elle fut inhumée dans la chapelle du couvent.

En 1314, Hugues, souverain du Faucigny, donna à Mélan tous les bois de la Warda (Châtillon), et Mélan acheta tous les biens du châtelain de Samoëns.

En 1317, la Chartreuse acheta les moulins de Sallanches et les albergea pour 18 muids de froment.

En 1328, Humbert II albergea à titre d'emphytéose, à Mélan pour un tiers, et aux habitants de Fleirier pour deux tiers, la montagne de Grons, s'étendant de la Forclaz au Pré-l'Evêque et des Munes à l'entrée de Fry, avec dépendances et droits, pour 55 livres d'introge et 20 sols de servis.

Les nombreux actes d'achat, de donations et d'albergements passés par les prieures de Mélan jusqu'en 1450, fin du moyen âge, seraient trop longs à énumérer. On voit, par ce qui précède, qu'en 1328, l'abbaye possédait déjà des biens très étendus dans les deux vallées de l'Arve et du Giffre.

L. Forestier.

III. — ABBAYE DE BONLIEU

Difficultés financières (1777-1786)

On sait (François Mugnier) que l'union des personnes, biens et revenus de l'Abbaye de Sainte-Catherine à celle de Bonlieu, décrétée par Mgr Biord, le 9 octobre 1772, réalisée en fait le 7 novembre, fut approuvée par le roi Amédée III, le 22 février 1775.

Elle avait été nécessitée par le recrutement déficient des moniales, les ressources diminuées des deux communautés et pour des raisons de discipline ecclésiastique.

Les ressources réunies furent cependant insuffisantes pour permettre à Bonlieu de faire face à des dépenses annuelles et l'Abbaye se vit dans l'obligation d'avoir recours à des emprunts que consentirent, contre hypothèques, les Révérends Frères de Saint-Dominique, notamment les 4 février et 30 décembre 1773, 17 mars 1774, 27 avril 1775.

Ne prévoyant pas la rentrée prochaine de capitaux, elle dut se décider à vendre à MM. Etienne Dussollier et Jean-Baptiste Chappel « les biens qu'elle possédait en la montagne de l'Hauts, soit en la haute montagne du Semnoz »,

L'acte passé le 9 février 1777, Me Vellard, ratifié le 10 mai 1785, Me Colomb, est définitivement approuvé par le Révérend Seigneur Abbé de Tamié, Joseph Rogès, supérieur de l'Abbaye, le 11 mai suivant.

Les acquéreurs qui avaient délai, ne purent payer à terme convenu. Il fallut les poursuivre. Ils arguèrent alors de la nullité de l'acte comme n'ayant pas été fait « avec les solennités prescrites par les Royales Constitutions pour l'aliénation des biens des corps et communautés ». Appel fut fait au Roi qui, par lettres patentes du 16 mars 1781, mit le Sénat en demeure « d'avoir à approuver la vente, nonobstant le défaut de solennité, vu qu'elle est avantageuse ». L'Abbaye adresse le 7 avril 1781, un mémoire à la Haute juridiction savoyarde, dans lequel elle expose les avantages qu'elle comptait en tirer et les motifs qui la rendent indispensables : 1° payer les dettes nécessitées par l'union ; 2° reconstruire bâtiments et églises incendiés depuis, soit dans la nuit du 14 au 15 octobre 1780; 3° formation de la clôture. — Satisfaction lui fut donnée par arrêt du Sénat du 25 août 1781.

Mais elle n'était pas au bout de ses peines. Les consorts Dussollier-Chappex ne s'exécutant pas, elle dût faire revendre les immeubles et à défaut d'acquéreurs, se les voir adjuger le 29 septembre 1783. Ce résultat était loin du but cherché. Vendre pour éteindre le passif qui n'avait fait qu'augmenter par deux nouveaux prêts aux mêmes créanciers, du 16 avril 1780 et 17 octobre 1781. On finit par trouver, non sans difficultés, des acquéreurs en la personne des quatre fils de Miguet Vincent, pour une moitié et des sept fils et petits-fils de Miguet Joseph, pour l'autre moitié, qui, par acte, Me Collomb, du 20 décembre 1786, payèrent comptant le prix de 7.120 livres, qui servirent uniquement à rembourser les hypothèques dues aux Révérends Frères de Saint-Dominique.

Toutes les religieuses profès signèrent à l'acte : Révérende Dame Louise - Claire de Planchamp de Château Blanc, Abbesse ; Françoise Dubois, prieure ; Marie - Philipine de Lealaval ; Claudine de Regard ; Thérèse Dunoyer ; Marie-Anne Genlil ; Marguerite de Saint-Réal ; Marie-Anne de Lafléchère ; Magdeleine de Bonnières ; Marie-Julie de Mieger ; Bernardine de Thiollaz ; Marie Fanel ; Marie de Moyren et Thérèse de Buttet.

Les consorts Miguet conservèrent les immeubles ainsi achetés, jusqu'au 13 frimaire, an XIV (4 décembre 1805). Depuis cette date, ils ne sont pas sortis de la famille d'un de leurs acquéreurs. Michel Roux, notaire, à Annecy.

Jh. LACOMBE.

HYDRONYMES PRÉLATINS

Haute-Savoie — Savoie — Isère

par

Charles MARTEAUX

(Suite)

SOULOISE (la) ; v. Solaise.

SUIZE (en), Le Grand-Bornand, c. du cant. de Thônes, vill. dont le nom a pu être emprunté à l'ancien nom de l'un des deux torrents qui l'arrosent à leur confluent, la Borne et le Nant des Bouis (= étables) ; 1528, *Suysia*, Archiv. dép. E 442 ; Répert III, 239 : celt. *Segusia* (*u* bref), de la racine *seg*, idée de force, Dottin, 285 ; cp. *Seg-us-io* (*n*), H, notre village ayant pu, comme Suse, Piémont, avoir été un vieus fortifié allobroge. Cp. la Suize, affl. de la Marne, venu du plateau de Langres par Chaumont-en-Bassigny, Haute-Marne, E. M. ; 1123, *amnis Secusie*.

SUZE (la), affl. du Drac, de Saint Paul-de-Varces à Claix, cant. de Vif ; XI^e^ s., *Seusi aqua* ; XV^e^, *Ceucie*, *Suzy* ; 2°, affl. de la Gère par Eysin-Pinet, E. M.. DTI ; lig. et celt. *Segusia*, d'une racine *seg*, idée de force, de puissance ; v. H, à *Segusiani* et à *Segusion*, Suse, Piémont (v. Suize). Dans la Drôme, Suze est une c. du cant. de Crest nord, XII^e^ s., *Sausia*, *Secusia*, *Seuza*, Dict. top.

SUZON (le), affl. de la Varèze par La Côte-d'Arey et Auberive, Vienne, E. M. ; X^e^ s., *Sisio riv.*, Ch. de Cluny I, 437 ; *Sisione* ; appelé aussi au XIII^e^ s. Moutarut, DTI : dér. en *one* d'une racine celt. **sis*, *sisi* (*i* long), d'où le ndh. Sisius, H. V. Sizon. Sur le changement d'*i* initial en *u*, v. Devaux 1, 111.

TALON (le) : dérivé hydronymique en *one*, soit d'une racine celtique *tal* existant dans le gaulois *talos*, front, surface plane, H, Dottin, 290, soit d'un préindoeuropéen **tala*, argile, terre, Alb. Dauzat 3. 75, soit d'une racine prélatine à sens encore inconnu ; cp. la Talonne, affl. de l'Ange, et le Talançon, affl. de la Saône, c. de Reyrieux, Ain. 1°, nant du T. ou de la Serraz, affl. du Fier et limitant les c. des Clées et de Thônes, où existait en 1730, n° 8147, un mas dit Talon, lequel peut venir d'un ndh. ; v. Répert. III, 243, 226 ; 2°, chalet du T., Praz des Saix, HS. 3°, ruiss. de la c. de Claix, cant. de Vif, Grenoble. Talon est le nom d'un vill. de la c. de Saint-Jean-d'Hérans, dans le Trièves, DTI.

---

(1) P. Aebischer suppose que le nom de la c. de Sonnaz, Sav., viendrait de l'ancien nom du ruiss. du Tillet, 1344, *molend. de Tileto*, mais ce mot est un l. dit et Sonnaz, 1100, *de Solnaco* = *Solonaco*, est une villa fondée par Solo (n) ; v. H, DES 544, 559.

TAUVE (la), ruiss. de la c. d'Entre-deux-Guiers, Grenoble, DTI : celt. **Talava*, de *talos*, front, et du suff. *ava* (*a* bref), bouche, embouchure (v. Cranves), Dottin, 290, H. (v. Talon), Cp. Talvès, sur la Mortagne, affl. de la Dordogne, Puy-de-Dôme, 1078, *Talvas*, que M. Alb. Dauzat explique par un dérivé **Talua*, sans exclure la base pré-indoeurop. **tala*, argile, terre, 3.220,75 ; et aussi la Mauve, affl. de la Loire à Meung, Loiret, de **Mal-ava*, plus tard *Malva*, H.

TIERS (le), affl. du Guier sous Belmont-Tramonex par La Bridoire ; 1060, *aqua que vocatur* Terus (*e* bref) ; 1226, *rivum Thiers*, DES ; 2°, ruisseau non identifié, mais paraissant être auj. l'Aire ou son affluent, venu des étangs de Tirieu, c. de Courtenay, et traversant un terroir marécageux, asséché par des canaux, arr. de La Tour-du-Pin ; X° s., *Terus aqua*, DTI. Tirieu, par *Teireu*, avant le XIV° s. (Devaux 1, 12, 14, 109), postule *Teriacus* ; mais un gentilice Terius n'étant pas attesté, force est alors d'avancer que Tirieu pourrait venir de *Terus* même par une villa *Ter-iacum* des III° s.-IV° s. ; cp. un autre procédé dans Coise.

TOUGUES, Chens-Cusy, cant. de Douvaine, avec petit port sur le Léman ; source bicarbonatée ; station lacustre néolithique ; 1231, *apud Togulum*, Acad. Chablais. XIX, doc. 4 (charte détériorée ; lire prob. *Toga lam*) ; E. M., HS : lig. ou pré-ligure **Tulga* ; cp. la Sorgues, affl. du Rhône, Vaucluse, I^er^ s., *Soulgas, Soulga* ; médiév. *Sorgia*, avec source, du celt. *Sulga*, H.

TRERY (la), affl. de l'Isère, c. de Vinay (vill. du même nom) et Tache, Saint-Marcellin ; 1034, *Trigeris*, J. Marion, p. 24 ; XIV° s., *Triere, Treri* (d'une finale en *a* ; v. Devaux, 68). DTI : racine lig. ou celtique **treg* suivie du suff. *eris* qui se retrouve dans, VI° s., *Angeris*, l'Indre ; I^er^ s., Ligeris, la Loire, tous *e* brefs ; v. H.

TRIANT (nant et cascade du), celle-ci s'étalant en triangle d'après Alb. Beaumont, *Desc. des Alpes*, II, 64, qui les place au nord de Chedde, Passy, cant. de Saint-Gervais-les-Bains, nom et situation sujets à vérification, HS. Cp. Trans, cant. de Bais, Mayenne, VII° s., *villam Tridentem* (trois autres communes du même nom) et Trente, Tyrol, ital. Trento, allem. Trient, I^er^ s., *Tridentum, Tridentos*, d'origine celtique, II, *tri* ayant le sens de « trois » et *dentum*, un sens peut être oronymique (1).

USSE (l'), auj. les Usses, affl. du Rhône, venu du plateau des Bornes, 935 m., par Cruseilles, Frangy et Bassy, au nord de Seyssel, E. M., HS. Le pluriel vient de ce qu'il recevait à Sallenoves, cant. d'Annecy, l'Usset, et il s'est étendu ensuite à tout le cours ; 1160, *rivulo Usset*, 1275, *inter Uussiam* (suff. adjectif tardif *ia* ; une forme originelle *Ussia* aurait donné *Oisse, Uisse*) et *Ussetum*, SHAG XIV, 350 ; 1310, *aqua de Ussy*, IX, 274 ; XV° s., *versus Ulcias* (traduisant prob. une forme française *Ousse*), Armorial de Savoie V, 358 ; p. *les Osses, les Esses*, Fen., p. 276 : celt. **Ussa* (*u* bref ; cp. **mussa*, p. *mosse*, fr. *mousse*, Bourciez, *Phonét.* fr., 73) ou **Ossa* (*o* long) ; Répert. III, 277, et ses corrections. Cp. celt. Uss-ia,

(1) Le Trient, affl. du Rhône à Vernayaz, Valais, Suisse, 1298, *Triens*, Jaccard; paraît être *fluvius Trionia* du XI° s. (v. Salenton). Sur *tri*, particule intensive ou nombre, v H. et Dottin, 293-4. 91 n.

déesse ? d'une source, CIL XII, 508, auj. fontaine de Bellegarde, Aix-en-Provence, H ; l'Ource, Côte-d'Or, *Ussia*, Dottin, 65 ; XII^e s., *Ussa* (*in vado Usse fluvii* ; cité par M. P. Lebel, Romania LXIII, 195, n° 80) ; l'Ousson, affl. du Rhône et du Solnan, Ain.

VALAIZE (la), affl. de la Gère, venu de la c. de Châtonnay, par Saint-Jean-de-Bournay, à Meyssiès (avec vill.) ; XIII^e s., *Valeysia* ; et la petite V., son affl., c. de Villeneuve-de-Marc (avec vill.) ; XII^e s., *Vallesia* ; DTI ; la coexistence de Valaize et de Varèze (v. ce nom) dans le même terroir est singulière et doit désigner sans doute le même ensemble fluvial, la première ayant subi le changement fréquent dans l'adaxph. de *r* en *l* à moins qu'elle ne soit simplement un dérivé roman en *ilia* (*i* bref) : *vallilia*. Cp. Planaise, XI^e s., *Planesi* ; XII^e, *Planeysi*, de *planilia*, Devaux 1, 24, 36, 162 ; DTI.

VALENTINE (la), affl. du Giffre, limitant les c. de Verchaix et de Samoëns, arr. de Bonneville, et venu du col de Jourplaine ; à ses sources se trouvait une ruine appelée *Ernienna*, H. Taveraier, *Samoëns*, Chambéry, 1892, p. 79 ; E. M. ; 1209, *aquam de Valentina*, SHAG XV, doc ; p. 5 ; IIS ; p. *la Valentena*, Fen., p. 276, étant douteux que ce nom, cité en 1739, rappelle la propriété d'un Valentin : lig. *Val-ent-ina*, d'une racine *val*, idée de force ; cp. I^er s. *Valentia*, Valence, Drôme, H, et *Valentinum*, Plinius, auj. Valenza, Ligurie. Cp. Argentine et Arbine.

VALUZIN (le), affl. de l'Agny, c. des Eparres, Bourgoin, DTI ; cp. le Voluzin qui sépare cette commune des c. voisines et dont la forme première, sans doute semblable, a pu s'altérer sous l'influence de *vau*, val. Sinon, cp. la Valouze ou Valouzan, Saône-et-Loire, X^e s., *Avalosa*, d'un gaul. **aballosa* (rivière arrosant une terre) abondante en pommes, *aballos*, Dottin, 223, 229 ; Alb. Dauzat 2, 198. L'Ain a deux Valouze affl. de l'Ain à Conflens et affl. de la Pernaz, c. de Bénonces.

VAREZE (la), affl. du Rhône, venu du lac d'Arzay, cant. de Roussillon, par Boissieu, Villeneuve-de-Marc, Saint-Julien-de-l'Herm (avec la petite V, son affluent, et un vill., XIV^e s., *Vareysia*) et Saint-Alban-du-Rhône (avec mas, XIV^e s., id.), E. M. ; X^e s., *Varisia* (*aqua*) ; XIII^e, *la Vareyse*, DTI (v. Valaize) : lig. ou celt. *Varisia* (*i brefs* ; sur le suff. *isio*, v. H) qu'on peut rattacher à l'italo celtique *vara* (*a* long), eau, de M. Berthoud, d'après M. Alb. Dauzat 3, 115. Cp. la Varize, ruiss. et mont., c. du Poët-Laval, è. du cant. de Dieulefit, Drôme. Varize, c. d'Eure-et-Loir, *vicaria Varezia*, sur un affl. de la Conie, affl. du Loir, serait une villa de Varetius, H.

VAVRE (la), nom de marais ou de broussailles humides au voisinage de l'eau, ravin ; VI^e s., *Vabra*, d'après le *pagus Vabrensis* de Grégoire de Tours, écrit aussi Wavra sous l'influence germanique ; v. H ; mot se rattachant à un type indo-européen **apo-bhero*, qui porte l'eau en dessous, rivière souterraine ; J. Loth, Rev. celtique, 1917-19 ; Alb. Dauzat 3, 110-112, 138-9, 221, qui explique l'*a* du simple *vabra*, alors qu'on attendrait **voberus*, **vobrus*, par l'influence du méridional *gabarus*, gave, ravin, tous deux accentués sur l'antépénultième. Le *pagus* cité est auj. la Woëvre, Meuse, dont le chef-lieu est Fresnes, du nom de l'arbre des ravins, au milieu

d'une plaine humide. 1°, les Vuavres, Taninges, arr. de Bonneville, vill. au bord de la gorge ou vallon du Foron, jadis la Mollietaz, H. Tavernier, Rev. sav. 1878, 18, 46 ; forme patoise 1730, HS ; 2°, la Vouèvre, l. dit à La Muraz en 1730, près du Viaison, cant. de Reignier ; forme française ; HS. 3°, la Vavre, villages d'Avressieux et de La Bridoire, cant. de Saint-Genis, avec deux ruisseaux ; 1306, *Vaura*, DES. forme due au parler dauphinois où, dans *Vabra*, le groupe *br* intervocalique se vocalise en ur ; v. Devaux 1, 186 ; cp. ndh. sav. Favre, dauph. Faure, de *fabrum* ; 4° Vavre, c. de Tignieu-Jameyzieu, avec léchère ; mas à Saint-Chef, XV^e^, *en Vauro* ; les Vavres, XIV^e^ s., *les Vaures*, c. des Avenières, cant. de Morestel, avec chef-lieu situé au-dessus d'une plaine marécageuse, asséchée par des canaux qui drainent les eaux dans la Bièvre ; l. Vaure, loc. disparue des c. de Saint-Just et de Chaleyssin, XIII^e^ s., d. *Vauro*, *Wauro* ; *les Vaures*, vill., c. de Bilieu, près du lac de Paladru, etc. Le Lavors, vill. et ruiss., affl. du Manival, c. de Saint-Nazaire, XIV^e^ s., *Vauria* ; Lavaaraz, Lavoraz, étang et marais, c. de Chirens et de Massieu ; DTI etc. On remarquera les formes masculines, moins anciennes.

Les dérivés en *-ey, ay*, du suff. gallo-romain *etum*, à sens collectif. Alb. Dauzat 3, 194, remontent à **voberetum* par **vobretum*, lieu à marécages, et qui a conservé l'*o* primitif, à moins que celui-ci ne soit une notation d'*au*. 1°, Vovray en Bornes, c. du cant. de Cruseilles ; 2°, Vovray, E. M. Vauvray, vill. de la c. de Demi-Quartier, cant. de Sallanches ; 3°, lieux dits à Archamps, Chaumont, etc. HS ; 4°, Vovray, vill. du cant. d'Annecy sud, entre la pente boisée du Semnoz et des marais ; au bord du chemin d'A. dort, sous le rocher, la source dite des Balmettes, en 1367, *la Pereizoza* (la paresseuse) dont l'eau s'épandait anciennement dans la plaine marécageuse, d. l'Isernon, Rev. Sav. 1914, 178 ; Répert. II, 125-6; III, 314 5°, Vouvrey, paroisse détruite en 1248 par la chute du mont de Granier ; vers 1100, *de Volvredo*, J. Marion, p. 187, DES ; 6°, Vovray, vill. de la c. de Serrières, cant. de Ruffieux, entre la pente boisée du mont Clergeon et le marais de Chautagne, DES, 605. 7°, Véurey, c. du cant. de Sassenage ; XI^e^ s., *de Voreio* ; XIII^e^, *de Voredo* (v. Voroise) ; 8°, Vourey, c. du cant. de Rives ; 9°, Les Voureys, vill. de la c. de Saint-Antoine, X^e^ s., *villa Vouregio* ; 10°, Vavrey, mas. c. de Ray, etc. DTI. Vouvry, Vallais, Suisse, 921, *Vuovreia*, 1157, *Vuvreium*, HPM II, 27, 380, descendrait de **voberela*.

VENCE (la), affl. de l'Isère par Le Sappey, Quaix et Saint-Egrève, Grenoble ; XI^e^ s., *Ventia* ; *flumen Vencie*, qui passe au vill. de Vence, XIII^e^ s., *Vencia*, DTI : tous deux portent le nom figuré d'une divinité protectrice, Vintia, forme féminine de Vintius, identifié avec, soit le dieu Mars adoré à Vence, Alpes martimes, I^er^ s., *Quintion*, Ptolém. ; VI^e^ s., *Vintium*, soit le dieu Pollux à Vens, Seyssel, HS : v. CILXII, 2558, 2562, et Holder.

D'autre part, la Vence, affl. de la Berre, venu de la c. de Monjoye à Valaurie, XIII^e^ s., *aqua Avancia, de Avensa*, Drôme, et l'Avance, affl. de la Durance, venu de la c. de Chorges, 1190, *Avanza* postulent un celt. *Avantia*, d'où un dérivé *Avantio (ne)*, Avançon, c. du cant. de La Bâtie neuve, et la vallée d'A., 1100, *Castrum Avanzu* ; 1338, *vallis Avansonis*, Hautes-Alpes ; v. H. Le nom d'Aventia,

déesse d'*Aventicum*, Avenches, Suisse. H. ne semble pas venir d'un hydronyme.

VENEON (le), affl. de la Romanche par Venose (842, *in valle Venusca*, Reg. dauph. n° 669), c. du cant. de Bourg d'Oisans, XIII^e, XIV^e s., *Ven(n)eonis aqua* ; XV^e, *de Veneyone* (diphtongaison ayant le but d'éviter l'hiatus après la chute de la dentale Devaux 1, 158). DTI : lig. **Ven-edo(ne)*, de la même racine *ven, venn-* que Venuscos (1). Cp. Saléon, cant. d'Orpierre, v. 1100, *de Celedone*, Hautes-Alpes, peut-être propriété de Caeledo, H.

VERDEPE (la), affl. de l'Isère, c. de La Rivière, cant. de Tullins, DTI : lig. et celt. **Virdapia*, *de *Virid-apia*, car *p* > *y* en dauphinois se maintient. Devaux 1, 183. Sur le radical *virido-* et sur le suff. *apia*, forme adjective du celt. *apa*, lat. *aqua*, eau, v. Dottin 229, H. (2) E. Philipon a étudié le suff. gaulois *apio*, var. *appio* dans Romania XXX 287. V. Vuarapan.

VERENON (le), affl. des ruis. de Saint-Martin d'Uriage et de Vaulnaveys-le-Haut ; XIII^e s., *Verena rivus* ; XV^e, *de Verenons*, *Verenan* (cas en *anem*). DTI : lig. **Virena* (sur le suff. *eno, ena*, v. H, I, 1440, et, sur le lig. *eno*, v. Philipon, Ain. p. IV ; sur le sort d'*i* initial, cp. Veselin).

VERGONNE (la), affl. de la Nèpha près Rumilly, Répert. III, 291 : ? lig. *Vergonna, Vergunna* ; cp. Vergons, arr. de Castellane, Basses-Alpes, *Virgone*, chef-lieu des ligures *Vergunni*, I^er s. Plinius ; v. H. Mais Vergonnes est aussi le nom d'une c. du Maine-et-Loire, près de Pouancé, traversée par la Verzée, sous-affl. de la Mayenne.

VESELIN (le), affl. de la Romanche par la c. de Vizille, X^e s., *Visilia* ; XII^e, *Vizeliacum*, DTI : dér. par le suff. *in* du nom même de cette localité, *i* initial étant représenté par *e*, Devaux 1, 106, bien qu'il soit long ici, mais on peut supposer une assimilation, surtout si d'après Holder, II, 402, *Viselia* serait la forme première ; cp. Verenon.

VESONNE, vill. près de Faverges, arr. d'Annecy, sur le cours moyen du nant de Montmin, appelé dans son cours inférieur nant de V., affl. de l'Eau morte, avec petite cascade à l'est du village, Répert. III, 256. 2°, la Vezonne, affl. de la Gère, de Saint-Georges-d'Espéranche, à Pont-Evêque, Vienne ; E. M., Vesonne ; X^e s., *Veserona* (confusion probable avec *Veseroncia*) ; XIII^e-XV^e s., *Vessana* = *Vesona*), *Vesenne*, avec changement de suffixe, DTI : *Ves-onna* ou *Veso-nna* ; cp. *Vesu-nna*, I^er s., source divinisée des *Petrucorii*, Périgueux, auj. fontaine de Sainte-Sabine, et *Vesunna*, affl. de la Vaure, Orne, H.

VESUL (le), affl. de l'Hérisson, Saint-Julien-de-Ratz, DTI : lig. ? *Ves-vul(l)os*, *Vesulus* (cp. *mulus*, dauph. *mul*, Devaux 1, 53). Cp.

Venthon, c. du canton d'Albertville, Sav., qui domine le lit du Doron, en 1170, *de Ventone*, DES, 585, rappelle le nom du cours d'eau *Ventonus*, 874, Ch. de Cluny I, 19.

(2) Cp. Voreppe, c. du cant. de Voiron, XI^e s., *Vorapium* ; XII^e, *Vorappia* ; XV^e, *Voraypium*, DTI, traversée par un cours d'eau ; v. aussi Devaux 1, 183, n. 3.

aussi. Ier s., *Vesulus* (voyelles brèves) *mons*, hydronyme, car au Mont Viso se trouvent les sources du Pô, *Padus*, H ; limite franco-italienne, anc. Alpes Cottiennes ; XIIIe s., *Visol*, Hautes-Alpes (1).

VEYSE (la), affl. du nant des Combes avec prés-marais aux Fontaines, c. de Gruffy, arr. d'Annecy, limite de l'anc. mandement, 1280, *aqua de la Veneyse* (répétition des initiales par le scribe et faute de lecture ? = Veyse) (2), 1386, *nanto de la Veysie* ; XVe s., *Vesiaz*, XVIIIe s., *Veneisi*, *Veisy*, Répert. III, 297 : ce nom rappelle-t-il une villa *Vesia* fondée par Vesius, auj. Vaise, Rhône, Xe s., *Vesia*, *Veisa*, Devaux 2, 26 (cp. la Vaise, la Veyse, anc. fief, c. de Saint-Nizier-le-Désert, Xe s., *li Vaisie*, *li Veysi*, Ain) ou faut-il restituer l'Aveyse, *Avilia* (*i* bref ; v. *-ilio*, H) d'une racine *av, eau* ; v. Dauzat 3, 108 ? V. Vézy.

VEYTON (le), affl. du Bréda, entre les c. d'Allevard et de Pinsot, Grenoble, E. M., XIIe s., *Veitonus*, *Veitun*, *Veytonis aqua*, DTI : **Veetone*, dér. par le suff. fluvial *one* d'une racine celt. *vect* ; cp. gaul. *vecti-*, combat ; ou *vict-*, gaul. *victo*, colère, Dottin, 296, 299 ; Holder cite aussi *Victium*, Table P., cours d'eau à Verceil, Piémont.

VEZERONCE, chef-lieu et c. du cant. de Morestel, arr. de La Tour du Pin ; VIe s., *Viserontia*, *Virontia* ; VIIIe, *Visoroncia* ; Xe *Veseronlia*, DTI, sur un cours d'eau, auj. ruisseau de Prailles vill. de cette commune, E. M. : **Visurontia*, part. prés. f. d'un nom fluvial **Vis-ura*, d'après H. d'Arbois de Jubainville, H ; plutôt de **Visarontia*, d'un celt. **Visara* (*a* brefs), d'où la Vézère, IXe s., *Visera*, affl. de la Corrèze, par Uzerches, Corrèze, Alb. Dauzat 3, 138, la racine *vis* (cp. gaulois, *vensu*, *visu*, digne, Dottin, 298, 300) étant à la base de nombreux hydronymes. Cp. le ruiss. de Vézérance, affl. dr. droit du Rhône, en face de Vienne, et la Vézeronce, affl. du même fleuve par la c. de Sarjoux, cant. de Châtillon de Michaille, Ain, *Veser-ontia* d'après Philipon, p. III, qui y voit une racine préc. lt. *ves*, briller.

VEZY (la), affl. d. l'Isère, venu de la c. de Roybon et limitant plusieurs communes jusqu'à Saint-Vérand et Tèche, arr. de Saint-Marcellin ; Xe s., *Vesannio* ; XIe, *Veissa fluv.* ; XIIIe, *aqua de Veuzi* ; XIVe, *Veuezi* ; XVIIIe, *Vesie*, *Veyzy* ; DTI. Cp. la Veuze, venant de Manthes, c. de Moras qui justement dépendait du bailliage de Saint-Marcellin, 1122, *Velcia* ; 1363, *ripp. Veuzie*, Drôme, ce qui suppose une confusion du DTI.

D'autre part, le DTI mentionne un territoire appelé au XIe s. *Vecedia* et qui était compris entre la Vézy et la Tréry avec les c. de Varacieux, Beaulieu et Vinay, arr. de Saint-Marcellin. Mais il est difficile d'établir le rapport étymologique qui lie entre elles ces différentes formes qui ont pu être sujettes à confusion (3). Cp. Veyse.

---

(1) Ces trois hydronymes présentant des racines italo-celtiques dont le sens n'a pas encore été bien élucidé dans les thèmes *veso*, idée de science, *viso*, fluidité, venin ; *e'so*, digne, *i'so*, qui convient, gai, anjoué, Holder, II, 403-9 ; 255, 260 ; Dottin, 298, 300.

(2) La vénèze est un ruiss. à Monthey, Vallais, Suisse.

(3) En 1019, *Vesanio* est le nom d'une propriété en Ligurie, Gênes, HPM I, 427.

VIANNE (la), v. Avianne dont elle paraît être la vraie forme : lig. **Vedanna* (*e* bref) avec suff. celtique, une racine *vi* étant très douteuse (1) ; cp. la Vianne, affl. de l'Isère, c. de La Roche-de-Glun, Tain, Drôme, et, dans le même canton, la c. de Veaunes, 908, *Vedana*, Reg. dauph., 998, dont l'*e* paraît long. La Viannière est un ruiss. de l'Ain, affl. de la Chalaronne ; cp. Répert. III, 299. Cp. Mianne, Albane.

VIERAN (le), affl. du Fier à Cran, c. du cant. d'Annecy, avec un cours rectiligne nord-sur, E. M. ; p. *Viran* (v. ce nom), Répert. III, 300 : dér. par le cas roman en *anem*, 1°, non pas de **pera* (*e* bref), forme basse non attestée en celtique et qui viendrait d'un primitif *para* (*a* long), eau, car *a* tonique se maintient en savoyard, comme dans *para*, paire, *fara*, flamme, *mare*, mère ; 2° peut être de *Vigera*, forme en 878 de la Vière, affl. de la Chée, Marne, H ; sur cette question, v. Alb. Dauzat 3, 115-7. Cp. la Vière, affl. du Charans par la c. de Glandage, cant. de Châtillon-en-Diois, Drôme.

VIRAN (le), affl. des Usses sous Villy-le-Pelloux, cant. d'Annecy, nom patois du Viéran, car il coule directement du sud au nord à l'opposé de celui-ci, leur source commune étant les marais de Glaise, 633 m. ; Répert. III, 308.

VIROZ (le), affl. du Foron de Seiez, par Ballaison et Saint-Didier, arr. de Thonon, grossi du petit Viroz ; E. M., Virox ; fr. Vire, HS ; son cours étant presque rectiligne, on ne peut voir dans son nom une influence du fr. *virer*, ou du p. *virel*, remous d'eau, DS, p. 425, 421 ; il dénote du reste un paroxyton ou un proparoxyton originel, peut-être un celt. masc. **Vigeros* (*e* bref ; cp. Viran) (2). Le Vire est aussi un ruisseau, affl. du Rhône, Ain.

VOLUISE (la), affl. du Paluel, c. de Voreppe, cant. de Voiron ; XII[e] s., *Volusia* ; XIII[e], *Voloysia*, DTI : ligure celt. *Vol-usia*, d'une racine *vol* ; sur le suff., v. aussi H et cp. le Chéruy.

VALUZIN (le), affl. de l'Agny, c. de Culin et de Tramolé, cant. de Bourgoin, DTI : dér. en *in* du précédent, s'il n'est pas une autre forme du Valuzin ; v. ce nom.

VOROISE (la), affl. du Ruiset, c. de Veurey, cant. de Sassenage ; XIII[e] s., *Voreysia*, DTI : *Vobretia*, qui reproduit, probablement déjà sous les Romains, le nom de la c., *Vobretum* (v. Vavre) par le suff. adjectif *ia* et par une finale de forme française ; cp. la Vaurèze, Cantal, Alb. Dauzat 3, 112.

---

(1) Holder II, 274, cité **Viato(n)*, fl. Viason... : il s'agit bien ici, mais plus exactement, du Viaison, affl. de l'Arve, venu du plateau des Bornes, 935 m., de la c. d'Arbusigny par La Muraz, à (Monnetier)-Mornex, cant. de Reignier, E. M., HS. Ce nom n'a pas une origine celtique, car il ne peut provenir que, soit d'un adh. lat. en *o(nem)* dérivé de Viatus, H, et propriétaire de la villa, soit dér. verbal de *viare* (cp. *statio*, de *stare*), faire route, en raison de la proximité de la voie romaine, Rev. sav. 1911, 19 ; cp. Ballaison, Salaison, Vernaison et peut-être aussi l'hydron. le Tenaison, vallée et ruiss., c. de Saint-Pierre-de-Chartreuse, XII[e] s., *vallis Tinizon*, XIV[e], rlv. *Tenizoznis*, DTI : **tinnitio*, de *tinnire*, tinter, gazouiller.

(2) On ne peut la comparer à la Vire, affl. de la Manche, *Viria*, H, ni à la Vis, affl. de l'Hérault, Gard, XIII[e] s., *fluvius Virs*, appelée, à la limite du départ. de l'Hérault, la Virenque, XI[e] s., *in valle quae vocant Virenca*, à laquelle j'avais comparé *Viro-secco*, Rev. sav. 1897, 117. V. Alb. Dauzat 3, 117-8.

VOSOGNE (la), affl. du Rhône venu de la mont. de Dingy-en-Vuache, 702 m., et limitant les c. de Vulbens et de Valleiry, cant. de Saint-Julien, HS : **Vosonia*, avec suff. fém. gaulois ou bas latin *ia* et remontant prob. à un celt. **Vosonna* ; cp. Vouzon, c. de l'arr. de Romorantin, Loir-et-Cher, mérov. *Vosonno vico*, H.

VUARAPAN(t) (nant de), affl. du Foron de Reignier, cant. de Saint-Julien, sous le Châtelard du Faoug, 658 m., et ayant séparé l'anc. commune de Pers de Jussy, auj. réunies, *Délim.* de 1730, HS: ce nom ne paraît pas être hydronymique, car la finale *an(t)* ne peut guère représenter le cas en *anem* de la déclinaison romane, comme dans Cheran, Viéran et qui est plutôt rare dans le nord de la Savoie, mais la finale du participe présent d'un v. **varapâ* et, si *t* est inorganique, soit le suff. lat. *anum*, soit le suff. *an* = *on*, ces deux sons se confondant dans cette région, Fen., p. 25, et, dans ce dernier cas, il pourrait correspondre au ndh. Garapon, cité en 1358 d'après Ad. Gros, DES, 250 (cp. aussi le ndh. Garapin), car *w* germanique et *v* latin se rendent en patois savoyard par *vu*, fr. *g*, *gu* (cp. Vuarnier et Garnier ; et lat. *vadum*, gué, p. *vua*, prononcé *oua*). Mais, en l'absence d'une origine germanique probante et étant donné que le suff. *ap* = *app* apparaît comme prélatin, force est de voir en Vuarapan le dérivé du ndh. *Vuarapaz*, XV^e^ s., cité dans les *Registres du Conseil de Genève*, I, et de rattacher ce dernier au mot genevois *varappe* désignant les pentes du Salève et évoqué par M. Alb. Dauzat 3, 88, avec le sens de « rocher » (1).

YSSONS (*rivus*), 1210, SHAG XIV, n° 25, l'une des limites des pâturages octroyés à l'abb. du Reposoir, cant. de Cluses, affl. probable de l'Arve, HS : dér. en *one* de ? la racine celt. *isca*, eau, Dottin, 256, Alb. Dauzat 3, 193, par un dérivé *Iscia*, d'où l'Isse, qui a donné son nom à Isse, *villa Iccia*, c. du cant. de Châlons-sur-Marne Marne, H.

---

(1) V. ce qu'il dit de ce suff. *app*, et cp. Varèpe, VIII, sans cours d'eau de la c. de Groslée, arr. de Belley, Ain, vers 1080, *Vuarap-io*, Cart. de Saint-André, 206, d'après l'identification avancée par Devaux 1, 183, n. 2, et par Holder ; v. ici Voreppe, à Verdâpe, et cp. dans mon *Répert.* III, 283, le lieu dit montagneux *Varopa* qui pourrait remonter alors à un très ancien *Var-oppa*, variante de *varappa*. — Sur *Varappe* et *Varappeurs*, J. Désormaux, *Bibliog.*, 271, renvoie à E. Yung, *Le foyer du soldat*, 1889, p. 177-200.

APPENDICE

Notes sur des hydronymes d'origine latine ou romane ou inconnue, vrais ou faux

L'Argue, ruiss., Saint-Ismier, Grenoble : nom de moulin, d'*organum* (*a* bref), **arganum*, instrument agissant, ML 6097 : l'Argois, affl. du Rif mort, c. de Sainte-Marie-du-Mont, Grenoble, DTI : dér. patois tardif = l'Arguel, 1213, anc. moulin, Ain. — Creux de l'Arnant, avec petit ruis., affl. du Viaison et point limite des c. des Esserts (Aisery) et de La Muraz, cant. de Reignier, 1730; nouv. cad. Narnant = en A., HS. — Les Arolles, torr. des Allues, DES. Affl. du Furet, c. de Chapareillan, DTI: à cause du pin cembro qui croît sur leurs bords, *arolla;* v. Mélèze. — Nant et cascade d'Arpenaz, Arpennaz, Saint-Roch, cant. de Sallanches, venu de la mont. du Colonney, 2692 m., E. M. ; p. *Arpenà* ; HS. — Auchinaz, vill. et ruiss. affl. de l'Isère, c. de La Rivière, cant. de Tullins, XI^e^ s., *Alchine rivus*, DTI: bien que la phonétique dauph. n'y contredise point (Devaux 1, 170), peut être d'un celt. *Alsina* ; cp. Holder I, 108 ; ou d'une villa *Alpiana*. — Bange ; 1° terroir dont le nom, sans références, fut peut être celui du vill. appelé finalement Martinod et au-dessus duquel s'ouvre la grotte géminée rocheuse dite de Bange ou La Balme ; de là, le pont de B., en amont sur le Cheran, c. d'Arith, Sav. et à l'ouest, rive gauche, la mont. de Bange, s'étendant jusqu'en Savoie, Allèves ; Répert. I, 53 ; DES ; 2°, Arcine, cant. de Frangy, vill. avec gouffre sur le Rhône, 1730, *Benge*, cad. n° 472 ; HS ; 3°, vill. de la c. d'Ugines, 1443, *de Bengiis*, avec son nant de *Bangina*, DES. 65; 4° Grotte de B., au-dessus des Bessons, c. de La Balme, cant. d'Yenne, Savoie, Ducis, Rev. Sav. 1894, 36 ; 5°, Bange, mas de la c. de Trept ; Forêt de B., cant. de Crémieu et c. des Avenières, cant. de Morestel, DTI : **ban-icum* (*locum* ; *i* bref), sol avec eau enclose ; lat. *balneum*, bain. — Même nom dans la Côte-d'Or.

La Barberine, affl. du Trient, limite franco (Vallorcine, E. M., HS) Suisse (Vallais) avec le vill. de Barberine, qui a dû lui donner son nom, à moins du contraire, 1260, *aqua que vocatur Barberina*, 1307, *Barbarina*, SHAG XIV, p. 51, 354 : villa de Barbarinus, d'où le ndh. Barbarin, ou villa *Barbariana*, de Barbarius (Muret) ; cp. la Barberolle, affl. du Rhône, par les c. de Barbières, 1046, et de Valence; XV^e^ s., *Barbeyrola*, Drôme : ndh. Barbarius ; v. Barbeyron. — Le Bège, affl. du Dolon, venu de la c. de Bellegarde et Poussieu, par Sonnay, arr. de Vienne ; XVIII^e^ s., *Beige*, DTI. — Ruisseau de Bellonsine, c. de Saint-Maximin, cant. de Goncelin, DTI. — Le Bens, affl. du Bréda, formant limite départementale entre La Chapelle du Bard, Isère, et Arvillard, Savoie ; XII^e^ s., *riv. Bens* ; XIII^e^, *riv., alpis de Bain*, auj. le Pont de Bens, vill. de La Chapelle, XIV^e^ s., *Beyns* ; XV^e^, Bent, etc. DTI. — La Blainte, affl. du Grignon, c. de Roybon, id. — La Blayta, ruiss., c. de Décines et Charpieu, id. —

La Bonduire, affl. de la Bourbre, c. de Ruy ; pl., canaux à Sérézin, id. : **bondoria*, dér. de *bunda*, bonde (tonneau, étang, canal) de l'ahall. *bunde*, bondon, que ML rattache au gaulois, 1394 et p. 780,

n. ; sur *bondet*, v. Répert. I, 97. — La Bourduyre, vill. et ruiss., affl. de l'Isère, c. de Froges qu'il sépare de la c. du Champ, cant. de Goncelin ; XIV^e^ s. *Bridoria*, *Bridoyra* ; nom d'une ferme, c. des Adrets ; La Bourdoiry, XVIII^e^ s., auj. la Bordière, écart et ruiss., limite d'une forêt et des c. de Vourey et de Renage. DTI : dér. en *oria* du germ. *bord*, limite : v. Répert. I, 100 ; ou du frank *bord*, planche ; afr. *borde*, hutte en bois ; métairie ; v. La Bridoire. DES, 97; ML 1215, 1216; et ici la Bréduire. — La Bourre, Passeirier, cant. de la Roche, affl. du Foron de La R., venu de la mont. de Couz, E. M. Ser Cou ; 1730. *les Creux es nants de Bourre*, Délim. Saint-Sixt-Saint-Laurent, HS ; **borra*, forme féminine venue d'un masc. **borrum*, ital. *botro*, *borro*, du grec *bothros*, fossé, ML 1233, avec le dér. ital. *borrone*, *burrone*, ravin, précipice; médiév. *borra*, creux rempli de broussailles où l'eau demeure, Duc. ; p. *bourra*, *borra*, terrain côtoyé par un cours d'eau, Les Contamines-Saint-Gervais, (d'après M. H. (Grandjacques) ; n. v. de *bourrâ*, saturer d'eau, Fen. Ce dernier mot pourrait, avec son sens particulier, être apparenté à *borâ*, bourrer, et il serait dès lors naturel d'y rattacher notre Bourre, torrent qui bourre, qui presse fortement ses eaux contre ses rives ; cp. (Nant) Borant ; HS.

Le Bréda, affl. de l'Isère par Allevard et Pontcharra, venu de la c. de La Ferrière, E. M. ; VII^e^ s., *flumen quod dicitur Baxera*, Vie de Tigris, Holder (sur le suff. celtique *era* pour *ara*, avec voy. brèves, v. Alb. Dauzat 3, 135-8) ; ? 588, *Baydra*, Reg. dauph. n° 444 (insertion d'un *d* inorganique) ; XIII^e^ s., *aqua de Brayda* ; *Brida* (*dr* devenu *r-d* par inversion) ; XV^e^ s., *Bredanum* (du cas en *anem*), *Bredatii* (affublé du suff. *at*) ; fém. devenu masc. avec accentuation patoise sur la finale; le radical dénote la présence d'une gutturale. Le Bréda est aussi le nom d'un ruiss., c. des Avenières ; DTI, et de trois rivières dans la Drôme. Aussi, à l'exclusion de la première forme ancienne et la seconde, qui paraît antidatée, égalant *Brayda* par métathèse, pourrait-on voir en notre Bréda, 1° soit le nom verbal **bragita* (*i* bref), de **bragitare*, crier comme certains animaux (cp. **bragulare*, brailler, Dottin, 236), de **bragere*, braire, d'où un adj. **bragitivus*, et les ndh. Brédif, afr. *braidif*, impétueux, sav. Brédy (1), v. ML 1261-3; 2° soit l'adj. **bragidus* (*i* bref), limoneux, sale, de **bragum*, vase, afr. *brai*, d'orig. inconnue, ML 1264 (2). — La Bréduire, vill. et ruiss., affl. du Sonant, St-Martin-d'Uriage, et autres (v. Bourduyre), DTI. — (Nant) bride, auj. Nambride, vill. de la c. de Sixt, arr. de Bonneville, au bord du torr. le Giffre ; XVI^e^ s. *Nantbruyde*, Gonthier, Rev. Sav. 1899, 219 ; HS : **brugidus* (*i* bref), bruyant, adj. venu de **(b)rugire*, fr. *bruire*, faire un bruit indistinct ; v. ML 7428 ; de là, les ndh., XIII^e^ s., *Bruydant*, SHAG XIV, p. 255 ; *Bruydanz*, *Chamonix* I, p. 162, prob. formés avec le suff. du part. prés. ; v. DES, 110. — Le Bronze, affl. de l'Arve, c. du Mont-Saxonnex, cant. de Bonneville. E. M., torrent bruyant aux coudes

---

(1) Cp. *Petrus Breydis*, 1481, Rev. sav. 1903, 236.

(2) Notons encore le médiév. *braida*, *brayda*, vulg. *bréda*, *braydum*, champ suburbain dans la Gaule cisalpine, mais, en 1160, *bragida*, Duc., du langobard *bruida*, portion de terrain cultivé, petit bien foncier, Ml. 1266 ; 885, *unam braydam*, *unum pratum*, HPM I, 69, 143. De là, sans doute, le ndh., XII^e^ s., *Bragdineus*, *Braidenens*, J. Marion, o. c. ; et Breydens, bois, c. de Susville, avec, la tour Breidenc, XIII^e^ s., *Braydenco*, DTI.

très brusques, descendant de la mont. de Jallouvre, 2438 m. ; HS : ? = (qui résonne comme) le br., de l'ital. *bronzo*, piém. *bronz*, marmite de ce métal ; sav. *bronzin*, F, ML 1113.

L'eau de Carperel, à Concise, Thonon, 1370, *cursum aque de C.*, Bruchet, *Ripaille*, p. 285 ; HS. — Le Charmeyrand, affl. de l'Isère, c. de Corenc et de La Tronche, Grenoble, XIV^e^ s., *riv. de Chamerranc, Chameyrencum, Chalmayrant*, DTI : le suff. *incum* est ligure. — Le Calamèse, La Chapelle-Saint-Maurice = fém. : *calamitia* (i bref), l'eau des roseaux, *calamus* ; HS. — Le Chiaret, ruiss., de Mizoën, Bourg-d'Oisans, XV^e^ s., *Chiarello*, DTI : ? *cacare*, chier, sur lequel on a ajouté un suff. diminu. — La Chiay, ruiss., 1^e^ c. de Sainte-Marie-du-Mont, Grenoble ; 2^e^ c. de Theys, cant. de Goncelin ; XV^e^, *rivassius a fonte du Chies, Chiez*, id. — Le Ciserin, ruiss. et écart de la c. de Corenc, Grenoble, XII^e^ s., *Cizirinum*, id. : prob. dér. en *in* de **caesarium, cisarium*, cisier, dér. de *caesa*, (*haie*) taillée ; v. Répert. II, 11. — Nant de Claran, affl. de la Follaz, 1730, auj. Nant de Neydens, cant. de Saint-Julien, venu du Salève, Chez Marmoux, 837 m., E. M., par dessous Moisin (mas *en Cleran*, cad. n° 26, 550) : ndh. Tout autre est l'Eau de Clarive, Saint-Gingolph, cant. d'Evian, avec sa source dans le Vallais, Alb. Chaperon, *Monogr. de Saint G.*, Acad. Salés. *XXXVI* ; HS : *clara aqua*. — Le Clévieu, affl. du Giffre, Samoëns, séparant de son cours rapide le chef-lieu du vill. de Vallon ; appelé aussi le Clairon, Alb. Beaumont, *Desc.*, II, 141 ; le Clévieux, E. M. ; 1480, *Clavin* (et non Clavin), Soc. d'hist. de Savoie XXIII, n° 58 ; 1778, *Cleviuz*, Tavernier, *Samoëns*, 180 ; HS : **clavatorius*, dér. de *clavare*, clouer, de *clavus*, clou, ou encore de *clavis*, clef ; cp. ital. *chiavare*, clouer, percer, mettre sous clef = celui qui perce le sol ou qui ferme un accès. — Nant Diné, affl. du Thy (le Tilleul), sous Senoche et limitant en partie les c. de Peillonnex et de Saint-Jean-de-Tholome, auj. n. de Duret, E. M. ; 1356, *combe d'Ynel*, Acad. Salés. XX, p. 93 ; 1626, *le disme d'Yné* (nom de terroir ou d'anc. village) ; 1730, *mas de né* ; v. Gavard, *Peillonnex*, 323 ; HS.

Fontaine de la Drefenaz, aux prés de Nion, Montriond, cant. du Biot, Marulliaz, *Hommes et choses de Morzine*, Thonon, 1912 ; HS : cp. p. *dreffire*, chemin en raccourci, de *dreffi*, dresser, de *directiare* ; HS. — L'Eydellin, ruiss., c. de Theys, Grenoble ; XVII^e^ s., *l'Eydellein* ; DTI. — Le Fenchy, affl. de la Roize, c. de Pommiers, Grenoble ; XIV^e^ s., *riv. de Feydi*, DTI. — Faurie, Fauron, Forézan, id. : noms de ruiss. industriels, dér. de *fabrum*, forgeron ; v. DES, 236. — La Feindreusa, nant avec cascade, affl. des Usses, par Vencières, Desingy, cant. de Seyssel, HS : *cinerosa* (*aqua*), pleine de cendres (à cause de la teinte grise de la roche, Fenouillet, *Desingy*, Soc. sav. d'hist., 1907). — Ruiss. des Ficux, Annecy-le-Vieux, descendant du bois des Glaisins au lac par Vignères (M. Jacques Fournier) : *feodum*, fief ; v. Répert. II, 118. — Le Gaisy, ruiss., c. de Saint-Bernard, cant. du Touvet, DTI. — Gampaloud, nom de quatre ruiss., à Quaix, source ; à Chirens, cant. de Voiron, XIV^e^ s., *Gapalouf, Guempalof* (finale de l'anc. parler dauph.) etc., DTI ; deux n. de fermes dans la Drôme : dér. d'un mot obscur, ? ndh. ; cp. afr. *guimple*, drapeau, du germ. *wimpel*, voile ; allem., banderole, ML 9543. — Le Garier, affl. du Drac, c. de Saint Sébastien, cant. de Mens, id. ; cp. Gary, ferme dans la Drôme. — La Garnaz, affl. de l'Herbétan, c. de Saint-Pierre-d'Entremont, Greno-

ble, id. — Nant Gaven, affl. du Fier à Lovagny, nouv. cad. : ndh. ; ep., 1580. Cl. Dron dit Gavens, de Monnaz, Menthonnex-sous-Clermont, ancêtre des nobles de G. ou Gavand, Armorial III, et le ndh. Gaven, à Bloye, 1730. Cp. aussi Giavenno, ville du Piémont, 1131, *Gavenno*, HPM II, 217. Peut-être ici le Gavoin, source et torr., affl. du Viaison, Le Sappey, cant. de Crusellles ; HS. V. sur la racine préindoeurop. *gab, gav*, Alb. Dauzat, 3, 138.

La Genèse, ruiss. de la c. de Voreppe, Voiron, DTI. — Le Genessin, qui se perd dans les terres, Saint-Joseph-de-Rivière, Tullins, id : prob. dér. en *in* de *junicia*, genisse. — Gera, ruiss., Thorens et Petit-Bornand, affl. de la Borne et venu par deux affl. de la mont. des Frettes, 1572, 1.551 m., autour de granges appelées Gera, E. M. ; 1730, *Geraz* ; HS : p. = Gérard ; cp. la mouille Gerat, Pers-Jussy, et autres. — Gerbole, 1°, vill. et ruiss. des Côtes-d'Arey, Vienne ; X^e^ s., *fluv. Girbola*, et *Reg. dauph.*, 1259 ; 2°, vill. des c. de Beauvoir-de-Marc et de Royas, id., XIII^e^, *molend de Gerboles* ; 3°, ruiss., c. de Luzinay, id., DTI ; nom de quartiers dans la Drôme, XIII^e^, *Girbolles* : cp. ital. *gerbola*, freluquet. Prob. aussi Gebroulaz, DES, 253. — Nant Gibloux, affl. de l'Arve au Fayet, cant. de Saint-Gervais, E. M. ; HS : montagne dans la Suisse romande (1). — Le Giffre, affl. de l'Arve à Marignier par Samoëns, cant. de Bonneville, venu des glaciers du mont Roan, E. M. ; HS ; 1235, *eau de Gayvry*, Inv. de S.-Jean-d'Aups, n° 625 : *Gabria* (*aqua*), adj. dér. du gaulois *gabros*, chèvre, Dottin, 99. Les formes suivantes accuseraient un relèvement de la labiale en la fricative *f*, paraissant dû à la rudesse du parler de Samoëns, expliquée par une supposée émigration alémanique (2) ; 1285, *Gifrie*, Feige, *Mélan*, Acad. salés. XX, doc. 2, p. 421 ; 1339, *a flumine Jeffrie*, Faure, Rev. sav. 1909, 24 ; 1730, *riv. du Chiffre*, Délim. des c. Saint-Jean-de-Tholome-Ayse-Onnion, le nom étant devenu masc. ; p. *Zhifro*, Fen., 276. Vill. de Giffrenant, Sixt, 1602, *Gefernant*, Rev. sav. 1899, 222. — La Gilboude, ruiss. venu de l'étang d'Arpieux, c. de Tramolé ; se perd dans les terres après Meyrieux, DTI : nom de terre d'un propriétaire à ndh. d'orig. germanique, tel que Gisl-, Gilbaldus. — Le Giraudan, affl. du Rhône ou ruiss. de Passieu, c. de Saint-Romain ; E. M., ruiss. de la Chanal ; 2° affl. du Rhône par Villette-d'Anthon et Jonage, Vienne ; XIV^e^ s., *aqua Geroudan*, Le Giraudon, c. des Avenières, La Tour-du-Pin ; XV^e^ s., *marais de Géraudan*, La Girose, ruiss., c. de La Garde, Bourg-d'Oisans, XV^e^, *Gironderiis*, DTI : cp., plus haut, Gère et Gerinaz et DES, 258.

Glandon, vill. de Dingy, sur le Melèze, Répert. II, 155, et de Seiez, cant. de Thonon, 1334, *Glandons*, Acad. Chabl. VII, 328, HS ; noms semblables en France, et aussi ndh. Le Glandon, torr., 1°, affl. de l'Arc à La Chambre, venu du col de Glandon, E. M., XVI^e^ s., *aqua Glandonis*, DES, 259-60 ; 2° affl. de l'Isère, c. de Chapareillan, DTI ; Ad. Gros cite fontaine et moulin de Glandon, Vienne : nom toponymique, n. commun (p. sav. = méteil) ou ndh., ce mot doit être un dér. en lat. *o*(*nem*) de *glandem*, fruit, en partic., du chêne : mais, cours d'eau, il aurait le suff. fluvial *o*(*nem*) et viendrait de *Gland*, nom de deux communes, Aisne et Yonne, et

(1) V. H. Jaccard et F. Montandon, *o. c.*, 95, avec la forme *Jublios*, 1138.
(2) Sur la colonie allemande des Hans, v. H. Tavernier, *Samoëns*, Chambéry, 1892.

aussi d'un torrent de l'Ain, affl. d'un ancien lit du Rhône à Saint-Benoit, formé par la réunion de l'Agnens et du Setrin, c. de Conzieu, et qui offre les belles cascades de Glandieu (1), vill. de la c. d'Izieu, cant. de Belley, E. M. ; 1272 *ultra Glan, a rivo de Glandiu*. Mais le sens de Gland, appliqué à un hydronyme, reste d'une interprétation obscure. — La Golèse, ruiss. à Saint-Laurent, cant. de La Roche, HS : **gul-ilia* (voy. brèves), dér. roman de *gula*, gorge ; puis, ouverture étroite par où passe l'eau ; p. *goula* ; v. Golet, Golairon, Répert. II, 157 ; DES, 261-2. La G. est aussi le nom d'un col au N. de Samoëns. — Le Gontollet, affl. de la Morge, c. de Beaufort et Marcolin, DTI. — La Gorge, affl. de dr. du Foron de Seiez, au moulin d'Essert, Lully, arr. de Thonon, HS ; 1234, 1343, *la Gorgy, Gorgie, Gourgy*, Inv. d'Aups. 873 ; 1312, *eau de Gorgiz*, Piccard, *Filly*, p. 90 ; 1730, *la Gourge* ; **gurga*, tournant d'eau ML 3921 ; méd. *gorga 1*, Duc. ; fr. *gorge* ; p. *gorze*, tourbillon d'eau ; v. Répert. II, 159 ; DES, 263. — Le Gorin, ruiss. à Lovagny, Répert. II, 160. — Le Gorrin, ruiss. à Passy, cant. de Saint-Gervais.

La Gour'naz, affl. du Redon, venu de la c. de Cervens, arr. de Thonon, E. M., HS ; (1261, 1289), *Gruenaz, Grunaz*, Inv. d'Aups. 888, 891 ; 1570, *Gurnaz* ; 1730, *la Gornas*, à Lully ; p. *Gorna* (cp. ital. *gòrna*, canal), avec accent abusif sur la finale : dér. en *in* du roman *gora*, fossé pour écouler les eaux, Duc., du mhall. *uuor*, même sens, ML 9578 ; c. Répert. II, 161 ; DES, 276 ; cp. le Gorrat, le Gouraz, l. dit à Taninges, 1730, arr. de Bonneville, HS (2). — La Goutte, nom de fontaine, ruiss., cascade : *gutta*, goutte ; méd., petit canal, Duc. ; p. *gota* ; v. ML 3928 ; Répert. II, 161 ; DES, 261. — La Gresse, 1° affl. du Drac, de la c. de Gresse à la c. d'Allières et Rivet par Vif (avec villa disparue, XIV^e^ s., *Gressia*) arr. de Grenoble, id., *aqua de Gressa* ; 2° ruiss. et écart de la c. de Tullins, cant. de Saint-Marcellin, id., *Gressa* : DTI. — La Groula, 1° ruiss. de la c. de Quaix ; 2° chemin des G., La Chapelle-du-Bard, arr. de Grenoble, DTI ; sur les sens de **graulus*, corneille, v. ML 3850, et du sav. *grola*, fr. *grole*, vieux soulier, DS, 218. — La Gruvaz, vill. près du Bonnant, Saint-Nicolas-de-Véroce cant. de Saint-Gervais, E. M., HS. Affl. de l'Isère à Cevins, DES, 274 ; p. = fossé sans issue, d'un ? germ. *gruba*, all. *grube*, fosse Répert. II, 172. — Le Guiers ou le G. vif, affl. du Rhône, venu du rocher du G., c. de Saint-Pierre-d'Entremont et limitant l'Isère et la Savoie ; il reçoit à Entre-deux-Guiers, par Saint-Laurent-du-Pont, le G. mort, venu du Trou du Glaz ; 1084, *Guierus*, 1110, *Guerus* ; XIII^e^ s., *Guer aqua*, etc., E. M., DES, 275, DTI ; E. M. - Eau de Gutisy, Draillant, 1312, Inv. d'Aups. 1860 ; HS : *Gutt-isia*, dér. de *gutta*, goutte. — L'Hérard, affl. du Ruisset, c. d'Aubrans et Noyarey, arr. de Grenoble ; XIII^e^ s., *Laira*, DTI : dér. en *ard d'aire d'area* ; v. Albette. — L'Herbasse, affl. de l'Isère dans le dép. de la Drôme, venu de la forêt de Chambaran, c. de Roybon, Saint-Marcellin, DTI : *herbacea*, eau herbeuse ou de couleur d'herbe ; cp. peut-être l'Herbisse, affl. de la Seine par Arcis, Aube.

---

(1) Cette villa *Glandiacus* a pu devoir son origine, étant un ancien l. dit, soit au torrent avec le suff. analogique *acus*, soit à un propriétaire Glandius, ayant pris comme gentilice le nom sacré du cours d'eau ; v. le Tiers.

(2) Ital. *gora*, piém. *gura*, sav. la Gur(r)az, DES, 276 : **gorra*, pâturage, ML 8821. Dans les Hautes-Alpes, La Gourre = la gueule,

L'Huer, affl. du Rhône, venu de la c. de Faverges par Veyrins et les Avenières, arr. de La Tour-du-Pin ; XIV^e^ s., *aqua de Buer* ; XV^e^, *ripp. de Huer* ; XVIII^e^, *l'Huert*, DTI, formes qui supposent une diphtongaison d'*o* bref tonique ; cp. XII^e^ s., *huers*, jardin, d'*hortus*, Devaux 1, 42, 44, 45, 80. — *Nantum Inserni*, 1453, Archives départ. E 993, p. 296, c. de Cordon ?, cant. de Sallanches, HS, cp., Hautes-Alpes. l'Insernai, éc., c. de Saint-Martin-de-Queyrières. — Le Joudron, affl. du Gelon à La Rochette, cant. de Chambéry, ayant séparé les diocèses de Maurienne et de Grenoble, 1173, *rivus Jeudrons* : prob. ndh. d'origine german. ; v. DES, 290. — Le Loup, mont. et ruiss., affl. de la Souloise, c. du Monestier d'Ambel, arr. de Grenoble, XIV^e^ s., *Lovercia*, DTI, qui paraît rappeler une villa Luperci*a* : *lupum*. — La Loux, affl. de la Vence, c. du Sappey, cant. de Grenoble, DTI. — Mala, ruiss., c. de Saint-Maurice-de-l'Exil, arr. de Vienne, DTI : fém. médiév. *malla*, faible, languissante, du persan *mal*, mort, ou du lat. *malla*, humide ; v. ML 5401, 5428 ; de là ? Malans, éc. et ruiss. disparus, c. de Genas, Vienne : avec le cas en *anem*. — La Mateysine, affl. du Drac, c. de Marcieu, cant. de La Mure, porte, bien qu'assez éloignée, le même nom que la Matésine, vallée très élevée et très froide de Laffrey à La Mure par Villard-Saint-Christophe, arr. de Grenoble, VIII^e^ s., *in Matanatis*, (plur. de Mattana + suff. *ata*, propriété d'un *Mattanus ou n. commun dér. en *ana* de *matta*), XI^e^ s., *Mathaysana* (1), *Mat(-)taisina* (suff. *asia* substitué), DTI : *matta*, couverture ou l'un des nombreux sens seconds dans les langues néolatines (v. ML 5424) tels que : masse, p. asv. *mata*, tas ; botte de foin, fagot, d'où le lien *maton*, etc.

Le Mège, ruiss. de la c. des Côtes d'Arey, cant. de Vienne, DTI. — Le Mélèze, Dingy, affl. du Fier : du nom de cet arbre alpin, **melilia*, ou d'un précell. *melletia* : v. Répert. III, 26, et Add., p. 317 ; Alb. Dauzat 3, 76 ; cp., 1730, les l. dits *Meleisa*, *Maleysa*, à Fillinges et à Viry, HS, et DES, 331. — Le Mézelin, affl. du Furand, c. de Saint-Antoine, cant. de Saint-Marcellin, XVIII^e^ s., *Meyzelin*, DTI : dér. en *in* de *misellus*, misérable, pauvret; v. Meselière, Répert. III, 31. — La Moria, affl. de la Pérouse, c. de Viriville, cant. de Roybon, DTI. — Le Morin, affl. du Guiers vif, c. de Saint-Christophe entre deux Guiers ; le ruiss. de Gorge M., *rivus Moreyn*, c. de Theys, arr. de Grenoble, DTI. — Nant Mostant, affl. des Usses, limitant les c. de Marlioz et de Cercier, cant. de Frangy et de Cruseilles, *Délimit.* de 1730 ; appelé aussi *Mottan* ; HS. — Le Moze, affl. de l'Isère, arrosant les c. de Cras, Tullins et Poliénas (avec les Muges, vill.), arr. de Saint-Marcellin ; nom de deux autres vill., Mouze et Mozes, XII^e^ s., *Mosas*, DTI : cp. dauph. *mouze*, *moze*, traire, de **muigere* (*e* bref), Devaux 1, 124, et sav. *mozhe*, génisse, afr. *moge*, *monge*, DS Répert. III, 38 ; v. ML 5729 ; cp. peut-être aussi *Mogiam* et *Isernam*, pays de Vaud, HPM II, 84. — Nant Nalien ou Nalin, affl. de l'Arve, c. des Houches, cant. de Chamonix ; HS ; 1802, *N. Naïen*, Alb. Beaumont, *Descrip.* II, 78 : ndh. ou nant avec noyers, dérivé en *in* de **naille*, n. verb. de *nailler*, p. *nâlyi*, casser les noix, DS, de **nucaliare* ; v. ML 5976 ; sur ndh. Nalet, v. Répert. II, 66 ; Naly, de **nastularius*, fabricant de cor-

(1) *Mattaisana* plutôt que, X^e^ s., *Maltaisana*, Reg. dauph. n° 1160 (v. à Coise) ; cp. Malassine, DES, 324. — Matto est un nom gaulois, Dottin, 65.

dons. — Le Narvet, affl. de la Fure, c. de Chirens, cant. de Voiron, DTI. — Le Nazet, affl. de l'Herbetan, c. de Saint Pierre d'Entremont, Grenoble, id. — Nant de Nole ou Naule, affl. de la Morge, n. c. de Vallières, cant. de Rumilly, Répert. III, 74 : ? **naula*, pl. n. f. sing. de *naulum*, fret, frais de passage ; cp. la Naule, affl. de la Midou, Gers. — L'Orlin, affl. de la Morge, c. de Miribel les Echelles, Grenoble, DTI : *Aur-ul-a*, dimin. de la racine *aur* (v. Oresse) + *in* ou rappelant une villa détruite Aurelianum. — Le Parmant, affl. du Rhône, E. M., séparant Eloise de Clarafond, cant. de Frangy, HS.

Puzt, ruiss., 1323, Inv., n° 99, Saint Jean d'Aups ; HS ; *putidus*, puant, afr. *put*, ML 6878. — Nant de Rantenet, affl. du nant de Nion, Montriond, cant. du Biot, Marullaz, o. c. ; cp. (v. 1138), *Rantenel*, 1265, *Renteney*, Inv. d'Aups n°s 403, 404, 415, et, à Monnetier Mornex, arr. de Saint Julien, le *mas dit Aranthenaz*, *Derantenaz*, 1730, n° 1946 ; HS. — Le Regreny, affl. de l'Herbetan, c. de Saint Pierre d'Entremont, Grenoble, DTI. — Nant de la Reine, affl. du n. de la Lavanche, Saint Ferréol, cant. de Faverges, XVII[e] s., *n. à la reyne, de la Reynaz* ; v. Répert. III, 175 ; cp. la Renne, affl. de l'Ouche à Dijon, Côte d'Or, XIII[e] s., *Reyna*, *Rena*, d'après M. Alb. Dauzat 3, 109. — Le Ribon, affl. de la rive g. de l'Arc, XVIII[e] s., *Rubon*, et, en face, le Rebon, c. de Bessans : *rivum bonum*, DES, 479. — Le Rétiveyron, affl. de la Galavaison, c. de Saint Clair sur Galaure, cant. de Roybon, arr. de Saint-Marcellin, DTI : *Restiv-ari-o(nem)*, venu, avec double suff., du lat. populaire **restivus*, qui reste sur place ; fr. *rétif*, afr. *restif*. — Le Revinson, affl. du Drac, c. de Saint Georges de Commiers, cant. de Vizille, DTI ; cp., du même nom, un sous-affl. de la Seine par Aignay le Duc, Côte d'Or. — Le Risse, HS ; v. à Coise. — La Roise, affl. de l'Isère, c. de Voreppe, Grenoble, XII[e] s., *Roisa* ; *rausea* (*aqua*), l'eau aux roseaux, german. *raus* ; dimin. la Roisette, ruiss. de la c. de Pommiers, Grenoble, adj. la Fanchy. On pourrait rattacher à ce type : 1°, le Ruizand, affl. de l'Isère à Rovon, cant. de Saint Marcellin, avec un vill., XIV[e] s., *Rysoen*, et une gr., XII[e] s., *Ruison*, *Rysoen* ; 2°, le Ruzan, affl. de l'Isère, c. d'Izeron, cant. de Pont-en-Royans ; XIV[e] s., *Ruyson*, *Rusoen* (sur les changements de la voyelle *an* et sur *a* nasal, v. Devaux 1, 117, 119). La Roisonne affl. de l'Isère, c. de Nantes-en-Ratier, cant. de La Mure, semble le fém. de Roison, vill., id. (v. à Coise). DTI. La syllabe initiale de ces noms a pu être encore influencée par le dauph. *rui*, *roi*, ruisseau ; v. Devaux 1, III, Index. — Le Roybon (1), affl. de la Bourne, c. de Villard de Lans, Grenoble : *rivum bonum* ; cp. Roibon, c. de l'arr. de Saint Marcellin, XII[e]-XV[e] s., *Roibo*, *Ruibo*, au confl. de deux ruiss., E. M., DTI ; sur sav. *rieu*, v. DES, 96, 477. — Le Salamot, ruiss. et vill., affl. de l'Isère, c. de Tullins, arr. de Saint Marcellin, XV[e] s., *Salames*, DTI : cp. ital. *salame*, saucisson, et le ndh. Salamo. — Le Salvant, vill. et affl. du Rhône, c. de Saint Prim, Vienne, XIII[e] s., *terra de Salient*, XV[e], *riv. de Saleca*, *de Salvyen* (insertion de *v* euphonique) : *salientem* (v. à Sallanches), DTI. — Le Séron, l. dit de la c. de Lucinges avec maison et un nant descendant de la mont. des Voirons au Foron de Juvigny

(1) Ne peut être identifié avec, 1159, *rivus Rubionus*, J. Marion, 153, qui est le Roubion, affl. du Rhône à Montelimar, 886, *aqua Rubione*, Drôme.

par Armiaz, cant. de Cranves Sales, E. M. ; 1730, mas *le Seiron, au Seyron*, cad. n° 1349 ; le Sairon est aussi un l. dit de Saint Martin sur Arve, cant. de Sallanches ; HS. — Le Sertuzin, affl. de la Marsanne, c. de Chantelouve, Valbonnais, DTI. — Le Suchet, = ruisseau ; 1409, *adducere... a portu Coudree usque ad suchetum Rippalie* ; v. Duc., sichetus sous sica 1, Bruchet, *Ripaille*, p. 439 et table, Thonon ; ep. Suchet, l. dit de la c. de Brenthonne, HS. Le Nant de Talaway ou de la Deuve, affl. de la Borne, Serand, Topo du massif de Sourdine, Thorens et Le Petit Bornand ; HS.

Le Tamay, affl. de l'Hérétan, c. de Saint Joseph de Rivière, Grenoble, DTI : dim. d'une racine *tam* ; ep. Tamée, vill. d'Orio en Royans, 1196, *pascua de Tameio*, Drôme : ? *Tam-etum*. — Le Tamin, affl. du Fanmoulin, c. de Sainte Marie du Mont, id. ; ep. ndh. fr. Thamin. — Le Taverd, ruiss., c. de Panossas, cant. de Crémieu, autres ndlieux et ndh., DTI. — L'eau de Thiou, Annecy, émissaire des eaux du lac, Répert. III, 255. — Nant de Thiousaz, Cornier, c. du cant. de La Roche, venu du plateau des Bornes, point limite des c. de Cornier-Arenthon-Amancy en 1730, sous-affl. de l'Arve par le nant de Sion, E. M., HS. — Le Tournal, 1° affl. du Drac et séparant les c. de Notre Dame et de Saint Georges de Commiers, cant. de Vizille, Grenoble ; 2°, torr. de Poliénas, arr. de Saint Marcellin, DTI : *tornalis*, dér. de *torna*, tourne, n. v. de *tornare*, bâtardeau, digue pour le canal d'un moulin, v. Répert. III, 264, DES. 565-6 ; ep. le Tournal, moulin, Hautes-Alpes. — Nant de Trezaine, Vuz en Sallaz et La Tour, cant. de Saint Jeoire, affl. du n. de Thiez à Bonattrait ; 1300, *nantum de Tresaynes*, SHAG XIV, 268 ; HS ; v. Rollin, *Monogr. de Vuz en S.*, Acad. Salés. XIX, 1896 : ? d'une villa *Tresana*, du ndh. Tresanus, la finale étant française (p. *ana*) et l'origine par le fém. de *trecenum*, trezein trezain, 13e partie d'un bien (v. Répert. III, 270) étant douteuse sans l'article. — Ruiss. de la Trise, c. de Saint Pierre d'Albigny, arr. de Chambéry, 1405, *nantum Tresie*, DES. 571 : ? d'une villa *Tresia*, de Tresius, Holder. — L'Ugine, torr. venu de la Dent d'Oche, 2.200 m., affl. de la Drance, d'Abondance à Chevenoz, par Bernex, arr. de Thonon, E. M. ; 1730, *Ugine* et *Utrigine* (= Outre U.), cad. de Bernex, n° 1416 ; *Haute hugine*, vill. ; HS : **alvia, alvius*, lat. *alveus*, lit de cours d'eau, auge, + suff. tardif *ina* ; ep. le nant de l'Auge, Les Clées, Répert. I, 42 ; étymol. admise pour l'Eugine suisse par Jaccard, *Essai...*, et pour Ugine, Savoie, par DES. 575, mais dans laquelle (XIIe s., *Olgina*) E. Muret verrait une villa romaine, prob. *Olbiana*, d'Olbius. — Urine, vill. sur un torrent, affl. de la Drance, cant. du Biot ; HS ; ep. Urine, mont. et torrent, affl. du Bouchet, c. d'Abriès, Hautes-Alpes. — La Valude, affl. de la Marsanne, c. de Chantelouve, cant. de Valbonnais : ? à cause de la propriété d'un Valod, Vallod (v. Répert. III, 279), DTI ; ep. le Valod, écart, c. de Reyssouze, Ain. — Le Vechon, ruiss. de Quet en Beaumont, cant. de Corps, Grenoble ; XVe s., *riv. de Vechono* ; DTI ; ep. la Vèche, ferme, c. de Craz, Ain. — La Verca, affl. de la Sonne par Sonnay, Vienne, id. — La Versoie, source minérale à Thonon, p. *le Varsouyet*, HS. La Versoye, plus tard, le Versoyen, E. M., affl. de l'Isère à Bourg Saint Maurice, arr. de Moûtiers, 1310, *Versoya*, DES. 589 ; ep. la Versoix, venue du Jura par Divonne, Ain, limite franco-suisse, affl. du Léman au sud de la ville de Versoix, E. M. ; XIIIe s., *Versoya*, SHAG I,

2e p., p. 30 ; VII, p. 258 : nom verb. f. en *oye* de **versidiare* (*i* brefs ; E. Bourciez, *Phonét.*, 48), fréquentatif de *versare*, tourner, fr. *verser*, déborder, afr. *verseir*, G.

Le Versou, 1°, affl. de l'Isère, c. de La Rivière, cant. de Tullins, XIVe s., *el Versaor* ; 2°, id., c. de Livet et Gavet, cant. de Bourg d'Oisans, DTI : *versator(em)*, le verseur, qui déverse, dér. roman de *versare*. — Le Vesc, ruiss., c. du Sappey, Grenoble est ; ? cp. la Véga, affl. de la Gère, c. de Pont Evêque, Vienne, XIIIe s., *aqua Evesques*, et terr. *Evescal*, peut-être à cause d'une terre ou d'une limite épiscopale, DTI. — Le Vion, affl. du Léman, venu de Massongy, cant. de Douvaine, grossi du nant Camby au moulin de Cuchefatta, c. de Sciez, cant. de Thonon, E. M. ; 1730, *le Vion*, mas à Massongy ; 1255, *A Forono usque ad Vionem*, Gonthier. *Abb. de Filly*, Rev. Sav. 1892, 116 ; v. encore 1893, 316 ; 1264, *aquam que vocatur Viuns*, Acad. Chabl. VII ; IIS : 1° p. *vion*, sentier ; ici, voie frayée par un cours d'eau, dér. de *via* ; dim. *vionnet* ; v. Répert. III, 308 ; 2°, ndh. germ. Wido (*nem*) ; 1411, Peronet Vion, de Thonon, Fruchet, *Ripaille*, p. 311 ; cp. Viors, c., DES, 603. — Le Vy, mas et ruiss. en 1730, limite de Marigny et de Saint Marcel (anc. paroisse), appelé Nant Dadon dans son cours inférieur, affl. du Cheran, Répert. III, 316 ; II, 69. — L'Yvernon, affl. de l'Herbetan, c. de Saint Pierre d'Entremont, Grenoble, DTI : dér. en *on* de l'anc. forme *ivern*, d'*hibernum*, (temps de l') hiver, avec sens second obscur, le ruiss. pouvant passer près d'une ferme où l'on donne à bail, pour être nourri pendant l'hiver, un cochon de lait, p. *evarnon*, DS, ML 4126 ; ou encore, par comp., n'étant alimenté que durant la saison hivernale, etc. etc.

[Sur d'autres hydronymes, dont beaucoup portent des noms d'hommes, et sur les noms communs tels qu'aigue, deuve, flon, nant, var (réservoir), vuaz (gué) etc., v. DTI, DES et Répertoire I, II, III].

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Léon Moret. — **Manuel de Paléontologie végétale.** — In-8°, 216 pages, 78 figures. Masson et Cie, éditeurs, Paris, 1943.

Le nouvel ouvrage du Professeur Moret, illustré de plus de 500 dessins de sa main, constitue la suite naturelle de son « Manuel de Paléontologie animale », publié en 1940. Par sa clarté, sa précision, les références bibliographiques judicieusement choisies, ce nouvel ouvrage sera particulièrement utile aux étudiants en géologie. Mais il intéressera aussi tous ceux que passionne l'étude des êtres vivants et le grand problème de l'évolution. Depuis plus de quarante ans, il n'était paru en français aucun ouvrage d'ensemble sur les végétaux fossiles, bien que de nouvelles découvertes soient venues modifier profondément nos connaissances en ce domaine.

Le Professeur Moret étudie successivement les grands groupes végétaux, d'abord ceux dont l'organisation est la plus simple, les bactéries, qui semblent jouer un rôle capital et encore mal connu dans la genèse de certains sédiments (calcaires, minerais de fer, phosphates, etc.) ; parmi ces bactéries il faut signaler celles qui auraient provoqué, croit-on, la formation du pétrole à partir des matières organiques et qui, au sein du pétrole, se seraient perpétuées vivantes, de génération en génération, jusqu'à nos jours.

Les flagellés, autre groupe de végétaux unicellulaires, n'ont été étudiés que depuis peu, en particulier dans les silex, où leur matière organique s'est parfois conservée et peut se colorer par les méthodes habituelles appliquées aux tissus vivants. Parmi ces Flagellés signalons les Coccolithes, assez fréquents dans les boues glaciaires et la craie lacustre du Léman où ils sont associés à de curieux corpuscules calcaires étoilés appelés Discoaster et dont l'origine organique n'est pas encore prouvée.

A propos des algues, M. Moret mentionne celles qui vivent actuellement dans les lacs de Savoie, où elles attaquent le calcaire des galets qu'elles précipitent ensuite sous forme de tufs (travaux de Marc Le Roux et L. Moret). Signalons aussi les fragiles anneaux des Algues diplopores, et les tubes des Algues gyroporelles des calcaires du Trias alpin. D'autres algues, les Clypéines, en forme de fleur, se rencontrent dans le Jurassique supérieur (Purbeckien) du Salève ; le Purbeckien contient également, dans le Jura et même au Semnoz, de nombreuses graines (oogones) de Chara, découvertes dans cette dernière région par M. Moret et signalées par lui dans les couches lacustres du Tertiaire inférieur du massif des Bornes. On sait que les Chara sont des plantes intermédiaires entre les Algues et les Mousses ; ces dernières, ainsi que les Champignons, sont presque totalement inconnues à l'état fossile.

Les Cryptogames vasculaires, contrairement aux plantes précédentes, possèdent des feuilles, une racine et des vaisseaux conducteurs de sève, mais elles n'ont encore ni fleur, ni graine et se

reproduisent au moyen de spores. Ces cryptogames vasculaires ne sont représentés aujourd'hui que par un petit nombre d'espèces de taille relativement réduite (Lycopodes, Sélaginelles, Prêles et Fougères). A l'époque carbonifère, au contraire, il y avait des Fougères et des Prêles géantes (*Pecopteris*, *Calamites*, etc.) et des Lycopodiales qui atteignaient 25 mètres de haut (Lépidodendrons). Mais le groupe le plus intéressant, au point de vue de l'histoire de l'évolution, est celui des Psilophytales qui vivaient au Dévonien, époque qui a immédiatement précédé le Carbonifère. Les plus primitives de ces plantes, les Rhynia, n'avaient pas encore de feuilles et leur sac de spores, très simple, ressemblait à celui des mousses actuelles ; les Astéroxilon, plus évolués, présentaient à la fois des ressemblances avec les Lycopodes et avec les Fougères.

Le groupe assez spécial des Cladoxylales, qui persiste jusqu'au Carbonifère inférieur, est très remarquable car il se rattache au groupe primitif des Psylophytales dont nous venons de parler ; de plus, il présente certains caractères propres aux Fougères et d'autres qui rappellent les plantes à fleurs ou Phanérogames.

Les Phanérogames sont caractérisées par la présence de fleurs et par conséquent de graines ; or, vers 1900, on a découvert que certaines plantes du Carbonifère et même du Dévonien, que l'on croyait être des Fougères, possédaient de véritables graines ; ce sont les Ptéridospermées qui sont les formes ancestrales des plantes à fleurs avec lesquelles elles présentent de nombreuses analogies anatomiques.

Dans le grand groupe des Phanérogames gymnospermes caractérisé par l'absence de carpelles, il faut citer les Cordaïtes qui sont probablement des ancêtres de nos Cônifères par l'intermédiaire des Araucariées et les très curieuses Bennettitales, très développées pendant le Jurassique, qui se placent entre les Gymnospermes et les plantes supérieures ou Angiospermes. Ces dernières sont caractérisées par l'existence de carpelles et d'un albumen dans la graine ; les premières Angiospermes certaines (Dicotylédones) apparaissent très tardivement, seulement à l'époque crétacée et leur origine précise est encore l'objet de nombreuses discussions.

Ainsi, dans sa *Paléontologie végétale*, comme précédemment dans sa *Paléontologie animale*, le Professeur Moret a montré les faits d'observation toujours croissants qui viennent prouver d'une façon de plus en plus précise l'hypothèse de l'Evolution ; ce qui échappe encore à la science, ce sont les causes, le *primum movens*, de cette évolution.

Nul doute que les ouvrages de M. Moret contribueront grandement à faire aimer la science un peu austère mais très passionnante de la Paléontologie.

Franck Bourdier.

Joseph Garin. — **Histoire féodale des seigneurs de Briançon, Savoie (996-1530).** — Albertville, 1942, 299 p. in-8° + 2 hors-texte.

On ne peut que féliciter le chanoine Garin de son activité : la bibliographie de ses travaux, qu'il donne dans cet ouvrage, comprend 3 pages bien remplies, et on doit lui savoir particulièrement gré d'avoir choisi cette fois-ci un sujet aussi intéressant. Les

seigneurs de Briançon en effet sont une des familles qui jouèrent un rôle de tout premier plan dans la fondation de l'Etat savoyard au Moyen-Age : ils étaient vicomtes de Tarentaise, comme les Miolans étaient vicomtes de Maurienne, les Chambéry vicomtes de Savoie, les Seyssel vicomtes en Bugey, les Challant vicomtes dans le Val d'Aoste. Ces vicomtés ont formé la structure de la Savoie à ses origines ; et il serait essentiel pour l'histoire de notre pays de dégager leur formation, les droits qui en dépendaient, et d'étudier les relations des vicomtes avec l'empereur, les comtes de Savoie, du XI[e] au XIV[e] siècle.

Malheureusement le chanoine Garin ne s'est pas occupé de cette question ; il semble même croire qu'il n'y a plus de vicomtes après 1172 (p. 52) alors qu'en réalité les comtes de Savoie ont seulement acquis le vicomté à la fin du XIII[e] siècle. Il est d'ailleurs regrettable que l'auteur n'ait pas connu l'ouvrage si important de Previte Orton, *The early history of the house of Savoy*, ouvrage indispensable quand on étudie les premiers siècles de l'histoire de Savoie, ni les *Documents inédits concernant l'Eglise de Tarentaise* publiés par Dubouloz dans les *Mémoires et Documents de l'Académie chablaisienne* (1918).

Notons en passant quelques erreurs de détail : l'investiture accordée par l'empereur Frédéric Barberousse à l'archevêque Aymon de Tarentaise est un *diplôme* daté de 1186, et non pas une *bulle* de 1180 (p. 97-98, 107 ; cf. Fournier *Royaume d'Arles*, p. 69) ; la bulle de Lucius III de 1184 confirme les possessions du chapitre et non pas celles de l'archevêque (p. 106-107).

Signalons pour terminer que l'auteur reprend la question du péage de Briançon : il revient à l'explication, conforme à une ancienne tradition, suivant laquelle le comte de Maurienne Humbert II serait intervenu vers 1082 pour délivrer le pays des exactions d'Aymon de Briançon. Cette thèse, énoncée pour la première fois par les chroniqueurs du XV[e] siècle, reprise par Besson, Léon Ménabréa, Dufayard et bien d'autres, avait été combattue en dernier lieu d'une manière très érudite par le comte de Foras et par Vercoutère. Les trois arguments présentés par le chanoine Garin pour faire revivre cette vieille explication de la main-mise des comtes de Savoie sur la Maurienne ne nous semblent guère concluants. Il prétend que la *légende* ne saurait *travailler* que sur des *faits réels* (p. 18) ; mais le propre de la légende paraît justement bien être de ne guère s'inquiéter des *faits réels*. Il invoque *l'accord unanime* de presque tous les historiens ; mais dans la longue liste qu'il nous donne figure par exemple (p. 25) : *la Tarentaise, guide du baigneur, du touriste et du naturaliste* du Docteur Laissus, dont l'autorité en la matière semble plus discutable que les travaux de Foras ou de Vercoutère. Enfin il prétend qu'Aymon de Briançon reçut la prévôté de Saint-Maurice comme dédommagement du vicomté (p. 34-35) ; mais tout texte précis manque pour cette dernière hypothèse.

Pierre DUPARC.

Th. PERRENOT. — **La toponymie burgonde.** Préface d'Albert DAUZAT. — (*Bibliothèque Scientifique*). Paris, Payot, 1942, 304 p. in-8° + 4 cartes.

Parmi les quelques livres de premier ordre concernant la Savoie qui ont paru en 1942, on doit citer *La Toponymie burgonde*, de Th.

Perrenot. *Toponymie germanique et burgonde, toponymie franc-comtoise, toponymie romande, toponymie burgonde, toponymie savoyarde, noms composés et noms divers*, le sous-titre en précise l'intérêt. Cet ouvrage contient une quantité de renseignements sur les noms de lieux savoyards ; ouvrage qu'on peut trouver aride, dont peu de personnes hors les Florimontans comprendront le mérite ; ouvrage de toute une vie discrètement consacrée à l'érudition, au vrai travail : nous sommes loin des sujets rebattus et des vaines compilations. La préface d'Albert Dauzat est déjà une garantie, mais le livre ne déçoit pas et s'impose par ses qualités.

Nous ferons cependant des réserves sur l'importance que l'auteur accorde à l'apport germanique dans notre toponymie. Th. Perrenot, qui s'est passionné pour les Burgondes, est un germaniste, et il est certain que parfois il s'est laissé entraîné par sa spécialisation, et que certaines de ses étymologies sont contestables.

Pour les Annéciens ce livre offre un intérêt particulier : à la page 251, Th. Perrenot propose une étymologie nouvelle du nom Annecy. Suivant l'opinion généralement admise aujourd'hui après les travaux si remarquables de M. Ch. Marteaux, on fait venir Annecy d'*Aniciacum* : la propriété fondée par *Anicius*. Th. Perrenot, lui, repousse cette étymologie romane, et voit dans *Anersiacum*, forme ancienne du nom, l'adjectif burgonde *ancric*, qui correspond au latin *potentissimus* : très fort ou très puissant. Nous ne discuterons pas cette hypothèse, mais nous ferons simplement remarquer qu'elle est la seule jusqu'à maintenant qui puisse être opposée à l'explication classique.

Pierre Duparc.

Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne, tome 69, publient « les Paroisses de la Vallée de Thônes d'après les visites pastorales et autres pièces d'archives. Complément de l'Histoire de Thônes », par le chanoine F. Pochat-Baron, supérieur honoraire du collège de Thônes. Important et très intéressant travail écrit avec un rare souci d'exactitude, une science d'historien consommé, une connaissance approfondie mêlée d'un amour indéfectible du pays natal. La première partie publiée concerne les paroisses de la Balme de Thuy, des Villards-sur-Thônes, de Saint-Jean-de-Sixt et du Grand-Bornand. Des détails précieux sont donnés sur divers personnages originaires de ces communes. La seconde partie sera attendue avec impatience.

PERIODIQUES ET JOURNAUX

La Revue du Diocèse d'Annecy, du 29 avril 1943, publie un bel article nécrologique sur S. E. Mgr Bernard Burquier, abbé de Saint-Maurice d'Agaune, évêque de Bethléem, membre d'honneur de l'Académie Florimontane, originaire de Saint-Paul-sur-Evian. Article signé de F.-M. Bussard.

La même Revue, le 15 janvier précédent, avait publié la nécrologie de S. E. Mgr Mariétan, évêque d'Agathopolis, ancien Abbé de

Saint-Maurice et évêque de Bethléem, retiré à Annecy, où fréquemment il exerça son ministère. Il y décéda le 11 janvier 1943 et fut inhumé provisoirement le 14 à la cathédrale.

Revue de Savoie, relevé dans les 1er et 2e fascicules de 1943 :

Notes utiles sur les plantes bienfaisantes de Savoie ;

Annecy au début du XVIIe siècle : Saint François de Sales et son temps, par M. Robert Avezou ; étude très remarquable et qui fait état de documents inédits. Le travail de M. Avezou est à signaler à tous ceux qui ont à étudier le caractère, la vie et l'époque du Saint.

1er fascicule. — *Chanson savoyarde : Ramonez la Cheminée*, version de B. Secret.

1er fascicule. — *Les Costumes Savoyards*, suite de l'étude du commandant E. Gaillard ; concerne les costumes de Salkanches, Megève et Combloux ;

1er fascicule. — *Le bouvreuil*, par le docteur E. Gromier ;

2e fascicule. — *Le chamois*, par le commandant E. Gaillard ;

2e fascicule. — *Le Musée de Thônes*, par F. Cochat.

L'Écho des Alpes, numéro du 17 avril 1943, a publié un article de M. Louis Dépollier, notre confrère, sur le pain de betterave préconisé par le regretté Albert Grolard, aux séances de l'Académie Florimontane des 6 octobre 1920 et 6 novembre 1924. Le boulanger de Veyrier-du-Lac qui avait fabriqué ce pain pour notre confrère, en a fabriqué, de nouveau, cette année, à la demande de M. Henry François-Dupont, rédacteur en chef du *Bulletin de l'Association des Chimistes de sucrerie et de distillerie*, fils de l'éminent chimiste François Dupont, mort en 1914. Le pain était légèrement jaunâtre ; il paraissait mieux levé que celui que nous mangeons habituellement ; le goût était aussi bien meilleur, d'après ceux qui ont eu le plaisir de pouvoir en déguster.

Le Journal du Commerce de Rumilly, du 19 juin 1943, présente un article de M. Joseph Lacomme, notre confrère, « A propos de l'Aumône », dans lequel il parle de la légende d'Amédée de Conzié et de la vénérable statue de Notre-Dame, du XIIIe siècle, qui demeure le plus beau joyau de Rumilly.

Louis Pfister.

84e Année 1943 3e et 4e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib I)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ACADÉMIE FLORIMONTANE .. *Séances des 7 juillet, 6 octobre, 3 novembre et 1er décembre 1943.*

C. GARDET ..... *Rapport sur le Concours de Poésie 1943 (Fondation L. Laydernier).*

P. DUPARC ..... *Georges Martin.*

J. LACOMBE ..... *Vieux Papiers Albanais.*

P. DUPARC ..... *Un Voisin de Voltaire.*

L. PFISTER ..... *Chronique Savoisienne.*

F. BOURDIER, L. D., H. ONDE, L. PFISTER et P. TAPPONNIER ..... *Chronique Savoisienne.*

Tables des Matières pour 1943.

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1943

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 6 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 50 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 400 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix :

I. Des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1944. — *Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.*

II. Et du concours de poésie, réservé aux Savoyards, fondé par M. Léon Laydernier, avec 600 fr. de prix.

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie, à l'Hôtel de Ville, Annecy.

ACADEMIE FLORIMONTANE -- ANNECY

Séance du 7 juillet 1913 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président souhaite la bienvenue à M. Vatin-Pérignon, l'éminent président de l'Académie Delphinale. « C'est, dit-il, un grand honneur pour la Florimontane de recevoir à la fois le chef de cette noble Compagnie, le collaborateur du maréchal Lyautey dans son œuvre impérissable de pacification et d'organisation du Maroc, l'animateur principal de l'Exposition coloniale... » Il le remercie de venir resserrer les liens d'amitié qui unissent depuis longtemps nos deux Académies et que la présence dans l'une et l'autre de M. le Général Carlier a encore resserrés. M. Ritz adresse aussi des souhaits de bienvenue à M. José Germain, premier vice-président de la Société des Gens de Lettres, président des Ecrivains anciens combattants et de la section des Lettres à l'Académie de Neuilly.

Le président déplore la mort du comte François de Roussy de Sales, membre agrégé depuis 1916, officier de la Légion d'honneur, ancien maire de Thorens, ancien vice-président du Conseil général, âgé de 83 ans. Arrière-petit neveu de saint François de Sales, il s'intéressait beaucoup à la Florimontane. A sa famille, M. Ritz exprime l'affectueuse sympathie de l'Académie et il adresse de pareils

(1) Etaient présents : Mlle Abry, MM. André, L. Butin, P. Cailles, Général Cartier, Cochat, Coutin, Devant, Dupare, Favre, J. Fournier, Gardet, Gojon, Hérisson ; Ch. Lacombe, Lacroix, Monnet, J. Moret, Onde, Paris, H. Pfister, L. Pfister, Revil, F.-M. Ritz, Tapponnier, Vigand et Vuachet. -- Mme Pierre Dupare est également présente.

Excusés : MM. Clair, Ribatto et Serand.

sentiments à notre confrère M. Paul-V. Aubry qui a eu la douleur de perdre sa mère.

Mme Pierre Dupare, femme de notre confrère M. l'Archiviste départemental, elle-même archiviste paléographe et titulaire du diplôme technique de bibliothécaire, fait une causerie sur « les spectacles et entrées à Annecy aux XV^e^ et XVI^e^ siècles ». L'entrée des ducs de Savoie et des princes de Genevois-Nemours était un évènement considérable. Les registres municipaux ont fourni au conférencier des détails précis sur ces fêtes. « Les spectacles du passé peuvent rivaliser avec les nôtres, et nos ancêtres apportaient autant d'ardeur aux fêtes qu'à la guerre. »

(Cette causerie sera reproduite dans un prochain fascicule de la *Revue Savoisienne*).

Aux applaudissements, le président joint des félicitations et remerciements à Mme Dupare qui, avec un charme captivant, nous fait mieux connaître un aspect bien méconnu de la vie annécienne où les arts avaient leur place.

M. Paul Tapponnier parle du triste temps des Assignats dont l'un des pères fut le Genevois Etienne Clavières collaborateur de Mirabeau, puis ministre français des Contributions. Il apporte maints détails sur leur création et sur la « Caisse Patriotique » fondée à Lyon pour leur échange.

M. Clément Gardet présente le rapport du concours de poésie dû à la générosité de M. Léon Laydernier. Suivant les conclusions du jury qui sont approuvées, il n'est pas attribué de prix mais seulement des mentions à : M. Alfred Ritton, imprimeur à Annemasse ; M. Aimé Bachelard,, conseiller à la Cour d'Appel de Grenoble ; M. Paul Basset, à Annecy, et Mlle Marie-Louise Jaugey, à Pers-Jussy. (Voir ce rapport au présent fascicule).

M. Ritz donne lecture d'une « Prière » composée par le capitaine Robert Pelletier, et d'un « chant de Foi, d'Espérance et d'Amour » de M. Jacques Ménétrier. Et il mentionne un article de M. Louis Dépollier dans *L'Echo des Alpes*, sur le pain de betterave.

M. Louis Pfister présente la tenue de syndic d'Annecy, il y a un siècle, du commandeur Lachenal qui fut gouver-

neur de la Savoie en 1860, et président de l'Académie Florimontane. Cette tenue est offerte pour le musée de Montrottier par notre confrère le Dr Samuel Girod, de Lons-le-Saunier, arrière petit-fils du commandeur. Meilleurs remerciements.

Séance du 6 octobre 1943 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président souhaite la bienvenue à notre confrère, le colonel Folliet, Annécien résidant à Paris, que les évènements avaient empêchés jusqu'ici d'assister à une séance.

Tout récemment, l'Académie a perdu son doyen, M. le Docteur Louis Gaillard, âgé de 87 ans, membre effectif depuis 1883. Très attaché au passé de la petite Patrie, le regretté défunt était le beau-frère de Paul Claudel. A la famille, le président adresse ses condoléances émues.

Il envoie aussi des sentiments de sympathie à nos confrères, MM. André Rosay et Eugène Graber, douloureusement éprouvés, le premier par la perte de sa mère et le second par celle d'une épouse qui fut une mère admirable.

Sur l'indication de M. Jean Hérisson, la Florimontane s'associe à nouveau à l'étude de la révision des noms de lieu et de leur orthographe sur la nouvelle carte d'état-major de la Haute-Savoie dont s'occupe un Annécien, M. Recordon, de l'Institut géographique. Les épreuves des 32 cartes sont à vérifier. A cet effet, l'assistance témoigne à M. Hérisson ses remerciements pour cette communication intéressante pour la sauvegarde des jolies appellations

(1) Etaient présents : MM. André, Bourdier, P. Calliès, Coutin, Cuvet, Devant, Duparc, Favre, L. Faletti, Th. Faletti, Folliet, J. Fournier, Gallet, Gardet, Hérisson, Ch. Lacombe, Lortet, Monnet, J. Moret, Paris, H. Pfister, L. Pfister, Rannaz, Revil, Ribatto, F. Ritz, Vallin et Vigand.
Excusés : MM. Clair, Dispierre, Murgier, Onde, d'Orlyé, Serand et Tissot-Dupont.

locales et elle nomme une commission composée de MM. Marteaux, Pierre Dupare, le colonel Folliet, Jean Hérisson, Onde, Serand et le secrétaire.

M. Léon Gallet, professeur de droit à la Faculté de Grenoble et d'histoire générale à la Faculté des Lettres, parle de Claude de Seyssel « théoricien de la monarchie capétienne ». Notre confrère a bien voulu résumer sa conférence ainsi qu'il suit :

« Le conférencier commence par rappeler la vie si bien remplie de Claude de Seyssel, tour à tour professeur de droit à Turin, ambassadeur de Louis XII, évêque de Manille et archevêque de Turin, et il souligne la diversité de ses travaux d'ordre juridique, littéraire, historique et théologique. Ce personnage reste surtout connu en tant qu'écrivain politique auteur de « La Grande Monarchie de France », ouvrage composé au début de 1515. Claude de Seyssel y expose la théorie d'une monarchie, non pas absolue, mais tempérée par trois points, ceux de la religion, de la justice et de la police respectueuse de toutes les grandes traditions, et sachant se modérer elle-même par la pratique du conseil. M. Gallet essaie de montrer que la Grande Monarchie a été probablement rédigée dans un but de réaction contre les tendances absolutistes de la Renaissance italienne, pour mettre François Ier en garde contre elles. La théorie seyssellienne, née des circonstances, a connu une grande faveur ; elle a inspiré tout au long du XVIe siècle un nombre considérable d'auteurs qui recherchent à définir l'idéal d'une monarchie ni trop absolue ni restreinte par trop. »

Le président exprime la gratitude de l'Académie à M. Gallet. Son remarquable exposé nous fait mieux connaître à la fois l'œuvre de Claude de Seyssel et ce que fut la monarchie française.

Le secrétaire présente les ouvrages reçus : *Savoie*, édition « Nos grandes provinces », d'Henry Bordeaux ; *Lectures savoyardes*, de J. Planche ; *Cartulaire de l'Abbaye Notre-Dame de Bonnevaux au diocèse de Vienne*, par un moine de Tamié ; *Minuit, histoire de vingt-sept nuits*, de

José Germain. Des remerciements sont adressés aux aimables auteurs ainsi qu'à M. Alix Rannaz qui offre : *Le Docteur Jean Chaboud*, de Bernard Secret, et *La Baronnie et les premiers Barons de Contamine-sur-Arve*, de Patrice Contamine de Latour.

Séance du 3 novembre 1913 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président offre des condoléances à notre confrère, M. Tissot-Dupont, qui a eu la douleur de perdre son beau-père ; et il adresse des félicitations à M. Léon Gallet pour son mariage avec Mlle Hélène Pochoy, fille du médecin-colonel.

M. Pierre Dupare prononce l'éloge funèbre de M. Georges Martin, décédé le 4 mai dernier, auquel il succède comme membre effectif. Né en 1863 à Lons-le-Saunier, Georges Martin avait fait des études brillantes au lycée de Besançon qui le préparèrent aux deux agrégations de grammaire et de lettres. Nommé professeur à Annecy en 1892 il devait y rester toute sa vie. M. Dupare, qui fut l'un de ses élèves, pourrait dire l'excellence de l'enseignement d'un tel maître, mais ici, il fera ressortir surtout le poète, l'artiste, l'animateur de nombreuses sociétés littéraires et

(1) Etaient présents : Mlle Abry, Mme Bienner, Mlle Maret, MM. André, Bourdier, Buttin, P. Callies, Charvin, Clair, Coutin, Cuvet, Dépollier, Devant, Dupare, Th. Faletti, Favre, Follioley J. Fournier, L. Fournier, Hérisson, Ch. Lacombe, Lortet, Monnet, J. Moret, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Regairraz, Revil, Ribatto, Rideoux, F. Ritz, Rosay, Tissot-Dupont, Vallin et Vigand.
Excusés : MM. Gaillard, Strand et Vuachet.
Assistaient également : Mme Pierre Dupare et M. le Docteur Dupare.

artistiques. Déjà en 1892, avant de faire partie de la Florimontane, celle-ci lui décernait le premier prix au concours Andrevetan pour son étude sur le poète J.-P. Veyrat. *La Revue Savoisienne* publia la plupart de ses travaux et, ces jours encore, son dernier et remarqauble rapport sur le concours de poésie. Enfin, M. Duparc évoque spécialement « cette pure flamme qui l'animait, cette merveilleuse intelligence qui l'a toujours conduit », qui l'a mené à la recherche diligente et à la poursuite de la vérité. « Flamme toujours plus pure, elle guida sans cesse Georges Martin vers un idéal de beauté et d'amour. » (Voir article séparé).

Le président remercie notre jeune confrère d'avoir évoqué avec tant d'exactitude et de vie le souvenir du très regretté vice-président de l'Académie : « homme de cœur et de générosité discrète, ajoute M. Ritz, qui fut purifié par la souffrance ». Nul n'était plus qualifié pour faire l'éloge de Georges Martin que M. Duparc, son élève, qui lui fait honneur et dont les travaux sont très appréciés. Aussi après s'être réjouie, en 1941, de sa nomination aux Archives de la Haute-Savoie, notre Compagnie est-elle heureuse et fière, aujourd'hui, de le recevoir comme membre effectif et de lui voir occuper le fauteuil de son ancien maître.

Le président donne lecture de deux lettres, l'une de M. le Maire d'Annecy, l'autre de Me Rosay, notaire, notre confrère, nous annonçant que M. Georges Martin avait fait à l'Académie Florimontane un legs de 10.000 francs dont les revenus sont destinés à augmenter les prix du concours de poésie ou des Beaux-Arts de la fondation Andrevetan. M. Ritz dit combien ce geste généreux nous touche profondément.

M. Louis Pfister attire l'attention sur un article de M. Edouard Chapuisat, de Genève, membre d'honneur, intitulé : « Le général Dufour et le « Mur de César », publié dans le bulletin de juin 1942 de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. Il s'agit du fameux retranchement que César fit construire lors de l'expédition de Genève, pour protéger cette ville et le pays genevois contre les incursions des Helvètes. D'après Dufour, ce retranche-

ment aurait été établi sur la rive gauche du Rhône, au bord même, entre Genève et le Vuache et il aurait été formé d'ouvrages détachés et non pas d'un mur continu.

M. Ritz fait connaître qu'il a été appelé à faire partie de la nouvelle commission météorologique de la Haute-Savoie. L'Académie désigne M. Alexandre Charvin comme délégué à la Commission d'urbanisme du département.

Enfin, le président signale un article paru dans le *Petit Dauphinois*, le 28 octobre, au sujet d'une récente exploration méthodique de la grotte de la Dio, près de Thorens, par un groupe de spéléologues lyonnais dont faisait partie un Annécien, M. Bocquet.

Ouvrage reçu : *Le Lac d'Annecy dans ses montagnes. Souvenirs historiques et littéraires*, par Pierre et Suzanne Duparc, offert par M. Gardet, éditeur. Remerciements.

Séance du 1er décembre 1913 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président offre des condoléances émues à nos confrères, M. Louis Baudin, qui a eu la grande douleur de perdre récemment l'un de ses fils, et M. Jean Bouchet, cruellement frappé aussi par la mort de sa fille.

Il adresse également les condoléances de notre Compagnie à la famille de M. Louis Dimier et à l'Académie de la Val-d'Isère, dont il était le président pour le décès de cet écrivain, critique d'art, érudit, historien consciencieux si épris de la terre de Savoie.

(1) Etaient présents : Mlles Abry, Marel et Trombert, MM. André, Buttin, Bourdier, P. Calliès, Clair, Cuvet, Dépollier, Devant, Duparc, Th. Faletti, Favre, Folliet, J. Fournier, Hérisson, Ch. Lacombe, L. Laydernier, R. Laydernier, Monnet, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto Revit, F.-M. Ritz, Tissot Dupont, Vallin, Vigand, Vuachet.

Excusé : M. Serand.

Le président parle aussi de la mort dramatique du grand peintre religieux, Maurice Denis, bien connu dans notre région par ses décorations remarquées de l'église Saint-Paul, de Genève, de la chapelle du Sacré-Cœur de Crête à Thonon et de l'église de Chessenaz, bâtie en 1923 par M. le chanoine Fromaget. Empêché d'assister à la séance, ce dernier envoie une note lue par M. Ritz, dans laquelle il évoque l'accueil exquis qu'il reçut de l'artiste, en son prieuré de Saint-Germain-en-Laye, lorsqu'il était allé solliciter son concours. A un récent article sur la carrière du maître qui accomplissait la besogne de l'apôtre — car pour lui l'artiste est le dépositaire d'une mission — M. Fromaget joint une notice qu'il lui avait consacrée dans son *Echo Paroissial* (juillet 1924) expliquant le symbole de la décoration de sa charmante église de Chessenaz. Notre confrère avait attiré Maurice Denis en Savoie ; la mort a interrompu l'exécution du chemin de la Croix qu'il préparait pour la basilique de Thonon.

M. Charles Devant nous entretient de la réalisation par la Société d'Electrochimie et d'Electrométallurgie du captage des eaux du glacier de Trélatête, ces eaux devant être déversées par un tunnel de 5 km. 300 dans le lac de la Girotte. Deux ans de dur labeur ont été nécessaires pour y parvenir. Ayant salué l'un des ouvriers de la première heure de cette société, M. Joseph Suter ingénieur ici présent, M. Devant lit des extraits d'une note publiée à ce sujet dans le *Bulletin de l'Institut de Géographie Alpine*, rédigée par l'ingénieur chargé des études, M. Waeber. Et notre confrère ajoute que ces travaux, qui ont permis l'étude de divers phénomènes glaciaires, ont placé les ingénieurs dans des conditions exceptionnelles pour faire des observations aussi utiles à la science pure qu'à la technique des barrages et des tunnels sous-glaciaires.

Le président remercie M. Devant de cette communication qui intéresse notre région et le félicite sur la clarté de son exposé et sur la présentation de schémas qui l'ont agrémenté.

M. Franck Bourdier analyse le récent ouvrage de M. Jules Favre, conservateur au Muséum de Genève, sur la

Faune malacologique post-glaciaire et actuelle du lac du Bourget. Il s'agit des mollusques d'eau douce. La zone littorale possède de nombreuses espèces mais peu d'individus alors que le contraire se rencontre dans la zone profonde. Cette faune du Bourget est très différente de celle du Léman, laquelle a des affinités avec celle du lac d'Annecy cependant peu connue encore. (Voir article séparé).

Reçu pour la bibliothèque et les archives : de M. G. Chapier, de Lyon, *Poésies Annéciennes*, par Ephise Simon (Annecy, 1895) ; de M. Louis Fournier, d'Annecy, une quittance du 18 pluviose an II de la moitié du prix de remplacement du conscrit Lachenal à toutes les campagnes auxquelles il pouvait être astreint, le surplus payable au retour. Remerciements.

Une souscription est ouverte pour la publication de l'étude de M. Charles Marteaux sur les *Anciens noms familiaux d'Annecy et de ses environs* qui formera un volume de Mémoires et Documents de l'Académie. Le montant de la souscription, 50 fr., peut être adressé à M. F.-M. Ritz, président (à la Caisse d'Epargne, compte postal Lyon 215-06) ou remise au secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Louis Pfister (au Syndicat d'Initiative).

Le Secrétaire Perpétuel,

Louis Pfister.

Rapport sur le Concours de Poésie 1943
Fondation Laydernier

Treize concurrents ! C'est un chiffre auquel les membres du jury n'étaient pas habitués. Et nous nous réjouissons fort de constater que nombreux sont ceux de nos compatriotes qui cultivent les Muses.

Cependant quatre concurrents seulement ont pu retenir l'attention du jury, qui, sans faire preuve d'une sévérité excessive, n'a pas cru devoir proposer cette année l'attribution d'un prix. Chaque recueil retenu a ses qualités et ses défauts ; mais aucun n'a la perfection ni l'originalité requises pour mériter un prix.

Est-ce un symbole que la devise : « Alea jacta est », (n° 6) de ce recueil où se rencontrent tour-à-tour la préciosité et l'emphase, la fantaisie simple et la grandiloquence, comme si l'auteur jetait pêle-mêle et sans discernement tout ce qui jaillit d'une plume encore insuffisamment experte. On peut cependant citer un petit sonnet en vers gnomiques « L'Orage », jeu de rimes qui montre une certaine habileté :

Nuage
Volage
Tu cours
Toujours

L'orage
En rage
Combat
Là-bas.

Sur l'onde
Profonde
Horreur !

Il gronde
Et tombe
Et meurt.

Citons aussi cette strophe d'un sonnet : « Les Cygnes », où la musique laisse pressentir une âme poétique :

Si beaux dans leur blancheur, en ton onde opaline,
Quand leur long col se dresse à l'horizon des eaux,
Tes cygnes sont des dieux, leur essence est divine,
Et l'olympe pour eux se cache en tes roseaux.

Dans le reste du recueil, on trouve malheureusement une grande banalité, qui n'exclut pas toujours l'emphase ni quelques fautes de style et de versification.

Dans le recueil qui se présente sous la devise : « Age quod agis » (n° 3) on trouve quelques vers bien venus parmi de longues strophes d'un romantisme décadent.

Citons cette strophe du « Christ dans la Tempête », long poème dont l'expression et la pensée pessimiste rappelleraient Alfred de Vigny :

Regardez la forêt qui sous le vent frémit :
Les sapins où se creuse une puissante houle,
Ne s'assemblent-ils pas comme une vaste foule
Pour hurler face au Christ qui pleure et qui gémit.

Citons aussi la dernière strophe d'un poème baudelairien : « La Fontaine dans la nuit », dont les sentiments douloureux gagneraient à s'exprimer avec une plus grande simplicité :

Chante, chante sans fin, ô sinistre fontaine
Dans le froid, dans la nuit, ta morne cantilène
Comme un De profundis, comme un miserere !...
Ta funèbre clameur, parmi l'espace vide
Flotte comme un drap noir sous la lune livide
Etreignant dans ses plis un cœur désespéré.

Dans le long poème intitulé « Une écurie », dont la composition laisse à désirer, il y a, parmi de longues tirades de plus ou moins bonne philosophie versifiée, de très bons vers descriptifs, pleins de douceur virgilienne. Citons par exemple ce portrait des bœufs :

Dans le silence et la tiédeur du clair-obscur,
Les bestiaux enchaînés ruminent, face au mur,
Hôtes accoutumés à leur demeure sombre,
Soumis et fraternels, ils alignent dans l'ombre
Leurs dos anfractueux et leurs ventres pesants
Aux énormes blancheurs sur le sol reposant.
.....

Ici, debout, de larges bœufs au front massif,
Au sein de leur repos, ces bêtes somnolentes
Mâchent leur foin avec une majesté lente,
Tandis que par à-coups, s'agite un petit veau,
Effaré, contemplant un monde encore nouveau.

Un autre recueil « Dieu premier servi » a retenu l'attention du jury pour la fraîcheur, la délicatesse et la sincérité de ses sentiments. Il est dommage qu'on puisse y relever certaines fautes de style et de versification : l'auteur, qui a un sens délicat de la nature, a peut-être trop de facilité et n'est pas assez sévère avec lui-même. Citons deux strophes du poème « Tempête de chez nous », qui décrit agréablement notre lac :

Sans limite, le lac étend sa plaine immense !
Son clapotis devient la rumeur d'une mer.
Il disait à la brise une douce romance,
Il prend un ton bourru sous le vent plus amer.

Mais il essaie en vain de se mettre en furie,
Car il ne sait jamais, pour de bon, se fâcher.
Et même par ce temps, le ciel veut qu'il sourie
Malgré que son courroux giele sur le rocher.

Le dernier recueil digne d'attention est intitulé « L'écheveau du temps (n° 7). Il est composé de petits poèmes historiques d'un style archaïque. Voici quelques strophes du meilleur d'entre eux : Epitre de Jean-Jacques ».

Vous souvient-il, belle marraine,
Lorsque vous vintes près de moi.
Harrassé, près de la fontaine,
Vous souvient-il de mon émoi ?

Vers le pauvre garçon sans gite
Vous inclinâtes votre front ;
Vous m'ayez secouru bien vite,
Accueilli sans me faire affront.

Et maintenant, page et disciple,
Je vous vénère chaque jour,
Mais mon cœur parcourt un périple
Qui va du respect à l'amour.

Accueillez donc, belle marraine,
Accueillez-donc très tendrement,
Le recueilli de la fontaine
Qui vous implore en ce moment.

Le genre cultivé par l'auteur n'est certainement pas sans charme ; mais il relève plus du récit anecdotique en vers que de la poésie.

Nous ne passerons pas en revue les autres concurrents, qui ne sont pourtant pas totalement dépourvus de qualités, notamment les auteurs de « Si j'étais Mauriennaise », de « Colenda est virtus » et du trop original « Gaieté, c'est santé », mais nombre de ces concurrents ignorent tout de l'art des vers. Nous ne voulons pas les décourager, mais nous leur conseillons la lecture de « l'Art des Vers », d'Auguste Dorchain ou même traité sommaire de versification qui précède le dictionnaire de rimes de Martinon ; ils y apprendront les règles élémentaires du vers français, auxquelles les débutants doivent se plier jusqu'à une maîtrise parfaite. Ce n'est qu'après s'être disciplinés sur l'instrument qu'ils pourront se permettre les licences. Pour d'autres, qui n'ignorent pas la prosodie, c'est l'imagination poétique ou la sincérité de sentiment qui fait défaut. A ceux-là, nous devons conseiller un approfondissement de leur vie poétique, qui requiert du recueillement, de la sincérité, une communion avec la nature et tous les êtres, en un mot une certaine vie intérieure, sans quoi rien de grand ne se peut accomplir.

Clément Garbet.

Les auteurs dont les envois ont été honorés d'une « mention honorable », sont :

N° 3. — M. Aimé Bachelard, Conseiller à la Cour d'Appel de Grenoble ;

N° 12. — M. Paul Basset, à Annecy ;

N° 7. — Mlle Marie-Louise Jaugey, à Pers-Jussy ;

N° 4. — M. Alfred Riton, Imprimeur, à Annemasse.

GEORGES MARTIN

(1863-1943)

Le 1 mai nous avons eu la douleur de perdre Georges Martin. Cette disparition est trop récente pour qu'on puisse sentir tout le vide qu'elle entraîne. Pour bien des générations, et pour moi-même, Georges Martin fut — avec un autre Florimontan, le regretté Joseph Désormaux, auquel je l'associe volontiers — le Maître par excellence, celui qui marque l'esprit de l'adolescent de traits inoubliables. Il fut l'ami de ma famille, mon parrain dans cette Académie. Aussi les souvenirs se pressent-ils en foule en ce moment où j'évoque sa mémoire.

*
* *

Né à Lons-le-Saunier, le 18 Juin 1863, Georges Martin fit ses études au lycée de Besançon, brillantes études puisqu'il eut un premier prix de discours français et un premier prix de version grecque au Concours général. Bachelier ès-lettres en 1880, ès-sciences en 1881, licencié ès-lettres en 1884, agrégé de grammaire en 1885, agrégé de lettres en 1893, il fut successivement professeur de 2e au collège de Baume-les-Dames (1er octobre 1884 au 31 octobre 1885), et professeur de 5e aux lycées de Lons-le-Saunier (1er nov. 1885 au 1er oct. 1887), Pau (1er oct. 1887 au 1er oct. 1890), La Rochelle (1er oct. 1890 au 25 avril 1892).

Dès cette époque il se consacrait avec ardeur à la poésie, et plusieurs Académies de province couronnèrent ses envois. Une ode *à Jeanne d'Arc* obtint en 1886 un 1er accessit à l'Académie champenoise ; un poème sur *la mort des dieux* était retenu en 1887 par l'Académie des Jeux Floraux ; en 1887 également le Comité des Muses flamandes accordait un 2e prix à son poème sur *le Néant*, et la même année l'Académie littéraire et artistique de Provence lui



GEORGES MARTIN

1863-1943

(Dessin de Lecrat - 1931)

décernait deux accessits pour deux sonnets : *Alfred de Musset* et *Lamentation* ; une ode à Lamartine obtint en 1888 un 3e prix de l'Académie Clémence Isaure ; enfin l'Académie Lamartine lui accordait un 4e prix de prose et un 3e prix de poésie en 1888, un prix de brochure en 1889.

* *

En 1892, Georges Martin était nommé à Annecy, où il prit ses fonctions le 25 avril ; il comptait n'y rester que six mois, comme il l'a déclaré lui-même ; il y resta cinquante et un ans, jusqu'à sa mort. On ne peut donner un témoignage plus éloquent d'attachement à notre ville et à nos concitoyens. De 1892 à 1925, date de sa mise à la retraite, pendant trente trois ans, il professa au lycée Berthollet, en classe de 4e d'abord (25 avril 1892 au 1er oct. 1894), puis en rhétorique, et ses anciens élèves en grand nombre peuvent venir rendre témoignage de son enseignement.

Mais son activité inlassable, son intelligence aux formes si variées, lui permirent d'aborder bien d'autres domaines : il fut dans notre ville un animateur incomparable, le soutien de nombreuses sociétés littéraires et artistiques, dont plusieurs sans lui auraient sans doute végété. La Société d'Instruction populaire, la Société philharmonique dont il fut l'un des chefs d'orchestre, l'Orchestre symphonique, la Société des Beaux-Arts surtout, dont il fut l'un des fondateur en 1909, lui doivent beaucoup. Il était également membre de l'Académie Salésienne, de la Commission des Sites et des Monuments historiques de la Haute-Savoie, de la Commission de la Bibliothèque et du Musée de la Ville d'Annecy.

Ici enfin, à l'Académie florimontane, le souvenir de Georges Martin sera conservé avec émotion et respect. Il y débuta par un coup de maître, avant même d'en faire partie : l'année de son arrivée à Annecy, en 1892, il obtenait le 1er prix au Concours Andrevetan pour son travail sur le poète Veyrat. Elu membre l'année suivante, en 1893, démissionnaire en 1896, réélu en 1910, vice-président en 1938, on peut dire qu'il entrait dès son arrivée à Annecy et pour

un demi-siècle dans la vie de notre société. Car c'est toute la vie de la Florimontane pendant ces cinquante dernières années qu'il faudrait retracer si l'on voulait rappeler le rôle qu'y joua Georges Martin. Nommé à diverses reprises membre du jury du concours de poésie, il se consacra à cette tâche délicate et rédigea plusieurs *rapports* ; c'est ainsi qu'il sut apprécier et faire couronner en 1893 un envoi anonyme d'Albert Samain à ses débuts. Avec les *rapports* la *Revue Savoisienne* a imprimé la plupart de ses travaux, comme *un sonnet de saint François de Sales*, *l'Etude sur les œuvres poétiques de Jean-Pierre Veyrat*, la poésie *à saint François de Sales, fondateur de l'Académie Florimontane*, une étude sur la poétesse Louise Revil, sans compter de nombreuses communications et compte-rendus bibliographiques. Le saint fondateur de notre Académie l'avait d'ailleurs particulièrement attiré : outre ses publications de la *Revue Savoisienne*, il a fait sur saint François de Sales plusieurs poèmes et conférences.

Georges Martin faisait même parvenir le renom de notre société jusque dans des revues parisiennes, comme dans la *Revue hebdomadaire*, avec son délicieux article : *Taine aux champs*.

Sur Taine il avait eu l'intention de faire une thèse de lettres vers 1895, pour montrer l'influence qu'avait exercé sur cet auteur à demi-savoyard le dauphinois Stendhal. Mais la Sorbonne, très pointilleuse à cette époque, veillait ; on lui déclara : « *il y a des bienséances qu'elle* (la Sorbonne) *est tenue d'observer et dont elle est le premier juge. Il y a des sujets qui appartiennent à la critique contemporaine et qu'elle ne saurait disputer aux journaux et aux revues littéraires* ». Devant cette méfiance, sentant qu'il n'aurait pas sa liberté entière, Georges Martin abandonna le sujet, et, faute d'en trouver un qui lui plût autant, renonça en même temps qu'à sa thèse à la perspective d'entrer dans l'enseignement supérieur.

Cependant le gouvernement avait reconnu et récompensé cette activité surprenante en le nommant officier d'Académie en 1893, officier de l'Instruction publique en 1908, chevalier de la Légion d'honneur en 1925.

* * *

Il convient d'évoquer ici plus spécialement cette pure flamme qui l'animait, cette merveilleuse intelligence qui l'a toujours conduit. Certes on pourrait admirer en lui bien d'autres qualités : son sens artistique si développé, sa scrupuleuse honnêteté d'esprit et de cœur ; mais tous ces aspects divers d'une forte personnalité étaient comme pénétrés par la lumière de l'intelligence.

Quelle lucidité admirable de la pensée, et quelle étonnante faculté de s'assimiler toutes les disciplines, tous les sujets, littéraires et scientifiques, les plus abstraits comme les plus terre-à-terre ! On se souvient de ces causeries dans lesquelles il décomposait finement le métier d'un artiste, en même temps qu'il en saisissait toute l'âme. Et ses anciens élèves savent comme il comprenait et pratiquait cette langue latine d'où la nôtre est sortie, langue forte et concise, pleine d'ordre et de sévère beauté. Il aimait le côté technique, précis des choses, ce qui lui permettait de ne pas se contenter de termes vagues, d'approximations douteuses et non vérifiées ; il savait le métier du peintre, du sculpteur, et comme il avait mélangé des couleurs et manié la gouge, il sentait frémir dans ses doigts les œuvres d'art. Ce n'est pas lui faire injure que de dire qu'il n'était peut-être pas né artiste ; mais rien de ce qui était humain ne pouvait le laisser indifférent, et son intelligence conduisit naturellement sa sensibilité vers l'art.

Il ne se contentait pas d'enregistrer des faits et d'enrichir chaque jour sa mémoire par d'incessantes investigations ; il ordonnait et interprétait toute cette masse mouvante. Certes son attitude était bien différente de celle de la plupart de ses contemporains. Son intelligence n'abdiqua jamais devant la masse des faits ; son esprit plein de probité rejetait les vieilles explications qu'il s'était accordé au fur et à mesure que leur insuffisance ou leur fausseté éclatait. Et il s'achemina ainsi peu à peu vers une grande sagesse. Mais rien n'est plus difficile que cette attitude ; elle exige une lutte constante : lutte contre l'amour-propre qui se complait dans ses erreurs et se rebelle, lutte contre l'es-

prit qui n'aime pas remettre toujours tout en question et, fatigué, se relâche, lutte contre l'opinion de l'entourage et les habitudes prises. Ces caractères sont rares. En général l'adolescence nous engage dans la route que nous suivrons, tristes ou gais, la tête basse ; et ils sont bien à plaindre ceux qui se reposent dans une doctrine : ce repos n'est qu'une mort de l'âme.

Le sommeil de l'esprit n'était pas le fait de Georges Martin. Ses idées n'étaient pas seulement sur ses lèvres, choses mortes acceptées traditionnellement ; il se donnait tout entier à ce qu'il faisait et à ce qu'il croyait. Nul pharisaïsme en lui : son adhésion était totale et força toujours le respect. Georges Martin a connu pendant de longues années cette recherche diligente, et il a payé de longues incertitudes sa poursuite de la Vérité. Il sut d'ailleurs garder de ses anciennes investigations des idées et des procédés qui font parfois cruellement défaut à ceux qui se croient mieux pourvus dès leur jeunesse.

Quand l'intelligence en vient à ce point, achevée, contenant tout en elle, c'est vraiment le souffle divin qui passe sur l'homme. Flamme toujours plus pure, elle guida sans cesse Georges Martin vers un idéal de Beauté et d'Amour.

***

Comme dernier adieu à Georges Martin nous relirons, parmi les nombreux manuscrits de *Souvenirs* et de *Poésies* que sa modestie a laissé inédits, quelques vers de date incertaine, inscrits à la fin de son dernier cahier ; ils unissent la fine analyse d'un état d'âme à la comtemplation de notre lac.

A MA FILLE QUI S'ESSAYAIT DANS LE VERS LIBRE.

O mon cœur, pourquoi es-tu joyeux,
puis triste,
avant de revenir à ton niveau tranquille ?
Comme l'eau d'un lac
par un coup de vent soulevée,

jette sa lame échevelée,
rejaillit aux rocs du rivage,
puis se retire sur la plage,
puis remonte,
puis redescend,
et l'amplitude des oscillations va décroissant,
jusqu'à ce qu'enfin recueillie
dans sa masse limpide,
elle recouvre son niveau tranquille.
Ainsi, mon Ame,
par les soufflles de la Joie
emportée et ravie,
hautes flammes
qui font jaillir en toi l'extase de la vie,
avant de revenir à ton calme équilibre,
tu la sens en toi, qui vibre,
la sourde plainte d'une douleur qui s'arme,
qui veut sa part de l'existence,
et pour un sourire exige une larme.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE DES ŒUVRES DE G. MARTIN

Poèmes

A Jeanne d'Arc ; dans *Concours littéraire Jeanne d'Arc ouvert par l'Académie champenoise*. Epernay, 1886, p. 171-174.

La mort des dieux, dans *Recueil des Jeux Floraux*. Toulouse 1887, p. 144-147.

Le Travail (discours de distribution de prix du lycée de La Rochelle), dans *Courrier de La Rochelle*, 30 juillet 1891.

A Saint François de Sales, fondateur de l'Académie florimontane, dans *Revue Savoisienne*, Annecy, 1913, p. 123-124.

A l'Académie Salésienne siégeant à l'hôtel Favre, dans *Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne*, t. 57, Annecy, 1939, p. XVI.

Critique

Un sonnet de saint François de Sales, dans *Revue Savoisienne*, Annecy, 1893, p. 344-345.

Etude sur les œuvres poétiques de J.-P. Veyrat, dans *Revue*

Savoisienne, 1893, p. 169-174, 226-238, 276-285, 346-363 ; 1894, p. 60-70, 124-142, 190-206. Et tirage à part, Annecy, Abry, 1894, 108 p. in-8°.

Taine aux champs, dans *Revue hebdomadaire*, Paris, 1901.

Louise Revil (Mme Alfred Desservettaz), dans *Revue Savoisienne*, 1933, p. 20-28.

Rapports sur les concours de poésie de l'Académie florimontane, de 1893, *Revue Savoisienne*, 1894, p. 8-16 ; de 1895, *R. S.*, 1895, p. 288-293 ; de 1910, *R. S.*, 1910, p. 212-214 ; de 1911, *R. S.*, 1911, p. 210-215 ; de 1912, *R. S.*, 1912, p. 216-228 ; de 1915, *R. S.*, 1915, p. 146-148 ; de 1916, *R. S.*, 1916, p. 235-237 ; de 1917, *R. S.*, 1917, p. 177-183 ; de 1938, *R. S.*, 1939, p. 13-22 ; de 1941, *R. S.*, 1942, p. 16-26 ; de 1942, *R. S.*, 1943, p. 18-23.

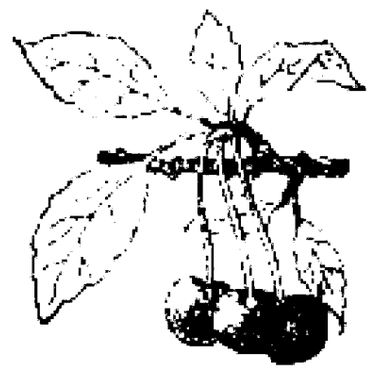
Divers

Chronique de Pau, dans *Journal des Etrangers* (art. signés *Fantasio*), Pau, 1887-1888-1889.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen (conférence faite au théâtre d'Annecy le 11 février 1900) ; Annecy, Hérisson, 1900, 12 p. in-8°.

La solidarité (conférence faite au théâtre d'Annecy le 16 décembre 1900 ; Annecy, Hérisson, 1901, 12 p. in-8°.

Pierre Duparc.



VIEUX PAPIERS ALBANAIS

M. le Docteur Charvin, de Rumilly, ce dont nous ne saurions trop le féliciter, lui souhaitant beaucoup d'imitateurs, a fait don à la Marie de sa commune, d'un « Cahier de Notes » recueillies par Me François Croisollet, notes prises au jour le jour, sans souci d'ordre chronologique, au fur et à mesure d'une trouvaille, lors d'un dépouillement de vieux papiers et d'archives surtout municipales, de lectures de monographies ou de mémoires. Elles ne représentent qu'une faible partie du travail préparatoire auquel s'est livré le laborieux notaire albanais pour écrire l'histoire de son pays. Elles atténueront, pour les Rumilliens, le regret qu'ils éprouvent de n'en pas posséder le manuscrit original.

Analysant plus souvent que reproduisant intégralement les textes rencontrés, ces notes pourront heureusement guider le chercheur qui veut remonter aux sources et remplacer dans bien des cas le document authentique disparu ou égaré.

Nous avons pu les parcourir, grâce à l'obligeante amabilité de notre confrère florimontan, M. Louis Buttin, maire, dont on sait l'attachement et le dévouement à sa ville natale.

Parmi celles que n'a pas utilisé Me Croisollet dans son histoire, signalons :

a) Folio 164. — Une analyse très succincte d'une transaction passée devant Me Antoine Decarre, notaire, le 11 juin 1545, mettant fin à un procès qui divisait Rumilly et Alby. Elle fait droit aux réclamations des habitants d'Alby et porte qu'à l'avenir, il ne sera payé par eux aucun droit pour entrée ni sortie, à Rumilly, de marchandises et qu'il y aura pleine franchise.

Ont signé : les Rumilliens : Anne Regard, Châtelain ; nobles Jean Verdon et Pierre Burin, Syndics ; Vincent de Thorens, Antoine..., noble Claude de Chavanne, Aimé Juge, Berthélemy Salteur, Pierre Vectiers, Jean Monard, Claude Armand, Conseillers et bourgeois.

Les Albigeois : Jean Richard, Châtelain, Noble Antoine Ribitel, Seigneur de Montdésir, Co-Syndics ; Humbert Roland, Humbert de Montechenon, bourgeois et conseillers.

b) Folio 43. — La reproduction textuelle de la première page d'un livre de compte, portant en tête « Rôle et sommaire description de ce qui est dû au monastère de la Visitation de Rumilly, fait en cette année 1626 ».

« Mémoire des choses nécessaires pour le temporel à une demoiselle qui se veut faire religieuse au rang de sœur choriste dans notre monastère,

« Et pour la dot ainsi que le porte les constitutions royales, 3.333 livres 3 sols 6 deniers,

« Et un trousseau en linge, savoir : 3 douzaines de chemises, 2 douzaines de mouchoirs, 6 draps de lit, 3 douzaines de serviettes, 12 aulnes de toile blanche pour les voiles de novice, plus un service d'argent, une croix selon notre usage pour la profession ; outre les habits, linges et nippes quotidiens nécessaires à la Demoiselle qui fera un présent à la Sacristie. Les parents se chargeront des frais du prédicateur et autres choses utiles aux cérémonies de prise d'habits et profession et payeront jusqu'au dit temps, 15 livres par mois ; ils se chargeront de son entretien et au cas de maladie payeront le médecin et les remèdes ; et pour l'agrément de la demoiselle, celle-ci fera bien de s'assurer au moins 30 livres de pension annuelle selon l'usage de la Visitation. »

Bien que M. Croisollet ne mentionne pas où se trouvent les actes ou registres ci-dessus on peut espérer les retrouver dans les archives de Rumilly, car avant et après eux se trouvent analysées plusieurs délibérations du Conseil municipal.

c) Il mentionne que : A Rumilly :

En mars 1745 (folio 135) la livre de pain blanc était taxée

à 2 sols 6 denies, celle du pain clairet (poids 16 onces) à 2 sols, celle du gros païn à 1 sol 6 denies, la farine à 3 sols, le vieux vin de Chautagne à 9 sols, celui du pays à 6 sols, le vin nouveau de Chautagne à 7 sols, celui du pays à 5 sols.

En 1768, la livre de bœuf vaut 3 sols, celle de veau et de mouton 4 sols (folio 148).

En 1766 (folio 190) Rumilly comptait 184 bœufs, veaux et génisses, 251 vaches, 287 brebis, 73 cochons, 83 chèvres, 37 cabaretiers et boulangers.

d) D'un rapport adressé en 1764, par M. Bugnard, Curé (folio 145) à M. Biord avant sa visite pastorale à Sainte-Agathe, il résulte qu'à Rumilly « il n'y a nul hérétique, il y a plusieurs cabarets et aubergistes ; il n'y a nul divorce. Le nombre de ceux qui ne satisfont pas au devoir pascal non plus que celui des usuriers, blaspfémateurs, impudiques, ivrognes publics n'est pas bien connu à la réserve de 5 ou 6 personnes qui sont ordinairement conduites par le vin. Quant aux vices qui dominent le plus dans la ville, ce sont ceux (quelques mots rayés) qui règnent ordinairement dans les petites villes. »

e) Mentionnons pour finir cette note (folio 147) « Dans sa séance du 10 janvier 1767 le Conseil municipal de Rumilly délibère : qu'on sonnera la grande cloche aux enterrements pour le clergé, la noblesse, le conseil, le châtelain et les sœurs. Les autres bourgeois qui voudront la faire sonner seront obligés d'obtenir la permission par écrit d'un des nobles syndics pour laquelle ils paieront trois livres entre les mains du Receveur de la ville. »

Joseph LACOMBE.

UN VOISIN DE VOLTAIRE

Quand le fils du notaire Arouet, déjà célèbre sous le nom de Voltaire, devint en 1758 propriétaire de Ferney et comte de Tournay dans le pays de Gex, ce fut un grand événement pour le voisinage. La venue, dans ce pays tranquille et sans histoire, d'un personnage de son importance, connu pour ses relations avec toutes les notabilités européennes, non moins que pour la hardiesse de ses écrits, produisit des remous de curiosité et bien des commentaires. Dans tous les salons des environs, dans ceux des bourgeois de Genève, comme dans ceux des seigneurs campagnards de Savoie, on se racontait les faits et gestes du voisin, du terrible voisin, et on était ravi bien souvent de pouvoir se scandaliser. On ne faisait d'ailleurs pas autrement qu'à Paris ou à Londres, en ce temps où la vie de société, l'art de causer, un léger et universel scepticisme régnaient dans les milieux cultivés.

Au premier rang de ces curieux se trouvait la famille de Pingon : le comte Hyacinthe, que son mariage vers 1750 avec Louise-Catherine de Malivert de Conflans venait de fixer au château de Marlioz, entre Genève et Annecy, et son fils Gaspard, qui épousa en 1773 Marie-Catherine de Rully (1). Les Pingon étaient d'autant plus désireux d'avoir des nouvelles de Voltaire, qu'ils le connaissaient un peu : le comte Hyacinthe avait été en relation d'affaires avec lui, et avait failli lui vendre son château de La Feuillasse, tout proche de Ferney, où il ne résidait guère, préférant Marlioz (2). Or La Feuillasse se trouvant dans la paroisse de Meyrin (3), les châtelains étaient les protecteurs-nés de l'église de Meyrin, et le curé du lieu se trouvait tout désigné pour être une sorte d'intendant, à tout le

(1) Sur les Pingon : *Armorial de Savoie*, t. IV, p. 410.
(2) *Cf.* Avezou. *Lettres de Voltaire conservées aux Archives de la Haute Savoie*, *Revue Savoisienne*, 1934, p. 182-187.
(3) Meyrin, paroisse voisine de Ferney, autrefois dans le pays de Gex, genevoise depuis 1815.

moins de correspondant du comte, chargé de ses intérêts quand celui-ci était absent. Nous possédons ainsi beaucoup de lettres adressées aux propriétaires de Marlioz par Jean Joseph Hugonnet, qui fut curé de Meyrin de 1758 à 1788 environ (1). Ce prêtre avait les usages du monde, et en homme du XVIII[e] siècle goûtait les plaisirs de la société, comme on le voit par cette lettre au comte :

Vos dames ne manquent pas d'avoir rejoint leur solitude de Marlioz ; faittes leur agréer, je vous prie, mes plus humbles respects. J'ai pris toute la part possible aux plaisirs et aux amusements que leur a procuré le séjour du Roy de Sardaigne à Annecy ; j'espère qu'elles me feront la grâce de me faire le détail des fêtes qu'on y a données. Je l'attendrai avec impatience. Mais je ne puis m'empêcher de les plaindre ; quand on a fréquenté la Cour pendant quelques tems, la retraite n'en devient que plus onéreuse ; l'étroite amitié qui les unit et leur excellent naturel ne contribueront pas peu à en adoucir l'amertume.

Aussi dans quelques unes de ses lettres, en particulier dans celles qu'il adresse à Mesdames de Pingon, le curé de Meyrin ne parle pas trop de fermages ou de réparations, mais cherche à distraire les nobles dames qui s'ennuient dans leur Marlioz paysan. Naturellement il est bien placé pour faire la chronique de Monsieur de Voltaire, et il s'y essaie sur le genre badin.

En 1770, à l'occasion d'un de ces troubles, d'une de ces prises d'armes, si fréquentes au XVIII[e] siècle dans la petite république protestante (2), il écrit :

Les fermentations continuent toujours dans Genève... La misère augmente de jour en jour dans cette malheureuse ville, les banqueroutes y deviennent fréquentes parmi les joüailliers, de sorte que les Genevois ne peuvent pas s'empêcher de dire que le bras de l'Eternel s'apesantit sur leur Sainte Cité. Il y a à Fernex, bon nombre de na-

(1) Arch. Haute-Savoie, Fonds Marlioz, Lettres. Sur J. J. Hugonnet : Ribord et Gavard, *Dictionnaire du clergé de Genève-Annecy*, Annecy, 1920.
(2) *Cf.* Chapuisat, *La prise d'armes de 1782 à Genève*, Genève, 1932, p. 3-5.

tifs réfugiés ; Mr de Voltaire en a logé dans l'ancienne Comédie, mais il n'a pas jugé à propos de faire une nouvelle profession de foy à ce jubilé.

On voit que dans cette conjoncture Voltaire, toujours prêt à manifester pour les opprimés, avait pris ouvertement le parti des *natifs*, c'est-à-dire des habitants de Genève privés de droits politiques parce qu'ils n'avaient pas été reçus bourgeois.

En 1773, Hugonnet narre quelques faits divers :

Le feu prit au château de Fernex par l'imprudence d'un domestique, entre deux et trois heures après-midi, il y eut dimanche quinze jours ; le dommage n'a pas été considérable par le prompt secours qu'on y apporta : il n'y a eu guère qu'une chambre de consumée au second étage, quelques plafonds et parquets ont un peu soufferts de la quantité d'eau qu'on y a jetée... Je ne finirois pas d'aujourd'huy si à toutes ces nouvelles j'ajoutois encore que nos petits souverains de Genève ont voulu cette année user du privilège qu'ils acquirent le pistolet à la main dans leurs dernières divisions, de grabeler, ou de passer au crible, Messieurs leurs magistrats ; après quattre ou cinq conseils généraux, ils se sont enfin accordés, mais cette cérémonie n'a pas été peu humiliante pour les grandes et vénérables perruques.

Puis en 1775 c'est une allusion à l'un de ces galas dramatiques que Voltaire aimait à organiser dans sa propriété de Ferney :

Vos domestiques veulent partir : je ne vous dirai rien des nouvelles de la fête de Monsieur de Voltaire, qui a été plus brillante que tout ce qu'on a fait pour le mariage à Chambéry.

Mais ces croquis rapides ne contentaient pas la jeune Madame de Pingon, qui réclamait plus de détails ; et la lettre suivante, une lettre de nouvel an, pour 1778, dut apporter quelques satisfactions à sa curiosité :

A Madame

Madame la Comtesse de Pingon née de Rully, à Marlioz.

Madame,

Vous ne manquez pas d'être déjà informée des vœux sincères que je fais pour toutte la maison de Pingon dans la lettre que j'ai l'honneur d'écrire à Madame la Comtesse. Vous en méritez pourtant de particuliers sur lesquels vous me dispenserez de m'expliquer. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'ils me sont communs avec tous ceux qui prennent un intérêt réel à ce qui concerne cette respectable famille ; puissions nous en voir les heureux effets dans le courant de l'année que nous allons commencer dans peu (1). *Ce début sera-t-il de votre goût, ou ne vous causera-t-il pas quelque petit dépit. J'espère que vous voudrez bien vous décider pour le premier parti, bien persuadé de la pureté de mes intentions, et que je serois au désespoir de rien dire, bien moins encore d'écrire quoi que ce soit qui pût vous déplaire. Je ne cherche qu'à vous amuser un moment, et c'est dans cette vue que je passe promptement aux nouvelles que vous paroissez désirer.*

Il faut donc, Madame, se rendre à vos désirs. Notre fameux sire du voisinage, l'idole de notre siècle, éprouve-t-il des évanoüissements fréquens ? Ne fait-il point apeller son curé ? Il s'en garde bien ; rien dans son langage de plus méprisable dans le monde qu'un prêtre et ceux qui les fréquentent. Il fut trop content de la visite du jour de l'an de cette année. Après les compliments ordinaires, on lui rapella la promesse verbale qu'il donna avant de signer l'abergement perpétuel du domaine de la cure ; il répondit nettement qu'il n'en avoit aucune mémoire ; on lui répartit sur le champ : « Ce qu'on m'a dit sur votre compte n'est que trop vrai, et je l'éprouve, qu'il falloit nous lier par bons actes, sans quoi vous manquiez souvent

(1) Il faut sans doute comprendre qu'il lui souhaite un héritier.

de mémoire, mais toujours à votre avantage ». Depuis on ne l'a vu qu'au mariage de Mr le Marquis de Villette avec Mademoiselle Rouph Varicourt, et ses deux nouveaux conjoints n'ont pas encore paru à l'église depuis, sans doute par la crainte que la voute ne les écrase. Madamè essuya le lendemain des fêtes une sérieuse et très forte réprimande de la part de M. le Chevalier de Crassy, son oncle maternel ; nous sçaurons au 1er de l'an l'effet qu'elle aura produit. Il n'a donc pas encor besoin de prêtres ; son cœur est si bon qu'il ne sçait pas ce que c'est que de restituer que par la force de la justice. Il a déjà accomodé par le conseil de son juge une affaire qui l'auroit flétri au parlement comme concussionnaire ; il lui en reste encore trois qui sont aussi délicates et qui lui imprimeront la même tâche, s'il ne les finit pas au plus tôt. C'est une hydre : quand il lui coupe une tête, il en renait sept autres. Au milieu de tant d'embarras, rongé dans l'intérieur, il affecte encore une espèce de tranquilité et de force d'esprit qu'il n'a pas ; n'en soyez pas surprise, « impius cum in profondum venerit contemnit ». Son curé cependant se dispose à lui donner demain un avis de salut. Sera-t-il admis ? Je n'en crois rien. La maladie, sa ressource unique pour renvoyer les visites et qui a fermé l'entrée du châteaù à Mr de Vency dans son carrosse à quattre chevaux, l'ouvrira-t-elle à son curé qui se présentera à pied ? Je souhaitterois bien de me tromper, mais en attendant je réponds hardiment que non. Je ne fais ici que passer légèrement sur tous ces articles, pour venir à un fait plus essentiel.

Il s'agit, Madame, du bruit qui s'est répandu, ainsi que vous l'avez appris, que la peste étoit à Zurich, qu'elle y avoit été communiquée et aportée dans un balot de coton. Les Genevois en ont été dans les plus vives allarmes. On a débité que six familles juives en étoient mortes, et on a ensuite reconnu que c'étoit de toutte autre chose, de sorte que il n'y a plus eu d'allarmes que dans le château voisin. Saisis d'une terreur panique, l'oncle et la nièce dépéchoient de faire leur malles pour s'enfuir au loin, sans dire où ils se disposoient à aller respirer un air plus pur ; le Marquis et sa nouvelle épouse suivirent leur exemple, et à la pre-

mière nouvelle tout a été tranquile, excepté l'hôte, qui ronge son frein de voir qu'il a si mal joüé son rolle, dans lequel il se proposoit de vuider sa maison ; car on n'aime pas la dépense, il s'en faut de beaucoup ; si l'on fait un petit extraordinaire, on sçait se retrancher d'ailleurs, et on n'aime pas que cela dure si long tems. Si l'on ne sçait pas prendre son parti, on peut bien s'attendre à un compliment qui ne sera pas des plus agréables.

Voilà, Madame, bien des verbiages mal digérés et mal arrangés ; je vous avoüe que je n'ai pas le tems de les relire ; pardonnez-moi les fautes qui m'auront échapé et la manière trop familière avec laquelle je vous écris ; elle ne diminüe rien, je vous l'assure avec vérité, du très profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur.
Hugonet, curé.

Meirin, ce 30e Xbre 1777.

Je compte beaucoup sur votre prudence.

On sait tous les scandales qu'avait provoqués Voltaire dans l'église de Ferney peu d'années auparavant : en 1768 il s'était mis en tête de faire solennellement et *par grimace* ses Pâques, et aussitôt après de prêcher les fidèles sous prétexte qu'il était seigneur de la paroisse ; en 1769, feignant d'être gravement malade, il avait fait sommation par notaire à son curé de venir le communier à domicile. Aussi Jean-Joseph Hugonnet, curé de Meyrin, ne pouvait pas être tendre pour ce paroissien peu exemplaire. Mais il est curieux de constater comme ce voisin de Voltaire est proche du grand écrivain par le style : si différents d'opinion que fussent les hommes du XVIIIe siècle, leur plume alerte leur donne souvent un air de parenté.

Pierre Duparc.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

L'AMIRAL DECOUX

Notre compatriote l'Amiral Decoux, né à Annecy, Gouverneur de l'Indochine, a été fait prince par l'Empereur d'Annam. C'est la première fois qu'une telle dignité est conférée à une personne n'appartenant pas à la famille impériale (*Industriel Savoisien*, 23 juillet 1943).

MORT DU GENERAL GOYBET AINE

Belle figure d'une famille savoyarde d'officiers distingués. Le général de division Mariano-François-Jules Goybet, grand officier de la Légion d'honneur, est décédé à Yenne, le 29 octobre 1943, dans sa 83e année. Après avoir commandé une brigade pendant la grande guerre, il accompagna Gouraud en Orient et prit la tête d'une division en Syrie. Il était le frère du général Victor Goybet.

EN 1874, A LA FLORIMONTANE, ON SE PREOCCUPAIT DU DORYPHORE

Ce n'est guère que depuis quatre ou cinq ans que ce redoutable insecte, terrible fléau de nos pommes de terre, a étendu ses ravages d'une façon réellement dévastatrice en Savoie.

Cependant, en 1874, un entomologiste florimontan, observateur très fin, l'abbé Etienne Chevalier (mort en 1914, prévôt du chapitre de la cathédrale d'Annecy) lui consacrait déjà un intéressant article dans cette Revue.

Le *Doryphora*, que les cultivateurs de l'Amérique du Nord appelaient la « Mouche de pomme de terre », originaire du Colorado, dévastait en 1865 le Missouri et l'Illinois et dès 1870 les Etats du Nord jusqu'à New-York.

Expliquant sa multiplication rapide et effrayante et la lutte engagée contre lui par les paysans canadiens au moyen de l'arséniure de cuivre, notre confrère signalait que la coccinelle « bête à Bon Dieu » était un puissant auxiliaire contre le *Doryphora* dont elle détruit les larves. Effectivement, on en rencontre beaucoup dans les champs attaqués.

Et surtout, M. Chevalier insistait pour qu'une minutieuse surveillance empêchât qu'un insecte si nuisible fût introduit dans notre pays avec les tubercules chargés en Amérique pour l'Europe. Hélas !

Louis Pfister.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Jules FAVRE. — **La Faune Malacologique post-glaciaire et actuelle du Lac du Bourget.** — Extrait des Annales de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts et de la Station de Recherches et Expériences Forestières (Berger-Levrault, éditeurs). Tome VII, fascicule 2, 1940, p. 295-475, 13 planches.

Les recherches de Marc Le Roux, aussi bien dans le lac du Bourget que celui d'Annecy, n'avaient porté que très superficiellement sur la faune des mollusques d'eau douce ; c'est pourquoi le récent travail de M. J. Favre, Conservateur au Museum de Genève, est particulièrement intéressant (1). M. J. Favre montre tout d'abord que la faune malacologique lacustre du Bourget est très nettement distincte de la faune de ses affluents et qu'elle présente également des espèces différentes, selon que l'on considère la zone littorale qui va de 0 à 9 m. de profondeur, la zone sub-littorale, de 9 à 30 m. et la zone profonde de 30 à 145 m.

La zone littorale possède de nombreuses espèces, mais les individus sont peu nombreux, un coup de drague n'en remonte en moyenne qu'une vingtaine. Cette pauvreté numérique semble s'être accentuée, depuis trois quarts de siècle, peut-être par suite de la venue et de la multiplication de la moule d'eau douce *Dreissensia polymorpha*.

Beaucoup plus riche en individus est la la zone profonde où un coup de drague en remonte en moyenne 600, tout au moins entre 30 et 70 mètres, car plus bas, les individus se raréfient, jusqu'à devenir aussi peu nombreux que dans la zone littorale. Si les individus sont extrêmement nombreux dans cette zone profonde, ils n'appartiennent seulement qu'à cinq espèces (une lymnée très rare et quatre pisidium différents), qui se sont habituées à vivre dans ce milieu qui est très spécial ; en effet, la température n'y dépasse guère 10° et elle est voisine de 4° vers le fond, tandis que la pression varie de 3 à 14 atmosphères, que l'obscurité y est à peu près complète et l'agitation de l'eau négligeable ; de plus, cette zone profonde n'est peuplée que par des végétaux microscopiques qui servent de nourriture à la faune.

Sur de nombreux points, les parois et le fond du lac sont recouverts d'une vase crayeuse gris clair, devenant blanchâtre lorsqu'elle est sèche et par un sable formé de petites concrétions calcaires dues à des algues. Contrairement à ce que l'on pourrait croire tout d'abord, ces dépôts ne sont pas récents, mais remontent à une période plus fraîche que l'actuelle, ayant suivi le retrait des derniers glaciers quaternaires, ainsi que le prouvent les coquilles fossiles de mollusques que l'on trouve dans ces sédiments et qui se distinguent très nettement des actuelles par la présence d'espèces ou de formes de climat frais.

(1) M. J. Favre avait précédemment consacré une très importante monographie à la faune malacologique du lac de Genève (Mémoires Soc. Phys. et Hist. Nat. de Genève, vol. XL, fasc. 3, p. 171-485 (1927) et vol. XLI, fasc. 3, p. 352-361 (1935).

Cette ancienne faune fossile du Bourget est à peu près identique à la faune fossile correspondante du Léman ; par contre, la faune actuelle de mollusques du Bourget présente avec celle actuelle du Léman des différences nettement marquées. Quant à la faune de mollusques actuelle du lac d'Annecy, ses affinités la rapprochent beaucoup plus du Léman que du Bourget, mais elle est encore très mal connue et il faut souhaiter que M. J. Favre en reprenne d'étude détaillée, dès que les circonstances le permettront.

Franck Bourdier.

Marie-Agnès Robbe. **Les retables de bois sculpté en Tarentaise aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.** Chambéry Dardel, grand in-8°. 130 p., 1 carte et 64 pl. phot. hors texte.

La décoration rutilante des murs absidaux de certaines églises et chapelles en Val d'Aoste, en Faucigny, Chablais, Maurienne, Tarentaise et dans les Alpes Maritimes, signifie qu'il y a eu une mode des retables comme il y a eu une mode des jubés et laisse supposer, par surcroît, qu'il a existé un art spécifiquement alpestre. De fait, la prédilection témoignée par les hautes paroisses pour les retables des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles n'est pas étrangère à une certaine aisance liée aux profits de la vie pastorale et de l'émigration, à un vif esprit d'émulation et à un goût inné pour le travail du bois. Par ailleurs, ces grandes pages sculptées et peintes s'harmonisent aussi étroitement que possible avec l'architecture très simple des églises rurales dont elles font oublier l'indigence tandis que les édifices romans et gothiques des villes sont peu propres à les attirer et à les retenir. Quoi qu'il en soit, ces chefs-d'œuvre d'artisans, « joyaux rustiques aux couleurs éclatantes », ces bibles enluminées offertes à la contemplation des fidèles, doivent être considérés comme une manifestation de la spiritualité, de la richesse aussi du milieu montagnard, et l'on comprend dès lors l'intérêt que présente leur étude. En inventoriant, photographiant et replaçant dans leur exacte perspective les retables de Tarentaise, Mme Robbe a donc rendu un indiscutable service, et elle a apporté en même temps sur l'art savoyard, après Dufour et Rabut, Bégule, Deonna et Renard une contribution de la plus haute valeur.

Le XVII^e^ siècle et le début du siècle suivant ont été, pour la Tarentaise, une grande époque de construction d'églises puisque Gabriel Pérouse n'a pas dénombré moins de 33 édifices consacrés dans les 20 dernières années du XVII^e^ siècle, sans préjudice de trois autres alors en cours d'achèvement. Cette ardente et pieuse rivalité entre paroisses, les lourds sacrifices consentis par un peuple unanime dans sa foi comme au Moyen-Age a dû avoir, il est vrai, pour regrettable conséquence la disparition d'œuvres vénérables, parmi lesquelles la Contre-Réforme propagée par saint François de Sales et l'archevêque de Tarentaise Germonio avait déjà fait des coupes sombres. Toutefois, la brusque floraison de tant d'édifices nouveaux n'a pas été sans avantages. L'art baroque a partout prévalu et, avec lui, les retables servant de répliques aux façades. Ainsi sont nées des œuvres parfaitement adaptées à une architecture qui ne se borne pas à les abriter, mais les enchâsse et les met en valeur. Cette unité dans la conception et l'exécution,

source de jouissance esthétique, est un des secrets du charme prenant de l'art religieux tarin, au même titre que l'intime harmonie régnant entre les églises, leurs villages et le paysage environnant.

Un art savant des préparations vous conduit par degrés à goûter la vision des retables. Dès l'extérieur, parfois, la peinture s'empare du portail, puis, pénétrant dans l'église, se déploie à la voûte, entre les nervures de plâtre et les moulures en trompe-l'œil. A l'extrémité de la nef principale le retable s'adosse à un mur de chevet, à dessein plat ou polygonal. Deux fenêtres latérales l'éclairent judicieusement, des entablements à ressauts et décrochements, rappel de ceux des piliers cruciformes et du chœur, y ménagent des saillies vigoureuses, cependant qu'à droite et à gauche des compositions plus petites épaulent l'œuvre centrale et terminent la perspective des bas-côtés. Le retable tarin, centre optique de l'église, est une sorte de portique triomphal à trois arcatures, séparées par des colonnes composites. L'ordonnance de ce décor glorieux dériverait, d'après la séduisante hypothèse de Mme Robbe, de ces arcs éphémères, surchargés de symboles compliqués, que l'on dressait lors des « entrées » princières et décrits par le Père Ménestrier, Jésuite de Lyon. Avec leurs motifs sur fond levé, leurs sculptures d'applique, leur dorure et leur polychromie, les retables tarins prodiguent les enroulements de guirlandes de roses et de pampres autour des colonnes torses, les frises à feuilles d'acanthe, les amours et les cœurs, les vases à l'antique. Sur cette ornementation symbolique, devenue à la longue un simple répertoire de formes, se détache une iconographie exubérante de statues, de bas-reliefs, empruntée aux thèmes de la Contre-Réforme et s'ordonnant avec prédilection autour du culte de la Vierge, sans oublier toutefois les saints locaux, protecteurs des moissons et des troupeaux, guérisseurs des malades, saint Grat, saint Guérin et saint Roch, saint Jean-Baptiste enfin, patron honoré de la vie pastorale.

Sur les auteurs de ces somptueuses compositions populaires, riches parfois, comme à Peisey, de plus de cent figures, Mme Robbe apporte des précisions glanées à travers les prix-faits et les archives paroissiales ou communales : ce n'est pas, on s'en doute, la partie la moins intéressante de son travail. Nius voyons ainsi émerger à côté d'artistes connus, tels François Cuénot, épris de sagesse classique (retables de Beaufort, Villargerel, la Côte d'Aime, Champagny), Jacques Clérant de Chambéry, débordant d'imagination et de fougue (retables de Rognaix, Doucy, Champagny et sans doute aussi de Peisey) ou Etienne Fodéré de Bessans. Amed Bernard, fils de François Bernard, de Thonon, Claude Marin, de Flumet, Jean-François Bernard, Chanu, de Bourg-Saint-Maurice, bourgeois de la même localité, Jean-Baptiste Granier, de Lanslebourg, etc. Enfin, sans aborder de front la délicate question des influences extérieures, sans même esquisser un parallèle entre l'art tarin et celui de la Maurienne ou du reste de la Savoie, Mme Robbe donne cependant à entendre que les recherches doivent s'orienter moins vers l'Espagne que vers les grands carrefours de Franche-Comté et des Flandres, si activement fréquentés par les émigrants tarins, de même que vers l'Italie d'où sont issus, avec la mode des com-

positions triomphales, quelques-uns des sculpteurs qui ont œuvré dans la vallée de la haute Isère. Souhaitons, en conséquence, que ce beau livre soit le point de départ de prospections plus étendues et qu'il contribue, en attendant, à attirer l'attention de tous sur un merveilleux patrimoine montagnard, et à stimuler la vigilance de ceux qui en sont, à quelque titre que ce soit, les gardiens et les dépositaires.

H. Onde.

Raoul Blanchard. **Les Alpes Occidentales.** — Tome II : Les Cluses préalpines et le Sillon alpin. Grenoble et Paris, B. Arthaud, 1941, 2 vol. in-8°, 670 p., 89 fig., 75 pl. phot., 7 cartes. — Tome III : Les grandes Alpes françaises du Nord (Massifs Centraux, Zone Intra-alpine). Grenoble et Paris, B. Arthaud, 1943, 2 vol. in-8°, 698 p., 103 fig., 91 phot., 8 cartes.

Nous avons salué à cette place, en 1938, la parution du tome premier des *Alpes Occidentales* de M. Raoul Blanchard, Directeur de l'Institut de Géographie alpine de l'Université de Grenoble, tome consacré aux *Préalpes françaises du Nord*. Depuis lors, malgré tant d'évènements douloureux, en dépit de difficultés de tous ordres, l'auteur ne s'est pas laissé distraire de sa tâche et a poussé son sillon tout droit, loin à l'horizon. Coup sur coup, il nous a donné en tome II (Cluses préalpines et Sillon) en 1941, un tome III (Massifs Centraux et Zone intra-alpine) en 1943, chacun en deux volumes, de sorte que l'on dispose désormais sur l'ensemble des Alpes françaises du Nord d'un monument de 1.703 pages, orné de 233 figures, 207 planches photographiques et de 21 grandes cartes au 1/80.000e. Le tout séduit par son homogénéité, la qualité de la typographie, la clarté, l'abondance, l'originalité de l'illustration où l'on relève notamment une magnifique série de vues aériennes et de panoramas de sommets. Le public a du reste témoigné son estime pour un pareil tour de force puisqu'une nouvelle édition des tomes I et II doit être entreprise à bref délai.

La Savoie, on s'en doute, n'est pas négligée dans un travail de cette ampleur. Au reste, ne représente-elle pas dans sa partie proprement alpine 8.700 km² sur les 13.644 que comptent les Alpes du Nord, et ne retient-elle pas 300.000 habitants environ sur les 577.000 qui peuplent ce secteur de la chaine ? Quatre massifs préalpins sur 6,3 cluses sur 4 lui appartiennent, groupant ensemble 156.000 habitants sur 182.000. Ses Massifs Centraux, bien qu'exigus, ne renferment pas moins de 11.500 âmes sur 16.000, et la seule commune de Chamonix avec plus de 4.600 habitants est mieux garnie d'hommes que les 709 km² des vallées méridionales du Taillefer au haut Drac. Dans la zone intra-alpine enfin, la Maurienne et la Tarentaise avec 3.860 km² sur 4.937, 80.683 habitants sur 91.683 écrasent le maigre Oisans, réduit à 1.077 km² et 11.000 habitants. Ce n'est pas sans quelque satisfaction que l'on relève, dans l'ouvrage de M. Raoul Blanchard, un certain nombre de records savoyards. Si, dans les Préalpes, le taux de boisement maximum (pourcentage de la superficie boisée à la superficie totale) est détenu par le Vercors méridional et la Chartreuse (54 et 56 %), si le Vercors septentrional, avec Villard-de-Lans, l'emporte sur tout le reste des Préalpes du Nord par la fréquentation touristique, le Chablais s'attribue par contre le plus fort pourcentage de prairies

(55 %), le Beaufortin le plus gros troupeau estivé par rapport à la population (170 têtes de bovins pour 100 habitants). Dans la cluse de Chambéry, sous l'écran protecteur des falaises boujues, de Montmélian aux Moulins de Fréterive, s'étale le premier vignoble des Alpes françaises, avec pour pôles Apremont et Saint-Pierre-d'Albigny. Il n'est pas non plus inutile de rappeler que les Massifs Centraux savoyards bénéficient de l'aménagement hydro-électrique le plus complet, et possèdent le centre touristique le plus fréquenté de notre grande chaine. Avec ses multiples centrales, ses 49 kilomètres de tunnels, le Doron de Beaufort dispose d'une puissance installée de 102.550 kw., et le problème de la régularisation journalière y est, d'ores et déjà, magistralement résolu, en attendant que la régularisation saisonnière le soit à son tour, grâce à la dérivation de Trélatête et à une surélévation du niveau du lac de la Girotte. Quant à Chamonix, ses 10.000 occupants d'été, son demi-million de visiteurs annuels en font « le plus dense centre de séjour, et mieux encore, le plus gros passage touristique des Alpes Occidentales sinon des Alpes tout entières ».

Ces quelques exemples suffisent à montrer à quel degré l'ouvrage de M. Raoul Blanchard intéresse la Savoie ; mais nous nous en voudrions de ne pas en apporter une dernière preuve en analysant les développements auxquels ont donné lieu la cluse d'Annecy. Comme la vallée de Chambéry, la vallée d'Annecy est une cluse « morte », c'est-à-dire qu'elle n'est pas parcourue par un tronc hydrographique à grande capacité de remblaiement. Complexe et contournée, elle fait penser à un ajustage où la vallée de Faverges rappelle le défilé de Magland, dans la cluse de l'Arve, la vallée du lac la cluse de Chambéry. De même que tous les autres vestibules des Alpes, la vallée d'Annecy bénéficie d'un climat de plaine, mais non certes tout en sourires, à cause des vents du Nord et du Nord-Est, des inversions de température, révélées par la comparaison des observations thermométriques du Semnoz et d'Annecy, de la brume enfin. Cependant, quoique située à la même altitude que la cluse de l'Arve, la cluse d'Annecy doit au lac un régime moins brutal, plus clément en hiver, plus frais en été, ce qui ne l'empêche pas d'enregistrer 107 jours de gelée, contre 85 à Grenoble. Aussi s'explique-t-on qu'en dépit de la présence de colonies de plantes méridionales sur les pentes du Veyrier, au Roc de Chère, de Vésonne à Marlens, la vigne se montre ici moins envahissante que dans la région chambérienne (291 ha. contre 1.502), que les aptitudes rurales y soient plus restreintes que dans les autres cluses préalpines. Si les forêts occupent 49 % d'un sol généralemem escarpé (14 % sur la basse Arve, 20 % dans la vallée de Chambéry) et donne de beaux profits, l'agriculture dénote une indéniable médiocrité. « Avec 2,5 % de son étendue en blé, la cluse d'Annecy n'en fait guère plus que les Bauges, et la superficie totale en céréales (3,7 %) est moins considérable que dans le massif voisin ». Les terres labourables ne couvrent ici que 12,7 % du sol au lieu de 43,4 % dans la vallée de l'Arve, à l'Ouest de Magland, et l'on ne dénombre dans la cluse d'Annecy que 45 bovins pour 100 habitants, au lieu de 125 dans les Bauges, 54 têtes de gros bétail au kilomètre carré de surface agraire (terroir exploitable moins les forêts), contre 68,69 et 71 dans les vallées de Chambéry, de l'Arve (moins Magland) et de Grenoble. Ajoutons que la cluse

d'Annecy n'est pas des mieux situées au regard des courants de circulation, que sa densité de population rurale (population totale moins Annecy et Cran pour la vallée d'Annecy, Chambéry et Cognin pour celle de Chambéry, Fontaine et Saint-Martin-le-Vinoux pour celle de Grenoble) n'est que de 54 contre 99 et 109 dans les cluses encadrantes de Bonneville et de Chambéry. Fort heureusement pour la région annécienne, l'industrie et le tourisme ont apporté de sérieux correctifs à l'avarice du sol. Faverges, avec ses tissages, sa manufacture de machines textiles, ses scieries et ateliers variés, le groupe Annecy-Cran, avec sa métallurgie multiforme, ses papeteries, son industrie cotonnière, ses industries alimentaires, mob'lisent quelque 4.400 ouvriers et ouvrières non comprises les personnes prélevées dans la cluse par Ugine, gros chiffre certes, comparé à celui de la vallée de Chambéry (2.120). Le tourisme enfin, pratiquement inexistant dans la région chambérienne, Challes et ses 3.000 hôtes mis à part, a bouleversé les conditions de vie à Annecy et autour d'Annecy. Pour tous ses motifs, la ville du Thiou a vu quintupler sa population en l'espace de 130 ans.

C'est par des comparaisons répétées entre régions naturelles autant que par des descriptions drues et imagées, véritables modèles du genre, que M. Raoul Blanchard a réussi à nous introduire, comme nul autre auteur ne l'a fait avant lui, dans l'intimité géographique des pays savoyards. Les Bauges s'opposent presque trait pour trait aux Bornes, la cluse de la basse Arve au défilé de Magland, le haut Arly au bas Arly et au bassin de Sallanches, le massif cristallin de Beaufortin, mal dépouillé de sa couverture sédimentaire, et, par là, admirablement doué, aux sierras hautaines de la Lauzière et des Sept Laux, les différentes articulations de la Tarentaise à leurs correspondantes de Maurienne. A la suite d'un guide informé et disert on prend ainsi conscience de la diversité de la Savoie, de la prospérité de bon aloi de son économie moderne ainsi que de la place éminente — pourquoi ne pas dire privilégiée ? — occupée par notre province dans l'ensemble de la chaîne des Alpes.

H. Onde.

Un Moine de Tamié. — **Cartulaire de l'Abbaye N.-D. de Bonnevaux au diocèse de Vienne, ordre de Citeaux, publié d'après le manuscrit des Archives Nationales.** — Abbaye N.D. de Tamié (Savoie), 1942, in 8°, 176 pages.

L'Académie Delphinale enrichit la série de ses « Documents inédits relatifs au Dauphiné » par la publication de ce cartulaire précieux pour l'histoire de cette province. Mais intéressant à plus d'un titre aussi pour la Savoie. L'humble religieux, que sous l'anonymat monacal cache un nom savoyard hautement connu dans les Lettres, avait déjà signalé au XIX^e^ Congrès des Sociétés savantes de Savoie tenu à Annecy le 21 juillet 1938, la découverte de ce manuscrit aux Archives Nationales, lors de ses recherches pour l'étude de saint Hugues de Bonnevaux (*Revue Savoisienne*, 3^e^ trimestre 1938, p. 117). Le manuscrit fut exécuté par d'Hozier à la fin du XIII^e^ siècle ou au commencement du XIV^e^.

Notre-Dome de Bonnevaux est l'abbaye mère de Tamié ; aussi, l'importance de ce cartulaire s'étend-elle également à cette der-

nière. Et nous voyons apparaître les noms de saint Pierre, archevêque de Tarentaise (1158) qui fut d'abord moine de Bonnevaux, puis premier abbé de Tamié ; le Comte Humbert III de Savoie, grand bienfaiteur des Cisterciens ; des abbés d'Hautecombe dont Raoul témoin avec saint Bernard de Clairvaux...

La traduction succincte dont le savant auteur de l'ouvrage a fait précéder chaque charte, ainsi que le judicieux index alphabétique des noms propres, de personnes et de lieux accompagné de notes explicatives, permettront d'utiliser cette source précieuse de renseignements.

Louis PFISTER.

P. L. BADER. — **Un Vaudois de la Cour de Catherine II : François de Ribaupierre (Ivan Stepanovitch) 1754-1790.** Payot, Genève, 1932.

Le bon libraire genevois, Paul-Louis Bader, m'a chargé de remettre cet ouvrage aux archives de l'Académie Florimontane.

Les notes précieuses qui en accompagnent le texte, du plus vif intérêt, le commentent sobrement et judicieusement, car ces feuillets apportent une fort utile contribution à l'histoire de la mystérieuse Russie, du temps de la Grande Catherine.

Je revois encore le portrait de celle que Voltaire appelait la « Sémiramis du Nord » dans un imposant salon parisien, au 53, Avenue de la Grande Armée. Son regard vif semblait suivre les mouvements des hautes personnalités rassemblées sous son cadre d'or : les maréchaux Joffre, Fayolle, Franchet d'Espérey, le grand patriote André Lefèvre, Mme Alexandre Dumas, les poètes Auguste Dorchain, Jacques Normand et tant d'autres du « Tout Paris », groupés comme au temps de Chateaubriand et d'Alphonse de Lamartine « au Coin du feu de la gloire », de gracieuses Juliette Récamier ou Delphine Gay de Girardin.

Les noms des aristocrates russes, rappelés à chaque instant par mon ami Paul-Louis BADER, que de fois ne les ai-je pas entendus prononcer par l'érudit marquis de Baye, dans les célèbres parages de la Brie Champenoise, où claironnèrent dans nos annales les noms fameux de Champaubert, de Montmirail la Bataille, Saint-Gond, Saint-Prix, Vertus, Fère Champenoise.

C'est là que notre valeureux compatriote savoyard, le brave général Pacthod de Saint-Julien et ses infortunés gardes nationaux se battirent comme des lions, pour couvrir la retraite du 25 mars 1814.

Cent ans plus tard, à l'aube de septembre 1914, au moment de la Marne, que de gestes héroïques furent accomplis entre Baye et Mondement.

Comme l'avait dit notre éminent collègue Maurice Barrès, à propos de la « Colline Inspirée » de Sion, nous pouvons bien répéter au pays briard qu'il est des lieux où souffle l'esprit ; notre cœur périssable, notre imagination si mouvante s'attachent à ces coteaux, à ces vallons d'éternité...

Et avec le maréchal Lyautey, nous pouvons bien ajouter que cette terre de Champagne, à l'instar de son pays lorrain, est « le sanctuaire de la foi nationale et traditionnelle ».

C'est pour avoir perdu la foi nationale et s'être abandonnées que des nations redescendirent de fatales pentes.

Combien prophétiques furent les paroles, opportunément rappelées de Joseph de Maistre, disant en août 1811, à Saint-Pétersbourg : « Je me tranquillise beaucoup pour ma maxime : toute nation a le gouvernement qu'elle mérite ».

A propos de la Russie, à quelles réflexions philosophiques ne pourrions-nous nous attarder ? Fragiles : furent fastes et gloires ; fumée : puissance et popularité.

Si le Vaudois de Ribaupierre avait connu les favoris, les « courtisans empreints de lâcheté et de bassesse », par contre, il avait su gagner l'affection sincère de noble et charmante Agrippine de Bibikov qui devint son épouse.

Pour s'être plongé dans le faste éblouissant de la Cour de la Grande Catherine, fut-il plus heureux que s'il était resté dans le cadre enchanteur du natal horizon ?

A chaque instant, sa pensée se reporte au pays lointain, l'exilé de la chère Helvétie. Il songe constamment à Prangins, à la Lignière, où il aspire revenir finir ses jours.

Le fils respectueux des traditions patriotiques et familiales a le spleen, car les merveilles des Cours peuvent étourdir et enchanter les regards, sans reposer l'esprit, sans satisfaire le cœur.

Paul-Louis Bader nous demande de nous attendrir sur la fin tragique de ce jeune père de famille, prématurément enlevé à ses quatre enfants ; de ce gentilhomme qui n'avait pas recherché la gloire et qui cependant, devait finalement se trouver sur la trajectoire d'un boulet ; de ce Vaudois qui n'avait vécu que dans l'espoir de finir ses jours sur la rive du Léman et qui périt de la main des Turcs, aux confins de l'Europe.

Ceux qui sont allés du Danube à l'Egée, de la Save au Bosphore, défiler sous la fusée des minarets ne peuvent qu'avec émotion répondre à son appel.

Paul TAPPONNIER.

DANS LES PERIODIQUES ET JOURNAUX

Historique et contenu de la Bénédiction des cordes, des piolets et des skis. — « La Croix de la Haute-Savoie », en son n° du 22-29 août 1943, nous apprend que cette cérémonie, en été, pour les cordes et les piolets et en hiver pour les skis, a été instituée en 1931 par M. le chanoine Louis Rhuin, curé-archiprêtre de Chamonix. La formule liturgique en avait été rédigée sur sa demande par M. le chanoine Henri Descombes, ancien professeur au Grand-Séminaire, archiprêtre de Menthonnex-en-Bornes, savant latiniste.

L'Ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, M. de Fontenay, voulut bien transmettre le texte au pape PIE XI. Sa Sainteté qui avait été un grand alpiniste, l'approuva et un décret du 14 octobre

1931 de la Congrégation des Rites en ordonna l'insertion dans le Rituel Romain.

La bénédiction comporte une première oraison ayant pour objet les instruments, et une seconde qui vise directement les alpinistes ou skieurs et invoque saint Bernard de Menthon, notre illustre compatriote, institué patron des alpinistes par le même Souverain Pontife en août 1923.

La sauvegarde des fontaines. — Dans un article paru dans la « Revue des Beaux-Arts de France », juin-juillet 1943. M. P.-M. Auzas, inspecteur des Monuments historiques, signale la fontaine d'Annecy, rue de l'Ile ; celles de Bonneville et de Chamonix et les trois fontaines isolées de Thonon.

La politique des frontières au temps de la prépondérance espagnole, par Gaston Zeller, « Revue Historique », avril-juin 1942-43. T. CXCIII. — Une large place y est donnée à la question de la Savoie et de Genève.

Saint François de Sales et les Lettres françaises. — La « Revue des Deux Mondes » a publié en 1941 (novembre et décembre) et 1942 (1er et 15 février), sous la double signature de Gabriel Hanotaux et du duc de la Force, de l'Académie Française, une étude intitulée « Richelieu, la langue et les Lettres », dans laquelle il est plusieurs fois question de saint François de Sales à côté de Descartes, de Bérulle... : « Voyons comment la religion se fait entendre et comprendre par le commun des mortels, écrivent-ils, sous la plume du saint le plus tendre, le plus adorable qu'aient connu les temps modernes : saint François de Sales » (suit un extrait du chapitre V de l'Introduction à la Vie Dévote).

Et au sujet du Traité de l'Amour de Dieu : « ...ce maître de la candeur et de la simplicité trouvera encore dans la langue française à peine achevée, les accents d'un Père de l'Eglise ». Et après des citations, les auteurs d'ajouter : « De tout ce livre de l'Amour de Dieu — règle admirable et profonde de la conduite humaine dont il faut sentir l'émotion pénétrante et la douce contrainte — la langue française recueille dès lors un honneur dont elle est digne ».

Saint Martin aurait-il visité la Savoie ? — Dans le Bulletin de la Société des Naturalistes et Archéologues de l'Ain, n° 58, au cours d'une étude sur l'Histoire des Pays qui ont formé le département de l'Ain (chap. III — Epoque gallo-romaine — le culte, p. 76), M. E. Dubois parle du voyage que le saint fit en 355 dans le Bourbonnais et le Lyonnais, et il ajoute : « De là, il remonta la vallée de la Saône et celle du Doubs et paraît être redescendu par la vallée de l'Ain et avoir traversé de nouveau le Bugey pour aller passer le Rhône à Seyssel et visiter la Savoie ».

Il serait d'un curieux intérêt de connaître des documents relatifs à ce voyage.

Louis PFISTER.

Sous le titre : *La Savoie sous Charles-Félix et Charles-Albert*, M. R. Avezou, archiviste départemental de l'Isère, qui a laissé un

si bon souvenir à Annecy, a fait une longue et fort intéressante communication à l'Académie du Faucigny. Le journal *L'Allobroge*, de Bonneville, en publiait le texte intégral. Les restrictions de papier ont fait interrompre cette publication ; on ne peut que le regretter.

L. D.

Il est rappelé aux auteurs que la *Revue Savoisienne* annonce tout ouvrage relatif à la Savoie dont un exemplaire aura été envoyé à l'Académie Florimontane. Et elle donne autant que possible, un compte-rendu bibliographique de ceux dont elle reçoit deux exemplaires.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1943

Les communications qui sont insérées seulement dans les procès-verbaux des séances figurent en petits caractères dans la table des matières.

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des Membres VI
Liste des Sociétés qui échangent leurs publications XI
Séances ..... 1 à 17 et 81 à 89

Nécrologie : Mgr. Burquier, 11 ; L. Dimier, 87 ; Docteur Galliard, 83; G. Martin, 12; J. Richard, 10 ; Comte de Roussy de Sales, 87 ; F. Serand, 14.

Réception de M. Vatin-Pérignon, président de l'Académie Delphinale, et de M. José Germain, 1er vice-président des « Gens de Lettres » 1
Réception comme membre effectif de M. Pierre Duparc 86
Concours Andrevetan de Beaux-Arts 4
Concours Andrevetan de Poésie (rapport G. Martin) 18
Concours Léon Laydernier de Poésie (rapport C. Gardet) ..... 82 et 90

Dons :

Docteur Samuel Girod : tenue de syndic du Commandeur Lachenal ..... : 82
Famille Lachat-Pfister : manuscrits et plans relatifs aux mines de Tarentaise, de l'Inspecteur général des Mines Hippolyte Lachat 16
Legs par Georges Martin pour augmenter les prix des concours 86
Souscription pour l'édition des « Anciens noms familiaux d'Annecy et de ses environs », de Ch. Marteaux 89

BEAUX-ARTS

Paul Payot : Les Estampes du Faucigny et du Mont-Blanc 8

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Franck Bourdier : La faune malacologique post-glaciaire et actuelle du lac du Bourget (Jules Favre) 11
Franck Bourdier : Manuel de Paléontologie végétale (Léon Moret) 76
Pierre Duparc : Histoire féodale des seigneurs de Briançon (Savoie) (Chanoine Garin) 77
Pierre Duparc : La Toponymie burgonde (Th. Perrenot) 78
Chanoine Mugnier : Saint François de Sales (Chanoine Trochu) 16
Henri Onde : Les retables de bois sculpté en Tarentaise aux XVII[e] et XVIII[e] s. (Mme Agnès Robbe) 112
Henri Onde : Les Alpes Occidentales, tomes II et III (Raoul Blanchard) 114
Louis Pfister : Les Paroisses de la Vallée de Thônes (Chanoine Pochat-Baron) 79
Louis Pfister : Cartulaire de l'Abbaye N. D. de Bonnevaux au diocèse de Vienne (Un Moine de Tamié) 116
L. D. et Louis Pfister : Dans les périodiques et journaux ..... 79, 117 et 119
Louis Pfister : Historique et contenu de la bénédiction des cordes, piolets et skis 117
Louis Pfister : Le Général Dufour et le mur de César (Société d'Histoire et Archéologie, Genève, 1942) 86
François-M. Ritz : Le Comité International de la Croix-Rouge de Genève (Edouard Chapuisat) 9
Paul Tapponnier : Un Vaudois de la Cour de Catherine II, François de Ribaupierre 117

BIOGRAPHIE

Pierre Duparc : Georges Martin 94
Chanoine Fromaget : Maurice Denis 88
François-M. Ritz : Hommage à François Serand ..... 14 et 17

CHRONIQUE SAVOISIENNE

par Louis PFISTER 110

FOLKLORE

François-M. RITZ : L'Exposition rétrospective de Rumilly évocation des « Anges tutélaires » 13

HISTOIRE

Général CARTIER : Souvenirs centenaires rappelés par le millésime 1943 ..... 12 et 13
Mme Pierre DUPARC : Les spectacles à Annecy aux XV[e] et XVI[e] siècles 82
Pierre DUPARC : Les Ecoles d'Annecy avant le Collège Chappuisien 5
Pierre DUPARC : Naissance et jeunesse d'Eustache Chapuys 27
Pierre DUPARC : Un anniversaire (les Burgondes), 443-1943 33
Pierre DUPARC : Un voisin de Voltaire 104
L. FORESTIER : Les ruines du château de Bonne sur-Menoge 24
Léon GALLET : Claude de Seyssel, théoricien de la Monarchie capétienne 84
Paul TAPPONNIER : Jean-Louis Soulavie 6
Paul TAPPONNIER : Dans les Alpes en 1793 36

Notes d'histoire :

L. FORESTIER : Fondation de l'Abbaye de Mélan ... 55
Joseph LACOMBE : Abbaye de Bonlieu (difficultés financières) 57
Joseph LACOMBE : Vieux papiers albanais 101
Paul TAPPONNIER : Episode Révolutionnaire 49

PHILOLOGIE

Charles MARTEAUX : Hydronymes prélatins (fin) 59

POÉSIE

Clément Gardet : « Adieu à la fontaine » 11

SCIENCES PHYSIQUES

Colonel Rinoux : Ses dernières recherches en radiesthésie 7 et 9

TOPONYMIE

Jean Hérisson : Révision des noms de lieu. Carte d'Etat-Major 83

DIVERS

Charles Devant : Captage des eaux du glacier de Trélatête 88

ILLUSTRATIONS

Carte régionale du Salève, Landecy, q. g. de Montesquiou 49
Portrait de Georges Martin 94

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

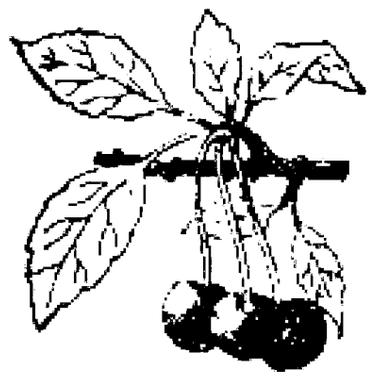
de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1944

Quatre-vingt cinquième année



ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1944

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LEON MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

D[r] C. ANDREVETAN (1802-1879).
D[r] F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
D[r] THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET (+ 1941).
Léon LAYDERNIER.

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la guerre 1914-1918

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51[e] bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109[e] régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1[er] décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416[e] régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170[e] d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

(*A l'Assemblée générale du 26 janvier 1944*)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✞ I., professeur agrégé honoraire.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✻, ✠, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. Jean d'ORLYÉ, ✻, ✠, ✞ A., ✹, licencié ès-sciences ; Henri ONDE, ✞ A., ✠, docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie.

Archiviste: M. Joseph SERAND, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier et secrétaire adjoint : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Bibliothécaire : M. Jacques FOURNIER, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

Membres du Comité : MM. ANDRÉ ✻, le général CARTIER G. O. ✻, le chanoine F.-J. COUTIN, L. LAYDERNIER, L. MORET ✻, E. RIBATTO.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. Louis PFISTER.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique: MM. AVEZOU, chanoine COUTIN, L. PFISTER, J. SERAND.

Section scientifique : MM. Léon MORET, H. ONDE.

Section philologique et littéraire : Mlle J. MUGNIER, MM. C. GARDET, J. d'ORLYÉ.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. Joseph SERAND.

Econome du domaine : M. Eugène RIBATTO.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d admission — MM.

1934 Arminjon Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1939 Blanchard Raoul, professeur à l'Université de Grenoble.
1940 Bois de la Villerabel (S. E. Mgr du), ✠, archevêque d'Aix-en-Provence.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général), C. ❋, ⚜, C. ✠, à Thonon.
1913 Bordeaux Henry, C. ❋, ❁, C. ✠, de l'Académie Française.
1895 Carnot François, ❋, ⚜, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1942 Cesbron Auguste (S. E. Mgr), évêque d'Annecy.
1937 Chapuisat Edouard, ancien président du Grand Conseil et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
1920 Charléty Sébastien, C. ❋, ❦ L, recteur honoraire de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1928 Dardel Marius, ❋, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 Duchêne Joseph (le général), C. ❋, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre, président du Conseil départemental, maire de Bloye.
1924 Gros Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.
1906 Guinier Philibert, O. ❋, ❦ L, directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie d'Agriculture, à Paris.
1944 Jacob Charles, Professeur de géologie à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
1923 Margot, G. O. ❋, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1929 Pittard, professeur à l'Université de Genève.
1888 Revon Michel, O. ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 Vaillat Léandre, ❋, rédacteur au « Temps ».
1911 Van Gennep, ❋, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 André Léon, ❋, ❦ L, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1939 Aubry Paul-V., publiciste, à Costebelle (Var).
1927 Avezou Robert, ❦ A, archiviste départemental, à Grenoble.
1934 Biennier Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1924 Blanchard Camille, architecte départemental, à Annecy.
1912 Bouchet Claudius, ⚜, négociant, à Annecy.
1923 Bouchet Jean, négociant, à Annecy.
1942 Bourdier Frank, licencié ès-sciences, conservateur du musée d'Annecy.
1932 Buttin Louis, licencié en droit, maire de Rumilly.
1930 Callies Alexis, O. ❋, ⚜, lieutenant-colonel, ancien député de la Haute-Savoie, à Annecy.
1934 Callies Pierre, O. ❋, ⚜, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier, président de la Chambre de Commerce de la Haute-Savoie.
1903 Carle-Baud Henri, ❋, O. ✠, ancien officier d'Infanterie, à Chambéry.
1935 Cartier Georges, G. O. ❋, général de division en retraite, à Annecy.
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1933 Clair Paul, O. ❋, ⚜, ❦ A, commandant en retraite, à Annecy.

1937 Cochat François, ✟ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes en retraite, à Thônes.
1928 Coutin F.-J. (le chanoine), archiprêtre de Notre-Dame, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1934 Cuvet Honoré, ✻, capitaine en retraite, à Annecy.
1931 Davignon Henry, Contributions Indirectes, à Dôle.
1906 Dépollier Louis, ✻, ✟ I., imprimeur, à Annecy.
1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1936 Devant Charles, ✻, ⚜, ✹, directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1937 Duparc Pierre, docteur en droit, archiviste départemental, à Annecy.
1930 Falletti Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1901 Ferrero Marius, O. ✻, ✟, président honoraire de la Chambre de Commerce, industriel, à Annecy.
1911 Fournier Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.
1930 Fromaget Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1924 Gaillard Luc, ✟ I., professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy († avril 1944).
1936 Gallet Léon, professeur agrégé de droit à la Faculté de Grenoble († 17 février 1944).
1931 Gardet Clément, libraire, à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1937 Gojon Joseph, inspecteur principal en retraite des Contributions directes, à Annecy.
1925 Graber Eugène, ✻, ⚜, conservateur des Eaux et Forêts, à Lyon.
1906 Hérisson Jean, ✻, ✟ I., imprimeur, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1920 Laeuffer Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.
1901 Laydernier Léon, ✻, ✟ I., ✹, banquier, à Annecy.
1928 Laydernier René, ⚜, banquier, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, ✻, ⚜, ✟ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, ancien archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles, ✟ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 Monnet Henri, O. ✻, chef d'escadron en retraite, à Annecy.
1916 Moret Léon, ✻, ⚜, prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), ✟ I., à Annecy.
1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1932 Onde Henri, ✟, ⚜, docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée d'Annecy.
1906 Orlyé Jean (d'), ✻, ⚜, ✟ A., ✹, licencié ès-sciences, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), ✟ A., supérieur honoraire du Collège de Thônes.
1897 Raillon Fleury, ✻, ✟ I., architecte, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ✻, ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.

1925 TAPPONNIER Paul, ✻, ⚜, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1912 TISSOT-DUPONT André, industriel, à Annecy.
1941 VALLIN Prosper, O. ✻, ⚜, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1934 VUACHET Charles, ✾ A., professeur d'Ecole Supérieure en retraite, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, à Rumilly.
1914 AIX-SOMMARIVA (marquis d'), à Milan.
1924 ANGELLOZ, ⚜, ✾ L., maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Caen.
1936 AUSSEDAT Jean, docteur en médecine, à Thônes.
1930 BAUD John, ✾ L., ✺, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1933 BAUDIN Louis, juge suppléant, à Annecy.
1936 BENOIST Albert, journaliste, à Annecy.
1910 BLANC Henri, ✻, ⚜, commandant, professeur à l'Ecole supérieure de guerre, à Paris.
1934 BOIMOND Jean, ⚜ président de la Délégation spéciale de Saint-Julien-en-Genevois.
1920 BRAND Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 BRUNET Louis, notaire, à Annecy.
1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 BURNIER Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1944 CANET Constant, O. ✻, président honoraire de la Cour d'Appel de Paris, à Annecy.
1926 CATTIN Charles, ⚜, docteur-médecin, à Annecy.
1931 CAUCHIE Maurice, ✻, à Paris.
1937 CHARMEIL Alexis, G. O. ✻, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✻, ⚜, à Annecy.
1934 COLLET G., O. ✻, ⚜, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1903 COSTA DE BEAUREGARD (comte) Olivier, ✠, ⚜, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 COSTAZ Gabriel, ✾ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 CROLARD Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1940 DESPIERRE Gabriel, ✻, ⚜, ingénieur, à Annecy.
1941 DESCHAMPS François, avocat, à Annecy.
1919 DOYEN, C. ✻, ⚜, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.
1911 DUFOURNET Antoine (l'abbé), ✾ L., ⚜, à Paris.
1913 DUSAUGEY Ernest, O. ✻, ingénieur civil, à Grenoble.
1940 FALLETTI Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.
1920 FAVRE D'ANNE Pierre, ✻, ⚜, géomètre, à Manigod.
1938 FAVRE Marius, expert-comptable, à Annecy.
1906 FAVRE-LORRAINE Jean-Marie, ✻, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.
1941 FOLLIET (le colonel), O. ✻, ⚜, à Paris.
1932 FOURNIER Henri, ✻, ⚜, docteur en pharmacie, à Annecy.
1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1920 GIROD Paul, ✻, ✾ L., industriel à Montmin (la Forclaz).
1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1935 GRUFFAZ Jean-Auguste, ✾ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1922 GUY Lucien, ⚜, à Thonon-les-Bains.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.

1937 Lacroix Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.
1928 Lamarque, directeur du Comptoir National d'Escompte, à Toulon
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1942 Long des Clavières (Mlle), prival-docent de l'Université de Genève
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Annecy.
1933 Maret (Mlle) Anna, ✾ A., artiste-peintre, à Annecy.
1916 Marquet Fernand, ❁, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1925 Menthon (comte Henri de), ❋, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1941 Milliot Gaston, proviseur du Lycée, à Chambéry.
1944 Moret Jacques, clerc de notaire, à Annecy.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ❋, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1942 Murgier René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), à Chalonnes-sur-Loire.
1936 Périès Paul, ❋, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 Perret Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, à Bonneville.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau, à Toulon.
1933 Pollier Joseph, ✾ I., ❀, professeur à l'Ecole supér., à Annecy.
1936 Rannaz Alix, O. ❁, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1928 Richard Joseph, dentiste, à Annecy.
1942 Ridoux, O. ❋, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Annecy.
1938 Ritz Emmanuel, ✾ I., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1925 Roullet André, O. ❋, colonel en retraite, à Annecy.
1926 Souchier Jean, ✾ I., professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Grenoble.
1933 Tissot Bernard, professeur au Collège, à Vienne (Isère).
1938 Trombert (Mlle) Mathilde, professeur au Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1944 Vigand Louis, ❋, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1919 Vinit A., docteur en médecine, ❋, à Thônes.
1932 Volland Louis, ❀, notaire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1944 Aussedat Henri, industriel, à Paris.
1939 Baud Henri, à Saint-Gervais-les-Bains.
1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1933 Besson Maurice, O. ❋., sous-directeur au Ministère des Colonies, à Paris.
1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1938 Brulez Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Villemomble.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), à Seyssel (Ain).
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.

1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1944 Eyhéralde (Mme) Solange, à Annecy.
1930 Forestier, ✾ I., O. ✹, directeur d'Ecole supérieure en retraite, à Taninges.
1937 Fournier Lucien, ✲, ✠, ✾ I., inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy.
1932 Garin Joseph (chanoine), curé de St-Bernard-du-Chapelle, à Paris.
1944 Goiffond Louise, professeur au Collège Moderne de jeunes filles, à Annecy.
1944 Guiton Paul, professeur honoraire, directeur du Syndicat d'Initiative, à Grenoble.
1944 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1940 Laurent Jules, ✲, ✠, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.
1933 Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1926 Lortsch (Baron Adolphe de), à Varsovie (Pologne).
1939 Paris Pétrus, ✲ directeur des Galeries Orléanaises, Orléans.
1940 Pautry Joseph, Attaché au Secrétariat du Bureau de l'Habitant, à Genève.
1939 Payot Paul, à Chamonix.
1944 Reguerraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1942 Reverdin Olivier, à Genève.
1935 Romieu, O. ✲, ✠, docteur médecin général de réserve, à Cusy.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bonneville. Académie du Faucigny.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
Lyon. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
Macon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Regia Deputazione di Storia Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazone fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert:
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SAINT-MAURICE. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
— Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIETES SAVANTES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ECHANGE PAR L'ACADEMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDEPENDANTES DONT L'ECHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURE (1)

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
— *La Grande Revue.*
— *Le Mercure de France.*
— *Polybiblion.*
— *Pro Alesia* (revue des fouilles d'Alise).
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

(1) Les revues indépendantes sont désignées par l'italique.

ACADEMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale du 26 janvier 1944 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le procès-verbal de la dernière assemblée est approuvé en suite de sa lecture par le secrétaire perpétuel que le président remercie affectueusement ainsi que tous ses collaborateurs.

L'Académie vient d'être éprouvée par la mort de M. Pernat, notaire à Cluses, archéologue estimé, vice-président de l'Académie du Faucigny, et tout récemment, par la mort de M. Jules Murgier, membre effectif depuis 1903, qui s'intéressait beaucoup à la vie et aux travaux de la société. Aux familles en deuil et en particulier, à notre confrère, M. René Murgier, M. Ritz adresse de bien vives condoléances.

Suivant l'ordre du jour il est procédé aux élections ci-après :

MM. le chanoine Coutin, Onde et Ribatto, membres sortants du Comité, sont réélus. MM. Léon Laydernier et Jacques Fournier sont nommés membres du Comité en remplacement de MM. François Serand et Georges Martin, décédés. MM. Franck Bourdier, François Cochat, Léon Gallet et Prosper Vallin, associés, sont nommés membres effectifs.

Son E. Mgr. Cesbron, évêque d'Annecy, et M. Charles Jacob, professeur de géologie à la Sorbonne, membre de

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, J. Bouchet, Buttin, P. Callies, Clair, Charvin, Cuvet, Dupare, Ferrero, J. Fournier, L. Laydernier, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, Serand, Tissot-Dupont et Vuachet.
Excusés : MM. L. Dépollier, R. Laydernier, Marteaux et Mugnier.

l'Académie des Sciences, sont nommés membres d'honneur. M. Constant Canet, président honoraire de la Cour d'Appel de Paris ; Mlle Louise Goiffon, professeur au Collège Moderne de jeunes filles d'Annecy, ainsi que tous les membres stagiaires sont nommés membres de l'Académie.

M. Hubert Pfister, trésorier, donne connaissance du compte-rendu financier de l'année écoulée ainsi que du projet de budget pour 1944.

Situation financière de l'Académie Florimontane pour 1943

Recettes

Excédent des recettes de 1942	1.022	20
Cotisations des membres	7.500	»
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	150	»
Subventions du Musée L. Marès, du département et participations diverses	6.633	»
Intérêts de la fondation Andrevetan	600	»
Intérêts de la fondation Laydernier et des rentes	853	70
Vente d'ouvrages	700	»
Reliquat de la souscription pour la plaque du capitaine Baud	600	»
	18.058	90

Dépenses

Impression de la *Revue Savoisienne*	13.408	20
Assurances	213	»
Bibliothèque, chauffage, éclairage	1.281	10
Correspondance, téléphone, recouvrements ...	875	»
Prix des concours des beaux-arts et poésie	600	»
Achat d'ouvrages	100	»
Excédents des recettes	1.581	60
	18.058	90

Projet de budget pour 1944

Recettes

Excédent des recettes de 1943	1.581	60
Cotisations	7.500	»
Abonnements à la *Revue Savoisienne*	200	»
Subventions diverses	6.500	»
Intérêts de la fondation Andrevetan	600	»
Intérêts de la fondation Laydernier	600	»
Intérêts des rentes	160	»
Vente d'ouvrages	800	»
	17.941	**60**

Dépenses

Impression de la *Revue Savoisienne*	12.000	»
Assurances	225	»
Bibliothèque, chauffage, éclairage	1.300	»
Correspondance, recouvrements	900	»
Prix du concours Andrevetan	600	»
Prix du concours Laydernier	1.600	»
Achat de livres	1.200	»
Excédent des recettes	116	60
	17.941	60

Les comptes, présentés par le trésorier, M. Hubert Pfister, et ceux du domaine de Montrottier, présentés par M. Eugène Ribatto, sont approuvés. Il en est de même de l'exposé de la gestion du domaine, fait par M. Joseph Serand.

Le président remercie le trésorier ainsi que M. Joseph Serand et M. Ribatto, qui a bien voulu suppléer le regretté François Serand dans sa charge d'économe de Montrottier. Il le fait confirmer dans ces fonctions par l'Assemblée, et renouvelle à M. J. Serand l'affectueuse gratitude de l'Académie.

Sur le rapport de M. Pierre Dupare, membre du jury du concours de poésie Andrevetan, le premier prix est décerné à M. Louis A. Robert, de Grenoble.

Le premier prix du concours d'histoire est attribué à M. l'abbé Jacquet, curé de Juvigny, pour son Histoire de Feigères, analysée par M. Louis Pfister.

M. Ritz félicite M. l'abbé Jacquet en le priant de transmettre à ses parents, régisseurs du château de Montrottier, nos compliments habituels.

Le président annonce que les concours de poésie de 1914 des fondations Léon Laydernier et Andrevetan sont ouverts et qu'une somme de 1.600 fr. sera affectée aux prix du premier et 600 fr. au second.

A l'issue de l'Assemblée, le Comité nomme vice-président M. Henri Onde, à la place de M. Martin, décédé, et bibliothécaire M. Jacques Fournier. M. Hubert Pfister ajoutera à ses fonctions de trésorier celles de secrétaire-adjoint.

Séance du 2 février 1914 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le président souhaite la bienvenue à M. Constant Canet, nouveau membre, et lit une note de M. Dépollier sur le capitaine Léon Vouttier, décédé à Rumilly.

M. Pierre Dupare dépose et analyse deux ouvrages offerts par leurs auteurs : *Mélodies*, par Cécile Périn, et *Essai sur le Droit pénal en Savoie* (1440-1723), par Henri Duvillaret.

(1) Etaient présents : Mlle Goiffon, MM. André, J. Bouchet, Bourdier, Canet, Charvin, Clair, Coutin, Cuvet, Devant, Dupare, Favre, J. Fournier, Gruffaz, Lortet, Monnet, J. Moret, Murgier, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ridoux, F.-M. Ritz, Serand, Tissot-Dupont, Vallin, Vigand et Vuachet.
Excusés : Mlle Maret, MM. Cochat, Mugnier et Périès.

M. Prosper Vallin prononce l'éloge de M. François Serand auquel il succède comme membre effectif. (*Voir cet éloge au présent fascicule*).

Le président remercie notre confrère d'avoir fait revivre si magistralement la belle figure de François Serand et d'avoir uni à cet hommage le souvenir de son père et de son frère. Puis en un rapprochement heureux, M. Ritz rappelle la magnifique carrière de M. Vallin qui se termina par l'organisation des services financiers en Haute-Alsace après 1918 et les fonctions de trésorier-payeur général du Haut-Rhin, fonctions qui ne l'empêchèrent pas de s'intéresser aux questions littéraires et artistiques. En cette séance, vraiment académique, la Florimontane a la joie de le recevoir.

Séance du 1er mars 1944 (1)

Présidence de M. F.-M. Ritz

M. le Président dit combien notre Compagnie a été douloureusement frappée par la mort de notre jeune confrère Léon Gallet, professeur de droit et d'histoire à la Faculté de Grenoble, assassiné le 17 février, en sortant de son cours. Déjà connu par ses travaux, il faisait honneur à sa petite Patrie. A sa jeune veuve et à sa famille, M. Ritz exprime la sympathie affectueuse de l'Académie qu'il associe aussi à la perte qu'a subie l'Académie Chablaisienne, dans des circonstances tragiques, en la personne de son vice-président, le comte de Maugny auquel le général Bordeaux vient de consacrer une notice dont le Président donne lecture.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Goiffon, MM. André, J. Bouchet, Bourdier, Buttin, Canet, Clair, Coutin, Charvin, Cuvet, Devant, Duparc, J. Fournier, Gayet, Lortet, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ridoux, F.-M. Ritz, Tapponnier, Vallin, Vigand et Vuachet.
Excusés : Mlle Maret et M. Gardet.

A notre confrère, M. le colonel Roulet, qui a eu la douleur de perdre sa femme, M. Ritz adresse de vives condoléances.

M. Paul Tapponnier nous entretient du célèbre curé de Genève, Jean-François Vuarin, à l'occasion du centenaire de sa mort. (*Voir au présent fascicule*).

M. le chanoine Coutin présente deux cahiers de procès-verbaux des séances du Comité de surveillance du district de Bonneville pendant la Révolution, et du passage d'Albitte en cette ville. Il en extrait quelques délibérations relatives à la vie locale ; la délation et le sectarisme s'y donnaient libre cours. M. Coutin termine par quelques jugements de Taine, Jules Simon et Veuillot sur la Révolution.

M. Charles Jacob, de l'Académie des Sciences, nommé récemment membre d'honneur, remercie la Florimontane et lui envoie son intéressante brochure sur le métier de géologue. M. Ritz en lit le chapitre consacré au barrage de Génissiat.

Le Président présente aussi et analyse la plaquette de M. le général Bordeaux : « Au service étranger. Notes et souvenirs d'histoire ». Il félicite l'auteur de sa belle carrière militaire comme de son activité d'écrivain, consacrées toutes deux à la gloire de la petite et de la grande Patrie.

M. Bourdier résume un article de M. Jayet, publié dans la Revue Genava, sur les pierres à cercles dont on trouve plusieurs spécimens dans notre région, notamment au Roc de Chère. (*Voir à la bibliographie*).

Il signale par la note ci-après, le legs de M. Georges Martin à la bibliothèque municipale d'Annecy :

Ce Legs Martin à la Bibliothèque municipale comporte à la fois des imprimés et des papiers manuscrits.

Parmi les Imprimés, il faut mentionner 200 ouvrages environ d'auteurs classiques et surtout plus de 600 partitions musicales (la Bibliothèque n'en possédait qu'une dizaine) qui vont mettre à la portée du public les grands maîtres de la musique, en particulier J.-S. Bach, Beethoven, Mendelssohn, Mozart, Schubert et Schumann. Des brochures touristiques, des revues et recueils poétiques locaux, des prospectus, des cartes postales et des photographies,

permettent de compléter un peu le fond savoyard de la Bibliothèque qui est très pauvre et pour l'enrichissement duquel je fais appel à la générosité des Florimontans, appel qui a déjà été entendu par M. Pfister que je tiens à remercier ici.

Parmi les papiers manuscrits, il y a, rédigés par M. Martin, des nouvelles, des poésies inédites et 16 cahiers, souvenirs d'excursions locales à Pau 1888-90, Annecy de 1892 à 1909 ; de voyages en Italie (1901-1902, 1911, 1912) ; Allemagne (1908 et 1912) ; Belgique (1908) ; Espagne (1908 et 1910). En dehors du premier cahier relatant les souvenirs de M. Martin comme professeur au Collège de Baume-les-Dames (1884-85), on ne trouve guère d'appréciations sur les hommes et sur les évènements de l'époque, mais seulement sur les paysages, les monuments ou les œuvres d'art, avec, çà et là, de brèves notations d'incidents de route, parfois plaisants. Une partie de l'abondante correspondance de M. Martin a été conservée, mais elle ne sera pas communiquée au public pour le moment.

Tous ces documents manuscrits sont appelés à prendre un certain intérêt avec le temps, c'est pourquoi j'ai cru devoir les conserver à la Bibliothèque et les signaler dans notre revue.

Séance du 5 avril 1944 (1)

Présidence de M. F.-M. Ritz

Au nom de M. Louis Dépollier, M. le Président lit une note sur M. Charles Tapponnier, lieutenant-colonel de réserve, décédé à Annecy, le 8 février, héros de la grande guerre, titulaire de neuf citations.

M. François Cochat présente l'éloge de M. Jean Richard auquel il succède comme membre effectif. (*Un résumé en sera publié dans le prochain fascicule de la Revue*).

Le Président remerciant M. Cochat d'avoir si bien fait

(1) Etaient présents : Mme Bennier, Mlle Maret, MM. André, Baudin, J. Bouchet, Bourdier, Buttin, P. Callies, Charvin, Canet, Coolat, Cuvet, Duparc, Devant, J. Fournier, Gruffaz, Ch. Lacombe, Lortet, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Revil, Ridoux, F.-M. Ritz et Vigand.
Excusés : MM. Clair, T. Falletti et Vallin.

revivre l'attachante physionomie du défunt qui fut pour la Florimontane un conseiller éclairé et écouté, rappelle la carrière du nouveau membre effectif. Il signale ses travaux historiques, la part qu'il prit dans la création et le développement du Musée de Thônes et le félicite d'accéder au fauteuil de M. Richard.

M. Onde donne lecture d'un article qu'il va publier dans la *Revue de Savoie* sous le titre : « Un don de nos Préalpes : les eaux d'Annecy ». Etude savante et fort documentée, résumant quantité d'observations sur le régime des eaux du lac dont bénéficie exceptionnellement Annecy. Par suite d'améliorations à ce régime déjà privilégié, en aucun jour, la nappe d'eau ne cesse de frôler les quais de la ville, mais son débit, même estival, profite aux usines hydroélectriques du Fier, après avoir desservi nos industries.

M. Ritz présente l'importante étude que M. Alexandre Charvin consacre à l'œuvre du peintre annécien, Paul Cabaud (*voir au présent fascicule*).

Le Président remercie M. Charvin d'avoir situé l'œuvre de l'artiste dans son temps et dans les tendances d'alors, par une évocation d'ensemble de la peinture du XIX• siècle.

M. Louis Pfister analyse le récent ouvrage sur Notre-Dame de l'Aumône à Rumilly, offert par son auteur, M. l'abbé P. Martin, notre confrère (*voir à Bibliographie savoisienne*).

Séance du 3 mai 1944 (1)

Présidence de M. F.-M. Ritz

Le Président rappelle la mort de M. Luc Gaillard, membre effectif, ancien profeseur de sciences aux écoles supérieures de Rumilly et d'Annecy ; son enseignement précis et solide était très apprécié. Le regretté défunt possédait un noble cœur. Le Président renouvelle d'affecteuses condoléances à sa famille.

M. Joseph Lacombe parle du château de Pierre-Charve, à Mûres, alors qu'il appartenait au conventionnel Philibert Simond, de Rumilly, député du Bas-Rhin (*voir article séparé*).

M. Louis Dépollier analyse un mémoire communiqué par M. Avezou, archiviste de l'Isère, adressé au Gouvernement impérial, lors des Cent Jours, par Maurice Perret, capitaine des Pompiers d'Annecy (*voir article séparé*).

M. Louis Pfister signale l'attrait de deux magnifiques volumes que le bulletin *Genava* publie en souvenir du IIe millénaire de Genève. Ils renferment des études captivantes du professeur Deonna, de l'Université, sur les arts et l'histoire de Genève, intéressant particulièrement la Savoie. (*Voir à la bibliographie*).

M. Pierre Duparc offre, de la part de M. Jean Balleydier, l'original du décret de 1896 reconnaissant la Florimontane « d'utilité publique ». Et il dépose au nom de M. Robert Avezou sa récente *Histoire de la Savoie*. (*Voir à la bibliographie*).

M. Bourdier présente les photographies des pierres à écuelle et à croix gravée, du Roc de Chère, et d'une inscription ancienne inédite à Talloires.

(1) Etaient présents : Mlles Golffon et Maret, MM. André, J. Bouchet, Bourdier, Canet, Charvin, Clair, Cuvet, Dépollier, Duparc, Favre, J. Fournier, Ch. Lacombe, Jh. Lacombe, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, F.-M. Ritz, Vallin et Vigand.
Excusé : M. Serand.

Séance du 7 juin 1944 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président félicite M. Léon André dont le fils Paul vient de recevoir la dignité sacerdotale, formant des vœux pour l'apostolat fécond du jeune prêtre.

Il adresse la sympathie de la Florimontane à l'Académie de Savoie, à l'occasion du bombardement de Chambéry ; plusieurs de ses membres ont été gravement atteints dans leurs biens.

M. Louis Dépollier envoie pour les archives une série de lettres (1878 à 1882) adressées au député Jules Philippe par Louis Revon, le savant bibliothécaire et conservateur du Musée, secrétaire de la Florimontane que ces lettres intéressent.

Il fait présenter par M. Ritz deux notes : la première sur le colonel Tachet des Combes, de Vallières, mort au Champ d'honneur en 1940, qui figurera dans le Livre d'Or des officiers savoyards que la Florimontane s'efforcera de publier après cette guerre comme elle le fit pour la précédente ; la deuxième, évoquant une curieuse figure annécienne d'il y a un siècle, celle de « Ballouria » (François Rey), l'allumeur de réverbères (*voir article séparé*).

M. Bourdier étudie l'évolution des goûts littéraires des lecteurs de la Bibliothèque municipale d'Annecy d'après les livres de prêts de 1883 à 1943. Alors que sous le Premier Empire, la faveur allait aux livres de voyages, de divertissements, aux lettres, en 1883 les lecteurs se portent sur les ouvrages austères. Par contre, en 1903, époque de vie facile, on ne veut pas d'efforts intellectuels, et à partir de

(1) Etaient présents : Mlles Goiffon et Maret, MM. André, J. Bouchet, Bourdier, P. Callies, Canet, Charvin, Clair, Cuvet, Devant, Duparc, Favre, J. Fournier, Gruffaz, J. Morel, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, F.-M. Ritz, Vigand et Vuachet.

Excusés : MM. Serand et Vallin.

1923, la vogue est aux romans, dont 1937 verra l'apogée. Avec 1943, on revient aux ouvrages sérieux. De 1883 à 1937, les sciences et les anciens poètes ont été délaissés, mais l'Histoire a eu quelques faveurs.

Remerciant M. Bourdier des statistiques minutieuses qu'il a établies et qu'il serait intéressant de comparer avec celles des autres bibliothèques, le Président termine par la lecture d'une des lettres de Revon citées plus haut, relative au rôle de bibliothécaire : instruire le peuple, le guider dans ses lectures, s'efforcer d'élever son niveau moral, intellectuel et spirituel.

Le Secrétaire perpétuel :

Louis PFISTER.

Rapport sur le Concours de Poésie en 1943

(de la fondation Andrevetan)

Quatre poètes seulement ont envoyé leurs œuvres cette année pour le concours Andrevetan ; jamais, sans doute, le chiffre des concurrents n'a été aussi faible. Ce serait bien suffisant d'ailleurs si l'inspiration répondait à la bonne volonté. Hélas ! pourquoi faut-il que poésie soit synonyme d'écrire en vers ? Chateaubriand et Maurice de Guérin ne sont-ils pas parmi nos plus grands poètes ? Enchantement obscur, musique, incantation, prière et forme d'expression qui dépasse l'entendement, la poésie est tout cela, et la rime n'est qu'un vil instrument.

Le concurrent n° 4, avec sa *Suite Savoyarde*, semble l'avoir souvent senti, et le jury du Concours vous propose de lui décerner le prix (1). Son envoi est copieux : 9 poèmes, 500 vers environ, tous d'inspiration savoyarde, mais très inégaux. L'*Ode au lac d'Annecy*, plein d'une fadeur distinguée et toute lamartinienne, et *les Cygnes*, calmes et magnifiques, comme il se doit, d'après le grand ancêtre symboliste, sont deux poèmes agréables et assez réussis. Le *Clair de lune sur le Revard*, *le Balustre d'Or*, *le Village savoyard*, sont plus originaux. Quant au *Nocturne sur le lac*, très différent, il débute tel un faune ivre, barbouillé de couleurs et inondé de parfums :

> Les pavots ont rougi sur la coupe du ciel,
> Et le soleil qui saigne à l'horizon framboise
> Râle de volupté dans l'espace irréel.
>
> Il plane dans les airs un doux parfum d'armoise
> Noyé dans les senteurs de la menthe et du thym,
> L'ombre aux longs plis s'étend sur les eaux de turquoise.

Nous préférons le *Matin d'été* qui contient quelques beaux vers comme :

> Il pleut des flèches d'or sur les pommiers du clos,

(1) N° 4, M. Louis-A. Robert, de Grenoble, vice-président des Ecrivains Dauphinois, 1er prix.

et les *Coiffes de Savoie* dont le début est particulièrement évocateur :

> Comme de grands oiseaux qui descendent des cieux
> Pour planer dans le calme ébloui des dimanches,
> Les coiffes de Savoie, ouvrant leurs ailes blanches,
> Se posent en tremblant sur la douceur des yeux.

Des trois autres concurrents, nous ne dirons rien. Ils nous livrent parfois des vers corrects, et parfois même de beaux vers, mais la poésie ne les emporte pas dans son tourbillon fou.

Nous nous permettrons de présenter à la fin de ce très court rapport, une remarque : il semble qu'il y aurait intérêt à donner plus de publicité au Concours de poésie. Il faut bien avouer que ce concours, depuis longtemps, depuis Samain, n'a plus joué le moindre rôle dans le mouvement poétique français. La modicité des prix ne suffit pas à expliquer le fait, car les débutants recherchent plus l'honneur que l'argent. Il serait très souhaitable que la fondation Andrevetan permît à quelques jeunes poètes de se révéler. Il n'en manque certes pas en France.

Pierre Duparc.

COIFFES DE SAVOIE

Comme de grands oiseaux qui descendent des cieux
Pour planer dans le calme ébloui des dimanches,
Les coiffes de Savoie, ouvrant leurs ailes blanches,
Se posent, en tremblant, sur la douceur des yeux.

Lorsque les pics rêveurs, à l'appel des clarines,
S'éveillent dans l'éclat d'un somptueux décor,
Le soleil ruisselant sur les « frontières d'or »,
Rehausse de ses feux la beauté des Tarines.

Le brocart, la dentelle et les flots de velours
Se croisent sur leur cœur où l'été qui déferle
Passe dans un frisson de corail et de perle
Qui s'unit au torrent de leurs longs cheveux lourds.

La fanfare du rouge avec audace éclate,
Aux châles refleurit l'étoile du névé,
Et toute la splendeur d'un Paradis rêvé
Fait se pâmer d'amour le couchant écarlate.

Puis, c'est, au pied des monts souriants et coquets,
La valse qui descend des verdoyants alpages,
Où la brise en délire entraîne les visages
Des femmes tournoyant en odorants bouquets.

Les fronts pensifs ornés de blanches « modesties »
Se livrent à l'ardeur des joyeux tourbillons,
Et l'on voit voltiger ces frêles papillons
Essaimés dans l'azur, ainsi que des hosties.

Au son des violons, tout le village accourt
Les rires des valseurs bondissent en cascades,
Les étoiles d'argent s'accrochent aux torsades
Des filles de Tessens, de Landry, d'Hautecourt.

Les cimes sans orgueil, pures comme des saintes,
Bénissent le cortège où scintillent les croix ;
Le rythme s'accélère, et l'âme d'autrefois
Jaillit du bleu des bois et du vert des absinthes.

Plus loin, près des Villards et de Saint-Colomban,
La sobre Maurienne étend ses chants plus graves
Sur la paix des séracs et des aiguilles d'Arves
Qui mêlent leurs éclairs aux reflets des rubans.

Palpitez doucement, mouettes des montagnes,
Au souffle rajeuni du ciel éblouissant,
Parmi les flèches d'or du soleil qui descend
Sur la sérénité farouche des campagnes.

Veillez sur le repos ancestral des maisons,
Bercez-nous au refrain de votre albe harmonie,
Echappez au destin d'une injuste agonie,
Illuminez, demain, de nouveaux horizons !

Symboles du passé, faites que je revoie,
Embrasant l'edelweiss piqué dans vos fichus,
La danse des cœurs d'or qu'un touchant angélus,
Entraîne au rythme pur des coiffes de Savoie !

MATIN D'ÉTÉ EN SAVOIE

Dans l'air aussi léger qu'aux rivages de Grèce,
Le papillon s'abat en flocons de satin.
Le vent capricieux qui chante d'allégresse
Essaime dans l'azur, les roses du matin.
Le ciel en fleurs palpite au cri bleu des mésanges.
Il pleut des flèches d'or sur les pommiers du clos.
Un chemin triomphal pour la marche des anges
Ecartèle la nue — et les volets mi-clos
Où s'enroule, en riant, la tendre aristoloche,
S'éveillent dans l'amour et la sérénité.
La clarté se suspend au cristal d'une cloche,
Le village s'embrase aux flammes de l'été
Qui caresse, en jouant, la cime des ombelles.
Le grillon se blottit dans le blé jaunissant,
Et le soleil allume au cœur des mirabelles
Un feu qui fait mûrir tout l'horizon de sang.
L'étang pensif s'anime au cri de la grenouille.
L'espace entier s'emplit de nids et de chansons.
L'aurore radieuse a filé sa quenouille
Qui pend en perles d'ambre au cou nu des buissons.
L'âme du jour murmure aux orgues de l'église
Un cantique de gloire, et le flambant vitrail,
Au-dessus de l'autel que l'aube fleurdelyse,
Mêle ses chauds rubis à la glèbe en travail.
O le parfum des foins qui monte de la terre,
Comme s'élance au ciel un capiteux encens !
O la fraîcheur des bois couronnés de mystère.
Ivresse de l'eau pure, ô tumulte des sens
Qu'apaise le zéphir descendu des montagnes !
O douceur de renaître au rythme des baisers
Que prodigue Juillet aux cheveux des campagnes !
O charme de sentir, sous les cieux reposés,
L'offrande du bonheur tendu comme une hostie
A travers la lumière au torrent virginal,
Quand nos pas ont foulé l'immense sacristie
De la nature ouverte au flot matutinal,
Quand l'amour tout-puissant, roi des apothéoses,
D'une flamme immortelle illumine nos yeux
Devant ce chaud désir de vivre que les choses
Clament à l'angélus du ciel victorieux !

FRANÇOIS SERAND

(1864-1943)

Eloge prononcé dans la séance du 2 février 1944

Monsieur le Président, Messieurs,

En m'accueillant en votre Compagnie, vous m'avez fait un grand honneur dont je vous remercie. J'en suis d'autant plus touché et reconnaissant, que vous avez ajouté à la faveur que je vous dois, en me laissant le soin de prononcer devant vous l'éloge funèbre de François Serand, l'un de nos plus chers et regrettés confrères auquel j'étais attaché par des liens d'une très franche amitié.

On dit que, seules les amitiés contractées avec l'enthousiasme, je dirai même avec la naïveté de la jeunesse, sont capables de défier le temps. Cela est de toute évidence. Mais est-il besoin de si longues années pour se bien connaître, s'apprécier, créer, entre soi, une atmosphère de confiante estime, faite de même compréhension des êtres et des choses de la vie.

Le Père Lacordaire, avec sa grande connaissance des hommes, n'a-t-il pas écrit : « Sauf la première enfance, aucun âge n'est impropre à l'amitié. La jeunesse y apporte plus de promptitude dans la sympathie, la maturité plus de confiance, la vieillesse plus de détachement et de profondeur. »

Telle était la nature des sentiments qui nous avaient rapprochés, F. et J. Serand et moi, depuis l'époque de mon retour définitif au pays natal, voici quelques années.

J'avais plaisir à gravir la côte Nemours pour les aller retrouver en ce charmant cottage d'où la vue s'étend magnifique sur une partie de la riante plaine d'Annecy, au

milieu d'un parterre de fleurs, non loin de la forêt de la Jeanne, cette forêt qui est un peu la leur. Ils l'ont si souvent parcourue, ils ont tellement contribué à la rendre accessible à tous, grâce à une heureuse signalisation, grâce à leurs fameux topo-guides, ces précieuses monographies si recherchées des touristes, qui désirent parcourir avec profit nos forêts et nos montagnes.

Demeurés célibataires, unis par la plus étroite amitié, rare exemple d'une amitié qui ne connut jamais aucun nuage, François et Joseph Serand vivaient là, absorbés par leurs travaux, volontairement éloignés du monde extérieur, de cette pauvre humanité si facilement prodigue en jalousies ou en vilenies, souvent même envers ceux qui s'efforcent de faire le bien. Ils mettaient à profit ce précepte du bon et sage La Fontaine « Pour vivre heureux, vivons cachés ». Il n'en est pas certes de meilleur ni de plus vrai. N'est-ce pas au surplus l'avis de La Bruyère qui nous dit dans ses « Caractères » : « Le sage quelquefois évite le monde de peur d'être ennuyé ».

Mais dans cette retraite, que de vrais amis ils s'étaient acquis !

Je garderai quant à moi, le souvenir fidèle de mes visites en cette paisible et accueillante demeure. Nous nous attardions volontiers en de longues causeries, faites de cet abandon délicieux, qui permet de laisser à la pensée la bride sur le cou.

Mais hélas, tout ici bas doit forcément finir ! Notre pauvre ami François, atteint depuis longtemps d'un mal cruel, s'affaiblissait, ses forces l'abandonnaient ; bientôt il ne pouvait plus quitter son fauteuil et cependant pas une plainte ne sortait jamais de ses lèvres, comme s'il voulait demeurer étranger à la douleur physique comme à la douleur morale. Il tenait à la vie cependant ; il faisait des projets à longue échéance, se préoccupant surtout d'achever l'ouvrage qu'il préparait en collaboration avec son frère. Travailleur infatigable et acharné, la mort seule devait faire tomber la plume de sa main défaillante le 12 mai 1943.

François Serand (1) naquit à Faverges, le 26 février 1861. Il était l'aîné de trois enfants.

Son père, Eloi Serand, l'un des quatre rénovateurs de l'Académie Florimontane, a joué en notre cité et, tout particulièrement dans les destinées de notre association, un rôle important que je n'ai pas besoin de rappeler ici, sa biographie ayant été publiée dans la *Revue Savoisienne* de 1892. Je dirai simplement que la ville d'Annecy reconnaissante l'envoya siéger au Conseil municipal durant 33 ans et, peu après sa mort, donna son nom à l'une de nos rues ; ce n'était que justice.

Au surplus, chacun sait ce que l'on doit à Eloi Serand qui, comme archiviste adjoint du département, de 1865 à 1891, chercheur et travailleur infatigable, fut assez heureux pour découvrir et sauver de la destruction quantité d'objets rares et précieux qui enrichissent notre Musée municipal.

C'est à Faverges, dans cette pittoresque cité bordée de forêts, qu'Eloi Serand était venu chercher la compagne de sa vie, Joséphine Revil. Et c'est là, dans la maison maternelle, que les trois enfants nés de cette union, François, Joseph et Jules Numa virent le jour et passèrent leurs plus belles années ; années dont ils garderont un souvenir impérissable, empreint cependant d'une profonde mélancolie comme il advient toujours quand plus tard on revoit les lieux de son enfance, de sa jeunesse. Le souvenir alors se fait regret, et n'est-ce pas le plus cruel des regrets de constater que les êtres aimés ne sont plus quand tout est demeuré immuable ?

C'est la terrible loi de nature qui veut que les êtres passent et que les choses demeurent...

La mort de Mme Serand survenue prématurément le 1er avril 1878, devait jeter sur cette famille un long voile de tristesse et décider de son retour définitif à Annecy, François, dans sa quinzième année, était alors pensionnaire dans une institution religieuse de la Motte-Servolex, près

(1) Le véritable nom de la famille, originaire d'Angon, commune de Talloires, est Mugnier-Serand, mais à l'usage, seul le nom de Serand est employé.

Chambéry. Son père le rappela auprès de lui afin qu'il poursuive ses études au collège Chappuisien.

Dès l'âge de 18 ans, il s'engage au 97e régiment d'infanterie alpine. Le métier des armes le séduit ; il veut préparer Saint-Maixent ; mais déçu, découragé par certaines réalités de la caserne — c'est lui-même qui nous l'apprend dans la notice biographique qu'il a pris soin de rédiger — dès son temps terminé, il reprend sa liberté et revient à Annecy.

Ses débuts paraissent avoir été assez difficiles. Il cherche sa voie, croit la trouver à la Trésorerie Générale de la Haute-Savoie. Il s'y fait vite apprécier et par son zèle, et par sa remarquable facilité d'assimilation ; aussi est-il rapidement promu au grade de chef de comptabilité.

Mais cette situation était alors sans issue, sans avenir.

François Serand ne pouvait donc à l'époque miser sur elle et c'est dans un esprit de sage prévoyance qu'il abandonna la Trésorerie Générale pour entrer à la Préfecture de la Haute-Savoie où il devait faire d'ailleurs une carrière des plus honorable.

Le 1er juin 1927, il était admis à la retraite avec le titre de chef de bureau honoraire, ayant refusé par deux fois le poste de chef de division. Sa carrière achevée, il allait donc pouvoir se reposer. Non pas ! Il allait au contraire, se remettre au travail avec plus d'ardeur que jamais.

Peu de temps auparavant, il avait accepté de remplacer Charles Ruphy comme économe du Château et de l'important domaine de Montrottier, appartenant à notre Académie, dont il était membre depuis 1908. Or, nous savons tous avec quelle conscience scrupuleuse, avec quel dévouement inlassable et généreux, totalement désintéressé, il s'acquitta de ses fonctions aussi absorbantes que délicates.

Concurremment, il allait se donner tout entier au penchant irrésistible qui le portait vers les lettres. Au vrai, il n'avait jamais cessé d'écrire. Il laisse une œuvre fort importante si l'on en juge par tout ce qu'il a produit en dehors de ce qui a été publié, et n'en est qu'une infime partie.

Alors qu'Eloi, son père, tenait, nous l'avons vu, des éphémérides de la vie annécienne, lui, amant de la nature, fervent alpiniste, se plaisait, au retour de chacune de ses ascensions ou excursions, à en faire un récit fidèle et détaillé. Etait-ce pour en garder un souvenir personnel ? N'était-ce pas avec l'intention de servir de guide à ceux qui voudraient, après lui, entreprendre les mêmes promenades ? Et quel guide merveilleux. Tout ce qu'il a vu y est noté avec un soin descriptif étonnant, toutes ses impressions traduites avec un art délicat. La couleur et le pittoresque s'y marient avec une note poétique pleine de charme.

Toutes ces descriptions, F. Serand les a reprises plus tard, classées, complétées, mises au point ; elles sont maintenant réunies en de volumineux ouvrages manuscrits. On demeure émerveillé devant une présentation aussi impeccable qui dans l'ensemble ne représente pas moins de quatre mille pages — véritable travail de bénédictin — si j'ose dire.

Un certain nombre de ces relations touristiques ont paru en librairie, les unes sous la rubrique « Impressions alpestres », les autres « Par routes et sentiers de Savoie ». Toutes sont d'une lecture très vivante, très attachante que l'on ne saurait trop recommander à ceux qui admirent nos belles montagnes. J'ai pris, pour ma part, un plaisir extrême à suivre F. Serand dans ses excursions à la Tournette, au Trélod, à Courmayeur, à l'Allée Blanche, au Petit-Saint-Bernard, etc., etc. ; je ne peux les citer toutes...

Son activité litéraire ne s'est pas limitée à des descriptions alpestres. Sous le titre générique « Vieilles histoires, vieux souvenirs », il a écrit de fort belles pages, toutes emplies de son ardent amour pour la Savoie. Avec « Monsieur du Tilliet » l'auteur nous rapporte sous la forme d'un récit romancé, en un style plein de saveur et d'humour, certains aspects, certaines coutumes de la vie annécienne d'autrefois. Je citerai notamment, parmi tant d'autres, le délicieux portrait qu'il nous trace du « pleuraveux », le pleureur des cérémonies funèbres. C'est un véritable modèle du genre.



François SERAND

(1864-1943)

Mais il faut lire surtout : *Les derniers ours dans les forêts de Doussard et de Faverges* (1). Vous y trouverez maintes observations justes, maints détails instructifs par leur documentation avertie. Ceux-ci par exemple :

C'est au fond de la Combe d'Ire, encore aujourd'hui d'un aspect sauvage, au-delà des ruines du Martinet, à deux heures du bout du lac, qu'existait autrefois la fameuse forêt vierge de Doussard, dont le souvenir est resté légendaire dans la région.

Oubliée dans un repli des Alpes, elle constituait une curiosité unique, un précieux exemple de la végétation arborescente épanouie en toute liberté, sans mutilation.

C'était un peu comme une vision rétrospective de l'aspect que devait avoir nos forêts aux temps préhistoriques...

Et c'est là, dans l'ensemble dominé par l'Arcalod, que se retirèrent les derniers ours ayant habité la Savoie... Ces ours, dont on nous reprochera peut-être, dit l'auteur, d'avoir parlé avec trop de tendresse et de bienveillance, n'ont-ils pas exalté le courage, l'audace des chasseurs, hanté l'imagination des générations successives, fait l'objet de récits et de contes dans les chaumières pendant les veillées des longs hivers d'autrefois ?

Ces vieux souvenirs du pays natal, comment les évoquer sans un peu d'émotion, lorsque, depuis son enfance, on a parcouru ses montagnes, ses forêts, ses grands pâturages carillonnants, sans se lasser jamais, en les aimant toujours davantage !

Toute l'âme de François Serand est là !

Le récit de la battue à la Sambuy en l'an XII qui fait suite à cette étude forestière est un tableau très pittoresque des grandes chasses d'autrefois, digne de nos meilleurs conteurs. C'est une suite de péripéties qui vous tient en haleine depuis le début jusqu'à la dernière page où l'on apprend, non sans surprise, qu'un petit chamois de quelques mois à peine, fut la seule et innocente victime de la dernière battue aux ours et aux loups, ordonnée par Maître Prévost, notaire et maire de Faverges.

En dehors des ouvrages déjà cités, quelques autres ont été écrits en collaboration avec son frère Joseph. Cette collaboration a été assez tardive. François a longtemps résisté aux instances pressantes et réitérées de Joseph qui pressentait bien cependant le bénéfice que tous deux pourraient retirer d'un travail en commun. Il ne se trompait pas ! N'étaient-ils pas faits pour s'entendre, se com-

(1) F. Serand, Annecy 1935. Abry, éditeur.

prendre l'un l'autre, puisque doués de qualités identiques et poursuivant le même idéal ?

La collaboration fut modeste au début. C'est François lui-même qui nous l'apprend au sujet des fameux topo-guides dont nous avons déjà parlé. « Mon frère, a-t-il écrit, en a recueilli tous les éléments avec ténacité, au cours de nombreuses ascensions que nous avons faites ensemble : les cartes de massifs, dessins, profils sont de lui également. Ma collaboration s'est bornée à la présentation et à la rédaction des textes. »

Mais cette collaboration ne tarda pas à devenir plus étroite et s'avéra particulièrement heureuse et féconde.

F. et J. Serand se sont surtout attachés à apporter, par de laborieuses recherches, leur contribution au monument qu'on s'est plu à élever à l'auteur des « Confessions ».

De nombreuses chroniques ont paru à ce sujet dans la *Revue Savoisienne* : « L'habitation de Mme de Warens à Annecy. — Nouveaux documents sur Mme de Warens. — Le Maître, professeur de musique de J.-J. Rousseau. — La maison de Rousseau à Chavoires (Historique d'une tradition). — J.-J. Rousseau en Savoie : L'Idylle des Cerises. — Une amoureuse de J.-J. Rousseau à Annecy (Esther Giraud) ».

Nous nous attacherons particulièrement à ces deux dernières qui ont fait l'objet d'éditions spéciales.

Qui était donc Esther Giraud ? Oh ! pas une grande dame, une simple modiste — contre-pointière de son état — ainsi la dénomme Rousseau. Fille d'un pasteur genevois, elle s'était réfugiée à Annecy vers 1726, en même temps que Mme de Warens, pour y abjurer avec elle le protestantisme. C'est donc chez elle qu'elle fit la connaissance de Rousseau auquel elle témoigna une affection dévouée et sincère, quasi maternelle, qui ne fut pas exempte, on peut le croire, d'une pointe de véritable sentiment. C'était une âme simple et bonne, mais malheusement, elle était laide ! Peut-être pas autant cependant que veut bien le dire Rousseau, qui trace d'elle un portrait peu flatteur. « Elle avait des yeux de lièvre, un nez barbouillé, une voix aigre et la peau noire » et il ajoute :

« Pour Mlle Giraud qui me faisait toutes sortes d'agaceries, on ne peut rien ajouter à l'aversion que j'avais pour elle ».

On ne saurait être plus cruel et cependant il ne craignait pas de lui écrire fréquemment, de se rendre même en sa modeste demeure de la rue de l'Isle quand il devait avoir recours à ses bons offices, soit qu'elle intervienne auprès de Mme de Warens quand il y avait de la brouille dans le ménage, soit pour qu'elle lui serve d'intermédiaire dans la correspondance amoureuse qu'il entretenait avec deux belles et charmantes annéciennes : Mlles Claudine Gallet et de Graffenried. Témoin ce billet à elle adressé :

L'aimable demoiselle de Graffenried est toujours dans mon cœur ! Je brûle d'impatience de recevoir de ses nouvelles ; faites-moi le plaisir de lui demander, au cas qu'elle soit encore à Annecy, si elle agréerait une lettre de ma main.

Dur sacrifice pour Esther Giraud, si tant est qu'elle aimait Jean-Jacques.

Il faudrait, disent F. et J. Serand, pouvoir sonder les tréfonds mystérieux de l'âme de ces pauvres filles sans beauté rebutées des amoureux, tournées en dérision même dont la sensibilité souvent exquise, les chauds élans de tendresse inassouvie sont d'autant plus vifs et émouvants...

Et ils ajoutent :

Pauvre Esther, on peut bien croire qu'elle garda discrètement au fond de son cœur le souvenir du jeune adolescent étrange et fantasque qui l'avait troublée, qui fut sans doute son seul amour et avait passé dans la tristesse de sa vie comme un fugitif et délicieux rayon de soleil à travers le brouillard...

Soyons reconnaissants à F. et J. Serand d'avoir pu dégager à travers les innombrables pièces d'un procès de succession ce petit drame d'amour qui, en même temps qu'il sauve de l'oubli Esther Giraud, met en relief l'odieux caractère de Jean-Jacques, le plus inconstant des amants et plus tard, le plus dénaturé des pères.

« L'Idylle des Cerises » (1) qui semble bien être l'œuvre maîtresse de cette collaboration si l'on en juge par le succès qu'a obtenu cet ouvrage, est tirée d'une page des « Confessions ». « Cette page, négligée par les érudits et

(1) Dardel, éditeur, Chambéry.

les chercheurs, était peut-être la plus belle entre toutes par le charme délicieux et troublant qui s'en dégage comme un lointain parfum d'innocence et d'amour » ; ainsi s'expriment F. et J. Serand au début de cet ouvrage, véritable petit chef-d'œuvre, qui nous restitue l'atmosphère idyllique de cette promenade faite à Thônes, le 1er juillet 1730, par le jeune Jean-Jacques en compagnie des deux anméciennes dont nous avons déjà fait connaissance avec « Esther Giraud » : Mlles Galley et de Graffenried ; promenade qui devait lui laisser l'une des plus fortes impressions de sa vie sentimentale ; « Il me semblait, en les quittant, que je ne pourrais plus vivre sans l'une et sans l'autre », a-t-il écrit au chapitre IV.

Pour établir et fixer dans ses moindres détails cette journée historique, pour en dégager tout le pittoresque, toute la saveur, F. et J. Serand n'ont reculé devant aucun effort. Ils ont fouillé des minutaires notariés, des rapports administratifs, consulté des plans, des généalogies ; grâce à leurs patientes et laborieuses recherches, nous connaissons maintenant, à n'en plus douter, le jour exact de la rencontre, le lieu où se fit le passage du ruisseau ; nous revivons la chevauchée qui conduisit les voyageurs à Thônes : Jean-Jacques en croupe sur le cheval de Mlle de Graffenried ; nous assistons au dîner dans la cuisine du château, à la fameuse cueillette des cerises, mise en doute par Arsène Houssaye — et c'eût été grand dommage, — enfin à la mélancolique scène des adieux. Autant de pages suggestives et délicieuses de cette lointaine et éphémère idylle, toutes imprégnées d'un charme poétique aussi séduisant qu'émouvant, singulièrement celles relatives au retour des amants en une fin de journée ensoleillée.

Et j'ai gardé pour la fin, le « Journal d'une petite bourgeoise » ou « Croquis de la vie familiale vers 1860 » non seulement parce que cet ouvrage encore inédit est le dernier en date, celui auquel F. Serand voulait, avant de mourir, mettre la dernière main, mais aussi parce qu'il me paraît être d'un intérêt tout particulier.

F. et J. Serand ont eu la bonne fortune de découvrir un jour, par hasard, enfoui au milieu d'un énorme fatras de

papiers provenant d'une branche éteinte de leur famille, le journal intime que tint fidèlement, durant quatorze ans de sa vie, de 1849 à 1863, leur jeune cousine Sidonie, fille d'un notaire de Faverges. Cette découverte fut, pour le moins, aussi originale et inattendue que le fut celle du fameux Watteau qu'Eloi Serand découvrit un jour, par hasard, dans un tombereau chargé de détritus provenant d'un immeuble en démolition et qui est un des joyaux de notre musée municipal.

Ces vieux papiers, lors d'une vente publique, avaient été acquis par un chiffonnier d'Annecy et étaient infailliblement destinés au pilon si F. et J. Serand, avertis, n'avaient eu l'heureuse inspiration de se les approprier et d'en faire le dépouillement. Or, quelle ne fut pas leur surprise et leur joie, quand, après les plus longues et fastidieuses recherches, ils exhumèrent de ces paperasses sans valeur des cahiers tout jaunis par le temps, pieusement enliassés avec un cordonnet de soie ; c'était le journal de Sidonie Serand, document qui allait se révéler d'une valeur inestimable en nous révélant d'une manière charmante ce qu'était la vie d'une famille bourgeoise en Savoie, avant et après l'annexion.

Ce qui en fait sa valeur, c'est sa présentation même. F. et J. Serand s'appliquant à suivre, d'année en année, l'ordre chronologique, ont su faire un choix très judicieux des narrations de Sidonie ; ils les ont commentées, développées, enrichies d'une documentation avertie qui crée le climat et nous permet de revivre avec délices des temps déjà lointains, quasi oubliés...

C'est une série de tableaux qui défilent sous nos yeux, tour à tour instructifs, amusants, spirituels, pittoresques, émouvants, toujours captivants. Citerai-je par exemple, parmi tant d'autres : l'aspect de Faverges au milieu du siècle dernier, avec ses modes et ses coutumes, ses réceptions et ses festins, la lessive qui était asurément la principale préoccupation des bourgeoises de l'époque, fières d'avoir leurs armoires remplies de linge et de beau linge qu'elles exhibaient volontiers, la description des moissons et des vendanges le long des rives ensoleillées de notre

lac ; les fêtes et réjouissances qui suivirent l'annexion, etc. etc., sans oublier les pages relatives à la mort de Sidonie qui comptent parmi les plus émouvantes.

Mais, ce qui ajoute à l'attrait de cette galerie rétrospective, c'est la figure très attachante de Sidonie Serand que l'on aime davantage à mesure qu'on la connait mieux. Cette malheureuse jeune fille, dont la destinée fut courte, puisqu'elle mourut à peine âgée de 27 ans, nous fait songer à la célèbre et infortunée Marie Bashkircheff dont l'existence fut aussi éphémère que la sienne et dont les mémoires ont connu l'un des plus prodigieux succès de notre époque.

La documentation que nous laisse Sidonie, pour être plus modeste, n'en est pas moins d'une réelle valeur. On devine, à travers ses écrits, une nature douée de qualités vraiment remarquables. Très fine, très observatrice, rien ne lui échappe ; elle relève, et non sans malice, sur les feuillets de son journal, les travers de chacun ; mais elle est sensible, délicate, aimante, elle s'attache à ses amis de même qu'elle est pleine de tendresse pour les animaux ; ses chiens Brutus et Léo sont ses plus fidèles compagnons ; alpiniste intrépide, elle fait preuve dans ses ascensions, de décision, d'énergie, de volonté, qualités qu'on ne rencontre pas communément chez une jeune fille de son âge ; elle est le boute en train de toutes les fêtes, de toutes les réunions ; elle paraît heureuse de vivre ; à moins qu'elle ne veuille seulement en donner l'illusion, car, ce qui paraît être la dominante de sa nature, c'est un profond mysticisme empreint de la plus décevante tristesse, comme si elle pressentait que sa vie serait de courte durée.

La lecture de son journal nous la révèle tout entière ; nous la voyons : espiègle en racontant son premier voyage en chemin de fer ; malicieuse en décrivant la visite que firent à Talloires Napoléon III et l'Impératrice Eugénie ; mondaine dans ses impressions au bal donné par la municipalité d'Annecy, en l'honneur du gouverneur de la Province ; observatrice dans une promenade qu'elle effectue à Albertville et à Conflans ; poétique au cours d'une ascension à la Tournette ; méditative à la cîme du Charbon ; torturée par les influences qui s'exercent autour

d'elle pour capter son âme et lui faire prendre le voile ; chagrine et mystique au début de l'année qui devait être pour elle la dernière.

« Décidément, je suis trop fatiguée pour continuer ce pauvre journal que je gribouille en dépit du bons sens ».

Telle est l'ultime pensée, combien émouvante dans sa simplicité, qui met le point final au Journal intime qu'avec une conscience et une fidélité extraordinaires, Sidonie aura tenu jusqu'à ses derniers moments... Et le livre s'achève sur cette amère conclusion :

Et maintenant les années ont passé... Pauvre Sidonie. Nul ne se souvient plus d'elle ; sa tombe elle-même n'existe plus. Seule pourrait rappeler encore son souvenir une stèle en marbre blanc, reléguée avec d'autres débris dans le coin de l'enclos funèbre, où s'accumulent les derniers restes des sépultures disparues.

Non pas ! son souvenir demeurera, puisqu'elle va revivre grâce à l'esprit familial et au talent de F. et J. Serand. Il est à souhaiter que « Le Journal d'une petite bourgeoise », si riche par sa documentation, si attrayant par le beau caractère de son héroïne, soit édité aussitôt que les circonstances les permettront.

Si j'ai cédé à la séduisante tentation de lire aujourd'hui, de nombreux passages tirés des ouvrages de F. et J. Serand, c'est qu'il m'est apparu clairement qu'ils sont le plus pur et le plus sûr reflet des sentiments intimes de leurs auteurs et qu'en analysant l'écrivain, c'est l'homme que je découvrais ; tant il est vrai qu'un artiste livre toujours une partie de lui-même dans le meilleur de son œuvre.

On retrouve, en effet, F. Serand tout entier à travers ses écrits. Ils illustrent singulièrement son âme droite et sensible, éprise de tout ce qui est beau, de tout ce qui est bon, et dont une grande partie de la vie fut consacrée à exalter son amour pour notre belle Savoie.

Sa disparition laisse parmi nous un très grand vide. Du moins, notre pensée lui demeurera fidèle. Nous garderons le souvenir de ce confrère aimable, laborieux, d'une grande modestie, qui avait mérité l'estime et la sympathie de tous.

On ne saurait exprimer mieux la perte qu'a éprouvée

notre Compagnie et ce qu'elle lui doit en reprenant ce que disait de lui, au lendemain de sa mort, notre très cher et estimé président M. F.-M. Ritz : « François Serand a été, comme l'est encore son frère Joseph, l'âme même de la Florimontane ».

***

Je ne voudrais pas clore ces pages sans évoquer la belle et attachante figure de Jules Numa Serand, le benjamin de la famille, né à Faverges, le 13 mai 1872, et qui était membre de notre Académie depuis 1922. Je ne l'ai malheureusement pas connu, mais tous les portraits que l'on m'en a faits s'accordent à le représenter de caractère timide et quelque peu sauvage, — l'existence qu'il a choisie le prouve d'ailleurs surabondamment, — mais audacieux, énergique, d'une volonté robuste, doué enfin de qualités intellectuelles et morales qui forçaient l'affection et l'estime de ceux qui pouvaient pénétrer dans son intimité.

Contrairement à ses deux frères qui ne quittèrent jamais leur petite patrie, Jules-Numa n'avait pas encore 20 ans quand il s'embarquait pour la Tunisie où il allait rejoindre son poste dans l'administration des P. T. T. Il ne fit qu'y passer. Dès l'année suivante, il s'engageait au 1er régiment d'infanterie de marine, avec l'espoir sans doute de « voir du pays », espoir déçu. Il était, peu après son incorporation, détaché en qualité de télégraphiste au Ministère de la Marine. Mais il avait soif d'inconnu, soif de pays lointains, soif de vastes horizons ; à peine libéré, il sollicitait et obtenait son admission dans les cadres de l'Administration des Phares.

Après un séjour assez court en Camargue, il était désigné pour le phare de Tamara, en Guinée Française. Tamara ! quel nom magique ! Son rêve allait donc se réaliser...

Nous référant à une chronique parue dans la revue *La Géographie*, du 1er janvier 1927, Jules-Numa nous apprend que Tamara, l'une des trois principales îles de l'archipel Los, est située dans sa partie la plus occidentale, qu'elle est distante par le travers d'environ 13 km.

de Konakry et que son éloignement, l'absence de tout service de navigation entre elle et le continent font que l'île Tamara est en général peu visitée, et partant peu connue. Cependant, ajoute-t-il, par la magnificence de ses sites, par l'originalité de sa nature géologique, par sa végétation si variée, elle mérite d'être parcourue avec attention.

Jules-Numa Serand fut séduit à ce point qu'il devait tout sacrifier à ce pays enchanteur : famille, amis et jusqu'à son clocher.

1906-1933 : Entre ces deux dates en effet s'écoulera toute son existence dans cette île lointaine où seul, complètement isolé du monde, il n'aura, véritable apôtre, d'autres satisfactions, d'autres préoccupations que ses recherches scientifiques.

Sa vaste érudition mise au service d'une activité inlassable le conduisit à des découvertes fort intéressantes : on lui doit notamment une étude sur les « Recherches en vue de la prévision des grains orageux au moyen de la T.S.F. », étude parue dans le Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A. O. F., qui lui valut un prix de 3.000 fr. de l'Académie des Sciences (Fondation Lontreuil), mais surtout la découverte d'un minéral de teinte rosée, inconnu jusqu'alors, dont il envoya des échantillons à M. A. Lacroix, secrétaire perpétuel de cette même Académie, qui, après l'avoir identifié, décida de lui donner, à titre de reconnaissance, le nom de Serandite. Rappelons à ce propos, que Jules-Numa a fait don à notre Académie Florimontane, d'une très belle collection de roches et de minéraux des îles de Los, d'une grande rareté, exposée au Musée depuis cette époque.

D'autre part, ses travaux, ses communications, ses envois, l'avaient mis en correspondance suivie avec le Muséum de Paris qui lui accorda de nombreuses subventions, ainsi qu'avec l'Institut océanographique de Monaco ; il était également, et pour les mêmes raisons, en relations avec de nombreuses personnalités du monde scientifique : Le professeur Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, qui alla même lui rendre visite en son île de Tamara, le général Férié, dont il fut l'hôte à Paris, le

prince Roland Bonaparte, grand savant et président de la Société de Géographie, le professeur Bouvier, le zoologiste Gravier, etc., etc.

Mais le savant ne le cédait en rien au fin et délicat lettré. Je voudrais pouvoir feuilleter avec vous quelques-unes de ses relations de voyages qu'il adressait à ses frères et que ceux-ci ont pieusement conservées et réunies en un épais volume. Elles constituent un document précieux sur la géologie, la flore et la faune de l'archipel Los, mais aussi et surtout, elles donnent par leurs descriptions pleines de couleur et de vie, comme le ferait la palette d'un peintre, une vision très suggestive et très prenante de ces pays enchanteurs dont on ne peut plus se détacher quand on les a connus !

Jules-Numa, colonial né, était parti sans esprit de retour. Il ne revenait, vers notre lac et nos montagnes, dont il avait parfois la nostalgie, qu'à l'occasion de congés, et en 1914, pour être mobilisé au 1er bataillon territorial de Chasseurs alpins. Mais son phare le hantait. Ayant obtenu un sursis en 1917, il reprenait aussitôt la mer. Quelques années plus tard, atteint de l'implacable et perfide fièvre paludéenne, dont il semblait pourtant devoir être immunisé par son long acclimatement, il succombait le 14 mai 1933, à l'hôpital de Konakry, où on l'avait transporté. Il repose dans le cimetière de cette ville où la colonie française, qui l'avait adopté comme l'un de ses enfants, lui a fait élever une stèle commémorative.

Jules-Numa Serand, fidèle à la noble tradition familiale, a, lui aussi, bien mérité de notre Académie. Il l'a grandement honorée en portant son renom jusqu'au-delà des mers. Il a droit à notre reconnaissance et à la pérennité de notre souvenir.

Prosper Vallin.

JEAN-FRANÇOIS VUARIN

(1769-1843)

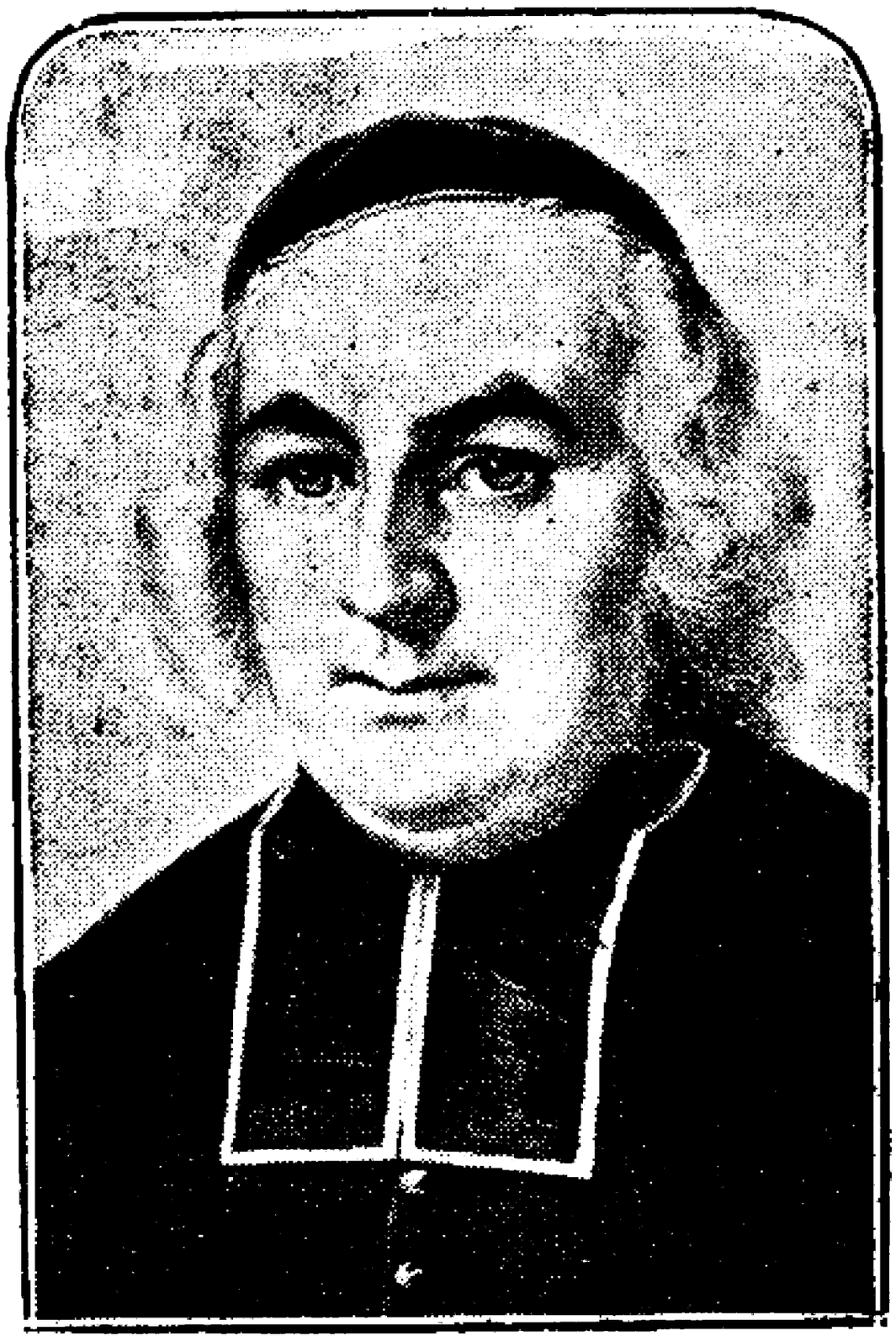
Non loin de Landecy et de la vieille Commanderie de Compesières, dans l'un des sites charmants de la province de Carouge, naquit à Collonges-sous-Salève, le 10 juin 1769, Jean François Vuarin. Il était fils de Jacques Vuarin et d'Antoinette Compagnon, tous deux grandement estimés dans la région, et il connut certainement au foyer de ses parents, Rd Jean Marie Frère, curé de cette paroisse. Ce fin lettré, docteur en Sorbonne, orateur distingué, qui avait été lecteur du duc Victor Amédée II, était surtout apprécié de ses paroissiens pour son inépuisable charité. Bénéficiaire de dîmes, il ne vendait son blé qu'au début de mai, après avoir envoyé son domestique dans toutes les maisons susceptibles d'en avoir besoin. Il ne vendait d'ailleurs qu'en dessous du cours et faisait faire une fournée de dix gros pains, de janvier à juillet, qu'il distribuait lui-même tous les dimanches, après l'office, aux pauvres de sa paroisse. De vraie race allobroge, il avait un caractère épris d'indépendance, et un de ses manuscrits nous dit :

> A l'honneur d'obéir aux caprices d'un grand
> Je préfère l'honneur de vivre indépendant.
> Au seul mot de ramper, mon esprit indocile
> N'attache qu'une idée horriblement servile.
> Nous devons nous munir contre la pauvreté,
> Mais jamais au dépens de notre liberté...

Ce prêtre eut-il une influence sur l'âme toute neuve du jeune Vuarin ? Il est permis de le penser.

Son successeur, Jean Claude Gazel, natif de Cruseilles, qui occupa la cure de Collonges avec le titre d'archiprêtre de la Côte du Salève, du 13 novembre 1777 à la Révolution, laissa sur l'enfant une empreinte profonde. Hautement apprécié pour sa science et pour l'extrême aménité de ses

manières, ce prêtre déjà âgé qui avait été pendant trente ans, curé de Bons, fut chargé, en 1779, de recevoir les clefs du Temple de Bossey et d'inaugurer l'église de cette commune lorsque celle-ci fut officiellement restituée au gouvernement sarde par la République de Genève (1). L'Evêque avait représenté au Roi qu'il s'agissait « d'un ecclésiastique de premier mérite sur lequel il se reposait avec la plus entière confiance » (2). Ce fut ce prêtre qui se



chargea de l'instruction de Jean François et de son frère François, futur curé de Beaumont, près de la Chartreuse de Pomier. L'aîné des enfants, Gabriel, sera lui, syndic de la communauté de Bossey-Troinex. Claude François, établi à Carouge, donnera quelque peu dans les idées nouvelles, notamment comme délégué à l'Assemblée des

(1) La croix qui se trouve à proximité de la coquette église de Bossey rappelle le souvenir et la date de cet heureux évènement.

(2) Fleury : *Histoire de Genève*. T. II. p. 388. — Grillet, *Dict*. 7. II. p. 248. *Revue Savoisienne*, 1891, p. 204. — Lavanchy, *Diocèse de Genève*. II, p. 469.

Allobroges, mais capitaine de la Garde Nationale, il sera très utile à son frère à l'époque critique de la persécution. Quant à leur sœur Jeanne Marie, elle accomplira simplement une sainte carrière, en secourant les malheureux de son village natal.

Après de sérieuses études à Nantua, à La Roche et en Sorbonne, Jean François Vuarin entra, à son retour de Paris, au Grand Séminaire d'Annecy. C'est là où le surprit la tourmente qui soudainement se déchaîna sur la Savoie.

Le 22 septembre 1792, les soldats de Montesquiou pénétraient en Savoie, et devant l'Armée des Alpes, les 15.000 piémontais de Lazary « disparaissaient comme un souffle »... Le matin du même jour, Mgr Paget, dernier évêque de Genève, en résidence à Annecy, avait procédé à quelques ordinations, avant de partir chercher un asile à Turin. Jean François Vuarin était nommé diacre, ainsi que le Chablaisien Pierre Joseph Rey, futur évêque d'Annecy, tandis qu'étaient ordonnés prêtres l'abbé Marin Ducrey, futur fondateur de Mélan, et l'abbé Joseph Pasquier, futur supérieur de La Roche.

Ce jeune diacre de 23 ans, racé, décidé, plein d'entrain, de taille élevée, au regard perçant révélant la fermeté de caractère, laissait présager un de ces hommes d'élite à qui la nature prodigue la beauté, la santé, la force et le juste équilibre des facultés intellectuelles (3). Toute sa physionomie était pleine de distinction et empreinte d'affabilité imposante qui décelait au prime abord et faisait accepter la supériorité, car il possédait au plus haut degré cette gravité qui, n'ayant rien de guindé, convient si bien au ministre des autels (4).

D'ores et déjà, ne pouvant se dévouer personnellement au ministère sacré, ni travailler directement au salut des âmes, il résolut de se mettre au service des missionnaires, de se faire le compagnon de leurs courses, leur secrétaire, leur courrier, et même leur sentinelle vigilante en de périlleuses circonstances. On ne peut lire sans émotion les

(3) Le célèbre peintre Hornung nous a transmis les traits du Curé de Genève au masque énergique, mais empreint d'une grande bonté sous sa couronne de cheveux blancs.

(4) *Histoire de M. Vuarin*, par MM. Fleury et Martin.

belles pages qu'il consacra à la *Notice édifiante sur quatre confesseurs de la foi* (5) que furent Jacques François Dubouloz, chanoine de la cathédrale de Genève, Jacques François Bouvet, si connu sous le nom de « l'oncle Jacques », Marin Ducrey et Joseph Pasquier (6).

Nous sommes, en effet, à l'époque où, de tous côtés, des coupes sombres sont faites. On ne songe qu'à abattre, détruire, niveler, égaliser. On supprime tout, les hommes, les choses, les institutions, diocèses, corporations, académies. Le calendrier lui-même ne trouvera pas grâce devant les démagogues. Au cours des fameuses assises des Allobroges, les propositions les plus abracadabrantes avaient été faites sous les voûtes du vénérable sanctuaire chambérien. Le nom traditionnel de notre Savoie était abandonné, mais on statuait sur des mesures urgentes telles que la confiscation des biens. Le brigandage va avoir libre cours. Les Fouquier-Tinville, Albitte et autres accusateurs publics ne vont pas tarder à déployer leur zèle révolutionnaire n'ayant d'égal que les raffinements de cruauté, de perfidie et d'hypocrisie, alors qu'on parle tant de « Raison »... Rousseau, qui fut l'hôte de Bossey et des Charmettes, pouvait bien proclamer que l'homme nait bon !...

On traque par ci, on enferme par là, on proscrit, on écroue. Partout on épie, on dénonce. Il n'y a que suspicion, contrainte et délation pour déceler les réfractaires jusque dans les hameaux de montagne où scrute l'œil du jacobin, car la voix est prête pour accuser et le bras pour frapper.

Lorsque les Commissaires de la Convention mirent à exécution dans les quatre diocèses de la Savoie la Constitution civile du Clergé, la presque totalité des prêtres émigra, puisque 632 ecclésiastiques du seul diocèse de Genève s'expatrièrent.

Jean François Vuarin et le vieil archiprêtre Jean Claude

(5) Archives Académie Salésienne N° 849. Burdet 1838.

(6) La guillotine a fait périr MM. Rey, vicaire de Cressin, et Revenaz, vicaire de Melzieu. La fusillade a fini les jours de MM. Vernaz, vicaire de Fessy ; Morand, vicaire du Biot ; Joguet, vicaire de Chênes ; MM. Tournafol, chanoine d'Annecy ; Songeon, Gurliaz, Lachenal, missionnaire à Copponex ; Galley et Berthod, chanoines à Sallanches ; Darmand, chanoine de Samoëns ; Gerdil, vicaire de Lullin, ont péri au milieu des déserts pestiférés de la Guyane.

Gazel prenaient, au début de février 1793, le chemin de Genève, où ils trouvèrent, au sein de la famille Beaumont, une généreuse hospitalité (7).

Dans ce milieu genevois intéressant, où sa mémoire est pieusement gardée, M. Vuarin va jouer un rôle considérable. Ecrivain fécond et spirituel, controversiste savant et habile, il défendit et développa les œuvres qu'il fondait. Excellent diplomate, au besoin, il sut intéresser à sa cause les princes et les hauts personnages de son temps (8).

Les fugitifs traqués par la persécution antireligieuse, nobles, bourgeois, anciens membres des parlements, prêtres, avaient été fort bien accueillis à Genève, où l'on s'ingéniait à leur venir en aide et à leur faciliter le départ vers l'étranger, jusqu'en Angleterre et même au Canada, comme ce fut le cas de Pierre Gazel, docteur en Sorbonne, neveu de l'archiprêtre de Collonges (9).

A Genève, existait un organisme de secours au clergé de France dispersé, ainsi qu'à ceux de ses membres qui, conduits à l'Ile de Ré, attendaient l'heure d'aller mourir des fièvres à la Guyane. La cheville ouvrière de cette œuvre, comme de tant d'autres de solidarité humaine, était M. Vuarin qui, de 1806 à 1843, sera le très zélé second curé de Genève, après avoir été missionnaire avec M. Jean Neyre, aux prises avec bien des difficultés (10).

Ville « peuplée de 24.000 raisonneurs, république petitissime et très pédantissime » au dire de Voltaire, qui prétendait malicieusement que « quand il secouait sa perruque, il poudrait toute la République », Genève occupait, en 1793, une large place dans le champ de la politique internationale. Elle avait été en tous cas l'un des foyers les plus actifs de la Révolution française, en donnant le jour à toute une lignée de personnages qui, par leurs paroles leurs écrits et leurs actes préparèrent ou

(7) Originaire du Dauphiné, cette famille avait été admise à la bourgeoisie genevoise en 1711. L'un d'eux, Etienne Boutillier Beaumont (1718-1758) fut un juriste distingué, et Jacob (1720-1784), membre du Conseil des Deux-Cents, devint major de la milice genevoise. Un autre Jacob (1783-1870), châtelain collongeois, lieutenant-colonel des milices et membre du Conseil représentatif genevois deviendra le 19 mars 1811, sous-préfet de Genève.

(8) A. F. Périllat, *Notes sur les « Gloires de la Savoie »*. Purdet, Annecy, 1863.

(9) Jules Vuy. *Revue Savoisienne*. 1891.

(10) Cf. Fleury, Lavanchy : *Le diocèse de Genève pendant la Révolution*. — Gearges Goyau : *Une ville Eglise*.

précipitèrent ce grand évènement : Jean Jacques Necker, Mme de Staël, d'Ivernois, Mallet du Pan, Jacques Grenus, Etienne Clavière, Etienne Dumont, du Roverey, Etienne Reybaz, le père Pache (11), Albert Gosse, etc. (12). L'agitateur Isaac Cornuaud, bisaïeul de Victor Cherbuliez, pouvait écrire plus tard : « Ce fut de nos murs que partit le premier grain de la tempête, et les matières combustibles dont de prétendus régénérateurs avaient rempli la France, semblèrent s'allumer à nos étoupes ». Et Albert Sorel remarque avec justesse (13) que plusieurs des révolutionnaires genevois chassés de leur pays par les évènements de 1782, se firent courtiers de révolution cosmopolite, enseignant aux disciples des philosophes, la pratique des séditions, des clubs et des prises d'armes.

Or, voici qu'à Genève, depuis le 3 juillet 1793, le Résident de Chateauneuf a cédé la place à l'Ardéchois Jean Louis Soulavie, jacobin notoire, individu suspect, et propagandiste dangereux. Cet homme immoral et perfide, qui avait abjuré la prêtrise pour vivre dans tous les excès, dès qu'il fut accueilli à l'Hôtel de Ville avec le cérémonial usité, en recevant « l'eau cordiale » et les traditionnelles truites, ne tarda pas à afficher son sectarisme. Il se lia avec tous les agitateurs de la ville, ne voyant partout que prêtres réfractaires, émigrés et traîtres. Le 30 novembre 1793, il dispersait chasubles et ornements, « ridicules objets de la superstition », et fermait la chapelle de la Résidence. (Cette chapelle avait été ouverte dans son hôtel par le Résident de France Laurent de Chauvigny, et pour la première fois depuis la Réforme, la messe y avait été célébrée officiellement le 30 novembre 1679). Pour la seconde fois, le culte catholique disparaissait officiellement à Genève.

Notre confrère, M. Edouard Chapuisat, a mis en lumière dans son livre : *De la Terreur à l'Annexion*, quels furent à Genève, au cours de cette sombre période, les fruits de la discorde et des persécutions. Mais en dépit des menaces

(11) G. Lenôtre : *Vieilles maisons ; vieux papiers.*
(12) Fr. Descotes : *J. de Maistre et ses amis de Genève* (*Journal de Genève* du 5 juillet 1895).
(13) Sorel : *L'Europe et la Révolution.* — *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1885, p. 295.

de Soulavie, Jean François Vuarin revenait à chaque instant dans la ville. Estafette intrépide, il apportait les plis confidentiels, les ordres et les directives de personnages insoupçonnés.

Cela dura jusqu'au 15 avril 1798, date historique, car ce jour-là, Félix Desportes, ancien maire de Montmartre, préfet de Genève, procéda à la réunion de Genève à la France. Pour une quinzaine d'années, Genève devenait le chef-lieu du département du Léman.

La Terreur n'est plus qu'un cauchemar. La cathédrale Saint-Pierre n'est plus un vague « temple de la Raison », mais le sanctuaire où tout un peuple, oubliant les prétentions de familles orgueilleuses du pouvoir et les jalousies de ceux qui en étaient tenus à l'écart, peut invoquer, épaule contre épaule « Cé qué lainô... ». Une grande œuvre de restauration catholique s'accomplit dès lors, grâce à l'étonnante activité de M. Vuarin et de son confrère, Jean Neyre, originaire de Flumet.

Le 22 novembre 1801, le comte Jean Etienne Marie Portalis, avocat en renom, qui, avant d'être élu à l'Académie Française, avait négocié le Concordat, faisait demander au préfet d'Eymar quel était le nombre des catholiques de Genève. Et le 10 juillet 1802, des pourparlers s'engageaient pour obtenir la rétrocession de la vieille église Saint-Germain aux catholiques. Grâce à Portalis et au nouveau préfet Claude Ignace Brugière de Barante, et sur avis favorable du Consistoire, cette rétrocession devint effective le 11 août 1803.

M. Vuarin avait l'immense joie de remporter une première victoire, et Portalis exprimait « l'espoir que bientôt, Rome et Genève ne seront ni rivales ni ennemies ».

Quand Saint-Germain rouvrit ses portes, M. Vuarin s'était éloigné des rives du Léman. Depuis juillet 1803, Mgr de Mérinville l'avait nommé à Chambéry, secrétaire de son évêché, et avait désigné comme premier curé de Genève, l'abbé Lacoste, de son ancien diocèse de Dijon, homme doux et timide, et au caractère très mesuré. L'Evêque ne tardera pas à reconnaître qu'il n'est point

l'homme de la situation, convenant pour diriger avec fermeté la nouvelle paroisse. « La grande et puissante personnalité de M. Vuarin, dira M. Vogt, était profondément empreinte de l'esprit savoyard. Il en avait toutes les belles qualités et quelques-uns des défauts. Or, en gouvernant l'église de Genève, où il revint comme second curé, le 26 février 1806, après la démission de M. Lacoste, il ne détacha jamais complètement ses yeux de son pays d'origine, de ce pays qui, géographiquement, historiquement et moralement, ne faisait du reste qu'un avec Genève. Sans toujours se rendre bien compte des secrets motifs qui pouvaient présider à son action, avec les intentions les plus droites et les plus apostoliques, M. Vuarin, tout en travaillant d'abord pour les âmes et l'Eglise, n'était peut-être pas mécontent de penser qu'il travaillait un peu aussi pour sa patrie ». (14).

Au lendemain de l'arrivée des Alliés à Genève, dès janvier 1814, tandis que de violentes actions s'engagent en Savoie, entre les Autrichiens et les valeureux soldats de Joseph Marie Dessaix, le « Bayard du Mont-Blanc », M. Vuarin se rend à Bâle et entre en relations avec Schwarzenberg et Metternich. Le « cocher de l'Europe » lui promit pour sa paroisse la plus complète protection. Il est chaudement recommandé au comte de Bubna, qui commande le corps d'occupation opérant dans le Léman et le Mont-Blanc. C'est ainsi que dans les coulisses des Congrès de Paris, de Vienne et de Turin, il multiplia les interventions et les efforts de sa dévorante activité.

Par ailleurs, un fidèle ami de ma famille, Jean Gabriel Eynard, le diplomate genevois qui s'était distingué au siège de Lyon, en 1793, et fut le compagnon de Pictet de Rochemont, a laissé de très intéressantes notes sur le « Congrès de Vienne » et sur « les Cent Jours », publiées par M. Edouard Chapuisat.

Avec une habileté consommée, à force de volonté et d'insistance, Jean François Vuarin intéressa à sa cause des diplomates tels que le comte Paul François de Sales, le comte de Saint-Marsan, ministre sarde, et il obtint

(14) *Correspondant* du 10 juillet 1914 ; p. 144.

même l'appui de l'Empereur Alexandre de Russie et de son ministre, le comte Pozzo di Borgo, ainsi que d'autres personnalités, comme le comte de Montalivet.

« Il était Savoyard, écrira M. Fleury, il aimait sa patrie. Sa vieille et fidèle soumission à ses souverains, le lieu de sa naissance, Collonges, son berceau, lui étaient chers ». Il créa des œuvres florissantes, et de ce nombre, l'Orphelinat du pied du Salève, où depuis le 8 octobre 1833, les zélées filles de la Charité se consacrent au soin des malades et à l'instruction des jeunes filles de Collonges, d'Archamps et de Bossey, avec des cœurs débordant de dévouement, de charité et d'amour.

L'homme qui avait, en tant de circonstances difficiles et souvent périlleuses, galvanisé les énergies, n'a cessé de déployer un zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il y employait une vivacité naturelle et prompte, réprimée et domptée par une douceur toute chrétienne, une condescendance sans faiblesse, une fermeté sans raideur, mais inflexible quand le devoir et la fidélité aux principes l'exigeaient. « Je n'aime pas, disait-il, qu'on fasse de Saint François de Sales un saint à l'eau tiède, comme s'il s'était montré incapable de prendre une résolution vigoureuse dans les circonstances graves. On se méprend sur la comparaison qu'il faisait du miel avec le vinaigre pour prendre les mouches ».

Il refusa plusieurs fois la mitre épiscopale. Comme on demandait à Léon XII de le créer cardinal, le Pontife répondit : « Laissez-le dans son presbytère ; il m'est plus facile de faire un cardinal qu'un curé de Genève ! ». « Ah ! dira plus tard Grégoire XVI, le curé de Genève nous est bien cher ; sa vie est une vie sublime ».

De Genève, le 20 mai 1820, Alphonse de Lamartine écrivait à son ami de Virieu, secrétaire d'ambassade de France à Turin, à l'occasion de son mariage : « Fais des vœux pour moi. Je suis avec ma femme et ma belle-mère. Je te quitte pour elles et pour l'abbé Vuarin qui m'a tiré du bourbier d'où je ne pouvais sortir... »

Au nombre des hauts personnages avec lesquels M. Vuarin fut en relations, citons Lamennais qui, en 1824,

avait fait avec lui un voyage à Rome. Plusieurs fois, l'illustre écrivain vint se reposer de ses fatigues à la cure de Genève, où il trouvait avec la douceur d'un foyer, une paisible affection. La correspondance entre les deux hommes est fort intéressante à lire.

Le mercredi 6 septembre 1843, à 8 h. 30, après avoir reçu une dernière absolution de l'abbé d'Aulnois, le vénéré curé de Genève terminait sa magnifique existence à l'âge de 74 ans.

Ses funérailles furent célébrées le 13 septembre, devant une foule immense accourue de toute la région, sous la présidence de Mgr Yenni et de Mgr Rendu, évêque d'Annecy, qui avait tenu par sa présence, à honorer la mémoire de l'un des plus illustres fils du diocèse de Saint François de Sales. Ses yeux s'étant éteints à la clarté terrestre et sa voix s'étant tue qui, si souvent avait rententi pour la justice, le bon droit et la raison, la cloche de l'église Saint-Germain portant sur sa robe de bronze les armes du général Lullin de Chateauneuf, s'ébranla doucement et ses ondes sonores s'épanouirent peu à peu dans la lumière. « Post tenebras lux ! ». Elle sonnait, pour saluer l'intrépide pionnier de la restauration catholique à Genève, pour l'énergique vieillard qui venait d'entrer dans la rayonnante clarté de la vie éternelle.

Paul TAPPONNNIER.

L'œuvre du peintre annécien Paul Cabaud

Lors de la séance du 5 mars 1941, le Président nous fit part d'un legs recueilli par notre Académie : cinq volumineux cartons renfermant de nombreuses études à l'huile, esquisses, dessins, fusains, voire même caricatures et lithographies du peintre annécien Paul Cabaud. Sa fille, Mme Flamary, veuve de notre regretté Vice-Président, nous en fit hommage en souvenir de cet excellent artiste.

Peu après, M. Joseph Serand voulut bien m'inviter à participer au dépouillement de ces cartons. Heureux de connaître par son côté intime le travail de notre meilleur peintre local, j'acceptai avec joie sans me douter que j'allais courir le danger d'avoir à écrire un rapport sur cet enrichissement de notre bibliothèque en risquant quelques commentaires sur son auteur et sur l'évolution esthétique au cours du siècle écoulé. Trois années ont passé surchargées d'inquiétantes préoccupations ; l'occasion prochaine du cinquantenaire de la mort de l'artiste nous fait un devoir de réparer cette négligence.

* * *

On rencontre encore aujourd'hui quelques rares personnes âgées qui connurent Paul Cabaud. Personnellement je n'eus pas cet avantage, j'étais jeune écolier lorsqu'il mourut, et ne conserve que le souvenir des commentaires élogieux de ceux qui l'avaient fréquenté.

Par ailleurs, je viens de lire avec un vif intérêt, dans la *Revue Savoisienne* de 1895, l'article nécrologique que lui consacrait son élève et ami Isidore Nanche. Les personnes qui s'intéressent à Paul Cabaud, reliront avec plaisir cet affectueux éloge. Il émane d'un mémorialiste qui ayant pénétré dans l'intimité de l'artiste, le dépeint, rappelle ses origines et retrace son *curriculum vitæ*.

Je me borne donc à en extraire, en raccourci, les plus grandes lignes, à rappeler que Paul Cabaud naquit à Cran, près d'Annecy, en 1817, de parents jurassiens. Son père, technicien de la métallurgie, vint de Champagnole fonder une petite industrie voisine et concurrente des Forges de Cran avant d'être absorbée par celles-ci. Dès la fin de ses études au Collège Chappuisien, il s'adonna passionnément au dessin, guidé par le peintre-architecte Prosper Dunant (père de Camille, notre ancien Président). Il poursuivit sa formation à l'Ecole préparatoire des Beaux-Arts de Paris, puis travailla dans un atelier de lithographie. Enfin, à Genève, il étudia deux ans le portrait, sous la direction du peintre d'histoire, le professeur J. Hornung.

En cet éloge funèbre, Isidore Nanche, nous trace de Paul Cabaud un portrait psychologique qui fait penser à la bonhomie de son grand confrère J.-B. Corot. Chez l'un et l'autre, bonté, modestie vraie, simplicité, courtoisie, jovialité, révèlent une curieuse parenté morale. Cette similitude de caractère, leur goût de la nature, firent éclore leur passion pour la peinture paysagiste avec une prédilection pour les arbres se mirant dans les eaux tranquilles, si fréquent sujet de leurs tableaux. Au mépris des fatigues physiques, ces rêveurs émotifs, s'absorbaient dans leurs confidences avec la belle nature, insoucieux des marches prolongées. Toujours prêts à écouter les conseils, ils recueillaient même d'une oreille bienveillante les avis des profanes les moins qualifiés. Notons aussi leur désintéressement et leur commun désir de ne pas asservir leur art à l'esprit de lucre. Enfin, ils moururent sensiblement au même âge de 78 ans.

Cabaud ignora sans doute que sa vie se modelait si fréquemment sur celle du maître de La Ville d'Avray qui le devançait de 21 ans dans la vie. Toutefois, s'il n'a pu atteindre d'aussi hauts sommets, on peut penser que quelque voix intérieure l'appelait sur des sentiers voisins, où il rêvait d'un même idéal, interprété par des moyens différents.

Les dessins et peintures qui nous sont offerts ne sont pas à proprement parler les œuvres de l'artiste. Il convient de

réserver ce qualificatif aux splendides toiles qui tiennent une place si honorable dans notre musée municipal, ainsi qu'à celles de qualité généralement un peu moindre, possédées par de nombreux Annéciens. Il s'agit surtout ici, de travaux préparatoires, fruit d'un labeur opiniâtre qui conduisit l'artiste à la pleine possession de son métier. Ce ne sont pas de simples notations ou pochades, mais des études très poussées, peintes avec ferveur, documentation nécessaire en vue d'œuvres définitives. L'auteur a dû, selon l'usage, les collectionner, sans jamais les livrer à la publicité. Il ne convient donc pas d'attribuer à ces œuvrettes une plus grande importance que ne l'avait voulue l'artiste. Plusieurs d'entre elles, les meilleures, ont pris le chemin du Musée où elles voisineront avec ses œuvres déjà connues, tout en restant propriété de l'Académie Florimontane. Laissons dans les cartons celles qui ne remplissent pas toutes les conditions requises pour justifier l'honneur d'un encadrement. Elles y sont du moins instructives pour les personnes qui s'intéressent à la technique picturale.

Généralement non signées, regrettons davantage qu'elles ne soient pas datées afin de suivre l'évolution progressive du peintre au cours d'une longue et laborieuse carrière. Un examen attentif permet d'y suppléer pour les reclasser approximativement dans leur ordre chronologique. Les plus anciennes peuvent être situées vers 1840. L'auteur, âgé de 23 ans, se révèle déjà fusiniste de talent, son crayon méticuleux fouille consciencieuesment le sujet. Son œil est encore imprégné de cette vision traditionnelle qu'on devrait appeler romantique, puisque par une singulière contradiction des mots, la peinture paysagiste s'est prétendue romantique au moment même où elle cessait de l'être pour se rapprocher de l'exacte nature.

Ce ne sont encore que les premiers balbutiements du jeune peintre. Ses paysages souffrent dans leur atmosphère et leur clair-obscur des tonalités lourdes et sourdes dues à l'emploi excessif des ocres et des terres. Parfois, on soupçonne l'usage déplorable du bitume de Judée, grand destructeur des toiles de la première moitié du

XIXe siècle. Il faut aussi tenir compte que si, avec les années, le pigment coloré tend à pâlir en grande lumière, l'huile de lin au contraire, brunit dans l'ombre. Ces peintures se sont probablement assombries dans les cartons au cours d'un très long séjour. D'ailleurs les embus et le chanci altèrent l'aspect primitif de quelques-unes en l'attente d'une prudente restauration déjà commencée.

Partagé entre sa filiation académique et sa tendance personnelle naturiste, Cabaud s'adonne avec ferveur à l'étude des arbres qu'il dessine tout d'abord selon les formules devenues conventionnelles, chères à tant de peintres inspirés par Ruisdaël, Poussin, Claude Le Lorrain, parfois en les disséquant feuille par feuille.

Peu à peu, il s'en libère par l'étude assidue, très poussée, des belles frondaisons qui bordaient les poétiques rives du Thiou non encore profanées par l'industrie. Tout en élargissant sa facture, il acquiert le talent de les bien traiter par masses plus amples, plus synthétiques, mieux enveloppées. Combien il serait intéressant de confronter cette seconde manière avec les toiles de son illustre contemporain Théodore Rousseau. Il parvint même, sans choir dans un vulgaire réalisme, à respecter les caractères propres à chaque essence. Mieux encore, il laisse parfois l'impression qu'il aurait poussé cette évolution jusqu'à un style personnel, si son imagination n'avait été sans cesse bridée par une conscience d'une probité excessive. Le désir de rester vrai n'aurait-il pas freiné le développement de sa personnalité ? L'examen de ses études de plein air, inconnues jusqu'ici, tend à confirmer cette hypothèse.

Cabaud estimait à juste titre que la perfection du dessin doit être à la base de toute formation artistique. Il travaille assidûment le fusain tandis qu'il progresse lentement en peinture. Longtemps encore, il restera fidèle à la technique picturale sombre de sa jeunesse. Ce n'est que vers 1870, à l'aurore de l'impressionnisme naissant (peut-être sous cette influence ou parallèlement à celle-ci ?) que Cabaud éclaircit sa palette. Il devient luministe, modifie profondément sa technique. Ses paysages sont alors bai-

gnés d'une meilleure lumière atmosphérique. Les tons froids fraternisent avec des tons chauds, moins sourds, plus colorés, employés les uns et les autres à bon escient. Dès lors, il possède les secrets de la si délicate harmonie des couleurs. Plus large et plus docile, son pinceau dispense une peinture plus fraîche et plus vivante. C'est la fin des tâtonnements, le voilà en pleine possession de ses moyens. Il renonce à l'abus des glacis, procédé facile et factice que le temps altère. Il peint solidement d'une pâte plus généreuse, les lumières, tandis que les ombres sont plus fluides.

Réduisant aussi au strict nécessaire l'usage de l'huile, cet agglutinant que les ans rancissent, il obtient alors des peintures que l'action du temps a respectées aussi bien qu'elle a vieilli prématurément celles de la période précédente. Nous constatons aujourd'hui, qu'au cours des 60 ou 70 années écoulées, les tableaux de cette seconde époque n'ont subi aucune altération notable. Et celà fait augurer une durable conservation.

Regrettons qu'en nos volumineux cartons, les études de la deuxième période soient bien plus rares que celles de la première manière. Il s'en trouve cependant quelques-unes, les meilleures inachevées, qui doivent être postérieures à 1880. Comment expliquer leur rareté ? Je doute fort que le laborieux et sincère artiste ait, au soir de sa vie, renoncé si largement aux études de plein air. Sans doute, à cet âge, il pouvait moins braver fatigues, froid, intempéries, mais il était certainement trop objectif pour travailler « de chic » sans s'appuyer sur une sérieuse documentation. Il semble plus probable, son talent étant parvenu à maturité, que ses simples études sur nature, faisaient déjà figures de vrais tableautins assez appréciés pour être vendus ou distribués. Ainsi, ils auraient disparu des cartons.

Mais en dehors de toute considération artistique, le dépouillement des cartons nous livre certains dessins et peintures qui, même du début, présentent un réel intérêt descriptif. Ce sont des vues du vieil Annecy telles que le défunt Château-Branlant, les vieux canaux sans leurs

quais, le Clos Lombard, devenu Jardin Public, etc., etc. Voilà une documentation sincère, particulièrement bien accueillie par notre groupement Florimontan, dont la principale activité est l'histoire locale.

M. J. Serand s'efforce d'identifier certaines études qu'au cours de ses pérégrinations le peintre glana on ne sait où.

En dehors des études paysagistes qui abondent dans le don de Mme Flamary, nous découvrons dans les cartons diverses esquisses, quelques épreuves lithographiques assez répandues dans notre ville, etc. Puis on exhume deux macabres dessins fixant une dernière fois les traits de personnes regrettées.

Les gravures nous rappellent que l'artiste affectionnait le dessin sur pierre lithographique, — premier métier de sa jeunesse. — Et celà n'est certes pas le côté négligeable de son œuvre, mais plutôt celui où il excella. Combien serait désirable la constitution d'une collection complète de ces épreuves à la fois artistiques et documentaires, notamment les six grandes planches lithographiques d'Annecy en 1854.

Enfin, — pour une fois, — l'auteur s'égare dans la caricature, projetant d'illustrer une publication de chansons naïves de Béard. Précis, détaillés, ces dessins, restés inédits, manquent vraiment trop de cette liberté du trait indispensable à l'humour. S'était-il inspiré d'Henri Monnier ou même de Gavarni, en un temps où déjà le talent de Daumier et de ses émules délaissait le portrait-charge pour s'acheminer vers un dessin plus schématique, simplifié, sinon relâché, mais combien plus spirituel, gai, caustique, ironique, etc. ?

Voilà bien une dissertation un peu longue sur les études léguées par Mme Flamary. Parlons des œuvres plus importantes. Les premières furent un moyen, les secondes un but.

Bien que les peintures anciennes livrent moins volontiers que les modernes leurs secrets d'exécution, on peut parler avec une facilité relative des procédés techniques ; c'est constater les qualités matérielles et physiques de ces

peintures. Combien il est plus téméraire d'émettre une appréciation d'ordre esthétique. Peut-on le faire sans se laisser égarer par un penchant personnel favorable ou contraire ? Une telle critique eut été plus aisée il y a un siècle. A cette époque, un académisme rigoureux avait établi une discipline artistique sévère, fixé des normes de beauté dont nul n'osait s'écarter. De cette foi commune naquit l'illusion que le beau était chose objective, valable pour tous les cerveaux humains. Peu à peu, la liberté dégénéra en complète licence et révéla combien la structure mentale peut varier entre individualités. Toutes les tendances, toutes les œuvres depuis le classissisme jusqu'aux plus audacieuses productions, — sans exclure celles de pure imposture, — ont leurs partisans et leurs détracteurs. D'où résulte l'évidence que la beauté est de nature subjective, confirmée par le bon sens populaire, lorsqu'il proclame que des goûts et des couleurs, il ne faut discuter.

A quelle tendance doit-on rattacher Cabaud ? Certains crurent voir en lui un réaliste. Non, ce serait l'abaisser au rang de simple praticien reproduisant la vérité littérale telle que lui montrent ses yeux, sans aucune réaction psychique. Nous devons, au contraire, le classer parmi ces peintres naturalistes qui, à toute époque, observateurs de la nature, s'émeuvent devant ses plus beaux spectacles et les représentent avec une fidélité qui n'exclut pas une prudente interprétation, jamais poussée jusqu'à transfigurer, supprimant ce qu'ils jugent inexpressif ou capable de détourner le spectateur du sentiment évoqué. S'ils idéalisent ou accroissent le caractère dominant, ils n'admettent pas comme les impressionnistes que ce soit au détriment de la beauté du sujet et redoutent tout ce qui peut paraître invraisemblable ou insincère.

Il importe aussi avant de juger l'œuvre d'un disparu de se reporter à l'ambiance des temps et lieux où il vécut. Condition préalable d'autant plus nécessaire que le public peu averti en matière d'art, subit l'influence d'engouements passagers, plus ou moins instables, parfois aussi factices que les modes vestimentaires. Chose plus grave encore, son goût est altéré par les extravagances des uns,

le règne du snobisme, les agissements mercantiles plus puissants encore. Tout aussi néfaste est la vulgarité à laquelle nous accoutume le développement excessif de l'amateurisme, la pléthore des œuvres n'ayant conduit, semble-t-il à d'autres résultats qu'à l'indigence. Manet disait : « L'art perd toujours en hauteur ce qu'il gagne en largeur ». Autant de calamités pour l'art véritable.

Voyons donc quelle fut l'évolution esthétique et celle du goût public, puisqu'un peu plus d'un siècle s'est écoulé depuis les débuts de Paul Cabaud. C'était encore le temps des luttes ardentes engagées par un jeune romantisme, plein de sève, contre un académisme épuisé et stérile. L'école classique, après avoir enfanté des œuvres impérissables, s'adonnait à des redites toujours plus fades et moins émotives. Un renouveau s'imposait. Mais une telle révolution exigeant un effort d'affranchissement, se heurtait à de puissants obstacles. L'enseignement officiel emprisonnait l'art dans des formules quasi dogmatiques. Le Jury des Salons refoulait impitoyablement toute velléité d'émancipation, refusait quantité de chefs-d'œuvres aujourd'hui indiscutés. De son côté, le public épris de conceptions esthétiques plus conventionnelles que raisonnées, n'aime pas toujours être dérangé dans ses habitudes. Grâce aux efforts tenaces, héroïques, non exempts d'épreuves douloureuses, des novateurs de génie finirent par briser l'étreinte. Cette liberté chèrement acquise provoqua l'éclosion de tendances aussi diverses que les tempéraments humains. Elargissant le domaine de la peinture, elles ajoutèrent quelques pages glorieuses à l'histoire de l'art français.

Hélas, l'évolution artistique, ainsi que tant d'autres idées humaines, semble être soumise elle aussi à cette loi d'alternance périodique qui règle tant de choses dans la nature, depuis la marche des astres et celle des saisons, jusqu'à la vie des peuples, etc. Libérée d'un excès, elle ne restera pas longtemps dans la sagesse du juste milieu avant de choir dans l'excès contraire. Bientôt se succédèrent de nombreuses écoles arborant des qualificatifs à terminaison en « isme ». La liberté devint licence et dans

l'anarchie qui suivit, des productions admirables, des recherches sincères, voisinèrent avec l'éclosion de hardiesses, extravagances, monstruosités, parfois d'une incroyable ignominie ? Ces déplorables procédés soutenus par de puissantes organisations mercantiles, approuvés par une critique mercenaire plus littéraire que compétente, furent même monnayés à prix d'or, véritables escroqueries, sans parler d'autres scandales trop ignorés du public.

La laborieuse carrière de Cabaud se situe exactement dans la première moitié de cette évolution d'extrême à extrême. Disparu depuis un demi siècle, ce peintre ne peut plus être regardé comme notre contemporain et s'il revenait parmi nous, il s'étonnerait que certains esprits férus de modernisme, accoutumés aux outrances, lui reprochent d'être trop timoré, trop discret, trop sombre, trop réaliste et surtout trop sage. Il l'eut probablement moins été s'il n'avait vécu dans un temps où il ne fut guère permis d'oser davantage. En 1872 encore, le critique d'art belge J. C. de Vigne exprimait sa crainte que Cabaud tombât dans le décor, parce qu'il recherchait une voie nouvelle dans le réalisme et l'élargissement de sa facture. Aujourd'hui, au contraire, on oublie trop volontiers que le talent d'un peintre s'affirme moins par la violence des procédés que par la justesse expressive du dessin et des valeurs, le style, la délicatesse de ses harmonies chromatiques. De même, on abuse du mot artiste, à n'employer que lorsque la pensée dominant la matière, crée une œuvre personnelle. La confrontation entre ses œuvres connues et les études trouvées dans les cartons permet donc de mesurer quel fut son apport personnel pour ennoblir le sujet et accuser ce qui a pu émouvoir sa sensibilité d'artiste.

Nommé professeur de dessin au Collège Chapuisien en 1861, Paul Cabaud fut lauréat de notre Académie au concours Andrevetan en 1879. Exempt d'ambition, a-t-il beaucoup rayonné hors d'Annecy ? Il y a tout lieu de penser que la majorité de ses toiles sont encore dans nos murs. Nous les rencontrons dans maints salons de maisons

bourgeoises. Ce sont le plus souvent de simples répliques, ou les esquisses des tableaux du Musée. Notre galerie municipale peut donc suffire pour se faire une opinion d'ensemble sur l'artiste. Examinons les œuvres principales dans leur ordre chronologique.

Vue des anciens canaux d'Annecy. — L'auteur, encore à ses débuts, s'efforce de rendre correctement le sujet avec la sincérité d'un miroir et si la valeur artistique en est médiocre, il crée du moins un intéressant document sur le vieil Annecy.

Le défilé de Dingy au soleil levant. — Cette toile atteste de réels progrès, mais sa facture est encore mièvre et l'harmonie des tons gris-vert argentés, verts violacés, crée une atmosphère froide et terne qui est d'ailleurs la vraie lumière du matin. Il existe plusieurs variantes de cette œuvre.

Le petit lac vu de Talloires. — En face du féérique décor de montagnes qui enchassent le petit lac, l'artiste ne disposait en premier plan que des monotones vignobles couvrant alors le coteau du Toron. Peu satisfait de cette banale réalité, il l'ennoblit en restituant à ce site enchanteur la châtaigneraie qui y préexista en des siècles lointains. Il en emprunte sans doute les éléments à sa chère colline de la Puya, puis compose un ensemble fortement influencé de réminiscences académiques. Ainsi se complète harmonieusement le célèbre panorama. Après avoir connu un certain succès à l'Exposition universelle de Paris en 1867, cette toile fut offerte par l'Empereur à la Ville d'Annecy. (Déplorons en passant, qu'un défectueux apprêt de la toile ait provoqué des craquelures, aggravées d'une menace de décollement et même d'effeuillage de la peinture. La délicate opération du réentoilage pourrait s'imposer un jour pour éviter la destruction).

Lever de soleil sur le Mont-Blanc, vu du Col des Aravis. — Un émouvant spectacle de la nature vu d'un site majestueux. Désireux d'accuser l'idée de grandeur par la simplicité des lignes, l'artiste compose par grands plans

d'ombre et de lumière. Il utilise la lueur incertaine du petit jour pour noyer dans des masses sombres les détails qu'on devine plus qu'on ne voit. Après avoir embrasé le ciel, les premiers rayons de soleil caressent déjà les glaciers lointains. Cette masse lumineuse, très développée, mais seule, lui paraît trop isolée. Il lui trouve pour rappel, un discret écho en imaginant de toute pièce un petit étang qui, dans les pâturages, miroite en partie les lueurs de l'aurore. Et près de ce dialogue, entre les cieux et l'eau, nous entrevoyons trois alpinistes matineux qui abordent le flanc de la montagne dans l'imprécision mystérieuse du jour naissant.

Quelques détails caractéristiques : rochers, sapins éprouvés par le rude climat de l'alpe ou squelettes d'arbres morts, surgissent sourdement de la masse sombre pour en accentuer l'espect sauvage. Cette savante imprécision invite l'imagination du spectateur à parachever la pensée de l'artiste : « Voir, sentir, être ému ». Cette émotion, je la ressentis profondément lorsque, bambin de douze ans, je pénétrais une première fois au Musée, peu après une première ascension commencée de nuit. Cette toile témoigne d'un effort méritoire pour spiritualiser et idéaliser la matière.

Lever de soleil sur le Parmelan. — Je disais, il y a un instant, que le tableau du Petit Lac de Talloires porte la forte empreinte de la tradition. Il en est tout différent du lever de soleil vu des lapiaz du Parmelan. Toile généralement considérée comme son chef-d'œuvre. Il abordait là un domaine alors à peu près inexploré. Aucune idée préconçue ne venait donc s'interposer entre la vision du peintre et la nature. L'alpinisme encore à l'état d'enfance, n'avait guère inspiré les artistes si l'on excepte les silhouettes montagneuses dont quelques anciens peintres ornaient leurs fonds de tableaux. Sans doute, on pouvait déjà citer les œuvres de quelques novateurs suisses, notamment François Diday et son célèbre élève Calame, mais ce n'étaient encore que les premières tentatives d'un genre qui tient aujourd'hui sa large place dans la production artistique. Cabaud abordant la peinture alpestre,

échappait ainsi aux avantages comme aux inconvénients d'une filiation d'école, riche et dangereux héritage des trouvailles des devanciers qui détourne de la recherche personnelle en entraînant le peintre dans la banalité du déjà vu.

Comment les yeux émerveillés de l'artiste ont-ils réagi en face de la sauvage grandeur de ces âpres lapiaz ? Bien d'autres auraient regardé ces vagues rocheuses sous leur aspect dramatique. Cabaud, au contraire, les vit avec la poétique douceur de son tempérament. Le ton local froid et blafard du premier plan, encore dans l'ombre, se détache par une arabesque heureusement rythmée sous les lumières jaunes-rosées éclairant les plans lointains. Il obtient ainsi une mélodieuse symphonie de tons complémentaires qui enlève à ce chaos rocheux tout caractère rébarbatif. Et pour nous Annéciens, c'est l'évocation, le souvenir d'une belle journée d'excursion à travers le dédale de cet océan de roches.

Panoramas de montagnes. — Avant de quitter l'alpe, mentionnons encore le panorama du Semnoz, assez banal, et celui, bien meilleur, du Parmelan, dans lequel Paul Cabaud sut introduire une splendeur, une harmonie de tons, une note d'art enfin, surprenantes dans un sujet de nature aussi documentaire.

Combien d'autres paysages mériteraient d'être cités : Le glacier de la Brenva, acquis par M. Laeuffer ; deux autres toiles achetées par Germain Sommeiller, une cour de ferme à Duingt, visible au parloir des sœurs de Saint-Joseph ; le Lac vu d'Annecy-le-Vieux, chez M. Serand ; deux fusains à la Banque Laydernier, etc., etc., pour ne citer que quelques sujets différents de ceux du musée.

Il faut aussi parler des portraits peints par Paul Cabaud. Là encore, il paraît opportun de se dépouiller de notre vision XX^e^ siècle pour les voir avec l'esprit de leur temps. A cette époque, les élèves d'une académie de peinture s'attardaient consciencieusement à l'étude de la bosse, atteignant ainsi une remarquable perfection dans le rendu des formes plastiques. En revanche, ces moulages sans vie,

monotones de lignes, ne les accoutumaient guère à la recherche des traits caractéristiques qui donnent à chaque visage son originalité propre.

Aujourd'hui, l'étude plus exclusive du modèle vivant, aidée par celle de la caricature, apprennent mieux à dégager en quelques lignes les traits essentiels à la ressemblance. Mieux encore, nous rencontrons parfois de talentueux portraitistes doublés de psychologues sachant déceler et extérioriser les états d'âme et les particularités morales. Physionomie vivantes et savoureuses en dépit d'un dessin moins soigné, parfois même relâché. La photographie nous ayant lassés des portraits sincères, mais d'une perfection purement matérielle, ne fallait-il pas rechercher quelque chose d'ordre plus spirituel ?

Les portraits de Cabaud sont traités dans l'esprit du temps, par les procédés techniques utilisés par la plupart des peintres à la suite des maîtres du XVI^e^ siècle. Mettant à profit la science acquise jadis à l'atelier Hornung, il visa surtout au réalisme, ici qualité primordiale de meilleur aloi qu'en tout autre genre de peinture, facilitée par sa science du dessin. Le fini extrême, les soins apportés au modelé, à l'observation des demi-teintes de passages, la sincérité des carnations, tout concours à en faire des œuvres honorables, qu'il s'agisse des portraits du Dr Andrevetan et de M. Louis Revon, accrochés ici-même, sous nos yeux, ou de celui de Mgr Rendu au musée, du professeur Hornung, etc.

Cependant aucun de ceux-ci ne peut supporter la comparaison avec son propre portrait (offert au Musée), si supérieurement traité (peut-être en raison de la complaisance du modèle !). Une plus grande puissance d'expression, d'où jailit sous de fortes arcades sourcillères, un regard qui dénote l'acuité de vision de l'artiste. Notons aussi beaucoup de relief et un enveloppement des contours si fuyant, si estompé, qu'il semble présager Henner, sinon Eug. Carrière.

Après avoir parlé du passé, peut-on sans présomption exagérée, présager de l'avenir ? Le seul critique d'art infaillible s'appelle « Le temps ». Il fera son œuvre, reje-

tant dans l'ombre beaucoup de célébrités éphémères ou artificiellement créées. Il démêlera dans le chaos artistique actuel, ce qui est factice de ce qui est durable.

Or, l'évolution de la peinture au cours du dernier demi-siècle s'attacha surtout au côté matériel. Progrès dans l'harmonie et surtout dans la violence des couleurs, grand souci de brio, de virtuosité dans l'exécution, étalage de l'adresse, originalité à tout prix, bizarreries, etc. Bref, toutes les surenchères nécessaires pour éviter de passer inaperçu, plus encore que pour créer du nouveau. Au contraire, on note plutôt une régression en ce qui touche au sentiment, à l'idéalisme, au style, trop généralement méprisés. On tend à n'admirer que ce qui flatte uniquement la sensualité physique de l'œil. Le plaisir des yeux serait-il le seul à présenter quelque attrait aux regards d'une société glissant vers le matérialisme ? H. Taine avait donc vu juste en déclarant éloquemment que « l'œuvre d'art est l'expression la plus parfaite d'un état de civilisation et de la race qui la produit ».

J'ose présumer que si l'œuvre de Cabaud n'a pu bénéficier de quelques innovations d'ordre technique survenues depuis, l'avenir saura le considérer avec l'esprit du temps, ses œuvres de fin de carrière issues d'un beau métier, assises sur les bases solides de la sincérité, la recherche du beau, l'interprétation d'une nature étudiée avec amour, resteront assez jeunes et fortes pour subir l'épreuve du temps.

Honorons donc la mémoire de ceux qui, sans souci de vaine gloire ou de lucre, vouèrent à leur art, toute leur intelligence, leur âme et leur cœur. Dans ce but, je crois devoir citer un souvenir personnel.

C'était par un bel après-midi de septembre 1921. Ce jour-là, l'exercice de ma profession m'avait conduit à Talloires, dans la villa du plus grand peintre de ce temps, le maître Albert Besnard, académicien et directeur de l'Ecole Française de Rome. Mon travail s'achevant à l'heure de son five o'clock, l'éminent artiste voulut bien m'inviter à prendre une tasse de thé avec lui et Mme Besnard. Causant d'Annecy et de son lac, mon distingué interlocuteur vitupérait contre certaines profanations des sites, puis il

vint à parler du Musée. « Il n'est pas riche votre Musée d'Annecy me dit-il. - Oui, répondis-je, les œuvres précieuses n'abondent pas, mais enfin, tout n'est pas négligeable et si l'on ajoute les collections historiques, scientifiques, folkloriques, etc., il constitue tout de même un petit trésor capable d'instruire la population et de distraire les estivants pendant les journées pluvieuses ».

C'est alors que Mme Besnard, sculpteur de talent, reprit : « Oui, il possède des œuvres intéressantes, notamment celles d'un peintre local dont le nom m'échappe, ses toiles de montagnes me plaisent beaucoup, je les revois toujours avec un vif plaisir. Vous voulez sans doute citer Cabaud, lui d's-je. - Oui, justement, Paul Cabaud ». C'est alors que le maître ajouta sentencieusement : « *Tu as raison, Cabaud fut un artiste très méritant. Je dirai même mieux, c'est un grand méconnu* ». Plus tard, j'eus l'occasion de rapporter à M. Flamary, les propos élogieux tenus par Albert Besnard. Il m'écouta avec émotion, puis, essuyant deux grosses larmes, il s'écria : « Enfin, on rend justice à mon beau-père ! ».

Déjà, la municipalité d'Annecy, reconnaissante, donna, sur la proposition de notre collègue Louis Dépollier, son nom à une rue nouvelle, après avoir accordé une concession perpétuelle au cimetière.

Sollicitons-là, en des temps meilleurs, de favoriser une exposition rétrospective générale d'un peintre qui fit honneur à sa petite Patrie.

Alexandre CHARVIN.

EN MARGE DE L'HISTOIRE ALBANAISE

Le Domaine et le Château de Pierre-Charve, Propriété de Philibert Simond, Député du Bas-Rhin à la Convention

Sur le penchant de quelque agréable colline bien ombragée, j'aurai une petite maison rustique, une maison blanche avec de contrevents verts.

J.-J. ROUSSEAU.

Par acte de Me Magnin, notaire à Chambéry, du 1er mars 1788, Messire Charles Gaspard François Granery, marquis de la Roche, résidant à Turin, vend le domaine dit « de Pierre-Charve » (1) qu'il possède à Mûres et communes circonvoisines, à : 1° Maître Jean Claude Olive, fils de vivant Martin Cyprien, notaire et bourgeois de Rumilly ; 2°) Révérend Philibert Simond feu Louis, né à Rumilly, alors vicaire à Gruffy, acquérant en indivision et par égales parts entre eux.

Pour régler la moitié exigible du prix, soit 8.000 livres et divers frais, ils empruntent à Jacques Ducruet, de Rumilly, savoir : Philibert Simond, 75 écus d'or de France, Me Olive, 25 (reconnaissance du 30 avril). Le premier avait déjà emprunté à son oncle, curé de Gruffy, 2.500 livres (reconnaissance du 8 avril).

Suivant l'usage, acte d'état des biens et bâtiments doit être dressé par le moyen d'experts : maçon, charpentier, laboureur. Rendez-vous est pris pour le 7 avril. Mais Me Dufour, notaire à Rumilly, chargé de ce soin, ne peut recevoir ces actes que les 9 et 10 juin pour Mûres et Viuz-la-Chiésaz, le 26 août pour Saint-Félix et Marigny-de-Vens, le 1er septembre pour Gruffy. Rien ne fut fait pour Alby

(1) Pierre-Charve avec ou sans trait d'union viendrait de Pierre Chauve (M. Serand).

Saint-Donat. Ces états, consciencieux rapports rédigés par des artisans locaux, après le serment en vigueur, nous renseignent utilement sur la tenue des terres et des constructions. Ils nous montrent que les unes et les autres laissaient beaucoup à désirer.

La maison fermière est à peine habitable. Propriétaire ou mandataire s'en désintéressaient certainement depuis longtemps.

Quant au bâtiment appelé le Château de Pierre-Charve, placé au sommet d'une pente en précipice qui domine la rivière le Chéran, tout entouré de teppes et où l'on accède par une descente longue et rapide, voici ce que rapporte l'expert Balthazard Métral, maçon à Gruffy :

Ce château dont il n'existe plus qu'une partie couverte par un toït en forme d'appentis et composée d'un cellier servant d'écurie creusé dans la molasse et deux chambres l'une sur l'autre, au-dessus ne peut être envisagé que comme masure soit par sa vieillesse et caducité, soit pour sa mauvaise disposition qui fait qu'on n'en peut tirer aucune autre partie, sauf de le faire servir pour un retirage et entrepôt en regottoyant le toit pour tenir les murs et l'intérieur couverts tandis qu'ils peuvent subsister et encore pour cela faudra-t-il raser et mettre au même niveau les murs qui présentent de grandes vuides sur le toit et par où la pluye entre toutes les fois qu'il pleut avec un peu d'orage... Quant au surplus dudit château dont on voit les vestiges de différents appartements au couchant et midi, j'estime comme masure soit de nulle valeur.

Une tradition locale, qu'a pu connaître le vicaire de Gruffy, veut que ces lieux déserts et sauvages, but fréquent, sous la houlette maternelle, de nos promenades juvéniles, aient servi au XVI^e^ et XVII^e^ siècle, d'asile et de cachette à de faux monnayeurs ou à des alchimistes à la recherche de la pierre philosophale, seul souvenir romantique qu'évoquent d'ailleurs ces ruines. Aurore de Bellegarde ne les a pas contemplées. Elles n'ont inspiré aucun poète. Le site est resté tel qu'il était. Seul, lui convient le brouillard qui, au soir d'automne, monte lentement du lit du Chéran et le couvre de son gris linceuil, sous le couvert duquel affiliés ou revenants peuvent se livrer sans crainte et sans danger à de fantasmagoriques sabats.

A Marigny-de-Vens, les experts trouvent une teppe et une vigne de huit fossorées : « la gargue », ainsi appelée de ce qu'on la laisse dépérir. « Les ceps sont vieux, d'une

qualité de raisins de mauvais rapport et que nous appelons Savigniens noirs ».

Aux Savigniens noirs, Philibert Simond préférait (quel Savoyard le blâmerait) les roussettes de Marestel, ainsi que nous le prouve une des clauses qu'il fit insérer dans un acte passé à Chambéry, dans la maison de Gilet, traiteur, en rue des Boucheries (2), le 6 février 1793, et par laquelle il se réservait, comme épingles, cinquante bouteilles de ce fameux vin savoyard.

Des divers témoins qui, avec les experts, signèrent ces états, nous retiendrons les noms de deux d'entre eux : Claude Joseph feu Guillaume Simond et Thomas Magnin.

Le premier, oncle de Philibert, était curé de Gruffy. Sa signature se retrouve souvent dans les minutaires de Me Olive et de Me Dufourd, comme témoin ou prêteur de deniers, dans des prêts ou arrangements concernant des familles nobles ou bourgeoises d'Alby et de Rumilly.

Le second, maître en chirurgie de l'Université de Turin, depuis le 14 mars 1783, grâce aux subsides municipaux (3), dirigeait alors l'Hôpital militaire des troupes sardes cantonnées à Rumilly, sa ville natale. Affilié de la première heure, au Club des Jacobins de Chambéry, sans-culotte ardent, il est, en 1792, choisi par cette dernière, comme un de ses représentants à l'assemblée des communes de Savoie du 14 octobre. Elu médecin-major chef de la Légion des Allobroges, il démissionne bientôt pour raison de santé. Ses premières ardeurs s'apaisent. Rallié à l'Empire, il sert quelque temps dans l'armée d'Espagne. Il fait partie des conseillers nommés (30 avril 1815) pendant les Cent Jours. Le 6 décembre, quelques jours après le traité de Vienne, il salue, avec tous ses collègues « l'heureux évènement », mais comme ses collègues, à l'exception du notaire Dufourd, il est exclu de la nouvelle municipalité sarde intallée le 31 décembre. Membre, dès 1824, de la Compagnie des Chevaliers Tireurs reconstituée ; il est roi du tir en 1826. Il meurt sans laisser d'héritier, le 30 septembre 1830, à Grésy-sur-Aix, dans la propriété de sa

(2) Actuellement Saint-Réal dans laquelle se trouvait la chapelle des Pénitents Blancs où, en 1793, se tenaient les réunions du club des Jacobins.

(3) Place gratuite réservée au Collège des Provinces de Turin pour un étudiant de Rumilly, intelligent et travailleur (Billet royal du 30 novembre 1751).

femme Jeanne Françoise, fille de François Vincent Carron, comte de Grésy et de Cessens, épouse en première noces du dernier syndic noble de Rumilly, Joseph Marie Perret d'Angloz, décédé à Turin, le 15 février 1803, où il avait émigré.

Quelles étaient les intentions de maître Olive, notaire à Rumilly, bientôt syndic de sa commune où étaient tous ses intérêts, en se portant co-acquéreur avec Philibert Simond ? Faciliter par sa solvabilité l'acquisition d'un ami ? Faire une spéculation ? Les deux, sans doute. Car l'année suivante, le 17 mars 1789, Me Dufourd, notaire, il cédait à Simond, sa moitié indivise à charge de : 1°) Payer les frais du procès engagé avec le fermier Pierre Reignier (dont les descendants habitent toujours Mûres) ; 2°) Solder 4.150 livres que Me Olive redoit sur sa part de prix ; 3°) Rembourser 25 louis d'or neuf de France, empruntés à Jacques Ducruet ; 4°) Lui payer immédiatement 1.350 livres, 2.350 dans 5 ans, 3.100 dans 9 ans.

Me Olive ne paraît pas avoir fait une mauvaise affaire. Qu'est Me Olive ? Sa famille est déjà qualifiée de bourgeoise dans les actes du XVIIe siècle. Son père, Martin Cyprien est insinuateur. Lui-même est notaire de 1778 à 1794, un des syndics en 1789. Il est, le 25 septembre 1792, nommé membre de la municipalité provisoire qui envoie une délégation pour souhaiter la bienvenue au général Montesquiou, renommé le 2 décembre de la même année avec Balthazard Vandat, comme maire (l'ami intime de Simond), désigné aux élections de Nivose 1794 comme membre du Conseil de surveillance. Il a, comme frère ou comme parent très proche du côté paternel, Jean-François, curé de Marlens, qui émigre en 1793 et lui cède alors tous ses avoirs ; Charles, successivement intendant à Annecy, à Moûtiers, à Gênes, fait baron sous l'Empire, désigné comme un des membres de la délégation envoyée en 1815 à S. M. Victor Emmanuel, roi de Sardaigne, pour lui exprimer la fidélité et les vœux des sujets de la ville et de la province de Rumilly ; Pierre, juge de paix à Rumilly, de 1798 à 1802, de 1805 à 1816.

Devenu seul propriétaire du domaine, Philibert Simond va s'occuper de le mettre en valeur et d'éteindre son

passif. Sans se soucier des ruines du château, il fait des réparations à la maison fermière, aménage un logement confortable pour lui et les siens. Quand il rêve d'avenir, sa pensée se porte peut-être vers d'anciens propriétaires, les évêques de Genève, s'il est vrai, comme le croit Me Vermale, qu'il ait désiré être un de leurs successeurs (constitutionnel). Il donne des conseils pour l'amélioration des cultures, bien que sur ce point, il s'en rapporte complètement à sa sœur Jeanne, qui dirige l'exploitation en maîtresse entendue et passe comme mandataire de son frère, notamment le 25 janvier 1792, Me Olive, convention et baux avec artisans ou fermiers. Pour s'acquitter, il vend les terres sises hors de la paroisse de Mûres, sans utilité pour le domaine, à Viuz-la-Chiésaz, Gruffy, Alby, Saint-Félix ; d'autres qu'il a acquises à Rumilly ou en Chautagne. Il gardera les vignes de Marigny-de-Vens. Le cépage changé donnera un vin excellent. Pour l'aider, sa vieille mère aveugle, Marie, fille de Nicolas Lyannaz, originaire de Lornay, a déjà cédé le 5 février 1789, Me Dufour, la généralité des biens qu'elle possède dans sa paroisse natale, au hameau de la Bâtie.

En septembre 1791, revenant d'Alsace, où il s'est lié avec Hérault de Séchelles et les frères Frey, banquiers à Strasbourg, et où il a prêté le serment exigé par le décret-loi du 13 juillet 1790, ce qui lui a valu sa nomination de grand vicaire du nouvel évêque constitutionnel, nous le retrouvons pour quelques jours à Pierre-Charve qu'il grève, le 29, d'une hypothèque de 10.000 livres.

Le Bas-Rhin, sous l'influence des frères Frey, l'envoie, le 20 septembre 1792, siéger à la Convention. Il obtient de cette dernière, son envoi en Savoie, comme commissaire. A chacune des trois missions qui lui furent confiées, il n'oublie pas son domaine. Il y passe avec sa mère et ses sœurs, des heures rapides, d'une intimité souvent silencieuse, heures sans histoires que cependant l'on n'oublie jamais ; les dernières sont de l'automne 1793 ; Paris ne le lâchera plus. C'est la période trouble de fin décembre 1793, où, écrit M. Vermale, « les Jacobins se suspectent les uns et les autres, se divisent, se dénoncent, s'épurent comme l'on disait alors ».

Arrêté au début de mars 1794, Simond passe le 13 avril devant le Tribunal révolutionnaire. Il est condamné. Le même jour, il monte sur l'échafaud où l'ont précédé ses amis Hérault de Séchelles et les frères Frey. Il a 39 ans. Le même jour aussi, peut-être à la même heure, sur cette terre de Pierre-Charve qui tressaille déjà d'espérance et de vie sous les premières pousses printanières, Jeanne Simond ordonne et dirige pour que, demain, cette terre soit hospitalière et douce à ce frère dont elle ignore la mort.

Les biens de Simond sont confisqués au profit de la nation. Me Jacques Rubellin, commis à cet effet par arrêté du district, est chargé de l'inventaire de ceux de Savoie. Il est assisté par deux membres de la municipalité de Rumilly, nommés dans sa séance du 4 mai 1794. Mais avant que le séquestre n'ait le temps de procéder à leur liquidation, une loi votée au lendemain de la réaction thermidorienne du 27 juillet 1794, restitue à leurs héritiers légitimes les biens des condamnés. Et le 25 juillet 1795, Jeanne Simond, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa sœur Michelle, ancienne visitandine, sœur converse, adresse une requête au Conseil de Rumilly, pour obtenir des corps administratifs, la levée du séquestre. Dans cette requête, il est spécifié que Simond Louis (1), maçon, est décédé il y a environ quinze ans, « laissant à lui survivant Philibert, Michel et Jeanne Simond, ses fils et filles, et Marie Lyannaz, sa veuve ». Philibert n'eut donc pas de frère prénommé Claude Joseph, né à Samoëns, comme le pense Me Vernale ; un de ses oncles porta ces prénoms.

Les deux sœurs sont rentrées en possession de la fortune savoyarde de leur frère. Elle la gèrent en femmes économes, entendues, faisant discrètement et silencieusement le bien. Elles résident plus souvent à Mûres qu'à Rumilly, où le 1er octobre 1819, un de leur parents, Révérend Jean Louis Simond est nommé curé, et où, prêtre zélé, administrateur habile, grand bâtisseur, restaurateur de l'hôpital, de l'Aumône, des écoles, il laisse un souvenir qui n'est pas prêt de s'effacer.

(1) En 1777, Louis Simond payait neuf livres de taille.

Jeanne, la dernière survivante, décède en 1839, après avoir, par son testament, Me Tissot, du 11 avril 1834, légué tous ses avoirs, à l'exception de quelques legs de piété filiale, « aux vieillards des deux sexes, pauvres, malades et honteux de Rumilly ».

L'Hôpital, qui en est bénéficiaire, recueille : 1°) Le domaine de Pierre-Charve, sis à Mûres, vendu le 4 juillet 1840 ; 2°) La vigne de Marigny-Vens, vendue le même jour ; 3°) Une maison à Rumilly, englobée dans le clos actuel de l'Hôpital (5) ; immeubles qui lui proviennent de son frère ; 4°) Quelques créances par billets, fruits sans doute de ses économies.

Le prix des ventes, la valeur de la maison de Rumilly, la rentrée des créances produirent, déduction faite des legs et charges de la succession, une somme de 49.000 fr. valeur or (Conseil de Rumilly, 31 mars 1840).

> Donnez ! afin qu'un jour à votre heure dernière,
> Contre tous vos péchés vous ayez la prière
> D'un mendiant puissant au ciel.

Jeanne Simond n'avait certainement pas lu ces vers que le poète des « Feuilles d'Automne » composait en janvier 1830. Mais en donnant, si elle avait pensé à elle-même, elle avait pensé surtout à ceux qui l'avaient précédés et plus spécialement, à ce frère tant aimé, à Philibert Simond.

Joseph LACOMBE.

---

(5) Dans laquelle Philibert Simond offrit, le 7 octobre 1792, l'hospitalité à ses collègues Commissaires de la Convention et à leur suite se rendant à Carouge. Le repas servi par la propriétaire de l'Hôtel des Trois Rois, actuellement de la Poste, coûta à la municipalité, 35 livres.

Un épisode de la vie d'Annecy en 1815

Les années 1814 et 1815 qui marquèrent la fin de l'épopée napoléonienne, constituent pour la Savoie une époque particulièrement mouvementée, puisque, à la suite de la première restauration, notre pays fut coupé en deux : Annecy, Rumilly et Chambéry restant français, tandis que le Faucigny, le Chablais, la Tarentaise et la Maurienne revenaient à leurs anciens souverains. Cela dura tant bien que mal jusqu'en mars 1815. Le premier de ce mois, Napoléon ayant quitté l'île d'Elbe, débarquait à Fréjus et marchait sur Grenoble, où il entrait bientôt en triomphateur. La Savoie fut, à ce moment, — tout au moins de fait, — pour quelques mois, totalement française et une grande partie de la population souhaitait qu'elle le restât toujours, ainsi que l'avaient déjà demandé les plus illustres de nos compatriotes, devant le premier Congrès de Vienne (1).

Le Commissaire Impérial à Grenoble, le baron de Bourdon-Vatry, paraît s'y être employé dès son arrivée dans la « septième division », et l'un de ses premiers soins fut d'aller inspecter le département du Mont-Blanc afin de se rendre compte de la situation. Il y eut, sans doute, des entretiens avec diverses personnalités, qu'elles appartinssent à l'administration ou à des corps constitués, à même de bien connaître la volonté populaire.

Les Savoyards, et en particulier, les Annéciens, ont toujours estimé nécessaire d'avoir la conviction que ceux qui voulaient diriger leurs intérêts le méritaient, et c'est sans doute ce motif qui a fait rédiger par un de nos concitoyens, Maurice Perret, négociant et capitaine des pompiers, un document fort intéressant, retrouvé aux archives

(1) André Folliet : *Le Général Dessaix*. 1879. Annecy, Imprimerie J. Dépollier et Cie, page 867.

départementales de l'Isère et qu'a bien voulu nous communiquer M. Avezou, qui a laissé de si bons souvenirs à Annecy.

Le mémoire que nous allons essayer d'analyser a été peut-être écrit sous l'empire d'un sentiment très respectable, la sincérité, mais il est permis de se demander, après une lecture approfondie, si quelque ressentiment n'a pas poussé son auteur à dépasser la mesure, par suite, peut-être, de l'attitude que certains des personnages cités auraient prise vis-à-vis de lui antérieurement. Quoiqu'il en soit, le rapport de Maurice Perret nous a semblé constituer une contribution utile à l'histoire de la Savoie, dans une de ses périodes encore peu connue.

Le mémoire adressé à M. le Commissaire extraordinaire de S. M. l'Empereur, débute en déclarant : « qu'il est du devoir d'un bon citoyen d'éclairer le gouvernement des faits qui peuvent seuls assurer qu'il ne sera pas encore trompé dans le choix des fonctionnaires publics ». Après avoir flétri l'attitude de ceux qui, dans cet arrondissement, ont « anéanti l'esprit public, l'amour du patriotisme si nécessaire à l'Etat », l'auteur en vient à la situation d'Annecy. Voici le début de ce paragraphe dont l'orthographe est respectée :

La ville d'Annecy, d'une population de 5.000 âmes, placée sur le débouché d'un lac, par sa position, a l'avantage d'être coupée par des canaux qui fournit un courant d'eau propre à mettre en jeu toute espèce d'artifice. C'est à cet avantage qu'elle doit l'établissement d'une superbe manufacture de coton tenue par la maison Duport et Cie, de Lyon ; une manufacture d'indienne que la certitude d'être conservé à la France fait renaître de nouveau. Sur ce courant d'eau, il existe plusieurs rouages assez importants ; il est susceptible d'en comporter bien davantage, mais pour cela l'autorité doit veiller à ce que la maison Duport n'empiète pas tous les jours sur le cours des eaux et ne regarde pas le *lac d'Annecy* comme *l'étang* de la manufacture. L'autorité ne doit pas se laisser entraîner par l'influence de la fortune de cette maison qui a l'intérêt de rendre sa manufacture unique pour éviter concurrence et obtenir ainsi la main-d'œuvre à vil prix.

L'industrie, le commerce, les arts méritent protection ; l'autorité doit tout concilier dans l'intérêt général. Le fabricant doit répondre à la bienveillance de l'autorité. Cependant, les attroupements, les cris séditieux dès un an sortent de la bouche des ouvriers de cette manufacture. Sous ce rapport, il serait à craindre que la maison Duport n'eut pas le caractère d'opinion qu'on devrait attendre d'un fabricant *français* qui doit sa fortune

aux principes adoptés par l'Empereur sur l'industrie étrangère. Il faut donc que l'autorité encore le rappelle à son devoir sous le rapport de son influence, comme sous le rapport de ses prétentions. Il ne faut donc pas perdre de vue que cette maison a un intérêt direct à ce que les fonctionnaires soient à son gré ; et par contre, il ne faut pas oublier que ce pays a besoin de fonctionnaires qui, en encourageant cet utile établissement, aient la force de résister à son ambition, afin de favoriser les établissements formés et à former.

Le morceau ne manque pas de saveur. La famille Duport avait acheté de François Ruphy, dont il sera parlé plus loin, l'ancien couvent des Clarisses, devenu bien national, pour y installer la manufacture de coton qui existe toujours. Le rapport parle ensuite des émigrés et des prêtres dans un sens péjoratif. Il est curieux de constater que le général Dessaix, le maréchal Suchet qui combattirent en Savoie en 1815 et le savant Berthollet expriment dans des documents officiels, la même idée sur ces deux catégories de citoyens.

Maurice Perret a des opinions très arrêtées sur les fonctionnaires de la ville qu'il énumère complaisamment, soit en les chargeant de toutes les vertus, soit en les couvrant de tous les défauts. Nous n'en citerons que quelques-uns. Voici d'abord « M. Ruphy, sous-préfet ». Il s'agit ici de François Louis Ruphy, né à Annecy en 1765, qui devint maire en 1801. En vertu de la Constitution de l'an XII, il fut choisi par le Sénat conservateur, en 1809, comme député au Corps Législatif où il siégea jusqu'en 1813. A la chute de l'Empire, il se rallia aux Bourbons, et devint sous-préfet d'Annecy (1814). Le mémoire de Maurice Perret signale qu'il acheta diverses propriétés ; sa principale opération fut l'acquisition du château de Menthon qu'il revendit, en 1820, à la famille de Menthon, actuellement encore propriétaire. C'est pendant qu'il possédait ce vieux manoir qu'il obtint, le 17 mai 1813, l'autorisation d'ajouter à son nom celui de sa mère : Menthon de Lornay. Il constitua son blason ainsi : de gueules au lion d'argent armé et lampassé de sable à la bande cousue d'azur, chargée du signe des chevaliers de l'ordre de la Réunion, qui est une étoile à douze rayons d'or, brochant sur le tout (2). Avec

(2) *Revue Savoisienne*, 1873. — A. Albrier : *Les annalistes de Savoie sous le premier Empire*, page 98.

des armes aussi éblouissantes, il ne pouvait manquer d'obtenir facilement le titre de chevalier de l'Empire, qui lui fut décerné le 3 juillet de la même année. Un peu plus tard, le titre de baron lui fut accordé. François Miquet, dans son *Répertoire biographique*, attribue ce geste au roi sarde, mais Maurice Perret, bien placé pour être exactement renseigné, déclarant qu'il le doit à Louis XVIII, pendant la première restauration, nous pensons qu'il dit la vérité. On peut lire sur la tombe de François Ruphy, qui existe toujours au cimetière de la ville, qu'il fut un citoyen vertueux, un bon père de famille et qu'il mourut en 1853, le 7 septembre, contrairement à ce que disent certains historiens qui le font mourir le 1er du même mois. Il était l'aïeul du baron Ruphy Scipion, Syndic de Duingt, créé chevalier de la Légion d'Honneur en 1860, comme président du Comité annexionniste d'Annecy, membre de la Florimontane, décédé dans un âge avancé en 1891.

Si le baron François Ruphy avait des détracteurs, il avait aussi des protecteurs illustres. C'est ce que prouve une lettre du grand chimiste Berthollet, datée précisément du 30 mars 1815, et intitulée : *Témoignage honorable en faveur de M. Ruphy, sous-préfet d'Annecy.* Elle a été retrouvée aux archives de la Haute-Savoie, par notre jeune et aimable ami Pierre Duparc, que nous remercions de sa communication. En voici le passage essentiel : M. Ruphy a rendu beaucoup de services à la commune d'Annecy, dont il a été maire pendant longtemps ; il a toujours été fort opposé aux prêtres et aux nobles qui, surtout dans les derniers temps, agitaient le peuple ; il jouit de l'estime et de la confiance dans son pays et il n'a rien fait, à ma connaissance, qui puisse le compromettre auprès du gouvernement ». Le baron Ruphy était le sous-préfet du roi Louis XVIII, mais il se souvenait, sans doute, à ce moment crucial, du début de sa fortune politique et, connaissant l'amitié de l'Empereur pour Berthollet, peut-être chercha-t-il à prendre celui-ci comme caution. Il y avait, à cette époque, trois semaines que Napoléon avait repris le pouvoir et il arrivait à Paris. La lettre de Berthollet semble prouver que, depuis un temps plus ou moins long,

François Ruphy devait être l'objet d'une certaine opposition qu'il soupçonnait et dont le mémoire, objet de ce travail, ne serait qu'une réalisation concrète. Dans les premiers jours de juin 1815, il fut d'ailleurs remplacé comme sous-préfet, par M. Rollin. Cependant, on doit reconnaître, malgré tout, qu'il manifesta toujours des sentiments français et un esprit libéral, même quand il y avait à cela quelque danger. On peut le constater dans une lettre qu'a bien voulu nous communiquer Pierre Dupare et qui date du 12 juillet 1822. Le pouvoir du roi de Sardaigne était alors absolu et les troubles du printemps 1821, malgré l'abdication de Victor-Emmanuel I^er^, n'avaient fait qu'accentuer l'action des agents du *buon governo*. A la date ci-dessus, le commandant de place d'Annecy, de Kalbermatten, signalait au gouverneur du Duché que, dans une promenade qu'il faisait de nuit, dans les allées du Pâquier, « M. Ruphi, l'ex-sous-préfet », avait dit à un ami, que les affaires d'Espagne allaient très bien et que les nouvelles contraires aux libéraux contenues dans « le Journal de Savoye » n'étaient dictées que par le gouverneur. Il est fait allusion ici à la lutte que les constitutionnels, maîtres de la plus grande partie de la péninsule, soutenaient contre le roi Ferdinand VII, replacé sur son trône l'année suivante, grâce au concours d'une expédition française envoyée, malgré une opposition assez vive, par le roi Louis XVIII et commandée par le duc d'Angoulême, sous les ordres duquel servait le prince de Carignan, le futur Charles-Albert, qui y gagna ses épaulettes de grenadier français.

Au nombre des fonctionnaires cités par Maurice Perret, figure aussi Collomb Pierre, beau-frère de François Ruphy, qui était maire à la fin de 1813, au moment où le général Bubna, après avoir occupé Genève, arrivait en Savoie. Le 26 décembre, le maire convoque le Conseil municipal pour statuer sur la conduite à tenir à l'approche des troupes alliées qui paraissaient n'avoir « d'autre but que d'entrer en France ». Il est décidé tout d'abord que doivent être assurés : l'ordre par l'institution d'une garde de police assez forte, ainsi que la subsistance des troupes.

Les délibérations rédigées avec son assentiment, ne montrent pas que les évènements aient produit beaucoup d'émotion chez nos magistrats municipaux, mais trois mois après, la ville était taxée à 6.000 francs « pour les dépenses de l'armée des puissances alliées » et le Conseil municipal, en séance, répartissait immédiatement cette somme « vu l'urgence » entre trois classes de citoyens. La première verserait 100 fr. ; on y retrouve le nom de Ruphy François ; dans la seconde, souscrivant pour 45 fr., figurent Carron, médecin, et Philippe Claude Joseph, procureur impérial ; la troisième enfin était composée de citoyens versant 25 fr., au nombre desquels Pacthod François, ancien militaire, très honorablement nommé dans le rapport. Une seconde taxe, beaucoup moindre, puisqu'elle ne se montait qu'à 338 fr. 65, réclamée en mai 1814, fut répartie toujours « vu l'urgence » au marc le franc de la contribution personnelle et mobilière. Le 30 mai, la paix avait été signée. Il faut croire qu'on soupirait fortement après ce bienfait, car le Conseil, « spontanément assemblé » sous la présidence du maire, votait « une humble adresse à S. M. le roi Louis XVIII », et offrait ses respectueux hommages à MM. le comte Berthollet, pair de France ; Ruphy, député du département ; Joseph et Antoine Tochon ; Vincent de Fésigny, chef d'escadron adjoint à l'état-major de l'armée et chevalier de l'ordre royal des Deux Siciles... ». L'un des deux Tochon, dont on vient de parler, est sans doute celui dont Perret dit qu'il a accompli d'honorables services dans l'armée française.

Collomb Jean, « greffier du Tribunal, sous-lieutenant du roi sarde », qui figure sur cette véritable « liste noire » appartint aussi au Conseil municipal ; son nom apparaît dans la séance du 29 septembre 1814 où il est désigné comme membre de la députation qui ira complimenter S. A. R. Monsieur, frère du roi, le futur Charles X, à son arrivée à Chambéry. Celui de Collomb Alexis, « très jeune receveur de l'enregistrement au Châtelard », est cité dans la séance du 4 octobre, où il est nommé, par le Conseil, « garde d'honneur d'Anneci pour le cas où S. A. R. se déterminerait à venir « en cette ville ».

La carrière du maire Pierre Collomb s'arrête là. Il n'y eut plus de séance avant le 1er mars 1815, et le maire, comme nous l'apprend Perret, est maintenant le médecin Carron, beau-frère de François Ruphy. Il a autour de lui plusieurs des personnes dont parle le rapport : Dunand Antoine, président du tribunal ; Philippe, procureur du Roi ; Collomb Jean, greffier du tribunal ; Collomb Pierre François, qui n'est pas l'ancien maire démissionnaire ; Falquet Jean-Marie, juge de paix du canton d'Annecy, section du sud. Des ordonnances royales du 30 décembre 1814 ont en effet renouvelé le Conseil municipal qui, comme son prédécesseur, paraît suivre les évènements de très près, mais sans montrer des sentiments excessifs lorsque se produisent des évènements aussi importants que la fuite de Louis XVIII, le départ de Napoléon de l'île d'Elbe et son arrivée en France. Le 11 avril, le maire demande au Conseil de faire une adresse à S. M. l'Empereur « sur son rétablissement sur le trône ». Notons seulement que pour la rédiger, le Conseil se tourne vers Me Philippe, procureur du Roi, mais resté fidèle aux idées nouvelles, comme nous le verrons plus loin, et qui s'en acquitte sur le champ. Il faut au moins extraire de ce document la phrase suivante : « Notre enthousiasme a redoublé lorsque V. M. a fait connaître que ses sentiments s'accordaient avec ceux de la Nation pour une vraie et sage liberté et pour la paix de l'Europe ; déjà par votre dévouement et votre énergie, la France s'est relevée en moins de vingt jours avec sa gloire et sa splendeur ». Le rédacteur veut ici parler de l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire qui faisait preuve d'un certain libéralisme.

Le changement de régime provoque la nomination d'une nouvelle assemblée. Le 2 mai, les nouveaux « fonctionnaires », comme les appelle le procès-verbal, prêtent serment de fidélité à Napoléon, entre les mains du nouveau maire, Nicolas Velland. François Ruphy reparaît à peu près seul comme conseiller. Mais, à cette époque, il y a déjà plus de dix jours que Perret a adressé son rapport au baron de Bourdon-Vatry, Commissaire extraordinaire de S. M. l'Empereur, qui a procédé lui-même aux nouvel-

les nominations. On peut constater qu'il a éliminé tous ceux qui lui étaient signalés, sans toutefois aller jusqu'à l'exclusion du député du département. Mais Waterloo consomme bientôt la chute de Napoléon. La composition du Conseil municipal subit encore de profonds changements. La séance du 20 août est de nouveau présidée par le médecin Carron avec qui siègent quelques-uns des anciens conseillers mis en vedette par Perret. On y voit Rollier, « agent comptable du haras, receveur d'une bourse des hospices, sous-lieutenant du roi sarde », Collomb Jean, Dunand, Falquet et Philippe, qui n'a maintenant, que le titre d'avocat. Le 11 décembre, cette assemblée choisira une députation pour aller complimenter S. E. le Gouverneur de la Savoye qui doit se rendre incessamment à Chambéry, pour prendre possession, au nom de S. M. le Roi de Sardaigne. Malgré cet acte d'adhésion, l'administration sarde supprime le Conseil municipal au début de 1816 pour le réorganiser quelque temps après, sur de nouvelles bases, plus étroites.

Mais on ne peut s'empêcher de remarquer que les noms de tous ceux que loue l'auteur du rapport ont laissé dans notre histoire un souvenir des plus honorés. Le plus représentatif est celui de Replat, signalé comme professeur de mathématiques. « On nuirait à la ville en le déplaçant ». On pouvait supposer qu'il était le père du charmant et délicieux écrivain Jacques Replat, né à Chambéry, en 1807, et devenu tout jeune notre concitoyen, mais il n'en est rien. Jean François, père de Jacques, était employé aux contributions directes, et sans doute soumis à un changement de résidence.

Après avoir décrit la situation morale du chef-lieu, Maurice Perret passe en revue divers cantons : Faverges, au chef-lieu déjà célèbre par les manufactures « de tissage, de coton, de soye, deux papeteries, plusieurs forges dont une très importante ». Il fait l'éloge de ses populations industrieuses, de leur force d'âme et de caractère « qu'on ne rencontre pas dans les autres parties du département ». Mais le maire, dont il ne donne pas le nom, est un « homme immoral, dangereux et passionné » qui doit

être remplacé. Quelques lignes seulement sur les cantons de Thônes, de Thorens, dont « l'immoralité a toujours dominé les habitants », allusion à la contrebande, et de « Curzeilles ».

Avant de finir, Perret s'en prend au rôle de législateur qu'a voulu jouer François Ruphy. Les électeurs, à cette époque, eux-mêmes choisis, ne désignaient que des candidats entre lesquels le pouvoir central se réservait le droit de désignation. Le baron fit tout ce qu'il put pour être élu à Annecy et à Chambéry. Dans cette dernière ville, grâce à l'allure révolutionnaire qu'il se donna, il réussit, tandis que dans sa ville natale, où il était mieux connu, on lui préféra les citoyens Philippe et Audé. Le corps électoral avait donné au citoyen Audé une preuve éclatante de sa confiance en le choisissant alors qu'il était absent, remplissant avec dignité ses fonctions de conseiller à la Cour impériale de Dijon. Quant à son collègue Philippe, c'était également un homme de loi. Fils de Claude Marie Joseph, originaire de La Roche, reçu bourgeois d'Annecy, dont il avait été cinq fois syndic, Pierre Joseph Philippe avait 54 ans. Avocat, il exerça sa profession en faisant preuve de grandes qualités morales jusqu'au jour où il fut nommé Commissaire du Directoire exécutif près le tribunal correctionnel de notre ville. En 1799, élu député au Conseil des Cinq-Cents, il fut exclu de l'Assemblée par Bonaparte au Dix-Huit Brumaire. Il réussit à échapper à la déportation et rentra au barreau d'Annecy. On sait que lorsque l'Empire fut proclamé, Napoléon Ier chercha avec persistance à s'attacher un peu partout, les personnes qui pouvaient avoir de l'influence, par la dignité de leur vie et par la confiance que leur témoignaient leurs concitoyens. Il fit proposer à Philippe le poste de procureur près le tribunal d'Annecy, que celui-ci accepta, car, malgré qu'il eût épousé la veuve du général de Bas de l'Aulne, il n'était pas riche. La restauration définitivement accomplie, il rentra dans la vie privée. On a vu qu'il avait été préféré au baron Ruphy comme candidat à la Chambre des Cent Jours, pour Annecy. Il y siégea à partir du 12 mai 1815, et lorsque l'Assemblée fut dissoute, il revint dans sa ville natale où il reprit sa robe d'avocat, mais il ne cessa pas, de

longtemps, de faire partie du Conseil communal jusqu'à sa mort, survenue en 1834. C'était le grand-père de Jules Philippe, l'un des fondateurs de l'Académie Florimontane. Perret fait bien remarquer dans sa note « qu'il avait été porté au Conseil des Cinq Cents par le vœu libre du peuple ». Il n'a pour lui que des éloges. « Il est sans passion, au-dessus de l'intrigue : vingt-trois ans d'épreuve l'on fait juger ». Si l'envoyé de l'Empereur désire vérifier les renseignements donnés, qu'il consulte « Monsieur Philippe, fonctionnaire instruit, froid et ferme » et le général Songeon « qui pénètre assez rapidement le genre humain ». Nous ne savons pas si ce dernier approcha le baron de Bourdon-Vatry, mais nous connaissons l'opinion de celui-ci sur le procureur impérial : « Distingué par son caractère, ses principes et ses connaissances ».

Le rapport de Perret se termine par une vibrante profession de foi : « L'année dernière, dit-il, j'ai souffert pour la cause de la France et de l'Empereur. Je suivis l'armée française. Si mon pays était abandonné, je le quitterais encore. J'ai été assassiné à Duingt, en la personne de mon commis pris pour moi... Mon commis est mort des suites de ces *maltraitements*... J'ai été un an sous le couteau. J'ai donc acquis le droit de dire la vérité. Point de métis dans la bergerie. Vive la liberté ! Vive l'Empereur ! ».

Quel était donc ce personnage qui paraissait si bien renseigné sur les faits et gestes de ses concitoyens ? Grâce à l'obligeance de M. Dubettier qui a entrepris un historique de la Compagnie des sapeurs-pompiers d'Annecy et que nous remercions, nous avons pu obtenir des renseignements assez détaillés sur Maurice Perret, premier lieutenant nommé en l'an XI (1803), à la création de la compagnie des gardes-pompiers. C'était un gros négociant en liqueurs, sirops, fruits à l'eau de vie, bière, ainsi que pour les chandelles et les cierges. Il avait des dépôts dans toute la région et la raison sociale de la maison était « Perret, Velland et C^ie^ ». Dès 1792, Perret faisait partie de la Garde nationale d'Annecy. C'est en 1809, à la mort de Hugues Sechehaye, capitaine des gardes-pompiers, que Perret le remplaça, nommé par arrêté du maire François Ruphy, le 14 juin. En 1814, au moment de l'avance des

troupes autrichiennes, le maire, qui était alors Pierre Collomb, lui demanda de prendre le commandement de la garde urbaine et des militaires retraités, mobilisés pour retarder cette avance. Une manœuvre effectuée sur la demande du sous-préfet François Ruphy, discutée avec d'autres autorités, fut à la source de ses démêlés avec ce dernier. A la première restauration, Annecy restant français, Perret emporta chez lui le drapeau de la Garde nationale locale. Ce geste fut très mal apprécié par la municipalité et eut toutes sortes de répercussions par la suite. Perret n'ayant pas démissionné après le désastre de Waterloo, on l'ignora et la municipalité envoyait ses instructions aux gardes-pompiers par l'intermédiaire du lieutenant Thyrion. Dans les cérémonies et fêtes publiques, on omettait d'inviter les pompiers et leur chef. Profondément affecté, il démissionna enfin en 1816 et le 13 octobre, il informait toute la compagnie rassemblée de sa décision, faisant allusion aux « malveillances » dont il avait été l'objet, et justifiant, à ses yeux, sa conduite. C'était un ami du docteur Lachenal, cette haute figure qui domine l'histoire d'Annecy pendant toute la première moitié du XIX[e] siècle. A la mort de Perret (1824), c'est le docteur qui se chargea de la liquidation de la succession à laquelle l'héritier appelé avait renoncé. Signalons encore que, dès 1809, Perret avait élaboré un règlement pour la distribution de secours aux pompiers malades, infirmes ou indigents, moyennant une faible cotisation, à laquelle s'ajoutait une subvention de la ville. En 1810, cet organisme devenait la Société mutuelle de Secours du corps des gardes-pompiers d'Annecy.

Maurice Perret prenait donc une part très active à la vie locale, mais nous ne croyons pas nous tromper de beaucoup en ajoutant qu'il devait être un des agents les plus actifs de la propagande impériale et des idées françaises, peut-être un peu fanatique. Dans ses *Souvenirs historiques d'Annecy*, le chanoine Mercier, parlant de cette période, écrit (3) : « En dehors des administrations

(3) Chanoine J. MERCIER : *Souvenirs historiques d'Annecy*. 1878. — Annecy, Fr. Abry, éditeur, page 591.

de l'ex-régime impérial où l'empire des Cent Jours conserva beaucoup d'adhérents, il favorisa encore une institution officieuse, sous le nom de Fédération, que les maires furent chargés de faire connaître et adopter dans les communes. L'objet de cette Fédération, portent les statuts, était surtout « de déjouer tous les complots tramés contre la liberté, nos institutions et l'Empereur ». Annecy eut sa Commission intermédiaire entre les autorités constituées et la population. Elle se composait de « *Burnod*, secrétaire ; *Dunant*, président du tribunal ; *Perret*, *Giraud*, négociants, etc. ». Or, précisément, dans le nombre des personnes indiquées au baron de Bourdon-Vatry, comme pouvant être consultées avec fruit, se trouve Me Burnod, « avocat, qui ne veut rien pour lui, qui a un fils qui sert honorablement dans la garde impériale ». D'autre part, le président du tribunal, Dunant (4), est bien sur la liste des parents du sous-préfet, « mais il a l'estime et la confiance générale qu'il mérite ». Ces rapprochements donnent la plus grande vraisemblance au fait que Perret, membre du Comité de la Fédération, et l'auteur du rapport ne sont qu'une seule et même personne. L'activité de cette association cadre tout-à-fait, d'ailleurs, avec l'esprit de ce rapport : « Si, pour affaiblir l'esprit public, pour égarer les braves habitants de la campagne et la respectable classe industrielle des villes, on cherche à répandre des nouvelles alarmantes, à présenter sous des couleurs consolantes les vues sanguinaires et dévastatrices des rois coalisés contre la France, nous en rechercherons soigneusement les auteurs ; ils ne peuvent être considérés que comme leurs agents... Répondons à l'appel de la Patrie ; c'est la dernière lutte qu'elle a à soutenir ; la France gouvernée par un héros instruit par l'expérience, secondé par les hommes les plus sages et les plus vaillants de l'Europe, ne peut que triompher. Vive l'Empereur ! ».

Pour conclure, il nous paraît qu'on ne peut, quelles que soient ses exagérations, totalement désapprouver un hom-

(4) Le nom de Dunant est orthographié tantôt avec un *d* tantôt avec un *t* final. Dans le rapport de Maurice Perret, il est écrit avec un *d*. Le chanoine Mercier l'écrit avec un *t*, mais la fonction occupée exactement à la même époque, montre bien qu'il n'y a là qu'un seul est même personnage.

me qui, en adressant son rapport au baron Bourdon-Vatry, écrivait encore : « Je suis Français dans l'âme ; je ne veux être que simple citoyen ; je ne fus jamais fonctionnaire public, je ne veux rien, ni pour moi, ni pour ma famille. Je veux voir mes concitoyens heureux, ma patrie florissante, sous une bonne administration ».

L. Dépollier.

Ballouria, l'allumeur de reverbères

J'ai retrouvé, dans les notes de Jules Philippe, des renseignements sur une figure très originale d'Annecy, il y a cent ans, et j'ai pu constituer, en m'aidant du journal *Les Alpes* de 1874, une petite notice sur le personnage en question, l'allumeur de reverbères qu'on avait surnommé Ballouria.

Avant l'installation du gaz à Annecy, en 1849, la ville était éclairée par une vingtaine de quinquets à huile, et Ballouria était le fonctionnaire chargé d'allumer, de nettoyer et d'éteindre les dits quinquets. Ballouria s'appelait de son vrai nom François Rey. Il était jovial ; il chantait et riait toujours. Il avait le vin gai, et comme il aimait assez le demi-pot, comme on disait alors, sa gaieté était perpétuelle. On le baptisa du nom de Ballouria, en patois : comédie, jovialité.

La lune lui servait de régulateur, car quand elle luisait, les quinquets municipaux restaient vides et Ballouria buvait un demi-pot de plus à la santé de son amie. De temps en temps, il lui arrivait bien de penser que la lune luisait et d'oublier dans le vin, de vaquer à ses occupations. Il parait que cela arrivait une ou deux fois tous les huit jours. Il portait un panier en fer blanc contenant ses instruments, son huile et ses mèches. Il descendait gravement ses lanternes au moyen d'une corde glissant sur une poulie rouillée et grinçante ; il montait sa mèche, battait briquet et allumait. Dans une heure, il avait terminé sa besogne, et à l'aurore, il recommençait sa promenade pour éteindre ses feux.

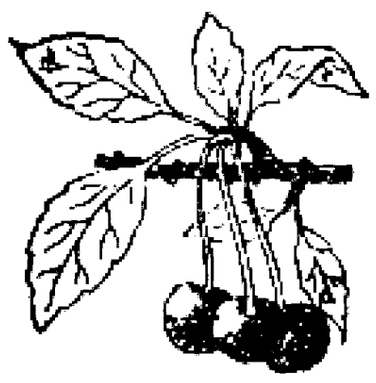
Jules Philippe a noté l'anecdote suivante : Un jour de l'année 1834, il était quatre heures. Tout à coup, il entend un homme crier dans la rue : « E son iche. — Quoi ? répond une autre voix. — Los insurgés ! ». Le père de Jules Philippe se lève en sursaut, en s'écriant : « Tiens, voilà Ballouria qui annonce l'arrivée de Ramorino ». Il s'agissait, en effet, de la fameuse équipée dite des Polonais, organisée par Ramorino et avortée à la frontière suisse, dans laquelle furent compromis Rubin, Burnier-Fontanel et tant d'autres. Inutile d'ajouter que Ramorino et ses camarades n'arrivèrent pas jusqu'à Annecy.

Vint le moment de l'installation du gaz dans notre ville. En voyant cet éclairage, Ballouria leva les épaules de pitié : « Ça ne tiendra pas disait-il, il n'y a pas de mèche ; comment voulez-vous

que ça brûle ? ». Le premier soir où le gaz fonctionna, la foule encombrait les rues et Ballouria avait bu beaucoup plus que de coutume pour mieux résister aux lazzis qu'on lui lançait. « Tout ce qui brille n'est pas d'or. Ça va bien ce soir, mais après, ça ne marchera plus... E né pas avoué sa graisse qu'à fara d'oulio ! ». Il visait ainsi le directeur de l'usine à gaz qui, paraît-il, était très maigre ! (Etienne Machard).

Ballouria, désormais privé de ses occupations, ne vécut que grâce à la charité publique, car, en ce temps-là, la ville ne servait aucune retraite à ses employés. Il fut admis à l'Asile des Vieillards où il s'éteignit en septembre 1874. Il paraît que peu de temps avant de mourir, il répéta à plusieurs reprises : « N'ya plè d'oulio dien la lampa ! Dé n'arai benstou plé fauta de mé mocai ! ».

L. D.



CHRONIQUE SAVOISIENNE

MORT D'HENRI GHEON

La disparition de cet écrivain ne peut laisser indifférente la Savoie où l'on se plaisait à entendre ses conférences si choisies. Mais surtout, son nom restera-t-il lié au souvenir des fêtes du millénaire de saint Bernard de Menthon, célébrées au château natal du saint, à Menthon-Saint-Bernard, en été 1924. Dans la cour même de ce château, sur un théâtre en plein air, fut représentée sa *Merveilleuse Histoire du Jeune Bernard de Menthon* (réadaptation du *Mystère* du XV^e^ siècle).

A la première des six représentations officielles, le 3 août, Henri Ghéon avait tenu à remplir lui-même le rôle de « Dieu le Fils ». Les spectateurs lui firent une chaleureuse ovation.

MORT DU REVEREND PERE BUFFET

Le 12 mai est décédé à Ville-la-Grand, le Révérend Père Léon Buffet, missionnaire de Saint-François-de-Sales, écrivain délicat, historien savoyard des meilleurs. Né à Ugine en 1871, prédicateur distingué et professeur de Lettres, son premier ouvrage consacré à la vie du Père Tissot, d'Annecy, fut couronné par l'Académie Française et l'Académie de Savoie. Parurent ensuite : *La vie du Père Mermier*, fondateur de sa congrégation ; la *Monographie d'Ugine*, écrite avec un véritable amour filial ; l'*Histoire du Collège d'Evian* ; *La vie de Mgr Paget, dernier évêque de Genève*, couronné par l'Académie Florimontane ; celle de Mgr Biord, qui lui valut, récemment, le prix d'Histoire fondé à l'Académie du Faucigny, par le prince de Faucigny-Lucinge. Lauréat de toutes nos Académies, il écrivit aussi l'histoire de la Congrégation des Sœurs de la Croix et un grand nombre de brochures, charmantes, notamment sur divers saints vénérés en Savoie et sur les sanctuaires de la Vierge. A la manière salésienne, cherchant à être agréable au lecteur, les travaux du Père Buffet, remplis de poésie, sont des bouquets de fleurs alpestres.

UN NOUVEL EVEQUE SAVOYARD

Mgr Frédéric Duc, vicaire général de Saint-Jean-de-Maurienne, vient d'être nommé coadjuteur de S. E. Mgr Grumel, évêque de ce diocèse. Le nouvel évêque, originaire de Montgilbert (Savoie), ancien combattant de la grande guerre, a fait une partie de son grand-séminaire à Annecy.

Louis PFISTER.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Henri DUVILLARET. — **Essai sur le Droit pénal savoyard (1430-1723).** — Thèse de la Faculté de droit de Grenoble. Bonneville, 1943, 384 p. in-8°.

Cet excellent ouvrage est le fruit d'un long travail. Le sujet en est particulièrement bien choisi. L'histoire du droit pénal, généralement mal connue, offre en Savoie des caractères originaux, que l'auteur a su mettre en valeur : grande importance du droit romain, intervention décisive du prince, autorité du Sénat de Savoie qui a la faculté de dire le droit, recherche et punition de toutes les nuances de délit.

Il y a très peu d'erreurs de détail (cf. Billième *non loin de Saint-Julien-de-Maurienne*, p. 19), mais on peut regretter que le titre ne corresponde pas très exactement au contenu du livre. Ce titre aurait dû être plus restrictif quant aux dates : les *Statuta* sont à peine étudiés, sauf l'histoire de leur élaboration (p. 10-13), bien qu'ils soient cités comme l'une des sources principales (p. 10) ; exceptionnellement, ils sont cités à propos de la procédure (p. 78) et du blasphème (p. 157). Et nous n'avons relevé en dehors des très rares mentions des *Statuta* et de quelques vagues allusions aux *boni homines* de Chamonix (p. 73), aucune référence à des textes du XV^e^ siècle. On relève d'autre part très peu de textes antérieurs à 1550 : trois références seulement dans la première partie aux Etats de 1508, à ceux de 1513 et à une composition de 1530 (p. 60-61) ; il n'y en a guère plus dans la deuxième partie. En fait, c'est donc le droit pénal des XVI^e^ et XVII^e^ siècles qui est étudié.

Le titre aurait également gagné à être plus restrictif quant au fond. Antoine Favre, Bavoz et Deville sont les sources presqu'uniques de l'ouvrage. Leurs écrits sont-ils l'expression exacte du *droit pénal savoyard* ? il est permis d'en douter, car la doctrine n'est jamais la jurisprudence, même quand les auteurs sont aussi des juges (cf. Beaumanoir). Les cas concrets, une quarantaine d'arrêts criminels du Sénat ou du Parlement de Chambéry (liste p. 381-382 et p. j. I-III), ne concernent guère que la partie spéciale, c'est-à-dire l'étude des différents crimes et de leurs châtiments. Aussi en résulte-t-il des lacunes, et probablement quelques erreurs, dans la théorie générale des délits ; il nous paraît douteux en particulier que le problème de l'imputabilité pénale ait été tranché si nettement.

Ces réflexions ne touchent d'ailleurs pas le fond de l'ouvrage. Il reste bien certain que le travail de M. Duvillaret est considérable, clair et bien composé, qu'il nous permet d'avoir une vue fort exacte des plus grands juristes savoyards. Il aura une place d'honneur dans les bibliothèques savoyardes.

Pierre DUPARC.

Cécile PÉRIN. — **Mélodies.** Paris, 1943, 121 p. in-8°.

Seize élégies, écrites à Annecy en octobre 1942, sont parmi les plus délicats poèmes que Cécile Périn nous donne dans ce nouveau volume.

Dans les jardins déserts, sous les platanes roux, l'auteur a savouré lentement les derniers beaux jours de l'automne, de notre automne annécien que si peu de vrais poètes, malheureusement, ont chanté.

Pierre DUPARC.

R. AVEZOU. — **Histoire de la Savoie.** — (*Que sais-je ?*). — Paris, Presses Universitaires, 1944, 126 p. in-12.

Brosser un tableau de l'histoire de la Savoie en si peu de pages, tout en évitant de tomber dans l'aridité d'une sèche nomenclature, sacrifier les évènements de second plan sans dénaturer le récit, abréger sans déformer, condenser sans confondre, c'est un tour de force qui paraît très simple quand on lit le dernier ouvrage de M. Avezou. Et pourtant, ce genre de travail est non seulement difficile, mais ingrat, car il a été avili par des générations de compilateurs, enfilant sans discernement ni goût personnel, les perles fausses de leurs prédécesseurs.

On ne peut dominer son sujet dans une brillante synthèse, comme l'a fait M. Avezou, sans avoir longtemps et patiemment examiné le détail des faits, et conduit maints travaux d'approche. Les recherches arides d'érudition, qui mettent en contact direct avec de menus points du passé vivant, l'examen des documents originaux, éclairent parfois de lointains horizons, et permettent de mieux saisir ensuite le sens des siècles écoulés. Les différents travaux antérieurs de l'auteur l'avaient évidemment préparé à cette tâche, ainsi que sa connaissance parfaite du pays savoyard, façonné par la nature pour des destinées très particulières. Dans cet ouvrage, M. Avezou a su conserver tout le relief d'une histoire extraordinairement complexe, aussi difficile à décrire brièvement que les paysages qui l'encadrent.

Pierre DUPARC.

Adrien JAYET. — **Pierres à cercles aux environs de Genève.** (*in* Louis Blondel : *Chroniques des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1939.* — Genava. t. XVIII, 1940, p. 29).

Si les pierres, préhistoriques ou proto-historiques, présentant des cupules gravées, sont relativement abondantes dans la région du Léman, les pierres portant des cercles en creux sont plus rares; M. Adrien Jayet en signale cinq : pierre de la Saisiaz, près de Bossey-sous-Salève (Haute-Savoie) avec deux cercles gravés sur calcaire ; bloc de Divonne (Ain) ; bloc du plateau des Allobroges, près de Veyrier-sous-Salève (Haute-Savoie) ; banc molassique de la Perrière, près de Prégny (Genève), sous le niveau du lac et enfin le plateau gréseux du Roc de Chère, près de Talloires (Haute-Savoie). Toutes ces roches, sauf celle du plateau des Allobroges, se situent sur une ligne droite passant par Genève et formant avec le Nord un angle de 5° ; pour M. Jayet, elles marqueraient un ancien méridien datant d'une époque où le Pôle Nord occupait une position différant de 5° de la position actuelle ;

cette hypothèse semble bien audacieuse. Notons que M. Pierre Broise, dans la *Revue Savoisienne* de 1928 (108-110), a étudié, en même temps que le cercle de Divonne, un cercle gravé sur un bloc, au Pré-au-Fresne, dans la commune de Saint-Paul, à 4 km. au sud-est d'Evian, tout à fait en dehors du « méridien » de Genève.

Les cercles du Roc de Chère se trouvent sur le promontoire bien connu appelé le Belvédère, à 1 km. environ au nord-ouest de Talloires. Là, près d'un banc d'où on découvre un magnifique panorama on trouve deux cercles taillés dans le grès ; à une vingtaine de mètres à l'ouest du banc, on rencontrerait une douzaine de cercles et de cuvettes dont le diamètre varie de 1 m. 50 à quelques décimètres. Maintenant que l'attention est attirée sur ces curieuses roches gravées, il est probable que d'autres seront découvertes dans la région. A ce sujet, qu'il me soit permis de signaler les curieuses empreintes de Saint-Germain et de Menthon. On sait que les pierres à cupules, les empreintes de pieds ou de mains, comme les menhirs, ont été souvent christianisées et ont donné lieu à de curieuses légendes qui recouvrent parfois certaines réalités historiques incontestables (1). L'auteur qui, au début du XVII[e] siècle, rédigea la curieuse « Description d'Annecy » récemment publiée par M. Pierre Duparc, nous dit (p. 40), en parlant de la grotte-ermitage de Saint-Germain : « On y voit encore de présent les marques de la main avec laquelle il (Saint Germain) s'appuioit sur le roch pour s'asseoir, et tous les doits distinctement, ensemble la marque des fesses le tout étant demeuré imprimé dans le roch tout de même qu'en cire molle, miraculeusement ». De même, au château voisin de Menthon, nous dit ce même auteur (p. 38) : « Au pied des murailles, du côté du vent, sont empreints dans le roch les pieds et mains de Saint Bernard de la même maison. qui y demeurèrent par permission divine lorsqu'il se jetta d'une fort haute fenêtre au bas, lorsqu'on vouloit le marier... ». Il est possible que les empreintes de Menthon, comme celles de Talloires, remontent à une époque très reculée, qu'elles aient été ensuite christianisées et peut-être sont-elles à l'origine de certains récits probablement légendaires relatifs à la vie de Saint Bernard. La Description d'Annecy (p. 37) nous signale également à Dingy, entre Menthon et Annecy, le long du chemin qui allait au prieuré, un siège dans le rocher où, disait-on par tradition, Saint Bernard s'était reposé. On allait s'y asseoir pour obtenir guérison des maux de reins. Le prieuré, fondé par la famille de Menthon, était déjà, au XIII[e] siècle, sous le vocable de Saint Bernard.

Souhaitons que de nouvelles études soient faites des gravures rupestres savoyardes au sujet desquelles la préhistoire, l'histoire, la légende et le folklore se mêlent curieusement.

Franck Bourdier.

(1) P. Sebillot : *Le culte des pierres en France. — Les empreintes merveilleuses, Rev. Ecole d'Antrop.* 1902, p. 208.

Abbé P. Martin. **Notre-Dame de l'Aumône à Rumilly (Haute-Savoie).** In-8°. 121 pages, plusieurs illustrations. — Librairie Goddard, à Rumilly.

Dans une lettre préface élogieuse, Mgr l'Archevêque de Chambéry félicite l'auteur, notre confrère florimontan, d'avoir écrit l'histoire du célèbre pèlerinage de l'Albanais, avec la science de l'historien, avec la sobriété et l'élégance de style d'un ami des Belles-Lettres, avec l'amour du prêtre, et il ajoute : « Vous aurez ainsi, je veux l'espérer, rédigé la préface des fêtes que nous célébrerons bientôt, s'il plaît à Dieu, quand nos prisonniers seront revenus parmi nous ». Il s'agit du septième centenaire de la fondation par Aymond de Conzié, en 1240, du sanctuaire de l'Aumône, à côté de la maison hospitalière du Chéran qui, en 1145 déjà, dépendait des religieux du Grand-Saint-Bernard et aurait été fondée par les sires de Menthon.

Près de cet hospice, une vierge logée dans une niche ou tronc d'arbre « souriait au passant et le rassurait par sa douce présence », comme on en voit encore si fréquemment aux façades de vieilles maisons bordant certaines de nos routes. Et c'est l'histoire de la Vierge noire et de son sanctuaire durant ces sept siècles que M. l'abbé Martin nous conte depuis la légende primitive colportée dans les manoirs et les chaumières par les jongleurs et les ménestrels. En 1286, le pape Honorius prit l'Aumône sous sa sauvegarde. Et parmi ses innombrables pèlerins, nous voyons passer de futurs bienheureux, des princes de Savoie, Amédée VIII, le roi de France François Ier, saint François de Sales...

La confiance des Rumillens a toujours été immense en leur madone. Au cours de l'incendie terrible de 1514, ils iront retirer la statue de sa chapelle et l'apporteront sur les lieux mêmes du sinistre pour mieux implorer son secours. Rumilly sera sauvé. Notre-Dame de l'Aumône sera ainsi mêlée à tous les évènements de la cité, même au fameux épisode de 1630 qui lui a laissé la célèbre devise « Et capoé ».

Le rachat du sanctuaire après la Révolution et la construction du nouvel édifice qui s'allie si parfaitement à l'antique chapelle, sont longuement décrits. Un dernier chapitre est consacré à la statue miraculeuse, la Vierge noire, l'une de ces vierges romanes du XIIIe siècle, autour desquelles « flotte encore un peu de l'âme de nos aïeux ». Beau livre qui vient à son heure.

Louis Pfister.

Dans les Revues et Mémoires

Mémoires de l'Académie de Savoie : Le tome X, 5e série, publie le discours de réception, le 17 mars 1938, du commandant E. Gaillard, sur « *la Comtesse de Vercellis et le comte de La Rocque, des Confessions de J.-J. Rousseau* ».

Rappelant que pendant son séjour à Turin, Jean-Jacques entre en qualité de domestique chez cette comtesse, le commandant Gaillard nous fait profiter du résultat de longues recherches qui lui ont permis de répondre à la quadruple question que se posaient les rousseauïstes : Qui était cette dame ? Qui avait été son mari ?

Où habitait-elle dans Turin ? Et qui était ce comte de La Roeque, son revéu « qui lui faisait assidûment sa cour » ? La solution présente également de l'intérêt relativement à la chronologie, mal fixée, du séjour de Rousseau dans la capitale du Piémont.

REVUE DE SAVOIE. N° 1 - 1944.

Parmi les articles toujours fort intéressants, nous citerons plus spécialement :

La mort de Jacques Balmat, par le commandant Gaillard. Avec Durier, il rappelle que « le tumultueux abîme du Ruan, où s'engloutissent dans une nuit éternelle les ossements fracassés de la montagne, demeure la sépulture aussi de l'homme qui, le premier, avait mis sous ses pieds le géant des Alpes ».

Un don de nos Préalpes : les eaux d'Annecy, par notre confrère M. Henri Onde. Savante et captivante étude, lue à la séance de mai de la Florimontane, où une multitude de précisions historiques et techniques complètent très utilement les travaux précédents sur ces eaux qui sont pour Annecy source de joie et de richesse.

Un chalet littéraire près d'Annecy, par M. André Germain. Le délicat écrivain nous révèle ce petit chalet dissimulé dans les buissons des Bossons, à Bluffy, et qui abrita André Gide, en 1891, puis Raymond de Becker, l'auteur du Livre des Vivants et des Morts. Le premier des ouvrages de Gide, *les Cahiers d'André Walter*, y vit le jour.

LES MÉMOIRES ET DOCUMENTS DE L'ACADÉMIE SALÉSIENNE, tome 61 - 1943, offrent la deuxième partie de l'étude de M. le Chanoine F. Pochat-Baron, sur *Les Paroisses de la Vallée de Thônes*, dont nous avons cité la première partie dans le fascicule n° 1 de 1943. En 250 pages, l'auteur présente successivement les paroisses de la Clusaz, Manigod, du Bouchet-Mont-Charvin, Serraval, des Clefs et d'Alex, bien que cette dernière, première porte d'entrée de la Vallée, n'ait jamais fait partie du mandement de Thônes. Avec le même charme, cette étude continuera à être d'un précieux attrait non seulement pour les habitants de la région, mais pour tous ceux qui gardent la fierté d'avoir pu y compter quelque ancêtre.

M. Pochat-Baron a eu l'heureuse pensée d'encadrer ses *Notices paroissiales* d'utiles indications sur la situation topographique, les hameaux, le mouvement de la population, les familles nobles et celles de ces émigrés dont beaucoup ont fait honneur à la Savoie, ainsi que sur la féodalité, les syndics, et enfin les listes des glorieux et trop nombreux morts de la grande guerre.

L'auteur a donc parfaitement répondu à l'attente de ses souscripteurs. Nous l'en félicitons respectueusement, en faisant nôtre son désir que dans chaque localité, quelque travailleur fasse pour l'histoire de la commune ce qu'il a fait pour celle de la paroisse. D'ailleurs, la douloureuse répercussion de la guerre présente au valeureux pays de Marguerite Frichelet ajoutera bien des pages poignantes à cette histoire.

Genava. — Tomes XX et XXI - 1942 et 1943 (2e millénaire de Genève).

A l'occasion de la commémoration du deuxième millénaire de Genève (58 avant J.-C. - 1942), le Bulletin « Genava » vient de

publier ses tomes XX et XXI, datés de 1942 et 1943. Ces deux volumes, élégamment illustrés, méritent une mention spéciale tant ils intéressent notre pays.

Le tome XX est consacré à l'histoire des Arts à Genève, des origine à la fin du XVIII[e] siècle, par M. Déonna, profeseur à l'Université de Genève. Directeur des Musées d'Art et d'Histoire. Etude splendide, de 499 pages, à la gloire de Genève, mais débordant continuellement sur la Savoie et en particulier sur notre vieux duché de Genevois. La toute première manifestation de l'art, rappelée, est attribuée aux Magdaléniens de Veyrier-sous-Salève.

Sous le n° 157, figure dans ce volume, la reproduction du célèbre retable de Conrad Witz : la Pêche miraculeuse - 1444. Comme nous le rappelait, en 1942, dans sa conférence, notre jeune confrère Paul Payot, l'artiste a transposé cette scène du lac de Génésareth en plein port de Genève, avec comme décor le paysage savoyard. C'est le premier tableau connu reproduisant un paysage de chez nous. Ce retable avait été commandé par le neveu du cardinal de Brogny, l'évêque de Genève. François de Mez, presque Annécien, dont le portrait nous est aussi donné. Est également citée la fameuse « stalle de Brogny » au temple de Jussy, dont les reliefs rappellent la légende sur les origines de l'illustre Cardinal.

Dans le tome XXI, on lira avec intérêt et charme, sous la signature du même M. Déonna « Notes d'histoire et d'art genevois à l'exposition : Genève à travers les âges ». Tout une partie de cette histoire se confond avec la nôtre, principalement depuis les origines jusqu'à la Réforme ; quant aux antiques institutions religieuses genevoises, bannies à cette époque et réfugiées à Annecy où elles ont poursuivi leur existence, tels l'Evêché et le Chapitre de Saint-Pierre. leur histoire ne peut laisser indifférents les habitants du diocèse de saint François de Sales.

La navigation sur le Léman se rattache aussi à la Savoie.

A la suite de ce résumé de l'histoire genevoise, résumé riche par ses références, un article de Lucien Fulpius, sur « une demeure historique : les Délices de Voltaire », joliment illustré, complète admirablement ce beau volume qui mérite, comme le premier, à ses auteurs et éditeurs, — qui heureusement ne connaissent pas nos difficultés et restrictions, — de chaleureuses félicitations.

Louis Pfister.

85e Année 1944 3e et 4e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ACADÉMIE FLORIMONTANE .. *Séances des 5 juillet, 4 octobre, 8 novembre et 6 décembre 1944.*

F. COCHAT ..... *Jean Richard.*

F. SERAND ..... *Le « Pleuraven ».*

P. TAPPONNIER ..... *Centenaire du « Lamartine des Alpes » : J.-P. Veyrat.*

L. VIGAND ..... *Rapport sur le concours de poésie, fondation Laydernier.*

H. et L. PFISTER ..... *Une coutume passée : le Pain bénit.*

H. ONDE ..... *La crue du 26 novembre 1944 à Annecy.*

P. DUPARC et L. PFISTER .. *Bibliographie savoisienne.*

Table des matières de 1944.

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1944

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 10 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 50 francs, reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 1.000 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix :

I. Des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1944. — *Concours de 1re année dont le programme est envoyé sur demande.*

II. Et du concours de poésie, réservé aux Savoyards, fondé par M. Léon Laydernier, avec 600 fr. de prix.

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie, à l'Hôtel de Ville, Annecy.

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 5 juillet 1944 (1)

PRÉSIDÉE PAR M. M.-F. RITZ

Le Président M. Ritz adresse la vive sympathie de l'Académie à M. le général Bordeaux à l'occasion de la mort, au cours d'un bombardement, de sa fille, religieuse de Saint-Vincent-de-Paul.

Il dépose une copie du rapport adressé le 2 avril 1815 au Commissaire extraordinaire de Napoléon, par Maurice Perret, d'Annecy, et qui a été commenté récemment par M. L. Dépollier.

Ce dernier remet un manuscrit de Camille Dunant, relatif aux monuments de l'arrondissement d'Annecy, écrit en 1859, à la demande du ministre de l'Intérieur des Etats sardes.

M. Ritz lit les pages consacrées par MM. Serand dans leurs vieilles histoires d'Annecy, au « pleuraveu », le pleureur qui figurait au siècle dernier dans tout convoi funèbre. Celui-ci, du nom de Rolland, figure pittoresque, à la face épanouie, ressemblait à un petit marquis avec ses culottes et son mantelet plissé. Artilleur municipal également, il était associé aux deuils et aux joies. *(Voir article séparé).*

M. Duparc signale et analyse trois ouvrages intéressant l'histoire de Savoie et qu'il serait agréable à l'Académie de recevoir : « Béatrice de Savoie », par Francisque Viard : « Das Haus Savoyen », par Théodor Bohmer, et « Philippe.

Etaient présents : Mlle Trombert, MM. André, J. Bouchet, Bourdier, P. Callies, Clair, L. Crolard, Cuvet, Duparc, Favre, J. Fournier, Gardet, Lortet, J. Moret, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, F. Ritz, Serand, Vallin et Vigand.
Excusé : M. Devant.

guérisseur de Lyon, à la Cour de Nicolas II », par Weber-Bauler.

M. Louis Pfister attire l'attention sur les intéressantes notices historiques qui accompagnent le nouveau plan d'Annecy que nous offre la maison Michelin.

Le président signale la publication de l'étude de M. Charles Marteaux sur « Les anciens noms familiaux d'Annecy et ses environs », éditée par la Florimontane. Les souscripteurs peuvent retirer le volume à la Bibliothèque de l'Académie où d'ailleurs il est en vente au prix de 50 francs.

M. Pierre Dugerc parle des Châtellenies ou mandements dans le comté de Genevois. Parmi ceux-ci, au nombre de 25, il cite Annecy comme type de mandement comtal, avec 30 communes ; Menthon, mandement seigneurial qui touchait, à la pierre Margéria, à celui d'Annecy dont il étudie les limites ; et Duingt, mandement mixte (comtal et seigneurial).

M. Vallin nous transporte au Mexique par une nouvelle véridique dont le héros principal « El Tio Joachim » (l'oncle Joachim), de Salmadez-Tuxla, témoignait de sa dévotion envers la Vierge del Rosario, préférée à celle du Carmel.

Ouvrages reçus : André Germain «Pèlerinages savoyards» (offert par l'éditeur, M. Clément Gardet) ; Edouard Chapuisarf, « Le Comité international de la Croix-Rouge et la guerre » ; une collection d'almanachs savoyards et suisses depuis 1835, offerts par M. Jacques Fournier. Remerciements.

Séance du 4 octobre 1941

PRÉSIDÉE PAR M. M.-F. RITZ

Le président mentionne avec peine la mort de trois florimontans, membres correspondants : M. Jean-Louis

Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Goiffon, MM. André, Bourdier, P. Callies, Charvin, Clair, Cuvet, Coulin, Devant, Dupare, T. Falletti, Favre, J. Fournieer, L. Fournier, Gardet, Ch. Lacombe, Lacroix, R. Laydernier, Monnet, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Rhatto, F. Ritz, Tissot-Dupont, Vallin et Vigand. Etait également présent M. Jean Clerc, chef de bataillon de réserve.

Excusés : MM. J. Bouchet, L. Buttin, Fromaget, Serand.

Brulez, ingénieur à la Cie du Gaz de Paris, Croix de Guerre 1914-18 ; M. Forestier, directeur d'Ecole Supérieure en retraite à Taninges, auteur de plusieurs travaux historiques ; et M. Paul Guiton, professeur en retraite, directeur du Syndicat d'Initiative de Grenoble, homme de lettres, conférencier, doué de brillantes qualités intellectuelles et morales qui le faisaient tant apprécier de ses amis et des annéciens. Aux familles de ces disparus, M. Ritz renouvelle les condoléances émues de la Florimontane.

Il renouvelle aussi des sentiments d'affectueuse sympathie à nos confrères MM. Clément Gardet et Jean Bouchet pour la mort de Mme Gardet leur mère et sœur, et à M. François Cochat pour la mort de son beau-père.

A la suite d'articles récents relatifs à l'inhumation d'Eugène Sue, M. Louis Chappaz, d'Annecy, fait connaître par lettre que son père Jean-Claude Chappaz, des Barattes, avait lui-même enterré les entrailles du romancier dans une vigne longeant la clôture de la propriété de la Tour, précision qui confirme que le corps fut embaumé.

Les circonstances n'ont pas permis de commémorer, le 25 août, le Centenaire de l'érection de la statue de Bertholet, mais grâce à notre confrère M. Alexandre Charvin, cette statue a été préservée de la fonte. Le président espère qu'elle reprendra bientôt sa place.

Il rappelle le vœu émis, il y a 2 ans, demandant aux Sociétés Savantes de réunir les documents pouvant servir à l'histoire de notre pays durant ces dernières années. Renouvelant cet appel, il désire que toutes les sociétés de la Savoie et de la Haute-Savoie centralisent les documents authentiques, déclarations et renseignements relatifs aux changements politiques et événements tragiques survenus dans leur ressort territorial ; les photographies et journaux clandestins seraient utilement recueillis aussi.

C'est dans cet esprit que M. Clément Gardet, Officier de l'Armée secrète, donne lecture de l'exposé qu'il a rédigé d'après les rapports de l'A. S. pour le service historique de l'Armée sur les opérations des F.F.I. dans la Haute-Savoie. Il débute en précisant la situation, au 14 août, des Allemands et des Forces de Résistance, alors que les F.F.I. re-

revaient la mission d'attaquer les Allemands et de faire des prisonniers. La première ville libérée fut Thonon, suivie bientôt d'Evian, d'Annemasse, de Saint-Julien, le 16 août. Au delà du Rhône, ce furent alors Forl-l'Ecluse puis dans le Jura le fort des Rousses, régions dans lesquelles des opérations audacieuses et délicates furent dirigées par un aumônier, M. Jean Clerc, commandant du secteur de Gex et du Rhône, présent à la séance, auquel, après le président, M. Gardet rend hommage. Le 17 août, c'était le tour de Chamonix et du Fayet où un coup d'intimidation permit de faire quatre-vingt-deux prisonniers. Cluses, où la résistance fut importante, fut libérée le lendemain : deux cents prisonniers. Des accrochages au Plot, à Chaux-Balmont, à Alby, abaissèrent le moral des Allemands et préparèrent la libération d'Annecy, alors que quatorze cents F.F.I. seulement se trouvaient aux alentours et non pas les quatorze mille annoncés par la radio suisse. Avec Annecy s'acheva la libération de la Haute-Savoie, et nos F.F.I. désireux de continuer la lutte, furent dirigés en partie sur Aix, et le 23 sur Saint-Pierre d'Albigny où leur action fut très efficace dans les combats du Pont-Royal puis de Maurienne où ils poursuivirent les Allemands jusqu'à Epierre.

Au nom du président obligé de s'absenter, M. Onde, vice-président, remercie M. Gardet de cet exposé précis qui fait revivre des heures, tragiques mais tout à la gloire des Savoyards.

Un congé militaire, de 1787, accordé au soldat Joseph Ruscon, natif de Saint-Pierre de la Brigolla, au service du roi de Sardaigne (de la famille Ruscon d'Annecy), est offert par M. Laverrière.

Reçu pour la bibliothèque : « Dolomieu, la vie aventureuse du géologue dauphinois », par Léon Morel ; « Géologie dauphinoise ou initiation à la géologie par l'étude des environs de Grenoble », par M. Gignoux et L. Morel. Remerciements.

Séance du 8 novembre 1914 (1)

PRÉSIDÉE PAR M. M.-F. RITZ

Le Président adresse d'affectueuses condoléances à nos confrères Maurice, Léon et Jacques Morel qui viennent de perdre leur beau-père et grand-père, le docteur Amédée Dénarié, de Chambéry.

Il évoque le souvenir de son camarade et confrère Pétrus Rollier, notaire, tombé comme capitaine en Champagne, le 26 septembre 1915, et mentionne que le capitaine aviateur Joseph Rollier, son fils, est mort glorieusement sur le front de Saint-Nazaire, le 22 septembre, laissant comme son père, une veuve et deux fils. A Mme Pétrus Rollier et à M. Pierre Calliès, son frère, il adresse des condoléances émues, de même aussi qu'à M. Eugène Ribatto, pour la mort, devant Paris, d'un neveu, engagé volontaire, dont deux frères avaient été tués à l'autre guerre.

De la part de M. Paul Tapponnier, M. Ritz lit une note sur le centenaire du « Lamartine des Alpes », Jean-Pierre Veyrat (1810-1844), poète savoyard, vraiment grand par le talent et le caractère. (*Voir article séparé.*)

M. Louis Dépollier rappelle quelques souvenirs relatifs à l'érection de la statue de Berthollet, à Annecy, le 25 août 1844. On sait que la Société géologique de France, réunie à Annecy pour un Congrès, participa à la cérémonie qui fut suivie d'un banquet à bord d'une immense barque remorquée par un petit bateau à vapeur.

M. Vigand présente le rapport sur le concours de poésie de la fondation Léon Laydernier, qu'il a rédigé au nom du jury, composé avec lui de Mlle Trombert, du R. P. Macquard, de MM. F. Ritz et Souchier. En présence du fondateur, le premier prix de mille francs est décerné à Mme John Charrières, originaire de Cranves-Sales, fondatrice du Prévento-

Etaient présents : Mlles Goiffon et Moret, MM. André, Bourdier, P. Callies, Charvin, Cuvet, Dépollier, Duparc, Th. Falletti, J. Fournier, L. Fournier, Lacroix, L. Laydernier, J. Moret, Onde, J. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ridoux, F. Ritz, Souchier, Vallin, Vigand et Vuachet.
Excusés : MM. Clair et Serand.

rium d'enfants de Saint-Réal, à Saint-Pierre-d'Albigny. Une mention honorable est attribuée à M. Charles Laubiés, de Chambéry. *(Voir le rapport de M. Vigand au présent fascicule).*

M. Henri Onde présente une étude, avec carte, du massif du Reposoir, dont il décrit la vallée « somante » où règne une atmosphère de recueillement monacal. Il fait remarquer qu'en ce site pré-alpin classique, le genre de vie s'apparente de très près avec celui de la vallée de Thônes, à laquelle il est relié par le col de la Colombière. Par contre, il a peu de ressemblance avec la cluse voisine de l'Arve.

Le Président rappelle encore le vœu concernant la recherche des documents relatifs aux événements de ces dernières années. Ne laissons pas passer le temps favorable pour les réunir.

M. Bouvier fait l'analyse de l'ouvrage de MM. Gignoux et Moret, sur *la géologie dauphinoise ou initiation à la géologie, par l'étude des environs de Grenoble.*

Ouvrage reçu : *Le Lac d'Annecy et le Thiou*, par M. Henri Onde. Remerciements.

Séance du 6 décembre 1944 (1)

PRÉSIDÉE PAR M. M.-F. RITZ

Le Président adresse des condoléances émues à notre confrère, M. Fleury Raillon, cruellement frappé par la mort au champ d'honneur de son petit-fils Jacques Garaet, tombé sur le front de Belfort, le 9 novembre. Il continue par ces paroles : « Notre joie a été grande, lors de la libération d'Annecy, de la Savoie, de Paris et de la plus grande partie

Etaient présents : Mme Biennier, Mlles Goiffon et Moret, MM. André, Charvin, Clair, L. Crolard, Devant, Favre, J. Fournier, Lucien Fournier, Ch. Lacombe, L. Laydernier, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Ridoux, F. Ritz, Tapponnier, Vallin, Vigand et Vuachet.

Excusés : MM. Duparc, Lacroix, Onde et Serand.

du territoire. Mais quelle émotion a étreint nos cœurs, ces derniers jours, à l'annonce de la magnifique poussée française qui, libérant Mulhouse, Metz et Strasbourg est en train de nous rendre l'Alsace et la Lorraine, terres qui, par leur position géographique, la culture, la valeur et les sentiments de leurs habitants, sont bien terres de France. J'ai pensé qu'il vous serait agréable, à cette occasion, d'entendre quelques pages d'une étude présentée par le général Dosse à l'Académie de Metz, lors de sa nomination de membre correspondant de cette Académie, étude ayant trait aux conséquences européennes de l'échec de Charles-Quint devant Metz en 1553. »

Dans ce très intéressant exposé historique que lit M. Ritz, le général Dosse commente les événements qui amenèrent Metz, dans son choix entre Charles-Quint et Henri II, à se donner à la France. Contre la Porte Serpenoise, s'était brisée dans la barbarie.

Mme Bienvier remet pour les archives un cahier de notes qu'elle a écrites, jour par jour, sur « Annecy sous l'occupation allemande ».

Sous ce titre « Une coutume passée : le pain bénit », M. Louis Pfister présente le récit de cette antique tradition religieuse et familiale, d'après les souvenirs réunis avec son frère, M. Hubert Pfister. La guerre de 1914-1918 a donné un coup mortel à cette dernière manifestation du folklore annécien. Ses rites avaient un charme particulier : présentation du crochon, ornementation du pain, son transport à l'église sur la tête de la porteuse, sa bénédiction, son offrande aux fidèles, dîner de famille, etc. *(Voir article séparé).*

Le colonel Ridoux fait connaître quelques-uns des résultats pratiques qu'il a obtenus récemment en radiesthésie, et, dans une causerie toute scientifique, il explique ses recherches relatives à la gravitation et à certaines ondes dont la lente propagation s'apparente aux pulsations de certaines étoiles et du soleil. Un compte rendu de cette causerie sera donné dans la *Revue Savoisienne*.

Le Secrétaire Perpétuel,

Louis PFISTER.

Jean RICHARD

1859-1943

Membre effectif

Résumé de l'éloge prononcé par M. François Cochal, à la séance du 5 Avril 1944

Par un beau soleil d'automne, j'eus le plaisir de saluer quelques-uns de mes collègues de retraite et particulièrement l'un d'eux, ami de ma famille, M. Richard, à qui, malheureusement, j'ai l'honneur de succéder en notre Académie. Comme toujours, il avait son aimable sourire illuminant son expression de douce bonhomie, rappelant ces portraits de l'école anglaise de la fin du XVIII[e] ou du commencement du XIX[e] siècle où se devinent un mélange de dignité, de respectabilité, d'équilibre, de vie satisfaite avec, dans le regard, de la vivacité, de la sensibilité. Ses yeux d'ailleurs un peu fureteurs, ironiques même, mais bons. Malgré cela il en imposait un peu par son aisance de manières, son allure calme, sa mise simple, mais sans faute de goût et, si l'on sentait en lui quelque recherche c'était celle du soin de sa personne et de ses vêtements qui caractérise l'homme bien ordonné.

Né à Morillon, le 25 février 1859, Jean-Michel Richard était issu d'une antique famille savoyarde. Un de ses ancêtres venu de la Motte-Servolex, s'était, il y a quatre siècles, fixé au Morillon et avait formé la souche de la famille Richard. Celle-ci donna des syndics à la paroisse, des officiers au régiment de Chablais et même des ingénieurs tel ce Richard Claude-Joseph qui fût un des principaux constructeurs du Fort de l'Ecluse. Après avoir étudié l'art délicat et d'une grande précision géométrique de la taille de la pierre à la vieille école fondée en 1612 par la corporation des tailleurs de pierres, maçons et entrepreneurs de Samoëns, il entra dans les bureaux d'un géomètre expert, puis en 1878 dans ceux de l'Agent-Voyer de Samoëns. En mars 1879 il devenait

géomètre secondaire du cadastre et quinze ans après géomètre vérificateur chef des Bureaux de la Haute-Savoie, puis le 1er janvier 1901, géomètre en chef. Enfin le département étant entièrement cadastré il était admis à faire valoir ses droits à la retraite, le 15 mars 1926. Il avait été fait Chevalier du Mérite Agricole le 31 août 1907. En haut lieu sa compétence avait été si appréciée qu'il avait fait partie de la Commission de délimitation du Mont Blanc, qui conserva à la France, la cîme de la plus haute montagne des Alpes. Le service topographique de l'armée eut souvent recours à lui. En 1910 le Ministre Caillaux, le désigna comme membre de la Commission de l'Impôt sur le Revenu. Enfin ses avis valant au point de vue cadastral une expertise, Genève le consulta souvent.

Il connaissait très bien l'histoire de notre Savoie, il l'avait apprise non seulement dans les livres, mais surtout en consultant les vieux cadastres qui sont l'image de la vie du terroir. Ces manuscrits furent les sources inestimables où M. Richard puisa une documentation unique sur l'histoire des familles et des lieux dits. Les souvenirs des êtres et des choses lui revenaient à chaque tournant de route, de carrefour, de rue. Pour lui, chaque vallon, chaque montagne avait son histoire, beaucoup de maisons leurs secrets. Un nom de village, de hameau, de grangeage venait-il à être prononcé devant lui, il en indiquait le passé avec une incomparable mémoire.

L'œuvre Florimontane de M. Richard fut très particulière : il s'occupa surtout des biens fonds de la Société, entreprenant et menant à bonne fin le délicat travail de la délimitation et du bornage du domaine de Montrottier dont il établit un plan détaillé. De plus il vérifia et rédigea des baux fermiers où les intérêts des parties étaient sauvegardés avec justice. Enfin, en 1926, il publia dans la « Revue Savoisienne » une notice très documentée sur les opérations cadastrales du département.

Outre les rôles qu'il joua comme technicien, chercheur ou Florimontan, il tint celui de conciliateur, et, ce ne fut point le moindre fleuron de sa couronne et nombreux sont les procès qu'il fit avorter en indiquant les moyens de termine les litiges.

Sa volonté conciliante, sa passion d'étude du terroir et des descendances ne pouvaient que développer en lui l'esprit de famille. Encore jeune il s'occupa de l'éducation d'un frère puîné. Le 28 octobre 1886, il épousait dans son pays natal Mlle Marie-Joséphine Dénarié, dont un ancêtre, noble Henri Dénarié, rédigea le 10 juin 1500, l'acte d'érection de l'église où eut lieu la cérémonie. Ils eurent sept enfants dont quatre hélas ! n'eurent qu'une courte existence. Les trois autres bien dirigés dans la vie par la main ferme d'un père dont ils étaient l'unique ambition, sont arrivés à de brillantes situations dans l'administration des Finances, la carrière médicale et l'art dentaire. M. Richard quittant ce monde le 18 mars 1943, dans sa 84e année, pouvait le faire avec la satisfaction d'une vie bien remplie qui l'avait amené au plus haut échelon des fonctions auxquelles il s'était consacré. Il emportait aussi l'estime de tous ceux qui l'avaient connu et la reconnaissance de ses nombreux obligés.

François COCHAT.

LE " PLEURAVEU "

Le récit que nous publions ci-après, est extrait d'un recueil inédit, de coutumes et traditions annéciennes, recueillies, arrangées et présentées par notre regretté confrère François Serand, en de petits croquis qui donnent une idée de la vie de notre cité autrefois.

Autrefois, à Annecy, dans tout convoi funéraire un peu riche, il y avait immédiatement après le cercueil porté à bras, et en avant de la famille, un fonctionnaire municipal bien connu que l'on appelait le « Pleuraveu » ce qui, en français signifie le Pleureur. Il faisait fonctions en quelque sorte, de ce que de nos jours nous appelons, assez pompeusement — c'est le cas de le dire — l'Ordonnateur des Pompes funèbres.

Son rôle cependant, était tout représentatif. Il ne s'occupait pas de l'ordre du cortège, des préséances et autres détails. Cela n'entrait pas dans ses attributions. Par simple politesse et sans y être invité on laissait passer en premier lieu, après les parents, les représentants de l'autorité, les gens de qualité et les sociétés ou corporations.

Puis chacun se plaçait à la suite à sa guise, selon ses convenances. On pouvait ainsi causer avec un ami, à voix basse toutefois. Après avoir épuisé toutes les banalités habituelles, on en venait même à parler de la personne que l'on accompagnait au cimetière. On commençait à en dire du bien, à vanter ses qualités, à déplorer sa perte et à plaindre sa famille. Puis, à mesure que le cortège avançait à travers les vieux quartiers, ce n'était déjà plus çà... Les qualités s'effaçaient, on parlait des défauts... Il y avait ceci ; il y avait cela... Heureusement que le trajet n'était pas long sans quoi je me demande ce qui serait resté de la bonne réputation du défunt ou de la défunte.

Le Pleuraveu était un tout petit vieux avantagé dans sa corpulence du côté de l'abdomen qu'il avait rond comme un ballon et qui oscillait légèrement, à droite et à gauche, lorsqu'il marchait. Il était malgré cela alerte, dégourdi et trottinait comme une petite souris.

Dans les cérémonies où il officiait — si je puis employer ce mot — il avait un certain air de distinction qui ne lui était pas naturel mais qu'il était parvenu à se donner en s'efforçant d'imiter les belles manières des représentants de la noblesse et de la bourgeoisie.

Il était cordonnier de son état, mais ne travaillait que « sur le vieux » la confection de chaussures neuves dépassant ses capaci-

les professionnelles. Il se bornait à refaire les talons usés, à remplacer les semelles ou à mettre des pièces sur les empeignes aux endroits troués par les « agacins ».

Lorqu'on avait besoin de ses services il fallait aller le dénicher au fond d'une allée basse, à portail ogival, humide et ampuantée, au bout de laquelle était son atelier.

A travers les petits carreaux poussiéreux d'une fenêtre dont plusieurs étaient remplacés par du papier huilé, on le voyait affublé d'un tablier de cuir, assis devant une table peu élevée encombrée d'outils, de clous dans des sébilles, de rognures de cuir et de bouteilles de « peige » noire et luisante. En face de lui, sur la table, fixée à un pied ressemblant à un chandelier, une boule en verre remplie d'eau et faisant office de lentille, projetait en un rayon plus vif la lumière d'une lampe à huile sur la chaussure qu'il était en train de ravauder.

Ce mode d'éclairage spécial était employé par tous les cordonniers.

L'atelier prenait jour — si l'on peut dire — derrière une vieille auberge fréquentée le mardi, jour de marché, par les gens de la campagne, sur une courette étroite, entourée de murailles grises, tapissées de toiles d'araignées et percées de quelques fenêtres qui ne s'ouvraient jamais.

Le sol humide et verdi de mousse était toujours sali par les déchets de cuisine de l'auberge : épluchures de pommes de terre, de raves, de châtaignes, de tregumns de choux, pattes de poulets, plumes, têtes de canards avec leur bec jaune, leurs yeux restés ouverts, que des chiens errants venaient dévorer, ce qui dispensait d'aller les jeter au canal voisin ou sur des tas de fumier que l'on tolérait encore en pleine ville.

Je ne vous cacherai pas qu'à cette époque l'hygiène municipale laissait à désirer.

A sa dignité de pleureur, le brave cordonnier ajoutait une autre fonction intermittente et plus bruyante. C'était lui qui, les jours de fêtes publiques faisait « partir les boîtes ». (Les gamins employaient pour dire cela un verbe plus prosaïque, que mon respect de la bienséance et de votre odorat ne me permet pas d'employer). On le voyait, alors, sous les vieux tilleuls du Paquier, une mèche allumée à la main, courant de l'un à l'autre des petits mortiers trapus, alignés dans des creux sur le sol, la gueule en l'air, et pareils à des grenouilles qui baillent. Les violentes détonations éclataient, coup sur coup, dans un nuage de fumée, faisant fuir les oiseaux, trembler les vitres des maisons voisines et répercutés au loin par les échos de la Place aux bois.

Ainsi, le Pleureur-artilleur était associé, à la fois, aux deuils et aux réjouissances de la population, ce qui lui donnait une certaine importance dont il était fier.

Une ordonnance spéciale du Commandant de Place avait fixé les détails du costume qu'il portait aux enterrements. Il se composait d'une culotte serrée aux genoux par des jarretières, de souliers à boucles argentées, d'une redingote et d'une sorte de mantelet en soie, fixé entre les épaules, ne descendant pas plus bas que son derrière. Le tout en noir.

Ainsi attifé, avec sa petite taille, ses jambes grêles et son ventre bedonnant, le Pleuraveu ressemblait à un vieux petit marquis du

temps de Louis XV, surnommé le Bien-Aimé, l'oubliais un énorme chapeau haut-de-forme, à larges bords et cravaté d'un crêpe. Il lui manquait une perruque poudrée, mais ses cheveux blancs et frisés en donnaient l'illusion.

Une chose, cependant, paraissait anormale dans l'ensemble du personnage et ne s'harmonisait pas du tout avec ses fonctions funèbres... Il avait toujours l'air de rire avec son visage rasé, rose et frais, une bouche allant presque d'une oreille à l'autre qui, involontairement, faisait songer à la pleine lune... même dans les moments où il aurait dû paraître grave et attristé, comme par exemple, lorsque le défunt quittait sa demeure pour être porté à l'église, que les hommes se découvraient, que les femmes faisaient des signes de croix et que l'on entendait les sanglots de la famille ; même pendant ces instants lugubres sa large figure paraissait épanouie et souriante.

Sans doute ses fonctions ne l'obligeaient pas à pleurer véritablement, ni même à faire semblant, ainsi qu'il est d'usage, paraît-il, pour les pleureuses dans certains pays du midi, qui poussent des cris à fendre l'âme.

D'ailleurs le Commandant de Place ne l'avait pas prescrit dans son ordonnance. Malgré tout, cette hilarité continuelle surprenait les gens qui l'apercevaient pour la première fois et s'étonnaient de voir un pleureur aussi gai !

Je me souviens surtout d'une personne que cela exaspérait. C'était une vieille fille habituée des enterrements. Elle faisait partie d'une confrérie où elle avait acquis je ne sais quel grade à l'ancienneté. Elle était tout de blanc habillée avec, sur sa tête, le voile des vierges, qui laissait à peine voir son visage jaune, renfrogné, et un long nez crochu au bout duquel tremblottait toujours une goutelette teintée de tabac à priser.

Elle nourrissait à l'endroit du pleureur, depuis sa jeunesse, une rancune tenace et féroce — une rancune de vieille fille — à la suite disait-on, d'une histoire d'amour assez croustillante.

Dès qu'elle l'apercevait elle se mettait en colère et trépignait. Tandis qu'aux enterrements, avec ses autres blanches compagnes et un cierge à la main elle se rangeait derrière la bannière larmée d'argent de sa confrérie, elle ne manquait pas de dire à sa voisine d'un air courroucé : « Regardez le Pleuraveu comme il rit ;... On n'a pas idée !... C'est honteux ! »

Elle marmottait plusieurs fois « c'est honteux ! c'est honteux ! » jusqu'à ce que sa compagne agacée et la poussant du coude, lui ait dit : « Mais taisez-vous donc ! »

François Serand.

Centenaire du " Lamartine des Alpes "

Jean - Pierre VEYRAT

Né à Grésy-sur-Isère, le 1er Juillet 1810

Mort à Chambéry, le 9 Novembre 1844

Le mardi 12 Novembre 1844, le « Fédéral » journal genevois, annonçait qu'Alphonse de Lamartine, revenant d'Italie par le Valais, et M. de Pontois, ambassadeur français en Suisse, s'étaient rencontrés à Genève quelques jours auparavant, pour parler du chemin de fer qui pourrait relier Genève au réseau de Paris à Lyon par Mâcon.

C'est à cette époque que disparaissait à 34 ans, à peine Jean-Pierre Veyrat, dont Victor de Saint-Genis dans son « *Histoire de Savoie* », nous dit : « qu'il promettait un rival à Claude de Buttet : on l'appela prématurément le « Lamartine des Alpes » : nul doute qu'avec l'âge il n'eût acquis un talent plus personnel et plus original. Ses rêveries sont la paraphrase de ces beaux vers :

Oui ! si rude que soit le sein de la Patrie,
Et si rare le lait dont la lèvre est nourrie,
Oui, la Patrie est douce et l'exil est amer.

Dans la belle collection du « Monde poétique » de 1885, provenant de la succession du poète Auguste Dorchain, de si regrettée mémoire, je relève cette appréciation de notre compatriote Charles Buet : « M. de Saint-Genis dit qu'on appela Veyrat le Lamartine des Alpes. Combien cette appellation serait vraie et combien elle eût été plus vraie si Veyrat avait vécu. C'est un *lamartinien*, en effet, et de tous, peut-être, celui qui se rapproche le plus, par sa mélancolie religieuse et par la forme qu'il donne à sa pensée, du noble « chantre d'Elvire ».

La *Coupe de l'Exil* produisit à son apparition une sensation profonde dans le pays de l'auteur. Ce livre est d'une si profonde vérité qu'il atteint la plus haute moralité :

Voilà pourquoi je t'aime, ô fille des montagnes !
Pourquoi mon œil se plaît à tes vertes campagnes,
Et sur ces bords ingrats où meut mon avenir,
Voilà pourquoi je pleure à ton seul souvenir.

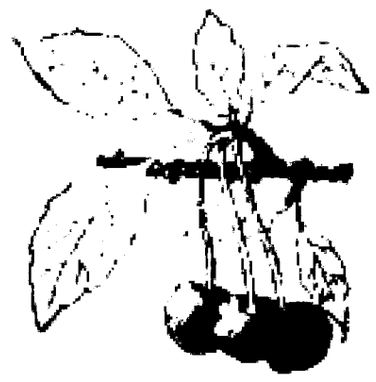
« Le livre que nous offrons au public disait une note de l'éditeur, n'est pas un de ces mille volumes de vers que l'on voit éclore et mourir dans la même journée et pour qui l'indifférence n'est que justice, et l'oubli que générosité... Comme poète et comme prosateur, l'auteur de la « *Coupe de l'Exil* » nous semble appelé à une haute position littéraire. Esprit sincèrement original, dédaigneux du banal et du vulgaire, il ne recherche pas néanmoins l'étrange et le bizarre. Moraliste et religieux par le cœur encore plus que par la pensée, la vue du mal l'attriste et le désole comme une infortune personnelle ; il en dévoile les origines avec une âcre amertume. En 1865, un an après la mort du poète, on souhaitait que l'œuvre du disparu soit favorablement accueillie de la France, cette noble terre des lettres et des arts : « après avoir donné asile au poète dans ses jours d'épreuve, elle ne refusera pas une glorieuse hospitalité à son œuvre... »

Vingt ans plus tard le 19 juin 1865 dans ses « *Nouveaux Lundis* », Sainte-Beuve écrivait qu'il avait été frappé de la notice sur Jean-Pierre Veyrat, parue dans l'ouvrage de Jules Philippe consacré aux « *Poètes de la Savoie* », que l'éditeur n'hésitait pas à saluer du titre non pas de « poète souverain » mais de « grand poète ».

Il se plût à appeler l'attention sur cette personnalité énergique et orageuse qui n'avait fait que traverser le monde parisien en n'y laissant qu'un souvenir vague peut-être même équivoque et qui ne s'est révélée entièrement, qui ne s'est expliquée ou justifiée au vrai, dans ses conversions et ses repentirs, qu'après le retour de l'exil et aux yeux de ses compatriotes... Il gagnera à être pris dans son cadre, afin que tous les détails de sa vie morale intime soient exposés avec fidélité et affection... »

Jules Philippe dans les « *Gloires de la Savoie* », M. Louis Pillet dans ses documents inédits : Charles Buet dans le « *Parnasse Savoyard* » : M. Georges Martin dans la « *Revue Savoisienne* » ; Alfred Berthier chez le bon libraire Dardel et tant d'autres, tels que Weiss, ont donné de fort belles études littéraires sur le poète savoyard, vraiment grand par le talent et par le caractère dont nous célébrons le Centenaire en cette mémorable période de la Libération.

Paul TAPPONNIER.



Rapport sur le Concours de Poésie 1944

FONDATION LAYDERNIER

Marquons d'un caillou blanc la journée consacrée au Concours de 1944. Elle nous a présenté un lot important d'envois, — 15 — dépassant en nombre celui de 1943, jugé déjà satisfaisant, et distançant d'assez loin les Concours des années précédentes. Surtout, nous lui devons la révélation d'une riche personnalité et d'une sensibilité délicate de poète.

Avant de passer en revue selon l'usage, les pièces estimées les plus honorables, ne manquons pas de noter l'extrême diversité des œuvres soumises au jugement de l'Académie Florimontane. La dissemblance se marque déjà dans le volume des envois. Tel concurrent un peu à court de souffle se borne à sept sonnets, ce qui le met légèrement au-dessous du minimum, 100 vers — que le règlement du concours exige. Un autre en revanche allonge avec générosité près de cinq cents vers, parmi lesquels nombre d'alexandrins, et de la sorte la moyenne est sauve.

Même diversité dans les genres. Si le sonnet, à la précision un peu sèche, a la faveur de beaucoup, il voisine cependant avec la ballade, le gracieux et désuet rondel ou l'ode inspirée de Ronsard, s'efface parfois devant le poème philosophique aux amples développements, fait une place à la chanson et même au compliment de fête familiale et à la récitation de patronage.

Quant aux thèmes choisis, ils présentent une gamme étendue où le profane et le sacré trouvent également leur part et d'où les badinages galants ne sont pas exclus.

On se doute que bien des poèmes sont des essais plus riches d'intentions que de réalisations vraiment inspirées. Assez souvent l'auteur, qu'on devine sincère et gonflé d'espoirs n'arrive point à mettre sa lyre au diapason de son

émotion. Ainsi en est-il pour l'envoi n° 1 composé de sept sonnets réunis sous ce titre commun : *Les sept paroles du Christ.* Nous citerons pourtant des deux quatrains du 3e sonnet dont la frappe est belle et où se marque d'heureuse façon l'accord de l'expression et du sentiment intime.

O mère de douleurs, debout près de la Croix,
Vous attendiez la mort du maître de la vie,
Le calice rempli vous aviez bu la lie,
Mais une chose, encor, vous revenait de droit !

Vous avions étendu l'homme-Dieu sur ce bois,
Et planté plus avant chaque clou qui le lie,
Vous avions enfoncé la lance qui dévie
Dans ce cœur qu'il tendait aux bergers comme aux rois.

Le n° 4 avec cette devise « Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera », ne manque pas d'adresse et d'aisance verbale soit que dans une fantaisie sur « la pluie » il s'exerce au jeu des versicules de deux et cinq pieds, soit qu'avec une courte pièce descriptive il évoque

...un château
Qui tremblote à l'envers dans le cristal de l'eau
De la Loire attardée aux longues sommolences...

soit enfin que haussant le ton, il chante la joie d'une naissance longtemps attendue et reprenne, avec il est vrai plus de véhémence que de force logique le thème de J.-J. Rousseau sur la pureté originelle de la créature. Des faiblesses, l'abus des chevilles et des rimes trop faciles, quelque emphase aussi, l'ont empêché d'obtenir une récompense. Nous aurons plaisir à le retrouver en des productions plus châtiées. Le poème dont nous donnons quelques extraits est émouvant par ses résonances profondes :

Je n'attendais plus rien d'une inutile vie
J'étais las d'espérer, de douter, de souffrir,
Pauvre fantoche errant, sans désir, sans envie,
Vers un néant obscur d'où nul ne peut s'enfuir.

.....

Un enfant est venu, si petit et si frêle,
Un visage mutin, à peine ébauché,
Deux petits pieds joints sur un petit ventre grêle,
Deux petits poings crispés sur un drap chiffonné,

Un enfant est venu qui s'est mis à sourire,
Il a ouvert tout grands deux yeux d'un gris bleuté ;
Et dès qu'il a pu voir, les beaux yeux que j'admire
Se sont tournés ardents d'abord vers la clarté.

Ils ont cherché d'abord le soleil, la lumière,
Tout ce qui brille et luit, tout ce qui resplendit,
Ils ont cherché l'amour dans les yeux de leur mère,
L'amour, rayon divin dont l'éclat éblouit.

Très éclectique, le n° 6 — Epigraphe : « Le don de poésie vient de Dieu » se divertit un moment à une chanson pour les petits dont guignol fait les frais :

Pan ! pan ! pan !
Quoi donc m'assourdit le tympan ?
Ah ! c'est guignol avec sa tête
Qui fait résonner les échos !
Petits enfants, faites lui fête
Et de sa voix de vieux trompette
Il dira ses jakis, jakos.
Pan ! pan ! pan !
Quoi donc m'assourdit le tympan ?...

Mais il sait s'élever à un lyrisme de qualité meilleure. Son poème sur les arbres, pour la solidité de la facture et la générosité de l'inspiration eût mérité une distinction, s'il n'avait été déparé par des faiblesses et ne s'était complu à une froide et conventionnelle mythologie. Citons, bien qu'y flottent de discrètes réminiscences, ces strophes de belle venue :

Deux arbres ont été coupés dans mon jardin...
Et leur mort a troublé mon cœur de citadin.
Tous deux étaient encor pleins de vie et de sève,
Et le fin polownia comme le vert tilleul
Sous la dure cognée ont trouvé le linceul
Où chut leur existence brève.

L'épouse et moi, joyeux, nous les avions plantés,
Impatients de voir monter dans les clartés
Du ciel leurs rameaux verts au tremblotant feuillage
Leur enfance débile inquiétait souvent
Notre pensée, alors que fou, brutal, le vent
Mettait leurs branches au pillage.

Mais bientôt grandissant, leur sombre frondaison
Assombrissait le jour autour de la maison
Qu'elle voilait de leur croissance débridée
Ces jeunes indiscrets cachaient donc du soleil
Les rayons irisés de son reflet vermeil ?
Dès lors leur fin fut décidée.

Avec le n° 10 s'achève la série des compositions sympathiques, mais que des dissonances ou des mièvreries écartent de la récompense. Du poème un peu long, eu égard à la minceur du sujet, intitulé « Chaumière abandonnée », retenons quelques notations curieuses :

Un débris de solive
Que le lierre enjolive
Accueille en son manoir
Le merle noir.
Parti de la courette
Un pied de pâquerette
Rejoint un champignon
Sur le pignon.
.....
La poutre ravinée
Voit l'habile araignée
Tisser un pont de fil
Dans le fenil.
Un lézard électrique
Se sauve sous la brique
Devenue un fauteuil
Pour l'écureuil.

Nous voici dans la zone d'émergence des envois. Le n° 9 [1], digne d'une mention honorable, se recommande, non par l'originalité de l'inspiration, mais par la sûreté de la composition, la virtuosité dans le maniement du vers octosyllabe et une réelle richesse verbale. Reprenant le thème de la source, il l'enjolive de variations brillantes et habiles parfois un peu insistantes. Les dix poèmes rigoureusement égaux qui le composent, forment un ensemble plein de grâce et de fraîcheur. Nous en retiendrons une pièce — la neuvième — intéressante par la couleur et la musicalité fluide.

Elle joue avec la lumière
Lance des flèches en bouquets
Sur les fourrés, sur les bosquets
Le lis ou la rose trémière.

Le buis l'entend se réjouir
Le matin quand la coccinelle
Longe ses bords pour voir en elle
Le firmament s'épanouir.

(1) M. Charles Laubies, à Chambéry.

Elle aime l'aube diligente
Les arondes au vol rasant
Qui la frôlent en s'amusant,
Le clair de lune qui l'argente.

Elle aime les bruits, les échos,
Lorsque l'air embrasé stridule
Et que dans la campagne ondule
La pourpre des coquelicots.

Aime-nous, source intarissable
D'un tendre amour compatissant.
De notre globle en tarissant
Tu ferais un désert de sable.

Au n° 15 : épigraphe : « Si vous n'êtes pareils à de petits enfants » — revient sans conteste la palme du fournoi. Il comprend 11 poèmes divers de construction et de rythme, et pour la plupart d'inspiration religieuse. Tout y concourt à l'impression favorable : élévation de la pensée, vérité du sentiment, élégance précise de la forme poétique et l'on excuse aisément quelques fautes vénielles en égard à la présentation harmonieuse de l'ensemble.

D'une suite de cinq sonnets détachons cette « action de grâces » où la mère qui, longtemps trembla pour son enfant malade, remercie Dieu avec ferveur à l'heure où luit un espoir de guérison :

Action de graces

Mon Dieu, soyez béni ! L'enfant dort, apaisée,
Comme après l'ouragan se repose une fleur
Sur sa joue alanguie où flotte une pâleur,
Un pleur scintille encor ainsi qu'une rosée.

Mon Dieu, je viens à vous, frémissante et brisée
De cette nuit d'effroi, de lutte et de douleur,
Mais l'espoir renaissant coule en moi sa chaleur,
Et la foi son eau vive et jamais épuisée.

D'un souffle égal et doux dort mon petit enfant,
Son père vient d'entrer ému, grave, fervent
Les yeux pleins d'un amour dont mon cœur s'ensoleille
Les ombres de la nuit s'éteignent peu à peu,
Déjà l'aube s'annonce, éclatante et vermeille,
Le jour va resplendir sous le regard de Dieu.

Et nous terminerons nos citations sur ce rondel des petites mains si pur et si délicatement sensible ;

Fraîche main de chaque sœurette
Entre mes mains ; jours de santé,
Jours de jardin rose et d'été
O ma douceur la plus secrète !

On cueille au gazon sa fleurette,
On cueille au soleil sa clarté,
O Rizou, Françoise et Pierrette
Et leurs grandes sœurs.., ô gaîté !

Mon Dieu ! quand viendra la retraite
Du bonheur que j'ai tant goûté,
Jusqu'à ce que mon cœur s'arrête,
Mon Dieu, si je l'ai mérité.

Laissez-moi la main de Pierrette
Et la main de chaque sœurette
Jusqu'au bord de l'éternité !
Mon Dieu quand viendra la retraite
Du bonheur que j'ai tant goûté !

A l'unanimité, le jury propose pour un 1er prix l'auteur de cet envoi souhaitant d'avoir souvent à apprécier des œuvres de si haute tenue (1).

Est-il maintenant permis de formuler un regret et un vœu ? Les prix de la fondation Laydernier sont réservés à des Savoyards de naissance ou d'adoption. Ils ont cette année rassemblé 15 concurrents avec 65 poèmes. Aucune des œuvres présentées ne reflète avec fidélité un trait du visage ou un coin de l'âme de la petite patrie. Sans doute, les auteurs étaient-ils absolument libres du choix des thèmes, mais on eût su gré à quelques-uns de tourner leurs regards et leurs pensées vers la terre natale plus prodigue de beautés qu'aucune autre terre française et chargée d'histoire. Evitant les grands sujets qui veulent des talents éprouvés, ils eussent réussi peut-être à transposer en touches verbales exactes et évocatrices des visions familières et trouvé dans la réalité quotidienne ou dans les images d'un passé qui prolonge parmi nous ses résonances, la source d'une poésie simple et vraie.

L. VIGAND.

(1) Premier prix : Mme John Charrière, à Saint-Pierre-d'Albigny.
Voir aux pages 107, 108 et 109 quelques poèmes présentés au concours.

La Source

A la mémoire de Léo Delibes.

I

Un peu de brume se déchire
Aux flancs des ronciers épineux.
Le ciel, à peine lumineux,
Esquisse son premier sourire.

Le nid s'éveille, rassuré.
La verrière des lointains pâles
Se couvre de lueurs d'opales ;
Le tremble a déjà susurré.

Dans le bois, la source ruisselle.
L'aurore empourpre son bassin :
De ses gouttelettes, l'essaim, —
Vivante rosée, — étincelle.

Le murmure diamanté
Berce de sa caresse amie
Une blonde étoile endormie
Dans sa fraîche limpidité.

Lorsque du cristal qui s'épanche
La nappe est moins prompte à frémir,
Pour voir la fleur du ciel dormir.
L'aragne, au bout d'un fil, se penche.

II

Sur ses bords, ni cerf, ni chevreuil
Dont la soif craintive s'étanche.
Ni long bec friand d'une tanche ;
Parfois, une huppe, un bouvreuil.

Près d'elle, une aulne, une bourdaine
Font trembler leur ombre dans l'eau.
On entend tinter le grelot
Du ruissellement qui s'égrène.

Quand passe, au retour du printemps,
Dans les airs, une joie ailée,
L'azur de sa fraîcheur perlée
Se remplit de vols éclatants.

Dans la fête de sa lumière
S'éveille, en chantant, le matin.
Le brasier du jour qui s'éteint
Fleurit de roses son aiguière,

Sur son miroir un peu terni,
La grâce du soir se découpe.
Elle emprisonne, dans sa coupe,
Tout le charme de l'infini.
.. ..

V

Elle voit les bergeronnettes,
Dans l'or du matin, sautiller,
Les liserons s'entortiller
Autour de frêles colonnettes ;

Le brin, presque encore endormi,
S'arrondissant, former une arche
Pour ne pas arrêter la marche
Diligente d'une fourmi ;

Les saules que l'âge taraude,
La danse exquise des reflets,
Quand zigzaguent les corselets
Des libellules d'émeraude.

Que volètent les papillons,
Son cristal de fleurs se parsème.
Autour d'elle, enfin, l'ombre essaime,
Tandis que chantent les grillons.

L'espace, au monde taciturne,
Apporte un somptueux présent.
Elle s'éclaire : ver luisant
Perdu dans la splendeur nocturne.
.. ..

Charles LAUBIÈS.

SURVIVANCE

Pour éclairer mon cœur d'enfant,
J'avais le regard de ma mère,
Si chargé d'amour, si fervent,
Qu'il m'inondait de sa lumière.

Quand ce chaud regard s'est éteint,
J'ai cru que s'éteignait le monde.
Mais Dieu, maître de mon destin,
M'a fait, dans sa bonté profonde,

Le don sublime et merveilleux
De ce regard et de sa flamme,
Multipliés en d'autres yeux,
Et ressuscités dans mon âme.

Car, par un miracle d'amour,
Les yeux d'une mère adorée,
Je les retrouve tour à tour,
Velours sombre ou lueur dorée,

Si chargés d'amour, si fervents
Qu'ils m'inondent de leur lumière ...
Ce sont les yeux de mes enfants,
Et c'est le regard de ma mère !

Juliette CHARRIÈRE.

JE VOUDRAIS ÊTRE UN CYGNE BLANC...

Je voudrais être un cygne blanc
Qui s'ébat dans l'eau transparente
Ou promène au gré du courant
Une âme obscure, inconsciente.

Je voudrais tel le papillon,
Ivre de fleurs et de lumière,
Danser dans l'air, voler en rond
Et ne jamais toucher la terre.

Je voudrais ainsi que l'oiseau
A l'abri sous l'épais feuillage,
Niché dans un arbre très haut,
Ne pas savoir d'où vient l'orage.

Je voudrais ne pas réfléchir,
Ne pas avoir un cœur sensible,
Prompt à pleurer, prompt à souffrir,
Jamais calmé, jamais paisible.

Jeanne REY.

Une coutume passée : Le Pain bénit

La guerre de 1914-1918 a porté un coup mortel à l'antique coutume religieuse et familiale à la fois de l'offrande du pain bénit, l'une des toutes dernières manifestations du folklore annécien. Les restrictions imposées déjà sur le pain en furent la cause principale.

Il nous a donc paru intéressant de consigner ici les rites et les détails de cette coutume symbolique, profondément enracinée dans le diocèse de saint François de Sales et en particulier dans sa ville épiscopale (1).

On sait que l'origine du pain bénit remonterait au début même du Christianisme, en ayant, en quelque sorte, fait suite avec approbation liturgique à la collation que les premiers chrétiens prenaient durant les offices et à laquelle saint Paul fait allusion dans l'épître du Jeudi-Saint.

Nous ne voulons certes pas faire l'histoire de cette tradition, mais simplement la rappeler telle que nous l'avons connue, à Annecy, avant sa disparition et telle qu'elle avait dû être rétablie après la Révolution.

Au cours de l'existence familiale, si paisible encore au début de notre siècle, c'était un événement pour les Annéciens que de « faire le pain bénit » ; cette expression même reste un souvenir du temps de nos aïeules où ce pain, comme celui de tous les jours, était fait, pétri et cuit, à la maison (2). On y songeait très longtemps à l'avance, un tour de rôle s'établissait quartier par quartier dans chaque paroisse, et la remise du crochon vous annonçait l'approche de votre tour qui, d'ailleurs, ne revenait que tous les dix ou douze ans environ, car, toutes les familles aisées avaient à cœur de suivre la vénérable et très populaire tradition.

Quand donc allait arriver le dimanche fixé, on s'entendait avec l'une ou l'autre des maisons de fleurs artificielles dont les deux principales se trouvaient faubourg Sainte-Claire et rue du Pont-Morens. Il s'agissait de choisir au pain bénit un habillement ou garniture pouvant varier suivant l'époque de l'année et surtout suivant l'effet que l'on voulait produire.

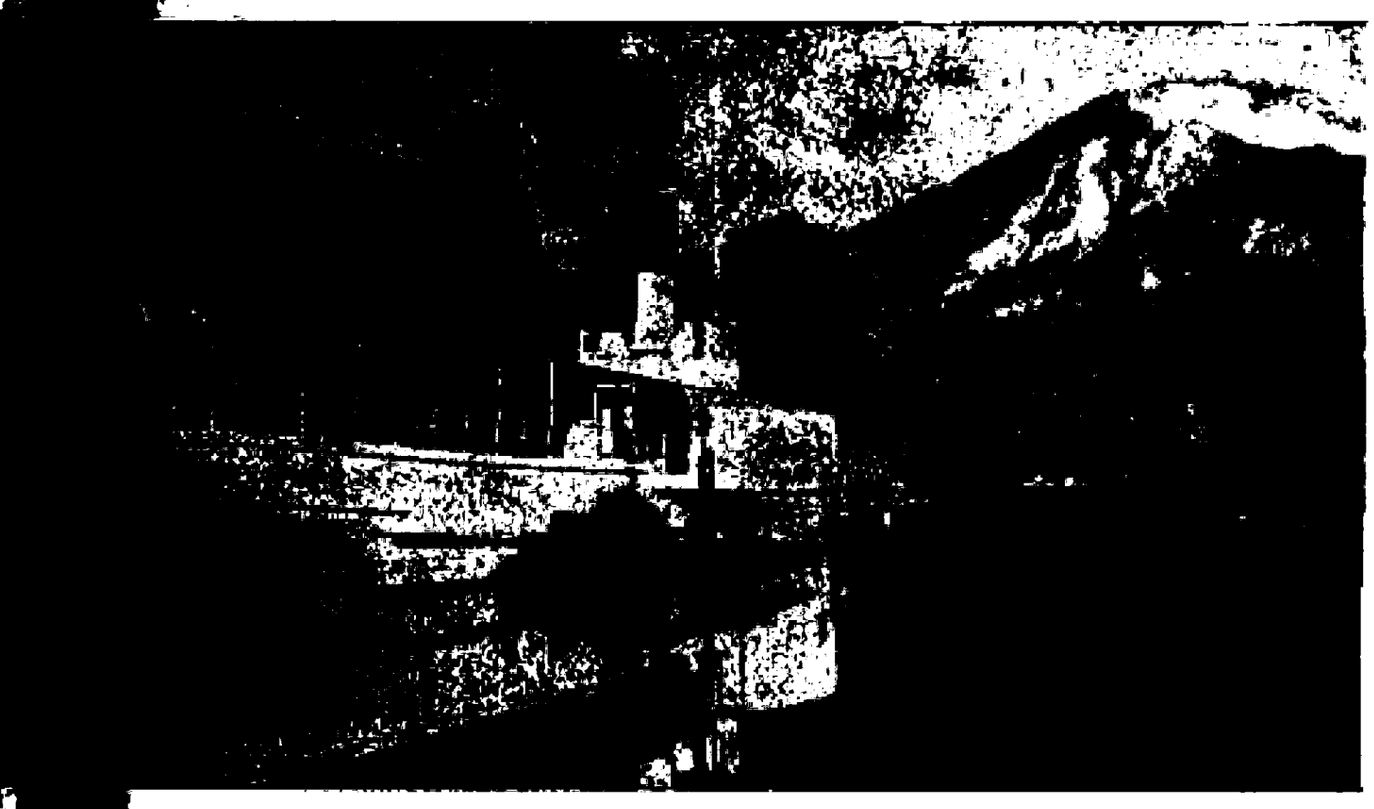
Cet habillement était formé de quatre pans de tulle blanc devant recouvrir le pain, surmontés d'un bouquet rond qui pouvait être remplacé par une couronne. Ce bouquet était généralement composé de fleurs blanches, lilas, muguets, mais parfois d'autre couleur : nous y avons vu d'éclatants coquelicots. Pour certaines

(1) « Monsieur l'Evesque de Genève disait qu'il eust mieux aymé porter l'eau béniste et *départir le pain bény* à l'Eglise, qu'avoir la teste empeschée d'une mitre et les mains chargées d'une crosse » (de Longueterre : *Les soupirs de Philothée*).

(2) Père L. Buffet. — Ugine. — *L'Année Chrétienne.*











L'inondation du 26 novembre 1944 à Annecy. — De haut en bas et de gauche à droite : le pont de l'Evêché aveuglé par la crue, la place au Bois inondée en bordure du port, la rue des Archives envahie par l'eau, le pont de la Halle vu de la place au Bois, l'avenue d'Albigny et le Champ de Marc transformés en lac.
(Ce dernier cliché nous a été aimablement communiqué par Mlle Hélène Ritz, tous les autres par M. Michel Pfister.)

fêtes et si l'on voulait faire étalage de luxe, on choisissait des raisins et des épis dorés, et même on piquait plusieurs rangées de ces fleurs et fruits sur les pans de tulle. Quelquefois, des rubans y étaient ajoutés.

Le grand jour venu, la fleuriste portait à la boulangerie l'habillement du pain bénit et en garnissait avec art le haut support sur lequel étaient superposés, en forme de pyramide, les couronnes de pain ou de gâteau de grandeur différente. Au sommet, trônait le traditionnel crochon entouré fréquemment d'oiseaux en pâte et de sorte de choux ou artichauts à pointes. Le plus souvent, le pain bénit était de pâte ordinaire ou colorée au safran, suivant la mode de nos voisins d'Italie, et parfumée avec des anis. Quelques rares fois, cette pâte était de brioche de Savoie ou de Paris.

Mais revenons à notre boulangerie où les donateurs ont rejoint la fleuriste et la porteuse qui attend le moment solennel de partir pour l'église.

Il est huit heures trois quarts, les cloches annoncent la grand' messe paroissiale. La porteuse place sur a tête un coussinet et adroitement y pose le pain bénit, habillé, formant une magnifique pyramide pouvant peser jusqu'à une vingtaine de kilogs. Et l'on prend la direction de Saint-Maurice ou de Notre-Dame en compagnie de la famille en toilette de cérémonie...

Il nous souvient d'un beau dimanche de mai, bien lointain déjà, où le pain bénit de la paroisse Saint-Maurice sortait d'une boulangerie de la rue Sainte-Claire. Il était porté par Péronne Dériaz, ancienne gouvernante de cure, figure très sympathique du faubourg Sainte-Claire, l'une des dernières porteuses habituelles. De taille élevée et bien bâtie, elle avait revêtu, comme pour toutes les grandes circonstances, une éclatante robe violet évêque à taille serrée, à jupe très ample garnie d'un reste de tournure, robe qui aurait bien pu être taillée dans le vêtement d'un prélat défunt. Très droite, la Péronne, comme on l'appelait, marchait, allègre, sous son lourd mais brillant fardeau qu'elle soutenait élégamment d'une main, tandis que de l'autre elle tenait les plis de sa jupe traînante. Fière de sa dignité, elle répondait par un grave sourire aux regards envieux ou curieux des passants. Aperçue de loin, elle faisait penser à quelque pontife oriental coiffé d'une giganesque mitre ou tiare décorée.

Auprès des donateurs qui suivaient en admirant la riche garniture qui faisait sensation, les enfants — on s'en doute — emboîtaient le pas, alléchés par la bonne odeur de brioche et d'anis.

Et alors que la cloche continuait à appeler les fidèles, le petit cortège passait le pont Morens, puis, par la rue de l'Evêché et la rue Grenette, atteignait le porche à demi millénaire de Saint-Maurice. Près de la porte, grande ouverte, attendait, solennel et magnifique, le suisse, Emile, dans son uniforme écarlate. Le chapeau galonné et à plumes, coiffant à souhait son visage coloré, encadré de favoris imposants, le faisait ressembler à un vieil amiral de sa Normandie d'origine. La hallebarde en main, il conduisait jusque près du chœur le « pain bénit » qui était alors déposé avec soin sur une table ronde, spéciale et élevée, visible de toute l'église. Les places les plus proches étaient réservées à la famille qui, durant toute la cérémonie, devait être à l'honneur. Inutile de dire que cette entrée provoquait force distractions parmi les assistants !

Déchargée de son fardeau, la Péronne s'empressait de remplacer le petit coussinet qui coiffait sa perruque, par le bonnet-capote des fêtes, violet aussi, où velours et rubans de soie se mariaient à l'envie.

A l'Epitre de la messe et avant de monter en chaire, le souriant et tout paternel archiprêtre, M. Apertet, ou l'un de ses vicaires, précédé du suisse, venait solennellement bénir le pain suivant un cérémonial prévu au Rituel. Il faisait ensuite baiser des reliques à la famille dont le membre le plus qualifié tenait un cierge allumé. ,

Une fois bénit, le pain était emporté avec sa garniture en sacristie où il était livré aux sacrificateurs, en l'occurence trois bons et vieux paroissiens accrédités à l'office de distributeurs. Et ceux-ci, tandis que les fidèles écoutaient le prône, procédaient au découpage, mais en respectant, toutefois, le crochon et son entourage, demeurés au sommet du support. De larges tranches étaient mises à part pour le clergé paroissial ; des tranches moins épaisses pour l'organiste, le clerc, les chantres, les enfants de chœur. Quant aux distributeurs, les mauvaises langues disaient qu'ils s'en réservaient de beaux quartiers, de quoi manger dans leur café au lait durant toute la semaine, surtout si c'était du pain au safran ou de la brioche ! Tout le surplus était découpé en petits morceaux qui allaient remplir trois grandes corbeilles garnies de serviettes blanches.

Aussitôt le sermon terminé, nos trois hommes commençaient la distribution dans l'église. C'est alors que les enfants et les gourmands de tout âge savaient profiter d'une distraction du distributeur pour s'emparer d'une poignée de morceaux dans la corbeille tendue. Il faut dire que bien des assistants prenaient un deuxième morceau à l'intention d'un absent ou d'un malade. Dans certaines paroisses de la région, le pain bénit était présenté aux fidèles par les donateurs eux-mêmes et fréquemment par les plus honorables de leurs représentants. C'était une tradition à laquelle on ne se serait dérobé sans manquer à son devoir. Les assistants se signaient avec le morceau de pain et le mangeaient aussitôt, ou bien l'emportaient à la maison.

La grand'messe achevée, alors que l'église se vidait aux accents de la sortie d'orgue, le support du pain bénit, replacé sur la tête de la porteuse, reprenait le chemin de la boulangerie où il allait être dépouillé de sa garniture par la fleuriste. Les donateurs y prenaient possession du crochon et de son entourage de gâteaux, et la dernière opération allait commencer.

Le crochon, entier, était porté au proche voisin qui avait accepté de « faire le pain bénit » le dimanche suivant. Celui-ci en prélevait un quart qu'il présentait à la famille qui venait après. Si cette dernière l'acceptait, elle s'engageait à offrir le pain bénit le deuxième dimanche. En cas de refus, on allait frapper à la porte suivante. Ainsi s'établissait systématiquement un tour de rôle entre les membres de la famille paroissiale et le crochon, ou ses parties, était appelé à paraître deux dimanches de suite sur la table familiale en attendant le jour officiel du pain bénit où le gâteau traditionnel, brioché, était prétexte à un grand dîner. Au curé de la paroisse et à quelques intimes, on envoyait parfois également un gâteau afin qu'ils participassent eux aussi à la fête.

C'est ainsi que les chanoines de l'ancienne collégiale de Notre-Dame de Liesse offrant, à leur tour, le pain bénit, en l'église Saint-Maurice près du château, en 1744, faisaient porter des gâteaux aux quatre syndics et avocats de ville, aux membres, à l'avocat et au procureur du Chapitre et à l'Evêque. A ce dernier, il était présenté par un chanoine et le Révérend cellérier dans un bassin enveloppé d'une nappe. Le registre capitulaire qui relate ces faits et qui est rappelé par M. le chanoine Coutin, notre confrère, dans son his-

toire de la Collégiale, nous apprend que les chanoines, en manteau long, accompagnaient en procession le pain bénit couvert de fleurs et porté par deux valets de ville sur leurs épaules. Montés à Saint-Maurice du côté de « dessous le château », ils en revenaient du « côté de Sainte-Claire ».

Le pain bénit s'offrait tous les dimanches de l'année, mais non pas aux jours de fête célébrées pendant la semaine. Une exception pourtant nous a été racontée. C'était dans une paroisse de la Haute-Savoie où l'usage voulait que l'église fût privée de pain bénit lorsqu'un paroissien, sans raison sérieuse, se refusait à le faire. Or, une vieille fille, laissée, jusqu'au dernier moment, dans l'ignorance de l'arrivée de son tour, par une méchante belle-sœur heureuse de lui jouer une mauvaise plaisanterie, courut, le dimanche matin, conter sa confusion à son curé. Mais celui-ci, pour sauver l'honneur de sa bonne paroissienne, annonça en chaire que pour une cause indépendante de sa volonté, elle n'avait pu faire le pain bénit ce jour, mais qu'exceptionnellement il l'autorisait à le faire en la fête de l'Assomption qui venait deux ou trois jours après. C'était une belle revanche.

De cette antique et jolie coutume, il ne restera bientôt qu'un lointain souvenir, ignoré de la nouvelle génération qui ne saisira même plus l'origine de la vieille expression « se passer le crochon » ni du qualificatif de « pain bénit » donné à quelque volumineuse personne trop richement parée, fleurie et empanachée.

Le pain bénit était associé non seulement aux fêtes religieuses, mais également aux manifestations profanes dont il portait à la paroisse pour ainsi dire le reflet. Le lendemain même du traité du 24 mars 1860, consacrant le retour de la Savoie à la France, le dimanche de la Passion, le pain bénit porté aux églises d'Annecy était orné de drapeaux tricolores français (1). A Notre-Dame de Liesse, en particulier, rappelle encore M. le chanoine Coutin (2), cette heureuse présence de quatre petits drapeaux causa « à tous les spectateurs la surprise la plus agréable ». Si l'offrande du pain bénit eût subsisté lors de notre récente libération, certainement les Annéciens, dans leur joie, eussent-ils imité leurs ancêtres qui savaient imprimer aux divers actes de la vie locale et familiale les nobles sentiments de leur cœur.

Hubert et Louis PFISTER.

(1) Louis DÉPOLLIER. — *L'Annexion et la Presse Savoisienne.*
(2) Chanoine COUTIN. — *Histoire de l'église Notre-Dame de Liesse.*

La crue du 26 Novembre 1944 à Annecy

Le dimanche 26 novembre 1944, le lac d'Annecy a coté 1 m. 78, battant tous ses records antérieurs depuis juillet 1758, date à laquelle il semble avoir atteint les 2 mètres. Les poussées de décembre 1918 (1 m. 58), novembre 1840 (1 m. 62,) février 1807 (1 m. 68) et décembre 1801 (1 m. 70) ont toutes été surclassées et le Thiou a roulé des débits probablement inégalés depuis près de 200 ans (1).

Circonstances météorologiques et crues préparatoires. — Les huit premiers mois de l'année 1944 ont été marqués par des précipitations déficitaires. Le pluviomètre enregistreur de la Société des Forces du Fier à Annecy n'a recueilli, en effet, de *janvier à août inclus,* que 386 mm. au lieu des 775 mm. de moyenne inscrits au compte du même appareil, de 1921 à 1942, en 22 ans. Jusqu'en septembre, 1944 s'intègre donc dans la série des années médiocrement humides qui ont succédé à 1939, et dont 1942 a été le protolype avec 806 mm. contre 1.174 mm. à la moyenne annuelle de 1921-1942. Grâce cependant aux abondantes chutes de neige de février et à la fusion d'avril, le lac ne s'est affaissé que lentement de 0 m. 92 le 21 avril à 0 m. 50 au milieu d'août. A cette date, la pénurie d'électricité consécutive aux destructions opérées par le « maquis » savoyard avant la libération du département, oblige à tirer du lac l'eau indispensable aux usines d'aval : trois grandes vannes du barrage principal sont relevées de plus de moitié et la cote n'est bientôt plus que de 0 m. 39 le 1er septembre. Or, depuis les derniers jours d'août, le temps s'est mis à la pluie. *Septembre* enregistre 192 mm., contre 114 à la moyenne de 22 ans, le lac se stabilise au-dessus de 0 m. 60 à la fin du mois. *Octobre* est plus mouillé encore, sinon en valeur absolue (150 mm.) du moins par la fréquence inusitée des précipitations. 21 jours de pluie paraly-

(1) Pour de plus amples détails sur les crues du lac et du Thiou, l'aménagement des canaux et le régime hydrologique de la cluse d'Annecy, nous renvoyons le lecteur à notre ouvrage *Le lac d'Annecy et le Thiou,* Grenoble et Paris, Arthaud, 1944, gr. in-8°, 126 p., 16 fig., 4 pl. phot.

sent si bien la vie agricole que l'on évoque à la campagne les 324 mm., les 18 jours pluvieux d'octobre 1896, les semailles, la récolte des pommes de terre manquées de ce mois mémorable (1). Mais alors qu'Annecy n'avait plus recueilli, en novembre 1896, que 83 mm. en 13 jours, ce sont 262 mm., près du triple de la moyenne du mois (93 mm.) qui le submergent en *novembre* 1944, en 18 jours. Dès le 8 novembre, après des averses de 18 et 47 mm. les 7 et 8, suivies d'une chute de 15 mm. le 9 (81 mm. en 3 jours), le lac bondit de 0 m. 90 le 7 à 1 m. 04 le 8, 1 m. 32 le 9. La montée des eaux a donc été de 26 centimètres en 24 h., de 42 centimètres en 48 h., valeurs non exceptionnelles mais cependant remarquables. Le 10, avec 1 m. 39 au limnigraphe installé par les Forces du Fier aux Marquisats, le lac bat tous les records depuis décembre 1918, ceux d'avril 1922 (1 m. 36), décembre 1925 (1 m. 25), février 1928 (1 m. 34) et mars 1931 (1 m. 24). Depuis le 9 novembre, les 10 vannes du barrage principal ont été hissées hors de l'eau si bien que l'émissaire du lac est devenu pratiquement libre, quelles que soient les manœuvres effectuées. d'autre part. sur le canal Saint-François et le Vassé. Le débit s'établit autour de 40-50 m³ et le spectacle de la crue revêt dès ce moment le plus vif intérêt.

Le Thiou n'est pas entré seul en crue au début de novembre. Comme il arrive le plus souvent, le Fier l'a précédé. Après une crue minime de 1 m. 15 le 3, à la station de Dingy, provoquée par les averses des deux premiers jours du mois, le Fier part de 0 m. 60 le 5, atteint 1 m. le 7, 2 m. 50 le 8, 3 m. 50 le 9 au matin. Mais il était redescendu à 1 m. 25 le 10 au moment précis où le lac cotait son maximum de 1 m. 39. A l'usine de Motz-Val de Fier, le débit s'élève de 42 m³ le 7 novembre à 389 m³ le 8 et 549 m³ le 9, pour retomber à 191 m³ le 10. Ainsi, vers son embouchure comme sur son cours supérieur, le Fier est en avance de 24 heures sur le lac et le Thiou. Enfin, alors que la crue de ces derniers se prolonge, celle du torrent des Bornes s'effondre brutalement (1). A d'autres égards, d'ailleurs, le contraste entre le Fier, le lac

(1) Commission météorologique de la Haute-Savoie, 1896.

(2) Les renseignements concernant le Fier à Dingy nous ont été aimablement communiqués par le Service des Grandes Forces hydrauliques à Grenoble. Nous sommes redevable à la Société « L'Energie Industrielle » des débits de Val de Fier, à la Société des Forces du Fier, de tous les chiffres de précipitations et des précisions sur la tenue des eaux à Chavaroche.

et son émissaire est saisissant. Le 9 novembre, le lac immobile et sans rides lèche le couronnement du quai devant la table d'orientation du Champ de Mars, et, en l'absence de vent et de vagues, nulle traînée de brindilles et de feuilles ne festonne les promenades du bord de l'eau. En amont du pont de la République, le Thiou se rue avec furie par les vannes de décharge de la ville mais la veine liquide, toujours teintée de turquoise et d'améthyste, s'empanache d'une écume immaculée en venant se briser contre la pile nord du pont. Au contraire, à l'entrée des gorges de Lovagny, le Fier forme une nappe d'ocre, puis se fracasse dans la Mer de Rochers dans un jaillissement de geysers d'un blanc gris. A Pont-verre, on aperçoit du haut du pont le plancher bouleversé des galeries et un amas de branches abandonné par le flot de la nuit ou des premières heures du 9. A Chavaroche, enfin, vraisemblablement après rupture, au niveau des gorges, d'un embâcle de bois flottés, le Fier s'est hissé et s'est maintenu une heure ou deux à 1 m. 60 au-dessus du sol de la salle des turbines défendue par sa porte étanche, soit à peu près comme en septembre 1940 (1).

A la faveur d'un temps calme, la crue du 10 novembre, bien que de la classe des crues de décembre 1918 et janvier 1910, ne s'est pas accompagnée de débordements sérieux. Le Champ de Mars est resté presque indemne ; dans la cluse, d'Annecy à Angon, l'on n'a pu noter seulement que la submersion, sur quelques mètres, de la chaussée vers le Petit-Port et à proximité des bains de Menthon. Comme en 1910 et 1918, la neige est venue fort opportunément tarir le ruissellement et stopper la montée des eaux. Le 9, sous un ciel de « traîne », alternent averses et giboulées. Le 10, les toits sont blans, la campagne se revêt d'une couche d'épaisseur variable, simple pelliule jusqu'à Menthon, matelas de 15 bons centimètres dès la montée du Roc de Chère et à Talloires. Ainsi s'affirme, en passant, le contraste des altitudes moyennes entre les deux sections de la cluse d'Annecy (1.071 m. pour le bassin du lac, de l'origine au confluent de l'Ire inclus, 860 m. pour le reste du bassin moins le Grandnant) et son influence sur les précipitations. Le 14 novembre, le lac est

(1) Lors de la crue des 23-25 novembre 1944, le Fier s'est maintenu 7 ou 8 heures durant à 1 m. 65 au-dessus du sol de l'usine.

revenu à 1 m. 16, le Fier à Dingy ' 0 m. 75, mais le baromètre accuse des chutes de 5 à 9 mm. en 24 h., les 12, 13 et 14, les vagues grondent, déchaînées par la tempête du sud-ouest, et inondent la prairie malgré une cote de 1 m. 22 seulement le 13. A la même date, la neige tombe en tourmente, remplacée par la pluie les 14 et 15. Le lac et le Fier esquissent alors un mouvement de reprise de quelques centimètres : la crue n'est sans doute pas terminée.

La crue du 26 novembre. — Redescendu à 0 m. 96 le 20 novembre, malgré 44 mm. de précipitations dans la semaine du 13 au 20, le lac reprend son élan le 21, non sans hésitations d'abord, et atteint 1 m. 11 le 23, sous l'effet de la pluie et de la fusion nivale conjuguées. De son côté, le Fier grimpe de 0 m. 80 le 19 à 2 m. 50 le 21, pour revenir à 1 m. le 22 ; sur un sol saturé, drapé de neige en montagne, une averse un peu copieuse doit déchaîner les cours d'eau. Or, le mercredi 22 à 16 h., la pluie recommence à tomber, pour ne plus cesser que le samedi à 18 h. et atteindre son paroxysme dans les premières heures de la matinée du vendredi 24 novembre. Le pluviomètre des Forces du Fier enregistre 90 mm. en 3 jours, chiffre certainement un peu faible car l'averse du vendredi matin est difficile à évaluer sur le graphique parce que très drue. Après les 44 mm. de la semaine du 13 au 20 ce sont 102 mm. qui s'abattent sur Annecy la semaine suivante, par temps doux (9 à 9°,5 dans la journée du 24 16 h. au 25 14 h.), lampant toutes les neiges jusqu'au sommet du Veyrier et du Roc des Bœufs. Une crue énorme va se déchaîner.

Le Fier, toujours pressé, s'élance le 22 (1 m.), dessine 2 maxima presque jumeaux de 3 m. 55 le jeudi 23 à 16 h. et de 3 m. 50 le vendredi 25 à 8 h., emporte la route d'Alex, puis retombe à 1 m. 80 le dimanche 26 à 8 h., au moment même où le lac est au plus haut. A Val de Fier, le torrent des Bornes roule 571 m³ le 24, contre 110 m³ le 22, et 537 m³ le 25, contre 293 m³ le 26, jour de l'apogée de la crue du Thiou. Le 29 il ne débite plus que 100 m³, dont les deux tiers (65 m³) sont constitués par l'apport du lac. Plus lents à s'émouvoir et à s'affaisser, le lac et le Thiou ne s'en sont pas moins surpassés. Parti de 1 m. 04 le mercredi 22, le lac cote 1 m. 11 le 23, 1 m. 41 le 24, ce qui représente une ascension de 30 centimètres en 24 h., ascension due en partie au fait que 3 van-

nes sur 4 du canal Saint-François ont été fermées le 21, afin de protéger les transformateurs logés dans les caves déjà inondées des immeubles de la rue Neuve, et qu'une seule vanne du Vassé est et restera hors de l'eau. Le samedi 25 au matin le lac a encore monté de 24 centimètres, malgré l'ouverture en grand, la veille, du canal Saint-François : il cote 1 m. 65. D'ores et déjà les crues de janvier 1910 et de décembre 1918 sont battues et il faut se reporter à plus d'un siècle arrière, à novembre 1840, pour retrouver une poussée de cette hardiesse. Mais inexorablement, le niveau du lac se soulève. Le 25 entre 9 et 18 h., le limnigraphe des Marquisats enregistre une montée de 8 cm. 2 en 9 heures : ce gonflement de près d'un centimètre à l'heure, pour n'être pas le plus rapide connu (1), est fort inquiétant pour le lendemain. De fait, malgré l'arrêt de la pluie, à la fin de la journée du samedi, et un dimanche radieux, le lac cote *1 m. 78* ce même jour 26 novembre à 9 h., au limnigraphe des Marquisats, 1 m. 76 ou 1 m. 78 au pont de la Halle. Et le spectacle de l'inondation de susciter un grand concours d'Annéciens qui circulent, appareil photographique en main, aux abords de la zone submergée.

Dès l'avant-veille, le vendredi matin, et par gros temps, l'eau avait déjà envahi la chaussée de l'avenue d'Albigny, entre la Préfecture et la rue Dupanloup, ainsi que la partie de la prairie située à l'est de l'allée centrale conduisant de la Préfecture à la passerelle des Amours. Le même jour, à 16 h., l'avenue était coupée devant la Préfecture et au droit de la rue André-Theuriet, inondée jusqu'à l'avenue des Barattes. Le samedi à midi le Champ de Mars est envahi jusqu'au Casino, l'eau gagne la Gendarmerie par les rigoles de la rue bordant le côté ouest de la Préfecture, et les forains, groupés autour de leurs manèges et du kiosque à musique, commencent à patauger ferme. Dans la nuit du 25 au 26, enfin, le lac remonte dans la rue Revon jusqu'à l'angle sud-est de la prison. Le 26 au matin la Préfecture, changée en île, émerge d'une nappe qui n'a pas progressé dans la rue Revon, mais occupe une partie de l'avenue du Parmelan, toute la rue des Archives et la rue Dupanloup, le boulevard Saint-Bernard-

(1) Le limnigraphe a enregistré des vitesses horaires de 1 cm. 2 et de 1 cm. 6 le 31 août et le 25 juin 1942 (H. Onde, op. cit., p. 26).

de-Menthon, de l'avenue d'Albigny à la rue Docteur-Celey, l'avenue des Barattes, du boulevard Saint-Bernard-de-Menthon à la rue André-Theuriet, le chemin vicinal n° 1, de l'avenue des Barattes à Albigny. Dans le périmètre inondé bien des habitants se trouvent bloqués dans leurs demeures. Au Pâquier, la foire baigne dans l'eau, étalée du lac au kiosque et au Monument aux Morts. Les bancs de la contre-allée de l'avenue, entre le Casino et la Préfecture, disparaissent presque jusqu'au siège et une barque navigue dans leurs parages. De la passerelle des Amours, accessible par le quai Jules-Philippe et le jardin public, la vue embrasse un lac immense, étincelant sous un gai soleil, lac d'où émergent les mains courantes des pontons de barquettes et le socle du monument Sommeiller, veuf de sa statue. L'île des Cygnes s'enfonce, comme un navire sabordé, jusqu'à la naissance de son bouquet d'arbres, et l'eau esquisse une timide pénétration dans le jardin public, à la hauteur du gnomon.

Les abords même du Thiou et des canaux offrent un spectacle peu banal. Les bateaux à vapeur amarrés dans le port ont monté, avec l'eau, jusqu'à 6 ou 7 centimètres du sol du jardin public et, dans leur position nouvelle, semblent bien imposants. Si la route d'Albertville jusqu'aux Marquisats est restée libre, le quai de la Tournette est submergé. Côté amont, le pont de la Halle où le courant atteint la vitesse d'un homme au pas est pratiquement aveuglé et ne laisse plus apercevoir que 4 à 5 centimètres de vide à l'intrados de son arche nord. Depuis le 24 au soir l'échelle hydrométrique a cessé d'émerger. La réfraction ne facilite pas l'appréciation de la hauteur de l'eau au-dessus du dernier damier : des mesures directes, au centimètre, permettent seules de déterminer le niveau maximum de la crue. Côté aval, les arches du pont de la Halle ont complètement disparu, le quai Perrière est inondé, mais non le quai du Semnoz au sud de l'Eglise Saint-François. En bordure du Vassé, le quai du Casino est sous l'eau le long des jeux de boules, ainsi, bien entendu, que les pontons ; les bureaux de location de barques, en contre-bas du pont du Pâquier, sont généreusement inondés. Sur le canal Saint-François, le pont de la rue Neuve est aveuglé par le courant dans lequel baigne la cure de Notre-Dame, l'ancienne maison de ville.

En aval du Pont Perrière, la vitesse du flot s'accélère et l'eau reflue avec force contre les piles des ponts et les lavoirs en rivière. Le spectacle de l'eau glauque, coulant à pleins bords, vaut la peine de se mouiller les pieds sur le quai de l'Ile. Les dix vannes du barrage régulateur, bien que soulevées à fond, trempent dans l'eau preuve que les prévisions de 1874 ont été trop limides : il en résulte un léger remous et une inondation partielle de la place Saint-François. Le quai de l'Ile, trop bas comme celui de la Tournette et le quai Perrière, disparaît sous une nappe d'une dizaine de centimètres, entre le barrage et la passerelle des vieilles prisons ; les sacs à terre sont impuissants à protéger les boutiques riraines. L'eau dépasse la naissance du glacis empâtant la proue du palais de l'Ile et, sur la muraille patinée de l'édifice médiéval, une longue traînée blanchâtre marquera longtemps encore le niveau de la crue. Sous les ponts trop bas ou obliques de la vieille ville l'eau, gênée dans sa progression, se creuse vigoureusement : ainsi sous le pont Morens ; quant au pont de l'Evêché, le plus bas de tous, il est aveuglé, sauf à la clé de l'arche gauche, et la surface des eaux s'y rebrousse avec bruit. A proximité de la chute de la Manufacture, le Thiou file comme un trait par les vannes grandes ouvertes de la ville. Du pont de la République les curieux contemplent la blanche crinière de la rue. Le café en contre-bas du pont est traversé, d'outre en outre, par les flots refluant des égouts ; l'accès du quai, en ce point, est interdit par le remous du Thiou. Dans le bief Saint-Joseph, le déversoir longitudinal de la Manufacture, dont la turbine est noyée, s'est englouti dans la nappe bruissante ; le débouché du passage des Clercs est inondé, l'appui des fenêtres basses de l'ancien Refuge baignent dans quelque trente centimètres d'eau. Si le quai des Cordeliers est indemne, l'île Saint-Joseph est envahie, l'eau stagne dans la cour des bureaux de la Manufacture, sur l'emplacement du méandre recoupé vers 1846. A Cran, enfin, le Thiou s'écroule d'une masse du haut de la chute de la Papeterie et des Forges, sous un voile de poussière d'eau, et, au pont de Tassé, une ligne de démarcation longtemps visible sépare la belle veine bleue issue du lac du Fier limoneux.

Dans la nuit du 26 au 27, par clair de lune, un gros passage d'avions alliés survole Annecy inondé. Point d'alerte heureu-

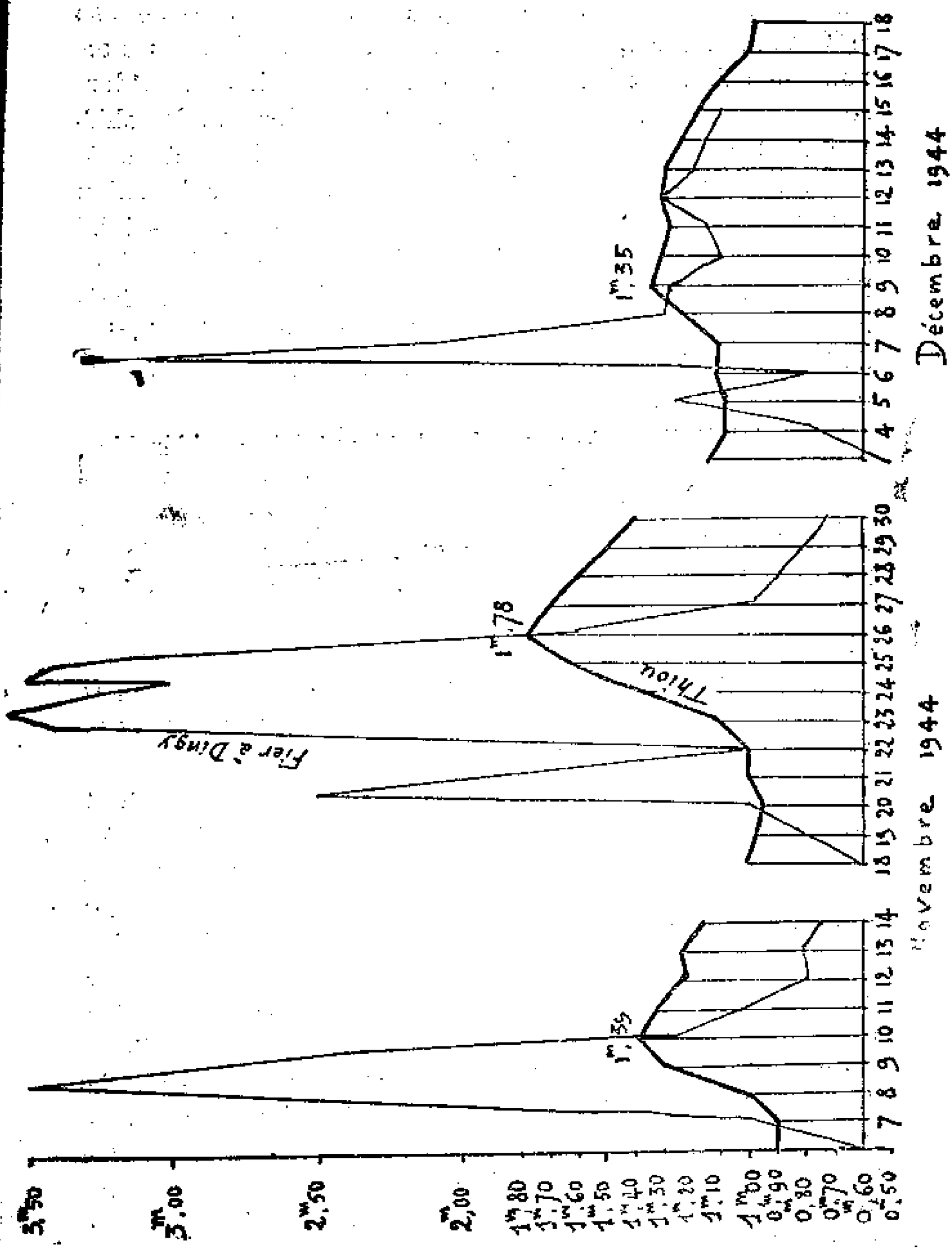
sement, car les caves sont impraticables. L'inondation des caves a été en effet l'une des plus fâcheuses conséquences de la crue du 26 novembre 1944. Dans les immeubles modernes de la rue du Lac et de la rue Neuve l'eau provenant des égouts, et probablement aussi d'infiltrations, s'est élevée dans les sous-sols jusqu'à une hauteur de 0 m. 80 ; les pompes d'épuisement ont dû fonctionner jour et nuit. Dans la plaine, loin des canaux, les nappes aquifères étagées dans les terrains du delta sous-lacustre et la moraine de fond des Fins sont responsables, avec les égouts, de l'inondation de bien des caves et de la détérioration d'approvisionnements prudemment et chèrement constitués en vue d'un sixième hiver de guerre. Enfin, le chauffage collectif de quelques grands immeubles et de la Préfecture a été paralysé par l'envahissement des sous-sols, et cela d'autant plus mal à propos qu'il gèle le 27.

A la faveur, toutefois, de ce refroidissement, de l'arrêt des précipitations, les eaux se sont retirées assez vite. Le 27 à 10 h., le lac avait déjà baissé de 9 centimètres, l'eau s'était retirée de la rue Revon, de la rue des Archives, la Préfecture était redevenu accessible de ce côté. Le 28 à 16 h., la cote est d'environ 1 m. 55 ; le milieu de la chaussée, le long de l'avenue d'Albigny, est à sec. Le 4 décembre le lac est redescendu à 1 m. 10 : dès la veille, 3 vannes du canal Saint-François ont pu être fermées. Sur les éboulis du Parmelan, le voile de neige, très mince, laisse apercevoir des zébrures terreuses ; l'on peut donc escompter un retour au calme, impatiemment attendu dans les immeubles, les garages, les usines où l'on continue d'épuiser l'eau des sous-sols. Mais, à partir du 3 décembre, le baromètre demeuré haut depuis le 26 novembre esquisse une descente de mauvais augure. La pluie recommence à tomber dans la nuit pour se prolonger jusqu'à la neige du 9. Du 4 au 11 décembre il tombe 82 mm. (total du mois 135 mm.), dont 45 mm. dans la seule nuit du 7 au 8 et la journée du 8, jusqu'à 13 h. Et le lac de remonter. De 1 m. 12 le 7, il passe à 1 m. 22 le 8, 1 m. 35 le 9, et il se maintient autour de 1 m. 30 jusqu'au 13 inclus. De nouveau le canal Saint-François s'ouvre en grand, le débit du Thiou excède 50 m³. Le Fier, de son côté, a grimpé de 0 m. 82 le 6 décembre à 3 m. 30 le 7 à 8 h., en

avance de 48 h. sur le lac : il restera gros jusqu'au milieu du mois.

Les enseignements de la crue du 26 novembre. — La crue du 26 novembre 1944 a surclassé toutes les crues connues du lac depuis près de deux siècles. Pourtant l'on peut se demander si en maintenant fermées 4 vannes sur 5 dans le Vassé, afin de protéger les caves dans l'intérieur de la ville, on n'a pas déterminé une aggravation de la crue rendant difficile une comparaison avec les accidents similaires du passé. Quoiqu'il soit malaisé d'évaluer l'exhaussemen du niveau du lac consécutif au freinage de l'eau dans le Vassé, il ne semble pas que la crue de novembre 1944 le cède à celle de décembre 1801 (1 m. 70). Le règlement de 1877 attribue au Vassé un débit égal au sixième seulement de celui du Thiou et, au fort de la crue, une lame de 60 centimètres d'épaisseur s'est déversée par dessus les vannes fermées. D'autre part le Vassé débitant moins, le niveau au confluent Vassé-canal Saint-François a été inférieur à celui qui aurait dû normalement s'établir ; dans le canal Saint-François la pente a donc été plus forte et le débit plus considérable. En estimant à 4 ou 5 m³ la fraction de débit retenue par seconde dans le lac, par suite de la fermeture des 4/5e du Vassé, la hausse du plan d'eau en résultant peut être évaluée, lors du maximum, à un centimètre et demi par jour, soit à une dizaine de centimètres tout au plus en une semaine de crue. D'ailleurs, quelle que soit sa cote réelle, la crue de novembre 1944 bat sans conteste celle de 1801 par les débits, car, depuis le milieu du XIXe siècle, le Thiou a fait l'objet de travaux de redressement, de curages profonds et d'un bétonnage qui ont notablement renforcé son pouvoir d'évacuation.

D'après l'évaluation du « tissage » de Cran, le Thiou aurait roulé 90 m³ le 26 novembre 1944. Ce chiffre est inférieur de 30 m³ au débit attribué à la crue d'avril 1923, et cet écart ne peut s'expliquer par la fermeture partielle du Vassé. A vrai dire, l'évaluation des portées du Thiou en crue appelle quelques réserves. Plusieurs années après le bétonnage des canaux, en décembre 1918, le Thiou aurait débité 62 m³ 5 pour une cote de 1 m. 58, et en avril 1922, 120 m³ pour une cote de 1 m. 36 seulement. On ne voit donc pas pourquoi le



Hauteurs d'eau du Fier, à Dingy, et du Thiou, à Annecy, lors des crues de novembre-décembre 1944. (Les chiffres du Thiou sont également valables pour le lac d'Annecy.)

Thiou aurait évacué moins d'eau en 1918 et en 1944 qu'en 1922, pour une cote supérieure de 22 et 43 centimètres. Bornons-nous donc à admettre une portée d'au moins *100 m³* lors de la dernière crue. En raisonnant, néanmoins, sur les chiffres du lissage pour la période de 9 jours s'étendant du 24 novembre au 2 décembre inclus, on constate que le Thiou aurait débité en moyenne 68 m³ à la seconde et un cube total de près de 53 millions de mètres cubes représentant le vingtième de la réserve totale du lac. Ce cube, étalé sur les 302 kilomètres carrés du bassin, équivaudrait à une couche liquide de 17 cm. 5 et à plus du dixième de la lame d'eau évacuée annuellement par le Thiou.

Les précipitations de novembre 1944 ont été considérables. Avec 262 mm., elles battent tous les records de ce mois pour la période 1921-1944, même novembre 1940, avec ses 204 mm. La fusion d'une couche assez copieuse de neige précoce, l'averse très drue du vendredi 24 s'abattant sur un sol saturé ont fait le reste. Comme il arrive, parfois, le ruissellement a été plus actif dans la cluse d'Annecy que dans le bassin du haut Fier. A Dingy, le torrent du massif des Bornes a coté 3 m. 55 le 23 novembre. Nous ignorons jusqu'où s'est élevé la crue du 26 juin 1910 qui aurait débité 175 m³ à Dingy, mais on peut tenir pour certain que la poussée de novembre 1944 lui a été inférieure. En se fondant sur la courbe des débits du Fier, malheureusement non vérifiée depuis 1940, on peut évaluer à un peu plus de 110 m³ la portée maxima de la crue; à Motz-Val de Fier, le torrent a d'autre part débité bien moins qu'en avril 1922 (571 m³ contre 800). Cette infériorité assez exceptionnelle du Fier par rapport au Thiou est néanmoins explicable. Le tiers de la masse orographique du bassin d'Annecy au-dessus du plan du lac se développe par moins de 1.000 m. et se prête, de ce fait, au début de l'hiver, à une époque encore douce, à un intense ruissellement ; dans les mêmes circonstances météorologiques, la portion correspondante du bassin du Fier, égale au 1/10e seulement de la masse orographique de cette région des Bornes, n'est pas susceptible d'un apport bien généreux. En outre, plus du dixième du bassin du Fier se situe entre 2.000 et 2.550 m., c'est-à-dire à une altitude où, même au début de l'hiver, les précipitations ont bien des chances de demeurer à l'état solide ;

le bassin du lac, au contraire, ne déborde pratiquement pas la courbe de 2.000 m. et peut ainsi ruisseler dans son entier.

Au nombre des cas exceptionnels où le Thiou débite plus que le Fier figurent les crues océaniques hivernales auxquelles appartient la poussée du 26 novembre 1944. A défaut d'observations officielles — l'Office national météorologique est devenu muet depuis les hostilités — la nature océanique de la crue en question n'est pas douteuse. Les journaux suisses ont signalé une montée de 10 centimètres en 48 h. du Léman, une crue extraordinaire du Rhône à Bellegarde : or, en janvier 1910, décembre 1918, lors de crues océaniques classiques, le Rhône à Seyssel a atteint les plus fortes cotes et les plus gros débits constatés en ce point. L'Isère dans le Grésivaudan a été soulevée en novembre 1944 par une forte crue, comme il arrive toujours par averse océanique. Enfin, la douceur du temps, la direction du vent en altitude, demeurée au sud-ouest du 24 au 26 inclus, sont autant d'indices concordants. Ainsi se vérifie une des lois de l'hydrologie annécienne, l'origine océanique et la date hivernale des plus imposantes crues du lac et du Thiou. Il convient toutefois d'observer que les crues précoces de novembre et du début de décembre 1944 ont un peu modifié la fréquence mensuelle des crues de plus de 40 m³ sur le Thiou depuis 1899. Si décembre, toujours en tête avec 23 %, demeure le mois des crues, novembre voit sa fréquence passer de 9 % (période 1899-1943) à 12 % (période 1899-1944), battant ainsi janvier (8 %).

En résumé, la crue du 26 novembre 1944, sans ajouter rien de bien nouveau à notre connaissance de l'hydrologie du lac et du Thiou, appelle quelques suggestions. Il paraît souhaitable : 1° d'apposer des repères au pont de la Halle, au palais de l'Ile et à l'ancien Refuge, vers le pont Saint-Joseph, afin de jalonner le niveau atteint par la plus grande crue régulièrement observée depuis près de 200 ans à Annecy et depuis la mise en place des barrages ; 2° d'apposer également des repères au-dessus du sol de la salle des turbines à l'usine de Chavaroche, et de tenir à jour la belle échelle de crues installée en 1933 dans les gorges du Fier ; 3° d'exécuter des jaugeages complets sur le Thiou en crue afin de contrôler, au

besoin de rectifier, les barèmes de débits utilisés par les usines, et aussi de reprendre les jaugeages de Dingy ; 4° d'installer, à défaut du réseau météorologique existant avant 1914 dans le bassin du lac, des totalisateurs nivo-pluviométriques sur le versant oriental, le mieux battu par les vents d'ouest de la cluse d'Annecy, ainsi qu'un pluviomètre ordinaire dans la région du replat de Rovagny-la Pirraz, au-dessus de Talloires. Ajoutons enfin, pour terminer, que tout projet d'accumulation entraînant le maintien systématique du niveau lacustre au-dessus de sa cote réglementaire de 80 centimètres devra prévoir le creusement d'un déversoir de crue, d'un débit de 50 à 100 m³, afin de remédier à l'insuffisance reconnue des canaux annéciens.

H. Onde.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Francisque VIARD. — **Béatrice de Savoye,** Lyon, 1942. 171 p. in-12.

Le travail de M. Viard, auquel l'Académie de Lyon et la presse locale font une grande réclame, pourrait intéresser l'histoire de Savoie. La lecture en est facile, car le texte même de M. Viard ne compte que 26 pages d'un petit format, les 20 premières pages étant occupées par un *Avant-propos* de Maurice Bonnard, et des *Remerciements* de l'auteur à ceux qui l'ont aidé, en particulier à ceux qui lui ont donné les copies de ses pièces justificatives ; et les 114 dernières pages étant remplies par lesdites pièces justificatives, acccompagnées de traductions dues à Mlle Picornot.

M. Viard n'a pas voulu reprendre le rôle politique de la princesse Béatrice de *Savoye* (sic) qui a déjà été étudié ; il a simplement voulu écrire l'histoire de sa *Vie intime, vie sentimentale* et *vie familiale.* Il s'en est tiré avec une élégance littéraire que nous admirons, non moins que les 12 photos hors-texte qui animent ce volume.

P. DUPARC.

Theodor BOHNER.— **Das Haus Savoyen.**— Berlin, 1941, Frundsberg Verlag, 284 p. in-8°.

Theodor Bohner, critique d'art et vulgarisateur habile, ne paraissait pas spécialement destiné à s'occuper de la maison de Savoie. Mais ses longs séjours en Italie, et les circonstances qui présidèrent à la formation politique de *l'Axe,* l'ont conduit à écrire ce livre pour combler une lacune : car, s'il existe des histoires de la maison de Savoie écrites en français, en italien, en anglais même, il en manquait une rédigée en allemand. Remarquons d'ailleurs que l'auteur s'arrête au début du règne de Victor-Emmanuel II, et qu'il réussit presque toujours à être impartial.

L'ouvrage est naturellement de seconde main, sans caractère d'érudition, et toute référence en est soigneusement bannie. Mais c'est un manuel de présentation agréable, clair dans ses grandes divisions, égayé d'anecdotes et de citations, illustré de 32 photographies hors-texte ; il se lit facilement, reste toujours assez original, et ne fait pas double emploi avec nos manuels français. En résumé c'est un travail assez bien fait, que les Savoyards ne peuvent ignorer.

Pierre DUPARC.

Dr Léon WEBER-BAULER. — **Philippe, guérisseur de Lyon à la Cour de Nicolas II.** Ed. La Baconnière, Boudry-Neuchatel, 1943, 221 p. in-8°.

Ce curieux personnage de Philippe, prédécesseur de Raspoutine, peut nous intéresser par sa naissance à Loisieux, dans le canton

d'Yenne. Mais sur ce savoyard aventureux le Dr Weber-Bauler n'apporte aucun renseignement nouveau. En particulier les travaux antérieurs de J. Schwabel : *un précurseur de Raspoutine, le mage Philippe (Mercure de France, 1918)*, et du Dr Maniguet : *contribution à l'influence des empiriques, un empirique lyonnais, Philippe* (Thèse de Lyon, 1920), conservent toute leur valeur.

P. Duparc.

REVUE DE SAVOIE - N°s 2 et 3 et Noël 1944.

Pour notre région, on lira particulièrement avec fruit :

Une célébrité culinaire savoyarde : Mique Granchamp, le célèbre cuisinier, artiste et lettré, auteur du livre toujours si apprécié « Le Cuisinier à la bonne franquette », né à Annecy vers 1834, par J. Dépollier.

Les Poteries communes décorées en Savoie. M. Emile Bargeon cite de nombreuses poteries ayant existé dans la Haute-Savoie : à Annecy, dont l'une était exploitée par des artisans (Hertz) venus d'Alsace; Annecy-le-Vieux, Bonneville, Marnaz, Vailly, Vanzy, Cluses, Sallanches, Sciez, Thonon, Cran-Gevrier, La Roche, Reignier, Scionzier, Bonne-sur-Menoge... L'auteur explique l'usage du barolet, seul instrument employé pour la décoration des poteries, et il présente les reproductions de différentes pièces, notamment de deux jolies soupières décorées, de la région d'Annecy.

Henry Bergson à Aix-les-Bains, par le docteur J. Forestier, qui nous conte ses souvenirs (1930-1939), alors qu'il soignait le savant pendant ses séjours en Savoie. Celle-ci mit du baume à ses souffrances en apportant une réelle amélioration à son état, et, de plus, par la rencontre que le docteur lui fit faire avec le Révérendissime Père Gillet, maître général des Dominicains, notre pays mit de la lumière et de la joie dans l'âme de Bergson.

La Pie, par M. E. Gromier, et **Pic vert, pic épeiche et autres grimpeurs,** par F. de Saint-Léger, continuent la série d'intéressantes études sur l'ornithologie savoyarde, qui mériteraient d'être réunies en un ouvrage spécial.

La Vallée du Reposoir. Causerie faite à l'Académie Florimontane par son vice-président M. H. Onde, à la séance du 8 novembre 1944. « Le Reposoir ! La musicalité grave de ces syllabes, véritable motif de plain chant, n'évoque-t-elle pas de calmes retraites cartusiennes, des piles de bois en grume et des chalets fleurant la résine et le foin ? »

Les Aravis où Mme Jeanne Leclerc voit un splendide « jardin d'escalade » comparable à ceux de l'étranger, intermédiaire très intéressant entre l'école d'escalade de la vallée... et les hauts sommets des grands massifs ».

Les Costumes savoyards - Le Val d'Arly - Ugine. Le commandant Gaillard poursuit son étude captivante en décrivant, avec de belles reproductions, le costume d'Ugine considéré comme type : « c'est un air de famille qui contribue à ne faire qu'un seul costume pour toute la vallée, agrémenté de quelques petites différences locales, notamment dans la coiffe » la gracieuse béguine.

L. Pfister.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1944

Les communications qui sont insérées seulement dans les procès-verbaux des séances figurent en petits caractères dans la table des matières.

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des Membres VI

Sociétés qui échangent leurs publications XI

Séances ..... 1 à 11 et 85 à 91

Nécrologie :

C. Pernat, 1 ; G. Martin, 1 ; L. Gallet, 5 ; de Maugny, 5 ; Ch. Tapponnier, 7 ; L. Gaillard, 9 ; Tachet des Combes, 10 ; H. Ghéon, 78 ; R. P. Buffet, 78 ; J.-L. Brulez, Forestier, P. Guiton, 87 ; J. Rollier, 89.

Réception comme membres effectifs : M. P. Vallin, 5 ; M. F. Cochat 7

Concours Andrevetan de poésie, 4 ; Rapport de M. P. Duparc 12

Concours Andrevetan d'histoire 4

Concours L. Laydernier de poésie, 4 ; Rapport de M. L. Vigand 101

Vœu concernant les documents relatifs aux évènements de ces dernières années 87

La Libération (M. F. Ritz) 90

Dons :

L. Dépollier : Lettres de L. Revon à J. Philippe... 10

BEAUX-ARTS

Alexandre Charvin : L'œuvre du peintre annécien Paul Cabaud 41

BIBLIOGRAPHIE

Franck Bourdier : Pierres à cercles aux environs de Genève (A. Jayet) 80

Pierre Duparc : Essai sur le droit pénal savoyard (H. Duvillaret) 79

Pierre Duparc : Mélodies (Cécile Périn) 80

Pierre Duparc : Histoire de Savoie (R. Avezou) 80

Pierre Duparc : Béatrice de Savoie (F. Viard) 127

Pierre Duparc : Das Haus Savoyen (T. Bohner) 127

Pierre Duparc : Philippe guérisseur de Lyon à la cour de Nicolas II (L. Weber-Bauler) 127

Louis Pfister : Notre-Dame de l'Aumône à Rumilly (P. Martin) 82

Louis Pfister : Le 2e millénaire de Genève (Déonna) *Genava*, 1942 et 43 83

Louis Pfister : Revue de Savoie (N° 2 et 3 et Noël 1944) 128

BIOGRAPHIE

Prosper Vallin : François Serand 16

Paul Tapponnier : L'abbé J.-F. Vuarin 31

CHRONIQUE SAVOISIENNE

par Louis Pfister 78

CLIMATOLOGIE

Henri Onde : La crue du 26 novembre 1944, à Annecy 114

FOLKLORE

Vieilles coutumes, vieilles figures :

L. D. : « Ballouria », l'allumeur de réverbères 76

François Serand : Le « Pleuraveu » 95

Hubert et Louis Pfister : Une coutume passée : le pain bénit 110

GÉOGRAPHIE

Henri ONDE : Un don de nos préalpes : les eaux d'Annecy.. 81
— Le Massif du Reposoir 90

HISTOIRE

L. CHAPPAZ : A propos des restes d'E. Suë 87
Chanoine COUTIN : Séances du Comité de surveillance du District de Bonneville pendant la Révolution 6
Louis DÉPOLLIER : Un épisode de la vie d'Annecy en 1815 63
Pierre DUPARC : Les châtellenies dans le Genevois 86
Clément GARDET : Les opérations des F. F. I. dans la Haute-Savoie 87
Joseph LACOMBE : Le domaine et le château de Pierre-Charve 56

POÉSIES

L. A. ROBERT : Coiffes de Savoie ; Matin d'été en Savoie 13-15
Ch. LAUBIÈS : La Source 107
J. CHARRIÈRE : Survivance 108
J. REY : Je voudrais être un cygne blanc 109

SCIENCES PHYSIQUES

Colonel RIDOUX : Quelques résultats pratiques obtenus en radiesthésie 91

DIVERS

Franck BOURDIER : Le legs Martin à la Bibliothèque municipale 6
Franck BOURDIER : L'évolution des goûts littéraires des lecteurs de la Bibliothèque municipale d'Annecy... 10

ILLUSTRATIONS

Portrait de François Serand 20
Portrait de l'Abbé Vuarin 32
Hauteur d'eau du Fier et du Thiou ; crues 1944 128
Inondation du 26 novembre 1944 à Annecy..... 417

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, III, 1.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1945

Quatre-vingt sixième année

ANNECY
Imprimerie L. DEPOLLIER et Cie

—

1945

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819-1908).
Etienne Machard (1824-1887).
Jules Philippe (1827-1888).
Eloi Serand (1826-1891).

Léon MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER.
Georges MARTIN († 1943).

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la guerre 1914-1918

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli, Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

(A l'Assemblée générale du 29 janvier 1945)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✾ I., professeur agrégé honoraire.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✻, ✠, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. Jean d'ORLYÉ, ✻, ✠, ✾ A., ✹, licencié ès-sciences ; Henri ONDE, ✾ A., ✠, docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Archiviste: M. Joseph SERAND, archiviste adjoint en retraite.

Trésorier et secrétaire adjoint : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Bibliothécaire : M. Jacques FOURNIER, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

Membres du Comité : MM. L. ANDRÉ ✻, le général CARTIER G. O. ✻, le chanoine F.-J. COUTIN, L. LAYDERNIER, L. MORET ✻, E. RIBATTO.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. Louis PFISTER.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique: MM. AVEZOU, chanoine COUTIN, L. PFISTER, J. SERAND.

Section scientifique : MM. Léon MORET, H. ONDE.

Section philologique et littéraire : Mlle J. MUGNIER, MM. C. GARDET, J. d'ORLYÉ.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. Joseph SERAND.

Econome du domaine : M. Eugène RIBATTO.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1934 ARMINJON Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1939 BLANCHARD Raoul, professeur à l'Université de Grenoble.
1940 BOIS DE LA VILLERABEL (S. E. Mgr du), ✠, archeveque d'Enos, à Solesmes.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général), C. ❋, ⚜, C. ✠, à Thonon.
1913 BORDEAUX Henry, C. ❋, ⚜, C. ✠, de l'Académie Française.
1895 CARNOT François, ❋, ⚜, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1942 CESBRON Auguste (S. E. Mgr), évêque d'Annecy.
1937 CHAPUISAT Edouard, ancien président du Grand Conseil et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
1920 CHARLÉTY Sébastien, C. ❋, ✾ I., recteur honoraire de l'Université de Paris, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.
1928 DARDEL Marius, ❋, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 DUCHÊNE Joseph (le général), C. ❋, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.
1924 GROS Adolphe (le chanoine), président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Jean-de-Maurienne.
1906 GUINIER Philibert, O. ❋, ✾ I., directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie d'Agriculture, à Paris.
1944 JACOB Charles, Professeur de géologie à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
1923 MARGOT, G. O. ❋, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1929 PITTARD, professeur à l'Université de Genève.
1888 REVON Michel, O. ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 VAILLAT Léandre, ❋, rédacteur au « Temps ».
1911 VAN GENNEP, ❋, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 ANDRÉ Léon, ❋, ✾ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1939 AUBRY Paul-V., publiciste, à Costebelle (Var).
1927 AVEZOU Robert, ✾ A., archiviste départemental, à Grenoble.
1934 BIENNIER Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1924 BLANCHARD Camille, architecte départemental, à Annecy.
1912 BOUCHET Claudius, ⚜, négociant, à Annecy.
1942 BOURDIER Frank, licencié ès-sciences, conservateur du musée d'Annecy.
1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, Rumilly.
1930 CALLIES Alexis, O. ❋, ⚜, lieutenant-colonel, ancien député de la Haute-Savoie, à Annecy.
1934 CALLIES Pierre, O. ❋, ⚜, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1903 CARLE-BAUD Henri, ❋, O. ✠, ancien officier d'Infanterie, à Chambéry.
1935 CARTIER Georges, G. O. ❋, général de division en retraite, à Jacob-Bellecombette (Savoie).
1928 CHARVIN Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1933 CLAIR Paul, O. ❋, ⚜, ✾ A., commandant en retraite, à Annecy.
1937 COCHAT François, ✾ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes en retraite, à Thônes.

1928 Coutin F.-J. (le chanoine), archiprêtre de Notre-Dame, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1934 Cuvet Honoré, ✻, capitaine en retraite, à Annecy.
1831 Davignon Henry, Contributions Indirectes, à Annecy.
1906 Dépollier Louis, ✻, Ψ I., imprimeur, à Annecy.
1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1936 Devant Charles, ✻, ⚓, ✠, directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1937 Duparc Pierre, docteur en droit, archiviste départemental, à Annecy.
1930 Falletti Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1940 Falletti Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.
1901 Ferrero Marius, O. ✻, Ψ, président honoraire de la Chambre de Commerce, industriel, à Annecy.
1911 Fournier Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.
1930 Fromaget Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1924 Gaillard Luc, Ψ I., professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy (+ avril 1944).
1936 Gallet Léon, professeur agrégé de droit à la Faculté de Grenoble (+ 17 février 1944).
1931 Gardet Clément, libraire, à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1937 Gojon Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.
1925 Graber Eugène, ✻, ⚓, conservateur des Eaux et Forêts, à Lyon.
1906 Hérisson Jean, ✻, Ψ I., à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1920 Laeuffer Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.
1901 Laydernier Léon, ✻, Ψ I., ✠, banquier, à Annecy.
1928 Laydernier René, ⚓, banquier, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, ✻, ⚓, Ψ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, ancien archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles, Ψ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 Monnet Henri, O. ✻, chef d'escadron en retraite, à Annecy.
1916 Moret Léon, ✻, ⚓, prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), Ψ I., à Annecy.
1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1932 Onde Henri, Ψ, ⚓, docteur ès-lettres, professeur agrégé au Lycée d'Annecy.
1906 Orlyé Jean (d'), ✻, ⚓, Ψ A., ✠, licencié ès-sciences, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), Ψ A., supérieur honoraire du Collège de Thônes.
1897 Raillon Fleury, ✻, Ψ I., architecte, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1942 Ridoux, O. ✻, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ✻, ⚓, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.

1891 SERAND Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ✻, ⚜, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1912 TISSOT-DUPONT André, industriel, à Annecy.
1941 VALLIN Prosper, O. ✻, ⚜, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1944 VIGAND Louis, ✻, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1934 VUACHET Charles, ✠ I., professeur d'Ecole Supérieure en retraite, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, à Rumilly.
1945 ACHARD Albin, directeur des Contributions directes, à Annecy.
1914 AIX-SOMMARIVA (marquis d'), à Milan.
1924 ANGELLOZ, ⚜, ✾ I., maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Caen.
1936 AUSSEDAT Jean, docteur en médecine, à Thônes.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Annecy.
1930 BAUD John, ✾ I., ✠, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1933 BAUDIN Louis, juge suppléant, à Annecy.
1936 BENOIST Albert, journaliste, à Annecy.
1910 BLANC Henri, ✻, ⚜, colonel, à Paris.
1920 BRAND Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 BRUNET Louis, notaire, à Annecy.
1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 BURNIER Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1944 CANET Constant, O. ✻, président honoraire de la Cour d'Appel de Paris, à Annecy.
1926 CATTIN Charles, ⚜, docteur-médecin, à Annecy.
1931 CAUCHIE Maurice, ✻, à Paris.
1937 CHARMEIL Alexis, G. O. ✻, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✻, ⚜, à Annecy.
1934 COLLET G., O. ✻, ⚜, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1903 COSTA DE BEAUREGARD (comte) Olivier, ✠, ⚜, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 COSTAZ Gabriel, ✾ A, directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 CROLARD Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1940 DESPIERRE Gabriel, ✻, ⚜, ingénieur, à Annecy.
1941 DESCHAMPS François, avocat, à Annecy.
1919 DOYEN, C. ✻, ⚜, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.
1911 DUFOURNET Antoine (l'abbé), ✠ I., ⚜, à Paris († 18 mars 1945).
1913 DUSAUGEY Ernest, O. ✻, ingénieur civil, à Grenoble.
1920 FAVRE D'ANNE Pierre, ✻, ⚜, géomètre, à Manigod.
1938 FAVRE Marius, expert-comptable, à Annecy.
1906 FAVRE-LORRAINE Jean-Marie, ✠, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.
1941 FOLLIET (le colonel), O. ✻, ⚜, à Paris.
1932 FOURNIER Henri, ✻, ⚜, docteur en pharmacie, à Annecy.
1937 FOURNIER Lucien, ✻, ⚜, ✾ I., inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy.
1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1945 GIORGI Robert, docteur en médecine, à Annecy.
1920 GIROD Paul, ✻, ✾ I., industriel, à Montmin (la Forclaz).

1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 GOIFFOND Louise, professeur au Collège Moderne de jeunes filles, à Annecy.
1935 GRUFFAZ Jean-Auguste, ✾ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1922 GUY Lucien, ✠, à Thonon-les-Bains.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.
1937 LACROIX Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.
1931 LARGER René, docteur-médecin, à Annecy.
1942 LONG DES CLAVIÈRES (Mlle), privat-docent de l'Université de Genève
1938 LORTET Jean, docteur en médecine, à Annecy.
1933 MARET (Mlle) Anna, ✾ A., artiste-peintre, à Annecy.
1916 MARQUET Fernand, ✠, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 MARTIN Paul (l'abbé), curé de Sonnaz (Savoie).
1925 MENTHON (comte Henri de), ✻, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1941 MILLIOT Gaston, proviseur du Lycée, à Chambéry.
1944 MORET Jacques, clerc de notaire, à Annecy.
1926 MORET Maurice, notaire, à Annecy.
1926 MOSSU René, homme de lettres, à Thonon.
1921 MOUTHON Joseph, ✻, docteur en médecine, conseiller général, à Faverges.
1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1913 PASSORIO PEYSSARD (Ch. de), à Chalonnes-sur-Loire.
1939 PAYOT Paul, à Chamonix.
1936 PÉRIÈS Paul, ✻, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 PERRET Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, à Bonneville.
1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1945 PFISTER Michel, étudiant en Droit, à Annecy.
1934 PICON Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 PISSARD Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1923 PISSARD Pierre, lieutenant de vaisseau, à Toulon.
1933 POLLIER Joseph, ✾ I., ✠, professeur à l'Ecole supér., à Annecy.
1936 RANNAZ Alix, O. ✠, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1928 RICHARD Joseph, dentiste, à Annecy.
1938 RITZ Emmanuel, ✾ I., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 ROSAY André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1925 ROULLET André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1926 SOUCHIER Jean, ✾ I., professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1929 SYLVESTRE Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1933 TISSOT Bernard, professeur au Collège, à Vienne (Isère).
1938 TROMBERT (Mlle) Mathilde, professeur au Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1919 VINIT A., docteur en médecine, ✻, à Veyrier-du-Lac.
1932 VOLLAND Louis, ✠, notaire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1944 AUSSEDAT Henri, industriel, à Paris.
1939 BAUD Henri, à Saint-Gervais-les-Bains.
1926 BERGER, ingénieur, à Paris.
1923 BERNARD Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1933 BESSON Maurice, O. ✻., sous-directeur au Ministère des Colonies, à Paris.

1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), à Seyssel (Ain).
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 Damex Auguste, agent général d'Assurances, à Bonneville.
1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1944 Eyhéralde (Mme) Solange, à Annecy.
1932 Garin Joseph (chanoine), curé de St-Bernard-la-Chapelle, à Paris.
1944 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1940 Laurent Jules, ✻, ✠, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.
1933 Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1939 Paris Pétrus, ✻ directeur des Galeries Orléanaises, Orléans.
1940 Pautry Joseph, Attaché au Secrétariat du Bureau de l'Habitant, à Genève.
1944 Reguerraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1942 Reverdin Olivier, à Genève.
1935 Romieu, O. ✻, ✠, docteur médecin général de réserve, à Cusy.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bonneville. Académie du Faucigny.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
Lyon. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
Macon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Regia Deputazione di Storia Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazone fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert)
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SAINT-MAURICE. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
— Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIETES SAVANTES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ECHANGE PAR L'ACADEMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDEPENDANTES DONT L'ECHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURE (1)

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
— *La Grande Revue.*
— *Le Mercure de France.*
— *Polybiblion.*
— *Pro Alesia* (revue des fouilles d'Alise).
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

---

(1) Les revues indépendantes sont désignées par l'italique.

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 29 janvier 1945 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale, lu par le Secrétaire perpétuel, est adopté.

Le Président prononce les paroles suivantes :

C'est pour moi un agréable devoir d'offrir les remerciements de notre Compagnie à son dévoué Secrétaire perpétuel qui, sans bruit, accomplit sa tâche souvent lourde, à la satisfaction générale. J'unis de grand cœur dans ce témoignage d'effectueuse reconnaissance, nos confrères Jacques Fournier et Onde qui, eux aussi, accomplissent à la bibliothèque de la Société un travail qui, pour être ignoré de la plupart, n'en est pas moins extrêmement utile.

J'exprimerai aussi mes sentiments de gratitude à tous ceux de nos confrères qui, en 1944, ont participé à la vie même de notre Académie, en exposant à nos séances le fruit de leurs patientes recherches, ou en nous faisant profiter de leurs connaissances, par leurs intéressantes causeries.

Je souhaite ardemment qu'un nombre toujours plus grand de Florimontans s'adonnent, dans la mesure des loisirs de chacun, à des recherches ou à de petits travaux dont les sujets ne manquent certes pas. Il est en particulier regrettable que l'appel fait en vue de recueillir un fonds de documents indispensable pour écrire l'histoire vraie des sombres années 1940-1944 soit resté jusqu'ici à peu près inentendu. Aussi, je vous demande à tous, mes chers Confrères, de vous intéresser à cette question et de rechercher personnellement auprès de vos amis et connaissances les rapports, notes, photos, documents de toute sorte susceptibles d'accroître ce fonds encore bien maigre.

Le Président renouvelle d'affectueuses condoléances à M. Louis Baudin, dont le second fils, inspecteur principal du Méditerranée-Niger, capitaine de cavalerie, chef du 3e

(*) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, Blanchard, Bourdier, P. Callies, Charvin, Clair, Cuvet, Devant, Duparc, J. Fournier, Gardet, Gojon, L. Laydernier, Monnet, Onde, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, F. Ritz, Vallin et Vuachet.
Excusés : MM. Coutin, Mugnier et Serand.

bureau à l'Etat-Major de l'Armée Nord-Africaine, est décédé fin septembre, à Taza, en service commandé.

Il envoie aussi des condoléances à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne pour la mort de son vénérable président, M. le chanoine Gros, membre d'honneur de la Florimontane, historien érudit et linguiste très apprécié.

M. Ritz a le plaisir de donner lecture des citations très élogieuses obtenues par les deux fils de notre confrère, le commandant Paul Clair, les commandants André et Humbert Clair.

Il est procédé aux élections statutaires ci-après :

MM. Léon André, Jacques Fournier, Louis Pfister et Joseph Serand, membres sortants du Comité, sont réélus.

MM. Théobald Falletti, colonel Ridoux et Vigand, associés, sont nommés membres effectifs.

MM. Albin Achard, directeur des Contributions directes; Jean Balleydier, industriel ; Auguste Damex, agent d'Assurances à Bonneville ; le docteur Robert Giorgi ; Jean Peyresaubes, employé de banque, et Michel Pfister, étudiant en droit, sont nommés membres de l'Académie.

Le trésorier, M. Hubert Pfister, présente la situation financière ainsi que le projet de budget ; tous deux sont approuvés. Le Président remercie le trésorier de son dévouement et il annonce que la grosse augmentation des frais d'impression de la *Revue Savoisienne* a obligé le Comité de porter à 100 fr. par an le montant de la cotisation. A ce sujet, il rappelle que celle-ci donne droit au service de la *Revue Savoisienne*, à l'usage de la bibliothèque et à l'entrée au château de Montrottier. L'Assemblée ratifie, selon les statuts, cette augmentation.

M. E. Ribatto, économe du domaine de Montrottier, présente l'exposé de la gestion du domaine dont M. P. Vallin lit le procès-verbal de vérification des écritures.

Le Président remercie M. Serand, administrateur de Montrottier, et M. Ribatto, de leur exposé très clair et les félicite de leur gestion si prudente et avantageuse.

Des compliments sont renouvelés à M. et Mme Jacquet, régisseurs, pour le soin méticuleux avec lequel ils s'occupent du musée et du château.

MM. Claudius Gayet et P. Vallin sont priés de continuer à assumer les fonctions de vérificateurs des comptes.

Suivant les statuts, il est procédé sous la présidence de M. Henri Onde, à l'élection du président. L'Assemblée réélit M. F.-M. Ritz, président de la Florimontane pour trois ans, après que M. Onde lui eut exprimé la reconnaissance de ses confrères pour son rare dévouement si profitable à notre Académie (1).

M. Ritz remercie cordialement l'Assemblée de la confiance qu'elle lui renouvelle, demandant à chacun des florimontans de lui faciliter sa tâche.

Le président annonce qu'auront lieu cette année : le 72e concours de poésie (200 fr. de prix) et le 25e concours de Beaux-Arts (400 fr. de prix) de la fondation Andrevetan, et le 4e concours de poésie de la fondation Léon Layder-nier, réservé aux Savoyards.

A la séance du Comité qui suivit l'Assemblée, tous les membres du bureau ont été confirmés dans leurs fonctions.

Séance du 7 février 1945 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux confrères récemment admis par l'Assemblée générale des membres effectifs, et continue en ces termes :

Vous entrez, Messieurs, dans une vieille famille qui a ses titres de noblesse, tant par ses illustres fondateurs, Saint François de

(1) A la demande expresse de trois secrétaires, toutes les élections ont eu lieu au bulletin secret.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Goiffon, MM. André, Balleydier, Bourdier, Charvin, Clair, Cuvet, Devant, Duparc, J. Fournier, L. Fournier, Gardet, Giorgi, Gojon, Ch. Lacombe, Monnet, J. Moret, M. Moret, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Revil, Ribatto, Ridoux, F. Ritz, Souchier, Tapponnier, Vallin, Vigand et Vuachet.
Excusés : MM. Achard, Onde et Serand.

Sâles et le Président Favre, que par les savants, les chercheurs, les artistes de talent qui, au cours de près d'un siècle, l'ont fait connaître et apprécier bien au-delà des limites de la petite patrie.

Nous n'avons certes pas la prétention de penser qu'elle est maintenant à la hauteur de ce qu'elle a pu être à certains moments de son existence. Telle qu'elle est, cependant, elle s'efforce modestement de rester dans la ligne que ses fondateurs lui ont tracée : aimant tout ce qui est beau, bien, vrai et juste ; aussi curieuse du passé de notre pays que des découvertes les plus récentes de la science. Et vous pourrez constater par vous-mêmes que cette famille florimontane est, dans l'ensemble, simple, accueillante, sans pédanterie ni préciosité.

Si d'aucuns trouvent que ses séances manquent d'intérêt, ils n'ont à s'en prendre qu'à eux-mêmes, car je ne me fais pas faute, et plusieurs fois chaque année, de convier tous les membres de notre Compagnie à contribuer par leur travail personnel, à les rendre attrayantes, vivantes, intéressantes et fécondes. Plus elles le seront en effet, plus la valeur de notre bulletin, la *Revue Savoisienne,* s'en trouvera augmentée.

C'est notre plus cher désir à tous, et c'est pourquoi nous vous accueillons, chers nouveaux confrères, avec une affection toute fraternelle, vous demandant de seconder nos efforts en ce sens, par votre amicale collaboration. Je vous demande aussi de maintenir à la Florimontane l'esprit salésien de courtoisie, de politesse, de bonne compagnie et d'humilité qui a été de règle jusqu'ici. C'est grâce à cet esprit fraternel et compréhensif, que nous avons pu, au cours d'années difficiles où tant de sociétés sœurs ont dû abandonner la publication de leur bulletin, non seulement faire paraître le nôtre, mais encore éditer plusieurs études de notre cher Président d'honneur, Charles Marteaux, études fort appréciées des spécialistes, tant en France qu'à l'étranger.

Au travail donc Messieurs. Faites-nous part, le cas échéant, de vos suggestions, de vos critiques même. Elles seront toujours accueillies avec attention, souvent avec reconnaissance, et étudiées par votre Comité qui prendra au besoin les décisions reconnues nécessaires. Car il s'efforce de travailler avec bon sens et dans *le réel.* Nous aimerions, bien sûr, que chaque concours de poésie nous révèle un Albert Samain. Mais comme cela n'est pas possible, faudra-t-il décourager pour autant ceux qui s'efforcent de bien faire en cet art difficile ? De même ce serait notre plus cher désir de voir au sein de notre Société une majorité de travailleurs de la qualité des Ducis, Jules Philippe, Revon, de Mortillet, Le Roux, Désormeaux, Bruchet, Serand, Buttin, etc., etc. Mais il ne sont qu'une faible minorité, estimerons-nous pour autant négligeables ou inutiles ceux qui, humblement, à côté d'eux, s'efforcent de maintenir à la Florimontane une activité, une tenue et un renom de bon aloi ? Non certes.

Et c'est pourquoi je renouvelle à tous ceux qui contribuent à la bonne marche de notre Académie, soit par leurs communications aux séances, soit par leur travail peut-être obscur mais toujours si totalement désintéressé, au secrétariat, à la trésorerie, à la bibliothèque, à Montrottier ou ailleurs, l'hommage très affectueux de mon entière et profonde gratitude.

Le président adresse des condoléances à M. Albin Achard pour la mort de son beau-père, M. Louis Alberti.

Il félicite le commandant Clair, dont le fils André vient d'être promu lieutenant-colonel.

Avec regrets, M. Ritz mentionne la disparition d'un homme de haute culture intellectuelle et morale qui s'intéressait à nos travaux : M. Georges Schoendoerffer, ingénieur des Arts et Manufactures, chef d'Escadron d'artillerie de réserve, invalide de guerre, ancien directeur de l'Hôpital d'Annecy, fils d'un ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Haute-Savoie qui fut membre de notre Compagnie.

M. Louis Vigand présente le rapport qu'il a rédigé au nom du jury du concours de poésie de la fondation Andrevetan. L'Académie en approuve les conclusions et décerne deux premiers prix ex-æquo à Mme Jeanne Gerdil, professeur de dessin à Ambilly, et à M. l'abbé Jean Vuaillat, vicaire à Saint-Pierre de Vaise-Lyon, de 300 fr. chacun, et une mention à Mlle Elisabeth Borson-Ruphy, de Lyon, et à M. Félix Marion, d'Annemasse.

Le président félicite M. Vigand d'avoir exprimé avec tant de bonheur, dans ce rapport concis et de forme parfaite, les conclusions du jury dont il remercie les membres (le R. P. Macquart, MM. Souchier et Vigand). (Voir ce rapport au présent fascicule).

M. Jacques Moret lit une étude, plaisamment écrite, sur l'ancienne famille Arminjon, d'Annecy, descendue du Châtelard-en-Bauges, au XVIII[e] siècle, et qui donna des notaires et des officiers distingués. Un inventaire de 1757 fournit d'intéressant détails sur l'intérieur d'une famille bourgeoise, et de nombreuses lettres font apparaître le caractère et les sentiments de ses membres (Voir au présent fascicule).

M. Hubert Pfister communique un article paru dans le journal « La Maurienne » sur notre éminent et regretté confrère, M. le chanoine Gros. Il nous apprend que son histoire de Maurienne, restée manuscrite, sera publiée.

M. F. Bourdier présente une patère et une coupe romaines provenant de Boutæ, et offertes par M. Ch. Marteaux pour le musée d'Annecy.

Séance du 7 mars 1945 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le président, M. Ritz, souhaite la bienvenue à M. Achard, directeur des Contributions directes, nouveau membre.

Il offre des condoléances à notre confrère, M. Pierre Callies, pour la mort de son frère, le lieutenant-colonel André Callies, prisonnier en Allemagne, tué par une bombe au cours d'un combat aérien.

Il fait part du décès, le 24 janvier, de Mme Charles Buttin, veuve de notre ancien président qui avait acquis une célébrité mondiale par ses études sur les armes anciennes. A son fils, notre confrère Louis Buttin, il adresse d'affectueuses condoléances.

Sur l'indication de M. le Président de l'Académie de Savoie, la Florimontane adopte un vœu demandant aux ministres de l'Education Nationale et des Affaires étrangères de profiter de la situation actuelle pour exiger du Gouvernement italien la restitution des archives de Savoie qui devaient être remises à la France conformément au traité de 1860 et qui sont demeurées indûment à Turin.

A ce sujet, M. Pierre Duparc, archiviste de la Haute-Savoie, a fait dernièrement des démarches à Paris, et a publié un article dans le « Savoyard de Paris » du 9 décembre 1944, que lit M. Ritz.

M. H. Onde nous entretient de l'étude qu'il a publiée dans le dernier fascicule de la *Revue Savoisienne* sur la crue du 26 novembre dernier à Annecy ainsi que sur celles qui l'ont précédée et suivie le 10 novembre et le 9 décembre.

Le président félicite M. Onde pour l'esprit scientifique avec lequel il a conduit cette étude pleine de clarté et d'intérêt.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. Achard, André, Balleydier, Bourdier, P. Callies, Canet, Charvin, Clair, L. Crolard, Cuvet, Devant, Duparc, T. Falletti, Favre, J. Fournier, L. Fournier, Gojon, Lortet, J. Moret, Onde, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, Ribatto, Revil, Ridoux, F. Ritz, Vallin et Vigand.
Excusés : MM. Despierre, M. Pfister et Serand.

M. Louis Pfister fait part du don fait par M. Charles Marteaux d'une collection de la *Revue Savoisienne*, de divers ouvrages et publications dont une « Note sur le prieur Enguizo » par le donateur et « Auteur d'Albert Samain » par Bocquet ; ainsi que des médailles et une plaquette d'argent qui pourraient être le point de départ d'un médaillier des Florimontans. De vifs remerciements sont adressés à M. Marteaux.

M. Carle-Baud, de Chambéry, offre l'ouvrage de G. Beauverd sur le massif de la Tournette (géographie-botanique) ; remerciements.

Le concours de 1945 des Beaux-Arts de la fondation Andrevetan est consacré à la poterie savoyarde. Le programme en sera prochainement publié.

Séance du 4 avril 1945 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président prononce les paroles ci-après :

« M. l'Abbé Antoine Dufournet, membre associé de notre Compagnie depuis 1911, vient de mourir subitement à Paris, le 18 mars dernier. Quoique éloigné de son pays natal, il avait gardé pour la Savoie un attachement passionné et il consacrait ses rares loisirs à l'étude approfondie de son histoire. Il avait, entre autres ouvrages, écrit un ouvrage sur Seyssel et ses environs, et plus récemment « La Jeunesse de Saint François de Sales », éditée chez Grasset, préfacée par Pierre Champion, et dont M. L. Pfister nous a donné ici l'analyse. Ceux d'entre nous qui ont participé à certaines promenades de la Florimontane, se souviennent certainement de l'agréable et joyeux compagnon qu'était l'abbé Dufournet. Nous ne le laisserons pas partir sans un souvenir ému, sans une prière fervente

(*) Etaient présents : MM. Achard, André, Balleydier, P. Callies, Charvin, Cuvet, Devant, Duparc, T. Falletti, Favre, J. Fournier, L. Fournier, Gojon, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Onde, Ribatto, F. Ritz et Vallin.
Excusés : Mlle Maret, MM. Ch. Lacombe et Serand.

pour que Dieu l'accueille avec miséricorde dans ses tabernacles éternels.

« Ce souvenir, nous l'aurons aussi pour notre éminent membre d'honneur, M. Sébastien Charléty qui vient de s'éteindre à Chambéry après quatre années de retraite attritées par la disgrâce immérité dont il avait été l'objet en 1940. Cet ancien maître de la Faculté des Lettres de Lyon, qui fut entre autres, directeur général de l'Instruction publique à Tunis, puis à Strasbourg, recteur de l'Académie de Paris, historien apprécié, membre de l'Institut, Grand Croix de la Légion d'Honneur et membre du Conseil de cet Ordre, président de l'Institut français de Prague, fut alors en effet privé de toutes ses charges. Il aura eu, du moins, dans ses dernières années, la consolation d'être entouré des siens, de l'affection générale, et d'avoir vu la libération du territoire. A sa femme, à ses enfants, nous adressons les condoléances émues de l'Académie Florimontane.

« Ces condoléances, je les adresse également à nos confrères, MM. Ernest Dussaugey et Souchier qui viennent de perdre, l'un sa femme, l'autre son beau-père, M. Rolandais. »

Le président communique une lettre de M. François de Menthon, ministre de la Justice, qui appuiera, auprès des ministères intéressés, le vœu de la Florimontane demandant la restitution des archives de Savoie conservées à Turin.

M. Louis Pfister évoque deux tricentenaires salésiens : le sacre en mai 1645, à Annecy, de Charles-Auguste de Sâles, évêque de Genève, neveu de Saint François, grand prélat et écrivain délicat, fervent admirateur de notre lac et des montagnes et qui a laissé une charmante esquisse de notre ville ; et la mort, le 1er juin 1645, de Mme de Charmoisy, la Philotée de l'Introduction à la Vie Dévote ; cette grande Normande, venue de la Cour de France, à laquelle on doit ce livre admirable. M. Pfister souhaite que le nom de Mme de Charmoisy soit donnée à une voie publique du vieil Annecy, que soit rappelé le souvenir de son tombeau à la cathédrale, et qu'un écrivain sérieux

s'attache à la belle figure de Philothée pour la faire mieux connaître aux nouvelles générations. (Voir au présent fascicule).

L'Académie s'associe pleinement à ce triple vœu.

M. Pierre Duparc, en vue de l'histoire de l'imprimerie à Annecy, signale l'intérêt que présenterait le recensement dans les bibliothèques de tous les ouvrages imprimés en cette ville avant l'Annexion. Et dans ce but, il fait appel à quelques florimontans dévoués.

M. Duparc rappelle le souvenir d'une imprimerie fondée à Annecy à la fin du XVII[e] siècle par Humbert Fontaine, appelé de France par les religieuses de la Visitation pour l'impression des livres de leur Ordre. A sa mort, sa veuve continua l'industrie, mais victime innocente d'un procès, Mgr Rossillon, de Bernex, intervint en sa faveur.

Le président présente les ouvrages reçus : « Notre beau Faucigny », par M. Lucien Guy, et « Histoire du Grand-Bornand », par M. F. Cochat. Félicitations et remerciements aux auteurs, deux aimables florimontans. (Voir à bibliographie).

Séance du 2 mai 1945 (*)

PRÉSIDENCE DE M. HENRI ONDE, VICE-PRÉSIDENT

M. Onde adresse des vœux de prompt rétablissement au président, M. Ritz, actuellement souffrant.

Il est heureux d'annoncer le retour de notre confrère M. H. Davignon, prisonnier de guerre, et souhaite le prompt retour de tous les déportés. M. Onde dit au commandant Clair combien les Florimontans sont de cœur avec lui en ces heures d'attente.

M. Pierre Duparc, parlant de Janus, dernier comte de Genève, montre la distinction qui doit être faite entre les comtes de Genève tant de la famille de ce nom (XI[e]-XV[e]) indépendante de la famille de Savoie, que de ceux du

(*) Etaient présents : Mlle Goiffon, MM. Clair, Coutin, Cuvet, Devant, Duparc, Favre, J. Fournier, L. Fournier, Lacroix, R. P. Lajeunie, H. Pfister, L. Pfister, Onde, Ribatto et Vallin.
Excusés : MM. Ch. Lacombe, M. Pfister, F.-M. Ritz.

premier apanage qui leur succédèrent avant la Réforme, et les comtes de Genevois et ducs de Genevois-Nemours du second apanage. Janus apanagé en 1465, marié à Hélène de Luxembourg, fut enterré à Saint-Dominique d'Annecy. M. Duparc étudie sa politique antibourguignonne et son alliance avec la France. Ce prince annécien fit œuvre utile de pacification.

M. le Chanoine Coutin lit et dépose pour les archives une lettre adressée le 26 septembre 1848 au comte de Menthon d'Aviernoz, major général de la Brigade de Savoie, par un officier hospitalisé à Crémone, blessé à la Volta dont il raconte le combat et la prise. (Voir au présent fascicule).

Le président donne lecture du discours prononcé par le Doyen de la Faculté de Droit de Grenoble, le 21 février 1944, aux obsèques de notre regretté confrère, le professeur Léon Gallet. Ce discours, publié dans les annales de l'Université de Grenoble (Section Lettre-Droit) de 1944, est suivi d'une note sur les travaux du défunt par M. N. Didier.

Dans le volume de la section Sciences-Médecine des mêmes Annales est publiée une étude de M. Léon Moret, intitulée « Nouvelles Trouvailles de restes de Rhinocéridés dans l'Oligocène des Déserts (Savoie).

M. Onde présente une plaquette illustrée, offerte par son auteur, M. Bloch (Hervé) sur la Libération des Alpes. Remerciements.

Séance du 6 juin 1945 (*)

PRÉSIDENCE DE M. HENRI ONDE, VICE-PRÉSIDENT

M. Onde excuse le président, absent, et prononce les paroles ci-après :

Depuis notre dernière séance, le jour tant attendu, le jour de la Victoire, le jour V, a lui enfin pour la France et le monde occidental. Le 8 mai, nos cœurs ont vibré à l'unisson des cloches, et

(*) Etaient présents : Mmes Biennier, Goiffon et Maret, MM. Achard, André, Bourdier, Charvin, L. Croland, Favre, J. Fournier, Onde, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Ribatto, Serand et Vallin.
Excusés : MM. Cuvet, Devant, Lacombe et Revil.

notre émotion, en dépit des deux carillons prématurés de la quinzaine précédente, s'est donnée libre cours. En ces heures historiques, notre pensée est allée dès l'abord à nos morts, à ceux de la campagne de 1939-1940, à ceux des Forces françaises libres tombés sur les champs de bataille d'Afrique et d'Italie, le long des routes maritimes des Alliés, ceux des chambres de torture de la Gestapo, des camps de concenfration, aux fusillés, victimes d'un ennemi implacable, aux soldats sans uniforme des Forces françaises de l'intérieur, aux combattants de la glorieuse 1re armée, aux victimes obscures des bombardements aériens.

Nous nous sommes réjouis à la pensée du retour prochain de nos prisonniers, de nos déportés, de tant de familles enfin rassemblées, et nous avons communié dans l'allégresse avec les peuples libérés, les réfugiés en route vers la petite patrie retrouvée.

Toutefois, entre l'exultation de 1918 et la joie ordonnée, un peu réglementée de 1945, il y a toute la différence qui distingue les deux victoires. Celle de 1918 était nôtre, pour la plus grande part, acquise par le poids écrasant de nos armes et le génie de nos chefs militaires ; la victoire de 1945 garde le goût amer de la défaite, de l'humiliation de 1940. Surtout elle luit sur un pays déchiré, arrosé de sang versé par des frères ennemis, par l'occupant, par les bombardements stratégiques de nos alliés. Trop de villes, trop de villages ne sont plus que des monceaux de décombres et l'anémie semble s'être étendue à des hommes, débilités par les restrictions, aux transports eux-mêmes et aux industries.

Da moins ceux qui parmi nous ont vécu la folle journée du 11 novembre 1918 possède sur de plus jeunes une supériorité à vrai dire chèrement acquise. Ils savent qu'une victoire éclatante, totale, payée d'un million et demi de morts, a pu être remise en question en moins de vingt ans par suite du relâchement de la solidarité interalliée, ils savent où mènent les divisions intérieures et le mythe païen de la domination et de la force.

En comptant sur nous-mêmes d'abord, sur notre travail, nos vertus civiques et familiales, nous pouvons désormais espérer éviter les erreurs de naguère et laisser à nos enfants, avec l'aide de Dieu, d'autres perspectives que celle des champs semés de cadavres, des ruines fumantes et des ciels embrasés.

Le président adresse des félicitations au commandant Clair pour le retour de sa belle-fille ; au commandant Monnet pour la nouvelle et élogieuse citation de son fils, le sergent Gustave Monnet, décoré de la Médaille militaire ; à M. Vigaud, qui a repris ses fonctions d'inspecteur d'Académie, et à M. Pierre Dupare, nommé président de la Croix-Rouge.

Il dit quelques mots de l'inauguration, le 1er juin, des trois salles du musée d'Annecy, réservées aux tableaux et statues léguées par le regretté Georges Martin, rendant hommage au goût très sûr avec lequel le conservateur, M.

Bourdier, a mis en place ces collections qui enrichissent le musée. Des statutes de bois remarquables y seront admirées : Vierge du XIVe siècle de Nancy-sur-Cluses, prophète du prieuré de Saint-Jorioz, sainte Claire des Clarisses d'Annecy.

M. Paul-V. Aubry envoie une communication sur « l'Enfance et l'adolescence de Gaspard Monge, fils de Savoyards et grand savant », complétant sa première étude sur le même personnage « Ministre de la Marine ». On sait que Gaspard Monge descend d'une famille originaire de Saint-Jeoire-en-Faucigny et émigrée à Beaune. M. Onde donne lecture de cette importante communication qui nous fait pénétrer dans l'intimité de cet illustre personnage.

M. Bourdier présente une hache en pierre polie, trouvée en 1939, dans la propriété de M. Charlon, avenue de Novel.

Il signale dans la *Revue de Paris*, de juin, des lettres de Marcel Proust, publiées par sa sœur et évoquant son séjour à Evian vers 1899.

Le président présente les ouvrages reçus : « La connaissance de la montagne » par M. Paul Payot ; les Annales de l'Institut de Physique du Globe de Strasbourg, renfermant un travail de M. Rothé, professeur, sur les tremblements de terre des Alpes Occidentales. Remerciements.

Il signale l'ouvrage de M. Charles Maurice sur les Vallées françaises du versant oriental des Alpes, reçu par la bibliothèque municipale d'Annecy.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis Pfister.

Concours de Poésie de la fondation Andrevetan (1944)

Si le présent concours ne nous a pas apporté, comme le concours de la fondation Laydernier, la révélation d'un talent poétique affirmé, nous lui devons du moins un lot fort honorable de neuf envois parmi lesquels émergent qeulques pièces de bonne facture.

Pour dire vrai, la caractéristique des œuvres soumises aujourd'hui au jugement de la Florimontane est l'inégalité d'allure et le manque de fini. Même les meilleurs ensembles laissent voir d'étranges faiblesses. Après des strophes de belle tenue il arrive que l'inspiration choit brusquement et que la grisaille des banalités s'applique, semble-t-il, à effacer le souvenir d'images neuves et vives. Rarement, le ton se soutient tout au long d'un poème, et l'on expie trop souvent par la rencontre de rimes pauvres ou le choc de fâcheuses dissonances l'impression que donnèrent d'heureuses trouvailles de couleurs et de rythmes.

Mais nous aurions mauvaise grâce à insister trop sur ces réserves. Hormis un seul, qui pour son auteur sans doute, n'a que la valeur d'une plaisanterie, plaisanterie d'ailleurs un peu longue à notre gré, tous les envois méritaient une lecture attentive et sympathique, et ceux qui n'ont pu être couronnés se relèvent encore par certains côtés agréables.

Tel est le cas du n° 4, un peu mince d'aspect, ponctué de fautes de versification, où cependant une pièce nostalgique intitulée « Permission de détente », traversée du souffle poétique, se termine sur une note émouvante :

Mais ce soir tu es là, si fragile et si forte
Devant l'écroulement du monde et cet ennui,
Qui mêle en tes baisers un goût de feuille morte
Avec l'humidité chantante de la nuit
Que ma peine s'enfuit dans le vent qui l'emporte.

Le n° 7 qui a pris pour devise « En avant ! Savoie », gagnerait lui aussi à être plus étoffé. Des timides essais qui le composent nous retiendrons une recette versifiée qui rappelle, quoique d'assez loin par la manière, la recette des tartelettes amandines inspirée au Raguenau d'Emond Rostand par la muse des pâtissiers-poètes. Il s'agit d'une recette de biscuit à la crème, de biscuit de Savoie naturellement :

Lors, ce gâteau, que tous on aime
Vous plait-il de savoir comment
On le prépare, avec sa crème ?
Il vous faut battre quatre blancs,
Mêler jaune, sucre, farine,
D'un moule à crans beurrer les flancs,
Faire glisser de la terrine
Tout l'appareil fin et crémeux
Et vite au four, il s'y burine,
Pour le rendre encore plus fameux
Fourrez-le de crème d'amandes.
Devant lui plus de fronts brumeux,
Et chacun vous en redemande.

Avec le n° 8, le métier s'affermit ; nous aurons plaisir à retrouver l'auteur lorsqu'il se sera affranchi de certaines outrances romantiques, et qu'il présentera des œuvres plus dépouillées, aux résonances plus justes. Le poème païen d'inspiration intitulé « Solitude » donne la note passionnée de l'ensemble :

Solitude

Seule ! Seule toujours, en cette nuit perfide
Qu'est le monde et la vie où palpite mon cœur,
Comme un oiseau blessé, comme une fleur livide.
Le sort cruel, le sort tyrannique et moqueur
A fait autour de moi un vaste cercle d'ombre
Des Ris et de l'Amour j'entends au loin le chœur,
Et chaque jour, le ciel plus austère et plus sombre
Ainsi qu'un toit d'airain s'alourdit sur mon front
De mes espoirs déçus je ne sais plus le nombre !
Les sources de mes pleurs jamais ne tariront
Car j'étais née aussi pour l'humaine tendresse
Qui rend l'exil moins dur, mais hélas ne luiront
Pour mes regards ternis par l'immense détresse
Que de mornes soleils sans gaieté ni chaleur,
J'ignorerai l'émoi d'une douce caresse.
Seule, je m'en irai, ployant sous la douleur,

D'être au sein de la foule incomprise, ignorée,
Ame ardente n'ayant connu que le malheur.
Mai je crierai vers toi, ferme et désepérée,
Amour, amour fuyant ! merveilleux attribut
Dont l'absence, en mon cœur, laisse une horreur sacrée,
Et je te poursuivrai comme suprême but !

Nous regrettions, lors du concours précédent, que les concurrents n'aient pas trouvé dans les choses et les gens de Savoie des thèmes d'inspiration. Le n° 6 (devise : Allobroges vaillants), nous procure le dédommagement que nous attendions et ses tableautins d'Annecy et des bords du lac, légers de touche et purs de ligne nous ont paru mériter une mention. Citons cette pièce amusante où une silhouette de lavandière se détache en lumière d'une brève symphonie picturale en bleu majeur rehaussé d'or:

Ma voisine au Petit-Port (Talloires)

Ma voisine tombe à genoux,
Saisit son linge qu'à grands coups
Elle tord et frappe en cadence,
Et l'écume du blanc savon
Tombant au lac y danse en rond
Et sur les vagues se balance.

Le ciel est d'un bleu si foncé,
Le lac est d'un bleu si foncé
Qu'ils forment la cuve profonde
Où quelque adroit teinturier
Donne au linge purifié
La couleur du ciel et de l'onde.

Quand le soleil à son déclin,
Souligne d'un trait de carmin
Le Semnoz au front monotone,
Lorsque les flots soudain pâlis
Semblent rouler dans leurs replis
Les fleurs mourantes de l'aulomne,

Ma voisine reflète encor
De la lumière ; et, derrière elle
Un filet de pêche étincelle
Ainsi qu'une résille d'or. (1)

Une mention encore au n° 3 (Epigraphe : Scribitur). Ici, le sentiment l'emporte nettement sur l'écriture poétique.

(1) Mlle Elisabeth Borson-Ruphy, à Lyon.

Le rythme est incertain, l'épithète manque de précision directe, on s'embarrasse peu des règles de la versification, mais çà et là surgissent de belles images :

Il (le printemps) donne avril et ses promesses parfumées,
Son sang qu'il verse clair sur les coquelicots,
Les lacs pétris d'azur, d'où montent des fumées,
Il jette du sommeil au cœur noir des pavots.

surtout, la détresse du prisonnier — où passent, fugitives, des lueurs d'exquise tendresse — est exprimée par l'auteur qui l'a profondément ressentie, en des vers d'une poignante simplicité :

Anniversaire (à ma mère)

A toi seule je veux écrire ce poème
Pour apporter quelque douceur
Dans ton cœur
Qui m'aime.

Tu peux, fermant les yeux, me voir en cette geôle
D'où je n'ouïs, le plus souvent
Que le vent
Qui miaule...

Le 4 février, pour ton anniversaire
Je t'offre ma seule douleur
Et mon cœur
Se serre.

Je songe amèrement, sous mes paupières closes
Que je puis cueillir au jardin
Ce matin
Des roses.

Un rayon de soleil glisse par ma fenêtre,
Et je sens ton cœur en émoi
Près de moi
Peut-être.

Je garde à mes douleurs une sûre retraite
Qui reste pour ceux que j'aimais,
A jamais
Secrète.

Lorsque je reviendrai, la table sera prête,
Avec des fleurs, et mon retour
Sera jour
De fête.

Alors nous oublierons le froid, la faim, la guerre,
Pour regarder le temps perdu
Qui t'est dû
Ma mère. (1)

Le n° 9 présente sous le titre commun : « Fruits d'ombre et de soleil » une série de huit poèmes. Cet envoi n'est pas riche seulement de promesses et d'espérances. Si la fantaisie y prend le pas quelquefois sur la pensée, la sûreté de la prosodie, la variété des mètres, la sincérité de l'accent, la marque non douteuse d'une personnalité originale désignent l'auteur pour un prix. Nous en détacherons le sonnet « Pieta » aux douloureux frémissements :

Pieta

Le voici donc, ô Père, à nouveau dans mes bras
L'enfant que je berçais autrefois dans la crèche,
Quand respirant sa chair douce aux lèvres et fraîche
Je couvrais de baisers ses petits membres las.

C'est le même, aussi faible, aussi nu, mais hélas
Je le réchauffe en vain sur ma poitrine sèche ;
Le sang noir élargit à son côté la brèche
Et c'est un grand corps froid qui ne respire pas.

O corps de mon enfant qui es aussi mon maître,
Chaste fruit de ma chair que je croyais connaître
Et dont seule la mort me révèle le poids,

Je te porte étendu sur mes genoux qui tremblent,
Et mes yeux à travers leurs larmes te contemplent,
Formant avec mon corps une nouvelle croix.

Et aussi ces « Litanies de l'usine » où au los du Seigneur se mêlent les échos assourdis des révoltes humaines contre les cruelles réalités terrestres :

Litanies de l'usine

Soyez loué, Seigneur, par la terre et la mer
Et par tout ce qui fait notre joie pure et pleine,
Mais aussi par le fruit de l'homme et par sa peine,
Par ceux dont le travail est un breuvage amer,

Par les hommes qui vont chaque matin sans bruit
Vers le même labeur et la même machine ;

(1) M. Félix Marlon, à Annemasse.
(2) M. l'abbé Jean Vuaillat, à Lyon.

Par le troupeau passant la porte de l'usine
Où la lampe crûment ronge un morceau de nuit,

Par la sirène inconsolable où chaque jour
Crie le désir de ceux que l'on relève,
Et par la cheminée de briques qui s'élève
Comme un grand doigt dressé vers un ciel sans amour.

Par le mur sans fentre et le toit sans couleur,
La cour où le pavé lutte avec l'herbe rare,
Et le ciel vert de gris dont la lumière avare
Est lasse de pleurer sur la même laideur.

Mais pour ce chant d'oiseau sur le poteau noirci
Et cette touffe d'herbe au coin de la goutlière
Et ce petit lambeau de ciel bleu qui s'éclaire,
Seigneur, soyez loué, Seigneur, soyez béni.

Et nous terminerons cette revue rapide par l'envoi n° 1 (1) digne, estimons-nous, de partager le priv avec le précédent. C'est le sonnet qui a la faveur de l'auteur. La construction lui en est familière et certaines de ses pièces ne dépareraient pas une anthologie des concours florimontans. Ici point d'images éclatantes, nul sacrifice à la fantaisie et aux grâces, peu de soucis du détail précis et de la couleur vraie, mais un métier déjà sûr, une pensée ferme et une sensibilité aussi délicate que discrètement affirmée. Nous nous arrêterons à ce sonnet d'une parfaite simplicité de ligne où sur le tercet final transparait comme en filigrane la scène de la crucifixion :

A Nazareth

Un jour qu'à Nazareth, Joseph le charpentier,
Près de la Vierge assise et filant en silence,
Dans le cœur d'un bouleau coupait une balance,
Quatre petits garçons entrèrent au chantier.

Ils parlaient d'avenir : « Je serai muletier
Pour claquer du fouet ! ». « Moi, je brandirai la lance
Je veux être soldat ! ». « Moi, je veux l'opulence,
Je me ferai changeur, c'est un très bon métier ! ».

Un souffle chaud venait des plaines de Judée.
Ils se turent... Soudain, l'un d'eux eut une idée ;
« Mais notre blond Jésus n'a point parlé, je crois.

Et que sera-t-il donc ? ». Or, le fils de Marie,
Ramassant une branche encor mal équarrie,
S'amusa sans répondre à la tailler en croix.

(1) Mme Jeanne Gerdil, à Ambilly.

Il est de mode en certains milieux de railler les concours des Académies de province. La raillerie est plus facile que pertinente. Dans une période troublée où s'obscurcit le sens des plus impérieux devoirs, où l'appât du gain sans effort égare les meilleurs esprits et séduit des âmes qu'on pouvait croire pures, il est réconfortant de voir des compétitions littéraires dont la dotation amenuisée ne représente plus qu'une récompense honorifique, réunir nombre d'œuvres méritantes autant que modestes, souvent pénétrées d'humanité généreuse et colorées de la flamme de l'idéal.

L. VIGAND.

Premiers prix ex-æquo : Mme Jeanne Gerdil, professeur de dessin à Ambilly (Haute-Savoie) (n° 1) ; et M. l'abbé Jean Vuaillat, vicaire à Saint-Pierre de Vaise, à Lyon (n° 9).

Mentions : Mlle Elisabeth Borson-Ruphy, à Lyon (n° 6) ; et M. Félix Marion, à Annemasse (n° 3).

LA VIE D'AUTREFOIS

Une ancienne Famille d'Annecy les "ARMENJON"

1749-1873

De vieux papiers trouvés dans un grenier de famille m'ont permis d'écrire ces quelques notes, sur deux Annéciens d'adoption, venus de Basse-Savoie, qui vécurent en notre ville aux XVIII[e] et XIX[e] siècles : Jean-François Armenjon et son fils Jean-Guillaume Armenjon.

Jean-François Armenjon appartenait à une très ancienne famille des Beauges, qui, de temps immémorial, exploitait au Châtelard, hameau du Villaret, des usines de fer renommées. L'historien Morand a pu en établir la généalogie jusqu'en l'an 1500 environ, mais une reconnaissance d'Aimon du Châtelard du 11 juin 1343 la cite comme étant dès avant cette date, feudataire des nobles de la Motte.

Vers le début du XVII[e] siècle, un Pierre Armenjon avait eu quatre fils, dont l'un émigra à Chambéry, où la famille Armenjon a encore de nombreux représentants (notamment M. Charles Armenjon, actuel président de l'Académie de Savoie) ; un autre, Jean-Claude, fut l'arrière grand-père de notre Jean-François.

Jean-François vint à Annecy, y acheta une charge de notaire vers 1749, si l'on se rapporte à la date de ses premières minutes, il épousa une Annécienne, Jeanne Desmaisons, et il mourut en mai 1757, dans sa maison de la rue Saint-François, laissant un fils unique, né quatre mois auparavant. Tout ce que nous saurions de lui se bornerait sans doute à ces quelques faits, si le hasard ne nous avait conservé l'inventaire dressé après sa mort. En effet, Jeanne Desmaisons, devenue veuve, après avoir prêté serment entre les mains du Juge-Mage « de remplir

fidèlement la tutelle de son fils, de procurer son profit, éviter son dommage, aller à conseil quand besoin sera, ne le laisser indéfendu, prendre garde qu'il ne soit trompé ni déçu, contribuer à son éducation et instruction chrétienne et faire tout ce qui appartient à ladite charge en femme de bien et d'honneur », Jeanne Desmaisons, d's-je, s'empressa, selon le vœu de la loi, de faire établir la consistance des biens laissés par son défunt mari.

C'est ainsi que le 30 mars 1758, dès 7 h. 30 du matin, le notaire Brunet se transporta rue de Saint-François, et si vous le voulez bien, nous allons le suivre dans son minutieux travail, qui va durer trois grands jours. Nous pourrons ainsi jeter un coup d'œil indiscret sur l'intérieur d'un bourgeois d'Annecy à cette époque.

En entrant dans la cuisine, le regard est immédiatement attiré par les ustensiles de cuivre, soigneusement astiqués: poissonnières, chaudrons, bassins à eau, casseroles sont pendus au mur dans un ordre parfait. Pour être moins reluisante, nous admirerons tout autant la vaisselle d'étain : 14 plats, 26 assiettes, des soucoupes, des éguiéres, « le tout pesant cinquante deux livres ». Dans les tiroirs de la table, dans les placards, le notaire dénombre la lèchefritte, les cuillers de léton « pour le pot », une tourne-broche, un brûloir à café, des couteaux à manche de corne, etc. Sur une tablette, les chandeliers de cuivre avec leur mouchette et porte-mouchette voisinent avec deux lampes de léton. Sous l'auvent de la cheminée, pend une crémaillère à cinq boucles et trois branches. Dans un coin, six toupines de fer et sous l'évier, trente et une bouteilles « de trois picholettes chacune » pour le vin blanc.

La table de la salle à manger est en noyer, avec des pieds « tournoyés ». Contre les murs, huit chaises également en noyer. Dans le ratelier du buffet, sont empilées les assiettes de faïence, les écuelles de terre cuite, venant sans doute de la poterie de Sainte-Catherine.

Les fauteuils du salon sont recouverts de mouquette, et les six chaises, de latte rouge. Aux murs, quelques cadres bronzés, « où il y a des images communes ».

Pénétrons ensuite dans la chambre à coucher, où trône un lit à quatre piliers, garni d'étoffe, avec couvertures d'indienne. A la tête du lit, un bénitier d'étain, un tableau à cadre bleu argenté « où il y a une effigie de la Sainte-Vierge ». Au-dessus d'un guéridon de noyer, est le miroir à cadre doré devant lequel, chaque matin, Mme Armenjon se faisait une beauté, tandis que son mari consultait le thermomètre et le baromètre « cloués sur une même planche ». Une immense garde-robe de noyer occupe tout un côté de la pièce. Elle est pleine de linge, qui fleure bon les plantes aromatiques, dissimulées parmi les piles de serviettes « à la Venise », les 31 draps de quatre aulnes chacun, les trente-six chemises « de ville » et les bas blancs de M. Armenjon. Voici son justaucorps noisette, garni de boutons d'argent. Il portait sans doute chaque jour, dans son étude, cet habit de drap gris, « car il a déjà été tourné ». Pour la signature du contrat de mariage d'un important client, il revêtait ce justaucorps de barra-land bleu avec veste noire « dont les devants sont d'étamine et les derrières de satin » ou bien celui de malbourou canelle, avec vingt-quatre boutons d'argent. Sa robe de chambre était de satin doublé de flanelle blanche, et, pour protéger sa calvitie, sa femme lui avait tricoté un bonnet de laine brodé.

La redingote de drap gris « à cinq livres l'aulne » était pour les grandes circonstances, ainsi que les boutons de manchette d'argent « pesant une pièce de quinze sols » et « les boucles à pierres montées sur argent » dont s'enjolivaient ses souliers. Et avant de sortir, il n'oubliait pas de glisser dans sa poche, sa tabatière d'écaille, à moins qu'il ne préférat celle « de bois d'Inde ».

Mais comme tous ces habits n'étaient plus très neufs, Jean-François venait d'acheter une pièce de deux aulnes de drap d'Elbeuf, couleur noisette, dans laquelle il se proposait de faire tailler un magnifique justaucorps ; beau projet que la mort est venue contrarier.

Parfois le soir, Armenjon devait faire de la musique, car dans un placard, se trouve un timpanon et un violon. Mais il avait d'autres distractions : souvent, pour échapper à la poussière de ses dossiers, il partait à cheval, avec

son fusil, son couteau de chasse, « sa gypsière de peau avec deux flasques », chasser sur ses terres de Vieugy. Il ne semble pas qu'il y ait fait de très longs séjours, car le mobilier en était très sommaire : quelques ustensiles de ménage, quatre chaises de noyer « à l'antique », un buffet, un vieux ratelier... Il devait plutôt y être l'hôte passager de son fermier Jean-François Germain, qui cultivait la propriété depuis le 26 décembre 1755 pour la cense annuelle de 180 livres et des prestations en nature : orge, pois, fèves, lentilles, « fajolons », avoine, chanvre, etc. Et précisément, le notaire inventorie des lots de toile et du chanvre « dont une partie était, lors du décès, chez le tisserand ».

Puis, attendu « qu'il fait presque nuict », la continuation de l'inventaire est renvoyée au lendemain.

Nous nous transportons alors à l'étude du notaire Armenjon qui occupait sans doute une loge au Palais de l'Isle.

Sur le bureau, deux écritoires : l'un de corne, l'autre de léton ; « une pierre d'encre de plomb » et un sablier pour sécher l'encre.

Puis avec courage et en dépit des nuages de poussière que nous ne manquerons pas de soulever, plongeons-nous dans les dossiers qui s'empilent un peu partout.

D'abord, les reconnaissances de dettes et les obligations: Armenjon avait une vingtaine de débiteurs personnels, pour des sommes de deux à trois cents livres, la plupart garanties par des cautions. Le total donne un capital de huit mille livres environ.

Il n'en avait d'ailleurs pas toujours été ainsi et avant que d'être notaire et ensuite pour acheter sa charge, il avait été obligé d'emprunter d'assez grosses sommes, toutes d'ailleurs remboursées depuis. On trouve notamment un acte d'obligation du 27 octobre 1744 au profit de son frère Jean-Baptiste pour 3.500 livres, payées le 7 mars 1754 ; une quittance du 22 février 1745 de 4.700 livres prêtées par les Révérendes Religieuses Annonciades d'Annecy et « messire Jean Antoine Degruel, comte d'Orland » ; une autre quittance par noble François Joseph de Sâles,

seigneur « de Brau », du 15 février 1745 pour 3.789 livres; une autre encore du 17 août 1752 par sieur Nicollin, « de toutes les pensions dudit Armenjon, pendant qu'il a demeuré chez lui ». Et puisque l'on s'occupe des créances de son mari, dame Desmaisons déclare « avoir exigé en août 1757 la somme de vingt-quatre livres une sol dix deniers, provenant de la vache estimée vingt et une livres, qui était à commande chez Aimé Mièvre, de Sillingy. »

On plaidait beaucoup à cette époque et les pièces des procès intentés par le défunt occupe une grande place : procès en 1748 devant le Sénat, contre Jean-Pierre Moûtier, Jean Fenouillet, Pierre Foretier et Jacques Dupenloup ; procès en 1752 avec noble Jean-Baptiste Pellard, de Château-Vieux. Et de plus, la veuve Armenjon croit que son mari avait un procès en cours contre Henri Domenjoud, dont le dossier « doit être entre les mains du sieur Roissard, procureur au Sénat ».

Jetons un rapide coup d'œil sur l'extrait de la mappe de Vieugy portant relevé « des biens dudit Armenjon avec les numéros d'iceux, contenances et confins », ainsi que sur les livres de comptes couverts de parchemin, où nous noterons au passage que le 29 septembre 1752, Jean-François « a donné en commande à Maurice Brunier, dit Tortollion, de Meythet, une vache rouge ».

Jean-François Armenjon était certainement un homme très pieux car, dans sa bibliothèque, à côté d'un livre sur « la Réduction des florins en livres de Savoye » et de 46 volumes que le notaire n'a pas cru devoir inventorier « pour éviter à proxilité », on trouve : Le livre du Concile de Trente en latin, le Directeur dans les Voyes du Salut, le Nouveau Testament en latin, Horæ diurnæe Breviari romani, les Résolutions pastorales du diocèse de Genève en deux volumes, les Plaidoyers et harangues de Monsieur Lemaistre.

Enfin, comme nous sommes tout de même dans une étude de notaire — ce que nous étions prêts d'oublier — voici les trois minutaires « des actes et contrats reçus et stipulés par ledit feu Me Armenjon ». Le premier acte qu'il reçoit est du 18 novembre 1749, le dernier du 14 mai 1757, le mois même de sa mort.

Et nous avons terminé. Tout a bien été déclaré par dame Desmaisons, ce qu'elle affirme en présence des témoins et parents, par serment prêté sur les Saintes Ecritures, entre les mains du notaire qui lui a fait « les remontrances ordinaires sur l'importance d'iceluy ». Et ainsi s'achève l'inventaire des biens de l'hoirie de Jean-François Armenjon, « sur l'heure de quatre après midy ».

Après la mort de Jean-François Armenjon, sa veuve quitta bientôt la rue de Saint-François, pour venir habiter, d'abord rue de Saint-Dominique, puis montée de Saint-Maurice, où elle avait acheté le 4 mai 1765, une maison avec un jardin donnant au levant sur la montée de Saint-Maurice, au couchant « sur le chemin dez le faubourg de Sainte-Claire au royal Château », sur la maison de veuve Domenjoud « de bize » et la maison de veuve Regnier « du vent ».

Ainsi que nous l'avons dit, Jean-François Armenjon laissait un fils unique né quelques mois avant sa mort et qui reçut à son baptême, le 8 janvier 1757, les prénoms de Jean-Guillaume.

Suivant l'exemple de son père, Jean-Guillaume achète le 4 octobre 1780, les « lettres de notaire » de Jean Daviet, au prix de mille livres et un Louis d'épingles, après avoir été agréé par le collège des notaires d'Annecy le 20 septembre précédent. Mais son stage n'était alors pas encore terminé : le certificat constatant le temps qu'il a travaillé « en pratique » lui est délivré par le Juge-Mage de Genevois le 20 mai 1785 seulement ; cinq mois plus tard, le duc Victor-Amé lui accorde ses « pattentes de constitution ».

Quand vint la Révolution française, il fut confirmé dans ses fonctions de notaire au mois de Fructidor an 2 « ensuite des décrets de la Convention nationale ».

En 1786, Jean-Guillaume Armenjon épouse Marie-Antoinette Ribiollet, fille de noble François-Marie Ribiollet et de Thérèse Roux, son épouse, bourgeois d'Annecy, où ils demeuraient « visà-vis la fontaine de l'Isle », et petite-fille de spectacle Claude Ribiollet, Major d'infanterie es-Armées de Sa Majesté et pensionné du Roi.

Dans leur contrat de mariage, reçu le 30 septembre 1786 par Joseph Philippe, notaire royal des Collégiés, les futurs époux « en conséquence des prommesses de mariage y devant verbalement faites entre eux... promettent de se présenter en face de notre Sainte Mère l'Eglise, pour y recevoir la bénédiction nuptiale ». « Pour faciliter les charges du mariage », François Ribiollet constituait en dot à sa fille une somme de dix mille livres et s'engageait à loger le jeune ménage. Mais prévoyant peut-être un désaccord entre le gendre et sa belle-famille, il avait été stipulé qu'à défaut de logement, il lui serait assigné le revenu du grangeage possédé par noble Ribiollet « rières la paroisse de Seynod en en payant iceux les tailles et servir pour tenir lieu de l'entretien de sa dite fille ».

De son côté, la mère de Jean-Guillaume, « pour témoigner sa joye à l'alliance contractée par son fils », lui fit donation de sa propriété de Vieugy, dite de Bessonex, lui venant de la succession de Jean-François Armenjon, son mari, « desquels biens elle s'est dévêtue pour invétir son dit fils par la tradition d'une plume, à la manière accoutumée ».

Les témoins au contrat furent : spectacle Antoine Nycollin, Lieutenant Juge mage de la province de Genevois, cousin de l'épouse ; Révérend sieur Dominique Dépollier, chanoine sachristain de la collégiale de Notre-Dame d'Annecy, son parent ; Nicolas Desmaisons ; Jacques Desmaisons, Brigadier es-Armées de Sa Majesté, Chevallier des Saints-Maurice et Lazare ; spectacle Joseph Coppier, parents de l'époux, et Révérend Claude Charpine, natif de Rumilly, chanoine de la Collégiale et professeur de rhétorique.

Par décret impérial du 20 mars 1807, Jean-Guillaume est nommé juge-suppléant du canton sud d'Annecy. En 1816, nous le trouvons Secrétaire de la Judicature mage de la province de Genevois. Plus tard, il cumulera ses fonctions de notaire avec celle de Greffier de cette juridiction et d'Administrateur des Hospices civils d'Annecy.

Cependant, Jean-Guillaume Armenjon se constitue un patrimoine immobilier assez important. Par ses parents et par sa femme, il est propriétaire à Vieugy, à Seynod, à

Chavoires, Veyrier et Menthon. Il hérite de sa cousine demoiselle Marie-Charlotte Duret, morte à Boège, le 8 messidor an 13 (27 juin 1805) « d'un bien, rières Tessy, commune de Mez, de vingt journeaux, 196 toises 2 pieds », et d'une petite maison avec jardin à Annecy au port de la Halle. Il fait également plusieurs acquisitions : notamment, en 1809 et 1825, il achète de Jacques Excoffier, dit le Bourgeois, laboureur à Menthon, quelques parcelles de pré voisines de celles de sa femme ; en 1823, il acquiert quatre journeaux de bois « à la Mandallaz » de messire Marie-François-Théophile-Sébastien de Chevron, comte de Villette et baron de Gyez, Colonel adjudant général et Chef de l'Etat-Major de la Division de Savoye à Chambéry. Il est également le légataire universel de Révérend Claude Charpine, le professeur de rhétorique, témoin à son mariage, qui meurt à Annecy, le 23 août 1820, à 84 ans, mais cet héritage semble lui avoir été de peu d'intérêt.

Mais Jean-Guillaume ne devait pas tarder à connaître, en même temps que les satisfactions, les vicissitudes communes à tous propriétaires.

Dans la succession de sa cousine Duret, Jean-Guillaume avons-nous dit, avait recueilli, entre autres, à Annecy, au port de la Halle, une petite maison avec capite et un jardin de 196 toises, donnant au nord sur le canal du Thiou (port actuel des Bateaux à vapeur), au couchant sur la place de la Halle au bois, au midi sur la route d'Annecy à Faverges, cette dernière étant aujourd'hui la rue de la Providence. Lui-même nous en a laissé la description : « La maison qui forme une chambre et une cuisine et au-dessous une écurie et un jardin d'hyver est à l'angle du côté de la ville ; la capite soit pavillon qui forme une chambre carrée et un réservoir au-dessous est au bord du Thioux, soit du déchargement du lac, à l'angle du côté de Faverges. Cette possession est fermée par des murs autour desquels est une treille en bois de chêne. Le jardin est garni d'au moins 80 arbres en espaliers, fruits choisis ».

Jean-Guillaume Armenjon tenait à sa propriété d'Annecy comme à la prunelle de ses yeux. Et de fait, cette maison au bord de l'eau, presqu'en pleine ville, ne devait pas manquer de charme.

Mais l'Administration des Ponts et Chaussées, afin d'améliorer les relations entre Annecy et Faverges, avait établi un projet de rectification de la route au sortir d'Annecy. Et ce projet créait l'actuelle rue des Marquisats, c'est-à-dire qu'il coupait tout simplement en deux la propriété Armenjon.

Jean-Guillaume se défendit comme un beau diable et adressa de tous côtés, lettres, rapports et suppliques. Ecoutons-le :

« La route, en coupant ce jardin en deux parties, ce qui reste de chaque côté devient presque de nulle valeur. Ce jardin vaut par sa proximité de la ville et ses agréments, plus de quatre mille francs. Les deux portions restant seraient presque perdues et on aurait de la peine à en trouver cinq cents francs ». D'ailleurs, aux dires de Jean-Guillaume, l'intérêt général même condamne la réalisation d'un tel projet qui « causera des dommages à tous les riverains du lac et à la ville d'Annecy, parce que le pont projeté sur Thioux (l'actuel pont de la Halle) empêcherait aux bateaux de passer chargés dessous et de parvenir aux trois ponts placés sur ledit canal, près desquels on charge aussi les engrais et autres choses qu'on conduit dans les différentes communes qui environnent le lac, et aussi parce que les culées à faire rétréciront le canal de Thioux qui n'est déjà pas trop large pour le dégorgement du lac, ainsi que se voit dans les inondations assez fréquentes qui jettent l'eau dans les mas d'Annecy, outre que le lac n'ayant pas un libre écoulement refluerait sur la plupart des propriétés qui le bordent et en anéantirait la récolte, vu surtout que le pont construit sur le canal du Pâquier empêche le libre cours des eaux ». Ma foi, Jean-Guillaume Armenjon n'avait peut-être pas tout à fait tort et les inondations de novembre dernier ont donné à ses arguments une débordante actualité...

D'ailleurs, Jean-Guillaume, en écrivant cette lettre, était convaincu d'emporter l'adhésion des pouvoirs publics, qui se rangeraient sans hésiter à la seule solution raisonnable: l'élargissement de la route existant alors, c'est-à-dire celle d'en haut empruntant le tracé de l'actuelle rue de la Providence. Et prenant ses désirs pour des réalités, Jean-

Guillaume offrait de participer aux travaux d'excavations pour une somme de trois cents francs, « mais à condition qu'on ne touche ni à son jardin ni à sa maison ».

Mais les Ponts et Chaussées avaient décidément une préférence marquée pour la nouvelle route. Et le terrible projet paraissant prêt de se réaliser, Jean-Guillaume revient courageusement à la charge. On construisait à cette époque au midi de la propriété Armenjon, un monastère, qui est, de nos jours, le couvent de Saint-Joseph. Cette construction, écrit Jean-Guillaume, « exige une quantité immense de pierres qu'on est obligé d'acheter et de faire venir de loin à gros frais, tandis que les pierres ne coûteraient rien en faisant sauter les roes dans le chemin dessus et on gagnerait plus de la moitié du chemin pour les charréages, qu'on pourrait même faire à bâteaux par le Thioux ».

Mais toute celle belle argumentation demeura sans écho et finalement, en 1817, la nouvelle route d'Annecy à Faverges démantela à tout jamais la propriété Armenjon. Vingt années plus tard, le 18 septembre 1837, la veuve de Jean-Guillaume vendait à la ville d'Annecy, pour servir à l'agrandissement de la place aux Bois, toute la partie du jardin située au nord de la nouvelle route, au prix de douze mille livres de Piémont.

Jean-Guillaume Armenjon mourut à Annecy, le 11 septembre 1827, à 70 ans. Dans son testament du 6 septembre 1824, on retrouve le style des pièces déjà citées et qui semble bien être le reflet du caractère strict et droit de Jean-Guillaume : « Désirant disposer de ce que la divine Providence a daigné me confier, j'ai fait (mon testament) de la manière suivante : Je me suis avant tout muni du signe de la Croix, j'ai recommandé mon âme à la très sainte Trinité, à la glorieuse Vierge Marie, à tous les esprits bienheureux... Je déclare que je désire vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, grâce que je demande au Tout-Puissant. Je pardonne de bon cœur à ceux qui m'ont offensé, suppliant humblement ceux que j'ai offensés et ceux auquels j'ai occasionné des désagréments, de vouloir bien aussi me pardonner. Je lègue à Louise Longeray, notre domestique,

qui depuis plusieurs années a servi notre maison avec fidélité et attachement, la pension annuelle de dix livres nouvelles. Je lègue à la Confrérie du Très Saint Sacrement et à celle du Rosaire de Saint-Pierre, desquelles, quoiqu'indigne, j'ai l'honneur d'être actuellement prieur, à chacune dix livres nouvelles, à la charge de faire célébrer pour moi une messe de Requiem, laquelle sera annoncée au prone... ». Et après avoir légué ses biens à ses enfants, il les exhorte « à vivre toujoyrs en bons chrétiens et en bonne intelligence, à avoir pour leur chère mère tout le respect, les égards et prévenances que lui ont justement acquis sa tendresse, ses bontés et ses soins pour eux ».

Jean-Guillaume Armenjon laissait huit enfants :

— Charles, qui fut notaire à Annecy, ayant sans doute pris la succession de son père, et meurt sans enfants le 4 septembre 1834 ;

— François, mort à Annecy le 30 juin 1833, laissant un fils, Charles, mort lui-même peu après ;

— Jean-Marie dont nous allons reparler ;

— Et cinq filles, dont une seule, Pélagie, se maria avec le docteur Louis Moret, d'Annecy.

Un neuvième enfant était mort avant son père : Pierre, qui était, comme son frère Jean-Marie, Officier dans la Brigade de Savoie. Tous deux se trouvant à peu près continuellement au-delà des Alpes, entre eux et leur père s'établit une abondante correspondance, dont une partie, retrouvée aux Archives départementales, m'a été confiée par M. Pierre Duparc, ce dont je tiens à le remercier ici, ainsi que pour les conseils qu'il a bien voulu me donner pour ce modeste travail.

En ce temps là déjà, le militaire n'était pas riche ; les uniformes et les distractions des villes de garnison se chargeaient d'épuiser rapidement la maigre solde des soldats de Sa Majesté. Aussi bien, Jean-Marie et Pierre Armenjon n'écrivaient-ils guère à leur père que pour lui réclamer de l'argent. Ce dernier se faisait un peu tirer l'oreille, d'autant que sa nombreuse famille grevait lourdement son budget. Néanmoins, il finissait toujours par répondre de façon substantielle aux demandes de ses fils,

mais il profitait de chacun de ses envois pour leur donner de sages conseils ou leur faire de justes remontrances. Certaines lettres sont pleines de saveur et d'intérêt.

En avril 1821, Jean-Marie qui vient de recevoir son brevet de Capitaine, passe le Mont-Cenis, se rendant à Chambéry. La Brigade n'y devait rester que peu de jours, puisque le 26 avril déjà, il écrit à son père : « Devant partir demain à 3 heures du matin, je m'empresse de te donner de mes nouvelles. Nous avons sept pièces d'artillerie avec nous et nous bivouaquons le long de la route. Nous sommes au nombre de 3.500, sans compter les artilleurs ». Et il ajoute : « J'ai été obligé, arrivé à Chambéry, de me faire de suite un pantalon large et collant blanc, ainsi qu'une paire de bottes, pour entrer à Turin. Je l'ai fait à crédit. Je t'envoie ci-joint le reçu ». M. Armenjon père, sans doute très fier de l'entrée sensationnelle de son fils à Turin, savait donc ce qui lui restait à faire...

La vie de Pierre Armenjon, à la même époque, est particulièrement mouvementée : « La guerre que nous avons eue à Novare n'a certainement pas été des plus sanglantes. Je te dirai que les Constitutionnels ont plus vite rétrogradés qu'ils n'ont avancés ; le nombre des morts de leur côté peut se porter à 50 hommes et 100 blessés. Du nôtre, tout au plus dix. Le fameux Ansaldi avait promis que tous ceux qui s'étaient rendus aux ordres du Gouverneur de Novare seraient passés au fil de l'épée. Ils avaient formé des gardes du corps auxquels ils avaient promis qu'ils donneraient nos habits et qu'ils feraient des boudins de notre sang. Le seul d'entre eux qui se soit défendu est le colonel Lise. A notre départ de Turin, pour nous rendre à Novare, si nous étions restés deux heures de plus à Sion, nous étions attaqués par 600 dragons qui demandèrent à des paysans s'il n'avaient point vu passer des troupes toute galonnées ; ils leur dirent que oui, qu'il y avait deux heures que nous étions passés. Nous avons eu des gardes du corps qui s'étaient mis de leur parti. Ce qui m'a fait plaisir, c'est qu'il n'y en avait point de notre Compagnie ».

Pendant ce temps, Jean-Marie est donc revenu de Chambéry à Turin, mais il se montre très mécontent : « Notre

entrée dans Turin n'a pas fait l'éclat que nous aurions désiré. D'abord la pluie, depuis le couvent du Mont-Cenis, ne nous a pas abandonné, et pour entrer à la capitale, nous étions tout crottés. Malgré que les rues étaient pleines de monde pour nous voir entrer, pas un cri de : Vive le Roi ; l'on ne voyait que des yeux ouverts prêts à nous avaler. Leur plus grande surprise était de nous voir tant de monde, surtout avec de l'artillerie ».

Pierre, lui, attendait avec impatience sa promotion d'officier qui n'arrivera qu'en février 1823. C'est pour lui une très grande joie, mais également une nouvelle source de dépenses, car il lui faut s'équiper. Jean-Marie, en bon frère aîné, se charge de demander les subsides nécessaires : « Cher père, te voilà obligé de faire un sacrifice, mais que veux-tu, Pierre doit se monter des pieds à la tête, parce que bien peu de choses qu'il porte dans les Gardes du Corps peuvent lui servir. J'ai fait le calcul : j'ai vu qu'à moins de 600 francs il ne peut s'en tirer, y compris son voyage et sa réception au Corps, d'autant plus qu'en arrivant au Régiment, il ne touche presque rien le premier mois, parce qu'une portion est pour le Brevet, la musique et la cane du Major ».

A l'appui, Pierre a discrètement glissé dans la lettre de son frère, la liste de ses dépenses.

Le métier des armes, en ce temps-là, procurait plus d'honneur que de profits et il fallait pour le remplir un certain désintéressement. Par bonheur pour ses deux fils, Jean-Guillaume avait la possibilité de leur venir en aide et il est bien certain que la réception à son nouveau Corps du sous-lieutenant Pierre Armenjon fut aussi brillante qu'il convenait... De même qu'il est non moins sûr que les demandes des deux frères ne s'arrêtèrent pas là...

Mais après cette époque, c'est-à-dire vers mars 1823, on ne retrouve malheureusement plus aucune lettre.

D'ailleurs, Pierre mourrait un an ou deux plus tard, bientôt suivi par son père.

Quant à Jean-Marie, il fit dans l'Armée Sarde une belle carrière : nous l'avons laissé Capitaine. Il est nommé Major provincial au premier Régiment le 1er janvier 1832,

Lieutenant-Colonel au second Régiment le 3 janvier 1837, Colonel à la Division de Gênes le 10 août 1842. C'est avec ce grade qu'il prend sa retraite à Annecy, dans la maison qu'il avait fait construire avec ses sœurs, place aux Bois, sur ce qui restait de la propriété paternelle. Il fait de fréquents séjours dans sa propriété de Menthon, qu'il affectionnait particulièrement et où il meurt le 3 août 1873. Avec lui, disparaissait le dernier représentant de cette branche de la famille Armenjon, descendue des Beauges à Annecy moins de 150 ans auparavant.

Jacques Moret.

Deux tricentenaires Salésiens :

Le Sacre de Charles-Auguste de Sales
La mort de Madame de Charmoisy

Ce printemps 1945 nous convie à commémorer deux tricentenaires annéciens et salésiens : celui de la consécration épiscopale, en mai 1645 (1), dans l'église Saint-Dominique, aujourd'hui Saint-Maurice, de Charles-Auguste de Sales, l'un de nos plus grands évèques, et celui de la mort, le 1er juin de la même année, de Mme de Charmoisy, la célèbre Philothée.

Pour beaucoup, le nom de Charles-Auguste de Sales ne fait qu'évoquer le souvenir d'un personnage dont le mérite se bornerait à avoir été le neveu et l'un des proches successeurs de saint François de Sales. Sans doute, serait-ce déjà un titre lui méritant de survivre dans la mémoire des Annéciens, mais cet éminent prélat qui s'efforçait de suivre l'exemple de son oncle, fut aussi un écrivain qui a laissé des ouvrages remarquables. Et c'est pourquoi son sacre a de l'importance pour Annecy, car il l'a fixé définitivement en cette ville d'abord sous le titre d'évêque d'Hébron en qualité de coadjuteur de dom Juste Guérin, puis à la mort de celui-ci, le 3 novembre 1645, comme évêque de Genève. On sait qu'en 1636, bien que prévôt du chapitre de la cathédrale où il ne paraît pas avoir eu que des sympathies, il avait quitté Annecy pour accepter « les fonctions d'official et de vicaire général de Tarentaise » (2).

Parmi les nombreux ouvrages de Charles-Auguste de Sales, on doit citer la *Vie du bienheureux François de Sales* que « nul biographie n'a pu surpasser pour la grâce et l'intérêt des détails » (3) ; le fameux et monumental

(1) Besson, Mercier (Souvenirs d'Annecy) et les Ephémérides Annéciennes et Savoyardes fixent ce sacre au 14 mai, mais Mugnier (les Evêques de Genève, Annecy) n'accepte pas cette date du fait que l'arrêté du Sénat de Savoie autorisant de fulminer les bulles n'est que du 16 mai. Charles-Aug. de Sales avait déjà été préconisé en 1643. Dans ce dernier ouvrage figure une eau-forte de Charles-Auguste par A. C. Coppier.

(2) Mugnier.

(3) Mercier.

Pourpris historique de la maison de Sales ; la *Vie de la Mère Marie-Aimée de Blonay* ; les *Oraisons funèbres sur la sainte vie de la Bienheureuse de Chantal* ; le *Præcociorum quasillus.*

Mais ce que l'on se rappelle beaucoup moins, c'est que Charles-Auguste de Sales fut un grand admirateur de notre lac, de nos montagnes « aux cîmes sourcilleuses », des paysages savoyards. et plus encore, qu'il a été l'un des premiers à en faire la description et à témoigner de cette admiration dans ses œuvres. Ne termine-t-il pas la description de la montagne des Voirons et de son panorama immense par cette conclusion enthousiate « l'œil en tire une merveilleuse récréation et ne peut-on rien voir au monde de plus beau ».

C'est encore dans la *Vie du Bienheureux François de Sales*, publié en 1634, que l'on trouve cette délicate esquisse de notre ville d'Annecy, bien connue, mais que l'on ne saurait trop rappeler : « Ville située en un lieu fort amène, ceinte de campagnes et collines très fertiles, dans une très bonne température de l'air, au dégorgement d'un lac cristallin, petite à la vérité, mais remplie de bon peuple, ornée de plusieurs églises, marquée de tours, arrosée de canaux, distinguée de rues, liée de ponts, noble par son superbe chasteau ».

Les florimontans doivent surtout se souvenir que c'est dans ce même ouvrage où Charles-Auguste dépasse tous les biographes « tant par le tour critique de son esprit que par la richesse de ses informations (1), que pour la toute première fois il fut question de l'Académie Florimontane. L'auteur en publia les constitutions en les encadrant d'un texte souvent relaté commençant par cette comparaison flatteuse « La Cité d'Anecy estoit semblable à celle d'Athènes, soubs un si grand Prélat que François de Sales, et sous un si grand Président qu'Antoine Favre, et estoit habitée d'un si grand nombre de Docteurs, soit Théologiens, soit Jurisconsultes, soit bien versez en lettres humaines... »

(1) Letonnelier, Notice sur l'Académie Florimontane.

A la suite de ceux-ci, Charles-Auguste aurait pu s'inscrire à une place de choix, lui qui à 21 ans, en 1627, faisait déjà imprimer sa « Corbeille de premiers vers », le « Praecociorum quasillus », petit ouvrage rarissime que notre très érudit confrère, M. Gustave Letonnelier, a rappelé, décrit et analysé admirablement à l'Académie de Savoie, en sa séance du 20 mai 1936. Les premiers poèmes, en vers latin, l'auteur nous dit lui-même qu'il les a composés à Annecy, à Lyon, à la Thuile et à Sales.

« Le neveu de saint François, dès son adolescence, écrit M. Letonnelier, fut une belle âme sensitive qui aimait les champs et les fleurs, trouvait dans la campagne de Savoie un charme infini qu'il savait décrire avec délicatesse ». L'Elégie consacrée à sa « maison de La Thuille au bout du lac d'Annecy » suffirait à le prouver : « ...Un lieu à pâturages et à fruits innombrables, le séjour de Pomone, de Flore et des Nymphes des bois. De là, j'aperçois des monts, des vallées, des moissons, des forêts, des fleurs, des torrents et un lac d'azur... Voici des violettes... voici des roses... Chère maison de la Thuille, jardin de mes délices... »

Et M. Letonnelier de s'écrier : « A-t-on pourtant répété que le XVII^e^ siècle était resté insensible à la grandeur des paysages de France ! que seule Mme de Sévigné — avec La Fontaine toutefois, — avait senti la beauté et l'harmonie de la nature ! ». Et combien de fois nous a-t-on répété que J.-J. Rousseau avait été le premier écrivain admirateur de la nature de Savoie !

Dans sa « Corbeille », le futur évêque témoignait déjà de son désir de résider à Annecy : « Permettez, ô citoyens que je me rende à votre ville, que récrée mes esprits à travers vos campagnes, afin de voir Titius dans sa course légère, votre sol fécond, et votre lac poissonneux. Alors les Muses m'inspireront de nouveaux chants que je vous dédierai, des chants qui couleront comme votre rivière. En attendant ce jour que j'appelle de mes vœux où je pourrai réaliser ce désir, vivez des jours exempts de soucis, ô peuple heureux ».

Ce fut donc bien un grand jour pour Annecy que celui de cette consécration épiscopale de mai 1645 qui fixa pour

toujours dans ses murs, ce prélat-poète qui sut, d'une plume si élégante, allier le charmant Nessy à la gloire de son saint oncle. Et comme l'on comprend qu'il ait su choisir pour édifier son château de Trésum — hélas ! bien défiguré par son récent agrandissement, — cette colline de la Puya qui offre un panorama splendide sur le lac et ses rivages. C'est là, en ce site, aujourd'hui très proche de la basilique salésienne, qu'il composa plusieurs de ses ouvrages et mourut le 8 février 1660, alors qu'il réunissait des documents pour écrire l'histoire du pays (1).

Inhumé d'abord dans l'église de la Visitation, ses restes reposent depuis 1829 dans la cathédrale.

Le Pourpris historique confirme les rapports affectueux que Charles-Auguste de Sales entretenait avec Henri de Charmoisy, le fils de Philothée. Celle-ci, dont le souvenir demeure si intimement liée avec tout ce qui est salésien, ne survécut que quelques jours au sacre du neveu de son père spirituel. Elle allait décéder en son château de Villy, à Contamines-sur-Arve. Le lendemain 2 juin, son corps sera conduit à Annecy pour être inhumé à côté de son époux, dans le cœur de l'église Saint-François, devenue la cathédrale, où Mgr Charles-Auguste l'accueillera tandis que la cloche, la « Philothée » dont elle avait été marraine, sonnera le glas dans le clocher de Notre-Dame.

« Cette cloche de 1606, écrit en 1878, Jules Vuy, le biographe de Mme de Charmoisy, est un souvenir vivant d'une des plus sagaces intelligences, d'une des plus belles âmes que connut la Savoie dans le commencement du XVII[e] siècle. Mais à très peu d'exception près les habitants d'Annecy ne se doutent guère aujourd'hui que l'une de ces cloches qui les convient à la prière est la cloche de Philothée..., qu'elle est la contemporaine de ces lettres qui ont donné naissance à l'*Introduction à la Vie dévote* ». Bien que refondue en 1892 (2), la « Philothée » rajeunie a repris sa place dans le vieux clocher et harmonise son mi argentin au sol plus majestueux de la « Salésienne ».

Si incontestablement, c'est l'*Introduction à la Vie dévote* qui a rendu célèbre Philothée, c'est à Mme de Charmoisy

(1) Mercier.
(2) Chanoine Coutin, *La Collégiale de Notre-Dame de Liesse*.

que nous devons de posséder cet ouvrage incomparable, traduit dans presque toutes les langues et réédité tant de fois jusqu'à nos jours. Et n'est-ce pas un distingué florimontan, Fabius Henrion, qui, en 1934, fit paraître un fac-similé de l'unique exemplaire connu de l'édition de 1619 de l'*Introduction* ? Fac-similé reproduisant fidèlement tous les détails, même le papier avec sa teinte et son épaisseur.

Cependant ce qui est bien oublié, c'est comment les lettres et écrits de l'Evêque de Genève ont été adressés à sa cousine et ont formé cet ouvrage entré aujourd'hui dans les programmes classiques.

Louise Duchâtel, fille de noble Jacques, seigneur d'Hatfevillette, en Normandie, et de Françoise du Rueil, élevée à la cour de France, demoiselle d'honneur de Catherine de Clèves, duchesse douairière de Guise, avait épousé en 1600, Claude de Vidomne de Chaumont, seigneur de Charmoisy, gentilhomme de la Chambre d'Henri de Genevois-Nemours (fils d'Anne d'Este) et dont il jouissait alors de toute la confiance en même temps que de la sympathie d'Henri IV. Et alors qu'à la suite d'un sermon de Monseigneur François de Sales, donné à Paris, le 24 juin 1604, la jeune dame de Charmoisy résolut de pratiquer la dévotion, pratique qui, dans le monde, avait peut-être plus de mérite que dans la paisible retraite de quelque cloître, « une correspondance à la fois intime, familière et profonde s'engagea entre la jeune femme et son évêque » (1), parent et ami d'enfance de son mari. Ne craignant pas « d'aborder les sujets les plus élevés et de proposer franchement à saint François ses difficultés » elle s'adressait à lui, écrit Charles-Auguste de Sales « soit de bouche, soit par lettre » lorsqu'elle était absente d'Annecy, et le saint « ne manquait jamais de lui répondre, il lui écrivait parfois des traités complets de matière spirituelle » allant jusqu'à lui « tracer par écrit la plupart des ensignements qu'il lui donnait de vive voix ».

Le mérite de Philothée a été de conserver avec un grand soin toutes ces lettres précieuses, tous ces écrits

(1) Jules Vuy.

reçus pendant deux années, puis de « les classer selon les sujets ». Elle en remplit « presque une cassette » dit Mgr Camus. Et saint François, lui-même, nous apprend que sur les instances de Philothée et du Père Fourier « grand docte et dévôt religieux », il se décida à publier ces écrits. Ainsi naquit l'*Introduction*. Jules Vuy croit qu' « en revoyant et en agençant ces feuilles manuscrites, l'évêque respecta le travail de classement dû à la fine perspicacité de Mme de Charmoisy » et que celle-ci s'occupa de la réimpression de la troisième édition, saint François lui ayant demandé « assistance et concours ».

Comment donc Annecy en particulier ne garderait-il pas à cette grande Française de Savoie un souvenir reconnaissant pour lui avoir valu un tel livre et par lui tant d'honneur ? Le livre de Philothée a fait rayonner le nom d'Annecy à travers le monde et le fera encore tant qu'il y aura des gens épris de beauté spirituelle et littéraire.

Déjà du vivant de Mme de Charmoisy, « Philotée » est entrée dans la littérature française en dehors même de la *Vie dévote*. En 1624, c'est sous le titre « Les soupirs de Philothée » que l'écrivain M. de Longue-terre publiait la « seconde partie de la vie de feu Monsieur l'Evesque de Genève » imprimée à Lyon chez Vincent de Cœursilly, à la fleur de Lys. Dans la préface de l'ouvrage, on trouve un avertissement au lecteur qui prouve le sentiment que professait l'auteur pour cette âme façonnée par un saint et destinée à faire pleinement saisir sa doctrine : « ...si vous vous empeschiez de lire ce Livre, écrit de Longue-terre, estimant que Philothée fust une femme, vous paraistriez n'estre gueres homme. Philothée est homme et femme : car c'est une âme que j'appelle de ce nom-là, laquelle ayant esté instruite par ce bien heureux Evesque, ne le peut oublier de sa mémoire ». L'auteur ignorait-il donc que le surnom créé pour Mme de Charmoisy suffisait à lui attirer nombre de lecteurs ?

Ce tricentenaire salésien nous donne aussi la pensée de nous pencher quelques instants sur l'intime et inaltérable, je devrais dire affectueuse, amitié qui unissait l'Evêque de Genève ainsi que le Président Favre à M. et Mme de Charmoisy. Mais pour la bien comprendre, quelques

mots d'histoire sont nécessaires : la branche cadette de l'illustre famille de Vidomne de Chaumont, elle-même éteinte en 1710, possédait entr'autres seigneuries celle de Marclaz-en-Chablais dont dépendait celle de Charmoisy, laquelle avait donné son nom à ses membres (1). Les Charmoisy comptaient dans leur parenté la famille de Sales et celle du Président Favre (2) avec lesquelles ils étaient en étroites relations.

Alors que l'Apôtre du Chablais, le 14 septembre 1594, se dirigeait vers les Allinges, c'est à Charles de Charmoisy, futur beau-père de Philothée, habitant en ce temps-là à Thonon, que M. de Boisy, malgré son mécontentement, écrira pour recommander son fils.

Celui-ci, François de Sales, depuis sa tendre jeunesse, entretenait les rapports les plus amicaux avec son cousin Claude de Charmoisy. Et Antoine Favre était à la fois le confident et l'ami de ces deux amis fidèles, de ces deux « frères », leurs lettres en font foi. Non loin du château de Brens où résidait fréquemment la famille de Sales, Marclaz était leur lieu de rendez-vous.

Aussi, quand M. de Charmoisy amena Louise Duchâtel, sa jeune femme (3), à Annecy, celle-ci connaissait déjà par son mari, l'évêque et le président, et aussitôt elle entra en relations avec eux. Et si l'on songe à cette Parisienne quittant la cour pour venir habiter le modeste hôtel de Charmoisy, en cette sombre rue de l'Isle, appelée rue de la Sallaterie, on n'a pas de peine à comprendre combien elle dût apprécier les relations de sa belle-famille.

Saint François l'appellera bientôt « la petite cousine, la chère cousine ». Il disait qu'elle était « frêle et fragile » et son biographe nous révèle « que ce n'est pas sans peine qu'elle se faisait peu à peu à sa nouvelle destinée » en Savoie. Mais il ajoute que c'est à Presles, au-dessous de la colline où s'élève le château de Menthon, que Mme de Charmoisy comprit déjà mieux sa nouvelle position. « Les vendanges, dans cette belle nature savoisienne eurent pour elle tout l'attrait de la nouveauté et elle ne

(1) Armorial. Cette branche cadette portait « pollé d'argent et d'azur au chevron de gueules ».
(2) Vuy.
(3) Ils s'étaient mariés à Paris suivant contrat du 11 juillet 1600 (Vuy).

fut point indifférente à l'aspect de ce lac cristallin de Nicy ». L'apaisement et l'enchantement prodigués par notre lac sont de tous les temps !

On sait qu'après 1610, M. de Charmoisy quitta volontairement le duc de Nemours, sentant l'heure de sa disgrâce arrivée. Il fut même retenu prisonnier en son château de Marclaz. C'est alors que Monsieur de Genève et Antoine Favre surent témoigner avec un cœur magnifique leur inaltérable amitié à leur parent malheureux et à sa femme si éprouvée, au risque d'encourir eux-mêmes la disgrâce des princes. Innombrables et pressantes furent lettres et démarches de l'Evêque et du Président et à eux se joignait un ami commun, Antoine Deshayes, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du feu roi Henri IV, gouverneur de Montargis, que saint François appelait « son bon et fidèle ami du Monde ». Tandis que le mari était prisonnier et que Philothée défendait à Paris les intérêts de sa famille, Deshayes servait d'intermédiaire entre elle et saint François. Aussi que de lettres magnifiques entre ces divers personnages, tous plus zèlés les uns que les autres à défendre leur ami !

C'est en ce même temps qu'Antoine Deshayes intervenait auprès de la cour de France pour qu'elle obtint à saint François l'autorisation de venir prêcher à Paris, autorisation que lui refusa Charles-Emmanuel de Savoie, le trop fameux duc, ennemi de la France, qui se vantait de ses origines germaniques. M. de Charmoisy qui désirait ce voyage était vivement incriminé à Turin (1).

Un autre témoignage de cette amitié de l'évêque nous est donné alors qu'en janvier 1616, apprenant que Mme de Charmoisy était gravement malade à Samoëns, il n'hésita pas à partir aussitôt à cheval pour lui conduire le meilleur médecin d'Annecy. Une seconde fois, quelques jours plus tard, il fallut une neige infranchissable au plateau des Bornes pour arrêter un semblable voyage.

Enfin, après la mort de M. de Charmoisy, le bienveillant intérêt que ses amis portèrent à son fils fut admirable. Aussi, la veuve pouvait-elle écrire à celui-ci relativement

(1) Jules Vuy.

à saint François et à son frère : « Hélas ! mon fils, si vous saviez bien connaître quel bonheur ce vous est d'avoir de tels parents et amis que vous sont Mgr de Genève et Mgr de Chalcédoine, que vous prendriez bien le soin et la peine de vous les conserver pour amis, parents et protecteurs... car enfin, ils sont, de deça et de delà, nos refuges en tant d'affaires et de procès qui nous naissent tous les jours... » (1).

Combien est admirable non seulement cet attachement de saint François de Sales à sa famille proche ou éloignée et à ses amis, mais son immense sollicitude à leur égard. Dans les relations familiales, il trouve son principal délassement. Son bonheur est de faire plaisir à ses parents, à ses amis, et plus encore, de leur venir en aide, de les défendre, quitte à se compromettre et à encourir le mécontentement de ses souverains jaloux et mesquins. L'exemple qu'il nous en a laissé nous enchante. Certes, cette manière de marcher vers la sainteté, — celle de *l'Introduction à la Vie dévote* que l'auteur met le premier en pratique, — charme et retient davantage que l'isolement volontaire de tant d'autres ! C'est bien le saint de la famille, de l'affection, de l'amitié.

L'époque où tout cela se passait était celle où Annecy, au sens intellectuel et spirituel était pleinement française déjà. On le conçoit aisément en se rappelant que nos princes de Genevois-Nemours, très différents de leurs suzerains d'Italie, se partageaient entre la Cour de France et leur château d'Annecy restauré à la française, en se rappelant aussi que notre petite ville était habitée par des personnes de haute culture, tels François de Sales (2), son frère Louis, père de Charles-Auguste, Antoine Favre, Claude de Charmoisy, Vaugelas et tout ce cénacle de l'Académie Florimontane. D'une distinction rafinée, ces hommes, malgré leur loyalisme envers la Cour de Turin, pourtant si éloignée de leurs sentiments, vivaient et pensaient à l'unisson de leurs frères de France. N'est-il pas écrit dans les Constitutions de l'Académie de 1606 qu'on « traitera de l'ornement des langues et surtout de la fran-

(1) Jules Vuy.
(2) Ce « Français du dehors ».

çoise ? ». Profonde aussi devait être sur la société annécienne l'influence française de la grande bourguignonne qu'était Mme de Chantal et de la grande normande venue de Paris qu'était Mme de Charmoisy !

La famille de Vidonne de Chaumont de Charmoisy s'éteignit en 1702 par la mort de Catherine, fille d'Henry de Charmoisy, petite-fille de Philothée, mariée successivement à François de Montvuagnard, à Victor de Maréschal Duyn de la Val d'Isère qui lui donnèrent plusieurs enfants, et enfin à Janus de Novel de Bellegarde. Henry de Charmoisy, père de Catherine, avait épousé Jeanne Françoise Michelle de la Faverge. Grand Gruyer du Chablais, Faucigny et Genevois, il était chambellan de S. A. en 1632. Il devait donner bien du souci à sa mère et ajouter encore à ses épreuves.

Un autre enfant de Philothée, Jean-François, né en 1607, filleul de l'Evêque de Genève, mourut à quatre ans. Quant à Françoise, la fille tendrement aimée de Mme de Charmoisy, elle épousa le baron Pierre de Ballon. Ce brillant gentilhomme avait eu, en la circonstance, de nombreux rivaux et lui-même était vivement désiré par Mme de Chantal pour sa fille Françoise, mais la fille d Philothée était la première et la préférée. Saint Franço's qui se préoccupait beaucoup des projets de mariage d ces demoiselles et les voulait assortis en tous points, disait qu'il ne pouvait point s'intéresser à Françoise de Chantal aux dépens de Françoise de Charmoisy (1). Et c'est lui qui présida la réunion où fut signée la convention préliminaire au mariage.

Une multitude de souvenirs demeurent, heureusement, de l'époque glorieuse pour Annecy, que fut le siècle de saint François de Sales, mais on aimerait que la mémoire de Philothée soit beaucoup plus connue qu'elle ne l'est. A tant de titres, elle le mériterait.

Sans doute, le nom de Charmoisy est-il évoqué par plusieurs châteaux et vieilles demeures du Chablais, du Faucigny, du Genevois. C'est le château de Marclaz, en un site enchanteur, sur les bords du lac Léman, à trois

(1) Voy.

kilomètres de Thonon, château passé à la famille de Mareschal.

C'est la maison du Maney, rue de Vallon à Thonon, que Philothée et son fils avaient cédée aux Visitandines, en souvenir de l'hospitalité que l'Apôtre du Chablais y recevait chez sa « bonne tante du Foug » ; cette maison est devenue, en partie, la propriété de la famille Bordeaux.

C'est Villy, à Contamine-sur-Arve, château où Mme de Charmoisy mourut, et qui fut restauré, trop somptueusement peut-être, par un florimontan amoureux du pays natal, le regretté Emile Périllat, administrateur du Bon Marché. Cet homme de goût eut l'intelligence de conserver intacte une tour avec la chapelle qui vit si souvent l'Evèque de Genève.

Plus près d'Annecy, c'est le château Folliet, à Alex, en un site sauvage au pied du mont Veyrier, et depuis longtemps devenu simple maison paysanne. Claude de Charmoisy avait constitué le douaire de sa femme sur cette seigneurie.

Plus près encore, c'est ce château de Presles ou d'Orbeau, à Menthon-Saint-Bernard, dans ce paysage qui sut mettre son sourire dans l'âme de Philothée. La tradition salésienne y est restée vivace parmi les paysans voisins.

C'est enfin, à Annecy même, cet hôtel qui a conservé officiellement le nom de Charmoisy et où les armoiries de famille, hélas mutilées, ont encore leur place sur la belle porte cochère. C'est le cas de remercier et de féliciter la Société des Amis du Vieil Annecy d'avoir fait apposer sur cette maison la plaque de marbre rappelant aux passants de bien précieux souvenirs.

Et cependant, il pourrait et il devrait être fait davantage. Aussi en terminant, me permettrai-je de formuler un triple vœu :

La ville d'Annecy s'honorerait en donnant à une voie publique de la cité ancienne le nom de Mme de Charmoisy ou même de Philothée.

Qui se souvient que cette fille spirituelle de saint François de Sales est enterrée dans le chœur de la cathédrale ? Ni le chanoine Poncet, ni Mgr Rebord qui ont écrit sur les

tombeaux de cette église n'en ont parlé, sans doute parce qu'aucune inscription ne le mentionnait. Il serait heureux que ce souvenir soit rappelé en cet édifice où d'ailleurs, Mme de Charmoisy, devenue veuve, venait fréquemment prier sur le tombeau de son mari pour lequel son amour, fidèle toujours à une déclaration de sa jeunesse, avait « été aussi véritable que Dieu est au ciel » (1).

Enfin, je souhaiterais vivement qu'un écrivain sérieux et compétent s'attachât à cette belle figure pour lui consacrer un ouvrage moderne faisant connaître aux nouvelles générations cette femme distinguée et vertueuse venue de la Cour de France et que la petite ville de Nessy a immortalisée.

Louis Pfister.

(1) Vuy.

NOTES D'HISTOIRE

BATAILLE DE LA VOLTA

Lettre adressée à « Monsieur le Comte Menthon d'Aviernoz, Major Général de la Brigade de Savoie, Hôtel Fédec, Turin » :

« Crémone, Hospice des Fate bene Fratelli,

« le 26 septembre 1848.

« Mon Général,

« Votre lettre du 22 que j'ai reçue ce matin m'a fait un plaisir bien sensible. J'y ai lu avec un vrai contentement l'amélioration qui vous permet d'entreprendre un si long voyage. Mais le beaume de la Terre natale au milieu de ceux qui vous sont chers saura bien vite effacer les traces d'une course aussi longue et aussi pénible et assurer l'espoir d'une parfaite guérison. Puissent se réaliser les promesses que l'on vous fait ; ce sont les vœux bien sincères que je fais pour vous et que je prie le bon Dieu d'exaucer.

« M. le Capitaine de Charbonneau va aussi beaucoup mieux ; la cuisse qui était cassée paraît être ressoudée, mais il souffre beaucoup et n'a pu encore descendre du lit. Il se réjouit beaucoup de vous revoir.

« Je commençai déjà à me lever, mais la blessure du ventre s'étant rouverte avec beaucoup d'inflamation et enflure, j'ai dû me remettre au lit où je suis depuis dix jours. Cependant, cela va beaucoup mieux et j'attends avec impatience que le médecin permette que je me mette en route.

« Maintenant, mon Général, comme vous daignez, même avec vos souffrances, vous intéresser au sort que nous a imposé cette fatale campagne et avoir la distribution des récompenses militaires, il ne serait pas convenable de parler de soi, car ce sont les faits et les actes qui doivent attester la bravoure. Mais, bien souvent, les actions les

plus méritoires restent inaperçues par le chef qui ne peut être partout. Je vous prie donc de me permettre de vous dire que, dans la journée du 26 juillet, à l'attaque à la baïonnette à la Volta, je fus des premiers qui montèrent à l'assaut et le premier qui pénétra jusqu'au centre de la ville, en poussant l'ennemi devant soi.

« Ce fut là que je fus blessé, après avoir essayé deux fois l'attaque du plateau devant l'Eglise, à la tête de quelques soldats qui m'avaient suivi, mais la force et la violence du feu ennemi nous repoussa toujours.

« Voici le fait arrivé au pied de Volta, par la route du milieu qui est, je crois, celle de Guidigallo. Avec le Bataillon de Chasseurs, je vois derrière un mur quelques soldats qui n'osaient avancer. Je les encourageais en leur parlant de la valeur qu'ils avaient toujours démontrée, et leur ordonne de marcher en avant et suivre leurs camarades. L'un d'eux dit : « Il faut que l'officier marche le premier ». — Eh bien, suivez-moi leur dis-je, et aussitôt je m'élance dans la rue voisine dont l'entrée était défendue par une vingtaine d'Autrichiens qui, cachés dans une maison, faisaient feu dans la rue. Le premier qui me voit me fait feu dessus, presque à bout portant ; mais il avait manqué. Je me jette sur lui, le désarme et m'en sers comme d'un rempart envers deux autres que j'enfile avec mon épée. Alors, arrivèrent ceux que j'avais encouragés et d'autres qui firent main basse sur tout ce qui se présentait. Ensuite, nous attaquâmes la maison où étaient retranchés les autres ; et ce fut encore moi et le Sergent Buffet qui entrèrent les premiers dans une cour, pour les prendre par derrière et les faire sortir ; pas un seul put s'échapper.

« L'entrée de la rue devenue libre par ce fait d'armes, je m'avançais dans la ville, jusque sur la place, au pas de charge battu par le tambour Fontini, en chassant l'ennemi devant moi et en m'assurant des ruelles et des cours des maisons. La nuit s'avançait obscure et sombre ; je ne voyais plus l'ennemi : plusieurs fois, des soldats faisant feu derrière moi, ont failli me tuer ; un coup entr'autres est venu me brûler les cheveux. Malgré cela, réunissant tout ce que trouvais, et croyant le bataillon après moi,

j'essayais d'aborder le plateau de l'Eglise, mais le feu soutenu et serré dans une rue me repoussa.

« Pourtant, je voulus m'assurer de la troupe qui y était. Je fis faire un roulement et cesser le feu. Je demandai alors le Chi Va La ; la réponse fut : Savoie. Quel régiment ? demandais-je, et, à l'insolante réponse de : More a Sardegna, j'engageai la fusillade. Quelques instants après arriva M. le Sous-Lieutenant Vuagnat, à la tête de quelques soldats. Ce surcroît de force m'engagea alors à disposer pour une nouvelle attaque et ce fut en réunissant les soldats que je reçus ce maudit coup de feu qui me fit emporter du champ de bataille par le Sergent Perret, premier Chasseur. J'avais déjà alors trois blessures légères aux mains et à la joue droite.

« M. le Capitaine de Charbonneau dit que M. le Sous-Lieutenant de Loche peut donner tous les détails possibles qui peuvent le concerner dans cette journée.

« Voilà bien de quoi vous ennuyer, mon Général, mais votre bonté saura me pardonner cette petite vaine gloire.

« Daignez, mon Général, ainsi que Mme la Comtesse, agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, en vous souhaitant un heureux voyage.

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signature illisible).

Pour copie conforme : F. Coutin.

Nota. — A l'honneur des Savoyards, Victor de Saint-Genix (III, 296) nous dit que « le 25 juillet, à Custozza, 600 Savoisiens, cernés par 3.000 uhlans, les attaquent à la baïonnette et leur passent sur le corps ».

(Document trouvé à Leschaux, et déposé à l'Académie Florimontane).

CHRONIQUE SAVOISIENNE

MORT D'UN EVEQUE SAVOYARD

Le 3 juin 1945 est décédé à Prince-Rupert, au Canada, S. E. Mgr Emile Bunoz, de la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, vicaire apostolique de Yukor. Le défunt était né à Sâles (Haute-Savoie) le 24 janvier 1864.

LA FLORIMONTANE DANS UN VITRAIL DE LA VISITATION

Les visiteurs de la basilique de la Visitation d'Annecy voient se compléter la série des vitraux représentant diverses scènes de la vie de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal.

Quant toutes ces varrières, aux couleurs chaloyaales, œuvre de l'artiste Plessard, seront posées, une description générale en sera faite dans notre Revue par une plume autorisée.

Mais, sans plus attendre, nous tenons à signaler ici, la nouvelle et magnifique verrière consacrée à saint François de Sales écrivain, offerte par notre confrère, M. le chanoine Fromaget.

La scène principale nous montre l'Evêque écrivant le *Traité de l'Amour de Dieu* ; dans la seconde, au-dessus, il s'entretient avec Madame de Charmoisy pour qui il écrit l'*Introduction à la Vie Dévote*. La scène du sommet représente une séance de l'Académie Florimontane présidée par ses deux fondateurs, saint François et le Président Antoine Favre.

Les Florimontans seront reconnaissants à l'aimable donateur et à l'artiste pour cette pensée qui leur sera particulièrement agréable.

NOS OISEAUX. — QUELQUES OBSERVATIONS

Une particularité de l'hiver 1944-1945 fut la disparition soudaine et prolongée de presque tous les oiseaux habituels de la région d'Annecy ; seulement quelques rares moineaux domestiques et pinsons, quelques merles et corbeaux... Les rouges-gorges familiers et les mésanges mêmes avaient disparu.

Alors que communément la neige nous amène de multiples oiseaux des montagnes : bruants jaunes, moineaux friquets si fringants, accenteurs des Alpes, bouvreuils, roitelets, mésanges bleues ou huppées, à longue queue ou autres variétés, ainsi que de nombreux verdiers..., je n'ai aperçu de tout l'hiver qu'un seul bruant et trois accenteurs.

Sans doute, dans leur instinct, les oiseaux avaient-ils prévu le froid si rigoureux de décembre et de janvier, et avaient-ils gagné des contrées plus douces ? Ce n'est que vers la fin de février, déjà chaude, qu'on les vit lentement reparaître.

Par contre, sur le lac, quelle animation ! Plus nombreuses que jamais étaient les foulques noires. Et avec quelques canards morillons, noirs et blancs, leurs bandes ne craignaient pas de descendre jusqu'en plein débarcadère des bateaux. Le très agile et charmant petit grèbe castagneux, ressemb'ant à un caneton d'un jour, s'y livrait également ainsi que dans le canal du Vassé, à des plongeons d'acrobate.

On se rappelle que c'est la guerre de 1914 qui amena ces palmipèdes aux abords d'Annecy où ils étaient presque inconnus, du moins depuis fort longtemps.

L'hiver dernier, les mouettes, de plus en plus familières, suivirent le Thiou jusqu'en pleine ville, saisissant au vol les miettes de pain que les riverains s'amusaient à leur lancer depuis les habitations.

Considérons comme un heureux présage le retour des oiseaux aquatiques sur nos canaux, rappelant le temps paisible — vers 1865 — où un ancien florimontan, mon grand-père, Jean Dalloz, ardent chasseur, tuait près du pont Morens une loutre et un grèbe huppé.

Louis Pfister.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

F. Cochat. — **Histoire du Grand-Bornand,** in-8°, 56 pages, Annecy, Imprimerie Dépollier et Cie, 1945.

Elégante brochure, ornée de deux illustrations hors texte, préfacée par le général Cartier qui nous prévient « que comme on raconte la vie elle-même, M. Cochat, qui sait observer, comprendre, enchaîner et décrire aussi, nous apporte l'historique de la séduisante commune alpestre ». « Tout au long de son exposé, ajoute-t-il en terminant, M. Cochat nous a instruits de la vitalité de sa vallée et nous a rassurés. Son optimisme vient de huit siècles d'évocations et de sillons labourés. Dans l'histoire du Grand-Bornand, c'est un peu toutes les communes de Savoie qui se retrouvent pour mieux se comprendre et s'aimer. A sa lecture, j'ai éprouvé un intérêt et un plaisir extrêmes ; j'en rends, ici, à l'auteur un hommage amical et reconnaissant ». Saurait-on mieux faire l'élove de cette étude qui, comme la précédente sur La Clusaz, apporte un nouveau complément à l'Histoire des paroisses de la vallée de Thônes,, de M. le chanoine Pochat-Baron ? Parlant de l'émigration à l'étranger « qui enlevait chaque année au pays la fleur de la jeunesse », car c'était au siècle dernier « un véritable besoin pour les jeunes de 18 à 24 ans de se rendre à Paris ». M. Cochat a eu l'excellente pensée de reproduire la chanson patoise « Le Grand-Bornand nous a vin netre » composée par un de ces émigrés à Paris, François Pochat, resté très attaché à son pays. M. Cochat termine sur une note toute française, l'évocation des joies de l'Annexion.

Lucien Guy. — **Notre beau Faucigny,** in-8°, 109 pages. Bonneville, Imprimerie Plancher, 1944.

Le titre de l'ouvrage, c'est le cri d'admiration que l'auteur avait laissé échapper de son âme lors de la contemplation d'un lever de soleil depuis le sommet du Môle : « Toutes ces montagnes, toutes ces vallées, cette large plaine, ces champs, ces pâturages, ces forêts, ces rivières, ces bourgs, ces clochers, ces fleurs, ce ciel pur, toutes ces splendeurs, tout ce pays que j'étreignais de mon regard et de ma pensée, dans un élan de fierté et d'admiration, je le saluai d'un cri : « Notre beau Faucigny ! ». On croirait entendre André Theuriet. Mais Lucien Guy, plus favorisé que le romancier du lac d'Annecy, est né dans le pays qu'il chante, aussi n'a-t-il qu'à laisser parler son cœur tout en conviant le lecteur à partager ses émotions en refaisant avec lui une promenade à travers ces paysages grandioses ou souriants.

Aucun pays ne possède, sans doute, autant de sites divers depuis le Mont-Blanc jusqu'à la plantureuse et vaste plaine de l'Arve qui ne s'arrête que bien proche du lac Léman. Vieille province de la France primitive, passée des sires de Faucigny aux

Dauphins et à la Maison de Savoie, puis retournée enfin à la France, le Faucigny a une histoire captivante que l'auteur nous contera au cours de nos promenades sans omettre d'évoquer le souvenir de ses compatriotes nombreux qui se sont illustrés.

Aucune vallée, aucun village, aucun sommet, aucune rivière ne sera oubliée. Et quand Lucien Guy se mêlera aux alpinistes venus à Chamonix « pour y vivre avec la montagne, savourer ses beautés, grandir avec elle leurs pensées vers les cimes, près du ciel », il trouvera des accents débordant de poésie : « ...En écoutant, sur les frêles passerelles de bois, le bouillonnement des torrents, ou, sur le bord des moraines arides, la sourde marche des glaciers et le craquement des séracs ; en élevant les yeux vers le ciel où planent les aigles et en les abaissant sur la vallée où paissent les troupeaux ; en venant le soir dire avec le soleil un adieu aux sommets empourprés qui flamboient sous les feux du couchant, tandis que les croupes boisées se foncent avec l'ombre qui descend, on comprendra mieux les merveilles de la Création, et combien généreusement elle combla ce pays entre tous ».

Oui, dans ce pittoresque pays, privilégié à tant de points, il fait bon retrouver de doux souvenirs ainsi que des attaches de famille ou d'amitié. « Notre Beau Faucigny » nous y aidera ainsi qu'à le mieux connaître.

L. Pfister.

86e Année 1945 3e et 4e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane. .	*Séances des 4 juillet, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre 1945.*
P. Duparc	*La « Savoysiade » d'Honoré d'Urfé.*
P. Tapponnier	*J.-M. Dessaix, Gouverneur militaire de Berlin.*
L. Pfister	*Louis XIII, Richelieu et Mazarin au château d'Aléry.*
P. Tapponnier	*Les de Chaumont.*
F.-M. Ritz	*L'Atome.*
L. Pfister	*Chronique savoisienne : Les Alsaciens et Lorrains dans la Haute-Savoie pendant la guerre.*
H. Onde	*Bibliographie géographique savoisienne.*
L. Pfister	*Bibliographie savoisienne.*
	Table des matières de 1945.

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1945

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontan

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre d'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 10 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 100 fr., reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 1.000 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix :

I. Des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1946. — *Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.*

II. Et du concours de poésie, réservé aux Savoyards, fondé par M. Léon Laydernier, avec 600 fr. de prix.

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie, à l'Hôtel de Ville, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 4 juillet 1945 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président souhaite la plus cordiale bienvenue à M. Henri Davignon, rentré d'Allemagne après cinq ans de captivité.

Il offre d'affectueuses félicitations à MM. Henri Onde et Pierre Dupare, nommés, le premier, professeur de géographie à l'Université de Lausanne, et le second, conservateur-adjoint aux Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris. Mais la joie de ces nominations est tempérée par le regret de les voir s'éloigner d'Annecy. La Florimontane perd, en particulier, en M. Onde, un vice-président, excellent conseiller, animateur réfléchi et pondéré.

M. Ritz fait part du décès de Mme Max Bruchet, veuve de notre ancien président. Il adresse des condoléances à ses enfants.

M. Henri Onde, dans une causerie très instructive, communique quelques résultats de ses recherches sur la comparaison géographique entre les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. Il rectifie les chiffres erronnés donnés pour la superficie de l'un et de l'autre, celle-ci étant de 4.843 km² pour la Haute-Savoie et de 6.157 km² pour la Savoie. Suivant la répartition des régions naturelles, M. Onde montre que la Haute-Savoie ne mérite pas son nom, son altitude moyenne n'étant que de 1.160 m. contre 1.600 m. à la Savoie. Il étudie les ressources de

(*) Etaient présents : Mlle Goiffon, MM. Achard, André, Balleydier, Bourdier, Clair, Cuvet, Davignon, Favre, J. Fournier, L. Fournier, T. Falletti, Gojon, Lacroix, J. Moret, Onde, Peyseraubes, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Ribatto, F. Ritz, Rannaz, Vallin et Vuachet.
Excusé : M. M. Pfister.

chaque département par rapport à la province entière, ainsi que les contrastes entre les deux capitales : Annecy doit sa prospérité à ses eaux, Chambéry à l'articulation de ses vals et à son commerce.

Cette causerie est vivement applaudie.

Le Président donne lecture de la citation élogieuse, à l'ordre de la Division, du sergent-chef Jacques Vallin, fils de notre confrère, M. Prosper Vallin. Il signale la souscription aux « Poèmes des camps » de Sylvain Kretzer, et présente le tome 62 des Mémoires de l'Académie Salésienne, consacré principalement à l'histoire du Crest-Voland par Mgr Rebord, notre ancien et regretté confrère.

Avant la séance, les Florimontans ont visité au Musée municipal, sous la conduite du conservateur, M. F. Bourdier, les salles consacrées aux tableaux et statues légués par M. Georges Martin.

Séance du 3 octobre 1945 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président adresse à M. Paul Tapponnier, qui a eu la douleur de perdre sa mère, les condoléances émues de l'Académie.

Sur son indication, est renouvelé le vœu adressé précédemment au ministre des Affaires étrangères, demandant la restitution à la Savoie des archives de notre province induement conservées à Turin depuis l'Annexion. Le moment paraît favorable pour obtenir cette restitution.

M. Louis Pfister parle du séjour des Alsaciens et Lorrains dans la Haute-Savoie pendant la guerre. On en

(*) Etaient présents : Mlles Goiffon, Maret et Trombert ; MM. André, Clair, Coulin, Cuvet, Davignon, Duparc, Th. Falletti, Favre, J. Moret, Paris, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Revil, F. Ritz, Vallin, Vigand, Vuachet et L. Falletti.

Excusés : MM. Cochat, J. Fournier, Ch. Lacombe, L. Laydernier, Onde, Ribatto et Serand.

compta plus de 1.000, dont « l'oncle Hansi », l'artiste et patriote. Ayant tenu à participer à la vie commune, ils donnèrent l'exemple d'un courage magnifique et d'une confiance inébranlable dans la résurrection de la France. Premiers résistants après 1940 comme après 1870, ils participèrent à la libération de la Savoie. M. Pfister garde un souvenir ému à leurs morts et exalte les relations d'amitié et de toute sorte nouées entre ces hôtes de guerre et les Savoyards. (*Voir à Chronique Savoisienne*).

Répondant à un vœu émis en 1910 par le regretté J. Désormaux, M. Pierre Dupare fait une communication sur la « Savoysiade » d'Honoré d'Urfé, épopée historique en vers (1603-1605), restée presque inédite et dont il a étudié le manuscrit à la Bibliothèque Nationale. Sujet et style, dit-il, sont décevants, sans grand intérêt pour les Savoyards. Mais l'analyse qu'il en a fait autorise M. Duparc à nommer d'Urfé parmi les chantres de la Montagne. (*Voir article séparé*).

M. F.-M. Ritz donne lecture du premier chapitre de l'ouvrage que M. Joseph Serand prépare sur le château de Montrottier et la région de Lovagny-Chavanod où il voit comme une fugitive évocation de la Savoie d'autrefois. La défense des passages franchissant le Fier paraît être le motif de la présence de plusieurs ouvrages militaires féodaux dans le mandement de Pontverre dont fait partie Montrottier. Ecrites avec sont talent d'historien, ces premières pages témoignent du grand intérêt que présentera l'ouvrage de M. Serand. Les florimontans en auront successivement la primeur.

M. L. Pfister communique la note ci-après de M. Pautry, notre confrère de Genève, sur la survivance à Morat d'une coutume s'apparentant à celle du « pleuraveu » d'Annecy décrite par le regretté F. Serand :

A Morat, petite ville fribourgeoise des rives du lac du même nom, célèbre par la victoire que les Suisses remportèrent sur Charles le Téméraire le 22 juin 1476, existe encore de nos jours une coutume identique à celle de « pleuraveu » d'Annecy.

En effet, en 1933, je me trouvais en séjour dans cette petite ville de 1.500 habitants, joyau du Moyen-Age, jalousement entretenue, lorsqu'y décéda une tante de ma femme. A peine la nouvelle fut-elle connue « en ville » que la pleureuse, toute de noir et de crêpe vêtue, se mit à aller de porte en porte pour annoner d'une voix

mêlée de pleurs la mort de la vieille demoiselle en question. Dans son zèle, elle vint même annoncer cette mort dans la maison de la défunte où ce fut moi qui la reçut. Inutile de dire que quelque argent récompensait à chaque porte, cette singulière femme dont c'était la charge officielle et dont l'annonce tenait lieu, dans une certaine mesure, de lettre de faire-part, chose bien utile dans une localité où le journal paraît une fois par semaine !

Et lorsque le convoi funèbre, dont le jour et l'heure ont été annoncés par la pleureuse, se mit en marche, — s'il vient d'une maison « extra-muros » (car Morat a tous ses remparts) — les cloches du Temple se mettent en branle au moment où il franchit la porte de la ville pour ne s'arrêter que lorsqu'il passe l'autre porte (celle dite de Berne) pour atteindre enfin le champs du repos.

» Pleuraveu » d'Annecy, pleureuse de Morat, coutumes d'autrefois, venues jusqu'à nous, parfum d'un temps à jamais révolu.

Ouvrages reçus : Dr L. Weber-Bauler : « Philippe, guérisseur de Lyon, à la cour de Nicolas II » ; Joseph Petit : « Histoire de Gruffy » ; Alfred Dietrich : « Le parler de Martigny (Valais), sa position et son rayonnement dans l'évolution des patois du bas-Valais ». Remerciements aux donateurs.

Séance du 7 novembre 1945 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président adresse à M. Claudius Bouchet des condoléances attristées pour la mort de sa fille, Mlle Elisabeth Bouchet.

Il donne lecture de la treizième et récente citation, à l'ordre de l'Armée, du lieutenant-colonel Louis Clair, commandant le 4e R.T.M., fils du commandant Paul Clair, qu'il félicite.

M. Albin Achard offre le musée de Montrottier une jolie lampe romaine, parfaitement conservée, provenant des fouilles d'Alba Augusta, région de Montélimar, et il remet

(*) Etaient présents : Mme Bienuier, MM. Achard, André, Blanchardi, P. Calliès, Charvin, Clair, Coutin, Devant, Despierres, Th. Falletti, Favre, J. Fournier, L. Fournier, Lacroix, Gardet, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Ribatto, Ridoux, F. Ritz et Vigand.
Excusés : Mlle Maret, MM. Strand et Vallin.

une histoire du Vieux-Vivarais, œuvre de son beau-père, M. Albert Lexpert. Le Président remercie le donateur et présente un extrait de la Revue Militaire Suisse où le colonel Paul Martin analyse avec éloge « la défense de la Savoie et du Dauphiné par le groupement Cartier en juin 1940 ».

M. Ritz présente en une causerie documentée, l'essentiel de la théorie atomique, telle que les physiciens modernes la conçoivent. Après un bref exposé de l'hypothèse émise par les chimistes au début du XIX siècle (hypothèse vérifiée par la théorie cinétique des gaz qui permit de déterminer la vitesse, le poids et les dimensions de l'atome), il décrit la structure planétaire de l'atome, telle que la conçut Bohr à la suite des expériences mémorables de Rutherford : l'atome formé d'un noyau extrêmement petit, de charge positive, où se trouve condensée presque toute la masse de l'atome, noyau autour duquel gravitent à des distances relativement énormes, les électrons planétaires de charge négative (dont le nombre, correspondant au rang occupé par chaque corps simple dans la suite de Mendeleef, détermine les propriétés physiques et chimiques de chacun de ces éléments. Une comparaison fait apprécier les grandeurs relatives des divers constituants de l'atome par rapport à celui-ci, et fait comprendre l'apparente rigidité de l'atome dans nos solides ou liquides incompressibles, aux températures ordinaires malgré le vide énorme existant entre ses éléments constituants).

M. Ritz étudie ensuite la composition des orbites décrites par les électrons, et montre la concordance de ces divers niveaux d'énergie avec les raies spectrales des divers éléments. Il passe ensuite à l'étude de la structure intime du noyau de l'atome où apparaît dans sa simplicité originelle l'unité de la matière. Les noyaux de tous les éléments sont en effet composés de *protons* (noyau de l'hydrogène) de nombre égal à celui des électrons planétaires de l'élément considéré, et de *neutrons*, particules électriquement neutres; l'ensemble protons-neutrons étant lui-même égal au nombre de masse (poids atomique) du noyau. M. Ritz indique que la réalisation de la bombe atomique est très probablement due à la rupture explosi-

ve, en chaine, des noyaux de l'uranium 235 par un bombardement de neutrons. Et il achève sa causerie par une vision de l'atome soumis à de puissantes ionisations ou de formidables pressions, comme il en existe dans certaines étoiles. Les atomes étant alors complètement désagrégés, dissociés, noyaux et électrons résiduels peuvent se rapprocher de telle sorte, qu'à la limite, la matière peut atteindre des densités incroyables. Les étoiles dite « naines blanches » nous offrent des échantillons de matière hyperdense, matière dite alors *dégénérée*. C'est ainsi par exemple qu'un centimètre cube de matière dans la naine blanche Wolff 157 pèse 80.000 kg. (*Voir article séparé*).

Cette causerie est vivement applaudie.

M. Paul Tapponnier envoie une note sur le Savoyard J. M. Dessaix, de Thonon, gouverneur militaire de Berlin, en 1812, avec quelques souvenirs sur le député et son fils, le général baron Girod de l'Ain. (*Voir article séparé*).

Le Président continue la lecture du travail de M. J. Serand sur Montrottier, par le deuxième chapitre : le château au point de vue archéologique (caractère, état avant la Révolution, modifications depuis 1815).

Il dépose pour les archives la copie d'un document écrit par le médecin-lieutenant Francis Bénazet, sur le camp de Buchenwald où il avait été déporté. Ce document sera lu à une séance ultérieure.

Le Secrétaire donne lecture de la réponse, peu encourageante, du ministère des Affaires étrangères à notre vœu relatif à la restitution des archives de Savoie conservées à Turin.

Séance du 5 décembre 1945 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président présente un grand portrait de Taine, encadré, offert par M. Ernest Dubettier qu'il remercie. Il fait

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Goiffon, MM. André, Charvin, Clair, Coutin, Cuvet, Davignon, Devant, Th. Falletti, Favre, J. Fournier, L. Fournier, Fromaget, Lavroix, Lortet, J. Moret, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Revil, Ribatto, Ridoux, F. Ritz, Vigaud et Vuachet.
Excusés : MM. Achard, Serand et Vallin.

part du legs qui a été fait à l'Académie par Mlle Marie Croset-Mouchet, d'Annecy, d'une très belle glace ancienne et de deux panneaux peints par sa sœur, dont la remise vient d'être faite par Me Joseph Lacombe, notaire, notre confrère. Un souvenir reconnaissant est gardé à la généreuse défunte.

De la part de M. Paul Tapponnier, M. Ritz lit une note consacrée au marquis et poète Gaston de la Grange du Vuache de Chaumont, de Vulbens, décédé en 1896, de la vieille famille des comtes de Taninges dont la dernière survivante, sa fille, Mme Henzi-de Chaumont, vient de mourir à Genève. (*Voir article séparé*).

M. Louis Pfister fait une causerie intitulée « Louis XIII, Richelieu et Mazarin au château d'Aléry ». C'est en 1630, le 25 mai, durant la campagne de Savoie, que le roi et son ministre, venant de Rumilly, établirent leur gîte d'étape à Aléry. La veille, une capitulation des plus honorables avait été accordée à Louis de Sales, défenseur du château d'Annecy. Le 27 mai fut un jour historique pour Aléry où se réunit un grand conseil en présence de grands chefs et de Mazarin, plénipotentiaire accrédité auprès des belligérants par le pape. (*Voir article séparé*).

Le Président s'associe au souhait de M. Pfister de voir graver sur le marbre le souvenir de cette mémorable entrevue d'Aléry.

Ouvrages reçus : Abbé Molcins : ses trois ouvrages sur les Missionnaires savoyards, le premier Diocèse de Chambéry pendant la Révolution et le Livre d'Or du clergé de ce Diocèse pendant la guerre 1914-1918 ; Grégoire Queiret : « Fluctuations de la Pensée », poèmes. Remerciements.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis Pfister.

La Savoysiade d'Honoré d'Urfé

C'est dans le Forez que s'est maintenue pendant des siècles la famille d'Urfé, et l'auteur de l'*Astrée* a passé son enfance sur les bords du Lignon, au château de La Bastie (1). Mais par sa mère, Renée de Savoie-Tende, Honoré d'Urfé appartenait à une branche légitimée de la maison de Savoie, et sa vie agitée le conduisit souvent vers les Alpes ; la politique trouble du temps en fit un plus fidèle sujet des princes de Savoie que des rois de France.

Ligueur acharné et partisan du duc Charles-Emmanuel de Genevois-Nemours, il réussit à échapper aux troupes d'Henri IV en 1595, pour venir à Annecy, auprès de son chef mourant :

Au sortir de ma première prison, j'allay en Savoye vers ce grand prince que nous avons suivy, qui peu auparavant y estoit venu de Vienne. Il avoit déjà souffert un très grand assaut de son mal... Il fut enfin contraint de se retirer à Annecy, où il faisoit dessain de se guérir en repos... Attendant sa guérison je me retiray près de là avec mon frère de Bussi, employant le temps tantost à la lecture, tantost aux promenoirs, et tantost à visiter ces grands rochers et agréables précipices des ruisseaux. Mais lorsque j'attenday quelque nouvelle de sa santé, ne voilà pas un de mes amis qui m'advertit qu'on ne lui espéroit vie... Je monte à cheval et ne prens repos que je ne sois près de luy (2).

Après son équipée dans la Ligue, Honoré d'Urfé se réfugia de 1596 à 1599 dans le Bugey ; la demeure de Semoy à Ceysérieu devint sa retraite habituelle. De là, il vagabondait à Chambéry, ou à Ripaille qui lui inspirait un mauvais poème :

(1) Commune de Saint Etienne-le-Molard, Loire. Pour la bibliographie, voir Reure, *La vie et les œuvres d'Honoré d'Urfé*, Paris, 1910.

(2) *Epistres morales*, l. I, ep. 9. Cf Reure, p. 75. *Les grands rochers et agréables précipices des ruisseaux* sont-ils à Virieu, comme le croit Reure, ou bien sur les bords du lac d'Annecy, comme l'avance Dreis (*Revue Savoisienne*, Annecy, 1882, p. 54) ?

Icy ce grand Amé saintement a vescu
Et d'une double preuve a cheseun admirab'e
Heureux s'est signalé pour si grand en verta
Qu'il est exemple à tous aulant qu'inimitable... (1)

Il se rendait aussi à Turin et Milan, à la fin de 1598, par ce Mont-Cenis qu'il devait franchir tant de fois, et qui ne lui inspira que des fadaises dans son cinquième *sonnet*, ou *Rapport du Mont-Cenis à l'estre d'un Amant :*

Ces vieux rochers tous nuds glissans en précipice,
Ces cheules de torrens froisséz de mille sauts,
Ces sommets plus negeux el ces monts les plus hauts
Vous vont représentant mon fidelle service... (2)

Son mariage en 1600 devait le ramener en Forez ; mais il n'y restait guère, partant souvent pour le Bugey où il venait d'acquérir la seigneurie de Virieu-le-Grand. Au début de 1611, en plein hiver, il traversait de nouveau le Mont-Cenis pour se rendre en mission diplomatique à Turin. En 1616, il amenait des troupes à Annecy pour aider le duc de Savoie dans l'affaire du Montferrat ; il établissait son quartier général à Thônes, au milieu des montagnes ; et nous savons que le 5 janvier 1618 il alla faire des dévotions près du Grand-Bornand, au Villaret, qui vit naître le Père Favre, le premier disciple de saint Ignace de Loyola (3) : longue marche jusqu'à 1.000 mètres d'altitude dans un pays très enneigé.

Enfin de 1620 à 1625, année de sa mort, Honoré d'Urfé abandonna presque complètement le Forez ; il se partagea entre le Bugey et le Piémont, et joua un rôle important à la cour de Savoie.

* *
* *

S'il est surtout connu comme l'auteur de l'*Astrée*, Honoré d'Urfé a cependant écrit bien d'autres œuvres, en particulier une *Savoysiade*, épopée historique en vers, témoignage de gratitude envers le duc de Savoie Charles-Emmanuel I[er] ; ce long poème épique, composé presque

(1) Bibliothèque Nationale, ms. français 12.486, fol. 59 v°-60 v°. Inédit, mais la transcription des 12 quatrains n'ajouterait rien à la gloire d'Honoré d'Urfé.
(2) Publié dans Rosset (Fr. de), *Délices de la poésie française*, Paris, 1618, p. 543 (ouvrage rare).
(3) Recre, op. cit., p. 187-197.

en entier de 1603 à 1605, est resté inédit, sauf quelques vers (1). Le titre de cette œuvre et la qualité de l'auteur étaient bien propres à allécher les érudits savoyards. En 1910, Joseph Désormaux avait demandé s'il ne serait pas possible d'obtenir en communication le manuscrit français 12.486 de la Bibliothèque Nationale, contenant une rédaction de la *Savoysiade* ; il montrait l'intérêt qu'il y aurait à faire copier ou éditer ce poème d'un écrivain qui fut probablement membre de l'Académie Florimontane de 1606. Mais le ministre refusa l'autorisation (2).

Nous avons pu lire attentivement sur place, à Paris, le manuscrit français 12.486 de la Bibliothèque Nationale, ainsi que le manuscrit 2.959 de la Bibliothèque de l'Arsenal : il faut malheureusement reconnaître que le sujet et le style de la *Savoysiade* sont bien décevants (3). Cette épopée en vers, souvent boursouflée, est inférieure à la prose du même auteur. Et que nous sommes loin de la Savoie ! Dès le premier vers d'ailleurs nous sommes avertis :

D'un grand Prince saxon je chante les allarmes,
Les travaux généreux, la fortune et les armes...

Honoré d'Urfé transporte ses personnages des rivages espagnols et provençaux en Saxe et même jusqu'au Caucase. Comme il aurait mieux fait d'appeler *Béroldide* ce poème, qui raconte les exploits fabuleux de Bérold de Saxe, l'ancêtre supposé de la Maison de Savoie ! (4). Au livre 9 seulement, saint Maurice apparaît pour promettre au héros la terre de Savoie :

Et nous qui de Savoua sommes saintz tutélaires
T'ayderons désormais en touttes tes affaires...
Laisse donc de Saxe et le nom et la terre...
Entre les grands rochers des montagnes hautaines,
Où jadis Alobrox et ses Aborigènes
Du profond de l'Asie en singlant par la mer
Se vindrent arrêter et les Alpes nommèrent... (5)

(1) Voir dans Reure, p. 128-130 : *Notice bibliographique sur la Savoysiade.*
(2) *Revue Savoisienne* (Annecy), 1910, p. 7-8.
(3) On connaît encore deux autres mss. à Turin, l'un aux Archives d'Etat, l'autre à la Bibliothèque (L. V. 3).
(4) Honoré d'Urfé hésita entre différents titres : *Bérol*, *Béroldide*, *Savoye*, *Savoyade*, et enfin *Savoysiade* qu'il adopta, comme on peut le voir d'après les mss.
(5) Arsenal, livre 9, fol. 16.

Malheureusement l'auteur, tel Moïse, s'arrête au seuil de cette Terre Promise.

*
* *

D'une manière générale l'œuvre, malgré son titre, ne doit donc rien à la Savoie, et le sujet est sans grand intérêt pour les Savoyards. On peut relever seulement quelques rares allusions comme :

> Là serpentoit noirey des monts de Tarantaise
> Isère courroucé... (1)

et surtout deux fragments un peu plus longs et fort semblables, deux variantes sur un même thème. Dans le premier cas Honoré d'Urfé compare le choc des troupes de Bérold et de ses ennemis à la rencontre de deux avalanches (2) :

> Aux Alpes bien souvant deux rochers opposéz, (a)
> D'un abisme entreouvert seulement diviséz,
> Ouvertz du hault en bas de telz monceaux de neige
> Qu'il semble que l'yvert y ayt esleu son siège,
> Le printemps quelque fois si le chaud la desprend
> Des deux sommetz plus haut on voit venir courant
> Ces valanches si fort que l'œil n'est assez vitte
> Pour voir comme chascune en bas se précipite ; (b)
> Mais leurs hurt n'est plus grand, lors que front contre front
> Touttes deux de fureur se rencontrent au fond,
> Encores que du coup la nege mespartye
> Remonte en cent monceaux d'où elle estoit partie, (c)
> Encores que le ciel en résonne d'effroy,
> Encores que le roc en tramble dessous soy,
> Et encores que le jour en cache sa lumière,
> Que le choc ennemi de ceste gent guerrière
> Et des vaisseaux volantz les pieques à l'abort...

Dans le second cas l'impétuosité des combattants est comparée à la débâcle d'un torrent au dégel, ou plutôt, sans doute, à la crevaison d'une poche d'eau glaciaire :

(1) Arsenal. Ier livre, fol. 16.

(2) Bibliothèque Nationale, ms français 12.486, fol. 89 vo-90. Quelques variantes dans le texte de l'Arsenal, livre 2, fol. 8 vo :

a) *Comme aux Alpes souvent de deux rocs opposéz...*
b) *Ces lavanches en bas, que mesme la pensée*
Moins promptement en nous semble d'estre eslancée...
c) *S'en remonte plus haut qu'elle n'estoit partie...*

Comme aux Alpes on voit ces montagnes glacées
Qui se sont en hyver en monceaux ramassées
Sur les sommets chenus des neiges, et qui font
Des monts les plus haultains un abisme profond,
Par les murs eslevés des glaces endurcies
Aux rigueurs des saisons, si l'esté radoucies
Elles fondent à coup par la force du chault
Les fleuves qu'à despit elles tenoient en hault
Enclos dans leurs rampars, treuvant libre passage
Roulent par les valons d'un effroyable orage ;
Et si ce mur glacé sur la nuict se despand
Et encor endormi le vilageois surprand
Plus grand en est le mal et moins inévitable :
Icy rompt une escluse et là noye une estable,
Les brebis au dedans vont heelant sans secours,
Les fleuves cependant continuant leur cours
Ne laissent ny maisons, ny champs, ny paturages,
Ny hommes, ny bétail exempt de leurs ravages,
Tout de leur flot tortus en eux engloutissant.
De mesme l'ennemy notre fureur ressant... (1).

L'auteur de ces descriptions, le voyageur du Mont-Cenis, le futur pélerin du Villaret, a vu les scènes qu'il décrit ; il a eu l'occasion d'observer le départ d'une avalanche, les ravages d'une poche d'eau glaciaire. Et pour ces deux morceaux seulement on peut nommer Honoré d'Urfé parmi les chantres de la montagne.

Pierre Duparc.

(1) Bibliothèque Nationale, ms. français 12.486, fol. 177. Arsenal,]. 9, fol. 8 v°.

Le Savoyard J. M. DESSAIX Gouverneur de Berlin

Six ans après la constitution du département du Mont-Blanc, les gazettes du temps avaient apporté des rives du Léman, vers la Butte de Montmartre (dont Félix Desportes avait été maire, avant d'être le Résident remuant au sein de la République de Genève), les échos enthousiastes des fêtes de la Réunion.

On avait célébré le 25 Prairial an VI (13 juin 1798) avec lyrisme cette union « Jamais un plus beau jour n'avait éclairé une aussi auguste cérémonie ; cette époque à jamais mémorable a rendu le calme et la Paix aux bons Genevois qui ont témoigné la satisfaction la plus vive d'une alliance si longtemps désirée ».

Les salves d'artillerie avaient éveillé les échos du Salève et du Jura tandis que le Résident développait de grandiloquente façon « les avantages de la Réunion en annonçant aux citoyens les grandes destinées auxquelles ils étaient appelés ».

La loi du 8 fructidor An VI (24 août 1798) allait former un nouveau département sous le nom de Léman en unissant au ci-devant territoire genevois suivant le rapport de Joseph-Marie Chénier, auteur du « Chant du Départ », frère cadet du poète André, une partie du département de l'Ain et une fraction plus importante du Mont-Blanc.

Des représentants tels que Fr. Ruphy, Curial, Mansord, Faulcon, Leborgne (de Boigne), Rossée et Girod de l'Ain, exprimèrent préalablement leur opinion.

« C'est pour une ville aussi recommandable, disait ce dernier, qui fut plusieurs siècles le siège d'un état indépendant et souverain et le berceau de notre Liberté, qu'on agite la question de savoir si elle sera autre chose qu'un chef-lieu de canton ».

Ce Girod Jean-Louis, dit Girod de l'Ain, né à Cessy, le 8 juillet 1753, mort à Versoix le 20 août 1839, député au

Conseil des Anciens, aux Cinq Cents, au Corps Législatif, maire de Gex, était le père du général baron Girod Jean-Marie-Félix, né à Gex le 6 septembre 1789, mort à Paris le 15 avril 1874.



Le Général Joseph-Marie Dessaix

Entré à l'Ecole militaire de Fontainebleau en 1805, il fit au 9e Régiment d'Infanterie de ligne en qualité de sous-lieutenant, lieutenant et adjudant-major la Campagne de Prusse-Pologne de 1806-1807, puis d'Espagne, 1808-1811. A 23 ans, capitaine-aide de camp du général Dessaix, il combattit en Russie en 1812, fut promu, grâce à Curial, chef de bataillon en 1813, se distingua encore dans plusieurs engagements en Allemagne et en France en 1814-1815. Commandeur de la Légion d'Honneur et chevalier de Saint-Louis, il fut promu maréchal de camp le 7 juin 1842, fut investi du commandement du département du Jura et passa en 1852 dans le cadre de réserve. Durant quinze ans, du 8 juin 1833 à 1848, il siégea à la Chambre des députés comme représentant de l'Ain.

En 1873, il publia « Dix ans de mes Souvenirs militaires » et la « Revue Hebdomadaire » du 18 février 1911 a donné de ce témoin oculaire une relation fort intéressante concernant les Journées de février 1848.

Après l'écrasement des boches, voici qu'au début de juillet 1945 les troupes alliées « vinrent occuper les chaotiques ruines de ce qui fut l'orgueilleuse capitale du grand Reich germanique.

En semblable circonstance, marquant une date historique, ne convenait-il pas de rappeler que le chablaisien Joseph-Marie Dessaix, d'illustre mémoire, avait été, aux heures sombres de la Campagne de Russie, par décision de Napoléon, nommé, le 8 octobre 1812, gouverneur de Berlin en remplacement du général Durutte. Ce baron François-Joseph Durutte, originaire de Douai, devait, un an plus tard, se trouver à Leipzig, lorsque les félons Saxons l'abandonnèrent et tournèrent leurs canons contre ses troupes.

Sur le champ de bataille de la Moskova, le 7 septembre 1812, le valeureux thononais avait eu le bras droit brisé, aussi, de prime abord refusa-t-il l'offre séduisante qui lui était faite, car il ne songeait qu'à se remettre de sa blessure pour continuer à servir de son mieux. Il céda cependant aux sollicitations de Berthier, major général de l'Armée, car l'Empereur disait-il, « tenait beaucoup à ce qu'il consentît à aller occuper ce poste important et de confiance ».

Dans le voisinage de la résidence d'Augereau, duc de Castiglione, Dessaix vint s'installer à l'hôtel du gouverneur, mais il négligeait tout apparat, car il n'était point dans ses habitudes de profiter des occasions de s'enrichir que pouvaient lui procurer ses hautes fonctions. Il ne cessa de rester l'homme intègre, simple et désintéressé qu'il fut toute sa vie.

Son aide de camp Jean-Marie-Félix Girod de l'Ain a rassemblé dans ses « Souvenirs militaires » des impressions du plus vif intérêt. Ils révélaient déjà chez les prussiens, une singulière mentalité toute de finasserie et d'hypocrisie, dont nous fûmes victimes au lendemain des

événements de 1914-1918 et dont les alliés devraient grandement tirer profit pour leur propre sécurité.

Avec quelle lâcheté n'opéraient-ils pas contre nos autorités afin de soulever la populace contre nos chefs trop débonnaires !

En retour avons-nous assez vu, lorsque nous étions sous la botte germanique, de quels procédés ils usèrent à notre égard, en Savoie, comme sur l'ensemble du territoire, sous leur joug exécré ?

Dire que l'on préconisa la collaboration. C'est de l'aberration !

Ils ne firent guère de sentiment avec les « occupés » et nos infortunés prisonniers et déportés. Gardons-nous donc de l'oublier pour que les leçons d'hier ne nous réservent pas de cruelles désillusions.

Girod de l'Ain ne nous dit-il pas dans ses impressions de 1812 que des aventuriers payés par les prussiens excitaient la populace contre les Français, dans l'espoir d'anéantir les débris de la Grande Armée revenant de Russie. On apprenait à des gamins à jeter leurs luges dans les jambes des officiers français et à l'instant des gens postés d'avance ameutaient la foule en criant que les Français assassinaient de pauvres enfants.

Aujourd'hui, les galopins de bochie se servent déjà de revolvers contre nos troupes. Veillons donc au grain. Tenons-nous sur nos gardes.

Durant trois mois, du 3 décembre 1812 à février 1813, celui que bientôt on appellera le « Bayard du Mont-Blanc », occupa les délicates fonctions de gouverneur de Berlin.

C'est à bon droit que lui fut rendu ce légitime hommage qu'il sut concilier une estime générale en des circonstances difficiles car, grâce à la conduite sage et loyale qu'il ne cessa de tenir et au zèle qu'il déploya pour le maintien du bon ordre, il eut droit à la reconnaissance.

Paul TAPPONNIER.

Louis XIII, Richelieu et Mazarin au Château d'Aléry

Sur la gracieuse colline qui ferme l'horizon au nord-ouest d'Annecy, se dresse, toujours imposante, une grosse bâtisse plus élevée que les fermes et villas, de couleur sombre et de caractère austère. C'est le château d'Alé-ry (1). Une route y conduit depuis l'avenue de Chambéry et le Pont-Neuf en gravissant le coteau à travers des vergers garnis de pommiers.

Après Aléry, la route bordée de chênes s'en va vers la vieille chapelle de Gevrier, dernier reste de l'église pa-roissiale de ce nom remplacée par celle de Cran. La cam-pagne y est si belle, toute fleurie, dès la fin de l'hiver, de primevères, de violettes et de scilles bleus ; le paysage si joli et si reposant que la promenade d'Aléry et de Gevrier est l'une des plus goûtées au printemps et à l'automne. Les gallo-romains, qui savaient choisir les emplacements agréables, avaient construit sur cette colline un temple et une villa du nom de *Gabriacus* qui est devenu Ge-vrier (1 bis).

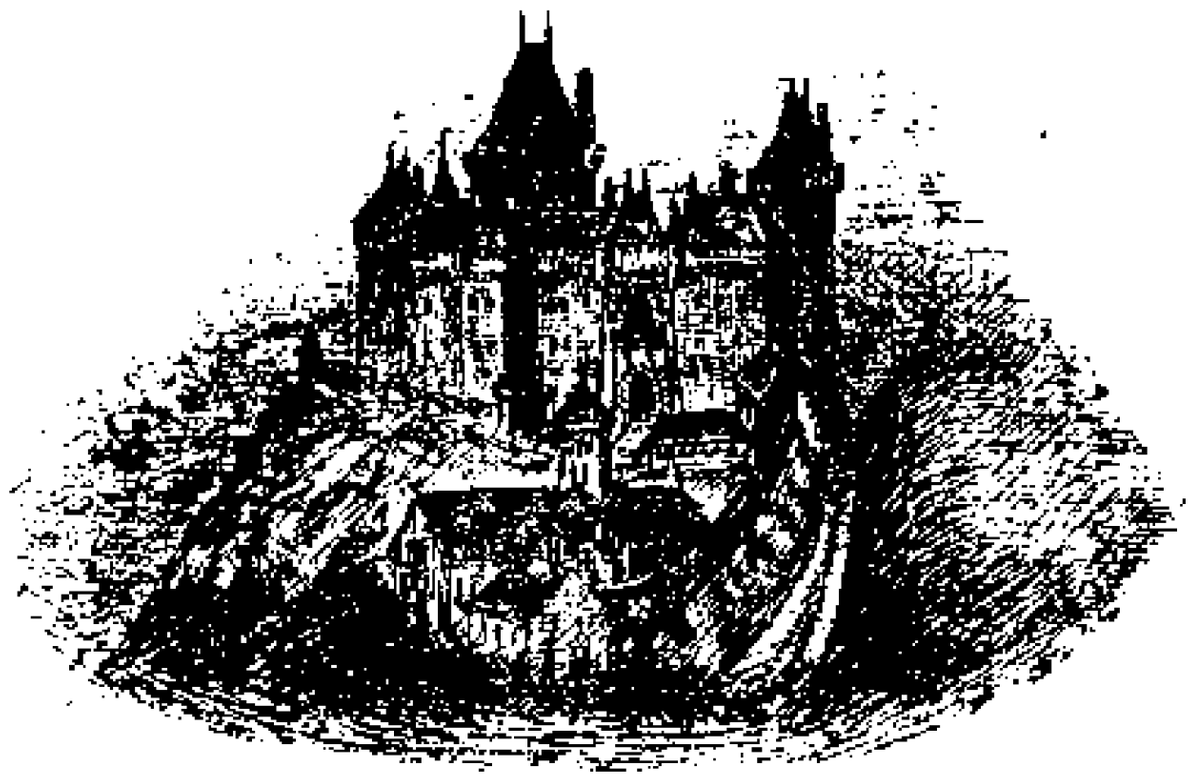
Aléry, dont on trouve une famille de cette appellation au XIII[e] siècle, et qui passa au siècle suivant à la famille de Menthonnay, et vers 1406 à Pierre de Saint-Jeoire, seigneur de Beaucroissant, fut vendu en 1543 à François Joly, seigneur de la Roche-en-Chautagne.

Conseiller d'Etat et sénateur, le nouveau propriétaire était fils de Bertrand Joly et de Gasparde de Lambert, sœur de Mgr Pierre de Lambert, évêque de Caserte, fon-dateur de l'église cathédrale d'Annecy.

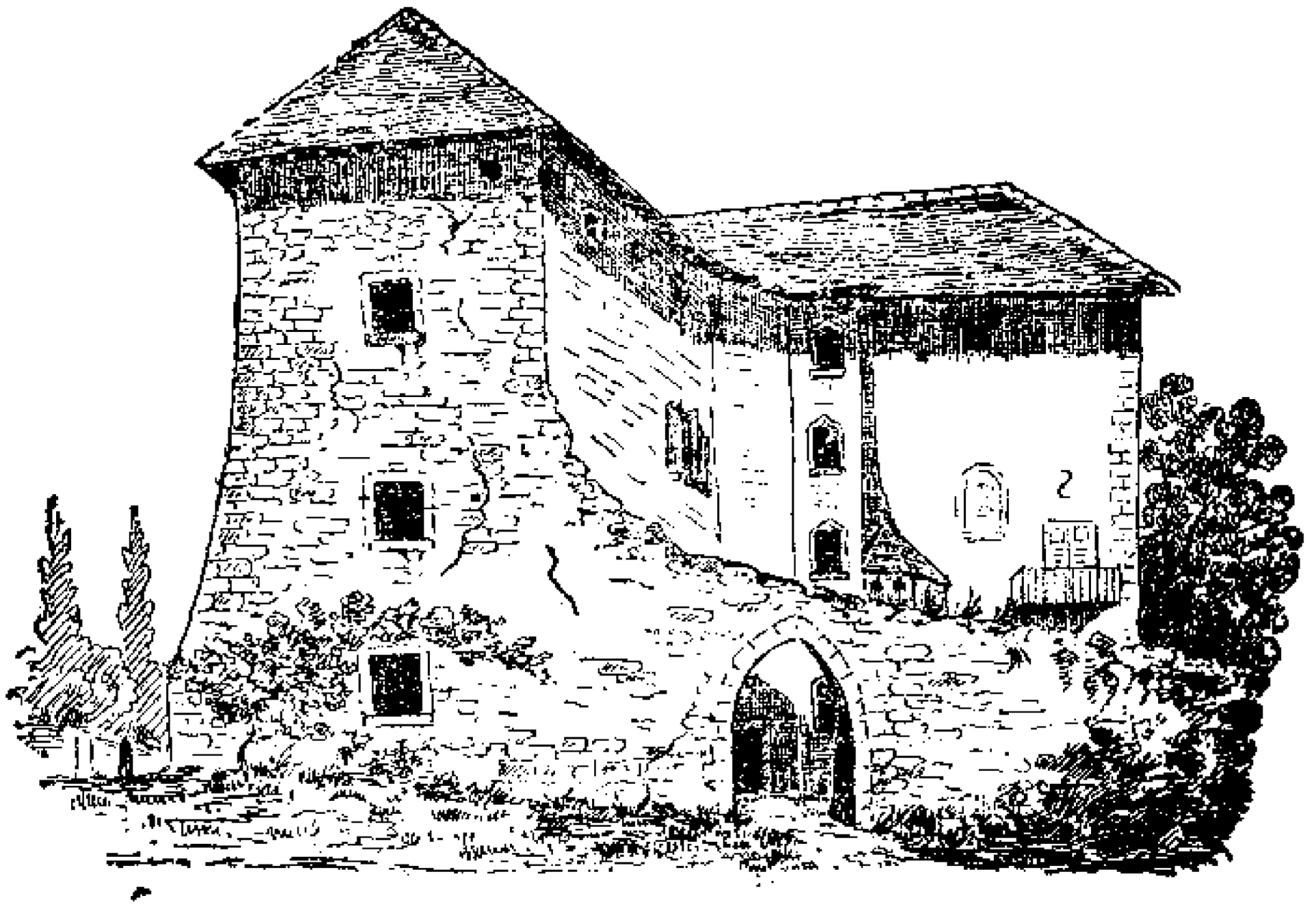
Ces Joly portaient « d'argent à deux chevrons (brisés) de sable accompagnés d'un croissant de même en pointe ».

En 1628, par la mort de Jean Joly, conseiller de S.A.R., capitaine du château de Genevois-Nemours, la seigneurie

(1) Voir sa description par Marc Le Roux, *Revue Savoisienne*, 1904.
(1 bis) Marteaux et Le Roux, *La voie romaine de* Boutæ *à* Aquæ.



LE CHATEAU D'ANNECY
ET LA VIEILLE ÉGLISE SAINT-MAURICE
AU XVI^{e} SIÈCLE



LE CHATEAU D'ALÉRY
VERS 1850

d'Aléry passe à sa fille Adrienne, dont trois sœurs sont visitandines. Adrienne Joly avait épousé, en 1625, noble Bernard Lucas, conseiller de S.A. et son avocat patrimonial à la Chambre des Comptes, châtelain en Tarentaise, et qui était comte du Saint-Empire sans le savoir (2). En effet, soixante ans plus tard, son fils Pierre, qui au service de l'empereur d'Allemagne, Léopold, avait sauvé Vienne de l'invasion turque (14 juillet 1683), sera fait comte du Saint-Empire Romain-Germanique avec rétroactivité de cent ans pour lui, son père, frère et descendants.

Mais arrêtons-nous à l'année 1630. Il n'est pas encore question de porter des armes au chef de l'Empire. Ce sont celles, toutes savoyardes « d'azur au sautoir denché d'or cantonné de quatre têtes de faucon de même » que Bernard fait placer à côté de celles des Joly, avec la devise des Lucas « Sans bruit, bien faire, passe tout ».

Or, le duc de Savoie était en guerre avec la France. Et ce duc, c'était Charles-Emmanuel « un des types les plus remarquables de la race... c'était vraiment l'aigle rapace (3). Il convoitait tout, il attaquait tout ; il avait toujours du sang aux ongles... Fontenay-Mareuil le définit en deux mots : « le plus ambitieux prince de ce monde et le plus inquiet ». Il avait l'appétit très éveillé du côté de l'Allemagne et rappelait volontiers ses origines germaniques ! (4).

Comme depuis lors, les guerres venaient presque toujours du fait de l'Allemagne. La succession de Mantoue en fut la cause.

Alors que les 19 et 21 avril 1629, avaient été signés les traités de Suze et de Paris qui confirmaient le maintien de Charles de Gonzague, duc de Nevers, sujet de Louis XIII, dans son fief de Mantoue sous la protection de Venise, du pape et du duc de Savoie, l'Autriche et l'Espagne allaient troubler à nouveau la paix de l'Europe.

L'empereur Ferdinand II, irrité que son vassal, Charles de Gonzague, eût pris possession de Mantoue avant de solliciter l'investiture, et que Louis XIII eût réglé la suc-

(2) De Foras, *Armorial.*
(3) Hanotaux, *Richelieu*, 2e vol., 144.
(4) Aubéry, *Richelieu.*

cession avec le duc de Savoie sans le consulter davantage, avait fait entrer une armée chez les Grisons et occuper les passages. L'Espagne avait envoyé à Milan son meilleur général, Spinola. Richelieu expédia des troupes en Italie et réclama l'assistance du duc de Savoie, promise sous certaines conditions. Alors Spinola envahit le Montferrat et les Impériaux assiègèrent Mantoue. « Charles-Emmanuel fluctuait et négociait avec tout le monde pour se vendre le plus cher » (5).

En face de cette situation, Richelieu repassa les Alpes et le 23 mars prenait Pignerol... Malgré l'offre de paix des Espagnols et l'intervention du pape, Louis XIII, en réponse à un mémoire de Richelieu exposant les raisons pour ou contre la guerre, décida de conquérir la Savoie... (5 bis).

Et voilà que le 17 mai 1630 arrive à Annecy la nouvelle que, la veille, le château de Chambéry s'est rendu et que ce matin même, le roi de France en personne a fait son entrée dans la capitale de la Savoie où il a été reçu par le Sénat, la Chambre des Comptes et le Conseil de Ville. Le 21, il est à Aix. Alors, les évènements se précipitent : le jeudi 23 mai, Louis XIII couche à Alby ; le lendemain, soit « le vendredi 24, écrit Bassompierre dans ses mémoires, il me commanda d'aller sommer Rumilly et de lui choisir une plaine auprès où il put mettre son armée en bataille, et attendit les troupes dans la plaine de Sanguye (Sallagine), proche dudit Rumilly, où le roi la mit en ordre. Je m'en allai cependant faire sommer Rumilly qui, après quelques allées et venues se rendit au roi qui y vint coucher... ». Ces « allées et venues », c'est tout simplement la résistance, — ce mot ne date pas de la dernière gurre, — et le fameux refus de se rendre qui attira à Bassom-

(5) Mariéjol, *Henri IV et Louis XIII.*

(5 bis) Cette campagne de Savoie a fait l'objet d'une communication succincte du chanoine Ducis au Congrès des Sociétés savantes de nos deux départements, tenu à Annecy en 1879, puis, l'année suivante, d'une petite brochure intitulée : *Campagne de Louis XIII en Savoie.* Or, l'auteur indique le château d'Aléry comme étant le lieu où séjournèrent le roi de France et Richelieu, sans, toutefois, donner de référence à ce sujet, ce qui est regrettable, car tous les textes que nous avons consultés sont muets sur ce point. Mais l'archiviste très érudit et consciencieux qu'était Ducis, et à son tour, Eloi Serand, dans ses *Ephémérides Annéciennes et Savoyardes* publiées en 1885, n'ont pu donner cette indication sans en être certains. D'ailleurs le choix du château d'Aléry, comme gîte d'étape, le seul existant dans cette région, sur la route de Rumilly, à l'entrée d'Annecy, paraît tout à fait indiqué.

pierre la fière et célèbre riposte « Et qua poé ». On connait la suite dont les échos parvinrent peut-être à Aléry aussi vite que les lointains roulements des canons attaquant le fort de l'Annonciade.

Mais déjà, le 22 mai, un envoyé de Louis XIII était arrivé à Annecy pour négocier la soumission de la ville, et s'était adressé au poste de la porte du Saint-Sépulcre (6). C'était Louis Deshayes.

Ce personnage, loin d'être un inconnu à Annecy, y avait de nombreuses et hautes relations. Son père, Antoine Deshayes-Courmensin, ancien conseiller et maître d'hôtel ordinaire d'Henri IV, intendant de la Maison de Louis XIII, prévôt des marchands de Paris, gouverneur de Montargis pour le duc de Genevois-Nemours, était très lié avec Claude de Charmoisy, mari de Philothée et peut-être son proche parent par alliance. Ami intime également de saint François de Sales qui l'appelait « son bon et fidèle ami du monde » et qui écrivait de lui à Mme de Chantal « M. Deshayes qui a tant de bienveillance pour moi et tant de dextérité en toutes sortes d'affaires ». Sur la recommandation de l'Evêque et de M. de Charmoisy, Antoine Deshayes avait envoyé son fils Louis au collège d'Annecy, notre vieux collège Chappuisien, alors dirigé par les Barnabites, où il eut comme professeur le célèbre Père Baranzano (7), très estimé de saint François. Antoine Deshayes eut un grand contentement de l'enseignement donné à son fils par ces Pères d'Annecy auxquels saint François « portait une grande affection ». « N'étant qu'une âme et qu'un cœur avec ledit saint, il se sentait encore spécialement obligé d'aimer ceux qu'il aimait », aussi, pria-t-il ces Pères Barnabites de fonder un collège à Montargis (8).

C'était très adroit de la part du roi de France et de son ministre d'envoyer à Annecy dont le château était gouverné par Louis de Sales, frère du saint et de l'évêque son successeur, Jean François de Sales, ce Louis Deshayes, ami de famille ; mais de supposer une reddition du gou-

(6) Ducis, *La campagne de Louis XIII en Savoie.*

(7) Ducis, *Revue Savoisienne*, 1881.

(8) *Histoire générale des pays du Gatinais, Senonais et Hurepoix*, par Dom Guillaume Morin (Ver).

verneur, c'était bien peu connaître la droiture et la loyauté des de Sales envers la Maison de Savoie quoique celle-ci, bien souvent, ne récompensait guère leur fidélité. Si les syndics offrirent à Deshayes une collation afin d'obtenir un délai de vingt-quatre heures, Louis de Sales, auprès duquel il fut introduit, demeura intraitable, ayant reçu du prince Thomas de Savoie l'ordre de se défendre.

Ce geste, très digne certes, allait malheureusement provoquer par représailles de la part du maréchal de Chatillon-Coligny, le pillage et l'incendie du château de Sales à Thorens, destruction qui priva à jamais la Savoie du château natal de saint François et de tant de chers souvenirs !

Avant d'arriver à Annecy même, par la route d'Alby ou de Rumilly, Louis Deshayes, accompagné de deux hoquetons de la garde du roi et d'un trompette (9) s'était sûrement arrêté à Aléry, dont il devait connaître les seigneurs, afin de les prévenir de la décision du roi de France et du puissant Richelieu de loger en leur château et d'y établir leur gîte d'étape.

Comment avait été fait ce choix ? Sans doute par Deshayes qui n'aurait pu recommander un lieu plus propice de par sa situation exceptionnelle en face du château d'Annecy et de la plaine des Balmettes où devaient camper les troupes.

Quoi qu'il en soit, on peut juger quel branlebas ce dût être pour mettre la vieille demeure en état de recevoir de tels hôtes avec leur suite brillante et nombreuse. Aussi peut-on croire que ni noble Bernard Lucas, ni sa femme Adrienne Joly, dans le redoutable honneur qui leur était fait, n'avaient le loisir de s'occuper de ce qui se passait à Annecy et de la soi-disant résistance qui se préparait.

A la suite d'une lettre du prince Thomas de Savoie, « toutes les autorités judiciaires et administratives réunies chez l'évêque, écrit Ducis, rédigèrent une réponse affirmative de leur fidélité au duc de Savoie, sauf en voyant le roi (de France) ou son canon, auquel cas ils supplieraient Sa Majesté d'accepter leurs conditions de capitulation... ». Autant dire qu'ils se rendaient d'avance aux Français !

(9) Mercier, *Souvenirs d'Annecy*.

Et donc ce même jour, 23 mai, quand apparut sur le plateau, en direction de Seynod, l'avant-garde de l'armée, on peut supposer l'émotion des seigneurs d'Aléry croyant que déjà arrivaient Louis XIII et le Cardinal-Ministre. Mais ce n'était encore que Coligny (10) (Gaspard III), maréchal de Chatillon, petit-fils de l'amiral de Coligny. C'est de celui-là que Tallemant des Réaux disait « il n'y avait personne dans le parti protestant de plus de considération ; au premier signal, il pouvait mettre 1.000 gentilshommes à cheval », calme, brave, énergique, mais lourd et de peu d'imagination » (11).

Les Annéciens présentèrent au Maréchal vingt articles de capitulation dont le huitième spécifiait « que le corps du Bienheureux Françoys de Sales ne sera point déplacé de la dicte ville ». Ces articles furent acceptés provisoirement, sauf celui qui interdisait aux troupes l'entrée de la ville. Ces troupes, Chatillon-Coligny les dirigea sur Annecy « par l'ancien pont d'Isernon (route de Loverchy actuelle). Mais elles eurent à subir une bordée de canon du château. Elles coururent alors s'abriter contre les Balmettes pour entrer par la porte de Saint-Sixt et le faubourg du Saint-Sépulcre, soit la porte du Sépulcre et le faubourg Sainte-Claire. La mousqueterie des plateaux adjacents du château les poursuivit jusqu'en ville, malgré la nuit, à tel point que Chatillon craignant un incendie, fit proposer une suspension d'armes qui fut acceptée « pour vingt-quatre heures ». Profitant de cette trêve, le comte de Sales envoya une estafette à Conflans au prince Thomas et rédigea « cinq articles de capitulation, des plus honorables, qui furent accordés le 24 mai au soir, et le 25 au matin, la garnison savoyarde sortait avec tous les honneurs de la guerre, et se dirigeait vers Conflans, sous la conduite de son digne chef » (12).

On peut bien admirer, d'une part, la magnanimité de Châtillon-Coligny, modèle du conquérant qui, de crainte d'être cause d'un incendie de la ville qu'il considérait, sans doute, comme française déjà, propose une suspension d'armes et, d'autre part, la bravoure de la garnison

(10) Ducis.
(11) Hanotaux, *Richelieu à l'Armée*.
(12) Ducis.

du château de Nemours qui ne craignit pas de mettre des conditions à sa capitulation. Alors qu'aucune résistance n'avait été opposée à Henri IV en 1600 « Annecy osa résister à Louis XIII » (13), il est vrai que Rumilly avait déjà donné l'exemple !

Pendant ce temps, Aléry continuait ses préparatifs. C'était le samedi 25 mai. Il faisait très mauvais temps, dit Bassompierre ; « le soir, Louis XIII, Richelieu et la suite arrivèrent au château d'Aléry où ils couchèrent » (14).

S'imagine-t-on ce que dût être cette arrivée, précédée du passage d'une armée de 13.000 hommes et de 500 chevaux se dirigeant vers Annecy où était le rendez-vous général, sous la conduite de chefs tels Bassompierre, le maréchal duc de Schomberg, « homme de grand cœur, de générosité, de bonne foi... qui n'est sorti des emplois que par la mort » ; Créqui ; le maréchal d'Effiat, père de « Cinq Mars », « l'un de ces hommes d'exécution que Richelieu aimait à grouper autour de lui » ; du Hallier ; le cardinal de la Valette, l'un de ces prélats qui furent employés aux armées, et dont le mérite et la fortune dépassèrent en certaines circonstances ce qu'on attendait de sa fidélité (15), l'un des plus sûrs amis du grand ministre.

Dans la suite du roi et de Richelieu se trouvaient de nombreux princes et gens d'Eglise parmi lesquels le Père Jean Suffren, confesseur du roi, « très estimé et aimé de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal », le Père Joseph, enfin, « l'Eminence grise » (16).

Nul récit n'est resté de l'arrivée à Aléry de tous ces divers personnages, mais pour en saisir le faste, portons nos regards sur le plus illustre d'entr'eux en transposant sur la colline annécienne les quelques lignes que Pontis a laissé de Richelieu alors qu'il traversait la Doria au début de la même guerre (17) : « Ce que je trouvai de remarquable... fut de voir un évêque et un cardinal revêtu d'une cuirasse de couleur d'eau et d'un habit de couleur de feuille morte, sur lequel il y avait une petite broderie

(13) Grillet.
(14) Ducis, *Campagne de Louis XIII en Savoie.*
Gonthier, *Revue Savoisienne*, 1904, p. 95.
(15) Hanotaux et de la Force, *Revue des Deux Mondes*, mars 1945.
(16) Fagnez, *Le Père Joseph et Richelieu.*
(17) Michaud, Tome XX.

d'or. Il avait une belle plume autour de son chapeau ; deux pages marchaient devant lui à cheval, dont l'un portait ses gantelets, et l'autre son habillement de tête ; deux autres pages marchaient aussi à cheval à ses deux côtés et tenaient chacun par la bride un coureur de grand prix ; derrière lui était le capitaine de ses gardes. Il passa en cet équipage la rivière de Doria, ayant l'épée au côté et deux pistolets à l'arçon de sa selle... ». Ce récit nous rappelle la fameuse phrase de Brienne sur Richelieu dans ses mémoires « on a assez raillé sa cuirasse vert d'eau et son plumet au chapeau ! »

Nul doute que le puissant cardinal apparut à Aléry pareillement accoutré en général d'armée : « pâle, élégant, nerveux... l'épée au côté, la canne à la main, n'ayant plus rien du prélat... » (18).

Quant au Roi Très-Chrétien, en bon fils d'Henri IV, il pratique plus la simplicité que son ministre ; il est soldat avant tout, il se plaît au milieu d'eux, aussi, est-ce dans leur costume qu'il apparaît, avec l'armure puisqu'on est en bataille (19).

Mais pour bien saisir l'importance de ce brillant cortège, souvenons-nous que la seule maison militaire de Richelieu, qui le suit à la guerre, se compose de six écuyers, des gentilshommes servants, de vingt pages et treize autres hommes. De plus, il est escorté de cent guides à cheval, cent à pied et d'un corps d'officiers particuliers.

Le château des Lucas était bien petit pour recevoir tout ce monde ! On sait seulement que Louis XIII et Richelieu y couchèrent. Avec eux, il faut comprendre les intimes et une grande partie des gens à leur service. Quant aux autres, ils durent loger dans les maisons environnantes, à Annecy même et notamment au collège Chappuisien. La chronique du collège signale parmi ceux qui y reçurent alors l'hospitalité : le confesseur du roi (le Père Jean), quatre religieux de la Société de Jésus, quelques membres de la suite de l'évêque de Burdegala (ville d'Aquitaine), de nombreux soldats... Et l'auteur de la chronique ajoute : « Pendant ce temps, aucun soldat n'apporta d'ennuis à

(18) Bailly, *Richelieu*.
(19) Vaunois, *Vie de Louis XIII*.

nos Pères ; tous eurent une attitude très noble envers eux ». Et encore : « Beaucoup de nobles de l'armée du roi se sont confessés près de nos Pères et ont été réconfortés par la sainte communion reçue dans notre église, pendant trois ou quatre jours » (20).

* *

Nous sommes donc au soir du samedi 25 mai. Les gardes entourent Aléry. Dans la cour du château, les palefreniers puisent de l'eau au large puits dont la margelle porte les armes des propriétaires avec la date de 1583. Les gens de service entrent et sortent soit par la porte sud, surmontée de l'écu d'Aléry, soit par celle à linteau carré de la façade ouest en face du jardin. Les officiers de bouche ont pris possession des cuisines, dans les vastes cheminées desquelles on peut faire cuire un bœuf. Louis XIII les inspectera ces cuisines, et peut-être, selon son habitude, viendra-t-il offrir son concours aux marmitons ! Bernard Lucas et son épouse, en grande toilette, font les honneurs de leur château au Roi et à son ministre. Où s'installeront Sa Majesté et Son Eminence ? On peut supposer que la grande salle au 1er étage, avec sa cheminée monumentale ornée des armoiries des Joly, fut réservée à Louis XIII. A moins qu'il n'ait préféré la salle d'angle du 2e, orientée au sud-est, car, depuis les fenêtres de celle-ci, même en se reposant sur l'un ou l'autre des doubles bancs d'embrasure, il pourrait suivre les mouvements de ses troupes dans la plaine des Balmettes ou aux abords du château de Nemours.

Quant au Cardinal, n'aurait-il pas choisi la chambre du levant, au 1er étage, située à proximité de la chapelle ?

« Le soir même, dit Ducis, le ministre présenta son mémoire dans lequel il discutait la marche ultérieure des troupes par la plaine de l'Arly, par les vallées de Beaufort, de Tarentaise, de Maurienne et d'Aoste ». Il s'agit des « Propositions faites au roi à Anissy, le 25 mai, écrites de la main de Charpentier (21), où Richelieu dit notamment : « Pour venir aux fins que Sa Majesté s'est proposées et se

(20) *Acta collegii Annecii*, 1630 (Archives municipales).
(21) Lettre du Cardinal de Richelieu, 673 et 77.

rendre maistre de la Savoie, il faut aller droit aux ennemis qui ont fait leur gros à Conflans qui est un lieu dont la situation est avantageuse pour eux, mais qui n'est point fermé... ». Suit plusieurs plans de campagne.

A la même date, donc certainement d'Aléry, le Cardinal écrit au Grand Trésorier d'Angleterre relativement à un « accommodement pour le Palatinat à traiter par la France avec le prince de Bavière ». La France était d'accord de faire ligue avec l'Angleterre et les Estats pour recouvrer par les armes ce que les Espagnols tenaient au Palatinat (21 bis).

Ce premier soir, après la fatigue de la chevauchée depuis Rumilly par le mauvais temps, on dut dormir de bonne heure à Aléry. Mais vers 2 heures du matin, la chambre de Richelieu s'éclaire. Selon son habitude, le Cardinal se relève pour faire ses dévotions en compagnie de son maître de chambre, de son confesseur, de quelques officiers des gardes, dont le chef couche dans une chambre voisine, et des valets (22).

L'office terminé, appellera-t-il ses secrétaires pour leur dicter jusque vers 6 heures et se recoucher ensuite jusqu'entre 7 et 8 heures où il se relevait pour entendre la messe ? Ou bien, se recoucha-t-il de suite, car il est dimanche de la Trinité, et il communiera, et peut-être même, célébrera-t-il la messe, comme aux grandes fêtes, (22) dans l'étroite chapelle éclairée par une seule petite fenêtre, à tiers point, grillagée ; dans cette chapelle où s'agenouillera également le Roi-Très-Chrétien ? Quoi qu'il en fut, son secrétaire de nuit, en même temps infirmier, qui couche dans sa chambre, a donné au ministre, sortant de son premier sommeil et toujours souffrant, les soins indispensables. Sur la table disposée près du lit, sont placés à côté du mortier, du portefeuille et de l'écritoire, les bandes, les compresses, la charpie, les onguents, la casse, la seringue, les fers chirurgicaux (23. Le puissant Richelieu se livre, docile et passif, à son infirmier sans interrompre son travail !...

(21 bis) Lettre du Cardinal de Richelieu, 673 et 77.
(22) Aubéry, *Richelieu*.
(23) Aubéry, *Richelieu*.

Combien au matin du dernier dimanche de mai, le panorama dut apparaître splendide à Louis XIII et au Cardinal lorsque de l'une des fenêtres d'Aléry, ils venaient jeter un regard sur leur armée campée dans la plaine de Vovray et des Balmettes ! Le tableau incomparable, qui se présentait à leurs yeux, ne pouvait laisser insensibles ces deux hommes encore jeunes : le roi, 29 ans, Richelieu, 15. On sait que ce dernier avait un sentiment bien rare à cette époque : l'amour de la nature ; il aimait les futaies profondes, les hautes frondaisons, le miroitement de l'eau et aussi la musique et la poésie. Le roi, comme lui, était sensible à l'enchantement des sons (24). Or, dans les pommiers en fleurs parsemés sur la colline, chantaient les oiseaux ; à travers les prés embaumés et les bosquets, entre une bordure de vieux arbres, miroitaient les méandres du Thiou, non encore dissimulés par les constructions modernes ; les clochers et les toits rouges du Nessy de François de Sales leur apparaissaient blottis au pied du fier château de Genevois-Nemours qui venait d'oser leur résister ; la ville et ses jardins formaient comme une presqu'île s'avançant dans le lac azuré sur lequel naviguaient de lointains voiliers et de lourdes barques de pêcheurs ; et, dominant ce tableau riant, la longue muraille du Parmelan, les frondaisons du Veyrier, les rochers découpés de la Tournette... On conçoit leur satisfaction de cette conquête et leur désir de rattacher définitivement au royaume de France, ce petit pays qui en avait fait partie autrefois.

Pour le présent, le roi allait nommer, ce même jour, le sieur Louis Deshayes-Courmesin, gouverneur en la ville et chasteau d'Annessy, suivant ordonnance scellée de son grand sceau, faite au camp d'Annessy le 26e jour de mai 1630, signée Louys et contresignée Bottellier (25).

Le lendemain, lundi 27 mai, allait être un jour historique pour Aléry. Le roi tint conseil, écrit Bassompierre dans ses mémoires, « avec M. le Cardinal, Messieurs d'Effiat, de Schomberg et moi, pour résoudre ce que je devois faire avec son avant-garde, qu'il me mit en main,

(24) Bailly, *Richelieu et Louis XIII.*
(25) Eloi Serand, *Ephémérides annéciennes.*

pour faire abandonner le poste avantageux que le prince Thomas avait pris à Conflans pour nous empêcher l'entrée des villes de la vallée de la Tarentaise, et ce, en lui coupant par derrière le chemin de sa retraite, en entrant par quelque moyen que ce fût dans la Tarentaise ».

Sans doute, ce conseil se réunit-il dans la grande salle du château d'Aléry, et d'autres familiers du Roi et du Ministre y assistèrent-ils ? Parmi ceux-ci, émerge la figure énigmatique d'un ami et conseiller intime de Richelieu, le Père Joseph, l' « Eminence Grise ». Le célèbre capucin, de son nom François Le Clerc du Tremblay, alors âgé de 53 ans, suivait le Cardinal depuis le début de la campagne, « l'itinéraire du Cardinal fut aussi le sien, lit-on dans son histoire (26). C'en est assez pour pouvoir affirmer qu'il eut sa part dans les négociations qui se poursuivirent pendant que l'armée française continuait d'avancer... », sa présence, qui d'ailleurs n'était pas toujours dans l'ombre, comme le représente Rigault dans son fameux tableau, allait être d'autant plus utile que « ce jour-là, écrit Bassompierre, le Mazarini arriva près du Roi et lui apporta des propositions de paix ». C'était le soir du 27 mai (27).

Pour saisir la portée de la visite de Mazarin à Aléry, il est nécessaire de regarder quelque peu en arrière.

L'Histoire nous a appris qu'en qualité de secrétaire de légation auprès du nonce Barberini, le jeune Mazarin s'était vu chargé par le commissaire apostolique Sacchetti de le remplacer dans les négociations engagées par le pape Urbain VIII pour maintenir la paix. Or, si Mazarin n'eut pas à intervenir, il vit Richelieu à l'œuvre et, dès cet instant, il le considéra « comme le seul homme auquel il lui faudrait s'attacher un jour pour donner un plein essor à son destin » (28). Aussi, son plus grand désir était-il de pouvoir approcher le Ministre. L'occasion ne tarda pas à lui en être donnée. Richelieu, à la tête de sa puissante armée, s'étant mis en marche vers l'Italie, l'affolement fut tel à Turin que Charles-Emmanuel supplia que l'on

(26) Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu.*
(27) Ducis.
(28) Bailly, *Mazarin.*

envoyât à Lyon pour obtenir un armistice, Mazarin, « devenu une sorte de plénipotentiaire occulte, accrédité auprès de tous les belligérants par des lettres du cardinal Barberini et par un bref du pape » (29).

Arrivé à Chambéry le 25 janvier 1630, Mazarin atteint Lyon le 28. Il est émerveillé de l'armée et de ses grands chefs, en particulier du maréchal de Bassompierre. Le 29, il voit le cardinal-soldat qui lui accorde une audience de trois heures. Le Cardinal se déclare prêt à négocier la paix, mais une paix « qui donne à la France les sûretés dont elle a besoin » (30). Mazarin n'obtient rien, mais pour lui personnellement, c'est un triomphe, Richelieu s'intéresse à lui (31). Une deuxième entrevue a lieu le 17 mars à Rivoli ; une troisième le 17 mai à Grenoble où le Cardinal le présente à Louis XIII. Sa Majesté, elle aussi, « subit la séduction de ce personnage singulier » qui venait d'empêcher Français et Espagnols d'en venir aux mains devant Casal.

Ces négociations ne donnent aucun résultat, les conditions de paix de Richelieu ne peuvent être acceptées, mais Mazarin se charge de les soutenir devant les autres belligérants. Tout en demeurant attaché à la légation pontificale, c'est maintenant comme porte-parole de la France qu'il travaille...

On arrive au 27 mai, le château d'Aléry va être le théâtre d'une de ces entrevues entre le Roi, Richelieu et Mazarin, tant recherchées de ce dernier, entrevues qui seront pour sa carrière « d'une importance capitale. C'est sur elles que se fonde le développement de sa prodigieuse destinée ».

Portant encore le costume de capitaine d'Infanterie pontificale, « agréable et bien fait de sa personne », Mazarin est introduit auprès de Louis XIII et de son ministre avec lesquels il trouve probablement encore Bassompierre qu'il avait tant admiré à Lyon. Qu'étaient ses propositions de paix, on ne le sait, mais la lettre que Richelieu écrit d'Annecy, le soir même ou le lendemain 28 mai, au cardi-

(29) Bailly, *Mazarin*.
(30) Bailly, *Richelieu*.
(31) Aubéry, *Mazarin*.

nal Barberini, est heureusement cónservée daus sa correspondance (32) :

« Je prends la plume pour vous faire connaître la satisfaction que Monsieur Mazarin a donnée au voyage qu'il a fait en cette cour, où il s'est comporté en sorte que le roy en est très content. Je ne vous diray rien de son adresse et de sa dextérité à négocier, mais bien qu'il a témoigné tant de passion à la paix, qu'il ne se peut rien davantage ; et si les Impériaux et les Espagnols y marchent d'aussi bon pied comme il a trouvé que nous faisons de deça, je ne doute point que dans peu de temps nous ne voyons un asseuré repos à l'Italie, qui sera un grand acheminement pour celuy de toute la chrestienté. J'espère que Sa Sainteté aura un grand contentement de voir un si bon œuvre achevé, s'il peut venir à sa perfection, comme je le souhaite. En mon particulier j'en aurai une extrême joie... »

Au-dessous de la transcription de cette lettre qui demeure pour Annecy un document précieux, figurent les très intéressantes précisions que voici :

« L'ardeur que mettait Richelieu à préparer la guerre... ne l'empèchait pas de s'occuper de ménager la paix, à laquelle Mazarin travaillait avec toutes les apparences du zèle. On dressa alors un projet dont on put le charger. « Le Maréchal de Créquy, les sieurs de Chateauneuf, de Bullion et de Bouthillier furent nommés pour, avec ledit Mazarini, qui sçavait l'intention des ministres de l'empereur, d'Espagne et du duc de Savoie, dresser des articles auxquels toutes les parties peussent condescendre, et eussent le moyen de le faire par raison. Le cardinal de Bagny y travailla conjointement avec eux : voicy le projet qui en fut fait et délivré à Mazarini pour le porter à Spinola et au duc de Savoye » (33). Tout le projet qui se compose de vingt articles, y compris un article secret. Ce fut sans doute à l'occasion de ce projet que Richelieu écrivit la présente lettre...»

Voici donc des faits précis qui permettent de se faire une idée de ce que fut l'entrevue d'Aléry qui réunit au-

(32) Lettres du Cardinal de Richelieu.
(33) *Mercure Français*, T. XVI, p. CLXXXII.

tour du Roi de France, de Richelieu et de son futur successeur Mazarin, tant de brillants personnages.

Le Mazarini, comme on l'appelait, coucha-t-il à Aléry ? On peut le supposer. Mais on sait par la correspondance de Richelieu que le Roi le « depescha dès le lendemain 28 mai, avec grande apparence que la paix se ferait promptement ». Malgré cette déclaration et les termes de la lettre précitée au cardinal Barberini, Richelieu ne paraît pas avoir grande confiance dans le résultat de cette négociation. Le 29 mai, il écrira textuellement à la Reyne : « ...Le S^r^ Mazariny s'en retourna hier soir. Il a beaucoup de bons désirs, mais si peu de pouvoir que je ne croy pas que sa négociation puisse produire le fruit qui en pourrait être attendu ». Dans cette même lettre, le Cardinal annonçait à la Reyne que le prince Thomas de Savoie, qui avait fait de grands retranchements à Conflans s'en était « retiré avec toutes ses troupes aussitôt qu'il a sçu que sa Majesté allait droit à luy », et il ajoute : « quelque résolution qu'il prenne, j'ose dire à Vostre Majesté qu'il n'empeschera pas, à mon jugement, le roy de faire ce qu'il désirera en la Savoye ». Cette lettre paraît avoir été rédigée après que le roi eût quitté Annecy avec son armée en direction de Conflans ; elle n'a donc pas dû être écrite à Aléry, mais en cours de route, sans doute le soir du 29, mercredi, à Faverges, où la Cour coucha. Mais n'anticipons pas et revenons au château d'Aléry.

Si ses pierres pouvaient parler, que n'auraient-elles pas à nous conter sur cette entrevue qui, plus encore que les précédentes fut « dans la carrière de Mazarin d'une importance capitale », et pour la France aussi. Car entre ces hommes de génie, c'étaient au-delà de la guerre d'Italie les destinées de notre patrie qui étaient en jeu. C'était la conquête de ces diverses provinces qui avaient fait partie autrefois de la France, qui étaient indispensables à son existence et qui devaient lui rendre ses véritables frontières. C'étaient en plus de cette Savoie qu'ils occupaient mais dans laquelle ils ne pourraient encore qu'augmenter la sympathie et les attaches avec la France, c'étaient, dis-je, dans l'avenir, le traité de Westphalie, l'Alsace, le Roussillon, la Lorraine !...

Dans le petit Nessy de François de Sales et du duc de Nemours, sur ce coteau paisible d'Aléry, non loin de la petite église paroissiale de Gevrier, se discutait entre Louis XIII, Richelieu, Mazarin et tant de grands hommes de guerre et d'Eglise, l'avenir de la France. Ne serait-ce pas un souvenir à graver sur le marbre ? Quel honneur à ne pas oublier !

*
* *

Avant de laisser se poursuivre cette campagne de Savoie ainsi que les négociations de paix, arrêtons-nous un instant encore sur le séjour à Annecy du roi et de son ministre. Il nous faut constater que ce séjour ne ressemblait en rien à une villégiature et que nos hôtes n'oubliaient point qu'ils faisaient la guerre.

Le 27 mai, le roi avait donné des lettres de sauvegarde et d'exemption de logements militaires pour les châteaux et terres du duc de Genevois-Nemours et pour celui de Boisy appartenant à l'évêque Jean-François de Sales (33). Le lendemain, Sa Majesté approuva les deux capitulations de la ville et du château d'Annecy (34), et du camp d'Annecy ; elle donne un ordre aux syndics et consuls de la ville pour l'entretien du capitaine de Minville qu'elle a établi en la charge de sergent-major, et un autre ordre pour l'entretien du sieur Deshayes, gouverneur. Mais en même temps, pour soulager les habitants d'Annecy, Sa Majesté leur accorde pour aide les provinces du Faucigny, du Chablais et du Genevois. En ce même 28 mai, elle ordonne aux consuls et syndics de recevoir, loger et entretenir « six compagnies de gentz de piedz que Sa Majesté a destiné pour la garde et seurette de ladite ville... » (35).

De son côté, Richelieu écrivit au Maréchal de la Force, à Pignerol, pour calmer ses susceptibilités au sujet du commandement de l'armée de Pignerol, donné au sieur de Montmorency à la place de Schomberg. Il termine ainsi sa lettre : « Votre très affectionné serviteur, le cardinal de Richelieu, d'Annessy, ce 27 mai 1630 » (36).

(33) Ducis.
(34) En voir les articles dans « Eloi Serand. Ephémérides ».
(35) Eloi Serand, *Ephémérides annéciennes*.
(36) Lettres du Cardinal de Richelieu.

Des rapports de Louis XIII et de Richelieu avec les Annéciens on ne sait que bien peu de choses. Le roi fut-il harangué par quelque docte orateur comme il l'avait été à Chambéry par Claude Expilly (37), président du Conseil souverain français créé en cette dite ville, « l'un des hommes du cardinal qui l'employa en particulier dans les affaires d'Italie » ? (38).

On sait seulement par les *Actes du Collège* « que le roi lui-même fut reçu et salué dans l'église Saint-Maurice par le Père Vitalarius (Vital), Préfet de notre Collège ». Il s'agit de la vieille église Saint-Maurice sous le château que Sa Majesté visita sans doute en même temps qu'elle prit possession de ce dernier, trois jours après son évacuation, probablement le 28 mai (39). On peut croire qu'elle se rendit aussi à la cathédrale et qu'elle y fut reçue par l'évêque de Genève comme l'avait été Henri IV. Mais Louis XIII, comme son père, d'ailleurs, avait une grande vénération pour l'évêque défunt François de Sales qu'il avait connu et hautement estimé et qui avait eu de multiples rapports avec la famille royale. Aussi, profita-t-il de son séjour à Necy pour venir « faire ses dévotions » en son tombeau. Et la Mère Françoise Madeleine de Chaugy, qui rapporte le fait au deuxième procès pour la béatification, cite Louis XIII parmi les personnages qui ont tenu François de Sales pour saint.

Dans la même déposition (40), la grande visitandine dit textuellement : « Nous avons veu prosterné devant ce tombeau l'Eminentissime Cardinal de Richelieu... ». Plusieurs témoins déclarèrent également que le Cardinal « s'arrêta au tombeau de l'Evêque de Genève et y rendit ses vœux avec grande révérence ». Aucune précision ne nous est donnée sur le jour exact de ce pèlerinage, ni si le roi et le ministre le firent ensemble ; s'ils y vinrent en grande pompe avec leur suite ou en modestes pèlerins ; par qui ils furent reçus dans l'église du premier monastère de la Visitation, la vieille église du bord du Thiou, peut-être par la Mère de Chantal elle-même ? (41).

(37) F. Mugnier, *Claude Expilly.*
(38) Hanotaux, *Richelieu et les Arts.*
(39) Gonthier, *Promenade à travers les rues d'Annecy.*
(40) Déposition IIe Procès, Archives Visitation, vol. 4.
(41) Je n'ai pu savoir si la sainte était à Annecy à cette date.

On serait curieux de savoir à quoi songeait Richelieu dans sa méditation devant le corps de ce prélat auquel à Tours, en 1619, il avait juré amitié, lui disant « qu'enfin il se rangerait à son parti pour ne penser plus qu'à Dieu et au salut des âmes ». Déclaration qui permettait à saint François d'écrire à Madame de Chantal « ...je vous dis tout ceci affin que si la Reine mère va demeurer à Paris, vous puissiez aux occurences employer la faveur de M. de Lusson, puysqu'il m'ayme ». On sait aussi combien le Cardinal et le Roi avaient approuvé avec contentement le projet, non réalisé, du duc de Savoie de désigner le saint évêque pour son ambassadeur extraordinaire à Paris (42).

Ici, une parenthèse doit être ouverte. Entre l'Evêque de Genève, fin diplomate à son heure, et l'Evêque de Luçon, devenu Cardinal-Ministre, il existe, quoi qu'on en pense, plus d'un point de rapprochement. On ne saurait s'en étonner en se rappelant que tous deux avaient reçu une même empreinte au célèbre collège de Navarre. Evêques, tous deux entreprendont avec le même esprit modéré la réforme des monastères. Plus heureux que « Monsieur de Sales », Armand Duplessis fut le premier évêque qui parvint à fonder un séminaire dans son diocèse. En 1618, un an avant la rencontre de Tours, Richelieu avait publié un ouvrage intitulé « Les principaux points de la Foy de l'Eglise catholique deffendus contre l'escrit adressé au Roy par les quatre ministres de Charenton ». Au dire de Gabriel Hanotaux, c'est un chef-d'œuvre de tact et de mesure : « Par là, écrit l'auteur, ils connaîtront que mon dessein est de leur faire du bien et non du mal, de les guérir et non de les blesser, qu'au lieu d'être haïs de nous, comme ils disent, nous les aimons véritablement ». Ce ton tout salésien est celui de tout l'ouvrage.

Prosterné devant la dépouille de l'Apôtre du Chablais, le Cardinal songeait peut-être à cette entreprise qu'il avait caressée et qu'il n'abandonnera pas, de ramener par la persuasion les protestants de France dans le giron de l'Eglise. Et dans ce travail secret, on le verra employer l'ami intime de saint François, Mgr Camus, l'évêque de

(42) Œuvres de saint François de Sales, T. XIX, p. 38.

Belley qui écrira « l'Avoisinement des protestants et de l'Eglise romaine » (43).

Ne serait-ce pas à la suite de cette méditation, qu'en 1630, Richelieu conçut « le projet de fonder une Académie théologique où ces disputeurs (querelle janséniste) se réuniraient et où leurs polémiques s'épuiseraient en paroles » de même, ajoute Hanotaux, qu'il réglait les disputes des grammairiens et des rhétoriciens en enfermant les « quarante » dans son Académie littéraire ». Celle-ci, d'ailleurs, ne lui fut-elle pas inspirée par la Florimontane ?

Enfin, ne serait-ce pas au cours de ce pieux pèlerinage que serait venue au Cardinal l'inspiration de « la Perfection du Chrétien », livre qu'il écrivit entre 1636 et 1639, qui ne fut publié qu'après sa mort, et dans lequel le même Hanotaux voit dès l'avant-propos « quelque reflet de fraîcheur à la saint François de Sales ». D'ailleurs, quand Richelieu traite de l'Amour de Dieu par la volonté, ce critique croit pouvoir dire que cette vue est exactement celle de l'Evêque de Genève dans la première ligne de son célèbre *Traité*.

Quoiqu'il en soit, il nous est agréable, comme il dût l'être à nos ancêtres, de voir le tout puissant Cardinal-soldat ne pas craindre de venir abaisser sa pourpre et son épée devant la dépouille de l'évêque de la petite ville qu'il venait de conquérir, mais qu'avec le roi de France, il considérait déjà comme un grand saint.

Ayant suivi leurs destinées très différentes, ces deux hommes d'Eglise avaient caressé un même idéal : celui de reformer une France vraiment unie dans la chrétienté. Et ce souci du Ministre n'était pas étranger à la guerre qui continuait...

Elle continuait en effet. Aléry-Annecy n'étaient qu'une étape. Le 28 mai, Bassompierre, qui avait reçu le commandement de l'avant-garde, partait avant le jour avec huit cents hommes à pied et deux cents chevaux. Il donnait son rendez-vous au bout du lac d'Annecy, dans la plaine de Chevilly, près de Lathuille, et vint coucher à

(43) Hanotaux, *Richelieu et la Religion*.

Faverges. « Le soir, écrit-il, Mazarini, qui s'en retournait, vint coucher chez moi : toute la noblesse de la Cour et les volontaires me suivirent ».

Le lendemain, 29, mercredi, veille de la Fête-Dieu, une brillante cavalcade descend la colline d'Aléry et se dirige vers la porte de Saint-Sixt (porte du Sépulcre), qui avait vu passer triomphalement Henri IV le 16 octobre 1600. C'est Richelieu, c'est Louis XIII et leur suite, qui, à leur tour, vont rejoindre l'armée en direction de Faverges. Ils traversent notre vieil Annecy, sans doute la rue Sainte-Claire, le pont Morens, les rues de l'Evêché, Filaterie, Notre-Dame et du Pâquier. Les bourgeois et le petit peuple laissent leurs affaires pour contempler leur nouveau maître, sa suite brillante et ses resplendissants mousquetaires.

Par la rive droite du lac, la route d'Annecy à Talloires (44), la troupe gagna le camp laissé par l'avant-garde qui avait pris la direction d'Ugine, et Louis XIII vint coucher, de même que Richelieu, certainement à Faverges, dans le même logement qu'avait laissé Bassompierre et où également avait logé Mazarin.

Etait-ce le calme revenu à Aléry ? Peut-être pas complètement encore ? Richelieu nous apprend lui-même, vers le 24 août 1630 (45), dans une Instruction pour M. de Léon, l'un de ses mandataires à la diète de Ratisbonne, qu'un projet de paix avait été donné à Mazarin, le 6 juin, à Annecy. On peut supposer que celui qui avait été rédigé à Aléry, le 27 mai et qu'il avait emporté le lendemain, avait dû être modifié, mais légèrement seulement puisque c'était après le départ du Roi et de Richelieu. Ces modifications avaient motivé le retour à Annecy de Mazarin. Et on peut croire également que des représentants de Sa Majesté et du Ministre étaient demeurés au château d'Aléry et que c'est là que Mazarin fut reçu à nouveau le 6 juin.

Quelle fut la destinée de ce projet d'Annecy encore modifié à Saint-Jean-de-Maurienne alors que le 4 juillet

(44) Ménabréa, *Montmélian et les Alpes*.
(45) Lettres du Cardinal de Richelieu, 879.

Richelieu y recevait une nouvelle fois Mazarin de retour de Piémont ? (46).

Dans l'Instruction précitée, le Cardinal écrivait : « M. de Léon doit savoir que jusqu'à présent on n'a sceu avoir aucune réponse au projet de paix qui fut donné à Annecy au S' Mazarin le 6 juin 1630, le comte de Colalti, le marquis Spinola et le duc de Savoye ayant toujours dit au S' Mazarin qu'il fallait qu'ils feussent ensemble pour la donner, et jusques à présent ilz n'ont pas voulu s'assembler ».

Par ailleurs, ce projet avait été emporté à la diète de Ratisbonne où le Roi avait accrédité auprès de l'Empereur, comme négociateurs pour parler en son nom, le Père Joseph et Brulart de Léon. Or, quand le 22 août 1630, Bouthillier fils avait quitté ces négociations avec deux dépêches pour Richelieu, il avait joint le traité emporté d'Annecy par Mazarin et en marge duquel le Père Joseph avait inscrit les difficultés que certains articles lui paraissaient devoir soulever et les moyens par lesquels on pourrait les surmonter (47).

On sait que tout se termina par le traité de Ratisbonne du 13 octobre 1630, dans lequel était stipulée la restitution de la Savoie à ses princes, mais Louis XIII et Richelieu désapprouvèrent leurs négociateurs. Le Roi proposait à Victor-Amédée, duc de Savoie, son beau-frère, une conquête en Italie, en échange de la Savoie qui resterait à la France. Cette clause secrète du traité de Cherasco (6 avril) ne put aboutir et le 30 mai 1631 la restitution était définitivement décidée (48). Pignerol restait seul au roi. La Savoie lui échappait une fois encore, mais déjà était formulée l'idée qui mettra plus de deux siècles à se réaliser : celle de l'abandon à la France contre la conquête d'une partie de l'Italie.

En 1630, Richelieu comme Louis XIII, avait si bien compté que ce moment était venu, qu'avant son départ de Saint-Jean-de-Maurienne, le 16 août, il avait tracé un plan de fortifications pour empêcher d'entrer de Piémont

(46) Ducis.
(47) Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*.
(48) Ducis.

en Savoie. Et dans ce but, il avait ordonné d'envoyer « recoynaistre vers Thonon et Abondance un lieu propre pour fermer le passage de la Val d'Aoste par Valeys » (49).

Quand les régiments français venant du Bourg-Saint-Maurice se dirigèrent vers Seyssel pour rentrer en France, ils ne passèrent ni à Annecy, ni à Aléry, mais de Faverges et Talloires par Annecy-le-Vieux et Epagny. C'était le 15 juin 1631 (50).

Le coteau d'Aléry et son château avaient retrouvé depuis longtemps le calme et la paix interrompus un an auparavant. Ce calme et cette paix, ils les ont conservés jusqu'à la Révolution qui en chassa momentanément le châtelain, Esther-Louis d'Oncieu et, suivant l'arrêté d'Albite, arasa la tour d'escalier.

Puis, la tourmente passée, Aléry, par acquisition demeura pendant un siècle en la possession de la famille Quétant, famille de l'archiviste affectionné de l'Académie Florimontane, M. Joseph Serand (51), et ensuite et actuellement en celle de son regretté président, M. Louis Aussedat. Le château, restauré, a retrouvé et conservé son charme d'antan.

Au milieu des vergers, parmi les pommiers en fleurs où chantent les oiseaux comme aux jours mémorables de mai 1630, il offre le même et splendide panorama sur la nature immuable, sur la ville agrandie mais dominée toujours par le fier château de Nemours et par les multiples clochers dont seules les flèches ont été modifiées.

Espérons que nos descendants et petits-neveux ne perdront pas le souvenir des hôtes d'Aléry.

Louis Pfister.

(49) Lettres du Cardinal de Richelieu.

(50) Ducis.

(51) C'est à M. Joseph Serand que je dois l'inspiration de cette étude qu'il m'a facilitée par des conseils précieux et par l'aimable communication de maints souvenirs. Je l'en remercie vivement.

Les de Chaumont

Le dimanche 11 novembre 1945 est décédée subitement à Genève Madame la marquise Henriette Henzi de Chaumont.

Cette vieille dame retirée du monde, très dévouée pour les œuvres, était la seule survivante de cette grande famille des de la Grange, comtes de Taninges, marquis du Vuache et de Chaumont, dont le nom a maintes fois été mentionné sur les parchemins des annales savoisiennes et genevoises, ainsi que dans diverses monographies telles que celles de Taninge, de Chaumont, de Saint-Jeoire, de Vulbens.

Elle était veuve de M. François Henzi, qui fut jusqu'à sa mort, survenue le 11 mai 1908, vice-consul suisse à Rosario de Santa Fé (République Argentine).

Son père, Gaston de Chaumont, né à Carouge, le 1er janvier 1822, mort le 23 mai 1896, s'était fait un nom dans la littérature et, poète délicat, collabora à de nombreuses revues et gazettes du temps.

Il y a cent ans, nous le voyons prendre place dans la pléiade de la Savoie poétique et Jules Philippe, dans les « Gloires de la Savoie », notera à son sujet :

« M. Gaston de Chaumont a déjà beaucoup publié de ses délicieuses compositions poétiques. Toutes sont empreintes de grâce et de douceur. Son talent se plie à tout, il réussit également dans le genre élégiaque comme dans le genre épique.

« M. de Chaumont s'est fait une réputation de littérateur distingué, espérons que de nouvelles publications viendront ajouter des fleurons à sa couronne de poète. » Tel fut d'ailleurs le cas.

Après le « Jardin des Glaciers » et le « Retour en Savoie » en mars 1859, dans la « France Littéraire » que dirigeait à Lyon Adrien Peladan, il publia les « Mélodies Alpestres », le « Voyage autour du lac de Genève » et les « Silhouettes contemporaines », puis « Promenade sentimentale de Genève à Carouge », « l'Abbé d'Aulnois et le pensionnat de la Grenade » ; collabora à *l'Almanach de la Suisse Romande* et à *l'Echo du Salève*.

Celui qui, dans son castel de Vulbens avait pu buriner pour la « Savoie poétique » de 1848 les alexandrins du « Bonheur dans les larmes » :

> Sur cette terre, où tout n'est que deuil et tristesse,
> Dis ! le plus grand bonheur n'est-il pas de pleurer ?
> C'est un soulagement... C'est presque une espérance...

s'apitoie dans les « Mitrailleuses savoisiennes » sur le lamentable sort des « Agriculteurs des départements envahis » lors de l'Année Terrible :

> Dans maint et maint vallon de notre belle France,
> Vous avez, mes amis, le cœur gros de souffrance,
> Par de cruels soldats vu ravager vos champs.
> Mais, pour engrais bientôt, gardez-en l'espérance,
> Vous aurez, par milliers, les corps de ces méchants.
>
> Créer, à force d'or, des Judas, des infâmes,
> Espionner, brûler, voler et violer,
> Bombarder l'hôpital et fusiller des femmes,
> C'en est trop !... Il nous faut agir et non parler...

Or, voici que lors de la dernière guerre, dès que les boches occupèrent la région du Vuache en représailles de la résistance du Fort de l'Ecluse, leur première prouesse fut de mettre au pillage le vieux manoir, à Vulbens, de Mme Henzi de Chaumont.

Et tandis que les bottes des envahisseurs éphémères sonnent sur nos pavés savoyards, le poète de 1871 semble plus énergiquement encore répéter qu'il ne faut point désespérer, mais tout mettre en œuvre pour bouter les occupants hors du pays de France :

La saison des grands bals va venir. — En cadence
Il faut à Messieurs les Pandours,
Donner une danse, une danse
Dont ils se souviendront toujours.
En avant ! Le bal nous réclame.
Grondez, grondez, canons ! Tonne, orchestre d'airain !
Et, comme on reconduit sa dame,
Reconduisons-les jusqu'au Rhin.

Son rêve heureusement fut magnifiquement réalisé par les Libérateurs.

Paul TAPPONNIER.

L'ATOME

Résumé de la causerie faite par M. Ritz, à la séance du 7 novembre. Ce bref exposé extrait de diverses Revues scientifiques s'efforce simplement de donner un aperçu aussi clair que possible de la structure de l'atome telle qu'on la conçoit actuellement.

La notion de l'atome date au moins de Démocrite qui, il y a 2.500 ans, esquissa une théorie atomique reprise et chantée par Lucrèce. Mais elle n'a pris une véritable signification scientifique qu'au début du XIX^{e} siècle.

Les chimistes ayant alors défini expérimentalement un petit nombre de *corps simples* qu'il est toujours possible d'extraire, sans perte ni gain dans la masse, des combinaisons où ils se trouvent, il était logique de supposer que, dans toutes les espèces chimiques d'où l'on peut retirer un corps simple, existaient des particules extrêmement petites, toutes identiques entre elles, qui traversaient, invisibles et indestructibles, les diverses réactions. Ces particules groupées en proportions invariables dans les molécules des *corps composés* reçurent le nom d'atomes.

Cette hypothèse permit peu à peu d'expliquer un nombre toujours croissant de propriétés de la matière, et les physiciens, après avoir fourni les preuves de l'existence de l'atome, parvinrent à en calculer les dimensions, le poids et la vitesse, grâce à la théorie cinétique des gaz. Les diamètres ainsi trouvés sont compris, selon les éléments étudiés, entre deux et cinq dix-millionièmes de millimètre, ordre de grandeur que l'on peut apprécier, en disant que les dimensions d'un atome sont à celles d'une balle de tennis, dans le même rapport que les dimensions de cette balle sont à celles du globe de la terre.

Malgré cette petitesse extraordinaire de l'atome et l'hypothèse de son insécabilité, bien des faits laissaient entrevoir que l'atome devait avoir une structure beaucoup plus compliquée. Déjà, l'électrolyse avait donné à penser que l'électricité était de nature discontinue et que l'électricité négative était formée de particules de masse extrêmement faible, identiques entre elles, auxquelles on donna le nom d'électrons. A la fin du siècle dernier, Becquerel, Pierre et

Marie Curie montrèrent par leurs célèbres expériences sur la radioactivité, que certains éléments lourds, polonium, radium, uranium, émettaient spontanément une quantité considérable d'énergie. C'est ainsi qu'un sel de radium émet une quantité de chaleur égale à 135 calories par gramme de radium et par heure. Aucun phénomène chimique n'intervenant, cette chaleur en vertu du principe de la conservation de l'énergie, ne pouvait provenir que d'une transformation de l'atome. Ces faits et bien d'autres encore firent admettre que les atomes se réduisaient finalement à des entités qui sont les charges électriques élémentaires. La masse de l'électricité positive serait celle du noyau de l'atome de l'hydrogène, et la masse de l'électricité négative, environ 1.800 fois plus petite, serait celle de l'électron.

En 1911, le physicien anglais Rutherford montra par l'étude des rayons « alpha » (noyaux d'hélium que projettent les substances radioactives) que la charge positive devait être concentrée dans un noyau extrêmement petit par rapport à l'atome, ce qui exigeait comme conséquence la gravitation des électrons autour du noyau. Les déviations observées par l'éminent physicien dans les trajectoires des rayons « alpha » étudiées dans certaines conditions, s'expliquaient quantitativement, si l'on attribuait au noyau de l'atome une charge telle que le nombre des électrons planétaires soit égal au chiffre correspondant au rang occupé par l'atome dans la suite des 92 éléments simples, dite suite de Mendéleef. Chaque atome apparait ainsi formé d'un noyau positif où se trouve condensée presque toute la masse de l'atome, noyau autour duquel gravitent à des distances relativement énormes les électrons planétaires.

D'élément à élément, en suivant l'ordre de la suite des éléments, il y a variation, par unité, de la charge du noyau ou, ce qui revient au même, du nombre des électrons périphériques. L'atome d'Hydrogène, élément qui a le rang I dans la suite, a un électron planétaire. Celui de l'hélium qui a le deuxième rang en a deux, et ainsi de suite jusqu'à l'uranium qui, ayant le n° 92 possède 92 électrons gravitant autour du noyau. Ces chiffres, de 1

à 92, constituent ce qu'on appelle le *nombre atomique* de l'élément.

Le plus simple des atomes, l'atome d'hydrogène, est donc formé d'un électron tournant autour d'un noyau qui est, lui-même le noyau le plus simple de tous les noyaux atomiques. Ce noyau étant d'autre part un des constituants essentiels du noyau de tous les atomes, a reçu le nom de *proton*.

Le nombre atomique correspondant à la fois au nombre des électrons planétaires et à la charge positive du noyau de l'élément considéré, est le paramètre fondamental caractérisant la structure de l'atome.

Aux températures ordinaires, les atomes se comportent comme des corps rigides dont les dimensions concordent avec celles du système d'électrons tournant autour du noyau.

Une comparaison peut seule nous donner une idée des rapports de grandeur et de masse des constituants de l'atome. Grossissons *le noyau* d'un atome aux dimensions d'une bille de plomb *d'un centimètre de rayon*. Les électrons seront alors représentés par des balles de même calibre, mais extrêmement légères, évoluant autour de la bille de plomb dans une sphère *d'un kilomètre* de diamètre, représentant à cette échelle les dimensions de l'atome. Sphère immatérielle et cependant, chose difficile à concevoir, extrêmement rigide puisque, lorsque les atomes arrivent à se toucher comme dans nos liquides ou nos solides, la matière devient pour nous incompressible, bien que chaque atome soit un édifice extraordinairement vide, comme nous venons de le voir. Son apparente rigidité provient du fait qu'il défend efficacement les approches d'un certain domaine dont le rayon est de quelques « angstroms », soit de quelques dix-millionièmes de millimètre.

Dans sa théorie de l'atome (1913), le physicien danois Bohr, tenant compte de l'existence du « quantum élémentaire d'action », a pu développer cette conception du modèle planétaire de l'atome qui a pu rendre compte de la forme mystérieuse des lois spectrales, de la périodicité des propriétés physiques et chimiques des éléments, ainsi

que d'un grand nombre d'autres propriétés atomiques. Selon lui, dans l'atome en équilibre, les électrons décrivent des orbites que l'on peut calculer par la loi d'attraction de Coulomb et les lois de la mécanique classique, mais qui satisfont en même temps à la condition des « quanta ». Le long de ces orbites, les électrons ne rayonnent pas d'énergie. L'émission d'une radiation correspond au saut de l'électron d'une orbite à une autre, l'énergie étant toujours échangée de façon discontinue.

De son côté, Ritz avait énoncé, en 1908, son principe de combinaison qui montre qu'un atome peut être caractérisé par une série de valeurs d'énergie (correspondant aux diverses orbites que peuvent occuper les électrons), les fréquences des différentes raies constituant son spectre étant proportionnelles aux différences d'énergie.

Voyons cela de plus près.

Les électrons ne peuvent occuper dans l'atome que certaines trajectoires stables. Ces orbites sont situées à diverses distances du noyau, à divers *niveaux d'énergie*, selon l'expression courante. L'unique électron de l'atome d'hydrogène gravite normalement sur une orbite circulaire périphérique. Les deux électrons de l'hélium, dont on suppose l'orbite dans des plans différents, constituent le couple K. Ils appartiennent comme l'hydrogène à tous les éléments de la classification, mais se rapprochent de plus en plus du noyau, au fur et à mesure que les électrons périphériques deviennent plus nombreux. Au delà du niveau K, se trouvent d'autres niveaux, d'autres couches électroniques désignées par les lettres L.M.N.O., etc., occupées chacune par plusieurs électrons au fur et à mesure que le nombre de ceux-ci s'élève et qu'on avance dans la suite des éléments. Les premiers éléments, lithium, glucinium, ont leurs électrons répartis sur des orbites situées dans les deux premières couches K et L. L'aluminium, le silicium, le magnésium, ont une troisième couche, M. Le fer, le cobalt, le nickel ont une quatrième couche N, etc.

L'électron, charge élémentaire d'électricité négative, et appelé pour cela « *négaton* » (car il existe aussi des électrons positifs, les *positons*), est une particule cent mille

fois plus petite que l'atome le plus simple que nous connaissions, celui de l'hydrogène. Malgré sa petitesse, cette particule est capable d'exercer des effets puissants, car sa charge électrique est relativement énorme pour une sphère dont le diamètre n'atteint pas un millionième de millionième de millimètre ! Et le champ électrique créé est relativement intense. L'influence électrostatique d'un électron même au repos, sur un atome voisin est déjà grande. Mais cette influence sera bien plus forte si l'électron se met en mouvement sous l'action d'une force extérieure, et vient heurter l'atome en lui cédant toute sa force vive. L'énergie est alors suffisante pour produire dans l'atome des bouleversements profonds. Sous une excitation convenable, les électrons peuvent monter de leur orbite normale à des orbites supérieures. S'ils descendent au contraire à des niveaux inférieurs, ce sont eux qui rayonnent de l'énergie : sous forme de *lumière*, si l'électron s'arrête à un niveau externe de l'atome, ou sous forme de *rayons* X, s'il pénètre dans un niveau plus proche du noyau. (Lumière et rayons X sont des radiations électromagnétiques de même nature, ne différant entre elles que par leur fréquence. Les ondes lumineuses ont des longueurs d'onde comprises entre 4 à 8 dix-millièmes de millimètre, alors que les rayons X ont des longueurs d'onde comprises entre un millionième et un cent-millionième de millimètre. L'analogie de distribution des raies dans les spectres lumineux et dans les spectres de rayons X est frappante).

Pour chasser un électron de l'atome, il faut d'autant plus d'énergie que l'électron est plus proche du noyau. Ainsi, pour le niveau K du plomb, il faudra une tension de 86.000 volts. Pour le niveau L, 15.000 volts suffiront, et pour le niveau M, une tension de 2.500 volts suffira.

L'électron qui, dans l'atome, occupe le niveau le plus extérieur, est évidemment le plus exposé. Plus faiblement lié que les autres au noyau, il pourra être chassé de son orbite, et si toutes les orbites intérieures sont occupées, il ne pourra se transporter que sur une orbite encore plus extérieure. Il aura passé de son niveau normal à un niveau excité. Si l'énergie de la collision a été assez forte pour le chasser sur une orbite n'ayant plus ou presque

plus de lien avec le noyau, l'atome aura été partiellement détruit ou aura subi l'ionisation. Les orbites que peut ainsi occuper l'électron sont en liaison étroite avec le rayonnement caractéristique de l'atome. Le passage d'une orbite à l'autre, dans un sens ou dans l'autre correspond à l'émission ou à l'absorption d'une raie bien déterminée du spectre de l'atome.

S'il s'agit d'un atome lourd frappé par un corpuscule cathodique d'énergie suffisante pour arracher un électron de sa couche la plus interne K, la place libérée pourra être occupée par un électron de la couche L, et cette transition sera accompagnée d'une diminution de l'énergie totale de l'atome. Cette énergie réapparaîtra sous forme d'un rayon X du groupe des raies K. S'il est arraché à la couche L et remplacé par un électron de la couche M, il y aura émission d'une raie L, etc. Ces groupes de raies se déplacent régulièrement sur l'échelle des longueurs d'onde quand on passe d'un élément à l'autre, dans la suite de Mendéleef. Moseley a établi la loi quantitative qui relie les fréquences des radiations X d'un groupe de raies déterminé, à la place qu'occupe l'élément émetteur dans cette suite.

Ainsi précisées par l'analyse des rayons de Röntgen, nos connaissances sur la structure électronique de l'atome ont été vérifiées expérimentalement de diverses autres manières, en particulier par l'étude des chocs produits par les électrons sur les atomes.

Ce qui restait le plus mystérieux était le noyau.

* * *

En 1919, bombardant des atomes d'azote à l'aide de particules « alpha » rapides, Rutherford parvint à provoquer une transmutation mettant en liberté des protons (noyaux d'hydrogène) avec transformation des atomes d'azote en atomes d'hydrogène. Il arriva ultérieurement à obtenir la transmutation d'autres éléments : bore, fluor, sodium, phosphore. Toutes ces expériences mettant en liberté des protons, il semblait que protons et électrons étaient les seules particules élémentaires constituant tous les atomes. Et on imaginait tout atome électriquement

neutre, comme composé d'un certain nombre de protons et d'un nombre égal d'électrons, dont une partie fortement liée aux protons formait avec eux le noyau atomique, et dont l'autre partie, de nombre égal au nombre atomique, tournait autour du noyau. C'est ainsi que l'atome d'aluminium aurait été composé d'un noyau contenant 27 protons et 14 électrons, et de 13 électrons planétaires.

Cette hypothèse fut infirmée par l'expérience, et la découverte des *neutrons* (particule ayant à peu près la même masse que le proton, mais sans charge électrique) permit de lever la difficulté. On admet aujourd'hui que les noyaux sont constitués uniquement par des protons et des neutrons ; le nombre des protons étant égal au nombre atomique et par conséquent au nombre d'électrons planétaires, et l'ensemble des protons et des neutrons étant égal au chiffre du poids atomique, ou plus exactement au *nombre de masse* de l'élément considéré. Ainsi, le noyau de l'atome d'aluminium, entouré de 13 électrons planétaires, serait composé de 13 protons et de 14 neutrons, l'ensemble de ces particules étant égal au nombre de masse de l'aluminium (27).

* * *

Les propriétés physiques et chimiques d'un élément étant déterminées par la charge positive du noyau, sont indépendantes de la masse de ce noyau. Il existe des éléments dont les noyaux ont la même charge, donc les mêmes propriétés, mais ont des masses différentes. Ce sont les *isotopes*. Tous les éléments ont des isotopes. L'étain par exemple en a dix, et l'uranium 235 dont on a beaucoup parlé depuis l'apparition de la bombe atomique, est un isotope de l'uranium 238. La différence entre les isotopes proviendrait du fait que leurs noyaux renfermeraient en dehors des protons de nombre égal au nombre des électrons planétaires, un nombre de neutrons différent pour chacun d'eux. Le neutron, découvert lors de la transmutation d'atomes de glucinium (ou bérylium), a acquis une certaine célébrité depuis la découverte de la bombe atomique. Les neutrons apparaissent en effet

comme la cause probable du déclanchement de son explosion.

On avait, quelques années avant la deuxième guerre mondiale, observé qu'un neutron entrant en collision avec un noyau d'uranium brisait celui-ci en deux fragments radioactifs avec un dégagement considérable d'énergie. Cette réaction nucléaire s'accompagnait de l'émission de plusieurs neutrons. Il apparut donc que dans une certaine masse d'uranium, un ou deux de ces neutrons secondaires pourraient provoquer à leur tour la rupture d'autres noyaux et ainsi de suite, les ruptures se propageant dans la masse en progression géométrique et quasi-instantanée. Dans cette suite de réactions nucléaires en chaîne explosive, les énergies s'additionnant, il en résulterait une énergie totale prodigieuse. Le n° de septembre 1945 de « Science et Vie » montre que l'énergie libérée par la rupture de tous les atomes d'un atome-gramme d'uranium 235 (soit 235 grammes de ce métal) équivaudrait à 3 millions de kilowatts-heure, soit une énergie supérieure à celle que consomme journellement Paris.

* * *

Mais revenons à l'atome. Nous avons vu tout à l'heure que l'atome, aux températures et aux pressions ordinaires, se comportait comme une sphère rigide, la matière devenant pour nous incompressible lorsque les atomes se touchent. Il n'en va pas de même lorsque les atomes sont soumis à des ionisations puissantes, températures très élevées, chocs mutuels violents, pressions énormes. Ils peuvent être alors pour ainsi dire pulvérisés, les électrons étant libérés et le noyau mis à nu. Souvenons-nous de la comparaison de tout à l'heure où électrons et noyaux étaient schématisés par des billes d'un centimètre de rayon dans une spère de un kilomètre de diamètre. Cette sphère alors rigide est maintenant inexistante ou réduite à l'infirmes dimensions et plus rien n'empêche noyau et électrons de se rapprocher. On peut alors concevoir un état de concentration tel que noyaux et électrons finissent par se gêner et même arrivent à se toucher. Cette concentration de la masse permet de comprendre que des densi-

tés de l'ordre de 100.000, un million et même davantage par rapport à l'eau peuvent alors apparaître. De telles densités qui, au premier abord apparaissaient «absurdes», existent pourtant dans l'univers. Certaines étoiles, *les naines blanches*, étudiées depuis une vingtaine d'années à peine, offrent des échantillons de matière hyperdense. Sur trois d'entre elles : *Von Maanen 2, A. C. 8247* et *Wolf 457*, les densités sont telles que chaque *centimètre cube* de leur masse pèse, sur la première *dix tonnes*, sur la seconde trente tonnes, et sur la troisième 80 !

La matière est alors appelée dégénérée. Son caractère le plus surprenant est que, malgré beaucoup d'énergie calorifique emmagasinée dans son sein, elle n'en peut céder la moindre parcelle, car pour rayonner de l'énergie, un électron doit descendre de niveau. Or, ici, il n'y a plus de niveaux, ou s'il en existe, il n'y a plus de possibilité de descendre, les niveaux inférieurs étant saturés. L'étoile dont l'état serait ainsi complètement dégénéré serait une étoile qui ayant fini de rayonner, serait noire, serait morte.

Il est probable qu'il en existe dans l'univers, mais elles sont évidemment inobservables.

Atomes ! Etoiles ! Bond de l'infiniment petit à l'infiniment grand, ces deux infinis entre lesquels se trouve l'homme. L'homme avec toute sa faiblesse et sa profonde misère, mais dont la pensée dominant la matière est vraiment un attribut d'ordre divin.

François-M. Ritz.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

LES ALSACIENS ET LORRAINS DANS LA HAUTE-SAVOIE PENDANT LA GUERRE

Au lendemain de la grande guerre, en février 1919, l'Académie avait bien voulu accueillir avec bienveillance les quelques pages sur « la Savoie et l'Alsace — deux noms bien chers à tant de cœurs de France », que dans ma joie de la délivrance du pays natal de mon père, j'avais ébauchées sur les rapports existant entre ces deux provinces aimées.

Aujourd'hui, alors que toutes deux sont libérées du même envahisseur, j'ai pensé qu'il serait à propos de marquer, ici également, le souvenir du séjour dans notre département des nombreux alsaciens réfugiés et pareillement de leurs frères inséparables de Lorraine.

On se rappelle que dès le tout début de la guerre, soit dès septembre 1939, une longue zone d'Alsace et de Lorraine, touchant la frontière, fut évacuée pour les besoins militaires.

Bien que la Haute-Savoie n'ait pas été désignée comme département d'accueil, certaines familles, chassées de chez elles, vinrent aussitôt nous demander asile, surtout celles d'entre elles qui connaissaient notre pays accueillant. Mais, c'est principalement après le brutal envahissement des deux chères provinces, en été 1940 et jusqu'en hiver 1941, que le plus grand nombre des réfugiés et expulsés de Lorraine et d'Alsace vinrent volontairement se fixer en Savoie en l'attente de jours meilleurs. Dans le seul département de la Haute-Savoie, on en compta plus de quatre mille.

Les Annéciens et tous les Savoyards comprirent tout l'honneur qui leur était fait par ces frères malheureux et aussi les devoirs qui en résultaient pour eux. De l'avis même de nos hôtes, tous trouvèrent chez nous l'accueil le plus sympathique et le plus cordial, une compréhension sans cesse croissante de leur triste situation et de leurs besoins et, plus encore, de l'affection fraternelle ; chez les Autorités, ils rencontrèrent une bonne volonté et une aide particulièrement dévouée.

Sans doute, nos populations avaient-elles de suite ressenti une sincère compassion pour ces compatriotes, à nouveau victimes d'une barbarie que l'on ignorait encore ici, mais que l'on devait bientôt connaître à notre tour. Toutefois, alsaciens et lorrains avaient-ils à cœur de ne pas mener en Savoie une existence de réfugiés. Au contraire, ils voulurent se mêler à la vie commune, y participer activement, y gagner leur pain par le travail soit dans les administrations, soit dans les arts, la médecine, le commerce, les affaires, soit dans les fonctions les plus humbles. Les uns et les autres ne voulaient à aucun prix paraître vivre en parasites.

S'ils nous apportèrent leur goût du travail et le fruit de leurs connaissances, de leurs initiatives sociales, très profitables à notre petit pays, ces hôtes de l'est donnèrent aux Savoyards quelque chose de plus précieux : l'exemple d'un courage magnifique et d'une confiance inébranlable dans la défaite finale de l'Allemagne et dans la résurrection de la France. Je ne saurais dire le bien qu'ils nous faisaient par leur calme, leur sérénité dans l'épreuve, et leur espérance patiente et tranquille.

Associés à notre labeur quotidien, ils le furent également aux manifestations organisées en faveur d'œuvres patriotiques et charitables : alors que des artistes nous faisaient bénéficier de leur talent musical, c'était plaisir de voir et d'entendre de jeunes savoyards, lorrains et alsaciens mêler leurs voix dans des chants patriotiques tels « Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine » et les Allobroges (1)

Ayant parlé d'œuvres charitables, comment ne pas citer l'œuvre admirable des Centres d'enfants créés aux Houches et à St-Gervais-les-Bains notamment par Mme Ehrardt, femme du directeur de la société des Pétroles de Péchelbronn. L'organisation parfaite de cette fondation demeure un modèle pour toute la France.

Au nombre des grands souvenirs qu'alsaciens et lorrains nous ont laissés, je tiens à rappeler le mémorable pèlerinage de 1942 à la Roche-sur-Foron qui en réunit près de deux mille aux pieds de la Vierge vénérée de la Bénite-Fontaine. Manifestation grandiose de foi et d'espérance qui se déroula en présence des évêques d'Annecy et de Metz, du préfet de la Haute-Savoie et du sous-préfet de Bonneville, de M. Sérot ancien ministre ; du député de la Haute-Savoie, M. Martel, du maire de Metz et autres personnalités.

Moins de deux ans après, le même évêque de Metz, Mgr Heintz, venait présider les fêtes de saint François de Sales en la basilique de la Visitation d'Annecy où, quelques années avant la guerre, le très regretté et patriote Mgr Ruch avait tenu à amener les diocésains de Strasbourg se rendant à Lourdes. Fervent admirateur de notre saint, Mgr Heintz donna à la cathédrale, dans un très beau langage, un sermon qui fut une belle leçon de réconciliation et de sérénité salésiennes, tant il est vrai selon ce mot de saint François de Sales qu'aimait à répéter le poète alsacien Jean-Philippe Riehl : « il suffit de bien aimer pour bien dire ».

N'est-ce pas, entre parenthèses, l'occasion de rappeler que notre diocèse donna en 1823 un évêque à Metz en la personne de Mgr Jacques François Besson, de Seyssel, ancien chanoine et vicaire général de Mgr Paget, le dernier évêque de Genève-Annecy (2). Cet épiscopat n'aurait-il pas contribué à développer la dévotion des lorrains à saint François de Sales.

Premiers « résistants », puisqu'ils n'acceptèrent pas plus la défaite de 1940 que celle de 1870, après laquelle tant de fils d'Alsace et de Lorraine s'expatrièrent ou, déjà, prirent le maquis pour ne pas servir l'Allemagne, les alsaciens et les lorrains, dis-je, furent parmi les plus vaillants lorsque la « résistance » s'organisa en Savoie et

(1) Par exemple, le concert de Noël, du 22 décembre 1944 de la Société d'Instruction Populaire.

(2) Rebord et Gavard. — *Dictionnaire du clergé du diocèse de Genève*, Annecy.

que sonna l'heure des combats. De même que nos « diables-bleus » avaient libéré l'Alsace au cours de la guerre de 1914-1918, à leur tour ils voulurent contribuer à libérer la Savoie. Et effectivement ils y contribuèrent. L'exemple ci-après suffit à le démontrer : le 19 août 1944, au matin de la libération d'Annecy, l'un de ces ardents patriotes, Landwerlin, à lui seul, fit prisonniers trente allemands. Après la bagarre d'Albertville, alors qu'un premier plénipotentiaire français avait été tué, le même bravant tout danger, proposa de se rendre dans cette ville en se faisant accompagner, toutefois, d'un officier allemand prisonnier. L'arrivée du courageux alsacien, précipita l'évacuation d'Albertville. Mais la Savoie débarrassée de ses bourreaux, Landwerlin voulut participer à la libération de son pays natal. Il forma à Annecy une compagnie «Alsace et Lorraine » avec cent quarante trois volontaires alsaciens et lorrains « maquisards » qui venaient de combattre dans la Haute-Savoie. Placée sous le commandement de Depff, de Riquewihr, réfugié en notre ville, cette compagnie alla faire partie de la fameuse et héroïque brigade « Alsace et Lorraine ». Mais tous les « résistants » de la première heure n'eurent pas ce bonheur, car plusieurs de ces jeunes patriotes avaient payé de leur vie leur ardeur à nous délivrer : l'alsacien Laurent Lenz, de Lingolsheim, qui avait tué six allemands, et le messin Da Pont tombèrent au combat de Cluses ; également le lorrain Koll versa son sang chez nous (1).

Elle était donc bien méritée la place d'honneur offerte à des alsaciennes et lorraines, en costume national, dans toutes les manifestations qui suivirent notre libération.

C'est aussi à un lorrain réfugié à Sevrier, M. Henri Bloch, que nous devons de posséder la « Libération des Alpes — premier ouvrage sur les origines du maquis et sur ses héros ». Cette élégante plaquette qu'il publia à Grenoble, présente de multiples illustrations et portraits intéressant particulièrement Annecy.

Maintenant, tous ces hôtes ou presque ont regagné les Vosges ou les bords français de la Moselle et du Rhin où nombre de Savoyards sont tombés à leur tour. Mais nous ne les oublierons pas et nous ne laisserons pas s'effacer le souvenir de leur séjour court ou prolongé. Et, bien qu'englobant tous ces réfugiés dans une même sympathie, il m'est bien permis de citer quelques personnalités telles : l'artiste populaire et éminent patriote « l'oncle Hanzi » qui se plût à dessiner quelques coins pittoresques du vieil Annecy ; un autre artiste le violoniste et critique musical M. Wolff, de Haguenau, qui prêta son concourt à plusieurs concerts ; M. Hocquard, maire de Metz, qui accepta un poste de professeur au Lycée Berthollet et qui s'intéressa beaucoup aux travaux de notre Académie ; les avocats Albert Béna, bâtonnier de Metz ; Edouard Dreyfuss, bâtonnier de Mulhouse, et Memrath, de Strasbourg ; et encore un annécien devenu lorrain d'adoption, M. Francis Lyard, maire et conseiller général de Dieuze ; à Thonon, M. le pasteur protestant de Metz, et tant d'autres parmi lesquels combien d'officiers de la grande guerre.

(1) Ces renseignements, ainsi que bien d'autres, m'ont été fournis par le très sympathique contrôleur des réfugiés, M. Frauli, réfugié de Munster.

A ceux qui sont morts dans nos murs, nous garderons un souvenir ému. J'ai nommé M. Klein, architecte en chef de la ville de Strasbourg et sa femme ; M. Elie Dreyfuss, de Mulhouse, assassiné ; M. Georges Schœndorfer, ingénieur des A. et M. à Reischoffen, resté très attaché à Annecy où son père avait été ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; M. Vatrinet, contrôleur des réfugiés... A ces noms, nous ajouterons celui de M. Hartmann, industriel à Thann, longtemps réfugié ici, puis déporté en Allemagne où il succomba récemment.

On serait tenté de se demander quelles traces aura laissé en Savoie le séjour de cinq ans de ces milliers d'alsaciens et lorrains de tous âges, de toutes conditions, de religion catholique, protestante ou juive, et quel souvenir ils ont emporté de chez nous.

Malgré leur désarroi du début, ils nous apportèrent leur esprit de labeur, d'ordre, d'initiative ainsi que de fidélité et de confiance inébranlables en la patrie. Ils nous ont donné l'exemple de cette union qui a toujours existé chez eux en face de l'envahisseur ou de l'occupant étranger.

Ils ont fait connaître aux Savoyards leur goût inné pour la musique religieuse et profane, car il ne faut pas oublier que dans la plus petite de leurs communes il y a un orgue à l'église ou au temple, que l'instituteur, qui à dû suivre des cours au Conservatoire, en est l'organiste et maître de chorale.

De leurs coutumes et traditions multiples et charmantes, ces réfugiés du pays de sainte Odile et de Jeanne d'Arc nous ont apporté un écho qui n'est pas tout à fait envolé. Il en restera quelque chose.

Mais surtout, des amitiés solides et cordiales sont nées entre alsaciens, lorrains et savoyards ; une camaraderie fraternelle s'est établie entre enfants et étudiants ; des mariages se sont conclus : des vosgiens sont devenus des alpins et des jeunes filles ont quitté le pays des frontières d'or pour celui des grands nœuds noirs ou des bonnets blancs de Lorraine.

Des relations commerciales aussi se sont créées entre la Savoie et ces actives provinces de l'Est. A ce propos, je citerai un industriel de Boersch, au pied du mont Ste-Odile, M. Jacques Weil, le dernier et très dévoué président du Groupement d'Entr'aide aux réfugiés Alsaciens-Lorrains de la Haute-Savoie, qui a fondé, ici même, une société de « Bois ouvrés » avec siège à Annecy, laquelle englobe à la fois un commerce savoyard et une industrie alsacienne.

Plusieurs de ces immigrés se sont fixés définitivement dans notre Savoie qui les a conquis et retenus. Après y avoir passé ces années terribles, tous la considèrent maintenant comme leur seconde patrie. Il n'est que de lire leurs lettres pour être convaincu de l'émotion qu'ils ont ressentie en nous quittant. L'un d'eux n'écrivait-il pas qu'il regrettait sincèrement de ne pas être né ici pour pouvoir y demeurer ?

On peut affirmer que le plus grand nombre des alsaciens et lorrains qui nous ont demandé asile, comme il y a un siècle et demi les émigrés de la Révolution, ont laissé une partie de leur cœur

dans notre petit pays qui les a toujours compris et aimés et qui, déjà en 1871, les avait accueillis avec une vraie fraternité.

Dans mon étude sur la Savoie et l'Alsace, je citais maints rapprochements dans le caractère, les mœurs, les traditions, le folklore des habitants des deux provinces. Depuis lors, j'ai appris que dans les Vosges se chante une chanson « La bas sur la montagne... (1) dont les paroles et la mélodie sont à quelque chose près semblables au chant savoyard « Là haut sur la montagne... ». Les échanges d'émigrants aux siècles passés ne sont-ils pas à l'origine de cette ressemblance pastorale et de l'affinité des sentiments ?

Les sentiments de l'Alsace et de la Savoie ! à la veille de la douloureuse séparation de 1870, ils s'étaient rencontrés dans une pensée lorraine, patriotique et religieuse. Georges Goyau, dans « les Etapes d'une gloire religieuse » ne nous apprend-il pas qu'en 1860 et 1867, l'abbé Freppel, alors professeur à la Sorbonne, l'éminent patriote alsacien, futur évêque d'Angers, s'unissait à l'évêque d'Orléans, l'illustre savoyard Mgr Dupanloup, pour solliciter la canonisation de la vierge lorraine, Jeanne d'Arc ?

C'était déjà l'union des âmes des trois provinces, union que les souffrances supportées en commun pendant ces cinq années de guerre, ont scellée à jamais.

LOUIS PFISTER.

(1) WEKERLIN. — *Chansons d'Alsace.*

6° BIBLIOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE SAVOISIENNE [1]

Annuaire hydrologique de la France, préparé par la Société Hydrotechnique de France. — Paris, Imp. Chaix, in-8. Année 1939 (1943), 188 p., 69 fig., 5 cartes ; année 1940 (1943), 184 p., 75 fig.

Intéresse plusieurs stations de Savoie, Motz-Val-de-Fier, Pont de Carouge sur l'Arve, Dingy sur le Fier, Moûtiers sur l'Isère, La Perrière sur le Doron de Bozel, Termignon sur l'Arc (Compte rendu par H. Onde in Rev. de Géographie Alpine, XXXII, 1944, p. 329-330.

ARNAUD (G.) : *Conférence historique sur Lauslevillard*. — Trav. Soc. Hist. de Maurienne, St Jean de Maurienne, 2e série, IX, 2e partie, 1942, p. 251-255.

AVEZOU (Robert) : *La Savoie sous le premier Empire*. — Mém. et Doc. Acad. du Faucigny, Bonneville, III, 1944, p. 66-87.

De nombreuses références. Présente un bilan des progrès matériels, assez maigres du reste, réalisés par la Savoie au début du XIXe siècle.

BARBIER (Reynold) : *Le problème du Flysch au Nord du Pelvoux*. — C.r. des séances de l'Acad. des Sciences, t. 215, 5 oct. 1942, p. 282-284.

Les subdivisions du Flysch dans la vallée de l'Arc, entre St-Jean et St Michel de Maurienne.

BARBIER R.) : *Les zones subbriançonnaise et ultradauphinoise au Nord du Pelvoux*. — Ann. Université de Grenoble, Nouv. série (Sciences-Médecine), XVIII, 1942, p. 97-103, 1 carte structurale.

De Valloire (Maurienne à St Jean de Belleville (Tarentaise) l'auteur distingue 1° des *écailles externes* dans la zone du Pas du Roc (calcaires, Flysch), développées dans la vallée de l'Arc et non comprises dans la Zone des Aiguilles d'Arves ;

2° une *digitation de la Grande Motte* correspondant, dès le Lias, à un sillon ;

3° une *digitation du Perron des Encombres*, partie la plus interne du Subbriançonnais de Maurienne, correspondant à un « seuil » à faciès néritique peu épais. Quant à la Zone des *brèches de Tarentaise*, elle débute au fond du cirque de Valbuche et constitue le Niélard.

BARBIER (R.) : *Découverte de Nummulitique dans la couverture du massif du Grand Châteland (Rocheray), près de St-Jean de Maurienne (Savoie)*. — C.r. sommaires des séances de la Soc. Géol. de France, 7 février 1944, p. 24-25.

Cette découverte implique des décollements considérables de la couverture du Rocheray.

(1) Voir *Revue Savoisienne* 1936, p. 88-91 ; 1937, p. 96-100 ; 1938, p. 79-84 ; 1939, p. 130-134 ; 1943, p. 215-225.

BARBIER (R.) : *Sur l'existence d'un « dôme » émergé au Lias inférieur dans le massif du Grand Châtelard (Rocheray), près de St-Jean de Maurienne.*

C.r. sommaires des séances de la Soc. Géol. de France, 21 février 1944, p. 38–39.

Le Lias calcaire fait ici défaut par suite de l'émersion du massif au Lias inférieur.

BARGEON (Emile) : *Les poteries communes décorées en Savoie.* — Rev. de Savoie, Chambéry, IV, 1944, p. 91-99 et 159-178, 8 pl. phot.

Très précieuse contribution à l'étude de l'art populaire en Savoie. Les ateliers du XVIII^e^ siècle, Bonneville, Marnaz, Vailly en Chablais, Annecy.

BELLET (Abbé Jean) : *Matériaux de sculpture en Maurienne.* — Trav. Soc. Hist. de Maurienne, 2^e^ série, IX, 2^e^ partie, 1942, p. 297-301.

BELLET (Abbé Jean) : *Note sur les mines de plomb argentifère du Mont Chabert à Argentine.* — Trav. Soc. Hist. de Maurienne, 2^e^ série, IX, 2^e^ partie, 1942, p. 302–304.
Exploitation ancienne abandonnée en 1863.

BESSON (Maurice) : *Le val de Montjoie.* — Rev. de Savoie, II, 1942, p. 282–292.

Les chalets. Les débuts du tourisme à St-Gervais dans la première moitié du XIX^e^ siècle.

BLANCHARD (Marcel) : *La vertu politique de la route.* — Bull. Acad. Delphinale, Grenoble, 6^e^ série, tomes 11 et 12, 1940 et 1941, p. 205–223.

La maîtrise du Cenis fonde la fortune de l'Etat de Savoie-Piémont comme celle du Gothard est à l'origine de la Confédération suisse et du renforcement du Conseil fédéral.

BLANCHARD (Marcel) : *La politique française et la percée des Alpes suisses (1860-1870).* — Rev. de Géographie alpine, Grenoble, XXX, 1942, p. 199-223.

De 1852 à 1860, les financiers français et les compagnies parisiennes s'efforcent de mettre la main sur les lignes du plateau suisse et de se saisir ainsi de la percée des Alpes. L'annexion de la Savoie en 1860 en faisant peser une menace sur le Simplon a hâté l'heure allemande du Gothard.

BLANCHARD (R.) : *Observations sur la sécheresse de 1941-1942 dans les montagnes de Savoie.* — Rev. de Géographie alpine, XXX, 1942, p. 791-794.

La moyenne de 12 stations est de 1.371 millimètres au cours de la période 1934-1941, de 809 seulement en 1941-1942 (déchet : 41 %). Comparaison avec la sécheresse de 1920-1921.

BLANCHARD (R.) : *Une même région : Savoie et Dauphiné du Nord.* — Groupe H. E. C. Dauphiné-Savoie, Grenoble, 1942, in-f°, 6 p.

BLANCHARD (Raoul) : *Les Alpes Occidentales. Tome troisième. Les Grandes Alpes françaises du Nord (Massifs centraux, Zone intra-alpine.* — Grenoble, Arthaud, 1943, gr. in-8 ; 698 p., 103 fig., 91 pl. phot., 8 cartes hors texte.

Avec ce tome III se termine l'étude du secteur septentrional de nos Alpes. Comme les précédents, l'ouvrage intéresse au plus haut

point la Savoie (Massifs centraux du Mont-Blanc et du Beaufortin Zone intra-alpine de Maurienne et de Tarentaise). La documentation se signale toujours par son étendue, son caractère actuel, la rédaction par ses qualités de pittoresque, son pouvoir évocateur. Comptes rendus par H. Onde in Rev. de Géographie alpine, XXXI, 1943, p. 580-586 et Rev. de Savoie, 1944, p. 152-153, par E. Bénévent in Bull. Soc. de Géographie et d'Etudes coloniales de Marseille, LXII, 1942-1943 (paru en 1944), p. 108-110.

BLANCHARD (R) : *La Houille Blanche en Savoie.* — Bull. des Ingénieurs Arts et Métiers, Groupe des Alpes dauphinoises et Groupe de Savoie, 18e année, nº 137, oct. 1943, p. 30-36, 3 fig.

BLONDEL (Louis) : *L'ensemble mégalithique de la Pierre-aux-dames à Troinex.* — Genava, Genève, XXI, 1943, p. 58-79, 6 fig.

Etudie ce monument à l'occasion de son transfert au musée d'Art et d'Histoire à Genève. En fait une idole solaire, au centre d'un ensemble mégalithique avec lieu de culte, tumuli, en rapport avec le peuplement du Salève.

BLONDEL (Louis) : *Chronique des découvertes archéologiques dans le Canton de Genève en 1941 et 1942.* — Genava, XXI, 1943, p. 32-54, 10 fig.

L'étiage de novembre 1941 a permis de retrouver l'emplacement du pont médiéval de Carouge, en aval du pont neuf. Histoire des ponts de Carouge. Le drainage des marais, outre des détails stratigraphiques qui seront publiés ultérieurement ont apporté des renseignements sur l'organisation des propriétés agricoles gallo-romaines dans la plaine située en aval du Léman. A côté de la villa principale plusieurs types d'écarts, depuis la ferme jusqu'au simple rural, et cela dès la fin du Ier siècle avant J. C.

BLONDEL (Louis) : *Chronique des découvertes archéologiques dans le Canton de Genève en 1943.* — Genava, XXII, 1944, p. 21-60 ; 16 fig.

La présence d'un habitat avec un burin comme outillage date l'exploitation des gisements de fer du Salève du IVe siècle avant J. C.

BORDEAUX (Général P.E.) : *La Savoie du Nord, Souvenirs d'histoire, Observations.* — Mém. et Doc. Acad. Chablaisienne, Thonon, XLVI, 1941, p. 3-30.

Relations avec les trois Cantons de Genève, Vaud et Valais. Le transit par Genève avant 1880 et l'ouverture des chemins de fer en Chablais, puis, à une époque plus récente, par Lausanne. La frontière, le statut administratif, économique et religieux de St Gingolph.

BOUCHER (Alcide) : *Les artisans du Haut-Faucigny.* — Mém. et Doc. Acad. du Faucigny, Bonneville, III, 1941, p. 105-108.
Fabricants savoyards de « glisses », de skis, de piolets, etc.

BOZON (P) : *L'émigration dans la vallée des Villards (Maurienne).* Rev. de Géographie alpine, XXXI, 1943, p. 119-135, 1 fig.

BUTTIN (J) : *Etude juridique sur les fruits communs dans les montagnes de Tarentaise.* — Grenoble, Allier, 1943, in-8°, 116 p. (Thèse Droit, Grenoble).

Organisation intérieure des fruits communs, droits et charges des propriétaires, gestion. Fruits communs communaux et particuliers.

CHAPUIS (F) : *Le Grand Bornand et ses environs. Annecy et son lac.* — Annecy (1943), in-8°, 56 p., fig., 1 pl. phot., 1 carte à 1/22.500.

CHARDONNET (J) : *Types de bordure des massifs centraux dans les Alpes Occidentales.* — Ann. de Géographie, LI. 1942, p. 264-283, 4 pl. phot.

CHATELAIN (Abel) : *Les densités de population dans le Jura méridional.* — Les Etudes Rhodaniennes, Lyon, XVII. 1942, p. 41-60, 8 fig. et cartes.

Evolution des densités depuis le début du XIX^e^ siècle dans la moitié orientale du département de l'Ain, dans le Pays de Gex, le Bugey, le long des cluses de Nantua, des Hôpitaux et du Rhône. Depuis le milieu du XIX^e^ siècle la montagne est moins touchée par le déperplement que la plaine. Influence des voies ferrés, cas d'Hauteville (station de santé), de Chatillon-de-Michaille (usines de Bellegarde), etc. Carte de l'évolution des densités dans le Valromey.

CLOUZOT (E.) : *Note sur la barque du Léman.* — Mém. et Doc. Acad. Chablaisienne, XLVI, 1941, p. 61-97, 12 pl.

Persistance jusqu'en plein XVIII^e^ siècle et plus tard de la barque à fond plat, à voile carrée, impropre à la manœuvre contre le vent. Apparition au début du XVIII^e^ siècle de la barque à deux mâts, à voiles latines parallèles puis croisées, adaptation au commerce des bâtiments de guerre du lac. La quille est tardive. La grande barque a un port de 100 à 120 tonnes au XIX^e^ siècle.

CLOUZOT (Etienne) : *L'étiage du Léman.* — Bull. de la Soc. d'Hist. et d'Archéologie de Genève, 1942, p. 436-420, fig.
Etudie les mouvements du niveau du lac de 1822 à 1941.

CLOUZOT (E.) : *Essai sur la cartographie du Chablais (XVI^e^-XVIII^e^ siècles).* — Mém. et Doc. Acad. Chablaisienne, XLVII, 1943, p. 60-84, 2 pl. hors texte.

Etude fourmillant de références, intéressant en particulier sur la nomenclature géographique.

CLOUZOT (E.) : *Un ancien bateau du Léman : la Nau.* — Mém. et Doc. Acad. Chablaisienne, XLVII, 1943, p. 85-92.

COUTURIER (Marcel A. J.) : *L'Ours brun dans les Alpes françaises. Sa chorologie actuelle. Le dernier Ours tué (Maurienne, Savoie). Le dernier Ours vu (Vercors, Drôme).* — Rev. de Géographie alpine, XXX, 1942, p. 781-790, 2 fig.

C'est en Basse Maurienne qu'ont été observés ou tués les derniers ours de Savoie ; notamment au Nord de Montgellafrey, le 13 août 1921.

COUTURIER (M.) : *Projet d'un parc national à bouquetins en France.* — Rev. de Géographie alpine, XXXI, 1943, p. 393-398, 1 fig.

Le projet d'une réserve uniquement située contre la frontière italienne, au fond des vallées de l'Arc et de l'Isère, est insuffisant ; il conviendrait d'étendre la réserve jusqu'aux abords de Modane et de Moûtiers pour fournir des refuges d'hiver aux Bouquetins.

Description d'Annessy et de quelques autres lieux de l'Apanage de Genevois au XVII^e^ siècle. — Extraits de manuscrits inédits avec introduction de Pierre Duparc. — Annecy, Gardet et Garin, 1942, in-4°, 54 p., nombreuses illustrations, 1 plan hors texte d'Annecy au XVII^e^ siècle.

Précieuse source de renseignements sur les monuments d'Annecy et de ses environs, sur la vie artisanale, le commerce, la pêche, les mines, etc.

DEVANT (Ch.) : *L'horlogerie et le décolletage en Haute-Savoie.* — Rev. Savoisienne, Annecy, 1942, p. 190-207.

Les débuts de l'horlogerie, l'influence retardatrice de la zone ; spécialisation par communes.

DEVILLE (M.) : *Coup d'œil sur la Chautagne.* — Rev. de Savoie, III. 1943, p. 290-297, 2 pl. phot.

La psychologie du vigneron, la pêche à la senne dans le Bourget.

DONNET (André) : *Saint-Bernard et les origines de l'Hospice du Mont Joux (Grand-Saint-Bernard).* — Saint-Maurice (1942), in-8, 160 p.

Le Géographe n'a pas à prendre parti dans la question de l'origine de St Bernard mais il trouvera à glaner dans ce solide travail critique. Existence d'un hospice carolingien à Bourg-Saint-Pierre, remplacé à la fin du XI^e^ siècle par l'hospice du col. Dès le premier tiers du XII^e^ siècle, celui-ci est mentionné parmi les grands hospices du monde chrétien ; détails sur le Petit Saint Bernard.

DUBOIS (E.) : *Histoire des pays qui ont formé le département de l'Ain. III : Epoque gallo-romaine.* — Bull. Soc. des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain. Bourg, janvier 1942, n° 56, p. 79-157, fig. et 1 pl. hors texte.

Le radical *Ver* dans les graphies anciennes de Valromey (Verromensis) est celtique. Valromey ne signifie donc pas *Vallis Romanorum.* Copieuse étude sur les noms de lieux et les noms de famille.

DUBOIS (E.) : *Histoire des pays qui ont formé le département de l'Ain.* — ibid., janvier 1944, n° 58, p. 27-101
Suite de la série d'articles inaugurée en 1938 (t. 52).

DUPARC (Pierre et Suzanne) : *Le lac d'Annecy dans ses montagnes. Souvenirs historiques et littéraires.* — Annecy, Gardet et Garin 1943, in-8°, 62 p., 2 pl. (bois gravés).

DURAFOUR (A.) : *Le lin bleu du Haut-Jura.* — Bull. Soc. Naturalistes et Archéologues de l'Ain, 1944, n° 58, p. 111-121.

La culture ancienne du lin dans la vallée de la Valserine à plus de 1.200 m. d'altitude. Les instruments de culture, le travail et le tissage des fibres.

EXERTIER (Odette) : *La population rurale du Val du Bourget au cours des 200 dernières années.* — Rev. de Géographie alpine. XXXII, 1944, p. 493-497, 1 fig.

Variations de la population de 1756 à 1942. L'émigration vers la République Argentine. La remontée démographique enregistrée depuis 1921 est due au développement des centres d'Aix et de Chambéry.

FALLETTI (Th.) : *Les travaux d'adduction d'eau à Annecy.* — Rev. Savoisienne, 83^e^ année, 1942, p. 137-160.

GAILLARD (Commandant E.) : *Les costumes savoyards.* — Rev. de Savoie, II, 1942, p. 57-65, 119-124, 178-187, 243-250, 317-326, 7 pl. phot. et fig.

Costumes de Valloires, St Sorlin d'Arves, St Jean d'Arves, Montrond, Valmeinier, Albiez-le-Vieux.

GAILLARD (Commandant E.) : *Promenade toponymique dans une commune de Tarentaise : Tessens.* — Rev. de Savoie, II, 1942, p. 165-169.

GAILLARD (Commandant E.) : *Le Chamois*. — Rev. de Savoie, III, 1943, p. 96-101, 2 pl.

Description d'après Trebicini de Saint Séverin et souvenirs personnels. Ne cite pas l'ouvrage fondamental du Dr Marcel Couturier.

GAILLARD (Commandant O.) : *Quarante fleurs des Alpes de Savoie*. — Rev. de Savoie, III, 1943, p. 148-153.

Brève description à l'usage des promeneurs et des alpinistes.

GAILLARD (Commandant E.) : *Les costumes savoyards*. — Rev. de Savoie, III, 1943, p. 108-119, 1 pl. phot., 2 fig. ; p. 176-183, 2 fig., 2 pl. phot., p. 244-249, 2 fig., 1 pl. phot. : IV, 1944, p. 40-43, 124-128, 231-242, 5 pl. phot.

Suite de l'enquête documentaire entreprise par l'auteur depuis 1941. Costume de Jarrier, de la haute Maurienne, de Montgellafrey et de la vallée du Bugeon, du Val d'Arly.

GAILLARD (Commandant Emile) : *Jarrier, commune mauriennaise. Les remues hivernales et l'habitat*. — Rev. de Savoie, III, 1943, p. 17-23, 1 pl. phot.

Détails sur le mode de construction, très léger, lui-même commandé par le caractère mouvant du sol. Le toit de la maison, rendu indépendant de la maçonnerie, peut être redressé à l'aide des piliers qui le soutiennent.

GAILLARD (Commandant E.) : *Le pays d'Entremonts*. — Rev. de Savoie, IV, 1944, p. 100-112.

La frontière delphino-savoyarde dans le bassin du Guiers. Contrastes avec la Chartreuse dauphinoise, le genre de vie.

GARIN (Joseph) : *Histoire féodale des Seigneurs de Briançon (996-1530)*. — Albertville, 1912, 298 p., fig., et pl. phot.

Détails étymologiques sur les régions de Briançon, Aigueblanche. La Léchère et ses bains.

GEX (F.) : *La vigne dans la Combe de Savoie*. — Rev. de Géographie alpine, XXXI, 1943, p. 443-512.

La vigne occupait en 1930 7 % de l'étendue de la Combe et 32 % de ses terres labourables. Les domaines viticoles de la rive droite et de la rive gauche. Le phylloxéra et la reconstitution. Les cépages, les produits, les procédés de culture, les migrations viticoles. Cet article posthume fait une fois de plus regretter la disparition prématurée du bon géographe qu'était l'abbé Gex.

GLANGEAUD (Louis) : *Les glissements post-tectoniques dans le Jura et leur rôle dans les interprétations structurales*. — C. r. des séances Acad. des Sciences, t. 218, 13 mars 1944.

Le décollement du Val de Chézery serait dû au glissement du panneau supérieur calcaire du flanc déversé de l'anticlinal du Reculet, après déblaiement du synclinal de Chézery par l'érosion. Il s'agirait donc d'un glissement provoqué uniquement par l'action de la pesanteur, indépendamment des poussées orogéniques.

GODEFROY (R.) : *Le lac d'Annecy*. — Rev. de Savoie, II, 1942, p. 34-39, 1 fig.

Les origines structurale et glaciaire, les formes et les eaux.

GORRÉ (A.) : *Arbres et plantes dans le patois de Maurienne*. — Trav. Soc. Hist. de Maurienne, II, IX, 2e partie, 1942, p. 339-344.

GROS (Chanoine Adolphe) : *L'invasion sarrasine en Maurienne*. — Rev. de Savoie, II, 1942, p. 109-114.

Article critique. Certaines déprédations attribuées aux Sarrasins seraient le fait de chrétiens usurpateurs de biens ecclésiastiques.

GROS (Adolphe) : *Vestiges sarrasins en Maurienne.* — Rev de Savoie, III,1942, p. 229-232.

La plupart des noms de lieux ou de monuments attribués au Sarrasins n'ont aucun rapport avec ces Barbares.

GUICHONNET (P.) : *Les anciennes mesures de la Province du Faucigny.* — Mém. et Doc. Acad. du Faucigny, IV, 1942, p. 21-23 ; Id., ibid., *Les anciennes monnaies sardes*, p. 24-26.

GUICHONNET (P.) : *La vie domestique à Bonneville dans la première moitié du XVIII^e siècle d'après un livre de comptes (1730-1741)* — Mém. et Doc. Acad. du Faucigny, IV, 1942, p. 66-74.

La vie rurale, l'alimentation, les vêtements, les salaires, l'emprise de Genève.

GUICHONNET (Paul) : *La vie à Bonneville vers 1800.* — Mém. et Doc. Acad. du Faucigny, III, 1941, p. 30-40.

Bonneville est une bourgade à la fois bourgeoise et rurale (135 laboureurs, 14,5 % de la population) qui évolue avec une extrême lenteur.

GUICHONNET (P.) : *La Géographie et le tempérament politique dans les montagnes de la Haute-Savoie.*

Travail inspiré du « Tableau politique de la France de l'Ouest » d'André Siegfried. Les montagnes de la Haute-Savoie présentent une carte d'échantillons des opinions les plus variées et cependant relativement stables. Etude du tempérament politique par régions naturelles.

GUICHONNET (P.) : *La saison touristique de 1865 à Chamonix.* — Rev. de Géographie alpine, XXXII, 1944, p. 603-608, 1 fig.

Influence bienfaisante de l'Annexion de 1860 sur le tourisme chamoniard. Le nombre des touristes double de 1783 à 1830, quadruple de 1830 à 1865. 6

GUICHONNET (P.) et PENZ (A.) : *L'émigration dans le Val Montjoie.* — Rev. de Savoie, IV, 1944, p. 77-90, 1 pl phot..

L'émigration ancienne des «merciers » vers les pays catholiques de langue allemande, l'attraction finalement exclusive de Paris au XVIII^e siècle. Après un réveil, au milieu du XIX^e siècle,, l'émigration décline avec l'avènement du tourisme.

GUITON (Paul) : *Les délices d'Annecy.* — Annecy, Gardet et Garin, 1944, in-4°, 55 p., bois gravés de M. Biennier.

Luxueux ouvrage, tout rempli de la sympathie qu'inspirait à l'auteur la charmante résidence d'Annecy.

GOGUEL (Jean) : *Dislocations dans le Quartenaire de Bellegarde (Ain).* — Bull. de la Soc. Géol. de France, 5^e série, XIII, 1943, p. 261.

GUY (Lucien) : *Le déluge de Viuz.* — Mém. et Doc. Acad. du Faucigny, III, 1941, p. 88-90.

Notes sur l'éboulement dont a été le théâtre, le 29 juillet 1715, le flanc de la montagne qui domine la route de Viuz-en-Sallaz à Bogève.

GAY (Lucien) : *Bonneville au temps des diligences.* — Mém. et Doc. Acad. du Faucigny, III, 1941, p. 17-22, 2 phot.

Les services quotidiens et saisonniers, les relais, les véhicules.

Guy (Lucien) : *Notre beau Faucigny.* — Bonneville, 1944, in-8°, 109 p.

Guide agréable qui promène le lecteur dans la vallée de la Menoge, le pays de Sallaz, les vallées du Risse, du Giffre, de l'Arve, du Brevon et le Val Montjoie.

Jacquey (M.) : *Panorama vu du Grand Hôtel du Mont-Blanc, Plateau d'Assy (Haute-Savoie). Table d'orientation.* Echelle de 1 : 150.000. 1943.

Kervran (L.) : *Pour une exploitation rationnelle de la Savoie.* — Rev. de Savoie, II, 1942, p. 79-87.

Lanternier (M.) : *A propos d'un incendie de forêt en Maurienne.* — Rev. des Eaux et Forêts, Xe série, 42e année, mars 1944, p. 151-154. 200 ha. endommagés dans les forêts d'Albanne et de Montricher.

Léger (L.) : *Etude sur l'Hydrographie et l'Economie piscicoles du département de la Savoie, avec une carte et un graphique.* — Ann. Université de Grenoble (Nouv. Série), Section Sciences-Médecine, XX, 1944, p. 133-148, 2 fig., 1 carte hors texte à 1 : 200.000.

Deux grandes régions piscicoles se partagent le département de la Savoie, la région alpine exclusivement salmonicole, la région chambérienne à faune piscicole mixte (Cyprinidés et Salmonidés). La carte annexée à l'article donne des indications sur la largeur, la profondeur des cours d'eau, leur faune piscicole, leur capacité biogénique et, par voie de conséquence, leur productivité annuelle kilométrique en kg. de poissons.

Léger (L.) : *La valeur économique de nos rivières à truites.* — Procès-verbaux de la Soc. Dauphinoise d'Etudes biologiques, 21e année, décembre 1943, p. 117-118.

Lemée (G.) : *Successions forestières contemporaines du dépôt des lignites quaternaires dans la cluse de Chambéry.* — C. r. des séances Acad. des Sciences, t. 215, 6 juillet 1942, p. 23-25.

La végétation ligneuse du Val du Bourget d'après la méthode de l'analyse pollinique. Les différentes phases, à Pin, Epicéa, etc. L'auteur se rallie à l'hypothèse soutenue par Gignoux et Bourdier tendant à dater les dépôts, dans lesquels s'intercalent les lignites des environs de Chambéry, de l'interglaciaire Riss-Würm.

Marc (G.) : *L'industrie à St-Jean-de-Maurienne.* — Trav. Soc. Hist. de Maurienne, 2e série, IX, 2e partie, 1942, p. 291-293.

La première industrie établie dans la localité est celle du plâtre, en 1865.

Marchand (A.) : *La chèvre de Tarentaise.* — Rev. de Savoie, IV, 1944, p. 213-222, 2 pl. phot.

Le troupeau caprin a augmenté après 1940, le lait, le fromage, la viande échappant à la réquisition. Intérêt économique de l'élevage de la chèvre en Tarentaise et sélection.

Margerie (Emm. de) : *Note bibliographique sur la « Description géométrique détaillée des Alpes françaises » de P. Helbronner.* — Comité des Trav. historiques et scientifiques, Bull. de la Section de Géographie, LVI, 1941, p. 1-21.

Caractéristiques de l'œuvre gigantesque de P. Helbronner. Douze volumes in-4° avec 278 panoramas photographiques, 90 planches diverses, deux Atlas in-folio contenant 7 panoramas en couleurs, le tout fruit de 35 années de labeur. Les tomes I, II, III, IV, VI et VII intéressent la Savoie.

MARTEAUX (Ch.) : *Hydronymes prélatins.* — Haute-Savoie, Savoie, Isère. — Rev. Savoisienne, 1942, p. 226-234, 1943, p. 59-75.

MARTIN E. : *Le climat de Savoie.* — Rev. de Savoie, II, 1942, p. 48-56, 94-100.

Influence modératrice des lacs sur la température, l'inversion de température dans les cuvettes glaciaires, la rareté relative et la médiocrité des averses orageuses en Savoie.

MAURICE (Charles) : *Les vallées françaises du versant oriental des Alpes.* — Rev. de Géographie marocaine, 1943 et 1944, et Rabat, 1944, éditions Félix Moncho, in-8°, 87 p., 4 cartes hors texte.
Intéresse le Cenis.

MESSINES du SOURBIER (J.) : *Avalanches en Savoie* (1942). — Rev. de Géographie alpine, XXX, 1942, p. 605-626, 3 fig.

Avalanches de Saint-Colomban-des-Villards (30-31 janvier 1942) qui ont fait 6 victimes, de St-Jean-de-Belleville, de Celliers. Classification des avalanches d'après les méthodes suisses ; travaux de défense envisagés.

MESSINES du SOURBIER (J.) et WIDMANN (M.) : *Les glissements de Vailly-Lullin (Haute-Savoie).* — Rev. de Géographie alpine, XXXI, 1943, p. 399-422, II fig.

Glissement de 180 ha. dans le massif du Chablais, à 17 km. au sud de Thonon. Historique, état actuel du glissement dû aux argiles glaciaires imbibées d'eau. Principe de la correction et réalisation des travaux. La dépense globale s'élevait à 3.550.000 francs au 31 décembre 1942.

MINORET (A.) : *Coup d'œil rétrospectif sur l'état et le genre de vie de la population de St-Julien-de-Maurienne.* — Trav. Soc. Hist. de Maurienne, 2e série, IX, 2e partie, 1942, p. 282-290.

Pauvreté de cette commune de fond de vallée au début du XIXe siècle. Le goitre et le crétinisme, leur disparition rapide après 1880.

MOLEINS (Abbé Emile) : *Nos missionnaires savoyards depuis le Concordat (de 1802 à 1942).* — Belley, 1943, A. Chaduc, in-8, 183 p.

Si l'on considère l'activité missionnaire comme la forme la plus haute — parce que désintéressée — de l'émigration, on parcourera cet ouvrage où sont notés les départs de missionnaires savoyards par époque, diocèses et Sociétés missionnaires, leurs destinations par grandes régions d'évangélisation, etc. 59 savoyards sont ainsi partis de 1931 à 1941.

MONTET (Yves) : *Remarques sur la végétation des lits de torrents dans la région de la Giettaz (Savoie).* — Bull. mensuel de la Soc. Linnéenne de Lyon, 12e année, sept.-oct. 1943, p. 99-103, et 115-118.

La colonisation des alluvions par des végétaux à caractères subalpins prépare l'installation de l'Aulnaie puis de la Hêtraie avec Epicéas.

MOREL (J. B.) : *Quelques aperçus sur les mœurs gallo-romaines dans la cité de Vienne.* — Bull. Acad. Delphinale, Grenoble, 6e série, tomes 11 et 12, 1940 et 1941, p. 41-61.

Mentionne les fouilles entreprises en 1939 au hameau d'Etain (l'ancienne Etanna de la Table de Peutinger, sur la voie de Vienne à Genève), près d'Yenne.

MORET (L.) : *Les conditions géologiques du glissement de terrain de Bellevaux en Haute-Savoie (mars 1943).* — Rev. de Géographie alpine, XXXI, 1943, p. 423-428, 1 fig., 1 pl. et Trav. du Labo. de Géologie de la Fac. des Sciences de l'Université de Grenoble, t. XXIV, 1943-1944, p. 27-32.

Les coulées boueuses du ravin de la Chauronde, sur la rive droite du Brevon, le lac de barrage de l'Econduit (20 ha., 1.100 m. de longueur). Le phénomène est dû à la désagrégation sur place des roches friables du Flysch et du Crétacé, et a été compliqué, peut être, d'un afflux d'eau provenant d'une poche de dissolution dans les gypses.

MORET (L.) : *Le sinistre de La Clusaz près Bellevaux (Haute-Savoie).* — Cr. sommaires de la Soc. Géol. de France, 3 mai 1943. p. 94-95.
Voir article précédent.

NUSSBAUM (Docteur Rodolphe) : *A propos des invasions arabes en Savoie.* — Mém. et Doc. Acad. Chablaisienne, XLVI, 1941, p. 45-53.

Emet l'hypothèse que l'occupation sarrasine a pu être encouragée par les commerçants syriens de la côte provençale, heureux de voir le prolongement de la route maritime d'Egypte, par la vallée du Rhône, l'emporter sur la route Byzance-Venise, par les cols alpestres. La mollesse des comtes de Provence à s'opposer aux entreprises sarrasines s'expliquerait de la même manière. L'invasion n'a laissé aucune trace certaine dans le pays.

ONDE (H.) : *Paysages de Savoie commentés. La cluse d'Annecy.* — Rev. de Savoie, II, 1942, p. 40-41, 4 pl. phot.

ONDE (H.) : *Un type d'émigrant savoyard : le petit ramoneur.* — Rev. de Savoie, II, 1942, p. 188-191.

Les communes de recrutement en Maurienne et en Tarentaise. Rapports possibles de cette émigration avec le colportage.

ONDE (H.) : *Les petits lacs de montagne.* — Rev. de Savoie, II, 1942, p. 223-228, 1 pl. phot.
Exemples choisis dans les grandes Alpes de Savoie.

ONDE (H.) : *Bibliographie géographique savoisienne.* — Rev. Savoisienne, 83e année, 1942, p. 215-225.
Analyse les travaux parus de 1938 à 1941 inclus.

ONDE (Henri) : *L'occupation humaine dans les grands massifs savoyards internes. Etude critique, historique et démographique.* —Préface de Raoul Blanchard. Grenoble et Paris, Arthaud, 1942, gr. in-8, X + 359 p., 16 fig., 6 pl. phot. et Rev. de Géographie alpine, XXIX, 1941, p. 223-264, 391-436, XXX, 1942, p. 51-123, 365-411, 487-567 ainsi que Bull. Soc. scientifique du Dauphiné, LX, 1944, p. 41-99.

L'ancienneté du peuplement et des divisions administratives en Maurienne et en Tarentaise. Opposition entre le peuplement des fonds de vallées et celui des communes hautes, tant au point de vue de l'aisance rurale, des mœurs et coutumes, que de l'état sanitaire (observations sur le goitre et le crétinisme jusqu'au milieu du XIXe siècle). Les densités anciennes, très fortes, ; étude critique du peuplement avant la Révolution d'après les Consignes du sel surtout. Le glissement du semis humain des versants vers les fonds qui ont subi une véritable congestion. Un chapitre sur les différentes formes d'émigration termine l'ouvrage. Comptes rendus par Ph. Arbos in *Annales de Géographie*, 1943, et in *Revue de Savoie*, 1943, p. 66-67.

ONDE (H.) : *Verts alpages, vieux procès.* — Rev. de Savoie, III, 1943, p. 154-158.

Mentionne les conflits suscités par l'exploitation des alpages en moyenne Tarentaise. Etude d'après les archives communales.

ONDE (Henri) : *Le lac d'Annecy et le Thiou (Etude hydrologique).* — Grenoble et Paris, Arthaud, 1944, gr. in-8°, 126 p., 16 fig., 4 pl. phot. et Rev. de Géographie alpine, XXXII, 1944, p. 1-58, 389-446.

Décrit le régime du lac et de son émissaire, le Thiou, dans la mesure où le permettent les barrages industriels établis de longue date dans la ville d'Annecy. Le lac est un organisme à niveau stable (différence avec le Léman et le Bourget) mais d'une grande sensibilité. Régime saisonnier des eaux, statistique et classification des crues. Effets de la régularisation de 1877 et projets industriels.

ONDE (H.) : *La crue du 26 novembre 1944 à Annecy.* — Rev. Savoisienne, 85e année, 1944, p. 114-126, 1 fig., 1 pl. phot.

ONDE (H.) : *Un don de nos Préalpes : les eaux d'Annecy.* — Rev. de Savoie, IV, 1944, p. 19-25.

Les eaux du Thiou, par leur pureté, leur énergie motrice renforcée par la régularisation de 1877, ont largement contribué au développement d'Annecy.

ONDE (H.) *La vallée du Reposoir.* — Rev. de Savoie, IV, 1944, p. 199-204, 2 pl. phot.

Vallée étroitement apparentée par l'économie à la région du Grand-Bornand, et cela malgré la proximité de la cluse de l'Arve. La structure, le modelé glaciaire, la végétation et la vie pastorale.

PASTOUREL (E.) : *Les conifères de la montagne, Comment les reconnaître ? Leur rôle dans la toponymie.* — Rev. de Savoie, II, 1942, p. 305-311, 1 pl. phot.

PASTOUREL (E.) : *La pierre coiffée d'Albiez-le-Jeune.* — Rev. de Savoie, III, 1943, p. 39-40, 1 pl. phot.
Belle photographie d'une forme d'érosion dans la moraine.

PASTOUREL (E.) : *Vingt champignons comestibles de la Savoie.* — Rev. de Savoie, III, 1943, p. 220-229.

PASTOUREL (E.) : *Ancelles, essendales et tavaillons.* — Rev. de Savoie, IV, 1944, p. 113-115, 1 pl. phot.

Utile classification. Les tavaillons ont peut-être été employés de préférence dans les pays de clouteries.

PASTOUREL (Ed.) : *La culture du tabac en Savoie.* — Rev. de Savoie, IV, 1944, p. 223-230.

Détails sur cette rémunératrice mais absorbante culture dans le canton de Chamoux. Un ha. de plantation rapporte de 80 à 100.000 francs.

PERRENOT (Th.) : *La toponymie burgonde.* — Paris, Payot, 1942, in-8°, 304 p. 4 cartes.
Œuvre d'un germaniste. Intéresse la Savoie.

PERRET (R.) : *Le gisement de charbon de Pernant près d'Arâches (Haute-Savoie).* — Bull. de l'Assoc. de Géographes français, n° 151-152, janvier-février 1943, p. 33-35.

Nature du gisement, valeur du charbon, exploitation actuelle.

PERRET (R.) : *Quelques problèmes morphologiques du Faucigny (Diffluences glaciaires. Captures fluviales, Niveaux d'érosion. Points de vue nouveaux)*. — Paris, Girard et Barrère, 1944, in-8° 46 p. 4 fig.

L'auteur oppose toute une série d'objections aux conclusions de Raoul Blanchard dans ses trois volumes des Alpes Occidentales. La discussion porte principalement sur l'interprétation des phénomènes géographiques dans le bassin de l'Arve. Des détails sur l'évolution morphologique du bassin du Léman.

PFISTER (Louis) : *Nicolas Girod, créateur de l'industrie cotonnière en Louisiane et héros de l'indépendance américaine*. — Mém. et Doc. Acad. du Faucigny, III, 1941, p. 91-97.

Evoque la brillante carrière d'émigrant de Nicolas Girod, originaire de Cluses, maire de la Nouvelle-Orléans, millionnaire philanthrope, patriote américain et admirateur de Napoléon Ier.

PIERRE (J.) : *Incendies et inondations de Sallanches au cours des siècles passés*. — Mém. et Doc. Acad. du Faucigny, IV, 1942, p. 79-84.

Incendies de 1520, 1669 ; dévastations torrentielles de 1618, 1638, 1826, 1865.

PLANCHE (J.) : *Lectures savoyardes. Extraits géographiques et historiques*. — Chambéry, Dardel, 1942, in-16, 235 p.

Un certain nombre de textes géographiques intéressants. Une seconde série puisée dans des publications récentes est en préparation.

POCHAT-BARON (F.) : *Les paroisses de la vallée de Thônes, d'après les visites pastorales et autres pièces d'archives. Complément de l'histoire de Thônes*. — Mém. et Doc. Acad. Salésienne, Annecy, t. 60, 1942, p. 1-213 ; t. 61, 1943, p. 215-463.

Détails sur l'étymologie, les mouvements de la population, les coutumes, les personnages marquants. Travail qui serait étendu avec fruit à d'autres paroisses de la Haute-Savoie.

QUIBLIER (Léon) : *Bellevaux-Vallon et l'albergement de la Terre des Nants*. — Mém. et Doc. Acad. Chablaisienne, XLVII, 1943, p. 93-108.

REBORD (Chanoine C. M.) : *Essai historique de Crest-Voland (diocèse d'Annecy)*. — Mém. et Doc. Acad. Salésienne, t. 62, 1945, p. 1-91.

Cette œuvre posthume d'un chercheur infatigable fournit malheureusement peu de matière au géographe. Les dénombrements de 1734 et 1743 ont multiplié comme à plaisir le nombre des « pauvres » pour obtenir une réduction de la capitation.

REYNAUD (Josette) : *L'Albanais (Savoie). Etude économique*. — Rev. de Géographie alpine, XXXII, 1944, p. 563-602.

Cette petite région allongée sur 17 kilomètres de Rumilly à Grésy comprend 14 communes, dont Albens, qui lui a donné son nom. La prééminence ancienne des céréales, le manque d'engrais et l'apport des marais, la misère de jadis, la prospérité actuelle due aux fruitières. Le blé, le tabac, l'industrie laitière.

REYNAUD (Josette) : *Le dessèchement des marais d'Albens (Savoie)*. — Rev. de Géographie alpine, XXXII, 1944, p. 490-504, 1 fig.

Les marais de l'Albanais ont donné lieu à des travaux au XVIIIe siècle puis à l'époque actuelle. 800 ha. doivent être rendus à la culture.

RIOTTOT (J.) : *L'industrie savoyarde. Une visite à Ugine.* — Rev. de Savoie, II, 1942, p. 233- 237, 2 pl. phot.

L'outillage, les laboratoires. Le nouveau four de 25 tonnes utilisé pour la fabrication de l'acier « Ugine-Perrin ».

ROBERT (J.) : *Le fenil dans les Alpes françaises du Nord.* — Ann. de Géographie, LI, avril-juin 1942, p. 100-111, 3 fig., 2 pl.

Facteurs expliquant la présence des fenils, types de bâtiments, répartition, altitudes et sites.

ROCHE (M.) : *Géographie du département de la Savoie (suivie d'un abrégé historique par J. Planche)*. — Chambéry, 1942. 122 p., format commercial, ronéotypie.

Compte rendu critique par H. Onde in Rev. de Savoie, III. 1943, p. 198-200.

ROTHÉ (J. P.) : *Les séismes des Alpes françaises en 1938 et la séismicité des Alpes Occidentales.* — Université de Strasbourg. Ann. de l'Institut de Physique du Globe, 1938. Nouv. série, t. III. Troisième partie. Géophysique. Monde, 1941, in-4°, 127 p., nombreuses fig.

L'annexe I comprend une liste chronologique des secousses ressenties dans les Alpes Occidentales, notamment en Savoie. Cette liste renvoie parfois à des descriptions détaillées. Copieuse bibliographie.

SCHNEEGANS (D.) et BARBIER (R.) : *La tectonique des unités subbriançonnaises dans la région de Moûtiers en Tarentaise.* — C. r. sommaires des séances de la Soc. Géol. de France, 8 novembre 1943, p. 170-172.

La zone anticlinale ou digitation de Moûtiers est l'ancienne nappe de l'Embrunais de Schoeller ; la digitation de la Moenda se rattache à la Zone du Pas du Roc. Rapports de ces unités avec la nappe briançonnaise.

SCOUTS DE FRANCE. TRIBU D'ÉTUDE DE LA NATURE : *Exploration aux grottes de Savigny.* — Rev. de Savoie, II, 1942, p.115-118, 2 pl. phot.

Les grottes en question près de la Biolle, au N.-E. du Bourget, ont peut-être servi de sépulture aux Néolithiques des cités lacustres voisines.

TORCHET (P.) : *La Maurienne industrielle.* — Trav. Soc. Hist. Maurienne, 2e série, IX, 2e partie, 1942, p. 346-349.

La Maurienne produit 36.000 tonnes d'acier électrique (17 % de la production française), 50.000 tonnes de carbure de calcium (25 %), 2.300 tonnes d'acétone (45 %), 1.000 tonnes de phosphore (100 %), 33.000 t. d'aluminium, soit 40 % de la production nationale. Cette activité est due à une puissance électrique installée de 277.000 chevaux.

VESCO (E.) : *Pierre-Châtel, forteresse et chartreuse du Bugey.* — Rev. de Savoie, III, 1943, p. 270-284, 4 pl. phot.

VEYRET-VERNER (Germaine) : *L'industrie de la soie dans les Alpes du Nord.* — Rev. de Géographie alpine, XXX, 1942, p. 125-152.

Elevage du vers à soie dans la combe de Savoie, en Basse Maurienne et en Basse Tarentaise au XVIIIe siècle. Anciens moulinages d'Annecy, Chambéry, Thônes. Prospérité séricicole de la première moitié du XIXe siècle et les débuts du tissage. Origines de l'établissement de Faverges et son état actuel.

VEYRET-VERNER (G.) : *Une agglomération industrielle. St-Michel-de Maurienne.* — Rev. de Géographie alpine, XXXII, 1944, p. 99-112, 1 fig., 2 pl.

VEYRET-VERNER (G.) : *La pomme dans la Combe de Savoie.* — Rev. de Géographie alpine, XXXII, 1944, p. 465-473, 1 fig.

Sur une culture dont les progrès récents vers la région de St-Pierre d'Albigny se font au détriment de la vigne. En 1943, bonne année moyenne, la récolte aurait été de 5.000 tonnes, d'une valeur de 50 millions. « La pomme devient de plus en plus le produit qui paie ».

VIVIER (P.) : *Température et oxygène dissous dans le Léman français.* — Ann. Université de Grenoble (Nouv. série). Section Sciences-Médecine, XX, 1944, p. 121-131, 7 fig.

Etude d'après 300 mesures de température et 100 dosages d'oxygène exécutés de 1929 à 1933. L'allure générale des courbes thermiques est bien celle de tous les lacs subalpins. Le Léman est toujours riche en oxygène, même dans les plus grandes profondeurs.

VUARNET (E.) : *La station néolithique de Loëx.* — Mém. et Doc. Acad. du Faucigny, IV, 1942, p. 57.

VUARNET (Emile) : *Les Pierres à Empreintes Pédiformes de la Haute-Savoie.* — Mém. et Doc. Acad. Chablaisienne, XLVII, 1943, p. 11-50.

Cinq pierres à Ceesinges, à la Bénite-Fontaine, la Chavanne sur Thonon, aux Allinges. D'après un passage de Lucien ces empreintes étaient regardées comme d'origine divine dans l'Antiquité.

WAEBER (M.) : *Observations faites au glacier de Tré-la-Tête à l'occasion de l'aménagement d'une prise d'eau sous-glaciaire.* — Rev. de Géographie alpine, XXXI, 1943, p. 319-343, 7 fig., 12 pl. : Trav. du Labo. de Géologie de la Fac. des Sciences de l'Université de Grenoble, XXIV, 1943-1944, p. 1-25 et Bull. Soc. Scientifique du Dauphiné, t. 60, 1944, p. 153-177.

Travaux entrepris pour fournir un complément d'alimentation au lac de la Girotte. Une galerie longitudinale de 300 m. et différentes galeries de recherches ont permis d'étudier le mouvement de la glace, les températures sous-glaciaires, etc. La prédominance des mouvements verticaux descendants dans la glace paraissent devoir être mis en relation avec l'existence d'une gorge au point d'observation.

H. ONDE.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Paul PAYOT. — **La connaissance de la montagne.** — in-8° 127 pages, nombreuses illustrations — Imprimerie Plancher — Bonneville 1944.

Par cet ouvrage pratique, rédigé principalement à l'usage de la jeunesse, l'auteur, excellemment inspiré, a comblé une lacune, car auparavant, pour un tel sujet, il fallait obligatoirement recourir à des livres étrangers. Et il nous et agréable de voir un tel ouvrage écrit par un savoyard de la montagne, jeune chamoniard amoureux et fier de son pays, connaissant à fond les beautés, les charmes, mais aussi les dangers de l'Alpe. Celle-ci, il la décrira depuis la vallée jusqu'aux neiges éternelles en passant par la région des alpages puis des rochers.

Dans le chapitre II, consacré à « l'Appel de la Montagne, valeur de l'Alpinisme », Paul Payot cherche à communiquer les sensations infinies qu'il a ressenties lui-même tant de fois et auxquelles il n'a pu résister : « lorsque tu redescendras dans la vallée déjà emplie de l'ombre du soir, le corps brisé de fatigue, l'esprit apaisé, tu emporteras dans ton cœur cet amour de la montagne qui ne te quittera plus ». Et pour légitimer la passion de l'alpinisme, il ne pouvait mieux faire que de citer cette déclaration d'Achille Ratti, le grand pape Pie XI : « Le véritable alpinisme n'est pas affaire de casse-cou, mais au contraire, entièrement et seulement une question de prudence et de courage, de force et de constance, de sentiment de la nature et de ses beautés les plus cachées, parfois terribles, mais précisément alors plus sublimes pour l'esprit qui les contemple... ».

Excellent, le chapitre sur les « Dangers de la montagne d'Eté et d'Hiver », car s'ils étaient mieux connus, que d'accidents seraient évités qui ne sont dus qu'à l'ignorance et à l'imprudence. Le paragraphe sur les avalanches, leur formation, leur déclanchement est particulièrement instructif.

Très pratique et précise est la seconde partie de l'ouvrage traitant de l'organisation et de la conduite des courses, de l'hygiène, des accidents, des secours, du sauvetage. C'est l'œuvre d'un praticien averti.

Si avec Paul Payot on est convié à entendre l'appel de la montagne et à partager les joies de l'alpinisme, plus encore, il nous engage à suivre ses conseils de prudence qui mériteraient d'être connus surtout par tant de touristes qui trop souvent confondent l'ascension d'une montagne avec celle de la Tour Eiffel.

Joseph PETIT. — **Histoire de Gruffy.** — in-8° 36 pages, Annecy, Imprimerie L. Dépollier et Cie, 1945.

C'est une simple plaquette, mais dans laquelle l'auteur a réuni tout ce qui est nécessaire à ses compatriotes pour connaître leur histoire locale et aimer davantage leur village : « Gruffy ! Deux syllabes dont l'une est sonore, et l'autre bien douce ! Elles évoquent mon pays natal ». Ces deux lignes par lesquelles il débute, ne suffisent-elles pas à faire comprendre au lecteur, qu'en dehors des documents authentiques, M. Petit saura laisser parler ses sentiments et son cœur ?

A côté des événements historiques, des éphémérides rappelleront une multitude de petits faits locaux s'égrainant de 1442 à 1940 et présentant un vif intérêt pour les habitants de la charmante localité aux couchants admirables. A la liste des curés depuis le XIII^e^ siècle, des maîtres de l'enseignement depuis 1790, des syndics et maires, des 40 enfants de Gruffy morts au champ d'honneur durant les deux dernières guerres, des vieilles familles, l'auteur a eu l'heureuse idée d'ajouter la liste de tous les propriétaires fonciers figurant au cadastre de 1738 avec l'importance de leurs possessions.

De sa jeunesse, M. Joseph Petit conserve le souvenir, qu'il veut perpétuer, du bon sourire du vénérable curé Félisaz qui savait faire plaisir aux enfants de chœur ; d'un ancien syndic, Jean Guévin chef du lutrin ; de l'instituteur Laurent Rassat, l'un de ces maîtres vénérés de jadis, aux connaissances étendues, et dont l'école devenait un véritable centre de vie intellectuelle. Celui-ci y avait organisé avec ses élèves une bibliothèque et un musée, une Caisse d'Epargne... et même une société protectrice des petits oiseaux. Combien nous voudrions voir imiter dans toutes les communes un tel exemple de même que celui que nous donne M. Petit par cet ouvrage.

Dans les publications

Genava. — XXII-1944 : *Mines de fer du Salève* (page 24, chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1943, par L. Blondel).

A propos de la trouvaille en 1939 au Salève (Haute-Savoie), au Crêt, près de Faverges, grand Salève, de quelques objets : épingle en fer, ardillon de fibule en fer, et fragment de fibule en bronze, parmi un dépôt de poteries grossières, noires à grains schisteux, le tout pouvant remonter au IV^e^ siècle avant Jésus-Christ, M. Blondel parle de l'exploitation du fer au Salève sur dix-sept points où l'on voit encore des amas de scories. L'exploitation de ces mines dût être poursuivie jusqu'à l'époque romaine. Beaucoup des objets de fer retrouvés dans le bassin de Genève proviennent de ces forges.

P. Chaix — Jean Du Bois, peintre à la gouache et graveur genevois (1789-1849) mort à Monnetier, père du romancier-historien Du Bois-Melly. Jean Du Bois est l'auteur des premières lithographies et aquatintes de la région du Mont-Blanc qui, livrées au commerce sous un petit format genre cartes postales ou en album, ont largement contribué à faire connaître les Alpes de Savoie.

Louis Pfister.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1945

Les communications qui n'ont été insérées que dans les procès-verbaux des séances figurent en petits caractères dans la table des matières.

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des Membres VI
Sociétés qui échangent leurs publications XI
Séances ..... 1 à 12 et 53 à 59

Nécrologie :

Chanoine Gros, 2 et 5 ; G. Schenderffer, 5 ; Mme Ch. Buttin, 6 ; Abbé A. Dufournet, 7 ; S. Charléty, 8 ; Mgr Emile Bunoz. 49

Colisations 2
Réélection du Président, M. F.-M. Ritz. — Allocution 3
Archives de Savoie à Turin ; vœu 6, 8, 51, 58
Fin de la guerre. - Allocution du Vice-Président (M. Onde) 10
Musée d'Annecy 11
Dons d'objets. — Charles Marteaux, 7 ; A. Achard, 56 ; E. Dubettier, 58.
Legs par Mlle Marie Croset-Mouchet 59
La Florimontane dans un vitrail de la Visitation 49

BIBLIOGRAPHIE

H. Onde : Bibliographie géographique savoisienne (6e) 109
L. Pfister : Histoire du Grand-Bornand (F. Cochat) 51
L. Pfister : Notre beau Faucigny (Lucien Guy) .. 51

L. Pfister : La connaissance de la montagne (Paul Payot) 123
L. Pfister : Histoire de Gruffy (Joseph Petit) ... 123
L. Pfister : *Genava* (xxii-1944). — Mines de fer du Salève, et Jean Dubois 121

BIOGRAPHIE

P. V. Aubry : L'enfance et l'adolescence de Gaspard Monge 12
J. Moret : Une ancienne famille d'Annecy, les « Armenjon » 20
F.-M. Ritz : Abbé Antoine Dufournet 7
— Sébastien Charléty 8
P. Tapponnier : Les de Chaumont 92

FOLKLORE

J. Pautry : La pleureuse de Morat 55

GÉOGRAPHIE

H. Onde : Comparaison géographique entre les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie 53
H. Onde : Bibliographie géographique savoisienne 109

HISTOIRE

F. Coutin : Bataille de la Volta 46
P. Duparc : L'Imprimerie Fontaine (XVII[e] s.) 9
— Janus, dernier comte de Genevois 9
L. Pfister : Deux tricentenaires salésiens : le sacre de Charles-Auguste de Sales, la mort de Mme de Charmoisy 34
L. Pfister : Louis XIII, Richelieu et Mazarin au château d'Aléry 69
L. Pfister : Les Alsaciens et Lorrains dans la Haute-Savoie pendant la guerre 104
J. Serand : Le château de Montrottier 55
P. Tapponnier : Le Savoyard J.-M. Dessaix, gouverneur de Berlin 65

HISTOIRE NATURELLE

Chronique savoisienne : Nos oiseaux 49

LITTÉRATURE

P. Duparc : La Savoysiade d'Honoré d'Urfé 60

POÉSIE

L. Vigand : Rapport sur le concours Andrevetan 1944 13

SCIENCES

F.-M. Ritz ; L'essentiel de la théorie atomique 57
F.-M. Ritz : L'atome 95

CHRONIQUE SAVOISIENNE

L. Pfister ..... 19 et 104

ILLUSTRATIONS

Général Dessaix 66
Château d'Annecy et château d'Aléry 70

87e Année 1946 1er et 2e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib. I)

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane. .	*Liste des membres. - - Séances des 23 janvier, 13 février, 6 mars, 3 avril, 15 mai, 5 juin 1946.*
L. Vigand	*Concours de poésie de la fondation L. Laydernier 1945.*
F.-M. Ritz	*La distance des étoiles.*
P. Vallin	*Un club jacobin à Annecy en 1793.*
L. Vigand	*Concours de poésie de la fondation Andrevetan, 1945.*
T. Falletti	*La navigation sur le lac d'Annecy.*
L. Vigand	*Réception de M. René Pajot.*
L. Peister	*Chronique savoisienne.*
H. Davignon et L. Peister	*Bibliographie savoisienne.*

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1946

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 10 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 100 fr., reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 1.000 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix :

I. Des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1946. — *Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.*

II. Et du concours de poésie, réservé aux Savoyards, fondé par M. Léon Laydernier, avec 600 fr. de prix.

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie, à l'Hôtel de Ville, Annecy.

La Revue

Savoisienne

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

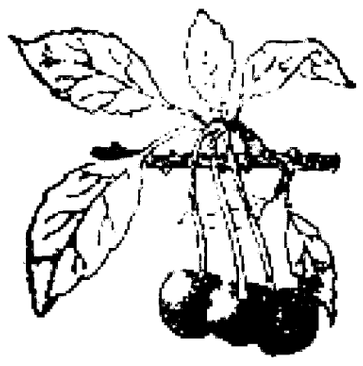
de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1946

Quatre-vingt septième année



ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

—

1946

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819-1908).
Etienne Machard (1824-1887).
Jules Philippe (1827-1888).
Eloi Serand (1826-1891).

Léon MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

D[r] C. ANDREVETAN (1802-1879).
D[r] F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
D[r] THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER.
Georges MARTIN († 1943).

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la guerre 1914-1918

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51[e] bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109[e] régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1[er] décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416[e] régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170[e] d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

(A l'Assemblée générale du 13 février 1946)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✾ I., professeur agrégé honoraire.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✻, ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ✾ A., ✹, licencié ès-sciences ; Prosper VALLIN, O. ✻, ⚜, trésorier-payeur général honoraire.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste adjoint de la Haute-Savoie en retraite.

Trésorier et secrétaire adjoint : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Bibliothécaire : M. Jacques FOURNIER, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

Membres du Comité : MM. L. ANDRÉ ✻, le général CARTIER G. O. ✻, le chanoine F.-J. COUTIN, L. LAYDERNIER, L. MORET ✻, E. RIBATTO.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. Louis PFISTER.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique: MM. AVEZOU, chanoine COUTIN, L. PFISTER, J. SERAND.

Section scientifique : MM. Léon MORET, H. ONDE.

Section philologique et littéraire : Mlle J. MUGNIER, MM. C. GARDET, J. d'ORLYÉ.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. Joseph SERAND.

Econome du domaine : M. Eugène RIBATTO.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1934 **Arminjon** Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1939 Blanchard Raoul, Doyen de la Faculté des Lettres de Grenoble.
1940 Bois de la Villerabel (S. E. Mgr du), ✠, archevêque d'Enos, à Solesmes.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général), C. ❋, ⚜, C. ✠, à Thonon.
1913 Bordeaux Henry, C. ❋, ⚜, C. ✠, de l'Académie Française.
1895 Carnot François, ❋, ⚜, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1942 Cesbron Auguste (S. E. Mgr), évêque d'Annecy.
1937 Chapuisat Edouard, ancien président du Grand Conseil et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
1928 Dardel Marius, ❋, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 Duchêne Joseph (le général), C. ❋, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.
1906 Guinier Philibert, O. ❋, ✾ I., directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie d'Agriculture, à Paris.
1944 Jacob Charles, Professeur de géologie à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
1923 Margot, G. O. ❋, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1929 Pittard, professeur à l'Université de Genève.
1888 Revon Michel, O. ❋, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1929 Vaillat Léandre, ❋, ancien rédacteur au « Temps ».
1911 Van Gennep, ❋, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 **André Léon, ❋, ✾ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.**
1939 Aubry Paul-V., publiciste, à Rennes.
1927 Avezou Robert, ✾ A., archiviste départemental, à Grenoble.
1934 Biennier Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1924 Blanchard Camille, architecte départemental, à Annecy.
1912 Bouchet Claudius, ⚜, négociant, à Annecy.
1932 Buttin Louis, licencié en droit, Rumilly.
1930 Callies Alexis, O. ❋, ⚜, lieutenant-colonel, ancien député de la Haute-Savoie, à Mars-sur-Allier (Nièvre).
1934 Callies Pierre, O. ❋, ⚜, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1903 Carle-Baud Henri, ❋, O. ✠, ancien officier d'Infanterie, à Chambéry.
1935 Cartier Georges, G. O. ❋, général de division en retraite, à Jacob-Bellecombette (Savoie).
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1933 Clair Paul, O. ❋, ⚜, ✾ A., commandant en retraite, à Annecy (+ 20-6-46).
1937 Cochat François, ✾ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes en retraite, à Thônes.
1928 Coutin F.-J. (le chanoine), archiprêtre de Notre-Dame, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1934 Cuvet Honoré, ❋, capitaine en retraite, à Annecy.
1831 Davignon Henry, Contributions Indirectes, à Annecy.
1906 Dépollier Louis, ❋, ✾ I., imprimeur, à Annecy.
1919 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.

1936 Devant Charles, ✻, ⚜, ✹, directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1937 Dufarc Pierre, docteur en droit, conservateur adjoint des Archives des Affaires Etrangères, à Paris.
1930 Falletti Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1940 Falletti Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.
1901 Ferrero Marius, O. ✻, ❣, président honoraire de la Chambre de Commerce, industriel, à Annecy.
1911 Fournier Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.
1930 Fromaget Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire, à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1904 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1937 Golon Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.
1925 Graber Eugène, ✻, ⚜, conservateur des Eaux et Forêts, à Lyon.
1906 Hérisson Jean, ✻, ❣ I., à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1920 Laeuffer Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.
1901 Laydernier Léon, ✻, ❣ I., ✹, banquier, à Annecy.
1928 Laydernier René, ⚜, banquier, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, ✻, ⚜, ❣ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, ancien archiviste départemental, à Grenoble.
1891 Marteaux Charles, ❣ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 Monnet Henri, O. ✻, chef d'escadron en retraite, à Annecy.
1916 Moret Léon, ✻, ⚜, prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), ❣ I., à Annecy.
1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1932 Onde Henri, ✻, ⚜, docteur ès-lettres, professeur agrégé à l'Université de Lausanne.
1906 Orlyé Jean (d'), ✻, ⚜, ❣ A., ✹, licencié ès-sciences, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), ❣ A., supérieur honoraire du Collège de Thônes.
1897 Raillon Fleury, ✻, ❣ I., architecte, à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1921 Ribatto Eugène, administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1942 Ridoux, O. ✻, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ✻, ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1936 Souchier Jean, O. I., professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ✻, ⚜, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1912 Tissot-Dupont André, industriel, à Faverges-Annecy.
1941 Vallin Prosper, O. ✻, ⚜, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1944 Vigand Louis, ✻, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1934 Vuachet Charles, ❣ I., professeur d'Ecole Supérieure en retraite, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, à Rumilly.
1945 ACHARD Albin, directeur honoraire des Contributions directes, à Annecy.
1914 AIX-SOMMARIVA (marquis d'), à Milan.
1924 ANGELLOZ, ✠, ✾ I., maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Caen.
1936 AUSSEDAT Jean, docteur en médecine, à Thônes. (+ 11-7-1946).
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Annecy.
1939 BAUD Henri, Chef de cabinet à la Préfecture de la Haute-Savoie.
1930 BAUD John, ✾ I., ✺, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1933 BAUDIN Louis, juge de paix suppléant, à Annecy.
1936 BENOIST Albert, journaliste, à Annecy.
1910 BLANC Henri, ✻, ✠, colonel, à Paris.
1920 BRAND Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 BRUNET Louis, notaire, à Annecy.
1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 BURNIER Gilbert, ✠, agent général d'assurances, à Annecy.
1944 CANET Constant, O. ✻, président honoraire de la Cour d'Appel de Paris, à Annecy.
1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.
1926 CATTIN Charles, ✠, docteur-médecin, à Annecy.
1931 CAUCHIE Maurice, ✻, à Paris.
1937 CHARMEIL Alexis, G. O. ✻, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✻, ✠, à Annecy.
1946 CHAPAL Paul, pasteur de l'Eglise réformée, à Annecy.
1934 COLLET G., O. ✻, ✠, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1903 COSTA DE BEAUREGARD (comte) Olivier, ✠, ✠, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 COSTAZ Gabriel, ✾ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 CROLARD Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ✠, agent général d'assurances, à Annecy.
1940 DESPIERRE Gabriel, ✻, ✠, ingénieur, à Annecy.
1941 DESCHAMPS François, avocat, à Annecy.
1919 DOYEN, C. ✻, ✠, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.
1913 DUSAUGEY Ernest, O. ✻, ingénieur civil, à Grenoble.
1920 FAVRE D'ANNE Pierre, ✻, ✠, géomètre, à Manigod.
1938 FAVRE Marius, expert-comptable, à Annecy.
1906 FAVRE-LORRAINE Jean-Marie, ✺, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.
1941 FOLLIET (le colonel), O. ✻, ✠, à Paris.
1932 FOURNIER Henri, ✻, ✠, docteur en pharmacie, à Annecy.
1937 FOURNIER Lucien, ✻, ✠, ✾ I., inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy.
1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1945 GIORGI Robert, docteur en médecine, à Annecy.
1920 GIROD Paul, ✻, ✾ I., industriel à Montmin (la Forclaz).
1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 GOIFFOND Louise, professeur au Collège Moderne de jeunes filles, à Annecy.
1935 GRUFFAZ Jean-Auguste, ✾ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1922 GUY Lucien, ✠, à Thonon-les-Bains.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.

1937 Lacroix Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1942 Long des Clavières (Mlle), privat-docent de l'Université de Genève.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Annecy.
1933 Maret (Mlle) Anna, ✾ A., artiste-peintre, à Annecy.
1916 Marquet Fernand, ✾, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), retraité, à Châteauneuf (Savoie).
1925 Menthon (comte Henri de), ✻, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1941 Milliot Gaston, proviseur du Lycée, à Bourges.
1944 Moret Jacques, clerc de notaire, à Annecy.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✻, docteur en médecine, ancien conseiller général, à Faverges.
1942 Murgier René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), à Chalonnes-sur-Loire.
1939 Payot Paul, à Chamonix.
1936 Périès Paul, ✻, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 Perret Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, à Bonneville.
1945 Peyresaubes Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1946 Pillet Maurice, président du tribunal civil, à Annecy.
1945 Pfister Michel, étudiant en Droit, à Annecy.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau, à Toulon.
1933 Pollier Joseph, ✾ I., ✠, professeur à l'Ecole supér., à Annecy.
1936 Rannaz Alix, O. ✾, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1928 Richard Joseph, dentiste, à Annecy.
1946 Revelin Lucien, ingénieur aux Forges de Cran.
1938 Ritz Emmanuel, ✾ I., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1925 Roullet André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1938 Trombert (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1919 Vinit A., docteur en médecine, ✻, à Veyrier-du-Lac.
1932 Volland Louis, ✠, notaire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1944 Aussedat Henri, industriel, à Paris.
1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1933 Besson Maurice, O. ✻., sous-directeur au Ministère des Colonies, à Paris. († 1946).
1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), à Seyssel (Ain).
1946 Céré Roger, professeur d'histoire diplomatique à l'Ecole libre des Sciences politiques, à Paris.
1946 Chapier Georges, membre de la Société des Gens de lettres, à Lyon.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 Damex Auguste, agent général d'Assurances, à Bonneville.
1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.

1944 EYHÉRALDE (Mme) Solange, à Annecy.
1932 GARIN Joseph (chanoine), curé de St-Bernard-la-Chapelle, à Paris.
1946 JAUGEY Michelle (Mme), à Annecy.
1944 LAJEUNIE (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1946 LANDWERLIN Octave, sous-lieutenant, à Strasbourg.
1940 LAURENT Jules, ✻, ✠, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.
1933 LECOUTURIER Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1939 PARIS Pétrus, ✻ directeur des Galeries Orléanaises, Orléans.
1940 PAUTRY Joseph, Attaché au Secrétariat du Bureau de l'Habitant, à Genève.
1944 REGUERRAZ Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1942 REVERDIN Olivier, à Genève.
1935 ROMIEU, O. ✻, ✠, docteur médecin général de réserve, à Cusy.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
BELLEY. Société scientifique *Le Bugey*.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Regia Deputazione di Storia Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazone fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert)
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SAINT-MAURICE. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
— Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIETES SAVANTES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ECHANGE PAR L'ACADEMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDEPENDANTES DONT L'ECHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURE (1)

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— Bulletin du Comité de l'Afrique Française.
— *Le Mercure de France.*
— *Polybiblion.*
— *Pro Alesia* (revue des fouilles d'Alise).
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

(1) Les revues indépendantes sont désignées par l'italique.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 23 janvier 1946 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président offre des vœux de bonheur à notre jeune confrère, M. Michel Pfister, à l'occasion de son récent mariage, et des compliments à son père, M. Hubert Pfister, ainsi qu'à M. Eugène Ribatto pour le mariage de sa fille.

Le général Bordeaux envoie des félicitations pour la publication du dernier fascicule de la *Revue Savoisienne*. A propos d'un article sur le tricentenaire de Mme de Charmoisy, il signale que la maison de cette grande dame, à Thonon, que possède M. Henry Bordeaux et sa sœur, fut habitée par saint François de Sales.

Le Président dit la surprise causée par la décision de la Ville, prise sur une demande des Amis du Vieil Annecy, de démolir le socle de la statue de Sommeiller. Un vœu est émis pour la conservation ou le transfert au Jardin public de ce socle qui évoque le souvenir d'une gloire de la Savoie et celui d'une occupation détestable.

Un deuxième vœu est émis pour le maintien au Musée d'Annecy de nombre d'œuvres d'artistes savoyards ou intéressant la Savoie, offertes directement ou par l'intermédiaire de la Florimontane, pour être exposées au Musée et non ailleurs, de même que certains objets comme la machine qui servit au percement du Mont-Cenis, donnée par la sœur de Sommeiller.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, MM. Achard, André, Balleydier, P. Calliès, Charvin, Clair, Coutin, Cuvet, Davignon, Th. Faletti, J. Fournier, Gardet, L. Laydernier, R. Laydernier, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Peyresaubes, F. Ritz, Souchier, Vigand, Vallin et Vuachet.
Excusés : MM. Devant, Ribatto et Serand.

Report	Fr. 41.392 55	20.000	»
Achat de 300 francs de rente, fondation Martin	»	10.000	»
Assurances	»	220	»
Prix du concours Andrevetan..	»	600	»
Prix du concours Laydernier..	»	900	»
Achat de livres et reliure.....	»	2.000	»
Bibliothèque, chauffage, éclairage	»	1.300	»
Correspondance, recouvrements	»	1.300	»
Excédent des recettes pour dépenses imprévues	»	5.072 55	
Totaux égaux.....	Fr.	41.392 55	41.392 55

M. Joseph Serand, en l'absence de M. Ribatto, économe du domaine de Montrottier, présente la situation financière du domaine ainsi que son rapport sur sa gestion en 1945. Les comptes, projet et rapport étant approuvés, le Président renouvelle à nos deux confrères la vive gratitude de l'Académie et les félicite de leur administration sage, économe et prévoyante. Des remerciements sont aussi adressés aux excellents régisseurs de Montrottier, M. et Mme Jacquet.

MM. Claudius Gayet et Honoré Cuvet sont nommés vérificateurs aux comptes.

Auront lieu cette année, le 73e concours de poésie et le 25e concours de prose ou d'histoire de la fondation Andrevetan, ainsi que le 5e concours de poésie fondé par M. Léon Laydernier et réservé aux Savoyards.

Après l'Assemblée, le Comité a élu vice-président, M. P. Vallin en remplacement de M. Onde.

Séance du 13 février 1946 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président dit la joie des Florimontans d'avoir au milieu d'eux leur cher et éminent confrère le général

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Goiffon, MM. André, Balleydier, P. Calliès, Canet, général Cartier, Charvin, Clair, Coutin, Cuvet, Devant, J. Fournier, Gajon, Gayet, Lacroix, L. Laydernier, Monnet, d'Orlyé, Peyresaubes, L. Pfister, M. Pfister, Ridoux, F. Ritz, Serand, Tapponnier, Tissot-Dupont, Vallin et Vigand.
Excusés : MM. Davignon, H. Pfister, Revil et Ribatto.

Cartier qui, malgré ses hautes et actives fonctions de président de l'Académie delphinale et son éloignement d'Annecy, veut bien nous continuer sa précieuse collaboration.

Le général Cartier, après avoir exprimé son plaisir de se retrouver à la Florimontane, va évoquer quelques-uns de ses souvenirs des années 1916-1920, souvenirs du Proche-Orient où, aux côtés du maréchal Franchet d'Esperey, il travailla à la victoire de la France. En 1916, venant de Russie où le courage manquait, il trouva une Roumanie, véritable sœur fidèle et tellement attachée à la France qu'il suffit à notre confrère de lui faire connaître son désir pour qu'elle se décidât à entrer en guerre à nos côtés. La Roumanie devait cruellement en souffrir jusqu'à la campagne d'Orient de 1918, qui allait ouvrir à nos troupes le chemin de la Bavière. Cette victoire, qui ne s'effacera pas, nous avait donné des espoirs immenses en nous ramenant sur la route des Croisades. Le général conte les épisodes de la reprise de commandement du maréchal Franchet d'Esperey en Orient ; son entrevue personnelle avec Clémenceau, auquel il eut à rappeler l'influence séculaire de la France en ces pays amis : la langue française était nationale en Roumanie ; à Constantinople où l'œuvre de François Ier demeure, tout le monde parlait et écrivait en français, aussi, le capitaine Cartier appela-t-il aussitôt de France des professeurs laïcs ou religieux pour entretenir la vieille tradition.

Soulignant, en terminant, la gravité du problème du rayonnement de la France à l'étranger, le conférencier adjure les Académies de province de s'unir aux forces morales afin de pouvoir agir sur le plan national : être des animatrices et sauver la France par la spiritualité.

M. Ritz remercie chaleureusement le général, dont les paroles ont vivement impressionné l'auditoire. Et au nom de la Florimontane, il approuve pleinement sa conclusion.

Séance du 6 mars 1946 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président prononce les paroles ci-après :

J'offre mes souhaits de bienvenue les plus affectueux aux membres récemment admis, qui assistent à cette séance. Ils pourront se rendre compte que la Florimontane — quoiqu'en pensent cer-

(*) Etaient présents : Mlle Golffon, Mme Jaugey, MM. Achard, André, Canet, Chapal, Charvin, Clair, Cuvet, Devant, J. Fournier, L. Fournier, Lacroix, L. Laydernier, Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Pillet, Ridoux, F. Ritz, Vallin, Vigand et Vuachet.
Excusés : MM. Davignon, Ribatto et Serand.

tains esprits chagrins — n'est pas une petite chapelle de vieux messieurs guindés et austères, mais une famille accueillante où règne un esprit de cordialité, de simplicité et de bonne camaraderie. Chacun doit s'y sentir à l'aise et s'efforcer de contribuer à l'activité de notre société. Si d'aucuns trouvent que nos séances ne sont pas assez variées et intéressantes, nous ne pouvons que leur demander de joindre leurs efforts aux nôtres pour les rendre de plus en plus vivantes, par une contribution personnelle aussi large que possible. Rien ne limite exclusivement nos activités à l'histoire locale ou à des questions savoyardes. Des causeries touchant à des travaux récents peu connus et de grand intérêt sont parfaitement admises. Mais dans le cadre savoyard, les sujets ne manquent pas et M. Joseph Serand peut toujours indiquer à ceux qui le désireraient des études originales, et leur fournir les principaux éléments de recherche.

Je souhaite donc très vivement que chacun de vous, chers nouveaux confrères, prenne goût à ces études bien facilitées par la proximité de notre riche bibliothèque, et qu'ainsi, tous ensemble, nous maintenions les traditions de travail, de curiosité historique, scientifique et littéraire que nous ont léguées nos prédécesseurs.

Il offre des condoléances émues à nos confrères MM. Joseph Lacombe, Léon et Maurice Moret, pour la mort, le 12 février, à Rumilly, de Mme Joseph Lacombe, née Moret, leur épouse, mère, sœur.

M. Prosper Vallin entretient l'Académie du Club annécien des Amis de la Liberté et de l'Egalité, dont le registre des séances, tenues entre le 1er janvier et le 6 février 1793, est conservé dans nos archives. (*Voir article séparé*).

Le Président remercie chaleureusement M. Vallin pour cette causerie où il a si bien montré les répercussions sur le plan local des grands épisodes de la Révolution.

Séance du 3 avril 1946 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président donne lecture d'une note de M. Paul Tapponnier : « Hommage à François Descostes » :

Le centenaire du grand avocat et écrivain savoyard que fut le bâtonnier François Descostes, né à Rumilly, le 21 mars 1846, mérite de retenir un instant notre attention.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlles Goiffon, Maret et Trombert, MM. André, Charvin, Canet, Clair, Cuvet, J. Fournier, Monnet, Onde, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Pillet, F. Ritz, Serand, Vigand et Vuachet.
Excusés : Mlle Long des Clavières, MM. Devant, Ribatto, Revil, Vallin et Souchier.

Il fit ses études au collège de sa bourgade natale et son droit à la Faculté de Nancy.

Inscrit au barreau de Chambéry dès 1867, il défendit avec un grand talent et une rare éloquence plusieurs causes célèbres, dont certaines eurent leur retentissement bien au-delà de nos frontières.

C'est en 1867 également que Jules Philippe, à propos de l'Itinéraire historique et descriptif d'Aix-les-Bains à Rumilly et Annecy, écrivait dans la *Revue Savoisienne* ces lignes :

« ...Tel est le titre d'un nouveau guide pour les étrangers qui viennent visiter notre Savoie. Son auteur, M. Fr. Descostes, est un jeune écrivain dont la Revue, désireuse d'attirer à elle la jeunesse laborieuse, a accueilli avec empressement les premiers essais. Comme tous les esprits actifs et animés par le souffle du patriotisme, Fr. Descostes n'a pas attendu longtemps avant de payer un tribut sérieux à son pays ; après quelques articles fort bien écrits est apparu l'ouvrage qui a fait son entrée dans le monde avec un succès assuré d'avance au talent et au dévouement à la chose publique de son auteur.

« Rumilly, patrie de l'auteur, devait avoir une large part dans les descriptions et les récits d'histoire ; ce n'était que justice. M. Fr. Descostes n'a pas manqué de se faire le chantre de cette vallée savoisienne, riche de beautés naturelles et arrosée par des rivières aux paillettes d'or ; il a saisi avec un louable empressement l'occasion qui lui était offerte de nous initier aux annales de cette petite cité, toujours grande et forte par le patriotisme, de cette petite ville dont les historiens nationaux ont dû enregistrer tant de traits héroïques, à commencer par sa célèbre résistance de 1630, où le fameux « Capoué ! » fut prononcé à la barbe de Louis XIII.

« Rumilly attendait un historien : il l'a trouvé dans François Descostes. »

Fin lettré, écrivain érudit, après avoir été capitaine au 1er bataillon de Mobiles de la Haute-Savoie au cours de la campagne de 1870-71, il publie en 1889 « Hommes et Choses de Savoie », puis « Joseph de Maistre avant la Révolution française ».

Il présida, durant plusieurs années, l'Académie de Savoie et, depuis juillet 1895, était fort apprécié des lecteurs du *Journal de Genève*, auquel il communiqua les bonnes feuilles du remarquable ouvrage qu'il consacra à « Joseph de Maistre pendant la Révolution française, ses débuts diplomatiques, le marquis de Sales et les émigrés (1780-1797) » où il est question des relations de son illustre compatriote avec Genève et quelques familles genevoises.

Puis ce furent les pages d'un si vif intérêt qui parurent également à l'étranger » (1789-1799), « Mallet du Pan à Berne et à Londres », d'après une correspondance. « La Savoie, notre bonne et chère voisine, notait-on il y a plus d'un demi-siècle, renferme au fond de ses gentilhommières encore debout et habitées, malgré tant de guerres et de révolutions, bien des cachettes inédites. La race a toujours été soigneuse, elle garde pieusement ses papiers de

famille. Mais n'y a pas accès qui veut, et ce n'est pas au premier venu que ces portes, si bien fermées, consentent à s'ouvrir et à livrer leurs secrets. On y trouve des trésors, mais ces bonheurs-là n'arrivent guère qu'à ceux qui en sont dignes, c'est-à-dire qui ont fait la preuve qu'ils sauront s'en servir. François Descostes fut de ceux-là. »

Ce grand Savoyard est mort à Chambéry, à l'âge de 62 ans, le 24 août 1908.

Homme de très grande noblesse, son souvenir mérite de rester comme celui de l'Homme d'Autrefois qui a fortement aimé, selon le mot du poète « sa patrie et ses dieux ».

M. Jean d'Orlyé entretient l'assistance « du Goût et de ses fluctuations ». Le goût esthétique dont il présente la définition, doit beaucoup à l'hérédité et à l'éducation. Il oscille à la recherche du beau.

M. Ritz remercie vivement le conférencier de cette intéressante et fort instructive causerie très applaudie, et il ajoute : « Comme le disait La Bruyère, « Il y a peu « d'hommes dont l'esprit soit accompagné d'un goût sûr « et d'une critique judicieuse ». M. d'Orlyé vient de nous montrer par son exposé, plein de finesse et d'humour, qu'il est un de ces hommes rares et nous l'en félicitons de tout cœur. »

Le Président présente et dépose pour la bibliothèque : « Les constitutions de S.M. Victor-Amédée pour l'Université de Turin », livre datant de 1729, offert par Mlle Anna Maret ; « Le Jansénisme en Savoie », par M. le chanoine Marc Perroud, curé de Maché, à Chambéry. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Séance du 15 mai 1946 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

En ouvrant la séance, le Président offre des souhaits de bienvenue aux personnes étrangères à la Florimontane

(*) Etaient présents : Mmes Biennier, Jaugey, Mlles Goiffond et Maret, MM. André, P. Calliès, Canet, Charvin, Cuvet, Davignon, Devant, J. Fournier, Gojon, L. Laydernier, Lortet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Revil, Ridoux, F. Ritz, Vallin et Vigand.
Excusés : MM. Clair, Th. Faletti, Ribatto et Serand.

qui assistent à la réunion et il espère que de temps à autre, des conférences pourront être données dans une salle mieux appropriée.

Il offre des félicitations au commandant Clair pour la promotion de son fils Humbert dans la Légion d'honneur avec citation élogieuse.

M. F.-M. Ritz fait une causerie sur la « Distance des étoiles », causerie reproduite dans le présent fascicule.

M. d'Orlyé, vice-président, se fait l'interprète de l'auditoire pour féliciter et remercier M. Ritz de sa causerie qui a soulevé un vif intérêt, nous a séduits et rendus conscients de notre petitesse.

M. Vigand donne lecture de son rapport sur le 72e concours de poésie de la fondation Andrevetan. Suivant les conclusions du jury, le premier prix est décerné à Mlle Gabrielle Anselmo, du Grand-Bornand, et une mention honorable à M. Charles Dhers, d'Albi (Tarn). Le Président remercie M. Vigand de son élégant rapport, souhaitant que les concurrents s'inspirent de ses sages conseils. (*Voir ce rapport au présent fascicule*).

M. Henri Davignon fait le compte rendu bibliographique du bel ouvrage de Pierre et Suzanne Duparc « Vieil Annecy, scènes et portraits ». (*Voir à Bibliographie savoisienne*).

Dons : de M. Jean Revil, Carte topographique du lac d'Annecy ; du R.P. Grandjacques, ses deux plaquettes sur Notre-Dame de la Gorge, avec réfutation de la légende dite « des fiancés ».

Séance du 5 juin 1946 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Maurice Besson, sous-directeur au Ministère des Colonies, membre correspondant. Il avait publié dans la *Revue*

(*) Etaient présents : Mmes Biennier et Jaugey, Mlle Goiffon, MM. Achard, Baud, Carteron, Cuvet, Charvin, Th. Falletti, Favre, J. Fournier, Gojon, Peyseraubes, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Revil, F. Ritz, Serand, Vigand et Vuachet.
Excusés : MM. André, Ribatto et Vallin.

Savoisienne une très intéressante étude sur la Contre-Révolution dans le Haut-Faucigny, et nous avait envoyé d'autres travaux parus dans la *Revue des Sciences politiques*. Le Président adresse à sa famille nos bien sincères condoléances.

Il souhaite la bienvenue au nouvel archiviste de la Haute-Savoie, M. Barratier, qui assiste à la séance.

Le Président félicite notre confrère, Mlle Goiffon, qui vient d'obtenir le diplôme d'Etudes supérieures, avec mention. Sa thèse traite des rapports littéraires italo-français au XVI[e] siècle.

Il parle de l'excursion qu'a faite en Savoie, le jour de l'Ascension, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. Sur son désir, elle a été reçue par notre Comité, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville mis gracieusement à notre disposition par la municipalité.

M. F.-M. Ritz, qui avait pris part au déjeuner de cette Société, à Talloires, lui souhaita une très cordiale bienvenue, regrettant de ne pouvoir la recevoir dans notre domaine de Montrottier. Il dit à nos hôtes combien la Florimontane était sensible à cette visite et il les remercia d'avoir pensé à resserrer ainsi les lins d'amitié qui, depuis 1855, unissent nos deux sociétés. « Des florimontans, ajouta-t-il, ont eu et ont encore l'honneur de faire partie de votre compagnie. Et bien des vôtres ont fait et font encore partie de la Florimontane, des présidents Le Fort, Revillod et Dufour à M. Edouard Chapuisat, sans compter tant d'autres membres éminents comme MM. Forel, Gosse, Muret, Eugène Ritter, etc. » Il remercia aussi la société d'avoir associé à cette entrevue l'Académie Salésienne, représentée par son secrétaire et lui-même, en l'absence de son président, M. le chanoine Coutin, empêché. Rappelant la visite faite à Annecy par la société genevoise en 1903, la conférence donnée en 1937 à Montrottier par M. E. Chapuisat sur le Général Dufour, sa participation en 1938 au Congrès des Sociétés savantes de Savoie, et, enfin, l'assistance de plusieurs florimontans aux fêtes de son centenaire, à Genève, le président dit que la guerre seule a interrompu ces relations fraternelles. Et évoquant

les incidences douloureuses des deux guerres, il continua en ces termes :

Dieu vous a préservés, Messieurs, de ces épreuves qui ont si durement touché nos sociétés savantes. Grâce à une élite toujours renouvelée d'historiens ou d'archéologues distingués, vous avez pu continuer vos patientes recherches, intensifier vos travaux, maintenir élevé le niveau de vos publications, toutes choses qui placent votre société au tout premier rang de celles qui s'adonnent à l'étude de l'histoire de votre Pays. Nous nous en réjouissons de grand cœur pour vous et avec vous, car l'histoire de la Suisse et celle de la Savoie sont si entremêlées que tout ce qui touche à l'une intéresse l'autre. Et c'est pourquoi d'ailleurs votre contribution à l'histoire de la Savoie est si importante. Tous ceux qui, chez nous, se passionnent pour ces vieux et chers souvenirs connaissent et apprécient la somme et la valeur de vos travaux. Et je suis particulièrement heureux de l'occasion qui m'est offerte, de rendre un hommage très chaleureux à l'érudition de votre cicerone, M. L. Blondel, dont les reconstitutions minutieuses et les descriptions poétiques des châteaux savoyards font l'objet de notre admiration enthousiaste. Et vous me permettrez de concrétiser cet affectueux hommage, en donnant à M. Louis Blondel, le titre de membre d'honneur de l'Académie Florimontane.

C'est grâce à de tels historiens que les liens qui existent depuis si longtemps entre nos deux pays, sont mieux connus ; et leurs travaux contribuent ainsi à rapprocher les cœurs et les âmes de nos deux peuples.

Au cours de nos récentes épreuves, la Suisse nous a donné de telles preuves de ce fraternel attachement, qu'il m'est très doux, Messieurs, de pouvoir vous exprimer, à vous qui la représentez ici, dans ce qu'elle a de plus noble et de plus désintéressé, nos sentiments de très profonde et très affectueuse gratitude.

M. Luc Monnier, l'éminent président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, trouva des mots éloquents et cordiaux pour remercier notre président et la Florimontane de son accueil et des sentiments exprimés, tenant à déclarer combien la Savoie avait manqué aux Genevois pendant les longues années de séparation de la guerre.

Après cette réception, les membres du Comité ont fait visiter à nos hôtes le château, la cathédrale, les vieux quartiers, s'arrêtant aux souvenirs de saint François de Sales et de Jean-Jacques Rousseau.

* * *

M. Ritz, poursuivant l'ordre du jour, annonce que la réception, organisée par notre Académie en l'honneur de

M. René Payot, le sympathique directeur du *Journal de Genève*, aura lieu le mardi 25 juin.

Il tient à signaler : 1° l'exposition, à la Galerie Duparc, des œuvres de nos confrères, Mme Biennier et M. Alexandre Charvin, qu'il félicite affectueusement ; 2° la publication d'un livre sur les « Glières », due aux dirigeants de l'Association de ce nom. Belle page d'histoire savoyarde et bien française.

M. Henry Baud fait part de ses observations dans la vallée de Montjoie (près de Saint-Gervais) relatives aux vieux châteaux et aux nombreuses chapelles, très intéressantes pour l'histoire locale, mais dont beaucoup tombent en ruine. Mais surtout, M. Baud croit avoir découvert dans cette vallée, au bois des Amérans, un opidum celtique ou centron, de 1 kilomètre de long sur 2 à 300 mètres de large, dont aurait fait partie le petit camp déjà connu. Le Président souhaite que les investigations de notre confrère soient reconnues exactes par les archéologues experts.

M. Théobald Falletti fait une causerie, très documentée, traitant de la navigation sur le lac d'Annecy au cours des siècles.

M. Ritz remercie M. Falletti pour cette intéressante étude qui rappelle aux Annéciens de lointains souvenirs. *(Voir article séparé)*.

Ouvrages reçus : « Le Livre de la Montagne », de notre regretté confrère Paul Guiton, offert par Mme Guiton. Meilleurs remerciements.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis PFISTER.

Concours de Poésie de la fondation Léon Laydernier (1945)

Le jury du concours de 1945 n'eut point une tâche écrasante : six envois seulement sollicitaient ses suffrages et leurs auteurs, pour la plupart, avaient fait petite mesure. Trouva-t-il, du moins, un agrément spécialement vif dans la qualité des œuvres ? Nous n'oserons l'affirmer. Le temps n'est plus où les compétitions littéraires de la Florimontane révélaient, parmi les pompes officielles, des talents originaux et recevaient l'hommage d'un prince des poètes. Elles gardent, n'en doutons pas, une large part de leur prestige ancien, néanmoins, l'amenuisement de leurs dotations par le jeu des successifs alignements monétaires — ainsi s'expriment pudiquement les gens de finance — ne leur permet guère d'éviter la concurrence de groupements nouveau-nés dont les ressources d'emblée s'adaptent aux exigences du jour.

Certes, les poèmes présentés ne sont pas sans mérite, et nous aurions mauvaise grâce à les passer au crible d'une critique hypersensible et tâtillonne alors que dans le discrédit passager des valeurs intellectuelles, les essais, même gauches, d'une Muse timide appellent des encouragements plus marqués. Si le mouvement de la pensée ne s'y soutient pas toujours, si le sentiment y dérobe trop souvent sa flamme, du moins, les élans généreux n'en sont pas absents et sur la grisaille du fond se détache parfois le scintillement d'une notation ingénieuse et neuve.

Ce que nous demanderions volontiers aux jeunes auteurs, c'est un souci plus réel de la technique élémentaire du vers, une connaissance plus poussée de la grammaire poétique, et un sens plus sûr du fini. La recherche patiente et le travail longtemps poursuivi ne remplacent pas évidemment le don, mais ils le fécondent, et nous savons pas d'illustres exemples, que maint poème dont

l'apparente facilité semble indiquer une œuvre de prime jet est en réalité la forme dernière d'une longue série d'ébauches retouchées avec amour et que sa charmante simplicité est le fruit d'un effort obstiné et scrupuleux.

D'un ensemble malgré tout honorable, détachons suivant la tradition, ce qui mérite d'être loué.

Le n° 1 enrichit son envoi de dessins originaux au crayon. Si nous apprécions à sa valeur cette initiative, nous regrettons la hâte évidente à laquelle sans doute il faut imputer de multiples fautes de versification, l'oubli des syllabes muettes, l'abus des chevilles, la faiblesse de certaines rimes. Créditons l'auteur des passages bien venus où il parle avec émotion de la maison natale, celle qui fut pour lui

...le premier univers
Aux souvenirs sur qui jamais le soir ne tombe.

et où il rappelle, au temps de la moisson dorée

Le bruit des chars trop lourds des gerbes de froment.

C'est à Victor Hugo que le n° 2 emprunte son épigraphe. Rien de romantique pourtant dans sa manière et l'on regrette qu'une mythologie froide et démodée supplée çà et là à la faiblesse de l'invention poétique. Les paysages italiens semblent émouvoir particulièrement sa sensibilité. Voici dans la pièce intitulée « Elle était bien aimée », d'une ligne purement classique, l'évocation d'un coin du cimetière des Anglais à Rome :

Oasis de verdure entre des murs austères,
Où l'ombre de Shelley quand le jour va finir
Avec celle de Keats revient s'entretenir.
La mousse d'herbe folle efface les allées
Où veillent des cyprès les funèbres flambeaux,
Les ronces et le lierre étouffent les tombeaux.

Au sein de ces bosquets peuplés de mausolées
Un enfant d'Italie, aux prunelles de nuit,
Silencieusement quelquefois m'introduit.

Trop de poncifs dans l'envoi n° 3 où l'on fait parfois,

d'autre part, des trouvailles imprévues, notamment la nuance nouvelle notée dans ces deux vers :

Hélas ! la nuit déjà tisse une immense toile
Sur les champs endormis teintés de clair-obscur.

Et c'est dommage, car l'auteur, lorsqu'il sait filtrer son inspiration, trouve l'accent juste et la forme précise, ainsi dans un poème extrait de « Nuits d'aérostiers » :

Tu nous semblais si longue en ton manteau de voiles
Triste nuit sans sommeil... sans gloire... et sans beauté
Que souvent nous contions notre peine aux étoiles
En attendant la fin de ta complicité.
C'est dans le clair matin enfanté du mystère,
Quand le coq saluait les premiers feux du jour
Et que le laboureur fouillait sa blonde terre
Que nous pouvions alors dormir à notre tour.

Le n° 6 réunit une dizaine d'œuvrettes sous le titre commun : « Los au printemps ». Il ne faut pas y chercher un sentiment très profond. L'auteur non plus ne réalise pas toujours les images qui viennent sous sa plume sans quoi, sans doute, il n'eût pas écrit :

Belle, dédaigneuse, cruelle,
Cynorrodon vous deviendrez.

On n'ignore point que le cynorrodon est la baie de l'églantier, baie vermillonne que la tradition populaire désigne d'une façon toute dénuée de poésie. L'ensemble toutefois ne manque pas de variété et d'aisance allègre.

Jusqu'ici rien ne dépasse le niveau moyen d'exercices encore un peu scolaires d'allure. Le n° 5 (Devise : Aventi Savoia) (1), paraît se situer à un autre plan et le jury l'a volontiers proposé pour un deuxième prix de 500 francs, malgré les inégalités qu'il présente et, par endroits, le souffle un peu court de son inspiration. L'envoi est étoffé à souhait et d'une riche variété. Voici en versicules de cinq syllabes d'agréables notations où flottent d'ailleurs des réminiscences :

Matin

De petits nuages
Le ciel est tout plein
Moutons au pacage
Dans le frais matin.

(1) M. Albert Justin, d'Arcueil.

Pluie

Ses longs doigts agiles
Heurtent ce matin
Les toits de la ville
Comme un tambourin.

Crépuscule

C'est l'heure discrète
Où l'étrange nuit
Mêle en sa palette
Les noirs et les gris.

Et voici, entre deux séries de pièces purement descriptives, la note joliment païenne d'un chant d'amour :

Offrande

Des mots les plus ardents, je veux te faire offrande,
Des gestes les plus doux je veux de faire don,
De baisers enivrants te faire une guirlande
Pour cueillir ta beauté dans un chaste abandon.

Mais en vain, j'ai cherché les mots qu'il fallait dire,
La crainte a dév ré les gestes attendus ;
Sur ma lèvre où la peur a fixé son empire
A chanter impuissants, les baisers se sont tus.

Au jardin j'ai glané ces feuilles et ces branches
Dans l'humide fraicheur du matin pâle et doux,
Je les pose humblement au creux de tes mains blanches
Car j'ai caché mon cœur sous le feuillage roux.

Mais nos préférences vont au poème intitulé « Le village natal », coloré, sensible, tout parfumé des senteurs du terroir, et d'une parfaite simplicité d'accent :

Le village natal

Vous qui n'avez pas eu pour berceau ce village
Autour de son clocher groupant cinquante feux,
Dont les toits argentés tachent le paysage,
A l'unique bachal, fait d'un gros tronc noueux,

Vous ne pouvez savoir tout ce qu'en nous éveille
De ce passé confus ce simple mot : Chez nous,
Comme un essaim bruyant qui s'abat sur la treille
En notre âme s'élève un murmure très doux.

C'est hier et demain qui cheminent ensemble,
La continuité dans le même décor,

C'est l'enfant qui reprend des vieilles mains qui trembent,
La bêche ou le piolet pour un nouvel effort.

La table de mélèze, et fumant dans l'écuelle,
La bonne soupe épaisse où trempent le pain bis,
Le dressoir encombré de rustique vaisselle,
Le crucifix au mur et son rameau de buis.

C'est la salle de classe où le maître d'école
Durant les mois d'hiver enseigne son rûcher,
Car les beaux jours venus, les abeilles s'envolent ;
Les écoliers d'hier sont devenus bergers.

Le départ matinal pour les hauts pâturages,
Au milieu des appels, des cris et des jurons,
Des aboiements des chiens, des beuglements sauvages,
Au tintement joyeux des cloches et « carons ».

L'étroit sentier longeant les buissons d'aubépines
Où le mulet moreau chargé du « barillon »,
Sous la chaleur ardente et les mouches taquines,
D'un pas agile et sûr gravit le raidillon.

C'est la modeste église où dimanches et fêtes,
Aux appels du clocher, descendus des hameaux,
Nos pères s'en venaient, en faisant leurs emplettes,
Prier leurs saints patrons, peints sur les clairs vitraux.

C'est le champ du repos en l'âpre solitude
Où dorment dans la paix sous les grands peupliers
« Les gardiens vigilants d'antiques habitudes »
Au milieu des travaux qui leur sont familiers.

Au bruit du vieux moulin, du marteau sur l'enclume,
Des clarines le soir, à l'heure du retour,
Des pas sur le sentier alors qu'au loin s'embrume
L'horizon montagneux qui vit couler leurs jours.

Ainsi nous terminons notre revue rapide sur une œuvre d'inspiration franchement savoyarde et de sérieuse tenue. Ne nous montrons donc pas d'humeur chagrine. Le présent concours ne nous a pas apporté la grande révélation. Du moins, parmi les concurrents de mérites divers, il s'en est trouvé un qui, exauçant notre vœu de 1944, tourné avec amour vers la terre natale et dégageant des humbles choses familières l'émouvante beauté dont elles sont empreintes, par la vertu de sa sincérité profonde, a su trouver le chemin de notre cœur.

L. VIGAND.

N° 9 (3e prix), M. Albert Justin, d'Arcuell, originaire de Thonon.

LA DISTANCE DES ÉTOILES

Les étoiles sont à de si grandes distances que les unités de mesure auxquelles nous sommes habitués sont impuissantes à en donner une représentation exacte. On réalise assez bien l'ordre de grandeur que représente le *million.* Dix liasses de cent billets de 1.000 fr., par le temps qui court, sont chose assez commune surtout pour un comptable. Mais déjà, lorsqu'il s'agit de passer du million au *milliard,* a-t-on bien présent à l'esprit que le million est au milliard dans le même rapport qu'*une année* est à *mille ans* ? Supposons que l'on vous donne un million par jour. Ne serez-vous pas étonné qu'il vous faille attendre près de trois ans pour être possesseur d'un simple milliard ? Et lorsqu'on parle de ce qu'ont coûté à la France la guerre et l'occupation, réalise-t-on bien que ces 5.000 milliards représentent autant de billets de 5.000 francs qu'il y a de *millimètres* dans *mille kilomètres ?*

Pour nous rendre compte de la distance des étoiles dont la plus proche de nous est à 35.000 milliards de kilomètres, il me paraît donc indispensable de recourir à une comparaison. Par l'idée qu'elle nous donnera de la distance de l'étoile la plus proche de nous, nous pourrons mieux comprendre la valeur des unités de mesure des espaces célestes : *l'année-lumière* et le *parsec.*

Que peut représenter cette distance de 35 trillons de kilomètres par rapport à l'étendue de notre système solaire ? Nous allons essayer de nous en rendre compte, et cela nous donnera l'occasion de nous rappeler brièvement l'ordonnance de notre famille planétaire.

Notre *Soleil* est un énorme globe incandescent, de 1.400.000 kilomètres de diamètre autour duquel gravitent, sans parler des comètes et des astéroïdes, *neuf* planètes,

dont l'une, notre terre, accomplit sa révolution autour de l'astre du jour en une année, à la distance moyenne de 150 millions de kilomètres, en chiffres ronds. Ramenons par la pensée cet énorme globe solaire aux dimensions d'une boule à jouer de *onze centimètres* de diamètre que nous poserons sur cette table.

Mercure, planète la plus proche du Soleil, et pour cette raison si rarement observable à l'œil nu, gravitera, minuscule grain de poussière, à 4 mètres et demi de cette sphère. *Vénus*, astre éclatant de blancheur qui attire les regards dans le ciel matinal ou crépusculaire, Vénus, l'étoile du berger, chantée par les poètes de tous les temps, se situera à 8 m. 50. Notre *Terre*, réduite à la grosseur d'un grain de plomb de un millimètre de diamètre, tracera son orbite à une douzaine de mètres. *Mars* tracera la sienne à 17 mètres, tandis que *Jupiter*, planète géante, 1.340 fois plus grosse que la terre, planète splendide avec son cortège royal de neuf satellites, décrira sa courbe harmonieuse à 61 mètres.

Saturne, globe 800 fois plus gros que le nôtre, astre magnifique avec son mystérieux anneau multicolore et les dix lunes qui l'accompagnent, gravitera déjà à 112 mètres. Et voici les planètes invisibles à l'œil nu : *Uranus*, avec ses quatre lunes qui portent les noms gracieux d'Ariel, d'Umbriel, de Titania et d'Obéron, décrira son ellipse à 200 mètres d'ici. *Neptune*, planète découverte par Le Verrier qui, par le seul calcul indiqua sa position dans le ciel et n'eut jamais la curiosité de regarder au télescope l'astre qu'il avait ainsi découvert, Neptune se situera à 350 mètres. *Pluton* enfin, la plus lointaine de nos sœurs, Pluton dont l'orbite réelle se trouve à six milliards de kilomètres, se situera à 500 mètres d'ici.

Ainsi, l'ensemble de notre système planétaire, à l'échelle adoptée se situera dans un grand cercle de un kilomètre de diamètre. A cette échelle où *1 kilomètre* en représente *12 milliards*, à quelle distance va se situer « *proxima Centauri* », l'étoile la plus voisine de nous ? Le calcul est facile à faire. Elle se situera à plus de 3.000

kilomètres, distance qui correspond en gros à celle qui nous sépare de la ville d'Astrakan, à l'embouchure de la Volga, au nord de la mer Caspienne.

*
* *

Nous pouvons apprécier d'une autre manière la grandeur de cette distance. A la vitesse de 300.000 kilomètres à la seconde, un rayon lumineux parti d'ici met un peu plus d'une seconde pour atteindre la lune ; 8 minutes pour atteindre le soleil ; 5 heures 1/4 pour parcourir la distance qui nous sépare de Pluton, la planète la plus excentrique de notre système planétaire. Eh bien, pour arriver à « proxima Centauri », il lui faudra 3 ans et 8 mois !

Nos mesures courantes étant aussi inadaptées aux dimensions astronomiques qu'aux dimensions atomiques, les astronomes ont précisément pensé à la vitesse de la lumière pour mesurer les espaces célestes, et ils ont adopté comme unité de mesure l'*année-lumière*, c'est-à-dire la distance parcourue en une année par la lumière, distance qui équivaut à 9 trillons et demi de kilomètres. Ainsi, « proxima Centauri » se trouve à près de 4 années-lumière ; Sirius, ce magnifique diamant qui, par les claires nuits hivernales scintille de mille feux dans l'hémisphère austral, est à 9 années-lumière. Véga, la blanche étoile de la constellation de la Lyre, Capella, de la constellation du Cocher, sont toutes deux à 27 années-lumière. L'étoile polaire est à 47 années-lumière. Et ce sont là des astres encore tout proches de nous, faisant partie, comme notre soleil, du même amas d'étoiles qu'est la Voie lactée, notre galaxie dont les dimensions seraient de l'ordre de 100.000 années-lumière !

On utilise aussi en astronomie une autre unité de mesure : le *parsec*, qui, comme son nom le rappelle, correspond à une *par*allaxe d'une *sec*onde d'arc, c'est-à-dire à la distance d'où l'on verrait le rayon de l'orbite terrestre sous un angle d'une seconde. Le parsec équivaut à 3 années-lumière 256, soit à 30.000 milliards de kilomètres. Si « proxima Centauri » n'est à guère plus d'un parsec

de nous, l'amas d'Hercule est déjà à 11.000 parsecs, la belle nébuleuse d'Andromède à 276.000 parsecs, soit 900.000 années-lumière. Et certaines nébuleuses sont à des millions et même à des dizaines de millions de parsecs !

Tout cela semble du domaine du rêve, et l'on se demande comment on a pu mesurer de telles distances, ou évaluer de tels ordres de grandeur. Ces estimations sont pourtant le résultat de quelques méthodes qui nous paraissent aujourd'hui assez simples et que nous allons rapidement examiner.

*
* *

On s'est tout d'abord adressé à la méthode trigonométrique. Un objet paraît d'autant plus petit qu'il est plus éloigné, et il existe un rapport numérique entre sa dimension réelle et sa dimension apparente, qui est la valeur de l'angle sous lequel nous l'apercevons. Vu sous un angle d'un degré, il est éloigné de 57 fois son diamètre. Vu sous un angle d'une minute, il est éloigné de 3.458 fois son diamètre. Vu sous un angle d'une seconde, il est alors éloigné de 206.000 fois son diamètre. Ainsi, un cercle de un mètre de diamètre vu sous un angle d'un degré est à 57 mètres. Vu sous un angle d'une minute, il est à trois km. 1/2. Vu sous un angle d'une seconde, il est à 206 kilomètres.

Pour connaître, par exemple, la distance qui nous sépare de la lune, il suffit de connaître l'angle sous lequel le diamètre de la terre qui mesure 12.757 kilomètres, est vu de cet astre. Et il n'est pas besoin de faire le voyage pour connaître cet angle. Si, en effet, deux observateurs munis chacun d'un appareil simple et précis permettant la mesure des angles (un théodolite par exemple), se placent en deux points de la terre distants d'un diamètre terrestre ; s'ils visent au même instant un même point du centre de notre satellite, ils forment avec ce point trois sommets d'un triangle, dont les deux grands côtés sont les rayons visuels allant de chaque observateur à la lune, et le troisième, le diamètre de la terre. La valeur des angles de base étant connue par la lecture du cercle gradué de chaque théodolite, il est facile d'en déduire la valeur de

l'angle au sommet, la somme des angles d'un triangle étant égale à 180°.

Supposons que cet angle au sommet, qui est bien l'angle sous lequel est vu de la lune le diamètre de la terre, mesure exactement 2°. Sachant qu'un objet vu sous un angle d'un degré est éloigné de 57 fois son diamètre, il va de soi que s'il est vu sous un angle de 2°, il sera éloigné de 57 : 2 = 28 fois 1/2 ce diamètre. D'où l'on pourrait conclure avec certitude que la terre est éloignée de la lune 28 fois et demi douze mille sept cent cinquante sept kilomètres, soit 363.000 kilomètres. Les chiffres exacts donnent un peu plus de 30 diamètres terrestres, ce qui donne une distance de 390.000 kilomètres entre notre satellite et nous.

Cette méthode, très simple, est facilement applicable à la lune, parce que celle-ci est très proche de nous, à un peu plus d'une *seconde-lumière !* Pour pouvoir l'appliquer aux étoiles dont la plus voisine est à près de *4 années-lumière,* il fallait évidemment une base infiniment plus grande que le diamètre de la terre. On eut alors l'idée de se servir de l'orbite que décrit notre planète autour du soleil en une année.

Les positions de la terre, à six mois d'intervalle, mesurent en effet en ligne droite, le double de la distance de la terre au soleil, distance exactement connue et qui, en chiffres ronds, est de 300 millions de kilomètres. Il suffira donc de viser soigneusement la même étoile à six mois d'intervalle pour connaître les éléments du triangle dont la base est ainsi définie.

Malgré la grandeur déjà très appréciable de cette base (23.500 fois plus grande que le diamètre terrestre) les étoiles sont si lointaines que l'angle au sommet du triangle n'est mesurable que pour un très petit nombre d'entre elles. On n'en connaissait que 34 en 1882 ! L'emploi de la photographie associée à des instruments d'observation extrêmement précis et de plus en plus puissants, la spécialisation de certains observatoires dans cette recherche de l'angle sous lequel on verrait d'une étoile le

rayon de l'orbite terrestre (angle qui s'appelle *parallaxe*), ont permis d'en déterminer peu à peu, plus de 5.000. Or, aucune d'elles n'est égale à une seconde d'arc, angle déjà extrêmement petit puisqu'il correspond à la largeur d'un cercle de *un mètre* vu à 200 kilomètres !

On conçoit donc facilement que cette méthode ne puisse donner avec précision la distance d'astres situés à plus de 300 années-lumière. A cette distance, la parallaxe correspond à *un centième* de seconde d'arc, soit à un cercle de un centimètre de diamètre observé à 200 kilomètres !

Pour pénétrer plus profondément dans la connaissance des distances stellaires, il a fallu trouver d'autres procédés.

* * *

En voici un, assez simple pour que je puisse tenter de vous l'exposer de façon assez compréhensible.

En application d'un principe d'optique bien connu, l'éclat apparent d'une étoile varie en raison inverse du carré de sa distance. Plus une étoile est éloignée, plus son éclat apparent est faible. Si toutes les étoiles étaient exactement semblables et de même luminosité, on pourrait, connaissant la distance de l'une d'entre elles, connaître la distance de toutes les autres. Mais il est loin d'en être ainsi, et les étoiles diffèrent par bien des caractéristiques : dimensions, températures, rayonnement, toutes choses qui influent sur leur luminosité. L'étoile S. Dorade, par exemple, a un éclat propre équivalent à 300.000 fois celui du Soleil, alors que l'intensité lumineuse de Proxima Centauri ne dépasse pas le dix-millième de celui du Soleil. Seule l'énorme distance qui la sépare de nous, donne à S. Dorade un éclat apparent à peine supérieur à celui de Proxima Centauri. Ces deux étoiles sont un peu comme un phare éblouissant à côté d'une misérable bougie. On conçoit que leur éclat apparent puisse être du même ordre, si la bougie est à quelques mètres de nous, et le phare à des dizaines de kilomètres. Pour comparer utilement ces deux sources lumineuses, avoir une idée de leur éclat réel, de leur luminosité absolue, il faudrait évidemment les voir à *une même distance*. Ramenées

toutes deux à cent mètres par exemple, nous les verrions alors dans leur éclat absolu, et pourrions affirmer que l'une est vraiment une misérable bougie alors que l'autre est une lumière éblouissante.

De même, s'il nous était possible de mettre S. Dorade et Proxima Centauri à une même distance de nous, à 10 parsecs par exemple, nous les verrions alors dans leur éclat réel, nous pourrions apprécier leur magnitude absolue. L'une aurait cent fois l'éclat de la planète Vénus alors que l'autre serait 10.000 fois moins brillante que les plus faibles étoiles qu'il nous soit donné de voir à l'œil nu.

Cette connaissance de la *magnitude absolue* des étoiles, c'est-à-dire de l'éclat qu'elles auraient à cette distance conventionnelle de 10 parsecs, est extrêmement importante. Grâce à elle, en effet, nous pouvons en déduire leur distance. Comment ? Nous allons le voir.

Toutes les étoiles ont été classées d'après leur éclat apparent ou *magnitude apparente*, qu'il est facile de déterminer par l'emploi de photomètres précis adaptés aux instruments d'observation. Aldébaran, la belle étoile rouge du Taureau étant prise comme type des étoiles de première grandeur ou magnitude 1, les étoiles deux fois et demi moins brillantes sont dites de deuxième grandeur ou magnitude 2. Celles de magnitude 3 sont deux fois et demi moins brillantes que celles de magnitude 2, et ainsi de suite. Il résulte de cette progression qu'une étoile de magnitude 6 est *cent fois moins brillante* qu'une étoile de magnitude 1.

Supposons maintenant qu'une étoile de magnitude 6 soit à la distance de 326 années-lumière, soit 100 parsecs, et qu'on la ramène dix fois plus près de nous, soit à cette distance conventionnelle de 10 parsecs dont nous parlions tout à l'heure. En application du principe d'optique que je vous rappelais il y a un instant, l'éclat de cette étoile va augmenter de 10 au carré, et deviendra ainsi *cent fois plus brillante.* Sa magnitude apparente passera donc de la 6e à la 1re grandeur, et cette dernière mesurera sa

magnitude absolue. Il est facile d'en conclure qu'une étoile de magnitude apparente égale à 6 et de magnitude absolue égale à 1 est à une distance de 100 parsecs ou 326 années-lumière.

Il existe donc une relation entre la magnitude apparente, la magnitude absolue et la distance. Connaissant deux de ces éléments, on peut en déduire le troisième.

Et voici où cela devient intéressant. Nous connaissons par la trigonométrie *la distance* d'environ 5.000 étoiles dont nous pouvons connaître la *magnitude apparente* par l'emploi de la photométrie. Il devenait donc possible de connaître la *magnitude absolue* de ces 5.000 étoiles. Ceci fait, il devenait possible de comparer toutes ces étoiles entre elles. Et c'est ainsi qu'en comparant leurs spectres, Walter Adams, en 1916, remarqua que les magnitudes absolues variaient en fonction de la différence d'intensité de deux raies de leur spectre : celles du strontium ionisé et celle du fer neutre, par exemple, pour les spectres du type G, spectre de la catégorie d'étoiles dont fait partie notre soleil.

En traçant pour les étoiles du même type spectral une courbe ayant pour abscisse la différence d'intensité des deux raies caractéristiques, et pour ordonnée la magnitude absolue, cette courbe est régulière pour les étoiles de parallaxe connue. Elle permet donc, par extrapolation, de déterminer la magnitude absolue des étoiles du même type dont on ne connait pas la parallaxe, et on peut ainsi connaître directement la magnitude absolue d'une étoile par le seul examen de son spectre.

L'emploi de ce procédé permit dès 1921 de publier une liste de plus de 1.600 parallaxes d'étoiles, dont 150 comparées avec des déterminations directes par trigonométrie, se sont trouvées concorder de façon très satisfaisante. Toutes les autres étaient complètement inaccessibles à la méthode trigonométrique, certaines de ces parallaxes atteignant près d'un millième de seconde d'arc, angle sous lequel apparaîtrait un cercle d'un millimètre de diamètre vu à 200 kilomètres ! Grâce à ce procédé, on

connait actuellement la distance de plus de dix mille étoiles, distance qui va jusqu'à 3.000 années-lumière. Au delà, les spectrogrammes ne sont plus assez nets pour permettre d'apprécier la différence d'intensité des deux raies caractéristiques du spectre.

* * *

Mais un autre procédé a permis de calculer la magnitude absolue d'une certaine catégorie d'étoiles que l'on appelle « Céphéïdes », parce que l'étoile type de cette catégorie d'étoiles est « *delta* » de Céphée. Ces étoiles sont des variables fort curieuses que l'on croit être des étoiles en pulsation, car elles reviennent périodiquement au même éclat. Ce sont des étoiles très lumineuses, ayant de cent à 20.000 fois l'éclat de notre soleil, et leur période varie de quelques heures à plusieurs semaines. Miss Leavitt découvrit dans le « petit nuage de Magellan », amas d'étoiles situé dans l'hémisphère austral, un certain nombre de Céphéïdes. Faisant partie de la même nébuleuse, ces étoiles se trouvaient donc sensiblement à la même distance de nous. Or, Miss Leavitt remarqua qu'il y avait une relation régulière entre leur période et leur luminosité, les périodes les plus longues correspondant aux luminosités les plus fortes. Il fut donc possible de connaître la magnitude absolue d'une Céphéïde, lorsque sa période était exactement déterminée. Il n'y avait plus alors qu'à calculer sa magnitude apparente par la photométrie, pour trouver sa distance. Comme on trouve des Céphéïdes dans toutes les régions du ciel, cette méthode s'est révélée très fructueuse dans l'évaluation des distances stellaires. C'est la présence de Céphéïdes dans la grande nébuleuse d'Andromède qui permit, entre autres, de mesurer en 1924, la distance qui nous sépare de cette splendide nébuleuse, distance qui est de l'ordre de 900.000 années-lumière.

Cette relation *période-luminosité* propre aux Céphéïdes ne permet guère d'atteindre des distances supérieures à un million d'années-lumière, car elles deviennent alors difficilement observables.

On a heureusement remarqué que dans les nébuleuses

atteintes par cette méthode, il existait des étoiles beaucoup plus lumineuses que les Céphéïdes : *supergéantes* et *novae*. Connaissant la magnitude absolue de ces étoiles puisqu'on connaissait la distance des nébuleuses dont elles font partie, on a constaté que la magnitude absolue moyenne de ces 4 à 5 supergéantes d'éclat maximum par nébuleuse variait fort peu d'une nébuleuse à l'autre, et dépassait — 6.

Dès lors, il suffisait d'employer les supergéantes ou les novae comme on avait employé les Céphéïdes pour pénétrer plus avant dans les profondeurs de l'infini, ce qui conduisit à des distances — évidemment très approximatives — de 7 millions d'années-lumière, distance qui nous sépare de l'amas de la Vierge.

*
* *

C'est ainsi que, par bonds successifs, on a pu parvenir à sonder quelque peu ces espaces dont la profondeur donne le vertige, lorsque l'on songe qu'une seule année-lumière correspond à 9 trillons et demi de kilomètres. Et nous ne sommes encore qu'au vestibule de l'infini. L'étude de la vitesse de fuite des nébuleuses ne donne-t-elle pas des distances atteignant 270 millions d'années-lumière pour la plus grande vitesse de fuite mesurée (42.000 kilomètres) ! Mais cela est une autre histoire...

« Le silence éternel de ces espaces infinis m'effraie »... Certes, Pascal pouvait éprouver ce sentiment, lui, dont la pensée audacieuse avait dépassé la portée de nos meilleurs instruments d'observation, lorsqu'il écrivait cette page célèbre qui est dans toutes les mémoires et qui me servira de conclusion :

« ...Tout le monde visible n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la nature. Nulle idée n'en approche. Nous avons beau enfler nos conceptions au-delà des espaces imaginables, nous n'enfantons que des atomes au prix de la réalité des choses. C'est une sphère dont le centre est partout, la circonférence nulle part. Et c'est le grand caractère sensible de la toute-puissance de Dieu, que notre imagination se perde dans cette immensité. »

F.-M. Ritz.

EN MARGE DE L'HISTOIRE

UN CLUB JACOBIN A ANNECY EN 1793

Je dois à l'obligeance et à la connaissance très avertie de toutes les choses de la Savoie, de notre sympathique et éminent confrère, M. Joseph Serand, la découverte dans les archives de notre Académie d'un document curieux et instructif, que lui ont légué, jadis, les frères Despine : le registre des séances que tenait à Annecy, en 1793, la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité.

En traduisant devant vous cette page, cette petite page de notre histoire locale, je me suis abstenu de tout commentaire, vous laissant le soin de faire vous-mêmes les déductions ou les rapprochements qui vous paraîtront s'imposer avec les temps que nous avons vécus, et qu'en certains points nous vivons encore. L'histoire n'est-elle pas un éternel recommencement ?

Si la période qui s'ouvre devant nous est assez courte puisqu'elle ne s'étend que du 1er janvier au 6 février, elle est du moins riche par sa documentation et va nous permettre de jeter quelque lumière sur les activités de nos Jacobins savoyards au lendemain de l'annexion.

C'est dans la Maison des Barnabites (1), devenue plus tard le Collège, et singulièrement dans la Chapelle, qu'ils siégèrent vraisemblablement à partir de fin septembre ou début d'octobre 1792 (2).

De forme rectangulaire, cette salle avait deux entrées au rez-de-chaussée ; elle ne recevait de lumière que sur

(1) Les *Barnabites*, nom donné par le peuple aux membres d'une congrégation « Les clercs réguliers de Saint-Paul » à cause d'une église Saint-Barnabé qui leur fut plus tard attribuée.

(2) La chapelle, consacrée le 27 janvier 1602, par l'évêque Claude de Granier, avait été placée sous le vocable des Saints Chrysostome, Eustache et Jérôme. Transformée en infirmerie militaire (1889) lors de la construction du Lycée Berthollet, elle fut démolie en même temps que la caserne Decouz pour faire place à des immeubles de construction moderne. L'une de ses portes surmontée d'un écusson, a été utiliste pour l'entrée à la sacristie de l'église Saint-Maurice.

les façades Sud et Est. Le soir, l'éclairage était fourni par un lustre à six branches suspendu au centre du plafond, voûte en bois passée au badigeon blanc.

A l'intérieur, de vastes tribunes s'étendaient sur trois faces du bâtiment. Sur le bureau du président et la table des secrétaires qui vraisemblablement occupaient l'emplacement de l'autel, se trouvaient cinq chandeliers en laiton.

Derrière le président et le dominant, trônait une statue de la Liberté, en bois massif et d'une belle sculpture. Le président disposait d'un fauteuil, les secrétaires de cinq chaises en jonc, les membres de simples bancs alignés dans la salle. Comme unique décoration, un tableau des membres de la Société fixé au mur et enfermé dans un cadre de noyer avec glace (3). Tel était le décor !

Les séances avaient lieu très régulièrement tous les deux jours ; elle commençaient à cinq heures pour se terminer à huit heures du soir.

Pour être admis membre, trois présentations étaient nécessaires. Elles étaient faites à haute voix dès l'ouverture de la séance ; si, à la troisième, aucune objection n'était présentée, le candidat était alors admis et venait prendre place parmi ses nouveaux collègues, non sans avoir préalablement prêté serment de fidélité à la Convention : « Je jure de maintenir la Liberté et l'Egalité ou de mourir en les défendant ». Durant la séance, deux commissaires, désignés à l'avance, avaient mission de surveiller la salle et les tribunes.

Il fut un certain jour décidé que l'on parlerait chapeau en tête ; à cette époque de l'année où la température est généralement rigoureuse et la salle peut-être mal chauffée, on peut croire que cette mesure avait été envisagée par nécessité, à moins cependant qu'on n'ait voulu se conformer à certains usages de cette époque où il était de bon ton d'afficher le langage le plus grossier et les formes les plus grotesques.

(3) Nous devons ces indications sur l'ancienne chapelle du collège à l'obligeance et à l'érudition de notre distingué confrère M. J. Serand.

On lit à ce propos dans les mémoires de Mathieu Molé, recueillis par la marquise de Noailles, l'anecdote suivante : « Je le trouvai (Hérault de Séchelles) dans la Cour des Tuileries, sortant de la Convention. Sa dignité habituelle ne l'avait pas abandonné, et le soin qui régnait dans sa toilette contrastait avec la saleté cynique dont ses collègues faisaient preuve. Il ne me reconnut pas. Je me nommai. Alors il m'ôta son chapeau, chose fort peu usitée en ce temps-là ». C'est là peut-être une explication que je donne pour ce qu'elle vaut !

La Société, affiliée au Club des Jacobins de Paris, comptait une centaine de membres. En dehors de ceux qui faisaient partie du bureau, nous n'avons pas pu les identifier ; le registre des séances n'indiquant pas les noms de ceux qui prenaient part aux discussions. L'anonymat était donc respecté.

Son président, le citoyen Doppet, médecin de carrière, avait antérieurement fondé, à Paris, le Club des Allobroges, dont le triple but était d'organiser la propagande en Savoie, d'échanger une correspondance active avec « les patriotes » restés au pays, de hâter le mouvement révolutionnaire et de préparer ainsi la réunion de la Savoie à la France.

Farouche partisan de la « Montagne », avant tout, homme politique, il avait abandonné de bonne heure la médecine pour devenir lieutenant-colonel de la Légion des Allobroges qui se trouvait alors en garnison à Annecy. Il devint par la suite commandant supérieur de l'Armée des Alpes. Ambitieux, autant qu'énergique, il disposait d'un réel ascendant sur la société qu'il dominait et manœuvrait à sa guise. Né à Chambéry en 1731, il mourut à Aix-les-Bains en 1800.

Parmi les autres, figuraient les citoyens Mauclère, Marchand, Carron, Favre. Ces deux derniers faisaient généralement fonction de secrétaires ou de président à l'occasion.

Il y avait encore le citoyen Michaud qui attire l'attention par ce fait que sa signature calligraphiée est toujours

suivie d'un dessin cabalistique et du sobriquet « gallophile ».

Etait-ce un original ? On pourrait le croire, à moins qu'il n'ait été victime d'une sorte d'illuminisme par la lecture d'un ouvrage publié en 1785, sous le titre : « Les Vœux d'un gallophile ». L'auteur, Anacharsis Clootz, l'un des membres les plus influents du Conseil exécutif et du Comité diplomatique, sujet prussien réfugié, ne pouvait rentrer dans sa patrie que si elle étaif délivrée de ses anciens tyrans. Il ne devait d'ailleurs jamais la revoir. Le 24 mars 1794, ce raté ambitieux qui avait eu, lui aussi, la prétention de prendre la conduite de la révolution, faisait partie de la même charette menant à la guillotine : Hébert (le père Duchêne), Momoro, Ronsin, Vincent et d'autres encore... suspectés de conspiration royaliste (4).

Or, Clootz ne voyait d'autre solution pour la réalisation de son désir que dans la réunion de la Prusse à la France, en reculant ses frontières jusqu'à l'embouchure du Rhin. Il souhaitait en même temps l'annexion de la Savoie à la France. Ces considérations avaient bien pu impressionner vivement le citoyen Michaud, et en faire son disciple.

Je ne prétends pas suivre ici l'ordre chronologique, ni entrer dans tous les détails de séances qui ne présentent pas toutes le même intérêt. Je me bornerai à les résumer, à les commenter, à en extraire les principaux sujets de discussion, afin d'en révéler, autant que possible, le climat et les tendances en cette période révolutionnaire.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est que nos bons Jacobins ne paraissent pas très empressés pour se rendre aux séances. On s'en plaint fréquemment ; on s'indigne contre ceux qui les désertent « alors qu'il faut, plus que jamais, dit un des membres, faire preuve de civisme » ; on propose, pour y remédier, de désigner des commissaires chargés de visiter pendant les heures de séances, les salles de cafés, de spectacles et autres lieux de plaisir, pour y

(4) Clootz, exécuté le dernier, montra un sang-froid digne de « l'orateur du genre humain ». De la charette où il était monté avec les Hébertistes, il criait aux spectateurs : « Mes amis, je vous en prie, ne me confondez pas avec ces coquins » (Octave Aubry, *La Révolution française*).

rechercher les membres défaillants et les dénoncer à l'Assemblée.

Cette proposition appelle une réplique vigoureuse du président Doppet : « C'est faire outrage à notre société, s'écrie-t-il, que de réclamer de telles mesures. J'aime à me persuader que de vrais républicains sauront sacrifier l'amour de la Patrie à leurs folles passions ».

Et comme sanction, on décide :

« 1° Que tout membre qui, sans excuse légitime, aura été absent pendant trois séances consécutives, sera suspendu pendant trois mois ;

« 2° Qu'un tableau portant le nom de tous les membres sera placé à l'entrée de la salle, chacun devant mettre une fiche en face du sien pour attester sa présence. »

Ces dispositions sévères furent sans doute inopérantes puisque, dans une séance ultérieure, on constatait de tels vides dans la salle, que l'on décidait d'instituer l'appel nominal.

Certaines séances ne manquaient pas cependant d'attrait ni de piquant. Qu'on en juge par celle-ci :

Un frère d'armes, monté à la tribune, expose l'aventure tragi-comique survenue à l'un de ses camarades qui, s'étant aventuré en territoire ennemi, a été arrêté par les Piémontais : « Ces monstres, dit-il, l'ont lié, garotté, roué de coups, entraîné à Chambéry pour y être interrogé, puis jeté dans un sombre cachot où il serait demeuré longtemps si un brave citoyen ne l'en avait délivré en le faisant passer par une fenêtre. Mais cette fenêtre était si étroite qu'il en sortit tout meurtri. Aussitôt libre, le camarade se hâta de gagner Genève d'où il fut refoulé, puis il gagna Thonon, où il put s'engager dans une compagnie bien connue pour son civisme et, avec elle, rallier Grenoble. »

Jusque là, rien que d'assez banal et d'assez courant. Mais voici où les choses vont se corser. Notre héros attire la sympathie générale, il se fait aimer de tous ses cama-

rades, tant par sa vaillance et ses vertus militaires, que par d'autres qualités physiques ; on le recherche, on l'entoure, on le flatte à tel point qu'il s'en inquiète sérieusement. Force lui fut de s'ouvrir à un camarade assez discret et surtout assez vertueux pour garder le secret qu'il allait lui confier. Secret de polichinelle ! De l'un à l'autre, tout le régiment sut bientôt que le citoyen soldat cachait, sous le costume militaire, un sexe peu propre à faire la guerre, en bref, qu'il était une femme, précise naïvement l'orateur.

Dès ce moment, la Prâlon, tel était son nom, fut en butte à la médisance, à la calomnie, à toutes sortes de tracasseries que l'on devine aisément qui l'obligèrent à reprendre les vêtements de son sexe et à s'enfuir.

Alors, exaltant à son sujet, les vertus civiques des femmes qui ont toujours su défendre la patrie et la liberté, le citoyen-frère d'armes demande qu'au lieu d'être licenciée de l'armée, la Prâlon reçoive au contraire les honneurs de la guerre.

A ce moment, comme un véritable coup de théâtre, la Prâlon fait son entrée dans la salle. On se lève, on applaudit, et, la désignant du doigt, on demande de tous côtés que le président lui donne l'accolade fraternelle. Comme elle était jolie fille, le président ne se fit pas prier. Il l'appela auprès de lui et, l'ayant embrassée sur les deux joues, la fit asseoir à ses côtés, au milieu des rires et des applaudissements.

Nos farouches Jacobins ne dédaignaient pas de plaisanter quelquefois.

Une des toutes premières décisions du club, fut de célébrer la mémoire de Jean-Jacques Rousseau en faisant planter un arbre de la Liberté devant la maison qu'il avait habitée. Jean-Jacques était à l'ordre du jour ; ses idées développées dans le « Contrat Social » avaient déjà fait un très grand nombre d'adeptes, donné à la mystique révolutionnaire sa force et sa propagande, et préparé l'avènement du jacobin-socialiste de 1793.

« Elève de Jean-Jacques Rousseau, ses doctrines m'ont inspiré son âme pour le peuple ». Ainsi s'exprimait Robespierre dans l'un de ses fameux discours à la Convention.

« Ce n'est ni Voltaire, ni Montesquieu et ses disciples qui ont donné sa forme à la Révolution, nous dit Jules Lemaître, c'est Rousseau. Il fut son dieu, elle le porta au Panthéon, elle lui rendit un culte, mais, ajoute-t-il, entendons-nous bien : je ne dis pas que les écrits de Rousseau aient amené la Révolution, laquelle avait des raisons économiques profondes, — surtout je ne dis pas que seuls ils l'aient amenée, — mais il se trouve que, plus qu'aucun autre écrivain, Rousseau a fourni, a légué aux plus systématiques et aux plus violents des hommes qui ont fait la Terreur et même aux têtes les plus illustres de la canaille révolutionnaire, un état sentimental, une phraséologie... et des formules. » Voilà la vérité.

Nos Jacobins annéciens se devaient donc de suivre le mouvement révolutionnaire. Des arbres se dressèrent un peu partout dans le département, notamment dans la vallée de l'Arve, où ces initiatives fournirent prétexte à d'importantes manifestations mais aussi à de nombreux incidents. On relève en effet dans les « Mémoires et Documents de l'Académie Salésienne » les faits suivants qui ne sont pas pour nous surprendre : « Une colonne sarde qui, le 22 août 1793, avait envahi le Haut-Faucigny et atteint Cluses se hâta, ce même jour, sur les 6 heures du soir, d'abattre à Scionzier, l'arbre de la Liberté, que les Jacobins avaient inauguré par des danses et au son de la musique locale le 9 octobre 1792. Le 16 septembre suivant, 2.000 Français, avec 6 canons et 88 mulets chargés de tentes et autres objets, arrivaient à leur tour à Cluses, et, dès le lendemain, sur les 5 heures du soir, plantaient de nouveau l'arbre arraché par les Sardes, et s'étant ainsi donné du cœur, repartaient plein d'entrain guerroyer vers Sallanches. »

Les discussions auxquelles donnèrent lieu la plantation du dit arbre à Annecy, ne manquent pas de saveur. « Son transport, dit le rapporteur du projet, devient extraordi-

nairement cher à cause de la grande quantité de neige et de glace. On ne demande pas moins de 60 livres. » Quelle dépense somptuaire ! « Il faut mettre ce transport à l'enchère publique », dit un des membres quand l'avocat Burnod, le révolutionnaire le plus ardent d'Annecy, qui tenait sans doute à sa popularité et soignait déjà sa nomination aux fonctions de procureur-syndic de la ville, lance d'une voix claironnante : « J'offre, moi, de le faire amener au prix de 30 livres seulement. » Ce geste habile et généreux eut le succès que l'on devine. Sa proposition fut acceptée avec enthousiame et fournit au président Doppet, l'occasion de rendre à la mémoire du philosophe un hommage grandiloquent et d'une littérature bien caractéristique de l'époque :

« Jean-Jacques, dit-il, ayant toujours aimé la solitude et la simple nature, le plus beau monument que l'on pourrait élever aux mânes de ce grand homme, est un arbre avec toutes ses racines et toutes ses branches qui s'étendront dans les airs, et dont le feuillage ombragera les amants de la Liberté qui viendront comme les anciens philosophes, étudier et instruire les jeunes citoyens, au pied et à l'ombre de cet arbre sacré. »

Alors, s'éleva une voix enthousiaste : « l'arbre qui convient le mieux, c'est le peuplier d'Italie ; c'est celui qui s'élève le plus haut dans les airs », apostrophe assez saugrenue qui porte la signature de son auteur et demeura sans doute sans écho !

Dans chacune des séances, le président Doppet discourait volontiers et abondamment. Suivons-le, dans l'une de ses nombreuses diatribes, afin de le mieux connaître et avoir une idée du climat de ces réunions politiques.

Après avoir fait l'historique de la Révolution, démontré que si elle a eu à ses débuts des troubles et des « inconvénients » (sic), conséquence des idées opposées des citoyens qui y jouèrent le principal rôle ; après en avoir fait l'apologie, il s'étend longuement sur les impôts. « Il faut distinguer, dit-il, ceux qui frappent les peuples libres et ceux qui frappent les peuples esclaves. Ceux-ci

ne servent qu'à entretenir les vils suppôts du despotisme, ceux-là servent à doter nos arsenaux, à entretenir les phalanges qui renverseront les trônes chancelants. »

Puis, pour rassurer son auditoire (car quel que soit le régime qui le perçoive, l'impôt est toujours chose haïssable), « Jamais, s'écrie-t-il, les impôts n'atteindront ceux que nous aurions subis du Despote de Turin. Il nous aurait surchargés pour envoyer à Coblentz le fruit de nos peines, si les Français ne nous avaient pas délivrés de cet odieux tyran. Déjà, il nous préparait un impôt sur les fenêtres. »

En vérité Victor-Amédée était un précurseur. N'avons-nous pas eu plus tard l'impôt sur les portes et fenêtres, l'une des quatre vieilles contributions auxquelles succéda l'impôt sur les revenus en attendant le trop fameux impôt de solidarité nationale !

« Dans un gouvernement libre, poursuit Doppet, le peuple ne doit pas être taxé pour le riche fainéant : Finies à tout jamais les taxes honteuses. »

Et maintenant, il en vient à la politique pure : « Tout citoyen doit surveiller la chose publique. C'est un crime de ne pas dénoncer un aristocrate qui trame contre la Liberté. Ceux qui nous reprochent de vouloir détruire la religion ont peur de perdre les bénéfices qu'ils en retirent. Faisons sans pitié la guerre aux trembleurs, à ceux qui, s'appuyant sur les malheurs inséparables des révolutions, appellent anarchie la Liberté !

« Les grands responsables de nos malheurs, ce sont les Feuillants, les Modérés, les mauvais prêtres, les aristocrates, le roi, et surtout Coblentz (5) qui a amené la journée du 10 août. Mais leur chute est prochaine. Ils sont à l'agonie. Il faut que les citoyens fréquentent avec assiduité les sociétés patriotiques, qu'ils fabriquent des piques, terreur des aristocrates, qu'ils mettent sous le joug de la loi ceux qui trameraient contre nos libertés ;

(5) Coblentz, ville située dans les Etats de l'Election de Trêves, était devenue la capitale de l'émigration française. Près de 22.000 gentilhommes se pressaient autour de sept princes de la maison de Bourbon émigrés, parmi lesquels le comte de Provence et le comte d'Artois, frères du roi.

qu'ils surveillent et dénoncent ceux qui chercheraient à arrêter dans sa course, le char de la Révolution. »

Si nous nous sommes étendu un peu longuement sur ce discours plus verbeux que convaincant, c'est qu'il nous a paru être une synthèse des idées que l'on cherchait à répandre alors dans le but d'organiser partout la Révolution sur le modèle de Paris. Dans ce but, des brochures étaient répandues à profusion ; l'une des plus fameuses fut le « Premier Cri de la Savoie vers la Liberté » (6). Parmi ces brochures, les unes excitaient les Savoisiens à secouer le joug du tyran sarde, les autres montraient les avantages de l'annexion à la France (7).

A cette époque déjà, l'antagonisme de Brissot et de Robespierre se faisait sentir et l'écho de leurs discussions se répandait un peu partout. Nos Jacobins s'en émurent. Un membre du club ayant demandé que l'on envoyât une adresse à la Convention comme venait de le faire le club de Chambéry, le citoyen Mauclère, qui présidait, riposta avec termeté: « Notre Société ne se mêlera en aucune façon des querelles de Robespierre, Marat, Brissot et Pétion ; elle restera toujours inébranlable dans ses principes républicains. Mais nous lui ferons part de notre sollicitude sur les dangers de la crise actuelle. S'ils devenaient imminents, toutes les forces concentrées à Annecy partiraient au premier signal pour servir de barrière aux représentants du peuple. »

La situation était grave. La Convention ayant à combattre aux frontières et au sein du pays réclamait sans cesse des soldats.

Au cours de l'année 1793, elle dut faire successivement deux appels, l'un de 300.000 hommes, l'autre de 120.000.

« Il est nécessaire, dit l'un des membres, que les Jacobins montrent l'exemple et accordent chacun une heure par jour aux évolutions militaires ». — Mais, il nous faut des armes, et nous en sommes dépourvus, dit un autre. —

(6) Gorin, éditeur à Chambéry.
(7) *Chuses et le Faucigny*, abbé Lavorel.

Adressons-nous à la Municipalité, dit un troisième. — Impossible, elle n'en a pas. — Alors au Commandant de la force armée ; qu'il fournisse au moins des armes aux jeunes qui se destinent à la défense de la Patrie ! — Comment le pourrait-il, riposte le président, quand la Légion des Allobroges, chargée de défendre la liberté précieuse, que nous ont apportée nos libérateurs, n'est pas encore armée ! »

Hélas ! ce n'est pas seulement d'armes que l'on manque, mais de vêtements, mais de chaussures. Aussi va-t-on, séance tenante, proposer une souscription pour venir en aide aux citoyens de bonne volonté, en même temps qu'on décrète de pétitionner l'administration provisoire pour l'engager à s'occuper de l'organisation des bataillons de volontaires et de publier dans toutes les communes les lois qui la régissent ainsi que celles des troupes de ligne.

Si l'attitude du président était empreinte de sage prévoyance, elle témoignait surtout de son inquiétude devant une indifférence à peu près générale, que le danger ne parvenait pas à vaincre. « Le chiffre dérisoire des enrôlements obtenus dans les mois qui suivirent cette première annexion attestait le manque total d'esprit militaire de la population savoyarde » (en ce temps-là s'entend, car depuis lors elle a fait ses preuves du plus pur patriotisme).

« Pour ne pas être enrôlés, de nombreux jeunes gens quittaient leur lieu de résidence. Certains, cachés dans le pays, échappaient longtemps aux perquisitions des gardes nationaux et des commissaires, tantôt se dissimulant de maison en maison, tantôt se retirant dans les bois où des particuliers leur apportaient à manger (8). C'est donc que le maquis existait déjà en 1793.

Cet état d'esprit dura assez longtemps puisque, si l'on se réfère à l'intéressante monographie consacrée par Pierre et Suzanne Duparc au « Lac d'Annecy dans ses montagnes » on y lit que des mesures sévères durent être prises

(8) *Chuses et le Faucigny*, abbé Lambert (Mémoires et documents de l'Académie Salésienne).

contre nos Savoyards, réfractaires aux idées nouvelles. Par arrêté du 24 germinal An VII, afin de vaincre la résistance des conscrits récalcitrants, il fut prescrit de placer dans tous les ports du lac des piquets d'observation ; pendant la nuit, les bateaux étaient cadenassés, les rames enlevées, et aucun passager ne pouvait traverser le lac sans passeport.

Dans la séance du 16 janvier, le président Doppet plaide la cause des enrôlements sans se faire, peut-être, beaucoup d'illusions, car il n'ignore pas la résistance qui se manifeste partout. « L'état du soldat, dit-il, est un état des plus honorables et des plus glorieux. L'avancement, jadis arbitraire, est assuré maintenant à tout citoyen ayant bien servi sa patrie. Il faut voler à son secours ! » Puis le politique réapparait : « Je dénonce avec véhémence les agitateurs qui cherchent à « travailler les Allobroges ».

« Ce sont les aristocrates, clame-t-on aussitôt, qui nous mettent dans une pareille situation en éloignant les jeunes gens du service militaire. Devançons-les, armés de piques, de fusils, de sabres, terrassons-les, exterminons leurs projets liberticides, luttons contre les progrès du fanatisme ! »

« Pour les détourner de leur devoir, poursuit Doppet, on leur fait croire qu'il existe des amas d'armes cachés un peu partout, non pas seulement en ville et au château mais à Menthon, voire au château de Montrottier.

« Ce sont là racontars véritablement absurdes où se dévoilent les menées des Intrigants » (9). « Ne vont-ils pas jusqu'à prétendre que la Savoie n'a été réunie que provisoirement à la France et que bientôt elle sera rendue au despote sarde ! Il faut, citoyens, déjouer ces menées contre-révolutionnaires et vouer leurs coupables auteurs à la vindicte des lois. »

Ces prédictions n'étaient pas tout à fait sans fondement puisque en 1815, soit 22 ans plus tard, la Savoie était de nouveau rendue au régime sarde.

(9) C'est l'épithète injurieuse par laquelle on désignait les Girondins.

Le procès-verbal de la séance suivante relate que des pièces de la plus haute importance ont été saisies chez l'agent de Féron, ci-devant gouverneur de la Savoye, à Chambéry, prouvant de manière évidente la coalition de Victor-Amédée III avec les ennemis de la République.

« On était, en effet, à la veille de l'insurrection connue sous le nom de guerre de Thônes, conséquence d'une explosion de mécontentement ; mécontentement provoqué et par les mesures prises contre les prêtres et par les enrôlements trop nombreux de volontaires. Quelques mois plus tard, les paysans de Thônes en révolte occupèrent les montagnes de Morette sur lesquelles ils établirent leurs célèbres canons de bois, que la chanson a immortalisés par ce mauvais quatrain d'origine jacobine :

« Les canons de Thônes
« Ne tuent personne.
« La raison ? Pourquoi ?
« C'est qu'ils sont de bois.

« Les rebelles furent délogés de Thônes après trois jours de combat (du 7 au 9 mai 1793) par les troupes républicaines envoyées d'Annecy, sur la réquisition de l'avocat procureur-syndic Burnod et sous le commandement du général français d'Oraison. Elles entrèrent le 10 dans la ville dont les rues étaient désertes. Toute la population avait fui. Elles n'y trouvèrent que trois habitants, le procureur de la commune, Durod ; un autre habitant nommé Louis Pin, et Marguerite Frichelet. Les deux premiers furent condamnés et fusillés sur-le-champ, quant à Marguerite Frichelet, qui était l'âme de la révolte, on l'emmena à Annecy où elle fut emprisonnée, jugée par le tribunal révolutionnaire... et fusillée le 18 mai 1793, au Pâquier qui, depuis quelques semaines, s'appelait le Champ de Mars. Ce fut la première victime des luttes de la Révolution à Annecy. » (10)

Marguerite Frichelet était assurément une âme bien

(10 *Annecy sous la Révolution*, G. Letonnelier.

trempée. On rapporte, en effet, qu'amenée devant le peloton d'exécution, elle refusa de se laisser bander les yeux, puis s'adressant aux soldats qui déjà la mettaient en joue, elle leur demanda la permission de faire une prière, permission qui lui fut accordée.

Alors, après s'être recueillie un instant, elle dit ces mots sublimes dans leur héroïque simplicité et qui sont bien du terroir : « Maintenant, faites seulement ! »

Marguerite Frichelet était tombée en soldat et en vraie Savoyarde !

En France, la situation militaire laissait fort à désirer. « Les régiments, comme le pays, étaient devenus la proie des clubs et des factions. La plupart des officiers appartenant aux anciens cadres donnaient leur démission. Bientôt, on ne maintenait plus aux armées que ceux qui avaient fourni des preuves certaines de civisme. Toute discipline avait disparu, moins par refus d'obéissance que par absence de commandement (11).

En vérité, c'est le désordre et la « pagaïe » partout. Tout le monde veut commander, personne n'obéit, on manque de tout, aussi bien d'armes que d'équipements. Ne serez-vous pas surpris en apprenant que le ministre Rolland, préoccupé du dénuement de son armée, sollicite de toutes les sociétés patriotiques, l'envoi d'une capote et de deux paires de souliers pour en doter les frères d'armes en campagne. Est-ce assez significatif ! C'est à grand peine que l'on peut réunir la somme de 72 livres au cours de la séance même où le président donne connaissance de cet appel de détresse du ministre.

« Les nuages s'amoncellent de tous côtés, il ne se passe pas de jour qui n'apporte la nouvelle de quelque insurrection alarmante : perquisitions armées dans les fermes, taxations arbitraires des denrées agricoles, violations de domiciles, pillages de moulins. Plus la vie est difficile et plus la campagne révolutionnaire se fait active contre les capitalistes et contre les bourgeois. A Paris, on manque de

(11) Pierre Gaxotte, *La Révolution française*.

tout. Coup sur coup, la Commune institue la carte de pain, la carte de sucre, la carte de viande. On fait la queue à la porte du boulanger, de l'épicier, du crémier. Encore faut-il arriver de bonne heure pour ne pas s'en aller les mains vides. Dès trois heures du matin, les longues files de misérables s'alignent le long des maisons, le dos sous la pluie, les pieds dans la neige, souvent dans l'obscurité, car faute d'huile on a éteint les réverbères » (12).

Dans notre Savoie, à en juger par les comptes rendus des séances, la vie y est fort difficile. Les marchés se trouvent dégarnis parce que les paysans cessent de les approvisionner ; les grains, les comestibles font défaut, les denrées sont rares et chères, cependant que des commerçants peu scrupuleux cherchent à s'enrichir. Le boulanger ne fait pas le poids, le marchand de vin truque la mesure. La municipalité, alertée, se déclare impuissante ; elle ne possède pas de matrice pour la garantie du poids. Par contre, elle taxera le prix des marchandises et le marché se raréfiera davantage encore. C'est la misère !

D'où vient le mal ? Les campagnes sont désertées ; de nombreux terrains sont en friches. Il faut venir en aide à l'agriculture si l'on veut éviter de grands malheurs ! Tel est le cri d'larme que jette l'un des membres. Le remède ? Ah ! nous allons avoir une idée du faux idéalisme de l'époque, de cette époque où l'on se gargarise de formules, où l'on retrouve mal digérés l'esprit et les méthodes de Jean-Jacques. Que va-t-on proposer pour revaloriser la culture ? Un tronc, oui, un tronc dans lequel chaque citoyen ira déposer une somme d'argent, selon ses moyens, et dont le produit permettra de faire cultiver le champ du voisin parti au service. Utopie, chimère. Quelle ignorance des êtres et des choses !

Le citoyen Doppet, dont on a pu déjà apprécier la sagesse, n'est pas moins idéaliste. « Appliquons-nous, dit-il, à faire comprendre aux habitants des campagnes qu'il n'y a dans la société qu'une seule et même famille, que

(12) Pierre Gaxotte, *La Révolution française*.

nous sommes tous frères et qu'il doit y avoir réciprocité de bienfaits et de secours ». Certes, c'est là un noble langage, un très beau rêve, mais est-ce bien là le remède attendu ? Non, ce n'est encore qu'une formule.

Et cependant, il faut le reconnaître, on fait preuve d'activité ; les initiatives ne manquent pas ; les idées sont souvent généreuses, pour rester, la plupart du temps, dans le domaine de l'irréalisable.

Afin de venir en aide aux ouvriers peu aisés qui souffrent du manque de chauffage et de la pénurie des logements, que propose-t-on pour leur assurer un gite ? De transformer les couvents en casernes et de transférer les religieuses de la Grande Visitation au monastère de la petite Visitation. Cette mesure recevra bien son application un peu plus tard, mais pour y loger temporairement, non pas les indigents, mais 190 volontaires arrivés de Carouge.

On se préoccupe également du sort des prisonniers. S'inspirant des initiatives prises par le club de Chambéry, un membre réclame la nomination de commissaires chargés de visiter les locaux de détention et, le cas échéant, procurer aux prisonniers des couvertures, de la paille, des vêtments chauds, ainsi que des défenseurs pour accélérer la mise en jugement. Ce qui laisse à penser que les misérables se morfondaient longtemps dans leurs geôles !

Mais entre toutes ces questions, l'une de celles qui agitait le plus l'opinion était assurément celle des assignats. Leur dépréciation rapide troublait vivement l'opinion, provoquant de nombreuses et vives discussions. On s'inquiète notamment des différences de taux constatées un peu partout et souvent dans la même ville. A Rumilly, par exemple, signale un frère d'armes, tel commerçant ne donne pas à l'assignat de cent sols la même valeur que tel autre. En outre, on pratique l'agiotage sur une large échelle. « La section Molière et Lafontaine s'en émeut et adresse à la Convention une pétition réclamant une répression sévère contre les abus de ce commerce ». Les plaintes affluent de toutes parts : « Pourquoi, demande un citoyen, les affiches des spectacles indiquent-elles que le prix

des places doit être effectué en espèces sonnantes ? L'assignat a-t-il donc perdu de sa valeur ? » C'est en vain que l'on traite en ennemi de la patrie quiconque n'accepte pas volontiers d'être payé en assignats ; c'est en vain que l'on s'efforce de maintenir la circulation de ce papier-monnaie. Chacun veut s'en défaire ; personne ne veut plus l'accepter.

Dans les magasins, lorsque l'acheteur veut payer en assignats, le vendeur exige un prix quatre fois, cinq fois, dix fois plus élevé. Les particuliers qui ont des objets à vendre, tâchent de les échanger contre d'autres objets afin d'éviter les assignats. C'est le règne du troc.

Devant ce malaise croissant, le président Doppet s'efforce d'être le défenseur de cette mauvaise cause. Remontant à ses origines, il expose les avantages indiscutables de l'assignat en insistant surtout sur les immenses services qu'il rend à la nation. Puis c'est la conclusion, toujours la même, de ces débats où domine la passion partisane : « Il faut provoquer de la Convention une loi vexatoire (sic) pour en faciliter la circulation, la réglementer à un taux uniforme ; mais il nous faut aussi lutter contre les manœuvres des agioteurs qui veulent détruire la République et jurer de dénoncer tous ceux qui commerceraient sur l'assignat ». (La dénonciation est toujours et dans toutes les circonstances, on le voit, le mot d'ordre).

Mais, si dans cette période troublée, la question des assignats préoccupait vivement l'opinion publique, la question religieuse la préoccupait bien davantage.

« Le 27 novembre 1790, poussée par le protestant Barnave, l'Assemblée Constituante avait, on le sait, décrété la constitution civile du Clergé, tous les ecclésiastiques devant prêter serment de maintenir la constitution ou de mourir en la défendant sous peine d'être immédiatement remplacés et privés de leurs offices. Ceux qui, sans avoir prêté serment, continueraient leur ministère seraient poursuivis comme perturbateurs....

« Louis XVI, croyant faire un sacrifice à la paix publique et à l'intérêt du royaume avait ratifié ce décret.

Faute majeure qui allait déclencher le conflit religieux et l'amener aussitôt dans une phase aiguë...

« Presque partout, les curés assermentés voient s'écarter d'eux les âmes pieuses. Il n'y a plus à leurs messes que les indifférents ou ceux qui y viennent dans un but intéressé, tandis que les insurgés, privés de leur traitement, chassés de leur ancienne demeure, disent la messe, prêchent, distribuent les sacrements dans les granges, dans les chapelles vacantes qu'ils ont louées. Les assistances qu'ils réunissent sont si nombreuses que les clubs s'en alarment et vont tout mettre en cause pour interdire le culte privé » (13).

Les Jacobins iront plus loin encore. Ils réclament la suppression de tous traitements ecclésiastiques. Anacharsis Clootz, ce prussien réfugié dont il a été question plus haut, aveuglé par la haine des prêtres, mène contre eux une campagne acharnée.

Telle est la situation en France.

« En Savoie, dès que les rouages administratifs commencent à fonctionner, la lutte entre les partis devient violente ; elle est tout aussitôt portée sur le terrain religieux et singulièrement quand il s'agit d'appliquer la constitution civile du clergé et d'obtenir le serment des prêtres. » (14)

Dans la séance du 10 janvier, plusieurs membres font part de propos tenus à dessein de semer des craintes et de diminuer la confiance. L'un d'eux se montre plus précis et plus violent. Il se plaint des ecclésiastiques qui se plaisent à semer de mauvaises nouvelles ; il rappelle les maux « affreux » causés dans le département par le fanatisme et démontre la nécessité de « s'opposer à toutes « les « trames » qui ne tendent à rien moins qu'à nous « plonger dans une guerre civile ». Il propose enfin de pétitionner la municipalité afin qu'elle emploie tous les moyens que la loi lui a confiés pour la surveillance des mal-intentionnés et pour le maintien de la sûreté et de la tranquillité publique.

(13) D'après Pierre Gaxotte, *La Révolution française*.
(14) *Annecy sous la Révolution*, G. Letonnelier.

Cette diatribe appelle à la tribune le citoyen Mallinjod, qui lui, au contraire, après avoir fait connaître « que l'on insulte les prêtres dans les rues et demandé qu'ils soient respectés comme les autres citoyens », va, non sans courage, protester contre le serment exigé des ecclésiastiques. « Ce n'est pas, dit-il en terminant, la seule erreur que l'on puisse reprocher à l'Assemblée constituante, souhaitons que la Convention soit assez sage pour lever cette entrave à la liberté du culte. »

Ces paroles soulèvent de violentes protestations. La censure, la censure ! crie-t-on de tous côtés. Mais Mallinjod ne se laisse pas impressionner et, dominant le vacarme, il poursuit : « L'Assemblée méconnait les relations purement spirituelles du clergé avec l'Evêque de Rome ; elles ne peuvent et ne doivent en aucune manière intéresser la société ». Et la séance se termine dans la confusion et le vacarme.

La suivante, tout entière consacrée aux polémiques qu'avait suscitées ce discours fut des plus orageuses et des plus mouvementées. Après d'interminables discussions, on adopte enfin les considérants ci-après : « Attendu qu'il n'existe dans le département aucune autorité constituée à laquelle on peut le transmettre, le discours en entier sera envoyé aux Commissaires de la Convention nationale pour qu'ils prennent toute détermination utile. »

C'était une manière d'enterrement.

Au vrai, le citoyen Mallinjod traduisait parfaitement le malaise qui régnait alors, tant dans le clergé que parmi la population ; « malaise d'autant plus grand que ces mesures anti-religieuses atteignaient les sentiments profondément chrétiens de l'immense majorité du peuple savoyard. » (15).

Peu après, un nouveau conflit éclatait à l'occasion d'un service solennel que le Club Jacobin voulait faire célébrer

(15) *Histoire de la Savoie*, par R. Avezou, page 103.

à la mémoire du conventionnel Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, assassiné à Paris. (16).

Lamartine, dans son « Histoire des Girondins », nous donne sur cet événement des détails fort précis et intéressants.

Un jeune homme nommé Paris, d'une grande bravoure et d'une grande audace, était entré dans la garde constitutionnelle de Louis XVI pour se dévouer à sa cause. Il ne cessait, en tous lieux et en toutes circonstances, d'encourager les royalistes et d'affronter les Jacobins.

Or, la veille au soir de l'exécution du roi, après avoir erré tout le jour sous le péristyle du Palais Royal dans l'espoir de frapper le duc d'Orléans, — le futur Philippe Egalité, — il était descendu dans le salon souterrain d'un des restaurants de la galerie.

Lepelletier qu'il n'avait jamais vu et dont il ne connaissait même pas le visage, dînait à une table voisine de la sienne. L'ayant entendu interpeller par son nom, il s'approcha aussitôt de lui.

— C'est bien vous qu'on appelle Saint-Fargeau ? — C'est moi-même, que me voulez-vous ? — Vous avez la physionomie d'un homme de bien, vous n'avez pas dû voter la mort du roi. — Vous vous trompez, Monsieur, je l'ai votée parce que ma conscience me le commandait ! — Ah ! tu as voté la mort du roi, eh bien ! voilà ta récompense. Et, tirant son épée, il la plonge dans le cœur de Lepelletier qui expire aussitôt. Ce fut un deuil public. Peu connu jusqu'alors, bien qu'occupant une situation éminente au parlement, le coup d'épée de Paris en avait fait un grand homme.

La Convention décida de lui faire des funérailles nationales et d'ouvrir à sa dépouille mortelle les portes du

(16) Lepelletier de Saint-Fargeau, né à Paris en 1760, était Président à Mortier au Parlement de Paris. Il avait été député des Etats Généraux en 1789 et élu à la Convention par le département de l'Yonne.

Panthéon. En même temps, elle ordonnait que les plus grands honneurs lui fussent rendus sur toute l'étendue du territoire.

Le club d'Annecy ne voulut pas rester en retard. Il voyait là une occasion magnifique de manifester ses sentidents républicains.

Or, les discussions qui s'élevèrent au sujet de cette cérémonie funèbre sont assez caractéristiques de la résistance du clergé à l'ordre nouveau.

Une longue séance est consacrée tout entière à en fixer les détails, les moindres détails :

« Les membres de la Société devront y assister au complet, munis de leurs insignes. Un tableau sur lequel seront gravées les dernières paroles du « grand patriote » sera déposé au pied du catafalque et transporté à l'issue de la cérémonie dans la salle des séances au-dessous de la statue de la Liberté pour laquelle il est mort en martyr. Devant ce tableau, chacun fera le serment de suivre l'exemple de cet apôtre, et de flétrir un crime perpétré par un « vil suppôt de la tyrannie ». (La formule ne varie pas. C'est le cliché habituel). On observera un deuil sévère. Pendant quinze jours, aux séances, et quatre hors des séances, les militaires porteront un crêpe à l'épée, et les autres un brassard. »

Mais voici surgir les complications. On apprend dans une séance extraordinaire que les cathédraux refusent de faire le service funèbre. « Il faut, réclament plusieurs membres, pétitionner la municipalité pour qu'elle obtienne des chanoines l'église cathédrale et les ornements nécessaires ». Des commissaires sont aussitôt désignés et la séance interrompue pour que la démarche soit faite immédiatement. Vain espoir. Les cathédraux ont opposé à la municipalité un refus formel.

« Pourquoi ne pas s'adresser alors au curé de Saint-Maurice, dit un membre, attendu qu'il n'a jamais témoigné aucune répugnance, et se fera certainement un plaisir

de célébrer une messe pour le repos de l'âme du premier représentant du peuple martyr ».

On le pressent. Il refuse : « Si j'acceptais, dit-il, je n'aurais plus la confiance et, quoique fonctionnaire, je préférerais être rayé du tableau. »

Sera-t-on plus heureux avec un chanoine de la Collégiale ? Pas davantage. Celui-ci accepte sous la réserve de l'approbation de ses collègues, mais ceux-ci s'y opposent formellement. Rien à faire encore de ce côté.

Sortira-t-on d'une pareille impasse ? Le *deus ex machina* fut, en la circonstance, l'aumônier de l'hôpital militaire « qui s'est offert, relate le procès-verbal, avec tout le zèle possible pour une cause aussi sainte ». On allait enfin pouvoir prendre les dispositions nécessaires pour la cérémonie. Il faut qu'elle soit d'importance, aussi n'oubliera-t-on personne : le général, les corps militaires en garnison à Annecy, la municipalité, les notabilités, les étudiants républicains eux-mêmes seront invités à y assister ; le commandant d'artillerie devra faire tirer le canon, la municipalité faire sonner toutes les cloches de la ville, dès la veille au soir et durant toute la cérémonie. « En suite des observations d'un membre révélant que la municipalité manque totalement de poudre, il est arrêté que des commissaires se rendront par devers elle pour l'inviter à se procurer, par tous les moyens qu'elle croira convenables, des cartouches à balles pour pouvoir être à même de contenir les malveillants s'ils avaient l'intention d'occasionner des troubles. »

Les membres de la Société se réuniront au siège et se rendront en cortège jusqu'à l'église groupés derrière la pique et l'emblême de la Liberté ; des citoyennes de bonne volonté feront la quête pour les indigents. Ainsi fut-il décidé. Bien que nos archives départementales soient muettes à ce sujet, ou plutôt pour cette raison même, on peut admettre que cette grande manifestation se déroula selon le cérémonial prévu, et sans autre incident.

« Cependant, la municipalité, à quelque temps de là, faisait imprimer à 6.000 exemplaires les instructions relatives à la Constitution civile du clergé, instructions qui comportaient l'obligation de prêter le serment civique... Pour la première fois, le 24 février 1793, cette obligation fut remplie, mais par trois prêtres seulement du couvent Saint-Dominique. Quelques autres suivirent un peu après. La grande majorité s'y refusa. »...

Alors, prenant parti à son tour, « la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité invitait le 2 mars suivant la municipalité à intimer à tous les prêtres insermentés de ne remplir aucune fonction, ni publique, ni privée, à peine d'être considérés comme perturbateurs publics. Il n'était fait d'exception que pour les infirmes et les vieillards, lesquels devaient être réunis dans une maison commune, sous la surveillance de la municipalité. Ce fut le procureur syndic, le farouche révolutionnaire Burnod, qui notifia cette décision au chapitre cathédral d'Annecy. » (17)

Cette fois, l'alarme fut très vive. De nombreux prêtres prirent aussitôt leurs dispositions pour quitter le pays. Certains s'enfuirent habillés en bourgeois, après avoir vendu leurs effets. L'émotion était générale et n'était pas près de se calmer ; elle allait s'étendre dans toute la Savoie.

Et nous voici parvenus maintenant à la séance mémorable du 27 janvier où le citoyen Mauclère, qui présidait, après avoir mis en discussion diverses questions d'un ordre secondaire et sans grand intérêt, fait part au club de l'exécution du roi Louis XVI.

Ce procès, l'une des plus émouvantes tragédies de notre histoire, semble n'avoir provoqué aucun mouvement ni aucun incident si l'on en juge par la mention assez laconique qui en est faite au procès-verbal de la séance que je reproduis fidèlement :

« Le président, après avoir annoncé que Louis Capet a enfin subi le supplice que sa tyrannie « liberticide » et sa

(17) *Annecy sous la Révolution*, G. Letonnelier.

perfidie avaient provoqué, demande que la Société, fidèle et soumise aux lois de la République, jure de ne jamais permettre que quelqu'un fasse dans son enceinte l'apologie de la royauté et de dénoncer aux autorités constituées ceux qui oseraient le tenter.

« Le serment est prêté spontanément et simultanément par tous les membres présents ; le président demande en outre que des commissaires soient nommés pour faire recherche « de tous les emblêmes de féodalité existant encore dans la ville et que la municipalité soit ensuite pétitionnée de les faire enlever avant l'arrivée des commissaires de la Convention ».

Et comme si le supplice du roi n'avait été qu'un simple fait divers, on reprend la suite de l'ordre du jour, pour entendre que la municipalité a laissé partir une malle qu'un membre du Comité de surveillance avait fait arrêter, soupçonnant qu'elle appartenait à un suspect. Faute impardonnable sur laquelle la municipalité devra s'expliquer !

Et l'on en revient encore et toujours à la question religieuse. De graves incidents se sont produits à La Balme-de-Sillingy, où des citoyens appelés à devenir officiers municipaux ont osé refuser de prêter le serment civique parce qu'on ne leur garantissait pas la liberté du culte catholique. Quel crime de lèse-majesté ! Et pourtant, nos bons Jacobins ne se réclament-ils pas de cette magnifique devise : « Les Amis de la Liberté et de l'Egalité ? »

Bien que nous ne puissions pas suivre les séances au-delà de cette date, il est permis de supposer qu'elles se succédèrent suivant le rythme et dans le même esprit, sans parvenir sans doute à impressionner beaucoup l'opinion publique. Elles semblent n'avoir été en réalité que des « parlottes », de même que certaines démonstrations spectaculaires, comme le fut par exemple la cérémonie funèbre à la mémoire du conventionnel Lepelletier, où l'on voyait défiler piques et bonnets rouges, n'obtinrent probablement, malgré tout l'apparat déployé, qu'un succès de curiosité. L'agitation n'était que de surface.

Hérault de Séchelles, l'un des quatre représentants envoyés à Chambéry par la Convention dès le mois de décembre 1792, et rendant compte à Paris de sa mission, déclara : « que le peuple savoyard était un peuple mort et glacé ». Cette appréciation se passe de commentaire.

Je ne saurais mieux faire comme conclusion à cette modeste étude que de me référer à la très intéressante et documentée « Histoire de Savoie » du distingué archiviste R. Avezou, qui nous dit :

« S'il y avait dans les villes des groupes favorables aux idées révolutionnaires et en campagne çà et là, dans les régions de basse altitude (ainsi la moyenne vallée de l'Arve entre Cluses et Bonneville avec Scionzier pour centre), d'une façon générale, la masse du peuple savoisien restait cantonnée, à l'égard du nouveau régime, dans une indifférence touchant à l'hostilité...

« Pourtant, ajoute-t-il, il faut rendre cette justice aux détenteurs locaux du pouvoir durant les années 1793 à 1799, qu'ils ont paru avoir conscience du manque d'écho rencontré chez leurs administrés. Ils ont reculé devant des mesures sanglantes qui auraient achevé de compromettre une situation délicate. »

Bien que les bois de justice aient été amenés à Annecy, le couperet n'a fait tomber aucune tête, alors qu'ailleurs, selon le mot du sinistre Fouquier-Tinville, elles tombaient « comme des ardoises par temps d'orage ». La Terreur en Savoie n'a donc été que verbale.

Quoiqu'il en soit, ces clubs qui paraissaient invincibles et indéracinables étaient des foyers de haine, de violence, de désordre, de délation. Lorsque le 26 juillet (10 thermidor), Robespierre et ses complices furent conduits à la guillotine, l'une des premières mesures prises par la Convention thermidorienne fut d'ordonner leur dissolution.

La municipalité qui, la veille encore, attestait sa fidélité absolue au régime terroriste, se hâte de voter et d'envoyer

à la Convention le message suivant tout empli d'une emphase qui caractérise bien l'époque :

« Citoyens représentants,

« Robespierre, cet odieux hypocrite, homme d'autant plus dangereux qu'il se couvrait du masque de la vertu, osa donc se soulever contre vous ! Il eut des complices ; le nombre des conjurés était grand et nous frémîmes d'horreur.

« Mais ces espérances criminelles ont été de courte durée ; le voile a été déchiré ; la Convention s'est tenue à sa hauteur ; elle a bravé le danger et la mort ; et la foudre nationale en est sortie pour frapper ce nouveau Catilina et sa horde « brigantine » !

« Courageux représentants, grâces immortelles vous en soient rendues ; ce grand exemple continue d'apprendre au peuple français que vous êtes dignes de la mission dont il vous a honorés et que c'est en se ralliant constamment à la Convention nationale, qu'il trouvera son salut, en voyant le règne immuable de l'égalité s'élever majestueusement du milieu des décombres, de l'oppression et de la tyrannie.

« Vive la République ! Vive la Convention ! »

Ce fut à Annecy, comme dans toute la France, un immense soulagement, une allégresse générale. Une ère de détente allait s'ouvrir.

La Révolution jacobine était morte !

Prosper Vallin.

LA NAVIGATION SUR LE LAC D'ANNECY

Le sujet de cette étude, — qui m'a été donné par notre aimable collègue, M. Joseph Serand, dont la grande érudition et les notes précieuses m'ont été d'un très utile secours, — touchant de près le développement de notre ville, j'ose espérer que ce qui suit, retiendra la bienveillante attention des Florimontans.

Renseignements généraux

Avant d'aborder le sujet proprement dit, quelques précisions et données générales sur notre lac doivent être rapidement indiquées. Sa longueur est de 14 kilomètres. Sa plus grande largeur, 3 km. 500. Sa superficie, 2.800 hectares. Son tour, 30 kilomètres. Le volume des eaux est de 1.120 millions de mètres cubes. Il reçoit, en moyenne, 6.600.000 mètres cubes d'eau par an, apportés par des sources sous-lacustres, des torrents et des ruisseaux. Il est formé de deux bassins inégaux : au Nord, le Grand Lac, long de 10 kilomètres ; au Sud, le Petit Lac, long de 4 kilomètres. La profondeur moyenne du Grand Lac est de 64 mètres. Celle du Petit Lac, de 55 mètres. La plus grande profondeur se trouve au pied de La Puya, à 200 mètres environ du rivage, dans le gouffre dit Boubioz, qui atteint 80 mètres. Les eaux du lac se déversent dans le Fier, par les canaux du Thiou et du Vassé. Ces renseignements généraux esquissés, quoique laissant de côté les questions de gel et de débordement du lac, ainsi que sa flore et sa faune, j'aborde, — c'est le cas de le dire, — la navigation.

Navigation ancienne

Dans sa « Plaisante et ancienne ville d'Annecy », M. A. Gruffaz mentionne que « les abords du lac, à l'époque néo-lithique, étaient couverts de marécages et entourés d'épaisses forêts, remontant sur les flancs des montagnes infestées de fauves... Les lacustres se servaient de canots formés par des troncs d'arbres grossièrement

creusés et munis de rames dont un specimen a été retrouvé. »

Effectivement, une palette de rame de bateau fut mise à jour, en 1884, au cours d'un dragage du chenal des bateaux à vapeur. C'est le musée de notre ville qui possède cette pièce. Il n'est pas douteux que les versants dangereux et escarpés, tant sur la rive droite que sur la rive gauche du lac, conduisaient, pour nos ancêtres d'alors, à de multiples difficultés d'établissement de chemins pratiques et reposants. Par contre, le lac présentait une voie de communication toute naturelle. Beaucoup plus commode que la voie de terre, qui n'offrait que des semblants de routes, des chemins étroits et fréquemment que des sentiers, la circulation par voie d'eau était recherchée, notamment pour le transport des marchandises. D'où l'existence fort ancienne, — car la barque a existé de toute antiquité, — d'embarcations ancrées, au voisinage de petits ports, que l'on retrouve encore en bout de chemins incommodes et resserrés. De toute évidence, chaque hameau ou village sis sur les rives du lac, avait bateaux et bateliers pour la pêche et les transports, tant des riverains que des marchandises. Des services réglementés s'organisèrent. Ainsi, par ordonnance du 28 janvier 1479, Janus de Savoie, comte de Genevois, « maintint les habitants de Veyrier et de Chavoire dans l'usage de pouvoir librement et sans être soumis à aucune redevance, naviguer sur le lac d'Annecy pour l'usage de leurs familles et de leurs maisons » (note de M. A. Despine, *Revue Savoisienne,* 1868).

N'est-ce pas à la suite de ce privilège octroyé aux bateliers et pêcheurs renommés de Veyrier que ceux-ci « portaient un costume pittoresque en tiretaine blanche et bonnet phrygien de couleur rouge ? Une reproduction de ce costume existe au musée d'Annecy » (*Lac d'Annecy,* par J. et F. Serand). Par ailleurs, divers documents, en date du 10 octobre 1491, signalent des conventions passées entre « Aimé de Duingt, sire de Chateauvieux, et Eustache Forrier, co-seigneur de Beauvivier, en faveur d'Amédée de Duingt, seigneur du dit lieu, de la moitié des

droits de transports sur le lac, moyennant 120 florins d'or ». Une note datant de 1560 (*Le lac d'Annecy*, d'après Delbène, *Revue Savoisienne*, 1890), mentionne l'existence sur le lac d'une grande quantité de bateaux, plus larges que ceux du Bourget, mais moins élevés, par lesquels s'opéraient les transports, demandés des châteaux et villages voisins. Durant l'épidémie de peste de 1585-1588, les personnes infectées étaient transportées en barques jusqu'à l'hôpital des pestiférés. La « Revue Savoisienne » (1906), relate qu'aux archives de la commune de Talloires, existe un contrat en date du 19 avril 1661, passé entre les religieux de l'abbaye et les nommés Codurier et Vinet, relatif à un service de bateaux sur le lac d'Annecy. Il y est précisé que la location d'une barque était fixée à quatre sous par jour. (Ce prix correspondait à celui d'un aide-maçon). Le contrat, très curieux, donne également des précisions sur le transport des révérends, religieux et écoliers, de même que sur les marchandises : bois, vins, paille, etc., de Talloires à Annecy. Les mardi et vendredi étaient déjà jours de marché à cette époque. Le mode de transport par barque était plus économique que le transport en voiture, car la location d'un cheval de trait s'élevait à trente sous pour la journée. Non seulement les gens du pays utilisaient, de préférence, la voie du lac, mais les princes et visiteurs de marque, de passage à Annecy, se déplaçaient également par cette voie. Par exemple, c'est le bon roi de France, Henri IV, qui, le 9 octobre 1600, quitte Annecy en bateau, pour débarquer au bout du lac, en direction de Faverges (*Revue Savoisienne*, 1893). Le 26 avril 1634, c'est son Altesse Royale, Victor Amédée I^er^, duc de Savoie, qui arrive en notre ville par le lac, venant de Sevrier. Mais il n'est pas temps de parler de celà. La visite d'hôtes illustres, à Annecy, pourrait, en effet, être le sujet d'une causerie ultérieure. En 1711, le bois destiné au chauffage des fours publics était apporté à la ville par les bateaux de Sevrier. Aux archives départementales, un vieux parchemin relate le développement d'un long procès, intervenu le 2 décembre 1733, entre « Illustre et puissant seigneur messire François, marquis de Sales, seigneur de Duingt, Grand maître de la garde-

robe du Roy, etc. » et un batelier du nom de Georges Dunand, habitant à Bredannaz. Il s'agit de location de bateaux et transport par le lac, de toutes marchandises et denrées : blé, vin, tonneaux, noyaux, charbon, bois, planches, fourrage, etc. pour les bourgeois d'Annecy, droit exclusif visant les débarcadères du bout du lac. Toujours aux archives départementales, on trouve que le 1er mars 1772, le syndic de Talloires, Rodolphe Adam « amodie et accepte le port à bateaux de toutes sortes de marchandises, depuis le dit lieu de Talloires, Annecy ou ailleurs aux environs du lac, à la coutume, avec toutes charges, etc., pour une durée de six ans, moyennant une location annuelle de 20 livres de Savoie. » Aux archives municipales, une curieuse lettre, datée du 13 messidor an II de la République une et indivisible, adressée au citoyen Burnod, agent national du district d'Annecy, mentionne le refus, par le citoyen Demaison, de Talloires, de prêter son bateau, qui lui avait été demandé. Il est à supposer que le citoyen Burnod ne fut pas content de ce refus, car il mentionne au dos de la lettre : « relativement à son bateau, il peut aller au diable, puisque l'égoïsme l'emporte sur l'utilité publique !... »

Même après sa mort, saint François de Sales voyage sur le lac. En effet, le 23 mars 1793, les Dames de la Visitation ayant des craintes au sujet des reliques de leur fondateur, les firent transporter nuitamment, par une barque, au château de Duingt, où elle restèrent trois semaines environ, avant d'être ramenées à Annecy.

Quel était, — ne remontant qu'au XIVe siècle, — le type de barque utilisé ? Dans son ouvrage très documenté sur le lac Léman et la navigation savoyarde, M. F. A. Forel indique que le centre de fabrication d'une très nombreuse batellerie, dès 1378, était Seyssel. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, on utilisait comme barque de transport, l'ancienne « naue ». C'était un bateau plat, à flancs parallèles verticaux, à poupe carrée presque verticale et à proue avancée en une pointe triangulaire, légèrement relevée et non pontée. Elle était munie de une ou deux paires de rames. Un mat unique vertical, implanté sur un banc à mi-

longueur de la barque, portait une voile carrée. C'était là un bateau assez primitif, de structure simple et certainement mauvais voilier. La barque marchande venue ensuite, — début du XVIII[e] siècle, — possédait une quille, les bords étaient évasés, la proue relevée, terminée en pointe avec étrave inclinée de 50°, la poupe était carrée, presque verticale. La barque était pontée et armée de deux mâts : le grand mât et le mât de trinquet, portant chacun une voile triangulaire ; enfin elle était pourvue d'un gouvernail carré vertical.

Grandes barques

Le type de grande barque utilisé sur notre lac était copié sur le modèle en service sur le lac Léman. Toutefois, le type de notre lac avait des dimensions plus réduites. (Les barques de transport sur le lac de Genève atteignaient 26 à 30 mètres de longueur ; 7 à 8 mètres de largeur ; 1 m. 60 de tirant d'eau). Certainement, nombreux encore parmi les vieux Annéciens sont ceux qui se souviennent de « la Comète », dernière barque de transport du type indiqué plus haut, qui ait navigué sur notre lac. Appartenant à Beauquis, dit Panade, la Comète avait son port d'attache à Saint-Jorioz, et transportait principalement à Annecy, du bois et des pavés plats de la carrière de Menthon. Elle disparut avec la guerre 1914-18. Disparue également, il y a plusieurs années, la petite embarcation plate, à une paire de rames, glissant silencieusement sur les eaux, vulgairement appelée « patière » et utilisée notamment par les pêcheurs professionnels. Antérieurement à la Comète, en 1843-44, deux grandes barques assuraient les transports : « L'Innocente » et la « Belle Etoile ». Puis ce fut, en 1856, la « Dame du Lac » ; en 1858, la « Charbonnière », la « Céleste » et la « Grande Barque ». Celle-ci était conduite par Desservettaz père et fils, aux gages mensuels de 40 francs. En 1861, d'après le *Moniteur de la Haute-Savoie*, du 26 janvier, deux grandes barques, la « Lombarde » et la « Dame du Lac » déjà citée, suivies d'autres embarcations plus petites, effectuaient le transport de bois et charbon de Doussard et d'Entrevernes. De Dous-

sard à Annecy, le prix du transport du charbon était de treize centimes l'hectolitre, soit 1 fr. 625 les 1.000 kilogs. Selon le rapport de l'Ingénieur en chef du département au Conseil général, plusieurs grandes barques étaient affectées en 1862, au transport des matériaux de construction de la Préfecture et de la Prison (notes de M. J. Serand). Le développement de cette navigation était poussé par l'extension que prenait l'industrie à Annecy, ainsi que par l'exploitation des mines de charbon d'Entrevernes et de Montmin, découvertes en 1794. La manufacture de coton, les poteries, tanneries, filatures d'Annecy, les usines de Cran, les verreries d'Alex, etc., étaient les clients de ces mines et leur approvisionnement en combustibles s'effectuait par le lac. Par ailleurs, à Duingt et Saint-Jorioz, deux mines de fer étaient exploitées par les usines de Cran. A Talloires et Doussard, c'était l'exploitation de carrières. Outre le transport du charbon et des bois, les produits des usines de Giez, de Faverges, Villaret, Tamié, etc., alimentaient le trafic des grandes barques. A Doussard, Duingt, Talloires, etc., on chargeait également des billes, planches et liteaux, du gravier, sable, pierres de construction, pierre à chaux, tuiles, fer martelé, plaques de cheminées, chenets, ainsi que diverses denrées destinées aux habitants du chef-lieu. A Annecy, les barques étaient rechargées de marchandises variées à destination de Giez, Doussard, Faverges et même Albertville. Encore des notes de M. J. Serand, nous extrayons que par acte du 1er juillet 1840 (Me Grivaz, notaire), Philibert Rachel, de Lathuille, avait cédé à M. Louis Ruphy, les barques qu'il possédait, « Belle Etoile », « Innocente », etc., déjà mentionnées, ainsi que les droits acquis sur les ports du lac, d'après billet royal du 9 février 1836. La lecture des livres de comptes tenus notamment pour la période de 1840 à 1850, donne diverses indications sur le coût du transport des matériaux et marchandises : 2 fr. le moule de bois, 1 fr. la voiture de planches, 0 fr. 15 le sac de blé ou le sac de pomme de terre, 3 fr. le quintal de foin, 13 fr. la barque de pavés ou de gravier, etc. Tout ce trafic n'allait pas, bien entendu, sans quelques accidents. Ainsi, le « Journal de Savoie » relate que le 26 novembre 1833, par

suite de vent impétueux, une des barques les plus importantes employées sur le lac, chargée de bois, de fourneaux en gueuse, de marmités et autres marchandises et denrées, a chaviré. Les neuf personnes qui la montaient ont pu être sauvées, grâce au dévouement de trois bateliers du port de Veyrier. Et puis, par suite de l'abandon des diverses mines, de la fermeture des usines de Giez et d'Alex, de l'achèvement de l'exploitation de la forêt de Doussard, de l'ouverture de la route provinciale d'Annecy à Albertville, etc., le trafic et la navigation commerciale, petit à petit, déclinent. Délaissées l'une après l'autre, les grandes barques et leurs voiles disparaissent. Par contre, va s'accentuer le transport des voyageurs ainsi que le remorquage des marchandises, du fait de l'apparition sur notre lac, de la navigation à vapeur et du développement de la petite batellerie de plaisance.

Bateaux a vapeur

Le Français Denis Papin fut le premier à reconnaître la force élastique de la vapeur d'eau et, dès 1707, il expérimenta sa découverte sur un bateau. Mais ce fut l'Américain Robert Fulton qui réalisa pratiquement, aux environs de 1800, la propulsion des bateaux par la vapeur. En ce qui intéresse notre région, précisons que le 28 mai 1823, était lancé le « Guillaume Tell », premier bateau à vapeur sur le lac Léman.

Le « Chérubin »

Le 31 juillet 1839, Henri Monin, de Pont-de-Vaux (Ain), domicilié à Lyon, vendait à Philibert Rachel, propriétaire et conducteur de barques à Doussard, un bateau à vapeur nommé « Chérubin », de la puissance de 8 à 10 chevaux. Ce bateau, avec sa chaudière et ses appareils moteurs, ainsi qu'une embarcation servant d'allège, venaient du lac du Bourget. Le prix total de la vente s'élevait à 21.000 livres nouvelles du Piémont. Philibert Rachel destinait le « Chérubin » au lac d'Annecy et demandait aussitôt aux administrateurs de la ville, l'autorisation de le mettre à l'eau (notes de M. J. Serand). Dans son discours à l'Assemblée générale du Syndicat d'Initiative, le 10 octobre

« Tous ont rivalisé de dévouement et d'inlassable générosité pour nos populations sinistrées.

« Vous vous êtes personnellement, Madame et Messieurs, dépensés sans compter pour secourir, aider, réconforter, consoler et guérir.

« Vous l'avez fait rapidement, discrètement, avec tout votre cœur, et sans rien oublier. Je voudrais vous en exprimer toute notre gratitude affectueuse et émue, mais je sens hélas ! combien je suis au-dessous de ma tâche.

« Soyez donc, simplement, mais de tout cœur, remerciés pour cette somme de bienfaits, pour cette charité agissante, soutenue et multiforme : ici, relevant les courages, redonnant l'espérance et réchauffant les cœurs, là, aidant les foyers dévastés à renaître, pansant les blessures et relevant les maisons en ruines.

« Soyez bénis de Dieu ! Car Dieu est amour, et vous vous êtes montré ses disciples bien-aimés en pratiquant ainsi le précepte évangélique qui nous fait un devoir d'aimer nos frères surtout s'ils sont dans la couffrance. N'est-il pas évident que, si tel était l'idéal du genre humain, la paix tant désirée reviendrait vite sur la Terre ?

« Aussi, honneur à vous, Madame et Messieurs !

« Car, par vos œuvres, vous êtes les bons serviteurs de cet idéal. Et, par votre exemple, vous êtes les meilleurs artisans de la paix du Monde.

« En terminant, permettez-moi, cher Monsieur Payot, au nom de nos Académies ici présentes, de vous féliciter de votre récente promotion au grade d'Officier de la Légion d'Honneur par laquelle le Gouvernement français vient de vous témoigner sa reconnaissance.

« Permettez-moi aussi, de vous offrir, en souvenir de cette journée, avec le titre de Membre d'Honneur de l'Académie Florimontane, cette impression hivernale un peu triste, mais si vraie, de notre lac et des montagnes qui l'entourent. Puisse ce tableau, dû au pinceau sincère d'un de nos trop modestes Florimontans, M. Alexandre Charvin, vous rappeler, lorsque vous le regarderez, notre Sa-

voie, sœur affectionnée de la Suisse et les innombrables amis que vous y comptez. »

Profondément touché, M. René Payot se lève à son tour. Nous voudrions pouvoir reproduire exactement ses paroles d'accent si pur et de résonance si généreuse. Nul sténographe hélas ! ne les fixa sur ses tablettes. Nous nous efforcerons du moins de ne pas en trahir le sens. Notre illustre invité remercie de tout cœur le Président de l'Académie Florimontane et notre confrère Charvin, dont le talent probe, scrupuleux et sensible a su traduire sur la toile la poésie un peu mélancolique d'un lac d'Annecy voilé de brume hivernale. Surtout, il se défend de mériter d'exceptionnels hommages et avec une douce obstination, il s'efforce à minimiser son rôle. S'il a pu, dit-il, éclairer un peu notre route, et renseigner l'opinion inquiète, c'est qu'à Genève, carrefour des voies européennes, les informations affluaient de toutes parts, offrant au journaliste une matière vivante sans cesse renouvelée ; si de bonne heure, et alors que l'angoisse pesait sur le monde, il a pressenti la victoire des démocraties et allumé dans les âmes la flamme de l'espérance c'est que, dès novembre 1940, Hitler ayant dû renoncer à l'attaque de l'Angleterre et se préparer à la grande aventure à l'est, la défaite allemande était inscrite sur la carte. Si enfin, il a eu le courage de parler selon la vérité à ces minutes rares et magnifiques où toute l'humanité civilisée était à l'écoute de Genève, c'est que le devoir s'imposait, évidemment, d'assurer la relève des grandes voix françaises rendues muettes par l'emprisonnement, la violence, la mort.

Des applaudissements unanimes prouvent à M René Payot que si sa thèse n'a converti personne, sa modestie, parure d'un beau courage civique, a achevé de conquérir les cœurs.

M. Paul Balmer, représentant éminent des Comités suisses de secours pour la Savoie, clôt la série des discours. Il exprime tout d'abord sa joie de voir s'abaisser peu à peu la dure barrière séparant depuis près de sept ans des populations sœurs. « Rapprochés, dit-il, par les mêmes traditions, par les mêmes conceptions de la vie politique, épris de notre autonomie régionale, ne pouvant

accepter l'attraction trop exclusive des forces opérant du Nord, nous découvrons avec vous notre meilleur agent de liberté dans ce fleuve magistral qui nous unit indissolublement », et il cite quelques vers immortels de René-Louis Piachaud dont les stances au Rhône répondent au poème de notre grand Mistral :

Vingt cités sont par lui l'une à l'autre liées,
Espèrent en commun, construisent à la fois,
Le ruban qui les fit mieux que sœurs alliées
Noue au bel avenir les fastes d'autrefois.

Comme son compatriote, il semble presque vouloir excuser la générosité suisse à l'égard de la Savoie meurtrie. Elle est, pense-t-il, le corollaire même de son privilège de neutralité et il termine sur cette noble déclaration : « C'est à condition de remplir nos devoirs de toute notre âme et sans défaillance que face au monde nous apparaîtrons dignes de la merveilleuse fortune qui fut la nôtre. Et nous voulons venir à vous à la faveur d'une balbutiante et bien infime charité, émus et bouleversés, mais le front haut. »

Tant d'instants émouvants appellent une détente. Elle s'offre dans les salons voisins où par les soins du maître de céans, ordonnateur parfait et à peu près invisible des réjouissances, notre cher confrère Serand, un vin d'honneur a été servi. Le Crépy pétille dans les verres, de charmantes jeunes filles offrent à la ronde des pâtisseries maison parmi lesquelles des « merveilles » dorées et croustillantes rappellent les fastes d'avant-guerre. Quelques paroles, encore, assaisonnées d'humour, de M. le général Cartier, Président de l'Académie Delphinale, notre Société doyenne, qui offre à M. René Payot le titre de membre d'honneur des groupements représentés ici, et propose la réunion périodique des sociétés savantes de la Savoie et du Dauphiné sous les lambris de Montrottier et l'heure viendra de la dislocation.

Les uns s'attarderont aux vitrines les plus précieuses du Musée Léon Marès, si prodigue de choses curieuses ou rares, souvent fort belles, qu'il pourrait aisément se dédoubler, devant les faïences polychromes, les dentelles légères et les ivoires finement sculptés, et paieront leur

juste tribut d'admiration aux bas-reliefs de bronze de la galerie du 1er étage, orgueil de Montrottier, monument remarquable de l'art allemand de la Renaissance, les autres céderont à l'invitation tentante de M. le Vice-Président d'Orlyé, et descendront aux sombres abîmes du Fier, et puis, ce sera l'inexorable retour vers la ville, dans un poudroiement d'or où se dissoudra ce rien de mélancolie qui accompagne à l'ordinaire le sentiment des joies révolues.

Pour M. René Payot, la journée n'est pas achevée. Ce soir, au théâtre d'Annecy, insuffisant pour contenir tous ses admirateurs, il verra déferler vers sa tribune de conférencier les acclamations ardentes d'une foule enthousiaste. Nous espérons malgré tout qu'il gardera longtemps le souvenir de l'hommage simple et fervent d'une très modeste Académie de Savoie qui ne s'illusionne pas sur son rôle, mais qui tout de même, groupant des représentants qualifiés de la cité et de la province, soucieuse des vraies valeurs humaines, sans manifestation spectaculaire et sans vaine réclame demeure fidèle à sa tradition et à son histoire.

L. Vigand.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

UN NOUVEAU GENERAL SAVOYARD

Le médecin-colonel Gaston Muraz, né à Sallanches, en 1887, a été promu au grade de médecin-général. Au cours de sa carrière coloniale, il se spécialisa dans la lutte contre la maladie du sommeil. L'Institut, des Académies des Sciences, de Médecine et des Sciences morales et politiques lui ont décerné des prix à ce sujet. Il est commandeur de la Légion d'honneur. Le médecin-général Muraz, écrit M. Emile Vuarnet, de l'Académie Chablaisienne, « fait honneur à la Savoie et à la France. C'est un bienfaiteur de l'humanité. »

MORT D'UN EVEQUE SAVOYARD

Tout récemment est décédé S.E. Mgr Genoud, évêque de la Guadeloupe, chanoine d'honneur de la cathédrale d'Annecy. Appartenant à la congrégation des Pères du Saint-Esprit, le défunt était natif de Douvaine (Haute-Savoie). Dans son zèle de grand missionnaire, il travaillait aussi pour la France.

LE VII[e] CENTENAIRE DE NOTRE-DAME DE L'AUMONE

Plus de trente mille personnes assistaient le 16 juin, à Rumilly, aux fêtes célébrant à la fois le couronnement de la Vierge vénérée de l'Albanais et le VII[e] centenaire de la construction de l'antique sanctuaire si cher à saint François de Sales. Les cérémonies furent présidées par S.E. Mgr Durieux, archevêque de Chambéry, entouré de plusieurs évêques. M. le Préfet de la Haute-Savoie était présent. Sans dinstinctions d'opinions, les Rumilliens avaient mis un point d'honneur à faire de leur ville un véritable bouquet de fleurs. Et, la nuit, la procession de la Vierge couronnée, dans toutes les rues étincelantes de lumières, fut une apothéose.

NOS OISEAUX. — QUELQUES OBSERVATIONS

Durant toute la saison d'hiver 1945-1946, les palmipèdes, beaucoup moins nombreux sur le lac d'Annecy que ces dernières années à pareille époque, sont redevenus craintifs comme avant guerre. Les canards morillons et les foulques mêmes ne s'approchaient que rarement de la ville et avec méfiance toujours.

Par contre, les mouettes rieuses, de plus en plus familières, sont devenues les véritables oiseaux d'Annecy. Il y avait plaisir à les voir par centaines s'ébattre sur la pelouse du Champ-de-Mars, joncher de blanc l'eau bleue du lac, tournoyer très haut au-dessus des toits, et, dès le lever du jour, voltiger et pêcher dans le Thiou, vers le pont Saint-Joseph, à l'extrémité d'Annecy opposée au lac. Mais la nuit, que deviennent les mouettes ? A cette question, personne n'a pu me répondre.

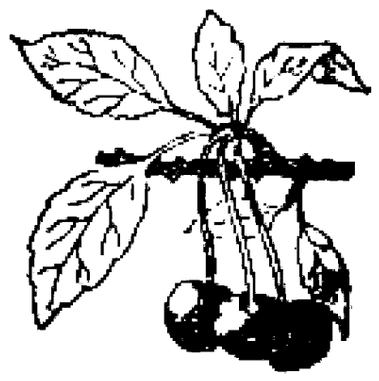
Je les ai donc observées dans la soirée à plusieurs reprises.

Vers la fin de l'après-midi, elles se réunissent sur le lac, aux abords du rivage, puis gagnent la pelouse du Pâquier. Il en arrive de toutes parts. Subitement, toute la troupe s'envole et s'élève assez haut au-dessus du lac. Mais ce n'est pas encore l'heure du départ, une ou deux mouettes se détachent, reviennent en arrière, et voilà qu'aussitôt, comme les moutons de Panurge, toutes redescendent à terre. La même manœuvre se répète plusieurs fois tandis que les dernières lueurs du soleil s'éteignent à l'horizon.

Alors enfin, d'un vol rapide, presque au niveau de l'eau, elles s'éloignent en direction du milieu du lac où elles disparaissent bientôt dans la brume.

C'est là, sans doute, que les mouettes d'Annecy passent la nuit, bercées par les vagues.

Louis PFISTER.



BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

P. et S. Duparc. — **Vieil Annecy, scènes et portraits.** — Gardet et Garin, Annecy, 1944.

Suzanne et Pierre Duparc ont tenu cette gageure de faire revivre, pour notre plaisir, la vieille cité annécienne telle qu'elle fut au cours des siècles qui séparent le Moyen-Age de la Révolution.

Les auteurs ont puisé leur documentation dans les archives d'Annecy et Chambéry et les bibliothèques de nos sociétés savantes. Ils citent d'ailleurs, en toute honnêteté, leurs références. Mais ce travail d'érudition ne nuit en rien à l'élégance du récit. L'ouvrage n'offre ni la sécheresse de l'étude historique, ni la fantaisie de l'œuvre d'imagination. Aucun fait n'est narré qui ne puisse être contrôlé dans tel document de l'époque ou telle relation due à la plume d'un chroniqueur de bonne foi. Et pourtant le ton est plaisant, le style alerte et quelques phrases suffisent à replacer le lecteur dans l'atmosphère du siècle où l'entraînent les aimables guides.

Ce mince recueil de scènes et portraits en dit bien plus sur la vie annécienne de jadis que de gros volumes laborieusement échafaudés.

L'exergue renseigne sur la truculence qui sourd à chaque page et donne un tour si plaisant aux tableautins accrochés au fil des siècles.

> « Le peuple de ceste ville est bon, cordial et grandement courtois..., mais mocqueurs et railleurs et adonnés aux débosches, dissipants plutost leurs moiens par icelles qu'en pompes et habitz... »

C'est que, loin de s'en tenir aux chroniques officielles du temps, aux vies de personnages illustres contées le plus souvent par d'habiles biographes ou aux mémoires qu'un souci d'honnêteté expurge de toute relation hardie, les auteurs se mêlent au peuple, hantent les cabarets, flânent sous les arcades ou le long des canaux. Ils glanent ainsi mille propos, mille potins, croquent une silhouette pittoresque et se faufilent dans l'antichambre du bourgeois ou la sacristie de l'Evêque. D'irrévérence point, mais une indiscrétion charmante qui ajoute à l'intérêt de l'ouvrage. On est tenté de dire que celui-ci est placé sous le signe de la bonne humeur.

Dès le premier chapitre, l'ambiance de gaieté est créée par une évocation des spectacles de plein air du XVI[e] siècle. Fêtes données le plus souvent à l'occasion du passage ou du séjour en notre bonne ville d'une duchesse ou d'un comte. Marguerite d'Autriche,

femme de Philibert-le-Beau, fait son entrée à Annecy, le 29 janvier 1502, par la porte de Bœuf. Béatrice de Portugal, Jacques de Genevois et Nemours lui succèdent au cours du même siècle. Lors de chaque visite, ce sont cortèges, déclamations de vers, spectacles moresques, banquets copieux. L'on festivait et buvait ferme en ce gaillard XVI^e^ siècle. Angelon de Bellegarde, chanoine de la Collégiale Notre-Dame de Liesse, ne dédaignait pas la bonne chère et le vin, ce qui le conduisit à commettre quelques écarts, tel celui de souffleter un vénérable confrère. Mais c'était coutume à cette époque. Ne voit-on pas les chanoines de Saint-Pierre de Genève, réfugiés à Annecy après la victoire des Réformés se quereller avec les bourgeois, les cordeliers et même les chanoines de Notre-Dame de Liesse... Il faudra une énergique intervention de François de Sales pour que cessât la dispute qui souvent tournait à l'aigre.

Le prototype des bourgeois, n'est-ce pas le paisible et bedonnant Monsieur de Quoëx, fils d'un barbier de Talloires, où il possède des vignes qu'il soigne amoureusement ? Monsieur de Quoëx tient son journal qui renseigne sur la vie du commun au XVII^e^ siècle. Mais foin du bourgeois occupé surtout de ses intérêts et de ses digestions... Voici que tinte la cloche grêle du collège fondé par Eustache Chapuys. La cohorte turbulente des escolliers s'échappe en quête de farces et de fredaines. Ira-t-elle frapper à l'huis de Mgr Denis d'Arenthon d'Alex, rejeton de l'une des meilleures familles de Savoie, chevalier d'honneur du Sénat, puis second Président de l'auguste assemblée ? Si la porte s'entrouvre, nous pourrons à loisir visiter l'intérieur de la riche demeure, partager l'existence quotidienne du magistrat qui fut aussi gouverneur militaire de la province, homme d'Etat et à l'occasion seigneur aux mœurs raffinées, prisant l'opéra, les lettres et les jolies femmes.

Où donc purgeaient leurs peines les ribauds que Denis d'Arenthon tançait et condamnait du haut de son prétoire ? Pas ailleurs que dans cette maison-forte à forme de galère, offrant sa proue aux eaux du lac, au cœur du Vieil Annecy. Criminels, voleurs, ivrognes, batteurs de gens, s'entassent dans les cachots et les basses-fosses sises au ras de l'eau. Sous les combles, tout un peuple de contrebandiers, faux-saulniers, sorciers, grelottait parmi les courants d'air. Deux perspectives pour les escarpes et les fraudeurs : les galères ou l'évasion. Celle-ci, comme bien l'on pense, avait plus d'attraits que celles-là...

Le livre qui s'ouvrait sur un rappel des spectacles et joyeuses entrées du Moyen-Age se termine par une évocation des fêtes de l'époque révolutionnaire. Les temps ont changé, la qualité des réjouissances populaires aussi. On n'érige plus d'arcs-de-triomphe, mais des arbres de la Liberté. La foule applaudit aux jeux de barres, aux cortèges où l'on promène des mannequins représentant la famille royale. Sur tous les carrefours, sur toutes les places, les danseurs tournaient à s'en lasser...

Trois siècles de la vie d'autrefois nous sont offerts au travers d'anecdotes plaisantes. Le gros rire du bon peuple s'y mêle au sourire délicat de l'esthète. Jovialité, cordialité, courtoisie : l'An-

nécien d'aujourd'hui ne le cède en rien à celui de jadis. Moqueur et railleur ? Peut-être. Mais adonné aux débauches et sacrifiant à celles-ci le confort de la vêture ou celle de l'habitat ? Ce temps n'est plus, si tant est qu'il fut jamais.

Suzanne et Pierre Duparc ont fait ressurgir des limbes du passé un peu de cette gentillesse et de cette bonne humeur qui sont les traits marquants du caractère annécien.

Les dessins à la plume du maître Philippe Kaeppelin animent chacun des chapitres de délicieuse manière. L'ironie s'y mêle à un souci de vérité historique qui ajoute à la qualité du texte.

Notre distingué confrère Clément Gardet a merveilleusement réalisé la mise en pages de cet ouvrage dont la typographie est parfaite et qui fait honneur à l'édition savoyarde.

Henri DAVIGNON.

F. MARIE-ANSELME DIMIER, moine de Tamié. — **Clarté, Paix et Joie.** — Les beaux noms des monastères de Citeaux en France, in-8°, 64 pages. — La Clarté-Dieu, XV. Editions de l'Abeille, Lyon.

Comme ils sonnent joyeusement, en effet, ces trois mots alors que dans notre pauvre monde tout va à l'envers et que pour tant de choses c'est l'obscurité, l'inquiétude, la tristesse !

Carté, paix et joie, ces mots réconfortants nous viennent du fond de ces antiques abbayes dont Montalembert a dit à propos du bonheur qui était de leur : « Oui, le bonheur, ce don si rare et si désiré ici-bas, régnait sans partage dans les monastères fidèles à la règle de leurs fondateurs, à la loi de leur existence. Il se peignait jusque dans ces noms charmants que le moines donnaient aux lieux de leur retraite et de leur pénitence : Bonlieu, Beaulieu, Clair-Lieu, Joyeux-Lieu..., les Délices, Bon-Port, Val de Paix, la Clarté-Dieu, le Reposoir, la Joie... ».

Aussi, est-ce une excellente pensée qu'a eue notre très érudit compatriote, le P. Marie-Anselme Dimier, de réunir, en les expliquant, les noms d'un grand nombre de monastères cisterciens de France qui ont fleuri et fleurissent encore dans tant de vallées, autrefois sauvages, et qu'ils ont transformées en foyer de paix, de lumière, de charité, et aussi de travail dans une nature devenue accueillante et souvent magnifique.

Citons encore : Abondance, l'Aumône, Bellecombe, Bellevaux, Bonneval, Hautecombe, Mont-Sion, Notre-Dame des Neiges, Aiguebelle, Ris-d'Agneau, le Miroir, Beauvoir, Clairefontaine. A côté d'Hautecombe qui est de chez nous, plusieurs des premiers de ces noms se retrouvent également en Savoie.

Chanoine MARC PERROUD, curé de Maché. — **Le Jansénisme en Savoie.** — 109 pages, grand in-8°. Chambéry. Imprimeries réunies, 1945.

« Le Jansénisme a-t-il pénétré en Savoie ? Y a-t-il fait de grands progrès et exercé une profonde influence ? » A cette question, posée au début de l'ouvrage, il appartenait à un homme d'Eglise

de répondre, d'autant plus que d'autres ecclésiastiques avaient donné jadis des réponses contradictoires. A la suite de longues recherches et de l'étude minutieuse et impartiale des documents mis à sa disposition, l'érudit qu'est M. le chanoine Perroud, a pu écrire : « Il y a jansénisme et jansénisme. S'agit-il du jansénisme dogmatique qui se résume dans les Cinq Propositions ? On peut nettement affirmer qu'il n'a rencontré chez nous qu'un nombre infime d'adeptes sans influence... Si néanmoins, l'accusation de jansénisme a été portée contre (nos évêques) et retenue par l'opinion courante, c'est qu'avec le temps, le mot a changé de sens et pris une nouvelle extension. Il n'a plus seulement désigné l'erreur dogmatique, mais la déviation morale qui en était la conséquence logique : conséquence, toutefois, que la plupart de ses victimes n'ont ni entrevue, ni même soupçonnée ». « Malheureusement le rigorisme de Port-Royal, contre lequel les pasteurs étaient mal prémunis, les a conduits à faire preuve d'une sévérité excessive dans le gouvernement des âmes ». Voilà le mal et l'une des causes de l'abstention indifférente et de l'incrédulité de beaucoup.

De ce « rigorisme jansénisant », il existe encore des traces dans nos campagnes et l'auteur croit en relever également dans « les vieux règlements de nos maisons d'éducation chrétienne » :

Examinant le cas du jansénisme dans le diocèse d'Annecy et tout particulièrement sous l'épiscopat de l'un de ses plus illustres évêques, Mgr d'Arenthon d'Alex, M. le chanoine Perroud déclare que « le diocèse de saint François de Sales ne s'est jamais écarté d'une stricte orthodoxie, mais qu'on doit reconnaître qu'il resta fidèle au rigorisme augustinien tant que Rome n'eût pas approuvé solennellement la morale moins pessimiste de saint Alphonse ».

Mais à propos de l'ancien diocèse de Genève-Annecy et des témoignages le concernant, pourquoi l'auteur a-t-il cru devoir écrire certains passages dans lesquels apparaît une pointe d'ironie ? par exemple : « Il n'est pas un personnage de chez eux (du Genevois) de si mince étoffe qu'il ait pu être, qui n'ait trouvé un biographe pour célébrer son génie, s'il s'agit d'un prélat, sa haute extraction, ses alliances plus qu'honorables, ses vertus singulières en font invariablement un autre saint François de Sales » !

Entre ces lignes, doit-on percevoir la survivance de quelque lointaine rivalité entre Chambéry et Annecy, entre la Savoie propre et le Genevois ? On serait tenté de le supposer en lisant que les diocésains de cette dernière province « conscients de leur supériorité, se font une gloire d'en éclabousser leurs voisins », alors que plus loin il est dit que « les Chambériens sont si bien formés à l'humilité qu'ils ne songent qu'à se déprécier eux-mêmes et qu'ils ne se font même pas scrupule de voiler d'ombres suspectes des pages les plus glorieuses de leur histoire » !

Quoiqu'il en soit, c'est le diocèse de Genève-Annecy qui fournit à toute la Savoie l'abbé Joseph-Marie Favre, de Samoëns (1791-1838), le puissant directeur des Missions de Chambéry, l'intrépide adversaire du Jansénisme et des déviations morales qui en résultèrent trop longtemps.

PAUL GUITON. — **Le Livre de la Montagne.** — Essai d'une esthétique du paysage, in-8°, 275 pages. Arthaud, Grenoble, 1943.

Profondément absorbé et séduit par la nature, Paul Guiton prévient le lecteur qu'il ne saurait écrire sur celle-ci autrement qu'avec la même foi que s'il priait. Il aurait pu ajouter avec la foi d'un apôtre. Car c'est vraiment un apostolat que son ouvrage dédié à la mémoire de ses compagnons de courses, morts en montagne, au nombre de onze, dont quatre Annéciens.

Les sites, les paysages n'ont pour lui une raison que par la montagne à laquelle il avoue être venu « relativement tard » par la découverte de l'Alpe. Mais, se hâte-t-il d'ajouter « l'Alpe vaut-elle le jeu » ? La participation tout à fait active de l'alpiniste à la nature et au paysage vaut-elle le jeu ? C'est la question qu'il pose et cherche à résoudre en confessant l'ignorance de l'homme quant aux raisons, qu'eut Dieu de créer l'univers pour lui. Et il citera saint Augustin, Bossuet, Isaïe, la Bible, pour montrer l'équilibre de la nature. « La poésie du Psalmiste ne cesse de chanter l'éclat des monts et la beauté de la terre ».

L'optimisme spiritualiste a toute la faveur de Paul Guiton : « On commence par l'Eden, écrit-il, qui est un don de Dieu, on finit par l'Apocalypse qu'a appelée l'action des hommes ». Il fait remarquer que la plupart des grandes choses de la Bible se passent sur la montagne tandis que l'antiquité la craignait.

Cette constatation le conduit à étudier largement les rapports de la montagne avec l'homme. A « la femme dans le payasage, il consacre tout un chapitre. A son avis, c'est Pétrarque « qui dans sa pièce *Chiare, fresche e dolci acque*, nous a le plus complètement présenté une figure de femme dans un cadre de la nature ».

Plus loin, déclarant la montagne « la plus tyrannique des dominatrices, l'auteur ajoutera : « Il faut, il est vrai, s'être approché d'elle, l'avoir pratiquée, l'avoir conquise, Ou, du moins, croire qu'on l'a conquise, car au vrai, c'est elle qui nous conquiert ». Mais bien vite, il nous mettra en garde contre toute attirance panthéiste, car c'est toujours la volonté qui doit dominer la nature. Cette idée le guidera dans un essai constructif sur « l'éminente dignité de la nature considérée comme cadre de l'expérience humaine ». La raison du monde au milieu duquel nous vivons est à son avis de « fournir à l'homme la possibilité d'une expérience continue qui doit l'amener au plus haut point de sa destinée ». A l'appui de cette thèse, il ne craint pas d'en appeler à saint Bernard, à saint François d'Assise, à saint Thomas.

Spiritualiste chrétien, Paul Guiton est aussi un artiste. Et ce n'est pas sans une vive satisfaction que les Annéciens trouvent dans ce livre de la montagne la description des bleus si variés des eaux de leur lac, de ce lac près duquel il vécut nombre d'années heureuses : « ...De ma fenêtre, je vois l'eau comme si j'étais en continuelle navigation, le cap dirigé vers une côte que je sais ne devoir jamais atteindre... Eaux mobiles non point dans leur masse, mais, si je puis ainsi dire, en leur visage. Leur teinte gén-

rale est d'un bleu dont, en surface, une certaine atmosphère de tendresse amortit une pointe d'acidité. Il varie d'heure en heure...»

Plusieurs chapitres traitent de l'action dans la nature, des sports alpins, de la « lancinante question du ski », de quelques accidents en montagne.

De l'alpiniste vrai, l'auteur propose cette définition : « L'alpiniste est un homme agissant dans un paysage, lequel lui fournit son mode d'action ».

N'est-ce pas précisément l'un des meilleurs portraits de Paul Guiton, lui-même, de l'alpiniste sincère, convaincu, agissant, que le professeur, l'écrivain, l'artiste, le conférencier aimé et bien trop tôt disparu, était à ses heures de loisirs dans nos montagnes ?

Le *Livre de la Montagne*, son dernier ouvrage, semble être son testament d'alpiniste par lequel il a voulu léguer aux jeunes le fruit de son expérience, de ses observations et de ses réflexions. Celles-ci l'ont amené à cette interprétation toute spiritualiste de la nature, en harmonie parfaite avec le profond de son âme.

Louis Pfister.

87e Année 1946 3e et 4e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis* lib I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ACADÉMIE FLORIMONTANE... *Séances des 3 juillet, 9 octobre, 6 novembre et 4 décembre 1946.*

L. DÉPOLLIER ..... *La Presse Savoyarde de 1815 à l'Abdication de Charles-Albert.*

GOIFFON ..... *Evocations du XVIe siècle en deçà et au-delà des Alpes.*

E. BARATIER ..... *Les Précautions contre la peste à Thônes (1640).*

L. PFISTER ..... *Le Romancier Savoyard Charles Buet, à l'occasion de son centenaire.*

E. BARATIER ..... *Un inventaire de la bibliothèque de l'Abbaye d'Entremont.*

P. TAPPONNIER ..... *Dans un Cimetière savoyard.*

Chanoine COUTIN ..... *Résumé des séances du Comité de surveillance du District de Bonneville.*

L. PFISTER ..... *Chronique Savoisienne.*

H. CUVET et L. PFISTER ... *Bibliographie Savoisienne.*

Table des Matières pour l'année 1946.

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1946

Source gallica.bnf.fr / Academie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1898)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujcurd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 10 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 100 fr., reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 1.000 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix :

I. Des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1946. — *Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.*

II. Et du concours de poésie, réservé aux Savoyards, fondé par M. Léon Laydernier, avec 600 fr. de prix.

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie, à l'Hôtel de Ville, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 3 juillet 1946 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président prononce les paroles suivantes :

J'ai été douloureusement affecté, à mon retour d'un bref voyage à Paris, en apprenant le décès de notre cher confrère et ami, le commandant Clair. Et j'ai vivement regretté de n'avoir pu être à vos côtés pour l'accompagner à sa dernière demeure.

Le commandant Paul Clair, qui était un assidu de nos séances, est trop connu de vous pour que j'aie à faire ici son éloge. Vous avez, présentes à votre mémoire, son allure martiale, sa physionomie énergique, son regard droit, son bon sourire. Vous connaissiez sa valeur militaire, son amour passionné pour sa petite et pour sa grande Patrie, toutes choses qui revivent si intensément et si glorieusement en ses enfants, fierté de leur père. Vous avez pu apprécier sa valeur morale, la noblesse de son caractère et ses qualités de père de famille modèle. Et vous savez le rôle actif qu'il a joué au Souvenir français, à la Croix-Rouge et ailleurs.

Il m'a été donné personnellement de le connaître davantage dans le silence si profond, mais si éloquent, de l'Adoration nocturne et des retraites fermées où il venait, mensuellement pour l'une, annuellement pour les autres, reprendre des forces spirituelles, fondement de son absolue confiance en la Providence et de la sérénité de son âme. Je ne doute pas qu'il ait quitté sans trop de regrets cette vallée de larmes pour entrer de plein pied dans la Vie qui ne finit point. Et j'aime à penser que son âme est en ce moment au milieu de nous, de cette grande famille florimontane qu'il a tant aimée.

Que notre recueillement d'un instant soit un hommage de regrets et d'amour pour notre cher disparu, un hommage de sympathie et d'affection pour toute sa chère famille !

Il adresse aussi de vives condoléances à notre confrère, M. Joseph Pautry, de Genève, qui a eu la douleur de perdre sa femme, née Adrienne Druey.

(*) Etaient présents : Mme Jaugey, Mlles Maret et Trombert, MM. Achard, André, Balleydier, Carteron, Charvin, Cuvet, Th. Falcetti, J. Fournier, L. Laydernier, Marteaux, H. Pfister, L. Pfister, F. Ritz, Serand, Vallin et Vuachet.
Excusés : MM. Dépollier, d'Orlyé, M. Pfister et Ribatto.

Le Président renouvelle à M. Claudius Gayet de cordiales félicitations à l'occasion de l'ordination sacerdotale de son fils, le R.P. Jean Gayet, oblat de Saint François de Sales, puis du mariage de sa fille Claude.

Il complimente également notre jeune confrère, M. Michel Pfister, fils de M. Hubert Pfister, qui vient de subir avec succès l'examen de licence en droit devant la Faculté de Grenoble.

Il renouvelle la sympathie de ses confrères à M. Charles Vuachet, qui a reçu officiellement la citation posthume de son fils, mort au Champs d'Honneur, avec attribution de la Légion d'honneur.

M. Ritz remercie ceux des Florimontans qui ont contribué à la réussite de notre manifestation d'amitié franco-suisse du 25 juin, en l'honneur de M. René Payot, et tout spécialement Mme Jaugey, pour son émouvant poème, et M. Alexandre Charvin, pour son paysage du lac qu'il nous a permis d'offrir à M. René Payot. Et il fait part des sentiments de contentement exprimés par les invités et nos hôtes. Un compte rendu de cette belle journée sera publié dans la *Revue Savoisienne.*

M. Louis Dépollier a rédigé une étude, que lit M. Ritz, consacrée à « la Presse savoyarde de 1815 à l'abdication de Charles-Albert ». Si la Savoie était alors de nouveau séparée de la France, les événements de celles-ci avaient une grande répercussion chez nous. Le *Journal de Savoie* fut le premier à paraître à Chambéry, puis le *Courrier des Alpes* ; la *Feuille d'Avis d'Annecy* (première en notre ville), devenue *Journal de la Division,* où écrivait Jacques Replat. En 1848, très ardentes étaient les polémiques entre journaux patriotes et conservateurs. ***(Voir article séparé).***

Le Président remercie M. Dépollier de cette intéressante étude qui montre l'état des esprits en Savoie et leur acheminement vers le retour à la France.

M. Louis Pfister présente de la part des Révérendes Sœurs de Saint-Joseph un grand sceau en bois aux armes de Mgr Rendu, évèque d'Annecy, et de la part de M. Georges Chapier, son récent ouvrage (tome I) sur les Châteaux savoyards. Meilleurs remerciements aux donateurs.

Cette vie si bien remplie vient de s'éteindre. Cruellement touché par la mort prématurée de deux de ses enfants à l'âge même où un brillant avenir s'ouvrait devant eux, Eugène Ribatto est allé les rejoindre au séjour de la Lumière et de la Paix. Que Dieu l'y accueille avec miséricorde et qu'Il accorde à sa famille les grâces de force et de résignation et les consolations divines, seules capables d'apporter l'apaisement aux cœurs déchirés par de si douloureuses séparations.

Il félicite notre confrère, M. Souchier, à l'occasion du mariage de sa fille.

M. Ritz dépose et présente l'*Histoire du Pays de Gex, de la Vallée de la Valserine de la Michaille et du Haut-Bugey,* offert par son auteur, M. Lucien Michaux, maire de Collonges-Fort-l'Ecluse.

M. d'Orlyé fait une conférence sur Jean-Jacques Rousseau et la musique. A la question de savoir si l'auteur des « Muses galantes » mérite d'être étudié à ce titre, il répondra par l'examen approfondi des aptitudes musicales de Rousseau, de ses œuvres, de son esthétique, de son influence, de la critique à son égard. Depuis l'audition des psaumes à Saint-Pierre de Genève, depuis les premières leçons à la Maîtrise d'Annecy et les concerts chez Mme de Warens, nous le suivrons jusqu'à la publication du « Dictionnaire de la Musique », son dernier ouvrage. Son grand triomphe fut le « Devin du Village », en 1752, qui lui mérita les éloges de Glück, mais la « Lettre sur la Musique » le fit brûler en effigie dans la cour de l'Opéra. Jean-Jacques Rousseau avait deviné l'esprit de l'art moderne ; il en favorisa l'éclosion.

Le Président se fait l'écho des applaudissements pour féliciter M. d'Orlyé qui nous a montré que, même dans ses déboires et ses erreurs, Rousseau avait trouvé dans la musique les grandes consolations de sa vie.

Ouvrages reçus : *La Pastorale Savoyarde,* par Léandre Vaillat ; *Douce France,* par Albert Hennequin (lauréat en 1912 du concours Andrevetan, de poésie). Remerciements aux aimables auteurs.

Séance du 6 novembre 1946 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président adresse les très cordiales félicitations de l'Académie à notre éminent confrère, M. le Général Doyen, élevé à la dignité de Grand Croix de la Légion d'Honneur ; à M. le Colonel Alexis Callies, dont le fils, le général de Division Jean Callies, a été promu Grand-Officier ; et à M. Léon André, dont le fils, M. Maurice André, a été fait Chevalier.

Il complimente aussi M. Henri Davignon pour la naissance d'un fils à son foyer.

Mlle Goiffon fait une conférence : « Evocations du XVIe siècle en deçà et au-delà des Alpes », par la lecture d'un chapitre de son mémoire sur les rapports humanistes entre France et Italie aux temps qui préparent la Renaissance. Dans ce chapitre, elle envisage quelle culture italienne reflète Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, dans son œuvre l'Heptaméron, et tout spécialement, elle y compare aux devisants du Décameron de Boccace, ou du Courtisan de Balthazar Castillon, ceux de l'Abbaye de Serrance que Marguerite met en scène. Une analyse minutieuse de chaque caractère masculin ou féminin révèle de curieuses parentés entre divers types parmi ces multiples personnages et des communautés d'opinions sur ce grand sujet de l'art d'aimer. S'il y a des partisans d'amours réalistes, il y a aussi dans ces cercles italiens ou français de fervents platoniciens qui brûlent de chastes amours fondées sur la contemplation de la Beauté et de la Vertu.

Le Président remercie et félicite vivement Mlle Goiffon de son savant et intéressant exposé dont la partie principale sera publiée dans la *Revue Savoisienne (Voir au présent fascicule)*.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlles Goiffon et Maret, MM. Achard, André, Balleydier, P. Callies, Carteron, Charvin, Cochat, Cuvet, Devant, Th. Faletti, Favre, J. Fournier, Lacroix, Marteaux, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, F.-M. Ritz, Vallin, Vigand et Vuachet.

Excusé : M. Serand.

Notre musée de Montrottier vient de s'enrichir d'une collection de 324 modèles de dentelles à point de filet, créés par Mme Roche, née Jeanne Charvier, de Lovagny, décédée en 1937. Le don en a été fait par sa fille, Mlle Claudia Roche, résidant à Logelbach (Haut-Rhin). Au nom de M. J. Serand, M. L. Pfister fait circuler l'un des onze albums d'échantillons et des photographies de dentelles. Il lit une note explicative sur cette précieuse collection dont l'exposition pourra suggérer la reprise de ce genre de dentelles d'origine bien savoyarde. De vifs remerciements sont adressés à Mlle Roche.

De la gratitude également à Mme Clément, née Bachet, qui a offert à notre bibliothèque un grand nombre d'ouvrages et de publications de Savoie provenant de la succession de sa mère, Mme Bachet-Fontanel.

M. L. Pfister dépose, de la part de notre confrère, M. Van Gennep, son ouvrage sur le Folklore des Hautes-Alpes, et de la part de M. Paul Dufournet, architecte, inspecteur général de l'Urbanisme, neveu de notre regretté confrère, l'abbé Dufournet, ses deux conférences sur la Réorganisation foncière et l'Urbanisme, et sur les Maisons en béton de terre stabilisée (publiées dans les Circulaires de l'Institut technique du Bâtiment et des Travaux Publics). Remerciements.

Séance du 4 décembre 1946 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président félicite nos confrères, M. Albin Achard et M. Michel Pfister, à l'occasion d'une naissance à leur foyer.

Il demande un instant de recueillement pour honorer la mémoire de Mme Flamary, récemment décédée, veuve de notre ancien Vice-Président. Fille du peintre Paul Cabaud, artiste elle-même, elle avait fait don à la Flori-

(*) Etaient présents : Mmes Biennier et Jaugey, Mlle Mugnier, MM. André, Balleydier, Charvin, Cuvet, Dépollier, Th. Faletti, Favre, J. Fournier, Gojon, Lacroix, Marteaux, Monnet, d'Oriyé, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, Ridoux, F.M. Ritz, Tissot-Dupont, Vallin, Vigand et Vuachet.

Excusés : MM. M. Pfister et Serand.

montane, d'un lot important d'œuvres de son père, dont M. Alexandre Charvin nous donna l'analyse. Mme Flamary demeurera, avec son mari, la principale fondatrice de l'église Saint-Etienne du Pont-Neuf.

M. Ritz transmet les compliments de M. le Général Bordeaux sur la publication de la dernière *Revue Savoisienne* et notamment à M. P. Vallin, pour son article sur un Club Jacobin, et à M. Th. Faletti, pour « La Navigation sur le lac d'Annecy ».

M. Baratier, Archiviste de la Haute-Savoie, parle des précautions contre la peste à Thônes, de 1631 à 1640, d'après un registre conservé aux archives de cette ville. Les bourgeois, considérant la peste à l'égal d'un assiégeant, décrétaient l'état d'alarme. Un conseil de santé était établi ; quatre cas seulement de peste sont signalés. Des pièces justificatives montrent la physionomie des officiers chargés de lutter contre le fléau. *(Voir article séparé).*

Le même mentionne le don aux Archives d'un inventaire du XVIII[e] siècle de la bibliothèque de l'Abbaye d'Entremont, formant une bibliographie d'ouvrages antérieurs à 1750, concernant principalement l'histoire ecclésiastique, la Maison de Savoie, les Etats et les familles de Savoie.

M. Louis Pfister évoque la mémoire du grand romancier savoyard, Charles Buet, à l'occasion de son centenaire. Né à Chambéry, il résida quelques années à Thonon et mourut à Paris, en 1897. Son drame « Le Prêtre », applaudi dans presque toute la France, lui valut les éloges de Barbey d'Aurevilly. Membre de l'Académie Florimontane, il écrivit dans la *Revue Savoisienne*. Disciple de Louis Veuillot, écrivain catholique, il fut surnommé le Walter Scott de la Savoie.

M. Paul Tapponnier envoie un article intitulé « Dans un cimetière savoyard », que lit M. d'Orlyé, et dans lequel il énumère, avec des détails sur leur vie, les noms de nombreux personnages qui reposent dans le cimetière de Chambéry. *(Voir article séparé).*

Le Secrétaire perpétuel,
Louis PFISTER.

La Presse Savoyarde

de 1815 à l'Abdication de Charles-Albert

Lorsque le second traité de Paris, du 20 novembre 1815, eut rendu la Savoie à ses anciens souverains, le premier soin de Victor-Emmanuel I^er^, qui régnait depuis 1802, fut de remettre en vigueur les Royales Constitutions de 1770. Ainsi, commença cette période de gouvernement absolu où il n'y avait ni élections, ni électeurs, ni parlement qui puisse traduire et porter au pied du trône les aspirations et les besoins des populations. On a désigné ces temps malheureux sous le nom de *Buon Governo*, ainsi que les appelait alors lui-même le gouvernement piémontais. En réalité, ce ne fut qu'un régime de vexations et de tracasseries de toute sorte, où le clergé, tout puissant, avait la censure sur tous les imprimés du pays, de quelque nature qu'ils soient, et pouvait interdire, à sa convenance, l'entrée de ceux qui auraient été expédiés de l'étranger.

On comprendra qu'une telle situation n'était pas faite pour permettre la création de ces feuilles publiques, les journaux, dont le nombre (étant données les lois répressives qui régissaient l'imprimerie), n'était déjà pas bien grand sur tout le territoire français qu'on venait de quitter. Sous l'Empire, dans le département du Mont-Blanc, dont Chambéry était le chef-lieu et Annecy une sous-préfecture, on devait très probablement se contenter de la lecture du *Journal du département du Mont-Blanc* qui se publiait à Chambéry. En 1809, l'imprimeur P. Cléaz commença à éditer cette feuille, du format petit in-8°, de huit ou seize pages. Chaque numéro, soumis au timbre, ne contenait, au début que les actes officiels, lois, décrets, arrêtés préfectoraux, et les bulletins de la Grande Armée. Dans la suite, on y trouva de rares nouvelles du département, quelques annonces et même des jeux d'esprit, charades et logogriphes, réservés aujourd'hui aux périodiques enfantins. Un peu plus tard, dans un supplément

intitulé *Affiches, annonces et avis divers*, qui accompagnait chaque numéro, étaient imprimées tous les avis appelés aujourd'hui annonces légales et judiciaires. Le *Journal du département du Mont-Blanc* connut bien des vicissitudes. A mesure que les armées de la coalition se rapprochaient de nos frontières, en 1814, les circulaires du baron Finot, préfet du département, trahissent ses inquiétudes et exhortent les populations à la résistance. Le lundi 24 janvier, le journal enregistre mélancoliquement l'entrée du baron de Zechmeister qui a eu lieu le 20 du même mois. Les premières pages sont alors remplies par les réquisitions du chef de l'armée autrichienne qui donne lui-même, sous sa signature, des nouvelles de la guerre. Mais les troupes françaises vont retourner leur situation. C'est l'époque des belles opérations des généraux Dessaix, Marchand et Serrant qui rentrent en force à Chambéry, Annecy et Saint-Julien. Le *Journal* signale ces victoires avec joie. On se croit délivré définitivement. Hélas ! Au mois d'avril, les événements se précipitent. La Savoie, de nouveau envahie, le *Journal* suspend sa publication pendant un mois. En mai 1814, il reparaît pour publier les décisions du général Bubna qui a occupé Chambéry le 2 avril. Un supplément de seize pages annonce la déchéance de Napoléon I^er^ qui n'est plus appelé que Bonaparte et la proclamation de Louis XVIII. Le 27 juin, après la division de la Savoie entre la France et le Piémont, un avis inséré en tête du numéro invite les maires des communes non cédées à la France, qui voudraient continuer à recevoir l'abonnement, à envoyer le prix des six derniers mois, soit six francs. L'année suivante, il y a une nouvelle interruption au printemps, au moment du débarquement de l'empereur à Fréjus. Le *Journal* redevient bonapartiste et publie avec empressement les adresses envoyées à Napoléon I^er^.

Il subit alors une transformation qui en fait l'ancêtre du Recueil des Actes administratifs. Par arrêté du 5 mai 1815, le préfet Deviefville des Essarts décide qu'un *Mémorial administratif* remplacera le *Journal du département*. L'abonnement est obligatoire pour les mairies et le montant en est porté au budget des communes. Mais une nouvelle invasion s'annonce dès le mois de juin. Les

noms des généraux autrichiens réapparaissent, signant de nouvelles réquisitions en réorganisant temporairement les territoires occupés militairement. La Convention du 24 juillet rétablit l'autorité du roi dans tous les départements ; le *Mémorial* enregistre imperturbablement ces événements qui donneraient aujourd'hui sujet à d'énormes manchettes, et il publie son dernier numéro le 4 décembre 1815, quinze jours après la signature du second traité de Paris qui rendait entièrement la Savoie à ses anciens ducs.

Dans le département du Léman, chef-lieu Genève, qui comprenait à peu près les arrondissements actuels de Gex, de Saint-Julien, de Bonneville et de Thonon, il existait un *Journal du département du Léman*, qui paraissait depuis le 20 juillet 1804, à qui succéda, le 30 janvier 1808, le *Mémorial administratif*, semblable à celui déjà signalé pour le département du Mont-Blanc.

Il y avait quatre mois environ que le nouveau régime était installé en Savoie, lorsque l'« imprimeur et propriétaire » de l'ancien *Journal du Mont-Blanc*, nommé P. Cléaz, habitant rue Neuve, numéro 184, à Chambéry, obtint des réviseurs royaux, conformément aux Royales Constitutions, l'autorisation d'éditer le *Journal de Savoie*. Le premier numéro parut le vendredi 5 avril 1816, sur le format petit in-8°, de seize ou huit pages, suivant les besoins. Le *Journal de Savoie*, hebdomadaire, s'intitulait « feuille politique, religieuse, littéraire, et contenant ce qui intéresse l'agriculture et les arts », et le prix de l'abonnement était fixée à 13 francs par an. Il avait déjà un rédacteur spécial, puisque, au mois d'octobre de la même année, l'imprimerie Cléaz ayant été transférée rue Saint-Antoine, le bureau de rédaction était situé quai Nezin, « maison ci-devant Rey ». On trouve dans cet ancêtre de nos feuilles actuelles plusieurs rubriques. En tête, généralement, les Nouvelles de l'Intérieur, puis un chapitre spécial au Piémont, à l'Extérieur, un autre pour les Actes officiels, des Variétés, des Charades, des Annonces. Soumis à un régime sévère, l'unique journal du duché évitait de commenter les actes du gouvernement. Les faits et gestes du roi y sont racontés avec détails ; il

y a beaucoup de dissertations morales écrites par des ecclésiastiques et, de temps en temps, une histoire édifiante qui sert de feuilleton. Après deux ans d'existence, le *Journal* augmente son prix d'abonnement. C'est que, dans l'intervalle, le 5 décembre 1817, le roi rend un édit qui soumet au timbre tous les journaux. Chaque exemplaire est timbré à cinq centimes. L'édit est publié à Chambéry le 21 décembre et le *Journal de Savoie* est orné de la vignette fiscale à dater du 1er janvier 1818. Rédigée comme elle l'était, cette feuille ne pouvait manquer d'avoir l'approbation du gouvernement. Elle lui est donnée officiellement par une circulaire de l'Intendant général, comte Tornielli, du 11 février 1817, qui engage les Syndics des communes à prendre ou à continuer l'abonnement du *Journal de Savoie*. D'ailleurs, Cléaz était très actif ; protégé par le clergé, il s'intitulait lui-même son imprimeur : *Cleri typographus* (1).

La situation du journal resta la même jusqu'à la fin de 1842. Deux imprimeurs succédèrent à Cléaz, mort en 1820. Plattet et Constant Puthod. A mesure que le besoin d'avoir des nouvelles du pays et des contrées environnantes entrait dans les mœurs, le journal se développa peu à peu, mais la vigilance de l'autorité n'était jamais en défaut. Lorsqu'un événement considérable se produisait qui pût rappeler le souvenir de la France, le rédacteur était prié de le passer sous silence, ou tout au moins de le raconter très sommairement. C'est ainsi que la révolution de juillet 1830, « les trois glorieuses », occupe une trentaine de lignes dans le numéro du 7 août. Cependant, il était alors dirigé par un véritable journaliste, G.-M. Raymond, homme au talent multiple, qui mourut en 1839, et dont le fils, Claude-Melchior, devait donner une plus grande extension au journal, en fondant le *Courrier des Alpes*, toujours très bien rédigé et dont la carrière fut aussi longue que brillante.

Le *Courrier des Alpes*, dont le *Journal de Savoie* avait annoncé la parution dès le mois de septembre 1842, voyait le jour sous le régime de l'édit royal du 5 mars 1836 qui

(1) *L'Imprimerie, les imprimeurs et les libraires en Savoie, du XVe au XIXe siècle*, par Auguste Dufour et François Rabut (Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, Chambéry, 1877).

avait modifié quelque peu l'édit de 1817, établissant le timbre des journaux (cinq centimes par feuille). Son premier numéro est daté du 3 janvier 1843, et son premier article est signé de Jean-Pierre Veyrat. L'ancien exilé du *Buon Governo* venait en effet de renier ses idées libérales et d'adresser au roi une supplique présentée par l'évêque de Pignerol, qui avait été agréée. Son programme, exposé dans une langue extrêmement littéraire, était, au point de vue politique et religieux, extrêmement intransigeant. Le sentiment patriotique vacillait sous le souffle de l'étranger ; le *Courrier des Alpes* allait redresser le drapeau de la tradition nationale : « Nous ne sommes pas de ceux, écrit-il, qui aspirent à dépouiller la patrie de sa tradition, de son épée et de sa bannière, pour la livrer à l'étranger, déchue au rang de province ; ...nous nous glorifions d'être de ce petit coin de terre qui, depuis mille ans, a vu passer chez lui tous les empires, sans perdre à ce contact dangereux, sa nationalité vraiment originale... » Et Veyrat prétendait juger les choses et les hommes « des hauteurs » de son catholicisme austère auquel il voulait ramener la littérature, pour renouveler à cette source pure, la beauté et la grandeur qu'elle avait perdue. Mais son programme trop rigoriste effraya même le royaliste d'idées un peu étroites qu'était C.-M. Raymond, directeur du journal, et il dut en quitter la rédaction. D'ailleurs, la phtisie pulmonaire, dont il souffrait depuis longtemps, arrivait à sa dernière période et, le 9 novembre 1844, celui que l'on a appelé à juste titre un grand poète savoyard, s'éteignait à l'âge de trente-quatre ans.

Cependant, peu à peu, les idées libérales faisaient leur chemin. Tous les événements dont la France était agitée sous Louis-Philippe avaient leur répercussion en Savoie. Le besoin d'informations rapides grandissait chaque jour, mais la loi sur le timbre décourageait bien des initiatives. Néanmoins, en 1846, un second journal apparaît dans le duché. Il est bien modeste, presque du format du *Journal de Savoie* de 1816, et son titre est plus modeste encore. C'est une simple *Feuille d'avis de l'Intendance générale et de la ville d'Annecy*, qu'Aimé Burdet, successeur d'une longue lignée d'imprimeurs établis à Annecy depuis 1737, a obtenu du roi le privilège d'éditer. Elle paraissait le

mercredi de chaque semaine et l'abonnement coûtait « 7 livres neuves par an, port franc dans tous les Etats sardes et dans le canton de Genève, payable en souscrivant ». C'est le premier journal qui ait paru à Annecy. Son bureau était situé rue de l'Evêché, 3, actuellement rue Jean-Jacques Rousseau. Pour acheter un numéro, il fallait le demander la veille du jour où il paraissait. Quant aux abonnés des environs d'Annecy, ils devaient faire prendre leurs feuilles au bureau ; ils trouvaient « l'avantage de les recevoir plus tôt ». Un an après la fondation de son journal, Aimé Burdet, dans une « Variété » adressée à ses abonnés, mesurait le chemin parcouru. La *Feuille d'avis* avait reçu bon accueil du public et le nombre des abonnés augmentait régulièrement. Aussi, allait-on s'agrandir, mais en raison des exigences du timbre, le prix de l'abonnement allait être élevé à 7 livres neuves. Il est curieux de connaître comment l'éditeur justifiait cette augmentation. On verra ainsi combien les impôts pesaient lourdement sur la publication d'un journal : « Nous payons au fisc, disait Burdet, 5 centimes par feuille, ce qui fait, par an pour 52 numéros ..... Fr. 2 60

« Nous payons à la poste, pour port, 4 centimes la feuille, soit pour 52 numéros ..... » 2 08

« Total ..... Fr. 4 68

qui déduits du prix de l'abonnement ..... » 6 »

laissent entre nos mains 1 franc 32 centimes, ce qui paie à peine le papier blanc employé. »

A peine la *Feuille d'Avis* avait-elle passé du format in-8° au format in-4° que de grands événements s'accomplissent dans les Etats sardes. Faisant preuve d'une haute sagesse, Charles-Albert, allant au-devant des désirs de son peuple, qui demande une constitution, promulgue les lois organiques du 30 octobre 1847. C'était le prélude du Statut. Le journal annécien, malgré son titre, reflète un peu d'agitation des esprits, déjà bouleversés par les événements qui se précipitent à Paris. Des correspondances de Turin, envoyées par Ignace Billo (2), disent l'enthousiasme du peuple après l'acte du roi. Pendant plusieurs

(2) Avocat de grand talent bien connu en Savoie à cette époque.

jours, la capitale est en fête. A Annecy, au moment où la nouvelle du geste royal y parvient, « un frisson d'indicible joie s'emparait de tout le monde. Nos mains se cherchaient pour s'étreindre, nos embrassements témoignaient de la satisfaction que nos paroles ne pouvaient exprimer. Trois jours passèrent dans cet état d'agitation fiévreuse... » Le quatrième, dimanche 7 novembre, était le jour fixé pour la célébration de la fête du roi, « l'exaltation s'était emparée de tous les esprits », les cris de joie et les vivats retentirent sans cesse et le soir, un cortège aux flambeaux, précédé de la Musique urbaine, parcourut toutes les rues de la ville en acclamant vigoureusement Charles-Albert.

Au point de vue de la presse, les lettres patentes du 29 octobre avaient une grande importance. Elles libéraient une première fois cette profession en supprimant l'obtention du privilège et la censure, remplacés par une simple autorisation et le dépôt d'un cautionnement. Le timbre était abaissé de 5 centimes à 3 centimes. Dès ce moment, la *Feuille d'Avis* augmente le nombre de ses pages et bientôt, à la nouvelle, donnée par la proclamation royale du 8 février, que le Statut va être proclamé, elle change de nom et devient, le 16 février 1848, le *Journal de la Division d'Annecy*, « feuille *politique*, commerciale, industrielle et littéraire ». Le programme du journal annécien s'élargissait. Il entendait défendre et discuter les intérêts de la ville chaque jour plus nombreux et, sans être ni stationnaire, ni rétrograde, il voulait que la religion et l'autorité soient respectés, parce que ce respect est la sauvegarde de l'ordre public. Le *Journal de la Division d'Annecy s'intitulait* « conservateur-progressiste » et prenait pour devise : Constitution, Ordre, Liberté.

A Chambéry, le *Courrier des Alpes*, dont la vogue était immense, pour l'époque, et qui paraissait maintenant trois fois par semaine, saluait également en termes très élogieux l'annonce de la nouvelle constitution. Le mercredi 9 février, le courrier de Turin apportait dans la capitale du duché des exemplaires de la proclamation royale de la veille. Aussitôt lue dans les cafés, cette proclamation était accueillie avec une joie extraordinaire, car elle annonçait

la fin du néfaste *Buon Governo* dont on avait tant souffert. Une manifestation s'organise sur-le-champ ; elle a à sa tête, le rédacteur en chef du *Courrier des Alpes*, Claude-Melchior Raymond, qui harangue le gouverneur à la lueur des torches, au seuil de son palais. Les sentiments que faisaient naître dans le peuple les actes royaux sont intraduisibles... Le lendemain, C.-M. Raymond disait, dans le *Courrier* : « Oh ! que le retentissement de la joie immense dont la Savoie fidèle et heureuse est transportée, roulant d'échos en échos dans nos montagnes franchisse les Alpes et lui porte jusqu'au sein de son palais, le témoignage de notre amour et de notre reconnaissance !... Qu'il vive, qu'il vive à jamais dans la mémoire des siècles, et que l'histoire redise à nos derniers neveux les gloires d'un règne auquel nul autre ne peut être comparé. » Le 17 février, on fête par une solennité magnifique les institutions qui ouvrent un si radieux avenir à tout le royaume. Au banquet, les rédacteurs et l'imprimeur du *Courrier* prennent de nouveau la parole : l'un appelle Charles-Albert le père du peuple, l'autre porte son toast à la liberté de la Presse, le troisième enfin, n'a pas d'expression assez élogieuse pour exprimer son admiration envers Charles-Albert le grand, le fondateur de la liberté !

Mais, à cette époque de « risorgimento », comme on l'a si bien appelée, les événements se suivaient, comme des coups de tonnerre. Le 4 mars, c'est la proclamation du Statut constitutionnel qui organise dans les Etats sardes un système complet de gouvernement représentatif, suivant de près la proclamation de la République à Paris. Les feuilles savoyardes accueillent avec une joie bien naturelle le nouveau régime ; la nouvelle de ce grand fait a laissé au journal d'Annecy « une joie vivement sentie », et dans ses commentaires, comme dans ceux du *Courrier*, les rédacteurs laissent percer un certain libéralisme. Mais on s'effraie de la froideur montrée par certains à l'égard des libertés octroyées ; on s'effraie de voir la jeune génération tourner ses regards vers la France. L'organe de Chambéry, frappé de stupeur par la révolution du 24 février, conjure le roi de ne pas laisser la Savoie dans l'espèce d'abandon où elle se trouve ; il le supplie de consacrer le français comme langue officielle et légale du

duché et de donner au pays un cens électoral approprié à l'état plutôt deshérité de la province. Le *Journal de la Division d'Annecy* commence une campagne où il essaie de démontrer qu'une nouvelle union avec la République voisine serait désastreuse. Pour le prouver, il rappelle la situation de la ville sous le régime français : suppression de l'évêché et du séminaire, diminution du tribunal, augmentation sensible des impôts, et enfin, Annecy réduit au rôle de sous-préfecture. Une seule chose déconcertait un peu les conservateurs : le renvoi subit des Jésuites que le roi venait d'ordonner, ce qui provoqua des incidents à Chambéry et à Mélan.

La situation continue, cependant, à être troublée. Une crise commerciale sans précédent sévit en France et le gouvernement, pour essayer d'en atténuer les effets désastreux pour les ouvriers, renvoie dans leur pays ceux qui ne sont pas Français. Pendant que le roi déclare la guerre à l'Autriche et entre dans la Lombardie où il ne trouve d'abord que des succès, les ouvriers savoisiens renvoyés de Lyon, les « Voraces » se rapprochent des frontières de la Savoie dépourvues de troupes. Les autorités sont inquiètes et arment en hâte la Garde nationale. Le 31 mars, les syndics de Chambéry font placarder une affiche qui trahit leur embarras ; c'est une invitation à recevoir les compatriotes qui s'avancent, mais on y peut lire cette phrase singulière : « Si jamais les événements devaient amener notre séparation des Etats dont nous faisons aujourd'hui partie, il n'appartiendrait qu'aux Savoisiens réunis de prononcer sur leur sort. — Personne n'a le droit, ni le pouvoir de leur imposer un gouvernement qui ne serait pas l'expression de leur volonté librement émise et librement recueillie ». N'est-ce pas là comme un pressentiment des événements qui devaient s'accomplir douze ans plus tard ? Les autorités piémontaises prennent peur et s'enfuient au pied du Mont-Cenis. Les deux journaux du duché enregistrent simplement les faits qui s'accomplissent et ne les commentent pas. Le 3 avril, la République est proclamée à Chambéry par les « Voraces » qui viennent d'arriver ; elle dure vingt-quatre heures. Le *Courrier des Alpes* ne paraît pas, et pourquoi ? C'est que le 4 avril au matin « tous les employés du

journal et les ouvriers de l'imprimerie avaient volé où les appelaient l'honneur et l'amour de la patrie. Ils combattaient dans les rangs des braves citoyens qui défendaient à la fois le trône et les libertés du pays ». Le peuple de Chambéry venait ce jour-là, « d'ajouter une magnifique page à l'histoire de la Savoie », comme dit le compte rendu officiel communiqué au journal de Chambéry et à celui d'Annecy. Deux jours après arrivaient dans la capitale de nombreuses troupes piémontaises et le ministre des Travaux publics, Des Ambrois, envoyé par le gouvernement du roi. L'invasion française était, cette fois encore, conjurée !

L'émotion causée par ces multiples événements avait laissé passer inaperçue la publication d'un nouvel édit royal qui allait révolutionner la presse des Etats sardes et décupler le nombre des journaux jusqu'ici réduit à deux. Dans le Statut du 4 mars, il était dit à l'article 28 : « La presse sera libre, mais une loi réprime les abus ». Cette loi, on ne l'attendit pas longtemps. Le 26 mars, Charles-Albert promulguait un édit célèbre qui devint la charte de la presse sarde. Par cet édit, « la manifestation de la pensée, soit par la voie de la presse, soit au moyen de tout autre mécanisme apte à reproduire des signes figuratifs » était libre. Toutes les entraves antérieures disparaissaient d'un seul coup : autorisation, cautionnement, timbre. La personne qui désirait publier un journal ou tout autre écrit périodique déclarait son intention au ministère de l'Intérieur, en faisant connaître le nom du gérant, la nature de la publication, le nom et la demeure de l'imprimeur. La loi était aussi libérale qu'elle pouvait l'être ; elle devançait même sur beaucoup de points la législation des pays voisins puisqu'on retrouve dans les dispositions législatives encore en vigueur aujourd'hui la plupart de celles qui furent décrétées par Charles-Albert. Parmi ces dispositions, il en est une que l'on aimerait à voir figurer dans la loi française, et c'est celle-ci. Dans le préambule de l'édit du 26 mars, Charles-Albert pose ce principe que les lois répressives, en matière de presse, devaient éviter toute apparence d'exception au droit commun et pour que la vérité puisse luire à une lumière éclatante, il déférait tous les délits à la Cour d'Appel à

laquelle se joignaient les juges du fait, c'est-à-dire le jury actuel. En somme, les délits de presse n'étaient justiciables que du seul tribunal où la preuve est admise, la Cour d'assises.

Le nouveau régime instauré en Piémont ressemblait donc fortement à une République qui aurait eu un président héréditaire. Quoi qu'il ne dût être mis en vigueur qu'à partir du 1er mai, les deux journaux, annécien et chambérien, profitèrent largement de la liberté qui leur était accordée, les élections législatives ayant été fixées au 27 avril. Jacques Replat, entre autres, publiait dans le *Journal de la Division d'Annecy* des articles incisifs : à côté des qualités qu'il estimait devoir être réunies chez un candidat à la Chambre des députés, il discutait le droit de la Savoie d'aller au parlement avec sa langue, la langue française, langue maternelle, enseignée dans tous les établissements d'instruction, et que certains piémontais prétendaient proscrire du Parlement : « Proscrire une langue, disait-il, c'est proscrire une nationalité, et l'on sait comment une nationalité proscrite devient une nationalité impérissable. Nous en appelons à la Pologne ! » Les candidats furent longs à se décider à Annecy. Huit jours avant le scrutin, on n'en avait encore point dans le collège de ce nom qui avait à peu près l'étendue du canton d'Annecy-Nord d'aujourd'hui. Mais le *Journal* définissait ainsi le devoir des électeurs : « Discutons le mérite de chacun avant les élections ; oui, cela est notre droit, c'est juste ; le bien du pays le réclame. Mais, une fois l'homme élevé sur le pavois, serrons-nous autour de lui quelle que soit la différence de nos opinions. » Et un peu plus loin, la même feuille faisait cette observation que les élections prochaines auraient lieu dans les Etats sardes sans que l'administration ait exercé aucune pression, contrairement à ce qui se passait en France depuis cinquante ans. Le docteur Lachenal, syndic, fut élu, au scrutin de ballottage contre le baron de Livet. A Chambéry, les électeurs avaient porté leur choix sur le marquis Léon Costa de Beauregard, alors au quartier général de l'armée, combattant victorieusement les Autrichiens qu'on avait déjà repoussé jusqu'aux environs de Villafranca. C'était le moment où le *Journal de la Division d'Annecy,* agrandis-

sant encore son cadre, décidait de paraître deux fois par semaine, les mardi et vendredi, portait le prix de son abonnement « à sept livres pour six mois » et paraissait sur six ou huit pages, la place manquant pour raconter les épisodes de la guerre contre l'Autriche et les incidents de l'installation du Parlement qui venait d'être ouvert le 8 mai. Peu après, le *Courrier des Alpes* procédait à une nouvelle innovation en ouvrant une rubrique intitulée « Opinions diverses », origine de la « Libre Tribune » actuelle, et ce, « pour enlever tout prétexte aux attaques de ceux qui nous reprochent d'être ici (à Chambéry), le seul organe politique comme si c'était notre faute, et qui, pour ce motif, voudraient nous faire grief de nos opinions. »

Le *Courrier* ne devait pas avoir à se plaindre pendant longtemps de cet inconvénient qui ne gênerait point aujourd'hui le propriétaire d'un journal. Un mois à peine s'était écoulé qu'il annonçait la naissance de trois journaux, l'un à Saint-Jean-de-Maurienne, rédigé par un comité d'hommes de lettres et qui s'intitulait *La Voix du Pays*, bi-hebdomadaire ; le second, La *Nouvelle Savoie*, paraissant à Chambéry, et le troisième, le *Patriote Savoisien*, qui sous différents noms, fit une longue et vivante carrière. En même temps, le journal d'Annecy subissait une nouvelle transformation et prenait le nom d'*Echo du Mont-Blanc*. C'était donc une véritable révolution qui transformait en quelques jours le nombre et l'esprit des organes de la presse savoisienne.

Il y avait alors, à Chambéry, un petit journal littéraire qui paraisait depuis le 1er janvier et qui se nommait *l'Abeille savoisienne*. Malgré de longues recherches, nous n'avons pu retrouver fût-ce quelques numéros de ce journal, mais si l'on en juge par ce qu'on lit dans le prospectus du *Patriote Savoisien*, la plupart de ses rédacteurs devaient être des libéraux constitutionnnels, car ils devinrent les premiers collaborateurs du nouveau journal. Le nom de son directeur-gérant était lui-même tout un programme. C'était celui de Nicolas Parent, qui devint en 1876, membre de l'Assemblée nationale et qui mourut sénateur de la Savoie : « Jusqu'à ce jour, disait-il en ma-

nière de préface, la presse n'a représenté parmi nous que les idées et les opinions du passé. Si nous interprétons bien l'esprit général de la Savoie, ces idées et ces opinions ont fait leur temps, là comme ailleurs. » C'est pour cela que Parent fondait, avec l'aide de quelques amis, le *Patriote Savoisien*. « Il est des titres qui parlent d'eux mêmes ! » Celui qu'il avait choisi était noble et beau et il expliquait ce qu'à ses yeux devait être le véritable patriote : se dévouer à l'honneur du pays, proclamer le respect de l'homme par l'homme, « ...étudier les souffrances et les besoins du pauvre, instruire le peuple, l'initier à la connaissance de ses droits politiques et à celle de ses devoirs ; c'est lui apprendre que, baigné des sueurs du travail, il est plus digne de notre estime et de nos respects que tant d'autres hommes au milieu de leur improductive et splendide opulence... » Mais le *Patriote* n'allait point jusqu'au socialisme, il maintenait que la propriété devait être respectée, tout en cherchant à améliorer la situation des ouvriers qui, aux yeux de l'humanité, étaient tous nos frères.

Dès son premier numéro, le *Patriote Savoisien* s'était carrément posé en partisan de la France qu'il défendait contre les deux autres journaux conservateurs du duché. Amis et adversaires soutenaient à qui mieux mieux la feuille qui représentait leur opinion. Tout était bon pour exprimer sa pensée, à tel point que, sur les bancs des promenades de Chambéry, on pouvait lire des inscriptions comme celles-ci : « A bas le *Patriote !* Mort aux républicains Parent et compagnie ! » Ce journal devait déchaîner des haines, car il était un précurseur. Il proclamait comme des vérités réelles, des choses telles que celles-ci : « Nous avons dit et nous redirons sans relâche à la Société civile, de se tenir en garde contre les envahissements ecclésiastiques, si elle ne veut pas être dominée. Mais nous répéterons aussi au clergé : soyez citoyens : circonscrivez votre ambition dans le domaine assez large que la religion vous a fait ; renoncez à être un parti politique. » Le *Courrier des Alpes* n'avait pas assez d'encre pour répondre aux novateurs du journal libéral. Prenant texte d'une lettre écrite par un pseudo-groupe de démocrates de Chambéry à un journal démocrate de

Lyon et qui commençait ainsi : « La fort grande majorité du peuple savoisien désire avec une ardeur brûlante l'annexion définitive de la Savoie à la France », il en appelle à tous les hommes de cœur qui se sont levés dans la glorieuse journée du 4 avril, pour repousser les envahisseurs et il accuse les libéraux d'aujourd'hui d'avoir tiré ce jour-là sur les Voraces qu'eux-mêmes avaient appelés. *Le Courrier* avait aussi depuis peu d'autres ennemis à combattre. Dans son numéro du 4 juillet, il avait commenté les prospectus, — sorte de feuille-programme distribué avant le premier numéro, — de la *Savoie* et du *National Savoisien*, les deux journaux libéraux dont on parlait depuis plusieurs mois.

Il est regrettable de n'avoir pu trouver quelques numéros de *La Savoie*, « journal quotidien, politique, industriel, commercial, agricole, économique et littéraire », qui demandait que l'on soumette à une épreuve le vote de la nationalité savoisienne, mais grâce aux fondateurs de la Florimontane, les collections du *National Savoisien* sont complètes ; elles attestent que les idées libérales avaient déjà de fortes racines à Annecy, puisqu'elles permettaient de publier, à cette époque déjà lointaine, un journal paraissant tous les jours sauf le dimanche. Le *Courrier* lui faisait grief de voir partout la réaction relever la tête et trouvait son programme terne et sans relief. Nous allons voir si ce reproche était justifié.

Le *National Savoisien* était né le 26 janvier 1848. Il sortait de l'imprimerie F. Saillet (3), située faubourg des Annonciades, 8. Il justifiait son existence par la nécessité pour le pays d'avoir une presse franchement dévouée aux libertés publiques. Il voulait défendre courageusement la nationalité savoisienne et combattre pour le maintien des libertés publiques en dévoilant résolument toute pensée réactionnaire. Le *National*, second journal qui voyait le jour à Annecy, était formé par une société d'actionnaires ayant à sa tête Aimé Levet, qui devait tenir une si grande place dans la vie publique annécienne jusqu'à sa mort,

(3) L'imprimerie F. Saillet est devenue en 1855 l'imprimerie Jules Philippe. En 1859, celui-ci vendit son établissement à Thésio qui le garda jusqu'en 1873. A cette époque, il devint la propriété de Aimé Perrissin qui le céda en 1883 à F. Abry. A la mort de celui-ci, Mme Veuve Abry continua à gérer l'industrie avec l'aide de son fils J. Abry qui, en 1906, réunit à la maison l'imprimerie Niérat.

survenue en 1889 ; Bachet et Jules Philippe qu'il nous suffira de citer, le rôle de notre illustre concitoyen étant suffisamment connu. A l'époque où nous sommes arrivés, la guerre contre l'Autriche continuait par des succès renouvelés et le 6 juillet était parvenue à Annecy, la nouvelle de la proclamation de l'annexion au Piémont des Etats de Reggio et de Modène. La Chambre était saisie du décret d'annexion de la Lombardie, et dans l'enthousiame provoqué par les succès des Piémontais, Venise à son tour allait décider son annexion au royaume de Charles-Albert. « Dans cette combinaison transalpine, demandait le *National d'Annecy*, que deviendra la Savoie ; fera-t-elle sérieusement partie de la nationalité italienne ?... » La Chambre des députés actuelle compte vingt-deux représentants des intérêts de la Savoie. De quel poids est leur vote dans une assemblée de deux cents députés ? Et le déplacement de la capitale du nouveau royaume de la Haute-Italie ne va-t-il pas rejeter la Savoie en dehors de la sphère d'influence du pays ? Après Jacques Replat, dans le *Journal de la Division*, après le *Courrier des Alpes*, le *National* à son tour, s'élevait contre la prétention d'obliger, au parlement, les députés savoyards à s'exprimer en italien ; il constatait déjà que les intérêts de notre pays ont incontestablement peu d'affinités avec ceux du Piémont et il concluait en déclarant formellement que la nationalité savoisienne devait survivre au remaniement de l'Italie : « Dans quelques semaines, dans quelques jours, demain peut-être, une éclatante victoire, un revers décisif (le sort est si changeant !) peuvent amener un congrès européen à fixer, pour des siècles, le sort de la Savoie. Riches ou prolétaires, patriciens ou démocrates, notre destinée sera la même ; au nom de notre pays, faisons au moins qu'elle ne soit que ce que nous voudrions tous ; sachons en un mot commander le respect de notre nationalité. »

Ce qui donnait aux sentiments français des libéraux savoyards le sujet de se développer et de continuer la campagne entreprise par la voie de la presse pour arriver à l'annexion de la Savoie à la France, c'était la présence à la frontière du corps d'observation de l'armée des Alpes. La France sentait bien qu'elle ne devait pas laisser

écraser la Sardaigne par l'Autriche qui commençait à prendre sa revanche contre Charles-Albert. Dans la séance du 31 juillet, le ministre des Affaires étrangères avait pu dire à l'Assemblée nationale les sentiments de la République envers sa petite voisine ; la France applaudissait aux succès d'une puissance libératrice « toute prête à l'aider sans arrière-pensée si, par malheur, ces succès se changeant en revers, elle croyait devoir nous appeler. » Les conservateurs sentaient le danger d'une telle situation. Nous avons déjà signalé les efforts du *Courrier* proclamant son attachement inébranlable à la monarchie de Savoie. A Annecy, à l'apparition du *National*, le mouvement avait repris d'intensité. *L'Echo du Mont-Blanc* soutenait que la Savoie ne pouvait ni ne devait se séparer du Piémont. Il repoussait avec la même énergie que son confrère de Chambéry la proposition émise par le député Chenal, de Sallanches, de constituer la Savoie tout entière en une *zone douanière*, en reportant les douanes sur le Mont-Cenis, premier pas dans la voie de la séparation définitive. Dans de longs articles, fort bien faits d'ailleurs, intitulés « L'Annexion », il montrait tous les inconvénients qu'aurait la Savoie à se séparer d'une nation dont elle avait été le berceau et dont les intérêts matériels seraient le plus gravement atteints.

La lutte continuait donc, ardente, entre libéraux et conservateurs. Mais, c'est à Chambéry qu'elle avait la plus grande activité. Le *Courrier des Alpes*, malgré ses dires, n'avait pas vu sans quelque jalousie la fondation d'un nouveau journal dans la capitale du duché, qui soutenait aussi franchement que le *Patriote savoisien* et la France et les institutions libérales. Aussi, ses amis intriguaient-ils pour lui susciter toute sorte de désagréments. Le 18 juillet, au moment où, — coïncidence bizare, — le *Courrier* écrivait que « ces gens-là » (les libéraux) jouaient de leur reste, deux Français, deux des principaux rédacteurs du *Patriote*, Antony Luyrard et Aimé Ferraris étaient l'objet d'un arrêté d'expulsion. On les accusait d'avoir écrit au gouvernement français des lettres le sollicitant de s'emparer de la Savoie et d'être hostiles à l'indépendance italienne. Ils devaient quitter la Savoie dans les quarante-huit heures. Les deux journalistes résistèrent. Par la voix

du journal, ils protestèrent contre une sentence qui les condamnait sans les entendre et déclarèrent qu'ils ne s'en iraient que lorsque les carabiniers emploieraient la force brutale et leur feraient cortège. A leur suite, Nicolas Parent, directeur-gérant, publiait aussi une éloquente protestation ; on pouvait mettre des baillons sur les bouches, les Alpes allaient répéter comme un immense écho, de Genève au Mont-Cenis : liberté et démocratie ! Et pour répondre aux « persécutions » dont il était l'objet, le journal annonçait qu'il allait devenir quotidien. Vain espoir ! Les saisies et les procès lui venaient de tous les côtés tandis que son adversaire conservateur, le *Courrier des Alpes*, était quotidien depuis le 1er août et, continuant sa campagne antifrançaise, lui donnait, grâce au grand talent de son rédacteur en chef, C.-M. Raymond, une ampleur grandissante en repoussant l'intervention promise et qui d'ailleurs, malgré des annonces répétées, ne vint jamais. Le Piémont, sous la poussée des forces innombrables de l'Autriche, reculait peu à peu, les Chambres se séparaient en investissant le roi d'un pouvoir dictatorial pour la durée de la guerre. Le parti français en Savoie, voyait une première fois s'évanouir ses illusions, « la Camarilla » ne voulant pas, par haine de la République, demander l'intervention française qu'un signe aurait fait obtenir immédiatement .

Mais les termes même du traité de paix avec l'Autriche, la surexcitation des esprits dans tous les Etats faisaient prévoir une prochaine reprise des hostilités : voilà pourquoi les partisans de la France ne désarmaient pas. Les luttes des divers partis de Savoie avaient leur retentissement à la Chambre où, dans une séance de fin décembre, les députés savoyards montraient, avec véhémence, les droits de la Savoie méconnus. Dans le pays lui-même, le journal la *Savoie* lançait une pétition au parlement demandant la réunion d'une Constituante savoisienne qui ferait reconnaître les droits de la province et sa part dans la révolution italienne. A Annecy, le *National* essayait une fois de plus de prouver que la Savoie n'était pas italienne, ne pouvait pas l'être. Il entrevoyait, comme couronnement du projet de Confédération italienne que l'abbé Vincent Gioberti, qui allait être président du

Conseil, avait mis à la mode, la séparation de la Savoie du Piémont et il engageait les députés à demander, en attendant, une administration à part et un parlement national. C'était aussi le mot d'ordre du *Patriote savoisien* dont les procès n'éteignaient point la vaillance. Le *Courrier*, en bon constitutionnel, se contentait d'implorer une administration autonome tout en restant étroitement uni à la mère patrie et à Charles-Albert. D'ailleurs, il avait occupé de longues colonnes, pendant plusieurs numéros, à réfuter une brochure francophile du député Brunier, d'Aiguebelle, et il s'attachait à démontrer, une fois de plus, que l'annexion de la Savoie à la France serait la ruine.

L'année s'acheva ainsi. Le ministère, dans sa déclaration, avait proclamé la nécessité de la reprise de la guerre contre l'Autriche ; la Chambre, ayant montré quelque résistance, il la dissolvait et de nouvelles élections allaient avoir lieu le 22 janvier. La question savoisienne restait donc entière. Cette fois-ci, la lutte fut plus active. A Annecy, *l'Echo du Mont-Blanc* entama le combat de bonne heure, et contre le ministère présidé par l'abbé Gioberti, et contre les candidats libéraux. « La patrie est en danger ! » s'écriait-il dans son numéro du 9 janvier 1849. Il faut voter contre le ministère de gauche qui veut la guerre et qui la fera s'il a une majorité à la Chambre. En agissant ainsi, le ministère pousse à l'anarchie en déchaînant toutes les passions et il favorise les vues de ceux qui désirent l'annexion de la Savoie à la France. « Electeurs ! Voulez-vous goûter les douceurs de la République française, dont les Français eux-mêmes sont déjà rassasiés et contre laquelle ont protesté les six millions de votes donnés à Louis Napoléon », votez pour Gioberti ! « Voulez-vous, au contraire, rester attachés à la monarchie constitutionnelle, ...marcher sans secousses et sans révolutions vers un progrès calme et modéré, ...en obtenant du gouvernement, des concessions auxquelles il ne peut plus se refuser aujourd'hui », alors, votez contre le ministère !... La situation était délicate pour les libéraux qui voyaient combien la Savoie était épuisée d'hommes et d'argent par la guerre et les emprunts successifs, mais pour ne pas laisser aux « codini », comme on appelait

alors les amis du *Courrier des Alpes*, dont le dévouement au Statut était plutôt tiède, l'initiative des réformes désirées par tous, le *National savoisien* demandait aux électeurs de voter pour ceux qui, « abandonnant les formules hypocrites d'une affection s'éteignant de plus en plus, sauraient tracer entre nous et le Piémont une ligne de séparation derrière laquelle nous puissions consulter à loisir nos intérêts et nos besoins ». L'ancien député d'Annecy, Aimé Levet, ne voulant plus se représenter, les libéraux ne surent ou ne voulurent pas désigner un candidat unique. En face de M. Mathieu, la veille encore, intendant général à Chambéry, ils présentèrent le docteur Anthonioz et Félix Germain, ancien procureur, les libéraux avancés, le procureur Auclair. Le candidat conservateur fut élu à une forte majorité, mais il avait été obligé de dire dans sa profession de foi : « Quant à notre pays, je crois qu'en demeurant politiquement uni au Piémont, il doit en être séparé pour ce qui concerne son administration intérieure et les finances. Il convient que les affaires de la Savoie se fassent désormais *en Savoie, par la Savoie.* »

Dans la division de Chambéry, le *Courrier* avait surtout combattu le député d'Aiguebelle, Léon Brunier, dont les tendances étaient franchement françaises, ce qui ne l'empêcha pas, d'ailleurs, d'être réélu, avec son camarade, l'avocat Pierre Blanc, d'Albertville, une belle figure d'Allobroge, qui devait mourir doyen de la Chambre des députés française. Mais, la majorité des élus de la Savoie était conservatrice.

Il nous faut maintenant revenir quelque peu en arrière, et reparler de cette fin de session du parlement piémontais, en 1848. Les polémiques de la presse pour et contre la France devaient nécessairement avoir leur écho dans la Chambre. La bataille s'engagea sur une interpellation du député de Chambéry, Léon Costa de Beauregard, qui demanda au ministère ce qu'il comptait faire pour les intérêts moraux et matériels de la Savoie. Les ministres répondirent en affirmant que les liens entre les deux pays allaient en se resserrant toujours de plus en plus et que de grands travaux étaient sur le point d'être entrepris en

Savoie. C'est alors que le député Léon Brunier, intervenant dans le débat, déclara que toute la question était dans la conservation ou la cession de la Savoie à la France, et comme tous les intérêts des Savoisiens, aussi bien ceux de nationalité et de sympathie que ceux de commerce et d'échange, étaient liés à la France, il valait mieux céder le pays à la grande nation voisine. On comprendra quels contre-coups devaient avoir en Savoie de pareilles discussions. Les polémiques recommencent plus vives entre les journaux libéraux et conservateurs. Le *Courrier* trouvait que cette harangue parricide ressemblait à un tas d'absurdités, tandis que le *Patriote* donnait raison à Léon Brunier lorsqu'il déclarait que la Savoie était encore française, étant donné le vote de 1792, et que le *National* d'Annecy montrait que le jour où la Savoie serait française, elle gagnerait au moins trois millions sur les droits de douane. Devant un malaise général si manifeste, le roi prit la résolution de nommer une Commission d'enquête chargée de proposer les mesures qu'il conviendrait d'adopter pour soulager le pays et améliorer la situation. Elle était composés des anciens députés Carquet et Ract, de la Tarentaise ; de l'avocat Replat, d'Annecy ; de l'avocat Joseph Jacquier, de Bonneville ; d'Ernest Dubouloz, de Thonon, et du docteur Duprat, de Saint-Jean-de-Maurienne. Immédiatement, le *Courrier* part en guerre contre cette nouvelle idée du ministère Gioberti ; il l'appelle « réclame électorale vivante » et pense qu'ainsi, on a voulu donner des députés officiels à la Savoie. Le *Patriote* loue le ministère d'avoir suivi l'exemple de ce qui se pratique en France avec tant de succès depuis quelques années en créant cette commission ; l'*Echo du Mont-Blanc*, d'Annecy, la cite à peine, et le *National*, qui ne se berne pas d'illusions devant toutes ces protestations d'amitié qui viennent de Turin attendra les résultats avant de se prononcer. Cette décision royale avait été prise en corrélation d'une proposition du journal franchement gouvernemental *La Savoie*, qui demandait, pour notre pays, une administration autonome, tout en restant politiquement uni au Piémont. Mais les événements se

précipitaient. De nouveau, le cri : «Guerre à l'Autriche !» s'élevait de tous côtés ; la question savoisienne allait revenir au premier plan de l'actualité.

Le 1er février 1849, le nouveau Parlement s'était ouvert à Turin et, dès cet instant, tout indiquait que les hostilités contre l'Autriche allaient être reprises à bref délai. Tous les journaux portent en tête de leurs colonnes le même titre : *La Question savoisienne*. Tous sont à peu près d'accord que la Savoie sera dans un temps plus ou moins éloigné, séparée du Piémont. Le *Patriote savoisien* ne s'explique pas que le Piémont veuille retenir une « annexe politique » semblable à la Savoie. La République française l'attire avec sa devise magique qui fit trembler les trônes : Liberté, Egalité, Fraternité : « Toutes nos eaux vont à la France ; notre caractère est celui du pays ; notre commerce est là, nos mœurs sont là, notre langage est là, tout est là pour nous ». Le *National savoisien* écrivait dans le même sens et, au moment où les hostilités allaient de nouveau s'engager, appelait de tous ses vœux l'intervention française. *L'Echo du Mont-Blanc* se déclarait catholique avant tout et indifférent à la forme du gouvernement ; il pensait cependant que la monarchie constitutionnelle valait mieux que la République, la Savoie devait rester unie aux pays « d'outre-monts ». Mais il ne « posait point ici un principe absolu » et il croyait, dans l'avenir à l'union, au moins commerciale avec la France. Il n'y avait pas jusqu'à un petit organe qui venait d'être créé à Albertville (4) par l'avocat Porraz, *Le Paysan*, qui ne fût favorable à la France. En tête de son programme, il disait : « *Le Paysan* a principalement pour mission de démontrer que la Savoie est de tous points française. C'est là la voie dans laquelle il marchera... » « La Marseillaise » était devenue le chant préféré des Savoyards. Au mois de janvier, on avait pu voir, au théâtre de Chambéry, la foule écouter à genoux, dans un frénétique enthousiasme, la strophe immortelle :

« Amour sacré de la Patrie !... »

Seul, le *Courrier des Alpes*, qui de 1855 à 1860 sera le

(4) Imprimerie Rivollet.

pionnier de l'idée française impériale, voulait, quand même et malgré tout, l'union avec le Piémont. Pour lui, la réunion de la Savoie à la France aurait été le signal de la ruine du pays, et, au point de vue moral, l'abjuration et l'oubli des traditions sacrées de nos pères. En un mot, il résumait ainsi ce que devait être, à ses yeux, la situation de la Savoie : « Etablir les conditions de l'union politique de la Savoie avec le Piémont, de telle sorte que cette union ne soit point préjudiciable à la Savoie et qu'elle lui soit, au contraire, aussi profitable que possible. » Pour donner une forme concrète à cette idée, le 16 février, treize Savoyards, parmi lesquels trois députés et trois sénateurs, d'anciens représentants, adressent au président du Conseil des ministres un mémoire réclamant la décentralisation administrative, la demi-séparation financière et la dispense de concours en hommes, sauf pour une guerre purement défensive. Aussitôt, la presse s'empare de ce document et le discute âprement. Le *Patriote* le trouve peu représentatif des intérêts du pays. Le *National* dit que ce ne serait là qu'une demi-mesure impossible à exécuter et à faire vivre ; du jour où la Savoie ne sera plus piémontaise, elle veut être française. Et s'adressant à la Commission d'enquête qui vient d'arriver à Annecy, il ajoute que si les vœux, les sympathies de nationalité du pays doivent être encore quelque temps froissés, qu'au moins ses intérêts matériels soient sauvés et qu'il échappe à la ruine menaçante par une *union douanière avec la France !* Le *Courrier* pense, au contraire, que le mémoire résume bien les souffrances de la Savoie et qu'il doit être pris en considération, et l'*Echo du Mont-Blanc*, répondant au *National*, lui consacre de longs articles dont la conclusion est semblable ; le mémoire est l'expression même des vœux et de l'opinion de la Savoie.

Mais le canon vient de tonner de nouveau sur le Tessin. Le 20 mars, Charles-Albert est entré sur le territoire lombard ; la *secunda riscossa* est commencée. En Savoie, tout le monde est opposé à la guerre, conservateurs et libéraux. Le 20 mars, des élections législatives partielles doivent avoir lieu dans plusieurs collèges. Le *Courrier* conjure les électeurs de voter pour des candidats ennemis

de la guerre et de tout son cortège de souffrance : la suspension des libertés constitutionnelles, l'emprunt forcé, l'appel des réserves ; et *l'Echo du Mont-Blanc* pense que les Savoyards ne voudront pas suivre l'Italie dans cette nouvelle folie ! La presse libérale, réduite depuis peu, à deux organes, *La Savoie* et le *Journal de la Garde nationale,* libéraux modérés ayant cessé de paraître à Chambéry, la presse libérale contient sa mauvaise humeur, parce que, comme en 1848, elle escompte l'intervention française. « La Savoie est à bout de ressources et de patience, dit l'organe démocratique de Chambéry. Trente ans de rapines et d'exaction l'ont livrée, cette noble terre qui fait la force du Piémont, elles l'ont livrée aux tortures de la misère et aux angoisses de la faim... La guerre n'est pas possible sans nous, sans nos héroïques bataillons, oh ! ils le savent bien. Qu'ont-ils fait à la veille de cette guerre qui achèvera de nous annihiler ? Le ministère a niaisement réchauffé la vieille histoire de la percée du Mont-Cenis et du chemin de fer de Chambéry à Turin, tactique usée, qui, pour nous, précède toujours la demande de nouveaux sacrifices... » Deux nouvelles sensationnelles viennent coup sur coup souligner ces commentaires : la défaite de Novare et l'abdication du roi, suivie de près de la conclusion d'un armistice renouvelable de dix jours en dix jours. L'agitation renaît immédiatement. Tandis que la presse conservatrice salue l'avènement de Victor-Emmanuel II qui saura « résister à l'entraînement d'une faction qui a ruiné la plus florissante des monarchies », le *National* laisse percer son découragement. « Le gouvernement français, dit-il, vient de donner la mesure de la politique égoïste qu'il entend suivre vis-à-vis de la pauvre Italie... En vain... l'Assemblée nationale, par un ordre du jour adopté à une forte majorité, semble l'engager à occuper militairement Gênes, Nice et la Savoie. La peur d'une complication fâcheuse lui fait immobiliser plus que jamais cette armée dite *des Alpes,* dont le nom de baptême a été si malheureux. » A Albertville, le 28 mars, le Cercle démocratique organise une réunion où l'on demande une Assemblée constituante savoisienne. Les cercles semblables d'Annecy et de Bonneville renouvellent la même délibération le 30 mars et le 2 avril. Mais

il faut croire que les démocrates ne furent pas suivis, car ces ordres du jour furent à peine discutés ; le *Courrier* n'y voyait qu'une innocente plaisanterie, et ses articles furent très peu combattus par le *Patriote*. On ne prêtait plus attention qu'aux pourparlers pour la paix, qui continuaient, et aux prochaines élections législatives, la Chambre ayant été dissoute après l'armistice, et à la réunion des Conseils provinciaux et divisionnaires (5) qui allait avoir lieu pour la première fois. On trompait l'attente de la convocation des collèges électoraux en discutant de l'établissement du suffrage universel que le *Courrier* et l'*Echo* voulaient obtenir par une simple ordonnance royale et que le *National savoisien* désirait voir voter régulièrement comme toutes les lois par la Chambre et le Sénat et sanctionnée par le roi. On trompait également l'attente de la paix définitive en discutant sur l'opportunité de l'expédition de Rome. L'arrivée des Français à la frontière, maintes fois annoncée, était chaque fois démentie, l'intervention française ne se manifestait nullement du côté de la Savoie, mais par le débarquement des troupes françaises à Civita-Vecchia pour aller étrangler la République romaine et rétablir le pouvoir du pape. Le parti français perdait chaque jour du terrain en Savoie, et le premier, le *National savoisien*, était contraint d'abandonner la lutte. Le 30 juin, il annonçait que les actionnaires du journal avaient décidé de suspendre la publication à dater de ce jour. Il avouait sa déception de ne pas avoir vu ce qu'il considérait comme une éventualité pouvant se réaliser du jour au lendemain : l'annexion de la Savoie à la France. Mais sa foi dans le triomphe final était aussi vive que le premier jour : « Aujourd'hui, comme au premier janvier, nous répéterons : *L'annexion de la Savoie à la France est marquée à l'avance par la force des choses*, c'est une invincible nécessité. » Son départ ne fut pas d'ailleurs salué en mauvais termes par son adversaire de la veille. « Nous regrettons, disait-il, sincèrement qu'entre les

(5) Les Conseils divisionnaires, institués par la loi du 31 octobre 1848, équivalaient à peu près à nos Conseils généraux d'aujourd'hui ; les Conseils provinciaux correspondaient aux Conseils d'arrondissement, mais avaient des attributions beaucoup plus étendues.

organes d'une opinion que nous ne pouvons partager, celui qui se réduit au silence, soit précisément celui dont le langage était le plus convenable et le plus modéré, le seul, à vrai dire, qui pût être lu par les honnêtes gens ». Mais l'*Echo du Mont-Blanc*, tout en disant que l'opinion annexionniste française pouvait être respectable, ne restait pas moins absolument contraire à cette idée : « Nous dirons du parti français, écrit-il le 12 juillet, que la nation dans laquelle il veut que nous confondions notre existence après avoir gouverné notre pays de 1792 à 1815, a été forcée de nous rendre notre nationalité et notre indépendance ; mais elle nous a relâchés, ruinés, complètement ruinés en hommes et en argent. »

Peu après, Victor-Emmanuel II signait une paix désastreuse, le 6 août. Une nouvelle période commençait pour la Presse savoyarde à la fin de laquelle, sera réalisée, sur un plan différent, l'annexion définitive de notre province à la France.

Louis DÉPOLLIER.

ÉVOCATIONS du XVIe siècle

en deçà et au-delà des Alpes

Extrait de la conférence faite par M'le Goffon, le 6 novembre, relative au mémoire présenté par elle en 1916 à l'Université de Lyon. Ce mémoire, dont un exemplaire, offert par l'auteur à l'Académie Florimontane, est déposé à la bibliothèque, envisage d'abord les rapports littéraires et humanistes entre France et Italie dans la première moitié du XVIe siècle. Dans sa deuxième partie, il étudie dans le détail les influences italiennes que l'on peut déceler dans une œuvre française, l'*Heptaméron* de Marguerite de Navarre, spécialement l'influence du Boccace du *Décaméron*, et de Baldassare Castiglano, l'auteur du *Cortegiano*.

Cette étude, destinée à être présentée à l'Université de Lyon, n'est pas étrangère aux préoccupations d'une Académie savoyarde. Où serait-on curieux des rapports franco-italiens, si ce n'est dans une province alpine qui, de ses sommets, regarde et à l'Ouest et à l'Est.

Au XVIe siècle, elle regardait dans ces deux directions à la fois, avec grande inquiétude : d'une part François Ier, d'autre part l'Empereur. Il lui fallaït maintenir son existence propre entre ces deux puissants rivaux, dont chacun tentait de l'incorporer à sa force.

La trêve de Vauxcelle, en 1556, eut l'air de consacrer le partage du domaine d'Emmanuel-Philibert ; mais le traité de Cateau-Cambrésis, de 1559, qui mettait fin aux rêves d'expansion française au-delà des Alpes, lui rendaït la Savoie et le Piémont. Ce traité portait une clause, à savoir que « le sieur de Savoie aurait à femme Madame Marguerite de France ». C'était la duchesse de Berry, propre fille de François Ier. Elle avait trente-six ans ; elle était assez belle et surtout, aimable, spirituelle et docte. Elle s'intéressait au bruit que faisaient humanistes et réformés, et était éprise de poésie. Ronsard ne l'a-t-il pas nommée :

« Des neuf Muses la muse et des Grâces, la grâce » ?

Elle avait été initiée à la culture intellectuelle et au goût des belles-lettres par sa tante, sœur de François Ier, la reine Marguerite de Navarre, auteur de l'Heptaméron dont nous allons vous entretenir.

Ces 70 nouvelles avaient paru en 1550. Nous ne parlerons pas ici de leur contenu, mais plutôt des personnes

qui les racontent, mêlant dans une même étude les conteurs de Marguerite, ceux du Décaméron et ceux du Courtisan, en relevant les parentés et les quelques divergences de ces mondains, Français ou Italiens. Or, si les conteurs de Boccace sont créations de l'esprit, les autres, sous des pseudonymes ou sous leurs noms, sont des personnages bien réels et qui ont tenu leur place dans l'histoire, entre autres Louise de Savoie, mère de François I^er^, que nous nommerons ici dame Oysille.

Pour donner une architecture harmonieuse au groupement de ses récits, Marguerite de Navarre les a, à l'imitation de Boccace, réunis en journées, et chaque Journée est présidée par un Roi ou une Reine élus pour en être les meneurs de jeu. A tout seigneur, tout honneur. Nous présenterons les Reines d'abord, puis les autres dames qui devisent dans les trois œuvres que nous avons nommées, pour n'aborder qu'ensuite les conteurs masculins.

La Reine des Journées

Dans le *Décaméron*. — L'élection de la Reine chez les conteurs italiens est une recherche d'apparat mondain, un rite du culte donné à la femme. Royauté éphémère, mais entourée d'hommages. Quand, au premier jour, Pampinéa est élue au consentement de tous, Filomena cueille et tresse une guirlande de laurier et couronne cette aimable reine.

« Filomena ayant couru prestement à un laurier, en cueillit quelques branches et en fit une guirlande d'honneur magnifique. Après qu'elle l'eût placée sur la tête de Pampinéa, cette couronne fut, tant que dura leur assemblée, le signe manifeste d'une seigneurie réelle et du pouvoir. »

Le couronnement, puéril peut-être, est assurément plein de grâce ; toujours domine, en Italie, la recherche esthétique.

Pampinéa, l'aînée des sept dames du Décaméron — elle a 28 ans — est le chef incontesté, même avant le couronnement. Elle a la vue claire et rapide des situations, de la décision et une autorité aimable et raisonnable que nul ne songe à discuter. Mais elle n'a qu'un désir : abandonner

le pouvoir, le remettre en des mains masculines. Elle voit et dit ce qu'il faut faire. A d'autres d'exécuter, d'organiser les détails. « Les femmes, sans le gouvernement d'un homme, ne savent se conduire », déclare *Filomena* qui, dès que s'organise la petite société des fugitifs de Sainte-Marie-Nouvelle, est le bras droit de la reine, son lieutenant. Comme elle l'a désiré, Pampinéa, à la chute du jour, transmet sa couronne.

Dans le *Cortegiano, la duchesse Elisabeth* se contente, par sa seule présence, de créer l'atmosphère. Elle règne et ne gouverne pas. Elle a fait de la signora *Emilia Pio,* son lieutenant, et elle la laisse agir, se contentant de donner quelque ordre bref. La duchesse est toute raison et perfection aimable. Très grande dame, née reine, elle est comme d'une espèce supérieure. « Le respect et l'amour qu'on lui porte est la chaîne qui tient les cœurs unis à la cour d'Urbin ». « Sa divine vertu suffirait pour élever de la terre jusqu'au ciel les esprits les plus bas ».

A son côté, Emilia est comme l'incarnation de la parfaite dame de cour : « Parce qu'elle était douée d'un esprit et d'un jugement si prompt, elle semblait la maîtresse de tous, et on eut dit que chacun tirait d'elle et son bon sens et sa valeur ».

Dans l'*Heptamêron,* les répliques françaises de Pampinéa et Filomena, de la duchesse Elisabeth et d'Emilia Pio, sont *dame Oysille* et *Parlamente.* Il y a moins de sens plastique chez Marguerite que chez Boccace : pas de gracieux couronnements, mais plus de vérité psychologique. Dans l'Heptaméron, les journées s'organisent tout naturellement sous l'impulsion de la personnalité la plus forte. On s'incline devant l'autorité des cheveux blancs plus que devant la beauté. Dame Oysille, « veuve de longue expérience », n'est pas reine couronnée, mais son pouvoir est effectif. Simple, maternelle, elle commande en disant « mes enfants ». Plus agissante que la duchesse, elle a tôt fait de donner l'emploi du temps, encadrant d'exercices spirituels les conversations de ces mondains cloîtrés à leur corps défendant, pendant 10 ou 12 jours qu'il faut pour reconstruire le pont du Gave. On ne nommera pas de reine. Chaque jour, l'honneur de prendre la parole sera dévolu au petit bonheur. Peu importe les titres,

pourvu que librement on exprime ses opinions vraies et que l'on ait le plaisir de convaincre. Le génie français n'a pas d'autre exigence. La reine de l'Abbaye béarnaise se met à rang d'égalité avec sa petite cour ; elle ne craint pas de conter des nouvelles comme tout le monde. Elle en dit jusqu'à sept, et elle aime donner aux femmes des conseils de prudence. Dame Oysille est plus proche par l'âge et sa situation de la Duchesse d'Urbin que de Pampinéa. Elle est veuve, et la Duchesse Elisabeth est l'épouse d'un duc malade, invisible, qui, pendant les brillantes soirées, dort.

Oysille, avec un sens parfait de la mesure, s'efface volontiers. Une autre brillera dans le cercle, c'est Parlamente. « Jeune femme de bien », « la plus sage de la compagnie », « jamais oisive ou mélancolique », rayonnante de l'amour qu'elle porte à son mari et de l'amour qu'elle reçoit de lui... et d'autres encore. Car si Dagoucin et Saffredant sont venus aux Bains, c'est plus pour elle que pour Longarine, « plus pour accompagner les dames dont ils étaient amoureux que pour faute qu'ils eussent de santé ». Par ailleurs, elle se fait une loi, et un jeu, de sembler ignorer les hommages et même les déclarations ouvertes de Simontault. Hircan, son mari, est dans la compagnie. Elle l'entend, sans sourciller, dire ses fredaines ou ses théories hardies. D'esprit large, elle ne se scandalise pas facilement. Parlamente est une personnalité beaucoup plus nette et vivante que ses comparses Emilia ou Filomena.

Que savons-nous de la vie d'Emilia Pio ? Pourtant, tout comme la duchesse Elisabeth de Conzague, elle est un personnage historique réel. Castiglione donnant tous les traits les plus beaux aux Dames qu'il respecte et admire, fait d'elles des portraits trop idéalisés, trop classiques, incolores. Marguerite, sans calcul, spontanément, se peint elle-même, et quelque peu sa mère sous la double fiction des personnages de dame Oysille et de Parlamente. Elle ne vise pas à grandir, à embellir. Naïvement, elle dit d'après nature les êtres qu'elle connaît et, ce faisant, elle crée la vérité psychologique.

Les autres Dames

Nous disions qu'il y a dans la préface de l'Heptaméron un abus d'aventures. Elles sont là pour permettre une présentation habile des personnages. Ils apparaissent isolément ou groupés deux par deux, assez nettement individualisés, avant même qu'ils ne révèlent leur caractère par leurs propos.

Dames de l'Heptaméron. — Les quatre autres dames de l'Heptaméron ont bien chacune leur physionomie propre.

La « jeune damoiselle veuve » *Longarine* (peut-être Aimée Molier de Lafayette, épouse de François de Silly, seigneur de Longray, baillive de Caen et surintendante de Jeanne d'Albret), en perdant son mari, tué par les bandoliers, n'a pas perdu toute joie. Bavarde, elle aime taquiner et faire rire. Elle craindrait, si elle ne faisait rien, de devenir fâcheuse. Elle n'hésite pas à raconter de vertes histoires. Accoutumée qu'elle est « à ne point celer la vérité », elle avoue volontiers avoir eu des serviteurs. Saffredant en est un du reste, et il le dit, tandis que Dagoucin se meurt de l'adorer en silence. Du reste, c'est en tout bien tout honneur, car elle est vertueuse. « Quand tout le monde me dirait femme de bien et que je saurais seule le contraire, leur louange augmenterait ma honte et me rendrait en moi-même plus confuse », déclare-t-elle avec une jolie droiture.

Vers 1523, le crayon subtil de Jean Clouet a tracé le fin profil de la baillive de Caen : la bouche sourit, enjouée, mais les yeux rêvent. On aime prêter à Longarine, si spontanée, ces traits aimables.

Nomerfide (peut-être Françoise de Fiedmarcon, épouse de Jean de Montpezat), est très liée d'amitié avec Emarsuitte. Peu s'en est fallu qu'un ours les dévorât à Peyrchite. Elles sont les plus jeunes du cercle, et Nomerfide, la cadette « est joyeuse. « Elle aime » qu'on laisse paraître ce qu'on a dans le cœur ». « Je vois que les fols (si on ne les tue) vivent plus longtemps que les sages, et n'y entend qu'une raison, c'est qu'ils ne dissimulent point leurs passions ».

Emarsuitte (sans doute Anne de Vivonne, mère de Brantôme), est mariée et se croit aimée de Saffredant, mais son propre cœur soupire pour quelque inconnu. « Vous ne pouvez savoir quel crève-cœur c'est, quand on aime sans être aimé ». Peu lui chaut le qu'en dira-t-on. « Je ne me soucie quel nom me donnent les hommes ». Elle est d'une verte et savoureuse franchise. « J'aimerais mieux voir toute ma vie les os de mes serviteurs en mon cabinet que de mourir pour eux ». Elle se sent piquée et change de couleur quand Parlamente lui dit : « Je ne laisserais de désirer que chacun se contentât de son mari, comme je fais du mien ». Or la vérité seule offense...

Quel relief ont ces caractères primesautiers qui, d'un mot, se peignent tout entiers !

Il est plus difficile d'individualiser *les dames du Décaméron*. D'*Emilia*, nous savons seulement qu'elle est jolie et rougit de plaisir de se l'entendre dire ; de *Neifile*, qu'elle est « giovinetta », et qu'en son cœur habitent des « soupirs chauds et suaves ». Elle aussi rougit volontiers. A Sainte-Marie-Nouvelle d'abord « parce qu'elle est aimée de l'un des jeunes gens » qui arrrivent ; à son couronnement ensuite, elle devient « telle une rose d'avril ou de mai aux premiers feux du jour », et « ses beaux yeux un peu baissés, scintillent comme l'étoile du matin ». Tout cela est gracieux, mais vague et bien conventionnel. Convention encore dans le portrait de *Lauretta* qui se dit elle-même « vaga, laggiadra, graziosa e bella ». Elle chante d'une voix suave « ma con maniera alquanto pietosa ». Sa canzona est un demi-aveu qui ne révèle aucun secret. Mais elle déclare avec fougue qu'Amour est un grand maître. Il rend aussitôt avisés ses disciples. Aucun philosophe, ni aucun artiste ne l'égale. « L'enseignement de tout autre est lent en comparaison du sien ».

D'*Elisa*, la jeune femme « anzi acerbetta che no » qui découvre la vallée des Dames, nous pénétrons mieux l'âme. Le jour de sa royauté, quand elle chante sa ballade, elle y dévoile son mystère. Elle ne nomme point celui qu'elle aime, à quoi bon ? puisqu'il l'abandonna si jeune, « celui qui naquit pour sa mort » ; mais elle dit combien vivre lui est maintenant ennui. Elle en a cessé d'être belle

et pourtant elle ne sait mourir. Prisonnière d'amour elle voudrait qu'Amour lui livrât lié, celui que son cœur toujours réclame.

Nous avons aperçu déjà Filomena, aux côtés de Pampinéa. « Era formosa e di piacevole aspetto », « grande e bella della persona, e nel viso piu che altra piacevole e ridente ». Et nous savons encore qu'à la beauté, elle joint l'intelligence. Nous la voyons jouer aux échecs ou mener la danse, mais surtout nous écoutons ce qu'elle chante : « Elle porte en son cœur un désir de feu de se retrouver là où elle baisa ces yeux qui l'ont tuée. Ce plaisir l'a tellement enflammée qu'elle ne trouve repos ni jour ni nuit. Et si, à nouveau, elle possède son amant, point ne sera si sotte que de le laisser derechef s'enfuir ». Voilà une passion toute nue, qui dit crûment sa peine et ses ardeurs.

A la suite de ces portraits féminins du Décaméron, le dernier enfin, celui de *Fiammetta*, la jeune femme qui joue de la viole. Portrait en couleurs, achevé, peint avec amour par Boccace, et qui doit bien être, comme celui de l'autre Fiammetta de l'Ameto, fait d'après nature, sur Maria d'Aquino qui dut être un très beau modèle. Qu'on juge encore de la beauté de la fille du roi Robert par le portrait qu'elle trace d'elle-même dans le petit roman de la Fiammetta. Pour se rendre à l'office solennel de San Lorenzo, elle s'est vêtue de drap où l'or brille à profusion, s'est couronnée de fleurs et s'imaginant ainsi plaire à d'autres comme elle se plait à elle-même, elle se mire avec complaisance. En ce jour fatal, Pamfilo sait par ses regards lui dire combien, en effet, il la juge digne d'amour, et Fiammetta, émue, éprouve brusquement et qu'elle est aimée et qu'elle aime, et que déjà elle devient l'esclave de sa passion naissante.

Dans le Décaméron, Fiammetta fait songer à la Flora, de Titien : « Les cheveux d'or de Fiammetta étaient bouclés et longs, et retombaient sur ses épaules si blanches et délicates ; son visage rondelet vraiment fait de lis candides aux roses vermeilles mêlés, était resplendissant, avec des yeux de faucon et une fine petite bouche dont les lèvres, à de jolis rubis ressemblaient. « Unique portrait achevé dans les trois œuvres que nous considérons. Car

sans Tiziano, que saurions-nous du grave visage d'Elisabeth de Gonzague ? Et que savons-nous, dans l'Heptaméron, des visages féminins, sinon qu'ils se cachent sous « leur tourets de nez » ?

La peinture de la beauté classique appartient à l'Italie. Les Français ont le goût de l'analyse intérieure, et surtout les Françaises. Marguerite de Navarre annonce déjà la curiosité psychologique d'une duchesse de Rambouillet, d'une Madame de Sévigné, ou d'une Madame de Lafayette.

Les types masculins

Quels sont les partenaires masculins des aimables dames de Boccace ou de Marguerite ? Si les gentilshommes l'emportent en nombre, et de combien ! dans le Cortegiano, ils sont à égalité dans l'Heptaméron, et seulement trois pour sept dames dans le Décaméron.

Attachons-nous donc d'abord à ce trio, et étudions dans leur diversité Dioneo, Pamfilo et Filostrato. Ils sont beaucoup plus individualisés que les dames, et nous ne courons pas le risque de les confondre.

Extérieurement, grande similitude : tous d'un peu plus de 25 ans, tous de « bonne et honnête compagnie », tous bien élevés et d'aspect agréable, et tous trois amoureux comme il va de soi. En eux « ni deuil, ni peur n'a pu refroidir l'amour ». Mais de même que Boccace nous a dit de quels différents feux d'amour brûlent ses dames, de même il diversifie les trois jeunes gens par leur chance amoureuse respective, et leurs noms mêmes sont des symboles. On, a pu voir en eux trois aspects de Boccace lui-même : Boccace grivois, c'est Dioneo ; heureux, Pamfilo ; malheureux en amour, Filostrato.

Dioneo a quitté ses soucis en passant la porte de Florence. Homme d'esprit, il veut maintenant plaisanter et rire, et en s'accompagnant doucement de son luth, chanter. Il aime former duo avec Fiammetta ou Lauretta. Devient-il roi ? il offre de chanter huit canzoni. Son répertoire est de fort mauvais aloi, et les dames le repoussent, effarées des seuls titres. La nouvelle que raconte Dioneo le cinquième jour est « en partie moins qu'honnête, mais elle

peut donner du plaisir ». Il aime les double sens, les sous-entendus malicieux. Il donne raison à la servante Liscisca quand elle se querelle avec le cuisinier, car, comme elle, il prétend que bien peu de femmes viennent pucelles au mariage et que, mariées, elles jouent mille tours à leurs époux. Voici enfin comme il se définit lui-même : « Parmi un grand nombre de colombes blanches, un corbeau noir ajoute plus de beauté que ne le ferait un cygne dans sa candeur ; et ainsi parmi de nombreux sages, un homme moins sage non seulement ajoute splendeur et beauté à leurs sens ravis, mais encore du charme et du divertissement ».

Pamfilo, lui, personnifie la joie de vivre. « Il est heureux, brûlant dans un feu d'amour ». Il chante l'abondante allégresse qui est en son cœur. Si triomphant est son amour qu'il déclare avec fougue qu'il « n'est aucune chose pour grave ou périlleuse qu'elle soit, que n'ose accomplir celui qui aime avec ferveur ».

Filostrato, accablé sous le poids de l'amour, est son contraste. Lui, a le monopole du chagrin amoureux : celle qu'il aime en aime un autre ! Est-il Boccace pleurant sa Fiammetta ? « Quant à moi, en vivant, à chaque heure j'éprouve mille morts, et pour toutes ces souffrances la moindre parcelle de joie ne m'est donnée ». Tout est allé pour lui de mal en pis, et il sent bien que ce sera ainsi jusqu'à la fin. Il soupire, abandonné, sans espoir de salut. Il aime les histoires sombres s'accordant à ses mésaventures. Il raconte de mélancoliques nouvelles, sauf lorsque Pampinéa l'en détourne ou quand il fait effort sur lui-même. Il sait alors amuser les dames non moins qu'un autre, afin de ne pas faire disparate dans le petit groupe joyeux.

Ces trois types créés par Boccace auront tel succès que nous les retrouvons chez ses imitateurs : chez Marguerite et même chez Castiglione. La réplique de Dioneo dans l'Heptaméron est Hircan ; Filostrato se retrouva en Simontault et surtout en Dagoucin ; l'heureux Pamfilo prête sa belle humeur à Saffredant et à Guébron. Dans le Courtisan, aux multiples personnages, le caractère de Dioneo servira de modèle aux contempteurs des Dames,

celui de Filostrato sera à l'origine de la création du type de l'amoureux platonique.

Hircan, de l'Heptaméron, jeune, sceptique et railleur, reflet de Dioneo, s'apparente aussi dans le Cortegiano au signor Gasparo. Comme eux, « il est accoutumé de dire du mal des femmes ». Il vient avec le renfort de Dagoucin et de Saffredant, de maîtriser les bandoliers qui l'ont attaqué. Il est « sans nul mal, sinon qu'il a tout son habillement percé de coups de traits et son épée rompue ». Ainsi devait se présenter à nous ce soldat qui se vante d'avoir « toute sa vie porté le harnois et suivi la guerre ». Hircan ou Hanric d'Albret (la forme béarnaise de Henri) n'est autre que le roi de Navarre, époux de Marguerite, et dans l'Heptaméron, l'époux de Parlamente. Castiglione devait songer à des hommes de cette trempe, à ce grand'père d'Henri IV, quand il déclarait que les Français « connaissaient seulement la noblesse des armes et estimaient tout le reste pour rien » ; « non apprezzano le lettere ma le aborriscono ». Le roi de Navarre n'avait pas les raffinements du roi de France. Marguerite servait de trait d'union entre ces deux contemporains qui semblaient incarner deux âges différents.

Hircan, homme brave et brave homme, est hardi en actes et en paroles. Ce gascon aime que l'amoureux réalise son désir ; lui, tuerait volontiers par amour. La raison du plus fort est toujours la meilleure, et une femme est comparable à une place forte qu'il faut enlever. Hircan dit n'avoïr jamais aimé d'autres femmes que la sienne, non ne l'avoir jamais trompée ; mais il n'est pas assez sot pour raconter ses fredaines. Content de soi, « il a toujours pensé que sa femme l'aimait plus que tous les hommes du monde », et c'est autant un compliment pour lui que pour elle. Il est bien aisé « d'avoir une femme qui ne soit scandaleuse ni ne le veuille être ». S'il combat volontiers en adversaire, il aime moins se vaincre lui-même : « le péché me déplait et suis marri d'offenser Dieu, mais le plaisir me plait ». Est-ce une traduction de Saint-Paul ou une gasconnade ?

Saffredant n'a que faire des Eaux, mais en galant serviteur, suivi de Dagoucin, il a accompagné aux Bains sa da-

me Longarine. Homme marié du reste, plus tout jeune, car Emarsuitte lui dit que « les cheveux lui blanchissent », et il avoue lui-même que « la fureur d'aimer lui est ôtée par l'âge ». Mais le feu couve sous la cendre et « la malice des femmes ne peut vaincre l'amour qu'il leur porte ». Expérimenté, désabusé, il constate que « seulement les sots sont punis et non les vicieux », et que grande est l'hypocrisie masculine. « Nous couvrons notre diable du plus bel ange que nous pouvons trouver ». Cela ne l'empêche pas de mépriser aussi les femmes et de se montrer fort réaliste : « On ne saurait, déclare-t-il, faire plus d'honneur à une femme de qui l'on désire telles choses, que de la prendre de force ». Il s'excuse pourtant et demandera à Dieu pardon « d'avoir mémoré si grandes vilenies contre les femmes ».

Marguerite de Navarre nous présente *Guébron* de la plus pittoresque façon. On le voit inopinément surgir en chemise, pendant la messe, en l'église de Saint-Savin ! mais quand on vient d'échapper par miracle à d'affreux bandoliers qui vous attaquaient dans une maison isolée, on perd, momentanément du moins, la superstition du protocole. Honni soit qui mal y pense ! Ce vêtement primitif revêt l'homme « le plus sage » de la Compagnie. Est-il M. de Burye, lieutenant général de Guyenne ? Homme vieilli, il est devenu prêcheur. Il est vrai que c'est depuis « qu'il a les dents si faibles qu'il ne peut plus manger la venaison », et il reconnaît qu'il parle maintenant contre ce qu'il a dit toute sa vie. Par lui, Amadour est loué de ce que « son cœur ne fut jamais vide d'amour ni de hardiesse ». A l'inverse de Simontault et de Saffredant, ce sont les hommes, à cause de leur égoïsme foncier et non les femmes, qu'il méprise. Il donne de sages conseils. « Ne pensez pas que ceux qui poursuivent les dames prennent tant de peine pour l'amour d'elles ; non, non, car c'est seulement pour l'amour d'eux et de leur plaisir ». « Mesdames, vous vous garderez de nous, comme le cerf, s'il avait entendement, le ferait de son chasseur ». Ce vieillard sympathique a gardé une fleur bleue au fond de son cœur : « J'ai tant aimé une femme que j'eusse mieux aimé mourir que pour moi elle eût fait chose dont je l'eusse moins estimée, car mon amour était fondé en

ses vertus ». La vieille école est toujours la meilleure. Au bon vieux temps, un train d'amour régnait. Guébron en est resté au doux style. Nouveau... ou peut-être est-il déjà platonisant !

Le gentil chevalier *Simontault* a passé le Gave à la nage, par impatience, et a failli se noyer. Il dit aimer Longarine; il est surtout « le très affectionné serviteur » de Parlamente qui « lui est cruelle », et qu'il fait rougir par ses déclarations voilées. « Je ne pense jamais mourir que par le désespoir en lequel une femme m'a mis, et je suis encore si fou qu'il faudra que je confesse que cet enfer là m'est plus plaisant, venant de sa main, que le paradis donné par celle d'une autre ». Il n'admet pas la feinte : « que chacun suive son naturel ; qu'il aime ou qu'il n'aime point le montre sans dissimulation ». « Les femmes, elles, n'ont ni amour ni regret », et il a une piètre opinion de leur vertu. Un peu médisant, « il voudrait faire un recueil des mauvais tours que les femmes ont fait aux pauvres hommes ». Amoureux transi d'une part, il rejoint ici les détracteurs des femmes. C'est sans conséquences, car, sur tout, il a peu d'illusions : « Du cœur de l'homme et de la femme, le meilleur des deux ne vaut rien ».

Bien évidente est la différence entre les portraits de Boccace et ceux de Marguerite. D'instinct, l'un vise à faire du général, à créer un type classique. Partant de ce modèle, la seconde ne peut se tenir à cette image figée : elle individualise. Elle fait plus particulier, mais par suite plus vrai, plus humain. Elle ne cherche pas à peindre des figures idéales, elle veut le pittoresque. Boccace s'est peint lui-même sous trois aspects divers. Marguerite, elle, reproduit les traits communs, voire les tics de ses amis. Bien médiévale encore, elle donne libre cours à son plaisir de faire des personnages hauts en couleur ; sa verve amusée cherche le comique. Qu'il faudrait peu pour porter au théâtre semblables créations !

Le Décaméron peint une société factice de jeunes en partie de plaisir. Marguerite présente une société réelle, composée de si nobles personnages, qu'il leur faut, par décence, garder l'incognito sous des pseudonymes qui ne les décèlent qu'aux initiés, car dans l'Heptaméron, ils se

traitent entre eux familièrement et tiennent de verts propos.

M. Lucien Febvre croit, avec d'autres critiques, que sous le nom de Dagoucin, se cache Nicolas Dangu, évêque de Seez, puis de Mende, chancelier du roi de Navarre. Nicolas Dangu donne en effet en anagramme Dagoucin. On ne pouvait, sans inconvenance — en France surtout — mettre en scène un prélat suivant à Cauterets sa dame Parlamente, même s'il est animé d'intentions très pures, s'il veut seulement lui faire savoir « que c'est que l'honnête et parfaite amitié », et en prenant bien garde que personne ne soupçonne qu'on brûle pour elle, « je ne puis ni n'ose dire ce que je pense ». Cet homme d'église est si différent des hommes d'épée qui l'entourent, par sa qualité sociale, ses idées, son caractère et son langage, que, à dessein, nous n'avons pas placé ce jeune platonicien dans la galerie de portraits que nous avons formée de ces Gaulois d'âge mûr, réunis à Serrance. Il ne ferait nulle disparate dans la société peinte par Castiglione. Nous le voyons fort bien à la cour d'Urbin, lié d'amitié à Julien de Médicis et comme son âme sœur.

Peut-être Dagoucin n'est-il qu'un peu Dangu et beaucoup le Magnifique Julien. Ce jeune fils de Laurent de Médicis, en effet, a pu servir facilement de modèle. Il avait épousé une Française, Philiberte, fille de Philippe de Savoie, nièce de François I^er^, et Marguerite de Navarre le connaissait. *Le Magnifique*, jeune homme de tempérament trop débile pour accepter, en 1515, quelque mois avant sa fin précoce, à l'âge de 39 ans, le commandement suprême de l'armée pontificale, comme capitaine de l'Eglise, était de caractère doux, pensif, un peu indolent, prodigue, noblement courtois. Il était poète appréciable et aimait la musique. Ce défenseur des Dames jugeait leur valeur et leur dignité égales à celles des hommes et ne mettait pas en doute qu'un chevalier se devait de défendre, par les armes, toute femme faussement accusée de malhonnêteté.

Le Dagoucin de Marguerite a pu prendre quelques traits encore à *Messer Cesare Gonzaga*. Ce descendant des seigneurs de Mantoue, cousin de Castiglione, loin d'être prélat comme Dangu, était fort connu pour sa valeur mili-

taire. Mais « Mars avait seulement l'écorce, et Amour tout le reste ». Il était, lui aussi, le champion des dames, déclarait que, si un homme, à juste titre ou non « se vante vilainement d'avoir eu les faveurs de quelque femme, il mérite un châtiment et un supplice très grave ». Et qu'on ne dise pas que les femmes ne savent pas garder leur vertu, car lui-même, « plus d'une fois, en raison de l'immuable et trop sévère honnêteté d'une femme, il fut près de mourir ». Il prenait plaisir — tant la beauté élève l'âme — rien qu'à voir une femme, et demandait à la Cour d'Urbain qu'on définit la grâce. Ce Gonzague partageait étroitement les opinions d'un autre ami de Castiglione, *Pietro Bembo*. Cet humaniste convaincu, à la fois prosateur, grammairien, poète et historien, préférait à Urbain, où il séjourna deux ans, à partir de 1505, la solitude studieuse de son abbaye de la Verna. Depuis sa jeunesse, il « avait consacré toute sa vie à Amour. Si bien qu'à 36 ans, on le jugeait « vieux de savoir, bien que jeune d'années ».

Qu'est donc pour lui Amour ? Qu'on ouvre son œuvre « Gli Asolani », on l'y verra pétrarquiser et platoniser. Il est le maître de philosophie platonicienne de la cour d'Urbin ; à lui revient de clore le quatrième livre de Cortegiano par un très beau discours sur l'Amour, dont le ton s'élève jusqu'à ce que Bembo se perde dans la contemplation de l'étoile Vénus qui naît avec le jour au-dessus du Mont de Catri.

Dagoucin, amoureux transi, est le disciple de Bembo. « J'ai aimé, aime encore et aimerai tant que je vivrai ; mais j'ai si grand peur que la démontrance fasse tort à la perfection de mon amour que je crains que celle de qui je devrais désirer amitié semblable, l'entende. Et même, je n'ose penser ma pensée, de peur que mes yeux en révèlent quelque chose, car tant plus je tiens ce feu celé et couvert, plus en moi croît le plaisir de savoir que j'aime parfaitement ». Bel et doux aveu ! Mais hélas ! « Parfaite Amour mène les gens à la mort pour être trop célée et méconnue » ! Nous retrouvons ici les plaintes de Filostrato : « Je sais bon nombre qui ne sont morts d'autres maladies que d'avoir trop parfaitement aimé » dit Dagoucin. Et pour preuve de cette terrible loi, il raconte l'histoire de ce pau-

vre gentilhomme qui, entre Dauphiné et Provence, mourut d'amour. Histoire qui est une étrange réplique — masculine — de celle de Lisa, que Musset baptisa Carmosine.

L'amant platonique. — La conception de l'amour, chez Dagoucin, est très pure. Il ne « saurait croire qu'en un cœur vilain, Amour pût habiter ». Il exige la plus parfaite constance en affection. « Il faut que l'homme s'arrête où l'amour le contraint et, pour quelque occasion qui puisse advenir, ne changer le cœur ni la volonté ». Lui-même « n'a jamais tenté l'amour d'une femme de peur d'en avoir moins qu'il le désirait ». Il ose enfin une dernière confidence : « Si je savais être aimé comme j'espère, j'aurais un si extrême contentement que je ne le pourrais porter sans mourir ». Comment une âme prisonnière en son corps débile, pourrait-elle, sans faire défaillir son enveloppe charnelle, contempler l'idée pure de l'Amour ? De telles conceptions étaient facilement saisies par la subtile Marguerite qui en était ravie ; mais son Dagoucin n'est pas à la cour d'Urbin. A Serrance, ses auditeurs ne peuvent le comprendre et se gaussent de lui. « Il est comme Platon qui dit, et n'expérimente pas », déclare Simontault. « Il vit de foi et d'espérance, comme le pluvier du vent » ajoute Nomerfide. Enfin Saffredant, à titre d'ami intime, s'arroge le droit de renchérir : « Il est de la nature du caméléon qui vit de l'air ». N'allons pas croire, du reste que, même à la cour d'Urbin, si distinguée soit-elle, tout le monde comprenne également les théories platoniciennes. Même si on les comprend, encore n'est-on pas toujours d'accord pour en vivre. A la conception idéaliste s'opposent, comme dans l'Heptaméron, les partisans d'amours plus réalistes.

Entre les deux camps ferraille *Ottaviano Fregoso :* les platonisants ont raison, mais aussi les autres n'ont-ils pas complètement tort... Julien de Médicis le croit secrètement conjuré avec Gaspar contre les Dames ; mais lui, ne veut pas être dit leur adversaire : il pense sincèrement que Pallavicino blâme trop, mais à l'inverse, le Magnifique loue trop ; car vraiment « les femmes sont des êtres (animali) très imparfaits, incapables d'aucun acte valeureux ». Lui, reste indifférent au charme féminin, mais il ne cher-

che pas davantage à plaire : « Ma personne, comme vous voyez, n'est point trop soignée ». Il est content de n'être pas aimé pour esquiver l'obligation de payer de retour. « Je me suis défié de pouvoir jamais amuser quelque femme à m'aimer ; mais jusqu'ici, en vérité, je n'ai jamais fait suffisamment d'essai pour devoir raisonnablement être désespéré de pouvoir quelque jour aboutir ».

Mais il a été rebuté par les visages pâles, tristes et taciturnes de certains amoureux. S'il voulait, sans doute aurait-il auprès des dames les mêmes succès qu'il a auprès de tous, car ses ennemis même sont contraints de louer cet homme « très rare, magnanime, religieux, plein de bonté, d'intelligence, de prudence et de courtoisie, digne d'être aux yeux de tous, non seulement le modèle cherché du parfait Courtisan, mais encore le modèle du Prince accompli ». De fait, il avait été élu Doge de Gênes.

Sont neutres encore, entre deux camps adverses, et *Francesco Maria della Rovere,* le Préfet de Rome, qui dit peu ses opinions, et *Messire Dovizi,* surnommé Bibiena (ou encore le beau Bernard), célèbre par la noblesse virile de son visage, et son amour des facéties qui n'entre pas dans le débat, non plus que Messer *Roberto de Bari.*

Ses adversaires. — *Niccolo Frigio* est tellement ennemi des femmes que pour mieux les fuir, il se fait moine, en 1510, à la Chartreuse de Naples, et il laisse *Gaspar Pallacivino* faire à lui seul, leur satire : « Pourquoi les hommes auraient-ils plus de respect pour les femmes qu'elles n'en ont pour les hommes » ? Elles font tout hors de raison. Elles imitent tout, comme des brebis ; elles font les prudes, mais aiment les récits inconvenants, et en racontent. Et si elles veulent beaucoup d'amants, c'est pour avoir le plaisir de les faire souffrir. En somme, ne pas les aimer, c'est vivre hors de misère et de calamités. L'amour n'est pas fait de subtilités : « Qui possède le corps possède l'âme ». Et si Pallavicino se réclame de Platon, c'est en ce point seulement que, comme lui, il préconise la possession commune des femmes. L'outrecuidance de la jeunesse sans doute, et un besoin inavoué de se signaler à leurs yeux, est cause des violences de Gaspar contre les dames. Il n'a que 21 ans en effet, à la date supposée des entretiens d'Urbin :

il ne lui déplait pas que les femmes jurent de ne jamais lui pardonner ses sarcasmes et qu'elles fassent le geste de courir sur lui pour se venger et le battre. Qui châtie bien prouve qu'il aime bien...

Il y a encore, dans le Cortegiano, deux personnages qu'il n'est pas possible de ranger parmi les disciples de l'amour platonique, ni parmi les contempteurs des femmes. Deux Don Juan apportent à la Cour leur note burlesque : *Bernardo Accolti*, surnommé l'Unico Arétino, était fier de sa renommée tapageuse, à Urbin, Mantoue, Naples et Rome, de ses succès d'amoureux à la fois sentimental et agressif. A l'entendre, toutes les femmes étaient folles de lui ; il se donnait pour un « assassin de duchesses ». *Sigismondo Morello da Ortona*, l'émule de l'Arétino, bien qu'il fut le Nestor de la Cour, se sentait « dispos et gaillard » et se croyait « de meilleur aspect que les jeunes ». Il était l'objet des railleries générales, car vieillir est un art qu'il n'avait pas appris. « Peut-être les femmes vous paraissent-elles cruelles, lui dit le comte Lodovico, parce qu'elles ne vous accordent pas ce que vous voudriez ». Le signor Morello juge les belles femmes généralement impudiques, mais cela n'est pas pour lui déplaire. Il comprend à sa manière le culte de la beauté. Il coupe court aux plus subtiles controverses platoniciennes ; pour lui « engendrer la beauté dans la beauté, c'est engendrer un bel enfant en une belle femme ».

Cette boutade d'un Italien, par sa franchise et sa verdeur, n'étonnerait pas dans la bouche d'un Gascon comme Henri IV, qui fut le petit-fils de Marguerite de Navarre.

Si nous voulions maintenant, du haut de nos Alpes et en notre XX^{e} siècle, jeter un regard et à l'Ouest et à l'Est, ne serions-nous pas amenés à penser que le réalisme du caractère français, sa droiture, sa décision courageuse, sa fermeté qui ne cède pas, nous les retrouvons intacts chez le peuple de Savoie, mais que la « gentilezza » des cours italiennes lui a laissé aussi son empreinte qui se traduit dans la politesse aimable de ce peuple solide et montagnard.

LES PRÉCAUTIONS CONTRE LA PESTE A THONES

(13 juillet 1631-24 juillet 1640)

Aux Archives municipales de Thônes est conservé, dans la série GG, un petit registre intitulé : « Livre des advénements de procédures pour le faict de la Santé, riesre le mandement de Thônes ». Ce livret contient une trentaine de feuillets ; seuls les quinze premiers sont utilisés. Il constitue un véritable enregistrement de la correspondance du Magistrat de Santé, établi à Thônes, du 13 juillet 1631 au 24 juillet 1640. Il nous permettra d'étudier le fonctionnement et la mise en application des nombreuses ordonnances sur le fait de la Santé, promulguées par les ducs de Savoie depuis la fin du XVI[e] siècle.

La peste a toujours été un fléau extrêmement redoutable en Europe jusqu'au XVIII[e] siècle ; celle de Marseille, en 1720, semble être la plus illustre et la dernière manifestation de cette épidémie dans nos régions. Au Moyen-Age, elle sévissait à l'état endémique, se déplaçant de pays en pays, suivant les années, et se propageant parfois plus rapidement dans des épidémies terrifiantes, qui ravageaient les populations épouvantées et impuissantes; citons pour mémoire, la peste de 1349, qui dévasta à peu près toute la France : venue d'Italie, par les côtes méditerranéennes et la vallée du Rhône, elle remonta jusqu'aux rivages de la mer du Nord.

Après être restée quelque temps en sommeil, cette terrible maladie reprit une activité effroyable vers la fin du XVI[e] siècle et pendant 150 ans, elle ne cessa d'éprouver les nations européennes. Les Etats, à cette époque, s'étaient dégagées du morcellement médiéval et tendaient à former des unités disciplinées et compactes. Aussi, la défense contre la maladie donna naissance à une multitude d'ordonnances et de règlements. Ces édits marquent un immense progrès dans la réglementation et l'isolement

des cas de peste ; la défense n'est plus seulement le fait de quelques villes se renfermant peureusement dans leurs remparts.

En Savoie, dès 1577, Emmanuel-Philibert décide la création d'un « magistrat de la Santé delà les monts » (1), sorte de ministère de la santé publique, composé, en majeure partie, de membres du Sénat. Toute autorité lui est dévolue pour enrayer les épidémies. Le 31 octobre 1587, paraît un règlement très complet sur les précautions et mesures qui doivent être prises en cas de peste. Outre de nombreuses prescriptions, que nous reprendrons tout à l'heure à propos de Thônes, il faut noter l'institution, dans chaque ville ou mandement, d'un capitaine particulier de la Santé, qui aura charge de « faire vuider les infects et leurs meubles, enfermer les suspects, les séparer et empescher le mélange, moyennant l'aide et assistance des sindics et gardes qu'il y mettront... » (2). Est également prescrite la tenue d'un « registre des infects et malades comme aussi des suspects et du jour qu'ils seront tombés malades ou en soupçon... » Sans doute, faut-il voir, dans notre document, un exemplaire de ces registres sur la santé, qui devaient être tenus dans tous les mandements à l'époque des épidémies.

Ce règlement de 1587 marque à peu près la fin des épidémies en Savoie pour le XVI[e] siècle ; il avait été motivé par la nécessité d'enrayer la peste, survenue avec virulence à Chambéry, cette année-là ; les sénateurs, réfugiés à Myans, y élaborèrent leurs édits, loin des miasmes empoisonnées de la malheureuse ville. En 1599, la peste fit une apparition meurtrière en Haute-Italie, mais d'infimes ravages en Savoie. Par contre, en 1629, le fléau reprit, un peu partout dans le pays avec une extrême virulence. Le 12 avril, elle éclatait simultanément en plusieurs points de la ville d'Annecy, où elle dura jusqu'en février 1630 (3). Dans le reste de la Savoie, elle apparut çà et là, en

(1) Cf. DUBOIN, *Raccolta... delle leggi cioè, editti...*, Tomo X, Libro VII, Titolo, XII, *della Sanita Publica*, p. L. Torino, tip. Bianco, 1834.
(2) *Idem*, p. 278.
(3) MERCIER (ch.), *Souvenirs historiques d'Annecy, jusqu'à la Restauration* (Annecy, 1878), p. 401.

s'apaisant peu à peu dans les années suivantes. La Maurienne (1) et la Tarentaise (2) furent particulièrement éprouvées.

En Genevois, la peste commença en 1629, cependant le registre conservé à Thônes ne débute que le 13 juillet 1631. Faut-il admettre l'existence d'un registre antérieur aujourd'hui disparu ? Doit-on supposer que dans l'affolement de cette épidémie, les mesures administratives prévues par le règlement de 1584, ne furent pas tout de suite appliquées ? Les deux hypothèses sont vraisemblables.

Le premier feuillet du livret expose « ce qu'est coutume observer en temps de peste pour la préservation de dangier à la ville ». Il n'y a là que quelques extraits des règlements généraux, rien de bien original. Les bourgeois considérant la peste à l'égal d'un assiégeant, décretaient l'état d'alarme. Des gardes étaient placés aux quatre portes, de jour et de nuit, qui empêchaient d'entrer à toute personne non munie d'un « billiette » de santé de leur lieu d'origine. Les étrangers, vagabonds et tous ceux qui n'étaient pas propriétaires dans le bourg étaient expulsés et défense était faite à tous les cabaretiers et aubergistes de recevoir et loger chez eux qui que ce soit, « pendant le soupçon ». A tour de rôle, les bourgeois devaient prendre la garde en personne, sous peine d'amende. Enfin un conseil de santé est établi, composé des autorités de la région : le châtelain Jean Roguet, le plébain P. Critan, le syndic Agnellet, Denis d'Arenthon d'Alex, seigneur de Châtillon, Angellon Pelard, seigneur de Serraval, François Galley et Tavel (3).

Le châtelain, représentant du duc de Genevois, en est le président, mais il ne jouit que d'un rôle honorifique. Depuis le XVI[e] siècle, son pouvoir a bien diminué et toutes les affaires importantes se traitent directement entre les syndics, représentants de la communauté et le conseil de Genevois. Un acte enregistré, le 27 juillet, dans le livret de peste, nous apprend que les sieurs du conseil de la Santé se sont réunis devant l'église, en l'absence du châtelain, et ont décidé que ce dernier « n'aye pouvoir en aucune chose

(1) *Notice sur la peste qui a affligé le diocèse de Maurienne en 1630*, dans *les Mémoires de la royale Académie de Savoie*, 1re série, T. VIII (1837), p. 191.

(2) Million, *Le clergé déserta-t-il le pays de Tarentaise pendant la peste de 1630 ?* dans *les Mémoire de l'Académie de la Val d'Isère*, T. II (1874), p. 585.

(3) Pochat-Baron, *Histoire de Thônes* (Annecy, 1925), T. I, p. 284.

concernant le faict de la santé, qu'il ne soit de consentement de tous les sieurs du magistrat, à peine de s'en prouvoir par devers le conseil souverain ». Voilà notre P. Roguet remis à sa place, à supposer qu'il ait voulu montrer trop d'activité. Peut-être faut-il y voir simplement une manifestation à peine motivée de l'habituelle hargne des syndics et communiers contre les abus de pouvoir des châtelains. Simples fermiers et peu soutenus, ils ne sont maintenant plus capables de contre-offensives dangereuses. La correspondance, qui arrive au conseil porte cependant bien souvent son nom, accompagné de son titre de président (1), souvenir du passé.

Le plus souvent, les lettres sont adressées au sieur Michel Burnet, chirurgien et lieutenant de santé riesre la vallée des Clefs. Et c'est avec raison, car il est homme actif et intéressé par l'évolution de la maladie. Lorsque les syndics des villages du mandement ont des cas douteux et pressés à lui soumettre, ils lui écrivent directement ; dès réception, il peut aviser et, au besoin, se diriger rapidement, à cheval, vers les personnes soupçonnées. Suivre la voie ordinaire de la procédure, c'est perdre du temps ; avant de parvenir au praticien, la lettre, adressée au châtelain, passera à fin d'enregistrement, entre les mains du secrétaire, commis pour la santé et concurial. Le Conseil de Genevois, lui aussi, entre directement en correspondance avec le chirurgien pour lui transmettre ses ordres ou lui demander des informations. Ainsi, le dernier acte, inscrit sur le livret et daté du 24 juillet 1640 est une lettre de Burnet, demandant des instructions au sieur Mieucet, collactéral au Conseil d'Annecy, qui s'intitule pompeusement « commis au faict de la Santé, riesre la province de Genevois ».

Après avoir présenté les différents personnages, à qui incombait la charge de défendre la vallée de Thônes, contre la terrible maladie, essayons de dégager maintenant les points principaux de leur activité et les affaires dont ils avaient à s'occuper.

Le Conseil de Santé est, dans le mandement, le dernier échelon de la hiérarchie administrative, en fait d'hygiène

(1) Au replyt d'icelle « Monsr Roguet, chastellain pour Monseigneur au mandement de Thones, et président de la santé riesre icelui Thones. »

et de protection, contre les épidémies. Intermédiaire entre les habitants de la vallée de Thônes et le magistrat de Santé de la province de Genevois, il a tout d'abord à publier les ordonnances et règlements en vigueur et les informations sur l'évolution des épidémies dans les régions voisines. Effectivement, nous trouvons dans notre registre, une sorte de bulletin d'information sur les progrès de l'épidémie dans le Sud-Est de la France actuelle pour juin 1640 : placard rectangulaire et manuscrit, portant sous le titre « lieux infects et interdits » une liste de localités, situées dans le Chablais, la vallée de Miolans, le comté d'Avignon, la Provence, le Languedoc, le Dauphiné, le pays de Vaulx. Ce n'est là qu'un extrait du placard original, sans doute copié à Annecy et destiné au mandement de Thônes. A la fin de la teneur, le scribe du conseil de la Santé a mentionné : « receupt ce 12 juin 1640, par les mains de Pierre Gaillard Bournand... teneur d'icelluy extraict affigé aux portes... du lendemain 13e du dit juin ». Ainsi, les bourgeois pourront prendre connaissance des progrès de la maladie et se garder surtout de contacts avec les habitants des lieux réputés infects. Il y avait parfois des erreurs dans la rédaction de ces affiches, erreurs dues à des bruits mal fondés ; souvent, un village non contaminé apprenait, avec indignation, son inscription sur les placards de peste et les syndics s'empressaient de protester, car cette mise en quarantaine avait de néfastes conséquences au point de vue commercial.

Les voyages, d'ailleurs, en ces moments d'épidémie, étaient compliqués par ces billets de santé, dont il fallait se munir au départ, sous peine d'être arrêté en cours de route : véritables passeports. Tel ce laissez-passer, dont un conseiller de la Cour des Comptes de Savoie avait muni son valet pour lui permettre d'aller traiter « certaines affaires et négoces » au Petit-Bornand (1).

Certains, par négligence ou mauvaise volonté, ne se pliaient pas à ces formalités ; amenés devant le Conseil de Santé par les gardes ils le mettaient en cruel embarras. A l'encontre de ces deux couples, qui venaient de Lyon, lieu suspect de contagion et prétendaient retourner chez

(1) *Registre de Santé de Thônes* f° 14.

eux, au Grand-Bornand, sans billiet, les conseillers de Thônes furent sévères : ils les firent escorter, avec ordre aux syndics de la communauté de les mettre en quarantaine sans égard à leurs supplications (1). Lorsque les délinquants étaient de Thônes, les conseillers n'appliquaient plus aussi strictement les règlements. Le 13 juillet 1631, le châtelain accuse certains habitants d'être revenus « du costé de Marlens » sans « billiet » et même, d'être entrés clandestinement dans le bourg par derrière et en suivant les rives du Fier. Sur quatre conseillers, un seul se range à l'avis d'informer contre les délinquants (2).

Pour surveiller les voyageurs, les gardes étaient non seulement placés aux portes des villes, mais aussi aux passages naturels : ponts et cols. En 1640, les syndics de Thônes avertissent le Conseil de Genevois que des journaliers du mandement travaillant au labourage dans la vallée de l'Arly s'en reviennent par les cols en « cerchantz les voyes obliques et heures suspectes pour se rendre à leurs domicilles » et comme l'infection s'étend du côté de Savoie, il est à craindre qu'ils ne ramènent l'épidémie (3). Ordre est donné aux syndics de Serraval de faire garder les cols des Essauriaux et de l'Epine.

La question la plus intéressante est évidemment l'examen des décédés suspects et le dépistage de la maladie. Heureusement pour les habitants de la vallée des Clefs, des cas certains de peste ont été rares durant ces années. Mais toutes les fois qu'il y a, quelque part, mort subite et mystérieuse, les syndics du lieu se hâtent d'alerter le chirurgien, qui va examiner sur place les cadavres, afin de donner le permis d'inhumer s'il n'y trouve rien de contagieux. Le plus souvent, il s'agit de fausses alertes. Quelquefois l'indicateur lui-même n'avertit que par acquit de conscience ; tel ce commis au faict de la Santé du Grand-Bornand qui annonce la mort subite d'un de ses concitoyens et donne son opinion en ces termes : « mais croyons que ce soit la collique, car il n'a nul part esté hors de la paroisse et estoit fort subject au mal de ventre ».

(1) *Idem*, f° 4 r°.
(2) *Idem*, f° 6 v°.
(3) *Registre de Santé de Thônes*, f° 10 r°.

Pour une dizaine d'années, le registre ne mentionne guère que quatre cas de peste ; la province de Genevois, d'ailleurs, n'est plus en état d'épidémie, mais reste en alarme, car la maladie fait encore son apparition çà et là dans les provinces voisines. L'un des cas de peste mentionné est des plus intéressants, par les détails qui sont donnés et les mesures prises. Il s'agit de deux jeunes filles, décédées dans le chalet de leur oncle, proche des Aravis. Le chirurgien Burnet, accompagné des notables de La Clusaz, monte pour examiner les corps ; il les déclare sous serment « contaminées et atteinctes de mal contagieux, la dicte Jehanne derrier l'oreille gauche et la dicte Pernette... en divers endroits du corps... » Les corps sont enterrés sur place et la famille des victimes sera tenue « serré sans hanter ny fréquenter personne pendant le temps et espace de six septmannes ». Le curial de La Clusaz se chargera de leur faire parvenir des vivres ; il dresse de toute cette procédure un acte notarié (1).

La maison des décédés suspects devait être, par la suite, nettoyée et curée. Une femme de La Sellaz vient se plaindre au conseil de Thônes de n'avoir pas été payée des 15 florins qui lui restaient dus pour un pareil travail (2). Le magistrat de Santé, qui rend une sentence en ce cas, possédait donc le contentieux des affaires touchant les épidémies, pourvu qu'elles ne soient pas trop importantes.

Le Livre des Procédures du Conseil sur la Santé de Thônes ne nous apporte pas de renseignements très nouveaux et ne nous permet pas de juger de la gravité de l'épidémie de peste de 1639. Mais il nous montre sur le vif, l'application pratique de ces ordonnances sur le faict de la Santé qui ont pullulé après 1560 Nous en retirons quelques précisions sur la façon dont elles étaient suivies et appliquées, et aussi sur la physionomie des officiers qui étaient chargés de la défense du territoire contre les maladies et luttèrent contre la peste la plus terrible de toutes, qui fit souvent autant de victimes que bien des guerres.

Edouard BARATIER.

(1) *Registre de la Santé de Thônes*, f° 9 r°.
(2) *Idem*, f° 5 v°.

Le romancier Savoyard

CHARLES BUET

à l'occasion de son centenaire

En cette année 1946, plusieurs sociétés académiques ont évoqué la mémoire du grand écrivain savoyard, Charles Buet, à l'occasion du centenaire de sa naissance. Et récemment, les Cahiers de Savoie lui ont consacré un article signé de son propre fils, M. Patrice Buet, dans lequel nous sont contés maints souvenirs de la vie, trop courte, de l'auteur du *Prêtre*.

L'Académie Florimontane ne pouvait rester étrangère à l'hommage rendu à cet éminent compatriote qui, d'ailleurs, depuis 1886, fut l'un de ses membres particulièrement actifs et un collaborateur hautement apprécié de la *Revue Savoisienne*.

Pour ceux qui peuvent l'ignorer, faut-il rappeler que Charles Buet était né à Chambéry (le 23 octobre 1846) d'une ancienne famille de la Maurienne. Après avoir débuté dans le journalisme à Paris, qu'il quitta momentanément, en 1868, pour l'Ile Bourbon, il allait bientôt se faire un nom comme romancier : « ses premiers romans : *Morogh à la Hache, A petite cloche grand son, Les Gentilshommes de la Cuiller, La Dame Noire de Myans,* furent remarqués, écrit M. Patrice Buet. Il s'y affirmait et s'y proclamait écrivain savoyard, « voulant — et, ajoutait-il modestement, dans la mesure de ses moyens — faire pour son pays ce que d'autres avaient fait pour l'Ecosse ou la Bretagne ». Il tint si bien parole qu'on le surnomma le Walter Scott de la Savoie, du nom même de ce « magicien sublime », comme il l'appelait, qui, dès sa prime jeunesse, l'avait entraîné hors de lui.

En 1886, notre *Revue Savoisienne,* sous la signature d'Adolphe Ribaux, rédacteur en chef de la *Revue Littéraire de la Suisse romande,* publiait une remarquable étude littéraire et psychologique sur Charles Buet. « La

psychologie de M. Buet, y lit-on, n'est point facile. Compliqué entre tous, il échappe à la classification ; comme littérateur, il n'est ni classique, ni romantique, ni réaliste. C'est le type, par excellence, du sensitif ». L'auteur de cette étude est protestant. Ecoutons son jugement sur les convictions religieuses du célèbre romancier : « M. Buet se rattache à cette faction de l'école catholique dont le protagoniste est actuellement M. Barbey d'Aurevilly. Avec ses goûts, M. Buet ne pouvait être protestant. N'eût-il pas été catholique de naissance, qu'il le serait devenu ». Et un peu plus loin : « Catholique, il l'est avec passion, avec enivrement. Sa foi ardente, ses convictions absolues ; il en a l'audace et le courage, et sa plume, pour les défendre, a pris plus d'une fois la puissance et le tranchant de la meilleure épée... Certes, une religion est encore bien forte qui a de pareils batailleurs ».

Parmi les traits de ce caractère, encore cette déclaration : « Fier et hautain lorsqu'il le faut, M. Charles Buet témoigne d'un grand amour des faibles et des méprisés...; un sentiment de profonde charité l'anime ».

On sait que son grand succès, que M. Ribaux ne craint pas d'appeler un triomphe, avait été, en 1881, la représentation du *Prêtre* au théâtre de la Porte-Saint-Martin. Ce drame, inspiré par ses sentiments de charité et de foi, lui valut un jugement particulièrement élogieux de Barbey d'Aurevilly.

Et notre protestant d'ajouter : « pour faire applaudir à cette robe de prêtre toute une foule, prête plutôt à sourire, il fallait plus que du talent, il fallait la force d'une foi toute puissante et d'un enthousiasme irrésistible ». *Le Prêtre*, créé par Taillade, fut applaudi dans presque toute la France.

L'aveu ci-dessus nous ramène en 1886, année importante dans la vie savoyarde de Charles Buet qui va abandonner Paris pour revenir s'établir en Savoie, à Thonon. Au moment où tout lui souriait, alors qu'il « avait en cartons cinq ou six autres pièces pour lesquelles on parlait de Sarah Bernhardt et de Coquelin » (1), ce départ de

(1) Patrice Buet, *A propos du centenaire : Charles Buet.*

la capitale fit beaucoup parler. M. Patrice Buet l'explique pour des raisons familiales. A peine installé à Thonon, l'écrivain savoyard sera l'un des fondateurs de l'Académie Chablaisienne.

Trois ans auparavant, il avait été reçu membre effectif de l'Académie de Savoie. Dans son discours de réception, au dire du grand avocat François Descostes, Charles Buet avait établi l'inventaire des gloires de Savoie, « buriné sa physionomie, ses aspects et son caractère dans une revue étincelante d'esprit... Il a, en quelque sorte, popularisé la Savoie en l'imposant à ses lecteurs et en la mêlant bon gré mal gré, avec une opiniâtreté généreuse, à toutes les conceptions de son esprit et à toutes les productions de sa plume ». Ce discours a pour titre « Les Savoyards chez eux et chez les autres ». D'une actualité toujours vivante après plus de soixante ans, il pourrait être lu avec le plus grand profit par ceux qui désirent avoir un aperçu général et véridique sur la Savoie, ses grandeurs et ses gloires, sur le Savoyard au cours des siècles, avec son caractère et son attachement au pays natal. « Le Savoyard se transplante, dit-il, il ne s'acclimate pas. »

De ce discours, qu'il me soit permis de citer ces quelques lignes sur la maison paternelle, en Savoie bien entendu :

« Tous les enfants y reviennent ; les aînés y vivent, obéissants et soumis au père, quand même ils seraient déjà eux-mêmes des aïeux. Les vieux imposent le respect, les jeunes inspirent la tendresse. La mère allaite toute sa nichée : une douzaine de gentils chérubins aux joues roses, aux boucles blondes. Elle est robuste et vaillante, épanouie par les fatigues mêmes de la maternité. Pas un instant du jour, elle ne reste oisive. Servante des grands et des petits, elle est honorée. Croyez-vous qu'elle envie le sort des riches ? Que lui importe ! La religion consolatrice l'assiste dans ses misères, elle a la foi, elle a le bon sens, elle a le bon sens de la Foi... »

Que ne réimprime-t-on de tels écrits si admirables et pleins d'enseignement, dans les ouvrages nouveaux qui se donnent pour mission la glorification de la famille !

Dans sa réponse, M. L. Pillet, Président de l'Académie de Savoie, se plaisait à énumérer la longue liste des œuvres multiples du nouvel Académicien, à peine âgé de 37 ans : vingt-sept romans tirés de notre histoire et de nos légendes, seize ouvrages d'histoire, plusieurs volumes de

voyages et d'esquisses de mœurs, sans parler de nombreuses brochures et d'innombrables articles de presse d'une inspiration quelque peu héritée de Louis Veuillot à qui il devait sa vie littéraire, mais sans la rudesse du vaillant polémiste et avec, au contraire, de la douceur.

Au hasard de la lecture, retenons les titres de quelques-uns de ses romans et compositions littéraires dont un certain nombre ne sont point oubliés : *L'Homme au capuchon rouge*, dont la fin du drame se passe au château de Montrottier ; *Les Bourgeois de Garocelle, L'Apôtre du Chablais, L'Hôtellerie du prêtre Jean, Le Capitaine Gueule d'Acier, Hauteluce et Blanchelaine, Philippe Monsieur, Le Maréchal de Montmayeur, Le Crime de Maltaverne, Les Chevaliers de la Croix-Blanche, Histoires à dormir debout, Les Savoyards, Scènes de la vie cléricale*, etc., etc.

Parmi les ouvrages d'histoire et de critique : les *Ducs de Savoie aux XV^e^ et XVI^e^ siècle*, toujours très apprécié ; *Louis XI et l'unité française, La Papesse Jeanne, Les Jésuites et l'obscurantisme, A bas les curés ! Qui a fait la France ? L'Ouvrier du temps jadis, La Comédie politique*, et tant d'autres.

Dans les descriptions comme *Trois mois à l'île Bourbon*, ainsi que dans les contes, il excellait.

Charles Buet n'était pas un étranger à Annecy. Il y comptait des parents et nombre d'amis, de lecteurs et d'admirateurs.

La *Revue Savoisienne* reproduit cette mention du procès-verbal de la séance du 20 mai 1886 de l'Académie Florimontane, écrit par le savant secrétaire, Aimé Constantin : « M. Charles Buet, notre célèbre romancier, est nommé membre correspondant ». Le même volume de la Revue présentera peu après le bel article rappelé ci-dessus, de M. Adolphe Ribaux.

Mais le nouveau florimontan était déjà fort connu de ses confrères : depuis 1868, il était en relations étroites avec notre compagnie et, en 1870, il avait publié dans son Bulletin une étude sur « *La Cession du Dauphiné à la France en 1343* ». Il écrira encore dans la *Revue Savoi-*

sienne, en 1886, *La Légende du Bœuf de saint Jacques* et *L'Idole* ; en 1888, *Une ville savoyarde au XVI^e siècle*, et la même année et en 1889, *La Maison de Chissé.*

Nous savons que l'auteur de *La Dame Noire de Myans* était un sensitif, aimant par dessus tout le vrai, le beau, le bien pour lesquels il a travaillé toute sa vie.

A Paris, où il était retourné dès 1894, son amitié était recherchée, comme d'ailleurs en Savoie. Les artistes, les grands écrivains ou poètes, les acteurs de toutes opinions se rencontraient chez lui et s'y trouvaient à l'aise. Son bureau s'ornait des portraits de ses amis : Coppée, Daudet, Barbey d'Aurévilly, Sarah Bernhardt, Baudelaire, Edgard Poë...

Considéré partout comme romancier honnête et chrétien dont beaucoup d'œuvres se trouvaient dans la plupart des bibliothèques, Charles Buet était avant tout, le romancier savoyard. Aussi, le portait-on en haute estime.

La mort prématurée, à Paris, en 1897, nous ravit, en pleine force de l'âge, en pleine activité littéraire, cet éminent compatriote dont la renommée ne faisait que grandir, mais duquel on put dire : « le don de son talent à la Savoie, il ne le reprit jamais ».

Louis PFISTER.

Un inventaire de la bibliothèque de l'Abbaye d'Entremont

En novembre 1946, M. le Curé d'Entremont a bien voulu faire don aux Archives départementales d'un registre incomplet du XVIII[e] siècle, qui paraissait provenir des Archives de l'ancienne abbaye royale d'Entremont ; après l'avoir parcouru soigneusement, nous l'avons reconnu comme un inventaire méthodique de la bibliothèque et il nous a paru intéressant de donner quelques détails sur la façon dont il a été conçu et rédigé, et sur l'ensemble des ouvrages qu'il cite.

Ce registre, assez épais, n'a jamais été relié ; les pages de couverture ont disparu et également deux ou trois cahiers au début et à la fin. Dans son état actuel, il contient six cahiers unis et formant suite du f° 77 au f° 231, quelques feuillets détachés d'un premier cahier et un cahier à peu près entier vers la fin (f° 268 à 284).

Malgré ces lacunes importantes, on peut reconstituer dans son ensemble le plan méthodique qui a présidé à la confection de ce catalogue ; sur certaines questions, il apparaît comme une véritable bibliographie d'ouvrages antérieurs à 1750. En effet, les dates ultimes d'édition relevées dans le registre ne dépassent pas la deuxième moitié du XVIII[e] siècle.

Entièrement rédigé en italien, il a sans doute été exécuté par un Piémontais. Mgr Piccard (1), dans son histoire d'Entremont, nous apprend que le dernier abbé Louis de Montfalcon fit dresser un inventaire pour l'envoyer à Turin. Le chanoine Chevalier, Président de l'Académie Salésienne au siècle dernier, conservait dans ses papiers un volumineux inventaire des titres de l'abbaye, qui était de cette même époque. Il serait intéressant de comparer ces deux manuscrits qui ont été exécutés sinon par la même personne, du moins sous la même direction et dans

(1) Mgr Piccard, *L'abbaye d'Entremont*, dans les *Mém. et Doc. publ. par l'Académie Chablaisienne*, T. IX (1895), p. 122.

un but identique ; malheureusement l'inventaire du chanoine Chevalier a disparu et il nous a été impossible jusqu'ici de pouvoir retrouver sa trace. Nous nous contenterons donc de donner un aperçu sur celui que nous avons entre les mains.

Il comprend trois grandes divisions méthodiques :

— Ouvrages religieux ou d'histoire ecclésiastique ;
— Traités sur l'histoire de la Maison de Savoie ;
— Ouvrages concernant les Etats et les familles de Savoie.

A l'intérieur de ces groupes, se rencontrent des subdivisions en chapitres, articles et paragraphes ; sous chaque rubrique ou paragraphe se trouvent des séries de titres d'ouvrages manuscrits ou imprimés avec indication bibliographique très complète (ville, nom de l'imprimeur ou éditeur, date et, pour les manuscrits, références précises à la Bibliothèque royale de Turin, à celle de Paris ou à d'autres). Un numéro situé à gauche du titre indique la cote de l'ouvrage à la Bibliothèque abbatiale. Le cadre méthodique semble avoir déterminé la cote : en effet, de nombreuses rubriques n'introduisent aucun titre ; par contre, certains ouvrages cités n'ont pas de cote, le plus souvent, il s'agit de fragments d'ouvrages importants qui sont déjà classés sous un autre numéro, auquel on renvoie avec grande précision. Lorsque quelques ouvrages se suivent avec la même cote, on peut y voir également des ouvrages différents reliés ensemble.

La partie actuellement conservée concerne presque uniquement des ouvrages historiques des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Les ouvrages religieux proprement dits se trouvaient dans les premiers cahiers perdus ; en effet, nous avons remarqué à la cure d'Entremont, une édition de la Somme de Saint-Thomas du début du XVI^e^ siècle, qui porte la cote 21. Quant aux manuscrits du Moyen-Age étaient-ils également conservés dans cet inventaire ? Nous n'avons pas de preuve et ne pouvons rien affirmer.

Cet inventaire peut présenter de l'intérêt pour un historien de la Renaissance et du XVII^e^ siècle. Les listes d'ouvrages concernant les ducs de Savoie, par exemple, sont importantes dès le XVI^e^ siècle. Une trentaine de titres pour

Charles III Le Bon, une cinquantaine pour Emmanuel-Philibert, cent-soixante et dix pour Charles-Emmanuel. De même, les indications bibliographiques données sur les princesses de Savoie et les branches cadettes de la maison sont intéressantes ; les Genevois-Nemours sont représentés par une trentaine de titres, Marguerite de France, femme d'Emmanuel-Philibert, par une vingtaine.

D'autant que le compilateur de cet inventaire est au courant des recherches historiques de son époque et paraît compétent en matière de bibliographie ; je citerais à l'appui trois notes personnelles qui montrent qu'il n'était pas un calligraphe ordinaire.

Au folio 218, à la suite d'un titre de mss. contenant les chartes et diplômes de l'évêché d'Asti, de 862 à 1353, il remarque « ...questa copia da me fatta fare, altre non e che un transonto del libre verde del vescovato in fol... ». La rubrique suivante : n° 2438 « ms Catalogus omnium scripturarum existentium in archivio capitulario ecclesiae Astensis », est suivi de la note : « in questo catalogo non solo descritte le scritture d'esso archivio, ma in breve si descrire il contenuto d'ogni pergamena, infol... » Enfin, au folio 212, en homme au courant des affaires diplomatiques, il rappelle, à propos d'un ouvrage sur les droits de Philippe V à la couronne d'Espagne : « ...questo libro che ho avuto l'onore d'imprestare al comto di Palermo, in allore presidente della camera, a servito per stabilire i dritti della real casa di Savoia, sopra le stato di Milano emedisamente rispondere alle opposizioni fatte per parte di Spagna... ». L'expression « que j'ai eu l'honneur de prêter » peut laisser entendre que le rédacteur de l'inventaire était le bibliothécaire habituel de l'abbaye d'Entremont ou tout au moins l'un des moines.

Voici à peu près tout ce que nous avons pu savoir sur cet inventaire et sa composition. A la lueur de nouveaux documents, on pourra sans doute résoudre plus aisément les problèmes qu'il pose. En attendant, il prend sa place aux Archives départementales dans la série H (cote 2 H 8) avec d'autres débris des archives de l'abbaye.

Edouard BARATIER.

DANS UN CIMETIÈRE SAVOYARD

Le Lamartinien a suivi la grande allée du cimetière de Chambéry, où les morts, les pauvres morts, ont aussi leurs tourments, car l'inexorable, l'impitoyable Administration les poursuit jusque dans le suprême asile où ils étaient fondés à espérer la Paix.

Les bombes meurtrières, qui détruisirent le cœur même de la vieille capitale du Duché, massacrant tant de foyers des vivants chambériens, n'ont même pas respecté les tombeaux des morts.

Et voici que des édits administratifs, sur un plan d'urbanisme, menaceraient même cette nécropole vénérée où reposent tant de Savoyards qui illustrèrent leur pays et dont Lamartine nous parle, de façon si charmante, dans ses entretiens familiers.

Le passant s'arrête pour relever, çà et là, les inscriptions, que les injures du temps épargnèrent, mais que les édiles menacent.

« Aux mânes des Chasseurs des Alpes, morts pour la République ».

« Louis de Buttet, baron du Bourget, capitaine au 23e d'Infanterie, mort pour la France, à 39 ans. Ed. de Buttet, ancien magistrat, ancien officier des Mobiles de Savoie, 24 janvier 1847-7 mars 1936 ».

« Famille Richard Joseph, maire de La Motte-Servolex, 19 avril 1860-1er février 1911 ».

« François Descostes, avocat à la Cour d'Appel, ancien Bâtonnier, Commandeur de Saint-Grégoire, 1846-1908 ».

« Comte Philibert d'Oncieu de la Bâthie, 24 juillet 1921. Famille Arminjon, Comte Fernex de Montgex », avocat de talent, connu dans la France entière pour la sûreté de sa doctrine et la clarté de son jugement.

Et voici, sur une colonne : « Ici reposent Césarine-Hélène de Lamartine de Vignet, décédée le 11 février 1824, à l'âge de 24 ans » ;

« François-Xavier, comte de Vignet, né le 4 avril 1780, mort le 19 mars 1844 » ;

« Olympe-Julie-Nicole de Vignet, morte le 10 janvier 1868, âgée de 82 ans » ;

« Nicolas-Marie-Aymon-Xavier, comte de Vignet, commandant du génie, mort à Neuchâtel (Suisse), martyr du devoir, le 10 février 1871, âgé de 51 ans » ;

« Jeanne-Angèle-Clérembauld de Vendeuil, baronne de Vignet, née le 21 décembre 1805, morte le 24 janvier 1881 » ;

« Françoise-Henriette Collomb d'Arcine, comtesse de Vignet, morte à Genève, le 7 janvier 1891 ».

Les échos lamartiniens du « Cours Familier » ou du « Retour du jeune homme dans la Famille » nous reviennent en mémoire. Le poète semble nous reparler « de la plus charmante de ses sœurs » qui repose dans cette terre de Savoie.

« Elle n'était pas destinée par la nature à s'élever en jet aussi flexible et aussi majestueux que ses aînées ; elle était une de ces plantes qui mûrissent avant le temps. Rien ne rappelait en elle la jeune fille de ces climats et de ce sang tempéré de la famille où elle était née... Quelque chose de méridional et de chaleureux caractérisait sa beauté. Ses cheveux étaient comme hâlés par le soleil de Naples ou d'Espagne. Ses yeux, presque noirs, tant l'azur en était sombre. Sa voix avait chez elle un timbre plus mâle et des vibrations plus pleines que chez ses sœurs. On eût dit qu'elle parlait la langue du Dante avec l'accent de Sienne ou de Florence. En tout, c'était une jeune fille romaine éclose par un caprice du hasard dans un nid des Gaules, un souffle du vent du Midi qui avait traversé les Alpes pour venir animer ce corps. Sa beauté ravissait par l'éblouissement. Une larme sur du feu, voilà toute Césarine ! J'y penserai jusqu'au tombeau. »

Il est là ce tombeau si cher aux cœurs des Lamartiniens et de tous ceux qui, fidèlement, veulent revenir entre les mausolés respectés, chercher dans la lumière du jour et la paix des soirs, les sereines impressions qui illuminent et

sanctifient l'intelligence humaine loin des charmes trompeurs de ce monde où tout passe...

*
* *

Tout près de là, en bordure de la Leysse, une chapelle gothique, dont la porte est entr'ouverte, rappelle le nom d'un Savoyard qui joua un grand rôle à l'époque de la Réunion de la Savoie à la France, en 1792, et lors du siège de Lyon, en 1793, auquel se rapporte l'ouvrage « Lyon n'est plus ».

Dans cette sépulture de la famille Doppet-Chevallay subsistent de petites plaques de marbre concernant Claude-Antoine Doppet, docteur en droit, avocat au Sénat de Savoie, né à Chambéry, le 25 janvier 1752, mort au même lieu le 13 février 1827. Françoise Doppet, née Muffat-Dutour, née à Chambéry, le 24 août 1777, morte dans la même ville le 9 décembre 1828, et celle de Michel-Antoine Doppet (1800-1870), vice-président du Tribunal de Chambéry, mais celle du général n'est plus là. Qu'est-elle devenue ?

Elle était ainsi libellée : « François-Amédée Doppet, docteur médecin, colonel de la Légion Franche des Allobroges, général en chef des Armées des Alpes, du Midi et des Pyrénées Orientales, né à Chambéry le 8 mars 1753, décédé le 28 avril 1799 dans la même ville. Talents, Probité. Désintéressement ».

Cette inscription avait rectifié certaines erreurs des biographes de Doppet tant en ce qui concerne sa naissance que la date et le lieu de sa mort : Chambéry et non Aix.

Bien d'autres erreurs émaillent la préface des « Mémoires politiques et militaires de Doppet », notamment en ce qui concerne la mort de Madame de Warens qui, d'après le registre mortuaire de la paroisse de Lémenc, est du 29 juillet 1762 et non pas 1764.

L'auteur de la Notice historique précise : « Ce n'est pas ma faute si Doppet fut en 1787 galant médecin et fade romancier, avant d'être ardent jacobin », mais il omet de signaler les rocambolesques aventures du perruquier Wintzenried que Doppet publia en 1789, sous le titre « Mémoires du chevalier de Courtille ».

C'est cet étrange personnage qui contribua grandement à ruiner dame de Warens en exploitant des mines en divers points de Savoie, surtout en Maurienne.

Au gré des réflexions, qui précèdent le récit de la guerre de Lyon, Amédée Doppet a noté mélancoliquement : « Il est bien aisé de voguer sur une mer qui n'est pas battue par les tempêtes, mais il est bien difficile de ne pas tomber sur quelque écueil lorsqu'on est poussé, çà et là, par les vents les plus violents et qu'on est en proie à toutes les fureurs... Qu'ils seraient injustes ceux qui, dans cette dernière circonstance, demanderaient compte au pilote de l'effet de ses pénibles manœuvres, et qui lui reprocheraient, dans sa marche forcée, de n'avoir pas abordé à tel point plutôt qu'à tel autre ! C'est à une époque bien terrible que je fus chargé de fonctions importantes ; la France était en proie aux déchirements les plus atroces ; le peuple ne savait à qui donner sa confiance. Aujourd'hui fêté, demain ce même fonctionnaire était puni de mort ». Puis il ajoute :

« Quel est en effet l'homme qui peut, sans être saisi de la plus attendrissante pitié, jeter les yeux sur le tableau des campagnes des Français depuis la fin de 1793 jusqu'au commencement de 1795 ? De tous ceux qui y sont inscrits, à peine un dixième surnagèrent ; les uns ont été traînés à l'échafaud, les autres ont été destitués, et quelques-uns renvoyés dans leurs foyers, sans qu'on ait prononcé sur leur sort. Cependant tous avaient servi leur patrie... O postérité ! Que diras-tu de nous ? Comment des hommes si grands se sont-ils trouvés si petits tout à la fois !... »

Hélas ! Qu'aurons-nous fait au pays où nous sommes ?

Tandis que d'ultimes rayons embrassent encore la croix du Nivolet, dans la nécropole chambérienne, les ombres, impitoyablement, effacent sur les tombeaux les grands mots : Reconnaissance, regrets éternels, comme pour mieux attester la fragilité des popularités.

Paul TAPPONNIER.

NOTES D'HISTOIRE

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DU DISTRICT DE BONNEVILLE

1793. — 25 Décembre. — 5 Nivôse, An II de la République française.

Liste des membres proposés pour le rétablissement de la Société populaire : Dumont, maire ; Gavard père, Duboin père, Jh.-M. Delavrange, Vuagnat, Revillod, procureur de commune ; Baillard, Dumont Marie, Dubuisson Charles-Jh, Bérod, juge de Paix ; Rivaud, étapier.

Après le vote, accolade fraternelle du Président, prestation du serment pour maintenir la Liberté, l'Egalité et mourir en les défendant.

26 Décembre. — 6 Nivôse, An II. — Lecture du règlement qui est celui de la Société ci-devant Allobroge des Jacobins de Chambéry.

Un membre prend la parole au nom d'une antique et très antique Société formée dans cette commune et dont les principes sacrés avaient pour bases éternelles la Liberté, l'Egalité et la Fraternité, présente quatre chandeliers et deux mouchettes qu'il invite la Société d'accepter ; offrande acceptée avec mention honorable et vifs applaudissements.

30 Décembre. — 10 Nivôse. — Société Régénérée populaire de Bonneville. — Un jeune homme à la Barre demande d'établir dans cette commune un Bataillon de jeunes gens établi en plusieurs communes et dénommés Bataillon de l'Espérance. — Adopté.

11 Nivôse. — Président : Jh.-Marie Gavard ; Secrétaire : Victor Depassier. — On élit les membres par boules blanches et noires. — Un membre fait la motion que la salle soit décorée d'une pique surmontée d'un bonnet de la Liberté.

4 Janvier. — 15 Nivôse. — Le Conseil de Correspondance invite l'Agent national du District de Cluses (1) d'établir une fabrique de sabres dans cette commune ; invite la municipalité de Bonneville de mettre en activité d'ouvrage les cordoniers pour fabriquer les souliers des Défenseurs de la Patrie. — Un membre du Comité de Surveillance dénonce un officier de Viuz pour avoir fait célébrer le baptême de son fils par des pompes que les lois défendent ; dénonce le Bataillon des Basses-Alpes qui a commis le plus d'infractions aux lois à la journée de l'attaque de Cluses ; dénonce les malveillants qui sèment le bruit que les officiers municipaux touchent de grosses rétributions pour leur charge...

12 Janvier. — 25 Nivôse. — La Société arrête qu'il est défendu de donner d'autres dénominations que celles de citoyen, frère, jacobin et sans-culotte, que les bulletins d'élection en contenant d'autres seraient annulés.

(1) Le citoyen Dufrêne.

17 Janvier. — 30 Nivôse. — L'Agent national près le district de Cluses démontre que l'aristocratie est expirante, le fanatisme abattu ; chaque commune du district s'est empressée de renverser les hochets inutiles de la superstition et offrir ceux qui sont utiles à la Patrie.

Nos cloches, dit-il, sont prêtes à être converties en canons ; l'argentière de nos temples est prêt à partir pour Chambéry et, de là, à la Convention. Il demande le citoyen Dumont pour l'accompagner à cet effet jusqu'à Chambéry.

21 Janvier. — 2 Pluviôse, An II. — Un membre observe que dans les prisons nationales de cette commune des hommes oubliés depuis longtemps, souffrant toutes les incommodités possibles, n'ont pas encore été jugés. Ces sages mesures dictées par l'humanité sont reçues avec applaudissements.

24 Janvier. — 5 Pluviôse. — Le Comité demande à la municipalité de fixer le prix du pain, ordonner l'affichage des prix maxima dans tous les magasins.

Un membre demande que le citoyen Chabrod soit interpellé sur le sort des chevaux piémontais enlevés à des espions. Chabrod répond qu'il les a conduits à Carouge par ordre du Commissaire Sequot.

29 Janvier. — 10 Pluviôse. — Un membre observe que la Commune de la Coste d'Hiost, depuis notre régénération, n'a pas encore planté l'Arbre de la Liberté, ce point sacré de ralliement des républicains, que ses mandataires se réunissent incongrument chez des particuliers.

3 Février. — 15 Pluviôse. — L'Agent national invite ses frères les Jacobins à s'empresser de faire des dons patriotiques de chaînes (sic) et sapins, marquer les bois propres à rouler vers la Méditerranée et porter jusqu'au delà des mers la guerre aux tirants (sic) et la paix aux chaumières. Il lit un rapport de Barrère à la Convention constatant les avantages des républicains, sur terre et sur mer, contre vingt-deux peuples coalisés contre eux.

15 Pluviôse (suite). — Le Comité dénonce le désordre des voitures de l'armée. Un convoi de 54 quintaux de farine est resté 14 jours pour faire le voyage Chambéry-Sallanches retour, tandis qu'aisément il eut pu se faire en huit. La valeur de ce convoi est de 756 fr. et les frais de port de 854 fr. — On invite les communes qui font la poix ou goudron de s'en dessaisir pour le service de la République.

5 Février. — 17 Pluviôse. — Rien de remarquable ; élections.

8 Février. — 20 Pluviôse. — Le Comité s'occupe de la fabrication du salpêtre. — Dufresne fait un rapport sur la conduite des Valaisans et l'état politique du Piémont.

11 Février. — 23 Pluviôse. — La prison de la Commune contient 11 détenus dont 9 ont été jugés. Antoine de Magland a demandé la révision de son jugement. On vote 30 sols par jour à chaque détenu, pour leurs besoins.

13 Février. — 25 Pluviôse. — Le Comité demande des instituteurs pour ouvrir une école.

15 Février. — 27 Pluviôse. — On dénonce comme suspecte la servante de l'émigré Deville.

19 Février. — Premier Ventôse, An II. — Président : Lagrange. — Un membre rappelle qu'il a été fait à la Société un don patriotique et demande l'inventaire. On apporte la caisse dans l'enceinte et on y trouve : une chasuble soie, une autre noire, une soutane, un crucifix, quatre chandeliers, une lampe, le tout en cuivre argenté, six bouquets, six chemises. La discussion s'ouvre sur l'usage à faire de cela ; on décide que tout le linge servira aux détenus dans la maison de force. — Un candidat non élu se plaint qu'un sans-culotte de sa façon n'ait pas été admis et remarque que ce ne peut être que des aristocrates qui aient noirci son urne blanche ; il demande les motifs de cette injure. — Un membre de la Société répond qu'il a été renvoyé parce qu'il n'a pas été reçu.

25 Février. — 7 Ventôse. — Le Comité invite à chercher un chêne qui puisse reprendre racine et qui, croissant tous les instants, augmente aussi chaque jour cette fraternité qui doit unir tous les républicains.

28 Février. — 10 Ventôse. — Un membre observe qu'il existe encore des croix dressées rière les communes de Ayse, Marignier, Saint-Pierre-de-Rumilly, et même dans celle-ci sur le cœur (sic) de la ci-devant église.

Les trois citoyennes, Cartier, Bovard et Piollet, pour prouver leur mépris des hochets de la religion, bien que précieux par la matière, déposent leurs Saint-François en or.

3 Mars. — 13 Ventôse, An II. — Le Comité de Correspondance donne lecture de trois lettres impérieuses de Rumilly, Seynod et Evian dans lesquelles la municipalité réclame les noms des dénonciateurs.

5 Mars. — 15 Ventôse. — Un membre fait la motion que, dans l'intervalle où la Société ne sera pas occupée, on lira quelques chapitres d'un ouvrage intitulé « Les crimes des papes et des rois ». La motion adoptée.

7 Mars. — 17 Ventôse. — Un membre du Comité de Surveillance demande la montagne pour prévenir la Société populaire que les détenus dans la Maison du citoyen Planchamp ont des entrevues et correspondances par les jardins. Le même membre observe qu'il existe deux croix, l'une à l'école des filles de cette commune, l'autre sur le portail de l'église de Ponchy. La société invitera les deux communes à faire abattre ces hochets de la superstition. — Un autre membre observe que cinq communes de ce canton, Pontchy, Saint-Maurice, Ayse, Saint-Etienne et Passeirier n'ont fait qu'abattre la flèche de leurs clochers et ont gardé leurs cloches... — Le citoyen Buisson demande qu'on donne des sabots aux détenus et qu'on réserve les souliers pour nos frères d'armes. — Un membre observe qu'il est dangereux de leur délivrer des sabots parce qu'il est évident que d'un seul coup l'on peut assommer une personne, conséquamment le concierge ne serait pas en sûreté.

9 Mars. — 19 Ventôse. — L'Agent national, de retour de Chambéry, fait un rapport sur les vues révolutionnaires d'Albitte qui sont de constituer une liste de tous les suspects. — L'Agent natio-

nal Dufrêne déclare qu'il est appelé à Chambéry pour répondre d'une accusation portée contre lui ; on lui donne un gendarme pour l'accompagner dans ce voyage...

10 Mars. — 20 Ventôse. — Un membre ayant observé que les citoyennes se paraient le dimanche mieux que le decadi, un autre lui représente que cette fête ne devait point être célébrée par le luxe des citoyennes, mais que l'on obligea les marchands à ouvrir leurs boutiques le dimanche et à les fermer le decadi.

13 Mars. — 23 Ventôse. — Un membre demande d'orner le tour de la salle par 90 mains réunies, emblême de l'union qui doit se conserver entre les 90 départements. — Un autre observe que la devise : Liberté, Egalité, etc. a autant de signification que 90 mains réunies. — Adopté.

15 Mars. — 25 Ventôse. — Un membre observe que l'on manque de chandelles, de ce que les bouchers sortaient le suif de la commune, demande à veiller sur cela. — On demande l'interdiction de lire la Gazette de Berne qui répand de faux bruits. — Un frère d'armes fait le panégyrique de Cumel, trace le rôle de ce général dans la guerre des Brabançons, son courage pendant le bombardement de Valenciennes qui a duré 40 jours et 40 nuits, etc... Un membre contredit cette opinion en disant que la guerre des Brabançons n'était qu'une effervescence de fanatisme où combattaient des moines défroqués portant le poignard d'une main et le crucifix de l'autre.

20 Mars. — 30 Ventôse. — Le citoyen Rey dénonce l'instituteur Biord qui enseigne le fanatisme aux enfants, demande à la Direction du district à interdire tous les instituteurs, jusqu'à nouvel ordre, à fermer toutes les églises, laissant à chaque individu le droit d'exercer dans sa maison le culte qu'il voudra...

25 Mars. — 5 Germinal. — Gouvernement Révolutionnaire jusqu'à la destruction des Tyrans. — Le citoyen est à la montagne ; il annonce l'arrestation des représentants du peuple, Simond et Héraut ; il instruit la Société qu'ils sortent de deux castes ennemis de la Liberté. Simond était ci-devant calotin, grand vicaire de l'évêque de Strasbourg, et Héraut ci-devant, marquis des Séchelles. Il termine son discours par des vers qui font le portrait de Simond, Héraut, Grégoire et Jagot. — Un commissaire se transportera dans les campagnes et y recevoir les dons patriotiques nécessaires à l'équipement de deux cavaliers.

27 Mars. — 7 Germinal. — Le citoyen Gaillard, qui préside, demande à ceux qui ont des réclamations à faire pour l'épuration de la Commission des Dix de les mettre par écrit ; elles seront remises à Albitte qui sera juge. — Debuisson peint la triste situation d'un citoyen qui s'est cassé la cuisse et, touché de voir l'humanité souffrante, entraîné par sa sensibilité, dépose un don sur le bureau en invitant les membres présents de suivre son exemple.

Un membre dénonce la présence d'un oratoire à Mont-Saxonnex et à Pontchy, de quelques clochers non abattus. — M. Décret informe que de vrais sans-culottes avaient demandé à la municipalité d'Ayse les clefs de l'église pour y abattre les autels et autres

restes de fanatisme ; ils ont passé outre au refus et ont rempli leur louable but. Prière de prendre des renseignements sur cette affaire.

30 Mars. — 10 Germinal. — Président Gavard fl's. — Le citoyen Jean-Pierre Dumont dit que jamais conspiration n'a été ourdie avec plus d'atrocité, de perfidie et d'art contre la Liberté ; les armes, la famine, la trahison, l'or, tout devait être employé pour ce projet atroce... remarque que la Société régénérée de la Roche n'a pas à nous *requérir* mais à nous *inviter*... Dans l'impossibilité de trouver des chandelles, les séances de nuit sont supprimées...

2 Avril. — 13 Germinal. — On procède à la nomination de deux caveliers par liste double. Gavard obtient 22 voix, Duboin 20, Delisle 15 et Bally 8.

4 Avril. — 15 Germinal. — Il s'élève une vive discussion sur les deux cavaliers nommés, sous prétexte que la Société n'a pas ce droit-là. — On lit une invitation d'Albitte cherchant les moyens pour la fabrication des bayonnettes ; un citoyen observe qu'il existe environ 160 piques dans la commune et propose d'en convertir une partie en bayonnettes. On invite tous les ouvriers de Cluses à convertir en bayonnettes les fers inutiles.

6 Avril. — 17 Germinal. — Le citoyen Jh Decret observe que son invitation aux citoyennes d'oublier le ci-devant dimanche consacré à la déraison, à l'oisiveté, n'avait produit aucun effet ; il demande aux citoyennes qui viendront aux séances du ci-devant dimanche d'apporter leurs travaux d'aiguille. Une jeune citoyenne observa que les citoyennes ne font rien par force mais tout par plaisir et que, charmées de l'invitation, elles apporteront leurs ouvrages.

8 Avril. — 19 Germinal. — La Société décide d'envoyer deux nouveaux cavaliers aux frontières et procède à leur nomination ; Delisle obtient 33 voix, Rey 31 et Bally 4.

10 Avril. — 21 Germinal. — Un membre fait observer qu'il existe des restes d'une livrée du tyran sarde que portent les ci-devant archers et demande de faire disparaître cette ancienne marque de tyrannie. — Les citoyens Hippolyte Amour, Ducret, de Clermont et Planchamp, ci-devant nobles, demandent un certificat de civisme. La Société leur délivre une déclaration de bonne conduite.

12 Avril. — 23 Germinal. — Un canonnier de passage demande la parole pour féliciter Bonneville d'équiper qualre cavaliers pendant que d'autres communes plus grandes en voyaient un seul.

14 Avril. — 25 Germinal. — Le citoyen Bernard Decret dit qu'il existe dans la commune de Rumilly une place inculte appelée place de la foire ; il demande que la Société invite les riches de la commune à faire ensemencer à leurs frais cette terre inculte en faveur des pauvres et leur procurer ainsi des pommes de terre. — Un membre, qui a les yeux fixés sur le cou des citoyennes de la tribune, observe qu'elles portent encore des marques du fanatisme et demandent qu'elles soient invitées à les déposer sur le Bureau pour être employées à l'équipement des quatre cavaliers.

Le président approuve l'observation du préopinant mais l'invitation faite n'a pas de suite.

16 Avril. — 27 Germinal. — La Société s'occupe d'acheter quatre chevaux pour l'équipement de ses cavaliers.

19 Avril. — 30 Germinal. — La Société remarque que la municipalité n'a pas exécuté la loi du partage des communaux et attribué à chaque citoyen la part qui lui en revient. — Revilliod, garde-magasin, se justifie de l'accusation portée contre lui au sujet de la vente de poussière de foin ; il dit que le citoyen Chevrillon lui fit obtenir pour magasin à foin la ci-devant église paroissiale dans le courant Nivôse et que le 16 Germinal il y fit transporter toutes ses provisions sous la surveillance de la municipalité. — Berthet, frère d'armes du 4e Bataillon de l'Ain, diplômé de la Société Régénérée de Châtillon-sur-Saône, demande à être reçu dans la Société Régénérée de Bonneville.

Albitte ajoute qu'il va prendre un arrêté tendant à approvisionner les marchés, faire le recensement exact des bestiaux, denrées, cultures, semences, etc.

26 Avril. — 7 Floréal. — Prosper Gavard occupe le fauteuil. — Un secrétaire lit une lettre du général Badelaune, datée du 5 Floréal, adressée à Favre-Buisson pour annoncer la prise du poste important du Petit-Saint-Bernard.

Une dénonciation a été faite au Comité des Six contre le citoyen Revillod, garde-magasin, qui s'est approprié toutes les poussières de foin existantes dans les magasins du ci-devant Gautier.

29 Avril. — 10 Floréal. — Présidence-. Depassier. — Le Comité de Surveillance observe que le représentant Albitte se plaignait, à son arrivée ici, en voyant encore subsister la tour du ci-devant clocher. Le Comité est d'avis que la municipalité fasse abaisser cette tour jusqu'à la hauteur du toit de la ci-devant église qui lui est attigüe.

Le même Comité rappelle que, le fanatisme étant détruit, il est ridicule que l'on continue d'enterrer les cadavres dans ce lieu, ci-devant appelé terre bénite, et que la proximité des maisons ne peut qu'être préjudiciable à la santé des habitants, invite la municipalité à désigner un autre emplacement pour ce Repos Eternel.

Le même Comité fait observer que les citoyennes de la commune, malgré les invitations réitérées, n'observent pas la loi qui exige qu'elles portent comme les citoyens, des cocardes.

Enfin, ce Comité observe que le plus grand nombre des citoyens et citoyennes continuent à observer le ci-devant dimanche en ne travaillant pas, en se parant et en promenant leur oisiveté, tandis qu'ils font le contraire les décadis. Il livre à l'indignation du public tous ceux et celles qui, encore entachés de fanatisme, méprisent ainsi les principes républicains.

Les citoyens Rey, Claude Bastian, Gavard et Lathuille sont chargés d'en informer la municipalité.

1er Mai. — 14 Floréal, An II.

22 Avril 1794. — *Résumé des Procès-verbaux des séances des Sans-Culottes de Bonneville, tenues du 3 Floréal, an second de la République jusqu'au 30 Germinal, an second inclusivement.*

(Registre provenant de M. Orsier, insinuateur à Bonneville, puis à Annecy).

---

22 Avril. — 3 Floréal, An II. — Présidence de Depassier. — La séance est ouverte aux acclamations de « Vive la République ! Vive la Montagne ».

Albitte, représentant du peuple, envoyé pour l'établissement du Gouvernement Révolutionnaire, entre dans l'enceinte et va prendre place à côté du Président qui lui témoigne, au nom de la Société, les sentiments qui animent celle-ci à la vue d'un montagnard envoyé par la Convention pour électriser ces cantons et la joie qu'elle ressent de le posséder dans son sein.

Gavard lit une lettre adressée au Comité de Correspondance par Batiste (sic) Decret, l'un des membres de la ci-devant Société des Francs-Maçons de cette commune ; il observe que la République entière ne faisant plus qu'une seule famille, les sociétés particulières d'hommes pensants doivent rentrer dans la grande communauté pour laquelle ils ne peuvent plus avoir de mystères ; les fonds de ces premières doivent aussi rentrer dans la masse générale pour être employées à des usages d'utilité publique ; il envoie donc à la Société le numéraire destiné par les Francs-Maçons à faire des aumônes ainsi qu'aux différents besoins de la Loge ; il incite la Société à employer ces fonds à l'équipement de nos frères d'armes et surtout pour des souliers dont ils ont un extrême besoin.

Discours d'Albitte. — Le représentant Albitte prononce un discours dans lequel il rappelle le besoin qu'a le peuple d'être administré par des vrais patriotes, pleins d'énergie, de zèle, de justice et de probité, surtout dans ces moments où nos ennemis ne comptent plus sur leurs propres forces, dont ils ont senti l'insuffisance, ont mis à l'ordre du jour la corruption et l'intrigue ; il annonce que l'objet de sa mission est de régénérer les autorités constituées, consulter les meilleurs patriotes du District, former un tableau soumis au jugement du peuple rassemblé demain dans l'église. — Rey, secrétaire.

23 Avril. — 4 Floréal. — Favre-Buisson ayant obtenu la parole, prononce un discours énergique contre les monstres hideux qui, sous l'ancien régime, étaient la cause de tous nos malheurs ; il s'élève surtout contre le fanatisme, les scélérats qui, profitant de la crasse ignorance où ils avaient eu l'art de plonger le peuple, avaient su lui persuader qu'ils avaient seuls le droit d'envoyer nos prières et nos pensées vers l'Etre suprême... rappelle les bienfaits de l'heureuse révolution, invite à faire usage de sa raison, le plus précieux don de la divinité et qui seule doit régler toutes nos actions.

Deuxième discours d'Albitte. — Albitte continue de développer les vérités énoncées par Favre-Buisson, entre surtout dans le détail de ce qui fait connaître l'homme juste, lui attire l'estime de

ses concitoyens, fait voir que la plus belle prière adressée à l'Etre Suprême est une belle action dans son état, que sa bonne conduite est une continuité de prières qui intercèdent efficacement pour lui, démontre que le Bonheur du Peuple est fondé sur ces deux bases : Justice et Probité..., incite chaque citoyen à dénoncer tout ce qu'il pourrait savoir de contraire à ces deux vertus en ceux qu'il va proposer pour administrer soit la commune, soit le district.

Lecture est faite du tableau des citoyens proposés. Les applaudissements du peuple prouvent que ces citoyens ont obtenu toute sa confiance.

Albitte fait enfin lecture du tableau des détenus comme suspects dans la Maison d'arrêt et, après avoir recueilli les sentiments des assistants, il prononce l'élargissement de ceux qui lui paraissent le mériter.

Séance levée aux cris de « Vive la République, Vive les Montagnards, Vive Albitte ». — Rey, secrétaire.

25 Avril. — 6 Floréal. — Séance des Amis de la Liberté et Egalité. — Le jeune citoyen Vagnat obtient la parole et demande qu'il soit fourni des fusils au Bataillon de l'Espérance.

Troisième discours d'Albitte. — Albitte lui répond qu'il voit avec satisfaction le zèle des jeunes citoyens et que la municipalité sera chargée de leur fournir des armes en bois propres à l'exercice.

Favre-Buisson prononce un discours sur le fanatisme, l'aristocratie et les assignats.

Decret, ex-Président du Tribunal, parle aussi.

Albitte fait de sages réflexions sur le même sujet.

5 Mai. — 14 Floréal, An II. — Présidence de Depassier. — On vote la radiation des citoyens Orsat et Bouvard, ex-administrateurs, admis au nombre des jacobins, qui n'ont pas daigné paraître pour prêter le serment prescrit. La Société censure les citoyens Bérod, Dumont Marie et Dumont J.-Cl., absents sans motif.

Le frère Dufresne, au nom du Salut Public, demande à la Société des Six le tableau de la moralité du général Cumel; un rapport sera fait à ce sujet.

Le bruit public a répandu la nouvelle qu'un gouvernement militaire serait établi.

Les citoyens Louis Delagrange et Jh Bastian sont chargés de recueillir et vendre des dons patriotiques pour acheter les chevaux et l'équipement de quatre cavaliers jacobins.

6 Mai. — Séance du 15 Floréal. — Président : Depassier. — Le Comité de surveillance dénonce qu'il existe encore des croix dans la commune de Mont-Saxonnex ; le maire de cette commune, qui se trouve à la tribune, fait observer que ces croix sont abattues depuis près de quinze jours. — Un autre citoyen rapporte qu'il a passé aujourd'hui par le Mont-Saxonnex et par le village de Thuet à Pontchy, qu'il a vu des habitants endimanchés qui observaient le jour du fanatisme.

Le même Comité fait observer qu'il existe encore des fleurs de lys aux quatre coins du cadran de l'horloge de cette commune, de

même que des niches à ci-devant madonnes sur quelques maisons, sur la porte des casernes, de la maison Chevrier, de Jh Gaillard.

Le Comité fait observer que la maîtresse d'école de cette commune continue à entretenir ses élèves dans le fanatisme, leur faisant réciter des Oremus les ci-devant dimanches.

Les citoyens Reydet Sigismond et Gavard invitent la municipalité à exécuter la loi relative aux instituteurs et institutrices.

Dans son étude très documentée sur les « Origines de la France contemporaine », l'historien Taine a condamné la Révolution de 1789 comme étant le point de départ de tous les maux qui ont déferlé sur notre pays pendant le siècle suivant.

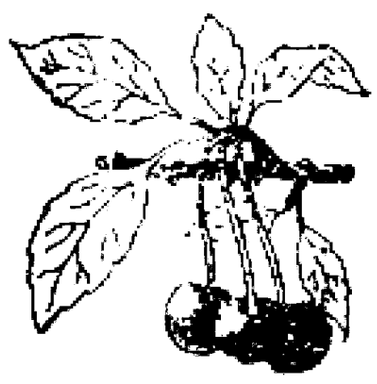
A la séance des cinq Académies, octobre 1871, Jules Simon stigmatise la décadence morale, due à l'Empire, s'il faut l'en croire : « Nous avons fait un bien mauvais usage de notre activité, dit-il. Nous avons remplacé la gloire par l'argent, le travail par l'agiotage, la fidélité et l'honneur par le scepticisme ».

Le grand journaliste Louis Veuillot nous donne une autre raison de la décadence française au cours du XIX[e] siècle : « La plaie de la France est en elle-même... Nous périssons faute de foi, de loi, de justice en nous et entre nous. Dans la voie où nous marchions, nous ne pouvions éviter la catastrophe (de 1870) ; plus tardive, elle aurait été plus incurable... Si la blessure emporte la plaie, si un sang nouveau se forme dans nos veines, c'est un gain, une victoire de la véritable vie sur la véritable mort. Ce que nous aurons gagné de vertu nous consolera de ce que nous aurons perdu de richesse, et nous laisserons nos enfants plus forts et plus heureux dans leur pauvreté que nous ne l'avons été dans notre éclat. Ils seront plus et mieux que nous parmi les nations, cette grande élue qu'on appelle la France ».

Et Louis Veuillot termine son article par ce souhait qui sera la conclusion de cette modeste conférence (1) :

« O France, si tu entends bien ce coup de foudre, Dieu t'ordonne de vivre, d'espérer, de reprendre la vie et de remonter à ton rang que tu avais misérablement abdiqué. »

F. Coutin.



(1) Conférence faite à l'Académie Florimontane en sa séance du 1[er] mars 1944. Les documents manuscrits qui ont servi à cette étude ont été déposés aux Archives départementales.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

LE GENERAL JEAN CALLIES

Notre compatriote, M. Jean Calliès, fils de notre confrère, le colonel Alexis Calliès, a été nommé il y a un an déjà, général de Division.

Au commencement de la guerre, il était chef d'état-major de Division, Lieutenant-colonel au début de 1940, chef de bureau des opérations à l'Etat-major du général Huntziger.

A l'armistice, il part pour le Maroc, commande pendant un an un régiment de tirailleurs, puis est promu colonel et chef de la délégation française auprès des Allemands à Casablanca.

Après le débarquement, Jean Calliès prend un commandement d'infanterie dans l'armée d'Italie sous les ordres du général Juin ; il organise la percée sur Rome et est nommé général de brigade.

La libération venue, le général Calliès aura sous ses ordres toute la frontière espagnole, puis ira commander une division de l'armée Rhin-Danube et deviendra gouverneur militaire de la Sarre.

Promu général de division, grand officier de la Légion d'honneur, il commande l'Ecole d'application d'infanterie à Auvours près du Mans.

UN ANNECIEN GENERAL DE BRIGADE

Le colonel Pierre Preti, d'Annecy, a été promu au grade de général de Brigade. Ancien élève du Lycée Berthollet, il avait mérité à la guerre 1914-1918 plusieurs citations élogieuses, et eut au Levant une conduite héroïque.

UNE EXPOSITION DE LIVRES ANGLAIS A ANNECY

Le 20 août, dans les bâtiments du Syndicat d'Initiative, M. le Consul général britannique de Lyon avait invité l'Académie Florimontane à se faire représenter à l'inauguration de son exposition de livres anglais publiés pendant la guerre qui devait être gratuitement ouverte au public jusqu'au 3 septembre. M. Robert Parr, consul général, nous accueillit avec cette courtoisie anglaise particulièrement délicate, et nous prouva par ses paroles qu'il connaissait l'histoire de la Florimontane.

Un bel exemple fut donné par cette exposition qui réunissait un nombre considérable d'ouvrages très divers. Nous pûmes admirer en particulier une série de volumes d'histoire naturelle, avec de belles reproductions en couleur, de beaux livres illustrés sur la montagne, les œuvres d'art, des fac-similé d'œuvres musicales originales de grands maîtres, des livres classiques, de science, des ouvrages humoristiques, etc...

Ce que nos pratiques alliés ont réalisé, pourquoi la Savoie ne le ferait-elle pas à son tour pendant la saison touristique en réunissant non seulement les ouvrages publiés pendant la guerre, mais également depuis lors ?

L. PFISTER.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

LUCIEN MICHAUX, *maire de Collonges-Fort-l'Ecluse.* — **Histoire du Pays de Gex, de la Vallée de la Valserine, de la Michaille et du Haut-Bugey depuis les temps préhistoriques jusqu'à la période contemporaine.** — 1940. — Imprimerie Michaux, Bellegarde.

Cet ouvrage in-8° de 250 pages, illustré, d'un réel intérêt, résultat de recherches précieuses puisées aux meilleures sources, est présenté par l'auteur dans un ordre méthodique. Chaque pays ou vallée est étudié depuis les origines connues jusqu'à la période actuelle, c'est un résumé utile et agréable.

Cette petite région intimément liée à l'histoire de la Savoie, dont elle a fait partie à plusieurs reprises, est décrite politiquement et administrativement dans ses relations avec Genève, Berne et les cantons de Vaud et du Valais.

Depuis les expéditions militaires des Helvétiens, la domination des Allemanis, puis des Burgondes, des rois Francs, des Carlovingiens, de l'époque Féodale, de la période savoyarde et enfin du rattachement définitif à la grande patrie, à la France, tout est relaté avec objectivité et clarté.

Les formations des localités, leurs querelles, leur aspect, leur développement, leur importance, sont énumérés d'un style alerte et nuancé. Une biographie des hommes et des familles s'étant signalés par leur talent et les services rendus dans chaque région, termine chaque exposé, laissant ainsi pour la postérité des éléments intéressants à consulter.

H. CUVET.

ARNOLD VAN GENNEP. — **Le Folklore des Hautes-Alpes.** — Tome I : 1) *Du berceau à la tombe* ; 2) *Cérémonies périodiques non-calendaires* ; 3) *Cérémonies calendaires.* — Paris, G.P. Maisonneuve, éditeur, 1946, grand in-8°, 432 pages, XV planches.

Important ouvrage qui augmente très utilement l'œuvre considérable du grand expert en matière de folklore national et étranger qu'est notre éminent confrère florimontan.

Certes, cette étude n'est pas de Savoie, mais elle s'en rapproche par les Alpes qui nous unissent. Et, d'ailleurs, l'auteur ne nous rappelle-t-il pas, qu'en 1857, avait été fondée à Gap l'Académie Floralpine, sur le modèle de notre Académie Florimontane. Cette institution, malheureusement, ne vécut que six années. D'autre part, il est dans les Hautes-Alpes une vallée, celle de Clarée ou de Névache qui, au Moyen-Age, faisait partie des possessions des comtes de Savoie. Mais surtout, dans la longue liste des coutumes et traditions décrites, nous en trouvons un bon nombre qui présentent des analogies avec celles relevées en Savoie. En voici quelques exemples :

Dans le Queyras, comme en Savoie et jadis même à Annecy, une femme portait sur sa tête, dans un petit berceau, le nouveau-né pour le baptême à l'église. Le crochon et les œufs des relevailles.

Le nom de « babillart » donné au deuxième couple du cortège du baptême. L'enveloppement de l'enfant dans le chale-tapis du mariage de la mère.

Au sujet des mariages : l'expression « ferrer la fille » pour donner les bijoux. Les costumes féminins de noces aux riches étoffes chatoyantes comme en Tarentaise et Maurienne. La présentation d'une soupe dans une même assiette aux mariés à leur entrée dans la maison. Les charivaris.

Pour les funérailles : l'enroulement des morts dans un linceul cousu. Le deuil aux ruches, coutume qui m'a été signalée dans le Faucigny.

A propos du culte local des saints, saint Ours, archidiacre d'Aoste, est fêté le 1er février à Embrun comme en Savoie (Bernex, Vacheresse, Macot) ; saint Pancrace, le 12 mai, également dans plusieurs paroisses. A Villard-Saint-Pancrace, on faisait prosaïquement cette prière en procession : « Saint Pancrace, faites-moi la grâce : que ma vache soit bien grasse, que mon veau soit toujours gros », etc.

A la fête de Notre-Dame, le 25 mars, on envoyait des lumières sur l'eau pour symboliser la fin des veillées de même que « l'envoi d'un chat sur l'eau à la fin des vendanges à Ayse, près de Bonneville, en Haute-Savoie... »

Les processions en montagne sont longuement étudiées, même en dehors des Hautes-Alpes. On remarquera, avec intérêt, celles qui réunissaient des paroisses savoyardes et piémontaises soit à l'hospice et aux chapelles du Mont-Cenis, soit au Petit-Saint-Bernard et au lac Longuet.

Le culte de saint Maurice, l'antique patron d'Annecy, très vénéré en Savoie, est également traité. Mais à son sujet, l'auteur voudra bien nous permettre de regretter qu'il ait cru devoir s'inspirer des allégations d'A. Dufourq et de G. de Manteyer pour écrire « que le Maurice de la Légion n'a jamais existé, et que le massacre de cette Légion a été inventé de toutes pièces » ! Une telle affirmation vient à l'encontre de toute la tradition chrétienne et de la liturgie. A l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, le culte rendu au grand martyr et à ses compagnons de la Légion Thébéenne, depuis les premiers siècles de l'Eglise, s'appuie sur une tradition historique, renforcée encore par de récentes découvertes archéologiques.

Mais revenons au folklore, seul objet de l'ouvrage, et arrêtons-nous à la douce veillée de Noël. Dans les Hautes-Alpes, comme en Savoie, on mange les délicieuses rissoles aux pommes, qui, là-bas, rappellent les coussins du petit Jésus et sont accompagnées de plats de lasagnes symbolisant ses langes. Une coutume que la Savoie ne semble pas connaître est celle de passer la nuit à l'étable en souvenir de la grotte de Bethléem, tandis que les bergers, réunis, allument un feu de joie sur la place.

Combien a été heureusement inspiré M. Van Gennep de rappeler toutes ces traditions charmantes, alors que « dans la société nouvelle, écrit l'un de ses correspondants, il n'y a plus ni poésie, ni idéal, ni croyances fermes dans les familles. C'est l'insouciance, l'indifférence qui règnent. L'affairisme tient la première place. Le temps c'est de l'argent. On n'a plus le temps de rêver. Les « balivernes d'autrefois n'ont plus qu'un intérêt historique ».

Dans les publications

Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences naturelles. Volume 62 — 1944 — n° 262 :

H. GASCHEN. — **Moustiques et paludisme dans le canton de Vaud à l'heure actuelle** (page 379).

H. GESCHEN et N.BICHARA. — **Les stations anophéllennes dans le canton de Vaud** (page 391).

Ces études et recherches très minutieuses, faites par des savants, ne peuvent laisser indifférente la rive française du lac Léman, ni la Savoie en général. Et nous ne pouvons que faire nôtre cette conclusion : « ...une lutte doit être entreprise contre tous les moustiques en général, qui jouent un rôle dans la transmission des maladies. C'est en prenant des précautions contre la pullulation des anophèles que l'on pourra empêcher le paludisme de reprendre dans la nosologie de notre pays une place qu'il a eue, mais qu'il a perdue, espérons-le, définitivement. »

On lira avec fruit ces travaux publiés par l'Institut d'Hygiène de l'Université de Lausanne.

Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences naturelles. Volume 62 — 1945 — n° 263 :

ETIENNE JOUKOWSKI et ELIE GAGNEBIN. — **L'altitude moyenne des vallées et le retrait des glaciers des Dranses de la Savoie** (page 455).

Importante étude mettant en relief « la valeur de l'altitude moyenne des vallées comme facteur, peut-être, le plus important, de la limite des neiges persistantes, donc aussi de la formation des glaciers ». Les vallées du Rhône et de l'Arve jusqu'à la cluse de Bellegarde présentent cette particularité au point de vue de l'extension des glaciers « qu'um glacier alimenté par un bassin de 10.000 kilomètres carrés, et ayant sa surface vers 800 mètres d'altitude dans le bassin du lac, n'avait d'autre issue que le défilé de Fort l'Ecluse. On en peut déduire, en grossière approximation, qu'un glacier dont la section transversale était de 500 hectares entre le Salève et le Jura, s'engageait au droit du fort de l'Ecluse dans un défilé où sa section se réduisait à 25 kilomètres ».

M. Gagnebin a reporté sur une carte les vallums morainiques des glaciers des trois Dranses d'Abondance, du Biot et de Bellevaux. Il décrit brièvement leur disposition et détermine dans la mesure du possible les stades de retrait de leurs glaciers.

Cahiers de Savoie, 6e année. 1946 :

Deux importantes publications, d'un vif intérêt toujours, dans lesquelles il est agréable aux Annéciens, en particulier, de relever les signatures de MM. Robert Avezou, Pierre Duparc, François Cochat, John Baud, Lucien Guy, Paul Guichonnet, Patrice Buet...

Robert AVEZOU, dans ses « Voyageurs français en Savoie au XVIIIe siècle » écrits, avec sa plume experte et élégante, fait découvrir la Savoie à travers les impressions de ces grands voya-

geurs, ancêtres des modernes touristes, que furent Dom Martène et Dom Durand, un Louis de La Rochefoucauld d'Enville, François de La Rochefoucauld, une Madame de La Briche, « type de femme heureuse », devant qui « la grandiose nature alpestre consentit à se dévoiler quelques heures... ».

John Baud nous révèle la mâle figure du « *Président Joachim de La Grange* », de Taninges, qui, voici deux siècles, sauva Chambéry du pillage et de l'incendie.

Lucien Guy a l'heureuse pensée de signaler, pour qu'on les respecte et les protège, les « *Arbres légendaires et historiques en Chablais et en Faucigny* ».

Paul Guichonnet étudie « *Le Vignoble de la Côte d'Arve* », soit ce vignoble fameux dont on dit dans le pays « Ayse a le nom, Marignier a le bon ! »

Le colonel de Lannoy de Bessy évoque le souvenir de l'homme de bien et bon serviteur de la France que fut son ancêtre « *Camille de Regnauld de Lannoy de Bissy* », un Savoyard héros des « Trois Glorieuses », ingénieur en chef de la province de Constantine, de 1852 à 1870. Désireux de perpétuer sa mémoire, le Gouvernement français donna le nom de Lannoy au centre algérien de Djendel, et de Bissy, ce nom si estimé en Savoie, au centre de Bou Fernana.

H. de Saint-Léger continue l'étude de la geni ailée de Savoie en nous présentant cet oiseau mystérieux qu'est « T'engoulevent ».

Etc., etc.

L. Pfister.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1946

Les communications qui n'ont été insérées que dans les procès-verbaux des séances, figurent en petits caractères dans la table des matières.

Académie Florimontane

Liste des Membres VI
Sociétés qui échangent leurs publications XI
Séances ..... 1 à 13 - 101 à 107
Nécrologie : Maurice Besson, 10 ; Commandant Clair, 101 ; Eugène Ribatto, 103 ; Mme Flamary, 106.
Réception de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève 11
Réception de M. René Payot (M. Vigand) 79
Concours Andrevetan. — Rapport de M. Vigand .. 73
Concours Léon Laydernier. — Rapport de M. Vigand 14

Archéologie

H. Baud. — Un opidum celtique aux Amérans 13

Beaux-Arts

J. d'Orlyé. — Jean-Jacques Rousseau et la Musique 104

Bibliographie

H. Cuvet. — Histoire du Pays de Gex, de la Valserine, de la Michaille et du Haut-Bugey (Lucien Michaud) 179
H. Davignon. — Vieil Annecy. — Scènes et portraits (P. et S. Duparc) 95
L. Pfister. — Clarté, Paix et Joie (Fr. Anselme Dimier) 97
— Le Jansénisme en Savoie (M. Perroud) 97
— Le Livre de la Montagne (P. Guiton) 97

L. PFISTER. — Le Folklore des Hautes-Alpes (A. Van Gennep) 180
— Dans les publications 182

BIOGRAPHIE

L. PFISTER. — Le Romancier savoyard Charles Buet 157
F.-M. RITZ. — Le Commandant Clair 101
— Eugène Ribatto 103
P. TAPPONNIER. — Hommage à François Descostes 7

HISTOIRE

E. BARATIER. — Les précautions contre la peste à Thônes 150
F. COUTIN. — Résumé des séances du Comité de Surveillance du District de Bonneville 169
L. DÉPOLLIER. — La Presse Savoyarde, de 1815 à l'Abdication de Charles-Albert 108
Général CARTIER. — Souvenirs du Proche-Orient (1916-1920) 6
P. VALLIN. — Un Club Jacobin à Annecy en 1793 ... 29

HISTOIRE NATURELLE

Chronique Savoisienne. — Les Oiseaux 93

LITTÉRATURE

Mlle GOIFFON. — Evocations du XVIe siècle en deçà et au-delà des Alpes 136

SCIENCES

F.-M. RITZ. — La distance des Etoiles 19

CHRONIQUE SAVOISIENNE

L. PPISTER ..... 93 à 178

DIVERS

E. BARATIER. — Un inventaire de la Bibliothèque de l'Abbaye d'Entremont 162
F. BÉNAZET. — Souvenirs du Camp de Buchenwald 2
Th. FALLETTI. — La Navigation sur le Lac d'Annecy 55
P. TAPPONNIER. — Dans un Cimetière savoyard 165

DONS

Cl. ROCHE. — Collection de 324 modèles de dentelles à point de filet 106

Omnes eam iam caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

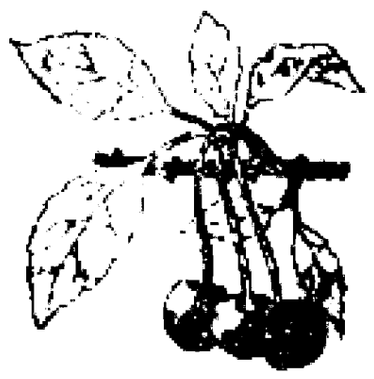
de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1947

Quatre-vingt huitième année



ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

—

1947

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER.
Georges MARTIN († 1943).

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la guerre 1914-1918

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Petrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

1831 DAVIGNON Henry, Contributions Indirectes, à Annecy.
1906 DÉPOLLIER Louis, ✻, ✠ I., imprimeur, à Annecy.
1910 DESSERVETAZ Alfred, comptable, à Annecy.
1936 DEVANT Charles, ✻, ✠, ✺, directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1937 DUPARC Pierre, docteur en droit, conservateur adjoint des Archives des Affaires Etrangères, à Paris.
1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1940 FALLETTI Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.
1901 FERRERO Marius, O. ✻, ✠, président honoraire de la Chambre de Commerce, industriel, à Annecy.
1911 FOURNIER Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.
1930 FROMAGET Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1931 GARDET Clément, libraire, à Annecy.
1922 GAYET Claudius, négociant, à Annecy.
1904 GENEVOIS Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy († 1947).
1937 GOJON Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.
1925 GRABER Eugène, ✻, ✠, conservateur des Eaux et Forêts, à Lyon.
1922 GUY Lucien, ✠, à Thonon-les-Bains.
1906 HÉRISSON Jean, ✻, ✠ I., à Annecy († 1947).
1921 LACOMBE Joseph, notaire, à Rumilly.
1937 LACROIX Maurice, ✠ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.
1920 LAEUFFER Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.
1901 LAYDERNIER Léon, ✻, ✠ I., ✺, banquier, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ✠, banquier, à Annecy.
1908 LETONNELIER Gaston, ✻, ✠, ✠ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, ancien archiviste départemental, à Grenoble.
1891 MARTEAUX Charles, ✠ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 MONNET Henri, O. ✻, chef d'escadron en retraite, à Annecy.
1916 MORET Léon, ✻, ✠, prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 MUGNIER Jeanne (Mlle), ✠ I., à Annecy.
1932 MUGNIER Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1932 ONDE Henri, ✠, ✠, docteur ès-lettres, professeur agrégé à l'Université de Lausanne.
1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ✠, ✠ A., ✺, licencié ès-sciences, à Annecy.
1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 PFISTER Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1916 POCHAT-BARON François (le chanoine), ✠ A., supérieur honoraire du Collège de Thônes.
1897 RAILLON Fleury, ✻, ✠ I., architecte, à Annecy († 1947).
1912 REVIL Jean, licencié en droit, à Annecy.
1942 RIDOUX, O. ✻, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Annecy.
1922 RITZ François-Maurice, ✻, ✠, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 ROBERT Louis, propriétaire, à Annecy.
1891 SERAND Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1936 SOUCHIER Jean, O. I., professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ✻, ✠, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1912 TISSOT-DUPONT André, industriel, à Faverges-Annecy († 1947).
1941 VALLIN Prosper, O. ✻, ✠, trésorier-payeur général honoraire, à

Annecy.

1944 VIGAND Louis, ✱, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1934 VUACHET Charles, ✾ I., professeur honoraire d'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1945 ACHARD Albin, directeur honoraire des Contributions directes, à Annecy.
1914 AIX-SOMMARIVA (marquis d'), à Milan.
1924 ANGELLOZ, ✠, ✾ I., maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Caen.
1936 AUSSEDAT Jean, docteur en médecine, à Thônes. († 11-7-1946).
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Annecy.
1947 BARATIER Edouard, archiviste en chef de la Haute-Savoie, Annecy.
1930 BAUD John, ✾ I., ✹, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1933 BAUDIN Louis, juge de paix suppléant, à Annecy († 1947).
1947 BEAUQUIS Emile, ✱, Manufacture d'Annecy.
1936 BENOIST Albert, journaliste, à Annecy.
1910 BLANC Henri, ✱, ✠, colonel, à Paris.
1920 BRAND Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 BRUNET Louis, notaire, à Annecy.
1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 BURNIER Gilbert, ✠, agent général d'assurances, à Annecy.
1944 CANET Constant, O. ✱, président honoraire de la Cour d'Appel de Paris, à Annecy.
1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses à Annecy.
1926 CATTIN Charles, ✠, docteur-médecin, à Annecy.
1931 CAUCHIE Maurice, ✱, à Paris.
1947 CHANEL Georges, ✾ I., professeur agrégé, à Annecy.
1937 CHARMEIL Alexis, G. O. ✱, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✱, ✠, à Annecy.
1946 CHAPAL Paul, pasteur de l'Eglise réformée, à Annecy.
1934 COLLET G., O. ✱, ✠, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1903 COSTA DE BEAUREGARD (comte) Olivier, ✠, ✠, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 COSTAZ Gabriel, ✾ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 CROLARD Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ✠, agent général d'assurances, à Annecy.
1940 DESPIERRE Gabriel, ✱, ✠, ingénieur, à Annecy.
1941 DESCHAMPS François, avocat, à Annecy.
1919 DOYEN, C. ✱, ✠, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.
1913 DUSAUGEY Ernest, O. ✱, ingénieur civil, à Grenoble.
1920 FAVRE D'ANNE Pierre, ✱, ✠, géomètre, à Manigod († 1917).
1938 FAVRE Marius, expert-comptable, à Annecy († 1947).
1906 FAVRE-LORRAINE Jean-Marie, ✹, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.
1941 FOLLIET (le colonel), O. ✱, ✠, à Paris.
1932 FOURNIER Henri, ✱, ✠, docteur en pharmacie, à Annecy.
1937 FOURNIER Lucien, ✱, ✠, ✾ I., inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy.
1947 FOURNIER Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.
1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1945 GIORGI Robert, docteur en médecine, à Annecy.
1920 GIROD Paul, ✱, ✾ I., industriel, à Montmin (la Forclaz).

1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 GOIFFOND Louise, professeur au Collège Moderne de jeunes filles, à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, professeur au Collège moderne, à Annecy.
1935 GRUFFAZ Jean-Auguste, ✿ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.
1931 LARGER René, docteur-médecin, à Annecy.
1942 LONG DES CLAVIÈRES (Mlle), privat-docent de l'Université de Genève.
1938 LORTET Jean, docteur en médecine, à Annecy.
1933 MARET (Mlle) Anna, ✿ A., artiste-peintre, à Annecy.
1916 MARQUET Fernand, ✱, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 MARTIN Paul (l'abbé), retraité, à Châteauneuf (Savoie).
1925 MENTHON (comte Henri de), ✱, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1941 MILLIOT Gaston, proviseur du Lycée, à Bourges.
1944 MORET Jacques, clerc de notaire, à Annecy.
1926 MORET Maurice, notaire, à Annecy.
1926 MOSSU René, homme de lettres, à Thonon.
1921 MOUTHON Joseph, ✱, docteur en médecine, ancien conseiller général, à Faverges.
1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1913 PASSORIO PEYSSARD (Ch. de), à Chalonnes-sur-Loire.
1939 PAYOT Paul, à Chamonix.
1936 PÉRIÈS Paul, ✱, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 PERRET Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, à Bonneville.
1945 PEYRESAUBES Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1945 PILLET Maurice, président du tribunal civil, à Annecy.
1945 PFISTER Michel, étudiant en Droit, à Annecy.
1934 PICON Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 PISSARD Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1923 PISSARD Pierre, lieutenant de vaisseau, à Toulon.
1933 POLLIER Joseph, ✱ L., ⚜, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1936 RANNAZ Alix, O. ✱, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1928 RICHARD Joseph, dentiste, à Annecy.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur aux Forges de Cran.
1938 RITZ Emmanuel, ✿ L., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 ROSAY André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1925 ROULLET André, O. ✱, colonel en retraite, à Annecy.
1929 SYLVESTRE Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1938 TROMBERT (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1919 VINIT A., docteur en médecine, ✱, à Veyrier-du-Lac.
1932 VOLLAND Louis, ⚜, notaire honoraire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1944 AUSSEDAT Henri, industriel, à Paris.
1926 BERGER, ingénieur, à Paris.
1923 BERNARD Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1939 BESSON Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1928 CAPT DE LA FALCONNIÈRE, homme de lettres, à Genève.
1936 CARRON (l'abbé Jean), à Seyssel (Ain).
1946 CÉRÉ Roger, professeur d'histoire diplomatique à l'Ecole libre des Sciences politiques, à Paris.

1946 Chapier Georges, membre de la Société des Gens de lettres, à Lyon.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 Damex Auguste, agent général d'Assurances, à Bonneville.
1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1944 Eyhéralde (Mme) Solange, à Annecy.
1932 Garin Joseph (chanoine), curé de St-Bernard, à Paris (+ 1947).
1946 Jaugey Michelie (Mme), à Annecy.
1947 Jeanrenaud Robert, rédacteur du journal *La Suisse*, à Genève.
1944 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1946 Landwerlin Octave, éditeur, à Strasbourg.
1940 Laurent Jules, ✻, ✠, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.
1933 Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1947 Pariset Paul, à Lyon.
1939 Paris Pétrus, ✻, directeur des Galeries Orléanaises, Orléans (+ 1947).
1940 Pautry Joseph. Attaché au Secrétariat du Bureau de l'Habitant, à Genève.
1944 Reguerraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1942 Reverdin Olivier, à Genève.
1935 Romieu, O. ✻, ✠, docteur médecin général de réserve, à Cusy.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bonneville. Académie du Faucigny.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
Lyon. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
Macon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Moutiers. Académie de la Val-d'Isère.
Nice. Société des lettres des Alpes Maritimes.

PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Regia Deputazione di Storia Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazone fra oriundi savoiardi e nizzardi Italiani (Ferr
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SAINT-MAURICE. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
— Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIETES SAVANTES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ECHANGE PAR L'ACADEMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDEPENDANTES DONT L'ECHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURE (1)

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— *Polybiblion.*
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

(1) Les revues indépendantes sont désignées par l'Italique.

N° 1 1er et 2me Trimestres

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale du 25 janvier 1947 (*)

PRÉSIDENCE DE M. P. VALLIN, VICE-PRÉSIDENT

M. Vallin excuse M. F.-M. Ritz, président, indisposé.

Après lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée par le secrétaire perpétuel, et son approbation, il est procédé aux élections statutaires ci-après :

MM. le Chanoine Coutin, Léon Laydernier et Prosper Vallin, membres sortants du Comité, sont réélus, et l'Assemblée ratifie le choix de M. Louis Vigand, comme membre du Comité, en remplacement de M. Ribatto, décédé.

MM. Henri Baud, chef du cabinet de M. le Préfet ; Lucien Guy, de Thonon, vice-président de l'Académie du Faucigny, et Maurice Lacroix, professeur agrégé du Lycée Berthollet, déjà membres associés, sont nommés membres effectifs.

MM. Edouard Baratier, archiviste en chef de la Haute-Savoie ; Emile Beauquis, de la Manufacture d'Annecy ; Georges Chanel, professeur agrégé au Lycée Berthollet ; Paul Fournier, ingénieur urbaniste à Annecy ; Paul Guichonnet, professeur au Collège moderne d'Annecy, sont nommés membres associés.

M. Robert Jeanrenaud, rédacteur du journal « La Suisse », à Genève, et M. Paul Pariset, de Lyon (fils du légataire universel de M. Léon Marès), sont nommés membres correspondants.

(*). Etaient présents : Mlle Mugnier, MM. André, L., Butlin, Charvin, Coutin, Cuvet, Davignon, Gardet, Gayet, J. Fournier, Th. Falletti, L. Laydernier, R. Laydernier, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, Tapponnier, Vallin, Vigand et Vuachet, membres effectifs.
Excusés : MM. Dépollier, P. Callies, F.-M. Ritz et Serand.

L'Assemblée ratifie la nomination, faite dans le courant de l'année, comme membres d'honneur, de MM. René Payot, directeur du « Journal de Genève », et de M. Louis Blondel, archiviste du canton de Genève.

Elle ratifie aussi le choix de M. Léon André comme économe du domaine de Montrottier, en remplacement du regretté Eugène Ribatto.

M. Hubert Pfister, trésorier de l'Académie, présente la situation financière de 1941, qui est approuvée, ainsi que le projet de budget. Le président remercie le trésorier de son dévouement.

M. Léon André présente l'exposé des comptes de Montrottier, avec toutes précisions utiles. Ces comptes sont approuvés et le président remercie M. Léon André et M. Serand de leur administration sage et prévoyante, sans oublier les excellents régisseurs du château qui méritent des compliments.

M. Vallin annonce le legs fait au Musée de Montrottier par Mme Köthnig, née Fanny Domenjoud, d'Annecy, récemment décédée, de deux portraits historiques de don Philippe de Bourbon et de sa femme Elisabeth de France.

La testatrice a déclaré dans son testament que don Philippe, qui commanda les troupes d'occupation espagnole en Savoie au XVIII[e] siècle, ayant logé chez ses ancêtres, Flocard d'Arnaud, leur avait fait don en partant de ces portraits qui n'ont jamais quitté la famille. Ce legs est accepté avec reconnaissance et nous conserverons le souvenir de Mme Köthnig-Domenjoud, fille et sœur de florimontans.

Au nom du Président, M. Vallin renouvelle la gratitude de l'Académie aux membres du bureau et à tous ceux qui, pendant l'exercice écoulé lui ont apporté leur collaboration.

Le Président présente les « Nouveaux Pèlerinages Savoyards », d'André Germain, ouvrage magnifique édité par la maison Gardet-Garin et offert par M. Clément Gardet ; meilleurs remerciements.

L'Assemblée générale décerne les prix suivants :

I. — *Concours de la fondation Andrevetan :*

Poésie (sur rapport de M. Vigand, *voir au présent fascicule*). Premier prix de 500 francs (y compris le revenu du legs Georges Martin) à M. Charles Dhers, à Albi (Tarn).

Beaux-Arts (1945) :

Réservé à la céramique, le concours de 1945 a réuni peu de concurrents. Seuls, des projets d'assiettes ou de plats ont été présentés, sur lesquels le jury n'a retenu que deux envois. Un premier prix (300 francs) a été attribué à Mlle Giusti (Frédérique). Ses projets, inspirés des chefs-d'œuvre de la céramique grecque, sont sobres de couleurs, et l'ensemble harmonieux de la décoration s'allie au charme délicat des détails de l'ornementation. Les scènes rythmiques, en noir sur fond jaune, et la jeune créole assise devant une verte végétation tropicale, sont des sujets intéressants, bien traités, et facilement réalisables.

Un deuxième prix (100 francs) est décerné à Mme Desmaresiz. Son projet, moins dans la forme « céramique », présente des fleurs s'épanouissant devant un gracieux oiseau picorant sous un soleil printanier. L'effet est très décoratif.

Les deux lauréates, de l'atelier de Mlle Maret, font honneur à leur professeur.

Histoire (sur rapport de M. Louis Pfister, *voir au présent fascicule*). Premier prix de 100 francs à M. Joseph Petit, Secrétaire général honoraire de la Mairie d'Annecy, pour l'*Histoire de Gruffy* et une étude sur l'*Hôpital d'Annecy*.

Mention honorable à M. E. Durand, imprimeur à Paris, pour son *Guide de Menthon-Saint-Bernard*.

II. — *Concours de poésie de la fondation Léon Laydernier* (sur rapport de M. Vigand, *voir au présent fascicule*). Premier prix de 1.000 francs à M. Victor Petit, de Lyon (fils de M. Joseph Petit, d'Annecy).

Mention honorable à M. François Métral, étudiant, à Annecy.

De vives félicitations sont adressées aux lauréats.

Concours de 1947

En 1947 auront lieu : le 71e concours de poésie de la fondation Andrevetan et le 6e concours de poésie de la fondation Léon Laydernier, celui-ci réservé aux poètes savoyards.

Séance du 5 février 1947 (*)

PRÉSIDENCE DE M. VALLIN, VICE-PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Vallin excuse le Président, M. Ritz, indisposé, et offre des souhaits de bienvenue à ceux des nouveaux membres qui assistent à la séance : MM. Edouard Baratier, Emile Beauquis et Georges Chanel.

Il offre des condoléances émues à nos deux confrères, M. le Docteur Vinit et M. le Général Doyen, pour la mort glorieuse en Indochine de leur gendre et neveu, le capitaine Renart, et il adresse la pensée affectueuse et reconnaissante de la Florimontane à nos chers soldats et tous ceux qui, dans ce lointain Orient, luttent, souffrent et versent généreusement leur sang pour la France.

Le Président annonce aussi le décès de M. Michel Revon, membre d'honneur, doyen de notre Académie à laquelle il appartenait depuis 1888. Au regretté défunt, fils de l'ancien conservateur du Musée, Louis Revon, une notice nécrologique, dont il est donné lecture par le Secrétaire, a été consacrée dans le *Progrès*, par M. L. Dépollier. *(Voir article séparé).*

M. Paul Tapponnier évoque la mémoire d'Alexandre Guiraud, l'auteur des « Petits Savoyards », à l'occasion du centenaire de sa mort. *(Voir article séparé).*

M. Vigand présente son rapport sur le concours de poésie de la fondation Léon Laydernier, rapport qui traduit à la perfection les impressions du jury qui a attribué le premier prix à M. Victor Petit, de Lyon, et une mention honorable à M. François Métral, d'Annecy. M. Vallin remercie et félicite vivement M. Vigand. *(Voir ce rapport au présent fascicule).*

(*) Etaient présents : Mme Jaugey, Mlles Goiffon et Maret, MM. André, Baratier, Beauquis, Chanel, Cuvet, Devant, Th. Falletti, J. Fournier, Gardet, Ch. Lacombe, Lacroix, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Revil, Ridoux, Tapponnier, Vallin, Vigand et Vuachet.

Excusés : MM. Monnet, F.-M. Ritz et Serand.

M. Devant analyse l'intéressante étude que notre confrère, M. Victor Sylvestre, ingénieur, a publiée dans « La Houille Blanche » d'octobre, et qu'il nous offre, sur la contribution de la Savoie dans la conquête de l'énergie hydro-électrique. *(Voir à la Bibliographie).*

M. Vallin donne lecture de deux communications envoyées par le docteur Paul Cochet, d'Aix-les-Bains, l'une sur « la Musique à Aix-les-Bains il y a soixante ans », l'autre sur la « Saison 1897 ». *(Voir article séparé.)*

M. Clément Gardet fait une communication relative à deux ouvrages imprimés à Baltimore, reproduisant des textes du XV^e *siècle*, dans lesquels il remarque des stances intéressant la région d'Annecy et des proverbes qui paraissent être l'œuvre de gens de chez nous. *(Voir article séparé).*

Dons pour la bibliothèque : « L'Abbaye Cistercienne de Tamié », élégant ouvrage illustré offert par le Révérendissime Père-Abbé de Tamié, et les « Anneaux du Déluge et les grands cercles gravés sur les rochers des montagnes de Savoie », par M. Emile Vuarnet ; meilleurs remerciements.

Séance du 5 mars 1947 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président exprime des condoléances au Colonel Ridoux pour la mort de sa belle-mère, et au Commandant Monnet pour celle de sa sœur, Mme Edmond Achard.

M. Vigand présente le rapport qu'il a rédigé au nom du jury du concours de poésie de la fondation Andrevetan, qui a attribué le premier prix de 1946 à M. Charles Dhers, d'Albi (Tarn). *(Voir article séparé).*

(*) Etaient présents : Mlle Marel, MM. Achard, Barattier, Carteron, Charvin, Curet, Davignon, Devant, J. Fournier, L. Fournier, Th. Falletti, Gardet, Monnet, D'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Ridoux, F. Ritz, Vallin, Vigand et Vuachet.
Excusés : M. J. Serand.

M. Ritz félicite et remercie M. Vigand de cet excellent rapport dont la rédaction était rendue délicate et difficile par la pauvreté générale des œuvres présentées.

M. L. Pfister donne lecture de la dernière partie de l'ouvrage historique que M. Joseph Serand écrit sur Montrottier. Il s'agit des légendes et traditions que l'auteur a minutieusement recueillies et, enfin, de l'épilogue qui n'est autre qu'une rêverie sur les terrasses du vieux château, au clair de lune, tandis que dans les gorges voisines, le Fier poursuit son travail plusieurs fois millénaire.

M. Clément Gardet lit quelques pages des « Souvenirs et Notes de travail d'un acteur », dans lequel ouvrage, notre compatriote, Charles Dullin, éminent artiste dramatique, évoque la vie savoyarde il y a cinquante ans et parle de l'origine de sa vocation.

M. Prosper Vallin, sous le titre de voyage autour des « Nouveaux Pèlerinages », d'André Germain, fait une large analyse de cet élégant ouvrage dont il félicite M. Clément Gardet pour l'édition. Parmi les divers pèlerins cités, M. Vallin s'arrête notamment à l'étrange Mère Marie-Jeanne des Anges à Annecy ; à Victor Hugo, Chateaubriand, devant le Mont-Blanc, ainsi qu'au trio romantique Litz, George Sand et Mme d'Agoult ; à Mme de Staël et Mme de Récamier au Montenvers ; à Napoléon III et à l'Impératrice à Annecy ; aux de Maistre, à Proust à Amphion, aux héros du Maquis... *(Voir à Bibliographie)*.

Reçu pour la bibliothèque : par la Société d'éditions savoyardes de Thonon : « Combats sur les Alpes : 1944-1945 », rédigé par le Capitaine Courbe-Micholiet. *(Voir à Bibliographie)*.

Egalement « Le Folklore vivant », cahiers internationaux d'art et de littérature populaires, publiés sous la direction d'Arnold van Gennep, notre confrère. Remerciements aux donateurs.

Séance du 19 mars 1947 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président remercie M. le Maire, qui a mis à notre disposition le grand salon de l'Hôtel de Ville et qui est venu saluer le conférencier de ce soir, M. Bernard Gagnebin, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque universitaire de Genève, Vice-Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de cette ville, ainsi que le président de cette Société, M. Geisendorf. M. Ritz présente ces deux personnalités amies.

Il dit la perte éprouvée par le décès de M. Louis Baudin, juge de paix honoraire, membre associé, exprimant à sa veuve des condoléances émues.

Il signale que les propos si goûtés de notre collègue, Mlle Jeanne Mugnier, longtemps rédactrice au *Temps*, reparaissent dans un journal annécien, et il remercie M. l'Abbé Louis Gros, du don des deux premiers volumes de l'*Histoire de Maurienne*, œuvre posthume de son oncle, le regretté chanoine Gros.

M. P. Tapponnier lit l'acte de baptême, célébré en 1770 dans la chapelle de la Résidence de France à Genève, d'Alexandre de Flavigny, père de Marie d'Agoult.

M. P. Guichonnet précise la découverte faite à Arenthon, le 15 février, de deux amphores romaines, dont l'une intacte, mesure 80 cm. de haut et peut contenir une cinquantaine de litres.

(*) Etaient présents : Mme Jaugey, Mlles Goiffon, Maret et Trombert, MM. André, Balleydier, Baratier, P. Callies, Canet, Carteron, Charvin, Coutin, Collet, Cuvet, Davignon, Devant, J. Fournier, L. Fournier, Gojon, Guichonnet, Lacroix, Lortet, Monnet, D'Orlyé, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, Pillet, Rannaz, Ridoux, F. Ritz, Tapponnier, Vallin, Vigand et Vuachet.

Excusés : Mgr Cesbron, MM. M. Pfister et Serand.

MM. Geisendorf et Gagnebin, de Genève, assistaient également à la séance, à laquelle s'étaient aussi excusés M. le Préfet, M. le Consul de Suisse et M. le Président du Cercle suisse d'Annecy.

M. Gagnebin rappelle que la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève ayant eu récemment l'honneur de recevoir et d'entendre trois conférenciers, membres de la Florimontane, il vient, aujourd'hui, rendre la politesse aux Annéciens. M. Gagnebin fait alors une conférence sur les relations entre Genève, la France et la Savoie, relations vues du côté genevois, depuis le lendemain de l'Escalade jusqu'à la Paix de Ryswick. Voici très succinctement les grandes lignes de cette conférence :

Au lendemain de l'Escalade les Genevois décident d'attaquer la Savoie et, après la prise d'Etrembières et de Saint-Genis-d'Aoste, le duc de Savoie fait des ouvertures de paix. Après de longues négociations et sur les conseils de modération donnés à Genève par les cantons suisses et le roi de France, la paix est signée à Saint-Julien (1603).

Mais bientôt, le duc de Savoie pense à attaquer de nouveau Genève. Informés de ses intentions, les Genevois font bonne garde, arrêtent deux personnalités soupçonnées d'espionnage et, après torture et aveux, les exécutent. Charles-Emmanuel III, sous l'influence apaisante de la cour de France, renonce à ses projets (1609).

En 1629, la France se rapproche de la Savoie. Le conférencier fait alors état de documents publiés en 1910 par M. Edouard Rott, à Paris, et fort peu connus, même à Genève. Il s'agit de tractations entre le duc de Savoie et le futur Mazarin, ne tendant à rien moins qu'à autoriser le duc de Savoie à conquérir Genève et le pays de Vaud, en échange d'une partie de Genève, projet qui fut totalement ignoré des Genevois et qui n'eut d'ailleurs aucune suite.

En 1666, un nouveau différend s'élève entre les deux pays pour un motif bien futile : citation en justice par Genève des curés de Choulex et de Corsinges, coupables d'avoir porté le viatique sur le territoire de Genève, différend heureusement vite aplani par l'intervention du roi de France.

Dès lors, Genève regarde davantage du côté de la France que du côté de la Savoie. En effet, la puissance de Louis XIV grandit. Genève ne peut s'opposer ni à l'installation d'un Résident de France, ni à ce que celui-ci fasse célébrer la messe à Genève même, ce qui arriva pour la première fois après cent quarante quatre ans, le 30 novembre 1679, et fut la source de bien des incidents.

Mais il reste démontré que Louis XIV n'eut jamais d'intention agressive contre Genève. Et ce fut grâce au Résident de France que, lors de la paix de Ryswick (1698) Genève fut mentionnée comme alliée des treize cantons suisses, ce qui préparait son entrée dans la Confédération helvétique.

Le Président félicite et remercie M. Gagnebin de son exposé fait avec beaucoup de clarté, et, lui-même, apporte la conclusion à cette conférence en soulignant que le

XVII[e] siècle fut, pour la Savoie aussi, le Grand Siècle par le rayonnement de saint François de Sales et de son œuvre ; lien infrangible entre Savoyards et Genevois ; notre saint fondateur était et restera « Monsieur de Genève ».

Séance du 7 mai 1947 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président adresse à M. Paul Périès de vives condoléances à l'occasion de la mort de sa sœur, Mme Paul Gourguet, et des félicitations à M. Léon Morel pour le mariage de sa fille.

Il mentionne les dons ci-après faits à la bibliothèque : par M. Alexis Barut, de Cran : un opuscule sur le château-prieuré du Bourget-du-Lac ; M. Jeandel, un recueil de poésies intimes d'Ephise Simond ; M. Albin Achard, quelques autographes de Francisque Sarcey, Edouard Lockroy et Odillon Barrot ; M. René Mossu, d'Annemasse, son récent ouvrage « Les secrets d'une frontière » ; M. Francis Boillet, son recueil de poèmes « Brumes et Clartés » ; M. Jean d'Orlyé, sa « Traduction de Science ou Roman de John Gérard », publiée en 1905 ; M. Henri Onde, son ouvrage « La Savoie - Géographie et Histoire de la Savoie et de la Haute-Savoie », et sa plaquette sur « L'Explication des Cartes - L'Excursion et l'Enquête ».

Des remerciements sont adressés à tous ces aimables donateurs ainsi qu'à M. Joseph Petit, lauréat du prix d'Histoire de 1946, qui a bien voulu abandonner le montant de son prix à notre société.

(*) Etaient présents : Mme Bienvenier, Mlles Goiffon, Maret, Mugnier, MM. Carteron, Coutin, Cuvet, Devant, Dépollier, Th. Folletti, J. Fournier, L. Fournier, Gojon, Monnet, D'Orlyé, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Ridoux, F. Ritz, Vigand.

Excusés : MM. Achard, Serand et Vallin.

M. Louis Dépollier évoque l'arrestation, le vendredi-saint 7 avril 1944, de notre Président et son court internement à l'école du quai des Cordeliers. Voici une analyse de ce récit :

Le jeudi 7 avril, notre président, M. F.-M. Ritz était appelé de Rumilly pour son service, il ne se présenta que le lendemain, vers 9 h. 30. Il fut reçu par le capitaine de gendarmerie Coumes et M. Couillard, commandant de G.M.R. Après lui avoir demandé s'il était bien le président du Comité de coordination des œuvres d'assistance et de bienfaisance d'Annecy, on lui lut, sur sa réponse affirmative, quelques phrases extraites d'un rapport dactylographié d'après lequel il aurait dit notamment, au cours de la dernière réunion de ce Comité : « Il est lamentable de voir des Français se comporter vis-à-vis d'autres Français plus durement que ne le feraient des Allemands. Je sais, par des détenus, qu'ils ne peuvent rien dire maintenant, mais on saura, après la guerre, les horreurs qui se passent a l'Intendance (bâtiment servant de prison et gardé par des miliciens). Je suis calme, du moins en apparence, mais à voir parfois ce qui se passe, il m'arrive d'être tenté de me servir du revolver que, comme caissier de la Caisse d'Epargne, je suis autorisé à porter... » M. Ritz reconnut l'exactitude de toutes ces phrases, prononcées lors d'une discussion animée à propos des lenteurs administratives du Secours National dans des cas d'urgence ; et leur exactitude sténographique lui permit d'identifier sans peine l'auteur du rapport, assistante sociale de la Légion.

Le capitaine Coumes prit alors à partie M. Ritz, lui disant que, sous couvert de charité, il faisait de la politique, réservant sa pitié au maquis, etc. Au cours de la discussion, M. Ritz fut appelé à dire que des jeunes gens avaient rejoint le maquis, tout comme d'autres s'étaient engagés dans la Milice, pour éviter d'aller en Allemagne ; et que la mort du lieutenant Morel avait fâcheusement impressionné la population. Il fut alors traité de lâche et de crapule, tandis que le capitaine faisait de la main un geste significatif, disant « si vous n'aviez des cheveux blancs... », insultes qui ne provoquèrent qu'un « Merci, messieurs », accompagné d'un sourire. Le commandant Couillard, tendant alors un pistolet automatique, dit : « Mais tirez donc sur nous, si vous en avez tant envie ». Haussant alors les épaules, M. Ritz répondit : « S'il en est ainsi, inutile de discuter ! ». — « Vous n'avez pas à discuter et nous allons vous remettre entre les mains d'un inspecteur. »

Il fut alors conduit dans une salle voisine où il trouva plusieurs personnes de connaissance et d'où il put faire prévenir sa famille. Puis ce fut le transfert à l'Ecole des Frères, quai des Cordeliers, en camionnette et sous bonne garde. Là, l'accueil est très courtois: « Vous serez ici, M. Ritz, aussi bien qu'on peut l'être. » Effectivement, les co-détenus sont des plus sympathiques et la liaison vite établie. Le repas, venu du restaurant de Bourgogne : potage, pâtes et pommes de terre, est excellent ; et les braves gendarmes laissent passer le ravitaillement supplémentaire que de nombreux amis, avertis de l'arrestation, font porter au prisonnier par sa fille

Hélène. Bonne nuit dans la paille fraîche. Et vers 10 heures, c'est l'interrogatoire. L'inspecteur de police l'avertit tout de suite : « Les autorités sont très montées contre vous. » — « Je le comprends aisément si on leur a montré le rapport accusateur tel qu'il m'a été présenté. Il est facile de faire condamner quelqu'un en extrayant quelques phrases habilement découpées dans un texte. Il faudrait les replacer dans l'atmosphère où elles ont été prononcées, voir à quel propos, et devant qui. » Et notre président évoque les arrestations par un froid très vif, les internements sur le bateau « France », et son indignation de voir un vieillard ayant un anus artificiel obligé de venir faire faire ses pansements chez lui, entouré de quatre morveux, baïonnette au canon ! Il est facile d'ailleurs de demander à toutes les personnes qui assistaient à la réunion si elles ont été vraiment choquées par ses paroles. La déclaration faite et signée, M. Ritz pria l'inspecteur d'attirer l'attention des autorités sur le grave danger des méthodes présentes qui ne manqueront pas de provoquer un violent choc en retour lors de la libération du joug allemand.

M. Ritz, et le Dr Fahim qui avait été arrêté avec lui et pour la même affaire, s'apprêtaient à passer une nouvelle nuit sur la paille, lorsque l'inspecteur L. vint leur annoncer qu'ils étaient libres, grâce à l'intervention de plusieurs amis. Ce ne fut pas sans peine que M. Ritz se sépara de ses co-détenus, moins heureux, et il revint le lendemain, jour de Pâques, assister à la messe des prisonniers dite à la chapelle des Cordeliers, comme il le leur avait promis.

M. Jean d'Orlyé, vice-président, fait une conférence très applaudie sur le Catholicisme en face du Transformisme que l'auteur a bien voulu résumer dans les quelques lignes ci-après :

Quelle est l'origine des espèces ?

On n'a le choix qu'entre deux réponses. La théorie fixiste, à peu près abandonnée, ou la théorie transformiste, qui repose sur un certain nombre de preuves irréfutables et à laquelle tous les savants adhèrent aujourd'hui.

L'une des conséquences inéluctables du transformisme, c'est que l'Homme, comme les autres animaux, tire son origine des formes inférieures. On ne peut donc l'étudier autrement que les autres primates et que de même qu'on accepte l'idée de parenté, pour les différentes branches d'anthropomorphes, malgré leurs différences morphologiques, il faut y faire rentrer l'homme malgré sa supériorité psychique.

Ce fut d'abord une levée de boucliers dans les milieux spiritualistes contre ce système audacieux qui obligeait les Hommes à reviser toutes leurs convictions, puis les esprits s'apaisèrent et il semble bien que l'Eglise elle-même ait jugé le moment venu de reconnaître le fait de l'évolution, d'autant qu'il n'y a pas opposi-

tion entre le transformisme et la Genèse, dans laquelle saint Augustin, en particulier, voit Dieu, dès le début de la création, donner aux êtres la puissance de se développer selon un rythme voulu par lui, faisant de la création, non un acte momentané, mais un acte continu, et M. d'Orlyé cite un grand nombre de publications émanant de savants spiritualistes, laïcs ou religieux favorables au transformisme.

Le Président remercie M. d'Orlyé de son exposé, clair, complet et très documenté qui a vivement intéressé l'auditoire. Science et religion ne peuvent s'opposer étant sur des plans différents. Mais il arrive trop souvent, ajoute-t-il, qu'on s'empare d'une découverte scientifique ou même d'une simple hypothèse nouvelle pour s'en servir de bélier contre la foi... La religion ne s'en porte pas plus mal. Encore est-il bon d'apporter des clartés sur des sujets ainsi controversés et c'est pourquoi M. Ritz remercie de grand cœur le conférencier de l'avoir fait.

Séance du 4 juin 1947 (*)
tenue au château de Montrottier

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

En ouvrant la séance, le Président salue les personnes présentes, et notamment le Colonel Vergezac, le Commandant Marquet et plusieurs dames.

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion où est rappelée la conférence de M. d'Orlyé sur le Catholicisme en face du Transformisme, M. Ritz signale l'ouvrage de Pierre de Saint-Seine « La découverte de la vie » où est examiné à la lumière de la philosophie spirituelle le fait de l'Evolution.

(*) Etaient présents : Mme Jaugey, MM. André, Baratier, Beauquis, Canet, Charvin, L. Crolard, Coutin, Cuvet, Davignon, Dépollier, Gardet, Lortet, D'Orlyé, Monnet, H. Plister, L. Plister, Ridoux, F.-M. Ritz, J. Serand, Tapponnier, Tissot, Vallin.

Excusés : MM. Achard, J. Fournier, M. Plister, Vuachet, L. Layderaier.

Assistaient également à la séance le colonel Vergezac, le commandant Marquet, et des membres des familles des Florimontains.

Le Président félicite nos confrères M. Léon André à l'occasion du mariage de son fils Maurice, et M. Maurice Moret pour celui de sa fille.

Il présente le compte rendu bibliographique de « Combat sur les Alpes : 1944-1945 » du capitaine Micholiet, préfacé par le colonel Vallette d'Osia. *(Voir à la Bibliographie).*

M. Clément Gardet fait une conférence sur la défense du Col de la Seigne en 1939-1940 par le 80e B.A.F., bataillon composé en grande partie de Savoyards et commandé par le Colonel Vergezac, qui avait installé son P.C. à Beaufort. Prêt à subir le choc dès le 10 mai 1940, le bataillon essuya les premiers coups de feu le 14 juin. Le 22 fut un jour tragique : violents bombardements ; mort du lieutenant de Cartex ; les jours suivants, les Italiens se replièrent et, à la cessation des hostilités, la ligne était jalousement gardée. Le conférencier évoque le souvenir du lieutenant Bulle, qui avait organisé la défense du Col de l'Enclave, et il termine en lisant les lignes qu'il a écrites dans le Bulletin des Anciens du 80e B.A.F., où il évoque la vie du bataillon et la mémoire des disparus.

Le Président remercie M. Gardet de son exposé qui l'a d'autant plus intéressé que lui-même était alors dans le secteur défensif voisin, aux Contamines, et il félicite notre confrère d'avoir si bien résumé les hauts faits de son bataillon.

Le Colonel Vergezac remercie l'Académie, félicite M. Gardet qui fut son lieutenant, et parle, à son tour, des combats en question, mais vus du côté adverse, suivant les dires d'un officier italien qu'il rencontra à la Commission d'Armistice à Chambéry. Alors que nous n'avions qu'une mission défensive, l'attaque italienne fut exécutée par six bataillons alpins de l'École de haute montagne dont celui du duc des Abruzzes, qui avaient reçu l'ordre d'envahir la Savoie dès le 20 mai. Notre résistance impressionna l'adversaire et nos tirs d'artillerie, qui hachèrent ses troupes, forcèrent son admiration.

M. Ritz remercie vivement le Colonel Vergezac de son intéressant exposé qui complète la conférence de M. Gardet.

Parmi les souvenirs napoléoniens conservés au Musée de Montrottier, M. Louis Pfister attire l'attention sur un galon doré qui servit à l'ornementation du tombeau de l'Empereur au retour des « Cendres » et qui fut gardé par l'huissier Natale Santini. *(Voir article séparé).*

M. Paul Tapponnier, dans un souvenir qu'il adresse à André Theuriet, disparu voici quarante années, écrit notamment :

« Ah ! comme il les aimait les rives poétiques du beau lac d'Annecy et nos villages de Savoie, ainsi que les si braves gars de « Chez Nous », car il s'intéressait, si vivement, aux humbles qui vivent de la vie rurale ou forestière, peinant à de rudes travaux champêtres. Il appréciait à un si haut degré notre paisible région et son attachement au paysage français donna à son œuvre littéraire une haute valeur patriotique et morale d'une belle tenue.

« Il y a une vinglaine d'années, avec le maître si regretté Auguste Dorchain, assisté de Pierre Lafenestre, syndic administrateur des Poètes Français, Edmond Pasquier, Lucien Josse, André Serph, de l' « Union des Jeunes », Georges Maurisson, secrétaire général des Lamartiniens, Noblot, maire de Bourg-la-Reine, et de nombreux amis de l'auteur d'*Amour d'Automne*, de *Villa Tranquille*, de *Cœurs Meurtris*, nous allions au pied du monument qui fut élevé à sa mémoire, à Bourg-la-Reine, apporter l'hommage des Savoyards.

« Lors de l'inauguration, le 9 novembre 1913, au nom de l'Académie Française, Emile Faguet avait dit de lui que « Romancier et poète il le fut par vocation très évidente et par un décret nominatif de Celui qui disribue les destinées et les talents. Tout jeune, il aima à regarder avec attention, avec pénétration et avec bienveillance et à raconter et peindre ce qu'il voyait. De là ses nouvelles et ses romans si vrais, si justes de ton, sans pessimisme, mais non sans connaissance des défaillances de l'humanité car le pessimisme n'est qu'un art assez facile de faire croire que l'on voit loin, dont n'a pas besoin celui qui voit juste. Theuriet était simplement vrai et sa conscience était de ne peindre que ce qu'il voyait autour de lui. Il était provincial ; pendant une moitié de sa carrière, il peignit des provinciaux avec leurs petites vanités, leurs petites ambitions, leurs petites prétentions, avec leur bonhommie aussi, leur simplicité, leur candeur aimable, leur goût de l'obscurité tranquille et de la vie simple et saine... »

Une visite du château et de ses collections trop méconnues ainsi qu'une petite réception terminèrent cette importante réunion.

Le Secrétaire perpétuel,
Louis PFISTER.

Concours de Poésie

(de la Fondation Laydernier)

Le concours de 1946 a réuni sept envois. Ce n'est certes pas un succès éblouissant, que la rigueur des temps nous interdisait au reste d'ambitionner. Ce n'est pas davantage l'indigence que nous pouvions craindre. Le sens poétique n'est pas mort chez les Savoyards du nouvel après-guerre.

Ecartons d'abord les œuvres qui ne s'imposent ni par la facture, ni, s'il nous est permis de dire, par le volume.

Le n° 1 présente deux pièces de versification correcte mais sans couleur nette et sans grand relief. La morale qui clôt la fable « L'aigle et l'avion » est au moins superflue, et dans le poème intitulé « Le clocher de mon village », certaines affirmations sont si évidentes que le vers n'y saurait rien ajouter.

...Je te vénère tel (c'est au clocher que l'auteur s'adresse)
étant bien plus antique
Que l'église actuelle érigée après toi.

Trop parcimonieux, le n° 2 se borne à un court poème d'un sentiment juste sans doute, mais où se glissent des vers faux et dont, par surcroît, la dactylographie s'alourdit de multiples négligences de frappe.

Le n° 3 fait raisonnable mesure. Il eût gagné à un choix plus heureux des images et à un ajustement plus précis du mot à l'idée.

...La chèvre folâtre accrochée au branchage
Des trembles argentés qui bordent le sentier.

évoque assez la posture où plus d'un Français moyen, même d'humeur pacifique, verrait volontiers les grands pourvoyeurs du marché noir et

...Les trous *décharnés* par où le vent pénètre,

ne semblent pas de se distinguer essentiellement de leurs semblables moins dépourvus, le trou à l'ordinaire n'ayant de réalité que par la substance qui l'entoure.

Nous nous arrêterions sans déplaisir à l'envoi n° 4. Hélas ! un sonnet unique le compose et il se trouve ainsi fort loin de remplir les conditions du concours. Regrettons-le, car cette pèce, que nous retenons, vaut par l'aisance de la facture, la délicatesse de la touche et l'harmonie profonde et grave des images. L'auteur, espérons-le, saura poursuivre un effort qu'il nous sera particulièrement agréable de couronner :

TOMBE OUBLIEE

L'homme du cimelière en fit seul les apprêts,
Nul ami ne pleura sur la bière chétive.
Et le tertre élevé d'une bêche hâtive
N'eut que sa pauvre part de l'ombre des cyprès.

Sans l'apercevoir même on passait tout auprès
Quand une plante, un jour, de celles que, furtive,
Au vol la brise sème et le hasard cultive
En ce morne abandon parut éclore exprès.

Sur la croix effondrée où fut un nom, peut-être,
Le temps, une par une, a rongé chaque lettre,
Mais le myosotis fleurit l'obscur tombeau.

Et tel dont la visite est là-bas coutumière,
Pour l'oublié parfois murmure une prière
Et fait à l'humble fleur l'aumône d'un peu d'eau.

Donnons un bref encouragement au n° 7, plus riche d'intentions que de science et d'art et qui, après avoir fait un choix précis entre le parler courant et la langue des muses, aura tout intérêt à méditer un bon traité de versification, et nous voici devant les œuvres dignes d'une récompense.

Le n° 6 — devise : Excelsior — ne compte pas moins de dix poèmes, divers de composition et d'allure. Un voile de tristesse les enveloppe. L'auteur, longtemps exilé dans un camp de prisonniers de la mystérieuse Thuringe, s'isole avec une amère complaisance dans la pensée des êtres chers laissés au vieux village de la Savoie natale, et la

captivité semble l'avoir marqué profondément. Libéré, il évoque l'image des camarades morts pour la France et les tâches rudes du maquisard. Malgré les gaucheries de forme, les imprécisions et, par endroits, la pauvreté relative des rimes, la Commission, eu égard à la qualité de l'inspiration, le propose, à l'unanimité, pour une mention honorable.

Nous citerons deux pièces, l'une « Noël savoyard », émouvante par son ingénuité même, sa fraîcheur, sa vérité d'accent :

NOEL SAVOYARD

Noël ! Entendez-vous dehors geindre la bise ?...
Au sol de gros flocons en tournant sont tombés.
Mystérieusement, dans la nuit imprécise
Douze coups au lointain, en tremblant, ont sonné.

Je vais, silencieux, vers la petite église
Murmurer ma prière au sauveur nouveau-né.
Noël, c'est la Noël ! Le blanc-gel cristallise
Dans les champs d'alentour les arbres dénudés.

Je serais si content de te faire sourire ;
Si tu le veux, Jésus, je me tiendrai vers toi
T'aidant de mon amour à supporter le froid ;

Pour qu'au moins cette nuit ne soit pas un martyre,
Je voudrais que mon cœur te soit un berceau neuf
Dans la grotte sauvage entre l'âne et le bœuf.

L'autre, « L'appel du Maquis », frémissante d'ardeur virile et prolongée de généreuses résonances :

L'APPEL DU MAQUIS

Deuxième anniversaire des Glières

Si tu peux recevoir ton ordre de départ
Et que d'un seul élan, ton âme s'y refuse,
Si tu peux affronter, avant qu'il ne soit tard,
La fatigue, la faim, le froid, la mort, la ruse.

Si te retrouvant seul au chemin du devoir
Tu t'en vas fièrement, même si l'on t'accuse,
Si tu sais maîtriser ton cœur et ton cafard
Et si tu ne veux pas que de toi l'on abuse,

Alors, viens avec nous : tu seras notre frère.
Attendant le front haut l'heure du réfractaire
Pour secouer le joug de l'infâme teuton !

Demain tu seras fier d'être entré dans la lice,
D'avoir trempé ton âme au feu du sacrifice
Et de sentir l'honneur auréoler ton nom.

Au n° 5 revient sans conteste la palme du tournoi. Tout le désigne pour la première récompense : la sincérité de sentiment, la nouveauté parfois hardie des images, la sûreté de la prosodie, la variété souple du rythme, l'aisance et la couleur de la langue poétique. Volontiers l'auteur s'exerce aux jeux du pastiche. Mais même lorsqu'il se plaît à ronsardiser, ou qu'il feint de reprendre, avec une pointe d'humour, le thème de rêveries lamartiniennes, ou qu'il s'aventure aux sentiers du Parnasse, il ne manque pas de séduire par une réelle virtuosité. Ajoutons que familier, semble-t-il, des pentes ensoleillées d'Assy, il a gardé de ce coin faucignerand, lieu de tant de douloureux pèlerinages, de nostalgiques souvenirs, et que, faisant parfois un retour sur lui-même, il dissimule sous la légèreté spirituelle du badinage une vision aiguë des réalités et une sensibilité frémissante.

Voici, à la manière de..., une habile transposition du sonnet d'Arvers où les notations physiologiques mêlent une curieuse touche de réalisme à une évocation sentimentale.

PRIS A ARVERS

Mon cœur eut son secret, mon poumon son mystère
Par le père éternel chacun d'eux fut conçu.
Mon mal est sans espoir, je n'ai plus à le taire,
Seule la Faculté n'aura jamais rien su.

Hélas ! il a passé près d'elle inaperçu
Vivant sous mon côté comme un ver solitaire.
Je m'en vais de la caisse et mon coffre est à terre,
M'étant trop dépensé, n'ayant que peu reçu.

Mon humble lésion, que Dieu fit douce et tendre,
Va suivre son chemin, discrète, sans entendre
Mes râles caverneux élevés sur ses pas,

A son triste devoir terriblement fidèle
Elle ronge un poumon bientôt tout rempli d'elle,
Tel l'amour dans un cœur qui ne se gardait pas.

Nous terminerons sur un poème de caractère plus original, sensible et délicatement nuancé qui aurait sa place marquée au florilège florimontan :

SANS RETOUR

Vous partez, et c'est moi qui vais un peu mourir...
Un négligent dédain me répondra, si j'ose
Elever le murmure à votre oreille rose
D'un sentiment secret que j'aime de nourrir.

C'est une attente vague, un vaporeux plaisir
Qui nait et qui grandit sans apparente cause
Une chère présence, en soi-même s'impose
Et, contre la raison, le cœur forme un désir.

Vous partez ; je sens bien qu'une corde est rompue
Dans mon cœur languissant où votre seule vue
Etait l'intime archet d'une humble volupté.

Eloignée à jamais de cette résidence,
Des voiles de l'oubli couvrez ma confidence,
Vous, précieux instant dans une éternité.

Ainsi, une fois encore, nous aurons trouvé — ne disons pas découvert, car de toute évidence, il n'en est pas à ses premiers essais — un poète, un vrai poète du terroir — artisan précis de la rime, à la fois scrupuleux et sensible, servi par l'inspiration et rompu au métier, joignant l'élégance du verbe à une rare distinction d'esprit et de cœur.

L. VIGAND.

Concours d'Histoire

(de la fondation Andrevetan)

Trois concurrents ont présenté des œuvres :

Le premier : *Menthon-Saint-Bernard, Perle du Lac d'Annecy*, Guide touristique, historique.

Le second : *Histoire de Gruffy*, Canton d'Alby (Haute-Savoie),

et l'*Hôpital* d'Annecy (Historique succinct, Fondation, dons et legs, Administration).

Le troisième : *Nostradamus et la Savoie*, travail incompréhensible qui ne mérite aucune attention et ne peut être retenu.

Le Guide de Menthon-Saint-Bernard n'est point un ouvrage historique, mais il est émaillé de souvenirs et de notes d'histoire qui le distinguent des guides touristiques habituels. Il témoigne aussi de l'admiration et de l'amour de l'auteur pour le pays de saint Bernard. « Pour nous, écrit-il, le plus beau coin du monde, c'est Menthon, et ce guide que nous voudrions rendre utile et agréable, pour le plaisir des amateurs de beauté et de sports, pour les fidèles, les vieux amis de Menthon, la jeunesse du pays, les futurs promeneurs et alpinistes, voudrait vous faire partager notre sentiment. »

Des lignes pleines d'intérêt sont consacrées à saint Bernard de Menthon, à Mme de Charmoisy, qui possédait le château d'Orbeau, à l'Eglise, à la source. Le « Livre d'Or » rappelle les hôtes éminents de Menthon au cours du siècle dernier notamment.

Nous souhaitons que l'auteur poursuive ses recherches et sorte de ses presses, car il est imprimeur à Paris, une véritable monographie de la commune ou tout au moins une petite histoire comme celle qui est présentée sur

Gruffy - et dont nous avions eu le plaisir de donner un compte rendu bibliographique élogieux dans la *Revue Savoisienne* de 1945 (troisième et quatrième trimestre).

« C'est une simple plaquette, écrivions-nous, mais dans laquelle l'auteur a réuni tout ce qui est nécessaire à ses compatriotes pour connaître leur histoire locale et aimer davantage leur village. »

La seconde œuvre présentée par le même auteur, « l'Hôpital d'Annecy », est demeurée manuscrite, c'est regrettable. Comportant vingt pages dactylographiées, cette étude est une « rapide esquisse de la physionomie particulière de l'Hôpital actuel, parmi la variété d'établissements qui ont successivement représenté la pensée charitable du vieil Annecy ». Une description sommaire, faite avec un souci d'exacte documentation, est donnée des quatre hôpitaux successifs et de leur fondation. Une large place est réservée aux dons et legs, avec liste des généreux bienfaiteurs et administrateurs, jusqu'à nos jours.

Le personnel médical et religieux n'est point oublié non plus dans cette étude, précieuse pour l'histoire de la charité à Annecy.

Le jury propose à l'Assemblée de décerner :

1° Le premier prix de 100 francs à l'auteur de l'*Histoire de Gruffy* et de l'*Hôpital d'Annecy* : M. Joseph Petit, Secrétaire général honoraire de la Mairie d'Annecy.

2° Une mention honorable à l'auteur du Guide de Menthon-Saint-Bernard : M. E. Durand, imprimeur, à Paris.

L. Pfister.

MICHEL REVON

Une douloureuse nouvelle est parvenue à l'Académie au cours du mois de janvier. Michel Revon, orientaliste, professeur honoraire à la Sorbonne, officier de la Légion d'honneur, est mort le 10 de ce mois, à Chauconin (Seine-et-Marne) ; selon son désir, les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

Doyen des membres actuels de l'Académie, Michel Revon, fils de Louis Revon, — conservateur du musée et de la bibliothèque, dont une rue d'Annecy porte le nom, — mérite mieux qu'une brève notice bibliographique. Il fit tout d'abord de fortes études au collège chappuisien et, en 1889, il est privat docent à la Faculté de droit de Genève. L'année suivante, il est reçu Docteur en droit à l'Université de Grenoble ; l'une de ses thèses était intitulée : Les Syndicats professionnels d'après la loi française de 1884. L'année précédente, on lui avait décerné cinq premiers prix aux concours de la Faculté : en droit romain et en droit civil, en science financière, en procédure civile et en législature industrielle. En même temps, il obtenait, avec mention, la licence ès-lettres philosophiques.

Il s'inscrivait alors comme avocat à la Cour d'appel de Paris et, quelque temps après, — premier succès, - il partageait avec un professeur du Lycée Lakanal, le premier prix d'éloquence, de 4.000 francs, de l'Académie française, pour une étude sur Joseph de Maistre.

C'est à ce moment qu'il commença à collaborer à la *Revue Savoisienne*. André Theuriet venait de publier son roman *Amour d'Automne*. Dans un article intitulé « Les Paysages de M. Theuriet, à propos de son dernier roman », il écrivait : « Séduit par l'art ingénieux et nouveau de l'auteur, nous voulons, à l'occasion de cet ouvrage, nous rendre raison de son charme et condenser en quelques idées logiques les sentiments qu'il éveille en nous ». Et il

vante les merveilleuses descriptions de l'écrivain : « Macaulay disait finement d'un charmant poète, son compatriote Wordsworth, qu'il parlait de la campagne comme un amant de sa maîtresse ; notre romancier, lui aussi, serait digne de cet éloge : car le sentiment de la nature a toujours, dans ses œuvres, l'accent pénétrant d'un amour vrai qui partant embellit tout ce qu'il touche. C'est un plaisir d'y rencontrer ces impressions simples et franches... qui sont peut-être la nouveauté la plus rare et la plus exquise, je dirais presque la fine fleur de l'art ; c'est une surprise aussi, en notre temps, d'y voir des sites rustiques, non point grossièrement reproduits ou transformés à grand effort, mais à la fois sincèrement sentis et idéalisés avec finesse, ce qui est le propre d'un artiste de race et d'un esprit délicat ». Pour lui, André Theuriet a le « souffle virgilien ». Nous ne croyons pas que personne démente ce propos.

Un peu plus tard, la même année, Michel Revon consacre tout un article à une délicieuse nouvelle du même auteur : *Josette*, dont la conclusion est que cette charmante jeune fille, — une *chalèzane*, — épouse un jeune poète décadent, Marius Pignerol, venu soigner sa neurasthénie à Talloires, et qui est enthousiasmé par la nature savoyarde et par les jeunes filles à l'avenant sourire et aux beaux yeux bleus.

Mais déjà les idées de paix entre les hommes, de suppression des guerres et de l'arbitrage international sont au premier plan de ses préoccupations. Rendant compte, en 1889, d'une brochure écrite par Jules Vuy, vice-président de l'Institut National Genevois, où il est question d'une exécution capitale, à Genève, en 1850, il rappelle que l'année précédente, il était dans cette ville où la Ligue de la Paix tenait son congrès. Là, « des hommes venus de tous les points du monde, préparaient l'opinion à la grande réforme internationale qui, en abolissant la guerre ou tout au moins en la rendant plus rare, sauvera des générations entières et conservera à la civilisation des millions d'existences précieuses »... C'est à ces idées qu'il va consacrer la thèse à la suite de laquelle il sera reçu Docteur en droit.

Il intitule son travail : *Droit de la guerre sous la République romaine* et il y expose les conditions d'une guerre légitime, le droit des personnes, celui des captifs, des transfuges, des espions, des otages, les droits sur les biens nationaux (réquisitions), sur les biens de l'ennemi, les relations entre belligérants, la religion du serment, la fin de la guerre par une *dedilio*, par un *fœdus*, le traitement des peuples vaincus, etc. L'auteur conclut que l'histoire de Rome présente beaucoup d'exemples d'iniquités et quelquels exemples de justice ; bien souvent, les conditions d'une guerre légitime disparaissent sous des prétextes fallacieux.

Mais le problème de la paix entre les hommes le séduit de plus en plus et il veut l'étudier dans son ensemble et dans son actualité contemporaine. C'est alors qu'il publie son magnifique mémoire sur *l'Arbitrage international, son passé, son présent, son avenir*, qui lui vaut d'emblée, de la part de l'Académie des sciences morales et politiques, le prix Bordin de 2.500 francs. Dès sa parution, ce travail provoqua un très vif et sympathique intérêt dans les milieux intellectuels français et suisses.

Revon y étudie l'arbitrage dans le passé, dans la civilisation orientale, en Grèce et chez les Romains, au moyen-âge et dans les temps modernes. L'auteur se demande ensuite, question angoissante, ce que sera l'arbitrage international dans l'avenir. Il veut épargner aux nations les maux de la guerre. Les causes de querelles entre deux nations devront être soumises à des arbitres amiables et pacifiques. Faut-il des arbitres spéciaux dans chaque cas ou faut-il constituer un tribunal permanent ? Les deux thèses sont étudiées avec un grand souci d'objectivité, mais sans prendre position. Ce sont les hommes chargés de la direction des peuples qui adopteront la solution la plus favorable pour arriver à l'extinction des conflits armés. Le Docteur Jules Vuy, vice-président de l'Institut genevois, dans un article confié à la *Revue Savoisienne*, n'hésitait pas à qualifier cette étude, écrite avec un esprit large et dévoué, une verve véritable, comme un grand travail de cœur, plein d'une science réelle, qu'on ne saurait contester.

A ce moment, le Japon recherchait, pour l'Université de Tokio, un professeur de droit comparé. Pressenti par l'ambassade de Paris, Michel Revon accepta d'en remplir les fonctions ; sa nomination date de septembre 1892. Il répondit pleinement, seul professeur français, à l'attente de ceux qui l'avaient appelé dans leur pays et il se fit, dans l'empire du soleil levant, une notoriété qui ne contribua pas peu, à l'époque, à accroître l'influence française. Nous avons pu retrouver une lettre que le jeune professeur écrivait le 15 novembre 1895, à un ami :

« J'ai fait, hier, ma leçon d'ouverture à l'école franco-japonaise, dont j'ai été nommé doyen récemment. Sujet du cours : « Le Droit de la guerre ».

« J'ai commencé par déclarer que, ne croyant pas à l'existence actuelle du droit international, mon intention n'était pas de l'enseigner ; que je parlerai d'un droit international qui n'existait pas encore, mais qui est le droit de l'avenir et qui existera ; que je ne pouvais admettre la guerre que dans les limites où un criminaliste admet en droit pénal, la légitime défense, chaque jour plus restreinte à mesure qu'une société est mieux pourvue en bons juges et en gendarmes vigilants ; que, par conséquent, la théorie du droit de la guerre se ramenait, pour moi, à faire une bonne théorie du droit de légitime défense entre les Etats, avec toutes les restrictions de principe et d'application qu'une telle théorie aurait, en droit pénal, aux yeux d'un criminaliste sévère et impartial... » Il est malheureux que les Japonais n'aient pas mieux suivi le haut enseignement que leur donnait notre éminent compatriote.

Nommé conseiller privé (touschine), la même année, il avait présenté, en juillet, à l'Académie des sciences morales et politiques un mémoire, lu par M. Georges Picot, sur la Société japonaise de la Croix-Rouge, placée sous le patronage de la famille règnante et la présidence d'honneur de l'Impératrice. Le même mémoire était analysé dans le numéro du 1er juillet de la *Conférence interparlementaire* par Frédéric Passy. Cela lui valut d'être élu doyen de l'école de Droit franco-japonaise, à Tokio.

Mais la France elle-même, sa langue et sa littérature, n'étaient point absentes de ses pensées et, en novembre 1896, il se publiait, à Tokio, sous son inspiration et son patronage, une revue japonaise entièrement consacrée à l'étude de la littérature française ; elle s'appelait *Shiroï Youri* (Le Lys Blanc). Le premier numéro contenait, en tête, la reproduction photographique d'une lettre préface de Michel Revon : « Puisse notre pays, écrivait-il au directeur, être un vrai lys de France, svelte et fier ! Puisse-t-il s'élancer très haut, dans sa force et dans sa grâce et, en se penchant sur la pensée japonaise, ajouter aux fins écrits de vos maîtres, quelque chose de son parfum ». Dans ce premier numéro, on pouvait lire des traductions de Taine, d'Alexandre Dumas, de Mme Juliette Adam, etc.

Michel Revon resta au Japon jusqu'à la fin du XIXe siècle. A son retour, le gouvernement le décora de la Légion d'honneur et le nomma professeur de langues et de littérature orientale, à la Sorbonne. Il continuait cependant, tout en travaillant, à étudier l'histoire et la vie des Japonais. En 1908, il présentait à l'Académie des Inscriptions et des Belles Lettres, un ouvrage ayant pour titre le *Shintoïsme*. C'était une étude de la religion des Japonais primitifs, avant l'introduction dans leur archipel des idées bouddhiques et chinoises. « L'âme des lointains ancêtres se retrouve dans les plus hautes institutions de l'Etat comme dans les moindres faits de la vie privée d'aujourd'hui ». Dans la pensée de l'auteur, le *Shintoïsme* était un fragment de l'histoire de la civilisation japonaise qu'il préparait et à laquelle il entendait consacrer sa vie. Hélas ! il n'a pu mener cette idée à bien. Il faut ajouter que, pendant l'un des séjours qu'il faisait, en France, au cours de vacances, il avait été reçu, le 20 juillet 1896, Docteur ès-lettres, avec une thèse latine intitulée : *De Arte florali apud Japonenses* et une *Etude sur Hoksaï*.

Michel Revon, quand il revenait en France, faisait de fréquents séjours en Savoie. En 1901, il revint à Annecy, officiellement, cette fois, pour présider la distribution des prix aux élèves du Lycée Berthollet, le 29 juillet. Il y prononça un discours d'une haute tenue littéraire et mo-

rale. Après avoir évoqué un passé toujours cher, il définit le devoir de chaque jeune Français qui est souvent de quitter sa patrie pour la mieux servir. Il faut « ouvrir votre esprit à tous les échos que peut vous renvoyer le grand retentissement du monde, et en restant ainsi en communication constante avec le reste de l'univers, vous devez vous préparer à devenir des citoyens clairvoyants, de fermes serviteurs de cette grande démocratie pacifique, toute de travail sérieux et de concorde effective... Soyez meilleurs que nous, c'est notre plus cher désir ! » Ce discours, considéré comme un acte de courage et de patriotisme éclairé, fit la plus profonde impression sur ses jeunes auditeurs.

Notre éminent concitoyen est mort à 81 ans, après une vie consacrée, pour une bonne part, à l'expansion française en Orient. Il était né à Genève, mais, comme le disait Camille Dunant dans la séance du 1 mai 1892, « il appartient à la ville d'Annecy, en quelque sorte, par droit de conquête : c'est au milieu de nos belles montagnes, sur les bords poétiques de notre lac qu'il a fait ses premiers pas dans la vie ; c'est sous l'habile direction de son père, le second fondateur de notre Musée, notre concitoyen d'adoption, que Michel Revon a fait ses premières études; c'est dans le vieux collège chappuisien, d'où sont sortis des hommes remarquables dans les lettres et les sciences qu'il a conquis ses premières couronnes ». Il appartient donc bien à la Savoie, notre petite patrie, et il lui fait honneur comme il fait honneur à la France. Il a vu les deux guerres de 1914-18 et de 1939-45. Il a pu croire une première fois à la réalisation de ses théories, lors de la création de la Société des Nations ; il s'est réjoui, certainement, de ses rares succès et il a assisté, le cœur serré, à la ruine des espérances que cette tentative avait fait naître. Il s'en va au moment où vient de se réaliser une tentative plus concrète par la constitution de l'O.N.U. Il a dû certainement, à ses derniers moments, consacrer une de

ses pensées à des souhaits pour que les hommes vivent enfin en paix.

L'Académie florimontane joint ses vœux à ceux de son doyen dont elle gardera fidèlement le souvenir comme celui d'un des meilleurs parmi les hommes qui ont bien servi son idéal.

L. Dépollier.

UN CENTENAIRE

Alexandre GUIRAUD
et les Petits Savoyards

Il y a quarante ans, le dimanche 27 janvier 1907, notre compatriote M. Henry Bordeaux, qui ne faisait pas encore partie des Immortels, — dans une conférence à Rouen, à la Société normande de Géographie, sur la Savoie, ses paysages, ses mœurs et ses légendes, débutait ainsi :

« Il y a encore de bonnes gens qui, lorsqu'on parle de la Savoie, évoquent immédiatement la face barbouillée de suie de petits ramoneurs, prêts à monter dans leurs cheminées, ou les sauts lamentables de pauvres marmottes se démenant au son d'un orgue de Barbarie. Grâce à ces simples images, grâce aussi à quelques vers piteux du poète Guiraud, que nous avons dû tous apprendre par cœur et nasiller à notre début dans la vie :

J'ai faim : vous qui passez daignez me secourir.
Voyez : la neige tombe et la terre est glacée.
J'ai froid : le vent se lève et l'heure est avancée,
Et je n'ai rien pour me couvrir...

on se procure aisément quelques notions rapides de l'une des provinces les plus originales et les plus nostalgiques de la France.

« Ces notions sont, vous le pensez, insuffisantes. Savoyard ou Savoisien, j'avoue n'avoir rencontré de marmottes qu'à Paris ou dans les hôtels suisses où elles étaient en villégiature. Quant aux petits ramoneurs, j'en fais volontiers mes compatriotes : ce sont gamins de goût. Mme Récamier ne conçut de doutes sur sa jeunesse et sa beauté que du jour où elle s'aperçut que les petits ramoneurs ne se retournaient plus sur son passage. »

Les marmottes, nous avons pu les apercevoir et les en-

tendre dans les solitudes du haut Chablais, au-dessus de Saint-Jean-d'Aulph, où le marquis Tredicini de Saint-Severin se plaisait à chasser les chamois.

Et ce n'est pas sans émotion que çà et là dans notre Savoie nous avons entendu réciter, notamment en Tarentaise, les strophes des fameuses Elégies, d'Alexandre Guiraud :

Pauvre petit, pars pour la France,
Que te sert mon amour ? Je ne possède rien.
On vit heureux ailleurs, ici dans la souffrance,
Pars, mon enfant, c'est pour ton bien.

Laisse la pauvre mère, enfant de la Savoie ;
Va, mon enfant, où Dieu t'envoie.
Mais, si loin que tu sois, pense au foyer absent ;
Avant de le quitter, viens qu'il nous réunisse.
Une mère bénit son fils en l'embrassant :
Mon fils, qu'un baiser te bénisse.

Que feras-tu, mon fils, si Dieu ne te seconde ?
Seul parmi les méchants, car il en est au monde,
Sans ta mère, du moins, pour t'apprendre à souffrir...
Oh ! que n'ai-je du pain, mon fils, pour te nourrir !

Chante, tant que la vie est pour toi moins amère ;
Enfant, prends ta marmotte et ton léger trousseau,
Répète, en cheminant, les chansons de ta mère,
Quand ta mère chantait autour de ton berceau.

Le baron Pierre-Marie-Thérèse-Alexandre Guiraud est né à Limoux, en Languedoc, à la Noël 1788. Quelle délicatesse de sentiments dans les œuvres poétiques de celui qui a sa place marquée dans les « Fleurs de l'éloquence », recueil des plus beaux morceaux de la Littérature française.

Comme le bon François Coppée, comme notre illustre compatriote Mgr Dupanloup, Guiraud a le culte de sa mère, dont la tendresse peut s'imposer tous les genres de sacrifices :

« Vous avez eu pour vos enfants, dit-il dans la préface des « *Machabées* », tout ce que le cœur d'une femme a de soins délicats, et même de faiblesses ; mais vous gardiez loin du monde, auquel vous vous êtes si peu mêlée, cette première énergie que donne une éducation sévère, et vous en faisiez une sage réserve pour la trouver au besoin.

Aussi, à côté de toutes vos grandes douleurs, j'ai vu toujours s'élever un courage qui les surmontait. Les habitudes modestes de la vie, telle que la nature vous les a faites, sont plus rapprochées qu'on ne pense des grands exemples et des courageuses résolutions. Maintenant tous mes vœux m'appellent auprès de vous : j'ai besoin du suffrage de ma mère, elle seule peut achever pour moi ce que l'indulgence du public a commencé. »

Ces lignes sont du 1er juillet 1822. Venu à Paris au déclin de l'Empire, ses premiers essais sont pour Mme de Staël, la proscrite de Coppet, les seconds pour les Grecs dont il chanta les exploits en 1820 et auquel s'intéressait si vivement le grand philhellène genevois Jean-Gabriel Eynard, dont il est fréquemment question dans le « Courrier du Léman ».

C'est en 1823 que paraissent les *Elégies savoyardes* ; en 1824, il est chevalier de la Légion d'Honneur et en 1826 entre à l'Académie — remplaçant un ami de Coppet et de la belle Juliette Récamier — le duc Mathieu de Montmorency, qui n'avait occupé qu'un an le 37e fauteuil où plane encore de loin l'ombre majestueuse de Bossuet.

Le 18 juillet 1826, en prononçant l'éloge de son prédécesseur, Alexandre Guiraud disait que « le 9 février 1826 en venant occuper le siège du comte Bigot de Préameneu, le duc de Montmorency rappelait que la toute-puissance de la Charité a fondé tous les asiles de la souffrance et du malheur. Les plus étonnants prodiges qu'elle ait opérés se rapportent précisément à la même époque où l'Académie fut fondée. La France y trouve deux gloires contemporaines comme pour nous rappeler que tout ce qui est beau, tout ce qui est grand doit se rapprocher et se prêter un mutuel appui... Le modèle par excellence de la Charité, n'est-ce pas ce Vincent de Paul qui a subjugué tous les cœurs, fait taire toutes les préventions, conquis et réuni tous les hommages. A la voix de cet homme simple, dévoré du feu de la Charité, des milliers d'enfants ont obtenu la vie. Si la Providence n'accorde à la Charité qu'un Vincent de Paul comme à la religion qu'un Bossuet

en deux ou trois siècles, elle allume cependant au feu de ces grands exemples le zèle de la plus ardente émulation. Nous trouverions de nos jours plus d'un orateur dont les paroles ont inspiré d'utiles institutions. Celui qui nous fut enlevé il y a quelques années, savait par sa douceur rendre la vertu si aimable, la bienfaisance si attrayante ; La justice, la reconnaissance et l'amitié blessaient quelquefois sa modestie, en lui trouvant quelques traits de ressemblance avec Fénelon et la Providence semblait avoir permis un rapport de plus entre l'imitateur et le modèle. C'est un héritier digne d'un si beau nom, c'est le vertueux abbé de Fénelon, le Vincent de Paul des « *Petits Savoyards* » qui a transmis à l'abbé Duval, comme par une délégation testamentaire, l'une des bonnes œuvres les plus touchantes à laquelle nous l'avons vu consacrer et ses éloquentes exhortations, et ses soins assidus, et tout le charme de son talent, et toute l'ardeur de son zèle ; je veux dire, la paternité adoptive de ces pauvres enfants plus recommandables encore que tant d'autres malheureux, et plus chers à la pitié puisque la pitié mesure le privilège sur l'abandon, puisque ces enfants vivent, travaillent et souffrent parmi nous, sans père, sans mère et sans patrie ». Et le récipiendaire Alexandre Guiraud ajoutait « ce n'est pas sans une douleur profonde et même une sorte de crainte que je me lève à cette même place où M. de Montmorency s'est levé devant vous il y a si peu de temps dans cette enceinte qui retentit encore des paroles éloquentes les dernières qu'il ait prononcées en public, comme si, pressentant sa fin prochaine, il avait voulu adresser à la France des adieux solennels... La gloire ne s'acquiert et ne se conserve que dans le cœur des hommes et par le bien qu'on leur fait. »

Dans sa réponse, le marquis de Pastoret dit que « le but moral, premier devoir des poètes dramatiques, est le caractère, de tous vos écrits, Monsieur Guiraud, soit que vous ayez placé sur la scène le tableau des grandes infortunes, soit que dans des poésies d'un autre genre, éveillant des émotions qui, pour être secrètes, n'en sont pas moins puissantes, vous avez raconté la douleur d'Agar ou les espérances de saint Jérôme, le dévouement des Sœurs

grises ou la misère résignée des pauvres enfants de la Savoie et l'on peut dire qu'une bonne action sortie du cœur de l'homme a inspiré de bons vers au poète. L'écrivain, même le plus habile, ne fait jamais bien partager aux autres que ce qu'il ressent lui-même. C'est au sentiment plus noble de ce qui est bon, juste, utile à tous, que le poète doit ses plus belles inspirations, le guerrier son sacrifice le plus absolu, l'homme d'Etat son dévouement le plus généreux.

« Né dans l'obscurité il eût obtenu par sa bonté comme par ses exemples une grande place dans la reconnaissance des hommes et la vénération de la postérité. En ces temps d'agitations politiques où l'on n'est pas toujours envers les autres d'une justice rigoureuse, Monsieur de Montmorency le fut toujours. Il rentra modestement dans l'asile du pauvre. Avec quelle ardeur il seconda les nobles efforts, les soins ingénieux, les institutions que faisait naître partout une active Charité. Ce ne sont pas uniquement ces émotions passagères que donne à des cœurs sensibles l'aspect d'une douleur, d'une infortune, c'est un sentiment de tous les jours, de toutes les classes de la Société : Egalité de soins et de bienfaits, véritable et glorieuse égalité. D'une extrémité de la France à l'autre, un malheur est comme entendu, soulagé : les amis des pauvres sont tous de la même famille. Les femmes sont devenues la Providence humaine des malheureux ; elles ont aussi leurs Fénelon et leurs Vincent de Paul. Et je ne parle ici que des actions connues. Combien en est-il qui fuient les regards humains ! La Charité aime à se dérober à la gloire. Ce n'est pas là qu'est sa récompense ; le monde ignore ce qu'elle a fait ; Dieu l'a vu et le mérite est plus grand encore si les hommes l'ont ignoré. »

Que de belles pensées exprimées sous la Coupole, où Guiraud devait rester une vingtaine d'années. Il mourut le 24 février 1847, âgé de 59 ans, et fut remplacé par un autre ami de Juliette Récamier, Jean-Jacques Ampère, fils d'un père illustre, suivant l'expression de Sainte-Beuve, « nourri au foyer le plus central des sciences, qui les goûtait dès l'abord et les entendait avec cette native curiosité avide du savoir universel, ne faisant que choisir dans les diver-

ses parts et, pour ainsi dire, les diverses muses de l'héritage paternel » (Portraits contemporains).

J.-J. Ampère qui, depuis le 27 septembre 1826, connaissant Genève, correspondait avec Ernest Naville, fut non seulement professeur au Collège de France, où il succéda en 1833 à Andrieux, et Académicien, était aussi un homme d'une rare sensibilité (Jal de Genève, 21 février 1928 et 6 août 1934).

C'est le 18 mai 1848, en pleine période troublée, à la veille des sombres jours de juin, où la guerre civile allait ensanglanter les barricades de la capitale, que l'Académie avait pris jour pour accueillir Ampère. Les derniers murmures de l'émeute grondaient encore, écrivait la *Revue de Paris*, et les fusils étaient à peine déposés. Depuis vingt-quatre heures les tambours avaient cessé de battre ; par le temps qui court, c'était assez pour rassurer les dames. Un discours de M. Ampère et une réponse de M. Mérimée : cela promettait. Dans le temps où, selon l'expression juste et pittoresque de M. de Lamartine, la France s'ennuyait, cette solennité eût fait quelque bruit ; aujourd'hui que la France a de l'occupation, ces esthétiques cérémonies paraissent un peu puériles... (Que dirions-nous en notre âge d'or 1947 ?) lorsqu'on songeait qu'à deux pas étaient l'Assemblée nationale en péril, les forces de la nation en mouvement, et les représentants du peuple en travail d'une Constitution. Les illustres étaient presque au complet ; parmi ceux que le balai politique de février avait écartés... (comme l'Histoire se répète...) quelques noms peu dignes des palmes académiques témoignaient par leur absence de l'inconvénient des influences dynastiques et ministérielles.

Après l'introduction de rigueur sur les récents événements, M, Ampère, dans l'obligation de suivre son programme, a prononcé l'éloge de M. Guiraud. Habitué à surprendre les secrets de l'antiquité et du Moyen-Age, à courir de la Scandinavie à l'Espagne, de l'Armorique à l'Asie Mineure, à suivre pas à pas les peuples émigrants, à déterminer leur séjour et les bornes de leurs pérégrinations par les langues et les dialectes, M. Ampère avait,

cette fois, à rendre compte de la tragédie des *Machabées* et de la pièce de vers du *Petit Savoyard*.

Le récipiendaire a beaucoup admiré une tragédie qui repose sur le plus vieux de tous les sentiments : la tendresse maternelle. Pour la première fois, il a fort goûté la trilogie du *Petit Savoyard*. Avec une complaisance vraiment académique, il s'est appesanti sur le second morceau de cette Elégie. Il a dépeint en couleurs vives le *Petit Savoyard*, loin de son pays, ayant perdu sa marmotte, sujet inépuisable de tableaux pour les expositions annuelles de peinture. Pas un cheveu ne manquait à la perruque, et pourtant le récipiendaire a trouvé le moyen d'intéresser l'auditoire. L'éloge de M. Guiraud l'aura reposé. Charles Lamb, en se promenant dans un cimetère, et ne voyant que des épitaphes où l'on exaltait les vertus des défunts s'écriait : « Où donc enterre-t-on les méchants ? »

Et le revuiste parisien s'estima satisfait d'avoir ironisé sur un thème macabre. Fut-il apprécié par Jean-Jacques Ampère ? Nous en doutons fort car il s'était exprimé en ces termes :

« Si le sentiment de mon insuffisance me conduisait à supposer que vous ayez voulu honorer, en moi, une mémoire glorieuse, croyez bien que je serais loin de m'en sentir humilié. Le cœur a aussi son orgueil et la fierté du mien serait bien à l'aise si je pensais que j'ai été protégé par le nom de mon père.

« Avant d'adresser au talent littéraire de Guiraud de justes éloges, le premier besoin que j'éprouve est celui de louer son caractère et son cœur. Qui de vous ne le voit encore avec sa physionomie animée, sa parole chaleureuse, son geste sincère, son caractère loyal, son âme ardente tenant à ses idées, opiniâtre dans ses croyances, facile dans les rapports de la vie, impétueux sans violence. Il était impossible de ne pas l'honorer toujours et difficile de ne pas l'aimer. Les convictions de Monsieur Guiraud étaient trop profondes pour être inquiètes, trop pures pour être tyranniques.

« Monsieur Guiraud, de même qu'il était un homme de foi et de tolérance était de foi et d'intelligence. Pourquoi la philosophie, cet effort suprême de la pensée et la religion, ce sublime élan de l'âme, ne pourraient-elles se rencontrer et s'unir au sein d'une harmonie puissante ? On doit lui savoir gré d'avoir donné un bon exemple de foi réfléchie. Redescendons avec lui des hautes régions où l'on peut rencontrer les nuages et le vertige mais où l'on respire un air qui épure et fortifie ; abordons celles plus modestes que l'on habite où je porterai sur ses traces des pas plus assurés, sa pensée et sa parole s'élèveront toujours vers le ciel.

« Le recueil de ses pensées offre des beautés vraies. Mais le public, sans méconnaître ses titres à la renommée s'est pris d'une affection particulière pour l'Elégie des *Petits Savoyards*. Les *Petits Savoyards* furent une bonne œuvre en beaux vers. L'auteur puisa l'émotion dans la Charité. Sa muse compatissante fit aux pauvres enfants de Savoie l'aumône d'une poésie qu'ils avaient inspirée. Il semble que Dieu ait béni le pieux motif de l'écrivain en le récompensant par le don du talent et la fortune du succès. Cette récompense ne fut ni la seule, ni la meilleure, tandis qu'on l'admirait dans les salons les plus brillants de Paris, on priait pour lui dans les cabanes de la Savoie ; il lui fut moins doux de voir couler nos larmes que de songer à celles qu'il épargnait aux enfants qu'il tarissait dans les yeux des mères. Trois courtes pièces de vers : *Départ*, *Paris*, *Retour*, forment une trilogie touchante. C'est tout un petit drame dont la scène est d'abord dans les montagnes.

La mère du Petit Savoyard lui dit :

> Tant qu'un travail utile à mes bras fut permis...
> Jamais on n'eût osé me dire :
> Renonce aux baisers de ton fils.

Et elle se décide à la cruelle séparation. Puis le pauvre enfant est à Paris l'hiver, à la porte d'une maison éclairée par la splendeur des fêtes ; la neige tombe, il souffre et il songe à sa mère.

Recueilli par ces vierges charitables, qui sont les mères des orphelins abandonnés, le petit Savoyard retourne dans ses montagnes. Son autre mère guérit en le revoyant et, bénissant le Dieu qui le lui a rendu, elle s'écrie :

C'est le Christ du foyer que les mères implorent,
Qui sauve nos enfants du froid et de la faim,..

En mai 1848, répéter ces vers, n'est-ce pas faire entendre encore une fois la voix et l'âme de Guiraud ? Voués au culte des grandeurs littéraires de la Patrie que pouvons-nous désirer, si ce n'est que la liberté se fortifie et que la Paix soit maintenue jusqu'au jour où il faudrait renoncer à ses bienfaits pour l'honneur de la France ou la cause de l'humanité. Or, avec Prosper Mérimée (1), reconnaissons que les idées grandes et généreuses rencontrent partout des approbations enthousiastes. C'est à notre nation, c'est à nos écrivains que revient l'honneur de cette glorieuse propagande de la raison ; en reprenant le nom de République Française elle n'a besoin, pour conquérir les sympathies de l'Europe, que de déployer sa bannière et d'y montrer ces deux mots : « Ordre et Liberté ».

Paul Tapponnier.

(1) Dont Hippolyte Taine devait, trente ans plus tard, occuper le fauteuil d'académicien en 1878.

La Musique à Aix-les-Bains à la fin du siècle dernier [1]

Aix avait alors deux casinos : le Cercle et la Villa des Fleurs, dont une heureuse émulation porta le niveau artistique à un très haut degré et étendit le rayonnement de notre ville bien au-delà de nos frontières.

A la Villa des Fleurs, Edouard Brunel dirigeait, avec maîtrise, de brillants concerts où accouraient, en dehors de la clientèle qui fréquentait notre station, nombre d'amateurs de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne, Chambéry, Annecy et de tout le voisinage. Sous son énergique impulsion, on joua alors les œuvres les plus réputées du répertoire moderne, devançant quelquefois la capitale et les grandes villes d'Europe. C'est ainsi que Brunel monta « Le Roi d'Ys », « Samson et Dalila » (avant l'Opéra), « Lohengrin » (avant l'Opéra), « Falstaff », de Verdi (la même année que l'Opéra-Comique) et un opéra inédit, « Jehan de Saintré », du baron d'Erlanger.

Ami de César Franck, de Massenet, Saint-Saëns, Chabrier, Lalo, il fit connaître leurs œuvres musicales à côté de celles des compositeurs anciens et modernes de toutes les écoles, et la ville d'Aix lui est redevable, en grande partie, de sa renommée artistique.

Au Cercle, le Conseil d'administration, composé d'Aixois intelligents et soucieux de la prospérité de leur ville, avait fait appel, dès 1884, à deux hommes de premier plan : Albert Carré, qui en était le directeur artistique, et Edouard Colonne, le chef d'orchestre. Le créateur des concerts du Châtelet eut ici le même succès qu'à Paris où il avait fait connaître au public français les œuvres de Berlioz, Franck, Saint-Saëns, Massenet, Fauré, d'Indy, Debussy, Dukas, Rabaud, etc., sans compter celles de

(1) Résumé de la communication de M. le Docteur Cochet, présentée à la séance du 3 février 1947.

Wagner, Brahms et de compositeurs russes et autres. Albert Carré, qui devait devenir plus tard directeur de l'Opéra-Comique, avait su, de son côté, grouper les meilleurs artistes dramatiques et lyriques d'alors et il attira à Aix les principaux musiciens de son temps dont il était l'ami. C'est l'heureuse période où André Messager est réveillé chaque matin dans sa villa du Boulevard des Côtes par le chant des oiseaux cachés dans les buissons de la rivière toute proche. Il a devant lui le lac tout vaporeux des brumes matinales et, derrière lui, les cimes ensoleillées du Revard. Une si belle nature ne peut que favoriser son inspiration et c'est là que, d'un seul jet, il compose son célèbre opéra-comique, *la Basoche*, qu'immortaliseront Yvonne Brothier, André Baugé et Lucien Fugère.

Massenet est notre hôte tous les étés, et apprécie la splendeur et la poésie des paysages savoyards. N'a-t-il pas passé une partie de son enfance à Chambéry ? Il loge à l'hôtel Château-Durieux et préside les répétitions de *Manon* et de *Werther*, représentés ici avec tous les artistes créateurs. Saint-Saëns fait également de fréquents séjours au milieu de nous. Il assiste aux soirées triomphales d'*Henri VIII* et de *Samson et Dalila*, et excursionne de temps à autre au Revard, à la recherche de papillons rares.

Ambroise Thomas, Edouard Lalo viennent aussi recueillir les applaudissements que suscitent auprès d'un public enthousiaste les représentations d'*Hamlet*, de *Mignon* et du *Roi d'Ys*.

Le *septuor*, composé d'artistes célèbres, dont Ferni, Lemaître, Oudshoorn, Hasselmans, remporte aussi, sous la direction d'Emile Provinciali, un succès mérité. La salle de concert est un véritable salon de bonne société où il reçoit ses auditeurs comme des invités, leur demandant, après chaque audition leur morceau favori, et leur jouant immédiatement ce qu'ils ont désiré entendre.

La plupart des écrivains en renom fréquentent alors Aix. Guy de Maupassant, Verlaine cherchent, auprès de nos eaux, un remède à leurs douleurs ou à leurs peines.

Alphonse Daudet est séduit, lui aussi, par le charme de nos montagnes et de notre lac chaque fois qu'il vient rendre visite à son ami, le Dr Cazalis, en poésie Jean Lahor, chez qui il se rencontre parfois avec le compositeur russe César Cui.

Lorsque la ville de Grenoble songea à organiser les fêtes commémoratives du centenaire de la naissance d'Hector Berlioz, elle demanda au Cercle le concours de ses artistes, de son orchestre et de ses chœurs. A. Gandrey, qui était depuis 1894, directeur général de l'établissement, engagea immédiatement les vedettes et chargea Léon Jehin, l'éminent chef d'orchestre de Monte-Carlo, qui avait succédé à Edouard Colonne, de composer le programme. Il y eut deux concerts, les 16 et 17 août 1903. Au premier s'inscrivait l'audition intégrale de la *Damnation de Faust*, avec le concours de Lina Pacary, Laffite, Dangès, Ferran. Le second, avec le concours de Mmes Eléonore Blanc, Deschamps-Jehin, comprenait, sous la direction de Georges Marty, l'ouverture du *Carnaval romain*, des fragments de *Roméo et Juliette*, d'*Harold en Italie*, de *Béatrice et Bénédict*, etc., et après une conférence de Julien Tiersot, la *Symphonie Fantastique*, dirigée par Félix Weingartner.

Dans toute cette période d'activité musicale, la saison 1897 se classe peut-être parmi les plus intéressantes. La Villa des Fleurs ouvrit ses portes le 1er juin. Vizentini, alors directeur du Grand Théâtre de Lyon, en était le directeur artistique. Il avait su réunir une troupe qui comprenait les meilleurs artistes de l'époque, dont Mmes Landouzy, Maréchal et Mondaud, de l'Opéra-Comique. L'orchestre était placé sous la direction d'Alexandre Luigini, qui organisa, tous les mardis, de grands concerts dans le parc. Le répertoire de la Villa comprenait des opérettes : *La Vie parisienne, Madame Favart, L'amour mouillé* ; des opéras : *Don Juan*, de Mozart, *Le Domino noir, Hamlet, Roméo et Juliette, La Damnation de Faust, Rigoletto, Mignon, Lakmé*, etc.

Le Cercle, de son côté, avait un programme de choix, composé par A. Gandrey et Léon Jehin. *Le septuor*, dirigé

par Gandolfo, débuta le 1er mai, par une soirée consacrée aux œuvres de Massenet, alors présent à Aix. En juin, une excellente troupe de comédie, composée d'artistes de valeur, au premier rang desquels brillait Mme Réjane, interpréta les plus belles pièces du répertoire. En juillet s'ouvrit la saison d'Opéra, avec le concours de célébrités telles que Mmes Deschamps-Jehin, Bréjean-Gravière, Chrétien-Vaguet, MM. Cossira, Affre, Clément, etc. Les principaux ouvrages lyriques bénéficièrent d'interprétations hors pair et reçurent du public un accueil enthousiaste. Parmi ces œuvres figurait *Tristan et Yseult*, de Richard Wagner, dont c'était la première audition en France. On vint de tous côtés assister à cette « première ». La plupart des journaux de Paris et de province, plusieurs quotidiens étrangers avaient envoyé leurs critiques musicaux. Cette représentation, comme les deux qui suivirent, recueillit un succès triomphal.

Souhaitons, comme conclusion de ces quelques souvenirs, que le Conseil d'administration du Cercle puisse commémorer au cours de l'année 1947, le cinquantenaire de cette « première » qui marque, dans les annales de notre cité, une date inoubliable. Il rendrait ainsi hommage à l'effort fait autrefois par nos pères, et contribuerait à perpétuer la réputation artistique d'Aix-les-Bains, après les années douloureuses que nous venons de traverser.

Proverbes Savoyards de la région d'Annecy au XV[e] siècle

On n'a pas encore parlé à Annecy d'une édition de proverbes rimés français de la fin du XV[e] siècle (1), que deux érudites romanistes américaines ont publié en 1937 à Baltimore. Les Savoyards doivent être reconnaissants à MM. Grace Frank et Dorothy Miner d'avoir publié ces textes ; car ils semblent bien avoir pour origine la région d'Annecy.

Cette édition fit l'objet d'un compte rendu de Mlle Eugénie Droz dans la revue « Humanisme et Renaissance » en 1938 (2), et fut signalée par M. l'Abbé Bernard Secret au cours de communications qu'il fit en 1940 à la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

En octobre 1940, M. Grace Frank publiait dans la « Romanic Review » (3) de nouveaux textes de Proverbes rimés avec une introduction complétant son édition de 1937.

L'édition de 1937, qui fait honneur à ses éditeurs, décrit, reproduit et transcrit sous le titre de « Proverbes en rimes » le manuscrit n° 514 de la Walter Art Gallery, contenant 182 stances de huit vers, qui sont chacune la paraphrase d'un proverbe énoncé dans les deux derniers vers; chaque stance est illustrée d'un dessin à la plume.

Outre le manuscrit W (de la Walters Art Gallery), il est signalé l'existence de deux autres manuscrits, reproduisant un grand nombre de stances et proverbes du manuscrit W. Ce sont :

1° *Manuscrit B.* — Du British Museum, Additional 37527 ; semble avoir été copié un peu plus tard ; contient 151 folios avec 302 stances, dont 170 reproduisant avec

(1) *Proverbes en rimes.* — Text and illustrations of the fifteenth century, from a french manuscrit in the Walters Art Gallery Baltimore, by Grace Frank and Dorothy Miner, Baltimore, the Johns Hopkins Press, VIII, 118 pages et CLXXXVI CLXXXVI, reproductions in fine.

(2) E. Droz, in « *Humanisme et Renaissance* » V (1938), p. 159-161.

(3) Grace Frank, *Proverbes en rimes* (B), The Romanic Review, oct. 1940.

une fidélité remarquable les stances trouvées dans le manuscrit W. Ce sont les autres stances de ce manuscrit qui ont été publiées par Grace Frank dans la « Romanic Review » (3), malheureusement sans les illustrations.

2° *Manuscrit G* — fragment de manuscrit aux archives départementales de Gap — contient 16 stances publiées intégralement, texte et illustrations, par G. Cohen, sous le titre « Emblèmes moraux inédits du XV^e^ siècle » en 1934 (4). Ce manuscrit a peu de variantes avec les manuscrits W et B, où l'on retrouve toutes les strophes de G (12 dans W et 1 dans B).

Aucun de ces trois manuscrits n'est complet : aucune page de titre ne permet une identification avec des pièces de bibliothèques inventoriées aux XV^e^ et XVI^e^ siècles.

L'érudite introduction de l'édition du manuscrit W situe ce texte dans l'abondante production des « proverbes français », qui firent l'objet de nombreux recueils, soit en français, soit en latin, soit en latin et français. Le but de ce genre de livres illustrés populaires était de donner au lecteur par des images et des formules bien frappées un guide pratique pour la conduite des hommes.

« Les sympathies de l'auteur, autant qu'elles puissent être décelées par les exemples qu'il avance, ne sont ni avec les riches et les puissants (Stances XXIX, CXII, CLXVIII), ni avec les paysans (XXXII, XXXIII, CXXIX), ni avec le peuple simple et ignorant, mais plutôt avec « l'homme de noble estature », « Prud'homme » circonspect (vers 251 et CXXIX), le bourgois vertueux, dur au labeur, de goûts simples et recherchant le juste milieu. Les exemples sont tirés de presque chaque démarche de la vie, mais la plupart concernent des hommes et professions de classe moyenne. Il croit que « vivre moyennement » est de bon conseil (v. 635), que l'homme doit être « froid et amodéré » (v. 651), ne pas provoquer de discorde (CXXXV), et que le grand ne doit pas abuser des « menus » (IX, CLVII). »

« Il y a en particulier quelque passion et âpreté en lui. Il répugne aux péchés de convoitise (XVII), gloutonnerie

(LXXXV, XCII), de prétention (XCI, XCIX. CLIX), de paresse (XCV, CXXI, CLXXXII) et déteste spécialement tous gens fourbes, astucieux et hypocrites (XLIV, XLV, CVIII, CXXIX, CXLVIII, CLXXV, CLXXXI). Comme Baudé et comme foule d'écrivains de tous temps, il censure le monde de son époque ; il est avaricieux et querelleur ; c'est un lieu où le droit a tort, où le puissant triomphe, où les hommes acceptent la monnaie falsifiée (XVII, CXII, CLXII) ; mais il ne paraît que modérément troublé par les maux qu'il dénonce.

« Il s'est indubitablement considéré lui-même comme un bon chrétien (V. 357) et bon catholique (339, LXXLX), encore qu'une stance suggère de façon assez surprenante que celui qui veut être victorieux en cette vie ne doit pas croire en la doctrine de saint Pierre et saint Paul (CXIII).»

Il nous parait en tous cas bien pharisien ; l'auteur réfère son comportement principalement à l'argent et à l'efficacité égoïste.

Dans l'introduction du manuscrit B dans la *Romanic Review*, miss Grace Frank ajoute que la façon cynique de l'auteur de traiter certains problèmes moraux et religieux commande aux parents de cacher ce livre aux jeunes gens. Les naïfs dessins, œuvres d'un amateur malhabile, permettent selon les auteurs de situer le manuscrit W aux environs de 1480-1490 ; le manuscrit B serait de 1500 environ ; le manuscrit G serait de 1510 environ (1).

En ce qui concerne la localisation du manuscrit, le style des dessins ne permet guère, selon les auteurs, de donner des précisions ; toutefois, des rapprochements ont été faits par Mlle Droz et Bernard Secret entre ces dessins et des peintures murales que sur la fin du XV[e] siècle l'évêque de Lausanne faisait peindre sur les murs de la grande salle de son château pour illustrer des « Disticha Catonis ». Grace Frank et Dorothy Miner rappellent en tous cas que la région de la Bourgogne et du Lyonnais produisit, en ce temps-là, une grande quantité d'imprimés popu-

(1) Préface pp. 9 à 28.

lairés illustrés, tels que cartes à jouer, gravures et livres ornés de bois gravés. Ils signalent la connection déjà bien connue existant entre les éditeurs de Lyon, Bâle et outre-Rhin. Mlle Droz, rendant compte de cet ouvrage dans « *Humanisme et Renaissance* » (1), signale des influences italiennes dans l'illustration du manuscrit.

Par ailleurs Grace Frank et Dorothy Miner signalent que les manuscrits W à B sont tous deux écrits sur un papier de filigrane identique, à savoir : une tête humaine de profil avec de longs cheveux bouclés. Un tel filigrane, d'après Briquet, situerait ce papier dans le Piémont ou le Sud de la France (2). Grace Frank et Dorothy Miner ne situent pas davantage le manuscrit W dans leur édition de 1937. Toutefois, Grace Frank précise comme suit cette localisation dans la *Romanic Review* :

« Mademoiselle Droz a, de façon plausible, suggéré que ces stances peuvent être localisées de façon plus précise dans la partie nord du duché de Savoie, et son hypothèse recevrait quelques confirmations des stances du manuscrit B. Bien que les Armes de Savoie qu'elle pense avoir décelées dans le manuscrit W n'apparaissent nulle part dans le manuscrit B, son identification de « *Bredane* » avec *Bredannaz*, sur le lac d'Annecy, ajouté avec l'apparition dans le manuscrit B de formes telles que *Bosse*, *Paroche*, *Pougin*, *Setour*, *Tra*, peut-être *Plane*, et la présence dans les deux manuscrits des mots *Lasaigne*, et *pacher*, semblent désigner cette région comme la patrie originale de nos textes. »

Tous ces mots sont d'ailleurs cités et identifiés dans le *Dictionnaire Savoyard*, de Constantin et Désormeaux (3).

Outre les mots savoyards déjà cité, nous avons relevé les expressions et mots d'origine savoyarde ci-après :

Rien ne vault poulain
S'il ne rompt s'estache (W 119-120)

(1) E. Droz, ouvrage cité.
(2) Briquet, *Les filigranes*, 2e édition, Leipzig, 1923, IV, p. 730 et N° 15650-15698.
(3) Constantin et Désormaux, *Dictionnaire Savoyard*, Annecy.

à comparer avec ce vers de Nicolas Martin (+ 1571) dans ses *Noelz et Chansons* (4)

Mon Pollien ront son estache (P. 88, 1er vers)

allusion du chansonnier à un proverbe connu de son temps en Savoie.

Noter également dans le manuscrit W les mots ci-après que l'on retrouve encore dans le *Dictionnaire Savoyard* :

W. v. 655 *Aller plain*
W. v. 97 *Chappuis*
W. v. 536 Qui fait *crosetz*, il fait *lasaigne*

Crosetz (espèce de quenelle) et *lasaigne* (sorte de macaroni large et plat) sont des mots savoyards et plus précisément de la région d'Annecy.

Noter également dans le manuscrit B :

B. v. 326 *Bouge*... ne serait-ce pas la « Bouije » (lessive), cf. Constantin et Désormeaux.

B. v. 572 *Ryotte*, cf. Constantin et Désormeaux « Rioute de Carême ».

B. v. 674 sur *la plane de Mengieve*. Faut-il identifier ce lieu avec le plateau, ou un lieu-dit la Plane, de Megève ? Opinion que ne dément pas M. Marteaux, qui nous écrit :

« Mengieve m'est inconnu, et si l'auteur a employé cette forme pour Megève, elle est inexplicable. Aussi je me suis demandé si le premier copiste n'aurait pas, et le cas n'est pas rare, lu Mengieve au lieu de Meugieve, les deux jambages de U ayant été mal formés ou peu lisibles. Dans ce cas, il s'agirait bien de Megève qu'on ne doit pas prononcer Mégève ; mais l'auteur a écrit la première syllabe, non pas d'après le texte, mais d'après une simple audition. Or le *e* initial a sensiblement le même son que *eu* bref, comme dans mener. Il aurait cité cette localité comme une autre, se trouvant dans une vallée montagneuse et plutôt froide. Quant à la diphtongaison de *ève* en *iève*, elle peut être due soit au parler du temps, soit simplement à l'appel de la rime. »

(4) Noelz et Chansons nouvellement composés tant en vulgaire françois que Savoysien dict patois par M. Nicolas Martin, musicien en la cité Saint-Jean-de-Morienne en Savoye. Lyon, 1556, réédité en fac-simile Garbet et Garin, Annecy, 1942.

Nous avons, en outre, relevé sur certaines des planches reproduites du manuscrit W, des mentions manuscrites d'une autre écriture que celle du copiste, notes peut-être d'un lecteur, mettant des noms propres sur les personnages représentés pour se moquer de ses contemporains :

Planche CXX : *forni* (cf. Marteaux, répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy ; p. 133, et Marteaux, noms familiaux, p. 58) (1).

Planche CL : *Li Popeluz* (cf. Marteaux, noms familiaux, p. 37, *Popelloz,* nom d'homme de Saint-Ferréol).

Planche XXXII : *Sagnes, Pinson* ou *Pinjon* (cf. Marteaux, répertoire des noms de lieux, *Sagne, Sagnard* et *pinjon,* noms d'hommes).

Nous avons pu trouver également un élément de localisation dans les proverbes eux-mêmes. On trouve, dans un travail de Constantin (2), un certain nombre de proverbes patois de la région d'Annecy, que l'on retrouve presque mot pour mot dans le vieux français de nos manuscrits. Les voici :

Proverbes cités par Constantin	*Proverbes des manuscrits*
Quand lôs colombs sont sûls, ès trouvont les frises amâres. (p. 9, proverbe de Sevrier)	A coulon soul cerisès sont amères (W 1312-1313)
Y ëst mauvaisa saison Quand los lëups se mdyont. (p. 11)	Car c'est signe de très mauvaise saison quand l'ung loup mange l'autre. (B 119-120)
La panfe mène la danse. (p. 12)	Car de la panse vient la danse. (B 1040)
Pirr'en corsa n'amasse pas mossä. (p. 12)	Pierre qui trop rabat ne pourrait cueillir mousse. (W 711-712)
Quë fât panirs, fât cavagnes.	à comparer quant à l'idée (du petit on va au grand) avec la stance n° LXVII (vers 529-536) du manuscrit W.

(1) Ch. Marteaux, *Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy d'après le cadastre de* 1730, *Mémoires et documents*, Académie florimontane, Annecy, 1935-37-38.

Marteaux : *Etude sur les noms familiaux d'Annecy et ses environs*, Annecy, Dépollier, 1944.

(2) Constantin : *Littérature orale de la Savoie. Proverbes, Devinettes, Contes, etc.*, Dépollier, Annecy, 1942.

Citons enfin ce que dit encore Mlle Droz au sujet de trois planches du manuscrit W ornées aux armes de Savoie :

« Les armes de Savoie sont peintes à trois reprises aux planches XXXIX, XXXII et CLXVIII. Sans nécessité aucune, l'artiste a orné les maisons et une galère de l'écusson à la croix blanche. On peut se demander si ce n'est pas là une marque de possession et si le manuscrit n'a pas fait partie de la très belle bibliothèque des ducs de Savoie, qui se trouvait conservée dans les châteaux de Chambéry, Turin et Pont d'Ain, et dont les inventaires (1) ont été dressés en 1557 après la mort de Philippe II. Malheureusement, comme le manuscrit de Baltimore est incomplet du début, et comme nous ignorons le titre de ces proverbes, il est impossible de le retrouver dans la liste dressée à la fin du XV^e^ siècle. Le Scribe décrit plusieurs manuscrits historiés en rimes françaises, ornés des armes de Savoie, qui pourraient fort bien être identifiés avec le nôtre. »

A ce sujet mentionnons aussi que la forme des bateaux des planches CVII et CXXVI rappelle celle de ceux figurant sur les planches d'Annecy, de Chatillon et du Theatrum Sabaudiæ.

Il nous manque d'avoir vu les illustrations du manuscrit B, que ne reproduit malheureusement pas la publication de la « Romanic Review ». Peut-être y aurions-nous trouvé encore d'autres indices intéressants.

Quoi qu'il en soit un faisceau d'indices nombreux et divers permet de penser que ces proverbes sont l'œuvre de quelque bourgeois de la région d'Annecy. Formons le vœu qu'une autre découverte nous permette un jour de l'identifier.

Clément GARDET.

(1) *Inventarii dei Castelli di Ciamberi di Torino e di Ponte d'Ain*, publ. au t. XXII des *Miscellanea di storia italiana*, 1884.

PROVERBES EN RIMES
(Extraits)

Explication des sigles :

Lettres W (manuscrit de la Walters Art Gallery)
B' (manuscrit du British Museum).

Numérotation : les chiffres romains indiquent le N° des proverbes dans chacun des manuscrits.

Nous avons indiqué *en italique* les expressions et mots savoyards.

W XV Cest exemple moustre
A jeune homme a plain,
S'a coup ne passe oultre,
Qu'il labeure en vain.
En labeur certain
Ne doit estre lache :
Rien ne vault poulain
S'il ne rompt s'estache (1).

W XL Jeunes gens doivent escouter
Voulentiers des vieulx la doctrine
Sans les blâmer ne rebouter,
Car bon viellart bien endoctrine
Et ce qu'il dit d'entente fine
Se doit registrer au pappier,
Car l'oyon de moustrer n'est digne
A la vieille oye le *pasquier*.

W XLVII Qui vouloir a de faire
A son ami service,
Ne doit point contrefaire
Le pas de l'escrevice,
Qui comme lache et nice
Ne bouge de son siege :
Pour bailler est propice
Après la mort le *miege*.

W LXVII Qui fait fortresse, il fait château ;
Qui fait son seigneur, fait son maistre ;
Cil qui fait huque, il fait manteau,
Et qui n'est né, il est à naître.
Qui veult mengier, il veult repaistre ;
Qui se bien moulle, bien se baigne ;
Qui fait chapellain, il fait prestre ;
Qui fait *croselz*, il fait *lasaigne*.

W LXXV Ung homme ne doit entreprendre
Chose qu'il ne veulle c'on sache,
Par quoy on le puisse reprendre,
Savoir doit avecq qui il *pache*
Et que son fait si bien attache
Qu'en mal ne se puist reveler,
Il n'est ja besoing qu'il le cache
Car tout se treuve au rateler.

(1) Cf. Nicolas Martin, op. cit. p. 98.

W LXXXII Celluy qui a considéré
De long temps son cas a son aise
Et est froid et amoderé
Ne pourroit faire œuvre mauvaise.
S'on se course a lui, toul s'appaise,
C'on ne le face sambler chievre.
Bien *va plain*, mais plaise ou non plaise
Pas a pas le bœuf prend le lievre.

W CXLI Qui n'a l'entendement
Pour son cas exposer
Bien aourneement,
Se devroit reposer ;
Mieulx vauldroit charryer
Pierres jusqu'à *Bredane* (1)
Car par son varier
Il sault du coq a l'asne.

W CLXIV Qui a pour desjuner
Vyande en maintes guises.
Il ne puet au disner
Mengier que par faintises,
Puis qu'il a fait ses prises.
Certes je considere
Qu'*a coulon soul cerises*
Ont la saveur amere.

B LIII Quant l'ung avecq l'aultre s'entend
L'œuvre en est mieulx faite a son aise,
Mais quant l'ung au contraire tend,
Ja ne feront chose qui plaise.
Il faut que l'ung l'aultre complaise
En tous lieux d'ung costé et d'aultre,
Car *c'est signe de tres mauvaise*
Saison quant l'ung loup menge l'aultre.

B CLXVI Quant plusieurs femmes sont ensamble
Principalment de viellotes,
Maint divers propos sy assamble
Et y chante on de plusieurs notes :
L'une veut parler de *ryotes*
L'aultre a douleur et se complaint ;
A bien escouter leurs chaquotes
Chascune vielle son dueil plaint.

(1) Allusion à Bredaunaz, pays de pierres, où il serait stupide d'en charrier.

B CCXXI C'est quelqu'ung qui *a bien de quoy*
Et on veult avoir de ses biens,
Sans dire occasion pour quoy,
Car il n'a offendu en riens ;
Il est prins et mis en lyens,
Et puis dit on en brief conseil
Que par ses caulteleux moyens
A pissé contre le soleil.

B CCXXV Je suis mieux couchié à mon aise
Que sur *la plane de Mengieve*.
Labourer est chose mauvaise,
Car le travail trop fort me grieve.
Qui aura commencé, achieve,
Se tout devoit estre gâté.
Pardonnez moy, se ne me lieve
D'eaue froide suis empasté.

B CCLXXXI Qui tient pocession
D'une belle closture
Soit par sucession
Soit par coup d'aventure,
Avoir y doit parture,
Car cil qui tient la cloche
Doit estre par droiture
Curé de la *paroche*.

B CCXCI Tel congnoilt en aultry deffault
Qui en soy-mesme a tresmal nette
La conscience, et pour ce fault
Que premier regime en soy mette.
Car s'il advient qu'il s'entremette
D'auleun blamer, on luy dira :
Tel voit en l'œil d'autruy buchette
Qui au sien ne voit ung gros *tra*.

B CCCXXIX En vieulx grenier garni de grain
Et ung bon lardier au plus pres
En vielle aulmaire on a du pain
Et de fromage vieil ou fres,
En arche ou les pertuis dont fais,
En chambre ou escolliers se gualent
Et en *seltours* vieulx et deffais,
Ou il n'a chat, rates y balent.

B CCCXXXVI Simple homme estre sans conseil
Grant gouverneur et proffitable,
L'ung visage a l'autre pareil ;
N'ung affamé dormant a table,
Ung parfait vilain amyable,
N'en mauvaise *bosse* bon vin,
N'ung grant mensongier veritable,
On ne trouve ja en fin.

B CCCLII On ne danse pas voulentiers
Devant disner a ventre vuyt.
Ne nul ne vaut jouer au tiers,
On n'a cure de tel deduit,
Mais s'on a usé pain bien cuit,
Vin et vyande a habondance,
On danseroit jusqu'a la nuyt,
Car de la panse vient la danse.

B CCCXXXVII On dit — mais je ne le croy pas —
Que Dieu faillit moult grandement
Quant il composa par compas
Le monde et tout le firmament,
Car nous trouvons communement
Hommes plains de soubtil engin,
Mais on ne treuve nullement
Sage femme ne gras *pougin.*

Concours de Poésie

de la fondation Andrevetan (1946)

Contraints de partager avec les historiens, et réduits par eux à la portion congrue, les poètes de 1946, candidats au prix Andrevetan, n'ont fait montre que d'un empressement modéré et le jury n'eut a juger que cinq envois. Gardons-nous cependant d'égrener la litanie des regrets et de déplorer une fois de plus l'affaiblissement du sens poétique à une époque réaliste et calculatrice. En vérité, l'ensemble des œuvres présentées n'apparait guère inférieur par le volume et la qualité à ce qui fut tenu pour honorable les années dernières.

On ne saurait retenir l'envoi n° 2, où l'ignorance des règles prosodiques est trop évidente. L'auteur, tout en souhaitant d'enrichir notre « docte académie » (sic), ne nourrit pas de trop souriantes illusions et sa présentation, modeste jusqu'à l'humilité, a quelque chose de touchant. On se prend à regretter qu'une sensibilité très réelle ne trouve pas un moyen d'expression à sa mesure.

Il y a plus d'adresse, et à tout le moins, plus de correction chez le n° 1. Si dans certaines pièces, au début prometteur, l'élan initial ne se soutient pas (« Mon Fantôme »), si parfois l'emphase verbale s'accorde mal avec la sincérité du sentiment (« Libération »), s'il arrive enfin à la pensée de se dissoudre en de trop subtiles allégories il faut créditer le poète de quelques trouvailles ingénieuses et d'images pleines de fraîcheur. Ainsi dans le court poème intitulé *Sur le chemin de la fruitière* :

Voici l'heure où quittant la joyeuse maison
Françon, la blonde enfant de l'active fermière
S'en va porter le lait du jour à la fruitière
Une double courroie attache étroitement

A l'épaule gracile un lourd bidon d'argent.
L'enfant suit son chemin sans détourner la tête
C'est en vain que les prés et les bois lui font fête.

. . . . . .

Cueille-moi, dit la mûre, et ne sois point farouche
D'un fard couleur de sang je veux teindre ta bouche
Laisse là ton fardeau lui criaient les garçons
Et vive le plaisir, la danse et les chansons.

Mais Françon, poursuivant sa tâche coutumière.
D'un pas toujours égal marchait dans la lumière
Et soudain un reflet, vint, du soleil couchant,
Mettre à son dos ployé comme une aile d'argent.

Pourquoi le n° 4 nous fait-il si chiche mesure ? Un seul poème, assez bref du reste, le compose. Placé sous l'invocation de Vigny, il exhale un parfum attardé de romantisme. On souhaiterait un sujet plus neuf et une marque personnelle plus nette. Mais la facture est solide et quelques vers, bien inspirés, ont de profondes résonances :

Amour secret, amour ardent, amour défunt
Ont exhalé sous les rameaux bonheur et peines
La futaie a gardé le pénétrant parfum
De mille tendresses humaines.

. . . . . .

Pleure beau cerf, ta biche est morte
Tu ne la verras plus, lorsque le soir descend
Près de la mare, où vous alliez boire à la brume.
L'herbe écrasée, humide, est teinte de son sang,
Pleure, beau cerf, au clair de lune.

(Le Son du Cor).

Avec le n° 3, nous avons plaisir à demeurer quelques instants. L'œuvre est certes, fort inégale. L'auteur se complait à un genre qu'on ne peut guère renouveler au pays de La Fontaine. Ses fables présentent des dimensions disproportionnées à leur intérêt et les réminiscences qui les traversent comme les moralités assez fades où elles aboutissent ne leur ajoutent aucun lustre. De meilleure veine par contre est le recueil qui s'ouvre sur une pièce mélancolique. « C'est un oiseau qui dira sa chanson ». Il y a là quelques beaux accents et, par endroits, l'inspiration, sans trop d'efforts apparents, trouve l'expression juste.

Ainsi dans cette strophe :

O France généreuse et tendre
Qui souffre ces maux pour autrui
Puisse le printemps faire entendre
Le chant d'espoir qu'il porte en lui.
Puisses-tu retrouver, fidèle,
Ta gloire éclipsée un instant
Et la Paix couvrir de son aile
Le beau Pays que j'aime tant.

(Et A une rose).

Volontiers vous citerions d'autres poèmes où frémit une sensibilité délicate : « La maison des vieilles demoiselles », « Ne réveillez pas le souvenir qui dort » ; mais trop de négligences les déparent, qu'un travail attentif saura sans doute éliminer dans un nouvel envoi que nous souhaitons prochain.

Selon une coutume maintenant bien établie, nous avons laissé pour la bonne bouche le lauréat du concours : envoi n° 5. La Commission a été unanime à le proposer pour un premier prix. Lui permettra-t-on cependant quelques réserves où il faut voir d'ailleurs, non point un souci de critique aiguë, un parti-pris de sévérité, mais une marque d'intérêt, le désir d'aider un talent naissant à s'épurer encore, à se libérer de ce qui gêne son essor, à s'affirmer dans son originalité vraie. L'auteur a un goût trop visible pour le terme rare, singulier, précieux. Point d'accord avec le père du nouvel Art Poétique (« Prends l'éloquence et tors-lui son cou »), il donne volontiers à ses effusions lyriques un tour déclamatoire ; enfin, la pensée qui ne manque ni de vigueur ni de flamme s'enveloppe avec complaisance des voiles jaloux du symbole. Ces réserves formulées, disons le plaisir franc que nous a donné la lecture du poème « La Semeuse ». Dès la première strophe, d'un jet pur, l'œuvre dégage son sens :

O France, de l'azur méditerranéen
Tu montes à l'assaut des brumes atlantiques,
Ton essor affranchi des chimères antiques,
Ainsi qu'une Victoire au front Palladien !

Et c'est ensuite, ardent, vibrant, gonflé d'amour un hymne à la France, semeuse de grains et semeuse d'idées, à la France chrétienne, dépositaire du message galiléen, surgissant du Levant sous le Signe et le Voile, à la France que des destins firent tour à tour pacifique et guerrière, à la France éternelle où, passées les âpres tourmentes de l'histoire, l'espoir chante parmi les ruines et les deuils.

Dernière partie que nous citerons tout entière, malgré certaines obscurités, a le rayonnement d'un acte de foi :

Ton âme resplendit dans la grave beauté,
Tandis que tout le jour tu marches dans ton ombre,
La Foi, qui brûle au cœur de la nuit la plus sombre,
Imprime sur ton front le signe de clarté.

Tu reportes au Ciel ton effort de lumière
En lui restituant la placide oraison
Des chaumes frémissants dans l'ultime unisson
Accompagnant l'essor vibrant de ta prière.

Vers de nouveaux destins tu vas avec ferveur
Et déferle à tes pieds la frange mûrissante
Sans cesse moissonnée et toujours renaissante,
Des gerbes rayonnant de ta propre splendeur.

Tu lègues à tes fils ainsi qu'un héritage
Amassé jour à jour et billon à billon
De génération en génération
Le plus riche dépôt de ton plus beau lignage.

Les rayons sur la face et l'azur dans les yeux
Forte de tes vertus, chrétienne, militaire
Tu prépares la paix en vouant à la terre
La rayonnante ardeur restituée aux cieux.

Mais ton sort est fixé dans l'aveu de ton rêve
Et sur toi le soleil brille comme un flambeau
Au plus creux du sillon profond comme un tombeau.
Tous tes fils sont présents parmi le blé qui lève.

Sur tes pas rassemblant javelles et faisceaux
Tes descendants feront les moissons glorieuses
Et ta sainte gardienne et tes humbles fileuses
Le froment engrangé vont tisser tes drapeaux.

Au terme de cette revue rapide et après les deux cours littéraires de 1946, nous nous garderons de commentaires. Il nous suffit de continuer utilement la tradition vieille bientôt de trois quarts de siècle, de rendre hommage à deux lauréats (1) de réelle qualité, sensiblement égaux en mérite, sous la diversité des tempéraments, et reprenant une fois encore dans l'armoire aux souvenirs l'anthologie florimontane d'y ajouter quelques strophes riches de sens et de belle venue.

L. VIGAND.

---

(1) M. Victor Petit, lauréat du concours Laydernier.
M. Charles Dhers, lauréat du concours Andrevetan

AU MUSÉE DE MONTROTTIER

Un Galon du Tombeau de Napoléon

Conservé par Santini

Les Florimontans savent-ils que notre musée de **Montrottier** possède divers souvenirs napoléoniens exposés dans la **belle salle des Armes ?**

Or, parmi ces souvenirs, figure un galon doré qui servit à l'ornementation du tombeau de Napoléon, au retour des cendres. Ce galon fut gardé précieusement par Santini, dont la carte de visite jaunie, conservée également au musée, porte la souscription : « Santini, Gardien du tombeau de Napoléon Ier, Chevalier de la Légion d'Honneur ».

Il n'est pas sans intérêt pour nous de savoir ce qu'était cet homme dont parle Frémeaux dans « Les derniers jours de l'Empereur » et auquel Octave Aubry consacre plusieurs paragraphes dans son ouvrage sur « Sainte-Hélène ».

Jean-Noël (Natale en corse) Santini, c'était ce petit chasseur qui s'est battu depuis Austerlitz jusqu'à la campagne de France, a suivi à l'île d'Elbe comme huissier du cabinet et que, parce qu'il est Corse, Napoléon, sans trop savoir à quoi l'occuper, a désigné pour venir à Sainte-Hélène. L'Empereur avait eu une heureuse inspiration.

Expulsé en 1816 de Sainte-Hélène, par Lowe, avec Rousseau et Archambault, Santini allait être chargé d'une véritable mission. « Ce Corse aux cheveux drus se fut fait hâcher pour son maître. Il brûlait de haine contre Lowe qu'il rêvait de trouver un jour au bout du canon de son fusil de chasse « sans doute n'eut-il pas manqué sa vendetta ». Napoléon, qui le sut, le réprimanda.

Lowe ayant menacé d'expulsion les compagnons et serviteurs du « général Bonaparte » s'ils ne signaient pas une certaine déclaration, c'est Napoléon lui-même qui donna ordre à Santini de ne pas signer afin que, désigné pour partir, il portât en Europe la *Remontrance* du 23 août 1816 qu'il n'avait pas réussi à faire passer. Elle fut écrite sur un morceau de satin blanc emprunté à une robe de Mme de Montolon et cousue dans la doubloure de l'habit de Santini. « Pour plus de sûreté, quoique presque illettré, il apprit ce long texte par cœur en deux jours et le récita sans faute à Napoléon qui dit, en lui tirant l'oreille : « avec ton air de ne savoir rien faire, je crois bien que tu réussiras ».

Les instructions de l'Empereur étaient simples : « Si tu peux arriver jusqu'à Londres, tu le feras imprimer. En Angleterre, tu trouveras de braves gens. Va les trouver, ils t'aideront ».

Les quatre déportés quittèrent Sainte-Hélène le 19 octobre 1816, sur le « David », et n'arrivèrent à Portsmouth que le 12 février. Parvenu à Londres, Santini, qui ne savait pas un mot d'anglais, finit par atteindre le colonel Robert Wilson, celui-là qui avait sauvé

Lavalette après son évasion. Il lui récita la protestation dictée à Montholon par Napoléon. Wilson s'enflamme, court avec Santini chez lord Holland et rédige en français et anglais un « Appel à la nation anglaise sur le traitement éprouvé par Napoléon Bonaparte dans l'île de Sainte-Hélène ». Sept tirages de la brochure s'enlevèrent en dix jours. Holland, qui était l'un des chefs du parti libéral, interpelle lord Bathurst à la Chambre haute. Pour l'honneur anglais, il veut s'assurer que les mesures édictées ne sont pas inhumaines ! Il trace un exposé des plaintes de Napoléon. Mais Bathurst justifie ses instructions par la crainte d'une évasion.

Néanmoins, la campagne menée par Santini obligea Bathurst et Lowe à plus de prudence et de ménagement.

Ayant eu connaissance, en même temps, de l'*Appel* de Santini et des discours prononcés aux Lords, Napoléon de s'écrier : « Eh ! bien, ce Santini fait des merveilles ! »

Octave Aubry nous apprend encore qu'après ce débat, Natale Santini, qui avait épuisé toutes ses ressources, gagna le continent, voulant atteindre l'Italie pour y donner des nouvelles de l'Empereur à Madame Mère. Mais repoussé à Bruxelles par Cambacérès et dénoncé à la police par le prince Eugène, il fut expulsé de Bavière, traversa la Suisse, fut arrêté à Côme et dut résider à Brunn, en Moravie, avec une pension de 180 fr. par mois, jusqu'à la mort de Napoléon.

Il put voir alors Caroline, Jérôme et, à Rome, Mme Letizia. Fremeaux rappelle que dans une lettre de 1822, la reine Hortense nomme Santini parmi ceux auxquels elle continuera le service d'une pension.

Retourné en Corse, Natale Santini s'y maria avec Marie Nonce-Bighetti. Après quelques années, revenu à Paris, il fut fait huissier du Cabinet et courrier des postes par Louis-Philippe. Le Prince-Président le nommera gardien du tombeau de l'Empereur. Il mourut en 1862.

Ce vaillant serviteur de Napoléon déchu — plus fidèle que maints généraux et grands personnages — a une attache avec Annecy par son fils qui vint y résider comme employé aux services du Génie militaire. Celui-ci, Charles-Tristan Santini, était né à Bastia, le 26 octobre 1825. Il habitait à Annecy, au n° 11 de la rue de l'Evêché (rue Jean-Jacques Rousseau actuelle). C'est là qu'il décéda subitement le 6 août 1897. Il fut inhumé au cimetière de la ville. Sa veuve, née Maurisa Terraillon, restée sans ressources (1), fut quelque temps pensionnaire à l'asile des vieillards à Annecy et finit ses jours chez les Petites Sœurs des Pauvres près de Chambéry.

Charles-Tristan Santini avait hérité de Natale Santini de différents souvenirs de l'Empereur. C'est lui qui avait offert à mon père, Eugène Pfister, le galon du tombeau et la carte de visite qui l'accompagne (2).

LOUIS PFISTER.

(1) Une demande de secours en sa faveur, adressée à la princesse Clotilde avec un mot de l'évêque d'Annecy, Mgr Isoard, fit retour sans être parvenue à la destinataire.

(2) Voir, *Revue Savoisienne*, 1919, page 58.

BIBLIOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE SAVOISIENNE (1)

R. Barbier. — **Le Nummulitique autochtone au Nord du Pelvoux.** — C. r. sommaires des séances de la Société Géologique de France, 1946, p. 97-99.

La falaise calcaire au-dessus de Montvernier est une lame synclinale décollée, reposant sur le Lias.

R. Barbier. — **De l'importance du matériel stratigraphique dans la détermination du style tectonique des nappes alpines.** — C. r. sommaires des séances de la Société Géologique de France, 1946, p. 123-124.

La nappe du Pas du Roc se compose d'un matériel souple avec deux niveaux très plastiques (gypses triasiques et schistes oxfordiens) la prédisposant aux plissements disharmoniques. La « cordillère » de la nappe des brèches de Tarentaise ne comporte pas de niveaux plastiques et se trouve soumise à une tectonique cassante.

de France, 1946, p. 139-141.

R. Barbier. **Le problème de l'enracinement des Klippes de Savoie.** — C. r. sommaires des séances de la Société Géologique

Ces Klippes s'enracineraient dans la nappe du Pas du Roc et seraient des écailles décollées au niveau des gypses et des schistes oxfordiens. Elle correspondraient aux nappes chablaisiennes des « Préalpes médianes » et de Niesen.

J. Bellet. **Grottes et cavernes de Maurienne.** — Trav. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Maurienne, 2e série, X, 1re partie, 1945, p. 203-209.

Utile répertoire, explications géologiques et morphologiques.

Pierre Bertrand. — **Les comunautés de paysans dans le pays de Genève, du Moyen-Age à la Réforme.** — Bull. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Genève, 1945, p. 186-187.

La communauté de jouissance, la *communia* franque, s'est transformée au début du XIIIe siècle en communauté de propriété des habitants d'un village, ainsi en est-il, d'après les chartes, à Dardagny, Peney, Satigny, Vallleiry, etc...

Charles Biolley. — **Véran ou Warens ? Un petit problème de toponymie faucignerande.** — Mém. et doc. Ac. du Faucigny, V 1943, p. 80-82.

Les pâturages au pied des Aiguilles s'appellent *Varan* ou *Véran*. Le cadastre porte *Haon* ou *Ahon*, prononcés *Han*. Les pâturages « Vers Han » seraient devenus les Varan.

(1) Voir *Revue Savoisienne*, 1945, p. 109-122.

André Chaix. — **La géologie du massif de l'Hirmente (Haute-Savoie).** — Eclogæ geologicæ helvetiæ, vol. 35, n° 2, 1942, p. 201-207, 5 fig., 1 planche.

F. Cochat. — **Histoire du Grand-Bornand.** — Annecy, Dépollier, 1945, in-8°, 56 pages.

F. Cochat. — **Le reblochon.** — Cahiers de Savoie, Chambéry, 1946, p. 57-64.

Origine, fabrication, commerce de ce fromage.

Pierre Duparc. — **Une redevance féodale alpestre.** — Extrait de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartres, t. CV, 1944, Paris, imp. Daupeley, Nogent-le-Rotrou, 1945, in-4°, p. 99-122.

Redevance en nature (lait ou fromage, perçue annuellement en Savoie et en Suisse romande par le propriétaire d'un alpage. Le terme ne se rencontre pas avant la fin du XIV° siècle. Antérieurement toutefois il se dissimule derrière les termes d'*alpagium* et *alpeagium*. Un appendice par communes indique l'extension de l'auciège. L'auteur admet en conclusion que les « grandes montagnes » seraient une survivance d'un mode d'exploitation imposé par les anciens propriétaires pour faciliter la perception de l'auciège. Ce ne paraît pas être le cas en Tarentaise et en Beaufortin où cette redevance a été exceptionnelle.

F. Fallett. — **La navigation sur le lac d'Annecy.** — Revue Savoisienne, 1946, p. 55-72.

André Gallay. — **Le percement du Mont-Blanc.** — La Nature, 15 septembre 1946, p. 273-276, 6 figures.

Le travail, amorcé sur le versant italien, aboutirait au percement d'un tunnel à deux galeries parallèles de plus de 12 kilomètres.

M. Gignoux. — **Phénomènes de carstification et d'injections naturelles d'argiles et de sables dans l'Urgonien des environs de Bellegarde (Ain).** — C. r. sommaires des séances de la Soc. Géol. de France, 1944, p. 73-75.

Les fouilles du barrage de Génissiat montrent des fissurations carstiques complètement obturées par des sédiments argilo-sableux. La couleur verte de ces injections naturelles proviendrait d'une réduction des sédiments rouges des avens.

J. Gillio. — **Chambéry, capitale régionale.** — Rev. de Géographie alpine, XXXIV, 1946, p. 1-55, 3 fig. et 267-311, 1 figure.

Après Raoul Blanchard, Gabriel Pérouse et F. Rivet, l'auteur s'attaque à un magnifique sujet qu'il présente dans toute son ampleur. Copieuse et utile bibliographie.

A. Gorré. — **La vie économique en Maurienne aux XVII° et XVIII° siècles.** — Trav. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. de Maurienne, 2e série, X, 1re partie, 1945, p. 234-250.

Chanoine A. Gros. — **Histoire de la Maurienne.** — Tome I, Chambéry, imp. Réunies, 1946, in-4°, 259 pages.

Ouvrage posthume du Directeur de l'excellente Revue d'Histoire de Maurienne. Histoire de la vallée de l'Arc des origines au XV^e^ siècle. Les Médulles. L'origine du christianisme. le Patrice Ahlon, les débuts de la Maison de Savoie, la situation économique.

Paul GUICHONNET. **L'incendie de Bonneville en 1737.** — Mém. et doc. Acad. du Faucigny. V, 1943. p. 30-32.

C'est à la reconstruction qui a suivi l'incendie que la ville doit l'aspect de ses rues et de ses maisons élevées, à couverture d'ardoises et à arcades.

Paul GUICHONNET. - **Un document sur l'émigration des Faucignerands au XIX^e^ siècle.** - Mém. et doc. Acad. du Faucigny. V. 1943, p. 41-43.

Registre d'actes de décès des sujets sardes originaires du Faucigny morts hors de la Savoie. Très forte attraction de Paris aux dépens des pays germaniques. Enumération des petits métiers.

Paul GUICHONNET. - **L'émigration saisonnière en Faucigny pendant la première moitié du XIX^e^ siècle.** — Rev. de Géographie Alpine, XXXIII, 1945, p. 465-534, 11 figures.

L'émigration, de 1783 à 1860, d'après les statistiques sardes et françaises. Les mouvements démographiques par unités naturelles, les densités, les causes de l'émigration et l'évolution de cette dernière. L'apogée de l'émigration se situe dans la première moitié du XVIII^e^ siècle : la période 1789-1815 enregistre un ralentissement marqué du mouvement, la période 1846-1850 une très vive reprise. Emigration surtout saisonnière vers l'Est bourguignon, lorrain et germanique.

Paul GUICHONNET. - **Le vignoble de la côte d'Arve.** — Cahiers de Savoie, 1946. p. 183-193.

Le vignoble le plus septentrional des Alpes françaises, entre Contamine et Châtillon-sur-Cluses. Le climat et ses caprices. L'exploitation ancienne, véritable monoculture, au XVIII^e^ siècle. les migrations. La superficie est tombée de 613 ha. à 387 en 1925, à 37 en 1944, mais l' « Ayse » s'est haussé au rang des vins de qualité.

E. JOUKOVSKY et E. GAGNEBIN. - **L'altitude moyenne des glaciers et le retrait des glaciers des Dranses de Savoie.** — Bull. du Laboratoire de Géol. et de Géographie physique de l'Université de Lausanne, 1945, 21 p., 2 figures.

L. LANEL. - **Chamonix, Mont-Blanc, Saint-Gervais. Histoire pittoresque. Particularités. Guide à l'usage des touristes.** — Paris, Plon, 1946, in-12, 211 p., 24 fig., 2 cartes.

M. LEBRETON. — **Une expérience de dispersion industrielle dans l'Electrochimie et l'Electrométallurgie.** - Délégation générale à l'équipement national. Rapports et travaux sur la décongestion des cantons industriels, VI. Etudes régionales, 1945, p. 43-71.

Sur Ugine.

Jeanne et Bernard LECLERC. — **Vallloire. Alpinisme. Tourisme. Ski.** — Editions de la Revue « Les Alpes », Grenoble, 1945, in-8°, 56 p., 10 phot., 2 croquis d'itinéraires.

Ce travail est mieux qu'un guide. Il décrit et explique les particularités d'une originale vallée latérale de la Maurienne. Le climat, les habitations, la vie pastorale, etc... Etude détaillée d'itinéraires d'été et d'hiver.

Ed. MARTIN. — **Saisons anormales en Savoie.** — Cahiers de Savoie, Chambéry, 1945, p. 176-183.

Pluviosité anormale de la période s'étendant du 25 août au 12 décembre 1944. Totaux exceptionnels de novembre.

J. MOLLIN. — **Une curieuse concentration d'industries à l'écart des grandes villes : le bassin moyen du Guiers.** — Revue de Géographie Alpine, XXXIV, 1946, p. 147-168.

Industries variées de la cuvette de 10 à 12 kilomètres comprise entre le seuil de La Bauche et le col de La Placette, entre la Chartreuse, l'Epine et la colline de Miribel. Industries du bois et industries dérivées, métallurgie, papeterie, etc...

Dr P. MORET. **Etude de préhistoire savoisienne. La grotte de Challes-les-Eaux.** — Cahiers de Savoie, 1946, p. 164-168.

La grotte du Mont-Saint-Michel, déjà fouillée en 1873, l'a été de nouveau par l'auteur en 1943, serait une sépulture de l'âge du Bronze.

Léon MORET. — **Précisions sur la nature et l'âge des « chapeaux » houilliers formant quelques sommets du massif de Belledonne.** — C. r. sommaires des séances de la Soc. Géol. de France, 5 mars 1945, p. 58-60.

Le massif cristallin de Belledonne comporte un certain nombre de petits lambeaux de Houiller coiffant des sommets et leur donnant un aspect tronqué à cause de leur faible pendage. La Grande Lauzière (2.750 m.) en Savoie doit son nom aux lauzes de schistes houillers de son sommet. Ces schistes appartiendraient à une couverture peu bouleversée d'âge Westphalien supérieur et Stéphanien inférieur et moyen.

Léon MORET. — **Les éboulements de terrains en montagne.** — Editions de la Revue « Les Alpes », Grenoble, 1945, in-8°, 52 p., 9 fig., 9 pl. photos.

Edition augmentée d'un travail publié en 1931.

Georges NETIEN. — **Etude sur la flore du massif des Aiguilles d'Arves.** — Bull. mensuel de la Soc. Linnéenne de Lyon, 1945, p. 30-41, 63-67, 197, 2 figures.

Henri ONDE. — **Savoie et Haute-Savoie.** — Cahiers de Savoie, 1945, p. 3-10, 1 figure.

La Savoie l'emporte sur la Haute-Savoie par l'altitude moyenne (1.600 m. contre 1.160) et le doit à l'énorme développement de la zone des Grandes Alpes. De là des différences dans la vie agricole et industrielle des deux départements.

H. ONDE. — **Bibliographie géographique savoisienne.** — Rev. savoisienne, 1945, p. 109-122.

Se rapporte à la période 1942-1944.

H. ONDE. — **La Savoie. Géographie et histoire de la Savoie et de la Haute-Savoie.** — Paris, Bourrelier, 1946, gr. in-8°, 64 p., 22 fig., phot.

Henri ONDE. **L'explication de cartes, l'excursion et l'enquête. Leur rôle dans la recherche et l'enseignement géographiques.** — Bull. de la Soc. des Etudes de Lettres, Lausanne, avril 1946, p. 57-78.

En annexe, un questionnaire d'enquête utilisé par l'auteur dans les grands massifs de la Savoie.

P.-L. PELET. — **Origine de la barque du Léman.** — Rev. historique vaudoise, 1946, p. 1-16, 5 figures.

On ne connaît pas de barques marchandes à voiles latines avant la fin du XVII^e^ siècle. Ce type de bateau de commerce, en forme de galère, serait l'œuvre de charpentiers hollandais venus pour construire le canal d'Entreroches et aurait été généralisé par les autorités bernoises, désireuses de pouvoir l'utiliser à des fins militaires.

Gabriel PÉROUSE. — **Les Archives communales en Savoie et leur utilisation pour les monographies historiques des communes.** — Cahiers de Savoie, 1945, p. 22-40.

Indique un certain nombre de sujets géographiques susceptibles d'être traités à l'aide des archives communales.

R. PERRIN et M. ROUBAULT. — **Observations de métamorphisme du Trias dans les Alpes autochtones au lac de la Girotte (Savoie).** — Bull. Soc. Géol. de France, 5^e^ série, XV, 1945, p. 171-199, 5 fig., 2 pl.

Passage latéral du Trias non métamorphique au Trias métamorphique dans la zone autochtone, en relation avec le métamorphisme du cristallin sous-jacent. Le métamorphisme du cristallin pourrait d'ailleurs être post-hercynien.

Chanoine PRAROND. — **La Chautagne capitale et la navigation sur le Rhône.** Cahiers de Savoie, 1946, p. 19-25.

Situe l'*Ebrudunum Sapaudiæ* à Châtillon, à l'extrémité méridionale du Bourget. L'ancienne navigation sur le Rhône.

L. POUSSEL. **La chute de Bissorte. Ses caractéristiques. La destruction de la centrale et sa reconstruction.** — La Houille Blanche, Grenoble, nouv. série, 1945, p. 7-17, 14 figures.

J. ROBERT. — **Un habitat temporaire : l'écurie-grange dans les Alpes françaises du Nord.** — Ann. de Géographie, LV, 1946, p. 102-111, 2 fig., 3 pl.

L'écurie-grange n'est pas ici celle qui accompagne les maisons dissociées, mais un magasin à fourrage avec écurie temporaire. Nombreux exemples empruntés à la Savoie. Les écuries-granges

dominent en Chartreuse, dans les Bauges, sur le Bas-Arly, en Beaufortin, dans les pays du Giffon et aussi dans la région d'Allevard et le long du rebord occidental de Belledonne.

P. ROUTHIER. — **Sur l'origine des roches vertes.** C. r. sommaires des séances de la Soc. Géol. de France, 1945, p. 101-103.

Seraient des injections d'origine profonde. Exemples empruntés au Queyras et aussi à la Haute Maurienne.

Victor SYLVESTRE. — **Contribution à l'histoire de la Houille blanche et la part de la Savoie dans la conquête de l'énergie hydroélectrique.** — La Houille blanche, Grenoble, nouv. série, 1946, p. 295-310, nombreuses phot.

Historique détaillé. Les travaux de la Girotte. Depuis juillet 1944 les eaux glaciaires de Trélatête se déversent dans le lac de la Girotte dont la digue, en cours de surélévation, portera la capacité à quelque 75.000.000 de mètres cubes. Depuis l'achèvement de la centrale de Bisserte, la Maurienne est devenue exportatrice de courant (ligne d'interconnexion du Galibier à 2.760 mètres d'altitude). Génissiat, de son côté, est appelé à fournir une énergie équivalente à la production mensuelle de toutes les centrales françaises, thermiques et hydrauliques. En 1911, la Savoie disposait d'une puissance installée égale à la puissance hydroélectrique française en 1925.

P. VEYRET. — **Le Val du Bourget. Etude morphologique.** Rev. de Géographie Alpine, XXXIII, 1945, p. 1-38, 3 figures.

Les alluvions proviendraient du glacier de l'Albanais, branche du glacier du Rhône ; elles se seraient déposées localement, en bordure d'un culot de glace occupant l'emplacement du lac.

Germaine VEYRET-VERNER. — **La Maurienne industrielle : destructions et reconstructions.** Rev. Géogr. Alpine, XXXIII, 1945, p. 557-565, 1 figure.

M. WAEBER. — **Observations sur le régime des torrents alpestres en haute altitude et spécialement d'un torrent glaciaire.** — Annuaire hydrologique de France, 1943, p. 5-36, 15 figures.

Le torrent de Trélatête, dans le massif du Mont-Blanc. Régime de 1940 à 1943.

H. ONDE.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Capitaine Micholler. — **Combats sur les Alpes (1944-1945).** — In-8°, 208 pages. — Société d'Edition savoyarde, Thonon-les-Bains, 1947.

Sorti au début de l'année 1947 des presses de la Société d'Editions savoyardes de Thonon, ce livre de 208 pages, avec carte et croquis descriptifs, illustré de fort belles photographies, est préfacé par le colonel Valette d'Osia, qui rend un vibrant hommage aux anciens maquisards devenus en quelques mois des chasseurs alpins dignes de leurs devanciers.

En un style sobre et concis, l'auteur retrace avec précision « la vie, les difficultés, mais aussi la magnifique réussite de la 5e demi-brigade de chasseurs alpins, depuis le jour de sa formation jusqu'à celui où elle s'installa en vainqueur de l'autre côté des Alpes. »

Après avoir montré la constitution de la 1/2 Brigade de Savoie sur le front des Alpes à la suite du repli allemand dans les vallées alpestres, et sa transformation, en décembre 1945, en 5e 1/2 Brigade de Chasseurs alpins, le capitaine Courbe-Micholler étudie les opérations d'hiver au Petit-Saint-Bernard et dans les secteurs secondaires, opérations militaires qui ne furent rendues possible que grâce à une instruction poussée activement et judicieusement. Le récit de toutes ces actions, patrouilles, reconnaissances, engagements, rendues si pénibles par la neige et le froid, est très vivant.

Puis ce sont les opérations de printemps : l'occupation des observatoires, l'attaque manquée de la Redoute ruinée, la prise du Roc Noir où l'aumônier de la 1/2 Brigade, l'abbé Camille Folliet, d'Annecy, reçoit la grave blessure dont il mourra huit jours après, la prise et la perte du Roc de Belleface, faits d'armes qui consacrent la valeur des bataillons.

Mais le front allemand s'écroule, l'évacuation du col du Petit-Saint-Bernard permet à la 1/2 Brigade de franchir la frontière et de s'installer dans la vallée d'Aoste.

Et après avoir relaté les épisodes de cette occupation, le livre se termine par une brève esquisse des origines de la 1/2 Brigade dans la clandestinité, due au colonel de Galbert qui la commandait, et au commandant Godard qui commandait le 27e B.C.A., avec l'ordre de bataille des trois bataillons.

Cet ouvrage sérieux, documenté et écrit avec une parfaite impartialité, apporte une importante contribution à l'Histoire de la Savoie pendant cette période confuse et tourmentée.

F.-M. Ritz.

Chanoine A. Gros, Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne. — **Histoire de Maurienne** en trois volumes, grand in-8°, Chambéry, Imprimeries Réunies, 1946.

Des six provinces qui composaient le Duché de Savoie, la Maurienne est, sans contredit celle qui a joué le plus grand rôle dans l'Histoire de notre petite patrie.

« C'est chez elle, à Aiguebelle, à Charbonnières que vécurent ses premiers chefs ; leurs cendres reposent dans la cathédrale de Saint-Jean. C'est de chez elle qu'ils sont partis pour étendre les limites de leur comté, puis, la Savoie constituée, faire l'unité italienne. »

Au point de vue militaire, elle est la grande voie par laquelle passèrent les armées des grands conquérants, Annibal, Napoléon, etc. L'ennemi la connaissait bien et dernièrement encore (1944-45), il l'a suivie, semant sur son passage d'horribles destructions qui forcent l'attention du monde » (Mgr. Grumel, dans sa lettre préface).

Il appartenait à M. le Chanoine Gros de relever le passé de son pays natal qu'il a tant aimé, dans lequel s'est écoulé une longue vie de 81 ans, consacrée toute entière à l'histoire locale de sa province. Grâce aux documents accumulés par l'un de ses prédécesseurs, M. le Chanoine Angléy, grâce aux recherches faites pendant plus de cinquante ans par M. le Chanoine Gros, nous avons maintenant une Histoire de Maurienne, aussi complète que possible.

Le premier volume, qui compte 264 pages, nous retrace les origines des premiers habitants, la fondation du Diocèse de Maurienne, l'invasion sarrasine, la domination des premiers Comtes de Maurienne jusqu'en 1327.

Le deuxième volume (288 pages) porte comme titre principal : « La Maurienne sous les Ducs de Savoie (1416-1713). C'est l'histoire militaire, sociale, religieuse, communale et paroissiale avec la vie intellectuelle, artistique de la Renaissance, ses calamités et œuvres de bienfaisance.

Enfin, le dernier volume, imprimé en avril 1947, nous retrace l'Histoire de Maurienne de 1718 à la Révolution, avec des chapitres fort intéressants sur l'industrie, les beaux-arts, l'imprimerie. Dans une deuxième partie, l'auteur consacre une étude de 150 pages à l'enseignement primaire et secondaire avant la Révolution.

Un index alphabétique des noms de personnes et de lieux cités dans les trois volumes sera un précieux auxiliaire pour le chercheur, avide de documents.

L'auteur de ce volumineux travail n'a pas eu la satisfaction de voir ses ouvrages imprimés avant sa mort, survenue en 1945. Mais son neveu, M. l'Abbé Gros, archiprêtre d'Aiguebelle, a édité cette œuvre posthume avec un goût qui lui fait honneur. Nous l'en félicitons et le remercions

Chanoine F. Coutin.

Léandre VAILLAT. **La Pastorale Savoyarde.** — Editions Albin Michel, Paris, 1946, in-8°, 355 pages.

Comme son titre l'indique, cet ouvrage n'est point un livre d'histoire, mais bien plutôt un recueil de souvenirs et de fortes impressions du pays natal. Et c'est précisément ce qui en fait l'intérêt.

Peu importent au lecteur quelques légères erreurs de dates que prétendent relever des critiques ; quelque citation pouvant être prise pour historique alors qu'elle ne relève que de la légende ; quelque interprétation donnée d'un peu loin de la Savoie, peut-être ! Ce qui importe, c'est le fond, c'est l'esprit de l'ouvrage écrit avec ce charme patriotique qui caractérise l'auteur des *Paysages d'Annecy* et des *Bouquets de France*.

M. Léandre Vaillat aime passionnément sa Savoie et pour la faire mieux connaître et aimer il veut faire pénétrer le lecteur dans l'intérieur même du pays. Il lui en fera admirer maintes grandeurs, mais aussi toucher du doigt les menus faits de la vie locale, de la tradition, du folklore.

S'il exalte les vertus de deux grands personnages représentatifs de la Savoie : saint François de Sales et saint Bernard de Menthon — ce dernier que certains étrangers s'efforcent en vain de nous enlever — il parlera avec tendresse des petits ramoneurs de jadis. Il évoquera avec une légitime fierté les souvenirs des Chasseurs Alpins auxquels il a appartenu. Ces Chasseurs qui, « pendant la guerre de 1914 à 1918, oublièrent les Alpes pour les Vosges. On les vit composer avec les Alsaciennes au bonnet à large nœud, l'image d'Epinal qu'ils composaient naguère avec les jeunes filles de la Tarentaise, coiffées d'une frontière au double croissant d'or. » Et il ajoute à leur sujet : « Il y a eu en Savoie une armée régionale, adaptée à la région, équipée pour le climat montagnard, ayant ses outils, son costume, ses refrains, son esprit de corps. » N'est-ce point charmant de vérité ?

De belles pages sont consacrées à Jacques Balmat en qui l'auteur voit l'incarnation de l'âme de la montagne. La vie de la montagne, vie toute pastorale, retient longuement sa plume qui saisit l'occasion pour traiter de la logique montagnarde, notamment au sujet de la « construction ajustée à sa fonction » : « L'art de bâtir, écrit-il, aurait beaucoup à apprendre de l'adaptation d'un principe éternel à une nécessité locale. On souhaiterait que les élèves architectes de l'Ecole des Beaux-Arts fussent conduits en tournée, par leurs maîtres, à travers la France pour y noter ce qui à mes yeux constitue le véritable intérêt d'un voyage dans l'ancienne Savoie. » Quelle juste observation !

Par ce nouveau voyage en zigzags, qu'il termine avec « le seigneur Rhône » qui a « passé son bras autour de la Savoie, belle gaillarde », M. Léandre Vaillat contribue puissamment à faire mieux comprendre, par beaucoup, l'âme, de tout temps française, du pays de Savoie, trop longtemps séparé politiquement des autres pays de France.

L. PFISTER.

André Germain. **Nouveaux Pèlerinages Savoyards.** Grand in-8°. Illustrations en couleurs d'Yves Laly. Annecy, Gardet et Garin, éditeurs. MCMXLVI.

Sous le titre de « Nouveau Pèlerinages Savoyards », André Germain nous apporte une galerie de portraits de nos visiteurs célèbres ; nous voyons en effet défiler sous nos yeux, en des chapitres distincts, André Chénier, Victor Hugo, Chateaubriand, venus tous trois en leur prime jeunesse découvrir la Savoie ; Mme de Staël et Mme Récamier gravissant, recrues de fatigue et sous la conduite d'un guide, les pentes du Montenvers ; Byron et lord Shelley qui s'ignoraient, sceller leur grande amitié sur les bords du Léman ; Napoléon III et l'Impératrice Eugénie reçus triomphalement à Annecy au lendemain de l'Annexion ; Joseph et Xavier de Maistre, nos illustres compatriotes ; Mme Ratazzi, fille de la princesse Lœtitia Bonaparte, qualifiée de « Savoyarde d'adoption » pour son fidèle attachement au lac du Bourget ; d'autres, plusieurs autres encore, pour finir avec nos ocntemporains : André Gide, dont la célébrité vient d'être consacrée par l'attribution du récent prix Nobel ; Marcel Proust, François Mauriac...

Le premier de ces nombreux chapitres, consacré à la « très étrange Mère Jeanne des Anges », est une histoire curieuse, certes très curieuse et intéressante, mais sans corrélation avec le reste de l'ouvrage : c'est un hors-d'œuvre, qui mérite cependant d'être conté :

L'auteur rapporte que la dite Mère Jeanne des Anges, prieure des Ursulines, — ceci se passait vers le milieu du XVII^e^ siècle — fut, avec toutes les nonnes de son couvent, victime d'une terrible épidémie de « possession ». On en rechercha les causes ; on manda les exorcistes les plus éminents : ce fut en vain. Les victimes, interrogées tour à tour, désignèrent comme l'auteur du mal le jeune abbé Urbain Grandier qui, par la séduction de sa parole, son élégance, avait — tel le chevalier des Grieux — révolutionné tout le couvent. Chargé par la prieure, le malheureux fut condamné à périr sur le bûcher.

De cette longue et ténébreuse histoire, retenons seulement — si tant est qu'elle soit véridique — que la Mère Jeanne des Anges, avertie par son démon qu'elle ne serait délivrée de son mal que devant le tombeau du bienheureux Saint-François de Sales, se mit immédiatement en route pour Annecy et, tout aussitôt, constata sa guérison, en même temps que des stigmates sanglants apparaissaient sur ses mains.

Ce voyage, que l'auteur nous conte avec force détails, fut triomphal : de toutes parts on accourait pour la connaître, beaucoup pour obtenir d'elle un miracle ; Anne d'Autriche et le cardinal de Richelieu eux-mêmes, de même que la Mère Jeanne de Chantal, tinrent à lui accorder audience.

Mais, après avoir été à l'apogée de la gloire, celle qui avait été possédée puis stigmatisée tomba peu à peu dans l'oubli ; vers la fin de sa vie, délaissée par tous, elle n'était plus considérée par certains que comme une fausse mystique ou, même, une vulgaire intrigante.

Sic transit gloria mundi...

Le chapitre consacré au « Trio Romantique », à notre avis d'un des meilleurs, est beaucoup plus dans la note de l'ouvrage.

Le trio, c'est George Sand, Litz et son amis, la comtesse Marie d'Agoult, venus ensemble excursionner dans la région de Chamonix.

Leurs portraits paraissent assez bien dessinés :

« George Sand est la femme irrésistible, dévoratrice de génies ; de son étrangeté comme de l'immensité de ses yeux émane une sorte de fascination, à laquelle devaient s'abandonner le plus grand peintre du temps, l'un des plus grands poètes, l'un des plus grands musiciens.., et tant d'autres. Elle n'a ni droiture ni limpidité. Elle est double : orgueilleuse et sensuelle, déchaînée et moralisatrice, dévorante et maternelle. »

« Marie d'Agoult, dévote et fière, est sculptée dans un bloc plus pur et meilleur que cette matière, faite de fange et de diamant, d'où fut tirée George Sand. Dans son âme, elle est pareille à son beau visage, l'un des plus nobles qui fut jamais.., Elle est grande dame jusqu'au bout des ongles. »

« Litz, jeune virtuose de 25 ans, est comme tant d'artistes, mobile, capricieux, féminin. Une brûlante passion l'a enchaînée à son amie, Marie d'Agoult. Tous deux sont déjà célèbres, et par leur talent et par leur retentissante liaison. »

Ayant ainsi présenté les personnages, l'auteur expose avec délicatesse la touchante histoire des amours de Litz et de Marie d'Agoult. Cependant, un jour viendra où le grand virtuose, cédant à l'égoïsme et à la légèreté, abandonnera celle qui lui a donné trois enfants et lui a apporté, « avec un grand élan, le printemps tardif et merveilleux d'une femme longtemps désirée. » (1).

Marie d'Agoult, elle, n'oubliera jamais ! Parvenue à l'âge où l'on ne vit plus, hélas, que dans le passé, elle se souviendra de ses plus belles heures, celles qu'elle a connues devant les cimes neigeuses et leur adressera cette invocation douloureuse :

« Remparts de granit, monts inaccessibles qui vous dressiez entre le monde et nous, comme pour nous dérober à sa vue, vallons cachés, noirs sapins qui nous enveloppiez de votre ombre, murmures des lacs, sourds grondements des précipices, rythmes prenants et doux des sites alpestres, qui donniez à notre ivresse d'un jour je ne sais quel accent des choses éternelles, fantômes douloureux et chers de ma jeunesse, je vous évoque ici, dans ma mémoire émue, pour la dernière fois. »

Et le livre s'achève avec le « Pèlerinage aux Héros du Maquis ». Certes, on ne peut lire, sans avoir le cœur étreint, les épisodes tragiques du maquis des Glières où s'illustrèrent et tombèrent tant de nos héros, connus et inconnus. Il est permis de dire, cependant, que les faits qui y sont rappelés n'apportent pas d'éléments nou-

(1) Les trois enfants nés de leurs amours sont, on le sait, Blandine, Cosima et Daniel. Ce dernier mourut, à peine âgé de 20 ans. La destinée des deux filles a été brillante : Blandine épousa le célèbre homme d'Etat français et académicien, Emile Ollivier. Cosima, après avoir été l'épouse du non moins célèbre homme d'Etat allemand, Hans de Bulow, devint la femme de Richard Wagner.

veaux, rien que nous ne sachions déjà ou qui n'ait été dit, de manière sans doute plus complète. Mais il faut reconnaître qu'André Germain a su tracer avec tendresse les portraits de ceux qu'il a, dit-il, particulièrement connus : le capitaine Bastian, les lieutenants Lalande, Gaucher, de Griffolet, entrés dans la légende par leur sacrifice sublime, avec Tom (le lieutenant Morel), leur premier chef ; ce sont des pages à retenir. Il a su trouver, également, des accents émouvants pour dépeindre le coin de terre savoyarde devenu leur champ du repos :

« Morette, la belle vallée qui monte vers Thônes se resserre là et s'ennoblit. Prise dans l'étau des hauts rochers elle devient grave, austère, presqu'écrasante ; à l'ouest surtout, une rocheuse citadelle se dresse, avec l'accent d'une symphonie héroïque. Elle a quelque chose de noble, qui fait d'elle un socle, le socle du tombeau d'un géant. »

Cet ouvrage constitue un documentaire qui sera lu avec profit par ceux qui s'intéressent aux choses de Savoie. Il est en outre séduisant par un vocabulaire qu'enveloppe une réelle poésie, et richie en anecdotes, citations, descriptions habilement empruntées, qui en augmentent l'agrément.

La présentation en est très soignée et digne du maître-imprimeur Gardet. On peut regretter, toutefois, que l'illustration, par son modernisme outrancier, déçoive quelque peu. Les images, qui veulent être des portraits ou que l'on présente comme telles, ne sont, à proprement parler, que des caricatures des personnages.

P. VALLIN.

Dans les Publications

La Houille Blanche (septembre-octobre 1946), p. 295. — V. SYLVESTRE : *Contribution à l'Histoire de la Houille Blanche dans la conquête de l'énergie hydroélectrique :*

En mars 1936, notre Président m'avait prié de commenter brièvement l'ouvrage de M. Dusaugey, notre compatriote, intitulé : « Souvenirs de l'époque héroïque de l'Electricité ».

M. Dusaugey, figure bien connue dans le monde des électriciens dont il reste un des pionniers, rendait, dans sa plaquette, un hommage ému à ses compagnons de la première heure, savants passionnés, constructeurs ardents, ingénieurs pleins d'espoir, amis dévoués, dont l'enthousiasme et la ténacité avaient permis de vaincre tous les obstacles.

Je terminais ma brève communication par ces lignes :

« Les jeunes trouveront, dans ces quelques pages, une abondante documentation technique. Ils y puiseront d'utiles leçons d'énergie, d'initiative et de modestie.

« Leurs aînés goûteront l'indulgente philosophie d'un homme d'action doublé d'un savant qui ne méconnait certes pas les bienfaits apportés par le fluide mystérieux à l'humanité, mais qui, regrettant l'heureux temps de sa jeunesse, où la douceur de vivre n'était pas un mythe, souhaite ardemment que la timide fée asservie par l'homme ne devienne pas l'auxiliaire de ses passions mauvaises, mais soit la source de son progrès moral et matériel. »

Dix années ont passé, presque jour pour jour, qui, hélas, ne nous ont rajeunis ni les uns ni les autres et n'ont pas vu se réaliser le rêve d'un monde meilleur caressé par notre compatriote, et les circonstances veulent que notre Président me demande aujourd'hui de commenter une note d'un autre compatriote, M. Victor Sylvestre, parue dans la *Houille Blanche* d'octobre dernier et consacrée également à cette œuvre grandiose et féconde de la production et de la distribution de l'Electricité.

En quelques pages judicieusement illustrées de croquis et de photographies, l'auteur, brillant ingénieur électricien, ouvrier lui aussi, de la première heure, fait revivre à nos yeux les longues et pénibles étapes de la route parcourue depuis la plus haute antiquité, depuis surtout, le début du siècle dernier où Fourneyron installait, en 1832, dans le Grand Duché de Bade, la première chute d'eau d'Europe, et où Aristide Bergès, le Dauphinois, véritable précurseur, proposait, il y a cinquante ans, à la ville de Grenoble, de l'alimenter en lumière, force et chaleur, par l'énergie électrique des chutes du massif de Belledonne.

La Savoie tient, dans cet historique, la place qu'elle mérite, avec les premières chutes du Grésivaudan à Saint-Rémy, en 1876, avec l'éclairage de La Roche-sur-Foron en 1885, et avec le développement des grandes chutes pour l'Electrochimie, parmi lesquelles viennent en tête les magnifiques réalisations de la Girotte et de la Bissorte.

Notre compagnie ne peut que se réjouir de voir rendre ainsi un hommage mérité à des hommes qui, avec des moyens d'action réduits, ont travaillé en silence, et, pour la plupart avec autant de courage que de désintéressement, à la construction du magnifique édifice, élément principal de la prospérité de notre pays.

Souhaitons que la brochure de M. Sylvestre, à qui vont nos félicitations et nos remerciemlnts, connaisse en France la plus large diffusion possible.

Ch. DEVANT.

Revue de Géographie Alpine, 1947, tome XXXV, page 111. — M. Maurice PFISTER, jeune Annécien, publie un article intitulé : « *Quelques pyramides d'âge en Dauphiné* ». Article, illustré, très documenté, résultat d'observations et de recherches que l'auteur serait bien inspiré d'étendre une prochaine fois à la Savoie.

Le **Bulletin de l'Institut Technique du Bâtiment et des Travaux publics** « *Centre d'Etudes supérieures* », publie deux conférences de notre compatriote, M. Paul Dufournet, architecte et inspecteur général de l'Urbanisme :

1° Dans le n° 8, série A (15 juin 1945) sur *La Réorganisation Foncière et l'Urbanisme*. M. Dufournet, qui s'intéresse spécialement aux questions de constructions rurales et d'aménagement des villages, expose la politique et la doctrine de la loi (9 mars 1941) sur

la réorganisation de la propriété foncière et le remembrement. Il en montre les avantages, mais aussi les inconvénients. Parmi les objections multiples, il fait entrer les motifs d'ordre psychologique. M. Dufournet croit cependant qu'on pourra obtenir un résultat sérieux dans le temps et dans l'espace, mais en agissant avec beaucoup de doigté ! Nous nous permettrons de craindre qu'en voulant ne voir dans la vie agricole que l'exploitation et son rendement, en vue desquels on tendrait à disloquer les villages pour disséminer les fermes au centre de leurs terres, on risquerait fort de détruire l'âme du village et comme conséquence d'en arracher l'attachement et l'amour du cœur du paysan. Cet amour et cet attachement n'ont-ils pas plus de valeur que le seul rendement ?

2° Dans le n° 12, série D (15 décembre 1945) : *Maisons en béton de terre stabilisé*. Voici un sujet qui touche de près la Savoie, bien qu'on ne trouve pas sur son territoire de telles constructions, mais ne suffit-il pas de franchir le Guiers, soit la frontière administrative qui sépare la Savoie du Dauphiné, par exemple sur la route de Lyon au-delà de Pont-de-Beauvoisin, pour rencontrer aussitôt en très grand nombre des maisons en pisé de terre jaune. C'est ce modèle de construction millénaire et rudimentaire, qui subsiste dans maintes régions de France, que M. Dufournet étudie minutieusement en montrant les améliorations que la technique moderne peut lui apporter et les avantages qu'on peut en retirer :

« Nous allons essayer de faire passer les résultats du laboratoire dans la pratique. Nous allons refaire du pisé, ni plus ni moins, mais pour le faire mieux admettre nous l'appellerons : pisé amélioré ». Exposé qui mérite d'être suivi.

Louis Peister.

88e Année 1947 3e et 4e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis* lib I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ACADÉMIE FLORIMONTANE .. *Séances des 2 juillet, 19 octobre, 8 novembre et 6 décembre* 1947.

F. COCHAT ..... *Un papier timbré postal, créé en* 1818.

L. D. ..... *Edouard Herriot à Annecy.*

G. CHAPIER ..... *Le château de Cusy.*

L. DÉPOLLIER ..... *Eugène Suë vu par un Florimontan.*

Général BORDEAUX ..... *A propos des nouvelles frontières franco-italiennes, souvenirs de* 1860.

R.-P. DELAQUIS ..... *Le Père Berthier.*

L. PFISTER ..... *Les Fouques du port d'Annecy.*

L. PFISTER ..... *Chronique savoisienne.*

L. VIGAND et L. P. ..... *Bibliographie savoisienne.*

Tables des matières pour 1947.

ANNECY

Imprimerie L. DÉPOLLIER

1947

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 10 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 100 fr., reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 2.000 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix :

I. Des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1948. — *Concours de 2e année dont le programme est envoyé sur demande.*

II. Et du concours de poésie, réservé aux Savoyards, fondé par M. Léon Laydernier, avec 600 fr. de prix.

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie, à l'Hôtel de Ville, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE -- ANNECY

Séance du 2 juillet 1947 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le président rappelle le récent décès de M. Ferréol Genevois, docteur en pharmacie, membre effectif depuis 1904. A son fils, notre confrère, il adresse des condoléances attristées.

M. Vigand donne ses impressions sur le dernier ouvrage de M. Henri Onde « *La Savoie, géographie et Histoire de la Savoie et de la Haute-Savoie* (*voir à Bibliographie*).

M. Cochat parle d'un papier timbré postal créé en 1818 par lettres patentes du roi Roi Victor-Emmanuel Ier données à Stupinis le 7 novembre et imprimées à Chambéry (*voir article séparé*).

M. L. Dépollier parle de la visite que M. Edouard Herriot fit au vieil Annecy en 1936 et il analyse quelques-unes des pages que ce dernier a consacrées à notre ville et à la Savoie dans le premier volume de « *Lyon n'est plus* ». (*voir article séparé*).

M. G. Chapier, envoie une étude sur le château de Cusy, que lit M. Ritz. (*voir article séparé*).

M. le Président présente un poème délicat « *Nocturne blanc* » évoquant Noël 1946 au Chinaillon (Le Grand-Bornand), écrit par notre confrère Mme Jaugey.

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. Achard, André, Baratier, Charvin, Cochat, Dépollier, J. Fournier, Marteaux, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, F.-M. Ritz, Serand, Vallin et Vigand.

Excusé : M. Rannaz.

Il fait part d'une réunion à laquelle il a assisté à la Préfecture en vue de la célébration, l'an prochain, du centenaire de 1848. L'Académie Florimontane envisage de consacrer sa séance de février à cet anniversaire.

Dons pour la Bibliothèque : Abbé L. Gros, tome III de *l'Histoire de Maurienne*, œuvre posthume de son oncle le Chanoine A. Gros, meilleurs remerciements.

Séance du 11 octobre 1947 (1)
tenue au château de Montrottier

Présidence de M. F.-M. Ritz

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle le souvenir de deux confrères décédés récemment : M. Fleury Railion, architecte départemental honoraire, membre effectif depuis 50 ans et M. le Chanoine Joseph Garin, de Mercury-Gemilly, curé de Saint-Bernard, à Paris. A leurs familles, M. Ritz, offre des condoléances émues ainsi qu'à M. Charles Devant qui a eu la douleur de perdre sa mère.

Il renouvelle des félicitations, à l'occasion de son mariage, à M. Barattier, archiviste départemental, en lui exprimant les regrets que cause son départ d'Annecy pour Marseille. Il complimente également Mme Jaugey, pour le mariage de son fils et M. Pierre Callies, pour celui de sa fille.

M. le Président donne lecture de la lettre par laquelle, M. Léon Laydernier, annonce un nouveau don pour compenser

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MM. Baratier, Brunet, P. Callies, Canet, Cuvet, Dépollier, Devant, J. Fournier, Th. Falletti, Gayet, Gruffaz, Ch. Locombe, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, Peyresaubes, Rannaz, Ridoux, F.-M. Ritz, Serand, Vallin et Vunchet.

Excusés : MM. Léon et René Laydernier.

la baisse des valeurs dont le revenu constitue le prix annuel du concours de poésie qu'il a fondé. L'Académie Florimontane remercie chaleureusement notre généreux confrère en formant des vœux ardents pour sa santé.

Il est donné communication par M. Ritz, de la part de M. Charles Marleaux, d'un article très intéressant sur Vaugelas, « père du français moderne » publié dans les *Nouvelles Littéraires*, sous la signature de Marcel Galliot.

M. Louis Dépollier, dans une causerie sur « Eugène Sué, vu par un Florimontan », lit et commente un article que le docteur Bouvier, d'Annecy, l'un des fondateurs en 1851 de notre compagnie, écrivit dans le *Figaro* du 2 octobre 1886 sous le titre « *Eugène Sué et son exil en Savoie* » (*voir article séparé*).

M. le Président remercie vivement M. Dépollier.

Dons pour la Bibliothèque : par Mme Veuve Antoine Fontaine, trois volumes du *Dictionnaire d'Architecture*, illustré, de Bosc, ayant appartenu à notre regretté confrère M. Antoine Fontaine, architecte : par le docteur Léon Morel, son *Précis de Géologie* (611 pages, Masson éditeur) : par M. Louis Pfister, son ouvrage *Sur les Routes du Beau Pays Annécien*. Remerciements aux donateurs.

Séance du 8 novembre 1947 (1)

Présidence de M. F.-M. Ritz

La séance a lieu dans le grand salon de l'Hôtel de Ville.

En plus des florimontans, de nombreux invités sont venus pour entendre la conférence de M. le Général Bordeaux.

(1) **Etaient présents : MMmes Biennier et Jaugey, MMlles Maret et Trombert, MM. André, Achard, Balleydier, le général Bordeaux, P. Callies, Carteron, Charvin, Cuvet, Davignon, Dépollier, Th. Falletti, Favre, J. Fournier, Fromaget, Gojon, Lacroix, Monnet, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Rannuz, Revellin, F.-M. Ritz, Vallin, Vigand et Vuachet.**

Excusés : MM. L. Laydernier, d'Orlyé et Serand.

Le secrétaire perpétuel présente les excuses de diverses personnalités et notamment du premier vice-président M. d'Orlyé qui, dans une lettre dont il a été donné connaissance, félicite notre président, M. Ritz, pour les fonctions de premier adjoint de la ville d'Annecy qui viennent de lui être confiées. M. Vallin, deuxième vice-président, exprime aussi à M. Ritz de vives félicitations applaudies par l'assistance.

M. le Président dit combien la Florimontane a été éprouvée par la mort subite de M. André Tissot-Dupont, membre effectif depuis 35 ans. A ses funérailles il lui a adressé un dernier témoignage d'affection qui sera publié dans la *Revue Savoisienne*, ainsi que l'éloge amical prononcé sur la tombe à Faverges par M. Vallin. M. Ritz renouvelle à Mme Tissot-Dupont et à sa famille des condoléances émues qu'il adresse également au colonel Ridoux qui vient d'avoir la douleur de perdre sa femme, ainsi qu'aux familles de deux de nos membres récemment décédés : M. Pierre Favre d'Anîne, géomètre, ancien maire de Manigod, conseiller général, officier d'artillerie de la Grande Guerre, chevalier de la Légion d'honneur et M. Pétrus Paris, directeur des Galeries Orléanmaises, originaire d'Annecy. Une minute de silence est observée en l'honneur de ces disparus.

Il est donné communication d'une lettre de l'Université de Louvain, nous remerciant de la collection de la *Revue Savoisienne*, offerte en remplacement de celle détruite par la guerre.

M. Ritz lit une note bibliographique sur une récente plaquette de M. Louis Pfister : *Sur les Routes du Beau Pays Annécien*, contenant la description émaillée de souvenirs historiques d'une douzaine de promenades à effectuer à pied ou à bicyclette (*voir à Bibliographie*).

M. le Général Bordeaux, dont on se souvient de la conférence remarquable qu'il avait faite jadis ici-même sur le Général Borson, tiendra l'auditoire sous le charme de sa parole pendant une heure trois quarts. Après avoir apporté le salut de l'Académie Chablaisienne, il nous confie quelques souvenirs évoqués dans sa mémoire par les récentes rectifications de frontières franco-italiennes (*voir article séparé*).

Après de chaleureux applaudissements, le président remercie très vivement M. le Général Bordeaux en lui exprimant le désir unanime de l'entendre à nouveau.

Séance du 6 décembre 1947 (1)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. Vallin, vice-président, évoque le souvenir du Général Leclerc, pur héros, libérateur de Paris, qui a fait flotter nos trois couleurs sur la cathédrale de Strasbourg. Il associe la Florimontane au deuil national et donne lecture d'un message qui sera adressé à la veuve du Général. Une minute de silence est observée en signe de deuil.

M. le Président dit la perte qu'a éprouvée notre compagnie par le décès prématuré de M. Marius Favre, décédé le 19 novembre. Ame d'artiste, vibrant à toutes les manifestations de la beauté, il avait été sous-chef de musique de l'Armée et avait une passion pour le chant choral et sacré.

M. Ritz exprime les regrets du P. Jacques Delacquis, originaire de Sallanches, dominicain à Fribourg, de n'avoir pu venir nous parler lui-même du P. Berthier, enfant de Saint-Germain sur Talloires, mais dont il a envoyé le texte de sa conférence. M. Ritz le fait précéder de quelques mots personnels sur l'amour du pays natal que possèdait à un haut degré le P. Berthier. Il rappelle que vers 1870, le Père avait été précepteur dans la famille du Docteur Callies en notre ville (*voir article séparé*).

M. P. Tapponnier envoie une note sur l'Abbé Grégoire et

(1) Etaient présents : Mme Biennier, MMlles Maret et Trombert, MM. Achard, André, Balleydier, L. Buttin, P. Callies, Charvin, Cuvet, Coutin, Dépollier, J. Fournier, Lacroix, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, L. Pissard, F.M. Ritz, Vallin, Vigand et Vuachet.
Excusés : MM. L. Laydernier, M. Pfister, Rannaz et Serand.

les Savoyards rappelant que le fameux président de la Convention fut le rapporteur de la réunion de la Savoie à la France, en 1792, époque où les difficultés de toutes sortes étaient les mêmes qu'aujourd'hui.

M. Léon André communique un intéressant article, que lit le secrétaire, publié dans le *Courrier de Genève* du 1er décembre par M. E. Ganter, ancien président du Conseil municipal de Genève, intitulé : *l'Histoire des Clarisses de Genève : une visite à la rue Sainte-Claire d'Annecy.*

M. le Président félicite notre confrère M. Auguste Gruffaz dont le fils Pierre Gruffaz a été nommé vice-consul attaché au ministère des Affaires Etrangères, et le gendre, le capitaine Leyzin, fait chevalier de la Légion d'honneur.

M. L. Pfister présente les ouvrages reçus : *les Deux Amis, Histoires Savoyardes* par M. Henri Josseron ; *Paul Valéry Méditerranéen* par Timor de Triqueu (commandant Pierre Buttin) ; la Revue *l'Afghanistan* contenant un intéressant article sur les grenats, de notre compatriotes M. L. Rosset, professeur au Collège Esteqlal (Afghanistan). Remercîments aux donateurs.

Le Secrétaire perpétuel :

Louis Pfister.

Un papier timbré postal créé en 1818

Un travail de classement des archives des Villards-sur-Thônes m'a permis de retrouver des lettres-patentes et des manifestes créant, peut-être pas un timbre-poste au sens propre du mot, mais tout au moins une marque postale qui est bien un ancêtre des vignettes qui ont tant de prix aux yeux des collectionneurs. Comme il s'agit d'une documentation concernant l'histoire administrative de la Savoie, j'ai pensé qu'il était bon d'en faire l'objet d'une communication à notre Académie qui compte des philatélistes avertis, lesquels trouveront peut-être quelque intérêt aux notes que je vais vous lire.

Dans ses lettres-patentes données à Stupinis, le 7 novembre 1818 et imprimées à Chambéry, chez Pierre Albera, imprimeur du Roi, rue Saint-Antoine, Victor-Emmanuel I^er^ s'exprimait ainsi :

« Le désir de diminuer la rigueur des dispositions portées par le Règlement de l'an 1772, dont la stricte exécution, en ce qui regarde l'envoi et le port des lettres par des voies étrangères au service des postes, aurait causé de trop grands embarras à nos bien-aimés sujets, nous a engagé à autoriser, par notre Edit du 12 août dernier et par le Règlement y annexé, le transport des correspondances par le moyen d'occasions particulières, sous certaines précautions que nous avons jugées convenables pour mettre l'Administration des Postes à l'abri des pertes auxquelles, sans ces précautions, elle aurait été exposée.

« En établissant ces précautions, notre principal objet a été de concilier la faveur due aux relations sociales et au commerce, avec la nécessité de tirer de ce droit régalien un produit qui, en tournant au profit de nos finances, put contribuer aux charges de l'Etat et faire face aux dépenses considérables auxquelles donne lieu cette branche du ser-

vice public, notamment d'après l'intention dans laquelle nous sommes, d'étendre dans le courant de l'année prochaine 1819, à tous les chefs-lieux de mandements un moyen de correspondance régulière avec leurs chefs-lieux de province et de division militaire, ainsi qu'avec la capitale.

« Voulant cependant faciliter autant que possible les communications entre nos sujets, Nous avons déterminé d'accorder un nouveau moyen aux particuliers qui se trouvent souvent dans la nécessité d'envoyer par des voies étrangères à la Poste, des lettres ou des papiers par lequel ils puissent faire ces envois, sans qu'ils soient obligés de les soumettre d'avance au timbre des bureaux de Poste, et nous avons donné en même temps quelques autres dispositions à cet égard. C'est pourquoi par les présentes, de notre certaine science et autorité Royale, sur l'avis de notre conseil, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Article premier. — On pourra substituer au timbre qui doit être apposé par les employés des Postes, d'après les articles 11 de l'édit du 12 août dernier et 5 du règlement y annexé, l'usage d'un papier timbré particulier, dit papier de poste timbré, que la Direction générale de nos Postes fera fabriquer, sous la surveillance immédiate du Sur-Intendant général.

« Art. 3. — La distribution du papier timbré de Poste est confiée aux bureaux de Poste de toutes les classes et les officiers et employés des Postes auront soin de pourvoir à ce que toutes les communes de leur arrondissement de Poste, il y ait une personne par eux chargée de distribuer ce papier pour leur propre compte.

« Art. 4. — Ce papier est de trois qualités : la première est de 3 sous ou 15 centimes, la seconde de 5 sous ou 25 centimes et la troisième de 10 sous ou 50 centimes.

« Art. 5. — Pour des lettres destinées à parcourir une distance de 15 milles et au-dessous, on se servira du papier de 15 centimes ; pour celles qui doivent parcourir une distance au-dessus de 15 jusqu'à 35 milles inclusivement,

on doit se servir de celui de 25 centimes, et pour toute distance enfin au-dessus de 35 milles, on emploiera celui de 50 centimes.

« Les lettres écrites sur ce papier pourront être portées par qui que ce soit, pourvu qu'elles soient simples, c'est-à-dire d'une seule feuille et pliées de manière qu'on puisse voir le timbre sur leur partie extérieure, ou qu'elles aient en outre sur l'adresse les indications exigées par le troisième numéro de l'article 4 du Règlement du 12 août.

« Art. 6. — Les actes, pièces de procès, comptes, cahiers, etc., pourront être envoyés par des expres, des voituriers et par d'autres personnes quelconques, pourvu qu'on les mette sous bande et qu'on les accompagne d'une lettre simple, écrite sur papier timbré de cinquante centimes (etc.). »

Le 3 décembre 1818, la Royale Chambre des Comptes publiait un manifeste signé Fava dont voici le texte :

« La saison actuelle ne permettant pas de réunir en peu de temps la quantité suffisante de papier timbré de Poste établi par les Royales-Patentes du 7 novembre dernier, pour pouvoir, sans danger d'inconvénients en commencer la distribution au public, Sa Majesté voulant cependant qu'aussitôt terminés les timbres nécessaires, ses sujets puissent jouir des facilités accordées par lesdites Royales Patentes, elle a jugé à propos de donner quelques dispositions à cet égard, qu'elles nous a chargés, par son Billet Royal daté de Stupinis le 7 du dit mois de novembre, de faire connaître au public par un manifeste.

« En conséquence, ayant reçu aujourdhui de la Secrétairerie d'Etat les modèles des timbres, ayant aussi reçu les exemplaires des feuilles de papier, sur lesquels ces timbres seront apposés, nous notifions en exécution des ordres souverains :

« 1° Que provisoirement les timbres seront apposés sur du papier sans filigrane et de la dimension du papier dit à lettres.

« 2° Que ce papier ayant le timbre relatif sera provisoirement considéré comme le papier établi et prescrit par les Royales Patentes du 7 novembre dernier.

« 3° Que à l'époque où commencera la distribution du papier filigrané, cessera l'usage du papier timbré sans filigrane. »

Suit ensuite les modèles des timbres imprimés en bleu.

Enfin le 13 novembre 1819 la Royale Chambre des Comptes publiait un autre manifeste annonçant que le papier timbré de Poste à filigrane était fabriqué et qu'à dater du 1er février 1820 l'usage du papier provisoire timbré en bleu et que le seul papier à filigrane et timbre à sec jouira des avantages accordés par les Royales Patentes du 7 novembre 1818. Les timbres à sec auront la même forme et empreinte que ceux déjà rendus publics à l'exception de la couleur bleue. Le nouveau papier aura comme filigrane un écu dans lequel est figuré un aigle surmonté de la Couronne Royale, ayant sur la poitrine une croix et à gauche de l'écu se trouve l'indication du prix respectif de chaque qualité de papier, et autour la légende : Direzion générale delle Regie Poste, corrispondenza autorrizzata in corso particolare per pedoni, ed altre occasioni. La dimension de chaque feuille du papier à filigrane était de 9 onces 4 points de hauteur et 6 onces un point de largeur.

Pour ma part, je n'ai pas eu le plaisir de voir un de ces timbres ; mais il semble que l'on doit en trouver dans les archives particulières, non dans les archives publiques, car les administrations jouissaient déjà de la franchise et je termine en souhaitant bonne chance aux chercheurs qui auront le bonheur de pouvoir ajouter les vignettes dont je viens de parler à leurs collections.

F. Cochat.

Edouard Herriot à Annecy

On se souvient, sans doute, qu'en décembre 1946, l'Académie française admettait au nombre de ses membres Edouard Herriot, maire de Lyon, président de l'Assemblée Nationale.

La réception du nouvel académicien eut lieu le 26 juin 1947. L'assistance était considérable et la séance fut honorée de la présence du Président de la République et du président du Conseil.

C'est l'occasion, pour nous, de rappeler qu'Edouard Herriot est venu plusieurs fois dans notre province, entre les deux guerres, mais nous ne voulons nous souvenir, ici, que de la longue visite qu'il fit à Annecy en 1936, au moment où il écrivait son admirable étude : *Lyon n'est plus !* Il alla tout droit, en arrivant, aux archives départementales qui étaient alors confiées à M. Robert Avezou. Il y fut reçu comme sait recevoir le lettré et l'homme de grande valeur, aujourd'hui archiviste du département de l'Isère qu'il remercia vivement de l'avoir aidé dans ses recherches. Il alla ensuite se promener dans les vieux quartiers dominés par le château des ducs de Nemours. Ces vieux quartiers sont pleins de souvenirs salésiens et l'âme de Jean-Jacques Rousseau ne leur est pas étrangère. Nous nous souvenons avoir vu Edouard Herriot près du pont Morens, accoudé à la balustrade du quai de l'Ile, contemplant au premier plan, la maison de la Philothée, la voûte contigüe et le palais de l'Isle.

Dans son ouvrage, *Lyon n'est plus*, paru peu après sa visite, Herriot a consacré à la Savoie deux chapitres qui sont magnifiques. Depuis que cette province est rentrée dans la mère patrie, et pour toujours, on se demande, dit-il, comment elle a pu, si longtemps, contre toutes les indications de la nature, lui manquer : « La Savoie offre à l'admiration et à l'affection de la France, une de ses plus fécondes régions naturelles, un de ses plus actifs chantiers de

travail, non seulement l'exemple de l'héroïsme, aux heures tragiques, mais celui du courage quotidien, un admirable élément de force et l'un des plus sûrs contreforts de sa grandeur ». Et ce sont, quelques pages plus loin, des passages à la gloire d'Annecy qu'on ne relit jamais sans émotion. L'Académie florimontane, c'est son « jardin spirituel », François de Sales est « un ami, un docteur et aussi un poète ». Son *Introduction à la vie dévote* « exercera sur l'opinion française une influence profonde et légitime ».

De Jean-Jacques Rousseau, il a remarqué la maison de la maîtrise et la fontaine « qui marque la place où, en 1728, un matin de Pâques fleuries, l'adolescent de seize ans fait la décisive rencontre ; pour cet autre sanctuaire, il a réclamé et obtenu, — deux cents ans après l'événement, ajouterons-nous, — l'entourage d'un balustre d'or ».

C'est ensuite le voyage à Chambéry, aux Charmettes, où il retrouve les traces de Mme de Warens, qui enseigna au philosophe genevois « la morale de façon assez singulière... ».

Plus loin Herriot revient à des vues plus générales. Il dépeint l'annexion de la Savoie en 1792. C'est un triomphe, dit-il, et il cite ses sources. L'une d'elles, il faut bien l'avouer, nous a surpris, c'est *l'Histoire de l'annexion de la Savoie à la France* par l'avocat Jules Masse, aujourd'hui disparu, mais qui n'était guère aimé de son vivant, grâce à ses violentes opinions bonapartistes dont il a imprégné tout ses ouvrages. Mais nous sommes certains qu'Edouard Herriot a su distinguer le vrai du faux de l'opinion partisane de l'auteur. « La Convention nationale, affirme-t-il, s'est bornée pour la Savoie et pour Nice, à traduire en actes le vœu loyalement exprimé des populations ». Mais il a soin d'ajouter et ce sera notre conclusion : « Le paysan savoyard est aussi réfléchi que silencieux et si l'on ne doit pas exagérer la portée du mot République.... il faut noter un effort continu vers la liberté ».

Herriot nous paraît être un de ceux qui ont le mieux compris le tempérament et l'esprit du Savoyard.

L. D.

Le Château de Cusy

Le village de Cusy se trouve situé au sud-ouest d'Annecy, sur la route qui, suivant la rive gauche du Chéran, relie la vallée de l'Isère à celle du Fier. Il constitue le point terminus d'une autre route qui vient d'Aix-les-Bains. C'est par là que passait autrefois la voie romaine qui conduisait directement de Chambéry à Genève par Annecy, mais cette voie fut plus tard abandonnée au profit de la route royale passant par Alby et Albens qui fut créée en 1818 et seuls en subsistent de nos jours quelques vestiges et notamment l'arche d'un pont sur le Chéran.

C'est lors de la construction de la voie romaine, et en vue de la surveiller, qu'un proconsul nommé *Cusius* (d'où le nom actuel de Cusy) aurait fait édifier, au sommet d'une motte artificielle érigée à dos d'homme, une villa servant de poste d'observation.

Cette villa fut détruite lors des invasions barbares. Elle fut remplacée, sans doute vers l'an 1000, par un château qui semble avoir été bâti par le premier comte de Savoie Humbert-aux-Blanches-Mains.

En effet, on sait avec certitude, qu'en 1022 le fief de Cusy appartenait alors au fondateur de la Maison de Savoie qui devait y venir, à intervalles réguliers, pour y percevoir les redevances de ses vassaux.

En 1263, le château de Cusy appartenait à Rodolphe III de Grésy, puis à la mort de celui-ci il passa à son frère Guillaume qui le donna en dot à sa fille Béatrix lorsqu'elle épousa Guy de Seyssel. Le ménage n'ayant pas eu d'enfants, le château de Cusy devint ensuite la propriété de la Maison de Savoie.

A cette époque, le village de Cusy s'élevait au sud du château, il était encadré par deux chemins de ronde surélevés qui formaient remparts et aboutissaient à l'entrée

du village à deux tours qui en défendaient l'accès. A l'une de ces tours était adossée une maison où logeait l'intendant chargé de gérer le fief.

Le 22 août 1288 la commune de Cusy obtint, l'une des premières de la région, ses « franchises » qui la libérèrent désormais de toute obligation à l'égard des occupants du château.

Par la suite, les fermes s'égaillèrent dans les environs et c'est ainsi que se constitua le village actuel fort dispersé.

Le château de Cusy avait quatre tours d'angle qui lui permettaient de faire face dans toutes les directions d'où pouvait surgir une attaque. Il subit d'ailleurs de nombreux sièges au cours des guerres qui marquèrent les XIII^e^ et XIV^e^ siècles.

Après avoir été inféodé en 1372 à Rodolphe IV de Grésy, le fief de Cusy rentra à nouveau dans le giron de la Maison de Savoie, puis passa à la famille de Montmayeur. Il devint, en 1432, la propriété de Jacques de Montmayeur, possesseur de nombreuses terres, ayant rang de maréchal de Savoie et qui fut fait comte en 1447.

C'est alors que se déroula à Cusy le premier acte du drame fameux qui opposa Jacques de Montmayeur au président Guigues de Fésigny. Ce drame est trop connu pour que nous le relations en détail. Rappelons simplement que le président Guigues de Fésigny possédait à Cusy une terre dépendant du domaine des Montmayeur dont il était ainsi le vassal. Appelé, sur l'ordre du duc Louis, à prononcer à l'égard de Jacques de Montmayeur une peine d'amende de 100 marcs d'or dont le paiement était garanti par la confiscation du château de Cusy, Guigues de Fésigny désira se libérer de tout assujettissement à l'égard du condamné. Il obtint donc, le 14 janvier 1462, des patentes ducales lui accordant dans sa maison de Cusy le droit de haute, moyenne et basse juridiction. Aussitôt le magistrat fit arrêter et exécuter le receveur du péage de Cusy qui était à la solde de Jacques de Montmayeur.

Ce dernier réagit violemment puisqu'avec l'agrément du duc Louis, il fit arrêter le magistrat à Chambéry, le 15 janvier 1464, le fit conduire à son château d'Apremont et le fit exécuter le 31 janvier 1465 après un jugement sommaire.

Jacques de Montmayeur mourut en 1487. Après lui le château de Cusy semble être passé entre plusieurs mains pour appartenir finalement à Sébastien de Luxembourg qui le céda pour 3.500 écus d'or le 10 mars 1560 aux frères Emmanuel-Philibert et Louis de Pingon. Ceux-ci en obtinrent l'inféodation le 12 mars 1563 et le firent peu après ériger en baronnie.

La famille de Pingon avait des armes « de gueule à trois gerbes d'or ».

Seul Emmanuel-Philibert eut une descendance qui s'éteignit avec ses arrières-petits-fils, Jacques-Sylvestre et Claude-Eugène, fils d'Aimé de Pingon et de Suzanne de Montmayeur. Tous deux restèrent en effet célibataires et passèrent leur vie dans le château de Cusy. Jacques Sylvestre mourut en 1691. Son frère le suivit dans la tombe huit ans plus tard.

Après de nouvelles mutations, le château de Cusy appartenait en 1771 au sénateur du Freney qui avait épousé une héritière de Pingon. Les époux eurent trois fils et des filles, dont l'une épousa en 1784 le seigneur de Lyon de Saint-André. A la Révolution, le sénateur du Freney tenta de se maintenir dans son château en se faisant appeler Dufreney pour donner des gages aux Jacobins. Mais un jour il apprit qu'une troupe de révolutionnaires se dirigeaient vers sa demeure dans le but de la prendre d'assaut. Il prit peur et s'enfuit précipitamment après avoir caché dans les souterrains du château une caissette contenant tous ses biens. Bien lui en prit, d'ailleurs, car le château fut peu après pillé de fond en comble et incendié. On devait longtemps chercher, sans succès, le trésor du vieux sénateur et, il y a encore peu de temps, des ouvriers tentaient d'arracher leur secret aux dernières ruines de la forteresse.

Le 3 Vendémiaire an V le fief de Cusy fut morcelé : la ferme qui avait été aménagée dans l'ancienne demeure de l'intendant fut vendue au citoyen Joseph Lyonnais, président du Tribunal correctionnel d'Annecy.

Par la suite, la propriété fut reconstituée par M. Matrod. La ferme fut transformée en maison de maîtres. Le château ne fut pas reconstruit et acheva de s'écrouler. Ses pierres servirent à construire nombre de maisons du village et il n'est pas rare de trouver dans ces maisons des fenêtres à meneaux et des pierres anciennes du plus curieux effet. La vieille chapelle du château, qui dominait autrefois la paroisse, disparut elle-aussi et fit place à l'église actuelle qui fut édifiée sur un mamelon.

De nos jours la propriété appartient à M. le Médecin Général Romieu qui fut longtemps médecin-chef de la place d'Annecy où il a laissé le plus sympathique souvenir.

Les ruines du château sont entretenues avec le plus grand soin. Elles se dressent sur la vieille « motte » romaine d'où l'on jouit d'un panorama très étendu au sein duquel se dressent au premier plan les massifs du Revard et du Semnoz. On y retrouve les traces des trois chemins de ronde qui, par leur superposition, témoignent, ainsi que d'autres vestiges relevés sur un chemin qui domine les restes des remparts, de l'importance de la forteresse de Cusy.

L'une des tours qui gardaient l'entrée du village subsiste encore. Près d'elle se dresse l'ancienne maison de l'intendant qui a été transformée et modernisée et sert de logis au propriétaire actuel. C'est une robuste construction dont les murs extérieurs n'ont pas moins de 60 cm. d'épaisseur. On prétend qu'un souterrain reliait autrefois la tour aux oubliettes du château, mais on n'a jamais pu en retrouver les traces. Plus rien ne subsiste de l'ancienne chapelle, à l'exception du meuble de sacristie qui constitue une précieuse relique.

La position de Cusy présentait un intérêt militaire incontestable car, ainsi que nous l'avons indiqué plus haut,

elle est placée au point convergent des passages vers Chambéry, Aix et Annecy. Ainsi ce château fut-il l'un des principaux points d'appui de la Maison de Savoie.

Aujourd'hui le silence s'est étendu sur les ruines et seule, peut-être, l'ombre du président de Fésigny vient-elle troubler de temps à autre la sérénité des lieux où fut commis le premier meurtre dont l'écho devait retentir sinistrement à Apremont quelques années plus tard.

Georges CHAPIER.

Eugène SÜE

Vu par un Florimontan

Il y a quelque temps, un ami, professeur à Annecy, me parlait d'articles publiés sur Eugène Suë dans plusieurs journaux parus depuis une cinquantaine d'années, ou bien à l'occasion de l'inauguration de son monument commémoratif à Annecy, en 1907. Le sujet m'ayant toujours beaucoup intéressé, car le caractère de l'écrivain ne me paraissant pas être celui que lui ont donné les discussions politiques, j'écrivis à l'Office de documentation de la Bibliothèque nationale qui me signala un article paru dans le supplément littéraire du *Figaro* du 2 octobre 1886, sous le titre : *Eugène Suë ; son exil en Savoie*. J'eus l'heureuse surprise de constater que l'auteur n'était autre que le Docteur Bouvier, l'un des quatre fondateurs de l'Académie florimontane, en 1851.

Le Docteur Bouvier, né à Saint-Félix en 1819, fut d'abord professeur d'histoire naturelle au collège Chaptal, à Paris. Il étudia ensuite la médecine et fut reçu Docteur à la Faculté de Montpellier, en 1850, mais il n'exerça pas. Revenu à Annecy, il devint conservateur du musée en 1851, poste qu'il abandonna en 1856 pour reprendre son rôle de médecin. C'est alors qu'il donna pendant un an des soins à Eugène Suë. Marié peu après à une Genevoise, il se fixa à Lancy, canton de Genève en 1867. En 1890, devenu veuf, il partit pour Buenos-Ayres où il mourut en 1908. Le corps a été ramené à Saint-Félix.

Nous ne pouvons insérer tout l'article qui a été lu et commenté à la séance tenue au château de Montrottier, le samedi 11 octobre 1947. Mais il nous est permis d'en citer des extraits. L'un des plus caractéristiques est le préambule des lignes de notre éminent confrère : « Le socialiste fougueux dont les romans ont tenu pendant leur publication, et bien après, la France entière en haleine, mettait au moins ses théories en pratique. Il s'est rarement trouvé un cœur

d'homme plus tendre pour les misérables, plus accessible à la pitié, plus délicat dans sa manière de soulager les déshérités. M. le Docteur Bouvier fait, à ce sujet, des révélations qui étonnent. L'auteur des *Mystères de Paris* et du *Juif errant* procédait envers les souffrants, comme les Saints du Christianisme les plus réputés pour leur charité et on sait qu'il a vécu et qu'il a voulu mourir en libre penseur ».

Après avoir retracé l'activité du député de Paris de 1850 au coup d'Etat du 2 décembre 1851, le Docteur Bouvier raconte qu'il avait été porté sur une liste pour la déportation, à Cayenne. Mais M. de Persigny insista auprès du Prince Président pour que cette mesure soit rapportée : « Et bien répliqua le maître, qu'on lui donne un passeport ! ». « Libre dans son choix, Eugène Suë opta pour la Savoie où l'attirait de préférence, un ami dévoué, M. Massel ».

M. Massel, un de nos compatriotes, né à Thônes, était un grand éditeur parisien qui, retiré des affaires était venu, avec sa famille, chercher le repos dans une charmante propriété qu'il avait acquise aux Barattes. Eugène Suë arriva chez M. Massel le 23 janvier 1852, « affaissé, écrit le Docteur Bouvier, et sous le poids d'une tristesse indicible, contre laquelle toute l'amabilité de son hôte était impuissante. — Prévenu dès le lendemain par M. Massel, j'allais le jour même voir Eugène Suë et lui porter mes conseils. Il me reçut avec la plus grande affabilité et se prêta de bonne grâce à toutes les exigences de la situation.

« Il n'était pas pour moi un inconnu. De 1845 à 1847, Eugène Suë venait régulièrement, trois fois la semaine, collaborer avec M. Goubaux à la pension Saint-Victor. — J'étais alors attaché comme professeur d'histoire naturelle à l'établissement, d'où je suivais les cours de l'Ecole de médecine. Je le voyais fréquemment... Je rappelai à Eugène Suë toutes ces circonstances qui le frappèrent... Mais l'homme que j'avais devant moi n'était plus le romancier de 1845. Autant le triomphe et les succès avaient grandi ce dernier, autant l'adversité avait abattu et rendu méconnaissable l'exilé du 2 décembre...

« Trois mois se passèrent chez M. Masset... Au commencement de mai, Eugène Suë vint s'installer au hameau de

Vignères, dans la campagne de M. Crosel-Mouchet, directeur des Postes d'Annecy. — Cette campagne, à proximité de celle de M. Masset, se prêtait facilement aux rapports quotidiens des deux amis. Isolée, un peu triste, l'habitation était entourée d'un petit jardin que protégaient de vieux murs. Elle possédait une magnifique véranda, sur laquelle donnait le cabinet de l'écivain, en pleine vue du lac et de la ville d'Annecy. On avait tiré de son appartement de Paris, quelques meubles, de façon à la rendre aussi confortable et aussi appropriée que possible aux habitudes de son nouvel hôte. Le domestique qu'il avait à Paris était venu le rejoindre : on lui adjoignit une cuisinière du pays. Ainsi installé, il parut renaître à la vie et, dans cette indépendance qu'il recouvrait, échapper aux regrets qui suivent invariablement l'exilé ».

Le Docteur Bouvier décrit ensuite le genre d'existence de l'écrivain et la haine qu'il éprouvait pour le proscripteur. Puis, il parle de ses promenades : « Il quittait quelquefois sa demeure pour aller visiter la vallée de Thônes qui lui plaisait beaucoup, par l'espect de la grande montagne qu'il y retrouvait. Il a fait un tableau pittoresque des sites aussi riauls que variés des quatre vallées enclavées dans cette partie de la chaîne des Alpes. La vallée de Thônes qui fait suite à celle de Nabel (Alex ? réd.) celle de Menthon à droite et celle de Dingy, à gauche, n'ont rien perdu dans la réalité des traits dont les décore sa brillante plume. Il embrasse à la fois les détails et l'ensemble avec une fidélité scrupuleuse, et en parfaite concordance avec l'exactitude presque topographique des lieux.

« C'est dans son habitation de Vignères et pendant l'été de 1852 qu'il composa *Cornélia d'Alfi*, drame épouvantable encadré de descriptions sur les environs d'Annecy et de notes dans lesquelles il délivre des brevets aux notabilités de l'endroit, avec une largesse inépuisable. Eugène Suë, il faut en convenir n'a rien publié de si médiocre, de si dénué de toute espèce d'intérêt ».

*
* *

On nous permettra d'ouvrir ici une parenthèse. Le jugement du Docteur Bouvier sur *Cornélia d'Alfi* nous paraît un

peu sommaire, surtout pour un Savoyard. Le sujet est, il est vrai, un peu abracadabrant. Il mène le lecteur de Lyon à Chavoires, dans les ruines d'une maison où la tradition veut que Jean-Jacques Rousseau ait habité pour finir au sommet de la Tournette où la marquise doit mourir avec le père d'un jeune homme dont elle a abusé moralement. Mais celui-ci arrive en compagnie d'une jeune fille de Veyrier pour les sauver tous les deux. La neige se met à tomber pendant que la marquise se jette dans le vide et que le père, grâce à cette neige opportune, meurt de froid, enseveli par elle.

Cette histoire invraisemblable porte bien la marque de l'époque romantique pendant laquelle elle fut écrite. Cependant, ce qui prouve que le roman, en librairie, eut un grand succès, c'est que l'aventure fut mise à la scène et qu'elle obtint, au théâtre d'Annecy et dans les villes voisines, un certain nombre de représentations.

Une lettre à sa sœur, Mme Caillard sert de préface à l'ouvrage et on y lit ceci : « Le lac l'Annecy et ses environs, ne sont pas, selon moi aussi connus qu'ils méritent de l'être ; mes vœux seraient comblés si la lecture de l'œuvre que je publie pouvait engager quelques touristes, quelques paysagistes amoureux de leur art, quelques personnes ayant le goût de l'agriculture, à visiter les magnificences de cette contrée qui joint à la grandeur et à la variété des sites, une fertilité merveilleuse et une science agricole très avancée ». Il s'appuie sur l'opinion de peintres comme Gabriel Loppé qui a fait la fortune de Chamonix. Il donne ensuite un aperçu du développement de l'agriculture savoyarde et de son industrie : forges et papeteries de Cran, filature de coton Lacuffer, fabrique de soieries de Faverges, etc...

Le premier chapitre du roman est consacré au vieil Annecy, à la maison de Mme de Warens, à la maison de Rousseau dont nous avons parlé. C'est pour l'hôte de la villa de la Tour l'occasion de rendre hommage à Jacques Replat, le « Walter Scott savoyard », — à Jules Philippe, jeune et consciencieux écrivain qui vient de publier la première édition d'Annecy et ses environs... Nous passons ensuite au lac d'Annecy : voici « l'un des plus ravissants paysages que

l'on puisse rêver, le bassin de l'antique abbaye de Talloires », avec le roc de Chère et la pittoresque presqu'île de Duingt, en face... La magnifique Tournette surplombe tout cet ensemble d'où émerge la maison natale de Berthollet. Un peu plus loin, on accompagne les héros du roman dans une promenade au pont Saint-Clair, par la route de Thônes, minutieusement décrite : « Jamais Salvator Rosa ne rêva de tableaux d'une grandeur plus lugubre ! ». Dans une note, Eugène Suë déclare que l'ensemble réunit des trésors de beauté inexplorés jusqu'ici.

A la fin du roman, il y a un appendice dans lequel il ajoute « l'indication sommaire de quelques-unes des promenades les plus intéressantes des environs d'Annecy : le tour du lac : il faut de sept à huit heures pour l'accomplir ; le château de Montrottier, les « abymes du Fier ». — autrement dit les gorges, — les usines de Cran, « course d'un véritable Niagara en miniature », le Semnoz (on couche le soir à Leschaux et l'on revient le lendemain soir à Annecy), la route de Thônes (sept à huit heures de marche), le pont et les bains de la Caille, le château de Menthon, le Parmelan et la Tournette...

« Ajoutons, dit en terminant Eugène Suë, que si quelques-uns de MM. les habitants d'Annecy disposaient au bord du lac de petites maisons de location, simplement mais confortablement meublées, à l'instar des habitations qui avoisinent le lac de Genève, les touristes, nous en sommes persuadés, s'empresseraient de venir habiter ce pays-ci durant la belle saison ». Tout cela prouve que le proscrit du 2 décembre mérite bien le titre de précurseur du tourisme savoyard et qu'au point de vue de la prospérité de notre pays le roman de *Cornélia d'Alfi*, s'il est invraisemblable comme récit, demeure comme un des premiers efforts productifs en faveur de nos magnifiques beautés naturelles.

*
* *

Si le Docteur n'a pas vu ce qui pouvait être utile à la Savoie dans le roman dont nous venons de parler, la suite de son récit n'en est pas moins captivante. Ce sont maintenant les nombreuses visites reçues, celle de sa sœur, Mme

Caillard, qui avait pour lui « le mal de frère », celle de Ferdinand Flocon, ancien membre du gouvernement provisoire de la République de 1848. banni par le coup d'Etat « L'ancien ministre, pauvre et dénué de ressources portait dans sa personne toutes les afflictions de l'exil ».

« C'est à cette occasion qu'Eugène Suë composa *la Famille d'un déporté* qu'il fit vendre au bénéfice des réfugiés français dont la pénurie était voisine de la misère. Cet opuscule parut à Genève, ne renfermant rien de nature à porter ombrage au gouvernement ».

On approchait de l'hiver et la santé de l'écrivain n'était pas brillante. M. Masset lui chercha un autre domicile. « Il fit des ouvertures à M. Ruphy, architecte, son ami et son voisin, qui possédait, en pleine colline des Barattes, une petite maison connue dans le pays, sous le nom de *La Tour*. Cette maison, isolée, en plein soleil, adossée à la montagne, flanquée d'une tour qui lui donne l'apparence d'un vieux manoir, parut réunir toutes les conditions désirables. On la proposa à Eugène Suë... Il vint s'y installer en juin 1853.

« En retour de l'accueil qu'il avait reçu de la population d'Annecy-le-Vieux, continue le Docteur Bouvier. Eugène Suë voulut donner aux braves gens au milieu desquels il vivait, un témoignage de sa sympathie. Connaissant toutes les misères qu'il avait étudiées et saisies sur le vif, dans les bouges de la grande cité, il ne pouvait rester insensible à celles des villageois.

« Il passait au curé d'Annecy-le-Vieux cinquante francs par mois pour ses pauvres, me confiait le traitement des malades, prenant à sa charge les visites et les ordonnances du médecin. Pour combler la mesure, il se préoccupait autant de la convalescence que de la maldie. Il ne reculait devant aucune exigence ; tout ce qu'il croyait utile, indispensable pour relever des forces perdues élait emprunté à sa table et prenait le chemin des débilités. Il veillait lui-même à toutes ces douceurs et apportait dans leur préparation une sollicitude que je puis dire toute paternelle. Le malade le plus rebuté, le plus délaissé dans son hameau était traité par lui avec une véritable délicatesse. Sur ce terrain, c'élait

un vrai philanthrope, digne de tout éloge. Quand je me permettais de lui faire la simple observation qu'il allait trop loin, il me répondait invariablement en me prenant les deux mains qu'on ne saurait jamais en faire assez pour les pauvres que tout le monde dédaignait.

« Un jour, le curé d'Annecy-le-Vieux ayant trouvé bon d'aller le remercier et de franchir le seuil de sa demeure, Eugène Suë le retint à dîner.

« Son commensal, tout glorieux de cette rencontre avec un homme auquel ses écrits faisaient une réputation diabolique n'eut rien de plus pressé que de divulguer le plaisir qu'il en avait ressenti. La nouvelle en fut bientôt portée à l'évêché d'Annecy où elle prit, comme on le pense facilement, les proportions d'un événement. De là, désapprobation formelle. Le curé, M. Pacthod, homme d'un grand cœur et de beaucoup d'intelligence, résista avec énergie, plaida chaleureusement auprès de Mgr Rendu la cause de ses pauvres et continua, en toute liberté ses relations avec le romancier. Au jugement du curé, la charité n'avait à connaître ni habits, ni opinions. Qui oserait n'être pas de son avis ?..

« A La Tour, Eugène Suë poursuivait ses courses avec une nouvelle intrépidité, tantôt s'échappant dans la montagne de Veyrier qu'il aimait à gravir, tantôt longeant les bords du lac jusqu'à Menthon, Talloires et même Saint-Germain. C'est pendant une de ses courses à Saint-Germain que, surpris par un orage, il se réfugia chez le curé de l'endroit qui, sans le connaître, l'accueillit de son mieux et le traita avec toute sorte d'égards. Le lendemain, voulant reconnaître son aimable hospitalité, il lui fit parvenir une offrande pour ses pauvres, et c'est ainsi que le curé de Saint-Germain apprit le nom de l'hôte qu'il avait accidentellement hébergé ».

*
* *

Le Docteur Bouvier, qui écrivait de mémoire ne paraît pas avoir connu la fin des relations d'Eugène Suë avec le curé Pacthod d'Annecy-le-Vieux. L'écrivain savait la désapprobation de l'évêché des entretiens et des visites du bon curé à la villa de La Tour. Si, une première fois, Mgr Rendu

se laissa fléchir, les ennemis du romancier revenant à la charge obtinrent le déplacement du curé Pachod qui fut envoyé à Magland. Eugène Suë avait publié à la même époque une brochure intitulée *Une page de l'histoire de mes livres* dans laquelle il faisait allusion aux incidents que nous venons de raconter. Jules Philippe, alors directeur du *Moniteur Savoisien*, en reproduisit le passage le plus caractéristique. Peu après il recevait une réponse de l'abbé Pachod qui mettait les choses au point. Il convient de citer ici la conclusion de l'ancien curé d'Annecy-le-Vieux qui montre de quelle hauteur de vues faisait preuve cet homme de bien :

« Notre troisième et dernier colloque, que je provoquai l'avant-veille de mon départ, fut moins de théologien à l'illustre romancier que de curé à paroissien. Il n'est pas le cas d'en parler, mais si l'occasion se représentait, j'agirais toujours avec M. Suë, non avec faiblesse, gaieté hors de propos, ruse, mais avec droiture, délicatesse, retour de bons procédés dont lui-même avait pris l'initiative en venant me voir au presbytère peu de jours après son arrivée, à la suite d'une lettre du conseil de charité qui le remerciait de ses libéralités envers nos pauvres, et il les continua toujours à mon égard, les inspira même par son exemple aux personnes de sa maison, quoiqu'il ne pût douter que je le regardais comme une de mes brebis errantes sans espoir de retour, sauf celui que l'expérience du saint ministère nous apprend être dans la miséricorde spéciale de Dieu pour ceux qui font du bien aux pauvres. Il pourrait encore facilement reconnaître que celui qui est bon comme homme est encore meilleur en dedans de ce qu'il appelle son métier de prêtre ».

*
* *

Notre collègue continue son exposé en relatant la manière de travailler du romancier. Celui-ci s'était remis avec opiniâtreté aux *Mystères du Peuple* qu'il menait de front avec d'autres travaux paraissant en feuilleton dans le journal *Le Siècle*. Il avait, à cette époque, comme secrétaire un jeune homme de Lyon, banni comme lui, qui vivait à Annecy et qui mourut sénateur du Rhône, en 1885.

Mais bientôt, après une visite de sa sœur, Mme Caillard, les souvenirs de Paris se ravivèrent en lui. Il voulait le revoir et, dans cette pensée, il chargea le duc de Gramont, son ami, le même qui, quinze ans après, lut à la tribune du Corps législatif, le 6 juillet 1870, la déclaration de guerre à la Prusse, de demander à l'Empereur l'autorisation d'aller passer une semaine à Paris. L'Empereur fut inflexible. « Eugène Suë, dit le Docteur Bouvier, me communiqua la lettre du duc qui contenait, pour toute réponse à sa demande, un *non* tout sec. Il en resta atterré et en devint malade. Pour conjurer cet espoir déçu, je lui conseillai d'aller passer quelques jours en Suisse ». Il y vécut une dizaine de jours.

Eugène Suë, nous apprend encore notre Florimontan, souffrait de temps en temps de douleurs à la langue, dont le volume n'était pas normal. A la suite d'un refroidissement, la langue grossit encore et l'écrivain laissa apercevoir au docteur qu'il voudrait bien avoir sur son cas l'avis d'une célébrité médicale dont il laissait le choix au praticien.

Le Docteur Bouvier écrivit à Lyon, au Docteur Gensoul, lui demandant un rendez-vous à Seyssel, mais en lui recommandant de ne rien communiquer aux journaux. Le médecin lyonnais accepta et fixa son jour. Nous allons encore laisser la parole à l'article du *Figaro* :

« Trois jours se passent et, en ouvrant à Annecy le *Salut Public* de Lyon, j'y vois à ma grande surprise que M. Gensoul est appelé en toute hâte auprès d'Eugène Suë pour l'opération d'un cancer à la langue. En cela M. Gensoul était répréhensible et devait en recevoir le juste reproche. Il n'était question, dans ma lettre, ni de cancer, ni d'opération à faire. Arrangeant la chose à sa guise, et en dehors de la réserve qui lui avait été commandée, le chirurgien lyonnais avait donné une publicité immédiate, dans son intérêt, à son voyage que devait rehausser une opération capitale à faire à une célébrité du jour. Il n'avait pu résister à cette bonne aubaine pour sa réputation.

« Nous partons d'Annecy de grand matin, Eugène Suë et moi, dans une bonne voiture qui nous amène à Seyssel sur

les onze heures du matin. Je vais immédiatement prévenir M. Gensoul qui venait d'arriver de son côté au domicile indiqué. Eugène Suë le reçut avec une certaine froideur. Avant d'examiner l'organe, mon confrère commit l'imprudence de déposer sur la table devant laquelle se trouvait notre malade l'instrument opératoire dont il était porteur et, après examen, conclut directement à l'ablation d'une partie de la langue. A cette décision, Eugène Suë se révolte, déclare qu'il ne veut pas entendre parler d'opération et me prie de régler toutes choses avec le Docteur Gensoul... » On se sépare après une vive discussion entre les deux médecins.

Une nouvelle épreuve attendait d'ailleurs le romancier. Il était à peine revenu à Annecy qu'il apprit que *Les Mystères du Peuple* édités à soixante mille exemplaires, avaient été saisis chez l'imprimeur et suspendus comme publication immorale et séditieuse.

« Quoi qu'il en soit, dit le Docteur Bouvier après une critique assez vive de l'ouvrage dont il avait discuté très franchement avec le romancier, la nouvelle de cette saisie le surprit avec douleur et le frappa comme la foudre. Ses plus grands intérêts se trouvaient engagés dans cette publication, il les voyait anéantis sans remède. Il était découragé. Sa bonne étoile semblait l'abandonner, lui qu'elle avait autrefois traité en enfant gâté. L'exil, la confiscation, tout conspirait à cette heure contre lui et lui arrachait le prestige des anciens jours. C'était la décadence suprême...».

Comme remède à cette épreuve, on lui conseilla de voyager et il se rendit en Hollande où il retrouva de vieux amis : le colonel Charras, Armand Barbès, entre autres. Il y retrouva aussi un peu son équilibre moral, ce qui lui permit de mettre la dernière main à *la France sous l'Empire*, réquisitoire des plus acerbes contre l'auteur de son exil qui parut à Londres en janvier 1857 et qui fut d'ailleurs bientôt interdit dans les Etats Sardes (1) où Eugène Suë était revenu au printemps.

Le Docteur Bouvier, obligé d'aller à Lyon au chevet d'un

(1) J'ai rappelé ce fait dans mon étude sur Jules Philippe. Voir *Revue Savoisienne* de 1928, premier semestre, pages 43 et suivantes.

oncle quitta Annecy au mois de juin de la même année. Il y revenait deux mois après lorsque, le 4 août, en arrivant à Aix-les-Bains il apprit la mort de l'écrivain, survenue la veille.

*
* *

C'est le 24 juillet 1857 qu'Eugène Sué commença à souffrir d'une névralgie, mais rien ne faisait prévoir que le mal était sans remède. Cependant, deux jours après, à l'arrivée du colonel Charras, il ne put répondre aux acclamations des Musiques et des tireurs venus aux fêtes du tir international d'Annecy et qui s'étaient spontanément rendus en bateau sous ses fenêtres.

Cette manifestation ne toucha pas moins spontanément l'exilé qui prit la main du colonel Charras, assis à ses côtés et, pleurant abondamment s'écria : « Quelle plus douce récompense de mes travaux que les acclamations désintéressées de cette charmante jeunesse ! ».

Les jours suivant, grâce au traitement énergique du Docteur Lachenal (2), un mieux sembla se dessiner et Eugène Sué fit, avec son ami Charras, une excursion à la montagne de Veyrier. Il en revint si mal en point que le Docteur Lachenal, rappelé, voulut s'adjoindre un de ses confrères de Genève que Sué avait connu pendant un de ses déplacements dans cette ville, le Docteur Maunoir (3) à qui on envoya une dépêche électrique. La nuit fut très mauvaise. Le délire tint le malade la plupart du temps. C'est pendant une brève éclaircie qu'Eugène Sué dit à Charras : « Mon ami, je veux mourir comme j'ai vécu, en libre penseur ».

(2) Le Docteur Lachenal, alors considéré comme le premier médecin d'Annecy, était né dans notre ville en l'an IV (1796). Syndic d'Annecy en 1843, député d'Annecy en 1848, il vit son élection annulée. En 1852, il est secrétaire général au ministère de l'Intérieur. Réélu député d'Annecy en 1853, il conserve ce mandat jusqu'en 1855. Député d'Ugines en 1860, il est nommé gouverneur d'Annecy peu avant l'annexion. Commandeur de la Légion d'honneur à la suite de son rôle de tout premier plan, pendant cette période si grave d'événements pour notre pays il fut longtemps conseiller municipal d'Annecy. Maire désigné par le gouvernement en 1874-75, il se retira dignement lorsqu'il eut constaté qu'il était en opposition constante avec les membres du Conseil municipal qui, eux, avaient été élus, et se consacra entièrement, jusqu'à sa mort, en 1883, à sa carrière médicale. Homme de très haute valeur morale, très religieux, il fut regretté, à sa mort, dans tous les milieux.

(3) Le Docteur Théodore Monod (1806-1869), oculiste et chirurgien, chirurgien-chef de l'hôpital cantonal de Genève, de 1840 à 1843. Je dois ce renseignement à l'amabilité de M. Paul Geisendorf, archiviste d'Etat, à Genève.

Le praticien genevois n'arriva que vers dix heures du soir. Après un examen attentif du malade, il dit à ceux qui l'entouraient : « Mais, ce n'est pas ce que vous m'avez annoncé ». En effet, Eugène Suë venait d'être atteint subitement d'une hémiplégie paralysant le côté gauche, son teint était cadavérique et ses yeux vitreux ; aussi M. Maunoir déclara-t-il que son concours était désormais inutile. On était au samedi 1er août ; il ne mourut que le lundi 3 août, vers 7 heures du matin, après trente-trois heures d'agonie.

La veille, le prévôt de la cathédrale, grand vicaire du diocèse, Mgr Challamel avait écrit au Docteur Lachenal :

« Monsieur le docteur,

« Béranger, dans son lit de mort, a eu un entretien secret avec son curé qui était son ami. On nous dit que M. Eugène Suë est très malade. On ajoute que vous êtes son médecin. Nous croyons au Christ mort pour le salut de tous les hommes : en conséquence, nous vous prions de nous dire si vous pensez qu'un ministre de Jésus-Christ puisse aborder l'illustre malade, pour lui procurer un éternel bonheur. L'histoire du Calvaire ne nous laisse pas sans quelque espoir... ».

Le Docteur Lachenal répondit ainsi :

« Monsieur et très révérend prévôt,

« L'état de M. Eugène Suë, qui n'avait pas présenté de gravité pendant toute la semaine qui vient de s'écouler, s'est tout-à-coup aggravé, et dans la nuit dernière, il a été frappé d'une apoplexie tout-à-fait inattendue. Dès lors, il n'a plus proféré une seule parole, et tout signe de sensibilité et d'intelligence a disparu.

« Les douces et consolantes paroles de la religion ne pourraient donc, en ce moment, ni être entendues, ni être comprises par le malade ».

Le corps d'Eugène Suë fut embaumé, habillé et placé dans un cercueil de plomb. La famille désirait qu'il fût enterré aux Bordes, dans le Berry. Les discussions avec les amis de l'illustre défunt durèrent plus de huit jours. Enfin, le valet de chambre que M. Caillard, son beau-frère, avait

envoyé à Paris revint avec le consentement de la sœur de l'écrivain et l'on put procéder à l'ensevelissement.

Le gouvernement sarde sans doute mal renseigné s'émut de la manifestation que tout le monde prévoyait et l'intendant général Salino, qui n'était pas dupe, dut envoyer la note suivante au colonel commandant le régiment d'infanterie en garnison à Annecy :

« Demain matin, à sept heures, doit avoir lieu l'enterrement de M. Eugène Suë. Comme le cadavre doit être déposé dans l'endroit du cimetière réservé aux dissidents et qu'on arrive à cet endroit en passant près de la poudrière, le soussigné serait d'avis, vu le grand concours de personnes qui feront partie du convoi, d'augmenter le nombre d'hommes de garde aux portes de la poudrière. Le soussigné prie en conséquence M. le colonel de vouloir bien porter à une douzaine le nombre d'hommes qui seront de garde demain, à ce poste et, à toutes bonnes fins, de donner pour consigne au chef de poste d'obtempérer à toutes les réquisitions même verbales que seraient dans le cas de lui faire MM. les délégués de simple police, dans l'intérêt de l'ordre public.

« Annecy, le 8 août 1857 ».

On aurait voulu que le tombeau de l'écrivain soit situé aux Barattes. Le gouvernement refusa et décida même que le cortège partirait de La Tour, à 7 heures. Le dimanche, 9 août, l'avenue d'Albigny était remplie d'une très grande foule. Précédé des agents de la police locale, le char funèbre, traîné par quatre chevaux était chargé d' « emblèmes républicains», comme le constatait un journal de droite. Les coins du poële étaient tenus par le Syndic d'Annecy, Aimé Levet, le commandant de la garde nationale Charles de Fésigny, les anciens représentants du peuple, Saint-Ferréol et Faure, celui-ci coutelier rue de la République actuelle : Paoli, membre de l'émigration italienne, Bachet François d'Annecy, Duchamp et Gallas, proscrits français, ouvriers à la fonderie de Cran. Le deuil était conduit par M. Caillard, beau-frère du défunt, par le colonel Charras,

Mme de Solms (1) et le poète Ponsard, de l'Académie française. Les témoins de ces funérailles ont écrit que la foule qui accompagna Eugène Suë à sa dernière demeure était si grande « que la fin du cortège était encore sur le pont du Pâquier, lorsque le corps du défunt avait déjà atteint le cimetière où il repose aujourd'hui ». Sur la demande du gouvernement français, les exilés ne furent pas autorisés à parler sur la tombe. Ce fut un avocat de Chambéry, Me J.-J. Rey prononça une allocution émue.

*
* *

Le Docteur Bouvier donne une conclusion pour le moins bizarre à sa consciencieuse étude sur le romancier dont il fut l'ami : « Sa mort, dit-il, fut un grand sujet de deuil et de regrets pour les pauvres d'Annecy-le-Vieux, qu'il avait obligés avec tant de délicatesse.... et une perle pour les journaux qui, chaque matin, escomptaient son roman comme une fête. Pour écouter le roman d'Eugène Suë, ce monstre de style, de morale et d'impossibilités, on oubliait tout, les affaires, les ambitions, les colères, les questions du jour. Jamais pareille frénésie ; il circulait de main en main, à toute heure du jour et de la nuit. L'Œuvre bizarre, irrégulière, hors de toutes proportions, dans laquelle son auteur, avec une énergie effrayante, développe tous les paradoxes, toutes les fantaisies les plus abominables, court à toutes les émotions et termine une folie par un héroïsme, une passion par une sottise et une faiblesse par une violence ».

Ces appréciations concernent plus particulièrement l'homme public, — toujours discutable, quel qu'il soit —, mais nous nous en tiendrons, en terminant, au préambule de l'article si documenté du Docteur Bouvier, qui déclarait mettre en lumière les hautes qualités morales du romancier. En écrivant pour la *Revue Savoisienne*, nous n'avons pas voulu faire autre chose.

Louis DÉPOLLIER.

(1) On trouvera tous les renseignements nécessaires sur cette curieuse personnalité dans l'ouvrage de Jean SECRET : *Mme de Solms-Rattazzi et son groupe littéraire en Savoie, sous le Second Empire*. — Armand, éditeur, Aix-les-Bains.

A propos des nouvelles frontières franco-italiennes

Souvenirs de 1860 (1)

Le général apporte à l'Académie florimontane le salut et les voeux de l'Académie chablaisienne ; il lui souhaite de célébrer dans quatre ans, car elle date de 1851, son glorieux centenaire dans l'union, la paix et la prospérité.

Cette causerie aura pour objet la Savoie historique, à travers les derniers siècles, son union définitive à la France en 1860, avec les caractères de cette union, la délimitation de la nouvelle frontière sur les Alpes, les événements plus récents jusqu'à ceux d'hier, la situation nouvelle qui en est résultée sur cette frontière franco-italienne.

La Savoie, géographiquement, a été gauloise, française, jamais italienne. Elle n'a jamais connu et parlé que le français. Mieux que cela, on peut dire qu'on y a toujours « pensé français », comme dans les provinces voisines, le Dauphiné, le Lyonnais, la Bourgogne, comme dans la Suisse romande. A toutes les époques, ceux des nôtres qui ont émergé, depuis Brogny, Guillaume Fichet, François de Sales jusqu'à Joseph de Maistre, se sont toujours classés « d'esprit français ». Il n'est pas douteux que l'une des causes de cette conformité a tenu à la multiplicité des alliances et des rapports consécutifs, à toutes les époques, à toutes les générations, entre les deux Maisons souveraines de Savoie et de France.

Dans notre histoire il y eu deux périodes nettement, totalement françaises, sans discussion possible, l'une et l'autre d'une durée de vingt-trois ans. On sait les faits (2). En 1536, Charles III, duc de Savoie, perd la presque totalité de ses Etats. Turin connut une garnison française pendant plus de vingt-cinq ans. François I^er^, Henri II vinrent en

(1) Résumé de la belle communication faite par le général P. E. Bordeaux à la séance du 8 novembre 1947.

(2) Il faut mettre ici à part, bien entendu, le Chablais dont la destinée, toute différente à cette époque, nécessiterait un exposé, un développement particuliers.

Savoie, y créant un Parlement qui sera l'aïeul du Sénat de Savoie, y convoquèrent souvent les Etats Généraux. Le fonctionnement est régulier : on ne songe pas un instant à regarder en dehors. La fin, ce fut la victoire d'Emmanuel-Philibert, à Saint-Quentin, et le Traité du Cateau-Cambrésis (1559). Que l'on cherche dans les chroniques (1), on y découvrira qu'Emmanuel-Philibert mit trois ans avant d'aller voir la Savoie qu'il ignorait presque totalement, qu'il se borna à une visite à Chambéry, qu'aucune marque de satisfaction, aucun enthousiasme n'apparurent, qu'avant de lui prêter serment les Etats demandèrent à être relevés de celui qu'ils avaient prêté au Roi de France. Personne n'avait envie de cesser d'être français. Le prince le comprit si bien que, par un geste de haute sagesse, geste historique, geste de prophète, il transféra, vers la fin de 1562, la capitale de Chambéry à Turin.

Ce geste, qui indiquait la voie à suivre, l'avenir à réaliser, ne fut pas compris de suite par ses successeurs. A cheval sur les Alpes, ceux-ci durent subir pendant plus de trois siècles agités, l'effort successif à l'Est et à l'Ouest, l'union alternative avec Vienne et l'Empire, avec Paris et la France. Tel fut *l'effet*, le sort d'une bataille. Si le connétable de Montmorency eut été vainqueur à Saint-Quentin au lieu d'être vaincu, la Savoie eut été définitivement française trois siècles plus tôt !

Il y eut ensuite la longue période des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, où s'est achevée la formation de l'Europe par les traités, les alliances, la guerre. A l'occasion de ces guerres, la Savoie fut occupée quatre fois par les armées françaises, sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Mais ce ne furent pas là des périodes françaises de notre histoire. La Savoie, ses contingents militaires, sa population, servaient fidèlement, loyalement, courageusement leurs princes. Les deux premières périodes ne durèrent qu'un an ; les deux autres furent plus longues. Elles ne laissèrent généralement pas

(1) Et notamment dans l'ouvrage, peu connu, de Joannès Tonsus « De Vita Emmanuelis Philiberti Allobrogum ducis », publié à Turin en 1596, seize ans seulement après la mort du duc, et qui est, en somme, un panégyrique consciencieux d'Emmanuel-Philibert.

de mauvais souvenirs ; on s'entendait avec l'occupant. A la fin de la dernière, le traité d'Utrecht, en 1713, qui fit Roi le dernier duc, réalisa en somme une rectification logique et naturelle de la frontière des Alpes, en remettant au nouveau souverain les vallées du Dauphiné transalpin et à la France la longue vallée de l'Ubaye avec Barcelonette. Pendant ces deux siècles d'histoire moderne, les chercheurs, les historiographes, les généalogistes ont constaté que les unions, d'ailleurs rares, qui se faisaient hors de la Savoie, s'accomplissaient dans la France voisine, dans la Suisse romande et notamment au Valais catholique, mais non au delà des Alpes. A cette époque, la séparation était à peu près totale pendant six mois de l'année entre les deux versants.

La seconde période française débuta le 22 septembre 1792 par l'entrée à Chambéry, au milieu des acclamations, du général de Montesquiou et de ses troupes, précédées d'une centaine de savoyards de Paris (1) ; elle prit fin en 1814 et 1815. Laborieuse au début, en Savoie comme dans la plupart des vieilles provinces, elle fut, comme partout, unie et cordiale à partir du jour où le Premier Consul rétablit partout l'ordre, la régularité, l'union. Avec la même vigueur que les autres, notre province vécut cette période active, où le Chef de l'Etat imposait à la fois, dans toute la mesure possible, le respect de la tradition et l'application régulière des principes nouveaux. Et nous avons fourni alors notre part à l'élite. A la double Commission qui eut à régler l'application du Concordat, Lucien Crétet était président à Paris et le Cardinal Gerdil à Rome. A l'Institut de France, quand il y fit son entrée réclamée de tous, le Premier Consul était accompagné de Berthollet et de Monge (2). Dans le domaine militaire nous avons fourni vingt et un généraux aux armées de la République et de l'Empire, et parmi eux des chefs tels que Dessaix, Pacthod, Curial, Chastel, Decoux ; les noms de huit d'entre eux sont inscrits sur l'Arc de Triomphe

(1) Le général ne manqua pas d'observer que ce ne fut pas un hasard que la visite, ce jour-là en 1941, du maréchal chef de l'Etat. Après le désastre lamentable de 1940 et dans l'inquiétude générale, c'était l'affirmation de la Savoie française. On le comprit bien ainsi à Saint-Jean-de-Maurienne et à Chambéry le 22 septembre et à Annecy le 28.

(2) Monge était né en Bourgogne ; mais toute son ascendance était de Saint-Jeoire-en-Faucigny.

de l'Eloile. Jusqu'à la fin, les nôtres firent face à l'ennemi ; 1814 et 1815 virent les belles et honorables campagnes de Dessaix en Savoie. Après la seconde invasion, le traité de Paris de novembre 1815 remit, d'autorité et sans aucun avis de la population, la Savoie toute entière au Roi de Sardaigne. On avait du moins évité qu'elle fût morcelée (1).

Ce fut alors une période de quarante-cinq ans sous le régime des Rois de Sardaigne. Sous le gouvernement du « Buon governo », avec le retour à des lois et coutumes désuètes, on se rappelait qu'on avait été plus libre et plus heureux quand on était français. Dès l'avènement de Charles-Albert (1831), de formation et d'éducation toutes françaises, le vieux Piémont s'achemina progressivement vers la libération, la transformation. La Savoie fut associée à ces évènements dont le centenaire approche. Elle pourra les commémorer de son côté. Nous y arrivons ; c'est en effet en novembre 1847 que le Roi promulgua de premières réformes, en attendant le « Statuto » de mars 1848, puis cette guerre audacieuse, pénible et honorable contre l'Autriche à laquelle nos contingents, nos régiments, ont pris une part glorieuse. Mais il n'est pas douteux que la pensée des nôtres, le souvenir des anciens, se portaient volontiers vers la France : le lien moral, le lien intellectuel aussi, étaient demeurés solides. De nombreux savoyards servaient dans l'armée française et y réussissaient. Quelques années après 1830, deux institutions qui ont célébré récemment leur centenaire, étaient créées à Paris par deux savoyards : Joseph Michaud d'Albens, fondait l'Institut historique ; François Buloz, de Vulbens, fondait la Revue des Deux Mondes. Enfin il est naturel que tout le travail qui s'opérait dans l'ombre en vue de la formation d'une unité italienne n'intéressât pas la Savoie et les Savoyards. Plusieurs des nôtres, et notamment des membres de l'Académie florimontane, ont étudié cette période intéressante où, tout en continuant jusqu'au dernier jour à servir loyalement ses souverains, la Savoie s'acheminait tout naturellement vers une union définitive avec la France.

(1) Rappelons que tout le monde était d'accord sur ce point. Joseph de Maistre comme nos généraux de l'Empire. Il fallut néanmoins, en vertu du Congrès de Vienne et du traité de 1816, céder à la République de Genève un territoire comprenant plus de vingt communes et sans consultation de celles-ci.

Les derniers souverains l'avaient compris. On attribue à Victor-Amédée II ce sage propos, au début du XVIII[e] siècle : la Savoie n'est plus, pour moi et les miens, qu'une monnaie d'échange. Et comme la France n'avait plus rien au-delà des Alpes après le traité d'Utrecht, ce ne pouvait plus être qu'un échange contre un service, un concours, un appui par les armes. C'est ce qui arriva. L'entrevue de Plombières, entre Napoléon III et Cavour, est de juillet 1858 ; elle resta verbale et secrète. Le traité régulier d'alliance, offensive et défensive, fut signé en janvier 1859 ; il comportait la conquête de la Lombardie et de la Vénétie et leur remise au Roi de Sardaigne et, d'autre part, la remise à la France de la Savoie et de l'arrondissement de Nice (1). Après la victoire, sur laquelle nous devrons revenir, le traité de Turin fut signé le 23 mars 1860. Le plébiscite eut lieu le 22 avril. Ce fut, on peut dire, l'unanimité (2). Au mois de mai, à Paris et à Turin, les Parlements votèrent l'union. Au mois de juin un sénatus-consulte impérial couronna l'annexion. Le Roi Victor-Emmanuel adressa un adieu cordial et solennel aux Savoyards « ....faites en sorte, leur dit-il, que votre union à la France soit un lien de plus entre deux nations dont la mission est de poursuivre d'accord entre elles le développement de la civilisation ».

Il y avait eu deux questions particulières à résoudre. D'une part, on avait maintenu, malgré le changement accompli, la zone neutre créée par les traités de Vienne. On sait qu'en 1914 la Suisse n'en demanda pas l'application pour une occupation de sa part. Elle disparut par l'article 435 du traité de Versailles en 1919, complété par un referendum populaire en Suisse en 1928. D'autre part, la situation exceptionnelle, unique en Europe, de Genève, environnée du territoire français, les conditions économiques qui en résultaient, motivèrent la création d'une grande zone franche,

(1) La totalité du Comté de Nice, qui s'étend jusqu'à Oneglia et San Remo, fut unie à la France pendant la période révolutionnaire et impériale. En 1800, il ne fut question que d'une partie, de langue française (arrondissement, circondario), soit Nice et Puget-Théniers. C'était insuffisant pour en faire un département. Le gouvernement impérial y joignit l'arrondissement de Grasse, enlevé au département du Var ; et cela forma le département des Alpes Maritimes.

(2) En y regardant de près, les réponses négatives correspondent au nombre des officiers et fonctionnaires qui, comme ils en avaient le droit, demandaient à rester de l'autre côté.

reconnue logique et nécessaire. La Savoie du nord s'en trouva rassurée. Mais il faut qu'on sache qu'en votant « oui et zone », comme ils le pouvaient, nos aïeux n'ont jamais eu la pensée que la cration de la zone fût une condition formelle de l'union à la France ; c'était simplement un vœu qu'ils exprimaient. On peut dire que la décision conforme de l'Empereur maintint l'union infangible de la Savoie dont elle empêcha le morcellement (1).

Une puissance s'opposa longtemps, de toutes ses forces, à cette union ; ce fut l'Angleterre. Cette hostilité manifeste, car elle chercha à gagner d'autres gouvernements, étonne si l'on songe qu'on était presque au lendemain de la guerre de Crimée qui avait réalisé une entente disparue depuis le premier Empire. On en est moins surpris quand on n'a pas oublié que jamais l'Angleterre n'a désiré ce qui pouvait consolider et accroître la France. Le gouvernement se montra à la fois patient, habile, ferme et tenace. Il n'est pas douteux que la Suisse en fut aussi gravement mécontente ; cela se manifesta surtout à Genève, moins aux cantons voisins de Vaud et du Valais. Cela dura quelques mois ; la presse genevoise se montra particulièrement acerbe. Les espérances déçues n'avaient cependant pas de bases solides pouvant les justifier. En y regardant de plus près il semble bien qu'en ce qui le concerne, le gouvernement fédéral y renonça de bonne heure. C'est qu'en effet, en 1860, il y avait à peine treize ans que le Sonderbund avait gravement agité le pays dans le domaine politique et religieux, et ce gouvernement devait tout naturellement hésiter à introduire en Suisse, dans un canton réduit en territoire et en population, plusieurs centaines de mille catholiques. Avant la fin de l'année 1860, tout cela avait disparu. Il convient d'oublier aujourd'hui ces dissentiments passagers, et ne plus songer qu'aux bons rapports qui unissent, depuis

(1) En 1923, le gouvernement de M. Poincaré, contrairement à l'avis de nos représentants, supprima la zone franche par une décision unilatérale, comme elle avait été créée en 1860. Il oubliait qu'à l'instant où elle disparaissait, les petites zones franches, plus anciennes, comprises dans la grande, et qui, elles, avaient été créées contractuellement avec la Suisse, reparaissaient *ipso facto*. Ainsi en a jugé la Cour internationale de Justice de La Haye.

tant d'années et dans tous les domaines, la Savoie du nord et les cantons voisins (1).

Le voyage triomphal de l'Empereur Napoléon III en Savoie fut précédé d'une mission particulière que nous ne devons pas oublier ; ce fut celle du sénateur Laity. Lié d'une amitié ancienne et particulière avec le prince, puis l'Empereur, Armand Laity, élève de l'Ecole polytechnique, capitaine d'artillerie, préfet, puis membre du Sénat impérial, vint en Savoie dès le mois de mai ; il la parcourut du sud au nord. Esprit ouvert, très instruit, il vit partout les notables ; il interrogea, il écouta, se renseigna sur les situations particulières, sur les traditions, sur les besoins. Rentré à Paris, il renseigna son souverain sur toutes choses avec sûreté et franchise. Ce fut ensuite, dans la seconde quinzaine du mois d'août, le voyage de l'Empereur et de l'Impératrice, avec une suite peu nombreuse mais choisie et sans déploiement de forces inutiles, qui s'accomplit de point en point, à Chambéry, Annecy, Thonon, Chamonix, partout, au milieu d'un enthousiasme populaire général dont les anciens d'aujourd'hui ont entendu le récit par ceux qui en avaient été témoins. L'Empereur apparut à tous comme un homme bon et bienveillant, soucieux de savoir, afin d'agir en connaissance de cause. Et ainsi le passage aux institutions françaises s'accomplit en effet, dans des délais convenables et sans secousses inutiles ; il n'y eut qu'une voix à cet égard. Par la suite, des travaux furent entrepris, des routes faites ou améliorées, des constructions faites pour les services généraux ; ce fut une période d'activité créatrice et bienfaisante.

Cet événement mémorable — l'union de la Savoie à la France — a pris et a gardé un caractère exceptionnel en droit public, celui d'un fait logique et naturel, préparé historiquement, accompli progressivement, réalisé, comme on l'a vu, avec toutes les formes et garanties que l'on pouvait concevoir et désirer. Les jurisconsultes, les historiens ont consacré ce jugement et ont toujours donné ces faits en exemple. Au surplus, on peut constater, en revoyant l'his-

(1) Dans un livre intéressant, publié à Annecy en 1925, sous ce titre : « Après l'Annexion - La période transitoire », M. Louis Dépollier a rappelé tous ces faits, de juin à décembre 1860.

toire, que la France est le seul pays dont toutes les provinces successivement annexées, se sont, en définitive, volontairement unies à leur centre attractif naturel.

En a-t-il été de même depuis cette époque. Les principes alors admis ont-ils été toujours suivis ? Quatre ans plus tard, on admit les mêmes formes pour la cession des Iles Ioniennes par l'Angleterre à la Grèce. Mais ensuite, lors des transformations consécutives à la guerre en 1864, 1866, 1870, on se soucia peu des intentions des peuples. Pas de plébiscite au traité de Francfort en 1871 et, conséquemment et naturellement, pas de plébiscite au traité de Versailles en 1919 à propos de l'Alsace-Lorraine. Il y eut un plébiscite honorable pour la Silésie en 1920. Inutile de rappeler celui de la Sarre en 1935. Et après la dernière guerre, on sait que le sentiment des peuples n'a pas compté. Il semble que, seule, la France ait fait inscrire au traité de Paris du 10 février dernier, un plébiscite pour les communes de Tende, Brigue et Mollières.

L'acte solennel de 1860 n'en reste pas moins un modèle. Donnons lui tout son caractère du concours de deux volontés libres, excluant toute pression extérieure : c'est en vérité le type de *l'union* ; et c'est ce mot qui lui convient. M. le général Bordeaux rapporte ici, avec un souvenir personnel, le jugement de l'un des maîtres reconnus en droit public international, Nicolas Politis. Le 30 mai 1913, le traité de Londres, consécutif à la première guerre balkanique, imposait à la Turquie de céder définitivement à la Grèce l'Ile de Crête. A ce propos, Politis, alors ministre des Affaires Etrangères à Athènes, fit spontanément au Général cette déclaration : « Il s'agit ici d'une union toute pareille à celle de votre Savoie à la France en 1860, en mettant à part la question de plébiscite qui ne se posait même pas ici, la Crête étant en insurrection depuis deux cents ans. Ce sont, en 1913, comme en 1860, sinon deux Etats, du moins deux groupements, dont chacun, entièrement libre et maître de sa décision, décide de s'unir à l'autre totalement, définitivement, et dont le plus considérable matériellement s'incorpore l'autre dans tous les domaines, pareillement à tous les degrés. Il s'agit donc bien de deux éléments qui sont sur le même pied, en

état d'égalité juridique. L'annexion n'est pas pour nous l'appropriation arbitraire par un Etat étranger. En un mot, nous admettons le mot annexion comme synonyme d'union, mais nous écartons le mot annexer comme verbe actif paraissant signifier la confiscation du plus petit par le plus grand. Et les Crêtois n'ont jamais admis un autre mot, une autre idée que *l'union* ».

Nous arrivons à la délimitation de la nouvelle frontière franco-italienne. Il y a lieu d'être surpris de ce qui se passa alors : on en verra plus loin l'explication. Les deux négociateurs français, chef et sous-chef de la mission, le général de Beaufort d'Hautpoul et le colonel Galinier, étaient gens de valeur, choisis avec soin, et nous les voyons cependant céder sur toute la ligne. On parut au début prendre pour base la ligne de partage des eaux, principe qui apparut pour la première fois au traité d'Utrecht sous la dénomination de « crête des eaux pendantes », et, en fait, on adopta cette règle quand elle était contre nous, on la repoussa quand elle était en notre faveur. On l'écarta au Petit-Saint-Bernard, afin de conserver à l'Italie le vieil Hospice, qui était la propriété de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, ce qui était insuffisant, cet Hospice pouvant continuer son rôle d'assistance sous le drapeau français. On appliqua au contraire la règle pour le Mont-Cenis, ce qui nous était gravement préjudiciable. Tout ce terrain étendu et compliqué qu'on appelle le plateau du Mont-Cenis est en effet tributaire de la Dora Riparia et du Pô. Il y avait cependant en notre faveur le traité qui nous cédait « la Savoie », et l'argument historique, ce territoire ayant toujours fait partie de la province et du diocèse de Maurienne. Tout prétexte était bon contre nous. On laissa à l'Italie, à l'extrémité Est du massif du Mont-Cenis, le sommet de Roche-Melon avec tout le terrain qui y conduit, sous prétexte d'un vieil oratoire et d'un buste récent du Roi de Sardaigne. Enfin, et surtout, au col de Tende, la frontière descendit sur le versant français jusqu'à quinze kilomètres en deçà du col : et tous les hauts vallons de la Roïa, de la Tinée, de la Vésubie et des sous-affluents du Var, tout cela, suivant un tracé de fantaisie, fut laissé à l'Italie nouvelle. C'était, là comme au

Mont-Cenis, laisser au voisin un avantage militaire exceptionnel dont il sut tirer partie.

La raison ? La voici. Et ici le général nous conduit à Solférino, à ce terrain de bataille du 24 juin 1859, où se livra une action dépassant ce que l'on avait vu jusqu'alors par l'étendue, par les effectifs engagés, et surtout par les pertes subies. Au nord, à San Martino, la nuit était venue quand celui qui fut le héros de la journée, le général Philibert Mollard, à la tête des meilleures brigades piémontaises, emporta ces hauteurs défendues jusqu'à la fin par celui qui était alors le meilleur chef de l'armée autrichienne, Benedeck. Mais aussitôt l'action finie, sur tout ce front dépassant douze kilomètres, ce ne fut qu'une plainte, une lamentation. C'est alors qu'apparut l'insuffisance presque invraisemblable du Service de Santé dans les deux armées : médecins, infirmiers et brancardiers, moyens de transport, matériel de pansement, tout manquait à la fois. Rappelons ici qu'un témoin occasionnel, Henri Dunant, de Genève, se trouva là. Deux ans plus tard paraissait la fameuse brochure « Un souvenir de Solférino », et, en 1864, c'était la création, à Genève, de la Croix-Rouge Internationale dont il est inutile de rappeler toute son extension progressive et les services incomparables qu'elle rend aujourd'hui. Devant tant de souffrances, tant de misères non secourues, les deux Empereurs s'émurent, oublièrent la bataille et ses exigences, décidèrent que c'était assez, et bientôt signèrent l'armistice à Villafranca, bientôt suivi du traité de Zurich. Ainsi l'armée française, victorieuse, s'arrêtait. Cependant la Vénétie était là, qui attendait, espérait, se rassurait, car elle était comprise, comme la Lombardie, dans la conquête prévue, décidée. Et bien ! on l'abandonnait. Et voilà pourquoi — on n'en parle plus aujourd'hui dans les manuels universitaires — nos négociateurs se trouvaient gênés, pourquoi il ne leur fut pas possible de tenir nos intérêts avec la fermeté nécessaire (1).

On peut constater, en somme, qu'à la fin de cette année

(1) Lorsqu'il apprit l'armistice, Cavour entra dans une violente colère et donna avec éclat sa démission de chef du gouvernement. Il reprit le pouvoir l'année suivante, quand il constata les suites, dans les Etats de l'Italie centrale, de l'intervention française. Après la conquête de Naples en 1861, il fit proclamer à Turin, le 14 mars, la Royauté d'Italie, en faveur du roi Victor-Emmanuel, et mourut quelques mois plus tard.

1860, dans presque tous les domaines, le passage à la législation française, aux règlementations, aux coutumes nationales, était un fait accompli, réalisé progressivement, sans perturbation. On ne saurait dire cependant qu'il n'y ait eu, de la part des classes intellectuelles, aucune difficulté, aucun souci. La direction à donner aux adultes, l'instruction, les collèges, les examens à préparer, les carrières, les écoles, tout cela constitua incontestablement une épreuve ; et ce fut par conséquent un mérite particulier pour ces familles, car jamais on n'entendit par la suite, de la part de ces jeunes qui avaient alors 17 à 21 ans, le moindre regret à propos de la situation nouvelle à laquelle ils avaient dû s'efforcer de faire face.

Le général croit intéressant de signaler quelle fut la destinée de la catégorie la plus nombreuse des serviteurs de l'Etat qui changèrent alors de nationalité, celle des militaires. Il évoquera ces souvenirs, qui sont peu réjouissants, à titre simplement objectif. Nous avions alors de nombreux officiers-généraux. La plupart restèrent à leur poste, et notamment le général Hector de Sonnaz, qui après avoir exercé l'un des principaux commandements dans la campagne de 1848 contre l'Autriche, avait été ministre de la guerre (1), et le général Menabrea qui allait devenir ministre de la marine, des travaux publics, puis président du Conseil. Trois d'entre eux entrèrent dans l'armée française, le général Mollard, qui fut aide-de-camp de l'Empereur, puis sénateur et qui s'intéressa toujours à ses compatriotes (2). Les généraux Jaillet de Saint-Cergue et de Rolland reçurent des emplois de leurs grades jusqu'à la limite d'âge.

Sur trois cents officiers, un tiers environ (une centaine) passèrent dans l'armée française ; les deux autres tiers restèrent de l'autre côté des Alpes. François Miquet dressa naguère la liste des uns et des autres au moyen des documents de l'époque. De ceux qui vinrent en France, trois devinrent généraux. Lieutenant-colonel, Borson fut admis

(1) Ancien combattant aux armées napoléonniennes en 1813, il venait de recevoir de l'Empereur Napoléon III la Médaille de Sainte-Hélène.

(2) Il fut longtemps président de la Société philanthropique savoisienne de Paris ; il mourut en 1873.

dans le corps d'Etat-Major, où il retrouvait quelques-uns de ses anciens camarades de l'Ecole polytechnique dont il avait été autrefois l'élève au titre étranger. On sait la magnifique carrière qu'il a remplie de part et d'autre des Alpes, avant et après 1860. C'est lui, en vérité, qui incarne l'annexion dans ce domaine. Le major Ch. Goybet et le capitaine G. de Ville, admis l'un et l'autre dans la cavalerie, devinrent aussi généraux. C'est tout : on ne trouve ni un colonel, ni un lieutenant-colonel dans l'armée : les chefs de bataillon, les capitaines, ne dépassèrent pas leurs grades ; les lieutenants et sous-lieutenants restèrent capitaines. A l'intention des nôtres, on avait formé un régiment d'infanterie, le 103e, à Lyon, puis à Paris. Sauf son chef (le colonel de la Chaise), officiers et soldats étaient tous savoyards. Le 4 novembre 1860, à Vincennes, le maréchal Magnan, gouverneur de Paris, remit à ce régiment son drapeau. Mais ce furent les nôtres qui demandèrent à ne plus être mis à part : et le régiment fut supprimé dès le 14 décembre 1861. Officiers et soldats furent dispersés. Dès lors, il semble bien que, cordialement accueillis à leur arrivée en France, ils furent par la suite oubliés, négligés. Il y eut des démissions assez nombreuses ; tous ceux-là se représentèrent quand il s'agit d'encadrer nos bataillons de mobiles en 1870.

Quelques officiers de marine étaient passés en France. On demeure stupéfait, quand on connaît les détails de sa carrière, la nature et la variété de ses services, lorsqu'on voit le capitaine de vaisseau Auguste d'Oncieu de la Bâlie, qui fut notamment avec ce grade, attaché naval à l'Ambassade de France à Londres, écarté des étoiles et se retirer sans avoir obtenu cette juste et naturelle fin de carrière.

Et maintenant, qu'est devenue, après l'annexion, cette profession des armes, naguère si recherchée des nôtres ? Décidément il y avait quelque chose de changé. Longtemps les Ecoles sont délaissées, les engagements sont rares. Il est manifeste que l'on ne se sent pas encouragé à s'orienter de ce côté. Et ici, faisant appel aux survivants de ce temps, nous nous demandons comment, pourquoi fut arrêtée la carrière de trois anciens élèves de l'Ecole polytechnique, ce que vraiment l'on pouvait exiger de plus que leurs services

et les preuves qu'ils avaient données de leur valeur : le colonel d'artillerie Raymond, le colonel du génie de Lannoy de Bissy, le colonel d'artillerie coloniale Richard. Et seuls ils sont arrivés à ce grade. On trouve çà et là un lieutenant-colonel ; c'est tout. Il y eut manifestement du découragement. Il y eut la misérable affaire des fiches, qui écarta ou rebuta plusieurs des nôtres en plein succès. Et enfin il ne semble pas douteux que les meilleurs des nôtres — et c'est tout à leur honneur — manquèrent de cet esprit d'intrigue trop souvent nécessaire pour réussir. On n'en vit pas dans les cabinets de ministres, dans les antichambres des hommes politiques, dans les milieux sectaires.

Toujours est-il qu'à la fin de décembre 1914, s'adressant au colonel Bordeaux qui vient d'être nommé à ce grade, François Miquel lui écrit : « ...dans cette immense armée française mobilisée, vous êtes le seul savoyard pourvu de ce grade ». Et deux ans plus tard, en juin 1916, en pleine bataille de Verdun, où il commande une brigade, le colonel reçoit une lettre bien amicale où le général Borson lui dit : « Hâtez-vous d'être nommé : je suis le seul Savoyard général de l'armée française et j'ai 91 ans (1) ». Telle était donc la situation, cinquante-six ans après l'union à la France d'une race forte, guerrière, qui avait fait autrefois manifestement ses preuves ! On en reste stupéfait.

Il est intéressant de savoir quelle fut la destinée de ceux des nôtres qui optèrent pour l'Italie en formation. Elle fut, par le fait des circonstances, toute différente. On leur fut reconnaissant de leur décision qui était grave, car il s'agissait pour eux de rompre avec le lien originel ; et beaucoup, parmi ces deux cents officiers, devaient apprendre l'italien qu'ils ignoraient. Mais la transformation progressive du Royaume de Sardaigne, qui venait de commencer par l'annexion de la Lombardie, allait fournir à beaucoup d'entre eux, de valeur reconnue, incontestable, l'occasion de donner leur mesure. Plusieurs d'entre eux parvinrent au premier

(1) En effet, le général Ch. Goybet était mort en 1910, et le général de Ville venait de mourir (1916). Le colonel Mariano Goybet fut nommé général le 11 novembre suivant. Le 29 octobre, le colonel Bordeaux avait été nommé général à titre temporaire et commandant de division, puis à titre définitif le 21 septembre 1917. Le général Borson étant mort le 16 décembre 1917, on voit qu'il n'y eut pas de rupture de tradition !

rang, tels l'amiral de Saint-Bon, ministre de la Marine, régénérateur de la Marine de guerre italienne, le général Louis Pelloux, deux fois président du Conseil et ministre de la Guerre. Avec eux on vit surgir les généraux Joseph de Sonnaz, Léon Pelloux, Paul d'Oncieu de la Bâtie, Georges Cuy, à la tête des corps d'armée, à Turin, Plaisance, Milan. Et avec ceux-là, beaucoup d'autres encore devinrent officiers généraux. Comme le dit un jour avec autant de modestie que d'esprit, à Chambéry, l'un d'eux, qui prenait sa retraite à Turin : « avec l'accroissement incroyable qu'a pris l'armée sarde en devenant l'armée italienne, tous ceux qui n'étaient pas trop gourdes sont devenus généraux ». Tous ces hommes approuvaient que la Savoie fût devenue française : il n'y eut jamais de rupture dans les familles qui s'étaient divisées. Leur souverain, leur gouvernement, les considéraient comme des organes de liaison avec la France : c'est ainsi qu'en 1893, le général d'Oncieu de la Bâtie, commandant le corps d'armée de Turin, fut désigné pour représenter l'Italie à Paris, aux obsèques du maréchal de Mac Mahon, duc de Magenta, et en 1899 le général Léon Pelloux, commandant le corps d'armée de Plaisance, pour la représenter aux obsèques de Félix Faure, président de la République (1).

Il convient de dissiper une erreur qui, fort heureusement, est peu répandue. On peut affirmer hardiment que, du côté italien, depuis 1860 jusqu'à 1940, l'attitude fut absolument correcte, loyale, irréprochable au sujet de l'annexion, de son caractère régulier et définitif. Tels furent les trois souverains, Victor Emmanuel II, Humbert Ier et Victor Emmanuel III. Recevant les Savoyards en audience ils n'ont jamais parlé, ni laissé parler de la Savoie. Spécialement les deux derniers, hommes intelligents, instruits, courtois, sachant et voulant conduire leur audience, soucieux à la fois de dire à celui qu'ils recevaient des choses intéressantes sans découvrir l'Etat et de mettre leur interlocuteur en situation de se faire valoir par ses réponses et ses observations.

(1) Il est à peine besoin de signaler ici l'importance et l'intérêt de l'ouvrage si consciencieux que nous a laissé Alfred Anthonioz, sous ce titre « Généraux savoyards », publié en 1912. Se trouvera-t-il quelqu'un des nôtres pour le mettre à jour ?

Le gouvernement ? Jamais aucun chef du gouvernement italien ne parla de la Savoie en forme de critique du passé et d'éventuelle revendication. Crispi lui-même s'en défendit. Et quant à notre illustre compatriote, le général Louis Pelloux, sans regretter la décision personnelle qu'il avait prise en 1860, il se donna toujours à tâche de rapprocher l'Italie de la France. C'est lui qui, en 1898, après une longue éclipse, chef du gouvernement, rétablit les rapports commerciaux, d'accord avec M. Barrère, Ambassadeur de France. Tous deux savaient bien que c'était en réalité un rapprochement beaucoup plus important, faisant prévoir, préparant la neutralité de l'Italie au mois d'août 1914, son entrée en guerre aux côtés de l'Entente au mois de mai 1915, évènement dont le général Pelloux se réjouit particulièrement. Barrère qui le connaissait bien, a dit de lui : « c'était le plus français de tous les italiens, le plus italien de tous les français ». M. le général Bordeaux qui a connu Louis Pelloux en diverses circonstances, s'est honoré de ces rapports d'amitié. A la mort de celui qui avait naguère été le chef du gouvernement italien dans des circonstances difficiles, le général Bordeaux, d'accord avec l'Ambassadeur Barrère, assista officiellement aux obsèques, à Bordighera, le 29 octobre 1924 et dit adieu au défunt au nom de la Savoie et de l'armée française.

Au printemps de 1911 on commémora en Italie le cinquantenaire de la création du Royaume en 1861. Ce fut parfaitement correct. Un livre d'allure surtout militaire sous ce titre «Cinquanta anni di Storia italianna (1860-1910)» rapporte avec un intérêt patriotique irréprochable tous les souvenirs de ce temps. A Rome, à la séance de la Chambre des députés du 30 novembre 1938, unique dans l'histoire parlementaire, où, en pleine paix, sans provocation ni raison d'aucune sorte, les députés présents se levèrent soudain pour crier : « A nous la Corse, à nous la Tunisie, à nous Nice », nous savons qu'aucun ne s'oublia à crier « A nous la Savoie ». Cependant le 10 juin 1940, l'Italie nous déclara la guerre. Ce fut l'œuvre d'un ambitieux, doué de plus d'orgueil que de jugement, qui a maintenant expié sa faute.

Le peuple italien ne voulait aucunement la guerre avec la France (1). Il en avait assez, avec ses interventions armées et ses conquêtes, en Espagne, en Ethiopie, en Albanie. Malgré la supériorité écrasante de ses forces le long des Alpes, l'armée italienne ne montra ni ardeur réelle ni esprit offensif, dans cette courte campagne de quatorze jours. La France fut vaincue par l'Allemagne, et ce furent successivement les douloureux armistices des 22 et 24 juin. On fut alors bien inquiet en Savoie. Nous rappellerons que M. le général Borgeaux publia de suite, dès le mois de juillet suivant les armistices, sa brochure « La Savoie française — Le Passé, Le Présent, Memento — », qui fut envoyée partout où elle pouvait être utile. C'est alors qu'Hitler intervint pour susciter les prétentions de l'Italie. Il fit répandre partout le numéro du 15-16 juin de son journal officiel « l'Observateur populaire », où sur quatre colonnes d'une grande page, sous ce titre « Italiens Vorderungen » (revendications italiennes), il offrait aux italiens Nice et la Savoie, la Tunisie, la Corse, Djibouti et la Somalie française, et encore Gibraltar, Malte, Port-Saïd, toute la Méditerranée. Il ne semble pas qu'il y ait eu d'écho : et, en tout cas, nous avons le témoignage formel, irréfutable, de notre principal ennemi, le Duce lui-même : et c'est le maréchal Badoglio qui nous le donne (2). Le voici :

Le 15 juin (3), Mussolini fait appeler Badoglio et lui demande de fixer au 18 l'attaque générale, décisive, contre la frontière française. Badoglio présente de sérieuses objections contre cette attaque. Mussolini insiste : il veut sa part de la victoire certaine et totale de l'Allemagne. Il dit notamment : « Du reste, moi, je n'ai pas l'intention de réclamer dans cette affaire *la Savoie qui est française*, mais il me faut Nice, la Tunisie et la Corse ». La cause est entendue. Jamais personne en Italie, depuis quatre-vingts ans, n'a pu croire un instant que la Savoie pût cesser d'être française.

(1) Le « journal politique » du comte Ciano nous en apporte la preuve.

(2) Maréchal BADOGLIO : « *L'Italie dans la guerre mondiale* ».

(3) Rappelons que, le 14, les Allemands sont entrés à Paris.

Les faits qui ont suivi sont encore présents à toutes les mémoires. La France eut à subir une période pénible, et l'on peut dire que le peuple français se montra digne et correct en face de l'occupant, fit, capitale donnant, comme on pouvait s'y attendre, l'exemple d'une dignité fière qui en impose aux Allemands. L'Angleterre avait continué la lutte. Progressivement la situation se transforma. La victoire passa du côté des armées anglaises, américaines, russes, renforcées bientôt par des forces françaises croissantes et retrouvant la valeur d'autrefois. Le 8 septembre 1943, l'Italie capitulait sans condition entre les mains des anglo-saxons ; celui qui l'avait trompée et conduite à la ruine terminait tragiquement, lamentablement, son existence. Au mois de mai 1945 ce fut le tour de l'Allemagne de s'effondrer définitivement (1).

Dès l'automne de 1944 le gouvernement de la libération s'était installé à Paris ; et l'on songea à préparer la paix. Ce ne fut que le 10 février 1947, que le traité de paix avec l'Italie, depuis longtemps rédigé de notre côté, fut signé à Paris. Le 1er août 1946, le « Journal de Genève » en avait donné le texte. Il fixait, de façon nécessairement assez large, la nouvelle frontière franco-italienne. Et c'étaient, comme on va le voir, avec d'importantes rectifications au traité de Turin de 1860, pour la Savoie et le territoire de Nice, quelques modifications au traité d'Utrecht de 1713 pour la frontière du Dauphiné et à la délimitation de 1761.

C'est l'article 2 du traité qui concerne la frontière nouvelle entre l'Italie et la France. Au Petit Saint-Bernard la frontière est maintenant au col, et le raccordement se fait de part et d'autre du col selon la ligne de partage des eaux. L'Hospice est donc en France ; le jour viendra sans doute où le gouvernement voudra remplacer les religieux italiens par des religieux français comme il a été fait autrefois pour l'Abbaye de Hautecombe. Le vaste terrain du Mont-Cenis, que l'on le conçoit bien que la carte sous les yeux, est réuni comme au temps d'autrefois, à l'arrondissement et au diocèse de

(1) Une première convention mettant fin aux opérations fut signée le 7 mai à Reims ; notre compatriote, le général Sevez, de Chambéry, y représentait la France. La capitulation de l'Allemagne, totale et sans conditions, était signée le 8 mai à Berlin.

Maurienne. Les forts et batteries ont été ou seront détruits. Les bâtiments de l'Hospice nous reviennent enfin, avec tous leurs souvenirs. Dans le sud, la frontière est maintenant enfin au col de Tende : tous les hauts vallons sont à nous : la frontière est à la ligne naturelle des eaux.

D'autre part une enclave dans la Vallée Etroite nous conduit sur le chemin de Bardonnèche où débouche le tunnel du Fréjus. Et enfin le fort du Chaberton est, non pas seulement désarmé, mais compris dans le territoire français. La situation générale est transformée. Jadis les ducs de Savoie étaient appelés « les portiers des Alpes ». Aujourd'hui nous pouvons, plus justement, nous donner ce titre. Aux points de passage de ces routes napoléoniennes, nous sommes chez nous. Au Mont-Cenis et au Mont-Genèvre, nous tenons maintenant la porte des deux côtés. Il nous est permis de penser que, désormais, aucun gouvernement italien ne sera tenté d'entrer dans une entente militaire contre la France.

Tous ces territoires qui nous sont remis en vertu du traité du 10 février 1947, peuvent être évalués, comme étendue, à environ 800 kilomètres carrés, la majeure partie étant en pleine montagne et non cultivable. Le 16 septembre ils ont été effectivement et officiellement occupés. Le 12 octobre, le plébiscite, prévu par la France, aux communes de Tende, Brigue et Molières, s'est régulièrement accompli et a donné 91 pour cent de voix en faveur de la France. Enfin le gouvernement français a prévu et accepté de prendre des mesures, dans le domaine industriel, pour que l'Italie voisine n'ait pas à souffrir de diminution dans l'utilisation de l'énergie électrique. On est surpris de lire à l'article 5 que les commissions frontalières de délimitation devront compléter leur tâche dans un délai maximum de six mois. C'est très insuffisant. A ces altitudes, on ne travaille efficacement que pendant trois ou quatre mois par an : ainsi avait-on fait naguère une œuvre sérieuse. A titre de souvenir et de renseignement, nous observons qu'après 1860, le procès-verbal d'abornement ne fut signé à Turin que le 26 septembre 1862, soit deux ans et demi après la signature du traité du 24 mars 1860.

Comme on l'a vu, ce fut le 8 septembre 1943 que l'Italie capitula sans conditions entre les mains des anglo-saxons et se fit l'alliée de ses anciens ennemis ; et ce fut le 8 mai 1945 que l'Allemagne vaincue s'effondra définitivement. Le Roi Victor-Emmanuel III ne s'était pas hâté d'abdiquer ; il ne quitta le pouvoir que le 9 mai 1946. Bien qu'en fait il ne fut plus alors maître chez lui, son nom, son souvenir resteront attachés à ce fait du 10 juin 1940 qui arracha au Président Roosevelt cette déclamation bientôt connue du monde entier : « l'Italie a donné le coup de poignard dans le dos de son bienfaiteur ». Un mois à peine après cette abdication, le 5 juin 1946, à une faible majorité, la République fut proclamée en Italie. Le jeune Roi Humbert n'avait pas règné un mois.

M. le général Bordeaux pense être l'interprête du plus grand nombre de nos compatrioles savoyards en disant que nous n'avons pas appris sans tristesse, sans une peine profonde, cette fin lamentable de la Maison de Savoie. On ne supprime pas des siècles d'une histoire qui fut longtemps honorable, glorieuse. Nous ne renonçons nullement à ce long passé où vécurent nos ancêtres. Cette chute est-elle définitive ? Tous le monde ne le pense pas en Italie. Nul ne peut prévoir l'avenir. Laissons le temps accomplir son œuvre. Pour le moment il dépendra d'abord de l'Italie, de son gouvernement, de son peuple, qu'après ces tragiques dernières années nous puisslons retrouver un jour, et reprendre avec eux les bons et confiants rapports d'autrefois.

Le Père Berthier et son Œuvre

Mesdames, Messieurs,

Evoquer, devant une assemblée aussi choisie, l'image d'un grand homme, dont tous admirent les œuvres, est certes un honneur : surtout quand on a eu le privilège de bien connaître personnellement cet homme. Mais, cela n'assure pas le privilège d'en bien parler. Car le Père Berthier fut un homme exceptionnel. « Tous les 500 ans, le Bon Dieu fait un homme comme Berthier », s'écriait le sculpteur Ferrari. Et son œuvre est vaste et complexe, et nombreux sont les documents et les témoignages qu'on en trouve, au Musée Berthier particulièrement. Il faudra donc nous limiter. Et, si nous parcourons d'abord sa vie tout entière, nous essayerons surtout de retracer son œuvre en Italie, en tâchant, toutefois, de dégager, sous ses aspects successifs, la physionomie une et constante du Père Berthier.

I

Joseph Berthier naquit à Saint-Germain sur Talloires, le 2 janvier 1848, à deux heures du matin. Le soir même, à quatre heures, il fut baptisé. C'était l'aîné de huit enfants. Les parents, modestes cultivateurs, n'étaient pas dans l'abondance, puisqu'il fallut, au Collège, même en se contentant de la plus modeste des pensions, solliciter des secours du Collège lui-même, et que le payement souffrait encore quelque retard.

Saint-Germain est un hameau, perché sur les premiers contreforts des Alpes de Savoie, au-dessus du lac d'Annecy. Saint François de Sales visitant cette retraite, admirant le paysage qu'il avait sous les yeux, avait rêvé d'y finir ses jours. « Ici, disait-il, les grandes et belles pensées nous tomberaient drues et menues comme les neiges qui y tombent en hiver ».

La maison natale du Père Berthier est demeurée ce qu'elle était, isolée au milieu d'une grande prairie, au pied des rochers de la Tournette, dans un panorama merveilleux.

C'est là, dans la plus grande chambre, qu'il reçut, avec d'autres enfants du village, ses premières leçons ; mais par exemple, il apprit tout seul à lire, à huit ans.

Montagnard de naissance, il n'eut jamais le goût des aventures sportives : une seule excursion collective à la Tournette, suffit à l'en écarter. On avait gravi, au sommet, un dangereux rocher appelé Le Fauteuil. La descente fut malaisée et pleine de tragiques émotions. ....Berthier était fait pour gravir les cîmes de la pensée d'où l'on conquiert les âmes.

A quinze ans, le 3 novembre 1862, il se présenta au Collège de la Roche-sur-Foron, où « la précocité de ses dons intellectuels lui assura d'emblée le premier rang parmi ses camarades ». Il y demeura jusqu'en 1868, sans achever le troisième trimestre. Il y a laissé le souvenir d'un élève exemplaire à tous points de vue. Exceptionnellement doué, oui, mais, avec cela, travailleur acharné. Les deux premières années, il fit quatre classes.

Le règlement y était sévère : pas de vacances à Noël, ni à Pâques. Le Directeur, M. Grobel, poussait activement au travail, spécialement à l'étude des langues anciennes : et pour entretenir le feu sacré, à certains jours on parlait grec en récréation ; ou bien, on jouait des pièces de théâtre dans la langue d'Homère.

Le jeune Berthier, qui était bien dans le tempérament de cet énergique Directeur, n'eut aucune peine à entrer dans ses vues. Un jour, « le grand Berthier », comme l'appelaient ses petits camarades, subit avec plein succès, devant les professeurs réunis, l'épreuve à laquelle il s'était offert : traduire incontinent, à livre ouvert, n'importe quel passage de n'importe quel auteur grec qu'on lui présenterait.

N'avait-il pas gagné le pari — c'était aux vacances — de traduire en vingt-quatre jours, les vingt-quatre chants de l'Odyssée ? Et déjà il lisait la *Somme* de Saint-Thomas.

« Sujet remarquable à tous points de vue ; excellent caractère, maintien droit, démarche dégagée ; il était assez gai ; parole facile, mais peu causeur, très aimé de tous ses camarades », nous disent les condisciples survivants.

C'est là qu'il se lia d'amitié avec les deux frères Carry, qui occupèrent à Genève des situations très en vue. François, fin lettré, publiciste bien connu, directeur au *Moniteur de Rome*, correspondant romain de plusieurs journaux, accrédité et décoré ensuite pour plusieurs missions diplomatiques, et finalement rédacteur du *Courrier de Genève*. Son frère, l'abbé Eugène Carry, conférencier de marque, fut curé de Carouge, puis vicaire général de Genève.

D'autre part, une sœur de M. Berthier ayant, plus tard, épousé à Carouge, M. Dunand, le mariage de leur fils aîné avec Mlle Carry, resserra encore les liens entre les deux familles. Et ici je parle de M. Eugène Dunand, peintre-verrier de talent, qui a bien profité des enseignements de son oncle, le Père Berthier.

En 1868, Joseph Berthier, ce bachelier qui n'avait pas vingt ans, se sentait déjà prêt pour l'action : il fonda un journal... Mais l'appel de Dieu retentit plus clair à son âme ; il entra au Séminaire d'Annecy, puis à celui de Fribourg, pour y faire ses études théologiques, avec la même dévorante avidité, témoin le Supérieur, Mgr Fragnière, qui déclare bientôt que : « pour l'abbé Berthier, la bibliothèque n'a plus de secrets ».

A Fribourg, « où il serait plus tard la cheville ouvrière d'une grande œuvre, dit M. de la Rive, il se sentit naître la vocation dominicaine » : les lettres de Lacordaire lui faisaient grande impression.

Il s'en alla donc — septembre 1871 — au noviciat de Poitiers, demander l'habit dominicain, fit profession le 13 février 1876, et fut ordonné prêtre l'année suivante dans la cathédrale d'Avignon.

Il songea alors à partir pour les Missions ; mais ses supérieurs l'appliquèrent à l'enseignement. La maison d'études de la province de Lyon, était alors Carpentras ; le jeune lecteur en théologie y fut envoyé pour enseigner. Il y apporta un enthousiasme et une vie qui le firent remarquer dans tout l'Ordre. C'était le moment de la renaissance des études thomistes ; à ce retour aux études thomistes, Léon XIII par son autorité, donna l'impulsion décisive. Pour couron-

ner ce mouvement. Léon XIII voulait publier une grande édition de toutes les œuvres de Thomas d'Aquin. L'exécution de ce projet fut confié à un groupe de Dominicains parmi lesquels était le Père Berthier, qui, durant ces années de vie romaine, déploya une surprenante activité.

Les bibliothèques romaines, surtout la Vaticane, le comptèrent parmi leurs lecteurs les plus assidus, les plus studieux.

En cette période de renouveau édilitaire, avec les fouilles et découvertes qu'il comportait, et près desquelles le célèbre de Rossi formait son école, Rossi trouva dans le jeune



Le Père Berthier à 19 ans

dominicain un disciple intelligent et enthousiaste. Les amitiés et sympathies qu'il sut alors se gagner, accompagnèrent durant toute sa vie le docte Père,

Il habitait Sainte-Sabine, et c'est là que dès les premiers jours, il fit la connaissance de M. Théodore de la Rive, le célèbre écrivain de Genève.

Dans la superbe conférence qu'il a donnée à Rome en mars 1927, M. de la Rive rend hommage à l'une des plus belles intelligences, à l'un des plus nobles cœurs, que, dans une intimité de près d'un demi siècle, il a le plus constamment admiré et aimé.

« Tous les dimanches matins, malgré sa vie déjà remplie d'occupations débordantes, le zélé prêcheur se rendait à pied dans la campagne romaine, dont il aimait à évangéliser les habitants ».

Tant de travail, joint à la « malaria », eut raison de sa santé. Il tomba gravement malade, et ne guérit qu'à grand peine, grâce aux soins dévoués et inlassables d'un confrère.

Désormais, il changerait de climat en reprenant son activité. « Et, ce ne fut pas un moindre enthousiasme qu'il souleva à Florence, quand, en 1885, il fut envoyé au couvent de Fiesole comme professeur et maître des étudiants.

« En ce centre littéraire et artistique, le Père Berthier développa admirablement ses qualités qui le portèrent à unir sur un même plan Saint-Thomas et Dante Alighieri, dans le poème duquel le Père Berthier découvrait un splendide rayonnement des doctrines de l'angélique Docteur ; dès lors, Dante et Saint-Thomas formèrent l'idéal bipolaire qui devait attirer toute l'activité du Père Berthier.

« En même temps, ajoute M. de la Rive, il donnait libre cours à ses goûts d'artiste. La Ville du Lys rouge, dont il connaissait, comme personne, les musées, les églises et les bibliothèques, a toujours été l'un de ses séjours préférés. Il me souvient encore de l'ardeur enthousiaste qu'il mettait à expliquer les fresques de Ghirlandaio ; je me rappelle aussi les longues stations dans le couvent de Saint-Marc, où, devant les délicieuses peintures de Fra Angelico, nous évoquions la grande ombre de Savonarole.

« A ce perpétuel contact avec l'art et les artistes, il devint une autorité en matière d'art ».

Portée par une pensée trois fois séculaire, volée en novembre 1889, sous l'impulsion d'un audacieux mais génial magistrat, Georges Python, l'Université de Fribourg comprenait au début deux Facultés : celle de Droit et celle des Lettres.

« Durant les années épiques du début, au milieu des luttes et des difficultés sans nom qui les signalèrent, l'éminent Directeur de l'Instruction Publique, à qui l'Etat de Fribourg doit son Université, ne trouva pas de collaborateur plus intelligent, plus actif, plus dévoué que le Père Berthier.

Ses éminentes qualités de causeur merveilleux, de sûr conseiller, d'ami désintéressé, lui donnaient accès dans tous les milieux. Il sut en profiter pour faire comprendre, aimer et soutenir la fondation nouvelle qui se heurtait encore à bien des préjugés. Aussi, M. Python pouvait dire, aux applaudissements de tous : « On aime, à Fribourg, le froc des fils de Saint-Dominique, et l'auteur de cette sympathie générale est le bon Père Berthier, qui dès le début de la Faculté de Théologie, s'est dévoué à notre pays à l'égal du meilleur des Fribourgeois ».

« Il était arrivé à Fribourg le 9 avril 1890, choisi par Léon XIII pour présider à la fondation de la Faculté de Théologie » dont l'appoint moral et matériel allait assurer l'existence, élargir le cadre de la nouvelle Institution.

De l'Université, il fut vraiment l'animateur, l'organisateur. Citons de la Rive : « Pendant quinze ans il s'y prodigua, il s'y multiplia, il s'y usa. Cours de théologie, de philosophie, d'histoire : conférences sur des sujets littéraires, archéologiques : voyages incessants en Suisse, en France, dans des intérêts scientifiques : sans parler de ses discours de circonstances et nombreuses prédications ; de ses articles de journaux, de son active direction des âmes, de ses incessantes relations de sociétés. Quatorze années de suite, sans lasser jamais son auditoire, toujours avide et assidu, il prêcha les trente-et-un sermons du mois de mai ».

« C'était partout et toujours le Père Berthier », me disait récemment un de ses anciens élèves.

Ecoutons maintenant le Président de la Société des Amis des Beaux-Arts, à Fribourg, M. Romain de Schaller, dans son rapport de 1924 :

« Dès son arrivée à Fribourg, le bon Père voulut bien s'intéresser à nous : avec une complaisance sans bornes, il mit à notre disposition tout son savoir et sa riche bibliothèque. Sous titre de *Conférences du mardi*, il traita, avec la facilité et la complaisance qui le caractérisaient, les questions les plus diverses ; il contribua largement à la création du *Fribourg Artistique*, cela au point que les textes qu'il a composés pour cette publication, s'élèvent au chiffre prodigieux de cent quatre. Le dernier faisait le panégyrique de l'éditeur, qui venait de mourir, et de la Revue elle-même qui cessait de paraître ».

Il faudrait dire ici la part très importante prise par le Révérend Père Berthier à la création des vitraux de la cathédrale de Saint-Nicolas, tant pour le choix des projets, — il était membre du jury, — que pour leur composition. L'exposition de Paris 1900 a consacré ce choix en lui attribuant la plus haute récompense ; et le Père Berthier qui connaissait bien l'artiste Mehoffer, et les fresques de son maître Matteyko, l'a certainement inspiré pour l'exécution de ces splendides verrières.

Toutes ces activités accessoires, d'un labeur et d'une portée énormes, convergeaient au but principal : l'Université.

Le 20 juillet 1890, Léon XIII approuvait les statuts de la Faculté de Théologie, élaborés par le Père Berthier, et, à son retour de Rome, celui-ci s'en fut à Berne pressentir M. Ruchonnet, Président de la Confédération, qui l'accueillit avec courtoisie, et lui déclara ne voir aucun obstacle à l'arrivée des Dominicains en Suisse.

Enfin, le Père Berthier faisait acheter, par le Rme P. Général, l'Hôtel de Fribourg qui allait devenir l'Albertinum.

Au 23 octobre 1890, la *Liberté* écrivait : « Pendant un an, nos adversaires ont dit que l'Université n'existait que sur le papier ; aujourd'hui, pourront-ils en dire autant ? ». Au 12 mars précédent, en rappelant la convention financière, M. Python disait au Conseil général : « Après le baptême,

il y a toujours assez de marraines ! ». Et, au 20 juillet 1892, le Père Berthier, recteur sortant de l'Université, prenant la parole au balcon de l'ancien Hôtel de Fribourg, s'écriait : « Pour une Université, il faut de l'argent : nous avons le strict nécessaire ; de la science : nous devons rendre ce témoignage au corps professoral ; et de la gaîté : nos jeunes gens nous l'apportent ».

Le génial maître de Fribourg avait un puissant bras, mais au fondateur de l'Université, Berthier tendit une main d'ami clairvoyant : par son influence sur le Cardinal Rampolla, et son amitié avec Léon XIII, il conjura maint danger qui aurait pu conduire à l'abîme la grande œuvre si jeune encore ».

Par exemple, le Père Berthier était tout à fait d'accord avec M. Python qui ne voulait pas d'une Université qui prit peu à peu l'allure d'une « Congrégation scientifique », qui limiterait d'emblée la vie et l'influence du nouvel Institut. Il voulait au contraire donner à la Suisse une Université d'Etat, jouissant des mêmes droits que les autres, mais basée sur un fondement purement catholique.

Nous pourrions citer quantité de journaux sur le bien énorme que le Père Berthier a réalisé par l'Université :

« Il fut à un moment donné tout l'Ordre de Saint-Dominique en Suisse... il a tenu l'Université sur les fonts baptismaux, et fut avec M. Python l'un des premiers ouvriers de l'Université ».

« Il fut le promoteur de cette institution et l'un des fidèles collaborateurs de M. le Conseiller d'Etat Python, et, après lui, le plus grand artisan du développement pris par l'*Athénée Fribourgeois* ».

« Son rôle dans le développement et l'organisation de la nouvelle institution fut incontestablement hors pair ».

Or, le 5 février 1905, il s'en alla à Versailles donner une conférence sur la Divine Comédie ; il ne rentra pas à Fribourg. Encore aujourd'hui, on ne sait trop pour quelles raisons. Les journaux, avec de grands éloges, mais sans titre marquant, annoncèrent qu'il avait obtenu un congé. Ce

fut pour lui un brisement qui le mit à deux doigts du tombeau. Après plusieurs mois de maladie cardiaque, il vint un jour, courbé et vieilli, près de Genève, chez M. de la Rive lui demander l'hospitalité. De la Rive l'accueillit à bras ouverts, le soigna de son mieux, et lui rendit la santé. Sa maladie fut un sujet d'édification pour son entourage. « Jamais je n'ai vu un malade aussi facile, aussi docile, aussi reconnaissant des moindres petits soins qu'on avait pour lui », disait son ami de Genève.

De Genève, pour le Père Berthier, allait commencer une nouvelle période d'activité, non moins belle, non moins féconde que la première. Il avait choisi Florence pour son nouveau domicile. C'est de là qu'il partit, en décembre 1906, pour la Pologne où ses conférences sur Dante, « le divin poète », lui valurent le titre de Dr honoris causa de l'Université de Cracovie. Et c'est pendant qu'il donnait ses conférences, que l'artiste Mehoffer voulut fixer ses traits dans un portrait devenu célèbre.

On le demanda à Kief, à Petersbourg, où il regretta de ne pouvoir se rendre, mais il porta le bienfait de sa prédication et de son extraordinaire influence jusqu'à Varsovie où il séjourna plusieurs semaines.

Il ne revint qu'en avril 1907 en Italie, où l'attendait une autre marque d'estime et de confiance de la part du Saint-Siège, qui le nommait Consulteur de la Sacrée Congrégation des Etudes. Il retourna alors habiter Sainte-Sabine, à Rome, pour publier ses livres qui devaient attacher pour jamais son nom à la célèbre Basilique. Nous allons donc parler d'une façon plus spéciale de ses travaux en Italie.

Il continua d'ailleurs de s'intéresser à Fribourg : en 1912, paraît son *Fribourg, ville d'art*, superbe étude in-folio, richement illustrée par les eaux-fortes de Bouroux, qu'il explique comme lui seul savait le faire, d'une manière si savoureuse, à la lumière de l'art et de l'histoire.

II

L'œuvre du Père Berthier en Italie. — Il y employa ses vastes connaissances, sans cesse accrues, et il ne faut d'ailleurs rien moins que toutes ces lumières conjuguées,

pour traiter avec compétence les problèmes qu'il aborda. C'est-à-dire : Interprétation du Dante ; descriptions des églises de la Minerve et de Sainte-Sabine ; description du glorieux Tombeau de Saint Dominique, aux triomphales assises ; des fresques de Louis Seitz au Vatican ; publication des chroniques de ce fameux cloître romain : Saints Dominique et Sixte : recueil des éloges de six siècles à la gloire de cet autre italien, le Docteur universel Saint Thomas d'Aquin. Et que d'autres ouvrages il faudrait citer !

*
* *

Sur le sens général qu'il fallait attribuer à la Divine Comédie, les opinions étaient très partagées, et c'est le Père Berthier qui a eu l'insigne mérite de faire comprendre, et de faire accepter cette idée, alors nouvelle et commune aujourd'hui, que la Divine Comédie n'est, et ne veut être, que l'illustration poétique de la morale scolastique.

Cette conception si juste, si lumineuse, il la développait déjà dans ses premiers cours à l'Université, en 1890. Parmi ses auditeurs, l'un des plus attentifs était un jeune Tessinois, qui devait devenir un jour Président de la Confédération, M. Motta.

Ecoutons le Père Berthier : « En ce poème, Dante célèbre la conversion du pécheur. Dans une première partie, il nous raconte la chute de l'homme dans le péché : c'est l'Enfer. Dans une seconde partie, sa sortie du péché : c'est le Purgatoire. Puis, troisième partie, son entrée en la possession de Dieu : c'est le Paradis.

« Il a disposé tout son poème avec un art merveilleux, pour atteindre les personnages historiques de toutes les époques et de toutes les sphères, qu'il avait en vue pour leur glorification, ou pour leur opprobre, sans d'ailleurs se soucier trop fort des réalités historiques ou simplement légendaires.

« Dante, l'homme pécheur, se reconnaît égaré dans la voie du vice. Virgile qui personnifie la raison droite, lui est envoyé pour l'aider à en sortir : mais devant les obstacles, luxure, orgueil, cupidité, symbolisés par les bêtes féroces de

la forêt, Dante se demande s'il aura les forces suffisantes pour sortir du péché. Virgile le rassure, en lui expliquant qu'il est envoyé par Béatrice qui personnifie la Théologie révélée, et qu'elle-même, Béatrice, est envoyée par la clémence divine, représentée par la Vierge Marie.

« Dante alors reprend son chemin dans la forêt obscure. Il arrive à la porte de l'Enfer couverte d'effrayantes inscriptions :

« Par moi, l'on va dans la cité dolente.
« Par moi, l'on va dans l'éternelle douleur.
« Par moi, l'on va chez la race perdue.
« Vous qui entrez, laissez toute espérance ! ».

« L'*Enfer* est divisé en neuf cercles de plus en plus profonds où sont punis les différents *péchés*. Sous la conduite de Virgile, Dante parcourt ces cercles horribles et revient au « monde d'où l'on voit les étoiles ».

Dans une île s'élève une montagne en forme de cône tronqué, divisé par sept corniches circulaires. C'est le *Purgatoire* où s'accomplit par étapes successives la purification des âmes. Au sommet, Dante reçoit de son maître l'investiture de la liberté morale, et Virgile prend congé de son disciple, qui entre au *Paradis* terrestre, personnification de la nature rectifiée. Et voici venir, en mélodieux accents, un cortège de lumières : c'est l'ordre surnaturel promis à l'homme. Béatrice descend du char triomphal, c'est elle qui désormais va guider Dante dans son ascension vers les étoiles.

Pour monter vers Dieu, il faut d'abord la charité, qui oriente les actes vers Dieu, puis la persévérance. Dante et Béatrice s'élèvent jusqu'aux étoiles où sont glorifiées les vertus. Au huitième ciel, Dante, interrogé sur les trois vertus théologales, foi, espérance et charité, répond aux applaudissements de toute la cour céleste. Béatrice alors lui rend la vue plus perçante et voici que plus haut, très loin, apparaît un point lumineux : c'est la figure symbolisée de Dieu qui va se précisant au milieu de l'immense rose blanche du Paradis. Saint Bernard prie la Sainte Vierge, sollicitant pour Dante la vision intuitive. Dante alors peut fixer

son regard sur Dieu, dans les splendeurs de la Trinité et de l'Incarnation.

Tel est cet admirable poème, « l'un des quatre ou cinq chefs d'œuvre de l'esprit humain ». Béatrice y apparaît, personnifiant la science sacrée qui doit éclairer Dante. D'aucuns ont douté qu'elle ait vraiment existé. Le Père Berthier a publié en 1893 une brochure très intéressante sur l'existence réelle, puis allégorique de Béatrice. Le grand commentaire en italien de la Divine Comédie, paru l'année suivante, sous la forme d'un splendide in-quarto illustré, et ce n'était encore que l'Inferno.

La savante revue des Bénédictins « Stimmen aus Maria Laach » en fit un somptueux éloge. « Cette œuvre grandiose, disait-elle, comprend, outre un texte répondant à toutes les exigences de la critique moderne, un commentaire détaillé. Ce commentaire embrasse avant tout, la partie allégorique, soit théologique du poème, et sa connexité avec la science scolastique. Toutefois, il aborde en même temps, dans une très grande mesure, l'explication historique et philologique du texte du Dante.

La première partie de ce commentaire, publié en 1890 dans la revue *Il Rosario*, a valu déjà à l'auteur, en Italie, la réputation d'un connaisseur excellent de Dante, ainsi que d'un savant profondément versé dans la scolastique du moyen âge.

La partie décorative de l'ouvrage, qui comprend plus de deux mille illustrations, représente tantôt la vie du poète et son époque, d'après les peintures, sculptures, monnaies et dessins du temps ; tantôt les théâtres divers où se passe l'action du poème ; les personnes et les lieux qu'il embrasse dans les temps les plus divers.

Cette édition du Dante, œuvre de premier rang, forme un monument scientifique qui unit, de la façon la plus heureuse, la critique moderne avec le commentaire philosophico-théologique, du grand poète mondial du moyen âge.

Cette entreprise mérite donc la plus vive participation des catholiques allemands. Du reste, l'acceptation de la dédicace par Sa Sainteté Léon XIII, et l'amitié personnelle de Sa Sain-

telé pour l'auteur, sont la meilleure recommandation de l'ouvrage ».

Enfin la traduction de la Divine Comédie par le Père Berthier, en parachevant ses travaux d'interprétation, allait propager au loin la lecture et l'amour du divin poème. Aussi, désormais, une auréole de même style unit le grand poète et son traducteur. En effet, des pays les plus différents, ont jailli les éloges les plus sincères de l'œuvre du Père Berthier en hommage à Dante. Non seulement de la France et de la Suisse, mais de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Autriche, de la Pologne, de la Belgique, l'Irlande, l'Angleterre, même des Etats-Unis, et de bien ailleurs, de tous les pays, la presse et les personnalités compétentes ont loué l'œuvre géniale du Père Berthier expliquant le vrai sens de la Divine Comédie. Le Musée Berthier a publié déjà une partie de ces magnifiques éloges, comme aussi la joie des italiens lettrés. Retenons simplement ces lignes écrites au Père Berthier en 1922 : « Le Banco di Roma vient de fonder une chaire pour l'exposition de la Divine Comédie à l'Université de Louvain, et l'on a pensé à vous l'offrir comme hommage mérité par vos travaux et tout récemment encore par votre traduction et commentaire français ».

Faisant allusion aux nombreux commentaires qui se sont égarés en diverses interprétations, le Père Berthier, parlant de celui qu'il appelle « son poète », nous dit : « J'ai fait pour Dante ce que j'ai fait pour la Basilique de Sainte-Sabine : je l'ai débarrassé de six siècles d'embellissements ».

Et pour dégager plus clairement encore le sens moral du poème, *auquel Dante tenait plus qu'à tout le reste*, le Père Berthier a composé trois tableaux synoptiques, et les sommaires qui précèdent chaque chant.

En outre, trois compositions, dues au crayon riche et sobre du peintre Cattani — et à la pensée du Père Berthier, — résument et illustrent les trois parties du poème : le péché ou l'Enfer ; la conversion, ou la sortie du péché (Purgatoire) ; la justification ou le Paradis.

* *
* *

Parmi les autres œuvres importantes du Père Berthier en Italie, il faut signaler sa magnifique publication, sur le *tombeau de Saint Dominique*, à *Bologne*.

Sainte-Sabine, à Rome, est le berceau de l'Ordre de Saint-Dominique, mais Bologne conserve la tombe de son fondateur.

Ce tombeau, alors peu connu, et que le Père Berthier nous a fait connaître, était pourtant au nombre des merveilles de l'art : « C'est le travail d'une véritable dynastie de sculpteurs illustres, qui durant plus de six siècles se sont succédé pour l'achever, se passant en quelque sorte le génie et le ciseau ». De ces œuvres, Lacordaire a dit : « Je les ai vues deux fois, et deux fois j'ai senti, à la douceur de ce tombeau, qu'une main divine avait conduit celle de l'artiste, et forcé la pierre d'exprimer sensiblement l'incomparable bonté du cœur dont elle couvre la poussière ».

Avec sa piété filiale, le Père Berthier écrit l'histoire et la description de ce tombeau. Il fit paraître en 1895, un superbe in-folio, très richement documenté, orné de 37 magnifiques héliogravures.

A Paris, M. Jouin, Directeur des Beaux-Arts, en écrit : « Je ne sache pas qu'il ait été fait en ce siècle, sur un monument de sculpture, une monographie comparable à celle que vient de publier le Père Berthier ».

Ce tombeau orné des plus belles œuvres des Pisano, des Bari, Castellini, Michel-Ange, et où Lombardi, le prince des sculpteurs, a gravé en traits ineffaçables la vie de S. Dominique, a trouvé dans le P. Berthier un écrivain digne de lui et des artistes qui l'ont érigé.

Une autre publication du Père Berthier mérite une mention spéciale, c'est : « *Six Fresques par Louis Seitz, dans la Salle des Candélabres au Vatican. La Gloire du Docteur Angélique ; la Doctrine illustrée de Saint Thomas d'Aquin...* ».

Grâce au P. Berthier, qui publie et explique ces fresques, nous en possédons la signification parfaite. Et, de nouveau, comme dans presque tout ce que publie le P. Berthier, nous nous trouvons devant une véritable synthèse. Et naturellement, religieuse.

Que l'explication de ces fresques soit parfaitement fidèle, c'est le P. Berthier lui-même qui nous l'assure dans une courte préface. Il écrit : « Nous habitions Rome, lorsque l'œuvre

a été exécutée ; nous avons assisté un peu à sa naissance, et parce que l'illustre artiste veut bien nous honorer de son amitié, nous n'ignorons rien, oserions-nous dire, des pensées qu'il a voulu y exprimer.

« Cette déclaration rassurera le lecteur, et l'empêchera de supposer que la fantaisie entre pour quelque chose dans nos interprétations ».

A notre avis, le P. Berthier a dû inspirer lui-même le sujet de ces merveilleuses peintures. Et voici nos raisons de le supposer. Les pensées exprimées par ces peintures, sont celles que le P. Berthier a enseignées toute sa vie. C'est à dire la doctrine catholique exposée par S. Thomas et illustrée par Dante. L'accord de la raison et de la foi : Aristote et S. Thomas, etc.

En outre, le P. Berthier inspirait volontiers les artistes et autres travailleurs intellectuels, leur donnant ses propres conceptions, et parfois même les éléments déjà rassemblés en vue d'un ouvrage qu'il se proposait de réaliser. Il était heureux, en s'oubliant, de favoriser ainsi le travail et le succès des autres.

Enfin le P. Berthier écrit, ce qui est énorme, s'il n'a pas conçu lui-même, au moins en général, le plan de ces peintures : « Nous n'ignorons rien des pensées qu'il a voulu y exprimer ».

Un détail, pour conclure. Le Père nous contait un jour que certain artiste, Seitz, nous semble-t-il, lui exprimait le désir d'un conseil au sujet du sacrement de mariage qu'il avait à représenter. Le Père suggéra : « Un homme et une femme reliés par un joug « *Conjugum* » : la croix portée à deux », expliquait le Père.

Comme on le voit, son robuste bon sens ne l'abandonnait jamais, même dans le domaine de l'art.

Ce fut en 1880 que le Père Berthier vint pour la première fois à *Sainte-Sabine* où il fit un séjour de deux ans.

Il se mit à étudier l'église et le couvent de ce nom.

Pour tout Frère prêcheur « Santa Sabina » parle au cœur et à l'imagination, comme un berceau traditionnel dans une famille ancienne.

Cette église fut donnée à Saint-Dominique, qui s'y fixa, y pria avec son Ordre naissant, et y ajouta un cloître, digne de l'église elle-même. Là ont vécu et prié, les plus illustres d'entre les Frères Prêcheurs : Saint Dominique, Jourdain de Saxe, Raymond de Pennafort, Humbert de Romans, Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Pie V, Lacordaire, et tant d'autres.

Malheureusement, on n'avait presque rien écrit sur l'église et le couvent : « il fallut deviner et découvrir les rares documents légués par le passé, afin d'y chercher la vie d'autrefois ».

Pour « découvrir » ces documents, le Père Berthier s'en allait, de bon matin, à pied, jusqu'aux archives lointaines, le Vatican, la Casemate, et n'en revenait que vers les trois heures et demie du soir sans plus trouver à dîner... Sa foi ardente le soutenait. Il a écrit : « Nous croyons à une résurrection de l'Aventin, dans un avenir plus ou moins rapproché ».

« Les documents écrits, relatifs à la basilique, étaient rares, et souvent apparaissaient contradictoires, chacun se référant à son époque et oubliant de nous dire les modifications introduites d'une époque à l'autre ».

Ces recherches avaient quelque chose d'épique. Ecoutons le Père Berthier : « Après avoir interrogé les témoins du passé, nous avons interrogé le monument lui-même, pour ainsi dire pierre par pierre ; examiné les altérations qui s'étaient produites successivement, et apparaissaient manifestes, dans une œuvre si parfaitement organique. Nous consacrâmes à ce labeur, parfois plein d'angoisse, plusieurs années, puis nous réunîmes nos constatations et conclustons sous le titre : *l'Eglise de Sainte-Sabine, à Rome* ».

Ce travail ne fut imprimé qu'en 1910.

Dans ce volume de 550 pages, l'auteur indiquait ce qu'avait été la vieille église, et ce qu'il conviendrait de faire pour la rétablir dans sa splendeur antique. Le travail serait long ; mais, il s'agissait bien moins de reconstruction que de déblaiements.

« Mais comment faire comprendre la beauté et la nécessité

de l'entreprise, et par qui faire accepter les frais de la dépense ?

« C'est à ce point, nous dit le Père Berthier, que, pour conserver au moins l'idée de ce qui était à faire, je priai M. Rohault de Fleury, artiste génial, qui comprenait Sainte-Sabine, de nous en donner une reconstruction graphique ».

C'est alors que la Providence intervint d'une façon très singulière. Le 23 avril 1891, une poudrière fit explosion dans le voisinage. Les fenêtres de l'église furent brisées, et l'arc absidial s'entailla d'une large crevasse. Cette fissure de l'arc fut laissée en l'état jusqu'en 1914 ; une restauration s'imposait.

Sans doute l'ouvrage du Père Berthier sur Sainte-Sabine, faisait l'admiration générale, mais son rôle n'était pas fini. « Combien il dut subir de fatigues, de démarches, d'un ministère à l'autre, du Municipe à un Office, etc... ».

Ecoutons-le : « L'Eglise ayant été déclarée monument national, j'en parlai à qui de droit. Partout je trouvai la meilleure bonne volonté, en même temps que l'accueil le plus encourageant. Il m'est impossible de donner ici une liste de ces bienveillances, mais je dois du moins nommer M. Munnoz, le Président de la Surintendance des Monuments, qui mit à notre disposition toute son autorité, son intelligence et son bon goût, et sous son nom je dois comprendre tous ceux qui sont ses collaborateurs. Que tous reçoivent dès maintenant l'expression de ma plus vive gratitude ».

L'autorité du Père Berthier était grande pour avoir pu enfin déclencher ce mouvement de restauration !

L'étude sur la fameuse Porte de Sainte-Sabine, avait déjà été publiée séparément en 1892, à l'occasion du Jubilé de M. de Rossi, qui voulut bien en accepter la dédicace. La Presse de France et d'Allemagne, en publia de grands éloges. Citons simplement ceux de M. de Rossi, le grand maître de l'archéologie. Il écrit au Père Berthier : « Rome, 28 mai 1892 — Je n'ai pas voulu prendre la plume pour vous remercier de l'honneur dont vous avez bien voulu me combler, sans avoir lu jusqu'à la dernière ligne, le savant et splendide volume dédié à mon LXX (70e) anniversaire. Je suis maintenant en

mesure de vous en parler, *cognita causa*. Veuillez donc en agréer mes remerciements, non seulement pour les *amplissima verba* de l'épigraphe dédicatoire, pour la gracieuse pensée de joindre le souvenir de ma fête, avec la plus complète illustration d'un des plus importants monuments iconographiques chrétiens, mais aussi pour la judicieuse critique archéologique et artistique, et pour la science iconographique avec lesquelles vous avez jeté de si grands rayons de lumière sur la célèbre Porte de Sainte-Sabine.

« Ce monument exigeait une publication capable de satisfaire les archéologues, et un commentaire qui substituât des notions précises et solides, aux hypothèses, aux erreurs, aux fantaisies de ceux qui en avaient écrit, surtout récemment. Désormais les reliefs de la Porte de Sainte-Sabine seront exactement connus et appréciés comme il faut ».

« Les travaux de réparation à Sainte-Sabine, écrit le Père Berthier, furent commencés, de grands échafaudages furent créés, et la crevasse de l'arc fut fermée.

« Ce n'était qu'un début ; il fallait encore empêcher le mal de se produire, et donc rétablir les murs, qui jadis avaient terminé, vers l'abside, les nefs latérales, et formaient un contrefort logique et indispensable à l'arc central.

« Ainsi, peu à peu, une réparation amenait l'autre, parce que notre église est logique... ainsi ont procédé les travaux qui ont amené le déblaiement graduel, et la résurrection de la vieille basilique.

« La nef centrale, dont toutes les fenêtres avaient été bouchées, sauf sept, est de nouveau éclairée par trente-quatre grandes fenêtres : treize sur chaque côté, cinq dans la façade, trois dans l'abside.

« Ces fenêtres ont été réouvertes et restaurées, selon leur forme primitive et d'après des documents, *non pas seulement trouvés analogues et transportés d'ailleurs,* mais trouvés sur place et absolument authentiques.

« Formées par trois pans de chancels romains, aux dessins variés, ces fenêtres tamisent, à travers 10.000 petites baies, par des plaques de sélénite, une lumière mystique et douce qui vient d'en haut...

« Les chancels primitifs, étaient une composition de plâtre et de poussière de marbre et les tiges qui soutenaient chaque pan de fenêtre étaient en chêne : le tout a été refait en béton armé très solide.

« On a enfin retrouvé une basilique chrétienne de la première époque : Sainte-Sabine. Les archéologues nous avaient appris que c'était une basilique véritable ; ils nous en avaient montré des fragments et des reconstructions graphiques : nous aurons mieux désormais, c'est la basilique elle-même que nous aurons sous les yeux, la vraie basilique du Vᵉ siècle dans sa simplicité, sa candeur, sa majesté.

« Ce qui frappe à première vue, ce sont les admirables proportions générales, qui donnent cette impression de justesse, d'équilibre, d'harmonie, qui est la preuve indiscutable d'une œuvre bien conçue et bien venue.

« La nef centrale est séparée des nefs latérales par deux rangées de colonnes, en marbre de Paros, et du plus pur corinthien.

« Les colonnes, au grand bénéfice de l'élégance et de la vie, ne supportent pas une architrave, mais une série d'arcs, ornés de marqueteries en marbre, au-dessous de laquelle brillait jadis, une longue mosaïque bleu et or, qui continuait celle qui subsiste encore au-dessus de la porte d'entrée ».

Cette mosaïque, ornant la façade, porte une inscription latine en grandes lettres bleues sur fond or. En voici la traduction :

« Lorsque Célestin occupait le faîte apostolique,
« et qu'il brillait premier évêque dans le monde entier,
« ce que vous admirez fut fondé par un prêtre de la ville,
« de nationalité illyrienne, Pierre, homme digne d'un tel nom,
« nourri dès sa naissance dans le bercail du Christ,
« riche pour les pauvres, pauvre pour lui, qui, fuyant les biens de la vie
« présente, mérita d'espérer la vie future ».

Cette mosaïque, qui remonte à la fondation même de la basilique, donc de 423 à 432, a une très haute importance au point de vue art, histoire et théologie. « Les deux premières lignes, dit le Père Berthier, sont un résumé complet

de la Constitution Vaticane « Pastor æternus ». (Elles montrent la primauté de l'évêque de Rome).

L'inauguration de la Basilique restaurée, eut lieu le 22 juin 1919, dans la joie universelle.

En 1922, sur l'initiative de deux sociétés savantes, le gouvernement italien a voulu couronner solennellement l'œuvre grandiose du Père Berthier en Italie, en lui décernant l'une de ses distinctions les plus élevées : la Croix de Commandeur de la Couronne d'Italie. « C'était, selon le mot de M. de la Rive, comme un droit de cité, accordé à ce vieux Romain d'adoption ».

Enfin, en 1930, le Rme P. Gillet, Maître Général des Frères Prêcheurs, inaugurait à la Basilique de Sainte-Sabine, la plaque commémorative érigée à la mémoire de son historien et de son restaurateur.

En fait, il fut l'âme de la restauration, mais au prix de quel dévouement ! « Malgré l'incessant travail de ses diverses publications, il était toujours là, assistant aux travaux, pour conseiller, éclairer, discuter, toujours accueillant aux nombreuses demandes des visiteurs qui aimaient le Bon Frère, sa conversation, ses traits d'esprit, sa verve inlassable. Il paraissait n'avoir pas d'autres occupations, n'être là que pour vous !... ».

« Guide toujours complaisant et combien précieux ! Que de fois je l'ai suivi et toujours j'apprenais quelque chose de nouveau. Mais, il suivait les travaux, il allait avec les ouvriers :

« C'est lui, continue le Docteur Ambrogetti, de Rome, c'est lui qui proposa et dirigea tous les travaux, et combien de fois je l'accompagnai sur les échafaudages, l'aidant à monter aux échelles, pour le conduire voir les travaux. Il fallait voir sa joie, quand à la démolition des fenêtres murées, on retrouvait le cadre des vitraux prévus par lui ! ».

« La merveille de l'art, s'écrie une autre personnalité, réside dans l'admirable galerie de verrières que le Père Berthier a devinées, découvertes dans la muraille, où durant des siècles elles demeurèrent enfouies. Ces verrières, reconsti-

tuées avec des pierres de sélénite, laissent passer une lumière incomparable, brillante, dorée, tamisée, splendide et caressante ; cet effet de lumière est peut-être unique ».

« L'église de Sainte-Sabine, déclarait le prince Chigi, a toujours exercé sur moi, une fascination extraordinaire, et maintenant qu'elle a été rendue à sa forme primitive et mystique, sous l'inspiration du regretté Père Berthier, je l'aime davantage par le souvenir qu'elle éveille en moi de sa noble figure ».

Et le Sénateur Grosoli écrit à son tour : « La Basilique de Sainte-Sabine, rendue à l'éclat sévère de son antique beauté, révèle du Père Berthier, l'âme exquisément artistique, dont elle demeure l'impérissable monument. Le sens artistique qui le guida dans cette œuvre de reconstitution et de restauration, lui fut un lien entre son âme et Dieu, et, dans l'exercice de son ministère, une précieuse ressource qui lui conquit l'admiration de tous, préparant ainsi les voies à la parole de vie ».

Le 4 août 1919, c'est le Président du Sénat Romain, M. Adeodato Bonati, qui écrit au Père Berthier :

« J'ai voulu voir « votre » basilique, parce qu'avec la restauration conduite sous votre inspiration, pour la rendre à sa forme primitive, vous lui avez rendu une vie nouvelle. Vos deux splendides volumes, *Le Couvent*, *l'Eglise de Sainte-Sabine*, m'ont permis de me faire une idée exacte de l'importance historique, artistique et religieuse de ces deux insignes monuments romains.

« Cette jouissance intellectuelle, je la dois à l'éminent et érudit restaurateur et illustrateur, dont le nom sera désormais indissolublement lié à celui des deux célèbres monuments ».

Au cours de ces travaux qu'il suivait avec tant de sollicitude, lui était réservée la joie de nouvelles découvertes.

« Contrairement à l'opinion accréditée d'autres archéologues, le Père Berthier avait toujours soutenu que cette église de Sainte-Sabine était édifiée sur l'emplacement d'un temple que Diane avait eu sur l'Aventin. Et voilà qu'un beau jour les substructures de ce temple de Diane se découvrirent

en effet, à quelques mètres au-dessous du dallage de l'église, non loin de la fameuse porte de bois sculpté ». (Repond).

Autre fait. Le Docteur Ambrogetti cite : « Un jour, le Père Berthier me dit : J'ai découvert le mur de Servius Tullius Je le cherchais, en pensant que ce fils d'une esclave, pour être devenu le sixième roi de Rome, devait être très intelligent, il ne pouvait donc pas avoir construit ses murailles au bas de l'Aventin.

« Et, en fait, on a trouvé des avancées de cette muraille, lors de la construction d'un mur latéral de la Basilique, et, en continuant dans la même direction, on en trouva quelques autres fragments, au-delà du mur de droite du vieux palais des Savelli. Cette découverte très importante, est due uniquement au Père Berthier ».

Dans le *Journal des Débats*, Pierre de Kirielle résume ce qu'a fait le Père Berthier pour Sainte-Sabine : « Il a publié, écrit-il, de précieuses monographies. Il a conseillé et surveillé avec un amour inlassable, avec un goût qui était très sûr, les travaux de restauration. Nul ne pouvait faire les honneurs de sa chère église, avec plus de science et de distinction courtoise. C'est dans le beau cadre de Sainte-Sabine, dont il semblait lui-même faire partie, devant les monuments de la haute antiquité chrétienne, l'oranger de Saint Dominique, les souvenirs de Lacordaire, que ceux qui l'ont approché se plaisent à évoquer la noble figure romaine et française du Père Berthier.

« Vers le soir, dit encore le Docteur Ambrogetti, il se trouvait toujours assis sur un banc au fond de son église de Sainte-Sabine, à contempler la lumière mystique filtrant par les vitraux de sélénite, surtout à l'heure du coucher du soleil, il demeurait comme en extase, et jamais ne s'en rassasiait. De même, devant le Saint Dominique du Titien, au Palais Borghèse, il serait resté un jour entier sans se fatiguer. Il trouvait dans son expression, la bonté, le génie, la décision, la mortification, le courage ».

« Il n'y avait pas chez lui, dit l'abbé Journet, cette lassitude en face des choses très hautes, ni ce besoin de changer à tout prix ».

Et le bon Père, songeant dans son église, à la lumière de gloire, en voulait faire comme pressentir le reflet à ses visiteurs. « Venez vous asseoir près de l'entrée, voici les minutes du plus bel éclairage », invite le Père Berthier. Et, raconte René Bellanger, « la lumière qui a frôlé le Vatican, couru sur les pentes du Janicule, traversé les exhalaisons du Transtévère et du Tibre, pénètre, apaisée, dans la Basilique. A mesure que le soleil décline, les rayons délaissent les dalles, montent au faîte des colonnes, jouent à travers les feuillages des chapiteaux, glissent sur les moulures des arcades, et, tendent vers l'abside, au-dessus de l'autel, un arc-en-ciel mystique. Puis, les jours des fenêtres s'éteignent, les lignes s'effacent, les masses se confondent : là-haut, des reflets tardifs brillent, vacillent, s'éteignent, comme montent, hésitent, et meurent, les notes suprêmes d'un Alleluia ».

Drapé dans sa robe blanche, aux plis immobiles et profonds, le moine garde le silence. Son âme a fui avec la lumière, très haut, par-dessus les pensées humaines, au-delà des formules dogmatiques, près de l'Eternelle Beauté, en extase.

III

La vie et les œuvres du Père Berthier étant connues, du moins sommairement, il nous reste à évoquer quelques aspects de sa personnalité.

Beaucoup d'artistes ont voulu faire son portrait : il s'y est toujours prêté, en toute simplicité et patience, pour faire plaisir et rendre service. Par exemple, il a posé pour Modestino, le grand jurisconsulte dont la statue orne les abords du Palais de Justice, à Rome. Dans tous les portraits qui le représentent, à un titre ou un autre, on retrouve l'expression de sa bonté.

Lamartine a dit : « A quoi sert le génie, si ce n'est à rasséréner le cœur ? ». Voltaire ne l'entendait pas ainsi, puisque sa nièce lui écrit : « Mon oncle, vous êtes le premier par l'esprit, le dernier par le cœur ». Le Père Berthier était, lui, des premiers, et par l'esprit et par le cœur. Ecoutons :

M. de la Rive : « Personne n'a su pratiquer comme lui le don de soi aux autres. Que d'esprits inquiets sont venus à lui, pour lui soumettre leurs doutes ! Comme il savait prêter l'oreille aux appels qui lui étaient adressés du dehors ! Comme il se plaisait à faciliter les retours à la maison paternelle ! De quelles mains délicates il savait panser les plaies du cœur ».

Comme Saint Paul, le Père Berthier se sentait « débiteur envers tous, petits et grands », il disait : « Je me sens responsable de tout ce que je vois souffrir ». Il était d'une « très profonde bonté paternelle ». Sa bonté de cœur l'entraînait même à une certaine dispersion, capable de stériliser un esprit moins bien trempé que le sien.

Et le peuple a rendu témoignage de cette universelle bonté. Un jour, une pauvre servante en larmes, vint à l'Albertinum, demandant à le voir. On lui objecte qu'on ne pouvait à tout moment déranger un homme aussi gravement occupé, et on lui demande si elle connaît le Père Berthier. Elle répond calmement : « Non, je ne le connais pas, mais le Père Berthier est à tout le monde ! ».

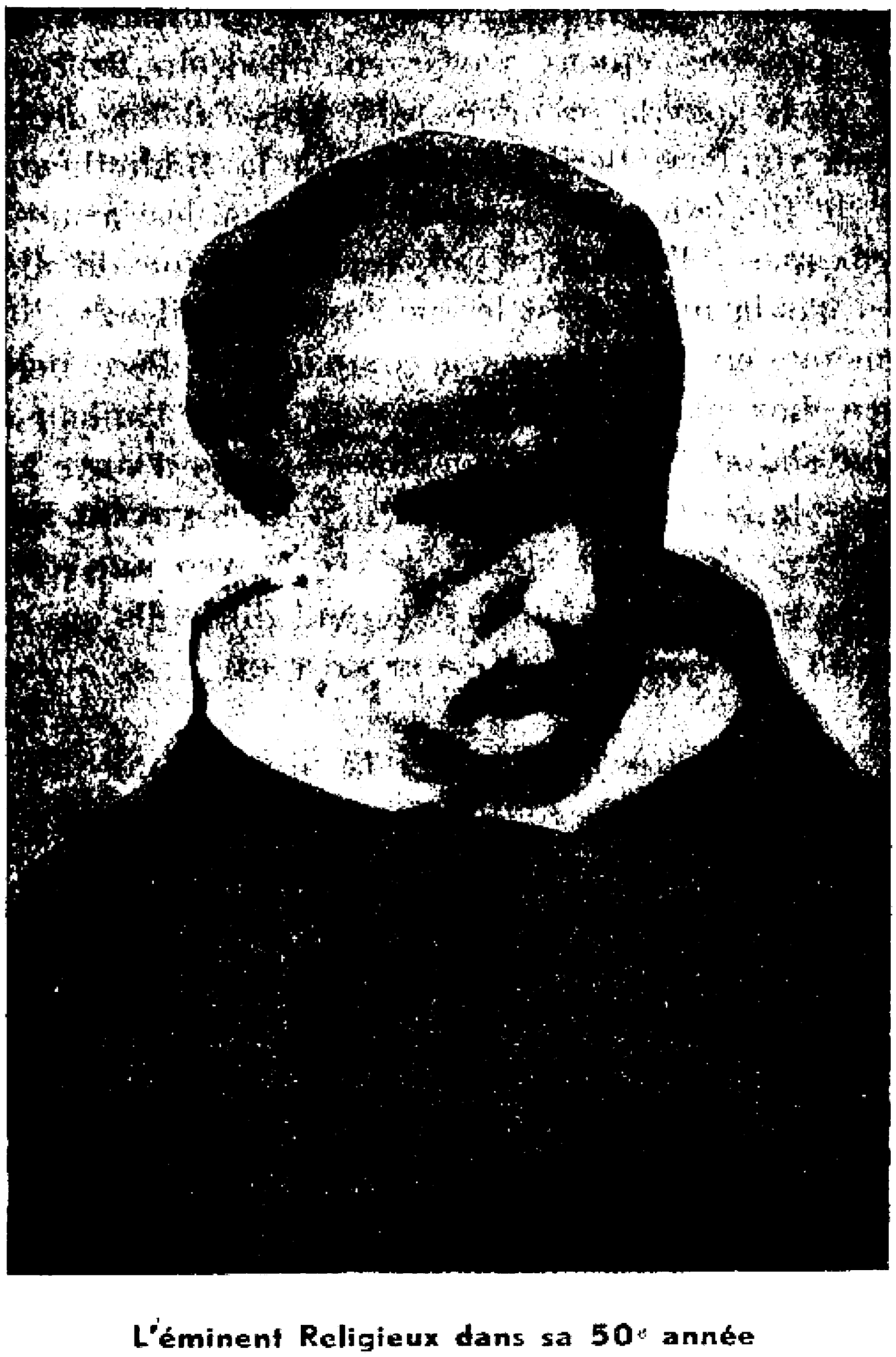
Il aimait beaucoup les ouvriers. Il savait si bien fraterniser avec eux, les aider sans les humilier ! Je l'ai entendu en 1898, prêcher à des typographes, sur Jésus-Christ-ouvrier ! Ceux qui l'écoutèrent furent certainement conquis.

A Sainte-Sabine, il a toujours ses poches bourrées de pain et de figues, pour les ouvriers qui ont faim, car la guerre impose bien des restrictions, et il partage avec eux sa « pagnotta ».

Combien les ouvriers l'aimaient ! Sur une carte postale, ces mêmes ouvriers de Sainte-Sabine, lui expriment ainsi leurs vœux de Pâques : « Gli operai che lavorano nella Santa Chiesa augurano la Santa Pasqua ». C'est-à-dire : « les ouvriers qui travaillent à la sainte église vous souhaitent une Sainte Pâques ! ».

Ne dirait-on pas, sous ces paroles apocalyptiques, les ouvriers de la Sainte Sion, rebâtissant le temple de Jérusalem ? Touchant témoignage !

« Le Père Berthier trouvait moyen de répandre aumônes et bienfaisances en quêtant pour les autres ». « Je l'ai vu, dit un autre témoin, recéler, dans le couvent, des artistes besogneux, auxquels il donnait à manger, à l'insu de tous ; toujours si discrètement que les bénéficiaires ne s'en offus-



L'éminent Religieux dans sa 50e année alors qu'il était Professeur à l'Université

quaient jamais ». Il donne même aux dépens de sa santé Ainsi, avec la somme remise pour qu'il puisse prendre un fiacre à la montée de l'Aventin, il s'empresse de commander (à Piraino) une statue de Saint Dominique que l'on peut admirer aujourd'hui à Sainte-Sabine. Et comme on lui re-

prochait de n'avoir pas plutôt songé à sa propre santé, il répondit tout triste : « Je croyais que vous aviez bon cœur, et que vous seriez d'accord de tirer de la misère un grand artiste et sa famille ».

Il avait un faible pour les artistes, les aidait en leur procurant du travail, grâce à ses hautes relations et en publiant leur éloge dans les journaux. Aussi quelle gratitude chez ses obligés ! Laissons encore parler son médecin de Rome : « Quand je vis pour la première fois, dans l'atelier de Pirano, le buste du Père Berthier, destiné à la Bibliothèque de Fribourg, je fus tellement impressionné, que, les larmes aux yeux, j'embrassai l'artiste, et lui, tout ému, me dit alors : « Ce n'est pas la main, c'est le cœur qui l'a fait ».

Nous-même, en 1919, avons accompagné le Père Berthier à Florence chez un autre grand artiste, Carella, l'auteur de la magnifique statue du Christ Rédempteur qui se trouve à Fribourg, dans la chapelle de Posieux. L'artiste, voyant le Père Berthier entrer dans son atelier, le reçut avec une effusion que nous ne pouvons pas oublier. On eût dit le fils qui revoit son père, ou celui qui retrouve son sauveur.

***

M. de la Rive a très bien rendu la physionomie du Père Berthier : « Ce qui m'a toujours frappé chez le Père Berthier, dit-il, c'était un je ne sais quoi de bienfaisant, de réconfortant, qui se dégageait de sa puissante personnalité. Avec sa haute stature, sa carrure robuste, et bien taillée, son mâle visage qu'éclairait un bon sourire, son franc regard qui perçait sous ses épais sourcils, il donnait l'impression bienfaisante de la complète maîtrise de soi, du parfait équilibre moral, de la force et de la santé.

« Il y avait chez lui, avec une parfaite simplicité de manières, qui le mettait à l'aise dans tous les milieux, et dans tous les mondes, un fonds de gaîté intarissable, un don d'ironie très fine, une verve de belle humeur. Un jour, un de ses vieux amis lui annonça les fiançailles d'un de ses fils avec une très riche héritière, et il se crut obligé d'ajouter que, à la première vue de la jeune fille, le jeune homme avait subi le coup de foudre. Sur quoi, le Père, en souriant, lui répliqua : « C'est la première fois que j'entends dire que l'or attire si bien la foudre ».

« Ses jugements littéraires étaient toujours marqués au coin de l'originalité la plus vive et d'un vigoureux bon sens, du meilleur aloi. Comme il avait tout lu, on pouvait le questionner sur tout, et il y avait toujours plaisir et profit à le consulter. Lui-même aimait beaucoup la conversation. Je lui demandai un jour son impression sur un ouvrage assez superficiel à mon avis, qui venait de paraître, consacré à quelques mystiques du moyen âge. Il haussa les épaules, et laissa tomber de ses lèvres ce jugement catégorique : « On pourrait y coller une étiquette : Mysticisme pour usage externe, agiter avant de s'en servir. Comme pour certains remèdes ». Il n'était pas possible de mieux définir le dilettantisme de l'auteur en question.

« Son éloquence très personnelle, et toute spontanée, se moquait de l'éloquence, dit un autre témoin. C'était toujours l'improvisation jaillissant d'une pensée très riche, nourrie d'étude et d'observation, qui se répandait en remarques spirituelles et imprévues, en applications concrètes et opportunes, en explications lumineuses.

« Ceux qui l'entendirent, se rappellent encore cette physionomie si caractéristique, immortalisée par les artistes ; sa haute et parfaite stature, si noble, si droite ; sa tête superbe, aux yeux bruns, deux soleils vivants qu'ombragaient des arcades sourcilières noires ; son profil olympien, dont la majesté s'accompagnait de charme par la grâce de son sourire ; sa voix grave et sonore, qui, à elle seule, était une âme vivante ; tout son être enfin, sans cesse en quête de quelque projet, de quelque grande pensée ».

Que de fois, ses auditeurs l'écoutant expliquer les grandes réalités, et la petitesse des choses de ce monde, devant sa fougue, sa logique absolue, la rayonnante majesté de son front, songeaient spontanément à Moïse encore tout frémissant du Sinaï.

La force du Père Berthier fut, à mon sens, l'universalité de son génie comportant les vues larges et lointaines, l'intuition, la synthèse. Professeur, théologien, philosophe, latiniste et helléniste remarquable, très au courant de la littérature et de l'histoire, il était de plus, maître en questions

d'art. Ce dernier appoint lui valut en son temps l'amitié du Conseiller d'Etat Ruchonnet. Chose connue de tous, il était, avec le Professeur Zemp, membre de la Commission d'experts, pour la restauration de la Cathédrale de Lausanne.

Pour terminer, un trait, cité par le Père Girardin, qui en fut le témoin. On voulait mettre au jardin de Sainte-Sabine la statue du révolutionnaire Mazzini. Trois personnages étaient venus choisir l'emplacement, entre autres, M. Nathan, Syndic de Rome, et le fameux sculpteur Ferrari (non pas celui qui a fait les trois magnifiques portraits du Père Berthier). Arrive le Père Berthier, qui leur dit : « Messieurs, vous choisissez mal votre emplacement. Ici, votre statue sera ignorée, personne ne la verra, car l'Aventin n'est plus qu'une solitude, où habitent seuls quelques moines et quelques mécontents... Vous devriez plutôt choisir le Pincio, une promenade très fréquentée. Là, Mazzini ferait pendant au Garibaldi du Janicule, et le Vatican serait ainsi, comme le Christ au Calvaire, entre deux larrons.... ».

Il paraît que ces trois Messieurs riaient de tout leur cœur, et, naturellement, le Père avait gagné la partie.

Tout le monde était sympathique à un homme de cette trempe, et quand il mourut, le 21 décembre 1924, ce furent d'unanimes regrets. « Une grande et sainte figure qui a aimé notre pays ». Ce mot résume, à notre avis, les innombrables articles parus alors dans toute la presse.

Pour ses nombreux amis et protégés, sa mort fut un déchirement.

« Ah ! Cher Père Berthier, s'écriait l'un d'eux, (un Romain fort en vue, Docteur Ambrogetti), quelle douleur nous apporta la nouvelle de ta disparition !..

« Je pleure encore, quand ma pensée s'en va vers lui, à sa bonté, à son cœur, au souvenir de ses conseils, de ses poignées de main, de sa dernière accolade. La nouvelle fatale m'arrachait une grande force : j'avais perdu mon plus grand ami, l'unique personne au monde à laquelle peut-être j'étais le plus affectionné. Je me sentis perdu, car je songeais qu'à lui seul j'aurais pu m'adresser en ce malheur...

« O saint homme, qui es certainement au Ciel, si tu lis

dans mon cœur, vois, avec quelle sincérité j'écris ce que je pense ».

Tels furent l'influence et le bien réalisés par cet homme puissant en œuvres et en paroles : Le bon Père Berthier.

Et dans cette longue mosaïque de témoignages offerte à sa mémoire, avons-nous relevé tous ses mérites ? Loin de là. Nous sommes forcément restés très incomplets.

Du moins je suis heureux, d'avoir pu, grâce à votre bienveillante attention, lui offrir cet hommage reconnaissant.

Jacques DELAQUIS O. P.

LES FOULQUES DU PORT D'ANNECY

Avec la pluie et les vents d'automne, il nous sont revenus ces oiseaux noirs au bec blanc, qui font un singulier contraste avec les mouettes, les oiseaux blancs d'Annecy.

Quand, pour la première fois, on les vit apparaître sur les eaux de la ville à l'approche de l'hiver 1914-1915, la plupart des annéciens en furent intrigués. On leur donnait les noms les plus divers, seuls les rares ornithologistes et quelques chasseurs les connaissaient. Il s'agissait, tout bonnement de la foulque Macroule (Fulica Atra-Atra-Linné), la Morelle de Buffon, de la famille des Fulicidées.

Voici la description qu'en donne J. B. Bailly, le célèbre ornithologiste savoyard :

« Cette foulque a 40-44 centimètres de longueur, et le corps garni de duvet entre les plumes qui lui servent d'habillement.

« Les deux sexes au printemps, ont la tête et le cou noir profond et comme velouté, les parties supérieures d'un noir ardoisé et les inférieures d'un cendré sombre. La plaque du front est large, unie, blanche, à peine teintée de rose, le bec d'un blanc rose, avec sa pointe bleuâtre. L'iris rouge cramoisi ; les pieds sont d'un cendré verdâtre, mais d'un rouge jaunâtre au-dessus du genou. En automne, le bec et la plaque frontale sont d'un blanc mat, et les couleurs en général un peu moins foncées ».

Ainsi nous apparaîssent ces foulques qui arrivent en bandes serrées, d'abord au large d'Albigny et des Marquisats, puis s'avancent jusqu'aux abords du jardin public, pénètrent dans le débarcadère et poussent leurs promenades sur le Thiou. Peut-être suivraient-elles le canal beaucoup plus loin si elles n'étaient arrêtées par les vannes devant le Palais de l'Isle ? Toutefois, depuis la fin de la guerre, elles semblent reprendre leur naturel méfiant vis-à-vis de l'homme et s'approchent moins du rivage.

Les naturalistes nous apprennent que les foulques recherchent les étangs et lacs garnis de roseaux pour se cacher et que c'est le soir qu'elles cherchent en plongeant leur nourriture consistant en insectes, larves, vers, mollusques, graines, frai de grenouilles et de poissons, œufs d'oiseaux. Or, les abords d'Annecy pas plus que la rade de Genève où elles pullulent, ne répondent aux conditions ci-dessus et c'est tout le jour qu'on les voit plonger et s'agiter en quête de nourriture.

Dans leur vol rapide, assez bas au-dessus de l'eau, on entend les foulques pousser ce cri perçant : Koew ou Kowaw (1).

Bailly en fait un oiseau de passage en automne, puis en mars et avril et parfois par temps doux en plein hiver. Elles traversent alors, écrit-il, nos vallées où elles s'arrêtent quelques jours sur les lacs, les rivières, les étangs.

Très différentes elles sont, en réalité, sur le lac d'Annecy et le Léman où durant toute la mauvaise saison et bien au-delà, elles sont généralement sédentaires.

Ce sont les premiers froids qui nous les amènent, et le temps doux prolongé en plein hiver, loin de les attirer, nous les chasse. Cet automne, j'ai remarqué les premiers sujets au 15 novembre.

Le même, Bailly, dit encore qu'on ne les voit jamais en Savoie durant la saison des nichées. Et pourtant, je me suis laissé dire par un agent très sérieux des Eaux-et-Forêts qu'il avait vu des foulques couver dans les marais d'Albigny. D'ailleurs, cette année même, le 27 juillet, j'ai aperçu deux petits groupes de foulques, augmentés de canards, au large du débarcadère de Lettraz, près de Sevrier.

Quoi qu'il en soit, et puisque ces oiseaux nous sont familiers, il m'a paru intéressant d'apprendre d'où ils nous viennent et où ils vont lorsqu'ils nous quittent.

La foulque est un oiseau du Nord de l'Europe, mais qui se trouve en toutes saisons en Angleterre et qui se reproduit en grand nombre dans le nord de la France. Son nid, formé de

(1) Merrégaux. — *Les Oiseaux de France.*

roseaux, de cannes et d'herbes sèches, est posé sur un lit de roseaux flottants avec lequel il peut suivre le niveau de l'eau.

« Les petits, en naissant, sont habillés d'un duvet noir enfumé, et vont tout de suite à l'eau pour y vivre avec leurs parents (1) ». Quel regret de ne pouvoir contempler ces petites boules de suie flôlant sur l'élément liquide !

Les couvées d'une même zone se réunissent et forment ces troupes qui à l'approche de l'hiver émigrent en direction du midi. Et c'est alors qu'un bon nombre s'arrêtent chez nous. Ce sont les mieux inspirées, car celles qui se laissent tenter par la douceur des étangs de Provence et de la Camargue courent le risque de n'en plus revenir (2).

On en fait un carnage effrayant, au cours de battues organisées. Les pauvres oiseaux sont poussés, puis cernés par un cercle de bateaux qui les forcent, en prenant leur vol, à passer au-dessus d'une ligne de tireurs. Plus de mille sont fréquemment abattus à la fois. Et pourtant leur chair noire, imprégnée du goût de marais, est considérée comme un « mets maigre » tout juste bon pour le carême.

Sur nos lacs de Savoie, dont elles forment un agrément au moment où la navigation sommeille, les gentilles foulques noires sont respectées. Qu'elles y viennent nombreuses jouir de notre hospitalité !

Louis Pfister.

---

(1) Bailly.

(2) Là-bas, à tort, elles sont appelées macreuses. Cependant, il ne faut pas les confondre avec la vraie macreuse noire (Oidemia nigra nigra de Linné) laquelle est un canard (Merrégaux).

CHRONIQUE SAVOISIENNE

DANS L'EPISCOPAT

En cette année 1947, nous avons à enregistrer la mort de deux grands évêques missionnaires, originaires de Savoie : N. N. S.S. Rossillon et Birraux — et l'élévation de deux savoyards à l'Episcopat : Mgr Duval et Mgr Garrone.

Mgr Pierre Rossillon, missionnaire de Saint-François de Sales, évêque de Vizagapatam (Inde), est décédé le 22 mars. Il était né à La Biolle (Savoie), le 22 septembre 1874, et partit pour l'Inde à 19 ans. En 1919, retenu en France par la guerre, il fut nommé coadjuteur de son évêque Mgr Clerc, à Vizagapatam et, le 7 mai sacré par Mgr Campistron à la Visitation d'Annecy. Six ans après, il succédait à Mgr Clerc. Dans son vaste diocèse de dix-sept millions de païens, il créa 162 écoles où sont instruits 7.000 enfants. En 15 ans, le nombre des chrétiens a passé de 6.000 à 25.000. Ecrivain délicat et captivant, on connait surtout « Sous les Palmiers du Coromandel », « Les drames de la vie indienne », « Les Chevaliers de la Brousse », « Les Moissonneuses du Coromandel », la Revue « Le Missionnaire Indien ».

Mgr Joseph-Marie Birraux, évêque titulaire de Kom Ombo, Supérieur Général des Pères Blancs, est décédé à Maison-Carrée, près d'Alger, au mois d'avril 1947. Il était né le 27 novembre 1883, à Bernex (Haute-Savoie) et entra en 1905 dans la Société des Missionnaires d'Afrique. Après avoir obtenu à Rome le diplôme de Docteur en Droit Canonique, il partit en 1911 pour le Tanganika. Il reçut la consécration épiscopale le 23 juin 1920, à Bernex, par Mgr Campistron. Le 22 avril 1936, il fut élu Supérieur Général des Pères Blancs d'Afrique devenant le quatrième successeur de Lavigerie. A ses obsèques à Alger, Mgr Leynaud, archevêque, qui présidait, dit notamment dans son éloge funèbre : « Suivant le vœu du grand cardinal Lavigerie, Mgr Birraux a travaillé sans relâche pour faire de cette terre africaine le berceau de la France ».

Les deux nouveaux élus sont : Mgr Léon Duval, vicaire général du diocèse d'Annecy, nommé évêque de Constantine et d'Hippone, né à Chênex (Haute-Savoie), le 9 novembre 1903. Il fut sacré à Notre-Dame-de-Liesse, à Annecy, le 11 février 1947, par Mgr Cesbron, en présidence du Cardinal Gerlier, primat des Gaules.

Et Mgr Gabriel Garrone, Supérieur du Séminaire de Chambéry, nommé archevêque titulaire de Lemno et coadjuteur avec droit de succession du Cardinal Saliège, archevêque de Toulouse. Il est né à Aix-les-Bains, en 1902.

TRICENTENAIRE DES REMARQUES DE VAUGELAS

Si cet anniversaire a passé inaperçu pour beaucoup en Savoie, il n'a pas été oublié à Paris et notamment il a inspiré à André Billy un article publié dans le « Figaro Littéraire » du 27 décembre, dans lequel il déplore que « les questions de grammaire aient cessé d'être à l'honneur ». « Elles y étaient avant la guerre, ajoute-t-il. Des rubriques grammaticales avaient été instituées dans beaucoup d'hebdomadaires et journaux. Il me semble que si des rubriques de ce genre existaient encore, les jeunes écrivains seraient mieux retenus sur la pente de la cacographie où nous en voyons beaucoup se ruer. »

Mais, en faisant nôtre le souhait d'André Billy, revenons aux *Remarques*. C'est en 1647 que, pressé par ses amis, notre illustre compatriote, vieillissant, publia à Paris, chez la veuve Jean Camusat et Pierre Le Petit, imprimeur et libraire ordinaire du Roy, rue Sainct Jacques, à la Toison d'Or, les *Remarques sur la Langue Françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien escrire.* Ce fut la seule édition du vivant de l'auteur ; elle fut achevée d'imprimer le 8 octobre 1647.

On sait tout ce que Vaugelas devait à l'influence et à l'amitié de saint François de Sales, mais c'est avec satisfaction qu'on relira ces quelques lignes de Jeanne Streicher, dans l'introduction au *Fac Similé de l'édition originale de Remarques sur la Langue Françoise* (1) : « C'est aussi le futur saint qui le premier montra au futur grammairien le pouvoir d'un mot mis en sa place ; car il remaniait souvent l'ordre des mots, et toujours en vue de produire la clarté et l'harmonie ». Et le docte évêque ne recommandait-il pas, non seulement d'user d'un langage « clair, net et naïf » mais aussi d' « observer la décence à ne rien dire de vil, abject et sale » (2). A l'école de François de Sales, le fils d'Antoine Favre avait fait le premier apprentissage de « ramoneur de la langue française ».

L. PFISTER.

(1) Bibliothèque de l'Académie florimontane (8°. 5606).
(2) Introduction du Fac-Simile ci-dessus.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Henri ONDE. — **La Savoie.** Géographie et Histoire de la Savoie et de la Haute-Savoie. Editions Bourrelier, Paris, 1946.

La collection de monographies publiée par les Editions Bourrelier vient de s'enrichir d'un volume sur la Savoie dû à la collaboration de M. Henri Onde, actuellement professeur à l'Université de Lausanne et, jusqu'en 1945, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy, où il a laissé de profonds souvenirs.

Auteur d'ouvrages remarqués sur la Tarentaise et la Maurienne auxquels devra se référer quiconque s'intéresse vraiment à la géographie des Alpes du Nord, et de nombreuses études sur le lac d'Annecy et les pays de Savoie, parues pour la plupart dans la *Revue de Géographie alpine*, la *Revue Savoisienne* et les *Cahiers de Savoie*, représentant éminent de l'Ecole géographique française, M. Onde était spécialement qualifié pour une telle entreprise.

Il a réalisé cette sorte de miracle de faire tenir en 64 pages tout ce qui est essentiel à la connaissance des Savoie, de leurs populations, des aspects remarquables de leur vie actuelle et de leur passé. L'ouvrage comprend deux parties consacrées, la première à l'étude géographique, la deuxième, soit une vingtaine de pages, à l'histoire.

Nous nous garderons d'une analyse qui, par sa sécheresse, risquerait de trahir les intentions de l'auteur. Dans le raccourci vigoureux qu'il nous présente, il y a une richesse et une étendue d'information, une densité de savoir que seule peut révéler pleinement une prise de contact direct. Que M. Onde s'appuie sur les données dernières de la géographie et mette à profit des recherches personnelles qui ne laissent inexploré aucun point du domaine où il nous transporte, qu'il ait le souci d'un exposé complet, substantiel et méthodique, nul n'en saurait douter. Mais surtout, partant de l'étude du sol et des ressources naturelles, il vise à expliquer les aspects variés et mouvants de toute la vie savoyarde et ces transformations incessantes, à peine sensibles aux yeux de leurs témoins, qui résultent de la collaboration étroite de la nature et des hommes.

Nul mieux que lui n'ignore la valeur de l'élément pittoresque et les ressources de l'écriture et la précision scientifique, docile à sa volonté, sait à l'occasion, se vêtir d'un verbe séduisant.

Les pages consacrées — après l'étude de détail très nuancée des régions naturelles — à la mise en valeur de la Savoie soulignent le sens de l'évolution économique de nos deux départements, lesquels, tout en gardant leur caractère essentiellement forestier et pastoral, cèdent à la double poussée des industries hydro-électriques et du tourisme et, d'année en année, participent plus activement à la vie nationale.

La partie historique déroule une ample frise aux tons vifs, depuis l'époque de la pierre taillée dont les flancs du Salève ont laissé découvrir des traces significatives, jusqu'aux événements de la dernière guerre où la Savoie « a scellé de son sang une unité bientôt vieille d'un siècle » (p. 64) et aux opérations du Maquis, dont le Massif des Bornes devait être la « glorieuse citadelle ».

Ajoutons que l'ouvrage, édité avec soin, s'illustre de nombreuses cartes, de reproductions de photographies, de croquis explicatifs simples et parlants, de graphiques et de tableaux statistiques qui en matérialisent les données et en rehaussent encore l'intérêt.

Une étude aussi vivante et aussi neuve a sa place marquée dans toutes les bibliothèques.

L. VIGAND.

Louis PFISTER. — **Sur les Routes du Beau Pays Annécien**. in-8°, 88 pages, Annecy, L. Dépollier et Cie, 1947.

Ce livre — trop mince à notre gré — nous fait faire, autour d'Annecy, de bien agréables promenades sous la direction d'un guide particulièrement expérimenté et averti.

Laissant aux ouvrages spécialisés le soin de nous instruire du côté pratique de chaque excursion, notre érudit Secrétaire perpétuel s'est attaché surtout, tout en donnant des indications générales sur les itinéraires à suivre, à rappeler les souvenirs du passé (faits historiques, légendes) évoqués par les lieux sur lesquels il nous conduit et à décrire les paysages et panoramas devant lesquels il s'est arrêté.

Ainsi l'esprit et des yeux sont-ils, à la fois, satisfaits et le lecteur peut-il s'engager, en confiance, le long des routes et chemins.

Et Louis Pfister nous entraîne ainsi, successivement à la Puya, à Sevrier, au col de Leschaux, à Duingt, à Talloires, à Menthon Saint-Bernard, aux Barattes, à Annecy-le-Vieux, à Brogny, à Saint-Martin-Bellevue, à Aléry, à Sainte-Catherine et aux Puisots, en accordant une place toute particulière aux nombreux châteaux qu'il a rencontrés sur sa route et dont il fait, chaque fois, un bref mais intéressant résumé historique.

Nous ne formulons qu'un regret : c'est de ne pas avoir trouvé dans cet ouvrage une carte ou un croquis, qui permettrait aux lecteurs ne connaissant pas la région d'Annecy, de situer les lieux traversés.

Mais c'est là une bien petite lacune qui sera d'ailleurs comblée croyons-nous, dans les prochains volumes que l'auteur nous fait espérer pour notre plus grand plaisir.

G. CHAPIER.

Dans les Publications

REVUE DE GÉOGRAPHIE ALPINE, 1947, fasc. IV.

A. BOURGIN : *Lacs d'altitude des Alpes Françaises*. Traité du lac de Flaine dans le Massif des Fiz et du lac du Mont-Cenis.

Collectanea Ord. Cesta Ref., octobre 1947. Le R. P. Anselme Dimier, O.C.A., moine de Tamié, publie une étude très documentée sur « Savigny et son affiliation à l'Ordre de Cîteaux ».

L. P.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1947

Les communications qui n'ont ete insérées que dans les procès-verbaux des séances, figurent en petits caractères dans la table des matières.

Academie Florimontane

Liste des membres VI
Sociétés qui échangent leurs publications XI
Séances .....1 à 12 et 77 à 82
Nécrologie : Michel Revon, 1; Louis Baudin, 7; Ferréol Genevois, 77; Fleury Raillon, 78; chanoine Garin, 78; A. Tissot-Dupont, 80; P. Favre-d'Anne, 80; Pétrus Paris, 80; Marius Favre, 82; Général Leclerc, 81.
Concours Andrevetan. Attribution de prix 3
Concours L. Laydernier. — Attribution de prix 3
Concours de poésie L. Laydernier. — Rapport L. Vigand 15
Concours d'histoire Andrevetan. Rapport L. Pfister 21
Concours de poésie Andrevetan. Rapport L. Vigand 53
Don Léon Laydernier pour son concours 79
Legs Köthning-Domenjoud (tableaux) 2
Don de collection de Revue Savoisienne à l'Université de Louvain 81

Beaux-Arts

Docteur Cochet. — La musique à Aix-les-Bains à la fin du siècle dernier 38

Bibliographie

G. Chapier. — Sur les Routes du Beau Pays Annécien (Louis Pfister) 162
Chanoine Coutin. — Histoire de Maurienne (Chan. A. Gros) 67
Ch. Devant. — Contribution à l'histoire de la Houille Blanche dans la conquête de l'énergie hydro-électrique (V. Sylvestre) 71

L. Pfister. — La Pastorale Savoyarde (Léandre Vaillat) 68
— Dans les publications .....71 et 162
F.-M. Ritz. — Combats sur les Alpes (Capitaine Michollet) 66
P. Vallin. — Nouveaux Pélerinages Savoyards (André Germain) 69
L. Vigand. — La Savoie (Henri Onde) 161

Bibliographie Géographique Savoisienne

H. Onde 60

Biographie

R. P. Delacquis. — Le Père Berthier et son œuvre .. 127
L. Dépollier. — Michel Revon 22
— Eugène Suë, vu par un Florimontan 24

Histoire

Général P. Bordeaux. A propos des nouvelles frontières franco-italiennes : Souvenirs de 1860 108
G. Chapier. — Le Château de Cusy 89
F. Cochat. — Un papier timbré postal créé en 1818 .. 83
C. Gardet. — Défense du Col de la Seigne en 1939-40 13
L. Pfister. — Un galon du Tombeau de Napoléon au Musée de Montrottier 58
P. Tapponnier. — Alexandre Guiraud et les Petits Savoyards 29

Histoire naturelle

L. Pfister. — Les Foulques du Port d'Annecy 156

Littérature

C. Gardet. — Proverbes de la Région d'Annecy au XVe siècle 42

Poésie

V. Petit 18
Ch. Dhers 55

Chronique Savoisienne

L. Pfister. — Dans l'Episcopat 159
— Tricentenaire des Remarques de Vaugelas 160

Divers

L. Dépollier. — L'arrestation, le Vendredi-Saint 1944 de M. F. Ritz 10
L. Dépollier. — Edouard Herriot à Annecy 87
J. d'Orlyé. — Le catholicisme en face du transformisme 11
P. Tapponnier. — Souvenir à André Theuriet 14

Illustrations

Le Père Berthier à 19 ans 130
Le Père Berthier dans sa 50e année 151

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1898

1948

Quatre-vingt neuvième année



ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

—

1948

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819-1908).
Etienne Machard (1824-1887).
Jules Philippe (1827-1888).
Eloi Serand (1826-1891).

Léon MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

D[r] C. ANDREVETAN (1802-1879).
D[r] F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
D[r] THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER.
Georges MARTIN († 1943).

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la guerre 1914-1918

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51[e] bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109[e] régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1[er] décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416[e] régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170[e] d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli, Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

(A l'Assemblée générale de janvier 1948)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✪ I., professeur agrégé honoraire.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✻, ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ✪ A., ✹, licencié ès-sciences ; Prosper VALLIN, O. ✻, ⚜, trésorier-payeur général honoraire.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste adjoint de la Haute-Savoie en retraite.

Trésorier et secrétaire adjoint : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Bibliothécaire : M. Jacques FOURNIER, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

Membres du Comité : MM. L. ANDRÉ ✻, le général CARTIER G. O. ✻, le chanoine F.-J. COUTIN, L. LAYDERNIER, L. MORET ✻, L. VIGAND ✻.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. Louis PFISTER.

Comité de rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, C. GARDET, Mlle MUGNIER, MM. d'ORLYÉ, L. PFISTER, F.-M. RITZ, VALLIN et VIGAND.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. Joseph SERAND.

Econome du domaine : M. Léon ANDRÉ.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1934 **Arminjon Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.**
1939 Blanchard Raoul, Doyen de la Faculté des Lettres de Grenoble.
1947 Blondel Louis, archéologue du Canton de Genève.
1940 Bois de la Villerabel (S. E. Mgr du), ✠, archevêque d'Enos, à Solesmes.
1915 **Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général), C. ❋, ⚜, C. ✠, à Thonon.**
1913 **Bordeaux Henry, C. ❋, ●, C. ✠, de l'Académie Française.**
1895 **Carnot François, ❋, ◎, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.**
1942 **Cesbron Auguste (S. E. Mgr), évêque d'Annecy.**
1937 Chapuisat Edouard, ancien président du Grand Conseil, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques, à Genève.
1928 Dardel Marius, ❋, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 Duchêne Joseph (le général), C. ❋, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.
1906 **Guinier Philibert, O. ❋, ✾ I., directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie d'Agriculture, à Paris.**
1944 Jacob Charles, Professeur de géologie à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
1923 **Margot, G. O. ❋, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.**
1916 Martin Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.
1947 Payot René, directeur du *Journal de Genève.*
1929 Pittard, professeur honoraire à l'Université de Genève, Directeur du Musée d'Ethnographie.
1929 Vaillat Léandre, O. ❋, Homme de Lettres, à Paris.
1911 **Van Gennep, ❋, professeur, à Bourg-la-Reine.**

MEMBRES EFFECTIFS

1919 **André Léon, ❋, ✾ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.**
1939 Aubry Paul-V., publiciste, à Rennes.
1927 **Avezou Robert, ✾ A., archiviste départemental, à Grenoble.**
1939 Baud Henri, Secrétaire général à la Préfecture de la Lozère.
1934 **Biennier Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.**
1924 **Blanchard Camille, architecte départemental, à Annecy.**
1912 **Bouchet Claudius, ⚜, négociant, à Annecy.**
1932 Buttin Louis, licencié en droit, Rumilly.
1930 **Callies Alexis, O. ❋, ⚜, lieutenant-colonel, ancien député de la Haute-Savoie, à Mars-sur-Allier (Nièvre).**
1934 **Callies Pierre, O. ❋, ⚜, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.**
1903 **Carle-Baud Henri, ❋, O. ✠, ancien officier d'Infanterie, à Chambéry.**
1935 Cartier Georges, G. O. ❋, général de division en retraite, à Jacob-Bellecombette (Savoie).
1928 **Charvin Alexandre, entrepreneur, à Annecy.**
1937 Cochat François, ✾ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes en retraite, à Thônes.
1928 Coutin F.-J. (le chanoine), archiprêtre de Notre-Dame, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1934 **Cuvet Honoré, ❋, capitaine en retraite, à Annecy.**

1831 DAVIGNON Henry, Contributions Indirectes, à Annecy.
1906 DÉPOLLIER Louis, ✻, ✠ I., imprimeur, à Annecy.
1910 DESSERVETAZ Alfred, comptable, à Annecy.
1936 DEVANT Charles, ✻, ⚓, ✠, Ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1919 DOYEN, C. ✻, ⚓, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.
1937 DUPARC Pierre, docteur en droit, conservateur adjoint des Archives des Affaires Etrangères, à Paris.
1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1940 FALLETTI Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.
1901 FERRERO Marius, O. ✻, ✠ I., président honoraire de la Chambre de Commerce, industriel, à Annecy.
1911 FOURNIER Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.
1930 FROMAGET Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1931 GARDET Clément, libraire, à Annecy.
1922 GAYET Claudius, négociant, à Annecy.
1937 GOJON Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.
1925 GRABER Eugène, ✻, ⚓, conservateur des Eaux et Forêts, à Lyon.
1922 GUY Lucien, ⚓, à Thonon-les-Bains.
1921 LACOMBE Joseph, notaire, à Rumilly.
1937 LACROIX Maurice, ✠ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.
1920 LAEUFFER Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.
1901 LAYDERNIER Léon, ✻, ✠ I., ✺, banquier, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ⚓, banquier, à Annecy.
1908 LETONNELIER Gaston, ✻, ⚓, ✠ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, ancien archiviste départemental, à Grenoble.
1933 MARET (Mlle) Anna, ✠ A., artiste-peintre, à Annecy.
1891 MARTEAUX Charles, ✠ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 MONNET Henri, O. ✻, chef d'escadron en retraite, à Annecy.
1916 MORET Léon, ✻, ⚓, prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 MUGNIER Jeanne (Mlle), ✠ I., à Annecy.
1932 MUGNIER Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1932 ONDE Henri, ✠, ⚓, professeur à l'Université de Lausanne.
1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ⚓, ✠ A., ✺, licencié ès-sciences, à Annecy.
1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 PFISTER Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1916 POCHAT-BARON François (le chanoine), ✠ A., supérieur honoraire du Collège de Thônes.
1912 REVIL Jean, licencié en droit, à Annecy.
1942 RIDOUX, O. ✻, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Annecy.
1922 RITZ François-Maurice, ✻, ⚓, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 ROBERT Louis, propriétaire, à Annecy.
1891 SERAND Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1936 SOUCHIER Jean, O. I., professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ✻, ⚓, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 TROMBERT (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1941 VALLIN Prosper, O. ✻, ⚓, trésorier-payeur général honoraire, à

Annecy.

1944 VIGAND Louis, ✻, inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1934 VUACHET Charles, ✾ I., professeur honoraire d'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1945 ACHARD Albin, ✻, directeur honoraire des Contributions directes, à Annecy.
1914 AIX-SOMMARIVA (marquis d'), à Milan.
1924 ANGELLOZ, ⚜, ✾ I., maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Caen.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Annecy.
1947 BARATIER Edouard, archiviste-adjoint, à Marseille.
1930 BAUD John, ✾ I., ✹, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1947 BEAUQUIS Emile, ✻, Manufacture d'Annecy.
1910 BLANC Henri, ✻, ⚜, colonel, à Paris.
1920 BRAND Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 BRUNET Louis, notaire, à Annecy.
1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 BURNIER Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1944 CANET Constant, O. ✻, président honoraire de la Cour d'Appel de Paris, à Annecy.
1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.
1926 CATTIN Charles, ⚜, docteur-médecin, à Annecy.
1931 CAUCHIE Maurice, ✻, à Paris.
1947 CHANEL Georges, ✾ I., professeur agrégé, à Annecy.
1937 CHARMEIL Alexis, G. O. ✻, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✻, ⚜, à Annecy.
1946 CHAPAL Paul, pasteur de l'Eglise réformée, à Annecy.
1934 COLLET G., O. ✻, ⚜, lieutenant-colonel en retraite, à Annecy.
1903 COSTA DE BEAUREGARD (comte) Olivier, ✠, ⚜, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 COSTAZ Gabriel, ✾ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 CROLARD Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1940 DESPIERRE Gabriel, ✻, ⚜, ingénieur, à Annecy.
1941 DESCHAMPS François, avocat, à Annecy.
1913 DUSAUGEY Ernest, O. ✻, ingénieur civil, à Grenoble.
1906 FAVRE-LORRAINE Jean-Marie, ✹, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.
1941 FOLLIET (le colonel), O. ✻, ⚜, à Paris.
1932 FOURNIER Henri, ✻, ⚜, docteur en pharmacie, à Annecy.
1937 FOURNIER Lucien, ✻, ⚜, ✾ I., inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy.
1947 FOURNIER Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.
1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.
1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1945 GIORGI Robert, docteur en médecine, à Annecy.
1920 GIROD Paul, ✻, ✾ I., industriel, à Montmin (la Forclaz).

1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 GOIFFOND Louise, professeur au Collège Moderne de jeunes filles, à Annecy.
1948 GRANDCHAMPS Georges, industriel, à Annecy.
1935 GRUFFAZ Jean-Auguste, ✪ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, professeur au Collège Moderne, à Annecy.
1948 GUINAUDEAU, ✻, ancien conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.
1946 JAUGEY Michelle (Mme), à Annecy.
1948 JOSSERON Henri, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.
1931 LARGER René, docteur-médecin, à Annecy.
1942 LONG DES CLAVIÈRES (Mlle), privat-docent de l'Université de Genève.
1938 LORTET Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1916 MARQUET Fernand, ✻, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 MARTIN Paul (l'abbé), retraité, à Châteauneuf (Savoie).
1925 MENTHON (comte Henri de), ✻, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1941 MILLIOT Gaston, proviseur du Lycée, à Bourges.
1944 MORET Jacques, clerc de notaire, à Annecy.
1926 MORET Maurice, notaire, à Annecy.
1926 MOSSU René, homme de lettres, à Thonon.
1921 MOUTHON Joseph, ✻, docteur en médecine, ancien conseiller général, à Faverges.
1942 MURGIER René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1913 PASSORIO PEYSSARD (Ch. de), à Chalonnes-sur-Loire.
1939 PAYOT Paul, à Chamonix.
1936 PÉRIÈS Paul, ✻, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 PERRET Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, à Bonneville.
1945 PEYRESAURES Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1946 PILLET Maurice, président du tribunal civil, à Annecy.
1945 PFISTER Michel, licencié en Droit, à Annecy.
1934 PICON Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 PISSARD Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1923 PISSARD Pierre, lieutenant de vaisseau, à Toulon.
1933 POLLIER Joseph, ✾ I., ✠, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1936 RANNAZ Alix, O. ✺, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1928 RICHARD Joseph, dentiste, à Annecy.
1946 REVELIN Lucien, ingénieur aux Forges de Cran.
1938 RITZ Emmanuel, ✾ I., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 ROSAY André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1925 ROULLET André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1929 SYLVESTRE Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1919 VINIT A., docteur en médecine, ✻, à Veyrier-du-Lac.
1932 VOLLAND Louis, ✠, notaire honoraire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1944 AUSSEDAT Henri, industriel, à Paris.
1948 BARRIOT Claude, Homme de Lettres, à Lyon.
1926 BERGER, ingénieur, à Paris.
1923 BERNARD Pierre, ingénieur, à Moûtiers.

1939 **Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.**
1948 Boillet Francis, industriel, à Annecy-le-Vieux.
1928 **Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.**
1936 Carron (l'abbé Jean), à Paris.
1946 Céré Roger, professeur d'histoire diplomatique à l'Ecole libre des Sciences politiques, à Paris.
1946 Chapier Georges, membre de la Société des Gens de lettres, à Lyon.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 Damex Auguste, agent général d'Assurances, à Bonneville.
1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1944 Eyhéralde (Mme) Solange, à Annecy.
1948 Gagnerin Bernard, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Universitaire de Genève.
1947 Jeanrenaud Robert, rédacteur du journal *La Suisse*, à Genève.
1944 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1946 Landwerlin Octave, éditeur, à Strasbourg.
1940 Laurent Jules, ✻, ⚜, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.
1933 Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1947 Pariset Paul, à Lyon.
1940 Pautry Joseph, Attaché au Secrétariat du Bureau de l'Habitant, à Genève.
1944 Reguerraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1942 Reverdin Olivier, à Genève.
1935 Romieu, O. ✻, ⚜, docteur médecin général de réserve, à Cusy.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES
ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bonneville. Académie du Faucigny.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.

— Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Regia Deputazione di Storia Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazone fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert)
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SAINT-MAURICE. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
— Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIETES SAVANTES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ECHANGE PAR L'ACADEMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDEPENDANTES DONT L'ECHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURE (1)

(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— *Polybiblion.*
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

(1) Les revues indépendantes sont désignées par l'italique.

N° 1 1er et 2e Trimestres

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 10 janvier 1948 (*)
tenue dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président fait part de la perte éprouvée par la mort, le 4 janvier, du lieutenant-colonel Collet, capitaine au 30e R. I., grièvement blessé durant la guerre 1914-1918, Commandeur de la Légion d'Honneur. Au double titre d'ancien du 30e et de Florimontan, M. Ritz rend hommage à sa mémoire et renouvelle à Mme Collet des condoléances émues de l'Académie. Il les offre également à M. Louis Pfister pour la mort de sa belle-mère, Mme Louis Lachat, veuve de notre regretté confrère, et à M. Maurice Cauchie qui a perdu également sa belle-mère.

Le Président dit que la Florimontane a la bonne fortune d'avoir aujourd'hui comme conférencier, le général Doyen, savoyard d'adoption, qui commanda au cours des deux guerres une division alpine et fut successeur du général Huntziger à la Commission d'Armistice. Il va nous parler de la campagne de l'Armée des Alpes en 1945.

Loin de se cantonner dans la description technique de cette campagne difficile qu'il mena victorieusement, le général Doyen débordera ce cadre et donnera des aperçus inédits et lumineux sur les faits, demeurés jusqu'ici mystérieux pour les profanes, et se plaçant entre le 1er mars 1945 et le traité de Paix imposé à l'Italie.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, Balleydier, Canet, Carteron, Coutin, Cuvet, Davignon, Dépollier, le général Doyen, Th. Falletti, J. Fournier, L. Fournier, Monnet, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Pillet, Revelin, Ridoux, F.-M. Ritz, Rannaz, Vallin, Vigand, Vuachet.

Excusés : MM. L. Laydernier, Serand et d'Orlyé.

C'est le général de Gaulle, lui-même, qui nomma le général Doyen, commandant en chef de cette Armée des Alpes qui, sur un front déshérité, effacera l'insulte italienne du 10 juin 1940. D'abord défensive, sa mission devint bientôt offensive en vue de franchir les Alpes et de prendre des gages. Ce fut l'enlèvement du Petit Saint-Bernard par le 3e Chasseur, puis la Redoute-Ruinée où tomba héroïquement l'abbé Folliet, dont le général salua la mémoire. Au Mont-Cenis, le 11e Chasseur fit une remarquable exploit.

La visite du général de Gaulle à Saint-Pierre d'Albigny, le 5 avril, fut suivie de l'attaque de l'Aution, de la Roya, de l'Arche, puis le 28 d'une offensive générale dans toutes les Alpes. Au col de la Lombarde, en 48 heures le Génie ouvrit une route de 10 kilomètres. L'armée était dans la plaine italienne. Mais les Américains devaient mettre fin brusquement à cette campagne. Le général Doyen alla le 28 avril 1945 voir le général de Gaulle à Paris, et en cette après-midi, tous deux jetèrent les bases du traité avec l'Italie : la frontière suivrait la crête des Alpes.

En terminant l'orateur rappelle les réceptions émouvantes qui lui furent faites à Tende, à Brigue et à Vintimille.

Le Président remercie très chaudement notre éminent confrère de cette magistrale conférence, chaleureusement applaudie, qui confirme le rôle considérable et héroïque, quoique trop éffacé, de l'Armée des Alpes. Et évoquant la part active que le général Doyen a prise personnellement à la Libération du territoire, il le félicite très cordialement en lui offrant l'hommage d'une affectueuse reconnaissance.

Assemblée générale du 31 *janvier* 1948 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le procès-verbal de l'Assemblée de 1947 est lu par le secrétaire perpétuel et adopté.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, Buttin, P. Callies, Cuvet, Davignon, Dépollier, Duparc, Th. Falletti, J. Fournier, Gardet, Lacroix, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, Ridoux, F.-M. Ritz, Vallin et Vigand, tous membres effectifs.

Excusés : MM. L. Laydernier, d'Orlyé et Serand.

Le Président profite de l'Assemblée pour remercier le secrétaire perpétuel ainsi que le bibliothécaire, M. Jacques Fournier et tous ceux qui ont participé pendant l'année à l'activité de l'Académie. Il souhaite que la Société accroisse sa réputation et son rayonnement salésien.

Il est procédé aux élections statutaires ci-après :

MM. Léon André, Jacques Fournier, Louis Pfister et Joseph Serand, membres sortants du Comité sont réélus.

M. le général Doyen et Mesdemoiselles Anna Maret et Mathilde Tromberl, membres associés, sont nommés membres effectifs.

MM. Francillon, avocat ; Georges Grandchamp, industriel ; Guineaudeau, conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy ; Henri Josseron, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre, sont nommés membres associés.

MM. Claude Barriot, du Syndicat des journalistes et écrivains, à Lyon ; Francis Boillet,industriel, à Annecy-le-Vieux, et Bernard Gagnebin, conservateur des Manuscrits à la Bibliothèque Universitaire de Genève sont nommés membres correspondants.

L'Assemblée réélit président pour trois ans M. François-Maurice Ritz qui remplit ses fonctions depuis douze ans. Le vice-président, M. Vallin, lui exprime les vives félicitations des florimontans ; M. Ritz les remercie et dit combien il compte sur le Comité pour le seconder.

Le trésorier, M. Hubert Pfister présente l'exposé financier de 1947 ainsi que le projet de budget de l'année courante. L'un et l'autre sont approuvés et le Président remercie le trésorier de son travail bénévole.

M. Ritz fait remarquer que le coût de l'impression de la Revue Savoisienne n'étant plus en rapport avec le montant de la cotisation, le Comité juge opportun de porter celle-ci à 200 francs. L'Assemblée adopte cette augmentation.

M. Léon André, économe du domaine de Montrottier, excuse M. J. Serand et présente les comptes du domaine ainsi que le projet de budget. Il en profite pour remercier M. Emile Beauquis qui tient la comptabilité.

Le Président fait approuver ces comptes et exprime à MM.

Léon André et Serand, la reconnaissance de l'Académie ; il a un mot de gratitude pour les régisseurs M. et Mme Jacquet.

M. Vigand donne lecture du rapport qu'il a établi au nom du jury du concours de poésie de la fondation Laydernier, de 1947. Aucun prix n'est attribué, mais une mention honorable à M. Gabriel Blanc, d'Evian.

Le Président félicite et remercie M. Vigand qui fait ensuite l'analyse bibliographique de l'ouvrage de M. Henri Josseron : « *Les Deux Amis* ».

En 1948 auront lieu le 75e concours de poésie de la fondation Andrevetan augmentée du legs Georges Martin ; le 26e concours des Beaux-Arts (Andrevetan) et le 7e concours de poésie de la fondation Léon Laydernier, réservé aux Savoyards, mais qui sera étendu aux poètes du canton de Genève.

Sur la proposition de M. J. Serand on envisage dès maintenant la préparation d'un Mémorial à l'occasion du centenaire de la reconstitution de la Florimontane en janvier 1851. Dans ce but, le Président fait appel à toutes les bonnes volontés.

MM. P. Duparc et C. Gardet attirent l'attention sur l'opportunité d'une étude visant à l'utilisation future du Château d'Annecy. Une commission, composée de MM. C. Blanchard, H. Davignon, C. Gardet et M. Lacroix, est priée d'étudier cette question avec les représentants des Amis du Vieil Annecy et de l'Académie Salésienne.

Situation financière de l'Académie en 1947

Recettes :

Excédent des recettes de 1946 ..	Fr.	4.748	25
Cotisations des membres	»	15.900	»
Complément rachat de la cotisation de M. Letonnelier	»	500	»
Ventes d'ouvrages	»	2.714	»
Intérêts des rentes et fondations .	»	1.746	10
Intérêts de la Fondation Andrevetan	»	600	»
Subvention du Musée Marès	»	12.000	»
A reporter	Fr.	38.208	35

Report	Fr.	38.208	35
Dépenses :			
Acomptes pour l'impression de la Revue Savoisienne	»	28.000	»
Assurance incendie	»	122	»
Achat d'auvrages	»	1.487	»
Prix des concours des Beaux-Arts et poésies	»	900	»
Prix du concours Laydernier ...	»	1.000	»
Frais de bibliothèque, entretien .	»	1.844	80
Frais de correspondances, recouvrements, téléphone	»	2.920	»
Excédent des recettes	»	1.934	55
Totaux	Fr.	38.208	35

Séance du 28 février 1948 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président M. F.-M. Ritz adresse de cordiales félicitations à notre confrère M. Robert Avezou, archiviste en chef de l'Isère, qui vient d'être reçu solennellement à l'Académie de Savoie comme membre effectif. Le nouvel élu fit un discours sur les évènements qui se sont passés en Savoie de 1791 à 1793, et M. Ménabréa dans sa réponse a fait l'éloge de l'activité d'archiviste, d'historien et de conférencier de M. Avezou.

Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres présents MM. Boylet, Guinaudeau et Josseron.

M. Ritz rappelle que cette séance a pour but principal de commémorer le centenaire des évènements de 1848 en Savoie, concomitants avec la révolution de 1848. A ce propos il signale dans le dernier numéro des *Nouvelle Littéraires*, un intéressant article dans lequel André Maurois écrit que si cette révolution ne fut ni nécessaire, ni durable, elle fut généreuse.

(*) Etaient présents : MM. André, Boylet, Carteron, Chanel, Charvin, Coutin, Cuvet, Dépollier, Th. Falletti, J. Fournier, Guinaudeau, Josseron, Lacroix, Monnet, J. Moret, d'Orlyé, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Ridoux, F.-M. Ritz et Vuachet.
Excusés : Mlle Maret, MM. Laydernier, Serand et Vallin.

M. le Chanoine Coutin lit une note sur l'enthousiasme de février 1848, rappelant que les catholiques manifestèrent alors la plus sereine confiance. Lacordaire, Ozanam, Montalembert, Louis Veuillot étaient tout acquis à la République.

M. Louis Dépollier, se plaçant sur le plan savoyard, étudie l'état des esprits il y a 100 ans, ainsi que la répercussion en Savoie des évènements qui se produisirent en France. (*Voir article séparé*).

Le Président remercie vivement M. Dépollier de cette étude très instructive et fort applaudie, qui rappelle qu'en ces jours pleins d'espoirs on acclamait la liberté des deux côtés de la frontière.

M. Paul Tapponier a envoyé trois communications relatives à 1848, dont M. Ritz donne connaissance, l'une sur le gouvernement provisoire de 1848 et Pie IX, une autre sur « Lamartine à la veille de l'expédition des Voraces » et la troisième sur certains rapports entre Genève et la Savoie du Nord au sujet de la sauvegarde de la neutralité de cette dernière. Lamartine faisait entendre au pape des paroles d'harmonie et donnait les apaisements nécessaires aux Chefs d'Etat tandis que James Fazy songeait au rattachement à Genève d'une partie de notre province. (*Voir article séparé*).

M. Guinaudeau signale dans les annales (1947) de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts une étude de M. Hubault sur les caractéristiques des eaux des Lacs de l'Est de la France, avec une notice spéciale sur le lac d'Annecy.

M. Vuachet est chargé d'entrer en relation avec les entrepreneurs effectuant des travaux dans la région des Fins d'Annecy, au sujet des vestiges romains pouvant être découverts dans le sol.

Ouvrages reçus pour la bibliothèque : du R. P. Delacquis. plusieurs ouvrages du Père Berthier : *Vérités sans phrases*, *Béatrice Portinari*, traduction de la Divine Comédie. De Clément Gardet : *La Chanson de Rolland*, élégant ouvrage édité par sa maison. De Mme Paul Guitton : *Idylles alpines*. du regretté Paul Guitton. De M. Georges Grandchamp : le précieux ouvrage illustré sur *Glières*, de Jourdan, Helfgott et Golliet.

Remerciements aux aimables donateurs.

Séance du 3 mars 1948 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président salue notre confrère, M. Bernard Gagnebin, vice-président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, venu pour nous donner une conférence sur le « Testament politique de Richelieu ». (*Voir article séparé*).

Cette belle conférence, qui dura près d'une heure et demi, fut vivement applaudie.

Le Président se faisant l'interprète de l'auditoire félicite chaudement l'orateur de la clarté de son exposé et de sa belle ordonnance. Il le remercie d'avoir contribué par cette amicale visite, à resserrer plus encore les liens d'affection qui unissent la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève et l'Académie Florimontane.

Séance du 3 avril 1948 (**).

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président adresse des condoléances affectueuses et émues à notre vice-président, M. Vallin et à sa famille, à l'occasion de la mort glorieuse, en Indochine, de son fils, le lieutenant Jacques Vallin, de la Légion Etrangère, chargé de di-

---

(*) Etaient présents : Mlle Maret, MM. André, Boylet, Carteron, Charvin, Cuvet, Dépollier, Devant, J. Fournier, Lucien Fournier, Paul Fournier, Gagnebin, Gojon, Grandchamp, Guinaudeau, Lacroix, L. Pfister, H. Pfister, M. Pfister, Pillet, Ridoux, F.-M. Ritz, Vallin et Vuachet.

Excusés : MM. Coutin, L. Laydernier, d'Orlyé, Serand et Vigand.

Plusieurs personnes étrangères à la Florimontane assistaient à la séance.

(**) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Achard, André, Charvin, Cuvet, Dépollier, Devant, L. Falletti, Th. Falletti, J. Fournier, L. Fournier, Fromagel, Guinaudeau, Grandchamp, Monnet, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Rannaz, Revil, F.-M. Ritz et Vigand.

Excusés : MM. L. Laydernier et Serand.

riger à l'Etat Major du général en chef, à Saïgon, le service de liaison avec la Légion.

M. Théobald Falletti présente une *Chronologie* du passage d'hôtes illustres à Annecy. (*Voir article séparé*).

M. Victor Sylvestre, d'Aix-les-Bains, a envoyé le texte d'une conférence qu'il avait faite au groupe Dauphiné-Savoie des Ingénieurs des Arts et Métiers sur « Deux précurseurs savoyards de l'utilisation des forces hydrauliques : le Comte de Cavour et l'Ingénieur Sommeiller ». Le Président donne lecture de cette conférence dans laquelle notre confrère, tout en réfutant la légende qui voudrait que ce fut Cavour qui le premier eut prononcé le mot « Houille blanche », rappelle cette parole prophétique du grand ministre : « Nous avons dans les chutes d'eau plus de force motrice que n'en a l'Angleterre avec toutes les machines à vapeur qu'elle a en activité ». De son côté Sommeiller écrivait en 1863 : « Nous avons la certitude mathématique que nous réussirons à chasser la vapeur de tous les pays de montagne ».

M. Sylvestre précise que c'est en 1899 que l'appellation de « Houille blanche » fut employée, pour la première fois, par Bergès à l'exposition de Paris. (Cette conférence est conservée à notre bibliothèque).

Séance du 1er mai 1948 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

M. Vallin remercie ses confrères de la sympathie qu'ils lui ont témoignée à l'occasion de la mort glorieuse de son fils auquel un émouvant hommage a été rendu.

M. Guinaudeau présente une étude sur les forêts et l'activité

(*) Etaient présents : MMlles Maret et Trombert, MM. Achard, André, Carteron, Cuvet, Davignon, Dépollier, Devant, L. Fournier, Grandchamp, Guinaudeau, Lacroix, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, Rannaz, Revil, F.-M. Ritz, Vallin et Vuachet.

Excusés : MM. Th. Falletti, J. Fournier, L. Laydernier, M. Pfister, Serand et Vigand.

Plusieurs personnes étrangères à la Société assistaient à la séance.

forestière en Haute-Savoie. (*Voir article séparé au présent fascicule*).

Le Président remercie et félicite M. Guinaudeau pour cette étude si claire et si instructive et il profite de cette occasion pour exprimer sa gratitude à notre confrère, nouvellement entré à l'Académie, qui s'est chargé de la continuation de la table des matières de la Revue Savoisienne et a déjà réalisé ce travail pour la décade de 1910 à 1920.

M. Carteron, ancien directeur de l'Ecole Nationale d'Horlogerie de Cluses, parle de cette Ecole qui va fêter son centenaire en juillet prochain. (*Voir le résumé au présent fascicule*).

Le Président complimente et remercie M. Carteron de cette étude belle et émouvante, et M. Alix Rannaz, ancien maire de Cluses et vice-président du Conseil d'Administration de l'Ecole d'Horlogerie, tient à associer à ce souvenir celui de François Carteron, père de notre confrère, qui fut l'un des professeurs distingués et animateurs de l'Ecole.

M. Carteron présente et fait fonctionner divers appareils et modèles d'échappement appartenant au Musée de l'Ecole d'Horlogerie.

Le Président envoie des félicitations à notre confrère M. Georges Chapier, nommé chevalier du Mérite Agricole, et il présente les ouvrages reçus : Général A. Doyen « la campagne du détachement d'Armée des Alpes (mars-avril-mai 1945) », offert par l'auteur ; le tome X (1947) des *Annales* de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts consacré aux « Etudes thermiques, chimiques et biologiques des eaux des lacs de l'Est de la France » dont le lac d'Annecy, par M. Etienne Huhault (le don de cet ouvrage est dû à l'aimable intervention de M. Guinaudeau). M. Josseron a offert les deux romans de Paul Vincent : *Derrière l'Eglise* et *Pomme Verte*, et le *Chemin de la Croix en cinquante stations*, de Bernard Aldebert. Meilleurs remerciements aux donateurs.

Séance du 2 juin 1948 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

M. Tapponnier expose que lors de la récente commémoration des Journées de 1848, par l'Académie de Mâcon, sous la présidence de M. Georges Le Comte, il fut question de « la Suisse bouclier de la France ». D'après les archives du Quai d'Orsay, notre confrère précise que cette expression imagée fut employée par Lamartine dans la lettre qu'il écrivit au général Thiard de Bissy, en le désignant, le 18 mars 1848 comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Suisse.

M. Vigand présente le rapport rédigé au nom du jury du concours de Poésie de la fondation Andrevetan de 1947. Le 1er prix est attribué à M. Charles Dhers, à Albi (Tarn). Quelques pièces de caractère patriotique sont lues par M. Vigand que le président remercie vivement pour son rapport si intéressant malgré la pauvreté du concours.

Le récit présenté par M. Ritz, d'une excursion géologique « vers le Nord Afghan » adressé à l'Académie Florimontane par M. L.-F. Rosset, instituteur détaché de la Haute-Savoie, à Kaboul, fait l'objet principal de l'ordre du jour. En voici un résumé :

Après avoir tracé une brève esquisse géographique, historique et géologique de l'Afghanistan, M. Ritz décrit le voyage de 700 kilomètres effectué par M. Rosset de Kaboul à Balkre (Bactres), au travers de l'énorme massif de l'Hindou-Kouch. Le voyageur quittant les terrains primaires de la région de Kaboul se heurte bientôt à ce puissant massif granitique qui oblige la route à bifurquer à l'ouest et à suivre la vallée du Ghorbend. Elle s'élève jusqu'au col de Chibar (3.000 mètres d'altitude) et, après une dénivellation de quelques centaines de mètres prend la direction nord, traverse le

---

(*) Etaient présents : Mlle Mugnier, MM. Achard, André, Buttin, Carteron, Charvin, Dépollier, Guinandeau, Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, Tapponnier et Vigand.

Excusés : MM. J. Fournier, Grandchamp, L. Laydernier, M. Pfister et Vallin.

formidable bastion par les profondes gorges que la Bamiyan-Ab s'est patiemment creusée au long des millénaires, pour arriver à Douad (1.450 mètres), au confluent de la Bamiyan-Ab aux eaux bleues et de la Kamarde-Ab aux eaux rouges.

L'auteur décrit longuement et avec amour le paysage enchanteur de ce magnifique anticlinal d'Epochta-Barfak. La haute falaise de la dalle crétacée du Dendan-Chikan se dresse sur une épaisse couche de conglomérats rouges où abondent les aspects ruiniformes ou les cannelures d'orgues gigantesques. Plus bas, c'est l'immense moutonnement vert du jurassique où court la veine de charbon qui, par la mine de Barfak, alimente la capitale et une bonne partie du pays. Une description très vivante de cette mine où le grisou n'est pas à craindre, et le voyageur continue sa route vers le nord. Traversant successivement les anticlinaux granitiques et érodés du Kara-Kotal et de l'Oumakaï, il atteint Pouly-Khomry, où la couche de charbon reparaît et alimente les tissages et l'usine à sucre de Baghlan.

La route, cessant de suivre le Koundouz (affluent de l'Oxus), se dirige maintenant vers le Nord-Ouest, et rejoint la rivière Kholm à Samanegan. Jurassique, conglomérats sont maintenant ennoyés et seul émerge le crétacé. Il constitue le dernier chaînon qui reste à franchir avant la Bactriane. La rivière a creusé dans ce plissement ultime de l'Hindou-Kouch une gorge impressionnante aux falaises de 200 mètres de haut, et par laquelle la route accède à Kholm, porte de la plaine historique où le voyageur évoque le souvenir de Zoroastre et d'Alexandre-le-Grand. Il se dirige maintenant vers l'Ouest dans la poussière des dépôts alluvionnaires et arrive au terme de son voyage, Balkre.

Dans la couche épaisse des alluvions, la Délégation archéologique française poursuit ses fouilles patientes. Puisse-t-elle un jour prochain retrouver les vestiges des monuments de la civilisation grecque, et faire revivre ainsi le passé historique de l'Afghanistan.

Illustrée de cartes géographiques et géologiques, d'une coupe des terrains et d'une vue en couleurs de la région de Douab, cette conférence a vivement intéressé l'auditoire. M.

Ritz rendit un hommage mérité au travail de notre compatriote, à son talent descriptif et à la fidélité de son attachement à la petite patrie. Il le remercia de nous avoir promené agréablement dans son pays d'élection, et de nous avoir fait partager sa « joie de connaître ».

M. Vallin a remis une note sur la « Journée Vaugelas » dans laquelle il dit notamment :

L'Association des Anciens Prisonniers de Guerre nous conviait le 18 avril à commémorer le souvenir de notre illustre compatriote, le grammairien Claude Vaugelas. Cette manifestation qui avait pour but essentiel de célébrer le tri-centenaire de la parution des « Remarques sur la langue française », fut un très grand succès. Ce fut d'abord la visite de l'immeuble de la rue Sainte-Claire, où habitèrent au début du XVII[e] siècle le président Antoine Favre et son fils Claude Vaugelas ainsi que Saint François de Sales, visite au cours de laquelle, le chanoine Coutin, archéologue distingué rappela les origines de cette antique demeure tout emplie des vestiges d'un passé demeuré très cher au cœur des Annéciens.

Puis, on se rendit en caravane, au Château de Proméry, situé non loin d'Annecy et dont Mlle de Lagrange, la propriétaire actuelle, fit très aimablement les honneurs. Cette visite ou plutôt ce pèlerinage s'imposait. C'est en effet en ce domaine, ainsi que le rappela en termes choisis M. Davignon, que le célèbre grammairien écrivit la plus grande partie de son œuvre.

Cette journée mémorable devait se terminer à Annecy pour entendre M. Marcel Galliot, chargé de cours à la Sorbonne, nous parler de « *Vaugelas, père du français moderne* ».

Rappelons à ce propos que c'est à M. Davignon, qui joint à ses fonctions d'adjoint au Maire, celles de Président de l'Association des Prisonniers de Guerre qu'en revient le mérite. M. Davignon fut en effet le compagnon d'infortune de M. Galliot, à l'Oflag VI D et c'est au cours de cette longue et cruelle captivité que devait se cimenter leur amitié. Félicitons M. Davignon de s'en être souvenu et de nous avoir procuré ainsi pareil régal littéraire.

Il convient enfin de dire que c'est à l'obligeance de notre jeune confrère M. Georges Grandchamp qu'il nous sera permis de publier dans notre Revue l'essentiel de cette remarquable conférence, nous l'en remercions. (*Voir au présent fascicule*).

Don à la bibliothèque : Georges Chapier. *Une Jeanne Hachette Savoyard Marguerite Frichelet*, avec préface de M. F. Cochat. Meilleurs remerciements et félicitations à l'auteur.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis Pfister.

Rapport sur le concours de poésie 1947

Fondation Laydernier

Qu'on nous pardonne la brièveté de ce rapport. Si déterminé que soit notre optimisme, il doit, aujourd'hui, céder devant le fait. Trois candidats seulement ont sollicité les suffrages du jury florimontan du concours Laydernier 1947, et sur les trois envois deux ne sont que de timides et balbutiants essais.

Du N° 1 nous dirons simplement qu'il est plus riche d'intentions que de métier et de dons poétiques. Nous ne saurions trop conseiller à l'auteur, qu'il faut créditer d'un solide amour de la Savoie natale susceptible de l'inspirer un jour plus heureusement, de lire avec attention un bon traité de prosodie.

Sous ce titre plein de souriantes promesses, « La Marche au bonheur », le N° 2 présente une trentaine d'œuvrettes diverses d'accent et d'allures, inégales de tenue, mais dont certaines laissent derrière elles d'agréables résonances. Nous regrettons que le vers s'alourdisse trop souvent de chevilles, s'encombre de poncifs, tolère des négligences difficilement pardonnables (*parfum* rime avec *afin* dans la pièce intitulée : *Matins de Paris*), abuse enfin d'une mythologie conventionnelle et froide, et nous demandons au poète qui ne manque point d'élan et de sensibilité, de se remettre à l'œuvre avec foi, de parfaire sa technique, et de s'exprimer de façon plus directe et plus colorée.

Les deux fragments suivants où l'accord se fait de l'inspiration et du verbe et où de belles images enveloppent la pensée nous semblent dignes d'une citation.

Extase

L'aube flottait là-bas sur le monde endormi,
Les étoiles du ciel s'éteignaient une à une
Et le dernier rayon qui tombe de la lune
Se couchait sur la mer éclairée à demi.

L'espace en souriant s'apprêtait à l'aurore,
L'orage avec la nuit venait de se finir.
Une douce clarté montait sur l'avenir
Et je me surprenais à tes genoux encore

Je regardais la mer dédaignant le sommeil,
Et le ciel de minute en minute plus pâle
Quand je vis tout à coup trembler sur l'onde opale
Le premier rayon d'or de l'astre au front vermeil.

Le Bonheur

O comme dans mon âme il se fait de clarté
Soyez béni, Mon Dieu, qui m'accordez la grâce
D'aimer et d'être aimé dans ce monde où tout passe
Où nait, s'agite et meurt la sombre humanité,
Ainsi devant l'autel je t'ai donc amenée,
Et là, auprès du prêtre élevant les deux mains,
Nous avons sans regret confondu nos chemins,
Amie, et puis chanté le chant de l'hyménée.

Viens, viens, nous forgerons la vie et l'avenir
Ainsi notre destin sera toujours le même,
Puis nous irons ensemble à ce rêve suprême
Où tout se renouvelle, où tout doit refleurir.

Le N° 3 et dernier, écrit soigneusement sur vélin de Rives filigrané, enjolivé de faveurs rouge vif met quelque coquetterie dans sa présentation. Sa muse cependant ne se montre pas exagérément soucieuse de tenue. Volontiers elle s'attarde au cabaret, se verse une rasade de gros rouge en place de nectar, sourit avec indulgence au poivrot qui

> ...dort, cuvant son vin, savourant son bonheur
> Et souriant, écoute, une main sur le cœur,
> Le démon de Bacchus qui chante dans son âme.

et on ne saurait lui reprocher de ne pas appeler un chat un chat. Reconnaissons-lui, pour être juste, le mérite d'une réelle fertilité d'invention et d'une verve point ennemie des audaces verbales.

Le passage suivant, taut en couleurs et que le rabelai-

sien Raoul Ponchon n'eut peut-être pas désavoué chez un disciple est caractéristique de sa manière.

Rêve bachique

J'aime dans la rosée à suivre quelque sente
Partant sous un verger de cerisiers en fleurs
Pour arriver bientôt près d'une vigne en pente
Dont les pâles bourgeons pointent des ceps en fleurs.

Et seul, fumant ma pipe, entr'ouvrant mes paupières,
Je rêve en contemplant ce coin hospitalier.
Ce n'est plus maintenant quelques arpents de vigne
Que j'ai devant les yeux en ce matin d'avril.
C'est le vignoble entier de France qui s'aligne,
Et j'en suis les beaux fruits de la fleur au baril.

Mes regards attendris planent sur les quinconces
De bataillons de ceps aux fruits resplendissants,
Gavés par des sarments aussi longs que des ronces
Sous des pampres épais et déjà jaunissants.
Car l'automne s'en vient achevant la besogne
Qui laisse se montrer le raisin merveilleux

Tandis que le feuillage ayant rougi sa trogne
Chute en virevoltant sur le sol rocailleux,
Voici des vendangeurs les troupes bigarrées,
Qui parmi les chansons, les cris et les lazzis
Décrochent en riant les grappes mordorées.

. . . . . .

. . . . . .

Puis c'est le pressoir sombre avec tout son mystère,
Le moût trouble et poisseux qui coule trop sucré,
La cave, le grand foudre ovale où l'on enterre
L'âme qui a jailli du raisin massacré,
Et pendant de longs mois, comme en un purgatoire
L'âme de notre vin, en ces creusets fréconds
Subira sans se plaindre un cycle expiatoire
Pour monter toute pure au trône des flacons.

. . . . . .

Nous le proposons (1) pour une mention honorable, assurés qu'en un prochain envoi, l'auteur, sans rien abandonner de ses qualités originales, enrichira son œuvre de thèmes nouveaux, et, renonçant aux développements faciles, saura relever sa fantaisie d'une pointe d'émotion.

L. VIGAND.

(1) M. Gabriel Blanc, d'Evian-les-Bains.

Le Centenaire de la Seconde République et la Savoie

La Révolution de 1848 qui a abouti à la proclamation de la République, en France, le 24 février s'était étendue à presque toute l'Europe pour diverses causes. La principale, dans notre pays était le discrédit dans lequel était tombé le régime de Louis Philippe dont les ministres successifs paraissaient s'opposer à toute réforme. Déjà dès la fin de l'année 1847, Lamartine avait menacé le gouvernement d'une révolution prochaine, « la révolution du mépris ». Au début de l'année 1848, les troubles se succèdent ; on organise un peu partout des banquets réformistes pendant lesquels on réclamait la suppression du pays légal et du pays réel par la réforme électorale, c'est-à-dire le suffrage universel et la réforme parlementaire, par l'adjonction des capacités. Des barricades s'élèvent dans les rues de Paris, la troupe tire sur la foule ; il y a des morts et des blessés. Le 24, le roi abdique, la Chambre est envahie par les insurgés : sous la pression du peuple, elle se dissout et un gouvernement provisoire est constitué, dont le chef est le grand poète Lamartine.

* * *

En Italie, et surtout dans les Etats sardes, le mouvement révolutionnaire avait commencé dans les derniers mois de l'année 1847. En novembre, sous la pression de l'opinion, le roi Charles-Albert procède à de nombreuses et radicales réformes tendant à supprimer le « buon governo », régime absolu qui régnait depuis 1815. Le 30 octobre avaient été promulguées ce qu'on a appelé les lois organiques. C'était le prélude de la proclamation d'une Constitution, appelée le « Statut ».

A Annecy, au moment où la nouvelle du geste royal y parvient « un frisson d'indicible joie s'emparait de tout le monde. Nos mains se cherchaient pour s'étreindre, nos em-

brassements témoignaient de la satisfaction que nos paroles ne pouvaient exprimer. Trois jours passèrent dans un état d'agitation fièvreuse... ». Le quatrième, dimanche 7 novembre, était jour férié pour la célébration de la fête du roi, « l'exaltation s'était emparée de tous », les cris de joie et les vivats retentirent sans cesse et le soir, un cortège aux flambeaux, précédé de la musique urbaine, parcourut toutes les rues de la ville en acclamant vigoureusement Charles-Albert. Cela fut l'occasion de la publication de nombreux chants, tous en faveur de Charles-Albert et du Pape, qui avait laissé proclamer la République dans ses Etats : le 1er janvier paraît l'hymne à Pie IX, par J. Calliès ; le 19 mars, c'est un chant à l'adresse de « nos frères d'Annecy », sorti des presses de l'imprimerie Chavin, à Bonneville : « L'Italie nous rallie au banquet de la Liberté ». Peu après, paraît un appel « aux Enfants de la Savoie » où on loue « Albert, le sage et grand Réformateur », puis vient « l'Hymne à la liberté » de J. M. Dumont, de Bonneville, où l'on exalte Pie IX et Charles-Albert ». Au mois d'août 1848, le poète s'adresse « à la Garde Nationale de la Savoie ». C'est signé J. Calliès et c'est un appel pour la guerre contre l'Autriche : « Nous devons braver le trépas : allons broyer l'aigle à deux têtes ! ». Le même mois, Charles Bocquet adresse un appel aux armes à la jeunesse savoisienne : « Guerre aux tyrans du Nord (Imprimerie Burdet, Annecy). En septembre le même auteur adresse le « Chant des Alpes à la garde nationale d'Annecy ». Debout, vite à nos armes, volons vers le danger !

Le 8 février 1848, une proclamation royale annonce que le Statut va bientôt être promulgué. Cette nouvelle arrive deux jours plus tard à Annecy et la diligence venant de Chambéry apporte des exemplaires de la proclamation. La diligence est pavoisée du nouveau drapeau national vert, blanc, rouge ; elle s'arrête place Notre-Dame, devant le vieil hôtel de ville, aujourd'hui cure de l'église toute proche.

La foule envahit l'escalier et le balcon, orné des armes de la ville. La proclamation est lue devant la foule qui encombre la place et ce sont encore des cris de : vive le roi ! vive la Constitution ! qui éclatent de toute part. Beaucoup d'auditeurs ont les larmes aux yeux.

Du 10 au 20 février 1848, nous apprend M. Avezou dans son remarquable ouvrage : *La Savoie depuis les réformes de Charles-Albert jusqu'à l'annexion*, toutes les villes et bourgades de Savoie célébrèrent la publication des bases du statut.

*
* *

Aux frontières côté France, il faut noter le souci d'associer les voisins, encore gouvernés par Louis Philippe pour quelques jours — à la joie générale . « Les Français eux-mêmes venaient partager notre ivresse », écrit au « Courrier des Alpes » un correspondant de Pont-de-Beauvoisin, et les autorités de cette ville sont si expansives qu'elles partent à Saint-Genix, juge et syndic en tête, en cavalcade et en voiture avec leurs drapeaux, fondre leurs sentiments avec ceux des habitants de la localité voisine.

A Seyssel, les notables français de la rive droite participent aux fêtes, et, sur l'invitation du maire de Seyssel France, le cortège savoisien, après le banquet, franchit le Rhône et déambule par les rues. Le bal du soir sera honoré de la présence des dames françaises « avec leur amabilité coutumière » précise-t-on.

Saint-Genix est encore plus dityrambique : Après la fête, les prières puis les banquets en commun : lorsqu'il fallut se séparer, le soir, tous ces voisins du même sang s'arrêtèrent sur le pont au-dessus du flot écumant et sombre. Là, ces hommes tombant à genoux, chapeaux bas, les drapeaux mêlés à la lueur des torches, chantèrent l'immortelle strophe :

« Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.
Liberté ! Liberté chérie !
Combats avec tes défenseurs ! ».

Il semble, estime M. Avezou, que les souvenirs du temps français se réveillent alors même au cœur de la Savoie à Albertville, un drapeau rapidement confectionné, est confié à un vétéran de la Garde Impériale décoré à Lutzen par Napoléon, pour être offert à la Municipalité. Albertville se signale par un enthousiasme particulier bien légitime puisqu'elle devait le jour à Charles-Albert : un de ses habitants

improvisa un hymne appelé le « Chant d'Albertville » et on approuva chaudement la proposition faite de planter aux beaux jours un tilleul qui serait le tilleul de la Constitution.

C'est le 4 mars que le Statut est « octroyé » par le roi. Il organise un système complet de gouvernement représentatif, suivant ainsi de près la proclamation de la République à Paris.

La joie est manifeste dans tous les milieux, mais on s'effraie de voir la jeune génération tourner ses regards vers la France. L'unique journal conservateur d'Annecy « Le Journal de la Division » essaie de démontrer qu'une nouvelle union avec la République voisine serait désastreuse. Pour le prouver, il rappelle la situation de la ville sous le régime français : suppression de l'évêché et du séminaire, diminution du tribunal, augmentation sensible des impôts et, enfin, Annecy réduit au rôle de sous-préfecture.

Mais les libéraux, partisans de la France, allaient bientôt avoir aussi leur presse à eux. A Chambéry c'était « Le Patriote Savoisien », fondé par Nicolas Parent, originaire de Sallanches, qui devait devenir membre de l'Assemblée Nationale de la IIIe République, mort sénateur. C'était, à Annecy, « Le National Savoisien », formé par une société d'actionnaires ayant à sa tête Aimé Levet, bientôt syndic, puis maire d'Annecy, après l'annexion et conseiller municipal presque jusqu'à sa mort. Le rédacteur était Jules Philippe, qu'il nous suffira de signaler aux membres de l'Académie dont il fut l'un des fondateurs. A l'époque où nous sommes arrivés, la République paraissait définitivement installée à Paris et la lutte contre l'Autriche avait repris sous la conduite de Charles-Albert, dans les Etats sardes. La victoire lui avait souri et on avait procédé à l'annexion des Etats de Reggio et de Modène. Venise allait suivre. « Dans cette combinaison transalpine, demandait « Le National », que deviendra la Savoie ? Fera-t-elle sérieusement partie de la nationalité italienne ?... » La Chambre des députés actuelle compte vingt-deux représentants des intérêts de la Savoie. De quel poids est leur vote dans une assemblée de deux cents députés ?

Il faut rappeler ici qu'en mars 1848, le gouvernement

provisoire, à Paris, présidé par Lamartine, avait reçu une députation de 2.000 Savnpards résidant dans la capitale, et le docteur Buet, leur président, prononçait une allocution dans laquelle il rappelait que séparée par les traités de 1815, la France était restée pour la Savoie une seconde patrie. L'immense majorité du peuple savoisien se souvient que son pays a formé autrefois les départements du Mont-Blanc et du Léman. Et ils apportaient leur concours pour le maintien de l'ordre. Dans sa réponse, Lamartine déclarait, aux applaudissements enthousiastes de ses auditeurs, que « les frontières qui séparent arbitrairement les nations sur la carte, ont effacé depuis longtemps toutes les limites qui peuvent séparer l'esprit des deux peuples ». Rappelant ensuite qu'il pouvait regarder la Savoie comme sa propre patrie, il déclarait que si la paix du monde venait à se rompre par une atteinte à l'indépendance de l'Italie, « nous volerions à votre secours... et nous mettrions le poids de nos cœurs dans la balance où l'Europe et votre gouvernement lui-même pèseraient les territoires dont se composerait le nouvel équilibre européen ! ».

C'était une allusion à la présence à la frontière franco-savoisienne du corps d'observation de l'armée des Alpes.

Dans une séance de l'Assemblée nationale française, quelque temps après la réception des Savoyards parisiens par Lamartine, le ministre des Affaires étrangères avait déclaré que la France était prête à appuyer l'armée de Charles-Albert, si on faisait appel à son concours. Les conservateurs sentaient le danger d'une telle situation. Pour ne parler que de ce qui se passait à Annecy, *L'Echo du Mont-Blanc*, qui avait succédé au *Journal de la Division*, soutenait que la Savoie ne pouvait ni ne devait se séparer du Piémont et il repoussait avec énergie la proposition du député Chenal, de Sallanches, de constituer la Savoie tout entière en une zone douanière, en reportant les douanes sur le Mont-Cenis, premier pas de la séparation définitive. D'autre part, le *National Savoisien* essayait une fois de plus de prouver que la Savoie n'était pas italienne et ne pouvait l'être. En attendant la séparation du Piémont, il engageait les députés à demander une administration à part et un Parlement national.

L'année s'acheva ainsi. Le ministère de l'abbé Gioberti, dans sa déclaration, avait proclamé la nécessité de la reprise de la guerre contre l'Autriche et, la Chambre ayant montré quelque résistance, il l'avait dissoute. *L'Echo du Mont-Blanc* écrivait, dans son numéro du 9 janvier 1849 : « La Patrie est en danger ! Il faut voter contre le ministère qui veut la guerre et qui favorise ainsi les vues de ceux qui désirent l'annexion à la France.

« Electeurs, écrivait-il, voulez vous goûter les douceurs de la République française, dont les Français eux-mêmes sont déjà rassasiés et contre laquelle ont protesté les six millions de votes donnés à Louis-Napoléon ? Votez pour Gioberti !... Voulez-vous, au contraire, « obtenir du gouvernement des « concessions auxquelles il ne peut plus se refuser aujour- « d'hui » ? Alors votez contre le ministère ! ».

Le candidat conservateur fut élu, mais il avait été obligé de dire, dans sa profession de foi : « Je crois qu'en demeurant politiquement uni au Piémont, notre pays doit en être séparé pour ce qui concerne son administration intérieure et les finances. Il convient que les affaires de la Savoie se fassent désormais *en Savoie et par la Savoie* ».

La nouvelle majorité des députés de la province était conservatrice, mais deux collèges avaient tout de même élu des députés francophiles, celui d'Aiguebelle, avec Léon Brunier, et celui d'Albertville, avec Pierre Blanc, une belle figure l'Allobroge qui devait mourir doyen de la Chambre des députés de la République française.

***

Il parut, à ce moment un nombre considérable de brochures traitant de la question de l'annexion de la Savoie à la France. Voici une brève analyse de celles qui ont retenu notre attention :

Quelques mots sur la nouvelle situation des peuples soumis à la Maison de Savoie. — César Balbo. — De nos jours, l'existence et l'agrandissement des monarchies dépendent de l'union des peuples et des princes. Ne savons-nous pas ce qui s'est passé en France ? — Nous devons lui être reconnaissants (à Charles-Albert). Nous devons désirer et nous désirons rester, à cause de nos intérêts, unis à la Maison de

Savoie. Les réformes seront obtenues par des voies pacifiques et légales. Il est vrai que les Savoyards parlent français et qu'ils ont peut-être des préoccupations françaises, mais une réunion qui date de huit siècles est une large compensation à cette différence. Le voisinage de la France et de la Savoie, pays libres a répandu chez eux les principes de sage libéralisme contenus dans nos réformes (Traduit de l'italien par Me Antoine Coppier, avocat, édité à Chambéry en novembre 1847, chez Perrin).

Basile Rubin, ancien proscrit. — *Lettre aux Savoisiens, Marseille* 1948. — Une armée est à la frontière, l'armée des Alpes. Est-ce alors que cette petite terre de Savoie séparée de la France par la borne d'un champ et de l'Italie par les plus naturelles et les plus imposantes des limites, restera dans l'état antinormal où elle se trouve ?... Savoisiens, la France est dans tous vos cœurs... que la Savoie attende l'heure qui doit, avec son libre concours, fixer ses destinées ; cette heure ne peut tarder à venir, tant les évènements se pressent ; ce sera celle où, et probablement d'accord avec le souverain constitutionnel qui la régit encore, à qui d'emples dédomagements peuvent être réservés, elle rentrera dans le giron d'où les malheurs de la France la firent un jour sortir, où commencera pour elle le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, les trois plus beaux dons que Dieu ait départis à l'humanité.

Discours de Ducruez-Thomas à Saint-Jean-de-Maurienne, le 4 mai 1848, adressé à l'avocat Brunier, député de la Maurienne : La douane doit être supprimé parce qu'elle nous prive de ce que le pays ne soit ou ne peut produire... En face d'une République qui honore le peuple, il est du devoir des mandataires de la Nation d'inviter les ministres à dépouiller toutes les formes hautaines et à se préoccuper toujours mieux du sort des classes inférieures de la Société. Mais si le peuple constate que les députés ne savent que parler, il pourrait arriver qu'il se prit à délibérer.

Que doit faire la Savoie ? par le chanoine Martinet, imprimerie de la « Voix catholique », à Carouge. — Si par un décret du ciel, dont il faudrait subir les mystérieuses rigueurs, l'éventualité (annexion de la Savoie à la France)

venait à se réaliser, j'aurais du moins cherché à prémunir mes concitoyens contre deux ignominies dont la seule pensée me fait horreur... Je veux dire, d'abord, l'ignominie d'une vente préparée par quelques traîtres, favorisée par la peur du grand nombre, consommée par un vote lâchement hypocrite... Comptez, savoisiens, que les Français sont de très bons juges en matière d'honneur et qu'ils ne refuseront jamais le mépris qui est dû à une nation assez vile pour solliciter comme une grâce, la perte de son existence et de son nom.

De la liberté et de l'avenir de la République française par l'auteur de la lettre à S. M. le roi de Prusse (Mgr Rendu) 1849. — Puisque les Français eux-mêmes n'ont pas foi aux sentiments républicains (Election du prince président) la République n'a chez eux que bien peu de chance d'avenir... Conclusion : Il faut rester avec la monarchie chrétienne. Le philosophe politique est forcé d'avouer que le meilleur gouvernement est le gouvernement d'un seul.

*
* *

Grâce à l'amabilité de M. Avezou, nous avons pu avoir plusieurs extraits du journal *Le Patriote des Alpes*, publié à Grenoble, qui montre que les sentiments annexionnistes des Savoyards avaient une certaine profondeur :

« Il y a quelques jours, l'écho de notre frontière redisait, joyeusement étonné, les accents de notre beau chant civique : le Pont de Beauvoisin (Savoie) avait son banquet, et, comme à Chambéry, l'aspiration aux réformes était mise sous l'invocation de la *Marseillaise*, les paroles seules en étaient changées, un avocat du chef-lieu de la Savoie ayant eu l'ingénieuse idée de faire de l'hymne de Rouget de l'Isle à l'indépendance nationale, à la liberté, un hymne à Charles-Albert. L'air suffit toutefois ; on ne l'oubliera pas aussi vite que les paroles *savoisiennes* ».

« Le Pont de Beauvoisin (France) aura aussi son banquet réformiste le 23 janvier : *La Marseillaise*, nous l'espérons, y sera chantée assez haut pour que les paroles soient entendues de l'autre côté de la frontière et, y réveillent des souvenirs français, apprennent à nos voisins à quel prix et comment s'acquiert la liberté ».

Le 8 juin 1848, le même journal salue en termes chaleureux la fondation du nouveau journal démocrate de Chambéry : *Le Patriote Savoisien*. Communauté d'idées : « Les souvenirs qui unissent les deux pays de France et de Savoie ne peuvent s'éteindre, et nous serons heureux de les cimenter encore en marchant avec notre jeune confrère à la conquête de l'émancipation des peuples, sous la noble bannière de l'ordre et de la fraternité ».

Le 9 novembre, il publie un article signé Usmar Bonnaire, daté de La Balme (Isère), 4 novembre 1848, intitulé : « Situation de la Savoie dans les affaires d'Italie ». Cet article contient un historique de la question de Savoie et des conclusions formelles dans le sens d'une annexion : « La Savoie est un corps faible et détaché cherchant à s'agréger à une même substance : que veut instinctivement la Savoie et que peut-elle raisonnablement désirer être, sinon française ?... Devenir Français, pour le Savoisien, c'est sortir d'une enclave, c'est briser une impasse, déboucher d'une gorge, entrer dans une vaste plaine, s'ouvrir les portes du monde, s'élever sur l'aile du génie de la grande nation ».

Enfin, il faut signaler particulièrement un article du 14 octobre, rendant compte du banquet démocratique d'Albertville, du 8 octobre 1848. Il est remarquable d'y voir la participation de onze officiers de l'Armée des Alpes, vivement engagés par le général Oudinot, commandant cette armée, à accepter l'invitation.

Le plus ancien des capitaines français prononce un discours où il revendique nettement pour son pays, la Savoie : « Tous, nous voulons l'affranchissement de l'Italie et comme conséquence naturelle l'indépendance de la Savoie. Nous désirons arriver là pacifiquement ; mais du jour où il sera démontré qu'il y a nécessité de tirer l'épée, comptez sur le gouvernement français ; les rois l'auront voulu et alors, sans autre ambition que celle de propager les sacrés principes de l'Ordre et de la Liberté, nous ne nous arrêterons plus avant d'avoir rendu la liberté à tous les peuples ».

Après le banquet eut lieu un pèlerinage à l'emplacement de l'action héroïque de Bugeaud, en 1815. Le soir, et le len-

demain, on organisa un départ des officiers français, dans la cordialité générale, au matin. Les étapes de retour furent accompagnées de manifestations chaleureuses.

*
* *

Hélas, tous ces évènements n'eurent aucune suite.

On sait que la seconde guerre du Piémont contre l'Autriche se termina par la défaite de Novare, l'abdication du roi et la conclusion d'un armistice renouvelable de dix jours. La presse libérale laisse percer son découragement. Le *National Savoisien* écrit que l'Assemblée nationale française, par un ordre du jour voté à une forte majorité, semblait engager le gouvernement à occuper militairement Gênes, Nice et la Savoie. La peur d'une complication fâcheuse lui a fait immobiliser plus que jamais cette armée dite des Alpes, dont le nom de baptême a été si malheureux. Il était exact que l'arrivée des Français à la frontière, maintes fois annoncée, était chaque fois démentie. Comme l'écrit Anselme Petetin, dans une brochure parue en 1859 sous le titre : *De l'annexion de la Savoie*, c'était le moment où tous les grands chefs disaient : « Donnez-nous quatre pantalons rouges et la Savoie est à la France ».

L'intervention française ne se manifesta que par le débarquement de troupes à Civita-Vecchia, pour aller étrangler la République romaine. Le parti français perdait chaque jour du terrain et le *National Savoisien*, comme son collègue de Chambéry, le *Patriote Savoisien*, était contraint de suspendre sa publication. Vers la fin de 1849 le *National* écrivait dans son dernier numéro : « L'annexion de la Savoie à la France n'a pu se réaliser, mais sa foi dans le triomphe final est aussi vive qu'au premier jour. Aujourd'hui, comme au premier janvier, nous répéterons : l'annexion de la Savoie à la France est marquée à l'avance par la force des choses. C'est une invincible nécessité. Nous ajouterons seulement : ce n'est qu'une question de temps. A Dieu seul, il appartient désormais de fixer l'heure ! ».

Jules Philippe devait avoir raison douze ans plus tard, mais l'annexion devait se faire avec l'appui de ceux qui l'avaient le plus combattue en 1848, et lui-même, lors du

scrutin du 22 avril 1860 s'abstenait, ne voulant pas voter contre la France, mais ne voulant pas non plus donner son adhésion au gouvernement impérial.

* * *

Nous avons cherché à connaître d'un peu plus près ce qui s'était passé dans notre bonne ville d'Annecy, à cette époque. Mais vous avons pu constater que le Conseil municipal n'a laissé transparaître que très peu les sentiments qui devaient agiter ses membres et la population elle-même. Les procès-verbaux des séances sont d'une sécheresse toute administrative.

Il n'y a aucune allusion aux évènements extérieurs et intérieurs aux mois de janvier et de février. C'est seulement à la séance du 1er mars que le syndic propose la formation d'une milice communale pour le maintien de l'ordre, étant donné les frontières proches de la France et de la Suisse où règne une grande agitation qui pourrait être pernicieuse dans une agglomération importante comme Annecy comptant 9.300 habitants. La milice pourrait entrer en service en cas de départ de la garnison emportant les armes qu'elle possède.

La proposition du syndic est adoptée.

Dans sa séance du 13 mars, le Conseil décide que la milice pourrait comprendre 800 hommes, mais il faudrait l'armer. Le Conseil y revient dans sa séance du 28 mars. Le syndic a déjà fait des instances pour l'armement de la milice : « La situation politique des pays qui nous entourent devient chaque jour plus grave sans que la sagesse humaine puisse prévoir les évènements. Les préoccupations des chefs du gouvernement expliquent facilement le retard et l'indécision que l'on met à répondre à toutes les sollicitations de l'administration aux fins d'obtenir les armes nécessaires à l'organisation effective de la garde nationale, mais la ville d'Annecy se trouve dans une position exceptionnelle qui est unique dans l'Etat comme ville frontière et comme centre industriel. Elle peut, d'un moment à l'autre, être exposée à de graves dangers qu'il est du devoir du Conseil de conjurer en avisant aux moyens de se procurer des armes sans lesquelles l'institution de la garde nationale serait illusoire. Des difficultés sont élevées depuis six mois contre l'achat des armes nécessaires ».

Sur la proposition d'un membre du Conseil, on vote un crédit de 3.000 lires pour l'achat de cent fusils à percussion.

A la fin du mois ces fusils n'étaient pas arrivés.

Mais nous entrons ici dans la période de la fameuse invasion des Voraces à Chambéry qui mériterait à elle seule une communication particulière. Il est certain que cette invasion provoqua des inquiétudes dans tout le pays. A Annecy, on arma de lances les palefreniers du haras et on les fit partir avec leurs chevaux, en direction de la capitale du duché. Mais à Alby-sur-Chéran, on apprit que les Voraces avaient été vaincus et les cavaliers regagnèrent le haras d'Annecy, alors situé place de l'hôtel-de-ville, à côté du collège chappuisien.

***

Quelle qu'ait été l'existence troublée de la seconde République que finit par accaparer et par faire disparaître le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il faut se rappeler que c'est à elle que nous devons l'abolition de la peine de mort en matière politique, la suppression de l'esclavage dans les colonies françaises, la suppression du serment politique, la contrainte par corps dans le code du commerce, l'emploi des carcans dans le code pénal, et les châtiments corporels dans la marine. C'est là un bilan qui dans le domaine social et humain lui fait honneur.

Aucune cérémonie publique n'a été organisée à Annecy, à l'occasion du centenaire de la seconde République. Du moins, l'Académie florimontane a voulu que soient rappelés les sentiments de la majorité des Savoyards de ces temps mémorables. C'est ce que nous avons essayé de réaliser dans cette brêve étude.

L. Dépollier.

La Révolution de 1848 et les relations franco-suisses [1]

Au lendemain de l'émeute de février 1848, des difficultés de tous ordres surgissent devant le Gouvernement Provisoire. Celles d'ordre financier ne sont pas les moindres. Il ne reste au Trésor que 192 millions, et il faut à tout prix résister à la démagogie. Mais c'est surtout au-delà des frontières qu'il faut donner aux chefs d'Etat tous apaisements nécessaires. Plus peut-être que les grandes nations, les petites sont inquiètes des commotions éventuelles qui risquent de troubler leur tranquillité et d'ébranler leurs institutions.

Le représentant de la Belgique, prince Eugène de Ligne est le premier à solliciter de rassurantes déclarations. Lamartine l'informe le 27 février que « la République n'a changé ni la place de la France en Europe, ni les dispositions loyales et sincères à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les Puissances qui voudront comme elle l'indépendance des nations et la paix du monde ». Et le 2 mars il adresse son Manifeste à l'Europe par l'entremise des Agents diplomatiques. « ...La guerre n'est pas le principe de la République Française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.... Si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François 1er était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques ; si les Etats indépendants de l'Italie étaient envahis, si on leur contestait le droit de s'allier entre eux, la République Française se croirait en droit d'armer pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité. La République a prononcé en naissant trois mots qui ont révélé son âme et

(1) Résumé de deux communications.

qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : Liberté, Egalité, Fraternité. Elle a donné le lendemain par l'abolition de la peine de mort en matière politique le véritable commentaire de ces trois mots au dedans. Donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors... ».

Comment ces derniers mots du « Manifeste » n'auraient-ils pas trouvé d'écho dans la cité genevoise où le comte de Sellon avait depuis tant d'années entrepris une vigoureuse croisade contre la peine de mort ? Aussi, Lamartine accueille-t-il les Savoyards de Paris le 19 mars en leur disant : « Les liens de parenté morale, de fraternité nationale, d'union intellectuelle qui subsistent et dont la langue commune est le signe depuis tant d'années entre nos deux peuples, s'ils n'ont pas supprimé entièrement les frontières, ont effacé depuis longtemps toutes les limites qui peuvent séparer l'esprit des deux populations ».

De Lausanne, on salue en ces termes l'avènement de la seconde république : « Un petit peuple de deux cent mille âmes, peuple Vaudois, votre voisin, a ppris avec une joie indicible la victoire que le peuple héroïque de Paris a remportée... Il a appris avec non moins de joie la conduite noble et généreuse du peuple. Il a vu qu'il est digne de se gouverner lui-même, qu'il comprend aussi bien tous les devoirs que tous les droits qui sont attachés à la conduite d'hommes libres. Le peuple vaudois salue avec enthousiasme l'avènement du Gouvernement qui, au début de sa carrière proclame les grands principes de l'humanité et veut les réaliser. Le peuple vaudois tout faible qu'il soit, ajoutera sa force morale à celle de la grande nation, sa voisine, pour faire triompher ces principes dans le monde ».

De son côté, le Président du Conseil d'Etat de Genève, James Fazy, adresse au général comte de Bissy, envoyé extraordinaire de la République Française en Suisse, ce message de reconnaissance : « C'est avec joie que notre Conseil a salué la proclamation de la République chez la grande nation voisine et amie... Il y a bien peu de temps que tout semblait conspirer contre notre Patrie, mais alors que tant de discours prononcés dans les Chambres lui adressaient la menace et l'injure, votre voix, général, s'est élevée, noble et

courageuse, pour prendre sa défense. Aussi n'oublierons-nous jamais les droits acquis à notre reconnaissance. Puissent les nouvelles institutions que votre pays s'est données, commencer pour la France une nouvelle ère de prospérité et de bonheur, c'est notre vœu bien sincère, comme c'est aussi notre ferme espérance ».

Lorsque le général Thiard de Bissy avait été désigné comme ministre plénipotentiaire en Suisse, le 18 mars 1848, Lamartine lui avait donné, entr'autres les instructions suivantes (1) : « ...La Suisse est un des pays avec lesquels la France a été le plus constamment uni depuis François 1er : un de ceux qui entrent le plus naturellement et le plus utilement dans la sphère de ses alliances ; un de ceux aussi où la glorieuse révolution que nous venons d'accomplir était sûre de rencontrer le plus de faveur et de sympathie.

« La Confédération helvétique a salué de ses acclamations et de son adhésion empressée ce grand évènement qui a créé entre elle et la France la communauté du principe républicain. La France en possession d'un gouvernement et d'institutions démocratiques, ne peut, ne doit plus voir dans la Suisse, républicaine comme elle, qu'un peuple essentiellement ami, qu'une nation étroitement liée à ses destinées par le nœud tout puissant de la fraternité.

« ...La Suisse qui couvre nos frontières de l'Est sur une étendue de plus de 60 lieues, est de ce côté le bouclier de la France. Une agression contre la Suisse serait plus que jamais une agression contre la France. La République Française serait avec la République Helvétique pour repousser les agresseurs. Elle ne resterait d'ailleurs spectatrice passive d'aucune pression violente de l'extérieur sur la Suisse, sur les droits inhérents à son indépendance et à sa souveraineté nationale... ».

Peu après, le Gouvernement Provisoire est reconnu officiellement, et la Confédération Suisse exprime l'espoir que la France aura en partage toutes les bénédictions dont-elle est digne et que la fraternité intellecuelle des nations, cette fraternité dans la justice et la liberté ne sera pas seulement une maxime, mais une vérité.

Paul Tapponnier.

---

(1) Archives du Quai d'Orsay. Fonds de Berne. Affaires politiques. Vol. 361.

Le Testament Politique de RICHELIEU

I. — L'Authenticité du Testament politique.

Quarante-six ans après la mort de Richelieu, en 1688, paraissait, à Amsterdam, un ouvrage intitulé : *Testament politique d'Armand Du Plessis, Cardinal, duc de Richelieu, pair et grand amiral de France, premier ministre du Conseil d'Etat sous le règne de Louis XIII*, etc., en deux petits volumes in-12 de 282 et 192 pages. Le texte du *Testament* était précédé d'un avertissement, dans lequel l'éditeur, après avoir fait l'éloge du cardinal, donnait les raisons de sa publication. Cet éditeur était un réfugié français du nom de Henry Desbordes, établi en 1682 à Amsterdam, où il avait fondé une librairie.

« Il y aurait encore des remarques très utiles à faire sur l'état où la France se trouvait alors, et sur celui où elle est parvenue depuis, ajoutait-il. En quoi l'on peut avoir suivi les conseils et maximes de ce grand ministre, et en quoi l'on s'en est écarté. »

Le *Testament* de Richelieu paraissait, en effet, trois ans après la révocation de l'Edit de Nantes. Dans l'esprit de l'éditeur, il devait servir à critiquer le gouvernement de Louis XIV, à opposer son intolérance religieuse à l'attitude de Richelieu, politiquement hostile aux huguenots, mais plus modéré à l'égard de leur religion. Le *Testament politique* était une arme de combat des exilés de France, une simple pièce de la guerre des pamphlets qui verra paraître, peu après, les *Soupirs de la France esclave qui aspire à la liberté*, et les *Lettres pastorales adressées aux fidèles de France qui gémissent sous la captivité de Babylone* du fameux Jurieu.

Dès sa publication, le *Testament* de Richelieu obtint un succès considérable, puisqu'il fut réédité cinq fois la même année, mais dès le début également, son authenticité fut contestée.

En 1688, déjà, un biographe de Richelieu, Antoine Aubery, s'élève avec véhémence contre un document qui abaisse un si fameux ministre, contient « des observations fort communes », de nombreuses bévues et suppositions, « tantôt soutient que la paix est faite, tantôt qu'elle ne l'est pas », qui, de plus, est signé Armand Du Plessis, alors que jamais le cardinal n'a usé de ce titre. Aubery conclut : « Le Testament est une pièce supposée, d'autant plus qu'elle était tout à fait inutile ». (*Histoire du cardinal Mazarin*, t. II, p. 582-3).

Les historiens se divisèrent très vite sur la question de l'authenticité. La majorité d'entre eux toutefois le tint pour vrai : Fénelon, Amelot de la Houssaye, le Père Le Long. La Bruyère y fait allusion dans son *Discours de réception à l'Académie Française* en 1693 (« Celui qui a achevé de si grandes choses ou n'a jamais écrit ou a dû écrire comme il l'a fait »). Montesquieu lui-même semble avoir hésité entre les deux versions, puisqu'il rétablit dans les éditions postérieures de *l'Esprit des lois*, les passages dans lesquels il se référait au Testament politique, passages qu'il avait tout d'abord supprimés de son texte.

C'est surtout Voltaire qui devait s'attacher à dénigrer systématiquement la valeur et la véracité du Testament politique. En 1737, il publie des *Conseils à un journaliste* et développe une douzaine d'objections. Douze ans plus tard, à la suite de la tragédie de *Sémiramis*, il reprend ses objections sous le titre *Des mensonges imprimés et du Testament politique du cardinal de Richelieu*, en ajoute d'autres, les développe, les corse à sa manière. Il vaut la peine d'en examiner quelques-unes. Le *Testament politique* ne peut être authentique parce que :

1° Le manuscrit n'a été ni vu ni connu chez ses héritiers, ni chez les ministres qui lui succédèrent, personne n'y fait allusion à la Cour ou dans un ouvrage quelconque, le premier éditeur n'indique pas par quelle voie il est entré en possession du manuscrit.

2° Son titre est suspect « parce qu'un homme qui parle à son maître n'intitule guère ses conseils respectueux du nom fastueux de *Testament politique*. »

3° Des contradictions évidentes rendent la date de compo-

sition du Testament incertaine et même impossible. On y trouve des allusions à des événements soi-disant contemporains, alors qu'ils s'étendent sur plusieurs années.

4° Le Testament est d'un style très différent des autres ouvrages du cardinal. On y trouve beaucoup d'expressions et d'idées peu convenables à un grand ministre qui parle à un grand roi. Voltaire va jusqu'à dire qu'on y rencontre des absurdités, des bévues et des maladresses.

5° Le Testament contient des erreurs de fait grossières, des lacunes impardonnables, des hypothèses maladroites, il constitue une critique de l'administration du cardinal bien plus qu'un exposé de sa conduite.

6° Enfin, argument que Voltaire répète à satiété, le *Testament est faux*, parce qu'il prêche la chasteté à un moribond. Il est impossible que Richelieu « si connu par ses galanteries, et même par la témérité de ses désirs (allusion à la prétendue passion de Richelieu pour Anne d'Autriche) ait recommandé la chasteté à Louis XIII, prince chaste par tempérament, par scrupule, et par ses maladies. Comment l'amant public de Marion Delorme et de la Béjard oserait-il recommander au roi le plus vertueux de pratiquer la pureté?

« On demandera sans doute, déclarait Voltaire, comment on a pu faire à la mémoire du cardinal de Richelieu l'affront d'imaginer qu'un tel livre était digne de lui? Je répondrai que les hommes réfléchissent peu ; qu'ils lisent avec négligence ; qu'ils jugent avec précipitation et qu'ils reçoivent les opinions comme on reçoit la monnaie ; parce qu'elle est courante. »

Avec la même fougue qu'il a mise à défendre la mémoire de Calas, Voltaire dénonce l'œuvre d'un faussaire ignorant, en relève le style grossier, en souligne les « réflexions vagues, générales et chimérique » et finit par traiter le *Testament* de Richelieu de catéchisme pour un prince de dix ans.

De son vivant déjà, Voltaire s'attira de cinglantes répliques de la part de deux académiciens, Etienne Laureault de Foncemagne et Léon Ménard. Dans sa *Lettre sur le Testament politique du cardinal de Richelieu*, parue en 1750, puis remaniée en 1794, Foncemagne affirma notamment avoir vu au Dépôt des Affaires étrangères, une copie du *Testament poli-*

tique provenant de la duchesse d'Aiguillon, héritière des papiers du cardinal, Foncemagne signalait la présence de plusieurs copies authentiques du *Testament*, notamment celle qui avait été léguée en 1662 par l'abbé des Roches, secrétaire du cardinal, à la Maison de Sorbonne, et il ne se fit pas faute de réfuter quelques-unes des allégations les plus fausses de Voltaire.

Mais celui-ci, selon son habitude, ne voulut pas s'avouer vaincu. Il répliqua par une série de brochures intitulées : *Doutes nouveaux* (1764), *Nouveaux doutes*, et finalement par un prétendu *Arbitrage entre M. de Voltaire et M. Foncemagne*, dans lesquelles il se bornait à répéter quelques-uns des vingt-huit arguments qu'il avait avancés contre l'authenticité. Voltaire eut beau ajouter de nouveaux doutes et soulever de nouvelles contradictions, le public parut convaincu par la découverte de Foncemagne. On sait aujourd'hui que cet érudit n'avait nullement trouvé le manuscrit du *Testament politique*, mais celui de la *Succincte narration des grandes actions du roi*, qui fait maintenant partie des 500 Colbert de la Bibliothèque Nationale.

La découverte, faite aux alentours de 1880, des *Maximes d'Etat et fragments politiques* de Richelieu devait apporter la preuve définitive et irrécusable de l'authenticité du *Testament*. Gabriel Hanotaux trouva dans le fonds Clairambault entré à la Bibliothèque Nationale un volume relié et catalogué sous le titre vague de Miscellanées provenant de la collection des papiers de Richelieu. Bien qu'il fût écrit par plusieurs mains différentes, Hanotaux y découvrit celle du cardinal. Ce volume portait de nombreuses ratures, ainsi que des notes marginales qui indiquaient l'intention formelle de transporter tel ou tel passage dans une œuvre plus complète. Le plus souvent c'était le mot Testament ou bien les mots Conseil, Négociation, qui sont les titres de certains chapitres du *Testament*.

Ces passages ainsi annotés se retrouvent, en effet, dans le *Testament politique*, rédigé postérieurement aux Maximes. Conformément à son habitude, Richelieu notait au fur et à mesure de ses pensées les réflexions et maximes qu'il faisait entrer par la suite dans le corps même de ses ouvrage. Les *Maximes d'Etat* font allusion à des événements politiques qui portent sur les années 1624, 1625 et 1626, jusque vers 1630.

Il vaut la peine d'examiner si le contenu du Testament correspond à la pensée profonde et secrète du cardinal ou s'il justifie les critiques de Voltaire. Que reste-t-il des nombreuses objections que le patriarche de Ferney n'avait cessé, avec esprit, mais aussi avec malice, d'opposer à la véracité du Testament?

1° Voltaire était mal informé lorsqu'il prétendait que personne n'avait fait allusion au manuscrit du *Testament* et qu'il était resté inconnu jusqu'à sa publication. Foncemagne avait victorieusement réfuté cet argument, en rappelant l'existence de plusieurs copies et en attirant l'attention sur celle du Dépôt des Affaires étrangères en 1710.

2° Dans sa lettre dédicatoire au roi, servant de préface au Testament, Richelieu exposait son intention et répondait en quelque sorte par anticipation à la seconde objection de Voltaire. Il écrivait: « Cette pièce verra le jour sous le titre de mon *Testament politique* parce qu'elle est faite pour servir après ma mort à la police et à la conduite de ce Royaume, si V. M. l'en juge digne, parce qu'elle contiendra mes derniers désirs à cet égard et qu'en vous la laissant, je consigne à V. M. tout ce que je lui puis léguer de meilleur, quand il plaira à Dieu m'appeler de cette vie. »

On sait que le *Testament politique* s'ouvre par un long chapitre d'une soixantaine de pages intitulé: *Succincte narration de toutes les grandes actions du Roi, jusqu'à la Paix faite l'an...* Le procédé était suprêmement habile. Pour ménager les susceptibilités du roi, qui se serait senti humilié par l'éloge, le panégyrique de son premier ministre, mais pour s'assurer que la postérité lui en attribuerait toute la gloire, Richelieu résolut ce délicat problème en divisant son Testament en deux parties. La *Succincte Narration* rapporte intégralement au roi le mérite de toute la gloire du règne, mais le *Testament politique*, qui lui fait suite, prouve sans discussion que le premier ministre a été l'initiateur et l'âme de la politique qui a abouti à de pareils résultats.

3° Quant à la date de composition du Testament, les historiens sont tous d'accord pour estimer que ce fameux document a été rédigé au fur et à mesure des événements et sur une période qui s'étend de 1635 à 1643, selon les uns, de 1628

à 1638 selon les autres. Cela explique les contradictions apparentes que signalait Voltaire. Richelieu fait allusion à des événements contemporains du moment où il écrit ou rappelle des faits qui se sont produits un, deux ou trois ans auparavant, sans s'inquiéter d'en harmoniser les dates avec l'ensemble de son ouvrage. Il rédige son *Testament* comme une chronique avec cette différence qu'il classe ses réflexions suivant un plan préalablement établi.

4° et 5° Ce n'est pas Richelieu, mais Voltaire, qui commet des bévues, des erreurs et des maladresses. Ses critiques à l'égard des faits avancés par Richelieu prouvent simplement que l'auteur de *Candide* avait une connaissance imparfaite de l'histoire, notamment de l'histoire monétaire, du XVII[e] siècle.

6° S'il avait lu plus attentivement les passages du *Testament* relatifs à la chasteté, Voltaire aurait remarqué que Richelieu voulait simplement rappeler que le monarque se doit d'être un modèle pour son peuple: « La pureté d'un prince chaste bannira plus d'impureté de son Royaume que toutes les ordonnances qu'il saurait faire à cette fin » écrivait-il. Et plus loin : « Il n'y a rien de plus contraire à l'application nécessaire aux affaires publiques que l'attachement de ceux, qui en ont l'administration, peuvent avoir pour les femmes ».

Voltaire ignorait-il que Sully exprimait, presque dans les mêmes termes, la même idée dans ses *Mémoires*, et que Guez de Balzac faisait également de la pureté une des vertus essentielles du *Prince* ?

Aux arguments d'ordre externe, il y a donc lieu d'ajouter les réflexions que nous suggère la critique interne de ce document, réflexions qui militent tout autant en faveur de l'authenticité du *Testament*.

Remarquons tout d'abord que Richelieu a, de tout temps, manifesté le goût des maximes. Lorsqu'il était évêque de Luçon et qu'il vivait dans son diocèse, bien avant même de siéger aux Etats-Généraux, il rédigea pour lui-même des *Instructions que je me suis données pour me conduire à la Cour* (1607 à 1610). Il avait alors de 22 à 25 ans. Un an après être rentré au Conseil, il composa le *Règlement pour toutes les affaires du Royaume*, dans lequel il étudiait exclusivement la

politique intérieure de la France. Or ses réflexions sur les conseils, l'autorité spirituelle, la résidence des ecclésiastiques, les duels, la maison du roi, la vénalité des offices, les collèges, les lois somptuaires se retrouvent, développées et précisées, dans le Testament lui-même.

En 1625, il écrit ses *Maximes d'Etat* retrouvées par Hanotaux. Quatre ans plus tard, il rédige *l'Avis du 13 janvier 1629* contenant un remarquable portrait de Louis XIII qui se retrouve dans les chapitres du *Testament* que Richelieu a consacrés au roi et à ses conseillers (1re partie, chapitres 6 et 8).

Miné dans sa santé, accablé sous le poids du gouvernement, le cardinal songe à laisser au souverain et aux hommes qui devront gouverner le royaume des instructions précises, en quelque sorte un « testament politique » :

« J'ai cru, écrit-il, qu'au moins je ne pouvais me dispenser de laisser à V. M. quelques mémoires de ce que j'eslime de plus important pour le gouvernement de ce royaume, sans en être responsable devant Dieu ».

Le *Testament politique* est écrit pour le roi et pour lui seul. Dans l'idée du cardinal, il n'est pas destiné à être rendu public. C'est pourquoi il ne craint pas de dire à son souverain toutes sortes de vérités dans un des chapitres les plus achevés et les plus remarquables de son livre (Chapitre VI de la 1re partie : *Qui représente au Roi ce qu'on estime qu'il doit considérer à l'égard de sa personne*). Richelieu lui reproche sa jalousie, sa susceptibilité, ses inclinations et aversions naturelles, son impatience, sa sécheresse. « Votre Majesté étant d'un naturel délicat, d'une santé faible, d'une humeur inquiète et impatiente, comme Elle est par sa constitution naturelle, particulièrement lorsqu'Elle est dans une armée dont Elle prend la conduite, je penserais commettre un crime, si je ne la suppliais d'éviter à l'avenir la guerre, autant qu'il lui sera possible... ». Plus loin, il lui recommande de fermer les oreilles aux calomnies et de les ouvrir aux vérités utiles à l'Etat. Ailleurs encore il l'engage à suivre sa raison et non ses passions et lui rappelle « qu'être capable de se laisser servir n'est pas une des moindres qualités que puisse avoir un grand Roi ».

Réimprimé dix-sept fois pendant un demi-siècle, le *Testament politique* n'a plus été convenablement réédité depuis la fin du XVIII^e^ siècle. M. Louis André, ancien professeur à la Faculté des lettres de Lille, vient enfin de faire paraître la première édition critique du *Testament* de Richelieu. Sa belle introduction est précédée d'une préface de M. Léon Noël, membre de l'Institut et ambassadeur de France. Dans cette introduction, M. André dénombre dix-sept manuscrits du Testament dans les bibliothèques publiques de France et relève que 16 d'entre eux ont été copiés sur le même modèle et que le dix-septième, provenant de Michel Le Masle, prieur des Roches, ancien secrétaire de Richelieu, contient de nombreuses lacunes, mais aussi d'intéressantes additions. C'est le manuscrit qu'il a jugé utile de reproduire, en l'accompagnant d'un admirable appareil de notes critiques et historiques.

Un hasard nous a fait découvrir deux copies du *Testament* de Richelieu à la Biblioteca Marciana de Venise. L'une d'entre elles léguée par un noble vénitien, Girolamo Contarini, en 1843, se rapproche sensiblement du texte publié par M. André. Etait-elle destinée à quelque magistrat de la Sérénissime République ? Des notes marginales attirent l'attention sur les questions maritimes, le commerce de la mer Méditerranée et du Levant, sur les intrigues dans les cours. Une main habile a ajouté aux qualités requises des conseillers d'Etat (capacité, probité, courage) la terreur... Le manuscrit a été copié en 1685. Il ne manque pas de saveur comme on voit.

Reprenant la thèse d'un historien du XIX^e^ siècle, M. André affirme que le *Testament politique* est le fruit d'une collaboration entre Richelieu et le Père Joseph, mais il n'apporte aucune preuve à l'appui de son idée. Indépendamment du fait qu'on trouve dans le *Testament* lui-même certaines critiques à l'égard de l'Eminence grise, notamment son action à la diète de Ratisbonne en 1639, nous nous en voudrions de ne pas rappeler ici que le Père Joseph écrivait de façon embrouillée, alors que le style du cardinal est au contraire limpide, alerte, vigoureux, puissant même. Et qu'habitué à rédiger dès sa jeunesse, Richelieu pouvait fort bien écrire tout seul son *Testament politique*.

II. — L'intérêt du Testament politique

On connaît la formule célèbre par laquelle débute le Testament :

« Lorsque Votre Majesté se résolut de me donner en même temps et l'entrée de ses Conseils et grande part en sa confiance pour la direction de ses affaires, je puis dire avec vérité que les huguenots partageaient l'État avec elle, que les Grands se conduisaient comme s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les plus puissants gouverneurs des Provinces, comme s'ils eussent été souverains en leurs charges.

« ...Je lui promis d'employer toute mon industrie et toute l'autorité qu'il lui plaisait me donner pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des Grands, réduire tous ses sujets en leur devoir, et relever son Nom dans les nations étrangères, au point où il devait être... ».

Ces objectifs, Richelieu les a atteints au-delà de toute espérance : la noblesse, qui avait encore un esprit féodal et possédait de nombreux privilèges, se vit obligée de raser ses châteaux forts, de renoncer à ses droits de justice et d'administration. Par la paix d'Alès et l'Edit de grâce de Nîmes, les protestants conservèrent leur liberté de conscience et de culte, ainsi que leur admissibilité aux fonctions publiques, mais perdirent le droit de s'organiser politiquement et militairement dans des places de sûreté (droit qui leur avait été reconnu par l'Edit de Nantes). Enfin, Richelieu ne réunit jamais les Etats Généraux et ne toléra aucune velléité politique des parlements. S'il combattit la noblesse, les huguenots et les parlements, c'est uniquement parce que leurs privilèges politiques limitaient le pouvoir absolu de la royauté. Identifiant le pouvoir royal avec l'Etat, le ministre subordonnait tout à l'intérêt supérieur de la France. « Il faut en toute occasion préférer les intérêts publics aux particuliers », écrit-il.

Soucieux d'asseoir la royauté sur des bases solides, Richelieu pose, dans son *Testament*, un certain nombre de principes supérieurs. Tout d'abord celui de la Puissance du Prince.

La puissance est « une des choses les plus nécessaires à la grandeur des rois et au bonheur de leur gouvernement »,

écrit-il. Le prince doit être puissant pour être considéré de ses sujets et des étrangers. Cette puissance doit être basée sur l'estime et le respect, elle doit provoquer une saine crainte, une « crainte raisonnable », qui oblige chacun à faire son devoir.

Selon lui, le prince sera puissant par sa réputation (un prince de grande réputation en impose plus par son seul nom, que celui qui n'est pas estimé avec des armées), il sera puissant par la force de ses frontières (une frontière bien fortifiée enlève aux ennemis l'envie de l'attaquer ou au moins arrête leur impétuosité s'ils sont assez audacieux pour venir à force ouverte), il sera puissant, enfin, par la richesse de son Trésor. « Qui a la force a souvent la raison, en matière d'Etat », remarque-t-il ; « et celui qui est faible peut difficilement s'exempter d'avoir tort au jugement de la plus grande partie du monde ».

Pour assurer l'unité de gouvernement, Richelieu estime que le nombre des conseillers doit être restreint à quatre au maximum) et que l'un d'entre eux doit posséder une autorité supérieure. Pas plus qu'un bateau ne peut être conduit par plusieurs pilotes, le timon de l'Etat ne peut être dirigé par plusieurs ministres. On trouve dans les *Maximes d'Etat* comme dans le *Testament politique* de pertinentes réflexions sur les qualités d'un bon ministre.

Richelieu en énumère au moins quatre qu'il estime indispensables : tout d'abord la capacité (non point la « suffisance pédantesque » que l'on tire des livres, mais la bonté et fermeté d'esprit, la solidité de jugement et la connaissance générale de l'histoire et de la constitution) ; ensuite la probité (c'est-à-dire la fidélité à Dieu, à l'Etat, aux hommes et à soi-même) ; troisièmement le courage (c'est-à-dire l'absence de faiblesse et de crainte ; le courage requiert un certain feu, une certaine fermeté, une certaine ambition, ainsi que la force de résister aux envies, aux haines, aux calomnies, tous obstacles qui se rencontrent dans l'administration des affaires publiques) ; enfin de l'application (et là il invite à se méfier des femmes et s'anime contre celles qui se conduisent par leurs passions, tandis que la raison doit être le seul mobile des actions de l'homme).

Non seulement le prince doit être puissant, il doit être absolu. Le pouvoir royal ne saurait connaître aucune limite, ni spirituelle, ni temporelle. Tout comme il doit être indépendant de l'Eglise, il ne doit être limité par des assemblées qui pourraient faire contrepoids à son autorité. Richelieu se défie des Etats Généraux, auxquels il dénie toute utilité. Il pense que leurs doléances elles-mêmes présentent un danger, parce qu'elles peuvent conduire insensiblement à la rebellion. Quant aux parlements, ils ne sauraient, sans danger pour l'autorité royale, exercer une autorité politique. Il faut les renvoyer à leur fonction naturelle qui consiste à rendre la justice. D'ailleurs les assemblées ne connaissent jamais leur bien « parce que le nombre des mauvais surpasse toujours celui des bons, et que quand ils seraient tous sages », il est douteux « que les meilleurs sentiments se trouvassent en la plus grande partie ». « Toute autorité subalterne, ajoute-t-il, regarde toujours avec envie celle qui lui est supérieure, et comme elle n'ose en disputer la puissance, elle se donne la liberté d'en décrier la conduite ».

Ces maximes ne sont que la codification des principes que Richelieu a appliqués dans sa politique.

De cette conception de la monarchie absolue et de la toute-puissance de l'Etat, découle forcément celle de la *raison d'Etat*. On a prétendu plus d'une fois que la raison d'Etat avait été la grande règle de la politique du cardinal. Sans hésitation, Richelieu se met au-dessus de toute forme légale. Les cas de lèse-majesté, de rebellion sont jugés par des commissions extraordinaires et non par les tribunaux réguliers. « Il faut en telles occasions, écrit-il dans ses *Maximes d'Etat*, commencer quelquefois par l'éxécution, au lieu qu'en toutes autres l'éclaircissement du droit par témoins ou par pièces irréprochables est préalable à toutes choses. » Une telle doctrine peut conduire aux pires abus.

Richelieu s'en est rendu compte. C'est pourquoi, il admet que cette maxime « a quelque chose de périlleux qui ne peut être corrigé que par la perspicacité d'un esprit judicieux et pénétrant qui, savant au cours des affaires, connaît aussi certainement le futur par le présent... ». Et d'ajouter : « Cette maxime est bonne pour les grands esprits et ouvrirait à ceux qui sont médiocres une voie à la tyrannie. »

Dans la main de plus d'un homme d'Etat, une telle conception de la justice ne devait pas tarder à dégénérer.

Une politique tendant à fortifier toujours davantage l'autorité royale devait avoir pour conséquence inévitable un certain rabaissement des différentes classes de l'Etat. Mais cette conséquence ne se manifestera que plus tard. Le cardinal était trop aristocratique pour souhaiter un nivellement général. Plusieurs chapitres de son Testament sont consacrés aux trois ordres du Royaume.

Richelieu estime que la noblesse est un des principaux nerfs de l'Etat, mais il lui assigne un rôle purement militaire. « Il est certain que la noblesse qui ne sert point à la guerre, n'est pas seulement inutile, mais à charge à l'Etat », écrit-il. Si les gentilshommes manquent de servir la couronne de leurs épées et de leurs vies, ils méritent d'être privés des avantages de leur naissance.

Dans une série de chapitres sur « la réformation de l'ordre ecclésiastique ». Richelieu compare la licence et les désordres qui sévissaient dans les prieurés, les abbayes, les évêchés et les monastères au moment où il fut appelé au pouvoir et l'ordre qui y règne au moment où il écrit. Il s'en prévaut pour proposer au roi six autres réformes destinées à donner à l'ordre ecclésiastique le maximum d'efficacité.

Quant au peuple, Richelieu ne songe nullement à relever sa condition. Ses tentatives de réformes économiques n'ont pas eu pour but d'améliorer la situation du Tiers-Etat, mais de fortifier (toujours !) l'autorité de l'Etat. Qu'en dit-il dans son *Testament* :

« Tous les politiques sont d'accord que si les peuples étaient trop à l'aise, il serait impossible de les contenir dans les règles de leur devoir... La raison ne permet pas de les exempter de toutes charges, parce que, en perdant en tel cas la marque de leur sujétion, ils perdraient aussi la mémoire de leur condition, et que s'ils étaient libres de tributs, ils penseraient l'être de l'obéissance. Il les faut comparer aux mulets (!) qui, étant accoutumés à la charge, se gâtent par un long repos plus que par le travail ». Il est vrai qu'il ajoute que « ce travail doit être modéré, et qu'il faut que la charge de ces animaux soit proportionnée à leurs forces ».

Il y a dans ces lignes un dédaigneux mépris qui a choqué plus d'un historien. Cependant, si Richelieu souhaite que le peuple soit maintenu « en sujétion », il n'admet pas qu'il soit opprimé. Dans le chapitre consacré à la noblesse, il condamne l'usage de la violence contre le peuple et affirme qu'«il est très important d'arrêter le cours de tels désordres par une sévérité continue qui fasse que les faibles... bien que désarmés, aient à l'ombre des lois autant de sûreté que ceux qui ont les armes à la main ».

La connaissance des lettres est nécessaire à l'Etat estime Richelieu, mais « elles ne doivent pas être indifféremment enseignées à tout le monde ». Car le commerce des lettres ruinerait l'agriculture, déserterait les casernes et remplirait la France de chicaneurs propres à troubler le repos public. Réflexion valable aujourd'hui encore ! « Si les lettres étaient profanées à toutes sortes d'esprits, on verrait plus de gens capables de former des doutes, que de les résoudre, et beaucoup seraient plus propres à s'opposer aux vérités qu'à les défendre ».

Dans l'évolution des idées politiques du XVIIe siècle, il n'y a pas de doute que Richelieu a fortement contribué à faire triompher en France la doctrine absolutiste. Mais s'il donne à l'Etat, au monarque et au gouvernement, des pouvoirs très étendus, il leur impose toutefois des devoirs non moins sacrés. Le cardinal se faisait, en effet, une très haute idée des devoirs du gouvernement. Ses maximes politiques le prouvent abondamment :

« Plus un homme est habile, écrit-il, plus il ressent le faix du gouvernement dont il est chargé. Une administration publique occupe tellement les meilleurs esprits que les perpétuelles méditations qu'ils sont contraints de faire pour prévoir et prévenir les maux qui peuvent arriver, les privent de repos et de contentement, hors de celui qu'ils peuvent recevoir, voyant beaucoup de gens dormir sans crainte à l'ombre de leurs veilles et vivre heureux par leur misère ».

Le cardinal souhaitait que l'avancement se fit selon le mérite et la vertu et non au moyen de brigues et de factions. Plusieurs passages du *Testament* stigmatisent avec véhémence le règne des favoris et les intrigues des femmes. Il écrit : « Les favoris sont d'autant plus dangereux que ceux qui sont

élevés par la fortune se servent rarement de la raison... Je ne vois rien qui soit si capable de ruiner le plus florissant Royaume du Monde, que l'appêtit de telles gens, ou le déréglement d'un femme, quand un Prince en est possédé ». Et il consacra un chapitre entier au mal que « les flatteurs, les médisans et faiseurs d'intrigue » causent ordinairement aux Etats et souligne combien il est important de les éloigner d'auprès des rois et de les bannir de leur cour. Il s'en prend une fois de plus aux femmes qui ont « divers genres d'attraits » plus puissants pour troubler et renverser les cabinets et les Etats que la plus subtile manœuvre d'un homme. Les complots de Cinq-Mars ou de Chalais et les cabales d'Anne d'Autriche n'avaient pas été oubliés, on le voit.

Richelieu prouve qu'il connaissait fort bien le caractère de ses compatriotes, lorsqu'il écrit : « Un des plus grands maux de ce Royaume consiste en ce qu'un chacun s'attache plus aux choses à quoi il ne peut s'occuper sans faute, qu'à ce qu'il ne peut omettre sans crime. Un soldat parle de ce que son capitaine devrait faire ; le capitaine des défauts qu'il imagine qu'a son mestre de camp ; un mestre de camp trouve à redire à son général ; le général improuve et blâme la conduite de la cour, et nul d'entr'eux n'est dans sa charge, et ne pense à s'acquitter des choses à quoi elle l'oblige personellement ». Ailleurs, le cardinal parle de la « légèreté naturelle de cette nation » ; ailleurs encore de son impatience, mais pour se féliciter en même temps de sa vaillance et de son impétuosité.

Certaines maximes semblent avoir été écrites de nos jours : « S'ils vivent en ce royaume sans discipline, ce n'est pas tant leur faute que celle des chefs qui les commandent, qui se contentent d'ordinaire de faire de belles ordonnances et n'ont pas le soin qu'ils doivent de les faire observer... J'ose répondre à V. M. que si elle trouve des chefs dignes de commander elle ne manquera pas de sujets propres à obéir... ».

Richelieu se faisait une conception très élevée de la diplomatie, estimant qu'il fallait négocier sans cesse, ouvertement ou secrétement en tous lieux, même si le résultat ne put être immédiat. Il insiste sur la nécessité, pour tout di-

plomate, de faire preuve de patience, de constance, de modération, autant que de subtilité. « Les rois doivent bien prendre garde aux traités qu'il font : mais quand ils sont faits, ils doivent les observer avec religion. Je sais bien que beaucoup de politiques enseignent le contraire, mais sans considérer en ce lieu ce que la foi chrétienne nous peut fournir contre ces maximes, je soutiens que, puisque la perte de l'honneur est plus que celle de la vie, un grand prince doit plutôt hasarder sa personne de même que les intérêts de son Etat que de manquer à sa parole, qu'il ne peut violer sans perdre sa réputation et par conséquent la plus grande force des souverains ».

De telles maximes contredisent les théories répandues à l'étranger que la politique du cardinal avait été constamment appuyée sur la force et la violence et qu'il n'avait songé qu'à dominer partout en dehors.

La lecture du *Testament politique* est un enrichissement non seulement pour les hommes d'Etat, mais pour tout citoyen. Richelieu s'élève parfois au niveau des plus profonds penseurs de son siècle et l'on ne peut que s'incliner devant un ministre qui a écrit :

« L'homme de bien doit savoir que le travail qu'on fait pour le public n'est souvent reconnu d'aucuns particuliers et qu'il n'en faut espérer d'autre récompense en terre que celle de la renommée propre à payer les grandes âmes.

« Il doit savoir, de plus, que les grands hommess qu'on met au gouvernement des Etats, sont comme ceux qu'on condamne au supplice avec cette différence que ceux-ci reçoivent la peine de leur faute, et les autres de leur mérite ».

Bernard GAGNEBIN.

Répertoire Chronologique d'Hôtes illustres à Annecy

Au cours de ma dernière causerie ayant trait à « la navigation sur le lac d'Annecy », j'indiquai que, à l'instar des gens du pays, les princes et visiteurs de marque, de passage en notre ville, utilisaient fréquemment la voie du lac. Et je précisais que la « visite d'hôtes illustres à Annecy » pourrait faire l'objet d'une étude ultérieure. Je viens donc m'exécuter et vous communiquer, mes chers collègues, le résultat de mes recherches, tant à la bibliothèque de la Florimontane, qu'aux archives départementales et municipales. J'eus recours également aux articles insérés dans les anciens journaux locaux : « Le Moniteur Savoisien », « Les Alpes », « L'Industriel Savoisien » ainsi que la « Revue Savoisienne ». Et je n'aurais garde d'omettre le dépouillement des « Ephémérides annéciennes », de Ch. Pissard et d'Eloi Serand, complétées par les nombreuses et précieuses notes, mises aimablement à ma disposition, par notre érudit collègue, M. Joseph Serand.

Remontant à quelques cinq cents années, je suivrai, pour la facilité de l'exposé, l'ordre chronologique.

Débutons donc le :

5 septembre 1418, par l'arrivée à Annecy, où il séjourna jusqu'au 9, du pape Martin V. Il venait d'être élu à la papauté, par le Concile de Constance, à la suite de l'abdication de Félix V, et regagnait Rome par petites journées. (*Revue Savoisienne*, 1895).

12 septembre 1474. — Philippe Monsieur, à la tête de 150 lances françaises, rend visite à Janus de Savoie, comte de Genevois. (*Ephémérides*, Charles Pissard).

10 octobre 1513. — De passage, Charles III, duc de Savoie. (Eph., Eloi Serand).

17 juillet 1566. — Entrée solennelle de Anne d'Este, veuve en premières noces du duc de Guise. Annecy étant le siège de l'apanage de Jacques de Savoie-Nemours, son nouvel époux. (Eph. Ch. Pissard).

21 juillet 1567. — Les cardinaux de Lorraine et de Guise, viennent à Annecy et y exposent, dans l'église Notre-Dame, le Saint-Suaire, à la vénération publique. (Eph. E. Serand).

22 mai 1569. — Ange Justinien, évêque de Genève, arrivé en notre ville, où il transfère son siège épiscopal. (Eph. E. Serand).

26 septembre 1581. — Visite du duc de Savoie, Charles-Emmanuel I^er^ et du duc Jacques de Nemours. (Eph. Ch. Pissard).

22 mai 1596. — Arrivée à Annecy, où il resta quatorze ans, du célèbre Président Antoine Favre. (Eph. Eloi Serand).

5 octobre 1600. — Le roi Henri IV fait son entrée en notre ville, à 5 heures du soir, accompagné de plusieurs princes français, dont le comte de Soissons, messieurs les Enfants, les ducs de Maine, de Nevers, d'Epernon, le maréchal de Biron et plusieurs autres chevaliers du Saint-Esprit. Sa Majesté a logé au château et a soupé publiquement dans la grande salle avec Monseigneur de Vendôme, son second fils âgé d'environ 7 ans, madame d'Entraigue, la marquise de Verneilh, ainsi que de nombreux autres princes et chevaliers. Le roi quitta Annecy le 9 octobre. (*Revue Savoisienne*, 1892 et 1895, et Eph. Ch. Pissard).

14 décembre 1602. — Entrée solennelle de Saint François de Sales, qui avait été sacré évêque et prince de Genève, le 8 décembre. (Eph. Eloi Serand).

11 mai 1628. — La princesse de Carignan, femme du prince Thomas de Savoie, de passage en la ville d'Annecy, reçoit de la municipalité une montre en or fin, rehaussée de vingt diamants. (Notes E. Serand).

25 mai 1630. — Louis XIII et le cardinal de Richelieu, précédés du maréchal Chatillon, séjournent au château d'Aléry où ils reçoivent la visite de Mazarin (*Revue Sa-*

voisienne, 1946). Ils quittent Annecy le 29 mai. (Eph. Ch. Pissard).

26 avril 1634. — Passage de S.A.R. Victor-Amédée I^er^, duc de Savoie (Ep. Ch. Pissard).

13 avril 1640. — Christine de France, veuve de Victor-Amédée I^er^, vient accomplir le vœu qu'elle avait formé, de visiter le tombeau du bienheureux François de Sales. (Eph. Ch. Pissard).

26 août 1659. — Arrivée, par le lac, de Elisabeth de Vendôme, veuve de Charles-Amédée de Savoie. (Eph. Ch. Pissard).

3 avril 1663. — Grande arrivée de noblesse, pour le mariage, à la cathédrale, de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, avec Françoise-Magdeleine de Savoie, fille de Gaston, duc d'Orléans. (Eph. Ch. Pissard).

1664. — Le cardinal Chigi, légat du Pape, fait une visite au tombeau de Saint-François de Sales. (Notes Joseph Serand).

9 mai 1665. — Arrivée des princesses de Vendôme et de Nemours. (Eph. Eloi Serand).

15 juin 1682. — Monseigneur Jean d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève, vient à Annecy.

17 janvier 1691. — Visite du prince de Robeck et du comte de Grancey. (Eph. Ch. Pissard).

13 février 1692. — Le maréchal Catinat, placé à la tête des troupes françaises en Savoie, fait son entrée en notre ville, où il est reçu avec tous les honneurs dûs à son rang (Eph. Eloi Serand).

25 septembre 1698. — Arrivée de Victor-Amédée II, duc de Savoie, futur roi de Sicile en 1713 et roi de Sardaigne en 1718. (Eph. E. Serand).

1698. — Visite de la princesse de Soissons. (Eph. E. Serand).

21 mars 1728. — Ce dimanche des Rameaux, Jean-Jacques Rousseau, âgé de 15 ans 8 mois, arrive à Annecy, porteur d'une lettre de recommandation de M. de Pontverre pour Mme de Warens. (Eph. Eloi Serand).

26 octobre 1749. — Réception du commandeur de Sinsan, gouverneur de Savoie. (Eph. Ch. Pissard).

11 mai 1768. — Passage du prince Kivan-Vaspar. (Eph. E. Serand).

27 juin 1775. — Arrivée et séjour jusqu'au 29, du roi Victor-Amédée III, de son épouse Marie-Antoinette-Fernande de Bourbon, du prince de Piémont et de toute la famille royale. Magnifique fut la réception. (Eph. Ch. Pissard et *Revue Savoisienne*, 1903).

12 mai 1780. — Le savant Bénédict de Saussure vient à Annecy pour effectuer des mesures sur la profondeur du lac. (Eph. E. Serand et *Revue Savoisienne*, 1860).

6 septembre 1784. — Visite du prince et de la princesse de Piémont (futur Charles-Emmanuel IV) et de Marie-Clotilde de France, sœur de Louis XVI. (Eph. Ch. Pissard). Clotilde de France, sœur de Louis XVI. (Eph. Ch. Pissard).

1787. — Passage du duc et de la duchesse de Chablais.

6 août 1792. — Les ducs d'Angoulême et de Berry, fils de Charles X, passent à Annecy, se rendant en Savoie. (Eph. E. Serand).

24 octobre 1792. — Le général de Montesquieu fait son entrée par la porte de Bœuf. (Eph. Ch. Pissard).

18 décembre 1792. — Le citoyen Joseph-Marie Dessaix, député Allobroge, devenu plus tard général, surnommé le Bayard du Mont-Blanc, de passage à Annecy, est invité aux honneurs de la séance du Conseil municipal. (Eph. E. Serand).

13 mars 1793. — Les citoyens Simond et Hérault de Séchelles, commissaires de la convention nationale, en mission dans le département, sont reçus à la mairie de notre ville. (Eph. E. Serand).

1er juin 1797. — Le général Kellermann, commandant en chef de l'armée des Alpes, est reçu en séance par l'administration municipale. (Eph. Ch. Pissard).

3 juin 1815. — Arrivée du maréchal Suchet, duc d'Albufera. Il passe les troupes en revue. (Eph. Ch. Pissard).

21 août 1816. — Visite du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel Ier et de la reine Marie-Thérèse d'Autriche d'Este. (*Journal de Savoie*, 30 août 1816).

9 août 1824. — Le roi de Sardaigne, Charles-Félix, accompagné de la reine Marie-Christine, arrivent à Annecy. Ils y font un second séjour les 15 et 16 août, retour de leur voyage en Faucigny. Ce dernier jour, le roi pose la première pierre de l'église du premier monastère de la Visitation d'Annecy. Le roi et la reine reviennent le *18 août 1826*, pour assister à la translation des reliques de Saint-François de Sales et de Sainte-Jeanne de Chantal, dans l'église de la Visitation. (*Revue Savoisienne*, 1921).

16 juin 1834. — Première visite du roi de Sardaigne, Charles-Albert. Il revient le *7 octobre 1839*, accompagné de son fils (futur Victor-Emmanuel II, roi d'Italie). (Eph. Ch. Pissard).

23 août 1843. — La reine Marie-Christine, veuve du roi de Sardaigne Charles-Félix, vient accomplir ses dévotions au tombeau de Saint-François de Sales. (Eph. Ch. Pissard).

17 mai 1845. — Troisième visite à Annecy, du roi Charles-Albert, accompagné de son deuxième fils, le duc de Gênes. (Eph. Ch. Pissard).

10 avril 8348. — Arrivée de Monsieur des Ambois, ministre sarde des travaux publics. (Eph. Ch. Pissard).

22 mai 1850. — Le roi Victor-Emmanuel II visite notre ville, accompagné de son frère le duc de Gênes, récemment marié avec la princesse Elisabeth de Saxe. Les visiteurs sont rejoints le 24 mai par la reine Marie-Adélaïde et le prince de Carignan. (Eph. Ch. Pissard).

3 mai 1851. — Le duc et la duchesse de Gênes traversent Annecy, se rendant à Genève. (*Echo du Mont-Blanc* du 6 mai 1851).

21 janvier 1852. — Arrivée d'Eugène Suë, proscrit par le coup d'Etat du 2 décembre 1851. (Eph. Ch. Pissard).

23 août 1852. — S. A. la duchesse d'Orléans et ses enfants passent en notre ville, venant de Genève et se rendant à Aix-les-Bains. (Eph. Ch. Pissard).

17 septembre 1852. — Arrivée du général de la Marmora, ministre de la Guerre. Il passe en revue le 7e Régiment d'infanterie. (Eph. Ch. Pissard).

29 octobre 1853. — La reine Marie-Amélie d'Orléans, le duc de Nemours, le prince et la princesse de Joinville, le duc et la duchesse d'Aumale, le comte de Paris, s'arrêtent en notre ville, se rendant de Genève à Turin. (Eph. Ch. Pissard).

17 août 1856. — Le maréchal Canrobert passe à Annecy, allant à Genève. (*Moniteur Savoisien*, 19 août 1856).

10 janvier 1857. — Visite du grand-duc Michel de Russie et de sa suite, venant de Genève. (Eph. Ch. Pissard).

25 février 1857. — Passage à Annecy du grand-duc Constantin de Russie se rendant à Nice. (*Moniteur Savoisien* du 26 février 1857).

18 mai 1857. — Le comte de Chambord, voyageant dans le plus strict incognito, traverse notre ville, se dirigeant sur Chambéry. (*Moniteur Savoisien*, 19 mai 1857).

27 mai 1857. — L'impératrice-mère de Russie, veuve de Nicolas I^er^, est de passage à Annecy. La garde nationale et la troupe de ligne lui présentent les armes. L'auguste voyageuse est reçue par les autorités. (*Moniteur Savoisien* du 28 mai 1857, Eph. Ch. Pissard).

31 août 1857. — Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, s'arrête en notre ville. (Eph. Ch. Pissard).

5 octobre 1857. — Annecy accueille le duc de Montpensier et sa famille, venant de Suisse et se rendant en Piémont. (Eph. Ch. Pissard).

5 décembre 1857. — De passage, la grande-duchesse Hélène de Russie. (Archives départementales).

15 août 1859. — Leurs Altesses Royales le prince Humbert et le duc d'Aoste, son frère, sont en notre ville. (Archives départementales et Eph. Ch. Pissard).

1859. — Visite du célèbre critique d'art anglais Ruskin John. (*Industriel Savoisien*, 18 février 1933).

7 avril 1860. — Arrivée du sénateur Laity, commissaire impérial extraordinaire. (Eph. Ch. Pissard).

15 juin 1860. — Arrivée de M. Levainville, premier préfet de la Haute-Savoie. (Eph. E. Serand).

26 juillet 1860. — Visite du général Bourbaki, qui inspecte les troupes de la garnison. (Eph. Ch. Pissard).

29 août 1860. — L'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie séjournent jusqu'au 31 à Annecy, où un accueil enthousiate leur est réservé. Ils sont à nouveau de passage le 4 septembre. (Eph. E. Serand et Eph. Ch. Pissard).

31 juillet 1863. — Visite du prince Jérôme Bonaparte. (Eph. Ch. Pissard).

5 octobre 1863. — Le maréchal Canrobert arrive à Annecy, accompagné de Mme la Maréchale. Il passe en revue la garnison. (Eph. Ch. Pissard).

13 septembre 1869. — La reine des Belges, Marie-Henddiette, épouse de Léopold II, visite la ville. (*Industriel Savoisien* du 13 septembre 1869).

25 mars 1871. — De passage, Ricciotti Garibaldi, fils du général. (Archives départementales).

20 avril 1872. — Don Carlos, prétendant au trône d'Espagne, venant de Genève, s'arrête à Annecy. (*Les Alpes* du 25 avril 1872).

12 septembre 1872. — Le duc d'Aumale arrive par le train de midi, venant d'Aix-les-Bains. (*Les Alpes* du 19 septembre 1872).

1er octobre 1872. — Passage de Gambetta. Un banquet lui est offert au Grand Hôtel Verdun. (*Les Alpes* des 3 octobre et 19 octobre 1872).

2 juillet 1873. — Le prince Napoléon, la princesse Clotilde et leur suite, descendent à l'Hôtel Verdun. (*Les Alpes*, du 3 juillet 1873).

25 août 1880. — Passage de la princesse don Carlos d'Espagne. (Notes Joseph Serand).

8 juin 1884. — M. Raynal ministre des Travaux publics, vient pour l'inauguration de la ligne d'Annecy à La Roche. (Eph. Ch. Pissard).

16 avril 1885. — La reine d'Angleterre Victoria, impératrice des Indes, et sa fille, la princesse Béatrice, en séjour à Aix-les-Bains, visitent Annecy et font le tour du lac sur la « Couronne de Savoie ». (Eph. Ch. Pissard).

29 juin 1887. — Passage en notre ville du maharadjah de Baroda Gaikwar et de sa suite. Promenade en barques sur le lac. (Notes Joseph Serand).

8 novembre 1887. — Le grand-duc Alexis de Russie s'arrête en notre ville et se promène dans les bois de la Puya. (Archives départementales).

23 juin 1888. — Passage de l'impératrice du Brésil dona Thérèse-Christine-Marie, épouse de don Pedro. Elle est accompagnée de son petit-fils Pierre de Saxe-Cobourg-Gotha. Les visiteurs font le tour du lac à bord du « Mont-Blanc ». (*Industriel Savoisien*).

28 juin 1888. — La comtesse de Paris, sa fille la princesse Hélène, et leur suite accomplissent le tour du lac sur « l'Allobroge ». (*Les Alpes*).

29 juillet 1889. — Taieb-bey, frère cadet du bey de Tunis, fait le tour du lac, à bord de la « Couronne de Savoie ». (Notes Joseph Serand).

12 octobre 1889. — Voyageant incognito, le prince Ferdinand de Bulgarie passe à Annecy. (Archives départementales).

25 juin 1891. — Visite de la ville par la duchesse de Montpensier. (Notes Joseph Serand).

14 juin 1892. — Arrivée de M. de Freycinet, ministre de la Guerre. (Notes Joseph Serand).

26 août 1895. — Le roi des Belges, Léopold II, fait le tour du lac à bord du « Mont-Blanc ». (*Industriel Savoisien*).

9 septembre 1895. — L'impératrice d'Autriche en villégiature à Aix-les-Bains, visite notre ville et fait le tour du lac sur le bateau « Mont-Blanc ». (Eph. Ch. Pissard).

11 mai 1896. — Visite du général Zédé, gouverneur militaire de Lyon. (Notes Joseph Serand).

17 juillet 1901. — La reine du Portugal, Maria Pia, accompagnée du duc de Porto, de la marquise de Unhao et d'une suite imposante, arrivent en gare, le matin. Conduits à l'embarcadère du bateau, ils accomplissent le tour complet du lac sur la « Ville d'Annecy ». (*Les Alpes* du 28 juillet 1901).

10 septembre 1901. — S. A. R. le comte de Caserta, prétendant au trône des Deux Siciles, et la comtesse, villégiaturent à Annecy, à l'Hôtel du Mont-Blanc. (*Annecy, son lac et ses environs* des 12 et 19 septembre 1901).

24 juillet 1904. — M. Casimir Perier, ancien président de la République, s'arrête en notre ville, se rendant à Talloires. (*Annecy, son lac et ses environs* du 28 juillet 1904).

12 septembre 1907. — La reine-mère d'Italie Marguerite, accompagnée d'une nombreuse suite, séjourne à l'Hôtel d'Angleterre. (*Indicateur de la Savoie* du 14 septembre 1907).

20 août 1911. — Le cardinal Pacelli, futur pape Pie XI, visite notre ville. (Notes Joseph Serand).

29 mai 1912. — Le prince de Galles, futur Edouard VIII, actuellement duc de Windsor, visite Annecy et fait une promenade sur le lac à bord du bateau « France ». (*Industriel Savoisien*, 25 janvier 1936).

9 novembre 1917. — Visite du premier ministre anglais Llyod Georges, rentrant d'un voyage en Italie. Il descend à l'Hôtel Verdun. (*Industriel Savoisien*).

17 août 1918. — Passage du maréchal Joffre. Il déjeune avec un de ses amis, en villégiature à Trésum. (*Industriel Savoisien*).

Parmi les visiteurs célèbres, notons également, en bloc, Georges I^er^, roi de Grèce (1906) ; l'ex-Kromprinz d'Allemagne Wilhem ; le sultan du Maroc (1926) ; la princesse de Bourbon-Parme, fille du roi d'Italie (1938) ; le roi du Cambodge S. M. Norodom Sikanouk (26 juin 1946).

Il importe encore de rappeler les visites de présidents de la République française : Sadi-Carnot, le 8 octobre 1888 ; Félix Faure, le 10 août 1897 ; Armand Fallières, le 5 septembre 1910 ; Albert Lebrun, le 5 juillet 1936 ; Vincent Auriol, le 24 mai 1947.

Du côté des hommes politiques, citons Emile Loubet et Raymond Poincaré (anciens présidents de la République), qui vinrent à Annecy, le premier comme président du Sénat, le 1^er^ août 1897, le second comme président du Conseil.

Le 23 septembre 1941 eut lieu la visite du maréchal Philippe Pétain et, le 11 novembre 1944, celle du général Charles de Gaulle, chef du Gouvernement provisoire de

la République française. Ces deux visites, comme celle du président Auriol, mentionné plus haut, sont certainement encore présentes à nos mémoires.

Enfin, dans la pléiade des savants, artistes, écrivains, académiciens, il convient de citer, pour la période s'étendant de 1800 à nos jours : Edmond About (1), Emmanuel Arago, Marcelin Berthelot (1), Claude-Louis Berthollet, Albert Besnard, Charles Rigot, Henry Bordeaux, Paul Bourget, Paul Chabas, François Coppée, Alphonse Daudet, Monseigneur Dupanloup (1), Pierre Dupont, Ferdinand Fabre, Gabriel Fauré, Albert Flameng, André Gide, Octave Gréard (1), José-Maria de Heredia (1), le président Edouard Herriot, Jules Lemaître, Pierre Loti, Georges Perrot (1), Lucien Prévost-Paradol (1), Félix Pyat, Jules Michelet, Ernest Renan (1), Honoré Rosny, Henri Robert, Germain Sommeiller, Edouard de Suckau (1), Hippolyte Taine (1), André Theuriet, Emile Trelat (1), Melchior de Vögué, Félix Ziem.

Hors de moi la prétention de supposer que ce qui précède, donne la nomenclature totale des hôtes de marque qui se succédèrent, tant pour visiter notre ville et y séjourner, que pour admirer notre beau lac et ses pittoresques stations. Admettons donc des lacunes et des omissions.

J'espère toutefois, mes chers collègues, ne pas vous avoir trop déçus et je vous remercie vivement de l'attention que vous avez bien voulu apporter à ma causerie.

Théobald Falletti.

---

(1) « Mon oncle Taine », de Mme Saint-René Taillandier.

Les Forêts et l'activité forestière en Haute-Savoie

L'Académie florimontane a été fondée et a débuté avec Saint François de Sales sous le symbole artistique de l'«oranger», bel arbre toujours vert et la plupart du temps chargé de ses fruits d'or savoureux.

Bien que l'oranger ne soit ni un arbre de forêt, ni un arbre de notre région savoyarde, le principe initial du culte de l'arbre n'en subsiste pas moins, et je tenais à le signaler en commençant cette causerie forestière.

I. — Généralités

L'ensemble des bois et forêts occupe dans le département de la Haute-Savoie une superficie de 131.500 hectares en chiffres ronds. Ils se décomposent :

a) En 54.000 hectares soumis au régime forestier, dont 5.500 hectares de forêts domaniales et périmètres de reboisement et 48.500 hectares de forêts communales et d'établissements publics (ce sont ces forêts qui sont gérées par l'Administration Forestière), et,

b) En 77.500 hectares de bois et forêts particulières, appartenant à une multitude de petits propriétaires (50.000 environ). Il n'y a qu'une vingtaine de propriétaires possédant plus de 100 hectares, et ceci est assez particulier à notre département, 31 ont plus de 50 hectares, 689 seulement ont entre 10 et 50 hectares.

Notons en passant que dans le département voisin de la Savoie, où la surface occupée par les forêts est sensiblement la même, les chiffres initiaux ci-dessus sont à peu près inversés (87.000 hectares de forêts soumises au régime forestier).

Il y a lieu de faire observer également que dans les 77.500 hectares de bois particuliers entrent 5.650 hectares de bois

communaux non soumis au régime forestier, et dont 3.000 hectares au moins gagneraient à entrer sous la tutelle administrative pour subir un meilleur traitement.

Le taux de boisement du département est de 29 % de sa superficie.

C'est surtout dans l'Ouest et le Nord-Ouest du département, et accessoirement sur le bas des versants de certaines vallées que l'on rencontre les forêts peuplées presque exclusivement d'essence feuillues, chêne, hêtre et essences secondaires diverses. Les forêts dites résineuses, peuplées par l'épicéa pour les 80/100 environ, et par le sapin, le mélèze, le pin pour le surplus, couvrent le flanc de la plupart de nos montagnes et montent jusqu'à l'altitude de 1.800 à 1.900 mètres.

Les diverses essences se répartissent comme suit :

Epicéa, 45 % : sapin, 18 % : pin, 2 % ; mélèze, 2 % ;

Hêtre, 16 % ; chêne, 9 % : feuillus divers, 7 % ; châtaignier, 1 %.

L'inventaire exact des forêts de toutes natures de la France avait été effectué avant la première guerre mondiale et avait fait l'objet en 1912 de deux gros volumes, avec cartes en couleur pour chaque département, portant le nom de « Statistique et Atlas des Forêts de France » de Lucien Daubrée. L'Académie en possède le tome premier.

II. — Les forêts comcunales sous le régime sarde :

Immédiatement après le commencement de la Révolution de 1789 l'Administration forestière, telle qu'elle avait été conçue et organisée par le pouvoir royal, disparut et en 1790 fut constitué un corps de nouveaux fonctionnaires forestiers qui a subsisté, avec cependant deux fâcheuses solutions de continuité, de 1795 à 1801 et de 1817 à 1820.

On distinguait alors quatre provinces administratives dans notre région, celle du Genevois, celle de Carouge, celle du Chablais et celle du Faucigny.

Dans la province du Genevois (actuellement arrondissement d'Annecy, il y eut une suspension effective des services forestiers durant les années 1814 et 1815 du fait que les employés n'ont reçu presque aucun traitement (la crise des traitements n'est donc pas une question uniquement actuelle).

Aussi lorsque la Savoie fut détachée de la France par les Alliés, vainqueurs de Napoléon, le gouvernement sarde se trouva en face d'une situation forestière absolument déplorable.

Le 20 octobre 1822, l'Intendant d'Annecy écrivait *que les forêts ont été généralement dilapidées, surtout celles communales.* Après avoir établi la nécessité *d'accroître le zèle* des gardes dans la mesure de leurs émoluments, l'Intendant d'Annecy exprime l'avis *que l'on ne pense pas qu'il soit le cas de songer à augmenter l'étendue des forêts, eu égard à l'accroisement de la population qui s'est portée par un besoin naturel au défrichement, mais il est essentiel d'y apporter une défense et de prendre des soins pour maintenir les forêts dans leur état actuel.*

Pour cela l'Intendant exprime qu'il est *indispensable de donner un nouveau règlement particulier sur les forêts qui fixe les devoirs et les droits des employés dans cette partie.* Il ajoute qu'il serait à props que ce règlement *apporte une exception au droit d'user et d'abuser de la propriété en prescrivant des règles auxquelles les propriétaires de forêts particulières doivent également être assujettis.* Ceci afin d'éviter une *recrudescence du ravinement avec formation de laves torrentielles, le détraquement des torrents, les inondations et corrosions des propriétés situées en plaine ou au-dessous des taillis.*

Pour la province de Carouge (cantons actuels d'Annemasse, Reignier, Saint-Julien et Seyssel) l'Intendant signalait *que les mesures prises jusqu'à ce jour pour empêcher les dévastations qui se font dans les forêts ne sont pas suffisantes ; pour réprimer entièrement les abus l'on doit espérer que le projet d'organisation d'une administration forestière pourra amener quelque amélioration dans cette branche de service.*

Ce qui se passait dans la province du Genevois et dans celle de Carouge se remarquait ailleurs.

Dans la province du Chablais (arrondissement actuel de Thonon), un document statistique de 1819 exprimait une situation encore plus grave, et un rendement tout à fait insuffisant des forêts communales.

Dans un mémoire pour le Haut-Chablais, en date du 16

mars 1820, l'Intendant de la province Demarest cite plusieurs communes dont les Syndics (Maires) attestent la pauvreté pour ne pas dépasser le douzième de ce qu'elles doivent au titre des contributions, cependant *elles ont des bois considérables sans vouloir en tirer parti* (Châtel, la Chapelle d'Abondance). Lorsqu'elles tirent parti, ce n'est pas pour le budget municipal, elles s'affirment sans revenus, *toutefois leurs forêts retentissent de coups de hache, mais le bois coupé c'est pour l'affouage des familles* (La Vernaz, La Forclaz).

En fait les forêts étaient épuisées par des coupes extraordinaires effectuées jusqu'en 1813. *Des communes qui se disent pauvres descendent des coupes de 2.000 même de 3.000 plantes pour distribuer dans les maisons sans le moindre paiement, et les particuliers, en revanche, commettent des dilapidations continuelles pour vendre le surplus du bois à leur besoin.*

Le fonctionnaire sarde qui écrivait ces lignes pensait immédiatement à l'objection que le pouvoir central de Turin ne manquerait pas de lui faire. Aussi y répond-t-il par avance : *On objectera qu'il y a partout des gardes forestiers et champêtres, mais ils sont nommés par les Syndics. Lesdits gardes se considèrent comme au service des Conseillers : ils n'osent verbaliser, je ne dis pas contre le Conseil, mais tout au moins contre les parents des Conseillers, leurs amis, crainte d'être forclos de leur place. Ils sont si peu payés qu'il faut les choisir parmi la « canaille ». Si le contrevenant saisi offre le montant de la saisie au surveillant, il est sûr de ne pas être dénoncé à l'Intendant conservateur des bois. Il y a cependant un garde général, trois brigadiers chargés de surveiller les bois. Il n'en est pas moins vrai qu'on coupe à caprice les plantes, qu'on amène le bétail dans les bois taillis.*

Et l'Intendant du Chablais conclut au sujet des forêts comme ont conclu ceux des provinces de Carouge et du Genevois : *On a réclamé et l'on espère enfin un règlement sur cette partie intéressante de l'administration publique.*

Enfin pour la province de Faucigny (arrondissement actuel de Bonneville), les rapports statistiques pour 1818, 1819 et 1821, expriment des situations de fait analogues. « Les bois se dégradent de plus en plus, écrivait le Vice-Intendant Bru-

net. le 7 septembre 1822, *surtout les bois communaux, d'où résulte dans les combustibles une augmentation de prix toujours croissante.*

Le Vice-Intendant conclut comme ses collègues de Carouge, du Genevois et du Chablais que l'établissement d'une administration forestière formellement approuvée par le Gouvernement paraît indispensable.

Pour mieux affirmer cette nécessité, le fonctionnaire sarde tint à en préciser les motifs :

L'Administration actuelle, provisoirement maintenue par la seule autorité de l'Intendant (qui y est à la vérité autorisé sans lois, sans règlement quelconque, ne peut résister avec efficacité aux ravages. Le système vicieux de faire proposer les gardes par les conseils des communes, fait qu'on ne peut obtenir de leur part qu'un service très incomplet car, se trouvant à chaque instant dans le cas de sévir contre les parents ou alfenances des administrateurs de la commune, la crainte de s'en faire de redoutables ennemis refroidit naturellement leur zèle et occasionne des partialités qui excitent le mécontentement général. Quelques Conseils même en demandent l'entière suppression et ne veulent ni gardes particuliers, ni gardes supérieurs, alléguant qu'aucune loi royale ne reconnaît de telles fonctions et qe c'est une surcharge inutile et illégale pour les communes qui les paient.

Les bois des particuliers sont généralement mieux conservés dans beaucoup de communes qui ont une étendue considérable de forêts communales, ce n'est cependant plus que dans ces forêts particulières qu'elles peuvent trouver des bois de construction. Cet article mérite une attention sérieuse.

LeVice-Inendant Brunet n'était pas un fonctionnaire exprimant une situation fâcheuse sans indiquer le remède pour y obvier. Il présente ce remède avec une incontestable compétence :

Avec plus de soins le produit des forêts s'accroît dans une grande proportion, car la proximité de Genève assure toujours la vente des combustibles. Un système d'aménagement proportionné à la croissance serait surtout essentiel, car on sait que pour les bois taillis par exemple, les jets des premiè-

res années sont fort peu de chose. Ce n'est que lorsqu'ils prennent de la force qu'une année ajoute considérablement à la quantité par la vigueur de la pousse. Ainsi la pousse d'une année d'un bois de huit ans équivaut dans certaines localités à cinq ou six fois la pousse de la première année. On voit donc combien une année de plus ajoute à sa valeur et combien il serait intéressant de prévenir par un règlement que l'on coupât les bois qui sont en pleine croissance, ainsi que cela se pratique chaque jour.»

C'est qu'en effet, ainsi que le Vice-Intendant le dira plus loin dans son rapport, les forêts sont généralement dilapidées ; l'on a peine à détruire l'habitude du vol des bois pour lequel l'habitant des campagnes a perdu presque tout scrupule.

La réglementation forestière 1823-1833

Le Gouvernement de Turin ne resta pas insensible à ces rapports qui ont été retrouvés dans le fonds sarde des archives départementales de la Savoie, cotes 585, 586, 587 et diverses.

Par lettres patentes en date du 23 juin 1823, un règlement pour l'administration des bois et forêts était mis en vigueur. Il fu complété par des instructions du 4 août 1824, mais ce n'est que par lettres patentes en date du 1er décembre 1833, c'est-à-dire après l'élaboration du Code Forestier français de 1827, qu'un règlement définitif intervint, exprimant comme le Code français que *sont régis par dispositions particulières les bois appartenant au domaine, aux communes, aux établissements publics, etc... et tous autres bois même appartenant à des particuliers si une administration publique quelconque y a des droits indivis de propriété et d'usufruit.*

C'était la soumission au régime forestier prévue par les articles 1er et 90 de notre Code forestier, mais avec une extension sur la forêt privée, car étaient également *soumis au règlement tout bois non clos et boisé d'une superficie de* 1.000 *mètres, les rives et les lisières de terrains garnies de bois, aussi d'une superficie de* 1.000 *mètres appartenant à un seul possesseur.*

Lorsque la Savoie revint à la France, le Code Forestier de 1827 fut appliqué automatiquement. Il est toujours en vi-

gueur et n'a subi que de très légères modifications. Il est complété par une ordonnance réglementaire royale du 1er août 1827, qui a subi elle-même des modifications de détail assez nombreuses.

III. — Régime actuel

Depuis 1860 les forêts savoyardes des communes, établissements publics et de l'Etat se trouvent donc soumises au régime forestier résultant du Code de 1827 et sont gérées par l'Administration des Eaux et Forêts ; cette dernière, pour notre département, a compris jusqu'à ces derniers temps trois inspections à Annecy, Bonneville et Thonon et un Service spécial de Reboisement. Au cours des sept dernières années, elle a subi quelques modifications dans son organisation, mais les circonscriptions citées plus haut sont restées inchangées. La période de guerre a nécessité un contrôle et un Service de la Production forestière, près de disparaître.

Les communes ont cherché à s'affranchir davantage de la tutelle administrative au début de 1946, mais au bout de quelques mois, vu les difficultés soulevées, on en est revenu intégralement au régime précédent, pour le plus grand bien de leurs forêts et du commerce des bois. Le Gouvernement de Vichy avait instauré quelques pratiques nouvelles pour la vente des bois sur pied qui ont soulevé à la fois la critique des exploitants forestiers et des communes propriétaires : il n'en subsiste rien. De même, une loi du 6 août 1940 avait prescrit temporairement, pour faire face à des besoins accrus, la réalisation annuelle d'une demi-possibilité supplémentaire, c'est-à-dire le recrutement annuel d'une fois et demie la productivité normale de chaque forêt telle qu'elle résultait de leur aménagement.

Cette mesure d'exception, si elle avait continué encore plusieurs années aurait occasionné l'appauvrissement d'un certain nombre de forêts, d'où répercussion regrettable au point de vue des finances communales et de l'avenir. Depuis 1947 on est revenu à un juste prélèvement des produits de la forêt et l'on peut affirmer que pour notre département tout au moins la période de guerre 1939-1944 n'a pas amoindri sensiblement le potentiel forestier, sauf pour les taillis, en raison des besoins considérables en bois de feu et bois pour

gazogènes, ces derniers en voie de disparition d'ailleurs, peut-être à tort en raison du rationnement en essence et gas-oil.

Pour compenser en partie l'épuisement partiel de certaines régions forestières de notre territoire par suite des faits de guerre (coupes anticipées, défaut momentané de reboisements, destruction dans la zone des combats) et pour apporter un appoint important pour la reconstruction des immeubles en France, il a été décidé au début de 1946 qu'une quantité totale de 6 millions de mètres cubes, correspondant sensiblement à la possibilité totale annuelle des forêts de la zone d'occupation en Allemagne, serait accordée à l'économie française. C'est le Service forestier détaché dans cette zone (une douzaine d'officiers au maximum) qui a la charge de marquer ces bois, d'en exploiter une partie et de surveiller l'exploitation du surplus. Nos forestiers de la zone française d'occuaption contrôlent une étendue de forêts de 1,600,000 hectares d'où on tire à l'heure actuelle un volume de bois d'œuvre supérieur à celui qu'on exploite annuellement en France.

En ce qui concerne la forêt privée, les principes de l'économie dirigée ont poussé à la contrôler de plus en plus, en exigeant une déclaration de toutes les exploitations entreprises, avec indication des volumes présumés, et la vente exclusive à des marchands de bois patentés, titulaires d'une carte professionnelle. Un contrôle rigoureux des forêts particulières est à l'étude depuis plusieurs années. Devant ces perspectives, la forêt privée a cherché à s'organiser et à se défendre. En décembre 1943 a eu lieu la première assemblée générale des propriétaires forestiers français, groupant 79 associations ou syndicats de propriétaires. Malheureusement un tel groupement n'existe pas en Haute-Savoie, vu la multitude de petits propriétaires, qui se désintéressent trop de l'entretien, la culture et l'avenir de leurs terrains boisés. C'est une lacune regrettable à l'heure actuelle, où l'union fait la force. Il faut de toutes façons pouvoir exercer un contrôle des exploitations afin d'éviter les coupes abusives et désordonnées. Il faudrait arriver à inculquer aux propriétaires de futaies résineuses la notion des avantages des éclaircies successives judicieusement pratiquées et ayant un caractère cultural avant tout, sans cependant être onéreuses.

Mais, d'autre part, pour sauvegarder l'avenir des grandes forêts privées, et dans une certaine mesure, de la chasse, il seait absolument nécessaire d'obtenir un allègement des droits de succession. Pour la première fois en 1943 le Ministre de l'Agriculture a accepté le principe de la réforme successorale en matière de bois.

Permettez-moi de rappeler ici que la forêt a un rôle économique important à jouer, et aussi un rôle social, dans la vie de la nation. Devant le problème complexe de la reconstruction sur tout le territoire, il serait intéressant de connaître ce que toutes les forêts françaises sont capables de fournir en bois d'œuvre et d'industrie, sans tendre vers leur ruine ou même leur appauvrissement pour de longues années, et d'en tirer le maximum en demandant aux forêts de toutes sortes ce qu'elles peuvent donner dans ces conditions bien déterminées. L'Administration compétente peut seule mener à bien cette tâche. Depuis quelques années le Ministre de l'Agriculture fixe annuellement même les volumes globaux de bois sur pied à mettre en exploitation du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante. C'est forcément un peu théorique.

Il serait donc contraire à l'intérêt général bien compris de réduire inconsidérément le nombre des fonctionnaires de l'Administration forestière, déjà assez peu nombreux, cette administration, plus que centenaire, ayant fait ses preuves dans toutes les circonstances et notamment pendant et après les deux dernières guerres mondiales.

Traitement des forêts

Parmi les forêts soumises au régime forestier, les taillis sont exploités généralement de 20 à 32 ans ; les futaies résineuses sont en quasi-totalité traitées selon la méthode dite du jardinage et le diamètre d'exploitabilité est en général de 60 centimètres à hauteur d'homme, ce qui correspond à un âge d'exploitation moyen de 150 ans. Dans quelques forêts, et dans des parties où l'exploitation est plus particulièrement difficile et où la vidange est à peu près impossible sans câblage des bois en grumes, on trouve des arbres bien plus âgés, qui ne gagnent pas à rester sur pied.

Les bûcherons n'aiment pas beaucoup à abattre de tels arbres, d'un diamètre variant entre 80 centimètres et 1 mètre,

Actuellement les exploitants forestiers et scieurs font une campagne serrée pour voir disparaître le dirigisme et rétablir un régime de liberté, mais qui impliquera un renforcement de l'organisation professionnelle et des disciplines syndicales que beaucoup de scieurs acceptent difficilement encore.

Ce nouveau système d'économie sous une forme éminemment moderne devra se fixer des objectifs précis et solutionner des problèmes assez complexes au point de vue économique, technique et social.

Le traitement des forêts particulières est très variable et n'est pas souvent inspiré de règles culurales, mais plus souvent dicté par des besoins financiers. En général les bois sont exploités à un âge inférieur à celui usité dans les forêts soumises.

Il y a très peu de défrichements pratiqués ; ils sont d'ailleurs sanctionnés par le Code Forestier. On a, au contraire, une tendance à reboiser des terrains improductifs pour les mettre en valeur, et à enrésiner des taillis pauvres. A titre d'exemple : pendant 10 années, 1933-1942 inclus, il n'y a eu que 96 hectares déboisés, dont 30 hectares par suite d'une avanlanche, tandis que les reboisements ont garni une surface de 719 hectares.

L'Etat encourage d'ailleurs les travaux de reboisement au moyen de subventions en argent ou en nature. Tout récemment il est entré dans une autre voie, grâce aux ressources d'un Fonds Forestier National institué à la fin de 1946, et alimenté par un prélèvement sur les ventes de tous les produits forestiers à l'exclusion du bois de chauffage. Ce Fonds Forestier met à la disposition des propriétaires des crédits substantiels sous forme de prêts à longue durée, ou bien encore l'Etat entreprend des boisements, reboisements, travaux d'équipement et d'assainissement et de protection, ces derniers pour des forêts d'au moins 100 hectares. Plusieurs propriétaires voisins peuvent d'ailleurs se grouper pour permettre un chantier atteignant la surface minima requise de 100 hectares.

Pour ce dernier genre de travaux l'Etat avance les fonds et le terrain où les travaux ont été effectués est soumis au

régime forestier jusqu'au remboursement des sommes affectées aux dits travaux.

Au point de vue de la chasse, nos forêts haut-savoyardes ne sont pas particulièrement giboyeuses. On y fait néanmoins des chasses passionnantes au coq de bruyère. Et l'on ne risque plus d'y rencontrer des bêtes fauves fort peu sociables telles que l'ours ou le loup.

Il n'y a cependant pas un siècle que ces bêtes vivaient encore dans nos forêts, puisque on a chassé des ours dans la région de Doussard-taverges de 1865 à 1882 au moins une année sur 2 et que le dernier ours y a été tué en 1893. De même le dernier loup a été abattu en 1854 (1).

Pour terminer ce tour d'horizon, nous allons passer en revue quelle a été l'activité forestière dans notre département au cours de ces dernières années. Il y avait à la fin de 1947, 442 exploitants forestiers titulaires de carte professionnelle et 350 exploitants de scierie, également recensés, la plupart du temps les scieurs sont en même temps exploitants forestiers. Les scieries sont d'importance très inégale : elles sont mues soit par l'eau, soit par l'électricité, soit plus rarement par un moteur.

L'exploitation annuelle moyenne porte sur environ 120.000 mètres cubes de bois d'œuvre, 25.000 stères de bois de papeterie, 2.000 mètres cubes de bois de mines, 2.500 stères de bois à défibrer, quelques centaines de tonnes de bois pour extraits tannants (bois de châtaignier) et d'écorces de chêne pour tannage de peaux.

Pour le bois de feu, il n'est pas possible de donner un chiffre exact, vu les nombreuses petites exploitations échappant à tout contrôle : le chiffre de 70.000 stères n'est cependant pas très loin de la réalité. Le charbon de bois et le bois pour gazogènes ne sont plus cités que pour mémoire.

La valeur des bois ouvrés dans le département peut actuellement se chiffrer entre 400 et 500 millions de francs approximativement.

Les principales industries du bois sont la fabrication de planches et charpentes, pour les besoins du département et

---

(1) L'auteur donne ici un aperçu sur le régime forestier en U.R.S.S.

d'autres régions, y compris l'Afrique du Nord, et d'éléments de baraques, la parqueterie, la caisserie, l'ameublement léger en série, la fibre de bois (3 usines pour ce dernier produit, Faverges, Thônes et Marignier, celle-ci incendiée le 24 avril dernier), et les bois tranchés pour contreplaqués (1 seul établissement à Seyssel). On fabrique aussi des rateaux et fourches en bois réputés.

Il n'y a pas d'usine de pâte de bois : la plus voisine est située à Bellegarde, où l'on fait surtout le papier journal. Les papeteries de Cran n'ont fait usage de la fibre de bois que pendant quelques années, et sur une petite échelle, leur approvisionnement en paille n'étant plus assuré pendant la dernière guerre et l'après-guerre immédiat.

Le bois de mine utilisé sur place va à la mine d'Entrevernes et à celles d'Arâches.

Enfin une nouvelle industrie est en train de se créer à Doussard, celle de la farine de bois, à partir des sciures, pour la fabrication de matières plastiques. Cela évitera la perte d'une partie importante de la sciure, que l'on est obligé de brûler en plein air, en beaucoup d'endroits, pour s'en débarrasser.

Il restera encore un volume important de déchets de scierie, utilisés actuellement comme bois d'allumage tout au plus, et que dans un avenir prochain on pourra sans doute, avec les copeaux, utilser également industriellement comme le font déjà les Suisses.

Ch. GUINAUDEAU.

L'Ecole Nationale d'Horlogerie de Cluses

Dans deux mois, exactement les 2, 3, 4 et 5 juillet 1948, auront lieu à Cluses de grandes manifestations pour commémorer solennellement le Centenaire de la fondation de l'Ecole Nationale d'Horlogerie.

Le moment m'a donc paru particulièrement choisi pour retracer ici comment a été créée, ce que fut et ce qu'est aujourd'hui l'Ecole que j'eus l'honneur de diriger, et de rendre hommage à la mémoire de l'un de ses principaux directeurs, mon vénéré maître Charles Poncet.

C'est vers 1715 que l'horlogerie savoisienne fit ses débuts, introduite dans la province du Faucigny par un Savoyard, Ballaloud, né à Saint-Sigismond-sur-Cluses, à son retour de Nuremberg où il avait travaillé et appris cet art.

Il forma des ouvriers qui devinrent très habiles et se répandirent dans les communes avoisinantes, en particulier à Cluses, Arâches, Nancy-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Morillon, etc...

En Allemagne, où il avait conservé des relations, Ballaloud trouva les premiers débouchés aux produits de son industrie. Il se fit ensuite une clientèle à Genève, à Neufchâtel, puis Besançon et dans presque toute la Suisse .

Des ateliers se créèrent qui fabriquaient principalement des pièces détachées de montres : ébauches, rouages, assortiments d'organes pour échappements, etc... Plus tard, des usines plus importantes entreprirent la fabrication de la montre complète dont la première fut celle que fonda, à Cluses même, Alfred Rannaz, natif d'Arâches, maire de cette commune, conseiller d'arrondissement du canton, puis conseiller général. Après sa mort, l'usine fut dirigée par ses fils dont M. Alix Rannaz, ancien maire de Cluses, notre confrère, ici

---

(1) Résumé de la Conférence faite par M. René Carteron à la séance du 1er mai 1948, à l'occasion du centenaire de l'Ecole.

présent. La Maison existe encore aujourd'hui sous la raison sociale de Société Française pour l'Horlogerie et désignée par le siglo de SOFRANHOR.

L'Industrie horlogère s'étendit rapidement et Cluses en devint le centre principal. Les Faucigneraands s'adaptèrent vite à ce travail pour lequel ils témoignèrent de beaucoup d'habileté. Aussi, la région qui avait connu des périodes difficiles devint-elle très prospère. La ville qui recevait beaucoup d'argent par la vente de ses travaux, en faisait bénéficier la campagne environnante où elle achetait, à bons prix, les produits de la terre.

Cependant, cette période ne fut que de courte durée et, vers 1815, les paysans délaissèrent leurs fermes pour venir travailler à la ville. Sans préparation aucune pour le métier d'horloger, ou après un apprentissage des plus rudimentaires de deux à trois mois, ils firent de « mauvais ouvrages » que les marchands de Genève ne voulurent plus acheter qu'à très bas prix. Le produit de ce travail ne suffit bientôt qu'à payer les frais que la vente occasionnait · déplacements et séjours à Genève. Les commerçants de cette ville ne se firent d'ailleurs pas faute d'exploiter à un haut degré la situation dans laquelle se débattaient alors les ouvriers horlogers savoyards dont l'industrie fut bien vite dans le marasme.

L'incendie de Cluses, dans la nuit du 13 au 14 juin 1844, qui détruisit la plus grande partie de la ville, porta à son comble le découragement de ses habitants.

Création de l'École d'Horlogerie

C'est alors que le Docteur Firmin Guy, syndic de la ville, mit au courant le gouvernement Sarde de la situation pénible dans laquelle se trouvaient les habitants de Cluses. Il disait notamment, dans un rapport qu'il adressa le 24 octobre 1844 à l'administration de la province :

« Je pense que ce n'est pas tout de bâtir une ville, si l'industrie n'y appelle pas la vie et si une institution vigoureuse pour l'éducation de la jeunesse ne vient déjà au berceau moraliser la génération que les ateliers recevront plus tard.

« J'estime que, fût-il décuplé, le subside royal serait insuffisant si Cluses doit vivre d'une vie agricole seulement... J'es-

time aussi que si Cluses avait des moyens d'arrivage faciles et un moteur industriel qui mit en jeu le goût inné des Clusiens pour la mécanique, on verrait bien vite cette ville sortir de ses cendres et le pays gagner une industrie lucrative qui sort à tout jamais de l'Etat.

« Je suis convaincu que le projet (1), qui fait mon unique espérance, n'est point impossible à réaliser... mais il faut frapper vite et fort, car des spéculateurs avides viendront dévorer notre activité à leur profit ».

Le Ministre des Travaux Publics de Turin en fut touché et chargea alors spécialement M. Achille Benoit, Directeur de la Manufacture Royale d'Horlogerie de Versailles, artiste réputé et de grand talent, d'étudier sur place les possibilités de reconstitution, sur des bases nouvelles et saines, de l'industrie qui avait semé, un siècle auparavant, le bien-être dans le pays. Et c'est ainsi que l'Ecole de Cluses vit le jour, à la suite d'un remarquable rapport de M. Benoit. Il concluait à l'installation à Cluses d'une manufacture d'horlogerie, où seraient exécutées toutes les pièces de la montre, complétée par une Ecole d'Horlogerie.

Le projet de manufacture ne put aboutir par suite du manque de capitaux, mais, le 31 mars 1848, le Gouvernement Sarde créait l'Ecole Royale d'Horlogerie de Cluses, la première en France, la seconde dans le monde après celle de Genève, « pour faire jouir les habitants de la Savoie des avantages que procure l'instruction technique, et pour étendre et améliorer dans ce duché l'exercice d'une industrie à laquelle les habitants sont particulièrement appelés par leur aptitude et par les conditions locales ».

Sur la proposition du Docteur Guy, M. Benoit fut nommé, le 28 octobre 1848, Directeur de l'Etablissement qu'on installa dans le château Gaillard réparé aux frais de l'Etat. Ces aménagements terminés, l'Ecole Royale d'Horlogerie ouvrit ses portes le 1er juin 1849 avec 24 élèves : 12 garçons et 12 filles.

Cependant tout n'alla pas sans difficultés et l'Ecole fut en lutte avec ses détracteurs, parmi lesquels se trouvaient d'ailleurs des Clusiens, qui s'acharnaient contre cette institution.

---

(1) Il s'agit d'une manufacture-école d'horlogerie subventionnée par l'Etat.

Mais le directeur était tenace et il fit imprimer et placarder, en accord avec l'intendant Zoppi, l'avis suivant :

« Alors que l'Etat sarde fait tous ses efforts pour doter Cluses d'une industrie lucrative, perfectionnée, il est déplorable que des personnes mal intentionnées cherchent, par leurs calomnies, à paralyser les effets de tant de sacrifices. Le directeur déclare au nom des maîtres que, fort de l'appui du gouvernement, il méprisera toutes les menées ourdies par la basse jalousie et qu'il continuera à remplir ses pénibles fonctions avec zèle et dévouement ».

Grâce aux efforts conjugués et généreux de MM. Guy et Benoit, des Intendants Santa-Rosa, de Faverges, Zoppi et Bergoën, l'Ecole Royale d'Horlogerie donna de beaux résultats jusqu'en 1860, date à laquelle elle faillit disparaître.

Cette époque marque l'annexion de la Savoie à la France. Le 3 septembre de ladite année l'Empereur Napoléon III et l'Impératrice, de passage à Cluses, visitèrent l'Ecole d'Horlogerie et admirèrent les travaux exposés. Les souverains promirent alors leur protection à l'industrie du pays.

Aussi malgré les attaques qu'elle eut à subir, l'Ecole devint, par décret impérial du 30 novembre 1863 : « Ecole Impériale d'Horlogerie », titre qu'elle devait conserver jusqu'en 1890.

Au cours de cette période l'établissement prit, toujours sous l'impulsion du vigoureux et compétent M. Benoit, un développement considérable et les effectifs ne firent que croître pour passer de 42 élèves en 1865 à 82 en 1884. Les locaux du château Gaillard devinrent vite trop exigus et le directeur demanda la construction d'un bâtiment neuf. Cette construction fut décidée en principe, au mois de septembre 1868, par M. de Forcade-la-Roquette, Ministre des Travaux Publics, lors d'une visite dont il honora la ville et l'Ecole de Cluses. Cependant au Conseil de l'Enseignement Technique cette dépense était l'objet de certaine obstruction. D'aucuns prétendaient que l'Ecole Municipale de Besançon était suffisante pour l'importance de la fabrication française. D'autres auraient voulu la voir transférer à Paris pour en faire une Ecole de précision. Cependant, en 1873, M. Livet, Inspecteur général, en tournée à Cluses reprit la question de la construc-

tion. Les crédits nécessaires furent votés, et le 13 mars 1880 eut lieu la cérémonie de la pose de la première pierre du nouveau bâtiment. Dans un pilier on scella le procès-verbal ci-après :

« Ad perpetuan rei mémoriam,

« Sous le Gouvernement de la République française, M. Jules Grévy étant Président ; M. Tirard etant Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

« L'Etat, le département de la Haute-Savoie et la ville de Cluses ont fait élever ce monument pour l'Ecole nationale d'horlogerie. M. A. Benoit en étant le directeur depuis sa fondation.

« Cette Ecole a été créée en 1848, sous le régime sarde, par l'initiative de M. F. Guy, alors Syndic de Cluses, ensuite réorganisée et développée sous le Gouvernement français après l'annexion de la Savoie à la France.

« Aujourd'hui 13 mai 1880.

« M. Lefelvre du Grosriez, Préfet du département de la Haute-Savoie, a posé la première pierre de cet édifice en présence :

« De M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bonneville ;

« De MM. les Conseillers généraux du même arrondissement ;

« De MM. les Maires du canton de Cluses ;

« De MM. les Conseilers municipaux de Cluses ;

« Du Directeur, des professeurs, employés et élèves de l'Ecole nationale d'horlogerie et de toute la population de la ville ».

La construction fut complètement terminée pour la rentrée du 3 novembre 1885 et l'inauguration eut lieu le 30 septembre 1886, en présence de M. Lockroy, Ministre du Commerce qu'accompagnait M. Goblet, Ministre de l'Instruction Publique. Ce splendide édifice comportant alors trois grandes salles de cours et de dessin, cinq vastes ateliers avec lavabos et vestiaires, bien éclairés, parfaitement aérés et pouvant contenir près de 200 élèves, constitue encore à l'heure actuelle le bâtiment principal du groupe d'aujourd'hui.

Le décret du 8 février 1890, suivi de plusieurs arrêtés vint définir la nouvelle organisation de l'Ecole. C'est encore en grande partie ce décret qui régit la réglementation actuelle.

Depuis lors, l'Ecole se développa sans cesse et prit une importance toujours plus grande sous l'impulsion énergique des différents directeurs qui m'ont précédé :

Achille Benoit ;

Emile Peltre, qui, j'ai plaisir à le signaler, était le grand-père de notre confrère M. Charles Devant ;

Jean Lavaivre ;

Charles Poncet ;

M. Maurice Guyot.

Les dates marquantes, depuis 1890, sont les suivantes :

1892. — Création de la section de petite mécanique et d'électricité et aménagement d'un atelier dans ce but ;

1909. — Construction d'un bâtiment annexe destiné à abriter un deuxième atelier de mécanique beaucoup plus important que le premier ;

1915. — Création d'une section de rééducation professionnelle pour mutilés et réformés de guerre. A ce sujet, je n'aurais garde d'omettre de mentionner le dévouement dont fit preuve et la part active que prit à l'organisation matérielle de cette section, notre confrère M. Léon Laydernier ;

1923. — Transformation du bâtiment construit spécialement pour les élèves de la section précitée, en troisième atelier de mécanique, qui est actuellement le plus important de l'Ecole et pourvu de machines-outils les plus modernes et perfectionnées ;

1928. — Construction d'un internat, dont il était déjà question en 1870, et qui avait été envisagée alors par la commission spéciale nommée par le gouvernement pour étudier les améliorations à apporter à l'Etablissement. Le projet a donc mis près de 60 ans pour aboutir, et ce fut grâce à l'insistance et aux nombreuses interventions du directeur Charles Poncet ;

Aménagement d'un terrain de sports : foot-ball, basket-ball, tennis ;

1931. — Construction d'un nouveau bâtiment abritant l'Ecole Primaire Supérieure préparatoire (actuellement Collège Moderne) et de magnifiques salles de cours, dessin, laboratoire de physique et chimie, salles de récréations, gymnase ;

1932. — Aménagement d'un atelier-laboratoire d'électricité ;

1937. — Déplacement, agrandissement et amélioration de l'atelier d'électricité.

Ainsi, par étapes successives, l'Ecole est arrivée à ce qu'elle est aujourd'hui. Elle comprend cinq superbes bâtiments disposés avec goût et renfermant entre eux une vaste cour de récréation. Les ateliers d'horlogerie sont répartis dans le bâtiment datant de 1880. Les principaux ateliers de mécanique, remarquablement outillés, sont installés dans les annexes.

L'internat comporte 224 lits dans des chambrettes individuelles, deux grands réfectoires très clairs pouvant recevoir plus de 300 pensionnaires, une infirmerie bien aménagée, lingerie et douches.

A la tête de l'Ecole se trouve le Directeur, assisté de l'Econome, du Surveillant Général et du Secrétaire de direction. L'enseignement général et technique est donné par dix professeurs et le personnel d'ateliers comporte un chef de travaux et seize professeurs qui collaborent à l'enseignement du dessin, maintenant ainsi une étroite liaison entre l'enseignement théorique et l'enseignement pratique. Le service médical est assuré par un médecin assisté de deux infirmières.

Deux Conseils appuient le Directeur de leur autorité et de leur compétence : le Conseil d'Administration qui veille sur les intérêts matériels de l'Ecole et le Conseil de Perfectionnement qui a la charge des intérêts moraux, pédagogiques et disciplinaires.

Les élèves sont répartis en trois sections (horlogerie, mécanique et technique) qui se subdivisent en quatre divisions correspondant aux quatre années d'études. Une sous-section de mécanique-horlogère et d'appareillage permet aux élèves qui le désirent d'accéder aux emplois techniques des P.T.T. et des Chemins de Fer.

Un Collège Moderne orientant les élèves vers le concours d'entrée est annexé à l'Ecole.

Celle-ci reçoit actuellement 330 élèves, dont 60 du Collège Moderne. Sur ce nombre il y a 260 internes qui proviennent de tous les coins de la France, des Colonies et de l'Etranger.

Les études sont sanctionnées par le Diplôme d'Elève-breveté des Ecoles Nationales d'Horlogerie, délivré par le Ministère de l'Education Nationale. L'élève sortant le premier reçoit une médaille d'or si sa moyenne atteint 17/20. Ceux dont la moyenne est égale ou supérieure à 15/20 obtiennent une médaille d'argent. L'Ecole dispose en outre de prix spéciaux provenant de fondations. Elle assure le placement des élèves.

En cent ans, elle a formé plus de 4.500 élèves qui sont devenus pour la plupart des artistes ou des chefs d'industrie.

Les magnifiques travaux et les appareils de démonstration conçus et construits à l'Ecole depuis sa fondation jusqu'à nos jours et qui sont conservés dans un musée unique au monde, ont contribué à la renommée de l'Etablissement. Les hautes récompenses obtenues dans les grandes Expositions mondiales en témoignent : une médaille de bronze, une d'argent, dix d'or, quatorze grand-prix, et le hors-concours à Chicago.

L'Ecole a toujours été pour le pays une source de richesse et de bien-être. Son influence bienfaisante sur l'Industrie régionale n'a jamais cessé de se manifester et elle continuera dans l'avenir, sous la conduite de son directeur actuel. M. Braille, digne successeur des Benoit et Poncet, à former des élites qui constitueront les cadres de notre industrie, apportant ainsi sa contribution à la prospérité de notre pays.

Au cours des fêtes du Centenaire qui seront bientôt célébrées, sera inauguré un monument à la mémoire du grand Directeur que fut Charles Poncet. Pour être complète, une étude sur l'Ecole de Cluses ne peut passer sous silence ce remarquable animateur. Né à Arâches le 21 juin 1868, fils d'un artisan horloger, brillant élève de l'Ecole, il perfectionne ses connaissances à Paris, en suivant les cours du soir du Conservatoire des Arts et Métiers. Il se passionne pour l'électricité et rêve de laboratoire, d'expériences. Ses vœux sont comblés lorsque M. Peltre, successeur de M. Benoit à la direction de

l'Ecole, l'appelle à diriger, en 1893, une section nouvelle, celle de petite mécanique et d'électricité. Il se met de suite à la tâche et rien ne le rebutera. Il fait construire dans ses ateliers des appareils de démonstration, réalise l'horloge-mère qui commande celles de l'Ecole et de la ville de Cluses, suit de très près les progrès de la T.S.F. alors naissante, entrevoit ses applications à l'horlogerie, et dès 1905 fait des essais de distribution de l'heure par sans-fil entre Cluses et Marnaz. Il publie un ouvrage sur « Horloges-mères et Installations horaires ». Il collabore avec le professeur Thury, de Genève, à la réalisation des premières horloges synchrones.

Tous ces travaux, son sens pédagogique, sa puissance de travail, ses qualités de chef le désignent tout naturellement à la direction de l'Ecole au départ de Jean Lavaivre. Il prend ses fonctions en septembre 1905 et les exercera pendant près de trente ans.

Il fait construire en 1908 un atelier annexe de mécanique, puis en 1923 le grand atelier de mécanique de précision, et en 1932 il fait aménager un atelier-laboratoire d'électricité, tous ces ateliers étant pourvus de machines et du matériel les plus modernes. Entre temps il fait construire un bâtiment destiné à l'internat devenu indispensable. Inauguré en 1929, ce superbe immeuble peut recevoir près de 250 jeunes gens.

En 1933 on inaugure un nouveau bâtiment qui abritera l'E.P.S. de Cluses menacée de suppression et deviendra une pépinière pour l'Ecole.

Malgré ces charges professionnelles écrasantes, il accepte par devoir les mandats de Conseiller municipal et de Conseiller général. Sous son énergique impulsion, l'Ecole d'Horlogerie de Cluses prospère sans cesse, et le Gouvernement l'en récompense par toute la gamme des distinctions honorifiques, d'Officier d'Académie à Commandeur de la Légion d'Honneur.

Mais, en 1934, son état de santé l'oblige à prendre sa retraite. Il en profite pour écrire le second tome de son bel ouvrage : «*L'Horloger* ». Puis il se retire à Arâches, son village natal où il s'éteindra le 21 septembre 1942.

Les hommse passent. Leur œuvre reste. Celle qu'a accomplie Charles Poncet est immense et impérissable. « Il fut de ceux à qui l'on succède, mais qu'on ne remplace pas ».

René Carteron.

Concours de poésie de la Fondation Andrevetan (1947)

A la façon du forgeron de F. Coppée, et plus justement encore, le rapporteur de 1948 peut dire du concours de poésie de la fondation Andrevetan : « Son histoire, mes chers confrères, sera brève ». Deux poètes seulement ont fait acte de candidature, et l'un d'eux n'est qu'un espoir si incertain — il a par surcroît le tort de se faire connaître — qu'un seul (N° 1) s'offre en fait à l'appréciation du jury florimontan (1).

Du moins, l'œuvre unique qu'il présente sous ce titre : « Poème de France », est-elle d'une valeur certaine. Animée d'un large souffle qui ne faiblit à aucun moment. puissamment construite, riche d'une inspiration profonde renouvelée à chaque stance, elle a sans nul doute, la qualité poétique. Le vers bien sonnant, plein et dense, laisse après lui des vibrations de métal. Le thème fondamental, autant du moins qu'on en peut juger à travers les voiles du symbole, est celui de la France éternelle, née du chaos, tôt grandie dans la lumième, tour à tour païenne et chrétienne, de la France pure et généreuse, dont la vocation universelle s'affirme au cours de l'Histoire, malgré les destins hostiles. Çà et là de belles images, brusquement surgies, vêtent la pensée de leur couleur et l'anoblissent de leur éclat.

Et pourtant, il nous vient un regret. Le poète — que nous ne sommes pas sûrs de juger pour la première fois, à moins qu'il ne présente d'étroites affinités avec un confrère primé au concours de 1946 -- déçoit et décourage un peu qui aime par dessus tout le verbe sans mystère. Il nous paraît rechercher trop systématiquement le mot rare et singulier, et même céder trop volontiers au goût moins excusable du néologisme, ainsi quand il parle

(1) M. Charles Dhers, à Albi (Tarn).

Des essaims *rumorants* de grappes d'archipels

Trop de fois, sa méditation, repliée sur elle-même, se fait hermétique. Sans doute, peut-il invoquer pour sa justification, d'illustres exemples et établir qu'auprès de maintes œuvres indiscutées et accueillies avec faveur dans les anthologies, son poème a la transparence du cristal. Nous persistons à penser que la poésie, même chez les meilleurs, ne perd rien à demeurer accessible et humaine, et qu'elle grandit encore en se propageant parmi les humbles en larges ondes de joie.

Ces réserves faites, nous estimons que l'envoi qui nous est soumis mérite nettement une récompense, et que son auteur, marqué du signe poétique, s'il sait dégager sa personnalité vraie, et l'affirmer avec simplicité, sans vain scrupule de susceptibilité fière, peut légitimement ambitionner de nouveaux et francs succès.

Nous citerons la strophe VIII, raccourci vif et saisissant de l'histoire nationale :

Par l'éclat du soleil attesté sur ta face
Le Brenn a conjuré la céleste menace.
L'auverne à l'œil ardent, le sicambre audacieux
Investis de ta grâce, ont affronté les cieux.
La nuit s'est dissipée aux ardeurs de la flamme
Où ton rayonnement a répandu ton âme.
T'on destin s'est formé dans la joie et le vol
Du chant de l'alouette au chant du rossignol.
Au sourire d'avril, l'églantine s'exhale ;
Le lis, sceptre gracieux, te fait sa cour royale
Que déjà le soleil soulève sur Paris
La sanglante moisson des piques et des lis
Rouges de quel couchant, dans les champs de l'aurore
Où le coquelicot s'érige, tricolore.

Et nous terminerons sur cet hymne à la Patrie où la coulée du sentiment prend toute sa force et toute son ardeur rayonnante :

X

Muse en bonnet phrygien ! Reine du peuple roi !
Vestale au cœur ardent, esclave de sa foi !
Ton cœur qui bat au sein des êtres et des choses
Accorde les saisons dans la grâce des roses,
Tressaille et communie aux intimes accents
Que voue à ses dieux morts la terre des vivants.
Au dieu, tu dédias sa plus chère blessure ;
Celui qui meurt de toi renait à ta mesure
Dans l'émoi de la flamme animant le Drapeau,
Aïeule maternelle ! O Patrie ! O tombeau !

L. VIGAND.

VAUGELAS

Père du Français Moderne (*)

Mesdames, Messieurs,

Je retrouve au fond de moi l'espèce de ravissement puéril que j'ai ressenti le jour... — quel âge pourais-je avoir au juste ? Dix ans ? Douze ans ? — le jour où, pour la première fois, d'entre les pages d'un livre, j'ai vu surgir le nom de votre Académie Florimontane.

Que je n'aie pas confondu quelque peu avec l'Académie des Jeux Floraux, *qui, en bonne méridionale qu'elle est, a toujours fait sonner bien haut son titre et ses prestiges, — cela, certes, je n'en jurerais pas. Le certain est que ce mot de* Florimontane *m'évoquait tout un embaumement de fleurs alpestres, — quelque chose comme la montagne adorante où allait s'ébattre (je n'en étais pas à cela près) la* Chèvre de M. Seguin. *Un tel nom, et le parrainage de François de Sales (que, dans l'incertitude de mes connaissances hagiographiques, je confondais, je crois bien, avec François d'Assise) conféraient à* l'Académie Florimontane, *dans mon imagination d'enfant, un lustre que j'étais bien loin de reconnaître à sa sœur cadette du Quai Conti, la terne et grise* Académie Française.

C'est vous dire quelle espèce d'attendrissement j'éprouve à parler aujourd'hui, dans votre ville, sous la double égide de Saint François et du Président Favre, et sous le patronage de ces admirables assemblées de province qui, qu'elles s'appellent Académie Florimontane, *ou* Académie Salésienne, Société des Beaux-Arts *ou* Amis du Vieil Annecy, *ont lutté, et luttent encore, avec obstination, avec bonheur, pour maintenir en France, en dépit des tourmentes, et des guerres, et des crises, en dépit du « matérialisme sordide » et de la marée*

(*) Conférence faite à Annecy le 18 avril 1948.

de veulerie qui submerge le monde, le goût des choses littéraires et la suprématie des valeurs spirituelles.

*A cet hommage, permettez-moi de joindre celui de l'*Association des Prisonniers de Guerre, *plus modeste, et qui m'est plus proche (c'est en captivité que je me suis fait peu à peu le familier de Vaugelas). Elle a, elle, des soucis plus terre-à-terre : elle a des blessures à panser, des détresses à soulager. De cette soirée de bienfaisance qu'elle organise, je ne suis, si vous voulez bien, que le prétexte. Je souhaite seulement de ne pas vous paraître un prétexte trop ennuyeux (pensez ! une causerie grammaticale !) et de ne pas vous faire payer trop cher le plaisir de collaborer à une œuvre charitable...*

Il m'avait semblé que les Grammairiens de la Sorbonne ne pouvaient décemment laisser basculer dans l'oubli cette sombre année 1947 sans rendre — à l'occasion du tricentenaire de son œuvre essentielle — un public hommage au plus grand et au plus illustre de leurs prédécesseurs, Vaugelas.

J'ai donc, l'an passé, consacré à la mémoire de votre compatriote quelques articles et quelques causeries. Et si la Savoie a près de six mois de retard dans cet hommage à l'un de ses fils, c'était assurément pour attendre les beaux jours, et donner plus d'ampleur à cette célébration.

C'est donc il y a trois cents ans, ou un peu plus, — l'achevé d'imprimer est du « *huitiesme d'octobre* 1647 » — que Vaugelas publiait ses *Remarques sur la Langue Françoise* qui devaient, pour deux siècles au moins, déterminer l'orientation du langage des gens cultivés, et, par voie de conséquence, la « couleur » de toute notre littérature.

C'est que, par une chance inouïe, ou bien (je le dirai tout à l'heure) par un *flair* exceptionnel, Vaugelas se trouve marquer, pour nous grammairiens, le terme extrême de la « vieille langue ». Jusqu'aux *Remarques* traînent encore dans la langue bien des archaïsmes, bien de ces tours obscurs ou pénibles hérités du XVI^e^ siècle. Avec les *Remarques* naît vraiment le français moderne (d'où le titre de cette conférence). Pour s'en convaincre, il n'est que de comparer deux à deux Corneille et Racine, le Cardinal de Retz et Mme de Lafayette : on mesurera clairement le chemin parcouru par la langue en moins d'une génération. Progrès, à n'en pas douter, dû

pour une bonne part à notre Savoyard — « ce fameux Savoyard qui a réformé la langue française », selon la forte formule de Scarron.

Ce n'était pourtant pas, semble-t-il, un esprit de premier plan, pas un génie créateur du moins, mais un caractère bien sympathique, ce Claude Favre, baron de Péroges, sieur de Vaugelas, tel qu'il apparaît à travers les mémoires dt temps. les jugements de ses contemporains, et les quelques anecdotes qu'on se transmet sur son compte.

Socialement, il est né à Meximieux, dans la Bresse (qui faisait alors partie du Duché de Savoie), le 6 janvier 1585. D'une famille de noblesse savoyarde, il est fils de cet Antoine Favre de qui nous avons visité l'hôtel tout à l'heure, qui fut pendant quatorze ans Président du Sénat de Savoie, et qui a laissé le double souvenir d'un bon juriste et d'un bon lettré. Il ne m'appartient pas, certes, de retracer ici devant vous son amitié avec Saint François de Sales, ni la fondation de l'*Académie florimontane* dont vous maintenez de nos jours les traditions. On lui doit, outre de gros in-folios en latin où il est question de jurisprudence, des ouvrages moraux, des *Entretiens spirituels*, et une abondante correspondance. Il était le type de ces érudits de province, gens de bien et de grand savoir, qui honorent leur ville natale et sont de bons artisans de la diffusion de la culture. Chambéry lui a élevé une statue en 1865.

C'était de la noblesse pauvre; Vaugelas a vécu constamment cousu de dettes. Venu à Paris, il est titulaire d'une pension du Roi, 2.000 livres ! Mais il s'est attaché à Gaston d'Orléans, qui n'est pas précisément en faveur; on l'en punit en supprimant la pension. Elle sera bien rétablie plus tard par Richelieu, mais le paiement en restera toujours fort intermittent, et l'on verra le pauvre Vaugelas envisager, pour se tirer d'embarras, d'organiser une lotterie ou d'élever des anguilles! En fait, il vivra auprès des grands (Gaston d'Orléans, le duc de Nemours), remplissant vraisemblablement des fonctions subalternes, — une espèce de secrétaire, dont les gages seront souvent aléatoires. Il terminera sa vie comme précepteur des jeunes princes de Savoie-Carignan, dont l'un était bègue et l'autre sourd et muet, ce qui fera dire à Mme de

Rambouillet ce bon mot qui est en même temps un bel hommage :

« Quelle destinée, pour un homme qui parle si bien, et qui peut si bien apprendre à bien parler, d'être gouverneur de sourds et de muets ! »

Au moral, tous les témoignages nous présentent en lui un bon homme, simple et doux, « qui ne faisoit jamais le maistre » affirme de lui Mme de Rambouillet, un modeste (vertu rare, diront les mauvaises langues, parmi les grammairiens!), civil, affable, un peu crédule, — bref, un ensemble de qualités assez neutres, (mise à part cette réputation d'herculéenne virilité qu'on lui a faite sur la foi d'une phrase, d'ailleurs ambiguë, de son contemporain Balzac)...

Il faut citer ici *in extenso* le bel éloge que sa mort inspirera à Mme de Rambouillet, et que nous a transmis le Père Bouhours :

« C'estoit un homme admirable que M. de Vaugelas. Ce « que j'estimois le plus en luy, ce n'est pas le bel esprit, « la bonne mine, l'air agréable, les manières douces et insi- « nuantes; mais une probité exacte et une dévotion solide, « sans affectation ni grimaces. Je n'ai jamais veu un homme « plus civil et plus honneste, ou pour mieux dire plus cha- « ritable et plus chrestien... Au reste, il joignoit à ses autres « qualitez une rare modestie. Quoy qu'il fust très versé dans « nostre langue, et que la Cour l'écoutast comme un oracle, « il se défioit de ses propres lumières; il profitoit de celles « d'autruy ; il ne faisoit jamais le maistre ; et bien loin de « se croire infaillible en fait de langage, il doutoit de tout, « jusqu'à ce qu'il eust consulté ceux qu'il estimoit plus « sçavans que luy. »

En somme, un homme du monde, poli avec les dames, bien-disant, de culture un peu superficielle, mais de bonne compagnie, en bref, le type même de ce qu'on appelait à l'époque « l'honnête homme ». Au total, un personnage sympathique, qui a fait l'unanimité sur son compte, un peu snob peut-être, mais qui, s'il se poussait à la Cour et dans les salons les plus huppés, le faisait non point pour s'y mêler d'intrigue, mais pour y prêter l'oreille au *beau langage*.

Littérairement, enfin, il est de ces « gens de lettres » qui réussissent à exercer, par leur prestige personnel, par leur conversation et leur entregent, une influence qui ne se fonde encore sur aucun ouvrage publié.

En effet, les *Remarques* ne paraîtront qu'en 1647 (un volume in-4° chez la veuve Camusat et Pierre Lepetit), trois ans seulement avant la mort de Vaugelas, qui a déjà 62 ans. Mais le fils du Président Favre est connu depuis longtemps comme un des arbitres du langage, et jouit d'une autorité non contestée dans les salons et cénacles.

Son seul autre ouvrage, où il devait donner une application de ses *Remarques*, et qui devait constituer comme le parangon du beau langage, fut une traduction de Quinte-Curce. Mais il la polit et la lima si longtemps que ses amis l'en raillaient. Voiture lui conseillait de se hâter, de peur que, la langue se modifiant chaque année, il ne fût obligé de la refaire à nouveau. Et de lui appliquer l'épigramme de Martial :

Euraphus tonsor dum circuit ora Luperci

Expungitque genas, altera barba subit.

Et finalement le *Quinte-Curce* ne paraîtra qu'après la mort de son auteur, en 1653, par les soins du Chapelain et de Conrart.

Cependant, sans qu'il ait rien publié encore, sa réputation d'Aristarque est telle que, lors de la création de l'Académie Française, en 1635, il est tout naturellement désigné pour en faire partie. Il apportera à ses nouvelles fonctions un zèle fort exact, et cette probité que tous louent en lui, menant, dans les débats académiques, le bon combat pour les idées qui lui sont chères, n'hésitant pas à rédiger à lui seul les deux premières lettres du Dictionnaire, servant d'oracle modeste, mais écouté, dès que s'élève quelque controverse grammaticale.

C'est que ce *provincial* (ce n'est pas ici que j'oserais le qualifier d'*étranger!* et pourtant, il l'était!) ce provincial est un homme qui « sçait parfaitement nostre langue »

(Balzac). Le bien-dire est la grande affaire de sa vie. A la Cour, aux ruelles, aux cénacles des gens de lettres, aux débats de l'Académie naissante, il est là, dans un coin, discret, à l'affût de ce qui se dit. Il compare, il juge, il hoche la tête. Rentré chez lui, de sa haute écriture minutieuse qui traduit si bien son goût de la clarté et son esprit de précision, il rédige quelques *Remarques*.

Après Malherbe, il a entrepris d'épurer la langue, souillée, à son avis, par les boursouflures et le mauvais goût du XVI^e^ siècle, les italianismes de la colerie Médecis, les gasconismes chers aux compagnons d'Henri IV.

Cette réforme, il l'a réussie au-delà de tout ce qu'on pouvait prévoir.

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier en détail la doctrine grammaticale de Vaugelas. Vous la trouverez exposée, en long et en large, dans de gros ouvrages techniques, dont je me ferais scrupule de vous infliger même un bref, et nécessairement, aride résumé.

Ce qui m'intéresse davantage, c'est sa position de départ. On sait que le seul critère auquel il s'attache est celui de l'« *Usage* », qui est, dira-t-il lui-même, « le maistre et le souverain des langues vivantes ».

Réticent à l'égard des néologismes, tant qu'ils sont perçus comme des hardiesses, intraitable envers les façons de parler provinciales, les mots vieillis, les tours démodés, il n'accepte vraiment dans son traité que le langage universellement reçu. Toute locution insolite lui est suspecte, fût-elle dix fois jusifiée en logique: « C'est une erreur de vouloir, « en matière de langues vivantes, s'opiniastrer pour la Rai- « son contre l'Usage ». Et ailleurs: « L'Usage fait beaucoup « de choses par Raison, beaucoup sans Raison, et beau- « coup contre Raison ».

C'est en ce sens que Vaugelas nous apparaît comme nettement moderne. Cette position, c'est celle qu'on verra prendre, de nos jours, à l'école de grammairiens qui procède de Ferdinand Brunot, et qui, en réaction contre le dogmatisme du siècle précédent, tient que la Grammaire n'a point à *régenter*, mais seulement à *constater* l'évolution du langage.

Mais quel usage suivre ? Il en est tant : la Cour et la Ville, Paris et la Province, l'Académie et les galères...

Vaugelas s'en tiendra, lui (la définition est présente à toutes les mémoires, souvenir de nos vieux manuels d'Histoire de la Littérature) à « la façon de parler de la *plus saine partie de la Cour*, conformément à la façon d'escrire de la *plus saine partie des autheurs de ce temps* ».

Resterait à définir ce qu'il faut entendre par la *plus saine partie*... La Cour, ce n'est pas nécessairement le Roi et son entourage immédiat, où Vaugelas n'a point fréquenté; c'est la « société », le monde, que hantent des personnages qui ont à la Cour leurs entrées. Quant aux « autheurs », ce sont essentiellement des écrivains mondains: poètes, historiens, traducteurs, et, chargés de prestige à l'époque, les prédicateurs. Parmi tous ces usagers de la bonne langue, Vaugelas n'est point un « dictateur aux mots », pas même un arbitre, du moins s'en défend-il. Il n'est qu « un simple témoin qui dépose ce qu'il a veu ou ouï ».

En application de ces principes, Vaugelas emplit un gros volume de *Remarques* de tout ordre, *non classees* (il a renoncé au classement pour ôter au livre un déplaisant aspect scolaire et didactique, pour lui laisser son caractère d'ouvrage *pour gens du monde*, de livre de chevet qu'on feuillette au hasard, et où l'on picore toujours quelque précieuse observation).

Pêle-mêle, donc, il nos apporte d'inestimables renseignements sur la prononciation de son temps (en particulier sur l'épineuse question de la diphtongue oi), ou sur l'orthographe, toutes les fois qu'il y a incertitude (*soupé* ou *souper?* *jusqu'à ou jusques à ?*). Mais ce qui retient particulièrement son attention, ce sont les faits de *lexique*, de *syntaxe* et de *style*.

Il entend contenir « dans l'étendue de leur jurisdiction » les termes techniques, et tout spécialement le jargon du Palais. Il met au ban du langage des honnêtes gens les mots populaires, ou dialectaux, ou « deshonnêtes » (par exemple, *vomir des injures* ou bien *poitrine*, « par la raison ridicule qui est qu'on dit poitrine de veau ». Et tout en convenant que la raison en est ridicule, que l'expression *tête de veau*

n'a point jeté la défaveur sur le mot *tête*, il bannit néanmoins *poitrine*, par un ostracisme qui nous paraît d'autant plus curieux que la langue noble remplacera régulièrement *poitrine* par *estomac*!)

Il cantonne dans le « style eslevé » les mots poétiqes, et se montre intraitable à l'égard des mots vieillis: *meshuy, octante* ou *souloir*. Enfin, il attache une grande importance aux questions de *cadence*, de rythme, d'équilibre des périodes.

Une phrase résume assez bien son point de vue:

« Il y a une certaine dignité et mesure dans le langage ordinaire quel les honnestes gens sont obligez de garder, comme ils gardent une certaine bien-séance en tout ce qu'ils exposent aux yeux du monde ».

C'est là, en somme, une attitude nettement aristocratique.

Une remarque encore s'impose: en tout cela, aucune prétention scientifique, aucune connaissance d'histoire de la langue. Nous aurions mauvaise grâce à le lui reprocher, étant donné que pareille science historique date de la fin du XIX^e^ siècle, et que la position de modestie et de prudence de notre grammairien est infiniment plus défendable que les affirmations parfois aventurées de son contemporain Ménage.

Il est bien rare, par exemple, que Vaugelas tente d'appuyer une remarque sur une théorie grammaticale :

« C'est une faute que presque tout le monde fait de dire « *tous* au lieu de *tout*. Il faut dire: ils sont tout estonnez, « et non pas: tous estonnez, parce que *tout* en cet endroit « n'est pas un nom, mais un adverbe, et par conséquent « idéclinable, qui veut dire *tout à fait, omnino* en latin. »

Mais il poursuit, imperturbable et sans se soucier d'expliquer la différence:

« Mais cela n'a lieu qu'au genre masculin, car au féminin, il faut dire *toutes*, elles sont toutes estonnées, toutes esplorées... La bizarrerie de l'Usage a fait cette différence sans raison entre le masculin et le féminin ».

Et, en effet, la plupart du temps, il se réfère moins au bon sens qu'à une intuition collective, qui est justement ce qu'il nomme l'Usage :

« *Je me souviens* et *il me souvient* sont tous deux bons,

« mais *je me souviens* me semble un peu plus usité à la Cour... »

Il se réfère aussi, sans doute, bien souvent, à ses autheurs — qui sont Malherbe, Voiture, Chapelain, le dominicaïn Coëffeteau, qu'il tient en haute estime, et, seul du XVI[e] siècle, le vieil Amyot — mais pas au point de se laisser tyranniser par eux: ainsi à propos de la distinction entre *température* et *tempérament :*

« M. de Malherbe use toutesfoys de *température* pour *tem-*
« *péramment.* Je l'ay veu aussi employé de mesme dans Amyot.
« Mais, c'est qu'il se disoit autrefois, et *il ne se dit plus* ».

Il ne se dit plus : *voilà le grand mot lâché!*

Donc, aucun dogmatisme grammatical, pas de théorie *a priori.* Point de ces questions d'étymologie, de phonétique, de tout ce que nous appelons aujourd'hui, d'un mot pédant, la philologie. Pour lui, la suprême loi, l'argument définitif, c'est l'usage quotidien du monde, de la Cour.

On voit d'emblée tout ce qu'une pareille position offre de subjectif et d'arbitraire, d'étriqué aussi.

En élisant pour représentants de la pureté souhaitée les *petits-maîtres* des salons précieux, et des écrivains surtout mondains, et qui n'étaient guère que des médiocres, Vaugelas, délibérément, se coupe de tout un courant linguistique infiniment plus riche et plus dru, — ne serait-ce que celui des Burlesques.

Mais ce choix, — dicté d'abord, à n'en pas douter, par une pointe de snobisme, par son goût de se frotter au beau monde — comme il correspond bien au sentiment de cette Société fermée, élégante, consciente de sa supériorité! Grâce à Vaugelas, le français va être, jusqu'à Balzac et Eugène Suë, et même jusqu'aux naturalistes, une langue « chic », abstraite, raffinée, *une langue de salons.*

Une telle réussite a de quoi surprendre, à notre époque de laisser-aller grammatical et linguistique.

Mis à part un quarteron d'opposants, tenants d'une langue plus libre et plus vivace (les principaux étaient Mlle de Gournay, la « fille d'alliance » de Montaigne, et Naudé, et Saint-Evremond, et surtout La Mothe Le Vayer), qui regimberont

pendant un temps sans aboutir à rien — en quelques années s'instaure, pour quiconque se veut *cultivé*, l'obligation de *parler Vaugelas* ».

On verra, le vieux Corneille, à l'apogée de sa gloire, s'imposer, en rééditant ses tragédies (1663), la tâche d'y corriger ce qui — vocabulaire ou syntaxe — heurte trop le goût du jour. Les *Remarques*, un siècle durant, seront étudiées, commentées, complétées, et l'Académie, en 1704 — cinquante ans après leur apparition ! — ne dédaignera pas d'en donner une édition nouvelle.

Tant de grammairiens, avant et après le nôtre, ont essayé de faire triompher leurs vues, et n'ont obtenu, en dehors d'un cercle restreint, qu'indifférence et déboires ! Vaugelas est l'unique exemple, dans l'histoire de notre langue, d'une influence grammaticale profonde et durable. Une sorte de phénomène, en somme, et qui ne peut que confondre d'envie les grammairiens ses successeurs ! !

A quoi donc attribuer pareil succès ?

D'abord, sans aucun doute, à un engouement. Au fait que Vaugelas était homme du monde : la société mondaine et précieuse a fait beaucoup pour le triomphe de l'un des siens, — flattée de surcroît qu'il l'eût prise pour modèle et référence.

D'autre part, la réforme de Vaugelas — comme, en littérature, le classicisme de l'école de 1660 — vient s'insérer dans la grande entreprise de *centralisation politique* de la France, et bénéficie de sa réussite. Versailles devient le parangon de toute élégance, de tout savoir-vivre. *Or, Versailles parle Vaugelas.*

Tout cela n'est point pour ravaler le mérite de notre Savoyard. A défaut de génie, il a eu, en matière de langage, une sûre intuition, une sorte de *flair* inappréciable. Il *sent*, dirait-on, le tour vieillissant, la locution prête à mourir, le mot qui va tomber en désuétude. Et il le balaie, d'une condamnation sans appel. Or, il est bien rare qu'il se trompe.

Ainsi — comme je vous le disais au début — il sonne le glas de la langue du XVI^e^ siècle. Après lui, — Burlesque mis à part, et quelques conteurs archaïsants — nul n'osera plus

employer *mesmement, du depuis que, par ainsi, souloir...* Avec les *Remarques* naît vraiment le Français moderne.

Mais le vrai miracle est ailleurs. Il est — comme tous les miracles — dans l'exceptionnelle, dans la providentielle concordance entre un réformateur et son époque.

Car Vaugelas n'est pas, chronologiquement, le premier des Grammairiens ! Au siècle précédent, les Maigret, et les Ramus, et les Estienne père et fils, avaient, tant en français qu'en latin, abondamment publié. Ils étaient, dans l'ensemble mieux informés que le bon Vaugelas. Pourtant, leur influence avait été nulle, ou peu s'en faut.

C'est qu'ils n'étaient que des humanistes, des pédants de collège, dont l'action n'avait guère débordé hors des milieux scolaires (car l'opinion se défie toujours un peu des spécialistes, fussent-ils professeurs en Sorbonne...). Et puis, l'incertitude, les contradictions de leurs doctrines, en avaient encore réduit la portée.

Mais surtout, le XVI^e^ siècle, tout entier à l'ivresse de l'Antiquité retrouvée, au bouillonnement des passions politiques et religieuses, se souciait plus des idées que des mots : « C'est au langage de suyvre, disait Montaigne, et que le gascon y aille, quand le françoys n'y peut aller ». Que pouvaient, sur des personnalités aussi puissantes qu'un Rabelais, un Calvin, un Agrippa d'Aubigné, les ratiocinations des regratteurs de syllabes ?

Et puis, l'effort des grammairiens n'était-il pas prématuré ? Clairement ou non, les contemporains sentaient que leur langue était encore en pleine évolution. Citons encore une fois Montaigne, de qui l'on se rappelle la phrase désabusée :

« J'escris à peu d'hommes et à peu d'années... Nostre langage escoulle tous les jours de nos mains : et, depuis que je vis, s'est altéré de moitié... ».

Peut-on, raisonnablement, prétendre *régenter le mouvant ?*

Toute différente est l'atmosphère du XVII^e^ siècle. — et nous avons peine à l'imaginer, nous autres Barbares.

Sans doute la langue n'est-elle pas encore « réglée ». Du moins a-t-elle achevé sa crise de croissance, on commence à y voir clair. On sait qu'il y a des locutions « basses », ou

provinciales, qui s'opposent au parler du beau monde. Dès le début du siècle, autour de Malherbe, les milieux littéraires s'intéressent au « bien-dire », élaborent confusément une doctrine du *bel usage*.

Les milieux mondains ne tardent pas à suivre. Dans une société où règnent le loisir et la vie de salon, d'où la Royauté triomphante a bientôt banni les discussions politiques, et la paix religieuse les contreverses théologiques, on voit l'intérêt se tourner tout naturellement vers les choses littéraires ou *paralittéraires* : portraits psychologiques, analyse des sentiments, art du langage.

Qu'il y ait eu, dans ce subit engouement, une bonne part de snobisme, qui en douterait ? Mais il n'importe. C'est, pour l'histoire de notre langue et de notre littérature, un fait capital que cette *floraison de petits cénacles* où, entre deux poins, perruches et petits-maîtres, — mais aussi des gens de goût — ont disserté à perte de vue sur les sonnets de Voiture (ou de Trissotin, ou d'Oronte...), les romans à la mode, les sermons des prédicateurs. Et cela sans jamais consentir — quelle leçon pour nos modernes ! — à séparer la forme du fond.

On fait donc grand place aux questions grammaticales, et à la pureté de la langue. Personne qui n'ait ses préférences, ses dadas, ses ostracismes. Partout se réunissent, par petits groupes, les gens cultivés — hommes et femmes, nobles, robins ou bourgeois. Chez Conrart, chez Chapelain, chez les Précieuses — sans oublier l'Académie toute neuve et pleine de zèle —, on débat en conscience les points de vocabulaire et de style. On prend parti dans la querelle de *car*, au de *raffinage*, ou *muscadin*, on accorde droit de cité à tel néologisme, on bannit, avec quelles mines de dégoût — Fi ! ma chère ! — telle locution qui choque l'oreille ou « put son ancienneté ».

Débats puérils parfois, ou niais, déparés par l'incompétence ou les exagérations, « travail d'amateurs », je le veux bien. Mais il n'en faut point rire.

C'est grâce à cette « ambiance » (comme nous disons aujourd'hui) de respect et de ferveur, que nous autres encore, après trois cents ans, pour l'essentiel de notre langage,

« parlons Vaugelas ». Cette société, futile peut-être et brouillonne, elle a eu tout de même le fier sentiment d'atteindre à l'apogée d'une civilisation, — de *sa* civilisation. Tout naturellement, elle a souhaité, pour la langue qui devait l'exprimer, une pureté, une distinction qui la rendent digne de cette prééminence.

Elle y a réussi, et l'action anonyme de milliers d'«honnêtes gens», que résume et symbolise pour nous l'œuvre de Vaugelas, va promouvoir le français, en faire cette langue fluide et précise, apte au papotage comme aux abstractions, cette langue de probité et de prestige, qui sera, pour trois siècles, celle des diplomates, et qui — titre bien autrement flatteur — était encore, voici quarante ans à peine, celle de toute la « gentry » européenne : Varsovie ou Saint-Pétersbourg, Vienne ou Constantinople...

A cette œuvre du passé, avons-nous, modernes, un équivalent à opposer ?

Et la leçon de Vaugelas reste, plus que jamais, valable pour les Béotiens que nous sommes.

On me permettra de citer, pour conclure, la très belle péroraison de l'article que mon distingué collègue Antoine Adam a consacré récemment à Vaugelas (*Mercure de France* de juin 1947). Après avoir opposé, à l'attitude du XVII^e^ siècle, la liberté absolu qu'a de nos jours l'écrivain pour constituer sa langue, Antoine Adam dégage, avec une virulente précision, la leçon que nous apportent encore les *Remarques sur la Langue Françoise* :

« En un temps où l'on travaille trop vite, où l'on confond l'informe et le génial, où tant d'écrivains forcent le ton et prennent l'emphase pour de la grandeur, il est bon de relire une homme qui nous enseigne à écrire lentement, à donner à nos pensées leur expression définitive et parfaite, à faire constamment coïncider l'idée et la forme de l'idée. Vaugelas est pour les écrivains un *maître d'honnêteté*. A toutes les époques, cette leçon est valable : de nos jours, *elle est urgente* ».

Marcel GALLIOT.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

H. Josseron. — **Les deux amis.** — Préface de Paul Vincent. — L. Dépollier, Imprimeur-Editeur, Annecy, 1947.

Sous ce titre, le titre même de la nouvelle qui ouvre le recueil, notre confrère Louis Dépollier, publie une série d'histoires savoyards, riches de couleur et de haut goût. L'auteur, Henri Josseron n'est un inconnu pour la plupart de nous. Au printemps de 1941 déjà, il nous avait offert un attrayant volume, illustré de dessins et de bois gravés de Mme Bienner où les contes alternaient avec les poèmes, le tout parfumé des senteurs du terroir.

Son nouvel ouvrage, digne de l'aîné et comme lui inspiré du pays natal en diffère pourtant sensiblement. La poésie n'y trouve pas asile ; plus exactement, elle ne se soucie pas d'y prendre forme, discrète jusqu'à l'humilité, elle transparaît à peine derrière certaines pages, riches d'émotion ainsi cette « Nuit de Noël 1944 » à douloureuse résonance. D'autre part on aurait tort d'y chercher la note sentimentale des romances 1900 et de vouloir y cueillir la petite fleur bleue. Les galants du village ne font point figure de troubadours et leurs promises n'évoquent guère — extérieurement du moins — les ingénues du répertoire. L'humanité que met en scène H. Josseron et qu'il a eu loisir d'observer malicieusement tout au long de sa vie, à l'école et à la cure, à la ferme et au château, par les sentiers de la forêt ou les chemins bordés de prés verts et de terres brunes, en d'autres lieux encore, n'a rien de mièvre et d'apprêté. Evidemment, le « cant » n'y trouve pas toujours son compte, en revanche, quelle belle vitalité, quelle sincérité spontanée, quelle santé profonde ! La pensée toujours, et le sentiment, s'y expriment sans fard en mots drus, ronds comme des balles éclatants de vie. Et si parfois le français hésite, le patois, sans fausse pudeur, vient à la rescousse.

Le préfacier, M. Paul Vincent, estime qu'Henri Josseron, dont l'œuvre eût sans doute enchanté Rabelais est « dans la lignée des vrais conteurs de chez nous ». Nous n'aurons garde de contredire un écrivain de qualité, tout auréolé encore d'un prix littéraire envié, et avec lui nous saluerons joyeusement celui de nos compatriotes qui instituteur rural, demeuré insensible au mirage des villes, après avoir longtemps honoré son métier, son beau métier d'éducateur, met aujourd'hui un nouveau fleuron à la couronne des lettres savoyardes.

L. Vigand.

A propos des « **Souvenirs d'un banquier savoyard** », de Léon Laydernier, in-8°, 158 pages, Annecy, Gardet et Garin.

La bibliothèque de l'Académie florimontane a reçu les « *Souvenirs d'un banquier savoyard* », de Léon Laydernier. Nous avons

le dessein de parler ici, brièvement, de ces Souvenirs.

M. Léon Laydernier, par le titre, déjà, de son livre, met l'accent tonique sur sa profession, en laissant, d'emblée, présumer son incidence sur sa vie personnelle. A la vérité, il s'agit beaucoup moins de cela que de l'exposé, en fonctions du « bien public », d'une carrière de soixante années. « Bien public », c'est nous qui, à dessein, employons cette expression dont le sentiment est à la source, elle-même du livre. La préface en est faite par M. F.-M. Ritz, Président de l'Académie florimontane ; elle situe, déjà, l'origine de ces « Souvenirs », par une insistance extérieure déterminante. Nous remercions tout d'abord, l'auteur, de l'avoir écrit ce petit livre, en le remerciant de la forme qu'il lui a donnée, en un style clair, agréable, de récit familier. Cette concomitance, du reste, de l'intérêt général et de l'activité du banquier était déjà, avant la lettre, évidente pour tous, en Savoie. Les noms de Haute-Savoie et de Léon Laydernier ne sauraient, sans injuste divorce, être dissociés. On pourra peut-être discuter, polémiquer même, quant aux initiatives premières qui ont mis en mouvement l'œuvre accomplie. Peu importe, cette priorité à notre sens, n'a qu'une secondaire valeur, habitués que nous sommes, à jauger, à leur mesure, intentions et réalisations. Si notre pays était, lui aussi soucieux de la politique des résultats et non de celle des velléités nous n'en serions pas où nous sommes...

Quand une banque gére également bien l'intérêt de ses clients et celui de sa province, elle peut se taxer de bienfaisante, parce qu'elle l'est : nous touchons certainement, là, l'idéal et le but professionnel de L. Laydernier. Son grand, son très grand mérite est d'y avoir remarquablement réussi. A tous ceux qui ont eu une responsabilité directe de vies humaines ou des fonds d'autrui un semblable mérite apparaîtra plus clairement, encore. La banque au service du pays, c'est, essentiellement, l'association de l'eau et du moulin. Dans une mesure proportionnée, la banque Laydernier a joué, en Haute-Savoie, un rôle analogue à celui des grands établissements financiers aux Etats-Unis, dans leur pays, sans lesquels la source, elle-même, de la vie économique serait tarie. Il nous est agréable de tresser, ici, une couronne à qui elle revient...

En matière de progrès, de bien-être, de douceur de vivre, de quoi s'agit-il, comme disait le maréchal Foch ? Georges Duhamel répondrait, de « faire le bien et d'être heureux » et nous partagerions ce sentiment. La formule moderne doit s'adapter aux bons et mauvais jours dont la vie est tissée pour la décomposer en satisfactions et soucis. Il faut vivre sainement et secourir les malades et blessés, donner aux uns et aux autres la lumière et la force qui fait tourner les machines, le charbon qui alimente les foyers et les usines, les moyens de transport à travers les cols et le long des vallées, ouvrir à tous l'attrait des sites, distraire et instruire, répandre la prospérité par le tourisme, que sais-je encore ? Mais, de quoi nous parlent ces « Souvenirs », sinon de ces créations de cliniques, d'usines électriques, d'eau dans les maisons, d'hôtels de villégiature, de téléfériques, de bateaux, de mines exploitées, de richesses révélées ? Exactement comme si le problème posé par le « Vox populi » avait été pris en charge et résolue par un bon-vouloir de prédestination. La vie de Léon Laydernier, il vous le

dit, n'est pas un de ces miracles qu'il faut laisser aux contes de fée, mais une dutte continuelle contre les évènements et les hommes aussi ; car le chemin du bien, comme celui de la gloire est semé de pelures d'orange. La petite Histoire de la Savoie a posé l'équation de Laydernier et de la Savoie, dont la formule de résolution s'appelle fierté de l'œuvre accomplie et gratitude.

Pour comprendre le bonheur de vivre en Savoie il faut, après d'autres, lire, aussi, ce livre de « Souvenirs » qui révèle et explique. Léon Laydernier évoque tous ceux de son « équipe », initiateurs, artisans et mécènes, sans lesquels la tâche eut été plus difficile encore, et nous comprenons bien qu'il y a d'autres noms auxquels il pense sûrement...

Mais, puisque nous parlons ici, d'un banquier savoyard et d'un auteur, ce que nous savions déjà et ce que nous avons lu nous incitent à un hommage d'estime et de reconnaissance que la province de Savoie peut prendre à son compte, au-dessus des hommes et de leurs discutables hésitations.

Général Cartier.

Georges Chapier. — **Une Jeanne Hachette Savoyarde Marguerite Frichelet.** — Préface de F. Cochat, in-8°, 61 pages, Annecy, Gardet et Garin, 1948.

Si l'histoire de la fameuse guerre de Thônes est bien connue, on ne répètera jamais assez qu'en réalité, ce n'était pas contre la France elle-même, à laquelle six mois auparavant ils avaient voté l'incorporation de la Savoie, que les habitants de la vallée de Thônes prirent les armes. Mais les causes de leur soulèvement furent l'application de certaines lois qui révoltaient leurs consciences, telles, en particulier, toutes ces mesures antireligieuses qu'ils ne pouvaient supporter. Et la levée en masse, décretée par la Convention, achva de mettre le feu aux poudres ! D'ailleurs, ainsi que le rappelle l'auteur, c'est exactement pour les mêmes raisons que les populations de Lyon, Bordeaux, Toulon, de la Guyenne, de la Vendée, pourtant françaises de très vieille date, prenaient les armes. Et Marguerite Frichelet, elle-même, si elle était née à Thônes, elle était lorraine et française par son père. Mais, comme tant de ses compatriotes, elle plaçait sa foi religieuse et ses convictions au-dessus de tout autre considération.

C'est ce qu'a su mettre en évidence M. Chapier, dans ces pages que les Savoyards ne sauraient relire sans émotion et fierté. Sans doute, son héroïne fit-elle preuve d'une témérité inconcevable qui devait lui coûter la vie, mais dans son enthousiasme n'avait-elle vu que le devoir à accomplir ou que ce qu'elle croyait l'être. Aussi ne regrettant que son insuccès, se montra-t-elle courageuse jusqu'au lieu du sacrifice. Ce fut à Annecy sur la pelouse du Pâquier, le 18 mai 1793. Une inscription devrait le rappeler.

On ne peut que féliciter et remercier Georges Chapier d'avoir consacré une élégante plaquette à Marguerite Frichelet qui unissait en son cœur la fidélité savoyarde et lorraine, fidélité qu'il se plait à exalter dans l'admirable population de la vallée de Thônes qui, bientôt réconciliée, donna à la France les plus grandes preuves d'inébranlable attachement. Cette fidélité, jamais, ajoute-t-il,

« ne s'exprima de façon plus éclatante qu'au cours de ces terribles années 1943 et 1944 où l'on vit toute une population se dresser contre un ennemi cruel et sans scrupule ».

Nous faisons volontiers nôtre la conclusion de l'auteur, à savoir que si Marguerite Frichelet avait vécu au temps des Résistants, elle eut été certainement en bonne place parmi ceux de la ville de Thônes.

L. VFISTER.

Dans les publications

Bulletin de l'Académie Delphinale. — 6e série, tomes 15e, 16e et 17e. 1944, 1945 et 1946, Grenoble 1947.

Ce volume, de plus de 700 pages, comporte en sa première partie les comptes-rendus des séances rédigés avec un rare souci de précisions par le secrétaire perpétuel, M. Letonnelier, notre confrère florimontan, et en la seconde les travaux originaux dont plusieurs discours de réception. L'ensemble constitue une somme de travail considérable qui prouve la grande et précieuse activité de l'Académi dauphinoise.

A la page 243, un article de M. Joannès Chetail, intitulé « Des Amis de Lamartine, les de Vignet », intéresse particulièrement la Savoie, le but de cette étude étant de faire connaitre quelques renseignements biographiques, sur cette famille, puisés à des sources les plus authentiques : Louis de Vignet, l'ami intime de Lamartine, avait pour père noble Pierre-Louis Vignet, sénateur au Sénat de Savoie, natif de Thonon, et pour mère Marie-Christine de Maistre, sœur de Joseph.

A la séance du 25 mai 1946, l'Académie Delphinale recevait solennellement comme membre titulaire l'Archiviste en chef de l'Isère, M. Robert Avezou, notre confrère. Dans son discours de réception, l'ancien archiviste de la Haute-Savoie fit suivre l'éloge de son prédécesseur à l'Académie, le collectionneur eu bibliophile Jules Taulier, d'un coup d'œil sur Grenoble pendant la première administration municipale du grand-oncle de ce dernier, Frédéric Taulier (1845-1848), grand philanthrope, admirateur de Lacordaire qui « aurait voulu pouvoir présenter l'Hôtel-de-Ville à la population comme un centre protecteur, comme un abri sûr, comme un asile que le malheureux ne doit jamais implorer en vain ».

Dans sa réponse à ce « beau discours », le président de l'Académie Delphinale, M. le général Cartier, lui aussi membre de la Florimontane, fit l'éloge tout à fait mérité de M. Avezou, comme archiviste en chef de l'Isère, mais aussi comme ancien archiviste de la Haute-Savoie : « A Annecy, dans la même charge d'archiviste en chef du département, lui dit le général, vous étiez déjà cet animateur avisé du passé ; les Savoyards ont eu le privilège de beaucoup vous apprécier, c'est-à-dire de beaucoup vous regretter. Votre place à l'Académie Florimontane était éminente, en tête de ces minorités agissantes auxquelles les grandes maisons laissent le soin d'entretenir la flamme du labeur et celle de l'éclat. C'est ainsi, notamment que vous aviez organisé et fait, à Annecy, Chambéry

et Genève, ces remarquables conférences-leçons sur l'Histoire de Savoie dont ni le bénéfice ni le souvenir ne se perdront. Je souhaite voir en nombreuses mains le recueil, par la suite édité, de ce brillant enseignement ». Suit la liste des travaux plus directement savoyards de M. Avezou. Et plus loin, les Morimontans auront encore plaisir à lire ces quelques lignes : « En Savoie, comme en Dauphiné, vous avez semé cette graine généreuse qui détermine l'attachement au passé et si vous recevez aujourd'hui notre vive gratitude, c'est parce que vous nous avez déjà donné d'inappréciables moissons... ».

Toujours dans le même volume, une étude du général Cartier : *La France et l'avènement de la dynastie des Carignan-Savoie en* 1831, retient aussi notre attention. Après les machinations répétées de l'immuable Metternich et de son partenaire Charles-Félix, en vue de la création d'une Confédération italienne sous la suzeraineté de l'Autriche, c'est à la France que la nouvelle dynastie de Carignan-Savoie devait exclusivement son avènement, à cette France qui depuis lors « tient à une Italie qui fut son œuvre ».

Bulletin de la Société Académique, religieuse et scientifique du duché d'Aoste (26e bulletin), 1947.

On lira avec un vif intérêt le mémoire sur *L'Instruction en vallée d'Aoste* que M. Ernest Page, avocat, assesseur à l'Instruction publique, a présenté au Conseil de la vallée, à la séance du 1er août 1946, obtenant l'approbation unanime des conseillers. Le but de l'auteur étant la réintégration de la langue française dans la vie familiale et publique, il propose de tout mettre en œuvre pour créer à Aoste un centre de culture bilingue : de répandre l'enseignement du français dans toutes les écoles ; de créer une pépinière de jeunes gens qui soient à même de se servir avec la même facilité des deux langues. Et dans sa conclusion, M. Page ne craint pas d'affirmer que « le français est la cause, la première affirmation de notre autonomie, de notre indépendance ». Aussi, termine-t-il son appel « Cultivons donc la langue française », par ces paroles émouvantes qui ne peuvent laisser indifférents les Savoyards : « Pour nous Valdotains, c'est la langue de nos ancêtres, c'est notre langue maternelle : renoncer à elle, c'est renoncer à un héritage sacré, à une partie de soi-même, de son âme et de son cœur ».

Depuis lors un travail considérable a déjà été accompli dans ce sens et nombreuses sont les publications rédigées en français.

Cahiers de Savoie. — 3e et 4e trimestres 1947. — Parmi de nombreux et intéressants articles, nous signalerons en particulier :

Le Mont-Cenis, terre de France, discours prononcé le 2 octobre 1947, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'Appel de Chambéry, par M. Chanteau, substitut du procureur général. Au moment où les revendications françaises recevaient une juste satisfaction, il était bon que ces revendications fondées sur des arguments de droits historiques et d'équité, fussent exposées devant la plus haute juridiction de Savoie.

L'œuvre gravé d'André Jacques, par Emile Vesco. Tous les amis

et admirateurs de l'éminent artiste, qui depuis 1907, a fait de la Savoie sa terre d'adoption, ont applaudi à la publication de cette étude. Depuis cet album, aujourd'hui introuvable, des « Paysans Savoyards », gens d'en bas ceux-là, depuis ses galeries de montagnards, Mauriennais, Tarins, guides de Chamonix jusqu'à ces multiples portraits expressifs comme par exemple celui du grand Marquis de Bissy, jusqu'à ses saints de chez nous, tel l'Apôtre du Chablais sur sa mule blanche, que d'œuvres délicates et consciencieuses nous a données son burin habile sous lequel s'exprime une sensibilité plus que sincère. Avec Emile Vesco, les Savoyards voient en André Jacques « l'un des artistes qui ont le plus fidèlement et avec le plus intelligent amour fixé les nuances les plus délicates du visage de la petite patrie ».

Cinq lettres inédites de Cavour adressées au député Joseph Jacquier-Chatrier, de Bonneville, qu'il tenait en grande considération. Ces lettres sont présentées et commentées par M. Paul Guichonnet. Elles ont trait notamment à l'agriculture en Savoie, à Louis-Napoléon après le coup d'Etat, aux idées du grand ministre en matière de politique intérieure, aux chemins de fer savoyards.

L. Pfister.

89e Année 1948 3e et 4e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON : *De Officiis* lib I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ACADÉMIE FLORIMONTANE ..... *Séances des 3 juillet, 6 octobre, 3 et 17 novembre, 8 décembre* 1948.

F.-M. RITZ ..... *Hommage à André-Charles Coppier.*

P. TAPPONNIER ..... *Recherches à l'occasion du bi-centenaire de la naissance de Berthollet.*

P. V. AUBRY ..... *Claude-Louis Berthollet.*

L. PFISTER ..... *Une belle Réception à Genève par la Société Catholique d'Histoire.*

P. D. ..... *Un Savoyard de Paris, Antoine Dufournet.*

V. L. SAULNIER ..... *Notes inédites de Claude-Etienne Nouvelet.*

H. ONDE ..... *Bibliographie Géographique Savoisienne.*

L. PFISTER .....
J. G. RITZ ..... *Bibliographie.*

Table des matières de 1948.

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER

1948

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADEMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard. Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française) par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis 1916 propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée de 10 francs, de Pâques au 30 septembre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 100 fr., reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 2.000 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix :

I. Des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1948. — *Concours de 2e année dont le programme est envoyé sur demande.*

II. Et du concours de poésie, réservé aux Savoyards, fondé par M. Léon Laydernier, avec 600 fr. de prix.

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie, à l'Hôtel de Ville, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 3 juillet 1948 (*)

tenue au Château de Montrottier

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

En ouvrant la séance, M. d'Orlyé excuse M. Ritz, président, actuellement en Algérie, et lui adresse les pensées et les vœux des Florimontans. Il est agréable à M. d'Oriyé de souhaiter à ses confrères et aux membres de leurs familles, une cordiale bienvenue en ce domaine si accueillant toujours, grâce à la vigilance de son administrateur, M. J. Serand, auquel il renouvelle la gratitude de la Société.

M. Dépollier donne lecture d'une note de notre confrère, M. V. Sylvestre, ingénieur, d'Aix-les-Bains, intitulée « Réflexions sur la sortie des Usines de la Société Savoisienne de Constructions électriques d'Aix-les-Bains, du premier transformateur triphasé de Génissiat ». Et c'est pour l'auteur l'occasion de rappeler la mémoire de Lucien Gaulard, jeune inventeur français qui avait présenté, en 1884, à la Société internationale des Electriciens, un « générateur secondaire », première réalisation du transformateur à courants alternatifs, lequel obtint un grand succès en Italie, où un monument fut élevé à Gaulard en 1890.

Une conférence de M. d'Orlyé, intitulée « Une femme d'hier et d'aujourd'hui : Georges Sand », fait l'objet principal de la séance.

(*) Etaient présents : MM. André, Beauquis, Cavet, Dépollier, Général Doyen, Th. Falletti, Grandchamp, Guinaudeau, Josseron, d'Orlyé, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, Monnet, Serand, Vuachet, ainsi que plusieurs dames, membres de familles de florimontans.

Excusés : MM. Achard, L. Buttin, Coutin, Devant, Carteron, Francillon, J. Fournier, L. Laydernier, F.-M. Ritz, M. Pfister, Vallin et Vigand.

Le conférencier nous fait revivre cette femme, née à cheval sur deux classes, passionnée pour toutes les nouveautés. Il évoque tour à tour son enfance, son éducation, les divergences la séparant de son mari. Féministe, humanitaire, révolutionnaire, 1848 la grisa. Elle était ivre de joie pour la République, mais à l'enthousiasme succéda l'abattement. Georges Sand écrivit alors des romans champêtres.

Vraie bourgeoise et mère de famille, mais victime du romantisme déchaîné, la résignation a manqué à cette femme qui intéresse la Savoie par son fameux voyage à Chamonix.

M. J. Serand se fait l'interprète de l'auditoire pour féliciter et remercier vivement M. d'Orlyé de cette très belle conférence.

Séance du 6 octobre 1948 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

La séance a lieu devant la colonne commémorative de la villa gallo-romaine de Bautas, colonne érigée en 1905 par la Florimontane, et qui, après bien des vicissitudes, vient d'être réédifiée au carrefour de l'avenue des Romains, de la route des Iles et du chemins des Fins.

Avant de lire la communication rédigée par M. Serand à ce sujet, le Président, M. F.-M. Ritz, tient à offrir la sympathie de la Société à trois Florimontans éprouvés : au colonel Ridoux, qui a perdu un petit-fils dans des circonstances tragiques ; à M. Vuachet, dont le fils Paul, lieutenant au 4e Régiment d'auto-mitrailleuses, tué le 17 mai

(*) Etaient présents : MM. Coutin, L. Falletti, Th. Falletti, J. Fournier, L. Fournier, Guinaudeau, Monnet, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, Rannaz, F.-M. Ritz, Serand, Tapponnier et Vallin.

Excusés : MM. Grandchamp, L. Laydernier, Marteaux, M. Pfister et Vigand.

Plusieurs personnes étrangères à l'Académie ainsi que des élèves du Lycée Berthollet étaient présents.

1940, vient de venir reposer dans la terre natale ; et à M. Vallin, à l'occasion de l'attribution à titre posthume à son fils de la Légion d'honeur et de la Croix de guerre avec palme.

Enfin, le Président adresse un hommage ému à André-Charles Coppier en ces termes :

André-Charles Coppier est mort. Il a été inhumé le 3 octobre 1948, dans son cher Talloires où il avait créé, il y a bientôt un demi-siècle, en bordure du lac et à l'extrémité de la falaise du Roc de Chère, une magnifique pergola qu'il considérait comme la plus réussie de ses œuvres.

Quoiqu'il n'ait jamais fait partie de la Florimontane, ce que personnellement j'ai toujours profondément regretté, je ne peux laisser partir ce bel artiste annécien, fils de ses œuvres, et qui a grandement honoré son pays natal, sans lui adresser un hommage ému.

Né à Annecy en 1867 d'une famille très honorable, mais de condition modeste, André-Charles Coppier fit ses études chez les Frères, et à quinze ans, entra aux Ponts et Chaussées. Mais il aimait la belle nature, la peinture l'attirait, et il s'essayait à reproduire à l'aquarelle les sites de sa ville natale dont le pittoresque l'enchantait. Aussi, lorsque l'occasion s'offrit à lui d'aller à Paris travailler dans l'atelier de Feyen-Perrin, il quitta tout pour suivre sa vocation.

Dès lors, il travaille d'arrache-pied, observe et étudie en détail et de très près les chefs-d'œuvre du Louvre et du Luxembourg. Sa formation artistique, sa culture générale s'épanouissent lorsque, grâce à une bourse de voyage des Beaux-Arts qu'il obtient en 1891, il peut contempler et étudier à loisir les splendeurs d'art de l'Italie, des Pays-Bas, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Il s'essaye à toutes les formes du métier qu'il a choisi, tour à tour dessinateur, graveur, aquarelliste, pastelliste, peintre et même sculpteur et graveur en médailles. Il s'efforce de reproduire par la gravure, dont il est arrivé à connaître à fond la technique, maints chefs-d'œuvre de Botticelli, Holbein, Léonard de Vinci, Rembrandt, Van Eyck, etc. En 1898, il publie trente études sur *Les Maitres du Passé*. Il revient assez fréquemment au pays natal où il enrichit son bagage artistique d'une foule d'études faites au cours d'excursions en Tarentaise, en Maurienne et dans le massif du Mont-Blanc. Il sait voir et note scrupuleusement les particularités folkloriques des régions parcourues.

La notoriété est arrivée avec ses articles dans les revues d'Art, ses conférences, ses études-critiques sur les œuvres de Rembrandt, de Van Eyck, sur les eaux-fortes de Besnard, avec ses portraits du Roi d'Angleterre Edouard VII, d'Albert Besnard, pour ne citer que ces deux là, avec ses illustrations de livres par des gravures en couleur d'une technique personnelle.

Plusieurs fois président du Jury de la Société nationale des Beaux-Arts, il est appelé, en 1919, au Comité de restauration des Musées nationaux, puis au Comité de la section du Livre, et son activité au Louvre lui vaut, en 1926, la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

Le Musée d'Annecy, qui possède un lot intéressant de ses œuvres, lui doit la restauration du Watteau qu'il possède.

Mais notre pays lui doit bien davantage par les splendides volumes qu'il lui a consacrés et dont le texte littéraire ne le cède en rien à la beauté des illustrations. « Au Lac d'Annecy », « De Tarentaise en Maurienne », « Portraits du Mont-Blanc », édités par Dardel, résumés de patientes recherches et d'une multitude de croquis et d'études toujours admirablement choisies et dessinées, ont contribué à faire connaitre en France et à l'étranger les beautés de cette Savoie qu'il a tant aimée.

Il est impossible de donner ici une idée complète du travail considérable accompli par ce grand artiste dont le caractère difficile, entier et irascible l'écarta d'honneurs qui auraient dû normalement venir couronner sa valeur et son talent. Talent aux formes variées, auquel ont rendu hommage des maitres comme Albert Besnard, et des critiques d'art comme Gustave Kahn.

Celui-ci disait de lui : « André-Charles Coppier est un peintre clairvoyant et méticuleux de la montagne, entre tous expert à suggérer les plus larges horizons. C'est aussi un graveur du métier le plus parfait, d'une fidélité scrupuleuse et intuitive lorsqu'il reproduit les chefs-d'œuvre du passé, et dans sa gravure originale, d'une savante hardiesse. Pourtant sa gloire d'artiste est moindre que sa célébrité de critique d'art, où non seulement il excelle, mais où il a beaucoup innové et où il s'est imposé autant par la profondeur de son érudition que par la certitude de ses méthodes. Il est le seul à pouvoir manier cette critique savante qui trouve des bases et des preuves réelles à l'authentification des œuvres, à appuyer sa discussion sur des procédés scientifiques et techniques, à démontrer la vérité de ce que son sens artistique et la minutie d'examen du graveur lui ont révélée. Quand Coppier a découvert la vérité par son travail et ses procédés de graveur, il en recherche des preuves latérales par un travail de lettré érudit, dans les archives, et y trouve une éclatante confirmation de ses théories. A ce point de vue rien de plus intéressant que son très important travail sur la Chambre de la Segnatura, où il rend au Sodoma sa part sur ce que l'on avait donné à Raphaël, et dont la vérité critique et historique a tout l'intérêt pittoresque de la résurrection historique. Nous ne connaissons bien Rembrandt que depuis ses travaux. Il a fait aimer Rembrandt en le faisant mieux connaitre. Dès 1902, il était célèbre, de par le difficile aboutissement de cette grande tâche : la reconstitution de la Cène de Vinci, d'après les dessins originaux. Toute son œuvre de vérité scientifique est passionnante. Mais ce qu'il faut surtout proclamer, c'est que, par la rencontre en lui de connaissances très variées, d'un inlassable esprit de recherche et d'une méthode rigoureuse, il a créé *un genre*. Avant lui, l'histoire de l'art n'était que nomenclature ; il en a fait *une science exacte*. »

Je n'ajouterai rien à cet éloge, et j'adresserai simplement à Mme Charles Coppier, à ses enfants, à sa famille, les condoléances affectueuses de l'Académie Florimontane.

Au nom de M. Serand, le Président lit la note ci-après sur les vicissitudes de la colonne de Bautas :

1° Dans sa séance du 12 octobre 1904, sur la proposition de l'un de ses membres, la Société Florimontane décide d'élever, dans la plaine des Fins, sur l'emplacement de Bautas, une colonne commémorative pour rappeler le souvenir de cette ancienne ville gallo-romaine détruite au v[e] siècle.

2° Le 26 avril 1905, le petit monument projeté, est édifié en bordure du chemin vicinal n° 43, dénommé depuis Avenue des Romains, sur environ deux mètres carrés de terrain, cédés gracieusement à la Société par l'un de ses membres : M. Albert Crolard, ingénieur.

Il se composait d'un fut de colonne romaine provenant des ruines de Bautas, distrait du Musée lapidaire, avec l'autorisation de la Municipalité, élevé sur une base de la même époque, découverte en 1864, parmi les substructions d'une villa romaine, dans la propriété Galliard, à Gévrier et donnée à la Société par M. l'avocat Durand.

Ce don permettait ainsi d'édifier entièrement le petit monument avec des fragments d'architecture romaine, sur lequel fut gravée l'inscription suivante :

Dans cette plaine fut Bautas, ville Gallo-romaine
du Ier au Ve siècle, sur la voie impériale de
Darentasia — Moûtiers — à Genava — Genève,
Société Florimontane d'Annecy
MCMIV.

3° En 1928, M. Albert Crolard vend le terrain sur lequel existe depuis 23 ans la colonne et, par suite d'une regrettable omission dans l'acte de vente qui ne mentionne pas la réserve des deux mètres carrés donnés en 1904, à l'Académie Florimontane, l'acquéreur considérant la colonne comme lui appartenant, l'enclôt dans sa propriété.

4° Protestation de l'Académie Florimontane, échange de correspondance avec le propriétaire, puis intervention de la Municipalité et enfin restitution du petit monument à la ville, qui le fait enlever, en mars 1929 et remiser dans un entrepôt de l'Evêché, en attendant l'acquisition du terrain de l'emplacement actuel où il est décidé d'un commun accord de le réédifier.

5° Cette acquisition ayant été réalisée, et un square prévu à la bifurcation des trois chemins, l'Académie Florimontane, dans sa séance du 2 juin 1937, émet de nouveau le vœu de réédification de la colonne, et que le nom de place du Bœuf soit donné au futur square, afin de rappeler l'origine du nom de l'ancienne ville gallo-romaine.

6° Ce vœu est approuvé par le Conseil municipal, mais, par suite de difficultés momentanées, puis de l'état de guerre, sa réalisation est remise à plus tard.

7° En 1947, nouvelles démarches auprès de M. Boschetti, maire d'Annecy, qui charge de suite MM. Raisin, architecte municipal et Besse, ingénieur-voyer, de prendre les dispositions nécessaires pour l'exécution de la décision municipale et, le 22 mai 1948, après 43 ans de vicissitudes, la colonne est enfin réédifiée au carrefour de l'avenue des Romains, de la route des Iles et du chemin des Fins.

8° Par une coïncidence triste et imprévue, elle est surélevée sur un cube de granit provenant du socle de la statue de Germain Sommeiller, érigée, en 1884, sur l'initiative de la Société Florimontane ; enlevée le 2 juin 1942, puis détruite à la suite de réquisition allemande : ainsi vont les destinées !

9° Espérons que désormais, ce modeste monument rappellera en même temps aux passants, l'antique Bautas, ancêtre de la ville d'Annecy, ainsi que ceux qui en ont retracé patiemment l'histoire : Charles Marteaux et Marc Le Roux, tous deux membres de l'Académie Florimontane.

10° Dans les tristes temps de renchérissement que nous traversons, et pour avoir une idée des prix appliqués en 1905, il est curieux de relire la modeste facture, conservée aux archives de l'Académie Florimontane, des travaux d'érection de la colonne, par l'entreprise Peterlongo, dont les fils viennent de la réédifier :

« 8 novembre 1904 : Déplacement d'une colonne à l'Hôtel de Ville pour l'amener au chantier : 4 heures à 0 fr. 50....	2 fr. 00
« Inscription gravée à l'ancien style et passée au Ripolin : 137 lettres à 0,20	27 fr. 40
« Une base ronde, en pierre, pour recevoir la colonne, trou pour cheville et le tout posé aux Fins.....	32 fr. 50
« Total.....	61 fr. 90

Le Président félicite M. Serand, promoteur du monument, et rend hommage à l'œuvre des Florimontans : Charles Marteaux et Marc Le Roux, qui ont retracé l'histoire de Baulas.

Il communique, de la part de M. J. Condevaux, ingénieur à Paris, copie d'une note de 1709 figurant dans un registre de l'état civil de Boëge, constituant un témoignage sur l'histoire de Savoie et les sentiments des populations en pleine guerre de succession d'Espagne.

Séance du 3 novembre 1948 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance par le Secrétaire perpétuel, le Président adresse des condoléances à M. Paul Fournier pour la perte de son beau-

(*) Etaient présents : Mme Bienner, Mlles Marel et Mugnier, MM. Achard, André, L. Buttin, P. Callies, Charvin, Coutin, Cuvet, Devant, T. Falletti, J. Fournier, L. Fournier, Gardet, Grandchamp, Guinandot, Lacroix, L. Laydernier, d'Orlyé, L. Pfister, H. Pfister, M. Pfister, Pillet, Revil, Rannaz, F.-M. Ritz et Vuachet.

Excusés : MM. Serand et Vallin.

Des membres des familles de florimontans, des élèves et personnes étrangères à la Société assistaient également à la séance, qui se tint dans le Grand Salon de l'Hotel-de-Ville.

père, et offre de cordiales félicitations à plusieurs de nos confrères à l'occasion des mariages de Mme Monnet-Fournier avec M. Gustave Reguerraz et de M. Michel Brunet avec Mlle Charvin.

Il dépose les ouvrages reçus : *Moments Poétiques*, de M. Fachon-Daguebert, et *Mélanges Poétiques*, de M. Arnollet, président de l'Académie de la Val d'Isère ; *Saint Bernard et la Savoie*, par le Père Anselme Dimier (don de l'éditeur, M. Gardet) ; *Michel Platanaz*, roman se passant à Annecy, par Mme Sereth Neu, de Rio-de-Janeiro ; *L'Evêque du Maquis*, par le R.P. A. Bibollet, de la Giettaz ; *Centenaire de la Constitution de la République et Canton de Genève* (don du Conseil d'Etat de Genève) ; *Ascension en Faucigny*, par M. Lucien Guy ; et *L'Orient Hellénique contemporain*, par le général P. E. Bordeaux. M. Ritz présente le compte rendu de ce dernier ouvrage. *(Voir à la Bibliographie)*.

M. d'Orlyé fait une conférence sur Hippolyte Taine, principalement en s'attachant à l'homme dont il cherche à découvrir la vraie figure. Aussi parlera-t-il de son hérédité, de ses premières impressions dans la nature ardennaise dont il conserva l'amour de la forêt, enfin de son affection profonde pour sa mère.

Les démêlés du jeune professeur avec l'Université du Second Empire retiennent longuement l'attention du conférencier. Sa philosophie sera attaquée violemment par Mgr Dupanloup. Taine s'essaya au roman, mais y renonça bien vite se jugeant plus artiste qu'écrivain et voulant uniquement être philosophe.

La Commune l'affecta particulièrement, aussi ses réactions sont-elles visibles dans les Origines de la France Contemporaine.

Notre confrère nous parle de la foi en Dieu du penseur dont l'âme candide était empreinte de mélancolie.

C'est en 1873 que Taine fit un premier séjour à Talloires, au Thoron. L'année suivante, il achetait de son oncle Besançon la villa de Boringes à Menthon, qui devint son lieu de prédilection et de travail où il reçut tant d'hommes célèbres. Conseiller municipal de Menthon, il s'intéressait beaucoup à la vie paysanne.

Des sonnets inédits du philosophe sur ses chats agrémentent la conférence de même qu'une discrète évocation des heures que M. d'Orlyé, alors très jeune étudiant à Paris, passait chez Taine, son correspondant. Celui-ci, intimement lié avec la famille d'Orlyé, se plaisait à interroger l'enfant sur ses études et sur les questions religieuses principalement.

Le Président félicite chaleureusement notre confrère pour sa belle et substantielle conférence vivement applaudie. Et il le remercie de nous avoir découvert le vrai visage de ce penseur sincère et loyal, plein de pitié pour l'humanité.

Séance du 17 novembre 1948 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président offre de cordiales félicitations à M. Vigand pour sa récente promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur, les Florimontans se réjouissant de cette distinction bien méritée. Il compliment aussi M. Henri Davignon pour la naissance d'un quatrième enfant à son foyer.

A M. Pierre Callies, à l'occasion de la mort de son frère Jacques, et à M. Marius Ferrero, bien douloureusement éprouvé par la perte de sa fille, sa seule et fidèle compagne, le Président adresse des condoléances émues.

Notre compatriote, M. Rosset, professeur à Kaboul, envoie le premier numéro trimestriel de 1948 de la *Revue Afghanistan*, dans laquelle il publie une étude sur le « filon aplitique du Haut-Maïdene », bel exemple de métamorphisme de contact. M. Ritz félicite M. Rosset, dont l'activité scientifique contribue au bon renom de la France.

Une note sur la famille de Chabod est envoyée par M. Joseph Lacombe à l'intention d'un Florimontan qui voudrait s'intéresser à cette vieille famille rumillienne.

(*) Etaient présents : MM. André, L. Baltin, Charvin, Cuvet, J. Fournier, Guibaudenq, L. Laydernier, Monnet, d'Orlyé, H. Plister, L. Plister, M. Plister, F.-M. Ritz, Vallin et Vigand.
Excusés : Mlle Mugnier, MM. Achard et Serand.

De la part de M. Louis Dépollier, le Président lit une notice biographique que notre confrère a consacrée au général Paul Bordeaux, à la suite de sa conférence de l'an dernier, donnée à la Florimontane et qui avait pour titre « A propos des nouvelles frontières franco-italiennes, souvenirs de 1860 ». Après avoir rappelé la brillante carrière du général, M. Dépollier évoque ses efforts méritoires, en 1940, pour que la nationalité de la Savoie française ne soit point discutée.

M. Paul-V. Aubry, notre confrère, qui vient de terminer un ouvrage sur Monge, a réservé à la Florimontane la primeur d'une étude sur la fondation de l'Institut d'Egypte. Le Président en donne la lecture, dont voici un court résumé :

Il y a 150 ans que cet Institut était fondé au Caire, en pleine campagne d'Egypte, par des Français au nombre desquels deux savants savoyards, Monge et Berthollet, eurent à remplir un rôle éminent. Le règlement, écrit par Monge, fut contresigné le 22 août 1798 par Napoléon, qui fut nommé vice-président de la savante Compagnie. Monge en était le premier président et Berthollet, membre de la Commission de Physique.

Nos deux compatriotes étaient aux côtés de Bonaparte lors de la fameuse visite aux Pyramides. Les émeutes du Caire mirent en péril l'Institut qui, grâce à la ténacité de Monge, put résister jusqu'à l'arrivée d'un détachement envoyé par le Général en chef absent.

Grâce aux démarches pressantes de Geoffroy-Saint-Hilaire auprès des Anglais, lors du retour en France, nos savants purent acheminer vers la mère-patrie l'essentiel de leurs découvertes et de leurs travaux d'une richesse exceptionnelle. Reconstitué en 1859, l'Institut d'Egypte reprit son ancien nom en 1918. C'est une Académie de haute culture.

Félicitant et remerciant M. Aubry, M. Ritz déclare que la commémoration du 150e anniversaire de cette fondation était un prélude au bi-centenaire de Berthollet que la Florimontane s'apprête à célébrer en décembre.

Il fait circuler des volumes du journal *La Décade* et du *Courrier d'Egypte*, que Monge faisait publier pendant

l'occupation au Caire. Et Mme Kueny, bibliothécaire de la ville d'Annecy, présente deux exemplaires des atlas rédigés par une commission, dont faisaient partie Berthollet et Monge, de 1802 à 1825, et qui publiaient les résultats enregistrés par la Commission des Sciences et Arts de l'Institut d'Egypte. Ces splendides atlas peuvent être consultés à la Bibliothèque municipale.

Séance du 8 décembre 1948 (*)

PRÉSIDÉE PAR M. F.-M. RITZ
et tenue dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville

La séance avait été précédée d'une manifestation autour du monument de Berthollet au Jardin public, pour commémorer le deuxième centenaire de sa naissance à Talloires, le 8 décembre 1748. En présence de M. le Préfet, des représentants du maire d'Annecy et de Mgr l'Evêque, de l'adjoint au maire de Talloires et d'une nombreuse assistance, M. Ritz déposa une gerbe au pied du monument, érigé le 25 août 1844 au Pâquier et transporté ici le 22 août 1863, et prononça les paroles ci-après :

M. Aubry évoquera tout à l'heure quelques souvenirs de l'inauguration de la statue de Berthollet, le 25 août 1844. Erigée alors au Pâquier, elle fut transportée ici le 22 août 1863. On peut trouver les détails de cette inauguration dans un opuscule édité en 1844, à l'imprimerie Burdet, d'Annecy, et que nous a obligeamment prêté M. Joseph Serand.

Je n'y reviendrai pas, mais tiens seulement à rendre un hommage de gratitude aux hommes qui nous ont conservé cette belle statue. Deux lettres de notre confrère Alexandre Charvin, dont nous avons copie, nous permettent de relater les faits avec la plus scrupuleuse exactitude.

En 1941, les Allemands exigèrent brutalement la réquisition des bronzes, sans égard à leur valeur artistique et au mépris de toutes considérations sentimentales. A Annecy, une commission compétente parvint à faire épargner Berthollet, mais au début de 1942, les exigences du vainqueur provisoire le firent ajouter à la liste des sacrifiés.

(*) Etaient présents : Mme Bienvier, Mlles Maret et Mugnier, MM. André, P. Callies, Canet, Carteron, Chanel, Charvin, Cochet, Coutin, Cuvet, Devant, Général Doyen, Th. Falletti, J. Fournier, Gardet, Gruffaz, Guinandeau, Lacroix, L. Lavdernier, Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, M. Pfister, Rannaz, Ridoux, F.-M. Ritz, Souchier, Tapponnier, Vallin, Vigand et Vuachet.

Excusés : MM. Fromaget, Grandchamp et Serand.

Le général Cartier, alors maire d'Annecy, voulut faire surmouler la statue, mais une maison de Lyon, consultée, demanda 25.000 francs, chiffre qui, à l'époque, parut excessif et fit renoncer au projet.

Peu après, M Charvin apprit la présence à Cran d'un jeune mouleur statuaire, évadé d'Allemagne, M. Georges Bertagna. Celui-ci, pressenti, accepta de faire le travail pour environ 5.000 francs, si on lui fournissait un local, des aides et du plâtre de Paris. Cette somme fut reconnue plus tard insuffisante pour un moule de près de 200 pièces.

Les choses en étaient là lorsque le 30 mai 1942, M. Charvin reçut la visite d'André Jacques, qui lui annonça l'enlèvement imminent des bronzes de la Haute-Savoie, y compris Berthollet, ses instances pour le sauver ayant échoué auprès du représentant de Vichy.

Notre confrère écrivit alors au général Cartier une lettre dont j'extrais ce passage : « Ayant passé l'après-midi avec André Jacques, je ne m'illusionne pas sur le sort réservé à divers bronzes de notre cité. Sans doute, il faut se résigner pour plusieurs d'entr'eux. Mais comment faire notre deuil de la statute de Berthollet, en acceptant passivement sa perte définitive ? C'est non seulement l'hommage rendu pieusement par quatre générations à un illustre Savoyard, mais encore (chose trop ignorée) l'œuvre d'un magnifique sculpteur du siècle passé. Et s'il faut dissiper tout doute à cet égard, permettez-moi de citer entre bien d'autres quelques-unes des œuvres principales de Charles Marochetti : la statue équestre d'Emmanuel-Philibert à Turin ; le tombeau de Napoléon aux Invalides ; un des bas-reliefs de l'Arc de Triomphe (la victoire de Jemmapes) ; la statue équestre du duc d'Orléans ; en Angleterre, la statue colossale de Richard-Cœur-de-Lion ; celle, équestre, de la reine Victoria ; l'obélisque commémoratif des morts de Crimée ; enfin, en Amérique, la statue colossale de Washington. Fait baron par le roi de Sardaigne, Marochetti, fidèle à sa formation française, sollicita et obtint sa naturalisation française en 1841 et mourut à Londres en 1868. »

Faisant ressortir ensuite la modicité du prix demandé par Bertagna, M. Alexandre Charvin s'offrait à participer à la dépense qui serait aisément couverte par une souscription, et à résoudre les difficultés d'ordre matériel. Et il ajoutait : « Votre intervention serait nécessaire pour obtenir le délai indispensable aux travaux. On aurait ainsi espoir de sauver de la destruction un précieux et irréparable document fort utile en vue d'une future réédification. »

Dès le lendemain, le général Cartier accédait à la demande, et le mardi 2 juin, sur son ordre, M. Raisin, architecte municipal, faisait descendre et transporter la statue, par M. Salino, entrepreneur, du Jardin public à l'entrepôt de MM. Charvin frères.

Il était temps. Trois jours après, la plupart des bronzes de Haute-Savoie étaient déboulonnés et partaient en direction de Grenoble pour être brisés et fondus. Le surmoulage, aussitôt entrepris, ne put être terminé dans le délai prescrit, en raison de la pénurie de plâtre de Paris. Il fallut solliciter un second, puis un troisième délai, et ensuite, résister patiemment et adroitement aux réclamations du collecteur, l'achèvement étant volontairement retardé dans l'intention d'arriver à l'oubli.

C'est effectivement ce qui se produisit au bout de neuf mois. Mais les dix-huit mois qui suivirent ne furent pas exempts d'inquiétude : rebondissement du pillage des statues à la suite d'une démarche aussi mala-

droite que peu digne d'un personnage grenoblois. (Deux beaux monuments chambériens furent victimes de cette seconde hécatombe, dont la statue en pied des deux frères de Maistre). Les préposés au vandalisme avaient-ils été changés ? On peut le croire, car Berthollet resta oublié. Ce fut aussi, le 18 décembre 1943, les visites domiciliaires et la vaste râfle dans tous les immeubles de la zone sud de la ville. Berthollet, bien camouflé, échappa à ces investigations. Enfin, pendant la terreur nazie, un mot imprudent du grand nombre de personnes qui étaient au courant de l'escamotage eut pu arriver jusqu'à la Gestapo. Dieu merci ! il n'en fut rien, chacun resta discret, et on arriva ainsi à la Libération.

Quelques membres de la Florimontane auraient désiré alors, sur l'initiative de M. Louis Dépollier, faire une petite manifestation, le 25 août, jour exact du centenaire de l'inauguration de la statue. Cela fut jugé prématuré, car on se battait encore en Savoie. Du moins, la statue de Berthollet put être remise en place dans l'année même de ce centenaire, telle que nous la voyons en ce moment.

En votre nom, comme au nom de la municipalité reconnaissante, je remercie notre confrère Charvin et le félicite d'avoir, par sa courageuse initiative, sa patience, sa volonté d'aboutir, réussi, avec l'aide de son frère et d'un personnel dévoué et discret, à sauver cette magnifique œuvre d'art. Espérons qu'elle perpétuera longtemps le souvenir de notre compatriote, l'illustre chimiste dont nous allons parler plus longuement dans quelques instants

Il était de mon devoir d'évoquer aujourd'hui et ici-même cette page d'histoire qui, dans nos archives et dans nos cœurs reconnaissants, restera à la gloire de notre excellent et dévoué confrère Alexandre Charvin.

A la séance, M. le Maire s'était joint aux personnalités ci-dessus et à la nombreuse assistance dans laquelle on remarquait M. le Proviseur du Lycée Berthollet avec une délégation de ses élèves. Un buste de Berthollet avait été placé dans la salle.

Le Secrétaire perpétuel donna lecture du procès-verbal de la dernière réunion, et le Président offrit des condoléances à M. Joseph Pollier, qui a vu revenir le corps de son fils Jean-Paul, tombé au champ d'honneur le 17 mai 1940, et à M. Alexandre Charvin, pour la mort de son beau-père, le commandant Anthoine, du 30e R.I., grand mutilé de la guerre 1914.

M. Paul Tapponier fit une causerie intitulée « l'Ascendance de Claude-Louis Berthollet », par laquelle il montre que la famille du savant était originaire de Collonges-sous-Salève. *(Voir article séparé)*.

Après avoir remercié M. Tapponnier, le Président excuse M. Paul-V. Aubry, retenu à Rennes, et explique que c'est en compulsant les lettres et souvenirs de Monge, mis à sa

disposition par les descendants du célèbre géomètre dont il vient d'achever la biographie, que M. Aubry a été amené à étudier la vie de Berthollet, si intimement liée à celle de Monge. Et M. Ritz donne lecture de la conférence que notre confrère a préparée. *(Voir article séparé)*.

Cette belle et très intéressante conférence fut vivement applaudie.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis Pfister.

Recherches à l'occasion du bi-centenaire de la naissance de BERTHOLLET

Son ascendance paternelle

L'auteur, après avoir donné quelques précisions historiques sur le bailliage de Ternier d'où la famille de Berthollet est originaire, s'étend assez longuement sur un Denis Berthollet, fils de Jacques, qui, au milieu du XVII^e^ siècle, était fermier du châtelain de la Poèpe, une des quatre seigneuries d'Archamps.

Cet « égrège » Denis Berthollet était un personnage très respectable, jouissant de la considération générale, et incarnant le type de l'homme bienfaisant d'autrefois. Pacifique, conciliateur, il était président du Conseil paroissial, et prieur de la Confrérie du Rosaire de la paroisse St Martin de Collonges. Les registres de cette confrérie mentionnent à côté du prieur Denis, bon nombre de ses parents et alliés, dont Claude Berthollet et sa femme Jeanne Pascal, aïeux du futur chimiste.

Ce *Claude Berthollet*, fils de François, fut reçu le 16 septembre 1696, bourgeois d'Annecy, ainsi que l'avait été précédemment l'orfèvre Estivent, de Collonges, moyennant 30 ducatons, outre 27 florins pour le mousquet et le traditionnel « seillot » (1).

Son fils *Louis*, né à Collonges le 11 août 1708, voyant la maison peuplée d'une huitaine d'enfants, vint s'établir dans la région d'Annecy, dont il était bourgeois par son père. Il y épousa le 15 janvier 1737 Philiberte Donyer, fille de noble Jean-François Donyer, avocat au Sénat de Savoie, qui demeurait rue du Pâquier, jouxte le jardin du Collège (2). Notaire à Talloires, Louis Berthollet fut nommé le 22 décembre 1738 secrétaire de cette commune et il

(1) B. B. 49 F° 379. Arch. Annecy.
(2) Arch. E. 977, p. 108.

fut précisé que, la paroisse n'ayant pas de salle, la mappe et autres documents seraient conservés dans sa demeure (qui est aujourd'hui la maison communale). Par lettres-patentes datées de Turin, 1er juillet 1740, il fut nommé châtelain de Talloires et secrétaire de Montmin et Bluffy. De ses sept enfants, seule le dernier, *Claude-Louis*, le chimiste, est né à Talloires (3) le 9 décembre 1748, les six autres étant nés à Annecy.

Bien des erreurs ont été commises dans des biographies de Claude-Louis Berthollet et même dans notre grand Armorial de Savoie. Je dois mentionner que M. François Miquet dans la Revue Savoisienne de 1890, a le tout premier, signalé « que son père, châtelain de Talloires, n'avait en cette commune qu'un pied-à-terre et qu'il était bourgeois d'Annecy. Sa famille était originaire de Collonges-sous-Salève... On voit que le rénovateur de la chimie est une illustration bien locale et que les dictionnaires sont dans l'erreur en le déclarant issu d'une famille de l'ancienne France établie en Savoie, ou en transplantant son berceau dans la Sarthe, comme le fit Bescherelle. »

Erreur, même sur le granit de sa statue où 22 figure au lieu de 6 novembre 1822, date de sa mort.

Ses études commencées à Annecy et à Chambéry, se continuèrent au collège des provinces de Turin, institution des plus recommandables due à ce sage législateur, Charles-Emmanuel III, et d'où le Piémont a tiré la plupart de ces hommes de talent qui lui ont permis d'exercer une influence dans la politique de l'Europe et d'avoir un rang dans la République des lettres, bien supérieurs à ce que l'on pouvait attendre de son étendue et de sa population.

Berthollet s'attacha à la médecine, moins encore pour les avantages qu'elle pouvait lui offrir, que par l'attrait qui l'entraînait déjà vers les sciences sur lesquelles elle repose.

C'est durant son séjour à Turin que le jeune étudiant

(3) Paroisse Saint-Maurice de Talloires : « Le 9 décembre 1748, environ 5 heures après-midi, est né et, le lendemain a été baptisé Claude-Louis, fils de sieur Louis Berthollet, châtelain et secrétaire de Talloires, et de Dlle Philiberte Donier, ses père et mère, mariés. Le parrain sur les fonts a été Louis Dubruis. La marraine, la Françoise Rey. Pour les cérémonies après le baptême, le parrain a été spectable Elie Crochon, advocat fiscal, la marraine Dlle Philiberte Greffier, Vve Chardon. Ainsi est. Dubettier, archiprêtre. »

bénéficia en 1766-1768 des libéralités de feu Denis Berthollet (4).

Berthollet et Tronchin

Rencontrant récemment des amis suisses au pied de la statue de Berthollet, au jardin public d'Annecy, je leur expliquai les phases de la vie du célèbre chimiste évoquées par les quatre bas-reliefs disposés au sommet d'un socle. L'un le montre se présentant au médecin Tronchin qui fut son protecteur à l'aube de sa carrière. Un autre, recevant Philippe d'Orléans dans le laboratoire dont celui-ci lui avait confié la direction. Le troisième donnant le bras à Bonaparte devant les Pyramides, et le quatrième donnant ses soins à son collègue et ami Monge atteint d'une grave maladie devant St Jean d'Acre.

Mes amis s'intéressèrent surtout à la première scène, car Tronchin était de Genève. Originaire de Provence, sa famille fut admise à la bourgeoisie genevoise en 1579, en la personne de Rémi Tronchin. Le fils qui naquit de lui trois ans plus tard, fut tenu sur les fonts baptismaux par Théodore de Bèze qui lui donna son prénom que portera son arrière-petit-fils le célèbre médecin du XVIII[e] siècle, protecteur de Berthollet.

Voltaire, dans une lettre de décembre 1763 nous présente ainsi la famille : « L'Ermite de Fernay adresse ses hommages à M. François Tronchin. Nous sommes tous ici assez gais, aimant beaucoup M. François, M. Jean-Robert, M. Jacob, M. Tronchin le procureur général, M. Tronchin l'Esculape général et toute la tribu. »

Le malin châtelain de Ferney qui méprisait les faiblesses humaines, ne manquait aucune occasion de les exploiter. Aussi faisait-il grand cas de cette famille qui lui donna l'occasion de venir se fixer, en 1754, au voisinage de Ge-

(4) Par codicille à son testament, en date du 23 juillet 1690, Denis Berthollet avait fondé une rente annuelle de 127 livres devant être attribuée « annuellement et à permétuité, à quelque pauvre fille, et à un pauvre garçon de la communauté de Collonges-Archamps, alternativement, pour lui faire apprendre un métier. Entendant que ses parents tant du nom de Berthollet que les descendants de ses sœurs et des leurs soient préférés à tous autres, en sorte que les plus proches fussent préférés aux plus éloignés en quel lieu ils puissent être. »

M. P. Tapponnier fait don aux archives de la Florimontane de la liste chronoparents de Berthollet, rente dont le chimiste lui-même, on le voit, profita (N. d. l. R.).

nève afin de confier à Robert la gestion de sa fortune, à Théodore le soin de sa santé ; et au cousin, le conseiller François, il saura quémander d'innombrables services.

C'est donc à l'Esculape général que se présenta Berthollet dès son arrivée à Paris, après avoir pris à Turin ses grades de médecin.

L'archéologue Jomard, membre de l'Institut, dans un ouvrage publié en 1844, à Annecy par Aimé Burdet, dit textuellement que le jeune Claude-Louis Berthollet « se présenta à Tronchin de Genève, associé de l'Académie des Sciences et premier médecin du duc d'Orléans. Il en reçut un accueil plein de bonté, et même des faveurs inespérées. Il avait demandé un médecin pour être attaché à Mme de Montesson. Tronchin le fit nommer. Il lui procura même un laboratoire dans l'intérieur du palais. Enfin, il lui accorda son amitié, et leur liaison devint intime. Quelle fortune pour celui qui ne rêvait que de découvertes scientifiques ! »

Berthollet apprécia la qualité de cet accueil. Le 20 avril 1774, il écrit à son ancien camarade d'études à Turin, l'avocat Chamoule d'Annecy : « J'ai accompagné (au château de Ste Assise) M. et Mme d'Orléans. Ils paraissent m'honorer singulièrement de leur confiance. De son côté M. Tronchin me témoigne une estime et une bienveillance toute particulières. Ainsi, je puis sans présomption, me flatter des faveurs de la fortune, et me promettre le sort le plus heureux possible dans mon état. Je dois retourner dans quelques jours à Paris pour revenir à la campagne le reste de l'été... Je suis dans le plus beau quartier de Paris. Mon adresse est rue Feydeau, au coin de la rue Richelieu. »

Berthollet et Berzélius

En 1880, il sera rue de Bellechasse n° 215, et au début de 1810 rue St Jacques n° 37, comme il apparaît bien dans sa lettre adressée le 28 septembre de la même année au grand chimiste suédois J.-J. Berzélius : « J'ai été bien flatté de l'honneur que vous m'avez fait en m'adressant votre lettre avec le traité dont vous venez d'enrichir la chimie. Je sais combien vous méritez l'estime de ceux qui

cultivent cette science. J'ai le regret de ne pouvoir profiter de vos travaux par l'ignorance où je suis de la langue dans laquelle vous publiez vos découvertes... Nous serions tous bien satisfaits, si vous preniez la peine de nous faire en français que vous écrivez fort bien, un extrait de vos productions que l'on placerait dans les Annales de la Chimie... J'ai ouï dire que vous deviez venir à Paris. Je désirerais bien que vous vous déterminassiez à le faire et que vous me fissiez le plaisir de venir chez moi. J'habite à la vérité la campagne, mais elle n'est éloignée que d'une lieue de Paris et elle peut être regardée comme un faubourg. C'est Arcueil et l'on y arrive par la rue d'Enfer 37.

« ...Je vais chercher une occasion pour vous faire parvenir les deux premiers volumes des mémoires d'une société qui se réunit chez moi, à Arcueil. Je vous prie de les regarder comme un faible témoignage de l'estime particulière et de la haute considération avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

Berthollet, sénateur.

Le 5 avril 1811, l'année où il eut la douleur de perdre son unique fils, Amédée, à l'âge de 28 ans, il écrit à Berzélius : « ...Vous me faites un grand plaisir en m'apprenant que vous viendrez honorer ma solitude d'Arcueil, aussitôt que l'impression de votre ouvrage sera décidée. Je crois devoir vous prévenir que les frais du voyage ne doivent pas vous le faire craindre. Vous n'aurez que ceux de route. »

Il insiste sur le même sujet le 16 juin suivant : « Ne perdez pas de vue votre projet de voyage, je serai bien charmé de vous recevoir, car je ne fais presque plus rien moi-même. Mais je jouis beaucoup des progrès que des savants comme vous font faire à la science dont je me suis occupé. Agréez, Monsieur, mon dévouement et bannissez, je vous prie, de vos lettres toutes les formules de cérémonie. »

Quelle modestie, et que nous sommes donc loin du verbiage des pédants !

Les Berthollet-Campan

Il est assez curieux de noter, pour finir, qu'à défaut de la protection qu'il trouva à son arrivée à Paris auprès de Tronchin et du duc d'Orléans, Berthollet aurait pu trouver une protection à la cour même, par un de ses cousins Pierre-Dominique Berthollet. En entrant au service de l'Armée où il se distingua, ce Pierre-Dominique avait pris le nom de *Campan*, du nom de la vallée qui l'avait vu naître, dans l'arrondissement de Bagnères de Bigorre. Présenté à ses supérieurs et à Marie Leckzinska sous ce nom, sa famille a toujours porté ce nom de Campan, ne ne servant plus de celui de Berthollet que pour la signature des actes.

Ecrivant à son fils, Mme Campan lui dit un jour : « Du côté des Berthollet, un des membres les plus distingués de l'Institut doit être de la mème famille. Mais par dignité et par éloignement pour les gens qui approchent la cour et qui étaient en faveur, il dit à Paris en 1788 à plusieurs personnes qu'il était parent d'un Berthollet-Campan placé près de la reine à Versailles, mais qu'il était peu disposé à l'aller entretenir de sa parenté dans la crainte de passer pour un adorateur du crédit et de la fortune.

« Mon avis, ajoute Mme Campan, eut été d'aller au-devant d'un homme qui montrait un caractère si différent de ce qu'on rencontrait sans cesse dans la position où le sort nous avait placés. »

Cette lettre n'est-elle pas une belle et éclatante confirmation du désintéressement de l'illustre Savoyard auquel nous rendons aujourd'hui hommage ?

En dépit de quelques éclipses passagères, la nation reste un pays de savants, d'inventeurs. Le génie de la France demeure, et elle est prête à reprendre dans le monde son rôle civilisateur.

Paul Tapponnier.

Claude-Louis Berthollet

(1748-1822)

Lorsqu'après avoir passé de longues années à recréer la vie d'un personnage illustre — en dépouillant sa correspondance, en examinant ses travaux, en recensant toutes les traces laissées par lui dans l'Histoire et dans la mémoire de ses contemporains — on se penche sur l'existence d'un second homme célèbre qui fut lié d'amitié avec le premier, un grand motif d'étonnement peut apparaître.

« Qui se ressemble s'assemble » dit un aphorisme dont la logique semble évidente. Et voilà pourquoi, quand on découvre que deux êtres éloignés l'un de l'autre par leur naissance, par leur nature, par leur caractère et par leur esprit furent, pendant plus de trente ans, d'excellents amis, l'effet de surprise ne manque pas son but.

Ainsi en sera-t-il pour nous en retraçant la vie de Berthollet après avoir évoqué, il y a quelques années, en deux circonstances, celle de Monge.

Nous avons rappelé ici-même récemment que le savant géomètre était le fils d'un humble gagne-denier, originaire de Saint-Jeoire-en-Faucigny. Chez le créateur de la Géométrie Descriptive, on a noté l'enthousiame naturel, une habileté manuelle peu commune, un don pour l'enseignement tout à fait remarquable, un éclectisme de l'esprit extrêmement étendu. On a relevé son goût de la recherche et de la découverte, « moins pour la science elle-même que pour les services qu'elle peut rendre au prochain », — comme disaient les Oratoriens qui instruisirent le jeune Monge. Le géomètre nous a montré encore une indéfectible fidélité à ses amis et des préoccupations spirituelles certaines.

Bien que ces deux savants aux origines savoisiennes aient mené, en beaucoup de circonstances, des existences absolument parallèles, bien qu'on les rencontre très fré-



Portrait de C.-L. BERTHOLLET

(Dessiné d'après un portrait à l'huile peint par un peintre américain et communiqué par Mme Vve Berthollet et gravé par Ambroise Tardieu).

Collections du baron Paul de CHAUBRY, descendant de Monge.

quemment côte à côte dans les emplois, les missions et pour les honneurs, Berthollet nous apparaîtra souvent très différent de Monge.

* * *

En dépit des divergences de quelques auteurs — qui indiquent parfois la date du 9 septembre ou l'année 1749 — en nous reportant à l'inscription qui figure sur le socle de sa statue annécienne, nous rappelerons que Claude-Louis Berthollet naquit à Talloires, le 9 décembre 1748. Comme le mathématicien Lagrange né à Turin, il était donc sujet du roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III.

Son père, Louis Berthollet, était châtelain du lieu et bourgeois d'Annecy. Sa mère, Philiberte Donier, appartenait à l'une des familles nobles de la Savoie. Leur demeure, c'était l'actuelle mairie de Talloires : habitation modeste, correspondant à la médiocrité de la fortune du couple Berthollet-Donier.

Les années de la prime jeunesse se passèrent sur les bords du lac ou dans les environs.

Quand vint le moment de s'instruire, le jeune Claude commença par être élève au collège d'Annecy. Il le fut ensuite au collège de Chambéry. Vers sa dix-huitième année, probablement, l'étudiant ne trouvant plus à proximité de chez lui les ressources pédagogiques nécessaires se rendit à Turin, pour fréquenter l'excellent Collège des Provinces. Il devait rester quatre ans dans cette ville.

Il s'y perfectionna en latin et en philosophie. Mais, négligeant les belles carrières qui pouvaient s'ouvrir pour lui dans les fonctions de l'Eglise ou de l'Etat, il choisit la médecine, certainement moins pour cet art lui-même que pour les rapports directs qu'il entretient avec les sciences. Après avoir pris ses degrés, il acquit, en 1768 ou 1770, le titre de docteur en médecine de l'Université de Turin.

Paris, avec ses milieux intellectuels et l'activité scientifique qui y régnait, agissait déjà comme un puissant pôle attractif pour les savants, et Berthollet ne tarda pas à s'y rendre.

En 1772, en effet, il quitta le Piémont et débarqua dans notre capitale.

Les débuts eussent été difficiles, en cette ville de 800.000 âmes, pour un docteur de vingt-quatre ans. Mais notre Savoisien eut l'idée de se présenter à Tronchin, célèbre médecin genevois, membre associé à titre étranger de l'Académie des Sciences et qui jouissait hautement de la faveur publique. Le voisinage de Talloires et de Genève, d'une part, l'aspect réfléchi du jeune homme, de l'autre, influencèrent favorablement Tronchin qui, afin d'assurer une existence tranquille à son protégé, le fit engager par le duc d'Orléans Louis-Philippe pour être l'un des médecins ordinaires de sa maison, attaché spécialement à la personne de Madame de Montesson.

En prenant ce service, Berthollet devait acquérir plus qu'une situation. Le duc d'Orléans était très porté vers les sciences. Il possédait un laboratoire et disposait d'un préparateur. Le local fut ouvert au jeune médecin pour lequel le préparateur fut un aide averti et dévoué.

Epaulé par Tronchin, mis en rapport par lui avec les savants, Berthollet avait ainsi en main, d'une façon inespérée, les atouts nécessaires pour se livrer à la science à laquelle il devait consacrer toute sa vie : la Chimie.

Sa place de médecin particulier d'une noble dame laissait évidemment à notre personnage tout le temps nécessaire pour se donner à des expériences, à des études. Le fruit de ses travaux va bientôt apparaître ; et, dès 1776, le *Journal de Physique* imprime un *Mémoire sur l'acide tartareux*. La même année, voici les *Observations sur l'Air*. L'année suivante, ce sont les *Observations sur l'acide sulfureux*, dont lecture sera donnée à l'Académie des Sciences, le 20 décembre 1777.

Quel rapport tout cela a-t-il avec la médecine ?... Absolument aucun. Berthollet pratique peut-être encore l'art d'Esculape, mais nous pouvons dire que déjà il est chimiste. Et nous pouvons ajouter que la Chimie domine dès lors à tel point dans son activité que la médecine n'a plus rien d'essentiel pour lui.

En effet, en parcourant la liste de ses écrits — qui comporte quelque cent titres pour quarante-cinq ans de travail — nous ne trouverons, en tout et pour tout, que trois recherches pouvant avoir une incidence sur la médecine :

une étude sera faite sur l'urine ; une autre, après expérimentation sur des chèvres, concernera les conséquences de l'absorption des sels de mercure sur la lactation ; une dernière sera relative au secours apporté par l'oxygène pour traiter les animaux en voie d'être asphyxiés. Dans l'avenir, en deux ou trois circonstances connues, il sera fait appel aux connaissances médicales de Berthollet ; c'est assez peu pour nous permettre de dire que notre héros a bien vite rompu avec son premier métier et que sa seule vraie vocation fut celle de chimiste.

Il travailla avec Bucquet et Macquer, deux célébrités de l'époque, qui purent se convaincre que leur disciple était, manuellement, fort inhabile pour expérimenter lui-même, mais qu'il savait très bien diriger les expériences et orienter leur variété et leur succession.

Notre Savoisien fut rapidement conquis par la vie française, par son charme et son intérêt scientifique. Le mois de février 1778 le vit présenter sa demande de naturalisation, qui fut enregistrée au Parlement le 21 mars. La même année, il fondait un foyer en épousant Marie-Marguerite Baur qui, quelques années plus tard, devait lui donner un fils unique, Amédée Berthollet. Marie-Marguerite Baur avait un frère, Barthélémy, qui, en 1791, épousa Anne-Françoise Huart, jeune sœur de Madame Monge. Une parenté par alliance s'établit ainsi entre le géomètre et le chimiste.

Les travaux de chimie de Berthollet vont maintenant se succéder à une cadence accélérée. L'Académie entendra la lecture d'une vingtaine de mémoires en deux ans. La savante compagnie ne put mieux faire, pour récompenser un tel zèle, que de nommer Berthollet adjoint-chimiste, le 15 avril 1780, en remplacement de Bucquet, décédé.

Lorsque l'Académie se réorganisera, en 1785, Berthollet sera promu « associé de la classe de Chimie », puis, le 20 janvier 1792, il deviendra « pensionnaire chimiste », en remplacement de Lavoisier, promu trésorier.

La consécration officielle des qualités de chimiste donnée par l'Académie à Claude Berthollet, en le nommant adjoint à trente-deux ans, nous conduit à jeter quelques regards sur la science qui est maintenant son domaine, sur les théories et le vocabulaire qui avaient cours à l'époque.

Chymie — ainsi écrivait-on alors, avec un *i* grec — chymie ou alchymie ?... Quel nom donner à cette science tout encombrée encore, vers le milieu du XVIII[e] siècle, de souvenirs médiévaux et de métaphysique informe ?...

Ceux qui s'y adonnent hésitent eux-mêmes en ce qui concerne les corps. Sont-ils formés de « principes » ? ou bien « d'éléments » ?... ou bien encore de « principes » et d' « éléments » ?...

Le Suisse Paracelse qui, vers 1535, a distingué les quatre éléments chimiques : Mercure ou Esprit, Souphre ou Huile, Eau ou phlegme, et Terre, a-t-il raison contre le vieil Aristote qui nous a légué le Feu, l'Air, la Terre et l'Eau comme principes initiaux ?... Ou bien, après plus de 2.000 ans, en est-on toujours au même point ?...

Chimie ou alchimie ?... « L'acide aérien », « L'Air du feu de Scheele », « l'Arbre de Diane », « le Caméléon minéral », « l'esprit de Vénus », « le foie de soufre », l'Huile de Tartre par défaillance », « la laine philosophique », « le safran de Mars apéritif »... peut-on vraiment parler savamment de tous ces produits — et de cent autres aux noms aussi étranges — sans porter robe longue et bonnet pointu ?...

Pourtant, avec l'indulgence due aux défricheurs, constatons que le monde des chimistes de l'époque comporte de hautes intelligences, qu'on y dispute avec foi et souvent avec l'âpreté que donne la conviction.

Aux alentours de 1780, période qui nous occupe, un point cependant rapproche, depuis une cinquantaine d'années, les gens de l'art.

Pour expliquer l'inexplicable, pour justifier les erreurs inaperçues des expériences où la combustion entrait en jeu, le médecin allemand Stahl, au début du XVIII[e] siècle, avait bâti la théorie du phlogistique, laquelle parut si claire en son temps que trois générations de chimistes l'appliquèrent à leur science.

Stahl déclarait que les corps combustibles renferment un principe particulier, *le phlogistique*, susceptible de se transformer dans la matière du feu lorsqu'il est soumis à une élévation de température. Cette « matière du feu », c'est ce qui se dissipe avec flamme, chaleur et lumière. On

pense dès lors qu'il existe deux espèces de feu : le feu combiné dans les corps ou phlogistique, et le feu libre, tel qu'on l'aperçoit se dégageant des combustions.

N'entrons pas plus avant dans cette curieuse théorie, qui eût, nous l'avons dit, tant de succès pendant plus d'un demi-siècle. Dégageons-en la conséquence immédiate : le feu est quelque chose de pesant. Ainsi penseront des lignées de chimistes du XVIII^e^ siècle !

Pour ruiner cette théorie, on aperçoit donc que seule la méthode des pesées rigoureuses sera l'arme efficace. Ce fut, on le sait, celle de Lavoisier qui, dès 1778, déclarait : « Nous touchons à l'époque d'une révolution heureuse qui ne manquera pas d'avoir une grande influence sur la chimie. »

En 1778, on n'atteignait cependant pas encore au but.

La réaction l'un sur l'autre de « l'air inflammable » (entendez l'hydrogène) sur « l'air déphlogistiqué » ou « air vital », qui est l'oxygène, laissait les chercheurs perplexes, car on négligeait chaque fois, au cours de l'expérience, les minces gouttelettes d'eau formées.

Mais vint l'époque où Lavoisier, Monge, Cavendish et Priestley firent la synthèse de l'eau, chacun de son côté et presque en même temps. Monge aura expérimenté avec encore plus de rigueur que Lavoisier, au dire même de ce dernier ; mais c'est au savant fermier-général qu'échouera l'honneur de tirer les conséquences de cette synthèse et de détruire la théorie erronée du phlogistique. Malgré les progrès incessants de la chimie des gaz, bien des savants n'abandonneront que beaucoup plus tard la fausse théorie, et Priestley lui-même mourra sans l'avoir abjurée.

Cette incursion dans le domaine chimique de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle ne nous a qu'apparamment éloigné de notre sujet. Car il faut relever que Berthollet fut un adepte fervent, passionné, de la théorie du feu pesant. On a de lui une vingtaine de mémoires qui tous s'appuient sur l'étrange théorie de Stahl et qui la défendent. Mais il nous faut encore noter davantage. Berthollet, complètement aveuglé, ne saura pas tirer les conclusions de certaines de ses expériences, qui pourtant battent en brèche, de façon indiscutable, la théorie du phlogistique. Le savant aura

même tendance, nous ne dirons pas à déformer les résultats qu'il enregistre, mais bien à les « solliciter » avec tant de passion qu'il arrivera à les faire cadrer avec la théorie de Stahl, ou à s'accuser, contre toute évidence, de négligence dans l'expérimentation.

Ce n'est que deux ans après la découverte sensationnelle de Lavoisier, ce n'est donc qu'en 1785 que Berthollet rejeta le dogme du phlogistique. Il dut regretter amèrement, dit un de ses biographes, d'avoir si âprement combattu, pendant si longtemps, et pour une aussi mauvaise cause.

Mais, d'un seul coup, en cette même année 1785, Berthollet se réhabilita. Au mois de juin, il communiqua à l'Académie sa découverte de la *Composition de l'alcali volatil* et son *Mémoire sur l'Azote* qui révélait la composition essentielle des substances animales.

* *
* *

Nous ne savons à quelle date il faut placer exactement la première rencontre de Monge et de Berthollet. Depuis 1771-1772, Monge faisait à Paris des séjours plus ou moins longs, qui alternaient avec sa présence à l'Ecole du Génie de Mézières où il professait. Il connaissait déjà bon nombre de savants et d'académiciens, tels Lavoisier, Vandermonde, Condorcet, d'Alembert, quand son départ définitif des Ardennes le conduisit à se fixer à Paris, au début de l'année 1785. Il est seulement possible de dire avec certitude que Monge et Berthollet commencèrent à se voir régulièrement cette année-là.

En effet, les registres du laboratoire de l'Arsenal, où expérimentait Lavoisier, montrent, aux dates des 27 et 28 février 1785, les signatures de Berthollet et de Monge auprès de celles de Laplace, Darcet, Meusnier, Legendre, etc.

Le premier président au Parlement de Paris, Bochard de Saron, avait un laboratoire personnel où il reçut Monge et probablement aussi Berthollet. Et, en 1786, parut le *Mémoire sur le Fer*, signé par Berthollet, Monge et Vandermonde. Le lien est donc bien établi entre nos deux savants savoisiens.

En septembre 1787, une mission officielle les rapproche de nouveau.

Lavoisier, Fourcroy, Monge, Berthollet, Vandermonde et Périer sont chargés d'aller visiter les établissements industriels du Creusot et de faire différents rapports après leur enquête. Mesdames de Lavoisier et de Fourcroy sont du voyage. La première, collaboratrice de son mari, met la dernière main à la traduction d'un ouvrage sur le phlogistique de l'anglais Kirwan. En route, on s'arrêtera chez le chimiste Guyton de Morveau, à Dijon. Les conversations scientifiques de ces hommes, nous pourrions en reconstituer quelques-unes en lisant les mémoires qui figurent en tête de la *Méthode de Nomenclature chimique, proposée par MM. Morveau, Lavoisier, Berthollet et Fourcroy*, qui date de 1787, et les notes qui accompagneront, en 1789, le texte français de l'ouvrage de Kirwan, notes qui sont dues à Lavoisier, Laplace, Monge, Berthollet, Fourcroy et Guyton-Morveau.

* * *

Avec l'année 1789 nous entrons dans la période révolutionnaire.

Le souvenir de l'injustice subie lors de son entrée à l'Ecole du Génie entraînera l'enthousiaste Monge à épouser les idées nouvelles. Elles lui paraîtront, en effet, commander la sélection d'après le seul examen de l'intelligence et non plus suivant la naissance ou la fortune. Sans le vouloir d'ailleurs, il sera poussé au Ministère de la Marine, le 10 août 1792.

Berthollet, au contraire, fils de bourgeois, de nature calme et froide, semblera se tenir toujours en marge des événements politiques.

L'année 1792 lui apportera bien une place à la Commission des Monnaies, pour laquelle il recensera des objets divers susceptibles d'être fondus pour alimenter le Trésor en espèces ; mais ces besognes d'inventaire ne l'arracheront pas à ses travaux.

Après avoir donné des *Eléments sur l'Art de la Teinture*, en 1791, il continuera ses études sur le chlore, qui le con-

duiront à publier, au bout de quelques années, comme nous le verrons, les résultats de ses travaux sur le blanchiment des toiles.

Il fréquentera l'Académie jusqu'à sa fermeture, le 8 août 1793. Il fera partie, ainsi que Monge, de la *Société Philomatique* qui essaiera, pendant un temps, de prolonger les séances de travail des académiciens. Quand les Académies réouvriront, sous le nom d'Institut National, en 1795, Berthollet y retrouvera sa place dans la classe des Sciences Physiques et Mathémathiques.

Le chimiste sera encore membre de la *Commission Temporaire des Arts*, créée, en décembre 1793, par le Comité de Salut Public, pour la préservation des monuments, collections et objets de science menacés par le vandalisme révolutionnaire. Affecté à la Commission de l'Agriculture, il contribuera, en cette qualité, à la conservation des parcs des environs de Paris.

La mort de Louis XVI ayant eu pour conséquence de multiplier les menaces extérieures et de conduire à la guerre, la France se trouva disposer d'une foule de combattants levés en masse et qu'il fallait équiper.

Le Comité de Salut Public, bientôt doublé du Comité de Défense générale, fit appel aux savants pour procurer aux troupes des armes et des munitions.

Berthollet et Monge, pendant les années 1793 et 1794, eurent un rôle éminent dans l'armement de la Nation.

Tandis que Monge, débordant d'activité, s'occupait de tout : fusils, armes blanches, canons, poudres, son ami était plus particulièrement cantonné dans le service des poudres.

On ne saurait assez dire combien le dévouement de Berthollet fut précieux pour la France en ces tragiques circonstances et quels furent les résultats heureux de la collaboration de nos deux savants en cette matière. Car, très rapidement, la production de poudre devint énorme. Ils arrivèrent même à découvrir des explosifs nouveaux et terribles pour l'époque, mais que leur dangereuse instabilité empêcha d'utiliser. L'immense poudrerie de Grenel-

le et les ateliers de raffinage de salpêtre de Saint-Germain-des-Prés furent leur œuvre et le pays leur doit une profonde reconnaissance.

Perfectionner les procédés de fabrication des armes et des poudres était insuffisant. Pour rendre vraiment utiles les méthodes nouvelles, il fallait les propager à travers la France.

On résolut de faire venir à Paris des jeunes gens bien doués, de les instruire rapidement, puis de les renvoyer comme moniteurs de fabrication dans les ateliers de province.

Ainsi naquirent les *Cours révolutionnaires* où, pendant quatre mois environ (de février à mai 1794), on documenta plusieurs séries de contre-maîtres. Berthollet y professa pour les salpêtres et les poudres.

Depuis le 10 août 1792, la France était en proie à l'agitation intérieure. Les diversités d'opinions, les haines particulières et les vengeances se réglaient dans le sang. On voyait partout des complots.

C'est ainsi qu'au mois d'octobre 1793, Berthollet et Monge furent requis pour analyser les échantillons d'une eau-de-vie douteuse destinée aux troupes. Robespierre déclarait y voir la preuve d'un attentat contre-révolutionnaire de vaste envergure destiné à décimer l'armée.

Il s'agissait, en fait, d'une fraude banale, due aux transporteurs qui avaient prélevé de l'alcool en cours de route et l'avaient remplacé par de l'eau trouble.

Berthollet et Monge livrèrent au Comité de Salut Public, que dominait Robespierre, le résultat négatif de leurs expériences, enlevant ainsi à l' « Incorruptible » un faux prétexte pour des poursuites et des condamnations insensées. Comme le maître de l'heure se montrait à la fois sceptique et vexé, nos savants burent largement de l'eau-de-vie en sa présence. Robespierre s'en tira en déclarant que les buveurs avaient bien du courage.

— « Moins pour boire de cette eau-de-vie que pour avoir signé un rapport contraire à tes vues ! » fut à peu près la réplique des deux amis.

Tandis que la politique intérieure oscillait entre la gauche et la droite, jusqu'à se renverser en Thermidor, l'époque était de celles où un rien suffisait pour être désigné aux dangereuses haines partisanes. Monge fut ainsi fréquemment suspecté, tantôt par ceux qui lui reprochaient d'être trop jacobin, tantôt par d'autres qui lui faisaient grief de ne l'être point assez.

Il ne semble pas que Berthollet ait été, pour sa part, jamais sérieusement inquiété. Pourtant, certain jour de l'été 1794, les deux amis furent alertés en commun.

Mme Monge, ayant entendu dire que son mari et Berthollet viennent d'être dénoncés, part à leur recherche. Elle trouve le chimiste aux Tuileries, paisiblement assis à l'ombre des marronniers. Berthollet connaît déjà la nouvelle, mais croit qu'on ne fera rien contre eux avant huit jours.

— « Mais après ? », questionne Mme Monge.

« Après, répond le chimiste avec sa coutumière sérénité, après nous serons certainement arrêtés, jugés, condamnés et exécutés ! »

En rentrant chez lui le soir, Monge apprend de sa femme éplorée la sombre prédiction de son collègue.

— « Ma foi, répond-il, je ne sais rien de tout cela. Ce que je sais, c'est que mes fabriques de canons marchent à merveille ! »

L'affaire n'eut pas de suite. Mais un an plus tard, Monge encore inquiété dut fuir, et il trouva chez Berthollet, dans sa maison de campagne d'Aulnay-sous-Bois, un refuge pour quelques jours.

*
* *

Dans la tourmente révolutionnaire, tout enseignement public des sciences et des lettres avait à peu près disparu.

Les écoles servaient plus ou moins de prisons ou d'ateliers ; et les gamins au ventre creusé par la disette préféraient la rue à une scolarité désorganisée. Les collèges étaient pour la plupart fermés ou déserts, la proscription ayant atteint les religieux qui en avaient la charge. L'Ecole

du Génie de Mézières, l'Ecole des Elèves-ingénieurs de la Marine, celle des Ponts et Chaussées et celle des Mines demeuraient closes ou en sommeil.

Malgré les exécutions et l'émigration, une élite demeura qui ne tarda pas à s'émouvoir en voyant s'amenuiser à l'extrême les réserves intellectuelles de la Nation, sans que rien existât pour les entretenir et les renouveler.

Le 11 mars 1794, après un rapport de Barrère, la Convention adopta le texte d'un décret portant création de *l'Ecole Centrale des Travaux Publics*. Le principe étant posé, il fallait définir le mode d'examen et de concours pour entrer dans la future école. Ce fut l'œuvre de la Commission des Travaux Publics, qui groupa Berthollet, Monge, Foureroy, Chaptal, Guyton de Morveau, Prieur, Hassenfratz et Vauquelin. Le choix des matières à enseigner, les programmes des cours, le temps à consacrer à l'exposé de chaque discipline furent établis par Monge. Il attachait ainsi son nom de façon indiscutable à la nouvelle école qui prit, le 1er septembre 1795, le nom d'Ecole Polytechnique. Berthollet y professa longtemps la chimie animale. Il collabora au *Journal de l'Ecole Polytechnique* comme aux *Annales de Chimie*.

En 1794 encore, un décret du 30 octobre eut pour but de créer l'*Ecole Normale*. Sa destination était de former des professeurs qui seraient ensuite répartis dans les provinces. A l'organisation de ce nouveau centre d'instruction, il manqua l'esprit de méthode et le sens pédagogique du père de la Géométrie Descriptive, et l'Ecole Normale disparut à la fin de mai 1795, après quatre mois seulement de fonctionnement. Elle ne devait renaître que plus tard, sur d'autres bases.

Pour éphémère qu'ait été alors son existence, la première Ecole Normale n'en garde pas moins une importance historique. C'est là, en effet, que Monge fut autorisé, pour la première fois, à enseigner publiquement sa Géométrie Descriptive, considérée jusqu'alors comme un sorte de secret militaire. Berthollet, quant à lui, y fut titulaire de la chaire de chimie. Mais il n'y put donner que la moitié de son programme, pour la théorie, et rien pour la pratique.

Il est exceptionnel de trouver, parmi les savants de l'époque révolutionnaire, de grands pédagogues. Fourcroy,

et surtout Monge, sont des exceptions quasi uniques de ce temps-là. Quant à Berthollet, voici ce qu'en dit, dans une lettre à un ami, l'élève Fourier, qui devait devenir un célèbre géomètre :

« Berthollet est le plus grand chimiste que nous ayons, soit en France, soit chez les étrangers ; il n'est pas âgé et d'un extérieur assez ordinaire. Il ne parle qu'avec la plus extrême difficulté, hésite et se répète dix fois dans une phrase et paraît embarrassé dans les moindres détails d'une expérience. »

Quel est donc le titre de gloire qui peut faire placer Berthollet, après l'exécution de Lavoisier il est vrai, à la tête des chimistes du monde entier par l'un de ses élèves ?

Ce titre date justement de l'année 1795 et c'est la *Description du Blanchiment des Toiles par l'acide muriatique oxygéné,* qui apportait à l'industrie des textiles un perfectionnement considérable.

Le suédois Scheele, auteur, quelques années auparavant, de la découverte du chlore, avait noté sa propriété de détruire les couleurs végétales. Berthollet eut l'idée d'appliquer cette action au blanchiment des toiles. Jusqu'alors, on faisait subir aux textiles à blanchir une suite d'opérations nombreuses où les lessivages multipliés alternaient avec de longues expositions à l'air et au soleil, sur les prairies.

Notre chimiste arriva d'abord à un blanchiment beaucoup plus rapide en utilisant le chlore ; mais les toiles ainsi blanchies jaunissaient ensuite. Berthollet renouvela souventes fois les expériences, et en combinant l'action du chlore et des lessives, il atteignit son but. Un nouveau procédé était né, qui révolutionnait l'art du blanchiment et de la teinture. Dès lors, la couleur blanche acquise était plus belle qu'autrefois ; les lessivages, réduits à deux ou trois, ne fatiguaient plus les tissus ; de grandes étendues de prairies étaient rendues à l'agriculture ; le procédé était applicable aux étoffes déjà teintes et qui, mal travaillées ou passées de mode, pouvaient être à nouveau blanchies et reteintes. Enfin, la méthode se révélait efficace pour blanchir la cire, pour rendre leur fraîcheur aux vieux livres, aux estampes enfumées et pour traiter la pâte de

chiffons qui permit enfin d'obtenir, en partant de déchets d'étoffes multicolores, des papiers très blancs.

Sans chercher à tirer partie de son innovation, Berthollet la livra au public, et elle fut commercialement exploitée sans que l'inventeur en tirât d'autres bénéfices qu'un lot de toiles blanchies par son procédé.

On voit que si nous avons pu dire avec ses contemporains que Berthollet ne travaillait pas, en général, en visant des fins utilitaires, du moins savait-il mettre à la disposition des praticiens celles de ses découvertes qui intéressaient l'industrie. C'est pourquoi on parlera pendant plusieurs dizaines d'années des « blanchisseries bertholiennes ». On dira, dans les ateliers, « bertholler les tissus », « le berthollage », les ouvriers « bertholleurs »...

*
* *

Notre personnage expérimentait encore dans son laboratoire quand lui parvint, le 14 mai 1796, une note du Ministère des Affaires Extérieures l'invitant à faire connaître sans délai s'il acceptait d'être membre de la Commission des Sciences et des Arts en Italie.

Sur quatre citoyens pressentis la veille, seul le botaniste Thouin avait accepté. On faisait appel au chimiste, à Monge, au peintre Berthélémy, au naturaliste La Billardière et au sculpteur Moitte.

Ces hommes composèrent en définitive la Commission qui fut chargée « d'aller recueillir, dans les pays conquis en Italie par les armées victorieuses de la République, tous les monuments d'Arts et de Sciences dignes d'entrer dans nos musées et nos bibliothèques » et qui feraient l'objet de clauses spéciales dans les traités.

La Commission quitta Paris le 23 mai 1796. Elle commençait ainsi une suite de voyages qui devaient l'entraîner à travers toute la péninsule, jusqu'à la hauteur de Naples, pendant environ dix-sept mois.

On sait qu'à côté des contributions en or, argent, diamants et bijoux, destinés à alimenter les finances de l'armée, Bonaparte, pendant toute la première campagne d'Italie, donna un tour légal aux prélèvements artistiques

à faire, en en stipulant le nombre et la nature dans les traités. Les régions successivement soumises eurent ainsi à livrer, à côté des lingots précieux et des bijoux, ici des tableaux, là des morceaux de sculpture, ailleurs des manuscrits anciens, des collections d'Histoire naturelle, de livres ou de médailles, etc.

Il semblait que le général en chef voulut ainsi, en enrichissant les trésors artistiques de la France, préparer les futurs fastes impériaux.

Nous ne pouvons suivre ici par le détail l'œuvre de nos commissaires en Italie. Nous dirons cependant quels furent le goût qui inspira leur choix, leur modération en face des vaincus, et leur intégrité, qui trancha singulièrement avec les pillages auxquels on se livra en dehors d'eux. Malgré l'ingratitude de leur tâche, nos savants surent faire aimer la France, et le souvenir de leur mesure et de leur honnêteté demeurait encore vivace à Rome, une cinquantaine d'années plus tard. On sait aussi qu'après l'écroulement du Premier Empire, en 1815, la majeure partie des prélèvements artistiques faits pendant la campagnes furent restitués à l'Italie.

* *
* *

Au mois de novembre 1797, Berthollet était de retour à Paris.

Il recommença ses travaux de laboratoire, mais s'il fréquenta l'Institut, il n'y communiqua pas de mémoires.

Il donna des cours de chimie auxquels Bonaparte assista Ce dernier devait d'ailleurs dire plus tard, en Egypte, qu'il n'avait retiré de ces leçons qu'un « sentiment vague »...

Pendant les deux mois de septembre et d'octobre 1797, Bonaparte avait mûri dans le secret son projet d'attaquer l'Angleterre dans le Proche-Orient. Monge avait été mis dans la confidence.

En janvier 1798, Berthollet fut à son tour informé de la future entreprise et chargé par Bonaparte de recruter des savants qui seraient emmenés avec le corps expéditionnaire.

Notre chimiste n'avait pas le droit de dévoiler ce dont il s'agissait. Il parlait d'un long voyage au-delà des mers et qui devait réserver de grandes satisfactions. Et pour entraîner les collègues qu'il pressentait, il ajoutait : « Je serai avec vous, et Monge aussi. »

Berthollet fut ainsi pendant deux ou trois mois la cellule centrale autour de laquelle s'agglomérèrent peu à peu les hommes qui allaient former la Commission des Sciences et Arts en Egypte dont nous avons parlé récemment. «Aller à ce voyage avec Berthollet », « suivre Berthollet » : telles étaient les expressions qui dissimulaient le secret, et qu'on rencontre dans la correspondance de Mme Monge et de ses filles quand elles s'adressaient au savant géomètre pour essayer de le dissuader d'aller encore courir le monde.

L'expédition partit de différents ports, à la fin du mois de mai 1798.

Le 10 juin, Malte était prise, et Berthollet fut chargé, avec Monge, de visiter la Monnaie et de recueillir la contribution de guerre.

Lorsqu'on remit à la voile, Bonaparte garda immédiatement auprès de lui, sur le vaisseau *l'Orient*, son ami Monge. Berthollet rejoignit le même navire, en mer, quelques jours plus tard.

A bord du vaisseau-amiral, on s'organisa afin de passer au mieux le temps de la traversée. Pour le général en chef, son état-major et les quelques savants réunis sur *l'Orient*, de longues heures étaient consacrées aux conversations que Bonaparte réglementa bientôt en indiquant des sujets d'entretien.

Politique, religion, sciences et beaux-arts furent ainsi proposés à la controverse. Monge était l'un des orateurs les plus écoutés, et le Corse avait pour lui une préférence visible.

Bourrienne a noté ce fait dans ses *Mémoires* :

« Quelque amitié que Bonaparte témoignât à Berthollet, écrit-il, il était facile de voir qu'il lui préférait Monge, et cela parce que Monge, doué d'une imagination ardente, sans avoir précisément de principes religieux, avait une

espèce de propension vers les idées religieuses qui s'harmoniait avec les idées de Bonaparte ; à ce propos, Berthollet se moquait parfois de son inséparable Monge ; et d'ailleurs l'imagination froide de Berthollet, son esprit constamment tourné à l'analyse et aux abstractions, penchaient vers un matérialisme qui a souvent déplu au général. »

Disons que de nombreux documents prouvent que Bourrienne s'est révélé parfait psychologue en relevant ce trait de caractère.

Alexandrie conquise le 1er juillet, on fit route vers Le Caire.

Berthollet se trouva embarqué, avec Monge, sur une flottille qui remontait le Nil. Celle-ci fut sévèrement accrochée par les Arabes à hauteur de Chébreïs. Quand l'action se déclencha, Berthollet remplit ses poches d'objets pesants, « pour aller plus vite au fond si je suis tué » expliqua-t-il ; puis il s'en fut occuper son poste de combat, où il se comporta brillamment.

Dès l'arrivée au Caire, Berthollet fut appelé à inventorier les biens des Mamelucks et consulté ensuite en maintes occasions pour l'organisation du pays et les aménagements industriels qui furent entrepris.

L'Institut d'Egypte le compta au nombre de ses fondateurs ; et parmi ses braves défenseurs aussi, lors de la révolte du Caire, au mois d'octobre 1798.

Il lut à l'Institut d'Egypte quelques mémoires relatifs aux teintures par le henné et le carthame. On les trouve imprimés dans *La Décade Egyptienne*.

Le chimiste fut adjoint, pendant un temps, au Divan Général, sorte de parlement franco-arabe où se discutaient la législation civile et criminelle, l'administration générale et la répartition des impôts.

Il fut du voyage aux Pyramides et aussi de l'excursion à Suez.

De son équipée aux Lacs de Natroun — où le carbonate hydraté naturel de soude existe à l'état de dissolution et d'efflorescences — Berthollet rapporta des notes qui lui permirent, en 1801, de composer un mémoire sur l'extrac-

tion de la soude. A la suite de ce travail, on sera conduit à traiter en grand le sel marin pour obtenir la soude en quantités industrielles.

Bonaparte entraîna encore le chimiste dans sa campagne de Syrie. Ami dévoué et bon médecin, tel se montra Berthollet quand Monge tomba gravement malade sous Saint-Jean-d'Acre.

Lorsque le conquérant de l'Egypte revint vers la France, qu'il atteignit le 9 octobre 1799, il ramenait avec lui les inséparables Berthollet et Monge.

*
* *

Notre chimiste, qui avait demeuré successivement Chaussée d'Antin, en 1780, puis rue de Bourbon (aujourd'hui rue de Lille) et enfin rue du Faubourg Saint-Denis, vint s'installer rue de Bellechasse, à la fin de l'année 1799, au moment même où son ami Monge venait y résider aussi. Nos deux Savoisiens purent ainsi faire souvent la route ensemble, soit pour aller professer à l'Ecole Polytechnique — qui se trouvait alors au Palais-Bourbon tout proche — soit pour se rendre à l'Institut, soit enfin pour assister aux réunions de la Commission chargée d'élaborer le grand ouvrage de la *Description de l'Egypte*.

Berthollet eut également une vaste demeure à Arcueil, devenue maison des Dominicains, et un jardin à Cachan où il se plaisait à cultiver des fleurs.

L'habitation d'Arcueil comprenait un laboratoire que fréquentèrent les savants français et étrangers. En quittant les fours, les cornues et les éprouvettes, on pouvait venir continuer les discussions scientifiques dans le cabinet de travail de Berthollet qu'il avait fait meubler, draper et peindre dans le style égyptien. Quant au jeune Amédée Berthollet, suivant les traces de son père, il s'y préparait à devenir chimiste industriel.

De ces réunions studieuses naîtra, un peu plus tard, la *Société d'Arcueil*, fondée par Berthollet et Laplace, où se retrouveront les Arago, Biot, Chaptal, Dulong, Gay-Lussac, Malus, Humboldt, Poisson, etc., tous grands noms de la chimie, de la physique et des mathématiques. La *Société*

d'Arcueil fera éditer, de 1807 à 1817, trois tomes de mémoires. Dix-huit de ceux-ci, d'étendue et de valeur diverses, sont signés par Berthollet, et marqués cette fois des découvertes récentes de la chimie nouvelle.

Le Savoisien s'attela en particulier aux problèmes posés par les différents degrés d'affinité des corps mis en présence dans les réactions chimiques. Il publia, en 1803, l'*Essai de Statique Chimique*, en deux volumes, œuvre qui devait être ultérieurement traduite en anglais, en italien et en allemand. Encore que cette tentative d'explication des phénomènes chimiques, qui ne tient pas compte des températures, ait été détruite depuis par la thermo-chimie, on souhaitait, à l'époque, pouvoir suivre le chimiste dans ses exposés. Mais cela, de l'aveu même des savants de son temps, était plus que difficile.

Cuvier a noté que Berthollet rédigeait de façon médiocre, qu'il était peu méthodique dans ses mémoires et peu disposé à se mettre à la portée des commençants. « On dirait, a écrit l'éminent naturaliste, que familiarisé avec des routes escarpées et repliées en mille sens divers, sur lesquelles il planait de si haut, il a cru que ses lecteurs s'y retrouveraient aussi aisément que lui et qu'il pourrait les y introduire sans leur en tracer le plan, ou leur donner quelque fil propre à les y guider. »

*
* *

Depuis que nous suivons pas à pas notre personnage, les régimes se sont succédé en France avec rapidité.

A la Convention ont fait suite le Directoire, puis le Consulat. Ce dernier valut à Berthollet d'entrer au Sénat, le 25 décembre 1799.

En 1802, c'est le Consulat à vie, et bientôt les honneurs que le futur empereur distribue avec largesse.

Berthollet reçoit la Légion d'Honneur et sera promu grand-officier. Plus tard, lors de la fondation de nouveaux ordres, il sera décoré de celui de la Couronne de Fer et de celui de la Réunion.

En 1804, il se verra attribuer la Sénatorerie de Montpellier. Chaque sénatorerie, possédée à vie, était dotée d'une

maison et d'un revenu annuel, en domaines nationaux, de 20.000 à 25.000 francs. L'administration économique en était contrôlée par le Sénat. En contre-partie, les sénateurs avaient à remplir, dans le ressort de leur sénatorerie, les missions extraordinaires que le Premier Consul, bientôt l'empereur, jugeait bon de leur confier. Berthollet fera ainsi deux voyages dans le midi, en 1805 et en 1806.

Le 19 mars 1808, Napoléon ajoutera à ses largesses en faveur de Berthollet un revenu de 10.000 francs sur un majorat sis en Westphalie ; et le 26 avril de la même année, le chimiste sera fait comte de l'Empire. Ses armoiries seront : « écartelé, au premier des comtes sénateurs ; au deuxième, de gueule avec un ibis d'or ; au troisième, de gueule avec un chien rampant d'or ; au quatrième, d'azur à un appareil chimique en argent ».

Si l'on veut juger approximativement des revenus du sénateur comte Berthollet, on se souviendra qu'il touche 30.000 francs comme sénateur, 6.000 francs comme professeur, une vingtaine de mille francs pour la sénatorerie de Montpellier, 10.000 francs pour le majorat westphalien et quelques indemnités aux titres d'académicien et de décoré : soit environ 70.000 francs, sans compter les quelques biens personnels du ménage. A une époque où la douzaine d'huîtres valait quarante centimes, le vin de Bordeaux douze sous le litre, un œuf du jour trois sous et la livre de pot-au-feu treize sous — le reste étant à l'avenant — c'était donc une jolie fortune dont disposait Berthollet.

Elle lui fut cependant insuffisante, pour diverses raisons.

Le grand train qu'on menait dans le sillage de l'Empereur coûtait cher, et le chimiste dépensait aussi beaucoup pour son laboratoire. De plus, il rencontrait fréquemment Chaptal, soit pour des expériences, soit à la *Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale*, depuis 1801, soit encore dans la propriété du ministre, à Chanteloup, près d'Amboise. Or, Chaptal plaçait une partie de ses revenus dans l'industrie, et Berthollet orienta son fils dans cette voie. Celui-ci résolut de monter une manufacture de soude, dans le midi... et la fortune se mit à fondre,

En 1807, Berthollet se trouva si gêné qu'il s'en ouvrit à Monge. Le géomètre alerta Napoléon qui, le 1er mai, de son quartier général de Finkenstein, écrivit qu'il ouvrait à Berthollet un crédit de 100.000 à 150.000 francs. Mais les affaires d'Amédée Berthollet ne trouvèrent dans cet apport qu'une force éphémère. Comprenant que, ruiné lui-même, il allait entraîner sans espoir de réussite la ruine de sa famille, le jeune homme se donna la mort, par asphyxie, à Marseille, en 1811. Il avait vingt-huit ans.

La fin tragique de ce fils unique affecta grandement le chimiste.

Ayant abandonné son professorat de l'Ecole Polytechnique en 1808, lorsque la grande école fut transportée du Palais-Bourbon au quartier Sainte Geneviève, Berthollet se concentra dans sa vie de laboratoire et continua de fournir des mémoires à la Société d'Arcueil. Il fut aussi membre de plusieurs sociétés savantes étrangères, parmi lesquelles la Société Royale de Londres.

La mort de Lagrange, survenue en 1813, comme aussi la guerre incessante, lui furent extrêmement pénibles.

Le 3 avril 1814, l'ennemi étant dans Paris, le Sénat et le Corps Législatif, se reniant eux-mêmes, votèrent la déchéance de Napoléon et de sa famille. Parmi les signataires, on trouve le nom de Berthollet..

Etait-il du devoir du chimiste, poussé par son horreur de la guerre et pensant qu'il agissait ainsi pour le bien du pays, de prendre parti contre l'Empereur qui l'avait comblé d'honneurs et nanti d'argent ?... Laissons la question sans réponse ; et d'autant plus que Berthollet était certainement un homme fort désintéressé. Disons pourtant que, de cette signature, Napoléon fut profondément ulcéré.

Lorsqu'en 1815, au retour de l'île d'Elbe, l'Empereur se réinstalla aux Tuileries, après sa marche triomphale à travers la France, une réunion solennelle des grands corps de l'Etat y fut organisée, le 26 mars.

Berthollet n'osait s'y rendre et pria Monge d'intervenir auprès de son impérial ami. La démarche fut faite, et le savant géomètre conduisit ensuite son collègue à la réception.

Tandis que Napoléon passait parmi les groupes, Berthollet dit à Monge : « Si l'Empereur ne me regarde pas, je me tuerai en sortant d'ici ! »

Monge avait su plaider. Le maître accorda un regard, — un regard sinon chargé de reproche, du moins lourd d'amertume... Ce fut tout ; et pendant les Cent-Jours le chimiste ne fut appelé à aucune fonction.

Louis XVIII, à son second retour, rappela Berthollet à la Chambre des Pairs, tandis que Monge, en manière de sanction pour son appartenance au ministère du 10 Août et sa fidélité à l'Empereur déchu, était radié de l'Institut.

Le chimiste qui, le 4 janvier 1811, avait prononcé l'éloge funèbre de Guyton-Morveau, accomplit le pieux devoir envers son collègue et ami d'exprimer sur la tombe de Monge, mort le 28 juillet 1818, les regrets que causait au monde scientifique cette disparition.

Quelques rares atteintes de goutte n'empêchèrent pas Berthollet de continuer ses travaux au cours des dernières années de son existence. Mais il semble pourtant qu'après 1817 il ne rédigea plus de mémoires, car aucun écrit scientifique de lui n'a été retrouvé après cette date parmi les imprimés.

Dans la retraite et dans l'étude, qu'il aimait toutes deux pareillement, n'ayant d'autres raisons de quitter sa campagne d'Arcueil que de se rendre à la Chambre, à l'Institut, à l'Académie de Médecine (où il entra en 1820 lors de sa fondation), ou chez quelques amis, le très grand chimiste que fut Berthollet eut pu jouir d'une longue et paisible vieillesse, dont sa complexion robuste semblait être le gage. Mais il fut atteint d'un ulcère charbonneux qui l'emporta, dans sa soixante-quatorzième année, au soir du 6 novembre 1822.

*
* *

Si nous avions évoqué la vie de Claude-Louis Berthollet hors de la Savoie où il est né, hors de cette ville d'Annecy où il commença de s'instruire, notre tâche serait achevée.

Il nous paraît cependant de circonstance d'ajouter encore quelques mots concernant la statue érigée dans les murs de cette ville à la gloire du savant de Talloires.

Au mois de juillet 1840, un certain nombre d'habitants d'Annecy formèrent le projet d'élever, par souscription, un monument à Berthollet.

Le 1 août, Sa Majesté Charles-Albert agréa cette proposition. Elle approuva ensuite la création d'un Comité, à Annecy, et s'inscrivit en tête des donateurs.

Dans ce comité de neuf membres, nous relevons les noms si connus de Ruphy, de Replat, de Philippe, de Dunant... Et la liste des quelques six-cents souscripteurs nous en livre encore, que nos confrères emploient quotidiennement pour évoquer leurs familles ou parler de leurs amis. Tels sont ceux de Croset-Mouchet, Callies, Duparc, Paccard, Bouchet, Burnier, Favre, Girod, Folliet, Trombert, Buttin, Gaillard, Tissot, et combien d'autres !...

De tous les horizons de la Savoie arrivèrent les dons. Et encore des Etats de Piémont, de Gênes et de Sardaigne; puis des grandes villes françaises, ainsi que de Genève, de Milan, de Stockholm, de Mexico. Des fonctionnaires étrangers souscrivirent en groupe, et également les RR. PP. Jésuites, les élèves en droit savoisien de l'Université de Turin, les membres de la Société de physique de Genève, les Académies, la Brigade de Savoie.

Des ministres, des consuls, des évêques, des savants, des ingénieurs, des officiers, des médecins, des professeurs, des banquiers, des journalistes s'inscrivirent...

Un hommage mondial était ainsi rendu au célèbre chimiste.

Le 25 août 1844, à l'issue des Offices divins, Messieurs les membres de la Société Géologique de France — dont la session extraordinaire venait de se tenir à Chambéry — les membres députés par la Société Royale académique de Savoie, et les représentants de plusieurs autres sociétés savantes se rendirent à l'Hôtel de Ville, où ils furent reçus par MM. les Syndics et M. le Vice-Syndic, les Conseillers de Ville, et les nobles Chevaliers-Tireurs en uniforme. Les Gardes-Pompiers stationnaient sur la place.

Le cortège se forma, qui se rendit au « Pâquier » pour l'inauguration de la statue, due au ciseau du baron Marochetti.

Le comte Pelletta de Cortanzone, intendant général de l'arrondissement et commissaire de Sa Majesté Charles-Albert, présidait, et ouvrit la série des neuf discours qui furent prononcés à la gloire du savant savoisien.

Cette cérémonie étant terminée, les personnalités se regroupèrent en cortège et se rendirent au port, où les attendait une vaste barque ornée de feuillage et recouverte d'un toit. Remorquée par le bateau à vapeur de M. l'architecte Ruphy, la barque commença sa traversée, pour se diriger vers Talloires.

Une grande table à double rang permit à chacun de s'asseoir, et d'apprécier un fin repas qui s'acheva par des toasts et la déclamation, par l'avocat Jacques Replat, son auteur, d'un poème de circonstance.

Un orage de peu de durée obligea le petit convoi à jeter l'ancre à Sevrier. On repartit bientôt, et l'on débarqua à Talloires au milieu de la liesse générale et du tonnerre assourdissant des « boîtes » dont les échos se répercutaient au loin sur les montagnes.

Une visite aux ruines de l'Abbaye précéda le pèlerinage à la maison natale de Berthollet où fut voté, par acclamation, la pose d'une plaque commémorative, et inscrit sur un registre, avec de nombreuses signatures à l'appui, le vœu de voir la commune porter à l'avenir le nom de Talloires-Berthollet.

Le retour se fit par Duingt, où l'on s'arrêta. Puis, après avoir quelque peu prolongé à plaisir la navigation sur le beau lac, on piqua sur Annecy où l'on aborda vers sept heures du soir.

Musique, acclamations, salves d'artillerie préludèrent à un bal champêtre, tandis que le cortège s'en allait à l'évêché, où Monseigneur Rendu offrit une collation à l'assistance pour terminer cette journée du souvenir et de la reconnaissance.

Tout cela se passait il y a plus de cent ans, et alors que les théories de Berthollet semblaient déjà dater quelque peu.

Au cours d'un siècle pendant lequel les sciences ont encore progressé à pas de géant, elles ont vieilli bien davantage...

Mais l'état actuel de la chimie ne doit pas faire oublier les précurseurs et les pionniers.

Le mot « création », qui signifie essentiellement qu'avant l'œuvre réalisée il n'y avait rien, n'a pas de sens pertinent dans le domaine des sciences. Car ce qui se fait aujourd'hui ne saurait être tout à fait indépendant de ce qui s'est fait hier ; et les erreurs passées ont, elles-mêmes, servi.

La route scientifique qui conduit vers le sommet idéal que l'homme n'atteindra peut-être jamais, cette route comporte un point de départ et aussi des relais où l'esprit du savant prend des forces pour aller plus loin.

Le point de départ, qui fut l'heure de la première observation raisonnée des phénomènes, se perd dans la nuit des temps. Aristote, il y a 2.300 ans, était un continuateur, comme Paracelse, au milieu du XVI^e^ siècle, prolongeait à son tour les alchimistes du Moyen-Age.

Sur cette voie, indéfinie quant à son terme, le nom de Berthollet éclaire, avec d'autres grands noms, une étape brillante d'où la science chimique devait repartir avec un élan neuf vers ses plus belles conquêtes.

Paul V. AUBRY.

(Octobre-Novembre 1948).

UNE BELLE RÉCEPTION A GENÈVE

par la Société Catholique d'Histoire

La jeune Société Catholique d'Histoire de Genève — que préside avec beaucoup de distinction M. Edmond Ganter — désireuse de rétablir et d'intensifier les contacts étroits qui existaient avant la guerre entre les Sociétés Savantes et d'Histoire de Genève et d'Annecy, eut l'heureuse pensée d'organiser une réception le dimanche 26 septembre 1948, à laquelle elle avait invité les présidents et quelques amis membres de l'Académie Florimontane, de même que de l'Académie Salésienne et de la Société des « Amis du Vieil Annecy » (1).

La Société Genevoise accueillit les annéciens à 9 h. sur la place Neuve et les conduisit au Grand-Saconex où elle leur fit visiter en détails l'antique église qui a conservé son chœur du XIIe siècle. Une récente restauration a mis particulièrement en valeur ce sanctuaire historique.

Au cours de la Grand'Messe qui suivit, le Curé de la paroisse, M. l'abbé Deprez, qui fut ordonné à Annecy, tint à saluer les personnalités présentes, et M. l'abbé du Mont, montant en chaire à son tour, « évoqua la figure des moines cisterciens qui bâtirent le chœur de l'église, des puissants seigneurs du lieu dont les pierres tombales portent l'expression de sentiments d'une belle humanité chrétienne, et enfin héritiers d'une même fidélité, des chrétiens du village qui, lors de la persécution, défendirent avec acharnement le sanctuaire paroissial. L'orateur montra ensuite le profit que nous devons tirer, pour notre vie spirituelle, des enseignements de l'histoire. Il conclut en remerciant ceux qui y consacrent leur temps et demanda aux fidèles de se souvenir d'eux dans leurs prières. »

Pendant la cérémonie, orgues et chants liturgiques ajoutaient à l'atmosphère médiévale de la chapelle.

(1) Etaient présents : M. F.-M. Ritz, président ; M. P. Vallin, vice-président ; MM. L. Pfister, secrétaire perpétuel ; Léon André et Cl. Gardet, de l'Académie Florimontane ; M. l'abbé Berthoud, président de l'Académie Salésienne ; MM. Gruffaz, président, et G. Grandchamp, secrétaire des « Amis du Vieil Annecy » ; M. Jh. Serand, M. le Chanoine Coutin et Me Bosson, conseiller de la République, s'étaient excusés.

Abandonnant à regrets cette campagne aux belles prairies que séparent des bosquets et à laquelle une multitude de villas cossues donnent un air de richesse, la délégation rentra à Genève où à 11 h. 30, au Palais Eynard, elle était reçue solennellement par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève et le Conseil Administratif de la Ville.

Parmi les personnalités présentes on notait :

M. Antoine Pugin, vice-président du Conseil d'Etat ; M. Zaugg, secrétaire du Grand Conseil ; M. Keller, secrétaire du Conseil Municipal ; M. Liengme, consul de Suisse à Annecy, qui avait tenu à accompagner les annéciens ; M. Perréard, sautier ; M. Charrot, secrétaire de la chancellerie ; M. Auberson, Secrétaire Général du Conseil Administratif ; Mgr Henri Petit, vicaire général ; M. le chanoine Donnier, archiprêtre de Saint-Pierre-aux-Liens ; M. Jean Le Comte, président de la F. C. G. ; Mme Ganter, présidente de la Ligue des Femmes catholiques ; M. François Gency, président du Parti indépendant chrétien-social ; M. W. Déonna, directeur du Musée d'Art et d'Histoire ; M. Henri Delarue, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire.

Des gardes dans leur chatoyant uniforme jaune et rouge, rendaient les honneurs.

M. Pugin, Conseiller d'Etat, salua ses hôtes en prononçant la substantielle allocution que voici :

Chers amis Savoyards.

J'ai l'agréable mission de vous apporter, au nom du Conseil d'Etat et du Conseil administratif, le salut de Genève.

Notre cité vous accueille avec joie ; elle espère que vous avez trouvé dans ses vieux murs et sur les rives de notre lac l'atmosphère propice à vos travaux et aux contacts familiers qui ont dû s'établir tout naturellement avec vos amis de la Commission d'Histoire de la Fédération catholique genevoise.

L'un des plus éminents philosophes français de l'heure présente écrivait : « Ce que nous aimons dans une certaine forme du passé, c'est une incarnation plus profonde de la vérité humaine et sociale... L'être le plus lié au passé (je parle d'un lien vivant à un passé vivant, et non d'une attache morte à un passé mort) est aussi le meilleur ouvrier de l'avenir. *Il faut se souvenir pour prévoir.* »

Ces paroles d'une si grande portée sont en même temps un éloge de votre activité et un stimulant pour vos recherches.
nous séparait.

Les études historiques auxquelles vous vous livrez avec une magnifique ardeur sont d'autant plus nécessaires que nous traversons des temps troublés, que nous nous trouvons en plein dans l'une de ces époques charnières au cours desquelles les institutions du passé sont attaquées avec violence alors que les institutions de l'avenir restent encore dans une redoutable imprécision.

Il faut alors que les historiens mettent en lumière les constantes de l'histoire, non seulement de l'histoire des peuples, mais aussi des provinces et des communes, non seulement de la grande histoire, mais de la petite histoire si riche de valeur humaine. Ainsi vos travaux revêtent une portée non seulement scientifique, mais encore politique et sociale.

« *Se souvenir pour prévoir* ». Combien de malheurs auraient pu être évités si les grands de ce monde avaient su mettre en pratique une si sage maxime.

***

Pour la première fois depuis la fin de la guerre, nous avons la joie de recevoir d'éminents représentants de cette cité d'Annecy que nous aimons comme une sœur pour sa délicate beauté et sa vaillante histoire.

Je remercie la Société catholique d'histoire d'avoir pris l'initiative d'une telle rencontre qui nous permet d'accueillir les représentants de l'illustre Académie Florimontane, fondée en 1606 par Saint François de Sales, Monsieur de Genève, comme on l'appelait, qui en fit un incomparable instrument de culture. Aujourd'hui encore, Messieurs, vous répondez à l'espoir qu'avait mis en vous votre fondateur. Vous avez su marcher à sa suite et cueillir les mêmes fleurs sur les mêmes monts. Vous avez fait du château de Montrottier, solidement campé au bord du Fier, un centre d'art et d'histoire locale du plus grand intérêt.

***

Je salue l'Académie Salésienne, gardienne du même passé, et qui a l'insigne privilège de tenir séance dans cet hôtel du Président Favre qui abrita Monsieur de Genève au cours des années les plus fécondes de son épiscopat.

Nous possédons, dans nos archives et bibliothèques, des séries complètes des publications de vos deux corps. De nombreux chercheurs y trouvent de précieux renseignements sur notre passé commun et les consultent avec fruit. Soyez-en remerciés et félicités.

***

La tâche des Amis du Vieil Annecy n'est pas moins noble. Ce sont eux les défenseurs du visage aimé de la patrie, de ces pierres vénérables que d'aucuns méprisent et qui sont chargées d'humanité. Avec un zèle clairvoyant, ils empêchent la dégradation des antiques monuments et viennent tout récemment de tenir à Annecy la semaine de la Plus Belle France dont le nom même est un programme.

Au cours de cette journée, qui, je l'espère, se renouvellera, vous avez pu vous rendre compte de notre amitié envers la belle province voisine. Cette amitié, nous l'avons mieux comprise encore, alors que la guerre

Nous avons souffert de vos souffrances, nous avons tressailli lors de votre glorieuse libération, nous avons pleuré les plus héroïques de vos enfants tombés en défendant une cause qui nous est chère, celle de la Liberté.

Nous formons des vœux ardents pour l'avenir de votre grande et de votre petite patrie, de cette France admirable d'équilibre et d'intelligence qui nous dispense notre culture, de cette Savoie dont le drapeau porte, comme le nôtre, la croix d'argent sur fond de gueules.

Que les liens qui nous unissent deviennent encore plus étroits, que d'antiques traditions se renouent, que des échanges de plus en plus nombreux soient le signe d'une amicale et franche collaboration. Ce sont nos vœux très chers !

Vous êtes venus, Messieurs, apporter à la Société catholique d'histoire un souvenir précieux, un flambeau qui appartenait à ces Clarisses de Genève réfugiées à Annecy qui, au XVIIIe siècle encore, écrivaient à nos syndics : « Nous continuerons nos vœux et prières au ciel pour votre heureuse prospérité et conservation. »

Malgré des luttes que l'historien moderne juge avec une plus grande objectivité, Savoie et Genève, si elles ont servi parfois au cours de l'histoire des causes adverses, ont toujours conservé, au plus profond d'elles-même cette affection née d'une communauté de destin millénaire.

Vous comprendrez pourquoi, chers amis Savoyards, je dis de tout cœur : Vive la Savoie !

Cette allocution fut chaleureusement applaudie.

Le Président de l'Académie Florimontane, M. Ritz, répondit à M. le Vice-Président du Gouvernement en évoquant les nombreux points communs qui unissent la Savoie à Genève :

Mes collègues d'Annecy, dit-il, ici présents, ont demandé au Président de l'Académie Florimontane d'être leur interprète pour vous remercier de vos aimables paroles et de votre si sympathique accueil...

...Ce sont les Comtes de Genève qui, lassés de ne pouvoir enlever leur ville à son légitime possesseur, l'Evêque, décident de fixer leur résidence dans la nôtre, faisant ainsi d'Annecy, dès 1162, la capitale du Genevois. Robert de Genève, le futur antipape Clément VII, naît au château d'Annecy en 1343. Vingt-quatre ans plus tard, c'est un Comte de Genève, Amédée IV qui, par les franchises qu'il accorde à notre ville, est le premier artisan de nos libertés.

Lorsqu'en 1535, l'Evêque de Genève est à son tour chassé de sa résidence par la Réforme, c'est à Annecy qu'il vient, lui aussi, se réfugier, y rejoignant son Chapitre cathédral de Saint-Pierre, celui des Macchabées fondé un siècle avant par notre Cardinal de Brogny, et les Clarisses qui, ayant quitté Genève le 30 août, avaient été reçues et installées avec grande révérence au couvent de Sainte-Croix, dans notre future rue Sainte-Claire.

Si Annecy bénéficia de cette venue successive chez elle des Comtes, puis des Evêques de Genève, Genève Messieurs, ne devait rien y perdre, car plus tard François de Sales, Savoyard, résidant dans son cher Nessy, et qui ne fit que traverser incidemment et incognito votre ville, la cou-

vre cependant, plus qu'Annecy, de sa gloire immortelle, restant toujours et pour tous « Monsieur de Genève »...

Ces quelques rappels d'histoire, l'aide efficace, touchante, inoubliable que, sous différentes formes, vous avez donnée à notre pays aux heures douloureuses ne peuvent que nous encourager à multiplier ces réunions culturelles et amicales entre deux pays qui ont le même amour de la Liberté, le même sens et le même respect de la dignité humaine...

Tandis qu'un savoureux vin blanc pétillait dans les coupes et que de délicieuses pâtisseries et friandises étaient servies en abondance, le Conseil Administratif de la Ville avait la délicate attention d'offrir à chacun de ses hôtes un bel ouvrage illustré sur Genève qu'ils conserveront comme un précieux souvenir.

A 13 heures, le déjeuner, excellent, servi au Restaurant « International », et présidé par Mgr Henri Petit, Vicaire Général de Genève, réunissait amicalement, membres de la Société Catholique d'Histoire et Annéciens.

Au dessert, Mgr Petit prit la parole en ces termes magnifiques qui sont allés droit au cœur des invités :

Messieurs et chers amis,

Le Vicaire général de Genève est heureux de vous souhaiter la plus cordiale et la plus fraternelle bienvenue...

Lorsque nos amis de France, orateurs laïques ou sacrés, Evêques ou Académiciens, viennent chez nous pour y prendre la parole, c'est toujours pour faire l'éloge de notre pays et — je cite ! — de son « incomparable charité ».

Vite, puisque l'occasion s'en offre à moi, je saisis l'encensoir et le retourne vers nos chers visiteurs d'aujourd'hui.

Ce que je vais dire est un pur truisme, mais tant pis ! Nous aimons et nous admirons la France. Et depuis fort longtemps ! L'amitié franco-helvétique et singulièrement l'amitié franco-genevoise fut, en effet, définitivement cimentée, il y a quatorze siècles, lorsque, en pleine jeunesse, Clotilde, Burgonde par la race, Genevoise et Catholique par l'éducation, ne craignit pas de mettre sa petite main dans la rude main de Clovis, le chef des Francs Saliens.

Dans le discours qu'il prononça à Notre-Dame de Genève à l'occasion du bi-millénaire de notre ville, Mgr Besson, l'évêque à la doctrine si sûre, l'historien à la si prudente érudition, n'a pas craint de dire : « L'œuvre immense de la civilisation médiévale, splendide et bienfaisante, qu'on le veuille ou non, a sa source lointaine dans le cœur de Clotilde, la jeune princesse partie de Genève.

Chers amis de France, en vous donnant sainte Clotilde, avec son ardente foi catholique, avec ses vertus qui avaient, avouez-le, la solidité du roc, Genève vous a fait un beau cadeau : elle a sorti de son trésor pour la remettre au fondateur de la monarchie franque cette perle de grand prix à qui fait allusion l'Evangile et par l'acquisition de laquelle le Christ lui-même, ce marchand toujours en quête de perles rares, est prêt à vendre tout ce qu'il a et à se donner lui-même par surcroît.

Depuis cette époque lointaine et au cours des siècles, les liens composés des fils d'argent de la plus profonde sympathie et des fils d'or de la plus ardente amitié, les liens entre nos deux pays ne sont devenus que plus solides et plus étroits encore...

Pourquoi nous aimons la France ? Il serait bien long de le dire en détail.

Parce qu'elle est grande et belle, physiquement et moralement.

Parce qu'elle est généreuse et désintéressée.

Parce que, pour partir au secours des faibles injustement attaqués, elle ne se demande pas si elle est prête et assez forte, et si cela servira à quelque chose.

Que dites-vous ? C'est inutile ! Je le sais. Mais on ne se bat pas dans l'espoir du succès ! Non, non, c'est bien plus beau lorsque c'est inutile !

Nous l'aimons, nous, Romands, pour sa langue, céleste, harmonieux langage, idiome de l'amour, si doux qu'à le parler, les femmes sur les lèvres en gardent un sourire !

Nous l'aimons pour son incomparable culture et la clarté de ses conceptions.

Nous l'aimons parce qu'elle est le pays de tous les héroïsmes. y compris celui de la sainteté.

Nous l'aimons parce que... Mais si je vous énumérais toutes les raisons pour lesquelles la France nous est chère, nous serions encore là ce soir, et votre programme d'aujourd'hui n'est pas encore complètement achevé.

Pourtant, je m'en voudrais de ne pas saluer en vous les compatriotes, les « pays » oserai-je dire, d'un grand Evêque, connu dans le monde entier, et vénéré chez nous sous le titre que l'Eglise a ratifié : le saint Evêque de Genève.

Je le répète, en donnant sainte Clotilde à la France, Genève lui a donné une perle très précieuse. Mais la Savoie nous a rendu un diamant, pièce unique, saint François de Sales, le chantre inspiré de l'Amour de Dieu.

Sainte Clotilde en offrant sa main et son cœur à Clovis lui apporta par surcroit le très précieux don de la foi catholique. Il n'a pas dépendu de saint François de Sales qu'il ne rendit à « sa chère Genève » les lumières de la vraie foi, comme il les rendit au Chablais. Pourquoi, ici, n'a-t-il pas abouti, alors que, là-bas, ce fut le plein succès-? C'est là un mystère qui touche à la prédestination des peuples, mystère aussi profond que celui de la prédestination des âmes. et que je me garderai bien de tenter d'élucider.

Quoi qu'il en soit, nous devons beaucoup à votre, à notre cher saint François de Sales, en l'honneur de qui, dans notre ville, les catholiques de Genève ont érigé une vaste église, et à qui nos autorités administratives ont eu le beau geste de réserver une de nos places publiques — la place Saint-François de Sales — comme elles octroyaient récemment à Sainte Clotilde l'avenue qui porte son nom, l'avenue Sainte-Clotilde.

Pour couper court, chers Messieurs, chers amis, je terminerai par ce double cri du cœur qui résumera tout ce que j'aurais voulu vous dire :

Vive la France ! Vive la Savoie !

C'est au Président de l'Académie Salésienne, M. l'Abbé Berthoud, qu'incomba la douce mission d'être l'interprète des invités pour exprimer à Mgr Petit, et aux dirigeants de la Société Catholique d'Histoire, leur profonde reconnaissance pour cet accueil si cordial, si chaleureux, si fraternel. Et en termes choisis, après avoir montré la joie de chacun en cette journée si admirablement préparée, il tint à souligner l'utilité de tels contacts, particulièrement bienfaisants à l'œuvre des travaux historiques.

A son tour, M. Ganter, président de la Société invitante, eut un mot aimable pour ses hôtes et prononça un discours dont les quelques passages ci-après rappelleront le sens profond et le désir arrêté et louable de raviver les antiques traditions de la Genève catholique :

Si cette action de recherches historiques, dit-il, est nécessaire dans un pays de tradition, de culture et de pratique catholique, elle l'est d'autant plus en pays mixte.

Pendant plus d'un siècle, de nombreux historiens se sont acharnés à défigurer ce passé que nous aimons, comme si Genève n'avait pas existé avant 1535.

Nous nous attachons à montrer aux catholiques genevois qu'ils peuvent être fiers de leur passé, qu'ils doivent y puiser de solides raisons de s'intéresser de plus en plus aux affaires publiques, qu'ils ne sont pas une minorité tolérée, mais qu'ils sont les fils spirituels. et pour certains réels, de ces Genevois du temps du bon évêque Adhémar Fabri ou du Cardinal de Brogny, en un mot qu'ils sont intégralement et authentiquement de Genève et qu'ils conservent la tradition millénaire du catholicisme genevois que l'on a trop tendance à oublier.

Heureusement, ce travail de déformation historique a cessé. Des historiens protestants se penchent sur ce passé si riche avec une bienveillante impartialité. Ils constatent qu'il est impossible, aussi bien en histoire qu'en politique, de diviser les hommes en deux camps, les bons et les méchants, et qu'il importe de conserver le sens des nuances...

Messieurs, dit-il en terminant, conservons les uns pour les autres les sentiments qu'avaient Savoyards et Genevois du Moyen Age qui faisaient partie d'une même unité religieuse et économique.

M. Ganter, qui avait été grandement aidé, dans l'organisation de cette journée, par M. Georges Grandchamp, d'Annecy, dont il loua les efforts en faveur d'une plus intense collaboration entre Sociétés genevoises et annéciennes, remit à notre actif confrère le diplôme de membre d'honneur de la Société Catholique d'Histoire.

A ses remerciements et à ceux déjà exprimés, M. Grandchamp joignit la gratitude de la Société des Amis du Vieil Annecy et des vœux de prospérité pour la jeune Société genevoise.

Une brève visite au Musée d'Art et d'Histoire permit d'admirer le célèbre panneau de Conrad Witz et de jeter un regard à diverses pierres tombales de chanoines de Saint-Pierre. Le souvenir de ces derniers nous suivra bientôt dans la vénérable cathédrale dont tout l'édifice, en dépit du vide glacial que lui a imposé la Réforme, évoquera quand même et toujours les grandeurs de l'époque épiscopale et princière.

Cette magnifique journée devait être couronnée par l'inauguration, à l'église Notre-Dame, d'un flambeau des Clarisses de Genève, réfugiées à Annecy lors de la Réforme. Celui-ci, conservé par la Manufacture d'Annecy, qui occupe les bâtiments des Clarisses, avait été remis par son directeur, M. Léon André.



Flambeau des Clarisses de Genève

(Cliché Courrier de Genève)

En présence de Mgr le Vicaire Général Petit, de M. le Chanoine Gaillard, aumônier des Clarisses d'Evian, de nombreux tertiaires franciscains et d'une belle assistance, M. l'Abbé du Mont remercia M. André d'avoir bien voulu restituer à Genève ce précieux flambeau qui restera dans la cité moderne le témoin d'un prestigieux passé. Il sera conservé, dit-il, avec respect et vénération.

L'oraison de sainte Claire, lue par Mgr Petit, comme la lisaient autrefois à Genève, puis à Annecy, les « nobles dames » que rappelle notre vieille rue Sainte-Claire, cette oraison, dis-je, clôtura cette cordiale rencontre bien faite pour resserrer encore les liens amicaux que l'Académie Florimontane a tressés avec les historiens et érudits genevois voilà bientôt cent ans.

Louis Pfister.



Détail du flambeau

Un Savoyard de Paris

ANTOINE DUFOURNET

Prêtre

Il n'est pas trop tard pour évoquer ici l'aimable souvenir d'un excellent historien savoyard, M. l'Abbé Dufournet, du clergé de Paris, décédé dans cette dernière ville le 19 mars 1945. Son œuvre vit toujours parmi nous, et le pittoresque cimetière de Bassy, qui domine ce paysage du Rhône qu'il aimait tant, vient de recevoir sa dépouille mortelle.

Antoine Dufournet est né le 10 juin 1875 à Chilly, en Haute-Savoie. Après des études au collège d'Evian, il entra au grand séminaire d'Annecy.

C'est à Sens qu'il fut ordonné prêtre en 1902, à l'issue d'un stage chez les Salésiens, et nommé sitôt après vicaire à Saint-Eusèbe-d'Auxerre. Au collège d'Evian, l'enseignement vivant d'un professeur avait éveillé en lui le goût de l'histoire. Son court passage dans cette paroisse sera marqué par la publication d'une plaquette sur l'église, son premier et modeste essai (1).

Professeur d'allemand au collège de Vaugirard, après le départ des Jésuites, le journalisme, qui convient à sa tournure d'esprit, l'attire. Il donne à la *Croix de Paris* des chroniques remarquées, notamment sur l'Allemagne. D'autres journaux reçoivent des notations légères sur la Savoie. Ces « *Croquis et souvenirs* », réunis en plaquette en 1906, sous le titre : *Chez nous*, sont d'aimables évocations du pays par un Savoyard exilé (2).

Rentré dans le clergé séculier après la fermeture du collège, l'abbé Dufournet est nommé vicaire à Nogent-sur-Marne. Ne pouvant se consacrer aux œuvres dans la me-

(1) *Essai sur l'Histoire de l'Eglise Saint-Eusèbe d'Auxerre*. Ch. Monneret, impr.-libraire, Auxerre, 1902, 52 pages.

(2) Sous le pseudonyme de Paul Menétrez. Imp. F. Blétit, 40, rue La Fontaine, Paris. 1906, 64 pages.

sure où il l'aurait aimé, il publie l'histoire de cette commune, une des meilleures du genre, et que l'Académie française couronne (3).

Dès cet instant, la méthode est acquise pour lui. L'histoire doit être une résurrection. Dans un raccourci, c'est un « film », mais dont les éléments se puisent, comme le fait son ami, le grand historien Pierre Champion, alors maire de Nogent, aux meilleures sources de la documentation.

Voici la guerre. Brancardier divisionnaire, l'auteur fut au feu en Champagne et à Verdun. La mort de ses deux frères, tués au front, lui porta un coup terrible. Il sortit de ces épreuves, en 1919, une plaquette de vers « Les Souvenirs », au charme délicat et nostalgique. On y trouve plusieurs évocations de la Savoie, du Rhône, du lac du Bourget, et le souvenir encore douloureux de sa mère et de ses frères (4).

Démobilisé, il est nommé dès 1919, vicaire à Saint-Laurent. Bientôt, tout le quartier le connait et l'estime. Son apostolat souriant et indulgent pénètre les milieux les plus inattendus. Il fait paraître à lui tout seul un bulletin paroissial qui est parmi les plus vivants de la capitale. L'histoire l'attire toujours. Il promène ses paroissiens dans le passé, autour de leur église. Il lui vient ainsi l'idée d'écrire une histoire de la paroisse. Il en dresse une évocation vivante, rapide et précise. Ce petit ouvrage méritera également un prix de l'Académie (5).

C'est alors qu'il entreprend ce qui reste son œuvre principale. La grande figure de saint François de Sales le captive depuis longtemps. Mais faisant partie de cette grande colonie savoyarde de Paris, c'est à Paris qu'il veut connaître le saint, et en même temps que le saint — car, sous cet angle, que dire de neuf ? — l'homme de son temps. Il veut le rendre tangible, le dépouiller de ce manteau d'abstractions que les hagiographes tissent volontiers autour de la figure des saints. En un mot, il se propose, selon son goût, de dérouler le film de quelques parties de

(3) *Villégiatures royales de l'Ancienne France. Nogent-sur-Marne et le Territoire du Perreux. Histoire et Souvenirs.* L. Sentis, libr.-éd., Nogent-sur-Marne, 1914, 210 p.

(4) Ed. des Actualités Littéraires, 69, rue de Turenne, Paris, 1919, 52 p.

(5) *Voyage autour de la paroisse de Saint-Laurent à Paris et description de l'Eglise.* Paris. Edition du Cinquième Centenaire, 119 bis, faubourg Saint-Martin, 1929 ,125 p.

la vie de son héros, d'abord l'étudiant au collège de Clermont, ensuite l'ambassadeur auprès de la Cour de France.

Il suit pas à pas saint François de Sales dans les rues de Paris, dans les villes qu'il traverse, telles qu'elles étaient à l'époque. Il s'informe de son cortège, du costume des gens, de l'état des routes. Il le met en contact avec les personnages qui le fréquentèrent. En un mot, il le fait revivre dans le cadre de son époque.

Mais cette documentation puisée aux sources les plus diverses, est longue à rassembler. Entre temps, l'historien se délasse par une « *Histoire de Seyssel-sur-le-Rhône et ses environs* », monument très remarquable élevé à la gloire de son « pays ». Chemin faisant, le récit égrène quelques souvenirs d'enfance, et se termine par une évocation d'une émotion contenue de la mère de l'auteur. Ce livre se lit avec un intérêt soutenu, même pour celui qui n'est pas du pays (6).

Autre intermède : c'est encore à d'illustres Savoyards de Paris, les Comtes de Savoie, en leur château de Bicêtre, qu'il consacre une étude. Cette dernière n'apporte aucun élément nouveau, mais elle rassemble, commente et vivifie tout ce qu'on savait jusqu'alors sur ce sujet (7).

Maintenant, les documents sur saint François de Sales sont prêts. Le sujet a été cerné, les idées sont décantées. L'auteur rédige. C'est en 1942 que paraît, chez Grasset, la première partie de cette histoire intitulée « La Jeunesse de Saint François de Sales (1567-1602) ». Ouvrage bien présenté, orné de gravures, et qui eut un certain succès. La méthode est sûre et s'exprime avec élégance. C'est en même temps qu'une partie de la vie du petit noble savoyard, Paris qui renaît, le Paris des collèges et de l'Université (8).

Malgré une apparence de santé et de jeunesse relative, l'auteur a vieilli. Il se sent fatigué. Il n'a pu accepter, pour se consacrer à l'éducation de ses neveux, d'être curé en banlieue au temps où sa vigueur lui aurait permis de faire face avec fruit à cette lourde charge.

(6) Préface de Pierre Champion ; Librairies Vibert, éd., Seyssel, 1937, 335 p.

(7) *Une page de l'Histoire de Savoie Les Comtes Amédées, Savoyards de Paris* (1304-1401). *R. S.*, 1940, pp.48-56.

(8) *La jeunesse de saint François de Sales* (1567-1602). Préface de Pierre Champion. Grasset, éd., 61, rue des Saint-Pères, Paris, 1942, 262 p.

L'abbé Dufournet cesse son ministère public en 1942. Il se retire à Avon, près de Fontainebleau, à proximité de la forêt. C'est là qu'il veut continuer son œuvre d'historien.

Il entreprend la deuxième partie de son ouvrage, celle consacrée à saint François de Sales ambassadeur. Tout l'hiver de 1944-45, il y travaille sans mesure, sans prendre garde à sa fatigue.

Il s'attaque à d'autres sujets. Dans sa jeunesse à Bassy, alors que l'histoire commençait à le passionner, il a vu le cahier sur lequel un soldat de l'Empire avait écrit ses mémoires. Faute des vingt francs qu'on lui demandait alors, il n'a pu l'acquérir. Il le regretta un demi-siècle, ne sachant ce qu'était devenu ce manuscrit. Mais voici que par un heureux hasard, la personne qui le possédait, lui demande, à la veille de la guerre, s'il peut en tirer parti. Mais oui, il peut, et avec quel plaisir. Il éclaire ce texte avec d'autres textes, et la pente naturelle de son esprit le pousse à introduire dans ses commentaires des fragments de lettres d'un autre soldat, d'une autre guerre, celles de son frère, tué à Verdun. Le travail est prêt, attendant des jours meilleurs pour paraître.

Fontainebleau ! Quel résumé d'histoire ! Que d'ombres errent ici ! Quelle tentation pour un écrivain de vouloir les faire revivre !

C'est tout d'abord la figure de Pie VII, le Pape prisonnier, qui l'émeut, mais bientôt c'est l'aventure napoléonnienne elle-même qui l'accroche. Le thème définitif de son travail sera Napoléon à Fontainebleau.

Grâce à l'érudition et au désintéressement du conservateur du château, M. Charles Terrasse, qui est devenu son ami, l'étude prend corps rapidement ; une première rédaction peut être faite avant la mort de l'auteur. M. Charles Terrasse a bien voulu se proposer pour revoir le texte et le compléter au besoin. L'ouvrage verra donc le jour.

Il avait encore d'autres projets. Malheureusement, le surmenage et le contre-coup des alertes provoquées par les avions alliés qui viennent rôder au-dessus du viaduc, dont sa maison est proche, contribuent à l'abattre. Parti de Fontainebleau, déjà très fatigué, afin de travailler dans une bibliothèque parisienne à son ouvrage sur Napoléon,

c'est en pleine nuit, chez des amis, et par une curieuse destinée, sur le territoire de son ancienne paroisse, qu'il succomba presque subitement.

Voici l'œuvre. Elle s'éclaire toutefois par le caractère de l'homme.

Nous avons cherché à faire sentir ses exceptionnelles qualités de cœur, et l'amour qu'il avait pour les siens. Nous indiquerons maintenant sa foi si vive et si simple. Sa sensibilité extrême le faisait passer de la joie apparemment la plus vive, au plus sombre pessimisme. Mais cela ne durait pas ; la vie l'emportait... Son originalité, son non-conformisme dirions-nous, en faisait une personnalité attachante et un compagnon recherché.

P. D.

NOTES INÉDITES DE CLAUDE-ÉTIENNE NOUVELET

Parmi les Savoisiens humanistes de la Renaissance qui sont restés dignes de mémoire, on a le droit d'inscrire Claude-Etienne Nouvelet (1). Né à Talloires, sur le lac d'Annecy, au milieu du XVI^e^ siècle, il partagea sa vie entre les études profanes et le culte de Dieu. Docte en mathématiques et dans les autres sciences, poète héroïque et moraliste, religieux de l'ordre de saint Benoît et docteur en théologie, il montre une variété de culture caractéristique de l'époque.

Hormis quelques vers publiés en 1571 sur la mort de Jean de Voyer, et une édition du *Scotellus* de Peitro dell'Aquila, qui vit le jour en 1585, Nouvelet n'est guère connu que par un hymne sur la Saint-Barthélemy, et un petit recueil de vers moraux. L'*Hymne trionfal au Roy sus l'équitable justice que Sa Majesté feit des rebelles la veille et jour de Sainct Loys* (la Saint-Barthélemy, 24 août 1572, tombe la veille de la Saint-Louis Roi) fut publiée deux fois, et réimprimée de nos jours (2). Quant aux *Divinailles*, c'est une pièce rarissime, qui manque à la Bibliothèque Nationale (3). La Croix du Maine et Du Verdier citent, enfin, un bon nombre d'œuvres qui durent demeurer manuscrites : parmi des poésies françaises et traductions diverses, relevons, outre un poème intitulé *Le Braquemart* et un recueil de cent sonnets, des « vers lyriques de la Conscience », et des *Discours sur les abus des hommes* (sur l'ambition, les philosophes, les pédants, les alchimistes,

(1) Voir les *Bibliothèques Françoises* de La Croix du Maine et Du Verdier (éd. Rigoley de Juvigny, t. I, pp. 136-137 et t. III, pp. 354-356), et celle de l'abbé Goujet (t. XIII, pp. 209-214) ; aussi, le travail de Jules Manecy cité plus bas. La *Biographie Michaud* (t. XXXI, p. 427) donne une notice peu sûre ; celle de Hoefer ne donne rien.

(2) Paris, R. Granjon, 1572 ; Lyon, B. Rigaud, 1573 (voir Brunet, *Manuel du Libraire*, t. III, p. 1918 ; Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. III, p. 292 ; et *Catal. de la Biblioth. Nationale*). Rééd. Jules Manecy, Chambéry, 1900 (extrait de : *Mém. de la Soc. savoisienne d'hist. et d'archéologie*, t. XXXIX).

(3) Voir Cartier et Audin, *Bibliogr. des éditions des De Tournes*, n° 589. Le livre parut à Lyon, chez Jean de Tournes, en 1578. Il est dédié à Georges de Mouxi, comte de Montréal, ambassadeur en France pour le duc de Savoie. La Biblioth. Mazarine en conserve un exemplaire.

etc.), où, nous dit-on, « il découvre fort naïvement, et avec propos tant sérieux que facétieux, la folie des hommes ».

Sans être un génie de la poésie française, Nouvelet savait frapper le vers. Voici, dans le registre mondain, comment il fait parler l'amant déçu dont la maîtresse vient d'épouser un autre ami (4) :

> J'ai pour moi contre moi débattu longuement
> Si je mourrois ou non, lamentant ton absence ;
> Si je vivrois ou non avec quelque espérance,
> Content de ton bon heur, triste de mon tourment...
> Je ne sais qu'accuser, et ne sais que défendre :
> J'ai bon droit, et ce droit coupable me veut rendre ;
> Bref, gagnant mon procès, je me vois condamné.

Et voici, dans le registre sentencieux, la pièce préliminaire des *Divinailles* :

> Va, mon petit livret, je ne charge ton front
> D'un titre ambitieux, comme ores plusieurs font ;
> Je hais l'Architecteur qui, privé de raison,
> Fait plus grand le portail que toute la maison.

Il y a là de l'adresse, et parfois du talent. Nouvelet n'a jamais revendiqué que de chanter sa partie, à son rang, dans le chœur des poètes humanistes ; cette place honorable, il serait d'autant plus injuste de la lui refuser.

*
* *

Je voudrais signaler aujourd'hui aux curieux un livre qui appartint à la bibliothèque de Claude-Etienne Nouvelet, exemplaire sur lequel il consigna quelques notes d'intérêt divers.

Il s'agit du *Nomenclator omnium rerum propria nomina variis linguis explicata indicans, multo quam antea emendatior ac locupletior, Hadriano Junio medico auctore.* L'ouvrage parut à l'extrême fin de l'année 1576, ou dès le début de 1577 (5). C'est un dictionnaire, un répertoire de lexicologie polyglotte, donnant, par rubriques (les plantes, les maladies, etc.), les équivalents allemands, flamands, français, italiens, espagnols, anglais, de termes latins et grecs.

(4) Sonnet conservé par Du Verdier.

(5) La page de titre indique : « Antverpiæ, ex officina Christophori Plantini, architypographi regii, MDLXXVII » ; le colophon : « Antverpiæ excudebat Christ. Plantinus architypographus regius, decimo kalend. septembris, anno MDLXXVI. ».

L'exemplaire (6) peut être authentifié comme ayant appartenu à Nouvelet, grâce à un ex-libris original. On lit, sur la page de titre, les lignes suivantes manuscrites :

Claudius Stephanus Nouelletius
Nouus ille uates Delphicus natus.

Claude Estienne Nouvelet
C'est le nouveau Délien net.

Claudio Stephano Novelletto
Poeta venutto al sol d'Helicon.

Il s'agit évidemment d'une triple anagramme. On sait la vogue curieuse que connut à l'époque ce genre de jeu d'esprit, tirant d'un nom propre une définition ou une devise flatteuse. Trilingue, cette mention de Nouvelet est le spécimen remarquable d'une mode historique. Ce petit texte nous fixe, par ailleurs, sur l'orthographe authentique du nom de Nouvelet, que tels bibliographes, jusqu'à nos jours, ont le tort d'écrire *Nouvellet*. Il nous renseigne enfin sur la culture de l'auteur en question : outre le français, il savait le latin et l'italien ; et, sans doute, ne savait-il nulle autre langue : autrement, dans sa série d'anagrammes, il ne se fût pas arrêté en si beau chemin.

Nouvelet se traite ici de nouvel Apollon. On ne s'en étonnera pas si l'on rapproche ce texte de son *Hymne trionfal*, où, suivant Ronsard sur la voie de l'ode pindarique (7), Nouvelet se sentait ravi aux cieux :

Sus, ma chrétienne Calliope,
Ravis-moi, et me développe
De tout cela que j'ai d'humain :
Et fais que tout divin je vole
De l'arctiq jusqu'au contre-pole
Droitement guidé par ta main...

* * *

On lit, sur la page de garde, d'une autre écriture, un court texte latin :

Juni maximus helluo librorum
Omnium, exiguo tibi libello
At non exiguum decus parasti :
Prorsum nunc etenim reconditarum

(6) Ex meis. — Reliure originale en parchemin, très défraîchie.
(7) Voir M. Raymond, *Influence de Ronsard*, t. II, p. 267.

Rerum nomina maximis tenebris
Inuoluta tuo labore lucem
Non *spe* cernere non queunt fateri.
Autores uoluendo omnes Hadriane subi*gis*
Immensum exiguo (credo) labore decus (8).

Il semble bien s'agir d'un compliment adressé par le propriétaire du livre (donc, Nouvelet), à l'auteur, Hadrien Junius. Le premier élément est constitué de sept hendécasyllabes phaléciens, la fin du texte par un distique élégiaque. Ton livre n'est qu'un petit manuel, est-il dit : mais digne du plus grand honneur ; grâce à ton travail, les sens cachés des mots ne peuvent nier qu'ils espèrent être connus de tous.

« Helluo librorum » (9) : Junius est, en effet, un grand mangeur de livres ; il lui faut dix colonnes pour énumérer, en tête du sien, les noms des auteurs qu'il a dépouillés, dans l' « Auctorum catalogus ». Les sens des mots vont voir le jour : on glose ici les dires de Junius lui-même, dans son avant-propos : « Illa aurium emblemata... paucorum peculia sunt ; scripta uero... uti quandam perpetuitatem induunt ». Ce billet latin est donc le modèle des pièces liminaires comme, suivant une autre mode d'époque, les humanistes en plaçaient volontiers en tête des œuvres de leurs amis. Il en atteste une autre encore : le goût marqué par les humanistes (y compris Rabelais et Montaigne) aux compilations de tout ordre offrant en commodes catalogues un inventaire du legs antique, catalogues de sentences, d'apophtegmes, ou de locutions.

Mais c'est aussi un aspect de l'âme de Nouvelet que ces vers semblent présenter. On croit y entendre l'écho des sentences dont le bon poète moraliste meublait, à la même époque, ses *Divinailles* :

Qui ensuivra le vice, ou paresseux fuira
L'honorable travail, malheureux périra.

* * *

(8) Deux ou trois mots sont en surcharge ; une mouillure a gâté quelques bas de lignes : j'indique en italiques les mots ou parties de mots intéressés.

(9) Expression prise à Cicéron : « quasi heluo librorum, si hoc uerbo in tam clara re utendum est uidebatur. » (*De Finibus* l. III, début). On lisait ainsi, à l'époque de Nouvelet, ce texte, de lecture aujourd'hui légèrement différente sur le détail qui nous intéresse. Dans notre *Nomenclator*, le mot « helluo » est traduit (p. 365) : « prodigue, saffrenier, fol despendeur de biens, gourmand, garganton ».

L'exemplaire porte encore deux mentions manuscrites, au verso des deux feuillets blancs terminaux qui suivent le colophon. Au verso du dernier, cette maxime : « Semper inhumanos habet officiosus amicos », qui forme un hexamètre dactylique. Cette note semble être de la même main que le poème préliminaire. Quant au verso de l'avant-dernier feuillet, il porte cette note, d'une troisième écriture, où se trouve consignée une remarque curieuse pour l'histoire de la langue :

« Mandra, ingens uehiculum quo trabes portantur. Aut domus quae uirum augustum reddit. Aut agmen ueterinorum, mulorum reliquorumque animalium ». Autrement dit, le mot *mandra* aurait trois sens : gros chariot pour porter les poutres ; demeure qui rend l'homme « auguste » ; colonne de bêtes de somme, mulets ou autres animaux.

Le deuxième sens est connu ; à la basse époque, *mandra* veut dire : cellule de moine. Le troisième aussi : chez Juvénal et Martial, le mot veut dire troupeau. Mais la première traduction est étrange. On connaît au mot, en grec ou en latin, cinq ordres de sens : 1° étable, parc, cabane de berger (voir l'espagnol *mandra*) ; 2° troupeau, multitude (voir l'italien *mandra* ou *mandria*) ; 3° rangée de pions, au jeu de *latrunculi* (espèce de jeu d'échecs) ; 4° chaton de bague ; 5° cellule ou retraite de solitaire (d'où le mot *archimandrite*). Mais je ne vois, ni dans les dictionnaires grecs et latins, ni dans les encyclopédies, aucune allusion au sens de : véhicule (10). Pas davantage, dans les listes de « uehiculorum genera » que les antiquaires de la Renaissance allongent (11). Et en ancien français, le mot *mandre* n'est donné, à son tour, que dans les sens de : chalet, étable, cellule (12).

A moins que la note manuscrite soit le résultat d'une erreur, ce qui n'est pas impensable, on serait tenté d'y voir la trace d'un sens non signalé du mot latin *mandra* (et sans doute du mot français *mandre*) à la Renaissance. Il y

(10) Cf. H. Estienne, *Thesaurus, linguæ græcæ*, rééd. Dindorf ; Dictionnaires latins de Freund, Forcellini, *Thesaurus* Teubner ; Dict. du latin médiéval de Du Cange ; encyclopédies Daremberg-Saglio et Pauly-Wissowa.

(11) Ravisius Textor, *Officina*, éd. de 1541, t. II, p. 13 ; *Nomenclator*, pp. 195-196.

(12) Voir les dictionnaires de Cotgrave, La Curne, Godefroy. On trouve encore *mandre* au sens monastique ou érémitique, dans Larousse ; ; le mot est absent du dictionnaire de l'Académie.

aurait sans doute lieu de le rapprocher de l'ancien français *madre* (bois veiné), et, peut-être, de *madrier*. Dans ce sens « nouveau », la « mandre » aurait désigné, en somme, une sorte de haquet.

*
* *

Il est malaisé de déterminer en toute rigueur les textes manuscrits qui reviennent à Nouvelet, personnellement. On est en présence de trois écritures : celle des anagrammes, celle du poème latin et de la maxime finale, celle de la note philologique. Mais écriture différente ne veut pas toujours dire main différente ; ce qu'il n'aurait pas écrit lui-même, il aurait fort bien pu le dicter à une main amie ; enfin, nous pensons que le volume lui appartenait à l'époque où ces diverses mentions furent portées (comme invite à le croire le recoupement des dates : date de publication du livre, époque où Nouvelet fait œuvre de poésie, caractère ancien de l'écriture) : et c'est, en général, le possesseur d'un livre qui écrit ou fait écrire sur ses pages.

On penserait volontiers que l'ensemble des inscriptions fut, soit écrit de la main même de Nouvelet (à différentes époques), soit en partie dicté par lui. On n'en peut guère dire davantage. D'après les dates, Nouvelet semble bien avoir été, en tout cas, le premier possesseur du livre (paru en 1577) ; et des trois écritures, les deux qui pourraient prêter à controverse (celles des textes latins) semblent bien être de la fin du XVI[e] siècle.

Les notes que nous publions n'ajouteront rien à la gloire littéraire du bon Savoisien. Mais nous aimons à surprendre les humanistes (croyant ainsi les mieux connaître) dans le caprice des notes manuscrites jetées sur les « blancs » de leurs livres, amis dont volontiers ils firent leurs confidents. Même quand elle ne les grandit pas, l'enquête les rapproche de nous : et tout l'humanisme est de sympathie.

V.-L. SAULNIER.

Note. — M. F.-M. Ritz, Président de l'Académie Florimontane (dont Nouvelet, on le sait, fut l'un des premiers membres, du temps de saint François de Sales), veut bien me signaler que la Bibliothèque municipale d'Annecy conserve un portrait intéressant de Nouvelet. Il porte, aux quatre angles, quatre inscriptions. 1° Novus ille vates delphicus natus ; 2° C'est le nouveau Délien net ; 3° Poeta venutto (al) sol d'Helicon ; 4° En grec : « Dios noum kallous stephos eletai ». Je tiens à remercier M. Ritz de cette précieuse communication.

La dernière formule, un peu tourmentée, semble devoir être ainsi comprise : que le Divin (Nouvelet ?) prenne l'esprit (son esprit) pour une couronne de beauté. C'est une nouvelle anagramme (de : *Stephanos Klaudios Nouelletos*).

Notre exemplaire invite à croir que les trois premières formules étaient de Nouvelet lui-même. Le fait que l'exemplaire ne porte pas la formule grecque invite, jusqu'à plus ample informé, à penser qu'elle n'est pas de lui, et fut ajoutée sur le portrait pour complément. Sur ces données, il serait prudent de supposer que Nouvelet ne savait pas le grec, au moins dans sa jeunesse, ses études scolaires terminées. Mais on ne saurait trancher la question sans un examen approfondi de ses œuvres, et un recensement scrupuleux des témoignages que nous avons sur lui.

BIBLIOGRAPHIE GÉOGRAPHIQUE SAVOISIENNE (1)

Aménagement de la chute de Génissiat par la Compagnie Nationale du Rhône. Lyon, 10-12, boulevard Jules-Favre, 1947, 36 p., phot., plans, coupes.

Historique des travaux, caractéristiques des ouvrages.

L. Berger. — *Quelques observations sur le séisme des 25-26 janvier 1946 en Haute-Savoie.* — *La Météorologie*, Paris, avril-juin 1946, p. 224-299, 2 cartes.

P. Chaix. — *Répertoire alphabétique, systématique et analytique (Genava.* 1923-1947-I-XXV). — *Genava*, Bull. du Musée d'Art et d'Histoire de Genève, Genève, tome XXV, 1947, p. 93-161.

Table précieuse des 25 volumes parus de cette magnifique publication intéressant la Savoie comme la Suisse romande.

L. Devies, P. Henry, J. Lagarde. — *Guide Vallot. La chaine du Mont-Blanc. Mont-Blanc-Trélatête.* — Grenoble, Arthaud, 1946, 335 p., 54 fig.

Jacques Drivet. — *Savoie. « Tourisme, Art. Histoire ».* Paris, éditeur : Jacques Vautrain, 1947, 302 p., nombr. illustrations.

Ouvrage écrit en collaboration. Première partie : Géographie et Histoire. Deuxième partie : Agriculture et Industrie. Troisième partie : Art et Folklore, etc. L'aperçu géographique est très mince et la description géographique renvoyée au chapitre Tourisme ! Annecy et Chambéry figurent dans le chapitre Art et Folklore.

Bernard Dussart. — *Sur la physico-chimie des eaux du lac Léman pendant l'été.* — C. R. des séances de l'Acad. des Sciences, tome 225, 22 déc. 1947, p. 1357-1358.

En été, les eaux du Rhône s'étalent vers 10-15 mètres de profondeur en formant un courant principal vers l'Ouest, parallèle à la côte française. Un bras secondaire le long de la côte suisse, de Cully à Morges, et un mouvement cyclonique à l'extrémité orientale du lac.

Bernard Dussart. — *L'état thermique du lac Léman durant l'été 1947.* — C. R. des séances de l'Acad. des Sciences, tome 225, 17 nov. 1947, p. 951-953, 1 fig.

Le contraste d'un hiver long et froid avec l'été 1947 aux fortes chaleurs persistantes s'est traduit par des perturbations dans l'état thermique du lac. La température de 24°6 en pleine eau, à 0 m. 20 de profondeur, le 11 août, est la plus élevée enregistrée dans le Léman. Mais à 50 m. de profondeur, où se fait encore sentir l'influence de l'hiver précédent, on note 5°7 contre 7° à la moyenne.

(1) Voir *Revue Savoisienne*, 1947, p. 60-65.

F. Ellenberger. *Découverte de fossiles dans le Trias de la Vanoise.* C. R. sommaires des séances de la Soc. géologique de France, N° 15, 1er déc. 1947, p. 312-315.

Découverte, dans les calcaires francs de la Vanoise d'une faune triasique. Le gisement du Lac Blanc de Polset est le premier en son genre en France de la zone dite du Briançonnais.

André Gallet. — *Chamonix-Mont-Blanc.* — Grenoble, « Revue des Alpes », 1946, 112 p., fig.

Histoire, géographie, centres de séjours, d'excursions, d'ascensions. — C.R sommaires des séances de la Soc. géologique de France, N° 15.

Chanoine A. Gros. — *Histoire de Maurienne.* Tome III. Chambéry, Imp. Réunies, 1947, 279 p.

La Maurienne, de 1718 à la Révolution, l'instruction publique en Maurienne avant 1789. Index alphabétique pour l'ensemble de l'ouvrage.

Paul Guichonnet, Maurice Morel, Henri Menabrea, Emile Vesco. — *Visages de la Savoie.* Collection « Provinciales ». Paris, Horizons de France, 1947, 209 p., nombr. cartes, fig. hors-texte et phot.

Description des régions naturelles par Paul Guichonnet en 68 pages, bien illustrées. Comparaisons statistiques entre les deux départements savoyards d'après l'ouvrage, non cité, de Henri Onde, *La Savoie.*

Paul Guichonnet. — *La poussée industrielle récente dans la cluse de l'Arve.* — *Revue de Géographie alpine*, Grenoble, XXXV, 1947, p. 341-356, 2 fig.

« Boom » du décolletage savoyard depuis 1945, avec 256 ateliers nouveaux en 1946. L'essor est dû à la disparition de la concurrence allemande, aux changes prohibitifs de l'Amérique et de la Suisse. Le bassin de Cluses arrive toujours en tête, mais l'industrialisation gagne La Roche et tend à déborder hors des Alpes.

Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, Annecy. — Table générale des tomes XLI à LX. Tome 63, 1948.

Cette table, due au Chanoine Fr. Pochat-Baron, complète celles des tomes I-XX et XXI-XL.

Paul Morel. — *Riamont-Mont Mourex-Mont-Mussy.* — Etude de quelques avant-plis du Jura gessien. — Bull. de la Soc. des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain, N° 60, janv. 1946, p. 86-117 et N° 61, janv. 1947, p. 37-46.

Collines adossées au Jura, au N.E. de la Faucille, et comparables au Mont-Chamblon dans le Pays de Vaud. Un anticlinal existe dans la colline de Riamont, ainsi que des accidents transversaux. Copieuse bibliographie.

Léon Moret. — *Un problème de la Vanoise (Savoie) : le charriage de la Vanoise septentrionale (Mont Pourri-Bellecôte-Grand Bec) et ses conséquences.* — C. R. des séances de l'Acad. des Sciences, t. 225, 17 nov. 1947, p. 948-950.

La *Vanoise septentrionale* serait une gigantesque écaille de la bordure orientale de la Nappe du Grand-Saint-Bernard refoulée sur le socle

briançonnais dont elle serait séparée par une lame triasique continue. Large synclinorium de terrains mésozoïques de la *Vanoise centrale* ou Vanoise calcaire. L'énigme de la *Vanoise méridionale*, c'est-à-dire des rapports du massif cristallophyllien de Chasseforêt avec l'ensemble de la Vanoise, subsiste.

Léon MORET. — *Sur quelques particularités de la série stratigraphique de la Vanoise septentrionale (Savoie) : rôle des décollements et des laminages.* — C. R. des séances de l'Acad. des Sciences, tome 225, 10 nov. 1947, p. 885-887.

Sur la région comprise entre le Doron de Pralognan et l'Isère de Bourg-Saint-Maurice à Tignes. Les quartzites du Trias sont toujours décollés au niveau de leur contact avec les terrains plus anciens, grâce à un horizon schisteux vert. Les calcaires phylliteux, un des éléments de la triade pétrographique de la couverture mésozoïque de la Vanoise, seraient dûs à des laminages. Il n'y a pas de passage progressif entre le Houiller de base et les schistes cristallins du Pourri.

Henri ONDE. — *Bibliographie géographique savoisienne.* — « Revue savoisienne », Annecy, 88e année, 1947, p. 60-65.

Bibliographie pour les années 1944, 1945 et 1946.

Henri ONDE. — *Le Mont-Blanc, limite administrative et frontière politique de l'époque du cadastre sarde à nos jours.* — « Cahiers de Savoie », Chambéry, 1947, p. 32-37.

Le Mont-Blanc n'est pas une frontière linguistique. Le sommet en a toujours appartenu au Faucigny, mais depuis la fin du XIXe siècle les communes de la vallée de l'Arve se le sont disputées. Le territoire de la commune de Chamonix-Mont-Blanc, définitivement cadastré, mesure 24.546 ha. Considérations sur le tracé de la frontière.

Louis PFISTER. — *Sur les routes du beau pays annécien.* — Ouvrage publié sous les auspices du Syrdicat d'Initiative d'Annecy et de la Haute-Savoie. Tome I. Annecy, Dépollier, 1947, 87 p.

Guide agréable et nourri d'histoire, qui conduit le lecteur à la Puya, à Saint-Jorioz, Leschaux, Talloires, Albigny, Saint-Martin-Bellevue, etc.

E. PITTARD et M. R. SAUTER. — *Sur l'homme de Veyrier (Haute-Savoie) découvert en 1916.* — *Archives suisses d'Anthropologie*, Genève, XI, 1945 (1946) et *Bull. Institut National Genevois*, LII, 1946, p. 59.

Cet homme se range dans la marge de variation des types de Laugerie-Chancelade (Paléolithique supérieur). Taille de 1 m. 69 , dépassant celle des hommes de la race citée.

André QUAGLIA. — *Le comunicazioni transalpine fra l'Italia, la Francia e la Svizzera occidentale.* Sindicato tecnico finanziario per il trafore del Monte Bianco. « Ingegneria ferroviaria », N° 5-6, mai-juin 1947, 11 p., 4 tabl.

La ligne du Fréjus demeurera la grande artère entre la France et l'Italie, mais la route du Mont-Blanc intéresserait l'économie de la Savoie, du Val d'Aoste et de la Suisse occidentale. Projets d'amélioration de la voie ferrée France-Italie sous la chaine du Mont-Cenis.

J. F. Rouiller. — *La construction des chemins de fer de la région genevoise et leur raccordement.* Thèse Genève, Fac. Sciences économiques et sociales, 1946. Genève, Edit. Feuillets universitaires. 1947, 262 p.

La liaison Lyon-Genève, les questions des gares gēnevoises, de la ligne de la Faucille. L'ouvrage intéresse toute la politique ferroviaire italo-franco-suisse, suivant un plan historique : avant 1850, de 1851 à 1860, de 1861 à 1868, etc. Copieuse bibliographie où l'on est toutefois surpris de ne pas rencontrer la thèse de P. Brunner.

Tournebise et Troadec. — *L'économie laitière alpestre des Savoie.* — *Bull. technique d'informations* (Ministère de l'Agriculture), 14 janvier 1947, p. 13-17.

Types d'exploitation d'alpages.

Henri Onde.

BIBLIOGRAPHIE

Fr. Marie-Anselme DIMIER. — **Saint Bernard et la Savoie.** — A Annecy, chez Gardet et Garin. 1948. In-8° 52 pages.

C'est un petit livre, mais très élégamment présenté, qui vient augmenter la collection déjà importante des beaux ouvrages édités avec art par l'excellent maître imprimeur Clément Gardet. Et ce livre a été une révélation pour nombre de Savoyards, car à part quelques historiens ou érudits, quels sont ceux qui avaient connaissance des rapports de saint Bernard avec la Savoie ? On vénère ou on connait notre saint Bernard de Menthon enfant des bords du lac d'Annecy, mais l'illustre Abbé de Clairvaux ! qui pensait qu'il avait des attaches familiales sur la rive du lac Léman et qu'au pays de Vaud — qui fit partie autrefois de la Savoie — on trouve les premières marques de son action dans la région ?

C'est ce qu'a voulu rappeler le savant historien qu'est le Père Marie-Anselme Dimier, moine de Tamié, de cette Abbaye, qui avec celle d'Hautecombe, continue en Savoie l'œuvre de saint Bernard.

Hautecombe et Aulps ont eu le plus de rapports avec le célèbre promoteur de la seconde Croisade. Saint Guérin, Abbé d'Aulps, était son ami. Bernard lui rendit plusieurs fois visite et lui écrivit une lettre mémorable. Il entretenait d'intimes relations aussi avec Arducius de Faucigny, évêque de Genève.

D'une visite de saint Bernard à Tamié, écrit l'auteur, la tradition conserve là-haut le souvenir. Une petite chapelle construite vers le sommet du col — remplacée par un modeste oratoire — marqua longtemps l'endroit où le saint aurait rencontré Pierre de Tarentaise, Abbé de Tamié, qui venait au-devant de lui. Jusqu'à la Révolution, une insigne relique du fondateur de Clairvaux était conservée à Tamié.

Ses fréquents voyages à Rome lui donnaient l'occasion de passer en Savoie et de faire connaissance avec les Alpes dont des passages fameux avaient été illustrés par son homonyme de Menthon. Dans ses sermons et lettres, plusieurs fois il fit allusion à nos montagnes.

Cet intéressant ouvrage est agrémenté par plusieurs ornements, notamment : « Le miracle de la Lactation, XVI[e] s. » et « Sainte Marie de Lausanne et saint Amédée, XVI[e] s. ».

Lucien GUY. — **Ascensions en Faucigny.** — In-8° 95 pages. Imprimerie Plancher, Bonneville (Haute-Savoie).

L'excellent érudit faucignerand qu'est M. Lucien Guy, héritier d'un nom très distingué de Bonneville, se devait, pour ainsi dire, d'ajouter ce petit livre aux six ouvrages qu'il a déjà consacrés à sa province. La montagne tient une telle place, un rang tellement supérieur dans le

Faucigny qui a le privilège d'avoir été désigné par le Ciel pour procurer à la France l'honneur de posséder le sommet le plus haut d'Europe, qu'on ne peut chanter les gloires ni les grandeurs de cette région de la Haute-Savoie sans traiter longuement de l'Alpe.

Mais en prévenant le lecteur que son livre n'a d'autre but que de faire connaitre à ceux qui aiment la montagne les sommets les plus remarquables, l'auteur s'empresse d'ajouter que tous ne sont pas accessibles aux alpinistes inexpérimentés, telles les aiguilles très dangereuses et très difficiles de la chaine du Mont-Blanc. Aussi, a-t-il groupé un choix d'ascensions de moyenne et de haute montagne considérées comme les plus belles et la plupart relativement faciles. Dans ce nombre, il a compris cependant le Mont-Blanc lui-même qui couronne toutes les ascensions et exige surtout une grande endurance et de la prudence.

L'indication des itinéraires à suivre et des horaires de marche est le fruit d'innombrables ascensions faites par M. Lucien Guy, soit tout d'abord avec son père qui lui apprit à aimer la montagne, soit avec d'excellents alpinistes. On peut donc suivre son guide en toute confiance. Parmi les trente-quatre ascensions décrites, celles des Voirons et du Môle que je connais bien m'en donnent la preuve.

Entre les lignes, on a plaisir à deviner l'intime désir de l'auteur de faire partager aux hôtes du Faucigny son admiration pour la nature alpine qui élève l'âme et l'enthousiasme

L. PFISTER.

Général P. E. BORDEAUX. **L'Orient hellenique contemporain.** (La Crète — Les guerres balkaniques. La Grande Guerre 1914-18. — Les suites. — Missions. Observations. Souvenirs).

Les souvenirs que notre éminent compatriote évoque au soir de sa vie nous sont doublement précieux, puisqu'ils nous emportent vers le passé déjà lointain, de la première guerre mondiale, et vers un pays qui fut toujours aimé, sinon de tous, du moins de ceux qui savent ce que la France doit à la Grèce antique. Les heures difficiles et douloureuses que connait aujourd'hui la Grèce, en réveillant nos sentiments d'amitié, nous font mieux comprendre le rôle majeur que ce petit pays a joué et doit jouer aux avant-postes de la civilisation dont nous vivons. Le livre du général Bordeaux nous rappelle un passé qui connut aussi ses passes délicates, ses moments tragiques, et il nous décrit le relèvement victorieux du peuple hellène entre 1912 et 1918, auquel l'auteur prit une si large part ; il est donc au cœur de l'actualité la plus émouvante. La mélancolie que l'on peut ressentir en lisant ces pages où revit une France active, généreuse, intelligemment présente et utile là où il le fallait, et où le contraste est d'autant plus frappant avec notre impuissance actuelle, se trouve heureusement tempérée par l'espoir que leur traduction en grec (que nous savons avoir été entreprise) servira puissamment l'amitié franco-grecque et pourra préparer des lendemains sinon aussi glorieux que ceux d'il y a trente ans, du moins profitables à la paix européenne.

On regrettera que les chapitres divers qui composent cet ouvrage et dont quelques-uns ont été déjà publiés dans des revues, n'aient pas été au prix d'un léger effort regroupés dans un récit suivi, ce qui eût évité quelques redites et rendu plus vivants ces souvenirs. Nous aurions fort bien vu, quant à nous, le dernier chapitre : « La Grèce depuis 50 ans » placé en tête ; il eût utilement rafraichi les mémoires et permis de mieux suivre le Général dans les années où il consacra sa science militaire à l'armée grecque. On regrettera aussi l'absence d'une carte pourtant indispensable pour comprendre les campagnes militaires de la guerre des Balkans et de la campagne d'Orient, et pour accompagner le Major-Général de l'armée grecque au cours de ses nombreuses missions. Ces regrets ne font que souligner l'intérêt de cet ouvrage, qui mérite d'être lu pour sa simplicité de ton, sa clarté, sa mise en évidence du rôle important de la mission militaire française en Grèce de 1911 à 1914 et de 1917 à 1918, et la grande modestie de celui à qui le Maréchal Franchet d'Espérey écrivait qu'il lui avait permis l'offensive, capitale pour la victoire finale alliée du 14 septembre 1918, grâce à la réorganisation de l'Armée grecque dont il était l'auteur direct. Plus bel éloge se conçoit difficilement. Il est totalement justifié. Mais quelle étonnante carrière que celle de notre compatriote !

En septembre 1908 il est envoyé en Crête et commande le Bataillon français du Corps d'occupation international. Premier contact avec le monde hellènique qui va définitivement orienter sa vie d'officier. La Grèce ne le lâchera plus ! Ainsi lorsqu'une mission militaire française est demandée par la Grèce en 1911, il en fait tout naturellement partie. Nommé par décret royal lieutenant-colonel de l'armée grecque, il reçoit le commandement du 1er Régiment d'Infanterie à Athènes. Puis, pendant les deux guerres balkaniques, il est nommé inspecteur des régiments d'infanterie, et à ce titre s'occupe de toutes les délicates questions de mobilisation et d'entrainement. Après les campagnes victorieuses contre la Turquie et la Bulgarie, le roi Constantin le place à la tête de la division d'Athènes. Juste récompense de tous les services rendus. On aime à lire comment pendant toute cette période héroïque de l'histoire de la Grèce moderne, la France, grâce à des officiers d'élite, aura été présente et active aux côtés de ce petit pays qui noblement conquérait son indépendance.

Puis c'est la guerre, qui rappelle sur le front français le Colonel Bordeaux, les blessures, la convalescence. Septembre 1915 ; le Colonel Bordeaux s'impatiente ; il a hâte de servir à nouveau. Or les Alliés, qui voudraient affermir leur position encore précaire à Salonique, aimeraient voir sortir la Grèce de la neutralité où la maintient le roi Constantin, dont la femme était la sœur de Guillaume II. La grande connaissance que possède le colonel des milieux militaires grecs, les liens d'amitié qui existent entre lui et les princes royaux le désignent tout naturellement pour une mission de confiance (novembre-décembre 1915). On ne lira pas sans émotion sa rencontre avec le roi de Grèce. Celui-ci eut-il écouté l'officier français qui le pressait d'entrer en guerre à nos côtés, son destin en eût certes été radicalement changé ! Lorsque l'heure des conseils pressants fut passée, les Puissances alliées l'obligèrent à quitter le pouvoir et la Grèce, sous l'impulsion ardente de Vénizélos, se rangea dans notre camp. Tout aussitôt une nouvelle mission française fut envoyée et, dès décembre 1917, le Général Bordeaux qui, entre temps avait repris sa place sur le front français et commandé devant Verdun,

est nommé chef de la mission militaire et attaché militaire à la légation de France. Tout est à réorganiser dans l'armée grecque ; le moral est bas, la nation divisée. Dans son rôle de major-général de l'armée grecque, secondé par de nombreux officiers français et grecs, le chef de la mission française va, en six mois, redresser complètement la situation. Il mériterait d'assister aux victoires que son travail a rendu possibles. Mais une décision ministérielle le rappelle en France le 9 juin 1918 et le prive de cette joie. Il quittera la Grèce chargé d'honneurs et de médailles, et malgré l'amertume que lui cause un geste injuste, il peut trouver dans tous les témoignages de reconnaissance grecque et dans la confiance inébranlée des grands chefs français une consolation et la certitude du devoir accompli.

Ainsi, l'Histoire qui aime l'imprévu, aura fait d'un officier supérieur français un des principaux responsables du relèvement militaire de la Grèce. Mais par une ironie à laquelle elle succombe souvent, en le comblant d'honneurs étrangers, elle ne lui aura pas épargné dans son pays les vexations et les petitesses. « Suave mari magno ». Après tout la République n'aura pas été si ingrate envers un de ses généraux, puisqu'elle aura su l'employer là où il le fallait, à l'heure où il le fallait. Et l'amitié de tant d'Hellènes, qui savent bien tout ce que leur pays doit aux diverses missions françaises reste sans prix.

Comment ne pas souhaiter que la Providence en rendant un jour à notre France la place que ses désastres et ses fautes lui ont fait perdre, suscite des hommes de la trempe du Général Bordeaux, — afin que cette longue suite de français qui depuis tant de siècles ont porté au loin le prestige de notre nation, ne soit pas interrompue. En lisant ces belles pages, de jeunes Français envieux d'une carrière féconde et passionnante, sentiront-ils surgir en leur cœur le même désir de porter à travers le monde l'intelligence et les vertus françaises ? Ce ne serait pas le moindre service que l'auteur de ces souvenirs aurait ainsi rendu à son pays.

Pour nous, en évoquant le passé, il nous aura mieux fait comprendre ainsi le présent. Et nous ne pouvons que souhaiter avec lui que la Grèce connaisse à nouveau la paix intérieure et puisse utilement participer à l'organisation d'une Europe unifiée par sa civilisation et son idéal d'une humanité libre et généreuse.

J.-G. RITZ.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1948

Les communications insérées dans les procès-verbaux des séances seulement, figurent en petits caractères dans la tabie.

Académie Florimontane

Liste des Membres VI

Sociétés savantes qui échangent leurs publications.. XI

Séances ..... 1 à 12 et 101 à 110

Nécrologie : Lieut.-Colonel Collet, 1 ; Mme Louis Lachat, 1 ; Lieutenant Jacques Vallin, 7 ; Commandant Anthoine, 112

Réélection du Président, M. F.-M. Ritz 3

Cotisation 3

Concours de poésie L. Laydernier 1947. - Rapport de M. L. Vigand ..... 4 et 13

Concours de poésie Andrevetan 1917. - Rapport de M. L. Vigand ..... 10 et 77

Deuxième centenaire de la naissance de Berthollet.. 110

Bibliographie

Henri Onde. - Bibliographie Géographique Savoisienne 166

Général Cartier. - Souvenirs d'un banquier savoyard (Léon Laydernier) 92

L. Pfister. — Une Jeanne Hachette savoyarde, Marguerite Frichelet (Georges Chapier) 94

— Bulletin de l'Académie Delphinale (tomes 15, 16, 17, 6e série) 95

— Bulletin de la Société Académique, religieuse et scientifique du duché d'Aoste (1947) 96

— Cahiers de Savoie, 3e et 4e, 1947 96

— Saint Bernard et la Savoie (Fr. M. A. Dimier) 170

— Ascensions en Faucigny (Lucien Guy) 170

J.-G. Ritz. — L'Orient hellénique contemporain (Général P.-E. Bordeaux) 171

L. Vigand. — Les deux Amis (H. Josseron) 92

Biographie

Paul V. Aubry. — Claude-Louis Berthollet 117

P. D. — Un Savoyard de Paris, Antoine Dufournet... 151

Jean d'Orlyé. — Une femme d'hier et d'aujourd'hui : Georges Sand 101

Jean d'Orlyé. — Hippolyte Taine 104

F.-M. Ritz. — André-Charles Coppier 103

Paul Tapponnier. — Recherches à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Berthollet 111

Divers

L. Pfister. — Une belle Réception à Genève 145

L. F. Rosset. — Une excursion géologique vers le Nord Afghan .. 10

J. Serand. — Vicissitudes de la colonne de *Bautas* 104

V. Sylvestre. — A propos du premier transformateur triphasé de Génissiat 98

P. Vallin. — La Journée Vaugelas 12

Economie Alpestre

Ch. Guinaudeau. — Les Forêts et l'activité forestière en Haute-Savoie 56

Histoire

Paul-V. Aubry. — 150e anniversaire de l'Institut d'Egypte 109

René Carteron. — L'Ecole Nationale d'Horlogerie de Cluses 68

L. Dépollier. — Le Centenaire de la Seconde République et la Savoie 16

Général Doyen. — Campagne de l'Armée des Alpes en 1945 1

Th. Faletti. — Répertoire Chronologique d'Hôtes illustres à Annecy 46

Bernard Gagnebin. — Le Testament Politique de Richelieu 31

F.-M. Ritz. — Hommage à M. Alexandre Charvin, qui sauva la statue de Berthollet 110

Victor Sylvestre. — Deux précurseurs savoyards de l'utilisation des forces hydrauliques 8

P. Tapponnier. — La Révolution de 1848 et les relations franco-suisses 28

Littérature

Marcel Galliot. — Vaugelas, Père du Français Moderne 79

V. L. Saulnier. — Notes inédites de Claude-Etienne Nouvelet 159

Illustrations

Claude-Louis Berthollet ..... (hors-texte)

Le flambeau des Clarisses de Genève ..... 152 et 153

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

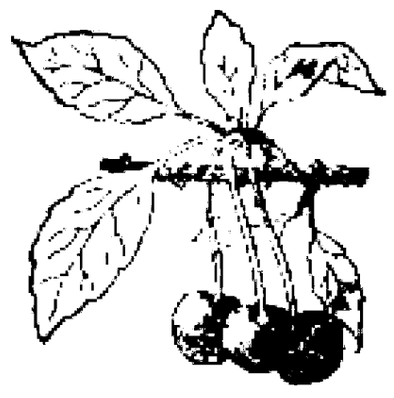
de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1949

Quatre-vingt dixième année



ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER et Cie

1949

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Étienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

D[r] C. ANDREVETAN (1802-1879).
D[r] F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
D[r] THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER.
Georges MARTIN († 1943).

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la guerre 1914-1918

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51[e] bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109[e] régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1[er] décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416[e] régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170[e] d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

(A l'Assemblée générale de janvier 1949)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✟ I., professeur agrégé honoraire.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✻, ⚓, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚓, ✟ A., ✹, licencié ès-sciences ; Prosper VALLIN, O. ✻, ⚓, trésorier-payeur général honoraire.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste adjoint de la Haute-Savoie en retraite.

Trésorier et secrétaire adjoint : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Bibliothécaire : M. Jacques FOURNIER, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

Membres du Comité : MM. L. ANDRÉ ✻, le général CARTIER G. O. ✻, le chanoine F.-J. COUTIN, L. LAYDERNIER ✻, L. MORET ✻, L. VIGAND ✻.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue* : M. Louis PFISTER.

Comité de rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, C. GARDET, Mlle MUGNIER, MM. d'ORLYÉ, L. PFISTER, F.-M. RITZ, VALLIN et VIGAND.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château : M. Joseph SERAND.

Econome du domaine : M. Léon ANDRÉ.

Sous-Econome : M. Emile BEAUQUIS.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d admission — MM.

1934 ARMINJON Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie Chambéry.
1939 BLANCHARD Raoul, Doyen de la Faculté des Lettres de Grenoble.
1947 BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève.
1940 BOIS DE LA VILLERABEL (S. E. Mgr du), ✠, archevêque d'Enos, a Solesmes.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général), C. ✻, ⚜, C. ✠, à Thonon.
1913 BORDEAUX Henry, C. ✻, ✹, C. ✠, de l'Académie Française.
1895 CARNOT François, ✻, ⚜, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1942 CESBRON Auguste (S. E. Mgr), évêque d'Annecy.
1937 CHAPUISAT Edouard, ancien président du Grand Conseil, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques, à Genève.
1928 DARDEL Marius, ✻, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 DUCHÊNE Joseph (le général), C. ✻, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.
1906 GUINIER Philibert, O. ✻, ✾ I., directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie d'Agriculture, à Paris.
1944 JACOB Charles, Professeur de géologie à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
1923 MARGOT, G. O. ✻, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.
1947 PAYOT René, directeur du *Journal de Genève*.
1929 PITTARD, professeur honoraire à l'Université de Genève, Directeur du Musée d'Ethnographie.
1929 VAILLAT Léandre, O. ✻, Homme de Lettres, à Paris.
1911 VAN GENNEP, ✻, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 ANDRÉ Léon, ✻, ✾ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1939 AUBRY Paul-V., publiciste, à Rennes.
1927 AVEZOU Robert, ✾ A., archiviste départemental, à Grenoble.
1939 BAUD Henri, Secrétaire général à la Préfecture de la Lozère.
1934 BIENNIER Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1924 BLANCHARD Camille, architecte départemental, à Annecy.
1912 BOUCHET Claudius, ⚜, négociant, à Annecy.
1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, Rumilly.
1930 CALLIES Alexis, O. ✻, ⚜, lieutenant-colonel, ancien député de la Haute-Savoie, à Mars-sur-Allier (Nièvre).
1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ⚜, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1903 CARLE-BAUD Henri, ✻, O. ✠, ancien officier d'Infanterie, à Chambéry.
1935 CARTIER Georges, G. O. ✻, général de division en retraite, à Jacob-Bellecombette (Savoie).
1928 CHARVIN Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1937 COCHAT François, ✾ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes en retraite, à Thônes.
1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), archiprêtre de Notre-Dame, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1934 CUVET Honoré, ✻, capitaine en retraite, à Annecy.

1831 Davignon Henry, Contributions Indirectes, à Annecy.
1906 Dépollier Louis, ✻, ✠ I., imprimeur, à Annecy.
1910 Desservetaz Alfred, comptable, à Annecy.
1936 Devant Charles, ✻, ⚓, ✠, Ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1919 Doyen, C. ✻, ⚓, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.
1937 Duparc Pierre, docteur en droit, conservateur adjoint des Archives des Affaires Etrangères, à Paris.
1930 Falletti Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1940 Falletti Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.
1901 Ferrero Marius, O. ✻, ✠ I., président honoraire de la Chambre de Commerce, industriel, à Annecy.
1911 Fournier Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.
1930 Fromaget Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire, à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1937 Gojon Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.
1925 Graber Eugène, ✻, ⚓, conservateur des Eaux et Forêts, à Lyon.
1922 Guy Lucien, ⚓, à Thonon-les-Bains.
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1937 Lacroix Maurice, ✠ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.
1920 Laeuffer Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.
1901 Laydernier Léon, ✻, ✠ I., ●, banquier, à Annecy.
1928 Laydernier René, ⚓, banquier, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, ✻, ⚓, ✠ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, ancien archiviste départemental, à Grenoble.
1933 Maret (Mlle) Anna, ✠ A., artiste-peintre, à Annecy.
1891 Marteaux Charles, ✠ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 Monnet Henri, O. ✻, chef d'escadron en retraite, à Annecy.
1916 Moret Léon, ✻, ⚓, prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), ✠ I., ex-rédactrice au journal *Le Temps*, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annecy.
1932 Mugnier Joseph (le chanoine), professeur au Grand Séminaire, président honoraire de l'Académie Salésienne, à Annecy (†1949).
1932 Onde Henri, ✠, ⚓, professeur à l'Université de Lausanne.
1906 Orlyé Jean (d'), ✻, ⚓, ✠ A., ●, licencié ès-sciences, à Annecy.
1915 Peister Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 Peister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), ✠ A., supérieur honoraire du Collège de Thônes.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1942 Ridoux, O. ✻, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ✻, ⚓, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1936 Souchier Jean, O. I., professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ✻, ⚓, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 Trombert (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1941 Vallin Prosper, O. ✻, ⚓, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.

1944 VIGAND Louis, ✻, ✠ I., inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.
1934 VUACHET Charles, ✠ I., professeur honoraire d'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1945 ACHARD Albin, ✻, directeur honoraire des Contributions directes, à Annecy.
1924 ANGELLOZ, ✠, ✠ I., maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Caen.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Annecy.
1947 BARATIER Edouard, archiviste-adjoint, à Marseille.
1949 BASSET Paul, hôtelier, à Annecy.
1930 BAUD John, ✠ I., ✹, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1947 BEAUQUIS Emile, ✻, Manufacture d'Annecy.
1920 BRAND Charles, éditeur-photographe, à Neydens.
1934 BRUNET Louis, notaire, à Annecy († juillet 1949).
1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 BURNIER Gilbert, ✠, agent général d'assurances, à Annecy.
1944 CANET Constant, O. ✻, président honoraire de la Cour d'Appel de Paris, à Annecy.
1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.
1926 CATTIN Charles, ✠, docteur-médecin, à Annecy.
1947 CHANEL Georges, ✠ I., professeur agrégé, à Annecy.
1937 CHARMEIL Alexis, G. O. ✻, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1946 CHAPIER Georges, ✠, membre de la Société des Gens de lettres, à Lyon.
1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✻, ✠, à Annecy.
1946 CHAPAL Paul, pasteur de l'Eglise réformée, à Annecy.
1903 COSTA DE BEAUREGARD (comte) Olivier, ✠, ✠, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 COSTAZ Gabriel, ✠ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 CROLARD Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ✠, agent général d'assurances, à Annecy.
1940 DESPIERRE Gabriel, ✻, ✠, ingénieur, à Annecy.
1941 DESCHAMPS François, avocat, à Annecy.
1913 DUSAUGEY Ernest, O. ✻, ingénieur civil, à Grenoble.
1906 FAVRE-LORRAINE Jean-Marie, ✠, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.
1941 FOLLIET (le colonel), O. ✻, ✠, à Paris.
1932 FOURNIER Henri, ✻, ✠, docteur en pharmacie, à Annecy.
1937 FOURNIER Lucien, ✻, ✠, ✠ I., inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy.
1947 FOURNIER Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.
1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.
1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1945 GIORGI Robert, docteur en médecine, à Annecy.
1920 GIROD Paul, ✻, ✠ I., industriel, à Monlmin (la Forclaz).
1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 GOIFFOND Louise, professeur au Collège Moderne de jeunes filles, à Annecy.

1948 Grandchamp Georges, industriel, à Annecy.
1935 Gruffaz Jean-Auguste, ✾ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 Guichonnet Paul, professeur au Collège Moderne, à Annecy.
1948 Guinaudeau, ✻, ancien conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.
1948 Josseron Henri, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre.
1949 Kuény (Mme), Conservatrice du Musée d'Annecy.
1941 Lacombe Charles, avocat, à Annecy.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1942 Long des Clavières (Mlle), privat-docent de l'Université de Genève.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1916 Marquet Fernand, ✾, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), retraité, à Châteauneuf (Savoie).
1949 Martin René, propriétaire du Grand Hôtel Beau-Rivage.
1925 Menthon (comte Henri de), ✻, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1941 Milliot Gaston, proviseur du Lycée, à Bourges.
1944 Moret Jacques, clerc de notaire, à Annecy.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✻, docteur en médecine, ancien conseiller général, à Faverges.
1942 Murgier René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), à Chalonnes-sur-Loire.
1939 Payot Paul, à Chamonix.
1936 Périès Paul, ✻, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 Perret Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, à Bonneville.
1945 Peyresaubes Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1946 Pillet Maurice, président du tribunal civil, à Annecy.
1945 Pfister Michel, licencié en Droit, à Annecy.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire honoraire, a Saint-Julien-en-Genevois.
1923 Pissard Pierre, lieutenant de vaisseau, à Toulon.
1933 Pollier Joseph, ✾ I., ✻, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1936 Rannaz Alix, O. ✾, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1944 Reguerraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1928 Richard Joseph, dentiste, à Annecy.
1946 Revelin Lucien, ingénieur aux Forges de Cran.
1938 Ritz Emmanuel, ✾ I., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1949 Rosset L.-F., professeur au Collège Estéglal, à Kaboul (Afghanistan).
1925 Roullet André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1919 Vinit A., docteur en médecine, ✻, à Veyrier-du-Lac.
1932 Volland Louis, ✻, notaire honoraire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1944 Aussedat Henri, industriel, à Paris.
1948 Barriot Claude, Homme de Lettres, à Lyon.
1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.

1939 **Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.**
1948 Boillet Francis, industriel, à Annecy-le-Vieux.
1928 **Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.**
1936 Carron (l'abbé Jean), à Paris.
1946 **Céré Roger, professeur d'histoire diplomatique à l'Ecole libre des Sciences politiques, à Paris.**
1949 Cochet Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1936 **Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.**
1945 Damex Auguste, agent général d'Assurances, à Bonneville.
1949 Delaquis (Révérend Père), dominicain, à Fribourg.
1934 **Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.**
1922 **Dupupet, architecte, à Thonon.**
1944 **Eyhéralde (Mme) Solange, à Annecy.**
1948 Gagnebin Bernard, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Universitaire de Genève.
1947 Jeanrenaud Robert, rédacteur du journal *La Suisse*, à Genève.
1944 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1946 Landwerlin Octave, éditeur, à Strasbourg.
1940 **Laurent Jules, ✻, ⚓, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.**
1933 **Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.**
1947 Pariset Paul, à Lyon.
1940 **Pautry Joseph, Attaché au Secrétariat du Bureau de l'Habitant, à Genève.**
1942 Reverdin Olivier, à Genève.
1935 **Romieu, O. ✻, ⚓, docteur médecin général de réserve, à Cusy.**
1949 Ziegler Henri (de), doyen de l'Université de Genève.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bonneville. Académie du Faucigny.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.

LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON. Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE. Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Regia Deputazione di Storia Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazone fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert)
VÉRONE. Museo Civico.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SAINT-MAURICE. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
— Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIETES SAVANTES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ECHANGE PAR L'ACADEMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDEPENDANTES DONT L'ECHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURE (1)
(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— *Polybiblion.*
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

(1) Les revues indépendantes sont désignées par l'italique.

N° 1 1949 1er et 2e Trimestres

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

Assemblée générale des Membres effectifs (*)

tenue le 29 janvier 1949

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Après lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale de 1948, par le Secrétaire perpétuel, le Président le remercie ainsi que le Bibliothécaire M. Jacques Fournier, et il exprime de la gratitude à l'adresse de M. Guinaudeau, qui a réalisé la mise à jour de la table des matières de la *Revue Savoisienne* depuis 1910. Le Président demande à ses confrères de suivre un tel exemple par un travail effectif qui aide à développer l'intérêt de nos séances. Et à ce propos, il demande la collaboration de chacun pour la préparation du Mémorial qui sera publié à l'occasion du centenaire de la réorganisation de la Florimontane en janvier 1851. Déjà, il y a un an, le projet en avait été décidé.

M. Ritz fait succinctement le rapport moral de l'exercice écoulé, rappelant les principales conférences et manifestations, et envisage divers projets pour cette année.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections ci-après :

MM. le Général Cartier, Léon Moret, Jean d'Orlyé et Hubert Pfister, membres sortants du Comité, sont réélus.

(*) Etaient présents : Mme Bienmier, Mlles Magnier et Trombert, MM. Charvin, Davignon, J. Fournier, Gardet, Lacroix, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, Vallin, Vigand et Vuachet.

Excusés : MM. Blanchard, L. Buttin, André, L. Laydernier et Serand.

M. Paul Basset, lauréat de l'Académie Française (Prix de poésie) ; M. Paul Cochet, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains ; le Rév. Père Delaquis, dominicain, à Fribourg ; Mme Kuény, conservateur du Musée d'Annecy ; M. René Martin, propriétaire de l'Hôtel Beau-Rivage, à Annecy ; M. L.-F. Rosset, instituteur détaché à Kaboul, et M. Henri de Ziegler, doyen de l'Université de Genève, président des Ecrivains suisses de langue française, sont nommés membres de l'Académie.

Le Trésorier, M. Hubert Pfister, présente les comptes de l'exercice et le projet de budget. Ces comptes étant approuvés, le Président le remercie et lui redonne la parole pour lecture de la situation financière propre au domaine de Montrottier. Celle-ci est également adoptée. M. Ritz envoie à M. Serand, administrateur du domaine, ainsi qu'à M. Léon André, économe, tous deux retenus à la chambre, les remerciements et les félicitations de l'Académie. Il remercie aussi M. Emile Beauquis, qui seconde M. André dans sa tâche et l'Assemblée le nomme sous-économe de Montrottier. Des sentiments de gratitude sont adressés aux régisseurs du domaine pour les soins qu'ils apportent dans leur service. MM. Cl. Gayet et H. Cuvet, vérificateurs des comptes, sont remerciés et confirmés dans leurs fonctions.

Le Président annonce qu'auront lieu, en 1949, les 76e concours de poésie et 27e concours d'histoire de la Fondation Andrevetan et le 8e concours de poésie fondé par M. Léon Laydernier, réservé aux poètes savoyards et du canton de Genève.

M. et Mme Pierre Callies ont offert trois ouvrages réédités du géologue Pierre Termier, leur beau-père et père : « *A la Gloire de la Terre* », « *La Joie de Connaître* » et « *La Vocation de Savant* ». M. Ritz leur adresse la gratitude de la Florimontane et remercie M. L. Dépollier, qui a remis plusieurs autographes intéressants dont une lettre du 17 juillet 1861 au Maire Levet, lui annonçant la visite à Annecy du Général Bourbaki.

Situation financière de 1948

Recettes

Excédent des recettes de 1947	Fr.	1.934 55
Cotisations des membres	»	30.400 »

Vente d'ouvrages	»	5.795	»
Intérêts des rentes et fondations	»	1.996	»
Subvention du Musée Léon Marès	»	50.000	»
Dons de M. Rosset et divers	»	17.500	»
Total	Fr.	107.626	45

Dépenses

Impression de la *Revue Savoisienne*	Fr.	80.200	»
Assurance incendie	»	220	»
Achat de livres	»	400	»
Prix du Concours Andrevetan	»	600	»
Frais de bibliothèque, entretien, reliure	»	9.702	»
Frais de voyage, manifestations	»	750	»
Frais de téléphone, correspondances, recouvrements	»	3.200	»
Excédent des recettes	»	12.554	45
Total	Fr.	107.626	45

Séance du 9 février 1949 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président souhaite une cordiale bienvenue à Mme Kuény et à M. Paul Basset, nouveaux membres de l'Académie.

Comme il l'a déjà fait à l'Assemblée générale, il renouvelle son désir de voir tous les Florimontans collaborer à l'œuvre commune, c'est-à-dire à la vie de notre Société. Il

(*) Etaient présents : Mmes Biennier et Kuény, Mlle Maret, MM. André, Basset, Charvin, Cochat, Coutin, J. Fournier, L. Fournier, Gardet, Guinandeau, Monnet, L. Pilster, F.-M. Ritz, Vallin, Vigand et Vuachet.
Excusés : MM. L. Laydernier, H. Pilster et Serand.

rappelle l'obligation qu'en faisaient déjà aux nouveaux membres nos premiers fondateurs, saint François de Sales et le Président Favre. A ce sujet, il renouvelle à M. Guimaudeau, qui a bien voulu continuer et achever la table détaillée de la *Revue Savoisienne* depuis 1910, la gratitude de l'Académie. Et notamment, M. Ritz fait appel au concours du plus grand nombre de ses confrères pour la préparation du Mémorial qui sera publié pour le centenaire de la réorganisation de la Florimontane en janvier 1951.

Mme Kuény, nouveau conservateur du Musée d'Annecy, en même temps que bibliothécaire, donne lecture d'une notice historique sur la Bibliothèque municipale et sur ses étapes successives à travers la ville.

Le Président remercie Mme Kuény de cette première communication qui montre avec quelle conscience elle a pris à cœur de connaître la bibliothèque dont elle a la charge. Les Florimontans peuvent alors prendre connaissance de quelques-uns des beaux ouvrages que la Bibliothèque municipale a acquis récemment.

M. Clément Gardet consacre une étude au roman de Bela Just « Les Illuminés », traduit du hongrois par M. Henry Bonnel. *(Voir à Bibliographie).*

M. Ritz présente le rapport du Jury du Concours des Beaux-Arts de la Fondation Andrevetan qui propose d'attribuer le prix 1918 à M. Gimel, pour ses émaux. L'Assemblée ratifie ces conclusions.

M. Vigand donne lecture d'un poème signé René d'Albigny d'Auriac, « Pèlerinage aux tombes de Morette », poème animé d'un beau souffle patriotique.

Le Président signale la création des « *Annales Savoisiennes* », nouvelle revue fondée à Chambéry, qui offre aux Sociétés savoyardes la faculté de publier le résumé de leurs travaux et les études dont les difficultés présentes retardent l'impression.

Apprenant que des travaux de terrassement sont effectués dans la plaine des Fins, le Président invite les personnes qui découvriraient des vestiges quelconques de l'ancienne ville de Boutæ de bien vouloir les signaler.

Séance du 2 mars 1949 (*)
tenue dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président souhaite la bienvenue à M. René Martin, qui assiste pour la première fois à une séance.

M. Bernard Gagnebin, notre confrère, Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, est venu pour nous faire une conférence sur « L'Esprit des Lois », de Montesquieu, ouvrage imprimé, tout près de la Savoie, à Genève, il y a deux siècles, en novembre 1748.

Le conférencier, qui s'est attaché à étudier l'originalité et l'actualité de l'ouvrage, montre d'abord comment l'auteur, alors âgé et célèbre, en conçut les éléments à force d'étude du passé et de ses lois, de voyages, d'observations des sociétés humaines, des régimes politiques, etc. Il aborde la question de l'application des théories de Montesquieu aux divers gouvernements, sa conception de la liberté, ses protestations contre certaines violations de la personnalité humaine. Aussi, M. Gagnebin n'a pas de difficultés à démontrer l'actualité de *l'Esprit des Lois* qui réclamait la justice et la modération dans l'application des peines. Déjà Montesquieu avait compris le principe de la communauté internationale et le devoir pour l'Etat de venir en aide à la vieillesse.

Le Président remercie chaleureusement notre confrère. Son analyse, pleine de précision, de finesse et d'à-propos, dénote une connaissance approfondie de l'œuvre complète de Montesquieu et de l'auteur lui-même qui fut membre de l'Académie de Bordeaux, dont M. Gagnebin vient d'être nommé correspondant.

(*) Etaient présents : Mmes Biennier et Knéchy, Mlles Maret et Maignier, MM. André, Balleydier, Chanel, Charvin, Coutin, Devant, J. Fournier, L. Fournier, Gardet, Guimaudeau, Gagnebin, Martin, H. Plister, L. Plister, Rammaz, F.-M. Ritz, Tapponnier, Vallin, Vigand et Vuachet.

Excusés : MM. Grandchamp, L. Laydernier, M. Plister et Serand.

Un certain nombre d'anméciens s'étaient joints aux florimontans pour entendre la conférence de M. Gagnebin.

M. Vigand présente le rapport qu'il a rédigé au nom du Jury du Concours de poésie de la Fondation Léon Laydernier, précédemment réservé aux poètes savoyards, mais étendu maintenant à ceux du canton de Genève. Le Président remercie cordialement M. Vigand de son rapport très littéraire qui prouve son désir de donner une appréciation motivée sur chaque envoi, même les plus faibles. *(Voir au présent fascicule).*

L'Assemblée ratifiant les conclusions du Jury, décerne le premier prix à Mme Jeanne Bachmann-Rossiaud, de Veigy-Foncenex, Genevoise par son mariage ; et une mention honorable à M. Gérard Charrière, de Thorens (Haute-Savoie), et à Mme Léa Coulon, de Vésenaz, près Genève.

M. Henri de Ziegler, doyen de la Faculté des Lettres de Genève, a remercié, par une aimable lettre, les Florimontans de l'avoir nommé membre de leur Compagnie.

M. Camille Blanchard, architecte des Monuments historiques, que M. Ritz remercie, a envoyé plusieurs plans du Château d'Annecy et notamment les plans, établis le 3 avril 1946, des locaux souterrains découverts sous l'esplanade de la Tour Perrière.

M. Clément Gardet offre un élégant exemplaire du magnifique ouvrage de M. Joseph Serand sur le Château de Montrottier, qui vient de paraître, ouvrage préfacé par M. Chapuisat, ancien Président du Grand Conseil de Genève, illustré de bois gravés de Mme Biennier et mis en pages par M. Clément Gardet, tous membres de la Florimontane, qui ont uni leurs efforts pour parvenir à une présentation parfaite, dont M. Ritz les félicite chaudement en disant sa gratitude au donateur.

Sur les instances de M. Juge, professeur au Lycée, Mlle Andréanne Paget, d'Annecy, décédée en décembre 1947, a donné, pour être replacés au Château de Montrottier, trois tableaux anciens qui en proviennent et qui avaient été acquis jadis par son oncle Gallet, imprimeur et gérant du journal « Les Alpes ». Le Président remercie M. Juge ainsi que Mlles Grac et M. Clément Gardet, qui ont servi d'intermédiaires.

Séance du 6 avril 1949 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président adresse des vœux de complet rétablissement à M. Joseph Serand, qui a dû subir une opération chirurgicale, et il fait part de son désir d'être déchargé des fonctions d'administrateur de Montrottier et de conservateur. Le Comité a ratifié le choix de M. Serand en lui donnant comme successeur M. Louis Buttin, notre confrère, fils du regretté Charles Buttin qui fut président de la Florimontane et administrateur du Musée de l'Armée.

M. Buttin remercie ses confrères de la confiance qu'ils lui témoignent. Il a accepté ces fonctions en souvenir de son père et pour suivre la tradition de M. Serand, son parent, dont il loue l'énorme travail.

A l'occasion du récent décès de l'artiste sculpteur Descatoires, auteur du monument à saint François de Sales, érigé par notre Académie, M. P. Vallin rappelle les projets d'érection qui précédèrent ce monument et évoque la cérémonie d'inauguration de septembre 1921 dont les jeunes florimontans n'ont peut-être pas lu la narration.

M. Ritz adresse un hommage ému à la mémoire d'un vieil annécien, Jean Duffresne, décédé le 11 mars, dont la seule passion était l'étude de l'histoire de son pays. Il publia en 1931 « Promenade en zig-zag à travers Annecy » et, de 1933 à 1937, cinq volumes intitulés « Histoires et Légendes de Savoie », évocation des faits les plus saillants de l'histoire locale et de nos hommes illustres.

M. Saulnier, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, avait envoyé un article relatif à des notes inédites de Claude-Etienne Nouvelet, humaniste, qui fut membre de l'Académie Florimontane au temps de saint François de Sales. Ces notes manuscrites, que lit M. Ritz, sont consi-

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Mugnier, MM. André, L. Buttin, Carteron, Charvin, Cuvet, Devant, Th. Faletti, J. Fournier, L. Fournier, Gardet, Gojon, Guinaudeau, Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, Vallin, Vuachet.

Excusés : MM. Grandchamp, M. Pfister.

gnées dans un livre de la Bibliothèque de Nouvelet, le « Nomenclatar Omnium... » d'Hadriano Junio ; quelques-uns de ces vers semblent présenter un aspect de l'âme du poète. (L'article de M. Saulnier a paru dans le fascicule de la Revue Savoisienne du deuxième semestre 1948 alors à l'impression).

M. Louis Pfister fait une communication sur les deux châteaux de Seynod : Châteauvieux et Périaz (Voir article séparé).

Le Président s'associe à l'hommage rendu au Professeur Pittard, membre d'honneur de la Florimontane, à l'occasion de sa retraite de l'Université de Genève.

Il donne lecture de l'article très élogieux que M. Ganter a publié dans le *Courrier de Genève* sur l'ouvrage de M. Serand sur Montrottier. M. Gardet signale que M. de Ziegler a aussi parlé de cet ouvrage dans une causerie récente à Radio-Sottens. M. Ritz présente le premier numéro consacré à 1948 des Annales Savoisiennes et dit quelques mots de la réception projetée à l'occasion de l'inauguration, en juin, d'une plaque commémorative des Clarisses de Genève, sur la façade de la Manufacture d'Annecy, rue Sainte-Claire.

M. Charles Marteaux fait don, pour Montrottier, d'un portrait (eau forte) d'Albert Samain, que le poète lui avait offert.

De la part de M. Primo, brigadier des Eaux et Forêts, M. L. Pfister dépose un lot important d'affiches administratives datées de la Révolution jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle. Remerciements les meilleurs aux donateurs.

Séance du 4 mai 1949 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président dit l'immense perte que vient de faire notre Académie par la mort, le 19 avril, de l'un de ses membres effectifs les plus distingués, M. le chanoine Joseph-

---

(*) Etaient présents : Mme Kuény, Mlles Mugnier et Trombert, MM. André, L. Buttin, Coutin, Cuvet, J. Fournier, L. Fournier, Gardet, Grandchamp, Guinandeau, Josseron, L. Laydernier, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz.
Excusés : MM. Dépollier, M. Pfister et Serand.
Plusieurs personnes étrangères à la société assistaient à la séance.

Francis Mugnier, directeur au Grand Séminaire d'Annecy, Supérieur des Chapelains de saint François de Sales, président d'honneur de l'Académie Salésienne. Il adresse les condoléances émues de l'Académie à la famille, à Mgr Cesbron et à M. le Supérieur du Grand Séminaire (Article séparé).

Il envoie aussi des condoléances à la famille du général Dosse, la Florimontane s'associant au grand deuil causé par la mort de cet éminent savoyard d'adoption. Une minute de recueillement est observée en mémoire de ces défunts.

Mlle Mugnier parle de la publication dans le *Mercure de France* du 1er mai 1948, par Mme Pierre Dupare, de la traduction d'une Nouvelle du XIVe siècle écrite en dialecte picard.

M. le chanoine Coutin fait une communication sur le château de Giez en Genevois, élevé sur la route qui conduisait d'Italie en Allemagne par le Petit-Saint-Bernard et Genève (Voir article séparé).

Dans une communication « sur le séjour de Clément Marot en Savoie », M. Clément Gardet signale que dans le tome X des Travaux et Documents de la Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, Mlle E. Droz et M. P.-P. Plan publient une étude sur les dernières années de Marot d'après des poèmes inédits (Voir article séparé).

Le Président annonce la publication par la Maison Gardet et Garin d'un livre sur Annecy dont le texte principal est dû à M. Joseph Serand et à son regretté frère François. Il contiendra également des poèmes de M. Clément Gardet et des dessins de M. Auguste Gruffaz, nos confrères.

M. Pierre Dupare envoie sa récente brochure sur « les Actes du Traité de Munster en 1648 ». Remerciements.

L'Académie assure de sa participation le Comité de la Semaine de la plus belle France et elle donne son adhésion à la lettre collective adressée au Maire d'Annecy, sur l'initiative des Amis du Vieil Annecy, pour la sauvegarde de la montagne et de la forêt du Crêt du Maure, gravement menacées par un projet d'ouverture d'une vaste carrière.

Séance du 28 mai 1949 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

L'Académie a tenu séance dans le grand salon de l'Hôtel de Ville à l'occasion du deuxième centenaire de la fondation de la Bibliothèque municipale.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Lécuyer, membre de la Délégation française, remerciant la Florimontane de la réception à Montrottier des délégués de la Session Tarifaire de l'O.N.U.

Le Président dépose pour la bibliothèque l'élégant exemplaire de l'ouvrage de F. et J. Serand : Annecy et le Lac, annoncé à la dernière réunion et offert par M. Clément Gardet, son éditeur, qu'il remercie vivement.

Mme Kuény fait une conférence sur la fondation de la Bibliothèque publique, devenue municipale, dont elle retrace l'existence mouvementée pendant ces deux siècles (Voir article séparé).

M. Ritz remercie vivement Mme Kuény qui a évoqué avec beaucoup d'à-propos la vie intellectuelle intense qui existait à Annecy déjà aux XVI et XVII^e^ siècles.. Et elle nous a donné surtout l'envie de mieux connaître les richesses insoupçonnées de la Bibliothèque. Il invite alors l'assistance à visiter l'exposition de divers ouvrages caractéristiques, de manuscrits et incunables, préparée par Mme Kuény à la bibliothèque même où chacun tiendra à la féliciter et à la remercier. Dans ce local considéré comme rébarbatif, une main de femme a fait des prodiges de bon accueil.

(*) Etaient présents : Mmes Biennier et Kuény, Mlle Mugnier, MM. André, Carteron, Chanel, Davignon, Devant, Th. Falletti, Gardet, Grandchamp, Guinandeau, Peyresaubes, L. Pilster, Pillet, d'Orlyé, Rannaz, Revil, F.-M. Ritz, Vallin, Vigand et Vuachet.

Excusés : MM. J. Fournier, L. Laydernier, H. Pilster et Serand.

Plusieurs membres du Conseil municipal et autres personnes s'étaient joints aux florimontans.

Séance du 8 juin 1949 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

La parole est donnée à M. d'Orlyé pour une conférence sur le Phénomène Vital.

M. d'Orlyé détermine d'abord les dimensions du phénomène vital qu'il situe parmi les autres phénomènes naturels dont il subit les lois générales et le déterminisme. Il met en relief ses caractères généraux dans le milieu où il évolue et qui lui fournit obligatoirement tous les éléments nécessaires à son fonctionnement, et contre lesquels il lutte à sa façon. La vie apparaît ainsi comme une conquête d'espace, mais une conquête limitée par les exigences du milieu dont il subit certaines empreintes. C'est la revanche du milieu qui se traduit en l'occurence par la variation du phénomène vital. Et M. d'Orlyé étudie cette variation dans sa transportabilité (sérothérapie), dans sa stabilité (immunité perdue et reconquise), dans sa transmission (hérédité ou non des caractères acquis), dans son importance (franchissement ou non des limites de l'espèce : transformisme ou fixité des espèces).

Et en terminant M. d'Orlyé donne un aperçu des idées actuellement régnantes sur l'avenir réservé au phénomène vital dans l'espèce humaine. L'évolution est-elle arrivée au bout de sa course ; ne pouvant que se maintenir ou se répéter ; ou convient-il d'entrevoir pour elle, soit une déchéance, soit l'édification d'un surhumain qui mériterait vraiment le nom d'Homo Sapiens ?

En félicitant le conférencier qui a vivement intéressé l'assistance, le Président se fait l'interprète de ses confrères pour le remercier de son exposé savant et clair à la fois qu'il s'est efforcé de mettre à la portée de chacun.

(*) Etaient présents : Mlle Mugnier, MM. Carteron, Charvin, Cuvet, Th. Falletti, Ferrero, J. Fournier, Gardet, Guinaudeau, Devaut, J. Moret, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, Vallin, Vuachet.

Excusés : MM. André, L. Laydernier, M. Pfister, Serand et Vigand.

Des échanges de vues sur diverses questions soulevées par M. l'Orlyé s'en suivent entre les florimontans.

L'Académie adopte un vœu présenté par M. Clément Gardet, demandant qu'un local soit aménagé dans la tour Perrière du Château d'Annecy, pour recevoir les archives concernant le Genevois, le Chablais et le Faucigny qui vont nous être rendues par le gouvernement italien et qui ne peuvent trouver place dans le bâtiment des Archives de la Haute-Savoie.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis Pfister.

Rapport sur le concours de Poésie en 1948

(Fondation L. Laydernier)

Le concours de poésie de 1948 fera date dans l'histoire de la Florimontane. Pour la première fois, en effet, et à la faveur d'une légère modification du règlement, aux côtés des concurrents proprement Savoyards se sont rangés les poètes du canton de Genève. Cette innovation consacre un état de fait qu'il nous est profondément agréable de souligner. Entre les Savoies, et singulièrement la Haute-Savoie, et le pays de Genève, l'histoire, la géographie, les conjonctures économiques, ont tissé les liens serrés et forts d'une solidarité qui, affirmée encore dans les récentes épreuves, est devenue, au sens plein du mot, une amitié. Les échanges culturels ont ici accompagné des échanges de nature moins immatérielle et les Sociétés savantes de ce département, encore qu'un tel qualificatif ne soit qu'imparfaitement mérité par notre modeste Compagnie, — ont peine à concevoir une manifestation marquante sans la participation des Sociétés genevoises sœurs.

Comme une joie va rarement seule, nous enregistrons, avec l'élargissement de l'aide du concours, un relèvement très net du nombre des participants. Quatorze envois — contre trois en 1947 — ont sollicité les suffrages du jury florimontan. Cet ensemble se signale d'abord par une agréable variété : les poèmes philosophiques alternent avec les pièces descriptives ou humoristiques, le noble alexandrin côtoie le versiculet, voire le vers monosyllabique, d'éclatantes évidences rassurent le lecteur au sortir d'œuvres d'un hermétisme inquiétant, et la précision un peu sèche du sonnet ne déplaît point après les abandons d'une certaine poésie moderne ennemie de la rime, de la règle et du rythme exact.

Tout n'est pas à retenir dans les quelques centaines de pièces soumises à notre jugement, mais hormis un seul (N° 9), dont le bagage : 18 vers, d'ailleurs sans éclat, est vraiment léger, les concurrents ont affronté le concours avec le sérieux et la conscience désirables et plusieurs de leurs productions pourraient figurer avec honneur dans une anthologie florimontane.

Nous ne ferons que mentionner brièvement quelques envois d'inspiration assez courte et de technique plutôt sommaire, tels le N° 7 où l'alexandrin s'octroie généreusement à l'occasion une syllabe supplémentaire, le N° 11, dont la pièce intitulée « Midi », ne fait point oublier, malgré le tableau édifiant qui l'achève, le poème de Leconte de Lisle, et aussi le N° 12, peu soucieux de la rime rare ainsi qu'en témoigne ce quatrain :

Amour fugitif

Alors, je n'entendis plus rien,
Plus de souffle autre que le tien,
D'autre passion que la mienne,
D'autre voix autre que la tienne.

Le N° 10, faisant large mesure, présente plus de 50 poèmes très divers de sujets, de facture et d'accent, sous ce titre à résonance savoyarde : « Clarines et carons ». Dommage que l'ensemble soit déparé par de trop visibles négligences et que certaines pièces donnent l'impression d'un laisser-aller un peu désinvolte.

Même profusion et, à la vérité, plus de tenue chez le N° 1, qui ne manque pas de métier, mais se satisfait trop aisément, à notre gré, de rimes faciles, pauvres de couleur et de mince relief.

Le N° 2 se placerait volontiers sous le patronage de J.-M. de Hérédia auquel d'ailleurs il dédie la première partie de son recueil. De fait, le vers vigoureusement frappé, bien sonnant, y révèle une personnalité forte et dépasse la zone de la simple correction prosodique. Nous reverrons avec plaisir l'auteur lorsqu'il aura éliminé de son ouvrage les fautes qu'une attention plus scrupuleuse n'eût pas manqué de déceler : vers mal coupés, consonances fâcheuses, naïvetés d'expression.

Nous savons gré au N° 3 de demander son inspiration aux splendeurs de l'Alpe savoyarde. Mais pourquoi encombrer le poème le mieux venu (« Apothéose du Mont-Blanc »), de réminiscences mythologiques, et pourquoi céder à l'emphase quand la sincérité profonde de l'inspiration suffisait à émouvoir ?

Ne manquons pas aussi de rendre hommage au N° 13, chantre naïf et convaincu des lacs de Savoie, des gorges du Fier et des reblochons de Montrottier, chers aux palais florimontans.

On ne reprochera pas au N° 4 de stagner dans un conformisme banal. Nous souhaiterions toutefois que l'auteur enveloppât moins jalousement sa pensée des voiles du symbole. Le poème ci-dessous caractérise sa manière. Nous le livrons à la sagacité de nos amis :

Point de repère

Livide d'extase
dans sa moins que robe impalpable
l'aube du dix-sept août mil neuf cent trente et quelque
au cœur là du monde tue
Un demi-nu hirsute sec
individu
suffocant au souffle férocement déployé
de l'horizon de la félicité.

Avec le N° 5, nous allons plus avant dans le domaine de la qualité. Peut-être l'expression n'est-elle pas toujours à la mesure précise de l'idée ou de la sensation, mais les poèmes écrits à la gloire de l'Ile de Beauté ne manquent ni d'éclat ni de couleur et l'on y perçoit par instant, l'odeur chaude et pénétrante du maquis. L'envoi nous paraît mériter une mention honorable. Nous en détacherons cette évocation émouvante du Golfe de Porto et des calanques fauves de Piana :

Le Golfe de Porto

La mer phosphorescente à l'infini s'étend
La terre se découpe en lignes tourmentées,
Flamboyant dans l'espace un promontoire attend
Des caravelles d'or aux voiles indomptées.

Des rochers fabuleux campent de fiers coursiers
Chevauchant face au ciel en trainant des nuages :
O parfum de la myrte et senteurs d'arbousier
Venez-vous de l'Eden qui dort au fond des âges ?

L'horizon lourd de jade est balafré de sang
Tout Piana s'empourpre et forge les calanques
Qui surplombent la mer en blocs incandescents
Pour étreindre l'azur c'est une aile qui manque.

Au-dessus de l'abime en troublant chatoiement
S'avancent dans le jour des forêts séculaires
Et les coteaux lilas dans leur ruissellement
Au golfe de Porto forment un reliquaire.

L'envoi N° 8 est un peu mince et nous le regrettons vivement. Les poèmes qui le composent échappent parfois à la contrainte de la rime, mais ils obéissent à la loi d'un rythme émotionnel nettement perceptible. La courte pièce « Automne », que nous empruntons à la « Chanson aux quatre vents », nous fait désirer de retrouver l'auteur, digne d'une mention très honorable, dans une prochaine compétition où il ne manquera pas de se livrer avec moins de parcimonie.

Automne

Un tremble frissonne au bord du chemin.
Une feuille tombe et rouille à la pluie,
Un tremble frissonne — et l'amour aussi.

Un oiseau se meurt et pleure au lointain,
Un nuage gris passe dans la nuit.
Un oiseau se meurt — l'amour est parti.

Un cœur a saigné sous ta dure main,
Une larme perle et glisse sans bruit.
Un cœur a saigné et tu en as ri.

Et voici le lauréat du concours — envoi N° 6 (1) — dont les mérites ont paru si nets que d'emblée, et avant tout échange de vues, les membres du jury l'avaient unanimement désigné pour un premier prix. L'œuvre ne séduit pas d'abord par d'éclatantes couleurs, des résonances de métal, une virtuosité exceptionnelle d'écriture, mais la note d'intimité y est donnée d'une touche délicate et sûre, l'âme qu'on y devine a la pudeur de sa souffrance et l'accord s'établit naturellement du sentiment et de l'expression. Mainte pièce pourrait avoir les honneurs de la citation. Nous présenterons celle, toute de simplicité et d'émotion discrète, qui ouvre le recueil :

---

(1) Mme Jeanne Bachmann-Bossiard, de Veigy-Foncenex.

Supplique

Les morts sont au cœur du village !
Il y a ceux du Moyen-Age
En cape grise, en calot noir
Georgina, Jacquemette et Pierre
Et Aude, en robe de lumière
Que l'on trouve pâlie un soir.

Et le vieux baron de Savoie
Avec son étendard de soie,
Le seigneur et le triste gueux ;
Et l'abbé mince et solitaire
Qui portait le nom de mon père
En seize cents quatre-vingt deux.

Partout donc où mon pied se pose
Sur les chardons et près des roses
Je foule un passé courageux
Car tous, ils ont transmis la flamme
Et donné un peu de leur âme,
Les pauvrets et les valeureux.

Espérance me soit donnée
Ayant terminé ma journée
De pouvoir à leur flanc dormir.
Auprès de ceux du Moyen-Age
Que l'on me veuille ensevelir.

et celle qui le ferme et où s'affirme une sagesse lourde d'expérience et teintée de mélancolie :

Sagesse

A présent, je n'ai plus envie
Des grandes choses de la vie,
Mais d'un bonheur construit de peu :
Un rayon sur ma main, l'automne,
La lune qui fait le toit bleu.

Trop d'amertumes m'ont blessée
Je n'ai plus de vastes pensées,
Mais des désirs sages et doux,
...Mon seuil étroit qu'un reflet dore,
Et plus tard, si je vis encore,
Des enfants blonds sur mes genoux.

En terminant ce bref rapport, nous ne prétendons pas apporter au monde des lettres d'éblouissantes révélations. Il suffit à notre ambition d'avoir, une fois encore, décelé un vrai poète, délicat et sensible, et enrichi le florilège savoyard et genevois de quelques œuvres belles de lignes, riches de sens et parfumées d'humanité.

L. VIGAND.

Châteauvieux et Périaz

(le docteur Terrier)

Deux noms bien oubliés. Deux anciens châteaux plus ignorés encore !

Et pourtant, ils ne sont situés qu'à quatre kilomètres d'Annecy.

Quand, suivant la route nationale d'Annecy à Chambéry, on a dépassé Seynod, on remarque au Midi, au milieu des prairies coupées de chênes, de bouleaux et de sapins, un large bâtiment d'autrefois, flanqué de deux tours d'angles, auquel on a accolé malencontreusement des constructions récentes qui le dissimulent en partie. C'est la vieille maison forte de Périaz (ou Peyriaz), dans le vaste domaine de la Verglaz.

Dans la même direction toujours, mais en arrière et plus haut, apparaît parmi les arbres une petite tour coiffée de rouge, s'avançant comme une sentinelle à l'extrémité d'un jardin. C'est la tour de garde de Châteauvieux, dont l'amas de constructions est invisible depuis la route. Et cependant, il mérite une visite. Un gentil chemin ombragé y conduit après avoir laissé à main droite une jolie croix de fer, fort ancienne, élevée sur une petite colonne de pierre cylindrique. L'endroit est charmant.

Un très large portail en pierre, couvert d'un toit de tuiles, accueille le visiteur avec son bel et grand écusson de 1593 épargné par la Révolution. Ce sont les armes des nobles Pelard, seigneurs de Châteauvieux. Ceux-ci, suivant l'Armorial de Savoie, portaient « d'azur à deux chevrons entrelacés en sautoir, celui du chef renversé d'or, l'autre d'argent, cantonnés de quatre étoiles (à 7 ou 8 raies) ».

Une haute tour ronde, de fort belle allure, domine l'ensemble.

Par la cour, on pénètre, à droite, sous des arcades donnant accès à un petit jardin d'où un escalier monte à l'étage où l'on remarque sur une cheminée de bois les mêmes armoiries avec le millésime de 1594. En pleine façade, au-dessus d'une petite fenêtre, à mi-hauteur de l'escalier, se voit une curieuse figure de femme, sorte de mascaron, taillée en relief dans le calcaire et admirablement conservée.

Deux tours tronquées dressent leurs ruines aux extrémités intérieures de Châteauvieux, devenu le centre d'une exploitation rurale. Voilà pour les bâtiments.

On sait que les nobles Pelard étaient seigneurs de Châteauvieux-sur-Alby (1). Portant ce nom de « Châteauvieux », celui-ci sera devenu également l'appellation du château de Seynod depuis qu'il entra en leur possession. On peut admettre de même, que ce château de Seynod a la même origine que Châteauvieux-sur-Alby (2), lequel appartint primitivement aux Comtes de Genève, dont l'un d'eux, Amédée III, en 1375 et 1385, en investit Pierre de Genève-Lullin, son frère, fils naturel du Comte Guillaume III.

Et c'est ainsi que l'historien consciencieux que fut le Chanoine Gonthier, a pu écrire, dans une note sur Seynod (2 bis), qu'en 1515, une fille de Jean de Genève-Lullin, seigneur de Boringe et de Châteauvieux, en épousant Henri Pelard, maître auditeur à la Chambre des Comptes du Genevois, lui apporta sa part de Châteauvieux, dont il acquit par la suite (1576) les autres parts, et que, de ce fait, cet Henri Pelard devint seigneur de Seynod.

De noblesse de robe, les Pelard s'élevèrent rapidement. Un fils de cet Henri, Bérard Pelard, héritier de Châteauvieux, ne sera-t-il pas, en 1575, aide de camp d'Emmanuel-Philibert, le glorieux vainqueur de Saint-Quentin, puis, plus tard, de Charles-Emmanuel ?

Nous arrivons à la fin du XVII[e] siècle. Châteauvieux passe, par acquisition, à Charles-Joseph Lucas, seigneur d'Aléry, qui en reçoit inféodation avec les paroisses de Vieugy, Meythet, Gevrier et Loverchy par Edit du 22 no-

---

(1) (2) Chan. Cochin, *Histoire d'Alby*.

(2 bis) Annuaire de la Haute-Savoie, 1898.

vembre 1698, et en union avec Aléry qui sera érigé en comté le 26 mai 1699 (3). Le nouveau comte était le petit-fils de ce Bernard Lucas qui, en 1630, avait reçu en son château d'Aléry Louis XIII, Richelieu et le jeune Mazarin (4). Mais le 9 novembre 1699, Jean-Michel Pelard rachètera Châteauvieux avec la seigneurie de Seynod du même Charles-Joseph Lucas.

Lorsqu'en 1759, un Jean-Baptiste Pelard vendra les deux Châteauvieux d'Alby et de Seynod à Claude-Antoine de Maréchal de Luciane, les Pelard sont seigneurs du Noyret, d'Epagny, de Châteauvieux, de la Biolle, de Planchamp, de Seynod, de Ferrières.

Passé, par héritage, à la famille de Buttet, de Tresserves, Châteauvieux, de Seynod comme celui sur Alby, sera vendu, en 1769, au président du Sénat de Savoie, Paul-Joseph Biord, frère de l'évêque de Genève-Annecy, qui construisit le beau palais épiscopal de notre ville, désaffecté depuis 1906 par la loi de Séparation.

Le nouveau propriétaire de Châteauvieux, fait comte en 1776, arrêté sous la Terreur, allait mourir en prison en 1794, la veille du jour où il devait monter à l'échafaud. Ses biens furent confisqués et les tours de Châteauvieux découronnées. C'était le commencement de la décadence ! (5).

Revenons en arrière et arrêtons-nous quelques instants à Périaz.

Construite en plein champ — j'allais dire dans un prémarais — entourée de quatre-vingts journaux de terre, cette maison-forte ressemble plutôt à un rendez-vous de chasse qu'à un château. Mais elle demeure caractéristique par ses deux tours triangulaires, percées de meurtrières, avec chacune un colombier s'ouvrant en pleine arrête d'angle.

On ne lui connaît pas d'autres seigneurs que la famille de Regard. Comtes de Villeneuve, de Clermont et autres lieux, les de Regard portaient « d'azur au monde d'or

---

(3) Sommaire des Fiefs. I.C. 8 (2), Arch. dép.

(4) *Revue Savoisienne*, 1915.

(5) Depuis la Révolution, les propriétaires de notre Chateauvieux (Seynod) furent totalement différents de ceux de Chateauvieux-sur-Alby.

cintré et croisé de gueules » avec la fière devise « à tout regard » (6). Cette famille se prétendait originaire de Rome. Elle contracta plusieurs alliances avec d'illustres noms de Savoie et de France.

L'un de ses membres, Gallois de Regard, évêque de Bagnorea, camérier du Pape, fut le parrain du frère de Saint François, Gallois de Sales. Son souvenir reste attaché à l'hôtel Favre, de notre rue Sainte-Claire, berceau de l'Académie Florimontane, et au château de Clermont, qu'il avait fait édifier en miniature d'après les plans du Vatican.

Au XVII[e] siècle, la seigneurie de Périaz appartenait à la branche de Chanay des Regard de Villeneuve. L'Armorial de Savoie nous apprend que le 8 février 1621, fut passé, en la maison-forte de Périaz, le contrat dotal d'Alexandre de Regard, seigneur de Mognard et de Chaney avec Gasparde Pelard, fille du seigneur voisin de Châteauvieux-sur-Alby, ce Bérard Pelard que nous avons vu aide de camp d'Emmanuel-Philibert.

Périaz demeura dans la famille de Regard jusqu'à la Révolution, mais celle-ci ne fut pas aussi fatale à la vieille gentilhommière qu'à Châteauvieux. Pendant presque tout le XIX[e] siècle et notamment jusqu'en 1874, elle garda même une certaine notoriété dans le pays du fait du Docteur François Terrier qui l'habitait. De toute la Savoie, on venait à Périaz pour le consulter, car son autorité était grande même auprès de ses confrères.

Curieuse figure que celle de ce vieux praticien né à Annecy en pleine Révolution et décédé le jour de Noël 1874, âgé de 84 ans. Sa jeunesse avait été particulièrement agitée.

L'un des dix-sept enfants d'une des plus anciennes familles bourgeoises d'Annecy, il suivit la carrière de ses ancêtres. Tout d'abord médecin à l'hôpital militaire, il entra dans la marine en 1810, comme aide chirurgien, sous les ordres directs du chirurgien en chef de l'Escadre de la Baltique, un Annécien qui n'était autre que son oncle et

---

(6) De Foras, Armorial.

qui portait le même nom : docteur François Terrier. Promu bientôt chirurgien effectif, le neveu remplit ces fonctions jusqu'à la chute de Napoléon.

Homme très libéral et alors imbu des idées philosophiques du XVIII[e] siècle, écrit Caffe, dans les *Médecins savoyards*, le docteur François Terrier (neveu), étant à Turin en 1821, prit part au mouvement constitutionnel à la tête duquel se trouvait le Prince de Carignan. Interné pendant une douzaine d'années, d'abord à la citadelle de Turin et ensuite, dit-on, à Seynod même, une fois grâcié, il devint médecin attaché à l'Ambassade sarde. Par le comte de Sales, qui le représentait, il se lia d'une solide amitié avec les deux frères Cavour (7).

Sa réputation de savant s'auréolait d'une très grande charité à l'image de son beau-frère, le chimiste et protopharmacien Fabien Calloud, d'Annecy, qui avait épousé sa sœur, Annette Terrier (8)

Le docteur Terrier figure parmi les premiers membres de la Florimontane à sa reconstitution.

Habitée bourgeoisement jusqu'à la guerre de 1914-1918, l'ancienne maison-forte de Périaz, comme beaucoup d'autres châteaux, a été acquise par des fermiers. Et ainsi, ce sont d'excellentes et saines familles paysannes, quelquefois plus fidèles aux traditions que les citadins, qui conservent la vague mémoire des souvenirs attachés aux deux châteaux de Seynod.

Louis Pfister.

---

(7) *Industriel*, 2 janvier 1875.

(8) Les grands-parents de ma mère, laquelle gardait tous ces souvenirs.

Monographie du Château de Giez en Genevois au Mandement de Faverges

L'histoire des châteaux a souvent attiré la curiosité de l'historien, témoin la belle étude récente sur le Château de Montrottier publiée par notre distingué confrère, M. Joseph Serand.

Ce coup d'œil rétrospectif sur le passé nous montre avec intérêt la création, le développement de chacune de nos villes, bourgades et communautés rurales.

C'est ainsi que les Comtes de Genevois, simples vassaux de l'Evêque dans la Ville de Genève, choisirent comme domicile principal le « chatel et borg d'Annessieu », dont ils firent la fortune. L'accroissement rapide de ce bourg amena les Comtes à agrandir la Chapelle Saint-Maurice du Château pour la transformer en église paroissiale, séparée de celle d'Annecy-le-Vieux, en 1132, avec les limites actuelles, soit le « chemin tendant d'Albigny à Novelle ».

A trois lieues d'ici, un passage à gué sur le Chéran fut protégé au X^e^ siècle par une couronne de sept châteaux, et pendant dix siècles consécutifs, la corporation importante des cordonniers d'Alby a vécu en paix dans ce bourg modeste, si curieux avec ses arcades boiteuses.

Le château de Giez fut élevé, comme celui d'Ugine et de Duingt, sur le bord de la route internationale qui conduisait d'Italie en Allemagne, par le Petit-Saint-Bernard et Genève.

1° La Seigneurie

Avec les années et les siècles, Giez, en latin Giacum et en langue populaire Gy, est devenu ce gros village situé entre Doussard et Faverges, sur la rive gauche de l'Eau Morte, à l'entrée de la Combe d'Ouche. Au point de vue religieux, la paroisse dépendait du Prieur de Viuz-Faverges, lequel Prieuré fut uni à la Collégiale Notre-Dame de

Liesse en 1110. A 1 kilomètre à l'Est du château, se trouvent une fontaine et une chapelle dédiée à Saint-Gingolph. Giez est la patrie de Mgr Neyret, qui fut sacré évêque le 24 février 1849 et mourut en 1862. Il exerça les fonctions de Vicaire Apostolique à Vizagapatam (Indes anglaises), qui n'était pas encore érigé en diocèse. La population de Giez était de 457 habitants en 1890 ; elle est tombée aujourd'hui à 238.

A quelle date et en reconnaissance de quels services la seigneurie de Giez fut-elle attribuée à la famille de Villette ? Le Sommaire des Fiefs du Genevois, dressé lors des affranchissements de 1770-80, va nous l'apprendre. Par sentence du 27 octobre 1118, Pierre II de Villette reçut en investiture de son souverain le château d'Ugine et son mandement, les villages de Giez et Seythenex. Or, l'Armorial de Savoie nous apprend que ce Pierre II de Villette occupait une haute fonction dans les Etats de Savoie ; il était Vice-Bailli de toute la Province de Chablais, c'est-à-dire qu'il rendait la justice au nom de son souverain. C'était, sans aucun doute, un fonctionnaire intègre, tout dévoué à défendre les droits de son maître et souverain contre les empiètements de ses sujets plus ou moins rapaces. De plus, cette situation lui avait permis d'acquérir une petite fortune, capable de payer les nombreux et coûteux droits de chancellerie que comportait une donation de ce genre.

La seigneurie de Giez était accordée avec le privilège de fidéicommis, c'est-à-dire que la propriété passerait de père en fils sans pouvoir être ni vendue, ni morcelée ; si la ligne masculine venait à s'éteindre, le fidéicommis passera dans la ligne féminine à l'aînée dont le degré de parenté se rapprochera le plus dudit Pierre de Villette. La propriété ne pourra être aliénée ni par testament, ni par donation, ni par force de loi.

2° Cérémonial d'Investiture solennelle

Muni des Lettres Patentes que le Duc venait lui délivrer, Pierre de Villette se rendit au village de Giez, près de la tour où logeait le châtelain, pour en donner notification à toute la population, en présence d'un notaire qui en dresse le procès-verbal.

Vient ensuite la cérémonie de prise de possession ; le Vice-Châtelain du Duc remet à Pierre de Villette un Livre d'Heures comme signe de véritable mission. Pour faire acte de probité, Pierre tient le livre et promet de faire respecter tous les ordres de son souverain.

Les actes officiels suivants vont nous prouver que les descendants de Pierre de Villette furent toujours de bons serviteurs de leurs Princes et continuèrent à bénéficier de leurs faveurs.

En mai 1430, Urbain I^er^ de Villette reconnaît tenir en fief du Poince Louis de Savoie : 1° la maison forte de Giez avec verger, place, une settorée de pré ; 2° certains hommes, hommages, revenus à Giez, Vesonne, Saint-Gingolph, Le Villard, Faverges, Voglanaz, Viuz, Sainte-Colombe et autres territoires ; 3° le mère et mixte empire dans toute la paroisse de Giez, excepté la juridiction sur les biens qu'il tient des Nobles de Pontverre, généralement toute la paroisse depuis l'eau de la Maladière de Faverges-dessous, sauf les servis appartenant jadis à François du Cengle, lequel les tenait de son bisaïeul Humbert de Villette.

En 1492, le 23 juin, la Princesse Blanche, Duchesse de Savoie, en qualité de tutrice du Prince Charles Jn Aimé, Duc de Savoie, étend encore les privilèges de la seigneurie de Giez en faveur du Baron François-Charles de Villette. Elle lui accorde la haute, moyenne et basse juridiction avec le droit d'établir un juge, un procureur, un greffier, un châtelain, un curial et un métral avec des fourches patibulaires. Elle y ajoute les droits de pêche et de chasse sur toutes ses terres avec rente féodale sur Giez, Pontvoire et Serraval.

D'après une transaction du 17 septembre 1493, Giez faisait partie d'une association appelée « Le Ruange » et comprenait Doussard, Giez et Chevaline. La grande forêt de Doussard était indivise entre ces trois communes. Cette transaction, très lucrative pour la petite commune de Giez, est certainement le fait du Seigneur de Giez déjà tout puissant à la Cour.

La famille de Villette a d'ailleurs travaillé sans relâche pour améliorer la situation des habitants. C'est ainsi qu'elle édifia un vaste bâtiment, encore debout, pour l'élevage du ver à soie et une fabrique de taffetas qui a fonc-

tionné jusqu'en 1890 environ, produisant en 1890, et en moyenne chaque année, 72.000 mètres d'étoffes. Quantité de jeunes filles y étaient occupées.

En 1732, la Mappe de Giez indique que la seigneurie du Baron de Villette comprenait : le château, deux maisons de ferme, deux moulins, un battoir, une forge et 330 journaux de terre, dont un bois de 92 journaux. Le Duc de Savoie avait donc fait un royal cadeau à son Vice-Bailli du Chablais, Pierre de Chevron-Villette.

En 1507, Noble Urbain II de Villette à feu Noble André et petit-fils de Urbain I[er] obtient de percevoir la dîme sur la montagne dessus et dessous Bellecombe, 2[e] la garde annuelle du château d'Ugine, la mestralie d'Ugine, Queige, Marlens. Avec la permission de la Collégiale Notre-Dame d'Annecy, Urbain II fonda, dans l'église de Giez, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Pitié et à Sainte Barbe.

En 1601, nous trouvons Hector de Villette Maître d'Hôtel du Prince de Piémont, Conseiller d'Etat de S. A., Grand Chambellan et Gouverneur des Princes de Savoie.

Le 1[er] avril 1604, Giez fut érigée en baronie, en faveur de Amédée III de Villette, Conseiller de S. A., Maître d'hôtel, Chambellan et Majordome de S. A., Ambassadeur en Suisse, Surintendant Général des Mines de Savoie, Chef des troupes en Tarentaise.

A la génération suivante, nous trouvons François, Baron de Villette, occuper la haute fonction de Président de la Chambre des Comptes et sa femme était Dame d'Honneur de la Princesse de Soissons.

Au siècle suivant, nous trouvons Charles François, Baron de Villette, né en 1734, Premier Ecuyer de la Chambre, Chambellan de S. M., Commandeur de SS. Maurice et Lazare, Colonel de Cavalerie, Lieutenant des Gentilshommes de la Reine...

A quelle date la baronie fut-elle élevée en Comté ? La date exacte n'est pas indiquée dans le Sommaire des Fiefs qui s'arrête à la Révolution de 93, mais en 1823, nous trouvons le Comte Marie François de Villette avec le titre d'Adjudant Général, Chef de l'Etat-Major de la Division de Savoie, Chevalier de SS. Maurice et Lazare.

Le dernier de Villette qui a joué un rôle important en Savoie, est le Comte Théophile. Né en 1806, il entra comme page à la Cour des rois Victor-Emmanuel et Charles-Félix. Il devint Officier dans le régiment des Dragons de Gênes, Attaché à la Légation de Suisse, de Bavière, de Prusse, Ecuyer du roi Charles-Albert et Député au Parlement Sarde à Turin.

La famille de Villette avait des alliances avec les meilleures familles de Savoie ; c'est ainsi que la grand'mère et marraine de Saint François de Sales était une Bonaventure de Villette, née Baronne de Menthon.

La famille de Chevron-Villette a fourni également à l'Eglise des personnages de marque : un Pape qui porte le nom de Nicolas II, trois Archevêques de la Tarentaise et plusieurs Evêques à la Cité d'Aoste.

Résumons en quelques phrases le grand rôle joué par le Pape Nicolas II pendant ses trois années de pontificat (1058-1061). Il était évêque de Florence lorsqu'il fut élu Pape par les principaux personnages de Rome, clercs et laïques, les évêques de Toscane et Lombardie, tous réunis à Sienne pour cette élection. Le grand Docteur de l'Eglise Saint Pierre Damien, qui était son contemporain, a écrit de lui ces paroles : « Les Lettres lui son familières ; son génie étincelle de vivacité ; ses aumônes ne connaissent pas de bornes ; sa pureté est au-dessus de tout soupçon. Il faudrait nommer toutes les vertus pour peindre, tel qu'il est, cet homme vraiment de Dieu ».

Son entrée à Rome fut mouvementée, car les barons romains ne voulaient pas accepter cette élection et avaient organisé la résistance. On se battit longuement dans les rues et ce n'est qu'après la défaite des rebelles que l'installation eut lieu. Pour éviter pareil retour, le nouveau Pape convoqua un Synode dans la Basilique du Latran ; 113 évêques y répondirent et on décréta qu'à l'avenir les Cardinaux seuls auraient droit de suffrage dans les élections pontificales. On interdit les mariages entre proches parents, le cumul des bénéfices et le trafic des dignités ecclésiastiques.

Grâce à sa perspicacité, il arriva à pacifier tout le Sud de l'Italie qui était en guerre civile depuis de nombreuses années.

Il usa d'une bonne diplomatie avec le roi de France, Henri Ier, qui était hostile à l'autorité du Saint-Siège. Le jour où le roi décida de faire sacrer, de son vivant, son jeune fils Philippe, alors âgé de 7 ans, et qu'il désignait comme son successeur, le Pape décida d'envoyer à cette cérémonie un Légat d'origine française, Hugues de Besançon. Cette marque de haute bienveillance toucha le cœur du roi et le détermina à se réconcilier avec la Cour de Rome.

Se souvenant de ses études faites dans les écoles françaises, Nicolas II entretenait une correspondance suivie avec le célèbre Lanfranc, qui enseignait dans la fameuse Abbaye du Bec, près Rouen. Il lui envoyait de Rome des jeunes étudiants italiens pour les former aux sources les plus pures de la science et de la vertu.

Il ne montra pas moins de sollicitude avec l'Angleterre, gouvernée alors par un saint roi, Edouard le Confesseur. Il eut moins de succès avec l'Allemagne qui ne lui pardonnait pas d'avoir affranchi la papauté. Cet échec, dit-on, fut la cause de sa mort subite, arrivée à Florence, le 27 juillet 1061. Voici la traduction de son épitaphe en vers latins

Il fut un flambeau qui illumina le monde,
La sagesse divine a brillamment resplendi en lui.

* *
* *

Des trois Archevêques de Tarentaise, nous ne parlerons que de Benoît-Théophile parce qu'il a séjourné à Annecy et à Talloires.

Benoît-Théophile de Chevron était né à Turin, en 1587, où son père était Grand Chambellan. Il suivit d'abord la carrière des armes, puis fut créé Chanoine de la Cathédrale d'Annecy par son cousin François de Sales. Agé de 27 ans, il fut élu Doyen de la Collégiale Notre-Dame de Liesse en juillet 1614, et ordonné prêtre l'année suivante par Mgr François de Sales. En 1620, il résigne ses fonctions pour embrasser la vie religieuse au Couvent de Talloires, d'où le Souverain Pontife le retira, en 1632, pour le nommer Archevêque de Tarentaise. Il y mourut, en

1658, en odeur de sainteté. Il possédait une maison qu'il habita, à Annecy, rue de l'Ile, en face de celle des de Menthon.

M. l'abbé Garin a publié cinq gros volumes sur l'Histoire de Chevron, ses Seigneurs, ses évêques et Prêtres, Religieux et Religieuses.

Fr. Coutin.

Le Chanoine Joseph-Francis Mugnier

L'Académie Florimontane vient de perdre un de ses membres effectifs les plus distingués, M. le Chanoine Joseph-Francis Mugnier, décédé le 19 avril dernier, à l'âge de 65 ans.

Directeur au Grand Séminaire d'Annecy depuis trente ans, il était Supérieur des Chapelains de Saint François de Sales et des Clarisses d'Evian, président d'honneur de l'Académie Salésienne, et il faisait partie de la Florimontane depuis dix-sept ans.

Né le 20 août 1884, à Vieugy, d'une famille profondément chrétienne, il fit ses études secondaires au Collège de La Roche, puis il se dirigea vers le sacerdoce. Ordonné prêtre en 1911, il fut successivement vicaire à Collonges-sous-Salève et à Faverges, puis professeur au Collège de Thônes, et en 1919, au lendemain de la Grande Guerre, il fut choisi comme directeur au Grand Séminaire. C'est là qu'il vient de mourir, entouré de l'affectueuse sollicitude de ses collègues et de ses élèves.

Aux obsèques, Mgr Cesbron a rendu un hommage vibrant et reconnaissant à l'activité sacerdotale de M. Mugnier.

Je voudrais rappeler ici, simplement, son rayonnement intellectuel et spirituel, qui dépassa singulièrement le cadre de notre région.

Licencié ès-lettres en Sorbonne, docteur en théologie, il avait obtenu son diplôme d'études supérieures avec un travail très remarqué sur « les patois de Vieugy », qu'il avait préparé sous la direction de l'Abbé Rousselot, alors professeur au Collège de France. Doué d'un réel talent d'écrivain, il avait été choisi comme collaborateur à la rédaction du *Dictionnaire de spiritualité française*, édité chez Letouzet.

Il publia une vingtaine d'ouvrages de spiritualité fort appréciés en France et même au delà de nos frontières, dont « Souffrance et Rédemption », « La Compassion de Marie », « Le Sacerdoce », « La Bonne mort », « Le devoir d'Etat à l'Ecole de Saint François de Sales ». Ce dernier volume, de 250 pages, édité chez Lethielleux en 1940, permet d'apprécier la connaissance approfondie qu'avait de la Vie et de l'Œuvre de Saint François, M. le Chanoine Mugnier. Je tiens de Mgr Terrier, évêque de Bayonne, qu'il était, de tous les prêtres du diocèse, celui qui avait étudié et assimilé le mieux et le plus complètement l'ensemble des œuvres du saint fondateur de l'Académie Florimontane.

Ceux d'entre nous qui assistaient à nos séances en 1938 et au Congrès des Sociétés Savantes qui se tint la même année à Annecy, se souviennent assurément des conférences si documentées et si vivantes qu'il nous donna sur « le troisième et dernier voyage à Paris de Monsieur de Genève », et sur « Saint François de Sales dans son cher Nessy », cette dernière au Théâtre d'Annecy.

Sa collaboration à l'Académie Salésienne, dont il était alors et fut longtemps encore l'actif président, fut évidemment plus active qu'à la Florimontane, et ses communications y furent très variées. L'une évoquait par exemple « une belle famille de Vieugy au temps de la Révolution », l'autre « la Cathédrale d'Annecy », d'autres l'historien Besson, Louis Veuillot, Noël Hugon Pergod, les enfants de Sainte Jeanne de Chantal, un tableau de Saint François de Sales et de Saint Vincent de Paul, etc.

Tout imprégné de l'esprit salésien, le Chanoine Mugnier était d'un abord extrêmement sympathique et sa physionomie généralement souriante exprimait une grande bonté.

Son enseignement, nourri d'une forte et substantielle doctrine, tout illuminé d'une foi profonde et agissante, restait gravé au fond des âmes. J'ai eu le privilège de pouvoir en apprécier la valeur dans une œuvre dont il était le directeur spirituel, et je n'oublierai jamais la clarté de ses exposés, la profondeur de ses aperçus, son esprit de finesse, le rayonnement de son intelligence tout éclairée de foi et d'amour.

Son amitié, ses conseils m'ont été précieux, même à la présidence de notre Académie, en particulier lors de la réception du Congrès des Sociétés Savantes.

Aussi, est-ce avec un sentiment de profonde et très affectueuse reconnaissance envers notre regretté confrère, trop vite enlevé à notre affection, que j'exprime à toute sa famille, à S. Ex. Mgr Cesbron et à M. le Supérieur du Grand Séminaire, les condoléances émues de l'Académie Florimontane.

F.-M. Ritz.

Sur le séjour de Marot en Savoie

Dans le tome X des Travaux et Document de la Bibliothèque d'*Humanisme et Renaissance* (1), Mlle E. Droz et P. P. Plan publient une étude sur *les dernières années de Marot d'après des poèmes inédits*, étude qui intéresse notre histoire locale, puisqu'il y est fait mention des séjours du poète Clément Marot en Savoie.

Les auteurs étudient, d'un manuscrit du XVI^e^ siècle de la Bibliothèque Universitaire de Lausanne (cote M.1016), contenant 56 pièces de Clément Marot, cinq pièces inédites jusqu'à ce jour. Ils étudient, en outre, une sixième pièce qui avait été considérée comme apocryphe et attribuée à Catherine de Médicis, plus une septième pièce, qui avait été publiée par R. Fromage dans le *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme français* (T. VIII-1909).

Nous négligerons ici les quatre premières pièces inédites pour aborder seulement celles qui intéressent la Savoie. Rappelons seulement que François I^er^ a signé, en 1542, un édit contre les luthériens et que Clément Marot, qui a bien des intempérances de plume à se reprocher, et qui, trois fois déjà, a croupi dans les cachots du roi, croit bon de fuir et gagner la Savoie, d'où il adresse à Raymond Pellisson, premier Président au Parlement de Savoie à Chambéry, une épître (2) pour demander une charge lui permettant de vivre, ce à quoi le Président a fait la sourde oreille (3).

Ayant gagné Genève, où il devait se trouver un peu avant le 8 décembre, comme il appert d'une lettre de Calvin à P. Viret (4), Marot s'enthousiasme très vite pour sa nouvelle existence dans cette capitale de la liberté et de la Réforme. Mais il s'en lasse non moins vite, et de ses prédicants :

(1) Librairie E. Droz, Genève, 1948.
(2) Marot, œuvres complètes, Garnier, T. I, p. 252.
(3) Droz et Plan, Op. cit., p. 24.
(4) Droz et Plan, op. cit. p. 34.

Déjà Luther comme je tiens
A mis Genève en papauté.
Ergo ce serait bien sauté.
Si Rome était mise en Savoye
Il y aurait belle Montjoye.
S'a grant poyne de retorner,
C'est grant follie de s'estonner
Du monde qui est si mauvais.
Aussi n'aperçoit-on jamais
Tant de prescheurs qui disent bien
Mais de tous leurs dictz, ne font rien.
Voila pourquoi il faut se taire
En ce temps-cy, et laisser braire
Tous ces prescheurs de veritez,
Car si ung cop les iritez,
Ils vous déclarent heretique.

Ainsi Clément Marot, dans cette épître (5) sur laquelle nous reviendrons plus loin, se plaint-il de la cité de Calvin, sur la demande de qui il vient de traduire vingt psaumes de David, qu'il dédie à François Ier !...

A Genève, Clément Marot s'est lié avec le fameux François de Bonivard, prieur de Saint-Victor, l'ancien prisonnier de Chillon et, un soir de novembre 1543, Marot Bonivard et le syndic Jean-Amé Curtet jouent dans une taverne une partie de tric-trac, dont l'enjeu innocent est un pâté. Il n'en faut pas moins pour qu'un témoin s'en scandalise et le rapporte au Consistoire, qui ordonne une enquête, fait interroger les trois compères, ce qui décide Marot à s'en aller ; car

Il ne fault que deux faulx témoins
Au temps qui court pour faire un homme
Routir au feu comme une pomme.

Mais où aller ? En France, où la duchesse d'Etampes n'a pas désarmé ? Marot craint le bûcher. En Savoie ? Peut-être ! Encore qu'on y malmène les hérétiques ; et, en 1539, deux personnes venant de Genève, dont l'une, parente de son ami le syndic Curtet, furent brûlées et étranglées à Chambéry, ville où le président Raymond Pellisson, le « sien amy », n'a jamais daigné répondre à son épître.

---

(5) Marot. Autre Epistre. Publié par Droz et Plan. Op. cit. p. 54-58.

Marot s'en va donc ; et c'est là que Mlle E. Droz et P. P. Plan émettent une hypothèse intéressante en suggérant, d'une part, une identification probable d'une correspondante de Clément Marot restée jusqu'à ce jour incertaine, d'autre part, en proposant une autre identification d'un correspondant de Marot, que l'on pense généralement être le Chanoine Angelon de Bellegarde.

On connaît, en effet, le gracieux huitain de Marot, adressé

A Madame de La Barme, près de Necy-en-Genevois

Adieu, ce bel œil tant humain
Bouche de ton propos armée
D'ivoire la gorge et la main,
Taille sur toute bien formée,
Adieu douceur tant estimée
Vertu à l'ambre ressemblant ;
Adieu de celuy mieulx aimée
Qui moins en monstra de semblant.

François Mugnier, notre regretté collègue et président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, avait donné, comme identification probable, une certaine Mme de La Balme, « châtelaine d'un castel, actuellement et depuis longtemps détruit, à environ 10 kilomètres ouest d'Annecy, sur la route de cette ville à Genève », qui aurait été « une sœur de Claude de Bellegarde, seigneur de Montagny » (6).

Vraisemblable aussi est l'hypothèse de Droz et Plan qui identifient cette Mme de La Barme avec Pétremande de La Balme, châtelaine de Longefan, lieu dit de la commune de La Biolle (canton d'Albens). En effet, cette Pétremande de La Balme est la propre belle-sœur de l'ami de Marot, François de Bonivard, puisqu'épouse, en secondes noces, d'Amblard de Bonivard, seigneur de Lompnes, frère aîné de François de Bonivard (7).

On peut cependant objecter que ce château de La Balme, à Longefan, est bien éloigné de Necy-en-Genevois, que les plus proches cités, importantes à l'époque, en étaient Alby

(6) Mémoires de la Soc. Sav. d'Hist. et d'Arch., t. 39-1900, p. LXIII-LXIV.
(7) Droz et Plan. Op. cit. p. 51-52.

et Rumilly, l'une et l'autre en Savoie et que, par conséquent, on peut se demander si Marot n'eût pas plutôt dit, dans le cas de La Balme-Longefan, « près de Rumilly, ou d'Alby en Savoie », au lieu de « près de Necy-en-Genevois ». Et pourquoi ne pas admettre l'hypothèse de Mugnier qui permettrait de reconnaître la châtelaine de La Balme parmi l'une de ces dames non nommées, que Jeanne de Jussie décrit comme si accueillante, quand les Clarisses, chassées de Genève en 1535, arrivèrent en vue d'Annecy :

« Quant furent à La Balme, une lieue d'Anissy, estoit Soleil couchant, elles y furent reçues en grand honneur.

« Les Seigneurs et Dames leur présentèrent de dormir là ceste nuict ; mais Monsieur le Juge ne voulut, disant qu'il avoit donné le jour à Anissy, et qu'il n'y vouloit faillir, dequoy furent marris, et par force firent arrêter les chariots, et contraignaient les Sœurs de boire, et leur donnèrent de bon pain et du fromage vieux, et de bon vin blanc et rouge, et de bon cœur, c'estoit plaisir de les voir servir » (8).

On connaît, d'autre part, l'épître « à un sien amy » adressée en 1543 à un certain Seigneur de Bellegarde, en qui François Mugnier avait crû reconnaître Claude de Bellegarde, Seigneur de Montagny. M. Désormaux, notre regretté confrère, avait crû plutôt identifier en ce Seigneur de Bellegarde, Angelon de Bellegarde, doyen de Notre-Dame de Liesse et professeur de rhétorique à Annecy (9). Cette dernière hypothèse a d'ailleurs été reprise par M. Pierre Duparc, notre distingué confrère, dans son ouvrage « Vieil Annecy, scènes et portraits » (10).

Or, il s'agirait, d'après Mlle Droz et P. P. Plan, d'un troisième Seigneur de Bellegarde, François Noël, « *un autre ami de Bonivard, lequel en parle dans ses Chroniques à la date de 1530, la veille de son incarcération à Chillon* », et qui vivait « *en son château de Bellegarde, situé sur la commune des Marches, à une dizaine de kilomètres au S.-E. de Chambéry* » (11).

---

(8) Jeanne de Jussie. Le Levain du Calvinisme. Dufour, Chambéry, MDCXI. p. 212.

(9) Revue Sav., 1920, p. 85-91.

(10) Ed. Gardet et Garin, Annecy, 1945.

(11) Droz et Plan. Op. cit. p. 52-53 et 59.

Mais à l'appui de cette hypothèse nouvelle, aucune autre preuve n'est présentée que cette référence aux chroniques de Bonivard en 1530, soit treize ans avant cette année 1543 où notre Marot, fugitif de Genève, erre sur les routes de Savoie.

Est-ce que le fait que François Noël de Bellegarde est pourvu d'un château bien gardé est une probabilité suffisante permettant de déduire que Marot voulait d'abord être en sécurité derrière des murs bien défendus ? Cela nous paraît mince. Au surplus, la proximité de Chambéry, où, comme il a été dit, on avait supplicié déjà des fugitifs genevois, n'aurait-elle pas incité Marot à ne pas s'approcher de la capitale du duché ?

Tout ceci ne nous paraît nullement de nature à infirmer la thèse de Désormaux, qui a vu dans le correspondant de Marot, Angelon de Bellegarde, chanoine lettré et poète, professeur de rhétorique à Annecy.

Considérons plutôt le texte de l'épître « *à un sien amy* ». Il semblerait que le correspondant de Marot soit plus homme de lettre qu'homme de guerre, puisque Marot met leur amitié sous le signe des Muses ; les 21 premiers vers de l'épître en font foi :

Contemple un peu, je te prie et regarde,
Amy parfait de bonne et belle garde,
Quelle vertu souveraine ont en elles
Nayvement les Muses éternelles,
De nous avoir de vraie amour pourvuez
L'un envers l'aultre, ains que nous etre veuz ;
De la doubler en core après la veue
Et de l'avoir de telle foy pourvue,
Qui franchement et sans peur t'ay ouvert
Le cueur de moi, tant fut clos et couvert
Et toi à moi fais congnoistre par preuve
Qu'amy plus franc au monde ne se treuve.
En vérité si des sœurs bien apprinses
Nous n'eussions poinct les sciences comprinses,
Il est certain, au moins est à penser,
Que nostre amour seroit à commencer,
Si qu'un tel bien ne me fust advenu
Et ne me tien aux Muses moins tenu
Dont elles m'ont un tel amy gaigné
Que de m'avoir en ma langue enseigné,
Que pleust à Dieu que l'occasion j'eusse
Qu'auprès de toy user mes jours je peusse,
Qui sont en ces ambitieuses Courts...
Loing de tumulte et loin des plaisirs cours

Ce chanoine, au surplus, que nous a décrit M. Pierre Duparc, sait manier l'épée, qu'il emploie à tort et à travers, conscient sans doute des hautes relations qui le protègent; car, sa vie durant, il eût de forts démêlés avec la justice, et justement, en 1542, il vient de donner un coup de poignard au Cardinal de Trivulse, Légat du Pape, d'une famille dévouée aux rois de France. Or, notre Angelon de Bellegarde s'en tire par une simple admonestation : « Luy fut dict qu'il avait commis crime de lèse-majesté ; luy fut deffendu de n'y tourner sus peyne que sévérement il seroit puni ». Un sursis en somme, qui témoigne de hautes protections, lesquelles sans doute pouvaient aussi garantir Marot.

En tout cas, ce chanoine répond aussi à ce que dit Marot en son épître au vers 48 des gentilshommes savoyards, ses amis,

Dont la plupart lettres et armes scet,

Il ne semble pas, jusqu'à plus ample informé, que le Seigneur François Noël, châtelain de Bellegarde, commune des Marches, fut, comme notre Angelon de Bellegarde, un lettré ou un poète.

En outre, si l'on considère les noms des gentilshommes savoyards évoqués par Marot dans son épître, on remarque que la plupart de ces patronymes sont de la région du Genevois ou du Chablais : Bouchet, Gruffy, Chables, Genton, Bordeaux, Regart, noms bien connus et toujours vivants de nos jours dans les régions de Seyssel, Cruseilles, Annemasse, Annecy et Thonon. Et ceux de Marcoussée connu à Boëge (château de Marcoussey) et de La Fo connu à Rumilly (près de La Roche-sur-Foron). N'est-ce pas un indice de plus en faveur d'Angelon de Bellegarde, qui vivait à Necy, en Genevois et non pas en Savoie propre, qui peut seulement revendiquer le nom d'Aiguebelette parmi les patronymes énumérés par Clément Marot.

Si des identifications peuvent un jour être faites de ces compagnons de Clément Marot

Dont la plus part lettres et armes scet,
Te jurant Dieu que pas je ne sçavoye
Que si grand fruict produisit la Savoye.

peut-être éclairera-t-on de façon plus définitive la figure de ce correspondant qui, si intéressante que soit la nouvelle hypotèse de Mlle E. Droz et P. P. Plan, pourrait bien cependant demeurer Angelon de Bellegarde, homme de lettres et d'épée, Doyen de Notre-Dame de Liesse d'Annecy.

Enfin, mentionnons que l'épître inédite de Marot (12), que nous avons déjà citée, quand il disait sa lassitude des prédicants genevois, fait plusieurs mentions intéressant les Savoyards qui, on le sait, subissaient depuis 1536, et pour plus de trente ans, l'occupation française. Nos ancêtres rongeaient, semble-t-il, impatiemment leur frein, puisque Marot écrit :

Et puis ceulx de la Tharentaise
Seront ilz toujours bons Françoys ?
Je crains que non...

N'est-ce pas déjà une image de la résistance savoyarde envers les occupants, encore qu'ils fussent, à l'époque, les Français de François Ier. Et Clément Marot dit aussi, à cette époque où l'on changeait déjà facilement de nationalités suivant les hasards de la guerre et la nature de l'occupant :

C'est donc pour revenir au poinct
Qu'une casaque ou ung pourpoinct
Font les Françoys italliens...

Les problèmes humains ont changé d'échelle. Mais les problèmes des provinces d'hier sont ceux des nations d'aujourd'hui. L'humanité a changé quant au progrès matériel. Elle a peut-être aussi changé sur le plan de la connaissance des sciences morales et sociales. Hélas, elle ne semble pas avoir progressé dans son comportement moral et social. N'est-ce pas cet autre écrivain français du XVIe siècle, Rabelais, qui écrivit : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme ».

Clément Gardet.

---

(12) Cf. note 5.

Le bi-centenaire de la Bibliothèque municipale d'Annecy

Le 27 mai 1748, le chanoine Favre ouvrait une bibliothèque dans sa propre maison rue Notre-Dame. Pour la première fois des livres étaient mis à la disposition du public ; et, cette heureuse initiative privée, qui a été à l'origine de la bibliothèque municipale, a marqué un grand événement dans la vie intellectuelle de la ville.

Au milieu du XVIII[e] siècle, peu de villes de province pouvaient se vanter d'avoir ouvert une bibliothèque au public. Chambéry ne le fit que quelques années plus tard. Quel était donc le « climat » annécien qui permit de devancer beaucoup de villes de province et surtout la capitale savoyarde ?

Tout d'abord, le rayonnement des fortes personnalités de saint François de Sales, du Président Favre, était encore très vivant. L'Académie Florimontane, par les esprits cultivés que son illustre fondateur avait su grouper autour de lui, avait fortement contribué à développer une vie culturelle intense dans la ville. Annecy était alors le siège d'une Chambre des Comptes, du Conseil présidial du Genevois et donnait l'impression d'une ville de parlement, telle que Toulouse, Aix, etc., qui ont vu les sciences et les lettres se développer entre leurs murs. « Le cœur du vieux Annecy, écrit Jacques Replat, ne le trouvait-on pas dans la maison-forte en forme de galère ? Dans ce Palais de l'Isle où étaient réunis à la fois les auditoires et les bureaux du Conseil, la Chambre des Comptes, le juge-mage du Genevois, les archives, les greffes, les prisons et les banches du Procureur. Là, se groupaient les affaires, le mouvement et la vie ».

Le collège possédait alors, avec les meilleurs maîtres, un grand nombre d'élèves : plus de 700 sur une population de 4.000 habitants environ. Au moment de la fondation de

la bibliothèque, le collège est encore le plus florissant de la Savoie. Le cycle d'études étant plus long qu'aujourd'hui, les classes supérieures avaient des élèves de 20 ans et plus qui donnaient à la ville l'aspect d'une petite ville universitaire.

Le droit, que les Savoyards ont, pendant des siècles, étudié dans les célèbres universités italiennes, et les sciences religieuses qu'ils allaient puiser surtout en France, ne résument plus toutes les aspirations de la jeunesse studieuse. Le grand mouvement de curiosité scientifique du XVIII[e] siècle est en plein essor et s'allie à un immense désir d'expérience nouvelle. Les grandes encyclopédies voient le jour et se répandent partout. Le livre n'est plus un objet de luxe.

C'est l'époque de Voltaire, de l'Abbé Prévost, de Montesquieu, de toute cette pléiade de grands hommes bien connus. Mais le livre le plus lu, qui excitait l'enthousiasme de la foule, c'était le « Spectacle de la Nature », de l'Abbé Pluche, qui, sous forme de dialogues, exposait un résumé de la science du temps. A Paris, la foule allait bientôt se presser aux cours de l'Abbé Nollet, dont les publications se répandirent dans toute la France. Leur présence à la bibliothèque de la ville prouve qu'Annecy suivait les idées nouvelles.

En effet, la Savoie, dont la vie s'est souvent épanouie en dehors de son territoire, à cause de sa situation politique, ne restait pas en dehors du mouvement du siècle. On rencontrait souvent un jurisconsulte ou un prêtre doublé d'un homme de science ou d'un homme de lettres. Il est donc tout naturel de trouver un ecclésiastique comme fondateur de la bibliothèque publique.

Cet ecclésiastique est le Chanoine Nicolas Dumax ; il désira qu'après sa mort ses livres fussent mis à la disposition du public sous la direction du chapitre de la Cathédrale et de l'Evêque de Genève. « Ce prévost des Barnabites, déclare l'Abbé Aubert, était homme de beaucoup d'esprit, de science et de bonnes mœurs, mon ancien ami et mon confident... » Le Chanoine de Genève, François Aubert, s'exprime ainsi dans un manuscrit conservé dans une boîte de fer-blanc qu'il avait lui-même scellé dans le mur d'une maison rue Notre-Dame, où il a été retrouvé

par des ouvriers. Nous connaissons, de cette manière, non seulement les efforts qu'ont dû déployer les deux amis des livres pour vaincre le dépit amoureux de la plus riche héritière de la ville, qui devait épouser le neveu du Chanoine Aubert, mais aussi le climat annécien au moment de l'ouverture de la bibliothèque. Le Chanoine nous parle de trois dames qui animaient particulièrement la vie mondaine de la ville et du Jacobin Favre — un homonyme du premier fondateur — « petit maitre fat et pédant, qui assistait régulièrement à leur toïlette ».

Nous pouvons, avec assez de vraisemblance, imaginer ces trois dames, piquées de l'amour nouveau pour les sciences, se rendant à la bibliothèque récemment ouverte. Je crains fort qu'elles n'y eussent trouvé que des ouvrages présentant bien peu d'attrait pour elles, mais elles pouvaient y deviser de la canonisation de sainte Jeanne de Chantal, car notre Chanoine bibliothécaire passa plusieurs années à Rome comme postulateur nommé par le Pape pour la canonisation de cette sainte.

Il n'est pas interdit d'imaginer qu'un autre personnage à la silhouette alors familière aux Annéciens, devait également se rendre assidûment chez ces dames. Ecoutez plutôt ce qu'en dit Jean-Jacques Rousseau : « Monsieur le Juge-mage Simon n'avait assurément pas deux pieds de haut. Ses jambes droites, menues et même assez longues l'auraient agrandi si elles eussent été verticales ; mais elles posaient de biais, comme celles d'un compas très ouvert. Son corps était non seulement court, mais mince, et en tout sens d'une petitesse inconcevable... Sa tête, de grandeur naturelle, avec un visage bien formé, l'air noble, d'assez beaux yeux, semblait une tête postiche qu'on aurait plantée sur un moignon.

« ...Ce petit nain, si disgracié par la nature, en avait été dédommagé du côté de l'esprit : il l'avait naturellement agréable et il avait pris soin de l'orner. Quoiqu'il fut, à ce qu'on disait assez bon jurisconsulte, il n'aimait pas son métier. Il s'était jeté dans la belle littérature et il y avait réussi. Il en avait pris surtout cette brillante superficie, cette fleur qui jette de l'agrément même avec les femmes. Il savait par cœur tous les ana et autres semblables ; il avait l'art de les faire valoir, en conlant avec intérêt, avec

mystère, et comme une anecdote de la veille, ce qui s'était passé il y avait cinquante ans. Il savait la musique et chantait agréablement de sa voix d'homme ; enfin, il avait beaucoup de jolis talents pour un magistrat. A force de cajoler les dames d'Annecy, il s'était mis à la mode parmi elles ; elles l'avaient à leur suite comme un petit sapajou. Il prétendait même à de bonnes fortunes et cela les amusait beaucoup... Comme il connaissait les bons livres, et qu'il en parlait volontiers, sa conversation était non seulement amusante mais instructive. Dans la suite, lorsque j'eus pris du goût pour l'étude, je cultivai sa connaissance. »

Le juge Simon mourut peu après l'ouverture de la bibliothèque. Il légua tous ses livres à la ville, dans le même but que le Chanoine Dumax, pour qu'ils servent à l'usage du public. La municipalité accepta son legs et fit faire un inventaire qui, malheureusement, ne nous est pas parvenu. D'après la description de Rousseau, la jurisprudence n'était pas seule représentée et, non loin du *Glosarium latinitatis* de du Gange, du *Discours politique* de Machiavel, on pouvait découvrir un *Don Quichotte* ou le fameux traité des pierres précieuses et des bagues, et même *La France Galante*.

Tous ces ouvrages allèrent rejoindre les rayons de la bibliothèque rue Notre-Dame. Là, le Chanoine Favre accueillit encore toute une série d'autres legs, parmi lesquels ceux du Comte de Grésy et de M. de Sinsan, en 1759, sont les plus importants.

En 1764, à la mort du Chanoine Favre, la bibliothèque cessa pratiquement de vivre. Il fallut attendre le milieu du XIX[e] siècle pour redonner la vie aux livres. Pendant plus de 70 ans, ce vieux fonds, réuni par des lettrés, subit bien des vicissitudes. D'abord négligé par le neveu du Chanoine Favre, il alla rejoindre ensuite, à l'Evêché, toutes les bibliothèques des corps religieux confisqués en 1789.

Pour nous rendre compte des livres accumulés à la fin de la période révolutionnaire, les archives nous ont conservé l'inventaire établi par le citoyen Saillet, le 21 pluviose An X.

L'Administration des Hospices s'était alors emparée, à tort ou à raison, des différentes bibliothèques et les avait

fait transporter au Collège Chappuisien, également sous sa direction. Cet inventaire indique un grand nombre d'ouvrages, religieux naturellement, dont certains portent encore la marque de leur origine : le Grand Séminaire, le Chapitre de la Cathédrale, la bibliothèque des Lazaristes, etc. De nombreuses Bibles voisinent avec les œuvres de saint Augustin, de saint Thomas, les auteurs célèbres du XVI[e] et du XVII[e] siècles. Les ouvrages en français sont déjà abondants ; également les livres de Droit canonique, dont les pages n'ont sans doute pas revu la lumière depuis qu'ils ont quitté l'ombre des établissements religieux d'où ils proviennent.

L'origine des ouvrages profanes est, en l'absence de tout document, bien difficile à établir ; il est fort probable qu'une grande partie ait appartenu à ces lettrés du XVIII[e] siècle, qui en avaient fait don à la ville, de même qu'un certain nombre de livres d'histoire sacrée.

La bibliothèque comportait un peu plus de 5.000 volumes. La théologie venait en tête, avec plus de 1.600, puis l'histoire, avec 500. Les arts étaient représentés par 8 et les romans par 17 volumes. Nous sommes loin de la conception actuelle d'une bibliothèque. Les romans devaient, plus tard, prendre leur revanche.

Dans toute la France, les bibliothèques restèrent longtemps dans l'état où les avait laissé la Révolution. Malgré les pertes subies, l'Etat, par les envois de ses différents ministères, a fortement contribué, depuis lors, à les enrichir. Les particuliers aussi ont apporté leur part. Enfin les municipalités se décidèrent à faire des achats en votant des crédits. A Annecy, au début du siècle dernier, la générosité de l'Etat, des particuliers et de la ville, s'est manifestée d'une façon très inégale. Aucune idée directrice ne présidait encore au choix des différentes acquisitions. On cherchait surtout à réunir des livres pour les professeurs et les étudiants. La notion du livre pour tous est relativement récente.

Et c'est en effet spécialement pour les étudiants que la commission du Collège adressa une demande de livres au ministre de l'Instruction publique en 1805, demande très bien accueillie puisque l'année d'après arriva un lot de 800 volumes. Cet envoi est certainement le plus important

que la ville d'Annecy ait reçu, tout au moins quant à la quantité. Mais beaucoup d'ouvrages théologiques, d'érudition, de sciences, étaient déjà vieillis. Heureusement, dans le domaine littéraire, nos auteurs classiques étaient représentés par quelques-uns de leurs chef-d'œuvres et, à côté d'un Molière ou d'un Corneille on avait ajouté les œuvres de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau.

Après la chute de l'Empire, le Gouvernement sarde, qui lui succède, ne semble pas s'être beaucoup préoccupé des bibliothèques. En France également on réalisa très peu dans ce domaine. La municipalité d'Annecy s'occupa pourtant d'enrichir sa bibliothèque. Elle adresse au ministre une demande de chacun des ouvrages publiés par les soins du Gouvernedement sarde depuis 1814 et de tous ceux à venir.

A part quelques notices topographiques et statistiques, les envois furent très rares. On peut citer quelques ouvrages historiques, par exemple les Sceaux de la Maison de Savoie, l'Abbaye d'Hautecombe.

Après l'Annexion, les dons du Gouvernement français reprennent. Les deux premières années, ils se composent de plus de 80 volumes. Les envois des différents ministères se poursuivent pendant le XIX^e^ et le début du XX^e^ siècle sur un rythme très variable et inégal. Il y a des années creuses, par exemple 1781, 1918, 1931 ; la bibliothèque reçoit à peine une dizaine d'ouvrages, mais, par contre, les années de pointe, les envois atteignent 200 volumes et plus, par exemple en 1878, 1898, 1922. Sans pousser très loin l'analyse, on s'aperçoit très vite que le choix n'a pas été fait au hasard. On relève de suite le souci du ministère de l'Education de faire connaître les différentes richesses de nos grandes bibliothèques et de nos musées par des envois de catalogues. Les découvertes scientifiques, archéologiques sont mises à la disposition des lecteurs de province par les rapports de toutes nos missions à l'étranger et les travaux de nos grandes écoles. Des revues littéraires et scientifiques venaient s'ajouter, chaque année, à la liste des livres, mais leurs feuillets non coupés voisinent malheureusement avec des séries de documents économiques administratifs qui n'ont jamais soulevé l'intérêt des lecteurs.

Il n'en reste pas moins vrai que l'Etat a contribué, dans une large mesure, à alimenter les bibliothèques publiques et celle d'Annecy notamment. Il a d'ailleurs été aidé dans sa tâche par de nombreux particuliers qui offrirent soit des livres rares, soit des collections patiemment réunies qui sont presque toujours de précieux instruments de travail.

Presque tous les Annéciens qui ont publié des ouvrages en ont déposé un exemplaire à la bibliothèque et, aujourd'hui encore, ils continuent à le faire.

Avant l'annexion, le premier don quelque peu conséquent fut celui de la Société des bibliophiles d'Annecy. La Société s'étant dissoute, les anciens membres offrent quelques annales de science économiques, de voyages, quelques numéros de la Revue encyclopédique. Ces annales n'ont plus beaucoup d'intérêt aujourd'hui, mais elles témoignent en faveur de la culture des Annéciens sous le régime sarde.

En 1869, une trentaine de volumes traitant de la vie de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, accompagnés de deux petits missels du XV^e^ siècle, viennent s'aligner sur nos rayons grâce à la générosité de M. Burdet.

Vous énumérer tous les dons, mêmes ceux des 13 incunables et des 45 manuscrits qui forment le vieux fonds de la bibliothèque, serait fastidieux. En voici quelques exemples.

L'année 1879 fut particulièrement fructueuse. On enregistra un don et un legs importants : le don d'un Suisse qui s'est particulièrement intéressé à la Savoie, Bonzanigo, qui offrit plus de 120 classiques italiens, dont la bibliothèque était complètement dépourvue ; le legs Naville était plus varié avec ses 250 ouvrages d'architecture, ses atlas, ses manuels pratiques à l'usage des constructeurs, des terrassiers, des charpentiers.

Deux autres legs, celui de l'avocat de la Charrière, en 1882, et le legs Levet, apportent surtout des traités d'économie politique, de sciences sociales, de jurisprudence, qui complètent le don Jules Philippe, déjà essentiellement formé d'ouvrages de droit, de statistiques et de documents diplomatiques. En 1915, les 80 volumes et quelques estampes du legs Léon Galle forment une petite bibliothèque

salésienne vraiment digne d'intérêt. Le don Pillet est beaucoup plus proche de nous, non seulement par la date, 1935, mais par les auteurs qui le composent : 250 volumes, où la littérature et le roman tiennent une grande place.

Parmi les nombreux dépôts de l'Académie Florimontane, citons un beau manuscrit provenant de l'Abbaye de Talloires et parmi les incunables : *La Cité de Dieu de Saint-Augustin.*

Ni les dons des particuliers, ni les dons de l'Etat ne pouvaient enrichir la bibliothèque d'une façon méthodique, aussi la ville y a pourvu dans une certaine mesure par des achats.

Fait assez curieux, une délibération du Conseil municipal attribue pour la première fois un crédit de 500 livres à des achats en 1824, et en 1840 elle décide de faire l'acquisition des auteurs latins, série dite « Bibliothèque latine française », en 178 volumes in-8°, si le prix n'excède pas 1.000 livres. Aurions-nous encore aujourd'hui l'audace de faire l'achat d'une collection aussi importante ? La Commission semble s'être parfaitement rendu compte du rôle éducatif que peut jouer une bibliothèque ; elle désire, déclare-t-elle, faire connaître l'état actuel des sciences, les ouvrages de réputation universellement établie et nous lisons dans un de ses rapports : « Il convient d'employer les fonds disponibles à l'achat de livres dont la publication a un retentissement européen ».

Cette dernière phrase pourrait très bien figurer dans un rapport d'aujourd'hui, elle n'aurait rien de surannée et pourtant elle a été écrite en 1842. Il est fort regrettable, pour la composition même de la bibliothèque, que cet esprit n'ait pas régné pendant de longues années. On fit des acquisitions importantes : *L'Histoire des Ducs de Bourgogne*, en 10 volumes gravés sur bois, pour 110 francs; *L'Histoire des Français*, par Sismondi, en 30 volumes, 210 francs. J'ose à peine faire une comparaison entre le franc de 1843 et celui de 1949. Supposons qu'un franc valait 200 francs d'aujourd'hui, le prix de ces deux ouvrages serait respectivement 22.000 et 42.000 francs. Je laisse à la Commission de la bibliothèque le soin d'apprécier si de tels achats seraient judicieux et acceptés. Mais ne croyez pas que les choses se passaient simplement. La Commission,

si elle prenait des décisions aussi importantes, voulait être bien servie et elle discutait des prix avec le libraire. Elle refuse, par exemple, l'ouvrage de Sismondi, parce qu'il est imprimé sur mauvais papier, et M. le Bibliothécaire est prié de vérifier tous les volumes de l'envoi, feuille par feuille, afin de reconnaître s'il n'y a point de lacunes ! Le libraire Perrin, de Chambéry, reste atteré devant une telle attitude, et lorsqu'on exige un exemplaire neuf des *Mollusques*, de Cuvier, il répond, sur un ton peu amène, qu'un volume rare, dont l'édition est épuisée, ne peut s'acquérir que de seconde main.

La Commission continue à faire des achats, littérature et sciences, par exemple les ouvrages de Berthollet et la volumineuse publication de Panchouke, sur l'Egypte, moyennent une rente servie à Mlle Mathieu, qui désirait se débarrasser de ces ouvrages. C'est un mode d'achat pour le moins inusité dans une bibliothèque.

A partir de 1852, l'effort financier se porte surtout sur les collections du musée.

L'Annexion, qui marque pour les envois de l'Etat une date heureuse est, au contraire, en ce qui concerne les achats, le début d'une période bien peu fructueuse. Les premières années, un edizaine de volumes, puis 20, 30 par an ; c'est bien peu pour une population d'environ 15.000 habitants.

Enfin, le Conseiller municipal Marchand fait l'heureuse proposition de consacrer un crédit annuel à l'achat de livres. Cette heureuse initiative augmenta sensiblement les achats. D'une centaine environ, ils retombèrent bien vite à 70, 60, 50 et même 15 en 1902. Pendant toute la période de stagnation qui dura jusqu'à la veille de la guerre, les achats se composent surtout de recueils de voyages, de nombreux petits recueils de science appliquée, des études locales, très peu de grands usuels, également peu de littérature où le roman tient encore une trop grande place. Les crédits limités ne permettaient pas de faire beaucoup. Quelques années avant la guerre de 1939, on voit se dessiner, dans les acquisitions, une politique d'achat, un choix plus serré des ouvrages ; les vides d'une matière donnée sont comblés.

Les achats atteignent leur maximum avec 458 volumes en 1915 pour retomber à 330 en 1917, diminution due au prix toujours croissant des livres. En 1918, il a été acheté à peine 200 volumes, à cause de l'acquisition de quelques usuels coûteux, achat recommandé par la direction des Bibliothèques.

Quant aux lecteurs, les archives ne nous ont légué aucune trace des premiers visiteurs rue Notre-Dame. Lors de son séjour au Collège, la bibliothèque est ouverte deux fois par semaine, pendant deux heures. Cinq à six étudiants sur 300 évêles environ la fréquentent régulièrement et quelques amateurs y cherchent des ouvrages de littérature, d'histoire, de science appliquée. Aujourd'hui encore, les goûts n'ont pas beaucoup varié.

Au moment où les livres étaient entassés au nouvel Evêché, puis à l'ancien Hôtel de Ville, la bibliothèque n'était pas encore ouverte au public, mais les personnes offrant suffisamment de garanties morales pouvaient, avec l'autorisation spéciale du maire, emporter des livres à domicile. Les registres de l'époque contiennent une vingtaine de noms. Nous y apprenons que l'administrateur des Hospices s'intéresse à Bossuet et Condillac ; le sous-préfet aux mathématiques et à Voltaire ; le maire de Doussard à l'apiculture, le commandant à l'astronomie, l'intendant à la cosmographie et à la géographie. Mais je crois que tous ont lu « L'Histoire des Voyages de La Harpe ». Nous sommes dans la première moitié du XIXe siècle, les voyages, longs et coûteux, ne sont pas à la portée de toutes les bourses. Lorsque, en 1841, la bibliothèque fut enfin réouverte au public, on discuta beaucoup des heures d'ouverture. On trouve de longues discussions de la Commission dans lesquelles certaines préoccupations nous paraissent bien démodées, par exemple : « Reculer l'ouverture jusqu'à 5 heures après-midi serait incommode en été, cette heure étant celle réservée à la promenade ».

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, on essaya aussi d'attirer davantage de lecteurs en créant des séances du soir en hiver, mais elles ne furent pas couronnées de succès. Dans son rapport au maire, le bibliothécaire Revon cherche à décourager les oisifs qui venaient se chauffer en leur refusant des romans ; les jeunes gens laissaient trai-

ner des papiers, des allumettes enflammées autour du poële, le danger d'incendie était donc, à juste titre, le grand souci du bibliothécaire qui subissait les petites tracasseries des collégiens mal intentionnés. « Après une séance, déclare M. Revon, j'ai trouvé un bloc de pain dont la trajectoire s'était terminée aux pieds de la Vénus de Médicis ». Cela n'était pas très grave. Heureusement, il y a toujours eu à la bibliothèque des lecteurs plus sérieux.

Quelques statistiques nous disent mieux que des mots quel a été le développement de la lecture à Annecy :

En 1867, on prête à domicile 123 volumes ; en 1948, 15.600 environ.

L'augmentation du nombre des livres prêtés n'offre pas un crescendo régulier ; il y a des années de pointes et d'autres où le public lit beaucoup moins, sans qu'on puisse très bien en établir les causes.

Ainsi, le chiffre croît régulièrement jusqu'en 1909, où il atteint 2.800 ouvrages ; un minima en 1929 où la lecture retombe au niveau de 1909, puis, à partir de 1934, un beau crescendo jusqu'en 1944, année record : 25.000 livres sont sortis de leurs rayons. Ce chiffre record s'explique évidemment par les circonstances de la guerre, les nombreux réfugiés dans la ville n'ayant, la plupart du temps, d'autre distraction que la lecture. Depuis 1945, le niveau baisse et n'a atteint que 16.000 l'an dernier. Depuis l'armistice, les distractions sont plus nombreuses, entre une randonnée en voiture et une heure de lecture il n'y a pas d'hésitation possible et l'on a pu écrire qu'en France, la lecture croît en sens inverse de la production automobile.

La lecture à la bibliothèque même ne suit pas la même courbe. Depuis 1907, le nombre croît jusqu'à la première guerre mondiale, 1.453 lecteurs en 1914, puis une baisse continuelle. On lit moins sur place en 1933 qu'en 1907. Puis on constate une remontée brutale en 1936, année de troubles, pour atteindre le chiffre record de 5.500 en 1940. La diminution actuelle est très accentuée.

Il serait peut-être hasardeux de conclure, d'après ces quelques chiffres, que la lecture croît en raison inverse non seulement de la production automobile mais du bien-être en général : ce serait ignorer les soucis actuels, financiers et autres ; mais on peut affirmer qu'on vit mieux en

France en 1918 qu'en 1940 et même 1915, deux années de record pour la lecture sur place et la lecture à domicile. Ce phénomène est général en France. Les dernières statistiques des bibliothèques municipales de Paris, publiées récemment, montrent la même chute du prêt à domicile.

Il est regrettable de constater un tel état de choses. La direction des Bibliothèques, créée en 1913, s'efforce, par les conseils qu'elle nous prodigue, non seulement de conserver les trésors du passé, de moderniser les bibliothèques, mais surtout de mettre le livre à la portée de tous les Français.

D'autres pays ont pris le pas sur nous dans le développement des bibliothèques publiques, notamment l'U.R.S.S., les U.S.A., l'Angleterre, où l'on a su satisfaire et même créer le besoin de lecture malgré les conditions qui paraissent paradoxales avec les observations faites en France.

Mais, chez nous aussi, une révolution des bibliothèques s'accomplit sans bruit. De son succès dépend l'avenir intellectuel de la France.

G. Kuény.

En souvenir des Clarisses de Genève-Annecy

Le dimanche 19 juin fut pour Annecy une journée d'amical rassemblement de sociétés savantes de Savoie, de Genève et de Suisse Romande à l'occasion de l'inauguration d'une plaque rappelant le séjour en cette ville des Clarisses de Genève expulsées par la Réforme.

Nous croyons intéresser les lecteurs de la Revue Savoisienne en leur donnant ci-dessous un bref compte rendu des diverses manifestations organisées, compte rendu emprunté, pour sa plus grande partie, au « Courrier de Genève » du 22 juin.

L'inauguration de la plaque eut lieu à 10 heures 30, rue Sainte-Claire. On notait la présence de Mgr Petit, vicaire général de Genève, de M. Kenec'hdu, secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Savoie, des présidents ou délégués de l'Académie de Savoie, des Académies Chablaisienne et de la Val d'Isère, des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie Savoisienne et de Maurienne, de la Société Catholique d'Histoire de Genève, de l'Institut National Genevois, des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Vaudoise et du Valais Romand, de l'Académie Salésienne, de la Société des Amis du Vieil Annecy et de l'Académie Florimontane (1).

Rue Sainte-Claire, devant la Manufacture, avait été dressée une estrade drapée de nos couleurs nationales, tandis que des drapeaux genevois flottaient de chaque côté.

Au nom de la Société des Amis du Vieil Annecy, dont il est l'actif secrétaire, et au nom aussi des deux Académies Annéciennes, le premier, M. Georges Grandchamp salua les invités :

(1) La procession de la Fête-Dieu empêcha les membres du clergé annécien d'assister à cette commémoration.

En répondant si spontanément à notre invitation, dit-il, vous confiez à Annecy le privilège d'être le point de ralliement vers lequel convergent, pour la première fois depuis cette guerre, toutes nos chères sociétés qui avaient coutume de se regrouper annuellement... Réjouissons-nous donc de l'heureuse occasion qui nous vaut ajourd'hui de renouer de vieilles traditions et de resserrer les liens amicaux qui n'ont jamais cessé de nous unir.

Et M. Grandchamp exprima la vive reconnaissance des Savoyards à la Société Catholique d'Histoire de Genève qui fut à l'origine de cette manifestation et qui assuma la plus lourde part des frais d'érection de cette plaque.

Puis M. Ganter, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève, rappela le souvenir des Clarisses et de saint François de Sales, dont le palais était tout proche :

Que l'homme moderne, pressé par les multiples soucis d'une vie astreignante de travail et de loisirs, s'arrête quelques instants devant cette inscription. Et qu'il puise avec nous dans l'histoire de cet édifice et de cette rue — que d'aucuns qualifient de « petite » histoire alors qu'on y découvre d'étonnantes grandeurs — de nouvelles raisons d'espérer et d'aimer.

Il dévoila alors la plaque dont voici le texte :

FILATURE DE COTON
ÉTABLIE DÈS LA RÉVOLUTION
DANS L'ANCIEN MONASTÈRE DE SAINTE CROIX D'ANNECY
CONSTRUIT EN 1490
OU SE SONT RÉFUGIÉES EN 1535
ET Y SONT RESTÉES JUSQU'EN 1793
LES CLARISSES ÉTABLIES A GENÈVE EN 1477
PAR LA DUCHESSE YOLANDE DE SAVOIE

—o—

JEANNE DE JUSSIE
AUTEUR DU RÉCIT DE LA DOULOUREUSE « DEPARTIE »
FUT ABBESSE DE CE MONASTÈRE DE 1548 A 1561

Inscription placée par les soins
des Sociétés savantes d'Annecy
et de la Société Catholique
d'Histoire de Genève.

S'adressant à M. le Président de la Société Catholique d'Histoire de Genève et aux représentants des Sociétés Savantes d'Annecy, M. François-Maurice Ritz, premier adjoint au maire, prit à son tour la parole en ces termes :

Au nom de la Municipalité et de la population annécienne, je vous remercie bien vivement d'avoir réalisé si vite et si bien l'excellente idée qu'ont eue MM. Ganter et Grandchamp de faire apposer sur un des murs de l'ancienne chapelle des Clarisses cette plaque commémorative...

Grâce à cette inscription, brève mais éloquente, nos enfants et nos visiteurs n'auront plus à se demander pourquoi cette rue, pourquoi tout ce quartier portent le nom de Sainte-Claire.

Aussi est-ce avec reconnaissance que la Ville d'Annecy reçoit et prend sous sa garde la plaque commémorative que vous venez de lui remettre. Elle le fait avec des sentiments analogues à ceux qui animaient la magistrature de notre Cité en cette soirée pluvieuse du 5 septembre 1535 où les malheureuses sœurs de Sainte-Claire furent accueillies par elle et toute la population d'Annecy avec des témoignages touchants d'admiration et de respect.

Un nombreux public visita alors, sous la conduite de M. Grandchamp, une petite exposition de souvenirs des Clarisses et les vestiges intéressants de l'ancien couvent.

On se rendit ensuite à l'Hôtel de Ville où, après une rapide visite de l'Exposition d'œuvres d'Albert Besnard, commentée par Mme Kuény, conservateur du Musée, un vin d'honneur fut servi dans le grand salon.

M. Ritz, premier adjoint, eut de délicates paroles pour les hôtes de la Municipalité :

Vous êtes venus, et quelques-uns de bien loin puisqu'il y a parmi vous des Valaisans de l'antique cité d'Agaume où Saint Maurice, le patron de notre ville, subit le martyre.

Soyez remerciés, Messieurs, et de grand cœur pour l'empressement que vous avez mis à répondre à l'invitation qui vous était adressée. Nous ne saurions vous dire assez quelle satisfaction est la nôtre de voir se succéder, à une cadence plus accélérée, ces réunions amicales où se nouent des relations personnelles d'homme à homme, s'établissent des contacts utiles de société à société et resserrent de plus en plus les liens culturels et d'affection fraternelle qui unissent la Savoie et la Suisse romande.

La Ville d'Annecy s'en réjouit avec nous, et c'est en son nom que je lève mon verre à vous tous, Messieurs, à vos sociétés dont nous connaissons toutes les difficultés, mais aussi tout le mérite, à vous Mesdames, et à vos familles !

Vive la Savoie ! Vive la Suisse ; Vive la France !

M. Flamand, vice-président de la Société catholique d'Histoire, lui répondit au nom des invités. Il excusa M. le Conseiller d'Etat Pugin et le M. le Conseiller administratif Cottier, retenus par les devoirs de leur charge, et célébra l'amitié qui unit la Savoie et Genève :

Nous avons rendu, ce matin, un hommage à ces religieuses qui s'intitulaient, jusqu'au XVIII• siècle, les « Clarisses de Genève réfugiées à Annecy ». Lorsque nous relisons les grandes pages de notre histoire,

nous constatons qu'une communauté de destin millénaire, au sein de l'antique diocèse de Genève, nous offrirait l'occasion de multiplier de semblables manifestations.

Même pendant les périodes les plus tendues qui suivirent les événements de 1535, Savoyards et Genevois entretenaient de nombreuses relations officielles et personnelles et au XVIII[e] siècle encore, le Conseil de la République faisait présent d'une pièce d'or à Noël aux Clarisses réfugiées à Annecy.

Cette amitié traditionnelle, nous sommes heureux et fiers de la maintenir aujourd'hui.

Je lève mon verre à votre grande Patrie, la France, à votre province, la Savoie, si belle, à vos Académies et Sociétés savantes dont les travaux nous plongent dans l'admiration, et à cette culture française incomparable sans laquelle nous serions, nous autres Romands, des orphelins.

A midi, un repas fut servi au Buffet de la Gare.

Au dessert, Mgr Petit prit la parole :

C'est à l'occasion d'un événement qui n'a rien de mondial, ni même de national, que nous sommes réunis en ce lieu : c'est pour fêter les Clarisses de Genève et célébrer leur fidélité à la foi catholique qui les obligea de quitter leur ville avec bon nombre de leurs concitoyens, comme un bon nombre de Huguenots, plus tard, lors de la Révocation de l'Edit de Nantes, devront quitter leur patrie et venir à Genève pour demeurer fidèles à l'idéal qui était devenu le leur. Saluons, quels qu'ils soient, ces chrétiens séparés par de graves questions doctrinales, mais attachés aux lois imprescriptibles de leur conscience religieuse et de leur foi chrétienne...

Je n'oublie pas, Mesdames et Messieurs, que tous ceux qui sont réunis en cette salle professent un attachement profond à cette grande dispensatrice d'expériences, à cette incomparable éducatrice qui s'appelle : l'Histoire.

Oh ! Je ne l'ignore pas, on s'est parfois gaussé et doucement moqué de ces chercheurs acharnés, de ces « chiffonniers des faits », oserai-je dire, qui furètent dans tous les coins et recoins pour découvrir un détail, une précision, une simple date historique.

Devant vos détracteurs, Messieurs, sachez réaliser le mot noté par Dante en sa *Divine Comédie* : « Guarda et passa ». Regardez du haut de votre savoir et de votre patience les esprits moqueurs, haussez les épaules et passez.

Les vastes champs de l'Histoire vous attendent et vous n'aurez qu'à vous baisser pour ramasser à pleines mains les faits et les documents dont l'accumulation contribuera à dresser à l'Histoire du Monde un monument digne d'elle. Un monument pareil aux cathédrales du Moyen-Age, qui sont sans doute des masses de pierre savamment et artistement disposées, mais qui, elles aussi, fourmillent de détails qui accrochent l'attention et réjouissent le regard.

Conservez votre calme et votre sérénité : l'histoire doit être étudiée à la lumière des faits et non au feu des passions...

Ayez toujours un infini respect pour la vérité. Léon XIII, dans sa lettre sur les études historiques, a dit nettement, et qui ne souscrirait à cette double déclaration ? : « La première loi de l'histoire est de ne jamais affirmer le faux ; la seconde d'oser dire toute la vérité ».

Soyez à tel point les chevaliers servants de la Vérité que vous n'affirmiez jamais rien dont vous ne soyez trois fois sûrs.

Dieu, qui est Vérité, autant que Charité, bénira vos personnes et vos travaux. Et que puis-je vous souhaiter de meilleur et de plus profitable ?

M. l'Abbé Secret lut un conte fort spirituel en patois savoyard, dans lequel il était question des démêlés des Sires de Pontverre et de Montrottier, d'une jolie châtelaine, d'un pont sur les gorges du Fier jeté par les fées. Chacun apprécia vivement l'esprit du terroir.

A 14 heures, les participants se rendirent par voitures et autocar au Château de Montrottier, où une séance solennelle était organisée par l'Académie Florimontane.

Le Président, M. F.-M. Ritz, en ouvrant la séance, souhaita la bienvenue à tous les hôtes distingués de l'Académie et donna la parole à M. Louis Buttin, nouveau conservateur du Château et successeur de l'éminent historien savoyard M. Joseph Serand. M. Buttin, après avoir salué l'assistance, rendit un émouvant hommage à son prédécesseur qui, à peine remis d'une cruelle maladie, avait tenu à recevoir les délégués des Académies et Sociétés.

M. Ganter donna alors une magnifique conférence sur les Clarisses de Genève, de leur fondation en 1473 à leur dissolution en 1793. *(Voir cette conférence à la suite de cet article).*

Sous le titre de « Perspectives franciscaines en Savoie », M. l'Abbé Secret, auteur de la première histoire complète des Franciscains en Savoie, paru dans le « Rosier de Saint-François » entre 1942 et 1945, situa brièvement la très vivante conférence de M. Ganter :

Les Franciscains, dit-il, ont joué un rôle de premier plan en Savoie. Chambéry a été un des lieux les plus franciscains du monde, avec ses cinq couvents, à la veille de la Révolution : Conventuels, Observantins, Capucins, du côté masculin ; Clarisses d'origine et Clarisses Colettines, du côté féminin.

On peut, dans ce mouvement franciscain, distinguer trois vagues : celle du XIII[e] siècle, au temps de Saint François d'Assises, celle de la réforme de l'Observance, au XV[e] siècle, celle des Capucins, au XVII[e] siècle.

Pour la première, on peut résumer l'influence savoisienne sous cette forme. C'est par la Savoie et à partir de son mariage avec Marguerite de Provence, fille d'une princesse de Savoie, que Saint Louis est devenu plus franciscain.

La deuxième vague est marquée par la réforme de Sainte Colette de Corbie, dont l'influence, dans tout l'Occident, fut immense. Or, Sainte Colette appuya toute sa réforme sur la Savoie. Les conséquences,

au point de vue spirituel et même culturel, furent considérables. Sait-on que c'est aux Clarisses de Savoie que l'on doit le développement des œuvres françaises de Gerson ?

La troisième vague est marquée par la collaboration apportée par les Capucins à ce Saint François d'Assise savoyard que fut Saint François de Sales.

Ces perspectives s'ouvrent, on le voit, sur de riches possibilités de travail et de développement.

M. l'Abbé Secret souhaita que de jeunes historiens se mettent à l'œuvre et que la collaboration de documentation et d'étude soit poussée entre Savoie, Genève, Lausanne et Valais.

Un vin d'honneur et un thé terminèrent cette réception toute cordiale et confraternelle.

L'aimable auteur de l'article du *Courrier de Genève* l'achève en ces termes qu'il nous est agréable de reproduire :

« Merci à nos amis savoyards... Les participants suisses n'oublieront pas leur amitié qui renforce les liens étroits, historiques et personnels qui unissent la Savoie à la Suisse romande. »

L. P.

Les Clarisses de Genève et d'Annecy

(Conférence faite au Château de Montrottier le 19 juin 1949) (1)

C'est pour moi un honneur dont j'apprécie le prix — et que je n'ai guère conscience de mériter — de prendre la parole aujourd'hui, dans ce beau château de Montrottier, conservé avec une vigilance admirable par l'Académie Florimontane, en présence des représentants d'Académies illustres par leur histoire et la qualité de leurs membres.

Président d'une très jeune société, je me présente à vous avec l'audace de la jeunesse. On lui pardonne beaucoup, surtout ce qu'on ne tolère pas chez des personnes d'âge mûr : la présomption.

Je fais donc appel à votre indulgence, avant de vous présenter ces quelques notes, bien incomplètes, sur ces religieuses qui forment un lien entre Genève et la Savoie.

Après quatre siècles, nous pouvons nous pencher sur l'histoire agitée du XVI siècle avec une pleine sérénité, et aussi avec une plus grande objectivité.

Loin de nous le désir de ressusciter de vaines querelles. Nous avons chevillé au cœur ce sentiment de la solidarité qui doit unir tous les chrétiens en face d'un nouveau matérialisme et d'un nouveau totalitarisme qui fait fi de notre patrimoine commun et désire l'anéantir.

Par contre, il serait injuste de laisser dans l'oubli de belles figures et il s'en trouvait dans les deux camps — qui peuvent encore nous donner des exemples de courage et de fidélité. Et Dieu sait si nous en avons besoin.

Un grand penseur a écrit ces paroles qui devraient être gravées en lettres d'or dans les locaux de nos académies et sociétés :

---

(1) Résumé d'une étude sur les Clarisses de Genève qui vient de sortir de presse. Editions de la Société Catholique d'histoire. Imprimerie du « Courrier », 7, rue des Granges, Genève.

Ce que nous aimons dans une certaine forme du passé, c'est une incarnation plus profonde de la vérité humaine et sociale.

L'être le plus lié au passé (Je parle d'un lien vivant à un passé vivant et non pas d'une attache morte à un passé mort) est aussi le meilleur ouvrier de l'avenir.

C'est là, n'est-ce pas, le but profond de nos travaux : mieux connaître l'histoire de nos grandes et de nos petites patries pour mieux les aimer et mieux les défendre.

Le jour des Rameaux de l'an 1212, à la tombée de la nuit, dans la petite chapelle de la Portioncule, saint François d'Assise remit à Claire une robe de bure, la ceignit d'une corde et lui imposa un voile.

Le deuxième Ordre, celui des Dames de Sainte-Claire, était né.

L'humble semence franciscaine donna naissance à un arbre vigoureux.

La Savoie ne tarda pas à faire un accueil chaleureux aux fils, puis aux filles, du Poverello.

En automne 1213, saint François, en route pour l'Espagne, rencontrait à Suze des membres de la famille comtale de Savoie. A son retour, il remit à la comtesse Béatrix de Genève, épouse de Thomas I^er^, une précieuse relique que les Capucins de Chambéry conservent encore : une manche de son froc.

Du vivant même de sainte Claire, les Pauvres Dames s'établirent à Chambéry en 1230.

Cet envol des sœurs à travers le monde fit courir un réel danger à la sainte pauvreté, pierre angulaire de leurs constitutions. Les largesses de grands, les voyages destinés à de nouvelles fondations, l'entrée de jeunes filles nobles dans les monastères contribuèrent à saper la discipline primitive. Bientôt, le deuxième Ordre perdit l'unité de pratiques voulue par sa fondatrice. La sainteté y était encore fréquente, mais les monastères n'étaient plus si austères, ni aussi dépouillés.

C'est alors que les religieux et les sœurs les plus fervents entreprirent à l'exemple de Claire cette bataille pour la totale pauvreté, afin de défendre l'intégrité d'un vœu que

les contemporains — et il s'en trouvait même au sein de la cour pontificale — appelaient folie tant il semblait dépasser les limites humaines.

Le premier instrument fut, dans nos régions, un religieux savoyard, un franciscain du couvent de Chambéry, le Père Henri de la Beaume. Il était originaire de La Balme-de-Sillingy en Genevois. En 1406, alors qu'il se rendait en Terre-Sainte, une recluse d'Avignon, Marie Amante, lui demanda de rebrousser chemin et de se rendre à Corbie, en Picardie, où une jeune fille, Colette, gémissait sur la déchéance de l'Ordre de Saint-François.

Il revint sur ses pas et conta son étrange aventure à puissante dame Blanche de Genève, sœur de Clément VII et fille du comte Amédée III. Elle résidait alors à Rumilly.

Elle dépêcha le bon père à l'une de ses amies, Isabeau de Rochechouard. Conduite par le Père Henri, une caravane se mit en route pour la Picardie. Colette sortit de son reclusage, parvint à Nice saine et sauve malgré la guerre qui mettait aux prises Armagnacs et Bourguignons.

Là, Benoît XIII lui accorda de « *suivre l'état apostolique et évangélique suivant la règle de Monsieur Saint François en entrant dans le second ordre* ». Elle obtint le pouvoir d'entreprendre la réformation des « *Ordres que Monsieur Saint François institua* ».

L'abbesse sans troupeau regagna son pays à la fin de l'an 1406. Elle y fut accueillie avec peu d'empressement. Après une années d'échecs, le Père Henry lui demanda de poursuivre en Savoie sa première expérience monastique. Il lui offrit asile dans une aile du château que la comtesse Blanche possédait à La Balme-de-Sillingy. Elle s'y établit avec deux compagnes picardes et y resta trois ans.

C'est ainsi que la première expérience de la réforme de sainte Colette eut lieu dans notre diocèse, sous l'épiscopat de Guillaume de Lornay, prince-évêque de Genève, et c'est pourquoi nous sommes heureux, en évoquant le souvenir de ses filles de Genève, de célébrer le cinquième centenaire de la mort de la grande réformatrice, comme le firent en 1947 toutes les localités qui bénéficièrent de ses travaux apostoliques.

Puis vint l'ère des grandes fondations, parmi lesquelles on compte Poligny, Vevey et Orbe.

Ainsi, pour accomplir son étonnante destinée, sainte Colette prit son envol d'un modeste village du Genevois.

Ce fait explique l'affection que nos ancêtres portèrent à ses filles et l'accueil qu'ils leur firent à Genève et à Annecy. Peut-être se souvenaient-ils encore de celle qui aimait à s'intituler la *petite anchelle*, la petite servante.

*
* *

Avant d'aborder l'histoire du monastère de Genève, permettez-moi de vous donner quelques rapides renseignements sur la vie des Clarisses. J'emprunterai, pour cela, une source très autorisée, un excellent opuscule écrit par un chartreux anonyme sur le rôle apostolique de la vie contemplative.

« *L'Ordre des Clarisses... doit spécialement honorer la pauvreté de Notre-Seigneur. Il est destiné à être une protestation continuelle contre l'esprit du siècle, avide de richesses, de plaisirs et d'honneurs. Il est aussi un hommage perpétuel rendu à la divine Providence, par l'abandon le plus absolu entre ses mains... C'est la charité des fidèles qui nourrit les mendiantes de Dieu et elles vivent en mendiantes...*

« *Elles ont le maigre perpétuel, le jeûne de tous les jours, excepté le dimanche et le saint jour de Noël. En tout temps, la complète nudité des pieds leur rappelle l'humilité de leur dénûment...*

« *Elles commencent à minuit l'office canonial, et elles le disent en entier aux différentes heures de la journée. L'office de la Vierge et celui des morts sont aussi psalmodiés au chœur, en sorte que la célébration des divins offices les tient chaque jour pendant neuf heures groupées autour du tabernacle...* »

Une communauté ne peut vivre sans hiérarchie.

Les sœurs de chœur psalmodient l'office divin. A Annecy, au XVIII[e] siècle, on voit apparaître des religieuses dites « du dedans » par opposition aux converses « du dehors » qui n'étaient pas cloîtrées. Ces dernières allaient quêter dans les villages des environs.

Mère Vicaire seconde l'Abbesse. Les discrètes forment le conseil de la supérieure, l' « écrivaine » rédige les suppliques et note les faits les plus importants de l'histoire

de la Maison, l'apothicairesse prend soin des malades, la sacristine s'occupe des ornements, la jardinière préside aux cultures, tandis que les cuisinières apprêtent la maigre pitance à base de légume de la communauté.

Les gros travaux sont exécutés par deux ou trois frères, qui ne pénètrent jamais dans la clôture et qui vivent dans un petit monastère séparé, en compagnie des deux aumôniers.

Le costume des clarisses de Genève était gris. Il était brun-marron à Annecy.

La fondation de la duchesse Yolande

Se rendant à Vevey en l'an de grâce 1426, sainte Colette traversa Genève. Trois sœurs l'accompagnaient. Une pieuse tradition rapporte que l'une d'elle, Isabeau de Bourbon, alors novice, s'écria en contemplant l'admirable cité montant du Rhône aux trois tours de la cathédrale : « *O ma mère, qu'un couvent de la réforme serait ici bien placé !* » La sainte expliqua qu'un couvent serait en effet fondé en cette ville, qu'il disparaîtrait avant la fin du siècle suivant, mais que ses habitants n'abandonneraient pas leur vocation.

Mais avant la fondation faite par la duchesse Yolande de Savoie, deux tentatives de fondation n'eurent pas de suite.

Les premières démarches furent faites par la belle duchesse Anne. En 1448, le sacristain du prieuré bénédictin de Saint-Victor, cédait à un religieux ermite ses droits sur la petite chapelle de saint Laurent hors les murs, dont l'emplacement était tout proche de l'actuel collège.

Cette cession insolite ne s'explique que par l'influence de la duchesse qui manifestement avait dépêché ce religieux à Genève pour y jeter les bases d'une fondation. Quelques années après, en effet, Anne obtenait du pape Nicolas V l'autorisation de fonder des maisons de sœurs du Tiers-Ordres, ou Tiercelines, à Mondovi et à Saint-Laurent. Il proposait comme modèle aux futures fondations un couvent dirigé à Rome, dans le Transtévère, par une nommée Palocia.

Le Tiers-Ordre régulier avait tendance d'essaimer et de fonder de nouvelles congrégations. Nous assistons ici à l'une de ces tentatives.

Peu après, en 1457, le Pape Calixte III répondait favorablement à une nouvelle requête de la duchesse dont la faveur s'était tournée, cette fois, vers les religieuses du deuxième Ordre, et non plus du troisième. Il l'autorisait à fonder en l'Ile, c'est-à-dire dans la région de l'actuel quartier des Bergues, un couvent de clarisses.

La fondation de l'Ile n'aboutit pas plus que celle de Saint-Laurent, probablement à cause du manque de ressources de la dynastie savoyarde pendant cette période difficile de son histoire.

Ce fut la belle-fille d'Anne, Yolande, qui établit à Genève les premières moniales franciscaines, menant ainsi à chef ce projet familial.

Bien peu de souveraines eurent une destinée aussi mouvementée. Fille de Charles VII, roi de France, sœur du redoutable Louis XI, elle tint dans ses mains le gouvernail des Etats de Savoie pendant la maladie de son époux le bienheureux Amédée IX et la minorité de son fils Philibert, qui mourut à 17 ans sans laisser de postérité.

Prise dans le tourbillon du conflit franco-bourguignon, elle essaya de se dérober à la sollicitude suspecte de son frère. Désirant le soutien des prières monastiques, la *bonne duchesse*, c'est ainsi que la nommait le peuple, résolut de fonder à Genève un couvent franciscain, comme elle l'avait fait à Chambéry en 1464 et comme elle désirait le faire à Bourg.

Il ne faut pas oublier que presque tous les souverains savoyards et les membres de leurs familles étaient affiliés au Tiers-Ordre de Saint-François. Yolande donna, d'autre part, une suprême preuve d'attachement à l'Ordre, puisque sa fille, Loyse, prit le voile à Orbe, et devint la bienheureuse Loyse de Savoie.

Le 23 mars 1473, Sixte IV autorisait Yolande à construire en ville, dans un lieu approprié, un couvent de clarisses.

La duchesse aimait Genève. N'allait-elle pas mettre ses joyaux en gage pour venir en aide à ses magistrats ? D'autre part, son beau-frère, Jean-Louis, administrait le diocèse.

Le 13 juillet suivant, des frères de l'Observance se présentèrent au Conseil. Ils demandèrent un accord écrit qui devait être soumis à l'évêque avec la bulle d'institution.

L'homme médiéval était très formaliste. Les magistrats constatèrent que leur accord n'était nullement requis par le document pontifical. Après avoir longuement délibéré, ils décidèrent de ne pas donner suite à cette affaire.

Le 20 juillet, nouvelle démarche. Le procureur délégué par le Général de l'Ordre, le P. Rolet Ruphi ou Rup, communiqua au Conseil l'accord épiscopal et demanda l'autorisation de commencer les travaux.

Le 31 août, les syndics apprirent que les religieux, pour obtenir à tout prix leur approbation, avaient mis en branle leur propre juridiction et cherché des protections et que cela avait déplu à Messieurs du Chapitre. Ils firent remarquer qu'ils n'avaient jamais eu l'intention d'adresser à Rome une supplique en faveur de la fondation, comme les frères l'avaient prétendu.

Pendant ce temps, la duchesse cherchait en ville un terrain favorable. Elle s'en ouvrit à François de Genève, maréchal de Savoie, qui possédait justement une maison et un jardin en haut de la rue Verdaine, sur le territoire de la paroisse de la Sainte-Croix. Elle lui laissa discrètement entendre qu'une donation lui serait agréable.

Le maréchal était trop bon chrétien — et aussi, remarquons-le, sans méchanceté — homme de cour trop averti, pour ne pas collaborer à l'œuvre entreprise par sa souveraine.

Le 3 décembre, il lui cédait « *une demeure sise dans la rue appelée Verdaine* » et il expliquait ainsi son geste : « *Considérant ce qui regarde la louange de Dieu et des saints, le salut du peuple et des âmes et l'augmentation du culte divin, et ce qui plus est, par dévotion singulière pour le bienheureux François dont nous portons le nom et pour son ordre...* », il abandonnait à Dieu cette part de ses biens,

L'acte de fondation fut signé à Ivrée le 6 décembre, et le 4 mars 1471, le chanoine de Malvenda, official de Genève, procédait à l'exécution de la bulle. Ce fut le prévôt du Chapitre qui posa la première pierre.

*
* *

Les travaux avancèrent rapidement, et le 20 avril 1477 — certains auteurs pensent que ce fait eut lieu une année avant, ce qui est peu probable, les murs de clôture n'étant pas encore construits alors — quinze religieuses arrivèrent à Genève.

Quatre venaient de Seurre, deux de Poligny, quatre de Chambéry, deux de Vevey et trois d'Orbe.

Les confesseurs et les frères convers, appelés les « *moines de Sainte-Claire* » pour les distinguer des cordeliers de Rive, s'installèrent dans un corps de logis séparé.

Claude Méance, qui avait été formée à la vie religieuse par sainte Colette elle-même, fut instituée abbesse.

Toutes les années, le 18 août, on lit encore ce passage du martyrologe de l'Ordre au réfectoire : *à Genève, en Helvétie, la bienheureuse Claude Méance, vierge du second Ordre et première abbesse de ce lieu, célèbre pour sa vie et ses miracles.*

Si l'on s'en rapporte au décret d'Urbain VIII sur les canonisations, notre bienheureuse peut légitimement conserver son titre.

Bientôt, les premières postulantes commencèrent à arriver. La première novice genevoise fut Françoise de Versonnex.

L'Académie Florimontane possède une charte de participation des Clarisses de Genève aux prières et bonnes œuvres des Chartreux. Cette faveur fut obtenue pour elles par le prieur de la Chartreuse de Fontenay, près de Beaune, et accordée par le prieur de la Grande Chartreuse.

Pendant les 58 ans de leur séjour à Genève, les Pauvres-Dames reçurent 46 postulantes. 34 religieuses furent ensevelies dans leur petit cimetière.

*
* *

En tête des insignes bienfaitrices du monastère, citons Marguerite d'Autriche, la malheureuse épouse de Philibert-le-Beau, qui édifia à Brou un admirable monument

de piété conjugale. En 1516, les sœurs sollicitaient sa générosité. Le monastère a subi un incendie « *par la faute des ouvriers* » dit la lettre de demande conservée aux Archives du Nord. « *Tout s'en va par terre si l'on n'y porte remède et nous n'avons pas de quoi le faire* ».

Nos clarisses eurent à partir de 1530 de fréquentes relations avec Philippe de Gheldres qui, après avoir porté les couronnes de Lorraine et de Sicile, échangea l'hermine contre la bure monastique et se retira chez les clarisses de Pont-à-Mousson.

Pendant la période la plus douloureuse, elle envoyait à Genève de larges aumônes et elle était tenue au courant de tous les événements intéressant les religieuses. Il n'est pas téméraire de penser que les doubles des nombreux messages qui lui furent adressés servirent de base à la chronique de Jeanne de Jussis.

*
* *

Quelques mots sur les relatiosn du couvent avec le Conseil. Ces relations furent toujours très cordiales. Les Clarisses, seul ordre féminin à Genève, étaient un peu les enfants gâtées des magistrats. Les registres du Conseil offrent de multiples preuves d'une bienveillance qui ne se dément jamais.

Sans citer les dates, voici quelques-uns des dons qui leur furent octroyés :

« *Vu qu'en toute affaire le secours divin doit être invoqué, qu'on donne cent fascines de bois et cent harengs aux dames de Sainte-Claire, pour qu'elles adressent avec d'autant plus de ferveur leurs prières à Dieu...* »

« *Qu'on accorde de petits gâteaux aux Dames de Sainte-Claire et que les pâtissiers s'abstiennent de paiement...* ».

Voilà qui s'appelle, n'est-il pas vrai, être généreux avec l'argent des autres....

« *Trois truites ayant été confisquées par Pierre Gervais, on décide que deux d'entre elles seront distraites du lot et données aux dames de Sainte-Claire, et que la dernière, gâtée, sera jetée à l'eau...* ».

Les sœurs avaient part aux distributions faites pour demander des prières à l'occasion des calamités publiques. En 1502, le duc Philibert prolongeait son séjour à Genève,

Cela inquiétait les magistrats. Les registres contiennent plusieurs traces de leurs inquiétudes : « *Que des messes soient célébrées et que des processions soient faites pendant trois jours dans les quatre couvents, soit Notre-Dame des Grâces, Rive, le Palais et au couvent des dames de Sainte-Claire, pour que Dieu qui voit toute chose d'en haut et ne refuse jamais d'exaucer les prières de ceux qui le supplient daigne préserver la juridiction du révérend seigneur évêque et prince de Genève et les libertés et immunités de la cité et de ses habitants, et pour qu'on serve Dieu avec une ferveur redoublée, qu'il soit donné à chaque couvent six sous par jour...* » Et quelques jours après, on rencontre dans les procès-verbaux officiels cette magnifique formule : « *Pour que la juridiction et les libertés de la cité demeurent, Lui, Très Haut le permettant. Car personne ne lutte pour nous, si ce n'est Toi, notre Dieu.* »

De sa fondation à sa suppression en 1535, le monastère formule de fréquentes demandes d'exemption de l'impôt sur le vin appelé « introge ». Pour ne pas créer un précédent, le Conseil refuse parfois la requête des sœurs, mais leur accorde une aumône pour un montant supérieur.

Les constructions et réparations des bâtiments monastiques obligent les moniales et leurs procureurs à de fréquents contacts avec les magistrats. En 1509, des ogives, soit galeries, doivent être élevées pour le *bien public* et l'*ornementation de la chose publique* à l'extérieur de la clôture. Il est aussi question d'une chapelle de Saint-Joseph. Ce dernier point est des plus intéressants. Il prouve que le culte de saint Joseph est d'origine franciscaine — des documents provenant de Vevey confirment cette thèse.

A la suite de l'incendie dont nous avons parlé, les sœurs reçoivent l'autorisation de faire une quête « *pour la réparation du campanile de l'église* ». On leur remet des tuiles et les pierres d'un ancien portail démoli près de Saint-Gervais.

Les conflits de voisinages ne furent pas épargnés aux bonnes religieuses. En 1514, elles font démolir une construction d'où l'on pouvait avoir vue dans la clôture, ce qui était sévèrement prohibé. Dès 1521, un différend à propos d'un mur occupe les magistrats. « *Que l'on fasse*

aux sœurs toutes les complaisances possibles » disent les registres. Les voisins refusent de payer leur part de construction du mur. Le Conseil se fâche : « *Qu'on aide à l'achèvement de l'œuvre en contraignant ceux qui doivent être contrains de contribuer.* »

A peine l'affaire du mur est-elle terminée qu'un long conflit surgit à propos d'un canal que les religieuses font creuser. Une délégation des habitants de la rue voisine de Saint-Antoine montent à l'Hôtel de Ville. Les clarisses, explique-t-elle, font creuser ce canal pour évacuer leurs latrines. On la rassure. Ce canal n'est destiné qu'à évacuer les eaux de pluies qui tombent sur les toits du monastère. Quelques mois plus tard, le canal est terminé. Le Conseil règle les frais du secteur traversant les « communs » et laisse le reste aux sœurs.

Le droit d'asile était-il respecté à Sainte-Claire ? Il semble bien que non. En 1522, un barbier de Longemalle a été mortellement blessé par un autre barbier. Ce dernier s'est réfugié au couvent, croyant avoir tué son adversaire. Mais les magistrats ne l'entendent pas de cette oreille. Les syndics montent à Sainte-Claire. Et « *si les religieux s'y opposent*, disent les registres, *qu'ils fassent ouvrir de force. Si on le découvre, qu'il soit lié* ». On parvint à s'amparer du délinquant qui fut grâcié par la suite.

*
* *

Jusqu'en 1530, les sœurs vécurent dans le calme le plus complet.

Elles eurent à leur tête Claude Méance, Michelle-Colette Sergent, la cinquième postulante reçue à Genève, Anne de Moyrol, venue d'Orbe, Saquème de Vy, venue d'Orbe également et dont les funérailles furent honorées de la présence du duc et de la duchesse de Savoie, et enfin Louise Rambo, d'origine vaudoise, qui, à l'époque de la Réforme, était « *malade et ancienne* ».

L'an 1530 commença sous de favorables auspices. Le Pape accordait aux sœurs un pardon général, faveur qu'elles n'avaient pas sollicitée. Les syndics firent fermer les portes de la ville, afin d'éviter que des éléments dangereux puissent se mêler aux fidèles venus pour profiter des faveurs spirituelles qui leur étaient accordées.

Une nouvelle bulle put être obtenue et le pardon eut lieu peu après. Les boute-pestes avouèrent avoir infecté la bulle et le reliquaire que les fidèles baisaient. Personne n'en fut incommodé.

En octobre, les contingents bernois et fribourgeois marchèrent au secours de Genève. De leurs fenêtres donnant sur le lac, les religieuses contemplèrent avec effroi la lueur des incendies allumés par les troupes en marche. Craignant de subir le même sort, elles demandèrent la protection des syndics. « *Somme moult peureuses*, leur dirent-elles. *Si vous supplions... qu'il vous plaise de nous tenir en votre sauvegarde.* »

Les Confédérés prirent leurs quartiers en ville le 10. Bien qu'inscrites pour 300 hommes, les sœurs ne reçurent que 35 cavaliers fribourgeois avec leurs montures. Ils étaient catholiques. « *Et combien qu'ils fussent chrétiens*, note mélancoliquement Jeanne de Jussie, *ils étaient aussi bons pillards et dommageaient les pauvres comme les autres* ». En onze jours, ils vinrent à bout de toutes les provisions de bois et de fourrage du couvent.

Pendant l'occupation, seule l'église de Sainte-Claire resta ouverte. Plusieurs ecclésiastiques de la ville venaient y célébrer les offices.

On mit à l'abri la grande croix qui se trouvait devant le monastère et le grand crucifix qui en surmontait l'entrée, car les Bernois commençaient à abattre les images.

L'un des convers, Nicolas des Arnods, s'efforçait de calmer ceux qui voulaient forcer la clôture pour voir si les sœurs étaient aussi pauvres qu'on le disait. Les sœurs firent venir à la treille, c'est-à-dire à la grille qui s'ouvrait à l'intérieur de l'église, leurs hôtes fribourgeois. « *Belles dames*, répondirent-ils piteusement, *Dieu vous veuille réconforter et conserver comme ses servantes, car nous ne pourrons vous garder si les Bernois vous veulent nuire. Nous avons promis la foi de ne pas nous faire déplaisir les uns aux autres. Et quand le voudrions, ils sont plus puissants que nous. Et croyez qu'ils ont grosse envie de vous venir trouver, et déjà les en avons gardés plusieurs fois.* »

A l'ouïe de ces paroles peu rassurantes, les religieuses redoublèrent de supplication, tant et si bien que leurs

hôtes promirent de donner leur vie s'il le fallait, et ils montèrent si bonne garde que personne n'osa pénétrer dans la clôture.

Au cours des trois années suivantes, la division s'accentue à Genève entre catholiques et réformés, ces derniers, forts de l'appui de Berne, devenant de plus en plus puissants. Jeanne de Jussie, en quelques mots, donne un diagnostic exact de l'état de la cité : « *Il y avait si grande inimitié entre les deux parties que l'enfant allait contre son père et la mère contre la fille. Une femme qui avait son père luthérien, voyant son mari en arme, se prit à pleurer. Son mari lui dit : Femme, pleure tant que tu voudras. Si nous nous combattons et je puis voir ton père, ce sera le premier à qui j'éprouverai ma personne pour le mettre à mort.* »

Je n'aurai pas l'outrecuidance de vous rappeler les principaux faits de l'histoire de Genève de cette période troublée. Les sœurs percevaient le bruit des rassemblements et des « tumultes ».

Fribourg se faisait menaçant et écrivait aux syndics : « *Si vous voulez être de la nouvelle loi et annihiler votre vraie ancienne foi, nous avertissons, une fois pour toutes, que nous quitterons la Bourgeoisie* ». Berne brandissait des arguments qui faisaient une profonde impression : « *Nous vous avons plusieurs fois, par lettres et ambassadeurs, requis, priés et admonestés de nous satisfaire de la somme d'écus que vous devez... car de plus attendre et nous laisser... comme jusqu'ici moquer, ne saurions souffrir...* »

A partir de 1534, la situation des catholiques ne cessa de s'aggraver. Abandonnés par l'évêque, accusés de faire le jeu de la Savoie, ne possédant pas un clergé assez dynamique ni assez bien formé pour s'opposer avec succès à l'action des réformateurs, ils ne savaient quel parti prendre. Et certains, note Jeanne, « *commençaient à lâcher de courage...* »

Grâce à l'attitude intransigeante des sœurs, Sainte-Claire devenait le point de ralliement des catholiques. C'est ainsi qu'un frère mineur d'Orléans, qui avait posé son habit, put passer de nouveau en Savoie grâce à la complicité de l'aumônier.

En août 1534, le procureur fiscal, réfugié à Gex, condamna 193 citoyens pour rébellion. Le 22, l'évêque interdit la cité et excommunia ceux qui entretiendraient des rapports avec ses autorités ou ses habitants.

Le Conseil avait décidé la démolition des faubourgs, un camp retranché de catholiques s'organisait à Penay et commençait le blocus de la cité que les marchands savoyards délaissaient.

Le 30 septembre, les sœurs durent évacuer leur jardin, réquisitionné pour des travaux de fortification. Le même jour, elles reçurent la visite du capitaine bernois Tribolet. Il pénétra dans la clôture. Les sœurs, comme elles le feront toujours par la suite, se retirèrent dans leur chœur et se mirent en prière. Il en eut pitié et leur promit sa protection.

Le 24 octobre, l'église du couvent fut profanée pour la première fois. A l'heure des vêpres, une troupe se mit à crier et à contrefaire le chant liturgique. Les sœurs haussèrent le ton, terminèrent l'office et se retirèrent en chantant des psaumes. Une croix fut mutilée et une statue de sainte Ursule traînée par les degrés et jetée dans un puits où elle est certainement encore aujourd'hui.

Le lendemain, Jeanne de Jussie adressa un émouvant appel aux syndics. Sa lettre, dont l'écriture heurtée témoigne de l'émotion de la scriptrice, est aux archives de Genève. « *Nous nous sommes mises sous votre protection et sauvegarde et nous nous confions entièrement en vous... Il est vrai qu'hier, à l'heure des vêpres, certains entrèrent dans notre église, non par dévotion, mais poussant des cris et « brairies » impétueux, pour empêcher le divin service et ils prirent une croix avec d'autres images qu'ils mirent en pièces avec violence... Suppliant en toute révérence en l'honneur de Jésus-Christ et de ses douloureuses souffrances qu'il vous plaise de donner ordre que nous ne soyons plus molestées de telles insolences contre Dieu... et que l'on nous laisse en paix faire le divin service...* »

Le 23 avril, le Conseil autorisa Jacques Bernard, ancien gardien du couvent de Rive, d'organiser une grande dispute sur les questions de foi. L'évêque interdit aux représentants du clergé de s'y rendre, estimant que les vérités

de foi ne pouvaient faire l'objet d'une sorte de votation populaire. C'est pourquoi l'Eglise catholique y fut représentée par de bien piteux défenseurs.

Les syndics ordonnèrent aux sœurs de se rendre aux séances. Le vendredi, dans l'octave de la Fête-Dieu, un représentant des autorités vint leur en donner l'ordre. Il se présenta le soir. On lui refusa l'entrée de la clôture. La conversation n'eut pas lieu à la treille, étant donné l'heure tardive, mais à travers le judas de la salle du tours.

Les sœurs dirent qu'elles n'obtempéreraient pas à cette demande. Les visiteurs reprochèrent à l'abbesse de retenir de force les sœurs. Toute la communauté se mit à protester à haute voix de son attachement à l'Ordre de Saint-François. Les visiteurs furent étonnés d'entendre tant de bruit.

Mère Vicaire, que nous retrouverons bien souvent au cours de cette histoire et qui était une femme énergique qui n'avait pas sa langue dans sa poche, répondit : « *Messieurs, ce n'est pas grand chose. Vous en ouirez bien d'autre si vous nous menez en votre Synagogue. Car quand toutes serons ensemble feront telle noise que nous demeurerons maîtresses. — Or, dirent les syndics, vous êtes de terribles têtes. Mais vous y viendrez. Répondit Mère Vicaire : Non ferons.* » Et comme elle continuait à argumenter : « *Dame Vicaire, dit le syndic, vous êtes bien arrogante, mais si vous nous faites mettre en colère, vous en ferons repentir.* » Elle leur dit alors ces courageuses paroles : « *Messieurs, vous ne pouvez que mettre mon corps en peine ; c'est ce que je désire pour l'amour de mon Dieu. Car pour la sainte foi, moi ni ma compagnie ne voulons point être faintes, car Notre Seigneur veut que chacun le confesse devant les hommes. Et si je vous dis rien qui vous déplaise, je veux porter la peine seule et, afin que mieux sachez qui je suis et que les autres n'aient déplaisir à cause de moi, je me nomme sœur Pernette de Montluel ou de Château-Fort.* »

Ce nom fit réfléchir les visiteurs, car Mère Vicaire était apparentée aux plus puissantes familles savoyardes, et il fallait se garder — malgré les circonstances — de les mécontenter inutilement.

Le samedi suivant, l'abbesse autorisa les pères et les frères à quitter la ville. Seul le Père Jean Gachi décida de rester après un cruel conflit de conscience. Les frères revinrent par la suite.

Le lendemain, le Père célébra la messe, puis fut mené à la dispute par quatre sergents.

Le 4 juillet, le réformateur Farel vint au couvent et se mit à prêcher. Mère Vicaire lui répliqua avec un tel acharnement qu'on l'expulsa de la salle, mais elle frappa contre la porte avec une telle vigueur qu'on ne put continuer le sermon.

Lorsque la cathédrale eut été mise à sac le 8 août, lorsque les derniers représentants du Chapitre, des Macchabées et du clergé séculier et régulier se furent éloignés, les dames de Sainte-Claire restèrent seules sans appui, au milieu d'adversaires qui espéraient en venir facilement à bout.

Leurs tribulations ne venaient pas des autorités, qui se montraient assez bienveillantes, mais de ce que Jeanne de Jussie appelle la « *mauvaise marmaille* » que les syndics n'arrivaient pas à maîtriser.

A partir du 8 août, la messe ne fut plus célébrée qu'à Sainte-Claire. Le 12, les frères convers furent convoqués devant les autorités. Pierre Gautier et Philibert de Bosco, frères de Sainte-Claire, se rendirent à l'Hôtel de Ville. *Les religieux*, disent les registres, *déclarent qu'ils ne savent que répondre au sommaire de la dispute, ni aux arguments qu'il contient, mais qu'ils sont des simples qui ont coutume de vivre comme ils ont été enseignés de le faire par leurs supérieurs et ne s'inquiètent pas de choses semblables. Ils demandent qu'on les renvoie à leurs services...*

C'est là réponse de religieux qui ne faisaient pas d'étude et qui, par conséquent, s'intéressaient peu aux disputes théologiques.

Le jour de la Saint-Barthélémy, une troupe vint frapper à la grande porte confiée à la garde des frères. Son chef déclara être un bon catholique venu consoler les sœurs. On ouvrit. Les cellules des religieux, qui se trouvaient hors de la clôture, furent tout d'abord saccagées. Puis on

« *présenta les grésillons* » (1) au frère portier pour qu'il indique le local où les objets les plus précieux avaient été rassemblés. Ces objets furent détruits. Puis le tour fut jeté bas. Les sœurs se retirèrent dans le chœur en fermant derrière elles toutes les issues à clef. Les envahisseurs, ayant détruit tous les objets de piété des locaux conventuels, firent irruption dans l'église, détruisirent les autels, les stalles, le pupitre et en jetèrent les morceaux aux religieuses.

Ce voyant, les pauvres sœurs, d'un ardent cœur, commençant Mère Vicaire, toutes d'une pleine voix et hauts cris, vont crier miséricorde sans cesser, et tel fut le cri qui fut ouï et épouvantable bien loin, et tout le couvent résonnait avec la violence qui faisaient, et furent bien étonnés et criaient aussi de pleine voix : Taisez-vous de par le grand diable.

Les sœurs étaient à peine remises de leur frayeur qu'on annonça la visite de dame Hemme ou Emma, la sœur d'une jeune religieuse, Blaisine Varambert. Les jeunes sœurs se dissimulèrent sous les robes de Mère Vicaire et de deux dames catholiques venues réconforter la communauté.

Blaisine, ayant été séparée de ses compagnes, fut chapitrée. La troupe se retira en l'emmenant. Elle épousa par la suite Thomas Genod, ancien vicaire de Saint-Gervais et futur procureur général, qui déposa en 1545 une plainte en adultère. Dans la « Chronique des frères annemis », les frères Tharaud donnent une version romancée des déboires conjugaux de l'ancien vicaire.

Le 25 août, frère Pierre alla dire au Conseil que les sœurs désiraient quitter la ville. Le même jour, les syndics, dame Hemme et un « *gros pharisien vêtu de velours* », comme le nomme Jeanne de Jussie, et qui était un représentant de Berne, vinrent au couvent réclamer à la communauté 200 écus qui avaient été donnés par le père de Blaisine, Dominique Varambert, pour fonder sa chapelle sépulcrale.

La discussion s'envenima. Le Conseiller de Berne voulut s'en mêler.

---

(1) Instrument de torture en forme de tenailles.

— Pourquoi est-ce que vous portez ces simples habits de façon et couleur ? — Parce qu'il nous plaît, dit Mère Vicaire. Et vous, pourquoi êtes-vous vêtu pompeusement de cette robe ? Il répondit : Ce n'est pas par orgueil, mais pour mon plaisir. — Et moi, je fais ainsi, dit Mère Vicaire, car cette couleur me plait entre les autres, et la façon comme à vous la vôtre. Et parce que chacun a sa liberté, gardez la vôtre et nous laissez la nôtre...

Puis l'épouse du réformateur Froment, qui était une ancienne abbesse, se mit à vanter aux sœurs les charmes du mariage : *Hé, pauvres créatures, leur dit-elle, si vous saviez que c'est bonne chose d'être auprès d'un joli mari et comment Dieu l'a agréable !*

Jeanne de Jussie n'était pas avec les autres. Elle était malade et reposait à l'infirmerie. On vint la trouver et on lui proposa une liste de partis avantageux. Elle répondit avec vigueur : *Retirez-vous de moi, car vous me foulez le cœur de votre haleine puante, et vous faites autant de moi prêcher comme si vous battiez la mer pour en faire du beurre...*

Le lendemain 26, le Conseil prit une importante décision. Puisque les sœurs désiraient partir, elles pouvaient mettre leur projet à exécution. Elles seraient accompagnées jusqu'au Pont d'Arve.

Le vendredi, Etienne Pécolat explique aux magistrats qu'il s'est rendu à Sainte-Claire pour supplier les sœurs de rester. Elles lui firent comprendre qu'elles ne pouvaient pas rester à Genève où il ne leur serait plus possible de suivre leur règle. On décida de leur permettre d'emporter leurs habits, leurs livres et autres objets.

Le 28, fête de Saint-Augustin, les sœurs durent comparaître séparément les unes après les autres devant le magistrat. Chacune déclara vouloir rester fidèle à sa vocation.

On posa la même question à Jacqueline Lile, la *pauvre débile de la tête*. Elle répondit : *Que le diable vous sorte en fièvre quartaine. Laissez-nous en paix. Vous feriez mieux de donner réfection à mes pauvres mères que vous faites languir par amère affliction... Que la mauvaise fièvre quartaine vous soit épousée à femme...*

Le dimanche, le syndic vint au monastère. *Or donc, belles dames,* dit-il, *avisez le jour que voulez partir et dites comment vous pensez de faire.*

Mère Vicaire choisit le lendemain lundi à l'aube et ce fut le soir seulement qu'elles furent laissées en paix, sans avoir pu prendre de réfection. Elles se réunirent à l'infirmerie où, après minuit, l'abbesse les bénit toutes en pleurant et leur demanda d'obéir pendant le voyage à Mère Vicaire, elle-même étant malade et âgée.

Mais déjà l'aube du lundi 30 août commençait à poindre. Les sœurs se rendirent au cimetière. Elles dirent un dernier « de profundis » sur les tombes de leurs devancières. Les assistants étaient profondément émus.

Puis la supérieure approuva un accord statuant que les biens du monastère seraient restitués à la communauté, en déduisant les 200 écus réclamés par Blaisine Varambert. Cette promesse ne fut jamais tenue.

Les sœurs sortirent par la porte du jardin, deux par deux, les plus alertes soutenant les anciennes et les malades. Puis le cortège se forma sur la rue Saint-Antoine. Un syndic accompagné de 300 arquebusiers en assurait l'ordre et la sécurité.

Au cours du trajet, une bande de « *mauvaise marmaille* » voulut faire mauvais parti à la petite troupe. Le magistrat jura que « *s'il y a homme qui bouge, il aura tout en l'heure la tête tranchée sans merci* ». Ces menaces précises rendirent instantanément le calme aux plus échauffés.

Les religieuses traversèrent le faubourg Saint-Léger en ruines. Elles saluèrent les vestiges de l'ancienne église paroissiale et du monastère de Notre-Dame des Grâces.

Au Pont d'Arve, frontière de la République, *le syndic quand vient à la départie fut mu de telle pitié qui sanglotait tout haut et larmoyant amèrement et toute sa compagnie. Prenant les sœurs par ordre, les mettant sur le pont, prenant congé disant : « Or, adieu, belles Dames. Certes votre départie me déplaît, et disant entre lui... Ah. Genève, à cette heure tu perds tout ton bien et lumière... Quand toutes furent sur le pont, il va frapper ses mains disant : Il est tout conclu ; or, n'y a plus de remède et n'en faut plus parler.*

Les vingt-trois religieuses désiraient s'éloigner le plus vite possible du Pont d'Arve. Mais comme elles n'étaient jamais sorties de leur couvent, elles ne savaient comment s'orienter.

Or, un brave homme, nommé Burdet, qui tenait auberge dans les environs, vint les prier d'entrer chez lui. Elles refusèrent tout d'abord, car il n'était pas décent pour des sœurs d'aller dans un débit de boisson. Mais il insista avec une telle bonne grâce qu'elles acceptèrent son invitation. Il leur donna du bon fromage vieux et à chacune une tasse du meilleur vin qu'il avait en disant : *Mangez et demandez si voulez autre chose, il ne vous sera pas épargné. Jamais ne fit aumône de si bon cœur et vous dis sur foi que j'ai senti une consolation indicible à votre venue.*

Un convers, nommé Thomas Garnier, arriva bientôt. Il parvint à se procurer un mauvais chariot sur lequel ont mit les malades.

Je m'en voudrais de ne pas citer, d'après le manuscrit original de Jeanne de Jussie, conservé à la Bibliothèque de Genève, dans lequel j'ai pris toutes les citations de l'écrivaine, et dont la langue est bien plus fruste, mais aussi plus savoureuse que celle de l'édition Dufour, le récit de la marche entre l'Arve et Saint-Julien. C'est là l'un des meilleurs morceaux de la chronique.

C'était piteuse chose de voir celle sainte compagnie en si piteux état, tant affligée et matée de douleur et de travail, que plusieurs défaillaient et se pamaient sur la voie, et avec ce qu'il était pluvieux et le chemin fangeux et n'en pouvaient sortir, car toutes étaient de pied, sinon quatre pauvres malades qui étaient sur le char. Il y avait six pauvres anciennes... qui se pamissaient coup à coup et ne pouvaient porter la force de l'air et quand elles voyaient quelque bétail es champs, cuidaient de vaches qui fussent ours et des brebis laineuses loups ravissants. Nul ne les rencontrait en la voie qui mot leur peut dire tant étaient surpris de compassion. Et, combien la Mère Vicaire avait fait donner à toutes de bons souliers pour les garder d'affoler les pieds, la plupart n'y savaient cheminer, mais les portaient attachés à leur ceinture.

Dans la soirée, les sœurs arrivèrent près de Saint-Julien qui célébrait la Saint-Félix. A peine furent-elles annon-

cées que la paroisse se porta au devant d'elles avec croix et bannières. Ainsi les habitants obéirent-ils aux ordres du duc qui avait prescrit à ses mandements et paroisses de les recevoir comme sa propre personne.

Le même soir, Jeanne de Jussie, encore malade, écrivit deux lettres « *belles et bien couchées* » — c'est elle même qui le précise — destinées au duc et à la duchesse. Elles furent immédiatement expédiées par courrier.

Le lendemain, après la messe, six chariots furent avancés. Une procession triomphale se dirigea sur La Perrière, près de Viry, où le baron de Viry, cousin de Mère Vicaire, offrit à la communauté un asile provisoire.

Madame ma cousine, dit-il, *je vous abandonne la maison et tout mon bien*. Lui même dormit sur la paille, pendant que les religieuses s'enfermaient dans le manoir et commençaient à dire l'office dans sa chapelle.

Il y avait là *trente six excellentes chambres faisant feu et garnies de belles cortines et pendants de satine blanche et rouge et dessous bonnes coultres et belles couvertes.* Ingénument curieuses, les religieuses firent donc le tour du propriétaire, mais elles se contentèrent de quatre chambres.

Le samedi 4, l'étape dernière commença. Le baron leur fit visiter son trésor qui contenait ses titres de propriété et sa bibliothèque où il y avait *tous les livres et histoires que l'on peut demander. Là était la Cité-Dieu littérale...*

Le passage de la visite du château a été omis par Dufour.

La caravane gravit les pentes du Mont-de-Sion. Les sœurs virent disparaître les montagnes aimées. Elles se retournèrent pour contempler une dernière fois ce pays de Genève qu'elles quittaient avec regret. En descendant sur Frangy elles virent surgir de nouvelles cimes et se former de nouveaux paysages. C'était pour elles le symbole de la séparation, le commencement d'une nouvelle page de leur histoire.

Les cisterciennes de Bonlieu leur offrirent l'hospitalité. Mais le seigneur Alexandre de Sallenôve, dont le château dominait le confluent des Usses, *se tint méprisé* de n'avoir pas eu le même honneur que le sire de Viry. Il envoya son fils en ambassadeur dire que *le château était bien fourni pour faire bonne chère, mais non pour envoyer dehors.*

Après une nuit dépourvue de confort, la communauté assista à la messe conventuelle des moniales, puis de nouveaux chariots furent avancés. Ils étaient vieux et branlants.

Le cortège arriva en vue d'Annecy au soleil couchant. Les dames et seigneurs des environs offrirent une collation aux religieuses : *bon pain et fromage vieux, de bon vin blanc et rouge, et de tant bon cœur que c'était plaisir de les voir servir.*

Messieurs d'Annecy avaient attendu la communauté pendant toute la journée. Ils lui firent dire de se hâter. A Crans, les flots tumultueux du Fier effrayèrent les chevaux et un sensible retard fut encore apporté à l'horaire.

Les cloches d'Annecy sonnaient à toute volée et les maisons étaient illuminées lorsque les religieuses parvinrent aux portes de la cité : *et semblait la ville toute en feu et chacun était bien marri qu'il était si tard, et ne pouvaient voir et vénérer les sœurs selon leur bon vouloir, ni les sœurs leur rendre leur salut : mais toutes étaient à genoux, les mains jointes tendus aux cieux et non sans larmes...*

La foule était d'autant plus dense que l'on se trouvait à la veille des Grands Pardons de Notre-Dame, dont la tradition a été heureusement reprise en 1948. Cette année là, pour la première fois, les fidèles bénéficiant de faveurs nouvelles accordées par le Pape en 1533.

Le Président Ancelin de Pontverre, seigneur de Chauve-Roche et tous les seigneurs de la ville et des environs attendaient le cortège devant sa maison.

Il fit remarquer aigrement à François Barret, juge de Gex, le responsable du voyage, *qu'il avait trop tardé et qu'il n'était pas heures convenables pour faire entrer de telles dames en ville de Prince.* François Barret fit part des aventures de la route. Plusieurs espiates de Genève avaient été pris et il leur avait *frotté les oreilles.*

Le lundi matin, les sœurs entendirent la messe chez les Franciscains (cathédrale actuelle), puis elles se rendirent à Saint-Dominique, passèrent à Notre-Dame de Liesse, furent complimentées par les chanoines et enfin prirent possession de leur nouveau monastère, Sainte-Croix qui, commencé en 1490 par le duc Charles I[er] pour les domi-

nicaines, n'avait pas été entièrement terminé. L'église n'avait ni porte ni verrières et dans les cellules qui remplaçaient le dortoir habituel il y avait tout juste un bois de lit avec un peu de paille.

Mais l'ingéniosité des Annéciens vint à bout de tous les obstacles et les visites de politesse ou de curiosité terminées, les sœurs purent reprendre en toute tranquillité leur vie conventuelle qui dura jusqu'en 1793.

Ayant repris ses fonctions, le père Jean Gachi, qui faisait volontiers un doigt de cour aux Muses, écrivit un petit poème, sa « Déploration de la Cité de Genève ».

C'est là un premier échantillon de ces poèmes satyriques que Genevois et Savoyards se décochaient de temps à autre. Du côté calviniste, voilà ce que Froment disait des sœurs : « *Après les avoir suffisamment admonestées de vouloir vivre selon leur Réformation, voyant que rien n'avait pu profiter envers elles quelques-uns dirent : il faut sortir ces renardes hors de leur tanière et les envoyer avec leurs renards...* »

Nos ancêtres avaient l'invective facile, d'un côté comme de l'autre et les termes de *chiens*, *mauvais*, *puants*, *sathan* se rencontraient fort souvent sous la plume des polémistes catholiques ou réformés.

A Annecy, les sœurs reçurent 214 postulantes, parmi lesquelles on compte, jusqu'à la fin du XVII[e] siècle, de nombreux membres d'illustres familles : de Menthon, de Lesteley, de Launay, de Crans, de Cerisier, de Villette-Chevron, de Saconay, de Rochefort, de Gaillon, de Rossillion, de Grilly.

Nous savons que les sœurs étaient en rapport avec la célèbre Mère Louise de Ballon, réformatrice des cisterciennes, l'une des plus étonnantes figures de ce XVII[e] siècle savoyard qui fut vraiment un grand siècle.

Sainte Jeanne de Chantal demandait à son confesseur, lorsqu'elle était absente, de faire ses devoirs à Sainte-Catherine du Semmoz et à Sainte-Claire.

Les Pauvres Dames ne nous ont laissé, hélas, aucun écrit spirituel. Les archives des communautés et des familles savoyardes conservent encore peut-être de précieux feuillets qui reposent dans le secret des bibliothèques ou des greniers.

Les rapports entre les deux monastères de clarisses du diocèse étaient fréquents. En 1536, Annecy accueillit une sœur de Vevey et deux sœurs d'Orbe en 1550. En 1589, l'abbesse d'Evian se réfugia chez ses compagnes du Genevois.

Sainte-Croix, l'église du monastère, était un centre de piété franciscaine. Le chapitre de la Cathédrale venait, chaque année, y bénir les *rampaux*. Les pénitents faisaient station à Sainte-Claire. Mgr Gallois de Regard, évêque de Bagnorea, abbé commendataire d'Entremont, prieur titulaire de Saint-Victor et Saint-Jean de Genève, chanoine de la Cathédrale, etc., stipule que son corps sera enterré à Sainte-Claire s'il meurt à Annecy.

Esther Giraud, genevoise convertie, une amie de Rousseau et de Madame de Warens, dormit de son dernier sommeil dans le sanctuaire monastique.

Les sœurs recevaient souvent des dons. Le chanoine Fleury, du Chapitre de Notre-Dame de Liesse, leur légua des ornements en 1713. Le mémorialiste du chapitre décerna à cet excellent ecclésiastique un éloge qui m'enchante : *Il buvait son moindre vin et réservait le meilleur pour l'envoyer aux pauvres malades.* Il n'y a pas de preuve de détachement plus éclatante...

Saint François de Sales avait une prédilection toute particulière pour Sainte-Claire. Lorsqu'il fut son voisin, à partir d'août 1610, il conféra les ordres dans sa chapelle. Sœurs Claudine de Menthon, de Chevron-Villette et de Cerisier étaient ses parentes. Il suivait leurs progrès spirituels. *Monsieur mon Oncle*, écrivait-il en 1607 au baron Amédée de Villette, *toutes les vôtres de deça se portent bien, et particulièrement notre Religieuse de Sainte-Claire qui avance fort en la sainte dévotion.*

L'évêque se penchait avec compréhension sur les petits problèmes de la vie commune. Certaines religieuses avaient répugnance à porter un linge de corps qui n'était pas personnel. Dans une lettre à l'abbesse d'Evian, il fait allusion à ce petit travers des clarisses de sa ville épiscopale : « *Or, j'ai vu en un monastère où j'avais une fort proche parente, que toute la difficulté de cet article était en la douilletterie de quelques sœurs en ce qui regarde les*

chemisettes et les linges ; et j'admirais que la lessive ne suffit pas pour ce sujet à des filles de celui qui baisait tendrement les lépreux... »

C'était une fête pour les sœurs lorsque le saint prélat venait prêcher dans leur église. Il le fit à plusieurs reprises. En juillet 1605, il entretint les clarisses de l'énergie chrétienne : « *Non*, leur dit-il, *il ne faut plus être femmes, il faut avoir un cœur d'hommes, et, pourvu que nous ayons l'âme ferme en la volonté de vivre et mourir au service de Dieu, ne nous étonnons ni des ténèbres, ni des barrières.* »

Lorsque saint François de Sales mourut, Charles-Auguste de Sales relate qu'une sœur du monastère le vit en compagnie de saint Charles-Borromée assis sur un trône magnifique.

Ses successeurs, et plus particulièrement Juste Guérin, Jean d'Arenthon d'Alex, avaient une prédilection pour les religieuses.

Une réclamation d'une bonne sœur un peu acariate adressée à l'évêque à la fin du XVIII[e] siècle mérite une mention. *Ce qu'on donne au réfectoire*, écrit sœur Latour, *est semblable à ce qui est réservé aux vaches, encore en ont-elles plus, soit choux, poureau, hougnont, salade. On tient la communauté très mal : une portion d'herbe apprêtée d'une manière à n'en pouvoir manger, avec portion de pelure de rave... Voilà des repas bien médiocres...*

De lourdes charges financières pesaient sur les épaules de l'abbesse. La réforme de Sainte-Colette n'autorisait ni rentes, ni biens immeubles, même en commun. A Annecy, ces dispositions provoquaient une perpétuelle indigence, non pas tant à cause du manque de générosité des fidèles qui faisaient tout leur possible, mais parce que la ville comptait, surtout après la Réforme, un très grand nombre de corps religieux.

En 1613, la situation était si grave, que saint François de Sales dut prendre l'initiative d'une souscription. L'évêque fut contraint à demander en 1617, dans un double rapport envoyé au Pape et au cardinal Bellarmin, une mitigation de la pauvreté absolue.

Ces pauvres filles, écrivait-il à Rome, *après avoir éprouvé tout ce que l'extrême pauvreté et la mendicité entraînent de misères étaient venues dans ce diocèse dans l'espérance d'y trouver quelque soulagement dans leur nécessité ; mais ce pays est tellement épuisé lui-même... par une longue suite de guerres, fléaux toujours accompagnés de ravages et de ruines, qu'elles n'ont plus d'autres ressources que Votre Sainteté...*

La Congrégation des Evêques et Réguliers accorda le 19 janvier 1618 la faveur demandée.

Les archives départementales, celles de l'Académie Florimontane et de la Société catholique d'histoire de Genève possèdent des suppliques adressées aux autorités et des lettres de remerciements pour des dons reçus.

Fait intéressant, le Conseil de Genève donnait encore aux clarisses, à l'occasion des fêtes de Noël, une pièce d'or. Trois lettres de remerciements aux magistrats de la République sont fort joliment tournées.

Voici un fragment de l'une d'elles : « *Nous prions en toute humilité vos illustres grandeurs de nous permettre d'aller, par ces lignes, vous renouveler nos profonds respects et vous remercier très humblement des charités qu'il plaît à vos grandeurs de faire à cette pauvre communauté en la personne de nos sœurs qui nous apportent fidèlement les aumônes que vous avez la bonté de nous faire... Nous continuerons nos vœux et prières au ciel pour votre heureuse prospérité et conservation...*

Ainsi des sœurs converses venaient à Genève quêter et l'on peut supposer que la pièce d'or officielle n'était pas le seul bénéfice de leur voyage.

A propos de sœurs quêteuses, n'oublions pas de signaler celles qui, demandant l'aumône à Paris, auraient assisté Molière lorsqu'il fut transporté chez lui après la fatale représentation du « Malade Imaginaire » le 17 février 1673.

La Révolution frappa dûrement la communauté. Le 8 juillet 1793, l'administration du district d'Annecy décida de faire évacuer le monastère. Vingt-trois sœurs de chœur, quatre sœurs blanche *du dedans* et quatorze converses *du dehors* y résidaient.

Les bâtiments furent transformés en prison de femmes après l'insurrection de 1793.

Quelques fidèles courageux substituèrent, pendant la nuit du 21 au 22 janvier 1794, deux squelettes pris dans le charnier des clarisses aux reliques de saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal déposées à la Cathédrale afin d'en éviter la profanation.

Les pauvres sœurs, mises brutalement à la porte, étaient sans ressources. L'abbesse Delphine Othin mourut en 1798 chez les dominicaines de Chieri en Piémont. Quelques sœurs continuèrent de vivre en commun. En 1807, une coupe de blé fut remise à six anciennes religieuses qui se trouvaient dans l'indigence.

Ainsi disparut une famille religieuse qui avait donné, à Genève comme à Annecy, un magnifique exemple de fidélité à la règle du Poverello.

*
* *

Je m'excuse, mesdames et messieurs, d'avoir ainsi abusé de votre temps. Avant de terminer, permettez-moi de vous dire encore quelques mots de la religieuse la plus célèbre qui habita les couvents de Genève et d'Annecy, Jeanne de Jussie.

Elle était née à Jussy-l'Evêque en 1503, cadette d'une nombreuse famille, elle était fille de Louis de Jussy.

Elle fut placée en ville, dans un établissement qui s'occupait déjà de l'éducation des jeunes filles. Cette école était-elle tenue par les clarisses ? Nous n'en savons rien. Les sœurs prenaient peut-être en pension des jeunes filles dont s'occupait sœur Pugin, qualifiée de « maîtresse » par un document, mais qui n'était peut-être que « maîtresse des novices ». Dans tous les cas, Jeanne de Jussie parle, dans le « Levain » de *celles qui avaient été à l'école*.

Elle fit profession le jour de la Saint-Michel de l'an 1521 et tint de 1526 à 1535 le journal des principaux faits parvenus à la connaissance des sœurs.

A Annecy, elle succéda à Pernette de Châteaufort, qui avait été nommée abbesse. Elle mourut le 7 novembre 1561 et son acte de décès portait : *Jeanne de Jussie, très méritante abbesse, qui a écrit la belle et curieuse chronique de ce qui s'est passé à Genève et ici.*

Albert Rilliet de Candolle loue la grâce et la vivacité du style de Jeanne : « *Fille d'esprit*, dit-il, *Jeanne de Jussie possède l'art de donner aux personnes qu'elle met en scène et aux incidents qu'elle décrit une physionomie pleine de relief et de réalité. Elle fait, sans y viser* (d'autant plus qu'elle n'a jamais eu l'intention de publier son travail), *des portraits tout remplis de vie, et elle arrive, par la seule naïveté de son récit, à des effets pittoresques qu'elle n'a point cherchés.* »

Pour mieux apprécier le caractère spontané de l'œuvre de notre clarisse, il faut consulter son manuscrit original conservé par la Bibliothèque publique et universitaire de Genève. Dufour fit subir au texte un arrangement au goût du jour.

L'on trouve, dans ces pages d'une écriture presque virile, le reflet d'une âme claire, tout d'une pièce, divisant le monde en deux groupes : les bons et les méchants, s'indignant contre ces derniers tout en leur souhaitant un retour sur eux-mêmes.

Jeanne de Jussie s'étonne et s'attriste des événements qu'elle doit relater.

Ayant le privilège d'avoir deux religieuses dans ma famille, je suis frappé de retrouver chez elles de nombreux traits de leur sœur qui vivait il y a quatre siècles.

Jeanne note avec prédilection les faits pittoresques et humoristiques. Lorsqu'on accuse Mère Vicaire de posséder une arme, elle répond : *que jamais n'ai fait bataille qu'à puces et à mouches.*

Comment fut composé l'ouvrage connu aujourd'hui sous le nom de « Levain du Calvinisme », titre qui lui fut donné en 1611 par l'éditeur Dufour ?

Pour la première partie de sa chronique, relatant une période relativement calme, Jeanne se servit des annales du monastère qui contenaient les faits curieux envoyés par d'autres couvents. Les histoires du « *Grand Tur Solen Tellin* » et du « *Beau miracle de la Vierge Marie fait en la ville de Tournay* », appartiennent à ces récits que l'on se transmettait de monastère à monastère et qui donnaient aux auditeurs un frisson d'exotisme et de merveilleux.

Puis les faits dont l'entourage immédiat des sœurs était témoin préoccupa de plus en plus la narratrice, qui finit par relater avec un grand luxe de détails les événements auxquels elle assista personnellement. Elle se servit alors du double des fréquents messages envoyés à Philippe de Gheldre ainsi qu'à d'autres protecteurs du couvent. Le classement défectueux de cette correspondance explique la chronologie fantaisiste de la première partie.

Le manuscrit de Genève est la première rédaction de l'ouvrage, faite directement sur les documents. Ainsi, après le récit de l'empoisonnement du réformateur Viret, Jeanne constate qu'elle a oublié toute la fin de l'année 1534. Elle opère le raccord par une note commençant ainsi : *S'ensuit encore un petit chapitre de ce qui fut fait l'an 1534, que le scriptuaire oubliait, qui sont toutefois digne de mémoire.*

La langue de Jeanne excita l'intérêt des spécialistes. En 1881, l'auteur des Iambes, l'Académicien Auguste Barbier, écrivait à Jules Vuy : « *Il est malheureux que dans votre article* (sur Jeanne de Jussie) *vous n'ayez pu donner que de très courts extraits* (de sa chronique). *C'est assez cependant pour piquer l'attention des érudits. Aujourd'hui que M. Littré n'est plus, il n'y a que M. Renan, parmi mes confrères, qui pourrait trouver dans le livre de Jeanne de Jussie un sujet de remarques intéressantes sur le français romand.* »

L'auteur de la « Vie de Jésus » a-t-il étudié l'œuvre de la clarisse ? Nous l'ignorons.

Mais il est temps de conclure, et je m'excuse encore d'avoir mis votre patience à si rude épreuve.

Jeanne dit en termes émouvants pourquoi elle écrivit sa chronique : *Et moi qui écrit cela, ai vu de mes yeux ces jours pleins d'infidélité et ai porté ma part de ces afflictions avec ma compagnie de vingt-quatre sœurs...* (J'ai écrit) *seulement bien peu du principal pour mémoire, afin que le temps à venir les souffrants pour l'amour de Dieu en ce monde sachent que nos prédécesseurs ont souffert avant que nous, et nous après, et toujours de degrés en degrés à l'exemple de Notre-Seigneur et Rédempteur qui a souffert le premier et plus.*

Après quatre siècles, Jeanne de Jussie nous demande de rester fidèles, de faire rayonner en ces temps de désarroi moral et d'insécurité, par notre exemple surtout, la vraie lumière de la vérité chrétienne.

Edmond Ganter.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

DES SAVOYARDS A L'HONNEUR

Le R.P. Emile Socquet, de la Société des Pères Blancs, né au Crest-Voland (Savoie), d'une famille de Megève, en 1905, a été nommé Evêque titulaire de Hirina (Tunisie) et Coadjuteur du Vicaire Apostolique de Ouagadongou. La cérémonie du sacre eut lieu le 4 juin 1948, à la Cathédrale d'Annecy. L'Evêue consécrateur fut S. E. Mgr Cesbron.

Le R.P. Robert Jordan-Meille, en religion R.P. Guérin, trappiste à Tamié, a été élu, en octobre 1948, Abbé de cette Trappe. Le nouvel élu est né à Cervens (Haute-Savoie), en 1906.

M. Louis Moutte, Inspecteur général de l'Administration de l'Aéronautique, a été élevé, en janvier 1949, à la haute dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur Blessé de la guerre 1914-1918, M. Moutte est né à Annecy en 1905.

M. Louis Armand, né à Cruscilles (Haute-Savoie) en 1905, ancien Ingénieur en chef de la traction au P.L.M., a été nommé Directeur général de la S.N.C.F.

NOS OISEAUX - QUELQUES OBSERVATIONS

Parmi les particularités de l'hiver 1948-49 dans la région annécienne, il est à souligner l'absence presque totale d'oiseaux jusqu'au début de mars, à part quelques moineaux, pinsons mâles et de rares mésanges et sitelles.

Le premier froid de l'hiver, au commencement de mars seulement, ramena des mésanges et, dès la fin du même mois, les jardins et vergers étaient tout égayés par les chants répétés d'une multitude de ces oiseaux, en particulier des grosses charbonnières, nonettes et mésanges à longue queue.

Sur le lac, en dehors des mouettes, seul un petit groupe de foulques, craintives, évoluait au large d'Annecy, tandis qu'à la même époque la rade de Genève était littéralement couverte de foulques et de canards morillons et milouins. Ces deux espèces de canards avaient été précédemment assez nombreuses aussi aux abords de notre ville.

Ne doit-on pas attribuer l'éloignement de ces charmants oiseaux aquatiques au fait que la chasse en est permise presque jusqu'à l'entrée d'Annecy ? C'est vraiment regrettable.

L. PFISTER.

Bibliographie Savoisienne

BELA JUST. — **Les Illuminés.** — Editions du Seuil, 1948, roman traduit du hongrois par Henry Bonnel.

Ce roman traduit du hongrois intéresse notre histoire locale. Car, il relate, détour singulier d'une traduction, une remarquable expérience de réforme monastique, où sous les noms d'emprunt du roman on reconnaitra facilement les personnages authentiques et, en particulier sous le nom de Dom Bernard, la puissante personnalité de Dom Alexis, ancien abbé de Tamié, qui, en suite d'un désaccord avec le chapitre général des Trappistes, dût abandonner sa fonction d'abbé et poursuit aujourd'hui en Bretagne, depuis près de vingt ans, une nouvelle réforme de l'Ordre de Citeaux.

En bien des endroits, la fiction romanesque démarque à peine l'histoire. Par une entorse légère à la géographie, Tamié est désigné sous le nom de Meylan, du nom de cette autre ancienne abbaye savoyarde, aujourd'hui désaffectée. Mais ce Meylan imaginé se situe dans le livre, au pied de la Belle Etoile et de la Sambuy, et l'on y accède de Frontenex, près d'Albertville « en deux heures par des sentiers connus » (p. 31) comme aussi de Faverges. On ne peut plus clairement désigner le col et l'abbaye de Tamié.

Voici quelques textes où nous reconnaitrons notre pays, dont l'auteur a bien pénétré le charme dans un style pur, sobre, plein de profondes résonances poétiques :

« Il était près de midi, quand Dom Bernard atteignit le col de Meylan, d'où l'on découvrait par beau temps le monastère blotti au flanc de la Belle Etoile. Mais ce matin, la pluie commençait à tomber ; en montagne, cela dure souvent plusieurs jours, et des nuages semblaient engloutir toutes choses. Il était parti de Frontenex dans la brume intermittente, suivant d'abord la grand'route, puis, après quelques kilomètres, le sentier abrupt dont il connaissait tous les détours, au long du ravin. Autrefois, il avait l'habitude de se reposer au moulin de Gemilly, en buvant le verre de vin rouge que lui offrait le vieux meunier. Il bavardait un instant, puis continuait sa route. Mais aujourd'hui, il avait fui le moulin pour ne pas rencontrer le vieillard qui, à l'aboiement des chiens, sortait toujours de la maison...

« Parvenu au sommet du col, sans même prendre le temps de souffler, il continua sa route à vive allure. On eût dit un animal suant, fumant, peinant pour regagner la tannière où il s'effondrera bientôt silencieusement. S'écartant du chemin carossable qui suivait le col, il monta presque en courant le dernier raidillon qui longeait le mur du jardin en pente de l'abbaye. Il ne se dirigea pas vers la porte du monastère, les moines étaient au réfectoire (pourquoi les déranger en sonnant), mais vers le portillon du cimetière, près de l'église. Les religieux choisissaient toujours ce chemin pour rentrer. Il traversa le petit cimetière mélan-

colique, dont les fleurs s'inclinaient, flétries sous la pluie, jeta un regard sur la dernière tombe, celle de ce frère Roland, qui avait offert sa vie pour le succès du projet de Coray, puis entra dans l'église et remercia Dieu de l'avoir ramené à Meylan. » (Pages 37-38).

« Il se souvint de cette autre matinée — mon Dieu, il y avait déjà quatorze ans — où il était monté également à pied de Faverges, car personne ne l'attendait. » (Pages 39-40).

« Dom Bernard se souvint de la Noël dernière, à Meylan. Pendant la nuit, la neige avait tout à fait recouvert l'abbaye, et la toiture de l'aile ouest, celle des chambres d'hôtes, s'était effondrée dans un bruit de tonnerre. Et pendant l'après-midi de ce jour de fête, il y avait un an de celà, les moines, excepté les deux vieux frileux, le Père Guerris et le Père Laurent, étaient sortis dans le jardin, et au signal du Pére Abbé, s'étaient mis à se battre à coups de boules de neige. Silencieusement, sans un seul mot. Dans leurs houles blanches, avec leur capuchon sur la tête, on aurait pu les prendre pour des fantômes se livrant à une cérémonie mystérieuse. Alentour tout était blanc, aussi aux flancs de la Belle Etoile et du Sambuy, et jusqu'aux arbres qui scintillaient dans leur blancheur : les quatre frères convers dans leur bure étaient comme quatre taches brunes sur la fourrure déployée d'un énorme ours polaire. Dom Bernard, lui aussi, avait pris une poignée de neige et l'avait lancée sur le Père Louis, qu'il avait atteint à la nuque. Le jeu avait duré tout juste dix minutes ; à son signal, les moines avaient secoué leur coule et continué leur promenade paisible, en file sur le large mur d'enceinte. Ç'avait été comme une vision de rêve.

« Devant l'ancien abbé de Meylan, c'est en effet semblable à une vision que surgit cette image étrange, se profilant sur ce fond de montagnes qu'il ne reverra jamais. Mais l'apparition n'a duré qu'une seconde et les trois hommes qui marchent à ses côtés n'ont pu remarquer son sourire mélancolique » (Pages 132-133).

« L'été à Meylan, Dom Bernard permettait que les moines fissent leur sieste dehors : le Père Anselme aimait particulièrement cette petite clairière d'où l'on pouvait apercevoir le jardin du monastère et quand le vent soufflait d'en bas, il entendait le clapotis de la fontaine. Couché sur le dos, il regardait longuement les nuages qui se dirigeaient vers l'Italie. Ils s'arrêtaient au-dessus du vallon, jetant leur ombre sur Meylan, puis continuaient leur route, humblement suivis par leur ombre. Il se sentait ainsi celui, qui, s'en revenant des portes de la mort, après une longue et cruelle maladie, contemple avec des yeux maintenant omniscients le mystérieux livre d'images du monde. » (Pages 143-144).

L'auteur, qui semble bien connaitre les noms et les choses de Savoie, a donné des noms bien savoyards à quelques-uns de ses personnages : le jardinier de l'abbaye s'appelle Dardel, un de ses bienfaiteurs M. de Chevron, et le nom de famille du Père Anselme est Jorioz.

Il n'est pas de notre propos de décrire l'étrange figure de ce Dom Bernard, confident de l'évêque d'Annecy, « l'homme qu'honorait non seulement ses moines, mais aussi de nombreuses personnes éminentes » (p. 17-18), qui va fonder en Bretagne, avec la permission de l'évêque de Saint-Brieuc, un nouveau couvent bénédictin, qui, selon lui, est un retour aux sources de Saint-Benoit en même temps qu'une adaptation aux lieux et aux temps modernes. Dans les deux prélats mentionnés on reconnait sans peine Mgr de La Villerabel, ancien évêque d'Annecy,

et Mgr Harscouët, ancien vicaire général d'Annecy, actuellement évêque de Chartres, originaire de Saint-Brieuc, région où se situe aussi notre roman. On dit également que le récit de la mort du frère Roland et les paroles que lui prête l'auteur ne seraient pas sans lien avec la figure d'un Annécien que nous connaissons tous, qui mourut en 1944 curé de campagne dans le Midi, après avoir été trappiste à Tamié.

L'aventure spirituelle ici relatée dépasse le cadre d'une note d'érudition sur le plan de l'histoire locale. Des initiés reconnaîtront peut-être les moines qui sont désignés sous les noms d'emprunt du Père Anselme, Père Clément, etc. Mais il faut signaler la ferveur mystique qui anime le livre, le climat hautement spirituel de ce récit où l'esprit de foi et le miracle côtoient la superstition païenne et la démoniaque sorcellerie d'une lande bretonne, dans une atmosphère digne de Bernanos. Il importe aussi de relever la parfaite justesse de ton avec laquelle l'auteur traite de cet esprit de tradition et de novation qui anime l'Eglise, et ces hommes que leur charité absolue, leur désintéressement total, leur fondamentale « naïveté » fondée sur leur foi, mettent en réaction contre toutes les routines, en butte aux contradictions venues à la fois des ennemis de leurs croyances et de ceux qui les partagent. Ces hommes, que guide une lumière transcendante, et qui, au sens premier du mot, sont bien des « illuminés ».

D'aucuns se sont étonnés que la fiction ne se distinguât pas assez nettement de l'histoire. Il est regrettable, en effet, que le récit de l'évasion de Citeaux soit d'une fantaisie aussi peu vraisemblable que romanesque, et les Bretons pourront aussi trouver à redire au fait que l'auteur puisse leur prêter, même en leurs landes les plus reculées, des mœurs aussi arriérées et qui sont peut-être de la pure fiction. Nous ne voyons pas là de sacrilège Il s'agit d'un roman. Et l'auteur qui a écrit son roman en hongrois, n'avait-il pas à apporter à son propre pays un message, qu'il lui a plu d'exprimer selon ses expériences et de situer dans nos paysages de France où il avait vécu. Nous ne savons pas quels pays et quels hommes ont été dépeints dans ses paysans sorciers et diaboliques, qui peut-être existent bien en France ou en Europe centrale, ou ailleurs.

Pierre EMMANUEL. -**Qui est cet homme ou le singulier universel.** Luf-Egloff, Paris, 1947.

On ne saurait affirmer que la justesse de ton soit la caractéristique de cet autre ouvrage qui intéresse aussi l'histoire religieuse de notre temps, inspiré qu'il est par les grands courants révolutionnaires et novateurs, qui passent sur le monde et l'Eglise. Cet ouvrage, remarquable à bien des égards, met en cause une personnalité ecclésiastique qui fut en son temps bien connue des Annéciens. C'est par ce petit côté que ce livre intéresse aussi l'histoire locale. Nous regrettons que ce soit seulement par l'une de ses parties de plus négative critique.

C. GARDET.

Joseph SERAND. — **Le Château de Montrottier.** — Etude historique et archéologique, préface d'Edouard Chapuisat (de Genève), membre correspondant de l'Institut de France. — Bois gravés et Ornements de Marie Biennier. — In-folio, 112 pages. A Annecy, chez Gardet et Garin, éditeurs, MCMXLIX.

Toute la presse régionale et genevoise, la radio même ont parlé de cet élégant ouvrage qui fait grand honneur et à son auteur et à son

éditeur. Il est donc superflu de le présenter aux lecteurs de la *Revue Savoisienne* qui, d'ailleurs, en avait annoncé maintes fois la préparation et la publication impatiemment attendue.

Mais ici, dans ces pages que la Florimontane réserve périodiquement à la bibliographie savoisienne, une place s'imposait pour « Le Château de Montrottier », qui ne fait qu'un avec notre Académie. Publié sous ses auspices, rédigé avec amour par un historien qui s'incarne avec elle, orné et illustré par un artiste florimontan, mis en pages par un maître-imprimeur de grand talent et florimontan lui-même, ce beau livre, consacré au joyau de notre Compagnie, est encore préfacé par l'un de ses membres d'honneur des plus éminents.

Mais que nous apprend-il ? Que nous dit de sa plume délicate et experte M. Joseph Serand, exemple de l'écrivain savoyard qui « entend demeurer lui-même... » et dont les « textes, même les plus brefs, plaisent par leur spontanéité et par la belle conscience qui les a inspirés » ?

Tout d'abord, les raisons d'être de Montrottier et des autres châteaux ayant existé dans le mandement de Pontverre ; ensuite le côté archéologique. Un chapitre sera consacré à ses maîtres depuis le XIII[e] siècle jusqu'à la Grande Révolution. Parmi ceux-ci, après Amédée III de Savoie et pendant plus de trois siècles et demi, un rôle de tout premier plan y est joué par la puissante famille de Menthon, dont le rivage du lac d'Annecy se flatte d'avoir donné le jour au plus illustre de ses membres : saint Bernard de Menthon, le fondateur, au XI[e] siècle, de l'Hospice du Grand Saint-Bernard.

Si la tourmente révolutionnaire est fatale pour les ci-devants seigneurs, elle va ouvrir une ère nouvelle pour Montrottier. M. Serand nous conte, avec une minutie de détails, comment l'antique château, en passant par un consortium de Genevois, nouveaux citoyens de la France agrandie, deviendra propriété du célèbre Général Henri-Guillaume Dufour, de Genève, lequel plantera dans le jardin, le jour de son mariage, un arbre dont subsiste encore le trônc ; puis de la Baronne de Rochette, que sa pipe a rendu légendaire dans le pays ; de la famille Frèrejean et, par elle, enfin, de Léon Marès qui, en 1915, légua Montrottier à l'Académie Florimontane.

Les armoiries données à celle-ci autrefois par saint François de Sales allaient remplacer celles des maîtres des temps passés.

L'auteur nous conduit rapidement dans ce Musée Léon Marès, dont il fut l'organisateur et le conservateur pendant plus de trente ans, musée qui, au charme d'être placé dans un château féodal, ajoute celui de la diversité et de l'originalité de ses collections, voulues par son créateur M. Marès.

Enfin, dans un dernier chapitre, Joseph Serand montre sa prédilection pour les légendes et traditions, tandis que dans l'Epilogue, il laisse pleinement apparaître son âme de poète, que les soucis de l'archéologue et de l'historien n'avaient que laissé deviner jusque là.

Au sujet des illustrations, M. Chapuisat écrit que Mme M. Biennier, peintre et graveur sur bois, « a exécuté pour cet ouvrage non seulement des bois où l'on retrouve toute la puissance, toute la grâce aussi du château de Montrottier, mais encore des bandeaux délicats... ». Quant aux maîtres-imprimeurs MM. Gardet et Garin, ils « ont voué tout leur talent à la composition du « Château de Montrottier » qui va s'inscrire par eux, comme un magnifique exemple de la typographie française ». Avec lui, certes, nous proclamerons que cet ouvrage est « une belle œuvre d'art ».

L. PRISTER.

90e Année 1949 3e et 4e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane .. *Séances des 8 juillet, 12 octobre, 8 et 26 novembre et 7 décembre 1949.*

F.-M. Ritz ..... *Rapport sur le Concours des Beaux-Arts de 1948.*

Général Cartier ..... *Considérations sur l'Europe.*

P. Vallin ..... *Paul Bertrand et son œuvre scientifique.*

Fr. Coutin ..... *La Seigneurie de Novelles en Genevois.*

A. Charvin ..... *Notice sur deux carnets de croquis d'Antoine Flasseur.*

L. Pfister ..... *Interdiction de tirer des coups de pistolets aux processions à Alex en 1782.*

Ch. Guinaudeau ..... *Notes sur quelques arbres remarquables dans le département de la Haute-Savoie.*

L. Pfister ..... *Chronique Savoisienne : La Troisième Conférence Tarifaire de l'O.N.U., les Accords d'Annecy.*

Bibliographie Savoisienne

par P. Vallin, J.-G. Ritz, H. Monnet, L. Vigand et F.-M. Ritz.

Table des matières de 1949.

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER

1949

Source gallica.bnf.fr / Academie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est, depuis 1916, propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée. Le musée est ouvert de Pâques à fin octobre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils uaient une cotisation annuelle de 200 fr., reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'Hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 2.000 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix :

I. — Des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1949. — *Concours de 3e année dont le programme est envoyé sur demande.*

II. — Et du concours de poésie, réservé aux Savoyards, fondé par M. Léon Laydernier, avec 1.000 fr. de prix.

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie, à l'Hôtel de Ville, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 8 juillet 1949 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président offre de cordiales félicitations à Mme Biennier à laquelle le Salon des Artistes Français a décerné la Médaille d'or, et il continue ainsi :

« Cette médaille est la consécration de son beau talent de graveur acquis au cours d'une carrière déjà longue.

« C'est en 1925, en effet, que Mme Biennier se lança, sans maître, dans la gravure sur bois. Très vite lassée de la dureté d'expression de la gravure en noir et blanc, elle fit des essais de camaieu et, dès l'année suivante, un de ses bois est accepté au Salon. En 1927, elle reçoit une mention pour deux gravures présentées. Deux ans après, une médaille de bronze et, en 1936, une médaille d'argent lui sont décernées. En 1937, à l'Exposition Internationale de Paris, elle reçoit également une médaille d'argent pour ses gravures « Marchande de légumes sous l'arcade », et « Vieil escalier de la Côte Perrière ». D'après les statuts de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts, y ayant reçu une mention puis, un an après, une troisième médaille, sa médaille d'argent à la Société des Artistes Français lui vaut d'être classée hors concours.

« En 1939, la Société des Arts-Sciences-Lettres de Paris lui décerne une médaille de vermeil pour l'ensemble de son œuvre.

« En 1947, Mme Biennier reçoit au Salon le prix de la fondation Henriette-Ernestine Boissy et, enfin, comme couronnement de son œuvre de graveur, la médaille d'or à ce

(*) Étaient présents : Mmes Biennier et Kuény, Mlle Mugnier, MM. André, Buttin, le Général Cartier, Charvin, Cuvet, Davignon, Falletti, Gojon, Guinandeau, Lacroix, L. Laydernier, Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, Vallin, Vigand et Vuachet.

Excusés : MM. J. Fournier, Grandchamp, M. Pfister et Serand.

Plusieurs personnes étrangères à la Société assistaient à la séance.

dernier Salon des Artistes Français de 1949, pour une gravure en couleurs intitulée : « La maison verte sur le canal vert », où l'on retrouve la prédilection de l'artiste pour les canaux si pittoresques de notre ville. Mme Biennier a toujours aimé note vieil Annecy, et c'est parce que ses œuvres en reflètent bien l'âme qu'elles sont parfois si émouvantes.

« Aussi me permettrez-vous d'exprimer à notre chère collègue les vives félicitations, non seulement de l'Académie Florimontane qui apprécie depuis longtemps son talent, mais encore de la ville d'Annecy qui en est justement fière ».

M. Prosper Vallin analyse l'ouvrage que M. Aristide Donnadieu a consacré aux origines languedociennes de la famille de Maistre dont une branche était venue s'établir en Savoie au début du XVII^e^ siècle (*Voir à Bibliographie*).

M. le général Cartier fait une conférence intitulée « Considérations sur l'Europe », profonde leçon d'histoire, dans laquelle il déplore la trop fréquente méconnaissance de l'histoire par les diplomates modernes et les Gouvernements. (*Voir au présent fascicule un résumé de cette conférence*).

Après les applaudissements, le président souligne l'émotion provoqués par ce magistral raccourci d'histoire et les questions soulevées si judicieusement par le général Cartier.

Séance du 12 octobre 1949 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président offre les félicitations de l'Académie à M. Pierre Callies, Commandeur de Saint Grégoire le Grand, pour cette haute distinction que lui a remise le cardinal Tedeschini lors

(*) Etaient présents : MM. André, Carteron, Coutin, Cuvet, Devant, L. Fournier, Francillon, Grandchamp, Guinaudeau, L. Laydernier, Monnet, H. Pfister, Revil, F.-M. Ritz, Vallin et Vigand.

Excusés : Mme Kuény, MM. J. Fournier, L. Pfister, M. Pfister, d'Orlyé, Serand et Vuachet.

de la consécration de la basilique de la Visitation. Il félicite également M. Léon Morel, récemment nommé doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble et correspondant de l'Institut. Il rappelle le décès de M. Louis Brunet, notaire, membre associé, et offre des condoléances à sa famille.

M. Vallin donne le compte rendu, en ce qui concerne la Florimontane, du Congrès des Ecrivains français, tenu à Lyon cet été, et de la réception à Montrottier de la section « Industrie et Agriculture » de l'Institut National Genevois.

Ayant reçu de Mme Paul Bertrand pour notre bibliothèque, quelques ouvrages de son mari, M. Vallin donne un aperçu de la vie et de l'œuvre de ce grand savant français, fils du célèbre anatomiste et botaniste Charles Eugène Bertrand. (*Voir article séparé*).

Le Président remercie M. Vallin de sa communication et le prie de transmettre à la donatrice les sentiments de gratitude de la Florimontane.

Il donne ensuite le compte rendu bibliographique d'une étude de M. André Donnet, l'érudit archiviste du Valais, écrite en collaboration avec M. Grégoire Ghika, sur Saint François de Sales et le Valais. (*Voir à Bibliographie*).

M. Ritz remercie M. Charmeil pour le don qu'il fait à la Florimontane de deux recueils de dessins des rives du lac, faits il y a 70 ans ; M. Guichonnet pour l'envoi de son récent et substantiel ouvrage sur « Le Faucigny en 1848 », ouvrage dont M. Vigand fera prochainement le compte rendu ; Mme Miquet pour le don de la collection reliée de la *Revue Savoisienne* de son mari, notre regretté président François Miquet ; les fils de Jean Duffresne pour la même collection de leur père ; notre confrère Georges Chapier pour son ouvrage sur Chamonix.

En terminant, le Président demande à tous les membres une collaboration plus active à la vie de la Société.

Séance du 9 novembre 1949 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président communique une note envoyée par notre confrère, M. Léon Moret, doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble, note intitulée « Une conséquence regrettable du dernier incendie du Roc de Chère : la destruction de la station de Rhododendron ferrugineum ». Cette station constituait une véritable curiosité scientifique pour notre région annécienne, et le Roc de Chère est non moins intéressant pour le géologue. M. Moret demande que des mesures de protection soient prises rapidement, et, dans ce but, il sollicite l'action des sociétés scientifiques. La Florimontane émet un vœu dans ce sens qui sera transmis aux autorités compétentes et communiqué aux sociétés de la région.

M. le Chanoine Coutin fait l'historique du Château de Novel situé au bas de la colline d'Annecy-le-Vieux. (*Voir article séparé*).

M. Cuvet donne lecture du compte rendu rédigé par le commandant Monnet, relatif à la chambre, de l'ouvrage de M. Georges Chapier : « La guerre à Lyon (1939-1940 ». (*Voir à Bibliographie*).

M. Vigand fait l'analyse de l'étude de M. Paul Guichonnet « Le Faucigny en 1848 », publiée par l'Académie du Faucigny et préfacée par M. Avezou. (*Voir à Bibliographie*).

M. Alexandre Charvin présente une notice sur le graveur-dessinateur Antoine Flasseur, décédé à Annecy en 1886, auteur, identifié par M. J. Serand, des deux carnets de croquis offerts à notre Académie par M. Alexis Charmeil. (*Voir article séparé*).

M. Louis Pfister signale qu'à la séance du 9 juillet, de l'Académie Delphinale, notre confrère, M. Lelonnelier, a présenté une lettre inédite de Saint François de Sales, écrite

(*) Etaient présents : Mlle Maret, MM. Achard, Callies, Carteron, Charvin, Coutin, Cuvet, J. Fournier, L. Fournier, Gardet, Guinandeau, Lacroix, L. Laydernier, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, Vigand et Vuachet.

Excusés : MM. Buttin, Grandchamp, M. Pfister et Vallin.

le 8 mai 1603 et adressée à Marguerite de Prez, épouse de Guy Joly Vallon. Cette belle et longue lettre offre un intérêt particulier pour les historiens de la montagne par la première mention incontestable qui soit faite du Mont-Blanc. Saint François de Sales devient ainsi en quelque sorte, dit M. Letonnelier, le parrain de la plus haute montagne de l'Europe.

M. Pfister fait une autre communication relative à l'interdiction prononcée en 1782, par le juge mage de tirer des coups de pistolets et autres armes à feu à la procession du Corps de Dieu dans la paroisse d'Alex, le Syndic et les Conseillers étant rendus responsables. (*Voir au présent fascicule*).

Séance du 26 novembre 1949 (*)

tenue dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville

PRÉSIDENCE DE M. D'ORLYÉ, VICE-PRÉSIDENT

Parmi les nombreuses personnes qui se sont jointes aux florimontains, on remarque au premier rang M. et Mme Philippe Besnard.

En ouvrant la séance, M. d'Orlyé excuse M. François Ritz, président absent, souhaite la bienvenue à l'assistance et donne la parole à Mlle J. Mugnier qui veut bien refaire la conférence qu'elle avait donnée le 10 août à l'occasion du centenaire de la naissance d'Albert Besnard.

Ce n'est pas une biographie que nous brossera Mlle Mugnier, mais elle puisera largement dans ses souvenirs des détails qui éclairent l'œuvre du grand artiste. Et en même temps, elle veut nous faire connaître l'homme aussi bien dans sa simplicité accessible à la sensibilité juvénile que

(*) Etaient présents : Mmes Biennier et Kuény, Mlles Maret et Mugnier, MM. Charvin, Coutin, Devant, J. Fournier, Gardet, Monnet, Peyresaubes, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Vigand et Vuachet.

Excusés : MM. André, L. Laydernier, Serand, F.-M. Ritz et Vallin.

dans sa carrière glorieuse où notamment comme directeur de la Villa Médicis à Rome, il fut un majestueux ambassadeur de France. A la fois puissant artiste, intellectuel, philosophe, Albert Besnard ne s'était engagé qu'avec l'art et la Savoie. Mlle Mugnier évoque aussi le souvenir de Mme Besnard dont la sérénité donna à son mari foi dans son œuvre. En terminant, elle revendique comme nôtre son centenaire.

M. d'Orlyé lit un « propos » que Mlle Mugnier avait consacré dans « Le Temps » à Albert Besnard lors de sa mort. propos relatant un dialogue entre elle et le peintre sur la critique et l'art.

Il remercie alors vivement la conférencière qui a si bien synthétisé l'œuvre immortelle de l'artiste, au contact duquel elle a souvent vécu. Une curiosité générale et le sentiment du beau qui font les critiques l'avaient rapproché de l'illustre hôte du Lac d'Annecy. M. d'Orlyé est heureux d'associer la famille Besnard à cette commémoration du souvenir.

Séance du 7 décembre 1949 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

M. P. Vallin signale que « Le Monde » du 6 décembre reproche à l'Académie Française et à l'Institut d'avoir oublié le centenaire de la naissance d'Albert Besnard. Mais la Bibliothèque Nationale a réparé l'oubli en donnant une conférence sur Besnard, maître-graveur. L'Académie Florimontane fera savoir au « Monde » qu'elle a consacré deux séances à ce centenaire et s'est intéressée à une exposition des œuvres de l'artiste.

(*) Etaient présents : Mme Kuény, Mlle Maret, MM. Charvin, Cuvet, Th. Falletti, J. Fournier, L. Fournier, Gardet, Gojon, Guinandeau, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, Vallin, Vigand et Vuachet.

Excusés : MM. Grandchamp, M. Pfister et Serand.

M. Guinaudeau dans une Note sur quelques arbres remarquables dans le département de la Haute-Savoie, nous donne le résultat de la prospection à laquelle il s'est livré en reprenant la notice publiée en 1870 par l'abbé Etienne Chevallier, florimontan, sur la longévité et les dimensions prodigieuses de certains arbres (*Voir article séparé*).

Cette communication est suivie d'une conversation intéressante sur les arbres de la région. M. Gardet signale l'existence aux Clefs d'un arbre dit « Le Sully ».

M. Ritz fait émettre un vœu demandant à la Commission des Sites de suivre l'existence et l'état des arbres classés.

M. L. Pfister attire l'attention de la Florimontane sur l'intérêt que présentent un bon nombre d'arbres du Jardin Public d'Annecy. Jadis les plus remarquables étaient signalés au public par des plaques apposées sur les troncs. Il fait adopter un vœu demandant le rétablissement de ces plaques avec indication du lieu d'origine des arbres et de la date de leur plantation.

M. d'Orlyé raconte comment le Ginko Biloba qui orne sa propriété de Menthon lui valut un autographe d'André Gide, sur un ouvrage de cet auteur, alors que l'écrivain venait de terminer une villégiature à Menthon durant laquelle il avait travaillé à son livre « La Porte Etroite ».

M. Ritz présente une analyse du bulletin de 1949 de la Société d'Etudes d'Avallon qui renferme une esquisse biographique sur Claude de Beauvoir, sire de Chastellux fait Maréchal de France par Charles VI. et une étude du Colonel Lélu sur Vercingétorix et la résistance gauloise, dans laquelle l'auteur estime qu'Alésia correspond bien à l'emplacement du Mont-Auxois, en Côte-d'Or. (*Voir à Bibliographie*).

M. L. Pfister fait part de deux communications à lui faites, la première par M. V. Robert, secrétaire de Mairie à Choisy, au sujet de la découverte dans cette commune de tuiles romaines et de fragments de poteries au « Pré du Mas » et « Sur le Merle » ; des vestiges de constructions ont été également retirés de ce dernier endroit. La deuxième communication émane de M. Léon Feuillat, qui a découvert à Viuz-la-Chiésaz, aux « Nants de Leschaux » une dalle taillée,

rectangulaire, couverte par deux blocs inclinés et sous lesquels existe une excavation fermée aux extrémités. Sagit-il d'une tombe ? Selon une ancienne tradition, un village gaulois aurait existé dans ces parages. Un chemin voisin s'appelle « route du Mort ».

Mme Kuény, conservateur du Musée, veut bien s'intéresser à ces communications et faire les recherches nécessaires.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis Pfister.

Rapport du Jury sur le Concours des Beaux-Arts de 1948

Le 26e concours des Beaux-Arts de l'Académie Florimontane était réservé cette année aux émaux.

Quelques artistes s'intéressent encore, Dieu merci ! à cet art attachant mais difficile, dont la technique fort ancienne a permis de réaliser au cours des siècles d'admirables et impérissables chefs-d'œuvre.

Qui n'a pas été séduit par les magnifiques émaux cloisonnés de type byzantin « imités par les artisans carolingiens qui donnèrent à leur tour les premiers modèles des émaux romans » ? Qui ne s'est longuement arrêté au musée de Cluny, devant les émaux champ-levés ou peints des artistes de Limoges qui ont porté cet art à son apogée au XIIIe et au XVIe siècles ? Et la chimie moderne a permis à des artistes tels qu'un Jean Coulden, un Mayodon ou un Marti, de donner une véritable renaissance à l'art de l'émail.

Les anciens maîtres, en effet, n'avaient à leur disposition qu'un nombre limité d'oxyde (cuivre, cobalt, fer, etc.) pour colorer la substance vitrifiable qui donne naissance à l'émail, après cuisson à haute température. Et la combinaison dans certaines proportions d'oxydes différents leur permettaient d'obtenir toute une gamme de teintes intermédiaires.

La découverte des oxydes de chrome et d'urane au XVIIIe siècle, et le développement de la chimie moderne ont permis d'enrichir de tonalités nouvelles la palette aux couleurs déjà merveilleuses des anciens émailleurs.

Il était donc intéressant de connaître la qualité des œuvres réalisées par les artistes de notre région s'adonnant à la pratique de l'émail.

Deux concurrents sont en présence, tous deux d'Annecy, MM. Serralongue et Gimel.

L'envoi du premier ne correspond pas exactement aux conditions du concours puisqu'il ne comprend que de la céramique. Des deux objets présentés, l'un est inspiré du thème

antique, faune et bacchante. L'autre est un paysage alpestre, simple chapelle entourée de quelques sapins dont les branches semblent ployer sous la neige. La composition aux traits enfantins de ce travail peut ne pas rallier les suffrages de ceux que heurtent les conceptions subjectives du dessin de l'école moderne. Mais l'harmonie des teintes, le choix des couleurs que cerne un filet d'or heureux, nous paraissent meilleurs que ceux du premier sujet.

Bien venus dans l'ensemble, malgré quelques craquelures et boursouflures qui affectent le ciel du paysage, ces essais sont de bon augure et M. Serrabongue mérite d'être encouragé. Au prix de persévérants efforts, il arrivera certainement à la maîtrise dans cet art délicat du céramiste qui exige bien des expériences, parfois décevantes.

M Gimel expose une grande variété de pièces émaillées de toutes grandeurs, généralement en tôle repoussée. Avant de se consacrer aux émaux, M. Gimel, à l'instar de certains émailleurs modernes, fut surtout peintre, ce qui lui a assurément permis d'arriver à de larges et heureuses harmonies, à cette netteté qui est le privilège de ceux qui ont fait de profondes recherches. La technique de ses œuvres implique de patientes études, des essais ingénieux et répétés. Et l'exécution de toutes ces pièces a certainement requis un travail considérable.

On peut ne pas souscrire aux outrances de forme et de dessin de M. Gimel et regretter qu'un artiste de sa classe sacrifie délibérément à la mode actuelle, en rupture de ban avec les principes d'esthétique millénaires qui ont guidé les maîtres d'autrefois et donné à leurs œuvres, si parfaitement équilibrées, la consécration de l'immortalité. Mais on ne peut refuser à ses émaux une richesse de coloris, une puissance de tonalité, une vigueur d'expression qui s'imposent.

La réussite est complète dans certaines réalisations telle cette coupe en tôle, à la sonorité si curieusement cristalline, où s'harmonise toute une gamme de verts et de bleus turquoise ravissants.

Des essais de bijoux émaillés sur cuivre et sur fer sont originaux et pleins de promesses.

Devant les panneaux en tôle repoussée dont beaucoup ont une surface dépassant largement le mètre carré, nous sommes quelque peu décontenancés, tellement leur facture est différente et éloignée des œuvres d'art que nous avons coutume d'admirer. Nous avons cependant remarqué un Christ douloureux ; une « pieta » d'expression émouvante ; un bouquet de fleurs aux tonalités éclatantes où vibre intensément la lumière ; une petite plaquette « musique », symphonie de couleurs où voisinent sans se heurter rouges vifs, verts, bleus, jaunes mimosa, et un violet mauve enrichissant de splendides reflets la robe sombre d'une femme.

Toutes ces œuvres ont, en général, une belle glaçure translucide, d'heureux effets de couleurs et des oppositions harmonieuses. Marquent-elles, en tant qu'œuvres d'art, un progrès sensible sur celles qu'obtenaient les anciens émailleurs avec des procédés plus simples et un arsenal moins complet de substances chimiques ? Nous hésitons à l'affirmer. Mais elles dénotent à coup sûr, en dehors du talent de coloriste de M. Gimel, sa connaissance approfondie de l'emploi des oxydes et de leurs combinaisons, sa grande pratique de la chimie des couleurs, et une mise au point très poussée des cuissons successives. En un mot, une maîtrise sûre dans cet art si captivant de l'émail. Aussi, le jury lui décerne-t-il le prix du concours des beaux-arts de 1948.

Le rapporteur :

F.-M. Ritz.

Considérations sur l'Europe

(Résumé condensé de la conférence
faite à l'Académie Florimontane le 8 juillet 1949)

Les deux incidentes qui semblent avoir, somme toute, déterminé la vie contemporaine de l'Europe sont la domination et la civilisation romaines (particulièrement la civilisation gallo-romaine) et l'avènement du christianisme. La première, par sa désagrégation en Occident et son « transfert » en proche Orient, au IVe siècle de l'Empire romain, avec le premier Empereur chrétien, Constantin, qui fit de l'humble bourgade de Byzance, la capitale prodigieuse de ce prodigieux Empire chrétien byzantin, de mille ans de durée... Le second élément, le christianisme, par l'action quasi incendiaire, irrésistible, morale, matérielle et spirituelle que la nouvelle doctrine apportait aux hommes dont l'immense majorité, durement opprimée, allait recevoir et, d'emblée adopter, la révélation de l'égalité et de l'amour du prochain.

Le proche Orient acquis au christianisme par l'action elle-même des apôtres, c'est-à-dire presque contemporaine du Christ ; l'Occident, au IVe siècle, seulement (ses premiers papes, qui dès la débâcle romaine, deviendront souverains temporels et spirituels). L'Empire de Byzance se rallie à l'obédience du pape de Rome : il s'appelle « l'Empire romain d'Orient », la langue religieuse étant celle du pape, le latin, le grec demeurant, presque partout, celle du peuple et des relations administratives suzeraines.

Les empereurs — ou impératrices — totalement tout puissants dès leur élection ou leur prise de possession du pouvoir se composent tout naturellement le personnage quasi divin et omnipotent qui convient au temps et à l'Orient. Du reste, leur autorité acquise presque toujours par les plus sanguinaires intrigues et violences ne se maintient que par la terreur et la force. La rivalité, avec le Pape, prend de ce fait, un caractère spirituel autant que temporel, et dès le VIIe siècle, le schisme religieux éclate, implacable et quasi

définitif, en dépit de résipiscences de forme et toujours éphémères. L'iconoclasme et l'introduction du grec dans la lithurgie en sont les caractéristiques les plus concrets — encore que l'iconoclasme ne durera que deux siècles à peine, pour laisser à l'Eglise orthodoxe, actuelle, la survivance de l'image sacrée peinte, à l'exclusion de la sculpture.

Cette impératrice Irène ouvre une chance inouïe à l'Histoire de réconcilier l'Orient de Byzance et l'Occident de Rome, lorsque la souveraine orientale propose à Charlemagne vieillissant, de l'épouser. Le refus. papal, est encore, aujourd'hui, pour les chrétiens orthodoxes l'argument de vindicte et de responsabilité qu'ils font retomber sur Rome... L'Empire d'Occident est donc créé en 800, avec Charlemagne, consacré par le pape, comme le paladin du catholicisme de Rome et l'antagonisme du « vrai Empire » de Rome, et du « faux » Empire de Byzance ouvre la grande aventure des Croisades, en réalité, beaucoup plus prêchées et mises en mouvement contre les schismatiques de Byzance que contre les musulmans dont l'expansion religieuse, en Asie Mineure, en Syrie et en Afrique du Nord, en Espagne même, avait pris l'allure d'un cataclysme foudroyant. Toute l'histoire des Croisades est là, dans les tentatives et l'espoir des coalitions occidentales de détruire Byzance, par conquête et, en même temps, gagner les Lieux Saints à la domination exclusive du catholicisme de Rome — et la réaction de Byzance alternativement ennemie de Rome avec l'alliance des musulmans — ou l'inverse...

Il n'est en tout cas pas douteux que, par connivence ou par ses échecs militaires, l'action croisée d'Occident ait considérablement facilité la conquête de l'Europe balkanique par les Turcs, du XVI^e^ siècle jusqu'à leur tentative de fin XVII^e^, de s'emparer de Vienne, capitale de l'Empire romain germanique, successeur de celui de Charlemagne... Tout aurait donc croulé de l'Empire de Byzance dans sa plénitude de souveraineté, sans les deux éléments concomitants qui, par état de fait, ont engendré l'Europe orientale d'aujourd'hui : la conversion massive (le tzar Saint Vladimir) du nouvel Etat russe, au christianisme orthodoxe à la fin du X^e^ siècle, et la tolérance des Sultans de Constantinople (grâce à l'action de la France et l'alliance de François I^er^) vis-à-vis de leurs

nouveaux sujets macédoniens, grecs, serbes et bulgares, chrétiens de la première heure de Byzance, dont la religion sera en principe respectée, et la survivance des couvents orthodoxes du Mont Athos assurée, par la protection du nouvel Empire russe, le dernier, de sa colossale expansion territoriale vers le Nord, l'Ouest et en Asie, n'excluera pas, tant s'en faut, l'ancienne Byzance et les Balkans, dont il se considère toujours — et aujourd'hui plus que jamais — l'héritier politique et religieux. Mais, dès le XVIe siècle apparaissent en Occident ces nouveaux Etats de Charles-Quint, puis Henri IV et Louis XIV et, en puissance, l'esprit de croisades des papes, pour écarter la Russie de Constantinople, de la Méditerranée et de l'Océan « aux eaux libres ». La grande période Napoléonienne, la Restauration et ses congrès vont consacrer la barrière anti-russe contre le proche Orient et la Pologne, et la puissance germanique croissante du XIXe siècle semble devoir enlever tout espoir, dans ce domaine, à une Russie qui n'a réussi ni en 1823, ni en 1854-55, ni en 1877 à fléchir l'opposition occidentale. Cet empire moscovite, après la guerre russo-japonaise et la débâcle de Brest-Litowsk, a perdu tout espoir balkanique et européen, en dépit de l'affranchissement des Turcs, des petits peuples slaves dont la Russie demeure la tutrice religieuse.

Mais la guerre de 1940 survient qui va tout remettre en question, en armant la politique russe, immuable depuis le Xe siècle, des deux éléments déterminants, de sa coopération victorieuse de 1945 qui l'installe aujourd'hui souverainement en Allemagne orientale, en Autriche et dans les Balkans slaves, et du communisme dont elle tentera, partout et sans se lasser, de faire sa septicémie d'avant-garde. La bolchévisation de l'Europe lui donnera, par surcroît, la Byzance de 1453 et l'accès à l'Océan Atlantique de Pierre le Grand dont le mausolée pourra voisiner avec celui que la politique russe érigera à Staline...

L'Histoire rive indéfiniment par de nouveaux anneaux la chaîne du passé et celle de l'avenir : nous sommes, de nouveau, sous Charlemagne avec des antagonismes qui ont changé de camp, Byzance est à Moscou et Vladimir survit à travers Pierre le Grand dans les esprits ténébreux du Kremlin. Charlemagne est à Washington et les paladins non

plus du pape seulement, mais du christianisme tout entier, sont ceux de l'Europe occidentale dont la croisade de défense se conjure sur le parchemin, encore symbolique, du Pacte Atlantique. Mais ce qui compte, aujourd'hui, dans cette nouvelle politique de la force, c'est celle des résultats, et si, demain, Pierre le Grand se voulait donner, par jeu d'enfant, la Byzance de toujours et l'Atlantique du XVIII^e^ siècle, après-demain verrait sans doute un retour de marée qui effacerait, en Russie, jusqu'au souvenir de Gengis-Khan. Ceci justifie cela et l'explique, peut-être...

L'Europe occidentale est donc devenue un premier enjeu : otage inquiète, elle aspire à cette sécurité que les générations aiment à se transmettre par la paix. Au souci de l'Allemagne, la France superpose celui de la Russie si l'un ne se neutralise pas par l'autre. Le Congrès de Vienne avait résolu le problème. Nos gouvernants français et occidentaux seront-ils de taille à poser et conduire la nouvelle équation ? Espérons-le, mais n'oublions pas l'enseignement axiome de l'Histoire de n'espérer que la seule politique de notre puissance militaire, en sachant ce que nous voulons et en le réalisant contre tous les vents et marées de l'abandon et de l'opposition. Pour nous, une seule formule prévaut : pas d'agression en Europe ; mais si nous ne pouvons l'éviter, qu'elle soit portée aussi loin que possible à l'Est de nos frontières. L'occupation militaire alliée de l'Allemagne est, à cet égard, une caution merveilleuse, si les chefs politiques et militaires savent en jouer. Quant à cette autre agression possible, de l'Est, par l'Italie, sa vraisemblance doit nous garder de l'erreur de l'oubli : l'invasion slave sera, d'emblée, portée sur les Alpes. Il n'est que de verrouiller nos cols pour escompter la réaction du proche et lointain Occident. Les campagnes alpines des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles nous ont beaucoup appris et les hommes d'aujourd'hui sont encore les mêmes que ceux de 1940 qui, à moins d'un contre cent, ont démontré qu'aux cœurs bien placés, la victoire et l'honneur demeurent invariablement fidèles...

Général CARTIER.

Paul BERTRAND et son œuvre scientifique [1]

Notre bibliothèque vient de s'enrichir d'ouvrages de grand intérêt qui lui ont été généreusement offerts par Mme Paul Bertrand, veuve du grand savant qui, après avoir occupé avec éclat la chaire de paléo-botanique spécialement créée pour lui à la Faculté de Lille, devait durant de longues années illustrer celle d'histoire naturelle au Muséum National de Paris pour y enseigner l'anatomie comparée des végétaux vivants et fossiles.

Fils du célèbre anatomiste Charles Eugène Bertrand, membre de l'Institut, sa vie fut tout entière consacrée à l'enseignement et à la recherche scientifiques ; mais c'est surtout à l'étude des végétaux fossiles qu'il se donna tout entier et où il devint rapidement l'un de nos plus grands spécialistes français. C'est d'ailleurs grâce à lui que la France possède les archives les plus importantes de la flore carbonifère.

Le géologue Saporta explique ainsi l'origine des fleurs : « A l'époque carbonifère il n'y avait pas encore de fleurs. Les organes sexuels étaient réduits aux seules parties indispensables : privés d'éclat, ils ne se cachaient sous aucune enveloppe et s'entouraient seulement d'écailles insignifiantes. La nature devenue peu à peu opulente a rougi plus tard de sa nudité : elle s'est tissé des vêtements de noce ; pour cela elle a su assouplir les feuilles les plus voisines des organes reproducteurs, elle les a transformés en sépales, en pétales, etc., dont elle a varié la forme, l'aspect et le coloris.

« En compliquant ainsi des appareils réduits d'abord aux seules parties essentielles, elle a créé la fleur, comme la civilisation a créé le luxe, en le faisant sortir peu à peu des nécessités de l'existence améliorée et embellie. »

(1) *Les Végétaux vasculaires*, par Paul Bertrand, Masson & Cie. Notice sur les travaux scientifiques de P. Bertrand. G. Santal, Lille, Les Gisements A Mixomenra dans la Région de Saint-Gervais-Chamonix (Extrait du bulletin de la Société Géologique de France).

Paul Bertrand s'était pénétré de cette idée que, lorsque dans des occasions assurément très rares, la nature a préservé non seulement la forme extérieure des plantes, mais aussi la structure interne, on peut aller très loin dans l'analyse de leurs caractères anatomiques et y faire des découvertes inattendues.

« Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, les plantes fossiles n'avaient guère retenu l'attention du collectionneur et des curieux. Quand on trouvait des empreintes de feuilles dans les rochers, on les considérait comme de simples apparences des jeux de la nature. »

Antoine de Jussieu est avec Woodward l'un des premiers qui aient proclamé que les fragments de fronde renfermées dans les schistes houillers étaient vraiment des fougères pétrifiées.

Il était difficile à Antoine de Jussieu et à son contemporain d'expliquer comment ces fougères que l'on croyait originaires des pays chauds avaient pu venir échouer au centre de la France, si ce n'est à la suite d'une catastrophe comme le déluge.

Les premiers travaux de Paul Bertrand qu'il entreprit avec une extrême endurance, une volonté opiniâtre aboutirent à l'étude d'une très curieuse famille de fougères éteintes, les Zygoptéridés, puis d'autres, les Cladoxylies, et des algues des Boghéads ; études remarquables qui soulevèrent immédiatement un puissant intérêt parmi les spécialistes français et étrangers.

Concurremment, il abordait la science paléontologique, science qui offre au chercheur un champ confinant à la géologie puisqu'il s'agit de déterminer l'âge des terrains au moyen des flores qu'ils renferment et de reconstituer grâce à elles, la chronologie détaillée des formations sédentaires.

Paul Bertrand se plongea donc avec ardeur dans l'étude de la forme extérieure des plantes disparues par la recherche des empreintes et s'acquit dans ce domaine une réputation quasi-universelle. De toute part les géologues qui en recueillaient soit en France, soit dans nos colonies, venaient le consulter.

Grâce à lui, nous possédons maintenant les archives les plus importantes pour identifier les flores carbonifères.

Pendant plus de 25 ans, il a exploré des travaux souterrains des charbonnages français, long et patient labeur qui exigeait une dépense d'énergie et de volonté peu commune en raison des difficultés inouïes à surmonter.

Il fallait, en effet, entreprendre de longues et minutieuses recherches au fond des galeries obscures pour arracher au sol, à la faible lueur de la lampe de mineur, un lambeau de son mystère.

On peut avancer sans crainte d'être contredit que Paul Bertrand prend rang parmi les plus grands paléobotanistes de chez nous. Ses recherches l'ont conduit à établir une échelle stratigraphique des terrains houillers de l'Europe occidentale, marquant une avance considérable prise par la France sur tous les autres pays. Son analyse a fourni aux géologues la clé de la structure des gisements apportant ainsi une contribution fondamentale à notre connaissance des gîtes minéraux les plus importants de notre pays.

Il a étudié la plupart des bassins houillers des régions de France, d'Algérie, du Maroc, et ce qui nous intéresse plus particulièrement ceux des Alpes.

Admirateur et amant de notre belle Savoie, il fit en 1924-1925-1926 de longs et fructueux séjours dans la région de Chamonix et du Fayet-Saint-Gervais, qui lui permirent de découvrir de très importants gisements A Mixomeura, dont la flore houillère est particulièrement riche.

Dans un opuscule extrait du Bulletin de la Société Géologique de France, il nous décrit minutieusement le lieu et le résultat de ses recherches dans les gisements d'Orcin-les-Granges, des Coupraux, du Moede, de Servoz-Montvauthier (Gorges de la Diosaz) et du Col de Balme (route d'Argentières à Trient).

Cette zone A Mixomeura, nous dit-il, en conclusion, est à rapprocher de celle des Mines de La Mure, de celles du Gard et de celles de la Sarre ; elles sont toutes rigoureusement synchroniques.

Tous ceux qui s'intéressent aux questions de paléobotanique doivent consulter les ouvrages de Paul Bertrand, agrémentés et enrichis de planches magnifiques et s'y attarder.

Il y trouveront une mine inépuisable de renseignements précis ; ils en saisiront toute la valeur et toute la richesse tant au point de vue scientifique que documentaire.

P. Vallin.

La Seigneurie

de Novelles en Genevois

Lorsque Conrad le Salique, roi de Bourgogne, eut soumis son adversaire Gérald de Genève (en 1034), il confirma à l'évêque de Genève les droits régaliens qu'il avait reçus du roi précédent Rodolphe III (993-1032).

Blessés de n'avoir que la seconde place dans la Ville de Genève, les princes de ce nom séjournaient successivement dans leurs différents châteaux de La Roche, Clermont, La Balme, Chaumont, etc... Mais aucune situation ne leur agréait mieux que celle d'Annecy où le lac et le Thiou leur rappelait en miniature le Lac Léman et le Rhône qu'ils avaient dû quitter avec tant de regrets.

Ils occupèrent d'abord la villa de plaisance que les rois de Bourgogne avaient installée à Novelles au bas de la côte d'Annecy-le-Vieux. (*Revue Savois.*, 1892, p. 39).

Une famille noble de ce nom apparaît en 1315 avec Jean de Novelles, notaire (*Arch. dép.* E 30 *et* 136) ; en 1353, avec Bienvenu de Novelles : en 1456, avec les frères de Novelles (E 149) ; en 1551 (E 149) ; en 1633, avec Claude Charlotte de Novelles, religieuse de la Visitation d'Annecy (E 538) ; cette dernière vivait encore en 1641 (E 542).

I. Cette famille de Novelles était apparentée avec celle du Cardinal de Brogny qui possédait cette seigneurie au début du XV^e^ siècle. Par acte notarié du 17 mars 1422, quelques jours avant de fonder le couvent des Dominicains à Annecy, le Cardinal cède à sa nièce Jeannette, veuve de Guillaume de Novelles, tout ce qui lui revient de l'héritage paternel, savoir : maison haute et basse, granges, moulins, prés, vignes, etc..., à condition de ne pas l'aliéner tant qu'il vivra et de l'employer en bonnes œuvres après sa mort (Gonthier III, 204).

II. Le Cardinal mourut en 1456, et le Sommaire des Fiefs (ICEI) nous apprend qu'en 1431, le 18 septembre, hommage est prêté par les frères et sœurs Louis, François, Pierre, Jean, Jeanne et Marguerite Ranguis, portant investiture en leur faveur d'une maison forte et de terrains, hommes, revenus, fiefs et rière fiefs qu'ils possédaient à Novel.

En 1466 et 1470, Nᵉ Pierre Ranguis à feu Guillaume renouvelle cette reconnaissance à M. le Prince Janus de Savoie duquel il tient cette seigneurie de Novel.

Comment cette seigneurie passa-t-elle de la famille du Cardinal à la famille Ranguis ? Cette dernière lui était apparentée comme nous le voyons par le fait suivant. Le 18 août 1459, mourait à Annecy Jacques Ranguis, fils de J. Ranguis, notaire, et de la Jeannette de Balnerio ; on l'ensevelit dans le tombeau du Cardinal, chapelle des Machabées à Genève, ainsi qu'un autre parent Jean Viraton (1434-1456). De plus, en 1469, les Ranguis étaient patrons de la chapelle fondée par le cardinal dans l'église d'Annecy-le-Vieux. Notons en passant que cette famille Ranguis possédait des terres et une maison haute qui existe encore avec sa tour et armoiries près de l'église de Balmont.

III. De Charansonnay. — En 1501, Nᵉ Pierre de Ranguis meurt sans enfant et fait héritier son neveu Jean de Cheinex qui marie sa fille à Christin de Charansonnay. Ce dernier devient Seigneur de Novelles, à la suite de mariage.

IV. En 1512, Christophe de Sales, écuyer de François de Luxembourg, devenu veuf, épousa en deuxième noce Marie Hélène de Chénex, dame de Novelles devenue veuve de Christin de Charansonnay. Peu d'années après, Jean de Sales, fils du premier lit de Christophe, épouse Claudine de Charansonnay, fille du premier lit de Marie Hélène de Cheinex.

Ce Jean de Sales n'était autre que le grand père de Saint François de Sales. En 1542, le père de Mgr de Genève portait le titre de Sieur de Novelles.

V. En 1547, il vend à Nᵉ Jean Rey, bourgeois d'Annecy, pour 300 écus d'or, la maison forte et droits seigneuriaux de Novelles.

VI. En 1605, le Prince Henri de Savoie, Duc de Genevois-Nemours, autorise Nº Michel à feu Amé Viotton à acheter la maison forte et seigneurie de Novelles. La famille Viotton était très estimée à Annecy, puisque Michel Viotton était premier syndic de la Ville d'Annecy en 1602. Ce fut lui qui adressa la harangue à Mgr François de Sales le 14 décembre, jour de son entrée à Annecy comme nouvel évêque du diocèse. La scène se passa dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, à l'entrée du Faubourg de Bœuf où toute la population de la ville s'était portée à sa rencontre. Le chroniqueur Charles Auguste de Sales nous dit que le prélat « revêtu des habits pontificaux, assis en majesté, le visage tourné contre le peuple et la cité, il entendit les harangues des magistrats ». Les syndics vinrent les premiers en robe, avec leurs bâtons d'ébène, pour lesquels le sieur Michel Viallon de Novelles parla très élégamment. Tout le long du cortège « le dais fut porté par les quatre syndics : Michel Viallon de Novelles, Jean Baptiste Dufour, Etienne Delespine et François Fernouillet ». « Et il semblait que toute la ville dansait de joie sous l'horme au son des carillons qui se faisaient par les clochers de toutes les églises ». (Trochu, II, 8).

Un peu plus loin, nous lisons : « Parmi les toutes premières brebis qui se confièrent à ce bon pasteur, il faut nommer une future visitandine, Marie Antoinette de Novelles, que son rude père avait marié toute jeune pour l'empêcher d'être religieuse et qui, veuve à 26 ans, chargée de six enfants, venait confier au saint évêque, ses regrets, ses chagrins et ses espoirs » (p. 12).

En 1657, le 2 mai, Marie et Eléonore, fille de feu Michel Viollon, Seigneur de Novelles, ayant exprimé le désir d'entrer à la Visitation d'Annecy, « les religieuses auraient apporté difficulté pour autant qu'elles sont déjà en grand nombre, et ce comme n'estant leur maison encore suffisamment dotée, elles n'ont moyen d'en entretenir davantage, si ce n'est que les dictes demoiselles de Novelles veuillent apporter avec elles dans leur monastère de quoi les pouvoir entretenir soit en fond, en revenu ou en nature ». Chacune des deux postulantes s'engage à donner 5.000 florins. (E 535, folio 419. Duret, not., Annecy).

En 1618, le Prince Henri de Savoie accorde au Monastère de la Visitation le pouvoir d'acquérir et posseder des biens et fiefs jusques à 60 livres de revenus annuels dans les provinces de Genevois, Faucigni, Beaufort.

En 1629, le Duc de Savoie ratifie la vente faite au Monastère de la Visitation par les trois frères Nrs François, Emmanuel et Jean de Novelles, des trois parts à eux appartenant de tous leurs biens, maison et rentes de Novelles, pour le prix y spécifié, et le Monastère a été investi de l'autre quart restant des biens.

A quelle date a été faite cette vente ? L'acte du 12 mai 1760 le spécifie : 1° Le 11 novembre 1627 par les frères Nrs François et Emmanuel de Novelles et 2° le 18 décembre 1627 par Nr Amé de Novelles. Cette vente comprend toutes les rentes de Novelles et de Vindrettes dépendant de la Maison forte de Novelles.

Un acte du 10 avril 1522 va nous donner maintenant la composition de la seigneurie de Novelles.

1° Une maison haute située à Novelles avec places, curtines, 3 fauchées de pré et curtil ;

2° Une pièce de terre de 5 journaux à Novelles, lieu-dit en Penloux et 5 journaux à la Ruaz ;

3° Une pièce de vigne de 12 fossorées sous Annecy-le-Vieux ;

4° Les deux parts de la quatrième partie de la dîme du blé et vin de la paroisse d'Annecy-le-Vieux, sous charge de payer au Prince Philippe 21 deniers genevois et 12 sols six deniers déjà enclos ;

5° Terres appelées « Vindrette » procédant de Nr Jacques à feu Jean Suchet et postérieurement de Nr Jean à feu Ignace Vindret, lesquelles s'étendent rière Loverchy ;

6° Rentes féodales rière Veirier, Mez, Epagni, Annecy-le-Vieux, Annecy-Ville, Gevrier, Loverchier, Pringier, Poisier et autres lieux ; parties indivises avec Nr de Crans, parties avec le Seigneur de Montrottier, parties avec le Seigneur de la Balme, partie avec les hoirs des Nrs de Monthoux, parties avec les hoirs de Nr Jacques à feu Jean Suchet, parties avec Nr Jacques de la Rochette, partie avec le Seigneur de Roche-

fort. partie avec Nr Claude de la Fléchère, partie avec le Seigneur de la Pesse, partie avec les hoirs de Mlle Louise Pollier, femme de Nr François de la Fléchère.

Nous avons aux Archives départementales (E 535) une description du domaine et de la maison forte de Novelles, datée de 1627. En voici quelques lignes : « La porte est simple à deux parties et une portette toute gastée ny ayant eu jamais aucun couvert. Le pont devant et hors la dicte porte soustenu par le milieu sur trois poinctailles de chesne posées au milieu du fossel et tout à fait gasté... ne pouvant servir pour passer par dessus aulcung chariot ». (folio 499).

Les Révérendes Sœurs de la Visitation consultées ne possèdent dans leurs archives aucun document relatant la vente de cette seigneurie à la Révolution. Nous savons par la tradition qu'elle a passé successivement entre les mains de trois familles honorables bien connues à Annecy : Despine, Fournier d'Annecy-le-Vieux et Gay qui l'expoite actuellement. La maison forte a toujours bonne allure avec sa tour ronde, sa grande cour intérieure et une partie des murs de clôture. Mais il ne reste plus trace du fossé et du pont signalés plus haut.

Deux faits historiques anciens sont attachés à cette demeure. C'est là que mourut le Comte de Genevois Guillaume Ier, le 25 juillet 1195. Il fut enseveli à Sainte-Catherine du Semnoz où sa fille Béatrix fonda le couvent de ce nom.

Nous avons le bonheur de posséder une relation détaillée d'un second fait qui remonte à 1634. Il se rapporte à la Veuve de Henri de Genevois-Nemours, mort à Paris le 10 juillet 1632 et ramené à Annecy sur un char trainé par six chevaux le 3 août 1632. Nous en donnons la copie in-extenso.

Relation de l'entrée solennelle qu'Anne de Lorraine, Duchesse d'Aumale, Doirière de Genevois et Nemours fit à Annessi, en aiant obtenu l'agrément de Son Altesse Royale en 1634.

Extrait des Manuscrits de Besson, Vol. II, page 465, Académ. Flor. nº 698).

« Le 19 février 1634, la dite Princesse sortit de la ville avec ses domestiques et se rendit à Nouvelles (maison apartenant aux Dames Visitandines) faire sa séance et là elle

dina, et après le diner passa dans la basse-cour où l'on avait élevé un théâtre tapissé et paré d'un dais et d'une chaire dans laquelle elle s'assit, ayant près d'elle M. le Marquis de St Solin, son troisième fils, M. des Es son principal conseiller, MM. de Fongkarier frères ses gentilshommes servants, M. de Larpignière autre gentilhomme et quelques autres du pays entre lesquels j'étais (c'est le Sgr de Monthoux que je crois du Barrioz) ; les dames de Larpignères et de Folleville toutes deux de sa maison. Là, elle fut saluée aussi bien que son fils, en l'ordre qui suit, par les députés conduits par le Sr de Pingon, ordonné pour Maître de Cérémonies par la dite Dame.

Par Mgr Jn Fr. de Sales, évêque de Genève, au nom du clergé ; par le Sr de Boisy, Capitaine de Ville, au nom des enfants de la Ville ; par le Sr de Thoyre, premier syndic, au nom du corps de Ville ; par M. René Favre, au nom du Conseil ; par M. Barthélemi Flocard, au nom de la Chambre ; par M. de Menthon, Comte de Montrottier, au nom de la noblesse, tenant la place du Baron de Menthon que son bas âge ne permettait pas de se présenter. De là on s'achemina en cet ordre.

Le Corps de Ville conduit par les plus notables bourgeois et précédé de 4 trompettes vêtus de taffetas rouge aux armes de la ville ; à 50 pas d'eux, le Capitaine de Justice, le chatellain d'Anressi, les greffiers, huissiers, et autres officiers de la Chambre des Comptes suivi des Maîtres Auditeurs et Présidents des Comptes, puis au même ordre, de tous les officiers collatéraux, et Président du Conseil de Genevois.

A 50 pas de là suivait la noblesse composée d'environ 140 gentilshommes qu'on avait convoqués dans trois jours d'avertissement, conduits par le Comte de Montrottier : ce rang fut fort disputé par la Justice mais enfin adjugé à la noblesse. Après, suivait la maison de Madame, mêlée d'une douzaine des plus qualifiés du pays qui servait de garde à la Princesse qui était portée dans une petite litière couverte avec tout l'équipage, suivi d'un carosse et de la maison de deuil.

A l'entrée du Pâquier on fit halte, et place fut donnée aux ecclésiastiques qui vinrent avec les reliques et la croix, chacun en son ordre, faire la révérence à ma dite Dame, ce que

firent aussi 400 hommes de pied distribués en 4 compagnies conduits par le Sgr de Boisy leur colonel, qui tous passèrent devant la dite Dame. On marcha de là vers la ville où, sur le pont du Pâquier, était bâti un grand portail avec quantité d'emblèmes et devises à l'honneur de la Princesse, le pont et la porte dûment tapissés. Là, Madame reçut les clefs de la ville qui lui furent présentées par une jeune fille du Sr Comte, l'un des 4 sindics qui présentèrent à Madame le dais de satin hacaras frangé d'or ; et, de ce lieu elle vit sur le puits de St Jean une tour élevée commandant à 4 autres tours plus basses pleines de feux d'artifices à laquelle donnèrent le feu quelques canoniers, vêtus de livrée de la ville en maures, turcs et arabes, lesquels, avec quelques suisses vêtus de blanc et noir vinrent pour servir de gardes à la Princesse, laquelle, après tous ces feux, fut rendre grâce à Dieu à Notre-Dame. Sur le pont N. Dame, elle ouït un concert de musique et vit sur le frontispice de la maison des Guirod tapissé et paré des armes de Savoye et de Lorraine.

Au bas de la montée du château, on mit le feu à un artifice attaché à la maison du Sr de Confignon et à celle du Sr Pennet où l'on vit longuement brûler un W. Savoye avec quantité de fusées et autres galanteries pendant lesquels le canon du château tira, et on sonna toutes les cloches des Eglises. Sur les 8 h., Madame arriva au château où elle fut reçue par les Dames de Menthon, de Monthouz, de Thorens et autres. Son dais, après avoir été beaucoup disputé, demeura à ses domestiques. Les clefs présentées comme ci-dessus, furent remises au Sr des Es, et le lendemain sont disputées par le colonel et les syndics de la ville, et enfin remises aux syndics qui les remirent au colonel.

Pour copie conforme :

F. Coutin.

Notice sur deux carnets de croquis du graveur Antoine Flasseur

Notre confrère M. Alexis Charmeil a bien voulu dernièrement offrir à l'Académie Florimontane pour être conservés dans ses archives, deux carnets de croquis, au crayon, de paysages des environs d'Annecy attribués au peintre annécien Paul Cabaud.

Cependant, après un examen plus approfondi, M. J. Serand ne tarda pas à découvrir que ces croquis, principalement des environs de Veyrier-du-Lac, n'étaient pas de l'auteur présumé, mais bien du graveur Antoine Flasseur, et cela pour les raisons suivantes :

Un seul des cent trente croquis porte un semblant de signature, par deux initiales liées A. F., et M. Serand possède deux aquarelles signées exactement de la même façon dont l'auteur certain est Antoine Flasseur, professeur de dessin décédé en 1886, après quelques années de résidence à Veyrier-du-Lac.

De plus, on trouve dans le carnet n° 2 une ébauche de dessin avec indication des couleurs et nuances que sans aucun doute Flasseur utilisa pour peindre l'aquarelle du Lac et du Thoron, vus du Roc de Chère et que possède M. Serand. Elle nous révèle aussi qu'Antoine Flasseur, fidèle à la technique déjà désuète de dessiner sur nature, puis de peindre à l'atelier, même les petites choses, ne suivait pas les impressionnistes alors triomphants, qui n'admettaient que la peinture directe.

M. Serand pense que ces deux carnets proviennent de la vente à la criée qui suivit le décès de l'auteur. Je croirais plutôt qu'ils furent recueillis abandonnés dans les locaux où vécut Flasseur, par le beau-père de M. Charmeil, M. de Fésigny, alors maire de Veyrier.

Cette erreur d'attribution a probablement son origine dans l'inscription sur l'une des pages des noms et adresses de Paul Cabaud, écrits de la main de ce dernier, sans doute au cours

d'une rencontre des deux artistes. Mais toutes les autres et nombreses annotations sont d'une écriture différente, celle de A. Flasseur.

Il suffit d'ailleurs d'un rapide examen pour se rendre compte que le coup de crayon de ces deux auteurs est assez différent et si l'on observe quelque parenté entre eux ce sont plutôt à mon avis des similitudes de goût, caractéristiques d'une époque. Chez l'un comme chez l'autre, on constate un réalisme dû au travail d'après nature, mais fortement influencé par une éducation d'époque romantique. N'oublions pas qu'en cette seconde moitié du XIX^e^ siècle, le goût public autrement plus discipliné qu'aujourd'hui, n'aurait pas toléré les écarts ou extravagances que, par indulgence ou accoutumance, nous admettons si bien à présent.

Cependant, à côté de ce qu'on pourrait appeler des analogies d'époque, on observe des différences notables de facture. Chez Flasseur, le travail est rapide, beaucoup plus « enlevé » que chez Cabaud. Fin et précis, quoique parfois moins méticuleux, il exagère volontiers le côté caractéristique de ce qu'il dessine, il le trace avec plus de liberté et moins scrupuleusement que Cabaud. Un simple regard sur ses montagnes lointaines, qui certes n'ont pas beaucoup changé depuis 70 ans, suffit pour s'en convaincre. Flasseur se révèle d'ailleurs fort habile dessinateur ayant bénéficié d'une solide formation. Dès lors, on ne s'étonne plus que cet oublié d'aujourd'hui ait accompli une honorable carrière de graveur en médailles et professeur de dessin dans diverses capitales de l'Amérique du Sud.

Voici sa biographie, telle qu'a pu la reconstituer M. Serand :

« Né à Lyon en 1828, élève de l'une des meilleures écoles de peinture et de sculpture de Genève, Flasseur émigra en Amérique en 1848. Il fut successivement graveur de la Monnaie à Lima, directeur de celle de La Paz (Bolivie), puis professeur de dessin au Lycée de Valparaiso et à l'Ecole Navale du Chili. Revenu en France, il habita Veyrier-du-Lac, dont sa mère (née Jeanne Dufournet) était probablement originaire. Il meurt à Annecy, en automne 1886, après avoir légué à la ville, sans exception, tout ce qu'il avait, c'est-à-dire ses

collections d'aquarelles et de dessins, de la Californie, du Pérou, de la Bolivie et du Chili, ainsi que ses gravures avant la lettre, quelques livres et médailles.

« La Ville d'Annecy ayant fait vendre à la criée les objets sans importance pour le Musée, il est probable que Paul Cabaud a acquis, de cette façon, les deux carnets qu'il a ensuite donné à la famille de Fésigny parce qu'ils renfermaient de nombreux croquis sur le village de Veyrier. »

Ces deux carnets sont marqués par M. Serand n° 1 et n° 2. Le premier renferme un peu plus de soixante dessins, tous exécutés de juin à septembre 1880. Le second, un nombre à peu près égal datés des étés 1881 et 1882.

La plupart sont des sites pris sur toutes les rives du lac, surtout Veyrier, Menthon, Talloires et Annecy. Je croirais volontiers qu'ils étaient destinés à être reproduits en gravure. On en trouve aussi de Conflans, Moûtiers, Brides, Bourg-St-Maurice, ainsi que quelques costumes locaux en un temps où le beau sexe de Tarentaise portait châle et coiffe Médicis non pas seulement les jours de manifestations folkloriques ou de mascarades, mais bien manifestement dans la vie journalière, sans se douter que ce costume serait un jour mis à l'honneur au moment même où l'on déplore sa disparition effective.

Ces cent trente croquis n'auraient de valeur réelle que s'ils émanaient d'un artiste de grande notoriété... Ils n'en révèlent pas moins un auteur de formation artistique bien supérieure à celle de la plupart des peintres et dessinateurs actuels. Et même, en constatant leur part d'interprétation esthétique, ils peuvent encore, dans une certaine mesure, constituer des documents sur l'aspect de nos sites en 1880. Sans cependant mettre leur intérêt documentaire en parallèle avec celui des dessins acquis par le Musée parce que datant de 60 ans auparavant (donc avant la photographie) et qui sont des pièces uniques sur l'aspect de notre ville au début du XIX^e^ siècle.

Il sera toujours agréable pour ceux qui aiment notre petite patrie savoyarde de feuilleter ces humbles souvenirs d'une époque bientôt révolue pour nos contemporains. Travail d'un artiste probe et sensible, laborieux si l'on en juge par le court

délai qui sépare le début de la fin du premier carnet. D'ailleurs, plusieurs de ces croquis pourraient honorablement figurer dans un coin de page d'un ouvrage sur la Savoie.

Remercions M. Charmeil de ce don, puisqu'il nous permet encore de faire revivre la mémoire d'un artiste qui sut vraiment voir notre pays quand seule une infime élite commençait à en comprendre sa pittoresque beauté.

Alexandre CHARVIN.

Folklore Savoisien

Interdiction de tirer des coups de pistolets aux processions, à Alex, en 1782

Le 14 mai 1782, le Révérend Sr Joseph Crollet, curé d'Alex, présentait à M. le Juge de la Baronnie d'Alex, une requête, suppliant humblement et disant :

« ...que dès quelques années, il s'est introduit dans la dite paroisse un abbus des plus réprimables, nombre de jeunes gens, le Jour de la Fête du Corps de Dieu, dont partie réunis à la procession qui se fait le dit jour, les autres confondus dans le surplus des fidéles, tirent divers coups de pistollets pendant tout le cours de la dite procession.

« Cet abbus malgré les représentations du suppliant a fait un si grand progrès, qu'il en résulte un vrai scandal, il trouble la dévotion des fidelles, interrompt le Chant des hymnes, et même le Prêtre célébrant, et par une affectation des plus marquées l'on continue d'en tirer sur le Cimetière et autour de la Cure le reste du jour, et même la nuit, le Révérend Suppliant désirant mettre fin à pareil désordre recourt :

« A ce qu'il vous plaise, Monsieur, vouloir, en prenant en considération la vérité de l'exposé cy-dessus, par manière de provision, inhiber à qui que ce soit de tirer le dit jour non plus que tout autre lors et pendant la durée de la dite procession et offices divins sur le cimelière et aux environs du presbitêre des coups de pistollets et armes à feu queleonques, et pour que personne prétende Cause d'Ignorance, ordonner la publication de vôtre déeret et affiction d'icelluy, au lieu accoutumé et à l'issue des offices divins un jour de fête ou dimanche, le tout à peine de prison ou telle autre qu'il vous plaira arbitrer, les Pères et Chefs de famille tenus du fait de leurs enfants et domestiques, requérant même au besoin la communication du Tout au Seigneur Avocat fiscal Provincial et pourvoir. »

Cette requête étant admise, le juge mage Tochon ordonna qu'elle soit montrée au Seigneur Avocat Fiscal de la Province. Celui-ci, le Sr Richard, dans ses conclusions du 14 mai 1782, soit du même jour, va approuver entièrement la requête de Révérend Crottet. Mais dans ses motifs il dépassera les raisons exposées par le prudent curé d'Alex qui se bornent à des questions d'ordre et de scandale. Le Seigneur avocat va plus loin, il veut « éviter les dangers qui n'arrivent que trop souvent soit par l'éclat des armes », soit parce que « les jeunes gens toujours imprudents, peuvent aisément mettre le feu aux maisons qui dans la campagne sont ordinairement couvertes en chaume, le seul bourron des armes peut les incendier ».

« L'on ne saurait veiller, ajoute-t-il, aux abus qui se sont introduits presque dans toutes les paroisses soit les jours de fêtes, soit dans les noces, dans lesquelles l'on abuse impunément du peuple en l'assemblant en troupe pour tirer, et même souvent avec des armes prohibées », ceci en contravention de la disposition formelle des Royales Constitutions, contravention « punissable de la peine des galères ».

Notre avocat fiscal requiert donc « que les inhibitions requises soient accordées » qu'elles soient publiées et affichées, que la lecture en soit faite au peuple assemblé « avec injonction aux Sindic et Conseillers d'Alex de veiller à l'observation du contenu... à peine d'être tenus en propre des dégats qui pourraient survenir ». C'était l'époque où les chefs savaient prendre des responsabilités !

Le lendemain 5 mai, à Annecy, le juge-mage Tochon inhibait « provisionnellement à qui que ce soit de tirer des coups de pistolets et autres armes à feu le jour de la fête du Corps de Dieu et de toute autre pendant la durée des processions et offices divins aux environs de l'église paroissiale et du presbytère d'Alex sous les peines... », etc... Mais moins zélé que l'avocat fiscal, le juge limitait son inhibition aux cérémonies religieuses et ne l'étendait pas aux noces et autres fêtes.

Et le 20 mai, un jour de fête, est-il écrit, en exécution du décret cy-devant, le sergent royal Eminet l'aîné, se transportait d'Annecy devant le cimetière de l'Eglise d'Alex, distant de son habitation de trois heures de chemin « où étant le

peuple deûment assemblé et sortant des divins offices, déclare-t-il dans son exploit, et après avoir sonné de la trompe à la manière accoutumée » il lut et publia tout le contenu de la requête, des décrets et conclusions avec commandement et injonction qu'il fit aux Syndic et Conseil de la paroisse de « satisfaire au contenu d'iceux aux peines y portées... ». Il afficha copie du tout et ayant vacqué au delà de neuf heures, notre sergent royal déclara avoir reçu 4 livres 10 sols ; l'avocat fiscal avait perçu 2 livres et le juge mage 4 livres (1).

Ainsi donc, six jours seulement après la réception de sa requête, Révérend Crottet obtenait satisfaction. Malgré la réputation de lenteur du Sénat de Savoie, nos magistrats annéciens faisaient alors montre de célérité. Toutefois, si le curé était satisfait, peut-être, le Syndic d'Alex et ses conseillers rendus responsables de l'observation du décret et des dégâts pouvant survenir, l'étaient-ils moins ?

Louis Peister.

(1) Les pièces originales sont déposées aux archives de l'Académie Florimontane.

Notes sur quelques arbres remarquables dans le département de la Haute-Savoie

En juillet 1870, l'abbé Chevalier a publié une notice sur la longévité et les dimensions prodigieuses d'un certain nombre d'arbres. Il a cité des exemples pris dans toutes les parties du monde et a signalé entre autres quelques arbres remarquables en Haute-Savoie.

C'est au sujet de ceux-ci que nous avons pensé qu'une mise à jour aurait quelque intérêt, et nous nous sommes livré depuis plusieurs mois à une nouvelle prospection.

Aux environs de Thonon, dans une châtaigneraie, existait un châtaignier géant, dit *de la Charaume*, mesurant 15 mètres de circonférence et 30 mètres de haut. C'était sans doute le plus grand d'Europe. Il existe encore à cet endroit un peuplement de châtaigniers très anciens, mais dont quelques-uns sont à l'état de vestiges plus ou moins délabrés. La légende locale indique que Saint François de Sales aurait trouvé un abri sous ces châtaigniers, lors de ses voyages à Thonon, où il avait entrepris la conversion de la population riveraine du Lac Léman. (Mention en est faite dans l'ouvrage du Chanoine Piccard sur le Chablais).

Un autre châtaignier célèbre était celui de *Neurecelle*, près d'Evian, qui avait 14 mètres de circonférence et dont les tiges principales s'élançaient à 25 mètres du sol. Il existe encore et a actuellement 15 mètres de circonférence ; ce doit être le doyen à présent en Haute-Savoie. Au Troubois, hameau de *Lugrin*, existait un châtaignier de 7 mètres de tour, en pleine force ; il a actuellement 8 mètres de tour et une bonne végétation. M. Revon avait mesuré en 1867 à *Esery*, un châtaignier de taille extraordinaire, dont le tronc de forme elliptique, avait 9 mètres 60 de circonférence et auquel il donnait un âge voisin de 900 ans. Ce châtaignier, encore debout, a été partiellement brûlé au printemps 1948, à la suite d'un incendie des herbes et feuilles mortes qu'il dominait, et il est creux et n'a plus qu'une branche vivante.

Sa fin, par suite de cet accident, est donc proche. C'est certainement le châtaignier, essence peu forestière de la région, qui atteint les plus fories dimensions. Il est vrai que dans les forêts on ne laisse presque jamais des arbres atteindre plusieurs centaines d'années..

Le poirier du Miroir, à Amphion, qui avait 3 mètres 50 de circonférence, et avait produit en 1860 2.000 litres de cidre, n'est plus signalé : il a dû disparaître, car cette essence n'est pas spécialement longévive.

Comme chêne remarquable il y a le chêne des Gets, arbre isolé, au voisinage de la localité, et seul de son espèce à cette altitude (1.170 m.) environ ayant vers 1870, 5 mètres 12 de circonférence à hauteur d'homme. Il a actuellement 6 mètres de tour et environ 18 mètres de hauteur ; il est bas branchu et malheureusement tare. On estime son âge à 500 ans au moins.

Un autre chêne remarquable est le chêne Amédée, dans la forêt particulière de Ripaille, aux abords de Thonon. Nous n'avons pas eu connaissance de sa circonférence actuelle. Il a un tronc qui se bifurque à quelques mètres du sol. Il a sans doute été planté par Amédée VIII, premier propriétaire du Château de Ripaille. Sa photographie se trouve dans l'ouvrage de Max Bruchet, sur l'histoire de ce château.

Enfin, le gros chêne de Saint-Martin-Bellevue, très connu, a 6 mètres 70 de circonférence à 1 mètre 30 du sol et un fût très court (3 mètres 50 environ). Il est en bon état de végétation et a près de 400 ans. Il appartient à M. Ribiollet.

Comme tilleuls il y a également quelques sujets réputés. C'est sur la place de Samoëns que se situe le plus remarquable. Il avait en 1870, 7 mètres 10 de circonférence. On pense qu'il est le témoin commémoratif des premières franchises accordées à Samoëns par Amédée VIII, et daterait de 1438 environ. Il mesure aujourd'hui 8 mètres 50 de tour et a environ 24 mètres de haut. Il a inspiré à Hippolyte Tournier, avocat, en 1856, un poème de 394 vers. Son voisin mesure d'ailleurs 5 mètres 50 de tour et une hauteur semblable ; il avait 4 mètres 30 en 1870.

Les tilleuls du Pâquier, à Annecy, avaient parmi eux un géant qui mesurait 5 mètres 40 de circonférence. Il n'existe

plus. De même le gros platane du Sépulcre, qui a été abattu le 5 avril 1924, et dont la photographie, prise la veille, figure dans la *Revue Savoisienne* de 1924.

Enfin, le tilleul du hameau de Trossy, au Lyaud, appelé « Le Sully », a 8 mètres de tour. Il a dû être planté en 1792, comme arbre de la liberté, à moins qu'il n'ait au moins un siècle de plus en raison de son nom, car le Ministre de Henri IV avait ordonné de planter des ormes à la porte des églises paroissiales séparées des habitations. Ce tilleul a-t-il cette origine ? D'après le général Bordeaux cité à ce sujet par le Docteur Nusbaum, à une séance de l'Académie Chablaisienne, le 10 juillet 1944, cet arbre serait même antérieur au Ministre Sully. Il est classé.

Le tilleul de Notre-Dame de l'Aumône, à Rumilly, a été classé le 14 juin 1909. Cet arbre est encore actuellement dans un état de végétation satisfaisant : il mesure 5 mètres 40 de circonférence à 1 mètre 30 du sol : il a 15 mètres de fût sans branches et environ 20 mètres de hauteur totale.

Un autre tilleul, au chef-lieu de Sixt, a été classé le 22 juin 1910.

Il mesure 6 mètres de tour à la base du tronc et 20 mètres environ de hauteur, il est en assez bon état de végétation. Il date de l'année 1600 environ.

Les tilleuls situés devant l'église d'Eleaux ont également été classés par les Beaux-Arts.

Enfin, un tilleul situé au sud de l'église, à Douvaine, a été classé le 29 décembre 1925 ; il existe toujours mais se trouve en fort mauvais état, le tronc profondément crevassé est soutenu par une armature de béton récente qui l'aide à supporter d'énormes branches. C'est dire que ses jours sont comptés et la mesure de sa circonférence s'avère incertaine.

Les hêtres, bien que moins longévifs, fournissent aussi quelques spécimens dignes d'être mentionnés. L'abbé Chevalier en citait deux :

1° Le hêtre de Marvel à la Rivière-Enverse, ayant 5 mètres 13 de tour et plus de 20 mètres de hauteur. Il a été abattu vers 1933, et a fourni, paraît-il, 90 stères de bois de feu. Ce chiffre, donné par le Maire lui-même, semble un peu fort ;

2° Deux hêtres au hameau de La Grangia, commune de Samoëns ; ils avaient près de 35 mètres de haut et 4 mètres 70 de tour pour l'un, 3 mètres 93 pour l'autre. Malheureusement ils ont été abattus vers 1940 et ont fourni chacun environ 42 stères de bois de chauffage.

Dans la propriété de M. Gay, à Abondance, et en bordure du chemin de grande communication n° 22, six hêtres remarquables avaient été classés par les Beaux-Arts, arrêté du 11 juin 1909. L'un d'eux a été déclassé le 12 juillet 1916, parce qu'à moitié mort, et a été abattu. Il mesurait alors 3 m. 10 de circonférence et 30 mètres de haut. Un autre a été déraciné le 23 novembre 1944 et a été débité. Il en reste donc 4 qui ont respectivement 2 m. 95, 3 m., 4 m. et 4 m. 55 de tour, 6 à 7 mètres de fût sans branches et 17 mètres de hauteur. Trois d'entre eux commencent à dépérir.

Il y a aussi une allée de hêtres remarquables au Château de Sonnaz, à Habère-Lullin.

L'orme, qui fournit parfois des sujets extraordinaires n'a qu'un représentant à signaler en Haute-Savoie.

C'est l'orme des Clefs dénommé « Le Sully », au voisinage de l'église : il aurait été planté effectivement sous Henri IV et aurait environ 340 ans. Il mesure 6 mètres 10 de tour à 1 mètres 30 du sol et sa végétation est bonne. Il appartient à M. Dépommier Louis, juge à la Cour d'Appel de Lyon.

En ce qui concerne les résineux, on ne trouve pas de pins, d'épicéas ou de mélèzes classés. Il y a cependant de forts beaux mélèzes dans la forêt communale des Houches, au canton du Bagnat de Vaudagne : quelques-uns, qui commencent à dépérir, ont au moins 3 mètres de circonférence à hauteur d'homme et 25 à 28 mètres de hauteur.

Les plus beaux sapins et épicéas de toute la région se trouvent dans la forêt communale de Nancy-sur-Cluses, où certains de ces arbres atteignent la hauteur de 40 à 42 mètres.

Il existe toutefois dans la forêt communale de Saint-Cergues un sapin exceptionnel, le « Sapin Allobroge », plus remarquable par son diamètre que par sa conformation. Il a 26 mètres de haut et 4 mètres 08 de circonférence à 1 mètre 50 du sol. A 4 mètres 50 de hauteur se greffent 8 branches, dont 2 mesurant 70 à 80 centimètres de diamètre à la base,

elles sont droites tandis que les 6 autres sont arquées et entourent plus ou moins le tronc, avec 25 à 35 centimètres de diamètre. Ce sapin commence à dépérir : une des grosses branches sèche.

Un sapin remarquable encore a été classé le 14 juin 1909 à Frontenex, près de Faverges. A l'heure actuelle il n'existe plus, étant tombé de vétusté en 1923. La souche seule subsiste, avec 9 mètres de tour près du sol.

Il y a lieu, en dernier, de signaler un spécimen d'épicéa, à port très spécial, qui existait à Saint-Eustache, et qui en 1901 avait fait l'objet d'une enquête et d'observations botaniques par M. Guinier, notre confrère, ancien Directeur de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts et actuellement Président de l'Académie d'Agriculture. Il a publié sur cet épicéa un article descriptif, avec photo, qui a même paru dans la *Revue Savoisienne* de 1902, et intitulé « L'épicéa de Saint-Eustache ».

Ce spécimen, qui devait être unique dans les montagnes de l'Est de la France, se trouvait dans une propriété particulière au-dessus du hameau de la Magne, au lieu-dit Roc des Bœufs, à 1,100 mètres d'altitude. Il présentait une ramification serrée, une frondaison compacte et une forme rigoureusement conique : l'aspect était celui des Sequoia Gigantea (ou des Wellingtonia du Jardin de la Préfecture). Il mesurait 3 mètres 90 de circonférence à hauteur d'homme, 16 mètres de haut environ et son couvert embrassait une surface de 30 mètres de circonférence, les branches commençant à 2 mètres du sol et ayant une position horizontale.

Cet arbre a malheureusement été exploité un peu avant 1924, mais il avait laissé sur place quelques descendants à forme semblable, comme M. Guinier a pu le constater en 1942.

Des graines ont pu en être recueillies vers 1900 et semées dans une pépinière de l'Administration forestière. Les jeunes plants ont alors été plantés vers 1902-1903, par M. Bernard, alors chef du Service du Reboisement à Annecy, dans le bas du périmètre de restauration du bassin du Malnant, affluent du Fier.

Actuellement, les sujets en question, bien dégagés par une coupe en 1941-1942, sont d'une belle venue et prennent leur plein développement, avec la ramification compacte et conique si caractéristique de leur ancêtre.

Ils seront suivis de près par le Service forestier local, car cette expérience présente un réel intérêt scientifique.

Pour terminer ce tour d'horizon, il y a lieu de signaler les buis arborescents du domaine des Coudrées, à Sciez, au bord du Léman. Ils couvrent une superficie de 1/2 hectare et atteignent 4 mètres de hauteur.

C. Guinaudeau.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

LA TROISIEME CONFERENCE TARIFAIRE DE L'O.N.U.
LES ACCORDS D'ANNECY

Les Négociations Tarifaires de l'O.N.U. qui se sont tenues en notre ville du 11 avril au 28 août 1949 et dont les résultats font l'objet de ces « Accords d'Annecy » connus dans le monde entier, méritent de conserver une place spéciale dans les annales annéciennes.

Et ayant été mêlé personnellement et dès le début aux tractations qui ont heureusement abouti au choix d'Annecy comme siège de cette Session, je voudrais rappeler ici quelques dates et faits précis, et également jeter un regard d'ensemble sur quelques conséquences favorables de cet évènement.

C'est le 5 octobre 1948 que la Commission Intérimaire de l'Organisation du Commerce International, siégeant à Genève sous le nom d'I. C. I. T. O., fit téléphoner au Syndicat d'Initiative, à Annecy, par le Délégué des Services Officiels du Tourisme Français à Genève. On l'avisait qu'Annecy était sur les rangs pour recevoir une Session Commerciale et Douanière de l'O. N. U. devant grouper les délégués de plus de 35 nations, et on nous priait d'en étudier sans tarder les possibilités.

Si notre surprise fut grande, grand aussi fut notre désir de voir ce projet aboutir, car il fallait, pour ainsi dire, gagner la partie. On nous révélait que d'autres villes avaient été citées aussi (1), bien qu'ayant moins de chances qu'Annecy pour laquelle on paraissait avoir une préférence.

Le Président du Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative, notre confrère M. Léon Laydernier, comprit aussitôt le retentissement énorme qu'un tel évènement international aurait pour l'avenir de notre ville, et en même temps quel honneur ce serait pour elle de représenter la France auprès de ces hôtes. Il mit donc aussitôt tout en œuvre pour réussir.

Le 8 octobre, une importante séance réunit au Syndicat d'Initiative avec M. le Maire d'Annecy diverses personnes qualifiées ou intéressées. Et le lendemain, une délégation, conduite par le Maire, se rendait à Genève pour étudier de plus près avec le représentant de la Commission Intérimaire (2), les multiples questions se posant. Il résulta de l'entretien que le Syndicat d'Initiative remettrait le 14 octobre des propositions fermes et précises au représentant de l'I. C. I. T. O. invité à Annecy. Les questions à résoudre concernaient principalement l'aménagement d'environ 150 bureaux

(1) Aix-les-Bains, Evian, Divonne. Plus tard Paris et Lausanne se mettent aussi sur les rangs.

(2) Soit son secrétaire exécutif adjoint, M. Royer.

dans des hôtels réservés à cet effet, l'installation du téléphone dans chacun de ces bureaux avec raccordement à des lignes directes sur Paris et les autres capitales ; les communications, ferroviaires avec Paris, par fer et routes avec Genève ; les liaisons aériennes, les facilités douanières, les prix d'hôtels, les salles de réunions plénières. etc...

Tout fut au point pour la date prévue et les propositions d'Annecy partirent de Genève à destination de toutes les Nations intéressées. Il nous sera agréable d'apprendre que la Belgique, la toute première, avait donné son accord sur les propositions d'Annecy.

Mais il fallut vaincre de grosses difficultés soulevées par les Nations Anglo-Saxonnes restées attachées à Genève qui subitement s'était remise sur les rangs ; ces nations ne voulaient pas admettre que notre ville fut susceptible d'assurer les liaisons téléphoniques indispensables et les facilités de transports désirées. Ne sut-on pas plus tard que certains pays s'étaient imaginés qu'Annecy n'était qu'une bourgade de montagne accessible par funiculaire ?

Enfin le téléphone nous apprenait de Genève, le 13 décembre, que les Anglo-Saxons s'étaient rangés au désir des autres nations et qu'Annecy était définitivement choisie pour siège de la Troisième Conférence Tarifaire de l'O. N. U. La partie était gagnée, mais il restait à tout organiser.

C'est alors que le Préfet, le Maire et M. Laydernier décidèrent la formation d'un Comité d'Organisation, dont la présidence d'honneur fut confiée au Préfet, la présidence effective au Maire et le Secrétariat général à M. Decourvière, vice-président du Syndicat d'Initiative, le siège demeurant au Syndicat.

Bien des difficultés devaient surgir encore du fait qu'à Paris on considérait que c'était Annecy qui était partie invitante et non pas la France. Ces subtilités étaient peut-être quelque peu fondées, mais elles n'empêchèrent pas qu'en la circonstance Annecy représentait bien la France. Des démarches à Paris, appuyées par le Préfet et les parlementaires de la Haute-Savoie, parvinrent à aplanir la plupart de ces difficultés, en partie du moins sur le plan financier.

Chacun travaillant d'arrache-pied (1), tout fut prêt pour la séance inaugurale officielle des Négociations, le 11 avril 1949, à 11 heures, au Casino d'Annecy, tout nouvellement reconstruit.

Alors que les pavillons bleus de l'O. N. U. flottaient à l'Hôtel Verdun et à l'Hôtel d'Angleterre transformés en bureaux, et le Pavillon des Etats-Unis d'Amérique à l'Hôtel Jeanne d'Arc, réservé aux bureaux de ce pays, c'était un spectacle rare qui était offert par la réunion de tant de visages de toutes couleurs, représentant 25 nations. Et parmi les costumes sombres, les saris chatoyants de jeunes femmes hindoues apportaient une note orientale.

Un peloton du 27e B.C.A. rendait les honneurs.

---

(1) Une mention spéciale revient au très actif Directeur des P.T.T., M. Meyer, et à M. Dulong, de l'Hôtel Impérial.

Déjà le vendredi 8 avril, à l'Hôtel Verdun, S. E. l'Ambassadeur Dana Wilgress, Haut Commissaire du Canada à Londres, président des Parties Contractantes, avait déclaré ouverte la Troisième Session des Parties Contractantes à l'Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce ; c'est lui-même qui aura l'honneur encore, de présider la séance inaugurale du 11 avril, entouré de MM. André Philip, ancien ministre, président de la Délégation Française ; Canet, préfet de la Haute-Savoie ; Volland, maire d'Annecy ; Martel, président du Conseil Général.

Le Maire souhaita une cordiale bienvenue à nos hôtes, leur dit la joie et la légitime fierté de la population pour l'honneur fait à notre station. « Que vos travaux soient féconds et, Dieu aidant, ajoute-t-il, vous rendiez à un monde anxieux un peu de la confiance et de la solidarité qui lui permettront de vivre dans une atmosphère de paix, de travail honnête et de compréhension réciproque ».

M. le Préfet dit combien la Haute-Savoie, terre de l'héroïsme, était heureuse et fière d'accueillir cette assemblée : « Vous trouverez ici le vrai visage de notre pays, de cette terre de paix, de labeur et de vie ».

A son tour, M. André Philip dit son plaisir d'avoir à accueillir à Annecy les membres de la Conférence au nom de la Délégation Française, soulignant que c'est dans un souci total de vérité, d'honnêteté intellectuelle et de compréhension d'autrui que doivent commencer les travaux.

Grand ami de la France et déjà de notre ville, S. E. le Président Wilgress rendit hommage aux personnalités et citoyens d'Annecy en ces termes : « ...nous apprécions vivement la tâche extraordinaire — presque magique — que vous avez accomplie en faisant de cette cité historique le siège d'une importante conférence internationale. Je tiens particulièrement à remercier les membres du Comité spécial qui a travaillé si durement pour nous donner satisfaction... ». Et après avoir fait l'historique de la Commission préparatoire établie par le Conseil Economique et Social pour achever le projet de charte du commerce mondial, il se félicita du succès obtenu jusqu'à ce jour et souhaita que les négociations d'Annecy le confirment et fassent date dans l'histoire.

Il fut très agréable aux Annéciens d'entendre le Président de la Délégation des Etats Unis d'Amérique, M. Woodbury Willoughby ajouter au message du Secrétaire d'Etat pour les Affaires Etrangères ces mots flatteurs : « Nous avons le privilège de nous réunir dans un des plus beaux endroits du monde. Je suis persuadé que la splendeur des paysages qui nous entourent nous incitera à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer le succès de notre effort de coopération ».

Ces deux derniers discours furent prononcés en anglais, mais M. Antonio de Vilhena Ferreira-Braga, président de la Délégation Brésilienne, termina en faisant en français de grands éloges de notre pays.

A midi, à l'Hôtel de Ville, pavoisé extérieurement aux couleurs de toutes les nations présentes, un vin d'honneur fut servi à tous

les membres des Délégations qui furent consacrés hôtes d'honneur de notre ville. Beau spectacle que celui offert par cette réception unique dans les fastes annéciens.

Laissant toutes ces personnalités à leurs travaux compliqués et ingrats, il paraît utile de nous rappeler les buts de cette conférence internationale.

En résumé, elle visait à faire franchir au monde un nouveau pas vers l'élimination des entraves au commerce (droits de douane à abaisser et mesures de contingentement) et vers l'extension pacifique des relations commerciales, en préparant la voie à l'Organisation Internationale du Commerce (l'O. I. C.).

En octobre et novembre 1947 à Genève, une première conférence avait abouti à la signature par 23 pays de l'Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce. Ces pays, dénommés « Parties Contractantes » et représentés à Annecy, étaient l'Australie, la Belgique, la Birmanie, le Brésil, le Canada, Ceylan, le Chili, la Chine, Cuba, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, le Pakistan, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Rhodésie du Sud, le Royaume Uni, la Syrie, la Tchécoslovaquie, l'Union Sud-Africaine, Nouvelle-Zélande, Norvège et Liban.

L'année suivante, 53 pays dont les 23 ci-dessus, tinrent à la Havanne la Conférence des Nations-Unies d'où est sortie la « Charte de la Havanne » visant à l'organisation internationale du commerce afin d'élever le niveau de vie des populations du monde entier en facilitant le développement du commerce international sur une base multilatérale (1).

Aux 23 nations « contractantes » se sont jointes, à Annecy, 11 autres nations appelées « Gouvernements adhérents ». Ce sont la Colombie, le Danemark, la République Dominicaine, la Finlande, la Grèce, Haïti, l'Italie, le Libéria, le Nicaragua, la Suède et l'Uruguay. L'un des buts de la Conférence d'Annecy fut donc d'élargir le cadre de l'accord de 1947 en y incluant ces 11 dernières nations qui en avaient manifesté l'intention. Ainsi de nouveaux accords bilatéraux pourraient s'établir entre chacun des anciens et nouveaux signataires. Et grâce à la clause de la Nation la plus favorisée les concessions accordées réciproquement seraient étendues à l'ensemble des pays participants.

Loin de moi la pensée de vouloir entrer plus avant dans les secrets et discussions de ces négociations qui se déroulaient à huis clos dans les trois hôtels gardés nuit et jour par des gardes mobiles ; et dont il n'était donné à la presse, en son bureau à l'Hôtel de Ville, que des communiqués d'un laconisme voulu (1).

Nous allons plutôt jeter un regard sur quelques à côtés de la Conférence et sur le séjour à Annecy de ces délégués dont le nombre put varier selon les moments de 500 à 800 sans compter les membres de la presse et de la radiodiffusion, différentes personnalités de passage et observateurs tel un représentant de l'Equateur dès le 14 avril.

---

(1) *Réveil*, du 12 ou 13 avril.

Parmi les hautes personnalités, présidents ou membres des Délégations, on a retenu quelques noms : le Consul Général Nys, de Belgique ; le Ministre Plénipotentiaire Antonio de Vilhena Ferreira-Braga pour le Brésil ; M. Dana Wilgress, haut commissaire, puis ambassadeur du Canada au Royaume-Uni ; Sir Oliver Goonetilleke, haut commissaire pour Ceylan au Royaume-Uni ; le docteur Wunz King, ambassadeur de Chine en Belgique ; le docteur Otto Benès, fils de l'ancien président de Tchécoslovaquie ; le docteur Jésus-Maria Troncozo, gouverneur de la Banque Centrale de la République Dominicaine ; M. Savolahti, ministre plénipotentiaire de Finlande ; M. André Philip, ancien ministre ; l'ambassadeur Athanase Politis, de Grèce ; M. Raden Abdrachin Kartadjumenie, ministre des Affaires Economiques de Pasundan (Pays-Bas) ; Docteur J. Jesus Sanchez R., supérintendant général de la Banque du Nicaragua ; le ministre Arne Skaug, de Norvège ; Hon. M. Fazlur Rahman, ministre du Commerce du Pakistan ; le Consul Général Ihre, de Suède, à Londres ; M. Hassan Djebbara, président du Corps représentatif Syrien au Conseil Supérieur des Intérêts communs ; M. Woodbury Willoughby, chef de la Division de la Police Commerciale, département d'Etat et président des arrangements du Commerce interdépartemental aux Etats-Unis ; le docteur Hector Alvarez Cina, ex-ministre des Finances d'Uruguay ; l'ambassadeur Chavez, du Pérou ; etc... Au nombre des personnalités de passage je citerai : la Reine de Grèce ; le 12 mai, lord Harriman, directeur du Plan Marshall, ambassadeur extraordinaire des Etats-Unis, et le 18 avril, le Ministre du Commerce du Royaume-Uni, M. Harold Wilson, président du Board of Trade, qui déclara notamment :

« Nous sommes maintenant en présence d'une occasion qui peut ne plus se reproduire de réduire les barrières commerciales. Le travail d'aujourd'hui aura des répercussions sur les siècles à venir. Il n'est pas un de nous que convaine véritablement l'affirmation que ce qui se produira après notre mort ne nous importe en rien. Quand l'édifice que nous sommes en train de construire sera aussi vieux que les églises et les arcades d'Annecy, ville historique, peut-être nous considèrera-t-on comme des pionniers. Mais, quant à moi, j'aime à penser que les générations futures comprendront qu'en dépit de tout, et quelque difficile qu'ait été l'heure, nous avons bâti solidement et avec amour ».

L'un des soucis du Comité d'Organisation, baptisé par Genève du nom de C. O. R. T. A., a été de faire connaître à nos hôtes notre ville et les sites des environs et de les intéresser à toutes les manifestations de la vie locale et aux souvenirs historiques. Dans ce but, il fut édité une élégante petite plaquette illustrée, portant des souhaits de bienvenue en langues française, anglaise et espagnole, suivis de deux articles intitulés, l'un « Annecy vous sourit » et l'autre « Le Beau Lac » celui-ci portant en épigraphe cette exclamation du Maréchal Joffre devant notre lac : « Il faudrait que de tels paysages puissent être admirés par tous les peuples de la terre ; leur grâce tranquille est un puissant appel à la beauté universelle et à la paix ». Enfin, des extraits traduits en anglais de l'ouvrage d'un florimontan « Sur les Routes du Beau Pays Annécien ».

Des réceptions furent offertes aux chefs de Délégations par le Conseil Général, la Chambre de Commerce, la Préfecture, le Rotary-Club et par l'Académie Florimontane au Château de Montrottier. C'était le 14 mai. Dans la salle des Chevaliers, entouré du Comité, M. F. Ritz, notre président, souhaita une cordiale bienvenue à ces hôtes de marque qui avaient visité auparavant les Gorges du Fier. Après leur avoir fait l'historique de Montrottier et de la Florimontane, M. Ritz, termina ainsi : « Je souhaite que cette visite vous intéresse. Nous avons pensé tout à l'heure à la patience déployée par le torrent le Fier pour se frayer un passage à travers l'obstacle rocheux. Nous admirons ici toute la peine que s'est donnée l'homme pour construire cette belle demeure ou réaliser des chefs d'œuvre de tout genre. L'effort persévérant que vous déployez, Messieurs, pour rapprocher les peuples les uns des autres, a une valeur incomparablement plus grande car elle a une fin plus haute, Dieu veuille que ces efforts soient couronnés d'un plein succès pour le plus grand bien de l'humanité ». M. d'Orlyé voulut bien lire en anglais cette allocution à laquelle répondit très aimablement M. Lécuyer, de la Délégation Française. Un vin d'honneur acheva cette réception toute amicale qui provoqua par la suite de nombreuses visites du Musée Léon Marès par les membres de la Conférence.

Le Château de Menthon et ses souvenirs de Saint Bernard les intéressèrent vivement aussi, et notre Académie leur fit faire plus ample connaissance avec Saint François de Sales par une conférence de M. Ritz, donnée à l'Hôtel de Ville le 29 juin, sur le Saint dans Annecy.

Faut-il rappeler pour mémoire le pèlerinage officiel au cimetière de Morette le 3 juin ; les visites aux Charmettes et au Château de Chambéry, le 21 mai ; au Barrage de Génissiat, le 28 ; à Conflans ; à l'usine de pierres synthétiques d'Annecy ; aux vignobles du Chablais, etc... ? Quelques délégués tinrent à assister aux cérémonies de la Consécration de la Basilique de Saint François de Sales, ainsi qu'au grand gala Leclerc, le 25 mai.

On se demandera, peut-être, si ces hôtes de quelques mois restèrent étrangers à la vie locale ou si, au contraire, en s'y mêlant, ils subirent son influence dans une certaine mesure.

Au début, il y eut une réserve, peut-être exagérée, dans leurs rapports avec la population. La question de langues en fut certainement la cause principale. Les délégués de tous les pays, même de l'Amérique latine, parlaient anglais. Seuls les Syriens ne le connaissaient pas, s'en tenant à leurs vieilles traditions françaises mais entre parenthèse, je tiens à souligner que nombre de ces étrangers voulurent se perfectionner dans notre langue ou l'apprendre. Rien qu'au Syndicat d'Initiative des professeurs furent demandés par les Délégations du Pakistan, Colombie, Finlande, Suède, Etats-Unis, Indes, Rhodésie du Sud, Cuba... En dehors des journaux anglais et américains, nous savons que *Le Monde* et *Le Figaro* étaient régulièrement lus par beaucoup de délégués ainsi que les journaux régionaux qui parlaient de la Conférence.

Comme ouvrages français, leur préférence allait aux études d'Economie politique et de Sciences sociales. Toutefois, ceux de l'Amérique latine s'intéressaient également à la littérature et à l'histoire impartiale de la politique française..

Tout d'abord, la plupart des délégués restèrent assez isolés d'une nation à l'autre, afin, disait-on, de ne pas influencer leurs négociations, mais peu à peu ils se rapprochèrent et des relations s'établirent entre eux de même qu'avec les Annéciens. Certains pays cherchèrent même à se faire mieux connaître en projetant des films nationaux tels l'Angleterre, la Norvège, la Tchécoslovaquie, les Indes, les Etats Unis, et comme il convenait la France. De grandes réceptions réunirent, d'autre part, avec les représentants des différentes Délégations, bon nombre d'invités annéciens ayant des relations avec la Conférence : réceptions du Royaume-Uni, empreinte d'une extrême courtoisie ; de l'Italie, des Etats-Unis, de la Suède, de la Colombie, etc... La réception offerte, le 12 juillet, par la Délégation française dans le parc de l'Hôtel Impérial, avec la participation de la fanfare des Chasseurs Alpins, fut vraiment digne de la France et laissa une profonde impression sur nos hôtes.

Je ne crains pas de dire qu'avec le temps, des liens se nouèrent de part et d'autres et qu'il y eut davantage de compréhension réciproque. En ce qui nous concerne, on peut affirmer que pour beaucoup la vie française fut une révélation. André Billy écrivait récemment en revenant d'Angleterre « nous comprenons mieux nos amis qu'ils ne nous comprennent ». Or, notre accueil, notre sens commun, notre culture trop ignorée notamment des pays anglo-saxons et nordiques, impressionnèrent nos hôtes qui, en rentrant dans leurs pays respectifs, ont emporté une idée toute autre de la France, certains ont appris à l'aimer. En dehors de tous profits économiques, n'est-ce pas une satisfaction pour Annecy d'avoir contribué à ce résultat d'une haute portée ?

Quant à Annecy même et à son lac, ils en ont gardé unanimement un souvenir excellent qu'ils ont manifesté en maintes ciconstances. Aussi, dans les adieux que nous leur avons adressés avant leur départ, avons-nous tenu à appeler ces hôtes nos amis et à les prier de se « rappeler qu'au doux pays de France, au pays du Mont-Blanc, au bord d'un lac enchanteur, il existe la petite ville d'Annecy qui pense à eux et qui espère bien un jour avoir le plaisir de les revoir ».

Et en effet, quelle éloquente propagande mondiale fut pour Annecy cette conférence. Par la presse, par la radio, son nom ne cessa d'être répété et sur la correspondance énorme qui quittait journellement notre ville, figurait l'oblitération : « Annecy - Session Mondiale Tarif et Commerce - avril-juillet 1949 » (1).

De toutes ces négociations, sont donc sortis les « Accords d'Annecy » appelés aussi « Protocole d'Annecy », signés par les différentes parties au siège des Nations Unies à Lake Success le 10 octobre 1949. On sait, par ailleurs, que l'admission des nations

---

(1) Les philatélistes apprécieront l'oblitération « Annecy-Annexe 2 » qui émanait du bureau de poste temporaire ouvert à l'hôtel Verdun pour les seuls membres de la Conférence.

désireuses de s'adjoindre aux 23 « contractantes » était subordonnée à l'agrément des deux tiers de ces dernières suivant un protocole qui devait être signé avant le 30 novembre et auxquels elles devaient accéder d'une part au 1er janvier et d'autre part au 31 mai 1950 (1).

Les Accords d'Annecy ont pu faire l'objet de diverses critiques quant à leur portée, mais par la presse, l'écho nous est venu que du côté britannique et du côté américain on a entouré l'annonce de ces Accords d'une importante publicité. Les Britanniques auraient distribué deux Livres blancs à leur sujet. Le département des Etats-Unis a déclaré que « la Conférence d'Annecy a contribué à une expansion significative de la politique commerciale étrangère établie des Etats-Unis... » (2). Et le président Truman qui a parlé par deux fois de cette Conférence, a même souhaité que l'esprit d'Annecy soit appliqué à toutes les conférences internationales.

C'est de ce lointain pays, que par une délicate attention, le secrétaire exécutif de l'I.C.I.T.O., M. Windham White vint spécialement à Annecy, le lundi 10 octobre 1949, pour remettre solennellement à la ville un élégant recueil contenant le double des Accords réalisés au cours de la Session et qui allaient être signés à la même heure (11 h. 30) à Lake Success.

Au cours de la réception qui eut lieu à cette occasion à l'Hôtel de Ville, notre président, M. Ritz, en qualité de premier adjoint, remplaçant le Maire, remercia M. White et l'assura que ce recueil précieux à plus d'un titre sera déposé en bonne place et pieusement conservé dans les archives. « Il perpétuera chez les générations futures, dit-il, le souvenir de cette Session qui, pendant près de dix mois, réunit sur les rives paisibles de notre lac les représentants qualifiés d'un grand nombre de nations, désireuses de s'entendre en vue d'un bien général ».

Et après avoir espéré voir un jour toutes ces nations « travailler d'un commun accord à l'amélioration matérielle de l'humanité, à l'épanouissement moral et spirituel de la personne humaine dans une discipline librement consentie », et ayant rappelé le message céleste « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté », M. Ritz continua en ces termes : « Vous êtes de ces hommes, Monsieur le Secrétaire, vous et vos collaborateurs des Nations Unies. A ce titre, vous avez droit à la reconnaissance de tous ceux qu'anime un désir profond de paix universelle. Et ce désir n'est-il pas celui du monde entier ?

« A ces sentiments de reconnaissance d'ordre général, Annecy joint une fois de plus sa personnelle et profonde gratitude de ce que vous l'ayiez choisie comme lieu de réunion pour ces négociations aujourd'hui heureusement terminées.

« Permettez-moi de voir poindre en elles l'aurore de la grande Lumière qui, bientôt, espérons-le, éclairera dans son Unité enfin retrouvée, la grande famille humaine ».

---

(1) En dehors des questions purement commerciales, la Conférence d'Annecy a élaboré un avant-projet d'accord relatif à l'importation des articles de caractère éducatif, scientifique et culturel qui fut soumis aux Etats membres lors de la 1re session de la Conférence générale de l'U.N.E.S.C.O., septembre 1949 (Rapports France-Etats-Unis).

(2) *Sud-Est Industriel et Commercial*, Grenoble, 16 novembre 1949.

Ces négociations nous en rappellent d'autres, politiques celles-là, qui avaient eu lieu en 1630, à Annecy déjà, et qui avaient abouti à ce « Projet de Paix d'Annecy » élaboré par Louis XIII, Richelieu et Mazarin. Projet qui fut le prélude au traité de Ratisbonne (1).

Louis PFISTER.

ANNECY A REÇU LA CROIX DE GUERRE

Le dimanche 24 juillet, le Ministre de la Défense Nationale, M. Paul Ramadier, est venu remettre officiellement à la ville d'Annecy, la Croix de Guerre. Ce fut l'occasion d'une imposante cérémonie qui se déroula sur l'esplanade du Pâquier et au Champs de Mars. Le Ministre lut la magnifique citation d'Annecy et la 9e citation à l'ordre de l'Armée du 27e Bataillon de Chasseurs Alpins. En même temps, il décora de l'insigne de la Légion d'Honneur, le Maire, M. Georges Volland.

CONSECRATION DE LA BASILIQUE DE LA VISITATION D'ANNECY

Cette consécration fut bien le couronnement de l'œuvre de la construction du vaste monastère qui s'élève sur la colline du Crêt du Maure et où furent transférées, le 2 août 1911, en grande pompe, les reliques de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne de Chantal. L'œuvre fut entreprise par les Visitandines en 1909. La première pierre de la basilique, élevée au-dessus de la crypte, fut posée le 7 mai 1922 par Mgr du Bois de la Villerabel qui bénit le gros œuvre du nouveau sanctuaire et le livra au culte le 21 août 1930. La consécration solennelle eut lieu le samedi 2 juillet 1949, par Son Eminence le Cardinal Tedeschini, dataire représentant le Pape, Archiprêtre de Saint-Pierre de Rome, Protecteur de l'Institut de la Visitation ; Son Eminence était entourée de NN. SS. de Bazelaire, Archevêque de Chambéry, et du Bois de la Villerabel, Archvêque d'Enos, ancien évêque d'Annecy et de dix évêques. Le soir, au retour d'une promenade sur le lac, le Cardinal fut reçu officiellement à la Mairie avec toute sa suite, en présence du représentant du Préfet et des parlementaires. Ayant traduit son admiration pour la beauté d'Annecy et de son lac, il dit « que tout ce capital de beauté était encore surpassé par la gloire d'être la ville de Saint François de Sales ». « Que Dieu tourne toujours avec bienveillance ses yeux sur Annecy, ajouta-t-il. Qu'Il lui donne la paix, qu'Il donne la paix à la France ». Le lendemain, à la Basilique, Son Eminence, rappelant le profond souvenir gardé par le Pape de la visite qu'il fit aux reliques des deux saints, il y a 17 ans, transmit ce message de Sa Sainteté : « Dites bien aux Annéciens combien je serai présent par la pensée à leurs fêtes, combien je me réjouis avec eux ».

L. P.

---

(1) *Revue Savoisienne*, 1915, L. PFISTER : Louis XIII, Richelieu, Mazarin au Château d'Aléry.

BIBLIOGRAPHIE

Aristide DONNADIEU : **Les Origines languedociennes de Joseph de Maistre.** — Edition Dardel, Chambéry.

Au début de la monographie qu'il consacre à Joseph de Maistre, M. Aristide Donnadieu, professeur à l'Ecole Universelle de Paris, pose en principe que l'Armorial de Savoie du Comte de Foras d'ordinaire si documenté sur toutes les familles savoyardes donne de si vagues renseignements sur les origines lointaines de la famille des Maistre qu'elles doivent en être recherchées ailleurs que parmi la noblesse du duché de Savoie, et il va prouver, par des arguments qui semblent probants, que la souche de Joseph de Maistre est d'origine languedocienne.

Il observe d'abord que Joseph de Maistre et son fils, le général Rodolphe de Maistre, ont toujours prétendu descendre d'une famille du Languedoc, se référant à une tradition maintes fois rappelée, et que cette affirmation a quelque valeur.

D'autre part, un contemporain de Joseph de Maistre, Louis Gabriel Michaud, auteur d'une bibliographie universelle, affirme que l'on trouve le nom de Maistre, ou Mestre, plusieurs fois répété dans la liste des anciens capitouls de Toulouse (1).

Tout récemment encore, l'historien mémorialiste, Antoine Albalat écrivait : « M. Joseph de Maistre était né à Chambéry, d'une noble et ancienne famille languedocienne, dont les ancêtres avaient dû émigrer au début du XVII^e^ siècle, au moment où la main de fer de Richelieu étreignait si lourdement toute la région du Midi ».

D'ailleurs, Joseph de Maistre, a toujours prétendu que son ancêtre Jean qui était protestant avait dû s'expatrier au moment où les guerres de religion troublaient sérieusement le Languedoc.

Mais on peut se demander, dit M. Donnadieu, quels sont les motifs qui ont déterminé un membre de la famille de Maistre du Languedoc a choisir les états du duc de Savoie comme pays de refuge car, à cette époque, la Savoie était moins indiquée que l'Helvétie ou les Pays-Bas, par exemple !

C'est en justifiant l'émigration de Jean de Maistre, avocat à la cour des aides de Montpellier, vers le Duché de Savoie qu'on expliquera, ajoute M. Donnadieu, la soudure des Maistre de Savoie à ceux du Languedoc.

D'ailleurs, Joseph de Maistre a, paraît-il, toujours attaché beaucoup de prix à ses relations avec les membres de cette famille languedocienne à laquelle l'attachaient des liens d'affection autant qu'une parfaite commuanuté de vues, de principes et d'origine.

Poursuivant ses investigations, M. Donnadieu parvient à établir que, dès la fin du XVI^e^ siècle, la famille de Mestre gravitait dans l'orbite de la Maison de Condé.

---

(1) On sait que Capitoul était le nom donné aux magistrats municipaux de Toulouse jusqu'à la Révolution.

Louis de Mestre, neveu de Jean, était attaché à la personne de Henri II de Bourbon, prince de Condé, père du Grand Condé. La porte de cette illustre Maison avait été ouverte aux Mestre par une puissante famille languedocienne fixée, elle aussi, aux environs de Clermont-Lodève, celle du Comte de Toiras, gouverneur de la ville en 1617, lequel nous révèle M. Donnadieu, sut s'entourer toujours de ses parents et de ses amis : « Si, au siège de Montpellier, il est aux côtés de son ami Pierre de Mestre qui ouvrira au roi les portes de la ville, il a aussi auprès de lui son frère Jacques de Toiras, que Pierre de Mestre fera nommer, peu après la capitulation, Sénéchal de Montpellier, charge qui, pendant de très longues années, demeurera l'apanage de la famille « Toiras ».

Ce détail, nous dit M. Donnadieu, est de grande importance si l'on sait que l'un des descendants de cette famille, Louis, dénommé le Marquis de Toiras, devait vers 1620 ou 1625 accorder la main de sa fille Antoinette à Louis de Mestre, gentilhomme du Prince de Condé et neveu de Jean, dont Joseph de Mestre prétendait descendre.

Ainsi donc, se consacrait, par un mariage, la vieille amitié unissant deux familles languedociennes, les de Toiras et les de Mestre, que leurs fonctions politiques ou militaires avaient, dès la fin du XVIe siècle, attachées autour de la petite cité méridionale.

Nous rappelons à titre purement documentaire, que le sang des Mestre et des Toiras, qui s'est illustré sur maints champs de bataille coulait aussi dans les veines du chevalier d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, héros légendaire, puisque son aïeul direct, François d'Assas, avait le 3 juin 1658, épousé Anna de Mestre, fille de Louis de Mestre.

En conclusion, si l'on remonte aux origines lointaines de 1560, Louis de Mestre de Clermont-Lodève, de son union avec Anne Estienne a eu trois fils : Antoine, Pierre et Jean.

Or, c'est de la branche de ce dernier que sont issus les deux célèbres écrivains : le Comte Joseph de Maistre, né en 1753, mort en 1821 ; le Comte Xavier de Maistre, née en 1763, mort en 1852.

Si leurs œuvres de caractère si différent ont subi l'épreuve du temps on se reportera volontiers aux « Pensées » ou aux « Soirées de Saint-Pétersbourg » dans lesquelles Joseph de Maistre, de son point de vue particulier, traite les vastes problèmes touchant de la religion, de la philosophie, de la politique, de l'histoire ou de la littérature et trace de ses contemporains quelques portraits où il ne craint pas de les égratigner d'une plume déliée ou moqueuse.

De même qu'on lira toujours avec plaisir les « Nouvelles » de son frère Xavier et, notamment, son « Voyage autour de ma chambre », véritable modèle du genre.

Les œuvres de l'un et de l'autre devenues classiques tiennent dans nos bibliothèques, une place des plus honorable.

Soyons reconnaissants à M. Donnadieu de nous avoir fourni une documentaion aussi intéressante et aussi précieuse sur les origines de nos illustres compatriotes, dont s'honorent grandement Chambéry et toute la Savoie.

P. VALLIN.

André Donnet et Grégoire Ghika : **Saint François de Sales et le Valais.** — Article paru dans la *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1949, n° 1, pages 43-60, et n° 2, pages 81-99.

Cet article, suscité par une note fort insuffisante de M. l'abbé Delaloye sur le même sujet et insérée dans son ouvrage « Aperçus historique sur la Réforme protestante dans les anciens diocèses de Genève et de Sion » (St Maurice 1936), est une excellente mise au point de la question. Il intéressera tous ceux qu'aucun des détails de la vie du grand saint savoyard ne laisse indifférents.

Bien qu'il n'apporte aucun fait ou document qui ne soit connu, il précise un certain nombre de petits événements concernant les rapports de Saint François de Sales et de personnalités du Valais, en rétablit la chronologie, et donne de précieux renseignements sur les circonstances dans lesquelles l'évêque de Genève rédigea son « curieux mémoire » secret, ce remarquable projet pacifique de conversion des hérétiques et de leur réunion à l'Eglise, où l'intelligence et la charité du Saint se trouvent mises en pleine lumière. Ne serait-ce que par l'importance qu'il donne à ce mémoire, reproduit in-extenso, et qui peut fournir d'utiles réflexions aux chrétiens de bonne volonté qui cherchent aujourd'hui les moyens de se mieux comprendre, de réduire leurs divergences et de tenter un rapprochement qui prépare les voies du retour à l'Unité, cet article serait déjà remarquable. Mais tout ce qui concerne le passage du Grand Saint-Bernard en 1596 par Saint François, et l'histoire du sacre de Mgr Jost en 1614, pour ne parler que de deux faits saillants parmi ceux qui sont évoqués, est fort intelligemment raconté, après avoir été minutieusement contrôlé.

On notera que le passage du Grand Saint-Bernard se fit dans la première quinzaine d'octobre 1596, et non fin novembre, comme le situe Ch.-Auguste de Sales, sans songer que la neige certainement abondante à une date si tardive eut rendu bien difficile cette traversée accomplie à cheval.

En s'appuyant sur les preuves certaines de l'amitié de Saint François de Sales pour Antoine Quartery, capitaine-banneret de Saint-Maurice, nos deux auteurs montrent la part qu'il prit à l'établissement dans le Valais des capucins qui se vouaient avec ardeur à sa conversion. La sagesse salésienne apparaît bien dans le règlement qu'il propose du long différent qui l'oppose, lui, évêque de Genève, et le Prévost de l'hospice du Grand Saint-Bernard au sujet de la cure des Allinges. Il abandonne au Prévots la nomination du résident, mais maintient fermement ses droits épiscopaux d'examen et d'institution du candidat.

L'étude souligne les bonnes relations existant entre Saint François et l'Evêque de Sion, Adrien II de Riedmatten. Elle signale l'existence d'un exemplaire de « La Vie Dévote » (Lyon 1609) orné d'une dédicace autographe à ce prélat et conservé à Versailles par M. Léon de Riedmatten. Ces bonnes relations entre évêchés voisins furent encore resserrées par la participation de Saint François, en qualité de co-consécrateur au sacre du successeur d'Adrien II, Hildebrand Jost, le 7 décembre 1614. A cette occasion, l'évêque de Genève qui séjourna à Sion près d'une semaine, donna le sermon solennel et traita de la succession apos-

tolique en la Sainte Eglise, « exhortant la population (en partie hérétique, mais venue à la cérémonie par curiosité) à l'amour de sa sainteté, unité et succession ». Et ce grand peuple, nous dit Ch.-Auguste de Sales, « qui n'avait jamais vu prêcher un évêque revêtu pontificalement, se mit à crier tout haut ses louanges. »

Des hérétiques, après l'avoir entendu, s'adressèrent à lui, lui proposèrent leurs doutes et difficultés, et le Saint s'employa tout le reste de son séjour à faire des conversions et à disputer de matières controverses avec des réformés qui s'étaient sentis « touchés ».

C'est à la suite de ce voyage en Suisse, et même à la suite d'une question d'un gentilhomme de Sion qui s'inquiétait de savoir comment faire renter dans le sein de l'Eglise, non seulement les particuliers, mais les « républiques entières », que Saint François rédigea en italien, vers la fin de 1615, son mémoire secret sur « la conversion des hérétiques et leur réunion à l'Eglise ».

Pages remarquables et qui mériteraient d'être mieux connues. Car si les conditions du temps ont changé, les principes et certains points de méthode indiqués par le saint évêque gardent une valeur certaine, surtout dans la mesure où elles soulignent que le remède se trouve dans un zèle pacifique et dans une volonté d'écarter les obstacles secondaires avec la plus grande largeur l'esprit, comme aussi dans un effort sérieux du Saint Siège à se préoccuper de ces chrétiens séparés qui oublient de plus en plus qu'ils ont été les enfants de l'Eglise et qui, vieillissant dans l'hérésie, demeurent dans une « paralysie incurable ». Il songe à faire intervenir les princes et les autorités d'Etat, mais pour une croisade qu'il veut « toute pacifique et sans péril ». Le problème religieux qu'étudie Saint François de Sales ne nous concerne point ici. Mais il nous plaît de retrouver dans ce mémoire les traits même du caractère salésien : une profonde charité alliée à un sens des suceptibilités à ne point froisser, et à une intelligence des petites réalités matérielles qui, parfois, créent des obstacles plus insurmontables que les oppositions dogmatiques. Et là où il apparait homme de son siècle et nullement opposé à employer l'autorité des princes catholiques empereur, roi ou duc, on voit bien qu'il ne pense pas à l'appui des armes, mais à la force morale que leur unanimité pourrait donner à leur intervention aux côtés du Saint-Père. C'est d'ailleurs les luttes politiques et les divisions intestines entre ces princes catholiques qui rendaient, en 1615 comme au cours du siècle précédent, toute tentative de rassembler le troupeau dispersé, impossible, et tout projet comme celui de Saint François de Sales utopique et vain, malgré la précision de ses conseils pratiques.

La conclusion de cet article qui se lit si agréablement, malgré la variété des faits qu'il rapporte et précise, est d'une pondération qu'il faut louer. En l'absence d'autres documents que ceux qui sont connus, on ne peut conclure qu'à une influence très limitée et fort indirecte de Saint François dans le Valais. Il se montre avant tout évêque de son diocèse et bon voisin. Il ne se mêle point des querelles politiques du Valais, et s'il les évoque dans un mémoire au duc de Savoie c'est uniquement pour souhaiter que les liens

entre les deux pays voisins ne soient point relâchés. S'il a pu contribuer à affermir la foi catholique dans la haute vallée du Rhône, c'est uniquement, semble-t-il, par le rayonnement de son exemple et de sa vie d'apôtre, qui avait franchi bien des frontières, moins infranchissables il est vrai, que beaucoup de celles que nous connaissons, hélas ! aujourd'hui.

Le 56 pages de l'article de MM. Donnet et Ghika, en évoquant un des aspects régionaux de l'activité de notre grand évêque, semblent porter en filigrane le bon et doux visage de cet homme qui excellait en amour de Dieu, en modestie, en zèle ardent et patient. Et c'est dire la valeur humaine de cette étude d'érudits dont nous avons tenu à souligner l'intérêt documentaire et historique.

J.-G. Ritz.

Georges Chapier : **La Guerre 1939-1940 à Lyon.** Préface de M. Emile Bollaert, ancien préfet du Rhône. Un vol in-8°, 120 pages, illustré de gravures hors-texte. Lyon, 1949. Imprimerie Nouvelle Lyonnaise.

Georges Chapier a souffert, aux heures tragiques de 1939, de ne pouvoir, en raison d'un état de santé précaire, concourir par les armes à la main à la défense de la patrie. Dans son livre, on ne trouvera aucun récit héroïque. Sa besogne est restée sans gloire, comme elle avait été sans danger. Mais, en contribuant à mettre au point d'une façon efficace la défense passive des populations du Rhône, il a sauvé des vies humaines.

Ceci vaut bien cela.

On fait toujours son devoir quand on suit sa destinée.

Rendre compte des mesures prises pour la défense passive jusqu'à la déclaration de guerre ;

Relations jour par jour des événements qui se déroulèrent à Lyon à partir du 10 mai 1940 ;

Dispositions pour héberger, puis pour rapatrier des dizaines de milliers de réfugiés qui avaient reflué sur Lyon ;

Mesures prises pour secourir les malheureux expulsés d'Alsace-Lorraine, c'est le contenu du livre en récits et en anecdotes.

Que d'histoires rassemblées en ces 120 pages, tel est mon meilleur éloge.

La leçon générale tirée de ce document ne peut pas servir de catéchisme pour l'avenir, car aucune guerre ne ressemble à la précédente. Les faits l'ont prouvé. Et puis, espérons que la volonté pacifique des peuples l'emportera sur l'esprit de destruction ancré chez certains.

M. Chapier s'élève contre l'indiscipline française qui consiste à tourner une restriction aussitôt qu'elle est décrétée. Si cet aveu pouvait servir de leçon à nos compatriotes, notre confrère n'aurait pas perdu sa prose. Hélas ! elle ne servira pas.

Au point de vue personnel, j'ai considéré ce livre comme un film vécu au contact des événements journaliers et se déroulant au jour le jour. C'est en racontant chronologiquement les faits vécus et les impressions ressenties qu l'on peut être complet dans l'édification d'un travail.

Je conclus en faisant remarquer que c'est grâce à l'armée qui eut de tout temps des garnisons dans notre bonne ville d'Annecy que des fils de nos intendants militaires, tels que MM. Georges Chapier et Pierre Benoît nous ont laissé des souvenirs littéraires que nous faisons un peu nôtres.

H. Monnet.

Paul Guichonnet : **Le Faucigny en 1848.** — Préface de Robert Avezou. A. Kundig, éditeur (Genève), 1949.

L'Académie du Faucigny, qui pour être la dernière née des sociétés savantes de Haute-Savoie, ne s'avère pas la moins active et la moins réalisatrice, a tenu à marquer le centenaire des mouvements de 1848 par une publication historique. Et c'est ainsi qu'en juin dernier, sortait des presses de l'éditeur genevois André Kundig, aussi simplement généreux que magnifique artisan du livre, l'étude de notre confrère Paul Guichonnet sur : « Le Faucigny en 1848 ».

Comme l'indique l'auteur de la préface, M. Robert Avezou, auquel la Haute-Savoie où il a laissé de vivaces souvenirs est redevable de travaux de premier plan, nul n'était mieux qualifié pour une entreprise de cet ordre, que Paul Guichonnet « historien... moderne, actif, entreprenant, remarquable détecteur de documents d'archives rares, et par-dessus tout, en authentique Savoyard du nord, connaisseur réfléchi de ces grands problèmes posés par l'histoire si particulière de la Savoie, principalement de cette partie de la province que limitent vers le sud le massif des Bornes et la chaîne des Aravis ».

L'ouvrage, d'impeccable présentation, comprend trois chapitres inégaux d'étendue, mais pareillement riches d'intérêt. Le chapitre de tête « Les hommes et les institutions » en occupe sensiblement la moitié ; les deux autres consacrés à la vie économique et aux événements politiques se partagent la seconde partie. Le jeune historien du Faucigny, et il souligne son dessein dans l'introduction, met l'accent sur les points « que les chercheurs locaux laissent généralement dans l'ombre : géographie du sentiment politique, régime de la propriété, phénomènes économiques et sociaux ».

Désireux de ne pas déflorer son travail agréablement substantiel, nous nous garderons d'en présenter un raccourci, nécessairement sec et décoloré, et nous ne sacrifierons pas à la mode fâcheuse, au reste nullement française, du « digest ».

Mais on nous permettra de féliciter vivement notre sympathique confrère et de le remercier pour la rare qualité de son œuvre — dont il parle d'ailleurs avec une excessive modestie. Il ne lui suffit point — ce qui serait déjà hautement méritoire — de présenter du Faucigny d'il y a un siècle un tableau précis, complet, exact, net de lignes et riche de couleurs, relevé d'humour à l'occasion. Derrière cette fresque, largement traitée, c'est un monde en mouvement qu'on devine, des virtualités d'événements proches, toute une histoire dont 1860 et l'intégration définitive de la Savoie dans la nation française marquent l'aboutissement.

Nourrie d'une documentation pour une large part originale — les papiers du député faucignerand Joseph-Jacques Châtrier y figurent en bonne place — conduite suivant une méthode rigoureuse, marquée d'une forte personnalité qui sait d'ailleurs s'effacer derrière les faits, même lorsqu'ils ne s'inclinent pas dans le sens des préférences savoyardes, attachante et neuve, l'étude dont nous recueillons le bénéfice apporte à une histoire régionale encore imparfaitement connue la plus précieuse contribution.

Si nous regrettons d'avoir vu s'éloigner d'Annecy notre jeune confrère, il nous est agréable de savoir que dans la région d'élection où l'appelaient d'émouvants souvenirs, au sein d'une association culturelle sœur de la nôtre, il collabore efficacement à l'œuvre qui nous est chère, et nous nous réjouissons aussi qu'initiés par ses soins aux recherches patientes et probes sur leur Savoie natale, les futurs instituteurs de ce département se préparent à enrichir nos archives des études de détail aussi discrètes que nécessaires où souvent la grande Histoire trouve sa substance vivante.

L. Vigand.

Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon

1949, 91e année

Ce bulletin est consacré au plus ancien des trois maréchaux dont s'enorgueillit l'Avallonnais : le maréchal de Beauvoir au Moyen Age, le maréchal Vauban sous Louis XIV, et le maréchal Davout sous l'Empire. « Claude de Beauvoir, sire de Chastellux » fait maréchal de France par Charles VI en 1417, et établi par lui l'année suivante son lieutenant-général en Normandie, n'en combattra pas moins avec son suzerain le duc de Bourgogne, contre le roi de France. Tumultueuse et douloureuse époque de notre histoire : un roi fou, une reine oublieuse de ses devoirs, des princes occupés de leurs propres intérêts, les Bourguignons alliés aux Anglais qui occupent le sol national. Période d'enfantement qui aboutira après bien des efforts et grâce à Jeanne d'Arc à l'unité définitive de la France. Excellente esquisse biographique tracée par un descendant direct de Claude de Beauvoir, le duc de Duras, illustrée, accompagnée de 12 pièces justificatives, et qui nous replonge dans une époque tourmentée mais combien passionnante.

En supplément à ce bulletin est annexée une étude sur « Vercingétorix et la résistance gauloise », par le Colonel Lélu, président de la Société d'Etudes d'Avallon. Etude critique que l'on sent faite sur le terrain même et les Commentaires de César à la main. En accord avec la plupart des historiens et archéologues, l'auteur estime que la cité d'Alésia correspond bien a l'emplacement du Mont Auxois, en Côte d'Or. L'examen des évènements rapportés par César lui permet de confirmer que la défaite gauloise est la conséquence de l'état politique du pays en proie à des divisions intestines, sans troupes organisées, et ne disposant que de bandes levées et rassemblées en hâte, manquant d'unité, de cohésion, et incapables d'efforts simultanés et prolongés contre un ennemi aguerri, bien armé, discipliné, et appuyé d'un corps de cavalerie

germanique qui à deux reprises au cours de la campagne apportera son appui décisif aux légions romaines en mauvaise posture. De plus, l'armée de secours — qui ne fut certainement pas aussi importante que le dit César, — fut mal engagée, sans repos après des étapes harrassantes, sans reconnaissance préalable du terrain, et dans les plus mauvaises conditions tactiques.

Résumé d'une page d'histoire malgré tout glorieuse par cette première manifestation de patriotisme national, en vue de sauvegarder l'indépendance du pays, cette étude d'une trentaine de pages, claire, ordonnée et bien documentée, sera lue avec le plus grand intérêt non seulement par les militaires, mais par tous ceux qui seront toujours et automatiquement du parti des opprimés contre tout oppresseur.

F.-M. Ritz.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1949

Les communications insérées dans les procès-verbaux des séances seulement figurent en petits caractères dans la table.

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des membres VI

Echanges de publications XI

Séances ..... 1 à 12 et 93 à 100

Nécrologie : Jean Duffresne, 7 ; Chanoine Mugnier, 9 ; Général Dosse, 9 ; Louis Brunel, 95.

Félicitations à Mme Biennier 93

Administrateur de Montrottier : M. L. Buttin 7

Concours de Beaux-Arts Andrevelan. — Rapport de M. F. Ritz ..... 4 et 101

Concours de poésie L. Laydernier. — Rapport de M. L. Vigand ..... 6 et 13

Don de tableaux par Mlle A. Paget 6

Centenaire d'Albert Besnard ..... 97 et 98

Vœux : Château d'Annecy, 12 ; Roc de Chère, 96 ; Signalisation des arbres du Jardin Public, 99.

ARCHÉOLOGIE

L. PFISTER. — Découvertes à Choisy et à Viuz-la-Chiésaz .. 99

BEAUX-ARTS

A. CHARVIN. — Notice sur deux carnets de croquis de A. Flasseur 119

BIBLIOGRAPHIE

C. GARDET. — Les Illuminés (Bela Just) 89

H. MONNET. — La guerre 1939-40 à Lyon (G. Chapier) . 145

L. Peister. — Le Château de Montrottier (J. Serand) .. 91
F.-M. Ritz. — Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon. 147
J.-G. Ritz. — Saint François de Sales et le Valais (Donnet et Ghika) 143
P. Vallin. — Les origines languedociennes de J. de Maistre (Dommartien) 141
L. Vignard. — Le Faucigny en 1848 (P. Guichonnet) 146

Biographie

Mlle J. Mugnier. — Albert Besnard 97
F.-M. Ritz. — Le Chanoine Joseph Francis Mugnier .. 30
L. Peister. Le docteur Terrier 18
P. Vallin. Paul Bertrand et son œuvre scientifique .. 108

Folklore savoisien

L. Peister. — Interdiction de tirer des coups de pistolets aux processions à Alex en 1782 123

Histoire

Général Cartier. — Considérations sur l'Europe 104
Fr Coutin. Monographie du Château de Giez 23
La Seigneurie de Novelles en Genevois . 112
E. Ganter. Les Clarisses de Genève et d'Annecy ... 58
G. Kuény. Le bicentenaire de la Bibliothèque d'Annecy 40
L. Peister. Chalamvieux et Périaz 18

Histoire naturelle

C. Guinaudeau. — Notes sur quelques arbres remarquables dans le département de la Haute-Savoie 126
L. Peister. — Nos oiseaux, quelques observations 88

Littérature

C. Gardet — Sur le séjour de Clément Marot en Savoie 33

Divers

B. Gagnebin. — L'Esprit des Lois de Montesquieu 5

J. d'Orlyé. — Le Phénomène vital 11

L. Pfister. — En souvenir des Clarisses de Genève-Annecy 52

Chronique savoisienne

L. Pfister. — La Troisième Conférence Tarifaire de l'O. N. U., les Accords d'Annecy 132

— Des Savoyards à l'honneur 88

— Annecy a reçu la Croix de Guerre 140

— Consécration de la Basilique de la Visitation 140

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

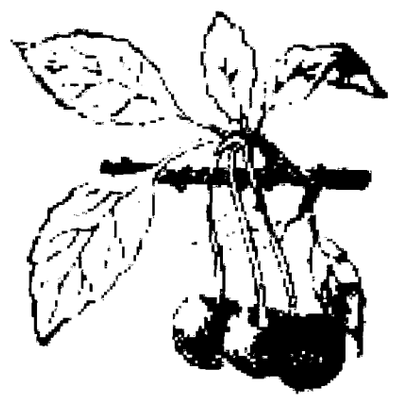
de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1898

1950

Quatre-vingt onzième année



ANNECY
Imprimerie L. DEPOLLIER et Cie

1950

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819-1908).
Etienne Machard (1824-1887).
Jules Philippe (1827-1888).
Eloi Serand (1826-1891).

Léon MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET (+ 1941).
Léon LAYDERNIER.
Georges MARTIN (+ 1943).

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la guerre 1914-1918

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

(A l'Assemblée générale de janvier 1950)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✾ I., professeur agrégé honoraire.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✲, ⚜, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. Jean d'ORLYÉ, ✲, ⚜, ✾ A., ✾, licencié ès-sciences ; Prosper VALLIN, O. ✲, ⚜, Trésorier-Payeur Général honoraire.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste adjoint de la Haute-Savoie en retraite.

Trésorier et secrétaire adjoint : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Bibliothécaire : M. Jacques FOURNIER, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

Membres du Comité : MM. L. ANDRÉ, ✲ ; le Général CARTIER, G. O. ✲ ; le Chanoine F.-J. COUTIN ; L. LAYDERNIER, ✲ ; L. MORET, ✲ ; L. VIGAND, O. ✲.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la *Revue :* M. Louis PFISTER.

Comité de rédaction ; MM. le Chanoine COUTIN, C. GARDET, Mlle MUGNIER, MM. d'ORLYÉ, L. PFISTER, F.-M. RITZ, VALLIN et VIGAND.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château: M. Louis BUTTIN.

Econome du domaine : M. LÉON ANDRÉ.

Sous-Econome : M. Emile BEAUQUIS.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1934 Arminjon Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1939 Blanchard Raoul, Doyen de la Faculté des Lettres de Grenoble.
1947 Blondel Louis, archéologue du Canton de Genève.
1940 Bois de la Villerabel (S. E. Mgr du), ✠, archevêque d'Enos, à Solesmes.
1915 Bordeaux Joseph-Paul-Emile (le général), C. ❋, ⚓, C. ✠, à Thonon.
1913 Bordeaux Henry, C. ❋, ❦, C. ✠, de l'Académie Française.
1895 Carnot François, ❋, ❦, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1942 Cesbron Auguste (S. E. Mgr), évêque d'Annecy.
1937 Chapuisat Édouard, ancien président du Grand Conseil, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques, à Genève.
1928 Dardel Marius, ❋, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1934 Duchêne Joseph (le général), C. ❋, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.
1906 Guinier Philibert, O. ❋, ❦ I., directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie d'Agriculture, à Paris.
1944 Jacob Charles, Professeur de géologie à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
1950 Jacques André, artiste-graveur, Conservateur des Monuments Historiques, à Chambéry.
1923 Margot, G. O. ❋, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1916 Martin Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.
1947 Payot René, directeur du *Journal de Genève*.
1929 Pittard, professeur honoraire à l'Université de Genève, Directeur du Musée d'Ethnographie.
1929 Vaillat Léandre, O. ❋, Homme de Lettres, à Paris.
1911 Van Gennep, ❋, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 André Léon, ❋, ❦ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1939 Aubry Paul-V., publiciste, à Rennes.
1927 Avezou Robert, ❦ A., archiviste départemental, à Grenoble.
1939 Baud Henri, Secrétaire général à la Préfecture de la Lozère.
1934 Biennier Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1924 Blanchard Camille, architecte départemental, à Annecy.
1912 Bouchet Claudius, ⚓, négociant, à Annecy.
1932 Buttin Louis, licencié en droit, Rumilly.
1930 Callies Alexis, O. ❋, ⚓, lieutenant-colonel, ancien député de la Haute-Savoie, à Mars-sur-Allier (Nièvre), († 1950).
1934 Callies Pierre, O. ❋, ⚓, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1903 Carle-Baud Henri, ❋, O. ✠, ancien officier d'Infanterie, à Chambéry.
1935 Cartier Georges, G. O. ❋, général de division en retraite, à Jacob-Bellecombette (Savoie).
1928 Charvin Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1937 Cochat François, ❦ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes en retraite, à Thônes.
1928 Coutin F.-d. (le chanoine), archiprêtre de Notre-Dame, président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1934 Cuyet Honoré, ❋, capitaine en retraite, à Annecy.

1931 Davignon Henry, Contributions Indirectes, à Annecy.
1906 Dépollier Louis, ✻, ✠ I., imprimeur, à Annecy (+ 1950).
1910 Desservettaz Alfred, comptable, à Annecy (+ 1950).
1936 Devant Charles, ✻, ✠, ✠, Ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1919 Doyen, C. ✻, ✠, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.
1937 Duparc Pierre, docteur en droit, conservateur adjoint des Archives des Affaires Etrangères, à Paris.
1930 Falletti Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1940 Falletti Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.
1901 Ferrero Marius, O. ✻, ✠ I., président honoraire de la Chambre de Commerce, industriel, à Annecy.
1911 Fournier Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.
1930 Fromaget Gilbert (le chanoine), aumônier de la Visitat., à Annecy.
1931 Gardet Clément, libraire, à Annecy.
1922 Gayet Claudius, négociant, à Annecy.
1937 Gojon Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.
1925 Graber Eugène, ✻, ✠, conservateur des Eaux et Forêts, à Lyon.
1922 Guy Lucien, ✠, à Thonon-les-Bains.
1948 Guinaudeau, ✻, ancien conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.
1921 Lacombe Joseph, notaire, à Rumilly.
1937 Lacroix Maurice, ✠ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.
1920 Laeuffer Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.
1901 Laydernier Léon, ✻, ✠ I., ✠, banquier, à Annecy.
1928 Laydernier René, ✠, banquier, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston, ✻, ✠, ✠ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, ancien archiviste départemental, à Grenoble.
1933 Maret (Mlle) Anna, ✠ A., artiste-peintre, à Annecy.
1891 Marteaux Charles, ✠ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 Monnet Henri, O. ✻, chef d'escadron en retraite, à Annecy.
1916 Moret Léon, ✻, ✠ prof. à la Faculté des sciences, à Grenoble.
1929 Mugnier Jeanne (Mlle), ✠ I., ex-rédactrice au journal *Le Temps*, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annecy.
1932 Onde Henri, ✠, ✠, professeur à l'Université de Lausanne.
1906 Orlyé Jean (d'), ✻, ✠, ✠ A., ✠, licencié ès-sciences, à Annecy.
1915 Peister Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 Peister Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1916 Pochat-Baron François (le chanoine), ✠ A., supérieur honoraire du Collège de Thônes.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1942 Ribeux, O. ✻, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Annecy.
1922 Ritz François-Maurice, ✻, ✠, Caissier de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1936 Soucher Jean, O. I., professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ✻, ✠, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 Trombert (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1941 Vallin Prosper, O. ✻, ✠, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.

1944 Vigand Louis, O. ✻, ✠ I., inspecteur d'Académie honoraire, à Annecy.

1934 Vuachet Charles, ✠ I., professeur honoraire d'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 Abry (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.

1945 Achard Albin, ✻, directeur honoraire des Contributions directes, à Annecy.

1924 Angelloz, ✠, ✠ I., maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Caen.

1945 Balleydier Jean, industriel, à Annecy.

1947 Baratier Edouard, archiviste-adjoint, à Marseille.

1949 Basset Paul, hôtelier, Villa Marie, rue des Archives, à Annecy.

1930 Baud John, ✠ I., ✠, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.

1947 Beauquis Emile, ✻, Manufacture d'Annecy.

1920 Brand Charles, éditeur-photographe, à Neydens.

1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.

1919 Burnier Gilbert, ✠, agent général d'assurances, à Annecy.

1944 Canet Constant, O. ✻, président honoraire de la Cour d'Appel de Paris, à Annecy.

1946 Carteron René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.

1926 Cattin Charles, ✠, docteur-médecin, à Annecy.

1947 Chanel Georges, ✠ I., professeur agrégé, à Annecy.

1937 Charmeil Alexis, G. O. ✻, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.

1946 Chapier Georges, ✠, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.

1922 Chevrier Pierre, industriel, ✻, ✠, à Annecy.

1946 Chapal Paul, pasteur de l'Eglise réformée, à Annecy.

1903 Costa de Beauregard (comte) Olivier, ✠, ✠, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).

1911 Costaz Gabriel, ✠ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.

1928 Crolard Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.

1921 Crolard Louis, ✠, agent général d'assurances, à Annecy.

1940 Despierre Gabriel, ✻, ✠, ingénieur, à Annecy.

1941 Deschamps François, avocat, à Annecy.

1913 Dusaugey Ernest, O. ✻, ingénieur civil, à Grenoble.

1906 Favre-Lorraine Jean-Marie, ✠, ancien maire de St-Jean-de-Sixt.

1941 Folliet (le colonel), O. ✻, ✠, à Paris.

1932 Fournier Henri, ✻, ✠, docteur en pharmacie, à Annecy.

1937 Fournier Lucien, ✻, ✠, ✠ I., inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy.

1947 Fournier Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.

1948 Francillon C., avocat, à Annecy.

1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.

1945 Giorgi Robert, docteur en médecine, à Annecy.

1920 Girod Paul, ✻, ✠ I., industriel, à Montmin (La Forclaz).

1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.

1944 Goiffond Louise, professeur au Collège Moderne de jeunes filles, à Annecy.

1948 Grandchamp Georges, industriel, à Annecy.
1935 Gruffaz Jean-Auguste, ✾ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1947 Guichonnet Paul, professeur au Collège Moderne, à Annecy.
1950 Guillot Denis, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
1948 Josseron Henri, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre.
1949 Kuény (Mme), Conservatrice du Musée d'Annecy.
1941 Lacombe Charles, avocat, à Annecy.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1942 Long des Clavières (Mlle), privat-docent de l'Université de Genève.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1916 Marquet Fernand, ✾, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), retraité, à Châteauneuf (Savoie).
1949 Martin René, propriétaire du Grand Hôtel Beau-Rivage.
1925 Menthon (comte Henri de), ✾, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1950 Menne Georges, professeur de littérature, à Annecy.
1941 Milliot Gaston, proviseur du Lycée, à Bourges.
1944 Moret Jacques, clerc de notaire, à Annecy.
1926 Moret Maurice, notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✾, docteur en médecine, ancien conseiller général, à Faverges.
1942 Murgier René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1950 Ourset Raymond, archiviste départemental, à Annecy.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), à Chalonnes-sur-Loire.
1939 Payot Paul, à Chamonix.
1936 Périès Paul, ✾, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux.
1909 Perret Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, à Bonneville.
1945 Peyresaures Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1946 Pillet Maurice, président du tribunal civil, à Annecy.
1945 Pfister Michel, licencié en Droit, à Annecy.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1933 Pollier Joseph, ✾ L., ✠, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1936 Rannaz Alix, O. ✾, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1944 Reguerraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1928 Richard Joseph, dentiste, à Annecy.
1946 Revelin Lucien, ingénieur aux Forges de Cran.
1938 Ritz Emmanuel, ✾ L., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1949 Rosset L.-F., professeur au Collège Estéglal, à Kaboul (Afghanistan).
1925 Roullet André, O. ✾, colonel en retraite, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1919 Vinit A., docteur en médecine, ✾, à Veyrier-du-Lac.
1932 Volland Louis, ✠, notaire honoraire, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1944 Aussedat Henri, industriel, à Paris.
1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.

1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1948 Boillet Francis, industriel, à Annecy-le-Vieux.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), à Paris.
1949 Cochet Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 Damex Auguste, agent général d'Assurances, à Bonneville.
1949 Delaquis (Révérend Père), dominicain, à Fribourg (+ 1950).
1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1944 Eyhéralde (Mme) Solange, à Annecy.
1948 Gagnebin Bernard, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Universitaire de Genève.
1950 Ganter Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de de Genève.
1950 Gruffat Louis, instituteur à Menthonnex-sous-Clermont.
1947 Jeanrenaud Robert, rédacteur du journal *La Suisse*, à Genève.
1944 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1946 Landwerlin Octave, éditeur, à Strasbourg.
1940 Laurent Jules, ✻, ⚚, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.
1933 Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1947 Pariset Paul, à Lyon.
1940 Pautry Joseph, attaché au Secrétariat du Bureau de l'Habitant, à Genève.
1950 Primot André, Brigadier des Eaux et Forêts, entomologiste, à Annecy.
1942 Reverdin Olivier, à Genève.
1949 Ziegler Henri (de), doyen de l'Université de Genève.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éducnne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bonneville. Académie du Faucigny.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Grenoble. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.

LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.
— Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
— Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
— Ecole d'Anthropologie.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Belgique.
LIÈGE. Institut Archéologique liégois.
Etats-Unis.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
Italie.
AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
MILAN. Società Italiana di Scienze Naturali.
PADOUE Accademia Scientifica Veneto-Trentino-Istriana.
TURIN. Regia Deputazione di Storia Patria.
— Società Piemontese di Archeologia e Belle Arti.
— Società Storica Subalpina.
— Associazone fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani (Fert).
VÉRONE. Museo Civico.
Suisse.
FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société Suisse de Numismatique.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SAINT-MAURICE. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
— Schweizerische Land Museum in Zurich.

LISTE DES PUBLICATIONS DE SOCIETES SAVANTES OU ETABLISSEMENTS PUBLICS REÇUES SANS ECHANGE PAR L'ACADEMIE FLORIMONTANE ET DES REVUES INDEPENDANTES DONT L'ECHANGE AVEC LA « REVUE SAVOISIENNE » EST ASSURE (1)
(France et Etranger)

LYON. *Revue Alpine.*
PARIS. Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'Agriculture de France.
— *Polybiblion.*
VIENNE. La Rhodania.
PETIT-LANCY (Suisse). Cahiers valaisans de Folklore.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

(1) Les revues indépendantes sont désignées par l'italique.

N° 1 1950 1er et 2e Trimestres

ACADEMIE FLORIMONTANE ANNECY

Séance du 18 janvier 1950 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président adresse de chaleureuses félicitations à M. Charles Arminjon, président de l'Académie de Savoie, membre d'honneur de la Florimontane, nommé chevalier de l'Ordre Pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand.

Il communique une lettre du Ministre de l'Education Nationale en réponse au vœu émis par notre Académie pour la protection du Roc de Chère. Le ministre va intervenir pour interdire le camping sur ce promontoire remarquable. A ce propos, l'Académie de Savoie envoie un judicieux rapport de M. Roger Benoit sur l'intérêt scientifique exceptionnel d'une station biologique « reliquale » au Roc de Chère, concluant par les raisons qui militent en faveur de mesures urgentes de protection (*Voir au présent fascicule la note de M. Léon Moret et le vœu de l'Académie Florimontane*).

Est aussi communiquée une intéressante lettre de M. Vuarnet, de l'Académie Chablaisienne, au sujet de la situation d'Alésia à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or), venant ainsi confirmer la thèse du colonel Lélu à la Société d'Etudes d'Avallon, citée par M. Ritz.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. Achard, André, P. Callies, Covet, Devant, Gardet, J. Fournier, Graber, Gunnaudeau, H. Pfister, L. Pfister, F. Ritz, Vallin et Vuachet.
Excusés : MM. Buttin, M. Pfister et Serand.

Le Président a donné l'adhésion de la Florimontane à l'Adresse que l'Académie de Savoie présentera le 25 janvier à l'éminent écrivain Henry Bordeaux, à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire.

M. Vallin dit deux mots de l'Association qu'il a fondée des « Amis, Parents et Anciens d'Indochine » afin d'établir des liens entre nous et ceux qui se battent là-bas, et il signale que le journal « Le Monde » a publié sa lettre donnant des détails sur la célébration du centenaire d'Albert Besnard à Annecy.

Sous le titre « En Savoie avec Gœthe », M. Clément Gardet présente le poète en 1779. Son idylle avec Elisabeth Schönemann étant rompue, il accepta l'invitation du duc de Saxe-Weimar et entreprit en sa compagnie un second voyage en Suisse qu'il poussera jusqu'à Chamonix et Martigny. « Les Lettres de Suisse » publiées en 1833 ont fourni à M. Gardet sept lettres qu'il a traduites lui-même, de l'Allemand, et dans lesquelles Gœthe fait le récit de sa randonnée en Savoie (*Voir article séparé*).

M. Guinaudeau parle des principaux cataclysmes régionaux et phénomènes glaciaires et torrentiels, extraordinaires, en Haute-Savoie, au cours des dix dernières années (*Voir article séparé*).

M. Louis Pfister donne lecture de l'article qu'il a consacré à la Session Tarifaire de l'O.N.U. qui s'est tenue à Annecy l'an dernier, article qu'il publie dans la Chronique Savoisienne du deuxième fascicule 1949 de la *Revue Savoisienne* actuellement à l'impression.

M. Vuachet fait la communication ci-après relative au professeur Maire :

Sous le titre : « Un grand botaniste français » et sous la signature de M. Hochreutiner, Président de l'Institut National Genevois, le *Journal de Genève* du 27 décembre 1949 publie un article nécrologique, concernant le professeur René Maire, de l'Université d'Alger, membre de l'Institut. Nous vous en donnons lecture.....

Si nous avons cru devoir signaler à nos confrères florimontants la disparition d'un savant qui illustra une branche modeste, mais honorable, de la science française, c'est que le professeur Maire n'est pas un inconnu pour nous.

Il présida, en effet, la session extraordinaire de la Société Mycologique de France qui tint ses assises à Grenoble et à Annecy en 1910, et dont un compte rendu a paru dans la Revue Savoisienne de la même année, sous la plume de M. Philibert Guinier, Directeur honoraire de l'Ecole Forestière de Nancy, Président de l'Académie d'Agriculture.

Voici ce qu'écrit notre éminent confrère :

« La société herborisa les 1er, 2 et 3 octobre, au bois du Mont, au-dessus de Thônes, au bois des Glaisins, au Roc de Chère et au Crêt du Maure.

« Le 4, eut lieu à l'Hôtel de Ville d'Annecy, une exposition publique de champignons, suivie d'une conférence sur les champignons comestibles et vénéneux.

« La Société Florimontane s'associa à cette manifestation et quelques-uns de ses membres, MM. Nanche, Le Roux, F. et J. Serand, Gardier, Dumont, Carle, suivirent les excursions mycologiques.

« De plus, le 3 octobre, au retour d'une herborisation au Crêt du Maure, une réception intime eut lieu, au cours de laquelle M. Nanche, vice-président, salua la Société Mycologique, au nom de la Florimontane ; M. Maire répondit au nom de ses collègues ».

La Session de la Société Mycologique de France à Annecy ne fut pas sans avoir d'heureuses conséquences pratiques.

Elle donna une impulsion nouvelle aux prospecteurs du précieux comestible et suscita de nouveaux adeptes à la mycologie, dans une région particulièrement riche en bonnes espèces.

Des excursions organisées par quelques spécialistes furent suivies de modestes expositions dans les vitrines de la pharmacie de notre regretté confrère, le Dr Genevois, qui publia même un petit album sous le titre : « Les champignons des deux Savoies » et qui fut, avec M. Juge, professeur au Lycée d'Annecy, un des promoteurs de ces promenades mycologiques.

Un vœu, ayant trait au contrôle du marché aux champignons, fut émis par la Société florimontane et pris en

considération par la municipalité, laquelle organisa un contrôle qui fonctionna pendant plusieurs années et ne s'exerce plus aujourd'hui que d'une façon discrète.

De nouvelles espèces comestibles ont apparu depuis sur le marché et si toutes n'y sont pas représentées, on y rencontre néanmoins les plus intéressantes et en quantité assez abondantes.

La Florimontane se devait donc de rappeler la mémoire du savant qui donna une impulsion à la science mycologique, en Haute-Savoie, à une époque où bon nombre d'excellents champignons étaient encore considérés comme suspects.

Assemblée générale du 28 janvier 1950 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée, le Président remercie ses collaborateurs et tous ceux qui ont contribué à la bonne marche de l'Académie durant l'exercice écoulé.

M. Ritz brosse succinctement le rapport de l'activité de la Société pendant l'année 1949, portant principalement sur des conférences, communications nombreuses, inauguration, réceptions à Montrottier, publication de la *Revue Savoisienne*, service de la bibliothèque, etc. Témoignages patents, dit-il, de la vitalité de notre Académie. L'année 1950 commence sous les meilleurs auspices et nous prépare à célébrer en 1951 le centenaire de la réorganisation de la Florimontane. A ce propos, il réitère à ses confrères sa demande de collaboration en vue de la publication du

---

(*) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, L. Buttin, Charvin, Cuvet, Davignon, J. Fournier, Gardet, Gayet, Lacroix, H. Pfister, L. Pfister, F. Ritz, Vallin, Vigand et Vuachet.

Excusés : Mlles Maret et Trombert, MM. Graber, L. Laydernier et Serand.

Mémorial de l'Académie, laquelle sera grandement facilitée par l'énorme travail préparé par M. Serand qu'il remercie.

La tradition de nos promenades annuelles sera reprise cette année ; plusieurs florimontans veulent bien s'en occuper.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections ci-après : M. le Chanoine Coutin, MM. Léon Laydernier, Vallin et Vigand, membres sortants du Comité, sont réélus.

M. André Jacques, artiste-graveur et archéologue, conservateur des Monuments historiques, est nommé membre d'honneur de l'Académie.

M. Charles Guinaudeau, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, membre associé, est choisi comme membre effectif en remplacement de M. le Chanoine Mugnier, décédé.

M. Edmond Ganter, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève ; M. Louis Gruffat, instituteur public à Menthonnex-sous-Clermont ; M. Denis Guillot, conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry ; M. Georges Menne, professeur de littérature et publiciste, à Annecy ; M. Raymond Oursel, archiviste en chef de la Haute-Savoie ; et M. André Primot, brigadier des Eaux et Forêts, entomologiste, à Annecy, sont nommés membres de l'Académie.

Le trésorier, M. Hubert Pfister, présente la situation financière et le projet de budget pour 1950. L'une et l'autre sont adoptés et des remerciements sont exprimés au trésorier. Voici ces comptes :

Situation financière de 1949

Recettes

Excédent des recettes de 1948	Fr.	12.551	45
Cotisation des membres	»	29.900	»
Ventes d'ouvrages	»	1.346	»
Intérêts des fondations et fonds	»	2.021	»
Subvention du Musée Léon Marès	»	50.000	»
Total	Fr.	95.821	15

Dépenses

Impression de la Revue Savoisienne.....	Fr.	79.026	»
Prix du concours Andrevetan (Beaux-Arts)	»	600	»
Prix du concours Laydernier (Poésie)....	»	1.000	»
Assurance.	»	1.085	»
Frais d'entretien de la bibliothèque.....	»	7.023	»
Frais de correspondance, recouvrements.	»	4.529	»
Excédent des recettes.....	»	2.558	45
Total.....	Fr.	95.821	45

PROJET DE BUDGET POUR 1950

Recettes

Excédent des recettes de 1949.....	Fr.	2.558	45
Cotisations des membres.....	»	31.000	»
Ventes d'ouvrages.....	»	5.000	»
Intérêts des fondations.....	»	2.000	»
Subvention du Musée L. Marès.....	»	50.000	»
Total	Fr.	90.558	45

Dépenses

Impression de la Revue Savoisienne.....	Fr.	78.000	»
Assurance.	»	1.000	»
Achat de livres.....	»	2.000	»
Prix des concours.....	»	1.600	»
Frais de bibliothèque.....	»	3.500	»
Frais de correspondance et recouvrements	»	4.000	»
Excédent des recettes.....	»	458	45
Total	Fr.	90.558	45

M. Léon André, économe du domaine de Montrottier, expose les comptes de l'exercice et M. Gayet donne lecture du procès-verbal de vérification. Ces comples sont approuvés.

M. Louis Buttin, administrateur, présente le rapport sur la gestion de Montrottier. Après avoir rappelé le souvenir des florimontans qui depuis M. Marès y ont apporté tout leur dévouement, il renouvelle un témoignage de reconnaissance à M. J. Serand et tient à souhaiter une heureuse retraite à nos anciens régisseurs, M. et Mme Jacquet. La situation du domaine est excellente et le nombre des visiteurs va toujours en croissant. M. Buttin présente le projet de budget et se joint au président pour remercier l'économe du domaine, M. André, et son adjoint, M. Emile Beauquis. M. Ritz témoigne à son tour de la reconnaissance à M. Buttin et remercie aussi les vérificateurs des écritures, MM. H. Cuvet et Gayet, confirmés dans leurs fonctions.

Le Président donne connaissance d'une lettre du Général Lestien, président de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Achéologie, suivie d'un rapport concernant la modification ridicule des noms savoyards en *az* et en *oz* faite par l'Institut Géographique National sur ses nouvelles cartes. L'Assemblée joint ses protestations à celles de la Société Savoisienne.

Au sujet du château d'Annecy, l'Académie témoigne sa vive satisfaction en apprenant l'espoir d'une entente entre la ville et l'Administration des Domaines en vue de la récupération de ce monument si cher aux annéciens.

A M. Louis Dépollier, des remerciements sont adressés pour le don d'un lot de gravures, lithographies et photographies dont bon nombre intéressent le vieil Annecy et le département.

En suite d'une intervention écrite de M. Clément Gardet, arrivée au dernier moment, un échange de vues a lieu relativement à l'activité de l'Académie. Le projet de formation d'une commission provisoire de travail, préconisée par M. Gardet, est renvoyée au Comité, de même que l'objet de son intervention.

Le Président annonce que le 77e concours de poésie de la fondation Andrevetan est ouvert.

Séance du 8 février 1950 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président présente les excuses de S. E. Mgr Cesbron, et souhaite la bienvenue à plusieurs nouveaux membres de l'Académie : MM. Louis Gruffat, Menne, Oursel et Primot, espérant qu'ils nous apporteront une collaboration active aidant à maintenir les traditions de travail que nous ont léguées nos prédécesseurs.

Il fait part des remerciements de M. Henry Bordeaux en répense aux voeux transmis à l'occasion de son 80e anniversaire, et il tient à signaler les discours remarquables qu'a prononcés récemment aux cinq Académies et à l'Académie des Sciences notre éminent compatriote et membre d'honneur, M. Charles Jacob, géologue, président de l'Académie des Sciences et, cette année, de l'Institut. Aux Cinq Académies, M. Jacob consacra quelques mots au sculpteur Descatoire et à sa statue de saint François de Sales à Annecy, médaille d'or du salon des Artistes français. A l'Académie des Sciences, il exalta la collaboration de la Science et de l'Industrie à propos des grands travaux du Rhône.

M. Ritz présente le jeune conférencier, M. Raymond Oursel, archiviste en chef de la Haute-Savoie, dont la thèse de sortie de l'Ecole des Chartes portait sur les églises romanes de l'ancien diocèse d'Autun. Il vient, ce soir, nous parler de l'Art religieux en Savoie.

M. Oursel, après avoir remercié le président et ses confrères de l'accueil qu'ils lui ont réservé, aborde son sujet

---

(*) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, Beauquis, Blanchard, J. Buttin, P. Callies, Charvin, Coutin, Cuvet, Devant, J. Fournier, Gardet, Grandchamp, Louis Gruffat, Guinandeau, Lacroix, Menne, J. Moret, Oursel, L. Pfister, Primot, F.-M. Ritz, Vallin.

Excusés : S. E. Mgr Cesbron, Mlle Maret, MM. L. Laydernier, H. Pfister, M. Pfister, Serand et Vigand.

Un certain nombre de personnes annéciennes se sont jointes aux fortmontains ainsi qu'une délégation d'élèves du Collège Saint-Michel.

en regrettant que soient beaucoup trop ignorés « les trésors artistiques » engendrés par le sol savoyard *(Voir article séparé)*.

Le Président félicite M. Oursel de son exposé lumineux et si bien ordonné. Il le remercie de ce premier contact avec la Florimontane, qui montre qu'il s'est déjà attaché à la Savoie en se penchant sur son passé avec amour.

Séance du 8 mars 1950 (*)

PRÉSIDENCE DE M. J. D'ORLYÉ, VICE-PRÉSIDENT

M. d'Orlyé excuse M. Ritz, président, et offre des souhaits de bienvenue à M. Denis Guillot, qui assiste pour la première fois à une séance.

M. Paul Tapponnier fait revivre trois fortes personnalités de « familles spirituelles » différentes ayant joué des rôles importants de ce côté-ci comme au-delà des Alpes, et dont les noms furent bien des fois prononcés en Savoie, Suisse Romande et chez les transalpins : le comte Pierre-Paul-François de Sales, Mgr Louis Rendu et le marquis Gustave de Cavour (frère du célèbre homme d'Etat). *(Voir article séparé)*.

Le Président remercie vivement M. Tapponnier, venu exprès de Collonges-sous-Salève pour nous faire cette intéressante communication.

M. Pierre Duparc fait une causerie sur les origines industrielles d'Annecy, qu'il a résumée en deux pages dans le présent fascicule.

(*) Etaient présents : Mmes Biennier et Kuény, MM. André, Basset, Charvin, Coutin, Cuvet, Duparc, Devant, J. Fournier, L. Fournier, Guillot, Guinaudeau, Ch. Lacombe, Monnet, Menne, d'Orlyé, Oursel, L. Laydernier, H. Plister, L. Plister, M. Plister, Primot, Vigand, Vuachet et Grandchamp.

Excusés : MM. F.-M. Ritz et Serand.

M. d'Orlyé offre des sentiments de gratitude à M. Duparc, qui continue à faire bénéficier Annecy de son érudition.

M. Guinaudeau fait l'analyse du *Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles* des cinq dernières années et de la *Revue Valdotaine (Voir à Bibliographie)*.

M. Vigand fait le compte rendu d'une substantielle étude de M. Paul Guichonnet sur l'Affaire des Voraces en avril 1848, dans laquelle l'auteur a examiné avec netteté les divers problèmes posés par cet événement qui déborde le cadre de l'histoire locale *(Voir à Bibliographie)*.

M. L. Pfister dépose la plaquette de M. Jacques Dupanloup, « Vieilles familles savoisiennes », dans laquelle émerge la figure de Mgr Dupanloup, et le rapport présenté au Conseil municipal d'Annecy en janvier dernier, par Me André Rosay, en suite duquel fut donné à une rue le nom de Georges Martin, notre vice-président regretté.

M. Pfister fait part de l'Arrêté pris par M. le Maire de Talloires, interdisant, en suite de notre vœu de novembre dernier, de faire du feu et de camper sur le Roc de Chère. Des remerciements sont adressés à M. le Maire.

Il a le plaisir d'annoncer, au nom de M. F.-M. Ritz, que la statue de Sommeiller, enlevée du Pâquier pendant l'occupation, a été ramenée récemment d'Allemagne à Paris où, après avoir été signalée par M. Ferrero, elle a été identifiée par M. Pierre Duparc qu'il remercie. Cette statue, qui évoque le souvenir d'une gloire de la Savoie, est donc en voie de réeupération.

Enfin il encourage les florimontans à venir entendre, à Saint-Maurice, le 27 mars, la « Passion selon Saint-Jean », de J.-S. Bach ,qui sera exécutée par l'Association J.-S. Bach, de Grenoble, audition à laquelle la Florimontane a donné son patronage.

Séance du 19 avril 1950 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président, en ouvrant la séance, s'exprime ainsi :

« Notre Compagnie vient d'être douloureusement éprouvée par le décès de deux de ses membres.

« Le P. Jacques-Ernest Delaquis, dominicain, membre correspondant de notre Académie, est décédé à Fribourg (Suisse), le 14 mars, après de longues et épuisantes souffrances, chrétiennement supportées. Originaire de Sallanches, notre compatriote s'était, entre autres, attaché à faire connaître la vie et l'œuvre d'un de ses frères dominicains qu'il avait connu et particulièrement aimé, le P. Berthier, originaire de Saint-Germain-sur-Talloires.

« Vous vous souvenez assurément de la remarquable conférence qu'il nous donna en 1917, évocation si vivante et si attachante de l'œuvre extraordinaire du traducteur et commentateur avisé de *la Divine Comédie*, et du génial restaurateur de l'Eglise Sainte-Sabine, à Rome.

« Le grand désir du P. Delaquis était de pouvoir nous reparler un jour du P. Berthier. Dieu en a décidé autrement, en rappelant son serviteur à Lui. Que notre confrère repose en paix ! Et que sa famille, sa sœur en particulier, qui lui fut si totalement dévouée, reçoive les condoléances attristées de l'Académie Florimontane !

« Huit jours après le P. Delaquis, s'éteignait à Annecy, notre confrère et ami, Louis Dépollier, maître-imprimeur, doyen des journalistes savoyards, l'un de nos plus anciens membres et, à coup sûr, l'un des mieux informés de l'histoire d'Annecy au XIXe siècle. *(Voir article séparé).*

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, Basset, Charvin, Coutin, Devant, J. Fournier, L. Fournier, Gardet, Grandchamp, Gojon, Guimaudeau, Menne, Monnet, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Rannaz, F.-M. Ritz, Vigand et Vuachet.

Excusés : MM. Curet, M. Pfister et Serand.

Un autre décès, celui de Mme Ernest de Beaumont, de Genève, grand'mère de notre confrère, M. Olivier Reverdin, touche aussi la Florimontane. Elle était la petite-fille du général Dufour, qui fut propriétaire de Montrottier. Aux familles en deuil, le président adresse des condoléances émues.

« Mgr Jean d'Arenthon d'Alex et son temps, ses rapports avec la Visitation », tel est le sujet que développera M. Jean d'Orlyé, dans une conférence d'une haute portée historique et critique. Né en 1620 à Alex, le jeune chanoine entretint de précieuses relations avec saint Vincent de Paul et fut choisi comme gouverneur des jeunes princes de Savoie. Attaqué avec acharnement par les Réformés, il devait gravir le siège épiscopal de Genève à la mort de Charles-Auguste de Sales, en dépit d'interventions en faveur d'un quatrième membre de la famille de Sales, interventions menées notamment par la Mère de Chaugy, Supérieure de la Visitation, dont le conférencier étudie les rapports avec l'Evêque. Accusé de jansénisme et de quiétisme, Jean d'Arenthon confondra facilement ses adversaires. A ce propos, M. d'Orlyé, parlant du Quiétisme, fait le portrait de Mme Guyon, venue à Gex pour propager avec le Père Lacombe sa fameuse doctrine.

Le Président félicite et remercie vivement M. d'Orlyé de cette conférence de choix, très goûtée, qui nous a montré et mis en opposition de grandes et belles figures du siècle de saint François de Sales, dont Mgr d'Arenthon fut le plus distingué des successeurs.

M. Clément Gardet parle du malheureux duc Charles III de Savoie, qui mourra à Verceil, en 1553, sans avoir recouvré ses Etats et qui, en 1541, s'étant rendu à la Diète de Ratisbonne, rencontra le bienheureux Pierre Favre, notre compatriote, envoyé comme on sait, à Worms pour participer à des débats avec des pasteurs luthériens *(Voir article séparé)*.

M. Paul Tapponnier envoie une note intitulée « A propos de Germain Sommeiller » *(Voir au présent fascicule)*.

M. Ritz adresse de cordiales félicitations à M. Léon Quiblier, président vénéré de l'Académie Chablaisienne, qui vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur. Cette décoration est le couronnement d'une longue carrière si féconde pour le pays.

Il présente le *Manuel de Paléontologie Végétale*, récent et savant ouvrage de Léon Moret, notre confrère, doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble, offert par son auteur, et, de la part de M. Clément Gardet, son *Guide d'Annecy et d'Aix-les-Bains*, publié par les éditions « Alpina » dans la collection « La France illustrée ». La description du paysage, des rues, des monuments, amène naturellement l'évocation des principauv événements historiques qui s'y rattachent. Et l'intérêt du texte est relıaussé par un choix de reproductions photographiques tout à fait remarquables. Cette élégante brochure sera certainement fort appréciée des Annéciens et des touristes.

Mme Biennier offre son beau pastel de la salle des dentelles du Musée de Montrottier. Des remerciements sont exprimés à ces aimables donateurs.

Séance du 3 mai 1950 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

M. Vigand présente le rapport qu'il a rédigé, au nom du jury, du concours de poésie de 1949 de la fondation Léon Laydernier. Par ce rapport, établi avec beaucoup de soins et de bienveillance, M. Vigand conclut à l'attribution du prix à Mlle Marie-Eugénie Delaquis, résidant à Fribourg. Ces conclusions sont adoptées *(Voir au présent fascicule)*.

M. Denis Guillot fait une communication relative au lieu d'inhumation de Mme de Warens, qui fut enterrée le 30 juillet 1762 dans le cimetière de Lémenc à Chambéry *(Voir article séparé)*.

(*) Etaient présents : Mmes Biennier et Kuény, MM. André, Cochat, Curvel, J. Fournier, L. Fournier, Guillot, Lacroix, d'Orlyé, Oursel, L. Pilster, F.-M. Ritz, Tapponnier, Vigand.

Excusés : MM. Henri Baud, Guinaudeau, H. Pilster et Serand.

M. Henri Baud, sous-préfet de Saint-Julien, empêché d'assister à la séance, a remis au Président, qui en donne lecture, son étude « Gens de Guerre en Faucigny » sous Charles-Emmanuel I^er^ 1560-1630), rédigée d'après les documents inédits découverts par M. le Chanoine Pasquier, archiprêtre de Saint-Gervais-les-Bains. *(Voir au présent fascicule).*

Le Président adresse des félicitations et des remerciements à M. Baud, et M. Oursel tient à souligner le tour de force effectué par notre confrère pour être parvenu en moins d'un an à réaliser, d'après des documents difficiles à déchiffrer, ce travail capital pour l'histoire du Faucigny et de la Savoie, et intéressant même pour la grande histoire. Et il montre les conséquences lointaines des événements de cette époque.

M. le Général Bordeaux a envoyé une lettre élogieuse sur le dernier fascicule de 1949 de la *Revue Savoisienne*, dans laquelle l'exposé sur la Session tarifaire de l'O.N.U. et l'étude sur les arbres remarquables de la Haute-Savoie, de M. Guinaudeau, ont particulièrement retenu sa bienveillante attention. A propos du tilleul de Trossy, le général rappelle qu'il y a 70 ans, le directeur de l'Ecole forestière de Nancy disait à son père : « Il n'y a pas trois tilleuls comparables à celui-là en France ».

Séance du 21 juin 1950 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président lit une notice nécrologique sur le poète Alfred Desservetaz, membre effectif de notre Académie, décédé le 11 mai. A la famille de ce sympathique confrère le Président adresse de vives condoléances *(Voir article séparé).*

(*) Etaient présents : Mme Kuény, Mlle Maret, MM. Achard, Butlin, Canet, Charvin, Cuvet, Devant, Gardet, Ch. Lacombe, L. Laydernier, Menne, M. Morel, Lacroix, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz et Vigand.

Excusés : MM. Blanchard, J. Fournier, J. Lacombe, M. Pfister et Serand.

M. l'abbé Tresson, de Grenoble, et M. Nagel, de Genève, assistent à la séance qui se tient dans le grand salon de l'Hôtel de Ville.

Il signale la prochaine commémoration du cinquantenaire de l'Institut Electrotechnique de Grenoble. Un livre d'or, qui va être publié, évoque plusieurs ingénieurs et savants savoyards dont nos confrres MM. Victor Sylvestre, Léon Moret et Ernest Dusaugey. De ce dernier seront publiés, dans la *Revue Savoisienne*, quelques souvenirs d'un précieux intérêt.

De la part de M. Oursel, M. Ritz dépose une étude que notre contrère a présentée au Congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés savantes, tenu à Bourg le 17 juin, sur l'église remarquable du prieuré de Contamine-sur-Arve. Cette étude sera publiée dans le deuxième fascicule de 1950. Ce Congrès eut lieu à l'occasion de l'Exposition Vaugelas pour laquelle la Florimontane a communiqué divers documents relatifs au Président Favre et à sa famille.

A la commémoration solennelle du troisième centenaire de la mort de Vaugelas, le 9 juillet à Pérouges, M. Ritz, nommé membre du Comité d'honneur, représentera officiellement la Florimontane.

Le Président envoie des félicitations à notre confrère, M. Rosset, professeur à l'Institut Estéglal à Kaboul, pour la publication, dans la *Revue Afghanistan*, du compte rendu de ses prospections paléontologiques dans la région de Douab. Ses trouvailles fossilifères confirment enfin l'existence d'une mer jurassique entrevue par M. Furon en 1923, à l'encontre des théories anglaises fondées sur la seule présence du trias volcanique continental. Cette découverte, qui couronne les patientes recherches de notre confrère, lui fait honneur, et nous l'en félicitons bien affectueusement.

Il signale le vœu adopté, à notre demande, par le Conseil général de la Haute-Savoie, pour le respect, par l'Institut géographique, sur les nouvelles cartes, des terminaisons en « *az* et *oz* » des noms de lieux dits savoyards.

M. Edouard Chapuisat, membre d'honneur, a envoyé son étude récente sur « Mallet du Pan et le général de Castries », résumé des efforts faits par Mallet pour sauver Louis XVI. Meilleurs remerciements.

Selon le rapport du jury du concours d'Histoire de la fondation Andrevetan, le permier prix de 1949 est décerné à M. Aristide Donnadieu, pour son étude sur les origines languedociennes de Joseph de Maistre.

Le Président présente M. l'Abbé Tresson, de Grenoble, professeur égyptologue, ancien élève de l'Institut d'Archéologie du Caire, qui a publié de nombreuses traductions de textes hiéroglyphiques et a classé l'importante collection réunie par Champollion. M. l'Abbé Tresson vient nous parler de notre compatriote Alexandre Moret, né à Aix-les-Bains en 1868, qui fut un des représentants les plus autorisés de l'Egyptologie française. Le conférencier évoque les diverses phases de la vie de ce savant formé à l'école de Maspéro, dont il devint suppléant, et qui mourut en 1938, professeur au Collège de France, membre de l'Institut. Dans une autre séance, M. l'Abbé Tresson nous entretiendra de l'œuvre de Moret.

A la demande du Président, M. Nagel, professeur à la Faculté de Théologie de Genève, égyptologue, venu entendre M. l'Abbé Tresson, son ami, entretient l'assistance des fameux manuscrits bibliques découverts en 1947 dans une grotte située près de la Mer Morte. Ces manuscrits, très divers, et dont l'un comporte des textes d'Isaïe, remontent au deuxième ou au premier siècle avant notre ère. Au dire de M. Nagel, cette trouvaille, la plus importante faite jusqu'ici, éclaire les aspects de la religion juive à la naissance du christianisme.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis Pfister.

Une conséquence regrettable du dernier incendie du Roc-de-Chère : la destruction de la station de Rhododendron ferrugineum

Les incendies de forêts qui se sont multipliés pendant la sécheresse de l'été 1949 dans nos Alpes et spécialement dans le bassin du lac d'Annecy, ont eu parfois des conséquences désastreuses pour certaines stations biologiques réputées.

C'est ainsi que pour notre Roc-de-Chère qui, par deux fois, en août et septembre, a été la proie de graves incendies, il est bien à craindre que la station de Rhododendron, dont les touffes croissaient sur les bosses gréseuses de la dépression marécageuse centrale, soit à jamais détruite. Et cela est fort regrettable, car cette station constituait une véritable curiosité scientifique, fréquemment visitée, pour notre région annécienne, le Rhododendron, plante montagnarde vivant ici à l'altitude, bien faible pour elle, de 600 mètres.

La présence insolite de cette belle plante au Roc-de-Chère ne peut s'expliquer que par l'intervention des anciens glaciers quaternaires (branche du glacier de Tarentaise) qui, au cours de leur progression vers l'avant-pays, ont refoulé flore et faune alpines, lesquelles ont finalement trouvé dans les régions basses des conditions climatiques adéquates à un bon développement (1). En fait, il s'agit donc pour le Rhododendron du Roc-de-Chère d'une incontestable *relique glaciaire*, et le feu vient de perturber un état d'équilibre biologique réalisé vraisemblablement depuis la fin de l'époque glaciaire, ainsi que

---

(1) Dans le monde animal, c'est par exemple le cas du chamois, du bouquetin, de la marmotte, qui, pendant la période glaciaire, peuplaient les plaines basses. Doit-on expliquer de la même façon la présence d'une station de Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) que j'ai remarquée au-dessus de Menthon, dans un petit bouquetau situé en lisière de la route du Col de Bluffy ?

veut bien me l'écrire M. Ph. Guinier, Directeur honoraire de l'École forestière de Nancy qui, comme moi, a assisté impuissant au sinistre qui ravageait un petit massif qu'il connaît bien et auquel il a consacré naguère, dans la Revue Savoisienne (1906-1907) une remarquable monographie phytogéographique, aujourd'hui classique.

J'ajoute que le Roc-de-Chère est non moins intéressant pour le géologue que pour le botaniste et que, là encore, ce site est unique dans toute la chaîne alpine depuis la découverte qui y fut faite il y a quelques années, et qui fut également relatée dans la Revue Savoisienne, de couches lacustres éocènes à grands Bulimes tropicaux.

Si donc le site du Roc-de-Chère est aussi particulier du point de vue scientifique, peut-être pourrions-nous suggérer aux Pouvoirs publics de prendre à son sujet, et dans le plus bref délai possible, si l'on ne veut pas qu'il soit trop tard, de sérieuses mesures de protection, destinées à le mettre à l'abri des déprédations d'un tourisme envahissant et surtout des campeurs (ces touristes sympathiques d'un nouveau genre), dont il est fort à craindre que les imprudences ne soient à l'origine du sinistre. La sécheresse prolongée de cette année (dans certaines forêts des environs d'Annecy, les arbres se desséchaient peu à peu) a naturellement facilité la propagation du feu, mais la présence inhabituelle de nombreux promeneurs et campeurs n'est certainement pas étrangère à son développement. Les grandes sécheresses des années 1749 et 1906, notamment, furent aussi intenses que celle de 1949, pourtant aucun incendie de forêt ne se manisfesta parce qu'il y avait alors peu de touristes et pas du tout de camping.

Il n'est pas douteux qu'un danger d'un nouvel ordre s'est montré avec l'accroissement de la circulation humaine pendant la belle saison et qu'une sévère réglementation s'impose, ne serait-ce que pour protéger la Nature.

J'avais déjà alerté le public scientifique en 1931 au cours du deuxième Congrès international pour la protection de la Nature qui avait tenu ses assises à Paris, et un vœu avait alors été présenté pour demander le classement du site du lac d'Annecy.

Peut-être, serait-il indiqué que les Sociétés scientifiques de province, directement intéressées par ces problèmes et dont le rôle pourrait être ici, prédominant, poussent à leur tour un nouveau cri d'alarme.

En émettant un vœu sur le Roc-de-Chère destiné à alerter les Services publics et tous les amis de la Nature, l'Académie Florimontane contribuerait certainement à modifier dans un sens favorable un état de choses qui met en péril l'un des sites les plus charmants et les plus intéressants des Alpes françaises.

Léon Moret.

A la suite de cette communication, l'Académie Florimontane, dans sa séance du 9 novembre 1949, émit le vœu suivant :

« L'Académie Florimontane,

« Considérant que les incendies de forêts, qui se sont multipliés pendant la sécheresse de l'été 1949 dans le bassin du lac d'Annecy, ont eu parfois des conséquences désastreuses pour certaines stations biologiques réputées, ce qui est le cas pour le Roc-de-Chère qui, par deux fois, en août et septembre, a été la proie de graves sinistres. Ceux-ci ont détruit notamment la station de Rhododendrons, plante montagnarde, dont les touffes croissaient ici à la faible altitude de 600 mètres, sur les bosses de grès verts albiens ; cette station constituait une véritable curiosité scientifique pour la région annécienne ;

« Que le Roc-de-Chère est non moins intéressant pour le géologue que pour le botaniste, ce site, au dire des savants étant unique dans toute la chaîne alpine par la présence de couches lacustres de l'Eocène à grands Bulimes tropicaux ;

« Emet le vœu que, dans le plus bref délai possible, soient prises de sérieuses mesures de protections destinées à mettre ce site remarquable et charmant à l'abri des déprédations d'un tourisme envahissant et surtout des campeurs dont la présence et les imprudences ne sont certainement pas étrangères à l'origine de ces sinistres ;

« Et, dans ce sens, demande notamment que le camping soit interdit sur le Roc-de-Chère qui, par ailleurs, semblerait bien indiqué pour devenir un parc National ».

En suite de ce vœu, M. le Maire de Talloires, par arrêté du 28 janvier 1950, a interdit de faire du feu, de camper et de déposer des détritus sur le Roc-de-Chère.

En Savoie avec Gœthe

Nous sommes en l'an 1779. Johann Wolfgang Goethe avait trente ans. Il s'est déjà rendu célèbre, surtout grâce à la publication de Werther.

Il avait définitivement rompu son idylle avec Elisabeth Schönemann, Lili, dont en 1776 il s'était épris à Francfort. Pour éprouver son amour, il avait fait de mai à juillet 1776, un premier voyage en Suisse. Et quand, en été, il était revenu à Francfort, près de Lili, il avait été à nouveau tout heureux de lui échapper en acceptant l'invitation que lui avait faite Charles-Auguste de Saxe-Weimar, jeune duc régnant de Weimar, de le venir rejoindre en sa cour. Il y jouit de toute la faveur du prince, qui se plaisait à le voir secouer la torpeur des routines de l'étiquette traditionnelle, et scandaliser les vieilles perruques comme le vieux poète Klopstock, qui écrit solonnellement au jeune Gœthe que « le devoir des poètes est d'éduquer et non de corrompre les princes ».

Le duc lui confie des charges administratives, et en 1776, Gœthe est président de la Commission des mines, charge qu'il cumulera avec celle de directeur du théâtre de la cour, puis en 1777 avec la présidence de la Commission d'architecture pour la reconstruction du château, et en 1779 la présidence de la Commission de la guerre et des ponts et chaussées. Cette accession aux charges l'avait assagi. Il s'en acquitte avec zèle et compétence, et son esprit curieux s'intéresse aux sciences minéralogiques et à la géologie, et d'une manière générale à toutes les sciences naturelles. Et c'est en compagnie du duc de Weimar, qu'il entreprendra vers la fin de 1779 un second voyage en Suisse. Dans une lettre datée du 27 octobre 1779 à Genève, il raconte une randonnée dans le Jura, et en particulier une excursion les 25 et 26 octobre à la dent de Vaulien et à la Dôle, d'où il décrit l'immense paysage où apparaissent avec tant de splendeur derrière le lac Léman, le Mont-

Blanc et les Alpes de Savoie et du Valais. Les excursionnistes poursuivent leur route jusqu'à Genève, puis jusqu'au Mont-Blanc.

« Les Lettres de Suisse » d'où sont extraits les textes qui vont suivre, ont été publiées par Eckermann en 1833, peu après la mort du poète. M. Loiseau, dans un très érudit ouvrage sur Goethe (1) les qualifie de « notes rapides et sèches d'un observateur rassis ». Nous n'aurons garde de contester cette opinion autorisée, mais si dans le récit de la randonnée en Savoie, le style est parfois relâché, l'esprit du savant, soucieux de l'observation scientifique, des plantes, des roches ou des phénomènes météorologiques ne le cède en rien à la sensibilité du poète, ému par la grandeur ou l'angoisse des paysages alpins.

Mais laissons la parole à Goethe au moment où, descendant du Jura, il s'approche de Genève, nous excusant seulement de l'imperfection de la traduction, que nous vous soumettons :

GOETHE Werke - 6. Band
Bibliographische Institut
Leipzig und Wien

GŒTHE
Lettres de Suisse (Extraits)
Heinrichlkurz-Herausgegebener

« Genève, 27 octobre 1779.

« ...Nous voyions devant nous un pays habité et fertile. Le sol que nous foulions, une montagne haute et unie, porte encore de l'herbe et des pâturages, dont les hommes tirent profit. Cela, l'homme, vaniteux maître de la terre, peut encore se l'approprier ; mais ces montagnes sont comme une longue théorie de vierges, que l'esprit du ciel se réserve pour lui seul, dans une éternelle pureté en des régions inaccessibles pour nos yeux. Nous restâmes, et nous nous stimulâmes réciproquement pour découvrir villes, montagnes et pays, tantôt des yeux, tantôt avec le téléscope et ne descendîmes pas avant que le soleil en se retirant n'ait laissé la brume dans le souffle du soir s'étaler sur le lac. Nous arrivâmes avec le coucher du soleil aux

(1) J. LOISEAU, *Goethe*, Aubier, Paris, 1941.

mines du Fort de Saint-Cergues. Près de la vallée, nos yeux étaient encore tournés vers les montagnes et leurs glaciers. Les plus lointaines à gauche dans l'Oberland, semblaient fondre dans une légère vapeur de feu ; les plus proches étaient encore contre nous, avec leurs flancs rouges bien précis ; les premières devenaient peu à peu blanches, grisâtres. Cela donnait presque de l'angoisse. De même qu'en un corps puissant la mort remonte lentement de l'extrémité des membres jusqu'au cœur, ainsi toutes ces montagnes pâlissaient-elles lentement en avant du Mont-Blanc, dont le vaste sein brillait vers nous, toujours plus rouge, et qui à la fin semblait encore conserver un rayon rougeâtre, comme quelqu'un qui ne voudrait pas reconnaître la mort du bien-aimé, et veut faire durer l'instant où le pouls cesse de battre. C'est alors que nous partîmes à contre-cœur. Nous trouvâmes les chevaux à Saint-Cergues, et afin, que rien ne manquât, la lune se leva, et nous éclaira la route vers Nyon, tandis qu'en chemin nos esprits tendus s'épanouissaient à nouveau sous le charme, redevenaient aimables pour pouvoir jouir à travers la fenêtre de l'auberge, avec une joie nouvelle, des reflets de la lune qui frissonnaient largement épandus sur un lac tout à fait pur.

« Ça et là, tout au long du voyage, on parla tellement des curiosités des montagnes glaciaires de Savoie, et à notre arrivée à Genève, on dit que grandissait tellement la mode de les voir, que le comte conçut une envie toute particulière d'y poursuivre notre chemin, partant de Genève par Cluses et Sallanches, pour aller dans la vallée de Chamonix en contempler les merveilles, et descendre dans le Valais par Vallorcine, Trient et Martigny. Ce chemin que prennent la plupart des voyageurs nous paraissait mériter quelque peu réflexion à cause de la saison. C'est pourquoi nous fîmes une visite à Monsieur de Saussure en sa propriété pour lui demander conseil. Il nous assura qu'on pouvait faire la route sans arrière-pensée : il n'y avait pas encore de neige sur les montagnes moyennes, et dans la suite si nous voulions prêter attention aux bons conseils des paysans, lesquels ne peuvent jamais manquer, nous pouvions entreprendre ce voyage en toute sécurité. »

Voici la copie d'un journal hâtivement tenu.

« Cluses en Savoye, le 3 novembre 1779.

« Aujourd'hui au départ de Genève notre groupe s'est séparé, le comte se dirigea vers la Savoie avec un chasseur et moi ; notre ami W. partit pour le Valais avec les chevaux par le pays de Vaud. D'abord nous allâmes montés dans un cabriolet à quatre roues rendre visite en sa propriété à Huber (1), un homme dont l'esprit l'imagination, l'instinct d'imitation veut s'exprimer par toute sa personne, l'un des rares vrais hommes que nous ayions rencontrés. Il nous mit sur la route, et nous continuâmes alors, ayant devant les yeux les hautes montagnes neigeuses, vers lesquelles nous voulions aller. Depuis le lac de Genève les chaînes de montagnes au premier plan semblent vouloir aller à la rencontre les unes des autres, jusqu'en ce lieu où gît Bonneville entre la remarquable montagne du Môle et l'Arve. C'est là que nous mangeâmes à midi. Derrière la ville continue la vallée ; bien que très large encore, l'Arve la traverse tout doucement. Le côté méridional est très cultivé, et le sol est partout utilisé. Le matin nous avions craint la pluie, au moins pour la nuit, mais les nuages abandonnèrent peu à peu les montagnes et se partagèrent en petits moutons, ce qui nous avaient déjà été plusieurs fois un bon signe. L'air était si tiède, comme au début de septembre, et la région très belle : de nombreux arbres étaient encore verts, la plupart jaunes-bruns, un petit nombre tout dénudés ; les blés ensemencés étaient très verts, les montagnes dans le couchant étaient d'un rose violet, et ces couleurs se déployaient sur de grandes, belles et plaisantes formes du paysage. Nous bavardions agréablement. Vers cinq heures nous arrivâmes à Cluses où la vallée se ferme, et laisse un seul passage par où l'Arve vient des montagnes et où nous irons demain. Nous montâmes sur une montagne, et vîmes à nos pieds la ville, dont un côté s'appuie sur le rocher, et dont l'autre côté est construit sur le plat de la vallée, que nous traversâmes pour la joie de nos yeux, et assis sur des morceaux de granit nous attendîmes la venue de la nuit en devisant tranquillement sur des sujets variés. Quand nous descen-

---

(1) Peintre, ami de Voltaire.

dîmes vers sept heures il ne faisait encore guère plus frais qu'il n'est habituel en été vers neuf heures. Dans une mauvaise auberge, chez d'alertes et braves gens, dont le patois nous réjouissait, nous dormîmes en attendant le lendemain, voulant reprendre notre route avant le lever du jour. »

« Sallanches, le 4 novembre, midi.

« ...Jusqu'à ce qu'un méchant déjeuner de midi nous soit préparé par de très bienveillantes mains, j'essaie de décrire ce qui fut le plus remarquable ce matin.

« Avec le lever du jour nous suivîmes à pied le chemin qui conduit de Cluses à Balme. Une agréable fraîcheur régnait sur la vallée ; le dernier quartier de lune s'éleva clair, précédant le soleil, et nous réjouit fort, car on n'est guère habitué à la voir ainsi. Une par une des brumes légères s'élevaient des fentes des rochers, comme si l'air matinal réveillait de jeunes esprits qui avaient envie de porter leur poitrine au devant du soleil pour la faire dorer à ses rayons. Le firmament était parfaitement pur. Seules quelques raies de nuages translucides le traversaient obliquement. Balme est un village misérable, proche du chemin où s'incurve une gorge rocheuse. Nous demandâmes aux gens du village de nous conduire à la grotte qui donne son nom au village. Les gens se regardèrent les uns les autres, et se dirent entre eux : « Toi prends l'échelle, moi je prends la corde, venez, messieurs, avec nous ». Cette merveilleuse invitation nous persuada de les suivre. Tout d'abord la montée se fit à travers des éboulis de roches calcaires, qui furent taillés en escaliers au cours des âges sur la paroi escarpée, et qui sont envahis de taillis de noisetiers et de hêtres. Par ces marches on arrive enfin à l'assise du mur rocheux, où nous dûmes péniblement et difficilement grimper sur l'échelle et les marches rocheuses en nous aidant de crochets en branches de noyer auxquels étaient fixées les cordes ; on a alors la joie de se trouver dans un portail que l'érosion a creusé dans les rochers, et d'où l'on embrasse du regard la vallée et le village au-dessous de soi. Nous nous préparâmes à pénétrer dans la grotte, allumâmes nos lumières, et chargeâmes le pistolet avec lequel nous voulions tirer. La grotte est un long couloir généralement plat, large tantôt pour

une, tantôt pour deux personnes, d'une hauteur parfois supérieure à la taille humaine, parfois obligeant à se courber et même aussi à ramper. Vers le milieu une fente s'élève en formant un dôme pointu. Dans un coin un gouffre se creuse, où nous comptâmes doucement jusqu'à dix-sept ou dix-neuf, avant qu'arrive enfin au fond une pierre après des sauts diversement répercutés. Aux murs s'égouttent des stalagmites ; mais la grotte n'est humide qu'en peu d'endroits, aussi est-elle loin de soutenir la comparaison avec les riches et admirables formes de la grotte de Baumann (1). Nous avançâmes aussi loin que les eaux nous le permirent. En repartant nous tirâmes un coup de pistolet, qui fit trembler la grotte d'un son fort et sourd semblable au bourdonnement d'une cloche. Il nous fallut un bon quart d'heure pour sortir, nous refîmes la descente des rochers, trouvâmes notre voiture, et continuâmes notre route. Nous vîmes une belle cascade comparable à celle de Staubbach (1), elle n'était ni très haute, ni très abondante, mais pourtant très intéressante, parce que les rochers forment autour d'elle comme une niche ronde, dans laquelle elle se précipite, et parce que les couches de calcaire, repliées sur elles-mêmes, formaient des figures nouvelles et inhabituelles. Quand le soleil fut haut, nous arrivâmes ici insuffisamment affamés, pour trouver bon le déjeuner qui comprenait du poisson réchauffé, du bœuf et du pain dur. De là il n'y a pas un chemin partant dans la montagne convenant à ce si élégant carrosse qui est le nôtre. Il repartit pour Genève, et je prends congé de vous pour continuer mon chemin. Un mulet avec les bagages nous suivra pas à pas. »

« Chamouni, 1 novembre, 9 heures du soir.

« C'est seulement pour m'approcher davantage de vous avec cette feuille que je prends la plume ; ce serait mieux autrement, car je laisserais reposer mon esprit. Nous laissâmes Sallanches derrière nous dans une belle vallée ouverte. Pendant notre repos de midi, le ciel s'était couvert de petits moutons blancs, au sujet desquels je dois faire une remarque spéciale : un jour serein, des montagnes glaciaires de Berne, nous les avions vu monter aussi beaux, et encore plus beaux. Là aussi cela nous parut encore

(1) Grotte en Suisse.

comme si le soleil aspirait vers lui les plus légères évaporations des plus hautes montagnes neigeuses, et comme si les vapeurs tout à fait légères étaient peignées à travers l'atmosphère pareilles à une laine d'écume. Je ne me rappelle pas avoir jamais vu dans les plus longs jours d'été de chez nous, où de tels phénomènes atmosphériques se produisent aussi, quelque chose d'aussi transparent, et aussi légèrement tissé. Déjà nous voyions devant nous les montagnes neigeuses d'où se levaient ces vapeurs ; c'était bientôt la fin de la vallée ; l'Arve jaillissait d'une fente de rocher, nous dûmes gravir une montagne et serpentions toujours plus haut, les montagnes neigeuses à notre droite. De changeantes montagnes, d'antiques forêts de pins se montraient à droite en partie dans la profondeur, en partie à la même hauteur que nous. A gauche au-dessus de nous, les sommets de la montagne étaient dénudés et pointus. Nous sentions que nous nous approchions d'un nouveau bloc de montagnes plus fort et plus puissant. Nous traversâmes un large lit à sec de cailloux et de pierres, qu'en descendant le long de la montagne les torrents creusent et remplissent à nouveau ; de là nous arrivâmes dans une vallée très agréable, plate, fermée tout autour, où se trouve le petit village de Serves (Servoz). De là le chemin conduit de nouveau vers l'Arve, en contournant des rochers très bizarres. Quand on l'a franchie, on monte sur une montagne ; les masses deviennent toujours plus grandes, la nature a commencé à préparer ici, doucement, le prodigieux. Il faisait plus sombre, nous nous approchions de la vallée de Chamonix, et enfin nous y voilà. Seules les grandes masses nous étaient visibles. Les étoiles se levaient une à une et nous remarquions au-dessus des cimes des montagnes à droite devant nous une lumière, que nous ne pouvions pas nous expliquer. Claire, sans éclat, comme la voie lactée, mais plus dense, presque comme les Pléiades, mais plus grande ; elle retint longtemps notre attention jusqu'à ce qu'enfin, comme nous changeâmes de point de vue, elle surgit au-dessus de toutes les montagnes, pareille à une pyramide pénétrée d'une mystérieuse lumière intérieure, qu'on peut, au mieux, comparer à la lueur d'un ver luisant, et nous donna la certitude que c'était le Mont-Blanc.

« Ce spectacle était d'une beauté tout à fait extraordinaire : Le Mont-Blanc brillait d'une lumière qui n'était pas cette lumière rapide des étoiles qui l'entouraient mais provenait de sa seule et plus large masse ; aussi donnait-il l'impression d'appartenir à une sphère mystérieuse, et l'esprit avait peine à rattacher ses racines à la terre. Devant lui nous voyions une suite de montagnes neigeuses dont la clarté crépusculaire dominait le dos de noires montagnes de pins et les grandioses glaciers descendant entre les noires forêts de la vallée.

« ...Ma description commence à devenir désordonnée et inquiète ; aussi fallait-il en vérité toujours deux personnes, l'une pour voir, l'autre pour décrire.

« Nous sommes ici dans le village le plus au centre de la vallée, nommé le Prieuré, bien logés dans une maison qu'une veuve a fait bâtir il y a quelques années, en l'honneur des nombreux étrangers. Nous sommes ici près de la cheminée, et nous nous laissons davantage aller à la jouissance du vin de Muscatelle du Val d'Aoste, qu'à celle des mets de carême qui nous sont servis sur la table. »

« Le 5 novembre au soir.

« Ce m'est toujours une résolution semblable à celle qu'on prend pour se jeter dans l'eau froide, quand je dois prendre la plume pour écrire. Ici j'aurais justement envie de vous renvoyer à la description des Alpes de Savoie qu'a publié ce passionné grimpeur de Bourit.

« Rafraîchi par quelques verres de bon vin et par la pensée que ces feuilles vous parviendront plus tôt que les voyageurs et le livre de Bourit, je ferai de mon mieux. La vallée de Chamonix où nous nous trouvons est située très haut dans les montagnes ; on la parcourt environ en six ou sept heures, et elle s'oriente sensiblement du midi au nord. Son caractère le plus significatif à mon avis, est qu'elle n'a presque pas de partie plate au milieu, tandis que, comme dans un vallon, la terre prend appui contre les plus hautes montagnes, tout de suite au sortir de l'Arve Le Mont-Blanc, et les massifs de montagnes qui en descendent, les masses de glace qui remplissent ses prodigieuses fentes, constituent le mur est, duquel descendent

tout au long de la vallée sept glaciers tous plus grands les uns que les autres. Les guides que nous avions pris pour voir la Mer de Glace, vinrent au rendez-vous.

« ...L'un est un jeune garçon vigoureux, l'autre est déjà plus âgé et a davantage conscience de son expérience : il a eu affaire avec tous les érudits étrangers, et il connaît bien le comportement des glaciers, et c'est un homme très habile. Il nous assure que depuis vingt-huit ans — c'est le temps depuis lequel il conduit des étrangers dans la montagne — c'était la première fois qu'il emmenait quelqu'un vers les hauteurs, si tard après la Toussaint ; et cependant nous devions tout voir aussi bien qu'en août. Approvisionnés en victuailles et en vin, nous montâmes vers le Montenvers, où la vue de la Mer de Glace devait nous surprendre. Je voudrais pour ne pas exagérer l'appeler proprement la vallée de Glace ou le fleuve de glace, car les prodigieuses masses de glace, vues d'en haut, se pressent d'une vallée profonde dans une espèce de plaine. Juste derrière se dresse une montagne pointue des deux côtés de laquelle des vagues de glaces s'enfoncent rigides dans le fleuve principal. Il n'y avait pas encore la moindre neige sur la surface dentelée, et les crevasses brillaient d'un très bel éclat. Le temps commença peu à peu à se couvrir, et je voyais des nuages gris et ondulants, qui semblaient annoncer de la neige, comme je n'en avais jamais vus. Dans la région où nous nous trouvions, le petit chalet qui est construit avec des pierres à l'usage des voyageurs est nommé par plaisanterie le « château du Montenvers ». Monsieur Blaire, un Anglais, qui fait un séjour à Genève, en a fait construire, un peu plus haut, un autre, plus spacieux et plus convenable, d'où l'on peut embrasser du regard à travers la fenêtre, toute la vallée de glace, tout en étant assis auprès du feu. Les cimes des rochers vis-à-vis, et ceux qui sont vers les profondeurs de la vallée ont des dents très acérées. Cela provient de ce qu'elles sont assemblées par une sorte de masses de pierre dont les murailles tombent presque perpendiculairement dans le sol. Si l'une s'érode plus facilement, l'autre demeure aiguë en l'air. De telles dents sont nommées des Aiguilles et l'Aiguille du Dru est une de ces pointes remarquables, juste en face du Montenvers. Nous voulûmes alors aller sur la Mer de Glace pour admirer de là ces prodigieuses

masses. Nous descendîmes dans la montagne et marchâmes quelque cent pas sur les écueils ondulants de cristal. C'est une vue tout à fait étonnante quand, debout sur la glace, on voit en face de soi les masses se pressant d'en haut et séparées par d'étranges fentes. Cependant il ne nous plût pas longtemps de rester sur ce sol glissant, nous n'étions pas équipés de crampons, ni de chaussures ferrées ; bien plus, nos talons avaient été arrondis et aplatis par la longue marche. Nous remontâmes donc vers les chalets et, après quelque repos, nous nous préparâmes au départ. Nous descendîmes la montagne et arrivâmes à l'endroit où le glacier descend comme par des marches vers la vallée, et entrâmes dans la grotte, dans laquelle il déverse son eau. Elle est large, profonde du plus beau bleu, et l'on s'y sent davantage en sécurité au fond que devant à son entrée, parce que là se détachent en fondant de grands morceaux de glace. Nous prîmes le chemin vers l'auberge, passant par la maison de deux blondins, enfants de 12 à 14 ans, qui avaient la peau très blanche, les cheveux blancs, quoique raides, des yeux rouges et mobiles, comme des lapineaux. La profonde nuit qui enveloppe la vallée m'invite à me mettre au lit, et j'ai à peine encore assez de vivacité pour vous dire que nous avons vu un bouquetin apprivoisé, qui ressemble parmi les chèvres, au fils naturel d'un seigneur dont l'éducation est assurée dans la tranquillité d'une famille bourgeoise.

« Il est hors de propos de vous faire part de quelque chose sans suite avec ce qui précède. Vous ne trouverez que peu d'intérêt à ce que je vous parle de granit, gneiss, mélèzes, pins ; cependant vous recevrez dans le plus bref délai de remarquables fruits provenant de nos promenades botaniques. Je m'imagine être ivre de sommeil et ne peux plus écrire une ligne. »

« Chamouni, le 6 novembre matin.

« Satisfaits de ce que la saison nous a permis de voir, nous sommes prêts à partir pour aller aujourd'hui encore en Valais. La vallée est complètement couverte de brume jusqu'à mi-hauteur des montagnes, et nous devons attendre ce que le soleil et le vent feront en notre faveur. Notre guide nous propose un chemin par le col de Balme : une haute montagne qui se dresse sur le nord de la vallée en

direction du Valais, et du haut de laquelle, si nous avons de la chance, nous pourrons encore une fois revoir toute la vallée de Chamonix avec la plupart de ses curiosités. Pendant que j'écris ceci, voici que se produit dans le ciel un splendide phénomène : la nuée qui s'agite et qui, par endroits se rompt, laisse voir comme par des trouées de jour le ciel bleu, en même temps que le sommet des montagnes, qui en haut et par dessus notre plafond de brumes sont éclairées par le soleil matinal. Même sans l'espoir d'un beau jour ce spectacle est pour les yeux une véritable jouissance. C'est seulement maintenant qu'on peut mesurer la hauteur des montagnes. C'est seulement à une certaine hauteur au-dessus de la vallée que passe la nuée le long de la montagne ; de hauts nuages montent de là, et puis l'on voit encore au-dessus d'eux briller les sommets des montagnes dans une transfiguration. Il est temps, je prends à la fois congé de cette chère vallée et de vous-même. »

« Martigny-en-Valais, le 6 novembre au soir.

« Nous sommes heureusement arrivés de l'autre côté, et ainsi serait terminée cette aventure. La joie de notre heureux destin va demeurer vivante encore une demi-heure grâce à ma plume.

« Ayant chargé nos bagages sur un mulet, nous partîmes ce matin vers neuf heures du Prieuré. Les nuages changeaient en sorte que les sommets des montagnes tantôt apparaissaient tantôt disparaissaient ; tantôt le soleil pouvait infiltrer ses rayons vers la vallée, tantôt la région était de nouveau couverte. Nous montâmes la vallée, passant devant le déversoir de la vallée glaciaire, puis, plus loin, tout au long du glacier d'Argentières, le plus long de tous, dont le point culminant était malheureusement couvert de nuages. On tint là conseil pour décider si nous voulions tenter l'ascension par le col de Balme, et quitter le chemin de Vallorcine. L'aspect n'était pas des plus favorables ; cependant comme il n'y avait là rien à perdre et beaucoup à gagner, nous commençâmes hardiment notre chemin vers la sombre région de brume et de nuages. Quand nous arrivâmes vers le glacier du Tour, les nuages se déchirèrent, et nous vîmes aussi ce beau glacier en pleine lumière. Nous nous assîmes, nous vidâmes une bou-

teille de vin, et mangeâmes quelque peu. Nous remontions maintenant en direction des sources de l'Arve sur d'âpres prairies et des plaques de maigre verdure, et nous nous approchions de plus en plus du cercle de nuages jusqu'à ce qu'il nous enveloppât enfin complètement. Nous continuâmes à marcher patiemment un certain temps, quand, à un moment donné de la montée, il commença à faire de nouveau clair au-dessus de nos têtes. Cela dura peu et nous sortîmes des nuages ; nous les vîmes pesant de tout leur poids sur la vallée au-dessous de nous, et pûmes voir, déterminer et nommer les montagnes qui l'enserraient à droite et à gauche, sauf le sommet du Mont-Blanc qui s'était couvert de nuages. Nous vîmes quelques glaciers de leurs sommets jusqu'à la profondeur des nuages ; de certains autres nous ne vîmes que les emplacements tandis que leurs masses de glace étaient cachées dans les creux des montagnes. Par dessus la mer de nuages, nous vîmes au-delà de la limite méridionale de la vallée de lointaines montagnes dans le soleil. Pourquoi dirai-je les noms des cimes, pointes, aiguilles, masses de glace et de neige, qui n'apporteront à votre âme aucune image ni de l'ensemble, ni d'une seule d'entre elles. Mieux vaut observer, comme les esprits de l'air semblaient se disputer entre eux en dessous de nous : à peine étions-nous demeurés un moment pour jouir de cette belle vue, que parut se produire une fermentation hostile dans les nuées, qui tout à coup montaient et menaçaient de nous envelopper de nouveau. Nous montâmes plus haut dans la montagne pour y échapper encore une fois, mais elles nous surpassèrent et nous enveloppèrent. Nous montâmes toujours allègrement, et bientôt la montagne même vint à notre secours : un vent contraire qui arriva par un col entre deux cimes, et renvoya la nuée en bas dans la vallée. Ce merveilleux combat se renouvela souvent, et nous atteignîmes à la fin heureusement le col de Balme. Ce fut un spectacle étrange et particulier. Le firmament était couvert au-dessus des cimes des montagnes ; en dessous de nous, à travers la nuée, parfois déchirée, nous vîmes toute la vallée de Chamouni, et à travers deux couches de nuages, toutes les cimes des montagnes étaient visibles. L'est était fermé par des monts escarpés, à l'occident nous voyions de colossales vallées, où pourtant sur quelques prairies se montraient des habita-

lions humaines. Devant nous se trouvait la vallée du Valais, d'où d'un seul coup d'œil, on pouvait voir jusqu'à Martigny et au-delà des montagnes diversement enlacées les unes sur les autres. De tous côtés encerclés de montagnes, qui plus loin sur l'horizon paraissaient se multiplier et s'étager, nous étions sur la frontière de la Savoie et du Valais. Quelques contrebandiers montaient dans la montagne avec des mulets et s'effrayèrent de nous, parce qu'ils supposaient qu'il n'y avait personne en ce lieu. Ils tirèrent un coup de fusil, comme pour dire « Vous voyez, ils sont chargés » et l'un deux se détacha en avant en reconnaissance. Comme il connaissait notre guide, et en voyant nos figures candides, les autres s'approchèrent aussi, et nous nous croisâmes en nous souhaitant mutuellement bonne chance. Un vent vif souffla, et il se mit à neiger un peu. Il y eut alors une descente très rude et très sauvage, à travers une antique forêt de pins enracinée sur des plaques de gneiss. Arrachés et emmêlés par le vent, des troncs pourrissaient avec leurs racines, et les rochers disloqués en même temps gisaient sauvagement entassés. Nous arrivâmes enfin dans la vallée, où le torrent de Trient prend sa source au glacier ; nous laissâmes le petit village de Trient tout près à droite et suivîmes par la vallée un chemin assez incommode jusqu'à ce qu'enfin nous arrivâmes ici à Martigny vers six heures, où nous voulons nous reposer pour de nouvelles entreprises. »

*
* *

Ainsi se termine le récit du voyage de Gœthe en Savoie. Puisque Gœthe a comparé la cascade de Balme, près de Magland, à celle de Staubbach en Suisse, nous terminerons cette rencontre avec le poète par la traduction du poème qu'il avait écrit à Lauterbrunnen quelques semaines plus tôt.

Chant des esprits sur les eaux

L'âme de l'homme,
Ressemble à l'eau.
Elle vient du ciel,
Elle monte au ciel
Et en bas de nouveau
A terre, elle doit descendre
Eternellement changeant.

Flue des hauts
Murs de rochers ecarpés,
Le pur torrent,
Puis en poussière suave
Tombe en flots de nuages
Sur la roche lisse.
Et légèrement accueilli
Il bouillonne et se voile
Et doucement murmure
Vers les profondeurs.

Contre les écueils surgissant
Hors du courant,
Il écume contre son gré
Et descend des escaliers,
Jusqu'à l'abime.

Dans un lit plat il glisse,
A travers le val de prairies,
Et dans le lac lisse
Semblent paître tous les astres.

Le vent est l'amant
Charmant du flot,
Le vent mélange
Les vagues surgissant écumantes
Du fond des eaux.

Ame de l'homme,
Comme tu ressembles à l'eau.
Destin de l'homme,
Comme tu ressembles au vent.

Textes traduits et présentés par

C. GARDET.

Principaux cataclysmes régionaux et phénomènes glaciaires et torrentiels extraordinaires en Haute-Savoie au cours des dix dernières années

La dernière communication sur un pareil sujet semble être celle qu'a faite en 1931, M. Blais, officier forestier, sur l'éboulement du Châtelard, en Savoie, survenu en mars 1931. Il était dû à la destruction d'une base marneuse par l'infiltration des eaux, entraînant la masse de terrains glaciaires qui la surmontait. (Voir *Revue Savoisienne* de 1931).

De temps à autre, des phénomènes plus ou moins similaires se reproduisent en haute montagne, tel celui de Bellevaux en mars 1943.

Nous allons passer rapidement en revue les principaux cataclysmes et phénomènes torrentiels ou glaciaires survenus au cours des dix dernières années, en Haute-Savoie uniquement.

Années 1940 et 1941. — Rien de spécial à signaler à part quelques avalanches en janvier, février et décembre, surtout dans le voisinage du col des Montets à Chamonix.

Année 1942. — Ce sont des avalanches importantes qu'il faut mentionner.

1° L'avalanche du 31 janvier qui a failli anéantir le sanatorium de Guébriant, à l'extrémité N.-E. du plateau d'Assy, à l'altitude de 1320 m.

Au début de janvier 1942, une couche de neige peu épaisse et dure recouvrait le sol, en montagne. A partir du 20 janvier, et pendant une dizaine de jours, il neigea abondamment et presque sans discontinuer, au point qu'au-dessus de 13 à 1.500 mètres la neige dépassait 2 mètres d'épaisseur : elle restait poudreuse. Le 31, le vent se mit à souffler sur les sommets, provoquant la formation de corniches importantes.

A 20 h. 30, alors que les pensionnaires du sana venaient de se coucher aux étages supérieurs, une masse très importante de neige poudreuse, précédée par un coup de vent violent, s'abattit du haut de la montagne de Platé (2553 m.) renversant la forêt dominant le sana et s'étalant en partie sur un replat situé à la cote 1380. Le surplus de la neige, canalisé par un embryon de couloir, s'étala à nouveau sur un replat situé entre les cotes 1350 et 1360, et une partie, en vitesse amortie, vint s'arrêter contre la façade arrière du sana sur une hauteur atteignant par endroits 20 mètres. Il n'y eut que des dégâts matériels (vitres cassées), en plus de la secousse ressentie par l'édifice et ses occupants.

2° Avalanches dans la région de Chamonix : deux assez importantes dans le couloir des Plants (route coupée, immeubles endommagés) et dans le couloir de Trélechamp (un hôtel et deux maisons abimés). Date, 30 et 31 janvier.

En outre, un certain nombre de petites avalanches dans d'autres couloirs ont causé peu de dégâts, à Chamonix et aux Houches.

A la même date une avalanche importante au Tour a causé quelques dégâts et coupé la route sur 100 mètres.

3° En outre, au cours de l'été 1942, à la suite d'un violent orage, le torrent de la Griaz, déjà grossi par la fonte des neiges et du glacier du même nom, a subitement charrié une lave de boue et de rochers qui est venue obstruer le lit de l'Arve en aval du pont de la route de Chamonix et a déposé des matériaux jusqu'au voisinage de la gare des Houches.

Année 1943. — Deux phénomènes importants :

1° Glissement de terrains et formation du lac de Bellevaux. Le 12 mars 1943, dès les premières heures, des craquements furent entendus dans la montagne où prend naissance le ruisseau de Chauronde, affluent du Brevon, qui prend sa source au Roc d'Enfer. Ce ruisseau, dont le filet d'eau s'était troublé la veille, se mit à charrier une coulée de boue très liquide partant environ de la cote 1500. Le 13 mars, les terrains glaciaires en mouvement, sur la rive gauche du dit ruisseau, à la cote 1400 environ, se détachèrent sur une épaisseur de 20 à 30 m., entraînant une masse solide d'environ 200.000 m³. Le 16 mars, le glis-

sement s'était étendu sur la rive droite faisant crouler une masse évaluée à 1.500.000 m³ environ. Deux hectares de pâturages commençaient en outre à se crevasser dans le thalweg du vallon. Le 20 mars, la zone de glissement avait atteint, puis dépassé les Granges de Vallonnet (sept ou huit chalets à foin). Le glissement s'étendait toujours, entraînant des terres dans les éboulis de flysch de la montagne de la Gay (1801 m.), et des bois sur les deux rives du vallon.

La coulée de boue très liquide au début se transforma rapidement en une lave épaisse renfermant des blocs de roche, des arbres, et vint, après avoir détruit une maison de ferme et une scierie, recouvrir le fond de la vallée du Brevon, au confluent de Chauronde, butant contre la rive gauche rocheuse du dit Brevon et y formant un barrage très haut, d'où création d'un lac étendu submergeant de nombreux hectares (environ 15 ha.). Les maisons de l'Econduit en amont ont été évacuées puis sapées par l'eau qui a atteint l'ancienne abbaye de Vallon.

La lave a atteint ensuite la scierie Voisin, à 1 km. en aval du barrage ; la route de la Chèvrerie a été coupée sur plus de 500 mètres de longueur, isolant ainsi le fonds de la vallée du Roc d'Enfer.

Depuis, le Brevon a ouvert petit à petit un chenal dans le barrage et le lit du cours d'eau s'est rétabli et stabilisé en se creusant de plusieurs mètres. La situation est devenue stationnaire avec un lac un peu moins étendu qu'au début, et actuellement très poissonneux.

Il s'agit d'un accident purement géologique : le début de l'année 1943 a été très pluvieux : la quinzaine précédant le glissement a été assez douce, ce qui a favorisé la fonte précoce de la neige ; néanmoins aucun cours d'eau n'était en crue à cette époque. A l'automne 1939 déjà, puis en septembre 1940, des crevasses larges de 1 à 2 mètres s'étaient formées sur la rive gauche du ruisseau de Chauronde, vers 1.400 mètres d'altitude, près du lieu-dit « Le Déluge » où, 70 ans auparavant, un glissement d'une certaine importance avait déjà été observé. La présence de ces crevasses a permis à l'eau d'atteindre une certaine profondeur, jusqu'à une couche argileuse et la roche imperméable en place. Il y a eu imbibition progressive de la masse argileuse, fait qui s'est traduit par une diminution

du débit du ruisseau, mais les circonstances atmosphériques au cours de l'hiver 1942-1943 n'ont pas été défavorables pour accélérer le dénouement. Il a suffi de la fonte des neiges dès mars, entre 1.500 et 1.800 mètres pour provoquer un déséquilibre. La crevasse originelle correspond d'ailleurs à un changement de pente où a dû se produire une cassure.

2° Crue exceptionnelle du torrent du Vernay, à Morillon. A la suite d'orages violents en juillet 1943, une crue anormale du torrent du Vernay, en amont du village de Morillon, s'est produite le 19 juillet, occasionnant de gros dégâts aux immeubles du hameau du Vernay et dévastant 21 ha. de cultures diverses sur Morillon et Samoëns : le torrent s'est creusé un nouveau lit profond de plusieurs mètres dans les terres, venant effleurer les fondations d'une maison de Morillon.

Ce même torrent a encore eu des crues très dommageables les 23 et 24 novembre 1944.

Année 1944. — Plusieurs cataclysmes à signaler :

1° En mars l'éboulement d'un pan de montagne du Tanneverges, sur le territoire de Sixt. Le 9 mars, une partie de la falaise tithonique du Tanneverges (qui culmine à 2.515 m.) s'est brusquement décollée entre les cotes 1.700 et 2.000 m. et ébranlée dans la haute vallée du Giffre, et l'a obstrué momentanément formant un lac artificiel en amont. Le volume des matériaux étalés sur les deux rives de ce cours d'eau a été évalué à 2.000.000 de m³ couvrant 14 ha. 60 de la forêt communale, complètement détruite de ce fait sur cette surface et 30 ha. 40 de bois et pâturages particuliers. Les matériaux mélangés de neige ont été assez rapidement afouillés par l'eau et le lit du Giffre a été rétabli au bout de quelques mois, faisant disparaître le lac formé au début.

2° Crues et inondations. — A la suite de pluies abondantes et persistantes vers le milieu de novembre tous les cours d'eau ont eu des crues plus ou moins dommageables. Comme il est dit plus haut, les 23 et 24 novembre, le torrent du Vernay est sorti de son lit et a causé, par apport de matériaux, des dégâts importants aux cultures en aval du chemin vicinal ordinaire n° 3 de Samoëns.

Le 23 novembre également, le Nant Gibloux, torrent prenant sa source au col de la Forclaz, au-dessus de Saint-Gervais, s'est gonflé subitement et une lave constituée dans la partie moyenne de son lit est venue ravager des maisons, des terrains et voies de communication au-dessus de l'église du Fayet. Il y a eu trois maisons détruites, deux routes coupées, un pont emporté, plus de 5.000 m³ de matériaux déposés dans la partie basse du lit du torrent. Une personne a été ensevelie et ses ossements ont été retrouvés seulement au début de novembre dernier, lors de travaux de déblaiement. Des travaux importants vont être entrepris en 1950 pour stabiliser le lit de ce torrent.

C'est à la même époque, enfin, que se situe le débordement du lac d'Annecy ,qui a recouvert l'avenue d'Albigny et une bonne partie du Pâquier. Des centrales électriques ont été noyées.

Année 1945. — C'est l'année des avalanches importantes qui se sont produites dans la région de Chamonix entre le 20 janvier et le 15 février. Les plus grosses datent du 20 janvier dans le couloir des Nants (une maison emportée, une femme et deux vaches ensevelies), déjà parcouru en 1942, du 30 janvier au Tour (hameau) où une route a été coupée sur 100 mètres, et du 12 février, couloir de la Flégère, couloir de l'Etrangleur, couloir Tachot, torrent du Chésery. Dans la moitié environ des autres couloirs, et il y en a 61 rien que sur la commune de Chamonix, il y a eu des avalanches plus ou moins bénignes ; la plupart ont eu lieu le 12 février.

Aux Houches, le 26 janvier également, une avalanche dans le couloir de la Fontaine à l'Ours, au-dessus des gorges de la Diosaz, a emporté trois chalets.

Année 1946. — A mentionner les tremblements de terre des 25-26 janvier, ressentis à Annecy, et dont l'hypocentre a été situé entre 5 et 10 kilomètres de profondeur, et celui du 30 mai, moins sensible.

Années 1947 et 1948. — Rien d'extraordinaire à signaler: un certain nombre de petites avalanches en janvier 1947 (nuit du 11 au 12). Pas de dégâts.

Année 1949. — A signaler au cours de l'été particulièrement chaud, sec et long, la catastrophe du glacier du Tour, qui a causé la mort de six personnes en villégiature.

Le 14 août, à 16 heures, une partie de la masse frontale du glacier s'est éboulée : la cassure s'est produite vers la cote 2.050, sur une largeur approximative de 200 mètres. La masse de glace qui est venue s'étaler au bas du cône de déjection du glacier a été évaluée à environ 450.000 m³ (moitié à peine du chiffre cité dans la presse régionale).

Deux photographies du phénomène ont pu être prises pendant l'éboulement et sont tout à fait remarquables.

Il peut s'expliquer comme suit, d'après le Service forestier compétent : La table sous-glaciaire, en forte pente dans la partie inférieure du glacier se termine par une muraille abrupte de 100 mètres environ de hauteur. La langue terminale du glacier, il y a quelques années, a franchi cette zone de changement de pente et s'est trouvée encastrée dans un couloir en entonnoir. Le glacier, au cours des dernières années, a subi comme les autres un recul sensible, abandonnant progressivement cette combe inférieure. Finalement, au cours de l'été 1949, la langue terminale engagée sur la partie abrupte a perdu son appui inférieur. Des chutes de séracs se produisirent en grand nombre, et le 14 août après-midi le décrochage massif s'est effectué subitement sous les yeux des touristes de passage au village du Tour.

La masse de glace accumulée au bas de l'à-pic a commencé à fondre petit à petit et a déjà restitué trois cadavres les 16 août, 18 et 19 septembre.

Ce phénomène pourra se renouveler, lorsque la langue terminale du glacier se trouvera à nouveau au-dessous du point de changement de pente du terrain sous-glaciaire.

Signalons enfin que le 15 juillet, a eu lieu la rupture d'une poche d'eau dans le glacier des Pélerins : une digue a été détruite et un sentier emporté sur 200 mètres.

Ch. Guinaudeau.

L'Art Religieux en Savoie

Parmi les cercles parisiens qui font les réputations et dans les écoles qui enseignent les arts, la Savoie n'étincelle pas : on l'ignore. L'organe officiel de la Société Française d'Archéologie, vénérable publication intitulée « Bulletin Monumental », a, en cent ans, consacré *une* étude de vingt-cinq pages à *un* monument savoyard, Notre-Dame d'Abondance.

En Savoie même, par une pudeur conforme au tempérament national, fait de réserve loyale, l'on se montre souvent trop discret quant aux trésors artistiques que ce sol a engendrés, profanes et religieux, religieux surtout. C'est de Savoie pourtant que partit, au siècle dernier, par la plume du chanoine Poncet, la réaction contre ce que l'exclusive des pédants modernes avait d'injustifié ; le premier, il signala, définit, analysa ces églises savoyardes, modestes sans doute, mais auxquelles le cadre prête un prestige fait de grâce et de délicatesse, si frêles aux pieds de l'écrasante rocaille, et qui imposent quand même à l'attention leur mérite propre ; d'autres pionniers ont, après lui, apporté à cette assise leur contribution : monographies insérées dans les revues savantes par les Le Roux, les Dufour et Rabut, les Bruchet, Pérouse, Serand, Renard..., explorations systématiques d'un Robert Avezou ou d'un André Jacques, travaux de Bégule en Maurienne, de Borrel et de Mme Robbe en Tarentaise, études d'un Louis Dimier ou d'un abbé Vesco ; sans oublier, évidemment, les admirables prospections de nos voisins suisses, les ouvrages et articles d'un Deonna ou d'un Louis Blondel, à tant de chefs novateurs. Une telle activité n'est pas seulement le gage d'un avenir fécond, l'espoir de la synthèse qui, brassant et rassemblant ces quêtes éparses, révélera l'estimable éclat d'un trésor longtemps secret ; elle

atteste, pour le présent, la réparation, confuse encore et sporadique, mais très discernable, d'une injustice trop tenace.

L'art religieux en Savoie. Il serait vain, certes, de dissimuler les servitudes dont il a pâti, et qui sont plus oppressantes, peut-être, qu'ailleurs. Servitude géologique, qui n'a doté la Savoie que de roches difficiles à tailler — granit ou calcaire dur —, ou friables — tuf et molasse ; servitude climatique, neige et bise, sur laquelle il n'est pas nécessaire d'insister ; servitude historique, qui a longtemps émietté en poussière une féodalité batailleuse, du sein de laquelle n'ont qu'avec peine émergé les grandes familles où naissent les mécènes ; qui, ensuite, a rythmé l'alternance des guerres, des famines et des occupations étrangères ; servitude démographique et religieuse enfin, qui a produit à telle ou telle période de l'histoire des poussées de population ou un frémissement de foi collective, dont l'effet a été la reconstruction ou l'aménagement des églises. Tous facteurs qui jouèrent ensemble ou séparés, mais qui n'altèrent pas, cependant, par un privilège rare, le charme de ces humbles édifices, de ces chapelles et de ces oratoires, à la découverte exaltante desquels on monte, par les matins d'été lucides, au long des chemins à la senteur de résine ou d'herbe grasse. L'art religieux en Savoie est inséparable d'une certaine émotion des choses qui ne se trouve que là ; il ne peut être étudié qu'en fonction de l'atmosphère secrète et sereine qu'elles composent avec lui ; il est un élément indissociable d'un climat et d'une prière, de l'action de grâces montagnarde.

Mais il est d'abord, et plus spécialement, l'expression dûment affirmée d'une vitalité chrétienne intense, comme d'un tempérament artisanal exceptionnel et que l'hiver accentue encore : sèves que vient insuffler, à de certaines époques, l'autorité de mécènes et d'apôtres, évêques, abbés, princes et seigneurs.

Captivante physionomie ! Les traits apparus d'abord dans l'histoire, malheureusement, échappent aujourd'hui à l'archéologue ; la Savoie ne compte plus de monuments très anciens conservés autrement qu'à travers remaniements ou remplois : tels le baptistère du Lémenc et, peut-être, la minuscule chapelle qui servit de base au clocher d'Annecy-le-Vieux ; point de vestiges mérovingiens ou

carolingiens, hors ce qu'ont révélé, en Suisse Romande, les fouilles de Genève, de Romainmôtier ou d'Agaune. Il faut descendre au XIe siècle pour voir se dessiner les premiers linéaments d'un visage encore diffus. L'archéologue, appelant à lui les épaves tarines et mauriennaises, comme celles de la Savoie du Nord, à l'époque romane, perçoit à tâtons les influences qui, venues de ce lointain âge, marqueront à jamais les formes de l'art en Savoie et détermineront ces permanences. A travers Moûtiers, Aime et les clochers des hautes vallées, ce qui subsiste de Talloires, Annecy-le-Vieux, Poisy, Lovagny, Viuz-Faverges, Mouxy, il constate que le district alpin est balayé par des courants opposés ou complémentaires, lombard, germanique, bourguignon et rhodanien, qu'enclos un temps dans l'aire du royaume burgondo-arlésien, il en partage les destins artistiques, s'épand dans le sillage de l'Allemagne ottonienne. D'une manière générale, la Savoie est alors une province de ce style bien défini qu'on a appelé « le Premier Art Roman », mais les formes qui le constituent : bandes et arcatures aveugles plaquées sur la surface des murs, petit appareil allongé, hauts clochers souvent placés au flanc de l'église, s'y combinent à des thèmes plus spécialement rhénans : formes massives, types des corniches et des chapiteaux, tours aux deux extrémités du transept ou clochers-porches ; influence de « l'Orient » et de la Méditerranée que n'infirme pas, au contraire, l'ensemble curieux des fresques « byzantines » de la chapelle des Allinges. Au long de l'histoire, et jusqu'aux tentatives les plus modernes, l'art en Savoie reposera sur ces substrats ; ses clochers, en particulier, ne seront plus que hautes tours latérales, selon les modes lombards essaimés jusqu'en Basse-Bourgogne, et clochers-porches.

Italie, Allemagne, Bourgogne. Voici qu'aux générations suivantes, mieux définies, déferlent de ces trois foyers sur la Savoie les systèmes cohérents qui les illustrent, et qu'elle adapte à son génie propre, grâce aux constructeurs acharnés que seront, du XIIe au XVe siècle, les évêques — Genève, Lausanne, Moûtiers, Saint-Jean, Grenoble ; — les abbés — Agaune, Saint-Victor, Talloires, Entremont, Abondance, Sixt, Aulps, Hautecombe ; — les prieurs même — Peillonnex, Contamine, Chamonix, Mélan, le Reposoir. A défaut d'une autorité civile puissante, ce sont eux qui, par

nécessité, font de l'art, en l'important. Les effets de leur mécénat ? C'est, à la fin du XII[e] siècle, la cathédrale de Genève, où la dernière floraison romane vient s'épanouir dans le jeune gothique ; ce sont, un siècle à peine plus tard, la cathédrale de Lausanne, les grandes abbatiales de Notre-Dame d'Aulps et d'Abondance ; N.-D. d'Aulps implantant dans les Alpes le gothique primitif de Citeaux et un plan dont Saint Bernard avait été l'auteur, Abondance développant, à l'instar des cathédrales, un chevet harmonieux où se déploient déambulatoire et chapelles rayonnantes, mais auquel, malheureusement, ne s'accole plus la nef primitive ; c'est, en ce même XIII[e] siècle, la chapelle du prieuré de Mélan, sobre nef cartusienne où rien n'est laissé à la fantaisie, et le Bourget.

Un siècle encore. Coup sur coup, deux joyaux signalent la Savoie du Nord, qui, par une fortune heureuse, ont survécu aux dévastations : l'église du prieuré clunisien de Contamine-sur-Arve et le cloître d'Abondance. Ils sont, eux aussi, des reflets d'un art étranger, champenois peut-être ou bourguignon, ou alsacien ; mais une telle importation n'a rien d'infamant ; elle évoque au contraire à l'esprit ces théories de maçons, de maîtres tailleurs qui s'en allaient sur les chemins de chantier en chantier travailler pour Dieu, ces architectes à l'œil d'aigle et l'incroyable expérience qui, de Chartres, Amiens, Reims ou Paris, portaient alors le style français aux frontières du monde ; elle vérifie cette humanisation de l'art qui suit le siècle de Saint-Louis, la grâce des arcs au cintre le plus aigu et des ogives ciselées, le sourire immanent et familier de la statuaire, le pittoresque des bonshommes sculptés dans les replis du décor de feuillage, tels qu'on peut les voir parmi les chapiteaux de Contamine-sur-Arve ou aux culs-de-lampe d'Abondance.

Pourtant, faut-il l'avouer ? l'enquête à ce point arrivée laisse l'esprit insatisfait. Qu'y a-t-il, en vérité, dans toutes ces productions, au demeurant très valables, de spécifiquement savoyard ? Hors une certaine austérité, non exempte parfois de sécheresse, quelque chose y distingue-t-il l'art chrétien de ce qu'il est ailleurs ? Existe-t-il un art savoyard ?

L'art savoyard, précisément, est en train de jaillir de la nuit. Sa première éclosion véritable, marquée cette fois de

caractères régionaux nets, accompagne la lente émersion de la dynastie des Blanches-Mains qu'achève Amédée VIII, l'arbitre d'Occident. C'est à ce prince, mécène parmi les mécènes, et à une pléiade brillante de grands Savoyards — Robert de Genève, le cardinal de Brogny, François de Conzié, François de Metz — qu'on doit l'introduction en Savoie des formes du style flamboyant, aux environs de l'année 1400. Cette remarque dément le poncif erroné, selon lequel les styles, en Savoie, comme en Franche-Comté d'ailleurs, ne seraient apparus qu'avec un certain retard. Il n'y eut pas retard, mais permanence au-delà des termes donnés ailleurs comme usuels, et coexistence avec le style nouveau.

Le flamboyant, en tous cas, demeure pour plus d'un siècle un florilège savoyard de haut prix. Il s'y développe au long du XV^e^ siècle comme une traînée de poudre, rayonne sur tous les « pays » de la Savoie, mais, à partir de 1470 environ, imprime particulièrement son sceau sur le tout jeune comté, puis duché de Genevois, dont il exprime de manière saisissante l'essor. Comptez-les autour d'Annecy, ces églises dont une véritable fièvre constructrice a couvert alors le sol, et qui, toutes, trahissent un air de famille... Au premier type flamboyant, le plus orné, le plus luxueux, appartiennent à Genève la chapelle des Macchabées, et, à Annecy même, l'émouvante église Saint-Maurice, deux constructions du cardinal de Brogny : celui qui, un peu plus tard, donnera Brou ; au second, plus rude et plus dépouillé, avec ses ogives aux arêtes nues et ses hauts pans de murs aveugles, la cathédrale d'Annecy et les monuments secondaires qui lui font escorte : Dingy, Villaz, Villy-le-Peloux, Thorens, les Ollières, les chapelles de la Roche et de Cluses, les cloîtres de Mélan et du Reposoir ; d'autres encore, en une liste brillante qui paraît répondre à une brusque poussée démographique de la Savoie du Nord à partir de la fin du XV^e^ siècle.

Alors que se déclenche ailleurs la réaction iconoclaste de la Réforme, l'apparente sécheresse de ces monuments pourrait être fâcheuse, si les arts qui complètent normalement l'architecture — sculpture et peinture — n'affirmaient au même moment un essor parallèle. Il est trop tôt encore pour définir et rapprocher l'une de l'autre les peintures murales mauriennaise et chablaisienne, pour

établir les chronologies exactes, les filiations, les rapports réciproques des œuvres de bois sculpté et polychromé qui, à travers les ravages révolutionnaires et ceux, plus abjects, des marchands de sacré, ont pu nous parvenir. Une sève locale, en tous cas, artisanale, anime ces statuettes naïves de saints ou de saintes, expression d'un culte moins pur, peut-être, qu'au temps des cathédrales, mais tendre, humain, narquois de temps à autre, toujours intéressant. Et ces œuvres — Saint Antoine, Saint Christophe, Saint Guérin, Saint Bernard de Menthon — introduisent directement au second apanage artistique de la Savoie, celui qu'aucune autre province de la France contemporaine ne saurait lui disputer, à ce qu'on peut appeler l'art des retables, et qui se trouve être, en même temps, l'art des clochers de la Savoie.

Longtemps, un décri général a déconsidéré ces produits dérivés de la Renaissance italienne qu'on englobait sous le terme péjoratif de baroques ; ainsi avaient fait les Renaissants du style français de Chartres. C'était d'abord conférer, sans prendre la peine d'un examen sérieux, une unité factice à ce qui n'en avait point ; et c'était, de ce fait, rejeter a priori des formes qui, issues certes de la Renaissance, mais transplantées, évoluées, avaient acquis, dans telles ou telles conditions, une vie, un rythme propres et une réelle vigueur.

En Savoie notamment. La Renaissance italienne proprement dite ne paraît pas y avoir laissé de traces profondes, peut-être simplement parce que le XVI^e^ siècle, tout rempli du fracas des guerres, fut pour ce pays un temps de déshérence : le clocher de Notre-Dame de Liesse, la façade de la cathédrale d'Annecy, l'église de Samoëns ne suffisent pas à isoler un style ; très tôt en tous cas, l'art de la Contre-Réforme, beaucoup plus chrétien d'inspiration, le remplace, favorisé par l'action d'un épiscopat énergique, et lui, il conquerra tout le pays. Car il résolvait de la plus efficace manière l'antinomie constatée entre le goût artisanal et, si l'on ose dire, bricoleur du Savoyard en même temps que sa vitalité religieuse, et le dénûment imposé d'églises où ce tempérament n'avait point à s'exercer. Rien de plus nu, de plus âpre parfois, que l'architecture classique telle qu'elle fut adoptée en Savoie, à l'église de Thônes par exemple, ou à l'actuelle église Saint-François

d'Annecy ; à l'extérieur, ce dépouillement est très frappant ; à l'intérieur, enlevez par la pensée les retables de bois dorés, polychromés, qui jouent dans la lumière, et vous retrouverez la rigueur du style roman.

Mais il y a ces retables ! La Contre-Réforme les a conçus et répandus pour la glorification de l'autel et de l'Eucharistie et, secondairement, pour l'extension du culte des Saints ; dans toute la Savoie, ils ont connu une faveur extraordinaire ; seuls, malheureusement, ceux de Tarentaise peuvent être aujourd'hui étudiés grâce au livre de Mme Robbe ; la Savoie du Nord en compte pourtant de fort beaux, moins rassemblés sur un secteur étroit, moins luxuriants aussi, mais plus divers encore, semble-t-il, plus aptes à étayer une synthèse évolutive.

Il ne s'agit pas de formes mineures, car le souffle qui les anime n'est pas différent de celui dont vibrent les cathédrales : une puissance ascensionnelle nerveuse, une composition stricte et équilibrée, des proportions grandioses, et, harmonieusement confondu en elles, un fourmillement, une prolifération incroyable de décors sculptés, de statues en pied dans des niches, de tableaux en médaillon, de scènes en haut-relief — l'Annonciation ou la Crucifixion par exemple, — de rinceaux et de guirlandes, tout un pittoresque grouillement. Mais bien des tendances, au-delà de cette uniformité de principes, se laissent déceler, de l'art mesuré, rationnel, un peu froid d'un François Cuénot ou d'un Nicolas Deschamps, à la verve frémissante d'un Jacques Clairant ! Baroque italien ? On l'a trop vite dit : variations régionales et individuelles sur un thème européen, plutôt.

Tout aussi spécifiques sont les fameux clochers savoyards qui accompagnent si souvent les retables ; qui, autant sinon plus qu'eux, signent un paysage, et une âme. Qu'il s'agisse de dômes à l'italienne ou de dômes bulbés plus caractéristiques peut-être, du rococo, la Savoie voue à ces formes, qui s'y généralisent dès le début du XVIII^e^ siècle — les premiers plans de clochers bulbeux qui aient été conservés sont de 1740 — un charme particulier ; elle les décompose, les ajoure, les cisèle, par la maîtrise de ses ferblantiers, en une dentelle légère comme une prière

d'enfant ; la fortune de ces clochers sera telle que, tout naturellement, les architectes du Buon Governo en conserveront les types après la Révolution.

Il faudrait conclure ; mais ce serait admettre que tout est dit. A l'heure où, un peu partout en Savoie, jaillissent du sol les églises neuves et la tradition de demain — Vongy, Chessenaz, Le Fayet, Assy, Saint-Etienne du Pont-Neuf et Saint-Joseph des Fins, il n'est pas permis de parler au passé de l'art savoyard. Et même en s'en tenant à l'histoire, cette causerie a ouvert plus d'énigmes qu'elle n'a résolu de problèmes ; aucune question, qu'il s'agisse des origines de l'art et de sa transmission, puis de l'expansion du gothique flamboyant savoyard, et enfin de la statuaire, du décor et des clochers classiques, ne peut être actuellement élucidée ; un champ immense demeure à explorer, des jalons nouveaux à poser, avant même l'ultime synthèse. Ce sera la tâche nécessaire de l'avenir.

Raymond Oursel.

Le Comte Paul de Sales et Gustave Cavour

Le lundi 26 août 1850, dans sa soixante-douzième année, s'éteignait, à Thorens, le dernier représentant de la branche aînée de la famille de Sales.

Son Excellence Pierre Paul François de Sales naquit à Annecy le 17 novembre 1778, fils de Claude François de Sales, seigneur de Brens, et de Louise Philiberte de Fésigny.

Lieutenant-général des Armées Sardes, ancien ambassadeur, Ministre d'Etat, Grand de Cour, décoré de l'Ordre suprême de l'Annonciade, du Grand Cordon de Saint Maurice et Lazare, issu d'une famille illustre, qu'il soit soldat, diplomate, chargé de missions extraordinaires, ou simple laboureur, il sera toujours grand, généreux, franc, loyal, dévoué à son prince et à son pays.

« Il n'est pas si facile qu'on le pense de démentir son sang, écrira son éminent biographe. Il y a pour la famille, comme pour les nations, une puissance de tradition qui impose, ou, si l'on veut, qui inspire à la chair et à l'esprit des vertus que l'éducation peut modifier et tempérer, mais qu'elle a bien de la peine à détruire. »

Encore enfant, n'ayant pas de frère, il est appelé à la Cour de Turin par le roi Victor-Amédée III. Après quelque temps comme premier page auprès des princes de Piémont, il sert le Souverain qui lui confie son secrétariat particulier et en fait son homme de confiance lors des événements de septembre 1792.

En 1798 il vient se fixer dans sa terre de Thorens, seul débris de la grande fortune dont ses ancêtres avaient joui. « C'est là que l'appelait la simplicité de ses goûts et de ses mœurs », écrit Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy, dans la remarquable notice historique qu'il lui a consacrée en 1855.

Le village de Thorens, caché dans les montagnes, était riche des souvenirs de la famille de Sales. Si le jeune comte Paul n'y trouvait pas le luxe qu'il avait laissé dans la demeure des rois, il y trouvait les leçons de modération que redisait la simple demeure de ses ancêtres.

Le voici agriculteur, ne dédaignant point de prendre hardiment les cornes de la charrue, ne se distinguant de ceux qui l'entourent que par l'intelligence qu'il apporte dans ses travaux, la bonté de cœur qui le caractérise, la fidélité au sentiment religieux qui le guide en toute chose et une certaine dignité qui rayonne de toute sa personne. Cette dignité qui semble attachée à la beauté de sa figure, à la bienveillance de sa physionomie, à la noble simplicité de ses manières et à la modestie de sa parole, ne l'a jamais abandonné.

Pendant qu'il était jeune homme et presque enfant, cette dignité avait attiré sur lui l'estime de ses princes ; elle force ensuite le respect des campagnards à côté desquels il est assis sur le gazon dans les champs de la montagne.

Plus tard ambassadeur sarde à Vienne, à La Haye, à Berlin, à Saint-Pétersbourg et enfin à Paris, dont il sera le doyen du Corps diplomatique et où il travaillera à resserrer l'alliance de la Sardaigne avec la France, quand il se retrouvera dans des cérémonies officielles, cette dignité fixera encore sur lui tous les regards.

Bien qu'issu de la branche aînée de sa famille, le comte Paul de Sales n'était pas fortuné. Il vivait modestement sur sa terre qu'il améliorait par son travail et son zèle pour les progrès de l'agriculture, mais la modicité de ses ressources ne l'empêchait pas d'être grand, généreux et bienfaisant pour les déshérités.

*
* *

La fidélité à la terre, qui fait les âmes saines dans les corps sains ; l'attrait des jours tranquilles dans la vie la plus obscure des grandes demeures savoisiennes ; le charme discret des vieilles campagnes, charme fait de souvenirs, de mélancolie, de solitude reposante, il semble bien que le biographe du comte Paul de Sales s'est appliqué à dépeindre les scènes de la vie rurale dans le cadre si charmant de Thorens, car il y revivait ses origines familiales au penchant du Jura.

Sous le règne de la Terreur, au foyer des Rendu, ceux qui exerçaient le périlleux ministère des âmes, trouvaient asile et sûreté dans un petit coin du Pays de Gex, à Lancrans, sur l'autre versant du Fort de l'Ecluse.

C'est de là qu'est sortie, d'un modeste milieu, plus honorable qu'éclatant, l'illustre sœur Rosalie Rendu qui, pendant près de cinquante ans, vécut au faubourg Saint-Marceau, dans ce quartier général de l'émeute et de la pauvreté, Fille de la Charité : nourrissant les pauvres, relevant les cœurs, régénérant les âmes.

Un membre de cette famille Rendu vint s'établir à Meyrin, dans le canton de Genève, où naquit de parents très peu fortunés Louis Rendu, le 9 décembre 1789. Elevé à la prêtrise le 19 juin 1814, professeur de sciences, il est nommé chanoine effectif en 1829 du chapitre de Chambéry, animateur de toutes les œuvres, promoteur de toutes les réunions scientifiques, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, les personnalités de l'époque cherchent à le rencontrer, ses « Mémoires » sont appréciés.

Préconisé évêque d'Annecy le 27 janvier 1843, il est sacré le 9 avril en la cathédrale, succédant à de grands devanciers : Saint François de Sales, Mgr d'Arenthon d'Alex, Mgr de Thiollaz, au chablaisien Mgr Rey, sachant s'élever à la hauteur de ses illustres prédécesseurs.

S'étant empressé de protéger l'un de ses prêtres les plus actifs de son diocèse : Mgr Poncet, il remit en honneur l'architecture ogivale et fut un grand bâtisseur, consacrant cent deux églises dans son diocèse de trois cents paroisses, dont celle de Collonges-sous-Salève en 1852.

Les savants et les lettrés aimaient à correspondre avec l'évêque d'Annecy, à lui demander des conseils, lui faisant part de leurs projets, sollicitant un réconfort aux heures d'épreuves.

Il fut le confident de Louis Veuillot en maintes circonstances ainsi que de tant d'autres dont les feuillets sont émouvants.

*
* *

« Sous une apparence de froideur et de sévérité, le comte Paul de Sales cachait un cœur très aimant. Le nombre de ses amis n'était pas grand, mais il les choisissait

bien et les conserva toute sa vie. Le marquis Alfièri, le marquis Michel Benso de Cavour, M. de Sonnaz de Mondésir furent de ce nombre.

« M. de Sales n'avait qu'une sœur, Péronne-Céline, Mme Joseph de Cornillon, et il avait pour elle une affection qui fut dans la suite toute entière reportée sur ses deux nièces. Mme d'Anières et Mme la baronne d'Yvoire, mais rien n'égale la tendresse mêlée de respect qu'il avait pour sa mère... »

Préparant la Notice du comte de Sales, Mgr Rendu n'ignorait point que l'arrière-petite nièce du grand évêque de Genève, la Savoisienne Philippine de Sales était la grand'mère paternelle des comtes Gustave et Camille, fils de Michel-Antoine de Cavour.

Ce Michel, fils du comte Joseph et de Joséphine-Françoise-Philippine de Sales, né à Turin le 30 décembre 1781 épousa Adélaïde-Suzanne, fille de Jean de Sellon de Genève, le 17 août 1805.

C'est dans ce milieu genevois que bien souvent reviendront les deux frères Gustave Benso de Cavour, député au Parlement italien, et son cadet, né à Turin le 1er août 1810 qui, ayant été tenu sur les fonts baptismaux de Saint Charles par la princesse Pauline et le prince Camille Borghèse, reçut le prénom de Camille.

Si délaissant parfois « les véritables rhumes de cerveau à l'intelligence » en quittant l'atmosphère étouffante de Turin pour respirer au bord du Léman « une atmosphère de raison » dans l'entourage du philanthrope utopiste Jean Jacques de Sellon les groupes bien différents des Maurice et des Revilliod, retrouvaient avec plaisir les d'Auzers, les Cavour et les Clermont Tonnerre, aussi opposés par les idées qu'unis par la plus tendre affection réciproque.

L'élégante Casa Cavour, dans le paisible et aristocratique quartier de Turin, le chef de la maison Benso marquis Michel de Cavour, vaquait à d'importantes affaires financières. Sa mère, la marquise Françoise-Philippine de Sales, présidait aux réunions mondaines avec une dignité enjouée ainsi qu'il convient quand on a eu l'honneur de descendre d'une antique famille de Savoie qui compta

parmi ses membres des évêques, ambassadeurs, hommes d'Etat, gens de guerre et un grand saint François de Sales.

La jeune marquise Michel, née Adèle de Sellon, apportait l'animation de sa jeunesse et le feu de son esprit.

Deux garçons emplirent de bruit les larges corridors de la Casa, se bousculant sur les marches d'un majestueux escalier dans l'immeuble aux cossus pélastres ayant pignon sur rue à l'angle via Cavour et Lagrange.

L'aîné Gustave, type élégant et fin, front élevé sous de beaux cheveux noirs.

Camille, gros garçon, fort, tapageur, ne pense qu'à s'amuser, très paresseux, préférera une gaminerie au b. à ba de l'alphabet.

Deux autres ménages sans enfants ont leur port d'attache en cette grande maison Cavour : le baron d'Auzers, directeur de la police impériale au-delà des Alpes, allié à la monarchie piémontaise, dont la baronne Jeanne de Sellon est la sœur de la jeune marquise Michel de Cavour.

L'autre ménage n'y vient faire que des séjours, c'est celui des Clermont-Tonnerre, un grand nom de France, dont la duchesse est l'aînée des trois sœurs de Sellon.

La maison vivait en parfaite harmonie.

Quant au frère de ces trois Genevoises ; Jean-Jacques, c'était un philanthrope menant des croisades pour la paix perpétuelle et contre la peine de mort. Sa demeure dominait à Genève la Porte Neuve et la promenade de la Treille.

Les étrangers affluaient à Genève, appréciant le séjour délicat et charmant. La belle Genevoise, Victoire de Sellon, fut très remarquée, mais son destin l'orienta du côté du marquis de la Turbie, malheureuse union complétée, à la mort du diplomate sarde, par celle du duc de Clermont-Tonnerre.

Le 17 août 1805, Michel de Cavour épousait la seconde sœur, Adélaïde de Sellon.

Gustave naquit le 27 juin 1806 et Camille le 10 août 1810.

La maman se consacrait à l'éducation de ses deux enfants, notant ses impressions de façon si touchante dans

son journal : « Gustave développe sa petite intelligence, il a beaucoup de facilités à retenir et un vif esprit de justice. Je lui recommande la douceur envers son frère plus jeune et ses domestiques à traiter avec égards ».

1848 Gustave de Cavour perdait, au combat de Goïto le 27 mai 1848, son fils Auguste, tombé en brave à l'âge de 19 ans alors qu'il réalisait tant d'espérances.

L'oncle Camille gardera pieusement à Santena, sur le parc où l'enfant jouait, comme une relique, l'uniforme sanglant troué de balles.

* * *

De Turin, le 17 avril 1853, Gustave de Cavour écrit à Mgr Louis Rendu :

« Monseigneur,

« J'ai retardé de quelques jours ma réponse à la lettre dont j'ai été honoré par Votre Grandeur, parce que je voulais me procurer le plus possible de renseignements sur feu le comte de Sales, de si respectable mémoire. Tous ceux qui l'ont connu un peu intimement conservent de lui le plus précieux souvenir. Son caractère noble et droit, sa loyauté et ses sentiments élevés ont laissé généralement une forte impression chez toutes ces personnes, mais lorsqu'il s'agit d'obtenir des faits précis et surtout des dates, les souvenirs se brouillent un peu et il est difficile d'arriver à un résultat déterminé et certain.

« Voici cependant ce que j'ai pu recueillir et qui ne répond qu'imparfaitement à ce que vous m'avez fait l'honneur de me demander, mais il convient d'observer que les rangs des personnes qui ont connu intimement cet homme de bien se sont terriblement éclaircis.

« M. le Comte de Sales est resté exceptionnellement premier page du roi jusqu'au moment de l'occupation du Piémont par la France républicaine. A cette époque, le premier page n'était plus considéré comme un jeune homme accomplissant un cours d'études militaires mais il remplissait auprès du Souverain un office de confiance qui le plaçait dans l'intimité du monarque avec lequel il avait des rapports continuels. Aussi le premier page passait de droit capitaine dans l'armée, et quand on le retenait à la cour plus longtemps que de coutume, sa

carrière militaire n'en souffrait aucun détriment ; c'était au contraire un signe que ses services étaient particulièrement agréés par le roi et tel était en particulier le cas pour le comte de Sales.

« En 1814, il paraît qu'il fut du nombre de ces gentilshommes savoyards qui se réunirent autour du vieux comte de Sonnaz pour faire une démonstration en faveur du rétablissement de la Maison de Savoie.

« A la réorganisation de l'armée piémontaise, il fut placé dans ses rangs comme officier d'Etat Major. L'année suivante il reçut la mission de commissaire auprès du général Wellington. Quelques mois plus tard il fut envoyé à Paris auprès du marquis Alfièri père comme secrétaire d'ambassade tout en conservant son rang militaire et en étant toujours considéré comme faisant partie de l'armée.

« Il reçut ensuite des missions indépendantes auprès du roi des Pays-Bas, en Prusse et enfin à Saint-Pétersbourg où la rigueur du climat altéra profondément sa santé et lui occasionna des infirmités dont il ne put jamais se remettre complètement. Il dut, après sa mission en Russie, se retirer momentanément chez lui pour donner à sa santé des soins devenus fort nécessaires.

« A l'époque où le marquis Alfièri renonça à l'ambassade de Paris le comte de Sales fut appelé à lui succéder. Les souvenirs extrêmement honorables qu'il avait laissés dans cette capitale soit comme secrétaire d'ambassade soit comme chargé de l'intérim durant l'absence du marquis Alfièri le firent accueillir de la manière la plus distinguée par l'élite de la société.

« Lorsqu'il dut se retirer au bout de quelques années par suite de l'affaiblissement de sa santé il emporta de nombreux témoignages d'estime et de regret.

« Mieux que personne vous connaissez, Monseigneur, la manière noble et simple dont le comte de Sales règla l'emploi de ses dernières années et comment il sut profiter de *l'otium cum dignitate*, qui a formé l'objet des vœux de tant de sages, et que le chrétien seul sait complètement utiliser.

« Tous ces souvenirs sont d'un caractère assez indéterminé et vous les trouverez un peu vagues. Mais de nos jours le flot courant d'événements graves qui se pressent sans cesse les uns après les autres effacent facilement ou du moins confondent les souvenirs des événements un peu anciens, de sorte que même les souvenirs très profonds se trouvent souvent incomplets dans leurs détails.

« Vous suivez je pense, Monseigneur, avec intérêt la marche de nos affaires politiques. Une guerre fort vive est engagée dans toute l'Europe d'un côté entre la Foi et l'inérédulité, de l'autre entre les partisans d'un ancien ordre de chose et les fauteurs de nouvelles institutions que beaucoup de gens croient nécessaires pour combler le vide laissé par la disparition des choses qui ont vieilli.

« Cette double guerre complique beaucoup la situation et il en résulte un quadruple courant d'idées qui s'entrecroisent. Au milieu de ces complications mon instinct me fait spécialement sympathiser avec ceux qui, comme M. de Montalembert et le Père Lacordaire croient à l'union possible et même facile du catholicisme et de la liberté. Malheureusement, ceux qui pensent ainsi sont en petit nombre et ils sont exposés à de vives attaques soit des chrétiens illibéraux (que je respecte beaucoup tout en les croyant sous le poids d'illusions dangereuses), soit des libéraux irréligieux qui sont naturellement très forts dans l'ordre temporel. Qu'arrivera-t-il de tout ceci ? Dieu seul le sait, mais nous, nous savons déjà avec certitude que « Omnia propter electos ».

« Recevez Monseigneur l'expression de mes sentiments respectueusement dévoués. Votre obéissant serviteur,

« Gustave de Cavour. »

Voici cette autre missive aimablement communiquée par M. Bachet, curé de Thairy, datée de Turin 27 septembre 1853, où nous retrouvons la fine écriture, parfaitement régulière de Gustave de Cavour :

« Monseigneur,

« Mon frère m'a remis hier l'exemplaipre que vous avez bien voulu me destiner du bel et intéressant ouvrage que Votre Grandeur vient de faire paraître pour faire connaître au public la vie exemplaire et admirable de M. le Comte de Sales.

« J'ai lu avec empressement d'un bout à l'autre cet écrit remarquable et j'éprouve le besoin de venir vous offrir mes sincères remerciements pour votre bon souvenir et vous exprimer en même temps la satisfaction que j'ai éprouvée en voyant tracé d'une main si habile le beau portrait moral du respectable ami de mon excellent père.

« Le nom de ce dernier, que vous avez placé avec tant d'à propos auprès de celui du comte de Sales m'a vivement ému et je sais bon gré à Votre Grandeur de cette mention honorable appuyée sur la vérité, car j'ai été témoin de bien des preuves d'amitié que ces deux belles âmes se sont constamment données.

« Ce que vous dites du noble caractère du gentilhomme chrétien dont le type se trouvait réalisé à un si haut degré dans l'illustre défunt, m'a aussi vivement impressionné et j'applaudis de tout cœur à tout ce que vous dites à cet égard.

« Je pense que vous voyez quelquefois nos bons amis les Menthon, j'ai eu d'eux de bonnes nouvelles indirectes il y a quelque temps et je leur conserve un bien bon souvenir.

« Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression du respectueux dévouement avec lequel je serai toujours de Votre Grandeur l'obéissant serviteur.

« Gustave de Cavour. »

Lorsque le jour de Pâques 19 avril 1840, la ville de Sallanches fut détruite par un immense incendie, c'est au comte Paul de Sales que le roi Charles-Albert fit appel pour dresser les plans d'urbanisme et reconstruire la cité du Faucigny.

Il se dévoua avec un zèle admirable, facilitant les transactions, apaisant les querelles, aplanissant les difficultés, voyant toujours grand et équitable, allant au but toujours droit, résolument, en bon Savoyard, avec impartialité dont aucun sentiment mesquin ne le détournait, pas même l'amitié. Il disait aux plus favorisés qu'avant de songer à agrandir la demeure de ceux qui avaient été épargnés il fallait d'abord en donner une à ceux qui n'en avaient plus.

C'est ainsi que la ville de Sallanches reprit naissance, plus grande, plus belle et mieux disposée qu'elle ne l'était avant sa destruction.

C'est également ainsi que malgré tout nous gardons confiance quand même, car il reste dans ce pays des hommes casqués de Raison qui relèveront les ruines et garderont nos cités au-dessus desquelles les cloches de nos églises lanceront encore de joyeux « Resurrexit » et « Paix sur la terre ».

Paul TAPPONNIER.

Jean de Sellon
29 avril 1736-17 mai 1810, seigneur d'Allaman, épouse 19 juillet 1772 Anne Montz.

Jeanne-Victoire
1777-20 janvier 1849 Epouse 1° 1803, baron Blancardi Rovere de la Turbie, ministre sarde à Saint-Pétersbourg ; 2° Jules Gaspard Aynard duc de Clermont-Tonnerre.

Adélaïde-Suzanne
1780-23 avril 1846, à Turin. Epouse 1805, 17 août, Michel Antoine Benso de Cavour fils deJh-Philippe et de Joséphine Françoise Philippine de Sales, née à Duingt en 1762, mariée 24 février 1781, morte en 1849.

Jeanne-Henriette
morte à Turin, 14 août 1842. Epouse 1809 Louis de Douet, comte d'Auzers.

Jean-Jacques
né 20 janvier 1782, mort 7 juin 1839, chambellan de Napoléon. Epouse 31 mars 1813 Cécile, fille d'Isaac de Budé de Boisy et de Catherine du Rosey, morte à Pregny 26 septembre 1863.

Marquis Gustave Joseph, né 27 juin 1806. Epouse Adèle de Lascaris, morte 31 décembre 1833; mort février 1861.

Comte Camille
né 10 août 1810, mort 7 juin 1861.

Catherine
née 5 octobre 1814, morte Paris 17 mars 1859. Epouse 15 mai 1832 baron Louis Fred. Mauvire, mort 7 mai 1856. Légion d'Honneur.

Eugénie
8 janvier 1818. Epouse 5 juin 1838 Charles Revilliod, morte 1858.

Adèle-Hortense
7 juin 1821, morte 5 janvier 1905.

Valentine
15 décembre 1823, morte 26 juillet 1904.

Auguste
mort à 19 ans, combat 27 mai 1848, à Goito.

Joséphine Alfieri
de Sostegno.

Aynard
né 13 décembre 1833, attaché sarde, mort Turin 31 août 1875.

Pour une monographie d'Annecy

La vie de chaque ville a son rythme, ses caractères dominants, qui varient avec les époques et qu'il faut dégager de la masse des événements du passé.

Si l'Annecy moderne est caractérisé par une activité industrielle et touristique remarquables, la ville du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles est avant tout celle qui a accueilli l'évêque de Genève dans ses murs. Et l'Annecy du Moyen-Age, bien différent du *picus* gallo-romain de *Boutæ*, lieu d'étape et siège de fonctionnaires installé dans la plaine des Fins, est né et s'est développé depuis le XI^e^ siècle en fonction de deux faits : la fixation des comtes de Genève, de leur cour et de leur administration sur les dernières pentes du Semnoz d'une part, la naissance d'une activité industrielle le long des Thioux d'autre part ; le château, les canaux, là se trouvent les origines et le premier développement de la ville.

C'est en effet autour d'un certain nombre de traits caractéristiques judicieusement choisis que doit être construite l'histoire d'une cité, car il ne s'agit plus d'égrener, à propos d'une monographie urbaine, des événements de l'histoire générale ou même provinciale. Ces traits caractéristiques ne peuvent d'ailleurs pas être considérés isolément ; des rapprochements s'imposent constamment avec d'autres villes, d'autres activités plus ou moins semblables. Dans un double mouvement d'analyse et de synthèse, il faut mettre au jour des faits particuliers, originaux, et les confronter avec les connaissances générales sur telle ou telle question. Aussi doit-on admettre que rien n'est plus difficile à écrire qu'une monographie de ville, car elle doit faire appel à des disciplines variées ; et la vraie condition d'une réussite en ce domaine serait d'en confier les chapitres principaux à plusieurs spécialistes.

(1) Extrait d'une communication sur *les origines industrielles d'Annecy*, faite à la séance du 8 mars 1950 de l'Académie Florimontane.

Pour en revenir aux origines industrielles d'Annecy, cet aspect encore peu connu de la ville, nous ajouterons les indications suivantes. Le dépouillement des rôles des habitants conservés dans les archives communales, et celui des minutes de notaires conservées dans les archives départementales, nous a permis de dresser provisoirement un tableau des principales professions à Annecy en l'an 1497. On peut relever — et c'est évidemment dans tous les cas le minimum — les noms de 24 couteliers, 6 armuriers, 4 serruriers, 5 forgerons, 2 ferratiers (ou marchands de fer), et 1 épinglier ; de 19 excoffiers (ou tanneurs-artisans), 9 gainiers fabricant principalement des étuis pour les couteaux, 1 corroyeur, 1 peaucier et 1 sellier ; de 4 drapiers et 10 tisserands. Nous savons, d'autre part, que la ville comptait alors environ 314 feux, ou familles dans un sens large, c'est-à-dire entre 1.000 et 2.000 habitants. Sur ces 314 feux, il y en avait donc au moins 12 qui vivaient de l'industrie du fer, 31 de l'industrie du cuir, 14 du tissage ou de la draperie. Un Annécien sur quatre vivait ainsi, en 1497, du travail du fer ou du cuir, ce qui est une proportion fort remarquable.

C'est évidemment à cette population qui s'affairait sur les bords des Thioux où elle avait créé ces petites industries artisanales, qu'on doit la naissance d'Annecy et son premier développement. Dès les origines se révèle ainsi le caractère actif, avisé, l'esprit pratique de l'Annécien.

Plus que toute autre ville, Annecy offre, à l'historien comme au touriste, un visage que les dons de la nature et le génie propre des habitants ont contribué à fixer.

Pierre Duparc.

Le Duc Charles III et le Père Favre

On sait que le règne du duc Charles III fut un règne malheureux puisque en 1536 la Savoie fut totalement envahie : des Bernois, venus au secours de leurs combourgeois de Genève, en lutte contre le Duc de Savoie, lui ravirent, en quelques jours, le pays de Vaud, le Chablais, et les baillages de Ternier, Gaillard et Gex. Les Valaisans, craignant l'expansion trop grande des Bernois, s'emparèrent en même temps de Saint-Maurice, Saint-Gingolph et Evian.

De son côté, François I^er^, roi de France, avait conquis sur Charles III, son oncle, la Bresse, le Bugey, la Savoie propre, la Tarentaise et la Maurienne, qu'il unit formellement, ainsi qu'une partie du Piémont à la couronne de France, créant des parlements français à Chambéry et à Turin.

Seuls le Genevois, le Faucigny et le mandement de Beaufort, formant l'apanage des Savoie-Nemours, échappèrent à l'administration d'un suzerain étranger, en raison de la protection que le roi de France accordait aux Genevois-Nemours résidant alors au château d'Annecy.

Le duc Charles III devait mourir à Verceil, en 1553, sans avoir recouvré ses états, que son fils, Emmanuel-Philibert, obtiendra après la bataille de Saint-Quentin (1557) où, dans le camp des impériaux, gouverneur général des Pays-Bas, il commandait en chef les troupes victorieuses d'Espagne. Par le traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559), il obtenait restitution des états de Savoie, envahis sous son père, se voyait accorder comme épouse Marguerite de France, tandis que le traité de Lausanne avec les Bernois (1564) lui rendait le Chablais en deçà de la Dranse, Ternier, Gaillard et Gex, et les Valaisans, en 1569, restituaient Evian et le pays de Gavot.

Cependant, le duc Charles III s'était bien efforcé, après 1536, d'entamer des négociations avec le roi de France, mais celles-ci n'aboutissaient pas, en sorte que, dit Guiche-

non, « *ce prince ne voyant aucune appurence à son rétablissement alla en Allemagne, à la diète de Ratisbonne, l'an 1541, se plaindre aux Electeurs et Princes de l'Empire du sort que le roi lui faisait, les exhortant, comme prince de l'Empire, de prendre part à sa querelle ; ce qui lui fut promis nonobstant les empêchements qui* (sic) *apportèrent les Ambassadeurs de France.* »

Or, il y a en cette année 1541, à Ratisbonne, un autre Savoyard, d'humble origine celui-là, fils d'un paysan de Grand-Bornand, né au village du Villaret, en 1506 : c'est Pierre Favre, ou Pierre le Fèvre, ancien élève du Collège de La Roche-sur-Foron, qui est parti à l'âge de 21 ans à Paris, où il partage, au Collège Sainte-Barbe, la chambre du gentilhomme navarrais, François Xavier, et devient répétiteur d'un autre gentilhomme espagnol, Ignace de Loyola. On sait que l'amitié de ces trois hommes est à l'origine de la célèbre Compagnie de Jésus.

Ayant enseigné la théologie et exercé son ministère à Rome (1537), puis à Parme (1539), Pierre Favre reçoit du Pape Paul III l'ordre de suivre le docteur Ortiz, qui se rendait en Espagne en passant par l'Allemagne, où l'Empereur le mandait aux colloques de Worms, débat entre théologiens catholiques et luthériens. C'est le 21 octobre 1540 qu'ils arrivèrent à Worms.

Dans une lettre datée de Spire le 25 janvier 1541, adressée à Saint Ignace et Pierre Codacio, le Père Favre rend compte avec précision à son supérieur de ses faits et gestes, les débats de Worms, entre théologiens protestants et catholiques, des personnages célèbres, prêtres et laïcs, princes ou religieux qui ont suivi avec lui les « Exercices », et il note :

« *Je suis allé saluer, il y a deux jours, le duc de Savoie, prince de la terre où je suis né ; j'étais accompagné du Docteur Ortiz qui le renseigna au sujet de notre Compagnie. Le Duc me demanda si j'étais de ceux qui s'en vont à travers le monde, il m'offrit ses services et me promit sa protection spéciale dès le jour où il aurait recouvré ses Etats. Je lui répondis, devant un nombreux auditoire, que je ne désirais aucun avantage temporel, mais uniquement son aide pour faire du bien aux âmes, ce qu'il me promit dans la mesure de ses pouvoirs. Je ne veux pas vous parler*

de la douceur avec laquelle il me reçut, de son air souriant, quoiqu'il soit abattu par ses malheurs ; car vous pourriez dire que j'ai un faible pour mon prince » (1).

Le 12 mars 1541, il écrit encore de Ratisbonne :

« *J'ai des rapports très suivis et très intimes avec mon prince, le duc de Savoie, et j'ai précisément entendu ce matin même sa confession. Je recommande spécialement ce nouveau fils spirituel à vos bonnes prières, à celles de tous.* »

Le 5 avril. Ratisbonne :

« *Deux motifs font que je suis plus bref que je ne le voudrais. Le premier est que je dois ce matin communier le duc de Savoie*, etc. »

Le 3 mai 1541, il achève une lettre à Saint Ignace par ces mots :

« *Priez aussi pour le Docteur Ortiz, le Docteur Escoto et le duc de Savoie, et aussi pour votre serviteur plus pauvre qu'eux.* »

Le duc de Savoie fut-il un moment ébranlé par les arguments que les luthériens improvisaient et répandaient largement ? On peut se le demander quand on lit cette lettre du 21 juin 1541, où le Père Favre, après avoir regretté que les catholiques n'impriment pas leurs arguments comme les luthériens le font dans leurs livres, poursuit :

« *J'ai dit au ,duc de Savoie, qui est mon fils spirituel qu'il n'avait pas à lire des écrits aussi dangereux, ou s'il les lisait qu'il n'avait qu'à s'en remettre d'avance au siège apostolique.* »

Simple conseil de prudence sans doute, car dans son son mémorial, rédigé en latin, le Père Favre remercie Dieu de la grande moisson qu'il a récoltée à Ratisbonne, et en particulier le fait d'avoir eu le duc de Savoie comme pénitent :

---

(1) Les textes de Pierre Favre que nous citons en français sont une traduction, établie par M. le Chanoine Chamosset curé de Menthon-Saint-Bernard, d'après les textes espagnols, publiés dans les *Monumenta historica Societatis Jesu*. Volume « *Fabri monumenta* ». Cette traduction, à l'état de manuscrit, m'a été communiquée par M. le Chanoine Pochat-Baron, notre confrère, le dernier biographe du Bienheureux Père Favre. Nous le remercions de nous l'avoir communiquée. Nous en avons vérifié les références dans le volume des « Fabri Monumenta ».

« Hoc eodem anno (1), Ratisbonne, recepi alias innumerabiles gratias. Primum quidem quod mihi Dominus dedit operari in suo servitio magnam messem, maxime in confessionibus nobilium curiæ Imperatoris, principisque mei ducis Sabaudiæ, qui me in suum confessarium eligit. »

Signalons, pour terminer, que Pierre Favre rendit au duc Charles III d'autres services que spirituels, si du moins l'on en croit la déposition, en date du 1er octobre 1596, que fit P. Critan, plébain de Thônes, au procès de canonisation du Père Favre :

« Pendant qu'il feust en Allemagne, il descouvrit par sa prudence un desseing, que les cantons huguenots avec leurs alliés de Genève et plusieurs villes d'Allemagne. avoient de se saisir de tout l'estat de Savoye, s'y fortifier en tous lieux que la nature du pays pourroit permettre, et bailliant la liberté de conscience au peuple, anéantir la religion apostolique et romaine (et) introduire le luthéranisme peu à peu. Ce Grand Père en donnat avis à Sa Sainteté, aux princes crestiens et à son altesse lors régnant, qui prévenu de ce bon avis, feit ses efforts de se deffendre et ne prindrent que ce qu'ils destiennent de la maison illustre de Savoye au pays de Vaudz, bruslèrent quelques chasteaux, la paix se feit, et dès lors l'illustre duc commençat à faire grand estat de la Compagnie. » (1).

C. Gardet.

---

(1) 1541.

(1) Fabri Monumenta p. 771. Du procès de canonisation, déposition en date du 1er octobre 1596, de P. Critan, plébain de Thônes.

Où est enterrée Madame de Warrens ?

Lorsqu'après une montée dans le paisible quartier de Lémene, à Chambéry, on entre dans le vieux cimetière jouxtant l'église, l'œil ne découvre, sous les sévères cyprès, que les herbes folles jonchées des pierres tombales culbutées par le temps dans son éternel geste rageur.

Pourtant, en avançant, une dalle simple et biseautée posée récemment sur le côté gauche de l'église, attire les regards. Elle ne porte aucun emblème religieux. Seul, un entourage de briques d'un rouge sombre en fait ressortir la blancheur.

On y lit :

LOUISE ELÉONORE DE WARRENS

BARONNE DE LA TOUR DE PYL

1700-1763

Une main pieuse a disposé sur la dalle deux rameaux en forme de croix. Peut-être est-ce la même main qui l'a sertie d'une garniture de buis ?

Louise de Warrens a bien été inhumée dans ce cimetière le 30 juillet 1762 et non en 1763 comme le porte par erreur l'inscription.

Voici, pour dissiper toute équivoque, son acte de décès que détient M. le Curé de Lémenc.

« Le 30 juillet 1762 fut enterrée dans le cimetière de Lémene dame Louise Françoise Eléonore de la Tour, veuve du seigneur baron de Warrens, née à Vevey, dans le canton de Berne, en Suisse, qui mourut hier, à dix heures du soir, comme une bonne chrétienne, après avoir reçu les derniers sacrements, âgée de 63 ans. Elle avait abjuré la foi protestante depuis environ 36 ans et avait depuis vécu dans la nôtre. Elle termina sa carrière dans le faubourg Nesin où elle restait depuis huit ans au n° 62 dans la maison de Crépine.

« Elle a demeuré auparavant au Reclus pendant quatre ans, maison du marquis d'Allinges. Elle a, depuis son abjuration, passé le reste de sa vie dans cette ville. Signé : Gaime, curé de Lémenc. »

Cet acte est corroboré par une note découverte dans les archives paroissiales de Lémenc où l'honorable curé indique que le 30 juillet 1762, après la procession des Pénitents noirs et blancs, il fit la sépulture de Mme de Warrens à dix heures.

Mais un doute vient à l'esprit. La dalle posée par les mains pieuses des Amis du Vieux Chambéry recouvre-t-elle les restes de Mme de Warrens ?

Les promoteurs de cet acte de reconnaissance se sont fiés au témoignage d'un vieux fossoyeur, dépositaire du secret de plusieurs générations de fossoyeurs : « C'est là qu'a été enterrée une grande dame qui a fait beaucoup parler d'elle ».

C'est là et nous voyons le même geste indicatif se reproduire au cours des siècles... C'est là !

Il faut remarquer que l'emplacement indiqué au centre du mur de l'église correspond à ce qu'on pourrait appeler la place d'honneur, généralement réservée aux prêtres ou à défaut aux plus honorables familles de la paroisse.

Or Mme de Warrens était une convertie, elle mourut dans la plus lamentable misère et sa réputation qui est évoquée dans l'acte de décès par le mot « carrière », ne présentait pas alors aux yeux de ses concitoyens le lustre que les siècles lui ont donné.

Et voici d'autres témoignages : Jules Vuy, dans ses lettres inédites de Mme de Warrens, déclare : « Sa tombe fut creusée au pied d'un vieux et immense tilleul voisin d'un porte cochère qui s'ouvrait sur le chemin public ».

Félix Genin, archiviste à Lyon, écrit en janvier 1891 : « J'ai vu en 1844, je crois, sans être sûr de la date, la pierre tombale de Mme de Warrens portant son nom, dans l'angle du cimetière de Lémenc, à droite de l'entrée de l'église. Cette pierre était polie, simple et sans ornements. Elle était presque couverte par une haute végétation. Ayant cédé, elle était recouverte à un de ses angles inférieurs,

celui de gauche, par de la terre. Elle était entièrement négligée et abandonnée... Elle gisait à 2 mètres environ du mur de clôture du côté du passage d'entrée à l'église et à un mètre seulement du mur de l'église. Le bas de la pierre était tourné vers la même entrée, l'inscription en tête ; par conséquent pour lire celle-ci il fallait y faire face et tourner le dos au passage donnant entrée au temple. »

Genin a donc vu une dalle à un mètre du mur, parallèlement à celui-ci, non sur le côté gauche de l'église, mais à l'ouest, près de l'entrée de l'église.

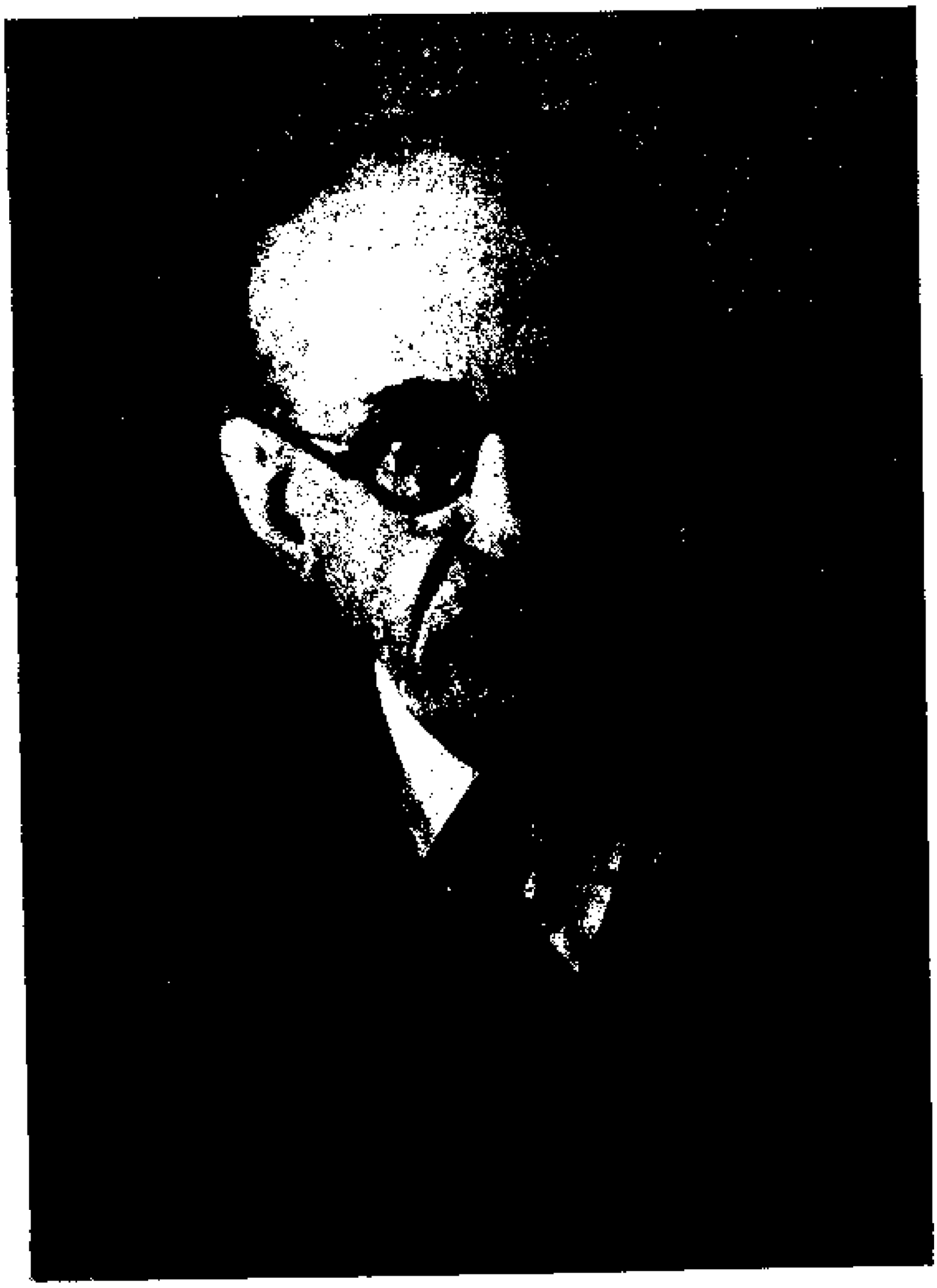
Nous sommes donc éloignés de plus de trente mètres de l'endroit désigné par le fossoyeur. Quant à l'emplacement indiqué par Vuy, il est impossible de le fixer, le tilleul ayant disparu. La tombe se serait trouvée près de la porte cochère qui existe encore, c'est-à-dire à vingt-cinq mètres du lieu désigné par Genin.

Aucune dalle n'a été retrouvée. Aucune identification d'ossements faite. Par ailleurs, au lieu indiqué par Genin, les dernières tombes établies avant que le cimetière ne soit désaffecté sont perpendiculaires au mur.

Après réflexion et examen des lieux il semble que les restes de Mme de Warrens aient subi le sort de nombreux ossements et soient actuellement au charnier établi dans le côté Est du cimetière. En effet, les dimensions réduites de ce cimetière exigeaient la disparition inexorable de toutes les concessions non perpétuelles et un charnier de trois pièces auxquelles on accède encore par un souterrain avait été aménagé.

De toute façon la dalle actuelle, si elle ne recouvre pas les restes de Mme de Warrens, demeure cependant un monument à la mémoire de celle dont le nom restera lié à celui de Jean-Jacques Rousseau.

Denis Guillot.



LOUIS DÉPOLLIER

1871-1950

Louis Dépollier

(1871-1950)

Louis Dépollier est décédé, dans sa ville d'Annecy, le 21 mars 1950.

Depuis plusieurs mois, sa santé déclinait, mais ses facultés intellectuelles demeuraient heureusement intactes. Lorsqu'il me remit récemment, pour nos archives, quelques photographies et gravures du vieil Annecy, avec quelle lucidité, avec quelle tendresse il me parlait de cette cité qu'il aimait tant et qu'il pressentait devoir bientôt quitter.

Une opération, toujours grave à son âge, quelques heures de grande souffrance, et la mort vint le prendre le 22 mars. Il avait 79 ans.

Ses obsèques, qui ont eu lieu le 24, ont été une véritable manifestation de sympathie envers le défunt et sa famille, nombre d'amis étant venus des quatre coins du département, lui rendre un suprême hommage. Au cimetière, M. Voiron, Inspecteur primaire, rappela la carrière du défunt, son rôle comme délégué cantonal, et son dévouement total aux œuvres scolaires et laïques.

Qu'il me soit permis d'esquisser à la Florimontane pour laquelle il a tant travaillé, une biographie plus complète de notre regretté confrère.

Né à Annecy, le 25 juin 1871, d'une vieille famille savoyarde, Louis Dépollier commença ses études au Collège Chapuisien, et les termina comme bachelier au Lycée Berthollet, dont la construction venait d'être achevée. Il épousa, en 1891, Mlle Isabelle Bonnard, et l'année suivante, la naissance d'un enfant vint combler de joie cet heureux foyer.

Appelé à Lyon comme rédacteur au *Progrès*, il ouvre, cours Morand, une librairie-papeterie qui devient bientôt le rendez-vous de jeunes intellectuels. Et cela l'incite à fonder *La Revue Jeune*, avec, entre autres, le Dr Clément Sahue, futur chef des informations au *Progrès* ; le poète

José de Berys, qui devait atteindre plus tard, à Paris, une certaine notoriété ; et Emile Vuillermoz, le critique musical bien connu.

Bientôt, nouvelle joie au foyer, où naît, en 1902, un second fils, René, l'actuel directeur de l'imprimerie paternelle.

Deux ans plus tard, Louis Dépollier revient à Annecy, où le réclame son vieil oncle, Joseph Dépollier, l'ancien et actif président de la Société chorale, déjà imprimeur au 9 de la rue Royale, et fondateur, avec Jules Philippe, du journal républicain *Les Alpes*.

Dès lors, il seconde son oncle avec toute son ardeur juvénile et, en 1911, il prend à son tour la direction du journal et de l'imprimerie, direction qu'il assumera jusqu'à sa mort. Le journal changera deux fois de nom, devenant d'abord *L'Echo des Alpes*, puis *Le Républicain Savoyard*. Notons, en passant, l'attitude courageuse de *l'Echo des Alpes* pendant l'occupation, ce qui valut à son directeur de violents démêlés avec la censure, menaces de suspension, saisie du journal et menace d'arrestation.

Dans son hebdomadaire, Louis Dépollier écrit des articles de doctrine politique sous le pseudonyme de Jean des Contamines, et des articles d'histoire locale et régionale sous le nom de Jean d'Annecy. Correspondant du *Progrès de Lyon* depuis 1921, il publie dans ce quotidien maintes études sur de vieux souvenirs de Savoie ou sur de distingués compatriotes.

Son activité de journaliste, alliée à un tempérament de chercheur, l'avaient poussé en effet à fouiller archives ou vieux documents, à s'assimiler et à aimer l'histoire de sa petite patrie.

En 1906, l'année même où il est reçu membre de la Florimontane, il publie un travail sur le « Projet d'extension de la zone à l'arrondissement d'Annecy », projet qui avait vu le jour en 1869. L'année suivante, à l'occasion du cinquantenaire de la Société chorale, il édite une brochure de 113 pages, évoquant « Cinquante ans de musique et de bienfaisance », bref historique de notre vieille Chorale, avec d'intéressants aperçus sur la vie annécienne d'alors.

En 1908, c'est une étude sur « Camille Dunant », un de nos anciens présidents, animateur du Club Alpin et du Syndicat d'Initiative. En 1910, paraît « L'Annexion et la presse savoisienne ». Cet ouvrage fut, comme le suivant (publié en 1925) ayant trait à « La période transitoire de juin à décembre 1860, après l'Annexion », honoré d'une souscription du Conseil général et du Conseil municipal. Les deux furent l'objet de comptes rendus élogieux dans la presse savoyarde, régionale et même parisienne (*Le Temps* et l'*Illustration*).

Comme il connaissait parfaitement la question de la zone, il fut appelé par le sénateur Victor Bérard à collaborer à la rédaction du rapport qui fut présenté au Parlement et à la Cour de La Haye sur cette épineuse question.

De 1927 à 1938, il publie dans la *Revue Savoisienne* son important travail sur « Jules Philippe », fruit de longues et patientes recherches. Cet hommage quasi filial à l'ardent patriote, au préfet de haute valeur, au député intègre et à l'homme de cœur que fut Jules Philippe, est en même temps une esquisse poussée de la vie annécienne et de la situation politique en Savoie au cours de cette période où l'opinion publique était assez divisée.

Citons encore quelques publications : « Comment Germain Sommeiller devint ingénieur » (1939) ; « Un épisode de la vie annécienne en 1815 » (1944) ; « Eugène Süe vu par un florimontan » ; Notice sur « Michel Revon » (1947) ; « Le centenaire de la deuxième République et la Savoie » (1949).

La plupart de ces études ayant paru dans la *Revue Savoisienne* ou fait l'objet de communications à nos séances, c'est dire tout l'intérêt que Louis Dépollier apportait à la Florimontane et le labeur sérieux qu'il lui consacra.

Mais, à son travail considérable de journaliste et d'historien, s'ajoutaient bien d'autres activités.

Elu Conseiller municipal le 5 mai 1902, il fut constamment réélu, et il siégea au Conseil jusqu'à la dissolution de cette assemblée par le Gouvernement de Vichy, en mars 1941. Au cours de cette longue période d'édilité, il présenta

de nombreux rapports aux séances du Conseil. La plupart ont trait à des questions d'urbanisme et aux dénominations de rues nouvelles. Sa connaissance de l'histoire d'Annecy lui permettait, en effet, de suggérer des noms généralement bien choisis et de motiver solidement ses propositions.

Avec le maire, M. Joseph Blanc, il avait fondé l'Union des délégués cantonaux, étant lui-même délégué cantonal de Saint-Jorioz. Il en fut le président, comme il le fut de l'Union départementale lorsque celle-ci fut à son tour constituée.

Militant et dirigeant du parti radical-socialiste, il ne varia jamais dans ses opinions et resta jusqu'au bout fidèle à ce parti. Mais il savait respecter chez autrui des convictions différentes des siennes, surtout lorsqu'il avait affaire à un adversaire loyal et sincère.

Président du premier patronage laïque, il fut aussi membre du Comité des Cantines scolaires et du Bureau de Bienfaisance. Fervent mélomane, il avait, étant encore élève au Lycée Berthollet, fondé une chorale avec quelques-uns de ses camarades. Aussi, dès sa sortie du Lycée, entra-t-il à la Société Chorale d'Annecy dont il fut un zélé membre actif, puis membre d'honneur. Il fut aussi membre du Cercle Musical fondé en 1888 et dirigé par mon père, et il y tenait le pupitre de basson. Il fut encore président de l'Union Lyrique jusqu'à la fusion de cette société avec la Musique Municipale.

Ces multiples et très diverses activités lui valurent plusieurs distinctions méritées. Titulaire de la médaille d'honneur d'argent départementale et communale, il fut successivement Officier d'Académie (1912), Officier d'Instruction Publique (1925) et Chevalier de la Légion d'Honneur (1935).

Esprit cultivé, s'intéressant à une foule de choses, doué d'une mémoire prodigieuse, notre confrère joignait à ses solides qualités intellectuelles, de rares qualités de cœur. Rappellerai-je qu'à l'une de nos dernières séances tenue à Montrottier, et où il devait prendre la parole, il tint avant toutes choses à ce que nous allions nous incliner sur le tombeau du bienfaiteur de la Florimontane, Léon Marès. Mais nous savons surtout combien il aima profon-

dément les siens. Comme toute vie humaine, son existence vit alterner avec de grandes joies familiales, les tristesses et les deuils. Deux d'entr'eux le frappèrent plus profondément : celui de son premier-né, Henri, mort en 1908 à l'âgede 13 ans, et celui de sa chère compagne, décédée en 1929. Cette dernière épreuve le laissa inconsolable et désemparé. Il lutta farouchement contre le désespoir, en allant presque chaque semaine et avec une fidélité touchante, se recueillir sur la tombe de la disparue. Et il trouva heureusement chez son fils René le réconfort puissant d'un foyer, d'une chaude affection, et le dévouement d'une belle-fille admirable qui, jusqu'au dernier jour, l'entoura des soins les plus vigilants.

Sous des dehors un peu froids, Louis Dépollier cachait un excellent cœur. Courtois, affable, loyal, il était toujours prêt à rendre service à ceux qui faisaient appel à ses connaissances étendues. Cela lui avait valu de précieuses amitiés de personnalités appartenant à tous les horizons politiques ou à toutes les confessions. Le général Bordeaux, Paul Tapponnier pourraient en porter témoignage.

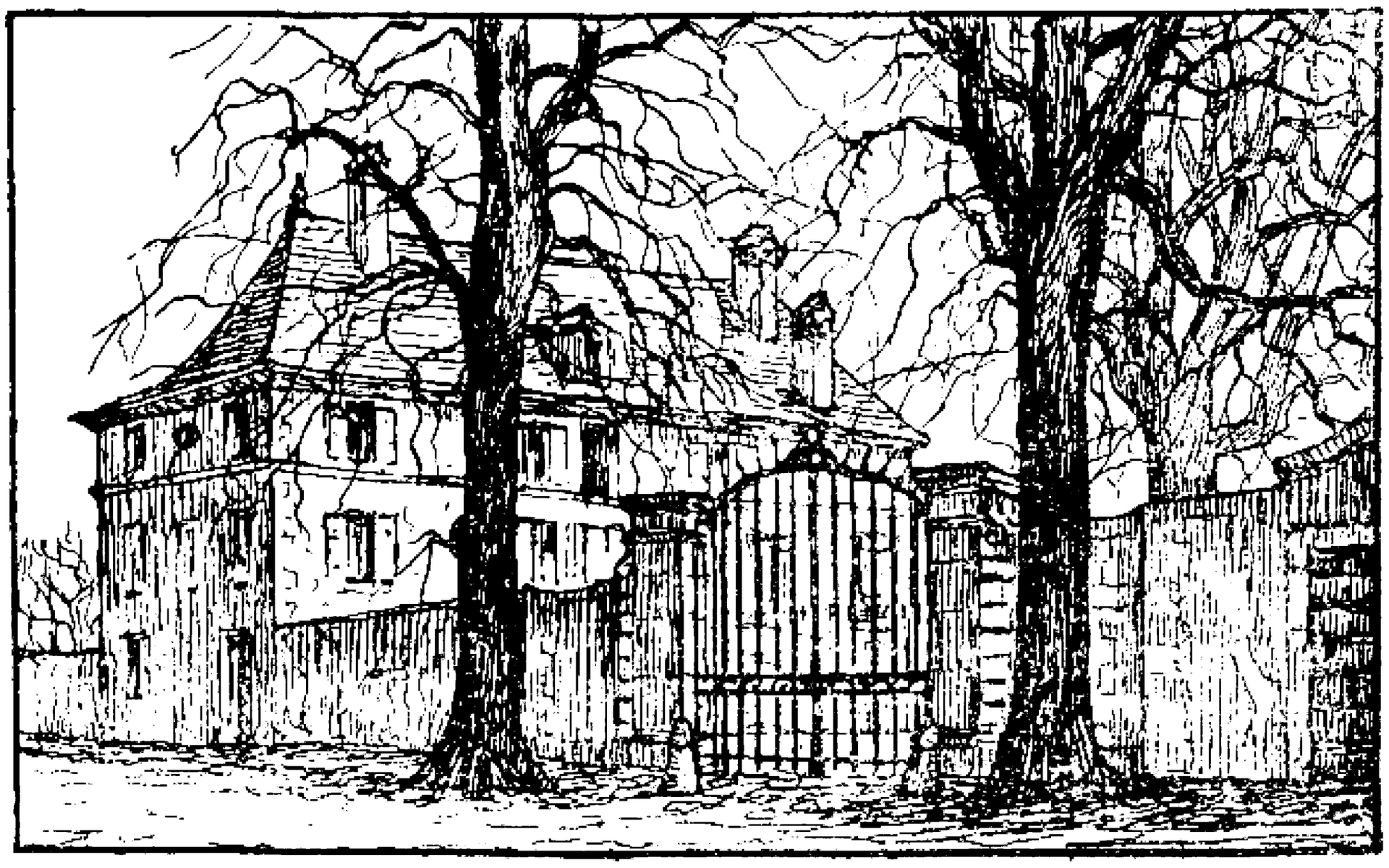
Et c'est pourquoi il m'est difficile d'exprimer avec des mots, toute la tristesse que nous cause cette mort.

F.-M. Ritz.

A propos de Germain Sommeiller

Le châtelain de Vulbens, le marquis Gaston du Vuâche de Chaumont qui avait confié diverses chroniques à l'éphémère « Echo du Salève » sous le pseudonyme comte de Taninges, nous rapporte qu'il fut pendant six mois à Turin l'élève de Germain Sommeiller, charmant écrivain en même temps qu'ingénieur de premier ordre.

C'était quelques années avant la terrible bataille de Novare, à la suite de laquelle le chevaleresque Charles-Albert alla mourir de chagrin à Oporto.



Ancienne demeure Carougeoise du Marquis du Vuache de Chaumont

« J'avais 17 ans. Mes études terminées, j'allai plein d'une ardeur toute juvénile compléter mon éducation à Turin. Sommeiller, déjà célèbre, fut mon professeur de mathématiques. J'eus des maîtres d'italien, d'allemand, de piano, de dessin, d'équitation... n'oublions pas la danse.

« Mon partenaire, le comte de Launay, valsait assez mal ; ce qui ne l'a pas empêché de faire de jolis pas dans la carrière diplomatique. Il y a longtemps qu'il est ambassadeur de « primo cartello ».

« Dès que je sus danser, je ne manquai pas un bal à la Cour et pas un de ceux de la Colonie savoisienne. Le repos hebdomadaire était peu observé. On dansait toute la semaine... et l'on ne se reposait même pas le dimanche.

« A chaque bal de la Cour, Charles-Albert parcourait les salons et m'adressa une dizaine de fois la parole, insistant sur deux points dont l'un concerne ma famille et l'autre les souvenirs de son séjour à Genève. »

Il est probable que Charles-Albert avait parlé de Genève en termes fort sympathiques à ses fils, car ayant eu une audience du duc de Gênes et peu après de Victor-Emmanuel, l'un et l'autre reparlèrent de Genève. Victor-Emmanuel précisa que si des motifs politiques quelconques ne lui permettaient pas de visiter officiellement la reine du Léman, il y reviendrait incognito dès que cela lui serait possible.

Si le châtelain du Vuâche dansait tous les soirs, par contre il dînait en ville au moins une fois par semaine dans la famille des Benso de Cavour où, du fait de l'alliance avec les de Sellon, y parlait-on beaucoup de Genève.

Les deux frères Camille et Gustave Cavour, qui ne s'accordaient guère en politique et dont les discussions courtoises assaisonnaient chaque repas, étaient cependant toujours d'accord quand un convive faisait l'éloge des ressources intellectuelles et des beautés sans rivales du canton genevois.

Mais revenons à Sommeiller. C'était un homme de forte corpulence, à figure pleine et teint frais.

Le jeune « romantique », son élève à cette époque, n'aimait que les mains longues et effilées, que les visages émaciés et pâles, que les cheveux blonds et soyeux et avait douté, à première vue, de la valeur de son professeur. Mais son front vaste et un peu bombé révélant le penseur, ses causeries fort intéressantes décelant beaucoup de finesse, de délicatesse sous la vigueur, savaient gagner les sympathies.

Le jeune Savoyard, dans une chronique du « Journal du Mont-Blanc » de 1872, demande si Sommeiller fit de lui un bon disciple et pour y répondre publie ce fragment de missive du Faucignerand :

« Vous me rappelez plus d'un souvenir ; mais vous avez peut-être oublié une soirée que nous passâmes ensemble au théâtre d'Angennes. On jouait une pièce de Scribe et tout en écoutant, vous échangiez de temps en temps quelques mots avec nous. Tout à coup, vos regards deviennent fixes, attentifs ; vous ne perdez de vue un seul instant la scène ; je vous adresse par trois fois la parole ; vous ne répondez plus rien. Pendant l'entr'acte nous vous questionnons et vous avouez que vous avez été fort impressionné par le talent d'une jeune fille qui ne remplissait qu'un petit rôle. Nous fûmes forcés d'avouer que cette jeune artiste du nom d'Adélaïde ne manquait pas de talent.

« Je puis vous apprendre ce qu'elle est devenue : rien de moins que la célèbre Ristori. Le saviez-vous ?

« Ce que je sais bien, moi, c'est que votre attitude durant cette soirée m'a convaincu que vous deviendriez un jour un bon poète, mais que vous seriez toujours un médiocre mathématicien. »

Voici quelle fut la réponse de celui qui a eu sa place marquée dans la « Savoie poétique » :

« Oui, cher Maître, vous avez raison. Je n'ai jamais su compter ; cependant hélas ! je compte les années écoulées depuis que je vous ai serré la main, je compte les jours qui s'écouleront encore avant votre arrivée à Saint-Jeoire.

« Quant à la petite Adélaïde, je l'ai revue en 1859, à la veille de la Réunion de la Savoie à la France, à Lyon et à Genève, sans la reconnaître dans la personne de Ristori, marquise del Grillo. Et ce qui va vous étonner c'est qu'elle m'a inspiré le même enthousiasme qu'à Turin.

« En effet, malgré ma timidité que vous connaissez bien, j'ai fait ce que jamais je n'avais fait jusqu'alors ! J'ai jeté sur la scène du Théâtre de la Place Neuve un rouleau de papier renfermant quelques vers en l'honneur de l'artiste.

« Le fameux acteur du boulevard, Jemeval, qui la secondait, ramassa et lut, à la demande du public, mes vers.

On eût la bonté d'applaudir ; mais je n'entendis pas les indulgents bravos ; car saisi de terreur après mon acte d'audace, je m'étais enfui le long de la Corraterie.

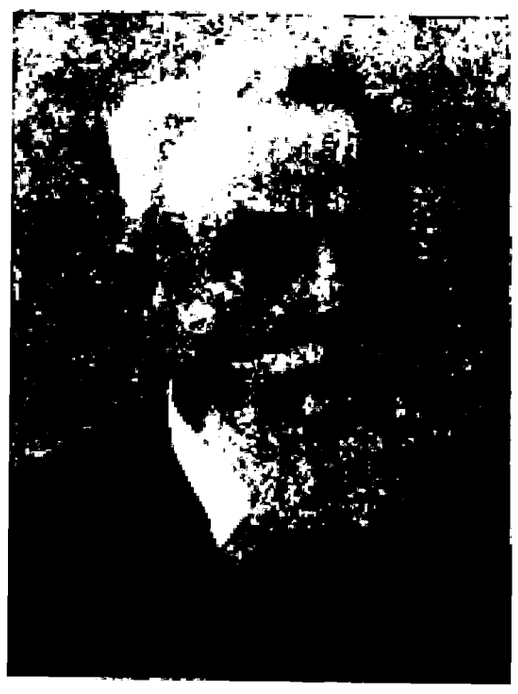
« Ristori, comme je l'appris le lendemain, me fit chercher partout, en quittant le théâtre, pour que je vinsse accepter, à l'Hôtel de la Couronne, ses remerciements ; mais je fus introuvable ! »

Pauvre et cher Sommeiller... Quelques semaines après nos lettres échangées, il fut saisi au passage par l'air froid du Léman et il alla mourir d'une pleurésie, dans Saint-Jeoire, sa patrie (né le 15 février 1815, décédé le 11 juillet 1871).

Sa statue, œuvre de Becquet, qui fut inaugurée le 8 juin 1884, en présence de M. Raynal, ministre des Travaux publics, déboulonnée sur l'esplanade du Pâquier par les occupants, a été retrouvée et ne tardera pas à revenir prendre sa place dans une artère de la ville d'Annecy.

Paul Tapponnier.

Alfred Desservetaz



Un bien sympathique collègue, le poète Alfred Desservetaz, vient de disparaître. Frappé soudainement d'une attaque le 10 mai, il ne devait plus reprendre connaissance et la mort l'emportait le 14 mai.

Il naquit à Albigny (Annecy-le-Vieux), le 3 juin 1877. Son père, Jacques Desservetaz, ancien combattant de 1870, ouvrier charpentier, exerçait ce métier malgré un état de santé compromis par suite de la guerre. Père de deux jeunes garçons, l'aîné Alfred fut dès l'âge de 6 ans envoyé à l'Ecole des Frères du Quai des Cordeliers à Annecy. Il ne tarda pas à s'y révéler d'une intelligence vraiment exceptionnelle. Bien doué par la nature, cet enfant fut moins favorisé du sort. L'état déficient du père, la modicité des ressources obligèrent les parents à retirer prématurément de l'école ce jeune élève pour le confier au loin à un oncle chez lequel il gagnait sa petite vie en faisant des livraisons par voiture à cheval.

Après quelques mois d'absence d'Annecy, l'enfant fut rappelé au chevet de son père, succombant à l'affection contractée sous les drapeaux. L'épreuve était cruelle dans cet humble foyer. L'amour profond qu'Alfred vouait à sa mère le retint auprès d'elle. Il voulut à tout prix aider cette femme admirable qui devait, dès lors, par son travail journalier, subvenir aux charges familiales. Il alla s'embaucher à l'Usine du Gaz pour diverses petites besognes.

Le téléphone n'était pas encore en usage ; on lui fit porter les lettres en ville, faire les commissions, puis s'aider au bureau. Il devint comptable et bientôt chef de comptabilité.

Comment sa débordante activité cérébrale aurait-t-elle pu se limiter à cette fonction, absorbante sans doute, mais par trop fastidieuse et sédentaire ? Penseur, poète, esprit

curieux, il sut utiliser judicieusement ses loisirs à parfaire une instruction insuffisante, étudiant les bons auteurs, lisant beaucoup, faisant de la musique, s'intéressant à une foule de choses.

Cet homme, — c'en était un ! — de robuste bon sens, de logique et de raison dans son labeur professionnel, donnait au contraire libre cours dans ses loisirs à une imagination fertile puissamment favorisée par ses facultés intuitives.

Amant de la belle nature, il employait ses jours de détente à gravir nos montagnes où, dans l'atmosphère calme et sereine des hauts sites savoyards, il pouvait mieux qu'ailleurs rêver à son aise.

C'est par centaines de fois que nous le vîmes gravir Parmelan, Semnoz, Tournette, ou profiter de toutes occasions pour parcourir les routes de Savoie, ses cols et même escalader ses plus hauts sommets. Aussi, dès l'apparition du ski, fut-il un novateur, l'un des premiers adeptes d'un groupement sportif qui fuyait la foule, le snobisme et ses exhibitions, préférant les grandes randonnées dans le silence de la montagne, avec l'abri rustique d'un vieux chalet de pâtres.

Membre de l'Harmonie-Chorale dès son adolescence, puis de l'Estudiantina-Chorale, il prit bientôt, en collaboration avec son directeur Ernest Tissot, une part prépondérante dans l'organisation des concerts et des concours. Ce furent des périodes brillantes dans l'histoire de ces phalanges musicales.

C'est à l'occasion de l'un de ces concerts qu'Alfred Desservetaz déclama, pour la première fois en public, l'un de ses savoureux monologues patois. La population locale alors beaucoup plus autochtone que celle d'aujourd'hui, comprenait généralement bien le vocabulaire de notre dialecte local. Elle saisissait le sel de ses pittoresques expressions, intraduisibles en français.

Encouragé par ce succès, il ne cessa pendant une quinzaine d'années de composer poésies, monologues, chansons patoises, où son fin esprit d'observation reflétait avec un humour malicieux et bon enfant la mentalité, les coutumes populaires.

Classé d'emblée au rang de ses précurseurs, Béard, Terrier, Fontaine, etc., il ne tarda pas à les surpasser. Demandant davantage à notre patois, il osa — véritable gageure — aborder la poésie pure dans son poème « Mon Vion » (Mon sentier), il sut y évoquer toute la délicatesse des sentiments qui peuvent naître, parfois, dans une âme paysanne. Son profond amour du terroir natal l'avait bien inspiré.

Sur les instances de M. Jean Hérisson, éditeur, il consentit en 1907 à publier ce qui constitue la première partie de ses œuvres groupées en une brochure « Rimmes et Chanfons ». Nous y trouvons vingt-trois compositions dont vingt-et-une en patois et deux en français. Citons parmi elles : « La créachon d'la femma », « N'tros employas d'Octroi », « Les Boyandirès », « Né d'Hivér », « Ressouvenirs », « Souvenirs de Manœuvres », etc.

Quant à ses œuvres de la deuxième période, « Mon Vion », « Le rêve de Fanfoué », etc., elles ne furent éditées que par fragments.

Pourquoi Desservétaz ne voulut-il presque jamais publier ses poésies en français ? Seuls quelques rares amis en eurent connaissance. Sans doute, nombre d'entre elles revêtent un caractère personnel et intime peu compatible avec la publicité ; mais il y avait encore — et surtout — autre chose chez leur auteur. Une modestie exagérée, une délicate sensibilité et, par dessus tout, la conscience de son humble origine mêlée à la défiance d'une formation intellectuelle par trop primaire. Tout cela avait — bien à tort — créé en lui un complexe d'infériorité. Cet état d'esprit lui fit toujours fuir la société des gens hauts placés et se complaire avec les gens de rang modeste.

Combien de fois avons-nous vu cette forte personnalité s'effacer, même devant des personnes qui lui étaient de notoire infériorité intellectuelle. Je puis même affirmer que cette regrettable humilité, plus encore que le surmenage, nous priva de sa présence aux réunions de notre Académie. Il y était cependant entré honorablement en remportant le premier prix de poésie de 1910, presque simultanément avec sa future épouse, Mlle L. Revil, également lauréate du concours suivant.

Survint la guerre de 1914. Alfred Desservétaz, sapeur télégraphiste, servit quatre ans au front et c'est là qu'il eut la douleur d'apprendre la mort du jeune frère auquel il avait servi de père, le sergent Léon Desservétaz, du 230e d'infanterie, tombé glorieusement lors de la reprise du Fort de Vaux. Dès lors, il se considéra comme le soutien de la veuve et le père adoptif de l'orpheline qui bénéficièrent de sa bonté et de son affection.

De retour à son foyer, il obtint par examen le diplôme d'Etat, puis fonda un cabinet d'expert-comptable. Le succès fut tel qu'aussitôt débordé de sollicitations, il se trouva accablé de travail. A peine put-il se réserver quelques jours fériés pour ne pas perdre contact avec ses chères montagnes. Contraint de renoncer à tous ses « violons d'Ingres », il se cantonna dans le pénible exercice de sa profession. Sa muse s'est éteinte au moment où il faisait espérer en lui un barde savoyard, à la façon des félibres provençaux, rénovateurs d'un particularisme local qui n'ébrèche nullement l'unité nationale, mais cherche à rompre la monotonie de l'uniformité.

D'ailleurs, le rôle dévolu au comptable s'était profondément modifié. Ce n'était jadis qu'une simple besogne de constatation par écritures. Aujourd'hui, l'application de lois fiscales fort complexes et progressivement spoliatrices crée des situations délicates où s'impose l'intervention de l'expert spécialisé, véritable juriste en matière commerciale et industrielle.

La compétence de Desservétaz, sa conscience, sa droiture, lui gagnèrent la confiance de tous. C'est à bon escient que Tribunaux, Administrations, Sociétés industrielles, commerçants, eurent recours à lui pour arbitrer de nombreux litiges.

Un gros effort, trop longtemps soutenu, l'a épuisé. Il succombe, à 73 ans, emportant l'estime et l'affection de tous ceux qui eurent l'avantage de le connaître. Les nombreux amis qui l'escortèrent au champ de repos conserveront pieusement le souvenir de cette personnalité à la fois puissante et discrète. Ils n'oublieront pas les services rendus, ni le bien, qu'en silence, Alfred Desservétaz fit autour de lui.

A. C.

Rapport sur le Concours de Poésie de 1949

(Fondation Léon Laydernier)

On excusera la brièveté du présent rapport. Elle trouve sa justification dans le mince volume et aussi la faible densité de la matière qui lui a donné naissance.

Les espoirs qu'avait fait naître le concours de 1948 ne se sont point réalisés et cinq envois seulement ont sollicité, en 1949, les suffrages du jury florimontan. Trois d'entre eux peuvent, sans trop de regret, être écartés en première lecture. Il s'y manifeste sans doute de louables intentions, mais leurs auteurs suppléent trop volontiers à l'inspiration défaillante par une profusion verbale incolore et fade, parfois même ils ignorent les règles élémentaires de la versification et ce sens du rythme auquel — les manifestations artistiques populaires l'attestent — les plus simples gens sont rarement insensibles, semble leur être à peu près étranger.

Restent donc deux candidatures valables, deux séries d'œuvres poétiques représentant mieux que de balbutiants essais.

Le N° 4 se borne à un poème de cent vers : « Limpidité ».

Nous ne chicanerons pas à propos des multiples fautes matérielles dont s'encombre la dactylographie, simples fautes de frappe, supposons-nous, qu'une lecture hâtive n'a pas décelées. Pas davantage nous ne nous attarderons à signaler des rudesses de verbe, des aspérités vives où se brise la lecture, la juxtaposition assez fréquente d'images mal assorties et un certain effilochement de la pensée. Si le ton est peu soutenu, en revanche il y a çà et là de jolies trouvailles d'expression, celle-ci par exemple où s'évoque la résurrection d'un corps d'adolescent souple et frais après la torpeur profonde des nuits réparatrices :

> O tombeau du sommeil, d'où sortait ma jeunesse

Et celle-ci encore, reflet d'un âge tout ensemble sensible et dur :

> Ma timide douceur s'habillait d'une écorce...

Et cette touche délicate et précieuse :

...Frissonnant aux émaux frigides de l'aurore...

Dans tout cela, il y a d'heureuses indications qu'on verra volontiers se convertir en réalités vivantes quand le travail de choix aura rejoint l'inspiration et fécondé l'ardeur d'un esprit en plein essor.

Large mesure est faite par le N° 5 qui nous offre un recueil de seize poèmes assez divers de sujets, de facture et d'accent. Aucune de ces pièces n'est dépourvue de signification et d'agrément Il y a dans la première partie, consacrée à Rome, de la noblesse et un certain rayonnement mystique ; le badinage des fables (La poule et le renard, le lion et la chatte) ne manque pas de gracieuse fantaisie, et les trois derniers sonnets (Retour) malgré de trop visibles chevilles, et quelques vers de pauvre résonance, donnent une émouvante note personnelle.

Nous retiendrons le poème intitulé « Un mot », non certes en raison de son originalité — les réminiscences y sont très sensibles — mais parce qu'à tout prendre il apparait le mieux construit dans l'ensemble où il figure.

On le jette, et plus rien ne saurait le reprendre,
Il fonce, il fait son œuvre, il est désormais sourd.
Avec son ame ardente, impitoyable ou tendre
Il va d'un vol hardi, capricieux ou lourd.

On le jette, et voili qu'un chaud soleil se lève.
Le chemin clair se dore, au loin la brume fuit.
Le ruisseau coule heureux dans le bois plein de rêve,
Et le soir bleu s'argente, et l'étoile d'or luit.

On le jette, et parfois tout le ciel se déchire,
L'éclair brusque surgit, l'horizon devient noir.
Sous le nuage froid, le soleil se retire,
L'oiseau se tait, la fleur frissonne dans le soir.

On le jette ! et plus rien ne saurait le reprendre.
Il fonce, il fait son œuvre. Oh Dieu ! ce mot jeté.
Qu'on ne devait pas lire, et surtout pas entendre.
Faitse, si vous pouvez, qu'il n'ait jamais été.

Un prix nous paraît devoir être attribué à cet envoi (1). Nous avons, à défaut d'une joie pleine, la satisfaction de couronner un jeune espoir qui sans doute, dans les compétitions prochaines, ne décevra pas notre attente et nous offrira en gerbe les fleurs dont les timides boutons du printemps dernier sont l'agréable promesse.

Louis VIGAND.

(1) Mlle Marie-Eugénie Delaquis, d'une famille de Sallanches, résidant à Fribourg.

Gens de guerre en Faucigny sous Charles-Emmanuel I (1580-1630)[1]

« *Dulce bellum inexpertis* »

Ce prince ambitieux, remuant, versatile, traversé d'élans généreux et de sentiments pitoyables, mais trop enclin à confier aux armes sa fortune et ses intérêts, fit une politique guerrière aux conséquences effroyables pour le peuple. Lutte pour le marquisat de Saluces et le Montferrat, lutte contre Genève et les cantons suisses, sourdes menées contre Henri IV qui, a son tour, lui imposa « l'ultima ratio regum », enfin conflit avec Louis XIII, c'est d'un bout à l'autre du règne, et aux quatre coins du duché, que retentit le fracas des armes.

Les différentes histoires locales ont généralement rapporté les opérations militaires dont nos communes furent le théâtre : flux et reflux de l'ennemi, s'accompagnant de toutes les misères de la guerre : pillages, incendies, viols, meurtres, et qui laissèrent tant de ruines, notamment dans le bas Faucigny où beaucoup de châteaux furent alors détruits. La partie haute de la province, si elle ne connut pas ces horreurs, se vit cependant durement atteinte dans sa vie économique, et pour tout le pays il en résulta un appauvrissement considérable. Il semble bien que le soldat se nourrit alors de la substance même du paysan et qu'à la fin du règne notre région était dans un état d'épuisement à peu près total.

Le duc demandait à ses sujets des contributions sous diverses formes : en hommes d'abord, soldats de la milice organisée par son père (édit de 1560), mais qui ne connut jamais, de ce côté-ci des Alpes, malgré édits de rappel et

(1) Les documents qui nous ont permis d'écrire cet article nous ont été aimablement communiqués par M. le Chanoine Pasquier, curé-archiprêtre de Saint-Gervais-les-Bains, dont l'arrivée dans sa paroisse a été heureusement marquée par la découverte d'un coffre tout rempli de nombreux manuscrits antérieurs a 1792, dont quelques parchemins des XIVe (1336) et XVe siècles.

menaces, un succès comparable aux milices piémontaises : pionniers, c'est-à-dire, manœuvres qu'il fallait envoyer avec leurs outils là où l'exigeaient les travaux militaires. Nos communes rurales ne semblent pas être allées très loin en ce genre de contributions.

Insatiables au contraire apparaissent les agents du duc sur le chapitre des fournitures militaires. Logement des troupes qui sans cesse vont et viennent à travers la province, et auxquelles il faut assurer les vivres, le vin, la chandelle ; pour les chevaux le foin, l'avoine et la paille, quand elles cantonnent sur la commune. C'est une lourde charge alors pour les syndics qui souvent doivent en outre trouver de l'argent à verser aux soldats, dont la solde n'est pas payée, ou au chef en vue d'obtenir le départ de son détachement. Quand eut été réalisée l'organisation des étapes, ou circonscriptions militaires qui groupaient plusieurs communes chargées collectivement de l'entretien des troupes stationnées sur l'une d'entre elles, que de difficultés soulevées alors pour la répartition de ces charges ! et surtout quelles incessantes ponctions sur les deniers communaux ! Les syndics en sont réduits aux expédients les plus divers et les plus onéreux, et souvent à bout de ressources, se laissent conduire en prison pour n'avoir pu faire face aux obligations contractées ou aux charges à eux imposées.

De tout celà, nous allons trouver des traces abondantes dans nos archives communales du haut Faucigny, et rien ne nous a paru plus éloquent et suggestif que de laisser parler les textes de l'époque. Sans doute faut-il parfois faire la part de l'exagération à laquelle se prêtèrent volontiers nos rusés montagnards. Cependant le nombre considérable de documents, leur concordance d'une commune à l'autre, et les mesures parfois prises par le prince en faveur de telle ou telle d'entre elles sont de sûrs garants de leur vérité profonde (2).

I

Dès son avènement, Charles-Emmanuel manifeste cet esprit remuant qui le lança dans les plus folles entreprises.

(2) La correspondance du Président Favre, tout au long de ces années agitées, fait aussi apparaître de quel poids pesèrent sur la province la guerre et les soldats. (Mém. Doc. Stè Sav. Hist. Arch., t. XLII (1903), XLIII (1905) et XLIV (1906)

La France est en pleine anarchie. La lutte des factions l'affaiblit dangereusement. Le Duc de Savoie y voit l'occasion d'accomplir ses desseins contre le roi et contre Genève, et ne tarde pas à s'emparer du marquisat de Saluces. La réplique n'est pas longue à venir : c'est l'alliance de Genève avec Berne et avec Henri III. Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, est envoyé sur les rives du Léman. Le duc, venu en Savoie en 1589, avec des visées offensives, se voit contraint de défendre sa province contre l'invasion bernoise qui laissa tant de ruines en Chablais et en Faucigny.

Les préparatifs militaires, puis la guerre avaient provoqué un très grand déploiement de troupes jusque dans les hautes vallées (Montjoie, haute vallée de l'Arve). L'organisation des étapes n'est pas encore en vigueur, les édits n'interviendront qu'après 1590 et ne connaîtront une réelle application que dans les premières années du 17e siècle. Pour éviter la ruine totale de la commune ou du mandement qui doivent loger les soldats, le duc laisse les circonscriptions voisines passer des accords pour répartir entre elles les charges incombant à l'une d'elles. Nous trouvons ainsi en 1589 une transaction passée entre les syndics de Sallanches, d'une part, les mandements de Montjoie, Charrousse, Chamonix et Servoz d'autre part, en vue de mettre fin à un procès qui les oppose en cette matière (3). Il y est dit que ce procès ne pourrait qu'ajouter à leurs charges « pour estre (les parties) tant chargées pour d'autres garnisons et munitions pour le service de Son Allesse ». Aussi est-il convenu que désormais ces communautés « demeureront unies » et se considéreront comme « un même corps pour le regard de guerre ou garnison pour le service de S. A. et la garde de son pays de Faucigny, en quelle part et lieu qu'il soit riere lesdits mandements ». La contribution de chacun sera alors calculée « selon la puissance des mandements et non de la taille de S. A. », la puissance des mandements étant elle-même évaluée d'après la coutume jusqu'ici observée. Il faut en effet préciser que nous sommes en pleine période de réorganisation fiscale, la taille

---

(3) Voir le texte de cette *Transaction*, Documents et Pièces justificatives I.

établie par le duc amenant une réforme complète et des conceptions jusqu'ici connues en matière d'impôts, et des bases même de l'imposition (4).

C'est donc à la coutume jusqu'ici en vigueur que se réfèrent tous nos syndics pour la répartition des dépenses de guerre, excluant toutefois de cette répartition « le louage des maisons, le feu des hostes, le lit, sel, le beurre, le vinaigre, l'huile, la paille des chevaux, (qui), demeureront aux dépens et à la charge de ceux du lieu où la dite garnison sera assise. »

Cet accord dut donner pleinement satisfaction aux intéressés car deux ans après, le même mode de répartition est décidé entre Flumet et Sallanches, dont le contrat se réfère expressément à la transaction précédente (5). Il est, en outre, convenu que les charges survenant au mandement de Flumet seront réparties entre ceux de Sallanches, Passy et Servoz, mais que ces derniers n'auront pas à intervenir pour aider Flumet « à poursuivre et contraindre les mandements de Monjoie et Chamonix à la contribution des dites charges. »

Depuis cette date les passages de troupes sont continuels. Leur énumération serait fastidieuse. Nos archives sont encombrées de billets, quittances, reçus, lettres de rappel, mandats où se noyaient nos malheureux magistrats municipaux sans cesse accablés sous les multiples mises en demeure.

A Flumet, c'est à la suite du passage de la compagnie de cavalerie du sieur Baron d'Aix, puis de celle du Baron de Saint-Seconde « logée naguère et soustenue certain temps riere ledit mandement » qu'on se mit d'accord avec les syndics voisins.

En 1595 et 1596, les principales communes du haut Faucigny hébergent des contingents de la compagnie à cheval du baron d'Hermance (6), conduits par le baron de La

---

(4) Voir sur ce point G. Perouse, « *Les Communes et Institutions de l'Ancienne Savoie* ».

(5) *Transaction* du 21 juin 1593, voir ci-après P. J. II.

(6) François Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Hermance, Gouverneur des bailliages du Chablais, Ternier et Gaillard, qui mourut subitement cette année même (novembre 1595). Il est souvent question de lui dans la correspondance échangée entre Antoine Favre et Saint François de Sales (cf. Correspondance I, p. 124, 137, 147, 163). Il fut choisi par le duc de Savoie pour traiter avec Henri IV à la Conférence de Bourgoin (octobre 1595), ainsi que le Président de Rochette et M. de Lambert, Gouverneur du Chablais (Ant. Favre, p. 179).

Perrière (7). Un détachement est logé à Saint-Gervais du 27 juin au 26 juillet 1595. En septembre de l'année suivante, une « monstre » (8) faite à Bonneville, est l'occasion pour nos communes de gros débours et d'une sanction, comme l'atteste le document suivant :

« Nous Baron de La Perrière, Capitaine de cinquante lances des ordonnances de Savoye attestons qu'ayant fait monstre à la bonne ville de nostre compagnie le vingt-troisième de septembre par devant Monsieur le Commissaire de Mieudry (9) assisté de son contreroleur nous aurions été par luy a faute de paiement de la dite monstre renvoyé en l'haut Faucigny notre quartier ordinaire auquel lieu nous avons demeuré avec notre dite compagnie l'espace de sept jours et demi à la fin desquels le Trésorier Arnaldo nous a envoyé une lettre portant assignation de huit cent quarante ducatons que les scindics de la province icy assemblés m'ont promis payer dans huit jours et les rendre à leurs frais risques et dépens à Viry moyennant quoi j'ai fait déloger ma compagnie et renvoyer les soldats chacun chez eux et pendant ledit temps de sept jours et demi la province a fourni a mes soldats des vivres et aux chevaux foin et avoine de quoi je leur ai baillé la présente attestation pour avoir leurs recours contre qui appartiendra.

« Fait à Sallanches ce trente unième septembre quinze cent quatre vingt seize.

« Signé : J. de Viry. »

C'est alors qu'Antoine Favre, qui vient d'être nommé président du Genevois, joue le rôle d'un intendant d'armée, et doit s'employer à faciliter le passage des Suisses, maintenant alliés du duc, sur sa province (10).

---

(7) Jacques de Viry, fils de Marin et de Claudine de Lambert, baron de La Perrière (Château de Viry), coseigneur d'Ogny et marié (en décembre 1596) a Marguerite de Bonvent, fille aînée de Jean-Aimé, baron de Chatillon (cf. corresp. Pl. Favre I, p. 418 et suivantes).

(8) Revue passée au lieu de rassemblement des compagnies pour en contrôler les effectifs. Cf. ci-après la note.

(9) Claude Lambert Portier, de Rumilly, Seigneur de Mieudry et de Belair, commissaire général des guerres de S.A., mort à Rumilly, le 12 décembre 1622 (corr. I, p. 311).

(10) Cf. François Mugnier, *Antoine Favre M.D. Sté Sav. H.A.*, 1902, p. 182, et Correspondance I (1903) : Favre aux Syndics de La Roche, lettres des 26, 27, 29 juillet 1597, août 1597 et lettre au duc de Savoie, 30 juillet 1597.

On peut juger de l'équipage dans lequel se présentaient les « soudards » à la lecture de la note suivante extraite d'un compte des syndics et conseillers de la paroisse de Saint-Gervais pour l'année 1597.

« Le mercredy, 12e de Novembre 1598 seroient arrivés en la ville de Saint-Gervais, 11 maïstres avec 2 garces, 12 laquais, conduysant 11 chevaux, lesquels nous avons logés en cette ville.

« Plus seroient arrivés le 15e dudit Moys, le Chef, estant le sieur cornette de la compagnie, et 3 soldatz et 8 laquais et une garce et 3 chevaux » (11).

L'année suivante on loge « en la maison de Françoise du Sex, audit Saint-Gervais » des cavaliers des compagnies du seigneur de Tarnavas et d'un certain « capitaine Evangéliste », dont les troupes iront ensuite faire une « *monstre* » à Sallanches.

Enfin en 1599 ce sont « des gendarmes de la compagnie du sieur Chevalier d'Urfé », qui cantonnent sur le mandement de Montjoie. Il s'agit bien d'Honoré d'Urfé, l'auteur de l'*Astrée*, dont la famille joua « dans la seconde moitié du XVIe siècle et la première du XVIIe s. un rôle militaire et littéraire important en Savoie. Les d'Urfé étaient non seulement parents du duc, mais aussi ses feudataires à raison de leurs possessions en Bresse et en Bugey, ainsi qu'en Piémont » (12).

Au cours de la campagne de Lesdiguières en Maurienne, en 1598, Honoré d'Urfé eut une conduite très brillante. Commandant une compagnie de carabiniers à cheval, il chargea, à leur tête, les troupes de Créquy qui marchait sur le fort de Charbonnières et eut ainsi sa part à la victoire de Cuines (8 mars 1598) (13). C'est sans doute au retour de cette campagne, après la paix de Vervins (mai) que ses soldats prirent leurs quartiers dans la vallée du Bon-Nant.

---

(11) Documents aux archives paroissiales.

(12) Mugnier, op. cit. p. 198.

(13) Cf. O.C. Reure, *La Vie et les Œuvres d'Honoré d'Urfé*, Paris, Plon, 1910.

Megève, Flumet, reçoivent aussi des contingents et font sans cesse appel aux communes voisines pour qu'elles apportent leurs contributions en argent et en « munitions » (14).

On voit que la Paix de Vervins n'avait nullement arrêté l'effort guerrier du duc de Savoie. Les conséquences financières en sont lourdes pour nos communes, si l'on en juge par l'obligation que doivent souscrire les édiles du mandement de Montjoie au profit du Trésor ducal le 30 mars 1599. C'est 900 ducatons que s'engagent à apporter à Bonneville au 15e mars prochain les notables de ces paroisses « sur la vision des comptes de ceux qui ont eu le maniement des levées faictes dès dix années en çà pour les frais de la guerre » (15). Et pourtant que de sommes d'argent ou de fournitures ont été déjà versées, soit directement aux troupes stationnées dans la paroisse, soit comme part contributive remboursée aux communes voisines.

Précisément sur ce point, un procès est pendant, depuis avril 1599 devant le Conseil de Genevois, entre la commune de Megève et les syndics de Montjoie qui prétendent avoir indûment payé à leurs voisins des contributions auxquelles ils n'auraient pas dû participer, et qui en demandent le remboursement.

Un arbitrage interviendra qui nous fournit des chiffres, là encore, forts éloquents. Les sommes versées par les paroisses de Montjoie à Megève s'élèvent à 11.731 florins. Leur participation totale aurait dû être de 13.320 florins. La commune de Megève a donc sur elles une créance de 1.589 florins, non compris 9 ducatons, objet d'un autre article, « laquelle somme de 1.589 florins — les débiteurs

---

(14) 26 janvier 1598. Lettre adressée aux Syndics de Montjoye, par les syndics de Flumet, demandant « prompte paiement, suyvant le département faict a Sallanches lundy dernier avec les autres syndics de l'Hault Faucigny » pour les sommes dues au chef qui commande la Compagnie de cavalerie du Seigneur baron de la Serre, cantonnée au mandement de Flumet depuis le 15e de ce mois », avec menaces d'envoyer des soldats. — 5 février. — Lettre des syndics de Sallanches à ceux de Montjoye annonçant l'arrivée « demain de bonne heure » de la compagnie du Seigneur Cap. Evangeliste leur demandant de venir « soudain ceste (lettre) reçue... tant hastement que faire se pourra, pour recevoir vostre part d'icelle compagnie et apporter l'argent que restez devoir audit capitaine ».

(15) Cf. le document P.J. III Obligation au profit de S.A. contre les collèges du mandement de Montjoex, 30 mars 1599.

payeront dans six mois la moytié, et l'autre moytié, dans la Saint-Michel suyvant. Il s'y ajoutera les despens sommayrement taxés à 111 fl. lesquels joincts à la somme principale font la somme de 1.700 florins » (16).

Mais voici que se prépare l'Escalade. Il ne semble pas que le haut Faucigny ait participé à ces préparatifs, en tout cas nos archives n'en ont pas gardé trace. Mais peu après le piteux échec de cette « dernière tentative aventurière du duc » une série de billets pressants parviennent aux châtelains de la haute vallée de l'Arve pour obtenir d'eux des soldats, des pionniers ou des fournitures.

Nous avons dit que l'institution de la milice n'avait pas eu un grand succès en Savoie. Il était difficile en effet d'y obtenir par élection des « hommes capables », pour participer à une campagne, et les renvoyer chez eux ensuite. A plusieurs reprises pourtant nos paysans avaient dû déjà se soumettre à cette obligation. Un compte d'avril 1598 à Saint-Gervais fait mention de 21 soldats tous gens de Montjoie, à qui les syndics ont dû payer leur solde (17).

A partir de 1603 au contraire, les ordres se font plus impérieux, tant pour le recrutement de la milice que des pionniers. On en jugera par les documents suivants :

Copie de missive envoyée aux chatelain et syndics de Montjoex.

« 16 Avril. Monsieur le chain de Montjoex. — J'ay ce matin encollé et reçeu vingtz souldatz de vous paroisses

---

(16) Archives paroissiales, 7 février 1603.

(17) A côté de la milice, il y avait les enrolements dans les compagnies levées par les capitaines. Le système de recrutement, en Savoie et en Piémont, en était le même qu'en France, décrit ainsi par un auteur, pour l'époque de Louis XIV : « Un capitaine s'est fait pourvoir d'une commission pour lever une compagnie : cette commission vaut un contrat. Le capitaine s'est engagé à fournir au roi un certain nombre d'hommes en état de servir, habillés, équipés, armés : de son coté le roi s'engage à payer au capitaine pour chaque homme reconnu propre au service, d'abord une prime de levée, puis une solde journalière soit en argent, soit en fournitures dont la valeur sera imputée sur la solde. Le capitaine ou ses agents se mettent en campagne cherchant des hommes de bonne volonté, car, en principe, l'engagement doit être volontaire : en fait il n'est guère que le résultat de l'industrie peu loyale des uns sur l'ignorance et la crédulité des autres. Il y avait des enrolés de quinze à seize ans... Lorsqu'enfin le capitaine avait pourvu sa compagnie de vêtements et d'armes, il la conduisait au quartier d'assemblée désigné pour la faire passer devant un commissaire des guerres. C'était là qu'il touchait la prime de levée, 10 écus pour un fantassin ; 50 écus pour un cavalier monté. Désormais, la compagnie était agréée, mais il fallait que le capitaine la tint exactement au complet ; pendant le quartier d'hiver surtout, il devait se procurer le nombre de recrues nécessaires pour remplacer les morts, les disparus ou les déserteurs. Tous les deux mois se renouvelait la visite du commissaire qui dressait les états de solde sur le nombre des hommes présents à la revue... » (Cité par Mugnier dans *Antoine Favre*, p. 373 n.).

On trouve ainsi dans nos archives, mention de paysans enrolés dans diverses compagnies, notamment à l'époque que nous étudions, dans celle du « sieur capitaine Evangéliste ».

qui sont assez mal armés. Vous en debvez fournir encore, oultre ce qui est venus, douze souldartz, que je vous compte en vostre part pour fere le nombre de deux centz. Et ne ferez faulte d'ici dymanche prochain, fere venir lesd. dix souldartz restantz, bien armés, et qu'ils soyent capables, le requerant ainsy le service de S. A. N'y faictes doncq faulte à peyne d'estre déclaré rebelles. Et ce attandant, je suys vostre mellieur amys pour vous servir. Mioudry, commissaires des Guerres. A Cluses, ce 16 avril 1603 ».

1 May. — Copie de lettres.

« Pierre de Crans, Juge mage de Faucigny, au chain du mandemand de Monjoex.

« Nous vous mandons et commandons que vous ayez à appeller par devant vous les scindiques des paroisses ressortissantes de vostre mandement, et obtenir d'eulx les rooles des souldatz esquelz chaque paroisse et quartier sont tirés pour le service de S. A., et recevoir le rapport de ceux qui ont esté receu par les commissaires des guerres et, qui ne sont en l'actuel service. Et iceulx saisissez au corps, et les amenez prisonniers en ceste ville pour respondre de leurs désobéissances, et de la estre envoyés aux trouppes ou aultrement pourvu selon le service de S. A. Vous mandant oultre ce, contraindre lesdits scindicqz à nommer en la place des souldatz qui ont estés esleuz et qui ne sont estés acceptés par lesdits commissaires des guerres, aultres souldatz capables qui seront promptement envoyés à Bonneville ou la compagnie est arrivée. Et d'envoyer vos exploictz de vos exécutions dans huitaine, à peyne de mille livres et en punition corporelles.

« Donné à la Bonneville le premier de May 1603, signé de Crans et par commandement du Seigneur Juge Monet ».

Quant aux pionniers, la lettre suivante montre bien la charge qu'ils constituaient pour la commune, où l'on avait peine à trouver les outils dont ils devaient se servir.

« 9 Avril. — Double de missive envoyée à Monsieur de Dingié par le sieur de Crans.

« Monsieur et frère. J'ay congédié une partie des pionniers de vostre chastellainie, par ce qu'ils sont venus sans

oulilz et sans argent, quoy que par les leltres que j'avais escripte au chain de Sallanches, les deux tiers eussent à apporter des pelles et les aultres des foussouz el piques et que on eut ordonné de leur ballier d'argent pour vivres. Vous ferez doncques que ceux qui s'en vont, retournent avec des pelles et que les scindiques leur ballient pour huit jours à raison de dix sols par jour, tant pour eux que ceux que sont demeurés (suivent les noms).

« A la Bonneville ce 9 avril 1603. Vostre affectionné frère et serviteur, de Crans ».

Ces participations n'exemplent nullement des fournitures en nature, comme en témoigne ce billet du 15 avril, sans doute adressé au châtelain de Sallanches.

« Monsieur. Faites entendre à ceux de Saint-Gervais, Chamonix, Passy et Servoz et votre mandement de fournir tous ensemblement, quatre coppes d'avoene, mesure de La Roche, pour chaque jour à commencer dès le 9e de ce moys et que demain une partie soit icy, sinon on fera aller là-haut la cavallerie. Il faut aussy comme j'écripvis hier par un de Flumet redoubler la quote du foin, tellement qu'il faut que Sallanche fournisse pour chaque jour 591 mesures de foin, St-Gervais 301, Chamonix 320, Passiez 132, Servoz 41. Et commence cette fourniture dès le 12e du présent. Donnez leur en advis, ceste receu et que l'on exécute promptement.

« A Bonneville le 15e Apvril 1603. De Crans. »

Un répit paraît alors avoir été accordé à notre province, dont l'apauvrissement est déjà très accentué. Nous allons, dans les années qui suivent, trouver en prison beaucoup de syndics incapables de faire face aux obligations contractées par leur commune, et la recherche d'expédients pour éviter un tel sort ou en limiter la durée, aggravera encore l'état des finances de tous et de chacun. On en voit qui ne peuvent récupérer les sommes qu'ils ont avancées pour leurs concitoyens « n'en ayant pu retirer aulcun denier, pour estre tous pauvres et misérables et non solvables » (18).

---

(18) Archives Saint-Gervais, 5 fevrier 1604. Requete au Seigneur Juge, Juge de Faucigny.

Par ailleurs la visite pastorale du début du siècle, celle de Saint François de Sales, fait apparaître une nette diminution de la population sur la précédente (1580) et un très sensible amoindrissement du revenu des cures (19).

Nous ne sommes qu'au milieu du règne, et les guerres, hélas ! ne sont pas terminées.

II.

Le Duc, maintenant allié au roi de France, fomentait avec lui des desseins hostiles à l'Espagne, lorsque Henri IV périt assassiné. Le rapprochement de Marie de Médicis et de Philippe III rendit alors sa situation des plus critiques, et peu après sa nomination comme président du Sénat de Savoie (20 juin 1610) Antoine Favre, en tant que gouverneur intérimaire de la Province, devait à nouveau assumer l'intendance générale de l'armée.

Le pays se remplit à chaque instant de troupes françaises, en vertu d'accords passés avec Henri IV. En outre, des détachements espagnols y stationnent encore. Enfin, au moment de la crise, il faut lever des contingents savoyards. Quel grouillement de soldats dans toute la région!

En octobre 1610, c'est la compagnie du Seigneur de Terme (20) qui vient prendre ses quartiers. Le 15 décembre, arrive de Megève, venant de Cluses, la compagnie du sieur baron de Montfleury aussitôt répartie entre Flumet et Megève. Les mandements de Montjoie et de Chamonix devront contribuer à son entretien. Enfin, Saint-Gervais reçoit à son tour cinq compagnies du régiment du Seigneur du Gros, dont le passage fait dans la vallée du Bon Nant l'effet d'une tornade (21).

---

(19) Cf. Duval, *Ternier et Saint-Julien*, p. 117. « Les guerres du XVIe siècle avaient dépeuplé le pays ; les bailliages de Gex, Ternier et Gaillard ne comptaient en 1558 que 6.500 âmes (recensement bernois) ; *le tiers de population disparut encore de 1589 à 1601* ».

(20) M. de Terme, frère de M. de Bellegarde (cf. corresp. Pt Favre, II, p. 164). Au dire de Tallemant des Réaux « il savait bien mieux la guerre que celui-ci. C'était un fort bel homme de cheval, mais le plus puant homme du monde ».

(21) Cf. P. J. IV. Rolle des Folles supportés au mandement de Montjoye à cause du régiment du Seigneur du Gros Février et Mars 1611.

Le Président Favre s'efforce de régler au mieux les opérations qui en résultent, il rappelle les règles imposées et veille à ce qu'elles soient respectées. Voici comment il s'adresse, en février 1611, aux autorités locales de Montjoie (22) :

« Chastellain, scindiques de sainct Gervais en Faucigny vous mandons et ordonnons conformément à la volonté de S. A. que veult qu'en votre paroisse le régiment qu'elle a commandé au Sieur du Gros de lever pour son service commence à s'assemble riere votre paroisse, de recevoir et loger en icelle les soldatz qui arriveront doresnavant pourveu qu'ils soient bien avouéz dudit sieur du Gros, auxquels vous fournirez oultre le lict de troys à troys, la nappe, serviettes, le feu commun, la chandelle et à chacun pour sa ration par jour quinze onces pain froment, quarante huict onces bon vin loyal et marchand, douze onces chair de bœuf pour les soldatz et pour les chefs chair de mouthon. Et aux jours maigres six onces fromage. Sy mieulx vous trouvez plus expédient, au choix toutefois du peuple, de convertir les rations et ustanciles en argent à raison de huit solz chacune ration par jour et deux sols pour les ustenciles du logis, de chacun soldatz qui se payeront aux hostes qui logeront et non aux soldats qui seront logés. Et en cas que le colonel ou altres cappitaynes et chefz y soient, sera fourny scavoir au sieur colonel huit rations, à son lieutenant-colonel sept rations, à chacun cappitaine en chef six rations, à chacun lieutenant cinq rations, à chacun enseigne quatre rations, a chacun sergent trois rations par jour et à chascun caporal oultre celle du soldatz demy-ration par jour. Vous enjoignant au reste que l'ung de vous ou soit le chastellain tiennent contrerôle jour par jour de l'arrivée desdits soldats deument avouez lesquels se consigneront aussitost entre les mains du seigneur de Rochette commissaire par nous député pour le régiment du sieur Dugros et n'entendons qu'aucune ration soit baillée sinon à ceulx qui se seront consignés et qui seront bien advouez affin que par cy après les dits soldatz puissent demander aulcuns arrérages de leurs rations passés. Le payement desquelles rations et desdits deux sols

---

(22) Cf. Mugnier, pp. 366 et suivantes et *Correspondance* à partir du 2[illegible] septembre 1610.

se prendra sur da générale contribution. A quoy les refuzans des contribuables seront contrainctz comme pour les propres deniers et affaires de son Altesse par le premier huissier sergent ou officier local sur ce requis nonobstant opposition ou appellation quelconque.

. . . . . .

« Car telle est la volonté de S.A. et ainsy le requiert son service (23).

Les troupes cependant ne cessent d'affluer, il n'est pas possible de laisser trop longtemps les détachements aux mêmes lieux de stationnement. Pour en opérer une plus équitable répartition, « comme aussi pour régler deux autres régiments d'infanterie qui se doivent loger en l'haut Faucigny, noble Pierre de Rochette, Seigneur de la Croix est nommé commissaire ». Sa mission consiste à ramener de Sallanches dans le bas de la province, les compagnies qui y sont logées. Elles seront réparties entre Saint-Sigismond et Arâches, au mandement de Cluses, d'autres à Ognon et Saint-Jeoire, d'autres enfin à Mieussy et Taninges. Il n'empêche que des régiments nouveaux vont cantonner « aux mandements de Sallanches, Montjoye, Charrosse et paroisse de Chamonix », que la compagnie d'arquebusiers à cheval du Seigneur de Dingié prendra ses quartiers à Flumet, Megève et leur ressort, qu'enfin le même commission a mission « de loger, pour le passage, les régiments des sieurs vicomte de Tarentaise et baron du Bois qui s'acheminent aux vallées d'Abondance et d'Aulph. »

Le mandat donné à Pierre de Rochette ajoute, en lui attribuant un adjoint « N'étant aussi raisonnable que despensiez votre bien particulier en servant S.A., nous vous ordonnons sur chaque compagnie des régiments qu'avez à régler deux rations surnuméraires pour vous et ceux qui vous assisteront » (24).

Quelques années de répit sont à nouveau accordées à nos populations. Le début de la guerre de succession de

---

(23) Archives paroissiales Saint-Gervais.

(24) Cf. P.J. V, 13 février 1611.

Montferrat n'a pas de retentissement particulier en Faucigny. On note simplement, en 1611, le passage à Montjoie et Flumet, d'une troupe de chevaux légers (25), en mars 1616 le logement à Saint-Gervais de soldats du Seigneur Prince de Saxe..

Une curieuse mention est à relever en cette circonstance. Le mandement de Charrousse et la commune de Passy doivent contribuer aux frais d'hébergement des troupes, mais on ne peut y faire cantonner « *à cause des vignes* » (26).

On sait la trahison à laquelle se préparait le Duc de Nemours, mécontent de son cousin de Savoie. Henri de Genevois s'était abouché avec l'Espagne et tramait contre Charles-Emmanuel d'assez ténébreux desseins. Ses propres troupes, installées en Genevois et en Faucigny, considérées comme alliées par la Savoie et payées par elle, se retourneraient au moment propice contre le Duc pour le prendre à revers. Son principal lieutenant était un certain de la Grange (27).

On suit très bien, dans nos documents, les différentes phases de la crise. L'alerte fut chaude quand la trahison fut définitivement découverte, et elle semble avoir provoqué comme une levée en masse.

En juin, bien que peu sûr du duc de Nemours et le surveillant, le Gouverneur de la Savoie, le marquis de Lans (28) n'avait nullement éventé le plan du prince et procédait au paiement et au cantonnement de ses troupes.

---

(25) Cf. P.J. VI, 15 octobre 1614.

(26) « Messieurs les syndics et chastelain du mandement de Montjoye et son ressort, y comprenant Servoz. Vous logerez la troupe de chevaux légers de M. de Royzon et aurez pour aide Charrosse et Passier sans que vous y puissiez faire loger *à cause des vignes* », 30 octobre 1614.

(27) Sans doute cet officier du duc de Nemours, Boniface de la Grange, qui, en 1598, était conseiller et Maitre d'Hotel d'Henri de Nemours, et qui, en 1611, corrigea un agent espagnol qui avait proféré des paroles injurieuses contre le duc (Mugnier, *Ant. Faure*, p. 362, et Correspondance passim. Egalement *Mém Sté Sav. Hist. Arch.* XXXV, p. XII).

(28) Sigismond d'Est, marquis de Lans, neveu du duc, puisque fils de Philippe d'Est et de Marie de Savoie, sœur naturelle légitimée de Charles-Emmanuel Ier. Il fut nommé gouverneur et lieutenant-général en Savoie le 13 avril 1611. Antoine Favre avait supplié le duc d'envoyer en Savoie un gouverneur de haut rang qui fut « un homme de guerre ». Le duc annonçait au Sénat sa nomination en ces termes : « Les désordres qui passent par delà à l'occasion de la levée des gens de guerre tant de cavalerie que d'infanterie comme de l'estranger nous donnent subject d'y envoyer le marquis de Lans, mon neveu à celle fin que nos subjets soient soulagés de tant de foules qu'ils supportent et par mesme moyen les régler et en ordonner ainsi qu'il verra estre convenable pour nostre service et le bien du public » (Pt Favre, p. 375, 376).

Le 1er juillet, il écrivait au Commissaire des Guerres « de faire la revue des troupes de Monsieur le Duc de Nemours, qui a ses quartiers rière la province de Faucigny, pour pourvoir à leur paiement ». Et il indiquait les différents lieux de cantonnement à leur assigner, soit à l'étape de Cluses (Cluses, Samoëns et Taninges), soit à l'étape de Sallanches (Sallanches, Saint-Gervais, Megève) (29).

Tous ces contingents ne sont rassemlés là qu'en vue de passer en Piémont, sous les ordres de de La Grange. Ils quittent en effet leurs cantonnements dans le cours de juillet. Mais voici que le 20 juillet les syndics de Saint-Gervais reçoivent de Sallanches un court billet, signalant que « le bailli de Faucigny a reçu ordre de se déffendre (contre) le passage des troupes de Monsieur de la Grange, qui désirent venir en cette province ». Que s'est-il passé ?

A peine entrés en Tarentaise, les soldats du duc de Nemours ont fait volte-face et, cherchant à pénétrer à nouveau en Genevois et en Faucigny, ils ont dessein de s'opposer aux troupes ducales venues du Chablais et qui doivent, à leur tour, gagner le Piémont.

Le péril est immense. Il faut immédiatement y parer. On s'adresse à tous les hommes valides. Voici la série de billets que reçoivent syndics et châtelains, pressés de mettre hâtivement le pays en état de défense.

« 23 juillet 1616. Monsieur, oultre les comandements et ordres que vous pourrez avoir reçu de S.A. cette lettre est pour vous conjurer par le plus important service de S.A. d'assembler tant de gens que pourrez, capables a porter armes et les mieux armés et en meilleur équipage que faire se pourra, pour estre promptz au premier commandement qu'en aurez de S.A., et a point nommé pour les faire rendre, conduits par vous ou par tel capitaine qui par vous sera choisy et nommé, la, présent ou sa dite Altesse commandera. Et sur l'assurance du grand amour qu'aves au service de sa dite Altesse du total duquel il s'agist je demeure...

---

(29) Voir aux *Documents* P.J. VIII, 1er juillet 1616.

« Je vous supplie bailler semblables advis à tous vos amis et serviteurs de sa dite Altesse afin que de leur côté ils en fassent de même avec toutes sortes d'effet et les mieux armés et munitionnés que faire se pourra et si les troupes qui estoient logées en Faucigny en sont dehors je vous conjure encore de mettre bonnes gardes afin qu'elles ne puissent plus n'entrer en Faucigny.

« A Conflens ce 23 juillet 1616. Votre plus humble serviteur,

« Roberty. »

« 24 juillet 1616. A Messieurs les Chastelain et Seyndies de Saint-Gervais,

« Messieurs les Chastelain et Seyndies. J'ay reçu ce soir à huit heures de nuit les lettres de S.A. et de M. le Premier Président de Savoye dont les copies sont ci-jointes, qui me faict vous prier et conjurer et commander de promptement exécuter leur contenu par ce que ainsy le requiert le service de S.A. et m'assurant de l'affection qu'aves de son service, vous ne manquerez à rendre votre devoir. Vous savez la peyne qui y eschoit, que me gardera vous en dire aultre.

« A Flumet, ce vingt quatre juillet 1616 à dix heures de nuitz. »

Ce jour-là, les troupes du duc de Nemours qui avaient occupé Rumilly, venaient d'en être délogées. Le château d'Annecy était lui aussi aux mains du Gouverneur de Savoie.

Cependant la Grange manœuvre au nord d'Annecy et il faut absolument le tenir en échec. Le baron de Saint-Jeoire, de Cluses, s'emploie fébrilement à lever et faire affluer les renforts. Il envoie à son tour, le 26 juillet, aux châtelains du haut-Faucigny, les ordres suivants :

« Monsieur le Chain. J'ay commandement de S.A. de ramasser tout le peuple de ce pays cappable à porter armes qui ne serait enrollés au régiment de la millisse. Je vous prie, sitôt ceste (lettre) reçue, fere assembler tous ceux de vostre mandement lesquels vous ménerez vous même à touttes les armes que vous porrez. C'est pour le service très important de S.A. pour empêcher ses Estats

des invasions, et des mauvais desseins du sieur de la Grange contre son serment. Trouvez-vous préciséement au quartier cy-dessoubs, m'assurant de vostre dilligence.

« Je demeure, Monsieur le Chain, vostre affectionné à vous fera service. Melchior de Mouxy Saint-Jeoire.

« Trouvez-vous à Saint-Estienne près de Bonneville, le 30 de ce moys. Là vous aures ordre que devenir.

« De Cluses ce 26 juillet 1616. »

« Messieurs les chains de Montjoex, Chamonix et Passy.

« Vous vous joindrez tous soulz la conduite de Monsieur Dufresney, seigneur d'Alfetour, lequel vous conduirat et apprés luy avoir remis les peuples qu'aures assemblés s'il vous plaict ne passer oultre, vous vous en fierez en luy, cest n'estant pas (pour) aultre.

« Je me dis, Messieurs les chains, de Cluses, ce 26 juillet 1616 vostre bien affectionné amy Melchior de Mouxy Saint-Jeoire. »

Activement le baron prépare les étapes, en « ordonnant à ceux de la paroisse de Maglans, de donner a disner modestement à ceux de Montjoex, passant pour aller à la frontière », à ceux de la paroisse de Saint-Étienne, « de loger et administrer vivres nécessaires à ceux qui arriveront de Montjoex, pour y être menés et conduits pour le service de S.A. ».

Le danger décide Charles-Emmanuel à envoyer en Savoie son fils aîné, le prince de Piémont, qui escarmoucha quelque temps avec le duc de Nemours et finit par obtenir sa soumission.

La lutte pour la succession de Montferrat entra alors dans une phase aigüe. On n'en finirait pas d'énumérer tous les détachements qui sillonnent les vallées de l'Arve et du Bon Nant, pour aller porter secours à la place de Verceil assiégée par don Pedro de Tolède. Deux faits cependant méritent d'être mentionnés.

C'est d'abord le passage des Bernois, dont Charles-Emmanuel avait acheté le concours en renonçant formellement et pour la première fois au Pays de Vaud (accord du 17 juin 1617). Ils arriveront du reste trop tard pour

sauver la ville. L'apparition de ces reîtres sur notre sol fut durement ressentie par les populations qui, à l'inquiétude causée, virent s'ajouter une très forte contribution en nature (20).

Nous noterons avec plus de plaisir un nouveau séjour d'Honoré d'Urfé. Il avait participé à la défense de Verceil; et au retour sa compagnie prit ses quartiers d'hiver dans notre région. Il établit son quartier général à Thônes (31).

On arrive ainsi à la fin du règne sans que se soit ralenti ce flot de troupes à qui sans arrêt il faut faire place sur notre sol. On trouve à Sallanches en 1623 « quarante maistres de la compagnie de cavalerie du sieur Philippe » pour l'entretien desquels les syndics de Saint-Gervais apportent presque chaque jour deniers ou fournitures. En 1625, c'est Saint-Gervais qui loge des soldats, mais qui doit en outre participer à la « liquidation de la dépense supportée par l'hault Faucigny pour l'entretien de la cavallerie de Messieurs les Dues de Saxe ». L'année suivante, trois compagnies de cavalerie liégeoise cantonnent encore dans le haut pays. Et voilà qu'éclate la deuxième guerre de succession de Montferrat. Cette fois, la France est opposée à la Savoie, Louis XIII et Richelieu vont durement faire sentir au duc ce qu'il en coûte de se jouer sans cesse d'une puissance qui va vers son apogée et quand Charles-Emmanuel succombe brutalement, en accourant au secours de Saluces (26 juillet 1630), toute la Savoie, une fois

---

(30) Voici la contribution demandée à cette occasion aux deux communes de Saint-Gervais et de Saint-Nicolas-de-Véroce, « 2 juin 1617. Sur lettre du sieur de Riddes, bailif de Faucigny, fut commandement à discret Gaspard Charvey, syndic de Saint-Nicolas-de-Véroce, et A. Baptendier et Noël Farquet, syndics de mandement de Montjoyes de fournir et rendre à Flumet mercredy prochain au plus tard, ce à quoy ils ont esté tirés, pour six mille Bernois qui doivent passer le Piémont pour le service de S. A.

« Attendu qu'ils ont estés déclarés contribuables en ladite estape, avec ceux de Servoz et ceulx de Passiez et ceulx de Chamonix, aussy contribuables à l'estaipe de Sallanches.

« Saint-Gervais a été tiré à 9 pièces, 17 sommées de vin à 72 pots par sommée, 28 ostanes de froment, 17 ostanes d'avoine, 68 quintaux de foing, 4 moutions.

« Pour les chefs : 24 poules, 18 pollatons, 1 cabriz ou agneaux gras.

« Ceux de Saint-Nicolas-de-Véroce ont estés tirés pour lesdits chefs à 12 poules, 24 pollatons, 2 cabriz ou agneaux gras. »

Cf. aussi Mugnier, *Président Favre*, p. 431, 425 et les appréhensions de ce dernier dans Correspondance tome II, juillet-août 1617.

(31) Cf. G. G. Reure, *Honoré d'Urfé*, p. 191 et suiv. — Pochat-Baron, *Histoire de Thônes*, p. 280. Lettre du Président Favre au duc de Savoie, 15 janvier 1618 : « J'ai eu un advis du pauvre estat auquel sont les affaires en Genevois et en Faucigny, pour le manque d'argent necessaire pour l'entretènement des troupes de M. d'Urfé, parce que l'argent des levées précédentes ne peut plus suffire ». On trouve en effet aux archives de Saint-Gervais, à la date du 25 octobre un ordre adressé aux syndics de « lever un quartier supplémentaire pour l'entretien de la moitié de la compagnie de cavalerie de M. le Marquis d'Ourches et de la compagnie du sieur des Alymes ».

encore est occupée par l'adversaire. L'avènement d'un souverain plus pacifique ramène la paix, mais le simple retrait de la province des gens de guerre demandera plusieurs années, sans parler des longs délais qui seront nécessaires pour panser les plaies, relever les ruines et redresser l'économie du pays.

III

Cette action militaire qui ne se ralentit pas eut des conséquences sur les institutions. Dans cette seconde moitié du règne, deux ressortent nettement de nos documents.

C'est d'abord une meilleure organisation de la milice. Au moment de la crise provoquée par la trahison d'Henri de Nemours, il semble bien que le désarroi fut total, du moins dans le haut Faucigny. Mais l'alerte dut porter ses fruits. Une note d'un compte de Saint-Gervais fait état, en juin 1617 « de la milice de Faucigny qui est passée en Piémont ». L'institution cependant ne rencontra jamais une grande faveur, ni beaucoup de succès dans nos régions. Qu'on en juge d'après les exemples suivants :

Le 4 mai 1618, à Saint-Nicolas de Véroce, le syndic doit assembler le Conseil « pour répondre et satisfaire à une lettre missive envoyée aux chastelain et sindicques de Montjoex par le Seigneur Juge et le baillif, pour faire reyteratif commandement aux souldats nommés en icelle » de se rendre en Saint-Gervais. Nouveau conseil le « 6e dudit mois » où le sergent Nicolas Parent « vient rapporter le nombre des souldats qui avoyent estés sommés de se présenter à Saint-Gervais ce jourd'hui par devant le seigneur juge et le seigneur De la Rue, capitaine ». Mais il faut croire que ces sommations n'ont pas été très efficaces, car le 11 du même mois, c'est M. Dufresney, châtelain, en personne, assisté de Louis Jean Galliard Baptandier et du curial qui doivent « se transporter par la paroisse faire commandement aux soldats élus de (se) tenir prest au premier commandement que leur sera faict » (32).

---

(32) Cf. Correspondance du Président Favre au Duc de Savoie, 8 juillet 1617 : « La milice de Faucigny partit dès mardy dernier. Mais au lieu d'estre quatre à cinq cents hommes ainsi que le seigneur de Brison et le Juge-Mage et le seigneur de Rochette m'en avoient donné espérance et comme assurance il ne s'en est trouvé que six vingts (120) à ce qu'ils m'escrivent s'excusant sur la faute des uns et désobéissance des autres » — (18 juillet 1617). « La milice de Savoye qui va aussy ce soir coucher à Alguebelle ne sera pas en si grand nombre, et à peine pourra-t-elle arriver à cent hommes ».

Mais c'est surtout l'organisation des étapes qui se perfectionna. C'était du reste une nécessité, tant l'arrivée de la troupe représentait pour le lieu de stationnement une charge redoutable.

Le Président Favre, qui marqua une certaine sollicitude pour les populations quand il eut à établir la répartition des soldats, contribua peut-être à l'amélioration du service des étapes. Dès 1611, il écrivait au duc : « J'ay pensé que mon devoir m'obligeait de pourvoir le mieux que je pourrais au soulagement de ce pauvre peuple en attendant les meilleures et plus amples provisions qui ne peuvent venir que de la prudence et authorité de V.A.S. C'est pourquoy j'ai esté contraint d'ordonner que tous les quartiers donnés par V.A.S. seroient élargis si avant, et en telle sorte que tous contribuables y entrent... afin que le suport des uns soit le soulagement des autres. Car nous n'avons point trouvé d'autre moyen plus prompt pour empescher la ruine totale de ceux qui ont esté jusqu'icy et sont chargés de la soldatesque ».

On a vu qu'en 1616 étaient déjà organisées les étapes dans le haut Faucigny puisque celles de Sallanches et de Cluses sont mentionnées dans un acte du 1er juillet (33). Ce système se substitue alors aux accords contractuels de 1589 et 1591. Dans la suite les charges furent toujours réparties « par ordre du seigneur général des estapes ». Il y eut un « exacteur de l'estappe » (34).

Cette meilleure répartition des charges militaires n'empêche nullement d'ailleurs nos populations d'être à bout de souffle. Toute une série de textes, en attestant avec force cet état de profonde misère, ne laisse place à la moindre part d'exagération. Qu'on en juge :

Un don gratuit avait été décidé, je ne sais à quelle occasion, dont le recouvrement devait se faire à la fin de l'année. Le bailli de Faucigny en avait donc promis le

---

(33) Cf. l'acte aux documents P.J. VIII, 1er juillet 1616.

(34) 1622 et 1623. Reçus donnés aux syndics de Saint-Gervais pour les deniers levés « par ordre du seigneur général des estappes pour les troupes lorraines logées à Annecy, Rumilly et Chambéry ». octobre 1623. L'exacteur des deniers de l'estape de Sallanches a donné quittance aux syndics de Montjoye des quartiers levés pour l'entretien de diverses troupes. 8 juin 1626. Reçu donné aux syndics de Saint-Gervais des quartiers levés « par ordre du seigneur général des estappes pour le soulagement des charges supportées par les trois estappes de la province de Maurienne aux passades des gens de guerre l'année dernière 1625. » Archives paroissiales.

versement, et à cette date, se présenta le trésorier du duc. Voici comment une lettre du bailli aux syndics de Montjoie, nous apprend l'insuccès de sa démarche :

« M. Doppes, étant venu trouver le bailly pour retirer la part du donatif de ceux du Faucigny (le trésorier) estimant qu'il fut pret, je luy ai remonstré nos misères, et que les syndics s'éloient disposés à payer, sans cette bourrasque qui nous arrivat des troupes de M. de Terme, avec les autres que nous avions déjà. Celà leva (tarit, supprima) tous nos moyens. Il n'en est pas moins nécessaire ajoute le bailly que chacun de son côté travaille à faire sa part, tant que ce sera possible, et employe ses amis pour faire connaître à S.A. la bonne volonté de cette province.

« Même à la visite (que je lui ai rendue) S.A. m'accorda qu'elle ferait passer les troupes de M. le Comte Mansfeld ailleurs que par ces quartiers, sur l'impossibilité que je lui répartis (dis en réponse) de pouvoir satisfaire aux frais et soutenir leur passage...

« A Flumet 1617. Signé : de Riddes. »

Une lettre du marquis de Lans, Gouverneur de la Savoie, au même seigneur Doppes, et datée de la même époque, commence ainsi : « Comme pour éviter la totale ruine des sujets de S.A., il est très nécessaire et important de pourvoir à ce qui est requis au passage des gens de guerre qui présentement s'acheminent en Piémont » (35).

Quelques chiffres empruntés à la paroisse de Saint-Gervais nous édifieront. Du 28 décembre 1617 au 7 mars 1618, les habitants de Montjoye ont déboursé pour l'entretien de la compagnie qu'ils hébergent, 9.640 florins. Et pourtant au cours de l'année, on leur réclame encore des contributions, pour lesquelles ils sollicitent quelques délais. Mais au 13 octobre ils n'ont pu verser qu'un acompte de 100 florins et ils se font durement rappeler à l'ordre. Saint-Gervais est au nombre de « ces paroisses qui prennent plaisir que l'on se souvienne d'elles. Tachez, dit le commis à l'exaction, en laissant poindre la menace de troupes qu'il enverra dans la commune, tachez je vous

---

(35) 2 septembre 1617.

prie entre samedi et mardi prochain de m'apporter argent et d'en dire de même à la paroisse de Saint-Nicolas » ! En octobre 1627, les syndics de Saint-Gervais n'ont pas pu s'acquitter encore des quartiers concédés en février 1626, et doivent près de 3.000 florins. Enfin, c'est bien après le retour de la paix que continueront les difficultés financières, qu'on aura recours aux expédients et que des sommes considérables devront être prélevées pour liquider les charges de guerre (36).

Si l'on prend des exemples dans la plaine, on constate le même épuisement. En 1618, la ville de Cluses obtient, pour une durée de quatre ans, exemption de « toultes sortes de tailles et charges extraordinaires, quartiers, décimes, levées, logements et aultres quelconques imposées et à imposer ».

Les motifs qui décident Charles-Emmanuel à une faveur si exorbitante, ce sont : « les grandes charges, pertes et ruynes que ce lieu là a souffert pendant le cours de touttes ces guerres, et encore fraîchement au passage des lansquenets, et logement des troupes du seigneur marquis d'Urfé. Outre les ravages que commirent rière ces environs là, les troupes du seigneur de la Grange. D'où vient qu'aujourd'huy, joinct les dégats et l'inondation qu'ils ressentent annuellement de la rivière d'Arve, ladite ville est presque tout à fait misérable et déshabitée ». La Chambre des comptes fit opposition à l'entérinement de ces privilèges et le duc dut recourir, le 1er mars 1619, à des lettres de jussion, dans lesquelles il répète que la mesure édictée est indispensable « pour donner moyen à ladite ville de se pouvoir remettre, et empescher qu'elle ne se rende déshabitable, comme elle fait depuis quelques années, à cause des grandes misères et calamités que les guerres leur ont apportés... » (37).

Autre symptôme qui n'est pas trompeur, les syndics de nos communes sont constamment en prison.

---

(36) Arch. Saint-Gervais, 20 mars 1632 : « la somme due pour reste du quartier d'estappe de janvier, le quartier extraordinaire de février et pour les ostencilles » se monte à 3.229 fl. 9 s. 11 d. Les syndics ne pouvant en opérer le versement sont emprisonnés à Bonneville.

(37) Cf. le texte de ces « *Lettres patentes* » dans *Revue Savoisienne*, 1904 p. 270-271.

A Montjoie ceux de Saint-Gervais, qui vont achever leur mandat en mai 1617, se trouvent à cette date emprisonnés à Sallanches, dans l'impossibilité où ils sont de payer au trésor 1.497 florins qui leur sont réclamés. Ils ne sortent qu'après avoir signé une obligation « de porter argent à Bonneville le 23e may, sous peine de 300 livres d'amende ».

Leurs successeurs reçoivent commandement un mois plus tard de payer une somme de 424 florins 6 s. qu'ils doivent pour l'entretien de la milice. Ils répondent « qu'ils sont encore occupés (au paiement) des soldats lanquenets, qui est la cause qu'ils ne peuvent satisfaire à ladite sommation ». Nouvelle assignation leur étant faite, le 7 novembre « ils font réponse n'avoir argent à cause des gens d'armes du Seigneur de Terme qui font une grande dépense tous les jours (c'est-à-dire : qui occasionnent de grands frais), et qu'ils offrent de tenir les prisons ». Le châtelain Dufresney, pour éviter que l'incarcération n'ait lieu à Bonneville « offre de les recevoir prisonniers » et c'est chez lui qu'ils sont conduits « pour y être détenus jusques à ce qu'ils ayent satisfait lesdites sommes ». Les syndics de 1619 subissent le même sort. On les trouve détenus à Sallanches en octobre, tandis que leurs amis s'efforcent d'obtenir de l'évêque de Sion un emprunt de 8.000 florins qui permettra, avec leur libération, de faire face aux charges les plus pressantes.

Nous avons vu que l'avènement d'un nouveau prince et le retour de la paix ne firent pas cesser aussitôt l'endettement de nos paroisses dont les magistrats durent encore, pendant quelques années, répondre sur leur personne de leur insolvabilité. Ceux de Saint-Gervais furent conduits au château ducal de Bonneville en 1631 et 1632 pour y être incarcérés (38).

Aussi ne sera-t-on nullement étonné si la fonction de syndic est partout considérée comme un honneur redoutable. Il est de plus en plus difficile de trouver dans nos paroisses, des gens qui consentent à accepter, même pour une année, cette périlleuse fonction. Ceux qui doivent sortir de charge, ne sont pas moins empressés à quitter cette dignité. Ils doivent parfois user de moyens violents

---

(38) Voir la note (31).

pour contraindre leurs successeurs désignés à prendre leur place. A Saint-Gervais, les deux syndics élus en mars 1626 refusent de reconnaître la validité de l'élection. Un procès leur est intenté par les magistrats sortants, et il faut un arrêt du Juge Mage de Faucigny pour les obliger à assumer leurs fonctions et à prêter le serment requis à cet effet. Les difficultés allèrent en s'amplifiant jusqu'à la fin du règne, à tel point qu'en 1633, il fallut reviser les règles traditionnelles qui jusqu'ici régissaient cette institution. Le 2 janvier de cette année l'Assemblée générale des communiers se réunissait à l'issue de la grand'messe. La délibération porte que la paroisse est en effet « réduite à telle extrémité, pauvreté et misère, que les syndics ne peuvent exiger presque rien ou peu des tailles levées sur icelle ». Aussi « pour satisfaire aux charges et intérêts esquels ladite paroisse est tenue pour les emprunts qu'elle a cy-devant faits », il est nécessaire de donner désormais aux syndics des auxiliaires qui se répartiront la charge de recouvrer les sommes cottisées, en prendront la responsabilité et qu'on appellera les « dizainiers ». Ainsi secondés, les syndics, après homologation de ce nouveau statut par la Chambre des comptes, auront obligation « d'exercer leurs charges nonobstant opposition » (39).

Enfin, il n'y a pas de doute que les passages de troupes et la misère qui en résulte, ont précipité le mouvement d'émigration. C'est à partir du début du XVII^e^ siècle que l'exode de nos régions commence à devenir massif. On a noté dans les motifs qui font accorder à la ville de Cluses une exemption d'impôts, le fait qu'elle est « presque tout à fait misérable et déshabitée », et qu'il faut « empêcher qu'elle se rende déshabitable, comme elle fait depuis quelques années ». Citons encore une requête des « syndics et autres pauvres manants et habitants de l'hault Faucigny... » dont le ton n'est pas trompeur. Après avoir « remontré que dès le 12^e^ de novembre 1611 ils ont continuellement et sans aucun intervalle de temps esté surchargés pour l'entretien et nourriture des troupes, ils exposent que « ces folles et aultres charges... ont réduit les suppliants en telle pauvreté et misère que la plupart d'iceux sont sur le point, comme contraints, quitter et abandonner

(39) Délibérations de ceux de Saint-Gervais avec la copie de l'Arrest et confirmation de la Chambre des comptes. Archives paroissiales, 2 janvier 1633.

les Etats de S.A. et (se) réfugier où Dieu les conduira pour gagner leur pauvre vie ». La promptitude mise par le représentant du duc à leur promettre une rapide décision et à leur accorder un commencement de satisfaction révèle bien la gravité de la situation (40).

C'est donc bien toute la province, même dans les régions où ne se déroula jamais aucun combat, qui eut à souffrir des guerres sous le règne de Charles-Emmanuel I^er^. Aussi lorsque les cloches des églises annonçaient le retour de la paix, quoi d'étonnant si nos populations en éprouvaient alors un immense soulagement, et toutes pleines d'espoir se laissaient aller à de grandes réjouissances, même s'il devait en coûter encore quelques deniers au budget communal. La reddition de Verceil était annoncée de la manière suivante :

« Messieurs les Scindiques des mendementz de l'hault Faucigny par ceste, je vous donne advis de la nouvelle assurée que S.E. m'a mandé de la restitution de Versel au moyen de quoy nous sommes asseurés d'une paix. C'est pourquoi ceste receue, vous ne manquerez de faire chanter le Te Deum laudamus avec une procession générale le plus honorablement que fere se pourrat avec commandement à tous borgeois d'y assister. Vous ferez aussi les feux de joye puisque c'est chose de quoy nous debvons tous réjouir. »

Feu de joie et procession avaient lieu à Saint-Gervais le 1^er^ juillet suivant.

A nouveau, en 1619, on fête la Paix et les comptes des syndics portent « pour le luminayre fourni aux Fêtes de la Pentecoste pour la solemnité du feu de joie faict occasion de la paix : 3 florins ».

Hélas, tant que dura le règne de Charles-Emmanuel, il n'y eut là que feux de paille ! Il fallut attendre l'avènement de son successeur pour que cessât vraiment la guerre, « qui n'est douce qu'à ceux qui ne l'ont pas subie ».

Henri Baud.

---

(40) Sur ce point, voir en particulier Letonnelier, *L'émigration des Savoyards*, Rev. Géogr. Alpine, T. VII, 1920, p. 541-585, Max Bruchet, *L'abolition des Droits Seigneuriaux* où sont cités des textes particulièrement révélateurs. Enfin la récente étude de Paul Guichonnet, « *L'immigration alpine vers les Pays de langue allemande* », Rev. Géogr. Alpine, T. XXXVI (1948), p. 533 et suiv.

DOCUMENTS ET PIECES JUSTIFICATIVES

I

TRANSACTION

L'an mil cinq centz huictante neufz et le seziséme jour du mois de juing... comme procès seroit ventillant par devant le souverain sénat de Savoye entre les nobles scindiqz de la ville de Sallanche et procureurs dudit mandement, demandeurs en fourniture des munitions des garnisons qu'ont estés en ladite ville d'une part,

Et les scindicqz et procureurs des mandements de Montjoye, Charrosse, Chamonix et Servoz déffendeurs, d'autre part

Et se doutanz les parties que ledit procès ne tende à long traict, auxquel il seroit requis frayer grandz despens ce que bonnement aujourd'huy les parties ne peuvent soustenir respectivement pour estre tant chargées pour d'aultres garnisons et munitions requises pour le service de Son Altesse. Les dites parties désireroient assoupplir ledict procès et vivre en union pour estre plus fort a fere plus humble service à sa dite Altesse.

A ceste cause par devant nous notaires ducaulx soubsignés et les témoins bas-nommés sont établis en personne noble Claude Ducoudreyt, sieur des Verneys, Maitre Nicolas Viollat, notaire, et honorable Nicolas Ducreyt agissantz au nom de Hon. Louys Bottollier, scindicz de la ville de Sallanches absent, faisantz aussy tant au nom de ladicte ville que de tout led. mandement d'une part, Hon. Pierre Gatabin faisant au nom de François Gatabin son père, scindicq du dit Montjoye, en la présence et par l'advis de noble Nicolas Dufresneyt, chatelain dudit lieu, et Hon. Nicolas Jacquet, conseiller de Saint-Gervais, agissant au nom de tout le mandement de Montjoye, Hon Nicolas, fils à feu Jean Rubin en la présence et du consentement de Gervaix Chavoend, consellier, Guillaume Freppaz, conscindic de Passier agissantz pour et au nom de tout le mandement de Charrosse, Hon. Amed Comte, Pierre Desailliod, Pierre Mugnier et Jean Gandin, scindicqz de Chamonix, en présence et par l'advis de Michiel Dusollier, Angellin Mostier et Jean Cachat, conseillers dudit lieu, agissantz pour et au nom de tout le mandement de Chamonix, et Hon. Nicolas fils à feu Jean Gay, scindicq de la parroisse de Servoz, en la présence et par l'advis d'hon. Pierre Vuyt et François Thorens, conseilliers du dit lieu. Lesquelles parties librement et respectivement ont renoncé audit procès et déspendances d'icelluy, despens compensés de sorte que chacune partie paiera les siens. Item a ésté dict et respectivement accordé entre les dites parties et communaultés que des ores en avant comme très humbles loyalz et fidèlles subjetz de son Altesse desmeureront unis et en mesme corps pour le regard de guerre ou garnison pour le service de S.A. et garde de son pays de Foucigny en quelle part et lieu qu'il soit riere les dits mandements. Et seront tenus de payer ésgalement chescung pour son mandement sa part des charges légittimes que se feront pendant les dites guerres ou garnisons sellon la puissance des mandements et non de la taille de S. A., la liquidation de laquelle force de mandement se fera aux déspens de celluy qui différera à estre cottizé au devoir sellon la coustume que se trouvera avoir esté payé. A la charge toutefois que au lieu ou ladite garnison seroit assize riere les dits mandementz, les aultres mandements ne seront tenus

aulcunement s'ayder à payer le loyage des maisons, le feu des hostes, le lict, sel, le beurre, le vinaygre, l'huille ni la paille des chevaulx. Ains desmeureront aux despens et à la charge de ceux du lieu ou ladite garnison sera assize. Item que lesdits mandmentz seront tenus respectivement se rechercher le prouffit les uns aux aultres sans feincte noltamment de ce que despend du service de S. A pour ladite guerre ou garnison comme sus est dict...

Et afin que la présente transaction soit vallable lesdites parties respectivement se feront advouer ou désadvouer aux communaultés dans quatterze jours prochains et à faute de ce passés lesquels elle desmenrera en pleine force ..

A Sallanches en l'hasle du dit lieu en présences de noble Nicolas Damydoulx, sieur de Symond, Mr Nicolas Dufour, chatelain de Cluses, et de Mr Michiel Pernet, moderne scindicq dudit Cluses tesmoins à ce requis.

II

ACCORD

L'an mil cinq cens nonante un et le vingt unième jour du mois de juin... par devant nous Janus Blanchet, Michiel Despraz, et Jean Besson, notaires soussignés, noble Jacques de Chisse, comme conseller et au nom de noble Jean Martin, premier scindicq de la ville de Sallanches, Mr Nicolas Gues, honorables Guillaume Paccard et Jean Dufaougt, autres scindics de ladite ville faisant en présence et du consentement de Maitre François Jay et hon. Jean Flament, leurs conselliers, François Valier et Jacquemoz Provenche pour le quartier des Oches Pierre Botholier et Pierre Viard pour le quartier de Cordon, Pierre Violat et Jean Berthelet pour le quartier de Comblouz, Maître Michiel Losserand, notaire, et hon. Georges Losserand pour le demi-quartier de Megève, tous mandement dudit Sallanches et au nom de tout le dit mandement. Mourys Beileys et Pierre Fatibol, scindicz et au nom du mandement de Passiez et Pierre Moret, scindicq et au nom du mandement de Servoz d'une part, et Mr Jean Clément, praticien, hon. Jacques Losset, et Claude Ouvrier, scyndicq des bourgeois de la ville et mandement de Flumet tant a leurs noms que d'hon. Jean Rimbou, dit Voiset, aussi scyndic des dits bourgeois et hon. Rond Guguilliermoud, scyindic des hommes censés de Monseigneur habitant riere le dit mandement de Flumet, assistés de Maitre Claude Orset, Bernard Pichat, notaires, d'hon. Gaspard Conseil et Michiel Chatron, des conselliers dudit mandement, au nom de toute la communaulté d'iceluy d'aultre part.

Lesquelles parties... pour avoir melieurs moyens fere très humble service à S. A... et pour myeux se solager, les uns les autres ontz faict et font l'accord, trecté et pacte perpétuel et irrévocable suivant.

En premier lieu a ésté dict et unanimement convenu accordé et arresté entr'eux que chescuns desdits mandementz contribueront l'un envers l'aultre respectivement... pour leurs rate et quote à eux revenant a la forme des départements cy devant faict sur tout l'hault Foucigny Aux charges que surviendront cy-après pour raison de la guerre garnisons passages et séjours des soldatz pour le service de S. A.... tout ainsi et à la même forme que cy-devant a ésté et convenu entre ladite ville et mandement de Sallanches d'une part et les scyndicqz des mandements

de Passiez et de Servoz et les mandements de Montjoex et Chamonix par contract reçu par Me Ramus, notaire, et Jean Despraz du sixième juin mil cinq centz huitancte neuf.

Item a esté dict promis et convenus par les sus-nommés faisant pour lesdites villes et mandements de Sallanches, Passiez et Servoz qu'ilz continueront et relèveront ledit mandement de Flumet pour leurs part et quote comme dessus du passage de la compagnie de cavallerie du sieur baron d'Aix et des charges légitimes par eux suportées pour la compagnie de cavalerie du sieur Baron de Sainct Seconde logé naguère et soustenu certains temps riere ledit mandement de Flumet... suivant le mandat du conseil de Génevoys donné Annissy le vingt quatrième may dernier signé Garbillion estant faict entr'eux desdites charges bon compte estimations et liquidations. Item que lesdits mandements de Sallanches, Passiez et Servoz ne ballieront aucune aydes ni empêches audit mandement de Flumet a poursuivre et contraindre lesdits mandements de Montjoex et Chamonix à la contribution desdites charges ny moins seront tenus a aucunes évictions envers ledit mandement de Flumet pour ce fere, car ainsy entr'eux par mutues consentements et stipulations a ce entrevenans convenus et arrestés saufz en tout et partout les bons plaisirs et voloir de sa dite Altesse...

Faict dans la maison de la ville y tenant le conseil. Assistant noble Nicolas Ducoudreyt, Chastelain dudit lieu présentz noble Guilliaume de Ride, seigneur de Jalliet, et conseigneur dudit Servoz, Jean Arnod, dudit Sallanches, François Burnier et André de la Pierre, témoins a ce requis

III

OBLIGATION AU PROFIT DE S.A. CONTRE LES COTTISEZ DU MANDEMENT DE MONTJOYE DE 900 DUCATONS

1599, 30 mars, par devant nous, Jehan Charveys et Nycolas Galliard, notayres soussignés... Loys Jacquemier, moderne scindique de Saint-Gervaix, Françoys Saviuz, André Burgal, Pierre Despraz, Pierre Delachat, Gaspard Perret, François, filz de Pierre Rosset, Gonat, filz de François Baptendier, Michel, filz de Jehan Chambel, Jacques, filz de Michel Gigard, et Jehan, filz de feuz Nicolas du Cugnion dit Polichat, Jehan, filz de feu Jehan Bovard et J., filz de feu Claude Jenod dict Rond, tous mandement de Mont-Joye, tant à leur noms propres que aux noms des communiers et habitant dudit mandement... Confessant debvoir à Noble Petrin Precipiaz, conseiller de S. A. et son trézorier général de çà les Monts... la somme de neufz centz ducatons, comprins les frais de justice, les drois du trézorier et du greffier criminel et aultres drois quelconques.. Sur la vision des comptes de ceux quy ontz euz le maniement des levées faictes des dix années en scaz pour les frais de guerre... ladite somme payable au lieu dit la Bonneville... dans le 15e jour du moys de may proche venant.

Faict au greffe de la court dudit mandement de Montjoex, en présences de Noble Jacques Dufresney, capitaine des milices de S. A., Ne Loys de Menthon dict Dingie, moderne chain, audit mandement, Ne J. Jacque de Bongain et Me Reymondin Crepin, tesmoins à ce requis.

J. Charveys, N. Gaillard.

Suscription « La somme contenue en la pnte obligation a esté payee en plusieurs et divers paiementz, par Mᵉ Nicolas Galliard, charge aiant pour le mandement de Mont-Joex et remise à Ayme Rosset Conscindicque de St-Gervaix ce 15 septembre 1599. »

IV

1611. Février. Rolles des folles supportées au mandement de Mont-Joex à cause du Régiment du Seigneur Dugres, consigné à St-Gervaix comme cy-après :

1ᵉʳ — 20 février 1611.

Le Seigneur lieutenant Domeyne de Bastegaz et un serviteur

Le seigneur de Chastillon, enseigne avec un serviteur et un cheval

Le sergent La Marguerite... etc...

Du 22 février.

Le Seigneur Soudain avec cheval avec ses serviteurs...

Mars. — Aultres folles supportés à cause du Régiment du Seigneur Dugros par ceux du mandement de Mont-Joex.

« Le seigneur Bérangier avec le seigneur Girod arrivèrent audit St-Gervaix conduisant avec eulx 27 soldats, lesquels ne se vollirent consigner nom par nom entre les mains du Seigneur chain, disant que volloent aller contre Servoz ou Chamonix, lesquelz dignerent (dinèrent) pris rière ladit paroisse et par ce

Le 4ᵉ mars, il passe par le dit lieu de St-Gervaix une compagnie du régiment dudit seigneur Dugros, laquelle il conduisoit le seigneur capitaine Gascon et ne se voulsit consignes disant èstre consigné entre les mains du seigneur de Rochette qu'estoit lhors audit Saint-Gervaix et estoient au nombre de soixante, lesquel gottèrent (goutèrent) audit St-Gervais puis sans (s'en) partirent contre Passier et contre Chapmonix.

Le 24ᵉ février il fallut ballye à Mon. Soudain une jument pour aller encore rechercher d'aultres soldats, laquelle il garda jusqu'au 1ᵉʳ mars que arrivaz audit St-Gervaix tellement que ladite jument fut gatté... laquelle jument estoit de valleur de 28 ducattons

Au même temps au seigneur de Bastegaz, il fallut bayllé un cheval qui fut aussi gatté. Il estoit de valleur de 20 ducatons.

Egalement plusieurs chevaux préstés dont est mort ung de la valeur de 18 ducattons.

Le 16ᵉ mars il arrivaz le seigneur de Bussy avec sa compagnie lequel jour, le seigneur lieutenant Domeyne de Bastegaz avec toutte la troppe qu'avoit demeuré rière Montjoex sans partis (s'en partit) pour aller contre Salanche.

Par plusieurs foys, il az fallus ballier des chevaux tant audit seigneur de Bassy aussy au seigneur de Bochuz son lieutenant et aultres soldats par commandement du susdit Seigneur, que sans (s'en) est perdu deux fors que ledit seigneur de Bassy en reprint encoure unq qui az (qu'il a) en mains contre Piedmont. Les susdits chevaux furent chacun par prudhommes (évalués à ?) vingt ducattons.

V

TENEUR DE MANDAT

Le Seigneur Faure baron de Péroges et de Domeyssin, conseiller d'Etat de S. A. premier président de son souverain Sénat de Savoye commandant généralement deça les monts en l'absence de Seigneur lieutenant général.

A noble Pierre De Rochette, seigneur De Lacroix, des capitaines entretenus par S. A. commissaire cy-devant par nous étably pour régler le régiment de Monseigneur de Jacob Chevalier de l'ordre de sadite Altesse... Salut.

Etant nécessaire de desloger partie des compagnies dudit régiment des lieux ou elles se treuvent a présent pour les loger ailleurs comme aussi d'établir nouveau commmissaire pour régler deux autres régiments d'infanterie qui se doivent loger en l'haut Faucigny, nous vous avons commis et député pour incontinent et sans retardation deloger les deux compagnies dudit régiment du Seigneur Jacob lesquelles jusques à présent ont logé au lieu de Sallanches. Desquelles vous conduirez et logerez, l'une aux paroisses de Saint-Sigismond et Arâches au mandement de Cluses et l'autre à Samoëns départissant celle du sieur de Montfleury logée à présent à Saint-Joyre de laquelle vous lairrés trente soldats avec le premier sergent d'icelle audit Saint-Joyre et logerez le surplus aux paroisses de Mieussi et Ognon laissant celle que se trouve à Cluses comme elle est et de même celle du sieur du Fléchet a Taninges laquelle néanmoins vous en ferez retirer et loger au surplus de la paroisse d'yceluy pour deux nuits pour faire place au régiment du sieur baron du Bois qui y doit passer en deux troppes et deux jours, établissant les trois susdites compagnies qui doivent changer de quartier aux lieux a elles sus assignés aux mêmes règlements et ordres qu'elles ont été et sont aux lieux d'où elles partiront...

Vous commettant aussi pour loger et établir les régiments nouveaux que doivent dresser les Seigneurs Dugros et capitaine Vittoz de Bastegaz aux mandements de Sallanches, Montjoye, Charrosse et paroisse de Chamonix a rate de la taille, et la compagnie d'arquebusiers à cheval du Seigneur de Dingie de Botthollier a Flumet et Megève et leur ressort. Et de plus pour loger pour le passage les régimentz des sieurs vicomte de Tarentaise et baron du Bois que s'acheminent aux vallées d'Abondance et d'Aulx et autres lieux que vous marquerons par les ordres que ferons a ces fins et aultres...

Vaccant soigneusement et avec toute la diligence et vigillance possible a ce qu'aucun désordre ni malversation ne se commette ny aux passages ni au lieu du séjour. Et parce que nous avons avisé que difficilement pourriez vous tout seul suffire pour si grande charge pour estre les troupes en grand nombre et bien écartées nous vous promettons de prendre pour vostre assistances en ce service le seigneur Du Maney et tel autre que jugera capable d'icelluy, auquel nous baillons ce faisant mesme pouvoir qu'à vous. Et n'étant aussi raisonnable que despendies votre bien particuler en servant sa dite Altesse nous vous ordonnons sur chaque compagnies des régiments qu'avez à régler deux rations sups numéraires pour vous et a ceux qui vous assisteront. Ordonnons à tous officiers et soldats d'observer et faire observer le contenu des présentes...

Fait à Chambéry ce treizième février 1611.

Vous adviseres encore sur la compagnie du sieur baron d'Armence logé à la Bonneville conformément au Département qui en sera fait si il ne l'a esté par le juge-mage de Foucigny. Signé : Faure, contresigné : Dunont et dument scellé.

Du dix septième février 1611 ensuite de notre commission l'aurons priés soubrogés le sieur du Gollet premier scindic de la ville de Sallanches pour faire loger et établir les régiments des compagnies des sieurs Dugros et Chappuis Vittoz de Bastergaz aux lieux spécifiés avec mandat et le tout par l'assistance des seigneurs chastelain dudit lieu.

VI

TENEUR DE MANDAT

Messieurs les Chastellains et Sindicz du mandement de Mont Joie conprins Servoz et pour ayde Charrosse et Passy.

Vous garderez encoures par le commandement de Monseigneur la trouppe de Chevaulx Legers de Monsieur de Royson et ses Carabins jusque a Sammedy mattin quelle ira louger a Flumet et suivres l'ordre que je vous envoye tant des Chevaulx Legers que Carabins et desquels Carabins seront augmentés de dix qui feront le nombre en tout de vingt cinq et nira louger audit Flumet que quarante maistres avec tous les Carabins et garderez encoures dix maistres jusques au dimanche quilz auront ordre de venir icy. Et ausquels enquel lieu quils soye au Genevois vous contribuerez quarante florins tous les jours et huit rations au Cappitayne et six au Lieutenant quest en tout cent moins quatre florins tous les jours. Lesquels vous envoyerez au lieu ou sera leur quartier lors que je les feray desloger de votre mandement. Et si vous nobeyssez je vous envoyerai voir faict le 15e octobre 1614.

Signé La Grange de Crémaulx.

Extrait sur son propre original par moy curial soubsigné le 17e octobre 1614.

Charveys.

VII

Le Marquis de Lans, Chevalier de l'Ordre de S.M., Gouverneur et son Lieutenant Général deça les montz,

Au sieur de Rochette, conseiller de S.A. et conseiller général de ses guerres tant de çà que delà les monts, salut,

Ayant été requis pour le service de S.A très important de loger en quartier les compagnies de cavalerie de Savoye afin qu'elles se treuvent promptes de passer en Piémont au premier commandement de S.A. et suivant les départements qu'ont estés faits sur les Provinces et comme pour quelques dignes considération nous aurions fait loger les dites compagnies au plus proche qu'il est possible. En intention néanmoins que les lieux ou ils se treuvent logés supportant autre charge des occasions présentes de guerre ne demeureront chargés de l'entretènement des dites compagnies lequel seroit faict par les provinces a ce destinés par le susdit despartement, a cette considération étant échue à la part de la province de Foucigny d'avoir en quartier deux desdites compagnies

pour lesquelles avons ordonné cent et trente trois rations par jour à raison de trois florins quatre sols pour rations tous procédés suivant la liquidation que ferez des dites rations au département d'icelle sur toute la dite province de Foucigny au pied de la taille accoutumée, les privilégiés et autres exempts exceptés pour un mois par provision. En oultre procéderez à la liquidation de la despense supportée par ceux de ladite province aux logements de deux régiments d'infanterie des sieurs de Beauregard et Desroches dès leur arrivée jusqu'à leur départ pour semblablement le tout respartir sur le général d'icelle et feres faire l'exaction du tout en toute diligence par Maistre François Gaidon de Sallanches...

Lequel exacteur remettra les deniers de son exaction en tant que concerne l'infanterie... et pour regard de la cavalerie entre les mains de Maitre Gounin Collonges la somme de six mille six cents florins et de Maitre André Pavy six mille quatre cent florins pour l'entretènement des deux compagnies, lesquelles se treuvent logées riere les lieux d'Aix et Romilly, lesquels en feront les paiements suivant les mandements que leur seront faits par le Seigneur d'Hostel, conseiller d'Etat de S.A. et commissaire général des estappes.

Annecy le neuvième mai mil six cent seize.

Signé : Sigismond. Grillet.

VIII

1616 — 1er juillet.

Le Marquis de Lans, Cons. de S.A.. Gouverneur et son lieutenant général deçà les Montz,

Au sieur Rochette, Conseiller et Commissaire des guerres de S.A. tant deçà que dela les monts, salut.

Estant nécessaire de fère la revue des troppes de Monsieur le Duc de Nemours qui a pût en quartier rière la province de Faucigny pour provoir (pourvoir) à leur payement durant quinze jours à commancer ce jourd'huy. Nous vous commandons par ceste présente de procéder à ladite revue. Et à cest effect de vous transporter sur les lieux où elles seront, pour ce faict expédier les lyvrances nécessaires vers Maître Charles Anth. Cocastel comis de Maitre Garnerin rière ladite province à raison de douze sols Savoye pour chasque soldat tous les jours. Et pour les effectifs tant seullement. Et en tant que concerne les officiers à forme de l'ordre sont estats dont la copie est cy-jointe. En leur précomptant néantmoins toutte la despence qu'ilz auront cy-devant faicte es lieux ou ilz auront logés. Et repartirés lesdits troppes scavoir pour regard des cinq compagnies logées à l'estappe de Cluses, deux à Cluses, une à Samoens et deux à Taninges. Et en ce que concerne l'estappe de Sallanche, une à Saint-Gervais, trois à Sallanche et une à Megève. Réservant Flumet pour le logis au passage des troppes, que seront audit Saint-Gervaix et Sallanches. Le requérant ainsy le service de S.A. Donne à Chambéry le premier juillet 1616, scellé signé Sigismond d'Est, contresigné Grilliet.

Au verso Ordre du sieur La Pychattière et teneur de missive.

IX

REQUETE

A Son Excellence,

Supplient humblement les Syndics et aultres pauvres manants et habitants de l'hault Faucigny. Remonstrent que des le douzième novembre dernier ils ont continuellement et sans aulcung intervalle de temps estés surchargés pour l'entretien et nourriture de la gendarmerie tant de cavalerie que infanterie scavoir en premier lieu de la compagnie de cavalerie du Seigneur Baron de La Bastie, de troys compagnies despendantes du régiment du seigneur comte de Saint-Mauris, la compagnie du sieur de Sansy, passage du régiment du Seigneur de La Valdisere, viscomte de Tarentaise et encore à présent chargés de l'entretien du régiment du seigneur du Gres composé de cinq compagnies revenant à cinq cents rations effectuelles pour chaque jour oultre celles des chefs dudit régiment et oultre ce, la compagnie d'arquebusiers à cheval du Seigneur de Dingy. Lesquels folles et aultres charges trop longues à représenter ont réduit les suppliants en telle pauvreté et misère que la plupart d'iceux sont sur le point comme contraints quitter et abandonner les Etats de S.A. et réfugier cû Dieu les conduira pour gagnier leur pauvre vie n'ayant plus moyen supporter telles folles pour estre situés en des lieux montueux froids et stériles joint encore que lesdits suppliants sont surchargés au regard des autres leurs voisins que les fait recourir à votre Excellence pour en obtenir quelques soulagements.

Ce considéré Mon Seigneur il vous plaise afin que les dits suppliants ayant moyen de respirer, les décharger desdites troupes tant de cavalerie qu'infanterie et ils prieront Dieu pour la santé et prospérité de votre Excellence.

Signé : Mermet.

En tant que concerne le deslogements des troupes a présent logées riere la province de l'Haut Faucigny sera par nous pourvu en briefz selon les ordres et commandements qu'en avons de S.A. Et pour le surplus n'entendons que ladite province dudit Hault Faucigny ne aultres lieux de cet Etat soient chargés d'aucun entretenement de chevaux pour les troupes d'infanterie. Inhibons et déffendons très expressément aux Colonels, Capitaines, Officiers et tous autres soldats de l'infanterie deça les monts de se faire fournir aulcune ration soit en foin ny avoine ny argent pour leurs chevaulx, moings demandé aucungs arréraiges pour ce regard. A peyne quant aux Colonelz et Capitaines de l'indignation de S.A. et d'en demeurer responsables à leur propre et privé nom. Et quant aux aultres de la vie, déffendons par mesme moyen a tous les contribuables de fournir aulcune chose pour lesdits chevaux soit de gré à gré ou autrement a peine d'estre chatiés et punis comme désobéissants pour estre telle la volonté de S.A. en révoquant pour ce regard tous les ordres qui pourroyent cy-devant avoir estés faictz au contraire.

Donné à Chambéry ce 28 avril 1711.

Sigismond De Lans.

Commémoration du cinquantenaire de l'Institut Electrotechnique de Grenoble

Propos d'un pionnier

Un jour de l'été dernier, j'ai eu l'agréable surprise, dans la solitude de ma retraite savoyarde, de recevoir la visite de ce déjà vieil ami qu'est pour moi Victor Sylvestre, l'ingénieur sympathique et l'historiographe érudit de la Houille Blanche des pays dauphinois et savoyard.

Il venait m'informer de la prochaine célébration, en 1950, du cinquantenaire de la fondation de l'Institut Electrochimique de Grenoble, et me demander, en ma qualité, non seulement de témoin, mais encore d'acteur (et peut-être de dernier acteur survivant), de fouiller dans ma mémoire et d'en extraire quelques souvenirs de ce déjà vieil événement.

J'ai aussitôt fait observer à mon aimable visiteur que ma réponse à son désir était déjà, en grande partie, contenue dans le petit ouvrage que j'ai publié, il y a quelques années, sous le titre : « Souvenirs de l'époque héroïque de l'Electricité au Pays de la Houille Blanche ».

Dans ce livre, lui ai-je rappelé, j'ai voulu, malgré le peu de crédit que les jeunes générations accordent aux vertus de leurs anciens, faire revivre ces temps lointains où le problème de la production, de la transmission et de la distribution de l'énergie hydroélectrique commençait à éveiller l'attention des audacieux et des clairvoyants. J'ai voulu aussi conter la vie de ces vaillants ouvriers de la première heure qui, sans expérience et presque sans ressources, mais pleins d'enthousiasme et de foi, forcèrent le succès et bâtirent solidement les fondations de l'industrie nouvelle,au prix de tâtonnements opiniâtres, d'initiatives hardies et de rudes combats quotidiens, et parfois

tragiques, contre des éléments inconnus, dans la sourde hostilité de la nature et de l'homme. J'ai voulu enfin, et c'est ainsi que je me révèle comme un témoin de la fondation de l'Institut, j'ai voulu évoquer le souvenir des premiers balbutiements de l'enseignement de l'Electricité en France, et plus particulièrement dans la ville de Grenoble qui eut la bonne fortune de trouver, dans le sein de sa Faculté, des hommes tels que Janet et Pionchon pour créer, et Barbillion pour faire prospérer l'Institution, devenue célèbre, dont on va fêter les noces d'or avec le Pays de la Houille Blanche.

Que puis-je ajouter à cette évocation ? Tout au plus quelques souvenirs personnels, car j'ai eu le très grand honneur de faire partie de cette équipe de techniciens auxquels M. Pionchon, en l'absence à cette époque de professeurs qualifiés (et aussi de crédits suffisants), dut faire appel pour organiser, dans sa maison nouvelle, un enseignement aussi complet que possible de la jeune technique de l'Electricité.

J'exerçais alors les fonctions de Directeur de la Société d'Energie Electrique de Grenoble et Voiron, nouvellement créée, et, en cette qualité, je travaillais depuis trois ans àla construction et à la difficile mise au point de ce fameux premier réseau triphasé à la tension « démesurée » de 15.000 volts, ce qui nous valait, à mes collaborateurs et à moi-même, la réputation de téméraires et même de dangereux innovateurs.

J'avais aussi publié, en 1901, sous le titre : « Etude économique d'un Transport d'Energie à grande distance » (ce qui voulait dire à 15 ou 20 kilomètres tout au plus de nos Centrales) le premier volume de la collection « Au Pays de la Houille Blanche », nouvellement créée par les Editeurs Gratier et Rey de Grenoble, sous l'inspiration de M. Pionchon. Dans cette Etude, j'exaltais les bienfaits de la nouvelle technique et les avantages économiques et sociaux qu'elle était capable de procurer à la région grenobloise, notamment dans le domaine de l'artisanat rural : « Nous rêvons, disais-je, d'une cité nouvelle dressant vers le Sud, dans la plaine d'Echirolles, au débouché des vallées de la Romanche et du Drac, ses voies bordées d'usines nombreuses : fabriques de soie, de papier, de toile, ateliers de construction, scieries mécaniques, industries les plus

diverses, absorbant à profusion l'énergie qui leur est déversée par les multiples câbles aériens descendant des vallées affluentes, cité d'une nature spéciale d'où serait bannie la fumée qui contamine l'air et obscurcit l'atmosphère, réalisant par l'hygiène les meilleures conditions de la vie industrielle et sociale. » (1).

Que de tels rêves, soit dit en passant, qui peuplaient notre imagination il y a un demi-siècle, doivent aujourd'hui sembler puérils aux jeunes générations accoutumées aux prodigieuses réalisations de l'électrotechnique moderne !

Ce sont cependant ces manifestations d'une expérience en plein essor qui me valurent d'être appelé par M. Pionchon à lui prêter mon modeste concours. Il me confia donc, dans la catégorie des « Cours libres », celui de Construction et d'Exploitation des lignes et réseaux électriques, dont le programme fut soumis à l'approbation du Doyen de la Faculté des Sciences.

Deux autres Cours libres, celui d'Electro-mécanique et celui de Topographie, furent confiés, le premier à M. Sauron, ingénieur de la Maison de construction Neyret-Brenier, et le second au commandant Audrebrand.

Trois Maîtres de Conférence, MM. Barbillion, Cotton et Dubois se partageaient la Technique Electrique, les Mathématiques appliquées et l'Analyse chimique industrielle. Les Travaux pratiques, les Manipulations électro-mécaniques et le Dessin industriel étaient respectivement placés sous la direction de MM. Barbillion, Labatut et Jolland. Enfin, M. Pionchon avait gardé pour lui le Cours d'Electricité Industrielle (1).

Ces détails, nous les avons retrouvés, Victor Sylvestre et moi, dans un lot d'archives jaunies par le temps. Nous y avons retrouvé le texte de mes Conférences. Veut-on, par simple curiosité, en connaître la substance ? On verra

---

(1) Cette phrase eut le privilège d'être entièrement citée par M. Boirac, Recteur, dans son discours d'inauguration de l'Institut électrotechnique.

(1) Je revois encore la Salle de Cours, improvisée dans un local de la rue Général Marchand, emprunté au Lycée de filles. Je revois aussi la Salle des Travaux pratiques, logée dans une galerie de la cour du bâtiment des Facultés, sur la rue Condillac.
Que tout cela était modeste, mais déjà plein d'une vie intense !

toute l'importance que le Transport et la Distribution de l'Energie revêtait déjà, en l'année 1900, dans l'instruction de futurs ingénieurs électriciens.

La *Construction*, enseignée dans l'année scolaire 1901-1902, comprenait une vingtaine de leçons sur les sujets suivants : Historique ; classification des lignes ; étude du tracé, compte tenu des règlements de voirie ; choix, calcul et mode d'emploi rationnel du matériel et des matériaux, compte tenu de l'expérience acquise et des prescriptions techniques administratives : conducteurs, isolateurs, supports, appareillage de protection et de sécurité, téléphone; sujétions telles que traversées de chemin de fer, de rivières, de souterrains ; organisation des chantiers de construction ; établissement du prix de revient.

L'*Exploitation*, enseignée dans l'année scolaire 1902-1903, comprenait une quinzaine de leçons sur les sujets suivants : Surveillance des lignes ; entretien de l'isolement et du matériel ; essais périodiques ; réparations des accidents ; organisation commerciale et sociale ; comptabilité ; assurances ; tarification et vente de l'énergie ; marchés ; législation ; notions d'économie politique et industrielle.

Cet enseignement devait recueillir quelques marques d'intérêt en dehors de l'Institut, puisque nous découvrons dans mes archives une lettre de M. Chaumat, sous-directeur de l'Ecole Supérieure d'Electricité, me demandant, en juin 1902, de faire àses élèves, au cours de leur voyage annuel d'instruction en Dauphiné, une Conférence sur la protection des réseaux contre les surtensions et la foudre.

Bien entendu, ces concours étrangers étaient purement bénévoles, M. Pionchon ne disposant pas de moyens financiers suffisants pour les rémunérer, mais le sentiment que nous avions d'accomplir une tâche utile aux côtés de cet homme éminent et de jouir de son amitié, nous payait largement de nos peines. Cependant, M. Pionchon ne se sentait pas toujours quitte envers nous, et c'est ainsi qu'à la fin de l'année scolaire 1902-1903, il me fit part de la demande d'attribution des palmes académiques qu'il venait de faire en ma faveur auprès de l'Administration universitaire. Hélas ! le vœu de M. Pionchon ne fut pas exaucé et je ne reçus pas la distinction qu'il avait solli-

citée pour moi. Mais, je ne le lui fis jamais savoir, car il eût été chagriné. Nous devions d'ailleurs bientôt, tous les deux, quitter Grenoble, lui, épuisé par une lourde tâche, pour en remplir une plus légère à la Faculté de Dijon, et moi pour aller prendre possession de mon nouveau poste d'Ingénieur en chef de la Société d'Energie électrique du Littoral méditerranéen.

Ai-je besoin de dire que je n'ai pas gardé la moindre amertume de cet échec et que le souvenir de mes deux années de collaboration avec M. Pionchon compte parmi les meilleures de ma longue carrière ?

Aussi, en ces jours d'anniversaire, est-il du devoir de ceux qui l'ont connu et vu à l'œuvre, de proclamer les qualités de ce Maître éminent auquel déjà cinquante promotions d'Ingénieurs sont redevables d'une noble carrière, d'évoquer sa physionomie toujours souriante, sa bienveillance inépuisable, sa haute conscience professionnelle et son dévouement à une tâche extrêmement lourde.

C'est ainsi que, non content de professer oralement un Cours d'Electrotechnique remarquable, il avait jugé nécessaire, disait-il, « de se dédoubler en usant à la fois de la plume et de la parole, afin de lui permettre, à l'aide d'un enseignement écrit uniquement consacré à l'exposition didactique des éléments de la Science, de donner à ses leçons orales tous les développements nécessaires aux détails pratiques d'application et à l'examen des questions nouvelles sans cesse soulevées par les progrès de la technique et, par conséquent, d'embrasser un programme plus étendu. »

Ces leçons écrites furent publiées en novembre 1901 chez les Editeurs Gratier et Rey, dans la forme méthodique, simple, claire, concise et classique, qui était la marque de son talent.

Mais ce n'est pas tout. M. Pionchon, jugeant insuffisant ce doublement de sa tâche, et par suite de sa peine, entreprend de faire paraître, sous le titre général de « Bibliothèque de l'Elève Ingénieur », une collection de petits opuscules, destinée, dit-il, « à fournir à de jeunes élèves ingénieurs des cadres préparés d'avance pour faciliter et orienter leurs efforts en vue de l'acquisition de leur savoir professionnel ». C'est ainsi qu'il s'exprime dans la remar-

quable préface du premier de ces opuscules, paru en 1903, sous le titre « Evaluation numérique des grandeurs géométriques », préface dans laquelle il expose comment il entend diriger les premières études de ses élèves.

On conçoit qu'après quatre années de ce régime, encore aggravé par l'enseignement des cours publics du soir, cet ardent novateur se soit vu contraint de demander à être déchargé d'une tâche aussi lourde. « Les forces humaines ont des limites, si le dévouement de M. Pionchon n'en a pas ! » disait déjà M. Boirac, Recteur de l'Académie de Grenoble, le 11 mars 1901, dans son discours d'inauguration de l'Institut Electrotechnique.

Et maintenant, pour finir, veut-on avoir une idée de la modestie de ce Maître éminent ? Que l'on me permette alors de reproduire une phrase de la dernière lettre que j'ai reçue de lui, quelques mois avant sa mort, en remerciement de l'envoi de mon livre de « Souvenirs » : « ...Permettez à ma vieille amitié, de faire à votre trop courtoise indulgence, le reproche de m'avoir assigné, dans vos si lumineux souvenirs, une beaucoup trop flatteuse place. Le simple rôle d'obscur et sympathique témoin, qui a été le mien, a suffi à constituer pour moi la phase la plus intéressante, la plus instructive, la plus heureuse de ma modeste carrière et, partant, celle à laquelle, au soir de ma vie, se reporte le plus souvent mon souvenir... »

Qu'il serait joli et applaudi le geste de cette délégation de jeunes élèves de l'Institut qui, au cours des fêtes du cinquantenaire, irait au cimetière de Varces, déposer une gerbe de fleurs sur la tombe de Joseph Pionchon !

Qu'il serait plus touchant encore s'il se renouvelait sur les tombes de ses dignes successeurs, Louis Barbillion et René Gosse !

Quant à vous, mes chers amis disparus, Paul Bergeon et Georges Routin, tous deux fidèles et dévoués artisans de l'œuvre que l'on va fêter sans vous, soyez sans crainte, je ne vous oublie pas dans cette évocation d'un cher passé. Je n'oublie ni le charme de votre commerce, ni les richesses de votre intelligence et de votre cœur. Mais je n'ai pas qualité pour parler ici du rôle éminent que vous avez joué, pendant de longues années, dans la vie de l'Institut,

et qu'un sort cruel a brutalement et prématurément interrompu. Je suis sûr que cela sera fait comme il se doit et comme vous le méritez.

Tels sont les débris de souvenirs que Victor Sylvestre a encore pu extraire des vieux papiers et de la vieille mémoire d'un ancêtre, qui va avoir le rare privilège d'être, sauf accident, le témoin du glorieux jubilé d'une grande Œuvre, après avoir été le témoin de sa naissance.

E. Dusaugey.

Bibliographie

Paul GUICHONNET. — **L'Affaire des « Voraces » en avril 1848**. — Museo Nazionale del Risorgimento, Palazzo Carignano, Torino, 1949.

Notre jeune et actif confrère Paul Guichonnet vient d'enrichir ses travaux relatifs à la Savoie en régime sarde d'une substantielle étude sur l'affaire des « Voraces » en 1848. Cette monographie reprend en entier la question déjà traitée dans l'ouvrage « *Le Faucigny en 1848* » sorti il y a quelques mois des presses de l'éditeur genevois Kundig (volume spécial publié par l'Académie du Faucigny à l'occasion du centenaire de 1848). Elle utilise des sources nouvelles, spécialement diplomatiques, et sans épuiser un sujet, très imparfaitement exploré jusqu'ici et du reste plus complexe qu'on ne le suppose généralement, elle constitue un essai de mise au point de haut intérêt.

On sait qu'aux premiers jours d'avril 1848, encouragés semble-t-il par des propos ambigus de Lamartine et sans doute plus directement par l'ardeur et le zèle imprudent du jeune commissaire de la 2e République Emmanuel Arago, une colonne d'ouvriers savoyards grossie de chômeurs de nationalités diverses partie de Lyon se porta vers Chambéry en vue de réaliser l'annexion de la Savoie à la France républicaine. Et on sait aussi que ce putsch de gens à peu près sans armes, sans ressources, et sans foi dans leur mission, après un succès passager dû pour une part à la pusillanimité des autorités responsables, fut promptement liquidé.

Ce qu'on sait moins, c'est la signification réelle de l'événement, sa place dans la politique expansionniste du gouvernement provisoire français et dans l'ensemble des mouvements populaires de 1848, c'est enfin la diversité des problèmes qu'il pose et qui débordent largement le cadre de l'histoire locale.

M. Guichonnet a abordé ces problèmes. Sans prétendre y apporter des solutions définitives, il les a du moins posés avec netteté, et son travail précis, méthodique, solidement étayé, soucieux de dégager de témoignages contemporains parfois divergents et de jugements souvent faussés par la passion partisane ce qu'ils peuvent recéler de vérité objective s'impose par son exceptionnelle qualité.

Une fois de plus, notre confrère a de très belle façon, et avec sa simplicité habituelle, servi l'œuvre commune aux diverses sociétés savantes savoyardes et montré que le passé de notre province haussé vers le plan et baigné dans le jour de la grande histoire prend tout son relief et révèle des richesses insoupçonnées.

L. VIGAND.

L'auteur conclut par ces lignes : « Nous parlons français pour des raisons historiques indéniables ; bien mieux, parce que le lexique dialectal et les tournures de la diction patoise ressentent l'emprise du français ».

b) A propos de la mention, au § Bibliographie, de l'ouvrage de M. Henri Onde sur le Mont Blanc, la Revue signale qu'elle traitera prochainement du Mont Blanc dans ses aspects géographique et politique.

La Revue d'avril-juin 1948 contient un article de M. Paul Guichonnet, professeur de Géographie à Bonneville, sur « La France et le percement du Mont-Blanc », avec des illustrations.

Le numéro d'octobre 1948 contient un petit article sur « Le Tour du Mont Blanc dans les examens de Guides ».

Celui d'octobre-décembre contient un article sur Xavier de Maistre poète, et mentionne que la ville d'Aoste a dédié une rue à Xavier de Maistre.

La Revue de janvier-mars 1949 parle des premières ascensions du Mont-Blanc, du côté de Courmayeur. Elle rappelle que c'est en 1741 que deux anglais organisèrent une expédition par la vallée de Chamonix et en 1787 que de Saussure réussit l'ascension du sommet du Mont Blanc. Ce n'est qu'en août 1863 que le sommet fut atteint réellement par deux genevois.

Dans la Revue d'avril-juin, un article fort intéressant sur la nature alpine signale un spécimen de mélèze pluri-centenaire complètement seul, à une altitude voisine de 2.400 m., limite supérieure de la végétation forestière dans le pays d'Aoste.

Ch. GUINAUDEAU.

Bulletin de la Société des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain

N° 64, Bourg, 1950.

C'est un bel exemple de vitalité et d'instructive activité que donne cette sympathique société dont les travaux intéressent de près notre Savoie qui, si longtemps, ne fit qu'un avec nombre de pays de l'Ain.

Ce bulletin, formant un volume illustré de 140 pages, nous rappelle tout d'abord que la société a bien voulu s'associer au vœu de l'Académie Florimontane demandant des mesures de protection destinées à mettre le site remarquable du Roc de Chère à l'abri des déprédations d'un tourisme envahissant et notamment du camping. Dans son très judicieux rapport moral, Mme A. Durafour, président, souligne l'intérêt des excursions collectives — il en fut organisé dix de mars à octobre 1949 — qui offrent chacune la possibilité de s'instruire en se recréant. Et faisant allusion à l'activité des jeunes gens, Mme Durafour écrit qu' « il importe, avant tout, que cette activité ne se manifeste pas par des réunions ou de la paperasserie inutile, par des initiatives sans résultat. Nous pensons, ajout-t-elle, que les jeunes doivent s'incorporer, comme tous les autres membres, au sein du groupement, en profitant de ce qu'ils peuvent y apprendre par les moyens mis à leur disposition : les bulletins, les revues, les conférences, les sorties, les expositions...; les jeunes trouveront auprès de leurs ainés des conseils et des explications qui ne leur seront jamais refusés ».

En face de cette jeunesse que la Société des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain désire tant intéresser à ses travaux, désir qui est celui de toutes nos sociétés savantes, ces déclarations de Mme Durafour sont à retenir tout particulièrement.

Parmi les études qui suivent d'alertes narrations des sorties effectuées, nous retiendrons principalement : l'Histoire des Pays qui ont formé le département de l'Ain, par E. Dubois, où il y est question de la grande tour et du tertre Saint-Georges à Pérouges ; Le Grand Tétras, notre Coq de Bruyère, par Victor Métral ; la Chronique Mycophagique de V. Piane et une communication de Mme A. Durafour, intitulée « A propos de *Stipa Pennata* », cette gracieuse graminée à aigrette blanche qui se rencontre beaucoup aussi dans la Haute-Savoie et le bassin du Rhône.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie

5e série, tome XI.

Alors que datait du 31 décembre 1941, la publication de son dernier rapport, et bien que la vénérable Académie ait maintenu normalement son activité « malgré des circonstances défavorables et souvent dramatiques », c'est avec un réel plaisir que nous avons vu paraître ce nouveau tome de ses Mémoires.

S'il n'est, certes, pas aussi important, vu les difficultés d'impression, que l'auraient motivé les multiples communications et travaux signalés dans un rapport sommaire, le contenu de ce volume est fort intéressant. Et d'ailleurs, il nous apprend que nos confrères, M. Henry Onde et M. Robert Avezou ont reçu, le premier : le prix d'Histoire de Savoie de la fondation Calfe (1942) pour son ouvrage sur « L'occupation humaine dans les grands massifs savoyards alpins » et le second : le prix François Descotes pour sa « Petite Histoire de Savoie ». C'est toujours avec un réel plaisir que les Florimontans lisent les travaux de M. Robert Avezou. Ce volume leur permettra d'apprécier le remarquable discours que l'ancien archiviste en chef de la Haute-Savoie prononça lors de sa réception comme membre effectif de l'Académie de Savoie, et au début duquel il témoigne du souvenir bien cher gardé des quinze années passées à Annecy. *La Révolution en Savoie vue de Grenoble*, tel est l'objet de ce discours par lequel son auteur a voulu « à travers la presse et les divers écrits publics et privés qui ont vu le jour dans la capitale dauphinoise entre 1791-1793, essayer de retracer les divers aspects de la situation politique et militaire du duché de Savoie, puis du département du Mont-Blanc, tels que les envisageait l'opinion grenobloise... » Et l'on comprendra mieux tout l'intérêt historique de cette étude en se rappelant avec M. Avezou que Grenoble était alors un excellent poste d'observation dans la France du Sud-Est pour la connaissance des événements de Savoie et du travail qui se faisait dans les esprits, dans le sens d'un détachement du Royaume Sarde et d'une orientation décisive vers l'Ouest. Grenoble était aussi,dit-il, un foyer de propagande, de France vers Savoie, en faveur des idées nouvelles.

C'est également par l'époque révolutionnaire qu'un autre éminent confrère florimontan, M. Henri Manabréa, débute en son étude sur *Joseph de Maistre et Tolstoï*. Il brosse d'abord et rapidement le portrait de notre illustre compatriote qui dut en grande partie à ce qu'il « avait

de français de pénétrer assez vite dans le monde russe », de pouvoir s'y établir, d'y régner. Maistre était « très français, grâce à sa naissance et à l'éducation, à la formation que lui avaient données le collège, le barreau, l'atmosphère de Chambéry » Or cette société russe qu'il a si éloquemment décrite, nous la retrouvons dans le roman *Guerre et Paix*, de Tolstoï, « mine d'information très appréciable sur cette Russie d'Alexandre Ier, qui fut aussi celle de S.E. le comte Joseph de Maistre », écrit M. Ménabrea, qui nous apprend que Tolstoï « accepta Maistre comme guide dans la conception de quelques-uns des types de son immense Galerie de portraits, dans son exploration de la société russe du passé». Plus encore, notre confrère est amené à déclarer que dans *Guerre et Paix*, il ne s'agit plus de« simples réminiscences, mais de passages purs et simples du texte maistrien au texte de Tolstoï ». Il cite même une utilisation « particulièrement flagrante », mais en ajoutant qu'il fallait que l'écrivain russe « fut lui-même très grand pour savoir comprendre de si grandes leçons ».

Montrant que c'est dans Maistre que Tolstoï put le mieux apprendre, certes avec déplaisir, les crises religieuses des milieux pétersbourgeois alors que vers 1800 beaucoup de cœurs lassés, beaucoup d'esprits fatigués par les insuffisances du ritualisme orthodoxe, s'étaient inclinés vers le catholicisme, Henri Ménabrea écrit qu'il est probable que la propagande catholique de Maistre auprès des orthodoxes fut soutenue par les quelques officiers savoyards au service de la Russie. Et il ajoute que c'est un Michaud, d'Albens, servant dans les armées russes, que le Tsar Alexandre, à la fin de sa vie, aurait choisi comme négociateur officieux auprès du Pape en vue d'une entente entre l'Eglise grecque et Rome, projet « controversé, écrit-il, mais soutenu avec vraisemblance ».

On lira avec un vif et curieux intérêt cette étude qui sera, pour beaucoup, une révélation.

L. PFISTER.

91e Année 1950 3e et 4e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(Cicéron : *De Officiis* lib I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE
de
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY
Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ACADÉMIE FLORIMONTANE... *Séances des 5 juillet, 4 et 18 octobre, 8 novembre, 6 et 8 décembre 1950.*

André JACQUES..... *Les peintures murales de la maison-forte de la Sauffaz.*

P. TAPPONNIER..... *Un Sous-Préfet du Léman.*

F.-M. RITZ..... *Le Général Preti.*

R. OURSEL..... *La vie des Archives.*

R. OURSEL..... *L'église du Prieuré de Contamine-sur-Arve.*

L. GUY..... *Un portrait de Béatrix de Faucigny.*

F.-M. RITZ..... *Louis-Emmanuel Vigand.*

C. VUACHET..... *Une station de Sabots de Vénus au Col de Bluffy. — Quelques particularités de la famille des Orchidées.*

H. ONDE..... *La côte savoyarde du Léman. — Evian et Thonon.*

L. PFISTER..... *Chronique Savoisienne.*

C. GUINAUDEAU et L. PFISTER *Bibliographie.*

Table des matières de 1950

ANNECY
Imprimerie L. DÉPOLLIER

1950

Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est, depuis 1916, propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château qu'est installé le Musée Léon Marès, formé de collections aussi précieuses que variées, et qui est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée. Le musée est ouvert de Pâques à fin octobre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 200 fr., reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'Hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 2.000 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix :

I. — Des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie, 600 fr.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts ; 200 fr. sont affectés à la poésie et 400 fr. aux beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose ; 200 fr. sont consacrés à la poésie et 400 fr. à l'histoire ou études analogues.

1950. — *Concours de* 1re *année dont le programme est envoyé sur demande.*

II. — Et du concours de poésie, réservé aux Savoyards, fondé par M. Léon Laydernier, avec 1.000 fr. de prix.

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie, à l'Hôtel de Ville, Annecy.

N° 2 1950 3e et 4e trimestre

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

Séance du 5 juillet 1950 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président dit la grande perte qu'a faite l'Académie par le décès du colonel Alexis Callies, officier de la Légion d'honneur, ancien député de la Haute-Savoie. Agé de 80 ans, fils du docteur Callies appelé « le médecin des pauvres », le regretté défunt fut un collaborateur très assidu de la *Revue Savoisienne* où il publia notamment « Premery et la famille du Président Favre » et la nécrologie du député Albert Croland, notre vice-président. A Mme Callies, à sa famille et à son neveu, M. Pierre Callies, M. Ritz adresse des condoléances émues.

« C'est une bonne fortune pour la Florimontane et c'est pour moi une grande joie » dit le Président, d'accueillir aujourd'hui notre très estimé membre d'honneur André Jacques, dont il rappelle la carrière si féconde de portraitiste, pastelliste, aquarelliste et surtout d'aquafortiste. Mais l'artiste est aussi archéologue et c'est à ce titre qu'il vient nous parler des peintures murales de la Maison forte de la Sauffaz à Saint-Félix, découvertes sur l'indication de notre confrère, M. Josseron, de Saint-Sylvestre.

M. André Jacques remercie le Président et consacre une causerie aux peintures murales en question qu'il est parvenu à indentifier. (*Voir article séparé*).

(*) Etaient présents : Mmes Biennier et Kuény, MM. P. Callies, Charvin, Cuvet, André Jacques, Josseron, Monnet, J. Morel, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, F. Ritz, Tapponnier et Vigand.

Excusés : MM. André, Coutin, Guinandeau, J. Fournier, L. Laydernier, M. Pfister, Serand et Vallin.

Le Président félicite le conférencier pour cette identification difficile et pour la description très intéressante et précise de ces peintures murales très rares en France.

M. Paul Tapponnier fait une communication intitulée « Au temps de la Galanterie : un Sous-Préfet du département du Léman ». (*Voir article séparé*).

M. Tapponnier offre une médaille de bronze rappelant l'inauguration du Pont suspendu de la Caille en 1834 et une autre du Conservatoire de Genève fondé par Bartoloni.

Le 30 juin, M. Ritz a été interviewé par M. Max Nicolas sur la raison de la présence de l'Académie Florimontane à la commémoration à Pérouges du tricentenaire de la mort de Vaugelas. M. Ritz répète les paroles qu'il a prononcées et qui ont été radiodiffusées par les postes de Lyon et Grenoble.

Il communique enfin un article publié par M. Onde, notre confrère, dans la *Gazette de Lausanne*, sur le Bassin du Donbass-Dniepr et Oural-Kouzbass.

Séance du 4 octobre 1950 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président envoie de vives félicitations à notre confrère M. Robert Avezou, Archiviste en chef de l'Isère, nommé récemment chevalier de la Légion d'honneur.

Il félicite cordialement aussi notre Vice-Président, M. Prosper Vallin à l'occasion du mariage de sa fille avec le lieutenant des Essars, ainsi que notre Trésorier, M. Hubert Pfister, pour le mariage de son fils Maurice, professeur au Lycée Janson de Sailly avec Mlle Michèle Bernard, de Grenoble.

Il annonce la formation à Annecy d'un groupement de naturalistes sous l'impulsion de notre confrère, M. Revelin,

---

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. Cuvet, Devant, L. Falletti, Th. Falletti, J. Fournier, L. Fournier, L. Gruffaz, Guinandeau, Menne, d'Orlyé, Oursel, H. Pfister, L. Pfister et F.-M. Ritz.
Excusés : MM. André, Coutin, L. Laydernier, M. Pfister, Serand et Vallin.

et de MM. Juge et Lespinasse. Ce groupement qui recevra tous ceux qui s'intéressent aux sciences naturelles, agira en liaison étroite avec la Florimontane.

Il remet pour les Archives le texte du remarquable discours intitulé « Parents et Professeurs » prononcé par notre confrère M. Menne, à la distribution des prix du collège moderne et technique de La Roche-sur-Foron, et auquel a répondu M. Louis Vigaud qui présidait.

Le Président dépose les ouvrages reçus : « Au Royaume du Mont-Blanc », par M. Paul Payot, de Chamonix ; « Titres et Travaux Scientifiques », de Léon Moret ; « Les Idées neuves sur l'origine des chaînes de montagne », par Léon Moret également ; « Souvenirs de l'époque héroïque de l'Electricité au pays de la Houille Blanche », par M. Ernest Dussaugey. Des remerciements et des félicitations sont adressés aux auteurs, tous florimontans.

Il signale que le deuxième fascicule du tome XXX des Mémoires du Muséum National d'Histoire Naturelle contient un article sur les couches à plantes d'Afghanistan, par M. Furon et notre confrère Rossel. Une étude paléobotanique qui suit nous apprend qu'une plante d'une espèce particulière a reçu le nom de son collecteur et s'appelle « Iacopteris Rossetti ». Félicitations à M. Rossel.

M. Ritz rappelle les trois manifestations qui ont marqué le tricentenaire de la mort de Vaugelas : 1° L'exposition organisée à Bourg par Mlle Baudson, conservateur du Musée de Brou : le Musée d'Annecy et la Florimontane avaient envoyé plusieurs documents ; 2° La grande manifestation de Pérouges, le 9 juillet, qui eut lieu sous la présidence de M. Edouard Herriot et en présence de M. de Lacretelle, de l'Académie Française et de plusieurs ambassadeurs. Notre Académie y était représenté officiellement par son président : 3° La publication par la *Revue Bressane* « Visages de l'Ain » d'un numéro consacré presque entièrement à Vaugelas et dans lequel le Docteur Claude-Georges Collet (ancien interne des Hôpitaux psychiatriques de la Seine, originaire de Thoissy), a résumé en un article très documenté la vie du célèbre grammairien. D'accord avec son auteur, M. Ritz donne lecture de cette étude fouillée, fort intéressante qui évoque et commente les points principaux de l'existence et de l'œuvre de notre illustre compatriote.

De plus, le Docteur Collet a envoyé les copies de deux communications qu'il a présentées au récent Congrès de l'Association bourgeoisiennne des Sociétés Savantes, que M. Ritz résume, et ayant trait : l'une au premier ouvrage, fort peu connu de Vaugelas, qui est la traduction en 1615, des sermons de l'Espagnol Fonseca, et l'autre relative à sa mort, à sa sépulture à Saint-Eustache de Paris et au testament étrange qu'on lui attribue, à la fin duquel, Vaugelas aurait demandé qu'au cas où la vente de ses effets n'eut pas suffi à acquitter ses dettes, son corps fut vendu aux chirurgiens et que le produit en fut appliqué à leur liquidation. (La découverte du testament authentique pourrait seule résoudre le problème) (1).

A ce propos, M. Louis Falletti signale qu'il y aurait pu avoir pour Vaugelas une réminiscence de la loi romaine des douze tables qui permettait le partage des cadavres entre les créanciers.

Le Président souligne le geste du Conseil Général qui vient d'inscrire au budget une somme de seize millions pour l'agrandissement des Archives départementales, en vue de la réception des documents historiques rentrés d'Italie. Geste, dit-il, qui réjouira les sociétés savantes de la Haute-Savoie et les chercheurs.

M Guinaudeau, rappelant que dans sa communication de décembre 1949 sur les Arbres remarquables, il avait signalé le magnifique châtaignier de Neuvecelle, il lient aujourd'hui à réfuter un article publié dans les *Annales Savoisiennes* (3e et 4e trimestres 1949) déclarant que l'arbre en question a été brûlé il y a une quarantaine d'années ; M. Guinaudeau vient de constater lui-même que le châtaignier est bien toujours debout et vivant.

Il communique une intéressante lettre de M. Philibert Guinier, notre éminent confrère, relative au Hêtre tortillard, et surtout à la destruction de la station de rhododendrons du Roc de Chère, incendiée en été 1949.

Enfin, M. Guinaudeau fait part du jubilé de M. Guinier, célébré à l'occasion de ses 75 ans, en juin dernier, à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Nancy. La Florimontane s'associe à cette manifestation et envoie au jubilaire des vœux ardents.

---

(1) XVIIe siècle. Bulletin 1950, Nos 7 et 8. C. G. Collet. Sur la mort, la sépulture et le testament de Vaugelas.

Séance 18 octobre 1950 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président renouvelle de cordiales félicitations à l'adresse de notre confrère et membre d'honneur, M. Edouard Chapuisat, ancien président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, nommé Officier de la Légion d'honneur.

Il envoie les vives et affectueuses condoléances de l'Académie à notre confrère, M. Canel, qui a eu la douleur de perdre sa femme.

Le Président tient à mentionner le décès survenu le 9 octobre, du général Pierre Preti, né à Annecy le 13 novembre 1894. A sa famille, M. Ritz adresse des condoléances. (*Voir article séparé*).

M. Raymond Oursel présente une note sur « la Vie des Archives » objet d'un article séparé dans le présent fascicule.

Le Président félicite et remercie M. Oursel et analyse une étude de MM. Marc R. Sauter et J. Ch. Spahni, publiée par les Archives Suisse d'Anthropologie générale, sur la révision des dolmens de la Haute-Savoie dont les seuls subsistant sont la Pierre aux Fées à Reignier et la Cave-aux-Fées à Saint-Cergues. Deux dolmens disparus existaient à Cranves-Sales et à Pers-Jussy. M. Ritz donne connaissance des hypothèses émises par les auteurs sur l'alignement de ces quatre dolmens, d'une part, et des pierres à cercles, d'autre part.

Il présente également une communication de M. Paul Tapponnier intitulée « De bons serviteurs de l'Union Française » dans laquelle après avoir adressé un témoignage d'admiration aux braves qui luttent vaillamment en Indochine, notre confrère évoque la belle figure du général Humbert qui connaissait bien les Savoyards et les estimait. Franchey d'Esperey avait en haute considération le général

---

(*) Etaient présents : Mme Kuény, MM. Charvin, Coutin, Crivet, Devaut, Th. Falletti, J. Fournier, L. Fournier, Guinaudeau, Lacroix, Menne, Oursel, Payot, H. Pfister, Revellin, F.-M. Ritz et Vigand.

Excusés : Mlle Maret, MM. L. Pfister, M. Pfister et Vallin.

Humbert qui s'était montré un grand chef en Annam. C'est aussi René Bartholoni, ancien député, mort tragiquement au Laos en 1928, et Paul Fillion, d'Annecy, administrateur des Services Civils d'Indochine, mort en 1932 dans la catastrophe du Georges Philippar.

Séance du 8 novembre 1950 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président adresse d'affectueuses félicitations à notre confrère et ancien vice-président, M. Henri Onde, qui vient d'être nommé doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne.

M. Henri Davignon évoque le souvenir du poète Albert Samain à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa mort. Samain qui avait été en 1893 l'hôte de Talloires et d'Annecy, fut lauréat au concours de poésie Andrevetan de la même année. M. Davignon rappelle comment, sur l'invitation de notre président d'honneur, M. Charles Marleaux, le poète se décida à venir au lac d'Annecy où il passa des vacances radieuses. Et c'est durant ce séjour que M. Marleaux suggéra à l'auteur du « Jardin de l'Infante » de participer au concours de notre Académie. M. Davignon est heureux d'acquitter une dette de reconnaissance envers M. Marleaux à qui la Florimontane doit d'avoir pu couronner, avant qu'il eut franchi le seuil de la gloire, « ce noble et délicieux poète ».

M. Lucien Guy envoie une communication que lit M. L. Pfister, intitulée « un portrait de Béatrix de Faucigny ». Il s'agit de l'effigie de cette princesse, la Grande Dauphine, sculptée à côté de celle de son gendre le dauphin Humbert Ier, sur le chapiteau du pilier de droite de l'arc triomphal de

---

(*) Etaient présents : Mme Bienvier, Mlle Maret, MM. André, P. Gailles, Carteron, Charvin, Cuvet, Devant, Davignon, J. Fournier, L. Fournier, Graber, Guinandeau, Menne, d'Orlyé, Oursel, H. Pfister, L. Pfister, Rannaz, F.-M. Ritz et Vuachet.

Excusé : MM. M. Pfister, Primot, Vallin et Vigand.

l'église de Contamine-sur-Arvé. De ce portrait, le seul connu, M. John Baud, notre confrère, a fait un dessin qui sera reproduit dans la « Revue Savoisienne » avec cette communication.

M. Guinaudeau lit l'analyse bibliographique qu'il a rédigée du récent et bel ouvroge « Au Royaume du Mont-Blanc » de M. Paul Payot (*Voir à Bibliographie*).

M. F.-M. Ritz fait la conférence annoncée sur le Radar, conférence qu'il a bien voulu résumer brièvement ainsi qu'il suit :

« Le conférencier dit d'abord quelques mots de la détermination des distances par la méthode des échos sonores et ultra-sonores qui peut faciliter la compréhension du radar. Cet appareil est en effet destiné au repérage d'un objectif en direction, en portée, et le cas échéant, en altitude, par l'emploi d'échos radioélectriques. Les ondes radio, dont la vitesse de propagation est près d'un million de fois plus rapide que celles des ondes sonores (300 mètres en un millionième de seconde) permettent un repérage quasi-instantané des avions les plus rapides.

« Toute la difficulté réside dans la mesure d'intervalles de temps aussi minimes que le millionième de seconde (microseconde) ou le dix-millionième de seconde, nécessaire pour un repérage à quelques dizaines de mètres près.

« Cette difficulté a pu être résolue grâce à l'oscillographe cathodique dont M. Ritz entreprend une description détaillée montrant successivement l'action de chaque organe sur le faisceau électronique. Il s'étend ensuite sur l'établissement, le fonctionnement et la détermination d'une base de temps indispensable au chronométrage exact du temps écoulé entre l'impulsion radio lancée par l'émetteur et la réception de son écho sur l'écran du tube cathodique, intervalle de temps qui permet de déduire la distance du mobile repéré, à la station radar.

« Il décrit ensuite les diverses applications du radar, depuis la mesure de la hauteur des couches ionisées de l'atmosphère, jusqu'aux échos lunaires, en passant par le guet aérien et maritime, l'interception et la conduite de tir de l'artillerie à terre, sur mer et en l'air, la vision sans visibilité, le guidage et la navigation par la méthode des hyperboles, etc. »

Après que M. d'Orlyé eut remercié M. Ritz de cette conférence si pleine d'enseignements, M. René Carteron fit une démonstration de ce qui avait été dit sur l'oscillographe cathodique, en faisant apparaître sur l'écran d'un tel appareil le spot lumineux : réglant sa luminosité, sa concentration ; le déplaçant en agissant sur la tension des plaques de déviation ; montrant enfin le balayage d'une base de temps. Puis il fit défiler devant les yeux émerveillés des spectateurs, toute une série de courbes géométriques aux sinusoïdes les plus compliquées, tracées par le spot sous l'action de modulations variées du courant alternatif, ainsi que les courbes de Lissajous aux dessins extraordinaires.

Le Président remercia très vivement M. René Carteron de cette présentation intéressante qui fut une très vivante illustration d'une causerie bien aride peut-être, mais d'un rare intérêt scientifique et d'actualité.

Séance du 6 décembre 1950 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

En ouvrant la séance, le Président dit combien la mort presque subite de notre affectionné confrère Louis Vigand, nous a profondément bouleversés. Sa disparition, que nous ressentons douloureusement, prive la Florimontane d'un de ses meilleurs éléments et le Comité d'un conseiller précieux, au jugement sûr, au solide bon sens. (*Voir article séparé*).

M. Ritz adresse à Mme Vigand des sentiments d'affectueuse et respectueuse sympathie et fait observer quelques minutes de recueillement en hommage à la mémoire de notre très regretté confrère.

(*) Etaient présents : Mlles Maret et Trombert, MM. Achard, Callies, Coulin, Covet, Th. Falletti, J. Fournier, L. Fournier, Gardet, Guinandeau, Menne, d'Orlyé, Oursel, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, Vallin et Vuachet.
Excusés : MM. André, Ch. Lacombe, M. Pfister et Serand.

M. Louis Pfister présente et analyse le bel ouvrage que M. Edmond Ganter président de la Société Catholique d'Histoire de Genève, a écrit sur les Clarisses de Genève-Annecy *(Voir à Bibliographie)*.

M. Pfister fait aussi le compte rendu du dernier livre de M. Lucien Guy « Le patrimoine archéologique et artistique du Faucigny » *(Voir à Bibliographie)*.

M. Charles Vuachet fait une communication sur une station de Sabot de Vénus, située au col de Bluffy. (*Voir article séparé*) ».

M. Guinandeau remet de la part de M. P. Rosay, inspecteur principal des Eaux et Forêts, une notice qu'il a rédigée sur la Forêt Haut-Savoyarde, bilan de 90 ans de gestion du service forestier. M. Guinandeau souligne tout l'intérêt de cette étude qui complète sa conférence sur les Forêts et l'activité forestière.

M. Georges Chapier a envoyé une note sur le Papier timbré postal de 1818 qui ajoute quelques précisions à la communication de M. F. Cochat, sur le même sujet. Cette note, inspirée d'une étude publiée en 1936 par « L'Echo de la Timbrologie », pourra être consultée par les philatélistes aux archives de l'Académie.

Nous avons reçu pour la bibliothèque : Une étude analytique et critique de M. Georges Chapier sur le « Grand Evangile Blanc » de Wilfrid Lucas ; l'almanach de 1957 « Le Vieux Savoyard » de M. Emile Rosset ; « L'évolution de la Cartographie de la région du Mont Cenis aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, et Commentaire sur l'œuvre relative aux Alpes des Topographes, Carthographes et écrivains au cours de la deuxième moitié du XVI^e^ siècle » par M. A. de Lavis-Trafford. Des remerciements sont adressées à tous les aimables donateurs cités dans ce procès-verbal.

M. Clément Gardet signale que dans son récent article sur le Duc Charles III et le Bienheureux Pierre Favre, il a indiqué par inadvertance que le Bienheureux était né au Grand-Bornand au lieu de Saint-Jean-de-Sixt, hameau du Villaret. Les lecteurs auront eux-mêmes rectifié (Se reporter aux notes de M. le chanoine Pochat-Baron sur le Bienheureux Pierre Favre).

Le 8 décembre 1950

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

M. Prosper Vallin, vice-président, a donné une belle conférence, sous le patronage de l'Académie Florimontane (dans le grand salon de l'Hôtel de Ville), sur le grand musicien Maurice Ravel. Le conférencier révéla le côté intime de l'existence de l'artiste d'après des souvenirs de Jean Marnold, critique musical au « Mercure de France », beau-frère de M. Vallin.

Des disques présentés par notre confrère, M. Carteron, nous firent entendre quelques-unes des œuvres de Maurice Ravel, artiste, que la Savoie peut revendiquer puisque son grand-père était né à Collonges-sous-Salève (Communication de M. Paul Tapponnier).

Le Secrétaire perpétuel,

Louis Peister.

Les Peintures Murales de la Maison-Forte de la Sauffaz

Le petit hameau de la Sauffaz est situé sur une éminence à deux kilomètres du chef-lieu de Saint-Félix, aux abords de la route qui va de Saint-Félix à Rumilly. Au centre du hameau est une modeste maison-forte flanquée d'une tour ronde, comme on en voit souvent en Savoie : la tour est découronnée de son ancienne toiture et aux deux étages de la maison, l'appui et le linteau des fenêtres annoncent le XVI^e^ siècle.

A cette époque la maison-forte appartenait à la noble famille de Charansonay dont le château familial existe encore à Massingy, non loin de Rumilly.

Les historiens se perdent dans la généalogie des Charansonay, tant ils étaient nombreux. Gabriel Pérouse dit à ce sujet : « Les branches de cette race furent si nombreuses, si touffues que les plus experts généalogistes renoncent à les débrouiller. Tous hommes très actifs, très dégourdis, ils plantèrent leur bannière sur bien d'autres tours que celle du manoir paternel. Les Charansonay peuplaient le Prieuré de Talloires où leur règne allait durer plus de cent ans : quant au prieur, il semble que de 1426 à 1521, sans interruption, ce fut un Charansonay ».

On accède par un perron au premier étage de la maison-forte de la Sauffaz : la pièce d'angle qui nous intéresse est éclairée par deux fenêtres et sert actuellement de grenier à blé : sa dimension est de 6 m. sur 3 m. 20 et ce n'est pas sans surprise que l'on considère les murs entièrement recouverts de peintures extrêmement délabrées. Peintures curieuses en effet, mais d'un art assez fruste qui rappelle les peintures murales des cantons du centre de la Suisse. Ce sont des détrempes, compartimentées sur une bande haute de 1 m. 30 environ, courant au pourtour de la salle. Les sujets sont mi-civils, mi inspiration religieuse ; l'explication de leur sens se présentait tout d'abord comme un véritable rébus. Il faut féliciter M. Josseron, instituteur en retraite à Saint-Sylvestre d'avoir signalé ces peintures à l'Académie

Florimontane. Ce sont le plus souvent des hallebardiers ayant à leurs pieds des animaux ou des oiseaux fabuleux et au-dessus de chacun d'eux est une armoirie que nous allons identifier ; une banderole les accompagne, mais les inscriptions qui s'y trouvaient ont malheureusement à peu près complètement disparu dans le délabrement général. Les sujets sont contenus en des panneaux séparés par une colonnette peinte, moulurée et compliquée, comme celles que l'on voit dans certains dessins d'Holbein. L'ensemble des détrempes, car ce sont bien des détrempes, est encadré par une bordure polychrome, composée de billettes, de damiers, d'entrelacs ou de grecques. Les contours des personnages et des décors sont dessinés par un trait noir. Enfin, ces peintures annoncent la Renaissance, soit par les costumes des personnages, soit par le décor et semblent être l'œuvre d'un artiste helvétique, opinion confirmée par la forme des écussons.

Hélas ! ces peintures ont été bien maltraitées par les fermiers successifs et portent de nombreuses rayures que ceux-ci ont inscrites au couteau, pour compter les pesées des sacs de blé. L'état actuel des peintures est si mauvais que nous hésitions à en proposer le classement, mais M. Jean Verrier, inspecteur général des Monuments Historiques, nous a engagé à en poursuivre l'étude, en nous faisant observer que les peintures murales civiles étaient rares en France.

Sauf pour les armoiries des Charansonay que nous avions reconnues, nous ne parvenions pas à attribuer les autres blasons, malgré nos longues recherches, nous ne trouvions que de vagues similitudes, et nous sommes partis tout d'abord sur de fausses pistes. Cependant, à force de retourner la question en tous sens, et à la suite d'un échange de vues avec M. l'abbé Vesco, nous sommes arrivés à l'hypothèse que ces princes, hallebardiers ou piquiers pouvaient bien être d'importants personnages historiques ou légendaires, par exemple une figuration tardive des neuf preux du Moyen-Age. Aussi notre joie a-t-elle été grande en découvrant à la réserve de la bibliothèque de Grenoble un rare ouvrage de 1511 édité à Lyon par Jérôme de Bara : « Le blason des Armoiries », venant justifier notre hypothèse.

Tout y est dans cet ouvrage, qui a pu inspirer l'auteur des peintures de la Sauffaz, c'est-à-dire les neuf preux, confor-

mes à l'esprit du moyen-âge, ainsi que les armoiries que la tradition médiévale leur avait attribuées : Josué, David et Judas Macchabée pour l'antiquité juive : Hector, Alexandre, César, pour l'antiquité païenne : Arlus, Charlemagne et Godefroi de Bouillon, pour la légende chrétienne. Nous avions bien trouvé la solution du difficile problème, sauf cependant pour deux des neuf armoiries qui ne figurent pas dans l'ouvrage de Jérôme de Bara.

Il nous reste à présent à faire la description des sujets :

Paroi Est. — Au milieu de cette paroi, une cheminée en forme d'arc surbaissé, sans moulure. Au-dessus, et au centre d'un large panneau peint, est une grande couronne de feuillages renfermant les armoiries sommées du chapeau d'un prélat. Evidemment il convient de trouver à cette place les armoiries du maître du logis : ce sont celles des CHARANSONAY : « D'or, au lion de sable armé et lampassé de gueules ». M. le baron d'Yvoire les attribue à Révérend Jacques de Charansonay, chanoine de Genève et en outre protonotaire apostolique, ce qui ne l'empêcha pas, nous dit-il, d'être un peu trop bon vivant et d'avoir un bâtard. Dans notre peinture, sur un fond de rosaces l'armoirie est présentée par deux sirènes bien dans le goût de la Renaissance, et à nos yeux celles-ci ne contredisent pas les particularités de ce chanoine.

Nous voici en tous cas fixés sur l'âge approximatif des peintures : « vers 1550 ».

A droite de ce panneau central, un deuxième panneau renferme un personnage impérial, couronné et tenant un sceptre ; il porte la barbe et est vêtu d'un grand manteau d'hermine. Un aigle est à ses pieds, une grande fleur de lys orne le fond et dans l'angle supérieur gauche sont les armoiries Empire, à l'aigle bicéphale.

Cet empereur est CHARLEMAGNE.

En pendant, à gauche de la cheminée, un troisième panneau contient un hallebardier fièrement campé : il porte un casque en forme de morion, piqué de trois plumes ; d'après l'ouvrage de Jérôme de Bara, le casque serait ceint d'une couronne d'épines. Il est vêtu d'un pourpoint bizarrement tailladé, terminé par une cotte d'arme et il porte des hauts-de-chausses, ses manches sont à petits crevés ; un ani-

mal fabuleux est à ses pieds. Au sommet du panneau, on voit les armoiries de Jérusalem : « P. d'argent à la croix potencée d'or, accompagnée de quatre croisettes de même ».

Il faut voir ici le vaillant Godefroi de Bouillon.

A l'extrémité gauche de cette paroi Est, s'ouvre la porte d'entrée de la salle au-dessus de laquelle figure, dans une couronne enrubannée, le monogramme du Christ présenté par deux anges.

Peintures de la paroi Nord. — Cette paroi percée d'une fenêtre, comporte trois panneaux dont voici les sujets :

1° Un saint nimbé, dont nous ignorons le nom, est assis derrière un pupitre, il se tourne vers sa droite avec un geste de bénédiction ; une tour eucharistique est à son côté :

2° Après la fenêtre, un ange en costume de diacre, orné de croix de Saint-Maurice : un phylactère aux inscriptions disparues se déroule devant lui :

3° Une jeune femme assise, joue de la vielle ; elle est coiffée d'un bourrelet en couronne, le corsage est ajusté et à buse court, les manches sont renflées en haut de l'arrière-bras. Ce panneau symbolise sans doute les arts libéraux, car nous ne pouvons croire qu'il s'agisse d'une preuse : les inscriptions hélas disparues ne peuvent nous renseigner.

Peintures de la paroi Ouest. — Cette paroi comporte six panneaux, soit trois de chaque côté d'une fenêtre s'ouvrant vers les monts albanais.

Le premier panneau de droite renferme un personnage debout, coiffé d'un turban sur lequel est placée une couronne. Il brandit de la main droite un cimeterre et tient un sceptre de la main gauche ; à ses pieds est un petit chèvre-pied bandant son arc, ainsi qu'un animal fabuleux. A la banderole quelques lettres subsistent ; « LE ROY... ».

Nous sommes en présence du roi David. Les armoiries ont disparu, elles devaient immanquablement être meublées d'une harpe d'or.

Au deuxième panneau, le personnage est également royal, il porte sur son chapeau une couronne. De sa main droite il tient une hallebarde et de sa main gauche, une épée ; à ses pieds est un animal, un oiseau fabuleux haut sur pattes,

ainsi qu'un escargot. Sur le fond on voit une grande coquille Saint-Jacques. Quant aux armoiries, elles sont : « D'or, à l'aigle éployé de sable ».

Dans ce personnage nous avons quelque peine à reconnaître JULES CÉSAR, mais il faut en croire le manuscrit de Bara qui nous donne le même blason.

Le troisième panneau renferme également un personnage royal : sa tête coiffée d'une toque est couronnée et comme le précédent, il tient une hallebarde et une épée : à ses pieds est un petit animal à tête de femme et un autre dressé sur ses pattes. Sur le fond, encore une coquille. Les armoiries sont : « P. de gueules, à trois couronnes d'or placées 2-1 et une coquille d'argent en pointe ».

C'est ici ARTUS, le demi-légendaire roi de Grande-Bretagne. Ces trois rois sont vêtus de tuniques flottantes ; leurs visages sont individuels avec caractère.

Après la fenêtre de cette paroi Ouest, les trois personnages représentent :

Au quatrième panneau, au-dessus d'une niche creusée dans le mur ; une dame assise sous un baldaquin joue de la guitare. Ses cheveux ondulés apparaissent sous une templette brodée, son cou est orné d'un collier ; le corsage est ajusté, les manches larges et pendantes.

Faut-il voir ici une preuse, ou bien encore la figuration des arts libéraux ? les inscriptions détériorées ne peuvent nous renseigner.

Au cinquième panneau, encore un personnage royal portant couronne à fleurons autour de son casque. Il tient une hallebarde, une large épée pend à son ceinturon : derrière lui est un petit animal bizarre landis qu'au pied de son hallebarde figure une rondelle trop délabrée pour être lisible. D'après Jérôme de Bara, elle pourrait être : « D'or, ornée de deux corbeaux passants de sable, becqués et armés de gueules ». Mais les armoiries principales, au sommet du panneau sont ici : « D'or, à un basilic de sable, membré et couronné de gueules ». Sur la banderole quelques lettres subsistent, peu lisibles ; elles confirment que nous sommes en présence de JUDAS MACCHABÉE.

Au sixième panneau est un piquier bien maltraité par le temps. Les armoiries sont « D'argent aux 3 corbeaux ou merlettes placées 2-1 ». Ces armoiries ne correspondent pas

ici à celles que la tradition attribua à Alexandre ou à Hector qui sont les deux derniers preux manquant à notre énumération. Nous sommes donc amenés à supposer que, dans ce panneau, Jacques de Charansonnay a voulu honorer un de ses amis qu'il estimait vaillant et sage, c'est-à-dire un vrai preux.

M. l'abbé Loridon avait cru reconnaître le blason de la noble famille des Jacquiers, dont les descendants existent encore à Rumilly : leur blason est meublé de trois jaquettes, nom vulgaire des petites pies, mais nous avons appris qu'il comporte également un chevron.

Les personnages de ces deux panneaux de cette paroi reposent sur un grand lapis fleurdelysé.

Peintures de la paroi Sud. — Les panneaux ne comportent plus que deux sujets, car le restant du mur est crépi.

Premier panneau : Un piquier debout appuyé sur sa lance. En haut les armoiries sont : « d'azur (?) au soleil d'or ». Il faut voir ici la figuration de Josué, d'après Jérôme de Bara, car on a pu remarquer que le peintre ne s'était nullement préoccupé de donner aux divers personnages la vérité historique des costumes.

Au deuxième et dernier panneau, encore un piquier appuyé sur sa lance. Les armoiries sont : « D'azur à la tour d'or ». L'attribution du personnage reste à trouver, car aucun preux ne porte ces armoiries ; nous pensons qu'un autre ami de Jacques de Charansonay est également honoré par ce blason, parmi la lignée des preux.

Les armoiries de ces deux amis du chanoine ne figurent dans aucun armorial savoyard, mais M. l'abbé Loridon, si savant dans ce domaine, nous fait observer que toute une classe bourgeoise de petits fonctionnaires s'étaient attribués des blasons qui leur servaient à authentiquer les actes de leur charge. Il serait désirable qu'un armorial bourgeois soit imprimé, car un tel ouvrage faciliterait grandement les recherches.

Nous avons recherché dans les régions avoisinantes des éléments de comparaison avec nos peintures de la Sauffaz.

M. Ménabréa a le souvenir au château de Valère, à Sion, en Valais, d'une figuration murale des 9 preux, peintures bien plus anciennes, assez barbares et aux tons crus mais

qui ne manquent pas de grandeur, nous dit-il. M. André Donnet, archiviste cantonal du Valais, a eu l'amabilité de nous communiquer les reproductions : celles-ci confirment les conclusions de notre étude présente (1). M. Donnet nous dit qu'il existe des décorations semblables aux fresques de Valère, au château de Lochstadt, en Prusse Orientale, ayant appartenu aux chevaliers de l'ordre teutonique, ainsi qu'au château de Runkelstein, près de Bolzano dans le Tyrol ; ces peintures dateraient toutes deux du XIVe siècle.

Par ailleurs, au Musée de Bâle, il existe un fragment de tapisserie du XVe siècle, sur lequel figurent quatre preux avec leurs armoiries ; sur le fond des rosiers étalent leurs fleurs et leurs feuilles (2).

En France, à Saumur, au château de Langeais, on conserve une suite assez grossière de preux, peints sur bois (2).

Ainsi se termine la description de ces peintures de la Sauffaz qui mériteraient décidément un meilleur sort. Cet ensemble décoratif un peu baroque fait supposer que le logis était peut-être un rendez-vous de chasse où se réunissaient les amis du joyeux chanoine ; nous nous plaisons à imaginer aussi qu'un bouillonnement d'idées et de controverses se sont agitées dans cette salle et que les lettres étaient en honneur.

Il est curieux de voir survivre, au milieu du XVIe siècle, cette légende médiévale des preux qui naquit vers le milieu du XIe siècle. Il est vrai qu'il n'y avait pas bien longtemps que François Ier, lui-même épris de chevalerie, se faisait armer « chevalier » et que, en 1559, Henri II périssait dans un tournoi.

Les preux étaient regardés comme les fondateurs de la chevalerie et de l'art héraldique ; ils personnifiaient la bravoure héroïque et aussi la sagesse ; ils figuraient, au XIIe siècle et jusqu'au XVe siècle, dans les cortèges royaux ; ils portaient alors, paraît-il, de grandes barbes d'or, tandis que leurs manches de satin étaient tailladées et ornées de paillettes d'or.

André JACQUES,
Conservateur des antiquités et objets d'art
de la Savoie et de la Haute-Savoie.

---

(1) Van MUYDEN et BERCHEM : « Le Château de Valère, à Sion », dans Monuments de l'Art suisse.

(2) André MICHEL : « Histoire de l'Art », tome III, p. 370.

Note. — Les armoiries des preux se trouvent d'abord décrites dans la Chronique de Valenciennes à l'année 1336 ; elles ont ensuite été insérées dans plusieurs traités héraldiques, avec quelques variante.

Au temps de la Galanterie

Un Sous-Préfet du Léman

Durant la période estivale, la « Drize », qui descend du village de Chautard, hameau d'Archamps, en direction de la frontière sur Evordes, coule bien lentement le long des sentes forestières, entre « Sur Plan » qui appartint à la famille Berthollet et la belle parcelle dite de la Dauphine entourant le castel de Beaumont.

Elle n'a vraiment rien de la turbulance que laisserait prévoir son nom de racine celtique : « druant » signifiant comme dranse, rapide et violent, car elle passe par creux et ravins très doucement, comme par respect pour les tombes qui, au cœur du domaine, chevauchant entre Collonges et Archamps, sont ombragées de verts sapins.

Là venaient reposer, en juin 1870, à quelques jours de distance, les deux châtelains du Bourg d'en Haut : M. Jacob Boutillier de Beaumont et son épouse, née Caroline Lullin (1).

M. Jacob, arrière-petit-fils de Louis, premier propriétaire du domaine de Collonges-sous-Salève, était né le 28 octobre 1782. Ayant à peine 22 ans, il épouse Caroline-Antoinette, fille de Michel Lullin, qui n'a que 17 printemps en 1804.

En 1810, il est Auditeur au Conseil d'Etat et, en cette qualité, par décret impérial du 14 janvier 1811, désigné comme sous-préfet de l'arrondissement de Genève, poste nouvellement créé dans le département du Léman (2).

Installé le 19 mars, il sera nommé préfet de la Catalogne et remplacé le 3 juillet 1812 par Adrien Sébastien de Jessaint.

---

(1) Archives de Collonges-sous-Salève, N° 9, décès 4 juin 1870, de Jacob Boutillier de Beaumont, ex-colonel, ancien sous-préfet, né à Genève le 28 octobre 1782, fils d'Ami-François et de Suzanne Sartoris, époux d'Antoinette-Caroline Lullin, décédé à l'âge de 88 ans.

N° 12, décès, 28 juin 1870, de Marie-Caroline-Antoinette Lullin, âgée de 83 ans, née au château de Lancy le 10 avril 1787, fille de Michel Lullin et d'Amélie-Christine Pictet, veuve de Jacob Boutillier de Beaumont.

Jean Daudin, maire.

(2) Il y avait alors comme préfet Guillaume Capelle, baron de l'Empire, originaire de l'Aveyron, qui avait remplacé, le 30 novembre 1810, Claude Ignace Brugière de Barante, de Riom.

originaire de Bar-sur-Aube et sous-préfet de Troyes, alors que Joseph Milliet est sous-préfet de Thonon et J.-B. Rogniat chargé de Bonneville.

Frédéric-Guillaume Maurice est maire de Genève ; Louis Montfalcon, beau-frère du général Pachod, est maire de Carouge et Claude-François Bastian, maire de Frangy, est le plus grand propriétaire foncier de la région, jusques sur le Salève où la tour des Pitons porte son nom. Charles-Léonard Lullin, fils d'Ami, est maire de la communauté de Collonges-Archamps et André Beaumont, oncle de Jacob, est l'adjoint tandis que Jean J. Cougnet est secrétaire général du Léman.

Jacob Boutillier semblait taillé tout exprès pour l'action, ayant le corps petit, souple, bien membré, la pensée rapide et claire, plus que profonde, l'esprit aimable et enjoué, la parole facile, les manières chevaleresques.

Elu en 1819, au Conseil Représentatif, il sera, en 1835, membre effectif de la Société des Arts. Quant à ses dispositions pour les choses élégantes et de bon goût pleinement satisfaites dans la famille de son beau-frère et de sa belle-sœur, Anna et Jean-Gabriel Eynard, avec lesquels il vivait dans la plus étroite intimité, M. Alphonse de Candolle les soulignera en termes délicats.

Lorsque Mme Eynard s'occupait, près des Bastions genevois de la construction de l'édifice qui devint le siège de la Société des Arts, M. de Beaumont suggéra de l'appeler « Athénée », désignation commode et agréable, très vite adoptée par le public.

Il vivait avec joie sur ses terres et administrait son domaine collongeois à la manière des gentilhommes, s'entendant davantage à la dépense qu'à l'épargne.

Son épouse, Caroline Lullin, de grande distinction, était une femme de grand caractère et d'une droiture morale absolue, mais qui gardait de son éducation première d'étroits préjugés de caste, cachant sous des dehors froids et sévères un cœur très chaud et une vive imagination.

Laissons ici la plume à leur petite-fille, la seule née à Collonges, le 18 novembre 1849 : « Retournons à nos grands-parents qui nous devenaient toujours plus précieux. A mesure que les vides se creusaient dans notre cercle de famille, écrit Mlle Blanche de Beaumont, ils prenaient une place plus grande dans notre vie quotidienne.

« Ma grand'mère qui avait été fort belle, avait beaucoup de dignité dans toute sa personen et nous inspirait un respect doublé d'une réelle affection.

« Mon grand-père, lui, était l'homme le plus aimable et bon enfant que j'aie connu. Il était même d'une rare affabilité avec nous et d'une grande courtoisie lorsque, jeunes filles de 16 à 18 ans, nous passions l'hiver chez nos grands-parents, au palais Eynard, du Calabri.

« Je me souviens entre autres, d'un jour où, nous rencontrant sur la charmante place du Bourg de Four, il jeta spontanément sa canne à nos pieds, en déclarant : « Princesses, « je pose les armes devant vous ».

On pourrait ajouter que cette même exquise courtoisie ne l'a jamais quitté jusqu'à son dernier jour. Comme s'il obéissait à un vague pressentiment, peu d'heures avant de ressentir l'attaque qui devait lui être fatale, au moment de quitter la table de famille, il enleva de dessus sa tête, le petit bonnet qu'il portait habituellment, le mit dans sa serviette, en disant à son entourage : « Voilà la manière de dire adieu à la société ».

Au physique, il était un homme de petite taille, à la tournure dégagée, alerte, maigre et toujours correctement vêtu, avec sa longue redingote grise et ses guêtres couleur chamois.

Si elle tenait son nom du village chablaisien de Lullin, la famille du bisaïeul Louis Boutillier, de Beaumont, faisait dater son droit de bourgoisie genevoise de 1711. Originaire de la locaiité de Beaumont-lès-Valence, partie du Dauphiné rattachée à la Drôme, Louis Boutillier avait emporté le nom de son lieu d'origine quand il devint en ce début du XVIII^e^ siècle, châtelain de Collonges. Il passait le 30 octobre 1712 pardevant Maître Amé Frère, notaire à Saint-Julien, l'acte avec les communiers collongeois et le 7 octobre 1715, avec le comte de Saint-Rhémis, Pantaléon Costa, baron du Villars, louait les biens de cette baronnie du Salève et les moulins de Bossey en dépendant.

Les Jacob Beaumont-Lullin eurent cinq enfants, trois filles et deux garçons, Gabriel et Henri. Leur fils Gabriel épousa le 2 mars 1840, à Naples, Cécile Appia et élevèrent à leur tour huit enfants, cinq filles et trois garçons. MM. Auguste, le peintre et Ernest de Beaumont, l'ingénieur, épousèrent res-

pectivement les deux sœurs : Suzanne et Elisabeth L'Hardy, petites-filles du général Guillaume-Henri Dufour, dont le souvenir se rattache au château de Montrottier (3).

Depuis juin 1870, l'ancien colonel genevois, sous-préfet du Léman et sa charmante épouse, sœur de Mme Eynard et de Mme de Budé, reposent l'un près de l'autre, unis dans la mort comme ils le furent dans la vie durant 66 ans, semant tomber sur leurs étroits cercueils, non les pleurs des amis mais les larmes des choses.

Paul TAPPONNIER.

---

(3) Voir *Rec. Sav.*, 1936, p. 57 et 1937, p. 12, et *Montrottier*, par Joseph Serand. Si l'inscription placée sur un tronc de la terrasse du château rappelle que cet arbre fut planté par G. H. Dufour le jour de son mariage, en 1817, il est assez curieux de noter que les sept apparurent fréquemment dans sa vie. Né en 1787, collégien en 1797, Polytechnicien en 1807, marié en 1817, à 30 ans ingénieur cantonal en 1817, colonel en 1827, chef de famille en 1837, général en 1847, affaire du Sonderderbund, général contre la Prusse en 1857, il achève sa fameuse carte suisse en 1867. Son principal collaborateur, René-Henri L'Hardy (1818-1899) devint son gendre en épousant sa fille Annette le 5 juillet 1850, portraitiste de grand talent, née le 20 mai 1818, elle mourut le 9 février 1891.

Les deux petites-filles du général Dufour : Mme Auguste de Beaumont, née Suzanne L'Hardy s'éteignit le 2 janvier 1931, dans sa 80e année, et sa sœur Elisabeth, épouse de M. Ernest de Beaumont, grand-mère de notre confrère Olivier Reverdin, est décédée subitement à Genève le 23 mars 1950 dans sa 86e année.

Le Général PRETI

Le général Preti est mort. Il n'appartenait pas à notre Compagnie, mais fidèles à notre tradition de garder la mémoire des savoyards qui ont fait honneur à notre pays, nous donnerons ici le résumé de sa carrière.

Né le 13 novembre 1894 à Annecy, Pierre Preli fait de brillantes études au lycée Berthollet, puis au lycée Ampère à Lyon où il prépare l'Ecole de Saint-Cyr. Admis à celle Ecole en juillet 1914, la mobilisation générale l'envoie au front un mois après. Incorporé au 52 R I., il fait avec ce régiment, jusqu'en 1917, toute la campagne du Nord-Est. Il est grièvement blessé en mai 1915 dans la Somme et perd la vision de l'œil droit. Blessé à nouveau à Tahure, puis à Verdun, sa brillante conduite lui vaut, en dehors de citations élogieuses, la croix de guerre, la croix de la Légion d'honneur à 21 ans, et en 1916 les galons de lieutenant.

Fin 1917, il est envoyé au Maroc où il participe à la pacification avec le 2e bataillon de marche du Maroc, puis avec les 21e et 15e bataillons de Tirailleurs Sénégalais, et enfin avec le 5e R. T. A. Rappelé à Saint-Cyr en 1919 pour y effectuer le stage interrompu par la guerre, il part en occupation dès sa sortie de l'Ecole avec le 5e R. M. T. A. et le 25e R. T. A.

Nommé capitaine en juin 1922, il entre brillamment peu après à l'Ecole Supérieure de Guerre d'où il sort en 1924 avec le n° 1 et avec affectation à l'Etat-Major de l'Armée du Rhin. Après son temps de commandement de capitaine au 12e B. C. A., il est affecté au 3e Bureau de l'Etat-Major de l'Armée, où, pendant sept ans il fait preuve de remarquables qualités d'organisateur et d'instructeur.

Chef de bataillon en 1935, il est nommé en 1936 au commandement du 20e B. C. A. à Antibes où il reçoit la rosette d'Officier de la Légion d'honneur, et laisse, à son départ, d'unanimes regrets. Affecté à un Etat-Major du Conseil Supérieur de la Guerre, il suit encore le Cours du

Centre des Hautes Etudes Militaires, d'où il sort premier. En 1939, il part à la guerre comme chef du 4e Bureau de l'Etat-major de la 5e Armée et une citation à l'ordre de l'Armée lui reconnait les qualités « d'organisateur de grande envergure et d'initiative, de réalisateur inteliigent et plein de tact, de sang froid et de courage dans les circonstances difficiles ».

Fait prisonnier avec toute l'Armée, il ne fut rapatrié comme sanitaire qu'en 1943 après avoir été nommé lieutenant-colonel en 1940, puis colonel en 1942. Enfin, après avoir passé comme général de brigade dans la 2e section de l'Etat-Major Général, il est appelé dans la vie civile à une brillante carrière comme secrétaire général de la Commission d'Exportation des Vins de France. Là, grâce à son intelligence et à son inlassable activité, il rend encore d'éminents services au pays, en s'efforçant de développer les exportations, gage certain du relèvement économique et de la prospérité française.

La mort est venue le surprendre soudainement à son poste le 9 octobre 1950, en pleine possession de ses moyens physiques et intellectuels.

Il était Officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de guerre 1914-1918, 1939-1945, de la Croix de guerre italienne, de la Croix du Mérite des Gardes Civiques de Finlande, Commandeur du Ouissam-Alaouite ; Officier du Nicham-Iflikar, du Nicham El Anouar, de la Couronne d'Italie, du Lion Blanc de Tchécoslovaquie, il était aussi titulaire d'autres décorations françaises et étrangères.

Nous exprimons à Mme la générale Preti et à sa famille les condoléances de l'Académie Florimontane.

F.-M. Ritz.

La vie des Archives

La présomption de notre siècle lui suggère volontiers qu'il n'a d'égal en aucun genre et qu'il a tout inventé : l'art de consciencieusement détruire comme celui d'ériger de toutes pièces, en faisant fi des traditions les plus profondes comme d'une humilité ancestrale, la cité de demain. Belle cité en vérité !

Du moins, gagnant en espace ce qu'elle perd en profondeur, et, définitivement ruinées les vieilles assises du goût, des loisirs, de la culture, sa curiosité se flatte-t-elle d'accéder aujourd'hui aux plus lointains horizons et aux deux infinis, par l'autorité conjuguée de la vitesse et de la technique. Mais, à des institutions comme les Archives, précisément établies en des temps où la société laissait à ses enfants des heures de quiétude intellectuelle et morale, aujourd'hui refusées parce qu'elles exigent à la base un effort, une telle évolution ne peut que porter un préjudice grave, sinon fatal. En termes brutaux, y a-t-il encore place, dans ce qu'il est convenu d'appeler la civilisation contemporaine, pour ces conservatoires du désuet, ces asiles inviolés du suranné, de l'inutile et de l'inadaptable ? Les Archives, atteintes de consomption languide, devenues des cranitages, sont-elles condamnées à mourir sans oraison funèbre, petit à petit, au jour le jour ? On l'a dit, et l'apparence de nos mobiliers, des paillassons écaillés qui ornent nos antichambres, et pour tout avouer en un mot, notre misère, le laisseraient craindre, ou espérer.

C'est en de telles conjonctures que se dessine aujourd'hui le mouvement par lequel, à l'impulsion d'une Administration Centrale clairvoyante, les Archives refusent de s'éteindre. Captant ce que les goûts du public contemporain ont de plus fécond, ce besoin d'enquête, d'universalisme qui, en ses bons aspects, évoquerait celui des Humanistes, elles tendent à aller au devant d'eux, et à leur offrir, dûment déblayée et présentée, la masse énorme, longtemps recélée en des rayonnages jaloux, d'une documentation multiforme au sein de

laquelle il ne suffisait peut-être que de promener une lampe, des ciseaux et l'aspirateur. Ressources que le rôle de déversoir des Archives départementales, leur position d'écoute, leur information bibliographique nécessairement tenue en éveil leur permet d'exploiter à plein. Et c'est ainsi qu'un peu partout en France leur ont été annexés ces *Centres de Documentation Générale*, mystérieux encore, appelés demain à s'incorporer étroitement à la vie de la Cité. Ce qu'ils sont : avant tout, des instruments « maniables », de consultation commode et condensée, en même temps que des offices de renseignements. En théorie, aucun problème, aucun aspect de l'actualité internationale et nationale, aucune statistique ne leur sont étrangers : à cette fin, chaque jour, ils dépouillent un volume considérable de publications en tous les genres. Ils s'adressent au professeur, au journaliste, au géographe, à l'administrateur, comme, aussi, au simple curieux, et ils ont pour principe de toujours répondre aux questions qui leur sont posées.

Depuis le 1er janvier 1950, un centre modeste a été créé aux Archives départementales de la Haute-Savoie. Géré par une secrétaire détachée de l'Administration préfectorale, il dispose de toutes les publications nées dans le département, et d'un grand nombre de revues de documentation spécialisées, toutes celles notamment qu'édite le Secrétariat d'Etat à l'Information : il tient à jour deux fichiers, départemental et général, qui comptent déjà plusieurs milliers de chapitres et sont sans cesse accrus, dans la limite de moyens financiers trop maigres. Deux exemples, mieux qu'une sèche énumération, illustreront la vie de ce jeune organisme :

Plusieurs journalistes sont venus, en cette année 1950, élaborer des enquêtes sur le demi-siècle ; ils y ont perdu des journées entières. En l'an 2000, s'il est permis d'être optimiste, une consultation d'un quart d'heure de nos fichiers leur en aura appris davantage sur la période 1950 à 2000.

Le registre des demandes de renseignements, fort évocateur, a inscrit jour après jour des titres tels que : la télévision en France, la biographie d'un officier supérieur, la législation sur le contrôle moral de la Presse, l'église du Plateau d'Assy, les Fonderies Paccard et les cloches de la Liberté, la Géographie Politique de la France, les tarifs postaux, la biographie d'un ministre du Commerce, l'Organisation Mondiale de la Santé, la Mission économique amé-

ricaine en France, le tableau de l'économie actuelle de la Haute-Savoie, des documentations générales sur l'Italie, l'Espagne et la Yougoslavie, la biographie d'un homme politique français, l'expédition française à l'Himalaya.

La gamme, on le voit, est étendue ; elle le sera davantage encore avec le temps.

* * *

Un souci identique de modernisation a conduit les Services d'Archives à appeler à eux les techniques les plus modernes de classement, de reproduction de documents, de cartographie : rayons et bibliothèques métalliques, microfilm, photographie. L'avenir des archives est-il là ? Il est trop tôt pour le dire. Il est trop tôt, ici, en Haute-Savoie, pour envisager le coûteux microfilm. Mais, déjà, des projets de rayonnages métalliques sont à l'étude, en particulier pour la réception des archives provenant de Turin. D'autre part, une collection de premier ordre est venue, cette année, accroître les documents photographiques conservés aux Archives départementales : il s'agit de la *couverture photographique aérienne du département*, réalisée par l'Institut Géographique National à l'échelle du 1/20.000e environ, et embrassant à ce jour le massif du Mont-Blanc, les régions de Bonneville et d'Annecy. Nul ne peut contester la valeur de ces pièces, leur intérêt historique, géographique, cadastral, économique et social, et c'est tout naturellement qu'elles trouvent aux Archives une place de choix, à côté du vénérable cadastre sarde. Leur utilisation a dès les premières semaines rendu de grands services aux chercheurs : l'un d'entre eux en a même tiré de précieuses indications quant à l'archéologie romaine du pays. Et, ainsi, le présent le plus proche rejoint le plus lointain passé.

* * *

Ce passé, les Archives n'ont garde d'oublier qu'elles en ont, coûte que coûte, la charge. Pour elles, le temps, les fluctuations des modes n'existent pas ; désertées, elles poursuivraient leurs tâches obscures, dans l'attente. Cette année même, les Archives de la Haute-Savoie ont, grâce à la diligence d'un de leurs chercheurs, « intercepté » (le mot n'est pas trop fort) le riche fonds familial des *archives du château de Saint-Sixt*. Une longue période, du XIVe au XIXe siècle, s'y trouve embrassée, intéressant l'histoire du Faucigny

et celle de nombreuses familles savoyardes, les Vège, Joly de Vallon, d'Arenthon d'Alex, de Saint-Sixt, de Sauvage, etc... Ces documents, constituant une masse de 400 kilogs, et comprenant plusieurs minutaires notariaux du XV^e^ siècle, des registres de reconnaissances, plusieurs chartes originales munies de sceaux, etc.... sont complètement brassés : on procède en ce moment même à leur regroupement et à un premier classement. Il n'est pas permis encore d'en dresser un répertoire exact, mais les documents extraits déjà du monceau sont prometteurs. Comme exemples, trois d'entre eux sont publiés à la suite de cette note, dont l'aridité est à dessein celle d'une sorte de rapport de service. Convient-il de l'atténuer *in fine* ? Le sujet ne paraît guère le permettre.

Un haut fonctionnaire de l'Administration départementale disait un jour, avec bienveillance, à l'un de nos confrères : « Oh, vous, vous vivez avec les morts, et les morts ne se plaignent pas ».

C'est au contraire notre privilège, qui ne nous est pas disputé, d'entendre la longue plainte des morts, celle qui dure depuis le commencement des mondes, et de recueillir aussi l'espoir douloureux de leur expérience : « La terre qui vivra le plus longtemps, c'est celle qui a déjà toujours vécu. Ce vieux sol français, où tant de dépouilles et de souvenirs humains reposent avec éternité, cette terre antique, fouillée et dépecée, chargée de ses âges innombrables, a autant de destinées qu'elle a de passé : et elle porte autant de forces vives qu'elle a de morts en elle. Ce qui nous défend, ce qui nous assure l'avenir, c'est cette vieillesse. Notre petite terre des Gaules n'a de grandeur que son passé : mais son avenir mesure l'immensité des souvenirs. Ses réalités sont établies, non sur l'Espace, mais sur le Temps et la Durée ; et, venues du plus loin des Origines, elles iront jusqu'aux fins humaines... »

Alors, nous vivons heureux, dans la solitude et la sérénité.

R. Oursel.

LES ARCHIVES DE SAINT-SIXT

Les trois documents suivants, extraits du fonds des archives seigneuriales de Saint-Sixt, près de La Roche, dont le classement est en cours aux Archives départementales, ont paru dignes d'être publiés.

I. — Le premier intéresse l'apanage du Genevois. C'est la charte, datée du 14 février 1489, par laquelle Jamus de Savoie retient à son service, comme secrétaire, Jacques de Vège, fils du notaire Pierre, dont plusieurs minutaires sont conservés parmi le même fonds :

« Jamus de Sabaudia, Comes Gebennarum, Baro Fucigniaci et Bellifortis, Ugineque, Fabricarum et de Gordanis Dominus, dilecto nostro Jacobo de Vegio filio quondam Petri de Vegio Mandamenti Ruppis notario, salutem. Vita ac morum honestas aliaque probitatis et virtutum merita que tibi relatu fidedigno suffragantur, Nos inducunt ut te favoribus prosequamur graciosis. Horum igitur exigencia meritorum, te in secretarium nostrum presentibus retinemus, universis et singulis officiariis nostris modernis et posteris quibus spectaverit mandantes, quatenus has nostras tibi observent illesas. Datas Ameciaci die decima quarta februarii, anno Domini millesimo quadringentesimo octogesimo nono ».

II. — Le deuxième se rapporte à la période confuse qui précède l'Escalade et contribue peut-être à en éclairer certains motifs. Il s'agit d'une lettre adressée par le Secrétaire d'Etat Romeas à Guy Joly de Vallon, « capitaine de la Ville de Thonon », l'un des derniers calvinistes irréductibles du Chablais, converti et devenu l'ami de Saint François de Sales :

« Monsieur,

« Dès mon despart de Tonon je me suis allé entretenant par chemin pour donner tems à votre homme de me rapporter la response de Monsr de Valleville, mais c'est aujourd'huy le quattriesme jour et cependant je n'en ay poinct de novelles, dont je suis fort esbahy, et à cause que mon séjour par deça ne peult estre tiré en plus de longueur, je fais l'estat de partir ce soir ou demain le matin pour me rendre en Aouste où je m'aresteray pour attendre de vos novelles avant que repasser en Piedmont. Vous priant par ce de m'en fere large part conforme à vostre promesse, et particulièrement s'il y a apparence que ceulx de Genève veuillent fère les

folz. comme aussi ce qui se dict de France mesmes s'il est vray que le Mareschal de Biron s'est eschappé de prison comme dict le bruict est et ce que vous aurés appris de plus au voinge que vous avés faict le lendemain de mon despart ; vous laissant sur ce les mains et vous remerciant de toutes vos courtoisies et bonne chère et priant Nostre Sr vous avoir, Monsieur, en sa Ste garde.

« De St Brancher, ce 28 juin 1602.

« Votre très affe à vous servir,

« RONGAS. »

« Comme je voulois serrer la presente vostre lettre est arrivée, et vous mercie des advis contenus en y celle, bien marry que vostre homme ne soit encores de retour, car cela me met en beaucoup de perplexité. »

III. — Le troisième est une lettre autographe adressée par Mgr d'Arenthon d'Alex à sa petite nièce, Marie-Claudine, qui, veuve de François Joly, devait en 1684 épouser François-Marie de la Flèchère : elle se rapporte à ce mariage :

« Madame et très chère niepce,

« Je vous ay respondu par Lambert le cyrurgien que j'estimois trop l'alliance que l'on vous propose, pour ne pas vous persuader d'en escouter la proposition, mais que je souhaittois de sçavoir si le cavalier avoit rompu avec l'autre dame avant que de vous conseiller de vous engager. Et depuis je n'ay rien pu apprendre de positif, si ce n'est qu'ils sont tantost bien, tantost mal, quoyque l'on observe bien qu'il la voit moins fréquemment. Je vous advertiray par le retour de Mr Rebut qui est encore à Aix, de ce que je découvriray, pour ne pas vous exposer à rien précipiter ny à perdre une si favorable occasion, parce que je souhaitte passionnément de vous tesmoigner que je suis solidement à vous. Tenés-vous sur vos gardes et ne donné rien aux artifices des hommes.

« Annissy, le 22 d'Aoust 1684.

« J. A. E. de G. »

L'Eglise du Prieuré de Contamine-sur-Arve

(Faucigny)

Relativement pauvre en œuvres d'art et en monuments religieux, la Savoie compense cette infériorité par la qualité de ceux qu'elle a conservés. Si les abbatiales de Talloires, d'Aulps et de Hautecombe, trois de ses édifices les plus réputés ont disparu, du moins subsistent celle d'Abondance avec son beau chevet à déambulatoire et chapelles rayonnantes, son cloître et les peintures qui en ornent les murs, et une précieuse série d'églises mineures. Parmi celles-ci, l'ancienne prieurale de Contamine-sur-Arve occupe un rang spécial, qui devrait la signaler, non point seulement à tels archéologues locaux, mais à l'attention de l'archéologie française tout entière. De proportions modestes, mais saisissante, dans son élévation monumentale, comme une Sainte-Chapelle, soigneusement équilibrée, ouvragée et décorée, elle constitue en effet un type à peu près unique, dans l'histoire de l'art chrétien au moyen âge, par la forme très curieuse de ses hautes et belles fenêtres.

En 1083, l'évêque de Genève, Gui de Faucigny — le château de Faucigny domine et protège la vallée de l'Arve à une lieue de Contamine — donnait à Cluny l'église de Contamine-sur-Arve, placée sous le vocable de Notre Dame. Un prieuré de la Congrégation bénédictine y fut fondé, sous la protection des seigneurs de Faucigny qui s'en étaient réservés l'avouerie. L'église Notre-Dame elle-même était, ou devint, le lieu de leur sépulture : Agnès, femme de Pierre de Savoie, indique dans un testament du 16 novembre 1262 qu'y reposaient déjà son père et ses ancêtres. Sous le prieur Guillaume de Buxeriis, encore dit de Bussia, peut-être Dauphinois d'origine, et grâce aux libéralités de Béatrice de Faucigny, épouse en premières noces du Dauphin Gui, elle fut rebâtie : « Nous, prieur de Contamine, expose un acte du 31 janvier 1295, devons dans notre maison de

Contamine construire un couvent, puis une église telle qu'elle puisse lui convenir » (1). Il s'agit de l'édifice dont une partie subsiste aujourd'hui.

L'histoire du prieuré est trouble : grave incendie au XV^e^ siècle, ravages des Bernois en 1589, suppression autoritaire, en 1625, des Bénédictins, que remplacèrent les Barnabites venus de la Sainte-Maison de Thonon. Ceux-ci y demeurèrent jusqu'à la Révolution française. Les bâtiments conventuels, après avoir reçu diverses affectations, sont aujourd'hui transformés en école d'agriculture. Quant à l'église, elle est devenue paroissiale.

Un haut clocher-porche, bizarrement tronqué en son faîte et couronné par une grêle pyramide disproportionnée, épaulé latéralement par quatre lourds contreforts sans ressauts, surprend dès l'abord. Sa façade occidentale est d'autre part coupée par un immense arc en plein cintre reposant sur des sortes de pilastres carrés, et, malgré le blocage dont il a été muré, quasi béant comme un immeuble sinistré. A l'intérieur, il forme une travée carrée, que deux autres, égales à celle-ci, prolongent à l'est, limitées par un mur de chevet droit. Toutes trois sont voûtées d'ogives aux moulures délicates — finesse assez rare en Savoie — que séparent de forts doubleaux dont les sections composent une suite de tores et de gorges. Ce système repose sur des faisceaux de colonnettes taillées dans la molasse du pays, et surmontées de chapiteaux en calcaire : la double rangée de feuillages, encore pleins de vigueur et de sève, qui les orne, trahit la première moitié du XIV^e^ siècle : des visages humains jaillissent ça et là de ces forêts. Les clefs de voûte sont historiées et, d'est en ouest, présentent le motif du pélican, le Christ en gloire tenant la croix, le Christ entre le soleil et la lune, d'une bonne venue. Les bases, émoussées, ont à peu près disparu : il semble qu'elles se composaient de tores très écrasés.

A l'examen, des différences de structure apparaissent dans l'élévation des travées, expression d'une technique savante : les deux extrêmes sont sensiblement moins larges que la médiane, à cause de la plus grande épaisseur des murs goutterots appelés à supporter des poussées

---

(1) Renseignements historiques fournis par BOUCHAGE, le prieuré de Contamine-sur-Arve, Chambéry, 1889, in-8°.

plus fortes : celle du centre, en effet, était longitudinalement contrebutée par elles ; les murs latéraux en ont pu, dès lors, être élégis, et des formerets profonds ont permis que les poussées de la voûte ne s'exerçassent pas directement sur eux. Il y a là, toutes proportions gardées évidemment, un artifice qui paraît s'inspirer de l'équilibre de Notre-Dame de Dijon par exemple.

Si les analogies avec tel ou tel édifice bourguignon peuvent être étendues au décor de pierre sculptée — de tradition rare lui aussi en Savoie — l'originalité de la prieurale de Conlamine est entière quant au mode d'éclairage. Celui-ci se trouvait commandé par les constructions qui flanquaient l'église : au sud, chevauchant la deuxième et la troisième travée, une chapelle qui existe encore ; au nord, les bâtiments conventuels, qui ne laissaient découverte que la deuxième travée. C'aurait pu être un obstacle et une disgrâce. Mais, avec une réelle audace, l'architecte exploita précisément pareille difficulté ; deux seulement des six fenêtres pouvaient être percées au milieu des murs gouterots : celles du chevet et de la deuxième travée au nord ; les autres devaient être décalées d'un côté ou de l'autre ; pour celles-là, de l'intérieur, l'effet d'un tiers-point ou d'une lancette non concentriques aux formerets de la voûte aurait été laid. L'expert constructeur, en cette nécropole d'une famille illustre, entendit seulement prouver sa virtuosité, faire neuf, inusité, unique. Aucune des fenêtres ne ressemble à sa voisine ; deux seulement sont en tiers-point, celle du chevet, triple, celle de la deuxième travée, au nord, double ; les quatre autres sont inscrites, non pas dans un cintre, mais bien dans un encadrement carré, que l'obligatoire décalage justifie. Et, pour chacune de celles-là, l'architecte accentue encore les différences. Les meneaux et les rosaces tri ou quadrilobées s'y découpent capricieusement, et de manière telle que la photographie peut seule en rendre compte. Rien de comparable ne se voit ailleurs dans les églises médiévales ; l'exemple est solitaire, et ne saurait être apparenté aux rares types signalés par Robert de Lasteyrie, à Saint-Urbain de Troyes, notamment. Car il s'agit ici d'un parti d'originalité délibéré, presque gratuit, non point d'un procédé commode ou ingénieux pour augmenter l'éclairement : d'un véritable jeu.

D'ailleurs, la même virtuosité marque à l'extérieur ce beau monument : l'on en revient toujours à son clocher-porche

et à l'énigme que pose l'arc muré. L'histoire propose ici secours à l'archéologue : les procès-verbaux des Visites Pastorales antérieures au saccage bernois révèlent en effet que les Bénédictins avaient affecté au service paroissial une partie de leur église conventuelle : « *altare parrochiale in prioratu sub vocabulo Sanctae Fidis* »... « *parrochialem ecclesiam in prioratu sitam* ». Eglise distincte ou simple autel ? Il semble bien qu'il se soit agi d'une nef située à l'ouest du chœur des Religieux proprement dit : les paroissiens avaient la charge, disent les procès-verbaux, de couvrir les murs « depuis la grande porte de l'église jusqu'à la porte du chœur ». Le raid bernois, constatent les textes subséquents, ruina *l'église paroissiale*, située *sous* la conventuelle, ne laissant subsister que la moitié de l'édifice en son ensemble, elle-même très endommagée « tant pour le couvert que pour le dedans du chœur... les fenêtres pour la plupart bouchées de mortier » (Visite effectuée en 1607 par Jean Papon, délégué de l'Ordre). Un procès de 1668 apporte des précisions satisfaisantes : « L'Eglise paroissiale dudit Contamine a été entièrement ruinée et abattue par les guerres passées ; la seule église qui est restée est l'église conventuelle de Notre-Dame de Contamine » (1).

Le grand arc muré de la façade marque sans doute la jonction des deux parties ; il laisserait entendre, peut-être, que le clocher et le chœur du XIVe siècle furent accolés à une nef plus ancienne où régnait le plein cintre, celle de l'église où reposaient les seigneurs de Faucigny, et que cette reconstruction ne fut donc pas complète. Mais la nature exacte et la technique du raccordement, si elles attestent autant qu'il semble une science consommée, demeurent aussi mystérieuses que le plan et l'élévation de la nef elle-même. Seules des fouilles pourraient apporter là-dessus quelque lumière.

Il est probable, en tous cas, que l'arc fut muré dès le retrait des Bernois, afin d'éviter l'écroulement de la façade et du clocher ruinés ; le blocage est grossier et hâtif, de même, d'ailleurs, que celui dont, en même temps, on obtura les baies privées de leurs verres ; on dut remployer aussi, sans grand art, le beau portail du XIVe siècle qu'on voit aujourd'hui en façade, et qui était peut-être celui de la nef détruite. Les Barnabites s'efforcèrent de 1620 à 1633 environ à « restaurer »

(1) Bouchage, op. cit. p. 88.

le tout. Ils le firent aux moindres frais, se bornant à rejointoyer les murailles lézardées et à percer quelques fenêtres ; l'église conserve aujourd'hui encore son aspect d'abandon, avec ses magnifiques baies grossièrement bouchées et son barbouillage inférieur indigne, sa dégradation extérieure.

Telle quelle, elle reflète pourtant assez bien les conditions générales de l'histoire et de l'art en Savoie, qui, du IXe au XIVe siècle surtout, sont indissolublement liés à la pénétration monastique, où Cluny tient une place éminente. Ce caractère d'importation marque tous les monuments savoyards antérieurs à la poussée flamboyante de la fin du XVe siècle, et compose à l'archéologie de la région un visage chatoyant, divers et inattendu qui ne manque pas de charme. La prioriale de Contamine, au point précis où la plaine vient mourir aux pieds des hautes cimes, s'inclut pour sa part dans l'éblouissant florilège clunisien qu'elle ne dépare point. On n'oserait pas dire tout à fait : dans le florilège de la Bourgogne gothique.

R. Oursel.

Un Portrait de Béatrix de Faucigny

On peut voir dans l'église de Contamine-sur-Arve, sur le chapiteau du pilier de droite de l'arc triomphal, deux têtes sculptées (de 25 centimètres de diamètre environ), représentant Béatrix de Faucigny et son gendre, le dauphin Humbert Ier de Viennois (1). On sait que Béatrix et Humbert, qui étaient alors les souverains du Faucigny, permirent aux Bénédictins de Contamine, grâce à leur munificence, de construire cette église, tout en restaurant leur couvent. Rappelons d'abord les événements qui inspirèrent cet acte de générosité.



BÉATRIX DE FAUCIGNY
(Dessin de John Baud)

Le dauphin Humbert avait attaqué Genève le 17 août 1291. L'évêque Guillaume de Conflans, souverain spirituel et temporel de la ville, le supplia de renoncer à cette agression, mais en vain. Tout un quartier était déjà livré aux flammes, lorsque les habitants firent reculer le dauphin qui dut se retirer vers Bonne. Irrité, Humbert se rabattit sur le château et les biens de l'évêque à Vuiz-en-Sallaz. Il s'y installa avec

(1) On trouve de nombreux monuments du Moyen-Age, des têtes de personnages sculptées sur les chapiteaux, notamment aux églises de Saint-Seurin, de Sainte-Croix, de Sauveterre-de-Béarn, de Jouy-le-Moutier, de Mareil-Marly, de Saint-Denis d'Amboise (Congrès archéologique de France, 1941, 1944, 1949).

ses troupes et fit main basse sur les blés et autres dîmes de l'Eglise. Or, Béatrix laissa faire on gendre, circonslance qui la rendait complice de son iniquité. L'évêque de Genève ayant eu connaissance de ces faits, les menaça puis les excommunia. Les Bénédictins de Contamine se trouvèrent alors dans un cruel embarras. Pour obéir à l'évêque, ils durent refuser à leurs bienfaiteurs les sacrements et empêcher la célébration des saints offices. Béatrix ne tarda pas à faire sa soumission. C'est alors que le prieur Guillaume de Bussière profitant de la disposition où était Béatrix de réparer les préjudices causés par son gendre, lui proposa de reconstruire le couvent de Contamine et d'y adjoindre une église digne du nouveau couvent. La princesse approuva ce projet qui fut dressé en acte public, le lundi avant la Purification de l'an 1295. On lit dans cet acte le passage suivant : « Item nos prior Contaminae debemus in eadem domo Contaminae facere conventum, et eo, ibidem statuto et facto, debemus talem ecclesiam construere ibidem, qualem decebit dictum conventum ». (Nous, prieur de Contamine, nous devons, dans cette même maison de Contamine, construire un couvent, et celui-ci étant bâti, élever une église telle que le méritera ce nouveau couvent). (2).

Cette église, qui devait remplacer la chapelle primitive, la nécropole des sires de Faucigny, fut donc commencée vers 1295 et achevée dans les premières années du XIVe siècle. Si l'on a reconnu dans ces deux personnages, Béatrix et Humbert, c'est pour des raisons qui ne permettent guère d'en douter. Ce sont les seuls portraits que l'on découvre dans cet édifice, les autres têtes qui ornent le fronton des portes étant des figures allégoriques ou ornementales. Leur emplacement sur l'arc triomphal indique une place de choix, et les Bénédictins ne pouvaient la réserver qu'à des bienfaiteurs de marque, qui étaient précisément leurs souverains (3). On sait la vénération dont jouissait Béatrix de la part de son peuple et plus encore des moines de Contamine. Sa place était donc bien là, dans l'œuvre qu'elle avait permis de réaliser. Béatrix mourut en 1310 et Humbert en 1307, après s'être retiré à la Chartreuse du Val-Sainte-Marie en

---

(2) BOUCHAGE, *Prieuré de Contamine*, p. 18 à 20 ; BESSON, preuve N° 70.

(3) Dans l'église de Sainte-Croix, à Bordeaux, de semblables sculptures représentent Louis VII, Henri II d'Angleterre et leur épouse Aliénor d'Aquitaine.

1303. Ces effigies ont donc bien été taillées de leur vivant et par conséquent doivent reproduire assez fidèlement leurs traits.

Ces masques plutôt frustes, sont dans le style du XIII^e^ siècle. Béatrix, comme les princesses de son temps, a la tête enveloppée d'un voile formant mentonnière. Le dauphin est coiffé à la mode du siècle, avec des boucles de cheveux encadrant les joues.

Si ces sculptures nous sont parvenues dans cet état de conservation, c'est parcequ'elles n'ont pu être mutilées par les huguenots en 1589, à cause de leur position trop élevée, à environ 8 mètres du sol. Et c'est sans doute pour cela aussi qu'elles ont échappé à l'attention des archéologues. C'est le seul portrait de la Grande Dauphine que nous possédions.

Lucien Gry.

Louis-Emmanuel Vigand

La mort presque subite de notre affectionné confrère Louis Vigand, nous a profondément bouleversés.

Il avait assisté en pleine forme peu de jours avant, à une réunion de notre Comité et l'examen d'un rapport sur l'activité de l'Académie lui avait donné l'occasion d'exercer à plusieurs reprises sa verve malicieuse habituelle. En fin de séance, il avait emporté pour les examiner, les poésies présentées aux concours de 1950, enchanté d'apprendre qu'un des envois nous paraissait dépasser de beaucoup la moyenne habituelle. Rien alors dans son état de santé ne pouvait laisser prévoir que nous ne le reverrions plus, sinon figé dans l'immobilité de la mort.

Ses obsèques, samedi 2 décembre, ont été un émouvant hommage rendu au défunt, et une manifestation de sympathie envers sa famille, comme on en voit rarement. Devant la foule émue et recueillie qui se pressait au cimetière, un de ses anciens élèves M. Gustave Durand, instituteur, évoqua l'éducateur de grande classe toujours en souci de la santé physique et morale, comme de la formation générale de ses élèves maîtres. M. Voiron, inspecteur primaire honoraire évoqua à son tour l'ami fidèle, l'animateur de la presque totalité des œuvres scolaires et post-scolaires laïques, Sou des Ecoles, U. F. O. L. E. A., ou péri-scolaires, Escholiers, Chorale des Lycées, Groupement des anciennes élèves de l'E.P.S., etc... qui, toutes, lui doivent une profonde reconnaissance. Enfin, M. Le Gall, inspecteur d'Académie, retraça la carrière de ce fonctionnaire modèle, doué des plus belles qualités morales et intellectuelles, devenu savoyard d'adoption, et adopté d'emblée à son tour par les diverses organisations artistiques et littéraires de la ville.

Parrainé par M. Onde et moi-même, nous l'avions reçu en 1943 à l'Académie Florimontane comme membre stagiaire. Membre associé en 1944, membre effectif l'année suivante, il était appelé en 1947 à faire partie de notre Comité directeur, en remplacement de M. Ribatto, décédé. Ce franchissement



Louis-Emmanuel VIGAND
1881-1950

Cliché DAUPHINÉ LIBÉRÉ

rapide de divers échelons montre à quel point nous avions apprécié la valeur de ce nouveau confrère. Dès sa nomination, il avait été non seulement un fidèle de nos réunions mensuelles, mais il avait accepté d'être membre du jury et rapporteur des concours de poésie. La haute tenue littéraire de ses rapports, leur finesse d'expression, leur exposé critique élégant, clair et mesuré, où les candidats malheureux trouvaient les raisons de leur échec atténuées par des encouragements à mieux faire, étaient des modèles du genre. M. Vigand fut ainsi neuf fois en six ans, rapporteur des concours Andrevetan et Laydernier. Il rédigea, en outre, plusieurs compte rendus bibliographiques d'ouvrages reçus de MM. Onde, Josseron et Guichonnet, et il écrivit la relation si vivante de la réception faite par l'Académie Florimontane à M. René Payot en juin 1946.

Il avait entrepris depuis quelques mois, en vue de la célébration du prochain centenaire de notre Compagnie, une étude d'ensemble sur les concours annuels de poésie fondés en 1873 par le Docteur Andrevetan. Il avait été ainsi amené à consulter les fascicules de la *Revue Savoisienne* depuis cette date, et avait déjà parcouru plus de quarante volumes. Ce contact intime avec la vie passée de la Florimontane, avec les travaux de nos devanciers dont il ne soupçonnait pas la valeur et l'importance, l'avaient attaché davantage à notre groupement. De jour en jour, il en appréciait mieux l'utilité, la mission et pour tout dire, l'âme.

La mort implacable a mis fin brutalement à l'activité si féconde de notre confrère, et nous ressentons douloureusement le poids de cette disparition. Elle prive notre Société d'un de ses meilleurs éléments. Elle prive notre Comité d'un conseiller précieux, au jugement sûr, au solide bon sens, et je ne puis réaliser encore que nous ne verrons plus ici-bas la souriante figure de ce travailleur aimable et désintéressé, de ce bon ami qui avait un sens profond des valeurs humaines.

Qu'il me soit permis de retracer ici, en quelques lignes dont vous me pardonnerez la sécheresse, la belle carrière de Louis Emmanuel Vigand.

Né à Valence, le 27 novembre 1881, il entre à peine âgé de quinze ans, à l'Ecole Normale de Valence. Nommé instituteur

à sa sortie de l'Ecole en 1899, il est nommé à Montélimar, reste en cette ville jusqu'en 1902, date à laquelle il accomplit son service militaire au 30e B. C. A.

Délégué à l'E. P. S. de Die, de 1903 à 1906, il passe cette même année le concours de professorat de Lettres, à Paris, revient à Die pendant un an, et est nommé professeur à l'Ecole Normale d'Avignon où il séjournera jusqu'en 1913. Entre temps, il passe en 1911 le concours de l'Inspection Primaire et de la Direction d'Ecole Normale. Deux ans après, il est nommé Inspecteur primaire à Puget-Théniers où il est touché par l'ordre de mobilisation. Affecté au 24e B. C. A., il fait toute la première partie de la guerre sur le front français. Puis c'est l'expédition des Dardanelles, la Macédoine, l'Orient. Il reçoit en 1917, comme sergent-infirmier, la médaille de bronze des épidémies, et en fin de campagne est titulaire de la médaille d'Orient et de la médaille Serbe de la Grande Guerre.

Démobilisé le 10 mars 1919, il est nommé Directeur de l'Ecole Normale de Bonneville. Il prend alors contact avec la Savoie et ce séjour de six années en Faucigny attachera pour toujours son cœur à notre pays.

Directeur d'Ecole Normale à Mâcon, puis Inspecteur d'Académie à Privas, il reviendra en 1937, comme Inspecteur d'Académie de la Haute-Savoie, à Annecy. Il y sera atteint en 1941 par la limite d'âge. Mais il ne quittera pas Annecy où son activité se met immédiatement au service des œuvres d'enseignement et des Sociétés culturelles, heureuses de faire appel à ses compétences et à sa bonne volonté.

Officier d'Instruction Publique depuis 1923, Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1936, M. Vigand était Officier de la Légion d'honneur.

Vie bien remplie, toute de labeur, de devoir et de dévouement. La présence au foyer d'une compagne aimante, compréhensive, toujours prête à le seconder, facilita heureusement ses lâches lourdes et multiples.

Aujourd'hui, Mme Vigand reste seule, brisée par l'épreuve terrible de cette soudaine et définitive séparation. Nous nous associons de tout cœur à sa douleur, et lui renouvelons nos sentiments de très affectueuse et très respectueuse sympathie

F.-M. Ritz.

Une Station de Sabots de Vénus au Col de Bluffy
Quelques particularités de la famille des Orchidées

Ce n'est pas sans ressentir une certaine émotion que le botaniste, au cours de ses herborisations, se trouve soudain en présence d'une de ces plantes rares ou curieuses, véritable bijoux, que la nature a eu soin parfois de dissimuler en des lieux peu fréquentés ou difficilement accessibles, comme si elle avait songé à les préserver du vandalisme.

Le naturaliste qui les découvre pour la première fois, éprouve, dans l'humble sphère où se déroulent ses recherches, un peu de cette « joie de connaître », que le grand géologue et poète Pierre Termier, a immortalisée dans des pages restées célèbres.

Citons quelques-unes de ces merveilles de la création, rencontrées au hasard de nos excursions alpines.

L'*Ancolie des Alpes* (Aquilegia alpina), aux belles et grandes fleurs bleues en cornets.

Le *Pavot des Alpes* (Papaver alpina), plante des éboulis, dont les fleurs varient du blanc au jaune, avec toutes les nuances intermédiaires, en passant graduellement des sols calcaires aux sols siliceux.

L'*Atragène des Alpes* ou *Clématite des Alpes* (Clematis alpina), arbrisseau sarmenteux, aux grandes fleurs solitaires bleu-violacées des montagnes boisées.

L'*Asphodèle subalpine* (Asphodelus subalpinus), aux fleurs blanches, étoilées, réunies en grappe serrée.

« Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèle. »

Le *Lys orangé* (Lilium croceum), dont les grandes fleurs dressées, jaune d'or, sont ponctuées de taches noires.

La *Renoncule des glaciers* (Ranunculus glacialis), plante des hautes altitudes, aux fleurs blanc-rosées.

Nous terminerons cette courte série, qu'il nous serait facile d'allonger, car les plantes alpines sont autant de joyaux, par la richesse et la variété de leurs coloris, pour nous étendre

un peu plus longuement sur une plante assez rare et aux fleurs bizarres, dont nous avons découvert une station, le 11 juin 1950, au col de Bluffy :

Le *Sabot de Vénus* (Cypripedium calceolus), appelé encore : Sabot de la Vierge, Pantoufle de Notre-Dame, Sabot de Marie, Sabot des Alpes.

La station du Sabot de Vénus du col de Bluffy était déjà sans doute connue des anciens botanistes. Dans un article paru dans la Revue Savoisienne de 1876, sous le titre : La Flore de la Dent de Lanfon », Picard, professeur au Collège Chapuisien, signale la présence de cette plante dans le « bois en voie de défrichement qu'ébrèche la route d'Alex » où il en compta 5 à 6 pieds.

Utilisant ce précieux renseignement, nous avons exploré les bois que traverse la route d'Alex. Nous errions, sans succès, depuis quelques heures, dans la forêt entrecoupée de clairières, située à proximité du col, relevant au passage la présence inattendue à l'altitude de 634 m., de la *Grande Gentiane jaune* (Gentiana lutea), quand nous fûmes attiré par le charme d'un petit vallon moussu, ombragé et silencieux.

« Mystère des forêts, ténébreuses et douces,

« Où le silence dort sur le velours des mousses. »

Nous pénétrâmes dans ce coin de forêt délicieux et frais. Une agréable surprise nous attendait.

Sur les deux versants, aux pentes douces, de cet étroit vallon et sur une surface réduite, une quarantaine de pieds de l'élégante orchidée offraient à nos regards éblouis le labeau merveilleux de leurs fleurs étranges, pourprées et le plus souvent solitaires.

Sous le couvert de quelques grands arbres, dans la pénombre et la fraîcheur des sous-bois, dans le substratum épais d'humus, recouvert de mousse, de cette faible dépression orientée sensiblement N.-S., le Sabot de la Vierge a trouvé les facteurs écologiques et biotiques indispensables à son développement. Il y vit, associé à des essences forestières très diverses : hêtre, chêne, pin noir, épicéa, genévrier, viorne lantane, aubépine, chèvrefeuille à balai, bourdaine, polygala faux buis, épine vinette, bois joli, cornouiller sanguin.

Nous avons noté également la présence des espèces herbacées suivantes : *Orchis bifolia, Listera ovata, Godyera re-*

pens, Colchicum autumnal, Phalangium racemosum, Euphorbia sylvatica, Brunella vulgaris, Campanula rotundifolia, Laserpicium latifolia, Carex sylvatica, Brachipodium pennatum, Mercurialis perennis, Cephalenthera ensifolia, etc...

Nous arrêtons là cette liste rébarbative, nous souvenant de cette boutade d'A. Karr, lancée aux botanistes : « La botanique est l'art d'insulter les plantes en grec et en latin », et de cette « charge » contre les herbiers, prêtée à un candidat à la licence qui, ayant à déterminer des plantes tirées d'un herbier et se sentant perdu d'avance, « pensa qu'il valait mieux mourir en beauté et désigna froidement l'échantillon à examiner : *Cavalleria rusticana* ».

Le Sabot de Vénus est une plante vivace, au port altier, à tige souterraine noueuse, à tige aérienne portant de grandes feuilles ovales et une ou deux fleurs irrégulières, dont la pièce principale ou labelle, striée de pourpre, a la forme d'un sabot ouvert en haut.

C'est une plante d'ombre, qui s'épanouit en mai-juin, dans les bois, les prés-bois, les taillis et les prairies de la zone subalpine jusquà 1.600 m. où elle vit en association avec d'autres Orchidées, des Liliacées (Muguet, Maïanthème à deux feuilles), des Graminées, des Cyperacées des Euphorbiacées, etc..., à l'abri de la hêtraie et de quelques Conifères.

Le Cypripedium calceolus est assez répandu dans les Alpes, rare dans le Jura et plus rare encore dans les Pyrénées centrales.

Dans notre département, d'assez nombreuses colonies, dont l'aire de répartition est très dispersée, ont été signalées par les botanistes.

Dans le Chablais : Voirons, vallée de la Menoge, vallée d'Abondance, bois de Ballaison.

Dans le Faucigny : plateau d'Andey, vallée du Reposoir, gorges du Bronze, Peillonnex, vallée des Contamines.

Dans la région de Saint-Julien : Salève, Vuache.

Dans les Bornes : Bois d'Evires et de la Chapelle-Rambaud, Entremont, Petit-Bornand, vallon d'Ablon.

Dans le massif de la Tournette : vallon de Montremont, col des Nantets, col de Bluffy, Solliet, Serraval, combe de Montambert, vallon de Montmin.

Dans les Bauges : Semmoz, Combe d'Ire, Combe Noire de Tamié, Sambuy, Belle-Etoile.

Picard, dans la Revue Savoisienne, indique sa présence dans les bois de Saint-Germain-sur-Talloires et au bois du Barioz (Pringy).

Dans les environs d'Annecy, la station du vallon de Saint-Ruph est familière aux alpinistes annéciens, qui ne manquent pas de lui rendre visite, non sans préjudice pour sa conservation, en faisant l'ascension du Trélod ou de l'Arcalod.

Notre vénéré confrère, M. Joseph Serand, qui n'ignore rien de ce qui touche à la Haute-Savoie, a cueilli le Sabot de Vénus, il y a trois quarts de siècle, au hameau de la Magne, près de Saint-Eustache, dans le vallon de Sainte-Catherine et à La Puya.

Il est à présumer que ces deux dernières stations, situées à proximité de la ville, ont disparu, car toutes les recherches que nous avons faites sont restées infructueuses. Et si la station du col de Bluffy a pu se maintenir et même prospérer depuis bientôt 80 ans qu'elle est connue des botanistes à moins qu'il ne s'agisse d'une nouvelle station, c'est que la forêt qui l'abrite n'attire pas les touristes et ne reçoit guère que la visite de rares botanistes amateurs.

Si nous nous en rapportons à un grand botaniste, spécialiste des plantes alpines, M. P. Le Brun, le Sabot de Vénus serait en régression marquée dans toute la France. Il en serait de même d'un certain nombre d'Orchidées, telles que : Orchis à sac, Ophrys bourdon, Ophrys spéculum, Ophrys Bombyx, Orchis de Spitzel, le Spiranthe, d'été, l'Orchis à odeur de punaise, le Liparis, le Malaxis des Marais. C'est chez les Orchidés des marais que cette régression est la plus sensible. Elle serait due à des causes naturelles : modification du climat, évolution des tourbières vers la prairie naturelle : mais il en est d'autres qui sont l'ouvrage de l'homme : assainissements, colmatages, fumures, défrichements, lotissements et, il faut bien le dire, arrachages inconsidérés des bulbes par les collecteurs de plantes qui, en vue d'échanges, dévastent les stations et se comportent comme de véritables « pirates de la Botanique ».

Il y a donc lieu de réagir vigoureusement contre ces dévastations insensées qui finiront par priver notre sol de ses

richesses naturelles. Il ne suffit pas de préserver et même d'embellir nos sites : il faut commencer par sauvegarder ce qui en fait la parure.

Le Sabot de Vénus, comme beaucoup de plantes alpines a sa légende. « Une bergère, Benoîte Rencurel, faisait paître son troupeau dans le vallon du Laus, dans le Gapençais, quand elle vit apparaître la Vierge Marie, qui lui exprima le désir de voir élever un temple dans ce charmant vallon. La Vierge disparut ensuite dans un nuage d'or, en laissant échapper de son pied une pantoufle d'or, dans le bois de Puy-Cervier. Benoîte s'y rendit le lendemain et y trouva une plante dont la fleur revêtait la forme d'un sabot doré ».

Il appartient à la grande et remarquable famille des Orchidées, tribu des Cypripédiées, qui sont les plus belles, mais aussi les plus primitives des Orchidées, ayant conservé deux étamines, parfois trois, au lieu d'une seule soudée au stigmate en un organe hermaphrodite, comme chez les autres tribus.

Les Orchidées, ces merveilles du monde végétal n'occupent que le deuxième rang par le nombre (10.000 espèces, non compris les hybrides, dont 76 pour la France), mais le premier rang par certaines particularités que nous allons indiquer brièvement : richesse du coloris : fleurs rassemblant le « paroxysme du bizarre » : engouement qu'elles ont suscité chez les lords anglais orchidophiles et mécènes : prix fantastiques atteints par certaines espèces ou hybrides : explorations périlleuses dans les forêts équatoriales qu'ont engendrées la recherche et l'exploration d'espèces nouvelles : soins minutieux que réclament la conservation et la germination de leurs graines : difficultés qu'éprouvent les grands horticulteurs pour procurer à ces « belles exilées » des conditions de vie rappelant l'air natal : bizarreries présentées par leur fécondation, nécessitant généralement l'intervention des insectes : diversité des genres de vie (Orchidées saprophytes, Orchidées à bulbes, Orchidées épiphytes ou « filles de l'air », vivant de « l'air du temps » sur les arbres des forêts tropicales, à l'aide de leurs racines aériennes spongieuses : singularité de leurs mœurs, se manifestant par une sorte de concubinage avec un champignon du genre Rhizoctone qui vit sur leurs racines, y provoquant la formation de tubercules utiles à la plante pour sa reproduction et vraisemblablement la « monstruosité » de leurs

fleurs : ce même parasite étant, d'autre part, indispensable à la germination de leurs innombrables graines, d'une finesse extrême et de structure très rudimentaire, les rendant incapables de germer par elles-mêmes.

A cette association de deux organismes, dont l'un vit aux dépens de l'autre tout en lui procurant quelques bienfaits, on a donné le nom de symbiose.

La symbiose n'est qu'un cas particulier de l'adaptation au parasitisme. C'est un parasitisme larvé, « bilatéral » et somme toute, bienfaisant. Il aurait pour conséquence d'entraîner une « évolution régressive », tant chez le parasite que chez le parasité.

Les champignons symbiotes agiraient par des moyens chimiques, dont l'étude n'est encore pas achevée. Les physiologistes se sont même demandés s'ils n'auraient pas joué un rôle dans l'évolution des espèces, dans les groupes où s'exerce leur action, par leurs sécrétions, provoquant ainsi des « mutations » ou variations héréditaires.

Ce genre de vie n'est pas particulier aux Orchidées. C'est ainsi que des symbiotes interviennent dans la formation des tubercules de pommes de terre, mais ne sont pas nécessaires à la germination de leurs graines. Il n'est même pas spécial au règne végétal. Des animaux inférieurs (amibes, hydres, etc.), des insectes et même des mammifères (moutons) hébergent des microorganismes (bactéries, levures, infusoires), indispensables à leur vie ou favorisent leur nutrition.

Les recherches des biologistes sur la symbiose ont déjà eu des conséquences pratiques, telles que l'élevage des Orchidées à partir des graines. Il est possible que l'emploi des symbiotes permette un jour l'amélioration de la culture de la pomme de terre.

Ch. VUAGHET.

LA COTE SAVOYARDE DU LÉMAN

ÉVIAN et THONON

Dans la *Nouvelle Héloïse* (Partie IV, Lettre XVII), Saint-Preux signalant à Julie l'aspect misérable de la côte chablaisienne « pays non moins favorisé de la nature que la Suisse », attribue cette disgrâce au mauvais gouvernement de la Savoie. En 1773, André-César Bordier, de Genève, dans son *Voyage... aux glacières*, observe toutefois qu'il s'en faut de beaucoup « que le Chablais n'offre qu'un spectacle de misère » et que « ces Messieurs de Berne sont aussi absolus que le Roi de Sardaigne ». Pour lui, la supériorité de la côte suisse, attestée par sa production viticole, provient de sa généreuse exposition. A cela on objectera qu'au XVIIIe siècle le Bas-Chablais n'était pas dépourvu de vignes, mais que celles-ci, moins groupées, étaient moins apparentes qu'en pays vaudois, et qu'enfin le vin n'est pas l'unique richesse d'une région agricole. Un fait demeure néanmoins ; la côte savoyarde du Léman est très différente de la côte suisse, et il vaut la peine d'analyser en quoi et d'en rechercher les raisons.

*
* *

Indépendamment de sa convexité, de ses deux vigoureuses saillies du delta de la Dranse et de la presqu'île d'Yvoire, encadrant le profond golfe de Coudrée, la côte savoyarde du Léman se distingue de la côte suisse par sa position au front des Alpes. Elle est adossée, tout du long, à la chaîne, alors que le rivage opposé participe de trois régions naturelles, le Jura, les Alpes, et surtout le Moyen-Pays. Vu de Lausanne, le Bas-Chablais se découvre sous l'aspect d'un plan incliné fort régulier, descendant vers la Dranse et Thonon, équilibrée du côté de l'Ouest par la colline des Allinges, les Voirons, et écrasé par les massifs pyramidaux de la Dent d'Oche, du Mont Ouzon, du Billat, de l'Hermone. Même lorsque, sur place, on prend conscience de sa vraie largeur, la côte savoyarde n'en apparaît pas moins, mis à part la région d'Yvoire et de Douvaine, plus semblable à la côte vaudoise de

Morges et d'Aubonne, comme en « Piedmont », une dépendance avancée des Préalpes. Pourtant, ce Piedmont chablaisien jouit d'un climat exceptionnel où l'égalité des températures compense les déficiences — encore que locales — de l'exposition. De la pointe d'Yvoire à Saint-Gingolph, la côte savoyarde borde le Grand Lac et en subit l'influence. La bise paraît ici moins froide qu'à Lausanne parce qu'elle a balayé, sur toute sa largeur, la masse tiède des eaux. L'été venu, elle contribue avec la fraîche haleine de la montagne, à tempérer le climat, car le lac est alors moins chaud que le plateau suisse. Les gelées, les sautes brusques de température, sont plus rares à Evian et Thonon qu'à Lausanne et Morges. L'humidité plus également distribuée, ne serait-ce que parce qu'elle imprègne le sol et, par lui, se transmet à l'atmosphère et à la végétation. Le long de la côte savoyarde du Léman la molasse n'affleure qu'au Mont de Boisy, le calcaire à Meillerie. Partout ailleurs c'est le Quaternaire, et essentiellement le Glaciaire, avec ses argiles, qui empâte la région. Du sol, jamais desséché, sauf dans les terrasses caillouteuses de Thonon, sourdent des eaux abondantes et limpides. Une végétation opulente et d'une grande beauté répond à ces conditions naturelles. Une guirlande de châtaigniers, plus fournie dans la région d'Evian, plus morcelée à l'Ouest de la Dranse, festonne la côte. Même morts, les châtaigniers contribuent encore à orner le paysage car ils servent de support aux vignes hautes, à ces curieuses « crosses » dont les alignements donnent un air de parc aux plus humbles champs. Partout moutonnent les arbres fruitiers, cerisiers du Pays de Gavot, pommiers de la « Côte » de Bons-Perrignier. Partout, enfin, forêts et bois plaquent leur note soutenue. Le Bois de Bret tapisse de ses conifères les ravins de Meillerie ; à Ripaille règnent les chênes, et, dans le parc du château de Coudrée, croissent des buis plusieurs fois centenaires.

La douceur du climat, les ressources du sol et des eaux, ont de bonne heure attiré les hommes. Les cités lacustres se pressent autour de la presqu'île d'Yvoire au large de laquelle une omblière reçoit toujours la visite des pêcheurs. La commune de Chens ne compte pas moins de cinq stations ; Excenevex-Sciez, quatre ; Messery et Nernier, trois. A l'époque romaine, de très nombreux *fundi* ou corps de propriétés rurales s'égrènent le long de la voie romaine, de l'*Estraz* de Douvaine à Thonon. Cette propriété a suscité

l'installation, au Ve siècle, de Burgondes, dont les tombes se multiplient autour de cette presqu'île d'Yvoire, décidément aussi séduisante pour les Romains et les Barbares que pour les hommes des Ages de la Pierre et du Bronze. Des noms merveilleusement doux à l'oreille, Yvoire, Nernier, Hermance, Filly, Mesinges et Ballaison, Langin, Margencel et Douvaine, Sussinges, Féternes et Champanges, font écho à un riche et lointain passé.

Enfin, parce qu'elle est adossée aux Alpes et manque d'espace, la côte savoyarde du Léman paraît devoir être plus pauvre en unités régionales que la côte vaudoise, à peine frôlée par la montagne. Il n'en est rien. La coupure de la Dranse s'interpose comme un obstacle de premier rang entre l'Ouest et l'Est du Bas-Chablais, et l'histoire des ponts, de leur migration, de la paroisse aujourd'hui disparue de Notre-Dame du Pont, vers l'aval, est assez compliquée. La Dranse limite vers l'Ouest, au Moyen-Age, l'ancienne châtellenie d'Evian-Féternes, le mandement, puis canton d'Evian, dans les temps modernes. Du Bouveret à la Dranse, le Pays de Gavot mérite bien son nom si, comme on l'a avancé, « Gavot » est synonyme de « montagnard ». De fait, dans la région de Meillerie, les Alpes dévalent vers le lac, et avant l'ouverture de la route napoléonnienne du Simplon, en 1802, le Maupas ou Malpas a longtemps gêné le déplacement des hommes et des marchandises. Au-dessus d'Evian, le plateau de Saint-Paul-Thollon avec ses lacs de la Beunaz, sa bordure de raides versants, Mont Bénant et Rochers de Mémise, ses ravins du Bois des Rigoles plongeant vers le bas pays de Lugrin, conserve un caractère montagnard. Mais, dès Amphion, un changement s'amorce. Toute la région de Thonon est en effet le domaine des deltas, anciens et récents, de la Dranse, des terrasses étagées. Un horizon plus plan, plus découvert fait suite ainsi au Pays de Gavot jusqu'à la subite apparition des collines du Bas-Chablais, les Allinges, le Mont de Boisy. Inférieures à 800 mètres, ces collines n'en dominent pas moins de 200 et 300 mètres les campagnes ondulant à leur pied, d'où leur valeur stratégique, leur influence sur les voies de communication et les cultures. Pendant des siècles, les deux châteaux des Allinges se sont affrontés avec hargne. Le Mont de Boisy sépare deux anciennes routes, celle de Douvaine à Sciez et Thonon, celle de Bonneville à Bons et Perrignier, routes dont la jonction, précédant la difficile

traversée de la Dranse, suffit à justifier l'existence de Thonon. Au flanc des Voirons, la « Côte » de Bons, Brenthonne, Lully, est un immense verger au bord d'un épais revêtement forestier. Mais une fois dépassés Langin et sa tour, le coteau de Ballaison étale au soleil le plus beau vignoble du Bas-Chablais. Enfin, la presqu'île d'Yvoire, vaste ensemble de 420 mètres d'altitude en moyenne, large de 4 et 6 kilomètres, renflée de moraines fraîches, bordées tantôt de falaises argileuses, tantôt de dunes, rayée de bois, sillonnée de routes, étale, à l'écart, sa campagne soignée.

Moins élevée et plus large que le Pays de Gavot, accidentée et variée, la côte savoyarde du Léman, au-delà de la Dranse, n'a pas connu l'unité administrative et le calme historique et le calme historique relatif de ce dernier. L'autorité des comtes de Savoie ne s'est que progressivement étendue vers l'Ouest. De 1026 à 1245 elle n'a guère débordé la région de Filly-Coudrée. Tout l'espace compris entre les Allinges, les Voirons et Yvoire est une espèce de champ clos où les Comtes de Savoie, de Genève, les Sires de Faucigny et, après eux, les Dauphins de Viennois, ne cessent de se battre. D'un côté, Château-Vieux, faucignerand, Allinges Neuf, savoyard, se font face ; de l'autre, Yvoire, possesion savoyarde depuis 1306, à l'entrée du Petit Lac, est fichée au milieu des possessions dauphinoises de Rovorée, Nernier et Hermance. Quant à la région de Ballaison, elle relève des Comtes de Genevois. Rien d'étonnant, dans ces conditions, qu'une guerre de Cent ans, antérieure d'un siècle à celle de France, ait désolé le Bas-Chablais à l'Ouest de la Dranse. Elle débute en 1268 entre le Dauphin, héritier du Faucigny et Philippe de Savoie ; elle est interrompue par la trêve de Seiez et se rallume en 1285, à l'avènement d'Amédée V. Les deux forteresses des Allinges « luttent corps à corps et vomissent l'une contre l'autre des carreaux d'arbalète, des charges de cailloux », perdant leur toiture dans la bagarre. La guerre s'apaise enfin en 1355, au traité de Paris conclu entre la Savoie et le Dauphiné, mais non sans une ultime flambée : l'occupation de vive force d'Hermance et du Faucigny par le Savoyard. L'unité politique du Bas-Chablais est enfin parachevée par l'acquisition du Genevois par Amédée VIII.

Après deux siècles de paix, le Chablais connaît de nouveau l'invasion au XVI^e^ siècle, et, comme au Moyen-Age, la région à l'Ouest de la Dranse est la plus foulée. En 1536, pour

échapper aux Bernois et à la Réforme, le Pays de Gavot sollicite et obtient la protection des Valaisans. De là, une occupation pacifique qui se prolongera jusqu'au traité de Thonon, en 1569. De leur côté, les Bernois abandonnent la portion occidentale du Bas-Chablais par le traité de Lausanne de 1564, mais leur confession se maintiendra jusqu'en 1598. Avant cette date, toutefois, la région subit l'invasion des Genevois, grossis de Suisses et de Français commandés par Nicolas de Harlay, Seigneur de Sancy. Hermance est ruinée, Thonon, Ripaille enlevés, le Pays de Gavot réoccupé préventivement par les Valaisans. En 1591, les Genevois prennent à nouveau Thonon et poussent jusqu'à Evian dont le château capitule après cinq jours de combat. Depuis lors, le Bas-Chablais occidental a suivi le sort du Pays de Gavot, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Il a connu l'occupation française sous les règnes d'Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, le débarquement et le raid des Vaudois, en 1689, l'occupation espagnole du XVIII^e^ siècle, etc... Malgré tout, son compartimentage administratif n'a cessé de refléter la variété de sa structure. Déjà, en 1325, le Pays de Gavot ne formait qu'une châtellenie ; le Bas-Chablais, à l'Ouest de la Dranse, deux (Allinges-Thonon et Yvoire). Après 1816, la province de Chablais, amputée au profit de Genève de la majeure partie de l'ancien Baillage de Gaillard, et d'Hermance, compte seulement un mandement à l'Est de la Dranse, celui d'Evian, et trois à l'Ouest, ceux de Bons, Thonon et Douvaine. Aujourd'hui, enfin, l'arrondissement de Thonon oppose au canton d'Evian ceux de Thonon, Douvaine et Annemasse. Quoiqu'il ne possède aucun de ces paysages de monoculture réalisés dans la Côte, à Lavaux, sur la rive helvétique, le Bas-Chablais manifeste donc une incontestable variété qui se retrouve dans la physionomie de ses deux villes Evian et Thonon.

*
* *

Alors qu'Yvoire n'est qu'un décor médiéval, « une place d'armes devenue un village », la capitale du Pays de Gavot et la ville de la Dranse ont largement accru leur rayonnement depuis le temps lointain des guerres du Léman.

Evian a été choyé par les Comtes de Savoie. De charte en charte — on ne connaît pas moins de seize de ces documents échelonnés de 1265 à 1433 — ses privilèges se précisent. La ville contrôle tout le Pays de Gavot « de la Pointe d'Eydiez

(Chalet de la Forêt à la Dranse », plus la portion attenante du Lac, jusqu'au milieu des eaux. Elle exerce un droit de pêche, est autorisée à utiliser, pour son bétail, les pâturages du prince dans les limites de la châtellenie. Comme La Tour de Peilz, Evian a reçu de Pierre de Savoie un bon morceau du Bois de Bret dont elle tire le combustible nécessaire à ses fours à chaux de Bret, son bois de construction et d'affouage. Après un conflit de plusieurs siècles avec Meillerie, Evian aliénera aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles une partie de son domaine forestier. Enfin la ville a reçu un droit de « navigage », c'est-à-dire de transport par eau des marchandises soumises à une taxe fiscale, ainsi que la franchise dans les ports du Chablais et du Pays de Vaud, moyennant versement du « quart denier » des recettes brutes. Ce droit était précieux. Bien des marchandises arrivées à Villeneuve, du Milanais notamment, étaient transbordées à Evian ou même à Genève, pour éviter les difficultés du Malpas. Tant de privilèges sont justifiés, du reste, par une fonction militaire. Evian est une ville murée, sur la route du Valais et des cols transalpins par le bord du lac ou par la vallée d'Abondance et Morgins. Le château, commencé par Pierre de Savoie, s'élevait dans le haut de la Place du Marché. Après le siège de 1591 qui l'a ruiné, il a disparu. L'enceinte de la ville est améliorée en 1303, 1375, moyennant un impôt spécial sur les transactions commerciales. Il en subsiste quelques tours rondes, noyées dans les maisons au midi de la petite ville. Le XIV^e^ siècle est pour Evian une belle période. Amédée VI y reçoit l'Empereur en 1375, y tient conseil ; Amédée VII y organise une expédition contre le Valais. Un quartier neuf, la Pouvière, naît alors à l'orient de ses murs.

A la fin du XVIII^e^ siècle, Evian n'est plus qu'un bourg recroquevillé dans son enceinte vétuste. Toutefois, « très amplement fourni de fort bonnes eaux, douces, belles et amples fontaines, sortans et ruisselants, en tous les endroitss, au grand contentement et soulagement de tous », Evian mentionne déjà parmi ses ressources, l'industrie des étrangers. Dès les dernières années du XVII^e^ siècle, des baigneurs prennent les eaux à Amphion et logent à Evian. La famille royale reparaît sur les bords du lac, résidant au château de Grilly, sur l'emplacement du casino actuel, et l'on danse au bois de Blonay (Maxilly). En 1826 une société pour lexploitation des eaux d'Evian est autorisée. En 1850 il y a 810

baigneurs, 1.800 en 1860, près de 3.600 en 1875, plus de 10.000 en 1894. Après 1877 le casino est ouvert, et la buvette Cachat demeure le témoin des grâces un peu surannées d'un Evian 1900. De grands hôtels escaladent les pentes du Pays de Gavot, débordent vers Tourronde, Neuvecelle et Amphion. Un quai, construit à partir de 1860, élargi en 1912, dote la station d'une façade de plaisance où seul le clocher carré, d'allure militaire, rappelle le passé de la ville murée.

Avec sa capacité de quelque 7.000 lits, ses 25.000 estivants, non comptés les hôtes de passage, une population triplée durant la saison, Evian est une grande station thermale et touristique. Elle a toutefois conservé, malgré son essor et son renom international, une bonhomie qu'elle doit à son intimité avec une délicieuse campagne aux « crosses » gigantesques, aux châtaigniers vénérables, aux chemins bordés de haies d'où l'on découvre l'immensité bleue du lac.

* * *

Au Moyen-Age, Thonon ressemble à Evian, mais avec un caractère moins affirmé peut-être, parce que Ripaille et les Allinges accaparent une partie de ses fonctions. De nos jours, au contraire, Thonon a pris figure de petite capitale régionale rayonnant bien au delà du rivage du Léman, jusqu'au cœur des Préalpes, de centre à la fois administratif et économique, animé par l'industrie, le tourisme, riche d'une population de 13.000 âmes, presque quatre fois plus forte que celle d'Evian.

Bien que doté de franchises au moins depuis 1268, Thonon ne prend une certaine importance que vers la fin du XIVe siècle. La paix règne dans les parages depuis 1355, la Cour peut respirer hors des murailles d'une ville close. Les Comtes de Savoie, comme la noblesse française, ont voulu posséder leur château de plaisance en pleine campagne : ils ont choisi Ripaille et sa giboyeuse futaie de chênes. Amédée VI, le Comte Vert, Bonne de Bourbon, inaugurent les travaux en 1371. Avec Amédée VII, le Comte Rouge, et Bonne de Berri, la Cour occupe Ripaille presque en permanence et Thonon devient, en fait, la capitale des Etats de Savoie. Après la fin tragique du Comte Rouge à Ripaille, Amédée VIII, son fils et successeur, séjourne à son tour à Thonon à partir de 1403 et double la résidence princière d'un prieuré de chanoine réguliers. C'est à Ripaille qu'il se retire de 1434 à 1439, avant son éphémère élévation à la

papauté. C'est à Thonon, enfin, qu'est né Amédée IX, le petit-fils, béatifié par l'Eglise, de l'Ermite de Ripaille. Au XVe siècle Thonon possède son château, agrippé au rebord de la terrasse dominant le bourg de Rives, ses fortifications, qui semblent du reste avoir tiré plus de valeur de leurs fossés que de leurs murs. Ceux-ci sont en si piètre état, au XVIe siècle, que Charles-Emmanuel donne l'ordre d'en construire de nouveaux en 1598. En 1690, on envisage une fortification par bastions. Tout cela est l'indice que Thonon compte moins comme ville close que comme ville de résidence et place de commerce avec ses foires. Comme la capitale du Pays de Gavot un siècle plus tôt, Thonon a alors connu une véritable prospérité, attestée par l'édification d'un quartier neuf le long de la rue du Vallon.

La décadence savoyarde de la fin du XVe siècle, les dures épreuves du XVIe siècle, le transfert de la capitale du Duché à Turin, éloignent la Cour de Ripaille et Thonon. Les Chartreux de Vallon occupent la retraite d'Amédée VIII. Du château de la ville, ruiné en 1591, incendié en 1636, il ne subsiste plus que la terrasse, aménagée en 1655. A cause de la Réforme, toutefois, Thonon devient comme un avant-poste de la Savoie catholique en face de Genève et de la rive bernoise du Léman. Saint François de Sales y fonde une institution originale, la Sainte-Maison, établissement qui devait comporter une faculté de théologie avec une section de prédicateurs, une école, des facultés de droit et de médecine, une section des arts et métiers, enfin, destinée à freiner l'émigration des apprentis vers Genève et Lausanne et les achats de produits manufacturés dans ces deux villes. De fait, une « Auberge des Arts » voit le jour, avec son moulin à papier, une meule à huile, une imprimerie, un martinet à faux, une soierie, un atelier de passementerie, tous artifices échelonnés le long de l'Dnelen, antique dérivation creusée au XIVe siècle pour alimenter Ripaille. Des Barnabites s'installent, des Capucins, des Visitandines, des Minimes (dont le beau couvent abrite l'Hôtel-Dieu actuel), des Annonciades, des Ursulines. Aussi André-César Bordier pouvait-il écrire en 1773 : « C'est à Thonon comme en Franche-Comté, l'on ne voit que chapelles et couvents ; ce sont les maisons les plus vastes et les plus apparentes ». Avec sa ceinture monastique, la petite ville apparaît donc au XVIIIe siècle comme une bourgade administrative et reli-

gieuse dont le principal revenu est celui de ses vignes. Cpendant, grâce à la Sainte-Maison, qrelques artisans vivotent sur l'Oncion et des projets de manufactures périodiquement mis en avant, entretiennent un état d'esprit favorable à l'essor ultérieur de l'industrie.

Au XIXe siècle l'énergie électrique issue du massif préalpin a avantageusement remplacé l'Oncion. Les gorges de la Dranse ont été vaincues après 1850, et le tronçon chablaisien de ce qui devait devenir la Route des Alpes, de Thonon à Nice, est achevé en 1864. Dès lors, toute la vie de la montagne, jadis éparpillée, s'écoule, par les routes vers Thonon. La vallée d'Abondance, autrefois orientée vers le Valais et Evian, celle de Morzine, tournée vers Taninges, regardent désormais vers la ville du bas. Si Thonon-les-Bains ne semble pas pouvoir concurrencer Evian sur le plan du tourisme thermal, il dispose en revanche de toute une gamme d'industries, fabriques de pâtes alimentaires, de papier à cigarettes, plâtrières, installations pour l'extraction du gravier, usine de céramique, fabrique d'accesssoires de bicyclettes, scieries et menuiseries. L'animation qu'entretiennent, Place des Arts, de multipies lignes d'autobus et d'autocars, montre assez que Thonon joue le rôle d'un marché régional et d'un aiguillage touristique. Du reste, alors qu'Evian n'a pas doublé sa population depuis 1822, Thonon l'a triplée, et l'activité de la ville de la Dranse ne connaît pas, comme la station voisine, de morte saison.

Par son industrialisation, sa croissance rapide, Thonon est une exception sur la côte savoyarde du Léman où rien ne rappelle l'intense animation, le développement urbain de la rive opposée. Il n'est pour s'en convaincre que de comparer le trafic de la ligne Annemasse-Le Bouveret à celui de la ligne Genève-Villeneuve, la circulation automobile sur la « route suisse » et la route du Simplon correspondante. Mais c'est précisément dans ce contraste que réside le charme si spécial de la rive savoyarde. Le Bas-Chablais a quelque chose de plus agreste, de plus primitif que la côte suisse; on s'y sent plus près de la nature, et d'une nature plus mouvementée, plus envahie d'arbres, abandonnée à une espèce de laisser aller champêtre très reposant, et que ne laisse pas, d'ailleurs, de spiritualiser l'atmosphère d'opale du Léman, toujours semblable à lui-même entre deux rives différentes.

Henri ONDE.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

DANS L'EPISCOPAT

En août 1950, est décédé à Ville-la-Grand (Haute-Savoie), chez les Missionnaires de Saint François de Sales, dont il faisait partie de la congrégation, S. E. Mgr Gayet, évêque de Nagpour. C'était la première fois, après un demi-siècle d'apostolat, que ce zèlé et savant compatriote était revenu en Savoie.

DANS L'ARMEE

Le général Jean Callies, commandant de la 16e Région militaire, s'est vu conférer, par décret du 15 décembre 1950, le rang et les prérogatives de Général de Corps d'Armée dans la section des cadres de l'Etat-Major général de l'Armée. Le général Callies est le fils du regretté colonel Aexis Callies, ancien député de la Haute-Savoie et Florimontan distingué.

A LA MEMOIRE D'ADHEMAR FABRI

Sur l'initiative de l'Académie du Faucigny, de Sociétés genevoises et de la Municipalité rochoise, il a été procédé, le 3 décembre 1950, à La Roche-sur-Foron, à l'inauguration d'une plaque apposée sur la façade gothique de la maison Fabri, rue du Silence. Sur cette plaque, a été gravée cette inscription: « Ici naquit Adhémar Fabri, enfant de La Roche, évêque de Genève. Par les franchises de 1387, il a fondé les libertés genevoises ».

On sait que cet illustre Savoyard fut tour à tour Prieur des Dominicains de Genève, Evêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Evêque de Genève (1385) et qu'il mourut en Avignon en 1388.

En raison du mauvais temps, la cérémonie se déroula dans le grand salon de l'Hôtel de Ville en présence de nombreuses personnalités françaises et suisses.

Des discours furent prononcés successivement par M. le docteur Pelloux, maire de La Roche-sur-Foron ; M. Paul Guichonnet, au nom de l'Académie du Faucigny et de son président, M. Perret, empêché ; M. Gagnebin, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève ; M. Perréard, président du Conseil d'Etat de Genève, qui se plut à rappeler dans quelles conditions « l'étonnant précurseur que fut Adhémar Fabri donna au peuple de Genève le statut légal dont s'inspire encore l'actuelle législation genevoise ». Enfin, le sous-préfet de Bonneville, M. Boussard, qui « dégagea le message spirituel que nous a laissé ce grand Evêque en s'efforçant d'harmoniser sa mission sacerdotale et son désir d'instituer la paix et la justice parmi les hommes ».

La Florimontane était représentée par son président, M. Ritz, le secrétaire perpétuel et plusieurs de ses membres.

NOS OISEAUX - QUELQUES OBSERVATIONS

Dans « La Nature » d'octobre 1950, au cours d'un article sur l'Extension de l'aire de nidification de quelques oiseaux européens, M. Paul Barruel dit que le Cini (Serinus canaria (L.), espèce méditerranéenne, normalement migrative, tend à hiverner de plus en plus dans les régions à hivers doux.

L'ornithologue savoyard Bailly écrivait, il y a un siècle, que cet oiseau du midi de l'Europe se fait remarquer depuis le printemps jusqu'au milieu de l'automne en Suisse et en Savoie, mais que quelques sujets restent pendant l'hiver dans ces pays où ils recherchent alors les expositions abritées des vents froids.

Effectivement, durant l'hiver 1949-50, très clément il est vrai, j'ai remarqué presqu'en permanence à Annecy, sur la colline du Crêt-du-Maure, des Cinis. D'ailleurs, ils paraissent de plus en plus nombreux pendant la belle saison. On sait que ce charmant petit oiseau chanteur, appelé aussi serin jaune, peut être considéré comme le canari naturel de l'Europe.

LES CLOCHES D'ANNECY-LE-VIEUX A L'HONNEUR

Elles l'ont été souvent à l'honneur, en France et à l'étranger, ces cloches qui, plusieurs fois, ont fait l'objet de communications dans cette Revue. Mais l'année 1950 peut être marquée d'une pierre blanche dans la célèbre fonderie d'Annecy-le-Vieux. De réputation mondiale, elle fut, en effet, choisie par les Etats-Unis d'Amérique pour couler les cinquante-deux répliques de la fameuse « Liberty Bell », la cloche de la Liberté, de Philadelphie, qui, le 8 juillet 1776, sonna, pour la première fois, pour la proclamation de l'Indépendance. Le Ministre du Trésor voulut que ces cloches, destinées à chacun des Etats de la grande république, fussent coulées suivant des procédés semblables à ceux utilisés lors de la fonte de la cloche originale, afin que fussent reproduites ses exactes qualités sonores. Et c'était précisément le procédé de « la cire perdue » toujours employé à la fonderie Paccard.

Le dimanche 10 septembre, M. John Snyder, ministre du Trésor des U. S. A., vint solennellement remettre à la ville d'Annecy l'une des répliques de la cloche de la Liberté, offerte par son gouvernement pour reconnaître, dit-il, l'aide extrêmement utile accordée cette année au Ministère des Finances des Etats-Unis par les artisans d'Annecy. Il ajouta : « Les Etats-Unis espèrent que cette cloche vous rappellera constamment notre foi commune en la démocratie et que vous y verrez le signe de notre détermination de continuer à travailler de concert pour faire régner la paix dans le monde ».

M. Snyder transmit aussi un message de reconnaissance du président Truman, spécialement adressé aux habitants d'Annecy qui avaient offert aux habitants d'Indépendance, dans le Missouri, ville natale du président, l'une des répliques de la « Liberty Bell ».

Et M. Truman voulut que ce soit le maire d'Annecy, M. Volland lui-même, qui vint à Indépendance remettre aux habitants la cloche offerte. Depuis ce jour de novembre, la cloche d'Annecy-le-Vieux, comme toutes ses sœurs dispersées, fait harmonieusement vibrer le ciel d'Amérique des échos annéciens et français.

L. Peister.

Bibliographie

Paul PAYOT. — **Au royaume du Mont-Blanc.**

Le livre de M. Paul Payot intitulé « Au Royaume du Mont-Blanc », qui contient 97 illustrations hors-texte, est un ouvrage extrêmement intéressant non seulement sur le Mont-Blanc mais aussi sur toute la région de Chamonix à travers les âges. Il fourmille de légendes, d'anecdotes et de faits historiques qui retiennent l'attention du lecteur d'un bout à l'autre et lui donnent un attrait soutenu en même temps qu'une documentation complète sur cette vallée et ces hautes montagnes si captivantes.

Une analyse sommaire ne peut qu'en énumérer les différents chapitres et citer au passage quelques faits particulièrement saillants ou spécialement intéressants au point de vue de l'histoire locale.

Le chapitre Ier intitulé « Le voyage vers le Mont-Blanc » nous donne la situation géographique de cette montagne et ses voies d'accès depuis les pays étrangers et à travers l'Est de la France. Il donne quelques renseignements sur toutes les localités de Haute-Savoie qui sont situées au pied de la chaîne du Mont-Blanc et sur quelques sites plus spécialement dignes d'une visite (grottes de Balme, col du Bonhomme, gorges de l'Arly, etc...).

Le chapitre II intitulé « Au pied du Mont-Blanc » donne des aperçus sur la région située immédiatement sur les contreforts du Mont-Blanc, dans les temps anciens et de nos jours et les transformations survenues au cours des siècles. Il est émaillé de légendes et d'anecdotes : il signale l'existence du lac de Chedde disparu depuis 1837.

Le chapitre III donne l'historique de la région depuis l'ère glaciaire et l'énumération des diverses peuplades qui ont habité la région de la vallée de Chamonix et les conflits qu'ont engendré sa possession et son rattachement à la France en 1860.

Il relate la visite de l'Empereur et de l'Impératrice en juillet 1860 et l'implantation du drapeau tricolore au sommet du Mont-Blanc le 6 juillet 1860.

Le chapitre IV, intitulé « Chamonix-Mont-Blanc » fait spécialement l'historique de la ville de Chamonix, principalement depuis le XVIIIe siècle, relate entre autres l'incendie de 1855, et en décrit les environs immédiats. Il signale l'existence de deux musées qui, malheureusement, ne sont plus ouverts au public ; seul le chalet-musée des Pèlerins, contigu à l'ancienne demeure de Jacques Balmat est recommandé aux touristes. Enfin, il rappelle l'œuvre remarquable de Joseph Vallot, de son cousin Henri et de son fils Charles.

Dès 1623, Chamonix qui ne possédait que quelques cabarets-auberges, recevait déjà des visiteurs. Le premier hôtel fut construit en 1770.

Le chapitre V « Zigzags dans la haute vallée » relate notamment le recul des glaciers dont la disparition du glacier des Bois est le fait le plus frappant, la présence de paillettes d'or dans les sables de l'Arveyron, l'avalanche extraordinaire du 15 février 1847, l'ancien lac du Lavancher, l'histoire d'Argentières et celle de Vallorcine.

Le chapitre VI donne les caractères généraux du Massif du Mont-Blanc, et particulièrement le relief général, les glaciers qui occupent les hautes vallées, le régime des eaux, le climat, l'habitat, la faune et la flore.

Le chapitre VII a trait aux ressources de la région au point de vue agricole et forestier, exploitation pastorale, minier (cristal de roche notamment). Quelques épisodes de contrebande, exemple pages 156 et 7... égayent le récit. L'industrie locale y est mentionnée (piolets, clous, traineaux, skis) ; enfin, l'industrie hôtelière. L'évaluation annuelle des visiteurs en 1949 se monte à 500,000.

Le chapitre VIII intitulé « Au temps jadis » donne une énumération souvent humoristique des anciennes légendes, vieilles croyances et vieilles coutumes, des mœurs locales, des fêtes, costumes, etc... Une partie en est consacrée aux soins et à la médecine en usage jadis dans la vallée.

Le chapitre IX « Sur les traces des anciens touristes » rappelle les premières excursions au Montenvers à la Mer de Glace, aux différents glaciers et aux points touristiques remarquables : Brévent, Flégère, Plan de l'Aiguille, Buet, notamment.

Le chapitre X intitulé « La Conquête du Mont-Blanc » relate les premières ascensions Paccard, Balmat, de Saussure, puis la période anglaise, les ascensions féminines, et après la période héroïque, la période moderne avec tous ses perfectionnements en moyens de transport et en technique. Il termine par l'aménagement du Mont-Blanc.

Enfin, le chapitre XI « La Conquête des hautes cimes » fait l'historique de l'alpinisme, traite de l'organisation de la Compagnie des Guides, des ascensions remarquables, et indique les tendances nouvelles des professionnels et des touristes de la montagne.

En conclusion, l'auteur mentionne qu'aux attraits du tourisme estival se sont ajoutés les plaisirs des sports d'hiver, que l'équipement de la montagne en est résulté et que de grands projets sont encore à l'étude, mais seront sans doute bientôt des réalités (téléphérique de l'Aiguille du Midi, modernisation du T. M. B., tunnel sous le Mont-Blanc). Il termine en disant que plus on voit et parcourt la chaine du Mont-Blanc, mieux on en saisit la beauté. Nous sommes absolument d'accord avec lui.

Ch. Guinaudeau.

Edmond Ganter. — **Les Clarisses de Genève. 1473-1535-1793.**

— Editions de Société Catholique d'Histoire, Genève 1949. In 8°, 238 pages, nombreuses illustrations.

Cet ouvrage était attendu par les Florimontans auxquels il avait été annoncé par la belle conférence que l'auteur, lui-même, avait faite au château de Montrottier, sur les Clarisses de Genève-Annecy,

le 19 juin 1949, à l'occasion de l'inauguration de la plaque commémorative de la rue Sainte-Claire. Cette conférence, véritable résumé, avant l'heure, de l'ouvrage, a été publiée dans le fascicule du premier semestre de 1949 de la *Revue Savoisienne* à laquelle nous renvoyons nos lecteurs.

Toutefois, il nous paraît opportun de souligner la place importante qu'Annecy tient avec sa proche région dans cette savante étude.

Elle nous rappelle tout d'abord, à l'origine, la réforme dite « Colettine » du second ordre franciscain que Sainte Colette de Corbie commença en 1406, à la Balme-de-Sillingy, dans le château de la Comtesse Blanche de Genève. Plus tard, après l'expulsion de Genève, en 1535, c'est surtout l'arrivée à Annecy des « Pauvres Dames » que devaient y demeurer jusqu'en 1793 dans ce monastère de Sainte-Croix dont la pieuse mémoire est gardée par notre sympathique rue Sainte-Claire.

Combien de souvenirs et de détails de la vie annécienne d'autrefois sont évoqués dans ces pages savoureuses. Et les rapports de Saint François de Sales avec les Clarisses, ses voisines, dont il aimait à choisir l'église pour procéder aux ordinations, y tiennent une place de choix. Un plan de 1837 a permis de réaliser une intéressante reconstitution du Monastère devenu la Manufacture d'Annecy.

La vie et l'œuvre de Jeanne de Jussie, la célèbre Abbesse auteur du fameux « Levain du Calvinisme », décédée en 1561 à Annecy, fait l'objet d'une notice qui termine l'ouvrage.

Après quatre siècles, le message de Jeanne de Jussie reste actuel, écrit M. Ganter qui, par cette première étude, ouvre un très vaste champ d'action à la Société Catholique d'Histoire, laquelle se propose de faire revivre les souvenirs trop méconnus ou ignorés des très longs siècles de la Genève épiscopale.

L. Peister.

Lucien Guy. — **Le patrimoine archéologique et artistique du Faucigny.** — In 8°, 138 pages. — Imprimerie Plancher, Bonneville.

« La nature avait donné au Faucigny ce qu'elle a de plus beau. A cette beauté naturelle, vinrent s'ajouter de remarquables travaux d'art dont l'ensemble révèle autant d'ingéniosité, de hardiesse que de talent ». Telles sont les premières lignes de l'Introduction de ce petit livre — le huitième qu'il consacre à son pays natal — que notre confrère, M. Lucien Guy, a écrit pour « faire connaître aux générations nouvelles l'œuvre des générations disparues et, ajoute-t-il, à nos visiteurs, les richesses de cette province ».

Archéologue et historien à l'âme d'artiste, l'auteur fait défiler devant nous toute une galerie de vestiges des temps primitifs et de monuments allant des temps les plus reculés jusqu'à notre XX^e^ siècle, en s'arrêtant longuement à la prestigieuse époque médiévale.

Au hasard de la lecture, nous citerons : le dolmen de Reignier ; les inscriptions romaines de l'ancien temple des Oultards à Passy et celle de la Forclaz à Saint-Gervais ; l'oppidum gallo-romain des Amérans également à Saint-Gervais.

Parmi les monuments religieux qui témoignent par leur grand nombre de la foi profonde des hommes d'autrefois, voici : la cha-

pelle de Moussy, considérée comme le plus beau spécimen de l'architecture religieuse du Moyen-Age en Savoie ; l'église abbatiale d'Entremont dont une partie remonte au XII[e] siècle ; celle du prieuré de Contamine « la plus belle du Faucigny » ; la Chartreuse du Reposoir qui a retrouvé avec les Carmélites le sens de sa destinée ; le bénitier de Cluses de même facture que le repositoir de Saint-Jacques de Sallanches où sont gardés jalousement un trésor magnifique et les orgues les plus remarquables de Savoie ; le clocher de Combloux qui représente toutes les variétés du type savoyard ; l'église de l'ancienne Chartreuse de Mélan, sépulture de la Grande Dauphine et du dauphin Jean... ; la multitude enfin de ces charmants oratoires de la vallée de Samoëns-Sixt, taillés dans la pierre marmoréenne des Tines, par ces habiles artisans du petit pays dont certains furent de réels artistes.

Au nombre des monuments civils, nous relevons la tour du château de la Roche-sur-Foron, laquelle garde un cachet si caractéristique à cette vieille cité des Comtes de Genevois ; le château de Bonneville, avec ses deux grosses tours, le mieux conservé du Faucigny...

Le Chatelard nous présente son aqueduc du I[er] siècle, tandis que se dresse, imposante, sur le bord de l'Arve à Bonneville, la « Colonne » du roi CHARLES-FÉLIX érigée en 1826...

En mettant à la portée de chacun cette liste descriptive du patrimoine artistique et archéologique du Faucigny, notre confrère a travaillé utilement pour son pays. Le meilleur moyen de sauvegarder tant d'œuvres remarquables n'est-il pas, tout d'abord, de les faire connaitre et d'en signaler l'intérêt et la beauté ? La plupart des destructions sont dues à l'ignorance.

Souhaitons que dans toute la Savoie, des érudits se penchent sur son patrimoine avec autant d'amour que M. Lucien Guy.

L. PFISTER.

TABLE DES MATIÈRES POUR 1950

Les communications insérées dans les procès-verbaux des séances seulement figurent en petits caractères dans la table.

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Liste des Membres ..... VI à XI

Echanges de publications XI

Séances..... 1 à 16 et 129 à 138

Nécrologie : R. Maire, 1 ; Père Delaquis, 11 ; L. Dépollier, 11 ; Mme E. de Beaumont, 12 ; A. Desservelaz, 14 ; A. Callies, 129 ; Général Preli, 133 ; L. Vigand, 136.

Félicitations : Ch. Arminjon, 1 ; H. Bordeaux, 2 ; L. Quiblier, 12 ; L. Rosset, 15 et 130 ; R. Avezou, 130 ; P. Vallin, 130 ; H. Pfister, 130 ; Ph. Guinier, 132 ; M. Chapuisat, 133 ; H. Onde, 134.

Concours de poésie 1949 (L. Laydernier)..... 13 et 82

Concours d'histoire (Ambrevelan)..... 16

Vœu pour la protection du Roc de Chère..... 19

Dons : P. Tappommier 129

Le Tricentenaire de Vaugelas..... 131

BIBLIOGRAPHIE

Ch. GUINAUDEAU. Dans les publications..... 125

— Au Royaume de Mont-Blanc (P. Payot)..... 186

L. PFISTER. — Dans les publications..... 126-27

— Les Clarisses de Genève (E. Gautier)... 187

— Le patrimoine archéologique et artistique du Faucigny (L. Guy)..... 188

L. VIGAND. — L'affaire des Voraces (P. Guichonnet)... 124

BIOGRAPHIE

A. C. — Alfred Desservelaz..... 78

H. DAVIGNON. — Souvenir du poète Albert Samain..... 134

F.-M. RITZ. — Le P. Delaquis..... 11

F.-M. Rrrz. — Louis Dépollier 69
— Le Général Preli 156
— Louis Vigand 166
P. Tapponnier. — A propos de Germain Sommeiller.. 74
Abbé Tresson. — Alexandre Moret, égyptologue 16
Ch. Vuachet. — Un grand botaniste, le professeur Maire... 2

Archéologie, Architecture et Beaux-Arts

André Jacques. — Les peintures murales de la maison forte de la Sauffaz 139
Lucien Guy. — Un portrait de Béatrix de Faucigny.. 163
R. Oursel. — L'Art religieux en Savoie 41
— L'Eglise du Prieuré de Contamine-sur-Arve. 158

Géographie

H. Onde. — La côte savoyarde du Léman. — Evian et Thonon. 175

Histoire

H. Baud. — Gens de guerre en Faucigny sous Charles-Emmanuel Ier 84
P. Duparc. — Pour une monographie d'Annecy..... 61
E. Dusaugey. — Commémoration du cinquantenaire de l'Institut Electronique de Grenoble. — Propos d'un pionnier. 147
C. Gardet. — Le Duc Charles III et le P. Favre..... 62
J. d'Orlyé. — Mgr Jean d'Arenthon d'Alex et son temps. Ses rapports avec la Visitation..... 12
P. Tapponnier. — Le Comte Paul de Sales et Gustave Cavour. 49
— De bons serviteurs de l'Union française 133
— Au Temps de la Galanterie : Un Sous-Préfet du Léman..... 146

Histoire Naturelle

C. Guinaudeau. — Principaux cataclysmes régionaux et phénomènes glaciaires et torrentiels extraordinaires en Hte-Savoie au cours des dix dernières années. 35
— A propos du châtaignier de Neuvecelle 132

L. Moret. — Une conséquence regrettable du dernier incendie du Roc de Chère : la destruction de la station de Rhododendron ferrugineum..... 17

L. Peister. — Nos oiseaux. Quelques observations (Chronique Savoisienne)..... 185

C. Vuachet. — Une station de Sabots de Vénus au Col de Bluffy. Quelques particularités de la famille des Orchidées..... 169

Littérature

Cl. Gardet. — En Savoie avec Gœthe..... 21

L. Vigand. — Rapport sur le Concours de Poésie de 1949 (L. Layderrier)..... 82

Chronique Savoisienne

L. Peister. — Dans l'Episcopat. — Dans l'Armée.... 184

A la mémoire d'Adhémar Fabri..... 184

Nos oiseaux : Quelques observations... 185

Les cloches d'Annecy-le-Vieux à l'honneur..... 185

Divers

D. Guillot. — Où est enterrée Madame de Warrens ?.. 66

R. Oursel. — La vie des Archives..... 152

F.-M. Ritz. — Conférence sur le Radar..... 135

P. Vallin. — Conférence sur Maurice Ravel intime..... 138

Illustrations

Louis Dépollier 69

Ancienne demeure Carougeoise du Marquis du Vuache de Chaumont 74

Alfred Desservolaz 78

Béatrix de Faucigny..... 163

Erratum. — *A la page* 35, *communication de M. Guinaudeau, le titre doit être rectifié ainsi : « Principaux cataclysmes régionaux et phénomènes glaciaires et torrentiels extraordinaires en Haute-Savoie au cours des dix dernières années ».*

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

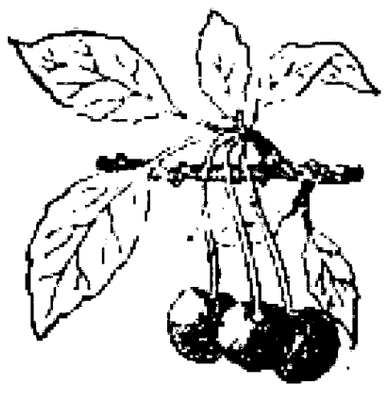
de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1951

Quatre-vingt douzième année



ANNECY
Imprimerie DÉPOLLIER

1951

N° 1 — 1951 1er, 2e, 3e et 4e Trimestres

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

Séance du 15 janvier 1951 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président dit avec quelle joie les Florimontans ont appris la promotion, au grade de Grand Officier de la Légion d'Honneur, de notre cher et distingué membre d'honneur, le général Bordeaux. Haute distinction certes, mais qui a mis trente-trois ans à suivre celle de Commandeur, malgré un brillant passé militaire (16 campagnes, 9 blessures, 5 citations à l'ordre de l'Armée, et un rôle de premier plan joué en Grèce et en Orient.. !) La Florimontane, qui apprécie depuis longtemps la haute valeur morale, militaire et intellectuelle du Général, lui adresse les plus affectueuses et chaleureuses félicitations.

La séance exceptionnelle de ce jour est tenue, dit le Président, pour évoquer le centenaire de la réorganisation de la Florimontane, rappelant que c'est le 15 janvier 1851 que le Docteur Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand jetèrent les premières bases d'une société pour le progrès et l'encouragement des sciences, arts et métiers, à laquelle ils donnèrent le nom d'Association Florimontane, faisant revivre ainsi la primitive Académie de Saint François de Sales et du Président Favre. Après avoir rappelé tout un cher passé où, à côté d'initiatives heureuses et fécondes, s'accomplit un travail considérable, il souhaite que le Centenaire soit un pressant

(*) Etaient présents : MM. André, Buttin, Coutin, P. Callies, Cuvet, Devant, J. Fournier, Guinaudeau, Monnet, Oursel, H. Pfister, L. Pfister, Ramnaz, F. Ritz, Tapponnier, Vallin et Vuachet.

Excusés : MM. L. Laydernier, M. Pfister et Serand.

appel à l'énergie de tous afin qu'il soit moins un point d'arrivée qu'un point de départ.

Le Centenaire sera célébré solennellement en juin.

De la part de M. Fernand Couturier, qu'il remercie, M. Ritz dépose la médaille commémorative de l'Astronome Bouvard, hommage des Savoisiens à leur compatriote né en Savoie en 1767.

Dans une communication intitulée « Grenadiers de l'Empire et pauvres « Bourbakis » par monts et par vaux dans les Alpes et le Jura », M. Paul Tapponnier évoque la retraite des débris de l'armée d'Italie qui s'effectua à Noël 1813, de Martigny sur Chamonix, dans des conditions périlleuses. *(Voir article séparé).*

Assemblée générale du 3 février 1951 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale, le Président remercie le Secrétaire perpétuel ainsi que tous ceux qui, à un titre quelconque, ont participé à la vie active de l'Académie. Grâce à eux, l'année 1950 a été satisfaisante, ajoute M. Ritz, les séances intéressantes, le dernier numéro de la « Revue Savoisienne » en est le meilleur témoignage.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections statutaires que voici :

Le choix de M. Louis Buttin comme membre du Comité, en remplacement du regretté M. Louis Vignand, est ratifié par l'Assemblée.

(*) Etaient présents les membres effectifs ci-après : Mme Blemmer, Mlle Trombert, MM. André, L. Buttin, Charvin, Cuvet, J. Fournier, Gojon, Guinaudeau, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, Revil, F. Ritz, Tapponnier, Vallin et Vuachet.

Excusés : MM. Blanchard, Général Cartier, T. Falletti, Gayet, Coutin, L. Jaydernier et Serand.

MM. Léon André, Jacques Fournier, Louis Pfister et Joseph Serand, membres sortants du Comité, sont réélus.

M. Charles Marteaux, membre effectif depuis soixante ans et Président honoraire, est nommé membre d'honneur de l'Académie.

Mme Kuény, MM. René Carteron, Bernard Gagnebin, Raymond Oursel et Paul Payot, tous membres associés, sont nommés membres effectifs.

MM. le Docteur Anglès d'Auriac, le Commandant Audibert, le Chanoine Dechavassine, directeur au Grand Séminaire, le Chanoine Meynet, directeur de l'Enseignement libre, et J.-C. Spahni, archéologue à Genève, sont nommés membres de l'Académie.

M. Raymond Oursel est choisi pour remplacer M. Vigand au Comité de rédaction de la Revue.

Le titre de membre bienfaiteur de l'Académie Florimontane est décerné à notre confrère, M. L.-F. Rosset, de Kaboul, en reconnaissance des dons très généreux qu'il a faits à la Société.

Arrivé au terme de son cinquième mandat de président, M. François-Maurice Ritz est réélu à l'unanimité pour trois ans par l'Assemblée, dont le Vice-Président, M. Vallin, se fait l'interprète pour féliciter chaleureusement le cher Président auquel il donne une cordiale accolade aux applaudissements de tous les membres présents. M. Ritz remercie ses confrère de cette marque d'affection, leur demandant de lui continuer leur active collaboration pour mener à bien, surtout en cette année du Centenaire, sa lourde tâche.

Le Trésorier, M. Hubert Pfister, présente les comptes et projets de budget de la Société. Ils sont approuvés et le Président remercie le Trésorier de son dévouement.

M. Léon André, économe du domaine de Montrottier, donne connaissance de la situation financière du domaine Cette situation est approuvée. M. Ritz exprime des remerciements à M. André ainsi qu'à l'adresse du Sous-Econome, M. Emile Beauquis, que son état de santé oblige à cesser ses fonctions bénévoles. Des regrets et des vœux sont envoyés à M. Beauquis.

M. Louis Buttin, administrateur de Montrottier, présente le rapport sur l'administration du domaine pendant

l'année 1950, qui s'annonce favorablement ; il soumet le projet de budget, qui est adopté.

En renouvelant à M. Buttin la gratitude de la Société, qu'il lui demande de partager encore avec M. J. Serand, administrateur honoraire, le Président le charge de transmettre des félicitations à nos jeunes régisseurs qui maintiennent la bonne tradition de M. et Mme Jacquet.

Les vérificateurs aux comptes, MM. Honoré Cuvet et Claudius Gayet, sont remerciés et confirmés dans leurs fonctions.

A M. Jean Revil, qui a bien voulu offrir, pour le château de Montrottier, le porche daté de 1590 de son immeuble de la rue de la Préfecture, qui va être démoli, M. Ritz exprime la reconnaissance de l'Académie.

A la demande du Bibliothécaire et du Secrétaire perpétuel, il est décidé d'attribuer, chaque année, sur le budget de Montrottier, une somme de 5.000 fr. à la bibliothèque pour achat d'ouvrages.

Le Président annonce qu'auront lieu cette année les 78e concours de poésie et 27e concours des Beaux-Arts de la fondation Andrevetan et le 10e concours de poésie de la fondation Léon Laydernier.

Séance du 14 février 1951 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres, le Docteur Anglès d'Auriac et M. le Chanoine Dechavassine, et prononce les paroles suivantes :

(*) Etaient présents : Mmes Biennier et Kuény, MM. Achard, André, Anglès d'Auriac, Carteron, Charvin, Cochat, Coutin, Cuvet, Davignon, Dechavassine, J. Fournier, L. Fournier, Francillon, Graber, Monnet, H. Pfister, L. Pfister, Pillet, Primot, F. Ritz et Vuachet.

Excusés : MM. Buttin, Devant, Guinaudeau, Ch. Lacombe, L. Laydernier, Meynet, Oursel, M. Pfister, Serand et Vallin.

« Un de nos membres d'honneur, Mgr Florent du Bois de la Villerabel, vient de mourir, le 7 février, à Laval.

« Il avait été nommé évêque d'Annecy le 21 novembre 1921, en remplacement de Mgr Campistron, et il quitta notre ville en 1940 pour l'archevêché d'Aix-en-Provence. Sa fidélité au Maréchal pendant l'occupation lui valut, après la Libération, d'être l'objet d'une campagne de presse. Aussi, pour éviter que son autorité d'évêque puisse être discutée, il préféra démissionner, et il se retira, en 1945, avec le titre d'archevêque d'Enos, dans une abbaye bénédictine. Cette retraite prématurée fut certainement pénible à un prélat de sa trempe, qui avait toujours été plein d'activité et de zèle dans son ministère épiscopal. Et il dut souvent penser à son cher diocèse d'Annecy, où il avait eu bien des satisfactions.

« Une dernière qui lui fut offerte, fut d'assister, en 1949, à la Consécration de la Basilique de Saint François de Sales, aux côtés du Cardinal Tedeschini, dans cet Annecy qu'il aimait, et où ses anciens diocésains lui manifestèrent une grande joie de le revoir.

« L'Académie Florimontane, à laquelle il s'intéressait, quoique ne pouvant guère assister à ses séances, gardera de ce digne et distingué prélat, un souvenir ému. »

Trois de nos confrères viennent d'être douloureusement éprouvés : M. Ch. Marteaux, notre vénéré Président honoraire, par la mort de son dernier fils, M. Jean Marteaux, professeur de musique ; M. René Murgier, par celle de sa mère, et le Commandant Audibert, par la mort de son père, le Général Audibert. Le Président adresse ses vives condoléances à nos confrères et fait observer une minute de recueillement en l'honneur de tous ces défunts.

Il enregistre avec plaisir la nomination aux fonctions de recteur de l'Université de la Sarre, à Sarrebruck, de M. Angelloz, originaire de Thônes, membre de la Florimontane. Il lui adresse des félicitations, ainsi qu'à M. G. Chapier, nommé Officier d'Académie.

M. Paul-V. Aubry a envoyé à M. Ritz, qui en donne lecture, une communication sur Monge et l'aérostation. *(Voir au présent fascicule).*

M. Vuachet, rappelant la destruction par l'incendie de 1949 de la station de rhododendron ferrugineum du Roc de Chère, a le plaisir d'annoncer qu'il a eu l'heureuse surprise de découvrir une autre petite station, située à 150 ou 200 mètres de l'ancienne. Il signale, d'autre part, que l'Hépatique trilobée, plante montagnarde du Roc de Chère, est en voie de déclin et que la ravissante Ophrys abeille semble disparue. *(Voir au prochain fascicule).*

M. Vuachet analyse le compte rendu, paru dans la « Revue de Géographie Alpine », premier fascicule de 1951, de la tournée glaciaire organisée en juillet dernier par la sous-commission de glacéologie de la Société Hydrotechnique de France. La journée française fut consacrée au glacier des Evettes. Un recul de 420 mètres a été enregistré de 1931 à 1949.

A la demande du Président Pillet, reprenant la proposition de M. Jacques Fournier, il est décidé de consacrer une séance supplémentaire à la projection commentée du film « Fondeurs de Cloches », réalisé par notre confrère, M. Francillon, et M. Jean Boudol.

Le Président et le Secrétaire présentent les ouvrages reçus : « Contes et Légendes de Savoie », du Dr Jacques Clerc ; « Histoire de Savoie », de M. Paul Guichonnet, ces deux ouvrages offerts par M. Cl. Gardet, éditeur ; « Histoire de l'Alpinisme », de Claire Engel, offert par M. Grandchamp ; « Mémoires du Curé du Maquis des Glières », de M. l'Abbé Truffy ; « Echos Saléviens », « l'Alsace et la Savoie » et « Le Comte Paul de Sales et Gustave Cavour », ces trois plaquettes offertes par leur auteur, M. P. Tapponnier. La « Revue Afghanistan » de septembre, contenant le récit d'une prospection paléontologique de notre confrère Rosset ; un recueil manuscrit de sonnets et contes rimés de M. Henri Signoud, de Cruseilles. Remerciements aux aimables auteurs et donateurs.

Séance du 7 mars 1951

PRÉSIDENCE DE M. P. VALLIN, VICE-PRÉSIDENT

Cette séance publique, tenue dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, en présence d'une nombreuse assistance, a été consacrée entièrement à une conférence de M. Bernard Gagnebin, sur Voltaire démasqué. *(Voir article séparé).*

M. Vallin, qui avait excusé M. Ritz, retenu à la chambre, et présenté l'éminent conférencier, notre confrère, que plusieurs fois déjà les Florimontans ont eu le plaisir d'entendre, se fit l'interprète de l'assistance pour féliciter chaleureusement M. Gagnebin et lui exprimer la gratitude de l'Académie.

Séance du 19 mars 1951 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président souhaite la bienvenue à M. le Chanoine Meynet, directeur de l'Enseignement libre, nouveau membre, ainsi qu'à M. Dussauge, inspecteur de l'Enseignement public, futur Florimontan.

A l'occasion de la présentation des trois volumes des lettres de Voltaire aux frères Tronchin, offerts par leur auteur, M. Gagnebin, M. Vallin rappelle le beau succès de la récente conférence de ce distingué confrère sur Voltaire démasqué.

(*) Etaient présents : Mme Kuény, Mlle Trombert, MM. Buttin, Dechavassine, Devant, Guinaudeau, Lacroix, Meynet, Monnet, H. Plister, L. Plister, Em. Ritz, F. Ritz, Vallin et Vuachet, ainsi que M. Dusauge.

Excusés : MM. André, Anglès d'Auriac, J. Fournier, Ch. Lacombe, M. Plister et Serand.

Mlle Trombert donne lecture du rapport qu'elle a rédigé au nom du jury des concours de poésie des fondations Andrevetan et Laydernier. *(Voir au présent fascicule).*

Les conclusions du jury étant adoptées, le premier prix du concours Andrevetan est décerné à Mme Albine Fournier, de Toulon, à laquelle le Président adresse de vives félicitations. Mais aucun prix n'est attribué aux concurrents du concours Laydernier.

Le Président remercie Mlle Trombert et la félicite de la haute tenue littéraire de ce rapport qui, dit-il, est un petit chef-d'œuvre. Les conseils donnés au lauréat permettront à ce dernier de perfectionner encore sa technique et d'élever ses poèmes d'un coup d'aile vers les cimes.

M. Guinaudeau présente, de la part de M. Guinier, deux petites plaquettes, l'une reproduisant la conférence faite en 1901 par l'Inspecteur des Eaux et Forêts, Ernest Guinier, sur la Forêt vierge de Doussard et la Forêt du Crêt du Maure, l'autre sur la Fête de l'Arbre célébré à Annecy en 1903 avec conférences de MM. Guinier et Lahor, vice-président de la Société pour la Protection des Paysages.

M. Guinaudeau signe une mention flatteuse sur l'Astronome Bouvard, parue dans « l'Histoire des découvertes astronomiques » de M. Humbert ; un article de M. L. Mercanton sur le sondage des glaciers, paru dans le bulletin de 1950 « Le Globe de Genève » ; et, dans la « Vie Lyonnaise » du 5 août 1950, une note sur l'appellation erronnée des « Deux Savoies » et un compte rendu des cérémonies commémoratives du troisième centenaire de Vaugelas à Pérouges.

M. Louis Buttin fait une communication sur les cloches de « Madame Royale » à l'église de Rumilly. *(Voir article séparé).*

De la part de M. Tapponnier, M. L. Pfister dépose la Médaille commémorative de la pose de la première pierre de la Bibliothèque de Louvain en 1921, accompagnée d'une note relative aux rapports d'Annecy avec Louvain, remontant à la fondation, par Eustache Chappuis, du Collège de Savoie en cette ville.

M. L. Pfister remet aussi un exemplaire de la revue illustrée « Fêtes et Saisons », de mars, consacrée entièrement à Saint François de Sales.

Il fait part des remerciements de notre généreux confrère, M. L. F. Rosset, de Kaboul, récemment nommé membre bienfaiteur de l'Académie.

Notre éminent compatriote, l'Amiral Decoux, que le Président remercie, a offert son bel ouvrage « A la barre de l'Indo-Chine ». Un compte rendu en sera donné dans la *Revue Savoisienne*.

Séance du 11 avril 1951 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président fait l'éloge funèbre de Me Louis Volland, notaire honoraire, membre associé depuis 1932, ancien président de la Chambre des Notaires de la Haute-Savoie et président fondateur de l'Association des anciens élèves des Ecoles libres, décédé le 26 mars. D'une haute droiture professionnelle, grand blessé de la guerre 1914-1918, le regretté défunt avait été l'objet d'une citation très élogieuse. Son patriotisme lui fit connaître les géôles italiennes pendant l'occupation en 1943. A sa famille, M. Ritz renouvelle des sentiments de profonde sympathie.

Le Président rappelle que l'an dernier, M. Oursel nous donnait une conférence sur l'art religieux en Savoie qui s'est révélé depuis moins d'un siècle grâce aux travaux d'érudits Savoyards et Genevois. Il était naturel que les clochers, expression la plus visible de cet art, soient mis à l'honneur en premier lieu. Aussi remercie-t-il M. Oursel d'avoir choisi ce sujet et d'en avoir réservé la primeur à la

---

(*) Etaient présents : Mmes Biennier, Kuény, Mlle Maret, MM. André, Anglès d'Auriac, Buttin, Cochat, Coutin, Dechavassine, Devant, J. Fournier, Gruffaz, Guinaudeau, Lacroix, Monnet, Oursel, H. Pfister, L. Pfister, Rannaz, F. Ritz et Vuachet.

Excusés : MM. Josseron, Ch. et Joseph Lacombe, Meynet, d'Orlyé, M. Pfister, Serand et Tapponnier.

Florimontane, qui a été la première à mettre en relief les richesses artistiques du pays par les études du chanoine Poncet, de MM. Bruchet, Le Roux, Serand, Anthonioz, Avezou, etc.

(Cette conférence que fait M. Oursel sur les Clochers savoyards, est reproduite dans le présent fascicule).

M. Ritz remercie et félicite vivement notre confrère. Par cette conférence instructive et fort documentée, il nous a fait bénéficier du fruit de l'étude, qu'il a effectuée sur place, des curiosités artistiques de la Savoie.

La projection de divers schémas et clochers et, en particulier, du dessin de celui à bulbe qui avait été projeté en 1687 pour la Visitation d'Annecy, termine la séance.

M. Paul Tapponnier a offert, pour les collections de Montrottier, la photographie de la cérémonie d'inauguration du monument du général Dufour à Genève, le 2 juin 1884. Remerciements.

Conférence de Me Francillon

le 25 avril 1951

La conférence de M. Francillon sur les possibilités du cinéma-amateur a eu lieu dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, en présence d'une nombreuse assistance.

M. F.-M. Ritz, qui présidait la séance, félicita Me Francillon, président du Camera-Club annécien, de l'initiative qu'il a prise, avec M. Boudol, de tourner un film sur une industrie d'Annecy-le-Vieux aussi originale que renommée. Et il tint à remercier notre confrère de présenter ce film à l'Académie Florimontane qui ne se cantonne pas uniquement dans l'étude du passé, mais s'intéresse tout autant aux questions les plus actuelles. N'y a-t-on pas dévoilé les mystères de l'atome ou ceux du radar ?

Une causerie sur les possibilités du cinéma d'amateur et la présentation du film « Fondeurs de Cloches », troisième prix du concours national de 1951, sont donc les bienvenus.

Me Francillon n'eut pas de peine à démontrer les attraits que présente le cinéma d'amateur d'abord pour la famille par la survivance de souvenirs de l'enfance et de l'existence des êtres chers, puis pour l'éducation, l'histoire, les arts, les sciences, la chirurgie même, l'agriculture, l'industrie, etc. Ces possibilités sont innombrables et le conférencier affirme que tout amateur ayant du goût est capable assez rapidement de devenir un excellent cinéaste tendant de plus en plus vers la perfection. Et de ce fait, il parviendra à aborder le film de genre ot même le scénario.

Par des détails techniques et des conseils fort judicieux, Me Francillon sur prouver avec quel talent il manie la camera. La preuve palpable de ce talent sera donnée à l'auditoire par la projection du film « Fondeurs de Cloches », réalisé en collaboration avec M. Boudol, habile amateur. Ce film fait honneur à ses auteurs comme également celui en couleur sur la vallée de Chamonix, tourné par M. Camille Mugnier, lui aussi un artiste.

M. Ritz se fit l'interprète de l'assistance en félicitant Me Francillon de sa brillante et captivante causerie et en le remerciant, ainsi que M. Boudol, de leur film magnifique qui apprendra à bien des gens les détails d'une fonderie de cloches et d'une industrie locale qu'ils ignoraient. Il prie M. Mugnier de partager ces félicitations et remerciements.

Séance du 9 mai 1951 (*)

PRÉSIDENCE DE M. D'ORLYÉ

En excusant M. Ritz, empêché d'être des nôtres par son état de santé, M. d'Orlyé lui adresse des pensées bien cordiales et des vœux de prompt rétablissement. Il envoie à M. Emmanuel Ritz les condoléance attristées de ses confrères florimontans pour la mort de Mme Ritz. M. d'Orlyé

(*) Etaient présents : Mmes Biennier, Kuény, MM. Cuvet, Dechavassine, J. Fournier, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister et Vuachet.

Excusés : Mlle Maret, MM. Buttin, L. Laydernier, M. Pfister, Coutin, F. Ritz, Serand, Tapponnier et Vallin.

renouvelle à cette occasion des sentiments de sympathie à notre président.

Il donne lecture d'une lettre du directeur de la S.N.C.F. remerciant la Florimontane d'avoir facilité aux membres de la Conférence franco-britannique des Chemins de Fer la visite de Montrottier et des monuments historiques. Il fait part aussi de la venue à Annecy de la Société d'Histoire de la Suisse Romande, qui invite les Florimontans à assister à une séance qui se tiendra le 19 mai à l'Hôtel d'Angleterre.

M. Charles Vuachet fait une communication intitulée « Herborisations printanières aux environs d'Annecy ». *(Voir au prochain fascicule).*

M. d'Orlyé remercie et félicite notre confrère du tableau bucolique et champêtre qu'il vient de nous présenter avec philosophie, poésie et une rare connaissance de notre flore.

M. Vuachet analyse la protestation solidement étayée que notre confrère, M. Paul Guichonnet, vient de publier dans la « Revue de Géographie Alpine » contre les libertés singulières que s'est octroyée, comme on le sait, la Commission de la Toponymie dans l'établissement des nouvelles cartes au 1/50.000e et des plans directeurs au 1/20.000e. Ses critiques ont trait à la méthode employée, aux erreurs relevées et surtout à la suppression systématique des finales en « ex, oz, ez, uz » des noms de lieux. Les Florimontans joignent à nouveau leurs protestations à celles si judicieuses de M. Guichonnet.

M. Paul Tapponnier a remis une communication, que lit M. L. Pfister, sur « un ancien commandant du 30e, le général Georges Humbert ». Ce brillant officier, né à Cazeran (S.-et-O.), en 1862, fut, en 1899, commandant du détachement de Thonon. En 1912, il est général de brigade à Chambéry. En 1915, en avant de Lunéville et de Manonviller, les Savoyards du 230e revirent leur valeureux chef qui les félicita de leur bravoure et leur rappela combien jadis il les avait appréciés lorsqu'il les avait sous ses ordres.

Reçu pour la bibliothèque « l'Histoire de Genève », œuvre considérable publiée par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.

Séance du 8 août 1951 (*)

Le Secrétaire perpétuel ayant excusé M. Ritz, président, empêché, ainsi que MM. les Vice-Présidents, donne lecture de la note ci-après rédigée par M. Ritz :

« Depuis notre dernière réunion, nous avons perdu deux membres associés : M. l'Abbé Paul Martin, décédé à Myans, le 21 juin et M. Ernest Dusaugey, ingénieur, décédé à Annecy-le-Vieux, à l'âge de 80 ans. Tous deux faisaient partie de l'Académie Florimontane depuis 1913.

« L'Abbé Paul Louis Martin, né le 2 février 1876 à Châteauneuf, en Savoie, licencié ès-lettres, fut curé de Cusy, de Moye et de Sonnaz, et prit sa retraite en son village natal, puis à Myans. Il était l'auteur de plusieurs ouvrages historiques estimés, sur la famille Pingon, sur les orpailleurs du Chéran, sur la paroisse de Cusy et sur les curieuses coutumes de la Saint-Jean à Moye. Son œuvre principale fut son histoire du sanctuaire de Notre-Dame de l'Aumône, à Rumilly, qui lui valut un éloge mérité de Mgr Durieux, archevêque de Chambéry. La Florimontane s'associe à cet éloge et présente à la famille de cet humble prêtre ses condoléances émues.

« M. Ernest Dusaugey, Ingénieur civil des Mines, fut un des pionniers de la houille blanche, et le premier numéro de la *Revue Savoisienne* de 1950 publiait, vous vous en souvenez, quelques propos de notre regretté confrère, sur l'époque héroïque de l'hydroélectricité. Notre confrère, Victor Sylvestre, a rédigé pour la *Revue Savoisienne*, une notice biographique détaillée sur le regretté défunt, qui était membre également de l'Académie Delphinale et de la Société Scientifique du Dauphiné. Nous offrons à la famille de M. Ernest Dusaugey, en particulier à ses deux fils, nos bien vives condoléances. » *(Voir cette notice au présent fascicule).*

M. Pfister signale que notre compatriote, M. Pierre Gruffaz, Secrétaire d'Ambassade au Maroc, fils de notre

---

(*) Etaient présents : Mme Biennier, MM. Carteron, Cochat, Coutin, Dupare, Th. Falletti, Louis Gruffat, Guinaudeau, Folliet, Oursel, L. Pfister, ainsi que plusieurs personnes étrangères à la Société.

Excusés : MM. L. Buttin, L. Laydernier, H. Pfister, M. Pfister, d'Orlyé, F.-M. Ritz, Serand, Vallin et Vuachet.

confrère, M. Auguste Gruffaz, a été nommé Conseiller politique du Résident à Tunis.

M. le Chanoine Coutin donne lecture de la première partie de son étude sur les ecclésiastiques ayant fait partie d'une façon active de la Florimontane entre 1851 et 1951. (Cette étude a été publiée dans le fascicule de la Revue consacrée au Centenaire).

M. Peron, sous-archiviste de la Haute-Savoie, présente et lit une étude sur les Archives départementales de 1900 à 1950. *(Voir article séparé).*

Un échange de vue a lieu à nouveau relativement aux libertés que s'est octroyées la Commission de Toponymie dans l'établissement de nouvelles cartes au 1/50.000e, par la modification sans préavis de l'orthographe de certains noms de lieux. La question reste à l'ordre du jour.

M. L. Pfister présente les ouvrages reçus : « Evasion dans le passé romand », par M. Henri Perrochon ; « Le Collège Saint-Michel » (don de M. G. Grandchamp).

M. Emile Vuarnet a envoyé son étude sur les Anneaux du Déluge et les grands cercles gravés sur les rochers des montagnes de Savoie, avec une lettre rappelant, à la suite de l'étude de MM. Sauter et Spahni sur la révision des dolmens, qu'en 1920 il avait signalé à l'Académie Chablaisienne un dolmen ayant existé jusque vers 1820 sur les confins de Larringes et de Vinzier.

Remerciement aux donateurs.

Conférence de M. Granarolo, le 22 septembre 1951

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

M. Granarolo (1), professeur agrégé au Lycée de Toulon, a donné une conférence sur l'Idéal Classique, qu'il tenta de définir en confrontant ce qu'en disent, à un siècle

---

(1) Le conférencier, gendre de notre confrère, Mme Biennier, a bien voulu, lui-même, rédiger ce résumé.

de distance, Sainte-Beuve dans une de ses célèbres Causeries du Lundi, et notre contemporain, le grand poète anglais T. S. Eliot, dans une causerie prononcée en 1944 à Londres et divers « Essais » antérieurs.

La confrontation sur un même problème de deux esprits aussi différents que le positiviste Sainte-Beuve et le spirituliste Eliot ne pouvait manquer d'intérêt, d'autant que les circonstances où Eliot prononça son exposé interdisent de parler d'influence. Or, il est frappant de relever chez nos deux auteurs une semblable admiration pour les caractères les plus apparents des grandes époques classiques : horreur de toute excentricité comme de toute monotonie, goût de l'ordre, de l'équilibre, conciliation harmonieuse entre la tradition et la liberté d'inspiration, parfaite maturité de la pensée comme de l'expression ; tous deux ont bien soin de distinguer ces âges admirables des siècles trop rigoristes qui les suivirent, et ils ne sont pas tendres pour l'esthétique trop étroite des XVIII^e^ siècles français et anglais.

Mais, dans leurs efforts pour combattre une conception étriquée du classiscisme, Sainte-Beuve et Eliot ne suivent pas longtemps la même route. Le premier ne veut exclure personne du nouveau Temple du Goût dont il esquisse les grandes lignes : pas plus Shakespeare que Valmiki, Job que Confucius, Firdousi que Salomon. Tandis qu'Eliot range d'un côté tous ces Classiques et tous ceux qu'on voudra leur adjoindre, en les nommant « Classiques Relatifs », et de l'autre côté, *un seul* auteur, qu'il nomme « Classique Absolu » : Virgile. Une telle assertion pourrait paraître téméraire si Eliot ne prenait soin de nous avertir qu'il ne se préoccupe pas de définir le plus *grand* des génies classiques, mais celui qui peut fournir le *critère* à ne jamais perdre de vue pour un écrivain soucieux d'être à la fois de son pays et *Européen*. Et à une heure où l'unité spirituelle de l'Europe a besoin d'être raffermie et d'exorciser tant de démons séduisants peut-être, mais qui mettent en péril le commun héritage de pensée et de sentiment que nous tenons de Rome, et par Rome, de la Grèce, il est bien certain que l'appel d'Eliot revêt un sens pathétique et pressant. Il est permis de lui préférer l'élégant libéralisme d'un Sainte-Beuve et de

rêver à son accueillant et universel Temple du Goût sans chef de file, mais on ne saurait méconnaître, devant la décomposition littéraire dont nous sommes menacés, qu'un « retour à Virgile » pourrait être salutaire.

Séance du 3 octobre 1951 (*)

PRÉSIDENCE DE M. D'ORLYÉ, VICE-PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, M. d'Orlyé, Vice-Président, excuse M. Ritz, Président, retenu à la chambre, et dit la double perte que vient de faire la Florimontane en la personne du baron Bardet de Thieux, l'un de ses donateurs, et du général Bordeaux, membre d'honneur. Ancien lieutenant dans la Marine marchande, très attaché aux traditions ancestrales, Léon Bardet de Thieux laisse le souvenir d'un homme au cœur largement ouvert. Son nom demeurera attaché à notre Académie par le legs qu'il lui a fait d'un mobilier et de divers objets destinés au château de Montrottier. *(Pour le Général Bordeaux, voir article séparé).*

Des condoléances attristées sont adressées à M. Henry Bordeaux, membre d'honneur, et à la famille.

M. d'Orlyé donne lecture d'une note préparée par M. Ritz, que voici :

« Les vestiges les plus anciens de l'apparition de l'homme en Haute-Savoie étaient, jusqu'à ce jour, ceux trouvés dans les abris sous roche de Veyrier-sous-Salève, apparemment de l'époque magdalénienne.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, Mme Kuény, MM. A. Achard, Callies, Charvin, Carteron, Cochat, Cuvet, Coutin, Dechavassine, Devant, Th. Falletti, Folliet, Guinaudeau, Francillon, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Primot, Rannaz et Vuachet.

Excusés : MM. Ch. Lacombe, M. Pfister, Serand et Vallin.

De nombreuses personnes étrangères à la Société assistaient à la séance.

« Par les fouilles qu'il a faites pendant près de deux ans dans les grottes d'Onnion sur Saint-Jeoire, M. Spahni, notre jeune confrère, vient de reporter l'apparition de l'homme dans notre pays à la période s'étendant entre la troisième et la quatrième glaciation, c'est à l'époque dite « moustérienne ».

« M. Jean-Christian Spahni, à qui revient tout le mérite de cette découverte, a commencé ses recherches de préhistorien il y a quatre ans, par l'étude des mégalithes. Il a condensé l'ensemble de ses travaux et résumé ses idées au sujet de ces monuments dans une monographie qui a eu le privilège d'être publiée sous le patronage de la Société suisse de Préhistoire, et l'insigne honneur d'être présentée au Congrès International de Préhistoire, qui s'est tenu à Lausanne en août 1950.

« Entre temps, il commença des fouilles dans divers cantons suisses et en France, découvrant entr'autres en Valais des vestiges d'âge moustérien et un refuge mérovingien ; dressant le plan d'un retranchement préhistorique au pied du Salève ; faisant, en collaboration avec le professeur Sauter, le recensement des dolmens de la Haute-Savoie, travail qui été présenté ici-même il y a quelques mois. Je le félicite de cette activité qui lui vaut d'être, si jeune encore, membre de la Société française de Préhistoire.

« Les fouilles dont va vous parler M. Spahni ont fait l'objet, entre le printemps 1950 et l'automne 1951, de dix campagnes, d'une durée totale de cinquante jours. C'est dire avec quel soin et avec quelle patience elles ont été menées, loin de son domicile et en dehors de son travail professionnel, par le jeune préhistorien que vous avez devant vous. »

(Cette conférence, que fait M. Spahni, est reproduite dans le présent fascicule).

Au nom de la Florimontane, qui apprécie hautement le travail considérable de prospection et d'identification accompli par M. Spahni, M. d'Orlyé remercie le conférencier et le félicite chaudement de son exposé substantiel et de ses recherches d'autant plus méritoires que l'accès des grottes d'Onnion est difficile et que les fouilles ont été

effectuées par le jeune préhistorien sans le moindre subside et en dehors de ses occupations professionnelles.

Après la conférence, illustrée de projections, chacun put admirer quelques spécimens d'ossements fossilisés, de dents magnifiquement conservées et de silex taillés... il y a quelques 50.000 ans.

Séance du 7 novembre 1951 (*)

PRÉSIDENCE DE M. D'ORLYÉ, VICE-PRÉSIDENT

M. d'Orlyé rend un hommage funèbre à notre regretté confrère le Chef d'Escadron Henri Monnet, décédé le 28 octobre. *(Voir article séparé)*.

M. Denis Guillot, Conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry, vient nous donner une conférence sur l'ancien Sénat de Savoie, lequel fut l'objet du discours qu'il prononça récemment à la rentrée de la Cour d'Appel.

Au lendemain de la longue occupation de la Savoie par la France, qui laissa une empreinte profonde, le duc Emmanuel-Philibert se montra fin psychologue en voulant que ce Sénat, qu'il institua par édit du 2 août 1559, rendit la justice à la manière française. Il lui accorda le droit d'éclairer le prince régnant, de lui conseiller la modération et même de lui faire des remontrances. N'a-t-on pas vu le Sénat refuser d'enregistrer des édits ? Le conférencier nous montre qu'une telle autorité ne pouvait s'exercer et qu'une si haute place ne pouvait être tenue que grâce à la grandeur morale des magistrats.

Rappelant l'étendue des pouvoirs et le ressort de cette Cour de Justice, même sur les évêques, M. Guillot décrit

---

(*) Etaient présents : Mme Blemmer, MM. Achard, André, Callies, Charvin, Corbat, Derhavassine, Deschamps, J. Fournier, Francillon, Guillot, Ch. Lacombe, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister et Pillet, ainsi que de nombreuses personnes étrangères à la Société.

Etaient excusés : MM. F. Ritz, L. Laydernier, M. Pfister, Serand.

la vie intérieure du Sénat, le mode de recrutement de ses membres et leurs prérogatives ; il brosse la physionomie du premier Président et de la multitude des personnages qui l'entouraient. La séance de rentrée de 1612 nous fait vivre une de ces cérémonies vraiment somptuaires et la description d'une réception ducale au XVII^e^ siècle donne un exemple du haut prestige des Sénateurs. Parmi eux émerge la grande et illustre figure du Président Antoine Favre, auquel parait si bien se rapporter la conclusion de notre confrère résumant les motifs de la souveraine considération qui entourait ces dignes magistrats : « En toutes choses être conscient de ses pouvoirs et de sa responsabilité ».

Après de chaleureux applaudissements, M. d'Orlyé félicite vivement notre compatriote M. Guillot, si particulièrement qualifié pour parler en érudit de cette magnifique institution qui a fait un grand bien à la Savoie. Et il tient à remercier les membres du Tribunal et du Barreau venus nombreux à cette conférence.

Séance du 5 décembre 1951 (*)

PRÉSIDENCE DE M. D'ORLYÉ, VICE-PRÉSIDENT

Le Président adresse de douloureuses condoléances à notre confrère, M. C. Gayet, cruellement éprouvé par la mort de Mme Gayet, et il renouvelle à M. Pierre Callies également des condoléances à l'occasion de la récente inhumation à Annecy de ses oncle et tante, le Colonel Alexis Callies et sa femme, dont le souvenir reste si vivace.

(*) Etaient présents : MM. André, Achard, L. Buttin, Chamel, Callies, Deschamps, Devant, J. Fournier, Guichonnet, Guinandeau, Ch. Lacombe, d'Orlyé, Oursel, H. Pfister, L. Pfister et Vuachet.

Excusés : MM. M. Pfister, F. Ritz et Serand.

Il exprime des félicitations à l'adresse du Lieutenant Gustave Monnet, fils du regretté Commandant Monnet, prisonnier en Indochine, fait Chevalier de la Légion d'Honneur, et forme des vœux pour sa prompte libération.

M. Albin Achard fait le compte rendu de l'intéressant ouvrage « Contes et Légendes de Savoie », du Dr Jocques Clerc, dont il montre le charme. *(Voir à Bibliographie)*.

M. Paul Guichonnet fait une causerie sur l'Opinion publique savoyarde et le mouvement pro-français en 1849. *(Cette causerie sera reproduite dans le prochain fascicule)*.

M. d'Orlyé remercie chaudement M. Guichonnet pour cet exposé qui nous a révélé ses qualités d'érudit.

Au nom de son père, Me Joseph Lacombe, retenu à la chambre, M. Charles Lacombe lit une communication sur « les Cent Jours de la Légion des Allobroges à Rumilly en 1793 ». *(Voir article séparé)*.

M. d'Orlyé donne lecture d'une savante étude, qu'il commente, du Doyen Léon Moret, notre éminent confrère, intitulée « Petits Problèmes de Géomorphologie savoisienne : Plate-forme d'abrasion lacustre et vallon marécageux du Roc de Chère. *(Voir au présent fascicule)*.

M. Paul Tapponnier nous fait profiter de ses recherches dans les Archives du département du Léman en nous envoyant trois communications que présente et analyse M. L. Pfister : « Le Général Nicolas-Louis Jordy, dernier gouverneur du Léman, né à Abreschwiller, d'une famille de Viuz-en-Sallaz » ; « Les Savoyards aux ouvrages avancés de Genève en 1814 » ; « Le drapeau des « Parisiens » et le caporal autrichien à Cordon ».

Afin de constituer à nos archives une collection de photographies et cartes postales des rues et monuments du vieil Annecy antérieures à leur transformation, de même que des monuments et sites de la région, M. L. Pfister fait appel aux personnes susceptibles de nous remettre de tels documents.

Il fait l'analyse du récent ouvrage de M. S. Stelling-Michaud, de Genève, sur les Genevois (originaires du diocèse de Genève) à la Curie d'Avignon au XIVe siècle. *(Voir à Bibliographie)*.

M. F.-M. Ritz a reçu de M. Marcel Guinand, président de l'Académie Rhodanienne des Lettres, plusieurs recueils de poésie dont il est l'auteur, et M. Henri Onde a envoyé une série d'articles et études qu'il a publiés, notamment « Moyen-Pays Suisse et Avant-Pays Savoyard ». Le Président remercie les aimables donateurs.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis PFISTER.

I. - Les Savoyards aux ouvrages avancés de Genève

L'un des sujets qui suscitèrent bien des difficultés aux municipalités, à l'époque de l'occupation autrichienne de 1814, fut celui de la désignation des ouvriers savoyards chargés de renforcer les fortifications genevoises au lendemain de la Restauration.

On ne met aucun empressement à répondre aux ordres des « pandours » de Bubna, Begna ou Zeichmestre réclamant un renfort quotidien de 1.500 ouvriers à mettre à la disposition du chef de génie Pinon. Les Faucignerands se font tirer l'oreille. Le 17 février 1814, les membres de la Commission Subsidiaire de Bonneville expriment leurs doléances : Le salaire est dérisoire. Peut-on obtenir un bon ouvrier pour un franc par jour ? L'ouvrier ignore le prix de sa nourriture. Or celui-ci devrait être fixé de telle sorte qu'il reste à chacun cinquante centimes par jour. Les cantons éloignés ne peuvent fournir leur contingent pour le jour indiqué. Les ouvriers de Chamonix ou de Megève ont trois journées de marche pour se rendre à Genève. Il serait juste qu'ils touchent des frais de route proportionnés aux distances. Enfin, considérant qu'en exécution de l'arrêté de la Commission centrale du 11 février, le Faucigny fournit 492 ouvriers dont la plupart n'ont aucune connaissance à Genève, et s'y sont rendus en trop grande hâte pour avoir pourvu à tous leurs besoins ; considérant que les communes et les familles éprouvent des inquiétudes à leur sujet dans une saison aussi rigoureuse, et qu'il est du devoir d'une Administration paternelle de placer auprès d'eux un chef conducteur qui les connaisse, qui pourvoie à leurs besoins, transmette leurs

(1) Archives du Léman. Dossier 15, Chap. IV, 1814.

réclamations aux autorités militaires et civiles, assure leurs communications et correspondances avec leurs familles, précaution qui préviendra en même temps les mécontements et les désertions qui en seraient la suite, le sergent Michel François Favre, de Samoëns, est désigné comme conducteur de travaux, préposé à la surveillance des ouvriers du Faucigny.

Le 6 avril 1814, Claude Bastian objecte que l'arrêté sur les ouvriers soulève de grandes difficultés depuis que les salaires sont à la charge des communes. Comme il faut de l'argent comptant, et que c'est précisément ce qui manque le plus dans les deux tiers des communes, cette pénurie entrave les départs, d'autant plus que les ouvriers ne veulent pas s'acheminer s'ils ne sont certains de leur salaire, retardant infailliblement de quelques jours leur arrivée à Genève.

II. - Un incident à CORDON, en Août 1814

Des jeunes gens de Cordon, membres de la colonie savoisienne de Paris avaient fait broder un drapeau destiné à la Garde nationale de leur commune natale. Ce drapeau, flambant neuf, arriva à Cordon à la fin de l'année 1813. Il était surmonté d'une aigle française dorée et parsemé de quelques lettres N couronnées.

Le jour de l'Assomption, fête patronale, la Garde nationale en uniforme fit la parade traditionnelle, drapeau déployé.

Le maire, Jean-Marie Pugnat avait bien conseillé de faire disparaître les emblèmes du précédent gouvernement, mais les jeunes gardes avaient répondu qu'il leur en coûtait de mutiler un étendard neuf et de ne pas le montrer à la population dans l'état même où ils l'avaient reçu. De plus, Cordon étant à l'écart des passages fréquentés, qui pourrait s'en apercevoir et en prendre ombrage

Un caporal autrichien stationné à Sallanches pour la transmission des courriers, se trouva cependant à la fête, et prétendit faire démonter de suite le drapeau. La Garde nationale s'y étant opposée, il revint le lendemain avec

deux hommes de son corps, pour se faire remettre l'emblème devenu séditieux, mais n'eut pas plus de succès. Aussi menaça-t-il de revenir le jour suivant occuper la commune avec cinquante hommes. Il apprit à Sallanches que le drapeau ne reparaîtrait pas avec ses emblèmes, et on lui fit savoir de plus que l'arrêté du Gouvernement provisoire en date du 4 août 1814 stipulait en son article 2 que la « suppression des emblèmes devait être exclusivement opérée par les autorités de police ou municipales, sans que le zèle individuel d'aucun particulier puisse y concourir ou les prévenir ». Sur quoi le caporal autrichien se contenta de faire promettre que l'aigle serait enlevée de la hampe du drapeau, ce qui mit fin à l'incident (1).

En transmettant à la Commission centrale de Genève le rapport du maire Pugnat, ci-dessus résumé, Claude Bastian, cheville ouvrière de la Commission Subsidiaire de Bonneville, tint à souligner que le gradé autrichien avait outrepassé ses droits et failli mettre Cordon en fâcheuse position.

III. - Les Bourbakis

Nous voici au 80e anniversaire des tristes jours de l'Année Terrible. Le 1er février 1871, à 4 heures du matin, la Convention d'internement de l'Armée française de l'Est, était signée par le général Clinchant, successeur de Bourbaki. Dictée par le général Herzog, la Convention fixait les conditions auxquelles devaient être hospitalisés en Suisse jusqu'au milieu de mars, 83.000 hommes et 10.000 chevaux.

Dès l'aube du 1er février, les débris de l'armée de l'armée de l'Est commencent à affluer par trois passages principaux : les Verrières, les Fourges et Bellaigue. Lamentable est le défilé des artilleurs aux Verrières. Les officiers de cette arme sont en partie à la tête de leur troupe, mais tout le reste est en débandade. Les chevaux, maigres et efflanqués, se traînent péniblement. Ceux qui les montent ne sont guère en meilleur état. On voit des officiers en pantoufles, des dragons en manteaux rouges

---

(1) Archives du Léman. Dossier 15, chapitre IV.



Traversée du Col de Balme en novembre 1813
par M. de Rambuteau

souillés de boue, avec des babouches aux pieds. Plus de casques ni de shakos, plus de ces élégantes coiffures qui font l'orgueil d'une armée les jours de parade.

La route est jalonnée par des chevaux morts de fatigue et auxquels les « Bourbakis » ont coupé une cuisse ou autre chose à manger cru, en cheminant sur la voie douloureuse. Des voitures d'ambulance en grand nombre passent, surchargées de soldats aux pieds gelés et dont on avait peine à reconnaître l'uniforme, tant il était disparate.

Un spectacle touchant s'offrit aux Verrières, car la population entière empêchait littéralement les troupiers d'avancer, en distribuant toutes sortes d'aliments pour réconforter ces malheureux. Le défilé dura cinquante-six heures. Que de gestes charitablement accomplis et tendrement répétés dans 188 localités d'Helvétie et principalement à Genève, berceau de la Croix-Rouge.

Durant l'hospitalisation, les infortunés internés perdirent 1.700 de leurs camarades, surtout du fait de maladies contractées au cours du rude hiver. Le 2 mars 1871, à Morges, une explosion fit 22 victimes, et à Colombier, le 22 mars, 21 internés périrent dans un accident de chemin de fer.

Le matériel de guerre fut par la suite restitué à la France, et les frais d'internement s'élevant au total à 12.155.000 francs remboursés par la République.

Un décret solennel de l'Assemblée Nationale de Bordeaux exprima à la Suisse la « Reconnaissance française ».

Paul TAPPONNIER.

MONGE
et l'Aérostation

Les archives familiales des descendants de Monge m'ayant été communiquées avec une extrême bienveillance, une biographie complète du savant — terminée depuis plus de deux ans — attend, comme bien d'autres études historiques, que le marché du livre et les conjonctures devenus plus favorables incitent les éditeurs à se montrer plus entreprenants.

S'il faut donc de la patience à ceux qui sont curieux de voir apparaître un Monge enfin réel — et bien éloigné, on peut le dire, du personnage sectaire et révolutionnaire dont on a fait jusqu'ici un peu aveuglément le portrait — si donc la patience est de commande, du moins ai-je pu précédemment, en trois ou quatre circonstances, apporter à mes collègues de l'Académie Florimontane ou à ceux de l'Institut Napoléon de Paris, à côté de rappels de faits souvent connus mais oubliés, quelques traits inédits puisés dans les chartriers familiaux.

Au reste, une certaine priorité dans l'information ne revient-elle pas comme de droit à l'Académie Florimontane quant à Monge, puisque le père du savant était un enfant de Saint-Jeoire-en-Faucigny, où il naquit en 1718. Ainsi en sera-t-il donc encore aujourd'hui.

Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier si la curieuse pièce que nous allons examiner ensemble existe dans les archives officielles, à l'état de copie mise au net par Monge ou par un tiers ; mais jusqu'ici nulle trace n'en apparaît dans les écrits se rapportant au savant. D'ailleurs, lorsqu'on a la chance de disposer d'un manuscrit original, c'est une joie pour le chercheur de l'utiliser plutôt que les

transcriptions ou les reproductions qui ont pu en être faites ultérieurement.

*
* *

L'intelligence si vaste de Monge s'est penchée sur toutes les questions. Le plumitif et les comptes rendus de séances de l'Académie des Sciences, déjà fort éloquents à ce sujet, sont cependant fort loin de tout dire.

Que le créateur de la Géométrie Descriptive ait apporté au Calcul différentiel, à l'Analyse, à plusieurs autres branches des mathématiques supérieures des solutions de la plus haute valeur, les gens de science pourront l'apprécier pleinement un jour prochain grâce au volume que mon ami M. René Taton vient de consacrer à « *L'œuvre scientifique de Gaspard Monge* ». Cette remarquable thèse est à l'impression, et les Presses Universitaires de France en annoncent la publication pour octobre 1951.

Géomètre, mathématicien, physicien, chimiste, pédagogue hors de pair ; tenant plus d'une fois le rôle d'ingénieur des mines et d'ingénieur des Ponts et Chaussées (quand il étudia les gisements de Normandie ou le projet d'établisseiment du Canal de l'Ourcq, entre autres exemples) ; maître de forges pour lui-même, fondeur de canons et fabricant de fusils pour la Nation, ministre de la Marine pendant neuf mois, commissaire aux Sciences et Arts en Italie, législateur à Rome, président du Sénat français, chargé de missions diverses... que de titres pour Monge à joindre à celui de fondateur de l'Ecole Polytechnique !

Cette énumération rapide, loin d'être limitative, omet encore d'autres activités. Car Monge était inlassable, curieux de tout, et son génial cerveau s'est révélé apte à tout étudier en son époque, quand le développement encore restreint des sciences n'obligeait pas les savants à la spécialisation rigoureuse, ou même au travail par équipes spécialisées qui sont indispensables aujourd'hui.

L'aérostation, à la fin du XVIII[e] siècle, faisait ses premières armes. On s'étonnerait, à juste titre, que Monge — né, rappelons-le, en 1746 — ne se soit pas intéressé aux problèmes que posait cette science nouvelle. Et c'est bien d'aérostation que nous allons avoir à parler maintenant,

en évoquant une nouvelle fois la grande figure de ce fils d'un Savoisien.

*
* *

Ovide, dans *Les Métamorphoses*, Virgile, dans *L'Enéïde*, ont raconté l'histoire de Dédale, l'habile architecte du fameux Labyrinthe crétois. Ayant mérité, par la suite, la colère de Minos, Dédale et son fils Icare y furent séquestrés. Pour s'évader de l'île, le génial constructeur réalisa deux paires d'ailes collées à la cire. Icare devait périr pour s'être trop approché du soleil, mais Dédale réussit à atterrir en Italie.

Depuis ce voyage aérien de légende, l'homme a longtemps rêvé de voler comme les oiseaux.

Si le but est aujourd'hui atteint, voire dépassé, au stade actuel d'un progrès toujours en mouvement, il n'en a pas moins fallu des siècles pour y parvenir ; et cette longue route est jalonnée d'expériences, de succès, d'échecs et de sacrifices.

Lorsqu'on songe au nombre exceptionnel de savants que comptait la France à l'aube de la Révolution, on ne peut être surpris que certains d'entre eux se soient adonnés à ce problème, pour faire du grand rêve une réalité pratique. Ils devaient y apporter les premières solutions, fort éloignées déjà de la « Machine volante à mains et à pédales » dessinée, trois cents ans plus tôt, par Léonard de Vinci.

Au moment où l'astronome Lalande, sceptique, déclare à l'Académie des Sciences (mai 1782) : « Il est démontré impossible dans tous les sens qu'un homme puisse s'élever et se maintenir en l'air », Blanchard perfectionne son « Vaisseau volant à ailes battantes ». Les Montgolfier créent leur ballon à air chaud. Puis, les 15 et 19 octobre 1783, Pilâtre de Rozier réussit des ascensions en montgolfière captive. Le 21, le même Pilâtre, accompagné du marquis d'Arlandes, s'envole de la Muette et, en vingt minutes, rejoint les Gobelins. Enfin, le 1er décembre suivant, le physicien Charles, avec un ballon à hydrogène, quitte les Tuileries, et, suivi des yeux par 300.000 spectateurs délirants, il va toucher terre à Nesles, après deux heures de voyage. Charles devient aussitôt la « coque-

luche » des belles Parisiennes : elles se précipitent aux cours de physique qu'il donne au Musée (le futur Lycée) et lui adressent de tendres billets. L'une d'elles lui écrit : « Si vous remontez dans le char aérien que mes yeux pleins de larmes ont suivi si longtemps, mon âme y sera ». Une autre, bien que de trente-huit moins âgée que l'aéronaute, bataillera jusqu'en 1804 pour obtenir enfin le consentement paternel à son mariage. En 1816 — rappelons-le puisque nous sommes en Savoie — Mme Charles, née Julie Bouchaud des Hérettes, rencontrait Lamartine à Aix-les-Bains ; le roman d'Elvire commençait...

Hélas ! la découverte nouvelle devait bientôt servir à des fins moins idylliques. Dix ans plus tard, la Convention créait un Corps d'Aérostiers. Eros cédant à Mars, le premier ballon militaire d'observation monta dans le ciel de Fleurus, le 26 juin 1791. On sait ce qu'il advint depuis...

* * *

Dans le conflit déclanché le 20 avril 1792, l'Angleterre entra neuf mois plus tard (janvier 1793), et pendant vingt-trois ans, à part le bref intermède découlant de la Paix d'Amiens, les forces britanniques s'opposeront aux nôtres.

Pour vaincre l'ennemi insulaire, des succès sur mer eussent été nécessaires. Mais la Révolution, en désorganisant la Marine, avait rendu vains de tels espoirs. On le vit bien lorsque l'escadre de Duval, en route pour l'Irlande, dut rentrer à Brest, en mars 1793, sans avoir combattu. En décembre 1796, Hoche et les 15.000 hommes qu'il avait mission de mettre à terre à Bantry-Bay, subirent un sort analogue.

Moins de deux ans plus tard, par l'Expédition d'Egypte, Bonaparte voulut ouvrir la route des Indes. Riche en exploits fameux, la campagne rehaussa le prestige français auprès des Orientaux, mais échoua quant à son but...

Impassible dans son île, répondant aux menaces du Camp de Boulogne par le rude coup de griffe de Trafalgar, le Lion britannique attendait toujours son heure.

Grisée par les succès sans précédent de ses armées à travers l'Europe, face à l'ennemi hors de portée, la France

enrage... Les vainqueurs de Rivoli, de Zurich, de Marengo, d'Austerlitz, de Iéna et de Friedland, pourquoi ne les conduit-on pas dans l'île pour y battre l'Anglais ? D'aucuns imaginent un tunnel qui passerait sous la Manche. D'autres songent à employer la voie des airs.

Ainsi, en décembre 1797, un sieur Thilorier propose au Directoire une opération conjuguée, navale et aérienne. S'il laisse à d'autres le soin de définir les forces maritimes nécessaires, Thilorier offre la solution aérienne : de vastes montgolfières en forme de tomate transporteront à travers les airs les troupes de terre et leur matériel. On ne fit pas grand succès à ces « thilorières », bien vite surnommées « les melons d'Annonay ». Mais dix ans plus tard, on devait y revenir, comme nous allons le voir.

*
* *

« Le général Clarke, ministre de la Guerre, soumet à l'Empereur le projet du sieur L'Homond, ex-chef de bataillon d'aérostiers, qui propose d'opérer une descente en Angleterre au moyen de 100 montgolfières de 100 mètres de diamètre, dont la nacelle pourrait contenir 1.000 hommes avec des vivres pour quinze jours, deux pièces de canons avec caissons, vingt-cinq chevaux et le bois nécessaire pour alimenter les montgolfières. »

En face de cette lettre d'envoi, la *Correspondance de Napoléon* nous révèle, à la date du 28 octobre 1808, la décision impériale « Renvoyé à M. Monge pour savoir si cela vaut la peine de faire une expérience en grand ».

Une fois de plus, l'homme de guerre voulait prendre conseil auprès de l'homme de science, son vieil ami.

En août 1792, Monge avait reçu avec bienveillance, dans son bureau ministériel de la Marine, un petit capitaine corse plus ou moins en disgrâce à l'époque. Monté en grade avec la rapidité que l'on sait, le général Bonaparte, rencontrant Monge à Milan, en 1796, lui avait tendu une main reconnaissante. Après quoi, le savant, au cours d'un séjour de plusieurs semaines au quartier-général de Passeriano, y avait conquis l'amitié du général en chef. Celui-ci l'avait chargé, avec Berthier, de porter au Directoire les clauses du Traité de Campo-Formio. Monge avait

été ensuite l'émissaire de Bonaparte pour préparer en Italie le convoi de Civita-Vecchia destiné à l'Egypte.

Au bord du Nil, en Syrie, à l'Institut du Caire comme à l'Institut de France, dans les couloirs du Sénat, au Camp de Boulogne ou dans les diverses résidences impériales, les deux hommes s'étaient très souvent rencontrés, avec un plaisir partagé.

A l'ardent patriote qu'était Monge, Napoléon Bonaparte avait donné les joies renouvelées de ses retentissantes victoires. Le savant, pour sa part, avait montré un inlassable dévouement au cours des missions dont le Corse l'avait chargé avant de le combler d'honneurs. L'enthousiasme naturel de Monge, son sens critique toujours lucide, la richesse extraordinaire de son esprit en avait fait l'un des interlocuteurs préférés de Napoléon. Une amitié solide les unissait, à laquelle Monge restera d'ailleurs fidèle jusqu'à l'ultime départ de l'Empereur pour Sainte-Hélène.

Le savant n'était pas non plus étranger à la question qu'on lui posait.

Dès 1780, à l'Académie des Sciences, il avait pris part à la rédaction d'un « Rapport sur la possibilité de voler comme les oiseaux ». Plus tard, au mois de septembre 1783, c'est-à-dire avant même les ascensions de Pilâtre de Rozier, Monge, alors « professeur royal de mathématiques et de physique » à l'Ecole du Génie de Mézières, s'était livré à des recherches expérimentales avec son préparateur Clouet. A cette date, il écrivait à Vandermonde, son collègue de l'Académie « M. Clouet fait des petits ballons d'une seule pièce avec la membrane d'estomac d'une grosse dinde. Lorsqu'on la remplit d'air inflammable *(lisez : hydrogène)*, elle s'élève et reste suspendue plusieurs heures au plafond, mais à la longue elle perd de l'air et elle tombe... Faites-moi le plaisir de me mander le résultat des expériences faites pour savoir si le parchemin ou d'autres membranes peuvent contenir l'air inflammable. Nos petits ballons d'estomac de dindon m'effraient parce qu'ils laissent passer l'air. »

Monge, qui fut l'un des réalisateurs les plus intelligents et les plus actifs de l'armement de la Patrie en danger, avait été membre de la Commission d'aérostation créée en juillet 1793 après un rapport de Guyton-Morveau.

Il avait donc assisté aux expériences tentées sur la terrasse des Feuillants et au Parc d'aérostation de Chalais-Meudon. Désireux de donner une consécration de sécurité à l'engin qui allait être utilisé par l'armée, Monge, en compagnie de sa fille Emilie, alors âgée de seize ans, avait fait une ascension en ballon captif à Meudon, le 23 mars 1794. Enfin, au mois d'octobre suivant, après la mort du général Meusnier qui avait été son élève à Mézières, le savant s'était rendu à Cherbourg pour y recueillir et classer les papiers laissés par Meusnier, et, en particulier, les documents relatifs à l'aérostation.

*
* *

Le rapport établi par Monge en réponse à la question posée par l'Empereur, nous en avons sous les yeux l'original, retrouvé dans les archives familiales de M. le baron Paul de Chaubry.

« Sa Majesté m'a fait l'honneur de me renvoyer un mémoire de Monsieur L'Homond, écrit Monge, (...) et de me demander si je pense qu'il soit convenable de faire l'expérience en grand d'une de ces montgolfières.

« Jusqu'ici, les voïages dans l'atmosphère ont été faits ou au moyen des mongolfières, ou au moyen des aérostats.

« La mongolfière est une enveloppe légère dont l'air intérieur est chauffé par un feu que l'on entretient à dessein. Cet air chaud, dont la pesanteur est moindre que celle de l'air extérieur, a une force ascensionnelle qui croît avec la température ; et cette température peut être facilement portée à un tel point que la force ascensionnelle surpasse le poids de l'enveloppe et celui des objets qui lui sont suspendus ; dans ce cas, la mongolfière s'élève dans l'atmosphère jusqu'à ce qu'elle parvienne à une région avec laquelle elle soit en équilibre ; alors elle obéit à tous les mouvements de l'atmosphère ; elle est entraînée par le vent dont elle prend aussitôt la vitesse et elle continue à se mouvoir jusqu'à ce que, admettant de l'air par le refroidissement, et augmentant rapidement de poids, elle descende peu à peu et rencontre la terre. »

Monge rappelle alors à l'Empereur l'expérience faite en sa présence, au Caire, pendant la campagne d'Egypte. Conté, chef des aérostiers, avait reçu pour mission de

frapper l'imagination des Arabes en lançant une montgolfière. Les lampes de chauffage ayant rapidement perdu leur huile dans les balancements, l'engin avait repris terre sur le Mokkatam, après un voyage d'une demie-lieue seulement ; et les Arabes n'avaient vu en lui qu'un dispositif propre à porter au loin le feu dans leurs maisons et leurs récoltes.

« Lorsque la mongolfière est destinée à porter des poids considérables — continue Monge — son enveloppe doit être de toile plus ou moins forte et sa capacité doit être grande ; mais alors on ne peut pas entretenir une température élevée dans tout l'intérieur sans produire une trèz grande flamme à son orifice ; cette flamme détermine un courant d'air incandescent qui s'élève jusqu'au sommet et qui charbonne bientôt l'enveloppe. Tout les poids que porte la mongolfière sont donc alors suspendus à une toile charbonnée sans consistance, qui se déchire bientôt et laisse échapper par endroit l'air chaud et ne peut servir à la masse que d'un médiocre parachute. »

Le rapport évoque ensuite le seul « voïage aérien » réussi en montgolfière, celui de Pilâtre de Rozier et du marquis d'Arlandes entre la Muette et le Marché aux chevaux que nous avons mentionné. Monge rappelle que les deux pilotes furent recouverts, à l'atterrissage, par leur engin partiellement brûlé, et qu'ils durent à de prompts secours de ne pas périr étouffés.

« D'après cela — poursuit le rapporteur — Monsieur L'Homond ne pourra élever ses mongolfières, chargées chacune du poids de 300.000 kilolitres, sans élever considérablement la température de l'air intérieur, même de celui qui touche l'enveloppe ; il ne pourra élever la température de cet air, qui sera à 45 ou 50 mètres du centre, qu'au moyen d'une flamme ardente d'un grand volume et pour laquelle il faudra qu'il employe ou de la paille sèche en grande quantité ou de menus fagots trèz secs ; cette flamme chassera tout l'air atmosphérique de l'intérieur et le remplacera par de la vapeur d'eau dont une grande partie sera incandescente. Le voïage ne devrait-il durer qu'une demie-heure, cette vapeur charbonnera infailliblement la toile de l'enveloppe qui se déchirera et tombera sur la nacelle. Dans ce cas, et quand même la nacelle,

comme le propose Monsieur L'Homond, serait construite de manière à pouvoir tenir la mer et à naviguer, quand même elle tomberait de niveau sur la mer en restant à flot, elle sera toujours exposée à être entièrement couverte par les débris de l'enveloppe qui étoufferont les navigateurs, ou à chavirer si les débris sont entraînés avec quelque violence par le vent.

« Je pense — ajoute Monge en manière de conclusion — que la proposition faite par M. L'Homond n'est pas admissible et qu'elle ne mérite pas une expérience en grand. »

Ainsi fut « enterré » le curieux projet du sieur L'Homond, qui ne peut manquer d'amuser, par l'ampleur de ses données, les témoins de la propulsion par réaction et de la fission de l'atome.

Mais gageons que si quelque romancier d'anticipation, quelque Wells ou quelque Jules Verne du début du XIXe siècle, avait prédit les expéditions aéro-portées de la Crète, du Pacifique ou la gigantesque opération aéro-navale du 6 juin 1944, gageons que tous les savants de cette époque eussent sans doute joint leurs voix à celle de l'incrédule Lalande, et déclaré avec lui qu'on ne verrait jamais semblables choses.

Paul V. Aubry.

Voltaire démasqué

par sa correspondance avec les Tronchin

Suivi de trois lettres inédites

La correspondance de Voltaire est un perpétuel sujet d'émerveillement. L'écrivain y apparaît dans toute sa spontanéité. Le charme de son style s'allie avec la vivacité de son esprit et la fantaisie de son imagination. Voltaire excelle à se servir du mot qui fait mouche. Tantôt il flatte son correspondant et tantôt il l'impressionne. En le prenant par le côté sensible, il le fait participer à ses travaux, à ses peines comme à ses succès. Aussi, la découverte de toute lettre inédite du patriarche de Ferney constitue-t-elle une aubaine.

Au cours de ces dernières années, plusieurs fonds importants ont été révélés au public. En 1938, M. Georges Jean Aubry a publié 109 lettres écrites par Voltaire à sa nièce, Mme Denis, d'après les manuscrits originaux qui ont, depuis lors, rejoint la cachette d'où ils étaient mystérieusement sortis. Ces lettres, écrites principalement pendant la période qui suivit l'arrestation de Voltaire à Francfort en juin 1753, jusqu'à son installation à Colmar en juin 1754, ont apporté des révélations de deux ordres. D'une part, Voltaire composa à cette époque un roman épistolaire, dans le genre de *Pamela*, de Richardson, au moyen de la correspondance qu'il avait échangée avec sa nièce. D'autre part, ses lettres à Mme Denis ne laissent aucun doute sur la nature de leurs relations.

Quand M. Aubry publia ces lettres révélatrices, la Bibliothèque de Genève venait d'acquérir les archives Tronchin contenant plus de 600 lettres de Voltaire. Ces lettres ont été publiées en 1950, à quelques semaines

d'intervalle, par deux éditeurs concurrents (1). Elles apportent à la connaissance des spéculations financières, des palinodies littéraires et des maladies prétendues de Voltaire de précieux compléments.

Enfin, la même bibliothèque a pu mettre la main, au printemps dernier, sur 93 lettres écrites par Voltaire au pasteur Moultou. Elles donnent d'utiles renseignements sur sa lutte contre l'intolérance.

Ne pouvant traiter ici de l'ensemble de ces fonds, nous nous bornerons à relever plus particulièrement l'intérêt que présente la correspondance du philosophe avec les Tronchin, car Voltaire trouva dans la même famille un médecin (le Dr Théodore Tronchin), un avocat (le conseiller Jacob Tronchin), deux banquiers (Jean-Robert Tronchin et Ami Camp, qui appartenait à la « tribu » Tronchin par sa grand'mère), enfin un ami et un protecteur auprès des Conseils de Genève (le conseiller François Tronchin).

De Colmar, où ils avaient échoué après la malheureuse aventure leipzicoise, Voltaire et Mme Denis souhaitaient se rendre en France, mais l'hostilité de la cour et du clergé risquait de leur valoir d'autres humiliations. Au mois d'octobre 1754, ils gagnèrent Lyon et, en décembre, se décidèrent à passer en Suisse. Voltaire se rendit tout d'abord à Prangins, d'où il négocia l'achat d'une demeure. Avec la frénésie d'un homme d'affaires, il traita simultanément avec une demi-douzaine de propriétaires et se décida finalement pour la maison du conseiller Mallet, située à Saint-Jean, aux portes de Genève.

« On me propose vingt-deux maisons des portes de Lausanne aux portes de Genève », put-il écrire au conseiller Tronchin, le 25 janvier 1755. « Je suis vieux et malade. J'attends paisiblement quel tombeau le sort me donnera... Je révère votre gouvernement, j'adore la liberté, j'aime la retraite, mon corps a besoin de M. Tronchin le médecin, mon esprit a besoin de la société qu'on trouve à Genève. J'ai toujours dit qu'à vingt-cinq ans il fallait vivre à Paris, et qu'à cinquante il fallait vivre ici.... »

---

(1) *Lettres inédites aux Tronchin* (Genève, Droz), et *Correspondance avec les Tronchin* (Paris, Mercure de France).

Cependant les lois de la République interdisaient à un catholique l'acquisition d'immeubles sur le territoire de Genève. Voltaire dut recourir à un subterfuge. Il remit au banquier Tronchin la somme nécessaire à l'achat du domaine de Saint-Jean et devint son locataire à vie, il acquit, selon son expression, « le droit de se promener dans un jardin moyennant 87.200 livres ». En réalité, Voltaire ne fournit que 77.200 livres, car Tronchin paya lui-même 10.000 livres. Il fut stipulé, en outre, que sur cette somme, 15.000 livres représentaient la valeur du mobilier dont Voltaire devenait effectivement propriétaire. La convention prévoyait qu'au décès de l'écrivain ou lorsqu'il renoncerait à la jouissance de ce domaine, les Tronchin lui restitueraient 38.000 livres, de sorte que Voltaire acquit la jouissance des « Délices » pendant toute sa vie pour la somme de 24.000 livres. Si l'on sait que ce domaine rapportait environ 2.000 livres par an (du temps de la famille Mallet), on constate que Voltaire n'avait pas mal défendu ses intérêts.

Pendant les premiers mois, il s'occupa activement d'aménager son domaine baptisé « Les Délices » pour narguer Frédéric II dont la résidence n'était que « Sans-Souci ». « Nous plantons, nous semons, nous bâtissons sans relâche », écrit-il à cette époque. « Je fais bâtir une petite aile, je fais des grilles, j'abats des murs », ajoute-t-il. Si l'on en croit sa correspondance, deux maîtres jardiniers, vingt ouvriers, douze domestiques travaillaient jour et nuit à embellir la maison qu'il avait choisie.

Le banquier Tronchin ayant eu l'imprudence de proposer de fournir à Voltaire tout ce dont il avait besoin, le philosophe et sa nièce lui adressèrent deux ou trois fois par semaine de charmants billets pour lui faire part de leurs désirs : un jour c'est du vin, du muscat, du Frontignan ou du Beaujolais, un autre de l'eau de lavande. Bien vite, les commandes affluent : vingt aunes de velours cramoisi d'Utrecht et vingt aunes de moquette à fleurs, un bon petit baril d'huile bien verte et bien sentant l'olive, douze petits fauteuils de cannées et douze fauteuils paillés, deux encognures, c'est-à-dire deux petites commodes d'angle, quarante-quatre aunes de galon d'or, 150 aunes de milanaise de soie blanche, une table de tric-trac, deux cafetières du

Levant, du sucre, de la peinture, des brosses et de la colle forte, cinq mille clous dorés, trois bidets, cent livres de savon, quinze livres de bonne casse, une racine de rhubarbe capable de purger une province, cinquante livres du meilleur café de Marseille, etc., etc.

La demeure se transforma rapidement ; Voltaire fit bâtir une petite aile pour y installer son théâtre, il construisit une galerie, édifia une écurie et aménagea ses jardins. « La requête que je vous présente actuellement », écrit-il le 5 avril 1755, deux mois après son installation, « est pour des œilletons d'artichauts dont nous manquons absolument, pour la plus grande quantité possible de lavande, de thym, de romarin, de menthe, de basilic, de rue, de fraisiers, de mignardise et de thadicée, de baume et généralement parlant de tout ce qui peut faire les bordures des potagers. Voilà l'objet de ma passion présente, et c'est la plus grande que j'aie, après celle de pouvoir vous posséder ici. Daignez donc faire en sorte que votre jardin soit le mieux fourni du territoire de Genève. » Et plus tard il ajoute : « Je vous parlais en qualité de bostangi (2) d'œilletons d'artichauts et il se trouve que vous m'avez envoyé des fleurs au lieu de légumes. Joignez *utile dulci* : œilletons d'artichauts à replanter, s'il vous plait, pieds de fraisier si votre bonté n'est pas rebutée et si la facilité s'y trouve, et tout ce qu'on peut mettre dans un jardin au mois de mai, et mes habits, et deux pièces de velours d'Utrecht cramoisi et une pièce de velours d'Utrecht mêlé. Allez, allez, courage ! Vous n'êtes pas au bout. Et un sixain d'épingles n° 4 et un sixain n° 18 et un douzain n° 9 et un douzain n° 14 ! Et puis vous m'enverrez une douzaine de fois au diable ! » Comment refuser à un correspondant aussi spirituel ? Surtout lorsqu'il embellissait la maison que l'on habiterait un jour, puisque Voltaire n'en était que le locataire à vie.

* * *

La comédie de l'aménagement des Délices dura quelques mois, puis Voltaire se lança dans les querelles littéraires et les neuf années qu'il passa à Genève comptèrent parmi les plus fécondes de sa carrière.

---

(2) Jardinier turc.

En effet, c'est pendant cette période de sa vie qu'il écrivit ses meilleurs contes, *Candide*, *L'Ingénu*, *La Princesse de Babylone*, ses deux principales œuvres de combat, le *Dictionnaire philosophique* et le *Traité sur la tolérance*, et deux de ses plus grands ouvrages historiques, *L'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, déjà ébauché à Berlin, et l'*Histoire de l'Empire de Russie sous Pierre le Grand*, sans compter plusieurs pièces de théâtre et d'innombrables pamphlets.

Toutefois, à l'exception des ouvrages historiques, tous ces livres parurent sans nom d'auteur ou sous un pseudonyme. Ils portent souvent même une fausse date et un faux lieu d'impression. Si l'on devait croire les titres de ces ouvrages, *Candide* serait traduit de l'allemand de M. le Dr Ralph, *L'Ingénu* tiré des manuscrits du Père Quesnel, *Le Taureau blanc* traduit du syriaque par M. Mamaki, « interprète du roi d'Angleterre pour les langues orientales », et *La Princesse de Babylone* rédigée « par un vieux philosophe qui ne radote pas toujours ». Quant à l'*Histoire de Jenni*, ce roman philosophique qui met en présence un athée et un sage, elle aurait été écrite par M. Sherlok, traduite par M. de la Caille et publiée à Londres, alors qu'elle a tout bonnement été imprimée à Genève, en 1775, sous la direction de Voltaire.

En publiant ses ouvrages sous des pseudonymes, Voltaire était presque assuré d'échapper aux poursuites. Grâce à l'appui du conseiller Tronchin, son nom ne sera même pas prononcé et la recherche du responsable n'aboutira pas. Tour à tour, la *Pucelle*, *Candide*, le *Dictionnaire philosophique* seront brûlés et lacérés devant l'Hôtel de Ville, le nom de l'auteur et celui de l'imprimeur resteront inconnus. Que Voltaire se soit défendu véhémentement d'avoir écrit tel ou tel libelle attaquant les idées régnantes, passe encore, mais qu'il se soit ingénié à dénoncer aux autorités ses propres publications, c'est ce qu'il est plus difficile de comprendre. Peut-être espérait-il convaincre de son innocence en prenant les devants, mais il semble étrange que le Conseil de Genève pût être dupe plus d'une fois ; et l'on en vient à croire à sa propre complicité.

Le fait est que Voltaire dénonça à plusieurs reprises des ouvrages « dignes de flétrissure » qu'on avait l'inso-

lence de lui imputer. Si l'on devait croire les lettres qu'il adresse aux Tronchin ou aux Cramer, ses imprimeurs, *Candide* serait une « feuille composée par un scélérat insensé et imbécile », le *Dictionnaire philosophique* un « libelle pernicieux », les *Dialogues chrétiens* un écrit « infâme » et *Saül* une « sottise » visiblement imprimée pour lui nuire. Rien n'illustre mieux sa manière d'agir que la lettre qu'il écrivit au docteur Tronchin pour se disculper d'avoir publié les *Dialogues chrétiens*, ce violent pamphlet contre certain ministre genevois :

« Mon cher Docteur, j'apprends par L'Ecluse (un comédien) que vous seriez fâché si j'étais l'auteur des *Dialogues chrétiens par Mr. V., imprimés à Genève, 1760.* Et moi aussi, je vous le jure, j'en serais bien fâché, car l'ouvrage est médiocre et plein de lieux communs. Le second dialogue est sanglant. Il ne nomme personne, mais il désigne, il couvre d'opprobres le professeur Vernet.

« Bardin (un libraire) m'a envoyé cette brochure. Son fils qui est venu chez moi a été fortement réprimandé. Je l'ai menacé de me plaindre de ce qu'il se chargeait de débiter un libelle intitulé insolemment de la première lettre de mon nom.

« Il m'a dit qu'il tenait ce libelle du libraire Rigolet de Lyon, que ce Rigolet lui avait mandé qu'il tenait le manuscrit d'un Genevois, que ce Genevois lui avait recommandé d'en envoyer cent exemplaires à lui Bardin.

« Mon avis est qu'on interroge Bardin, qu'on brûle le libelle et qu'on punisse le libraire et l'auteur. Je vous embrasse tendrement, mon cher et digne ami.

« V. »

Bardin père et fils furent mandés sur le champ par le Conseil de Genève pour répondre de leur délit. Le livre, déclaré « impie et scandaleux, injurieux à la religion chrétienne et attentatoire à l'honneur de ses ministres », fut lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. Quant à Voltaire, inutile de dire qu'il ne fut même pas inquiété.

La plupart du temps, ces petites plaisanteries furent sans lendemain. Il arriva cependant que les palinodies du patriarche prirent les dimensions d'une véritable turpi-

tude. La correspondance de Voltaire avec les Tronchin apporte la preuve que l'hôte des « Délices » est bien l'auteur d'une des plus odieuses machinations tramées contre Rousseau. Contrefaisant le style du pasteur Vernes et tronquant sans vergogne des phrases des *Lettres de la Montagne*, Voltaire rédigea un violent pamphlet pour démontrer que Rousseau était un vrai ennemi de la religion. Ce pamphlet, intitulé le *Sentiment des citoyens par Mr V.*, provoqua la brouille entre Rousseau et Vernes et entraîna la condamnation des *Lettres de la Montagne*. Or, on a retrouvé, dans les papiers Tronchin, un premier brouillon en treize points du libelle de Voltaire, sorte d'aide-mémoire qui devait permettre à François Tronchin d'entraîner le Conseil à sévir contre Jean-Jacques.

L'acharnement de Voltaire contre le citoyen de Genève mériterait à lui seul un volume. Nous ne pouvons ici en étudier les multiples raisons. Remarquons simplement que le patriarche de Ferney tolérait mal les succès que « ce fou de Jean-Jacques », ce « cruel ennemi du genre humain » remportait dans sa ville natale. Il était jaloux de son talent, comme il avait été agacé, quelques années auparavant, par le triomphe de *l'Esprit des Lois* de Montesquieu. Peut-être se sentait-il menacé par la puissance de cet homme qui avait le courage de refuser les pensions royales, de vivre dans l'indigence, ballotté d'un refuge à l'autre, professant le culte de la vérité et l'amour de la simplicité.

* * *

Car Voltaire s'était singulièrement enrichi depuis le jour où son père l'avait privé du droit de toucher son héritage, de peur qu'il dissipât son bien, et l'avait autorisé seulement à prélever l'usufruit de sa succession jusqu'à ce qu'il prît une conduite réglée. En spéculant sur les loteries, en finançant les fournitures aux armées, en investissant des capitaux dans le commerce des blés, puis dans celui de la Compagnie des Indes et surtout en prêtant des sommes considérables à de grands seigneurs, Voltaire avait amassé une fortune immense.

Devenu propriétaire des Délices (virtuellement tout au moins) il fut saisi d'une véritable frénésie de posséder des terres. En 1757 il acquit une maison à Lausanne, en

1758 il signa un bail à vie pour le château de Tournay, l'année suivante il acheta la seigneurie de Ferney pour 114.000 livres et sans cesse augmenta son domaine en mettant la main sur les terres contiguës. M. Avezou a publié ici même les lettres échangées par Voltaire avec le comte de Pingon au sujet de l'acquisition de la terre de Feuillasse en 1761 (3).

Assuré de posséder une agréable retraite, Voltaire s'efforça de consolider le volume de ses revenus au moyen de rentes viagères. Le secret de sa fortune réside — en partie du moins — dans l'usage habile qu'il fit de son crédit auprès des grands. Il consentait à leur prêter d'importantes sommes contre une annuité viagère de 10 % avec réversibilité d'une part (généralement la moitié) sur la tête d'une de ses nièces (de préférence Mme Denis). Il avança de la sorte plus d'un demi-million au duc de Wurtemberg, 230.000 livres à l'Electeur palatin, 100.000 au duc de Richelieu, 80 au duc de Bouillon, autant au duc de Villars, au marquis de Lezeau, au comte d'Estaing, au prince de Guise, etc. Or, Voltaire, malgré les nombreuses maladies dont il se disait « affublé », vivait toujours et réclamait, avec une exactitude et une habileté consommées, le paiement de ses annuités. On comprend mieux maintenant pourquoi il jouait au mourant, allant jusqu'à feindre des syncopes, vivant en robe de chambre et décrivant complaisamment ses plus légères indispositions. Et s'il cachait soigneusement sa date de naissance, n'était-ce pas pour paraître plus âgé qu'il n'était, afin d'obtenir des taux plus favorables ?

La correspondance de Voltaire avec les Tronchin, particulièrement avec le banquier Jean-Robert Tronchin et son associé, Ami Camp-Tronchin, établis à Lyon, est fort révélatrice au sujet de la fortune du patriarche. Cette correspondance est d'autant plus précieuse que Voltaire recommandait à ses banquiers successifs le secret le plus absolu sur ses opérations financières. Sans vouloir examiner ici les différentes spéculations auxquelles il se livra pendant les dix ou douze années que durèrent leurs relations (ils ont échangé au moins 325 lettres), nous remarquerons simplement que Voltaire était assez averti des

---

(3) *Revue Savoisienne*, 1934.

questions financières, malgré l'indifférence qu'il professait à cet égard. En novembre 1759, par exemple, il écrit à son banquier :

« J'ai pensé, il y a quinze jours, qu'il était bon d'acheter des actions sur les fermes, quand elles étaient à 660. Le fonds est sûr. Je crois que 30.000 livres ne seraient pas mal employées à cet effet. Mais il faudrait vendre annuités et billets loteries, et je les crois actuellement invendables. Ne reprendront-ils pas faveur, si M. de Montmartel règne sous le nom de M. Bertin (1). Mais alors les actions des fermes ne hausseront-elles pas aussi ? Qu'en pensez-vous ? Que conseillez-vous ? Je commence à être bien pauvre. Je vous embrasse tendrement.

« V. »

Sans cesse il interroge Tronchin au sujet de lettres de change, de billets de loteries, de navires sillonnant les mers avec des cargaisons dont il espère retirer quelque profit, de coupons, de rentes, d'annuités. A plusieurs reprises, Voltaire demanda à son banquier de lui faire tenir son compte et de freiner ses dépenses. A un moment même il songea à créer une « Académie de lésine » pour arrêter le « torrent de ses dépenses », mais le désir d'accroître ses terres, le goût d'avancer de l'argent et surtout le train de vie élevé qu'il menait l'entraînèrent toujours à puiser dans les fonds que gérait Tronchin.

Les lettres écrites par Voltaire à son banquier démentent l'opinion de Nicolardot sur l'avarice du patriarche. Celui qui écrit : « Il est vrai que mon magot s'écorne, mais un magot ne fait pas grand plaisir et les spectacles en font beaucoup », ne saurait être taxé d'Harpagon. Le 15 décembre 1760, alors qu'il avait acquis les Délices, Tournay et Ferney, Voltaire écrivait à Jean-Robert Tronchin une lettre bien caractéristique :

« Je vous remercie tendrement, mon cher ami, de vos soins officieux. Si les Délices sont bien jolies, Ferney a son mérite. Tout est bientôt dans son cadre, et le cadre est cher. Je vous l'ai dit, il vous en coûtera cent mille francs de la Saint-Jean 1660 à la Saint-Jean 1661. En conscience,

---

(1) M. Bertin venait d'être nommé contrôleur général des finances.

je ne puis faire les choses à moins... Que voulez-vous ? il m'en restera assez ; mes nièces sont bien pourvues, nous avons de bonnes maisons bien meublées, d'assez grosses rentes, nous naissons tout nus, on nous enterre avec un méchant drap qui ne vaut pas quatre sous. Qu'avons-nous de mieux à faire qu'à nous réjouir dans nos œuvres pendant les doux moments que nous rampons sur ce globe ou globule. *Interim ride, et vale.*

« V. »

*
* *

On se souvient que Voltaire prit prétexte de se rapprocher de son médecin pour s'établir aux Délices. De 1755 à 1778, avec un intervalle d'une dizaine d'années pendant lequel ils furent brouillés, Voltaire eut constamment recours au Dr Tronchin pour lutter contre les innombrables maladies qu'il croyait discerner dès qu'il était légèrement indisposé. Toutes les lettres qu'il lui écrivit n'ont malheureusement pas été conservées. Les archives Tronchin n'en contiennent plus que quarante-trois, mais le texte d'une trentaine d'autres nous est partiellement connu par des publications du siècle dernier. Trente-neuf lettres provenant de la bibliothèque du professeur Maunoir furent vendues à Londres en 1846 et n'ont jamais réapparu sur le marché.

Celles qui ont été conservées nous permettent néanmoins de connaître la nature de leurs relations. Elles furent tout d'abord très amicales et Théodore Tronchin dut être conquis par la verve, l'intelligence et l'activité prodigieuse du philosophe. Mais il se rendit vite compte qu'il avait à traiter un malade fort peu docile à ses instructions. Le Dr Tronchin recommandait surtout la diète, l'exercice et l'air pur. Il était partisan de laisser faire la nature et non de la combattre par des purgatifs et des saignées. Or, Voltaire faisait un énorme usage de casse et de rhubarbe et il narguait les ordonnances du médecin devant ses amis : « A mon âge bon vin vaut mieux que M. Tronchin », disait-il. Ou bien : « Je vois les médecins pour le plaisir de la conversation », tout comme les théologiens, « sans croire ni aux uns, ni aux autres ».

Nicolardot a donné, dans un petit livre amusant mais outré (5), un véritable catalogue des maladies dont Voltaire prétendait être atteint : hypocondrie, dyssenterie, néphrétique, érésypèles, fluxions, scorbut, hydropisie, goutte, rhumatismes, sciatique, fièvres, stranguric, et même apoplexie. Si l'on en croit ses lettres, le patriarche de Ferney était atteint d'autant de maladies qu'il comptait d'années. Dès 1734, il se déclare en agonie, en 1747, il se meurt, deux ans plus tard, il n'est qu'un cadavre, et en 1754, un ancien squelette. En 1760, il se devra d'expliquer pourquoi il n'est pas encore enterré. « Il est bien vrai que je ne suis pas encore mort, mais je ne puis pas non plus assurer absolument que je suis en vie. Je suis tout juste dans un honnête milieu ». Dès l'âge de cinquante ans, il prend le titre d'éternel malade et affirme qu'il est né pour souffrir. Le 6 février 1752, il écrit à un de ses amis qu'il a perdu les cinq sens, ce qui ne l'empêche pas de lui parler longuement d'une pièce de théâtre, de *Zaïre* et du *Siècle de Louis XIV*. Parfois il est aveugle comme Bélisaire et parfois comme Milton. Dans une lettre au Dr Tronchin, que nous publions plus loin, Voltaire dit même : « Je suis lépreux comme Naaman et triste comme Job ».

Aussitôt qu'il se sent un peu indisposé, le philosophe supplie son médecin d'accourir à son chevet. Vite il fait venir son secrétaire pour lui dicter son message, alors qu'une heure auparavant, il a lui-même écrit une longue lettre à son banquier.

« Vous me direz peut-être, mon cher Esculape, écrit-il en juillet 1765, qu'après avoir vécu soixante-et-douze ans avec le corps le plus faible, je dois être fort content de faire mon paquet, partir gaiement, et ne vous pas importuner. Vous aurez raison, mais je ne vous demande que six mois, parce que mes affaires ne peuvent être arrangées que dans ce temps-là... »

Tronchin n'était pas homme à se laisser duper. En présence d'un malade qui prétendait souffrir 24 heures sur 24 ou même 13 heures sur 12, car « douleur allonge le temps », et qui trouvait la force de composer des tragédies et des livres d'histoire, d'organiser des représentations

---

(5) *Ménage et finances de Voltaire* (Paris, 1887).

théâtrales, de recevoir d'innombrables visiteurs, d'entretenir une correspondance volumineuse et de conduire avec succès les affaires financières les plus délicates, le Dr Tronchin sut garder toute sa sérénité et sa philosophie. Toutefois, il conçut la plus vive indignation lorsqu'il apprit que Voltaire avait soutenu la cause des natifs contre le Petit Conseil de Genève, lors des troubles qui suivirent la condamnation de Rousseau.

La brouille dura dix ans. Un jour, Voltaire écrivit à son médecin qu'il ne pouvait cesser d'être attaché du fond du cœur à un « grand homme ». Dès son arrivée à Paris, au début de février 1778, Voltaire se jeta dans les bras du docteur. D'une écriture un peu tremblée, il lui adressa une série de billets pour l'informer de sa santé. La dernière lettre qu'il lui écrivit n'est pas datée, mais elle est fort émouvante :

« Le vieux malade du quai des Théatins se jette entre les bras de Monsieur Tronchin. Il souffre des douleurs insupportables. Il peut n'avoir point la fièvre, mais il a une agitation dans le pouls et dans le sang qui augmente tous ses tourments. Il y a quinze nuits qu'il ne dort point ; son état est horrible ; rien ne le soulage. Il n'a d'espérance que dans Monsieur Tronchin. Il espère qu'il aura pitié de lui.

« V. »

La mort de Voltaire fut atroce. Le récit qu'en a fait Tronchin, témoin de l'agonie et du désespoir de l'écrivain, est également conservé à la Bibliothèque de Genève. Voltaire aimait trop la vie pour s'en détacher avec sérénité. Pour une fois, il ne pouvait jouer la comédie. Car l'auteur de *Candide* a été, pendant toute sa vie, un admirable comédien. Les lettres aux Tronchin ne sont qu'une succession de petits tableaux pleins d'humour et de fantaisie. En publiant ses ouvrages sous de faux noms, en intervenant dans les affaires politiques de Genève, en s'apitoyant sur son sort auprès de ses débiteurs et en prétextant toutes sortes de maladies alors qu'il vécut jusqu'à l'âge de 84 ans, Voltaire n'a pas cessé de tenir un rôle. Et s'il ne put être le plus grand auteur dramatique du siècle, l'égal de Corneille et de Racine, il peut se vanter d'avoir été l'un des plus grands comédiens de tous les temps.

Trois lettres inédites de Voltaire aux Tronchin

Depuis la publication de l'édition des *Lettres aux Tronchin*, à laquelle nous avons collaboré, nous avons retrouvé trois pièces originales qui nous avaient échappé et dont nous sommes heureux de faire bénéficier les lecteurs de la *Revue Savoisienne*.

La première est une lettre adressée au banquier Jean-Robert Tronchin, à Lyon, qui figure dans la collection Guy de Pourtalès, à Etoy (Canton de Vaud, Suisse). Elle a vraisemblablement été distraite des archives Tronchin au siècle dernier déjà. Dans un article sur la guerre de sept ans, paru dans la *Revue suisse* de 1855, Eusèbe-Henri Gaullieur a publié les deux premiers paragraphes de cette lettre, mais il a soigneusement omis l'alinéa relatif aux mésaventures de la lingère de Madame Denis. En voici le texte complet :

« A Lausanne, 8 janvier (1758).

« Mon cher correspondant, la prise de Breslau, celle de tant d'officiers et de tant de troupes, le siège de Schweidnitz, celui même d'Olmütz dont on parle, achèvent d'établir dans l'Allemagne l'équilibre que nos armées ont tâché en vain de déranger. La France est bien servie sans le vouloir, et doit remercier le Roi de Prusse de l'avoir battue. Pour peu qu'il poursuive le cours de ses victoires, il faudra que l'Autriche soit la première à demander la paix. Je ne serais point étonné que les bras des Russes et des Suédois ne s'engourdissent, et que le Roi de Prusse fût plus puissant que jamais.

« Toute la Franconie est à présent inondée de troupes. Il faut aller manger ce pays-là après avoir dévoré les autres. Il est difficile que les lettres m'arrivent de Bayreuth comme elles arrivaient. Je me suis borné dans mes lettres à faire en général des vœux pour la paix (1). Il est plaisant d'avoir des remords de lâcher ce terrible mot. Je l'ai souhaitée à tout le monde. Le prince de Saxe-Hilbourghausen doit-il être si fâché qu'on lui en souhaite sa part ? Il rôde autour de Bayreuth. C'est un homme de mauvaise

---

(1) Allusion aux efforts tentés en octobre 1757 par Voltaire pour provoquer des ouvertures de paix entre la France et la Prusse par l'intermédiaire de la margrave de Bayreuth, sœur de Frédéric II.

humeur, et s'il ouvre les lettres, il est tout propre à prendre pour une trahison les souhaits d'un bon Suisse.

« Quant à la petite Suissesse huguenote qui s'avise de faire tout en douceur des métis avec un papiste, si on peut la faire accoucher à Lyon, chez quelque honnête et charitable dévote, si on peut mettre son enfant aux orphelins, je l'adresserai à la personne que vous aurez la bonté d'indiquer en qualité de femme, de légitime épouse. Elle pourra gagner quelque chose à son autre métier qui est celui de couturière. Les frais d'ailleurs ne seront pas exorbitants quant à sa conversion, après ses couches ; ce sera l'affaire de quelque jeune chanoine, car il n'y a pas moyen de proposer cette bonne œuvre à un cardinal et à un archevêque de l'âge de Son Eminence. Il ne reste à Madame Denis et à moi qu'à vous remercier de toutes vos bontés avec la plus tendre reconnaissance.

« V. »

La deuxième lettre est entrée récemment à la Bibliothèque Nationale, avec la collection du comte Maurice Allard du Chollet. Nous n'en connaissions que les premières lignes, d'après un catalogue de libraire, car elle avait passé dans une vente, à Londres, au milieu du siècle dernier. L'allusion à la nomination du cardinal de Bernis permet de dater ce billet du début de juin 1764, et l'intitulé nous indique qu'il est adressé au Docteur Tronchin :

« Mon cher Esculape. Il est vrai que je me chauffe comme une cigogne. Mais je souffre comme un diable. Je suis lépreux comme Naaman et triste comme Job. Je vous supplie d'en prévenir quiconque voudrait voir ce pauvre homme, afin qu'on ne dise pas « morosus est », mais « miser est ». *Interea*, je me recommande à vos bontés.

« Le cardinal de Bernis est donc archevêque d'Albi. J'espère un canonicat.

« Vale et ama. »

Quant à la troisième pièce, elle provient de la collection Pierre Favre, à Genève. C'est une lettre adressée au conseiller François Tronchin en réponse à une question qu'il avait posée à Voltaire.

« Le 22 juin 1769.

« Grand merci, vous êtes aimable, vous êtes essentiel, je vous aime et aimerai tant que le cœur me battera dans la poitrine. Le livre en question a été imprimé à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, lequel a demandé permission au Gouvernement de le faire entrer dans Paris. Il est d'un abbé assez connu ; je ne l'ai point encore lu, ainsi je ne puis rien en penser. On dit qu'il est vrai et sage ; ces deux choses-là sont fort rares. Je vous souhaite un bon voyage, et ce serait pour moi un grand plaisir de vous revoir. Je vous embrasse très tendrement. Vive et laetare.

« V. »

Adresse : A Monsieur Tronchin,
Ancien Conseiller d'Etat
de la République de Genève,
à Paris.

Lorsque Voltaire se défend d'avoir lu un livre dont il loue le contenu, on peut être assuré qu'il n'y est pas étranger. Sans doute s'agit-il de l'*Histoire du Parlement de Paris, par M. l'abbé Big*, imprimé par Marc-Michel Rey à Amsterdam. Pendant un mois au moins, l'écrivain se défendra auprès de tous ses amis d'avoir pris la moindre part à ce livre. « Si quelque libraire veut faire passer cet ouvrage sous mon nom, je lui déclare qu'il n'y gagnera rien », dit-il à un de ses correspondants. « Il est impossible que j'en sois l'auteur ; elle ne peut être que d'un homme qui a fouillé deux ans de suite dans des archives poudreuses », ajoute-t-il quelques jours plus tard.

Et, pour bien prouver qu'il ignore tout de ce livre, Voltaire écrit le 18 juillet à la marquise Du Deffant, toujours heureuse de colporter les dernières nouvelles :

« Il paraît en Hollande une *Histoire du Parlement*, écrite d'un style assez hardi et assez serré ; mais l'auteur ne rapporte guère que ce que tout le monde sait... Il est bien ridicule qu'on m'impute un tel ouvrage... Je ressemble assez à vous autres, mesdames, à qui on donne une vingtaine d'amants quand vous en avez un ou deux. »

Voltaire comédien ? En fallait-il une preuve de plus !

Bernard GAGNEBIN.

Rapport sur les concours de poésie de 1950

(Fondation Laydernier et fondation Andrevetan)

Les deux concours de 1950 n'ont tenté que six candidats : deux pour le concours Laydernier et quatre pour le concours Andrevetan ; il semble qu'en ces années agitées et soucieuses où le recueillement devient un luxe, la poésie trouve de moins en moins d'audience et les poètes de moins en moins de loisirs.

Des deux envois proposés au concours Laydernier, aucun n'a pu être retenu pour un prix, ni même pour une mention.

Le N° 1 (« A l'instar des abeilles, la rêverie butine sur les beautés de la nature ») prend pour thèmes les quatre saisons et nous invite - hélas, nous pouvions nous y attendre — à y voir une image de la vie humaine. Que de banalités dans la pensée, que d'impropriétés dans l'expression, que de chevilles dans ces alexandrins que de rimes lâches en adjectifs ou en adverbes !

Ne soulignons pas les imaginations bizarres que l'auteur accueille sans sourciller : ces étoiles attentives au chant du rossignol et qui, pour comble, « s'abstiennent d'applaudir le chanteur ombrageux », ces nuits propriétaires « d'un magasin de toiles », ces pauvres platanes « remplis d'ébriété », et j'en passe.

Une image gracieuse et personnelle éclaire cependant l'évocation du printemps :

> Que les blonds coudriers, vrais lustres de Venise,
> Illuminent avec leurs chatons éclatants.

De plus, l'auteur sait observer, avec une précision joyeuse et cordiale, les travaux rustiques et la vie au village.

Le n° 2 s'intitule « Le cadran lunaire » et nous fait envier, dès la première pièce, cette acuité sensorielle qui lui permet d'entendre un « râle d'abeille qui trépasse ». L'auteur ne manque pas de sensibilité, nous sympathisons avec la vie solitaire et laborieuse qu'il nous laisse deviner; nous sourions avec lui aux ébats des bambins qui, sans respect pour le vieux cimetière qu'ils ont choisi pour terrain de jeux « se gourment quelquefois d'un geste sûr et vif ». Mais ces notations alertes et pittoresques demeurent trop rares, les vers prosaïques, mal rythmés, aux rimes incorrectes et faciles.

Les deux candidats doivent apprendre à devenir plus sévères pour eux-mêmes avant d'affronter à nouveau le concours.

Parmi les quatre qui présentent leurs œuvres au concours Andrevetan, le N° 1, « Mayon la Pastourelle », peut faire son profit du même conseil. Certes, on peut trouver à ces confidences un certain charme de spontanéité, de gaîté, de jeunesse, mais, si la mission de la poésie est de nous rendre attentifs au mystère qui nous habite et à celui qui nous environne, rien ne saurait l'exclure autant que le bavardage. L'auteur s'en est aperçu par moments, puisqu'un de ses porte-paroles nous avoue dès le début qu'il « écrit des vers sans rime ni raison ». Il montre, au reste, la même indifférence à l'égard de la syntaxe et de l'orthographe qu'à celui de la prosodie.

Au rebours, la prolixité rebute le N° 2, au point qu'il aurait pu échanger sa devise « Mourir pour renaître » contre l'affirmation de Baudelaire : « Je soutiens qu'il n'existe pas de long poème ». L'auteur parle une langue pure, il trouve parfois des vers simples et tendres ; ainsi, quand il adresse à Lausanne, sa ville natale, un souvenir limpide et doux comme les vagues du Léman :

Ton lac a mollement bercé ma douce enfance.
O ville des lilas...

Mais le sentiment et l'imagination manquent d'intensité, les suggestions demeurent trop furtives et réticentes pour être efficaces, la symphonie s'arrête au prélude.

Le N° 4 estime que « le lac d'Elvire et le Mont-Blanc, voilà l'orgueil de la Savoie » ; il nous offre donc deux pièces pour célébrer l'un et l'autre, mais il a plus d'enthousiasme que de souffle lyrique. Dans « Le Salut au Lac » il s'émeut tour à tour devant « la beauté sauvage et divine » des eaux, et devant les ombres mélancoliques de Lamartine et d'Elvire ; mais, — vanité de la gloire des lettres ! — voici que le tête à tête de ces vedettes romantiques se trouve soudain remplacé par un autre qui n'a plus rien de sentimental, celui d'un aigle et d'un lavaret — l'un guettant l'autre — et l'auteur, à ce spectacle, se prend à « maudire le destin ». Combien nous lui souhaitons de n'avoir jamais d'autre sujet de s'en plaindre !

Par bonheur, le N° 3 — « Hyeme et aestate » — relève le niveau du concours. Voici enfin un poète à la sensibilité discrète et fine, averti que le travail doit seconder, parfois solliciter et prolonger l'inspiration ; qui ne cède point à la mode de l'hermétisme ou de l'existentialisme, ou du populisme ; qui a cultivé les plus délicats de nos poètes, surtout depuis du Bellay à Sully-Prudhomme, et qui sait renouveler par un accent personnel les thèmes et les rythmes les plus classiques : sonnets, terza rima, villanelles. Il s'essaie même à une sextine, après nous avoir prudemment renvoyés à Théodore de Banville pour en apprendre les règles. Il s'y conforme avec tant d'aisance que nous pourrions, si nous les oublions encore, les retrouver d'après l'exemple qu'il nous en donne :

Jardin *(Sextine)*

Viens avec moi dans le jardin de mon enfance,
Il te ressemble : il est mystérieux, divin,
Chaque pas y côtoie une occulte présence
Qui, d'un calme sommeil, dort au creux du silence
Et qu'un secret appel éveillera soudain.
Viens, nous découvrirons l'âme de mon jardin.

Les rêves de jadis habitent ce jardin,
Et l'infini qui fut celui de mon enfance.
Je connais leurs frissons, leurs murmures. Soudain,
Ils vivent. Le réel se fond dans le divin.
A peine si l'on ose affronter le silence,
De peur d'effaroucher leur subtile présence.

Mais toi tu peux venir ; j'aimerai ta présence,
Et je suis sûr qu'aussi l'aimera le jardin,
Car tu sais respecter les secrets du silence,
N'as-tu pas, comme moi, quelque jardin d'enfance,
Somnolent depuis lors sous un charme divin,
Et que le souvenir animera soudain ?

Si tu sais, curieux de cet éveil soudain,
Dans ton cœur attentif enclore sa présence,
Il ouvrira pour toi son prestige divin,
L'innombrable, magique et mystique jardin,
Le plus miraculeux des miracles d'enfance,
Avec son tiède, souple et chatoyant silence.

Parfois, à la faveur d'un captieux silence,
Dans un de ces éclairs qui nous viennent soudain,
J'évoque quelque éden pareil à mon enfance,
Vibrant d'une invisible et vivante présence .
Mais jamais, dans mes plus beaux songes, un jardin
Ne fut comme le mien, précieux et divin.

Car c'est tout le passé, l'envoûtement divin
Du passé, qui renait aux sources du silence,
Comme une fleur éclose à l'ombre d'un jardin
Et qu'un secret appel éveillera soudain.
Si c'est lui, si c'est le jardin, ou ta présence
Qui recompose ainsi l'âme de mon enfance.

Enfance, la plus pure image du divin,
Présence toujours prête à peupler le silence,
Soudain l'on vous retrouve aux détours d'un jardin.

La réussite est charmante, et nous en félicitons de tout cœur le poète, non sans le mettre en garde, pour l'avenir, contre les pièges possibles de la virtuosité ; l'exemple des grands rhétoriqueurs nous apprend que la poésie risque de se perdre à trop se complaire dans les acrobaties de la rime.

Il capte dans ses villanelles des impressions parfois exquises ; ainsi, dans celle qu'il intitule :

Cerisiers *(Villanelle)*

Les cerisiers étaient en fleur.
C'était un printemps de Provence.
Te souviens-tu de leur splendeur ?

Jamais beauté, jamais blancheur
N'eurent d'éclat aussi intense.
Les cerisiers étaient en fleur.

Illuminant de leur pâleur
Le ciel léger, le verger dense.
Te souviens-tu de leur splendeur ?

Comme ils portaient avec candeur
Leur excès de magnificence !
Les cerisiers étaient en fleur.

Tant d'allégresse, de fraicheur,
Y penses-tu comme j'y pense ?
Te souviens-tu de leur splendeur ?

Fragile comme le bonheur
Qui s'avançait dans le silence.
Les cerisiers étaient en fleur.
Te souviens-tu de leur splendeur ?

Quelle émotion délicate on éprouve à deviner ici l'accord d'une double éclosion, celle des cerisiers et celle d'une tendresse heureuse, qui ont rempli son âme d'un semblable émerveillement ! Pourtant le sujet de ces villanelles demeure un peu mince ; l'auteur a mis beaucoup plus de lui-même dans ses sonnets, où il nous dit, après Leconte de Lisle, son culte de la beauté, après Verlaine un nostalgique Nevermore, après Sully Prudhomme l'histoire de ses tendresses vaines ou comblées, après Victor Hugo sa confiance dans un lendemain réparateur. Il répand sur tous ces thèmes son charme propre, fait de douceur, de mesure, d'une parfaite transparence dans le sentiment et l'expression. Voici l'un des sonnets dont la note m'a paru la plus personnelle, et dont la composition (qui laisse à désirer dans plusieurs autres : « Oublier », « Sourire », « L'oiseau blessé ») est la plus sûre. L'auteur nous y confie le désenchantement qui l'envahit après le succès de ses désirs les plus chers :

Tu vois

Tu vois, le beau matin plein de miel et de sève,
L'heure chantante et radieuse t'appartient.
L'amour même est venu lier ses bras aux tiens.
Cependant la journée est incomplète et brève.

Et tout est douloureux dans le soir qui s'achève.
Tout ce que tu voulus, maintenant tu le tiens.
Comme c'est peu de chose ! Et comme tu sais bien
Que rien n'existera d'aussi grand que ton rêve !

Déjà sont dépassés les plus frais horizons.
La route fuit, entre ses groupes de maisons,
Sans repos désiré, sans refuge où se rendre.

Le but est si fuyant, si vague et si lointain !
Ecoute seulement, sans pouvoir le comprendre,
Pleurer en toi l'âme obscure de ton destin.

Il semble bien que dans la simplicité de cette confidence faite à voix basse, le poète nous ait livré son cœur le plus secret.

Les évocations littéraires, mythologiques ou bibliques lui réussissent moins bien ; il lui échappe même une énormité quand il prétend (cf. Eve) que « Dieu, dans l'infini, fut jaloux de la femme ».

En général, il a plus de goût que de force, plus de sensibilité que d'imagination ; il a rarement le souci d'éclairer, de colorer ses images et de les élargir jusqu'au symbole ; il procède surtout par accumulation ; ainsi lorsqu'il suit au miroir les mouvements de la danseuse, celle-ci devient tour à tour pour lui :

Pétale, lys, corbeille,
Feuille affeurant au sol,
Vol
De sylphe ou d'abeille.

Ne dirait-on pas que les mots se sont mis eux-mêmes à danser ? Mieux vaudrait peut-être détailler la grâce de quelques-unes de ces images plutôt que de précipiter leur ronde à la cadence d'un jazz.

C'est lorsqu'une impression sensorielle le ramène par analogie au monde intérieur qu'il rencontre ses vers les plus heureux ; nous avons admiré déjà la floraison des cerisiers :

Fragile comme le bonheur
Qui s'avançait dans le silence.

De même, l'automne aux précaires splendeurs lui paraît porter en elle

L'âme distante et grave
De ceux qui seront morts demain, et qui le savent.

Il use de mètres variés, avec une préférence marquée pour les rythmes pairs ; alexandrins ou octosyllabes dans les sonnets, vers de six ou de sept syllabes dans les villanelles, six, quatre, deux, parfois une syllabe dans le poème de forme libre. Fidèle aux règles de la prosodie classique, il observe la loi de l'alternance, élide les *e* muets à l'intérieur du vers, ne hasarde que de rares enjambements, se permet peu de chevilles et d'impropriétés d'expression.

Il a cependant laissé passer des rimes normandes (cf. Par delà : cher- chercher) ou lourdes (dans « Eve » les mots abstrait des quatrains) ou faciles.

Il oublie parfois que le sonnet ne souffre pas des vers à la facture lâche ; les siens gagneraient en harmonie et en plénitude s'il en retranchait les longues conjonctions — puisque, parce que, pour autant que — dont la masse et le poids suffisent à éteindre quelques-unes de ses strophes.

Il nous reste à suggérer un souhait plus important. Si le poète aspire à être pour nous plus que « le bon joueur de quilles » de Malherbe ou l'honnête horloger à qui le compare Paul Valéry, s'il veut apaiser nos chagrins et stimuler nos langueurs, nous attendons de lui qu'il nous ouvre l'accès des sources vives où se rafraîchit son courage.

Celui-ci nous propose le culte de la beauté ; mais de quelle beauté s'agit-il ? Celle de la poésie ? Jamais l'artiste ne se complaît longtemps dans l'œuvre accomplie. La beauté du monde ? Elle se change en sortilège resplendissant et glacé quand elle ne nous communique pas l'appel incessant de « l'Amour qui meut le soleil et les autres étoiles ». Trouverons-nous une raison de vivre dans l'amour humain ? Le poète nous le conseille, parce que, nous dit-il, — et cette raison ne serait point sans réplique, — « parce qu'il est une heure où l'amour ne vient plus ».

Ailleurs, il insiste encore :

C'est à toi, mon amour, que j'ai borné le monde.

[redacted]

sans nous dissimuler pourtant que nous reconnaîtrons parfois trop tard l'identité du visiteur, que, si nous l'accueillons, il ne nous ménagera pas les souffrances et nous apprendra « le mal que se font ceux qui s'aiment le mieux » et que, pour finir, il ne manquera pas de s'en aller, nous laissant dans un désert crépusculaire :

On s'aperçoit
Que tout est mort au fond de soi...

Cette lucidité ne saurait suffirme à nous faire attendre demain comme

La plus rouge, la plus éblouissante aurore.

si nul ne nous rappelle, avec Renan ou avec Bergson, que « les hommes ne s'aiment qu'en Dieu ». Quand l'affection s'exerce jour après jour, à la patience, au support, à la bonté, à la fidélité, au dévouement, il ne nous suffit plus alors des courtes années de la jeunesse, il nous faut toute notre durée humaine pour apprendre à aimer, comme pour apprendre à penser.

Notre auteur est trop réfléchi pour ne pas s'aviser que la souffrance peut exalter notre vie plus encore que l'amour ; aussi nous engage-t-il à l'accepter, mais sans nous dire par quel secret cette souffrance « chante et triomphe debout ». Le seul moyen qu'il nous propose pour l'exorciser est de nous appliquer à la détacher en esprit du présent et à la projeter dans le passé :

Le temps qui use toute chose,
Usera ta douleur aussi.

C'est presque dans les mêmes termes que du Bellay murmurait devant les ruines de Rome :

Car, si le temps finit chose si dure,
Il finira la peine que j'endure.

mais cet humble soupir ne ressemble en rien à un chant de triomphe ; nous savons bien que le temps ne nous aide jamais à vaincre sans nous rançonner, en attendant de nous détruire. Certes, l'orgueil stoïque réussit parfois à braver tout haut la souffrance, mais il s'effondre souvent devant la douleur physique ou l'épuisement nerveux. Il se tait toujours devant les chagrins sans remède, la détresse ou la perte d'un être aimé.

Ainsi tous les refuges où nous a conduit le poète attestent leur fragilité, et lui-même semble l'avouer, puisqu'il écoute, à l'heure la plus douce et la plus comblée « pleurer en (lui) l'âme obscure de son destin ».

Il n'en est pas moins émouvant de le voir s'efforcer pas à pas de frayer sa route vers la sagesse, même si le but lui paraît encore indiscernable à force d'être lointain.

Nous le félicitons d'avoir fait de ses vers ses confidents, « ses plus chers secrétaires » — comme eût dit du

Bellay — au lieu de s'y divertir comme à une énigme, une musique fugitive, une incantation hasardeuse.

Pour la délicate sincérité de son œuvre, pour la probité de son métier, le jury propose unanimement le N° 3 pour le premier prix (1).

Pour le jury, le rapporteur :

Mathilde TROMBERT.

(1) Mme Albine Fournier, à Toulon.

Les Cloches de "Madame Royale" à l'Eglise de Rumilly

Dans toutes les églises de France, en cette matinée du Samedi-Saint, les cloches sonneront à grand branle. Depuis deux jours, les clochers sont muets, car, celon la tradition, les cloches s'en sont allées faire leur pèlerinage annuel dans la Ville Eternelle et c'est pour célébrer leur retour de Rome et pour annoncer la fin de la Semaine Sainte, la « Grande Semaine », comme on disait autrefois que, dans tous les clochers, les sonneurs sonnent à perdre haleine.

Les cloches ont souvent leur histoire et c'est celle des cloches de Rumilly que nous voudrions raconter aujourd'hui.

La première moitié de la Guerre de Trente Ans (1618-1648) avait été cruelle au Duché de Savoie, envahi par les armées de Louis XIII ; villes et places fortes s'étaient rendues presque sans combattre ; Rumilly, cependant, avait refusé de capituler, sauvant ainsi l'honneur de la Maison de Savoie.

Emportée d'assaut le 23 mai 1630, après une héroïque résistance, la ville n'échappa que par miracle à l'incendie et au pillage.

Mais Richelieu n'entendait pas laisser subsister une place forte qui n'avait pas voulu accepter la capitulation. Et le grand Cardinal ordonna que fut rasé le Château et démantelés les portes fortifiées et les murs d'enceinte. Les habitants durent loger et nourrir les troupes chargées de faire exécuter ce travail et, pendant de longs mois, tous les hommes furent occupés à détruire les fortifications élevées par leurs ancêtres et qui faisaient l'orgueil de la cité.

Rumilly commence à se relever de ses ruines, lorsque, le 10 mai 1637, un incendie ravage l'église paroissiale ; le vieux clocher est la proie des flammes et les cloches fondent en partie, tant est grande l'intensité du feu. Accablés par ce nouveau malheur, les Rumilliens se mettent courageusement au travail pour réparer les dégâts de l'incendie. En 1639, le clocher est prêt à recevoir de nouvelles cloches, mais où trouver l'argent pour les payer ?

Les Princes n'ont pas oublié la courageuse conduite de leurs sujets rumilliens en 1630. Déjà, en 1631, le Duc Victor-Amédée Ier les avait exemptés d'impôts pour les aider à se relever des ruines du siège.

Mais, depuis 1630, bien des événements se sont déroulés en Europe : la Guerre de Trente Ans est fertile en retournements d'alliances ; France et Savoie se sont réconciliées ; et, le 8 septembre 1637 « *à la tête des troupes franco-savoyardes, dont Richelieu, connaissant ses talents militaires, lui avait laissé le commandement en chef, le Duc Victor-Amédée engagea la campagne et écrasa l'armée espagnole à Monbaldone. Ce fut la dernière victoire de ce vaillant général, qui, quelques jours plus tard, le 7 octobre, mourut d'un mal foudroyant, alors qu'il poursuivait sa marche sur Milan, après avoir institué Christine, tutrice de ses fils et Régente de ses Etats* ». (Ch. Buttin, « Un portrait de Madame Royale à Annecy »).

Le Duché de Savoie ne pouvait être en de meilleures mains ; la Duchesse, née le 10 février 1606, n'était-elle pas Christine de France, fille de Henri IV et sœur de Louis XIII, tenant de son père les qualités de courage et de diplomatie qui avaient fait du Roi de Navarre un des plus grands Rois de France ? Appelée « *Petite Madame* » dans son enfance, elle prit, lors de son veuvage, le titre de « *Madame Royale* » que ses sujets piémontais traduisirent par « *Madama Reale* ».

Ce fut la Régente qui voulut, en nouveau témoignage de reconnaissance, offrir à Rumilly les nouvelles cloches du clocher. Grâce à sa générosité, quatre cloches magnifiques furent fondues et installées dans le vieux clocher du XIIe siècle, restauré par le travail acharné des Rumilliens.

Le 21 mars 1639, les maîtres fondeurs Humbert et Roch reçurent « *huit cent florins pour la main et réfacture des anciennes cloches, plus un florin, trois sols et neuf deniers pour chaque livre de métal à fournir par eux* ».

La plus grosse et la plus belle des cloches, que toutes les générations de sonneurs depuis trois siècles ont appelée « *la Christine* », porte deux inscriptions latines, faisant chacune le tour complet de la cloche.

Celle du haut la dédie au Christ :

« JÉSUS-CHRIST, FILS DU DIEU VIVANT, AYEZ PITIÉ DE NOUS - 1639 - LE TONNERRE DU SEIGNEUR A RETENTI DU HAUT DU CIEL ET LE TRÈS-HAUT A FAIT ENTENDRE SA VOIX. »

L'autre relate l'histoire de la donation :

« L'AN 1639, CHARLES-EMMANUEL ÉTANT DUC DE SAVOIE, SOUS LA RÉGENCE DE CHRISTINE DE FRANCE, PAR LA GRACE DE SA PIEUSE LIBÉRALITÉ ET LE BIENFAIT DU TRÈS EXCELLENT GOUVERNEUR FÉLIX DE SAVOIE, CE GROS BOURDON, AVEC LES TROIS AUTRES CLOCHES PLUS MODESTES QUI L'ACCOMPAGNENT, A ÉTÉ COULÉE DANS LE BRONZE POUR LE BIEN DE LA CITÉ, AFIN QUE SOIENT RÉPARÉS LES DOMMAGES DU FEU PAR LEQUEL LA TOUR DU CLOCHER ET L'ÉGLISE TOUT ENTIÈRE ONT ÉTÉ COMPLÈTEMENT BRULÉES. »

PIERRE ROVARD ET JEAN GAILLARD, SYNDICS.

La deuxième cloche est dédiée à la Sainte-Vierge ; on lit l'inscription suivante :

« MARIE, MÈE DE DIEU, PRIEZ POUR NOUS - 1639 - LA VOIX DU SEIGNEUR DANS SA PUISSANCE - LA VOIX DU SEIGNEUR DANS SA MAGNIFICENCE. »

La troisième est dédiée à Sainte Agathe, patronne de la paroisse de Rumilly :

« SAINTE-AGATHE PRIEZ POUR NOUS - 1639 - LOUEZ DIEU SUR LES CYMBALES DE JUBILATION - QUE TOUT CE QUI EST ESPRIT LOUE LE SEIGNEUR. »

Cette cloche, dite « La Pleureuse », sans doute parce qu'elle sonnait les glas, n'est plus à Rumilly, pas plus que la quatrième dite « De l'Entrée » ; nous verrons plus loin ce qu'elles sont devenues.

Par l'obscur escalier en colimaçon de 70 marches, l'ami Tracol, le jeune et sympathique photographe de Rumilly, s'en est allé, appareil d'une main, torche à magnésium de l'autre, faire l'ascension du clocher ; et, pour notre bonheur, il a réussi les excellents clichés que nous reproduisons.

Car chaque cloche porte les armoiries de la Maison de Savoie, le champ de gueules à la croix d'argent, et les armoiries de Rumilly, l'aigle membré et becqué d'or, surmonté de la couronne ducale, en hommage à la donatrice.



SAINT-MAURICE
un des patrons de la Savoie

Il est vraisemblable que de grandes fêtes eurent lieu à Rumilly le jour de la bénédiction de ces cloches en présence du représentant de la Régente ; sans doute furent-elles présidées par Dom Juste Guérin, évêque d'Annecy et deuxième successeur de Saint François de Sales, qui devait abandonner le siège épiscopal et le titre d'évêque et Prince de Genève auquel il avait droit pour se retirer au couvent des Capucins de Rumilly « *afin d'y vivre plus saintement et pauvrement parmi les religieux* ». Juste Guérin mourut en odeur de sainteté dans ce couvent, le 3 novembre 1645, et les ossements du saint évêque, découverts le 7 avril 1862, furent transportés dans un tombeau creusé dans la nouvelle chapelle de l'Aumône.

Et pendant un siècle et demi, les quatre cloches de « Madame Royale » rythmèrent de leur chant la vie de la

cité, sonnant les joies et les deuils, les baptêmes et les mariages, le glas des funérailles et le tocsin des incendies.

La Révolution française allait modifier profondément la vie calme et paisible des habitantes du clocher.

Dans sa séance du 24 octobre 1793, le Conseil municipal de Rumilly arrête « *que les citoyens commissaires nommés pour descendre les cloches du canton de Rumilly sont invités à commencer par celles de la commune.* »

Ne fallait-il pas plaire au citoyen Simond, représentant du peuple auprès de l'Armée des Alpes, qui avait écrit de Sallanches, le 30 septembre 1793 : « *Je fais partout descendre les cloches et au moyen d'une mine de cuivre dont j'ai déjà mis l'exploitation en activité, nous aurons de quoi à faire à peu près sept à huit cents pièces de canon.* »

A la fin de l'année 1793, les cloches sont descendues du clocher, dont on commence la démolition, sauf le gros bourdon, parce qu'il sert de timbre à l'horloge publique.

Les 5 et 8 janvier 1794, elles sont transportées à Annecy ; pour des raisons mal connues, elles ne furent pas fondues ; la cloche dédiée à la Sainte-Vierge revint plus tard dans le clocher de Rumilly, et chaque jour sonne l'Angelus ; celle de Sainte-Agathe, « *la Pleureuse* », fut transportée à Faverges, où elle est restée et a été refondue en 1869 ; la quatrième, enfin, dite « *de l'Entrée* » est restée à Annecy.

Ces deux dernières cloches ont été remplacées dans le clocher de Rumilly par celle de la Confrérie des Pénitents, datée de 1638, et une autre qui doit être celles des Bernardines.

Citons encore deux faits relatifs à nos cloches : le 28 décembre 1794, le Conseil réclame l'autorisation de reprendre, aux magasins des effets nationaux, le marteau de la grosse cloche « *Christine de France* » ; car on avait bien laissé la cloche, mais, en la privant de son marteau on l'avait rendue inutilisable. Et en 1805 : « *Le lundi 4 février, veille de la fête de Sainte-Agathe, patronne de la ville de Rumilly, dans la soirée, la grande cloche, que deux jeunes gens sonnent en branle, tombe et casse, par sa chute, un bras à l'un et un pied à l'autre.* » (Croisollet, « Histoire de Rumilly »).

Malgré la disparition de deux d'entre elles, les cloches de Christine de France restent parmi les plus intéressants souvenirs de l'histoire de Rumilly. Deux siècles avant l'annexion de 1860 elles symbolisaient déjà l'union de la France et de la Savoie ; elles ont sonné la mobilisation d'août 1914 et la victoire du 11 novembre 1918. Souhaitons-leur longue vie et souhaitons aussi qu'elles sonnent plus de joies que de deuils.

Et, lorsque nous les entendons, ayons une pensée de reconnaissance pour la Régente « *Madame Royale* », qui signait ses lettres : « *Christine, fille de Roy de France* ».

Louis Buttin,
Conservateur du Château de Montrottier.

Samedi 24 mars 1951.



Les armoiries
de Madame Royale
(Bossette de mors, coll. de l'auteur)

Clochers de Savoie

Ceux-là font d'abord partie d'un paysage, certes, mais aussi, mais surtout, d'une coutume. Et ils présentent de ce fait des variations spatiales dont l'analyse compose pour sa part le climat original de l'art en Savoie.

Comme la Bourgogne, plus encore qu'elle peut-être, la Savoie jalonne les grandes voies de l'Occident, lie par le trait d'union de ses vallées le sud italien, le nord allemand et l'ouest français. Son destin est d'être sillonnée ; par les soldats, mais aussi par les marchands, les hommes d'église et les artistes. Maîtresse des cols, elle participe d'une vie double ou triple, au gré des passages, et elle est le creuset où viendront s'affronter, à travers les âges, influences et rivalités. L'écho s'en perçoit, très aigu, dans l'architecture à toutes les époques : elle répond ici à l'histoire qui, longtemps, opposa la Savoie à la France, par le Dauphiné surtout ; qui, du moins, l'y laissa étrangère, dotée de sa vie propre, atteinte malgré elle, à des degrés divers, par cette séduisante Italie où l'entraînèrent au XV^e^ siècle, poussée par une nécessité implacable, ses princes, par la Bourgogne à laquelle l'unissaient des affinités de race et de dynastie, par l'Autriche et l'Allemagne limitrophes.

Les données humaines et politiques conjuguaient alors leurs effets à la nature pour déterminer les emplacements et les élévations des clochers.

Emplacements. Souvent, dans les églises rurales anciennes de France, le clocher coiffe la croisée du transept ou le chœur, choix symbolique autant qu'esthétique. Plus rares y sont les deux emplacements quasi traditionnels en Savoie : le clocher latéral et le clocher-porche.

Il était logique que les maçons savoyards fussent préoccupés de réduire au maximum les pesées qui s'exerceraient sur des églises construites en matériau aussi ingrat qu'un blocage léger de mollasse, qu'un appareil de moëllons de calcaire très dur ou de tuf, que la pierre de granit. Il leur était difficile, par exemple, de lancer des tours-lanternes, des coupoles sous clocher ou des clochers sur la nef, dont le poids, aggravé par la neige en hiver, eût risqué de crever la voûte en moins de deux saisons. S'ils l'osèrent à l'époque romane ou gothique (1), peu de ces œuvres ont survécu. Et de bonne heure, ils s'attachèrent plutôt à isoler le clocher, à le vouer à une nécessaire autonomie : objectif inscrit encore aujourd'hui dans la géographie savoyarde, et qui fut atteint de deux manières principales.

On avait le choix, en effet, entre deux formules, l'une septentrionale, l'autre méditerranéenne, et il n'est pas étonnant que l'accord en ait été réalisé en Savoie. Bien des clochers, d'une part, y sont marqués par le premier art roman ; ce sont en général de hautes tours grêles, carrées, plantées au côté de l'église, et percées, au sommet, de minces fenêtres souvent jumelles. Elles sont le plus fréquemment appareillées en petit calcaire cassé au marteau, long et peu épais, régulièrement assemblé, où l'on voit, comme plaqué sur les quatre faces, le décor typique de bandes en retrait et d'arcatures aveugles. Elles foisonnent en Haute-Maurienne et en Tarentaise, ornées ou non de ce décor, mais liées par des analogies indiscutables. Au plus haut du cul-de-sac tarin, Val d'Isère, Tignes, Sainte-Foy et l'altière souche de Peisey, comme, plus bas, la fort belle basilique d'Aime, nettement teintée, d'autre part, d'influences carolingiennes, ou, en Val d'Aoste, le rude clocher lombard de Courmayeur, répondent à leurs sœurs de la vallée jumelle, Bessans, Lanslevillard, Lanslebourg, Avrieux, Termignon, Bramans, Saint-Pierre d'Extravaches.

Il est assez difficile de préciser où s'opéra la jonction des formes du premier art roman méditerranéen avec les types germaniques ou occidentaux, plus massifs, plus décomposés, plus structuraux. Tandis qu'à Brenthonne et

---

(1) *Talloires*, Cléry, *Gérier*, Viuz-Faverges, *Abondance* (en italique, les clochers anciens qui n'ont pas survécu).

Draillant, en Chablais, reparaissent les fameuses bandes lombardes au long de vieux clochers moussus, très voisins l'un de l'autre, les deux tours prévues à l'extrémité des croisillons du faux transept d'Aime, celles qui existaient, plantées de même sorte, dans la cathédrale primitive de Moûtiers, les chapiteaux dits « cubiques » de ces deux monuments et ceux du clocher de Poisy, les corniches du chevet de Lovagny et de la Commanderie de Mouxy, disent peut-être une pénétration des formules de l'Allemagne ottonienne au plus profond des vallées alpestres, terre d'Empire. Mais ce qui atteste surtout cette pénétration, c'est la permanence de clochers-porches tels que ceux de Villaz, Morillon, Scionzier, Samoëns, Charly — celui-ci très élégant dans sa facture flamboyante, — tels que ceux, postérieurs, d'Esery, Champanges, Seynod, Saint-Martin-Bellevue...

Dans un ordre un peu différent, le magnifique et monumental clocher d'Annecy-le-Vieux, qu'on hésite au vrai à classer dans une catégorie arbitraire, proclamerait à lui seul qu'il exista en Savoie, au XII^e^ siècle, des édifices dignes d'éloge. Vestige solitaire d'une église tôt disparue, il érige une souche carrée, coiffée d'une pyramide basse, et sa noblesse ne le cède en rien aux plus belles tours brionnaises, clunisiennes ou rhénanes. Quelle put être, en fait, l'impulsion créatrice ? On en discuterait sans fin, encore que la proximité rhodanienne et les attaches bourguignonnes orientent l'esprit sur d'incontrôlables filiations, suggérées par des traits archéologiques de détail.

Mieux vaut dès lors se borner à décrire le monument. Fait, dans l'ensemble, de petits moëllons assez réguliers à gros appareil d'angle, et reposant sur un substrat d'énormes pierres romaines remployées, il comporte deux étages, au-dessus d'un soubassement qu'ajourent de simples meurtrières à linteau échancré, et qu'une bande à moulure en doucine couronne. Les deux étages du beffroi sont à peu près calqués l'un sur l'autre, mais le supérieur, mieux appareillé, est aussi plus joliment bâti ; sur chaque face, les archivoltes en plein cintre de la double paire de baies géminées s'arrondissent en tores ; des cordons horizontaux courent sur tout le périmètre de la tour, dessinant, aux angles, le tailloir des chapiteaux de minces colonnettes qui allègent les arêtes, selon un mode qui ne paraît pas avoir

de province très définie ; les chapiteaux, dans leur ensemble, sont moins frustes que les inférieurs, au décor à peu près inexistant ; l'ornement végétal, traité à grands coups sommaires, en fournit l'essentiel ; on en retrouve les frères en plusieurs églises de la région.

Mais le clocher d'Annecy-le-Vieux, aujourd'hui, constitue pour toute la Savoie un exemple à peu près unique et inexpliqué ; il ne semble pas avoir fait véritablement école. Plus tenace peut-être et plus profonde que toute autre sera, en définitive, la marque méditerranéenne, la marque italienne. Jusqu'au XIXe siècle et au-delà, les architectes et les maçons, presqu'à leur insu, répéteront des canons transmis par d'insondables traditions, et, sur des fondations « lombardes » non point toujours disparues, ils élèveront d'autres formes pseudo-lombardes, des tours grêles, mais bien assises sur les « augives » obliques de leur rez-de-chaussée, et jaillissant du sol comme des épis jusqu'au beffroi, là-haut, chichement ajouré, aussi haut que le plus haut des sapins de la vallée. Et carrés toujours : la Savoie ignora — ou il semble qu'elle ignora — les tours rondes ou octogonales qu'on voit ailleurs aux églises romanes : cette absence aussi la situe dans la géographie des styles. Mais quelle évocation saisissante à l'esprit que ces permanences impalpables qui, d'une génération à l'autre, descendent les âges, fidèles en fin de compte à quelque archétype depuis longtemps oublié !

Ces tours savoyardes taisent leurs souvenirs et leurs destins, et il faut, pour en déceler de rares cheminements, une étude attentive. Leur histoire, autant que les lits d'appareil qui font succéder la mollasse ou le calcaire en de capricieuses stratifications, ce sont les percements surtout qui la disent, ou qui, du moins, suggèrent que l'unité actuelle de la souche n'est qu'apparente, et que plusieurs campagnes de constructions, plusieurs assauts destructeurs, plusieurs découronnements s'y sont, à diverses époques, opposés. Ainsi, pour ne donner que quelques exemples, à Menthon-Saint-Bernard, les baies inférieures paraissent remonter au XVe, sinon au XIVe siècle, le beffroi, lui, étant visiblement postérieur ; à Notre-Dame de Liesse d'Annecy, la base, penchée, peut être contemporaine de l'édification de l'église flamboyante, tandis que les deux

étages du beffroi, curieusement calqués sur ceux d'Aoste, datent de la Renaissance, et plus précisément sans doute d'un incendie qui dévasta le clocher en 1559. Tel enfin le clocher de Saint-Maurice, en la même ville, qui ne superpose pas moins de trois campagnes.

Assez rares, en définitive, paraissent être les souches savoyardes dont aucune modification n'est venue altérer le caractère primitif : romanes, ou règne uniformément l'archivolte en plein cintre (Annecy-le-Vieux, Aime, Brenthonne) ; gothiques, aux baies souvent cintrées en lancette et plus allongées (Lovagny, Morillon, Scionzier, Saint-Gervais), parfois cernées d'une archivolte torique ou profilées en accolade (Charly-Andilly) ; modernes enfin, qui reviennent au plein cintre, à partir du milieu du XVI[e] siècle (Notre-Dame de Liesse, La Roche, Thônes, etc.). Plus souvent, un exhaussement d'un ou deux étages a surélevé le clocher primitif, et les constructeurs de la période classique n'ont pas peu contribué à dessécher ceux qu'ils bâtissaient à neuf, en réduisant à l'extrême leur structure essentielle.

Resterait à parler des couronnements de ces tours, et de leur originalité. Certes, il existe en Savoie, comme ailleurs, des clochers indifférents ou banaux. A commencer par les élémentaires clochers-arcades qu'au-dessus de certaines chapelles ou oratoires perce une baie unique, ou géminée. Ces campaniles rudimentaires, la Savoie leur voue pourtant un cachet original : elle aime à les coiffer d'une toiture à pavillon, légèrement débordante, qui les protège avec cocasserie.

Il existe aussi des pyramides ou des flèches du type commun. Les plus anciennes sont celles qui, à l'époque romane, couvrent les tours lombardes de Maurienne et de Tarentaise ; elles sont alors, la plupart du temps, appareillées, de hauteur médiocre, parfois complétées par des pyramidions ou clochetons d'angle qui, à Termignon par exemple, avaient pour fonction de racheter le passage d'une section carrée à une section octogonale ; elles n'ont rien de spécifiquement alpin ou italien, et rayonnent sur tout le district du premier art roman, où leurs survivances sont tardives.

A ces couverts de tuf durent être juxtaposées ou succéder les toitures en pavillon du type d'Annecy-le-Vieux, en même temps que se répandait l'usage des premières flèches gothiques à l'opulente charpente, parfois partiellement découverte, comme à Marêche ou à l'ancien clocher de Peillonnex. Extrêmement rares en sont d'ailleurs les spécimens authentiques.

Beaucoup plus jeunes, donc mieux conservés, les fameux clochers à bulbe sont pour les Savoyards comme pour les étrangers les vrais clochers de Savoie. Ce qu'est un bulbe en architecture ? A l'image de la botanique, un renflement sphérique qui, dans l'élévation d'une toiture pyramidale ou conique, rompt l'ascension normale des lignes par le jeu des contre-courbes. Il s'agit donc là d'une forme étrange, parfois pataude ou même franchement grotesque, le plus souvent fort gracieuse. Le problème de son adoption en Savoie, lié à celui de ses origines, se pose ; il a été jusqu'alors caractérisé par une certaine confusion. Une thèse hâtive, sans références formelles, voulait qu'elle eût été importée d'Italie du Nord à l'époque classique et généreusement multipliée par les architectes du Buon Governo dans leurs reconstructions. M. Guichonnet, dans un article récent, déplace cette provenance dans les pays alémaniques du sud, Tyrol, Vorarlberg, Allgaü bavarois, et lie la pénétration des formes bulbées à des mouvements d'émigration savoyarde en ces contrées (2). Le premier membre de l'hypothèse est exact, car il exprime des analogies réelles, mais il le serait plus encore si ces types ne se rencontraient que là. Quant au deuxième, il est assez difficile de fournir la preuve d'une influence quelconque qu'auraient exercée sur l'architecture des clochers les négociants émigrés en Allemagne du Sud ou en Tyrol.

En fait, la carte de l'émigration savoyarde en pays alémanique et celle des clochers bulbés ne coïncident pas exactement. Ensuite, un phénomène aussi ample, aussi complexe, aussi durable, puisqu'il règne sur plus de trois siècles, que la vogue du dôme italien, puis du bulbe, ne peut avoir une origine unique. Et les hautes flèches articulées

---

(2) P. Guichonnet, *L'émigration alpine vers les pays de langue allemande*, in : Rev. de Géog. alpine, T. XXXVI, fasc. 4.

de la Savoie, de même que la nudité des souches qui les portent, n'ont, avec les dômes écrasés de Bavière ou de Souabe aux tours guillochées, que des ressemblances partielles ; elles sont beaucoup plus proches des clochers comtois, alsaciens, lorrains ou rhénans.

Le problème intéresse la sémantique de l'art elle-même, les fameux « cycles historiques » tant discutés, mais ingénieux et probablement vrais. Car toute forme d'art, comme la vie des hommes, paraît bien obéir à la triple loi de la jeunesse, de la maturité et de la vieillesse. Un style éclôt en tâtonnant, s'immobilise, à peine, sur son chef-d'œuvre, puis va se dégradant. Ainsi l'évolution de la courbe et de l'arc, en Occident, du Xe au XVIe siècle. C'est le plein cintre, d'abord, à l'âge de la jeunesse ; puis il arrive que l'on brise l'arc, pour en asseoir les poussées tout en l'élevant plus sûrement à Dieu, et c'est l'apogée romane, que le gothique viendra seulement exploiter, en bandant cet arc encore davantage, en l'aiguisant comme une lame. Mais l'effroyable tension de la ligne impose à ce point quelque chose de paroxystique, d'usé : l'arc à contre-courbe, l'accolade des portails et des fenêtres flamboyants, si fréquents en Savoie ; et même cette forme plénière s'exalte parfois et outrepasse sa panse, comme il arrive par exemple à Brou. Le bulbe est proche alors. Et en Orient, il est connu depuis des siècles !

C'est du dôme italien, tantôt pur, tantôt associé à la flèche ou décomposé, portant sur une surface large ou plus souvent étroite, sur une base polygonale ou carrée, universellement répandu dès le XVIe siècle, que l'on passe au dôme bulbé qui n'en est que l'exagération acrobatique. Mais le dôme italien n'était lui-même qu'un surgeon ; ses courbes savantes répétaient l'ordonnance des énormes coupoles byzantines qui lui étaient bien antérieures ; en Orient, la tradition des toitures domicales, dont Sainte-Sophie de Constantinople constitue un modèle inégalé, ne s'était jamais perdue. Les Russes, en particulier, en avaient développé les principes « avec leur incomparable imagination dramatique », et les avaient admirablement adaptées à leur climat rigoureux. « Pour prévenir l'entassement de la neige sur les dômes et ménager une couverture élégante aux membres de leurs églises, ils redressèrent en

aiguille l'arête médiane des toitures, et c'est dans cette ligne qu'ils développèrent tout naturellement, sur une base fonctionnelle, les beaux profils « casqués » du XII[e] siècle. »

La démonstration de l'archéologue américain K. J. Conant, de qui ces lignes sont traduites (3), est fondamentale, parce qu'elle insiste avec raison sur une nécessité technique — les exigences du climat — à laquelle on ne porte pas toujours une attention suffisante. Il la développe jusqu'à ses déductions lointaines : « Un dérivé baroque normal donna sans rupture les profils en bulbe, en pomme de pin, en bouteille des temps postérieurs.

« Une partie de ces développements, d'une puissance extraordinaire, venait peut-être de l'Inde ou de la Perse ; mais une autre provenait incontestablement des formes hardies de la construction en bois des églises russes, et rejoignait, directement ou indirectement, les monuments primitifs de la Scandinavie médiévale. »

De très bonne heure donc, dans le Moyen-Orient et l'Europe de l'Est et du Nord, les formes bulbées étaient connues et usitées. Pour les Occidentaux de la période médiévale habitués à d'autres modes, elles signifiaient l'Orient, et l'on en découvre sans surprise sur plusieurs documents gravés ou peints : telles ces tours à couronnements bulbeux de la tombe du comte Robert de Dreux (4), qui rappellent le pèlerinage en Terre Sainte que fit ce personnage, en 1180 ; de même, dans le décor de la Passion de Memling, conservée à la Pinacothèque de Turin, une tour apparaît, coiffée d'un bulbe à lanternon qui ne serait pas anachronique en Savoie au milieu du XVIII[e] siècle.

La fertilité inventive du génie baroque, rompant systématiquement avec les formes gothiques et la tradition française, jouant aussi, sur toute l'Europe centrale, des nécessités de climats neigeux et des facilités offertes par l'abondance du bois, adopta par contamination naturelle de voisinage les couronnements bulbés. A quelle date exactement ? Il est difficile de le préciser, et le problème

---

(3) Early mediaeval church architecture, Baltimore, 1942, p. 17.

(4) Robert de Dreux mourut en 1235 ; il fut enterré à Braine (Aisne). Son tombeau, détruit, a été relevé par Gaignières. Cf. Congrès arch. de Reims, 1912, I, p. 437.

n'a d'ailleurs qu'une importance secondaire : selon M. J. Vanuxem, ces couverts apparaissent en Allemagne pendant le premier quart du XVII[e] siècle, à Augsburg notamment ; deux d'entre eux, à Ursberg et Schiessenried, sont datés de 1622 (5). Rien ne prouve d'ailleurs que ce soient là les tout premiers exemples européens. Très vite en tous cas, les clochers bulbés se répandirent sur toute l'Europe continentale, jusqu'à devenir l'un des sceaux de l'art baroque. Leur adoption en Savoie se déduit dès lors sans grande difficulté.

Non certes qu'abondent les données chronologiques, au moins jusqu'à la Restauration sarde ; les archives, bien souvent, sont muettes sur les réfections de clochers, et l'on doit se contenter d'indications fragmentaires, trop récentes en général pour être utilement exploitées. Le dôme à l'italienne, le premier, dut faire son apparition, dès la fin du XVI[e] siècle, et il coexista toujours avec le bulbe postérieur ; placés à la jonction territoriale de deux modes complémentaires ou dérivés, les architectes savoyards de la période classique admirent volontiers l'un et l'autre selon leur fantaisie. Il est parfois difficile, d'ailleurs, à travers les précisions techniques des prix-faits que n'accompagne aucun plan, de savoir aujourd'hui s'il s'agit d'un dôme simple ou d'un dôme bulbé. En tous cas, les premiers bulbes existaient en Savoie au temps du Theatrum Sabaudiæ (fin du XVII[e] siècle) : en nombre restreint cependant, du fait de la permanence des formes gothiques; La Roche ne possédait pas le sien, mais la flèche, très élancée, de Notre-Dame de Liesse, à Annecy, en comportait un, au-dessus d'un lanternon assez gracieux. La première date formelle est donnée par un dessin magnifique conservé aux Archives de la Ville d'Annecy, et concernant l'église du premier Monastère de la Visitation ; ce beau travail est signé Jean Cavoret ; il fut donné à prix-fait aux charpentiers annéciens François Gay et Etienne Raffin, par acte du notaire Amblet, en date du 26 février 1687 ; on ignore d'ailleurs si le clocher fut érigé. Détruit, d'autre part, le deuxième couvert (Loëx) dont on possède le plan daté : dû à l'architecte faucignerand Pierre Chéneval, ingénieur de l'Intendance de Savoie et auteur de plusieurs égli-

(5) Congrès archéologique de Souabe, 1917, p. 118, note 2.

ses de la région, il fut signé le 7 février 1740 ; la flèche de Marignier, au profil identique, est dite d'autre part, sur un plan du 22 août 1740, « dôme impérial ». Précision capitale pour la définition des origines. Le même Chéneval, doué d'un sens artistique très réel, se servait indifféremment des deux types : « à l'italienne » et « à l'impériale ». Il avait, expose-t-il dans un devis, adopté ce dernier parce qu'il lui paraissait « agréable ». C'est là, peut-être, une explication de la vogue des clochers bulbeux en Savoie : un goût d'architecte, de ces techniciens attachés aux Intendances des provinces, dont la création exerça sur l'architecture locale un rôle déterminant au XVIII[e] siècle.

Mais il est d'autres causes, interrégionales ou régionales, économiques, historiques et sociales.

Alors que les bulbes d'Europe centrale sont recouverts de larges plaques métalliques, de cuivre notamment, le matériau employé, d'une façon générale, en Savoie, et spécialement au nord et à l'ouest du pays, est le petit tavaillon de fer-blanc, extrêmement familier à tout l'Est de la France (Franche-Comté, Lorraine, Alsace), et provenant, entre autres, des forges comtoises : à plusieurs reprises, architectes ou paroissiens demandent aux Intendants l'autorisation d'en importer en Savoie ; pour chaque clocher, il en fallait beaucoup. « Pour le moins, selon un devis du XVIII[e] siècle (6), dix barils de fer blanc, en comprenant l'achat, soudure, clous, port et emploi, peut revenir à cent livres pour chaque baril, et pour les fournitures, tant en bois, fer, clouterie au beffroi, croix, boutons, coq, le tout peut revenir à deux mille et trois cents livres, savoir huit cents livres, pour le moins, pour la construction de la charpente dudit clocher, sans y comprendre les matériaux, et pour les dix barils de fer blanc travaillé et appliqué, mille livres, et cinq cents livres pour les autres matériaux et fournitures ci-dessus expliquées... »

Le traitement identique du fer engendre entre les clochers comtois, alsaciens et savoyards des analogies profondes, qui se dégradent à mesure que l'on s'enfonce dans les vallées intra-alpines. Des causes historiques,

---

(6) Devis de l'architecte Pontet pour le clocher d'Abondance, 1730, in : Mém. de l'Acad. Chabl., T. I, 1886-7.

d'ailleurs, viennent ici combiner leurs effets : jamais la Savoie n'oublia qu'elle était terre d'Empire ; dans le domaine artistique, ces fidélités immanentes ont une importance certaine; elles suscitent des permanences souvent très fécondes ; placée par la nature à la pointe du rayonnement des styles baroques, la Savoie continuait, certes, à recevoir de l'Italie, par les maçons piémontais et par ses architectes qui se formaient surtout à Turin. Des alliances unissaient d'autre part la Maison de Savoie et les princes allemands. La Savoie dut aussi beaucoup recevoir de Vienne, dont, au XVII^e^ et au début du XVIII^e^ siècle surtout, le mécénat le disputait victorieusement en Europe à celui de Versailles. Or, maître des pays flamands, d'une part importante de l'Italie, suzerain d'Allemagne et propagateur de la Contre-Réforme, l'Empire autrichien véhiculait les formes baroques sur les territoires qu'il contrôlait. Et il ne faudrait pas oublier que l'un des personnages les plus influents de la Cour viennoise, le « grand homme » de l'Autriche au début du XVIII^e^ siècle, fut un prince de Savoie, le fastueux Eugène de Savoie-Carignan, cousin de Victor-Amédée, homme de guerre et mécène. Plusieurs retables savoyards avaient été exécutés à Vienne même, d'où provinrent également des artistes, tel le Piémontais Joseph Albertini, dont les œuvres peuplaient les églises du Haut-Faucigny.

Il est tout à fait probable, enfin, que sur un substrat de filiations diverses, le cachet original des bulbes savoyards tient à une cause locale : la traditionnelle ingéniosité des artisans du pays, aptes à dresser des charpentes délicates, comme à ouvrer le bois de décor ou le fer. Les ferblantiers chablaisiens, important facilement le fer comtois, jouissaient d'une renommée européenne, réexportaient un peu partout leur « clinquaillerie », et leur descendance s'affirmait encore au XIX^e^ siècle dans les dernières flèches sardes.

Qui tenterait, en définitive, de classer les couverts savoyards de style classique se verrait contraint de reconnaître l'arbitraire de ses catégories. La fantaisie y est totale, et il n'existe pas, sur tout le district savoyard, deux couronnements semblables.

Les dômes ?... Voici les plus simples, tels qu'on en trouve partout en Europe : une calotte convexe, faite d'ardoises ou de petites plaques de fer blanc, et rehaussée le plus souvent par une flèche très effilée, «l'aiguille » ; ceux qu'a conservés la Savoie ne sont que des réfections tardives : Peisey, Saint-Germain-sur-Talloires ne sont pas datés ; mais le dôme de Veyrier est de 1820, celui de Seythenex, du milieu du XIXe siècle.

Plus communs encore sont les jolis dômes coiffés d'un lanternon ajouré, qui s'orne parfois, comme à Esery, d'une galerie à balustrade et s'effile en flèche. Certains clochers superposent deux lanternons retraités, système fréquent dans l'architecture classique : ainsi à la Giettaz et à Argentières ; à La Clusaz surtout, où l'architecte Ruphy lance, en 1872, trois dômes superposés, le premier cerné d'une galerie ajourée.

La série des bulbes est peut-être plus attrayante encore. Les plus humbles dérivent du dôme simple, tel celui de Charly-Andilly ; certains traduisent une facture particulièrement délicate : dans la jolie chapelle de Pincru, au Mont-Saxonnex, quatre poutres verticales soutiennent le petit couvert, qui paraît ainsi suspendu en plein ciel ; un parti analogue est adopté à Notre-Dame des Neiges de Bellevaux (Chablais), mais le fer forgé de la claire-voie y autorise plus de liberté encore dans les profils.

Ainsi que le dôme, le bulbe peut être coiffé d'un lanternon, ceint d'une galerie, ou même répéter deux ou trois fois la même ordonnance, en un cocasse et pittoresque agencement. A lanternon unique, voici, surmontant des pyramides basses ou reposant directement sur la tour, les flèches d'Abondance et de La Roche, d'Yvoire (1856), de Cuvat (1856), de Marignier et de Lullin (1864) ; interposant, soit un gros boudin, soit un bulbe secondaire entre la pyramide et le lanternon, les flèches, très voisines, de Sixt — forgée, en 1826, par le ferblantier thononnais Plorutto, — de Mieussy ou de Scionzier ; celle, fort élégante, des Houches (v. 1830) ; ménageant une galerie de circulation à la base du couronnement, Ballaison, due au même Plorutto, et Saint-Sigismond ; à double lanternon et triple bulbe, la gracieuse flèche de la Chapelle-sur-Abondance, un des joyaux du genre...

Et, pour clore enfin une énumération qui n'est pas limitative, voici, triomphe de l'ingéniosité baroque, les flèches où se combinent tous les éléments dont ait jamais été fait un clocher : pyramide, aiguille, dôme, bulbe, lucarnes... Voici, parmi bien d'autres, Arbusigny, ou Beaufort, qui ne comportent pas de lanternons ; voici, ajourées, toutes dissemblables, Saint-Gingolph, Bellevaux, Chamonix, Thônes, signée de Plorutto (1827). Et, à double étagement et soubassement pyramidal, Morzine, Combloux et Saint-Gervais, dont l'architecte Arnaudruz construisit la flèche en 1819. Voici, noble point final, Hauteluce en Beaufortin : sur une souche épaisse, un dôme de section carrée, un boudin polygonal, une balustrade, un lanternon, un dôme, un second lanternon, un bulbe, une aiguille, une boule, et, perdu là-haut à la pointe extrême, le vieux coq ironique et fidèle.

Sur une apogée de joliesse s'éteint ainsi l'art des clochers de Savoie ; depuis la réunion à la France a longtemps prévalu la fâcheuse uniformité de couverts astyles. Aujourd'hui s'amorce un puissant effort de régénération : le campanile de Notre-Dame de Toutes Grâces, à Assy, reconquiert la vigueur et l'allure des souches lombardes, tel ou tel autre — Saint-Etienne du Pont-Neuf à Annecy — la délicatesse des clochers classiques. Ils ne demeureront pas seuls. Car, si le legs du passé doit être plus que jamais maintenu, des besoins nouveaux sont nés de la prolifération des banlieues ouvrières, comme de la brusque éclosion des stations de tourisme. C'est la nécessité qui créera les formes de demain ; et cette nécessité créera d'elle-même l'espérance. Compagnons fidèles du passé, les clochers de Savoie ont porté à travers l'histoire les fastes d'un peuple, et les cloches de leurs beffrois ont porté à travers les vallées le témoignage immanent de toute misère et de toute joie des hommes. Comme hier, ils diront aux jours à venir la protestation des vivants, et leur foi, sculptée dans l'ingrate pierre à grande peine extraite du flanc de la montagne, demeurera celle d'une race.

R. Oursel.

Un Ancien Commandant du 30me

Une plaque sera placée, le 20 mai, sur l'emplacement de l'ancienne caserne Dessaix, rue Vallon, à Thonon, comme ce fut le cas, le 17 mai 1936 à Annecy, sur la facade du château des Ducs de Genevois-Nemours pour rappeler le souvenir de la belle unité du 30e R.I.

Ce régiment datait de 1617 et avait succédé à celui du Dauphin, pour devenir 30e de ligne en 1791 puis 30e demi-brigade en 1796 et 30e de ligne en 1808.

Il se couvrit de gloire en Flandre, en Alsace, en Italie. Durant les guerres de la Révolution, il fit les campagnes de 1796 et de 1800, franchit le Grand Saint-Bernard et participa à la bataille de Marengo, inscrivant sur son étendard, sous l'Empire, les noms d'Austerlitz, de Wagram, de la Moskowa.

Au XIXe siècle, il s'illustra à la prise d'Alger en 1830, à la Campagne de Crimée en 1855, à celle d'Italie en 1859 où son colonel fut tué à Solférino.

Pendant l'Année Terrible, il sauva l'honneur à Beaumont puis à Sedan. Un 30e régiment de marche prit honorablement part aux actions des armées de la Loire et de l'Est et vint tenir garnison à Annecy dès avril 1873, fournissant, jusqu'en 1914, des détachements à Thonon, à Rumilly, voire même à Albertville à l'époque où furent constituées les premières formations alpines et l'on sait, par son « Historique » régimentaire, quel fut son héroïsme durant le conflit mondial.

*
* *

Rappelons brièvement le souvenir du général Georges Humbert qui fut, en 1899, commandant du détachement de Thonon.

Né à Gazeran (S.-et-O.), le 8 avril 1862, d'une famille modeste, son père, ancien combattant de Crimée, était gendarme à cheval. Dès son enfance, il se sentit attiré par le métier des armes ; à 13 ans, il entrait comme enfant de troupe au 20e Régiment de Chasseurs à cheval à Châteaudun.

En 1883, il sort premier de Saint-Cyr et demande, au lendemain du désastre de Langson, à servir aux Tirailleurs Tonkinois et, durant deux ans, fait colonne aux frontières de Chine et Cambodge.

En 1886, le jeune lieutenant est jeté avec 150 zouaves et tirailleurs sur la côte d'Annam, à Ro-Thuong, pour délivrer des chrétientés opprimées : car à la fierté de servir la France s'ajoute toujours celle de protéger le faible. Il libère brillamment une province et s'empare de 39 canons, puis combat à Madagascar.

Il rentre en France chef de bataillon à 33 ans et pouvait, sans scrupule, accepter la place que le Président Félix Faure lui offrait à l'Elysée lui témoignant la plus grande estime.

Breveté d'Etat-Major, Humbert est chef de bataillon au 30e d'Infanterie à Thonon en 1899, officier du 3e bureau (opérations) de l'E. M. de l'armée en 1900 ; lieutenant-colonel en 1904 et colonel en 1907. Les étoiles de brigadier tombent sur la manche du colonel commandant la 56e brigade à Chambéry en 1912, puis Lyautey, grand connaisseur en matière d'énergie, le prend pour adjoint à Rabbat et c'est à lui qu'il confie la fameuse « Division Marocaine ».

Il s'illustre à la Marne, ayant permis à Foch d'exécuter, avec sa 42e Division, la manœuvre célèbre de Fère Champenoise, où le général Pacthod, de Saint-Julien, s'était déjà distingué en mars 1814.

C'est dans la Trouée de Charmes que le commandant du 32e Corps était appelé, le 11 mars 1915, pour un brillant avancement à la tête du D.A.L., détachement d'Armée de Lorraine, allant de Pont-à-Mousson à Raon-l'Etape y compris l'importante position du Grand Couronné de Nancy resté, depuis les rudes batailles d'août et septembre 1914, l'honneur du général de Castelnau.

Les Savoyards du 230e, lors des opérations en avant de Lunéville et du fort de Manonviller, à travers la vaste forêt de Paroy et sur le Leintrey, auront l'occasion de voir leur valeureux chef. Le mercredi 23 juin 1915, il leur disait fièrement qu'il était d'autant plus heureux de féliciter ceux qui venaient de se distinguer dans cette région d'Emberménil que jadis il avait eu l'occasion d'apprécier hautement les Savoyards quand il les avait sous ses ordres à Thonon, à Annecy, soit à Chambéry. Il savait qu'il pouvait compter sur eux comme la Savoie eut confiance toujours en leurs vaillants devanciers de l'immortelle Brigade.

Le 22 juillet 1915, le général Humbert prenait le commandement de la 3e Armée et, dans les magnifiques « Lettres à ses fils » (1), que de traits de bravoure.

M. Raymond Poincaré, président de la République, en lui remettant, le 27 juillet 1918, la plaque de G. O. de la Légion d'Honneur, lui adressait, sur le Front, ces paroles :

« Cette année, vous vous êtes surpassé. Vous avez barré à l'ennemi la route de Paris et au milieu de quelles difficultés. Presque seul d'abord sur le champ de bataille, vous avez, à force de sang-froid et d'énergie, dominé une situation redoutable. Je vous apporte les félicitations du Gouvernement de la République et l'expression de la gratitude de la France. »

Nommé, la paix venue, gouverneur de Strasbourg en octobre 1919, l'année suivante, tout en conservant ses fonctions, il est membre du Conseil Supérieur de la Guerre. Le 9 novembre 1921, il est emporté, à l'âge de 59 ans, par un retour de paludisme pernicieux contracté au cours de sa carrière coloniale et repose, depuis mai 1931, dans la crypte des Invalides.

Paul Tapponnier.

---

(1) Silhouettes de Guerre « Correspondant 25 juillet 1918. Lettres d'un Chef à ses fils », « *Revue des Deux Mondes* », 15 août et 1er septembre 1922.
Lettre du Maréchal Franchet d'Espérey du 6 avril 1920.

Ernest DUSAUGEY

(1871 - 1951)

Ingénieur Civil des Mines,

Pionnier de la houille blanche, de la production et des transports de l'énergie électrique à haute tension.

Un grand ingénieur, un des derniers pionniers de la houille blanche et de l'hydro-électricité, notre compatriote et ami : Ernest Dusaugey, vient de s'éteindre, à l'âge de 80 ans, dans sa propriété familiale de la « Vignière », à Annecy-le-Vieux, où il s'était retiré depuis la Libération.

Nè à Cran-Gevrier, en avril 1871, Ernest Dusaugey, après avoir fait ses premières études au Collège d'Annecy, va préparer les grandes écoles au Lycée de Grenoble, où il se trouve, en 1889, avec son compatriote savoyard, le futur hydraulicien Pierre Ducrest qui, lui, préparait Polytechnique.

En 1891, il est admis à l'Ecole Supérieure des Mines de Paris, major de sa promotion. En 1894, le célèbre Haton de la Goupillière envoie le jeune ingénieur des Mines à l'exploitation des Mines de Dourges (Pas-de-Calais) puis est bientôt chargé de la prospection de terrains lignifères en Algérie.

En 1897, sa qualité d'ancien élève du célèbre professeur Potier, l'appellera à participer aux premières tentatives, à l'échelle industrielle, de la production et de la distribution de l'énergie électrique dans les Alpes dauphinoises.

Il passe ainsi du service de la houille noire, au service de la houille blanche, et va devenir l'un de ces pionniers de l'époque héroïque de l'hydro-électricité, le digne émule d'Aristide Bergès, le père de la houille blanche, encore en pleine action dans son bassin de Lancey et commençant à

monter son réseau d'éclairage électrique de la vallée du Graisivaudan.

Dès lors, il va être appelé, pendant un demi-siècle, à la création des principales entreprises hydro-électriques du Sud-Est de la France.

1898, il est engagé par M. le Baron du Marest, comme directeur de la Société d'Energie Electrique de Grenoble et Voiron, où il mettra en exploitation la chute d'Engin à Sassenage et créera le premier réseau de distribution Engin-Voiron, par courants triphasés à la tension énorme à l'époque (1899) de 15.000 volts.

Cette première distribution de l'énergie électrique à haute tension à toute une région industrielle remporta un tel succès, qu'en 1904, son auteur se voit confier le poste d'Ingénieur en Chef de l'Energie Electrique du Littoral Méditerranéen.

Là, il va collaborer à la construction des grandes centrales et des réseaux de cette importante société d'exploitation, puis en 1906, il sera appelé à la direction générale du Sud-Est Electrique, où il créera la distribution de l'énergie dans les départements du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et du Gard, et en 1910, ce sera la construction du très important réseau de la vallée du Rhône.

Mais l'année 1914 va le ramener en Dauphiné, qu'il ne quittera plus. Il est appelé, en effet, à la direction de la Société Hydro-Electrique de l'Eau d'Olle où, pendant la guerre 1914-18, il va construire, avec des moyens combien précaires ! l'usine hydroélectrique du Rivier d'Allemont, ainsi que la ligne de transport électrique reliant cette usine aux usines de guerre de Brignoud, situées dans la vallée du Graisivaudan.

Cette ligne, enjambant le massif de Belledonne, par le col de la Coche, à 2.000 mètres d'altitude, est restée célèbre dans les annales de la technique des lignes de transport électrique de haute montagne.

A défaut de cuivre, Ernest Dusaugey eut l'audace d'y employer, pour la première fois en Europe, du câble aluminium-acier, et toute la main-d'œuvre employée pour l'implantation de la ligne fut uniquement celle des prisonniers allemands et autrichiens !

Autre fait unique, au cours de l'hiver rigoureux de 1917-18, plus de 5 mètres de neige accumulée au col de la Coche noyait complètement les câbles et leurs isolateurs à haute tension, sans que la distribution du courant aux usines de Brignoud ne fut interrompue !

Aussi, dès la fin de la guerre 1914-18, offre-t-on à Ernest Dusaugey la direction générale de la Société des Forces Motrices Bonne et Drac où, après avoir découvert le grandiose canon du Sautet, sur le haut Drac, il arrive de justesse à empêcher l'aménagement du Drac supérieur, que l'on était en passe d'équiper par gradins avec des réservoirs sans valeur !

C'est alors qu'il conçoit le magnifique ouvrage du Sautet, barrage réservoir de 130 mètres de hauteur, accumulant 130 millions de mètres cubes d'eau formant un magnifique lac artificiel, dominé par le village historique de Corps, sur la route Napoléon, et avec toile de fond l'étincelant Obiou. C'est l'apparition de ce nouveau lac de nos montagnes qui a fait dire à l'un de nos poètes : « Les oiseaux migrateurs étonnés plieront l'aile aux bords de cette onde inconnue ».

Quant à la centrale génératrice de courant électrique, elle est placée au fond de la gorge ; équipée de groupes turbine-alternateurs, de nos grands constructeurs dauphinois et savoyards, elle envoie son courant par câbles à un grand poste élévateur dominant le lac. Ce poste est aujourd'hui branché sur le réseau général à 250.000 volts.

Mais là, au Sautet, sur le haut Drac, quelle lutte ardente fut celle que dû déployer notre ingénieur savoyard ! Nous l'avons vu se débattre pendant de longues années (1921-31), au milieu des pires difficultés techniques, administratives et financières pour enfin réaliser cet ouvrage, qui constitue aujourd'hui l'une des principales richesses hydrauliques françaises et qui compte comme le premier grand barrage réservoir élevé en France offert comme modèle à l'Electricité de France.

Pour mener à bien cette œuvre gigantesque du Sautet, E. Dusaugey eut de bien grands collaborateurs dont il convient de rappeler les noms au cours de cet ultime hommage. C'est d'abord le grand géologue, le professeur Wilfrid Kilian, consulté pour l'étude du sous-sol et l'étan-

chéité de la cuvette, puis les ingénieurs : Walther, qui dirigera tous les travaux de prospection des gorges et de génie civil ; André Robert (I.E.G. 15), qui se distinguera dans les études électriques et mécaniques de la centrale avec un tel succès qu'il sera appelé par la Compagnie Nationale du Rhône, comme Ingénieur en Chef, et nous savons quelle contribution de premier plan il a apporté à cette grande Compagnie, à l'édification de ce chef-d'œuvre technique qu'est la centrale de Génissiat.

Mais ces multiples tâches d'équipement de houille blanche et d'exploitations de réseaux électriques ne suffisent pas à l'activité d'Ernest Dusaugey. Dès la première heure, nous le trouvons :

A la formation des ingénieurs-électriciens ; de 1901 à 1903, en effet, à l'âge de 28 ans, alors qu'il était directeur de la Société d'Engin-Voiron, il assure bénévolement, à l'Institut Electrotechnique qui venait de naître (1901), un premier cours de construction et d'exploitation des réseaux électriques, qui remporta un succès d'autant plus vif que le jeune professeur venait de se couvrir de gloire avec son premier transport d'énergie à courant triphasé à 15.000 volts et qu'il avait publié, chez Gratier, dans la célèbre collection Pionchon : « Au pays de la houille blanche », une étude fort remarquée dans le monde des ingénieurs : « Etude économique d'un transport d'énergie à grande distance » (1900) ;

Aux côtés d'Emile Vieilhomme et du célèbre ingénieur Héroult, les créateurs de l'industrie de l'aluminium, il engagera, pendant de longues années (1902-1919), une lutte ardente contre le cuivre, métal étranger, et pour faire adopter l'aluminium, métal savoyard par excellence, à la construction des câbles et de l'appareillage électrique.

En 1920, celui que l'on nommait l'apôtre de l'aluminium, est nommé rapporteur de la Commission désignée par l'Union des Syndicats de l'Electricité, pour l'étude des besoins de la reconstruction des régions du Nord dévastées, et à la suite d'un rapport magistral, il réussit enfin, à faire adopter par l'Etat l'emploi de l'aluminium, métal jusque là réprouvé, dans la reconstruction des réseaux détruits et aussi dans la construction des réseaux nouveaux. L'époque héroïque était enfin close pour l'alumi-

nium conducteur de courant électrique. On sait, aujourd'hui, la place de premier ordre que ce métal a pris dans l'industrie électrique tant française qu'étrangère ;

Dès 1904, il est un des premiers collaborateurs du Syndicat des Usines d'Electricité, devenu, comme l'on sait, l'important Syndicat des Producteurs et Distributeurs d'Energie Electrique. Puis, on le trouve encore à la création du célèbre Syndicat des Forces Hydrauliques, à la Commission de l'Union des Syndicats de l'Electricité, à la Société Hydrotechnique de France et là, il a la joie de rencontrer son éminent compatriote, l'ingénieur hydraulicien Georges Routin, créateur des Laboratoires d'hydraulique de Beauvert, première cellule des grands laboratoires d'hydraulique de l'Ecole Dauphinoise, aujourdh'ui de renommée mondiale ;

En 1925, il est nommé président de la quatrième section du Congrès pour l'Avancement des Sciences, où il jette les bases du Comité Français des grands barrages ;

De 1925 à 1927, il assure avec autorité, la présidence de la Société Scientifique du Dauphiné. Puis en 1932, il sera appelé au Conseil d'Administration de la Banque de France à Grenoble.

Ernest Dusaugey sera, en 1920, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur pour services exceptionnels rendus à la Défense Nationale pendant la guerre de 1914, et promu officier en 1936, après la mise en marche avec succès du grand barrage du Sautet, juste récompense des éminents services rendus à la cause de la houille blanche depuis l'aurore du siècle et qu'il servira indéfectiblement jusqu'à sa mort.

Homme féru de culture littéraire et scientifique, il faisait partie, depuis de nombreuses années, de l'Académie Florimontane et de l'Académie Delphinale.

En dehors de nombreux rapports de Congrès et autant de conférences devant les Sociétés scientifiques de France et de l'étranger, de multiples articles dans les revues techniques, il a écrit de délicieux souvenirs de l'époque héroïque de l'électricité au pays de la houille blanche, véritable testament d'un pionnier.

L'an dernier, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'Institut Electrotechnique de l'Université

de Grenoble (1900-1950), il écrivait les « Propos d'un Pionnier » (1), article plein de souvenirs et de réminiscences émues sur cette époque heureuse du début du siècle, où naissait, à Grenoble, les premiers enseignements de l'électrotechnique et une grande Ecole d'ingénieurs électriciens.

Enfin, à la veille de ses quatre-vingts ans, il mettait la dernière main à un bien beau voyage, un voyage autour de sa chambre, comme l'avait fait Xavier de Maistre, son compatriote des Lettres. Ernest Dusaugey a préféré l'intituler : « Voyage au pays merveilleux de la Science et des Mystères ».

C'est une œuvre de philosophie scientifique longuement méditée dans la solitude de sa retraite savoyarde, clôturant une vie de pionnier de la science et de la technique et de parfait honnête homme.

Victor SYLVESTRE,
Ingénieur A.M. et I.E.G.,
Historien de la Houille Blanche.

(1) *La Revue Savoisienne*, 1er trimestre 1950.

Contact, août 1950, organe du Groupement dauphinois des Ingénieurs I.E.G.

La Revue des Ingénieurs des Mines et des Ponts et Chaussées, nº 20 de juillet 1951, consacre sous la rubrique : « Témoignage » un éclatant hommage, à l'Ingénieur civil des Mines, au pionnier de la houille blanche et des transports d'énergie électrique à haute tension.

Un demi-siècle d'histoire :

Les Archives Départementales de la Haute-Savoie de 1900 à 1950

Dès l'abord, les Archives de la Haute-Savoie revêtent une physionomie originale. Ne sont-elles pas, comme leurs sœurs de Chambéry, les héritières du long passé de gloire, de travail et d'intelligente administration du vieux Duché ? Les rouleaux volumineux du Cadastre de 1730, les rangées impressionnantes des registres du Tabellion, attirent les regards du visiteur. Œuvre fiscale, dira-t-on, et en son temps, « grandement utile à son Altesse », mais pour nous, témoignage d'une époque dont la patience et la ténacité semblent avoir été les qualités maîtresses.

D'autre part, sous de modestes apparences, le Dépôt d'Annecy renferme d'authentiques trésors. Parmi les nombreux dons, acquisitions ou dépôts effectués au cours du dernier demi-siècle, le fonds de Sallanches, les « Visites Pastorales » de Saint François de Sales, le dépôt des archives anciennes du Château de Marlioz, le fonds du Château de Saint-Sixt et les documents relatifs à la guerre 1939-1945, méritent de retenir l'attention de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre pays.

Il serait superflu d'exposer le rôle de premier plan joué par la Collégiale de Sallanches, depuis son érection par Clément VII en 1389, jusqu'à la dispersion de ses Chanoines par la Révolution (1). Le fonds de la Vieille Collégiale, versé en 1907, forme, avec celui de l'Evêché, la part la plus importante, peut-être, de la Série G (Clergé séculier). Ces documents, précieux pour l'histoire religieuse, intéressent à d'autres titres l'histoire et la géogra-

---

(1) Cf. Chanoine F. Coutin : « Histoire de la Collégiale de Sallanches et de ses Annexes », Mémoires de l'Académie Salésienne, T. LIX, 1941.

phie humaines. De 1520 à 1786, le Chapitre de Sallanches administre l'ancien prieuré de Chamonix. La population de la vallée cause, à mainte reprise, de sérieuses préoccupations à ses prieurs, puis aux administrateurs délégués par le vénérable Chapitre. Mais ces montagnards n'en demeurent pas moins sympathiques : habitués à lutter contre les éléments, ils savent, au cours des siècles, sauvegarder leurs libertés, tout en conservant leurs antiques traditions. Nombreux furent les narrateurs des grandes actions. Ne convient-il pas de faire une juste place à l'existence courageuse et obscure des bergers et des laboureurs ?

Ce souci des humbles et des pauvres hante l'âme apostolique de François de Sales, modèle de l'humaniste, mais plus encore des pasteurs. A peine monté sur le siège épiscopal de Genève, il entreprend, comme ses prédécesseurs, la visite des paroisses de son diocèse, semblant toutefois marquer sa préférence pour les plus déshéritées, comme pour les plus difficiles d'accès. Se faisant « tout à tous », il fortifie les bonnes volontés, redresse les abus, relève les ruines matérielles et morales accumulées par les luttes religieuses... On ne s'étonnera donc pas que le précieux registre de ses Visites pastorales, entré aux Archives départementales en 1910, y occupe une place d'honneur.

Certaines lettres du dépôt du Château de Marlioz nous font pénétrer dans un milieu bien différent. Alors que le XVII^e^ siècle est un siècle de psychologie et d'art, le XVIII^e^ siècle est un siècle d'idées, superficielles, il est vrai, mais enrobées dans une grâce souveraine et dans une politesse raffinée qui ne se retrouveront plus. On dirait une belle soirée d'automne où chacun s'enivre des derniers parfums de la nature ,sans songer le moins du monde à l'hiver qui est proche. Tandis que de jeunes ecclésiastiques de bonne naissance chassent inlassablement canonicats, voire évêchés, que des Commandeurs de Malte cherchent des fondés de pouvoirs, de nobles seigneurs semblent s'intéresser au rendement de leurs terres, tout en essayant de s'unir pour défendre leurs privilèges déjà contestés, et opposer un barrage efficace à l'envahissement des parvenus.

De ces « arrivistes », le plus grand domine son siècle dont il est l'idole. Promu à l'office de « gentilhomme ordinaire du Roy », Voltaire entretient, avec ses voisins, de bonnes relations et se pose volontiers en champion de cette noblesse que sa jeunesse exécrait. Nous le voyons même offrir son entremise au Comte de Pingon pour la vente en viager de la terre de Feuillasse (2). On le flatte, en le méprisant tout bas, car on le craint. En 1777, alors que le « Sire » de Ferney semble déjà marqué par la mort, l'âme sacerdotale d'un humble desservant se préoccupera du sort éternel de cet illustre et peu dévot « paroissien », et saura percer à jour, dans une lettre étonnante de finesse et de clairvoyance, l'angoisse secrète et la rancœur cachées jusqu'à la fin sous ce masque d'indifférence courtoise, spirituelle ou gouailleuse.

L'intérêt qui s'attache aux archives anciennes de Marlioz démontre, s'il en est encore besoin, la valeur historique des fonds privés. Jadis, en effet, les documents officiels eux-mêmes étaient la propriété non de la charge et des pouvoirs publics, mais de leur auteur, et après lui, de ses héritiers. Il ne faut donc pas se montrer surpris que l'on ait retrouvé dans des papiers de familles jusqu'à des projets de traités et des correspondances diplomatiques ! Un autre fonds familial, celui du Château de Saint-Sixt, acquis en 1950, et en cours de classement, a déjà révélé quelques pièces de choix, pour ne parler que de la curieuse lettre du Secrétaire d'Etat Roncas à Guy Joly de Vallon, Capitaine de Thonon, écrite presqu'à la veille de l' « Escalade » de 1602... Ce document, signalons-le au passage, a eu les honneurs de l'Exposition parisienne.

Nous nous attarderions volontiers à ces trésors du passé, si nous ne devions nous souvenir que l'Histoire continue à se faire sous nos yeux. « Occupation allemande », « Ravitaillement », « S.T.O. »... Ces titres de quelques dossiers de la Série R (Guerre et Affaires militaires) évoquent de bien funestes souvenirs. Un jour, le recul du temps permettra la communication de ces documents qui jetteront une lumière nouvelle sur certains événements de guerre dans notre département, tout en

---

(2) Cf. R. Avezou : « Lettres de Voltaire conservées aux Archives de la Haute-Savoie », dans *Revue Savoisienne*, T. LXXV, 1934, p. 182 à 187.

apportant une importante contribution à l'histoire de la Résistance française.

Un tel enrichissement des Archives départementales de la Haute-Savoie, en moins de cinquante ans, est significatif : ne se révèle-t-il pas l'indice d'un développement dont il paraît intéressant de retracer les étapes ?

En 1860, au moment de l'Annexion, les archives se réduisent à des monceaux de papiers, sans grand intérêt d'ailleurs, entassés dans la cave de l'Intendance. M. Lecoy de la Marche, premier archiviste du département (1861-1864), et son successeur, M. le Chanoine Ducis (1864-1892), doivent faire face à une situation bien précaire. Grâce à leurs efforts persévérants, les collections ne tardent pas à s'accroître, si bien qu'en 1885, le Conseil Général fait édifier l'Hôtel actuel.

Mais les Archives départementales de la Haute-Savoie vont passer entre les mains d'un maître, et recevoir de lui une impulsion durable. Sorti de l'Ecole des Chartes en 1891, M. Max Bruchet est nommé, en 1892, archiviste départemental : il devait demeurer à Annecy durant seize années. L'éloge de celui dont un jour on dira qu'il est « le premier des archivistes de tous les départements », n'est plus à faire. Le nombre imposant de ses ouvrages, brochures, articles et communications, atteste la fécondité d'un esprit qui, selon la belle expression de M. Avezou, « n'a jamais su, n'a jamais voulu connaître le repos » (3). Ses rapports annuels eux-mêmes, dont la précision administrative se recouvre d'une rare élégance littéraire, portent l'empreinte de cette dévorante activité, grâce à laquelle les archives vont prendre une rapide extension.

En 1892, la longueur de rayonnages occupés par les documents est de 1991 mètres ; en 1908, ce développement total dépassera 3.000 mètres occupés. C'est qu'à deux reprises, en 1906 et 1907, des versements exceptionnels, en valeur comme en volume, ont fourni leur considérable apport : celui du Tabellion de Genevois, et ceux des fonds de Sallanches et de l'Evêché de Genève-Annecy.

---

(3) R. Avezou : « Max Bruchet, Archiviste de la Haute-Savoie. Notice sur ses travaux d'histoire savoisienne ». Annecy, Abry, 1930.

De plus, M. Max Bruchet, en qui les qualités de l'homme le disputent à celles du savant, voit se reporter sur son œuvre les sympathies qu'il a su multiplier autour de sa personne. Des dons nombreux viennent contribuer à l'enrichissement des collections et permettre la constitution d'une Bibliothèque historique et administrative qui, en 1908, comptera déjà 1.340 articles. Entre tant d'autres noms qu'il faudrait pouvoir citer, ceux de MM. André Folliet et César Duval perpétuent dans le dépôt d'Annecy le souvenir de ceux qui en furent les bienfaiteurs.

Jamais cependant, la vie publique pourtant chargée de M. Max Bruchet, ses recherches personnelles, ses fructueux voyages d'archives à Turin et en Suisse, ne lui feront oublier cette tâche essentielle du métier que constituent l'organisation et le classement. Nous le voyons, dès son arrivée, entreprendre résolument celui des archives civiles antérieures à 1792. En 1904, paraît l'Inventaire sommaire de la Série E (Familles, Notaires, Communes, articles 1 à 1.060), tandis que celui des Séries A.B. et I.C. - I.C.IV, commencé par lui, sera achevé par M. Letonnelier. Dans ces travaux absorbants et minutieux, M. Max Bruchet a la bonne fortune d'être secondé par un collaborateur digne de lui. Par sa connaissance approfondie de l'histoire et des traditions savoisiennes, M. Joseph Serand apportera, pendant trente-deux ans, au service des Archives, le plus distingué concours.

« C'est avec regret que notre département voit partir un ami aussi sincère et aussi dévoué... ». Telles sont les paroles d'adieu qu'en la séance du Conseil Général du 19 août 1908, M. Panisset adresse à M. Max Bruchet, appelé au poste de Conservateur des Archives du Nord. Le 26 août 1908, M. Letonnelier prend la direction des Archives départementales de la Haute-Savoie. Nul ne peut prévoir alors que des fonctions aussi paisiblement inaugurées vont être tragiquement suspendues par la guerre.

Sans tarder, M. Letonnelier reprend le travail de classement de la série C (Administrations provinciales). Tour à tour, le fonds de l'Intendance du Chablais, puis celui de l'Intendance du Faucigny font l'objet de son étude, tandis que M. J. Serand, « dont la collaboration devient de jour en jour plus active, et plus que jamais appréciée du

public », se consacre à l'inventaire des séries modernes. D'autre part, le mouvement des dons et acquisitions se poursuit : en 1910, la générosité de M. Domenjoud, percepteur à Faverges, fait entrer aux Archives, parmi dix registres de visites épiscopales des XVe, XVIe et XVIIe siècles, celui des visites pastorales de Saint François de Sales. En mars 1913, le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts peut déclarer que « la situation des archives de la Haute-Savoie continue à être, comme par le passé, de plus en plus satisfaisante ».

Mais bientôt la guerre éclate, et les archivistes sont mobilisés. Le dépôt reste donc fermé du 2 août au 19 octobre 1914, date de la libération de M. Serand, qui peut alors assurer la reprise du service. Son rapport pour l'exercice 1914-1915 annonce une triste nouvelle : M. Letonnelier a été grièvement blessé le 4 novembre 1914, à l'attaque du village d'Andechy. Il ne rejoindra son poste que le 17 janvier 1916.

La vie des Archives, qui vient de subir, du fait des hostilités, un notable ralentissement, va reprendre assez rapidement son cours. En 1917, l'installation de l'électricité dans les bureaux apporte une heureuse amélioration matérielle. Dès son retour, M. Letonnelier se remet à la rédaction de l'Inventaire de la Série C. A eux seuls, les 56 premiers articles de la Série I.C. IV (Intendance du Genevois), comprenant quatorze registres de correspondances, l'obligent à analyser plus de 12.000 lettres !

Lorsque, le 1er novembre 1919, il quitte les Archives de la Haute-Savoie pour assumer la direction de celles de l'Isère, cette œuvre de longue haleine touche à sa fin. En mai 1921, son successeur, M. Claude Faure, peut envoyer à la Direction des Archives et aux départements l'Inventaire sommaire, rédigé par MM. Bruchet et Letonnelier, et comprenant la Série A (Actes du pouvoir souverain et domaine public), la Série B (Cours et Juridictions), et une partie de la Série C (Administrations provinciales). Lui-même, tout en livrant à l'impression, en 1923, le Répertoire numérique de la Série C, en 1925, celui de la Série E (Etat civil), et en 1926, le premier fascicule de la Série G (Clergé séculier), se préoccupe du triage et du classement des pièces de la période sarde (1815-1860), en les séparant

de celles de la période française (1792-1815), et des documents postérieurs à l'Annexion. La période de 1920 à 1926 est en outre marquée par d'importantes réintégrations de documents, transférés des greffes des tribunaux aux Archives départementales, parmi lesquels les Tabellions d'Evian et de Thonon, et ceux de Bonneville, Chamonix, Cluses, Megève et Sallanches.

Le 1er juillet 1926, M. C. Faure est nommé archiviste départemental du Rhône. Le premier rapport de M. Avezou, nommé à Annecy par arrêté ministériel du 27 août 1926, annonce la mise en place de 900 mètres de rayonnages nouveaux, mesure rendue indispensable par un nouvel afflux de documents : La réforme administrative de septembre 1926, qui supprime en Haute-Savoie trois tribunaux d'arrondissements, fait entrer aux Archives, le fonds du Tabellion sarde (1815-1860), soit plus de 3.800 registres in-folio, classés par bureaux et munis de répertoires et de tables. De plus, la loi du 14 mars 1928 autorise les notaires à y déposer leurs minutaires ayant plus de cent-vingt-cinq ans de date. Enfin, le dépôt des archives anciennes du Château de Marlioz, consenti par Mlle Daudens en 1929, représente « un fonds d'archives de familles qui n'avait pas encore d'équivalent dans nos collections », et dont le triage, opéré par M. Avezou en 1931-1932, a révélé toute la richesse.

De 1928 à 1939, tout en poursuivant à l'Archivio di Corte et à l'Archivio Camerale de Turin les recherches de ses prédécesseurs, M. Avezou fait accomplir au travail d'inventaire de nouveaux et sérieux progrès. Au second fascicule du Répertoire de la Série G (Clergé séculier), succède, en 1932, le Répertoire de la Série H (Clergé régulier). Dans cette série sont compris tous les documents relatifs aux ordres religieux qui ont possédé des monastères ou des maisons sur le territoire du département. Fonds bien incomplets, hélas, et inégaux en valeur comme en importance ! Ce qui subsiste des archives des Augustins d'Abondance, d'Entremont, de Filly et de Sixt, est insignifiant. Il en est de même pour les anciennes Chartreuses du Reposoir, d'Aillon et de Pomier. Si les Cisterciens de Saint-Jean d'Aulps et les Chartreux de Ripaille et Vallon sont mieux représentés, ce qui subsiste n'est rien à côté de ce qui a disparu. Quant aux archives de Talloi-

res, dont un inventaire dressé en 1720 nous fait connaître la richesse, elles furent en grande partie brûlées en place publique le 30 juin 1793.

Mais l'objectif principal demeure le classement de la Série L (Période française : 1797-1815) dont en 1903, M. Max Bruchet avait déjà résumé la composition générale et fourni un état sommaire des différents fonds. En 1930, le regroupement matériel de cette série dans une même salle est à peu près terminé. En 1933, M. Avezou achève le classement du fonds du département du Mont-Blanc et des fonds des districts d'Annecy et de Cluses. A la fin de cette même année, les quatre premières feuilles de l'Inventaire sommaire de la Série L sont données à l'impression qui, en 1940, atteindra la page 192.

La guerre va cependant, pour la seconde fois, paralyser cette activité. Dès le début des hostilités, il faut, en effet, préparer le repliement des archives départementales et communales, mesure dont la marche rapide des événements suspend d'ailleurs l'exécution. Durant les hivers de 1942 et 1943, tout le personnel est contraint de se réfugier dans la petite salle du public, seule pièce dont la pénurie de combustible permette d'assurer le chauffage. De plus, l'impression de l'Inventaire sommaire de la Série L doit être arrêtée, faute de papier. Malgré ces fâcheuses circonstances, M. Duparc qui, en 1942, a remplacé M. Avezou, nommé archiviste en chef de l'Isère, entreprend le classement du Supplément de la Série E (Documents non compris dans l'Inventaire de cette Série publié par M. Max Bruchet en 1904). La Série II E (Notaires - Suppléments), comprenant 3.120 volumes de minutaires, est regroupée matériellement et munie d'un catalogue sur fiches dressé par M. Laguin, sous-archiviste principal. L'année 1945 vient heureusement mettre fin à cette période difficile et permettre la reprise normale des travaux. En 1946-1947, M. Baratier, successeur de M. Duparc, peut poursuivre le classement de la Série L et regrouper les fonds judiciaires suivant les différents tribunaux : Tribunaux de Districts, Tribunaux civil et criminel de départements, Justices de Paix.

Depuis l'entrée en fonctions de M. R. Oursel (1949), les deux dernières années ont été marquées par l'achève-

ment de l'Inventaire de la Série L, commencé en 1930 par M. Avezou, ainsi que la création, à la date du 1er janvier 1950, d'un Centre de Documentation générale. Ce centre reçoit toutes les publications périodiques originaires du département et un grand nombre de périodiques régionaux. Il dispose également de nombreux ouvrages de référence, ainsi que des revues officielles de documentation éditées par le Secrétariat d'Etat à l'Information. L'établissement de deux fichiers, l'un départemental et l'autre général, permet de répondre rapidement et exactement aux demandes de renseignements les plus variées. Quelques chiffres permettront de juger à la fois de la vie actuelle des Archives et de l'opportunité d'une telle réalisation. En 1950, le nombre des présences à la salle de travail s'est élevé à 640 ; celui des communications sans déplacement à 1.748 ; celui des communications au dehors à 341. Que sera l'avenir ? Sans doute demeure-t-il fonction du projet d'extension du bâtiment des Archives, adopté par le Conseil Général, en sa séance du 3 octobre 1950.

Ce bref historique des Archives de la Haute-Savoie, de 1900 à 1950, nous permet d'entrevoir la place que tient un dépôt d'Archives dans la vie d'un département français. Mais l'exemple de nos devanciers nous apprend aussi que, de travaux austères, silencieux et obscurs, peut jaillir, comme l'écrivait avec enthousiasme le Chanoine Ducis, « une source de vraies jouissances, où se retrempe, s'il en était besoin, l'amour de la patrie ».

François Perron,

Sous-Archiviste de la Haute-Savoie.

Le Général BORDEAUX

Le Général Paul Emile Bordeaux s'est éteint à Thonon, à l'âge de 86 ans. Il avait participé aux campagnes d'Algérie, de Tunisie et de Madagascar, accompli plusieurs missions, en particulier, en Grèce, dès 1917, où il fut le véritable réorganisateur de l'armée hellénique.

Revenu en France, il termine sa carrière militaire à Briançon, comme commandant supérieur du secteur fortifié des Hautes-Alpes, avec seize campagnes, neuf blessures de guerre et cinq citations à l'ordre de l'Armée.

C'est le 27 mars dernier que l'un de nos membres, le Général Doyen, lui remettait les insignes de Grand Officier de la Légion d'Honneur.

Membre de l'Académie Chablaisienne dès 1919, puis successivement vice-président et président d'honneur de cette Compagnie, membre d'honneur de la Florimontane en 1915, trois ans après son frère, Henri Bordeaux, membre de l'Académie Française, le Général Bordeaux consacre ses dernières années à des travaux littéraires et historiques. Il publie les biographies de nombreux généraux savoyards, et des études hautement appréciées, telles que « Les campagnes de l'Armée hellénique », « L'Orient hellénique contemporain », « La Savoie du Nord », « La Suisse et son armée dans la guerre mondiale », dont notre président F.-M. Ritz a publié un résumé dans la *Revue Savoisienne* du quatrième trimestre 1933, tandis que, dans celle du premier trimestre de la même année, paraissait une notice historique sur le général comte Michel-Marie Pacthod (1764-1850) par Auguste de Montfalcon, et précédée d'une introduction du général Bordeaux.

Notre Académie, comme la Savoie et la France, conservera pieusement le souvenir de ce héros et de ce savant.

J. D'ORLYÉ.

Le Chef d'Escadron HENRY MONNET

C'est le 28 octobre dernier que notre confrère, le Chef d'escadron Henry Monnet, officier de la Légion d'Honneur, était enlevé à l'affection des siens.

Henry Monnet appartenait à une famille qui s'illustra sous les armes et servit loyalement son pays, parfois au prix de lourds sacrifices.

Son beau-frère, le Colonel Achard, commandeur de la Légion d'Honneur, fut l'objet de nombreuses citations au cours de la grande guerre.

Son frère, Valère Monnet, y trouva une mort glorieuse le 2 septembre 1914, à la Chipotte, tandis que des deux fils de celui-ci, tous deux officiers et décorés de la Légion d'Honneur, l'un mourait des suites de ses blessures reçues le 8 juin 1940 dans la défense de l'Aisne, et l'autre faisait une brillante campagne qui lui valut quatre citations.

Henry Monnet, engagé à l'âge de 18 ans, aux Chasseurs d'Afrique, fut admis à l'école de Saumur. Lors de la déclaration de guerre, il part comme lieutenant au 11e Régiment de Hussards. Le 19 mai 1917, il est cité à l'ordre de la 46e D. I., puis est nommé capitaine au 38e Régiment d'Artillerie, où il est cité à l'ordre de la 133e D. I. le 21 octobre 1918, au cours de l'attaque de la ligne Hindenbourg.

Ses chefs sont unanimes à reconnaître son entrain, sa bravoure et son moral élevé. En 1919, il fait, comme chef d'escadron, toute la campagne de Galicie contre les Ukrainiens, avec le 2e Régiment d'Artillerie de Grenoble, et le 31 août, le général Haller le félicite d'avoir fait de son groupe une brillante unité à laquelle il a su donner une âme, la sienne.

Cette âme, Henry Monnet la communiqua aussi à son fils Gustave, car il savait bien que le premier enseignement

de cette vie c'est le bienfait des traditions familiales, le bienfait de l'hérédité.

Gustave Monnet, comme sergent d'abord, puis comme sergent-chef, fait la guerre de Tunisie, d'Italie et de France. Il reçoit la médaille militaire et cinq citations qui, toutes, magnifient son calme, son sang-froid, son courage et surtout son ascendance sur ses hommes, dans les circonstances les plus périlleuses. Puis, à la Libération, il part pour l'Indochine où il rêvait d'aller, car il aimait l'aventure et craignait de rester oisif, soit en garnison, soit en occupation, ainsi qu'il l'écrit à ses parents en avril 1945.

Hélas, on ne tardait pas à apprendre, qu'au cours d'un violent combat, il était tombé aux mains du Viet Minh. Alors, des mois passèrent, et ce fut toujours le grand silence, en dépit de toutes les pressantes démarches entreprises pour connaître le sort qui lui avait été réservé. Et l'on peut penser que cette angoissante incertitude fut une des premières graves atteintes à la santé de notre cher confrère, celle qui a peut-être porté le frémissement annonciateur de la commotion suprême.

Henry Monnet termina sa carrière militaire à Annecy, sa ville natale où lui avait été conférée la direction départementale des services de l'Education physique.

Mais s'il avait le sens du devoir et le respect de la discipline, il n'avait pas l'échine souple. Aussi devança-t-il volontairement l'échéance de sa retraite. Celle-ci ne fut pas inactive ; bien au contraire. Il s'intéressa, en effet, à de nombreuses sociétés locales où il se signalait par sa grande pondération, son réel bon sens, son regard pénétrant, son esprit subtil et parfois un tantinet railleur, mais toujours dénué de fiel, car il était surtout animé d'une grande bonté. Aussi, donnait-il largement, mais toujours discrètement et à bon escient.

Henry Monnet portait un grand intérêt à notre Compagnie à laquelle il appartenait depuis 1925. Il en suivait ponctuellement toutes les séances et tous les faits et gestes. Comment oublierais-je cette visite que je lui rendis à la fin de juin dernier, et au cours de laquelle, avec des larmes dans la voix, il exhalait toute son amertume de ne

pouvoir assister à la cérémonie de notre centenaire qui allait être célébré quelques jours plus tard et dont il fallut lui décrire, dans les moindres détails, tout le programme tel qu'il devait se dérouler soit à Annecy, soit à Montrottier.

Oui, Henry Monnet aimait la Florimontane qui, de son côté, gardera pieusement et fidèlement son cher souvenir et qui s'incline respectueusement et tout particulièrement devant la grande douleur de Mme Henry Monnet et de tous les membres de sa famille.

J. d'ORLYÉ.

Les Cent Jours de la Légion des Allobroges, à Rumilly

Une lettre du 15 janvier 1793, de Cascaradaz, maréchal de camp, commandant une division de l'armée des Alpes, fait connaître au maire que la Légion des Allobroges partira d'Annecy, le 17, pour se rendre, le même jour à Rumilly, où elle restera jusqu'à nouvel ordre.

Immédiatement, la municipalité s'émeut et demande le retrait, au moins partiel, de cette décision, au Général Kellermann, qui, le 18, répond :

« J'ai reçu, citoyens, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je m'occupe d'y répondre. Je viens de donner des ordres à mon Etat-Major, pour que l'Etat-Major de la Légion des Allobroges, la cavalerie et les ouvriers quittent Rumilly. Il ne vous restera que l'infanterie, dont il sera détaché 200 hommes le 21 de ce mois. »

La troupe est logée, partie dans l'ancien couvent des Capucins, affecté comme caserne dès novembre 1792, partie dans un immeuble clos, attenant à ceux des Visitandines, et leur appartenant.

Le 21, inquiet de la voir dépourvue d'armes, et que par suite : « elle serait d'aucune utilité à la commune, s'il se manifestait des mouvements contraires à l'ordre, le Conseil arrête que le Chef Commandant la Légion soit mandé à la Municipalité, pour y donner l'état des armes, de leur quantité, de leur qualité. »

Le même jour, le Lieutenant-Colonel Doppet explique :

« Etant arrivé dans cette ville avec 500 fusils environ, j'ai, depuis le jour de mon arrivée, fait partir pour Annecy les dragons de la Légion, qui ont emporté 80 fusils. Il est à observer que, de 500 fusils que j'avais, il y en a 100 de vieux et en mauvais état, de manière qu'actuellement, pour les 700 soldats qui sont en garnison à Rumilly, il ne rsete pour les armer que 320 fusils, dont 150 au moins sont hors de service et ont besoin de réparations. »

Kellermann, informé de cet état de chose, est sollicité de fare passer à la troupe l'armement qui lui est nécessaire.

Ces 700 soldats, inoccupés et insuffisamment armés, restent le souci de nos conseillers, qui insistent pour que leur nombre soit encore réduit.

Le Lieutenant-Général d'Ornac leur répond le 5 février :

« Sur vos représentation, citoyens, que la ville de Rumilly est surchargée de logement de gens de guerre, je vais donner ordre qu'il parte incessamment un détachement de 200 hommes de la Légion Allobroge, et j'ai lieu de croire que le Général Kellermann ne tardera pas à en faire partir le même nombre vers la fin de ce mois. »

Cependant, en ce début d'année 1793, où, par suite de la lourdeur des charges militaires, de la crise des affaires, de l'effondrement de la monnaie, et plus spécialement, des mesures antireligieuses, se crée un fort mouvement contre-révolutionnaire ; les responsables et tenants du nouveau régime sentent le besoin d'une police bien en mains, d'une troupe armée pour les et le défendre. Les Assemblées primaires rumilliennes ont été tumultueuses, notamment celle du 11 février où : « la majorité des citoyens, quelques maires compris, criaient tous que la Religion était perdue » et où il a été impossible de ramener le calme.

Aussi : « Considérant que la force armée actuellement en garnison en cette ville se trouve entièrement dépourvue de munitions de guerre, et que les agitateurs et perturbateurs de l'ordre public pourraient, s'ils avaient conscience de ce moyen de défense, s'enhardir et mettre à exécution dans ce canton les mêmes forfaits, dont la République Française a eu à gémir dans d'autres départements, le

Conseil Général, dans sa séance du 16 février, arrête que la Commission Provisoire d'Administration sera requise de faire passer à cette commune, afin d'en imposer aux ennemis de la chose publique et de repousser même la force par la force, la quantité de 1.500 cartouches. »

On recherche les agitateurs et les perturbateurs de l'ordre public.

Un officier allobroge, Jean-Mathieu Seras, natif d'Osaco (province de Piémont), affirme que Rd Laurent Gabert, curé de la commune, a tenu, en sa présence, des propos inciviques. Le 22, le Conseil demande au Maire, Balthazard Vandat, de faire procéder à son arrestation. Elle n'a pas lieu. Et le 25, Rd Gabert quitte sa paroisse avec ses deux vicaires, dont l'un, l'abbé Joseph Bozon-Lyaudier, avait, la veille, reçu, sous caution, l'autorisation d'emporter ses effets, bien qu'il eût déclaré qu'il était démissionnaire « pour ne vouloir pas prêter le serment exigé du clergé ».

Le dimanche 17 mars, la séance de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité est troublée par l'intrusion de plusieurs soldats allobroges, qui se portent à des menaces contre quelques assistants. Puis, au nombre d'environ 50 ou 60, ils parcourent les rues, leur sabre nu à la main, en demandant : « Où est-il ? ». Ils profèrent des injures contre les Visitandines, leurs voisines, et font du tapage chez le citoyen Trepied, qui tenait l'hôtel Saint-Pierre (école primaire actuelle).

Le lendemain, lundi, la municipalité est saisie de ces incidents. Elle s'étonne de l'insouciance et du peu d'intérêt qu'ont paru prendre plusieurs chefs à cette insubordination. Elle fait comparaître devant elle le Colonel de la Légion, Louis Busigny, les officiers Jannet, Dallière et quelques autres. Après leurs explications, elle menace de députer un Officier municipal auprès du Général Kellermann, aux fins de l'informer de l'indiscipline des soldats et de la négligence de quelques chefs. Un membre observe que, devant ce relâchement qui se manifeste chaque jour, il fallait mettre de suite la Garde Nationale en activité, comme le plus sûr moyen de réprimer les perturbateurs.

Le mardi, le Conseil, constatant que le Colonel de la Légion et ses officiers ne se sont pas occupés de chercher,

parmi leurs soldats, ceux qui se sont rendus coupables des excès commis le 17, décide de demander, le jour même, au Général Kellermann et au Procureur Général le changement de garnison de la Légion.

Le mercredi, le Général divisionnaire Dalbignac accuse réception des procès-verbaux relatifs aux incidents ci-dessus. Il dit avoir appris ces excès avec autant de peine que de surprise. Il déclare avoir chargé le Colonel de ce Corps de faire les recherches les plus exactes pour découvrir les auteurs de ce désordre, de les faire arrêter et de lui en rendre compte, afin qu'il puisse ensuite donner la punition qu'ils méritent.

Le jeudi, il précise que, d'après les différents rapports qui lui ont été faits, le Colonel Busigny eut véritablement des torts, — « mais, le suspendre de ses fonctions sur une simple réquisition, serait un acte arbitraire, que je n'oserai pas me permettre ». — Il attendra l'arrivée du Général Kellermann, qui prendra une décision définitive à cet égard.

Est-il téméraire de penser que la crainte de cette décision fut une des causes qui déterminèrent le Lieutenant Desonnaz et le Club des Jacobins à adresser, le 23, à la Convention, une demande de destitution du vainqueur de Valmy, qualifié de conspirateur, et où il était dit :

« Frappez par anticipation tout autre Dumouriez qui voudrait nous faire éprouver le même sort que les malheureux Belges. »

Une première sanction est prise.

Le 29, le Maire, Balthazard Vandat, reçoit du Colonel Busigny ces mots :

« Je vous donne avis que j'ai fait arrêter les deux hommes de notre Légion que vous m'avez désignés et qui ont fait du tapage chez le citoyen Trepied. »

Mais d'autres incidents surgissent.

Dans la nuit du 11 au 12 avril, 30 soldats allobroges armés se transportent, sur réquisition, à la cure de Moye, pour se saisir de Rd Rey, prêtre réfractaire. De nombreux dégâts sont commis au presbytère ; ils enfoncent les portes de la cave et boivent tout le vin qui s'y trouve (enquête du Juge de Paix Olive).

Le citoyen Joseph Dessaix, Chef de Bataillon, le futur général et comte de l'Empire, s'efforce d'établir un peu de discipline et d'apaiser les inquiétudes rumilliennes. Le 13 avril, il adresse aux Maire et Officiers municipaux la convocation suivante :

« Demain, à 3 heures de relevée, les soldats allobroges inaugureront leur drapeau sur la Place d'Armes. Ils vous prient, citoyens, de venir, par votre présence, ajouter une nouvelle solennité à cette fête. Ils jureront devant vous de soutenir les intérêts de la République, la Liberté et l'Egalité, ou de mourir en les défendant, et ils tiendront leur serment. »

Maires et Conseillers sont irréductibles.

Du 20 avril : « Vous me demandez, par votre lettre du 16, citoyens, de vous dire l'époque de départ de la Légion allobroge de Rumilly. Je viens de donner l'ordre pour qu'elle parte de Rumilly, samedi prochain, pour se rendre à Montmélian. J'aurais répondu plus tôt si j'avais pu faire le mouvement avant. Je suis, avec les salutations de la plus sincère fraternité, le Général d'Armée des Alpes. Kellermann. »

Le 25, confirmation est donnée par une lettre de Daudard, adjoint à l'Etat-Major.

La Légion Allobroge avait tenu garnison du 17 janvier au 27 avril 1793, soit pendant cent jours. Après son départ, une expertise dans les immeubles qu'elle avait occupés évalue à 2.293 livres 11 sols les dégâts occasionnés, tant par dégradations aux bâtiments que pour déficit de meubles qui leur avaient été remis (lettre de la Municipalité du 7 mai 1793).

Quel fut le comportement de la Légion à Montmélian ? Nous ne possédons pas de documents sur ce point. Son séjour y fut court. Le 23 juin 1793, elle recevait son affectation à l'armée des Pyrénées, commandée par le Général Carteaux, et le 28 juin, sous le commandement de Doppet, elle quittait le département.

Elle guerroya dans le Midi.

Elle a laissé de cette époque un triste souvenir · « dont, écrit Vermale, nous retrouvons les échos, pour le

Vaucluse, dans les mémoires de Frédéric Mistral (mémoires et récits, chapitre 9).

Elle fut au siège de Lyon, où Doppet, nommé Général de Division le 19 août, à la tête de ses chasseurs, entrait le premier dans la ville prise le 8 octobre 1793.

Mais, suivant le mot du poète : « Napoléon perçait déjà sous le Lieutenant-Colonel Bonaparte » et « pour champ de course, il lui donna la terre, et des combats pour passe-temps ».

Ces jeunes volontaires (Savoyards et Suisses), transformés en Grognards épiques de Napoléon, le suivirent sur tous les champs de bataille, de succès en triomphes, comme une envolée vers la gloire, jusqu'à la chute de l'Aigle, auquel, en très grand nombre, ils demeurèrent fidèles. Ce qui explique suffisamment la survivance de l'esprit napoléonien là où on l'attendrait le moins !

Joseph LACOMBE.

Petits problèmes de Géomorphologie savoisienne :

Plateforme d'abrasion lacustre et vallon marécageux du Roc-de-Chère

---

1° *Une plate-forme d'abrasion à la base de la falaise du Roc-de-Chère*

Dans son très beau travail, admirablement documenté, sur le Lac d'Annecy, notre confrère, M. Henri Onde, professeur à l'Université de Lausanne, a touché au problème de la fixité du niveau du lac, mais sans en trouver de preuves décisives (1).

Une observation faite ces dernières années, à un moment où le lac était particulièrement bas, m'a permis, en suivant la base de la falaise rocheuse du Roc-de-Chère, aux abords de Menthon, d'en fournir un témoignage concret. En effet, et contrairement à ce que l'on a cru pendant longtemps, la fameuse « corniche tufeuse », édifiée à quelques mètres de profondeur par des Algues incrustantes le long de cette falaise (2), ne se présente pas comme une construction indépendante, comparable par exemple aux trottoirs d'Algues calcaires (ex. *Lithothamnium*) des mers actuelles (fig. 1 - A). Ces trottoirs à *Lithothamnium* sont effectivement uniquement constitués par le développement latéral et la prolifération de ces organismes, à partir d'une côte rocheuse qu'ils finissent par doubler d'un ruban clair de teinte jaunâtre.

Au Roc-de-Chère, c'est tout autre chose et j'ai pu me convaincre qu'il s'agit simplement ici d'une croûte tufeuse (évidemment due à l'activité biologique de Cyanophycées incrustantes) mais revêtant un petit replat d'abrasion dé-

---

(1) H. Onde, *Le Lac d'Annecy et le Thiou (Etude hydrologique)*. (Rev. de Géogr. alpine, T. 32, 1944).

(2) Marc Le Roux, *Recherches biologiques sur le Lac d'Annecy* (Ann. de Biologie lacustre, T. II, Bruxelles, 1907).

terminé par l'érosion lacustre qui sape la base de la falaise calcaire verticale du Roc (fig. 1 - B).

Le replat ainsi déterminé, bien exposé au soleil, sous une faible couche d'eau, constituait une plate-forme tout indiquée pour l'installation de touffes algueuses et la précipitation des tufs lacustres, phénomène bien connu dans notre lac où il donne lieu, sur les plages d'Albigny et de Menthon notamment, à ces masses ovoïdes d'aspect spongieux, si caractéristiques, et centrées par un galet ou même tout autre objet-support (3).

Ainsi ce replat calcaire tufeux, qui n'a pu prendre naissance que grâce à la constance des conditions du milieu, et qui, pendant les périodes d'étiage, émerge à fleur d'eau comme un petit récif, est la preuve que le niveau du lac n'a pas sensiblement changé depuis fort longtemps et qu'il s'est rapidement stabilisé à la cote moyenne actuelle de 446 m. 50.

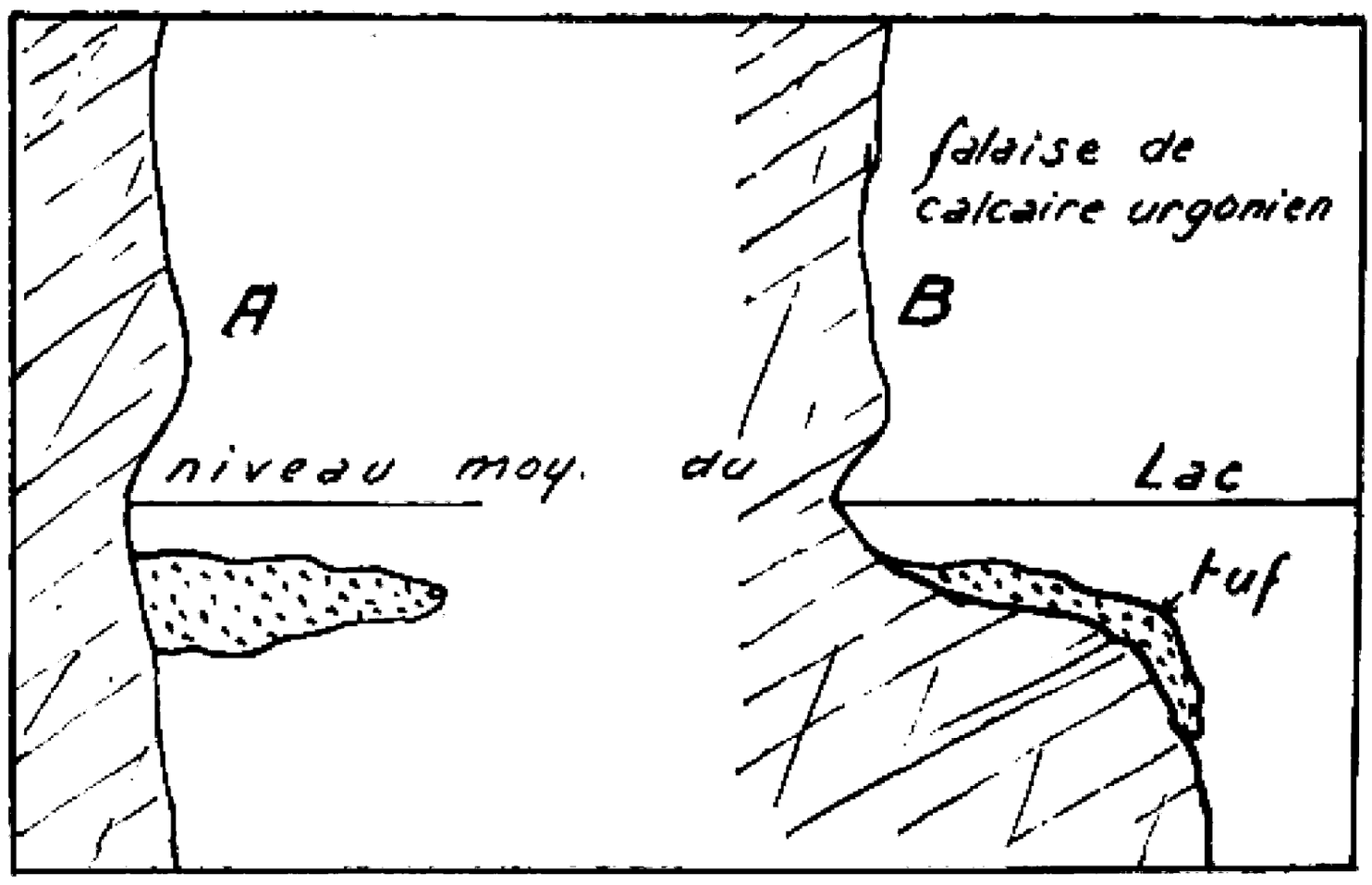


Fig. 1. — *La corniche de tufs lacustres du Roc-de-Chère.* — ***A***. Telle qu'on a cru, pendant longtemps, qu'elle se présentait. — ***B***. Telle qu'elle se présente en réalité : soit une surface d'abrasion lacustre incrustée de productions tufeuses dues à l'activité biologique d'Algues bleues (coupes verticales).

2° *Origine du vallon marécageux du Roc-de-Chère*

Il existe, dans la région centrale du Roc-de-Chère, une curieuse petite vallée, étroite et rectiligne, longue de

(3) L'Algue ne peut vivre en effet (fonction chlorophyllienne) qu'en décomposant le bicarbonate de calcium dissous dans l'eau du lac, pour s'emparer du gaz carbonique ; ce faisant, elle libère le carbonate neutre insoluble qui se fixe sur l'Algue ou à son voisinage en donnant les tufs lacustres. V. L. Moret, *Paléontologie végétale* (Paris, Masson, 1949, p. 33).

900 mètres environ, et limitée par des abrupts pouvant atteindre 15 et même 20 mètres de hauteur (4).

Cette dépression, qui ne manque pas de frapper le simple promeneur qui ose s'y aventurer, car elle est tourbeuse et gorgée d'eau, prend en écharpe le massif suivant une orientation Sud-Est - Nord-Ouest ; elle débute assez brusquement à quelques mètres au Nord du Belvédère T. C. F., et vient se raccorder au Nord, vers la cote 570, avec la large dépression des Sablons.

On peut se demander quelle est l'origine de ce singulier vallon qui, tel un trait de scie ébréchant un mamelon rocheux, se présente en effet comme un tronçon de vallée plus ou moins isolé et actuellement sans aucune relation avec l'hydrographie, des plus réduites, de ce petit massif.

Entièrement creusée dans les grès glauconieux de l'Albien supérieur, sur les bosses duquel croissait naguère, à l'altitude modeste de 600 mètres, les fameux pieds de Rhododendrons si fâcheusement détruits par l'incendie de 1950 (5), il n'est pas possible d'y voir la conséquence d'une érosion dirigée par une disposition favorable des couches de terrains. Impossible également de l'expliquer par un accident tectonique, fracture ou faille, inexistant ici, ou par un effondrement du socle calcaire urgonien (doline) (6).

Une seule explication se présente à l'esprit : l'action érosive d'un important cours d'eau disparu. Un tel cours d'eau ne peut être que l'un des nombreux torrents qui, pendant le Quaternaire, surgissaient du front digité de la branche annécienne du vieux glacier würmien de Tarentaise, au moment où celle-ci marquait un temps d'arrêt au droit du verrou de Duingt (fig. 2).

Tandis que le lobe glaciaire principal se modelait dans l'étroit qui fait communiquer le bassin du Petit Lac avec celui du Grand Lac, où il a laissé comme témoin de

---

(4) Ph. Guinier, *Le Roc de Chère, Etude phytogéographique* (*Rev. Sav.*, 1906-1907), et L. Moret, *Promenades géologiques au Roc-de-Chère* (*Rev. Sav.*, 1926).

(5) L. Moret, *Une conséquence regrettable du dernier incendie du Roc de Chère : la destruction de la station de Rhododendron ferrugineum.* (*Rev. Sav.*, 1950, p. 17).

(6) Notons qu'il existe sur le replat urgonien qui domine le lac au Sud, au-dessous de la falaise de grès verts, un petit *aven* dans lequel viennent se perdre les eaux de ruissellement. Mais il s'agit là plutôt de phénomènes de dissolution karstique.

son passage la moraine du Roselet plaquée sur le prolongement rocheux du Taillefer (7), la glace s'étalait capricieusement au Nord, en bordure du Roc, en donnant plusieurs petits lobules dont l'un atteignait, à la cote 560-570, le Collet du Toron de Talloires ; un autre dégringolait vers Echarvines en suivant la rigole structurale due au pli-faille du chaînon oriental du Roc et encore encombrée

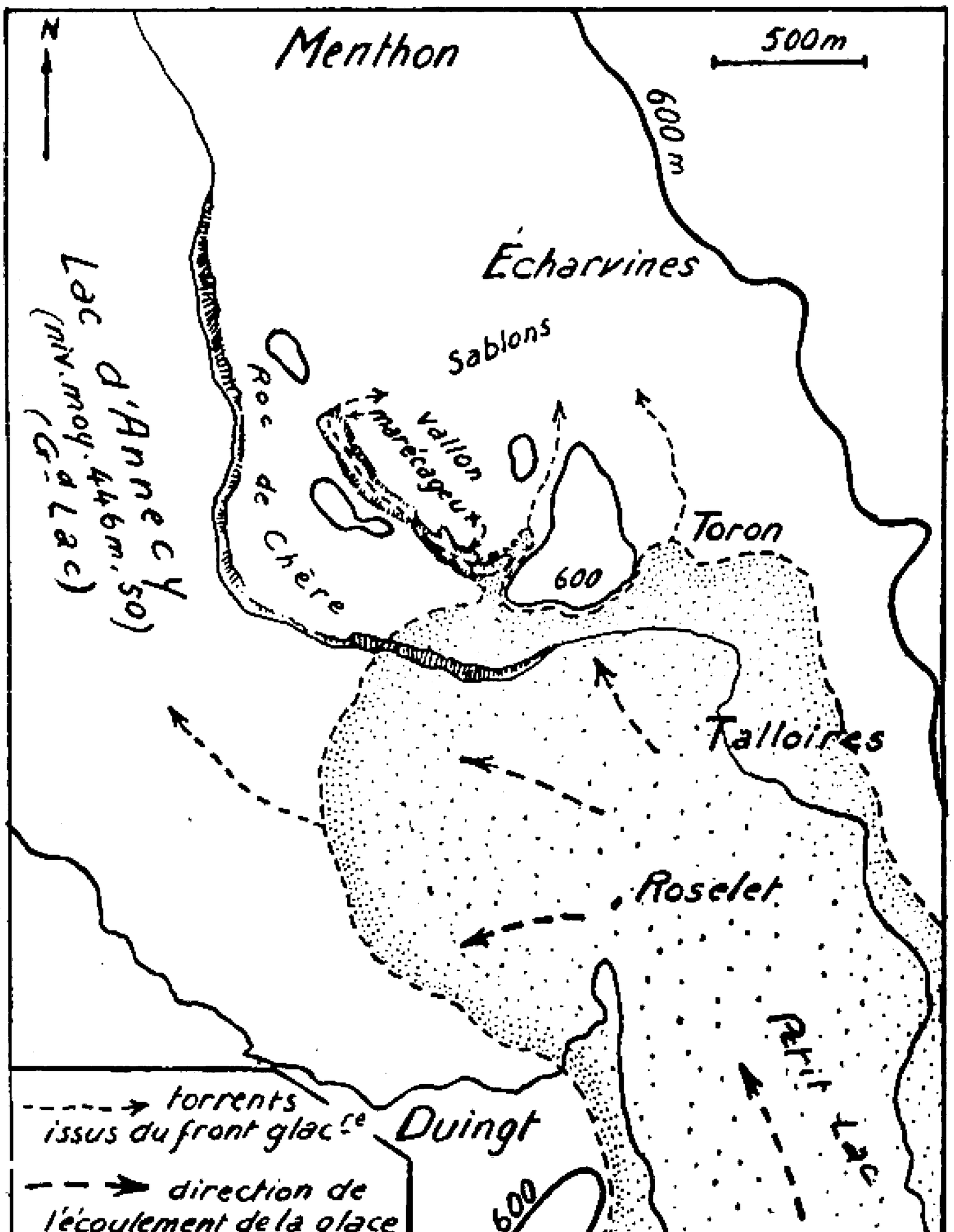


Fig. 2. — *Origine du vallon marécageux du Roc-de-Chère.* — En pointillé, étalement probable du front du glacier würmien au verrou de Duingt. Un torrent issu d'un petit lobe glaciaire a creusé cette dépression pour rejoindre les régions basses d'aval.

Le gros trait noir correspond à la courbe de niveau 600 m.

(7) On sait que cette moraine du Roselet, qui se transforme en un petit îlot lorsque le niveau du lac s'abaisse, a servi de base d'implantation pour une station lacustre néolithique.

de moraines ; enfin, un troisième lobule, le plus important sans doute, devait s'insinuer vers l'Ouest et c'est le torrent frontal de ce lobule qui est responsable du « canyon » du vallon marécageux qu'il a creusé pour aller rejoindre la dépression des Sablons-Menthon.

De telles gouttières glaciaires, sans queue ni tête peut-on dire, ne sont pas des cas isolés dans nos Alpes et nous nous bornerons à citer l'exemple, maintenant classique, du « Pas du Curé », près de Grenoble, véritable canyon fossile traversant le plateau calcaire de l'extrémité Nord du chaînon du Moucherotte (Vercors) et soulignant le passage d'un torrent issu du tronc glaciaire würmien Drac-Isère, allant rejoindre vers l'aval le lobe latéral d'Engins-Le Furon (8).

Léon Moret.

(8) M. Gignoux et L. Moret, *Géologie dauphinoise*, 2e édition (Masson, Paris, 1951, p. 282).

Nicolas Louis JORDY

dernier Gouverneur du Léman

Les Archives du Ministère de la Guerre gardent un « Précis historique » des actions civiles et militaires du général Jordy, qui commandait la place de Genève et le département du Léman lors de l'invasion de Bubna, fin 1813. Ce document est daté de Strasbourg le 12 novembre 1814 (1).

Nicolas Louis Jordy, né le 14 septembre 1758, à Abreschwiller, district de Sarrebourg (Moselle), était fils de Nicolas, marchand et receveur de payages, lui-même fils de Maurice Jourdy, marchand forain, né et baptisé le 26 janvier 1701, à Viuz-en-Sallaz, en Faucigny.

« Mon père et ma mère, écrit Louis Nicolas, étaient marchands. Ils avaient dix enfants (2). Ils me placèrent chez un habile chirurgien-major, pour me faire apprendre la chirurgie militaire. »

---

(1) Bien des erreurs ont été commises par les historiens en ce qui concerne le Gouverneur de Genève, qui avait du sang de Savoyard dans les veines, et dont Ternisien d'Haudricourt, dans les « *Fastes de la Nation Française* », a pu dire qu'il avait « sa place dans le rang des hommes dont la reconnaissance nationale doit perpétuer le glorieux souvenir.

Thiers le fait mourir subitement le jour de la reddition de Genève, fin décembre 1813. Dans son « *Histoire de Savoie* », qui fourmille d'erreurs, Saint-Genis, T. III, p. 201, dit que le 30 décembre 1813, Jordy : « désespéré de son impuissance, se brûlait la cervelle ».

Dimier, p. 316, écrit : « Jordy, qui commande en chef les troupes françaises, se donne la mort ». Joseph Tardy, « *La Savoie de 1815 à 1860* », p. 33, note que « par lettre du 30 décembre 1813 au maire de Chambéry, marquis d'Oncieu, le préfet Finot déclarait ne pas croire à la prochaine arrivée des Alliés devant Genève, place très forte, ajoutant que si les Autrichiens parvenaient à s'en emparer, ils n'oseraient pas s'engager dans le département du Mont-Blanc. Le même jour, la place, si forte de Genève, sans munitions, sans défenseurs, était remise à Bubna par le général Jordy, qui en mourait de désespoir quelques heures après ». Dans sa « *Brigade de Savoie* », p. 102, plus récemment, le baron du Bourget a redit que « le général Jordy se brûlait la cervelle ». On verra qu'il est mort très bourgeoisement à Strasbourg le 7 juin 1825.

(2) Les archives d'Abreschwiller ayant été détruites dans un incendie, il n'a été possible de retrouver que Nicolas Louis, lieutenant-général, né le 14 septembre 1758, et son frère, Jean-Baptiste, adjudant-général, né le 28 juin 1770, sur les dix enfants de Jordy Nicolas et de Christine Lévi (*Revue Savoisienne*, 1923, p. 67).

Ses états de services portent qu'il fut chirurgien à l'hôpital militaire de Shelestadt du 15 août 1774 au 9 avril 1778.

Le 17 avril, il s'engage comme soldat au régiment d'Alsace et fit les campagnes de 1781 et 1782 en Amérique.

Rentré au foyer paternel, il dirige une papeterie et, dans les années qui suivirent, embrassa les idées de la Révolution.

Capitaine au bataillon de la Garde nationale du canton de Lorquin (Meurthe) le 6 mai 1790 ; promu chef de bataillon de la Meurthe le 19 août 1792 ; chef de brigade, adjudant-général le 21 juillet 1793, commandant amovible du fort de Mayence, il deviendra commandant en chef des troupes appelées à prendre l'île de Noirmoutier.

Eprouvant de la part des assiégés la résistance la plus opiniâtre, il eut la cuisse gauche fracassée, ce qui ne l'empêcha pas d'effectuer sa descente dans l'île. Il se fit porter par plusieurs grenadiers du 57e et continua d'exercer son commandement sept heures durant jusqu'à ce qu'il reçut à la tête une nouvelle blessure. Ses hommes entrèrent dans la ville défendue par près de deux mille hommes et vingt bouches à feu et la forcèrent de capituler le 7 janvier 1794.

Deux jours après, Jordy était promu brigadier (15 nivôse an II) et, le 7 germinal an II (27 mars 1794), la Convention le nommait général de Division, ce qu'il déclina. Il était à l'apogée de sa carrière.

Il s'était distingué au siège de Mayence et au combat de Diersheim « Armée du Rhin ». Au second passage du Rhin, commandant une des colonnes d'attaque, couvert de blessures, dès neuf heures du matin, il resta à son poste jusqu'à sept heures du soir. Moreau fut témoin de sa bravoure.

Il avait, au cours de ses exploits, reçu dix-huit blessures, dont sept avec fracture ; perdit l'usage de l'œil et de la cuisse gauches, eut la mâchoire inférieure traversée et la langue percée d'un coup de baïonnette, enfin subit l'opération du trépan.

Privé d'un service trop actif, il fut désigné comme commandant de la place de Strasbourg (24 mai 1798) en remplacement de Michel Pacthod, de Saint-Julien, puis

commandant de place à Landau (14 janvier 1801), à Cassel (11 octobre 1806), à Thorn (13 janvier 1807), Landau (25 novembre 1807), enfin à Genève, chef-lieu du Léman, dépendant de la VII[e] Division militaire de Grenoble, le 1[er] juin 1812.

C'est là, dans cette région voisine du Faucigny, berceau de ses ancêtres, qu'il allait terminer sa brillante carrière militaire, dans la douleur de l'invasion autrichienne.

Le « *Précis Historique* » relate ce crépuscule du département du Léman en ces termes : « Le 30 décembre 1813, ayant à défendre Genève, fortifiée de douze mauvais bastions, attendant toujours des renforts que le Gouvernement ne cessait de m'annoncer, me voyant assailli par un corps d'armée de vingt mille hommes, contre lequel je n'en avais que 91 en état de faire le coup de feu et pas un d'artillerie, malgré que je n'ignorais pas à quoi j'étais exposé, j'ai préféré en ordonner l'évacuation (à la vérité, après avoir pris l'avis du Conseil de défense de la place en état de siège) à la vaine gloire de faire aucune résistance, laquelle n'aurait abouti qu'à faire tuer du monde en pure perte et brûler cette ville manufacturière, vu surtout que la totalité de la population était contre nous.

« Les médecins ont tous été d'avis que l'apoplexie dont j'ai été frappé au moment même n'a pu être occasionnée que par les efforts qu'une pareille révolution avait dû nécessairement me coûter. La perte totale de l'usage naturel de mes deux jambes, au point de ne pouvoir me poesr dessus sans le secours d'un domestique et surtout sur des béquilles, est le résultat de cette terrible et malheureuse maladie qui me tient encore impotent.

« Enfin, n'ayant plus d'espoir de guérison, même de pouvoir dorénavant me servir suffisamment de mes jambes, et malgré mon peu de fortune, je me suis vu forcé de solliciter mon admission à la solde de retraite, laquelle je suis venu attendre à Strasbourg, où je fixerai ma résidence ultérieure. »

Sa requête d'admission à la retraite, datée de Chambéry 8 janvier 1814, lui fut accordée le 23 février.

Membre de la Légion d'Honneur depuis le 20 frimaire an XII (13 décembre 1803), officier du 26 prairial suivant

(15 juin 1804), il fut chevalier de l'Empire du 12 novembre 1811 et chevalier de Saint-Louis du 4 octobre 1814.

Une rue d'Abreschwiller porte son nom.

Lors de son admission à la retraite, il eut amèrement à regretter son geste de 1794 refusant le grade de divisionnaire que lui conférait le décret de la Convention, car il multiplia vainement les suppliques en vue d'être nommé gouverneur de Strasbourg, chaudement apostillées par Moreau et Desbureaux et accompagnées de ses états de services signés Jordy l'aîné pour qu'il n'y eut pas confusion avec son frère Jean-Baptiste l'adjudant (3), général chef de brigade adjoint à Sarrebourg. Il lui était objecté que l'important poste qu'il briguait ne pouvait être accordé qu'à un général de division.

Pendant les Cent Jours, un décret du 3 juin 1815 lui attribua le titre de lieutenant-général.

Ayant épousé Marie Madeleine Ammel, l'ancien gouverneur de Genève a terminé ses jours le 7 juin 1825 à la Robertsau, banlieue et commune de Strasbourg, dans une maison qu'il avait acquise et où il résidait depuis sa retraite.

Par suite de ses attaches familiales avec les Jordy (4) de Viuz-en-Sallaz (Haute-Savoie), on a pu faire remarquer que ce fut la raison pour laquelle le dernier gouverneur du département du Léman usa de ménagements envers Genève, la veille de la Restauration de la République.

Paul TAPPONNIER.

---

(3) Jean-Baptiste, né le 28 juin 1770, capitaine des Volontaires de la Meurthe, 5 mai 1792, adjudant général chef de bataillon, 15 nivôse An II (4 janvier 1794), par Bouchotte, Carrier et Turreau, a reçu un coup de sabre à Kaiserlautern le 29 messidor An II (17 juillet 1794) où il fut fait prisonnier. Chef de brigade le 26 frimaire An IV (17 décembre 1795), il fut réformé le 2 floréal suivant (21 avril 1796) atteint d'atrophie de la jambe gauche. (*Revue Savoisienne*, 1923, p. 63).

(4) Claude-Francis Jordy, fils de François et de Françoise fille de feu Pierre Musy-Verdel, de Viuz-en-Sallaz, née à Peillonnex (Haute-Savoie), le 31 mars 1692 (Archives départementales de Haute-Savoie. Vol. 151, p. 238).

Points de vue nouveaux sur les sources thermominérales : la Balnéobiologie

Notre terre de Savoie est si richement parée de sources minérales réputées que rien de ce qui touche au thermalisme ne doit nous laisser indifférents.

J'ai donc tenu à signaler aux lecteurs de la « *Revue Savoisienne* » l'apparition d'un important ouvrage du professeur Vale Vouk, de l'Université de Zagreb, intitulé « *Esquisse d'une Balnéobiologie des thermes* » (1), ouvrage riche de substance, très au courant des recherches récentes, et dans lequel l'auteur met l'accent sur l'importance théorique et thérapeutique de cette nouvelle branche du savoir humain.

On sait que les sources thermominérales sont des biotopes complexes fournissant aux organismes des conditions de vie très particulières. L'inventaire des faunes et surtout des flores adaptées à de tels milieux commence à intéresser les spécialistes biologistes et médecins car, indépendamment de ces problèmes d'habitat, il est maintenant prouvé que l'activité de la vie favorise certaines réactions qui élaborent des produits utiles et caractéristiques de ces eaux (2).

La première partie du livre est l'exposé succinct mais bien au point de l'état actuel des recherches biologiques sur les thermes que Vouk distingue tout d'abord, par définition, d'après leur propriété physique essentielle, la température : chliarothermes (18-20° C), euthermes (28-44° C), acrothermes (44-65° C), enfin hyperthermes (65° C et plus).

---

(1) *Grundriss zu einer Balneobiologie der Thermen* (Reihe der Experimentalien Biologie, Bd. V, Verlag Birkhauser, 88 p., 22 fig., Basel, 1950). L'ouvrage est enrichi d'une bibliographie très complète.

(2) J'avais déjà moi-même abordé ce sujet dans mon livre : *Les sources thermominérales. Hydrogéologie, Géochimie, Biologie.* (Paris, Masson, 1946).

C'est là une importante propriété qui va déterminer la nature des associations du biotope thermal (thermobiontes) dont l'auteur examine rapidement les éléments essentiels.

Et tout d'abord les végétaux qui sont surtout représentés par des Algues bleues (Cyanophycées) dont plusieurs espèces caractéristiques, *Mastigocladus laminosus*, *Fischerella thermalis*, *Symploca thermalis*, *Oscillatoria*, etc.) accompagnées d'Algues vertes (Chlorophycées, Conjuguées, Characées), d'Algues siliceuses (Diatomées) et même d'Algues rouges (Rhodophycées). Les Bactériacées sont essentiellement des Sulfobactéries (*Thiothrix*, *Beggiatoa*, *Chromatium*) et des Ferrobactéries (*Gallionella*, *Chlamydothrix*).

Quant aux animaux des thermes, ils sont très variés mais moins importants que les plantes quant à leur influence sur le milieu. Ce sont quelques Rhizopodes et Ciliés, des Rotateurs (*Philodina roseola*, *Hrabrotricha thermalis*) Nématodes (*Monachus*, *Dorylaimus*), quelques Crustacés planctoniques (*Cypris*, *Cyclops*, *Daphnia*, *Asellus*, *Gammarus*, *Thermosbaena*), rares Coléoptères, Mollusques et Poissons, etc.

De toutes ces populations, ce sont les Bactéries et surtout les Algues bleues qui supportent le mieux la température parfois élevée du milieu et il a même été possible d'établir de véritables échelles d'Algues adaptées entre des températures déterminées. D'après les moyennes de Vouk, l'éventail de répartition des Algues basé sur la température serait le suivant : Bactéries, 88° ; Algues bleues, 85°, avec le record détenu par *Symploca thermalis* à 93° ; Algues vertes, 50° ; Diatomées, 50° ; Charophytes, 40°. Il semble que le protoplasma animal soit moins tolérant vis-à-vis de la température (40-50°, avec, comme record *Thermosbaena mirabilis* à 48°).

Bien entendu, les Cyanophycées et les Bactéries (Sulfobactéries) prédominent dans les eaux sulfureuses et sulfatées, les Bactéries ferrugineuses dans les sources ferrugineuses et les Diatomées dans les eaux salées et siliceuses.

D'où la classification biologique suivante proposée par l'auteur pour les thermes :

Sources bleues (Blauthermem) caractérisées par des algues bleues du type *Mastigocladus* (Préchaque, Dax, Bourbon-Lancy, Evaux-les-Bains, Néris pour la France), *Phormidium* (surtout acro et hyperthermes du Caucase et du Yellowstone Park), *Oscillatoria* (euthermes et chliarothermes).

Sources bleues et siliceuses (Blau-Kielsel-Thermen) caractérisées par des Cyanophycées et des Diatomées (Carlsbad, Chaudes-Aigues).

Sources bleues et vertes (Blau-Grun-Thermen) caractérisées surtout par des Oscillaires et des Algues vertes (chliarothermes et hypothermes d'origine nettement vadoses).

Sources bleues sulfureuses (Schwefel-Blau-Thermen) caractérisées par des Cyanophycées et des Sulfobactéries (eu, acro et hyperthermes) (3).

Sources sulfureuses (Schwefelthermen) avec Sulfobactéries seules (chliaro et hypothermes, Allemagne et Pologne).

Sources bleues et ferrugineuses (Eisen-Blau-Thermen) avec Cyanophycées et Bactéries ferrugineuses (eu et hyperthermes, Japon surtout).

L'auteur passe ensuite en revue les différentes hypothèses qui ont été proposées pour expliquer l'origine des organismes des thermes et souligne que celle qui veut en faire de véritables reliques n'est pas encore généralement adoptée.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Vouk aborde l'importante question des propriétés biologiques et thérapeutiques des eaux thermales à la lumière des recherches encore en cours sur l'action de l'eau pure (privée de ses thermobiontes) et de l'eau chaude sur le développement des végétaux (*Fervoreffekt*). On sait, en effet, qu'en saturant des sols par des vapeurs chaudes on a pu provoquer une véritable activation (fervorisation) favorisant la croissance des plantes.

---

(3) C'est à ce type que doivent être rapportées la plupart de nos sources sulfureuses alpines, par exemple Saint-Gervais et Aix-les-Bains.

Dès lors, l'auteur se demande si l'action parfois mystérieuse et quasi-miraculeuse des eaux thermales sur l'organisme humain ne pourrait pas être comparée à une sorte de fervorisation. Il est bien certain qu'au cours de leur passage dans la profondeur de l'écorce terrestre, les eaux minérales (quelle qu'en soit d'ailleurs l'origine, juvénile ou vadose) doivent acquérir certaines propriétés nouvelles dues à des changements éventuels de structure (polymérisation, isotopie) et de composition (présence constatées de faibles quantités d'eau lourde dans quelques sources thermominérales).

En tout cas, ces vues originales, si intéressantes, s'ajoutant aux curieuses recherches de Billard (qui, si je ne me trompe, considère le chimisme de l'eau comme le facteur thérapeutique primordial), permettront sans doute de répondre à la question si souvent posée aux balnéologues, et encore très controversée, de l'origine du pouvoir guérisseur incontestable des sources thermales.

Une eau thermale est donc quelque chose de vivant et d'extrêmement mouvant et fragile et l'on comprend maintenant pourquoi l'eau doit être utilisée sur place, dès sa sortie du griffon ; loin de son émergence, elle devient effectivement inactive, elle « meurt » très rapidement en perdant ses meilleures propriétés.

C'est par ces considérations que se termine l'ouvrage de Vouk, ouvrage d'avant-garde, qui pose plus de problèmes qu'il n'en résout. Constatons donc qu'il reste encore beaucoup à travailler en Balnéologie, science jeune, qui mériterait peut-être comme tant d'autres des chaires et des Instituts de recherches. L'auteur n'a donc pas beaucoup de peine à convaincre son lecteur de l'intérêt majeur de son propos et nous conclurons avec lui que « Sans biologie, pas de Balnéologie scientifique ».

Léon Moret.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

JOURNÉES D'INFORMATION SUR LA TRACTION ÉLECTRIQUE PAR COURANT MONOPHASÉ INDUSTRIEL

L'abondance des matières du présent numéro ne nous permet pas de nous étendre comme nous l'aurions désiré sur ces journées internationales auxquelles nous avons été gracieusement invité. Elles ont eu lieu à Annecy du 12 au 15 octobre 1951, sous la haute direction de M. Louis Armand, directeur de la S. N. C. F., et elles groupaient avec les représentants qualifiés des chemins de fer allemands, belges, britanniques, danois, espagnols, italiens, portugais, suédois, etc., des ingénieurs des principales Sociétés de construction électriques : Alsthon, Charleroi, Oerlikon, Thomson-Houston, Westinghouse, etc., ainsi que de nombreux techniciens et les autorités d'Annecy.

A la séance inaugurale, M. Louis Armand fit un exposé remarquable de l'évolution — sur le plan international — de la technique des chemins de fer, talonnée par les progrès incessants des autres moyens de transport.

La traction électrique qui demande un minimum de main-d'œuvre et relativement peu d'entretien, s'impose de plus en plus, et d'autant mieux qu'elle s'oriente maintenant vers l'utilisation du courant monophasé à fréquence indusrielle qui, entre autres avantages, économise l'établissement de lignes spéciales coûteuses pour le transport de la force. Le problème des locomotives ou automotrices fonctionnant sur courant alternatif à 50 Hz, est pratiquement résolu, puisque ces puissantes machines circulent depuis plusieurs mois sans incident notable, sur la ligne Aix-Annecy-La Roche, choisie comme ligne d'essai à cause de son profil.

Les résultats de ce mode de traction sont tels qu'une ligne internationale à 50 Hz reliera sous peu le bassin de Thionville à celui de la Ruhr, ce qui marquera peut-être le début de l'unification en Europe de la traction électrique sur courant industriel.

Les Florimontans que cette technique nouvelle intéresse, trouveront à la bibliothèque de notre Académie le dossier qui nous a été aimablement remis, et qui contient une trentaine de rapports et de documents ayant fait l'objet des séances d'études. Celles-ci alternèrent avec des visites reposantes de la ligne et du matériel en service, pour la plus grande satisfaction de tous les congressistes.

Félicitons M. L. Armand, notre éminent compatriote, d'avoir été l'instigateur et l'animateur de ces journées annéciennes si parfaitement organisées et si bien réussies, et remercions-le d'avoir choisi la ligne d'Aix-Annecy-La Roche comme banc d'essai de ce mode de traction pratique, propre, économique et apprécié des usagers.

F.-M. R.

BIBLIOGRAPHIE

P. Guichonnet : **Histoire de Savoie,** Annecy, Gardet et Garin, s. d. 99 p., in-8°, ill.

L'*Histoire de Savoie* de M. Paul Guichonnet est la dernière en date parue d'une série de Manuels, Précis ou Etudes plus développées qui se succèdent depuis une quarantaine d'années pour le plus grand honneur de la science historique savoisienne ; or, malgré cette abondance de précédesseurs, elle comble une lacune.

Il fallait, à l'usage du public écolier, enseignant, et, d'une façon générale, désireux de connaître, un ouvrage assimilable avec profit même par des lecteurs supposés au départ tout ignorer, ou presque, du sujet. Donc, pas de digressions inutiles, un exposé didactique mettant en vedette les faits principaux, territoriaux, politiques, les institutions originales, le rôle des personnages marquants, si nombreux, nés sur le sol savoyard.

Cet objectif a été parfaitement atteint. On ne pouvait en douter, connaissant la valeur de l'œuvre déjà considérable qui constitue le bagage d'un auteur ayant de peu dépassé la trentaine. Enfant du pays, faucignerand du côté paternel, et par sa mère presqu'annécien, M. Guichonnet, géographe venu petit à petit à l'Histoire, connaît à fond le terrain qui a servi de cadre à l'action patiente des générations, dans cette partie des Alpes occidentales où pendant de longs siècles la ligne de partage des eaux n'impliquait pas le tracé d'une frontière.

De cette connaissance profonde des différentes régions aujourd'hui réparties entre nations différentes, qui ont constitué l'Etat de Savoie de jadis, il a donné des preuves hautement estimées par de solides travaux publiés tant de ce côté de la frontière qu'à Genève et à Turin, et plus particulièrement orientés vers des spécialités comme l'histoire de l'émigration ou de la politique intérieure de la monarchie sarde de 1814 à 1860.

Son mérite n'en est que plus grand d'avoir réussi un tel effort de synthèse et de clarification, beaucoup plus difficile qu'on pourrait le croire. Afin d'illustrer ces chapitres concis et substantiels, mais toujours aérés par un style aisé, l'auteur les a complétés avec un choix très heureux de lectures. Il les a judicieusement illustrés de reproductions photographiques, cartes, schémas et tableaux. La partie bibliographique a fait l'objet de soins attentifs, L'objectivité du récit, même en ce qui touche des années très douloureuses encore proches, correspond à ce qu'on pouvait attendre d'un esprit libre et probe. C'est plus tard évidemment, et avec un recul bien éloigné encore d'être atteint, que s'écrira sans réticences, surtout

dans ses répercussions internes, l'histoire de la période 1942-1945 à travers deux départements dont la position était spécialement dramatique.

Un critique pointilleux pourrait relever un certain nombre d'erreurs de détail (chronologiques principalement), et de fautes d'impression. Attention à « Madame Warens » !, p. 54 ; au traité de paix avec l'Italie en 1945 (au lieu de 1947, p. 34, bibliographie) ; à la Convention en septembre 1791 (sic), Tableau, p. 46, etc..., etc...

Ces peccadilles, auxquelles personne n'échappe, n'entament pas d'un millième la qualité d'une œuvre de vulgarisation dont le niveau est rarement atteint en matière d'Histoire des Provinces.

Robert Avezou.

S. Stelling-Michaud : **Gevenois à la Curie d'Avignon au XIV^e siècle,** in 8°, 51 pages (extrait du bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, tome IX, 1950).

Afin d'éviter toute confusion, il importe de préciser que malgré le titre de l'ouvrage, il ne s'agit pas ici spécialement de personnes originaires de la Ville de Genève, mais bien de l'ancien diocèse dans son ensemble.

Si des relations étroites s'étaient établies entre les deux villes rhodaniennes Genève et Avignon dès que le Pape Jean XXII se fut fixé dans cette dernière en 1316, c'est surtout dès le commencement du Grand Schisme en 1378 qu'avec Robert de Genève, Clément VII, ces relations s'intensifièrent du fait que tout notre diocèse demeurait dans l'obédience de l'antipape d'Avignon.

M. Stelling-Michaud va nous le démontrer en nous offrant un état inédit de nos compatriotes installés autour du siège français de la papauté, soit comme commerçants, soit comme employés dans les divers offices de la curie ou fonctionnaires de l'Administration centrale, soit encore comme familiers du souverain pontife et enfin comme étudiants.

En 1376, deux ans déjà avant le Schisme, le recensement des étrangers venus en Avignon vers le milieu du siècle — ils étaient 3.800 — nous révèle 91 noms de boutiquiers et d'artisans originaires du diocèse de Genève et exerçant vingt-et-une professions différentes. Ces gens avaient accompagné ou suivi les transports, innombrables par le Rhône, de blé, de produits manufacturés et surtout de bois de charpente en provenance du pays genevois, ceux-ci destinés à la construction du palais des papes et autres édifices. Le charbon de bois pour le chauffage était aussi l'objet d'un même et important trafic par radeaux chargés à Seyssel.

Avec le Schisme, un monde nouveau arrive. Dans la plupart des services pontificaux vont apparaître des « Genevois ». En voici quelques exemples : le panetier du pape en 1378-1379 est un Boson, de Ballaison et le chef de la cuisine, Guillaume Pollier, curé de Cruseilles. En 1394, Girod Mistral, curé d'Argonnex, dirige l'office de bienfaisance pontificale, la « Pagnotte ». Dans l'armée papale qui avait combattu les rebelles à l'Eglise vers 1328, se trouvait le chevalier François de Compeix, cinquante ans plus tard nous

y rencontrons d'autres nobles savoyards : Etienne de Menthonnex, André de Grolée, le comte Pierre de Genève lui-même, alors qu'un François de Menthon sera capitaine de la ville d'Avignon.

Au nombre des multiples compatriotes, dont Clément VII forma le premier noyau de son administration apparaît Jean de Brogny, le célèbre cardinal qui lui dût sa brillante carrière en succèdant à Jacques de Menthonnex comme vice-chancelier de l'Eglise. L'évêque de Genève, Jean de Murol deviendra chef de la Chambre Apostolique dont Jacques Pollier, curé d'Annecy-le-Vieux, sera clerc sous Benoît XIII. C'est dans l'Office des suppliques et des bulles que figurent le plus grand nombre de fonctionnaires venus du diocèse de Genève.

M. Stelling-Michaud achève cette précieuse étude par la liste de 72 étudiants de chez nous qui, de 1378 à 1410 prirent des grades au *Studium* d'Avignon. Mais s'il ne nous dit pas ce qu'il advint de nos compatriotes installés au Comtat Venaissin, après le retour du pape à Rome, nous savons, du moins, que par la fondation en 1424, en Avignon, du collège Saint-Nicolas d'Annecy, le cardinal de Brogny assura jusqu'à la Révolution, la continuité des contacts entre la Provence, l'ancien diocèse de Genève et la Savoie en général. La rue du Collège d'Annecy en reste le témoin dans la vieille cité papale.

L. PFISTER.

Docteur Jacques CLERC : **Contes et Légendes de Savoie.** 1 volume 12×19, 168 pages. Illustrations d'Amélie Charpy. Gardet et Garin, éditeurs.

Il faut féliciter le Docteur Jacques Clerc qui a réuni, en un volume de présentation agréable, des contes et des légendes de Savoie.

L'ouvrage comprend quatre parties : les histoires vraies ; les histoires du quinque ; les histoires de la mémé ; les contes en patois, récits très divers mais tous également attachants.

Ainsi que le disait le rédacteur d'un article récent « ce bon écrivain de vieille souche Savoyarde est un médecin qui vit au cœur de la Combe de Savoie et qui, partant, peut mieux que quiconque, recueillir comme en confidences, la trame de ces récits souvent ténus, toujours émouvants comme les vieux fabliaux, telle cette exquise « Légende du Château de Miolans. »

Des parents pourront puiser dans ce petit livre de belles histoires à raconter à leurs enfants. Tout est simplement dit, dans un style clair et une langue souple, éprise de rythme. Le conteur s'adresse parfois à de jeunes interlocutrices, à Colette, à Marie-Madeleine, comme s'il voulait mettre plus de vie dans son œuvre.

Certains contes font penser aux « Lettres de mon Moulin ». Le « Curé de Montpiton » nous rappelle le « Curé de Cucugnan » : même esprit, même verve. C'est de la fine fleur de farine Savoyarde, dirait Alphonse Daudet.

De la « Lune d'Août » se dégage cette douce poésie, cette délicieuse rêverie que l'on trouve dans les étoiles. « Le jour, c'est la vie des êtres, a écrit Daudet ; mais la nuit, c'est la vie des choses ! »

Et le Docteur J. Clerc : « à travers les feuilles de houblon, peu à peu les rayons de soleil s'infiltraient à mesure que passaient les heures du soir. Un grand fleuve de lumière poudrée tombait de la montagne de l'Epine, qui paraissait alors plus mystérieuse, plus énigmatique que jamais, ombre violette derrière la buée scintillante ! »

Devant certains tableaux de la vie paysanne on pense également à Marcel Arland : « Il faut de tout pour faire un monde ».

Le cadre varie : c'est le toit de lauzes qui encapuchonne la maison, ce sont les semailles et les récoltes, la route, le bruit des sécateurs alternant avec le chant des grillons. Mais, à travers les formes, les couleurs et les parfums se découvrent les vertus de l'âme Savoyarde : la ténacité et le sens du devoir.

Ailleurs, l'érudition de l'auteur s'affirme davantage et les récits revêtent une allure historique. Nos villes de Savoie sont évoquées avec leurs vieux noms et représentent les étapes de la 12e Légion romaine.

Publicanos : Conflans ; Casuaria : Faverges ; Bautas : Annecy; Lemencum : Lemene ; Aquæ Gratianæ : Aix-les-Bains.

Le « Secret de Miolans » constitue presque une attrayante leçon de latin pour les enfants. Et la belle « Légende de Miolans » est une illustration saisissante de la vie de château au moyen-âge.

Les vieilles traditions chrétiennes sont évoquées aussi ; un climat mystique surgit alors. Le conteur a un sens très vif de la poésie des cérémonies religieuses ; il voue un culte à certains de nos Saints (dans « Miracles ») et à Notre-Dame de Beaurevaire. Le pur élan vers le ciel ne lui paraît point désuet ; le Savoyard ne voit-il pas, au contraire, dans ses hautes montagnes, un ciel plus pur ? Une foi robuste habite cette légende dorée de la Savoie et la quiétude mystique du Couvent de Talloires est décrite finement : « Tout invite au repos, au calme, au silence, au recueillement de l'âme, à la louange du Créateur, à la confiance en Dieu, à la divine charité. Dans ces lieux de rafraichissement, de lumière et de paix la contrition est facile ; le pardon appelle le pêcheur. Tout, autour de vous, se ligue pour vous faire oublier les contingences quotidiennes, toutes les sottises que l'homme a accumulées sur le monde... c'est là, entre ces montagnes immuables et impassibles, auprès de ce lac tranquille, que bien des hommes ont appris, peu à peu, l'art si difficile de s'aimer les uns les autres, également, simplement, avec un consentement aussi paisible que ces eaux limpides qui viennent baigner les murs du Couvent ».

Mais les croyants de Savoie n'ont point de passivité, ne sont pas facilement des déshérités ; témoin le fermier Cabriolet qui luttait contre l'itinéraire de la procession des rogations, parce qu'elle passait trop loin de ses champs et qui sût les bénir lui-même.

Dans la « seiure », l'auteur utilise le procédé littéraire de l'allusion qui peut étonner un peu le lecteur par son symbolisme, mais dont la finesse et la saveur ne lui échappent pas.

L'auteur excelle aussi dans la description des travaux les plus humbles : « chaque jour, la servante s'affaire auprès du beau meuble ; elle le frotte avec un chiffon de laine imbibé de cire d'abeilles. Le bois luit d'un doux éclat ; il appelle une caresse de la main ».

Nous pourrions multiplier les citations pour saisir le cheminement de l'inspiration.

Mais, n'est-il pas préférable d'inviter les membres de notre Société à savourer à leur tour tous ces jolis contes et légendes ?

Nos compliments vont aussi à Mme Amélie Charpy pour ses lavis qui traduisent avec une naïveté savante toutes les nuances de l'œuvre.

Nous félicitons enfin bien vivement les maîtres imprimeurs Gardet et Garin, dont l'éloge n'est plus à faire et qui ont su donner au livre du Docteur Jacques Clerc une présentation élégante et impeccable.

A. Achard.

Léon Folliet, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, Colonel d'Artillerie Coloniale : **Visages d'Annecy, ans 1000-1792-1951.** In-8° grand, 126 pages, une carte d'Annecy. Dépollier, éditeur, Annecy, 1951.

Au soir d'une brillante carrière militaire et coloniale, le colonel Folliet se plaît à consacrer ses loisirs à 'étude de sa ville natale et particulièrement des transformations qu'elle a subies au cour des dix derniers siècles. Et ce faisant, sa grande expérience en urbanisme l'autorise à juger en toute indépendance certaines de ces transformations plus ou moins heureuses.

Et c'est ainsi que renonçant momentanément du moins, à la rédaction d'ouvrages de grande classe comme « Vouloir », il a rédigé « Visages d'Annecy ». Non point un visage poétique ou sentimental, mais la formation d'un visage réel, laquelle est fonction de « trois principaux facteurs : le Thiou émissaire du lac ; le château ; le fait qu'Annecy est une section urbaine des routes de Chambéry et de Tarentaise vers Genève ».

Annecy en 1792 fera l'objet d'une étude historique largement tracée. « Car, dit-il, ce fut l'année qui ouvrit une période d'un siècle au cours de laquelle furent réalisés les travaux qui transformèrent l'Annecy moyenâgeux en l'Annecy du XX^e^ siècle ».

Si on lit avec intérêt la description de la ville d'autrefois, les vieux Annéciens ont plaisir à trouver en tête du chapitre sur « la formation d'Annecy au cours du XIX^e^ siècle », cette déclaration : « C'est notamment à l'intelligente initiative de certaines Municipalités que sont dues les transformations advenues à Annecy postérieurement à 1792, soit à l'intérieur de la ville, soit et surtout, sur sa surface lacustre, qui en ont fait un des sites les plus admirables, et les plus admirés de France ».

A la base de ces transformations se place le fameux plan dit Albitte « ou Ruphy, architecte » ajoute le colonel Folliet, plan tout au moins attribué au Représentant du Peuple Albitte « le démolisseur de clochers » qui eut le mérite de discerner ou d'approuver des travaux qu'il n'eut pas le temps de mener à exécution.... Mais en toute justice, notre confrère rend hommage à l'effort d'urbanisme du Gouvernement de Charles-Félix (1821-1831), auquel on doit la percée de la rue Royale et les avenues de Chambéry et de Genève et l'ouverture de la route vers Faverges... Napoléon III fit profiter Annecy de sa politique de « grands travaux » que continua la III^e^ République.

La « formation de la façade du lac » a retenu le plus l'attention de l'auteur : « C'est là le point capital du « visage d'Annecy » : car jusqu'à la première moitié du XIXe siècle, des prés marais et jardins clos tenaient la ville à l'écart de son lac sauf accès par un pont sur la rive droite du Thiou. Et quand Annecy affronta enfin le lac, ce fut d'abord pour s'en défendre par la construction de la digue d'Albigny. Mais cette digue allait être le point de départ de l'admirable avenue, suivie de l'aménagement du Champs de Mars, du Jardin Public, du port, du quai de la Tournette...

On ne saurait trop louer nos arrières-grand-pères qui ont conçu la si gracieuse ligne du Pâquier et du Jardin avec sa succession d'arrondis et de contours si plaisants.

Il faut lire l'ouvrage du colonel Folliet pour apprendre quels efforts trois générations ont dû soutenir pour parvenir à la « formation » de cette façade du lac qui fait l'incomparable beauté de notre ville et l'harmonise à ravir avec son décor de montagnes.

Notre XXe siècle devait agrémenter ce décor par l'élégante flèche de la Basilique élevée en l'honneur de saint François de Sales, le grand protecteur de la cité.

En appendice, l'auteur nous donne une chronologie des anciens comtes et souverains du pays parmi lesquels on trouve avec intérêt maints détails sur nos Comtes de Genève, trop oubliés, et sur les Genevois-Nemours qui furent les grands princes, aux trois-quarts français déjà, d'Annecy. Une notice sur Albitte et un extrait du curieux journal de V. C. E. Couttet, tabellion à Cluses, concernant son passage à Annecy en 1792, terminent cet intéressant ouvrage qui apprendra une foule de choses aux Annéciens.

L. PFISTER.

Revue **Fêtes et Saisons.** Paris, mars 1951. Série *Vies des Saints*. FRANÇOIS DE SALES. Cette publication qui consacre ses vingt-deux pages à notre grand saint, met à la portée du lecteur un résumé très judicieux et vivant de sa vie et de son œuvre immense. Quelques-uns des titres de chapitres et sous-titres en donneront une idée : Le diocèse déchiré ; Le temps des massacres ; Châteaux en Savoie ; La vie de château ; De grands desseins ; L'heure du désespoir ; Départ pour Paris ; Le nouveau seigneur ; Le secret éclate ; Journalisme et attentats ; Où en est le Chablais... ; En première ligne ; L'époque des meetings ; Les rencontres de Genève ; A la cour d'Henri IV ; Un nouveau prélat ; Un oiseau rare ; Un évêque au labeur ; Dans notre petite ville ; L'aurore de la Visitation ; Les épreuves se prolongent ; « Tout mon désir »... De belles illustrations, bien choisies, agrémentent ces pages captivantes, destinées à populariser davantage la douce figure du saint-gentilhomme ami des humbles. Qu'il soit simplement permis de regretter quelques légères confusions qu'une lecture du texte par un Annécien eut évitées.

L. PFISTER.

LES GROTTES D'ONNION

par Saint-Jeoire-en-Faucigny

Premières Stations Moustériennes de la Haute-Savoie

PAR

Jean-Christian Spahni et Danilo Rigassi

Quand donc les esprits, perdus dans la recherche, formeront-ils simplement la corporation des chercheurs ? Ils se comprendraient, communiqueraient directement avec leurs semblables occupés aux choses quotidiennes, les inviteraient à la contemplation en leur disant avec la simplicité dont le travail donne le secret : « Nous ne saurons jamais, mais voici nos récoltes ».

Gustave PIMIENTA, « L'Art ».

Le village d'Onnion se trouve dans la vallée du Risse, sur la route qui va de Saint-Jeoire-en-Faucigny à Mégevette, à une altitude de 800 mètres environ.

A Mégevette se situe une grotte aux vastes proportions qui est assez connue. Elle est mentionnée déjà par L. Revon et M. Le Roux. H. Douxami (cf. bibliogr.) parle de la trouvaille, dans cette cavité, d'ossements de Cerf, d'Elan, de Chèvre, de Mouton, de Renne, d'Homme et d'un Ours qui semble plus grand que l'Ours brun, accompagnés de tessons de poterie et de cendres. Mais cet auteur ne pense pas qu'il s'agisse de vestiges très anciens. Ce sont là les seuls renseignements d'ordre paléontologique et préhistorique sur la région dont il est fait mention dans la littérature.

Au Nord du village d'Onnion se dressent quelques collines. L'une d'elles, appelée le Rocher Blanc, a la forme

d'une croupe largement arrondie. Son sommet est à 1.300 mètres. Elle montre un certain nombre d'abris sous roche et de grottes aux dimensions variées. La plupart de ces cavités ne sont que de simples repaires à renards et à rapaces. Cependant, trois d'entre elles, la grotte du Lichen, la Grande Barme et la grotte du Baré, d'une plus grande importance, méritaient d'être étudiées d'une manière approfondie, d'autant mieux que semblables recherches n'avaient pas encore été entreprises. Nous devons la connaissance de ces cavernes à MM. Georges Amoudruz et Orlando Granges, de Genève, qui les visitèrent et en rapportèrent des ossements fossiles.

Nos fouilles, dans ces grottes, se sont étendues sur une période allant du printemps 1950 à l'automne 1951. Elles ont fait l'objet d'une dizaine de campagnes, totalisant environ cent journées de travail.

La topographie et le plan des grottes ainsi que l'étude complète du matériel paléontologique ont été exécutés par Jean-Christian Spahni. Danilo Rigassi s'est consacré surtout à l'établissement des profils géologiques et à l'examen du cailloutis des niveaux exploités. Nous avons été secondés dans nos fouilles par MM. Edy Roos, Pierre Strinati, Edmond Pongratz et principalement par M. Pierre Courtois, dont l'aide fidèle et attentive a facilité notre lâche. Que tous soient remerciés ici très sincèrement. Nous n'oublierons pas de signaler également la bienveillance que nous a témoignée M. Ritz, Président de l'Académie Florimontane, qui a favorisé et soutenu la publication de ce travail.

*
* *

Nous n'entreprendrons pas une description géologique de toute la région. Cette étude est déjà faite et nous renvoyons le lecteur aux travaux de A. Chaix et de A. Lombard (cf. bibliogr.). Qu'il nous suffise de donner quelques brefs renseignements.

La cuvette dont le village d'Onnion occupe à peu près le centre n'est pas le fait d'un simple caprice morphologique, mais bien de la structure géologique. Il y a là, en effet, une large dépression, un synclinal, dont le cœur est formé par les alternances schisteuses, grèseuses et calcaires qui constituent le flysch éocène. Ce synclinal et tous

les sommets qui l'entourent à l'Est (Crêt Rôti, Haute Pointe) et à l'Ouest (Les Brasses, Miribel) appartiennent tectoniquement à la Nappe des Préalpes Médianes (ou « Klippendecke »). L'ensemble étant ainsi situé, il nous faut encore donner quelques détails sur les alentours des grottes étudiées. La stratigraphie — que nous empruntons à A. Chaix — débute pour le petit espace figuré par notre esquisse géologique (Fig. 1) par des calcaires grumeleux rosés et des calcaires fins, siliceux de l'Oxfordien (1). Cet ensemble est surmonté par une puissante assise de cal-

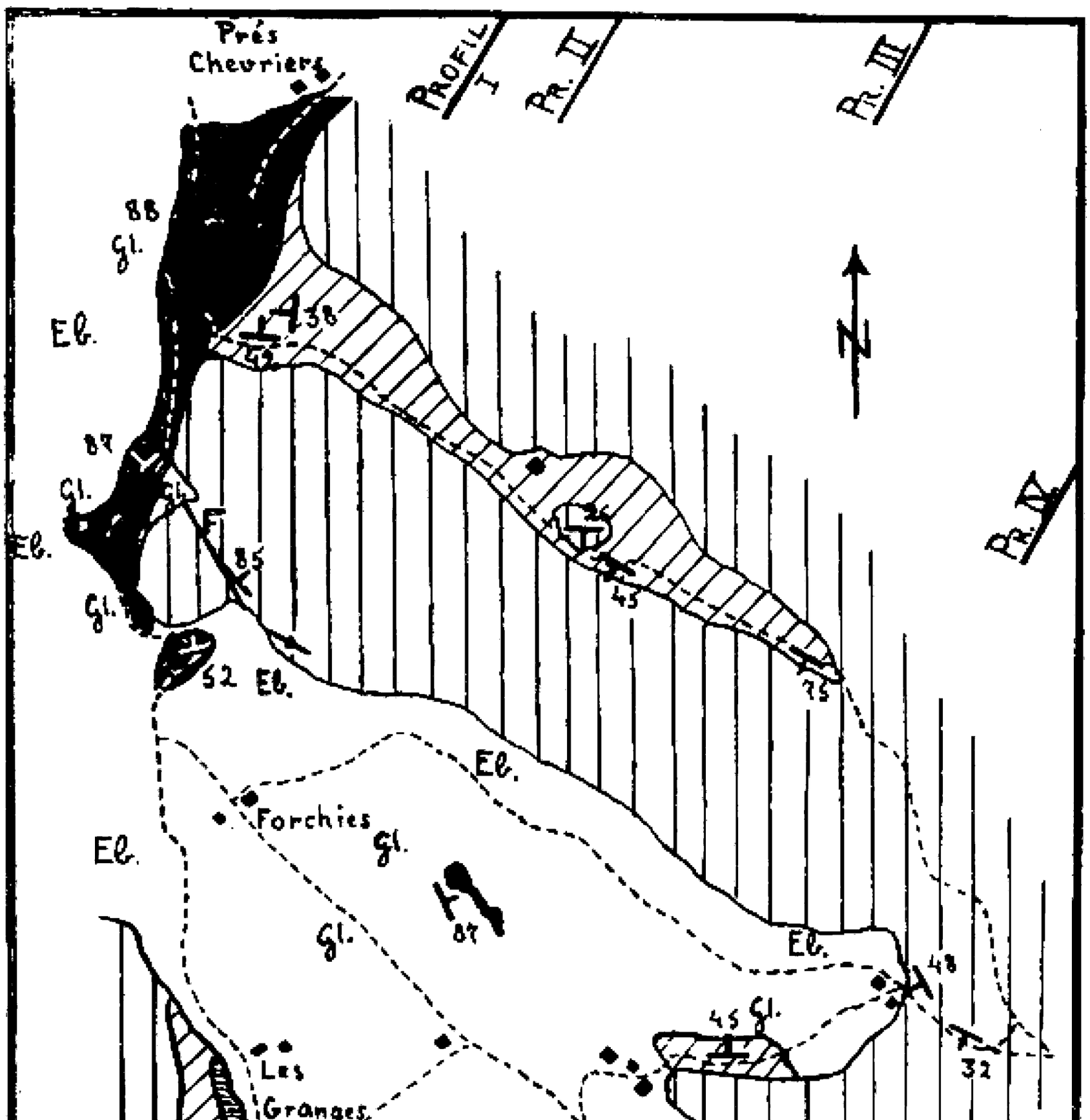


Fig. 1. — Esquisse géologique du Rocher Blanc et des alentours (échelle 1/10.000). Eb. = éboulis ; Gl. = glaciaire. (Relevés Rigassi).

(1) A la Haute Pointe, ces mêmes calcaires grumeleux sont attribués par A. Lombard à l'Argovien (cf. bibliogr.).

caires blancs compacts avec, au sommet, une zone litée à silex, représentant le Malm. Sur quelques mètres, les calcaires lités, blancs à silex passent à des bancs de calcaires très fins, verdâtres, à silex, avec joints schisteux : c'est le Néocomien. Plus haut vient une série de marnes et de calcaires schisteux ocres, verts ou rouges, désignés sous le terme de « couches rouges », et que d'abondantes rosalines rattachent au Crétacé supérieur. Nulle part au voisinage des grottes n'affleure le flysch ; il existe cependant, sans doute sous le manteau de matériel glaciaire de la combe sise entre le hameau de la Villia et le Rocher Blanc (point 1286.7 de la carte au 1/20.000).

En tectonique, nous nous contenterons de donner les quelques faits que voici. Dans l'ensemble de la chaîne des Brasses-Miribel, l'axe des plis est orienté du Sud au Nord ou du Sud-Sud-Ouest au Nord-Nord-Est ; par contre, l'anticlinal de Malm du Rocher Blanc, qui surgit brutalement au Nord de la cuvette d'Onnion, s'allonge du Sud-Est au Nord-Ouest. On y constate un important réseau de cassures dont certaines tout au moins ont joué et sont donc de vraies failles à faible rejet. L'axe de direction des plans de cassure est toujours sensiblement Nord et leur plongement oscille entre 25 à 35 degrés (ou plus) à l'Ouest. Tout ce système de grandes cassures, comme d'ailleurs les petites diaclases hachurant en tous sens les calcaires du Malm, témoignent de l'intense lutte qui s'est produite sur ce flanc Nord de la cuvette d'Onnion entre un synclinal se creusant, s'élargissant, et le surgissement d'un faisceau de plis serrés, orientés au Nord ou au Nord-Est. Le résultat, c'est cet anticlinal du Rocher Blanc, avec son orientation qui détonne, ses grandes cassures et son réseau de fines diaclases, non étrangères à la formation des grottes fréquentées à l'époque moustérienne ; ce sont aussi les forts bouleversements du Crétacé supérieur aux alentours de l'anticlinal. Notons encore que c'est le Malm, la roche la plus compacte de la région, qui s'est plissée le plus souplement. Le Néocomien et le Crétacé supérieur, eux, sont au contraire passablement défigurés, souvent très écrasés et parcourus en tous sens par des veines de calcite à son tour étirée et broyée. Pour de plus amples renseignements, nous renvoyons à nouveau aux travaux de A. Chaix et à nos profils (Fig. 2 a et b).

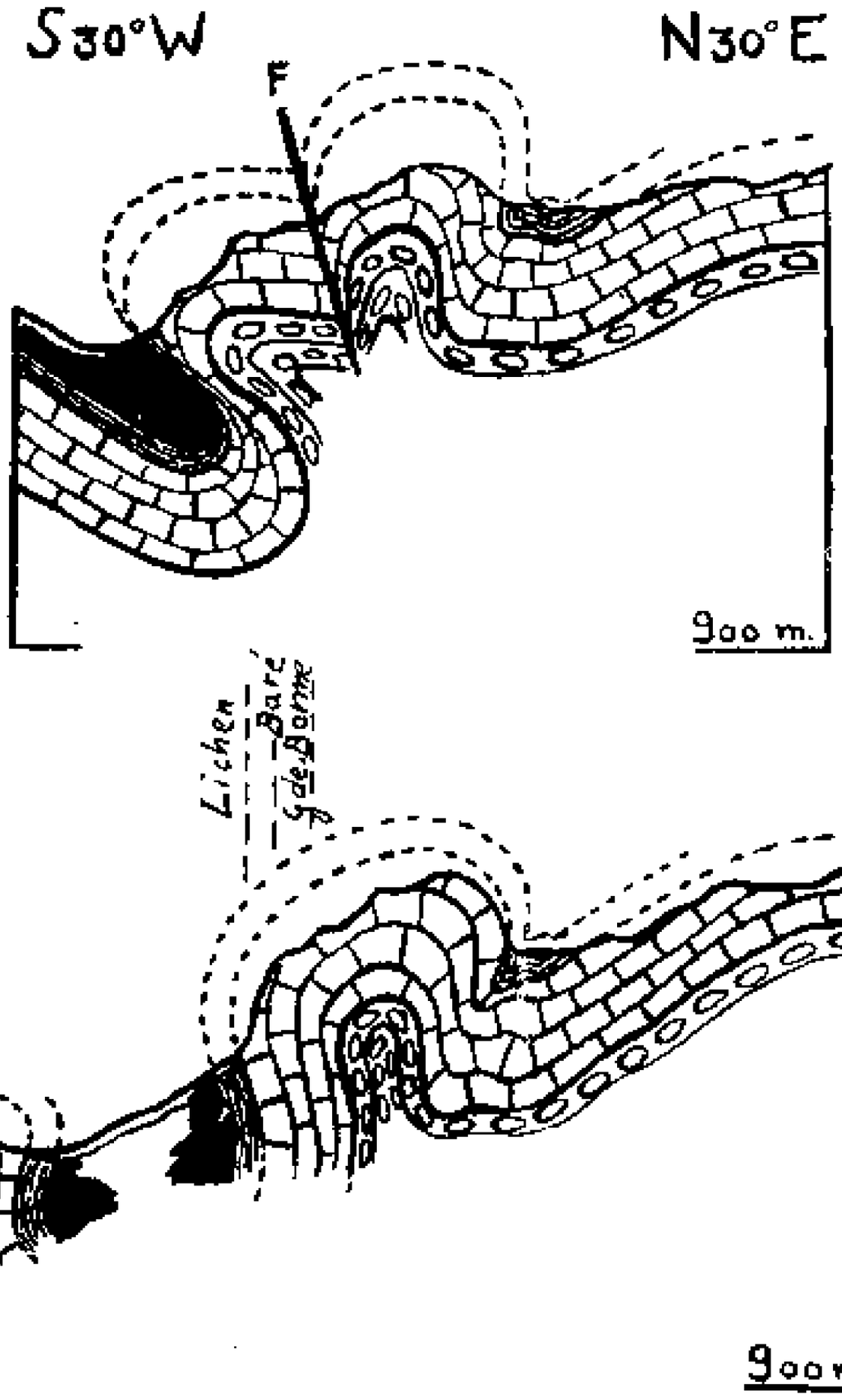


FIG. 2. — *a)* Profils géologiques I et II du Rocher Blanc. — *b)* Profils géologiques III et IV du Rocher Blanc. (Relevés Rigassi).

Quelques mots encore sur le Quaternaire et la morphologie. Les dépôts glaciaires sont très importants dans le fond de la vallée et le Risse les a souvent entaillés. La vaste combe située au Sud du Rocher Blanc est tout entière formée de moraines, sauf sur ses flancs où les éboulis prédominent. En plus des dépôts à matériel exotique, nous y avons vu une petite crête formée de débris de couches rouges, qui semble être une moraine latérale d'un glacier local descendu des Plaines Joux d'Onnion (Prés Chevriers de la carte au 1/20.000). Puis nous avons également observé une série de cordons morainiques dans le couloir joignant les Forchies aux Plaines-Joux d'Onnion (couloir connu dans le pays sous le nom de Revêne). Tous ces dépôts, qui prennent parfois l'allure de pseudo-terrasses, ont été abandonnés là par le glacier würmien au cours des stades de son retrait. La nature du matériel indique clairement que le glacier venait de la vallée du Giffre : on y voit, en plus de rares éléments locaux, des roches typiques des zones helvétiques (calcaires fins et noirs du Malm, calcaires urgoniens, grès de Taveyanne) et de la Nappe de la Brèche. En plus des accumulations glaciaires, on trouve ici et là des blocs erratiques isolés. Nous en avons récolté quelques-uns dans les lapiaz du Rocher Blanc, montrant que cette montagne a été recouverte par le glacier würmien. Du reste, à quelques kilomètres de là (Pointe des Brasses), A. Chaix a trouvé des blocs étrangers jusqu'à plus de 1.400 mètres d'altitude. Nous n'avons pas rencontré d'affleurements de moraine rissienne ou d'argiles de l'interglaciaire Riss-Würm. Pour le reste, les dépôts quaternaires consistent surtout en éboulis accumulés au pied des escarpements. C'est le cas notamment du flanc Sud-Ouest du Rocher Blanc où le matériel détritique masque complètement les sédiments crétaciques. Aux Plaines Joux d'Onnion existent des formations de marécages où l'on a exploité la tourbe. L'existence de marécages sur le terrain très karstique de cette région est due sans doute au colmatage des fissures par l'argile glaciaire. En vain nous avons cherché des mollusques dans cette tourbe. La morphologie suit assez fidèlement la structure géologique et la met parfois en relief de belle façon. Ainsi, l'anticlinal de Malm du Rocher Blanc et la gouttière de Néocomien qui le limite au Nord-Est se marquent parfaitement dans



Face Sud-Ouest du Rocher Blanc. A = Grotte du Lichen ; B = Grande Barme ; C = Grotte du Baré. (Photo Rigassi).

la topographie. On sent parfois aussi l'influence des glaciers sur le relief, dans l'arrondi par exemple du rocher qui supporte les chalets du Rogin. L'hydrographie de la région est simple : dans les zones schisteuses (flysch notamment), l'écoulement des eaux se fait en surface tandis que dans les zones calcaires (Rocher Blanc, Plaines Joux) il est assuré en régime normal par des réseaux karstiques donnant lieu à quelques résurgences (à Moulin), et après les fortes pluies seulement, par des torrents superficiels, boueux. En fait de cavités naturelles existe, en plus des grottes déjà mentionnées, toute une série de gouffres (aux Plaines Joux). Les lapiaz sont bien développés au Rocher Blanc et ailleurs encore. En général, tous ces phénomènes karstiques se voient surtout dans le Malm, grâce à sa nature lithologique et à ses diaclases. C'est dans cette roche que se trouvent toutes les grottes que nous avons fouillées (2).

* * *

GROTTE DU LICHEN

(Fig. 3 a et b)

La grotte du Lichen se situe au pied de la paroi Sud-Ouest du Rocher Blanc, à une altitude de 1130 mètres (Carte au 1/20.000 ; feuille Annemasse n° 4 ; coord. : 139.760/918.900). Elle figure sur cette carte sous le nom laconique de grotte.

Pour l'atteindre, il faut suivre le chemin qui, d'Onnion en passant par la Villia, conduit aux Plaines Joux. Peu avant d'arriver au col, à droite et à un tournant de ce chemin, se détache un sentier à peine marqué qui, à travers les broussailles et les pierriers, mène au bas des parois rocheuses du Rocher Blanc.

Le porche de la grotte du Lichen affecte la forme d'un croissant renversé. Il se situe à une dizaine de mètres au-dessus du sol. Une petite vire en permet l'accès sans trop de difficultés.

L'extrémité Ouest du porche s'ouvre sur un couloir ascendant, d'une longueur de 20 mètres, qui se rétrécit

---

(2) Il existe encore un certain nombre de cavités, dont la grotte à l'ours, qui s'ouvrent sur les flancs de la montagne de Lapleu : mais elles se situent en dehors du domaine que nous avons étudié.

dans ses derniers mètres. Après une étroiture de 27 cm. de large, la grotte se continue par une vaste fissure, très humide, qui ne dépasse pas un mètre de hauteur. Au Sud-

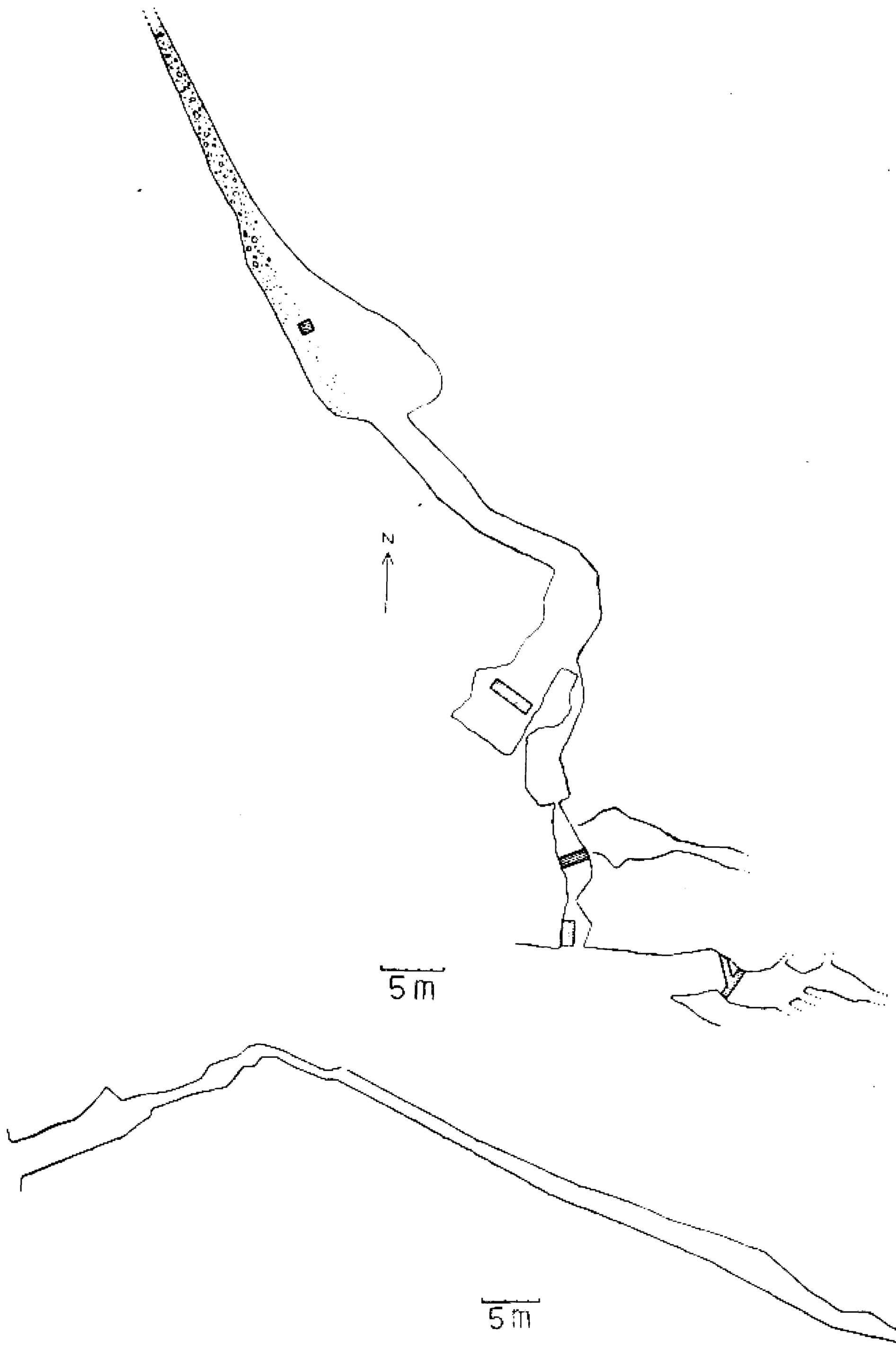


FIG. 3. — *a)* Plan de la grotte du Lichen (les tranchées sont indiquées par des hachures). — *b)* Profil de la grotte du Lichen.
(Relevés Spahni).

Ouest se trouve une petite salle où l'on peut se tenir debout. Au Nord-Est prend naissance un boyau fortement descendant (inclinaison de 30°), d'une section d'environ deux mètres. Sur le sol rocheux, on voit des vagues d'érosion qui, par leur direction, montrent que le couloir a été creusé par l'eau circulant de bas en haut en conduite forcée. Le boyau s'élargit bientôt et forme une vaste salle dont le sol est recouvert, dans sa moitié gauche, d'un épais dépôt d'argile de décalcification et de blocs éboulés où les eaux d'infiltration ont creusé un lit capricieux. A la salle fait suite un nouveau couloir. La pente augmente encore et atteint 35°. La progression devient difficile et dangereuse du fait que le sol est jonché de gros blocs éboulés en position instable. La voûte s'abaisse peu à peu et le boyau devient impénétrable. Orienté du Nord-Ouest au Sud-Est, il mesure une longueur totale d'environ 70 mètres.

L'extrémité Est du porche de la grotte du Lichen donne accès à un autre couloir, horizontal, d'une longueur de 15 mètres, d'où naissent de nombreux diverticules pour la plupart impénétrables. Quelques-uns d'entre eux devaient primitivement communiquer avec le couloir principal de la grotte.

Fouilles.

Nous avons creusé deux grandes tranchées dans le porche de la grotte du Lichen, mais nous n'avons absolument rien trouvé. Les dépôts traversés sont constitués par une terre grisâtre, stérile, avec galets et calcite. Il s'agit d'un niveau würmien, remanié sans doute à la suite des glissements vu l'inclinaison du plancher.

Une autre tranchée a été pratiquée dans la petite salle qui se situe immédiatement après l'étroiture. Il ne nous a malheureusement pas été possible d'atteindre le sol rocheux en raison de l'importance du remplissage à traverser et de la difficulté insurmontable d'évacuer les matériaux. La stratigraphie s'établit ainsi :

a) De la surface à 10 cm. de profondeur, couche de calcite ;

b) De 10 à 25 cm., argile gris-brunâtre, avec coquilles d'*Oxychilus cellarius* Müll. et d'*Oxychilus depressus* Sterki ;

c) De 25 cm. à 1 m. 80, terre grise avec galets et ébauches de stratification (couche würmienne).

J. Favre, dans sa monographie sur les Mollusques de la région de Genève (3) dit qu'il n'a recueilli des *Oxychilus depressus* qu'à l'état fossile. Nous-mêmes en avons trouvé en grande abondance dans une station de l'âge du Bronze, située au pied du Salève (4). Toutefois, les représentants de cette espèce qui proviennent de la grotte du Lichen ne peuvent être regardés comme très anciens. En effet, si aucun individu n'a été rencontré à l'état vivant, la plupart des coquilles sont encore pellucides. On sait qu'*Oxychilus depressus* vit de préférence dans des endroits humides. Il ne serait pas impossible qu'à la grotte du Lichen, nous soyons en présence d'une adaptation locale de ce Mollusque au domaine souterrain qui lui offre les conditions d'existence voulues.

Une tranchée a encore été creusée dans l'argile de décalcification du grand couloir descendant. Malgré les difficultés rencontrées lors de ce travail, nous sommes allés jusqu'au plancher de la grotte. Les dépôts traversés comprennent :

a) De la surface à 35 cm. de profondeur, argile de décalcification;

b) De 35 cm. à 1 m. 20, argile gris-brunâtre, avec galets et débris d'ossements fossiles. Les 25 cm. inférieurs de ce niveau sont sableux et pauvres en galets ; le passage de l'argile à ce sable est diffus ;

c) De 1 m. 20 à 1 m. 50, argile de fond, tenace, stérile.

Enfin, une tranchée a été pratiquée à quelques mètres de l'entrée, dans le diverticule qui prend naissance à l'Est du porche. La stratigraphie y est intéressante. Nous avons :

a) De la surface à 20 cm. de profondeur, couche tufeuse, blanchâtre, de calcite pulvérulente, sans galets ;

b) De 20 à 50 cm., argile grisâtre, avec nombreux galets d'allure généralement glaciaire ;

c) De 50 à 90 cm. (au sol rocheux), argile jaunâtre, tenace, avec rares galets fortement roulés (éléments plus gros à la base) et débris indéterminables de rongeurs fossiles, surtout dans la partie supérieure.

---

(3) J. Favre, Les mollusques post-glaciaires et actuels du bassin de Genève. *Mém. Soc. Phys. Hist. nat. Genève, 40* (1927), p. 171.

(4) D. Rigassi et J.-C. Spahni, Une nouvelle station de l'âge du Bronze au pied du Salève (Haute-Savoie). *Bull. Soc. préhist. française 49* (1952).

OSSEMENTS.

Les ossements fossiles que nous avons recueillis dans la grotte du Lichen proviennent uniquement de la tranchée creusée dans le grand couloir descendant. La majorité d'entre eux sont brisés, fortement minéralisés, de couleur brun-noirâtre. Parmi eux, nous avons pu identifier, appartenant à l'*Ursus spelaeus*, des fragments de cubitus, d'omoplate, d'une mandibule d'adulte, d'une mandibule de jeune individu, de canines et de molaires, auxquels il convient d'ajouter encore un fragment de M 1 inférieure et un premier métacarpien gauche d'*Ursus arctos* fossile.

Un peu au-dessus de la grotte du Lichen, dans la paroi rocheuse et sur le parcours d'une faille, se situent deux immenses balmes, visibles du village d'Onnion. Elles n'offrent toutefois aucun intérêt car le sol rocheux s'y trouve partout à découvert.

A 10 mètres à l'Est de la grotte du Lichen, également dans la paroi rocheuse, s'ouvre l'orifice d'une petite cavité connue dans le pays sous le nom de grotte à François. Son accès est difficile ; il nécessite l'emploi de cordes et de pitons. MM. Strinati et Chopard ont visité cette grotte en automne 1951 et en ont dressé le plan. Il s'agit d'un boyau d'une longueur totale de dix mètres, orienté du Nord au Sud, dont le remplissage est presque nul. Aucun ossement fossile n'y a été découvert. Selon toute vraisemblance, cette cavité devait communiquer autrefois avec la grotte du Lichen.

* * *

GRANDE BARME

(Fig. 4)

La Grande Barme se trouve presque au sommet du Rocher Blanc, sur le flanc Sud de ce dernier, à une altitude de 1.210 mètres (Coord. : environ 139.800/919.000).

Le meilleur moyen d'atteindre cette grotte est d'emprunter le chemin qui va d'Onnion aux Plaines Joux ; le suivre jusqu'au col et contourner à l'Ouest le Rocher Blanc. On distingue alors une espèce de vire herbeuse qui mène au sommet de la montagne (5). Il faut ensuite des-

(5) Selon la tradition, un château aurait été édifié au sommet du Rocher Blanc. Il n'en reste aujourd'hui aucun vestige.

cendre le long de la crête en direction Est et tourner à droite, au niveau du chalet des Forchies. La dernière partie de ce trajet n'est pas sans présenter quelques dangers.

La Grande Barme se situe sur la longue faille qui débute un peu au-dessus de la grotte du Lichen et dont nous avons déjà parlé. Elle montre un porche magnifique, de 14 mètres de long et 6 mètres de profondeur, tourné vers le Sud, d'où l'on jouit d'une vue incomparable sur la région et sur les Alpes. Des arbres, qui croisent tout autour, le rendent en partie invisible du village d'Onnion.

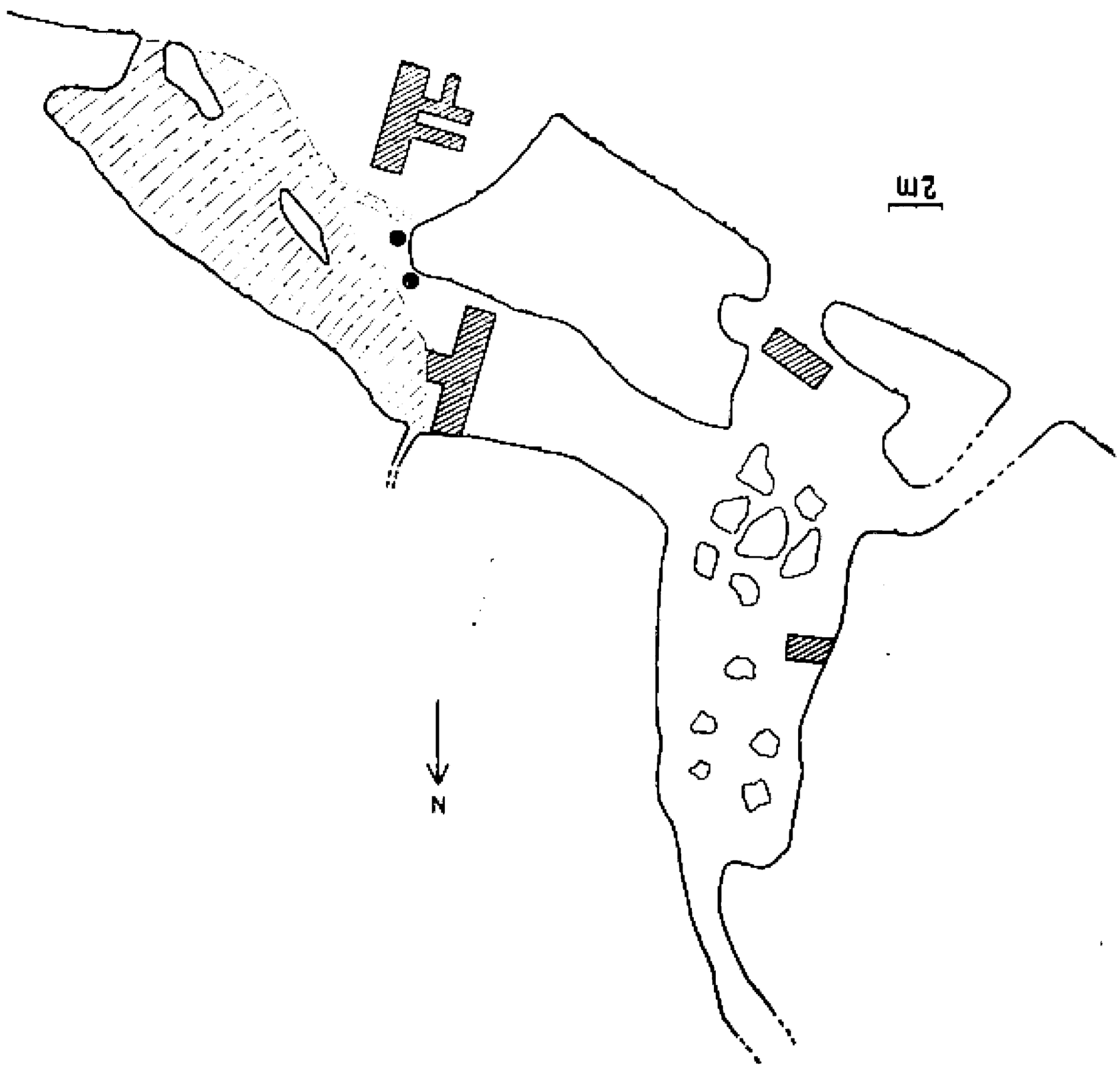


FIG. 4. — Plan de la Grande Barme (les tranchées sont indiquées par des hachures, les sondages par des points). (Relevés Spahni).

Le porche se continue par un couloir légèrement descendant, d'une longueur de 10 mètres, qui aboutit à une vaste salle, orientée du Nord au Sud, dont le sol est jonché d'énormes blocs éboulés. Cette salle mesure une longueur totale de 20 mètres et une hauteur au centre de 6 mètres. Au Sud, à ras du sol, s'ouvre une petite fenêtre sur

l'extérieur. Au Nord prend naissance un boyau humide et rapidement impénétrable.

FOUILLES.

Une tranchée a été creusée au centre du porche de la Grande Barme. La stratigraphie comprend :

a) De la surface à 30 cm., terre grise, caillouteuse, stérile ;

b) De 30 à 60 cm., couche avec cendres, ossements, coquilles de mollusques et infimes tessons de poterie ;

c) De 60 cm. à 1 m. 50, terre grisâtre, stérile. Plancher à 1 m. 50.

Les ossements rencontrés dans la couche moyenne de la tranchée sont assez nombreux, presque tous brisés, de couleur jaune-orangé. Ils constituent des débris de cuisine typiques. Nous y avons reconnu :

Le Mouton et la Chèvre,
Le Bœuf,
Le Cochon,
Le Mulot.

Les Mollusques se répartissent de la manière suivante, par nombre décroissant d'exemplaires (de 10 à 1) :

Pyramidula rupestris Drap.
Abida secale Drap.
Goniodiscus rotundatus Muell.
Clausilia parvula Studer
Caecilioides acidula Muell.
Vitrea contracta Westerl.
Fruticicola (Euomphalia) strigella Drap.
Vallonia pulchella Muell.
Chilotrema lapicida Lin.
Cepaea indéterm.
Oxychilus indéterm.

Ces différentes espèces sont trop peu nombreuses pour nous donner des indications valables quant au climat.

Les quelques tessons récoltés sont tous de petite taille. Ils ne nous permettent pas de nous faire la moindre idée sur les vases auxquels ils appartenaient. La pâte est assez grossière, de couleur noire, orangée ou rouge. Un seul d'entre eux est décoré : il montre une rainure circulaire.

Parmi ces documents se trouvaient encore un éclat de silex qui a sans doute été utilisé ainsi qu'un fragment de grès que nous croyons pouvoir rattacher à un polissoir.

En raison de la pauvreté de ces trouvailles, nous ne sommes pas en mesure de donner un âge précis à ce gisement. De toute façon, il s'agit d'une station de l'âge du Bronze. Le Professeur Emile Vogt, de l'Université de Zürich, grand spécialiste de ces questions, a examiné les échantillons que nous lui avons soumis ; il pense, non sans réserve, que nous sommes en présence d'un niveau du Bronze moyen. Quoi qu'il en soit, notre découverte demeure intéressante autant qu'inattendue car les stations d'altitude de l'âge du Bronze ne sont pas spécialement nombreuses (6).

Deux sondages, creusés en arrière de cette tranchée, sont demeurés sans résultat.

Une tranchée a été pratiquée dans le couloir qui s'étend du porche à la grande salle. La coupe obtenue montre :

a) De la surface à 60 cm., argile jaunâtre avec débris osseux dont quelques-uns fossiles ;

b) De 60 cm. à 1 m. 50, soit jusqu'au plancher rocheux, couche d'argile gris-jaunâtre avec fragments d'os fossiles.

Près de la surface, nous avons recueilli un poinçon en os que nous mettons volontiers en relation avec les trouvailles de l'âge du Bronze faites dans le porche, vu que cet instrument ne paraît pas très ancien.

Dans la couche profonde, un certain nombre d'ossements fossiles ont été récoltés. De couleur brun chocolat, ils nous ont permis de reconnaître :

Canine de lait d'*Ursus spelaeus*.
Quatrième métacarpe (incompl.) d'*Ursus spelaeus*.
Fragment d'incisive de *Sus scrofa*.
Astragale gauche de *Capra Ibex*.
Fragments de fémurs de *Marmotta marmotta*.
Fragments d'incisives et de molaires de *Marmotta marmotta*.

---

(6) Dans « La Haute-Savoie avant les Romains », L. Revon signale la découverte d'une hache à ailerons en bronze faite à Saint-Jeoire (cf. bibliogr., p. 35). Avons-nous le droit de penser que les tessons de poterie trouvés dans la grotte de Mégevette et mentionnés par H. Douxami (cf. bibliogr.) se rapportent également à l'âge du Bronze ?

Molaires isolées d'*Arvicola terrestris*.
— de *Microtus arvalis*.
— de *Microtus agrestis*.
— de *Crocidura leucodon*.

Une troisième tranchée a été creusée dans la grande salle, au voisinage de la fenêtre. Mais il ne nous a pas été possible d'atteindre le plancher à cause de la présence, à partir d'un mètre de profondeur, d'énormes blocs éboulés. Avec l'aide d'ouvriers, nous avons essayé d'extraire quelques-uns de ces blocs mais en pure perte ; leurs dimensions et leur poids considérables ont réduit à néant nos efforts. La stratigraphie obtenue, quoique incomplète, est intéressante. Elle montre :

a) De la surface à 40 cm., argile beige, tenace avec cailloutis local et quelques galets étrangers ;

b) De 40 cm. à 1 mètre environ, argile avec galets étrangers et infimes débris osseux indéterminables.

Un sondage a encore été pratiqué au fond de la grande salle, peu avant le petit boyau final. On obtient :

a) De la surface à 10 cm., terre grise, stérile ;

b) De 10 à 12-15 cm., calcite en couche d'inégale épaisseur ;

c) De 12-15 cm. à 40 cm., terre grise, argileuse ;

d) De 40 à 60 cm., terre brunâtre, fortement argileuse avec blocs éboulés (certains remontent jusqu'à la surface) et débris d'os modernes et patinés. Plancher à 60 cm.

La plupart des débris osseux provenant de cette dernière couche sont indéterminables. Signalons toutefois la découverte de quelques molaires paraissant fossiles de :

Microtus agrestis.
Microtus arvalis.
Sorex araneus.

* * *

GROTTE DU BARE

(Fig. 5)

A une vingtaine de mètres au-dessous de la Grande Barme, un peu avant la falaise rocheuse qui forme le pied Sud-Ouest du Rocher Blanc, s'ouvre la grotte du Baré, d'un accès dangereux vu la forte déclivité du terrain (pente de 50°).

L'entrée est petite ; elle ne mesure que deux mètres de large et un mètre de hauteur. Dissimulée par un noisetier, elle est invisible du bas de la montagne. Ce porche est suivi d'un couloir à section à peu près ronde, d'un diamètre moyen de deux mètres, orienté du Nord au Sud. Sa longueur totale est d'environ 30 mètres ; il est fortement ascendant dans son dernier tiers.

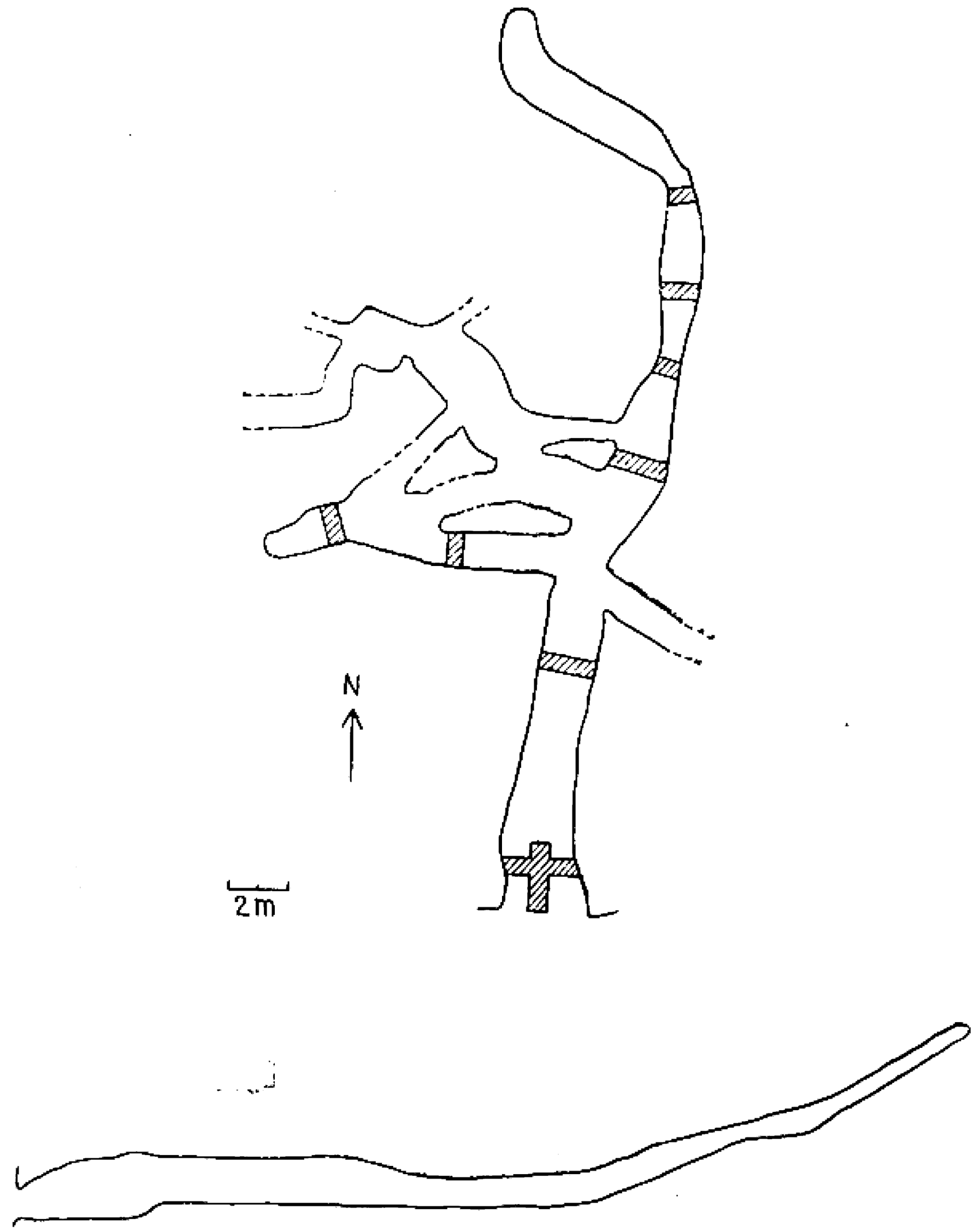


FIG. 5. — Grotte du Baré. Plan et profil (les tranchées sont indiquées par des hachures). (Relevés Spahni).

A droite et à gauche de ce couloir prennent naissance des diverticules. Ceux de gauche communiquent entre eux par des ramifications. Le premier mesure un mètre de

hauteur et une longueur de 10 mètres. Celui qui se trouve le plus éloigné de l'entrée de la grotte, légèrement ascendant, a une hauteur de 40 cm. seulement. Sur son parcours se trouve une salle carrée, de 2 mètres de côté et d'une hauteur d'environ 4 mètres. En cas de fortes pluies, les infiltrations forment une petite chute d'eau qui tombe du plafond de cette chambre, d'où le nom de salle à la cascade que nous lui avons donné (7). Ces eaux d'infiltration engendrent un ruisseau qui descend le long du diverticule et se répand dans le couloir principal de la grotte. La salle à la cascade est suivie d'un boyau dont la hauteur ne dépasse pas 20 à 25 cm., mais qui semble se poursuivre assez loin.

Fouilles.

Nos fouilles dans la grotte du Baré ont été nombreuses. Regrettons toutefois que plusieurs parties de la cavité, remaniées par des inconnus, aient été rendues impropres à toute recherche.

Dans le porche, nous avons creusé une tranchée en forme de croix. Le sol rocheux a partout été atteint. A l'entrée, il est à 50 cm. de la surface mais dans le fond du porche on le recontre à 2 m. 50. La stratigraphie comprend :

a) De la surface à 5-10 cm., argile brunâtre avec ossements modernes ;

b) De 10 cm. au voisinage du plancher, argile brunâtre avec cailloutis étrangers et innombrables ossements, dents et débris osseux fossiles ;

c) Mince couche d'argile de fond avec quelques débris osseux fossiles.

Il est à noter qu'en certains endroits du porche, nous avons rencontré des ossements modernes jusqu'à 60 cm. de profondeur. Ce fait est vraisemblablement dû à des animaux fouisseurs et aux carnivores qui fréquentent actuellement la grotte. Nous avons en effet relevé de nombreuses traces de Renard, de Blaireau, etc.

---

(7) Cette désignation sera employée à maintes reprises dans le chapitre réservé à la faune car la salle à la cascade montre une grande richesse en os fossiles.

Des tranchées ont encore été pratiquées en divers endroits de la grotte ainsi que dans le premier diverticule de gauche. La stratigraphie dans ce dernier n'est pas sans rappeler celle du porche. Nous avons :

a) De la surface à 20 cm., argile de décalcification, brunâtre, stérile ;

b) De 20 cm. au plancher, argile brunâtre avec galets étrangers, ossements et dents fossiles en abondance ;

c) Mince couche d'argile de fond. Plancher à 70 cm.

Dans le diverticule où coule le ruisseau, le sol est à découvert. Le plancher de la petite salle à la cascade est jonché de blocs éboulés et revêtu de calcite. Nous y avons recueilli d'innombrables ossements fossiles appartenant surtout à de petits mammifères (Renard, Martre, Marmotte, etc.). On trouve également en abondance des os d'*Ursus spelaeus* en surface, dans le boyau impénétrable qui fait suite à cette salle. Mais tout travail de fouilles y est évidemment exclu.

Il n'y a pas de remplissage dans la partie ascendante de la grotte ; on y trouve en surface des os fossiles, surtout d'*Ursus spelaeus*, dont certains emprisonnés dans la calcite. C'est d'ailleurs un fait sur lequel nous reviendrons bientôt que la grotte du Baré, véritable charnier, montre partout une richesse et une variété d'os fossiles extraordinaires, qui se vérifient jusque dans les endroits les plus reculés et les moins accessibles de la cavité.

Faune fossile de la grotte du Baré

Ursus spelaeus Rosenm.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les ossements et les dents d'*Ursus spelaeus* constituent la majeure partie des vestiges que nous avons recueillis dans la grotte du Baré. En effet, nombreux sont les fouilleurs qui ont été frappés par cette abondance d'ours des cavernes, laquelle l'emporte presque toujours sur les autres espèces représentées.

Les ossements, fortement minéralisés, sont de couleur brune. Ceux trouvés dans le porche ont une fossilisation un peu différente ; ils sont gris avec des taches brunâtres.

Toutes les parties du squelette figurent dans notre inventaire, mais nous ne possédons que de rares pièces complètes (quelques os longs, des vertèbres, des côtes). Le reste du matériel est très fragmenté ; néanmoins, nous avons récolté une belle collection de dents et de métapodes, dans un état de conservation parfaite.

Ces ossements et ces dents, comme ceux des autres animaux fossiles de la grotte du Baré, ont été étudiés et mesurés selon les méthodes préconisées par J. Duerst (8), et dont nous nous sommes déjà servis lors d'une précédente publication sur la découverte de grottes à *Ursus spelaeus* en Valais (cf. bibliogr. Spahni). Nous en donnons ici une liste comprenant les pièces les plus remarquables ; d'innombrables ossements, par trop fragmentés, n'y figurent pas (sans compter encore plusieurs dizaines de kilos de débris qui ne présentent aucun intérêt).

Humérus

9 extrémités distales dont 3 mesurables (cotes en mm.)

Larg. transv. max.	95	103,7	111
Diam. max. trochlée	39,5	50,6	52
Larg. transv. inf. trochlée	64,2	72,6	79,3

Radius

1 radius droit entier (cotes en mm.)

Long. totale	324
Diam. transv. corps	39
Diam. transv. tête	46
Diam. transv. col	29,6
Diam. transv. extr. dist.	71,2
Diam. ant. - post. extr. dist.	41,5

1 radius droit de jeune individu sans extrémités proximale et distale (long. 153 mm. ; diam. transv. corps 15,8 mm.).

Cubitus

1 cubitus droit entier (cotes en mm.)

Long. totale	312,5
Diam. transv. corps	35
Grand diam. ant.-post. olécrane	61,3
Petit diam. ant-post. clécrane	37
Hauteur cavité sigmoïde	38,5
Diam. transv. max. cavité sigmoïde	36,9
Diam. transv. min. cavité sigmoïde	18,6
Diam. ant.-post. apophyse styloïde	43,4

1 cubitus droit de jeune individu, sans apophyse styloïde (long. totale 141,5 mm. ; diam. transv. corps 19 mm.).

---

(8) J.-U. Duerst, Vergleichende Untersuchungs-Methoden am Skelett bei Säugern. *Handb. biol. Arbeitsmethoden. Abt. VII* (1930), p. 125-530.

Fémur

10 têtes dont 5 mesurables (diam. transv. : 56,5 à 67,3 mm.).

Tibia

1 tête droite (larg. transv. max. extr. prox. 107,5 mm.).

1 corps de tibia sans extrémité proximale et distale (diam. transv. corps : 31,5 mm.).

Omoplate

Fragments de 5 omoplates (cotes en mm.).

Diam. transv. cavité glénoïde	36	42	42,8	45	54
Diam. ant.-post. cavité glénoïde	43	—	—	64,2	—

Bassin

Fragments d'une dizaine de bassins dont 3 cavités cotyloïdes mesurables (diam. : 55,4 ; 56 ; 58,2 mm.).

Métacarpes

Métacarpes									
	(cotes en mm.)								
I	Long.	52,3	58,2	62,5	63,6	65,3	65,5	67,3	
	Larg. transv.	11,5	12,3	13,3	13,4	13,4	15	12,3	
	Larg. ant.-post.	9,6	10	10,9	10,3	11,8	12,5	11,3	
II	Long.	68,5	70,2	74,6	75	75,5	76,4	76,5	—	—
	Larg. transv.	17	16	15,5	19	17,5	19,5	18	19,2	21
	Larg. ant.-post.	12,5	11,9	11,8	14,5	13,3	15	13,4	16	15,5
III	Long.	75,5	77,7	81	88	—	—	—	—	—
	Larg. transv.	15	17,5	17,7	18,4	16,8	17	19,6	19,6	20,8
	Larg. ant.-post.	12	13,9	14,8	16,2	15	15,4	17,3	17,5	16,3
IV	Long.	72,3	74,8	77,5	78	79,3	79,5	79,8	84,7	
	Larg. transv.	15,5	14,8	15,8	16,4	17,6	15	16,6	16,8	
	Larg. ant.-post.	15,4	12,3	13,4	14,3	14,5	13,2	13,6	14,5	
V	Long.	88,5	88,5	—	—	—	—	—	—	
	Larg. transv.	20	20	17	17,6	18,7	20,4	20,9	22,3	
	Larg. ant.-post.	20	17,4	14,8	15,1	15,4	17,1	19	20	

Métatarses

Métatarses										
	(Cotes en mm.)									
I	Long.	53,1	54,4	57,9	59,2	60,8	62,5	62,5		
	Larg. transv.	11,6	12,3	12,6	13,1	13,5	11,6	12		
	Larg. ant.-post.	11,5	11	16,1	13	13	13,4	13,1		
II	Long.	58,4	62	62,8	63,2	64,1	65,3	71,3	72,6	77
	Larg. transv.	12,3	13,1	12,5	12,8	12,5	12,9	15,3	13,5	15,2
	Larg. ant.-post.	9,4	10,5	10,4	10,3	10,4	11,5	11,5	11,3	11,6
III	Long.	71,1	73,2	75,5	75,5	77,1	79,4	—	—	
	Larg. transv.	15	16	14,4	15,7	15,5	15,5	12,6	14,6	
	Larg. ant.-post.	12,3	12,5	12	11,3	13,8	11,8	8,9	11,8	
IV	Long.	76,3	78,1	78,8	85,4	85,4	87	94,3	98,7	
	Larg. transv.	14,5	14,5	14,5	15	16,9	17,5	19	17,4	
	Larg. ant.-post.	13,6	12,1	11,9	13	14,5	15,2	16,8	15,2	
V	Long.	83,7	91,4	—	—	—	—			
	Larg. transv.	13,9	15,5	11,2	15,5	16	16,5			
	Larg. ant.-post.	15	16,5	12,7	16,3	18	18,6			

Dents

(cotes en mm. des dents les plus caractéristiques)

M 1 sup. (29 exemplaires ; 13 gauches, 16 droits).

Long.	23,7	26,5	27,2	27,6	28,2	28,5	28,8	29,4	29,8	30,2
Larg.	16,5	19,4	19,1	20,5	20,1	19,6	20,3	22,7	19,4	18,3

M 2 sup. (26 exemplaires ; 16 gauches, 10 droits).

Long.	40	41	41,8	43,1	43,8	44,6	45,5	46,5	47,5	49
Larg.	20,6	22,8	21,4	22,1	22,3	23,8	24,5	23,5	24,8	25,5

P 1 sup. (12 exemplaires ; 5 gauches, 7 droits).

Long.	17,6	18	18,5	18,5	19,8	20,1	20,3	20,5	20,8	21,6
Larg.	12	12	12,4	13,1	13,2	14,2	13,2	14,4	15,4	16,2

M 1 inf. (29 exemplaires ; 13 gauches. 16 droits).

Long.	26,2	27,2	28	28,7	29,1	30,5	31	31,1	31,6	32
Larg.	12,4	12,7	13,2	12,6	12,5	13,6	14	15,5	15,8	15,4

M 2 inf. (28 exemplaires ; 12 gauches, 16 droits).

Long.	25,4	28	28,8	29,2	29,8	30,5	31,8	31,1	31,7	32,2
Larg.	16	17	18,2	17,6	18	17,8	19,3	19,6	19,2	20

M 3 inf. (20 exemplaires ; 8 gauches, 12 droits).

Long.	24,5	25	25,3	25,6	26,1	26,6	27	27,5	28,1	30
Larg.	18,7	18,4	18,5	18,5	19,6	18,7	18,7	19,4	20,5	19,7

P 1 inf. (10 exemplaires ; 2 gauches, 8 droits).

Long.	13,5	14,2	14,6	14,6	15,2	15,2	15,7	15,8	15,8	17
Larg.	9,7	9,4	10	10,3	10,5	11,3	10,4	10,5	10,7	10,8

Canines sup. (environ deux douzaines d'exemplaires dont la moitié non mesurables).

Long.	95,4	98	104,3	104,8	105	108	108	115
Diam. transv.	17,3	17,1	27	23	23,5	23	23	25
Diam. ant.-post.	22,3	25,5	33,5	31	33,8	32	33	33,4

Canines inf. (environ une vingtaine dont la plupart non mesurables).

Long.	86,5	88,7	94,5	95	96,3	97,5	97,5
Diam. transv.	17,1	17	17	17,5	15,8	15,8	20,5
Diam. ant.-post.	24,5	23,3	23,5	15,5	22,7	25	28,5

Canines de lait (6 exemplaires dont 3 fragments).

A ajouter encore 2 canines supérieures presque droites, à la courbure à peine marquée, dans un état d'usure très avancé, mais qui, malgré leur forme atypique, appartiennent à l'*Ursus spelaeus* (l'une a un diam. transv. de 23,6 mm. et un diam. ant.-post. de 30,2 mm. ; l'autre pour les mêmes mesures, respectivement 22,2 mm. et 33,1 mm.).

L'*Ursus spelaeus*, qui appartient au Quaternaire moyen et supérieur, a été l'objet d'innombrables études. Et, pourtant, malgré la quantité de ces travaux, il demeure l'une des espèces animales la moins bien connue.

Tout laisse croire que l'*Ursus spelaeus* descend de l'*Ursus etruscus* qui se situe à la fin du Pliocène. Entre ces deux ours, déjà proches parents par une multitude de caractères, se placerait l'*Ursus Deningeri*, qui est apparu au Pléistocène inférieur.

La variabilité de l'*Ursus spelaeus* a été signalée depuis longtemps ; elle est d'ailleurs la règle chez tous les ours, en particulier chez l'ours brun. Elle a conduit à des interprétations souvent fantaisistes mais on peut affirmer aujourd'hui que les formes mulliples de l'*Ursus spelaeus* s'inscrivent dans le cadre même de l'espèce. Les désignations d'*Ursus spelaeus major* et d'*Ursus spelaeus minor* ne représentent plus, aux yeux des paléontologues avertis, que les limites extrêmes de cette variabilité.

L'*Ursus spelaeus* a été découvert dans un très grand nombre de gisements qui, pour la plupart, se situent sur notre continent. L'ours des cavernes ne se rencontre pas en Angleterre, sauf dans la partie méridionale de l'île. En revanche, il s'est étendu assez loin vers le Sud puisqu'on le trouve en Afrique du Nord. Il manque totalement en Russie et en Sibérie, ce qui prouve son antipathie pour un climat sec et froid.

L'ours des cavernes n'est pas seulement un animal de la plaine. En effet, on en a recueilli des vestiges dans des grottes d'altitude (jusqu'à 2.500 mètres).

L'*Ursus spelaeus* a été souvent considéré à tort comme un animal exclusivement moustérien. S'il est vrai que c'est à ce moment-là de son histoire qu'il connut sa plus grande extension, il s'est maintenu encore durant l'Aurignacien et le Solutréen jusqu'au Magdalénien, naturellement en dehors du domaine envahi par les glaciers de la dernière glaciation. Et, comme l'a prétendu avec raison Stehlin, l'*Ursus spelaeus* existerait encore si le climat, au Paléolithique supérieur, ne s'était pas refroidi.

La dentition de l'*Ursus spelaeus* est réduite. Le maxillaire montre, pour chaque côté, deux molaires, une prémolaire, une canine et trois incisives ; la mandibule a trois molaires, une prémolaire, une canine et trois incisives. On rencontre des ours pourvus de prémolaires supplémentaires. Chez ces dents, les éléments masticateurs sont très développés et l'emportent sur les éléments tranchants. La dentition de l'ours des cavernes n'est pas celle d'un carnivore mais fait penser plutôt à celle d'un végétivore. Cette notion cadre bien avec l'histoire biologique de l'*Ursus spelaeus*. Elle le met à la merci du climat, explique sa

disparition au cours du Magdalénien où régnait un climat sec et froid et, en revanche, sa prolifération au Moustérien, caractérisé par un climat océanique, tempéré. Il est à retenir qu'il existe des gisements où l'ours des cavernes est le seul animal représenté. Nous l'avons constaté par exemple dans les grottes de Tanay (cf. bibliogr. Spahni). Admettre que les ours avaient l'habitude de dévorer leurs proies hors de la caverne nous paraît moins valable que de croire plutôt que l'*Ursus spelaeus*, en conditions normales, n'était pas carnivore. Autre preuve encore en faveur de la nature sinon végétivore tout au moins omnivore de l'ours des cavernes : c'est sa griffe qui est moins pointue que celle de l'ours brun.

Les dents d'*Ursus spelaeus* trouvées dans la grotte du Baré se répartissent, quant à leur état, selon le tableau suivant, utilisé déjà par Dubois et Stehlin (cf. bibliogr., p. 52).

Ursus spelaeus. — Répartition des dents

Dents	Racines ouvertes	Racines fermées mais structure fraiche	Usure moyenne	Usure forte	Total
M 1 sup. gauche	—	10	5	1	16
M 1 sup. droite	1	3	4	2	10
M 2 sup. gauche	2	3	2	2	9
M 2 sup. droite	4	4	1	3	12
M 1 inf. gauche	1	6	3	3	13
M 1 inf. droite	—	5	6	5	16
M 2 inf. gauche	2	6	1	3	12
M 2 inf. droite	2	9	4	1	16
M 3 inf.gauche	1	2	3	2	8
M 3 inf. droite	3	2	4	3	12

Les M 2 supérieures montrent toutes les formes de passage entre le type « raquette » et le type « semelle ». Les M 3 inférieures sont également sujettes non seulement à des variations dans leur contour mais aussi dans le nombre et la disposition des tubercules. Nous relevons une multitude de formes transitoires entre le type « haricot » et le type « semelle ». Il n'est pas possible de classer ces dents selon leur structure et leur variation. Ainsi que Leroi-Gourhan l'a constaté aux Furtins (cf. bibliogr., p. 118), il semble y avoir un certain rapport entre l'augmentation de la taille des dents et leur degré de compli-

cation. Mais on ne peut en faire une règle générale pour la raison que d'innombrables dents n'obéissent pas à cet ordre.

Koby, dans l'une de ses intéressantes publications (cf. bibliogr. 1949) décrit des cas de réduction de la prémolaire supérieure. Ce phénomène n'ayant été observé que sur du matériel provenant de la grotte de Gondenans, l'auteur pense qu'il s'agit d'une mutation héréditaire, particulière à une tribu d'ours.

Parmi les prémolaires récoltées dans la grotte du Baré, nous n'avons pas remarqué une telle modification, ce qui constitue un argument de plus en faveur des conclusions de Koby. En revanche, nous avons noté chez ces dents une variation de structure qu'il convient de relever.

La prémolaire supérieure d'*Ursus spelaeus* se compose d'une cuspide antérieure (le paracône), volumineuse, réunie par une crête à la cuspide externe (le métacône) et d'une cuspide interne, isolée, qui est de beaucoup la moins importante des trois.

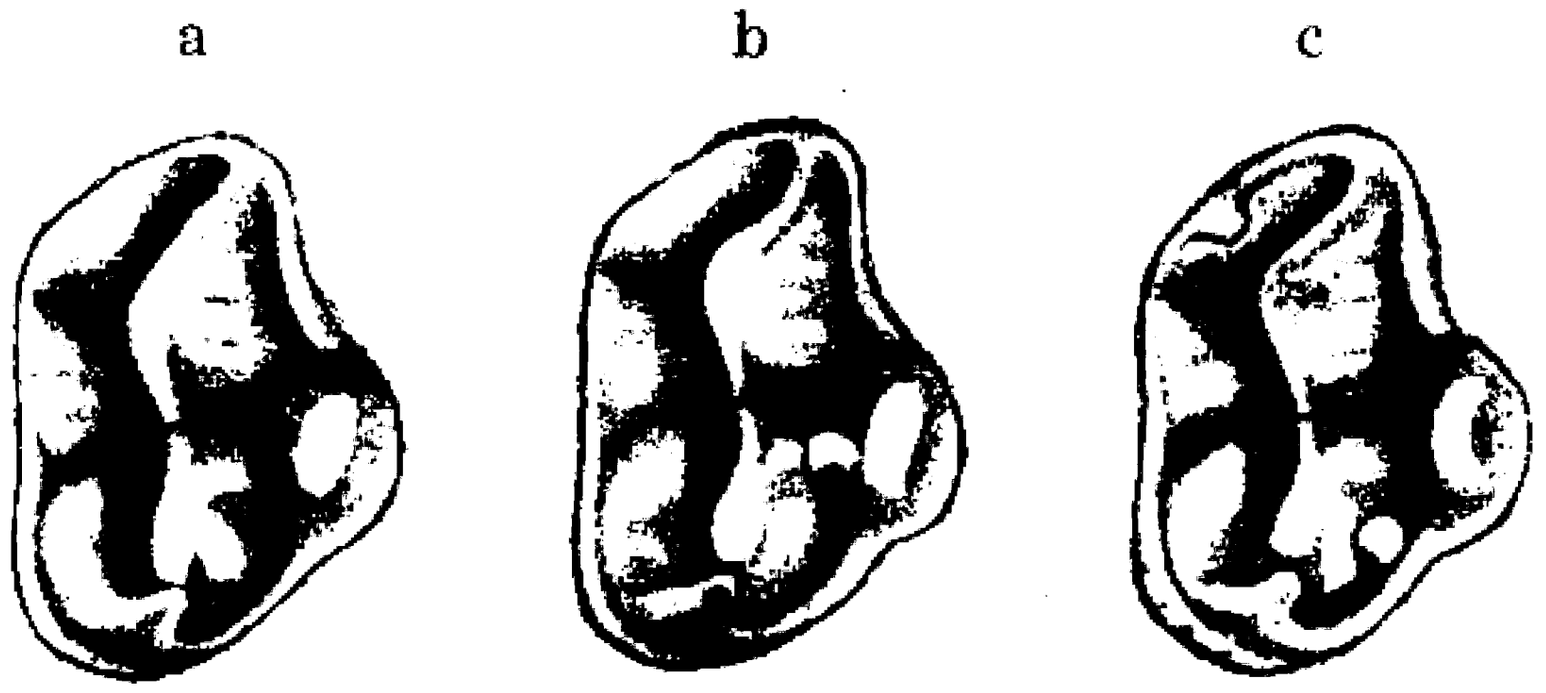


FIG. 6. — *Ursus spelaeus*. — Variations de structure de la prémolaire supérieure droite. (Dessins Spahni).

Le 50 % des prémolaires de la grotte du Baré montrent cette structure typique (Fig. 6 a). Mais l'autre moitié est caractérisée par la présence d'un petit tubercule supplémentaire qui se situe entre les cuspides externe et interne (Fig. 6 b). Enfin, une *seule* prémolaire montre le même tubercule occupant une position un peu plus postérieure ; ce caractère s'accompagne de l'ébauche d'un deuxième tubercule, visible sur le flanc antérieur du paracône (Fig. 6 c).

Nous ne sommes pas les premiers à noter la présence de ces tubercules supplémentaires qui, étudiés de près,

peuvent apporter une contribution dont nous ignorons encore l'exacte signification.

Les prémolaires inférieures sont l'objet de variations étonnantes. Nous relevons toutes les formes signalées dans la littérature : dents à une ou deux racines, talon important ou nul, etc.

Malgré la richesse de notre matériel, il nous est difficile d'étudier le dimorphisme sexuel des canines dans le sens indiqué par Koby (cf. bibliogr. 1949). Semblable statistique, avec établissement d'une courbe, ne peut se faire que sur un nombre élevé de dents. Nous constatons cependant que nos canines se divisent en deux lots bien définis : l'un comprend de grosses pièces, l'autre des canines de dimensions plus faibles. Il y a tout lieu de croire que les petites canines appartiennent à des individus femelles ; on ne saurait en tout cas les rattacher à l'*Ursus arctos* qui n'est pas représenté dans la faune fossile du Baré. Il n'est pas toujours commode de faire la distinction entre les canines d'*Ursus arctos* et d'*Ursus spelaeus*, car ces dernières peuvent être parfois de taille semblable, voire même inférieure à celles de l'ours brun. On juge de l'erreur que commet le préhistorien qui, d'après ces seuls documents, prétend identifier l'*Ursus spelaeus* et dater un gisement, et cela d'autant plus lorsque ces canines douteuses s'inscrivent quant à leurs dimensions dans les limites de variabilité normale des canines de l'*Ursus arctos*.

Plusieurs canines offrent des traces d'usure remarquables. Les phénomènes classiques s'y reconnaissent : usure apicale, usure de la canine inférieure par la canine supérieure (et vice versa), usure par les incisives latérales (Fig. 7). Ce sont ces pièces, d'un aspect souvent curieux, que des auteurs ont regardées comme d'authentiques outils préhistoriques. Ces usures naturelles, conséquence d'une sénilité normale ou parfois précoce, sont pourtant sans aucun rapport avec une quelconque utilisation industrielle des dents.

Les os et les dents d'*Ursus spelaeus* recueillis dans la grotte du Baré se rattachent à au moins seize individus. Quelques-unes des dimensions obtenues ne sont pas très éloignées des chiffres maxima publiés par divers paléon-

tologues. De nombreux ossements d'adultes sont de dimensions inférieures à celles d'os de jeunes individus. Cette variabilité de l'ours des cavernes ne saurait nous surprendre.

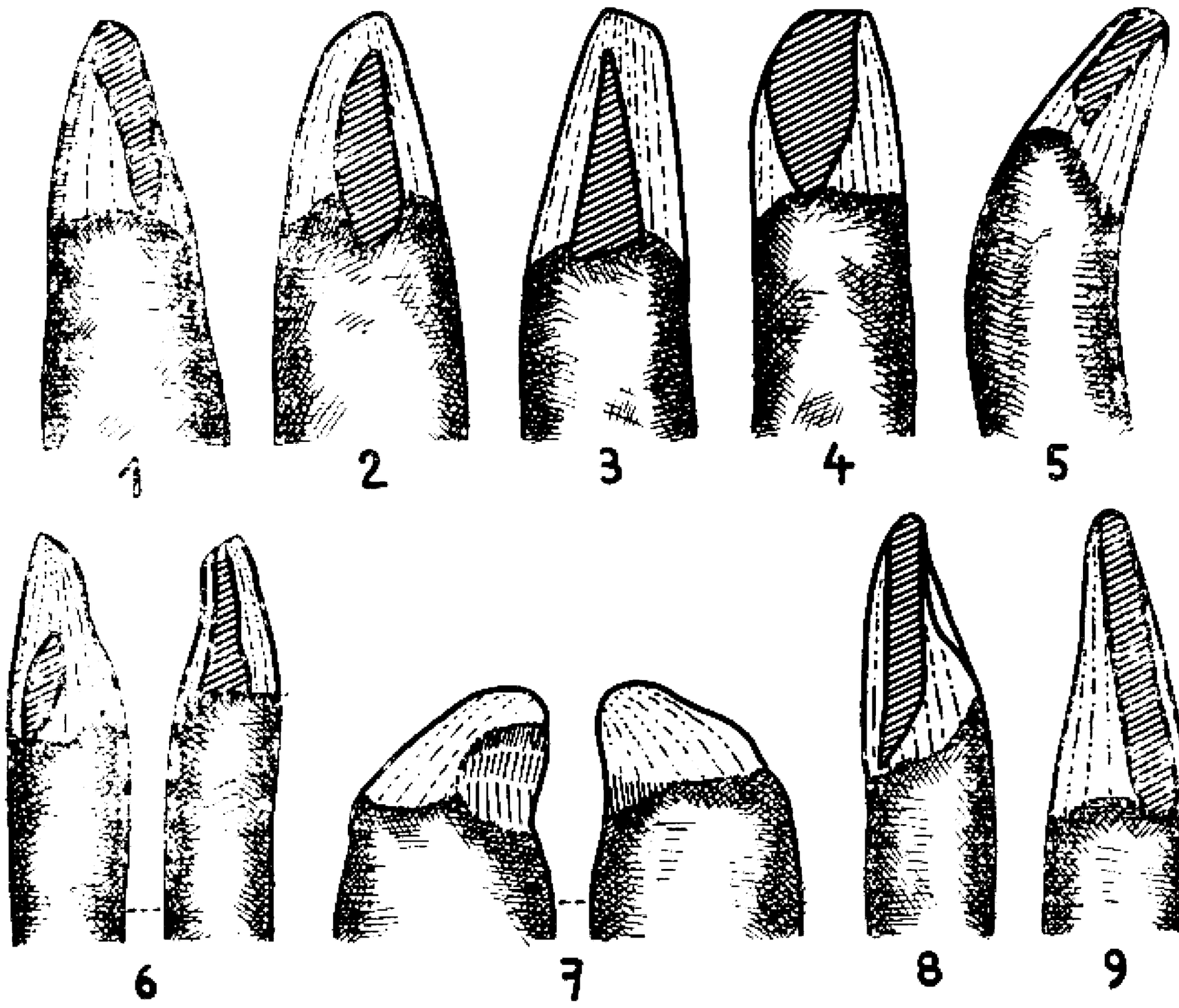


FIG. 7. — *Ursus spelaeus*. — Usures séniles des canines.

1-5 Usure de la canine supérieure par la canine inférieure.
6 Usure de la canine supérieure par la canine et l'incisive latérale inférieures.
7 Canine supérieure à un degré extrême d'usure.
8-9 Usure de la canine inférieure par la canine supérieure.

(Dessins Spahni).

Une erreur couramment faite est de croire qu'à l'intérieur d'une tribu d'ours ait pu se produire une évolution capable d'être contrôlée et dont on s'applique à chercher les effets. Certains préhistoriens oublient (ou ignorent) que l'évolution n'agit qu'avec lenteur et, pour l'apparition et l'installation de caractères donnés, sur un nombre d'années de l'ordre du million. On ne pourrait réellement parler d'évolution sur place (et d'évolution mesurable) que dans un gisement où l'on serait certain d'avoir une succession de niveaux dont les plus anciens dateraient du



Ursus spelaeus. — Radiographie agrandie d'une phalange I garnie d'ostéophytes laissant nettement voir leur structure.

(Photo Nicolas).



Ursus spelaeus. — Dentine d'une prémolaire supérieure. Gross. 300 ×. Les traits noirs, presque perpendiculaires aux canalicules, sont des fissures. (Photo Nicolas).

Pléistocène inférieur et qui se continueraient jusqu'au Paléolithique moyen ou même supérieur. En revanche, tout niveau si important soit-il, mais qui s'intercale dans un espace aussi court, pour l'évolution, que l'est le dernier inter-glaciaire Riss-Würm ne saurait nous donner des indications valables quant aux possibilités évolutives de l'*Ursus spelaeus*. Un grand nombre de malentendus procèdent uniquement d'une confusion entre ce que les uns entendent par évolution et d'autres par variabilité. L'usage encore trop répandu de termes inexacts atteste une méconnaissance regrettable de processus pourtant élémentaires de la biologie.

Nous avons récolté beaucoup d'ossements qui montrent des traces de polissage que nous ne pouvons attribuer à l'homme préhistorique. Il est évident que ces os polis sont bien faits pour séduire les préhistoriens dépourvus d'esprit critique. Mais, dans l'immense lot d'ossements examinés, nous trouvons toutes les formes de passage entre de simples fragments et des débris qui ressemblent quelque peu à des outils. Il serait erroné, dans de telles conditions, d'y voir les produits d'une industrie de l'os, dont il faudrait alors multiplier les formes à l'infini, ce qui, on le conçoit, serait une absurdité. Nous insistons également sur le fait que partout où il y a des os polis, *les galets le sont aussi*, ce qui rend encore moins vraisemblable l'intervention de l'homme.

Il n'est pas dans le cadre de cette étude de nous étendre sur la controverse toujours vive qui met aux prises partisans et adversaires de l'industrie dite osseuse. Nous tenons pourtant à affirmer que les os polis de la grotte du Baré sont les conséquences banales, d'une part, de la corrosion chimique et, d'autre part, du « charriage à sec » tel que l'a défini Koby (cf. bibliogr. 1943). Cette dernière interprétation est d'autant plus justifiée que la grotte du Baré est de dimensions réduites et qu'elle a été fréquentée par un grand nombre d'animaux. Il en va de même pour les fragments osseux que nous avons minutieusement étudiés : aucun d'entre eux n'est susceptible d'avoir été utilisé comme outil.

Au cours de nos recherches, nous n'avons pas trouvé de dépôts intentionnels d'ossements ou de crânes d'ours

des cavernes. Rien ne témoigne de l'existence d'un culte de l'ours, et cela malgré que les hommes du Moustérien aient élu domicile à la grotte du Baré, ainsi que nous le verrons plus loin.

Méthodes spéciales de recherches en paléontologie

par le Dr G. Nicolas

Si, concernant les animaux fossiles, la morphologie extérieure des pièces squelettiques découvertes retient plus particulièrement l'attention, il est d'autres examens dont l'intérêt n'est pas moindre.

Nous avons d'abord tenté de faire l'examen histologique de pièces osseuses, spécialement de dents d'*Ursus spelaeus*. Le matériel, très friable, ne se prête guère aux coupes suffisamment minces pour être transparentes. Par contre, la *méthode pétrographique par lumière réfléchie*, polarisée ou non, sur une surface rendue très polie de l'objet à étudier, permet un examen aisé des tissus et une comparaison intéressante avec ceux des animaux actuels. Cette méthode a été mise au point par Jaccard et Grosjean (9) et des réactifs tels que des acides dilués ou du nitrate d'argent, peuvent faciliter la mise en évidence des éléments.

Quand ce genre d'image aura été mieux précisé, il sera alors possible d'aborder la paléo-histologie pathologique, ce qui permettra de se faire une idée encore plus adéquate des réactions de la vie en ces époques reculées.

Nous avons examiné entre autre l'émail, la dentine, à des grossissements allant jusqu'à 300 fois, sans grande difficulté. Dans l'émail nous avons reconnu les prismes, les diazônies, les parazônies, etc. Or, si des auteurs tels que Retterer, ont prétendu pouvoir différencier certaines espèces de mammifères d'après l'orientation et la disposition des prismes de l'émail, il y a là, pour des déterminations poussées, un indice à retenir.

---

(9) R. Jaccard et M. Grosjean, Etude descriptive et critique des procédés d'observation microscopique des tissus durs. *Rec. mens. suisse Odont. 54* (1944), p. 683.

D'autre part, quand on sait combien l'histogénèse de la dent et sa structure intime offrent à l'heure actuelle encore de controverses, l'étude de ces tissus dans le temps ne saurait être sans intérêt.

Puisque ce matériel est très friable, logiquement, les traits de fracture doivent correspondre surtout à des zones de moindre résistance dans les tissus ; ainsi la dentine nous a donné une image où les traits de fracture, perpendiculaires aux canalicules dentinaires, correspondaient aux lignes d'Owen, c'est-à-dire à des lignes de moindre calcification de la dentine au cours de son développement qui s'effectue par poussées. Comme ces lignes sont l'image du rythme de vie de l'individu, une perturbation chez ce dernier sera enregistrée par elles. Ces fissures peuvent être mises en évidence par *la méthode des empreintes en celluloïd*, examinées à leur tour au microscope. Par ce procédé, nous avons même réussi à arracher de minces pellicules de tissus permettant des recherches plus avancées.

Quant à la *radiographie*, elle a révélé que les apex des dents étaient généralement fermés, sans que nous ayions pu savoir s'il s'agissait de fossilisation ou d'animaux âgés, bien que les chambres pulpaires aient parfois été aussi larges que celles d'individus jeunes. Ce tissu pulpaire des canines d'*Ursus spelaeus* a fréquemment une apparence cotonneuse due à un métamorphisme qu'il conviendra de préciser. Les couronnes des molaires du même animal sont plus opaques aux rayons X que celles d'*Ursus arctos* (moderne), sans que nous puissions dire si l'émail du premier est normalement plus dense, ou s'il s'agit de calcifications posthumes.

Grâce à un appareil hollandais récent, dont le foyer est quasi ponctuel (10), ce qui permet d'obtenir des radiographies directement agrandies de l'objet et sans déformation, il nous a été possible de faire une distinction très nette sur des humérus de Renard fossile ou des phalanges d'*Ursus spelaeus* entre des épines résultant de fossilisa-

---

(10) Nous exprimons ici notre reconnaissance au Professeur R. Gilbert, de l'Institut de Radiologie de Genève, pour l'aide précieuse apportée dans cette étude.

tions et des ostéophytes, conséquences d'états pathologiques osseux certains.

Sans doute, récemment, Hruska (11) a cru voir des phénomènes de déchaussement des dents chez *Ursus spelaeus*. Mais la méthode que nous avons employée offre plus de garanties du fait que l'on suit très exactement les trabécules osseuses permettant de déceler un artéfact d'un état réel (12).

Felis spelaea Goldfuss

De *Felis spelaea* nous avons récolté :

Troisième métacarpe gauche (long. 128,8 mm. ; larg. transv., 17.2 mm.).

Deuxième métatarse droit incomplet (long. recenstituée environ 140 mm. ; larg. transv. 15,5 mm.).

3 phalanges ant. II	Long.	37 mm. ;	43,2 mm. ;	45,2 mm.
	Larg.	13,3 mm. ;	13 mm. ;	14,8 mm.
2 phalanges post. II	Long.	49 mm. ;	49,3 mm.	
	Larg.	11,8 mm. ;	12,7 mm.	

M 2 sup. droite (long. 39,8 mm. ; larg. 19,2 mm.).
Fragment de M 1 sup. droite.
Fragment de mandibule droite avec P 1 à M 1. (Long. de
P 1 à M 1 = 47,2 mm.)
P 1 = long. 18,5 mm. ; larg. 10,4 mm.
M 1 = long. 27,5 mm. ; larg. 14,2 mm.
Fragment de M 2 inf. droite.

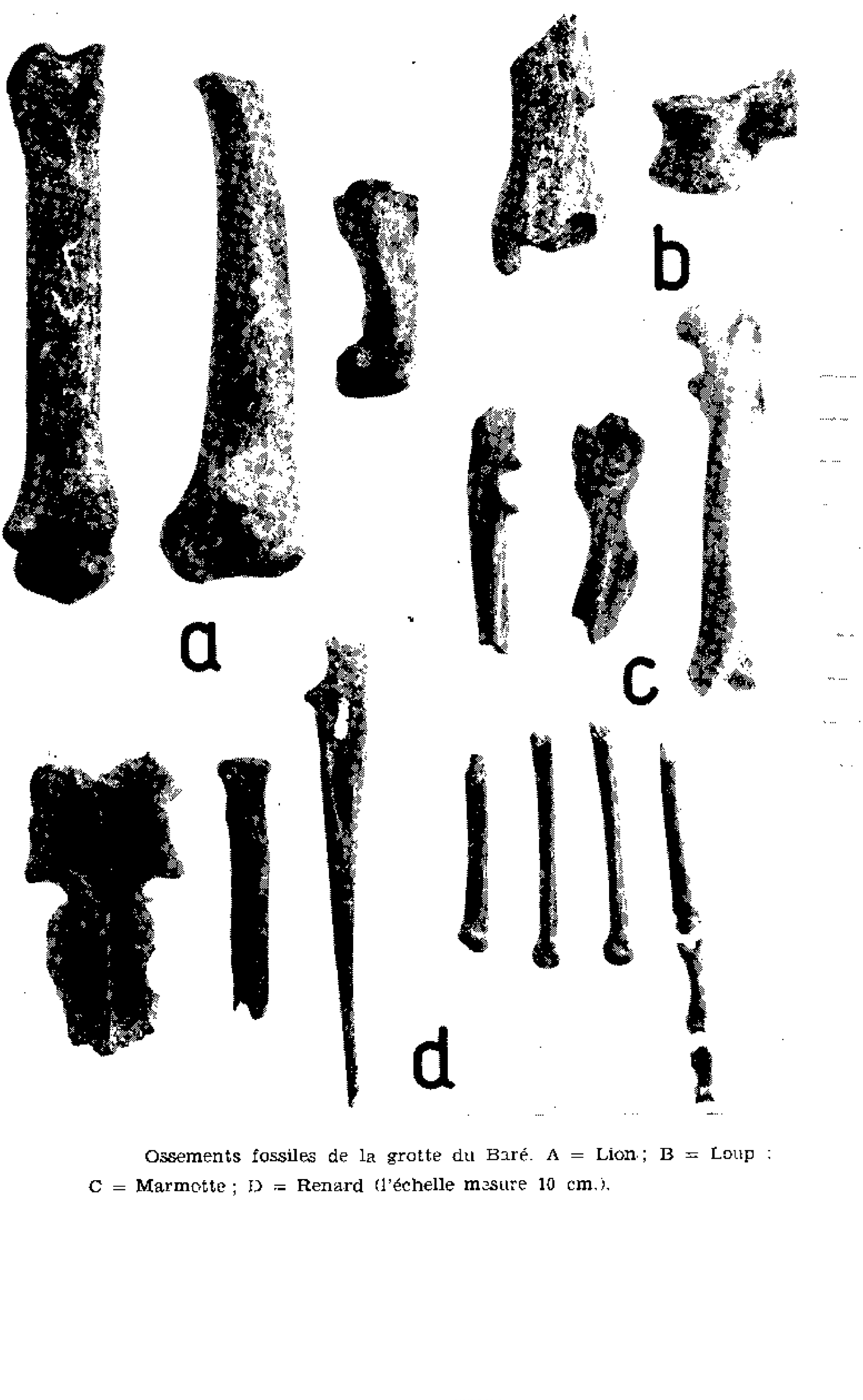
Tous ces restes pourraient se rattacher à un même individu.

La position de *Felis spelaea* n'a pas encore été définie avec certitude. Toutefois, Koby (cf. bibliogr. 1941) a montré que la massiveté des métacarpiens du grand Chat des cavernes le fait se rapprocher davantage du Tigre que du Lion. Les mesures obtenues par cet auteur sont très voisines des nôtres. Koby, en effet, donne pour le troisième métacarpien une longueur de 122 à 130 mm. et une largeur de 18 à 20 mm.

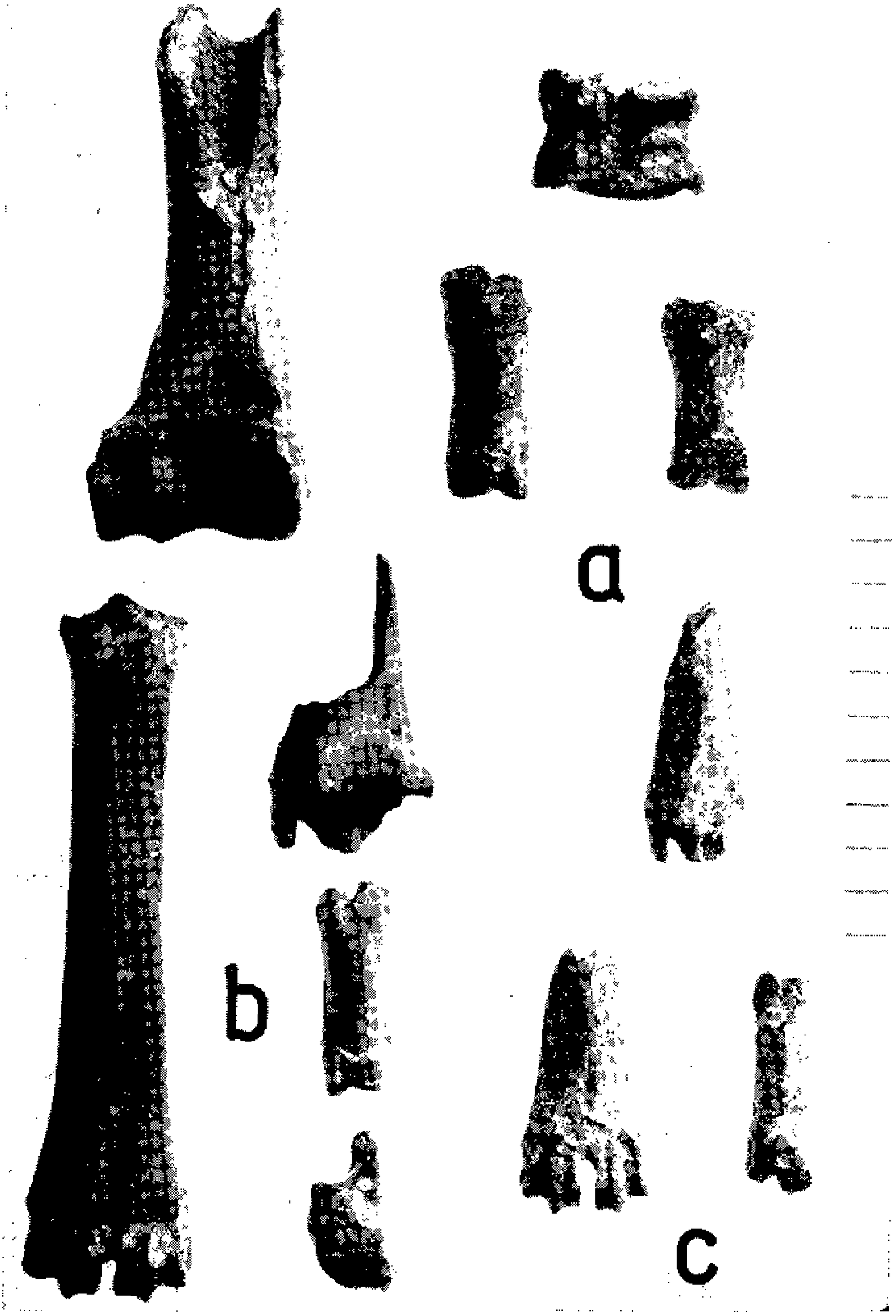
---

(11) A. Hruska, La paradentose chez l'ours des cavernes et quelques hominidés fossiles. *Congr. Madrid 1951 Paradentologie 5* N° 2 (1951), p. 67.

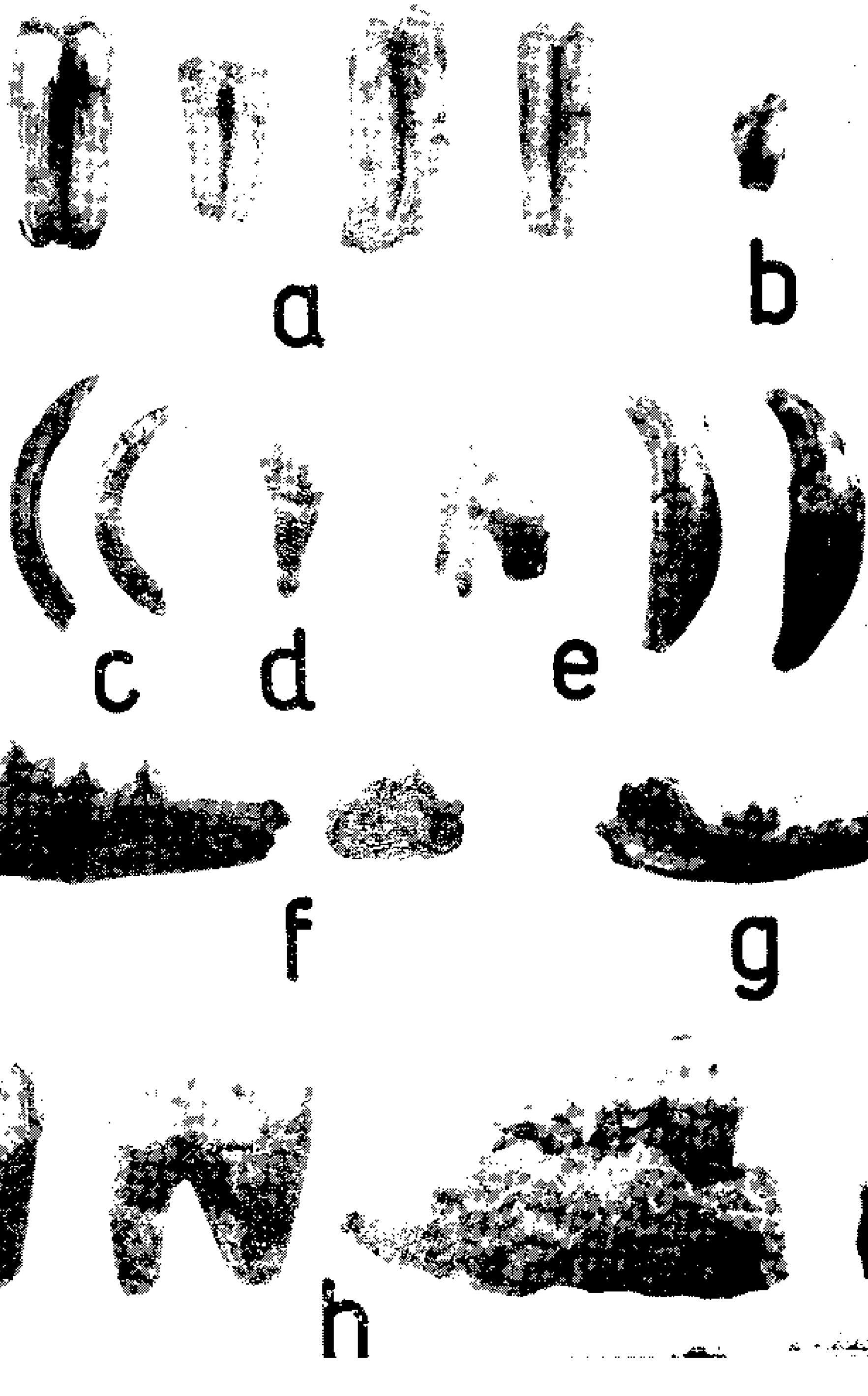
(12) Soignaes, Studies on Dental Paleopathology. *J. Dent. Res. 12* (1949), p. 660.



Ossements fossiles de la grotte du Baré. A = Lion ; B = Loup ; C = Marmotte ; D = Renard (l'échelle mesure 10 cm.).



Ossements fossiles de la grotte du Baré. A = Cerf ; B = Bouquetin ; C = Chamois (l'échelle mesure 10 cm.).



Dents fossiles de la grotte du Baré. A = Bouquetin ; B = Chamois ; C = Marmotte ; D = Panthère ; E = Loup ; F = Renard ; G = Martre ; H = Lion (l'échelle mesure 10 cm.).

Felis spelaea a été découvert dans un grand nombre de cavernes mais jamais en abondance. On ne saurait le regarder comme le représentant d'une faune essentiellement chaude car il voisine souvent avec des espèces alpines (Bouquetin, Chamois) ou même arctiques (Renne). *Felis spelaea* ne devait pas être très sensible aux variations de température. De nos jours, d'ailleurs, on constate que le Lion et le Tigre vivent dans des contrées qui ne bénéficient pas toujours d'un climat tropical.

Felis pardus L. (var. spelaea)

Nous n'avons recueilli qu'un fragment de première prémolaire inférieure gauche de Panthère. Il ressemble étrangement à une dent semblable, figurée par Koby (cf. bibliogr. 1946) qui provient du Schnurenloch, station à faune moustérienne du canton de Berne.

L'aire d'extension de *Felis pardus* var. spelaea paraît avoir été considérable. On signale sa présence dans d'innombrables gisements de plaines et d'altitude (cf. bibliogr. Baechler, Dubois et Stehlin, Koby, 1944 et 1950).

Canis lupus L.

Le Loup nous a donné quelques ossements ainsi que des dents :

Tête de fémur gauche (diam. 22,4 mm.).
Extrémité distale de tibia droit (larg. transv. 28,4 mm.).
Astragale droit (long. 36,5 mm. ; larg. 28,4 mm.).
Phalange ant. I (long. 33,5 cm. ; larg. transv. 7,2 mm.).
Fragment de deuxième métacarpe droit.
Fragment de troisième métatarse droit.
M 1 sup. droite (long. 24,3 mm. ; larg. 17,1 mm.).
P 2 sup. droite (long. 16 mm. ; larg. 6,7 mm.).

2 canines sup.	Long.	—	52,4 mm.
	Larg. transv.	8,1 mm. ;	9,5 mm.
	Larg. ant.-post.	13,1 mm. ;	13,7 mm.
2 canines inf.	Long.	47,7 mm. ;	48,3 mm.
	Larg. transv.	8 mm. ;	8,2 mm.
	Larg. ant.-post.	12,1 mm. ;	13,1 mm.

Il s'agit d'individus de taille normale qui confirment les opinions émises à leur sujet par les auteurs qui en ont découvert les vestiges (cf. bibliogr. Baechler, Dubois et Stehlin, Koby, 1944 et 1950).

Vulpes vulpes L.

Le Renard est bien représenté. Nous avons identifié :

Extrémité proximale du radius droit (diam. transv. 12,3 mm. ; diam. ant.-post. 8,2 mm. ; diam. transv. corps 8,5 mm.).

Fragment de cubitus gauche.
Fragment de calcaneum droit.
Fragment de crâne.

Patte post. gauche avec, en connection, les éléments II, III, IV et V, les premières phalanges et 2 deuxièmes phalanges (les extrémités proximales des métatarses sont brisées).

Fragment de mandibule droite avec P 3 - M 1. (Long.
P 3 - M 1 = 36,3 mm.)
P 3 = long. 9,3 mm. ; larg. 3,3 mm.
P 4 = long. 9,5 mm. ; larg. 3,7 mm.
M 1 = long. 16,1 mm. ; larg. 6,6 mm.

Fragment de mandibule gauche (dépourvu de dents).
Fragment de mandibule droite (dépourvu de dents).
Fragment de maxillaire gauche de jeune individu avec P 4 et M 1.

La patte postérieure ainsi que les trois mandibules et le fragment de mandibule de jeune ont été recueillis en surface dans la salle à la cascade. De couleur brun chocolat, ils sont remarquablement bien polis et brillants. Les autres vestiges du Renard proviennent du porche et montrent la fossilisation propre aux ossements rencontrés dans cette partie de la grotte.

Martes martes L.

De la Martre nous tenons un fragment de mandibule droite avec M 1, trouvé en surface dans la salle à la cascade. La M 1 mesure une longueur de 10,7 mm. et une largeur de 5,1 mm. La distance entre les deux trous mentonniers est de 5,1 mm. Quoique assez faible, elle permet de distinguer facilement la Martre de la Fouine (chez cette dernière, la distance ne dépasse pas 3,5 mm.).

Cervus elaphus L.

Les restes de Cerf ne sont pas nombreux mais représentés par des pièces qui ne font pas de doute quant à leur détermination.

Extrémité distale d'humérus droit (fragm.).

3 phalanges ant. I	Long.	53,1 mm. ;	larg.	15 mm.
	Long.	53,1 mm. ;	larg.	17 mm.
	Long.	53,2 mm. ;	larg.	17 mm.

Phalange ant. II (long. 46 mm. ; larg. 15,3 mm.).

Capra Ibex L.

Tous les os et les dents de Bouquetin proviennent du porche de la grotte.

Fragment de l'extrémité distale de tibia droit.
Canon de métatarse gauche :

Long.	157,5 mm.
Larg. transv.	22 mm.
Larg. ant.-post.	19 mm.
Diam. transv. extr. prox.	28,3 mm.
Diam. transv. extr. dist.	27 mm.

Fragment extrémité distale canon métatarse gauche.
Fragments de poulies de canons.
Phalange ant. I (long. 47,5 mm. ; larg. 13 mm.).
Fragments de 2 phalanges III.
Fragment de calcaneum droit.

4 astragales (dont 1 droit) :

Long.	36,8 mm. ;	37,2 mm. ;	38 mm. ;	41 mm.
Larg.	25 mm. ;	24,4 mm. ;	24,4 mm. ;	27,8 mm.

M 3 sup. gauche (long. 18,4 mm. ; larg. 13,3 mm.).
M 2 sup. droite (long. 17,3 mm. ; larg. 12,9 mm.).
M 3 inf. droite incompl. (larg. 9,1 mm.).
M 2 inf. gauche (long. 14.7 mm. ; larg. 7,5 mm.).

Rupicapra rupicapra L.

Également dans le porche de la grotte du Baré, nous avons recueilli quelques restes de Chamois.

Fragment de l'extrémité distale de tibia droit.
Fragment d'astragale droit.
Fragment de l'extrémité distale de canon métacarpe droit.
Phalange ant. I gauche (long. 48,6 mm. ; larg. 12,3 mm.).
Phalange post. I gauche (long. 48,9 mm. ; larg. 11 mm.).
Fragments M 1 sup. droite et M 2 inf. droite.

Ces mesures, quoique incomplètes, donnent raison aux remarques faites par Dubois et Stehlin (cf. bibliogr., p. 134) d'après lesquelles le Chamois du Pléistocène est un peu plus fort que l'actuel, sans pour cela dépasser les plus grands Chamois de notre époque.

Marmotta marmotta L.

La Marmotte est bien représentée, surtout par des incisives et des ossements que nous avons trouvés dans le porche, le couloir principal, les diverticules ainsi qu'en surface dans la salle à la cascade.

Fragment de l'extrémité distale de radius gauche.

Fragment de l'extrémité proximale de cubitus gauche.

Fragment de bassin droit (diam. cavité cotyloïde 14,2 mm.).

Extrémité distale de tibia droit (diam. transv. 11,8 mm.).

Fémur gauche sans l'extrémité distale non encore soudée (diam. transv. 18,8 mm.).

Fragment de l'extrémité proximale de fémur gauche (diam. tete 10,7 mm.).

Fragment de l'extrémité proximale de fémur droit.

Fragments d'incisives sup. et inf. :

	incisives sup.				incisives inf.			
Diam. transv.	4,3	4,6	4,7	4,8 mm.	3,7	3,8	3,9	3,9 mm.
Diam. ant.-post.	5,6	6,0	6,0	5,8 mm.	6,0	6,1	6,0	6,1 mm.

Les mesures prises nous indiquent des individus de forte taille, nettement au-dessus des Marmottes actueiles.

Arvicola terrestris L.

Avec *Arvicola terrestris* nous entrons dans le domaine des petits Mammifères dont la grotte du Baré a livré de nombreux représentants.

De cette espèce, nous avons recueilli une vingtaine de mandibules, des molaires isolées, des incisives et des ossements entiers qui proviennent de la salle à la cascade. Des molaires et des incisives isolées, ainsi que des débris osseux ont également été récoltés dans la terre à ours du porche et des diverticules.

Microtus nivalis Martins

Le Campagnol des neiges présente un grand intérêt du fait qu'il est un type essentiellement alpin. On le rencontre jusqu'à 1.000 mètres (et même davantage). Il est absent de la zone boréale.

Dans le porche et le couloir principal de la grotte du Baré, nous avons récolté quelques molaires isolées de ce rongeur.

Microtus arvalis Pallas

Nous possédons deux mandibules du Campagnol des champs (une gauche et une droite, de deux individus),

trouvées en surface dans la salle à la cascade. Du porche et du couloir de la grotte proviennent des molaires isolées et des fragments osseux.

Sans être aussi alpin que le Campagnol des neiges, le *Microtus arvalis* abonde en altitude et semble faire défaut dans le domaine boréal.

Microtus agrestis L.

Nous comptons seulement quelques molaires isolées et des débris de mandibules du Campagnol agreste.

Pitymys subterraneus Selys-Longchamp

Quatre mandibules du Campagnol souterrain ont été trouvées dans la salle à la cascade. Quelques molaires isolées viennent du porche.

Evotomys glareolus Schreber

Le Campagnol roussâtre, comme le Campagnol agreste, n'est représenté que par quelques molaires isolées.

Talpa europae L.

Trois humérus incomplets de la Taupe fossile proviennent du porche.

Sorex araneus L.

Du porche encore viennent quelques fragments de molaires que nous avons pu rattacher à *Sorex araneus*.

Myotis sp.

Les Chiroptères ne sont représentées à la grotte du Baré que par une canine que nous croyons pouvoir rattacher à *Myotis* sp. (déterm. Strinati) bien que sa taille soit un peu plus petite que celle des canines de *Myotis myotis* actuelles.

Faune moustérienne des grottes d'Onnion

Espèces	Grotte du Lichen	Grande Barme	Grotte du Baré
1. *Ursus spelaeus*	×	×	×
2. *Ursus arctos*	×	—	—
3. *Felis spelaea*	—	—	×
4. *Felis pardus* (var. spel.)	—	—	×
5. *Canis lupus*	—	—	×
6. *Vulpes vulpes*	—	—	×
7. *Martes martes*	—	—	×
8. *Sus scrofa*	—	×	—
9. *Cervus elaphus*	—	—	×
10. *Capra Ibex*	—	×	×
11. *Rupicapra rupicapra*	—	—	×
12. *Marmotta marmotta*	—	×	×
13. *Arvicola terrestris*	—	×	×
14. *Microtus nivalis*	—	—	×
15. *Microtus arvalis*	—	×	×
16. *Microtus agrestis*	—	×	×
17. *Pitymys subterraneus*	—	—	×
18. *Evotomys glareolus*	—	—	×
19. *Crocidura leucodon*	—	×	—
20. *Sorex araneus*	—	×	×
21. *Talpa europae*	—	—	×
22. *Myotis* sp.	—	—	×

La faune fossile d'un gisement doit être étudiée avec circonspection, et cela d'autant plus lorsqu'elle est accompagnée de vestiges de l'homme préhistorique. En effet, il ne faut jamais perdre de vue que de nombreuses espèces ont été amenées dans une grotte non seulement par d'autres animaux (carnivores et rapaces) mais également par l'homme qui est capable d'apporter de très loin les produits et les trophées de sa chasse. Nous avons d'ailleurs remarqué, à ce sujet, que les espèces les plus étrangères à l'ensemble d'une faune sont précisément celles qui, dans la majorité des cas, se trouvent le moins bien représentées. De plus, les sites où l'homme préhistorique est présent montrent généralement une richesse et une variété de faune qui l'emportent de beaucoup sur celles des gisements où l'on ne rencontre aucun reste d'industrie.

L'ours des cavernes ne saurait être rendu responsable de l'apport en masse d'animaux étant donné qu'on ne peut le considérer comme un carnivore authentique. En revanche, le Loup et le Renard jouent, dans ce sens, un rôle important.

La faune moustérienne trouvée dans les grottes d'Onnion comprend une variété d'espèces assez hétéro-

clite. Nous pourrions éprouver quelque surprise à rencontrer, côte à côte, des animaux tels que le Campagnol des neiges et le Lion. Mais nous avons déjà vu que ce dernier ne constitue pas obligatoirement le représentant d'un climat chaud (13). A l'inverse, la présence d'ossements et de dents de *Microtus nivalis* cesse de nous étonner du moment où l'on se souvient que le massif du Mont-Blanc n'est qu'à une trentaine de kilomètres des grottes d'Onnion et que les rapaces ont pu y chasser les rongeurs dont ils se nourrissent.

La Marmotte, le Chamois et le Bouquetin sont aujourd'hui cantonnés dans les Alpes. Mais au Moustérien ils connurent une aire d'extension plus vaste. Ils ne peuvent donc nous donner d'indications précises sur le climat. Il en est de même pour le Loup, le Renard, le Cerf et la plupart des petits mammifères.

La faune fossile des grottes d'Onnion ne comprend pas d'espèces arctiques ni d'espèces exclusivement chaudes. Par sa composition et compte tenu des apports d'animaux quelque peu étrangers par l'homme et par d'autres animaux, elle indique un climat tempéré qui se situe bien dans le dernier inter-glaciaire Riss-Würm.

Industrie moustérienne de la grotte du Baré

Au centre du porche, à 1 m. 30 de profondeur, nous avons recueilli les restes d'un foyer accompagnés de quelques fragments d'os calcinés. Ce foyer se situait à un niveau de la terre à ours particulièrement riche en os fossiles (c'est de son voisinage que proviennent les os et les dents de *Felis spelaea*).

A cette preuve de la présence de l'homme préhistorique s'ajoute encore la trouvaille, au cours de l'automne 1951, entre le foyer et le sol rocheux (situé à cet endroit à 1 m. 80 de profondeur) de fragments d'os calcinés et d'une dizaine de silexites portant d'indiscutables retouches (Fig. 13 et 14).

J. W. Schroeder a bien voulu examiner les outils récoltés. Il s'agit de roches siliceuses qui, très probablement, appartiennent toutes à la Nappe de la Brèche. A cette unité tectonique se rattachent des roches

---

(13) A noter aussi que *Felis spelaea* du Paléolithique ne peut être directement assimilé au Lion actuel.

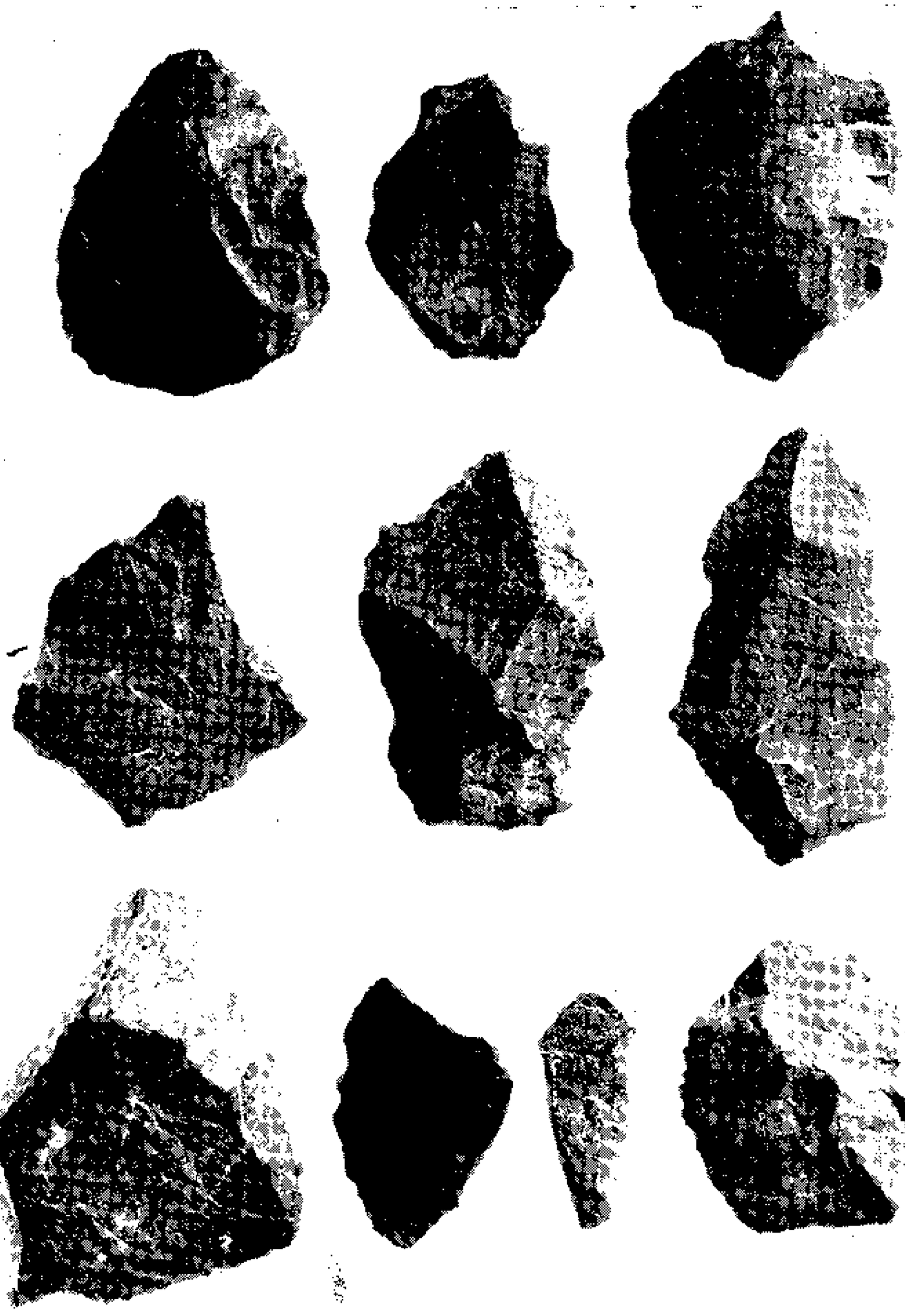
tout à fait semblables dans le Mésocrétacé qui affleure en particulier au Praz de Lys, à 10 kilomètres à vol d'oiseau des grottes d'Onnion. Schroeder (cf. bibliogr.) a donné la description pétrographique des différents termes de cette série : ce sont des roches siliceuses plus ou moins détritiques à spicules de spongiaires, fragments de quartz et de glauconie clastiques, et petits rhomboèdres de calcite secondaire. Il se pourrait cependant que la matière première de quelques pièces soit une « ölquartzit » provenant du grand synclinal de flysch de Mieussy : la couverture glaciaire et végétale ne laisse pas voir les affleurements d'une telle roche, mais, étant donné ce que l'on connait du flysch des Préalpes Médianes, on peut spposer que les « ölquartzit » existent dans la région de Mieussy. Quoi qu'il en soit, l'origine locale du matériel est certaine (au plus 10 kilomètres d'éloignement entre le gisement primaire et les grottes). On s'étonnera d'un fait : c'est que les hommes du Moustérien n'aient jamais employé le silex qui est si fréquent en nodules ou en lits dans le Malm et le Néccomien du Rocher Blanc lui-même. Cette roche est très apte à la taille, mais elle a peut-être été jugée trop friable.

Certains de ces instruments sont grossiers. D'autres pourraient se rattacher au Levalloisien. On sait que cette civilisation est caractérisée par des éclats largement retouchés sur une face et dont l'autre, unie, porte le bulbe de percussion. Trois à quatre outils présentent de belles retouches sur la face opposée à celle du bulbe ainsi que sur leurs tranches. L'un d'eux est une magnifique pointe, typiquement moustérienne.

Certes, cette industrie manque de cohésion. On voit, ensemble, des outils frustes et des instruments qui procèdent d'une technique évoluée ; tous appartiennent pourtant à un même horizon stratigraphique.

Il est à retenir que la qualité de la roche employée est mauvaise. La silexite de la majorité des outils contient des impuretés qui la rendent peu propice à la taille. Eussent-ils été en possession d'une matière de bonne qualité, les Moustériens de la grotte du Baré auraient confectionné des outils beaucoup plus fins. La belle pointe le prouve : issue d'une silexite de nature plus compacte que celle utilisée pour les autres instruments, elle offre des retouches d'une extrême délicatesse.

La présence d'une industrie moustérienne aux environs d'Onnion constitue une découverte d'une grande importance. La grotte du Baré est la première station moustérienne de la Haute-Savoie. Elle se place dans une région où aucun vestige du Paléolitique moyen n'avait encore été recueilli. Les stations moustériennes de France



Outillage moustérien provenant du porche de la grotte du Baré (grandeur nature).



Outillage moustérien provenant du porche de la grotte du Baré (grandeur nature).

les plus proches d'Onnion sont celles des Furtins (Saône-et-Loire), fouillées par Leroi-Gourhan et coll. (cf. bibliogr.), les cavernes du Doubs et en particulier le site de Gondenans-les-Moulins (cf. bibliogr. Koby) et la station de Villereversure, dans le Jura (14). En Suisse, nous citerons la grotte de Cotencher, dans le canton de Neuchâtel, étudiée par Dubois et Stehlin (cf. bibliogr.) et les grottes de Saint-Brais (Jura bernois), fouillées par Koby (cf. bibliogr.).

Dans la grotte de Savigny, qui s'ouvre au pied du Vuache (Haute-Savoie), Jayet n'a trouvé que quelques ossements et dents d'*Ursus spelaeus* mais aucun reste d'industrie (cf. bibliogr.). Le même auteur, dans son article sur le Paléolithique de la région de Genève (cf. bibliogr., p. 6) signale la découverte d'un niveau moustérien dans la grotte de Sézuet, sur Thoiry (Ain). Jayet, pour dater ce gisement, se base sur la trouvaille : a) d'une canine d'ours qu'il rattache à l'*Ursus spelaeus* mais qui pourrait tout aussi bien appartenir à l'ours brun (il parle encore d'une incisive d'ours mais qui n'est pas figurée) ; b) d'un fragment de tibia de Marmotte, document peu convaincant car la Marmotte, dans le bassin de Genève, se rencontre au moins jusqu'au Magdalénien ; c) d'un débris de silex cacholonné, très douteux. De plus, la stratigraphie publiée par Jayet a de quoi nous étonner. En effet, le Moustérien est situé *au-dessus* d'une couche à galets alpins. Si cette couche représente le Riss, où se trouve alors la couche du Würm, le niveau soi-disant moustérien étant immédiatement suivi d'une couche attribuée à l'âge du Fer ? Si la couche à galets est würmienne, elle ne peut *précéder* le niveau considéré comme moustérien. Il y a donc tout lieu de croire que ce dernier est magdalénien.

Les grottes d'Onnion sont des stations d'altitude (1130-1210 mètres). Nous avons été tentés de comparer nos découvertes avec celles faites par divers préhistoriens dans d'autres grottes d'altitude, en particulier par Emil Bächler (cf .bibliogr.). Cet auteur, qui a fouillé les célèbres stations de Suisse orientale (Wildkirchli, 1477 mètres ; Wildenmannlisloch, 1628 mètres ; Drachenloch, 2450 mè-

---

(14) G. Goury, Origine et évolution de l'homme. I. Epoque paléolithique. Paris 1948, p. 189.

tres) a classé les documents paléontologiques et préhistoriques livrés par ces sites sous le nom de Paléolithique alpin. Cette notion est entrée dans la littérature mais elle a soulevé d'innombrables objections.

Existe-t-il vraiment une industrie préhistorique particulière aux gisements d'altitude ? Nous ne le pensons pas. Aucune preuve solide ne vient étayer cette manière toute spéciale d'envisager les stations alpines. L'industrie dite osseuse, dont s'est servi Bächler (et d'autres) pour illustrer ses théories ne résiste pas à un examen attentif, nous avons déjà dit pourquoi. Quant au culte de l'ours, qui serait une manifestation religieuse de ces Moustériens montagnards, il relève d'une spéculation toute gratuite d'esprits enclins au mysticisme et ne repose sur aucun document susceptible d'être réellement pris en considération. Nous nous refusons donc à lui accorder le moindre crédit. Le faciès généralement grossier (ou « atypique » pour reprendre un terme consacré, et d'ailleurs imprécis) de l'industrie qui provient de ces sites d'altitude ne justifie nullement à nos yeux une distinction qui, poussée à l'extrême (et cette erreur a été largement commise) fait du Paléolithique alpin une civilisation particulière qui s'ajoute, sans raison, au Paléolithique classique des grottes de la plaine.

A Onnion, comme en tant d'autres gisements de même nature nous n'avons ni industrie de l'os, ni traces quelconques d'un culte de l'ours, ni dépôts intentionnels d'os de cet animal, bien que les hommes du Moustérien aient fréquenté les grottes que nous avons fouillées. L'industrie de la grotte du Baré, qui groupe des outils pour la plupart assez frustes, montre cependant quelques pièces de la meilleure tradition moustérienne. Le caractère grossier de ces instruments est fonction de la qualité même de la roche utilisée et non d'une technique spéciale, propre à une civilisation alpine ou pré-moustérienne.

*
* *

STRATIGRAPHIE

Grotte du Lichen.

C'est dans la branche Est de la grotte que nous avons obtenu les meilleurs résultats stratigraphiques. Nous y

avons pratiqué une tranchée (voir plan) qui atteint le sol rocheux sur toute la largeur du couloir. On a, de haut en bas :

1. Couche de tuf pulvérulent, avec rares débris de la voûte et os modernes : 20 cm. ;

2. Argile grise à galets exotiques non calibrés : 30 cm. ;

3. Lit argilo-sableux à matériel fin, discontinu : 0-5 cm. ;

4. Argile jaune plastique à petits galets polis, augmentant de diamètre en profondeur et fragments stalagmitiques remaniés ; dans la moitié supérieure, petits débris osseux fossilisés : 35 cm.

La mince couche 3 n'a été trouvée que contre la paroi Nord car elle s'amincit vers le Sud et disparaît bientôt. La couche 1, holocène, représente une mauvaise phase de concrétionnement. La couche 2, par contre, est très instructive ; elle contient en effet toute une série de galets étrangers à la région, débris de flysch et de roches originaires de la Nappe de la Brèche ou des régions helvétiques. Les quelques morceaux locaux (Malm et Néocomien) inclus dans la masse argileuse sont usés sur les arêtes, qui montrent un beau poli brillant. Quant au matériel étranger, il est roulé, strié ou anguleux ; quelques éléments ressemblent aux galets brisés, décrits par Jayet, de certains glaciers valaisans actuels (cf. bibliogr.). Bref, cette couche 2 a toutes les caractéristiques d'un dépôt glaciaire. La couche 3 nous semble le résultat de très faibles et très réguliers ruissellements sur la paroi Nord ; actuellement encore, cette région est la plus humide de la grotte. La couche 4 est modérément fluviatile ; ce caractère fluviatile se marque mieux dans sa partie inférieure. Les eaux responsables du dépôt de ce sédiment devaient être très corrosives car, d'une part, le matériel local calcaire est très attaqué et, d'autre part, le matériel local siliceux, généralement poli, a subi un enrichissement de telle sorte que la proportion de silexites est plus forte dans la couche 4 que dans la roche encaissante. On trouve encore dans cette couche 4 d'assez nombreux galets d'origine un peu plus lointaine : Dogger, Lias, Trias, en provenance de la région de Miribel-Plaine Joux, c'est-à-dire d'une région pouvant encore faire partie du bassin d'alimentation. D'autres débris, ceux des grès et schistes du flysch, ont été amenés des contreforts Nord de la Haute Pointe et du Crêt Rôti. Nous pensons que c'est

un glacier qui les a transportés ; du reste, l'influence glaciaire est encore montrée par deux cailloux trouvés à la base de la couche 3 : le premier est un gros fragment de Dogger inférieur local strié, le second un morceau anguleux de Malm inférieur du faciès qui est celui de ce terrain à la Haute Pointe - Crêt Rôti.

Ces quelques données stratigraphiques vont nous permettre de retracer l'histoire de la cavité.

1. Creusement de la grotte par érosion (Pré-Riss).

2. Arrivée sur les lieux de glaciers provenant, d'une part, de la région de la Haute Pointe, d'autre part de Miribel (Riss).

Ces glaciers locaux ou tout au plus régionaux ont eu pour conséquence d'arrêter le régime torrentiel, de permettre la formation de revêtements stalagmitiques et d'apporter sur la région des fragments rocheux de leurs berceaux.

3. Régime de ruissellements assez marqués d'abord, puis diminuant d'intensité ; quelques débris osseux fossilisés rattachent cette phase à l'inter-glaciaire Riss-Würm.

4. Arrivée sur la région d'un glacier de grande envergure provenant de la contrée Sixt-Samoëns. Ce glacier a provoqué l'interruption du régime de ruissellement et la formation d'une très mince et très fine strate due aux infiltrations glaciaires. Il a amené sur la région un abondant matériel qu'il déposera lors de sa fonte (Würm).

5. Formation de la couche tufeuse de surface (Holocène).

Il nous faut reprendre maintenant plus en détail l'histoire du dépôt de la couche 2. Rien, dans cette couche, ne permet d'envisager une origine torrentielle. Il y aurait également difficulté à concevoir un dépôt purement morainique car on ne comprendrait pas alors l'usure des débris locaux. Il nous semble donc rationnel d'attribuer cette couche à une coulée de boue argileuse pénétrant dans la grotte lors de la fonte würmienne. En effet, un tel phénomène maintient l'aspect glaciaire du matériel morainique et, simultanément, donne un certain lustre aux débris locaux, usés par la pâte de boue argileuse. Remarquons encore, pour en finir avec la branche Est de la grotte, que le sol rocheux affleure à son entrée.

Nous n'avons acquis que peu de résultats dans la grotte principale. Un sondage et une tranchée, ouverts au voisinage du porche et poussés jusqu'à 2 mètres de profondeur, n'ont pas atteint le sol rocheux. Le seul dépôt existant sur cette épaisseur est en tous points identique à la couche 2 de la branche Est. Seulement, par suite de la

forte pente de la grotte principale, le remplissage, soliflué, ne forme plus qu'un amas croulant et inconsistant. Il faut aller jusqu'à une douzaine de mètres de l'entrée pour retrouver un dépôt en place. Là, dans une petite chambre basse, au sol horizontal (voir plan), est une couche de surface identique à la couche 1 de la branche Est et, sous 20 à 30 cm. de ce matériel, la couche würmienne. Nous n'avons pas attaqué ici le remplissage würmien mais, d'après ce que l'on voit plus près de l'entrée, il atteint à cet endroit au moins 2 mètres d'épaisseur. Plus loin dans la grotte, à son point culminant, il y a un passage très étroit, rocheux, sans remplissage. Ce n'est qu'en descendant dans une petite salle, située à l'Ouest et en contre-bas de cette étroiture, que l'on retrouve des sédiments. La couche supérieure consiste, comme ailleurs, en un dépôt de calcite pulvérulente, épais de 15 à 20 cm., surmontant la zone à matériel würmien. Quant au dépôt würmien, il change d'allure : au lieu d'une masse argileuse à cailloux striés ou roulés, non classés, on a des alternances de sables et de graviers sur au moins 1 m. 80 d'épaisseur (nous n'avons pas pu pousser plus bas). Le dépôt présente donc en ce point une nette influence torrentielle.

Pour tenter une explication de la sédimentation würmienne, il est bon de formuler quelques remarques sur la topographie de la cavité. D'après ce que nous avons dit, la surface supérieure de la couche würmienne évolue comme suit : dans les douze premiers mètres du couloir principal, on ne voit rien car tout est écroulé. Puis, dans la chambre basse, la couche würmienne plonge vers l'Ouest et ne tarde pas à rencontrer la voûte. Dans la petite salle située à l'Ouest et en contre-bas de l'étroiture, la surface de cette couche, horizontale au centre de la salle, se relève vers le Sud-Ouest, allant ainsi à la rencontre de la surface observée à 12 ou 15 mètres de l'entrée. Le dépôt est donc continu et, seul le fait qu'il atteigne la voûte, nous cache la relation entre la chambre basse et la petite salle de l'Ouest. Regardons maintenant ce qui se passe plus à l'intérieur de la cavité. A l'extrémité Nord de la petite salle Ouest, le sol rocheux se relève brusquement et il affleure dans le couloir à orientation Nord-Sud qui donne accès au grand boyau terminal, descendant. La fouille que nous avons ouverte dans ce grand boyau (voir plan) a

donné les résultats suivants : En surface affleure une argile de décalcification récente, avec zones concrétionnées ; cette argile, épaisse de quelques dizaines de centimètres, renferme des galets étrangers, roulés, en petite quantité, et elle passe insensiblement à une zone avec débris osseux d'ours des cavernes. Plus bas, vers le sol rocheux, on touche une argile de fond, compacte. Ce qui ressort de cette coupe peu claire c'est qu'il y a eu, comme premier dépôt, une zone argileuse compacte, surmontée par le niveau à ours. Ce dernier a été remanié par des infiltrations que la présence de galets étrangers date comme postérieures à l'arrivée du glacier würmien sur la région. Enfin, vers le fond de la grotte, il n'y a plus qu'une masse chaotique de blocailles de la voûte, de sable, de débris de calcite, où l'on trouve parfois un galet exotique ou un ossement d'ours des cavernes, ou encore des os modernes.

Reprenons maintenant l'ensemble de ce dépôt würmien de la grotte principale. On voit que, de l'entrée vers le fond, il y a diminution de puissance et nette augmentation des caractères fluviatiles. La diminution de puissance n'est pas régulière ; elle s'accentue dès que l'on s'enfonce au-delà de la petite salle Ouest, c'est-à-dire dès que le sol rocheux se relève pour former un seuil. Ces faits nous portent à considérer les sédiments à matériaux würmiens comme déposés par un torrent plus ou moins boueux s'engouffrant par l'entrée de la grotte. A première vue, cela semble paradoxal puisque, de nos jours, le sol de la grotte commence par monter d'une dizaine de mètres. Mais il faut tenir compte de ce qui a été dit plus haut et ne pas oublier que le sol primitif n'est pas parallèle au sol actuel. Il n'en subsite pas moins que le plancher, lors du dépôt würmien, devait s'élever de quelques mètres à partir de l'entrée. Nous devons donc admettre que, depuis la fin du Würm, la topographie de la grotte a subi des modifications. Il faut tenter de les définir avec une certaine précision. Tout le long de la grotte, de l'entrée au fond, on voit un plan de cassure, dont la direction est environ Nord, avec un plongement Ouest de 30 degrés. Mais, fait important, ce plan de cassure n'est pas partout au même niveau : à l'entrée de la grotte, il est visible au plafond puis, dès le passage étroit, on le voit au sol, tout

au moins au voisinage du sol. Si l'on essaie, partant de ces données, de reconstituer en volume l'édifice de la grotte et si on l'intersecte convenablement par le plan de direction Nord et de pendage de 30 degrés Ouest, on s'aperçoit sans difficultés que la cassure, antérieure à la formation de la grotte, a dû subir durant le Quaternaire un rejeu, de telle sorte que le bloc supérieur est remonté en direction de l'Est alors que la partie inférieure descendait vers l'Ouest. On saisit aussi que les conséquences de ce mouvement sont : pliage de la grotte au point où sa position par rapport au plan de faille change, puis gauchissement entraînant vers une altitude inférieure toute la partie de la cavité située sous le plan de cassure, c'est-à-dire en gros la zone comprise entre l'entrée et le passage étroit. Le mouvement se poursuit sans doute à l'heure actuelle, ce qu'attestent les nombreux cristaux de calcite tombés au plancher et les abondantes blocailles du couloir terminal. On peut ajouter encore que les deux grandes balmes qui s'ouvrent un peu à l'Ouest et au-dessus de la grotte du Lichen s'achèvent brusquement sur un plancher qui n'est autre qu'un plan de cassure. Il s'agit même de la plus importante fracture du massif, celle où plus haut s'ouvre la Grande Barme. Nous argumenterons plus loin l'idée d'un rejeu de cette cassure, aussi contentons-nous maintenant de supposer l'éventuelle existence, aux deux balmes voisines du Lichen, de parties plus profondes, coupées de l'entrée par des rejeux de la cassure. Ce n'est que lorsque nous décrirons les dépôts et l'allure de la Grande Barme que nous envisagerons les conséquences à tirer de ces phénomènes pour la tectonique vivante de la région. Nous sommes toutefois en possession d'une hypothèse expliquant, de façon vraisemblable, qu'il y ait actuellement montée dans un couloir où, à la fin du Würm, un torrent d'origine externe a pu pénétrer. L'épaisseur variable des dépôts et les modalités mêmes de cette variabilité montrent que le torrent a accédé jusqu'aux parties profondes de la grotte. Mais, tandis que, sur une longueur de 30 mètres à partir de l'entrée, il déposait un important matériel, plus loin son rôle a surtout été de remanier les sédiments antérieurs. En somme, dans la première partie de la cavité, on a l'impression d'un torrent très lourd de graviers et de sable, alors que dans le couloir

terminal, la masse devait être beaucoup plus liquide. C'est au torrent de la fin du Würm que nous attribuons le colmatage de la grotte ; il a dû, en effet, décanter au fond du couloir terminal le matériel argileux arraché aux dépôts préwürmiens et ce qui restait de sa propre charge.

On pourra s'étonner d'un fait : c'est que, pour la branche Est de la grotte, nous parlions d'une coulée boueuse alors que pour la grotte principale nous avons recours à quelque chose de plus fluviatile ; nous devons donc nous justifier. Cette dissemblance est bien accusée par les dépôts eux-mêmes ; ensuite, lorsqu'on parle de sédiments de fonte glaciaire, ce n'est plus en centaines ou en milliers d'années qu'il faut raisonner, mais en semaines ou en mois ; un seul été suffit à accumuler un grand matériel, comme on peut le constater actuellement à la périphérie des glaciers alpins. Il n'est que de voir varier, et dans quelles proportions, le débit d'un torrent glaciaire au cours d'une journée. De plus, ce phénomène de fonte est quelque chose de très capricieux, qui se manifeste aussi bien par des écroulements que par des torrents ou des coulées boueuses. Du reste, nous allons voir un autre témoignage de cette instabilité de la fonte glaciaire à la Grande Barme, où elle est très prononcée.

Grande Barme.

La tranchée faite dans le porche (voir plan) est dénuée d'intérêt géologique : le dépôt manque tout aussi bien de manifestations glaciaires que de niveau à ossements fossiles. Nous le considérons donc uniquement comme holocène. La même remarque est valable pour deux sondages entrepris au Nord de cette tranchée.

Par contre, la tranchée ouverte au travers du couloir venant du porche donne de bons résultats. A première vue, on ne distingue pas, dans les 150 cm. de remplissage, d'élément stratigraphique marquant. Les renseignements que nous avons tirés ont été obtenus par un échantillonnage à différentes profondeurs. Près de la surface a été trouvé un poinçon en os que sa patine aussi bien que la technique utilisée pour sa confection rattachent à l'âge des métaux. A partir de quelques centimètres de la surface jusqu'au sol rocheux existent des débris osseux fossilisés,



Trouvailles de l'âge du Bronze à la Grande Barme : poinçon en os, tesson de poterie et éclat de silex (grandeur nature).

généralement très fragmentaires et assez rares. La pâte argileuse est homogène sur toute l'épaisseur de la coupe. Nous aurons donc recours, pour définir l'évolution des sédiments, aux débris rocheux qu'ils renferment. Tout d'abord les fragments de la voûte : jusqu'à une trentaine de centimètres ils sont assez gros, abondants, généralement anguleux ; puis, plus bas, ils diminuent de diamètre, acquièrent une moyenne de grosseur plus constante en même temps qu'augmentent leur degré de corrosion et la fréquence des roches siliceuses locales. Nous avons donc des conditions de sédimentation assez semblables à celles réalisées pour la couche 1 de la branche Est de la grotte du Lichen, avec, en plus, le niveau rocailleux supérieur. Quant au matériel régional ou exotique, il se répartit ainsi : à la partie tout à fait supérieure de la coupe, quelques rares fragments de flysch, de roches de la Nappe de la Brèche et de la zone helvétique ; puis, jusqu'à 100 cm. de profondeur, il n'y a que quelques rares débris de flysch, généralement roulés. Plus bas, la fréquence de ces fragments augmente et le flysch est abondant vers le plancher rocheux. Il s'agit toujours de galets roulés, mais le classement est mauvais, le diamètre varie de quelques millimètres à plusieurs centimètres. Vers le bas des dépôts se trouvent quelques débris stalagmitiques. Dans toute la coupe abondent de gros cristaux de calcite. Les os sont anguleux ou faiblement émoussés.

Nous comprenons ainsi cette stratigraphie : lorsque le dépôt commence à se former, il y a déjà sur le Rocher Blanc un glacier régional venu de la Haute Pointe ou du Crêt Rôti et amenant des débris de flysch ; ce sont ces lambeaux remaniés de moraines rissiennes que l'on récolte dans la partie inférieure du remplissage. Comme à la grotte du Lichen, il y a eu, avant la sédimentation post-rissienne, formation d'un revêtement stalagmitique. Tant par l'état que par le classement des galets, la zone inférieure est l'indice d'un régime de ruissellements ; plus tard, ces ruissellements vont diminuer d'intensité et, enfin, à une période correspondant au dépôt des 30 cm. supérieurs, ils sont dominés par un épisode prononcé de désagrégation de la voûte. Enfin, d'infimes infiltrations würmiennes attaquent quelque peu la zone suprficielle. Le fait important dans cette coupe c'est que, tout entière, elle

tient dans l'interglaciaire Riss-Würm, comme l'attestent les os et les galets exotiques. Si nous la comparons à celle faite dans la branche Est de la grotte du Lichen, nous voyons une grande analogie. La différence essentielle est celle-ci : alors que dans le Lichen-Est les ruissellements ont été interrompus brusquement par l'arrivée du Würm, à la Grande Barme ils se sont éteints progressivement et, avant l'arrivée du glacier, il y a eu la phase de désagrégation citée plus haut. Nous ne pensons pas que ces sédiments de désagrégation soient à rattacher, comme l'a fait Koby (cf. bibliogr.) à l'époque où le glacier recouvrait la grotte. En effet, les conditions de tempéraure sous le glacier devaient être constantes. Or, pour favoriser la chute de blocailles, il faut une température diurne permettant à l'eau de s'infiltrer et une température nocturne produisant une forte gelée. Dans le cas de la Grande Barme l'existence de débris osseux dans le niveau rocailleux exclut d'ailleurs la présence du glacier. De cela, il semble ressortir que le temps écoulé entre le recouvrement glaciaire de la grotte du Lichen et celui de la Grande Barme fut assez long (nous verrons plus loin que la grotte du Baré se comporte comme la Grande Barme). Cette observation cadre bien avec l'interprétation que Jayet, dans diverses publications, a donnée sur l'avancée glaciaire würmienne : ce géologue pense, en effet, que cette avancée a été très lente, que le temps du maximum fut long, tandis que le retrait s'effectua rapidement.

Passons maintenant à la tranchée ouverte directement au Nord de l'entrée médiane. Elle a dû malheureusement être abandonnée à 1 m. 30 de profondeur car des blocs atteignant jusqu'à 80 cm. de diamètre encombrent cette partie de la grotte, comme du reste toute la salle centrale. Les 130 cm. dégagés consistent uniquement en matériel argileux würmien, pétri d'abondants galets exotiques et de blocs de la voûte. Le matériel exotique, en provenance de la vallée du Giffre, est roulé, anguleux ou strié, ou encore revêt l'allure des cailloux brisés, mentionnés par Jayet (cf. bibliogr.). Le classement est nul. Deux fragments osseux indéterminables ont été recueillis à 30 cm. de profondeur environ. Ces deux morceaux, quoique d'une patine qui les différencie des os modernes, ne sont pas fossiles.

Contre la paroi Ouest de la salle centrale (voir plan), nous avons pratiqué un sondage qui atteint le sol rocheux. La stratigraphie est la suivante (de haut en bas) : 10 cm. environ d'argile grise avec galets exotiques et os modernes ; 5 cm. de calcite d'inégale épaisseur ; 50 cm. d'une couche grise passant au brun, analogue à celle de l'entrée médiane mais avec une ébauche de calibrage des éléments et quelques débris osseux, modernes et fossiles (Rongeurs). Il paraît donc que dans cette partie de la grotte, il y avait un remplissage moustérien qui fut remanié par le matériel de fonte würmienne ; puis survint l'épisode de concrétionnement, supplanté à son tour par des ruissellements modernes remaniant en partie le dépôt tufeux superficiel et la couche würmienne.

Enfin, la partie terminale de la grotte est aujourd'hui occupée par de faibles ruissellements, et le seul dépôt qu'on y trouve, d'ailleurs réduit à l'état de quelques lambeaux, est un revêtement stalagmitique.

Pour ce qui précède le Würm, nous devons nous contenter de la tranchée du couloir Est. Nous pouvons tout au plus supposer que le dépôt à ours existe (ou existait) sous les accumulations de matériel würmien et de blocs de la salle centrale, puisque nous avons trouvé là, dans la couche du Würm, quelques débris de Rongeurs fossiles, remaniés. Quant au Würm lui-même, on constate, comme à la grotte du Lichen, une grande inégalité dans les différentes parties de la grotte qui, pourtant, communiquent entre elles. Un fait est certain : c'est au point le plus bas de la grotte, c'est-à-dire en arrière de l'entrée médiane, que les dépôts würmiens sont le mieux développés. Il est vraisemblable que la dépression est mieux marquée dans le sol rocheux que dans le relief actuel. C'est donc dans une cuvette du sol, en arrière de l'entrée médiane, que se sont accumulés les dépôts würmiens. Et il est très certain que c'est par l'entrée médiane elle-même qu'ils ont accédé dans la grotte puisque dans le couloir Est et au fond de la salle centrale, il n'y a pas ou peu de ce matériel. Nous pensons qu'il vaut mieux ne pas chercher trop d'explications à la bizarre répartition du matériel würmien. Comme nous le disions déjà pour la grotte du Lichen, les phénomènes de fonte glaciaire sont très capricieux ; dès lors, l'éloignement entre l'entrée médiane

et celle de l'Est, et les quelques mètres de différence d'altitude sont suffisants pour que l'une ait englouti une énorme masse glaciaire et que rien n'ait pénétré par l'autre. De plus, la topographie de la cavité à la fin du Würm n'était peut-être pas exactement ce qu'elle est maintenant. Y a-t-il eu, comme au Lichen, des mouvements récents ? Oui, car près de l'entrée Est, on voit un grand plan incliné, en parfait état de fraîcheur, qui n'est autre que le plan de la grande cassure fracturant tout le Rocher Blanc (voir fig.4). Le fait que cette surface (notée sur le plan par des hachures) n'ait pas été érodée montre en tout cas qu'elle a rejoué après l'important épisode torrentiel qui a présidé à la formation de la grotte, c'est-à-dire qu'elle a rejoué depuis le Riss ; d'après l'allure du plan de cassure, le rejeu a été de plusieurs mètres. En plus, nous attribuons encore à ce rejeu de cassure les grands écroulements du plafond. La situation de la cassure, dont la direction est d'environ Nord, avec 20-25 degrés de plongement à l'Ouest, montre qu'il y eut mouvement ascendant vers l'Est du compartiment supérieur, ou descendant vers l'Ouest du compartiment inférieur. Nous reprendrons ces faits lorsque nous aurons vu ce qui se passe dans la grotte du Baré.

Grotte du Baré.

Les résultats acquis dans la tranchée du porche sont essentiels ; ailleurs, en effet, les dépôts manquent par endroits ou ont été partiellement mis à mal par des fouilles antérieures aux nôtres.

Dans la tranchée du porche, le sol a été rencontré à 2 m. 50 de profondeur dans la partie Nord, alors qu'il affleure presque au Sud. Nous avons prélevé des échantillons de 20 en 20 cm. et c'est grâce à leur étude que nous pouvons nous faire une idée de l'évolution de la grotte. Un premier repère nous est fourni par le matériel tombé de la voûte ; des blocs, d'assez grandes dimensions, ont été trouvés à tous les niveaux sans répartition remarquable. Par contre, le matériel moyen et petit se subdivise en plusieurs niveaux : de 0-30 cm., fragments petits et rares ; certains cailloux sont fortement luisants, ce qui

provient soit des infiltrations, soit du charriage à sec. Puis de 30-50 cm., nous avons un maximum, avec un diamètre moyen de 0,5-1 cm. Plus bas, la taille diminue progressivement en même temps que le diamètre moyen devient plus homogène .Parallèlement, le matériel d'abord anguleux prend un aspect très corrodé, et il y a augmentation de la fréquence des roches siliceuses locales. Il existe donc un parallélisme avec le couloir Est de la Grande Barme à ce détail près que, au Baré, le niveau à matériel de taille maxima n'affleure pas. Une autre indication sera donnée par la nature de la pâte : dans la moitié supérieure, il s'agit d'une masse brune, pulvérulente, tandis que vers le fond c'est une argile jaune, plastique. Dans la partie inférieure, les morceaux de revêtement stalagmitique remaniés sont assez fréquents. Quant à la faune, nous avons pu recueillir sur toute l'épaisseur de la coupe des restes d'ours des cavernes ; de petits débris d'os modernes se sont trouvés jusqu'à environ 60 cm. de profondeur. Le matériel exotique est constitué essentiellement par du flysch, sauf de 0-40 ou 50 cm. où l'on récolte quelques rares débris de la Nappe de la Brèche ou de la zone helvétique. Les fragments de flysch sont ainsi répartis : assez nombreux de 0-60 cm. environ, rares entre 60 et 130 cm. ; plus bas, ils augmentent régulièrement de fréquence et sont très abondants vers le sol rocheux. Ce matériel exotique se comporte donc comme dans le couloir Est de la Grande Barme. Quelques petits galets siliceux, récoltés dans la moitié inférieure du dépôt, sont de même nature que les outils moustériens. Ils ont donc vraisemblablement été introduits par l'homme, bien qu'il ne s'agisse pas d'éclats de taille. Nous devons aussi dire que dans la zone où furent trouvés les outils moustériens, il y avait quelques cendres et quelques très rares débris osseux calcinés.

Dans le boyau Ouest, le remplissage argileux, épais de 80 cm., est très homogène. Les débris de la voûte sont anguleux ou roulés, et de taille restreinte. Il y a dans toute l'épaisseur de la coupe des fragments de flysch et de roches plus lointaines. L'ensemble a nettement l'allure d'un dépôt remanié et la présence de roches exotiques sur toute l'épaisseur montre que le remaniement est postérieur au recouvrement de la région par le glacier würmien. Les

restes osseux fossiles sont nombreux, mais accompagnés de plusieurs petits fragments modernes.

Dans la salle à la cascade, le remplissage est très faible. Il ne s'agit que d'un gravier de débris de la voûte, de morceaux de calcite cristallisée, mêlés de débris osseux, notamment d'abondants rongeurs et petits carnivores. Tout comme les débris de la voûte, les fragments osseux sont brillants et montrent une belle patine. Dans la salle à la cascade, nous avons ramassé deux fragments de roches exotiques, de 2-3 cm. de diamètre : une serpentine altérée, provenant de la région du col des Gêts, et un morceau de Malm helvétique. Dans les parties les plus basses de la chambre, le remplissage, mieux développé, est enrobé d'une pâte argileuse et souvent surmonté par une mince croûte stalagmitique.

Dans le boyau principal, nous ne sommes pas sûrs d'avoir entamé quelque endroit laissé vierge par d'anciens travaux. Mais là où nous croyons avoir attaqué des zones fraîches, le matériel est de même nature et de même puissance que dans le boyau Ouest. Les dépôts, irréguliers, se sont accumulés dans les dépressions du sol rocheux. Au fond du boyau terminal, qui monte fortement, on trouve, pris dans un revêtement stalagmitique accroché à la pente, des ossements d'ours des cavernes. Le boyau principal est fermé, à sa partie terminale, par un gros éboulement suspendu. D'après nos plans, on doit se trouver là, comme dans la salle à la cascade d'ailleurs, au-dessous et à quelques mètres seulement de la salle principale de la Grande Barme. On peut donc penser à juste titre que l'éboulement suspendu terminal est celui-là même qui occupe le plancher de la Grande Barme.

Avant de tenter la coordination des renseignements recueillis au Baré, il faut encore attirer l'attention sur un fait important : dans d'étroits boyaux, nous avons récolté des os d'ours des cavernes coïncés et pris parfois dans des dépôts stalagmitiques récents.

Il paraît donc que, le porche excepté, les dépôts à *Ursus spelaeus* ont été abondamment remaniés par des ruissellements charriant du matériel würmien. Nous pensons que ces ruissellements provenaient de la Grande Barme : le matériel würmien, en effet, est plus rare dans

le porche que dans les zones profondes ; de même, les dépôts sont remaniés seulement dans les zones profondes de la cavité, c'est-à-dire dans celles qui s'approchent le plus de la Grande Barme. On peut alors se demander par où le ruissellement s'est échappé. Il a pu filer latéralement par le petit diverticule descendant qui s'ouvre dans la paroi Est de la grotte (voir plan). Il a pu aussi sortir par le porche, sans remanier les dépôts par suite du seuil rocheux qui affleure à l'entrée même de ce dernier. Il se peut encore que ces deux écoulements aient agi simultanément. Quoi qu'il en soit, il y a eu un torrent qui, à l'intérieur de la grotte, a déplacé certains ossements, remanié les dépôts mais qui, dans le porche, ne s'est fait que très peu sentir. Revenons encore sur l'étrange répartition des os : en plus des ruissellements, une partie au moins de ces derniers ont été véhiculés par des carnivores (plusieurs os portent des traces de morsure). Quant à ceux que nous avons trouvés pris dans la calcite, au fond du boyau principal, associés parfois à des débris modernes, leur situation montre qu'ils ont été remaniés depuis leur dépôt. La seule question qui se pose est de savoir où ils ont été anciennement déposés. Ils n'ont pu s'accumuler sur une surface aussi inclinée que le plancher rocheux actuel. Si donc leur lieu de premier dépôt est le boyau, il y a eu depuis l'inter-glaciaire Riss-Würm relèvement de celui-ci. On peut supposer aussi que ces os ont été amenés par ruissellements d'un remplissage moustérien de la Grande Barme. Cette dernière solution est celle qui rend le mieux compte des conditions de gisement.

Conclusions.

Les dépôts d'une grotte à l'autre varient relativement peu. On a, reposant sur le sol rocheux, la zone à ours des cavernes dont la base est marquée par des ruissellements, souvent importants, remaniant un ancien revêtement stalagmitique et des débris morainiques du Riss. Puis, au sommet de cette zone, on trouve dans les grottes supérieures (Grande Barme et Baré) un niveau de blocaille un peu plus grosse qu'ailleurs, témoignant d'un régime continental à minimum au-dessous de zéro degré. Là-dessus viennent, extrêmement capricieux, des dépôts de la fonte würmienne, capables d'atteindre quelques mètres d'épais-

seur mais pouvant aussi presqu'entièrement manquer, très variables dans leur nature même, tantôt typiquement glaciaires, tantôt plus fluviatiles. Après le Würm, suivant les points considérés, il y a dépôt d'une couche tufeuse, pulvérulente, ou d'une croûte stalagmitique, ou encore de faibles ruissellements remaniant les dépôts sous-jacents.

Que nous raconte le matériel exotique en ce qui concerne le Riss et le Würm ? Nous voyons que le Riss est fait de glaciers régionaux, provenant soit des contreforts de la Haute Pointe, soit de Miribel ; à cette période en tout cas, la région d'Onnion était en dehors des grands courants glaciaires du Giffre ou d'au-delà. Au Würm, en revanche, le glacier du Giffre envoyait une grosse quantité de matériel sur la région des grottes. Ces observations cadrent avec celles faites dans la plaine par Jayet notamment (cf. bibliogr.). En effet, nous voyons des dépôts rissiens peu importants et lacuneux, tandis que les restes würmiens atteignent toujours une importance considérable. Jayet a montré aussi, avec raison semble-t-il, que le glacier du Rhône, au Riss, s'arrêtait déjà dans la région de Bellegarde (Ain), tandis qu'au Würm ce même glacier s'est avancé jusqu'à Lyon. Pas plus à Onnion que dans la plaine nous sentons l'influence de plusieurs invasions rissiennes ou würmiennes. Un autre fait, de portée beaucoup plus générale, c'est que l'on ne trouve à Onnion aucune trace de sédiments pré-rissiens et que l'on doive admettre que la formation même des grottes précède le Riss. Le cas est en effet le même dans toutes les grottes alpines à *Ursus spelaeus*. Il n'y a qu'une seule exception : c'est la grotte des Dentaux, sur Montreux, dont Jayet et Constantin placent la formation dans le Tertiaire. Mais aucun témoin paléontologique ne vient argumenter cette hypothèse et, au surplus, l'interprétation stratigraphique donnée (cf. bibliogr.) demeure fort discutable. On a donc nettement l'impression qu'il y eut, avant le Riss, une rupture d'équilibre provoquant la formation dans les Alpes de vastes et nombreux réseaux karstiques. Mais là encore il faut arriver à une plus grande précision, sinon nous risquons d'être victimes des termes utilisés. En effet, Jayet (cf. bibliogr.)a démontré qu'en Suisse Romande il n'y avait eu que deux glaciations quaternaires. Il pense de plus, et muni de bons arguments, qu'il en est de même pour toute

la chaîne des Alpes ; cela enlève beaucoup de leur valeur aux termes de Riss et de Würm que nous employons. Quoi qu'il en soit, les faits sont que jamais, dans une grotte alpine, on n'a trouvé de restes paléontologiques ou préhistoriques antérieurs à l'inter-glaciaire Riss-Würm, caractérisé par l'ours des cavernes et par une industrie moustérienne, dont le faciès, plus ou moins primitif, tient bien plus à la qualité de la matière utilisée qu'à un décalage chronologique ; que si l'on tente d'assigner une date à la formation des différentes grottes alpines, on doit toujours se décider pour une période précédant l'avant-dernière glaciation ; qu'on ne peut montrer nulle part, superposés sur une même verticale, les restes de plus de deux glaciations alpines, le Günz et le Mindel n'étant déterminés que par d'hypothétiques raccordements ou par la théorie des emboîtements (voir Jayet, bibliogr.). Ainsi, pas plus dans les vallées que dans les grottes alpines, il n'y a des dépôts que leur position géologique ou des documents paléontologiques autorisent à placer avant le Riss. De tous ces faits, on déduira que la région alpine a subi un grand bouleversement au Quaternaire inférieur. Quelle peut être la nature intime de ce changement ? Nous irons le demander à deux géologues alpins, Argand et de Martonne. L'un comme l'autre, soit pour des raisons morphologiques telles que les pénéplaines portées à de très grandes altitudes, soit en s'appuyant sur des faits de géologie pure comme par exemple le gauchissement des dépôts pliocènes marins de la plaine du Pô, ont admis que les Alpes avaient subi, depuis la fin du Pliocène, un mouvement ascendant de grande envergure, pouvant dépasser 2.000 mètres dans certaines régions. Argand, allant plus loin, a tenté de définir les modalités mêmes de ce mouvement : il résulte d'une très puissante compression en profondeur, reprise ou continuation de la grande phase insubrienne, les faits actuellement observables n'étant que les conséquences de la composante verticale de cette compression. Définissant plus exactement encore ce mouvement, Argand pense qu'il a provoqué à la fois une reprise des grands jeux propres aux plis couchés penniques et une surrection des massifs cristallins constituant la première zone des plis de fonds eurasiatiques (Mont-Blanc et Aiguilles Rouges) et rejeux ou modifications des éléments

plus externes de la zone helvétique ou des Préalpes. Le tout ayant l'aspect d'un vaste mouvement de fond, il est difficile d'en trouver les traces dans les éléments superficiels surtout si ces derniers sont éloignés de la zone où la composante verticale atteint son intensité maxima. Qu'en est-il, par exemple, sur le Plateau suisse ? Le seul indice qui nous reste, ce sont les quelques profonds sillons d'érosion pré-rissiennes ainsi que quelques petites fractures récentes d'importance locale. Et dans les Préalpes ? En quelques endroits on trouve des surfaces à allure de pénéplaines haut-perchées, mais il n'est pas prouvé qu'il s'agisse bel et bien de pénéplaines. Il y a encore quelques mouvements locaux, comme ceux qui ont été décrits pour la grotte du Lichen et la Grande Barme ou encore pour la grotte des Crosses, de Tanay (cf. bibliogr. Spahni), ou pour le gouffre de la Tanne à l'Oura sur Montreux (cf. bibliogr. Carozzi). Plus près d'Onnion, Schroeder pense peut-être avoir trouvé un petit mouvement post-glaciaire (cf. bibliogr., p. 118). Lugeon et Gagnebin donnent d'ailleurs quelques raisons à l'existence de cette tectonique quaternaire (cf. bibliogr.). Entrons encore plus loin dans l'édifice alpin. Qu'en est-il de la zone helvétique ? Argand attribue pour une bonne part au Quaternaire la courbure prise par les nappes helvétiques, mais ce n'est là que le contre-coup du bombement des Aiguilles Rouges, ce massif étant amené à l'état de charriage latent. Pour toutes ces zones alpines externes (zone helvétique, Préalpes), passives sur le tréfond cristallin ou tout au moins dirigées par lui, nous pensons qu'un signe évident d'un rajeunissement quaternaire est la formation, avant le Riss, de réseaux karstiques, formation pratiquement simultanée en dépit de l'éloignement de certaines grottes. Le cas est particulièrement net à Onnion où nous voyons, d'une part, la grotte du Lichen, d'autre part les grottes supérieures (que nous considérons comme un seul et même ensemble), se creuser à une époque sensiblement identique, quoique sises à des altitudes différentes dans un même anticlinal. Alors que la cause originelle des grottes supérieures est certainement un drainage purement local de la partie sommitale du Rocher Blanc, la grotte du Lichen cherche ses sources plus loin, dans la région des Plaines Joux-Miribel sans doute. On voit par là, qu'à un certain moment, il y a eu nécessité pour les eaux de s'enfoncer, de chercher

une voie profonde, et l'on assiste à ce curieux phénomène de deux cours d'eau souterrains superposés, l'un d'origine locale, l'autre un peu plus étendu. S'agit-il uniquement du résultat d'un rajeunissement topographique, ou bien y a-t-il eu aussi une reprise générale de la tectonique, ou même apparition d'une tectonique nouvelle s'ajoutant à celle du Tertiaire ? Pour le moment, nous préférons nous contenter de nous poser la question. Et maintenant, passons à l'aspect palpable des mouvements quaternaires dans la région qui nous occupe, c'est-à-dire à ce rejeu des cassures, avec modifications topographiques et chute de blocailles, que nous avons décrit au Lichen et à la Grande Barme. Nous avons vu que la direction des plans de cassure est, dans le Rocher Blanc, généralement Nord (il s'agit là davantage d'une moyenne entre les différentes directions observées que d'une seule et constante direction). Nous avons vu encore, aussi bien au Lichen qu'à la Grande Barme, dans le premier cas par suite de considérations sur les sédiments, dans le second par observation de la nature même du plan de cassure, que le mouvement réciproque des différents compartiments devait être dirigé à peu près perpendiculairement à la direction des fractures, c'est-à-dire un mouvement ascendant de l'Ouest vers l'Est des compartiments supérieurs, ou bien descendant de l'Est vers l'Ouest des compartiments inférieurs. Il nous semble logique d'attribuer ces mouvements à une compression horizontale, dirigée de l'Est à l'Ouest, de l'anticlinal du Rocher Blanc. Or, on notera, comme nous l'avons déjà dit au début de cet article, que les axes des plis sont, dans la région qui nous occupe, orientés habituellement du Sud au Nord, alors que le Rocher Blanc, lui, est dirigé de l'Est à l'Ouest. Il y aurait sans doute de bonnes choses à tirer de cela pour la tectonique vivante et actuelle de la région, mais étant donné l'aspect hypothétique et déroutant des résultats que l'on obtiendrait par là nous préférons nous abstenir. Il nous faut encore, avant de laisser ce passionnant chapitre de la tectonique récente (quitte à lui consacrer plus tard une plus vaste étude) signaler que Jayet a plusieurs fois envisagé des mouvements récents, notamment une surrection précédant directement le Würm, et à mettre en relation avec cette glaciation. Jayet circonscrit cette surrection aux chaînes

nord-alpines, terme bien plus géographique que géologique. Nous pensons que l'interprétation de Jayet présente deux inconvénients : d'abord celui de s'appuyer sur des arguments discutables ; c'est ainsi que Jayet voit, dans la présence de la Panthère au Drachenloch (2450 mètres) un indice en faveur de mouvements alpins récents, puisque la Panthère n'a pu vivre à pareille altitude. C'est oublier l'intervention de l'homme qui, selon Baechler, a habité cette grotte. Ensuite, il nous semble que Jayet n'a pas suffisamment tenu compte des conditions mêmes de la géologie alpine. L'idée d'Argand, quoique ancienne déjà, est celle d'un tectonicien ; elle serre les faits de très près et s'appuie sur des arguments de réelle valeur : bombement des nappes helvétiques, gauchissement des dépôts pliocènes italiens, pénéplaines haut-perchées. Elle présente surtout ces mouvements quaternaires comme un épisode de géologie alpine, admirable uniquement par sa proximité de notre temps.

Il nous reste à jeter maintenant un coup d'œil sur le modelé glaciaire de la région d'Onnion. Nous disions qu'au Würm le glacier du Giffre arrivait directement sur la région d'Onnion. Aussi, c'est de cette période que nous datons la sculpture d'allure glaciaire de la large combe reliant Onnion à Mieussy, par les hameaux de Ley et de Messy. Pour le reste, nous voyons qu'il n'y a pas à Onnion de courant attribuable au glacier würmien de l'Arve : si celui-ci, comme on le pense, lançait vers l'Est et le Nord-Est des diffluences, elles n'ont en tout cas pas dépassé le versant gauche de la vallée du Giffre, et elles ne sont pas remontées, dans la vallée du Risse, au-delà de Saint-Jeoire. Nous indiquerons encore simplement qu'il y a, entre le Risse, le Giffre et l'Arve, d'intéressants phénomènes de capture, de même que vers les sources du Risse, au col de Jambaz ; mais nous ne saurions discerner, dans cet imbroglio, pas plus d'ailleurs que dans le relief même de la région, ce qui peut revenir à l'érosion fluviatile ou à chacune des deux glaciations. Ce travail demanderait une attentive étude des dépôts quaternaires régionaux.

Deux mots quant à l'époque où s'inscrit l'habitation par l'homme de la grotte du Baré. Typologiquement, nous l'avons vu, les outils d'Onnion sont identiques à ceux de

Cotencher. Mais à Cotencher, on a la preuve que la grotte fut habitée immédiatement avant le maximum würmien. Tandis qu'au Baré, plus d'un mètre de dépôts se sont accumulés entre la période d'habitation et l'arrivée du glacier würmien. De plus, si l'on considère le fait qu'Onnion, par suite de sa situation, a dû être recouvert par le glacier avant Cotencher, on verra qu'il existe un sensible décalage chronologique entre les deux grottes. Nous trouvons donc à Onnion nettement dans l'interglaciaire Riss-Würm, sans pouvoir préciser s'il s'agit de la partie ancienne ou plutôt récente de cette période, une industrie qui ne se trouvera que plus tard à Cotencher.

L'intérêt d'Onnion c'est que, grâce à la situation des grottes, nous avons des niveaux glaciaires très discernables. Ces niveaux ont eu l'indélicatesse de remanier en plusieurs points les dépôts à ours. Mais enfin, ce qui nous importait, c'était de voir à Onnion quelle était la note singulière, car on aurait toujours tendance à considérer les grottes à ours d'altitude comme un ensemble monotone et terne. Les analogies sont évidemment grandes, ce qu'atteste d'ailleurs le fait que l'on puisse réunir toutes ces cavités sous le même nom. Le gros mérite d'Onnion, c'est de montrer une industrie moustérienne et une faune à *Ursus spelaeus* qui datent indiscutablement de l'interglaciaire Riss-Würm. On a parfois placé Cotencher après le Würm ; on a discuté la position des grottes de la Suisse centrale et orientale. Faut-il généraliser et dire que toutes les grottes alpines à ours des cavernes sont de l'interglaciaire Riss-Würm, comme le pensent la plupart des préhistoriens ? Cela nous semble possible, sans grand risque d'erreur.

BIBLIOGRAPHIE

ARGAND E. — Sur l'arc des Alpes occidentales. *Ecl. geol. helv. 14* (1916), p. 145.

ARGAND E. — Plissements précurseurs et plissements tardifs des chaînes de montagnes. *Actes Soc. helv. Sci. nat. 101* (1920), p. 13.

ARGAND E. — La tectonique de l'Asie. *C. r. XIII^e Congr. géol. intern.*, Liège, 1924, p. 171.

ARGAND E. — La zone pennique. *Guide géol. Suisse, fasc. III* (1934), p. 149.

BAECHLER E. — Das alpine Paläolithikum der Schweiz. *Bâle*, 1940.

CAROZZI A. et ALBANESI C. — Le gouffre de la Tanna à l'Oura. *Rev. polytechn.*, octobre 1948.

CHAIX A. — Géologie des Brasses (Haute-Savoie). *Ecl. geol. helv. 12* (1912-13), p. 501.

CHAIX A. — Géologie de Miribel (Haute-Savoie). *Ecl. geol. helv. 21* (1928), p. 22.

DOUXAMI H. — Une excursion à Mégevette. *Rev. savois. 46* (1905), p. 135.

DUBOIS A. et STEHLIN H. G. — La grotte de Cotencher, station moustérienne. *Mém. Soc. paléontol. suisse 52-53* (1933).

GAGNEBIN E. - La durée des temps géologiques. *Bull. Labor. Géol. Minéral. Univ. Lausanne 52* (1934).

JAYET A. — Le paléolithique de la région de Genève. *Le Globe 82* (1943).

JAYET A. — A propos de l'âge du maximum glaciaire quaternaire. *Ecl. geol. helv. 38* (1945), p. 458.

JAYET A. — Une caverne à « *Ursus spelaeus* » Rosenm. près de Savigny (Haute-Savoie, France). *Arch. Sci. phys. nat. Genève 154* (1949), p. 177.

JAYET A. — Genèse de l'appareil morainique observée aux glaciers du Valsorey et du Vélan (Valais, Suisse). *Arch. Sci. phys. nat. Genève 155* (1950), p. 383.

JAYET A. et CONSTANTIN E. — Résultats préliminaires des nouvelles fouilles dans la caverne à *Ursus spelaeus* des Dentaux aux Rochers de Naye (Canton de Vaud). *Ann. Soc. préhist. suisse 36* (1945), p. 94.

KOBY F.-Ed. — Une nouvelle station préhistorique (paléolithique, néolithique, âge du Bronze) : les cavernes de Saint-Brais (Jura bernois). *Verh. naturf. Ges. Basel 49* (1938), p. 138.

KOBY F.-Ed. — Les usures séniles des canines d'*Ursus spelaeus* et la préhistoire. *Verh. naturf. Ges. Basel 51* (1940), p. 76.

KOBY F.-Ed. — Note sur la patte de *Felis spelaea* Goldf. *Ecl. geol. helv. 34* (1941), p. 319.

KOBY F.-Ed. — Contribution à l'étude de *Felis spelaea* Goldf. *Verh. naturf. Ges. Basel 52* (1941), p. 168.

KOBY F.-Ed. — Les soi-disant instruments osseux du paléolithique alpin et le charriage à sec des os d'ours des cavernes. *Verh. naturf. Ges. Basel 54* (1943), p. 59.

KOBY F.-Ed. — Un squelette d'ours brun du pléistocène italien. *Verh. naturf. Ges. Basel 56* (1944), p. 58.

KOBY F.-Ed. — Ueber das gleichzeitige Vorkommen von Höhlenbären und Braunbären im Jura. *Ecl. geol. helv. 36* (1943), p. 258.

KOBY F.-Ed. — Les cavernes du cours moyen du Doubs et leur faune pléistocène. *Actes Soc. juras. Emul. 48* (1944), p. 11.

KOBY F.-Ed. — Les mammifères de l'époque glaciaire dans le Jura bernois. *Bull. A. D. I. J. 17* (1946), p. 1.

KOBY F.-Ed. — A propos des grands chats des cavernes. *Ecl. geol. helv. 39* (1946), p. 367.

KOBY F.-Ed. — Réduction de la prémolaire supérieure chez *Ursus spelaeus*. *Ecl. geol. helv. 42* (1949), p. 491.

KOBY F.-Ed. — Le dimorphisme sexuel des canines d'*Ursus arctos* et d'*U. spelaeus*. *Rev. suisse Zool. 56* (1949), p. 675.

KOBY F.-Ed. — Nouvelle contribution à la paléontologie et à la préhistoire des cavernes du Doubs. *Actes Soc. juras. Emul. 54* (1950), p. 41.

KOBY F.-Ed. — Les dimensions minima et maxima des os longs d'*Ursus spelaeus*. *Ecl. geol. helv. 43* (1950).

KOBY F.-Ed. — L'omoplate d'*Ursus spelaeus*. *Verh. naturf. Ges. Basel 62* (1951), p. 1.

KOBY F.-Ed. — L'ours des cavernes et les paléolithiques. *L'Anthropologie 55* (1951), p. 304.

KOBY F.-Ed. et FRITZ E. — Les proportions des métacarpiens et des phalanges de la main d'*Ursus spelaeus*. *Ecl. geol. helv. 43* (1950), p. 288.

LEROI-GOURHAN A. et coll. — La caverne des Furtins (Commune de Berzé-la-Ville, Saône-et-Loire). *Préhistoire 11* (1950), p. 17.

LE ROUX M. — La Haute-Savoie. *Paris*, 1902.

LOMBARD A. — Les Préalpes Médianes entre le Risse et le Somman (Haute-Savoie). *Ecl. geol. helv. 33* (1940), p. 53.

LUGEON M. et GAGNEBIN E. — Observations et vues nouvelles sur la géologie des Préalpes romandes. *Mém. Soc. vaud. Sci. nat. 7* (1941-43).

MARTONNE E. de. — Sur la genèse des formes glaciaires alpines. *C. r. Acad. Sci. 150* (1910), p. 243.

MARTONNE E. de. — Le rajeunissement quaternaire des Alpes. *X^e Congr. intern. Géogr.*, Rome, 1913.

MARTONNE E. de. — Sur le delta pliocène du Var et les niveaux d'érosion des vallées y débouchant. *C. r. Acad. Sci. 176* (1923), p. 41.

REVON L. — La Haute-Savoie avant les Romains. *Paris-Annecy*, 1878.

SCHROEDER J.-W. — La Brèche du Châblais entre Giffre et Dranse. *Arch. Sci. phys. nat. Genève 21* (5^e sér.) (1939), p. 46, 85, 105, 187.

SPAHNI J.-C. — Une grotte à *Ursus spelaeus*, à Tanay sur Vouvry (Valais). *Bull. Mur. 66* (1949), p. 73.

SPAHNI J.-C. — Les grottes à ours des cavernes (*Ursus spelaeus*) de Tanay sur Vouvry (Valais). *Bull. Soc. vaud. Sci. nat. 65* (1951), p. 127.

La faune actuelle des Grottes de la région d'Onnion

par Pierre Strinati

GROTTE DU LICHEN :

Gastropoda (Détermination Favre, Genève).
Hyalinia cellaria Müller.

Crustacea.

Niphargus sp.

Arachnoidea.

Ixodes vespertilionis Koch (ectoparasite des Chiroptères. Capturé sur Rhinolophus hipposideros).
Meta menardi (Latreille).

Collembola (Détermination Gisin, Genève).

Onychiurus uliginatus Gisin.
Heteromurus nitidus (Templeton).
Arrhopalites pygmaeus (Wankel).
Hypogastrura bengtssoni (Agren).

Lepidoptera.

Triphosa dubitata (L.).
Scoliopteryx libatrix (L.).

Mammalia.

Rhinolophus hipposideros (Bechstein).
Rhinolophus ferrum-equinum (Shreber).

GROTTE A FRANÇOIS :

Lepidoptera.
Triphosa dubitata (L.).
Triphosa sabaudiata Duponchel.
Scoliopteryx libatrix (L.).

Mammalia.

Rhinolophus hipposideros (Bechstein).

GRANDE BARME :

Crustacea (Détermination Balazuc, Paris).
Niphargus aquilex Schiödte.

Arachnoidea.

Meta menardi (Latreille).

GROTTE DU BARÉ :

Crustacea.

Niphargus sp.

GROTTE DE MÉGEVETTE :

Crustacea.

Niphargus sp.

Arachnoidea (Détermination Comellini, Genève).

Meta menardi (Latreille).
(Cité par de Lessert in « Catalogue des Invertébrés de la Suisse, Fascicule 3 : Araignées », p. 299).
Meta merianae (Scopoli).
Tegenaria silvestris L. Koch.

Collembola (Détermination Gisin, Genève).

Onychiurus uliginatus Gisin.
Arrhopalites pygmaeus (Wankel).
Entomobrya lanuginosa Denis.

Thysanura (Détermination Prof. Janetschek, Innsbruck).

Trigoniopthalmus alternatus (Silv.).

Trichoptera (Détermination Schmid, Lausanne).

Micropterna testacea (Scopoli).
Stenophylax vibex (Curtis).

Lepidoptera.

Triphosa dubitata (L.).
Scoliopteryx libatrix (L.).

Hymenoptera (Détermination Ferrière, Genève).

Amblyteles quadripunctorius (Müller).
Exephanes hilaris (Gravenhorst).

Diptera (Détermination Aellen, Neuchâtel).

Penicillidia dufouri Westwood (ectoparasite des Chiroptères. Capturé sur Myotis myotis).

Mammalia.

Rhinolophus hipposideros (Bechstein).
Myotis myotis (Borkhausen).
Myotis daubentoni (Leisler).

NOTES ET REMARQUES

1. Les listes de faune que nous donnons ci-dessus résultent de l'étude de récoltes faites par nous-mêmes au cours des années 1949 à 1952.

2. A la suite d'études faites sur des exemplaires provenant des environs de Genève, Laurent a créé pour les petits rhinolophes de cette région la forme Rhinolophus hipposideros hipposideros Bechstein race intermedius. Cette race serait notamment caractérisée par ses dimensions intermédiaires entre celles de Rhinolophus hipposideros race typique et celles de Rhinolophus hipposideros minimus. Laurent donne à ce sujet les chiffres suivants concernant la longueur de l'avant-bras :

Rh. hipposideros minimus Heuglin : jusqu'à 37 mm.
Rh. hipposideros hipposideros intermedius Laurent : 35 à 40 mm.
Rh. hipposideros hipposideros (Bechstein) : 39 à 42 mm.

Nous avons examiné nous-mêmes, provenant des grottes ci-dessus mentionnées, 59 mâles et seulement 2 femelles de cette espèce. Cette disproportion entre les nombres d'individus de chaque sexe, curieuse en elle-même et non encore expliquée, est malheureuse au point de vue de l'étude systématique. Il est, en effet, connu que chez Rhinolophus hipposideros la taille des femelles excède généralement celle des mâles.

Si nous nous en tenons uniquement à ces derniers, notre population pourrait être assimilée à la forme nouvelle créée par Laurent. La taille de nos mâles s'échelonne en effet de 35,2 à 39,4 mm., avec un nombre maximum d'individus ayant une longueur d'avant-bras comprise entre 37 et 38 mm. (35 individus sur 59).

Les deux seules femelles capturées dans ces grottes ont des longurus d'avant-bras égales respectivement à 39 mm. et à 39,8 mm. Nos observations confirment donc assez bien les conclusions de Laurent. Seule cependant la capture de nombreux individus femelles dans la région de Genève permettrait d'apprécier exactement la valeur de la race géographique qu'il a créé.

3. Un individu mâle de Rhinolophus hipposideros, bagué par nous-mêmes le 18 février 1950, dans la Grotte de Mégevette, a été retrouvé dans la même grotte le 18 mars 1951. La reprise a été effectuée par des membres de l'Equipe spéléologique chablaisienne de Thonon.

4. Myotis myotis et Myotis daubentoni sont des espèces rares dans la Grotte de Mégevette. Elles n'y forment en effet pas de colonie ; les seuls individus capturés ont été trouvés isolés, pendant la période d'hibernation.

5. Pusieurs individus de Triphos dubitata provenant de la Grotte de Mégevette ont été trouvés morts, parasités par des champignons inférieurs. Dans un des cas, la présence de fructifications a permis à M. Favre, de Genève, de déterminer Cordycepts odineri (ordre des Pyrénomycètes).

TABLE DES MATIÈRES POUR 1951

Académie Florimontane

Séances de l'Académie ..... 1 à 21

Nécrologie. — Mgr de la Villerabel, 5 ; L. Volland, 9 ; Abbé Martin, 13 ; E. Dusaugey, 13 ; Baron Bardet de Thieux, 16 ; Général Bordeaux, 16 ; H. Monnet, 18.

Président. - Réélection de M. F.-M. Ritz 3

Concours de poésie 8

Don d'une porte, par M. J. Revil 4

Collection de vues du Vieil Annecy et de monuments de la région 20

Centenaire de la renaissance de l'Académie 1

(Voir le fascicule spécial consacré à ce centenaire et publié en 1952).

Architecture

R. Oursel. — Clochers de Savoie 66

Bibliographie

A. Achard. — Contes et légendes de Savoie (Dr J. Clerc) 123

R. Avezou. — Histoire de Savoie (P. Guichonnet) .. 121

L. Pfister. — Genevois à la Cour d'Avignon au XIVe siècle (S. Stelling-Michaud) 122

— Visages d'Annecy, ans 1000-1792-1951 (Colonel L. Folliet) 125

— François de Sales (Revue « Fêtes et Saisons ») 126

Biographie

P. V. Aubry. — Monge et l'Aérostation 27
J. d'Orlyé. — Le Général Bordeaux 97
— Le Chef d'Escadron H. Monnet 98
V. Sylvestre. — Ernest Dusaugey 82
P. Tapponnier. — Un ancien Commandant du 30e (Général Humbert) 79
— Nicolas Louis Jordy, dernier Gouverneur du Léman 112

Chronique savoisienne

F.-M. R. — Journées d'information sur la traction électrique par courant monophasé industriel ... 120

Divers

Francillon. — Conférence sur les possibilités du Cinéma amateur 10

Histoire

L. Buttin. — Les Cloches de « Madame Royale » à Rumilly 60
D. Guillot. — L'ancien Sénat de Savoie 18
J. Lacombe. — Les Cent jours de la Légion des Allobroges à Rumilly 101
F. Perron. — Un demi-siècle d'histoire : les archives départementales de la Haute-Savoie, 1900-50 ... 88
P. Tapponnier. — Les Savoyards aux ouvrages avancés de Genève 22
— Un incident à Cordon en août 1814 23
— Les Bourbakis 24

Littérature

M. Granorlo. — Conférence sur l'Idéal Classique 14
B. Gagnebin. — Voltaire démasqué par sa correspondance avec les Tronchin (trois lettres inédites) .. 36

Poésie

M. Trombert. — Rapport sur les concours de poésie 1950 51

A. Fournier (voir rapport ci-dessus).

Sciences naturelles

L. Moret. — Petits problèmes de Géomorphologie savoisienne : Plateforme d'abrasion lacustre et Vallon marécageux du Roc de Chère 107

— Points de vue nouveaux sur les sources thermominérales : la Balnéobiologie 116

Toponymie

Critiques relatives à la modification de l'ortographe de certains noms de lieux 12

Illustrations

Traversée du Col de Balme, 1813 25

Saint Maurice 63

Les Armoiries de « Madame Royale » 65

Corniche de tufs lacustres du Roc de Chère 108

Origine de vallon marécageux du Roc de Chère 110

Diverses, illustrant l'étude sur les Grottes d'Onnion, de ..... 127 bis à 172 bis

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON : *De Officiis*, lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

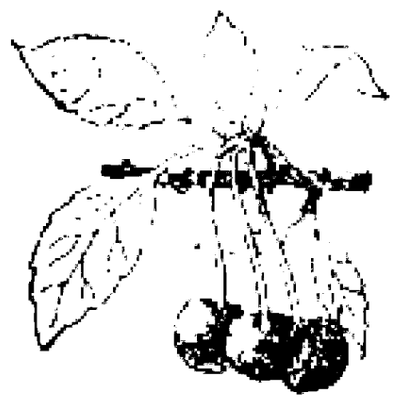
de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1952

Quatre-vingt douzième année



ANNECY
Imprimerie DEPOLLIER

1952

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis Bouvier (1819-1908).
Etienne Machard (1824-1887).
Jules Philippe (1827-1888).
Eloi Serand (1826-1891).

Léon MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER de la BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER.
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET.

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la guerre 1914-1918

Joseph Dingeon, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph Bard de Coutance, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus Rollier, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis Grivaz, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

(*A l'Assemblée générale de 1952*)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✾ I., professeur agrégé honoraire.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✲, ⚜, Caissier honoraire de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. Jean d'ORLYÉ, ✲, ⚜, ✾ A., ✾, licencié ès-sciences ; Prosper VALLIN, O. ✲, ⚜, Trésorier-Payeur Général honoraire.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PEISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste adjoint de la Haute-Savoie en retraite.

Trésorier et secrétaire adjoint : M. Hubert PEISTER, directeur départemental d'assurances.

Bibliothécaire : M. Jacques FOURNIER, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

Membres du Comité : MM. L. ANDRÉ, ✲ ; L. BUTTIN ; le Général CARTIER, G. O. ✲ ; le Chanoine F.-J. COUTIN ; L. LAYDERNIER, ✲ ; L. MORET, ✲.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la « Revue » : M. Louis PEISTER.

Comité de rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, C. GARDET, Mlle MUGNIER, MM. d'ORLYÉ, R. OURSEL, L. PEISTER, F.-M. RITZ et VALLIN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château: M. Louis BUTTIN.

Econome du domaine : M. Léon ANDRÉ.

Econome adjoint : M. Charles DEVANT.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1952 ARMAND, Directeur Général de la S. N. C. F., à Paris.
1934 ARMINJON Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1939 BLANCHARD Raoul, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Grenoble.
1947 BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève.
1913 BORDEAUX Henry, C. ✻, ❁, C. ✠, de l'Académie Française.
1895 CARNOT François, ✻, ⚷, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1942 CESBRON Auguste (S. E. Mgr), évêque d'Annecy.
1937 CHAPUISAT Edouard, ancien président du Grand Conseil, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques, à Genève.
1928 DARDEL Marius, ✻, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1952 DECOUX (L'Amiral), G. O. ✻, Prince protecteur de l'Empire d'Annam, à Paris.
1934 DUCHÊNE Joseph (le général), C. ✻, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.
1906 GUINIER Philibert, O. ✻, ❦ I., directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie d'Agriculture, à Paris.
1944 JACOB Charles, Professeur de géologie à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
1950 JACQUES André, artiste-graveur, Conservateur des Monuments Historiques, à Chambéry.
1923 MARGOT, G. O. ✻, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1891 MARTEAUX Charles, ❦ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.
1947 PAYOT René, directeur du *Journal de Genève*.
1929 PITTARD, professeur honoraire à l'Université de Genève, Directeur du Musée d'Ethnographie.
1929 VAILLAT Léandre, O. ✻, Homme de Lettres à Paris. † 1952.
1911 VAN GENNEP, ✻, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 ANDRÉ Léon, ✻, ❦ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1939 AUBRY Paul-V., publiciste, à Rennes.
1927 AVEZOU Robert, ✻, ❦ A., archiviste départemental, à Grenoble.
1939 BAUD Henri, Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois.
1934 BIENNIER Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1924 BLANCHARD Camille, architecte départemental, à Annecy.
1912 BOUCHET Claudius, ⚜, négociant, à Annecy.
1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, Rumilly.
1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ⚜, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1903 CARLE-BAUD Henri, ✻, O. ✠, ancien officier d'Infanterie, à Chambéry.
1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.
1935 CARTIER Georges, G. O. ✻, général de division en retraite, à Jacob-Bellecombette (Savoie).
1928 CHARVIN Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1937 COCHAT François, ❦ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes en retraite, à Thônes.
1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1934 CUVET Honoré, ✻, capitaine en retraite, à Annecy.

1931 DAVIGNON Henry, Contributions Indirectes, à Annecy.
1936 DEVANT Charles, ✻, ⚓, Ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1919 DOYEN, G. Of. ✻, ✠, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.
1937 DUPARC Pierre, docteur en droit, conservateur adjoint des Archives des Affaires Etrangères, à Paris.
1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1940 FALLETTI Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.
1901 FERRERO Marius, O. ✻, ✾ I., président honoraire de la Chambre de Commerce, industriel, à Annecy.
1911 FOURNIER Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.
1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.
1930 FROMAGET Gilbert (le chanoine), anc. aumônier de la Visit., à Annecy.
1948 GAGNEBIN Bernard, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Universitaire de Genève.
1931 GARDET Clément, libraire, à Annecy.
1922 GAYET Claudius, négociant, à Annecy.
1937 GOJON Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.
1925 GRABER Eugène, ✻, ⚓, conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole normale de Bonneville.
1950 GUILLOT Denis, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
1922 GUY Lucien, ⚓, à Thonon-les-Bains.
1948 GUINAUDEAU, ✻, ½, ⚓, ancien conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.
1949 KUÉNY (Mme), Conservatrice du Musée d'Annecy.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.
1937 LACROIX Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.
1920 LAEUFFER Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.
1901 LAYDERNIER Léon, ✻, ✾ I., ❁, banquier, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ⚓, banquier, à Annecy.
1908 LETONNELIER Gaston, ✻, ⚓, ✾ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, ancien archiviste départemental, à Grenoble.
1933 MARET (Mlle) Anna, ✾ A., artiste-peintre, à Annecy.
1916 MORET Léon, ✻, ⚓, doyen de la Faculté des Sciences, à Grenoble.
1929 MUGNIER Jeanne (Mlle), ✾ I., ex-rédactrice au journal *Le Temps*, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annecy.
1932 ONDE Henri, ✾, ⚓, professeur à l'Université de Lausanne.
1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ⚓, ✾ A., ❁, licencié ès-sciences, à Menthon.
1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, à Annecy.
1939 PAYOT Paul, à Chamonix.
1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 PFISTER Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1942 RIDOUX, O. ✻, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Paris.
1922 RITZ François-Maurice, ✻, ⚓, Caissier honoraire de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 ROBERT Louis, propriétaire, à Annecy.
1891 SERAND Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1936 SOUCHIER Jean, O. I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ✻, ⚓, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 TROMBERT (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1941 VALLIN Prosper, O, ✻, ⚓, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.

1934 VUACHET Charles, ✠ I., professeur honoraire d'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1945 ACHARD Albin, ✠, directeur honoraire des Contributions directes, à Annecy.
1951 ANGLÈS d'AURIAC (le Docteur), à Toulon.
1951 AUDIBERT René (Commandant, à Annecy.
1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.
1924 ANGELLOZ, ✠, ✠ I., maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Caen.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Annecy.
1947 BARATIER Edouard, archiviste-adjoint, à Marseille.
1949 BASSET Paul, hôtelier, Villa Marie, rue des Archives, à Annecy.
1930 BAUD John, ✠ I., ❁, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1947 BEAUQUIS Emile, ✲, Manufacture d'Annecy.
1923 BERNARD Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1948 BOILLET Francis, industriel, à Annecy.
1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 BURNIER Gilbert, ✠, agent général d'assurances, à Annecy.
1926 CATTIN Charles, ✠, docteur-médecin, à Annecy.
1947 CHANEL Georges, ❁ I., professeur agrégé, à Annecy.
1937 CHARMEIL Alexis, G. O. ✲, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1946 CHAPIER Georges, ❁, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✲, ✠, à Annecy.
1946 CHAPAL Paul, pasteur de l'Eglise réformée, à Annecy.
1903 COSTA DE BEAUREGARD (comte) Olivier, ✠, ✠, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 COSTAZ Gabriel, ❁ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 CROLARD Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ✠, agent général d'assurances, à Annecy.
1951 DECHAVASSINE Marcel (le chanoine), directeur au Grand Séminaire, à Annecy.
1940 DESPIERRE Gabriel, ✲, ✠, ingénieur, à Annecy.
1941 DESCHAMPS François, avocat, à Annecy.
1952 DUSSAUGE Pierre, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1941 FOLLIET (le colonel), O. ✲, ✠, à Paris.
1932 FOURNIER Henri, ✲, ✠, docteur en pharmacie, à Annecy.
1937 FOURNIER Lucien, ✲, ✠, ❁ I., inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy.
1947 FOURNIER Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.
1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de de Genève.
1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1945 GIORGI Robert, docteur en médecine, à Annecy.
1930 GIROD Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 GOIFFON Louise, professeur au Collège Moderne, à Lyon.

1952 Gojon Louis, juge d'instruction au Tribunal de la Seine.
1948 Grandchamp Georges, industriel, à Annecy.
1935 Gruffaz Jean-Auguste, ✟ A., président des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1950 Gruffat Louis, instituteur à Menthonnex-sous-Clermont.
1948 Josseron Henri, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1952 L'Honoré (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.
1942 Long des Clavières (Mlle), privat-docent de l'Université de Genève.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1916 Marquet Fernand, ✠, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1949 Martin René, propriétaire du Grand Hôtel Beau-Rivage, à Annecy.
1925 Menthon (comte Henri de), ✱, ancien député, St-Loup-les-Gray.
1950 Menne Georges, professeur, à Marseille.
1951 Meynet Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 Milliot Gaston, proviseur du Lycée, à Bourges.
1944 Moret Jacques, notaire, à Annecy.
1926 Moret Maurice, ancien notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✱, docteur en médecine, ancien conseiller général, à Faverges.
1942 Mugnier René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1936 Périès Paul, ✱, préfet honoraire, à Annecy-le-Vieux, † 1952.
1909 Perret Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, à Bonneville.
1952 Perron François, sous-archiviste, à Annecy.
1945 Peyresaubes Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1946 Pillet Maurice, président du tribunal civil, à Annecy.
1945 Pfister Michel, licencié en Droit, à Annecy.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1933 Pollier Joseph, ✟ L., ⚚, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1950 Primot André, Brigadier des Eaux et Forêts, entomologiste, à Annecy.
1936 Rannaz Alix, O. ✠, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1944 Reguerraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1928 Richard Joseph, dentiste, à Annecy.
1946 Revelin Lucien, ingénieur aux Forges de Cran.
1938 Ritz Emmanuel, ✟ L., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1949 Rosset L.-F., professeur au Collège Estéglal, à Kaboul (Afghanistan).
1925 Roullet André, O. ✱, colonel en retraite, à Annecy.
1952 Secret Bernard (le chanoine), à Chambéry.
1951 Spahni Jean-Christian, archéologue à Genève.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1919 Vinit A., docteur en médecine, ✱, à Veyrier-du-Lac.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1944 Aussedat Henri, industriel, à Paris.
1952 Barraud (Docteur Georges), président de l'Académie de La Rochelle, à Chatelaillon-Plage.
1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), à Paris.
1949 Cochet Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 Damex Auguste, agent général d'Assurances, à Bonneville.
1934 Desgeorges Marcel, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1944 Eyhéralde (Mme) Solange, à Annecy.
1947 Jeanrenaud Robert, rédacteur du journal *La Suisse*, à Genève.
1944 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1946 Landwerlin Octave, éditeur, à Strasbourg.
1940 Laurent Jules, ✻, ⅄, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.
1933 Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1947 Pariset Paul, à Lyon.
1940 Pautry Joseph, attaché au Secrétariat du Bureau de l'Habitant, à
1952 Pernoud (Mlle Louise), directrice de l'école libre, à Viry.
1942 Reverdin Olivier, à Genève.
1952 Stelling-Michaud (Sven), président de la Société d'Histoire et d'Archélogie, à Genève.
1949 Ziegler Henri (de), doyen de l'Université de Genève.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET REVUES DIVERSES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éducnne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bonneville. Académie du Faucigny.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.

GRENOBLE. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

N° 1 et 2 1952 1er et 2e trimestres

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

Séance du 9 janvier 1952 (*)
tenue dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville

En ouvrant la séance, M. L. Pfister, secrétaire perpétuel, excuse notre président M. Ritz, encore retenu à la chambre, ainsi que les deux vice-présidents, dont l'un est absent et l'autre, M. Vallin, a été récemment frappé par un deuil cruel en la personne de son gendre, le lieutenant des Essars, tombé glorieusement au champ d'honneur en Indochine.

Il fait part aussi du décès de trois florimontans très estimés : M. Joseph Lacombe, notaire à Rumilly ; le chanoine Pochat-Baron, de Thônes et l'ingénieur Paul Girod, créateur des Aciéries d'Ugine. Leurs notices nécrologiques paraîtront dans la *Revue Savoisienne*. Le secrétaire perpétuel adresse à M. Vallin et aux familles de ces défunts les sentiments de profonde sympathie de l'Académie. Il envoie aussi des condoléances à nos confrères, MM. Devant, Ch. Lacombe et Balleydier, éprouvés par la mort de très proches parents.

Redisant les regrets de notre président de ne pouvoir assister à cette séance, M. Pfister demande à l'assistance de bien vouloir se joindre au Bureau pour lui adresser des souhaits affectueux et des vœux de prompt et complet rétablissement.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, MM. Achard, Coutin, Cuvet, Dechavassine, Davignon, J. Fournier, Francillon, Grandchamp, Guinandeau, H. Pfister, L. Pfister, Rosset et Vuachet.
De nombreuses personnes étrangères à la Société assistaient à la séance.

Il donne alors lecture de la note ci-après rédigée par M. Ritz, lui-même, pour présenter le distingué conférencier de ce soir, notre aimable confrère M. Rosset :

« M. Louis-Félicien Rosset est bien connu des florimontans. Il y a bientôt quatre ans, notre président nous présentait son récit d'une excursion géologique de Kaboul à la Bactriane à travers le massif de l'Hindou-Kouch. Et depuis, nous avons suivi régulièremeat dans la « Revue Afghanistan » les travaux géologiques et paléontologiques de notre compatriote, dont je résumerai en quelques mots l'activité, pour ceux d'entre vous, Mesdames et Messieurs, qui ne le connaissent pas encore.

« Natif de Sallanches, nommé Instituteur après ses études secondaires au Collège de Bonneville et au Lycée de Valence. M. Rosset obtint d'être détaché à l'étranger et il a ainsi enseigné pendant plus de vingt-sept ans en Orient, joignant à ses occupations professionnelles la passion bénévole de l'archéologie, de la préhistoire, puis celle de la géologie et de la paléontologie.

« Il passa dix-huit années en Syrie où il découvrit entre autres une station moustérienne et une douzaine de stations allant du *paléolithique* au *néolithique*, ce qui lui permit de faire don à la Société Préhistorique de France d'un outillage *lithique* varié et très important.

« Détaché en 1942 en Afghanistan, il est depuis lors professeur au Collège Estéqlal à Kaboul, y enseignant depuis 1947 la géologie, science à laquelle il avait été attiré par la morphologie du pays, prospectant tout à tour l'infralias continental de Douab et d'Echpochta, étudiant les végétaux du lias et la *stratigraphie* de cette région, ce qui le conduisit à la découverte capitale de l'*Océan de l'époque secondaire* du Nord-Afghan, à Douab. Chargé de mission, en 1949, par le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, il collabore activement depuis lors avec cet organisme qui apprécie la valeur de ses recherches et a donné son nom à une variété nouvelle de lacoptéris ainsi qu'à une *cératite* afghane.

« En dehors des résultats consignés dans le bulletin du Muséum, plusieurs études de notre compatriote ont paru dans la « Revue Afghanistan » dont les deux derniers

numéros reproduisent la conférence que M.Rosset fit à Kaboul, le 21 avril de cette année, devant le corps diplomatique, la colonie française et de hautes personnalités afghanes « A la gloire de la route du Nord ».

« Nul doute que la conférence qu'il va nous donner sur « **L'Afghanistan, carrefour de l'Asie, terre de contrastes et d'histoire** », ne soit des plus intéressantes ».

M. Rosset, après un hommage délicat à M. Ritz et à M. Vigand, prépara l'auditoire à son exposé par une série de très belles projections lumineuses sur le pays qu'il allait nous présenter.

Pendant une heure et demie ensuite, la chaleur amicale qu'il mit à nous dépeindre ce pays et à faire revivre son histoire triompha de toutes les aridités techniques du sujet.

Pour le touriste, l'Afghanistan, dit-il, est un pays idéal où les splendides saisons, au ciel toujours bleu, permettent l'excursion sans surprise désagréable, c'est la contrée de l'Hindou Kouch, région aux monts majestueux dont les teintes vives et variées appellent la caméra et l'appareil de photos, pays qui vous laisse l'immense joie de la découverte, où la carte postale n'existe pas, pays sans pancartes réclames, ni châlets-hôtels.

Pour le statisticien, c'est un pays de 12 millions d'habitants, 50 % de purs afghans aryens, 20 % d'iraniens, 10 % d'aryens non iraniens, 10 % de mongols, 10 % de turcs.

Pour l'économiste, le pays exporte des peaux d'astrakans (Karacul), des fruits frais, des raisins secs, des pistaches, des tapis, du coton, de la laine.

Pour l'homme politique, c'est un pays indépendant entre l'U.R.S.S., l'Iran, l'Inde, le Thibet et le Turkestan Chinois. Il est fier, à juste titre de son ascendance aryenne, de son histoire, de ses poètes, de ses conquêtes passées. Sa religion est l'islamisme, son roi Mohamed Zaher Shah.

Pour le chasseur : au flanc des monts et dans les vallées, il trouve le mouflon, l'ibese, genre de bouquetin, le markhor, genre de chèvre aux cornes en spirales, le pigeon ramier, la perdrix rouge et la perdrix grise.

Le pêcheur peut retirer des torrents la truite saumonnée à la cadence de 25 à l'heure.

Pour le géographe, l'Afghanistan est une des grandes régions montagneuses du plateau de l'Iran, aux plissements en forme de toit, aux pans inégaux dont d'Hindou-Kouch et le Petit Pamir forment l'épine dorsale, avec deux anciennes dépressions marines au nord et au sud, à lacs encore salés et gisements de sel gemme et de gypse.

Mais ce pays plus grand que la France, comporte une multitude de petites vallées verdoyantes et fertiles, grâce aux grands réservoirs d'eau que sont les chaines du Petit Pamir et de l'Hindou-Kouch. Le peuplier en est l'arbre caractéristique avec les arbres de nos régions tempérées, la latitude, celle de notre Algérie, étant corrigée par l'altitude (1.762 mètres à Caboul, 2.500 mètres dans les vallées de l'Hindou-Kouch). La fleur du pays à l'état sauvage est la tulipe rouge, la fleur cultivée, le pétunier.

Pour l'historien, enfin, l'Afghanistan est une terre d'histoire grandiose et c'est à cette histoire à travers les vestiges de ces diverses métropoles que M. Rosset consacre la plus grande partie de sa conférence où faute de place nous ne pouvons le suivre dans le détail.

Rappelons simplement que Caboul, déjà citée par Strabon, visitée par Alexandre le Grand, fortifiée par les Huns Helphtalites au v^e^ siècle, occupée en 871 par la dynastie des Abassides, successeurs d'Haroun al Rachid, doit en grande partie sa prospérité à l'empereur Baber, qui, au xv^e^ siècle, en fit sa capitale de prédilection, rôle qu'elle a continué de jouer depuis l'avènement du premier des grands mongols. Que l'on visite la capitale, la campagne proche ou lointaine, partout le paysage est évocateur.

Vestiges des migrations aryennes venues des Pamirs ; noms de lieux, de montagnes, de localités ; restes de la religion des Mages de Zoroastre, de l'hellénisme, du boudhisme et du brahmanisme, cachets d'Alexandre et de la dynastie chinoise des Han, monnaie des rois grecs de la Bactriane, bronzes gréco-romains, flacons de verreries de Tyr et de Sidon ; grands Boudhas de Bâmyân, poteries musulmanes, art mongol de la mosquée du tombeau de Baber à Caboul, mausolée de Timourleng (Pamerlan), noms

connus qui sonnent familiers aux oreilles, vestiges de tous ceux qui ont passé, qui ont dévasté, mais qui ont pu reconstruire aussi, vestiges partout qui soulignent l'influence de ce carrefour où se sont succédés bien des peuples sans que les races s'y soient confondues, sans que les civilisations s'y soient noyées.

Après nous avoir amené d'abord à Bactres, plaque tournante de la route de la soie, célèbre par le temple du Feu de Zoroastre, le conférencier nous promène avec Alexandre le Grand, nous arrêtant le long de son itinéraire, sur les vestiges des villes fondées par le conquérant grec. Puis il nous amène à l'autre extrémité de la voie sud, à l'opposé du royaume grec, de Bactriane, à Texila, capitale de la dynastie Scyle, illustrée par Kanichka, et par l'art gréco-boudhique. Il nous transporte à Bâmyân, aux falaises rougeâtres, où furent taillées les gigantesques statues de Boudha à la même époque. Avec les califes de Bagdad, c'est le triomphe de l'Islam dans toute la région. La dynastie des Ghasnévides et des Ghourides couvre le pays de ses palais jusqu'en 1222 ou Gengis Khan détruisit Bâmyân après avoir fait massacrer tous ses habitants. En 1380 l'Afghanistan se relève une fois de plus avec Pamerlan qui établit sa capitale à Samarkand, aux palais de faience polychrome. Son cinquième descendant Baber, descendant par sa mère de Gengis Khan, étendit son royaume de l'Oxus au Bengale, et fut surnommé le Sage.

Tels sont quelques-uns des souvenirs qu'évoque cette vieille terre historique, carrefour de l'Asie où le caviar russe, le loukoum iranien, le Kurry hindou, le thé vert de Chine, le palso afghan peuvent se trouver assemblés sur des tables où brille la porcelaine des Han.

« Terre des contrastes, conclut M. Rosset, où le désert, sans transition succède à la riante région, où le lac aux bleus intenses fait place au plateau dénudé, où les couleurs les plus tranchées font oublier la grisaille la plus terne que l'on vient de quitter, où la luxueuse voiture américaine roule au milieu du troupeau d'ânes et des gadis branlantes, où le palais côtoie l'humble logis de pisé, où la jeep dépanne l'attelage patriarcal embourbé, où le bûcher hindou brûle lentement son cadavre non loin de la tombe islamique...

« Ce qui fait la beauté de ce pays, c'est justement les heurts dus aux contrastes... Grandeur et désolation d'une nature en délire, faste de l'aristocratie et pauvreté digne, éléments disparates et unité quand même... »

Ce sec résumé ne peut évidemment que donner une idée de cette intéressante conférence et des souvenirs évoqués comme celui de la terrible colère de Gengis Khan contre Bâmyân et les forteresses de ses falaises, dont les ruines hallucinantes remplirent toute une partie du film qui fut ensuite projeté avec le concours de M. Francillon.

Ce fut d'ailleurs le clou du film avec la splendeur du bleu intense des lacs s'étageant à quelques 1.000 mètres d'altitude, dans des sortes de cuvettes suspendues, vers lesquelles de véritables troupeaux d'ibese viennent à l'abreuvoir (1).

Aux applaudissements de l'assistance, M. L. Pfister félicita et remercia M. Rosset qui sert admirablement la petite et la grande patrie en ce lointain pays d'Orient.

Séance du 6 février 1952 (*)

Ayant excusé M. F.-M. Ritz, président, M. L. Pfister annonce la mort de M. Jean Revil en ces termes :

« Nous venons d'avoir la douleur de perdre l'un de nos membres effectifs des plus sympathiques, M. Jean Revil, licencié en droit, qui était très attaché à la Florimontane à laquelle il appartenait depuis 1912.

« Les anciens d'entre nous se rappellent qu'en 1924, notre regretté confrère avait accepté la lourde charge de secrétaire-organisateur de l'inauguration du monument à Saint François de Sales. L'an dernier, il fit don au château

---

(1) Ce compte rendu, que nous empruntons au journal « Le Réveil », a été rédigé par notre ami M. J. Truffy.

(*) Etaient présents : Mme Kuény, MM. Achard, André, Basset, Blanchard, Cuvet, Dechavassine, Devant, J. Fournier, Francillon, Giorgi, L. Laydernier, H. Pfister, L. Pfister, Oursel et Vuachet, ainsi que plusieurs personnes étrangères.
Excusés : MM. Guinandeau, F. Ritz, Lacombe, M. Pfister, Serand et Vallin.

de Montrottier de la belle porte de pierre, armoriée, qui ornait son immeuble en démolition, rue de la Préfecture.

« Administrateur de la Caisse d'Epargne depuis 1912, Jean Revil apporta discrètement un très généreux dévouement à de multiples œuvres charitables et religieuses.

« Mais, hélas ! au jour de la Libération, par suite d'une malheureuse confusion de noms, notre confrère, de même que sa femme, fut arrêté, maltraité et leur appartement pillé. Il en eut un gros bouleversement et, depuis lors, sa santé en fut profondément altérée.

« En demandant à ses amis une prière ou une pensée, nous adressons à sa veuve les condoléances respectueuses et émues de notre Compagnie. »

M. Pfister envoie à notre confrère, le Colonel Folliet, la sympathie des Florimontans à l'occasion de la mort de son frère.

Il croit pouvoir annoncer qu'à l'occasion du 350e anniversaire de la consécration épiscopale de Saint François de Sales, de grandes fêtes se préparent à la Visitation d'Annecy pour fin août et qu'elles seraient placées sous la présidence effective de S. E. le Nonce apostolique à Paris.

M. P. Tapponnier, ayant été empêché de venir, a envoyé deux communications intéressant la région du Salève pendant l'occupation autrichienne de 1814, que présente M. Pfister, comme suit :

La première a trait aux charges imposées par l'occupant à la commune de Copponex dont le maire, le docteur François-Auguste Vuy, originaire de Carouges, était le père de l'historien Jules Vuy, florimontan qui publia un ouvrage sur la Philotée de l'Introduction à la Vie Dévote.

Les passages successifs des Français et Autrichiens provoquaient des réquisitions exorbitantes pour une commune pauvre. Aussi, le maire de Copponex adressait-il une pressante requête au président du Conseil de préfecture du Léman dans laquelle il énumérait les dégâts subis, dont la perte de 15 ruches d'abeilles. M. Tapponnier ne nous dit pas si Copponex obtint les dédommagements mérités.

Mais, pendant cette sombre période, une autre calamité s'était abattue sur le Salève : une terrible épidémie charbonneuse - si redoutable pour les bêtes à cornes - - ravageait la contrée.

Le rappel des mesures de précautions imposées et des prescriptions édictées pour éviter la contagion d'un troupeau ou d'un chalet à l'autre, sont l'objet de la deuxième communication de notre confrère, dans laquelle apparaît le nom du « solitaire du Salève », le célèbre pharmacien genevois Albert Gosse, membre

correspondant de l'Institut de France, fondateur de la Société helvétique des Sciences naturelles. Tour à tour, les maires de Monnetier-Mornex, Archamps, Collonges, Essert-Salève, la Muraz, demandaient à l'Administration centrale du Léman des mesures sévères pour interdire les déplacements des populations, des étrangers et même des gendarmes, susceptibles de porter avec eux les germes de l'épidémie.

Mais un son de cloche différent se faisait entendre de la part du recteur de la Muraz, un abbé Masson, homme décidé, jadis évadé des geoles de la Terreur.

Ce prêtre charitable protestait contre l'ordre donné d'arrêter toutes les personnes obligées d'aller à Genève pour vendre leurs produits et trouver les ressources indispensables à leur existence. Un paysan de la Muraz, obligé d'aller consulter les médecins de Genève pour son fils dangereusement malade, avait dû faire un détour considérable et onéreux pour parvenir à son but. Aussi, le recteur, affligé, s'écriait-il : « Faut-il conserver les bêtes et laisser périr les hommes ? »

Ne craignant pas d'écrire que les vétérinaires n'avaient provoqué ces ordres sévères et inhumains que pour masquer leur ignorance aussi bien sur les précautions que sur la maladie - il en fournissait des preuve - l'abbé Masson demandait que soient retirés les hommes armés postés au pied du Salève et que soient laissés les chemins libres afin que les propriétaires ruinés puissent atteindre leurs troupeaux sur la montagne où tout périssait et enterrer leurs bêtes. « Le bien qui regarde l'humanité, disait-il, m'affecte plus que tous les animaux du monde ! » (1)

Le Docteur Giorgi présente le film sur « Le Fier » qu'il a récemment lui-même réalisé. Depuis sa source dans les névés du Mont-Charvin, il nous fait suivre le torrent, puis la rivière jusqu'à Seyssel, après s'être arrêté dans les principaux sites et localités des deux rives : prairies émaillées de fleurs alpestres, Manigod et ses chalets, Thônes. Morette et son cimetière, le défilé de Dingy-Saint-Clair, puis les Iles et leur peuplement de romanichels, les Gorges du Fier et Montrottier qui les domine, le Val de Fier, ses barrages et ses pêcheurs...

Avec l'eau du lac d'Annecy et son sourire que le Fier porte au Rhône et celui-ci à la Méditerranée, le Docteur Giorgi nous transporte en pèlerinage jusqu'aux Saintes-Maries-de-la-Mer en compagnie des Gitanes, qui, chaque année, en mai, viennent par milliers y fêter leur patronne, Sainte Sarah. Les paroles érudites et colorées de notre confrère rehaussent encore l'éclat de ce film aux tons chatoyants du Midi qu'il commente avec humour.

---

(1) Ces communications peuvent être consultées aux Archives de l'Académie.

Interprète de l'assistance, M. Pfister félicite chaleureusement le Docteur Giorgi qui s'est révélé un artiste, même dans l'art cinématographique. Il le remercie vivement du plaisir qu'il vient de procurer aux Florimontans.

Séance du 5 mars 1952 (*)

En l'absence du Président qu'il excuse, M. L. Pfister fait part du décès de M. Charles Brand, artiste-photographe de Neydens, qui appartenait à la Florimontane depuis 1920. Il était le neveu de notre éminent et regretté confrère, Mgr Cusin, évêque de Mende. A ses funérailles, le 6 mars, M. Paul Tapponnier associera l'Académie au dernier hommage qu'il adressera à cet homme de devoir et aux condoléances qu'il offrira à sa famille.

M. Pfister exprime de vives félicitations à M. Charles Guinaudeau à l'occasion du mariage de son fils Jean avec Mlle Vernier, fille du Trésorier payeur général détaché à la Régie des mines de la Sarre.

Le R. P. L'Honoré présente le texte d'une lettre inédite de Saint François de Sales, récemment découverte à la sacristie du Sanctuaire de la Madonetta, à Gênes. Publiée dans « l'Osservatore Romano » du 20 janvier dernier, cette lettre y a été commentée par Mlle A. Angeloni, auteur d'une récente thèse en italien sur notre saint.

Le R. P. L'Honoré, que M. Pfister remercie, veut bien se charger d'une étude critique de cette lettre qui sera publiée dans la « Revue Savoisienne ».

M. L. Buttin fait l'exposé du projet puis de la réalisation par la Monnaie de la Médaille du Centenaire de la renaissance de la Florimontane. Cet exposé fait l'objet d'un article particulier qui va paraître dans le numéro spécial de la « Revue Savoisienne » consacré au Centenaire.

(*) Etaient présents : Mme Kuény, MM. Buttin, Dechavassine, Devaud, J. Fournier, Guinaudeau, H. Pfister, L. Pfister, Primot, ainsi que le R. P. L'Honoré, le R. P. Charbonnel, aumônier de la Visitation, et plusieurs personnes étrangères à la Société.

Excusés : Mlle Maret, MM. André, Cuvet, Lacombe, L. Laydernier, M. Pfister, F. Ritz, Serand, Tapponnier et Vuachet.

M. Pfister félicite et remercie M. Buttin auquel on doit l'existence d'une médaille officielle de Saint François.

Il dépose pour les collections de Montrottier, de la part d'un Florimontan anonyme, une médaille de l'astronome Bouvard et un sceau de cire aux armes de Savoie ; et pour la bibliothèque, de la part de M. P. Duparc, sa brochure sur « Les Cluses et la frontière des Alpes », ainsi que des exemplaires du « Bulletin communal de Saint-Jeoire ».

Assemblée générale du 15 mars 1952 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Après lecture du procès-verbal de l'Assemblée de 1951, le président exprime des sentiments de gratitude au secrétaire perpétuel ainsi qu'à tous les florimontans qui, au cours de l'année révolue nous ont aidés tant pour l'organisation des fêtes du Centenaire que pour l'intérêt de nos séances. Passant en revue les travaux de l'Académie, il constate qu'en dehors des fêtes du 1er juillet, douze séances ont été tenues en 1951, dont six publiques. M. Ritz rappelle les principales conférences présentées et ajoute que nous pouvons nous réjouir de cette activité qui est la meilleure preuve de la vitalité de la Florimontane : activité qui semble devoir continuer cette année puisque trois séances ont déjà été tenues et plusieurs communications annoncées. A chacun il demande une collaboration toujours plus étendue.

Le Président fait part du décès récent de notre confrère, M. Constant Canet, président de Chambre honoraire de la Cour d'appel de Paris, à la mémoire duquel il fait

(*) Etaient présents : Mme Kuény, Mlles Maret et Trombert, MM. André, Blanchard, Buttin, Callies, Carteron, le général Cartier, Charvin, Courin, Cuvet, Cochat, Davignon, J. Fournier, Gojon, Grimandeau, L. Laydernier, Oursel, H. Pfister, L. Pfister, F. Ritz, Vallin, Vuachet et Gayet.

Excusés : Mme Bonnier, MM. Devaux, Gardet, Graber, Moret, Payot et Serand.

observer une minute de silence. A la prochaine séance, sera rappelé le souvenir du regretté défunt.

Il est procédé aux élections statutaires que voici :

M. Armand, directeur général de la S.N.C.F., originaire de Cruseiles, et M. l'Amiral Decoux, ancien gouverneur de l'Indo-Chine, natif d'Annecy, sont nommés membres d'honneur de l'Académie Florimontane.

L'assemblée ratifie le choix de M. Charles Devant comme économe-adjoint du domaine de Montrottier.

Et elle confirme dans leurs fonctions les quatre membres du Comité soumis à la réélection, qui les uns et les autres rendent de précieux services à la Florimontane : MM. le général Cartier, Léon Moret, Jean d'Orlyé et Hubert Pfister.

MM. Francillon, avocat, Paul Guichonnet, professeur à l'Ecole normale de Bonneville, Denis Guillot, conseiller à la Cour d'appel, et Charles Lacombe, avocat, déjà membres associés, sont choisis comme membres effectifs en remplacement de quatre défunts.

MM. Jean Aussedat ; Dussauge, inspecteur de l'Enseignement ; Louis Gojon, juge ; le R. P. L'Honoré, professeur au Collège Saint-Michel ; Perron, sous-archiviste, tous à Annecy ; le Docteur Barraud, président de l'Académie de La Rochelle ; Mlle Pernoud, directrice d'Ecole à Viry ; M. Stelling-Michaud, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève ; M. le chanoine Bernard Secret, à Chambéry, sont nommés membres de l'Académie Florimontane.

Le trésorier, M. Hubert Pfister, présente le compte rendu financier de l'Académie ainsi que le projet de budget pour 1952. L'un et l'autre sont approuvés et le Président remercie le trésorier de son dévouement.

Sur proposition du Comité, l'Assemblée porte à 100 francs minimum le montant de la cotisation annuelle des membres.

Au nom de M. Léon André, économe de Montrottier, M. Louis Buttin présente les comptes du domaine pendant l'année écoulée ainsi que le projet de budget. Après leur approbation, M. Buttin fait l'exposé général de la situation

de l'ensemble du domaine et des collections. Exposé qui lui vaut les vifs remerciements du Président ainsi que des félicitations pour ses initiatives et sa prévoyante administration, de même que pour la réalisation de la médaille du centenaire et l'aménagement de la nouvelle salle affectée au don du baron Bardet ; au sujet de ce don, des remerciements sont adressés au comte de Certeau, légataire, qui en a grandement facilité la remise.

Des compliments seront transmis aux régisseurs de Montrottier, M. et Mme Vianney pour les soins qu'ils apportent dans leur service.

Les vérificateurs des comptes MM. C. Gayet et H. Cuvet, sont remerciés et réélus pour 1952.

L'Assemblée modifie comme suit le paragraphe de l'art. 5 des statuts, relatif aux membres effectifs : « Leur nombre est fixé à 60, dont quarante membres au moins devant résider sur le territoire de la Savoie ».

M. Ritz annonce qu'auront lieu cette année : le 79e concours de poésie et le 28e concours d'histoire, de la fondation du docteur Andrevetan, ouverts à tous les français, et le 11e concours de poésie de la fondation Léon Laydernier, réservé aux poètes savoyards et du canton de Genève.

En fin de séance, M. Léon Laydernier se fait l'interprète de l'Assemblée pour féliciter M. Ritz de son rétablissement et lui exprime la joie que nous cause son retour parmi nous.

Séance du 2 avril 1952 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

M. F.-M. Ritz, président souhaite la bienvenue à trois nouveaux membres : M. Jean Aussedat, M. Louis Gojon et M. François Perron.

(*) Etaient présents : Mlle Maret, MM. J. Aussedat, Buttin, Charvin, Conlin, Dechavassine, J. Fournier, Francillon, L. Gojon, Guinaudeau, Oursel, Péron, H. Pilster, L. Pilster, d'Orlyé et F. Ritz.

Excusés : Mlle Trombert, MM. André, Devaux, J. Gojon, Lacombe, L. Laydernier, M. Pilster et Serand.

Il donne lecture des lettres élogieuses qui lui ont été adressées par M. le Consul général d'Angleterre à Lyon, M. Avezou et M. Gagnebin au sujet du mémorial du centenaire de la Florimontane, ainsi que par l'Amiral Decoux, récemment nommé membre d'honneur.

Le secrétaire perpétuel fait part aussi des remerciements de M. le docteur Barraud, nouveau membre et d'une aimable lettre de M. Letonnelier, relative au mémorial. M. Letonnelier a bien voulu consacrer quelques lignes aux fêtes du Centenaire dans le bulletin de l'Académie Delphinale.

M. François Perron, présente une communication intitulée « Mgr d'Arenthon d'Alex et sa famille ». Etude de mœurs sur la noblesse savoisienne dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. (*Voir article séparé*).

M. Guinaudeau fait l'analyse du « 28[e] bulletin de la Société Académique » du duché d'Aoste qui compte parmi ses membres plusieurs savoyards.

Il signale dans le volume 10 des « Mémoires de la Société Vaudoise des sciences naturelles » une étude de M. Paul-Emile Pillet sur les hormones de croissance dans les racines des végétaux.

M. Perron, enfin, résume l'ouvrage de paléographie Valdotaine de Mgr Justin Boson, publié par l'Ecole des Chartes d'Aoste. L'auteur rappelle, en son Introduction, que « la langue maternelle des Valdotains est le français ».

Séance du 7 mai 1952 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président félicite M. le chanoine Coutin de son retour à la présidence de l'Académie Salésienne. Cette élection nous assurant que nos deux Académies continueront à collaborer pour le plus grand bien de la petite pa-

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlles Maret et Troubert, MM. André, Callies, Charvin, Coutin, Cuvet, Dechavassine, Devaut, T. Falletti, Lucien Fournier, Francillon, L. Gojon, Guinaudeau, J. Moret, d'Orlyé, Oursel, H. Pfister, L. Pfister, F. Ritz, Vuachet.

Excusés : MM. J. Fournier, Lacombe, M. Pfister et Vallin.

trie. M. Ritz joint à ces félicitations d'affectueux compliments à notre érudit confrère pour sa nomination comme chanoine titulaire du Vénérable Chapitre de la Cathédrale.

Il envoie aussi les félicitations de la Florimontane à notre confrère M. Georges Grandchamp à l'occasion de son mariage avec Mlle Puthod.

M. le chanoine Coutin fait une communication sur le château et la seigneurie de Novéry-en-Genevois « Sur les pas de Saint François de Sales ». (*Voir article séparé*).

Comme suite à cette communication, Novéry est choisi comme but principal de la prochaine promenade des florimontans.

M. Oursel nous parle de l'établissement des Franciscains à Annecy et de la construction de leur couvent dont l'église devait devenir la cathédrale. (*Voir article séparé*).

M. Paul Tapponnier offre la collection reliée du journal « Le Fédéral » dont le numéro du 21 août 1841 publiait en feuilleton un fragment des « Ressouvenirs du Lac Léman » de Lamartine. Dans la communication jointe à ce volume, et que lit M. Ritz, M. Tapponnier souligne que c'est à tort que dans les œuvres complètes, il est indiqué 1842 à la dix-huitième « Méditation » car l'extrait du « Fédéral » est daté de Saint-Point, 12 août 1841. Au retour d'une excursion dans les Alpes et à Mont-Fleury, près de Versoix, Lamartine adressait une épitre au colonel Huber-Saladin :

« Que Genève à nos pieds ouvre son libre port :

« La liberté du faible est la gloire du fort.... »

Le capitaine Cuvet a remis au Président qui en donne lecture un article de Daniel Rops, paru dans le « Journal de Genève » du 5 mai, consacré à Xavier de Maistre dont l'Académie de Savoie s'apprête à célébrer le centième anniversaire de la mort.

M. Denis Guillot a offert la plaquette reproduisant le discours sur le Sénat souverain de Savoie qu'il prononça à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Chambéry en 1951 et qu'il voulut bien ensuite répéter en grande partie à la Florimontane.

Des remerciements sont adressés aux aimables donateurs.

Séance du 25 juin 1952 (*)

Le Président, M. Ritz, rappelle que l'Académie a été éprouvée récemment par le décès de deux de nos confrères : M. Constant Canet et M. Paul Périès.

M. Maurice Pillet, président du tribunal, prononce alors l'éloge funèbre de M. Canet, éloge duquel nous extrayons les passages principaux que voici :

« Constant Canet était né le 2 mars 1869, il appartenait à une vieille famille de noblesse de robes, fils et petit-fils de notaire, il avait reçu cette formation morale et cette culture juridique qui sont de tradition dans l'ordre notarial. Il était le petit-neveu du général Mollard, aide de camp de Napoléon III et du général sarde Burnod. Sa jeunesse se passa au Château de Songy et son grand plaisir était d'aller se reposer au milieu de ses souvenirs de famille ; l'art d'être grand-père n'avait pas de secret pour lui dans les jardins entretenus soigneusement par son épouse et où il aimait à jouer avec un petit-fils tendrement aimé.

« Fidèle à la tradition, il entra dans la magistrature où ses qualités l'amenèrent à faire une carrière brillante, qui, du Parquet de Thonon et d'Albertville le mena rapidement au Tribunal de la Seine ; il devait quitter le siège de Procureur pour présider la Chambre des Mises en accusation à la Cour de Paris. Son intelligence et son indépendance lui ont fait dans les différents postes qu'il a occupés avec distinction que des amis. C'était un bon et grand magistrat, mais, de même qu'un pays, une génération et un peuple se caractérisent par des qualités particulières, pour comprendre le Président Canet, il faut apprécier le fond de sa nature qui avant tout était une grande bonté associée à l'amour de l'humanité.

« Il est facile d'appliquer les codes, l'étude arrive à triompher de toutes les difficultés et les dossiers délicats

---

(*) Etaient présents : Mme Biemmer, Mlle Marcel, MM. J. Aussedat, Balleydier, Boillet, Burnier, Charvin, Davignon, Devaut, T. Falletti, Ferrero, J. Fournier, Folliet, L. Gojon, Grandchamp, A. Graffaz, Oursel, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, Pillet, F. Ritz et Vuachet.

Excusés : MM. d'Orlyé, M. Pfister et Serand.

De nombreuses personnes étrangères à la Société assistaient à la séance, tenue à 20 h. 30, dans l'un des salons de l'Hôtel de Ville.

peuvent toujours être approfondis, mais la grandeur du magistrat résulte de sa vocation même qui est de tâcher de faire régner la justice entre les hommes, de réparer les inégalités sociales, d'améliorer la condition humaine et toujours de prévoir toutes les incidences des décisions judiciaires et en un mot de se pencher sur toutes les misères et de dire le droit sans heurter l'équité et la justice sociale. Le législateur moderne l'a bien compris qui a donné à l'ordre judiciaire un rôle éminent. Il n'a pas craint en effet de charger le magistrat de présider toutes les commissions administratives et sociales comme celle d'assistance tant il est vrai que le magistrat chargé de l'application des lois a toujours le devoir de les appliquer dans un souci d'humanité teinté de charité.

« C'est dans cet esprit que le Président Canet a voulu, en succédant à son père, accepter de se consacrer à ses concitoyens dont il a été le Conseiller général pendant 27 ans. C'est vous dire qu'il n'a dans la région d'Albens et de Saint-Sylvestre que des amis et que sa mémoire est parfaitement révérée comme celle d'un homme de bien.

« Nous quittons à regret cette figure de juriste qui s'est passionné pour tout ce qui était humain, mais je ne serais point complet si je ne vous disais qu'il possédait jusqu'au plus haut point, la qualité première de notre race toute faite de finesse et d'esprit critique. Il aimait beaucoup plaisanter, mais gardait un maintien modeste, un peu sarcastique. Les grands personnages qu'il avait approchés et fréquentés ne lui en imposaient pas. Le point faible de sa personne était son cœur.

« J'en ai trop dit et je voudrais me retourner vers les membres de sa famille avec toute cette Académie pour leur dire la peine que nous avons tous éprouvée en apprenant que le Président Canet était allé rejoindre son épouse qui l'avait quitté, lui laissant au cœur une profonde tristesse dont il ne pouvait se consoler. Je voudrais leur dire quelle peine aussi est la nôtre, le souvenir profond que nous garderons tous d'un homme qui fût un grand magistrat. »

A son tour, M. Ritz donne lecture d'une notice nécrologique consacrée par notre confrère J. F. à la mémoire de M. Paul Périès. En voici l'essentiel :

« La Florimontane a été douloureusement affectée par la mort de M. Paul Périès, préfet honoraire.

« Neveu de M. Ernest Mollard, ancien maire d'Annecy-le-Vieux, il tenait de lui le goût des choses du passé et un profond attachement à la terre savoyarde, ce qui ne fut pas étranger à son entrée dans notre Compagnie en 1936, lors de son retour définitif au pays.

« Sa carrière avait débuté à Paris, au Ministère avec Waldeck-Rousseau, et l'avait conduit successivement dans la Nièvre, la Lozère, le Var, comme secrétaire général, puis à Riom comme sous-préfet, et enfin dans la Haute-Loire et la Dordogne comme préfet.

« Servi par une conscience intègre, un jugement droit, une mémoire fidèle et sûre, il s'intéressait à tout, et ne gardant pas égoïstement son savoir pour lui-même, il en faisait volontiers profiter les autres. Dès son retour à Provins, charmant hameau d'Annecy-le-Vieux où il avait sa propriété, il rendit service aux uns et aux autres par ses connaissances agricoles dont aucune branche ne lui était étrangère.

« Sa souriante bonté, son exquise courtoisie, son activité, son dévouement à la chose publique le désignèrent au respect, à l'attention et à l'affection de tous. Aussi, dès le début de la guerre, fut-il appelé à la direction du service départemental de la défense passive. Et lorsque s'organisa la résistance, sa villa de Provins devint le centre de ralliement des patriotes. Ses deux filles remplirent alors des missions délicates et périlleuses dont la Croix de guerre et la Médaille de la résistance devaient quelques années plus tard souligner la valeur.

« Nommé administrateur de la Caisse d'Epargne d'Annecy dès 1944, il fut nommé à la Libération adjoint au Maire d'Annecy-le-Vieux. Il se fit remarquer dans ces fonctions par une grande exactitude et une compétence hors de pair. Mais en 1947 malgré les sollicitations les plus amicales et les plus pressantes, il refusa le renouvellement de son mandat.

« La maladie qui devait l'emporter l'avait déjà marqué de son empreinte. Il accepta en mars dernier avec une grande sérénité le départ de son gendre, le capitaine Idier,

pour l'Indochine. Faisant preuve à la fois de courage et de résignation, il sut garder la paix de l'âme au milieu des pires souffrances.

« L'Académie Florimontane s'associe à la douleur de sa famille à qui elle renouvelle ses sentiments de condoléances attristées ».

M. le Colonel Folliet fait une conférence sur quelques points méconnus ou oubliés concernant Annecy, depuis la naissance de la ville, mais surtout depuis l'apparition au XI^e^ siècle, des comtes de Genève qui modelèrent le visage de la cité. Notre vieil Annecy est l'œuvre de ces princes qui construisirent le château, fondèrent la collégiale de Notre-Dame, étendirent la ville au-delà du Thiou, accordèrent les premières franchises en 1367. On a trop tendance à oublier que ce n'est qu'avec le comte de Savoie Amédée VIII, que le Genevois et Annecy entrèrent dans les possessions de la Maison de Savoie, mais les deux apanages qui durèrent jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle, devaient maintenir à Annecy le rôle de petite capitale, qui profita du prestige de ses ducs de Genevois-Nemours. Notre confrère s'arrêtera longuement sur le brillant Jacques de Genevois-Nemours et la belle Anne d'Este, son épouse. Mais en passant il parlera aussi des ducs de Savoie, dont Philibert le Beau et Marguerite d'Autriche, sa femme, la fondatrice de Brou. Plusieurs anecdotes émaillent cette causerie instructive, marquée de la grande indépendance de jugement du Colonel Folliet.

Le Président le remercie vivement, au nom de l'assistance, souhaitant que dans une autre séance, il nous donne la seconde partie de son étude.

Dans la collection des livres historiques : « Service de la France » vient de paraître une « Jeanne d'Arc » de notre confrère M. Raymond Oursel. M. Ritz présente une analyse élogieuse de ce petit ouvrage, qui est une très heureuse évocation de la brève existence de Jeanne d'Arc, vue à la fois sur l'angle temporel et surnaturel.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis PFISTER.

RESSOUVENIRS DU LAC LÉMAN

Le 1er février 1834, la première Société de la Paix était convoquée à Genève, chez son président, le Comte de Sellon, pour : « discuter et voter le programme du concours ouvert pour éclairer l'opinion sur les maux de la guerre et sur les meilleurs moyens de procurer une paix générale et permanente ».

Ce fut précisément ce 1er février 1834 que Giuseppe Mazzini choisit pour entreprendre son expédition de Savoie, qui devait aboutir, avec Ramorino, au fiasco de Ville-la-Grand.

Puis l'affaire Louis-Napoléon Bonaparte, citoyen thurgovien, créa, en septembre 1838, maints sujets d'inquiétude à la Société de la Paix.

Les contingents genevois et vaudois étaient levés au moment même où les gazettes publiaient les commentaires du *Guillaume Tell*, de Schiller, que pouvait méditer le Comte de Sellon, en proie à bien des déceptions :

Paisible sous mon toit, en mes désirs borné,
Loin du crime, mes jours s'écoulaient sans alarmes...
De mon heureuse Paix, c'est toi dont la fureur
En noir venin changea la pieuse innocence...

Or, trois ans plus tard, en août 1841, les nuages ne s'étaient point dissipés puisque nous relevons ces appréciations :

« Si la Suisse était appelée à repousser une agression, l'honneur national serait sauvé ; mais l'indépendance le serait-elle ? Tomber avec honneur est une compensation, mais non un sort qu'on puisse désirer pour sa patrie ; c'est, cependant, celui que pourrait préparer à la Confédération le mépris de l'autorité fédérale, la dissolution ou même l'affaiblissement de ce lien qui est la seule garantie de notre existence nationale ».

Au-dessous de ces inquiétudes, voici que le « *Fédéral, Journal Genevois* » publiait le mardi 24 août 1841, en feuilleton, un fragment des « *Ressouvenirs du Lac Léman* ». (C'est à tort que, dans les œuvres complètes, il est indiqué 1842 à la dix-huitième « Méditation », car l'extrait du « *Fédéral* » est daté de Saint-Point, 12 août 1841.)

Au retour d'une excursion qu'il venait de faire dans les Alpes et à Mont-Fleury, près de Versoix, Lamartine adressait une épître au Colonel Huber-Saladin, encore mal éveillé du plus brillant des rêves.

Rentré sous l'horizon de ses modestes cieux de Bourgogne, pour revoir en dedans, il refermait les yeux et apercevait des pans de ciel et des lambeaux de nature :

Il faut compter par masse et non par fractions,
Pour jouer dans ce siècle au jeu des nations.
La Suisse est l'oasis de mon âme attendrie,
J'y chéris mon berceau, j'y cherche une patrie !...

Le bourguignon qui venait de dire :

Ah ! tu tiens à ce ciel par un double lien ;
Qui chérit la nature est deux fois citoyen.

s'empresse d'ajouter prophétiquement :

Que Genève, à nos pieds, ouvre son libre port :
La liberté du faible est la gloire du fort.
Que sous les mille esquifs dont ses eaux sont ridées,
Palmyre européenne au confluent d'idées...

Puisse-t-elle vraiment voir en ses murs les peuples échanger la pensée en se donnant la main :

Qu'elle soit pour l'exil l'hospice du génie,
Et que ces grands martyrs de l'immortalité
Lui payent d'un rayon son hospitalité !

Paul TAPPONNIER.

L'institution du Couvent des Cordeliers à Annecy [1]

L'établissement des Franciscains à Annecy fut le résultat d'une suite d'événements où l'esprit de famille et la politique complétèrent les effets d'une pieuse intention ; on en reconstitue les étapes grâce aux titres qui, remis par eux à l'Evêché lors de la suppression de leur maison, et conservés aujourd'hui aux Archives de la Haute-Savoie, permettent de préciser et de rectifier sur plusieurs points la tradition courante.

On attribue communément à Pierre de Lambert, qui fut évêque de Caserte, la fondation du couvent, et il est exact qu'il y eut la majeure part ; mais la dédicace inscrite au fronton de l'église des Franciscains (2) s'accorde avec les textes pour associer à son mérite celui de sa famille, qui lui avait frayé la voie. Les Lambert, ou de Lambert, dont la généalogie, telle que l'a publiée l'Armorial de Savoie, n'est pas formellement élucidée, paraissent originaires de Chambéry ; une branche vint à Annecy au cours du XV^e^ siècle et y fit souche. L'auteur de cette implantation fut apparemment ce Thomas Lambert, « de Chambéry », secrétaire ducal, à qui les héritiers le feu Pierre Renguis vendaient, le 13 juin 1458, un *chosal* (casale domus), sur l'emplacement de quoi s'élèveraient, moins d'un siècle plus tard, les bâtiments conventuels. Il était situé rue du Grand-Four, qui tendait du Pont Morens à « la maison Eschaquet » (l'actuelle rue Jean-Jacques Rousseau), donnait, au sud sur la rue, au nord sur une cour toute proche des fossés de la ville, et avait pour confins le chosal de Pierre et Hugues

---

(1) Extrait d'une documentation contenue dans les liasses I G 365 et 366 des Archives de la Haute-Savoie.

(2) « Salutifera Cruci ac divo Francisci Lamberiorum propago dicavit ».

« de Calce » (3) à l'est, et la maison avec cour de Noble Colard Eschaquet de l'autre côté. Une « allée intermédiaire » le traversait.

Patiemment, avec l'intelligence pratique de cette bourgeoisie du XVe siècle qui joua un tel rôle en Savoie, Thomas s'employait à agréger autour de ce noyau primitif un ensemble imposant ; le 2 mars 1485, notamment, Noble Claude de la Flechère lui vendait un chosal situé à l'ouest de la maison précédente, et confinant à la demeure de la famille d'Ossens. D'autres acquisitions, dont le détail n'est pas connu, se trouvent résumées dans un acte du 8 juin 1518. A cette date, la famille de Lambert avait résolu déjà de consacrer à un Ordre religieux l'ensemble des possessions réunies par Thomas ; son neveu et héritier, Jean, le frère de Pierre, obtenait des propriétaires Janus de Crans, Marguerite de Versonnex sa femme, Marguerite de Chabod tutrice de Balthazar de Crans son fils, et Janus de Monthoux, au nom de Jeanne de Crans sa femme, l'affranchissement pur et simple de tout un pâté de maisons compris entre la rue du Grand Four et les fossés de la ville, et ainsi décrit dans l'acte alors dressé :

1° Une maison appartenant naguère à Noble Claude Maillet, et comprenant une cour par devant et par derrière;

2° Une écurie avec chosal il s'agit vraisemblablement de l'acquisition de 1458, puisqu'il y est question de l'allée intermédiaire donnant sur la rue, et, par derrière, sur une « semita » ou allée découverte ;

3° Une maison ou petite écurie, sans doute située à l'ouest des membres précédents ;

4° Enfin, une maison avec jardin, située derrière les précédentes, et confinant à celle des Nobles Eschaquet.

Il n'est pas possible de préciser davantage la situation respective de ces constructions, la délimitation des confins dans l'acte original étant, comme il arrive souvent, assez vague et laissant subsister bien des obscurités. En tous cas, la raison de l'affranchissement est évidente : Jean Lambert semble avoir agi ès-qualités, pour le compte de son frère Pierre, absent d'Annecy. Ou bien y eut-il,

(3) De Leschaux.

immédiatement après, vente régulière du premier au second, Pierre Lambert ayant, dit un acte de très peu postérieur, « licitement acquis » les biens en question, et un instrument juridique ayant été dressé ? C'est lui, d'autre part, qui, après 1532, donnait quittance à Noble François Joly, docteur en droit, des mille florins représentant l'achat « de la maison où est maintenant érigé le couvent et monastère des Frères Mineurs ».

En tous cas, Pierre Lambert lui-même sollicita du pape Léon X l'autorisation d'installer des Célestins dans les bâtiments acquis à cet effet ; il était alors « chanoine de Genève, notaire et cubiculaire et abréviateur des lettres apostoliques ». Une notice, rédigée par le notaire de Porta, datée du 13 janvier 1519 et connue par une copie authentique de 1637, énumère ainsi les propriétés en question : la maison de feu Thomas, avec chosaux, jardins et cours contigus et adjacents, ainsi qu'un courtil appartenant également naguère à Thomas, situés à l'intérieur et tout près de l'enceinte de la ville, et comprenant une *serpe* à côté du jardin ; l'habitation principale étant dite « la grande maison ». Quant au monastère, il était tout entier « à construire », « ensemble l'église, le clocher, le dortoir et le réfectoire, avec tout le nécessaire » (4). Le 15 mars 1519, le duc de Genevois, Philippe de Savoie, ratifiait l'autorisation pontificale, par acte daté de Turin.

Les travaux furent immédiatement entrepris, nécessitant d'ailleurs le déplacement de la partie de l'enceinte derrière laquelle le couvent nouveau allait s'élever ; dès 1520, les Célestins adressaient au duc de Genevois la requête suivante (5) :

« Plaise à notre très redoulé Seigneur Monseigneur **le conte de donner** licence aux povres religieulx et voz (pour « dévôts » ?) orateurs les Célestins d'Anneci de réédifier et remuer les murailles de cette ville jusques à la rivière derrière courant en droit d'eulx ; et de l'esdiffice que se fera de leurs part et du baty pour eslargir le lieu de leurs bâtiments et l'édiffice desdites murailles se fera de sorte que la ville en sera tant plus forte et de meilleur

---

(4) I G 365.
(5) D'après une copie informe du XVIe siècle.

efficace que celles qui sont à présent au bon consentement de Messeigneurs les scindiques et aultres de la ville d'Annecy, et ilz prieront Dieu pour votre santé et prospérité laquelle par Sa grâce veuillie préserver et garder ».

Philippe, le 30 août de cette année, donna une réponse favorable. Et les syndics acquiescèrent de leur côté, donnant « licence avec la faculté » à Noble Jean Lambert, « Clavayre (6) de la Chambre des Comptes de très redouté prince et seigneur Monseigneur le duc de Savoye, faysant et agissant au nom de Révérend Seigneur Monseigneur l'abbréviateur Pierre Lambert son frère, pour édiffier et bastir l'esglise, religion et couvent des Célestins, du consentement et par le bon vouloir et plaisir de très redoubté prince et seigneur Monseigneur le comte de Genevois, comment se conste par lettres patentes sur ceey octroyées et concédées ».

Ils ajoutaient les recommandations suivantes, précieuses pour l'étude de la topographie ancienne d'Annecy :

« Premièrement, de rompre la vielle muraille de ladite ville dempuys le jardin et courtil de Noble Dominique d'Ossens dessous jusques à la mayson d'Eschaquet selon la contenance de l'édifice de ladite religion et église.

« Item, remuer icelle muraille de la ville jusques au bourg et rive de la rivière passant par derrière et de sorte qu'il ne puisse prendre sur ladite rivière ny empesché le court d'icelle et que la muraille novelle qu'il se fera soyt de la grosseur et espesses de la vielle muraille à glacey (glacis), l'auteur de quatre ou cinq pieds à pointe de mortraux, et de l'autre toute ladite muraille de ladite vielle muraille ».

Une demi-tour à glacis devait être construite « côté d'Ossens », au coin de la vieille muraille, avec trois cannonnières « à la façon moderne, pour l'us de ladite ville et garde d'icelle ».

De l'autre côté, « cartier d'Eschaquet », les Célestins bâtirent une tour carrée à glacis identique ; il leur avait été enjoint de ne pas avancer sur la rivière, « ni empescher le court d'icelle, sur laquelle tour carrée ilz puisse

(6) Archiviste.

fère une lattrines par dedans la muraille de ladite tour, avec une gueyne (géhenne) pour nettoyer lesdites latrines par dedans ».

Les dates de construction des bâtiments conventuels et de l'église sont dès lors bien définies : en 1520, ils ne s'élevaient pas encore de terre. Mais les malheureux Célestins n'allaient pas jouir longtemps du fruit de leurs peines ; le monastère n'était pas achevé que les plaintes affluaient à leur propos. Le 13 novembre 1531, Philippe de Savoie enjoignait énergiquement à Pierre Lambert de les remplacer par d'autres séculiers. Sa lettre, dont le texte est connu par une copie informe, mérite d'être citée :

« Votre bon amy le duc de Nemourx.

« Notre très cher et bon amy, pour ce que l'ordre des Célestins que ce devant avéz commancé en notre ville d'Annessy ne nous a esté aggréable, obstent le mescontement (sic) et desplaisir que nous subjectz et manantz audit lieu en avoyent, tant pour la cherté qu'ilz comettoyent journellement à aulcuns vyvres, comme pour le peu de service qu'on pourroit avoir d'eulx, nous avons bien voulsi vous en escripvre ceste et prier très affectueusement vouloir oblempérer et condescendre à notre plaisir et vouloir, et à ce effect de nouveau doter et fonder aultre ordre et couvent que desdits Célestins, où il y ait Religieux de bonne et dévote profession, souffisantz à prescher publiquement toutes les foys que besoing et requis sera, qui assistent aux obsèques et processions qe ci après conviendra fère, qui mangent chair et poissons selon les jours à ce que par eulx ne soit rien innové, et au remanent vouloir bien nous ancertainer que nous ferés plaisir plus grant que ne pourriés penser de donner tel ordre, en ce faisant que une bonne leçon se puisse faire chascun jour publique en philosophie ou théologie pour l'entretènement et accroissement de notre saincte foy catholique, au vitupéré et révellement de Luther et sa scandaleuse secte, à quoy faisant nous aurons tousjours de mieulx en mieulx vous et les affères de votredit couvent en meilleure et plus entière recommendation... De Rossillion, le XII de novembre. »

Philippe de Savoie fut donc, à ce qu'il semble, le grand responsable du départ des Célestins et de leur remplacement par des Frères Mineurs. Il est difficile de penser qu'en moins de douze ans les premiers aient pu se rendre aussi indésirables que l'affirme le duc, et les griefs que celui-ci porte contre eux se résument d'ailleurs à peu de choses. Quelle intervention ou quelles pressions s'exercèrent-elles sur lui ? On l'ignore. Mais Pierre de Lambert, docile, obéit. Le 23 août 1532, le Duc de Nemours exprimait sa vive satisfaction à Mgr de Caserte :

« ...J'ay repceu votre lettre, vous merciant bien fort de ce qu'estes content à ma requeste et dévotion de mettre des Religieux de l'observance de Saint François au lieu des Célestins en vostre monastère de ma ville d'Annessy, par quoy vous prie y vouloir mettre gens sçavans comme sçavés le temps le requiert et ferés faire la dépêche devers nostre Sainct Père comme m'avés escript, pour ce que quant plus lost se fera le service de Dieu sera le mieulx, et désire avoir lesdits Religieux en singulière recommendation, tant pour ce qu'ils sont gens de bien et très utiles à nostre saincte foy, que aussi pour l'amour de vous. Et quant en chose auray pouvoir vous fère plaisir le feray très bon vouloir, priant le Créateur vous donner bonne vie et longue. D'Annessy, ce XXIII d'Aoust ».

Tous les efforts des Célestins se brisèrent contre la volonté du prince, et, malgré le procès qu'ils suscitèrent en 1542 à leurs successeurs, les Franciscains de l'Observance demeurèrent à Annecy, où ils devaient accueillir, quelques années plus tard, on le sait, le Chapitre cathédral réfugié de Genève, en une cohabitation parfois difficile et semée d'incidents variés.

R. Oursel.

MAITRE JOSEPH LACOMBE

Le 8 décembre 1951, une foule émue et recueillie de parents et d'amis accompagnait au cimetière de Rumilly la dépouille mortelle de Maître Joseph Lacombe, qui fut plus de quarante années notaire en cette ville où il ne comptait que des amis. Membre de l'Académie Florimontane depuis 1921, notre confrère s'intéressait beaucoup à la vie de notre Compagnie et lui adressait fréquemment des communications sur l'histoire de Savoie.

De vieille souche savoyarde, Maître Lacombe était né à Seyssel, en 1878. Ses études secondaires terminées, il s'engagea dans la voie juridique ; licencié en droit après de bonnes études à la Faculté de Lyon, il choisit le notariat qui convenait à ses goûts et à son tempérament. Après quelques années de stage pour compléter sa formation professionnelle, il fut nommé notaire à Rumilly en 1910.

Succédant à notre ancien Président Charles Buttin, il s'installa dans la même maison, celle de leurs prédécesseurs les notaires Descotes qui, durant plusieurs siècles, avaient exercé cette profession dans la petite capitale de l'Albanais. C'est dans cette maison que sa vie s'écoula et où il mourut presque subitement le 6 décembre 1951 après une très courte maladie.

Devant son cercueil, Maître Cattin, notaire à Annecy, représentant les Chambres de Notaires de la Savoie et de la Haute-Savoie, adressa un dernier hommage à son confrère. En termes élevés, il rappela les qualités professionnelles du disparu. La profession notariale fait de celui qui l'a choisie le conseiller et bien souvent, le confident des familles. Et par là même, elle crée des relations particulières entre le notaire et ses clients. En des phrases délicates, Maître Cattin sut dire que le doyen des notaires de la région était de ceux qui avaient su respecter ce bel

aspect de la tradition notariale. Et cela lui valut l'estime de ses pairs qui le nommèrent membre de la Chambre des Notaires ; il en devint le Président, dont les avis et les sages conseils étaient toujours écoutés.

Et, durant plus de quarante années, de 1910 à 1951, par ce petit Passage de la Visitation, gravissant les quelques marches de pierre qui conduisaient à l'Etude, les uns et les autres allaient voir Maître Lacombe. On trouvait toujours auprès de lui un accueil bienveillant, plein de bonhomie et de finesse. Et quand on en avait terminé du sujet de la visite, la conversation continuait sur toutes sortes de questions autres que juridiques. Il faisait bon causer avec lui de Rumilly auquel il s'était attaché, d'Annecy qu'il connaissait bien et auquel l'unissaient de nombreux liens de famille et de toutes les choses du vieux Duché de Savoie, chères au cœurs des Savoyards. Ainsi, le client devenait un ami et l'ami, bien souvent, devait à regret prendre congé quand un clerc venait discrètement avertir que quelqu'un attendait pour être reçu. Tous ceux qui l'ont connu ne se souviendront pas sans émotion de ces conversations, au cours desquelles on parlait des choses du passé, apprenant de son érudition maints détails pittoresques et ignorés qu'il avait retrouvé dans de vieux papiers, et aussi de celles du présent car il connaissait par sa profession les causes de bien des choses. « Felix qui potuit rerum cognoscere causas »..

Son amour pour les choses d'autrefois, il les disait d'une façon charmante dans maints articles, qu'il faisait paraître dans les journaux de la région, discrètement signés de deux initiales. « L'Echo de Savoie » à Lyon, le « Journal du Commerce » devenu « l'Agriculteur Savoyard » à Rumilly publiaient parfois de petites études historiques, très documentées, où il livrait aux lecteurs le fruit de patientes recherches dans de vieux documents.

En 1911, après bien des hésitations, car sa modestie était très grande, il se décidait, encouragé par ses amis à publier une brochure sur « Rumilly en Albanais. — Histoires du Passé », qui connut un grand succès et fut rapidement épuisée. Après un résumé de l'histoire de la capitale de l'Albanais, quinze récits charmants et variés en-

traînent le lecteur dans les siècles passés, que l'auteur sait relier au temps présent, tant il est vrai que l'histoire n'est qu'un éternel recommencement. On ne peut en citer quelques-uns, tous mériteraient de l'être, ni les résumer car il faut les lire pour en apprécier la valeur. Souhaitons, pour ceux qui ne les connaissent pas, qu'ils paraissent à nouveau.

A la même époque, parut dans la « Revue Savoisienne », une étude sur « Les trois docteurs Dagand d'Alby-sur-Chéran ». A l'aide de documents de famille - car Maître Lacombe était leur descendant direct - il a pu retracer l'histoire de ces trois praticiens qui occupèrent une place éminente en Savoie au cours du XIX^e^ siècle. Et c'est pour lui l'occasion de rappeler maints souvenirs de cette période particulièrement intéressante de la vie de notre province.

Si Maître Lacombe avait une prédilection pour les choses d'autrefois, il savait aussi s'intéresser à celles d'aujourd'hui. Très dévoué à l'Enseignement libre, il s'occupa toute sa vie des Ecoles privées de Rumilly, dont il présida longtemps le Comité d'organisation. A ses obsèques, une nombreuse délégation de l'Ecole Jeanne d'Arc et de l'Ecole Demotz de la Salle rendait ainsi un hommage mérité à celui qui les avait conseillées et guidées.

Il fut un des fondateurs du Syndicat d'Initiative et sa parfaite connaissance du vieux Rumilly aida bien souvent ceux qui avaient la charge de diriger cet organisme essentiel au développement touristique de la région.

Maître Lacombe n'est plus, mais son souvenir ne s'effacera pas de la mémoire de ceux qui l'ont connu. Que ce bref rappel de la vie de cet homme de bien soit un adoucissement au deuil de sa famille à laquelle, au nom de l'Académie florimontane, nous adressons nos condoléances.

Louis BUTTIN.

Monseigneur d'Arenthon d'Alex et sa famille

Etude de mœurs sur la noblesse savoisienne dans la seconde moitié du XVII[e] siècle

Le Fonds du Château de Saint-Sixt, acquis par les Archives de la Haute-Savoie en 1950, est essentiellement constitué par les titres et papiers de deux familles et de leurs alliances : la famille de Saint-Sixt, propriétaire des lieux dès le XIII[e] siècle, et la famille de Sauvage de Verny, originaire du pays de Gex, qui lui succéda sur la fin du XVIII[e] (1). Ces documents, dont la majeure partie s'échelonnent entre 1580 et 1800, nous permettent de suivre, pendant plus de deux cents ans, la vie de la noblesse savoisienne.

Différente, par son esprit, de la noblesse française, cette classe sociale nous apparaît aussi comme plus fermée et plus homogène. La plupart de ses membres sont rapprochés par des liens de parenté, des relations de voisinage, ou des intérêts communs, quand ils ne sont pas opposés en d'interminables procès. Toute nouvelle union vient élargir le cercle, et accroître en même temps les archives de famille. Ainsi, le mariage, en 1705, entre Noble Claude-François de Saint-Sixt et Demoiselle Marthe-Raymondine de Vallon, fille et héritière de Dame Marie-Claudine d'Arenthon d'Alex, devait faire entrer dans celles de Saint-Sixt une partie de la correspondance privée de

1. Le Château de Saint-Sixt passa à la famille de Sauvage par le mariage, en 1781, entre Noble Henri de Sauvage, seigneur de Pillinge, et Dlle Josephte, fille et héritière universelle de Noble Claude-Joseph-Marie de Saint-Sixt. Légué par Noble Jacques-André-Philibert de Sauvage (1788-1879), fils de Noble Henri, à son neveu Georges de Chisse de Pollinge, il devint ensuite la propriété de M. Maréchal.

Mgr d'Arenthon d'Alex, et de celle de son petit-neveu le Président d'Alex.

Mgr d'Arenthon d'Alex, évêque de Genève de 1660 à 1695, et quatrième successeur de Saint François de Sales, a été diversement jugé. Entre le panégyrique de Dom Le Masson, et le dénigrement systématique d'autres contemporains, l'historien doit tâcher, semble-t-il, d'établir une juste moyenne (2). Cet épiscopat de trente-quatre années a été certes, fructueux. Avec une indomptable énergie, Mgr d'Arenthon a poursuivi l'œuvre de ses prédécesseurs : réforme, instruction et sanctification du clergé ; visite et évangélisation des campagnes ; défense des droits de l'Eglise et de la foi catholique. Il lui revient l'honneur d'avoir réalisé, au prix de vingt-cinq ans de luttes, le grand projet de Saint François de Sales : la fondation du Séminaire. Enfin, par sa profonde spiritualité, par l'austérité de sa vie, par sa culture théologique et profane, et par l'influence qu'il exerça , ce prélat fut une des personnalités marquantes de son temps.

Le caractère de Mgr d'Arenthon, écrit cependant le Président Mugnier, « n'était pas dénué de vivacité. Sa physionomie éveillée et sa fine moustache de mousquetaire ne démentent pas cette appréciation (3) ». Grand seigneur, il tient de ses origines le goût de l'action et du commandement. Ses projets grandioses, dont il faut d'ailleurs reconnaître l'absolu désintéressement, seront trop souvent déjoués par les faits. C'est ainsi que Mgr d'Arenthon conservera jusqu'à ses derniers jours l'espoir de rentrer dans sa ville épiscopale de Genève. Il écrit avec enthousiasme, probablement en 1684, au lendemain de la Trêve de Ratisbonne :

« La Trêve est conclue et signé (sic) partout. Le Roy se déclare d'avoir un coup à faire qui surprendra agréablement le Pape. Je souhaite que ce soit le retour de l'Angleterre ou la réduction de Genève... (4) ».

---

(2) Dom Innocent Le Masson : « Vie de Messire Jean d'Arenthon d'Alex, Evêque et Prince de Genève », Lyon, François Comba, MDCXCVII.

(3) Fr. MUGNIER, « Notes et documents inédits sur les Evêques de Genève-Annecy depuis la Réforme (1535-1879) », Paris, Champion, 1888, Chap. VI, p. 166.

(4) Billet sans date (Archives de Saint-Sixte). Sur l'activité diplomatique de Mgr d'Arenthon, cf. C. Faure, Archiviste de la Haute-Savoie : « La diplomatie secrète de l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex et du Duc de Savoie Victor-Amédée II : leurs projets sur Genève » dans *Revue Savoisienne*, 1926, pp. 35 à 64.

Dans la pratique, le prélat ne se soucie pas assez de créer autour de sa personne un climat de compréhension et de confiance. Son habitude de la dissimulation, son engouement excessif pour la diplomatie occulte en faveur à l'époque, n'encouragent guère la collaboration, tandis que de brusques sautes d'humeur mettent au désespoir ses partisans les plus dévoués : « Les choses sont si aigries, lui écrit en 1678, M. de Lescheraine, que je commence à perdre toute espérance, à moins que vous ne vouliez bien m'ayder (5) ». De plus, ses interventions directes trop répétées auprès des plus hauts personnages de l'Etat, bien que justifiées par son rang et par le crédit dont il jouit à Turin, excitent la méfiance et troublent la marche normale des affaires. Enfin, Mgr d'Arenthon, que ses lettres intimes nous montreront personnellement enclin à la miséricorde, devient trop facilement susceptible, blessant, voire intraitable, dès qu'il croit de bonne foi sa responsabilité pastorale engagée.

De telles réserves ne suffiraient cependant pas à expliquer entièrement les oppositions suscitées à chaque pas à l'Evêque de Genève. De tout temps en effet, la critique de l'autorité s'est avérée facile, sans en rendre toutefois l'exercice plus aisé, et l'auteur de l'*Imitation*, après en avoir fait sans doute la pénible expérience, avoue trouver « beaucoup plus de sécurité à vivre dans l'obéissance qu'à gouverner ». On ne saurait donc porter sur Mgr d'Arenthon un jugement équitable, sans replacer son activité dans son cadre historique. Au début du XVII^e^ siècle, les mœurs demeurent soldatesques et brutales, mais les abus contre lesquels s'élève Saint François de Sales sont surtout le triste reliquat de longues années de guerres et de troubles : ils n'ont pas réussi toutefois à étouffer, chez les nobles des deux partis, avec le franc parler militaire, un certain sens de l'honneur. Soixante ans plus tard, si la société tend à s'affiner, d'autres abus se sont multipliés et ont conquis droit de cité dans les institutions. Déguisés sous les apparences du droit, retranchés derrière la politesse officielle des chancelleries, ils recrutent de nom-

(5) Archives de la Haute-Savoie, I G 210.

breux défenseurs, le plus souvent anonymes, mais d'autant plus ardents que leurs intérêts personnels sont en jeu. Tels sont les obstacles auxquels se heurte le tempérament impétueux de Mgr d'Arenthon et dont ses relations avec sa famille, en des circonstances difficiles, nous laisseront entrevoir un aspect particulier.

La correspondance de Mgr d'Arenthon, conservée aux archives de Saint-Sixt, est presque toute adressée à la petite-nièce de l'Evêque, Marie-Claudine de Châtillon, et à ses deux époux successifs : Ne François Joly de Vallon et Ne François-Marie de la Fléchère. Mgr Jean d'Arenthon d'Alex était né le 29 septembre 1624, au château d'Alex, de Ne Jacques d'Arenthon, seigneur d'Alex et de Châtillon, et de Dlle Jeanne-Françoise du Maney (6). Le père de l'évêque avait épousé en premières noces Dlle Philiberte de Riddes, et aurait eu, de ses deux unions, vingt-quatre enfants ; nous ne possédons cependant de renseignements certains que sur neuf d'entre eux. Un fils du premier lit, Ne Balthazard, seigneur de Châtillon d'Etrembières (7), épousa Dlle Jeanne-Baptiste du Mont, et fut le grand-père de Marie-Claudine ; veuf, il devait entrer dans les ordres et devenir, vers 1647, plébain de Thônes. Un autre demi-frère de Mgr d'Arenthon, Ne Denis, seigneur des Clets, épousa en premières noces Dlle Angélique de Mareste et fut l'aïeul du Président d'Alex.

Le 10 mars 1679, Marie-Claudine d'Arenthon, fille de Ne François-Joseph, seigneur de Châtillon et de Dlle Charlotte Brunod, épouse Ne François Joly, seigneur de Chignan et Vallon, fils de feu Ne François et de Dlle Charlotte Mathieu. En cette occasion, Mgr d'Arenthon adresse à sa petite-nièce, avec ses félicitations, de paternelles exhortations :

---

(6) Messire Guillaume d'Arenthon, chevalier, est déjà nommé dans un acte de 1270. Quant à la seigneurie d'Alex, elle devait entrer dans la famille par le mariage, en 1383, entre Pierre d'Arenthon et Marguerite d'Alex, héritière de sa maison. (Armorial de Savoie - Supplément - D'Arenthon, Fo 18).

(7) Canton actuel d'Annemasse. Le 6 juin 1530 (Sommaire des fiefs), Marus d'Arenthon reconnait tenir du Prince la maison-forte des Terreaux, à présent appelée Châtillon d'Etrembières.

« D'Amissy, le 29 de Mars 1679.

« Madame et très chère Niepce,

« Je suis très consolé de vous sçavoir contente. J'espère que Dieu bénira votre mariage ; j'y contribueray par mes prières. Mais taché de vostre costé de vous attirer vous-mesme les grâces du ciel par une solide piété et par le soing que vous prendré d'offrir vostre famille à Dieu et de bien régler les domestiques, afin que Dieu ne soit jamais offensé dans la maison de Mr. vostre Mary, auquel j'offre mes très humbles respects...

« Malaisément pourrié-vous me rencontrer icy, car je commence dès mardy mes courses pour la campagne, mais, Dieu aydant, je ne passeray pas l'esté sans aller voir vostre nouveau ménage. Je suis asseurément fort enclein à ne point perdre d'occasion de vous témoigner, à Mr de Vallon, à vous, que je suis tendrement de l'un et de l'autre,

« Ma très chère Niepce,

« Très humble et très obéissant et très affectionné serviteur et Oncle,

« J. A. Evesque de Genève. »

Les Joly, de Thonon, jouissaient en Chablais, d'une grande considération. Ils se prétendaient les descendants des Sires de Montrichier, au canton de Vaud, et les successeurs, en vertu de patentes de 1485, de la famille d'Albier. Leur premier titre officiel de noblesse est toutefois la reconnaissance prêtée le 2 décembre 1496 par François Joly, bourgeois de Thonon, en faveur du Duc de Savoie (8). En 1569, Emmanuel-Philibert les avait mis en possession de la seigneurie de Vallon, contre le paiement de 2.400 écus destinés aux dépenses du Fort de l'Annonciade (9). Cette famille avait compté parmi ses membres des hommes de réelle valeur. Le bisaïeul de François, Ne Guy Joly, seigneur de Drusilly, « capitaine d'arquebusiers à cheval au service de Son Altesse », avait été mêlé à tous les événements politiques et religieux qui marquèrent, en Cha-

---

(8) « Mémoire des services qu'ont rendu tous les Messieurs de la Maison de Vallon à leurs Altesses Royales de Savoye, escritte de la main de Monsieur François de Vallon », Archives de Saint-Sixt. Armorial de Savoie, T. III, Joly, Fº 217.

(9) Archives de la Haute-Savoie, E 69, pièce 18.

blais, les premières années de Charles-Emmanuel Ier. Longtemps le puissant et dévoué protecteur du Calvinisme, il avait été exilé par le Duc, le 6 octobre 1598, avec plusieurs compatriotes comme lui irréductibles. Il devait enfin abjurer le 9 novembre 1598 (10).

Depuis ce retour, dû au patient apostolat de Saint François de Sales, bien plus qu'à la rigueur des édits, l'attachement à la foi catholique ne devait jamais se démentir au sein de la famille Joly qui donna à l'Eglise, en moins d'un siècle, un capucin, fils de Ne Guy, et cinq religieuses. Aussi, les seigneurs de Vallon paraissent-ils être tenus en grande estime par l'autorité diocésaine. Le 19 mars 1670, Mgr d'Arenthon, dont on connait pourtant la sévérité en pareille matière, accorde à Ne François Joly et à Dlle Charlotte Mathieu, son épouse, l'autorisation d'ériger une chapelle privée dans leur résidence de Chignan (11). Une telle faveur, d'ailleurs subordonnée à l'observation des constitutions synodales, semble leur avoir été concédée sur les instances de Mère Claudine-Catherine de Vallon, supérieure de la Visitation de Thonon, et sœur de Ne François Joly.

Devenu, par son alliance avec Marie-Claudine d'Arenthon, le petit-neveu de l'évêque de Genève, François Joly, le fils, est honoré d'une confiance toute spéciale par son grand-oncle qui lui donne volontiers les détails les plus variés, tant sur ses propres affaires que sur les événements du jour. Baptisé en l'église d'Allinges le 25 juillet 1652, François Joly de Vallon est âgé, en 1679, de vingt-sept ans (12). Ses écrits nous le montrent comme un « cavalier » brillant, d'esprit original et très cultivé. Ses pensées toutefois sont graves, empreintes d'une certaine tristesse, comme s'il avait eu le pressentiment de ses malheurs et de sa fin prématurée. Comme celle de ses ancêtres, sa foi est sincère. Le 24 mars 1680, en exécution des intentions de Ne Guy Joly, son bisaïeul, il fonde en l'église paroissiale de Thonon, une chapelle sous le vocable du Saint-

---

(10) Date donnée par Mgr Picard : « Le Conseil de la Ville de Thonon pendant la mission de Saint François de Sales en Chablais, d'après les délibérations municipales de 1592-1597 » - Thonon, Dubouloz, 1906, p. 129.

(11) Archives de Saint-Sixt.

(12) Extrait des R.P. d'Allinges, Archives de Saint-Sixt.

Sépulcre, en lui assurant une cense annuelle et perpétuelle de quarante florins. Fils unique, ayant perdu son père en 1669, et sa mère en 1677, il s'attache à sa femme et à sa nouvelle famille. A Marie-Claudine, alors encore sa fiancée, il écrit le 23 mai 1678 :

« ...L'on me trouveroit plus tost sans pensées que sans penser à ma chère Espouse ; son esloignement rend mon âme errante, sans domicile ny sans corps. Elle se fait des transpirations continuelles pour parler en idée et se joindre à la belle âme de ma Marion. Elle la veut asseurer d'un amour si parfaict que le Ciel est intéressé a le rendre indissoluble... »

Envers sa belle-mère, Dame Charlotte Brunod, qu'il appelle familièrement « Mama », il montre l'affection d'un fils. La lettre par laquelle il lui annonce le décès, survenu à Genève le 5 août 1680, de M. de Châtillon, son mari, se recommande par l'aisance du style et plus encore peut-être par la qualité des sentiments :

« Madame ma bonne Mama.

« Je vous escris avec tout le regret imaginable le décès de M. de Chastilion que Notre-Seigneur at appellé ce matin entre 5 et 6 heures. Il s'estoit fait porter à Genève, comme je me donnay l'honneur de vous escrire hyer, contre le gré de tous ses amys, de moy particulièrement qui en fus au désespoir quand M. Burgat me l'escrivyt. Il partyt d'icy en litière vendredy 2 du présent mois et at trespassé ce matin à Genève, 5 du courant. Il at receu les Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie avant que de partir, par la grâce de Dieu...

« Pour moy, Madame ma bonne Mama, je redoubleray mes respects, joignant ceux que je debvois avoir à M. de Chastillion aux vostres. Je ne doubte pas que vous n'ayez toute la sensibilité possible, surtout le sçachant estre mort à Genève, mais il at eu ses sacrements avant que partir, et outre celà, il at esté visité par des Pères Capucins... Enfin, la vie ne nous est donnée que sous la condition de la mort et il ne nous reste plus qu'à bien prier Dieu pour le repos de son âme : nous ne pouvons plus l'aymer qu'en taschant de l'accompagner par des sainctes prières. Parmy l'accablement de vos douleurs, ne vous layssez pas aller

à l'extrémité, de crainte de faire deux maux d'un. Vous estes aymée de vos enfants et vous leur estes nécessaire....

« Dieu soit loué des afflictions qu'il nous envoye et me fasse la grâce de vivre et mourir, comme je dois,

« Madame,

« Vostre très humble, très obéissant serviteur et très obligé fils,

« de JOLLY de VALLON. »

La riche nature de François Joly a cependant ses ombres. Désœuvré, livré à lui-même par la disparition de ses parents, il semble avoir été gagné, avant son mariage, par cette dissipation, trop fréquente alors, parmi les jeunes gentilshommes. Peut-être sa légèreté a-t-elle été la cause d'une terrible épreuve qui va, pendant trois longues années, s'appesantir sur le nouveau ménage ?

En 1678, Dlle Jacqueline-Françoise de Brotty, fille de Ne Charles-Marie de Brotty, co-seigneur de Nernier, avait intenté, par devant l'Officialité de Genève, un procès en exécution de promesses de mariage contre Ne François Joly de Vallon. Les Brotty, de Concise, qui prendront au XVIIIe siècle le nom d'Antioche, comptaient parmi les familles les plus influentes du Chablais. Ne Maurice de Brotty, colonel de chevau-légers au service de Son Altesse, avait été le coreligionnaire et l'ardent compagnon de luttes de Ne Guy Joly. Il avait été, lui aussi, compris dans l'édit de bannissement d'octobre 1598. Mais la semence jetée par Saint François de Sales dans son âme énergique et loyale n'avait pas été perdue : après une longue résistance, Ne Maurice était revenu à la foi de ses ancêtres. A ces souvenirs communs s'ajoutaient aussi, entre les deux familles, des liens de parenté : Ne Ferdinand Joly, le grand-père de François, avait épousé, en 1619, Dlle Claudine de Brotty (13). Il n'est donc pas surprenant que Dlle Jacqueline-Françoise ait caressé le projet de resserrer, par un mariage avec son petit-cousin François Joly, les relations déjà existantes entre les deux maisons.

---

(13) Claudine de Brotty paraît avoir été la propre fille de Ne Maurice : « Decima sexta Augusti, sepulta fuit nobilis Claudina, filia nobilis Mauritii Brothier, uxor nobilis Ferdinandi Joly, Tononensium » (R. P. de Thonon, 1636).

Moins légitimes cependant sont les moyens mis en œuvre pour parvenir à ces fins. A l'accusation en violation de promesses, elle ne craint pas, en effet, d'en joindre une autre, plus grave encore, et de nature à porter atteinte à l'honneur de François, déjà engagé envers Marie-Claudine d'Arenthon. Par ses conclusions en date du 19 février 1679, l'Officialité, dont l'unique compétence est de déterminer la validité ou la nullité des promesses, déboute la demanderesse de son opposition et déclare François Joly « libre de convoller en mariage avec qui bon luy semblera ». La plaignante conserve cependant toute faculté de se pourvoir, en dommages-et-intérêts, devant le juge laïque. Mais Jacqueline-Françoise est « fille à tout entreprendre ». Sûre de l'appui des siens, elle porte sa cause devant le Souverain Sénat et se refuse à tout compromis ; de son côté, François Joly de Vallon, las de ce chantage qui met en péril, avec sa propre réputation, l'honneur de Marie-Claudine d'Arenthon devenue maintenant son épouse, se décide à passer à l'action. Au début de février 1680, le Sénat reçoit les parties à des enquêtes respectives, celle de François Joly devant avoir lieu par voie de monitoire. Le 11 mars, le monitoire est octroyé par Messire Jean-Philibert Comte, vicaire général et official de Genève, et le 12, Messire Alexandre de Lambert, official de Grenoble « riesre le décanat de Savoye », en autorise à son tour la signification sur le territoire de ce Diocèse.

Cependant, les esprits se montent et la situation s'aggrave. Les frères de Jacqueline-Françoise n'ont-ils pas assuré « que le sieur de Vallon ne passeroit jamais que par leurs mains, et qu'ils auront son bien et sa vie... », tandis qu'elle-même déclarait en divers endroits « qu'elle accepterait des coupe-jarrets pour couper le né à Damoiselle Marie d'Aranton de Chastillion... » (14). Mais elle paraît redouter surtout la publication du monitoire. A Thonon, sur l'intervention d'un sieur Duchesne, se disant parent et mandataire de la famille de Brotty, le curé de Notre-Dame de Compassion oppose son refus à cette publication. Le 25 mars 1680, jour de l'Annonciation, François Joly de

(14) Requête de François Joly de Vallon au Souverain Sénat, 15 mars 1680. Archives de Saint-Sixt.

Vallon, qui s'est rendu à la Sainte-Maison pour demander acte officiel de ce refus, se heurte dans le cloître à Ne Charles de Brotty, père de Jacqueline-Françoise, et à son frère, Ne Claude-François. Une altercation commence. Un prêtre de la Sainte-Maison, Révérend Mugnier, parvient alors à séparer les adversaires en les rappelant au respect « pour un lieu si sainct et qui est de la fondation de la Royale Maison de Savoye », et son opportune intervention écarte de leurs têtes l'inculpation, terrible en ce temps-là, de sacrilège. François Joly se retire, et revient quelques instants après pour entendre la messe, accompagné cette fois de son beau-frère, M. de Châtillon. A la porte de l'église, ils se trouvent en présence de Jacqueline de Brotty, de son père et de ses deux frères : Ne Claude-François et Messire Jean-André, curé de Reignier. Les gentilshommes tirent l'épée et une rixe furieuse s'engage. Loin de chercher à rétablir la paix, le curé de Reignier, oublieux des saints canons interdisant aux clercs le port des armes et l'effusion du sang, sort à son tour une épée dissimulée sous son manteau et se mêle au combat. Accablé par le nombre, François Joly demeure sur le terrain avec cinq blessures (15). Le procès va se poursuivre pendant plus de deux ans sans qu'apparaisse un espoir quelconque de solution. Aussi, parents et amis commencent-ils à s'inquiéter et à parler de transaction.

Mgr d'Arenthon n'est pas le moins affecté. Il lui a fallu ouvrir une information contre un ecclésiastique de son Diocèse, coupable d'avoir violé gravement la discipline (16). Il a eu la douleur de voir le nom d'Arenthon, porté par sa nièce, mêlé à un scandale. Mais surtout, son expérience personnelle lui a appris que la solidarité familiale, comme l'esprit de corps, poussés à leur extrême, sont une force contre laquelle les plus hautes protections s'avèrent souvent impuissante. Peut-être ces divers sentiments ont-ils dicté la lettre suivante :

---

(15) Rapport du chirurgien, en date du 3 avril 1680.

(16) « Révérend et Noble Messire Jean-André de Brotty, recteur de l'esglise Sainct-Martin de Regny » depuis le 9 février 1679, est présent lors de la visite de sa paroisse par Mgr d'Arenthon, le 7 septembre 1679. Après l'affaire de Thonon, il ne paraît pas avoir été autrement inquiété et mourra... curé de Cervens, le 3 avril 1710, à l'âge de 63 ans.

Cf. « Obituaire du clergé du Diocèse de Genève », dans : « Mémoires de l'Académie Salésienne », t. XXII, 1899, p. 203.

« Mon très cher Nepveu,

« Je suis toujours plus en inquiétude sur vostre adventure. Prené garde à une blessure que vos cyrurgiens négligent parce qu'elle paroist petite. J'ay quelque sujet de craindre que le coup ne soit d'une bayonnette. Pour peu que ceste playe vous incommode, ne négligé point de la faire aggrandir et de la bien sonder.

« Mon Official ne vous pût pas refuser un second monitoire après l'exhortation qu'il en a reçu du Sénat ; mais si vous m'en croyé, vous ne refuseré pas à Monsieur vostre Commissaire, ny à vos Advis, de vous accommoder. Nous sommes dans un temps qui ne nous permet pas de rien refuser à l'exemple de la charité de Jésus-Christ, mourant par ses ennemys et pour ses ennemys... Je prévoys d'ailleurs que ceste affaire ne se terminera jamais que par quelques funestes suittes. Ménagé la jeunesse de M. de Chastillion. Vous sçavez les sujets secrets que j'ay de vous faire ceste prière. Je salue mille fois ma chère Niepce. Vous ne doubté pas que je ne fasse tout ce que je dois : j'attends le retour du petit Diaconis. Je suis en asseurance tout à vous. Le 2 d'avril 1680.

« J. A., Evesque de Genève. »

Mais le dénouement va venir de Turin. François Joly de Vallon avait adressé à la Régente Jeanne-Baptiste un factum résumant l'affaire et un mémoire rappelant les services rendus par sa famille. La princesse lui fait officiellement répondre :

« La Duchesse de Savoye, Reine de Chypre, etc...

« Très cher bien amé et féal,

« Vous sçaurés nos intentions par le Marquis de Saint-Maurice sur l'affaire dont vous nous escrivés. Nous ne doutons pas que le désir de nous plaire, joint aux raisons de charité et de convenance qui favorisent la demande de la demoiselle de Brotis, ne vous engage à faire ce qui sera jugé nécessaire pour la consoler Sur quoy nous prions Dieu de vous avoir en sa sainte garde. De Turin, le 27 décembre 1680.

« Signé : JEANNE-BAPTISTE.

« Contresigné : de LESCHERAINE. »

Deux ans plus tard, les intentions de Madame Royale sont devenus des ordres Le 30 janvier 1682, elle charge le Marquis de Saint-Maurice de faire donner à la Demoiselle de Brotty « les satisfactions qu'elle peut raysonnablement prétendre » (17. En février, François Joly de Vallon reçoit cette mise en demeure :

« A Chambéry..... (18)

« Monsieur,

« J'ay receu ordre de Madame Royale, en datte du 30e du mois passé, de vous appeller en cette ville pour vous obliger de donner des satisfaction à Mademoiselle de Brotis qui puissent rétablir son honneur. Vous n'avés jamais voulu finir cette affaire, quoy que vos amys et moy vous aions sceu représenter sur ce sujet. J'avois bien préveu que vous seriés toujours en peine jusques à ce que vous aiés satisfait ladite Damoiselle. J'espère que nous finirons tout à cette fois : il faut que vous veniés pour cellà la présente receüe. Je tacheray de vous faire connoitre en cette occasion que je suis, avec beaucoup de passion,

« Monsieur,

« Votre très humble serviteur :

« CHABO,

« Marquis de Saint-Maurice. »

La transaction tant attendue fut enfin signée à Chambéry, le 1er mai 1682, entre Demoiselle Jacqueline-Françoise de Brotty, et Demoiselle Charlotte Brunod, dame de Châtillon, procuratrice de Noble François Joly de Vallon, son gendre. Jacqueline-Françoise de Brotty déclare d'abord se départir des procès par elle intentés et de toutee ses prétentions contre le sieur de Vallon. De son côté, le sieur de Vallon renonce à toute revendication en dommages-et-intérêts contre les sieurs de Brotty. En outre, il fait remettre à la Demoiselle de Brotty la somme de 350 florins. Semblables accommodements, sans attendre l'arrêt définitif des tribunaux, sont fréquents alors : lointaine survivance des temps anciens, où le paiement d'une juste indemnité

(17) Copie de la Lettre de la Régente, en date du 30 janvier 1682, Archives de Saint-Sixt.

(18) La date manque dans l'original.

éteignait à la fois l'action légale et la vengeance des proches.

Il serait difficile, après plus de deux siècles, de faire une lumière complète sur cette étrange affaire. Les documents en notre possession, très incomplets, et, pour la plupart, favorables à la cause Vallon, ne permettent guère d'établir les responsabilités dans l'échauffourée de Thonon. François Joly de Vallon prétend en effet avoir été l'objet d'un attentat tandis que l'avocat de la partie adverse rejette, comme il se doit, la préméditation sur les sieurs de Vallon et de Châtillon qui « après s'estre précautionnés par des colletains de buffle qu'ils tenoient cachés soubz les justaucorps, seroient venus par surprise, l'espée à la main, contre lesdits sieurs de Brotis père et fils... » (19). Il est cependant certain qu'une aussi grave infraction à l'édit de 1661 contre le duel n'était point faite pour attirer sur ses auteurs la bienveillance des autorités (20). Aussi les deux parties s'empressent-elles, dès le 15 avril 1680, de se mettre à couvert par un premier accord, qui ne sera pas respecté.

Mais pour déplorable qu'ait été la participation de François Joly à cette équipée, il ne s'ensuit pas nécessairement que les accusations portées contre lui par Jacqueline-Françoise de Brotty aient été fondées. Le jugement de l'Officialité, l'estime de Mgr d'Arenthon, et l'attachement constant de la famille de Châtillon offrent, en faveur du jeune homme, de sérieuses présomptions d'innocence. Quant au Souverain Sénat, dont on ne saurait trop louer en cette circonstance l'impartialité, il ne semble pas avoir considéré les prétentions de François Joly comme insoutenables. Il est donc fort possible que le malheureux époux de Marie-Claudine d'Arenthon ait été victime d'un coup monté dont ses imprudences antérieures, en donnant prise à ces accusations, n'auraient que trop facilité l'exécution (21).

---

(19) Procédures devant le Souverain Sénat. Archives de Saint-Sixt.

(20) Sur l'Edit du 4 novembre 1661, cf. E. BURNIER : « Histoire du Sénat de Savoie », dans « Mémoires de l'Académie de Savoie », 2e Série, t. VII, 1864, p. 52.

(21) Des dissentiments s'étaient déjà élevés entre les deux familles au sujet du prélèvement de la dot de Claudine de Brotty, grand'mère de François Joly de Vallon. Archives de Saint Sixt, Procès, 1658.

Une telle hypothèse, malgré que satisfaisante, laisse néanmoins plus d'un point obscur. Certes, la pression opérée par les pouvoirs publics pour amener François Joly à composition serait à la rigueur explicable, soit par l'action d'un puissant protecteur en faveur de la Demoiselle de Brotty, soit par la volonté, chez la Régente, d'éteindre un durable et périlleux conflit entre deux familles également distinguées de ses Etats. Mais l'attitude de Mgr d'Arenthon garde un certain mystère. On peut en effet se demander pourquoi l'Evêque de Genève qui, dans ses lettres, ne met jamais en doute la bonne foi de François Joly, n'a pas employé toute son influence à rétablir l'honneur de son neveu, qui était en même temps celui de sa Maison. Sans doute n'a-t-il pas voulu courir le risque de compromettre sa dignité dans une scabreuse affaire. Ou plutôt, connaissant d'avance l'inutilité de certaines démarches, a-t-il craint de faire le jeu de ses adversaires et de s'aliéner, par une intervention inopportune, de précieuses sympathies ?

Quant à François Joly de Vallon, il ne jouira pas longtemps ici-bas de sa tranquillité recouvrée. Il meurt le 24 mars 1683 (22), laissant de son mariage avec Marie-Claudine d'Arenthon deux enfants : Charlotte, née le 25 juillet 1680, et Marthe-Raymondine, née le 10 décembre 1681 (23). Par son testament, fait à Chignan le 22 mars 1683, après avoir ordonné « son corps estre ensépulturé en la chappelle fondée en l'Eglise de Nostre-Dame de Compassion de Thonon, soubs le vocable des Sainctes Playes de Notre-Seigneur », il avait institué, comme tutrice de ses enfants et usufruitière générale de ses biens « sa chère femme », Demoiselle Marie-Claudine d'Arenthon d'Alex. Entre autres dispositions, il avait légué à Mme de Châtillon sa belle-mère qui, jusqu'à la fin, l'avait assisté de ses conseils, de ses ressources et de son appui, « un pourtraict de diamant » et « la plus belle de ses cavalles, au choix de ladicte belle-mère ».

(22) Date donnée par le compte pupillaire des Demoiselles de Vallon (Archives de Saint-Sixt). François Joly de Vallon fut enseveli le 25 mars à Thonon. R. P. de Thonon, 1683.

(23) Une troisième fille, Marie-Amédée, née le 22 janvier 1683, n'avait vécu que cinq jours.

Ces tristes événements ont laissé dans l'âme de Marie-Claudine de pénibles souvenirs. Pendant deux années d'angoisses, elle a soutenu son mari de son affection et de son dévouement. Et voici qu'au moment où tous deux pouraient entrevoir des jours meilleurs, François Joly de Vallon disparaît en pleine jeunesse. Aussi Mgr d'Arenthon invite-t-il doucement, mais fermement, sa nièce à réagir et à faire face courageusement aux nouveaux devoirs qui l'attendent :

« Madame et très honorée Niepce,

« Quoique je n'aye appris la mort de Monsieur de Vallon que par le bruict publicq, je ne laisse pas de vous en tesmoigner ma sensible douleur et de vous asseurer que non seulement je luy rendray mes devoirs devant Nostre-Seigneur pour le repos de son âme, mais que je ne perdray point d'occasion de vous rendre tous les services qui dépendront de moy. Il faut regarder cest événement dans la main de Dieu, avec une soumission chrestienne et filiale, et vous appliquer à l'éducation de vos enfans selon les règles de l'Evangile et de la prudence, et vous tenir dans la modestie d'une véritable veuve. Je salue Madame de Chastillon si elle est auprès de vous. Vous verré par la dernière response de M. Granery que l'on n'avait pas perdue de veüe la prétention de feu M. de Vallon. Vous ne treuveré pas moins de correspondence en moy quand il s'agira de vous tesmoigner combien je suis solidement et tendrement,

« Ma très chère Niepce,

« Vostre très affectionné et très obéissant serviteur et Oncle,

« J. A., Evesque de Genève. »

« Anissy, le 9 d'avril 1683. »

Sans doute cet austère programme effraie-t-il la jeune femme, puisque nous la voyons, dès le mois d'août 1684, songer sérieusement à refaire sa vie. Mgr d'Arenthon, consulté par sa nièce, lui trace sa conduite en des lettres admirables où il se montre en même temps fin psychologue, et conseiller prudent et averti :

« Madame,

« Vous seré sans doubte surprise que j'aye différé huict jours de respondre à vostre lettre : mais je n'ai pas

crû devoir confier ma response qu'à M. le Fiscal Rebut qui m'avoit rendu si ponctuellement vostre lettre. Cependant, comme il est encor à Aix où il prend les eaux, je hasarde ce billet pour vous dire ce que je puis confier à l'incertitude de sa remise, en attendant l'occasion du retour de M. Rebut. La personne dont vous m'escrivé est d'une naisçance à estre distinguée ; son esprit et ses biens ne méritent pas un moindre discernement. Il ne s'agit que de sçavoir s'il n'y a point d'engagement ailleurs, parce que ce serait humiliant pour vous d'avoir faict des démarches, si vous rencontré des obstacles sur vostre chemin. C'est de quoy je vous éclairciray dans peu de jours par M. Rebut.

« Si le cavalier se déclare dans cest intervalle de temps, vous n'avé qu'à prendre les mouvements de Madame vostre Mère et à vous retrancher dans la précaution que je vous marque, et à celà près, luy tesmoigner prudemment que ny vous ny moy ne rejettent point sa prétention et qu'au contraire nous estimons ceste alliance.

« Je ne sçay si vous sçauré lire ce grifonage faict à la haste. Tiré-en, ma chère Niepce, tout ce que vous en pourré tirer, en attendant que je vous escrive avec plus de loisir. Vous sçavé la réserve et les attentions que vous devé à vostre estat en ceste rencontre. Pour moy, je n'en garderay point quand il s'agira de vous tesmoigner avec combien d'affection et de partialité je suis,

« Madame ma très chère Niepce,

« Vostre très affectionné et très obéissant serviteur et Oncle,

« J. A., Evesque de Genève. »

Les obstacles prévus par l'Evêque ne tardent pas à surgir. La famille du prétendant formule des objections. Madame de Châtillon diffère son consentement. Le jeune homme lui-même paraît se laisser distraire par une autre inclination. Toutes ces difficultés seront heureusement surmontées, grâce surtout au zèle persévérant de Mgr d'Arenthon qui estime fort le parti en vue. Par contrat dotal du 22 octobre 1684, Dame Marie-Claudine d'Arenthon d'Alex epouse Noble et Généreux Seigneur François-Marie de la Fléchère de Bellegarde.

La Maison de la Fléchère, écrit le Comte de Foras, « n'a fourni aucun personnage ayant occupé les premières charges de l'Etat, mais elle présente une suite non interrompue d'hommes distingués dans l'armée et dans l'Eglise... » (24). Tel Dom François de la Fléchère, prieur de Sillingy qui, le 28 août 1567, avait partagé, avec Demoiselle Bonaventure de Chevron, mère de Madame de Boisy, l'honneur de présenter au baptême le petit François de Sales (25). Depuis son apparition, assez mystérieuse d'ailleurs, dans les premières années du XIV^e^ siècle, cette famille avait peu à peu accru son domaine, tandis que d'heureuses alliances l'apparentaient aux noms les plus illustres. Son premier fief parait avoir été celui de Beauregard, sur la paroisse de Saint-Jeoire-en-Faucigny. Elle donne ensuite son nom à une maison-forte sise sur la paroisse de Saint-Jean-de-Tholomre. Enfin, le mariage, en 1635, entre Ne Jacques, père de Ne François-Marie, et Dlle Antoinette de Bellegarde, lui apporte le château et la seigneurie de Bellegarde-sur-Sallanches.

Le nouvel époux de Marie-Claudine d'Arenthon ne dément pas les solides traditions de sa race. Aux qualités morales de l'honnête homme, il joint une présentation des plus avantageuses : « Je l'ay treuvé, écrit Mgr d'Arenthon, très bien faict de sa personne et d'un air à se faire distinguer parmi la jeunesse de sa province... » De nombreuses félicitations adressées au nouveau ménage prouvent que ce mariage a mérité d'approbation des parents et amis. L'Evêque écrit à sa nièce, le 15 novembre 1684 :

« Madame et très honnorée Niepce,

« J'ay bien eu de la complaisance de vous sçavoir mariée avec un cavalier aussy aymable et aussy méritant que l'est M. de la Fleschère. Vous voylà en estat de travailler doucement à la grande affaire du salut et à celle de l'éducation chrestienne de (vostre) famille Je vous y souhaitte le comble des bénédictions. Croyé-moi, chère Niepce, réglé bien vostre domestique et appliqué-vous à une solide

(24) Armorial de Savoie, t. II, Fo 380.

(25) Demoiselle Bonaventure de Chevron, veuve en premières noces de Ne Philippe de Berne, avait épousé successivement Ne Melchior de Sionnaz, grand-père de Saint François, Ne Pierre de Monthouz et Ne Jacques de la Fléchère.

dévotion par la prière, par la fréquentation des sacrements, par la lecture des livres de dévotion, et par le soing de vostre maison. Il n'y a que ce secret qui soit capable de vous rendre solidement heureuse. Je me feray un plaisir singulier de vous tesmoigner dans les occasions avec combien d'affection je suis, en Nostre-Seigneur,

« Madame et très chère Niepce,

« Vostre très acquis et très obéissant serviteur et Oncle,

« J. A., Evesque de Genève. »

Denis d'Arenthon, alors Président au Conseil de Genevois, offre à son tour ses compliments à sa cousine :

« Annessy, ce 10 Novembre 1684.

« Madame,

« Je suis sensible autant qu'on le peut à tous les avantages que vous rencontrez dans vostre nouvel establissement et je n'ay pas de la peine à me persuader qu'estant d'un aussi bon goût que vous estes, vous n'ayiez fait un choix digne de vous. Nous en avons eu une joye extrême en famille et pour mon particulier, ma chère cousine, je vous assure que je prendrai tasche toute ma vie de vous prouver que je suis, avec un attachement fidèle,

« Madame,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur et parent,

« Le Président d'Alex. »

Sans tarder, M. de la Fléchère prend sérieusement en mains les intérêts de sa femme, ainsi que l'éducation et l'avenir de ses deux belles-filles, Charlotte et Marthe-Raymonde de Vallon. Pendant quinze ans, Marie-Claudine d'Arenthon va trouver dans ce caretère ferme et pondéré le plus solide appui et goûter une paix qu'elle n'a jamais connue. Son existence sera moins monotone qu'à Chatillon et à Chignan. C'est ainsi qu'elle aura l'occasion d'accompagner son mari à Turin, où tous deux seront présentés à la Cour. Les frères et sœurs de Noble François-Marie, parmi lesquels se détache la figure curieuse et sympathique du Père Onufre, capucin, feront bon accueil à leur nouvelle belle-sœur. Enfin, M. de la Fléchère entretient des

relations assez étendues. L'un de ces amis, Noble Philippe de Charrière, de Thonon, mérite une mention spéciale. Il paraît avoir assumé la charge de veiller sur les biens de la famille en Chablais. Mais il se révèle surtout comme un épistolier distingué que Mme de Sévigné, sa contemporaine, n'eût pas désavoué. Sous sa plume infatigable, prompte à camper une silhouette ou à conter un fait divers avec une rondeur toute militaire, les affaires politiques, l'invasion des Vaudois, la controverse quiétiste, les prédicateurs en vogue et les échos de Thonon, alternent avec les comptes-rendus les plus prosaïques sur la basse-cour, la bergerie, ou les terres de Chignan. Dans une lettre adressée à M. de la Fléchère, le 5 mars 1686, nous relevons cette singulière oraison funèbre de Noble Pierre Mathieu, oncle maternel de François Joly de Vallon :

« .....Le Seigneur Avocat Mathieu fut enterré le 21 du mois passé. Après avoir esté remis d'une pleurésie, il voulu (sic) taster de jus de Bacchus qui l'at délivré d'observer l'abstinence du Caresme... »

Mais plus intéressants pour nous sont les détails donnés par cette même lettre sur les quiétistes de Thonon :

« .....Il y at en ceste ville une certaine secte de dévots passifs et dévotes de mesme qui commence de faire du bruict. Ceste dangereuse maxime de dévotion n'est pas approuvée et nous croyons que Monseigneur y mettra si bon ordre qu'elle s'etouferat dans son commencement, puisqu'on luy en a donné advis (26). Pour moi qui marche par le grand chemin de la foy Catholique Apostolique Romaine, j'ay fally de me soulever contre le Curé de Margensel qui a presché hautement et qui s'est déclaré dans l'Eglise de la Visitation. Monsieur le Prieur de Compois at ordonné aux Religieuses de ne le plus recevoir, et à luy de ne plus prêcher.... »

Le meilleur confident des deux époux demeure néanmoins celui qui fut le principal artisan de leur union : Mgr d'Arenthon. Il prend part aux joies familiales de ses

---

(26) A la suite de la circulaire épiscopale du 4 novembre 1687, Ne Philippe de Charrière ne craindra pas d'écrire à Mgr d'Arenthon lui-même, et de lui signaler les Sœurs de Charité de Contamine. Il demandera même l'exil des quiétistes obstinés. Cf. F. Bouchage : « Le Prieuré de Contamine-sur-Arve », Chambéry, Drivet, 1880, Appendice, p. 278.

neveux, à leurs peines aussi : des six enfants nés dans le nouveau foyer entre 1686 et 1699, plusieurs sont débiles et cinq mourront en bas âge. Mais bientôt les lettres de l'Evêque se font plus rares et portent la marque de la hâte et de la fatigue. Le 4 juillet 1695, Mgr d'Arenthon d'Alex meurt à Abondance, en pleine visite pastorale. Aucun document ne nous fait connaître les pensées de Marie-Claudine en cette triste circonstance. Sans doute mêla-t-elle ses regrets à la douleur des pauvres d'Annecy, accourus pour saluer une dernière fois leur bienfaiteur. Quatre ans après, M. de la Fléchère meurt à son tour (27).

En 1699, Marie-Claudine d'Arenthon est âgée d'environ quarante-huit ans. Alors, plus encore qu'à présent, la tâche de la veuve est lourde. Elle doit liquider l'hoirie du défunt, satisfaire les créanciers, poursuivre les débiteurs, faire face aux réclamations incessantes de la parenté, assurer enfin, avec des moyens parfois limités, la marche de la maison et l'établissement des enfants. Certes, la façade est belle : les portraits d'ancêtres, les panoplies de la salle d'armes, les armoiries sculptées au fronton des cheminées monumentales, emplissent le roturier qui pénètre dans la demeure seigneuriale de respect et d'envie. La réalité est souvent bien différente. D'abord, l'argent liquide est rare, et tout règlement important oblige à recourir à l'emprunt. De plus, quelle que soit l'étendue, souvent considérable, de son domaine, le propriétaire doit sans cesse « contendre et débattre », tant avec ses fermiers qu'avec les communiers des villages voisins.

Cette situation se trouve compliquée, pour Marie-Claudine d'Arenthon, par la présence d'enfants issus de deux unions, enfants qui ont grandi et réclament leurs droits. Elle plaidera contre des êtres chers : contre Charlotte de Vallon, religieuse à Thonon ; contre Marthe-Raymondine, la future épouse de Claude-François de Saint-Sixt ; enfin, ce qui lui sera plus sensible encore, contre son fils, Joseph-François-Marie de la Fléchère. Le cas n'est pas unique et les vers de Racine, bien loin d'être une charge, ne font que dénoncer une des plaies du temps :

---

(27) « De la Flechère, die decima quarta septembris anni millesimi sexcentesimi nonagesimi noni, sepultus est nobilis Franciscus de la Flechère, omnibus sacramentis munitus ». (R. P. de Thonon, 1699).

« Monsieur, tous mes procès allaient être finis ;
« Il ne m'en restait plus que quatre ou cinq petits :
« L'un contre mon mari, l'autre contre mon père,
« Et contre mes enfants..... » (28)

Il faut cependant reconnaître que les procès entre parents et enfants ne revêtent pas alors tout l'odieux qu'ils ont aujourd'hui. Nos ancêtres sont des plaideurs acharnés mais nous devons, semble-t-il, leur accorder des circonstances atténuantes : à travers l'inextricable fourré du droit, il ne leur reste souvent d'autre guide que l'arbitrage des tribunaux.

Parmi tant d'afflictions et de soucis, Marie-Claudine va trouver, au sein de sa propre famille, un ami dévoué. Denis d'Arenthon, baron d'Alex et des Clets, atteint alors l'apogée de sa brillante carrière. Sénateur en 1681, avocat général en 1685, il est, depuis le 26 juillet 1690, président au Sénat, en attendant d'être nommé, en 1701, commandant général du Duché de Savoie (29). Né le 1er octobre 1649, il est de peu l'aîné de sa cousine à laquelle l'unissent sans doute des souvenirs communs. Après le décès de M. de la Fléchère, la veuve désemparée avait imploré sa protection et son appui. Peut-être le magistrat lui devait-il quelque reconnaissance, car elle paraît n'avoir pas été toujours étrangère à son avancement (30). Quoi qu'il en soit, le président demeurera jusqu'à sa mort, en 1705, le correspondant assidu et le « conseil » attitré de Madame de la Fléchère. Ses lettres, dont quelques-unes offrent un réel intérêt, ne sont en grande partie que des « advis en droit » rédigés par un galant homme qui se pique de faire oublier, par son élégant badinage, l'aridité de la jurisprudence et de la chicane. Par son style, comme par ses tendances, le Président d'Alex appartient déjà au XVIIIe siècle. Il écrit avec esprit, le 4 septembre 1700, au retour d'un voyage à la Grande-Chartreuse :

« Je viens, ma chère Cousine, de voir des gens dans un désert affreux qui font profession d'oublier le reste des

---

(28) Plaideurs, Acte I, Sc. VII.
(29) Armorial de Savoie, Supplément, Fos 50-51 et Notes Mugnier, Archives de la Haute-Savoie.
(30) Lettre à Madame de la Fléchère, 31 janvier 1686, Archives de Saint-Sixt.

humains. Mais quelque grand admirateur que je sois de leur vertu, je ne sçaurais l'imiter jusques à vous oublier parmi les bons sentimens que tant de saints solitaires m'ont inspirés... »

Mais il sait aussi mettre au service de sa parente son autorité et sa faveur auprès du Prince. Depuis plusieurs années, et du vivant même de M. de la Fléchère, de graves différends opposent Marie-Claudine d'Arenthon à sa fille Charlotte, novice à Sainte-Ursule de Thonon, et aux religieuses de ce monastère. Dans une lettre datée de Chambéry le 22 octobre 1700, et relative à cette affaire, le Président d'Alex fait une curieuse allusion à un mouvement d'opinion contemporain. Peut-être s'agit-il de l'opposition rencontrée par le projet d'édit sur les successions monastiques ? (31)

« ....La nouvelle de la mort du Roy d'Espagne, qui s'est trouvée fausse dans la suite, hasta le départ de Son Altesse Royale d'une manière que je ne pus négocier qu'à demy avec elle, sans avoir le tems de luy détailler vostre affaire ainsi qu'il l'auroit fallu pour luy en donner une entière connaissance en le luy touchant. Il faudroit engager M. Roget, le doyen, (32) à parler à Mgr d'Evesque pour sonder ses véritables sentimens sur la longueur du noviciat de vostre fille, ce qui pourroit engager ce prélat à faire des réflexions. Ce procédé qu'elle garde avec vous est dur et scandaleux ; mais vous poursuivant en justice, on ne sest (sic) que dire en rigueur et il faut préposer de bonnes et solides raisons pour vous bien défendre. La moinerie a des patrons qui ont fait naistre des difficultés pour le passage de l'Edit, et les grandes affaires qui sont sur le tapis absorbent si fort les petites qu'on y panse pas..... »

Enfin, Denis d'Arenthon doit bien souvent relever le moral de Madame de la Fléchère. En lui adressant ses vœux pour l'année 1702, il tâche de lui faire partager sa propre philosophie et le fruit de sa vieille expérience :

---

(31) Cf. E. Burnier : « Histoire du Sénat de Savoie » dans « Mémoires de l'Académie de Savoie », 2e série, t. VII, p. 135.

(32) Messire Isidore de Roget, doyen de N.-D. d'Annecy depuis 1686, était le neveu de Mgr d'Arenthon. Cf. Rebord et Gavard : « Dictionnaire du Clergé », p. 688.

« Chambéry, ce 30e décembre 1701.

« Je n'ai jamais douté, ma chère Cousine, que la sortie de Mademoiselle de Vallon ne mist vostre vivacité en campagne et ne vous attirast les maux que vous avez soufferts. Si vous ne vous modérez dans vos chagrins, vous succomberez. Il faut, dans les affaires, n'avoir rien à se reprocher et en abandonner le servis à la Providence. Pour moi, qui suis aguerri aux traverses et aux contradictions, je ne sçais me tranquiliser que par ce principe. Je vous souhaite plus de bonheur et plus de santé l'année prochaine que vous n'en avez en celle-cy et suis toujours, avec toute la considération que je dois,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur et parent,

« D. d'Alex. »

Marie-Claudine va cependant survivre plus de vingt-cinq ans à son cousin. Des souffrances physiques croissantes la réduiront peu à peu à l'immobilité : elle devra même renoncer aux eaux d'Amphion où elle allait jadis chercher le soulagement de ses maux et, plus encore peut-être, leur oubli. Elle meurt à Thonon, le 31 décembre 1731, à l'âge de quatre-vingts ans et, le lendemain, 1er janvier 1732, est inhumée, selon son désir, « dans le tombeau des Seigneurs de Joly de Vallon (33). Le 18 novembre précédent, voulant « rendre justice et sauver son âme », elle avait, par un codicille, révoqué toutes dispositions antérieures et particulièrement avantagé sa fille, Marthe-Raymondine de Vallon, femme de Ne Claude-François de Saint-Sixt, « en place, écrivait-elle, de plusieurs torts que je luy ai faits ». Quant à son fils, Ne Joseph-François-Marie de la Fléchère, elle lui avait, dès 1711, abandonné tous ses droits sur la seigneurie de Châtillon. Un projet de testament, daté de 1716, nous apprend que trois portraits occupaient chez elle une place d'honneur : celui de Saint François de Sales, celui de M. de la Fléchère, son second mari, et celui de son oncle, l'Evêque de Genève, qui, jusqu'à la fin, était demeuré non seulement le père spirituel de sa nièce, mais le véritable chef de la famille d'Arenthon.

---

(33) R. P. de Thonon, 1731.

L'histoire de cette famille est en même temps celle d'un milieu social et l'image d'une psychologie fertile en contrastes : foi profonde et préoccupations utilitaires ; galanterie et rudesse ; avarice quotidienne et prodigalité des grands jours ; amour de la paix et passion de la chicane ; bon sens et entraînements irraisonnés ; indépendance et besoin d'autorité... Jusqu'à la Révolution, et bien plus tard encore, l'âme des nobles savoyards demeurera essentiellement paysanne, et jamais l'Evêque, ni l'Intendant, ni le Président au Souverain Sénat, ne se détacheront complètement du terroir. Peut-être cette emprise du sol natal explique-t-elle certains défauts, mais n'a-t-elle pas été plus encore, pour la noblesse savoisienne, le secret de la grandeur, de la force et de l'utilité ?

François Perrin.

Château et Seigneurie de Novéry-en-Genevois

Les Registres des Visites Pastorales du Diocèse de Genève, conservés aux Archives départementales de la Haute-Savoie, nous apprennent que le « onzième de novembre mil six cent sept, jour le dimanche, Monseigneur François de Sales était au château de Novéry ». Dans la chapelle dudit château, a reçu la tonsure : Hector, fils donné de Noble de Chaumont, avec dispense de Illustrissime et Révérendissime François de Sales. Le même Hector a été aussi promu aux quatre Ordres Mineurs ».

Où se trouve le château de Novéry Que reste-t-il aujourd'hui de cet édifice ? Quels ont été ses propriétaires au cours des siècles et surtout quel est ce noble de Chaumont chez lequel Mgr François de Sales venait se reposer une journée après avoir parcouru toutes les paroisses des vallées de Thônes, Faverges et des Usses ?

La « Revue Savoisienne » de 1896 (p. 136) nous dit que Novéry est un château de la commune de Jonzier cité au XIIIe siècle. Il tire son nom du celtique comme *Novaria*, capitale des Insubriens, ou *Noverus*, cité par Aussonne, que l'on aurait fait suivre au Moyen-Age des suffixes *acum* ou *iacum*.

Les plus anciens documents que nous possédons sur cette seigneurie nous sont fournis par le Regeste Genevois.

1288. 30 novembre. En 1288, Amédée Comte de Genevois déclare qu'il avait promis à Gautier de Confignon de lui céder (en échange du vidomnat) des terres, cens et droits féodaux à prendre à Marlioz, Minzier et Novéry pour une valeur annuelle de 10 livres genevoises.

Le 11 février 1289, nous voyons la réalisation de cette promesse. « Du consentement de sa femme Agnès de Chalons, le Comte Amédée déclare qu'il veut dédommager Gautier de Confignon, damoiseau, fils de Hugues, chevalier: 1° pour la perte du vidomnat de Genève ; 2° pour les dépenses supportées dans la guerre contre Amédée Comte de Savoie. A cette fin, il lui cède tous ses droits sur les terres et les hommes de Marlioz, sur les dîmes de Minzier et Jonzier perçues en raison de l'albergement de Noveiry. Moyennant ces cessions, Gautier remet au comte et à ses successeurs tous ses droits au vidomnat, dont il a été privé pour avoir fidèlement aidé le Comte de eGnevois dans la guerre contre le Comte de Savoie. » (Reg. Gen., 12731281).

L'Evêque de Genève élève des protestations et intente un procès sur l'usurpation de ce vidomnat par le Comte de Savoie qui le confie successivement à différentes familles amies : les de Compey, de Conflans, de Barral, de Chatel, etc. En 1306, les deux parties signent un traité par lequel l'évêché de Genève reçoit les deux tiers du vidomnat.

La famille de Vidonne de Chaumont que nous trouvons propriétaire de Novéry au temps de Saint François de Sales, est très ancienne. En 1121, un Guillaume de Chaumont est témoin dans un accord entre l'Evêque de Genève et le Comte de Savoie (Reg. Gen., 267). Cette famille posséda le vidomnat près des Ducs de Savoie et se divisa en deux branches : les Novéry et les Charmoisy. Leurs armoiries étaient « pallé d'argent et azur au chevron de gueules ». Ils furent seigneurs de Chaumont, Novéry, Folliet, Epagny, Charmoisy, Marclaz, Cormand, etc., et barons du Saint-Empire.

A l'aide de l'Armorial, nous allons étudier la branche Novéry et par ses alliances nous verrons comment elle était apparentée à la famille de Sales.

En 1221, les de Novéry font don au monastère de Bonlieu des dîmes et granges de Blussy à Argonnay.

En 1352, Aymonet de Monthoux est dit Seigneur de Novéry. Son père, Pierre de Novéry, avait épousé avant 1317 Aloysia de Monthoux. En 1388, son fils Vauthier, Seigneur de Novéry, possédait au territoire de Novéry : deux maisons, 37 poses de terre, un moulin à Bossey qu'il tient

du Comte de Genevois. Sa fille unique, Jeannette de Novéry, épousa Rolet Varterii de Novéry qui eut Péronnette, héritière universelle de son père.

En 1397, Thomas de Genève-Lullin, général des troupes du Comte Rouge (Amédée VII), vend à Jean Vautier de Novéry une redevance qui provenait de Aymonet de Novéry en 1372. (Voir Archives départementales, E 111, 397, 421, 534, 531 et 679).

En 1415, un Pierre de Novéry épouse Françoise Vidonne de Chaumont.

Avant 1420, la seigneurie d'Outrechaise, près Ugine, procédée des Novéry, passa aux Monthoux ; en 1450, aux Duing ; en 1697, aux Michaille et aux Menthon. (Arm. IV, 3, 124, 136, etc.).

Les minutes de notaires conservées aux Archives départementales vont nous fournir maintenant quelques documents généalogiques sur les seigneurs de Novéry, au cours du XVI^e^ siècle.

En 1598, Noble Louis Leydier de Bonneville épousa Demoiselle Marie de Vidonne de Novéry, fille de Philibert. De ce mariage, naquit une fille, Jacqueline, qui épousera, en 1634, Noble Melchior de Sales, Seigneur de Breus.

L'année suivante, trois frères de Vidonne, tous seigneurs de Novéry, Rd Pétremand, Amblard et François Vincent signent une quittance.

Et voici une alliance de Vidonne-Menthon. En 1601, Emmanuelle-Philiberte de Menthon, veuve de Georges de Vidonne, Seigneur de Novéry, achète une maison à Chavanod. Cette veuve est dite fille de Pierre de Menthon, Seigneur de Montrottier, dans son testament daté de 1615. A sa sépulture, elle désire l'assistance de vingt et une des plus pauvres filles d'Annecy, auxquelles on donnera deux aulnes drap du Valley, une aulne de toile de ritte, une paire de souliers, une chandelle et un chapelet.

En 1620, cette veuve charitable avait trépassé puisque son fils Amblard Philibert, Seigneur de Novéry et de la Chapelle, gentilhomme de la Chambre du Duc de Savoie et Colonel, renonce à la succession de sa mère.

C'est en 1603 que Dame Louise Duchatel, mariée depuis peu à son cousin Claude de Vidonne, Seigneur de Charmoisy, rencontra Saint François de Sales à Annecy et devint « la Philotée ». En 1620, dans son évêché de la rue Sainte-Claire, Mgr de Genève était présent devant le notaire qui rédigeait l'acte de mariage de Dlle Françoise de Charmoisy, fille de la Philotée, celle qu'il appelait sa « petite cousine ». Elle épousa Pierre Perrucard de Ballon.

Parmi les membres de cette famille de Novéry, devenus homme d'Eglise, nous nous bornerons à citer les deux suivants :

1° Rd Jean-François, oncle par alliance de la Philotée, qui fut curé de Minzier et Jonzier (1564-1587).

2° Rd Pierre-François, qui signait : de Vidonne de Chaumont de Novéry (1600-1659). Il fut chanoine de la Cathédrale, prieur du Saint-Sépulcre d'Annecy et doyen de Sallanches.

Quant à Hector, ce fils donné de Noble de Chaumont, que nous avons vu tonsurer en 1607 dans la chapelle du château de Novéry par Mgr François de Sales, il sera plus tard curé de Ville-la-Grand et de Menthon pendant 21 ans (1639-1660). Il renoncera à son titre de Chaumont de Novéry et signera : Hector de Chaumont et de Montrottier.

Propriété rurale de la Seigneurie de Novéry. — Le cadastre de 1740 nous signale que cette famille possédait des terres sur les deux paroisses de Minzier et d'Epagny-sous-Clermont (aujourd'hui section de Jonzier) :

1° A Minzier, Denovéry Antoinette-Madeleine, Marquise de Challes, possède deux maisons au chef-lieu et 225 journaux de terres qui sont indivises avec Pierre d'Aléry. La dîme de cette paroisse est perçue en partie par le Rd Curé, par la Marquise de Challes et par le Comte de Sallenôve.

Cette seigneurie a été achetée au siècle dernier par une Société de Biens Immobiliers qui l'a morcelée et vendue par parties brisées à différents propriétaires de la région.

Le château de Novéry et une grande ferme attenante ont été acquis en 1875 par une famille très honorable, nommée Jacquet.

Grâce à la bienveillance de M. le Chanoine de Quincy, curé de Chessenaz, l'auteur de ces lignes a eu le plaisir de visiter le château de Novéry, le 5 juillet 1950. Reçus par la respectable Mademoiselle Jacquet, seule occupante du château, nous avons fait une prière dans la petite chapelle bien conservée où Saint François de Sales a officié le matin du dimanche 11 novembre 1607. Pour y accéder, nous avons traversé les vastes pièces qui pouvaient facilement loger une ou deux compagnies de soldats au temps des invasions. De l'extérieur, Novéry apparaît comme une véritable forteresse avec des meurtrières pour barrer la route aux ennemis qui arrivaient de Genève et voulaient franchir le passage du Malpas pour s'emparer de Chaumont, autrefois bourgade très importante, et descendre ensuite sur Frangy et Seyssel. Malheureusement, la tour qui contient un bel escalier en colimaçon a été rasée au niveau de la toiture. Des quatre échauguettes qui ornaient ce château-fort, il ne reste que les puissantes consoles en pierre qui s'avancent dans le vide comme des gargouilles de cathédrale.

Une allée de vieux mûriers rappelle le souvenir de l'élevage des vers à soie, à une époque où la chimie n'avait pas encore trouvé la formule de la soie artificielle.

De la terrasse, une vue très variée s'étend sur la vallée des Usses et du Formans, sur les montagnes environnantes du Jura jusqu'à la Dent du Chat qui domine le lac du Bourget. En prenant le chemin du retour, on regrette que Saint François de Sales n'ait pas glissé dans une de ses lettres, comme il l'a fait pour Chamonix, une phrase pleine de poésie rappelant le souvenir de son pasage à Novéry.

Chanoine François Coutin.

Promenade de la Florimontane dans la Semine, la Michaille et le Bugey

Reprenant une tradition interrompue par la guerre, l'Académie Florimontane fit, le dimanche 8 juin, une promenade ayant pour buts : le château de Novéry, Nantua et le barrage de Génissiat.

Rapidement, par la route de Frangy, l'autocar nous amène au pied de la colline boisée, couronnée par l'ancienne forteresse de Sallenôves, que les Florimontans visitèrent en juin 1929 et dont notre confrère regretté, F. Serand, fit une charmante description dans la « Revue Savoisienne ».

Franchissant les Usses, nous pénétrons dans la Semine, ce vaste plateau au sol fertile, appuyé à l'Est au mont Vuache et bordé, des autres côtés, par cette rivière et le Rhône, pays trop méconnu et qui pourtant réserve d'agréables surprises à ses visiteurs.

Un lacet, très raide, nous fait accéder au village haut perché de Marlioz, dominé par son château et son clocher qui, de loin, semblent se confondre. A l'église, nos regards s'arrêtent sur les châsses élégantes de trois martyrs : Benoît, Epictesien et le jeune Placide. M. le chanoine Coutin nous explique que chaque année, en septembre, une neuvaine en l'honneur de la Sainte-Croix, dont une relique est vénérée ici, et de ces saints, attire de nombreux pèlerins.

De Marlioz, nous rejoindrons bientôt Novéry, sur la commune de Minzier. Novéry ! Encore une petite forteresse devenue simple résidence rurale. Mlle Jacquet, sa propriétaire, nous y accueille avec une souriante amabilité, donnant à chacun tous les détails désirables sur le château qu'elle a le regret de ne pouvoir restaurer faute des moyens

nécessaires. La visite des belles pièces, aux cheminées monumentales, conduit les Florimontans dans une ancienne petite chapelle où demeure le souvenir de Saint François de Sales. Notre érudit confrère, M. Coutin, en profite pour nous relire l'essentiel de l'intéressante communication sur « le château et la seigneurie de Novéry en Genevois » qu'il présenta à notre Compagnie à la séance d'avril dernier et qui est reproduite dans le présent fascicule. C'est donc dans cette chapelle même que, le 11 novembre 1607, notre saint fondateur avait donné la tonsure ainsi que les quatre ordres mineurs à Hector de Vidomne de Chaumont de Novéry, parent de Madame de Charmoisy, la « Philotée ». Et il ne peut être indifférent à des Florimontans de savoir que ce personnage signait « Hector de Chaumont et de Montrottier ».

Redescendant par la route de Genève, nous apercevons sur le Vuache les ruines croulantes de Chaumont, le redoutable château-fort des premiers et puissants seigneurs de ce nom.

Mais voici déjà Frangy en toilette du dimanche. La « roussette » lui confère un air de gaieté ! Nous y reprenons la grand route de Paris et laissons, à main gauche, la tour du XI[e] siècle de Mons qu'on ne peut apercevoir sans songer à la prospérité évanouie de ce lieu, célèbre, il y a des siècles, par ses foires renommées.

Par contre, Chessenaz présente un centre de vie nouvelle avec sa ravissante petite église, si artistique, construite en 1925 par notre confrère au goût très sûr, M. le chanoine Fromaget (1). L'affluence des fidèles réunis pour la grand'messe, ne nous permet que de saluer, au passage, le sanctuaire où résonnent des chants grégoriens.

En face de Clarafond, empruntant la route qui nous rapprochera du Vuache, nous côtoyons le château d'Arcine, perché sur un roc abrupt, l'un des trois châteaux que le Moyen-Age avait édifiés pour barrer la cluse voisine du Rhône.

Contournant la montagne jurassique, la route en corniche, ouverte à coups de mines, surplombe de haut le

(1) Voir *Revue Savoisienne*, 1929, p. 149.

défilé du fleuve. Le panorama est impressionnant. Une halte permet à notre président, M. Ritz, de nous donner les intéressants détails que voici :

« Le Rhône, né du soulèvement des Alpes et du Jura, vers le milieu de l'époque tertiaire, au miocène, a peu à peu creusé la barrière du Crêt d'Haut et du Vuache, en s'infiltrant et en rongeant les roches urgoniennes, et formant l'étroit défilé où se trouve le fort dit de la Cluse ou de l'Ecluse.

« Il y a 25 siècles, Bellovèse ou Sigovèse y passèrent avec 150.000 gaulois pour aller fonder Turin, Milan et la Gaule cisalpine. Annibal y a passé aussi peut-être avec ses Carthaginois. A coup sûr, les 360.000 helvètes d'Orgétorix le franchirent avec 8.500 voitures avant d'être détruits par César sur les bords de la Saône. Bourguignons, Goths, Francs, Germains le traversèrent à leur tour dans leur ruée sur les riches provinces gallo-romaines.

« Vers la fin du XIIIe siècle, les ducs de Savoie y construisirent une forteresse qui joua un rôle militaire pendant les guerres entre la Savoie et Genève, entre les savoyards et les bernois, venus au secours de Genève jusqu'à ce que les troupes de Henri IV s'emparent de la forteresse devenue française en 1601.

« En 1814-1815, austro-sardes et français s'y rencontrèrent à maintes reprises. En juin 1940, la petite garnison du fort, une poignée d'hommes sous le commandement du capitaine Favre, de la 230e demi-brigade, fut, au mépris de tous les usages, faite prisonnière par les allemands, plusieurs jours après l'armistice ».

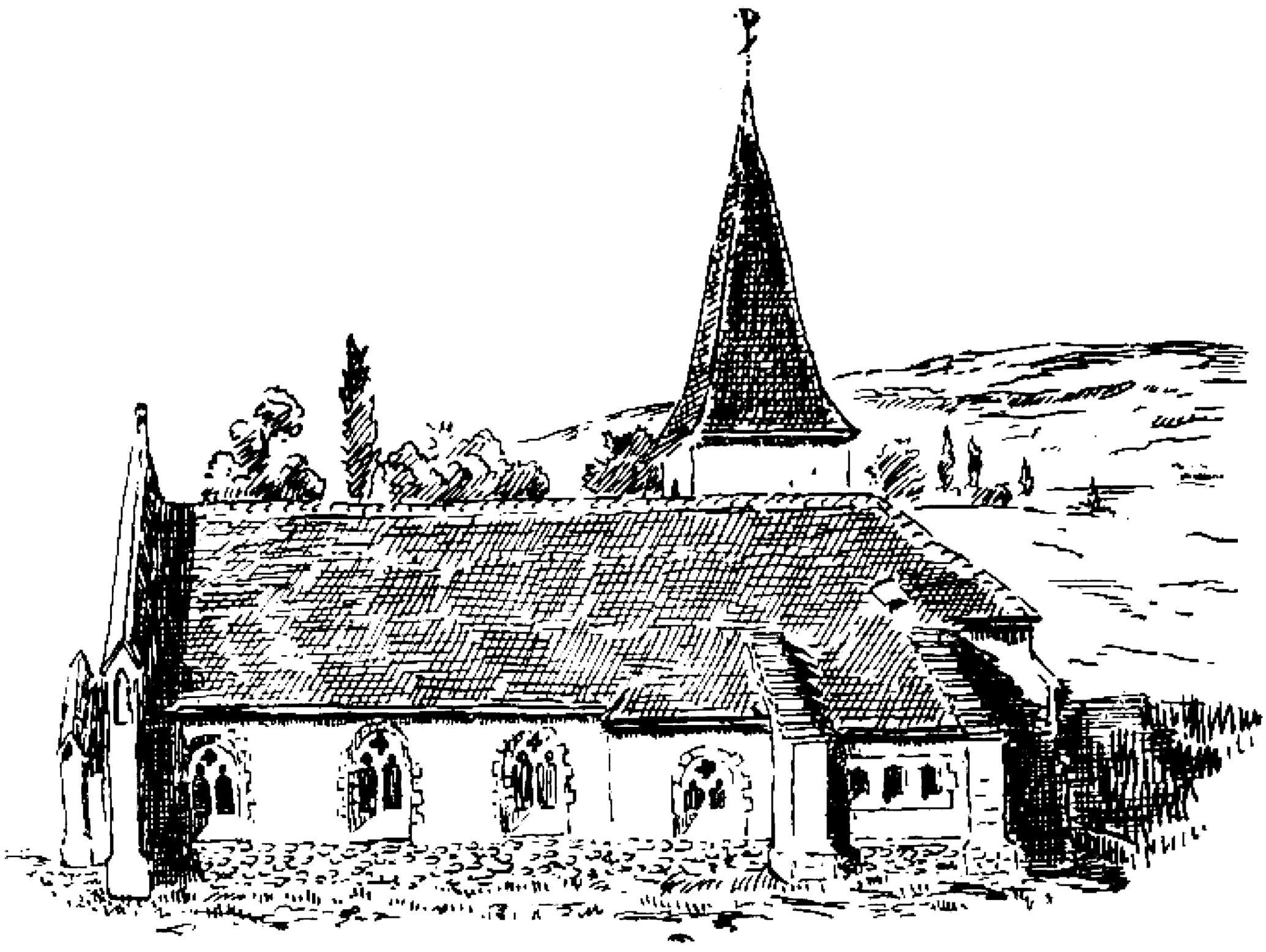
Par Vulbens, où subsiste, bien que ravagé par les allemands, le château d'une troisième et dernière famille de Chaumont, aujourd'hui éteinte, les marquis de la Grange du Vuache de Chaumont, nous retrouvons la route de Genève à Lyon et traversons le Rhône sur le pont Carnot.

Nous voilà en terre gessienne, en ces pays de l'Ain ayant fait partie comme nous des Etats de Savoie, mais ayant fait retour définitif deux siècles et demi plus tôt à la patrie française.

Passant, cette fois, sous le fort même de l'Ecluse (la Cluse), reconstruit par Vauban à 100 mètres au-dessus du

Rhône, nous pouvons admirer l'ensemble de ce décor militaire si bien placé pour la défense de l'une des portes de France.

Nous ne faisons que traverser Bellegare pour pénétrer dans la Michaille, petit pays compris entre le Rhône et le cours inférieur de la Valserine. Dominée par le rocher de la Tour, l'ancienne capitale du pays, Châtillon-de-Michaille, sent l'aisance. Il doit y faire bon vivre !



Eglise de Chessenaz

Dans les environs, par delà les gouffres où se mêlent à celles de la Valserine, les eaux tumultueuses de la rivière qui se nomme aussi la Semine, s'aperçoivent de petits villages blottis dans des nids de verdure. De l'un d'eux, Saint-Germain-de-Joux, se détache, à droite, la route menant à Saint-Claude dans le Jura. Saint-Germain est assis sur un promontoire élevé entre la combe tortueuse de la Semine et celle du Combet, venant du lac de Sylans.

Ce dernier, que nous allons longer, occupe 50 hectares. Il marque la ligne de partage des eaux entre le Rhône, où se jette la Valserine, et l'Ain vers qui se dirige l'Oignin, déversoir du lac de Nantua.

Après Sylans, voici la verdoyante vallée des Neyrolles, où le Merloz coule à travers de grasses prairies, tapis de verdure et de fleurs.

Avant d'entrer dans Nantua, M. Ritz veut bien nous dire les quelques mots ci-après qu'on lira avec beaucoup de profit, sur l'intérêt présenté par cette ville :

« Au dire d'un touriste humoristique, Nantua a trois belles choses : ses montagnes, son lac et son église. Cette cité, au nom celtique, a une origine certainement fort ancienne. Elle a dû surtout sa célébrité au « moustier » bénédictin qui aurait été fondé vers 658 par Saint Amand. L'abbaye de Nantua apparaît dans l'histoire au milieu du VIIIe siècle, par une charte d'affranchissement donnée par Pépin-le-Bref à Syagrius, abbé du monastère. Charles-le-Chauve, mort en 877, y aurait été inhumé dans l'église de l'Abbaye et y serait resté 7 à 8 ans, jusqu'à ce que Louis-le-Bègue ait pu le faire transporter à Saint-Denis. En 1119, Louis-le-Gros accorde à la ville de Nantua ses franchises premières.

« L'âge d'or du monastère dura du XIe au XIVe siècles, puis l'austérité conventuelle se relâcha progressivement, et, malgré un essai de réforme tenté au XVIIe siècle par le cardinal de Bouillon, abbé de Cluny, le fléchissement continua. En 1788, le prieuré de Nantua ne comptait plus que huit religieux. Il fut abandonné et quinze ans plus tard, il disparaissait dans un incendie qui ne laissa debout que la belle église conventuelle devenue paroissiale sous le vocable de Saint Michel.

« L'église de Nantua ne rappelle plus guère la primitive construction que Saint Hugues avait fait consacrer à la fin du XIe siècle. Elle fut, en effet, maintes fois restaurée, ayant été six fois au moins incendiée ou pillée. En dehors de ses voûtes épaisses, de ses piliers géants et du caractère général de son architecture, rien ne fut épargné. A l'intérieur, le plan général est la croix latine avec trois nefs voûtées dont la principale, haute de 20 mètres, est très curieuse par la courbe de ses voûtes en anse de panier, voulue ou simple résultat d'une énorme poussée de la voûte surchargée. Au point d'intersection des nefs, s'élève un

dôme majestueux à huit pans. Ce clocher octogonal, restauré il y a cent ans, ne manque pas d'allure avec ses deux étages de colonnes romanes. L'abside est du pur gothique de la fin du XVe siècle.

« De l'ancien mobilier bénédictin, il ne reste qu'un lutrin en bois dont le pied est une merveille de sculpture. Les stalles et autres boiseries du chœur sont du XVIIe siècle.

« Sur un splendide maître-autel en marbre jaspé, on admire deux anges adorateurs merveilleux de pose et d'expression, provenant de la chartreuse voisine de Meyrial. Les peintures murales du chœur, avec leur procession de saintes et de saints, furent exécutées en 1882 et soutiennent mal la comparaison avec le Martyre de Saint-Sébastien, d'Eugène Delacroix.

« Un curieux rétable Renaissance orne le fond de l'autel de la chapelle Sainte-Anne.

« Au fond de l'église, sont les orgues monumentales, à 12 jeux, dont le buffet masque malheureusement la belle rosace de la façade.

« Celle-ci est la partie la plus intéressante de tout l'édifice Elle est romane-byzantine et ne manque pas d'élégance. Le portail du milieu rappelle les merveilles d'Arles et de Saint-Gilles. Malgré les horribles mutilations des révolutionnaires, sa richesse d'ornementation mérite encore l'admiration.

« Ses voussures reposent sur 8 colonnettes aux magnifiques chapiteaux, le bandeau est garni de feuillages et de banderolles, l'archivolte est ornée de gracieuses têtes d'anges artistement ciselées. Sur le tympan, sont figurés le Père Eternel nimbé et les attributs des quatre évangélistes.

« L'inscription placée sous le linteau du portail proclame à bon droit que « la pierre ici rend au génie du passé un visible hommage ».

« L'église de Nantua, édifice de transition du roman au gothique, est le plus beau monument historique du Haut Bugey, et un des plus intéressants specimens de l'architecture religieuse du Moyen-Age, dans le département de l'Ain ».

Des Annéciens devaient être attirés, naturellement, par le lac. Aussi, est-ce sur ses bords qu'ils choisirent un restaurant : celui de l'hôtel de l'Embarcadère, où un excellent déjeuner allait leur être servi.

Au dessert, le Président s'adressa aux convives (1) en ces termes tout empreints d'affectueuse cordialité :

« Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs et chers Confrères,

« Je m'excuse de prendre la parole et de troubler ainsi l'euphorie qui accompagne un bon repas. Je le fais bien contre mon gré et simplement pour respecter une tradition ; mais je serai bref, ayant assez abusé de votre patience au long de la route, en vous donnant quelques explications archéologiques ou historiques susceptibles d'intéresser quelques-uns d'entre vous.

« La tradition du laïus est justifée par le devoir qui incombe au président d'adresser ses remerciements à tous ceux qui les méritent.

« Et d'abord à MM. Serand et Cuvet qui ont étudié, tracé et décrit l'itinéraire suivi ; puis à M. Louis Pfister, qui s'est chargé de toute l'organisation matérielle.

« Puis à vous, Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, venus en nombre suffiant pour que la promenade puisse avoir lieu. Le Florimontans auraient dû être plus nombreux, mais la plupart ont des excuses très valables, et nous ne pouvons que regretter leur absence. Ce sont le général Cartier, MM. Henri Davignon, René Carteron, Baud, sous-préfet de Saint-Julien, Léon André, d'Orlyé, Denis Guillot, Lacroix, Perron, Vuachet.

« Il nous faudra, une autre année, nous y prendre plus à l'avance afin que chacun puisse noter la date et donner à la promenade priorité sur d'autres choses.

« Il est, en effet, à mon avis, bien agréable de se trouver quelquefois entre personnes qui vibrent à l'unis-

---

(1) Etaient assis autour des tables : M. F.-M. Ritz, M. et Mme Boilet, M. et Mme Cl. Bouchet, M. et Mme L. Buttin, Mlle Canet, M. et Mme A. Charvin, M. le Chanoine Coutin, M. et Mme Cuvet, le Colonel et Mme Folliet et leur fils, M. et Mme Gojon et leur fils Louis, Mlles Guillot, M. Guinaudeau, M. Léon Laydernier, M. et Mme H. Pfister, M. L. Pfister, Mlles Cécile et Hélène Ritz, Mlle Trombert et M. Vuachet.

son devant les grands spectacles de la nature dont notre pays a été si richement doté par le Créateur, ou qui ne peuvent voir un monument antique sans évoquer les faits importants dont ils ont été le théâtre, ou les générations qui l'ont tour à tour contemplé ; entre personnes enfin qui s'intéressent aux réalisations toujours plus audacieuses de l'homme au service de l'homme, comme ce barrage de Génissiat que nous verrons tout à l'heure.

« Juste avant d'y descendre, nous traverserons le village de Billiat. Je vous signale, pour ne pas avoir à y revenir, que son château, grosse et massive construction carrée sans caractère, fut construit par Claudine de Bretagne.

« Elle mit dans son oratoire le Saint-Suaire, rapporté de Constantinople par Marguerite de Charny, de l'ancienne maison des rois de Jérusalem. Après sa mort, la terre et le château passèrent à Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours, qui y mourut. Le Saint-Suaire fut transféré a Chambéry, dans la Sainte Chapelle où vinrent s'agenouiller une foule de seigneurs et plusieurs princes dont François Ier après la bataille de Marignan.

« Je termine le petit discours d'usage sur cette dernière évocation historique en vous renouvelant à tous mes remerciements et en souhaitant que la deuxième partie de cette excursion se passe aussi bien que la première. »

Les applaudissements une fois terminés, M. Boillet se fit l'interprète de l'assistance pour remercier M. Ritz de ses paroles aimables et lui redire le plaisir de chacun en cette agréable journée et surtout la joie unanime causée par le rétablissement de sa santé.

Un vent froid devait écourter une promenade sur la rive du lac, enchâssé dans la verdure et les frondaisons. Nantua est un peu le Gérardmer du Jura. Nous eûmes cependant le temps d'apprendre que, d'une longueur de près de 3 kilomètres sur un de large, le lac est très poissonneux. La truite y demeure nombreuse bien que le brochet y règne en maître...

Passant au-dessus des montagnes qui se mirent dans la nappe riante, nos pensées allèrent, un instant, vers le village de Veyziat, en direction Nord-Ouest, lieu d'origine de

la famille du bon Docteur Andrevetan, de La Roche-sur-Foron, le médecin-poète, généreux fondateur des concours que la Florimontane organise chaque année.

A l'église de Nantua, dont M. Ritz nous avait fait connaître d'avance l'histoire et signalé quelques pièces et œuvres remarquables, nous eûmes la déception de ne pouvoir admirer le Saint-Sébastien de Delacroix, qui avait été enlevé de son cadre pour réparation.

De la gentille place qui conserve l'aspect paisible du siècle dernier, l'autocar va nous ramener par le même chemin jusqu'à Châtillon de Michaille où, cette fois, nous emprunterons la route de Seyssel par la rive droite du Rhône. Nous rencontrerons dans cette partie pittoresque du Bugey de multiples souvenirs historiques communs avec les nôtres.

Non loin du fleuve et protégeant à distance Bellegarde, voici les ruines de la forteresse d'Arlod, bâtie par les premiers Comtes de Savoie. Louise de Savoie, mère de François I^er^, aimait à y résider. Ce village donna son nom à la famille d'Arlod dont descendait Jeanne d'Arlod, épouse de Christophe de Sâles, bisaïeule de Saint François.

Nous connaissons déjà Billiat et ses souvenirs. Mais on me permettra d'ajouter que ce joli village est le pays natal de notre confrère le capitaine Cuvet, instigateur de cette promenade.

A quelques trois kilomètres, encore des noms savoyards évoqués par les vestiges du très ancien château de Génissiat : les Guillet de Monthoux, les d'Oncieux... Il y a peu d'années, Génissiat, petit hameau placé sous la protection d'une chapelle à Saint Martin, n'était connu que par les « étranges beautés accumulées dans cet émouvant et effrayant défilé du Rhône » : Malpertuis, pertes du Rhône... sous l'action des hommes, la nature a changé d'aspect, et le gigantesque barrage a apporté la célébrité à ce site qui attire en masse les touristes. A tel point, que ce véritable envahissement a motivé de la part de la Compagnie Générale du Rhône une règlementation draconienne qui nous priva de la visite de la Centrale hydro-électrique. Du moins, avons-nous joui du spectacle grandiose offert en

cette soirée par le trop plein du lac s'échappant avec fureur en un formidable panache blanc...

Alors qu'en face, sous le soleil couchant, sourit la côte savoyarde qui bientôt sera reliée au barrage par une route carrossable, nous roulons vivement entre le Grand Colombier et le Rhône de l'autre côté duquel s'étendent les vignobles fameux d'Usinens et de Bassy.

Chaney que nous traversons, rappelle la mémoire de Mgr Galois de Regard, évêque de Bagnorea à qui appartint la maison forte de ce village, ce même personnage dont le nom reste attaché au château de Clermont et à la Maison Favre, d'Annecy.

Nous entrons ici dans l'immense gisement bitumineux qui se développe jusqu'à Seyssel sur les deux rives du fleuve. Il en sort les « fromages » de Seyssel, noirs, durs et à pâte d'asphalte.

Mais déjà nous pénétrons dans la double cité qui a donné son nom au « Champagne de Savoie ». Le pont restauré que protège Notre-Dame du Rhône, nous fait rentrer dans notre département.

Par le Val de Fier qui nous retient quelques instants et l'Albanais plantureux suivi du beau coteau de Lovagny-Montrottier, nous regagnons Annecy, enchantés de cette promenade en des vallées voisines que nombre d'entre nous méconnaissaient.

Louis PFISTER.

Les Maladies des Pierres et leurs Remèdes

Tous les spécialistes des vieux monuments, architectes ou archéologues, connaissent et déplorent les graves altérations qui se manifestent parfois sur les pierres des façades exposées aux intempéries et qui, avec le temps peuvent en compromettre définitivement la beauté et la solidité.

Le terme de « maladie des pierres » a été prononcé à ce sujet et nous verrons qu'en fait, il s'agit bien d'une véritable maladie du monde minéral où, comme chez les êtres vivants, les microbes jouent souvent un rôle prépondérant.

On savait bien que les calcaires peuvent, dans certaines conditions être corrodés, guillochés et perforés en tout sens comme une écumoire (ex. : le lapiaz de notre Parmelan) (1), et que le granite lui-même, roche qui n'est éternelle que dans l'esprit des poètes, est victime d'une altération qui le transforme en un sable, l'arène (ou gore de notre Massif Central), si redouté des constructeurs de barrages. Il s'agit ici d'un phénomène banal d'origine essentiellement chimique et dû aux eaux météoriques, toujours plus ou moins acides et agressives (acides carbonique et organiques).

Ces eaux dissolvent le calcaire à l'état de bicarbonate, lequel par dissociation en d'autres lieux peut précipiter le carbonate neutre sous forme de concrétions stalagmitiques ou de tuf. Pour le granite, les processus sont plus complexes car ce sont ici les feldspaths, silicates alumineux et potassiques, qui sont hydrolisés et finissent par tomber en une

---

(1) Et c'est pourquoi l'on dit que le calcaire est « perméable en grand », car un fragment de cette roche, pris isolément, n'est évidemment pas poreux. Ce calcaire du Parmelan, ossature de toutes nos chaînes subalpines, est extrêmement pur et compact et correspond à la fossilisation d'anciens récifs coralliens et datés vieux de près de 150 millions d'années. C'est une excellente pierre à chaux grasse et un matériau de construction très utilisé carrière du château d'Annecy, et peu altérable.

poussière blanche, l'argile kaolinique, en rompant la trame solide de la roche : c'est le phénomène bien connu de la kaolinisation au cours duquel la roche se désagrège progressivement en prenant ces formes arrondies dite « en boules », si caractéristiques des vieilles régions granitiques.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux grès, sables consolidés par un ciment siliceux (quartzites) ou calcaire (molasses) qui, surtout pour ces dernières, ne soient également victimes de ces altérations qui facilitent la disparition du ciment calcaire et l'effritement de la roche, laquelle récupère ainsi son aspect sableux originel.

Mais l'altération des granites peut avoir des causes bien différentes et il n'est pour s'en convaincre que de parcourir la bordure alsacienne des collines vosgiennes en examinant attentivement les ruines des antiques châteaux presque tous édifiés à l'aide de matériaux granitiques provenant des carrières du voisinage. Le granite des murailles s'écrase sous la simple pression des doigts, mais cette fois, sans aucune altération visible des feldpaths, de sorte que le sable obtenu est de nature feldspathique et pourrait ainsi être à l'origine d'une roche sédimentaire bien connue des géologues, l'arkose.

Voici donc une maladie dont les effets sont relativement rapides puisque ces monuments datent du moyen-âge, et qu'ils ont été évidemment construits avec des moellons de granite sain. Nous ne pouvons encore l'expliquer d'une manière satisfaisante ; peut-être s'agit-il d'un simple phénomène de craquellement par dilatation différentielle des minéraux constitutifs du granite (quartz, feldspath, mica) et résultant des variations de températures du lieu ?

Ce phénomène a été également constaté par les constructeurs de routes en Indochine, où il est encore bien plus rapide, si rapide même que l'on avait déjà pensé à le mettre sur le compte d'insidieux microbes.

*
* *

Mais les altérations, objet essentiel de notre propos, sont d'une nature très spéciale et de date relativement récente puisqu'elles n'ont guère commencé à se manifester, paraît-il, qu'avec le développement de la grande industrie.

En effet, ce sont essentiellement les roches calcaires qui sont atteintes et ces lésions se caractérisent par une véritable exfoliation des parties superficielles, durcies par le vernis calcaire ou *calcin* qui s'y forme naturellement par exsudation capillaire de l'eau de carrière, ici chargée de carbonate calcique. Au-dessous de cette couche épaisse de quelques centimètres, et séparée de la pierre saine, se montre une zone irrégulière et pulvérulente. Parfois, le calcin est gondolé, soulevé en cloches, prenant ainsi l'aspect des cloques d'une peau brûlée. Dans toute cette zone, le calcaire altéré se charge en sulfate de calcium, en gypse, minéral qui forme parfois de minuscules cristaux associés aux cristaux de calcite non encore altérés des parties meubles dont nous venons de parler. Dès lors, la roche malade subit une véritable desquamation et certaines parties de motifs sculpturaux peuvent même se rompre sous leur propre poids.

Ainsi s'altèrent de nos jours les façades des monuments de nos grandes villes, Paris, Londres, Bruxelles, et le mal présente une telle gravité que le Service des Monuments Historiques alerté a dû prendre d'immédiates mesures pour limiter le désastre et préserver les joyaux de notre architecture, Notre-Dame-de-Paris, le Louvre, le Val-de-Grâce et même la délicate Sainte-Chapelle, pour ne parler que de quelques édifices parisiens menacés, tandis que des équipes de ces dermatologistes d'un nouveau genre sont chargés d'ausculter les murs du Château de Versailles qui, lui aussi, donne bien du souci à ses admirateurs.

Pour traiter utilement une maladie, il est indispensable d'en bien connaître l'origine, d'en faire, comme disent les médecins, l'étiologie. Faisons de même ici et demandons-nous quelle peut bien être la genèse de ces lésions pierreuses.

Dès le début de ces recherches, l'on a soupçonné comme cause de ces méfaits (R. J., Schaffer, C. Camerman) (2), les

---

(2) R. H. SCHAFFER, *The weathering of building stone* (Chemistry and Industry, 1938, n° 42, p. 943).

Ch. CAMERMAN, *Etude des pierres des monuments bruxellois. Leur altération par les fumées* (Bull. Soc. Belge de Géologie, t. LIV, 19 juin 1945).

Georg KNETSCH, *Geologie am Kölner Dom, Eine Studie über klimagesteuerte und dazu konvergent Bauschäden* (Geol. Rundschau, 40 Bd, Heft I, 1952, p. 57).

Importante étude consacrée à l'action du climat sur la désagrégation des matériaux constitutifs (surtout roches éruptives, grès, calcaires) d'un édifice ancien.

fumées industrielles et urbaines. De fait, nos charbons industriels ou domestiques renferment toujours un peu de soufre provenant des pyrites (Fe S^2), minéral qui par combustion, s'oxyde en donnant du gaz sulfureux SO^2. Sous l'influence de l'air humide, ce dernier s'hydrate, donne de faibles quantités d'acide sulfureux (SO^3 H^2) et surtout de l'acide sulfurique (SO^4 H^2) qui, transporté par l'eau de pluie et en milieu calcaire, provoque la formation de gypse (SO^4 Ca $2H^2O$).

On estime même que l'oxydation de SO^2 en SO^3 peut aussi se faire dans l'atmosphère sous l'action directe des rayons solaires.

Ajoutons que les suies, formées de goudrons et de carbone très ténu, qui revêtent souvent les façades, renferment un peu de sulfate dammonium (SO^4 $(NH^4)^2$) et d'acide sulfurique et qu'elles sont par conséquent corrosives.

L'étude des brouillards mortels, riches en fumées, qui s'étaient accumulés dans la vallée de Liège en 1930, a été suivie de recherches sur la teneur en SO^2 de ces fumées industrielles et l'on a pu estimer que la quantité de ce gaz rejetée dans l'atmosphère atteignait 20 grammes par kilo de charbon, pouvant donner 27 grammes d'acide sulfurique.

Comme la consommation annuelle du charbon dans la région bruxelloise est de un million de tonnes au minimum, on voit que la proportion d'anhydride sulfureux rejetée dans l'atmosphère et susceptible de se transformer en acide sulfurique est considérable. Il n'était donc pas possible de ne pas être influencé tout d'abord par ces résultats dans la recherche des causes de la maladie des pierres des monuments urbains.

Ce sont les surfaces horizontales (où l'eau peut stagner) et les façades humides, qui sont naturellement les plus sensibles à ces actions ; les façades exposées aux pluies et aux vents dominants sont moins riches en gypse parce que ce corps est, comme l'on sait, soluble dans l'eau (2 gr. 4 par litre) et qu'à peine formé par les eaux acides, il se trouve plus ou moins rapidement entraîné. Dans ces parties des édifices, le phénomène de l'altération du calcaire par ces eaux prédomine sur celui de la dissolution banale due aux eaux carboniquées, aussi restent-elles de teinte claire.

En revanche, sur les autres façades, encroûtées de suie et de lichens, une importante rétention d'eau et de gaz se produit et les eaux acides, enrichies encore en acide sulfurique par la double décomposition entre le sulfate d'ammonium et le calcaire, attaquent le calcaire et augmentent la concentration en sulfates. Les eaux de gouttières, elles-mêmes sulfatées, contribuent aussi à cet enrichissement en gypse.

Il va de soi que, plus la roche calcaire est poreuse, plus ces phénomènes de désagrégation sont accentués et c'est alors que prend naissance, au-dessus des zones pulvérulentes gypseuses, la croûte de calcin qui va se déformer en cloques sous l'action des dilatations qui accompagnent les phénomènes mécaniques d'exfoliation. D'après les spécialistes belges, les altérations de ce type ne commencent à se manifester, sur les matériaux calcaires les plus sensibles de monuments bruxellois bien datés, qu'à partir de 30 à 40 ans environ.

Mais l'acide sulfurique provenant des fumées industrielles n'est certainement pas seul à entrer en jeu au cours de ces lésions et une cause bien banale, souvent oubliée, est celle de la décomposition des pyrites qui existent normalement dans nombre de roches sédimentaires.

Ce sulfure de fer naturel (FeS^2) se décompose, en effet, très facilement à l'air humide en limonite (Fe^2O^3, $3H^2O$) avec formation de sulfate de fer et d'acide sulfurique, réaction exothermique qui est accompagnée de formation de gypse en milieu calcaire. C'est de cette façon que se forment les cristaux de gypse que l'on rencontre dans des sédiments variés nullement lagunaires, et que les géologues désignent sous le nom de « gypse régénéré » (3). Lorsque la pyrite forme des boules ou rognons volumineux (dans la craie, ces rognons peuvent atteindre plusieurs centimètres de diamètre), leur décomposition rapide se traduit par des bavures rouges et une poudre jaunâtre qui, lorsqu'elle

---

(3) C'est également ce qui peut se passer dans certains sols de nature argileuse, riches en matières organiques et dans lesquels s'est formé du sulfure de fer. La décomposition ultérieure de ce minéral dans ces milieux toujours plus ou moins calcaires, régénère les sulfates, dont le gypse, rendant ainsi agressives pour les infrastructures et les pieux de béton à base de ciment ordinaire, les eaux d'imprégnation capillaire sélénifeuses. Mais il faut également penser aux eaux sulfatées qui suintent des vieilles murailles ou des plâtras enfouis dans le sol.

est déblayée par les eaux de ruissellement, laisse une cavité dans la roche : c'est le « chancre » des pierres, explication populaire qui est souvent donnée de ces phénomènes.

Ces phénomènes sont si redoutés des constructeurs que l'on évite d'utiliser des calcaires trop pyriteux ou chez lesquels ce minéral est réparti en particules finement disséminées. Dans la région grenobloise, les calcaires crétacés du Fontanil doivent précisément leur teinte bleue à de la pyrite pigmentaire inaltérée ; mais, en surface, cette pyrite s'oxyde en rouille, souvent sur plusieurs centimètres d'épaisseur, d'où le nom de calcaire bicolore donné à cette roche dont la désagrégation suit la progression du phénomène. Certains bancs des calcaires jurassiques des carrières de la Porte de France, à Grenoble, ou de notre « marbre de Talloires », s'altèrent d'une façon analogue et pour les mêmes raisons.

Beaucoup de pierres de construction utilisées dans la région parisienne et la Touraine renferment également une certaine proportion de pyrite ainsi que l'a montré J. Bourcart (4) pour la « craie tuffeau », et il est certain que ce minéral, dont l'hydrolyse fournit de l'acide sulfurique, peut intervenir dans les maladies qui affectent ces matériaux.

Par contre, la molasse calcaire miocène ou « pierre du midi », dont beaucoup de nos monuments du Sud-Est sont partiellement construits, est une roche tendre, zoogène mais peu pyriteuse, très semblable au tuffeau de Touraine et qui, comme lui, s'altère en formant des boursouflures caractéristiques.

Le problème des maladies des pierres apparaît donc, dès l'abord, comme complexe.

Les recherches systématiques entreprises ces dernières années sur ces altérations ont montré, d'une part, qu'elles se rencontrent sur les pierres de monuments situés loin des agglomérations urbaines ou industrielles, donc que les fumées acides n'ont pas le rôle prépondérant qui leur est attribué ; d'autre part, que la proportion de pyrite des

---

(4) *Sur l'altération (dite maladie des pierres) des jaquades de tuffeau en Touraine et en Anjou* (C.R. Acad. Sc. Paris, t. 223, p. 290, 6 août 1946).
Le tuffeau est ici d'âge Turonien (Crétacé supérieur).

zones altérées est souvent supérieure à celle qui existe normalement dans la roche, de sorte qu'à ces causes purement chimiques doivent s'en ajouter d'autres dont tout porte à croire qu'elles sont organiques et certainement microbiennes.

On connaissait depuis longtemps certaines Bactéries, dites Sulfobactéries, parce qu'adaptées à des milieux spéciaux tels les griffons des sources thermominérales, dans lesquels elles forment des amas gélatineux et blanchâtres de « glairine » (5). Les unes sont aérobies et ne peuvent vivre qu'en présence d'hydrogène sulfuré H^2S qu'elles oxydent pour donner de l'eau et du soufre qui se fixe à l'état de petits grains brillants dans leur protoplasme, ce sont les Sulfuraires ; la réaction va même parfois plus loin et, quand tout l'hydrogène sulfuré est épuisé, ces organismes oxydent leurs grains de soufre de réserve pour fabriquer de l'acide sulfurique qui se combine immédiatement aux bases du milieu pour donner des sulfates.

De telles Bactéries sont également connues dans le sol où elles peuvent oxyder le soufre et ses composés (H^2S et sulfures) avec production de sulfates ; ce sont les Bactéries sulfoxydantes du sol.

Enfin, les Bactéries sulfhydriques, les plus importantes, sont strictement anaérobies et réduisent les sulfates et même les sulfites et hyposulfites qu'elles transforment en sulfures avec mise en liberté de H^2S et de soufre ; elles abondent dans les sources sulfureuses où elles sont associées aux Sulfuraires dont elles préparent le terrain, et n'opèrent qu'en présence de matières organiques (glairine, hydrocarbures, etc.) auxquelles elles empruntent de l'énergie et de l'azote.

Or, les recherches récentes de J. Pochon et Yao-Tseng Tchan (6), utilisant des milieux de cultures appropriés (renfermant des sels d'ammonium et du sulfure de fer) et des particules de pierres malades prélevées à Notre-Dame de Paris, ont montré que, dans les seuls milieux riches en

---

(5) L. Moret, *Les Sources thermo-minérales, hydrogéologie géochimie-biologie*, Paris, Masson, 1946, p. 87).

(6) *Recherches sur le rôle des microorganismes dans l'altération (dite maladie des pierres) des façades des monuments à Paris* (C.R. Acad. Sc., t. 222, p. 695, 28 octobre 1946) ; et *Rôle des Bactéries du cycle du soufre dans l'altération des pierres des monuments* (ib., t. 226, p. 2188, 28 juin 1948).

H^2S, existaient d'innombrables bactéries faciles à isoler à l'état pur, et utilisant l'azote sous forme de NH^3, NO^3 et NO^2, et le soufre à partir de H^2S qu'elles oxydent en SO^3.

Comme ces lésions pierreuses sont également riches en gypse et même en sulfure de fer, les auteurs ont pensé qu'il était logique de supposer que les bactéries étudiées (probablement transportées par l'eau de pluie et l'atmosphère), pouvaient jouer un rôle dans la transformation *in situ* de H^2S en SO^3 ainsi que dans la formation des sulfates par oxydation des sulfures et hyposulfites lorsque les conditions d'aération de porosité et d'humidité sont favorables.

Des vérifications expérimentales faites en collaboration avec A. Rose et J. Augier (7) ont montré à ces auteurs que, dans des conditions très proches de la réalité, il était nécessaire pour provoquer l'attaque des pierres saines, ainsi qu'une acidification du milieu, d'ensemencer les pierres avec des germes isolés de pierres malades et d'introduire de faibles quantités de H^2S, moyennant quoi se déclenche la transformation des sulfures et des hyposulfites en sulfate de calcium. La formation de gypse par voie biologique est donc ici bien démontrée.

Une question, cependant, se pose encore. D'où proviennent les sulfures des parties altérées de la pierre dont la proportion est presque toujours plus élevée que celle des parties saines ? Nos auteurs estiment avec J. Bourcart que cette pyrite en excès serait acheminée par les eaux de pluies et surtout par celles du sol dont les sulfates auraient préalablement été réduits par des organismes bactériens. Ces sulfures seraient donc entraînés avec les eaux de capillarité dans les murs plus ou moins poreux, mais nos auteurs ne nous disent pas sous quelle forme car, ni le monosulfure (FeS, pyrrhotine), ni le bisulfure (FeS^2, marcassite, pyrite jaune) ne sont solubles. Il faudrait alors admettre le transport de ces minéraux sous forme de solutions colloïdales, solutions qu'il a été en effet possible de réaliser assez facilement avec le monosulfure, mais plus difficilement avec le bisulfure.

---

7. *Formation de gypse, par voie biologique, dans certaines altérations des pierres des monuments* (C.R. Acad. Sc. Paris, t. 228, p. 138, 31 janvier 1949).

Sous cet état, le transport devient possible dans ces roches calcaires toujours grossièrement poreuses et, par simple évaporation, le sulfure migrateur pourrait ensuite se concrétiser et même cristalliser pour devenir la proie des bactéries.

Une autre hypothèse, plus proche peut-être de la réalité que la précédente, consiste à supposer que les eaux issues du sol transportent non point des sulfures, mais tout simplement du gypse (accompagné d'ailleurs de nitrates, spécialement de salpêtre fabriqué par les nitrobactéries du sol) corps très soluble, et que c'est ce gypse qui contribue à l'enrichissement des zones malades. Comme les recherches expérimentales des auteurs précités ont mis en évidence la présence de H^2S dans les milieux où se développent les bactéries des maladies des pierres, il est probable que ce gaz provient de la réduction, grâce à des actions également bactériennes, d'une partie de ce sulfate calcique avec production de sulfure régénéré. Et c'est cet H^2S, indispensable aux bactéries sulfoxydantes, qui permet à ces organismes de transformer à leur tour le soufre, H^2S et les pyrites de la roche, en régénérant les sulfates.

En résumé, trois causes semblent se combiner au cours de l'altération des pierres calcaires de nos monuments, connue maintenant sous le nom de maladie des pierres : l'atmosphère enfumée et acide des villes, la présence de pyrite dans la roche et l'action des bactéries, causes qui toutes conduisent à la formation du gypse. Or ce corps est entraîné avec une extrême facilité par les eaux de ruissellement sous forme d'eau séléniteuse dont l'action agressive vis-à-vis des ciments est aussi bien connue.

*
* *

Le mal étant maintenant élucidé, quels sont les remèdes à proposer ? La meilleure précaution à prendre serait d'abord le polissage aussi parfait que possible des parties exposées aux intempéries, empêchant ainsi la fixation des poussières organiques et la stagnation de l'eau. Les granites des régions scandinaves, polis comme miroir par les anciens glaciers, sont encore d'une fraîcheur extraordinaire.

Mais que faire lorsque le mal est installé ? On a préconisé l'emploi d'une matière susceptible, comme le silicate de potasse, d'obturer tous les orifices de la pierre et de durcir très rapidement.

Les pierres sont trempées dans un bain de cette substance et la surface du calcaire se transforme en silicate de chaux très peu soluble ; c'est cette opération qui a été tentée sur les statues de Notre-Dame de Paris. Dans le même sens, on a pu également se servir de créosote renfermant de la paraffine, notamment pour l'obélisque de New-York.

Le grattage périodique des façades atteintes a même été suggéré, mais il faut bien convenir qu'il n'est pas possible d'adopter dans tous les cas un procédé aussi brutal et qui risque de compromettre en fin de compte la ligne de l'édifice.

Ici, encore, mieux vaudrait prévenir que guérir. Il faut veiller aux gouttières qui viennent mouiller certaines parties des façades où elles entretiennent une humidité permanente ; supprimer tous les ruissellements d'eaux et surtout empêcher l'ascension capillaire de l'eau du sol de fondation. En effet, cette eau ainsi pompée sans arrêt vient s'évaporer à la surface des pierres en y abandonnant en efflorescences les nombreux sels qu'elle véhiculait : sulfate de fer, gypse, salpêtre, etc..., qui tous sont agressifs pour les calcaires et les ciments.

C'est pourquoi les fondations ne devront utiliser que des matériaux calcaires très compactes ou des matériaux poreux mais siliceux, comme les meulières de la région parisienne, qui sont très utilisées de nos jours dans les constructions.

Mais il faut bien avouer que nous sommes encore quelque peu désarmés en face d'un mal qui menace très sérieusement, si l'on n'y prends garde, l'avenir de nos monuments.

Léon Moret.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

LE CENT CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE Mgr DUPANLOUP

1802-1952 ! Cent cinquante ans se sont écoulés depuis la naissance, le 3 janvier 1802, de Félix Dupanloup, devenu l'intrépide évêque d'Orléans, l'un des plus illustres enfants de la Savoie au siècle dernier. Cet anniversaire quelque peu éclipsé par celui de Victor Hugo, n'a cependant pas passé inaperçu à Paris, à Orléans et en Savoie.

Mais si une plaque commémorative va être apposée sur la maison de Saint-Félix où il naquit, accidentellement peut-on dire, Mgr Dupanloup était et demeurera toujours un Annécien. Il était resté, d'ailleurs profondément attaché à la ville et à ses environs.

« Il ne séjournait pas à Menthon, écrit Emile Faguet, dans le magnifique ouvrage qu'il lui a consacré, sans aller revoir Annecy et cette Puya où il avait si délicieusement vagabondé avec sa mère... ». Cette dernière y ayant loué un petit jardin, ils allaient s'y promener, respirer l'air du lac.

« Nous nous promenions souvent avec ma tante autour d'Annecy, écrira Mgr Dupanloup. J'aimais les fleurs d'automne dans les prairies, les violettes, les touffes de primevières dans la mousse au pied des arbres... ». Une autre fois, le 6 octobre 1856 : « Je suis monté jusqu'à ces sapins, puis à ces maisons si paisibles ; je me reposai dans cette grange, sur ces feuilles de chêne et de châtaignier... ».

On sait que jusqu'à sa mort, il partagea ses vacances entre les châteaux de Menthon-Saint-Bernard et de la Combe en Dauphiné. « Menthon avait pour lui ce charme particulier qu'il y retrouvait les premiers sites qui avaient attiré ses yeux d'enfants », écrit encore E. Faguet. Dans nos montagnes dont il aimait l'architecture, le dessin et aussi l'air et la flore, « il y a quelque chose de meilleur que tout cela, déclarait le prélat : c'est Dieu qu'on y trouve si présent ».

Comme Saint François de Sales pour lequel il avait un grande vénération, petit, il avait été, tout jeune, élève du Collège Chapuisien, avant de partir pour Paris.

Annecy, dont une avenue près du lac s'honore de porter le nom de Dupanloup, se doit de mentionner dans ses annales, par notre revue cet anniversaire de l'un des grands parmi les siens : homme d'Eglise, pédagogue, moraliste, directeur, écrivain, orateur, vaillant patriote...

Faut-il rappeler que Mgr Dupanloup fut membre de l'Académie Florimontane de 1863 à sa mort !

« Dans la chaire, à la tribune, dans la presse, lit-on dans l'hommage que lui rendit à l'Académie Française, son successeur, le duc d'Andiffret-Pasquier, il défend ses convictions avec courage et cependant il n'hésite pas à les sacrifier un jour devant l'autorité souveraine à laquelle il s'est soumis. Oubli de soi-même, dévouement passionné pour l'Eglise et pour la France ».

Par la voie et l'œuvre de Mgr Dupanloup, premier restaurateur du culte de Jeanne d'Arc, la Savoie servait et honorait la France.

L. Pfister.

NOS OISEAUX. - QUELQUES OBSERVATIONS

Pinsons d'Ardennes. .. Fringilla Montifringilla. L'ornithologue Bailly écrit que ces oiseaux viennent, chaque année, en Savoie, en octobre, et en repartent avant le gros hiver, repassant quelques fois en février et les premiers jours de mars. Cependant, depuis le rigoureux hiver de 1906-1907, pendant la durée duquel des bandes énormes de pinsons d'Ardennes s'étaient abattues sur Annecy, on n'a gardé souvenir que de très rares passages d'individus isolés. Cette année 1952, du 20 janvier au 17 février, j'ai consigné la présence à Annecy de quelques sujets.

Les grèbes sur le lac d'Annecy. - - Le même ornithologue nous dit que les différents grèbes se voient sur nos lacs : le grèbe huppé (*Podiceps Cristatus*), de novembre à mars et rarement en octobre et avril, et le « castagneux » (*Podiceps Minor*), de fin septembre ou octobre jusqu'à l'équinoxe de printemps. Or, depuis quelques années, ces deux grèbes nous restent également pendant la belle saison. Au printemps et en cet été 1952, j'ai observé les grèbes huppés, en bandes, sans discontinuer, sur le lac d'Annecy, principalement en face de la Puya et de Sevrier. Quant au « castagneux », ce ravissant « petit plongeon », ne cesse toute l'année de se livrer à ses ébats, mais le plus souvent isolément, jusqu'aux abords des quai de la ville.

De même que chez le pinson d'Ardennes, s'agit-il peut-être de quelques changements dans les habitudes de ces oiseaux ?

L. Pfister.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Justin Boson. — **Paléographie Valdotaine, IIe partie (XVe et XVIe siècle).** — In-8°, 165 pages. — Itla, Aoste, 1951.

L'Ecole des Chartes d'Aoste vient de faire paraître la deuxième partie de la « Paléographie Valdotaine », ouvrage de son Directeur, Mgr Justin Boson, Cette publication, dont le premier volume a déjà obtenu un légitime succès, attire l'attention par la beauté du tirage, l'élégance de la présentation, et la qualité artistique des planches photographiques.

Sous un format réduit et maniable, ont été réunis 37 documents judicieusement choisis. Le volume s'ouvre en 1418 par un sauf-conduit accordé au Chapitre de Saint-Ours par l'Empereur Sigismond qui, deux ans plus tôt, a fait un Duc du Comte Amédée VIII. Il se ferme en 1598, dans une atmosphère de lutte militaire et diplomatique, sur une demande de renforts adressée au Bailli d'Aoste par Charles-Emmanuel Ier. Entre ces dates extrêmes, se déroule, page par page, toute l'histoire du Val et de la Cité d'Aoste : Bulles de Félix V (1440-1443) ; élection de syndics (1490) ; lettres de la famille de Challant, qui donna à l'Eglise d'illustres évêques, et au Duché, un grand politique : le Comte René ; lettres des Ducs de Savoie ; lettre, en castillan, de Philippe II, etc...

A chacune des planches correspond la transcription moderne du texte, souvent accompagnée de notes historiques et biographiques. On pourrait souhaiter que la date initiale se trouvât placée plus en vedette et comportât, suivant l'usage communément reçu, après l'indication de l'année, celles du jour et du mois portées par l'acte. Peut-être le lecteur aimerait-il également trouver, en tête de chaque transcription, une analyse plus explicite et faisant une brève mention des titres et qualités des personnages en cause ? Mais une critique de détail ne saurait infirmer la réelle valeur scientifique d'un travail qui, tout en satisfaisant aux exigences de l'érudition, offre aux amateurs un guide agréable sur les âpres sentiers de la paléographie.

Mgr Boson nous rappelle, en son Introduction, que « la langue maternelle des Valdôtains est la française ». Depuis 1536, ce fut en français que se firent en partie les verbaux du Conseil des Commis, et l'édit du Bailli Leschaulx, reproduit à la page 85 (N° 9), représente l'un des premiers textes officiels écrits en notre langue. L'un des plus précieux documents de cette série fut l'œuvre d'une princesse française : c'est la lettre, en date du 29 mars 1573, par laquelle Marguerite de France, fille de François Ier et Duchesse de Savoie, annonce aux Commis d'Aoste l'arrivée d'un ambassadeur (N° 22, p. 117). Nous ne devons pas oublier non plus que les habi-

lants du « Val d'Aouste », tout en conservant, à l'égard de leur Suzerain, le Duc de Savoie « une accoustumée affection, fidelité et bonne voulenté », respectèrent scrupuleusement, même aux heures les plus critiques, les traités de neutralité conclus avec le Roi de France.

C'est dans une telle ambiance, faite de souvenirs communs et de confiance réciproque et loyale, que devra se placer le public français, pour accueillir et apprécier à sa juste valeur la nouvelle publication présentée par l'Ecole des Chartes d'Aoste.

François PERRON.

Raymond OURSEL. - **Jeanne d'Arc.**

« *Service de la France* », collection de livres historiques dirigée par Albert Mousset et éditée par la Maison Mame, vient de faire paraître, après *Saint-Louis* de Jean Mousset, *Henri IV* de Jacques Levron, et *Lyautey* de Patrick Heidsieck, *Jeanne d'Arc* de notre jeune confrère Raymond Oursel, archiviste de la Haute-Savoie.

Ce petit volume, écrit en collaboration avec Mme Oursel, n'est pas une nouvelle biographie. C'est une simple, mais très heureuse évocation, en 125 pages, de la brève existence de Jeanne, vue à la fois sous l'angle temporel et surnaturel. Existence qui, d'abord cachée en son village natal, se trouve brusquement aux prises avec des hommes falots, violents ou passionnés ; français, bourguignons, anglais ; soudards, clercs et laïcs de ce XV^e^ siècle naissant où la France meurtrie, déchirée, est dans une situation quasi désespérée. Existence bouleversée par les Voix d'En-haut qui lui révèlent une mission humainement incompréhensible et irréalisable, qu'elle accomplira cependant en une épopée de quelques semaines. Existence aux prises enfin avec l'insondable mystère qui lui réserve une Passion si semblable à celle du Christ, un martyre et une mort, nécessaires, semble-t-il, pour que la France puisse se ressaisir et revivre.

Comme le remarque très justement l'auteur « moins de cent jours auront suffi à cette petite illettrée pour, à elle seule, et de ses frêles mains de femme, rétablir la France par le plus prodigieux des redressements historiques, et définitivement ruiner les combinaisons politiciennes en rendant un Trône à sa mission et à son symbole, un peuple à sa foi ».

Président du Comité de l'Exposition « *Jeanne d'Arc et son temps* » qui se tint à l'Hôtel des Invalides, de mai à septembre 1948, M. Oursel avait en mains tous les documents d'archives pour étudier le « cas » Jeanne d'Arc. Il l'a fait en chartiste, le méditant longuement et avec amour, après l'avoir replacé dans son cadre historique. La probité intellectuelle de l'auteur, sa foi en une Providence agissant qui se sert des faibles pour confondre les forts, éclaire bien des points obscurs. Aussi, son ouvrage, écrit en un style sobre, dense et agréable, ouvre-t-il de nouveaux horizons sur la Sainte de la Patrie et la pérénité de son action à travers les siècles.

F.-M. RITZ.

Albert Duluc. — **Le Mont-Cenis, sa route, son tunnel.** Contribution à l'histoire des grandes voies de communications ; *Collection des Actualités scientifiques et industrielles*, XLIII Mémoires et travaux. — Grand in-8°, 151 pages, Paris Hermann et Cie; 1952.

« Le percement des Alpes, réalisé par l'achèvement en 1871, du tunnel du Mont Cenis, constitue une des premières entreprises monumentales et, dans l'état des techniques de l'époque, une des plus audacieuses « pour rectifier la géographie du globe », écrit dans sa préface, M. G. Friedmann, professeur d'histoire du travail au Conservatoire National des Arts et Métiers.

Sans doute, comme nous le révèle l'ample « Bibliographie » qui termine l'ouvrage, a-t-on beaucoup écrit sur l'événement formidable dirait-on aujourd'hui que fut cette première percée, mais M. Duluc nous offre une histoire complète qui est le résultat à la fois de l'étude de tous les travaux publiés et de ses investigations et recherches personnelles.

Et pour nous, cette histoire a eu outre le grand mérite de constituer un hommage éloquent à la mémoire de notre illustre compatriote Germain Sommeiller : « Pour nous, écrit l'auteur, Sommeiller est l'homme de la première percée des Alpes. Contre vents et marées, il a mené à bien cette entreprise gigantesque et, de ce point de vue, il force notre admiration ».

Ayant rappelé en guise d'introduction les principaux éléments de l'histoire de la route du Cenis, M. Duluc expose les raisons du choix de ce mont pour la percée dont le principe fut posé dès 1839. Ces raisons demeuraient les mêmes que celles de Napoléon pour l'ouverture de la route.

Alors que Cavour soulignait les avantages d'une voie ferrée transalpine, l'entrepreneur Médail présentait un mémoire au roi Charles-Albert qui s'intéressait à la question pour tenter de retenir la Savoie qu'il sentait lui échapper. Et c'est à la demande du roi qu'après la mort en 1844 de Médail, le belge Maus essayera de résoudre le problème technique qui se posait et après quatre ans d'études proposera son fameux « tranche montagne » qui provoqua l'enthousiasme des deux côtés des Alpes. En même temps, le physicien Collardon, de Genève, l'un des fondateurs de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, eut l'idée de l'air comprimé et bientôt l'anglais Bartlett mettait au point une perforatrice semi-automatique.

Mais c'était à trois jeunes techniciens, Sommeiller, Grattoni et Grandis qu'était réservé le succès. Et de ce trio comme de l'entreprise, Sommeiller constituait le génie. Aussi, étant député d'Annecy au Parlement de Turin, déposera-t-il bientôt et officiellement son projet de percée du Fréjus (17 mai 1854).

On sait la suite : le 31 août 1857, à Modane, inauguration par le roi de Sardaigne et le Prince Napoléon du commencement de la percée avec manifestation internationale le 2 septembre à Culoz ; multiples difficultés à surmonter ; entre temps l'Annexion de la Savoie à la France ; enfin la jonction des deux galeries le 25 décembre 1870 dont le lendemain fut un grand jour pour Sommeiller

qui devait mourir à Saint-Jeoire le 11 juillet 1871 alors que l'inauguration officielle de son tunnel n'eut lieu que le 19 septembre suivant.

Il faut lire le très intéressant ouvrage de M. Duluc et ses détails captivants. Une table chronologique rappelle les étapes et faits principaux de l'entreprise jusqu'aux événements tragiques de la dernière guerre. Si en 1917, le tunnel miraculeusement préservé « a servi magnifiquement les armées alliées engagées dans les plaines du Pô », il devait, cette fois, subir d'immenses dommages. Mais sa restauration, terminée déjà le 1er septembre 1946, fut bien le signe d'une prompte réconciliation entre les deux nations voisines et sœurs.

L. Pfister.

DANS LES PUBLICATIONS

Paul TAPPONNIER. — **Alsace et Savoie.** — In-8°, 30 pages. — Annecy, Impr. Dépollier.

Elégante petite plaquette illustrée, à la couverture d'argent sur laquelle se dessine la silhouette symbolique et aimée de la cathédrale de Strasbourg.

En tête de la première page, cette consigne écrite au pied du Salève par le député et ancien ministre, Alfred Oberkirch : « L'Alsace et la Savoie uniront leurs cœurs dans le même sens... Vive la France ! »

C'est avec de pareils sentiments que Paul Tapponnier a rédigé cette brochure à l'occasion de la remise de la croix de la Légion d'honneur à M. Meyer, administrateur de la Société Alsacienne d'Aluminium du Châble-Beaumont (Haute-Savoie).

Cette industrie, florissante, demeure un vivant souvenir du séjour en Savoie, pendant la dernière guerre, de plus de quatre mille Alsaciens et Lorrains, parmi lesquels on se plaisait à saluer bien bas « l'oncle Hansi ». Ces hôtes, très chers, donnèrent aux Savoyards « l'exemple d'un courage magnifique et d'une confiance absolue en de sereins lendemains. C'était déjà l'union des âmes des trois provinces... », écrivions-nous, dans une communication le 3 octobre 1945, à l'Académie Florimontane, que M. Tapponnier a eu l'amabilité de rappeler.

Mais c'est dans son âme pleine de poésie que notre confrère a trouvé les mots enthousiastes pour célébrer le « Pays de la Marseillaise » et évoquer ce Noël 1914 qu'il passa dans les Vosges avec les « copains du 230e », alors que de Savoie leur arrivaient les petits paquets de Saint Nicolas, pour chanter le message des cigognes :

« Elles portaient aux cœurs arrachés à la France
« Un souvenir d'amour, un gage d'espérance ».

L. PFISTER.

Annales de la Société d'Emulation de l'Ain. — Tome LXII, 1950. Consacré au XXIe Congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés savantes. Bourg 1951. A retenir :

Section Vaugelas (voir *Revue Savoisienne*, 1950).

Section Histoire-Géographie.

Mme DURAFOUR. — *Une charte d'Amédée, duc de Savoie*, de 1465.

Mlle Arène. — *La vie de deux grandes princesses de chez nous.*

Claudine de Bretagne, veuve de Philippe II de Savoie, qui avait apporté à Billiat le Saint Suaire dont elle avait hérité à la mort de son époux. En 1503, l'insigne relique fut exposée sous les Halles de Bourg, à l'occasion de la visite du Grand Maître des Flandres. De là, le Suaire fut transféré à Chambéry. La fille de cette princesse, Philiberte de Nemours, époux de Julien de Médicis, frère du pape Léon X, voulut être enterrée, comme sa mère, près du Saint Suaire, à Chambéry.

L. Peister.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

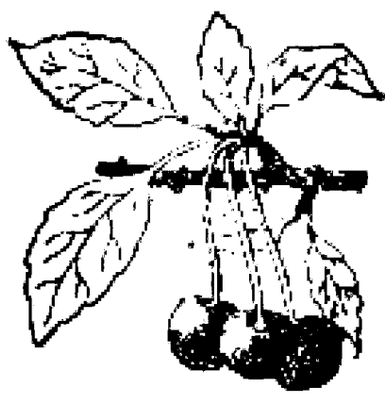
de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1953

Quatre-vingt treizième année



ANNECY
Imprimerie DÉPOLLIER

—

1953

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARÈS 1854-1916

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET (+ 1941).
Léon LAYDERNIER.
Georges MARTIN (+ 1943).
L.-F. ROSSET.

MEMBRES DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Tués à l'ennemi pendant la guerre 1914-1918

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, docteur en droit, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée et nommé Chevalier de la Légion d'honneur après sa mort).

Louis GRIVAZ, notaire à Annecy, docteur en droit, chef de bataillon au 170e d'infanterie, blessé mortellement au bois du Seigneur, le 3 mai 1917, décédé le 3 juin suivant à l'ambulance allemande de Blanzy (Aisne), où il avait été recueilli. Chevalier de la Légion d'honneur et cité à l'ordre de la division.

LISTE DES MEMBRES (1)

(A l'Assemblée générale de 1953)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✾ I., professeur agrégé honoraire.

Archiviste honoraire : M. Joseph SERAND, Archiviste adjoint en retraite de la Haute-Savoie.

COMITE

Président : M. François-Maurice RITZ, ✲, ⚜, Caissier honoraire de la Caisse d'Epargne d'Annecy.

Vice-Présidents : MM. Jean d'ORLYÉ, ✲, ⚜, ✾ A., ✺, licencié ès-sciences ; Prosper VALLIN, O. ✲, ⚜, Trésorier-Payeur Général honoraire.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Archiviste : M. Raymond OURSEL, Archiviste en chef de la Haute-Savoie.

Trésorier et secrétaire adjoint : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Bibliothécaire : M. Jacques FOURNIER, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

Membres du Comité : MM. L. ANDRÉ, ✲ ; L. BUTTIN ; le Général CARTIER, G. O. ✲ ; le Chanoine F.-J. COUTIN ; L. LAYDERNIER, ✲ ; L. MORET, ✲.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la « Revue » : M. Louis PFISTER.

Comité de rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, C. GARDET, Mlle MUGNIER, MM. d'ORLYÉ, R. OURSEL, L. PFISTER, F.-M. RITZ et VALLIN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine et Conservateur du château: M. Louis BUTTIN.

Econome du domaine : M. Léon ANDRÉ.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1952 ARMAND, Directeur Général de la S. N. C. F., à Paris.
1934 ARMINJON Charles, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.
1939 BLANCHARD Raoul, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Grenoble.
1947 BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève.
1913 BORDEAUX Henry, C. ✻, ✠, C. ✠, de l'Académie Française.
1895 CARNOT François, ✻, ✠, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.
1942 CESBRON Auguste (S. E. Mgr), évêque d'Annecy.
1937 CHAPUISAT Edouard, ancien président du Grand Conseil, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques, à Genève.
1928 DARDEL Marius, ✻, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.
1952 DECOUX (L'Amiral), G. O. ✻, Prince protecteur de l'Empire d'Annam, à Paris.
1934 DUCHÊNE Joseph (le général), C. ✻, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre.
1906 GUINIER Philibert, O. ✻, ✠ I., directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, correspondant de l'Institut, membre de l'Académie d'Agriculture, à Paris.
1944 JACOB Charles, Professeur de géologie à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.
1950 JACQUES André, artiste-graveur, Conservateur des Monuments Historiques, à Chambéry.
1923 MARGOT, G. O. ✻, Directeur général honoraire de la Cie P.-L.-M.
1891 MARTEAUX Charles, ✠ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.
1947 PAYOT René, directeur du *Journal de Genève*.
1929 PITTARD, professeur honoraire à l'Université de Genève, Directeur du Musée d'Ethnographie.
1911 VAN GENNEP, ✻, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 ANDRÉ Léon, ✻, ✠ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.
1939 AUBRY Paul-V., publiciste, à Paris.
1927 AVEZOU Robert, ✻, ✠ A., archiviste départemental, à Grenoble.
1939 BAUD Henri, Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois.
1934 BIENNIER Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.
1924 BLANCHARD Camille, architecte départemental, à Annecy.
1912 BOUCHET Claudius, ⚜, négociant, à Annecy.
1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, Rumilly.
1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ⚜, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.
1903 CARLE-BAUD Henri, ✻, O. ✠, ancien officier d'Infanterie, à Chambéry.
1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.
1935 CARTIER Georges, G. O. ✻, général de division en retraite, à Jacob-Bellecombette (Savoie).
1928 CHARVIN Alexandre, entrepreneur, à Annecy.
1937 COCHAT François, ✠ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes en retraite, à Thônes.
1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.
1934 CUVET Honoré, ✻, capitaine en retraite, à Annecy.

1931 DAVIGNON Henry, ✻, Contributions Indirectes, à Annecy.
1936 DEVANT Charles, ✻, ⚔, ✠, Ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.
1919 DOYEN, G. Of. ✻, ✠, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.
1937 DUPARC Pierre, docteur en droit, conservateur adjoint des Archives des Affaires Etrangères, à Paris.
1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.
1940 FALLETTI Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.
1901 FERRERO Marius, O. ✻, ✠ I., président honoraire de la Chambre de Commerce, industriel, à Annecy. † 1953.
1911 FOURNIER Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.
1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.
1930 FROMAGET Gilbert (le chanoine), anc. aumônier de la Visit., à Annecy.
1948 GAGNEBIN Bernard, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Universitaire de Genève.
1931 GARDET Clément, libraire, à Annecy.
1922 GAYET Claudius, négociant, à Annecy.
1937 GOJON Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.
1925 GRABER Eugène, ✻, ✞, conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.
1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole normale de Bonneville.
1950 GUILLOT Denis, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
1922 GUY Lucien, ⚔, président de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.
1948 GUINAUDEAU, ✻, ✠, ⚔, ancien conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.
1949 KUÉNY (Mme), Conservatrice de Musée à Marseille.
1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.
1937 LACROIX Maurice, ✠ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.
1920 LAEUFFER Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.
1901 LAYDERNIER Léon, ✻, ✠ I., ✠, banquier, à Annecy.
1928 LAYDERNIER René, ⚔, banquier, à Annecy.
1908 LETONNELIER Gaston, ✻, ⚔, ✠ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, ancien archiviste départemental, à Grenoble.
1933 MARET (Mlle) Anna, ✠ A., artiste-peintre, à Annecy.
1916 MORET Léon, ✻, ⚔, doyen de la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut, à Grenoble.
1929 MUGNIER Jeanne (Mlle), ✠ I., membre de la Société des Gens de Lettres, à Annecy.
1932 ONDE Henri, ✠, ⚔, professeur à l'Université de Lausanne.
1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ⚔, ✠ A., ✠, licencié ès-sciences, à Menthon.
1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, à Annecy.
1939 PAYOT Paul, à Chamonix.
1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 PFISTER Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1942 RIDOUX, O. ✻, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Paris.
1922 RITZ François-Maurice, ✻, ⚔, Caissier honoraire de la Caisse d'Epargne d'Annecy.
1912 ROBERT Louis, propriétaire, à Annecy.
1891 SERAND Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1936 SOUCHIER Jean, O. I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ✻, ⚔, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 TROMBERT (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1941 VALLIN Prosper, O. ✻, ⚔, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.

1934 VUACHET Charles, ✾ I., professeur honoraire d'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
19 ACHARD Albin, ✾, directeur honoraire des Contributions directes, à Annecy († 1953).
1951 ANGLÈS d'AURIAC (le Docteur), à Toulon.
1951 AUDIBERT René (Commandant), à Annecy.
1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.
1924 ANGELLOZ, ✾, ✾ I., maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Paris.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Annecy.
1947 BARATIER Edouard, archiviste-adjoint, à Marseille.
1949 BASSET Paul, hôtelier, Villa Marie, rue des Archives, à Annecy.
1930 BAUD John, ✾ I., ✪, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1947 BEAUQUIS Emile, ✻, Manufacture d'Annecy.
1923 BERNARD Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1953 BERTHOUD Emile (l'Abbé), secrétaire du Bureau diocésain de Presse, Annecy.
1948 BOILLET Francis, industriel, à Annecy.
1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 BURNIER Gilbert, ✾, agent général d'assurances, à Annecy.
1926 CATTIN Charles, ✾, docteur-médecin, à Annecy.
1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre, à Annecy.
1947 CHANEL Georges, ✾ I., professeur agrégé, à Annecy.
1937 CHARMEIL Alexis, G. O. ✻, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1946 CHAPIER Georges, ✾, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✻, ✾, à Annecy.
1946 CHAPAL Paul, pasteur de l'Eglise réformée, à Annecy.
1903 COSTA DE BEAUREGARD (comte) Olivier, ✠, ✾, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 COSTAZ Gabriel, ✾ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 CROLARD Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ✾, agent général d'assurances, à Annecy.
1951 DECHAVASSINE Marcel (le chanoine), directeur au Grand Séminaire, à Annecy.
1940 DESPIERRE Gabriel, ✻, ✾, ingénieur, à Annecy.
1941 DESCHAMPS François, avocat, à Annecy.
1952 DUSSAUGE Pierre, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1941 FOLLIET (le colonel), O. ✻, ✾, à Paris.
1932 FOURNIER Henri, ✻, ✾, docteur en pharmacie, à Annecy.
1937 FOURNIER Lucien, ✻, ✾, ✾ I., inspecteur honoraire de l'Enseignement, à Annecy.
1947 FOURNIER Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.
1950 GANTER Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de de Genève.
1931 GENEVOIS Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.

1945 Giorgi Robert, docteur en médecine, à Annecy.
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 Goiffond Louise, professeur au Collège Moderne, à Lyon.
1952 Gojon Louis, juge d'instruction au Tribunal de la Seine.
1948 Grandchamp Georges, industriel, à Annecy.
1935 Gruffaz Jean-Auguste, ✾ A., président-fondateur des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1950 Gruffat Louis, instituteur à Menthonnex-sous-Clermont.
1948 Josseron Henri, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1953 Laurent Jean-Pierre, conservateur du Musée, Annecy.
1952 L'Honoré (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1916 Marquet Fernand, ✾, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1949 Martin René, propriétaire du Grand Hôtel Beau-Rivage, à Annecy.
1950 Menne Georges, professeur, à Marseille.
1951 Meynet Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 Milliot Gaston, proviseur du Lycée, à Bourges.
1944 Moret Jacques, notaire, à Annecy.
1926 Moret Maurice, ancien notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✾, docteur en médecine, à Faverges.
1942 Murgier René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1909 Perret Henri, avocat, président de l'Académie du Faucigny, à Bonneville († 1953).
1952 Perron François, sous-archiviste, à Annecy.
1945 Peyresaubes Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1946 Pillet Maurice, président du tribunal civil, à Annecy.
1945 Pfister Michel, licencié en Droit, à Annecy.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1933 Pollier Joseph, ✾ I., ✠, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1950 Primot André, Brigadier des Eaux et Forêts, entomologiste, à Annecy.
1936 Ravnaz Alix, O. ✾, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1944 Reguerraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 Revelin Lucien, ingénieur aux Forges de Cran.
1938 Ritz Emmanuel, ✾ I., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1949 Rosset L.-F., professeur au Collège Estéglal, à Kaboul (Afghanistan).
1925 Roullet André, O. ✾, colonel en retraite, à Annecy.
1952 Secret Bernard (le chanoine), à Chambéry.
1951 Spahni Jean-Christian, archéologue à Genève.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1919 Vinit A., docteur en médecine, ✾, à Veyrier-du-Lac.
1953 Weissen-Szumlanska (Madame), préhistorienne, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1944 Aussedat Henri, industriel, à Paris.
1952 Barraud (Docteur Georges), ✻, président de l'Académie de La Rochelle, à Chatelaillon-Plage.
1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), à Paris.
1949 Cochet Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 Damex Auguste, agent général d'Assurances, à Bonneville.
1934 Desgeorges Marcel, ✻, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon.
1944 Eyhéralde (Mme) Solange, à Annecy.
1953 Gruffaz Pierre, attaché d'ambassade, à Tunis.
1947 Jeanrenaud Robert, rédacteur du journal *La Suisse*, à Genève.
1944 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1946 Landwerlin Octave, éditeur, à Strasbourg.
1940 Laurent Jules, ✻, ⚜, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.
1933 Lecouturier Ernestine (Mlle), directrice du Collège Sainte-Jeanne-de-Chantal, à Paris.
1947 Pariset Paul, à Lyon.
1953 Pariset Ernest, notaire à Lyon.
1940 Pautry Joseph, attaché au Secrétariat du Bureau de l'Habitant, à Genève.
1952 Pernoud (Mlle Louise), directrice de l'école libre, à Viry.
1942 Reverdin Olivier, à Genève.
1952 Stelling-Michaud (Sven), président de la Société d'Histoire et d'Archélogie, à Genève.
1949 Ziegler Henri (de), doyen de l'Université de Genève.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET REVUES DIVERSES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Bonneville. Académie du Faucigny.
Bourg. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
Chambéry. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.

GRENOBLE. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

93e Année — 1953 1er et 2e trimestres

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

Séance du 21 janvier 1953 (*)

En l'absence des Vice-Présidents, M. L. Pfister, Secrétaire perpétuel, présente les excuses du Président, M. F.-M. Ritz, retenu à la chambre. Il transmet aux Florimontans le souvenir et les vœux de notre éminent confrère, M. l'Amiral Decoux, qu'il remercie.

M. Pierre Duparc fait une causerie sur le rôle des routes du Genevois au Moyen-Age. Il évoque deux voies principales : celle de la cluse d'Annecy en direction de la vallée de l'Isère, d'une importance plutôt politique, et celle du Rhône, d'une importance économique. La première peut se diviser en trois tronçons : 1° Genève-Annecy, par les routes longeant les deux côtés du Salève et se réunissant à Cruseilles ; le second tronçon d'Annecy à Faverges, par les deux rives du lac, et enfin, de Faverges à la vallée de l'Isère, soit par Marlens et le val d'Arly, soit par le col de Tamié.

Chacune de ces routes était jalonnée par de nombreux châteaux et établissements religieux ou hospitaliers que M. Duparc cite avec maints détails historiques. Du pont de Brogny, par exemple, où existait la maladrerie Sainte-Madeleine, la route passait auprès du château de Novel ; puis, par la maison forte de Verboux, au bas de la colline d'Annecy-le-Vieux, se dirigeait vers le lac où elle trouvait, à proximité de la pierre mal tournée, la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Rencontre.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Pernoud, MM. Charvin, Cuvet, Dechavassine, Devant, Duparc, Dussauge, Falletti, J. Fournier, Gardet, Grandchamp, L. Gruffat, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Vuachet.

Excusés : Mlle Trombert, MM. Buttin, Guinaudeau, Lacombe, M. Pfister, F. Ritz, Serand et Vallin.

La seconde voie, celle de la rive droite du Rhône, intéressait le Genevois par le tronçon Genève-Seyssel qui la rejoignait. Par celui-ci se faisait un gros trafic commercial avec le Midi, notamment avec Avignon et sa cour papale : céréales, bois, bétail. Le sel arrivait au port de Seyssel à destination du Genevois, ainsi que les draperies pour les foires de Champagne.

M. Pfister remercie M. Dupare de cet aperçu très vivant de la vie médiévale sur les routes du Genevois, étude intéressant plus particulièrement Annecy, capitale de ce comté.

Il présente ensuite Mlle Louise Pernoud, directrice de l'Ecole libre de Viry, membre des Sociétés françaises d'Archéologie et de Musicologie, ainsi que de la Florimontane, venue nous entretenir de François de Montvuagnard, gouverneur du fort de Sainte-Catherine à Viry, au temps de sa destruction par Henri IV. *(Voir article séparé).*

Le Secrétaire perpétuel remercie Mlle Pernoud de nous avoir fait connaître ce document inédit qu'elle a découvert dans le fond d'archives de l'historien Jules Vuy, de Genève. Et il espère qu'elle fera profiter la Florimontane de ses recherches futures.

Il dépose, de la part de notre confrère, M. Georges Menne, son séduisant ouvrage « Enseignements », préfacé par Charles Le Verrier, ouvrage dans lequel Léon Bérard dit avoir trouvé « un esprit et une âme » et qu'un Conseiller supérieur de l'Instruction publique qualifie de « beau travail français ».

M. Pfister présente également l'étude que le docteur Georges Barraud, notre confrère de Chatelaillon, vient de publier dans le « Progrès Médical » du 24 décembre, sur « Saint François de Sales, humaniste passionné et apôtre infatigable devant la Médecine et l'Hygiène ». Cet article intéressera tous ceux qui s'adonnent aux études salésiennes. Des compliments reconnaissants sont adressés aux deux auteurs.

Sur la proposition de M. Gardet, proposition allant au devant du désir de tous les Florimontans, la motion ci-après est votée à l'unanimité : « En sa réunion du 21 janvier 1953, l'Académie Florimontane félicite et remercie

son Président, M. F.-M. Ritz, de l'action qu'il a menée sur le plan municipal, permettant la libération et la sauvegarde du château d'Annecy, monument précieux à tous ceux qui s'intéressent aux souvenirs de l'ancien apanage du Genevois et cher à tous les Annéciens ».

Séance du 4 février 1953 (1)

PRÉSIDENCE DE M. VALLIN, VICE-PRÉSIDENT

M. Vallin transmet les regrets de M. Ritz, président, encore retenu à la chambre et, aussitôt après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, il fait la communication annoncée « A propos de Mgr Dupanloup ».

Un résumé rapide de la vie, de la carrière brillante et de l'œuvre féconde du célèbre prélat est tout d'abord brossé à grands traits par notre confrère, qui souligne son attitude courageuse pendant la guerre de 1870, les splendides funérailles qui lui furent faites et l'hommage que lui rendit la presse régionale.

Abordant ensuite la question épineuse et pleine d'énigmes de la naissance accidentelle, à Saint-Félix, le 3 janvier 1802, M. Vallin rappelle le souvenir des familles Dupanloup et Déchosal, qui résidaient toutes deux au numéro 24 de la rue Filaterie, à Annecy : le père présumé du futur évêque, Jean-François Dupanloup, qui s'adonne à la boisson, est fils d'un musicien habilité de la cathédrale ; le portrait de la mère de l'enfant, Annette Déchosal, nous la montre élégante et donnant l'impression d'honnêteté. Actes de naissance et de baptême, attestation

---

(*) Etaient présents : MM. Achard, André, Charvin, Dechavassine, J. Fournier, Th. Falletti, Guinaudeau, H. Pfister, L. Pfister, Vallin et Vuachet.
Excusés : MM. Coutin, Lacombe, M. Pfister, F. Ritz et Serand.

du maire de Saint-Félix, protestation de Jean-François Dupanloup sont évoqués tour à tour, mais si le mystère demeure entier. M. Vallin insiste particulièrement sur l'amour filial admirable que notre illustre compatriote témoignait à sa mère, sentiment qu'il partageait avec son attachement à la Savoie où il voulut que son cœur demeurât à jamais ? C'est en avril 1879 que cette insigne relique fut solennellement apportée à l'église de Saint-Félix, où elle est pieusement conservée dans une niche que recouvre une plaque de marbre blanc dont le conférencier nous traduit l'inscription latine.

M. L. Plister se fait l'interprète de l'assistance pour remercier et féliciter chaleureusement M. Vallin de cette magnifique évocation de l'éminent Annécien que fut Dupanloup, évocation faite avec beaucoup d'érudition, de tact et de cœur, et qui semblait s'imposer d'autant plus qu'Annecy ne fut pas appelé à participer à la récente commémoration à Saint-Félix !

Au nom du bibliothécaire, M. J. Fournier, le Secrétaire lit un passage de notre bulletin de 1856 relatant la visite du château de Menthon par la Florimontane et la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, sous la conduite de Mgr Dupanloup, qui s'y reposait.

Notre confrère, M. Paul Payot, a reçu le Grand Prix littéraire de la Montagne, fondé par la ville de Chamonix, pour son ouvrage « Au Royaume du Mont-Blanc ». M. L. Pfister lui adresse de chaudes félicitations.

Le Secrétaire perpétuel signale que la Revue « Provence Historique » d'octobre présente le compte rendu du tome II de l'Histoire du Commerce à Marseille (1291-1423), étude publiée par notre sympathique confrère, M. Edouard Baratier, ancien archiviste de la Haute-Savoie.

Il présente les ouvrages reçus : « La Diplomazia di Regno di Sardegna durante la prima guerre d'Indepen-danzia », offert par M. G. Grandchamp ; « Saint-Jean-de-Maurienne, la Cathédrale et ses dépendances », édité par la Société d'Histoire de Maurienne ; « Lutte pour l'Europe. Vers la Constitution européenne ». Remerciements aux donateurs.

Séance - Assemblée générale du 19 février 1953 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Après approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée, le Président adresse des remerciements à tous ceux qui, au cours de l'exercice, ont apporté à la Société un élément de vitalité. Il se plait à constater que l'année 1952 apparaît satisfaisante, alors que nous avons tenu quatorze séances, dont sept publiques ont eu lieu dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville. Souhaitant que l'année présente permette d'autres substantielles réunions, M. Ritz fait appel au concours de tous et demande à chacun de manifester, au moins par l'assiduité aux séances, l'intérêt qu'il prend aux travaux des confrères qui s'efforcent de les animer.

Le Président communique une lettre de M. Joseph Serand qui, en raison de son âge et de sa santé, le prie d'accepter sa démission d'archiviste et de membre du Comité. Malgré la tristesse qu'il en a éprouvé, M. Ritz a dû se rendre aux raisons de notre confrère, tout en rendant hommage à son volontaire effacement et au dévouement qu'il nous continue.

L'Assemblée témoigne à M. Serand son affection reconnaissante et l'acclame archiviste honoraire. Elle élit à sa place, comme membre du Comité et archiviste de l'Académie, M. Raymond Oursel, archiviste de la Haute-Savoie.

Les quatre membres sortants du Comité, MM. Louis Buttin, le Chanoine Coutin, Léon Laydernier et Prosper Vallin sont réélus. MM. Jean-Pierre Laurent, conservateur du Musée ; Ernest Pariset, notaire à Lyon, fils de l'exécuteur testamentaire de Léon Marès ; Pierre-Etienne Gruffaz, attaché d'Ambassade, fils de notre confrère, Auguste Gruffaz ; Chanal, chef départemental du Cadas-

(*) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, Buttin, Carteron, Coutin, Charvin, Cuvet, Général Cartier, Davignon, Guinandeau, L. Laydernier, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, Oursel, J. Fournier.
Excusés : MM. Serand et Tapponnier.

tre ; l'abbé Berthoud et Mme Weissen, préhistorienne, à Annecy, sont nommés membres de l'Académie.

M. Hubert Pfister, trésorier, donne lecture de la situation financière et du projet de budget pour l'exercice. L'un et l'autre sont approuvés.

M. Léon André, économe du domaine de Montrottier, présente le compte-rendu financier propre à celui-ci. Ces comptes sont adoptés.

M. Louis Buttin, administrateur du domaine, apporte toutes explications utiles sur l'administration et propose un projet de budget qui est approuvé également.

Le Président remercie MM. H. Pfister, André et Buttin, chargeant ce dernier de transmettre aux régisseurs de Montrottier toute la satisfaction de l'Académie.

MM. H. Cuvet et C. Gayet, vérificateurs aux comptes, sont remerciés et confirmés dans leurs fonctions.

M. Cuvet expose deux projets de promenades des Florimontans pour l'été prochain, à Sixt et à Belley.

Le Président annonce qu'auront lieu, cette année, le 80e concours de poésie de la fondation du Docteur Andrevetan, ouvert à tous les Français, et le 12e concours de la fondation Léon Laydernier, réservé aux poètes savoyards et du canton de Genève.

En fin de séance, M. le Général Cartier se fait l'interprète de l'Assemblée pour exprimer à M. Ritz l'amitié reconnaissante de ses confrères et des vœux ardents pour son complet rétablissement.

Séance du 18 mars 1953 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président, M. Ritz, souhaite une cordiale bienvenue aux personnalités récemment admises comme membres de notre Compagnie, et notamment à M. l'Abbé Berthoud et

(*) Etaient presents : Mme Bienner, Mlle Trombert, MM. André, Berthoud, Coutin, Cuvet, Dechavassine, Devant, Lacroix, Laurent Perrou, H. Pfister, L. Pfister, Rannaz, Ritz.

Excusés : MM. Buttin, Guinandeau, Lacombe, Cursel, M. Pfister, Tapponnier, J. Fournier.

à M. Jean-Pierre Laurent, présents à la séance. Il en profite pour rappeler que chacun doit contribuer à la vie de l'Académie, d'abord en assistant à ses réunions, assistance qui est un devoir et un hommage à rendre aux confrères qui ont préparé des causeries. C'est aux séances que se nouent d'amicales relations et que s'acquiert cet esprit salésien qui doit être la marque distinctive des Florimontans. M. Ritz demande ensuite à chacun d'animer les séances par un travail personnel se rattachant, de préférence, à la Savoie, mais sans exclusive de sujets d'ordre général.

Le Président rappelle le décès récent de deux de nos membres associés, M. Joseph Richard, chirurgien-dentiste réputé par sa science, sa virtuosité, sa douceur, alliés à une bonté et à une générosité inépuisables. Mlle Pauline Long, des Clavières, privat-docent de l'Université de Genève, qui avait enseigné à la Faculté des Lettres. Propriétaire du château de Châtel, à Usinens, elle était heureuse de faire partie de notre Académie.

A sa sœur, comme à Mme Richard, M. Ritz renouvelle des condoléances émues.

Il associe également les Florimontans aux deuils cruels qui ont frappé nos deux confrères : M. Théobald Falletti, qui vient de perdre sa femme, et le chanoine Secret, dont le neveu, la nièce et leur fillette ont trouvé la mort dans un accident d'automobile au Maroc. A ces confrères, il exprime des sentiments d'affectueuse sympathie.

Enfin, il est heureux de féliciter chaleureusement MM. Henri Davignon, le Dr Barraud et le Dr Desgeorges, trois Florimontans, nommés chevaliers de la Légion d'Honneur.

D'après un manuscrit conservé à l'Académie Salésienne, M. le Chanoine Coutin fait le récit d'un voyage de Genève à Chamonix, effectué par des Parisiens en juin 1861. Le narrateur, très sensible à tout ce qui se présentait à ses yeux, décrit les paysages, les villes et villages traversés, les différentes cultures, les montagnes, les gens rencontrés, en un mot toutes ses impressions. A Bonneville, quelques soldats en pantalon rouge le réjouissent, mais il n'ose songer au froid qu'ils doivent endurer l'hiver.

A Saint-Martin-sur-Arve, il faut échanger le fiacre contre un char sonore et bruyant, qu'on abandonnera lui-même au bord du ravin du Nant, franchi à pied. Et c'est un véhicule lourd et ferraillant qui arrêtera nos voyageurs devant l'Hôtel de Londres, à Chamonix, « village » dont l'unique rue tortueuse n'est pas longue. Le lendemain matin, « Madame » trônant sur un mulet et les autres à pied, on monte au Montenvers. L'enthousiasme grandit avec l'altitude, et, devant la Mer de Glace, c'est de l'éblouissement. La descente jusqu'au Mauvais Pas, suivie d'une détente parmi les pâturages fleuris, est l'objet de détails pleins de saveur.

M. L. Pfister donne lecture d'une communication de M. Paul Tapponnier sur les relations de bon voisinage que les syndics et conseillers de Genève s'efforçaient d'entretenir et de renforcer, au XVIII^e^ siècle, avec les souverains sardes, les gouverneurs de Savoie ou leurs représentants, de passage dans la région.

M. Mercier, de la Société d'Ethnographie de Paris, a soumis une étude qu'analyse M. L. Pfister, sur les « arbres ceinturés ». Il s'agit d'une coutume remarquée il y a quelques années dans le Nontronnais, suivant laquelle, le Mardis-Gras, les gens de la campagne ceignent d'un lien de paille le tronc de leurs arbres fruitiers, opération qui, faite avant le lever du soleil, doit favoriser la fructification. Voyant dans cette coutume la survivance de quelque rite religieux déformé ou plutôt une offrande propitiatoire à la Divinité, M. Mercier désire savoir si cette tradition a existé en Savoie.

M. Paul Guichonnet a envoyé un tirage à part de trois lettres inédites de Cavour adressées à son ami, le député de Bonneville, Jacquier-Chatrier. Remerciements.

Mme Biennier offre une collection de quatorze pointes-sèches originales, dont elle est l'auteur, et représentant des vues du Vieil-Annecy et des environs. Le Président remercie vivement et félicite l'aimable donatrice.

Séance du 15 avril 1953 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

L'Académie a perdu, récemment, l'un de ses membres les plus sympathiques, M. Albin Achard, ancien directeur des Contributions directes, membre du Conseil d'Administration du Bureau de Bienfaisance et de celui de la Caisse d'Epargne. Le Président rappelle que le regretté défunt fit preuve, dans ces divers postes, des plus belles qualités qui lui valurent l'estime unanime. Rendant hommage à sa valeur morale, il adresse à Mme Achard et à la famille, la profonde sympathie des Florimontans.

M. Paul Tapponnier envoie une communication intitulée « Au sein de la Seigneurie Genevoise, préoccupations de courtoisie », que présente le Président. Il est question du mariage, en 1760, à Ferney, de M. de Montpéroux, résidant de France à Genève, avec Claudine de la Lande Bourbon. *(Voir article séparé).*

Le Président souligne le grand intérêt que présente la carte des églises du Diocèse d'Annecy, récemment publiée par M. et Mme Raymond Oursel. Cette carte admirablement réalisée, facilitera grandement les recherches sur les trésors architecturaux de nos églises. Elle fait honneur à ses auteurs, que le Président félicite.

M. Louis Buttin commente le film sur Montrottier, que viennent de réaliser MM. Ferret et Tracol, de Rumilly, et que ce dernier est venu présenter à l'assistance. Il débute par une très belle vue aérienne du château, dont les parties les plus caractéristiques passeront successivement sur l'écran. Le manque de lumière n'a pas permis d'obtenir d'aussi bonnes vues de l'intérieur et des collections. Ce film gagnera à être complété par des sujets traduisant la

---

(*) Etaient prsents : Mme Biennier, MM. Buttin, Charvin, Coutin, Devant, Dussauge, J. Fournier, Francillon, Guinandeau, Lacombe, Oursel, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, Rannaz, Ritz et Vallin.

Excusés : MM. M. Pfister et Serand.

grande animation estivale du château. Quelques clichés en couleur reproduisant les terrasses fleuries, ont charmé l'assistance, de même que le beau film sur les saisons, présenté par M. l'Abbé Dunoyer de Lescheraines, curé de Marigny-Saint-Marcel, qui l'a tiré lui-même dans sa paroisse. Film aux teintes chatoyantes, faisant revivre des paysages et scènes idylliques et champêtres, pleines de poésie. Des remerciements et félicitations ont été adressés par le Président aux aimables cinéastes et à M. Buttin.

Séance du 15 mai 1953 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

M. d'Orlyé, vice-président, adresse à M. Ritz, les paroles suivantes :

Mon cher Président et Ami,

Il existe une telle consonnance de rythme entre vous et les membres de notre Association que, tout ce qui vous touche, ne peut manquer de les émouvoir.

C'est vous dire toute la joie, mêlée de quelque fierté, que nous avons ressentie, lors de la dernière consultation électorale, en apprenant qu'un flot inaccoutumé de sympathie avait déferlé sur votre nom, sous la forme de ces petites croix que l'on appelle, si je ne m'abuse, des signes préférentiels, et que la loi a mis si obligeamment à la disposition des électeurs, pour leur permettre d'exercer, avec toute la discrétion qui convient, leur souveraineté d'ailleurs bien éphémère.

Ils ont ainsi voulu exalter les hautes vertus qui imprègnent votre personnalité innée, comme votre personnalité acquise, et que vous leur avez donné maintes occasions d'apprécier en tant que premier Adjoint.

(*) Etaient présents : Mmes Biennier et Weissen, Mlles Maret et Trombert, MM. J. Aussedat, Buttin, Chapal, Charvin, Carteron, Coutin, Davignon, Dechavassine, Dussauge, Folliet, Fromaget, Gardet, A. Gruffaz, Lacroix, L. Laydernier, Meynet, d'Orlyé, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Rannaz, E. Ritz, F.-M. Ritz, Roullet et Vuachet.

De nombreuses personnes étrangères à la Société étaient présentes.

Ainsi donc, un beau jour, qui n'est pas encore très lointain et que rien ne laissait prévoir, vous êtes sorti de ce refuge où s'étaient installées, dans une quiétude relative, votre curiosité intellectuelle et vos chères habitudes, celles qui constituent notre seconde nature, pour répondre à la vie, qui vous appelait au dehors ; vie impérieuse, exigeante, rarement indulgente, mais toujours exempte de repos, et... chemin faisant, mais à grandes enjambées, vous êtes arrivé à la gloire, et cela, tout naturellement, sans publicité, sans effort apparent, par le simple rayonnement de votre intelligence, de votre finesse, de votre savoir, et surtout de votre grande bienveillance, mais une bienveillance qui n'exclut pas la fermeté.

Et vous n'avez pas tardé à apparaître, dans votre vie publique, comme un lien entre les esprits, comme une ouverture entre les cœurs.

Comment ne pas songer, à votre propos, à cette phrase d'Edouard Rod : « Le dernier mot de la sagesse est un précepte négatif. Il ne faut jamais penser à soi. C'est tout le secret de la vie ».

Comme vous savez bien le garder ce secret.

Hélas, il n'y a pas de joie sans mélange, et nous, qui savons tous les assauts déjà subis par votre état de santé, nous nous demandons, avec une certaine anxiété, si toutes ces petites croix assemblées ne vont pas se transformer, tôt ou tard, en une seule croix bien lourde à porter.

Anxiété bien justifiée d'ailleurs, car, si, depuis à peine huit jours, vous êtes devenu le premier magistrat de notre belle cité annécienne, vous êtes également, mais, depuis dix-sept ans, le Président très estimé de notre non moins belle Académie, et de ce Président, tous les Florimontans, sans exception, ont eux aussi, un grand besoin.

L'assistance applaudit chaleureusement et les paroles du Vice-Président et les remerciements émus de M. Ritz.

M. d'Orlyé présente M. Jean-Georges Ritz, professeur agrégé d'anglais, maître de conférences à la Faculté de Lettres à Lyon, fils de notre regretté confrère Louis Ritz et neveu de notre Président. M. J.-G. Ritz est venu nous parler du Cardinal Newman et de son aventure spirituelle de l'anglicanisme au catholicisme.

Par sa connaissance approfondie du monde anglo-saxon, le distingué conférencier parvint aisément à entraîner son auditoire dans ce véritable dépaysement que représente, pour un Français, la vie et la pensée anglaise il y a un siècle et plus. M. d'Orlyé l'en a vivement félicité.

Des comptes rendus détaillés de cette belle conférence ont été publiés dans la presse. Voici l'un d'entr'eux (1) :

---

(1) Paru dans « l'Echo-Liberté ».

La vie de Newmann, né en 1801 et mort en 1890, divisée en deux par sa conversion au catholicisme en 1845, couvre, en effet, tout le XIX[e] siècle et se trouve intimement mêlée à tout le mouvement qui, depuis plus d'un siècle, tend à rapprocher l'église anglicane du catholicisme. Le mouvement, il l'a même dominé de toute sa haute stature intellectuelle et spirituelle et l'a profondément marqué de son tempérament spécifiquement anglais.

Sa conversion n'est pas, comme celle de saint Paul, une illumination intérieure, ou, comme celle de saint Augustin, un renversement de vie, mais la lente évolution de son intelligence et de ses recherches vers l'Eglise qui lui a paru détenir la véritable succession de celle des apôtres.

Elève, puis professeur agrégé de l'Université d'Oxford, pasteur de l'église de cette Université, puis Oratorien après sa conversion, il mena toujours la vie d'étude de l'intellectuel et du professeur. Sa culture est l'expression même de la culture d'Oxford au XIX[e] siècle dans sa tradition classique. Seule sa correspondance explique son rayonnement par la flamme ardente qu'il portait en lui et qui en faisait l'un des êtres les plus sensibles de son temps. Mais ses audaces étaient toujours tempérées de prudence par sa formation. Au lieu de bousculer, il préférait laisser mûrir. Son réalisme spirituel se méfiait de l'abstraction et s'appuyait sur le sens de l'expérience et de l'histoire. Il a dit lui-même, qu'à sa conversion il n'a ressenti aucun sentiment de changement, mais l'impression de sa rentrée au port.

Sous le règne d'Elisabeth, l'église nationale anglicane est devenue un compromis entre le culte catholique et le culte protestant. Trois courants vivent dans son sein : la haute Eglise, tournée vers le catholicisme, et la basse Eglise, penchant vers le luthérianisme. Dans la voie médiane, les latitudinariens sont tombés sous l'influence libérale du libéralisme industriel de 1831, dans l'indifférence dogmatique.

Longuement préparé par l'étude des Pères de la primitive Eglise, Newman engage la lutte contre cet état de chose. C'est la période de 1833 à 1862, consacrée à l'édition des tracts pour la réforme de l'Eglise anglicane, dans le but de la ramener dans la voie de la primitive église. Mais les évêques anglicans refusent de le suivre. Il en arrive à montrer que l'Eglise anglicaine en est à la même position que les « ariens » et les « donatiens » en face d'une Eglise catholique qui est restée semblable à celle des premiers siècles. Mais il est arrêté par l'impression qu'il a des catholiques italiens, français, espagnols ou irlandais.

C'est alors qu'il se retire dans la retraite pour finir de s'éclairer et qu'il retrouve, dans le catholicisme, la filiation apostolique, la nécessité de l'infaillibilité doctrinale, le développement doctrinal qui n'est que l'épanouissement de la rose sortant du bouton et le signe de la vie spirituelle. Sa conversion se fait en plein jour, hors de tout contact avec les catholiques. Il renonce au compromis et aux inconciliables pour remonter aux Pères de l'Eglise et réouvrir la voie pour ses frères de la découverte de la véritable Eglise.

Toute la seconde partie de la conférence, moins étendue, est consacrée aux difficultés rencontrées par Newman après sa conversion. Sa rupture le sépare de son milieu et de ses amis et il n'est

accueilli par les catholiques qu'avec réserves. Pour lui, sa décision équivaut à rompre avec le climat et l'entourage anglo-saxons qui sont les siens, sans espérer d'autre compensation que celle de la satisfaction de l'âme en paix avec elle-même. C'est le témoignage de la pureté de son geste.

Le conférencier évoque ses divers échecs suscités par la difficulté d'adapter sa stature intellectuelle aux petites luttes d'influence, qui, par exemple, le séparent d'un autre converti, le Père Faber, dont le zèle lui paraît intempestif, ou aux susceptibilités des évêques irlandais qui l'empêchent de fonder une Université anglaise à Dublin. Puis, c'est l'attaque de l'Anglican Kinsley, en 1864, qui lui inspire une admirable réponse et retourne complètement l'opinion en sa faveur en suscitant une deuxième vague de conversions.

C'est enfin, en 1879, la solennelle reconnaissance de sa valeur par le Pape Léon XIII, qui le fait cardinal, et l'accueil déférent que lui a fait toute l'Angleterre à son retour de Rome.

Le conférencier a conclu que Newman avait apporté à l'Angleterre anglicane la preuve de la possibilité d'être catholique avec une mentalité anglaise ; la psychologie de son expérience religieuse en même temps qu'il a appris aux catholiques à se défier de tout intégrisme agressif. Il a éclairé enfin un problème de mentalité, montrant l'Anglican plus perméable à la théologie augustinienne et franciscaine que thomiste.

Séance du 17 juin 1953 (*)

PRÉSIDENCE DE M. D'ORLYÉ

Excusant M. Ritz, retenu à la chambre, M. d'Orlyé lui adresse des vœux ardents de guérison et forme aussi des souhaits de prompt rétablissement à l'intention de nos confrères, Mlle Maret, MM. Cuvet, Josseron et le Colonel Folliet.

Il fait part du décès, le 16 mai, à Bonneville, de M. Charles-Henri Perret, avocat honoraire, ancien bâtonnier du barreau de la Haute-Savoie, ancien maire de

---

(*) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, J. Ausseclat, L. Buttin, Chanal, Charvin, Coutin, Dechavassine, Francillon, Gardet, d'Orlyé, Oursel, Perron, H. Plister, L. Plister, Roullet et Vuachet.
Excusés : Mlle Trombert, MM. F.-M. Ritz, M. Plister et Serand.

Bonneville, fondateur et président d'honneur de l'Académie du Faucigny, membre associé de la Florimontane. A sa famille, M. d'Orlyé envoie des condoléances attristées.

M. Clément Gardet fait une causerie sur Rabelais, dont on vient de célébrer le quatrième centenaire de la mort. Or, Rabelais, qui s'intéressait à tout le savoir humain, alla plusieurs fois en Italie et, au cours de ses voyages, il a traversé la Savoie. Aussi, notre confrère limitera-t-il son entretien à ce sujet : « Les Alpes et la Savoie dans la vie et l'œuvre de Rabelais ». *(Voir au présent fascicule).*

Le Président remercie M. Gardet de cette évocation littéraire, dont il le félicite et qui répond parfaitement au désir qu'il en avait eu récemment à Montpellier.

M. Chanal, chef départemental du Cadastre, nous parle du Cadastre sarde de 1730. *(Voir au présent fascicule).*

Notre confrère, qui s'est montré un fin technicien en la matière et qui présente les mappes successives de Gevrier-Cran, communiquées par les Archives, est vivement complimenté par M. d'Orlyé.

M. Louis Buttin fait par de la visite que Mme Yvonne Printemps et M. Pierre Fresnay ont faite récemment au château de Montrottier, où notre confrère a eu le plaisir de les recevoir. Les deux grands artistes ont témoigné l'intérêt particulier qu'ils attachaient au charme intime qui demeure en cette maison du collectionneur et homme de goût que fut Léon Marès. « Comme vous avez raison, a écrit Pierre Fresnay, dans le Livre d'Or, de laisser cette maison vivante et vivant par elle, l'homme qui l'a faite ce qu'elle est ».

Le Secrétaire perpétuel,

Louis Pfister.

Avec François de Montvuagnard

Seigneur de Boëge

Gouverneur du Fort Sainte-Catherine

En juillet, j'eus, grâce à l'amabilité de M. Ganter, président de la Société Catholique d'Histoire de Genève, la bonne fortune de connaître le fonds d'archives « Jules Vüy ». Dans ce fonds, si riche de documents non encore explorés ou indexés, je trouvais un mémoire inédit adressé à Charles Emmanuel par François de Montvuagnard dit de Pierre Charve, Seigneur de Boëge, gouverneur du fort Sainte-Catherine. Ce mémoire se rapporte à la capitulation de ce Fort, capitulation qui eut lieu le 4 décembre 1600 (nouveau style). Ce fort, construit en 1589, à Viry; sur une importante position stratégique dominant Genève, était pour Charles Emmanuel un ouvrage militaire de premier ordre et, pour Genève, alors convoitée par le Duc, « une épine perpétuelle qui la maintenait dans un état continuel d'alarme » puisque nous voyons une députation genevoise ayant à sa tête M. de Chabrey et, plus tard (le 25 novembre), Théodore de Bèze, venir à Lélusiet (où se trouvaient alors Henry IV et Sully) demander au roi la destruction de ce fameux ouvrage dont le nom rappelle à la fois, celui de la duchesse de Savoie et le complot ourdi là par Biron. Or, nous disent certains historiens, entr'autre Pierre Mathieu, « le gouverneur, dit Pierre Charve, qui promettait au duc de rendre des combats et de faire des efforts épouvantables sur l'armée royale, et qu'il ne sortirait de la place que mort, capitula avec le roi, trois jours après son arrivée. Cela me fait dire, que le Duc de Savoie, pour avoir un esprit si relevé, n'a pas toujours bien rencontré en l'élection des chefs auxquels il a fié ses

forteresses ». L'appréciation de Mathieu, n'est, comme le souligne si bien Fazy, pas très équitable « sans doute, la garnison de Sainte-Catherine était nombreuse et aguerrie (en partie formée de troupes suisses) mais on ne saurait oublier, que le fort lui-même, avait déjà beaucoup souffert du feu des assiégeants, qu'il avait à se défendre contre l'armée royale tout entière appuyée par une formidable artillerie et que le gouverneur ne pouvait pas compter sur un secours prochain. En traitant avant que la situation ne fut désespérée, le gouverneur pouvait obtenir des conditions honorables, c'est ce qui arriva. Il fut convenu que le gouverneur, les capitaines et officiers du fort, auraient, pour prévenir le duc, un délai de dix jours échéant le 10 décembre si, dans ce délai, le fort n'était pas secouru et dégagé, il devait être rendu. La garnison obtenait de se retirer avec tous les honneurs de la guerre. La capitulation, nous dit toujours Fazy, fut signée le 4 décembre 1600 et quatre otages furent conduits au quartier général du roi, comme garants de la reddition. »

Ce mémoire, où Pierre Charve nous fait toucher du doigt la mauvaise administration du Duc et l'état lamentable dans lequel il laissait le fort, nous apporte un éclaircissement nouveau sur cette capitulation, qui nous paraît à première vue inexplicable, vu l'importance stratégique de l'ouvrage et les conséquences politico-militaires qui découleraient de sa chute. C'est au sujet de cette reddition que François de Montvuagnard, qui a certainement beaucoup souffert dans le fort avec ses hommes et qui devait être indigné par l'état de détresse dans lequel le Duc avait laissé cette garnison, n'a pas craint de lui adresser une lettre — sorte de mémoire justificatif — où il mesure ses termes, certes, mais où l'on sent percer sa rancœur. Il présente aussi, avec ce mémoire, une requête contre le trésorier Principia, où il prouve sommairement, comme l'écrit en marge le secrétaire du Duc « qu'il n'a jamais touché les 1.500 florins pour la compagnie de milice qu'il a jetée dans le fort sur l'ordre de son Altesse et que, les renforts d'hommes n'arrivant jamais, l'on ne pouvait pas entreprendre les réparations urgentes faute d'argent .» D'ailleurs c'est à ce sujet, que nous voyons le Duc écrire au Baron d'Hermance, deux lettres le même jour et lui

promettre de ne l'y laisser qu'un mois. On comprend alors le peu d'enthousiasme qu'avait son lieutenant pour s'y enfermer avec ses hommes...

Pour en revenir à Pierre Charve, voici en substance le contenu de ce mémoire dont il a été question plus haut :

« Les gouverneurs et capitaines du Fort Sainte-Catherine, supplient humblement S. A. de croire qu'ils ont fait tout ce qui leur a esté possible pour jetter bledz et aultres vivres dans ledit fort qui en estoit du tout desnué » et dépourvu n'ayant le 11 août dernier pour tout vivres que « 24 sacs de riz et une certaine quantité de lard pourri de longue main », malgré les avis, instances et requêtes journaliers que le gouverneur a fait par lettres et messages au Conseil d'Etat pour son Altesse en Savoie et qui n'a donné aucune réponse et nous a laissés seuls, isolés au milieu de provinces voisines toutes réduites à la dévotion du Roy et même une partie du baillage de Ternier est fugitif à Genève, Nissy et ailleurs avec leurs vivres. »

Et pourtant, l'on a tiré de ce baillage tout ce qu'on a pu par « divers ordres fulminants de la part de S. A. jusque par menaces du feuz pour la déshobéissance » qui, louteffois, n'en n'ont pas fait grand compte, sinon les plus voisines communes du fort ne pouvant fuir les coups, les aultres demeurant en leurs pertinacité se voyant déjà converty et armez par les troupes du Roy que par nos forces nous ne pouvions lever étant nécessaires pour nous garder des escalades dont nous étions à toutes heures menacés. Nous laissons au surplus, nos ennemis juges de nos « valeurs et fidélité ». Le Gouverneur et les capitaines, supplient aussi S. A. de leur faire connaître ceux qui l'ont informé des soi-disant moyens non exécutés « affin de lui prouver qu'ilz ont parlé à plaisir. »

C'est ainsi que continuant sa justification, Pierre Charve ajoute : « Ledit gouverneur demande de « ne pas croire qu'il est venu dans le fort pour traiter, autre personne » si ce n'a esté le père Garinus, qui a simplement aporté une lettre de Monsieur Denemours et le Sr Bessonnet, député par le Conseil des cappitaines pour aller trouver ledit Seigneur duc Denemours pour entendre de luy son intention ». « Il est venu aussi, après permission

donnée par Monseigneur Denemours la Bretlonnière, les Seigneurs Prévost de Salle et de Boëge, cousin et frère du gouverneur, parce que celui-cy était à l'extrémité de la mort et que c'était vérité ; alors que ceux qui ont parlé mal de la reddition n'y ont jamais esté ». Que S. A. se souvienne s'il luy plaict, des lettres et advertissementz qu'il a reçu si fréquemment du gouverneur et que les seules défaillances qu'il y ait pu avoir, étaient celles des vivres et munitions de guerre nécessaires à la conservation du fort, alors que ceux qui ont parlé n'en savaient rien. Si Son Altesse veut bien croire, elle sera plus amplement informée de tout « quant il luy plaira ». C'est pour cela, que lesdits gouverneurs et capitaines lui rédigent ce mémoire « pour ceux qui n'en savoient rien aient fait entendre »...

Ce mémoire, adressé à S. A. à la fin décembre ou dans la première décade de janvier, jette une lumière nouvelle sur cet épisode des luttes héroïques d'une grande époque.

Louisa-Marguerite PERNOUD.

Au Sein de la Seigneurie Genevoise

Préoccupations de courtoisie [1]

Les Magnifiques Seigneurs de la République Genevoise firent toujours preuve de prudence et de courtoisie dans leurs relations avec les représentants de la France, même en cette époque douloureuse qui devait aboutir, en 1763, au catastrophique traité de Paris.

En 1760 eut lieu le mariage de M. de Montpéroux, résident de France à Genève, et, à cette occasion, le duc de Villard, Gouverneur de la Provence, vint passer quelques jours en cette ville.

Informé du mariage, le Grand Conseil de Genève se réunit le 9 septembre, consulte les registres du Conseil de 1683 pour voir ce que l'on avait fait lors du mariage du Résident Roland Dupré, et décide que deux de ses membres iront complimenter le Résident. Il décide également que, selon la tradition genevoise, une truite, de l'eau Cordiale, des dragées et des confitures sèches seront offertes à l'épouse.

Apprenant, quelques jours plus tard, l'arrivée imminente du duc de Villard, le Conseil se réunit à nouveau et décide qu'aussitôt après la visite de courtoisie que doit faire le duc au premier syndic, on le fera complimenter par deux anciens syndics, et qu'une prise d'armes aura lieu aux portes de la ville en son honneur.

Le mariage du Résident de France eut lieu à Ferney, le 21 septembre 1760, et deux jours après, le 23, le Résident et Madame reçurent la délégation genevoise. A 4 heures, noble Jacob Favre, ancien syndic, et Jean-Jacques Mallet, adressèrent au Résident le compliment d'usage auquel il répondit en exprimant toute sa reconnaissance. Les députés genevois furent ensuite introduits à l'appartement supérieur, celui de la Résidente, qui avait

(1) Voir Archives de Genève : Registre du Conseil, 1760.

auprès d'elle son frère, M. Jean de la Lande, et répondit au compliment avec grande politesse. Le sautier Jean Antoine de Normandie remit à M. de Montpéroux et à son épouse le présent qui leur était destiné, dont ils parurent extrêmement satisfaits, se récriant sur l'abondance de tout ce qui leur était offert si aimablement.

Le registre d'Etat Civil constatant le mariage de Jean Gaymard des Rochelles de Montpéroux, baron du Saint-Empire Romain, ministre résident du Roy auprès de la République de Genève, etc., avec Demoiselle Claudine de la Lande Bourbon, native de Florac, note au nombre des témoins, après le Très Haut et Très Puissant Seigneur Armand, duc de Villard, prince des Martigues, Grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, etc., Messire Arouët de Voltaire, gentilhomme ordinaire du Roy, de l'Académie Française, Seigneur de Ferney et autres lieux. Et, à ce propos, il n'est peut-être pas sans intérêt de signaler la pressante démarche dont fait état le Registre du Conseil genevois, le 6 décembre 1760.

Le syndic rapporte que M. de Montpéroux demande que le Conseil prenne en considération les discours imprudents que tiennent ceux qui se rangent hautement du côté du roi de Prusse contre la France relativement à cette guerre. Il ne prétend en aucune façon gêner la liberté de penser, mais si l'indiscrétion dans les discours continuait, il serait obligé d'en aviser le Roy, son maître, d'autant plus que de nombreux étrangers de passage à Genève expriment leur surprise de ces expressions immodérées et indécentes vis-à-vis de la France, peu convenables à un Etat neutre comme le nôtre. L'avis unanime du Conseil est qu'on ne peut prendre qu'en bonne part la démarche du Résident, et noble François Tronchin est spécialement chargé d'assurer le Résident que le Magnifique Conseil fera tout ce qui peut dépendre de lui pour obtenir la modération réclamée. On peut se demander ce que pensait de tout cela Arouët de Voltaire, l'adulateur de Frédéric II ?...

*
* *

Cinq ans ont passé. Des changements sont survenus au sein du Conseil, et voici que le samedi 24 août 1765, le

sautier Puerary reçoit la mission d'aller à la Résidence prendre des nouvelles de la santé de M. de Montpéroux, en exprimant les vœux du Conseil pour son rétablissement. Le 1er septembre, le Résident est au plus mal, et le 9 septembre, le premier syndic François Jean Turrettin informe ses collègues que le matin même, à 7 heures, l'aumônier de la Résidence l'a prévenu que le baron de Montpéroux avait terminé sa carrière vers trois heures du matin.

Les Conseillers délibérèrent sur le cérémonial, s'inspirant de celui observé en 1739 et en 1749 pour les obsèques des Résidents Pierre Cadiot de la Closure et Gérard Lesvêque de Champeaux.

Nobles Jean Louis Saladin et Jean Jacques Mallet accompagneront le corps au Grand Saconex jusqu'à la frontière, avec deux Conseillers du Petit Conseil et six Conseillers des Deux Cents. On écrira à M. Cromelin pour l'instruire de ce triste événement et lui ordonner de se rendre auprès de S. E. le duc de Praslin afin de lui exprimer la douleur du Grand Conseil.

M. de Montpéroux a exercé pendant quinze ans (du 8 mai 1750 au 7 septembre 1765) ses fonctions auprès de la République, méritant une constante affection ; aussi témoigne-t-on une juste reconnaissance à sa mémoire. Le duc de Praslin exprima ses remerciements, chargea Fabry, subdélégué de l'Intendance de Bourgogne, d'expédier les affaires courantes et exprima sa confiance dans la continuité de la bienveillance des Genevois à l'égard de la France.

Le corps du Résident de Montpéroux fut accompagné comme il avait été arrêté, jusqu'à la frontière, et inhumé dans l'église du Grand Saconex en présence de tout l'archiprêtré du haut Gex.

Paul Tapponnier.

Alpes et Savoie dans Rabelais

Toute la France littéraire a célébré à l'envie, en cette année 1953, le quatre cent cinquantième anniversaire de la mort de François Rabelais, cet humaniste truculent, chercheur avide de science, que sa passion pour la médecine fera devenir un des meilleurs hellénistes de son époque : cette science d'ailleurs le rendra suspect aux yeux de certaines gens d'église ; car la connaissance du grec, — fut-ce pour connaître l'esprit et les textes d'Hippocrate et de Galien, — était une audace impliquant une curiosité dangereuse. La « chasse aux sorcières » est de tous les temps ; et les procès de tendance, dangereux en ce temps-là plus qu'en d'autres, obligeaient maints personnages soucieux de leur vie à s'éloigner : en période de guerres de religion, les têtes tombaient dru. Et au-delà des frontières où dominait le roi de France, Genève et la Suisse, et même l'Italie accueillaient favorablement ceux qui ne se sentaient plus en sécurité en France.

C'est ainsi que Rabelais, — à qui, il faut bien en convenir, une extrême indépendance de vie et de langage n'avait pas créé que des amis, — éprouva un jour le besoin de prendre le large. Il avait de puissants amis dans la famille du Bellay, qui, durant toute sa carrière aventureuse, lui assura aide et protection. Cette famille apparait d'ailleurs s'être donné mission, en ce XVI^e^ siècle, de ramener la concorde entre les Eglises. Les du Bellay ont des agents en Allemagne, en Alsace, en Suisse. Il est donc tout naturel que Rabelais, dant le verbe haut n'épargnait ni les moines ni les gens d'Eglise, — sans qu'il paraisse pour autant séduit par la nouvelle théologie des réformateurs, — ait été leur protégé.

C'est pourquoi, à maintes reprises, Rabelais accompagnera en Italie ses protecteurs, traversant avec eux la Savoie, itinéraire normal pour ceux qui, venant de Lyon, se rendent en Piémont.

Son premier voyage en Italie est bref lorsque, de janvier à avril 1534, il accompagne à Rome Jean du Bellay, évêque de Paris, qui avait pour mission, croit-on, d'obtenir du pape qu'il suspendit les effets de l'excommunication prononcée contre Henry VIII d'Angleterre. Il ne semble pas que ce premier voyage ait eu l'apparence d'une fuite : depuis 1532, Rabelais, qui s'est rendu célèbre par ses traductions d'Hippocrate et Galien, est médecin à l'Hôtel-Dieu à Lyon. Et malgré que l'ouvrage d'*Alcofribas Nasier*, son pseudonyme, *Pantagrueline Pronostication pour l'an 1533*, ait fait l'objet d'une condamnation par la Sorbonne, il semble que ce voyage n'ait pas eu d'autre but que la curiosité scientifique, Rabelais étant heureux d'accompagner l'évêque de Paris en qualité de médecin afin de s'entretenir avec des savants romains.

« Le 17 janvier 1531, écrit l'éminent biographe de Rabelais, M. Jean Plattard (1), il touchait ses gages de médecin du grand hôpital, vingt-sept livres tournois ; et les deux voyageurs (Jean du Bellay et Rabelais) suivirent sans doute l'itinéraire adopté par tous les pèlerins, négociants et diplomates. Ils passèrent le Guiers au Pont-de-Beauvoisin, remontèrent la vallée de l'Isère, puis celle de l'Arc et, aidés des « marrons de Savoie » (2), ces guides, qui « connaissaient les tourmentes de neige de la montagne comme font les mariniers celles de la mer » (3).

On retrouve d'ailleurs Rabelais à Lyon en mai 1534 : il a repris son service à l'Hôtel-Dieu.

C'est aux alentours de novembre 1534 que parut « Gargantua », date fâcheuse ; car, quelques jours auparavant, dans la nuit du 17 au 18 octobre 1534, l'on trouva collé dans Paris et Amboise, et jusque sur la porte de la chambre du roi, des « placards » injurieux contre la

---

(1) Jean PLATTARD, *Vie de Rabelais*, Paris, Van OEst, 1928.

(2) *Rabelais, Pantagruéline. Pronostication pour l'année 1533*, Chap. VII. Pléiade, p. 926. Nos références aux textes de Rabelais se rapportent à l'édition de la N.R.F., Collection Pléiade.

(3) Martin du BELLAY, *Mémoires*, Paris, chez Mathieu Guillemot, 1588, p. 521.

messe, le pape et les cardinaux. Que cette affaire fut l'œuvre d'agents provocateurs, la chose est probable ; quoi qu'il en soit, Rabelais craignit d'être inquiété et quitta brusquement Lyon le 13 février 1535, sans même prévenir les administrateurs de l'hôpital. On ne sait exactement où il se cacha ; sans doute traversa-t-il à nouveau la Savoie ; car on retrouve sa trace, en août 1535, à Ferrare, où il rencontre Clément Marot, qui, lui aussi, cherchait asile auprès de la duchesse « Madame Renée » : Rabelais rejoignit son protecteur, Jean du Bellay, évêque de Paris, qui, nommé cardinal, faisait à Rome son voyage « ad limina ». Rabelais demeura à Rome jusqu'en avril 1536 1539, pour accompagner le frère du Cardinal du Bellay, pour obtenir du pape Paul III une lettre du 17 janvier 1536 régularisant sa situation ecclésiastique.

Après avoir rejoint Lyon en mai 1536 et séjourné notamment à Paris, puis à Montpellier, où il conquiert les grades de licencié et docteur en médecine en 1538, Rabelais passe une troisième fois les Alpes à la fin de l'année 1539, pour accompagner le frère du Cardinal du Bellay, Guillaume de Langey, qui vient d'être nommé par François I^er^, gouverneur du Piémont à Turin. Rabelais demeura à Turin durant les années 1540 et 1541, en qualité de conseiller littéraire beaucoup plus qu'en médecin recherchant nombre de manuscrits grecs et syriaques dont il fit prendre des copies pour la Cour de France. C'est là qu'il prépare la troisième édition de Gargantua, avec des corrections pour lui importantes (car il s'agit de donner des gages à la Sorbonne et de ménager l'opinion) ; mais son imprimeur, Etienne Dolet, ne tient pas compte de ces corrections, ce qui est cause d'une grave querelle entre les deux humanistes : querelle d'auteur et d'éditeur...

C'est l'époque où « Rabelais apparait en plusieurs circonstances comme un trait d'union entre le Parlement de Savoie et celui du Piémont. Ces parlements étaient des étapes de l'influence française. Un édit du 6 janvier 1539 avait organisé le Parlement de Chambéry, créé trois ans auparavant. Dans l'espoir d'un retour du Milanais à la France par voie d'échange, les serviteurs du roi s'étaient établis en Savoie, prêts à répondre au premier appel. Les

conseillers les plus influents étaient amis de Rabelais ; parmi eux, Jehan de Boissonné, qui avait professé le droit à Toulouse (4).

Par une lettre de Boissonné à Guillaume Bigot, en date du 14 janvier 1541, on a la preuve que Rabelais se trouvait à Chambéry dans les premiers jours de l'an 1541 : « Rabelais, écrit-il, est passé par ici ces jours derniers et m'est venu voir. Je ne sais s'il retournera vers vous par cette même route ; car il était incertain de ce qu'il ferait quand il m'a quitté. S'il passe par ici, je n'hésiterai pas à t'écrire ce qu'on raconte de ce côté, bien que les nouvelles de France nous arrive moins souvent et moins vite qu'à vous ».

On a trace aussi de l'activité littéraire de Rabelais et notamment des relations qu'il entretenait alors avec Paulo Manutio, le fils d'Aldo Manutio, le premier de la célèbre dynastie d'imprimeurs vénitiens, par deux lettres de Pellicier, évêque de Maguelonne, près Montpellier, ambassadeur à Venise, l'une adressée le 3 avril 1541 à Monsieur de Langey, l'autre, du 20 mai 1541, adressée à Rabelais lui-même.

Selon la lettre de Boyssonné, que nous avons citée ci-dessus, il semblerait que Rabelais a passé le col du Mont-Cenis en plein hiver 1540-41, pour venir à Chambéry, comme il le repassera, un an plus tard, avec Guillaume de Langey, qu'il a raccompagné à Turin, en mai 1542, pour un quatrième séjour de huit mois en Italie, mais Guillaume de Langey, se sentant malade et voulant rendre compte verbalement de sa mission au roi, traversa les Alpes en litière, en décembre 1542, et trouva la mort en plein voyage, à Saint-Symphorien-en-Laye, près de Tarare ; Rabelais était à son chevet.

Nous ne suivrons pas les pérégrinations de Rabelais entre 1542 et 1547. Rappelons seulement qu'ayant publié le « Tiers Livre » en 1546 et éprouvé le besoin de se réfugier hors du royaume, à Metz, il rejoint le Cardinal du Bellay à Lyon, en juillet 1547, qui partait à Rome en mission. Une cinquième fois donc, en septembre 1547,

---

(4) Cf. A. Heulard, *Rabelais, ses voyages en Italie*, Paris, 1891, p. 131 et sq.

Rabelais passa une nouvelle fois les Alpes ; il resta à Rome, avec son protecteur, deux ans (septembre 1547 à septembre 1549), et mourut à Paris, le 9 avril 1553.

Ainsi donc, Rabelais a été familier des routes de Savoie ; et l'on ne peut qu'admirer l'intrépidité des voyageurs de ce temps-là, qui ne craignaient pas d'affronter le Mont-Cenis en plein hiver, grâce à ces guides appelés « marrons », dont nous parlent Rabelais et Martin du Bellay (5), comme aussi l'abbé de Saint-Vaast et le médecin vénitien André Minucci (6) qui, racontant comment il passa le Mont-Cenis en octobre 1549, les décrit fort plaisamment : « A l'endroit où l'on commence à descendre se trouvent des paysans qui paraissent noircis par la fumée ; on les nomme marrons et ils sont toujours prêts avec leurs sièges de bois appelés par eux « ramasses » qu'ils tiennent là à la volonté des voyageurs désireux de descendre en évitant la fatigue et le danger de la route à cheval... »

Il nous a paru intéressant de rassembler les textes témoignant de la connaissance que Rabelais eût de toute la région des Alpes, depuis le col d'Agnelle, dans les Alpes-Maritimes, jusqu'aux lacs de la Suisse alémanique (7).

Clément Garbet.

RABELAIS - EXTRAITS

Pantagrueline Pronostication. Chapitre VII, p. 926 :

Des quatre saisons de l'année et premièrement du printemps

« ...Les gryphons et marrons des montaignes de Savoie, Dauphiné et Hyperborées, qui ont neiges sempiternelles, seront frustréz de ceste saison et n'en auront point, selon l'opinion d'Avicenne, qui dict que le printemps est lorsque les neiges tombent des monts »...

---

(5) Cf. Martin du Bellay, op. cit.

(6) Cf. Bruchet, *La Savoie d'après les anciens voyageurs*, Annecy, Hérisson, 1908, p. 84 et 148.

A propos des « marrons », cf. aussi la relation du « Cavalier Marin », Bruchet, Ibidem, p. 183.

(7) Les références que nous donnons se rapportent au texte établi par Jacques Boulenger in Rabelais, œuvres complètes, Bibl. de la Pléiade, Paris, N.R.F., 1951.

Gargantua. Chapitre XXVII :

Comment un moine de Sevillé saulva le cloz de l'abbaye du sac des ennemis

On relève une allusion au Saint-Suaire de Chambéry dans le récit de la bataille :

« Croiez que c'estoyt le plus horrible spectacle qu'oi veil oncques.

Les uns criaient : Saincte Barbe.

Les aultres : Sainct Georges.

Les aultres : Saincte Nytouche.

Les aultres : Nostre Dame de Cunault ! de Laurette ! de Bonnes Nouvelles ! de la Lenou ! de Rivière !

Les ungs se vouaient à Saint Jacques.

Les aultres au Saint Suaire de Chambéry, mais il brusla troys moys après, si bien qu'on n'en peut saulver un seul brin... ».

Relevons seulement que cette affirmation ne coïncide pas exactement avec le témoignage de l'historien Guichenon, qui relate que si le reliquaire de ce fameux suaire fut brûlé, le suaire lui-même ne le fut pas, en quoi il voit un évident miracle. L'incendie de la Sainte-Chapelle eut lieu le 4 décembre 1532. Il semble bien que le Saint-Suaire de Chambéry, aujourd'hui à Turin, ait échappé à l'incendie, quoi qu'en dise Rabelais.

Gargantua. Chap. LI, p. 168 :

Comment les victeurs gargantuistes feurent récompenséz après la bataille

Parlant des fuyards de l'armée vaincue de Picrochole, il indique que Spadassin, Merdaille et Menuail « estoient fuyz six heures d'avant la bataille, l'un jusques au col de Laignel, d'une traicte, l'aultre jusques au Val de Vyre, l'aultre jusques à Lagroine... »

Ce dernier lieu est Lograno, en Espagne, à la frontière de Navarre, le val de Vyre désigne Vire, en Calvados, quant au col de Laignel, c'est le col d'Agnello, dans les Alpes-Maritimes, col que les troupes françaises avaient franchi en 1515.

Le Tiers Livre. Chap. XXVIII, p. 451 :

Comment Frère Jean réconforte Panurge sur le double de Coqüage

A Frère Jean, qui prétend que l'apparition de poils et cheveux blancs sont signes de faiblesse virile [« par ma soif, mon amy, quand les neiges sont ès montaignes, je diz la teste et le menton, il n'y a pas grand chaleur par les vallées de la braguette ! »], Panurge répond : « Quand la neige est sus les montaignes, la fouldre, l'esclair, les lanciz, le maulubec, le rouge grenat, le tonnoire, la tempeste, tous les diables sont par les vallées. En veulx-tu voir l'expérience ? Va on pays de Souisse et consydère le lac de Wunderberlich à quatre lieues de Berne, tirant vers Sion. Tu me reproches mon poil grisonnant et me consydère poinct comment il est de la nature des pourreaux esquelz nous voyons la teste blanche et la queue verde, droicte et vigoureuse... ».

Ce lac est sans doute le lac de Thoune,

Le Tiers Livre. Chap. LII, pp. 534-535 :

Comment certaine espèce de Pantagruelion ne peut estre par feu consommée

« Ne me parragonnez aussi, quoyque mirifique soit celle espèce d'arbre que voyez par les montaignes de Briançon et Ambrun, laquelle de sa racine nous produit le bon agaric ; de son corps nous rend la résine tant excellente que Galen l'ause aequiparer à la térébenthine ; sus ses feuilles délicates nous retient le fin miel du ciel, c'est la manne ; et, quoyque gommeuse et unctueuse soit, est inconsumptible par le feu. Vous la nommerez larrix en grec et latin ; les Alpinois la nomment melze ; les Anténorides et Vénétians laregge, dont feu dict Larignum, le chasteau en Piedmont, lequel trompa Jule Caesar venent ès Gaules.

« Jule Caesar avoir faict commandement à tous les manens et habitants des Alpes et Piedmont qu'ilz eussent à porter vivres et munitions ès estappes dressées sus la voie militaire, pour son oust passant oultre. Auquel tous furent obéissans, exceptéz ceulx qui estoient dedans Larigno, lesquelz, soy confians en la force naturelle du lieu, refusèrent à la contribution. Pour les chastier de ce refus, l'empereur feist droict au lieu acheminer son armée. Devant la porte du chasteau estoit une tour bastie de gros chevrons de larix, lasséz l'un sus l'aultre alternativement, comme une pyle de boys, continuans en telle hauteur que des machicoulis facilement on povoit avecques pierres et liviers débouter ceulx qui approcheroient. Quand Caesar entendit que ceulx du dedans n'avoient aultres defenses que pierres et liviers, et que à poine les povaient-ilz darder jusques aux approches, commenda à ses soubdars jecter autour force fagotz et y mettre le feu. Ce que feut incontinent faict. Le feu mis ès fagotz, la flambe fut si grande et si haulte, qu'elle couvrit tout le chasteau. Dont pensèrent que bientôt après la tour seroit arse et démollie. Mais, cessant la flambe et les fagotz consumez, la tour apparut entière, sans en rien estre endommagée. Ce que considérant, Caesar commanda que hors le ject de pierres, tout autour l'on feist une seine de fosséz et bouclus.

« Adoncques les Larignans se rendirent à composition. Et par leur récit cogneust Caesar l'admirable nature de ce boys, lequel de say ne faict feu, flambe ne charbon. »

Deux allusions aux Suisses, dans le Quart Livre :

1° P. 657. — Quart Livre. Chap. XXXV :

Comment Pantagruel descend en l'isle farouche manoir des Andouilles

« Quaresmaprenant ne vouloit on traité de paix comprendre les boudins saulvaiges, ne les saulcissons montigènes, les anciens compères et confœderéz. »

2° P. 665. — Quart Livre. Chap. XXXVIII :

« Les Souisses, peuples maintenant hardy et belliqueux que sçavons-nous si jadis estoient saulcisses ? Je n'en vouldroys pas mettre doigt au feu. »

Quart Livre. Chap. LVII, p. 716 et 717 :

Comment Pantagruel descendit au manoir de messire Gaster, premier maistre ès arts du monde

« En icelluy jour Pantagruel descendit en une isle admirable entre toutes aultres, tant à cause de l'assiette que du gouverneur d'icelle. Elle de tous coustéz pour le commencement estoit scabreuse, pierreuse, montueuse, infertile, mal plaisante à l'œil, très difficile aux pieds et peu moins inaccessible que le mons du Dauphiné, ainsi dict pour ce qu'il est en forme d'un potiron, et de toute mémoire persone surmonter ne l'a peu, fors Doyac, conducteur de l'artillerie du roy Charles huyctième, lequel avecques engins mirifiques y monta et au-dessus trouva un vieil bélier. C'estoit à diviner qui là transporté l'avoit. Aulcuns le dirent, estant jeune aignelet, par quelque aigle ou duc chaüant là ravy, s'estre d'entre les buissons saulvé.

Note de M. Jacques Boulanger :

Le mont Aiguille, dans le massif du Vercors, à deux lieues et demies de Die, était appelé la « montagne inaccessible ». Charles VIII, passant en Italie, le fit escalader par Antoine de Ville, seigneur de Dompjulien, capitaine de Montélimar, lequel trouva au sommet une garenne de chamois. Procès-verbal de l'ascension fut dressé et enregistré par le Parlement de Grenoble. Quand Rabelais passa à Grenoble en 1534, la tradition attribuait l'exploit de Dompjulien à l'ingénieur et architecte Jean Doyac, qui fit franchir les Alpes à l'artillerie de Charles VIII.

Quart Livre. Chap. LX, p. 727 :

Comment ès jours maigres entrelardez, à leur dieu sacrifient les gastrolatres

Parmi les poissons cités par Pantagruel, on trouve « truites, **lavaretz,** etc. ». Or on sait que les lavarets sont une espèce de poisson propre au lac du Bourget (1).

Il semble donc que Rabelais ait connu Aix-les-Bains, ou du moins ses poissons.

Mais, pourquoi omet-il de nommer cette ville dans l'énumération des sources d'eau chaudes (Pantagruel, chapitre XXXIII, p. 331. Comment Pantagruel feut malade et la façon comment il guérit) ? Sans doute, après avoir cité « Coderetz, Limons, Dast, Balleruc, Néric, Bourbonnensy, ajoute-il « et ailleurs » et, après avoir cité plusieurs sources chaudes d'Italie, mentionne-t-il aussi « et mille aultres leiux ».

Si nostre amour-propre savoyard le veut, nous pouvons penser qu'Aix est compris dans ces mille autres lieux. Sans doute, s'il eut vécu quelques 70 ans plus tard, Rabelais n'eût-il eu garde d'omettre une source où Henri IV, roy de France, s'était baigné.

---

(1) Le « lavaret » est cité comme espèce propre au Bourget par Pingon, cf. BRUCHET, op. cit., p. 95 ; également par Peletier du Mans, qui, dans son poème, *La Savoie*, cite les « lavarets friands » du lac du Bourget. On sait que le mot « lavaret » est lui-même un mot proprement savoyard, cf. DAUZAT, *Dictionnaire étymologique*.

Le Quart Livre. Chap. LXVII, p. 748-749 :

Comment Panurge par male paour se couchia et du grand chat Rodilardus pensoit que feust un diableteau

Voici une anecdote se passant à Chambéry, par laquelle Rabelais explique les effets laxatifs de la peur. Le passage est quelque peu gras. Mais c'est du bon Rabelais.

« Frère Jean à l'approcher sentait je ne sçay quel odeur aultre que de la poudre à canon. Dont il tira Panurge en place et apperceut que sa chemise était toute foyreuse et embrenée de frays. La vertus rectentrice du nerf qui restrainct le muscle nommé sphincter (c'est le trou du cul) estoit dissolue par la véhémence de la paour qu'il avoit eu en ses phantasticques visions, adjoinct le tonnoire de telles canonnades, lequel est plus horrificque par les chambres basses que n'est sus le tillac. Car un des symptômes et accidens de paour est que par luy ordinairement se ouvre le guichet du serrail onquel est à temps la matière fécale retenue.

« Exemple en messere Pantolfe de la Cassine, Senoys, lequel, en poste, passant par Chambéry et chez le sage mesnagier Vinet descendent, print une fourche de l'estable, puys luy dist : « Da « Roma in qua io non son andato del corpo. Di gratia, piglia in « mano questa forcha et fa mi paura » (1). Vinet, avecques la fourche, faisoit plusieurs tours d'escrime, comme faignant le vouloir à bon essyant frapper. Le Senoys luy dist : « Se tu non fai altramente, « tu non fai nulla. Pero sforzati di operarli piu guagliarda- « mente » (2). Adoncques Vinet de la fourche luy donna un si grand coup entre col et collet qu'il le jecta à terre à jambes rebidaines. Puys, bavant et riant à pleine gueule, luy dist : « Feste Dieu, « Bayart ! cela s'appelle Datum Camberiaci » (3). A bonne heure avoit le Senoys ses chausses destachées, car soubdain il fianta plus copieusement que n'eussent faict neuf beufles et quatorze Archi-prestes de l'Hostie. Enfin le Senoys gracieusement remercia Vinet et luy dist : « Io ti ringratio, bemessere. Cosi faciendo tu m'hai espiar- « mata la speza d'un servitiale » (4) ».

---

(1) « Depuis Rome jusques icy je n'ay esté à mes affaires. De grâce, prens en mains ceste fourche et me fays paour ».

(2) Si tu ne fays aultrement, tu ne fays rien. Pour tant efforce-toy de besoigner plus gaillardement ».

(3) « Donné à Chambéry ». Formule terminale officielle des actes.

(4) « Je te remercie, beau seigneur. Ainsi faisant, tu me as espargné le cout d'un clystère ».

Ces traductions (notes 1, 2, 3 et 4) sont celles de Rabelais, dans la « Brieſve Déclaration » qu'il donne à la fin du quart livre.

A propos du Cadastre Sarde

Il est un sujet qui intéresse non seulement les érudits et ceux qui aiment à connaitre le passé de la Savoie, mais encore les magistrats, notaires, géomètres, propriétaires et, en général, tout ceux qui sont appelés à consulter et utiliser les actes ou documents relatifs aux immeubles ruraux.

C'est le Cadastre sarde.

L'exposé qui suit est extrait d'une étude déjà ancienne sur les travaux cadastraux dans le département de la Haute-Savoie.

Ce préambule historique avait paru indispensable pour éclaircir certaines particularités des documents actuels et spécialement le fondement du caractère en quelque sorte semi-juridique que les usagers y attachent.

Il est donc nécessairement assez succinct.

En dehors du dépouillement de certains documents des Archives départementales, aucune recherche bibliographique n'avait été effectuée.

Les conclusions à caractère plus spécifiquement technique ont été élaguées de certaines considérations d'ordre professionnel ; par contre, ont été ajoutées quelques indications relatives aux cadastres juridiques et aux cadastres fiscaux.

Les documents qui le composent

Lors de l'annexion en 1860, il existait en Savoie un cadastre connu sous le nom de Cadastre Sarde, datant de 1730 ; les documents qui le composent sont actuellement conservés aux Archives départementales ; ils comportent ;

1° Un plan original : « la mappe », d'un seul tenant par commune, constitué par des fragments de levers indépendants assemblés et collés sur toile, document en mauvais état généralement ; l'échelle est de 1/2.372 mais des réserves sont formulées à ce sujet ci-après.

2° Une copie de cette mappe faite au piquoir dès l'achèvement des travaux, sur papier préalablement entoilé, en général bien conservée malgré sa présentation en rouleau unique par commune, comme la précédente.

3° Une liste des numéros suivis, unique pour la commune entière, complétée par l'indication du lieu-dit « mas », la désignation du « possesseur », la mention de la nature de culture avec, de façon sommaire, la qualité du fonds « degré de bonté » ou de l'accidentation.

4° Un registre par ordre alphabétique des possesseurs « la Tabelle » avec pour chacun d'eux :

Le détail des parcelles ;

La nature de culture ;

Le classement indiqué par quatre chiffres : 0, 1, 2, 3, ;

La contenance en mesure de Piémont ;

L'équivalence en mesure de Savoie ;

L'estimation en argent, par Journal de Savoie, avec application de ce tarif à la surface de chaque parcelle ;

La déduction des frais de culture et de semences, des « Servis » ecclésiastiques ou féodaux ;

Le revenu net ;

Une augmentation à raison du bénéfice des biens communaux dont la taille était payée non pas directement par la commune mais par les habitants proportionnellement à leurs revenus fonciers ;

Enfin, le revenu total et la cote pour la taille ;

En annexe, les rapports et procès-verbaux motivés par les réclamations « ou griefs ».

La diversité des mesures agraires employées avait déterminé Victor-Amédée II à faire donner à ce travail, comme base unique, les mesures de Piémont, journal, ta-

ble, pied. Mais les contenances furent traduites dans les documents en mesure de Savoie telles qu'elles étaient usitées dans chaque région et qui correspondaient à peu près aux arrondissements actuels ; pour ceux d'Annecy, Bonneville, Saint-Julien, le Journal était de 100 toises de 8 pieds de chambre. Pour celui de Thonon, le Journal était de 300 toises de 8 pieds de chambre.

L'élément fondamental de la mesure de longueur était le « pied liprand » valant : 0 m. 513.766 ; ce chiffre a pu être déterminé avec la plus grande exactitude (quatre premières décimales au moins) grâce à un étalon authentique conservé à l'Hôtel de Ville de Turin.

Etat de la propriété foncière en Savoie en 1730

L'ensemble de ces documents témoigne d'un progrès certain sur les compois que l'on trouve fréquemment en France à la même époque et qui sont alors parfois anciens; ils comportent, en effet, un plan qui rend l'identification des biens fonds plus facile, et grâce auquel la mesure des surfaces et la détermination des revenus sont plus correctes. Mais, comme les compois, ce cadastre ne constitue qu'un instrument fiscal.

Lorsque, par manifeste du 29 avril 1728, l'Intendant Général du Duché de Savoie annonce les travaux de « mensuration générale » et fixe les conditions d'exécution, le régime de la propriété dans la région se caractérise ainsi :

a) Par des subsistances assez importantes de la propriété collective au profit des « communiers » ou des habitants de hameaux pour les bois, pâtures et terrains de faible valeur principalement.

b) En ce qui concerne la propriété individuelle, l'ancien système des tenures féodales avec locations perpétuelles (fiefs, censives) est arrivé au point où la décomposition du droit de propriété en domaine direct et domaine utile étant accomplie depuis longtemps, il y a eu effectivement déplacement de la propriété du concédent au tenancier avec paiement de redevances en contre-partie, redevances qui ont le véritable caractère de servitudes.

En fait, la notion de propriété est encore assez mal dégagée, les titres sont rares, leurs indications très imprécises et la plupart des limites ne peuvent se prouver que par la jouissance.

Moyens mis en œuvre pour l'exécution des travaux

Aussi, l'Ordonnance du 29 avril 1728 déjà citée ne fait-elle état que des « possesseurs ». Elle prescrit diverses mesures telles que l'obligation pour les communes de nommer, outre des observateurs, des indicateurs qui assistent le géomètre ;

a) Pour lui faire connaître les limites des parcelles et noms des possesseurs.

b) Pour lui signaler les fonds sujets au paiement des tributs royaux ou autres et ceux prétendus exempts ainsi que les fonds chargés de « servis, censes et autres redevances annuelles. »

En cas de contestation, « Il ne conviendra pas de s'arrêter ; on mesurera la terre telle qu'elle se trouve en mentionnant toutefois la contestation ».

Il convient de signaler que tous les intéressés sont tenus d'assister à la reconnaissance mais aucune sanction pécuniaire n'est prévue pour les contrevenants.

Quant aux particuliers qui n'auront pas indiqué ou fait indiquer fidèlement leurs fonds, la mensuration et l'estimation faite en leur absence sera valable « sans qu'ils puissent en revenir en quelques temps que ce soît ».

De même les titulaires de redevances qui n'auraient pas fourni les indications prévues verraient les biens assujettis aux dites redevances considérés comme exempts de ces droits.

Ces dernières dispositions sont toutefois assouplies par la faculté de réclamation dans un délai de quinze jours suivant la communication de la mappe et des contenances aux intéressés.

Aussi, a-t-on pu admettre qu'une garantie réelle avait entouré l'exécution du travail d'identification des parcelles et des possesseurs.

Conséquences du point de vue juridique

Les dispositions ci-dessus qui tendaient seulement à faciliter la marche des opérations en la rendant plus efficace et rapide, donc moins onéreuse, se sont trouvées, plus tard, correspondre à des besoins d'ordre juridique qui ont donné toute leur valeur à ce document. En effet, les précautions prises pour déterminer contradictoirement les limites ont permis d'établir avec une assez grande sûreté la possession à cette époque.

Aussi, cette précieuse qualité a-t-elle permis aux tribunaux de considérer que l'inscription à ce cadastre forme, en faveur de celui qui peut l'invoquer et en l'absence de titre ou de prescription, une présomption légale de propriété (arrêt de la Cour d'Appel de Chambéry du 20 janvier 1890). Il convient d'ajouter que cette présomption légale est parfois difficile à établir car il faut que le propriétaire intéressé puisse démontrer qu'il a succédé aux droits de celui qui était inscrit sur le cadastre en 1730 ; or, il existe quelques lacunes dans la tenue des livres de mutations, « le Journalier et le livre de transports ».

Néanmoins, voici ce qu'a pu écrire au Ministère de l'Intérieur, le Préfet du département du Mont-Blanc dans un rapport du 20 nivose, an XI :

« Cette œuvre accomplie en dix ans, fait, à juste titre, l'admiration de tous les économistes et de tous les hommes d'Etat ; car, aux avantages d'une base certaine et comme immuable pour la répartition de l'impôt foncier, elle joint encore, par la précision et la régularité de son exécution, celui bien plus précieux encore d'être tous les jours le régulateur impartial et suprême de la plupart des contestations de bornage entre particuliers, prévenant ainsi un grand nombre de procès. »

Examen critique des mesures d'exécution et précision des opérations techniques

De tels éloges doivent laisser supposer que ce cadastre est d'une précision assez grande ; nous allons en examiner d'un peu plus près les conditions d'exécution :

1° Aucune triangulation ne paraît avoir été effectuée.

2° La mappe est constituée par l'assemblage de petits levers indépendants effectuées à la planchette ; ces levers sont d'une superficie très variable et de contours extrêmement irréguliers ; il semble que, parfois, l'agent ait effectué un lever sur base mesurée et exploité son opération par des relèvements ; parfois, on trouve des traces de cheminements qui ont pu constituer la charpente d'un système de polygonation.

Le géomètre était assisté d'un aide-chaineur ou « trabucant », du nom de la mesure de longueur employée, le trabuc, qui vaut six pieds liprands ; soit, 3 m. 08259.

On peut admettre que chaque lever est de précision satisfaisante dans l'ensemble quels que soient d'ailleurs les instruments utilisés et les conditions de leur emploi : alidade simple avec mesurages directs ou, ce qui est douteux, alidade à lunette avec stadia ; travail en mode goniographique ou décliné.

La difficulté principale consiste dans l'ensemblage de ces levers ; dans une commune de 1.000 hectares, c'est au moins vingt de ceux-ci, à périmètre extraordinairement irrégulier (ce qui d'ailleurs pas toujours explicable), qui sont imbriqués les uns dans les autres en un véritable puzzle ; dans une commune assez vaste, on arrive facilement à cinquante levers et souvent même davantage.

Faute de charpente, ces assemblages successifs aboutissent obligatoirement à créer des écarts importants, ce qu'il est facile de constater par le rapprochement des limites intercommunales. L'état actuel des plans rend difficile en maints endroits l'examen direct des raccordements ; toutefois, il a été possible de retrouver dans de petites communes comportant donc un minimum de ceux-ci des juxtapositions accusant des écarts de plus de dix mètres entre la position d'un même point sur les deux levers.

Lorsque les raccords sont trop impeccables, on peut conclure qu'ils ont été assurés après coup par déformation systématiques des parcelles touchées ; un assez grand nombre sont d'ailleurs effectués en suivant l'axe des che-

mins, ce qui est évidemment très commode car les écarts sont absorbés par la largeur variable de la voie.

3° Pour ces plans, la question d'échelle, cependant primordiale, est douteuse ; aucun texte ne fait mention de celle-ci ; elle a été déterminée empiriquement par M. Raymond, membre de la commission chargée de transformer les mappes de Savoie à l'occasion des premiers travaux cadastraux effectués sous le I^er^ Empire ; ses conclusions ont été adoptées par la Commission, le 18 thermidor an XI, et approuvées par le Préfet le 21 thermidor suivant. Cette échelle a été admise malgré son caractère illogique, non sans soulever des protestations que semblaient rendre légitimes les erreurs assez nombreuses qu'un examen attentif du plan et du terrain pouvait révéler ; 100 trabues étant représentés sur le plan par le quart d'un pied, cela devait donner normalement l'échelle du 1/2.400^e^ ; sur l'échelle graphique, les 100 trabues auraient alors mesuré 128 mm. 44 ; avec l'échelle du 1/2.372 la longueur aurait dû être de 129 mm. 85.

En fait, les échelles graphiques varient de 127 à 130 mm. et parfois font défaut, sans d'ailleurs que l'on puisse incriminer sûrement l'état de la mappe et son entoilage plus ou moins grossier.

Nous avons essayé d'utiliser pour le contrôle de cette échelle de 1/2.372^e^ le calcul des surfaces d'un assez grand nombre de parcelles, en suivant même la décomposition graphique initiale que l'on retrouve ; de comparer ensuite cette surface avec celle qui a été effectuée à l'époque, convertie en mesures actuelles ; les résultats sont décevants :

Pour deux communes, l'échelle graphique de 1/2.406 et 1/2.385 est confirmée par l'examen des surfaces.

Mais pour une troisième, il existe une discordance considérable, échelle graphique : 1/2.423, échelle approximative d'après les surfaces : 1/2.360.

Il conviendrait de pousser cet examen pour en tirer des conclusions fondées. Toutefois, on peut dire que si l'échelle moyenne des mappes est probablement 1/2.400^e^, l'échelle réelle de chaque mappe varie et que celle-ci ne peut être fixée avec quelque chance d'exactitude et de

précision que lorsque l'échelle graphique est confirmée par un nouveau calcul des surfaces. M. Henri Vallot, ingénieur et topographe bien connu dans la région par ses travaux relatifs à l'établissement et au calcul du réseau trigonométrique de tout le massif du Mont-Blanc, suivi de la rédaction de la carte au 1/20.000e, avait, dans une étude effectuée en 1902 sur la délimitation de la commune de Chamonix, conclu : « Quant à l'échelle de la mappe, elle est officiellement de 1/2.372e, mais j'ai constaté que la superposition des anciennes positions de points bien définis aux positions exactes se fait mieux en adoptant la valeur 1/2.400e qui est probablement celle de l'échelle originale. »

Cela confirme, d'après une méthode différente, l'opinion exprimée ici.

4° Enfin, il faut tenir compte de la rapidité d'exécution des travaux pour les apprécier à leur juste valeur. Ceux-ci ont pratiquement été achevés pour toute la province dans un délai de cinq ans ; il y avait, il est vrai, de nombreuses équipes qui provenaient du Piémont où des travaux semblables touchaient à leur fin.

Mais, même en admettant que les agents aient été tous qualifiés, une cadence qui va de 5 hectares à 20 hectares par jour selon la saison, le morcellement et les difficultés de parcours dans un pays comme la Savoie, suffit à mettre en doute la précision des levers ; ignorant les mesures d'exécution, nous n'avons aucune donnée sur la table des tolérances, c'est-à-dire, des écarts acceptables dans les opérations techniques ; en fait, le souci de quelque exactitude et une telle rapidité sont inconciliables ; cette dernière montre également que la délimitation qui eût consisté à faire une étude sérieuse des titres, au-moins lorsque les limites n'étaient pas matérialisées par des éléments stables tels que murs, bornes, fossés, etc., et à fixer ensuite leur position sur le terrain, n'a pu être assurée.

D'ailleurs, en examinant les réclamations effectuées, parfois nombreuses, on constate qu'il y a eu beaucoup d'omissions ou d'incorrections dans le tracé des limites, ceci, malgré les indications précises données dans certains cas par les intéressés ; il apparaît donc que, bien souvent, non seulement les géomètres se sont contentés d'une

reconnaissance superficielle sans s'occuper même des bornages existants, mais que leurs opérations ont eu un caractère nettement expédié ; l'examen des parcelles bâties est à cet égard probant, car rares sont les bâtiments réguliers.

Beaucoup de limites en terrain accidenté ou dans des ravins boisés, le plus souvent très vagues ou même inconnues des propriétaires, comme elles le sont encore, ont dû faire l'objet de détermination graphique.

L'indication des possesseurs est aussi parfois imprécise, car on trouve des libellés au nom de « X » et « prétendus », « X ses Hoirs et consorts », « X ses frères et ses hoirs ».

Conclusion

Ce qui précède permet de juger à sa valeur réelle ce cadastre sarde, ancêtre du nôtre.

Nous avons donc lieu d'être un peu surpris des commentaires qu'il a motivés et réservés quant à l'usage que l'on peut en faire et que l'on en fait.

La mappe n'a jamais voulu et ne pouvait être, à cause de son imprécision, un plan de délimitation comme nous l'entendons.

Ce cadastre devait être et fut un excellent instrument fiscal mettant en œuvre pour une véritable réforme, une idée neuve et fertile reprise ensuite par le cadastre français lors de la Révolution.

Afin de réduire les vices de la répartition, l'estimation des fonds ruraux n'était plus faite par propriété distincte et globalement, mais en appliquant à la surface de chaque parcelle de nature de culture différente et préalablement classée, un tarif général ; cette surface ne résultait pas d'un arpentage individuel, mais de la détermination graphique de contenances tirées d'un plan d'ensemble.

Un second avantage, non le moindre, découlait de l'établissement de ce plan, même imparfait, qui facilitait l'identification des immeubles et, mieux que les descriptions littérales, pouvait éventuellement aider à leur détermination, ouvrant la voie aux cadastres juridiques.

Nous avons indiqué, au début de cette étude, que dans la fixation du revenu de la propriété, intervenaient trois éléments : le classement, la contenance, enfin l'estimation en argent, autrement dit, le tarif général.

Le tarif et le choix de la classe dépendaient de commissions locales ; toute appréciation, même bien faite, comportait donc une assez grande marge d'incertitude ; toute erreur était susceptible d'entraîner des différences d'évaluation très importantes, incomparablement plus qu'une erreur dans la superficie.

Or, la règle de composition veut que lorsque plusieurs erreurs accidentelles, de valeur inégale, se combinent, l'influence des plus faibles est négligeable.

Pour le but recherché, la surface n'avait donc besoin d'être connue que très approximativement et les incorrections de lever étaient, en conséquence, secondaires.

Ce n'est pas un grief contre ce cadastre, bien au contraire ; il était parfaitement adopté à sa destination ; seulement ses frais d'exécution avaient été prévus au plus juste afin d'être vite amortis.

Dès son achèvement, l'Edit du 15 septembre 1738 sur la péréquation des tailles, permit, en effet, d'assujettir à l'impôt tous les biens sans égard aux privilèges ou concessions accordées à titre de noblesse ou bourgeoise « à moins que les privilégiés n'aient pu faire leurs preuves de noblesse jusqu'en 1584 » ; les classes pauvres furent, en fait, dégrevées car, si le chiffre de la taille pour la Province passa de 981.716 livres avant à 999.212 livres après la péréquation, ce dernier chiffre comprenait la contribution de la noblesse récente : 209.268 livres, c'est-à-dire environ 1/5e du contingent annuel de l'impôt.

Mais ce n'est pas dans cette réforme que se trouve le motif de la faveur persistante de ce cadastre auprès des populations.

Il réside, d'une part, dans la délimitation des territoires communaux avec toutes les conséquences extrêmement utiles qu'elle comporte ; d'autre part, surtout dans le fait que, malgré ses imperfections, il a constitué une reconnaissance publique et non équivoque des droits de chaque particulier ou communauté.

Aussi la mappe a-t-elle été plus tard d'un secours précieux, dont on a parfois abusé, spécialement pour l'exercice du droit de propriété dans les zones boisées.

Ces abus mêmes montrent à quel point cette œuvre correspondait à une nécessité.

Les dernières mappes ont cessé d'être en service en 1920.

Rendons-leur hommage.

CHANAL,

Chef de service départemental du Cadastre
de la Haute-Savoie.

Archéologie Gallo-Romaine aux Fins

Durant les vingt années qui suivirent la publication de l'ouvrage « Boutæ » en 1913, M. Marteaux consigna dans cette Revue, sous forme de suppléments, les découvertes qu'il suivait assidûment sur l'emplacement du *vicus* gallo-romain.

Nous avons essayé de poursuivre ce travail et, depuis plus de vingt ans, nous intervenons chaque fois qu'une construction nouvelle met au jour quelque vestige dans la plaine des Fins.

Faisant suite à quelques trouvailles déjà publiées ici (1), voici les antiquités révélées par l'ouverture de tranchées-abris pendant la dernière guerre :

Parcelle 406, dans le terrain de M. Dunoyer

En septembre 1939, la troupe creusa des tranchées dans la prairie qui occupe l'angle Nord-Ouest de la parcelle 406. Ces fouilles mirent au jour :

Un mur long de 24 mètres, dirigé d'Ouest en Est, dont l'extrémité occidentale se trouvait face au portail des maisons Opinet, soit à 45 mètres environ de la limite de la parcelle 407, et à 5 mètres du chemin rural 9.

Ce mur, épais de près de 80 centimètres, était constitué de gros galets joints au mortier de chaux, sable et tuileaux.

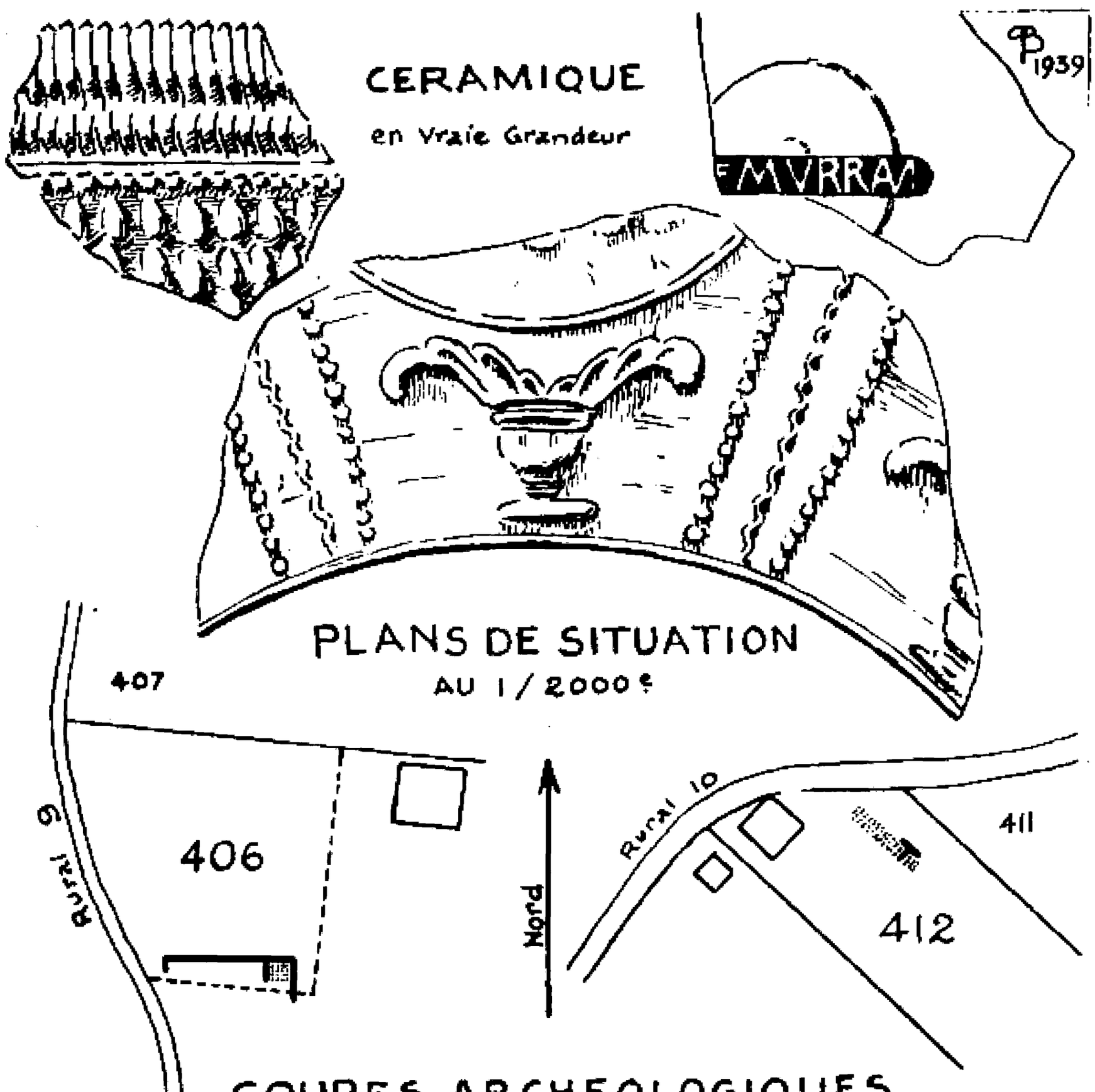
Trois murs de refend, moins épais, lui étaient perpendiculaires au Sud : l'un à son extrémité occidentale (reconnu sur deux mètres), le second à 18 mètres de là

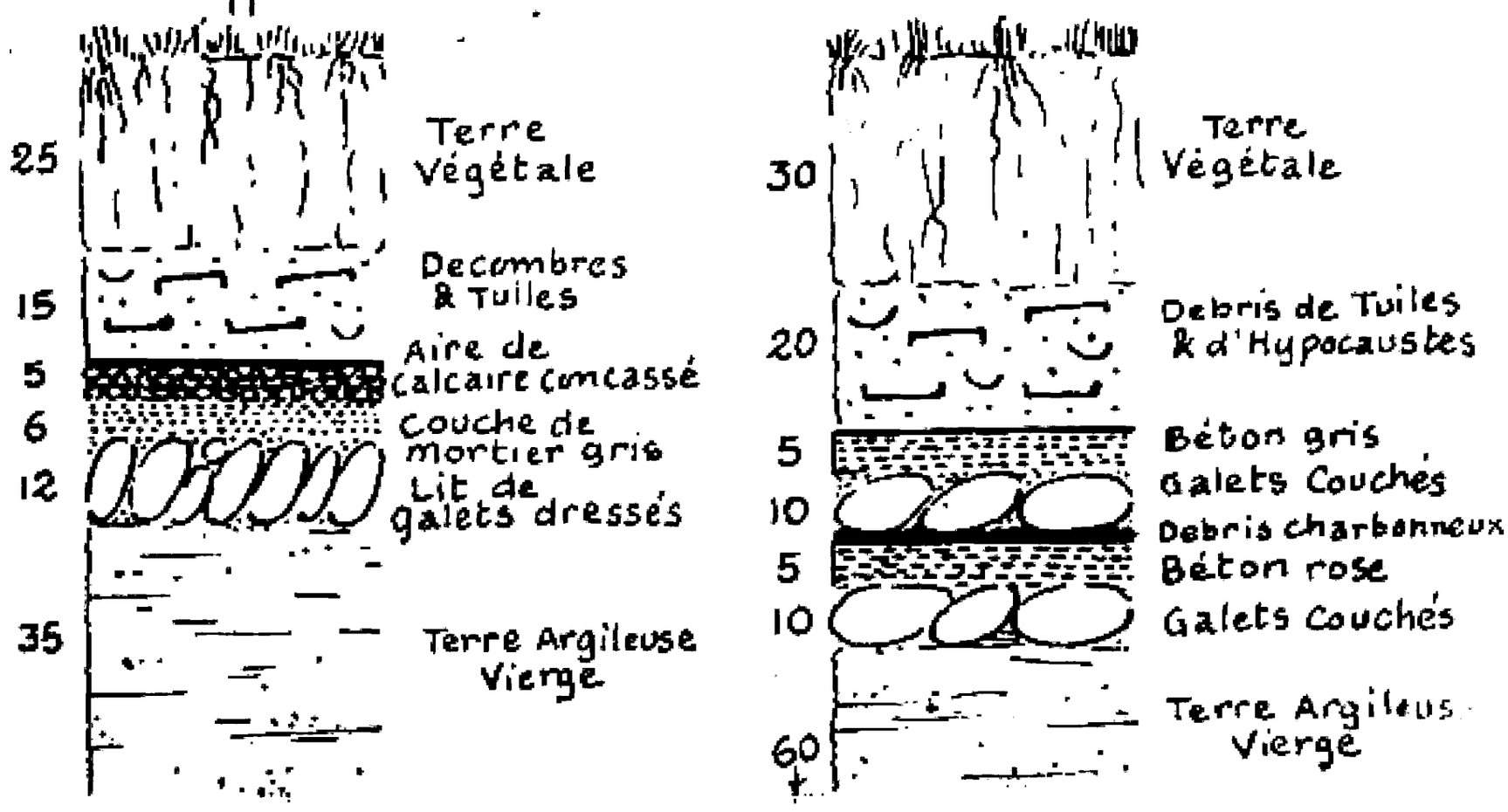
---

(1) Cf. : *R.S.* 1931, p. 123 : Céramique gallo-romaine des Fins ; *R.S.* 1933, p. 217 : Céramique gallo-romaine de la Viennaise.

(reconnu sur quatre mètres) et le troisième à l'extrémité orientale (reconnu sur huit mètres).

Ces deux derniers délimitaient une pièce large de six mètres et couverte d'un pavimentum en calcaire blanc concassé, macadam caractéristique de la renaissance constantinienne.





Tandis qu'au centre du terrain les tranchées ne coupaient qu'un sol vierge, les tranchées orientales découvraient d'abondants sacs de tuiles et de grosses poteries, parmi lesquelles nous avons recueilli un fragment de vase à glaçure rouge décoré de métopes et de médaillons.

Parcelle 412 dans le jardin de M. Pignal

En septembre 1939, des enfants creusèrent un abri dans le jardin et mirent au jour :

Un mur (reconnu sur trois mètres) parallèle et distant de sept mètres de la parcelle 411.

Un second mur (reconnu sur trois mètres également). Il était de direction Sud-Ouest, Nord-Est, c'est-à-dire perpendiculaire au précédent et distant de dix-huit mètres du portail donnant sur le rural 10.

Ce dernier mur, épais de 60 centimètres, était construit en calcaire compact blanc, avec parement extérieur en petit appareil. Les moëllons de 17 × 10 était soigneusement joints au mortier par des filets lissés.

Un double pavimentum (séparé de débris charbonneux, au dire des enfants) couvrait l'aire comprise dans l'angle Sud et Ouest des deux murs et se prolongeait, d'après les sondages, jusqu'au rural 10.

La fouille a livré en abondance, tuiles et hypocaustes, ainsi que quelques fragments de vases à glaçure rouge, dont : un bol à bord guilloché et décoré d'imbrications, un fond marqué ///F.MVRR(ANI) dans un cartouche cerclé. Murranus était un potier arverne du IIe siècle.

Parcelle 360 dans le terrain de la Ville

En juillet 1944, nous avons constaté dans une tranchée menant à un abri, l'existence d'un mur de direction Nord-Ouest-Nord, Sud-Est-Sud, situé à 35 mètres de la limite occidentale de la parcelle 360, en bordure de la clôture du terrain municipal, et à 6 mètres 50 de l'avenue des Iles.

Ce mur, épais de 70 centimètres, était constitué de moëllons calcaires et de gros galets jointés au mortier de

chaux à tuileaux. Visible sur 7 mètres 50 de longueur, sa crête était arasée entre 0,90 et 1,50, alors que sa fondation descendait jusqu'à 2 mètres 50 de profondeur. Il était environné de débris de tuiles à rebords.

P. Broise.

Les Oratoires de Savoie

Dans toute l'ancienne province de Savoie, une multitude de petits monuments religieux jalonne les vieilles routes et les chemins de la montagne. C'est un des signes sensibles parmi les plus émouvants et les plus agréables à voir, par lesquels s'expriment la spiritualité des habitants de ce pays. Pierre levée à un carrefour, petit meuble de pierre posé sur un rocher, autel dressé devant un paysage, tous contiennent une niche abritant l'image sainte qui est leur raison d'être.

Ces modestes monuments étaient là pour redonner confiance au voyageur d'autrefois, pèlerin ou marchand qu'effrayait la traversée des monts, pour protéger les habitants du village vaquant à leurs occupations rustiques, pour attirer la protection céleste sur les champs et les fruits de la campagne menacés par tant de dangers, ou pour arrêter les maladies ou les épizooties qui marchaient avec les voyageurs ou les troupeaux.

Issus tout simplement d'une pensée pieuse, ou du besoin de s'adresser à de puissants protecteurs, les moyens d'ici-bas étant tellement impuissants, ces constructions élémentaires sont, par surcroît, une des formes, un peu discrète il est vrai, mais souvent très réussie, de l'art populaire régional.

Ils sont taillés dans la pierre du pays, ou formés de matériaux divers par les soins d'artisans locaux habiles et au goût sûr. Ils dressent une forme parfaite, accusent un volume dont la proportion est parfois une trouvaille, expriment avec grâce un symbole religieux. Ils ajoutent enfin au paysage une note si juste qu'ils paraissent faire corps avec lui. On trouve ainsi leur présence toute naturelle, comme si elle était une production normale du sol,

Saisi par la beauté des horizons, on témoigne généralement aux oratoires la plus parfaite indifférence ; cependant, ces modestes monuments mériteraient beaucoup mieux.

Il faut généralement aller à l'entour du village pour découvrir les oratoires. On les rencontre souvent au bord des vieux chemins herbeux, serpentant à flanc de coteaux, bordés de pâturages, de vergers ou de bois, et reliant un hameau à l'autre. C'est également tout au long d'une vieille route, et quelquefois même d'une nouvelle lorsque les nécessités topographiques font se superposer la seconde à la première, qu'on en découvre encore. Parfois, c'est dans l'agglomération même, au centre du groupe formé des habitations qu'ils s'érigent ; d'autres fois, c'est en pleine campagne, sur la voie d'un pèlerinage, au tournant dangereux où l'accident pourrait être mortel, au carrefour ou sur la route étrange que le diable ou les sorciers devaient hanter, au-dessus de la source dont les eaux avaient la vertu de guérir.

Mais, avant de partir à la découverte, il importe de définir exactement ce que nous voulons trouver.

Il n'est pas question, en parlant d'oratoires, — et bien que ce nom leur soit souvent donné, — des chapelles rurales, si petites soit-elles, plantées au sein des hameaux, et même dans des lieux déserts. Ces chapelles sont des édifices déjà développés. On pourrait entrer dans l'espace qu'elles ménagent au-delà de leur porte. Distinction essentielle, elles sont liturgiquement placées sous un vocable et consacrées pour y dire la messe.

Au lieu de cela, nous désignons par oratoire un petit monument religieux secondaire, sans importance du point de vue liturgique, produit de la foi ou de l'esprit populaire. Ce n'est que récemment, semble-t-il, et parce que ces sources se sont affaiblies, que certains oratoires doivent leur création à l'initiative du clergé ; mais, en fin de compte, la plupart de nos curés ne sont-ils pas de la même race que leurs ouailles ? La caractéristique principale de cette catégorie de monuments est leur niche plus ou moins grande, contenant l'image de la Vierge ou d'un saint. C'est surtout à ce signe que nous les reconnaîtrons

au cours de nos recherches sur les vieux chemins des Savoie et les agglomérations qu'ils desservent.

Les formes

Il existe des oratoires taillés dans un seul bloc de pierre ou formés de plusieurs blocs assemblés. D'autres sont construits en moëllons avec une couverture de roche ou d'ardoise. Tous sont généralement surmontés d'une croix de pierre, mais plus souvent de métal, qui signale le caractère sacré de l'édifice. L'architecture et la décoration peuvent être nulles autour de la niche, ou plus importante qu'elle même. C'est une affaire d'influence locale, mais aussi parfois de fantaisie individuelle.

Toute classification est un peu arbitraire et souvent des plus fragiles. Nous allons essayer cependant pour la clarté de cette recherche, et partant des formes les plus élémentaires, de dégager les types généraux assez bien définis par leurs traductions plastiques. Mais il est bien évident qu'en dehors de ces types parfaitement caractérisés, il existe une quantité de formes intermédiaires qui les relient les uns aux autres. C'est une évolution continue qui, de la forme la plus élémentaire, s'achève à la chapelle proprement dite.

En réalité, cette évolution ne s'arrête pas là. La chapelle est continuée par l'église. Or, la partie essentielle de cette dernière est bien le sanctuaire dont le rôle est d'abriter Dieu, comme dans le temple antique le *naos* ou la *cella* avaient pour mission d'abriter l'image du dieu. La niche de nos oratoires participe, dans une certaine mesure, à cette fonction sacrée. Elle est donc bien, comme nous l'avons dit précédemment, l'élément essentiel de ces monuments.

*
* *

Le premier type est le plus simple. Dans la montagne, aux passages dangereux que balaye l'avalanche, au bord de la rivière qu'il faut franchir à gué, et qui s'enfle en une nuit brusquement, une petite niche est creusée dans le rocher pour abriter une madone. Cette dernière était là pour conjurer les éléments et raffermir la confiance du voyageur ébranlée par les embûches de la route. Malgré cette forme élémentaire, c'est quelquefois une

expression d'art ; des champs plats entourant la niche peuvent donner à cette dernière un caractère aimable, et toujours la petite statuette de bois doré ou de porcelaine blanche, et les ornements qui l'entourent, animent discrètement la paroi brute du rocher.

Les oratoires de cette famille se rencontrent dans toute la Savoie, de Maurienne en Chablais, surtout le long des anciennes routes. Leur nombre n'est cependant pas très abondant et la plupart se rencontrent dans la région de montagne.

A Val d'Isère, dans la Haute-Tarentaise notamment, une niche est creusée dans les gorges de l'Isère, sur le passage de la route de Tignes. Elle contient (ou contenait) une vierge noire et avait reçu de ce fait le vocable de Notre-Dame-Noire. Cette vierge avait pour mission de protéger le passant dans un endroit extrêmement dangereux, surtout au moment des avalanches de printemps. On venait encore l'implorer en procession pour qu'elle dispense la pluie ou le beau temps suivant les besoins de la culture.

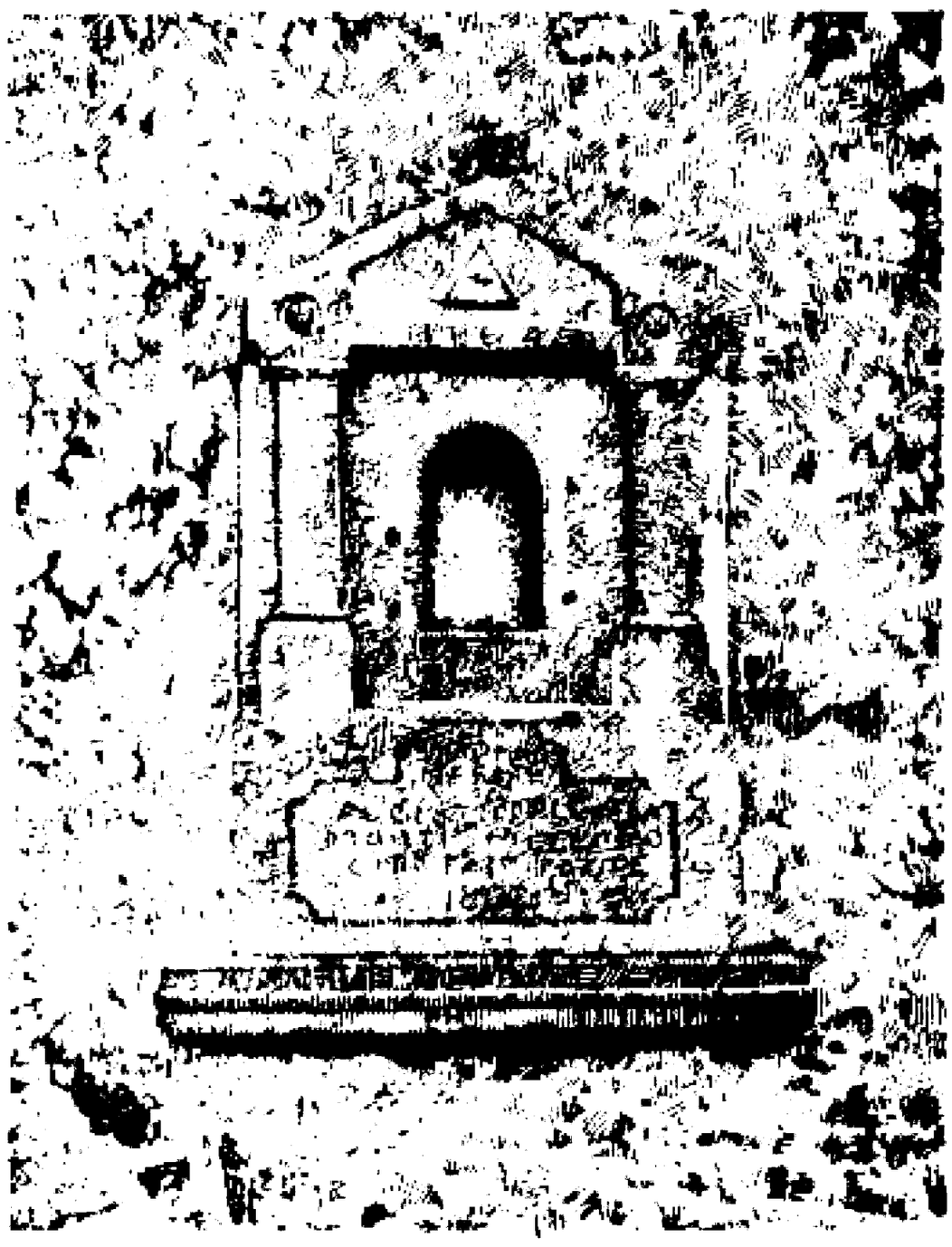
Cette forme d'oratoires est plus rare dans l'avant-pays montagnard, parce que les rochers y sont moins nombreux, sans doute aussi parce que les endroits dangereux y sont beaucoup plus rares.

Je n'aurai garde d'oublier toutefois N.-D.-de-la-Rochette à Seyssel (Haute-Savoie), qui, creusée dans la falaise de molasse qui domine le Rhône, contenait une vierge très ancienne invoquée par les mariniers toutes les fois qu'ils descendaient le fleuve.

Les vocables conservés par ces vierges semblent indiquer que cette forme d'oratoire est parmi les plus anciennes.

Le deuxième type que nous pouvons distinguer comprend toutes les niches ménagées dans la muraille des maisons paysannes ou dans les murs de clôture, soit en leur angle, soit sur la face visible du chemin. Il s'apparente au précédent, pour la forme générale, mais il en diffère par la nature du support et surtout par l'intention.

Ces oratoires paraissent destinés à protéger bien plus la maison ou l'enclos qui les supportent, que les passants, bien que ces derniers ne soient pas ignorés puisque ces oratoires cherchent à être visibles de l'extérieur (fig. 1).



1. — Sixt

Il y a rapprochement, mais non confusion, avec la niche protectrice du seuil qui surmonte la porte principale des maisons, surtout dans les bourgs. Ce dispositif est d'ailleurs assez rare en Savoie.

Un autre rapprochement est à faire avec la niche de foyer que l'on rencontre surtout en Maurienne et qui a donné lieu, à Bessans, à de véritables chefs-d'œuvre. Ces niches de bois contenant une madone, placée près de l'âtre, dans la pièce commune, entourée parfois de cierges et de fleurs, sont comme une sorte d'autel domestique. La comparaison s'impose avec les laraires de l'antiquité, et l'association d'idées étant faite, si nous revenons à l'extérieur de la maison, pour retrouver nos oratoires du second type, nous ne pouvons nous empêcher de penser que ces derniers sont de véritables laraires chrétiens (1).

(1) Les niches d'arbre, construites en planches plus ou moins découpées avec art, contenant presque toujours une madone, et fixées au tronc d'un vieil arbre, dans un endroit insigne (carrefour, entrée d'un domaine, etc.) et si commune en Artois et en Flandre, me paraissent inconnues en Savoie.

Au point de vue de l'art, ces oratoires sont déjà beaucoup plus intéressants que les premiers. La niche est formée de pierres de taille ou ménagée dans la maçonnerie et, en ce cas, recouverte d'enduit. Elle est entourée de pilastres sur lesquels reposent une archivolte ou un fronton. Le socle, ou le tympan, portent une inscription, et la grille qui ferme la niche est en fer forgé avec, parfois, une certaine recherche.

C'est à Bessans, presque à l'extrémité de la longue vallée de Maurienne, que l'on observe les plus nombreux exemples d'oratoires de cette famille, mais fort simples, élémentairement composés de la niche dans le mur, tandis qu'à Sixt, à l'extrémité de la vallée du Giffre, s'ils sont moins nombreux, leur qualité d'art est de beaucoup supérieure.

A ce point de l'exposé, une autre analogie s'offre à notre esprit.

L'art chrétien a constamment recherché, dans la représentation du drame du calvaire, à associer la Mère à son Fils. Il y est parvenu de différentes façons, soit en figurant une Vierge douloureuse faisant pendant à saint Jean sur l'autre bras de la croix, soit en figurant une Vierge-Mère à l'avers de la croix à la hauteur du Christ, soit, enfin, comme je l'ai maintes fois observé en Savoie, en plaçant une Vierge-Mère dans une petite niche creusée à même le tronc de la croix, que cette dernière soit de pierre ou de bois. La niche en question est placée soit un peu au-dessous du Christ, soit au départ du fût si la croix est sur un socle. Quelques fois, la niche est dans le socle, faisant de ce dernier un véritable oratoire. En effet, développons par la pensée ce socle-niche et rapetissons la croix qui le surmonte, nous obtiendrons un oratoire pouvant entrer dans l'une des classifications que nous allons prochainement établir.

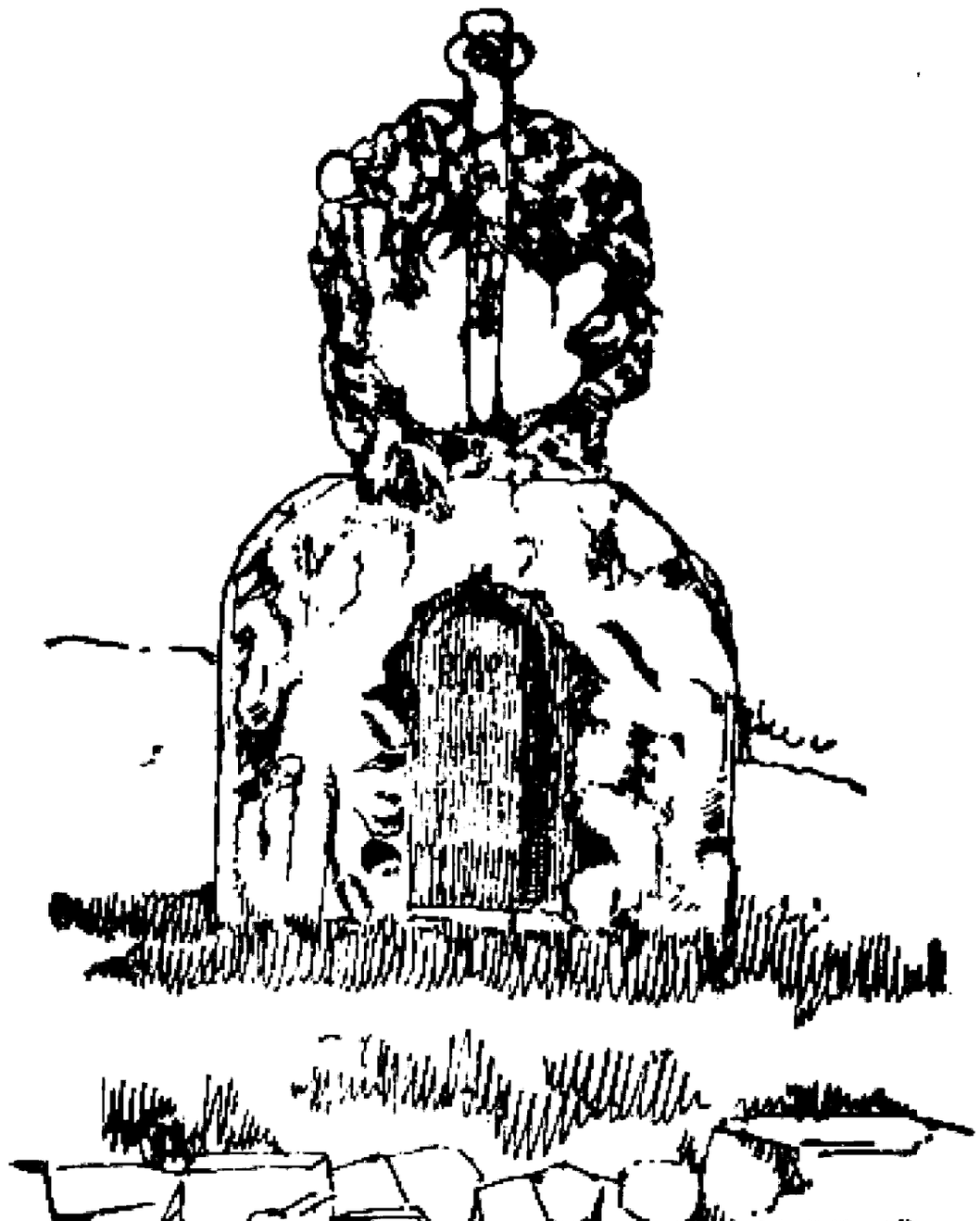
La niche dans la croix est-elle le point de départ de l'oratoire ou une réminiscence de ce dernier ? Il est difficile et de peu d'intérêt de le savoir. Mais c'est le passage d'une forme à l'autre qu'il est intéressant de retenir.

C'est à Sixt et à Samoëns que l'on trouve encore des exemples typiques de cette association des deux formes.

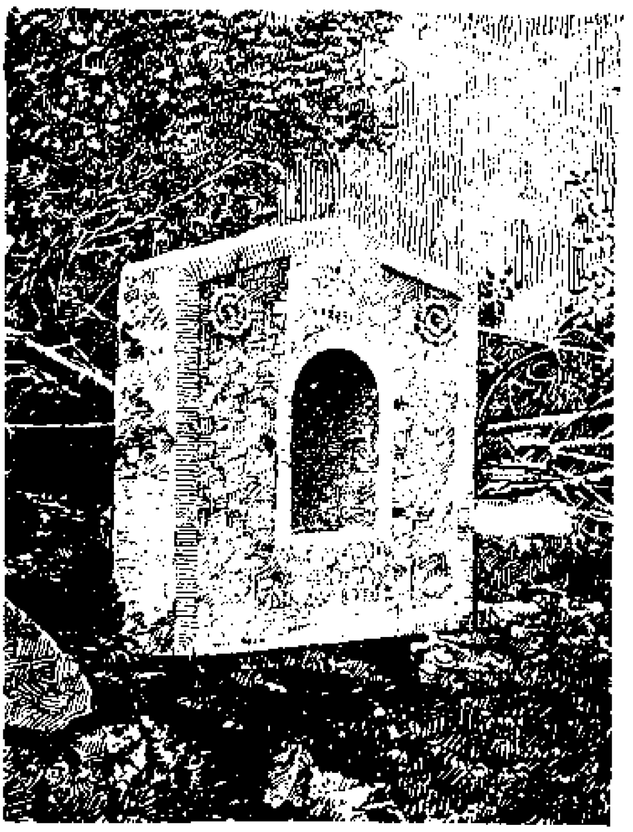
Le troisième type d'oratoires se dégage complètement du rocher ou du mur, sauf pour leur demander un point d'appui. Il dresse, libre de toute part, une forme souvent aimable et recherchée.

Ces oratoires se composent presque toujours d'une seule pierre, au maximum de deux, la seconde, simple ou moulurée jouant le rôle de socle. Pour poser l'ensemble sur le rocher on a aplani la face supérieure de ce dernier, ou bien, et cela lui donne un aspect instable et provisoire, mais véritablement très curieux, on l'a tout simplement calé avec des pierres. D'autres fois, on a poussé la composition en disposant devant le rocher-socle une large pierre ou plusieurs dalles étagées sur lesquelles le passant pieux pourra s'agenouiller. Dans quelques cas, mais ce sont les plus rares, le mur de clôture ou de soutainement, se substitue à la roche. Enfin, ne disposant ni de rocher ni de mur, on a posé l'oratoire directement sur l'herbe, avec ou sans l'interposition d'un socle, mais généralement au-dessus d'un talus pour que la niche soit à peu près à hauteur d'œil.

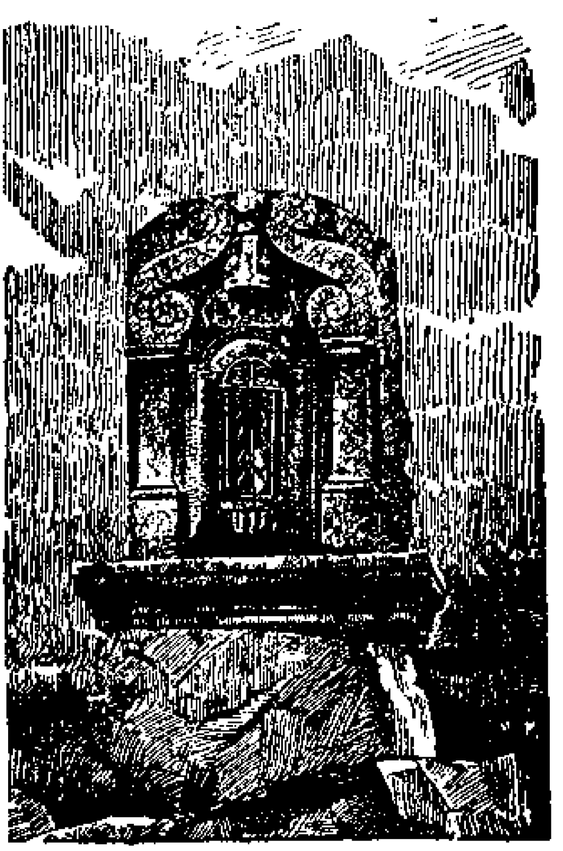
Il semble, en voyant ces monuments, qu'on ait voulu imiter un petit meuble, une minuscule armoire, parfois aussi un tabernacle (fig. 2, 3 et 4).



2. — Saint-Jean-d'Arves



3. — Sixt



4. — Sixt

Cette expression architecturale forme, à mon sentiment, l'espèce la plus curieuse et la plus originale de ces édicules, tant pour l'aspect général que pour le décor.

Dans la partie haute du Chablais, on peut en observer des spécimens d'un grand intérêt, mais c'est surtout à Samoëns et à Sixt qu'ils possèdent, pour ainsi dire, leur plus belle expression.

Ici, dès le moyen-âge, les tailleurs de pierre eurent une grande réputation ; et il est probable que la qualité de la roche, un beau marbre sombre veiné de blanc, dont le grain est dur et très fin, soit pour beaucoup dans le développement de cette corporation. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer ici des oratoires taillés et ciselés avec une sève particulière, un art original, tel qu'il est difficile d'en trouver de comparables dans les autres vallées de la Savoie.

Dans la seule localité de Sixt, sur l'ancien chemin qui conduit du bourg au Fer-à-Cheval, nous pouvons en compter six de même parenté, mais différents sensiblement les uns des autres.

Parmi ces oratoires, celui des Mathelons porte, entre les consoles de son couronnement, la mitre du bienheureux Ponce de Faucigny, fondateur, au XII^e^ siècle, du monastère de Sixt, et dont la mémoire est encore ici en très grande vénération.

A l'entrée du cirque du Fer-à-Cheval, fut élevé, en 1840, le plus bel oratoire de cette catégorie, pour commémorer un terrible éboulement de rocher qui, descendu de la Tête-Noire, montagne dominant ce lieu, écrasa, une nuit de l'année 1602, un village de 26 maisons et tua presque tous ses habitants, ainsi qu'en témoigne l'inscription placée au-dessus de la niche.

Bien que, dans l'ensemble, la composition de cet oratoire soit à peu près la même que pour ceux du voisinage, ici elle est plus riche et plus recherchée. La niche est entourée de fines sculptures, des feuillages stylisés l'encadrent et, de part et d'autre, sont disposées des colonnettes à chapiteau ionique, tandis que le fronton s'orne d'une couronne mariale entourée de pampres.

Ainsi, par quelques exemples particulièrement réussis, saisissons-nous le caractère d'ensemble de ces oratoires.

Une étape intermédiaire entre ce troisième type et la niche des rochers est marquée, à Sixt, par deux monuments dont voici le plus intéressant. Sur la route du Fer-à-Cheval, en face du pont qui franchit le cours torrentiel du Giffre pour desservir le village du Brairet, le tailleur de pierre a profité d'un rocher de forme irrégulière qui émergeait de l'herbe pour en aplanir une face, y creuser une niche, sculpter tout autour une sobre architecture, indiquer au-dessus une colombe aux formes schématiques, disposer de part et d'autre une curieuse étoile, graver la date de 1822, le monogramme du Christ et le nom de celui qui érigeait l'oratoire. La niche fut fermée d'une grille ornée de volutes et de fleurs de lys.

Etant donné la forme et la position de ce monument, il serait possible de le rattacher au premier type. Mais il aurait suffi, pour le rendre semblable à ceux du troisième, de tailler la niche dans une pierre indépendante et de poser cette dernière sur le rocher, au lieu de creuser le bloc inamovible.

Des phases transitoires nous conduisent également, et de façon insensible, du troisième au quatrième type.

Sur le chemin du Vieux-Grand-Clos, ancien segment du chemin du Fer-à-Cheval à Sixt, un oratoire marque une de ces étapes. Le bloc qui porte la niche est bien semblable à beaucoup d'oratoires du cru pouvant entrer dans la précédente catégorie, mais au rocher s'est substitué en guise de socle, un bloc de pierre intentionnellement dégrossi, et c'est là l'élément nouveau.

A Samoëns, au milieu du village du Fayet, à un angle du chemin, on a profité de l'étrange bloc, trouvé là, couché dans l'herbe ou descendu de la montagne, ou peut-être, dressé depuis très longtemps, pour asseoir dessus un petit « meuble » de pierre très parent de ceux de Sixt, quoique le plus sobre, et sur lequel on peut cueuillir la naïve inscription suivante :

†

I H S

17 11

PECHVRS DIEVTERE
GARDE IL FO MOURI

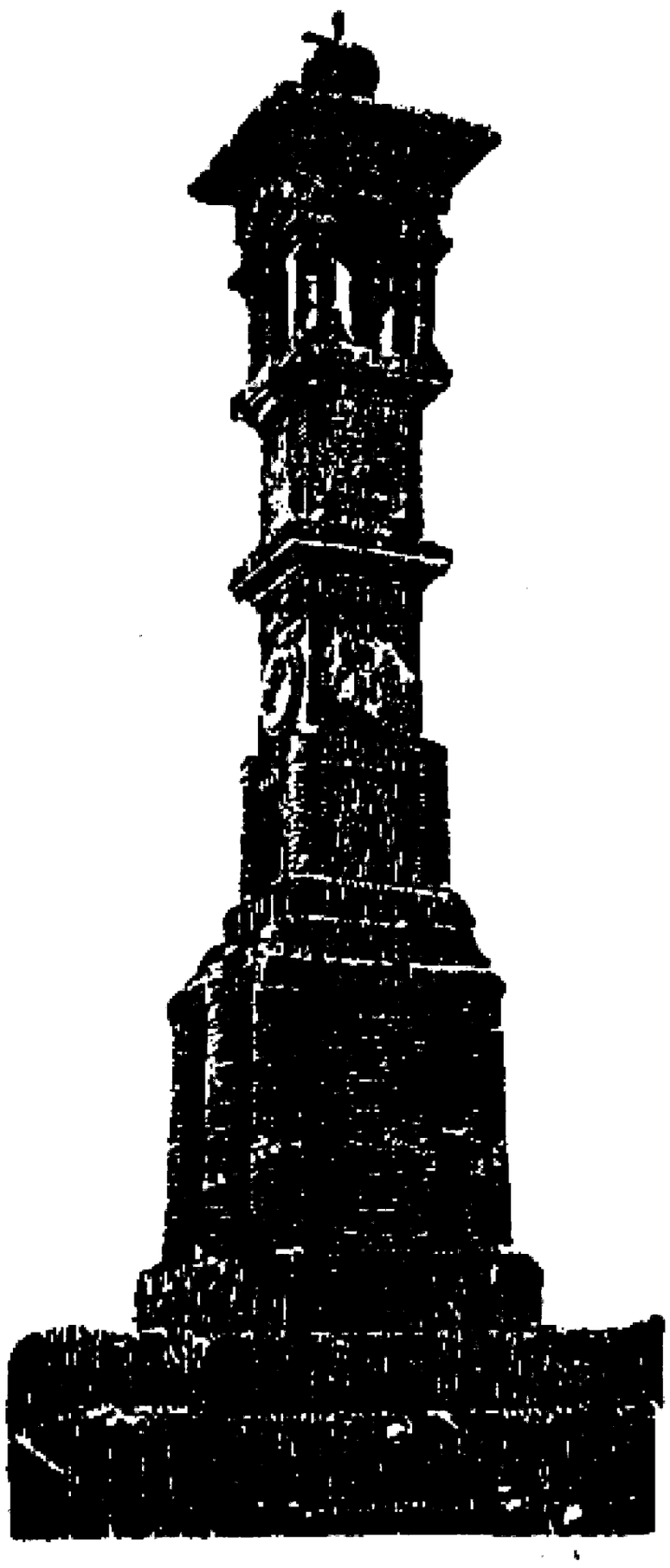
Dans le troisième type, la niche, élément indispensable, est creusée, soit comme précédemment dans une seule pierre, soit ménagée entre plusieurs pierres assemblées, cas généralement le plus fréquent ; le tout placé sur un piédestal met la niche à la hauteur de l'œil. Chacun de ces éléments comporte des variantes, des formes simplifiées ou composées : couronnement mouluré sur le socle, bénitier, grille de fer très simple ou forgée avec art pour clore la niche, croix de pierre et le plus souvent de métal couronnant presque toujours l'édifice.

Ces monuments semblent avoir eu, en Savoie, un particulier développement ; leur ampleur architecturale, néanmoins encore très éloignée de celles des chapelles, leur élégante silhouette et parfois leur décor recherché et toujours différents de celui du voisin, semblent en faire le type même de l'oratoire.

Le plus beau des oratoires de cette région est à quelque distance des bâtiments de l'ancienne abbaye de Sixt, au-dessus d'une source où le bienheureux Ponce venait souvent se désaltérer. Un jour, dit la légende, ce dernier, malade, sentant sa fin prochaine, refusait aux religieux qui l'entouraient de se soigner et de se réconforter d'un peu de vin. Cédant enfin à leurs instances, il se fit apporter un peu d'eau de cette source et soudain, la portant à ses lèvres, il la trouva changée en un vin délicieux qu'il consentit à boire. Depuis, cette fontaine est en grande vénération à Sixt et dans toute la vallée ; pendant des siècles, une croix de bois, souvent détruite par les intempéries, et remplacée, marqua le lieu sanctifié, mais c'est en 1844 seulement que Modeste Deffayet, un paroissien de Sixt, prit l'initiative d'élever cet oratoire, que Pierre Moccand, un autre Sizerain, auteur déjà des beaux oratoires de la Tête-Noire et des Curtets, cisela avec un goût très sûr.

La niche de bonne proportion, fermée d'une grille à volutes, est surmontée de tout un décor symbolique : un cœur d'où sortent trois pensées portant les initiales de formules pieuses, celle du milieu est couronnée de l'œil-de-Dieu. Dans le fronton, une colombe apporte une couronne, sans doute au bienheureux Ponce, dont le buste, en bas-relief, sculpture inhabile mais fort curieuse, orne le piédestal. Le décor architectural est surtout remarquable par les colonnettes à torsades — imitation des colonnes torses si fréquentes dans les retables de nos églises — et à chapiteaux fantaisistes qui encadrent la niche.

Transportons-nous maintenant au commencement de la vallée du Giffre, au village de la Tour, près de Saint-Jeoire-en-Faucigny, où nous attend un oratoire d'une silhouette et d'une élégance exceptionnelle. Situé à un carrefour de la grand'route, ce monument porte, sur des socles successifs diversement exprimés, mais tous de forme et de proportions excellentes, dont l'un est orné d'un bas-relief du Christ en croix, non pas une niche, mais une véritable lanterne qui rend visible de toute part la statuette de la Vierge qu'elle contient (fig. 5).



5. — La Tour

Dans la vallée de Morzine, en Chablais, dont une chaîne de montagnes nous sépare de la vallée précédente, les oratoires de cette famille sont moins nombreux, semble-t-il, mais d'un intérêt tout aussi grand, malgré des formes généralement plus simples.

Deux exemples, pris parmi beaucoup d'autres, peuvent néanmoins nous aider à saisir leur caractère d'ensemble.

Le premier, dédié à sainte Agathe et à sainte Brigitte, se dresse à Lavanchy, au bord de la route qui conduit au petit lac de Montriond enchâssé dans la montagne. Sa recherche d'art consiste en un fronton gracieusement incurvé et fermant la niche, en une grille de fer forgé bien travaillée, ornée, dans un médaillon, d'une croix rayonnante sortant d'un calice.

Le second, à Noyer, sur la commune des Allinges, en Bas-Chablais, de simple appareil, mais d'excellentes proportions, présente, en outre, cette particularité d'être couvert d'une petite toiture d'ardoises. Il commémore le lieu où s'élevait le four banal du hameau. Un soir de l'hiver de l'an 1500, saint François de Sales et son cousin, venus pour ramener à la foi catholique cette contrée qui venait de tomber sous le joug des Protestants bernois, demandèrent en vain l'hospitalité aux gens du village. Las d'être rebutés, ils se réfugièrent dans ce four, qui conservait encore un peu de chaleur, pour y passer la nuit (fig. 6).

Le cinquième type d'oratoire comprend de modestes constructions simplement composées de moëllons ordinaires, ou de morceaux de roche quelconque, liés par un ciment et revêtues, le plus souvent, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'un enduit de mortier. Généralement, la couverture de ces édifices est formée d'une charpente sommaire, elle-même recouverte, suivant le pays, de tuiles écailles, d'ardoise, de plaques de schiste ou tout simplement d'une large dalle.

Dans beaucoup de cas, cette couverture déborde au-devant de la niche et forme au-dessus d'elle un auvent dont l'abri, lorsque survient un orage, peut être assez appréciable. Ainsi, rassemblant à peu près tous les maté-

riaux qui concourent à la construction des maisons voisines, ces monuments semblent sortis de la même veine, s'associent plus entièrement à elles dans le rôle de protection et de sauvegarde qui leur est dévolu. De même, aux dépens, peut-être du décor et de la fine silhouette architecturale, s'accentue le caractère rustique et pittoresque — parfois l'aspect très primitif lorsqu'ils ne sont pas enduits — qui leur donne souvent un bien puissant attrait.



6. — Les Allinges

On pourrait en découvrir des formes très diverses ; il en est de tout petits, qui, pour être vus, se perchent sur le talus qui borde la route ; d'autres, très grands, pour lesquels la niche s'arrondit très haut, et donne de loin l'illusion d'une petite chapelle. Illusion cependant, car, bien que ce type tende fortement vers l'expression architecturale de la chapelle, il en demeure encore néanmoins très éloigné : on ne peut entrer dans la niche qui ne

descend pas jusqu'au sol et reste très éloigné de la taille humaine (fig. 7).



7. — Le Lyaud

C'est en Tarentaise et en Maurienne, dans l'ensemble de ces vallées, que s'épanouit surtout cette forme d'oratoire, excluant à peu près toutes les autres. Mais si le charme et l'intérêt de ces monuments sont toujours très grands, ils ont entre eux, à quelques détails près, une très forte parenté.

Sans nous attarder dans les vallées ci-dessus à les décrire d'une façon minutieuse, comme nous l'aurions fait pour des cas d'espèce, voici, pour les deux petites provinces en question, le caractère général de ces monuments.

Œuvres d'humbles maçons de village qui, sans prétention à l'art, n'ont eu pour mobile que d'assurer à la petite image de bois et aux ornements qui toujours l'accompagnent, un abri solide qui les protège contre les siècles et les hivers très rudes dans ces hautes vallées. La niche se ferme ici de simples barres de fer, d'un modeste grillage et plus rarement d'un châssis vitré ; pas de recherche dans le fer comme en Chablais et en Faucigny. La pierre elle-même semble rétive à la sculpture, parfois une fresque en camaïeu, une architecture en trompe-l'œil ou une simple croix peinte viennent rehausser l'enduit.

Mais si l'écorce peut paraître un peu rude, par contre la niche se garnit ; des anges porte-flambeaux se tiennent autour de la statue principale, d'autres s'accrochent à la voûte, des fleurs dans des vases peints jettent une note éclatante sur tout l'or épandu sur les images de bois, fruits d'un art local autrefois si vigoureux, dans lequel aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles s'illustrèrent plusieurs sculpteurs mauriennais dont Jean Clapier fut le plus célèbre. Parfois, la statue est remplacée par un tableau.

Quoiqu'il soit possible d'en découvrir quelques exemples très caractéristiques, peu de ces monuments semblent avoir été construits en Savoie-Propre et moins encore en Genevois. On les retrouve en Faucigny et en Chablais, parmi les types précédemment décrits, peu nombreux, il est vrai, mais décorés suivant le goût architectural de ces petites provinces.

L'oratoire du Saix, à Samoëns, en moëllons recouvert d'enduit et coiffé d'une petite toiture, avec une niche d'une extrême simplicité, rappelle encore par ses proportions le quatrième type de cette étude, et nous ménage une transition avec lui.

De retour à Sixt, le village de l'Echerny nous offre un de ces oratoires dont le toit débordant en auvent donne bien la même note que ceux de Tarentaise ; mais ici, la grille fermant la niche est ornée d'une grande croix formée d'une tige de fer s'enroulant en spirale et d'autres gracieux contournements. Un autre au village des Curtets, dédié à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, domine le cours du Giffre, il est recouvert d'une lourde dalle moulurée, tandis qu'une sobre mais intéressante architecture encadre la niche. Dans cette dernière se tient une ancienne sculpture sur bois représentant la Vierge avec son fils mort sur les genoux.

Faisons halte un moment en Chablais, devant un de ces monuments élevés en 1851 pour commémorer un souvenir très ancien et marquer le lieu d'un pèlerinage encore très fidèlement suivi de nos jours.

A Saint-Jean-d'Aulps, localité située dans la partie haute de la vallée de la Dranse où se place le fait en question, s'élève les ruines d'une abbaye fondée en 1115,

par saint Guérin, qui en fut abbé. La sainteté et les mérites du fondateur attirèrent l'attention sur lui et, malgré sa vive résistance, car il désirait par dessus tout demeurer dans cette abbaye d'Aulps qu'il aimait beaucoup, il fut nommé évêque de Sion, en Valais. De sa ville épiscopale, il n'oubliait pas son ancienne abbaye. Un jour de l'année 1158, vieux, malade, et sentant sa fin prochaine, il revenait de lui faire une visite. La mule qui le portait grimpait péniblement le chemin qui, à partir du Bas-Thex, franchit la montagne ,quand, soudain, elle buta à une aspérité du roc, ses genoux touchèrent la pierre où, dit la légende, ils imprimèrent leur marque, tandis que le saint évêque était déposé à terre. Celui-ci, ramené à son abbaye toute proche, y mourut, selon le vœu qu'il avait dès longtemps exprimé.

Si nous considérons maintenant l'architecture de cet oratoire, nous constatons que les murs sont en pierre de taille, enduit, sauf sur la face principale, et que la couverture est en tuiles plates. La différence avec les monuments de ce genre rencontrés dans la partie méridionale de la Savoie, provient d'une plus grande recherche de détails. Ici, les bords de la toiture sont festonnés dans le bois, et une grille en fer forgé, déjà très ouvragée, ferme la niche ; l'ensemble est à la fois aimable et pittoresque.

Au fond de cette même vallée, aux Bois-Venants de Morzine, existe un oratoire déjà très grand, construit en 1790. Les éléments en sont recherchés : la niche, dont le fer forgé est encore mieux ouvragé que celui de l'oratoire précédent, est entourée d'une archivolte sculptée portant, sur chaque jambage, un crucifix surmonté d'une couronne assignant au Christ l'empire du monde, tandis qu'au-dessus de cette niche, une colombe aux ailes déployées nous indique que Nicolas Grorod, qui fit élever ce monument, était membre de la confrérie du Saint-Esprit de Morzine.

Un oratoire de ce cinquième type, situé dans un des hameaux de la commune de Valloires, en Maurienne, présente la particularité d'être soudé par la paroi du fond au mur d'une habitation. De nouveau, l'idée de laraire chrétien se présente à notre esprit,

Par des transitions lentement ménagées, nous atteignons le sixième type dont le développement progressif trouvera, sous la forme d'une chapelle rurale, son aboutissement logique.

Les oratoires groupés dans cette catégorie ont souvent, suivant les régions, et quelquefois dans la même localité, des formes assez dissemblables. Mais leur taille relativement grande sera, pour l'instant tout au moins, la caractéristique principale qui établit entre eux une certaine parenté.

Quelques-uns de ces monuments possèdent parfois un simulacre d'autel ; mais au-dessus de ce dernier, la niche plus ou moins grande, contenant derrière sa grille tout ce qui garnit les autres oratoires, ne permet pas de les confondre avec des chapelles.

Sur la route de Mathonet à Samoëns, un oratoire, dont le décor est de style dorique, possède cependant l'accent du cru, malgré des formes plus correctes que celles que l'on trouve généralement sur les autres oratoires de ce pays.

L'ensemble est d'une belle élégance, les piédroits sont butés par des consoles, la croix de fonte est gracieusement plantée et, témoignage de la sollicitude des gens d'alentour, de modestes vases de fleurs sont posés sur le petit autel. Des inscriptions complètent le monument et nous donnons, en les citant, un type parfait de cette épigraphie populaire qui s'exprime un peu de cette façon sur la plupart de nos oratoires.

Sur le fronton :

SIT NOMEN
DOMINI
BENEDICTUM

Dans la niche :

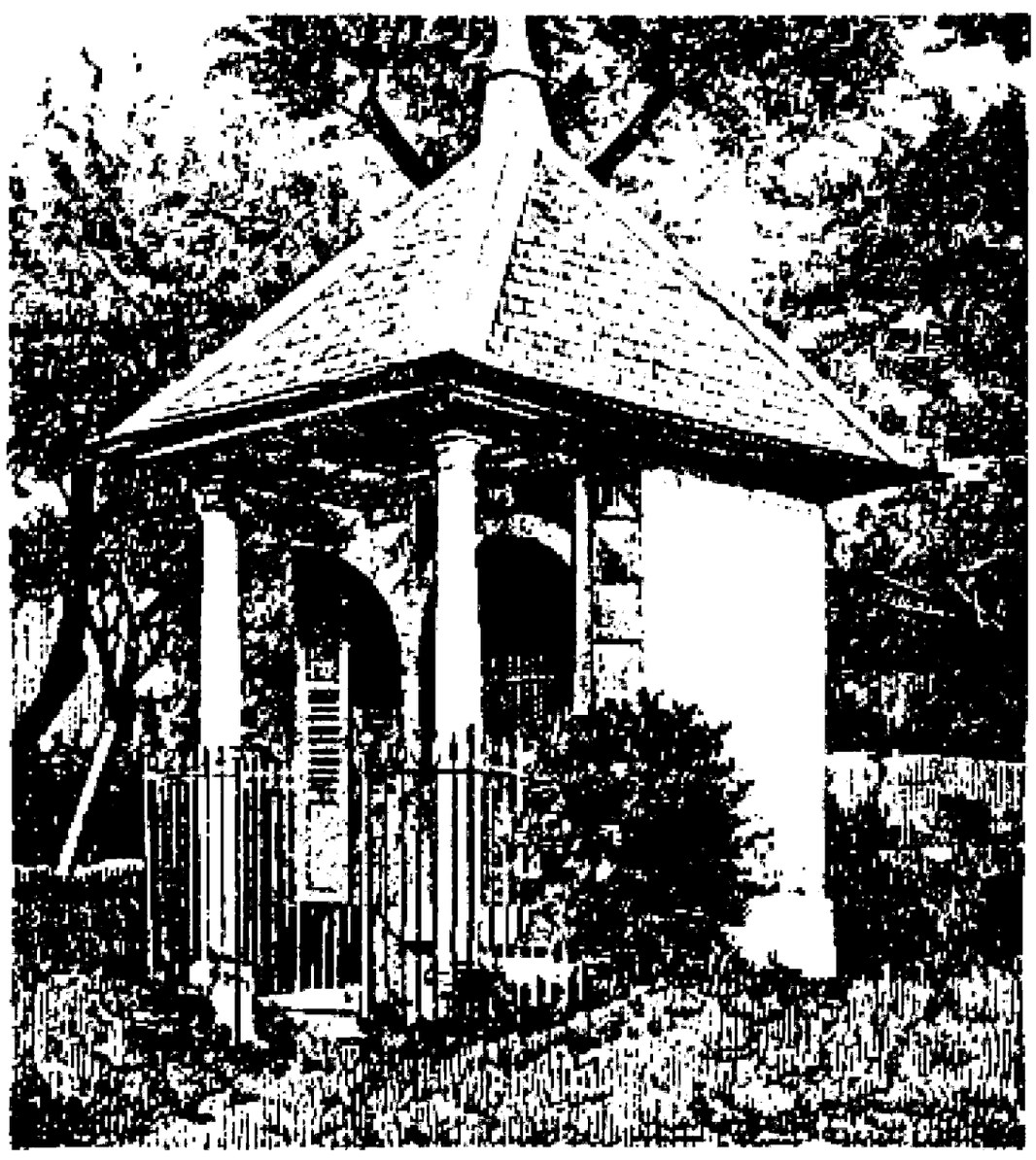
MGR. ACCORDE 40 JOURS D'INDULGENCES
A CEUX QUI RÉCITERONT DÉVOTEMENT
DEVANT CET ORATOIRE UN PATER ET UN AVE
AVEC LES ACTES DE CONTRITION ET D'AMOUR DE DIEU.
CHAMBÉRY LE 6 MAY 1822

Au-dessus de l'autel :

LA PATIENCE ET LA MÈRE DES VERTUT
JEAN-JOSEPH-PELISSIER
1822

Par contraste, nous avons, toujours à Samoëns, l'oratoire des Fontaines, dans un lieu qui fut longtemps désert et qui reste encore sauvage, sur la route qui, longeant le torrent de Clévieux, conduit au hameau de Chantemerle. Il est en grosses pierres de taille, trapu, massif, presque enfoui sous terre ; on dirait qu'il arrondit son dos pour résister à l'avalanche de rochers. Un portique, où l'on tient tout juste debout, précède la niche très profonde, soigneusement grillée, contenant deux statuettes modernes de la Vierge ainsi qu'un crucifix.

Il est possible, je crois, de rencontrer de ces oratoires dans toute la Savoie, de Maurienne en Chablais. Mais une expression très particulière qui leur a été donnée se remarque dans la région de Thônes. Dans cette dernière localité, l'oratoire de Notre-Dame-de-Délivrance est un monument extrêmement élégant : sa maçonnerie, déjà très importante, allégée d'une grande niche, est coiffée d'une toiture à quatre versants relativement volumineuse. Mais la particularité et le charme de ce monument résident surtout dans le débordement de cette toiture au-devant de la niche et dans les deux colonnettes blanches et sveltes qui viennent la supporter (fig. 8).



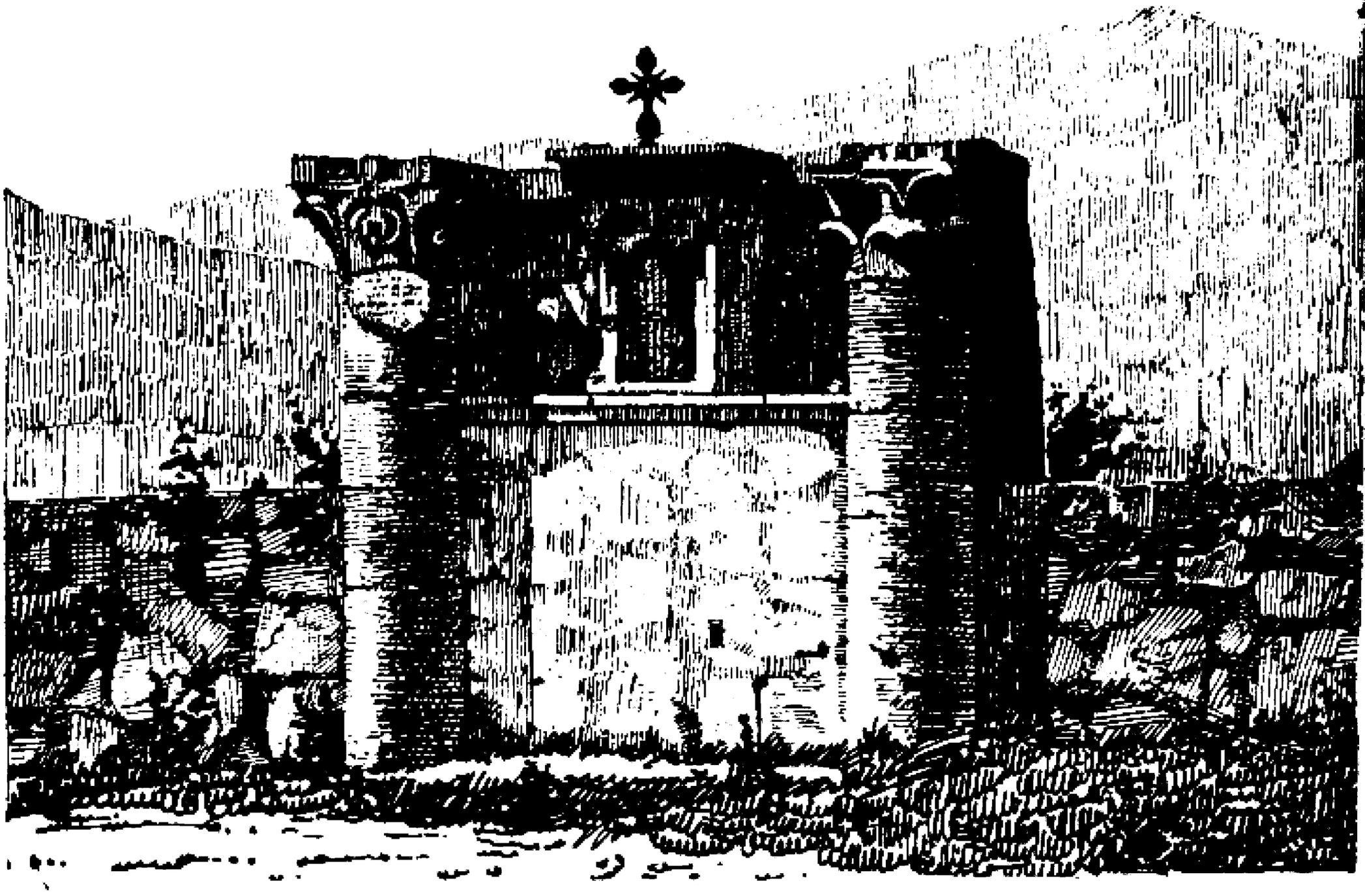
8. — Thônes

Deux cas particuliers et voisins l'un de l'autre se refusent à entrer dans nos cadres. A Montmin, en Genevois, au pied de la Tournette, le monument le plus ancien du pays paraît être l'oratoire des Sept-Fontaines, vraisemblablement élevé au moment où les Bénédictins de Talloires commencèrent à desservir la paroisse vers le XII^e^ siècle ; il était, de toute façon, sûrement ancien en 1632, date à laquelle il fut restauré. Sept niches de pierre, assez grandes et voûtées, s'enfoncent dans un talus et dans chacune d'elles coule une source ; la niche centrale contient, en outre, une Vierge Noire, approximativement du XVII^e^ siècle. Au-dessus du talus, une petite pyramide de pierre porte la croix (*fig.* 9).

9. — Montmin

La tradition locale garde le souvenir des pèlerins qui venaient demander à ces sources la guérison de diverses maladies et, en particulier, de la gale. Les registres paroissiaux ont consigné plusieurs guérisons extraordinaires et ils notent que des pèlerins nombreux y accourent des environs d'Annecy, de la Tarentaise, de la Maurienne et même du Piémont.

Au Toron, sur Talloires qui confine à la précédente localité, se dressent, devant un paysage dont la louange n'est plus à faire, un oratoire tout aussi curieux. Il surplombe le lac d'Annecy, au détour d'un chemin qui, si l'on en juge par sa position, devait être réputé dangereux. Composé pour une part de débris d'architecture provenant de l'abbaye de Talloires toute proche grosses colonnes cylindriques surmontées de chapiteaux portant la marque du XII[e] siècle il affecte incontestablement la forme d'un autel. Sur la table repose le tabernacle, en l'occurrenre la niche, dont le style gothique, du début du XVI[e] siècle au plus tard, donne la date approximative du monument (1) (fig. 10).



10. — Talloires

Nous terminerons cette promenade en évoquant les oratoires des vieux ponts, qui avaient pour mission de protéger l'ouvrage contre les furies du torrent et, par contre-coup, les voyageurs. Ces monuments ont presque tous disparu. Il y en avait plusieurs en Haute-Maurienne il y a très peu d'années. Il n'en subsiste plus que celui de

(1) Malheureusement, des constructions privées se sont établies entre l'oratoire et le lac et le site est maintenant complètement défiguré.

Termignon, qui ressemble à une petite chapelle, alors que celui de Lanslevillard, détruit pendant la guerre avec le pont qui le suportait, était une simple niche posée sur le parapet. Tous ces oratoires étaient au milieu et sur la face aval de l'ouvrage, l'image sainte faisant ainsi face au courant sans tourner le dos au passant.

Par l'expression architecturale des oratoires savoyards, nous avons pu classer, d'une façon tout au moins provisoire, l'ensemble de ces monuments.

(A suivre).

Paul Dufournet.

Une des plus grosses affaires d'escroquerie à l'autographe du XIX^e^ Siècle

Ayant été appelé à Grenoble, en 1951, pour examiner une lettre inédite de Saint François de Sales, possédée par une famille et publiée par le Bulletin de l'Académie Delphinale (1), je me suis trouvé devant une telle accumulation de caractères insolites que la question de l'authenticité du document s'est posée.

C'est une lettre, sans indication de destinataire, qui commence par : « Madame ». Après une phrase de politesse, l'auteur développe des considérations sur la Rédemption et la Messe, comme par manière de Traité sur le sujet. Une conclusion de politesse et la signature : « Nessy, 8 mai 1603. François, évêque de Genève ».

Seul le papier est de l'époque, encore que ce soit du papier de registre et non de lettre. L'écriture est mal imitée, la signature plus mal encore.

La date est fausse, puisqu'à ce moment-là Monsieur de Genève est à Turin et non à Annecy.

Le style n'est pas celui du saint, ni même celui de son époque. L'économie de la pensée n'a aucun rapport avec les grands écrits du saint.

Tout faux suppose un faussaire.

Le regretté chanoine Mugnier, d'Annecy, m'avait parlé d'un faussaire suisse, qui aurait sévi au siècle dernier.

(1) 6^e^ série, t. 18 à 20, 1951, p. 347.

Grâce à l'obligeance de M. Geisendorf, des Archives de Genève, de M. Gagnebin, bibliothécaire de l'Université, et de M. Ganter, président de la Société catholique d'Histoire de Genève, je ne tardai pas à être renseigné exactement sur les prouesses et méfaits de Henri David Favre, le faussaire de Saint François de Sales, Calvin, J.-J. Rousseau, Saint Vincent de Paul, etc.

Né à Villard-sous-Yens, au Pays de Vaud, en 1829, Henri David Favre était le fils d'un colporteur. Il était protestant. Sans instruction, mais intelligent et observateur, il se mit, on ne sait comment, à fréquenter les bibliothèques et les archives de Lausanne et de Genève et à imiter, pour des fins commerciales, les textes d'auteurs anciens.

Il volait le papier dans les archives, ce qui lui permettait d'avoir du papier « de l'époque ». Il fabriquait son encre et ses plumes d'oie.

Il vendait ses produits aux bouquinistes et antiquaires de Genève, Lyon, Paris, qui, sachant ce qu'en valait l'aune, le payaient mal et revendaient cher !

Son dossier existe, très complet et sans cesse enrichi par les achats, à la Bibliothèque de l'Université de Genève.

Mais voici que le dossier genevois est alourdi par un autre dossier, véritable casier judiciaire.

Les recherches que j'ai faites à la Bibliothèque Nationale, à la Mazarine et aux Archives Nationales, m'on conduit à Grenoble.

En 1864, un érudit dauphinois, Anatole de Gallier, avait reçu la visite d'un certain Henri David Favre et, après avoir constaté de quelle manière impudente il cherchait à placer ses faux, il avait menacé l'imposteur de la justice.

Favre visitait la clientèle à domicile, mais principalement les familles nobles ou bourgeoises.

Il fabriquait le faux en considération du client :

— J'ai trouvé, disait-il, une lettre de Saint François de Sales à votre ancêtre.

Pour atteindre les couvents, Favre sollicitait les bienfaiteurs :

— Je sais que vous vous intéressez à tel couvent. Vous pourriez offrir cette lettre de Saint François de Sales à la Révérende Mère Supérieure, vous lui feriez plaisir !

Et, pour corser l'intérêt et... la facture, Favre encadrait lui-même la lettre dans un beau cadre ancien, et la munissait, au verso, d'indications fantaisistes d'origine.

A telles enseignes, je l'ai constaté, qu'il faut d'autant plus se méfier de la lettre que le cadre est plus luxueux !

M. de Gallier indique qu'en 1864, Favre, âgé alors de 35 ans, avait déjà inondé le Sud-Est de ses produits.

Vers la fin de l'année, trois Lyonnais, trompés par lui et à qui il avait vendu trois lettres de Saint François de Sales, respectivement 100 fr., 70 fr. et 60 fr. — ce qui, en francs or de l'époque, représentait un beau denier — portèrent plainte.

Sur réquisition du Procureur Impérial, Henri David Favre fut condamné, par le Tribunal correctionnel, le 16 novembre 1864, à un mois de prison sans sursis et aux dépens.

Mais la leçon ne lui servit pas puisqu'il continua et perfectionna son « métier ».

Sa condamnation de Lyon n'ayant pas été connue à Genève, il implora la pitié d'un historien français estimé, Henri Bordier, qui s'était fixé à Genève comme rédacteur à la « Vie Protestante ».

Henri Bordier parait avoir considéré Favre comme un pauvre hère et un famélique inoffensif, qu'il convenait de secourir.

Il lui acheta quelques-unes de ses productions et, fort heureusement, les conserva, avec des lettres de Favre, munies de leur enveloppe et du timbre de la poste.

Favre s'y vantait, à la fois cyniquement et naïvement, de la perfection de ses imitations : « *Il y a quoi se méprendre avec les originaux... Ils ont été assez prisés par plusieurs savants, versés dans la partie des autographes ; lesquels ont fort apprécié l'harmonie de l'écriture, la*

couleur de l'encre et surtout cette imitation de vieillesse qui, d'après leur dire, en fait le mérite » (1).

La destinée ayant amené Théophile Dufour, directeur des Archives d'Etat et de la Bibliothèque de Genève et historien distingué, à épouser une fille de Henri Bordier, l'archiviste hérita du dossier Henri David Favre, l'étudia, l'enrichit par des acquisitions et le qualifia de : « Œuvres du falso-caligraphe ! ».

En même temps que Favre sollicitait la charité de l'écrivain protestant Henri Bordier, il tirait la sonnette du Cardinal Mermillod, évêque de Genève, qui lui fit des observations sur le caractère malhonnête du métier de calligraphe tel qu'il le comprenait.

Favre se fit catholique, puis il gagna Lyon, où il se remit à la falso-calligraphie, se refit protestant, vendit du fromage, fut condamné pour faillite frauduleuse, fut atteint d'un cancer aux yeux et revint mourir misérablement à l'Hôpital de Morges, en 1891, non sans avoir à nouveau quêté chez le Cardinal. Et c'est alors que le Vicaire Général Fleury l'ayant interrogé sur le nombre de ses faux Saint François, Favre répondit que « ce nombre était si grand qu'il ne pouvait pas en indiquer le chiffre et les principaux titres ».

La rumeur de l'événement se répandit en Savoie et c'est alors que François Mugnier, conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry, après s'être documenté auprès de Théophile Dufour, publia, dans la « Revue Savoisienne », la première mise en garde imprimée contre les exploits du faussaire (2).

L'Académie Florimontane est donc bien à l'avant-garde de cette défense de notre Saint François.

De l'étude de François Mugnier, du dépouillement du dossier et de l'examen d'environ 300 lettres autographes de Saint François de Sales, ressortent les constatations suivantes :

---

(1) Ces savants paraissaient avoir été tout simplement des membres de la bande à Vrain Lucas, le fameux faussaire qui trompa le mathématicien Michel Chasles.

(2) Petits traités apocryphes de Saint Françoise de Sales, « Revue Savoisienne », Annecy, 1897, p. 139-154.

La lettre fausse de Grenoble existe à cinq exemplaires, au moins, adressée à des destinataires imaginaires différents et à des dates différentes.

Une autre lettre du même genre, sur « la foi et les œuvres », est également adressée à cinq destinataires, aussi imaginaires que les premiers.

Et cependant que Favre suppose une de ces lettres adressée à Théodore de Bèze en personne et rédigée en termes courtois, il adresse la même à un Vincent Michel, de Grenoble, en y ajoutant des injures violentes et grossières à l'intention de Théodore de Bèze !

Henri David Favre a pris la peine d'écrire ces dix lettres de sa main. Mais comme il n'était sans doute pas arrivé à les vendre ce qu'elles lui avaient coûté de temps et de travail, il se met à fabriquer des lettres plus courtes et à les tirer à la polycopie.

Ce n'est plus de l'écriture directe, c'est du fac simile. Peu lui importe pourvu que cela se vende !

Voici, par exemple, une lettre, inventée de toutes pièces et d'ailleurs parfaitement désobligeante, à un M. de Neuvecelle, que j'ai déjà trouvée, polycopiée, à trois exemplaires, à travers la France.

Théophile Dufour, après avoir longuement étudié les faux de Favre et notamment les faux Calvin, avait composé une étude très fouillée. Elle ne parut qu'après sa mort, par les soins de son successeur, M. P.-E. Martin (3).

Il en était arrivé à la conviction, relativement aux faux Calvin, d'un deuxième faussaire, peut-être antérieur à Favre et paraissant plus habile en imitation de l'écriture.

On peut se demander si cet individu n'aurait pas été l'initiateur et le complice de Favre. Le R.P. Pluot a recueilli, à Paris, le bruit selon lequel ce maître faussaire aurait été un ancien notaire.

Un ensemble de circonstances a fait que l'un et l'autre faussaires ont été ignorés de tout les éditeurs de Lettres

---

(3) « Le secret des textes, opuscules inédits de critique et d'histoire », Théophile DUFOUR, in-8°, 152 p., Genève, Payot, 1925.

de Saint François de Sales, postérieurs à la Révolution, tout comme des éditeurs de Saint Vincent de Paul.

Une révision méthodique de tous les autographes s'impose donc.

Mais comme il s'agit, pour Monsieur de Genève, de plus de 2.000 lettres et, pour M. Vincent, de plus de 1.500, dispersées à travers le monde, le travail dépasse les possibilités d'un homme et requiert une collaboration.

Le Groupement d'Etudes Salésiennes permet cette collaboration. La Société des Prêtres de Saint François de Sales, avec ses 3.000 membres, de plusieurs nations, considérant le caractère saint de cette justice à rendre à la mémoire de nos Saints, nous apporte son précieux appui.

Il est prématuré de présenter des pronostics.

De l'examen de 300 autographes de Saint François de Sales, il ressort que l'un et l'autre faussaires étaient incapables d'inventer des idées.

Ils n'étaient capables que d'insignifiances, d'incohérences, de banalités, de niaiseries, d'impertinences, d'inconvenances et d'insolences.

Les grandes Œuvres du Saint ne sont donc pas en question, pas plus que la doctrine spirituelle contenue dans ses lettres principales, éditées par Sainte Jeanne de Chantal.

Nous pouvons indiquer, dès maintenant, le critérium permettant de discerner avec certitude les lettres authentiques de Saint François de Sales.

A la fin de chaque volume de son édition des Lettres (Tomes XI à XXI) la Visitation d'Annecy a eu la sage précaution de donner une Table de correspondance avec les précédentes éditions et provenance des manuscrits.

Toutes les fois que vous trouvez, à la troisième colonne, la mention : « Epistres spirituelles 1626 », il s'agit des lettres, publiées, avec le plus grand soin, par Sainte Jeanne de Chantal elle-même, quatre ans après la mort du Saint.

C'est le texte même du Saint qu'elle reproduit, sans aucune correction ou adjonction.

Or, il s'agit là du plus grand nombre de lettres et des principales, celles qui contiennent un enseignement spirituel.

Dans un petit nombre de cas, la Visitation note les variantes. Elles demandent une étude critique, cas par cas. Nous sommes à la disposition du lecteur pour l'aider à entreprendre cette étude.

Notons, à ce propos, que les cas déjà étudiés permettent d'établir la fidélité des textes édités par Sainte Jeanne de Chantal et de lever le doute posé sur cette fidélité, par l'édition Migne, en 1862. L'éditeur s'était laissé tromper par des faux modernes, préférés par lui aux authentiques, parce qu'ils étaient... plus longs !

Toutes les fois aussi que l'on trouve, dans la Table précitée, l'indication : « Herissant », les textes sont bons. Il s'agit d'une édition du XVIIIe siècle, antérieure à l'apparition des faussaires.

Les faux ne se trouvent donc que parmi les lettres qualifiées d'inédites ou de prises dans les éditions modernes.

Ces faux, glosés par leurs auteurs, sur des passages authentiques pris dans les éditions anciennes, sont, pour la plupart, brefs. Tous sont banals. Aucun n'a de portée doctrinale ou historique.

Mais, même sur ce terrain limité et restreint, nous ne saurions laisser attribuer à Saint François de Sales des pensées absolument contraires aux siennes et des mots qui hurlent avec le style salésien.

Notons, pour désagréable que soit la citation, ces injures à Théodore de Bèze, contenues dans un faux de Favre :

« Besze, cestuy viel radoteur, cestuy grand hérésiarque, cestuy agent d'antechrist, cestuy p..., cestuy instrument du maling, cestuy semeur de zizanie, cestuy entesté qui maulgré son aage advancé ne veut rien comprendre... et qu'en cuydant le convaincre derreur... l'on perd son savoir comme cil qui savonnerait le chief d'un âne... »

Et les productions de Favre contiennent des injures, si possible, encore plus crapuleuses que les précédentes.

Il va sans dire, penserez-vous, que de telles horreurs ne sont pas de Saint François de Sales. Mais cela va encore mieux en le disant et en indiquant de qui elles sont.

Il s'agit d'une des plus grosses affaires d'escroquerie à l'autographe du XIX^e^ siècle.

Il convient de mettre le public en garde et de l'avertir que les faux de Favre et de l'inconnu parisiens continuent de se vendre et de se revendre, à des prix élevés, sur le marché des autographes.

Chanoine Bernard SECRET.

On pourra déposer, chez M. PFISTER, au Syndicat d'Initiative, à Annecy, les autographes ou les photos d'autographes que l'on désire voir étudiés. Cela permettra d'inventorier plus vite les nombreuses lettres fabriquées en plusieurs exemplaires pour pouvoir être vendues à plusieurs personnes.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

I

Dans les Publications

Paul Guichonnet. — **Trois lettres inédites de Cavour.** (Extrait de *Rassegna Storica del Risorgimento*. - Octobre-Décembre 1952, Roma).

Déjà en 1947, M. Guichonnet avait publié dans les *Cahiers de Savoie* cinq lettres inédites adressées par l'homme d'Etat au député Jacquier-Châtrier, de Bonneville, qui jouissait au parlement subalpin de la confiance du ministre auquel il envoyait de longs mémoires relatifs à diverses réformes à opérer en Savoie.

En fin de la première lettre datée du 27 octobre 1850 et qui a trait à l'administration du Collège de Bonneville, Cavour annonçait l'étude par la Société Victor-Emmanuel de la ligne de chemin de fer d'Annecy à Genève par le Plot et La Roche dont il espérait d'immenses avantages pour le Faucigny.

Dans la deuxième, de la même année, le ministre écrit : « Petit-fils d'une savoyarde je considère la Savoye comme une seconde patrie... Vous pourrez, en conséquence, compter sur mon concours pour toutes les mesures qui intéresseront votre pays, sans nuire aux intérêts généraux de l'Etat ». Traitant de la politique douanière, Cavour combattait la conception des Savoyards désirant des franchises douanières avec Genève, comme contraire à l'unité de la nation.

Alors que Jacquier préconisait la création d'une ligne de chemin de fer Genève-Sallanches, le ministre en subordonnait l'approbation au raccordement avec celle devant unir Turin-Chambéry-Annecy à Genève (lettre de 1856). Cavour voyait les différents problèmes à l'échelle du grand Etat qu'il voulait fonder !

L. Pfister.

Mémoires et Documents de l'Académie Chablaisienne. Tome L. Thonon 1952. — Camille Perroud. — **La Rivalité Franco-Savoyarde dans les voies d'accès vers Genève et l'Europe Centrale.**

Belle page de géographie humaine et d'histoire régionale que seule explique la situation particulière de la vieille Genève, indépendante sans doute, mais « qui ne pouvait faire une lieue au-delà de ses remparts sans être sur un pays étranger et n'avait pas participé à la construction des routes qui servaient à la désenclaver et qui devenaient un élément essentiel de sa prospérité ». Aussi était-il naturel que la France et la Savoie qui s'étaient imposés de lourds

sacrifices, qu'elles étaient appelées à renouveler fréquemment, dans la construction de ces voies d'accès, cherchassent à tirer chacune, le plus grand bénéfice des dépenses engagées. Alors qu'au XVIII^e^ siècle son importance économique grandissait, Genève n'avait qu'une voie commerciale importante : celle du Rhône vers la Méditerranée qui appartenait à la Savoie, comme à la France. Mais de Seyssel à la Rome protestante, la navigation était impossible, les embarcations devaient laisser place au service routier. Or les voies terrestres mauvaises et mal entretenues s'avéraient de plus en plus insuffisantes. La France voulut donc s'affranchir du transit savoyard, périlleux et coûteux également, en construisant routes et ponts sur l'autre rive (Bugey et Gex) qui lui appartenait depuis 1601. Mais si aucune rivalité ne se manifestait sur le fleuve où le péril fréquent rapprochait les barques à fond plat de Savoie, les « siselandes » et les « savoyardeaux » des coches et gabares des Messageries Lyonnaises, une rivalité très âpre allait surgir pour le trafic routier. La route Lyon-Genève, dès 1714, en sera le premier motif. M. Perroud rappelle les multiples incidents provoqués par cette rivalité qui eut pour heureuse conséquence une vive émulation des deux côtés du Rhône à améliorer et à construire de nouvelles voies d'accès. Le port et la ville de Versoix alors en territoire français, doivent leur existence à cette émulation. En séparant à nouveau pour un temps la Savoie de la France, la Restauration les laissait face à face le long du fleuve, et la navigation à vapeur allait augmenter la concurrence. A l'intérieur même de la Savoie une ultime rivalité routière provoquée par la construction de la route de Chambéry à Genève par Annecy dont la prospérité grandissait, devait pour un temps entraîner la ruine de la route passant par Rumilly et Seyssel. Les voies ferrées et l'Annexion de 1860 allaient mettre fin à ces rivalités imposées par la géographie, que M. Perroud a eu la bonne inspiration de rappeler.

L. PFISTER.

Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. Tome LXXVI. 1947-1952. Chambéry. — **Le Vieux Montmélian** par l'abbé Félix BERNARD, curé de Villard-Héry.

Au cours de leur promenade de juin 1936, la Florimontane ayant fait l'ascension du « Site pittoresque de l'ancien château-fort », leur érudit confrère le capitaine Carle, de Chambéry, leur fit, sur place, une conférence topographique et historique évoquant les diverses prises de Montmélian par les armées françaises.

C'est par un tel tour d'horizon historique que M. l'Abbé Bernard présente sa remarquable étude dans laquelle une place principale est donnée à la redoutable forteresse dont on a pu dire qu'elle « était un fort dans un fort, le plus célèbre d'Europe ». Quatre fois en un siècle, il put résister « aux entreprises françaises ». Il fallut la puissance de Louis XIV, en 1706, pour le ruiner définitivement.

Le chapitre intitulé « *Chroniques militaires, incendies et sièges célèbres* » rappelle que la première attaque du Dauphiné contre la Savoie s'était faite à Montmélian en 1145. Le Dauphin Guigues y reçut une blessure mortelle. Si en 1536. François I^er^ s'en empara sans résistance « en raison de la longue sympathie des deux

pays... », de même qu'Henri IV en 1600 malgré la vive canonnade qui fit faire un signe de croix au Vert Galant, Montmélian résista en 1630 au siège de quatorze mois mis par Louis XIII et Richelieu qui venaient de s'emparer de presque toute la Savoie. Il est vrai que la peste sévissait autant d'un côté que de l'autre. Le siège de 1690-91 par Catinat, se termina par la plus honorable capitulation. Mais après celle de 1705, Louis XIV, malgré Vauban, décida cette fois de raser le fort afin, disait-il, « de ne plus retrouver cette place contre nous ». Les temps approchaient où la Savoie devrait fatalement faire retour à la grande patrie française comme toutes les provinces séparées.

Parmi les églises successives, la chapelle actuelle de l'Hospice évoque l'église paroissiale de 1600 dont elle formait le chœur. Elle garde le souvenir de Saint François de Sales qui s'y arrêta en 1603.

Les édifices divers, les faubourgs, les ponts, les enseignes mêmes ont retenu l'attention du très consciencieux auteur. Au siècle dernier, Montmélian, qui depuis 1705 avait cessé d'être la capitale militaire de la Savoie, trouva enfin une aide entraînante et généreuse en la personne de l'un de ses enfants, le comte Michel Frédéric Pillet-Will.

L. Pfister.

Le Bugey, 38e fascicule du Bulletin, 1951, à Belley. — **Petite Histoire des Burgondes et de leur venue dans les Pays du Bugey** par M. Paul Perceveaux.

Cette histoire intéresse tout à la fois le Bugey et la Savoie, puisqu'il s'agit de l'établissement des Burgondes dans la Sapaudia. L'auteur, préalablement, esquisse l'histoire de cette branche de Germains orientaux paraissant originaires des îles suédoises de la Baltique et de l'île de Bornholm. Sans les suivre dans leur pérégrinations à travers l'Allemagne, il nous est rappelé la sanglante défaite que leur infligèrent, en 436, les mercenaires hunniques : l'épopée des *Niebelungen*. Sept ans plus tard, Rome établissait les Burgondes dans la Sapaudia, sans doute du Léman aux abords de Grenoble. Genève fut leur centre principal.

On sait que leur implantation se fit sous le signe de l'hospitalité, à la manière romaine. Ils conservaient, cependant, leurs traditions séculaires. Ayant étudié leur expansion, M. Perceveaux recherche les traces qu'ils ont laissées en Bugey. Seuls les toponymes en demeurent les témoins, de même qu'une centaine de lieux dits dans le Genevois, le Faucigny et le Chablais.

Il est à remarquer que Gondebaud fut le premier roi barbare qui dota ses sujets gallo-romains d'un code spécial : la *Lex Romana Burgundrorum* promulguée à Ambérieu. Le royaume burgonde est resté province romaine avec, toutefois, déjà une mesure annonçant la féodalité : ses rois sont généralissimes romains ; le peuple, au lieu de travailler pour le Sénateur, travaille maintenant pour le Burgonde qui s'est accommodé aux institutions gallo-romaines. Aussi l'auteur suppose-t-il qu'avec des chefs Burgondes à la place des Mérovingiens illettrés et brutaux, l'héritage romain eût été mieux conservé.

Le lecteur appréciera maints détails sur la société burgonde primitive dont l'influence de la loi est demeurée vivace dans le Bugey jusqu'aux célèbres Statuts d'Amédée VIII. Il exista réellement une société gallo-burgonde.

Recherchant enfin les causes du crépuscule de ce peuple, M. Perceveaux croit pouvoir attribuer sa chute et son effondrement à l'arianisme qu'il avait adopté, alors que ses vainqueurs de 534, les Francs, avaient eu l'avantage, que l'auteur appelle habileté, de se faire catholiques.

L. Pfister.

Bulletin de 1953 de la Société des Naturalistes et des Archéologues de l'Ain.

I. — Où l'on parle des Cyclamens. Madame A. Durafour nous entretient des cyclamens, particulièrement de *Cyclamen Neapolitanum* et de la station connue d'Allonzier-la-Caille où le docteur Charmillon, de Crémieux, en a trouvé un certain nombre en 1926. Il le cueillit également dans les gorges descendant sur Nantua depuis la Chartreuse de Meyriat, ainsi que dans la forêt située entre Conzieu et Groslée. Mais le docteur Charmillon, dans la description faite plusieurs fois de cette fleur, indique son « odeur douce », alors que l'auteur de l'article donne comme caractère distinctif de *Cyclamen Neapolitanum* qu'il « n'a pas d'odeur ». La question serait à vérifier.

II. — Un précurseur de Brillat-Savarin : Grimod de la Reynière (Alexandre, Balthasard, Laurent), par Ch. Boyer.

« Le plus gourmand des lettrés et le plus lettré des gourmands », Grimod, né en 1758, à Paris, avocat, a laissé une œuvre littéraire qui se divise en deux parties : l'une, le théâtre, les pièces et les acteurs ; l'autre, la gastronomie. Alors que le 23 Brumaire an XI, par une idée géniale, il s'était intronisé grand maître de la gastronomie, l'an d'après (1803), il lançait le fameux *Almanach des Gourmands* qui « fut le fondement de sa gloire ». En 1808, il publiera le *Manuel des Amphitryons*. Ses adages sont curieux. Celui-ci par exemple : « Quelques personnes redoutent à table une salière renversée et le nombre 13. Ce nombre n'est à craindre qu'autant qu'il n'y aurait à manger que pour 12. Quant à la salière, l'essentiel est qu'elle ne verse point dans un bon plat ».

Créateur de la littérature gourmande, mais ni envieux ni jaloux, Grimod s'enthousiasma de la publication, en 1825, de la *Physiologie du Goût* de Brillat-Savarin et complimenta fort son auteur.

III. — En Bugey. Pierre-Châtel et les bifurcations du Rhône préhistorique en bas-Bugey, par Achille Récamier.

Délimité par des frontières naturelles qui en forment un être géographique ayant une individualité nettement marquée, le Bugey eut aussi une existence historique propre. Après les périodes gauloise, gallo-romaine, franque et bourguignonne, après qu'au XI[e] siècle

les Seigneurs eurent secoué le joug impérial, l'anarchie ne prit fin que par la réunion du Bugey au petit Comté de Savoie, dont il sera pendant plus de 500 ans, écrit l'auteur, l'un des plus beaux fleurons. En quelques pages qui auront une suite, M. Récamier fait ensuite profiter le lecteur de sa parfaite connaissance de tout ce qui touche à l'existence du Rhône. Celui-ci, d'après l'éminent géologue Douxami, a creusé lui-même après le retrait du grand glacier,, le canon où se trouvait la Perte du Rhône. Auparavant, c'est-à-dire avant le cataclysme qui sépara le Grand-Colombier du Mont du Chat et qui lui ouvrit un nouveau lit, le fleuve couvrait toute la plaine de la Chautagne, s'écoulant par le lac du Bourget et la vallée de Chambéry et allant rejoindre l'Isère entre le Mont Granier et Montmélian... Le général P. Azan soutenait même que c'est l'éboulement du Granier en 1248, qui aurait tari définitivement le cours primitif du Rhône, soit de l'une de ses ramifications, par la vallée de Chambéry.

L. Peister.

II

Dom Idesbald van Houtryve. — **Saint François de Sales peint par lui-même.** In-8°, 242 p. Edition du Mont César, Louvain, 1952.

En dépouillant méthodiquement les sujets traités par Saint François de Sales dans ses œuvres, Dom Idesbald a accumulé des matériaux nombreux dont il se sert pour mettre en valeur Saint François de Sales. Naguère il a groupé ce qui touche au « zèle pastoral » du Saint Evêque. Dans le présent ouvrage c'est Saint François de Sales lui-même qu'il nous fait mieux connaître. Cet auto-portrait psychologique ne fait qu'accuser des traits déjà connus. Dans l'ensemble cependant, il insiste avec raison sur sa fermeté. Qui donc nous donnera un jour la genèse de l'œuvre de sanctification en Saint François de Sales ? Il n'est pas né saint, il l'est devenu. Merci à l'auteur de la patiente fusion du puzzle de ses notes de lecture.

H. L'H.

93e Année — 1954 1er et 2e Trimestres

Omnes omniam caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ACADÉMIE FLORIMONTANE ..	*Séances des 10 mars, 14 avril, 5 et 22 mai, 9 juin 1954*	1
Louis PFISTER	*Un Médecin-Poète, Claude-François Andrevetan*	10
Léon MORET	*Maurice Lugeon et la Géologie Savoisienne* ..	25
Georges CHAPIER	*La Contribution du Département de la Haute-Savoie au ravitaillement des Armées pendant la guerre 1914-18*	33
Paul TAPPONNIER	*L'Irascible Major Autrichien et les Carougeois*	39
André CARON	*François Agnellet, chansonnier patoisant*	44
Paul TAPPONNIER	*Le Traité de Turin du 3 juin 1754*	61
P. BROISE	*Archéologie Gallo-Romaine aux Fins. II*	76
L. PFISTER	*Bibliographie - Dans les Publications*	80

ANNECY
Imprimerie Dépollier

1955

Coms 1500 1678

Source gallica.bnf.fr / Academie florimontane

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est, depuis 1916, propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé. et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château que sont installées les collections Léon Marès, aussi précieuses que variées. Il est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée. Ouverture de Pâques à fin octobre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 400 fr., reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'Hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 4.000 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix :

I. — Des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose.

1954. — *Concours de 2e année dont le programme est envoyé sur demande.*

II. — Et du concours de poésie, réservé aux Savoyards, fondé par M. Léon Laydernier.

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie, à l'Hôtel de Ville, Annecy.

95e Année — 1954 1er et 2e trimestres

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

Séance du 10 mars 1954 (*)

PRÉSIDENCE DE M. P. VALLIN

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Transmettant aux Florimontans les pensées amicales de M. F.-M. Ritz, M. Vallin est heureux d'annoncer que sa santé s'améliore de jour en jour. Il lui envoie, au nom de notre Compagnie, des vœux ardents de rétablissement. Il formule de pareils souhaits à l'adresse du général Cartier, qui a dû subir une opération.

Notre éminent confrère, membre d'honneur, M. Arminjon, président de l'Académie de Savoie, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur. Le Président lui envoie de vives félicitations.

Il évoque le souvenir de M. Maurice Margot, membre d'honneur, ancien directeur général de la Compagnie P.L.M., décédé récemment. On sait que, conseillé par M. Francis Crolard et notre confrère, M. Léon Laydernier, il eut un rôle prééminent dans la création des services touristiques routiers de nos Alpes. Hôte assidu de Talloires, il avait aidé, par ses largesses, à la réalisation des représentations du « Mystère de Saint Bernard », au château de Menthon, en 1924.

(*) Etaient présents : Mmes Biennier et Weissen, MM. André, Beauquis, Charvin, Coutin, Cuvet, Devant, Duparc, Th. Falletti, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Vallin, Vuachet.

Excusés : MM. Buttin, J. Fournier, Mlles Maret et Trombert, MM. Oursel, F.-M. Ritz et Serand.

M. Vallin tient à associer à ce souvenir celui d'un autre Florimontan, Henri Blandin « Palafitte », qui aida, lui aussi, au succès de ces représentations et qui, par la plume, fut un apôtre du tourisme dans la région.

M. Louis Pfister entretient l'assistance du docteur Claude-François Andrevetan, médecin-poète, fondateur, en 1873, de nos concours de poésie, d'histoire et de beaux-arts, insigne bienfaiteur de la ville de La Roche-sur-Foron, où il décéda en 1879. *(Voir article séparé)*.

M. Vallin remercie et félicite chaleureusement M. Pfister du « très beau portrait qu'il a tracé d'un méconnu qui fut un bienfaiteur de l'Académie Florimontane mais aussi et surtout un savant et un homme de bien dans toute l'acceptation du terme... Il était juste et nécessaire d'accomplir cet acte de justice réparatoire, préserver sa mémoire de l'oubli, cet effroyable oubli que le poète appelait si justement le second linceul de la mort. »

Notre confrère, le Doyen Moret, de la Faculté de Grenoble, a envoyé, pour la « Revue Savoisienne », une notice sur le géologue suisse Maurice Lugeon et la Géologie savoisienne, que présente le Secrétaire perpétuel.

Décédé à Lausanne, le 23 octobre dernier, Lugeon s'était consacré particulièrement à l'étude de la structure des montagnes chablaisiennes. *(Voir article séparé)*.

Le Président adresse des remerciements au docteur Moret et présente les ouvrages reçus : « L'Art de la déformation historique dans les commentaires de César », par M. Michel Rambaud (Annales de l'Université de Lyon) ; « Essai sur le souverain Sénat de Savoie » et « Recherches sur la réception du Droit romain en Savoie, des origines à 1785 ». Ces deux ouvrages, œuvres de M. Laurent Chevalier et édités par M. C. Gardet.

M. Vallin remercie de ces dons et, à cette occasion, demande expressément aux Florimontans de s'intéresser davantage aux nouveaux ouvrages qui viennent enrichir la bibliothèque, et même d'en présenter des analyses bibliographiques.

Séance du 14 avril 1954 (*)

PRÉSIDENCE DE M. J. D'ORLYÉ

Le Vice-Président excuse M. F.-M. Ritz, dont il est heureux d'annoncer le prochain retour parmi nous, à l'occasion de l'Assemblée générale.

Notre Compagnie vient d'être éprouvée par le décès de M. Gabriel Despierre, ingénieur retraité à Annecy, âgé de 83 ans, membre associé depuis 1941. A Mme Despierre, M. d'Oriyé adresse des condoléances attristées et envoie toute la profonde sympathie de l'Académie à notre éminent membre d'honneur, M. Henri Bordeaux, qui a eu la grande douleur de perdre sa femme.

Au Capitaine Cuvet, nommé chevalier du Mérite social, il exprime de chaleureuses félicitations.

Notre confrère, M. Paul-V. Aubry, de Paris, a communiqué un article intitulé « La Sénatorerie de Monge », publiée en septembre 1953, par la Société belge d'Etudes napoléoniennes, de Bruxelles, sous la signature de Carlo Bronne, de l'Académie Royale de langue française. Le Secrétaire perpétuel donne lecture de cet intéressant article, qui fait connaître dans ses détails l'inauguration, par le Sénateur, de sa résidence du château de Seraing, que lui avait imposée Napoléon. La sénatorerie s'étendait à l'Ourthe, Sambre et Meuse, Meuse Inférieure, Roer, Lippe et Bouches du Rhin. Aux dîners et fêtes qui lui étaient offerts, Monge répondit par une somptueuse réception donnée à Liège à l'Hôtel de l'Aigle Noir, où toute la noblesse liégeoise se mêlait aux autorités. C'était le 15 août 1807, anniversaire de l'Empereur. Moins de sept ans plus tard, le 18 janvier 1814, Monge quittait pour toujours sa sénatorerie.

M. d'Orlyé lit « Le Lac Bleu », du poète Eugène Manuel, extrait de son poème « En Voyage », publié en

---

(*) Etaient présents : MM. Calliès, Charvin, Cuvet, Dechavassine, Guinaudeau, d'Orlyé, L. Pfister, ainsi que plusieurs personnes étrangères à la Société.
Excusés : MM. J. Fournier, Perron, H. Pfister, Ritz, Serand et Vuachet.

1882, et que nous envoie M. Lucien Guy, de Thonon. Il s'agit d'un lac dans un coin perdu de Savoie, que l'auteur aperçut d'un plateau neigeux dominant des glaciers. Un lac de montagne certainement, qui reste à identifier.

De la part de M. Georges Chapier, notre confrère de Lyon, M. Pfister présente une étude sur la « Contribution du département de la Haute-Savoie au Ravitaillement des Armées pendant la guerre de 1914-1918 ». La plupart des renseignements donnés sont extraits des rapports et conférences du Sous-Intendant Edmond Chapier, père de l'auteur. *(Voir article séparé).*

M. Paul Tapponnier envoie une étude intitulée « L'irascible major autrichien et les Carougeois », reproduite dans le présent fascicule.

M. d'Orlyé remercie nos confrères de leurs communications et a, pour chacun, un mot aimable.

Séance du 5 mai 1954 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

M. Jean d'Orlyé, Vice-Président, donne lecture de la lettre qu'il vient d'adresser au Président, M. F.-M. Ritz, pour le féliciter chaleureusement de son élévation au grade d'Officier de la Légion d'Honneur. S'il reconnaît qu'il s'agit avant tout de récompenser le dévouement de M. Ritz à la *res publica*, M. d'Orlyé ajoute : « Je n'oublie pas que vous présidez d'illustre façon notre Académie depuis dix-huit ans, et c'est pourquoi, elle aussi, revendique un peu de votre gloire acquise ». Cette lettre est chaleureusement applaudie par l'assistance.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Trombert, MM. Callies, Charvin, Coutin, Cochat, Cuvet, Dechavassine, Devant, Guinaudeau, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister et Vuachet, ainsi que M. et Mme André Caron, de Lyon.
Excusés : Mlle Maret, MM. J. Fournier, F.-M. Ritz, L. Laydernier et Serand.

Présenté par M. d'Orlyé, M. Caron, chef de l'Administration du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme pour le département du Rhône, candidat à l'Académie Florimontane, parle du chansonnier patoisant, François Agnellet, un de ses aïeux. Un compte rendu de cette conférence, rédigé par M. Cochat, Florimontan et ami de M. Caron, fut publié dans la presse. Nous en extrayons ces quelques lignes :

« L'assistance fut tenue sous le charme, non seulement par la façon très littéraire avec laquelle le sujet fut traité, mais encore par le verbe du conférencier (il est vrai qu'il avait de qui tenir puisque son père fut, à Paris, un professeur de diction qui forma de très nombreux artistes et orateurs).

« Comme dans un de ces kaleidoscopes qui eurent tant de vogue autrefois, quand nous n'avions ni la T.S.F., ni la télévision, M. Caron nous a fait entrevoir les traits d'un vieux Thonain et le pittoresque de son œuvre écrite en patois de Thônes, dont la recherche des textes et leur traduction sans déformation ont été un véritable travail de bénédictin. »

Cette conférence est reproduite dans le présent fascicule. On pourra consulter, aux archives de l'Académie, les textes originaux en patois des chansons de François Agnellet.

Le Président félicita chaleureusement M. Caron, qui fut chaudement applaudi.

Assemblée générale du 22 mai 1954 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

A l'ouverture de la séance, M. d'Orlyé exprime combien le retour de notre Président cause à chacun de plaisir et de réconfort.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Maret, MM. André, Buttin, Charvin, Cochat, Coutin, Cuvet, Davignon, J. Fournier, Francillon, Gardet, Guinaudeau, Lacombe, d'Orlyé, Oursel, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz, Vallin et Vuachet, membres effectifs.

Excusés : MM. Lacroix, L. Laydernier et Serand.

Ayant remercié, M. Ritz prononce les paroles que voici :

Qu'il me soit permis, au début de cette séance, d'évoquer le souvenir de notre ancien président François Miquet, dont le présent mois marque le centenaire.

Il naquit, en effet, à La Chambre, en Maurienne, le 13 mai 1854. Ancien et brillant élève du Collège Chapuisien, il se passionna, tout au long de sa vie, pour sa petite patrie, et particulièrement pour les hommes, officiers ou autres, qui l'honorèrent.

A peine âgé de trente ans, il entra à la Florimontane, et quoique ses fonctions l'aient appelé à quitter Annecy en 1893, il ne cessa de participer activement à la vie de la Société, lui envoyant régulièrement, des diverses résidences qu'il occupa, des communications aussi intéressantes que variées. Aussi, à peine de retour à Annecy, en 1912, après la mort de sa fille tendrement aimée, il fut bientôt élu président de notre Académie, et le resta jusqu'à sa mort, survenue en février 1931.

C'est au cours de ces dix-huit années de présidence qu'il eut la grande joie de mener à bien l'érection du monument de Saint François de Sales et celle, non moins émouvante, de recevoir, pour notre Association, le legs princier de M. Léon Marès, le domaine et le Château de Montrottier.

Très attaché à notre province, à ses traditions, à son histoire, il réussit à grouper, en un faisceau solide, toutes les Sociétés savantes de la Savoie qui, depuis lors, gardent entre elles des contacts amicaux et féconds.

Le Président Miquet a trop œuvré pour la Florimontane pour que son centenaire ait passé inaperçu. Il était de mon devoir de rappeler ici sa mémoire, regrettant simplement de le faire aussi brièvement. A cet hommage ému que je lui rends en mon nom et au vôtre, je joins les vœux affectueux que nous dicte la fidélité du souvenir pour Mme Miquet, revenue, comme chaque année, dans son Ermitage de Vovray.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale, le Président continue ainsi :

J'exprime, une fois de plus, à notre dévoué secrétaire perpétuel la profonde gratitude de la Florimontane pour le travail aussi effacé qu'utile qu'il accomplit à la satisfaction entière du président et de tous ceux qui ont affaire à lui. J'unis, de grand cœur, à ce témoignage d'affectueuse reconnaissance tous ceux qui, à divers titres, ont participé activement, en cours d'année, aux travaux de notre Compagnie, par leurs fonctions administratives, par leurs communications, études ou causeries qui ont fait la matière de nos séances.

Souhaitant que l'année 1954 soit marquée par d'aussi nombreuses et substantielles communications, M. Ritz insiste à nouveau auprès de tous les Florimontans pour qu'ils assistent plus régulièrement à nos séances.

Suivant l'ordre du jour, il est alors procédé aux élections statutaires comme suit :

M. François-Maurice Ritz, arrivé au terme de son mandat, est réélu président par acclamations et aux applaudissements unanimes.

M. Léon André, économe du Domaine de Montrottier, en est nommé Economе honoraire.

MM. Jacques Fournier, Raymond Oursel et Louis Pfister, membres sortants du Comité, sont réélus, et M. Henri Davignon est choisi pour remplacer au Comité M. Léon André.

M. Georges Grandchamp est élu membre effectif en remplacement de M. Ferrero, décédé.

Sont nommés membres de l'Académie : M. Alex Begneu, photographie et spéléologue, à Veyrier-du-Lac ; M. André Caron, chef de l'Administration générale du M.R.L., à Lyon ; M. Jean-François Cartier, diplômé des Sciences Politiques, à Amiens, fils de M. le Général Cartier ; M. Laurent Chevailler, assistant à la Faculté de Droit de Paris ; M. Paul Dufournet, architecte-urbaniste au M.R.L., à Paris ; M. l'Abbé Abel Jacquet, chancelier de l'Académie des Jeux Florimontains, curé d'Epagny.

Le trésorier, M. Hubert Pfister, présente la situation financière de l'exercice 1953 et le projet de budget pour 1954. L'une et l'autre sont adoptés et des remerciements lui sont adressés.

M. Louis Buttin présente à son tour le compte rendu financier du Domaine de Montrottier, accompagné des explications relatives à chaque chapitre. Ce compte est approuvé.

Le Président remercie affectueusement M. Buttin de la somme de travail qu'il a assumée pendant cinq ans pour assurer la direction du domaine. Mais, ajoute-t-il, « les charges familiales et professionnelles de M. Buttin ne lui permettant plus de consacrer à Montrottier tout le temps nécessaire pour mener à bien sa lourde tâche, nous avons dû envisager la réorganisation de la gestion du domaine. Celle-ci est en cours, avec M. Alexandre Charvin comme administrateur général ; M. Beauquis comme économe, et M. Oursel comme Conservateur des Collections

et du Château de M. Marès. Je les remercie de tout cœur d'avoir bien voulu accepter ces fonctions. »

Les vérificateurs aux comptes, MM. Cuvet et C. Gayet, sont aussi remerciés par le Président et confirmés dans leurs fonctions par l'Assemblée.

M. Charvin expose le projet de budget du domaine de Montrottier pour le présent exercice. L'Assemblée l'approuve.

Séance du 9 juin 1954 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

Le Président dépose, de la part de notre confrère, M. Paul-V. Aubry, son récent et bel ouvrage sur Monge, le savant ami de Napoléon Bonaparte (1746-1818). Dans sa très aimable dédicace, l'auteur veut bien rappeler que c'est au sein de l'Académie Florimontane qu'il eut l'idée de cette biographie écrite à la gloire d'un fils de Savoyard. Cette biographie, dont un compte rendu sera publié dans la « Revue Savoisienne » concourt-elle à restituer l'exacte personnalité de cet éminent savant français, incomplètement connu jusqu'ici.

M. Paul Tapponnier fait une communication intitulée « Point de vue genevois à la veille de la signature du traité de Turin du 3 juin 1754 » *(Voir au présent fascicule)*.

Le Président remercie M. Tapponnier de cette très intéressante communication.

Mme Biennier a fait don de trois « pointe sèche » originales dont elle est l'auteur, représentant le château

---

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Trombert, MM. Cuvet, Davignon, Dechavassine, Folliet, d'Orlyé, Perron, L. Pfister, F.-M. Ritz, Tapponnier et Vuachet.

Excusés : MM. Coutin, J Fournier, H. Pfister et Serand.

d'Annecy, un éventaire de la rue Sainte-Claire et les trois ponts de Brogny.

M. Emmanuel Ritz a offert, pour nos archives, une collection de trente-neuf de ses compositions musicales.

De vifs remerciements sont adressés aux aimables donateurs.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis Pfister.

Un Médecin-poète

Claude-François ANDREVETAN

Aux abords de la ville de La Roche, sur le coteau ravissant de la Bénite-Fontaine, face à un panorama des plus beaux de Savoie, un rocher isolé, émergeant d'une paisible prairie de Chamboux, porte cette inscription :

Ici repose un poète chrétien,
Qui fut heureux en pratiquant le bien.

Soixante-quinze ans déjà ont passé depuis que la porte du tombeau s'est refermée sur la dépouille du vieillard qui avait fait creuser, de son vivant, sa dernière demeure et avait lui-même composé son épitaphe. Mais tous les habitants de La Roche et bon nombre de Savoyards savent que ce poète heureux fut le populaire docteur Andrevetan, dont le souvenir est sans cesse rappelé par les bonnes œuvres qu'il a fondées.

Claude-François Andrevetan était né à La Roche, le 18 floréal an X, soit le 8 mai 1802.

Ses parents, François Simon Andrevetan ou Andruettan, et Jeanne Marie Barrier, de familles terriennes de Veyziat-en-Bugey, étaient venus s'établir à La Roche comme quincaillers (crincaliers disait-on alors) peu après leur mariage, qui avait été précédé d'un contrat passé le 29 janvier 1785 devant Me Bossu, notaire à Dortan (Bugey). De cette union naquirent six ou sept enfants, dont Claude-François était l'un des cadets.

Quelque temps après sa naissance, le 25 vendémiaire an X, François-Simon Andrevetan achetait, de la vieille

famille Montréal, un grangeage à Passeirier, et le 13 nivose an XII, une autre propriété à La Roche. En se rendant dans ces campagnes, notre futur poète s'instruira, dès le jeune âge, à l'école de la nature, et celle-ci lui laissera une empreinte virgilienne que l'on retrouvera très souvent dans ses œuvres.

Après ses premières classes à l'excellent collège de sa ville natale, Claude-François Andrevetan alla poursuivre ses études à Paris, où il obtint le baccalauréat ès-lettres en 1826 et le baccalauréat ès-sciences en 1828.

Le 30 septembre 1830, il remportait, devant la Faculté de Paris, le diplôme de docteur en médecine. Sa thèse a pour titre « la guérison de la cataracte sans opération ». Né en Savoie alors française, d'une famille française, c'est dans la capitale de la France qu'il va s'établir tout d'abord comme médecin.

L'on sait peu sur sa vie à Paris, où il exercera son art pendant 22 ans. Il fut médecin au Val de Grâce. Mais il nous suffit de savoir que, déjà en 1832, la Ville de Paris lui décernait la médaille donnée en reconnaissance aux médecins qui, pendant le choléra, s'étaient distingués par le plus de zèle, de savoir et de courage.

Pour lui, la médecine était un sacerdoce. Ses sentiments sur l'art de guérir sont traduits tout au long dans son « Code moral du Médecin », poème en dix chants, dont il publia les six premiers à Paris, en 1842, et les quatre autres, en Savoie, en 1867, deux ans après que son illustre confrère Claude Bernard eut achevé sa fameuse « Introduction à l'étude de la Médecine expérimentale ».

Médecin et poète, le docteur Andrevetan l'était par toutes les fibres de son cœur généreux. Aussi, nous souvenant qu'en cette première moitié romantique du XIX[e] siècle, la jeunesse subissait la tentation commune de faire parler d'elle dans le Monde des Lettres, nous comprendrons aisément que notre jeune compatriote, à l'imagination ardente, ait suivi l'exemple de ses camarades de Paris. En 1807, le futur homme d'Etat Guizot n'avait-il pas pris part à un concours de l'Académie de Nîmes ouvert aux historiens-poètes ? Et, vingt-cinq ans plus tard, la

tentative littéraire de Claude Bernard écrivant une comédie et une tragédie, n'est point oubliée.

A Paris donc, le médecin Andrevetan écrivait. Et comme il y fréquentait les milieux savoyards, il sut répondre au désir du président de la Société Philanthropique savoisienne, en composant « La Savoie poétique », qu'il lut à l'Assemblée générale, de 1845, de cette société, dont il deviendra membre à perpétuité en 1873.

C'est sans doute par ses relations que notre Rochois sentit la nostalgie du pays natal et qu'il se décida à y revenir. Peut-être aussi le coup d'Etat de 1851 ne fut-il pas étranger à cette décision, si l'on en juge par les sentiments anti-bonapartistes que, par la suite, nous révèlent ses écrits ?

Mais la Savoie n'était plus en France, et pour y exercer la médecine, le diplôme de l'Etat sarde était indispensable. Bien qu'âgé de 50 ans, Claude-François Andrevetan, docteur français, dut s'y soumettre et subir l'épreuve à Turin où, le 4 juin 1852, il y fut reçu « docteur en médecine ».

Il pouvait maintenant rentrer à La Roche, près de ses parents et amis, et y recommencer une carrière brillante et surtout de dévouement : « Ce n'est guère qu'en faveur des pauvres, sa principale clientèle, qu'il a exercé l'art de guérir », nous dit Camille Dunant, président de l'Académie Florimontane, dans son éloge funèbre. Le médecin parisien se fait médecin de campagne ; il quitte le n° 44 de la rue Basse des Remparts, à Paris, pour la place Saint-Jean, à La Roche-sur-Foron.

> Si le praticien y a perdu, le poète y a gagné.
> Parmi les médecins, les uns, comme Hippocrate,
> Se fixent dans un bourg, dans un canton rural,
> En pays étranger ou dans le lieu natal.

Simple de goût, célibataire, il ne recherche point la richesse ; la médiocrité de l'homme heureux lui suffit ainsi qu'il l'a écrit :

> Pas plus que la richesse, il n'a la pauvreté.
> Il a ce qui rend gai : la médiocrité.

Notre docteur ne courait pas non plus après les grands succès ni la renommée, il recherchait plutôt les

moyens de pratiquer sa mission pour le plus grand bien de l'humanité souffrante. C'est dans ce but qu'il composera ce fameux « Code moral du médecin », poème curieux et original, trop long sans doute, mais véritable monument de sagesse, où les médecins de notre siècle auraient encore bien des trouvailles à faire dans leur intérêt et dans celui de leurs malades.

Andrevetan travaille à élever le niveau moral, intellectuel et scientifique de ses confrères, comme son ami, le grand pharmacien et chimiste d'Annecy, Fabien Calloud, le voulait pour les pharmaciens.

Tout d'abord, il exalte le médecin qui

> ...a du Créateur le plus bel attribut :
> Il propage la vie et donne le salut.
> Messie élu du ciel pour alléger la chaîne
> Dont pèse le fardeau sur la nature humaine.

Mais pour remplir ce rôle admirable, que de qualités faut-il au praticien : inspiration, courage, jugement, philosophie, discrétion, prudence, bienveillance, dévouement au poste dans les épidémies. Il ne craint pas d'affirmer que « l'infraction à ce devoir n'est pas moins honteuse ni moins criminelle que la désertion militaire un jour de bataille. Le sacrifice de la vie perdue en ces offices élève l'homme au-dessus des grandeurs de ce monde ; le mérite d'un tel dévouement le rapproche du Christ, mort pour le salut du genre humain ».

Cependant, il connait les défauts des disciples d'Esculape. Aussi, les stigmatise-t-il vertement ; la jalousie et l'envie surtout dont « aucun médecin, à moins d'une grâce d'en haut, n'échappe à son venin ».

La médecine et la religion, écrit-il, s'occupent de l'homme depuis le premier jusqu'au dernier moment de sa vie ; en conséquence, réclame-t-il, l'entente entre le médecin du corps et celui des âmes :

> Que la religion, cette fille divine,
> Au lit de la souffrance avec la médecine,
> Des secours de son baume apporte le tribut !
> Qu'elles vivent en paix ! Elles ont même but :
> L'allègement des maux de la nature humaine,
> En des organes sains une âme non moins saine.

Que l'on ne croit pas le docteur Andrevetan un philosophe austère et rigoriste. A l'occasion, il ne craint pas de danser valse ou quadrille, et d'en ordonner l'usage :

> Pour moi, s'il m'est permis de citer ma pratique,
> La danse est une gaie et bonne gymnastique
> Qui plaît à la jeunesse et que je lui prescrits
> Comme aux gens fatigués d'études et d'écrits.

Il est aussi un réaliste. Ecoutons-le chanter le ministère du médecin :

> Il sait presque toujours le rendre salutaire ;
> Si le mal qu'il combat est rebelle à ses soins,
> Souvent il le tempère, ou console du moins,
> Par l'espoir séduisant d'une santé lointaine,
> Cet homme infortuné dont la perte est certaine ;
> Et, de mots enchanteurs, dans les bras de la mort
> Comme en ceux du sommeil, l'assoupit et l'endort.

Voilà d'admirables réalités que la poésie permet d'énoncer en toute franchise, de cette même franchise qui faisait dire déjà au fameux docteur Calvet, d'Avignon : « Le médecin amuse le malade en attendant que la Nature l'ait guéri ». Le bon docteur de La Roche connait toutes les ressources de son double art médical et poétique.

Mais médecine et poésie peuvent-elles s'allier sans préjudice ? Sa réponse nous est donnée dans le chant 8° du Code moral :

> Pourquoi pas ! Apollon, dieu de la médecine,
> Des beaux-arts dans le monde a planté la racine.
> La poésie a droit, parmi les sept rameaux,
> De régner au-dessus de ces frères jumeaux,
> Soit par la forme, soit par la magnificence,
> Soit par la grâce, soit par la toute puissance.
>
> Dans les temples, en Grèce, à la souffrance ouverts,
> Les conseils médicaux étaient tracés en vers
> Pour les faire avec force entrer dans la mémoire.
> Un traité sur ce thème était moins méritoire.

Et c'est dans cet esprit que notre médecin rochois, helléniste érudit, confia à l'art des muses les préceptes dédiés à ses confrères, car de même que la médecine, la poésie est pour lui un sacerdoce :

Qu'est-ce que le poète ? Est-ce un homme ? Est-ce un ange ?
S'il n'est ni l'un ni l'autre, il en est le mélange...
A l'homme, par sa voix, le ciel se communique...
Il est du Tout-Puissant l'esclave, et c'est en vain
Qu'il se piète et roidit contre le joug divin...

Sans doute exagère-t-il beaucoup quand il veut préciser la mission du poète :

...son message étant du fouet des vers
De battre, fustiger, écorcher les pervers.

Quelle profession de foi et quelle confiance en la vertu des muses !

Andrevetan n'est pas un bavard ; il met en pratique, lui-même, ses préceptes, ses principes. Ainsi, pour fustiger les vaniteux et orgueilleux recherchant avant tout la considération, les distinctions ou la gloire, il écrira, en 1868, la « Décoromanie », originale pentalogie dialoguée.

Mais, fidèle à son « Code moral », il donnera, dans sa vieillesse, un héroïque exemple du besoin de se dévouer et de servir. On est en 1870 :

Dès qu'est l'hostilité par la poudre allumée,
Je quitte la Savoie et vole après l'armée...

rappelle-t-il dans une « Satire des mœurs féroces de la plèbe ignorante », restée inédite et intitulée « Mes tribulations et mes aventures critiques dans mon voyage entrepris en 1870, pour joindre, comme médecin, les ambulances de l'Armée du Nord ». En voici un résumé écrit par le docteur lui-même, dans une profession de foi du 5 décembre 1871 :

« ...A Nancy, je suis arrêté comme agent prussien et conduit au commissaire de police. On ne me relâche que pour me chasser de la ville comme républicain. A Besançon, monté sur les remparts, me voilà appréhendé par deux gardes nationaux de service, je suis emmené au poste, de là conduit à l'Hôtel de Ville, puis à mon hôtel, où l'on visite minutieusement mes hardes et ma personne, jusque dans ma chevelure qu'on prétend que je me suis teinte pour me déguiser. Je suis ramené à l'Hôtel de Ville par des rues bordées de deux haies de curieux qui me huent et demandent ma tête, et suivi de trois cents furieux

et furieuses qui tentent de m'arracher à mon escorte pour me livrer aux assommeurs. J'allais être livré à un conseil de guerre, peut-être condamné et fusillé sur le champ, lorsque, sur le vu de mes photographies exposées aux regards du public, je fus reconnu providentiellement... »

Rosnoblet, d'Arenthon, s'y trouvant de passage,
Du prétendu Prussien à l'aspect de l'image :
« Oh ! c'est, dit-il surpris, Monsieur Andrevetan,
Mon docteur à la Roche, et j'en suis très content.
. . . . . .
Et d'un procès-verbal sur la formalité,
Je quitte Besançon, remis en liberté.

En 1875, sous la plume de notre confrère F. Machard, la « Revue Savoisienne » publiait une étude des *Œuvres poétiques du Docteur Andrevetan*. Je lui emprunte ces quelques lignes : « Homme de bien, médecin, poète, c'est à ce titre que l'on doit apprendre à connaître notre écrivain rochois. Travailleur infatigable, il mène de front la médecine et la littérature, s'adonnant à l'une et à l'autre avec autant de dévouement que d'opiniâtreté. Sa vie entière nous montre l'homme énergiquement actif, sachant entreprendre et mener à bonne fin une idée, ne transigeant jamais avec ce qu'il pense être son devoir, se pliant enfin à toutes les exigences de sa profession, quelque dures qu'elles puissent être... ».

L'auteur nous apprend qu'à cette époque, le vénérable barde avait écrit déjà plus de trente-cinq mille vers : « poèmes didactiques, épiques, philosophiques, descriptifs; drames, comédies, églogues, etc. », satires et épitres où il juge les événements contemporains avec les vues élevées de l'homme qui a passé sa vie à méditer. Ce n'est pas la partie la moins originale de son œuvre ».

Donnant des conseils au jeune poète et expliquant le rôle de celui-ci, il s'élève, tonne :

...contre les usurpations de ce titre :
Celui-là n'est qu'un faux, qu'un ignoble poète
De qui l'âme est abjecte et le cœur malhonnête.

« M. Andrevetan poursuit avant tout un but humanitaire ; on sent chez lui le médecin qui a scruté et soulagé les plaies physiques, le moraliste qui veut guérir celles des

âmes ; il vit avec ses semblables et pour eux... D'une part, poésie humanitaire, d'autre part, poésie scientifique avec une forme précise, voilà son esthétique. A ce point de vue, il diffère complètement de nos autres poètes. »

Dans le « Code moral », Machard voit « une œuvre vraiment étonnante..., il y a là du Paracelse ». « A côté de peintures si scientifiques, se détachent des morceaux réellement inspirés où le poète montre toute la noblesse du sacerdoce qu'il remplit lui-même et dont il donne la législation ».

« D'une rare science analytique et d'une grande indépendance de critique », il ne craint pas, dans sa « Maistriade » de s'attaquer à J. de Maistre :

« Sa plume est une hache », au dire de Pinet ;
Plus d'un autre écrivain l'a transformée en fouet.

Mais c'est « ce fouet de la satire » qu'il emploiera pour relever le peuple « en lui faisant sentir ses fautes » alors qu'il pleure les malheurs de la patrie après la défaite. A l'exemple de Victor Hugo, fait remarquer F. Machard :

Il jette au vent sa strophe irritée et meurtrie.

Et notre critique d'ajouter : « C'est la troisième manière de M. Andrevetan. S'il faut reconnaitre que sa poésie est alors moins large, en revanche, il a resserré l'inspiration comme dans un étau. Jamais, selon nous, il ne s'était élevé aussi haut ». M. Machard cite alors plusieurs passages de ces satires, envisagées seulement « au point de vue de l'art » :

O France ! tu verras durant mille ans encor
Les prétendants au trône attenter à ton or ;
En leur nom, tes enfants, en d'horribles batailles,
Rougir et terre et mer du sang de leurs entrailles ;
De leurs divisions laisser pour monuments
De tes propres foyers d'affreux déchirements.

Après sa mort, Camille Dunant, président de notre Académie, plus réaliste, déclarant que pour analyser les nombreux ouvrages du docteur Andrevetan il faudrait consacrer un volume, dira « qu'au milieu de certaines idées un peu étranges, de certaines exagérations et cru-

dités de style, ces ouvrages renferment bien des pages fortement pensées, énergiquement écrites, empreintes d'un sentiment vrai de la nature, d'un chaud patriotisme, d'une grande indépendance, d'une puissante originalité ».

Nous ajouterons que les œuvres de notre poète prouvent ses connaissances innombrables et sa très vaste érudition. Grand admirateur de la nature, il nous donne, dans la « Savoie poétique », la description d'une quantité de fleurs des Alpes et de leurs vertus. Dans le poème au Lac d'Annecy, ce seront les poissons et les oiseaux. Conteur, il narre la légende de Sauter au Roc de Chère ; historien, il célèbre, par de beaux vers, saint Bernard de Menthon et saint Germain, et consacre le chant 4° de ce poème à son patron vénéré saint François de Sales.

Je ne puis citer ici tous les ouvrages du docteur Andrevetan, ni moins encore les analyser ; j'en serais d'ailleurs incapable. Mais dans leur bibliographie savoisienne, Barbier et Perrin en indiquent les principaux. En voici quelques-uns en dehors de ceux déjà rappelés :

Satires sur les événements contemporains ; *les Odes sur l'affranchissement de l'Italie* ; *les Possédées de Morzine*, drame en deux actes ; *la sainte de Magland* ; *Lamentations sur l'état déplorable de la civilisation en Savoie au temps du Buon Governo* ; *Fêtes de Musique et d'Orphéons en Savoie* ; *Le triomphe de l'Amitié*, drame en cinq actes ; *le Mariage de réconciliation par dépit*, comédie ; *l'Hôtelier vampire*, comédie ; *le Médecin disciple rival de son maître*, comédie ; *Décentralisation littéraire* ; *le Dante en miniature* ; *Eglogues, Idylles et Arcachon* ; *l'Exposition universelle de 1867*, dans laquelle il avait cru apercevoir l'union des peuples, aujourd'hui on dirait l'Europe :

> De tant d'Etats en qui le monde s'éparpille
> Se fait comme une race une seule famille,
> Tendant à l'amitié, la concorde, la paix.
> Oui, de ce Champ de Mars (ce qu'on ne vit jamais),
> Naîtra l'agent de mort des germes de la guerre.

Avec de tels sentiments, on comprend la déception que lui causa la guerre de 1870, son désir de soigner les blessés, puis sa fameuse profession de foi du 5 décembre 1871 commençant par cette déclaration : « La meilleure

profession de foi républicaine, c'est de prouver qu'on a exposé, pour la République, sa fortune, sa liberté et sa vie ». Et il ajoutait :

Qu'on m'amène César, Bonaparte, Alexandre,
Mon fuseau filera la corde pour les pendre.

Avec plus de mansuétude, un Paul Claudel ne souscrirait-il pas à cette profession ?

Mais le poète rochois sait aussi trouver l'occasion de se montrer aimable, par exemple dans l'épithalame écrit à l'occasion du mariage de son neveu Edouard Chardon, de Bonneville, avec Hélène de Baudry, d'Arthaz. Jovial, à son heure, ne disait-il pas, mais sans aucune pensée de comparaison, bien entendu, que « venu dans ce monde la même année que Victor Hugo, il avait fait plus de vers que Lamartine » ?

Ses œuvres lui valurent des mentions honorables au concours péotique de Bordeaux de 1869, dont il fut nommé membre d'honneur en 1872 et président honoraire à vie le 17 février 1877. Membre de l'Académie des Poètes dès le 18 novembre 1872 ; quelques mois avant sa mort, il est élu membre titulaire de l'Académie des Muses de Santones.

Cependant les muses ne lui font pas oublier son art professionnel qu'il aime sincèrement. Un traité sur la médecine, resté inédit, formerait un ouvrage de plusieurs milliers de feuillets.

Médecin renommé, poète estimé, Savoyard excellent, le docteur Andrevetan survivra par des bonnes œuvres impérissables. Ces œuvres sont au nombre de trois.

La première en date, par acte Masson, notaire à Annecy, du 17 juin 1873, fut la fondation de prix annuels de poésie, de littérature ou de Beaux-Arts au moyen d'une donation de 8.000 fr. faite à la Ville d'Annecy, laquelle s'engagea à en augmenter de 200 fr. les 400 fr. de revenus. Comme vous le savez, la Société Florimontane était désignée pour rédiger les programmes des concours et décerner les prix. La « Revue Savoisienne », dans son numéro du 30 juin suivant, annonçait cet acte patriotique de notre honorable compatriote qui « aura, le premier

dans notre département, la gloire d'avoir fait un généreux sacrifice en faveur des Lettres ».

Le premier concours obtint un succès inespéré. La distribution des prix eut lieu le 8 août 1874, en séance solennelle, dans le grand salon de l'Hôtel de Ville d'Annecy. Le maire et le docteur Andrevetan siégeaient à côté des membres du bureau de la Florimontane ; plusieurs hauts fonctionnaires et un nombreux public assistaient à la cérémonie. Le Président Camille Dunant ouvrit la séance en ces termes :

« Un poète connu par de nombreux et remarquables ouvrages, M. le Docteur Andrevetan, a eu la généreuse inspiration de fonder, dans cette cité, un concours littéraire et artistique... M. Andrevetan professe, depuis de longues années, un véritable culte pour la poésie. Il a voulu qu'elle tînt le premier rang dans le concours, comme étant la manifestation la plus élevée de l'esprit humain. La cité au lac bleu, entouré d'un magnifique amphithéâtre de montagnes, qui fut le siège de la première académie créée au pied des Alpes, a été désignée pour être le champ clos du tournoi.

« Tous les chevaliers de la gaie science, de France et de Navarre, ont été conviés par la voix de la presse... Les poètes ont répondu à l'appel du poète qui, pouvant mériter des palmes, a préféré les décerner à ses émules. Ils sont venus au nombre de cent-dix, de tous les points du beau pays de France, même de ces malheureuses provinces violemment séparées de la mère patrie, mais où respirent encore son esprit et son cœur. Ils sont là, la visière baissée, connus seulement par leur devise, les mains pleines des fleurs poétiques les plus rares, les plus variées de forme, de couleur, de parfums. Ils attendent le verdict... ». Et le vénérable président, en lettré lui-même, terminait son discours par cette envolée : « Honneur aux hommes d'élite qui, non contents de donner l'exemple des hautes études littéraires, s'imposent de généreux sacrifices pour les faire fleurir sur leur terre natale. Honneur à vous, M. Andrevetan, à votre patriotique initiative ! Vous pouvez être fier du succès de votre œuvre : vous avez bien mérité de votre patrie ! Votre nom, gravé en caractères

ineffaçables dans le cœur de vos concitoyens reconnaissants, sera inscrit sur le livre d'or de la poésie nationale et des bienfaiteurs des lettres et des arts ».

Puis, dans un magnifique rapport, Jules Philippe, député, secrétaire de notre Société, rappelait les traditions poétiques de la Savoie et faisait l'éloge du donateur grâce auquel la Florimontane pourrait, comme l'Académie de Savoie, exercer une bienfaisante influence sur l'étude de la poésie, de l'histoire et des beaux-arts. « M. Andrevetan, écrivait-il, aura donc attaché son souvenir à une œuvre méritoire, pour l'accomplissement de laquelle notre génération et les futures lui décerneront avec justice le titre de bienfaiteur des lettres dans nos vallées ».

Le premier prix de 300 fr. fut décerné au docteur Basin, de Chambéry, auteur de « l'Académie de Néron » ; le deuxième prix, de 200 fr., à M. Maury, secrétaire perpétuel de l'Académie de Clermont-Ferrand, pour « le Christ au XIX^e^ siècle » ; et le troisième prix, de 100 fr., à M. Auguste Rivet, de Paris, poème « l'Alsacien ».

Tant que sa santé chancelante le lui permit, le docteur Andrevetan se fit une joie de venir assister aux distributions de prix de son concours.

A celui de 1877, le premier prix fut attribué à l'auteur de « La poésie et le siècle », M. Maury, déjà lauréat au premier concours, qui eut la généreuse inspiration, dans son poème, nous dit le rapporteur M. Ogier, « de saluer le poète de La Roche et inaugurer sa renommée ». Ecoutons-le :

> Honneur à vous, docteur, riche de poésie
> Vous savez transformer le désert en Eden :
> Vous avez la clef d'or du merveilleux jardin,
> Au passant altéré, vous ouvrez la fontaine,
> Ainsi que le Sauveur à la Samaritaine.

En 1876, au premier concours d'Histoire, le premier prix fut décerné au sénateur André Folliet pour sa biographie du général Dessaix. Et la même année, le premier prix de Beaux-Arts était remporté par le peintre annécien Paul Cabaud.

Le docteur Andrevetan vécut assez longtemps pour jouir du magnifique succès de sa fondation et, chaque

année, la Florimontane continue à remplir l'œuvre dont il l'a chargée, faisant rayonner parmi les poètes de tous les coins de France, avec le souvenir du bon médecin rochois, le nom de la Savoie.

Au sujet des concours de poésie, faut-il rappeler que celui de 1893 « révéla le grand poète Samain, qui avait présenté « le Fleuve, Chanson violette » et plusieurs sonnets. Il obtint le premier prix. « C'est le point culminant de nos concours. Puisse le dieu de la poésie nous accorder encore de pareilles découvertes ! » écrivait le rapporteur Georges Martin. Nous relevons, dans ce même tournoi, le nom de Me Henry Bordeaux, bénéficiaire d'une mention très honorable, alors qu'en 1889 il avait obtenu un premier prix pour sa « Légende d'Ecosse ».

Lors de la fondation, le docteur Andrevetan avait manifesté le désir que les prix fussent versés non en numéraire mais en objets d'art afin d'encourager les artistes savoyards à les produire. Et dans ce but, il indiquait la grande variété de minéraux de nos Alpes, propres à la ciselure. Belle pensée qui, malheureusement, ne put être retenue.

La seconde des bonnes œuvres de notre compatriote fut la fondation d'un prix de vertu, au montant annuel de 500 fr. en faveur d'une fille de La Roche. Cette libéralité, consacrée par acte Arestan, notaire, du 19 mai 1875, comportait donation à la Ville d'une petite propriété.

Bienfaiteur des lettres, le médecin-poète le devenait aussi de la vertu.

Le discours que le maire de La Roche, Plantard, prononça le 13 mai 1880, à l'occasion de la remise de ce prix, nous apprend que l'excellent Docteur — qui n'était plus depuis bientôt un an — aimait particulièrement cette fête de famille et qu'il réunissait tout ce qui lui restait de forces pour y assister. Il y venait, appuyé sur le bras d'un ami, escorté par le corps de musique. Prenant la parole, il complimentait gentiment la jeune fille jugée digne du prix par le jury. Et, plus loin, le maire ajoutait : « le prix de vertu est une récompense et non une aumône. C'est précisément ce qui donne plus d'importance à la fonda-

tion Andrevetan, c'est qu'elle oblige de rechercher les actes de dévouement cachés pour les mettre au grand jour ».

Pour comprendre tout l'intérêt de ce prix et tout le bien que sa distribution a fait depuis près de 80 ans, il faut se rappeler ce que représentaient 500 fr. en pièces d'or sonnantes avant toutes nos dévaluations : de 125.000 à 150.000 fr. de notre pauvre monnaie actuelle ; autant et plus que les prix de l'Académie Française !

Bienfaiteur de la vertu, Claude-François Andrevetan le sera également, et plus encore, de l'humanité déshéritée et souffrante, et ce sera son œuvre suprême.

Par testament mystique du 1er octobre 1877, il institua pour sa légataire à titre universel la ville de La Roche-sur-Foron, à charge de faire un hôpital cantonal dans sa maison de la place Saint-Jean. Ce legs comportait ses propriétés de La Roche, Passeirier et Saint-Pierre de Rumilly, ainsi que son mobilier et sa fortune mobilière.

Depuis plus de 70 ans, l'Hôpital Andrevetan soulage les misères physiques des Rochois indigents et de ceux du canton, prolongeant, pour ainsi dire, les bienfaits que le bon docteur semait jadis autour de lui.

Ces bienfaits, son état de célibataire lui donnait plus aisément le privilège de pouvoir les réaliser. Lui-même le déclare dans le préambule de son testament et, comme s'il craignait les reproches de ses neveux, il ajoute, non sans quelque malice, « que l'hoirie paternelle, l'esprit d'industrie, le talent fécondé par le travail ont fondé des maisons fortunées » à ses collatéraux, « plus de richesses deviendrait un superflu dangereux pour la morale ! ».

Ses dernières volontés arrêtées, la prévision du bien qui en résulterait, jointe aux résultats encourageants des bonnes œuvres déjà réalisées, était un baume aux infirmités apportées par la vieillesse, notamment une surdité qui lui imposait une sorte d'isolement.

Mais sa philosophie chrétienne conduisait souvent le cher docteur devant son tombeau. Il y rêvait et méditait sur la mort auprès de son clos de Chamboux, où il voulait qu'après lui des arbres fussent plantés à l'intention des « hôtes valétudinaires » qui viendraient s'y reposer.

Il y décéda le 19 juin 1879.

« Nous avons suivi le long cortège qui l'a conduit à sa dernière demeure, écrivait encore le président de notre Académie ; nous avons vu sa dépouille mortelle s'élever jusqu'à sa tombe comme sur un pavois, portée sur les bras tendus de ses concitoyens. Nous avons entendu le premier magistrat de La Roche redire, d'un accent ému à la foule attendrie, les mérites et les bienfaits de son généreux compatriote ».

Je ne saurais mieux conclure que par ces dernières paroles du maire, le chevalier Plantard, « dans ce monde où tout change, où tout s'efface, les œuvres littéraires de M. Andrevetan pourront s'effacer un jour de la mémoire humaine, mais le souvenir de ses bienfaits durera aussi longtemps qu'il y aura des hommes voués aux travaux de l'esprit, des jeunes filles vertueuses, des souffrances et des cœurs reconnaissants ».

Effectivement, à La Roche, l'Hôpital et la place Andrevetan rappellent le souvenir de ce grand mécène qui « fut heureux en pratiquant le bien ». Et, chaque année, à l'occasion de nos concours, est évoquée la mémoire de ce généreux Florimontan, dont le portrait, par Paul Cabaud, orne notre salle de réunion. Au Château de Montrottier, enfin, le nom du docteur Andrevetan est gravé sur le marbre auprès de celui de Léon Marès, l'insigne bienfaiteur de notre Académie.

Louis Pfister.

MAURICE LUGEON
et la Géologie Savoisienne

Le 23 octobre dernier, en fin d'après-midi, s'éteignait paisiblement à 83 ans, dans sa villa des Préalpes, à Lausanne, le grand géologue suisse Maurice Lugeon, dont l'existence, merveilleusement remplie, ne fut qu'un déroulement continu de découvertes, de succès et d'honneurs.

Ayant eu l'inestimable privilège d'être honoré de son amitié, je voudrais rappeler ici brièvement les principales étapes de cette vie exemplaire et ce qu'elle laisse de fécond pour la connaissance géologique de notre Savoie.

Né en 1870 d'une mère française et d'un père suisse, sculpteur de talent qui avait été mêlé aux travaux de restaurations d'édifices religieux entrepris par Violet-le-Duc dans la région parisienne, Maurice Lugeon devait à cette ascendance un heureux tempérament d'artiste un peu bohème ainsi qu'un indéfectible attachement à notre pays qui se manifesta dans les mauvais comme dans les bons jours.

Après son séjour en France, la famille s'était installée à Lausanne où le jeune Lugeon, ses études secondaires achevées et sur les instances du géologues Eugène Renevier, qui avait remarqué son irrésistible vocation de naturaliste (son premier mémoire sur la découverte d'une flore fossile dans la molasse de Lausanne fut publié à 16 ans), prit ses grades à l'Université et devint même le préparateur du célèbre professeur. Le voilà le pied à l'étrier et en route pour la plus réussie des carrières de géologues qui, dès ses débuts, va l'orienter vers la Savoie.

De Lausanne, en effet, la vue découvre vers le Sud l'admirable panorama des Alpes du Chablais. Or, à l'époque, ce Chablais est l'objet de discussions passionnées car ni sa constitution géologique, ni d'ailleurs sa morphologie ne s'accordent avec celles des montagnes voisines, en particulier celles des chaînes subalpines des Bornes et de Platé.

C'est à son sujet que venait d'être mise en avant par Marcel Bertrand et Hans Schardt, une audacieuse hypothèse consistant à considérer toute la région chablaisienne comme charriée vers le Nord par dessus le massif cristallin du Mont-Blanc. D'où le nom de Préalpes que l'on commençait à donner à ce massif considéré comme exotique et qui s'opposait ainsi aux chaînes subalpines autochtones, et la nécessité de préciser sa structure ainsi que son origine, certainement lointaine.

C'est à ce difficile problème que va, dès 1891, se consacrer Lugeon et, sous les auspices du Service de la Carte géologique de France, alors dirigé par A. Michel-Lévy ; aubaine incomparable qui lui valut d'être associé à une pléiade de savants réputés qui, tous, allaient immédiatement adopter cet élément jeune et ardent pour achever la mise au point des feuilles géologiques au 1/80.000e de Thonon, Annecy et Albertville.

Lugeon se met à l'ouvrage et, après un travail acharné de plusieurs années, publie le mémoire désormais fameux sur *La région de la brèche du Chablais*, qui va lui servir de thèse de Doctorat ainsi que de tremplin pour la notoriété.

Dans cet ouvrage de 300 pages, il est surtout question des montagnes qui, au Sud des Préalpes médianes, dans la région axiale du Chablais que la Drance franchit entre Saint-Jean d'Aulph et le Col de la Golèse, sont, en grande partie, formées de ces roches curieuses que sont les brèches ; alors que, dans les chaînes subalpines, les terrains jurassiques sont représentés par des calcaires fins, bien lités et de faciès pélagique, ils sont là remplacés par des roches détritiques, sorte de béton grossier formé de blocs anguleux réunis par un ciment calcaire et qui n'ont pu prendre naissance que dans des conditions très spéciales

au voisinage de reliefs émergés ou recouverts d'une faible épaisseur d'eau. Ce sont nos brèches, d'où le nom de région de la Brèche du Chablais donné à l'ensemble du massif où dominent de telles roches.

C'est Lugeon qui, l'un des premiers, contribuera à fixer l'âge jurassique de ces brèches du Chablais ainsi que l'âge triasique des formations de calcaires gris, de gypses et de cargneules, ici si répandues.

Au passage, il en profite également pour liquider le problème des « pointements » cristallins ou exotiques disséminés dans la masse du Flysch des Gets (région axiale de la Brèche) et qu'il considère comme privés de racines profondes. Mais c'est surtout la structure étrange des montagnes chablaisiennes qui va solliciter notre géologue. En effet, Lugeon constate que, partout, la région de la Brèche chevauche les Préalpes médianes, montagnes d'allure jurassienne, privées de faciès bréchiques, et que cette Brèche peut être interprétée, conformément aux vues prophétiques de Marcel Bertrand, comme une vaste nappe de recouvrement, sans racines en profondeur, et dont le pli frontal, planté dans le Flysch des Préalpes médianes près de Charmy, est bien visible à la Pointe de Grange. Puis, généralisant cette structure, il admet que la Brèche se prolonge jusqu'en Suisse par le massif de la Hornfluh et que son origine est à rechercher exactement en direction du Sud-Est.

En ce qui concerne les Préalpes médianes elles-mêmes, support de la Brèche, Lugeon peut vérifier presque partout qu'elles sont en repos anormal sur la molasse de leur pourtour et qu'elles n'ont aucune liaison tectonique avec les régions avoisinantes.

Ainsi, toutes les Alpes du Chablais semblent bien se présenter comme si elles étaient refoulées sur les terrains autochtones, mais le mémoire ne peut encore conclure d'une manière ferme car, là où l'on aurait pu espérer découvrir la clé du problème, dans la profonde coupure du Rhône à l'amont du lac de Genève, l'observation du socle de la région reste invisible. Si bien que, lors de la Réunion extraordinaire de la Société géologique de France à Lausanne et dans le Chablais de 1901, plusieurs

membres influents, notamment Steinmann et Haug, purent encore envisager la structure en éventail et l'enracinement sur place de la région litigieuse.

Lugeon n'allait pas d'ailleurs s'arrêter en si beau chemin et, entre temps, grâce à un de ses élèves, Georges Roessinger, qui venait de découvrir une racine des Préalpes suisses dans la zone des Cols de la vallée de Lauenen dans les Alpes bernoises, la lumière totale se fait enfin et, comme l'écrit notre confrère Charles Jacob dans sa notice nécrologique de l'Académie des Sciences, toute l'affaire va partir en flèche.

Et c'est cette fois le lumineux mémoire présenté à la Société géologique de France à Paris en 1902 et intitulé : *Les grandes nappes de recouvrement des Alpes du Chablais et de la Suisse*, mémoire qui est déjà une synthèse complète de l'édifice alpin et dans lequel l'auteur met l'accent sur la structure de l'ensemble en nappes de chariage empilées.

L'énigme est enfin résolue et les contradicteurs, le grand Albert Heim en tête, s'inclinent définitivement devant les arguments du jeune maître : « C'est pour moi un grand plaisir, écrit Heim, de reprendre sous ces points de vue rajeunis l'étude de régions à moi si connues et qui m'ont occupé si longtemps ».

Non seulement les Alpes du Chablais sont charriées, et se montrent, à l'analyse, formées de trois grandes nappes refoulées (de bas en haut, Préalpes inférieures ou externes-internes parce que, laminées dans leur partie moyenne, elles n'affleurent que sur les bords Nord et Sud de l'édifice exotique ; Préalpes médianes ; nappe de la Brèche), mais au cours de leur mouvement vers le Nord, elles ont entraîné toute la couverture des massifs cristallins autochtones qui s'est elle-même déroulée dans le même sens pour donner les nappes helvétiques, dont la plus basse, celle que Lugeon a par la suite appelée nappe de Morcles-Aravis, débute aux abords d'Albertville .

D'où la notion de nappes d'origine externe, les plus basses à faciès helvétique (nappes de Morcles-Aravis, Diablerets, Wildhorn) s'opposant aux nappes plus élevées et d'origine interne, plus méridionales (Préalpes et Brèche).

Enfin, la synthèse fait également état pour les expliquer, de ces lambeaux de terrains préalpins isolés sur les terrains autochtones, les « klippes », et dont nous possédons, dans les environs de Thônes, deux remarquables témoins, les montagnes des Annes et de Sulens, qui apparaissent comme posées sur les couches tertiaires du synclinal et dont j'ai repris l'étude détaillée à la suite de Lugeon et de son ami Emile Haug. Ces klippes ne sont pas des plis en champignons comme on l'avait un moment supposé, mais les vestiges d'une nappe de charriage autrefois très étendue, aujourd'hui disparue et grignotée par l'érosion.

Ce mémoire eut un énorme retentissement et les aînés de Lugeon, W. Kilian, E. Haug, Pierre Termier, adoptèrent d'enthousiame les vues de l'auteur et emboîtent dorénavant leurs pas dans son sillage.

C'est ainsi qu'au Congrès géologique international de Vienne, en 1901, Termier présente une nouvelle interprétation des Alpes autrichiennes, lesquelles sont considérées comme flottant sur les Alpes suisses, charriage immense, démontré par les deux trous d'érosion ou fenêtres des Hohe Tauern et de l'Engadine ; de son côté, E. Haug démontre l'existence de nappes de charriage poussées vers le Nord dans les environs de Salzbourg, au Salzkammergut ; Lugeon lui-même suppute, cartes en mains et sans y être allé, le charriage d'une bonne partie des Carpathes, hypothèse de travail bientôt vérifiée sur place et adoptée par Uhlig, le géologue de Vienne.

C'est aussi vers la même époque que Lugeon et son élève Emile Argand, un maître trop tôt disparu, entreprend l'étude des Alpes Pennines, situées en arrière des massifs centraux du Mont-Blanc et de l'Aar. Mais là l'étude se complique du fait que le métamorphisme thermique est intervenu et a défiguré la plupart des terrains qui se présentent surtout à l'état de gneiss et de schistes lustrés. N'importe, une nouvelle synthèse est bientôt présentée et suivant laquelle ce pays pennique, prolongement de la haute Tarentaise, de la haute Maurienne et de notre Briançonnais, se montre formé par un entassement de gigantesques nappes, également poussées vers l'extérieur de la chaîne, mais qui vont s'engloutir en tunnel sous les

Alpes autrichiennes. Ce schéma, illustré par les magnifiques blocs-stéréogrammes d'Argand restera longtemps classique mais devra subir quelques retouches ultérieures.

Ainsi donc, les travaux de Maurice Lugeon en Savoie auront été le point de départ de la grande synthèse alpine, aujourd'hui universellement adoptée et qui valut à son auteur une réputation mondiale et les plus hautes distinctions scientifiques et honorifiques. L'Institut de France lui avait, de bonne heure, ouvert ses portes et il était membre de la *Royal Society* et *Docteur honoris causa* de presque toutes les Universités françaises.

Lorsque l'on revint, il y a quelques années, et à la suite des recherches des géologues grenoblois sur les nappes de l'Embrunais et de l'Ubaye, à la thèse de l'écoulement plastique des roches par gravité, pour expliquer certains traits des chaines de montagnes, Lugeon fut encore des premiers à reprendre pour le Chablais cette idée dont il avait été naguère l'un des protagonistes. Et c'est pourquoi il fut amené, en collaboration avec son élève et ami Elie Gagnebin (autre disparu), à plaquer les dernières touches au grand tableau structural qu'il avait brossé de la chaîne alpine.

Mais si nous retournons en arrière, il nous faudra encore citer d'autres travaux savoisiens, moins spectaculaires sans doute que les précédents, mais dans lesquels nous retrouverons la marque de cet esprit attentif, précis et lucide. De ce point de vue, j'ai toujours considéré son livre sur *Les dislocations des Bauges*, publié en 1900, comme un véritable petit chef-d'œuvre que devraient lire tous les apprentis géologues. En une centaine de pages agrémentées de charmants croquis au trait et de profils choisis, l'auteur nous introduit dans la structure de ce massif sur lequel tout semblait avoir été dit et en tire d'importantes conclusions sur la dysharmonie de plissement et le rôle des synclinaux transverses dans la disposition en virgations des chaînes régulièrement plissées, tous phénomènes que l'auteur considère comme essentiellement superficiels ou intracutanés, élaborant ainsi une explication qui sera valable pour toutes les autres chaînes subalpines.

Un tel magicien de la Géologie théorique ne pouvait se désintéresser des applications pratiques de sa science. Déjà sa nouvelle conception sur le charriage des Carpathes occidentales avait contribué à faire comprendre les conditions de gisement si singulières des gites pétrolifères de Valachie et de Galicie, et partant, la meilleure façon de les exploiter.

Ses recherches sur les cours d'eaux et les vallées alpines (car il avait été professeur de Géographie physique et de Géologie pratique à l'Université de Lausanne avant d'y succéder à Renevier dans la chaire magistrale de Géologie) et notamment sur la fréquence des épigénies, constatées entre autres dans la vallée de la Drance en Chablais, allaient tout naturellement l'amener à l'examen géologique des aménagements hydroélectriques dans les Alpes franco-suisses. Et dans cette direction nouvelle de son activité, le plus bel exemple à retenir est encore un ouvrage de chez nous, le barrage de Génissiat sur le Rhône, au sujet duquel il donnait, dès 1911, un remarquable rapport dans les Mémoires de la Société géologique de France.

La récente réalisation de ce grand ouvrage a permis de vérifier la justesse des pronostics de Lugeon sur la bonne tenue des assises du barrage ainsi que l'imperméabilité d'ensemble du réservoir entaillé par le fleuve dans les calcaires urgoniens, faits qui, à l'époque, avaient été contestés par le spéléologue Martel.

Devenu le premier et le plus connu des spécialistes de ce genre de travaux, Lugeon allait dorénavant être consulté pour la plupart des projets français ou étrangers, ce qui l'amena à parcourir le monde du Spitzberg à l'Asie Mineure, de l'Afrique du Nord à l'Argentine et à l'Uruguay.

Mais ce grand voyageur était aussi un grand enthousiaste à la foi géologique communicative et qui, grâce à cela, sut jusqu'au bout rester jeune d'allure et de caractère.

Il affectionnait nos paysages de Savoie et revenait souvent, traversant son grand lac de Lausanne à Thonon, y retrouver les souvenirs toujours vibrants, des débuts de

sa carrière. Une des dernières fois que je l'y rencontrais, c'était à Menthon ; j'étais sur le ponton, à l'arrivée du bateau d'Annecy qui venait de faire le tour du lac et sur lequel il avait pris place. Debout, les deux mains dans ses poches à son habitude, et perdu dans un rêve, il contemplait ces montagnes des Bauges qu'il avait tant parcourues naguère et qu'il semblait regretter...

Avec lui disparait le principal acteur de l'époque héroïque de la Géologie alpine et l'un des géologues les plus marquants de tous les temps.

Léon MORET.

La Contribution du département de la Haute-Savoie au ravitaillement des armées pendant la guerre 1914-1918

La majeure partie des renseignements qui vont suivre ont été extraits par notre collègue, M. Chapier, d'un rapport et de conférences retrouvés dans les papiers de son père, M. Edmond Chapier, décédé le 11 juin 1953, et qui fut, ainsi qu'on le sait, sous-intendant à Annecy, de 1918 à 1928.

* * *

Lorsqu'éclata la guerre de 1914-1918, la mobilisation des armées françaises se fit, contrairement à ce qui s'était produit en 1870, avec une précision et une régularité qui nous permirent, après les premiers revers du début, de remporter la victoire de la Marne, présage du succès final qui devait, quatre ans plus tard, couronner nos efforts.

C'est que l'Etat-Major français, s'inspirant des leçons du passé, avait préparé cette mobilisation dans tous les détails, avec une minutie et un soin dignes de tous les éloges.

L'une des tâches de la mobilisation, et non la moins importante, était celle du ravitaillement sans laquelle la réunion d'armées importantes s'avèrerait inutile, car il ne sert à rien de disposer de nombreux soldats si l'on ne peut pas les nourrir.

Cette mission, particulièrement délicate, était confiée aux soins de l'Intendance chargée, dans chaque département, de rechercher les ressources nécessaires à la subsistance des contingents mobilisés. Cette subsistance ne constituait, en principe du moins, qu'un simple déplacement de denrées, puisque les bouches à nourrir aux armées ne l'étaient plus dans leur département d'origine. Mais il fallait tenir compte de l'augmentation de consommation inhérente à l'effort accompli, des pertes inévitables, de la venue de troupes coloniales ou étrangères, et aussi de la diminution des importations.

Dans chaque département, le Sous-Intendant devait, dès le temps de paix, évaluer les ressources locales et s'efforcer de déterminer celles qui pourraient être rendues disponibles du fait du départ aux armées des hommes mobilisées et des restrictions imposées à la population civile. En temps de guerre, il lui incombait de procurer au service du Ravitaillement, les denrées qui lui étaient demandées soit par voie d'achat amiable, soit, au besoin, par voie de réquisition, tout en réservant à la population civile un ravitaillement suffisant.

Chaque Sous-Intendant était secondé dans cette tâche :

1° Par un Comité départemental du Ravitaillement, présidé par le Préfet ;

2° Par des Commissions de réception ayant chacune une circonscription déterminée, chargées de réunir et de recevoir les fournitures qui lui étaient demandées et de leur donner la destination voulue.

Le département de la Haute-Savoie était divisé, à cet égard, en sept circonscriptions dont les chefs-lieux étaient les suivants :

Circonscription n° 1 : Annecy ;
— 2 : Rumilly ;
— 3 : La Roche-sur-Foron ;
— 4 : Sallanches ;
— 5 : Annemasse ;
— 6 : Saint-Julien-en-Genevois ;
— 7 : Thonon-les-Bains.

Au cours de la guerre, une huitième Commission, portant le numéro 1 bis, fut créée à Faverges.

Après les inévitables difficultés du début, ces huit commissions fonctionnèrent pendant toute la guerre de façon très satisfaisante et firent face à leur tâche avec ténacité et courage.

En juillet 1918, elles avaient pour Président, les personnalités suivantes :

Commission n° 1 (Annecy) : M. Desgeorges Maurice, ancien ingénieur ;

Commission n° 1 bis (Faverges) : M. Ailloud, propriétaire ;

Commission n° 2 (Rumilly) : M. Puthon, huissier ;

Commission n° 3 (La Roche-sur-Foron) : M. Armand, hôtelier ;

Commission n° 4 (Sallanches) : M. Mettra Victor, maréchal des logis en retraite ;

Commission n° 5 (Annemasse) : M. Boccard, instituteur en retraite ;

Commission n° 6 (Saint-Julien-en-Genevois) : M. Rocoux, greffier à la Justice de Paix ;

Commission n° 7 (Thonon-les-Bains) : M. Champiot, ancien receveur des Domaines.

Ainsi qu'on le voit, le plus grand éclectisme avait présidé au choix de ces personnalités, choix guidé uniquement par le souci de désigner des personnes aptes à remplir physiquement et moralement la tâche qui leur était confiée.

Chaque Commission comptait dans sa circonscription de 40 à 70 communes, dont il fallait exploiter au mieux les ressources pour répondre aux doubles besoins des armées et de la population civile.

Les circonscriptions avaient été tracées en fonction des conditions géographiques de façon à disposer du maximum de facilités de circulation par l'utilisation des vallées et des voies ferrées.

Chaque commune comprenait, outre son Président, un membre adjoint, un secrétaire comptable, un ou plusieurs

experts spécialisés dans chaque branche et du personnel de complément (cycliste, agent de liaison, presseur de fourrage, etc.). Elle disposait de tout le matériel nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

Les Commissions de Réception étaient essentiellement chargées de procurer à l'Etat, en principe par voie d'achat direct ou de marchés, les denrées et fournitures qui leur étaient demandées. A défaut d'accord amiable, elles avaient la possibilité de recourir à la réquisition.

Au début de la guerre, l'existence de la zone franche, qui s'étendait à la majeure partie du département, fut cause de difficultés qui s'atténuèrent avec le temps.

Dans les parties montagneuses du département, les difficultés de transport entravèrent aussi, pendant les mois d'hiver, les opérations du Ravitaillement. Pendant la belle saison, les livraisons étaient, en toutes régions, souvent retardées par les travaux saisonniers qui retenaient les cultivateurs à leurs champs.

Les denrées fournies par le département de la Haute-Savoie furent principalement : le foin, la paille, l'avoine, le blé, les pommes de terre et le vin. Une mention spéciale doit être donnée au fromage de gruyère qui fut frappé de réquisition à concurrence d'un tiers de sa fabrication. Les prix du ravitaillement étant sensiblement inférieurs à ceux du commerce, les livraisons furent souvent très difficiles à obtenir. A la fin de la guerre, un entrepôt pouvant contenir 5.000 pains avait été organisé à Annecy.

Des ateliers de pressage fixes et ambulants avaient été aussi créés en divers points pour la réunion des contingents de foin et de paille.

La Haute-Savoie fournit également des bovins, des porcs et des moutons ainsi que du bois et des bougies.

On le voit, la contribution du département aux besoins du Ravitaillement fut importante. Le tableau ci-après donne une idée de cette contribution. (1)

---

(1) Les chiffres figurant dans le dit tableau ont été relevés dans un rapport adressé au Ministre du Ravitaillement par le Service de l'Intendance.

Nature des fournitures	Quantités fournies pendant la guerre par la Haute-Savoie
Foin	542.000 quintaux
Paille	20.300 »
Avoine	62.000 »
Blé	1.550 »
Fromage de gruyère	12.000 »
Pommes de terre	52.000 »
Bois de chauffage	56.000 »
Vin	580 hectolitres
Bovins	25.800 têtes
Porcs	11.600 »
Moutons	730 »

Bien entendu, les denrées ci-dessus mentionnées ne sont que les principales de celles qui furent livrées par le département de la Haute-Savoie. Les fournitures faites portèrent, en outre, en proportions plus ou moins importantes, sur les autres branches de la production locale, telles que seigle, orge, sarrasin, betterave, chanvre, colza, châtaignes, noix, etc.

Ainsi, grâce à la variété de sa production due à sa conformation physique qui en fait à la fois un pays de plaines et de montagnes, la Haute-Savoie put fournir une gamme de produits extrêmement étendue qui lui permit de participer de façon fort efficace au ravitaillement de nos armées, pour lesquelles l'arrivée de moyens de subsistance constituait un problème chaque jour renouvelé. Ceux des premières lignes devaient « tenir », mais pour tous il fallait vivre, c'est-à-dire manger. Et le temps n'était plus où, comme sous l'ancien régime et sous l'Empire, on pouvait vivre sur l'habitant. Il fallait que, dans leurs tranchées, les hommes reçoivent tous les jours leurs rations.

A cette tâche, le Service de l'Intendance ne faillit jamais, mais il le dut, avant tout, aux populations de l'arrière et, plus particulièrement, à la population paysanne qui, avec un courage et une abnégation magnifique, réussit,

avec des moyens réduits, à maintenir la production du pays à un niveau suffisant et livra sans réticence les denrées récoltées.

Et, à cet égard, le département de la Haute-Savoie a su se classer dans un rang fort honorable dans le grand palmarès national, de même qu'il devait, lors de la seconde guerre mondiale, apporter une large contribution aussi bien au ravitaillement des troupes qu'à la Résistance à l'occupant .

Georges CHAPIER.

L'Irascible Major Autrichien et les Carougeois

Au début de septembre 1814, on mandait de Genève au « Journal des Débats » que Marie-Louise, qui était à Aix, en Savoie, depuis le 16 juillet, en était partie dans la matinée du lundi 5 septembre et était arrivée à Genève le même jour à l'Hôtel Dejean de Sécheron, avec une suite de treize voitures.

Elle ressent les meilleurs effets des eaux d'Aix, précise-t-on, et se loue beaucoup des procédés des habitants de Savoie, qui n'ont pas cessé un instant de respecter son *incognito*. Aujourd'hui, S.A.I. a fait une course à cheval à Ferney, où elle a visité le château de Voltaire. Elle était accompagnée du comte de Neipperg, arrivé récemment d'Italie à Aix, du comte de Cussy, son premier chambellan et de ses dames d'honneur qui la suivaient en calèche. Elle partira d'ici vendredi 9 pour Lausanne, Fribourg et Berne. De là, elle se propose de faire quelques excursions dans l'Oberland, pour visiter les beautés naturelles de ce pays avant de retourner à Schoenbrunn. Toutes les personnes de sa suite portent la nouvelle cocarde du duché de Parme, qui est blanche avec des raies rouges...

Dans la « Gazette de Lausanne », ni Eugène de Budé, dans les Bonaparte en Suisse, ne font allusion à l'affaire de Carouge.

Or, le jeudi 8 septembre, en fin de matinée, de fort mauvaise humeur, le commandant de place comte Blaise Antoine de Begna, major des chasseurs autrichiens stationnés à Carouge, se présenta à la mairie, porteur d'un ordre du général comte de Reyberg, exigeant la convocation du Conseil municipal pour midi précis.

A midi et quart, la majorité des membres se rassemblait. Le major, accompagné de deux officiers, annonça que le général exigeait de la commune de Carouge une réparation éclatante pour l'injure faite à l'Impératrice Marie-Louise, ainsi qu'à sa suite et aux officiers autrichiens de son escorte, lors de leur passage dans la bourgade, dans la soirée de lundi 5 septembre.

C'est alors, dit le major, que toute la canaille de Carouge se permit de pousser des acclamations et de proférer les cris séditieux de « Vive Napoléon » dans toute la traversée de la ville. Il a même été jeté, dans le carosse de l'Impératrice, une cocarde tricolore qui l'atteignit à la joue.

Le Conseil, en témoignant tout le regret qu'il éprouve de la conduite de quelques habitants, a répondu au major que le maire Louis Montfalcon a fait faire des recherches restées jusqu'ici infructueuses pour découvrir les coupables. S'il peut y parvenir, il s'empressera de provoquer contre eux la peine qu'ils méritent.

D'après les premiers renseignements recueillis, les acclamations générales étaient plutôt « Vive l'Impératrice ». Le nom de « Napoléon » aurait seulement été entendu à l'entrée et à la sortie de la ville. L'obscurité qui commençait à régner au bord de l'Arve n'a pas permis de distinguer les personnes qui crièrent « Vive Napoléon ». Il devait s'agir d'enfants mélangés à la foule, mais certainement pas de malveillants, car la masse des habitants carougeois est saine.

Si la mairie avait été prévenue du passage de l'Impératrice rentrant d'Aix, elle se serait fait un devoir de prendre toutes précautions et les mesures utiles pour empêcher les rassemblements et éviter les vociférations dont on se plaint.

Courroucé, le major des « kaiserlicks », sans égard pour ces excuses et justifications, s'emporta de plus belle contre la généralité des Carougeois, en propos outrageants et en menaces.

Le Conseil éprouva une sensation pénible en consignant certains propos : « Je suis outré, dit le major, contre les habitants de Carouge, ce sont tous des coquins

et de la canaille du haut en bas de la ville. Jusqu'ici je les ai ménagés, mais à l'avenir, le premier qui manquera le moins du monde, sera bastonné en place publique ; je les ferai mourir sous les coups. Ces canailles ont profité de l'ombre, si l'incident s'était produit en plein jour, j'aurais teint mon sabre de sang. Vingt-cinq de mes Chasseurs auraient exterminé toute cette canaille.

« Il faudrait, à Carouge, non pas un comte de Begna, mais un commandant hongrois. Sans moi, le général aurait fait traduire le maire à Turin. »

Le maire Montfalcon ne se trouvant pas alors à cette réunion extraordinairement houleuse et ayant fait prévenir qu'une indisposition le retenait à son domicile, un certificat fut délivré au major sur sa requête.

Ce dernier annonça ensuite que cette région ayant été rendue au Roi de Sardaigne, les membres de la mairie devaient arborer la cocarde bleue et inviter les habitants, par une Proclamation, à porter cet insigne.

Sur l'observation qui lui fut faite que l'usage de ce Pays n'est point que les bourgeois portent la cocarde, mais seulement les militaires, et que le Conseil ne croyait pas devoir accéder à sa demande, à moins qu'elle ne soit ordonnée par écrit, le major a répondu qu'il ne voulait point agir ainsi, ce n'était, de sa part, qu'une invitation, conseillant énergiquement d'y obtempérer, faute de quoi la ville serait mal vue de son souverain ; que c'était aux autorités à donner le bon exemple aux habitants...

Les conseillers présents s'empressèrent d'alerter le maire Montfalcon et d'informer la Commission Centrale du Léman, autorité essentiellement compétente pour statuer.

C'est ainsi que le mardi 13 septembre, le maire adresse ce message : « J'ai cru devoir taire ce qui s'était passé à la mairie lors de la convocation, en présence du major autrichien, mais comme il paraît qu'il s'établit contre Carouge un système de vexations, j'ai jugé que ma responsabilité me fait un devoir de ne vous rien laisser ignorer.

« Vous sentirez, sans doute, que l'ordre du major est une suite du système dont je viens de vous parler : Il y

a un mois, le lieutenant Schuler, de la Place, fit à la mairie, une demande de guérites et lits de camp. Le major de Begna dispensa la commune de cette fourniture et il n'en fut plus question.

« Hier, le lieutenant Schuler et un autre officier se rendirent à la mairie accompagnés d'un sergent major ; ils firent appeler l'adjoint Girard et lui adressèrent de violents reproches au sujet de l'ordre non exécuté. La réponse faite par l'adjoint aurait dû les calmer ; mais Schuler répondit en injures et menaces les plus violentes contre la mairie. Un Genevois présent, comprenant l'allemand, en fut révolté.

« Ce même jour, le second lieutenant est venu réclamer l'adjoint Girard ; on le fit mander de suite, tandis qu'une dizaine d'hommes se massaient devant la mairie, mettant baïonnettes au canon.

« A ce moment, l'officier annonçait, avec beaucoup de colère, qu'il allait faire arrêter et conduire à Turin l'adjoint pour avoir refusé d'aller chez le commandant de la Place. L'adjoint n'ayant pas paru, l'officier se retira avec sa troupe. Voici ce qui avait donné lieu à cette mesure étrange : un moment avant cette scène, une voiture requise n'arrivant pas à point nommé, deux militaires intimèrent à M. Girard de les suivre à la Place. L'adjoint voyant à cet instant que l'on conduisait la voiture au lieu fixé, refusa de les suivre, car quelques jours auparavant il y avait été grossièrement insulté.

« Voilà, Messieurs, des faits que je soumets à votre sagesse, sans me permettre aucune appréciation, vous priant d'en donner connaissance au comte de Begna ainsi qu'au colonel des Chasseurs autrichiens.

Signé : « Louis Montfalcon. »

Le maire avait précédemment rendu compte d'un fâcheux événement survenu au cours d'une soirée où quelques chasseurs autrichiens se divertissant à l'auberge du sieur Duvillard, se querellèrent.

Au bruit, plusieurs personnes se rassemblèrent, surtout des enfants poussés par la curiosité, s'approchèrent du débit. Huit Chasseurs sortirent sabre au clair, les menaçant, aussi s'empressèrent-ils de s'éloigner.

Un jeune homme d'Arare passant sur ces entrefaîtes, ignorant ce qui s'était passé, continua tranquillement son chemin, ce ne fut que lorsqu'il vit l'un des chasseurs foncer sur lui qu'il tenta de fuir, mais il était trop tard. Il fut atteint d'un violent coup de sabre au col.

Un voisin secourut aussitôt le malheureux jeune homme et le pansa. Les officiers parvinrent à découvrir l'auteur de cet acte inconsidéré et l'acheminèrent sous bonne escorte, ainsi qu'un sergent prévenu de n'avoir pas réprimé ce désordre, afin de les traduire devant une Commission militaire à Saint-Jean-de-Maurienne.

La sévérité dont a fait preuve le major de la garnison et les ordres qu'il a donnés pour prévenir de pareils désordres font espérer qu'ils ne se renouvelleront pas. Le jeune homme blessé appartenait à une famille d'Arare peu aisée ; une indemnité doit lui être accordée.

Quant aux suites de l'incident de l'Impératrice, le maire Montfalcon procéda à divers interrogatoires. La modiste Marie Bourdon, dans cette fameuse soirée du 5 septembre, n'entendit, dans la rue Saint-Victor, que des cris confus. Elle avait eu connaissance qu'un bouquet devait être présenté à Marie-Louise, les fleurs ayant été fournies par les dames Dugay et Arnaud. Les divers interrogatoires ont laissé entendre que quelques cris de « Vive Napoléon » avait été poussés...

Mais les orages s'apaisèrent et les éphémères occupants disparurent... même s'ils furent bigames, mais ils laissèrent des traces, comme celles-ci. Registre de Lancy, T. I, p. 74 : « Le 5 novembre 1816 est née, et le 7 baptisée, Françoise Joséphine, fille de noble Blaise Antoine, comte de Begna, né à Zara, en Dalmatie, major au service de S. M. l'Empereur d'Autriche, commandant à Padoue, et de dame Josette Marie Antoinette Mathieu de Marcley, mariés. Parrain, noble François Marie Delagrange, marquis de Chaumont ; marraine, Marie Joséphine, veuve de Marcley de Cervins, mère de l'accouchée. E. Baud, recteur ».

Une pierre tombale à l'entrée du cimetière de Carouge se dresse, où un nom, dans le silence et dans la paix, rappelle au passant la fragilité des popularités en invoquant le pardon et la miséricorde.

Paul TAPPONNIER.

Une figure oubliée de la Vallée de Thônes

François AGNELLET

Chansonnier patoisant [1]

Rares sont les jours de la vie que l'on peut marquer d'une pierre blanche.

En m'accordant votre audience, vous me faites non seulement un grand honneur, dont je ne suis pas sûr d'être digne, mais vous me procurez aussi une grande joie, que je ressens profondément.

De cette joie et de cet honneur, je vous remercie avec les pauvres mots d'usage, et d'emblée, je réclame votre indulgence pour l'exposé qui va suivre. Puisse la foi qui l'a animé, suppléer, en quelque sorte, à son indigence.

Il y a bientôt deux ans, passant mes vacances à Thônes, je montrais à M. François Cochat, le si dévoué et autorisé conservateur du musée municipal, votre éminent collègue, un cahier d'écolier sur lequel j'avais relevé — il y a presque un tiers de siècle - diverses chansons patoises de François Agnellet.

Il voulut bien s'y intéresser et bref, de fil en aiguille, me voici à votre barre...

Je n'ai pu parvenir à découvrir si ces chansons avaient, ou non, été publiées (j'entends : intégralement) ; et dois me contenter de verser modestement au dossier, ce que j'ai pu recueillir de l'œuvre d'Agnellet et apprendre sur sa personne.

---

(1) Causerie faite à l'Académie Florimontane, le 5 mai 1954.

Je vous tends un kaléïdoscope que nous tournerons ensemble, si vous le voulez bien ; et ainsi, tour à tour, apparaîtront, au fond de la lorgnette, quelques traits caractéristiques de ce fils de la Vallée de Thônes, quelques extraits pittoresques de son œuvre.

J'ai rencontré assez de difficultés à la traduction de plusieurs passages et porte un témoignage de reconnaissance à deux de mes collègues lyonnais, dont les familles sont d'origine savoyarde.

Mlle Suzanne Verjus qui, très complaisamment (car elle n'est pas dactylographe) a transcrit par le clavier de la machine à écrire les textes patois de mon cahier ;

M. Henri Bochaton, chef de Section au Ministère de la Reconstruction et du Logement, qui connaît bien le patois du Châblais, et par là, a « débroussaillé » amicalement, pour mon entendement, celui du Genevois.

Enfin, ma gratitude ira à celui que j'ai déjà nommé...

Quelle lourde responsabilité n'avez-vous pas assumée, Monsieur Cochat, mon cher introducteur au sein de cette ancienne et illustre Compagnie où, je le crains fort, une fantaisie quelque peu parisienne, risque de détonner étrangement.

Le 23 février 1807, naissait au lieu-dit : Sous le Mont-Durand, commune de Saint-Jean-de-Sixt, département du Mont-Blanc, « emmi nos plus aspres montagnes » (ainsi que, deux siècles plus tôt, Saint François de Sales témoignait de ces hauts sites alpestres), le troisième enfant et premier fils de Julien Agnellet la Pierraz (ou la Perrière), né lui-même à Saint-Jean, et de Josephte Missilier, du Grand-Bornand.

Baptisé le même jour, il reçut le prénom de François et eût, pour parrain, son oncle paternel François-Marie ; pour marraine, l'épouse de ce dernier, Perrine-Dorothée Favre-Bertin, également native de Saint-Jean.

Parmi nos plus âpres montagnes certes, mais nos plus belles aussi ; le petit « fanfouay » devait les aimer toujours, et mieux, il les chanta :

La Savoie est ma patrie,
Je suis né sous le Mont-Durand ;
Là, jamais, l'on ne s'ennuie...

etc.

Sa famille est une des plus anciennes de la Vallée.

Si le nom patronymique apparaît pour la première fois à Thônes, au début du XIV^e^ siècle, — bien avant la farce de Maître Pathelin — nous le retrouvons aussi au cours des âges, avec divers orthographes et surnoms ; aux Villards-sur-Thônes, au Grand-Bornand, à La Clusaz-lieu-Dieu, mais surtout à Saint-Jean-de-Lessy (ou Sixt) qui paraît être le vieux berceau familial.

A différentes époques, en vagues successives, quittant les Sixt (s), puis le Mont-Durand, nous voyons des Agnellet descendre s'installer à Thônes, où ils s'honorent de compter des prêtres, des syndics, des notaires, un procureur de la maladrerie de Tronchine, un docteur (ès-médecine), etc.

François Agneliet, encore en robes, participe à cette dernière migration qui se situe dans sa prime jeunesse, son père s'établissant aubergiste à Thônes, rue de la « Saulne », aux alentours de 1810.

La Savoie est alors française et, après la chute du I^er^ Empire, nous savons que c'est vers Lyon, Paris et autres grands'villes que vont se tourner les ambitions de cette nouvelle génération qui tend à se détacher de plus en plus des rois sardes, sans oublier son terroir.

Dans le Paris de Louis-Philippe, après de très modestes débuts, nous trouvons déjà, en 1842, en pleine prospérité la manufacture de : fournitures de modes, chapeaux de paille et de feutre, pour dames, « Les Frères Agnellet », renommée dans toute l'Europe et les Amériques pendant trois-quarts de siècle.

François Agnellet est un des premiers artisans de cette réussite, mais c'est un sage... Ayant ainsi acquis, dans la capitale française, une honnête aisance, il revient tôt au pays, laissant à ses frères cadets la direction des affaires commerciales et ne s'occupant qu'assez peu, par la suite, de la fabrique de Tronchine (commune de Thônes), seulement acquise, en fait, en 1865.

Entre temps, il avait épousé, en 1831, Marie-Hélène Cotterlaz-Reinaz, du Reposoir, dont il eut sept enfants ; devenu veuf en 1851, il se remaria à Sylvie Pergod, de Saint-Jean, qui lui donna quatre nouveaux descendants.

« Nos cœurs vont où vont nos rivières ». François Agnellet est trop profondément Savoyard pour ne pas se sentir Français.

Au moment des tractations précursatrices de l'Annexion, tandis que Cavour tergiverse, il est de ceux, avec ses frères, cousins (et bien d'autres) qui pressent directement ou indirectement le Gouvernement impérial de faire montre d'une attitude plus énergique.

Par décret du 26 août 1865, Napoléon III le nomme Maire de Thônes... et Thônes lui doit beaucoup.

Ce fut un administrateur avisé, urbaniste (avant le mot sans doute), en tous cas : grand-voyer.

La liste des réalisations suivantes, qui marquèrent son passage à la Maison de Ville, n'appelle pas de commentaires, sa sécheresse nous en paraît la suprême éloquence :

Création d'aquedues - égouts ;

Pavage des rues ;

Pose de tuyaux d'adduction d'eau et de bornes-fontaines (après achat de diverses sources) ;

Asphaltage des trottoirs et du sol des Arcades ;

Importants travaux d'aménagement et d'extension aux écoles de filles et de garçons ;

Enfin, avec l'aide financière apportée par son frère Joseph Agnellet, qui ouvre une souscription chez les Savoyards de Paris, l'établissement du télégraphe entre Annecy et Thônes. (Pour l'époque, être relié par le télégraphe au chef-lieu départemental équivalait à être brusquement relié au monde).

Il a bien rempli « ses fonctions » (terme juridique), mais en fait « son mandat » lorsqu'il démissionne le 1 octobre 1870.

Le glas du deuxième Empire avait sonné un mois plus tôt ; simple coïncidence peut-être...

A 65 ans, le 26 octobre 1872, une pleurésie devait l'emporter.

Et il repose au cimetière de Thônes, où aucune humble plaque ne rappelle à la mémoire de ses concitoyens, ni le Maire, ni le chansonnier.

Grâce à M. Cochat, il a cependant son portrait au Musée local et une fresque allégorique, représentant les principaux magistrats municipaux, laisse, à l'Hôtel de Ville actuel, un souvenir approximatif de ses traits.

Nous possédons de lui deux photos ; l'une est celle d'un tableau peint vers 1856 : large crâne des Savoyards, nez busqué, yeux clairs... Il est rasé et porte les favoris ; l'autre, que l'on peut situer vers la fin de deuxième Empire, est un document direct qui le représente avec un visage déjà appesanti sous de longs cheveux blancs ; les favoris ont disparu... Il est assis, appuyé sur sa canne.

Voila ce que les froides archives livrent du personnage ; le plus intéressant en sera livré par ses chansons !...

Car Agnellet a écrit une trentaine de chansons en patois de Thônes, abordant les genres les plus divers, et son œuvre est difficile à traduire comme à analyser (1).

A traduire d'abord, parce que certains mots et certaines expressions n'ont pas, en français, leurs correspondants exacts ; à analyser ensuite, parce qu'ayant écrit pour son seul plaisir, il ne semble pas avoir suivi une méthode quelconque. (Il est évident qu'il n'a jamais songé à ce que soient tressés, sur son front, les lauriers du poète, et c'est à juste titre qu'il se dit chansonnier, rien de plus).

Toutefois, il a poussé le souci de la correction phonétique en essayant parfois quatre à cinq orthographes différentes afin de rendre, de la façon la plus précise possible, certains sons étrangers à notre langue et, pour autant, sa notation ne correspond pas toujours à celle (ou celles) du dictionnaire savoyard de Constatin et Désormaux.

---

(1) Les textes en patois peuvent être consultés aux archives de l'Académie Florimontane.

Tour à tour, narquois ou sensible, bon chrétien raillant bigots et bigotes, sa verve n'épargne ni les « tyrans », ni certains rêveurs idéologiques de 1848.

En vers octosyllabiques, forme qu'il emploie volontiers, voici comment il nous présente lui-même ses chansons dans un petit poème écrit en français, qui a précisément pour titre : « Le chansonnier rendu à ses chansons » :

Hélas ! on vit pour ne pas vivre,
C'est en quoi l'on a toujours tort ;
Sur l'Avenir, fou l'on s'enivre,
Quand on est si près de la mort.
Dans une affreuse léthargie,
J'ai passé de belles saisons !
Amis, je rentre dans la vie,
Je vais me rendre à mes chansons.

Tout est-il dit ? Rien ne le prouve.
Pourtant que d'auteurs érudits !
Mais après les moissons, on trouve
Toujours quelques brillants épis.
Dans ce siècle d'hypocondrie,
Que de sujets nous y puisons !
Amis, je rentre dans la vie,
Je vais me rendre à mes chansons.

N'est-il pas heureux sur la terre
Le véritable chansonnier ?
Il rit des grands, de la misère,
Il rit même étant prisonnier.
C'est lui qui, de philosophie,
Donne les plus hautes leçons.
Amis, je rentre dans la vie,
Je vais me rendre à mes chansons.

Dans son aimable simplicité, ce modeste poème est la clef de voûte de l'œuvre, ou mieux, le fil d'ariane qui guidera le lecteur, l'amenant à l'exacte compréhension des pensées et du comportement de son auteur.

Quelles sont ces saisons « d'affreuse léthargie » à la suite desquelles il se rend à ses chansons ?

Sans en avoir la certitude, évitant de verser dans l'histoire romancée, il est permis de penser qu'il évoque ses années parisiennes, riches sans doute de labeur, mais dépourvues de spiritualité, pour lui, qui n'a pu voir que le côté affairiste de la capitale et son tohu-bohu.

N'a-t-il pas aussi écrit, dans cet extrait du « Rocher des Mêzer » :

On court, on cherche, on se tourmente
Loin du nid de notre printemps,
Mais on voit bien vite qu'on s'éreinte
Et qu'on n'arrête pas le temps.

A Paris, tout me semble horrible,
C'est là qu'on nourrit les Enfers ;
On ne vivra jamais tranquille
Qu'autour du Rocher des Mêzer.

Du Bellay préférait à l'air marin la douceur angevine ; il est permis de préférer « l'air pur de nos montagnes » à celui de Paris.

* * *

Despine, qui a connu Agnellet — l'année 1872 marqua leur commun trépas — avait classé ses chansons en sept genres.

Selon le jugement de chacun, il est loisible de modifier cette analyse et le jeu en peut être tentant. Nous avons pensé cependant qu'il était plus raisonnable de suivre un contemporain dont le nom reste très justement attaché à la renaissance de la Florimontane.

Voici donc, selon Despine, les titres connus de lui vers 1868 :

Philosophie : *La Consolathon*, *L'Avenna*, *La Resthe û baou*, *L'Avuglio iraou*.

Nous complétons par : *Le Chansonnier rendu à ses chansons* et *La botoille de vin viaou*.

Satire politique : *La Constituchon*, *Siccardi*, *Lou Démocrate*, *Le Conségli rebéclia*.

Satire morale : *Lous Amoiraoux*, *Fouriétiste* (ou le Communiste).

Rêverie poétique : *Le Rothai de Mayser* (ou Mêzer).

Verve gauloise : *La Flie que vu se marià* (ou *lous tray galan*), *La Disputa*, *Le Due braque*, *Les Comare*.

Nous ajoutons : *L'Explicachon*.

Chroniques locales : *Le Diablo de la Clusaz* (ou *le Bon viven*), *Santa-Bershetta*, *La Taravella*.

Nous y joignons : *Lous Sarvan*.

Bluettes : *La Rinma et le rinmi, Bevin lòl* (ou *Le Vin n'est pas pé lous thin*), *Le Molin de boué, Le Toûtou le Brisson.*

Cette dernière chanson, une berceuse dont l'air est celui du Roi Dagobert, est certainement la plus connue et elle est charmante.

Une jeune mère berce son premier enfant, son Joson, le prie de dormir avant que le père ne revienne, car s'il le trouve éveillé ils seront fouettés tous les deux.

Elle est toute embesognée, se débattant parmi ses devoirs maternels et ménagers... et elle songe à l'avenir.

Mais avant que Joson ne soit grand, d'autres rejetons le suivront, car déjà - elle lui fait en le berçant cette confidence — : « Mon petit innocent... si je ne me trompe pas, je t'ai déjà trompé ».

Elle pense aussi qu'elle aurait pu rester libre et murmure :

Filles de quinze à vingt ans,
Ne vous pressez pas tant.
Quand on est marié,
Tout n'est pas sucré...

Ha, dârmi mon Joson
Toûtou le nânai le brisson.

Reprenant le classement de Despine, nous trouvons, sous la rubrique « philosophie » : « La Consolation ».

Philosophie si l'on veut, mais marquée profondément de christianisme.

Agnellet y évoque la dure condition des paysans de son époque, de ceux tout au moins qui ont peu de biens, un champ, une chèvre.

Il exhorte à la patience, à la foi dans l'avenir et dit à son laboureur :

N'accuse pas, dans ta misère,
Celui qui fait lever le soleil ;
Car sa bonté nous daigne faire
Tout ce qu'il faut pour être heureux.
Laisse au méchant traîner ses chaînes,
Prie, ton cœur sera béni.
Quand on prie, on oublie ses peines.
Le temps des beaux jours va venir.

L'injuste n'a point d'espérance.
L'impie est toujours tourmenté !
Travaille au soin de la conscience,
C'est ce qui doit t'inquiéter.
Quand, de ta vie, rentrant les rênes,
Les anges viendront te soutenir ;
La tombe finira tes peines,
Le temps des beaux jours va venir.

Et dans un genre nullement sépulcral, la chanson suivante, non citée par Despine (peut-être est-elle postérieure à 1868), donnera de François Agnellet une assez juste idée ; elle complète en quelque sorte les confessions du « Chansonnier rendu à ses chansons ».

La traduction que nous en donnons a le grave inconvénient de porter quelquefois à 9 ou à 10 le nombre de pieds des octosyllabiques patois et il nous manque, en outre, de cette chanson, le premier ou deuxième vers de la première strophe. Après avoir tâtonné, nous avons rétabli ainsi qu'il suit le sens général en « inventant » ou « réinventant » le deuxième vers.

Nous serions curieux de trouver, un jour, le texte authentique.

La Bouteille de vin vieux

Aimer, c'est le bonheur du sage.
Mais sans le vin, divin breuvage,
L'amour (ne) serait (qu') un mal douloureux,
Et l'existence un rêve affreux.
On peut, sans troubler sa conscience,
Aimer (un) objet, par préférence ;
Pour moi, ce que j'aime le mieux,
C'est la bouteille de vin vieux.

J'aime les arts, l'agriculture,
Et j'aime admirer la nature,
Quand le printemps dans sa splendeur,
Arrive couronné de fleurs.
J'aime voir les jeux de l'enfance,
Les arbres que le vent balance ;
Mais ce que j'aime le mieux,
C'est la bouteille de vin vieux.

J'aime voir l'homme de mérite,
Et non l'avare et l'hypocrite ;
Bénie sera, baisée la main
Qui sait distribuer le pain.
J'aime le pardon, l'indulgence,
Rendre justice à l'innocence ;
Mais ce que j'aime le mieux,
C'est la bouteille de vin vieux.

J'aime le père de famille,
Assis près d'un feu qui brille,
Entouré de nombreux enfants
Qui arrivent travailler des champs.
J'aime la maison de mon père,
Aider l'homme qui se donne peine ;
Mais ce que j'aime le mieux,
C'est la bouteille de vin vieux.

J'aime l'hiver aller m'étendre
Sur la seiure (?) pour bien entendre
Le bruit du rouet, la chanson
Des filles qui charme les garçons.
J'aime écouter tante Grégoire (?)
De revenants, conter l'histoire ;
Mais ce que j'aime le mieux,
C'est la bouteille de vin vieux.

Enfin, j'aime tous mes semblables,
Toutes les femmes à l'air aimable,
Mais la mienne par-dessus tout,
Et je fais preuve de bon goût.
J'aime vivre dans l'esclavage,
Qu'on trouve dans le mariage...
Mais ce que j'aime le mieux,
C'est la bouteille de vin vieux.

Le madrigal à son épouse ne peut passer inaperçu, il est trop plein de finesse. En même temps, l'auteur tend à se rattacher à la grande lignée des vieux bardes des vins de France et... de Savoie qui, de Rabelais à Ponchon, en passant par Henri IV, ont su trouver, raisonnablement, au fond des pots, les éternelles vérités de la vie.

Voici : *Le Vin n'est pas pour les chiens* :

Buvons tout, buvons bien,
Le vin n'est pas pour les chiens.
Buvons tout, buvons bien,
Le vin n'est pas pour les chiens.

Comment prendre un peu d'agrément
Dans ce monde de tourments,
Si l'on n'avait tout-le-temps
La bouteille entre les mains !

Quand on peut boire souvent,
On devient fort et savant.
L'on voit s'enfuir à grands pas
L'heure de notre trépas !

Tant qu'un plaideur plaidera,
Tant qu'un juge jugera,
Moi, dans le bon vin nouveau,
Je viderai tout mon procès.

On dit que l'eau et le vin
De l'homme sont le soutien.
Mais pour agir prudemment,
Bois-les séparément !

Les tyrans, les oppresseurs
Sont tourmentés par la peur ;
Mais le buveur fièrement
Lève le coude en chantant.

Dieu nous montra sa grandeur
Quand il créa cette liqueur ;
Le diable n'aurait pas fait
Un breuvage si parfait.

(*Refrain :* Buvons tout, buvons bien).

Avant d'aborder encore un autre genre, ce court extrait « d'Amis bevin » évoquera des souvenirs chez ceux qui, nés au plus tard au début du siècle, l'ont peut-être entendu fredonner :

L'invention de la cannelle
Est digne d'admiration ;
Mais certain'ment la plus belle
Est celle du tire-bouchon.

Bevin, bevin	Buvons, buvons
pé l'homo de bin.	pour l'homme de bien.
Diû kéria le vin,	Dieu créa le vin,
Amis, bévin !	Amis, buvons !

Si, dans « L'aveugle heureux », nous retrouvons, par contre, l'état d'âme qui présida à la création de la « Consolation », de la satire, politique ou morale, selon les points de vue, nous avons choisi « Fouriétiste » alias « Communiste » dans le sens et l'esprit du mot au milieu du XIX[e] siècle :

Le Communiste (ou *Fouriétiste*)
(Adepte des théories de Charles Fourier.)

Ah ! que j'admire les systhèmes
Du bon Fourier, du grand Cabet !
Ils ont trouvé dans de vieux barêmes, (1)
Du bonheur, le divin secret.
Contre la passion, plus de guerres,
L'humanité va reverdir,
On sera si bien sur la terre
Qu'on se rira du Paradis.

(1) Autrement dit : Grimoires.

On nagera dans l'abondance,
Ivre de joie, de liberté,
On aura la même croyance
Et tous, la même volonté.
On verra régner la clémence.
Entre le chef et le conscrit ;
Dans le moule de la patience,
On refondra tous les esprits.

Adieu, temps des propriétaires,
Proud'hon nous rappelle au devoir !
« T'es marié, t'es célibataire »,
On aura tout, sans rien avoir.
La possession suppose un crime,
Les travailleurs sont des pillards.
Quand rien ne sera légitime,
On ne verra que du bâtard.

Le paysan pourra sans peine,
De son état, vivre en heureux ;
Et pourra gagner son avoine,
En se tournant le ventre au soleil. (2)
La semaine commencera le samedi,
Le dimanche, on s'étendra sur les reins,
Pour avancer l'ouvrage (3) du monde,
Tout le monde ne fera rien.

Le soleil, grand réactionnaire,
Conserve ses droits féodaux,
Mais le bras des égalitaires
L'applatira sous le niveau. (4)
Les pôles, dans leur couche humide,
Par un effort désespéré,
S'empareront de la « torride »,
Que deviendra la « tempérée » ?

Ce qui étonne ces nouveaux sages
C'est qu'avant eux, sans s'en douter,
Les femmes savaient, par usage,
Exercer la communauté.
Depuis longtemps qu'on nous enivre
Avec de si beaux sentiments,
En bêtes, nous sommes sûrs de vivre
Et nous vivrons parmi les chiens.

Cent ans après — et quelles que soient les opinions de chacun — la satire reste amusante.

Despine a classé dans « verve gauloise » cette autre chanson d'un genre tout différent :

---

(2) En se chauffant le ventre au soleil (en se dorant les côtes...).
(3) L'œuvre.
(4) Le nivellera.

Les Trois galants
(ou : *La Fille qui veut se marier*)

Ma « didanna » j'ai trois galants.
Ah ! que je suis malheureuse
D'être toujours en balance ! (1)
La vie me semble affreuse,
Pourtant, leur promettre à tous trois
A mon cœur, c'est contraire.
Toi qui a l'esprit de rien embarrassé, (2)
Dis-moi ce qu'il me faut faire ?

Pierre a l'air un gros serin, (3)
Mais que de biens sont siens !
S'il est du goût de mes parents,
Il n'est guère du mien.
Près d'une haie si mal taillée (4)
(Quel) moyen de se distraire ?
Moi qui aime tant les éveillés
Dis-moi ce qu'il me faut faire ?

Jean, hélas ! ne fait pas dégourdi,
Vraiment, c'est grand dommage ;
Je crains de le mettre au supplice
Le jour du mariage...
Il me promet d'heureux moments,
Mais peut-il me complaire
Moi qu'ai si bon tempérament !
Dis-moi ce qu'il me faut faire ?

François, je l'aime, il est charmant ;
Son parler vous enchante ;
Il charme en vous touchant la main,
Et trois fois plus quand il chante !
Son bon cœur fait croire au bonheur,
Mais chez lui la misère
S'étale au carreau tout le jour (5).
Dis-moi ce qu'il me faut faire ?

« Rien n'est pis qu'un bourru raseur (?)
« Chez lui, c'est la tourmente.
« Et que feras-tu d'une poutre
« Qui tombe à plat (ventre) à la descente (?)
« On se contente de petit lait
« Quand un homme sait (vous) plaire.
« Avec l'amour et l'amitié
« Tu sauras assez que faire... »

---

(1) Su le barlan.
(2) Toi, dont l'esprit de rien ne s'embarrasse.
(3) Sâ - ren - serin, sarment, souche ou scieur (raseur ?).
(4) Sitho - siau - seau, cizelin (?).
(5) S'achette û câro.
S'assied au câro (la grand'place publique de Thônes (?)).

Dans « chroniques locales ou folklore », le « Diable de la Clusaz » s'est conservé jusqu'à nos jours et parmi les « bluettes » la petite acrobatie « Le Rimeur et la rime », justifie bien le titre de chansonnier d'Agnellet, auteur de transition qui, écrivant en patois, pense assez souvent en français « disons officiel » ou de langue d'oïl.

Le Rimeur et la rime

En qualité de vieux rimeur, (1)
J'ai voulu faire une rime ;
C'est (une) faveur de grand rimeur,
Et même (une) faveur de la rime.
Qu'il est ennuyeux le rimeur
Qui dit toujours la même rime !
Pourtant on entend le rimeur,
Souvent pour apprendre sa rime.

(Quel) moyen de connaitre le rimeur,
Si l'on ne connait pas la rime ?
Celui qui veut dev'nir rimeur,
Fera l'étude de la rime.
Mais pour être excellent rimeur,
Il ne faut pas chercher la rime,
Car sans ça le pauvre rimeur
Ne sera jamais qu'une rime.

Le bonheur de tous les rimeurs,
Se trouve à fin de la rime ;
Mais la vie de certains rimeurs,
N'est, hélas ! qu'une triste rime.
On devrait pendre le rimeur,
Qui fuit la raison pour la rime,
Car la raison, chez le rimeur,
Doit toujours gouverner la rime.

On parle souvent de rimeurs,
On parle souvent de la rime,
Sans se douter que le rimeur
N'est que l'esclave de la rime.
Il est tant de ces grands rimeurs
Qui ignorent le jeu de la rime !
Mais l'homme n'est vraiment rimeur
Que si sa femme devient rime...

Nous avons gardé pour la fin ce qu'il est permis de considérer comme une pièce maîtresse de son œuvre.

Il s'agit de « La Tarière », « La Taravella »..

(1) Peut se traduire aussi par : rabâcheur.

Si la traduction en est aussi malaisée, cette chanson est pleine de saveur.

C'est le film d'une histoire vécue ou qui aurait pu l'être, une charge, largement souriante, un assaut à fleurets mouchetés.

La sécheresse accable les cultivateurs de Saint-Jean-de-Sixt ; ils décident de faire procession à la chapelle du col des Aravis.

Mais Dieu que faire,
Quelle misère !
Ils gémissaient de n'avoir pas de croix.

A son défaut, quelqu'un songe à demander à « l'illustro parfiaou de bournai » de prêter sa grande tarière.

L'objet profane, tant bien que mal, simulera la croix du Christ.

Ah ! l'idée en est excellente,
Répond le curé tout rayonnant ;
Et la machine perforante
Fut portée triomphalement.

Hélas (ou tant mieux) déjà le temps se gâte.

Mais la tempête,
Dessus leurs têtes,
Arrivait en gros nuages noirs...

Alors Ramond s'empara de la croix,
Au curé dit de s'en retourner :
« Je tiendrai, mais donne moi promptement,
Afin que le temps s'arrange,
Un coup de taravelle. »

Cette méthode s'avère miraculeuse ; ainsi est guéric la jeune Porette, de qui, malgré ses lunettes, le médecin ne découvre pas la maladie ; et c'est grave pourtant :

Il n'est plus (temps) de rire,
Le mal s'empire...
On alla chercher les sacrements ;
La femme Charlotte,
Vieille bigote,
Leur dit : Mon Dieu, que vous êtes ignorants !
Allez-vous en dans la chapelle ;
Il y a le remède qu'il faut ;
La Françoise sera revigorée
D'un coup de taravelle.

Depuis ce temps, la taravelle
Est en grande vénération,
Elle est conservée dans la chapelle
Où les filles font leurs dévotions.
Les pénitentes
Bien repentantes
Ont la faveur de pouvoir la toucher.
Au confessional,
Quand il y a le vicaire,
(Aux) filles qui ont l'air de se dissiper,
Voyant « qu'elles ont le diable au corps » (?) (1)
(Il) Leur dit : « Allez la baiser ;
Allez pleurer vos péchés
Devant la taravelle ! »

(*variante*)

« Je remettrai vos péchés
A coups de taravelle ! »

(A) Toutes les fêtes Jean se grise,
Il est fou de ce vin clairet !
Pendant que l'on chante à l'église,
Mon Jean turlure au cabaret.
Il faut tout dire :
Sa femme en ire
Quand il rentre (se répand en imprécations).
« Maudit ivrogne,
Quelle vergogne !
Tant je l'ai j'en ai tout l'embarras. (2),
Tais-toi donc, gros bavard,
Car si tu fais brouiller le temps,
Je vais te bailler promptement
Un coup de taravelle ! »

Si ma chanson n'a pu vous plaire.
Je ne vais pas m'en désoler.
Car la critique aura beau faire,
Je ne puis me taraveller (creuser le crâne).
Veut-on m'en croire ?
Versons-nous à boire
Et conservons notre percelte
Car la disette
Sera complète
Quand Balancet s'en ira chez Pluton.
Et sans nous rentrer la cervelle
(casser)
(Pour)
De ce qui se passe là-haut,
Réservons, pour chaque tonneau,
Un coup de taravelle !

---

(1) Veyan qu'a la gramma infernalla.
(2) Tant qu'il est là, qu'il se trouve à la maison.

Reposant la lorgnette du kaleïdoscope, refermant, de François Agnellet, le cahier de chansons entr'ouvert, nous dirons pour conclure que nous avons essayé, simplement, de faire ressurgir, du sol savoyard, un jalon enfoui, de redresser une borne, déjà ancienne et moussue, au long du vieux chemin de la littérature patoisante.

Tout comme au pied du rocher de Mêzer, chemin qui se perd aujourd'hui dans les broussailles envahissantes de l'abandon ou de l'oubli, chemin coupé par la grand'route d'une abondante littérature moderne, à tendance universelle et quasi-impersonnelle.

André Caron.

Le Traité de Turin du 3 Juin 1754

Dans le « Figaro » du 14 novembre 1925, à propos de la « politique rhénane de Vergennes », nous présentâmes un Voltaire peu connu. Il avait pu se laisser « enquinauder » par Frédéric, sans cesser d'être fidèle à son pays. « Il faut aimer sa patrie, quelques injustices qu'on y essuie ». Le 23 septembre 1752, il écrit de Potsdam à la marquise du Deffand : « Cependant on aime toujours sa patrie, malgré qu'on en ait ; on parle toujours de l'infidèle avec plaisir ».

Ses relations avec Vauvenargues et M. de Guibert lui avaient inspiré pour nos officiers une admiration qu'il ne ménage pas. De tant de peuples, demande-t-il, en est-il un qui puisse se vanter d'en renfermer un pareil nombre tels que les nôtres : « Idôlatres de leur honneur et de celui de leur souverain, bravant de sang-froid la mort avec toutes les raisons d'aimer la vie, quittant gaiement les délices de la société pour des fatigues qui font frémir la nature, humains, généreux, compatissants, tandis que la barbarie étincelle de rage partout alentour ; nés pour les douceurs du monde, comme pour les dangers de la guerre ; aussi polis que fiers, ornés souvent par la culture des lettres, et plus encore par les grâces de l'esprit : à ce portrait, les nations étrangères reconnaissent nos officiers. Elles avouent surtout que lorsque le premier feu, trop ardent, de leur jeunesse est tempéré par un peu d'expérience, ils se font aimer même de leurs ennemis. Mais si leurs grâces et leur franchise ont adouci quelquefois les esprits les plus barbares, que n'a point fait leur valeur ?... Ailleurs, on sert pour faire sa fortune, et parmi nous on prodigue sa fortune pour servir ; là on trafique de son sang avec

des maîtres étrangers, on marche parce qu'on est payé ; ici on vole à la mort pour être regardé de son souverain, et l'honneur a toujours fait de plus grandes choses que l'intérêt » (1).

*
* *

C'est en 1754 que Voltaire, désemparé, ne pouvant plus habiter la Prusse, en disgrâce auprès de Louis XV, vint s'établir dans les parages genevois de Saint-Jean, en quête d'une « terre de liberté ». Il désirait « respirer l'air frais des fossés de Genève ». Grâce au banquier Robert Tronchin, il arrivera à ses fins en faisant l'acquisition des *Délices* (2).

On sera fiers de cet hôte illustre, mais tracassier, venu chercher refuge sur un sol libre. On y admirera fort l'auteur d'ouvrages tout en redoutant son esprit satirique, car il coulait sur lui maintes anecdotes.

Si, d'après sa nièce Denis, toute ronde, qui chansonne et rimaille, le brouillon des « Délices » ne savait pas meubler un salon avec goût, du moins connaissait-il à merveille l'art de transformer une maison des champs en une demeure de patriarche. Comment voulez-vous que des comédiens, sous des masques divers, gardent une attitude identique.

Nous le verrons, celui de Ferney jouer la comédie au très digne Mgr Jean Pierre Biord, Evêque du diocèse de Genève.

*
* *

Dès le début de 1754, les autorités genevoises sont absorbées, si nous en croyons les Registres du Conseil de la République, par les affaires diplomatiques en cours avec le roi de Sardaigne Charles-Emmanuel III, qu'il s'agisse de mener à bonne fin en complétant d'un commun

---

(1) Georges Grosjean, « Politique de Vergennes », 1925, p. 42, « Figaro », (15-11-1925).

(2) « Revue des deux Mondes » : « Les Tronchin », 1er nov. 1895.
Edm. Barde, « Journal de Genève », 25 nov. 1918.
« Revue des deux Mondes », Henri de Régnier, « Voltaire et Casanova », 15-9-1928, p. 351.
André Savous, Académie Sciences Morales, 24 déc. 1934, p. 372.

accord le Traité de Saint-Julien du 11 juillet 1603, bâclé au lendemain de la fameuse « Escalade », qui n'avait été qu'un nid à chicanes interminables. Courtoisement, le 5 août 1754, on renonce à la célébrer.

Ce roi sarde, fils de Victor-Amédée II, dont le second mariage, comme prince de Piémont, avec la princesse de Hesse, avait été célébré à Thonon le 20 août 1724, était bien connu des Genevois. Nous eûmes l'occasion de retenir l'attention sur lui dans « Un épisode de la guerre de Succession d'Autriche, les Espagnols en Savoie, 1742-1749 », p. 9 *Revue Savoisienne* de 1942.

Pour mener à bien les pourparlers avec la Seigneurie genevoise, le Souverain ne pouvait mieux faire que de confier ses intérêts, de ce côté-ci des Alpes, à l'un des Résistants de la première heure, qui n'avait cessé, comme avocat à Annecy, de se dresser contre les occupants espagnols, à tel point que s'exercèrent contre lui les rigueurs de don Philippe, qui le fit écrouer à Miolans en 1745. Il s'agissait du baron Jean Joseph Foncet de Montailleur, seigneur de la Tour, né en 1707, à Saint-Jeoire-en-Faucigny (3).

Quant aux Genevois, leur choix s'était tout naturellement porté sur le conseiller Pierre Mussard (4), le mieux qualifié pour avoir, à diverses reprises, été chargé de missions à Turin et ayant une connaissance très approfondie des archives nationales, de la topographie parcellaire, si compliquée des environs de Genève, et des investigations historiques contradictoires suscitées, depuis tant d'asnées, à travers les Terres de Saint-Victor et Chapitre et les fiefs enclavés. Il était un diplomate chevronné ayant fait ses preuves.

Les négociations furent longues et laborieuses ; que de projets soumis à d'interminables discussions précédèrent les protocoles définitifs et l'établissement de la magnifique carte dressée par l'ingénieur topographe Antoine Durieu et Joseph Avico, conservée aux Archives d'Etat de Genève, dont le bon libraire Paul Louis Bader

---

(3) Jean Joseph Foncet, mort à Saint-Jeoire, 7-9-1783, A. de Foras 404. Grillet 111.

(4) Pierre Mussard, fils de Benigne, 1690-1767 (« Messager », 12-9-1952).

procède à la réédition. On fit avec grâce, dit M. Geisendorf, tout ce qui méritait d'être fait.

Nous ne croyons mieux faire que de nous reporter à l'exposé qui fut fait devant le Conseil général de Genève, le 31 mai 1754, par le premier Syndic Jean Louis du Pan l'aîné (5) ; d'une façon particulièrement précise et objective, car ce « Mémoire », après lecture faite, devait être « cacheté, vu l'extrême délicatesse des matières qui y étaient traitées » (6).

*
* *

Point de vue genevois a la veille de la signature du Traité de Turin du 3 juin 1754

Dans la riche collection des « Pièces historiques » des Archives d'Etat de Genève, il est particulièrement intéressant de se pencher un moment sur le Mémoire 4801, que noble du Pan, Conseiller d'Etat, lut au Conseil général le 30 mai 1754, contenant des informations très détaillées sur les faits qui motivèrent le Traité de Turin et sur les raisons qui engageaient le Conseil à y donner son approbation.

Alors que Pierre Mussard et Joseph Foncet de Montailleur négociaient si laborieusement, on reconnaissait à Genève qu'il s'agissait d'une affaire importante, car rien n'est plus nécessaire, pour un petit Etat, que d'être en règle et en bonne intelligence avec ses voisins.

Si l'on regardait comme un avantage de pouvoir t mettre un terme aux difficultés territoriales que l'on avait eues avec une Puissance, qui, dans tous les temps, honora cette République de sa bienveillance, à combien plus forte raison devait-on désirer voir terminer, par un Pacte public qui les éteigne radicalement, des différends de la nature de ceux qui s'étaient élevés avec la Royale Maison de Savoie.

Personne n'ignore, souligne du Pan, les diverses entreprises, soit publiques, soit secrètes, des ducs de Savoie

---

(5) Noble Jean Louis du Pan l'aîné, premier Syndic, 1689-1756.
(6) Arch. Genève, Pièce historique 4801.

contre notre ville et notre liberté, et les luttes que la République eut à soutenir.

Le Traité de Saint-Julien du 11 juillet 1603, en mettant fin à la guerre, semblait devoir aussi mettre fin à toutes difficultés ; mais il s'éleva bientôt de nouvelles contestations qui se multiplièrent et s'animèrent dans la suite, à tel point que la Cour de Turin déclara, en 1669, qu'elle ne se croyait plus obligée d'observer le Traité de Saint-Julien. Cette déclaration a été renouvelée en plusieurs circonstances en 1734 et 1739 et, jamais, cette Cour n'a voulu en user avec notre Etat comme avec une République libre et souveraine. Ses principes et ses maximes étaient de contester tous les titres de notre possession, et de s'établir juge de toutes les contestations s'élevant entre elle et la République. Nous avons souvent éprouvé combien il est désavantageux pour nous d'avoir des difficultés avec cette Cour et il est rare que nous n'ayions pas perdu quelque chose toutes les fois que nous discutions avec elle et son Sénat.

Ce sont ces principes qui ont encouragé les Ecclésiastiques à attaquer nos droits et à tenter de nous dépouiller de ce que nous possédons, sous prétexte que ce sont des biens d'Eglise. Nous avons déjà perdu, en différents temps, quelques-uns de nos temples et plusieurs portions de nos dîmes. La République est actuellement en procès avec le curé de Draillant, qui prétend s'approprier la dîme de cette paroisse du Chablais, et les Chanoines d'Annecy ont fait, tout récemment, des procédures pour se faire adjuger le fief des Macchabées dont la République est en possession et qui est très considérable.

C'est par une suite des mêmes principes que la Cour de Turin n'a jamais voulu se mettre en règle avec nous par rapport aux Terres de Saint-Victor et Chapitre. Avant la Réforme, ces Terres appartenaient au Prieur de Saint-Victor de l'ordre de Cluny et au Chapitre de l'église Cathédrale de Genève. Ils avaient, l'un et l'autre, les plus grands droits sur ces terres, puisqu'on voit, par d'anciennes transactions, faites entre eux et le Comte de Genevois, que ce Prince ne devait avoir dans ces Terres que l'exécution du dernier supplice.

Les Seigneurs de Berne étant venus à notre secours en 1535 s'emparer des Bailliages voisins de notre ville et prétendirent avoir *gagné par droit de guerre* tous les biens ecclésiastiques inclus dans ces Bailliages, cependant, *par bonne amitié*, ils voulurent bien, l'année suivante, les abandonner à la République.

Mais, dans ce Traité conclu en 1536, ils mirent en leur faveur quelques réserves à la cession des Terres de Saint-Victor et Chapitre ; savoir celle des *Apellations, devoirs d'hommes et maléfices* pour les Terres de Saint-Victor, ainsi, dit le Traité, *que cela a été anciennement pratiqué.* Et pour les Terres de Chapitre, ils ne se réservèrent que les appellations, si tant est qu'on en eut interjeté devant le Duc ou ses affaires de justice.

Nos Pères estimaient que la souveraineté de ces Terres devait appartenir à la République ayant succédé aux droits du Prieur et du Chapitre. Berne prétendait se l'être réservée par le Pacte de 1536.

Des arbitres de Bâle choisis par les parties rendirent, en 1544, une prononciation par laquelle confondant les Terres de Saint-Victor et celles du Chapitre, ils réglèrent les droits que chacune des deux Villes devait exercer sur ces Terres. Ces arbitres attribuèrest à Berne la plupart des droits les plus éminents de souveraineté.

Mais elle fut tellement limitée par ceux attribués à Genève qu'on pouvait bien dire qu'elle était réellement partagée entre les deux Etats. Cette prononciation s'appelle « *Départ de Bâle* ».

On s'y soumit par esprit pacifique. Mais loin d'être un jugement définitif, il n'était qu'un règlement provisionnel qui ne dura que douze ans, pour retomber dans les mêmes embarras et confusion qu'auparavant car, au lieu de confirmer la décision de Bâle dans le Traité de Combourgeoisie de 1558, ce « *Départ* » fut nul et aboli. Leurs Excel. de Berne possédèrent les Bailliages neuf ans, lorsqu'en 1564 eut lieu le Traité de Lausanne.

Le Duc de Savoie rentra, en 1567, en possession des Bailliages et une médiation intervint qualifiée « *Mode de Vivre* ».

Le Duc contestait le « *Départ de Bâle* » revendiquant la souveraineté des Terres, répudiant toute alliance avec Berne d'une République libre et indépendante qui devait se borner au « *Mode de Vivre* » sans espérer de meilleure commodité. Le désir de la Cour de Turin était de laisser les choses dans le même état de confusion où elles étaient quand Berne possédait les bailliages.

Le « *Mode de Vivre* » dura vingt-trois ans, jusqu'en 1593, mais la guerre survint en 1589 et ne fut terminée qu'en 1603 par le Traité de Saint-Julien, dont l'article 7 stipule que pour les Terres de Saint-Victor et Chapitre, toutes choses resteront dans l'état antérieur à 1589 sans rien innover.

A l'expiration du « Départ de Bâle », s'il n'y eut plus de règle fixe entre Berne et la République, on suivit l'usage établi et consacré.

La Cour de Turin soutint, au contraire, que le « Départ » ayant été aboli en 1558, celui de 1536 était le seul qui devait servir de règle, conférant au Roi la souveraineté absolue sur les Terres. Il répondit, en 1738, aux Alliés qui avaient sollicité que fussent révoqués les ordres donnés aux « Religionnaires » étrangers d'avoir à quitter les Terres, qu'ils n'étaient qu'un acte de la « souveraineté » lui appartenant.

Le marquis d'Orméa le confirma en 1739, à propos du logement des troupes sur Saint-Victor et Chapitre.

Faut-il s'étonner que la Cour, le Sénat et les officiers de Savoie aient fait tant d'actes contraires aux stipulations du « Départ de Bâle », de là infractions à la juridiction genevoise, procédure contre les Juges des Appellations, refus d'exécuter leurs sentences criminelles, attentats des Curés, défense de placer les armes de la République sur le temple de Bossey, refus de laisser prendre du sel de Genève pour l'usage des maisons neuves, emprisonnement d'habitants de ces Terres pour n'avoir pas obéi aux ordres du Sénat de Chambéry.

Il est fâcheux, pour un petit Etat, qu'un Prince voisin et puissant conserve des prétentions contre notre indépendance. Il est à redouter qu'un changement en Europe fasse naître l'idée d'en tirer parti et serve de prétexte

contre notre liberté. Il y a beaucoup d'inconvénient à n'être pas en bonne harmonie avec nos voisins d'où nous tirons une bonne partie de ce qui est nécessaire à notre subsistance et sur les terres de qui la République, ainsi qu'un grand nombre de nos citoyens, possèdent des biens considérables.

Tant que la Cour de Turin ne reconnaîtra pas la souveraineté de la République, nous serons appelés aux mêmes embarras et difficultés. Si cette Cour écoutait les sollicitations des ecclésiastiques, si elle lâchait la bride à leur avidité, nous risquerions d'être bientôt dépouillés de la plupart des biens que nous possédons en Savoie. Si cette Cour se montait, s'irritait contre nous, elle trouverait mille raisons de nous faire de la peine en nous privant peu à peu de la plupart des prérogatives dont nous jouissons en Savoie sur Terres de Saint-Victor et Chapitre.

Il serait difficile de calmer nos craintes, ne pouvant ignorer que dans les démêlés des petits avec les grands nous perdrions presque toujours, cédant des droits et, bien que la République ait des amis et puissants alliés, Anglais, Hollandais, les objets de nos différends avec la Savoie paraîtront toujours trop minimes pour que nous puissions espérer qu'ils veuillent bien courir le risque de se brouiller avec le roi de Sardaigne en soutenant nos intérêts.

Ces considérations doivent nous persuader qu'un Traité avec S. M. Sarde est désirable, mais il est rare de voir des souverains abandonner des principes héréditaires dans leur Maison, surmonter d'anciens préjugés et renoncer à des prétentions qu'ils espèrent faire valoir de nouveau.

Les difficultés de 1739 motivèrent les négociations de Pierre Mussard à Turin, de l'ancien syndic Turrettin et du conseiller Du Pan, à Berne, en 1741. On se flatte aisément d'obtenir ce que l'on désire. Les dispositions de la Cour de Turin laissaient espérer que S. M. pourrait éventuellement céder la souveraineté de toutes les Terres de Saint-Victor et Chapitre, même quelques portions de territoires de pure Savoie. Pour arrondir et agrandir celui de la République.

Or, le roi Charles-Emmanuel ayant fait déclarer expressément par le comte de Viry, son ministre à Berne,

qu'il ne voulait pas agrandir la Ville de Genève et qu'il ne consentirait jamais à céder aucune partie des Terres de sa souveraineté, il fallut bientôt renoncer à ces espérances.

On fut obligé de se limiter à un projet moins étendu qui ne fut guère mieux accueilli par la Cour. Elle y répondit par un Mémoire que M. de Viry remit au Comité des Cantons, jouant le rôle de médiateurs.

Il mentionnait entre autres qu'il est aisé de voir que les articles furent dressés à la sollicitation des Genevois puisqu'ils renfermaient tout ce qu'elle pourrait souhaiter soit en l'assurant sur ce qu'elle tient, soit en la tranquillisant sur ce dont elle doit avoir des doutes assez bien fondés. Il est précisé que S. M. s'offre de renoncer à tous les droits qu'elle a sur la Ville et ses Franchises quand il y aura équivalence ferme, solide et capable de justifier une cession.

Quant aux Terres de Saint-Victor et Chapitre, on dit que S. M. ayant sur elles une souveraineié qui n'est sujette à aucun doute par le Traité que Berne stipula avec Genève, en 1536, et le « Départ de Bâle » étant aboli, les prétentions de Genève se réduisent à quelques prérogatives d'équivalences à offrir. On n'espérait guère parvenir à un arrangement. L'unique moyen de concilier les différends était d'éliminer les questions de droit de manière que toutes les prétentions fussent éteintes de part et d'autre. Le Conseil fut embarrassé. Le partage ne pouvait se faire sans l'abandon de quelques Temples et de Religionnaires.

Pour engager le roi, on ajouta à la copie remise à M. de Viry, qu'ils tâcheraient de bénéficier le surplus par une somme d'argent. S. M. répliqua que toutes ses condescendances n'ayant pu satisfaire l'avidité des Genevois, elle était contrainte de rappeler son ministre, le comte de Viry.

En 1752, le Sénat de Savoie renouvela les ordres donnés aux Religionnaires protestants d'avoir à quitter les Terres de Saint-Victor et Chapitre.

Les Britanniques furent sollicités d'intervenir auprès de Turin pour que fussent suspendus ces ordres, mais ils

devaient se mettre en rapport avec le Juge mage de Ternier et Gaillard, Claude Pierre Paget, et promettre de se conduire en fidèles sujets. Le ministre d'Angleterre à Turin fit encore des observations sur cette nouveauté, mais elles n'empêchèrent pas que de ces étrangers ne fussent emprisonnés pour n'avoir pas voulu se soumettre aux ordres du Sénat. C'est ce qui détermina le Conseil à envoyer le syndic Pierre Mussard à Turin pour demander le redressement des griefs que font aux droits de la République les ordres du Sénat et exécutions qui suivirent. Il fut surtout chargé de demander que la Cour fit cesser les procédures engagées par les Chanoines d'Annecy pour se faire attribuer le fief des Macchabées.

Si Pierre Mussard avait été obligé d'entrer dans la discussion de tous nos droits sur les Terres de Saint-Victor et Chapitre, il eut été impossible de parvenir à aucune conciliation, à cause de l'opposition entre les points de vue de Turin et de Genève. Mais le roi ayant bien voulu offrir le choix ou de suivre cette discussion ou de reprendre les négociations commencées à Berne, on estima que ce parti était le seul pouvant aboutir à un arrangement.

Mussard fut autorisé à s'entendre avec le baron Foncet de Montailleur, conseiller de S. M., désigné à cet effet. Le choix de ce Commissaire fit plaisir au Conseil. Le mérite et les talents distingués de celui-ci lui ont acquis la confiance de S. M. et l'heureux succès des conférences qu'il eut avec le conseiller Trembley pour la limitation du chemin de Chêne firent bien augurer de celles qu'il était chargé d'avoir avec le syndic Mussard. Quant aux instructions à donner à ce dernier, l'expérience ayant révélé combien, dans tous les temps et sur les affaires les plus épineuses, le zèle et les lumières du Conseil des LX ont été utiles à la République, on n'en a envoyé aucune de quelque importance qu'après les délibérations et l'approbation de ce Conseil.

On n'a pas cru pouvoir s'écarter du système adopté à Berne, de nous arranger par le moyen d'un Traité d'échange et de partage, mais quoique le projet des Cantons eut été écarté comme trop favorable à Genève, on n'a pas laissé de donner ordre à Mussard de demander des conditions plus avantageuses à la République. La

Cour de Turin en a paru surprise et a d'abord fait déclarer à Mussard que si l'on n'était pas disposés à nous contenter d'une portion de territoire moins étendue que celle fixée par le projet de Berne et ne faisions pas au roi des offres plus spécieuses ce serait en vain qu'on négocierait. La longueur de cette négociation, bien qu'elle fut une suite de celle de Berne qui avait déjà duré neuf mois ; les fréquentes assemblées, soit d'une Commission chargée de préparer les matières, soit du Petit Conseil, soit de celui des LX, doivent faire comprendre qu'on n'est pas parvenu sans peine à un point de conciliation et qu'il a fallu plus d'une fois modifier les premières instructions transmises. Toutes les questions ont été mûrement examinées, soit pour procurer à la République tous les avantages qu'il était possible d'obtenir. Mussard a déployé expérience, zèle, prudence pour l'heureux succès de sa mission et l'on ne peut refuser à l'avocat Turrettin, qui l'a accompagné, ce témoignage qu'il l'a parfaitement secondé, qu'il a mérité l'entière approbation des Conseils et qu'il a manifesté des talents très propres à servir utilement la République.

M. le Syndic Mussard, après de nombreuses conférences durant lesquelles il a soutenu et défendu les droits de la République, fait tous ses efforts pour obtenir des conditions plus avantageuses, est enfin convenu, avec le baron Joseph de Montailleur, de signer le Traité sous la réserve d'approbation de ses supérieurs.

Il ressort que Genève est reconnue pour République souveraine par la Puissance qui, seule, croyait avoir des titres pour lui contester cette qualité et quoique ces titres n'eussent aucune validité, nous ne pouvons nous empêcher de convenir que cette reconnaissance est agréable, avantageuse et honorable à l'Etat. On ne trouve pas nommément, dans le Traité, une renonciation du Roi de Sardaigne à ses prétentions sur Genève, parce que les Conseils n'ont jamais voulu traiter de ces prétentions, de peur de leur donner du poids et de mettre par là-même en compromis l'indépendance et les droits de la République, mais le Traité même fait d'Etat à Etat et de souverain à souverain, entre le Roi et la République, l'échange de territoire, la cession réciproque de droits de souveraineté,

toutes les expressions de ce Traité et entr'autres l'extinction à perpétuité de toutes prétentions de quelque nature qu'elles puissent être, attestent suffisamment que le Roi sarde ne se réserve rien, qu'il reconnaît la souveraineté de la République et, qu'à l'avenir, S. M. en usera à notre égard de la même manière que le font les autres Puissances.

On voit ensuite qu'au moyen des échanges, des cessions réciproques et des limitations convenues dans ce Traité, on met fin à toutes les contestations élevées sur la nature de nos droits et occasionnées à l'entremêlement des territoires, et l'on prévient celles qui auraient pu s'élever par la suite. Comme de semblables contestations sont toujours désagréables, dispendieuses et désavantageuses pour un petit Etat on doit regarder comme un bien pour la République de les avoir terminées.

On ne doit pas juger du partage des Terres par le nombre de villages où il y a des portions dépendantes de Saint-Victor et Chapitre parce que dans la plupart de ces villages ce que nous y possédons est de peu d'étendue et tout entremêlé avec le territoire de pure Savoie. On ne peut bien en juger que par la connaissance de la totalité du territoire qui est entré de part et d'autre dans ce partage. On a calculé cette étendue, soit par les plans, soit par les livres terriers qui contiennent les reconnaissances en faveur de la République et l'on a trouvé que tout le terrain dépendant véritablement de Saint-Victor et Chapitre est d'environ 10.129 poses.

Par ce Traité, la République cédera au Roi ses prérogatives sur 6.272 poses et le Roi cédera à la République ses droits de souveraineté sur 1.157 poses.

Ce que la République cède des terres de sa souveraineté à Neydens et à Moisin contient 323 poses ; aux Etoles 232, à Chêne et ailleurs 147, ce qui fait en tout 702 poses. Elle reçoit en échange, en portions de pure Savoie, près de l'Arve, 284 poses ; à Chêne et au-delà de Cologny 916, ce qui fait en tout 1.200 poses. En sorte que le total des terres partagées ou échangées est d'environ 12.330 poses, dont le Roi en aura 6.973 et la République 5.357.

Suivant ce calcul, il paraît que la portion du Roi dans ce partage est plus considérable en étendue que celle de

la République. Mais la portion qui nous reste renferme plusieurs villages et ceux-ci, réunis à notre banlieue au Mandement de Jussy, à Chancy et Avully, valent beaucoup plus pour la République que les terres cédées, parce que éloignées, éparses et entremêlées avec celles de Savoie, source continuelle de conflits. En particulier, ce que nous acquerons au-delà de l'Arve, bien que de faible étendue, et malgré la condition de n'y laisser aucune maison, est pour nous d'un grand avantage. Cette extension éteint et prévient divers sujets de contestations. Elle éloigne le Bureau de Savoie, qui ne sera plus au bout du Pont. Elle donne la facilité de faire les ouvrages nécessaires à la conservation du Pont, soit pour préserver le territoire des dégâts de l'Arve, en sorte qu'à cet égard il y a lieu d'être satisfaits des résultats obtenus.

Il est vrai que dans la partie cédée au Roi, il se trouve quatre Temples : Valleiry, Onex, Neydens, Bossey, outre celui de Chêne, qui devra être transporté ailleurs, que nous abandonnons quelques sujets de la République et que les fonds renfermés dans les terres que nous cédons, perdront certaines des prérogatives dont ils ont joui jusqu'ici. Ce sont là les inconvénients du partage. Mais comme nous n'avons jamais dû escompter pouvoir conserver par un accomodement tout ce qui appartenait à la République, puisque nous ne pouvions parvenir à un arrangement qu'au moyen d'un échange de terres, tous les inconvénients qui en résultent doivent être regardés comme un mal nécessaire impossible d'éviter.., Le Conseil a fait tout ce qui dépendait de lui pour les rendre moins sensibles et s'il n'a pu obtenir à perpétuité le libre exercice de la Religion, il a, du moins, obtenu cette liberté et la jouissance du Temple de Bossey *pour vingt-cinq ans*, afin de donner un temps suffisant pour s'arranger à ceux qui voudraient se retirer ailleurs, assurant la libre disposition de leurs biens. On a stipulé, en faveur des citoyens ou bourgeois, les mêmes privilèges et exemptions dont ils jouissent en Savoie pour les *fonds de l'ancien « démembrement »*. On a pourvu à la sûreté des biens des particuliers, car tous actes passés par la République au sujet des terres et droits cédés, et tous jugements rendus en contradictoire ou passés en force de chose jugée demeu-

reront en vigueur. Si certains d'entre nous supportaient des dommages du Traité, ils sacrifieront de leur intérêt particulier au bien général. Considérant la nature de nos droits, l'ambiguité des Traités, les moyens qu'avait la Cour de Turin de les contester, ils couraient le risque de les perdre entièrement. Quant à la République, regardons comme un avantage pour elle ce Traité.

Si nous cédons au Roi de Sardaigne tout ce qui pouvait nous appartenir hors des limites de notre territoire : Juridiction, fiefs, dîmes ou autres droits sans réserve, ce qui diminuera considérablement les revenus de l'Etat, nous accordons aussi l'exemption de tous droits pour le passage de ses sels dans la Ville.

Nous paierons encore une somme de cinquante mille écus et nous serons chargés de plusieurs dépenses importantes pour l'exécution du Traité. Voilà effectivement des conditions qui paraissent bien onéreuses ; mais il ne faut pas être surpris si nous nous rappelons ce qui a été dit que quoique nous n'ayions jamais voulu donner de valeur réelle aux prétentions de la Maison de Savoie, la Cour de Turin ne se serait jamais portée disposée à les abandonner et à conclure un Traité avec la République si elle n'y trouvait pas des avantages.

Considérant encore que les Princes estiment infiniment plus les droits de souveraineté que tous les autres, on ne s'étonnera pas que le Roi sarde ait mis à la partie des terres cédées un prix plus considérable qu'à celles que nous lui cédons.

Le Roi cède, de son côté, à la République, les revenus dépendant de la Commanderie de Saint-Jean (8) de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, de même que ses prétentions sur quelques autres fiefs, qui prennent dans notre Ville et son territoire ce qui est de quelque valeur.

Ces conditions soulignent la nécessité d'être en bonne intelligence avec le Roi sarde et que ce qu'il y a d'onéreux pour la République dans le Traité est amplement compensé par les avantages qu'elle y trouve.

---

(7) Sous Terre et Saint Jean « Nos Anciens », T. VI, 1916, p. 37. Académie Salésienne, 1891, T. XIV, p. 32.

(8) Archives d'Etat de Genève, dossier « Traité de Turin » du 3 juin 1754, Pièces historiques 4801 et 4802.

Si les conditions retirées ne paraissent pas aussi profitables que nous le souhaitions, il est difficile d'obtenir dans une négociation tout ce qu'on demande et ne parviendrions pas à conclure de Traité si, de part et d'autre, on n'abandonnait certaines prétentions. Si les Princes sont dans ce cas, on ne peut être surpris que la République n'ait pu être la maîtresse de toutes les conditions en traitant avec le Souverain sarde.

Si ce Traité en général est profitable à la République, si, en lui assurant la paix et la tranquillité, il garantit son indépendance et augmente sa considération en Europe. Si nous avons obtenu ce que, raisonnablement, nous pouvions désirer, refuserions-nous de l'accepter parce qu'il ne contient pas tout ce que nous attendions d'un grand Prince qui a bien voulu s'arranger avec nous ? Nous serions blâmés par nos Alliés et les amis de la République, alors que nous sommes assurés de leur approbation en ratifiant ce Traité. Ne dédaignons pas son amitié et sa bienveillance quand il veut bien nous les offrir et redoutons les suites d'une rupture qui ne pourrait être que très préjudiciable pour l'Etat et pour les citoyens.

Il n'était pas sans intérêt, en ce deuxième Centenaire du Traité de Turin du 3 juin 1754, de connaître le point de vue des Genevois, car, de son côté, Charles-Emmanuel III, le 1er juin (Pièce historique 1802) avait donné au baron Jean Joseph Foncet de Montailleur, seigneur de la Tour, conseiller d'Etat, pleins pouvoirs pour conclure et signer, avec la République de Genève, le Traité de nature à écarter toutes difficultés à l'avenir tant par un effet de dispositions favorables envers Genève que par égards particuliers pour les bons offices des Puissances qui se sont intéressées au même objet. Promettant en foi et parole de Roi d'avoir pour agréable, accomplir et exécuter ponctuellement tout ce qui aura été conclu et signé avec Messieurs de Genève sans jamais y contrevenir en rien directement ou indirectement.

Paul Tapponnier.

Archéologie Gallo-Romaine aux Fins

II.

Faisant suite à notre communication parue dans cette Revue l'an passé (1), nous publions aujourd'hui quelques découvertes effectuées au voisinage de la rue du Forum, dans les premières années qui suivirent la guerre.

Parcelle 401, immeuble de M. Basso

En février 1946, des fouilles étaient entreprises pour la construction d'une maison à l'angle de l'avenue des Romains et de la rue du Forum. Elles mirent au jour des murs constitués de gros galets hourdés au mortier de chaux. Quatre d'entre eux étaient parallèles à la direction décumane du réseau romain ; ils limitaient des aires de dallage composées d'un béton sur hérisson de galets, gisant à faible profondeur.

Les déblais ne recèlaient que les fragments habituels de poterie (doliaire, ocre, grise, noire ou à bandes peintes) et de tuiles à rebords.

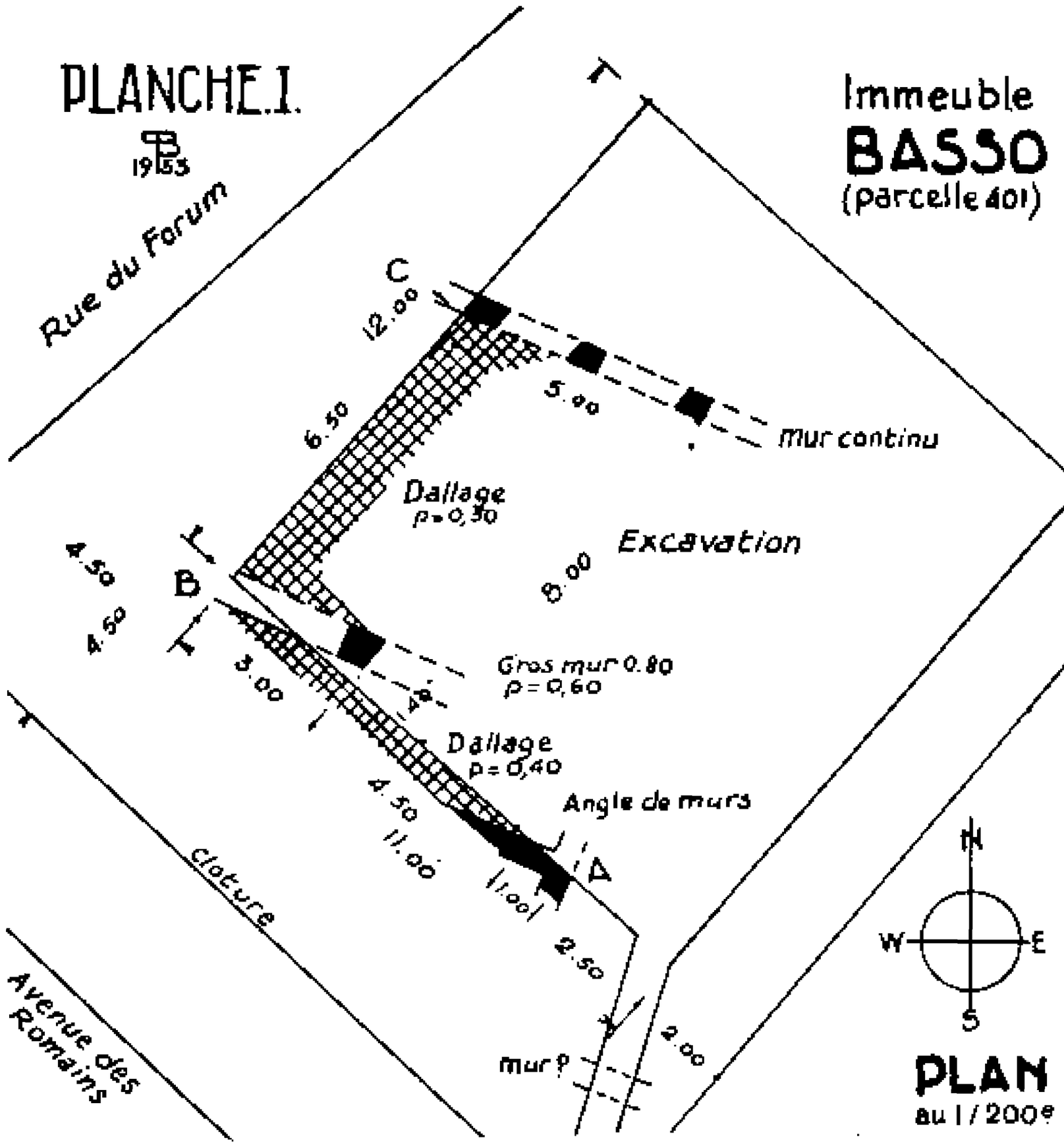
Parcelle 401, immeuble en copropriété

L'année suivante, en juillet, une excavation était pratiquée par l'entreprise Faletto, à l'angle de la rue du Forum et de l'avenue du Stade pour l'édification d'un immeuble en copropriété. Elle révélait l'existence d'un mur

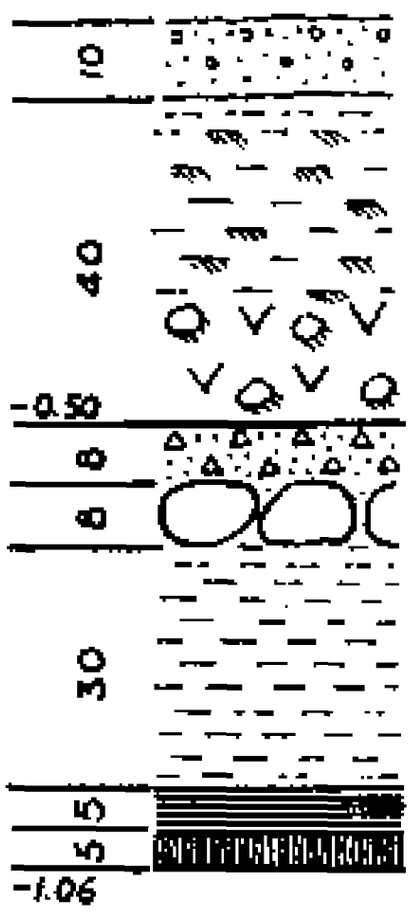
(1) Cf. « Revue Savoisienne », 1953, p. 42.

PLANCHE I.

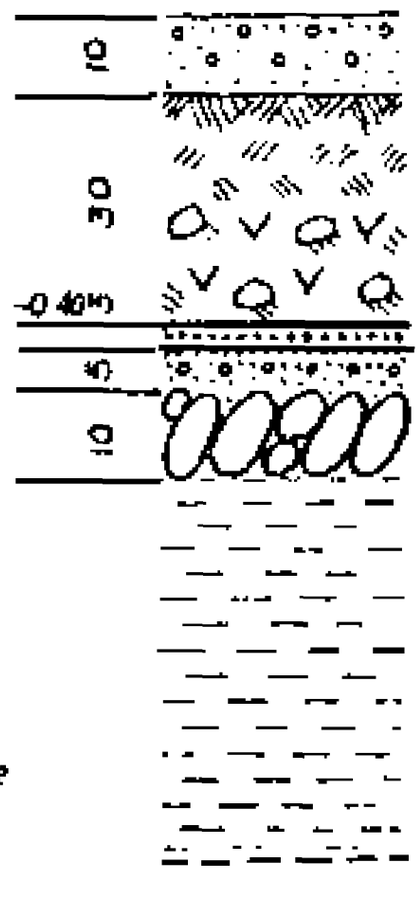
1953



PLAN
au 1/200e



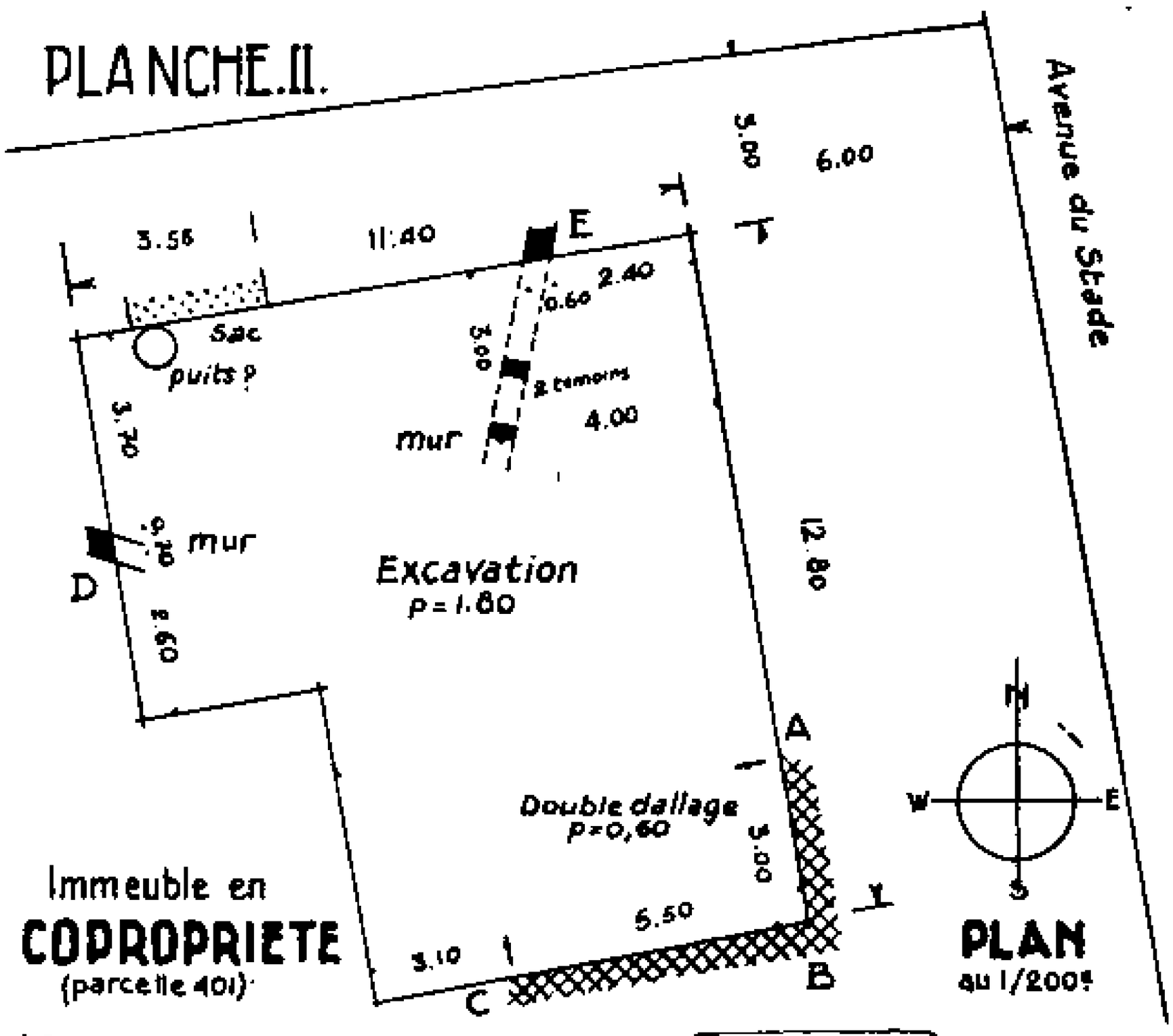
B-C

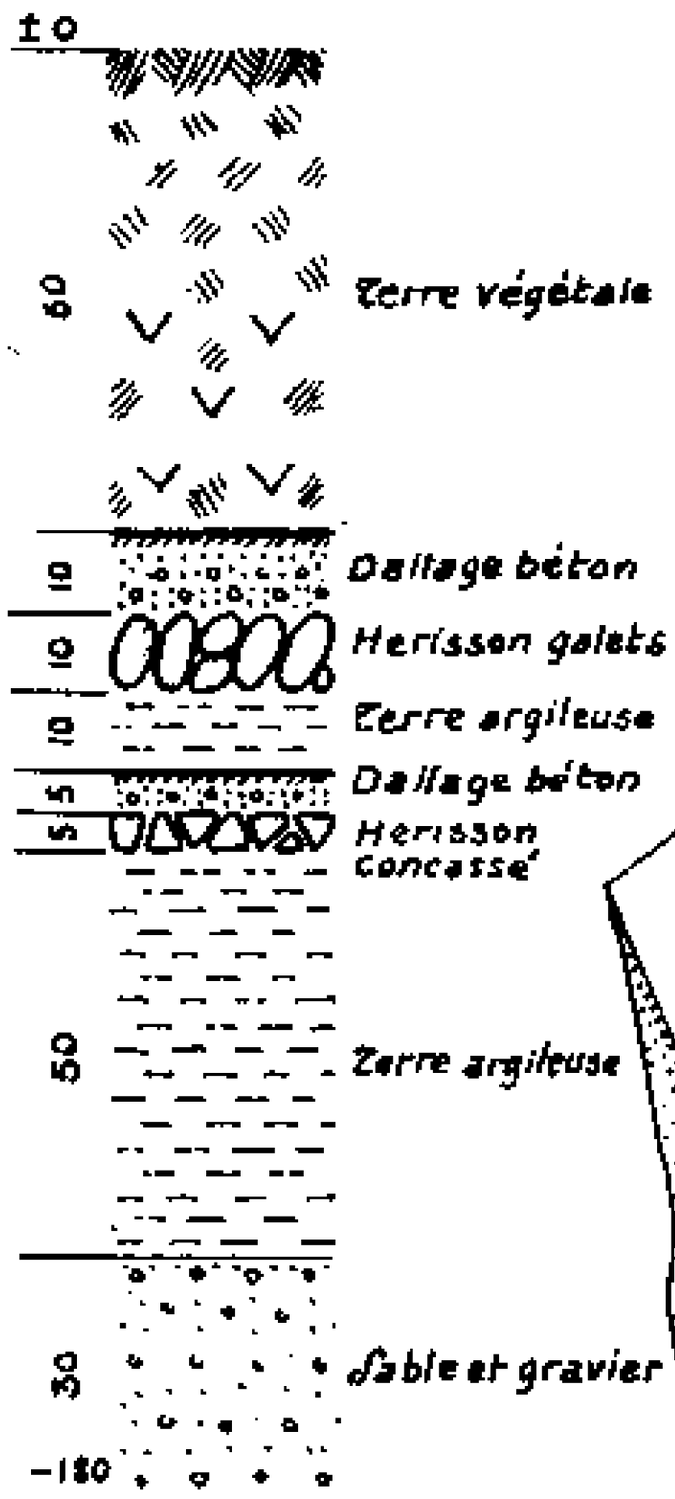


A-B

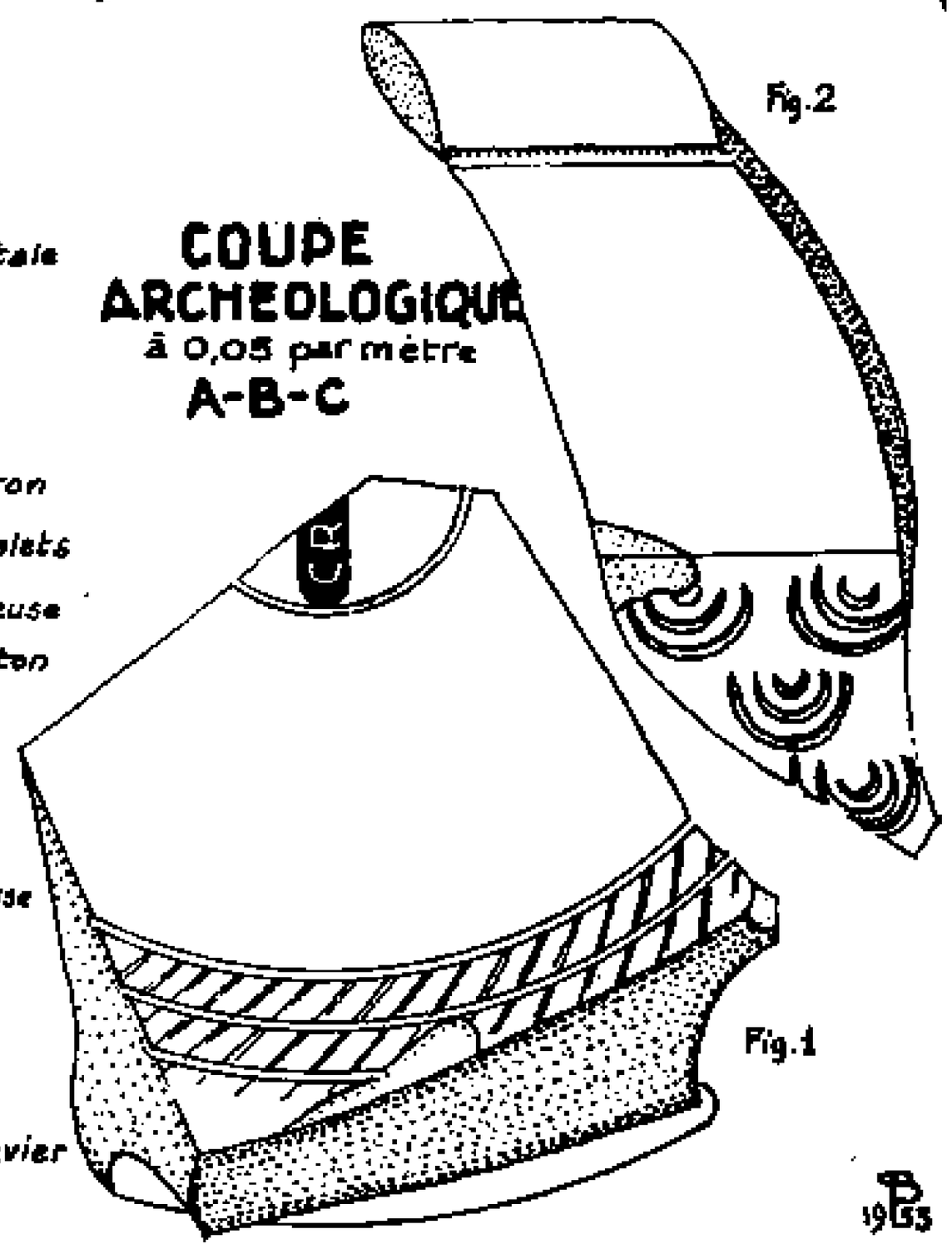
COUPES ARCHEOLOGIQUES
à 0,05 par mètre

PLANCHE.II.





COUPE ARCHEOLOGIQUE
à 0,05 par mètre
A-B-C



sensiblement Nord-Sud et d'un double dallage en béton, correspondant à deux périodes de construction. Le plus ancien était fondé sur un mince lit de calcaire de carrière, le plus récent sur un hérisson en galets de rivière.

Il ne nous est pas possible d'affirmer que le trou comblé, relevé à l'Ouest du mur, était un puits antique.

Parmi les débris de tuiles et de poteries diverses, nous avons recueilli dans les déblais un fond de plat rouge à zone hachurée (fig. 1), marqué CR/// dans un cartouche transversal et un fragment de bol à décor oculé (fig. 2) de fabrication tardive, provenant peut-être d'Helvétie (2).

Nous n'insisterons pas davantage sur la disposition des vestiges relevés. Les plans et coupes annexés permettront de les localiser avec plus de précision que ne le ferait un long exposé.

(*à suivre*)

P. Broise.

(2) Cf. Marteaux et Le Roux : *Boutæ*, p. 429.

BIBLIOGRAPHIE

Dans les Publications

Paul-E. Martin et Paul Rousset. — **La fondation du Cardinal Jean de Brogny à Genève (1406) et le nom de la chapelle des Macchabées.** Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève. T. X, 1re livraison 1951.

Il s'agit de cette chapelle que notre illustre compatriote, le Cardinal de Brogny, fit construire à l'angle sud de la façade de Saint-Pierre, de Genève, qu'il plaça sous le vocable de Notre-Dame et de N.S. Jésus-Christ, mais qui, dès le milieu du XVe siècle, reçut le nom de chapelle des Macchabées, nom qu'elle porte toujours, et dont MM. Martin et Rousset recherchent l'origine et la signification. On sait que les chapelains de ce sanctuaire, chassés par la Réforme, se réfugièrent à Annecy, ayant emporté avec eux les reliques des martyrs Macchabées qu'ils possédaient. Certaines de ces reliques seraient conservées, croit-on, à la cathédrale d'Annecy.

Etudiant les diverses hypothèses proposées pour le vocable des Macchabées, ainsi que son histoire, les auteurs s'arrêtent longuement à l'indication donnée par le chanoine Guilliot, d'Annecy, en 1747, dans une analyse des titres des « Macchabées » de cette ville, à savoir : que la fondation du cardinal de Brogny était « une vraie imitation de celle de Maguelonne, fondée dans l'église métropolitaine de Vienne... ». Selon des documents conservés aux Archives de l'Isère, signalés par M. Letonnelier, Archiviste honoraire, et analysés par son successeur, M. Avezou, deux éminents Florimontans, il s'agissait d'une chapelle fondée, en 1390, sous l'invocation des saints Macchabées sur l'autel de Maguelonne. Ces documents permettront une très longue et minutieuse comparaison entre les deux fondations, montrant que les analogies et les identités textuelles sont frappantes, mais que l'imitation n'est ni complète ni générale et que la fondation du cardinal de Brogny conserve son caractère particulier. Dans cette dernière, on lira avec intérêt que le collège des serviteurs de la chapelle de Genève « pourra être augmenté en nombre, en donnant la préférence au décanat d'Annecy et au Comté de Genève. En ce cas, le régime du dit collège se conformera à celui de Notre-Dame de Liesse d'Annecy ». Annecy tenait une grande place dans la pensée de Jean de Brogny.

Revenant au sens qu'a pu prendre, à Genève, le nom de Macchabées, MM. Martin et Rousset considèrent comme hasardeuse l'hypothèse que le nom viennois de Macchabées ait passé à Genève avec le modèle dont s'est servi notre cardinal, et s'arrêteront, cette

fois, à la thèse des reliques des sept frères martyrs et à la célébration d'un culte qui leur fut dédié dans ladite chapelle (explication déjà donnée par les chanoines Mercier et Gonthier, mais sans fournir de preuves), lequel culte leur fut ensuite rendu à Annecy, le 2 août.

En conclusion, les deux auteurs proposent comme l'explication la plus plausible du nom de Macchabées donné à la chapelle en question, la présence des reliques des saints martyrs donnés par le Cardinal fondateur lui-même et l'instauration d'un culte en leur honneur.

* * *

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne, en son tome XI de ses travaux (Saint-Jean-de-Maurienne, 1954) a publié seize études qui, toutes, présentent un réel intérêt. Nous nous arrêterons un instant sur celles ci-après :

Sanctuaires dédiés à Notre-Dame au Diocèse de Maurienne (p. 59), d'après un inventaire dressé par le chanoine Achille Gorré. Excellente initiative, qui nous fait connaître les vocables de ces innombrables sanctuaires dont certains ont des noms charmants, comme Notre-Dame des Prés, Notre-Dame du Lait, Notre-Dame des Champs Beaux...

En cette année mariale, nous souhaitons que cette initiative soit imitée dans tous les diocèses.

Les Ramoneurs de Maurienne (p. 65)., par l'abbé C. Favre. — Au moment où va disparaître cette profession, l'auteur a tenu a évoquer le souvenir de ces pauvres ramoneurs, les origines de leur profession, les pays qu'ils visitaient, les longs voyages qu'ils faisaient, leurs relations entre patrons et apprentis, leur travail, leurs gains approximatifs...

Le gros de leur troupe était fourni par les communes d'Albane, Mont-Denis, les Villards, les Arves, Montaimont, Montrond, Saint-Julien, Montvernier, le Châtel et Saint-Pancrace. Partant vers la fin septembre, pour revenir vers Pâques, ils se répandaient un peu partout en France. Dans toutes nos grandes villes était établie l'œuvre des petits ramoneurs, car à côté des maîtres ramoneurs, il y avait non seulement des adultes mais beaucoup d'enfants depuis l'âge de six ans. L'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne fournissait (1862) cent septante-huit maîtres et trois cent dix sept petits ramoneurs.

Aujourd'hui, la profession est presque tuée. Mais à travers notre belle France, on trouve tant de descendants « de ces pauvres ramoneurs des temps héroïques qui ont tant souffert du fait de leur profession et qui l'ont cependant aimée », écrit avec son cœur M. l'Abbé Favre.

L'orthographe des noms de lieux dans les cartes de Savoie (p. 79). — Si, pour la planimétrie, le relief, le choix et le rendu des couleurs, les nouvelles cartes au 50.000e ne recueillent que des louanges, écrit M. Jean Prieur, il n'en est plus de même pour la toponymie. Et il fait siennes les critiques formulées par toutes les

Sociétés savantes de Savoie à l'encontre de la réforme que l'on sait, dont le promoteur fut M. Albert Dauzat. La suppression systématique de la finale des noms en az, ez, oz, uz... est d'autant plus insupportable pour les Savoyards qu'elle aboutit à donner à ces noms une consonnance italienne qu'ils n'ont jamais eue.

Découvertes récentes en Maurienne (p. 87). — MM. les Abbés Bellet et Prieur signalent l'étude du président de la Société de Préhistoire de France sur les roches gravées de la Haute-Maurienne. L'une d'elles, entre les chalets de l'Arcelle-Neuve et le signal du grand Mont-Cenis, paraît représenter un guerrier accompagné d'une sorte de génie armé de trois griffes à chaque membre, et semblerait antérieur à l'ère chrétienne par sa technique du dessin. A Lanslevillard, c'est la découverte d'un cimetière proto-historique et, à Saint-Jean-de-Maurienne, d'une amphore romaine.

* * *

La Foire aux Maitres d'Ecole Briançonnais, au temps jadis, par M. Emile Escallier. Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, n° 45, Gap, 1953.

Région limitrophe de la Savoie par les grandes Alpes, le Briançonnais, comme nos hautes vallées montagnardes, a possédé « de tout temps une culture intellectuelle supérieure à la moyenne générale » et les habitants tenaient jalousement à user de leurs droits concernant le choix de leurs instituteurs publics, suivant des prérogatives confirmées en 1343 déjà.

Or, les vallées briançonnaises étaient des pépinières d'instituteurs publics. Dans certaines communes, la plupart des habitants, cultivateurs pendant l'été, devenaient maîtres d'école pendant l'hiver, a écrit Fauché-Prunelle. Mais, où allaient ces instituteurs, et comment se louaient-ils aux communautés chargées de pourvoir à l'enseignement public? se demande M. Escallier. La réponse est donnée par le Préfet Bonnaire qui, le premier sous l'Empire, administra le département des Hautes-Alpes : « C'est une chose curieuse de voir, dans les foires considérables d'autrefois, dit-il, ces instituteurs couverts d'habits grossiers, se promener dans la foule et au milieu des bestiaux de toute espèce, ayant sur leur chapeau une plume qui indique et leur état et leur volonté de se louer pour l'hiver, moyennant un prix convenu ».

Au sujet de cette plume d'oie fixée au chapeau, un autre auteur explique que « les instituteurs à une plume enseignaient à lire, ceux à deux plumes à lire et à écrire, ceux à trois plumes enseignaient en plus des leçons d'arithmétique ».

Ces marchés se traitaient aux foires d'automne et nombre de ces paysans-instituteurs se louaient dans des régions éloignées, Provence, Contat Venaissin, Languedoc, Lyonnais, Bresse, Bugey, Dauphiné. En 1792, l'un d'eux se fit délivrer un passeport pour la Savoie.

Le souvenir de cette curieuse coutume a inspiré, en 1882, une filibresse qui a consacré une poésie, à « La Fiero di Mestre d'escolo », poésie savoureuse qui est reproduite avec sa traduction en français à la fin de cette communication dont on ne saurait trop complimenter M. E. Escallier.

L. Pfister.

95e Année — 1954 3er et 4e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICERON : *De Officiis* lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE
de
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY
Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

ACADÉMIE FLORIMONTANE...	*Séances des 7 juillet, 27 octobre, 17 et 24 novembre et 15 décembre 1954*	85
J. D'ORLYÉ	*Panégyrique de F.-M. Ritz*	92
F. PERRON	*Les Instructions de Charles-Quint à Messire Eustache Chapuys*	103
Chanoine FROMAGET	*Jean Mermoz*	111
H. DAVIGNON	*Rapport sur les Concours de Poésie en 1953*	120
P. DUFOURNET	*Les Oratoires de Savoie* (suite)	123
B. SECRET	*Les Faux Saint François de Sales*	138
L. PFISTER	*Chronique Salésienne*	145
—	*Bibliographie :* *Contribution à l'Histoire de la Pharmacie en Savoie* (Pierre GIRARD)	146
—	*Les Châteaux de Tarentaise* (G. CHAPIER) ..	147
—	*Louise de Savoie, Régente et « Roi » de France* (Paule HENRY-BORDEAUX)	148
M. WEISSEN	*L'Art de la Déformation Historique dans les Commentaires de César* (M. RAMBAUD) ..	150

ANNECY
Imprimerie Dépollier
1955

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est, depuis 1916, propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château que sont installées les collections Léon Marès, aussi précieuses que variées. Il est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée. Ouverture de Pâques à fin octobre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 400 fr., reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'Hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Le rachat de la cotisation de membre est fixé à la somme de 4.000 fr.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix :

I. — Des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose.

1954. — *Concours de 2e année dont le programme est envoyé sur demande.*

II. — Et du concours de poésie, réservé aux Savoyards, fondé par M. Léon Laydernier.

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie, à l'Hôtel de Ville, Annecy.

94e Année — 1954 3e et 4e trimestres

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

Séance du 7 juillet 1954 (*)

PRÉSIDENCE DE M. F.-M. RITZ

M. Ritz, président, souhaite la bienvenue à M. l'Abbé Jacquet, curé d'Epagny, nouveau membre, dont il espère une collaboration active.

Il adresse de déférentes félicitations à M. Ernest Guinier, membre d'honneur, à qui le 17 juin, fut remise l'épée d'Académicien au cours d'une manifestation à l'Institut National Agronomique.

M. Ritz dépose deux ouvrages offerts par leurs auteurs qu'il remercie. « A travers les forêts des Pré-Alpes de Savoie et du Dauphiné », par M. Ernest Guinier, et « Contribution à l'Histoire de la Pharmacie en Savoie », par M. Pierre Girard, docteur en pharmacie à Chambéry, important ouvrage qui intéresse Annecy à plus d'un titre et dont il sera donné un compte rendu bibliographique *(voir à Bibliographie)*.

M. François Perron fait une causerie intitulée « Les Instructions de Charles-Quint à Messire Eustache Chapuys (25 juin 1529) ». (*Voir article séparé*).

Le Président remercie et félicite vivement notre confrère de cette conférence qui apporte d'intéressantes précisions sur l'œuvre diplomatique d'Eustache Chapuys.

(*) Etaient présents : Mlle Maret, MM. Charvin, Coutin, Cuvet, Folliet, Guinaudeau, d'Orlyé, Oursel, Perron, Jacquet, H. Pfister, L. Pfister, F.-M. Ritz et Vuachet.

Excusés : MM. Buttin, Dechavassine et Serand.

Séance du 27 octobre 1954 (*)

PRÉSIDENCE DE M. J. D'ORLYÉ, VICE-PRÉSIDENT

La séance est entièrement consacrée à la conférence de M. le Chanoine Fromaget sur la Duchesse de Vendôme, sœur du roi Albert Ier de Belgique.

Voici quelques lignes sur cette conférence qui fut chaleureusement applaudie et mérita les vives félicitations de M. d'Orlyé :

« Sous le ciel mélancolique d'automne, dit M. le Chanoine Fromaget, où les dernières feuilles, pourpres et or, tourbillonnent autour de nous, comme de lamentables papillons, la cloison qui nous sépare de l'au-delà s'amincit tellement que les morts semblent frôler les vivants...

« Or, il est des morts qui nous parlent encore... Telle est l'emprise des âmes d'élites... Parmi les personnalités de haut lignage qui ont aimé la Savoie d'une tendresse fidèle, la figure de S. A. R. la Duchesse de Vendôme se détache en un relief de médaille. »

Après avoir noté que la trace des pas de la Duchesse est encore chaude et que l'écho de sa voix vibre encore des rives du Léman à celles du lac d'Annecy l'orateur projette, un à un, tous les reflets d'une âme exceptionnellement bonne, d'un cœur que chaque rayon de vie enrichissait : La Duchesse de Vendôme avait fait sienne la devise de son père : « Etre là où son peuple souffrait ».

Simple, aimante, généreuse, elle trouva sa raison de vivre et son bonheur dans la bienfaisance et la charité.

Après l'incendie du Bazar de la Charité, en 1897, où périt sa belle-mère, la duchesse d'Alençon, elle n'hésita pas à prendre à sa charge les œuvres de la défunte.

(*) Etaient présents : Mmes Blemnier et Weissen, MM. Devant, J. Fournier, Fromaget, L. Gruffat, Guinaudeau, L. Laydernier, d'Orlyé, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Tapponnier et Vuachet.

Excusés : MM. P. Callies, F.-M. Ritz et Serand.

De nombreuses personnes étrangères à la société étaient également présentes.

Durant la guerre 1914-1918, elle créa plusieurs formations sanitaires en France : une ambulance et un ouvroir à Neuilly ; deux ambulances à Cannes où elle transforma son château en hôpital pour les blessés de guerre.

Le conflit terminé, sa générosité et son dévouement s'exercent partout où la souffrance, l'adversité, le dénûment demandent un secours.

Plus tard, quand l'adversité aveugle frappe sa grande âme, la duchesse demande au travail les moyens de vivre et de donner. Elle écrit. Elle peint. Durant l'occupation, elle se retire en son château de Tourronde, puis d'Evian, mais ne reste pas inactive.

Tout le bien que la Duchesse de Vendôme accomplit en France lui valut de recevoir la rosette de la Légion d'honneur. Cette haute distinction récompensait une femme « unique » dont la bonté de cœur était toujours ouverte à ceux qui en avaient besoin.

Séance du 17 novembre 1954 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ, VICE-PRÉSIDENT

Après avoir excusé le Président, M. Ritz, empêché, et précisé et justifié le titre de sa causerie : « *Les Rivalités du Cœur et de l'Esprit* », M. Jean d'Orlyé exposa que chacun de nous a une forme mentale analogue à sa forme physique et susceptible, comme elle, de modifications.

Cette forme mentale serait composée d'images ancestrales ou venues du dedans et d'images sensibles ou ve-

---

(*) Etaient présents : Mmes Biennier et Weisser, Mlles Maret et Trombert, MM. André, Beauquis, Callies, Charvin, Coutin, Devant, Th. Faletti, J. Fournier, Fromaget, Gruffaz, Guinaudeau, d'Orlyé, Perron, H. Pfister, L. Pfister et Vuachet.

Excusés : MM. F.-M. Ritz, Serand et Vallin.

De nombreuses personnes étrangères à la société assistaient également à la séance pour entendre la causerie de M. d'Orlyé.

nues du dehors et dont la synthèse constituerait notre personnalité, notre rythme intérieur, rythme normal et correspondant à la santé, lorsqu'il y a l'équilibre entre les images ; rythme anormal et correspondant à la maladie, lorsqu'il y a déséquilibre entre les images.

Or, si brusquement, il se produit chez un artiste ou un écrivain, sous une influence quelconque (trouble cérébral ou cinesthésique, par exemple), un dérèglement de l'imagerie interne, son rythme va se trouver désaccordé par rapport au goût moyen. Et l'on assistera à toute une gamme de bizarreries, (passées en revue par le conférencier), depuis la tendance à la singularité jusqu'aux inspirations puisées dans les recoins les plus obscurs du subconscient dont le conférencier retrace brièvement la philosophie.

Cela nous vaut de curieux rapprochements entre les déréglements de l'occultisme, la naissance des petites chapelles et des petits cénacles artistiques avec des évocations et des citations pittoresques sur les jeux de l'esprit, comme le futurisme, l'expressionnisme, le Jardin d'Utopie du Japon, les imaginations de Picabia, celles des dadaïstes ou de Picasso, le surréalisme d'André Breton et des réflexions pertinentes sur les thèses freudistes du refoulement, la psychanalyse et la narco-analyse. C'est une revue rapide des aberrations où peut conduire certain déséquilibre.

Est-ce à dire, se demande-t-il, qu'il faille renoncer à la recherche du nouveau. Ce serait le contraire du but de l'intelligence. Mais la nouveauté ne vaut rien toute seule, si elle s'évade du cadre où règne l'équilibre des facultés.

Pour conclure, M. d'Orlyé pense que les grands génies sont toujours actuels, qui ont respecté cet équilibre entre le cœur et l'esprit, entre des facultés qui ne valent que par leur entière harmonie, leur pleine et facile coopération.

Par ses chaleureux applaudissements, la nombreuse assistance prouva à l'éminent conférencier combien elle avait suivi avec intérêt sa savantee conférence et faisait sienne sa conclusion réconfortante.

Séance du 24 novembre 1954 (*)

PRÉSIDENCE DE M. J. D'ORLYÉ, VICE-PRÉSIDENT

Ayant excusé le Président, M. Ritz, empêché, M. d'Orlyé fait part du décès du docteur Georges Barraud, de Chatelaillon-Plage, président de la Société des Lettres de La Rochelle, lauréat de l'Institut et de l'Académie de Médecine de Paris, membre correspondant de la Florimontane. Le défunt, auteur de plusieurs articles relatifs à Saint François de Sales, était le gendre de l'ancien directeur de la Compagnie des Bateaux à vapeur d'Annecy, M. Revel. A sa famille, M. d'Orlyé envoie de respectueuses condoléances.

Plus récemmet, notre Académie a été très éprouvée par la mort de M. Lucien Fournier, ancien inspecteur de l'Enseignement public à Annecy. M. d'Orlyé donne lecture de la notice nécrologique que lui a consacrée M. Ritz, mettant en relief la forte personnalité du regretté disparu et la place importante qu'il teint notamment à la présidence des Officiers de réserve et de l'Union nationale des Combattants. S'associant à ce souvenir, M. d'Orlyé évoque l'activité que M. Fournier lui apporta à la Société d'Instruction populaire et il adresse à sa famille et en particuliers à nos confrères M. Henri Onde et M. Henri Fournier, les plus sympathiques condoléances.

M. Alexandre Charvin donne lecture d'une notice rédigée par M. le Chanoine Amédée Folliet, curé de Saint-Joseph des Fins, à Annecy, sur l'évasion, dans la nuit du 18 août 1944, des détenus de la Gestapo, internés dans la prison d'Annecy, rue Guillaume Fichet. Ce document, précieux pour les annales annéciennes, montre la part prépondérante prise par son auteur lui-même, dans la préparation de cette évasion qui, par son effet de surprise, a fait avancer la libération d'Annecy. Le Prési-

---

(*) Etaient présents : Mlles Maret et Trombert, MM. Callies, Charvin, Coutin, Devant, J. Fournier, Fromaget, Th. Falletti, Dechavassine, Jacquet, d'Orlyé H. Pfister, L. Pfister et Vuachet, ainsi que M. Noirtin.

Excusés : Mme Weissen, MM. Guinaudeau, Ritz et Serand.

dent remercie M. Folliet et M. Charvin de cet émouvant souvenir.

M. Paul Noirtin fait le récit du voyage au Danemark qui lui a été offert, l'été dernier, au titre de lauréat d'un concours organisé par « La Semaine du Monde » à propos du film sur Andersen. Dans un préambule très judicieux, M. Noirtin nous présente d'abord le Danemark dans toutes ses particularités géographiques, historiques, ethniques ; il nous fait pénétrer dans sa vie publique, familiale, sociale, religieuse, culturelle et souligne l'amour que les Danois témoignent à la France. Le récit captivant de ce voyage nous apprend quel accueil sympathique fut partout réservé à M. et Mme Noirtin, qui furent reçus officiellement par le bourgmestre de Copenhague. La Savoie est présente au Danemark par les établissements des Sœurs de Saint-Joseph, dont la supérieure est originaire de Rumilly.

M. d'Orlyé, au nom de l'Académie, témoigne sa gratitude au conférencier pour ce récit si plein de charme qui fait désirer à chacun un voyage en ce pays des contes de fées. Et il souligne combien nous sommes sensibles au témoignage de la sympathie danoise pour notre pays.

M. L. Pfister dépose les ouvrages reçus pour la bibliothèque : « Henri IV et Béthune, ambassadeur de France à Rome » (nouveaux documents sur l'Escalade), par le R.P. J. Lajeunie ; « Un siècle de vie genevoise (1853-1953) », par l'Institut National Genevois ; « Le Gui du Sapin » et « Le Forestier hier et aujourd'hui », par M. F. Plagnat ; « Histoire de la Force des Eaux depuis d'Antiquité jusqu'aux grands équipements de Houille blanche », par M. Victor Sylvestre ; « Problème de Stratigraphie et de Tectonique dans les Alpes françaises », par le docteur Léon Moret ; « Historique de la Société d'Histoire naturelle de Savoie », par M. Jacques Lorie ; « Relations de la cour de Sardaigne et de la République de Genève », de du Bois-Melly, offert par M. P. Tapponnier. M. René Dépollier a remis également un lot important de documents et ouvrages de son père, et MM. Grandchamp et Primot, des documents. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

Séance du 15 décembre 1954 (*)

PRÉSIDENCE DE M. J. D'ORLYÉ, VICE-PRÉSIDENT

Cette séance a pour but de rendre un dernier et suprême hommage au très regretté Président, M. François-Maurice Ritz.

Malgré le silence imposé par le deuil, M. d'Orlyé a tenu, avant son départ pour le Midi, à évoquer le souvenir de celui qui présida d'une manière si féconde aux destinées de la Florimontane depuis 1936, et à laquelle il vouait une si affectueuse sollicitude. C'est avec une pieuse émotion que l'assistance écouta la voix éloquente de l'orateur qui sut, avec tout son cœur, évoquer la grande figure du cher disparu et retracer les diverses étapes de sa vie toute consacrée au bien *(voir ce panégyrique au présent fascicule)*.

M. d'Orlyé donne ensuite lecture des lettres de condoléances reçues de MM. les Présidents de l'Académie de Savoie, de l'Académie du Faucigny et de l'Académie Rhodanienne des Lettres, et de nombreux Florimontans, ainsi que des remerciements de Mme Ritz et de sa famille.

Et, en terminant, il adressa les condoléances attristées de notre Compagnie à l'Académie Chablaisienne qui, elle aussi, vient d'avoir la douleur de perdre son vénéré président, M. Léon Quiblier, architecte honoraire, historien du Chablais, grand ami de la Florimontane.

Le Secrétaire perpétuel,

L. PFISTER.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlles Maret et Trombert, MM. André, Beauquis, Butlin, Carteron, Chanal, Charvin, Coutin, Dechavassine, Devant, Dussauge, Th. Falletti, J. Fournier, Francillon, Fromaget, Gardet, Gayet, Guinaudeau, Jacquet, Lacombe, Laurent, Lacroix, L. Laydernier, d'Orlyé, Oursel, Peron, H. Pfister, L. Pfister, Rannaz, Vallin et Vuachet.

Excusés : MM. Cochat, Cuvet, Boillet, L. Gruffat et Serand.

Panégyrique de F.-M. RITZ

Mes chers confrères, notre Président n'est plus. Plus jamais nous n'entendrons sa voix.

Je n'ai pas voulu quitter Annecy, comme chaque année, à pareille époque, sans lui adresser un suprême hommage.

Certes, pour ceux qui savaient, ce douloureux dénouement n'était pas inattendu. Il souffrait depuis longtemps déjà, d'une cruelle maladie, qui, dans les derniers temps, l'obligeait souvent à interrompre son activité débordante. Son faciès avait tellement changé que, lorsque je le revis en avril dernier, après une absence de trois mois, il m'avait semblé appartenir déjà au pauvre cérémonial dont les hommes entourent la mort. Puis, sa santé, toujours fluctuante, avait paru se rétablir miraculeusement, et nous nous en réjouissions, nous surtout, ses proches collaborateurs, qui eûmes le réel plaisir de le retrouver à Montrottier, le 14 octobre dernier, à l'occasion du service religieux annuel, célébré à l'intention de Léon Marès.

Hélas, il ne devait plus y revenir, car, malgré les soins diligents dont il était l'objet, son état empirait de nouveau et, le 29 novembre, à 22 heures, après avoir signé le courrier de la mairie, il rendait le dernier soupir. Son cœur, à bout de forces, avait cessé de battre. La mort, contre laquelle chacun de nous lutte depuis sa naissance, car la vie n'est qu'un compromis, avait eu raison de lui.

Dès le lendemain, je tins à me rendre à son chevet. Et quand je le vis, les mains croisées sur la poitrine, il m'a semblé qu'un rayonnement de bonheur avait envahi le visage douloureux des jours précédents.



François-Maurice RITZ
1885 - 1954

Et, le jeudi suivant, F.-M. Ritz, sans fleurs, sans discours, car il a voulu rester simple et modeste jusqu'au bout, quittait sa chère maison de ville, où son corps avait été déposé dès la veille, pour aller rejoindre sa dernière demeure, aux accents émouvants d'une marche funèbre, précédé et suivi d'un imposant cortège, et en présence d'une foule consternée et pieusement recueillie.

F.-M. Ritz fut à la fois un grand patriote, un artiste, un édile et un scientifique (érudit). Il naquit le 23 avril 1885, à Annecy, où son père remplissait les fonctions de caissier à la Caisse d'épargne et où il entre lui-même, en 1902, après ses études au lycée Berthollet.

En 1914, mobilisé au dépôt du 30e R.I., il rejoint, sur sa demande, les unités combattantes, dans la Somme, où il gagne rapidement ses galons de sous-officier et d'officier le 5 mai 1915. Affecté alors au 416e R.I., il participe aux batailles de Champagne, qui lui valent une citation et une blessure. Après un mois d'hôpital, il retourne au front, et ce furent Verdun, son deuxième galon, sa deuxième citation.

En 1917, il commande sa section aux abords de Douaumont.

Démobilisé au début de 1919, il rentre à la Caisse d'Epargne, où il remplace son père, au poste de caissier. Par esprit de camaraderie, il groupe ses compagnons de guerre au sein de l'Union des Anciens Combattants de la Haute-Savoie, dont il reste le secrétaire jusqu'à la fusion de cet organisme avec la Légion départementale, en octobre 1939.

Entre temps, le 5 novembre 1928, il est fait Chevalier de la Légion d'honneur pour sa brillante conduite au feu.

Il est mobilisé à nouveau, comme capitaine à la Cie d'engins, à la 239e demi-brigade, affectée au secteur défensif du Rhône, et commandée par le colonel La Noyerie, dont j'avais été moi-même le chef d'Etat-Major.

En juillet 1940, il revient à Annecy, où son inlassable activité s'étend à de nombreux domaines : œuvre de St-Vincent de Paul, Comité départemental d'Hygiène, dispensaire d'entr'aide sociale, Commission des Hospices, sociétés savantes, etc.

Il fallut attendre 1953, pour qu'il reçoive enfin la récompense de ses services, par les médailles du Travail et de la Santé publique.

Mais nous sommes en période d'occupation, et les exactions de toutes sortes auxquelles sont soumis ses compatriotes, révoltent son esprit d'équité et de justice. Et comme il a le courage de le déplorer à haute et intelligible voix, il est arrêté et enfermé, heureusement pour 21 heures seulement, à la prison du quai des Cordeliers.

F.-M. Ritz était aussi un artiste, à l'image de son frère Emmanuel. Il avait d'ailleurs de qui tenir. Son père, Jean Ritz, compositeur, fut appelé, par un critique musical, « Le chantre des grands spectacles de la Nature ; celui dont la lyre a vibré sous les plus chauds accents du patriotisme ». Aussi reconstitue-t-il le Cercle musical, orchestre symphonique, dans lequel il fut lui-même un brillant exécutant.

En 1947, après maintes sollicitations, lui, qui était toujours volontairement resté en dehors des luttes électorales, il accepte de se présenter au Conseil municipal, dont il devient le premier adjoint le 2 novembre. Ce fut pour lui l'occasion d'un laborieux mais fructueux apprentissage qui lui permit de se familiariser avec sa nouvelle fonction et d'utiliser ses hautes capacités civiques et sociales, et surtout son sens de la générosité envers les humbles et les déshérités, auxquels il ne cessera de s'attacher jusqu'à sa mort.

Aussi, aux élections suivantes de 1953, fut-il, sans jamais l'avoir cherché, nommé, par un véritable plébiscite, premier magistrat de notre cité, cette cité qu'il lui avait plu, longtemps avant, de faire parcourir par notre saint fondateur, au cours d'un petit opuscule, tout imprégné d'esprit salésien et intitulé « Saint François de Sales à travers les rues d'Annecy ».

A la séance du 15 mai, qui suivit cette brillante élection, notre Compagnie ne manqua pas de lui adresser ses plus chaleureuses félicitations pour ce flot inaccoutumé de sympathie qui avait déferlé sur son nom, sous la forme de ces petites croix, dites signes préférentiels, mises à la disposition des électeurs, afin de leur permettre d'exercer

leur souveraineté éphémère. Mais, ajoutait notre interprète, joie, non sans mélange, car l'on pouvait se demander si toutes ces petites croix assemblées n'allaient pas se transformer en une croix trop lourde à porter, pour des épaules déjà bien affaiblies par la maladie. Hélas, dix-sept mois plus tard, il devait succomber sous son poids.

F.-M. Ritz était aussi un scientifique. Dès les débuts de la T.S.F., il se familiarisa avec l'onde herzienne et ses caractéristiques, sa longueur, sa période, sa fréquence, son amplitude ; avec ses organes d'émission et de réception. Il procéda lui-même à la construction de postes dont il tira le plus grand profit. Ce furent les résultats de ses travaux qu'il voulut bien, sur ma demande, exposer au théâtre d'Annecy, sous les auspices de la Société d'Instruction Populaire, devant un très nombreux auditoire.

Dès 1922, il fondait « la Radio Savoyarde », dont le président, son compagnon de recherches, n'était autre que l'éminent savant Marc Leroux, secrétaire perpétuel de notre Compagnie.

Il était tout naturel, qu'avec cet esprit épris de curiosité scientifique, F.-M. Ritz entre à l'Académie Florimontane. Il en devint membre en 1922, vice-président en 1930, et enfin président en 1936, à la mort de Louis Aussedat.

Le jour où il fut nommé, F.-M. Ritz, après avoir remercié ses confrères du grand honneur qui lui était fait, et qu'il croyait bien immérité, ajoutait : « M'inclinant devant votre volonté, j'accepte très simplement la charge que vous me confiez, et, fort du témoignage d'estime que vous me donnez, je vous apporterai, à défaut de qualités plus brillantes, mon entière bonne volonté, mon dévouement et tout mon cœur... et, avec vous, je m'efforcerai de maintenir l'Académie, fondée par Saint François de Sales et le Président Favre, dans la ligne qu'ils lui ont tracée, et de rester toujours digne de ceux qui nous ont précédés. »

On peut affirmer qu'il a tenu parole et qu'il a donné à notre Compagnie une impulsion nouvelle, en la rendant plus accessible et partant, plus conforme, croyons-nous, aux intentions premières de ses illustres fondateurs,

Certes, dans les derniers temps, affaibli par la maladie et écrasé sous le poids de ses responsabilités municipales, il parlait souvent de passer la main, mais devant les protestations soulevées, il consentit à demeurer à notre tête, comme s'il avait voulu mettre en pratique cette maxime exprimée par l'un de ses prédécesseurs, François Miquet, dans une de ses poésies :

« Il faut pourtant rester et jusqu'au bout tenir. »

Vous avez encore présents à la mémoire, ses notes bibliographiques, ses communiqués, ses conférences, les réceptions et manifestations auxquelles il présida. Tout cela est relaté dans la « Revue Savoisienne ». Je me contenterai, en respectant la chronologie, de vous rappeler quelques-uns de ses faits et gestes, qui le feront revivre un instant au milieu de nous.

En 1938, ce fut le Congrès des Sociétés savantes, tenu à Annecy, les 20 et 21 juillet, et suivi d'une réception à Montrottier. Une vingtaine de Sociétés savantes y participèrent, et se félicitèrent de l'accueil réservé et de l'importance et de la valeur des études présentées.

En 1911, F.-M. Ritz expose toute l'histoire de la Caisse d'épargne d'Annecy, à l'occasion de son centenaire.

La même année, le 11 juin, séance tenue à Montrottier pour célébrer le 90e anniversaire de notre Compagnie. Le Président, après avoir retracé son historique et ses principaux travaux, forme le souhait « que dans dix ans, nous puissions fêter, ici, et tous ensemble, le centenaire de notre Académie, dans une France libre, renouvelée, où le matérialisme aura enfin fait place au spiritualisme, à la lumière. »

En 1945, le Président fait une conférence sur l'Atome, qu'il conclut par ces mots : « Atomes, étoiles, vont de l'infiniment petit à l'infiniment grand, ces deux infinis, entre lesquels se trouve l'Homme ; l'Homme avec toute sa faiblesse et sa profonde misère ; mais dont la pensée, dominant la matière, est vraiment un attribut d'ordre divin. »

Le 15 mai 1946, F.-M. Ritz nous emmène avec lui dans le ciel, au milieu des étoiles, dont il nous donne les

distances. Beau et scientifique voyage qui se termine par cette citation de Pascal : « Tout le monde visible n'est qu'un trait imperceptible dans l'ample sein de la Nature. Nulle idée n'en approche. Nous avons beau enfler nos conceptions au-delà des espaces imaginables, nous n'enfantons que des atomes, au prix de la réalité des choses. C'est une sphère dont le centre est partout, la circonférence nulle part. Et c'est le grand caractère sensible de la toute puissance de Dieu, que notre imagination se perde dans cette immensité. »

Le Divin. On peut dire que c'est le leitmotif de toutes les conceptions de F.-M. Ritz. Mais, si, à l'instar de Pascal, il croyait que les forces, qui mènent le monde, ne sont pas toujours les forces visibles et connues, auxquelles nous pensons par coutume, du moins sa foi n'avait-elle pas l'aspect, l'apparence qu'offrait celle de l'auteur des *Provinciales*, qui, depuis son « illumination », dont a été célébré le tricentenaire le 23 novembre dernier, pratiquait une religion essentiellement maussade, inspirée par un « Christ aux bras étroits » (Christ janséniste).

Le jour de l'Ascension, réception dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, de la Société d'Histoire et de Géographie de Genève, à laquelle notre Président souhaita la bienvenue.

Le mardi 25 juin, René Payot, directeur du « Journal de Genève », est reçu à Montrottier. Après avoir remercié notre hôte « du réconfort que, durant l'occupation, il avait apporté à nos cœurs inquiets et angoissés, par ses informations impartiales et sûres », notre Président lui décerne le titre de Mmembre d'honneur de notre Académie, en souvenir de cette mémorable journée.

En 1946, le 26 septembre, cérémonie à Genève, organisée par la Société catholique d'Histoire, présidée par M. Edmond Ganter, en présence du Vice-Président du Conseil d'Etat, qui salua ses hôtes de la plus hospitalière façon et auquel notre Président répondit « en évoquant les nombreux points communs qui unissent la Savoie à Genève et en rappelant, en termes émouvants, l'aide efficace et inoubliable que, sous différentes formes, la Suisse nous a donnée, en des heures troublantes. »

Le 6 octobre, F.-M. Ritz adresse un hommage ému à Charles Coppier, graveur et critique d'Art, inhumé à Talloires quelques jours avant, et qui, par son talent et ses écrits, a enrichi notre patrimoine intellectuel.

Le 8 décembre, cérémonie au Jardin public, autour du monument de Berthollet, pour commémorer le deuxième centenaire de sa naissance à Talloires, et cela en présence de M. le Préfet, des représentants de M. le Maire d'Annecy, empêché, de Mgr l'Evêque, de l'Adjoint au maire de Talloires, et d'une nombreuse assistance. Le Président dépose une gerbe au pied de la statue, érigée le 25 août 1844, au Pâquier, et transportée sur son emplacement actuel le 22 août 1863, puis il prononce un discours pour rappeler comment « grâce à la courageuse initiative, à la patience et à la volonté d'aboutir de notre confrère Alexandre Charvin, l'œuvre d'art magnifique du célèbre sculpteur Charles Marchetti, a pu échapper à la réquisition des bronzes par les Allemands. »

En 1949, réception, à Montrottier, des délégués de l'O.N.U., en séjour à Annecy, lors de la session tarifaire.

En 1950, à la séance du 5 juillet, après avoir déploré la mort d'Alexis Calliès, et adressé ses condoléances à sa famille, le Président fait la biographie du général Pretti, qui n'appartint pas à notre Compagnie mais qui, né à Annecy, fit honneur à notre pays, et dont nous devons garder le souvenir.

En juin, notre Président représente l'Académie à la grande manifestation de Pérouges, présidée par Edouard Herriot, revêtu de l'habit vert, et destinée à célébrer le tricentenaire de la mort de Vaugelas. Dans son allocution, à l'issue du banquet auquel il avait été convié, il donne les raisons de la présence de notre Académie à cette commémoration, et ses paroles furent radiodiffusées par les postes de Grenoble et de Lyon.

Le 8 novembre, conférence sur le Radar ; sujet un peu ardu, mais plein d'enseignements et d'actualités, et clairement illustré par notre confrère Carteron.

Le 6 décembre, F.-M. Ritz prononce l'éloge funèbre de Louis Vigand, membre très apprécié de notre Comité, et

dont les obsèques, célébrées quelques jours plus tôt, avaient été un émouvant hommage rendu au défunt.

Puis il lit une notice nécrologique sur le poète patoisien Alfred Desservetaz, et s'incline devant la mémoire de Louis Dépollier, dont il retrace, en termes élogieux, les multiples activités.

En 1951, compte rendu des journées d'information sur la traction électrique par courant monophasé industriel ; journées organisées par notre compatriote Armand, directeur de la S.N.C.F..

Les 30 juin et 1er juillet, à Annecy et à Montrottier, centenaire de la renaissance de l'Académie Florimontane, en présence d'un nombre important de Sociétés savantes venues de la Savoie, de l'Isère, du Valais, de la Suisse romande, voire même de Paris.

Le 18 novembre, éloge funèbre de Marius Ferrero, ancien maire d'Annecy et ancien président de la Chambre de Commerce.

Enfin, le 24 juin 1951, dans le Grand Salon de la Mairie, en présence des autorités départementale et municipales, F.-M. Ritz reçoit, des mains du Sénateur Clerc, son camarade de combat, la croix d'officier de la Légion d'honneur, qui lui avait été décernée quelques semaines plus tôt, pour récompenser ses éminents services.

Cette émouvante cérémonie fut suivie d'un dîner intime auquel notre Président avait bien voulu convier votre premier Vice-Président, qui lui adressa ses félicitations en ces termes :

« Mon cher Président,

« L'Académie Florimontane, qui vous doit tant et à laquelle vous venez de donner une nouvelle preuve de fidèle attachement, en acceptant, une fois encore, de présider à ses destinées, en dépit des lourdes tâches qui vous incombent, l'Académie Florimontane dis-je, vous est reconnaissante de l'avoir conviée à participer aux compliments et félicitations auxquels vous avez droit, à l'occasion de la haute distinction dont vous avez été l'objet.

« Je sais bien qu'il s'agit surtout, en l'occurrence, de récompenser vos hautes vertus civiques et sociales, et le grand mérite qui se cache en vous et qu'il faut aller trouver. Mais il y a une telle concordance de rythme entre vous et tous les membres de notre Compagnie, sans exception, qu'ils ne peuvent pas ne pas s'enorgueillir de votre gloire acquise.

« En tant que Florimontan, j'ai déjà eu maintes occasions de chanter vos louanges ; mais, ce qu'il y a d'agréable, avec vous, c'est qu'on n'est jamais à bout de souffle ; et qu'on a toujours quelque chose à dire, sinon éloquemment, du moins cordialement, tant est grand votre cœur, et si vaste est l'étendue de vos connaissances.

« Et, à ce propos, qu'il me soit permis, votre modestie dût-elle en souffrir, de faire vibrer votre violon d'Ingres ; Oh, un instant seulement, en dévoilant votre goût pour les grands problèmes, qu'il s'agisse de la physique nucléaire, ou de l'hyperespace.

« Vous vous êtes penché, en effet, sur l'infiniment petit, sur l'atome, que l'on croyait simple, et dont vous nous avez montré, au contraire, toute la complexité, puisqu'on peut le comparer à un minuscule univers, formé de satellites ou grains d'électricité, en nombre variable, mais parfaitement identiques, et gravitant à une vitesse vertigineuse autour d'un soleil central ou noyau, dont l'explosion spontanée suffit à nous plonger en pleine radioactivité.

« Vous vous êtes aussi élevé vers l'infiniment grand ; et un beau jour, vous nous avez emportés avec vous, dans le ciel, où vous vous mouvez, d'ailleurs, avec une particulière aisance, car les distances qui séparent les étoiles entre elles, vous sont familières... Et voici la belle et mystérieuse Mira, la plus grande que l'on ait, jusqu'ici, découverte, mais non la plus éloignée de notre globe terrestre, puisqu'il suffit de 72 ans pour que nous parvienne un rayon de sa lumière, si bien que, si, sur cet astre gigantesque, où la civilisation est peut-être beaucoup plus avancée que la nôtre, il prend fantaisie, à l'un de ses astronomes, le 24 juin, à 18 h. 30 de l'an 2026, de braquer son télescope sur l'Hôtel de Ville d'Annecy, il verra un

sénateur de la IVe République française remettre la croix d'officier de la Légion d'honneur au distingué et sympathique maire de la dite cité.

« Ainsi, mon cher Président, dans trois-quarts de siècle, l'on parlera encore de vous chez les Miriens...

« Cesrtes, ce sont là jeux du Temps et de l'Espace, ces deux énigmes, ou peut-être simplement, ces deux conventions, pour nous, pauvres Terriens qui vivons dans un monde à trois dimensions, le vieux monde euclidien.

« Mais voici que, la Métapsychie aidant, une nouvelle dimension, la quatrième, s'infiltre, de toutes parts, dans notre existence. Vous, que ces questions passionnent, n'en serez-vous pas prochainement le vulgarisateur ?

« Oui, mais pour cela, il vous faut quelques loisirs. Il faut surtout, et avant tout, que vous retrouviez définitivement la paix du corps afin que, dans un climat favorable, vos dispositions affectives-actives, et vos aptitudes intellectuelles, puissent atteindre leur plein emploi, pour le plus grand profit de vos concitoyens.

« C'est à la réalisation de ce vœu ardent que je lève mon verre, mon cher Président, en vous renouvelant mes plus cordiales félicitations. »

Mes chers confrères,

Le deuil qui vient de frapper notre Académie ne manquera pas d'être ressenti par tous ses membres, qui perdent en leur Président un homme brave et un brave homme ; le type de la droiture et de l'honnêteté. Le devoir, dans toute sa carrière, a été son seul guide. Il l'a suivi partout, dans sa vie privée, dans sa vie professionnelle, dans sa vie publique. Dédaignant l'intrigue, les bassesses, les vilenies ; les manœuvres de l'envie ne l'ont jamais ému. S'il les percevait, il les méprisait.

Le trait qui frappait, avant tout, dans sa physionomie morale, c'était la bonté ; une bonté forte, généreuse, expansive, semblant ignorer la limitation. Une richesse de sensibilité aux résonances infinies. Des raffinements d'artiste dans l'esprit et un goût prononcé pour les grands problèmes. Une très grande simplicité de cœur ; pas un atome de vanité, ni de respect humain.

Enfin, une fidélité sublime, qui donnait en lui, au flux du temps et des événements intérieurs, une stabilité singulière, fidélité qui était sa vertu la plus aimée, et pour laquelle il aimait à souffrir.

Souffrir, tel fut son lot, et sans jamais se plaindre. Et que de soucis ont ajouté encore aux misères de son pauvre corps continuellement et atrocement supplicié.

Il s'en est allé sans angoisse, car sa religion, à lui, n'était pas un manteau de parade, avec cet ornement de pharisaïsme innocent qui n'est pas tout à fait inconnu, même dans le monde pieux.

Non, elle tenait aux racines les plus profondes de tout son être, et illuminait tous ses actes.

Aussi, mourir, pour lui, ce n'était pas descendre dans le trou de la tombe, au sein des ténèbres troublantes du peut-être ou du qui sait ? Mourir, pour lui, c'était accomplir sa destinée et monter d'un vol assuré vers de radieux horizons.

C'est, venu de là, que son souvenir doux et constant, planera toujours sur notre Académie, qu'il a tant aimée, qu'il a si généreusement aidée, et qu'il a si scrupuleusement présidée pendant dix-huit ans.

L'Académie Florimontane s'incline bien bas devant son épouse éplorée et prie tous les membres de sa famille, si cordialement unis, d'agréer l'expression de ses condoléances émues.

Jean d'ORLYÉ.

Les Instructions de Charles-Quint à Messire Eustache Chapuys

(25 Juin 1529)

Découvert en décembre 1951, parmi les archives de la cure de Duingt (Haute-Savoie), le document, objet de la présente publication, renferme le texte des instructions données le 25 juin 1529, à Barcelone, par l'Empereur Charles-Quint, au diplomate savoyard Eustache Chapuys.

Né à Annecy vers 1486, Chanoine et Official de Genève en 1517, Eustache Chapuys inaugure sa carrière diplomatique par plusieurs missions à Fribourg et à Zurich ; en 1524, il est délégué par l'évêque Pierre de La Baume auprès du Connétable de Bourbon ; entré officiellement au service de l'Empereur le 1er juillet 1527, il est nommé, en 1529, ambassadeur de Sa Majesté Impériale en Angleterre. Rédigées en français, les instructions qui lui sont remises concernent essentiellement « l'Affaire du Divorce » d'Henri VIII qui, depuis 1527, poursuit, devant l'autorité ecclésiastique, l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint, avec l'intention d'épouser Anne de Boleyn. Spécialement chargé d'assister la reine Catherine, et de détourner Henri VIII de l'alliance française en l'attirant à celle de l'Empereur, Chapuys sera le témoin des graves événements qui se dérouleront en Angleterre, de 1529 à 1545.

A la suite de recherches que M. C. Tihon, Archiviste Général du Royaume de Belgique, a bien voulu faire effectuer dans le fonds « des Papiers d'Etat et de l'Audience », conservé aux Archives Générales du Royaume

à Bruxelles, on peut affirmer, semble-t-il, que la pièce découverte à Duingt « est l'exemplaire original, remis à l'intéressé par la chancellerie impériale et conservé par lui ». Ces conclusions ont été confirmées par le Dr G. Rath, Archiviste en Chef aux « Haus-Hof-und Staatsarchiv » de Vienne, où se trouve conservée la minute de ces instructions (1).

« Instructions à vous, Messire Eustache Chappuis, docteur es drois, nostre Conseillier et Maistre aux Requestes ordinaire de nostre Hostel, de ce que aurez affare (sic) et procurer de par nous en Angleterre où présentement vous envoyons.

« Premiers diligenterez vostre voaige et passaige, selon que mieulx et plus convenablement pourrez, et estant arryvé au dict Angleterre, vous addresserez à nostre ambassadeur Don Ynigo de Mendoça esleu évesque de Bourgos, par l'advis duquel vous conduirez en vostre charge, et à ceste fin luy escripvons, et pour vous faire et bailler toute addresse et assistence (2).

« Si le dict ambassadeur, ensuivant ce que dernièrement il nous a escript, estoit desjà party pour s'en retourner devers nous, enquerrez si Madame l'Archiducesse, nostre bonne Tante (3), aura envoyé autre au dict Angleterre, fust pour tenir lieu d'ambassadeur ou solliciteur, en attendant provision de nous, et d'icellui assentirez l'estat et disposicion des occurans pour selon ce vous conduire. Et si possible est, assentirez de l'advis et vouloir de la Royne d'Angleterre, nostre très chère Tante (4), et si premiers pourrez parler à elle et lui bailler entendre vostre particulière charge touchant son affaire, et à ceste fin luy escripvons lectres en crédence sur vous, et qu'elle vous puisse parler et conférer sur le dict affaire et autres choses en toute confidence, et aurez bon regard à

---

(1) Cette minute, dont le Dr G. Rath a bien voulu nous communiquer le microfilm, est conservée sous la cote suivante : Bestand England, Weisungen, Fasz. 6.

(2) A la suite de séjours successifs à Monaco, à Turin, à Genève, et enfin à Bruxelles, où il rencontrera Don Inigo de Mendoza. Chapuys n'arrivera à Londres qu'à la fin août 1529.

(3) Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et veuve du Duc de Savoie Philibert le Beau, dont le souvenir demeure attaché à la magnifique église de Brou.

(4) Catherine d'Aragon, fille de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique, épouse en secondes noces (1509) du roi d'Angleterre Henri VIII.

qui, en cest endroit, vous addresserez et devrez adjouster foy.

« Et selon que congnoistrez le mieulx et plus convenable au bon effect de la dicte particulière charge, présenterez les lectres que escripvons en vostre crédence à nostre très cher Oncle et bon Frère, le Roy d'Angleterre, et pour la dicte crédence luy direz : que nous tenons il sera esté adverty, tant de ses ambassadeurs que par ceulx qui ont esté dernièrement devers nous de la part de la dicte Royne nostre Tante, de nostre responce et ce qu'a esté fait avec eulx sur la réquisicion et poursuite de envoyer en Angleterre le bref de la dispensacion concernant le mariaige d'entre le dict Seigneur Roy et la dicte Royne nostre Tante (5).

« Que nous sommes esté conseillez faire la dicte responce aux susdicts et chascun d'eulx pour l'exigence de la raison et justice, légitime deffence et soubstènement du droit de nostre dicte Tante, et excuser l'envoy du dict bref en Angleterre, comme les susdicts ambassadeurs et gens de la dicte Royne nostre Tante le prétendoient et requéroient précisément, et afin que, tacitement ou expressément, ne fust consentu ne prorogué jurisdicion sur la matière de divorce en Angleterre, fust par-devant les Révérendissimes Cardinaux « Eboracensis » et Campegio, ou autres personnes quelxconques (6).

« Et ne fut jamès nostre intencion de en ce user de righeur, ne plus expressément procéder en l'affaire qu'il estoit neccessaire et requis à la considéracion susdicte, et afin que la matière, selon l'impourtance d'icelle, qualité des parties, et qu'il est question de la puissance ecclésiastique et auctorité appostolique, fust en justice congneue et décidée par nostre Sainct Père et le Sainct-Siège appostolique.

« Et ne s'est peu, selon le dict conseil, délaisser de procéder de nostre part en la forme avant dicte, et proposer et remonstrer l'affaire comme a esté fait, mesmes

---

(5) Il s'agit du Bref portant dispense d'affinité, accordé par Jules II à Henri VIII pour épouser sa belle-sœur Catherine d'Aragon, veuve de son frère aîné Arthur.

(6) En 1528, le pape Clément VII avait désigné comme légats, pour instruire le procès en Angleterre, le Cardinal Wolsey, archevêque d'York (« Eboracum »), et le Cardinal italien Campeggio.

actendu que ceulx de la dicte Royne nostre Tante avoient charge de protester contre nous commilz ont fait, avec commission et instruction fort expresse pour ce faire ;

« Que nous tenons le dict Seigneur Roy tant vertueux, prudent et raisonnable, qu'il prendra de bonne part ce qu'avons fait et faisons pour la deffence du droit de nostre dicte Tante et considérera que, à la vérité, si la chose doit passer plus avant par forme de justice, elle doit estre congneue et décidée à Rome comme dessus, et non en Angleterre, pour la vraye et entière satisfaction des consciences des parties, et le doit luy-mesmes désirer pour évicter toutes souspeçons et sindérèses (7) qu'en resteront si la congnoissance et décision s'en faisoit ailleurs, mesmes au dict Angleterre où, comme qu'il fût, la chose ne pourroit passer sans scrupules, que la dicte Royne, pour l'honneur et révérence qu'elle pourte au dict Seigneur Roy, et qu'il est question de sa propre cause et expressément par luy et de sa part sollicitée et poursuye, ne seroit estée deffendue, ny auroit eu playne faculté de faire ses preuves et justificacions, ny auroit estée conseillée librement, commil appertient ores que l'on luy distribuât et permeit conseil de gens doctz et lectrez du dict Angleterre ou d'ailleurs.

« Aussi le dict Seigneur Roy, par sa magnanimité, aura regard que por le devoir de parentaige et singulière amour qu'avons tousjours pourté et pourtons à nostre dicte Tante comme à autre nostre mère, et encoires (sic) à nostre Cousine leur fille (8), n'avons peu ny pourrions délaisser d'assister, favoriser, conseillier et deffendre par tous moyens jurisdiques et raisonnables ceste leur cause. Et ne nous en peut ne doit le dict Seigneur Roy scavoir aucung malgrey, mesmes puis que, commil nous a fait déclairer, la poursuite dressée de ceste matière n'est que pour savoir la validité ou invalidité du mariaige d'entre luy et la dicte Royne, à la satisfaction et asseurance de sa conscience. Et si croyons fermement qu'il désire trop plus la faveur et comprobacion du dict mariaige que autrement.

---

(7) Remords.

(8) La future reine Marie Tudor.

« Que pour en ce luy complaire, si avant qu'avons peu et pouvons et l'en rendre certain, avons très voluntiers, nonobstant les susdictes proposicions et excuses, particulièrement monstré aux susdicts ambassadeurs icellui bref, sain, entier, et sans suspicion ne vice quelconque, et leur baillé la copie d'icelluy, collacionnée au vray original, par où le dict Seigneur Roy se peut conseiller et entièrement déterminer, satisfaire, et mectre hors de tous scrupules qu'il pourroit avoir touchant le dict mariaige, et, avec repos de sa conscience, persévérer en l'observance d'icelluy.

« De quoy faire le requérons, prions et exhortons austant chièrement qu'il nous est possible, et pour l'honneur de Dieu, et en faveur et considéracion de nostre Tante et Cousine, et la vraye et cordiale amour maritale et paternelle qu'il leur a tousjours pourté, et les vertus, vraye, entière et perfecte obéyssance d'elles, et pour nous faire en ce, et à tous leurs autres parens et alliez, singulier honneur et plaisir. Et à ceste fin, vous avons expressément despêché devers luy, comme pour la chose de ce monde que austant désirons, et que tenons fermement sera très aggréable à Dieu et à tout le monde.

« Qu'il vuille prendre ceste nostre réquisicion de bonne part, comme de celluy qui sur tous autres plus désire sa prospérité, honneur et bien, et des siens, et continuer et entretenir vrayement et loyalement son amytié, et qu'il trouvera tousjours prest d'entière volenté d'y entendre et s'en mectre en tout devoir. Adjoustant en ce, selon la substance et à la fin susdicte, tous les bons motz et parolles que, par vostre prudence, discrétion et dextérite, congnoistrez duyre civillement à l'esmouvoir et encliner à délaisser la poursuite du dict divorce et se rejoindre unanimement et réconsilier avec nostre dicte Tante,

« Sans touteffois entrer à contendre et débaptre particulièrement de la matière du dict divorce, validité ou invalidité du dict mariaige, puisque vostre dicte charge est en ce seullement de persuader la voye amyable et délaisser la righeur de justice, et aussi que si, nonobstant toutes persuasions, fault procéder en justice, entendons, comme qu'il soit que se face, à Rome et non aillieurs, et

en débaptant la matière et des mérites d'icelle, seroit du moings tacitement démonstrer et bailler espoir du contraire, et adviser ou irriter le dict Seigneur Roy et les siens hors de propos et sans fruict.

« Et s'il vous est parlé de nostre passaige et voaige en Italie, direz que sommes venu jusques en ce lieu (9) pour selon que trouverons convenable et neccessaire nous déterminer au dict voaige ; en intencion et entière délibéracion de en cas d'icellui, entendre à la pacifficacion d'icelle Italie et à l'extirpacion des erreurs regnans et pullulans journellement, reboutement du Turcq (10), exaltacion de nostre saincte foy, soubstènement de l'auctorité de l'Eglise, bien et repoz de toute la Chrestienté par le bon moyen, advis et conseil de nostre Sainct Père le pape et du Sainct-Siège apostolique, sur quoy confions que le dict Seigneur Roy de sa part sera aydant et fera tout bon office.

« Et pour ce que dernièrement ledict esleu de Bourghos nostre ambassadeur nous a escript que, à cause de son indisposicion et par l'advis des médicins, luy estoit neccessaire changer d'ayr, et auroit advisé, soubz nostre bon plaisir, avec le dict Seigneur Roy, de son retour, et que pareillement s'en retourneroit l'évesque « Vigoniniensis », délaissant devers nous pour ambassadeur le Docteur Lee (11),

« Si le dict esleu estoit desjà party avant vostre arryvée ou s'en voulsît venir, et que la délibéracion susdicte continue d'avoir ambassadeur devers nous, direz au dict Seigneur Roy que vous avons donné charge de résider devers luy pour nostre ambassadeur et vous employer et faire tout bon office pour l'amytié d'entre le dict Roy et nous.

« Et si vous est, par le dict Seigneur Roy ou autre de sa part, parlé de paix ou de tresve, direz que serons tousjours très contens de y entendre et à tous bons moyens de traicter. Et si vous est mis moyen ou ouverture en

---

(9) Le port de Barcelone.

(10) Victorieux à Mohacz en 1526, les Turcs assiègent Vienne en 1529 et demeureront une menace constante pour l'Empire jusqu'à la fin du XVIe siècle.

(11) Ambassadeurs anglais auprès de S. M. Impériale. Le Docteur Lee, successeur d'un évêque de Worcester (« Vigornia »), dont le nom n'est pas mentionné, est cité par K. Brandi : « Kaiser Karl V. », T. 2, Munich, s.d. p. 184.

avant, nous en advertirez à diligence ou, le nous faisant le dict Seigneur Roy entendre par celluy qui sera ambassadeur ou autres, luy en respondrons et satisferons plainement, de manière qu'il trouvera nostre intension et affection telle et par effect, que par raison il en devra estre content.

« Et s'il persiste à la paix universelle, direz que le vray moyen d'y entendre et pervenir soit de commencer par le particulier traicté d'entre nous et luy, et que, par ce moyen, il s'en pourroit mieulx mesler et entremectre, et en ce cas, en ferons par son moyen, intervencion et bon conseil, plus que pour prince vivant, et soit beaucop plus convenable et raisonnable que, en restant ceste obscurité entre nous et luy, dois la deffiance cy-devant faicte.

« Et quant au Révérendissime Cardinal « Eboracensis », luy direz que, en s'employant au bon effect des choses susdictes, tant touchant l'extinction de la poursuite du dict divorce que l'establissement et conservacion de l'amyté d'entre nous et le dict Seigneur Roy, et y faisant bon office dont pourra deppendre le bien et paix et repoz de la Chrestienté, il nous trouvera son bon et vray amy ; et en son endroit, et des bons personnaiges d'Angleterre, vous conduirez discrètement, selon que vous verrez et congnoistrez leur volunté et affection envers nous et à la dicte amyté, et pour les y induire et attirer par tous moyens honnestes et convenables.

« Et s'il est question de tresve pour y comprendre le Roy et Royaulme de France, pourrez dire que, comme desjà en avons respondu à ses susdicts ambassadeurs, elle ne nous convient, ny à noz affaires, pays et subjectz ; touteffois, que de ce nous sommes remis à Madame l'Archiducesse nostre Tante, laquelle sçaura bien à ce pourveoir selon l'exigence (12).

« Et en ce et autres choses concernant nos pays de par delà, vous conduirez, ferez et procurerez tout ce que de par nostre dicte Tante serez adverty et requis et selon l'opportunité, temps et exigence, et d'instant à autre nous

---

(12) Le 5 août 1529, Marguerite d'Autriche signera, avec Louise de Savoie, mère de François Ier, la paix de Cambrai.

advertirez au long et diligemment de toutes choses concernans nostre service, selon que confions de vostre loyaulté, prudence et bonne diligence.

« Donné en Bercellonne le XXV^e de Jung, l'an XXV^e vingt-neuf (13).

CHARLES.

Par ordonnance de Sa Majesté,

N. PERRENOT (14).

Ce document diplomatique demanderait à être intégré dans une biographie complète d'Eustache Chapuys et rattaché, par une étude approfondie de sa correspondance avec l'Empereur et des archives anglaises contemporaines, à la période de son ambassade à Londres (1529-1545), qui fut sans doute la phase la plus active, comme aussi la plus dramatique, de sa carrière. Malheureusement, la dispersion des sources rend ici particulièrement difficile la tâche de l'historien (15).

Le texte des instructions découvert à Duingt méritait cependant d'être tiré de l'oubli. Outre son intérêt historique, il demeure un précieux souvenir de cet humaniste diplomate qui, parmi les vicissitudes d'une existence mouvementée, n'oublia jamais sa ville natale, et fut un bienfaiteur insigne et l'une des gloires de la Savoie.

François PERRON.

---

(13) Erreur due sans doute à la distraction du secrétaire. La minute conservée à Vienne porte la date du 25 juin 1529.

(14) Nicolas Perrenot de Granvelle (1486-1550), originaire d'Ornans en Franche-Comté, et père du Cardinal Antoine de Granvelle (1517-1586), était alors à l'apogée de sa carrière.

(15) Parmi les travaux consacrés à la carrière diplomatique d'Eustache Chapuys, il convient de citer ceux de Joseph Lorsier, qui publia, dans la « Revue de Savoie » (1912, N° 1, pp. 37 à 63), une étude intitulée : « Notes et documents inédits pour servir à l'histoire d'Eustache Chapuys, d'Annecy, ambassadeur de Charles-Quint ».

Jean MERMOZ

Conférence donnée par M. le Chanoine Fromaget

Dans une réunion exceptionnelle, tenue dans les Salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Vallin, Vice-Président, notre Académie Florimontane a rendu un très bel hommage à un petit-fils de Savoyard, l'aviateur Jean Mermoz, disparu, il y a dix-huit ans, le 8 décembre 1936, au cours de sa 24e traversée aérienne de l'Atlantique-Sud.

Une vive amitié unissait le célèbre aviateur à M. le Chanoine Fromaget, à qui échut d'ailleurs l'honneur et le douloureux privilège de prononcer son éloge funèbre, à Paris.

Pour évoquer ce « visage de proue », M. le Chanoine Fromaget n'a eu qu'à laisser parler son cœur...

Il termina son émouvant hommage par la lecture de la dernière citation du héros à l'ordre de la nation et fut chaleureusement remercié par M. Vallin, qui déclara que le souvenir d'un tel homme reste pour la jeunesse une leçon d'énergie et de grandeur.

« Les ailes brisées »

Lorsqu'au matin du 8 décembre 1936, la tragique nouvelle courut, comme une traînée de poudre, d'un bout à l'autre du monde : « Mermoz a disparu... », il sembla que la lumière venait de baisser brusquement sur le monde.

Mermoz disparu... Mermoz... Non, ce n'est pas possible... Mermoz au nom sonore et bref comme un coup de clairon. Mermoz... qui portait en lui toute la force, toute la fierté, toute la gloire de l'aviation et des ailes françaises...

Dans son affreuse angoisse, la foule innombrable de ses amis, de ses admirateurs, de ses camarades de l'air, de tous ceux dont il était le pur flambeau, cria sa stupeur douloureuse.

On l'attendit longtemps, lui et ses cinq camarades qui lui ressemblaient, qu'il avait faits à son image.

A l'aube du 7 décembre, avec la rude équipe choisie et façonnée par lui, il s'était détaché du rivage des hommes... C'était sa 21e traversée de l'Atlantique Sud... Il s'était envolé, l'éclair aux yeux, le sourire aux lèvres, cap au sud, et comme toujours, les lèvres durement scellées sur la grandeur de sa tâche...

Dernière vision de ce héros sublime aux yeux des vivants.

On attendit longtemps... Les jours passaient après les jours, et peu à peu il se fit tard... Puis le silence se fit. Tous les postes de radio, de Paris à Buenos-Ayres restaient muets. Nous avions espéré de toutes nos forces... A force de le voir affronter sain et sauf les abîmes de l'espace, sillonnant les nues à travers le soleil et les tempêtes, promenant dans ses ailes le génie de la France, sa destinée tourmentée mais immortelle, ses rebondissements, ses colères... on avait fini par le croire invulnérable. Aussi, quel cri de douleur... Mermoz n'a pas reparu... Ce fut un deuil national par la grandeur de la perte. Ce fut aussi un deuil de cœur par la pitié attendrie qui allait à son sacrifice et à sa jeunesse.

Et il nous a bien fallu comprendre qu'ils ne rentreraient plus, qu'ils reposaient dans cet Océan sans fond dont ils avaient si souvent labouré le ciel... Il était trop grand pour les limites étroites d'un cercueil...

Combien de fois avait-il dit : « L'accident pour nous serait de mourir d'une pneumonie. J'aime mieux mourir en avion, en combat, en me rendant utile à mon pays, que d'engraisser dans un bureau, parmi des dossiers poussiéreux... La mort un peu plus tôt un peu plus tard, qu'importe ? Si notre vie a été belle. »

Pour lui, vivre c'était agir, et, toujours donner l'exemple.

Et puis, le monde ne méritait pas, sans doute, de le garder : le monde obscur, avec ses vilenies, ses combinaisons étriquées, ses lâchetés, sa petitesse, ses luttes mesquines, ses petits et mauvais arrivismes où nous pataugeons chaque jour.

Il est parti, il s'est effacé comme une clarté dans l'apaisement de notre incompréhensible crépuscule. Il s'est retranché derrière son ouvrage, pareil au moissonneur qui, ayant bien lié sa gerbe, couche dans son champ, sous les étoiles du Bon Dieu.

Mermoz est tombé, comme un chef, visage de proue, face en avant.

« DEFUNCTUS ADHUC LOQUITUR »

Car le meilleur éloge que je puisse prononcer, c'est encore de recueillir avec vous les leçons que nous donne ce mort auguste qui parle encore :

Ainsi, celui qui, en tant de circonstances, avait défié et maîtrisé la mort, a été vaincu à son tour.

Il aurait eu 35 ans, deux jours après la tragédie, ce pilote au grand cœur et au cerveau lumineux.

Que dire d'un tel Français, gloire de notre race ? Dans la courte mesure de ses 35 ans, quelle carrière gigantesque il a parcourue ; ajouter un mot ne serait-ce pas inconvenant ?

La vie de Mermoz fut celle d'un apôtre.

Et comme d'instinct, devant les menaces qui assombrissent l'horizon, nous sentons que ce monde avait encore besoin de cet homme.

Dans ce Mermoz entré tout vivant dans la légende, l'humanité se reconnaît en ce qu'elle a de meilleur.

Son attrait des cimes,
Ses aspirations vers l'idéal,
Ses besoins d'ascension morale.

Et alors comme pour se dédommager de tant de médiocrité et de déchéances, et pour se consoler des scandales qui la rabaissent, elle lève les yeux sur ceux qui, comme Mermoz, l'arrachent à la boue pour l'entraîner vers l'azur, et réalisent à la face du monde un splendide idéal d'homme, de citoyen et de chrétien.

C'est de courage qu'il nous parle,
Faut-il rabâcher du sublime ?

Sans doute, d'autres que lui sont courageux et exposent leur vie, des années durant, naviguant à travers brumes, orages, ténèbres, avec une sérénité de bateliers. Dès son entrée, Mermoz apparait né pour la royauté de l'air.

Pilote, son abnégation souriante, l'ardeur magnifique de son tempérament forçait l'affection et décourageait l'envie. Si grande était la force de son renoncement que chacun, autour de lui, accomplissait en silence des choses invraisemblables.

...Je le revois encore, au bureau d'Air France, à Montévidéo, où, heureux pèlerins du Congrès Eucharistique Mondial de Buenos Ayres, nous avions fait escale ; je revois ses épaules héroïques, ses traits doux et fermes fixés dans une sorte de lumière profonde et recueillie, cette foi que rien ne peut réduire, et qui s'étonne de voir couronner des exploits qu'il considère comme indispensables et naturels.

Aucun homme autant que celui-là n'a été attiré par la route céleste. Il ne pense qu'au vol. Il ne respire bien qu'à son poste de pilote. Il n'a point d'ambition personnelle.

La seule vraie joie est d'entendre gronder un moteur qu'il règle de sa main sûre et franche. Mais chacune de ses envolées sublimes est aussi une ascension d'âme. Il veille à ce que sa conscience soit en parfait état comme les pièces de son avion.

Il est des hommes qui semblent immunisés contre la mort.

Modèle de délicatesse et de modestie, jamais Jean Mermoz ne parlait de lui. Il ne se racontait point. Ses émotions, ses angoisses faisaient partie de son emploi du temps. Dès qu'il avait atterri, il les avaient oubliées.

Pilote d'une héroïque bravoure, d'une haute valeur morale, qui en faisait un être d'élection. On l'admirait davantage en pénétrant dans son intimité, en le voyant agir.

Mermoz est l'un des premiers pilotes qui assurent les liaisons postales Casablanca-Dakar, à l'époque où la panne de moteur était épreuve quotidienne.

Lui-même fut fait prisonnier et jugé sous une tente, par un tribunal d'hommes voilés et qui ne parlaient pas son langage. Epargné et libéré, il recommença.

Mermoz est le premier qui, en Amérique du Sud, assuma, sans aucun secours matériel, l'expérience des vols de nuit. Et il s'engagea si profondément dans cette aventure que l'un de ses camarades, et l'un des plus courageux, put lui en faire grief : « Tu n'as pas le droit, lui disait-il, de démontrer que le vol de nuit, dans de telles conditions, est possible. Tu risques la peau des pilotes qui voudraient suivre ton exemple. » Mermoz cependant recommença.

Il est le premier qui s'attaqua aux traversées postales de la Cordilière des Andes, qui, à bord d'avions inadaptés, ausculta la montagne pour y découvrir les failles secrètes. On sait que deux fois il manqua son coup et, prisonnier de cette forteresse, réussit à s'en évader. Et l'on sait qu'il recommença.

Et voici que Mermoz, une fois de plus, recommence.

Ces douze années d'efforts et de réussites, cette expérience acquise, ce nom qui, malgré lui, s'est dégagé d'entre les noms obscurs, lui eussent permis le repos. Les marchands sont avides de ces gloires et leur ouvrent les salles de conseil. Et Mermoz eut pu, sans déchoir, s'asseoir et goûter la vie. Tant d'hommes, pendant une partie de leur existence, se façonnent durement un nom, puis, ce nom créé, le négocient. Et ceci est bien. Il est un temps pour le travail. Il est un temps pour l'aventure difficile, et puis un temps pour le loisir et pour l'achat, grâce à l'argent, des biens que l'on rêvait.

Mais Mermoz a compris quelque chose.

Pour lui, la gloire, la fortune, ne comptaient pas, sauf quand elles lui permettaient de faire le bien.

Il y a deux ans, le Grand Prix des Sports lui échut. Aussitôt il en fit don à la Caisse des Veuves et Victimes de l'Aviation.

Jean Mermoz...

Il est passé dans la vie comme un être un peu irréel, hors série. Son grand cœur, sa fine culture, son patriotis-

me l'avaient situé hors de l'humanité. Missionnaire aérien, défricheur céleste, vainqueur des forêts vierges, prisonniers des Andes, ouvrier des routes de l'air, il construisait la légende tissée d'incroyable vérité. Mais ses camarades parlent de lui ; je trouvais, dans leurs propos, l'accent de ceux qui, pendant la guerre, avaient eu la chance de connaître Guynemer.

Le rayonnement de certains hommes est si puissant qu'il se transmet à travers d'autres sans déperdition, sans flétrissure.

Mermoz nous a quittés.

Mais son nom doit nous rester comme un symbole d'amour. Oui, mort, il nous parle encore d'honneur.

Ce n'est pas vrai que l'humanité courbe fatalement le genou devant l'argent ou l'intérêt. Ce n'est donc pas vrai qu'elle se laisse toujours inspirer par les calculs d'un bas égoïsme.

Il y a des hommes pour qui l'honneur compte plus que ce qui se palpe ou se pèse.

Mermoz fut de ces hommes-là. L'Honneur, mot si français qui, pour nous, veut dire loyauté, droiture, grandeur d'âme, fierté sans orgueil, fidélité sans défaillance, générosité qui aspire au sacrifice et oublie sa propre souffrance pour compatir à celle des autres.

Ah, comme nous avons besoin de nous remettre tous à son école, si nous voulons assurer le salut de la France...

Notre Histoire d'hier est faite d'honneur. Ne cherchons pas à vivre d'autre chose demain.

La foule admirait en lui le héros aux multiples aventures...

Il méritait encore plus la vénération pour son caractère. Comme héros, il appartient à la France. Il était pour elle une gloire, une parure et aussi une protection. Comme chrétien et citoyen, il appartient à l'Eglise.

Un véritable culte se forme autour de son nom... Vivre... Revivre... Survivre...

Il survit, en nous imprégnant de son esprit. Il écrivait à un ami : « Vous êtes responsable des lendemains de notre pays, ne l'oubliez jamais. Vous devez devenir un homme capable de devenir un chef dans votre Patrie. Vous ne devez en aucun cas vous contenter de demi-mesures. Il faut ne chercher qu'une chose : à vous améliorer sans cesse. Servir, servir votre Pays, la Collectivité de vos semblables et le Progrès humain. »

La hiérarchie des valeurs doit remplacer la hiérarchie sociale. Celle-ci ne peut et ne doit exister qu'en fonction de l'autre.

Soyez bon, soyez simple.

Mermoz n'est plus. Mais il nous parle encore de sacrifice, comme Guynemer, comme tous nos morts.

Le Sacrifice... Rien de grand ni de durable ne s'accomplit sans lui en ce monde.

« Tu fais l'Homme, ô Douleur, s'écriait le poète... et nul ne se connaît tant qu'il n'a pas souffert. »

Consigne opportune à réaliser, jeunes gens, si vous voulez suivre Jean Mermoz.

« Non... non... ce n'est pas le plaisir qui fait vivre ; c'est le sacrifice. »

« Vivre sa vie ne doit pas signifier : la gaspiller, la profaner, mais la donner pour les autres. Ce n'est qu'à ce prix-là qu'elle vaut la peine d'être vécue. »

Per Crucem ad Lucem... Par la Croix, vers la Lumière...

Mermoz, Inspecteur général d'un réseau de l'Atlantique, aurait pu s'abstenir de voler. Mais il voulut continuer à vivre jusqu'au bout l'existence du pilote de ligne.

« J'ai un magnifique bureau, disait-il, en souriant, mais j'évite d'y aller. Je ne suis pas fait pour çà. »

Pour lui, vivre c'était agir.

« J'ai toujours cru que la valeur réelle d'un homme se mesurait au pouvoir de se donner. Je ne dis pas au goût du risque. Des garçons risquent tout, souvent par vanité, par bêtise. »

« Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie. »

Il cherche à la donner, même dans la politique, cette politique qu'il haïssait, mais à laquelle il était venu pour défendre ses deux passions : la France et l'Aviation.

Il avait la conviction que le peuple français, dont il était et qu'il aimait, pouvait abandonner ses luttes de clocher et ne plus penser, dans l'ordre et le travail, qu'à la grandeur du pays.

Pouvait-on concevoir plus bel idéal ? Il fut traqué, poursuivi comme un factieux. On perquisitionne chez lui. Quelle misère...

Le grand Mermoz n'avait pas besoin d'entrer dans une société secrète pour aller droit, au ciel, sans être perquisitionné.

Il faut, maintenant qu'il n'est plus là pour défendre sa ligne, nous serrer davantage les coudes, si nous voulons conserver le patrimoine qu'il nous a laissé.

C'est la meilleure façon d'honorer sa mémoire, ainsi que celle de tous ceux qui ont suivi son destin.

Aucun de ceux qui ont approcmé Mermoz n'a échappé à la puissance d'un rayonnement nourri par la loyauté, par l'amour de son pays et la passion qu'il avait de sillonner les nues.

« Je ne voudrais jamais descendre, disait-il. »

Ce n'était pas une attitude calculée. C'était l'expression spontanée, entière, de tout son être.

Certains passent leurs jours à regarder vivre la rue, derrière leurs persiennes closes, disent du mal d'autrui, attendant l'éternité.

Quand la France est malheureuse, il reste au cœur de ses fils une consolation ; ils se souviennent qu'après Guynemer, un Mermoz nous fut donné... et qu'en définitive, l'Histoire se recommence.

Le corps est tombé : ainsi font les pauvres poussières humaines. Mais l'âme, elle, continue son ascension vers le ciel de Dieu et dans le souvenir de la France. Elle conti-

nue de nous jeter ses mots d'ordre : Conscience. Devoir. Honneur. Sacrifice.

Qu'on veuille bien m'excuser si, au cours de cette causerie, j'ai trop parlé de moi... si j'ai imité ces verriers du Moyen-Age, qui, après avoir peint avec ferveur des tableaux d'héroïsme ou de sainteté, plaçaient leur humble effigie dans un coin du vitrail.

Puissé-je, au moins, n'avoir pas trahi ce modèle.

Je songe, avec mélancolie, à ce fossé — si large — séparant le visage que mon cœur a façonné... et celui que j'ai vu et connu si radieux, dans le secret de la vision intérieure.

Cette conférence pouvait être donnée avec plus de talent, mais non pas avec plus de tendresse.

Chanoine FROMAGET.

Rapport sur les Concours de Poésie en 1953

Les Concours de poésie 1953 n'ont apporté aux membres du Jury aucune de ces satisfactions que l'amateur de beaux vers pressent avant même d'ouvrir le recueil où l'authentique poète a relié son œuvre. Certes, la joie de découvrir tel signe annonciateur, sinon du génie du moins du talent, est chose rare ; il est permis à l'inventeur qui s'aventure en terre inconnue d'espérer la rencontre qui lui vaudra de ressentir l'émotion. Nous avons erré en vain dans la lande et notre périple s'est achevé à nuit tombée. Hélas ! Dans cette grisaille, rien ne vaut d'être placé en exergue ; les concours 1953 ne le cèdent en rien, dans le domaine de l'indigence, à ceux des années antérieures. Est-ce à dire que dans ce pays où le poète est exceptionnel il n'existe aucun artisan de la rime ? Nous ne le croyons pas. La modicité de la bourse qui accompagne la couronne symbolique est probablement la raison de cette corence des bons poètes à l'égard des Concours Andrevetan et Laydernier.

Mais venons à notre propos essentiel.

Cinq envois ont été examinés par le Jury.

« *Esto felix, felix ero* » manque de souffle. La colline où meurt le castel est un pic en vérité dont les pentes escarpées réclament à qui veut les vaincre des poumons solides. Le castel fiché en son faîte ne vaut pas l'escalade...

Abandonné par ses Seigneurs
Le Castel meurt sur la colline,
La haute tour qui le domine
Semble lui rendre les honneurs...

Sur ses créneaux la balsamine
Eclate en somptueuses fleurs,
Abandonné par ses Seigneurs
Le Castel meurt sur la colline...

Toute chose court à la ruine
Et dans l'oubli sombre mon cœur,
C'est dans l'isolement qu'il meurt...
Tel le castel sur la colline
Abandonné par ses Seigneurs...

L'auteur n'est pas plus heureux dans l'alexandrin et le destin d'Aïchalik, chevelure fine, reins cambrés, corps séduisant, nous laisse indifférents. L'Islam est faux que voudraient évoquer les arabesques de Melidjia. La quête de l'homme dans « Que cherches-tu ? » tourne court : « Je cherchais la bonté de l'homme... » Les réminiscences apparaissent en maints endroits :

Si tu veux être fort, éloigne-toi du monde...

L'envoi mérite, à notre sens, une mention.

« *Vinum et musica lactificant cor* » propose « *O crux ave !* » mais ce salut ne laisse pas augurer des pièces valables. Quelques envolées maritimes (Calme, Voile blanche) terriblement conventionnelles. Des vers sautillant dans le « Départ des hirondelles ». Un long morceau intitulé « Tournons la page ». Est-ce un conseil ?

« *Sauvage* ». Un sauvage qui connaît Musset. « Poète prends to nluth... Viens avec moi, je t'aime ». La muse des Nuits ne s'embarrasse pas de préambules... Elle s'accomode par ailleurs de nos « Monts savoyards », contemple la « Transhumance » des moutons provençaux et se réchauffe au « Soleil d'hiver ». Alfred de Musset, pardonnez-moi d'avoir cité votre nom...

« *Le murmure des bois et des eaux* » n'est qu'un pauvre murmure.

Les deux derniers envois doivent, hélas, être mentionnés.

Jamais, nous semble-t il, l'Académie n'avait accueilli de telles médiocrités. Existe-t-il un remède à cette pauvreté ? Nous avons fait allusion à la modicité des récompenses : la médecine n'est pas longue à découvrir. Toutefois suffirait-elle à sauver les Concours de poésie de

l'enlisement dans lequel ils vont sombrer ? Nous suggérons à nos Collègues de rechercher, parmi les poètes en herbe, les lauréats des Concours à venir. Lycées et Collèges possèdent — nous le savons — des élèves qui manifestent d'étonnantes dispositions. Le lycée de jeunes filles d'Annecy a produit le lauréat du Concours général 1954. A Thônes, à Thonon, à Bonneville, des étudiants publient des vers dans les journaux scolaires. L'Académie florimontane gagnerait encore en prestige si elle conviait les enfants des établissements du second cycle à participer aux épreuves qu'elle patronne. Quelle satisfaction serait la nôtre si nous pouvions déceler dans les envois des tout jeunes gens cette petite flamme qui se refuse depuis longtemps aux censeurs occasionnels que nous sommes.

Henry DAVIGNON.

Les Oratoires de Savoie (*)

(suite)

Le décor et les figurations symboliques

Le charme des oratoires tient non seulement à l'excellence de leurs proportions et à la très grande diversité de leurs formes — diversité que la classification établie précédemment permet d'entrevoir — mais encore au décor architectural et aux figurations symboliques qui parfois les complètent.

Nous avons indiqué, à propos de quelques oratoires, les formes que prenait le décor architectural : colonnettes, volutes, consoles, encadrements moulurés, etc. C'est un décor d'inspiration classique que les artisans ont puisé, en les déformant parfois, mais en leur donnant de ce fait une certaine saveur, dans les églises de style également classique, qui sont si nombreuses en Savoie.

Il est difficile de dégager les règles de ce décor. Si, par exemple à Sixt, quelques oratoires ont un air de famille, soit qu'un même tailleur de pierre en ait été l'auteur, soit que l'artisan ait tiré son inspiration d'un modèle existant, chacun d'eux constitue presque toujours un cas d'espèce. Même par vallée, même par village, on ne peut déterminer un modèle type d'ornementation.

Les figurations symboliques, à leur tour, sont particulièrement intéressantes parce qu'elles nous permettent de mieux comprendre les intentions mystiques des cons-

---

(*) Voir la première partie de cette étude dans le n° précédent de la *Revue Savoisienne*.

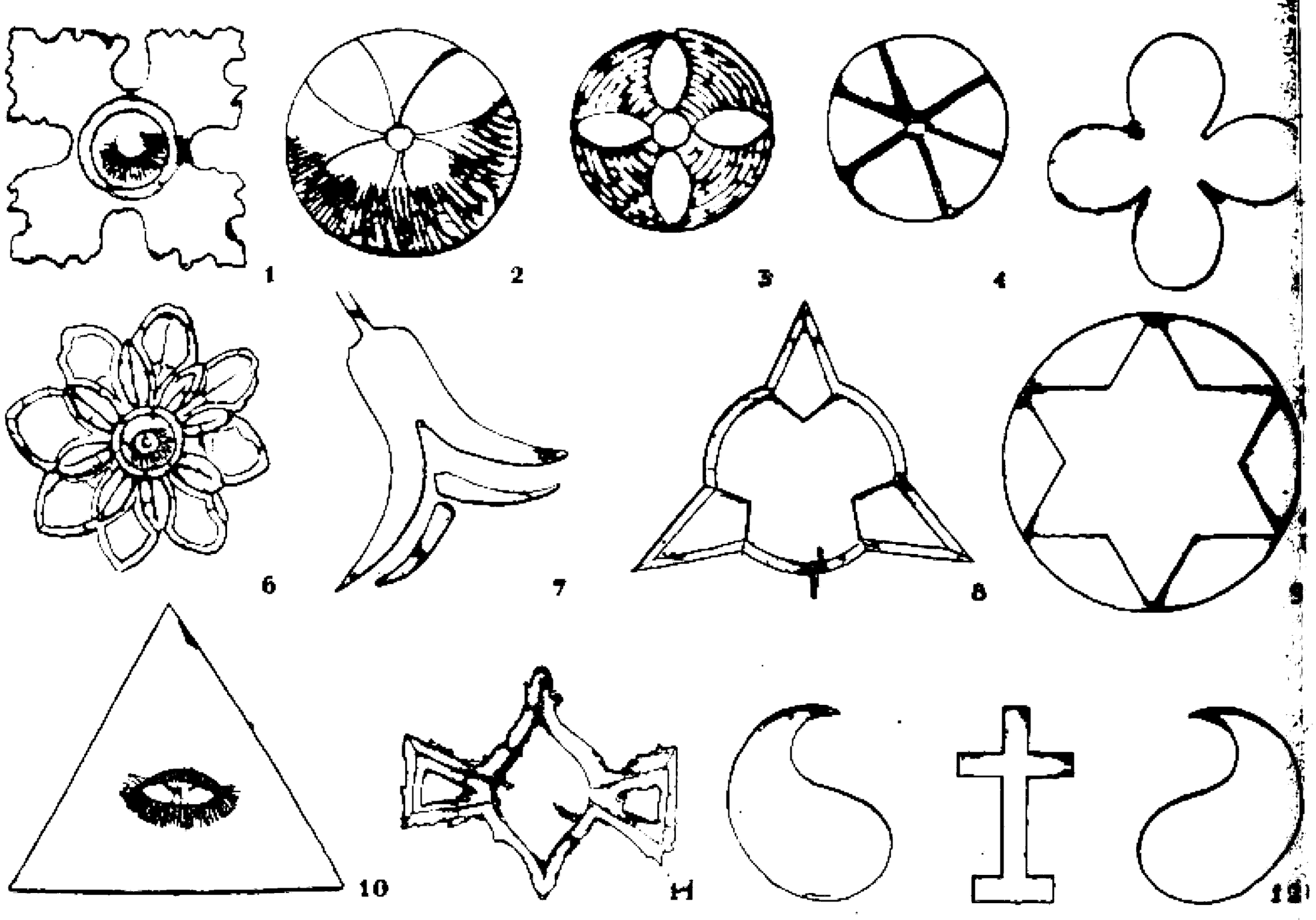
tructeurs. Mais quelques oratoires seulement en sont dotés.

La croix, le monogramme du Christ, la boule du monde, sont d'ordre général.

Certains éléments se rencontrent plus rarement, et semblent se cantonner plus particulièrement en Chablais et en Faucigny.

Nous avons relevé à Sixt, le fleuron, la couronne mariale, le cœur flammé à la couronne d'épines, le cœur chargé des clous de la Passion. A Morzine, le cœur couronné de flammes ou sommé de la croix.

La colombe du Saint-Esprit se montre à Morzine. Elle apporte à Sixt une couronne au Bx Ponce. Son image extrêmement stylisée se retrouve encore sur un autre oratoire de cette dernière localité.

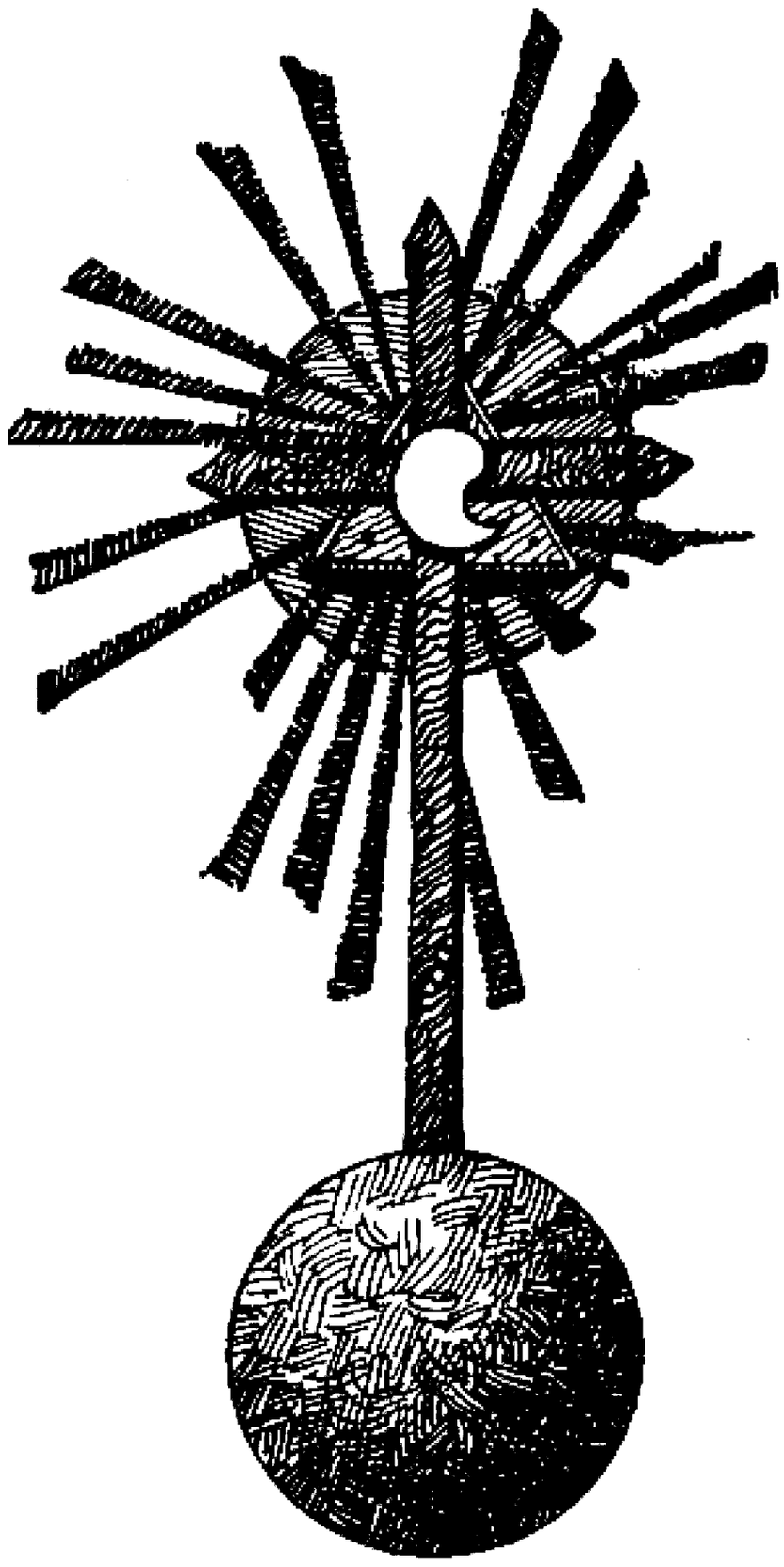


1. Sixt, Salvagny. — 2. Sixt, Salvadon (hameau d'inalpage). — 3. Sixt, Nambride-Dessus. — 4. Sixt, Le Frénalay. — 5 et 6. Sixt, Salvagny. — 7. Sixt, Les Perret. — 8. Sixt, Pont du Brairet. — 9. Sixt, Chemin du Vieux Grand Cloz. — 10. Sixt, Le Frenalay. — 11. Sixt, Pont du Brairet, sur le même oratoire que le n° 8 (Colombe du St-Esprit). — 12. Sixt, Salvadon, la figure en forme de virgules dont il est question dans le texte.

L'étoile à cinq rais se manifeste à Morzine et à Montriond. On trouve à Sixt des étoiles à trois, cinq, six et douze rais. Le soleil et deux étoiles sont figurés sur un oratoire de Montriond. Le soleil et la lune, découpés dans une plaquette de cuivre, voisinent sur la grille d'un oratoire de Samoëns.

Je n'ai relevé les thèmes suivants qu'une seule fois : le crucifix couronné, la palme, la branche de chêne et le ciboire, en Chablais ; la grappe de raisin, la branche de laurier, les pensées, en Faucigny et particulièrement à Sixt.

La mitre du Bx Ponce est sculptée sur plusieurs oratoires de Sixt.



Croix de bois planté dans la « boule du monde » en pierre, le tout couronnant l'oratoire des Plans à Samoëns.

Au centre de la croix, la virgule symbolique.

Enfin, une figure très particulière en forme de virgule ou de larme, que l'on trouve fréquemment dans les manifestations de l'art populaire de beaucoup de pays, notamment l'Alsace et le pays basque, apparait sur trois oratoires au fond de la vallée du Giffre. Elle est gravée en deux exemplaires inversés, de part et d'autre d'une croix, sur l'oratoire du pont du Brairet et sur celui du hameau d'inalpage de Salvadon, à Sixt. Elle est découpée dans une planchette et fixée à la place du Christ, sur la croix de bois qui surmonte l'oratoire des Plans à Samoëns.

Rare sur les oratoires, cette figure abonde, par contre, dans ce fond de vallée, sous forme de découpures d'aération des fenils dans les parois de bois des chalets. On la nomme ici : « corne de bœuf ». Généralement assemblée par deux ou quatre exemplaires, elle affecte souvent l'aspect de ce swastika curviligne que l'on désigne quelquefois sous le terme de « croix basque ».

Figure étrange, cette « virgule » a donné lieu à toute une littérature explicative (1). Elle a certainement un sens mystique et prophylactique. Mais il n'a pas encore été possible de le savoir avec certitude. Certains auteurs basques attribuent à ce signe la vertu de protéger les troupeaux. Sa position sur l'oratoire de Salvadon, qui semble veiller lui-même comme un berger sur le hameau d'inalpage de ce nom, ne peut que confirmer cette hypothèse.

En Tarentaise, je n'ai relevé qu'une peinture sur l'enduit d'un oratoire près de Brides-les-Bains, et représentant des roses dans un vase.

Je n'ai rien observé de tel en Maurienne où tout le décor est mobilier et contenu dans la niche.

Cette énumération, forcément incomplète, s'enrichirait de nombreuses variations de thèmes précédents et de plusieurs thèmes nouveaux, par une enquête approfondie.

---

(1) Voir, toute la collection de l'*Art Populaire en France*, Istra, éditeur, Strasbourg, et particulièrement : A. RIFF, *La Survivance et l'origine de quelques ornements géométriques en Alsace*, T. I, 1929.

Voir également COLAS, *La Tombe basque*, Biarritz, 1925.

*
* *

La forme si attachante soit-elle, n'est pas, loin de là, le seul attrait de ces édifices. L'intérêt grandit encore lorsqu'on cherche à déterminer les raisons pour lesquelles un tel moyen de dévotion a pu naître et s'épanouir dans ces montagnes. Mais il est bien difficile de résoudre de pareils problèmes, et il est prudent, pour le moment, de nous borner à poser les plus importants d'entre eux, en signalant chemin faisant, ce que l'emplacement, le vocable des oratoires, et la qualité de ceux qui les élevèrent, peuvent nous suggérer.

Répartition

A part quelques régions très pauvres en oratoires, l'ensemble des Alpes françaises, du Rhône à la mer, fut un champ favorable à l'éclosion de ces monuments. En France, certaines provinces en possèdent également, tandis que d'autres, la majorité peut-être, tous aussi imprégnées de christianisme que notre Sud-Est, n'en présentent à peu près pas.

Sur une échelle moins grande, ce phénomène s'observe également en Savoie. On rencontre des oratoires dans tous les « pays » de cette province, mais leur répartition est des plus inégale. Ils semblent bouder certaiens régions et marquer leur prédilection pour d'autres. Ici on n'en trouve qu'un seul pour plusieurs villages ; là, on les compte par dizaines. Pourquoi cette disproportion ? Existe-t-il un rapport entre la topographie des lieux et la quantité d'oratoires qu'on y rencontre ? Justement, nous remarquons que les régions où nos oratoires sont les moins fréquents se situent principalement dans l'avant-pays alpin : Semine, Bornes, Chautagne, Albanais, Petit-Bugey, qu'une plus grande quantité s'observe dans les Préalpes, notamment dans le bassin d'Annecy et de Chambéry, que les plus nombreux et les plus remarquables, à tous égards se dressent dans les vallées alpines et que leur densité croît à mesure qu'on s'élève.

Peut-on déduire de ce rapport entre l'altitude et la fréquence que la montagne est le lieu d'origine des ora-

toires et que leur présence dans l'avant-pays résulterait d'une sorte de phénomène erratique ? Ce serait certainement erroné, car il existe certaines régions de plaine, comme en Belgique, où les oratoires sont également abondants. Nous pouvons penser relativement à notre pays, que la vie est plus dure et plus menacée en montagne que dans l'avant-pays ; on y a besoin par conséquent de toute la protection céleste. Remarquons également que ces hautes vallées, bien que lieux de passage très fréquentés, ont conservé jusqu'à nos jours la physionomie bien particulière qu'elles doivent aux coutumes de leurs habitants.

Les oratoires sont particulièrement nombreux en Haute-Maurienne, de Modane à Bonneval, et plus encore au fond de la vallée du Giffre, surtout à Samoëns et à Sixt. Un seul exemple : sur l'ancien chemin qui, du bourg de Sixt, conduit au Cirque du Fer-à-Cheval en longeant le cours du Giffre, sur cinq kilomètres à peine, on peut en dénombrer onze, élevés autour de 1840, par des personnes différentes et pour des motifs divers.

Leur fréquence coïncide avec celle des croix plantées au bord des chemins et des chapelles rurales. On les rencontre non seulement au fond de la vallée habitée de façon permanente, mais encore sur les hauteurs, au-devant des chalets d'inalpage qu'ils doivent protéger contre les avalanches tout en éloignant les maladies, et surtout les épizooties, qui menacent leurs hôtes d'une saison.

En regardant de plus près, on constate que les oratoires les plus beaux de forme et de décor se dressent en Chablais et en Faucigny, probablement parce qu'on exploitait jadis, dans ces régions, des pierres excellentes, et que les tailleurs de pierre y étaient nombreux et habiles. Par contre, on trouve en Tarentaise, et surtout en Maurienne, les oratoires les plus simples parce que, sans doute, la pierre y était moins favorable à la taille, et que des sculpteurs sur bois de grand talent avaient une propension marquée, — résultat d'une longue tradition — à sculpter la statuette et les ornements, tels qu'anges-porte-flambeau, qu'on demandait à la niche d'abriter.

Le même sentiment de dévotion a donc modelé les oratoires, ici et là, de façon différente. Tantôt ce sont

nos troisième et quatrième types qui dominent tantôt, comme en Maurienne, c'est le cinquième qui englobe la presque totalité des cas.

Dans une même région enfin, deux vallées latérales sont parfois très inégalement pourvues en oratoires. C'est le cas pour la vallée d'Aulps, plus riche en monuments de ce genre que sa voisine la vallée d'Abondance.

Il ressort de cet exposé qu'une inégalité très grande existe dans la répartition des oratoires, tant au point de vue de la quantité qu'à celui de la qualité, et ceci pour des régions à peu près semblables, sans qu'il soit possible d'en préciser les raisons. Ce phénomène correspond d'ailleurs aux « zones folkloriques » mises en lumière par les travaux de M. A. van Gennep, notamment sur nos provinces alpestres. Une carte de répartition des oratoires serait, à ce point de vue, fort significative (2).

Motifs d'érection - Vocables - Emplacements

Quelles peuvent être les raisons qui, presque jusqu'à nos jours, ont incité nos ancêtres à dresser une pierre, ou à en assembler plusieurs, en l'honneur de la Vierge ou d'un saint ? Il serait bien difficile de répondre. Faut-il évoquer les mégalithes préhistoriques ? Doit-on plutôt se souvenir de la colonisation romaine et voir dans nos oratoires un souvenir des laraires, ces petits monuments qui contenaient les images des dieux familiers, protecteurs de la maison, de l'exploitation rurale, des champs et des forêts et que l'on décorait, comme nos oratoires, de fraîches guirlandes aux jours de fêtes ? (3).

Peut-on penser que, dans certains cas, il y a eu remplacement de divinités païennes, présidant aux carrefours par exemple, par des images chrétiennes ? Si en Provence, il est permis de pousser la comparaison grâce à des témoignages non équivoques, il est plus difficile en Savoie de justifier de telles hypothèses.

---

(2) A. van Gennep, *Le Folklore du Dauphiné (Isère)*, 2 vol., Maisonneuve, éd., Paris, 1933, et le *Manuel du Folklore Français contemporain*, Picard, éd., Paris, en cours de publication.

(3) Ch. Daremberg et Ed. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, pp. 937 à 950. A rapprocher de la célèbre inscription dédiée au dieu Sylvain et qui se trouve actuellement dans l'église d'Aime en Tarentaise.

La pensée chrétienne se substituant au paganisme est cependant vraisemblable. On sanctifie ce qu'on ne peut détruire. On vient prier la Vierge là, où depuis des temps préhistoriques peut-être, existe un lieu de culte. Telle source, telle pierre, tel rocher, suggèrent l'idée d'un culte antique. Peu à peu, la Vierge fait oublier son prédécesseur, et c'est elle qui vient se loger dans presque tous les monuments nouveaux, du genre de ceux qui nous occupent, élevés pour commémorer un événement ou pour implorer la protection céleste contre l'avalanche, la maladie ou l'épizootie, peut-être aussi à la suite d'un vœu.

La superposition des lieux de culte depuis l'époque romaine semble avoir été prouvée par des fouilles à l'entour de l'oratoire de sainte Victoire du mont Vuache (4). Mais nous sommes là en présence d'un édifice de notre sixième type, presqu'une chapelle, et les exemples de telles superpositions sont plus faciles à trouver pour les monuments de ce genre que pour nos oratoires.

En réalité, les sentiments de l'homme, vis-à-vis du surnaturel, sont toujours à peu près les mêmes, et parentes les façons architecturales de les exprimer, ce qui peut expliquer bien des ressemblances de formes sans avoir à faire appel à des influences spirituelles ou ethniques quelconques.

Dans certains cas, il semble que l'oratoire ait été là pour s'opposer aux menaces d'un monde invisible au sein duquel s'agite le diable et ses suppôts : sorciers et sorcières. Troupe dangereuse qui hante de nuit les carrefours et les rochers de forme insolite. Ce pourrait être le cas pour le Rocher du Miracle, au-dessus du Lac-Vert de Saint-Bon, et pour la Pierre-Marquée à Notre-Dame-de-Briançon, deux localités de la Tarentaise.

---

(4) Cet édicule datant de 1851 a remplacé une chapelle détruite à la Révolution. M. l'Abbé Descombes effectua, en 1929, des fouilles aux abords de l'oratoire et retrouva le tombeau de la sainte à l'endroit même où la tradition le plaçait, mais il n'en restait qu'une partie car il avait du être démoli lors de la construction de la chapelle, vers 1467. Cette dernière succédait à une chapelle plus ancienne, datant approximativement du XII[e] siècle. Les fouilles exhumèrent également des tuiles romaines. D'autre part, M. BLONDEL, dans *Genava* (1933), dit que cette chapelle a pu parfaitement succéder au sanctuaire d'une déesse allobroge, peut-être *Andarta*, devenue sous les Romains *dea Victoria*. De plus, le même publie encore un plan détaillé du clos de plusieurs hectares sis au sud de la chapelle. Ce n'est autre qu'un retranchement préhistorique (ou protohistorique) qu'il juge avoir existé au moins déjà à l'époque de la Tène III. (D'après Ch. MARTEAUX, *Rev. Sav.*, 1933, p. 276).

On lui demande encore, nous l'avons vu, de protéger le voyageur dans les passages difficiles et ce rôle apparaît comme très ancien. La légende rapporte à ce propos le fait suivant :

Avant qu'aucun pont ne fut jeté sur la rivière du Chéran pour faire passer la route tendant d'Albens à Genève par Rumilly, les voyageurs étaient obligés de traverser le cours d'eau à gué, à un demi-kilomètre au sud-est de cette dernière ville. A cet endroit était placée, dans un bosquet touffu, une statue en bois de la Vierge pour protéger les passants. On ne savait pas à quelle époque remontait cet oratoire. Un jour de l'année 1240, Amédée de Conzié, seigneur du voisinage, à la chasse au bord du Chéran, apercevant à quelques pas la statue antique et vénérée lui décocha une flèche contre la face. Mais le trait revint immédiatement contre le chasseur qui fut subitement aveugle. Saisi de la plus vive frayeur, le seigneur en question tomba à terre et, s'humiliant devant l'image de la Vierge, lui promit de construire, sur le bord de la rivière, une chapelle en son honneur s'il recouvrait la vue. Sa prière fut exaucée, et sans retard, il éleva un sanctuaire dans lequel il transporta la statue. Telle serait l'origine du pèlerinage bien connu de Notre-Dame de l'Aumône à Rumilly (5).

La plupart des niches de rochers pourraient remonter à une époque aussi lointaine. Celle de la Rochette à Seyssel, dominant le Rhône, contenait une Vierge invoquée dès un temps immémorial, par les mariniers parcourant le fleuve dangereux, lorsqu'ils arrivaient à sa hauteur.

C'est vraisemblablement pour prémunir contre les dangers d'un tournant rapide que doit avoir été élevé l'oratoire du Toron à Talloires.

Aux dangers de l'Arc torrentueux et dévastateur, nous devons les petits oratoires qui surmontent, ou surmontaient, le parapet aval des ponts de Haute-Maurienne.

---

(5) D'après GROBEL, *Notre-Dame de Savoie*, 1860.

L'oratoire du Fontany, à Sixt, dédié à la Vierge, protége le village de Nambride-Dessous contre les dévastations du Giffre.

Le même rôle vis-à-vis de l'Arc, est dévolu à l'oratoire dédié à St Marc, au village de l'Adret, à Bramans, en Haute-Maurienne.

L'oratoire servait encore à commémorer une catastrophe et à provoquer les prières pour ceux qui avaient péri à cette occasion, comme celui de la Tête-Noire à Sixt. Mais plus rarement il fixait le souvenir d'un accident et très exceptionnellement celui d'un crime.

C'est un accident que rappelait un oratoire de Chamonix, élevé en ex-voto par un voyageur. Ce dernier ayant pris le chemin du col du Bonhomme, était parvenu au point qui domine aujourd'hui la chapelle de la Gorge, lorsque faisant un faux pas, il tomba dans le précipice. Dans sa chute, il eut le temps de faire le vœu de placer une statue de la Vierge au point où il toucherait le sol, s'il y parvenait sans trop de mal. Ayant échappé miraculeusement à la mort, il s'empressa d'élever le témoignage de sa reconnaissance. Mais le petit monument votif finit par disparaître et la chapelle dont il vient d'être fait mention fut ensuite bâtie sur son emplacement (6).

Bien plus rares sont les oratoires qui commémorent un souvenir historique. L'oratoire du Crêt-Sainte-Marie, en Bas-Chablais, dans la forêt de Lompnes, érigé sur le lieu où Amédée VI, dit le comte Rouge, étant à la chasse, se blessa si profondément qu'il en mourut, paraît bien être de cette catégorie. En réalité, c'est peut-être davantage pour conjurer les mauvais esprits et rassurer ceux que leurs occupations conduisent en ces lieux, — comme un certain Claude, paysan du Lyaud, poursuivi par un chien noir, — qu'il se trouve là.

Certains emplacements témoins d'épisodes de la vie des saints locaux, comme la fontaine du Bx Ponce à Sixt, le lieu de la chute de St Guérin à Saint-Jean-d'Aulps, celui d'où St Landry fut précipité dans l'Arc au hameau

---

(6) D'après Grobel, op. cit.

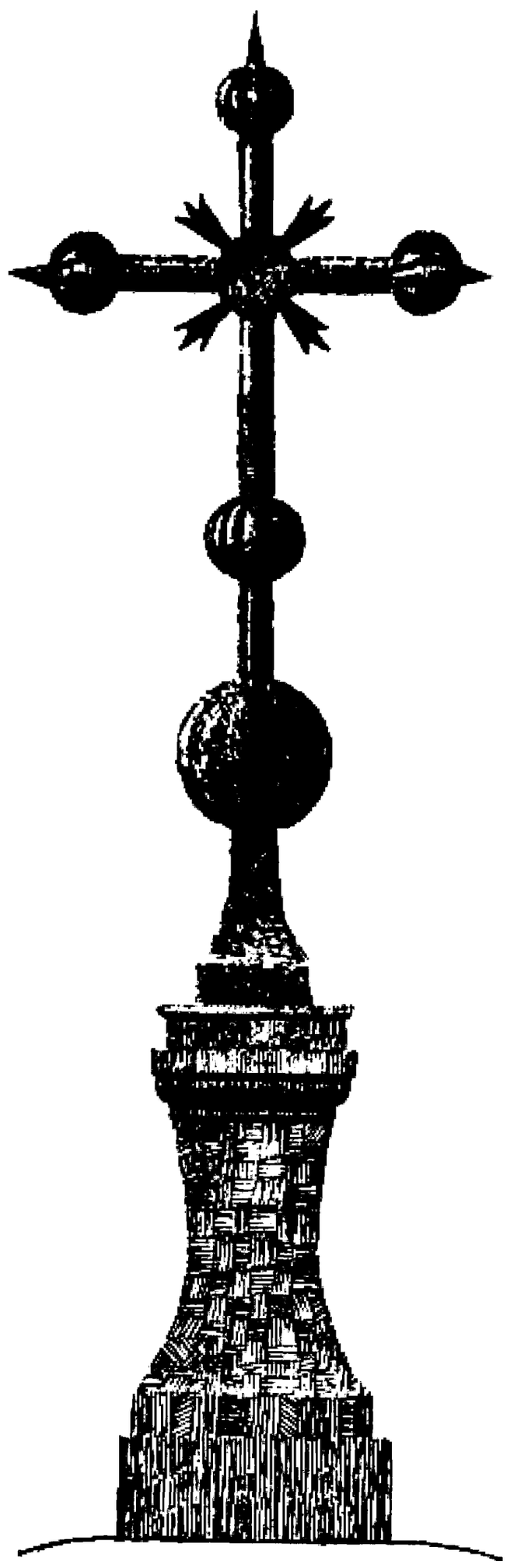
de l'Ecot à Bonneval, le four de St François de Sales aux Allinges, sont marqués par un oratoire. Quel meilleur protecteur pourrait-on trouver que celui dont la vie terrestre, la souffrance ou la mort, a eu pour cadre le même horizon de montagnes. En voilà un qui doit bien connaître les besoins de chacun et se faire l'intercesseur complaisant des grâces.

Le motif qui détermine l'érection de tel ou tel de ces monuments peut souvent se déduire de son vocable, de la statuette qu'il contient, et de son emplacement sur le bord du chemin qui conduit à une maison, à un village ou aux cultures. On demande leur protection à des saints dont le pouvoir est bien déterminé et reconnu. St Antoine, St Guérin, Ste Brigitte protègent les bestiaux, St Roch et St Sébastien écartent la peste, St Apolline soulage du mal de dent, St Erasme guérit le mal de ventre et St Blaise les maux de gorge, Ste Anne est favorable à celles qui vont être mères, St Michel protège de la foudre, St Grat, évêque d'Aoste, si fréquemment célébré en Maurienne, repousse les petits animaux qui nuisent aux récoltes. A la dévotion proprement dite s'ajoute une sorte de magie sympathique tirée du caractère du saint ou des épisodes de sa vie ou de son martyre. Le but prophylactique est indéniable.

Simplement dédié à la Vierge, sans le secours d'un intercesseur spécialisé, l'oratoire peut être également un protecteur de l'agriculture. Celui de la Fapeltaz, à Bramans, en Haute-Maurienne, fut érigé pour écarter les sauterelles qui coupaient les blés dans les champs du voisinage. Une niche creusée dans le rocher, à Val d'Isère, contient une vierge dont le pouvoir est de dispenser la pluie ou le beau temps quand on l'implore.

S'il existe des oratoires dédiés à des saints dont la renommée est universelle, comme St Jean-Baptiste ou St Michel, ils ne composent qu'une infime majorité. Plus rares encore sont ceux qui sont dédiés à Dieu uniquement, autrefois sous la figure du Saint-Esprit, comme à Bramans, ou de la Sainte-Trinité, comme à Bonneval-sur-Arc, et de nos jours sous celui du Sacré-Cœur un peu partout. Jamais nous n'avons rencontré dans nos Alpes

cette image du Christ dans une niche au bout d'un bâton, dite « bildstock » et si fréquente dans les Alpes tyroliennes (7).



Croix en fer blanc, posée sur un socle de pierre et surmontant un oratoire de Montriond (hameau de l'Ellex).

Doit-on englober dans nos oratoires tous ces petits monuments si semblables aux précédents, qui contiennent chacun une des quatorze stations du calvaire ou des quinze Mystères du Rosaire ? Je le pense. Rarement ils

---

(7) Marie Andrée Eysen, *Volkümliches aus dem Bayrich Ostriechischen Alpengebeit.*

sont placés autour d'une chapelle, comme à Thônes, plus souvent ils jalonnent la route qui conduit, pour les premiers, à un grand calvaire, comme à Chambéry, et pour les second, à un pèlerinage réputé de la Vierge, comme au Charmaix à Modane, aux Crêtets à Megève. Voici comment est rapportée l'origine de ces derniers :

Vers l'an 1740, un chirurgien nommé Socquet, docteur de l'université de Turin, passant de nuit sur la route qui conduit de Megève à Saint-Gervais, se trouvait en face de l'oratoire des Crêtets, lorsqu'il fut attaqué par un loup. Dans ce danger le pieux docteur tourna ses regards vers la Vierge contenue dans l'oratoire, et fit vœu de bâtir une chapelle en ce lieu s'il échappait au péril. Il triompha heureusement de la bête, — je ne sais comment — et bientôt se mit en devoir d'accomplir sa promesse. La chapelle fut dédiée à Marie Triomphant de la Mort.

Il ne s'en tint pas seulement à son vœu : sur le chemin qui, à vingt minutes de marche sépare les Crêtets du bourg de Megève, il fit élever autant d'oratoires que le rosaire contient de Mystères. On dit que le fondateur, pour fixer la place que chacun d'eux devait occuper, partit de Megève à pas lents dans la direction de la chapelle du bois, en récitant son chapelet. Il s'arrêtait à chaque dizaine et marquait l'endroit où devait s'élever un oratoire (8).

Ce récit est doublement intéressant. Il montre bien le rôle de protection contre les dangers de la route qu'on est en droit d'attendre des oratoires, même s'ils n'ont pas été érigés spécialement dans ce but. Réciproquement, nous voyons que certains oratoires sont la conséquence des périls de mort rencontrés sur la route.

Par opposition aux oratoires de Provence qui, pour la plupart, sont dédiés à des saints, soit locaux, soit universellement vénérés, les oratoires de Savoie sont, dans leur grande majorité, dédiés à la Vierge. Il semble d'ailleurs que notre province ait eu une prédilection pour le

---

(8) D'après GROBEL, op. cit.

culte marial car la plupart des chapelles rurales sont également consacrées sous un de ses vocables.

Souvent invoquée sous le simple nom de Marie, la Vierge reçoit, dans quelques oratoires, un titre spécial qui nous aide à comprendre les intentions des auteurs. En général, c'est à la « Mère du Sauveur » que l'on s'adresse. L'inscription, sinon la statuette, l'indique sans équivoque. Mais tout en étant Vierge-Mère, elle peut encore recevoir le titre de N.-D.-de-Bon-Rencontre, comme à Ruffieu, en Chautagne, ou de Prompt-Secours, comme près du pont de Morzine. Ce qui indique une fois de plus que la route était peu sûre. Elle peut encore, sous le vocable de N.-D.-de-Délivrance, être spécialement invoquée par celles qui vont enfanter.

Moins souvent, c'est N.-D.-des-Sept-Douleurs, représentée le cœur percé de sept glaives, son fils mort sur les genoux, à N.-D.-de-Pitié, à N.-D.-de-Compassion dans la même attitude mais sans les glaives, qu'on implore.

C'était une de ces Vierges qui se blotissait dans la niche de presque tout les oratoires. Mais ces statutettes de bois se détérioraient aux intempéries, et, à notre époque où tout s'uniformise par l'industrie, les artisans locaux capables de sculpter une figure étant disparus à tout jamais, c'est à une production de série que l'on fait appel. Pour cette raison, les niches se garnissent maintenant de Vierges de Lourdes ou de la Salette, et la Vierge est éliminée parfois au profit de St Joseph ou de Ste Thérèse de Lisieux, suivant les préférences d'un individu, d'un lieu ou d'un moment.

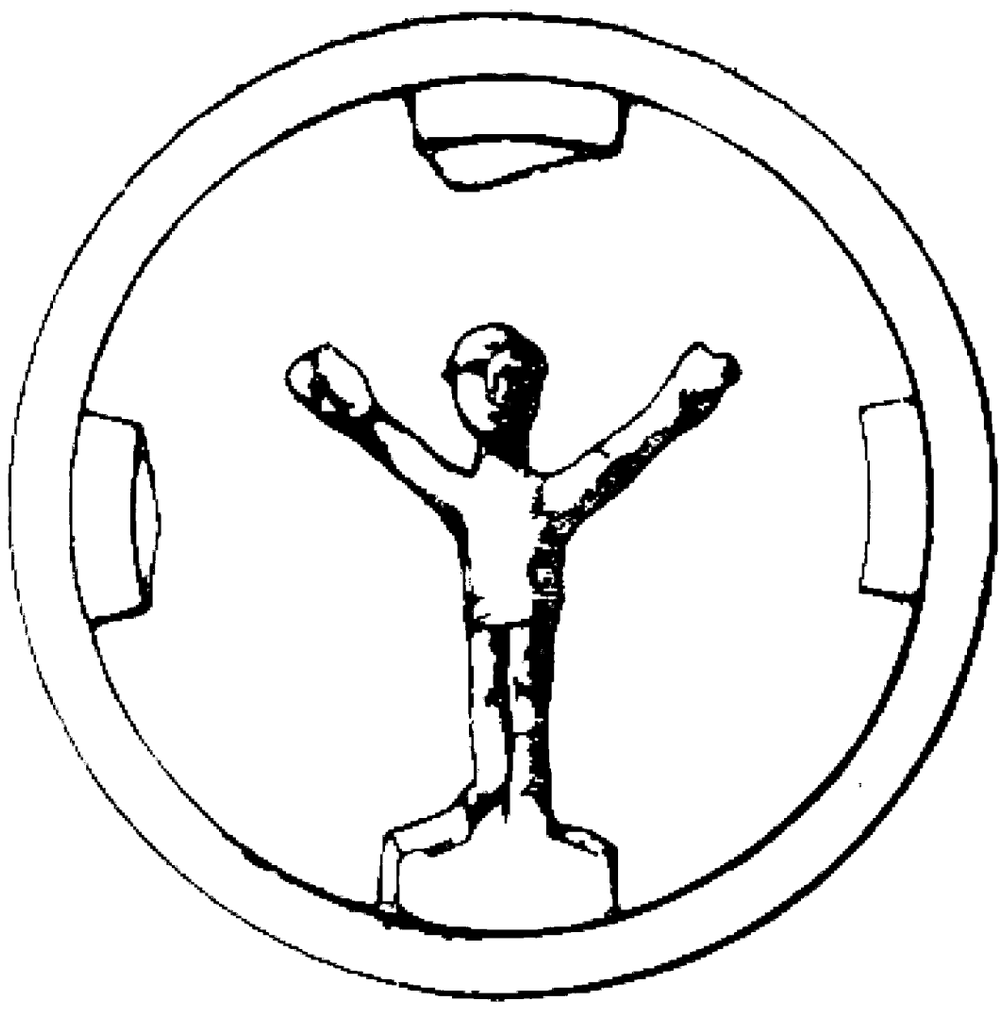
La Vierge, sous des vocables modernes et pour les mêmes raisons, se substitue à son tour à d'anciens patronages. A Sixt, par exemple, elle élimine St Claude dans son oratoire de Nambride-Dessus ; à Bramans, sous le titre de N.-D. de Bon-Secours, elle remplace le Saint-Esprit depuis 1880.

Quels qu'en soient les vocables, et de toutes façons, c'est la Vierge qui l'emporte. C'est elle qui, dans le creux du rocher, dans le mur, dans le village, dans les champs, étend partout sa vigilance. Les gens lui confient leur exis-

tence, leur maison, leurs biens. C'est pour la célébrer, mais aussi pour lui demander ses grâces, bien souvent temporelles, qu'ont jailli du sol de Savoie tant de chapelles et d'oratoires.

(à suivre)

Paul DUFOURNET.



Christ en croix taillé dans la pierre sur un oratoire de la Tour, hameau de Chez Millet (vallée du Giffre)

Les Faux Saint François de Sales

Le travail sur les faussaires de St François de Sales, paru dans la « Revue Savoisienne » des 1er et 2e trimestres de 1953, rappelait que la question n'est pas neuve.

Notre revue avait été la première, dans la région, à dénoncer, en 1897, sous la plume de François Mugnier, les escroqueries à l'autographe, de Henri David Favre, le faussaire vaudois, qui fabriqua du St François de Sales, du St Vincent de Paul, du Calvin, du J.-J. Rousseau, en quantités commerciales et qualifiées par lui-même d'innombrables.

C'était six ans après la mort de l'escroc.

Le regretté Chanoine Mugnier avait connu l'article de la « Revue Savoisienne ». Il confirmait son propre sentiment sur le caractère suspect de telle ou telle lettre de St François de Sales, parue dans les éditions modernes.

— Il y a, m'avait-il dit, des faux, dans les éditions modernes du saint.

Etait-il possible de les identifier ?

L'étude du dossier genevois de Henri David Favre, avec toutes les portes secrètes qu'il ouvrait sur les faussaires antérieurs et les complices du Vaudois, a permis d'entreprendre cette identification.

De Favre a Vrain Lucas

Lorsque j'ai eu en mains les preuves officielle et irréfutables de la condamnation de Henri David Favre, par le Tribunal correctionnel de Lyon, en 1864, j'ai été amené

à rechercher si le fameux escroc Vrain Lucas, condamné à Paris, en 1870, pour avoir fabriqué et vendu au même client, Michel Charles, *17.245 faux autographes de 660 auteurs différents*, avait fait également du St François de Sales.

J'en trouvai la preuve à la Bibliothèque de l'Université, à Genève et à la Bibliothèque Nationale, à Paris, dans les dossiers Vrain-Lucas.

Vrain Lucas avait bien fabriqué, lui aussi, de toutes pièces, des lettres de St François de Sales, de Ste Jeanne de Chantal, de St Vincent de Paul, de Ste Jeanne d'Arc, etc. Une des lettres de St François de Sales, adressée au Pape et inventée d'un bout à l'autre, avait même paru dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences.

Après avoir soumis ces documents et constatations à plusieurs experts en autographes, au service de la Police judiciaire (Dr Locard), de Lyon, et à plusieurs archivistes, je les ai présentés à Son Excellence Monseigneur Cesbron, Evêque d'Annecy, qui m'a vivement encouragé à continuer le travail.

Son Eminence le Cardinal Gerlier m'a déclaré : « Premièrement, il est certain qu'il y a eu au moins deux faussaires, puisqu'ils ont été condamnés sur ce chef. Secondement, leurs faux se sont introduits dans les œuvres de St François de Sales et d'autres auteurs, au XIX^{e} siècle.

Donc la loyauté et le respect de la mémoire du Saint et des autres auteurs touchés nous font un devoir de rectifier. »

Une conséquence de la Révolution

Mais Vrain-Lucas lui-même n'était qu'un des chaînons de la chaîne diabolique et de la vaste entreprise d'escroquerie à l'autographe, qui, exploitant le mensonge, avait inondé le marché des autographes, en France et en Europe.

Vrain-Lucas fait ses classes de faussaire dans une officine issue de la Révolution, l'insuffisamment fameux — si l'on peut dire — Cabinet Letellier.

Les archives publiques et privées, les couvents, dans toute la France mais plus spécialement à Paris, avaient été pillés, pendant la Révolution. Les voleurs vendirent les papiers d'abord aux épiciers, pour faire les cornets d'épices, parce que c'était du bon papier, en un temps où le papier était rare.

Ayant appris que les amateurs d'autographes fouillaient chez les épiciers pour trouver des pièces rares et à bon compte, ils se mirent à vendre, eux-mêmes et plus cher, aux amateurs, ce qui leur restait du stock volé.

Quand ils eurent vendu tout le vrai, ils n'eurent plus qu'une ressource : fabriquer du faux ; ce qu'ils firent avec d'autant plus de facilité, dans l'imitation, qu'ils avaient eu en mains beaucoup d'authentiques.

C'est de cette époque que datent les premiers faux de St François de Sales et les plus habiles, par le texte et par l'écriture.

L'examen des autographes le montre et l'étude attentive des éditions de St François de Sales le confirme. Les premières fausses lettres paraissent dans la première édition Blaise (Paris), 1817. Ils se multiplient dans la deuxième, 1821, et prolifèrent dans la troisième, 1833.

Ils continuent la progression dans l'édition Vives, en 1858, dans Migne, en 1862, et dans l'édition de la Visitation, de 1892 à 1932.

Et, si un cran d'arrêt n'était mis à l'invasion des pseudo-autographes, une nouvelle édition en contiendrait encore plus que les précédentes.

Formés par les procédés du Cabinet Letellier, les faussaires ont placé leur marchandise à domicile, à travers la France, dès 1810.

Le Cabinet Letellier qui, dans le désarroi des idées et le désordre des mœurs, au lendemain de la Révolution, avait paru une entreprise commerciale normale, s'était spécialisé dans la vente des faux titres de noblesse ; tant aux véritables nobles, dépouillés par le pillage de leurs archives, qu'à ceux recherchant une noblesse d'emprunt, faute d'avoir eu la véritable.

On pouvait ainsi acquérir des quittances du XII[e] siècle, prouvant que l'on descendait des Croisés.

L'ancêtre supposé, partant pour la Croisade, avait eu besoin d'argent et avait emprunté à un banquier. Celui-ci avait eu la précaution de rédiger la quittance au nom de deux débiteurs, Durand et Dupont, qui avaient signé.

Le placier de Letellier se présentait chez les descendants de Durand : « Combien m'en donnez-vous ? », puis chez ceux de Dupont. Le titre restait au plus offrant.

Dispositif analogue pour les lettres des saints. Les placiers, au rétablissement des couvents, à partir de 1815, et surtout autour de 1830, les visitèrent méthodiquement, ou visitèrent leurs bienfaiteurs.

Faute de pouvoir vendre les papiers qu'ils avaient volés, pendant la Révolution, ils proposaient des faux autographes, ayant, par le papier, l'encre, les signes d'authentification, toutes les apparences de l'authenticité.

Ce qui se passa avec plus d'abondance pour St François de Sales et St Vincent de Paul, en raison de leur popularité, se passa pour tous les principaux saints et pour tous les principaux personnages de l'Histoire et de la Littérature. Et c'est dans tous les couvents de France que l'on trouve de ces faux autographes de saints, comme dans toutes les collections d'amateurs et les grandes bibliothèques on trouve des faux autographes des hommes illustres.

Les faussaires, pour les couvents, pratiquèrent le truc de l'encadrement ancien, orné de fausses reliques, permettant de faire plus vénérable et de vendre plus cher.

La lettre le Lyon

Je l'ai montré pour la lettre de St François de Sales à Ste Jeanne de Chantal, conservée dans une église de Lyon (1), le faussaire a « travaillé » dans les archives diocésaines d'Annecy, pour apprendre à imiter les écritures de St François de Sales, de ses successeurs, du Vi-

(1) « Ecclesia », déc. 1954. *La curieuse histoire des deux faussaires de St François de Sales.*

caire général Falcaz (XVIII[e] siècle), des secrétaires et pour voler les empreintes des sceaux.

J'ai constaté ensuite que, vers 1820-1830, le faussaire a volé et emporté non seulement les empreintes mais deux sceaux de St François de Sales et le sceau ancien du Vicariat général.

Il fut donc facile, à la bande des escrocs, de multiplier les pseudo-authentifications, sur les faux autographes.

On comprend mieux, dès lors, comment tous les éditeurs du XIX[e] siècle et les Sœurs secrétaires des monastères, ayant ignoré ces faits, ont été trompés par des documents possédant toutes les apparences de l'authenticité et de la vénérabilité.

L'examen critique eût été difficile, même pour des archivistes-paléographes.

Comment s'étonner que des non-spécialistes aient vu leur bonne foi et leur confiance surprises ?

Il y eut, pour les faussaires en autographes du XIX[e] siècle, trois périodes :

Première, 1810 à 1840, Cabinet Letellier, fabrication intense et habile. Les faussaires n'ont pas été pris par la police. On connaît leur genre, leurs trucs, leurs écritures. On ne connaît pas encore leurs noms.

Deuxième, 1850 à 1870 : Vrain-Lucas, condamné en 1871, et ses complices.

Troisième, 1860 à 1891 : Henri David Favre, condamné en 1864, et ses complices.

Les conséquences pour St François de Sales

L'objection nait d'elle-même. S'il en est ainsi, à qui se fier ? Faut-il douter de tout et faut-il mettre tout St François de Sales en question ?

Simple apparence.

L'industrie des faux autographes est née de la Révolution et n'a commencé que vers 1810.

Les principales œuvres de St François de Sales : *Con-*

troverses, Etendard de la Sainte-Croix, Introduction à la Vie dévote, Traité de l'Amour de Dieu, Constitutions de la Visitation, Entretiens, Sermons, principales lettres, ont été imprimées de son temps ou peu après sa mort, par les soins de Ste Jeanne de Chantal et de la Visitation. Nous sommes sûrs de leur authenticité et de tenir la pensée et le style du saint.

Il en est de même pour les rééditions du XVIII[e] siècle et notamment pour l'édition Hérissant.

L'apparition des faux, dans les éditions, date exactement de 1817.

J'ai étudié environ 300 faux autographes. J'ai constaté qu'aucune invention des faussaires, dans le domaine des idées, des enseignements et des faits biographiques, n'est susceptible de changer ce que nous savons du saint.

Mais ces faux qui, tous, n'ont pas encore été publiés mais qui risquent de l'être, contiennent des niaiseries, des sottises, des impertinences, des inconvenances, des injures, des erreurs théologiques, attribuées au saint.

Ces textes sont rédigés dans le charabia le plus invraisemblable et le plus contraire à la belle langue du saint.

Ils contiennent des calomnies grossières et cyniques, sur St François de Sales, Ste Jeanne de Chantal et la Visitation.

Selon le mot de Son Eminence le Cardinal Gerlier, la loyauté, le respect de la vérité et la vénération pour la mémoire des saints nous font un devoir de dénoncer l'iniquité et de réparer.

Il est désagréable mais non déshonorant d'avoir été cambriolé, mais quand on s'en aperçoit, même tardivement, il faut rétablir l'ordre.

Les couvents ont été pillés pendant la Révolution. Après quoi, quand les congrégations se sont reconstituées, les cambrioleurs sont venus vendre des faux pour remplacer les vrais documents. La plaisanterie est macabre et, plus exactement, diabolique.

Pour réparer, rétablissons l'ordre. Le propos, de la part des amis de St François de Sales et de Ste Jeanne

de Chantal, est d'autant plus honorable et salésien qu'il a permis de découvrir la même supercherie au détriment des principaux auteurs français, des centaines, et de plusieurs auteurs latins et européens. Leur mémoire et la défense de notre patrimoine littéraire appellent une vérification et une correction.

La Sûreté Nationale française, en demandant au Groupement d'Etudes Salésiennes de collaborer, pour les autographes, au 2e Salon du faux, à Paris, se propose d'alerter le public et de promouvoir une défense plus efficace du patrimoine littéraire français.

Et c'est ainsi que nos saints viendront au secours de Calvin, de Théodore de Bèze, de Jean Jacques Rousseau... et de la vérité.

Il ne s'agit pas, c'est l'évidence même, d'une curiosité d'érudition mais de constater et de réparer une escroquerie.

Le signataire de ces lignes, en souhaitant des collaborations nouvelles, pour que notre Groupement puisse achever la tâche d'assainissement littéraire qu'il a entreprise, pour St François de Sales et pour Ste Jeanne de Chantal, redit son désir de fidélité à la devise salésienne : « Nec plus, nec minus ».

Tout St François, mais rien que St François !

Bernard SECRET.

CHRONIQUE SALÉSIENNE

LA TROISIÈME RÉUNION A ANNECY DU GROUPEMENT D'ÉTUDES SALÉSIENNES

Elle a eu lieu le 28 août, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le Chanoine Secret, directeur du Groupement, assisté de M. Pfister, secrétaire.

Parmi les assistants, le T.R.P. Déage, Supérieur des Missionnaires de St François de Sales; R.P. Valentini, recteur de l'Université Pontificale Salésienne de Turin; Chanoine Fromaget; R.R.P.P. L'Honoré et Gayet, des Oblats; MM. Tapponnier, Dupont, Gardet, Grandchamp.

M. François Ritz, président de l'Académie Florimontane et maire de la ville, qui avait si chaudement encouragé le Groupement d'Etudes Salésiennes, en 1952, au moment de sa fondation, s'arrachant un instant à ses occupations municipales, vint saluer ses hôtes de façon charmante. Nous ne pensions pas que c'était pour la dernière fois.

Le Groupement accueillit avec plaisir un nouvel ouvrier salésien, le R.P. Pierre, des Carmes de Paris, qui fait une thèse sur St François de Sales et Ste Thérèse d'Avila.

Le R.P. Valentini présenta un travail inédit et particulièrement riche sur la spiritualité de St Jean Bosco et St François de Sales.

M. le Chanoine Delaruelle, de l'Institut Catholique de Toulouse, avait envoyé une communication du plus vif intérêt sur : Machiavel, St François de Sales et Télémaque.

M. le Chanoine Coutin, président de l'Académie Salésienne, présenta le dernier volume des mémoires de cette société et fit une communication solide sur Mgr Jean François de Sales, frère et successeur du saint.

Le R.P. L'Honoré étudia deux lettres inédites du saint, provenant des Archives de Lausanne et de celles de la famille de Blonay. Ce sont deux faux grossiers, œuvre de l'escroc vaudois Henri David Favre.

M. le Chanoine Secret nous fit un troisième rapport, donnant l'état de la question des faussaires. Il y a bien eu trois faussaires et groupes de faussaires, entre 1810 et 1890. St François de Sales n'est qu'une de leurs victimes puisqu'un seul des escrocs, Vrain-Lucas, fabriqua, pour un seul client, Michel Charles, 27.245 faux autographes de 660 auteurs différents. Les faux St François ne se sont introduits dans les éditions qu'à partir du XIX^{e} siècle.

Leur vérification et épuration servira pour tous les auteurs français antérieurs au XVIII^{e}.

Le bienfait du Groupement d'Etudes Salésiennes s'est vérifié une fois de plus puisque les travaux du R.P. Valentini et du Chanoine Delaruelle doivent paraître à l'Académie Salésienne et la dernière étude du Chanoine Secret dans la « Revue Savoisienne ».

BIBLIOGRAPHIE

Pierre Girard, docteur en pharmacie. — **CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA PHARMACIE EN SAVOIE.** — In-8°, 210 p., nombreuses illustrations. Imprimeries Réunies, Chambéry, 1954.

Bien modeste est le titre de cet important ouvrage qui, bien plus qu'une contribution à l'histoire, est l'histoire même de la Pharmacie en Savoie à laquelle ont appartenu déjà le père et le grand-père de l'auteur. Huit chapitres n'ont pas été de trop pour la présentation de ce travail considérable qui est venu combler une lacune, tant la Pharmacie a tenu ici une place inséparable de la Médecine dans l'art de guérir.

Judicieusement, Pierre Girard débute par le rappel des données géographiques et historiques essentielles pour faire comprendre au lecteur non averti le sens de la vie savoyarde, en ce Duché de race et d'esprit absolument français, mais que le morcellement féodal maintenait sous la dépendance d'un Gouvernement devenu étranger. D'où un isolement qui détachait la Savoie de ses princes, pourtant aimés, et la faisait regarder, bien avant la Révolution, vers cette France reformée de l'ensemble des provinces sœurs.

Les premiers apothicaires surgissent du passé grâce à leurs relations avec la Cour de Savoie. « Au seuil des années 1300, la profession pharmaceutique a acquis le droit de cité ». Et les documents relatifs à la condamnation de l'infortuné Grandville, apothicaire d'Amédée VII, permettent de se faire quelque idée de l'activité de cette profession.

Les réformes d'Emmanuel-Philibert, en 1565, réglementèrent l'art de l'apothicaire, alors qu'en 1577, sera créé, à Chambéry, le Magistrat de la Santé. Cent ans plus tard, en la même ville, sera instituée une Maîtrise en Pharmacie. Toutefois, les textes des édits ne sont jamais spéciaux en Savoie.

L'auteur se penche sur la vie professionnelle de l'apothicaire savoyard dont il reconstitue diverses phases et étudie les obligations. Il fait ressortir le vif intérêt que présentent les inventaires de son arsenal thérapeutique.

Au XVII[e] siècle, la Pharmacie a conquis son rang. « Partie distributive de la Médecine, elle bénéficie de l'estime qui, toujours, malgré sarcasmes et railleries, s'est attachée à l'art de guérir ». A la

fin du XVIII[e] siècle, la Pharmacie s'est engagée dans la voie scientifique, mais à la Révolution, grand sera l'embarras en Savoie, devenue française, alors que lois et constitutions sardes auront fait place à l'incertitude. Les candidats ne seront-ils pas contraints d'aller chercher à Lyon ou Grenoble leurs lettres de capacité jusqu'à ce qu'elles soient à nouveau assurées dans l'ancien Duché par les Préfets. Mais viendra la fameuse loi de Germinal, an XI, qui restera, pendant 150 ans, la loi organique de la profession pharmaceutique.

C'est à cette époque que la figure de Joseph-Louis Bonjean, de Chambéry, se détache des pharmaciens d'alors. Qui ne connaît la carrière du savant et modeste herboriste de l'Impératrice Joséphine, qui « n'accepta, d'elle, qu'une boîte de botanique en tôle et l'honneur de lui voir tenir son fils sur les fonds baptismaux, à Aix, le 14 septembre 1812 ». Ce fils, Joseph Bonjean, dont un beau portrait orne cet ouvrage, sera le plus connu des pharmaciens de Savoie. « Cet homme à la curiosité insatiable et à l'activité débordante, écrit Pierre Girard, nous apparaît comme une parfaite synthèse de l'homme de science, de l'homme de l'art et de l'homme d'affaires ».

A la différence de Bonjean, son aîné, et ami Fabien Calloud, le grand chimiste et pharmacien d'Annecy, né à Rumilly, en 1781, fut tout le contraire d'un homme d'affaires, mais un philanthrope chrétien dont la mort, en 1855, fut un deuil public. Pharmacien-visiteur, membre du Conseil de Santé, chevalier des SSts Maurice et Lazare, son dévouement, pendant l'épidémie du choléra, en 1854, auréola à jamais son nom vénéré à Annecy et en Savoie. La belle eau forte de Fabien Calloud, par l'artiste Paul Cabaud, est reproduite dans le présent ouvrage où est également réservé une large place à son neveu, Charles Calloud, le savant pharmacien-chimiste de Chambéry.

Un chapitre est consacré à la Pharmacie sous la Restauration sarde et ce Buon Governo qui eut la maladresse de considérer comme nuls les diplômes délivrés par la France et d'imposer à tous leurs bénéficiaires, même les plus éminents, un nouvel examen.

Mais 1860 arrivera enfin et la Pharmacie savoyarde suivra définitivement le sort de la Pharmacie française.

L'auteur a eu l'heureuse pensée d'achever son brillant ouvrage par la publication d'une très longue liste de « quelques noms d'Apothicaires et Pharmaciens » parmi lesquels chacun retrouvera les noms de quelques-uns de ces praticiens dont bon nombre furent des savants, mais tous des hommes de bien qui ont fait honneur à leur art et à la petite patrie.

Louis Pfister.

Georges Chapier. — LES CHATEAUX DE TARENTAISE. — In-8°, 52 pages. Imprimerie Moderne, à Albertville.

Après une large étude consacrée aux châteaux du Chablais et à ceux du Faucigny, l'auteur s'est penché, cette fois, sur la Tarentaise et le Beaufortin dont il présente, tout d'abord, des notes historiques et géographiques, nécessaires pour comprendre la raison d'être puis l'importance de leurs châteaux.

Ceux de Conflans, sur lesquels on a déjà écrit beaucoup, ne seront jamais trop signalés à l'attention des nouvelles générations

tant ils contribuent à l'attrait de cette cité médiévale qui, comme sa sœur Pérouges, garde tant de noblesse.

Plus loin, dans cette partie de la vallée de l'Isère, hélas ! livrée à la fumée des usines, à Briançon, le château dressé autrefois au sommet d'un roc inaccessible, fut détruit par Catinat en 1690, alors que celui de Cornillon, au confluent du Doron et de l'Arly, aurait déjà été incendié par les Dauphinois au XIV[e] siècle. Plus heureux, le château de Sainte-Hélène-sur-Isère demeure une habitation de plaisance tout en gardant le souvenir de Boniface de Savoie qui y mourut en 1270, et celui de Tournon, restauré au siècle dernier. Celui-ci fut le théâtre de somptueux tournois au cours desquels les dames répétaient, dit-on : « Tournons, tournons autour de nos chevaliers et la place nous restera ».

Dans la vallée adjacente du Doron, plusieurs châteaux se dressent dans la petite ville de Beaufort. Si la vallée dépendit longtemps du Faucigny, puis du Duché de Genevois-Nemours, dès 1536, le duc Jacques avait cédé les châteaux aux Dominicains et, aujourd'hui encore, la principale forteresse de Beaufort abrite des œuvres pies et missionnaires.

Par cette brochure, notre érudit confrère contribue largement à faire connaître aux uns, à rappeler aux autres l'histoire et les attraits d'une région particulièrement captivante.

L. Pfister.

Paule Henry-Bordeaux. — LOUISE DE SAVOIE, Régente et « Roi » de France. — In-8°, 432 p., 17 illustrations hors texte. Paris, Librairie Plon.

Sans doute, en écrivant cet ouvrage, l'auteur a-t-il voulu combler une lacune tant il s'étonnait qu'aucun biographe n'ait été tenté encore par la vie de Louise de Savoie, si riche en contrastes, dit-elle, par cet esprit original à l'avant-garde de son temps, par cette politique à larges vues et aux perspectives nouvelles. Mais elle tenait surtout à réhabiliter — documents en mains — cette très illustre Savoyarde « abondamment bafouée, moquée, vilipendée », principalement par Michelet à laquelle « il réserve la fleur de sa haine ». Cette partialité ne serait-elle pas, ajoute-t-elle, surtout de la hargne contre François I[er] et sa mère, qui avaient refusé de soutenir la Réforme en France ?

Certes « l'histoire de Louise de Savoie commence à se dégager, à se clarifier, à se simplifier..., les calomnies, abandonnées à leurs inventeurs, débarrassent la voie royale ». L'auteur cite les nettoyeurs : Paulin Paris, le plus grand, dans ses Etudes sur François I[er] ; Jacqueton, dans Politique extérieure de Louise de Savoie ; récemment le duc de Lévis-Mirepoix et Charles Terrasse, dans leurs vies de François I[er]. Mais, elle considère que c'est « combien peu » en regard de ce que les Belges ont fait pour leur Gouvernante, pour cette Marguerite d'Autriche, belle-sœur et rivale de Louise et « qui ne lui fut pas supérieure ».

Il était réservé à l'écrivain très érudit et délicat qui porte avec distinction le nom du grand Académicien savoyard, de rendre pareil hommage au nom de la France et par conséquent de la Savoie, à la mère de François I[er].

Cette histoire séduisante et souvent émouvante, commence en 1476, à Pont-d'Ain, non loin de ce Brou qui garde la dépouille de

la veuve de Philibert-le-Beau. La Bresse, n'est-ce pas la première des provinces savoyardes qui, rompant le lien féodal, rejoindra les autres provinces latines qui, les unes après les autres, reconstitueront la France écartelée ? Bresse-Savoie, c'était tout un et Louise qui en était issue, allait incarner, en épousant le duc d'Angoulème et en suivant son extraordinaire destinée, ce que la Savoie pouvait apporter à la France déjà même avant leur union complète. Et ce n'est pas un mince honneur pour notre Savoie que la France soit redevable à la fille des princes savoyards, de l'un de ses plus brillants rois. Plus encore, n'est-ce pas à cette femme, devenue sa Régente, que notre pays doit d'avoir triomphé de ses ennemis intérieurs et extérieurs dans les circonstances les plus pathétiques, d'avoir conservé son intégrité, d'avoir gardé son roi ?

Il faut lire et méditer cet ouvrage pour se faire une idée de l'intelligence, de l'habileté, du sens politique et aussi de la grandeur d'âme dans l'adversité, de cette belle figure de notre histoire que Mme Paule Henry-Bordeaux a réussi à nous faire comprendre et peut-être aimer. Cette méditation nous convaincra du profond patriotisme français de Louise de Savoie et de son amour de la paix. Et n'est-ce pas pour « labourer » la paix qu'elle parviendra, en 1529, à réaliser cette entrevue de Cambrai, avec Marguerite d'Autriche, entrevue qu'elle préparait depuis plusieurs années. La Régente « songe que des mains de femme pourront mieux réparer le mal que les hommes ont fait », surtout quand ces femmes sont deux belles-sœurs qui, autrefois, ont été pareillement formées à la diplomatie à l'école d'Anne de Beaujeu.

De cette rencontre sortira la fameuse **Paix des Dames**, laquelle, si elle fut un succès pour Marguerite, n'était pas pour Louise une défaite, écrit Mme Paule Henry-Bordeaux : le royaume serré dans une cohésion plus étroite autour du roi dont le pouvoir allait grandir, le dernier féodal ayant disparu..., la possibilité de reprendre haleine, de respirer enfin »... et le monde chrétien délivré momentanément « de l'épouvante causée par les hordes asiatiques en marche ».

Mais ce chapitre offre le charme de la narration de l'arrivée à Cambrai de ces deux grandes dames dont l'auteur sait, avec un talent délicat, brosser les portraits : la veuve de Philibert-le-Beau, « dans l'ensemble une femme appétissante et d'un bel équilibre physique et moral », femme politique, femme d'affaires, artiste, elle semble trois fois faite pour s'entendre avec Louise, et celle-ci « haute et mince, pâlie, amenuisée... mais toujours animée de cette grâce souveraine dont son fils a hérité ». Marguerite retrouvera sur les traits accentués de Louise « l'expression de son mari, l'air de la Maison de Savoie ».

Le retour des enfants royaux, dont la Paix des Dames avança la libération de leur prison d'Espagne, sera, après une longue attente, la dernière joie de celle qui essuya bien des larmes, mais dans l'épitaphe de laquelle François Ier a proclamé la virilité par cette simple phrase : « O cueur qui ne sentiez de femme que le nom ».

Par cet ouvrage d'une très haute portée historique, que son auteur a su rendre émouvant et captivant, Mme Paule Henry-Bordeaux a fait une grande œuvre. Souhaitons que selon son désir, le souvenir de cette fille de chez nous, qui mérita le nom de « Roi de France, soit rappelé publiquement aux générations nouvelles.

L. Pfister.

Michel Rambaud. — L'ART DE LA DEFORMATION HISTORIQUE DANS LES « COMENTAIRES » DE CÉSAR.

L'ouvrage débute par une revue de l'opinion classique sur l'œuvre de César :

1° Revue des critiques allemandes — hypercritiques, pointilleux ;

2° Des Anglais — crédules, parce qu'un gentleman comme César ne saurait mentir... ;

3° Des Français, imaginatifs, confiants, quoique — parfois — sceptiques.

Tous les auteurs ont signalé et critiqué les opinions tendancieuses, beaucoup ont relevé des inexactitudes, l'animadversion, la partialité d'un général vainqueur écrivant l'Histoire des peuples vaincus. Ce qu'il aurait fallu, c'eut été ce que propose Michel Rambaud : « Qu'à travers chaque contradiction du texte, chaque déformation, reconnaître les intentions de l'auteur et reconstituer, pour ainsi dire, sa personnalité afin de comprendre l'œuvre et d'en apprécier la valeur historique et politique » (p. 12).

Ce travail d'Hercule a été fait dans ce livre analytique des Commentaires, et ceux-ci ont été « épluchés » avec sagacité par M. Rambaud qui note : « leur style est caractéristique : concision militaire, précision de date et de lieux, logique administrative, simple, claire, textes de « Rapports ». Mais absence d'observations, de notes ou renseignements indépendants de l'armée, de l'occupation ».

Et comme il s'agit de la Gaule entière, l'intérêt sur l'Histoire contemporaine de ces pays gaëliques est frustré, déçu devant l'absence de ce qui aurait pu être transmis sur le passé de la grande race occidentale.

L'étude de M. Rambaud, dans tout son début, est un exposé de latiniste, de juriste et presque d'expert. Un passage, tiré de Camille Jullien, l'aide à situer César sous un jour peu retenu jusqu'ici : « César était un capitaine sans originalité ni grande intelligence. Il en est de ses « guerres » comme de ses commentaires : ce sont des œuvres correctes qui sentent l'Ecole et non pas le génie » (p. 41). Les faits eux-mêmes sont rarement exposés, ce qu'on ne peut que regretter ; ainsi au chapitre III, dans les expéditions en Bretagne, en Gaule, en 54, ils sont de ceux que l'on aurait aimé plus détaillés, afin de mieux démontrer le côté superficiel des remarques de César, et aussi combien les renseignements qu'il semble nous transmettre sont fragiles et fragmentaires.

La partie critique, infiniment intéressante, débute, selon nous, avec cette « Disjonction des faits » du chapitre III. Là sont mis en relief, et ne cesseront plus de l'être, les atteintes astucieuses à la chronologie historique des événements. Et l'on en vient à se demander comment a-t-on pu croire, ou seulement présenter comme « historiques » les écrits de César ? Comment a-t-on pu y voir un instant le désir d'étudier et de faire connaître à la postérité un grand peuple conquis ?

Les « Commentaires » sont bien, uniquement, une succession de « Rapports », une exposition justificative, une plaidoirie pro domo des actes du Conquérant, dans le seul but de se glorifier, de consolider sa réputation et surtout d'augmenter le prestige de sa valeur, vraie ou fausse. Tout est minimisé qui ne concourt à ce but ; les interpolations sont fréquentes, quand il n'y a pas suppression simple.

Une longue liste est donnée de ces malfaçons. Il résulte de cette première mise au point une réhabilitation des mérites, une preuve des résistances redoutables, puis désespérée, des Gaëliques de toutes tribus, dispersées, mal armées, héroïques, éprises de liberté et non de convoitises envers la splendeur romaine.

L'ensemble des « Commentaires » — Bellum Gallicum, Bellum Africum, Bellum Civile, Bellum Hispaniense, — n'est que propagande pour la cause et dans l'intérêt de César. Dissimulation, suppression des revers, insinuations calomnieuses sur les chefs adverses, décalements chronologiques, mais jamais quoi que ce soit relatant le droit, la valeur, les succès ou les offres de paix des populations envahies. Sauf, toutefois lorsque cela pouvait mettre en relief le « génie » de César. Michel Rambaud le démontre et conclut, ce qui n'a été fait clairement ni beaucoup avant lui : « César n'a pas eu souci de la vérité historique puisqu'il dissimule. S'il raconte ses actions, c'est afin d'excuser ses échecs et de légitimer ses initiatives. Dépourvu sans doute de scrupules sur les moyens de pousser un peuple à la guerre comme le montrent les précédents d'Espagne, il n'expose ses motifs avec cynisme qu'une fois dans les Commentaires, à propos de la prise de Gomphi (b.c. 3. 80. 6.) » (p. 111). Et un peu plus loin : « Au total pas un fait du récit qui ne serve d'argument » (p. 115). Enfin, il y a mieux encore : « Jamais, dit Michel Rambaud, César n'a essayé d'imposer à l'esprit de ses lecteurs, qu'il était secondé par des officiers généraux de grande valeur » (p. 296).

Un peu partout, en effet, éclatent ces procédés de style pour obscurcir et interpoler certains faits, afin de les rendre non seulement excusables, mais encore avantageux pour sa politique justifcative, sa compétence tactique, son habileté à se faire... aimer.

Le massacre des Usipètes et des Tencthères qui, par trois fois, demandèrent la paix, et ne bougeaient qu'avec femmes et enfants, est une des atrocités gratuites que César a présenté comme une guerre préventive, imposée par la fourberie de ces tribus.

Mais Camille Jullian avait déjà mis au point les astucieuses équivoques qui jonchent ces Commentaires, aujourd'hui épluchés mot par mot dans cette œuvre aussi minutieuse que magistrale.

Dans les « Commentaires », une série d'anachronismes démontre cette déformation intentionnelle, cette plaidoirie pro-domo qui les dépouille de toute valeur intrinsèque. Et si l'auteur de « l'Art de la déformation historique... », — et nous-même, — insistons sur cet aspect arbitraire, c'est avant tout parce que César reste à peu près le premier qui ait écrit l'Histoire des Gaulois, ces plus farouches « Résistants » à la domination romaine ; le seul qui nous lègue quelques documents sur leur antique Pays, leurs coutumes, leur caractère indomptable, leur sens de la liberté, de l'honneur, de la foi élevée et magnifique. C'est enfin parce que César n'aura parlé de leurs incomparables qualités que lorsque leur écrasement pouvait mettre en valeur son action personnelle de conquête, embellir ses faits d'armes — fussent, ceux-ci, dus à de misérables circonstances. — fut-ce au prix de contre-vérités.

Jamais César ne fit acte de vrai historien.

Il y eut aussi ses « Discours » ; l'analyse qu'en fait M. Rambaud est un modèle de dissertation psychologique ; tous les textes sont consultés, y compris ceux des innombrables écrivains politiques,

orateurs, historiens, philosophes, du monde latin, du monde grec et du monde moderne.

Les « Discours » de César tendent invariablement à minimiser les échecs, à en rejeter surtout la faute sur une cause éloignée de sa personne, à magnifier les moindres succès dûs à sa « clairvoyance », à sa « célérité », etc., etc. Et puis, cette prérogative « que les Romains exigeaient d'un général : la faveur de la Fortune ».

Il en exploita d'autres, avec autant de sagacité et de connaissance du pauvre cœur humain, de la versatilité des foules et de leur bæssesse...

Pour terminer cette analyse succincte, nous retiendrons un fait qui, s'il pouvait être admis sans réticence, serait éminemment réconfortant : c'est la réhabilitation des Eduens dont la félonie jalouse, et toujours prête à la trahison, serait également due à ce procédé de déformation historique.

Ayant fait lâchement exécuter un ennemi courageux, puissant, donc redoutable, il le noircit, le salit, l'habille en rebelle inconciliable, en traître, à la clémence césarienne, traître aux siens mêmes, dont il fait de perfides transfuges.

S'il n'y avait que cet aspect d' « utilité à César », on lui pardonnerait peut-être... Hélas, toute l'Histoire de notre Pays, toute la valeur morale de nos ancêtres, en ont été déformées. Les historiens qui vinrent après lui, — et même, plus tard, les plus grands du terroir, — ont accepté comme véridiques les narrations les plus défavorables, sur la sauvagerie, la cupidité, la versatilité de ces peuples gaulois, — dont pas un mot ne cite les qualités ni les vertus.

Rien sur leur sens de la liberté, l'intrépidité, la foi en cette religion druidique, une des plus profondes philosophies du monde antique... Rien sur leur passé, leurs origines ethniques, leurs lois, leurs comportements sociaux... Rien que la self-flagornerie, au détriment de l'information, de l'Histoire, de la Vérité.

C'est pour toutes ces raisons majeures, nationales, que nous devons connaître cette œuvre magistrale du professeur Michel Rambaud. Les plus sceptiques eux-mêmes peuvent y adhérer, car elle est issue d'une vaste érudition, sévèrement critique et objective, étayée, basée, charpentée sur les références innombrables dans la littérature romaine, romanisante, européenne, couronnant les humanités classiques.

Marcelle Weissen.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1955

Quatre-vingt quinzième année



ANNECY
Imprimerie DÉPOLLIER
—
1955

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARES (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER.
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET.

LISTE DES MEMBRES (1)

Président honoraire : M. Ch. MARTEAUX, ✠ I., professeur agrégé honoraire.

Archiviste honoraire : M. Joseph SERAND, Archiviste adjoint en retraite de la Haute-Savoie.

COMITE

Président : M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ⚜, ✠ A., ✠, licencié ès-sciences.

Vice-Président : MM. Prosper VALLIN, O. ✻, ⚜, Trésorier-Payeur Général honoraire ; Chanoine François-J. COUTIN, et Henry DAVIGNON, ✻, Inspecteur des Contributions Indirectes, à Annecy.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Archiviste : M. Charles VUACHET, professeur honoraire.

Trésorier et secrétaire adjoint : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Bibliothécaire : M. Jacques FOURNIER, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

Membres du Comité : MM. L. BUTTIN ; le Général CARTIER, G. O. ✻ ; Alexandre CHARVIN ; L. LAYDERNIER, ✻ ; L. MORET, ✻.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la « Revue » : M. Louis PFISTER.

Comité de Rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, C. GARDET, G. GRANDCHAMP, D'ORLYÉ, L. PFISTER et VALLIN.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : Alexandre CHARVIN.

Econome honoraire : M. Léon ANDRÉ.

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1952 ARMAND, Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F., C. ✻, ✠, à Paris.

1934 ARMINJON Charles, ✻, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.

1939 BLANCHARD Raoul, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Grenoble.

1947 BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève.

1913 BORDEAUX Henry, C. ✻, ❁, C. ✠, de l'Académie Française.

1895 CARNOT François, ✻, ⛁, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.

1942 CESBRON Auguste (S. E. Mgr), évêque d'Annecy.

1937 CHAPUISAT Edouard, ancien président du Grand Conseil, correspondant de l'Académie des Sciences morales et politiques, à Genève († 1955).

1928 DARDEL Marius, ✻, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.

1952 DECOUX (L'Amiral), G. O. ✻, Prince protecteur de l'Empire d'Annam, à Paris.

1934 DUCHÊNE Joseph (le général), C. ✻, O. ✠, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre († 1955).

1906 GUINIER Philibert, C. ✻, ❦ I., directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie d'Agriculture, à Paris.

1944 JACOB Charles, Professeur de géologie à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

1944 JACOB Charles, C. ✻, Professeur honoraire de géologie à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

1891 MARTEAUX Charles, ❦ I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.

1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.

1947 PAYOT René, directeur du *Journal de Genève*.

1929 PITTARD, professeur honoraire à l'Université de Genève, Directeur du Musée d'Ethnographie.

1911 VAN GENNEP, ✻, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 ANDRÉ Léon, ✻, ❦ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.

1939 AUBRY Paul-V., publiciste, à Sceaux.

1927 AVEZOU Robert, ✻, ❦ A., archiviste départemental, à Grenoble.

1939 BAUD Henri, Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois.

1934 BIENNIER Marie (Mme), artiste-peintre, à Annecy.

1924 BLANCHARD Camille, architecte départemental, à Annecy.

1912 BOUCHET Claudius, ✠, à Annecy.

1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, Rumilly.

1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ✠, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.

1903 CARLE-BAUD Henri, ✻, O. ✠, ancien officier d'Infanterie, à Chambéry († 1955).

1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.

1935 CARTIER Georges, G. O. ✻, général de division en retraite, à Jacob-Bellecombette (Savoie).

1928 CHARVIN Alexandre, entrepreneur, à Annecy.

1937 COCHAT François, ✾ A., contrôleur principal des Contributions Indirectes en retraite, à Thônes.

1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.

1934 CUVET Honoré, ✻, capitaine en retraite, à Annecy.

1931 DAVIGNON Henry, ✻, inspecteur des Contributions Indirectes, à Annecy.

1951 DECHAVASSINE Marcel (le chanoine), directeur au Grand Séminaire, à Annecy.

1936 DEVANT Charles, ✻, ⚜, ✾, Ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.

1919 DOYEN, G. Of. ✻, ✵, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.

1937 DUPARC Pierre, docteur en droit, conservateur adjoint des Archives des Affaires Etrangères, à Paris.

1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.

1940 FALLETTI Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.

1911 FOURNIER Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.

1930 FROMAGET Gilbert (le chanoine), anc. aumônier de la Visit., à Annecy.

1948 GAGNEBIN Bernard, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Universitaire de Genève.

1931 GARDET Clément, libraire, à Annecy.

1922 GAYET Claudius, négociant, à Annecy.

1937 GOJON Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.

1925 GRABER Eugène, ✻, ✵, conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.

1948 GRANDCHAMP Georges, industriel, à Annecy.

1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole normale de Bonneville.

1950 GUILLOT Denis, ✾ I., conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

1922 GUY Lucien, ⚜, président de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.

1948 GUINAUDEAU, ✻, ✵, ⚜, ancien conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.

1949 KUÉNY (Mme), Conservatrice de Musée à Marseille.

1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.

1937 LACROIX Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.

1920 LAEUFFER Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.

1901 LAYDERNIER Léon, ✻, ✾ I., ✵, banquier, à Annecy.

1928 LAYDERNIER René, ⚜, banquier, à Annecy.

1908 LETONNELIER Gaston, ✻, ⚜, ✾ I., secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale († 1955).

1933 MARET (Mlle) Anna, ✾ A., artiste-peintre, à Annecy.

1916 MORET Léon, ✻, ⚜, doyen de la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut, à Grenoble.

1932 ONDE Henri, ✾, ⚜, professeur à l'Université de Lausanne.

1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ⚜, ✾ A., ✵, licencié ès-sciences, à Menthon.

1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, à Annecy.

1939 PAYOT Paul, maire de Chamonix.

1952 PERRON François, sous-archiviste, à Annecy.

1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.
1915 PFISTER Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.
1942 RIDOUX, O. ✻, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Paris.
1912 ROBERT Louis, propriétaire, à Annecy.
1891 SERAND Joseph, archiviste adjoint en retraite, à Annecy.
1936 SOUCHIER Jean, O. I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ✻, ⚜, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 TROMBERT (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1941 VALLIN Prosper, O. ✻, ⚜, trésorier-payeur général honoraire, à Annecy.
1934 VUACHET Charles, ✾ I., professeur honoraire d'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1951 ANGLÈS d'AURIAC (le Docteur), à Toulon.
1951 AUDIBERT René (Commandant), ✻, à Annecy.
1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.
1924 ANGELLOZ, ⚜, ✾ I., maître de conférences à la Faculté des Lettres, à Paris.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Annecy.
1947 BARATIER Edouard, archiviste-adjoint, à Marseille.
1949 BASSET Paul, hôtelier, à Annecy.
1930 BAUD John, ✾ I., ✹, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1947 BEAUQUIS Emile, ✻, industriel à Annecy.
1923 BERNARD Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1953 BERTHOUD Emile (l'Abbé), supérieur du Collège de Thônes.
1948 BOILLET Francis, industriel, à Annecy († 1955).
1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 BURNIER Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1954 CARON André, chef de l'administration générale du M.R.L., à Lyon.
1926 CATTIN Charles, ⚜, docteur-médecin, à Annecy.
1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre, à Annecy.
1947 CHANEL Georges, ✾ I., professeur agrégé, à Annecy.
1937 CHARMEIL Alexis, G. O. ✻, ancien conseiller d'Etat, directeur honoraire au Ministère du Commerce, à Veyrier-du-Lac.
1946 CHAPIER Georges, ✹, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1954 CHEVAILLER Laurent, assistant à la Faculté de Droit, à Paris.
1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✻, ⚜, à Annecy.
1946 CHAPAL Paul, pasteur de l'Eglise réformée, à Annecy.
1903 COSTA DE BEAUREGARD (comte) Olivier, ✠, ⚜, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 COSTAZ Gabriel, ✾ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 CROLARD Albert, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.

1941 Deschamps François, avocat, à Annecy.
1955 Douchement Jacques, directeur des Forges de Cran, Annecy.
1954 Dufournet Paul, architecte urbaniste du M.R.L., à Paris.
1952 Dussauge Pierre, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1941 Folliet (le colonel), O. ✻, ⚜, à Paris.
1932 Fournier Henri, ✻, ⚜, docteur en pharmacie, à Annecy.
1947 Fournier Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.
1950 Ganter Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de de Genève.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1945 Giorgi Robert, docteur en médecine, à Annecy.
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 Goiffond Louise, professeur au Collège Moderne, à Lyon.
1952 Gojon Louis, juge d'instruction au Tribunal de la Seine.
1935 Gruffaz Jean-Auguste, ❦ A., président-fondateur des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.
1950 Gruffat Louis, instituteur à Menthonnex-sous-Clermont.
1954 Jacquet (Chanoine Abel), aumônier diocésain, Annecy.
1948 Josseron Henri, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre.
1955 Juge Henry, professeur au Lycée Berthollet, Annecy.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1953 Laurent Jean-Pierre, conservateur du Musée, Annecy.
1952 L'Honoré (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1916 Marquet Fernand, ❁, docteur-vétérinaire du Haras, à Annecy.
1949 Martin René, propriétaire du Grand Hôtel Beau-Rivage, à Annecy.
1950 Menne Georges, professeur, à Marseille.
1951 Meynet Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 Milliot Gaston, proviseur du Lycée, à Bourges.
1926 Moret Maurice, ancien notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✻, docteur en médecine, à Annecy.
1942 Murgier René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1955 Noirtin François, inspecteur des P.T.T. en retraite, à Annecy.
1945 Peyresaubes Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1946 Pillet Maurice, juge au tribunal de la Seine, à Paris.
1945 Pfister Michel, licencié en Droit, à Annecy.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1933 Pollier Joseph, ❦ I., ⚜, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1950 Primot André, chef de district des Eaux et Forêts, entomologiste, à Annecy.
1936 Rannaz Alix, O. ❁, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1944 Reguerraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 Revelin Lucien, ingénieur à Marseille.
1938 Ritz Emmanuel, ❦ I., professeur et compositeur de musique, à Annecy.

1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1949 Rosset L.-F., professeur au Collège Estéglal, à Kaboul (Afghanistan).
1925 Roullet André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1952 Secret Bernard (le chanoine), à Chambéry.
1955 Servettaz Paul-Louis (docteur-chirurgien), ✝, à Annecy.
1951 Spahni Jean-Christian, archéologue à Genève.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1919 Vinit A., docteur en médecine, ✻, à Veyrier-du-Lac.
1953 Weissen-Szumlanska (Madame), préhistorienne, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1944 Aussedat Henri, industriel, à Paris.
1954 Bégneu Alex, photographe et spéléologue, à Veyrier-du-Lac.
1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), à Paris.
1954 Cartier Jean-François, diplômé des sciences politiques, à Amiens.
1949 Cochet Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 Damex Auguste, ✻, agent général d'assurances, à Bonneville.
1934 Desgeorges Marcel, ✻, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1922 Dupupet, architecte, à Thonon († 1955).
1944 Eyhéralde (Mme) Solange, à Annecy.
1953 Gruffaz Pierre, attaché d'ambassade, à Tunis.
1947 Jeanrenaud Robert, rédacteur du journal *La Suisse*, à Genève.
1944 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1946 Landwerlin Octave, éditeur, à Strasbourg.
1940 Laurent Jules, ✻, ✝, membre de la Société des Gens de Lettres, à Annemasse.
1947 Pariset Paul, à Lyon.
1953 Pariset Ernest, notaire à Lyon.
1940 Pautry Joseph, attaché au Secrétariat du Bureau de l'Habitant, à Genève.
1952 Pernoud (Mlle Louise), directrice de l'école libre, à Viry.
1942 Reverdin Olivier, à Genève.
1952 Stelling-Michaud (Sven), président de la Société d'Histoire et d'Archélogie, à Genève.
1949 Ziegler Henri (de), doyen de l'Université de Genève.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET REVUES DIVERSES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Annemasse, Académie du Genevois.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.

BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Académie Stanislas.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

Séance - conférence du 12 janvier 1955

PRÉSIDENCE DE M. P. VALLIN

Hommage à un grand Savoyard, l'aviateur Jean Mermoz, disparu il y a eu dix-huit ans, le 8 décembre dernier, au cours de sa 24e traversée aérienne de l'Atlantique Sud.

M. le Chanoine Fromaget, qui l'a beaucoup connu et fut chargé de prononcer son éloge funèbre un mois après sa mort, à Notre-Dame de Lorette, à Paris, était tout désigné, comme le fit observer M. Vallin, au début de la conférence, pour parler de l'émule de Guynemer. Il le fit moins en historien qu'en panégyriste d'une vie toute droite et toute donnée, qui est un exemple, nous lisant la conférence qu'il publie dans le fascicule de notre « Revue Savoisienne » (2e semestre 1954).

Séance du 9 février 1955 (*)

PRÉSIDENCE DE M. P. VALLIN

Le Président dit d'abord la grande perte qu'a faite l'Académie par la mort de Mlle Jeanne Mugnier, membre

(*) Etaent présents : Mme Weissen, MM. Caron, Cochat, Coutin, Davignon, Dechavassine, Devant, J. Fournier, Guinaudeau, Perron, H. Pfister, L. Pfister et Vallin.

Excusés : Mlle Trombert, MM. Th. Falletti, Jacquet, d'Orlyé et Serand.

effectif. La regrettée défunte qui, depuis quelques années, vivait très retirée, avait débordé le cadre de la Savoie par son érudition et ses propos familiers que longtemps elle publia régulièrement dans le journal « Le Temps », sous le titre de « Propos d'une petite bourgeoise ». Très appréciée, elle avait été nommée membre de la Société des Gens et des Lettres. Un souvenir ému est adressé à sa mémoire.

M. Vallin offre des condoléances à M. André Caron, pour la mort de sa belle-mère, Mme Bussière, et il envoie de chaleureuses félicitations à nos confrères, M. Denis Guillot, nommé officier de l'Instruction publique ; M. Vuachet, fait chevalier du Mérite social, et M. l'Abbé Jacquet, nommé chanoine honoraire de la cathédrale.

M. André Caron fait une communication qu'il a intitulée « Quand Monsieur de Montaigne passait nos monts » d'après le journal de voyage du philosophe. *(Voir au présent fascicule).*

Le Président remercie et complimente notre confrère pour cette communication fort intéressante.

M. François Cochat, dans une étude très fouillée, fait part du résultat de ses longues recherches dans les archives sur la guerre de Thônes, qu'il appelle « guerre intérieure de 1793, dite guerre de Morette». S'efforçant de séparer l'histoire du mythe et de la légende, il ne craint pas de réfuter les divers historiens en cause, notamment Mgr Rendu, Mgr Magnin, Jacques Carron. Les documents de l'époque autorisent notre confrère à préciser que les insurgés arboraient la cocarde blanche et non la bleue du roi de Sardaigne, et qu'en dépit de la chanson, il n'y aurait eu qu'un seul canon de bois, lequel éclata avant d'avoir été pointé. Plus encore, il met en doute la ferveur religieuse et royaliste dont on a entouré la mort du procureur Durod et surtout, il croit pouvoir réduire considérablement le rôle de l'héroïne Marguerite Frichelet, simple domestique qui, dit-il, n'aurait pas conduit la révolte, mais s'y serait trouvée compromise de façon stupide et inutile.

Le Président, tout en remerciant M. Cochat d'avoir fait connaître par ce travail important le fruit de ses mi-

nutieuses recherches, se fait l'avocat des victimes de la guerre de Thônes et de la tradition. En face du réquisitoire prononcé, il émet des doutes sur l'impartialité des témoignages et procès-verbaux des tribunaux révolutionnaires, souhaitant que la tradition demeure, même si elle a été quelque peu embellie.

M. Henry Davignon présente le rapport qu'il a rédigé au nom du jury des concours de poésie des Fondations Andrevetan et Léon Laydernier, de 1953, rapport publié dans le deuxième fascicule de la « Revue Savoisienne » de 1954.

M. Davignon suggère de rechercher parmi les étudiants des lycées et collèges, les lauréats des concours à venir, dont nombre d'entre eux publient des vers dans les journaux scolaires. Cette heureuse suggestion est retenue.

Ouvrages reçus, de M. Paul Guichonnet, Savoie ; sculptures religieuses en Savoie. Introduction de J.-P. Laurent, offert par M. Gardet, éditeur. Remerciements aux aimables donateurs.

Assemblée générale du 10 mars 1955 (*)

PRÉSIDENCE DE M. PROSPER VALLIN, VICE-PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, M. Vallin s'exprime en ces termes :

« Si l'honneur m'échoit de présider l'Assemblée générale, c'est à la demande de notre premier vice-président, M. d'Orlyé qui, absent d'Annecy depuis le début de l'hiver, ne sera de retour qu'à la fin du présent mois et m'a chargé de vous exprimer ses excuses et ses regrets.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Trombert, MM. André, Blanchard, Buttin, Carteron, Charvin, Cochat, Coutin, Cuvet, Davignon, Devant, Doyen, Th. Falletti, J. Fournier, Francillon, Gardet, Gayet, Gojon, Guinaudeau, Grandchamp, Lacombe, Lacroix, Oursel, H. Pfister, L. Pfister, Robert, Tapponnier et Vallin.

Excusés : MM. L. Laydernier, R. Laydernier, Serand et Vuachet.

« Avant d'aborder l'ordre du jour, qu'il me soit permis, en prenant place à ce fauteuil, d'évoquer à nouveau, après le suprême et très bel hommage qui lui a été rendu ici même, par M. d'Orlyé, la mémoire de celui qui, pendant de si longues années, a su, avec une autorité et une courtoisie auxquelles je me fais un devoir de rendre hommage, présida les séances de notre illustre Académie, son ombre continuera à planer sur nos réunions pour nous guider et en assurer la pérennité. »

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée générale tenue le 22 mai 1954. A son sujet, M. Oursel nous informe que la Direction des Musées de France a refusé sa candidature aux fonctions de Conservateur des Collections de Montrottier, celle-ci, dit-il, n'était pas conforme à l'ordonnance d'octobre 1945 sur la Conservation des musées contrôlés : les candidats ne peuvent figurer sur les listes d'aptitude qu'à condition d'être diplômés de l'Ecole du Louvre. M. Ritz était au courant de la situation. M. Oursel, qui a donc retiré sa candidature, déclare qu'en ce qui le concerne, il ne peut laisser « passer » la formule du procès-verbal.

Le Président répond qu'il est difficile de modifier un procès-verbal, mais qu'il prend acte de ses observations qui figureront au compte rendu de la séance. L'incident étant clos, il est procédé aux élections statutaires.

M. Vallin, en annonçant l'élection du président en remplacement de M. Ritz, fait la déclaration suivante :

« Nous n'avons été saisis d'aucune candidature et je ne dois faire ni recommandation ni pression d'aucune sorte afin de vous laisser la plus complète indépendance, mais vous pensez tous, certainement comme moi, à celui qui va être appelé à présider aux destinées de notre Académie, qui s'impose par ses éminentes qualités et par ses remarquables et intéressantes communications, en un mot, par tous les titres qu'il s'est acquis à notre reconnaissance. »

M. Jean d'Orlyé est élu président de l'Académie Florimontane, aux applaudissements de l'Assemblée.

MM. le Général Cartier, Léon Moret, Hubert Pfister, membres sortant du Comité, sont réélus, et l'élection précédente de M. Alexandre Charvin est ratifiée.

M. le Chanoine Dechavassine et M. François Perron sont nommés membres effectifs.

MM. Douchement, directeur général des Forges de Cran ; Noirtin, ancien inspecteur des P.T.T. ; Juge, professeur au Lycée, et le Dr Servettaz, chirurgien, sont nommés membres associés.

M. l'Abbé Dechevis, de Belgique, est nommé membre correspondant.

M. Vallin prononce alors une allocution dans laquelle, jetant un regard sur la situation actuelle de l'Académie Florimontane, il entame sa critique. Il compare notre Compagnie à la «Société des Amis du Vieil Annecy », dont il fait le panégyrique et dont il attribue « l'ascension constante » à ses éléments directeurs, qui sont « jeunes, ardents, dynamiques, tandis que nous, nous sommes vieux. Il faut donc — ajoute-t-il, — sans plus tarder, nous rajeunir, si nous voulons remonter la pente et sauvegarder un riche et beau patrimoine auquel nous sommes passionnément attachés. » Et M. Vallin propose d'adjoindre au Comité, à titre provisoire, trois membres supplémentaires, étant entendu que les vacances qui viendraient à se produire ne seraient pas comblées, de manière à ramener ultérieurement et successivement à douze, au fur et à mesure des vacances, le nombre imposé par les statuts, auxquels cette mesure ne ferait pas une entorse, vu les précédents.

M. Oursel affirme, lui aussi, que l'Académie Florimontane tombe « en décrépitude », et il fait, à son tour, le grand éloge de la jeune société citée plus haut, où « il voit l'existence d'une cheville ouvrière, d'un esprit d'équipe qui a existé chez nous, et qu'il faut recréer » tout en ignorant comment y parvenir. Toutefois, il ne se rallie pas à la solution de M. Vallin, qu'il juge devoir être inefficace.

M. Davignon croit que « l'âge ne signifie rien, car les exemples sont nombreux de certains vieillards qui en remontrent aux jeunes. D'ailleurs, il y a une occasion qui s'annonce et qui laisse cinq années aux Florimontans pour

trouver matière à résoudre ce problème. C'est celle du Centenaire rappelant le rattachement en 1860 de notre province à la mère patrie. »

Puis M. L. Pfister proteste contre ce procès fait à notre Compagnie, alors qu'à chaque séance nous avons des communications aussi variées et intéressantes qu'autrefois et que les conférenciers d'aujourd'hui valent bien leurs prédécesseurs.

A son avis, il faut revenir aux anciennes réunions, réservées seulement aux Florimontans, dans leur local habituel, comme cela se fait à Thonon, Chambéry, et où chacun s'intéresse aux communications et y prend part. Il faut recréer un esprit de famille. D'ailleurs, plusieurs de ceux qui déplorent le peu d'empressement des membres à assister aux séances, ne sont-ils pas souvent les premiers à y briller par leur absence ?

Enfin, M. L. Pfister fait remarquer que cette question qui, d'ailleurs ne figure pas à l'ordre du jour, ne peut être discutée en l'absence du président que l'Assemblée vient d'élire, et que ce sera à lui de décider, avec le Comité, ce qu'il y aura lieu de faire.

M. Gayet intervient dans ce sens, et la très grande majorité des membres s'y associe.

Le Président donne la parole à M. Hubert Pfister, trésorier, pour lecture du rapport financier de l'Académie ainsi que du projet de budget pour 1955, et à M. Alexandre Charvin pour les comptes du domaine de Montrottier. Ces rapports, comptes et budgets sont adoptés à l'unanimité.

Le Président fait adopter également la proposition du Comité de porter la cotisation annuelle de 400 à 500 fr.

A l'issue de l'Assemblée, le Comité a élu respectivement comme deuxième et troisième vice-présidents M. le Chanoine Coutin et M. Henri Davignon.

Ce dernier et M. Grandchamp sont nommés membres du Comité de rédaction de la « Revue Savoisienne ».

Séance du 13 avril 1955 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ, PRÉSIDENT

En ouvrant la séance, M. d'Orlyé fait le rapport que voici :

Mes chers confrères,

Etant parvenu à un âge où l'on ne peut que déplorer son antique jeunesse ; où l'on sait par expérience que la gloire a de lourdes rançons et incite, en outre, à la plus grande modestie, par la renommée de tous ceux qui ont présidé jusqu'ici aux destinées de notre Académie ; j'avais pris la décision, malgré les sollicitations pressantes dont je fus l'objet, de ne pas porter ma candidature à la succession de François-Maurice Ritz.

Voue en avez décidé autrement. Vous m'avez fait un grand honneur dont je m'efforcerai de me rendre digne.

Mais que puis-je faire sans vous ? Pas grand chose, n'est-ce pas ? Alors, aidez-moi, en assistant nombreux à nos séances et en les illustrant de travaux personnels, de communiqués, de conférences, etc.

J'espère que nos quatre nouveaux membres, auxquels je suis heureux de souhaiter la plus cordiale bienvenue, se laisseront séduire par cet appel. Je leur adresse mes félicitations, ainsi qu'aux membres effectifs et au membre correspondant récemment nommés.

Qu'il me soit permis également d'exprimer toute ma gratitude à tous nos collaborateurs médiats et immédiats, au personnel de Montrottier et à son administrateur dont nous apprécions, comme il convient, l'activité inlassable, aussi fructueuse que désintéressée ; aux membres de notre Comité, que nous n'avons nullement l'intention de soumettre à une épuration quelconque, en dépit de son soi-disant « manque d'homogénéité », pas plus que, sous prétexte de remédier à son absence de « verdeur », nous ne sommes disposés à proposer le « hara-kiri » à ceux d'entre nous qui ont atteint l'âge de la retraite.

D'ailleurs, mes chers confrères, notre Conseil d'Administration n'est-il pas votre œuvre ? N'est-ce pas vous, qui, par vos suffrages, l'avez fait, tel qu'il est ?

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Trombert, MM. André, Blanchard, Buttin, Carteron, Charvin, Cochat, Coutin, Cuvet, Davignon, Devant, Doyen, Th. Falletti, J. Fournier, Francillon, Gardet, Gayet, Gojon, Guinandeau, Grandchamp, Lacombe, Lacroix, Oursel, H. Pfister, L. Pfister, Robert, Tapponnier et Vallin.

Excusés : MM. L. Laydernier, R. Laydernier, Serand et Vuachet.

Je ferai une mention spéciale pour notre Secrétaire perpétuel, qui s'acquitte, avec toute la compétence désirable, de la tâche ardue autant qu'obscure qui lui est dévolue, et dont notre « Revue Savoisienne » n'a qu'à se louer.

Encore des félicitations à notre confrère Moret, Doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble, pour le mariage de son fils Gabriel, ainsi qu'à notre membre correspondant Laurent Chevailler, docteur en droit, assistant à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, et qui a épousé récemment Mlle Jeannine Lescot, fille du Conseiller à la Cour de Cassation.

Hélas, dans une grande famille aussi unie que la nôtre, les vivants ne font pas oublier les morts. Qu'un hommage soit rendu à leur mémoire, et que des condoléances soient offertes aux membres de leurs familles respectives : M. Broise, qui compta longtemps au nombre de nos membres, et dont le fils a poursuivi et continue de poursuivre le travail que Ch. Marteaux, notre Président honoraire, avait publié dans son ouvrage « Boutæ », par des recherches sur l'Archéologie gallo-romaine, dans la plaine des Fins, recherches qui ont paru dans la « Revue Savoisienne », en 1931, 1933, 1953 et 1954.

Jeanne Mugnier, de la Société des Gens de Lettres, qui écrivait au journal « Le Temps », devenu « Le Monde », sous le pseudonyme de « La Petite Bourgeoise ». Entrée à l'Académie Florimontane en 1929, elle était membre du Comité de Rédaction de notre Revue. En 1941, elle fit un remarquable rapport sur le Concours de Poésie qui, pour elle, « n'est qu'une aspiration de l'âme vers le Beau, désir d'un Paradis entrevu et toujours lointain, recherche passionnée du Divin... »

Voici les quelques mots que je lui adressais, le 26 novembre 1949, à l'occasion d'une conférence qu'elle fit sur Albert Besnard, dans le grand Salon de la Mairie d'Annecy, et sous nos auspices. Peut-être, quelques-uns de ceux qui l'ont connue l'y retrouveront-ils :

« ...Il semble que l'être humain, cet inconnu, l'intéresse tout en la divertissant. Elle se plaît à le juger en traits décisifs, en un langage rapide, agrémenté de césures et de gentilles apostrophes, allant parfois jusqu'au mordillement, jusqu'à la griffe, mais une griffe de velours, car chez elle, le jeu de la sensibilité et de l'imagination reste, malgré tout, toujours contenu par ce que Mme de Sévigné appelait d'un terme exact : « La divine Raison... »

Paul Claudel, qui n'appartenait pas à notre Compagnie, mais dont il convient de rappeler le souvenir, en raison de ses attaches annéciennes. M. Ste Marie-Perrin, l'architecte de Fourvières, eut quatre enfants : un fils et trois filles. L'aînée de celles-ci devint Mme P. Claudel ; la seconde épousa le Dr Galliard, médecin du Lycée Berthollet, et qui fut notre confrère pendant plus de cinquante ans — et dont beaucoup se rappellent encore la figure évocatrice —. Enfin, la troisième, qui n'était pas mariée, lorsqu'en 1922, elle vint, à Annecy, faire une conférence sur « l'Irlande », dans la salle du Splendid-Cinéma, où j'eus l'honneur et le plaisir de la présenter à un très nombreux auditoire. Elle avait publié, en 1920, un livre, préfacé par son beau-frère, l'Aacdémicien, sur « La vie de Ste Colette de Corbie » qui, conduite par le Père Henri de La Beaume, vint de Picardie, au château de la Balme de Sillingy, pour

procéder à une première réforme de l'Ordre des Clarisses, sous l'épiscopat de Guillaume de Lornay, prince-évêque de Genève.

Enfin, Gaston Letonnelier, archiviste honoraire de l'Isère, secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale, et qui vient de mourir à Grenoble, à l'âge de 74 ans. Il fut archiviste en chef de la Haute-Savoie, succédant à Max Bruchet en 1908. Il appartenait à la Florimontane, dont il devint secrétaire adjoint. Comme ses prédécesseurs aux Archives, comme ceux qui l'y ont suivi, Robert Avezou et Pierre Duparc, tous furent non seulement des animateurs de notre Revue, mais aussi et surtout d'excellents amis et soutiens de notre Institution.

En 1952, Gaston Letonnelier prit une part active à la célébration de notre Centenaire, par une très belle étude sur « l'Histoire naturelle dans l'œuvre de St François de Sales, et qu'il terminait par les lignes suivantes, certainement encore présentes à vos mémoires, mais que nous croyons salutaire de rappeler aujourd'hui :

« Il y a trente-cinq ans, disait-il, la « Revue Savoisienne » avait publié une petite histoire de l'Académie Florimontane. L'auteur se demandait si l'élégante devise qu'elle portait « Flores fructusque perennes », pouvait être attribuée, sans hésitation, à St François de Sales. Plus que jamais, elle nous paraît le fruit de son imagination. Plus que jamais, on y trouve le reflet de son penchant pour tout ce qui est agreste et champêtre. Le souhait qu'elle contenait s'est d'ailleurs merveilleusement réalisé. Une telle fleur a éclos en 1851. C'est notre Académie, fille spirituelle de St François, qui a donné de nombreux fruits. Aujourd'hui, elle fête avec éclat son premier centenaire. Jamais elle n'a fait preuve de tant de jeunesse et de vitalité ; une vitalité qui est fondée à tendre vers la perennité (fructusque perennes). Nos vœux l'accompagnent dans cette voie glorieuse. Nous ne lui disons pas simplement : « Ad multos annes ». Ce serait trop modeste ; mais plutôt « Ad multa secula ». Voila un sentiment plus adéquat à son dynamisme. »

Quel contraste, n'est-il pas vrai, avec les pronostics alarmants, relatifs à notre sort prochain, si j'en crois les échos qui sont parvenus à mes oreilles lointaines !

Mais non, mes chers confrères, la grande et noble dame dont vous venez de me confier les intérêts, n'est en aucune façon sur son déclin, ni même menacée de « décrépitude », sous prétexte que ses invités se rendent parfois en nombre assez restreint à quelques-unes de ses réceptions mensuelles. Certes, il est possible qu'elle ait un peu la nonchalente discrétion des gens bien nés qui tiennent pour déplacés les gestes excessifs, les affirmations péremptoires et les efforts trop ostensibles... Mais comme elle est aussi très cultivée, car elle a de qui tenir, et qu'elle se méfie de l'humaine tendance au dénigrement, elle se trouve très disposée à réaliser le mot de Dante, en sa divine Comédie : « Guarda et Fassa ». Dante, que nous lisons maintenant plus aisément, grâce à la traduction de Mme Espinasse-Mongenet, née en Savoie, où la famille de sa mère, après avoir longtemps servi la maison ducale, s'est divisée en tranche italienne et en tranche française, lorsque les derniers ducs nous ont abandonné le berceau et le tombeau de leur dynastie.

Donc, on nous reproche notre statisme, opposé au dynamisme que nous attribuait Gaston Letonnelier. Nous acceptons le mot, mais en le dépouillant de son blâme. Il y a un statisme que nous acceptons, celui d'exprimer certaines constantes morales, spirituelles et intellectuelles, avec les meilleures approximations de justesse et de convenance, pour une époque donnée. Et c'est dans ce sens que nous sommes à la fois une vieille Académie et une Académie jeune.

Quelques-uns d'entre vous se souviennent certainement de l'activité intellectuelle et artistique qui régnait en notre chère cité annécienne entre les années 1920 et 1930, et qui était due à la fois à notre Académie, à la Société des Beaux-Arts et à la Société d'Instruction populaire, appelée familièrement par ses initiales S.I.P., et qui, pour ne parler que d'elle, était parvenue à atteindre des succès encore jamais égalés; qu'il s'agisse de ses cours payants ou de ses conférences au théâtre, qui ne suffisait pas à contenir la foule qui se pressait à ses portes. Et pourtant, jamais il ne serait venu, à l'une de ces trois sociétés, l'idée de s'imposer comme modèle aux deux autres. Alors, qu'y a-t-il donc de changé, aujourd'hui, dans notre climat intellectuel annécien ?

Nos mœurs auraient-elles perdu le secret de cette cordialité d'antan ? Y aurait-il, désormais, discrédit de la mesure, du bon goût, de la délicatesse et de la courtoisie ?

C'est peut-être que les Fées, à notre naissance, ont mis, dans notre berceau, deux présents difficiles à manier : l'amour-propre et la Fantaisie. Mal conseillée par l'Amour-Propre, la Fantaisie tourne au caprice. Mal conseillée par la Fantaisie, l'Amour-Propre tourne à la Vanité. Harmonisés au contraire, ils sont susceptibles de produire de fructueuses initiatives et d'heureuses trouvailles.

Pour résumer notre pensée, nous croyons, mes chers confrères, que les Arts, les Sciences et les Lettres, sont un excellent intermédiaire, dont le rôle n'est pas de diviser mais, au contraire, de constituer un terrain d'entente, de milieu propice à des rencontres d'amis, de chercheurs, de sociétés savantes qui, surtout sous notre ciel savoyard si hospitalier, doivent trouver, comme autrefois, la place nécessaire à leur plein épanouissement sans se gêner, sans essayer surtout de rivaliser entre elles à l'instar des sociétés sportives. Non pas, certes, qu'elles doivent être dépourvues d'émulation, bien au contraire, mais d'une émulation saine et non individuelle, et uniquement dirigée au profit de notre patrimoine commun.

C'est donc à l'optimisme que je vous convie, nos pas à un optimisme béat, source d'égoïsme et de mégalomanie, mais un optimisme fait d'harmonie entre le cœur et l'esprit, l'un ne devant jamais être dupe de l'autre.

A la suite de ce rapport, très applaudi, et de la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. Cochat revient sur sa précédente communication relative à la guerre de Thônes et tient à préciser que l'avocat Carron, l'un de ses historiens, avait consulté, comme lui-même, les procès-

verbaux du tribunal révolutionnaire et les avait cités de nombreuses fois.

M. Vallin répond qu'il maintient sa position première, à savoir que les sources en question étaient sujettes à caution.

Le Président dit que de tels échanges de vues rentrent tout à fait dans l'esprit de nos séances, mais qu'après une mise au point, nous restons fidèles à la tradition qui entoure l'héroïne Marguerite Frichelet.

M. Paul Tapponnier, dans une communication intitulée « Jean-Joseph Foncet de Montailleur, diplomate savoyard », évoque les bons rapports établis par le Traité de Turin, du 3 juin 1754, entre le roi de Sardaigne et la République de Genève. *(Voir article séparé).*

Le Président remercie M. Tapponnier de sa communication et également de la poursuite de ses recherches historiques dont il fait profiter notre Académie.

Lettre de Saint François de Sales a Mme de Granieu

M. d'Orlyé commente une lettre inédite de Saint François de Sales à Mme de Granieu, publiée, avec notes et éclaircissements, en 1878, à Paris, par le comte Lombard de Buffières et Alexis de Jussieu, archiviste de la Savoie. Cette lettre, dont il présente un fac-similé, avait été retrouvée au château de Dolomieu. Elle était adressée en 1619, de la main même de l'Evêque, à Mme de Granieu, née Laurence de Ferrus. Son mari, François de Gratet, seigneur de Granieu, appartenait à l'une des branches des Gratet de Dolomieu.

M. d'Orlyé nous entretient également des autres personnes mentionnées dans la lettre et en particulier de la sœur Marie Péronne de Chastel. A son propos, il raconte qu'avant d'entrer à la Visitation d'Annecy, où elle fut reçue en 1610 par St François, Marie Péronne avait déposé aux pieds de la Sainte Vierge une bague de grand prix en la priant de faire agréer par son Divin Fils le vœu qu'elle formait de n'avoir d'autre époux que Lui, d'autre amour que le sien. Voici le texte de cette lettre :

Je sai bien, ma très chère fille, que votre cœur bien aymé demeure doucement résigné entre les bras de la divine Providence ; soit que nous allions, soit que nous revenions, soit que nous soyons en un lieu, soit que nous soyons en divers lieux, pourvu que nous

soyons avec Dieu, nous ne pouvons jamais être séparés. Et mesme si nous avons mémoire de la parole de Notre-Seigneur, quand il dit à sa très chère Mère : Ne scavez vous pas qu'il fallait que je fusse ès affaires de mon Père. Car il veut dire que il importe peu où que nous soyons pourveu que nous vivions au service du Père céleste. C'est pourquoi, *ma très-chère fille*, nous serons tousjours ensemble, et mon cœur *sera inséparable* du vostre, puisque, grâces à Dieu, nous n'avons *qu'une* volonté, qui est d'accomplir la sienne, selon notre *petitesse*, abjection et misère.

Et bien, ma très-chère fille, v..... m'a représenté l'histoire du débat que vous eûtes ....., quand vous désirastes d'estre ma fille et n'y a nul..... que vous ne sachiez pas si bien exprimer en présence *vos* petites conceptions comme vous faites en absence ; ne vous *mettez* nullement en considération d'où cela procède, car il n'importe *pas*. Je participe par ressentiment au mal que monsieur votre mari souffre, et à la peine que vous en aves, parmi laquelle nostre très sacrée maistresse et abbesse, vous peut bien donner de la consolation, vous menant sur la montaigne du Calvaire, où elle tient le noviciat de son monastère, monstrant la leçon non-seulement de bien souffrir, mais de souffrir amoureusement tout ce qui nous arrive et à nos plus chers. Je pense que le bon cousin, monsieur de La Gran, y aura bien esté pour apprendre à supporter le déplaysir que le trespas de son père lui aura causé. J'ay prié Dieu pour cette âme que j'honnorois beaucoup. Mais je n'ay pas escrit à ce fils, parce que je n'ay sceu cette affliction que tard, et hors de sayson de consoler. Nostre Mère se porte bien à Bourges, et croy qu'elle viendra icy avant Pasques, puisque il y a de l'apparence qu'on y fera un monastère, bien que jusques à présent, il y ayt eu des grandes traverses du costé de l'esprit mondain qui a tousiours un peu de crédit, mesme parmi les gens de bien.

....., grandement sur ses gardes, je me porte bien, ma très chère fille, quoique accablé du travail des prédications qu'il me faut faire à tous propos et devant les peuples et devant la cour. Mays cela ne durera que jusques à Pasques .....dant je me retireray en mon petit bercail. Dieu soit à jamais la vie de nos cœurs, ma très-chère fille, et *veuille* y régner éternellement. C'est par luy et en luy que je suis et seray invariablement très-absolument votre, ma très-chère fille ..... et à jamais bien-aymée.

Je voudrois bien avoir loysir d'écrire à *madame* de Saint-André, car il m'est advis que je luy doys *ceci* pour l'affliction que son cœur aura eu au trespas de monsieur de La Coste. Mays il n'y a moyen, je m'en *vais* prier pour elle, et vous prie de la saluer ....ment, ma très-chère fille.

Mays que dira nostre bonne et très-aymée seur, M. Péronne ? *Si* je puis, je luy escriray, car je ne scai si je pourray. Son cœur sait bien de quelle affection je suis sien.

XVI Jan. 1619, à Paris.

FRANÇ., É. de Genève.

M. Tapponnier offre la nouvelle édition du roman « Les déclassés », de M. Henry Bordeaux, ainsi que le

tirage à part de son étude sur le traité de 1754. Remerciements.

M. Cochat dépose le volume de 1953 des Mémoires de l'Académie Stanislas, de la part du Docteur Georges, de Nancy, qui sollicite l'échange de la « Revue Savoisienne » avec les publications de cette Académie. Echange accepté.

La Florimontane étant informée d'une enquête ouverte sur les cabanes en pierres sèches, existant en France, le Président demande aux personnes ayant connaissance de telles constructions de bien vouloir en faire part à l'Académie.

Séance du 4 mai 1955 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le Président rappelle les deux morts récentes qui ont mis en deuil l'Académie : le général d'armée Duchêne, membre d'honneur de la Florimontane depuis 1934, grand Officier de la Légion d'honneur, ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre, ancien inspecteur général de la Défense aérienne. A ses obsèques, qui ont eu lieu à Bloye, le 29 avril, M. d'Orlyé est allé présenter à Mme la Générale Duchêne les respectueuses condoléances de l'Académie.

Sur l'invitation du Président, M. Louis Buttin donne quelques détails sur la vie et la brillante carrière du général, dont il écrira l'éloge funèbre dans la « Revue Savoisienne ».

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Trombert, MM. André, Beauquis, Buttin, Callies, Charvin, Cuvet, Dechavassine, Th. Falletti, J. Fournier, Gardet, Guinaudeau, Noirtin, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Perron et Vuachet.

Excusés : MM. Coutin, Juge, René Laydernier et Serand.

Le second défunt est M. Dupupet, architecte à Thonon, membre correspondant depuis 1922, victime d'un accident d'automobile en Lorraine. A sa famille, M. d'Orlyé envoie l'expression de la douloureuse sympathie de lAcadémie.

Il adresse des vœux de prompte guérison au colonel Folliet, qui vient dêtre brusquement atteint de cécité. Enfin, il envoie des félicitations à M. Robert Margot-Noble-maire, fait chevalier de la Légion d'honneur, fils de M. Margot, directeur général honoraire de la Compagnie P.L.M. et membre d'honneur de l'Académie ; le nouveau légionnaire est président du Conseil d'administration du Montenvers.

M. Pierre Broise a envoyé une troisième communication que lit M. Clément Gardet, sur le résultat des fouilles qu'il a effectuées en bordure du chemin des Fins (parcelle 402). *(Voir au présent fascicule).*

M. Gardet présente la traduction intégrale de cinq lettres de Robert Gaguin, célèbre supérieur général des Mathurins, adressées à son ami, notre compatriote Guillaume Fichet, tous deux anciens prieurs de la Sorbonne. Ces lettres, qui s'échelonnent de 1472 à 1476, éclairent les divergences de vue et de tendances qui existaient à l'Université de Paris ; on y voit les petitesses de certains personnages éminents de l'Université, ainsi que le souci des textes et des lettres antiques qui passionnaient les deux humanistes. D'un caractère personnel et intime, ces lettres montrent quelle confiance totale existait entre Gaguin et Fichet.

Le Président complimente M. Gardet, engage un échange de vues entre les membres sur Guillaume Fichet et évoque lui-même les démêlés de notre compatriote avec Guttenberg.

M. Louis Pfister, à l'occasion du centenaire de la mort, le 28 mars, de Fabien Calloud, le grand pharmacien et chimiste annécien, retrace les principaux épisodes de la vie et carrière de ce savant doublé d'un philanthrope chrétien, son ancêtre, né à Rumilly le 3 août 1781. *(Voir au présent fascicule).*

Séance du 1er juin 1955 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

M. d'Orlyé communique les remerciements de Mme la Générale Duchêne pour le dernier adieu apporté à son mari.

M. Tapponnier fait une communication intitulée « Le Préfet Capelle et les Genevois », dans laquelle il réfute, par des pièces conservées aux archives de Genève, une allégation malveillante suivant laquelle ce haut fonctionnaire impérial n'aurait fait agir que sous le signe de la contrainte. Notre confrère apporte la preuve de sa bienveillance. *(Voir article séparé).*

Ayant remercié M. Tapponnier, le Président dit les regrets causés par l'absence de M. Vallin, qu'un mal subit a obligé d'entrer à la clinique. Il forme des vœux pour son prompt rétablissement et prie le Secrétaire perpétuel de lire la communication de M. Jean Bonnerot : « En marge des Relations savoyardes de Sainte-Beuve avec lettres adressées à la comtesse de Saxel », que devait présenter notre vice-président.

M. Vallin fait précéder cette communication d'une présentation de l'éminent auteur, son ami d'enfance, ainsi conçue :

> Le 3 mai dernier s'ouvrait à Paris, à la Bibliothèque Nationale, une exposition Sainte-Beuve pour célébrer, avec un retard de quelques mois, le cent cinquantième anniversaire de la naissance de l'illustre écrivain.
>
> J'ai pensé que notre Académie se devait, elle aussi, bien que modestement, de s'associer à cette manifestation. C'est pourquoi je me suis adressé à celui qui, sans conteste, était le plus qualifié, à mon très cher et éminent ami Jean Bonnerot, Conservateur en Chef honoraire de la Sorbonne, grand prix de la Société des Gens de

---

(*) Etaient présents : Mme Blennier, Mlle Trombert, MM. André, Claudius Bouchet, Cailles, L. Buttin, Charvin, Cuvet, Devant, J. Fournier, Gardet, L. Gruffat, Noirtin, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Primot, Tapponnier et Vuachet.

Excusés : MM. Cochat, Coutin, Perron, Serand et Vallin.

Lettres 1955, pour son œuvre et qui, à votre intention, m'a adressé une fort intéressante communication sur les « Relations Savoyardes de Sainte-Beuve avec lettres inédites à la Comtesse de Saxel ».

Mais, avant de vous en donner lecture, je me fais un devoir et un plaisir de vous présenter l'auteur.

« Prononcer le nom de Jean Bonnerot, c'est d'abord évoquer le savant dont l'érudition à travers Sainte-Beuve s'étend à toutes les lettres françaises du XIX^{e} siècle, à qui rien n'a échappé de tout ce qui touche à la « Société littéraire », à la « Société » tout court de cette époque, l'écrivain de talent dont la curiosité s'est arrêtée sur les sujets les plus divers, le poète délicat, le causeur plein de finesse et d'esprit, cachant une sensibilité profonde sous un masque — à vrai dire transparent — de scepticisme et d'ironie ».

Ainsi s'exprimait, le 10 janvier dernier, M. Macles lors d'une réception que donnaient en l'honneur de M. Bonnerot ses confrères, collègues et amis, et au cours de laquelle ils lui offraient, en un magnifique volume, la Bibliographie de ses œuvres, qui est un haut témoignage d'estime et de sympathie à ceux qui ont bien servi l'érudition.

« Pour bien connaître Jean Bonnerot, il faudrait considérer tour à tour, en même temps que le bibliothécaire, le poète, le journaliste, le critique, le musicologue, l'historien, avant d'aborder ce qui demeurera le grand œuvre de sa vie : la bibliographie de Sainte-Beuve et la publication de sa correspondance. »

Ainsi s'exprimait, au soir de cette même cérémonie, Julien Cain, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, directeur des Bibliothèques de France.

Il y a un peu plus de deux ans, le 30 septembre 1952, Jean Bonnerot quittait la Bibliothèque de la Sorbonne où il était entré comme simple attaché quarante neuf ans plus tôt, et dont il était le Conservateur depuis 1939.

La Sorbonne était devenue sa maison, il en connaissait jusque dans les plus secrets replis tous les services. Professeurs et étudiants savaient avec quelle science, avec quel dévouement, avec quelle affabilité il les recevait, les guidait, les conseillait.

Durant les années qui précèdent la guerre de 1914, il publie un recueil de vers « Province » ; peu après, un choix de pages de Romain Rolland, qu'il reprendra dans un volume intitulé « Romain Rolland, sa vie, son œuvre ».

En mars 1921, il est devenu le secrétaire de Camille Saint-Saëns. Il prépare une biographie du grand compositeur, dépouille les revues musicales, interroge les interprètes et publie son livre au début de 1914.

Il en publiera une seconde édition en 1923, deux ans après la mort de l'auteur de « Samson et Dalila », qui l'avait choisi pour son exécuteur testamentaire avec mission de publier sa correspondance.

C'est à partir de 1928 que Jean Bonnerot va désormais se consacrer à Sainte-Beuve. Il s'y consacrera totalement, passionnément même devrais-je dire, à la recherche inlassable de tout ce qu'a pu écrire ou produire le grand critique, car une biographie parfaite, dit-il, n'est qu'une bibliographie.

On peut dire sans exagération que Jean Bonnerot est entré en Sainte-Beuve comme on entre en religion. Nul n'ignore ce qu'il en advint; la publication de trois volumes de la bibliographie de l'œuvre de Sainte-Beuve et l'édition monumentale de la correspondance générale dont les trois premiers volumes ont paru chez Stock entre 1935 et 1941.

Ce sont des ouvrages d'un puissant intérêt qui font le plus grand honneur à l'érudition.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'évoquer ce mot plein d'esprit de Mme Jean Bonnerot parlant de son mari : « Il m'a trompée toute sa vie avec trois S ; n'allez pas chercher ici des noms de femmes : il s'agit d'une très vieille dame : la Sorbonne, et des deux saints inscrits au calendrier de la gloire : Saint-Saëns et Sainte-Beuve ».

(Voir au présent fascicule la communication de M. Jean Bonnerot).

Aux applaudissements qui suivent cette très intéressante communication, le Président joint à l'adresse de M. Jean Bonnerot les compliments reconnaissants de notre Compagnie, et renouvelle sa gratitude à M. Vallin.

M. d'Orlyé cite alors quelques anecdotes sur Sainte-Beuve et rappelle que l'article invoqué de 1839 servit de préface, en 1866, à la nouvelle édition des œuvres de Xavier de Maistre. M. le Chanoine Coutin a communiqué un article de « La Croix » sur « Sainte-Beuve, enfant de chœur ».

M. d'Orlyé parle ensuite de la conversion de Jean-Jacques Rousseau.

Après avoir retracé rapidement les étapes de la religion de J.-J. Rousseau jusqu'à sa mort, dont on ne sait pas et dont on ne saura probablement jamais si elle fut naturelle ou volontaire, il nous dit tout de suite qu'il ne s'agit pas d'une conversion à la manière de Racine ou de Rancé, mais plutôt d'une réforme morale qu'avait décidé d'entreprendre le Genevois pour mettre ses actes en conformité avec ses idées, après son discours sur la malfaisance des Lettres et des Arts. Cette réforme est-elle sincère ? Le conférencier laisse le soin à ses auditeurs de répondre eux-mêmes à la question, à la lumière de l'exposé aussi objectif que possible qu'il va faire sur les faits et gestes de Jean-Jacques vers 1751, qui mirent en émoi tout le Paris élégant de cette époque.

Rousseau huron, Rousseau impoli, Rousseau sans épée et sans montre, Rousseau copiste de musique, Rousseau professeur de vertu et réformateur de la société.

D'aucuns, et ils sont les plus nombreux, ne veulent voir dans cette transformation qu'une fantaisie paradoxale, destinée à étonner le public. D'autres lui trouveront des circonstances atténuantes, car il était, avant tout, un grand malade et un psychopathe dont les misères physiques et mentales n'ont pas manqué d'avoir une funeste répercussion sur son être moral.

Et M. l'Orlyé pense que cette situation doit nous inciter à l'indulgence, même dans les moments où nous sommes tentés de lui donner tort et de ne pas croire à sa sincérité.

Et puis, ne convient-il pas d'atténuer la responsabilité des anxieux de cette sorte et de les honorer tout de même lorsqu'ils ont du génie ?

Qu'il s'agisse de sa langue toute nouvelle et harmonieuse, de ses paysages pénétrés d'âme, de son style fait pour l'effusion lyrique, de cette prodigieuse sensibilité, trop souvent, hélas ! désordonnée, voire même déchaînée, où le Romantisme, dont on peut bien dire qu'il fut le père, a puisé ses plus beaux élans, mais aussi son individualisme outrancier et toutes ses chimères.

Cette causerie est chaudement applaudie.

M. Guichonnet a offert son étude sur le Cadastre savoyard de 1738 et son utilisation pour les recherches d'histoire et de géographie sociales. Remerciements.

Le Secrétaire perpétuel,

L. Pfister.

Quand Monsieur de Montaigne passait nos monts

Le Journal de Voyage de Michel Eyquem de Montaigne se termine ainsi :

« *Mauriac*, cinq lieues. Le jeudi jour de St André, dernier de novembre, coucher à...

« *Montaigne*, sept lieues : d'où j'étois parti le 22 de juin 1580 pour aler à la Fère. Par-einsin avoit duré mon voyage 17 mois 8 jours. »

*
* *

Durant ces 17 mois et 8 jours (quelle précision !) Monsieur de Montaigne ou Montagne avait :

De la Fère à Beaumont (sur Oise),
De Beaumont à Plombières,
De Plombières à Bade,
De Bade à Augsbourg,
D'Augsbourg à Venise,
De Venise à Rome,
De Rome à Lorette,
De Lorette à Lucques,

et de Lucques à Rome, après deux saisons aux bains de Villa coupées par une excursion en Toscane,

enfin de Rome au château paternel par le Piémont, la Savoie, le Lyonnais, le Forez et l'Auvergne...

parcouru parties du royaume de France, du Saint Empire romain-germanique, traversé notre ancien duché.

Il avait aussi pris les eaux en de nombreuses villes et ce fut là la raison ou le prétexte de ce périple... Car, si l'auteur des Essais, alors âgé de 45 à 46 ans, souffrait de la gravelle (pénible et dangereuse affection dont son père « avoit trépassé » en 1568), il est à penser en fait que Montaigne qui, selon lui, éprouvait « le désir de voir » et se trouvait « d'humeur inquiète », n'a pas seulement obéi au légitime souci de rétablir sa santé ; bien que, tout au long de sa relation, il abreuve largement le lecteur de ses petits ennuis personnels.

*
* *

Homme droit, « soldat et Gascon », il venait d'éprouver l'insupportable nausée qui s'attache à toutes les guerres civiles (dites alors : guerres de religion).

S'étant bien juré de se retirer des affaires en 1571, il répond neuf ans plus tard, comme « volontaire », à l'appel des tambours du roi et c'est le siège de la Fère.

Voici, concernant ses intentions antérieures, le texte de l'inscription qu'il avait fait peindre dans le cabinet attenant à sa librairie, au château de Montaigne :

« L'an du Christ 1571 et de son âge le trente-huitième, la veille des calendes de mars (28 février), au jour anniversaire de sa naissance, Michel de Montaigne, depuis longtemps dégoûté de la servitude des cours et des charges publiques, se retirant plein de santé dans le giron des doctes Vierges, où calme et sans nul souci il franchira enfin ce peu qui lui reste d'une carrière dont il a déjà parcouru la plupart, souhaitant seulement que les destins lui donnent d'achever ces demeures et douces retraites héréditaires, il les a consacrées à sa liberté et tranquillité et loisir. »

*
* *

Après quoi, soit après le siège de la Fère, notre gentilhomme-campagnard, philosophe et spadassin, s'en va soigner ses coliques néphrétiques à travers l'Europe occidentale...

*
* *

Notre sujet n'est pas de l'y suivre sauf en ce qui concerne son retour d'au-delà et d'en-deçà des monts.

Rappelons cependant le motif de ce retour, qui fut hâtif.

Montaigne avait encore en tête de grands projets itinéraires lorsqu'il apprit à Rome que les Jurats de Bordeaux l'avaient élu Maire.

Il se récusa, mais le roi Henri III lui fit tenir cette lettre :

« Monsieur de Montaigne, pour ce que j'ay en estime grande votre fidellité et zellée dévotion à mon service ce m'a esté plaisir d'entendre que vous ayez esté esleu maïor de ma ville de Bordeaulx, ayant eu très agréable de confirmé ladicte eslection et d'autant plus vollontiez qu'elle a esté sans brigue et en vostre lointaine absence.

« A l'occasion de quoy, mon intention est, et vous ordonne et enjoincts bien expressement que sans delay ne excuse reveniez au plus tost que la presente vous sera rendue, faire le deu et service de la charge où vous avez esté si legitimement appellé. Et vous ferez chose qui me sera très agréable et le contraire me desplairoit grandement, priant Dieu, Monsieur de Montaigne, qu'il vous ayt en sa sainte garde. »

*
* *

Loyaliste, Montaigne quitte l'Italie sans avoir vu Naples (du moins n'en mourut-il point), et sans avoir de nouveau, comme il se le proposait, séjourné à Venise...

« Il part le 15 octobre, seul avec ses valets, traverse Sienne, Lucques, Sarzane, renonce à gagner Gênes parce qu'il craint la mer et que la route de terre est dangereuse, et aussi parce qu'il ne songe plus qu'au retour ; se détourne à peine pour voir Pavie et la Chartreuse, ne s'arrête qu'un jour à Milan, et par Turin, le Mont-Cenis et Chambéry, arrive à Lyon le 8 novembre... » (1).

---

(1) MONTAIGNE, « Journal de Voyage », 1906.

Entre ces deux dates, il foule les terres du duc de Savoie et voici ce qu'il nous rapporte, écrit pour la plus grande part en français et, pour le reste, dans un italien « très personnel » en ce qui concerne le parcours Novare-Novalese :

« Novare - 12 miles, petite ville et peu plaisante, assise en une plaine. Autour d'elle vignes et bosquets, et terrain fertile. De là nous partîmes le matin, et vinmes nous arrêter un moment, pour faire manger les bêtes, à

« Verceil - 18 miles, ville du duc de Savoie, elle aussi en plaine et au bord de la Sésia, rivière que nous passâmes en barque. Ledit duc a fait en ce lieu bâtir en grande hâte et avec un monde de gens une forteresse, assez belle, à ce que je pus découvrir du dehors : et il en a mis en soupçon les Espagnols, voisins de ces côtés. De là nous passâmes par le milieu de San German, et puis de San Giaco, petits villages fermés. Et suivant toujours une belle plaine, fertile surtout de noix (car en ces contrées il n'y a pas d'olives, ni d'autre huile que de noix) nous vînmes dormir à

« Livorno - 20 miles, villette où il y a assez de maisons. Nous partîmes lundi de bonne heure, et, suivant un chemin plain (plan) vînmes dîner à

« Chivas - 10 miles, et de là passant un très grand nombre de rivières et ruisseaux, en barque et à gué, vînmes à

« Turin - 10 miles. Nous y pouvions facilement venir dîner. Petite ville en un site plein d'eau, pas très bien bâtie ni plaisante, quoique par le milieu des rues coure un ruisseau pour les nettoyer des ordures. Je donnai à Turin cinq écus et demi par cheval pour m'en servir jusqu'à Lyon, six journées, les dépenses à faire par eux.

« Ici on parle ordinairement français ; et ils paraissent tous fort dévoués à la France. La langue populaire est une langue qui n'a presque rien d'italien que la prononciation : le reste, c'est de nos mots.

« Nous en partîmes le mardi dernier d'octobre et vînmes le long d'une route égale dîner à

« Sant'Ambrogio - 2 postes. De là, suivant une plaine étroite entre les montagnes, dormir à

« Suse - 2 postes, petit bourg fermé, assez peuplé de maisons. Je sentais là une grande douleur au genou droit, laquelle douleur m'avait duré plusieurs jours mais allait toujours en augmentant.

« Les hôtelleries sont là meilleures qu'en autres lieux d'Italie, bons vins, pain mauvais, beaucoup à manger, hôtes courtois et par toute la Savoie.

« A la fête de Toussaint ayant ouï la messe je vins à

« La Novalèse - une poste. Je louai là huit marrons pour me porter en chaise jusqu'à la cime du Mont Cenis et puis me ramasser à la descente de l'autre côté (2).

« Ici on parle Francès ; einsi je quite ce langage étrangier, duquel je me sers bien facilement, mais bien mal assurément, n'aïant eu loisir, pour estre tousjours en compagnie de François, de faire nul aprantissage qui vaille.

« Je passai la montée du Montsenis moitié à cheval, moitié sur une chèse portée par quatre homes, et autres quatre qui les refrechissoint.

« Ils me portoint sur leurs épaules. La montée est de deus heures, pierreuse et mal aisée à chevaux qui n'y sont acostumés, mais autrement sans hazard et difficulté : car la montaigne se haussant tousjours en son espeseur, vous n'y voyès nul proecipice ni dangier que de broncher sous vous.

« Au-dessus du mont, il y a une plaine de deus lieues, plusieurs maisonetes, lacs et fonteines et la poste : point d'abres, oui bien de l'herbe et des prés qui servent en la douce saison. Lors tout était couvert de nege. La descente est d'une lieue, coupée et droite, où je me fis ramasser à mes mesmes marrons, et de tout leur service à huit, je donnai deus escus.

« Toutefois le sul ramasser ne coute qu'un teston (10 à 19 sous, monnaie d'argent). C'est un plaisant badinage,

---

(2) Partie traduite de l'italien, la suite est en français de l'époque.

mais sans hazard aucun : et sans grand apetit nous disnames à

« Lanebourg - deux postes, qui est un vilage au pied de la montaigne, où est la Savoie, et vinmes coucher à deus lieues à un petit vilage. Partout là il y a force truite, et vins vieus et nouveaux excellans.

« De là nous vinmes par un chemin montueus et pierreus, disner à

« St-Michel - cinq lieues, vilage où est la poste. De là vinmes au giste, bien tard et bien mouillés, à

« La Chambre - cinq lieues, petite ville d'où tirent leur titre les marquis de la Chambre.

« Le vandredi, 3 novembre, vinmes disner à

« Aiguebelle - quatre lieues, bourg fermé, et au giste à

« Montmellian - quatre lieeus, ville et fort, lequel tient le dessus d'une petite croupe qui s'élève au milieu de la plaine entre ces hautes montaignes ; assise ladicte ville, au dessous du dict fort, sur la rivière d'Isère qui passe à Grenoble, à sept lieues du dict lieu. Je santois là évidammant l'excellance des huiles d'Italie : car celes de deça commancoint à me faire mal à l'estomac, là où les autres jamais ne me revenoint à la bouche. Vinmes disner à

« Chambéri - deux lieues, ville principale de Savoie, petite, belle et marchande, plantée entre les mons, mais en un lieu où ils se reculent fort et font une bien grande plaine.

« De là nous vinmes passer le Mont du Chat, haut, roide et pierreus, mais nullement dangereux ou mal aisé, au pied duquel se siet un grand lac, et le long d'icelui un château nomé Bordeau, où se font des espées de grand bruit ; et au giste à

« Hyène - quatre lieues et petit bourg.

« Le dimanche matin, nous passames le Rosne que nous avions à notre mein droite, après avoir passé sur icelui un petit fort que le duc de Savoie y a basti entre les rochiers qui se serrent bien fort, et le long de l'un

d'iceux y a un petit chemin étroit au bout duquel est ledict fort, non guière différant de Chiusa, que les Vénitiens ont planté au bout des montaignes du Tirol.

« De là continuant tousjours le fond entre les montaignes, vinmes d'une trete à

« St-Rambert, sept lieues, petite vilete audict vallon. La pluspart des villes de Savoie ont un ruisseau qui les lave par le milieu : et les deus costés jusques audict ruisseau où sont les rues, sont couverts de grans otevans, de manière que vous y êtes à couvert et à sec en tout temps, il est vrai que les boutiques en sont plus obscures.

« Le lundi, six de novembre, nous partismes au matin de St-Rambert, auquel lieu le sieur Francesco Cenami, Banquier de Lyon, qui y étoit retiré pour la peste, m'envoïa de son vin et son neveu, aveq plusieurs très honestes complimans.

« Je partis de là lundi bon matin, et après estre enfin sorti tout-à-faict des montaignes, comançai d'antrer aux plaines à la Francèse. Là je passai en bateau la rivière d'Ain, au pont de Chesai (Chazey), et m'en vins d'une trete à

« Monloël - six lieues, petite ville de grand passage appartenante à Monsieur de Savoie, et la dernière des sienes.

« Le mardi après disner, je prins la poste et vins coucher à Lyon... »

Etc...

*
* *

Ayant donc traversé, d'est en ouest, les Etats de Charles-Emmanuel, nous pouvons regretter de n'avoir pas plus de détails sur les lieux visités, plus spécialement sur les mœurs et coutumes de leurs habitants.

A notre gré, Montaigne paraît trop s'attacher, en général, aux côtés matériels de son périple, à ses seuls gîtes d'étapes, et c'est ainsi qu'il ne mentionne même pas Saint-Jean-de-Maurienne ni Belley.

Un peu de pittoresque apparaît dans son récit à l'occasion du pasage du Mont-Cenis effectué avec l'aide de huit marrons, ces porteurs de chaise et conducteurs de ramasse dont le métier disparut lors de l'ouverture de la route du col en 1810.

Par ailleurs, nous pouvons relever qu'à Turin comme à Saint-Rambert, il paraît frappé par le ruisseau qui court au milieu des principales rues et par les grands auvents des maisons riveraines présentant, par contre, comme il le dit, l'inconvénient d'obscurcir les boutiques.

Montaigne nous livre enfin quelques remarques sur les frontières linguistiques de l'italien et du français et rend hommage aux auberges du duché, à leurs vins, à leurs truites, ainsi (et comment ne pas y être sensible) qu'aux « hôtes courtois que l'on rencontre à Suse et par toute la Savoie ».

*
* *

Onze ans plus tard, le 13 septembre 1592, si les Lettres et la Philosophie perdaient un grand Maître, la France un notable Magistrat et un loyal Soldat, la Savoie perdait en lui un ancien « touriste », sans doute occasionnel, mais de quelle qualité !

André Caron.

N.B. — Les éléments de cette communication ont été principalement tirés du livre de M. Louis Lautrey, intitulé « Montaigne - Journal de Voyage », et publié en 1906 par la librairie Hachette et Cie, 79, boul. Saint-Germain, Paris.

Jean-Joseph Foncet de Montailleur

Au lendemain de la signature du Traité de Turin du 3 juin 1754, conclu entre le Roi de Sardaigne, Charles Emmanuel III et la République de Genève, on se réjouit dans cette ville, des bons rapports établis et consolidés par le nouveau Pacte.

De Turin, le 4 juin, le Chevalier Joseph Ossorio, ministre et premier Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, mandait à MM. de Genève : que « les sentiments témoignés sur l'exécution du Traité et sur le choix fait du baron Foncet de Montailleur, pour y travailler, ont été d'autant plus agréables à S.M. qu'Elle s'était portée avec plaisir à vous donner une nouvelle preuve de sa bienveillance.

« Vous pouvez compter sur la continuation de ses sentiments pour tout ce qui contribuera à vos satisfactions et aux avantages de votre République. Je me flatte que vous ne doutiez pas du soin particulier que j'aurai de la cultiver et de mon envie de vous être utile dans mon ministère. »

Le 15 juin 1754, le Souverain confirmait : que « pour donner aux bourgeois et citoyens de Genève, de nouvelles preuves des dispositions favorables que nous avons déjà manifestées à leur égard et pour bien marquer le cas singulier que nous faisons, des nouveaux offices que les cantons de Zurich et de Berne viennent de leur témoigner, nous consentons que ces citoyens et bourgeois seront, à l'avenir, exempts du droit de la douane pour les provi-

sions nécessaires à leur entretien, durant les séjours qu'ils feront dans leurs maisons de l' « *Ancien dénombrement* ». Ces immeubles bénéficieront, en outre, de l'exemption du logement des gens de guerre » (1).

Par ailleurs, S. M. Sarde s'adressait en ces termes aux Syndics et Conseil le 13 juillet : « Très Chers et bons Amis. Le plaisir que nous nous sommes fait de donner la main au Traité qui a été signé le 3 juin et de mettre fin aux difficultés qui subsistaient entre la Savoie et Genève, s'est considérablement accrû à la suite des sentiments que vous m'avez exprimés, manifestant, bien vivement, la satisfaction ressentie. Nous ne doutons pas qu'après nous avoir vu apporter les dispositions les plus favorables à la conclusion d'un Traité qui faisait l'objet principal de vos désirs, vous ne soyiez entièrement persuadés de celle où nous sommes de contribuer en toutes occasions aux avantages et à la prospérité de votre République, dont les intérêts nous seront toujours extrêmement chers.

« Nous sommes fort ravis de vous assurer que nous n'oublierons rien de ce qui sera en notre pouvoir pour vous faire éprouver les effets de nos dispositions conciliantes, notre affection et notre bienveillance. Sur ce, nous prions Dieu qu'Il vous ait, Très Chers et bons Amis, en Sa sainte garde. — Charles Emmanuel III. »

Puis, de son château de la Vénerie, le Roi confirma ses sentiments cordiaux : « Le Traité étant ratifié, il s'agit de l'exécuter. A cet effet, confiant en la capacité, zèle et fidélité du baron Jean Joseph Foncet de Montailleur, nous l'avons nommé notre Commissaire avec pouvoir spécial de procéder, avec ceux de Genève, à la pose des bornes conformément à la limitation fixée par le Traité, promettant d'avoir pour agréable, de ratifier et de faire inviolablement observer, tout ce que le baron aura conclu » (2).

Dans le Registre du Conseil nous relevons (3) que le Premier Syndic Jean Louis du Pan, l'aîné tient à savoir si l'on se décide à faire une politesse au baron Foncet de

---

(1) Archives d'Etat de Genève. Pièces historiques 4802.
(2) Archives d'Etat de Genève. P. H. 4810. Mss Hist. 173, f° 264.
(3) Reg. du Conseil, mardi 30 juillet 1754, f° 519.



Carte du Traité de Turin de 1754

Montailleur. Au cas où l'on voudrait le régaler, il conviendrait de le faire avant le départ de Pierre Mussard pour Dijon (4). On a été d'avis de l'inviter à l'Hôtel de Ville, en le priant d'amener les personnes qu'il jugera bon. Noble Jean Louis Calandrini, conseiller, a été chargé de régler le cérémonial.

Ce dernier rapporte qu'il est allé à Cornières (5) s'entendre avec M. Foncet, qui le reçut très aimablement, mais en raison du voyage de M. Mussard il demandait de renvoyer cette invitation, étant d'ailleurs accablé de besognes.

Si nous nous reportons aux correspondances du Conseil (6), adressées au cours des négociations, tant avec Pierre Mussard, à Turin, qu'avec J.-Fr. de Sellon, à Paris, il est question de « *Bulles de Félix V* » ajoutant que si l'on a dans les Archives certaines choses qui puissent être agréables à S. M. on se fera un vrai plaisir de les lui faire parvenir, si c'est quelque chose ; que l'on puisse remettre sans porter préjudice à la République, sans que nous y soyons obligés par un Traité public. »

Or, le lundi 5 août, Noble du Pan et le Trésorier Général Calandrini rapportent que suivant les intentions du Conseil, ils avaient examiné les recueils des « *Bulles du Pape Félix V* » figurant aux Archives. Noble Jean Trembley et François Rocca, Secrétaires de la Justice, auxquels avaient été communiqués deux volumes, procédèrent à de minutieux examens Ils ont assuré n'avoir rien trouvé qui puisse intéresser la République, ni les voisins du Pays de Vaud, et ne voyaient aucun inconvénient à ce qu'elles fussent offertes, en signe de politesse, au Roi de Sardaigne, comme on envisageait de le faire.

Noble Pierre Mussard a rappelé que l'on ferait plaisir à S. M. qui en aurait envie parce que ces Bulles viennent d'un Pape de la Maison de Savoie (7). Le comte de Saint-

---

(4) Pierre Mussard, chargé d'affaires genevois à Turin (1690-1767).

(5) Vendredi 2 août 1754. Cornières, hameau de Ville-la-Grand.

(6) C.L. 82, f° 672 et 699.

(7) Félix V Amédée VIII, fils du Comte Rouge, né le 4 septembre 1383. Elu, le 5 novembre 1439, Pape par le Concile de Bâle. Intronisé à Bâle le 24 juillet 1440 ; abdiqua le 7 avril 1449, resta Légat perpétuel et garda l'Evêché de Genève qu'il s'était attribué (1444). Mort à Genève le 7 janvier 1451 (Dict. H.S. T. V. f° 738).

Dans la Biogr., Firmin Didot, vol. 43, f° 412, on précise que les Bulles et autres actes de son Pontificat sont conservés en huit volumes manuscrits dans la Bibliothèque de Milan.

Laurent lui en avait d'ailleurs parlé avec grande discrétion.

MM. du Pan, Trembley et Jean-Pierre Sartoris précisent que M. Foncet était disposé à les transmettre à la Cour, on lui fera donc parvenir les huit volumes de Bulles du Pape Félix V possédées par les Archives.

Il est opportun de rappeler ici, que dans cette même séance du 5 août, reprenant un avis exprimé précédemment le 18 juin (f° 436) dans les circonstances présentes, du fait des bons rapports avec la Royale Maison de Savoie, il n'était pas de bienséance, ni à propos de célébrer à l'avenir la fête de l'Escalade et par une très grande supériorité de suffrages cet avis a été approuvé. Le Magnifique Conseil des Deux-Cents et la Vénérable Compagnie ayant été avisés (f° 532).

Le jeudi 8 août 1754, MM. Trembley et Sartoris prenaient la direction de Cologny et du Crest, pour aller à Cornières remettre au baron savoyard Foncet de Montailleur les huit volumes reliés des Bulles de Félix V que la Seigneurie Genevoise offraient à S. M. Sarde.

Le premier comprenait 304 pages, le second 309, le troisième 312, les quatrième et cinquième 336, le sixième 331, le septième 333 et le huitième 374 pages. Quittance en due forme fut rapportée au Premier Syndic du Pan et Pierre Mussard ne tardait pas à donner communication d'un message officiel exprimant les remerciements « très gracieux » du comte de Saint-Laurent (8).

* * *

La réception promise au baron Foncet eut lieu le lundi 16 septembre. Le Premier Syndic du Pan, dès le lendemain, rapporte au Conseil que tout se passa bien et convenablement pour ce dîner suivant le cérémonial précédemment arrêté. M. Foncet parut fort satisfait, de même que les invités, des honnêtetés qu'on leur fit.

Ayant été conduits à l'Hôtel de Ville par Nobles Trembley et Sartoris, ils furent reçus par les autres Conseillers,

---

(8) Reg. Con. f° 536, 563, 568 et 591.

anciens Syndics. Le baron fut placé entre les Seigneurs Syndics ; M. le Sénateur Charles Antoine Paget, Juge Mage de Saint-Julien (9), entre le « Premier » Jean Louis du Pan l'Aîné et Pierre Mussard, les autres étrangers, alternativement, entre les Seigneurs du Conseil.

Le repas fut gai et bien servi. On y bût toutes les santés convenues : 1° à S. M. le Roi de Sardaigne ; 2° à S. A. le Duc de Savoie ; 3° à la Famille Royale ; 4° après quoi le baron Foncet porte à la prospérité de la République ; 5° à S. E. le Chevalier d'Ossorio ; 6° à S. E. le Comte de Saint-Laurent ; 7° à S. E. le Comte Bogin ; 8° au baron Foncet de Montailleur ; 9° à la santé des Syndics.

Finalement, après une promenade de digestion sur la Treille, eut lieu, à 18 heures, la séparation, et le mardi 24 septembre, on donna connaissance des chaleureux remerciements pour les politesses prodiguées et santés portées en des termes très convenables (10).

* * *

Quelques jours plus tard, dans une lettre du 3 octobre 1754 (11) adressée au Comte de Saint-Laurent, le baron J. Jh Foncet fait part, au-delà des monts, des scrupules qui l'obsèdent :

« Il y a quelque temps que M. J. J. Boissier me dit que le remier Syndic J. L. du Pan avait mis à sa disposition dix mille francs, argent courant de Genève, pour me faire au nom de l'Etat un présent en vaisselle d'argent, avec cinquante Louis d'or neufs pour M. Jacquier (12), en reconnaissance des peines extraordinaires que nous nous étions données pour la conclusion du Traité et pour les bons rapports que je n'avais cessé d'entretenir avec leurs Commissaires.

« Je lui répondis que n'ayant fait que mon devoir et suivi mon inclination, il n'y avait rien qui put motiver

---

(9) Charles Antoine Paget, de Saint-Julien (25 mars 1681-4 novembre 1764), Sénateur, Juge Mage de Ternier et Gaillard.

(10) Reg. Cons. f° 586, 599, 604, 612.

(11) P.H. 4809.

(12) Sans doute l'un de ses neveux. La mère du baron était Claudine Jacquier.

leur reconnaissance. M. Boissier fit diverses observations et entre autres que c'était la coutume et que l'on ne pouvait refuser d'un Etat. Je persistai cependant à refuser le priant de m'excuser auprès du Premier Syndic et qu'il n'en fut plus question.

« Je considérai l'affaire comme classée, quand récemment M. Boissier me dit qu'il faisait travailler à ladite vaisselle par ordre du Conseil de la République, comptant que je voudrais bien l'accepter dès qu'elle serait faite. Je lui répondis que j'étais très sensible à semblable générosité de la part de Messieurs de Genève, mais que vraiment, je ne pouvais, aucunement m'en prévaloir, n'étant pas, d'ailleurs en mesure d'user d'un tel présent.

« Malgré ce nouveau refus, je crains qu'il ne revienne à la charge, ce qui me décide à prendre la liberté d'informer V. E. pour être mieux à même de décliner catégoriquement semblable cadeau, qui me convient d'autant moins que j'ai l'honneur de servir un Souverain, duquel seul je dois attendre la récompense de mes travaux. D'ailleurs ce présent pourrait donner lieu à des discours et à des commentaires de la part de ceux qui ne sont au courant, ni de l'affaire, ni de la manière dont je me suis comporté lors des négociations. En attendant, à cet égard, les ordres de V. E., j'ai l'honneur... »

Au même, le 4 novembre 1754 :

« Bien que depuis ma missive du 3 octobre je n'aie plus entendu parler du cadeau qui en était l'objet, je viens néanmoins supplier V. E. qu'elle veuille bien en informer le Roi, afin qu'en approuvant mes refus réitérés, Il lui plaise de m'autoriser à persister encore mieux, dans le cas où l'on insisterait du côté de Genève. V. E. peut être convaincue et assurer S. M. de la sincérité des sentiments que je n'ai cessé de manifester à ce sujet. »

Au même, le 14 novembre 1754 :

« Je dois à V. E. les plus vives actions de grâces pour la manière pleine de bonté et de franchise dont Elle me fait enfin l'honneur de m'entretenir par sa gracieuse lettre du 9 courant. Mes sentiments sont absolument conformes à ceux de V. E. Ma lettre en fait foi puisqu'elle ne tendait

qu'à être mieux autorisée à opposer de nouveaux refus à de nouvelles sollicitations.

« Je présume que V. E. rend justice à mon désintéressement et à ma façon d'agir. Je suis d'autant plus décidé à renoncer — comme elle me le suggère toute récompense étrangère — que j'ai l'honneur de servir un Souverain, de qui seul je dois l'attendre avec d'autant plus de confiance qu'Il a eu la bonté de m'en assurer lui-même et que V. E. m'a même ajouté, qu'elle préviendrait mon retour en Piémont. »

Ce zélé, fidèle et loyal diplomate savoyard trouvait sa récompense dans l'accomplissement de son devoir et dans la confiance que durant de nombreuses années son Souverain avait si légitimement placée en lui.

Ce Faucignerand de grande classe, si hautement estimé dans la région avoisinant le Léman, et qui se pencha tant de fois sur les mappes, les plans et les cartes des nombreuses communes (13) où allaient être indiquées des centaines de bornes nouvelles, a attaché son nom à l'heureuse conclusion de l'accord de Turin de 1754, qui par delà les bailliages de Ternier et de Gaillard, entre Savoie et la Seigneurie de Genève, par voie de partage et d'échange allait atténuer de perpétuels conflits.

La dignité de son comportement permet de l'associer à l'hommage que le Syndic Pictet rendait alors à Charles-Emmanuel III pour témoigner la gratitude des Genevois (14) :

« Sire, Le jour où nous avons eu le bonheur de conclure avec V. M. le Traité qu'Elle vient de ratifier sera compté dans les fastes de la République, au nombre de son époque les plus intéressantes.

« Nous révérions en vous, Sire, un Héros, un Sage, un Monarque humain, accessible, qui ne veut être craint qu'à la tête de ses armées, mais au milieu des sentiments

---

(13) Le libraire genevois P. L. Bader-Revilliod a réédité la belle Cart. de 1756, qui avait été dressée par deux topographes sardes : Antoine Duvieu et Joseph Avico. Cette carte, a dit le professeur Paul Geisendorf, « est la plus belle et la plus intéressante que possèdent les Archives d'Etat de Genève ».

(14) Mss. Hist. 173, f° 262.

d'admiration que nous inspiraient vos vertus, par votre personne sacrée nous regardions avec douleur les barrières que d'anciennes difficultés semblaient avoir mises entre votre Couronne et notre Etat et nous espérions moins que nous ne désirions l'événement qui fait aujourd'hui le sujet de notre joie.

« Elle augmente, Sire, à la vue des circonstances qui l'ont accompagnée. Ce Traité s'est fait sous vos yeux, vos ordres en ont dirigé la négociation, votre condescendance vous a fait entrer dans tous ses détails et c'est pour nous une satisfaction touchante que vous ayiez vu, Sire, par vous-même que rien ne nous était plus cher que le désir de répondre à vos bontés.

« Le sentiment de bienveillance qui a déterminé V. M. à cette négociation nous annonce les plus flatteuses espérances. Ce Traité est votre œuvre. A ce titre, il nous devient plus précieux et c'est pour V. M. un nouveau gage de notre respectueuse reconnaissance, de notre exactitude dans son exécution et de la constance de notre empressement à mériter vos dispositions favorables.

« Désormais, Sire, nous aurons un plus libre accès auprès de votre personne. Vous nous permettrez de vous témoigner notre respect et notre attachement. Nous pourrons bénéficier de vos bontés, en espérer de nouvelles preuves. Vous avez commencé de nous faire goûter les fruits de cet accord par l'extension que vous avez donnée à l'un de ses articles. Vous ne vous bornez pas à être le Père de votre Peuple, vous voulez que vos voisins soient heureux et tranquilles. »

Ceux qui étaient férus d'indépendance tenaient un amical langage, car un réel effort venait d'être fait pour améliorer les relations de bon voisinage, que soixante-deux années plus tard l'autre Traité de Turin du 16 mars 1816 devait consacrer.

Paul TAPPONNIER.

Archéologie Gallo Romaine aux Fins

— III —

Nous relations, l'an passé, dans cette Revue (1), diverses trouvailles effectuées rue du Forum. A une centaine de mètres plus au Nord, en bordure du chemin des Fins (parcelle 402), l'Electricité de France faisait ouvrir, par l'entreprise Faletto, au mois d'août 1949, une excavation de 22,50 × 10 mètres, destinée à l'édification de logements.

Les fouilles, que nous avons suivies durant deux semaines, dégagèrent de nombreuses substructions romaines parmi lesquelles nous avons pu relever des murs en maçonnerie, des aires bétonnées et divers fragments d'architecture.

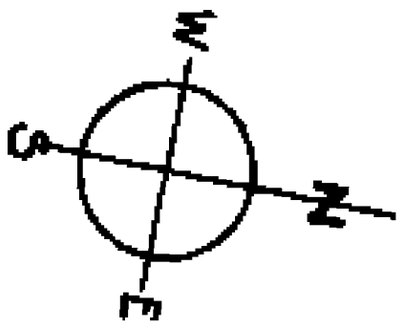
La partie orientale de l'excavation ne paraissait pas avoir été bâtie, sauf un mur recoupant l'angle de la fouille (A-B). Par contre, au couchant, plusieurs murs se croisaient, comme l'indique notre plan (planche I). Le plus long (C-L-K-J) relevé sur 14 mètres, était épais de 0,50 et bâti en moellons calcaires, jointoyés sur la face sud. Deux autres dessinaient un angle : l'un (D) épais de 0,40, en béton de tuileaux enduit deux faces ; l'autre (E) de 0,60, en moellons de carrières et galets de rivière. Un quatrième (F-N) atteignait 0,70 d'épaisseur. Enfin, d'autres murs (G-H-O et M-K) formaient des complexes enchevêtrant plusieurs époques de construction difficiles à discerner.

---

(1) Cf. « Revue Savoisienne », 1954.

PLANCHE I.

Immeuble
E·D·F.
(parcelle 402)



PLAN.
au 1/2.000.

1954

Ces murs délimitaient des aires de dallages constituées d'un béton de chaux sur hérisson de galets épais de 0,15 en moyenne, comme le montre nos coupes (planche II). Certains dallages étaient doubles (F-G et G-H), cette superposition indiquant une reconstruction ultérieure. L'un d'eux (K-M) gisant à faible profondeur (0,40) devait être d'époque tardive.

Au voisinage de M, un foyer en molasse, épais de 0,20 fut brisé en quatre blocs de 0,40 × 0,60 environ. Deux fragments de colonne en calcaire furent signalés au Conservateur, qui les fit entrer au Musée. C'était un fût galbé avec congé, de 0,32 de diamètre et 0,90 de hauteur (2) et une base de 0,38 de côté et 0,18 de haut, comprenant un socle carré et deux tores avec filets séparés par une scotie. Dans les déblais, les tuiles à rebords, les moellons calcaires du Semnoz et les gros galets du Fier avec adhérence de mortier, gisaient en abondance.

Les trouvailles mobilières furent sans doute aussi nombreuses que les vestiges immobiliers ; nous mentionnerons seulement les pièces les plus intéressantes. Parmi les poteries sigillées : des tessons de bol dont l'un estampillé /// INA MA, des fonds de plat à zone guillochée, et un fragment de panse à décor animalier (lion du type 766 de Déchelette). Comme poteries courantes : un petit vase en terre rougeâtre (hauteur 0,06), un fragment de vase à bandes peintes en rouge et blanc trouvé in situ (profondeur 0,95), un col de cruche à une anse, des cols d'amphore et des anses estampillées CELSVS, P. (IVL) I CRS et RP (AVL)LN (?). La verrerie était représentée par des fragments de phiales cotelées (type 68 de Morin-Jean).

Une série de cinq pesons d'argile aux formes variées est à noter. Deux d'entre eux étaient in situ (à 0,75 et 0,90 de profondeur). Ce sont (3) :

Un poids tronc pyramidal de type A, incomplet.

---

(2) Voir une photographie dans le « Dauphiné Libéré » du 1er septembre 1949.

(3) Cf. La classification proposée par Marteaux et Le Roux dans « Boutæ », p. 446, où, par suite d'une erreur, la notation des types sur la planche CXV n'est pas conforme au texte qui fait foi.

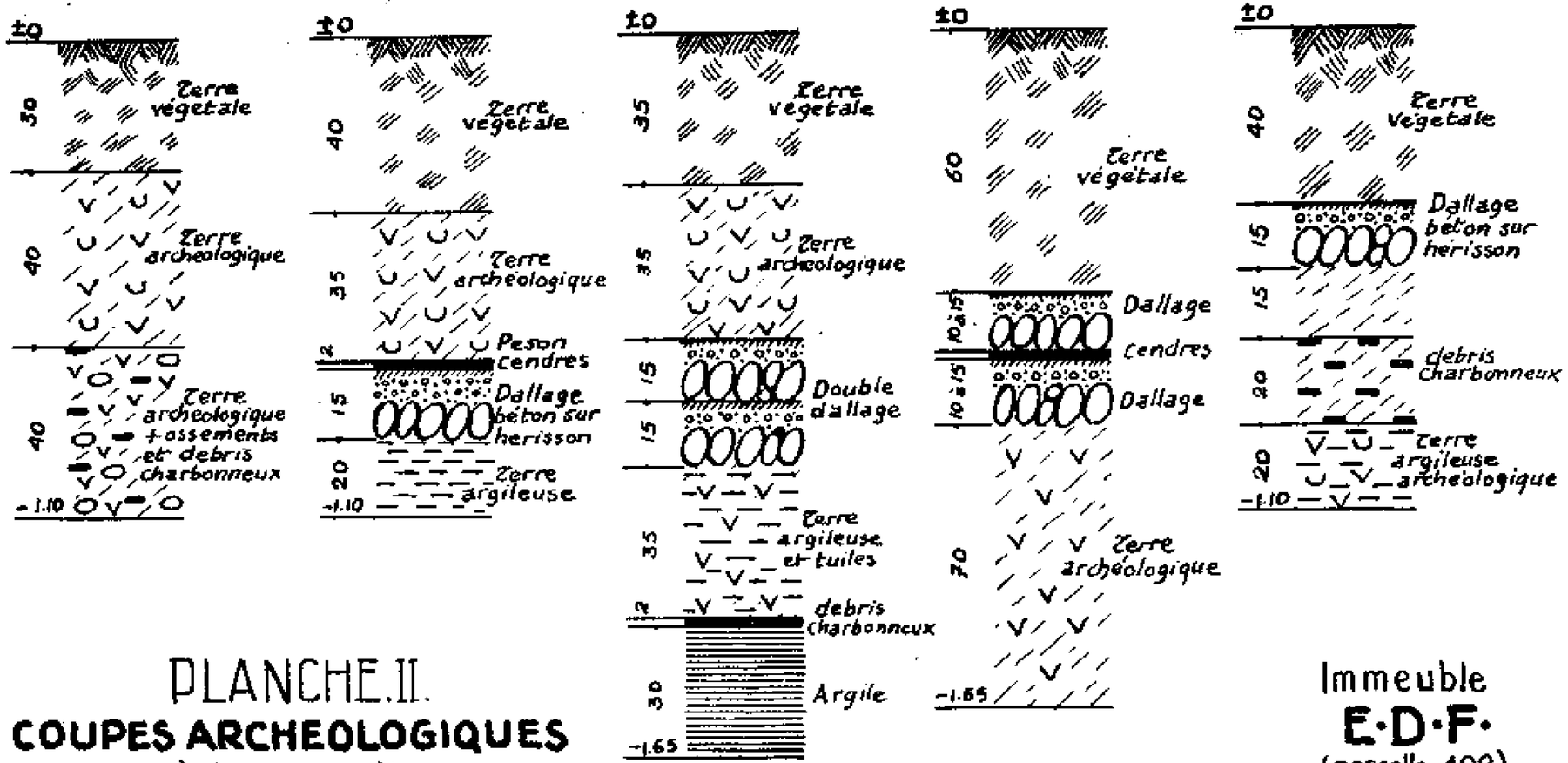


PLANCHE.II.

COUPES ARCHEOLOGIQUES

à 0,05 par mètre

Immeuble

E·D·F·

(parcelle 402)

Un poids tronc pyramidal à base rectangle, de type B, fragmentaire.

Un poids trapezoïdal à base carrée, de type C (hauteur 0,15).

Un poids trapezoïdal à tête incurvée, de type D (hauteur 0,14, poids 660 g) avec marque latérale à rayons.

Un poids trapezoïdal à base rectangle, de type E (hauteur 0,14, poids 860 g) avec marque latérale à rayons et graffito facial.

Enfin, une meule dormante (diamètre 0,45).

Ce gisement, sis dans un ilôt encore partiellement inexploré, a donc révélé des constructions importantes, répondant sans doute à une habitation (pierre foyère), assez luxueuse (colonnes), incendiée par les invasions du IIIe siècle (cendres) et reconstruite en partie au IVe (superposition des sols). Les murs étaient parallèles aux directions cardinales et décumanes du réseau vicinal antique, ce qui laisse supposer que cet édifice était desservi par la rue centrale ou par la rue transversale menant au forum, plutôt que par la voie de Genève.

(à suivre).

P. Broise.

Le Centenaire
de la mort de Fabien Calloud

Il y a eu cent ans, le 28 mars 1955, que mourait Fabien Calloud, le grand pharmacien, chimiste et philanthrope annécien dont le buste de marbre orne la salle de nos séances et dont une rue d'Annecy porte le nom.

Mais l'oubli va plus vite que les années et, rares sont aujourd'hui, ceux qui savent ce que fut ce savant doublé d'un homme de bien.

Aussi, permettra-t-on à l'un de ses petits-fils de rappeler son souvenir et d'évoquer quelques traits de sa vie.

Fabien Calloud naquit à Rumilly, le 3 août 1781. Son père Jean-Claude Calloud, propriétaire, sera incarcéré, sous la Terreur, dans la grande tour du château d'Annecy. Sa mère, Jeanne-Josephte Brachet, était fille d'un maître chirurgien de l'Université de Turin. Les Calloud, ou Callod, ses ancêtres, habitants ou originaires de la Biolle, étaient bourgeois d'Annecy, tel son bisaïeul Jacques Callod, marié à Péronne de Rolland (1).

La fermeture des collèges par la Révolution ayant interrompu les premières études du jeune Fabien, celui-ci se mit à apprendre les principes de la pharmacie, à Rumilly même, dans l'officine de son frère Claude-Michel, son aîné de 13 ans. Quelques années plus tard, il partira à Lyon poursuivre ses études. Dans des notes publiées en

---

(1) Cette alliance les faisait descendre, en outre, des familles de Machet et de Pelly et, par cette dernière, de la famille de Lucinge, dont descendait également saint François de Sales.

1839, il dira la reconnaissance qu'il devait à ses maîtres lyonnais, Deschamps le jeune avec lequel il eut « l'honneur de porter la fameuse capsule riche de cristallisation du sel essentiel de quinine... au ministre-chimiste Chaptal », puis Barre dont il fut le premier élève et chez lequel il se lia avec Cap, le futur chimiste qui lui enseignait la chimie alors que lui-même était son maître en pharmacie.

Les deux amis partageaient la même chambre où, la nuit venue, ils s'adonnaient à des expériences avec des appareils fabriqués par eux, expériences qui maintes fois faillirent avoir des conséquences graves, tragiques mêmes.

Mais déjà se révélait en Calloud le besoin de se dévouer. Plusieurs médecins distingués lui ayant confié la surveillance de leurs malades, il passait fréquemment des nuits blanches auprès d'eux.

De même que son ami, le docteur Andrevetan, le jeune pharmacien préféra la Savoie à la grande ville où le docteur Brachet, son parent sans doute, voulait l'établir. Le 18 mai 1811, il achète, à Annecy, rue Filaterie, la pharmacie de Pachtod, dont, depuis un certain temps, il était le collaborateur et l'associé. Mais arrivera la Restauration sarde qui refusera de reconnaître les diplômes délivrés par le Gouvernement français. Fabien Calloud qui tenait le sien du jury médical du département du Simplon, devra se soumettre, en 1816, à de nouveaux examens à Chambéry.

Ses devoirs professionnels, il les remplira avec une scrupuleuse exactitude, jusque quelques heures avant sa mort dans son officine et laboratoire du n° 2 de la rue Filaterie, cette pharmacie que les vieux Annéciens, il y a quelques années, virent transformer, avec regrets, en une modeste épicerie. Une plaque ne devrait-elle pas y rappeler son souvenir ?

Les qualités de Fabien Calloud, sa science et l'autorité dont il jouissait auprès de ses confrères, devaient le désigner, dès 1817, au choix du Gouvernement comme visiteur, soit inspecteur des pharmacies de la province du Genevois. En 1836, ayant obtenu la division de la Savoie en deux parties, il sera désigné, l'année suivante, par la

Royale Université, pour les visites des trois provinces nord.

Ces visites lui feront saisir le découragement des pharmaciens des petites localités en face de la concurrence à eux faite, notamment par les droguistes. « Et comme ils ne peuvent vivre de leur profession, plusieurs la négligent et contribuent par là à son anéantissement » écrit-il dans l'un de ses rapports, et il ajoute : « J'ai fait tout ce qu'il a dépendu de moi pour les tirer de l'état d'apathie dans lequel ils se laissent tomber ; j'ai donné aux uns des conseils de vive voix, je leur ai écrit ; j'ai flatté l'amour-propre des autres en leur faisant comprendre qu'ils pourraient soutenir la concurrence des pharmaciens du dehors, en travaillant, en étudiant, en rivalisant avec eux, par la science, l'ordre et l'exactitude. »

A Chambéry, réunissant tous ses collègues, il leur dit entre autres choses : « Lorsque nous avons reçu le titre de Pharmacien, nous avons fait un pacte avec l'esclavage et l'étude. Comment remplissons-nous ces deux devoirs ? »

Ses visites en Maurienne décident Calloud à franchir le Mont-Cenis et à aller soumettre au Président de l'Université à Turin ses observations et le « supplier d'y avoir égard, sans quoi, ajoute-t-il, la Pharmacie tombera, dans nos Etats, dans le discrédit le plus complet ». La position des pharmaciens secondaires était la même des deux côtés des monts : « état déplorable (de toutes manières) par le dénuement des principales substances et par les substitutions les plus hasardées ». Aussi supplie-t-il l'Université d'exiger des élèves en pharmacie des études aussi fortes que pour la médecine, soit la Maîtrise ès-arts.

Dans ce but enfin, il adresse au Roi des extraits de ses rapports et observations, et sollicite son illustre protection pour les réformes qu'il demande.

Homme à l'imagination ardente et fougueuse, dit son biographe, le docteur Fleuret, mais auquel une force de volonté remarquable rendait possibles tous les genres de sacrifices, sa seule ambition était d'accomplir tous les devoirs de sa profession ainsi que ceux résultant de sa charge de pharmacien visiteur et de membre du Conseil de Santé de la province du Genevois.

Le 17 août 1865, le Comte Greyfié de Bellecombe répondant au discours de réception à l'Académie Impériale de Savoie, de Charles Calloud, neveu et élève de Fabien, dit « que cette suite de savants chimistes, enfants de la Savoie, les Bébert, les Bonjean, les Reverdy, les Calloud, est comme une bénédiction qu'a laissée à notre patrie celui de nos compatriotes dont le nom planera toujours sur les commencements de cette science, le grand Berthollet. »

Fabien Calloud est chimiste dans l'âme et grande est sa satisfaction de faire une découverte. Aucune substance pharmaceutique, aucun produit chimique, aucun médicament n'a été signalé dans la science, dit encore Fleuret, sans qu'il se soit de suite occupé d'analyser les uns, de composer et de décomposer les autres, de les expérimenter tous.

Et l'on peut estimer son mérite aux difficultés qu'il rencontrait pour faire ses expériences avec des appareils de sa fabrication. Mais l'opiniâtreté dont lui seul était capable (2), lui permit d'effectuer d'innombrables travaux. Les principaux ont été publiés dans le Journal de Pharmacie de Paris et dans les Mémoires de l'Académie de Savoie. Tout récemment, la plupart ont été rappelés par M. Pierre Girard, docteur en pharmacie, dans son savant ouvrage « Contribution à l'Histoire de la Pharmacie en Savoie ».

En 1821, Fabien Calloud signale, le premier, la phosphorescence du sulfate de quinine par la chaleur et en réduit de moitié le prix de revient. Cette découverte qui lui est propre, fut constatée par Pelletier et consignée dans le Journal de Pharmacie et les Annales de Chimie et de Physique. L'année suivante, il isole le cinchonine de la quinine ; deux ans avant Sérullaz, il découvre l'iodoforme (sans parvenir à le définir). Dès 1823, il constate l'iode dans les eaux de l'Echaillon comme en 1841 dans celles de Brides et de Salins, ainsi que le brôme, qu'il conseille aux goîtreux.

---

(2) Fleuret.

Il vulgarise les propriétés de la santonine et en popularise l'usage après avoir découvert un procédé d'extraction économique indiqué dans tous les formulaires et objet d'un rapport du chimiste Robiquet. « Cette découverte, écrira le célèbre Bonjean dans le Journal de Savoie (1841), d'une grande utilité thérapeutique, fait suite aux nombreux travaux que la science doit aux talents et aux lumières profondes de notre honorable collègue (Fabien Calloud), praticien expérimenté et habile que sa longue expérience a mis depuis longtemps au premier rang de la pharmacologie savoisienne ».

Faut-il citer encore la découverte de la thébaïne dans notre pavot indigène et, en 1828, une modification au procédé de Chevreuil pour l'obtention de l'acide margarique ? Communication reçue avec enthousiasme par la Société de Pharmacie de Genève. Ses notes sur l'ergo du seigle, etc. Il vulgarise l'emploi comme digestif du bicarbonate de soude en propageant un nouveau procédé pour l'obtenir.

Savant doublé d'un artiste, Calloud aimait à confectionner de beaux produits qu'il mettait sa gloire, dit Fleuret, à envoyer à l'étranger pour orner les collections et pour entretenir des relations scientifiques. En 1851, à l'Exposition internationale de Londres, ses paillettes micacées de santonine, que leur ténuité dispensait de la pulvérisation (3) lui obtinrent une mention honorable comme déjà en 1834, à l'Exposition de Turin, une médaille pour divers produits.

On comprend que la Société de Pharmacie de Paris ait tenu à s'attacher ce savant comme membre correspondant, de même que l'Académie de Savoie dont il était membre agrégé et la Société Médicale de Savoie.

Dans les éloges funèbres prononcés à ces deux éminentes Compagnies, on voit le docteur Guilland proclamer, à l'Académie de Savoie, que Fabien Calloud par le nombre et la valeur de ses travaux et aussi par les qualités de son cœur, s'était placé au premier rang des

---

(3) Résultats qui, trois ans plus tard, devaient faire l'un des titres scientifiques de Lecoq (Quilland).

illustrations que la chimie doit à la Savoie. Et à la Société Médicale, le docteur Michaud déclare que si plusieurs des découvertes de Calloud demeurent le titre de gloire de sa longue existence et lui ont acquis une juste renommée, les qualités de son cœur, qu'il possédait à un si haut degré, honorent plus encore sa mémoire.

A l'encontre de Joseph Bonjean qui à côté du savant fut un homme d'affaires (4), Calloud donna, toute sa vie, l'exemple de la plus belle philanthropie chrétienne, de la charité. Un exemple entre beaucoup d'autres rappellera son rare dévouement. C'était en septembre 1854, l'apparition du choléra était signalée en Tarentaise. Aussitôt, malgré son grand âge et les souffrances que lui faisait endurer un catarrhe vésical, Fabien Calloud s'en va à Albertville et Moûtiers pour faire connaissance, comme il disait, avec la maladie, pour étudier son caractère et son développement, s'assurer des armes les plus aptes pour la combattre et s'adonner ensuite avec plus de succès à la préparation des moyens les plus propres à secourir les malades. La « Gazette de Savoie » annonçait publiquement cet acte de véritable héroïsme.

Aussi, lorsque l'épidémie gagna Annecy, comme il l'avait prévu, hélas ! il « redoubla de zèle et de bonne volonté, écrit Fleuret, et pendant six semaines, il se traîna plusieurs fois par jour chez presque tous les malades qui en furent atteints ».

On conçoit donc la surprise générale, en ne voyant pas figurer cet homme de bien parmi les personnes que S. M. gratifiait de la croix des Sts Maurice et Lazare pour le zèle qu'elles avaient déployé pendant le règne du choléra. L'oubli de celui « qui se dévouait depuis près de cinquante ans au soulagement de l'humanité souffrante » était durement ressenti. A la suite d'une lettre éloquente d'un Annécien, publiée dans la presse, le Conseil municipal, dans sa séance du 9 décembre 1854, voulut-il rendre un hommage public de reconnaissance à Fabien Calloud qui, est-il écrit, « n'a cessé, de jour et nuit, malgré son grand âge et ses infirmités, de mettre, avec une abnéga-

---

(4) GIRARD, *Contribution à l'Histoire de la Pharmacie.*

tion remarquable et un zèle soutenu, son ministère et son expérience à la disposition des malheureux qui ont voulu y avoir recours ».

Le roi de Sardaigne répara enfin l'oubli commis, mais le nouveau chevalier des Sts Maurice et Lazare n'était plus lorsqu'arrivèrent le brevet et les insignes de la décoration. Toutefois son mépris des honneurs la lui aurait-elle fait accepter ? On peut en douter à en croire les lignes ci-après du docteur Andrevetan, dans le paragraphe de sa Décoromanie consacrée aux personnalités non décorées : « Calloud, connu de tous les chimistes pour des découvertes précieuses à l'usage de la Pharmacie. Pour lui, les croix étaient aux bipèdes ce que sont les grelots aux quadrupèdes qui courent la poste, des instruments propres à frapper les sens des passants. Etant allé un jour visiter son ami, Mgr Rendu, il lui dit en patois : « Vous n'avez « pas mis aujourd'hui vos sonailles ! ».

Dans l'œuvre de Fabien Calloud apparaît toujours son ardent désir de rendre service à ses semblables et surtout aux déshérités. Aussi, mettant en relief les ressources du pays, cherche-t-il à affranchir le consommateur du tribut que paie la province aux grands centres. En 1832, au sujet de la préparation du bicarbonate de soude, il écrit à l'Académie de Savoie : « Je cherche surtout à simplifier les procédés indiqués pour obtenir les préparations chimico-pharmaceutiques, produit du monopole des grands ateliers », et il ajoutait : « Combien je jouirais de pouvoir voir revenir le temps où chaque pharmacien avait son petit laboratoire où il faisait lui-même toutes ou presque toutes ses préparations en prouvant ainsi à la Société qu'il était à la hauteur du titre qu'il portait... »

Le 15 décembre 1847, la Feuille d'Avis d'Annecy n'annonçait-elle pas qu'à la suite de l'emploi avec succès du chloroforme à l'Hôpital d'Annecy, Fabien Calloud s'était empressé d'en confectionner une assez grande quantité pour pouvoir l'offrir à ses collègues à un prix raisonnable ? Et loin de garder les secrets de ses découvertes ou préparations, il les divulguait publiquement afin de les rendre utiles. C'est ainsi que pour populariser l'usa-

ge de la santonine, voulant, écrit-il, que le fruitier de nos chalets, que la bergère de nos vallées puissent en apprécier les bienfaits, il publiera dans la Feuille d'Avis du 26 janvier 1848 son procédé d'extraction avec les plus minutieux détails.

Modèle du devoir professionnel, savant éminent, grand philanthrope, Calloud fut aussi un père de famille exemplaire. Marié en 1811 à Annette Terrier, d'une très vieille famille annécienne de maîtres chirurgiens et de médecins, un an et demi après, il n'avait point encore d'enfant. Aussi s'en vint-il au tombeau de saint François de Sales, le suppliant de lui en donner plutôt douze que point. Il en eut treize, parmi lesquels deux fils suivirent sa carrière (5).

Quand peu de temps après la mort de Fabien Calloud, l'Association Florimontane ouvrit une souscription pour faire exécuter son buste, elle répondait au désir manifesté par l'unanimité des citoyens qui avaient assisté à ses obsèques. Et il est touchant de parcourir la longue liste des souscripteurs en tête de laquelle est inscrite l'Académie Royale de Savoie. Les noms de presque toutes les familles d'Annecy y figurent depuis l'Intendant Général jusqu'à de modestes ouvriers. Nombre également de souscripteurs de l'extérieur, en particulier de Chambéry et de La Roche.

La création du buste fut confiée à Levret, d'Albertville, l'auteur de celui de Pillet-Will et plus tard d'Eugène Suë. « La reproduction sur marbre des traits d'un homme si cher à la ville d'Annecy et aussi considéré dans la Savoie... devant être le fruit d'une souscription patriotique, écrit l'artiste à Gabriel de Mortillet, je ne veux point faire spéculation d'un travail dans lequel je ne désire que le remboursement de mes frais. Je serais fier de l'honneur d'avoir participé par mes soins à la reproduction dont s'agit ». Grâce à un masque en plâtre et à des photogra-

---

(5) L'un, Louis Calloud, décédé en 1896, fut longtemps premier adjoint au maire d'Annecy ; un des descendants de l'autre, François Calloud, avocat à Louvain, continue la lignée. Au nombre des petits-fils de Fabien Calloud, je citerai le Général de Division Joannès Gotelli, de l'Armée italienne, né à Faverges en 1861, décédé à Rome en 1935, qui combattit héroïquement pendant la Grande Guerre.

phies, Levret put arriver à une ressemblance aussi parfaite que possible.

Il avait été question d'ériger le buste place Notre-Dame et de l'inaugurer le même jour que l'on devait transporter du Pâquier au Jardin Public la statue de Berthollet. Mais provisoirement, il fut placé dans la salle de la Bibliothèque puis au Musée. Et ce provisoire dura jusqu'au transfert du buste dans la salle de nos réunions (pendant la guerre).

En même temps, la Florimontane avait fait exécuter par Paul Cabaud le portrait de Fabien Calloud en une très expressive lithographie que l'on trouve encore dans nombre de familles d'Annecy.

Soixante-dix ans après, le Conseil municipal, dans sa séance de février 1925, voulut, lui aussi, honorer la mémoire de ce grand citoyen en donnant à une rue nouvelle de la ville le nom de Fabien Calloud.

Mais c'est dans la rue Filaterie qu'est demeuré plus particulièrement son souvenir. A deux pas de l'arrière-magasin où, en 1851, renaissait notre Compagnie, Calloud, dans son laboratoire, présidait depuis longtemps déjà une véritable Académie médicale et scientifique où se rencontraient nombre de praticiens renommés dont le savoir et le dévouement ont laissé trace parmi nous : les docteurs Terrier, son beau-frère ; Lachenal, commandeur, son parent ; Anthonioz ; Fleuret ; Callies ; Dagand, d'Alby ; Andrevetan et bien d'autres venaient y discuter les questions de leur art.

Pour terminer, je voudrais citer la lettre qu'Eugène Suë adresait le 8 avril 1855 à Louis Calloud, fils : « J'apprends, monsieur, que l'on ouvre une souscription afin d'élever un monument à la mémoire de votre cher et honoré père ; je m'estime bien heureux de concourir à cette œuvre, juste témoignage de gratitude des habitants d'Annecy pour l'homme excellent, le savant éminent de qui le nom vénéré sera toujours l'une des gloires de la Savoie, mon pays d'adoption. Veuillez agréer, monsieur, avec l'expression de mes regrets personnels et bien vifs de la perte irréparable que vous avez faite, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. — Eugène Suë. »

Louis PFISTER.

Le Préfet Capelle et les Genevois

La devise de Jean-Jacques « Vitam in pedere vero », consacrer sa vie à la vérité, ne semble pas avoir été pratiquée bien souvent à l'endroit du dernier préfet du département du Léman. On ne le représente guère sous un jour favorable, mais ne faisant agir que sous le signe de la contrainte.

Nous avons retrouvé aux Archives de Genève certaines pièces rétablissant la vérité.

Guillaume Antoine Benoît baron Capelle naquit à Salle-Curan (Aveyron) le 9 septembre 1775, de Guillaume Capelle, avocat, et de Marie Jeanne de Roquetaillade.

Il était commandant de la Garde Nationale de Millau, quand, au 18 brumaire, il réussit, grâce à la protection de Chaptal, à entrer dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur en l'An IX.

Le 25 février 1808, il est préfet du département de la Méditerranée, puis, le 30 novembre 1810, remplit les mêmes fonctions dans le département du Léman en remplacement de Brugières de Barante, qui pactisait trop avec les hôtes de Coppet.

Lors de la naissance du Roi de Rome, le 20 mars 1811, dès que parvint à Genève la nouvelle, de grandes manifestations civiles et militaires furent organisées. Le 30 avril, on apprenait, au chef-lieu du Léman, qu'il était compris dans les « bonnes villes » dont le maire et deux membres du Conseil municipal étaient invités à assister au baptême qui devait avoir lieu à Notre-Dame de Paris le dimanche 9 juin.

La délégation genevoise était composée du maire Frédéric Guillaume Maurice, du recteur de l'Académie Henri Boissier et du notable Jean-Achard Trembley.

Cette désignation n'avait certainement pas dû avoir lieu sous l'influence d'une très grande « contrainte », surtout si nous consultons certaine pièce d'archives genevoises, adressée par le Préfet au Grand Chancelier de la Légion d'Honneur le 18 mai 1811 en ces termes :

« Monseigneur,

« Je prends la liberté de recommander à Votre Excellence M. Henri Boissier, recteur de l'Académie de Genève, savant distingué, car il a des titres auprès de M. de Lacépède — lequel, comme l'un des serviteurs les plus utiles et les plus recommandables de S. M., — en a auprès de celui qui est appelé à distribuer les récompenses de l'honneur national.

« M. Boissier, l'un des premiers habitants de Genève, y jouit de toute la considération que donnent le mérite et la fortune. Non seulement il n'a jamais voulu percevoir d'émolument, ni comme professeur, ni comme recteur, mais il vient de faire don à l'Académie d'un beau cabinet d'Histoire Naturelle qu'on ne peut pas évaluer à moins de soixante mille francs.

« Il est l'un des députés de la Ville de Genève qui vont assister au baptême du Roi de Rome et peut-être sera-ce une occasion pour que les augustes personnes qui le connaissent et le protègent, sollicitent pour lui la décoration de la Légion d'Honneur ?

« Ce serait une récompense méritée et qui produirait le plus grand bien dans l'opinion publique de Genève.

« J'ose prier V. E. d'accueillir favorablement le vœu que j'ai cru pouvoir émettre comme Préfet du Léman et qui se fonde sur de véritables titres.

« Je suis avec un très profond respect. — CAPELLE. »

Et voici cet autre message du même jour au Conseiller d'Etat, Directeur Général de la Comptabilité et des Hospices :

« Je prends la liberté de remettre cette lettre pour vous au maire de Genève, Frédéric-Guillaume Maurice,

magistrat distingué et qui, plein de zèle pour sa commune, aura à vous entretenir de divers objets qui la concernent dépendant de vous.

« Permettez que je me joigne à lui pour la recommander. Peu de villes ont autant que Genève des droits à votre sollicitude, aussi, suis-je persuadé que vous daignerez la lui accorder toute entière. — CAPELLE. »

Et cette autre, également du 18 mai 1811 :

« Monseigneur, Je ne pouvais trouver une occasion plus agréable de me rappeler au souvenir et aux bontés de V E. que celle que m'offre la députation de Genève qui va assister au baptême du Roi de Rome.

« Permettez qu'en même temps je réclame pour elle votre obligeance, elle la mérite par les qualités et la distinction de ses membres, autant que pour la ville qu'elle représente et je m'estimerais heureux si je pouvais croire que l'intérêt dont vous daignez honorer le Préfet entrera pour quelque chose dans l'accueil que la députation genevoise recevra de vous.

« Elle est composée de M. Frédéric Guillaume Maurice, Maire de Genève, magistrat aussi estimable que distingué (1) ;

« De M. Henri Boissier, membre du Conseil et Recteur de l'Académie, savant recommandable et qui jouit à juste titre de la considération que donnent le mérite, la fortune et les vertus (2) ;

« De M. Jean Achard-Trembley, un des négociants de Genève les plus estimés.

---

(1) Frédéric Guillaume Maurice, dont la famille était originaire de Thouart en Provence, agronome, fondateur de la « Bibliothèque britannique », né le 23 août 1750, châtelain de Peney de la Champagne et de Saint-Victor, maire de Genève en 1811, baron de l'Empire, mort le 10 octobre 1826, père de Frédéric Théodore Maurice (1775-1851), astronome, préfet de la Creuse en 1807 et de la Dordogne en 1810, baron de l'Empire en 1809, de l'Académie des Sciences en 1816, Officier Légion d'Honneur, et de Pierre André Maurice, professeur de physique (1799-1839).

(2) Henri Boissier, professeur, né à Genève, le 2 juillet 1762, fut appelé, le 2 octobre 1784, aux fonctions de professeur de belles-lettres à l'Académie et aux Deux Cents le 1er octobre 1792, puis se retira fin décembre à Yverdon. De 1800 à 1815, Recteur, occupe la chaire de chimie. Décoré de l'ordre de la Réunion le 14 mai 1812. Mort le 28 février 1845. (Portrait p. 16 dans l'ouvrage de Francis de Crue, « Genève et la Société de Lecture de 1896 »).

« Cette députation a le double mandat de porter aux pieds du trône les vœux ardents des Genevois à l'occasion de la naissance du Roi de Rome et d'assister au baptême en vertu des lettres ministérielles qui appellent à cette auguste cérémonie les Maires des bonnes villes et deux députés de chaque Conseil. — CAPELLE. »

Le Sénateur Fontanes, Grand Maître de l'Université Impériale, ne sait quand l'Empereur passera par Genève en se rendant à Rome.

Il ne peut retarder l'importante tournée que doit faire M. Pictet (3) et est très flatté néanmoins de la confiance qu'inspire au Préfet Capelle un fonctionnaire qui a toute son estime.

Et, de son côté, le comte de Lacépède, Grand Chancelier de la Légion d'Honneur, mande, le 5 juillet 1811, au baron Capelle, chevalier, qu'il a bien reçu sa lettre en faveur du recteur Henri Boissier, de l'Académie de Genève, et désire très vivement que le vœu qu'il a formé pour ce savant si recommandable soit rempli.

Un peu plus tard on relève aux Archives municipales, les 14 et 16 octobre 1813, l'expression de « sentiments intimes, hommage d'amour et de fidélité... » qui attestent que « dès lors la flatterie fut plus que jamais à l'ordre du jour. Séduits par les fastes impériaux, les esprits les plus divers s'unirent en un concert d'adoration. Il en fut de toutes sortes et provenant de toutes nations. » (4).

Paul TAPPONNIER.

---

(3) Le professeur Marc Auguste Pictet était le doyen de la science genevoise. Né en 1752 (son père possédait le domaine de Cartigny), il devint le disciple préféré et le collaborateur d'Horace Bénédict de Saussure, de douze ans son aîné. Il est décédé en 1825 (Portrait p. 1 dans le vol. de de Crue).

(4) *La Censure et le Roi de Rome,* « Journal de Genève », 29 octobre 1944.

rent maint détail et, par leurs observations, tempérèrent certains de ses jugements. Enfin, il eut la chance d'entrer en rapport, grâce au Genevois Charles Eynard, avec la comtesse Roxandra Edling, qui lui confia tout un recueil de lettres du comte Joseph, dont Sainte-Beuve prit copie en 1841. « Ces lettres, disait la comtesse, vous le feront connaître en déshabillé ; je vous les confie, à condition que vous les garderez pour vous seul et que vous ne me nommerez jamais ». Mais Sainte-Beuve, avec ses deux articles, était loin d'avoir épuisé l'étude de Joseph de Maistre ; aussi s'empressa-t-il de la compléter avec plus de détails et sous des points de vue différents, au fur et à mesure que paraissaient des publications inédites qui remettaient son nom et son œuvre en pleine lumière. C'est ainsi qu'il revint, à deux reprises, sur Joseph de Maistre : lorsque son fils Rodolphe publia des *Lettres et Opuscules inédits*, il leur consacra, dans le « Constitutionnel » du 2 juin 1851 (5) un de ses *Lundis*, et, en décembre 1860, à l'occasion d'une publication de la *Correspondance Diplomatique* éditée par Albert Blanc, il donna au « Moniteur », le 3 décembre, un dernier article (6).

Les frères de Maistre ne furent pas les seuls écrivains de Savoie à retenir l'intérêt de Sainte-Beuve. Lorsqu'en décembre 1863, après avoir consacré ses Lundis du « Constitutionnel » à Gavarni, au maréchal de Villars, à Montaigne épistolier, et à Théophile Gautier, il s'intéressa au grammairien Vaugelas, à l'occasion d'un discours prononcé par Emile Maurel, premier avocat général, à l'audience solennelle de la Cour Impériale de Chambéry, le 3 novembre 1863, et qui avait pour titre : *Du concours de la Savoie aux progrès de la Langue Française ; travaux de Vaugelas*. L'auteur avait fait parvenir son discours à Sainte-Beuve, qui avait trouvé aussitôt un magnifique sujet à développer dans deux articles du « Constitutionnel » des 21 et 28 décembre (7).

Une dernière fois, en 1865, le critique consacre tout un *Lundi*, le 19 juin, aux poètes savoyards ; il avait reçu

---

(5) Recueilli dans *Causeries du Lundi*, t. IV, p. 192 à 215.
(6) Recueilli dans *Causeries du Lundi*, t. XV, p. 67 à 87.
7) Recueilli dans *Nouveaux Lundis*, t. VI, p. 340 à 397.

un volume de Jules Philippe, intitulé *Poètes de la Savoie*, où il avait remarqué une notice sur Jean-Pierre Veyrat, né en 1810, mort en 1844, et que son biographe qualifiait de « grand poète ». Sainte-Beuve était alors en relation avec un parent de Veyrat, Modelon, professeur au collège Stanislas, poète lui-même. La physionomie de Veyrat était si curieuse et certaines pages si intéressantes que le critique, qui avait commencé une longue série d'articles intitulée *La Poésie en 1865*, consacra toute une causerie (8), avec citations, à Jean-Pierre Veyrat : il lui reconnaissait le « don de l'harmonie » et concluait par ce bref jugement, qui vaut une couronne : « Sa réputation qui s'est faite lentement, mais qui s'est faite enfin dans son pays, mérite de sortir de ces vallées et d'arriver ou de revenir jusqu'à nous. »

Relations purement littéraires, qui se sont nouées autour d'écrivains de Savoie, sur lesquels Sainte-Beuve s'était penché et qui l'avaient conduit à entretenir des correspondances avec tel ou tel érudit de la région. C'est ainsi que les lettres échangées avec Jules Philippe, préfacier des *Poètes de la Savoie*, se sont poursuivies jusqu'en 1867, et il est regrettable que le Genevois Eugène Ritter, qui publia les lettres de Sainte-Beuve à Philippe, dans la « Revue Savoisienne » (9) n'y ait pas ajouté les réponses de Jules Philippe que Sainte-Beuve avait conservées et qui se trouvent actuellement dans la collection Lovenjoul (10).

Mais, en marge ou à côté de ces relations purement littéraires, Sainte-Beuve eut l'occasion d'échanger des lettres avec deux correspondantes, qui se trouvaient alors en Savoie, Mme de Solms et la comtesse Thérèse de Saxel. Nous ne mentionnons ici que pour mémoire l'importante correspondance de Sainte-Beuve avec Mme de Solms, parce qu'elle a été recueillie et publiée par H. B. de Ter-

---

(8) Recueilli dans *Nouveaux Lundis*, t. X, p. 129 à 148.

(9) « Revue Savoisienne », 1890, p. 33 à 35.

(10) Dans le dossier D 608, fol. 267 à 274.

rière dans deux articles du « Correspondant » des 10 et 25 août 1907 (11).

Les lettres de Sainte-Beuve à la comtesse Thérèse de Saxel ne se rattachent à aucun événement politique ou littéraire et n'ont d'autre intérêt que par la signature du critique. Cette correspondante, qui jusqu'à présent n'était signalée par aucun des recueils de lettres, était, d'après l'*Armorial* de Foras, d'une famille de Besançon. Née à Carouge, de son nom de jeune fille Caroline-Sylvie de Montgenet, elle avait épousé Jean Marie François Saxel du Noyer (1796-1865), de la vieille famille des Rebut de Saxel, annoblie en juillet 1701, dont les armoiries étaient « d'azur à une écrevisse d'or à la fasce de gueules brochant sur le tout ».

Elle mourut à Evian, le 23 mai 1874, sans héritier, son fils unique François de Saxel étant mort, en 1850, à l'âge de sept ans.

C'était une admiratrice des *Lundis* de Sainte-Beuve et, un jour, elle lui écrivit pour lui dire toute la joie qu'elle éprouvait à lire ses Causeries. Comme le nom était peu lisible, il découpa la signature et la colla sur l'enveloppe ; par politesse, il répondit à cette lettre, qui venait des bords du lac de Genève, pour lequel il a, toute sa vie, conservé une amitié particulière. C'est ainsi que se noua une relation amicale qui se prolongea jusqu'en 1866. Il est probable que Troubat, ou bien Lovenjoul, put obtenir communication de ces autographes ou les acquérir, et c'est ainsi que la collection Lovenjoul de Chantilly garde, dans le dossier 592, fol. 361 à 373, les cinq lettres que le critique avait adressées à la comtesse Thérèse de Saxel, entre 1863 et 1866 ; on les a recueillies en marge des relations savoyardes de Sainte-Beuve, bien qu'elles n'appor-

---

(11) Sous le titre *Lettres de Sainte-Beuve à une exilée*. Les autographes de ces lettres sont aux Archives du domaine de Mariemont, Bigique. Sur Mme de Solms, petite-fille de Lucien Bonaparte, on peut consulter Jean Secret, *Une Savoyarde d'adoption, Mme de Solms Ratazzi et son salon littéraire d'Aix-les-Bains*, dans *Mémoires et Documents publiés par la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, t. 72, 1935, p. 18 à 79. Cette princesse, tour à tour française, italienne, espagnole, au gré de ses alliances successives, a eu une étrange destinée : comtesse de Solms, puis Mme Urbain Ratazzi et enfin Mme de Rute, poète, romancière, auteur dramatique et journaliste ; cf. Frédéric Loliée, *Femmes du Second Empire*, Tallandier, 1927, t. I, p. 95 à 119.

tent aucun renseignement nouveau, ni aucun détail biographique sur l'œuvre du critique (12).

Ce 2 juin 1863.

(Paris, Rue Montparnasse, n° 11)

Je suis aussi agréablement surpris que touché de la lettre que je reçois venue des bords du beau lac. Il y a longtemps que j'étais déshabitué de telles douceurs si je les ai jamais connues. Le critique a succédé au poète et quoiqu'il n'ait point à se plaindre du public il n'est guère en communication avec lui qu'en gros et de loin. Ici c'est toute une effusion généreuse et charmante qui demanderait quelque chose de pareil pour y répondre. Mais je vous le répète, Madame, je suis déshabitué, un travail continu sans tuer le cœur et l'imagination leur ôte de leur joie et de leur vivacité. Je n'ai pas d'ailes pour m'envoler en idée comme autrefois aux bords du Léman qui a été une des passions de ma jeunesse. J'ai, en effet, habité Lausanne et j'ai beaucoup regardé cette belle rive de Savoie où je n'ai pas mis le pied et que consacraient à mes yeux les souvenirs de Saint Preux et de Julie d'Etanges. Tout cela est bien loin. Il me sera doux de penser qu'il y a un lieu de poésie, de nature et de paix où une belle personne veut bien savoir mon nom et mêler à son esprit quelques-unes de mes Pensées. Je réclame pourtant sur un point. Je ne peux pas croire que des mots le *premier*, ni autres éloges pareils ou non pareils se puissent appliquer à moi. C'est assez et c'est mieux d'être agréé et goûté de quelques-uns, non de tous, de trouver quelque lecteur et surtout lectrice de prédilection et de sentir qu'on a des amis dans des lieux où l'on aurait voulu vivre. Le Clos des Lierres va devenir un de mes rêves aux rares instants où il m'arrive de rêver encore.

Agréez, Madame, mes remerciements de cœur et mes hommages lès plus respectueux.

Sainte-Beuve.

Je suis coupable de mal lire. Je désire qu'un nom qui désormais doit se graver en moi soit plus distinct. Je devrais deviner les syllabes qu'il doit être agréable de prononcer. Je les renvoie sur l'adresse même de peur d'erreur.

* * *

Paris, ce 6 juillet 1863.

J'ai reçu, Madame, les aimables souvenirs et l'image de ces beaux lieux qui n'avaient pas besoin en effet de cet azur factice pour me rappeler le véritable azur qui les baigne et les encadre. Je suis un bien mauvais correspondant étant celui du public à poste fixe et ayant la plume la plus inégale et quelquefois la plus rebelle quand je ne dicte pas. Et comment dicter des choses qui sont faites pour s'envoler toutes légères et dans leur premier duvet. Vous serez indulgente, Madame. Vous ne m'en direz pas moins ce qui se passe et se

---

(12) On n'a pas cru devoir répéter le libellé de l'adresse qui est à peu près le même pour chacune des lettres : « Mme la comtesse Thérèse de Saxel, au Clos des Lierres, Evian-les-Bains, Haute-Savoie ».

pense au Clos des Lierres. J'ai réussi à y voir avec une certaine précision de souvenirs la personne distinguée qui l'habite. Il faut quelque passé dans l'amitié. Mon imagination est tout près d'en mettre si on l'y aide un peu. Faites un peu comme si j'avais un peu perdu la mémoire au sujet d'une ancienne amie et rafraîchissez-moi mes reminiscences. Voilà bien de l'exigence direz-vous !

Daignez agréer, Madame, en tout cas l'expression de ma gratitude et mes respectueux hommages.

Sainte-Beuve.

* * *

Ce 13 janvier 1865.

Madame la Comtesse,

Je suis bien touché de l'honneur de votre souvenir. J'ai conservé cette jolie vue du Lac, de ce Lac que j'ai tant aimé et que je crains bien de ne plus revoir. Je vous remercie bien de m'avoir fait lire la lettre de Mme de Gasparin. Vous aurez peut-être vu la fin de mon article et de ma comparaison. J'estime en effet que c'est une personne de cœur et de talent mais, entre nous, je me demande tout bas pour qui cette foi si ingérante et qui a besoin de se distribuer à l'univers. Vous me répondrez que c'est parce c'est la Foi. Quant à moi, il m'est impossible de ne pas sourire un peu de cette confiance d'une personne qui me propose bon gré mal gré un remède que je ne lui demande pas lorsque moi même je me garde bien de lui proposer ma philosophie. Elle me répondra que sa foi est bien supérieure à ma philosophie. C'est ainsi que même dans les plus nobles cœurs je saisis les replis de l'amour-propre.

Excusez-moi, Madame la Comtesse, de vous écrire comme si j'avais l'honneur de causer et daignez agréer l'expression de mes sentiments respectueux et reconnaissants.

Sainte-Beuve.

* * *

Ce 20 février 1865.

Madame,

Je ne saurais vous exprimer combien je suis touché et confus de vos bontés. Revoir ce beau lac, le revoir sur la rive opposée à celle que j'ai habitée, toujours le même et différent, retrouver une hospitalité en face de cette même nature, c'est là tout un motif de rêve : je dis rêve à dessein car il serait trop long de vous expliquer, Madame, comment et pourquoi je ne bouge plus et vis attaché à mon piquet autour d'une place circonscrite. Mon esprit seul voyage et il a désormais, quand il se replonge dans les souvenirs, une place de plus où se poser, un toit où trouver abri. N'ayant plus désormais l'espérance, je tâche, par l'imagination, d'en faire du passé, et j'y parviens sans trop d'efforts.

Veuillez agréer, Madame, l'expression sentie de ma gratitude et de mon respectueux dévouement.

Sainte-Beuve.

Ce 17 février 1866.

Madame,

Je suis bien reconnaissant de votre bon souvenir. J'ai en effet, tout un mois, été fort souffrant et retenu dans la chambre. Me voila mieux et tout à fait bien. Je suis des plus sensibles aux témoignage que m'a valu mon mot. Lorsque mon imagination me reporte à mes souvenirs de Lausanne, j'ai peine à me figurer que je ne sois pas allé à Evian et je m'y crée tout un point de vue qui prend de la réalité dans mon passé. Pourquoi faut-il qu'à certain moment de la vie la paresse nous vienne et qu'on se contente de ces voyages dans un fauteuil ? J'en suis là par malheur, mais l'esprit du moins a des ailes et il va se poser là où il sait qu'il a un toit ami et des hôtes pleins d'affabilité.

Veuillez agréer, Madame la Comtesse, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués.

Sainte-Beuve.

Que ces quelques pages soient l'hommage de la Savoie (13) pour le cent cinquantième anniversaire de la naissance du critique.

Jean BONNEROT.

---

(13) En marge on peut citer, à propos de Sainte-Beuve, ces trois articles publiés par la « Revue Savoisienne » :

1865, p. 61, sur Jean-Pierre Veyrat ; 1869, p. 85, Eloge de Jules Philippe ; 1887, p. 272, Partie de lettre au sujet de Saint François de Sales.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Paul-V. Aubry. — MONGE, le savant ami de Napoléon Bonaparte (1746-1818). — In-8", 364 p., 10 hors-textes. — Gauthier-Villars, éditeur, Paris, 1954.

La publication de cet ouvrage a répondu au souhait des Florimontans et de nombre de Savoyards ; je dirai même qu'elle a mis fin à leur attente, tant leur désir était impatient de connaître le fruit des longues recherches de l'auteur qui, déjà en 1940, écrivait dans la « Revue Savoisienne » : « Depuis près de deux années, je me penche avec un intérêt toujours nouveau sur la vie passionnante de Gaspard Monge, fils du gagne-deniers de Saint-Jeoire ». Et huit ans plus tard, à l'occasion du bicentenaire de Claude Louis Berthollet, M. Aubry déclarait, dans une conférence à l'Académie Florimontane, que c'est en compulsant les lettres et souvenirs de Monge qu'il fut amené à étudier l'illustre chimiste. Dès lors, il ne séparera plus les deux amis, tous deux familiers de l'Empereur.

Mais si on savait beaucoup de l'existence et de l'œuvre de Berthollet, du second, du célèbre géomètre-mathématicien dont le nom a été donné à un boulevard d'Annecy, que de choses restaient à apprendre, que d'assertions à rectifier ! Il allait être donné à M. Paul-V. Aubry, grâce à l'étude attentive de multiples documents inédits conservés dans les archives des descendants de son personnage, de « restituer enfin le vrai visage de cet homme attachant, et de recenser pour la première fois l'ensemble de ses activités nombreuses et si diverses ».

Il ne serait être question de retracer ces activités en ces quelques lignes, la lecture attrayante de l'ouvrage s'impose. Qu'il nous suffise de rappeler, très brièvement que si Gaspard Monge naquit à Beaune, son père était descendu des montagnes du Faucigny, des environs de Saint-Jeoire, du petit village d'Onnion qui, au siècle dernier, donna à l'Eglise le bienheureux Jaccard, martyr en Cochinchine. Est-ce effet du hasard ou plutôt d'un atavisme naturel ? les trois fils de ce montagnard seront doués, jusqu'au génie parfois, pour les sciences mathématiques. Elève des Oratoriens de Beaune, le jeune Gaspard, à 18 ans, crée la Géométrie descriptive ; quelques années plus tard, ses découvertes scientifiques lui ouvriront les portes de l'Académie des Sciences et c'est à lui que lors de la rénovation intellectuelle qui suivra la Révolution, sera due la fondation de l'Ecole

Polytechnique. Mais, durant la tourmente, Monge aura su mettre au service de la Nation et son génie et son patriotisme, apportant à « l'armement de la France en danger des réalisations d'une incalculable portée ».

S'arrêtant longtemps sur cette période mouvementée mais capitale de la vie du savant, M. Paul-V. Aubry nous le montre alors que Ministre de la Marine au 10 août 1792 et pour quelques mois, il profite de ses fonctions pour sauver plusieurs chefs menacés d'accusation. C'est au Ministère que Gaspard Monge reçut un jour avec aménité un jeune capitaine d'artillerie d'aspect malingre et à l'uniforme élimé, qui n'était autre que Bonaparte. Ce dernier, en 1896, le lui rappellera en lui tendant une main reconnaissante... Se l'étant attaché, l'homme de guerre saura mettre à profit les qualités exceptionnelles de l'ex-ministre qui lui furent si précieuses principalement au cours de la campagne d'Egypte.

Mais l'Egypte c'est la fondation du fameux Institut du Caire par Monge et Berthollet, dont le règlement écrit par le premier fut contresigné par Bonaparte en 1798.

L'amitié profonde et inaltérable qui unit Napoléon à Monge, dans la gloire et aussi dans le malheur, retient particulièrement l'attention de l'auteur et lui inspire de belles pages. Comblé par l'Empereur, le fils du gagne deniers, fait sénateur de Liège puis comte de Péluse (en souvenir des fouilles qu'il y avait effectuées), demeure simple et désintéressé. Il reste le savant à l'enthousiasme naturel qui, dans ses recherches et découvertes, a moins en vue la science elle-même que les services qu'elle peut rendre au prochain.

Gaspard Mong fut aussi un « époux, père et grand-père très tendre ». M. Aubry nous dit que sa vie familiale a été marquée d'épisodes romanesques ou charmants. Sa santé, fortement ébranlée par la chute de Napoléon, il s'éteindra aux accents de la « Marseillaise ».

On lira avec un intérêt captivant ce livre à la gloire d'un illustre fils de Savoie, grand Français, livre écrit avec le talent charmeur que l'on connait à M. Paul-V. Aubry, lui-même très attaché à nos montagnes.

L. Pfister.

Annesci • Fascicule 2. — L'ÉGLISE SAINT MAURICE.

Par sa publication, la Société des Amis du Vieil Annecy a eu l'initiative originale et hardie de faire connaître la cité et son patrimoine, si riche par tant de côtés, aux nombreux touristes et visiteurs, tout en faisant œuvre scientifique. Certes, Annecy est renommée pour la beauté de son lac, mais combien s'en tiennent à cette promenade du jardin public, ou à une rapide course à travers les vieux quartiers, sans soupçonner toutes les ressources du passé dans une ville en pleine crise de croissance.

C'est pour les faire connaître que la Société a édité sa revue « Annesci ». Si l'on en juge par les deux fascicules parus, chaque étude des monuments de la Cité est une véritable somme, une mine de renseignements, dont la lecture dispense de recourir à de nombreux ouvrages et articles d'accès difficile, et qui surtout résument

pour l'usager tout ce que nos archives locales contiennent d'intéressant sur le sujet. Comment ne pas féliciter l'équipe de rédaction pour ce travail solide dont le profit ne sera pas moins grand pour les habitants d'Annecy. A côté des guides rédigés pour les gens pressés, à l'affût de détails d'ordre utilitaire, à côté de ces ouvrages splendidement illustrés, de ces albums, qui sont un régal pour les yeux, mais dont la beauté des images dissimule bien mal la médiocrité et parfois la pauvre fatuité du texte, il y avait place pour une revue de cette valeur. Les numéros parus sur le château et l'église Saint Maurice nous laissent espérer des recherches et des études non moins sérieuses sur la cathédrale, les souvenirs salésiens, la Visitation et les divers monastères; sur le passé religieux d'Annecy, mais aussi sur sa vie artisanale, industrielle, ses vieilles corporations, etc. Bref, nous souhaitons que chaque année si possible, la revue « Annesci » fasse revivre le passé de cette cité. Jadis blottie aux pieds de son château et de sa modeste église Saint Maurice, elle a franchi canaux et fortifications pour envahir toute la plaine des Fins. Si le vieux château des comtes de Genevois est capable d'évoquer encore l'Annecy féodal, par contre les rues du quartier des Romains et les immeubles modernes des Fins n'ont rien pour rappeler le souvenir de Boutæ, la vieille cité gallo-romaine, déjà sillonnée par les coursiers rapides de la Rome impériole.

C'est précisément à l'époque où les citoyens de Boutæ venaient d'être pillés et ravagés par les barbares, que se déroulait en Valais la « Passio Acaunensium martyrum », le martyre de Saint Maurice et de ses compagnons. Grâce à la compétence de deux présidents de Sociétés d'histoire : M. le Chanoine Dupont-Lachenal, de Saint-Maurice en Valais, et M. Edmond Ganter, de Genève, deux articles essayent de situer l'épisode fameux de cette extermination décidée par Maximien et point de départ du culte de Saint Maurice, et de noter l'importance locale de cette dévotion populaire. Trente-quatre paroisses du diocèse d'Annecy ne sont-elles pas sous le patronage de ces soldats martyrs? Comment le culte de Saint Maurice s'est introduit à Annecy même, l'archiviste Pierre Duparc nous le montre. Certes, la fondation de la paroisse Saint Maurice, près du château, nous est assez mal connue, mais elle date certainement d'une époque relativement récente. Le savant historien déclare combien il importe de ne pas confondre le bourg médiéval d'Annecy né de la construction du château des comtes de Genevois avec la bourgade, ou mieux la Villa ou domaine d'Annecy-le-Vieux. Là, sur le coteau actuel, fut fondée la paroisse Saint Laurent avec sa vieille église plusieurs fois reconstruite, dont il subsiste un clocher du XII[e] siècle. Par la confrontation de trois textes de cette même époque, M. Duparc prouve que Saint Maurice d'Annecy fut fondée peu avant 1107, probablement par le démembrement de la paroisse de Saint Etienne de Loverchy, située sur la rive gauche du Thiou, à peu de distance de l'agglomération du château. De ces textes, de la bulle de Pascal II en 1107, des donations faites à l'abbaye de Savigny en Lyonnais et au prieuré de Talloires, il est assez aisé de comprendre le choix de Saint Maurice comme patron de l'église d'Annecy le neuf; ce fut, en effet, une sorte de filiale du prieuré de Talloires déjà consacré à Saint-Maurice. « Or, l'église de Talloires était consacrée, comme nous l'apprend le diplôme de Rodolphe III de 1018 qui en fait don à

pays y habite. Elle ressortit à la juridiction spirituelle de l'évêque de Grenoble. Le Duc Amédée a fondé l'église collégiale de la Sainte Chapelle, ce que le Pape Paul II a confirmé en 1467. Le doyen du Chapitre est le chef du Décanat de Savoie. On y trouve aussi deux églises paroissiales, un prieuré de Saint Antoine, une Commanderie de l'Ordre de Malte, un Collège de Jésuites et dix autres couvents, sans parler de trois monastères en dehors de la ville. Le comte Thomas a bâti le château situé sur une colline et fait de la ville la capitale de ses Etats. Elle a presqu'entièrement brûlé en 1731.

7. — *Chambéry le Vieux*, village situé non loin de la précédente ville.

8. — *Bourget*, petite ville au bord du lac du même nom.

9. — *Aix*, Aquæ Gratianæ seu Sabaudiæ, Allobrogum, ville non loin du lac du Bourget qui est célèbre par ses bains chauds dont chacun peut user gratuitement. L'un s'appelle le Bain Royal, l'autre le Bain Sulfureux, l'autre le Bain d'Alun.

10. — *Châtelard*, petite ville.

11. — *Ugine* et *Tournon* sont des bourgs.

12. — La Vallée de *Miolans* tire son nom d'un château qui est situé sur une montagne.

13. — *Saint Pierre d'Albigny*, bourg.

14. — *Montmelian*, petite ville au bord de l'Isère, à côté de laquelle, sur une haute colline qui n'est accessible que d'un côté se trouve une forteresse qui a été tenue pour très forte, qui a été souvent assiégée et qui fut prise par les Français en 1535, 1600 et 1692 et dévastée par eux en 1706, mais rétablie à grands frais. En ville, il y a une église et un couvent et en dehors de l'agglomération, un autre monastère. Le vin qui y est produit est considéré comme le meilleur du pays.

15. — *Notre Dame de Mians*, église célèbre et couvent de Franciscains sur une montagne.

16. — *Les Marches*, bourg et château.

17. — *Montruyeur* (1), *La Rochette, Luille, Charnon,* sont de petites agglomérations.

18. — *Aiguebelle,* petite ville ; *Charbonniers,* château au bord de l'Arc.

19. — *Conflans,* Confluentia, petite ville.

V. — Le Comté de Tarentaise ou Tarantaise

a de bons pâturages vers Moustiers et sur la montagne de Darbon des sources salées ainsi que du charbon minéral. Il compte 80 paroisses. A noter :

1. — *Moustiers,* Monasterium, avec le surnom « en Tarentaise », ville au bord de l'Isère, où siège un archevêque qui a dans son obédience les évêques de Sion en Valais et d'Aoste en Piémont. En dehors de l'église métropolitaine, il y a une église paroissiale et trois couvents. L'archevêque a le titre de Comte et possède une partie du droit de justice sur la ville ainsi que la suzeraineté séculière sur quelques petites villes de son archevêché. Près de la ville se trouvent des sources salées. Dans l'Antiquité, elle se nommait « Forum Claudii », puis Darantasia et enfin Tarentasia civitas Centronum.

2. — *Centron,* village qui fut autrefois une ville.

3. — *Saint Maurice,* petite ville qui porte le titre d'un marquisat.

4. — Les petites localités de *Saint Thomas, Aixme, Sext, Tignes, la Bastie, Aigueblanche, Belentie, la Val d'Isère.*

VI. — Le Comté de Maurienne

est une vallée étroite qui s'étend depuis Charbonniers en Savoie jusqu'au Mont Cenis. Il a de belles prairies et fait de l'élevage, possède de beaux arbres qui font de bonnes poutres, du vin, des amandes, du blé, du seigle et autres produits utiles. Il compte environ 120 paroisses. Les localités les plus remarquables sont :

1. — *Argentine,* bourgade.

(1) Montmayeur.

Les habitants des montagnes qui avoisinent le Mont Cenis et ceux qui habitent sur cette montagne sont, pour une cause inconnue, appelés « Marrons » ou « Marroniers ». J'ai parlé plus haut du Mont Cenis et des localités qui s'y trouvent.

J.-F. CARTIER.

Le Marquis de Florian
et les Belles Genevoises
dans les Coulisses de la Finance

Florian... doux nom qui a bercé notre enfance, avec celui de La Fontaine, par ses « Fables » si gracieuses.

Jean Pierre Claris de Florian. qui naquit près de Sauve (Gard), dans les Basses Cévennes, le 6 mars 1755, doué d'un esprit facile agréable, élégant, d'un caractère bienfaisant, doux et honnête, devait naturellement réussir dans un siècle frivole, peu porté aux études sérieuses et enclin à honorer d'autant plus certaines vertus naturelles, qu'il repoussait les austères enseignements.

On aime, certes, à se reporter, grâce au « Fablier », à cet âge d'or, lointain déjà, que Florian illumina d'un si pur rayon. Dans sa riante région du Languedoc qu'il célébra dans sa pastorale « d'Estelle », la nature semble avoir rassemblé tous ses trésors, dédaigné les alliages de fiel, de jalousie ou d'ambition.

Il a pris plaisir à rappeler les premières années de sa vie, touchante énumération que fit un sage des bienfaits qu'il reçut de ses guides, nous dira Charles Lacretelle. Combien d'hommes lui ont dû de beaux rêves ayant perdu beaucoup d'illusions et l'aiment toujours.

Il nomma avec prédilection sa mère, comme ayant fait naître en lui les premières clartés de la vertu, les premiers germes du talent. Elle fut d'ailleurs une femme aimable, spirituelle qui n'avait de plaisir que dans ses devoirs. Il eut le chagrin de la perdre dans son adolescen-

ce, en conservant le souvenir le plus tendre et le plus fidèle.

*
* *

Le fabuliste eut pour père François de Claris, chevalier de Florian, fils de Jean et de Magdeleine de Perdrix, né le 24 mai 1728, volontaire dans un régiment de cavalerie.

Le frère aîné de son père était Philippe Antoine de Claris de Florian, qui entra, en 1733, dans les Mousquetaires. Capitaine de cavalerie au régiment de Rohan puis de Lusignan, chevalier de Saint Louis, retiré du service en 1756.



Le Fabuliste Florian

Jean, le chef de famille, avait dû solliciter des lettres de maintenue de noblesse, délivrées par Louis XV en 1723, et c'est son aîné Philippe Antoine, le marquis, oncle du fabuliste, que nous allons voir dans le sillage de Voltaire, l'appelant « Surintendant des Chars de Cyrus ».

Le philosophe résidait alors aux « Délices », aux portes de Genève, s'occupant d'une affaire de « Tanks ». Il mandait au maréchal de Richelieu, le 1er novembre 1756, « Il s'agit d'une machine redoutable qui fit autrefois gagner sûrement des batailles. J'ai dit mon secret à un officier, n'imaginant pas qu'il pût sortir de ma tête un avis dont on pût faire usage dans le beau métier de détruire l'espèce humaine. Il a pris la chose sérieusement. »

« Donnez-vous le plaisir, ajoutait-il le 18 juin 1757, de vous faire rendre compte par Florian, de la machine dont je lui ai confié le dessin. Il l'a exécutée. Si cette invention est utile, on ne peut la confier qu'à vous. Il nous faut un homme d'imagination et de génie. »

S'adressant au Marquis, il écrit « Mon cher Surintendant des chars de Cyrus, j'ai oublié de vous dire qu'un petit coffre sur le char, avec une demi-douzaine de doubles grenades, ferait un ornement fort convenable. J'ai honte, moi, barbouilleur pacifique, de songer à des machines de destruction, mais c'est pour défendre les honnêtes gens qui tirent mal, contre les méchants qui tirent trop bien. »

L'appareil assyrien valut du moins au Marquis l'amitié de l'inventeur déçu. Frisant la cinquantaine, il se retira du service prétextant que le mauvais état de sa santé le mettait dans l'impossibilité de servir plus longtemps.

Il devait épouser, en 1762, l'une des nièces de Voltaire, sœur de Mme Denis, châtelaine de la région d'Amiens, à laquelle il écrivait de Ferney, le 19 mars, « Ma chère nièce, combien je vous approuve et je vous félicite. Il n'y a rien de si doux ni de si sage que d'épouser un ami intime.

« Hornoy y gagnera, votre château s'embellira, la vie y sera plus animée ; tout le mal est dans cette horrible distance de votre château au mien.

« Je suis fâché de ne vous pas marier dans mon église, en présence du grand Jésus, doré comme un calice, qui a l'air d'un Empereur romain. Nous vous donnerions vraiment une belle fête.

« Madame Denis arrive ; elle pense comme moi. Nous vous embrassons tendrement, vous et le grand écuyer de Cyrus devenu mon neveu. »

Le 7 mai 1762, il célébrait son humen en la chapelle du château d'Hornoy, en Picardie, dont le recteur nota l'union de « Messire Philippe Antoine de Claris de Florian, chevalier, avec dame Marie Elisabeth Mignot, veuve de Messire Nicolas Joseph de Dompierre de Fontaine ».

Le patriarche était très flatté que sa nièce fût devenues marquise, aussi insistait-il pour que le ménage vienne à Ferney, notamment le 29 novembre 1764 : « Autrefois les seigneurs châtelains de Picardie n'allaient guère voir les châtelains du pays des Allobroges, vous serez donc attendus avec impatience et reçus avec transport. »

Au printemps de 1765, quand le marquis de Florian se disposait à prendre la direction de Ferney, il demanda à son frère François de lui amener le jeune Jean-Pierre, son fils « Florianet », d'une dizaine d'années, qui avait fort amusé Voltaire au cours d'un récent voyage.

Dès son arrivée au Pays de Gex, le futur fabuliste fut particulièrement choyé. C'était alors que la tragédienne Mlle Clairon, était dans la splendeur de la quarantaine, fêtée le 12 août, jour de la Sainte-Claire.

*
* *

Le 3 août 1765, Voltaire, de Ferney, écrivait au banquier genevois Jacob feu Louis Beaumont, châtelain à Collonges-sous-Salève, qu'il avait des lettres de change à Lyon, « Voudriez-vous avoir la bonté de vous en charger s'il convient à vos affaires d'en garder 30.000 livres en me faisant toucher le reste à votre loisir ?

« J'ai encore à vous demander s'il vous conviendrait de me faire toucher tous les mois trois mille livres de France, que M. Delaleu, secrétaire du Roi, notaire à Paris, verserait au début de chaque mois à vos correspondants sur votre ordre.

« Peut-être ne serait-il pas inutile que nous parlassions de toutes ces petites affaires ? Mais ma santé, qui

est fort mauvaise, ne me permet pas d'aller à Genève. Il vous serait bien plus aisé, à vous qui vous portez bien, de me faire l'honneur de venir à Ferney. »

A la fin août, « le gentilhomme ordinaire du Roi », remercie le banquier genevois des offres obligeantes qu'il a bien voulu lui faire. Il n'y aura qu'à verser à Gabriel Cramer l'argent des lettres de change et à retirer chez Astruc, directeur du coche de Suisse, le pli arrivé par la Messagerie de Bâle, pour faire l'emploi jugé convenable. Par ailleurs, il cherche à savoir si les 36 billets de loterie ont été remis par MM. Necker et Thélusson ?

*
* *

Dès l'arrivée de Messire Pierre Michel Hennin, originaire de Magny-en-Vexin, comme Résident du Roi Louis XV près la République de Genève, fin 1765, Voltaire s'empressait de se mettre en rapport avec le nouveau diplomate. Il y a le Mouvement des « *Natifs* » qui agite l'opinion et paraît mériter attention ; mais, précise-t-il, « Il me semble que la seule chose dans laquelle on s'accorde au pays où vous êtes, c'est le denier Dix. »

On spéculait, en effet, beaucoup, notamment avec les fameuses « Tontines » du XVIII[e] siècle sur lesquelles se penchèrent très consciencieusement M. Marc Cramer à propos des Trente Demoiselles de Genève et des « Billets Solidaires » dans la *Revue Suisse d'Economie politique et de Statistiques* d'avril 1946, p. 109, et « Un Investissement Genevois : la Tontine d'Irlande de 1777 », par M. Charles Gautier, dans le *Bulletin de la Société d'Histoire de Genève*, de 1951, p. 53. Il s'agissait d'emprunts en rentes viagères, où la part des décédés profitait aux survivants. Lorenzo Tonti (1630-1695), banquier italien, établi en France, inventa cette combinaison qui fut utilisée pour la première fois en 1653, par Mazarin, pour un emprunt d'Etat, qui d'ailleurs ne réussit pas.

L'âge des Dames est un secret qu'elles gardent inviolablement et je crois que c'est le seul, dit Fontenelle. Sophie Arnoult, — quand il fut ordonné de placer sur les portes les noms, prénoms, âges et professions des habi-

tants, — ayant indiqué 43 ans bien qu'elle en eût 53. « Je crois que vous trichez, lui fit-on observer. — Il se peut qu'on me les donne, reprit-ele, mais je ne les prends pas ».

Les jeunes filles genevoises indiquaient bien leur âge dans les minutes des notaires. Il s'est révélé que l'affaire des « Billets Solidaires » était inséparable des emprunts viagers français, des emprunts des « Trente Têtes » qui en formaient la base.

L'Etat français vendait des Rentes viagères payables durant la vie du souscripteur ou de telle personne librement désignée. Rentes éteintes au profit de l'Etat lors du décès de l'assuré « sur la tête et vie » duquel la rente fut établie à taux élevé dix pour cent d'une part intérêt normal et par ailleurs prime d'amortissement.

Lorsque la rente était basée sur plusieurs têtes, le taux était plus faible, car la rente devant être payée jusqu'au décès de la dernière tête survivante, avait plus de chance de durée. Le Gouvernement français fit un large usage des Loteries d'Etat. Les étrangers même hors du Royaume pouvaient posséder de telles rentes avec leurs privilèges, trouve-t-on dans le préambule des Œuvres de Necker, d'après le baron de Staël : 10 % sur une tête de la naissance à 50 ans ; 11 % de 50 à 60 ; 12 % après 60 ans ; 9 % sur les deux têtes.

La majeure partie des rentes l'ont été par les banques genevoises et les grosses déposées chez les notaires de Genève. Gens avisés, ils paraient au danger de décès prématurés en choisissant des têtes assurées de 4 à 7 ayant échappé au danger de la première enfance, de préférence dans les milieux aristocratiques entourés de soins désirables.

Emprunts des 30 Têtes, rentes communes et en participation ; Mille Livres sur chacune formant une masse de Trente Mille Livres de rentes. L'une d'elles disparaissant, la rente n'était pas éteinte, mais seulement réduite d'un trentième. Ces opérations avaient double attrait : désir d'acquérir des rentes sans bourse délier, ou presque, par achats, à terme, des « Billets Solidaires » et, d'autre part, la passion du jeu, ce sont les « Tontines ».

Hélas ! Révolution, Terreur et inflation des Assignats, de si triste mémoire, eurent leur néfaste incidence en amenant pour la première fois dans l'Histoire une monnaie à zéro.

Voici certains genres d'opérations réalisées au bord du Léman. Par acte de Me Charles Gabriel Flournois, notaire. « Transport de Rentes pour Augustin de Candolle, le 14 juin 1776, comparaissait à Genève, Philippe Antoine Claris de Florian, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine de cavalerie ,demeurant à Ferney, Pays de Gex (1). Lequel cède à MM. Augustin de Candolle et Jean François Lavit (né à Gênes, reçu bourgeois de Genève (9-7-1770) d'une famille du Languedoc), banquiers à Genève, 1.340 livres de France de rentes viagères provenant des Fermes Royales suivant Lettres Patentes du Roi Louis XV du 12 juin 1771, en seize contrats au profit de Messire Claris de Florian : 257. Louise Esther Dunant, fille de Louis, née le 29-8-1757. — 258. Jean Pernette Cabanis, fille de Fr. David, née le 4-7-1758. — 259. Jeanne Catherine Rilliet, fille de Robert-Guillaume, née le 22-11-1759. — 260. Marie-Charlotte Turrettin, fille d'Antoine, née le 21-3-1758. — 262. Colombine Diodati, fille d'Antoine-Josué, épouse d'André Jacques Baraban, née le 8-9-1756. - - 263. Henriette Buisson, fille de Léonard, épouse de Simon Roque, née le 15-1-1755. — 264. Suzanne Tronchin, fille de Jacob, épouse d'Horace de la Rive, née le 2-2-1758. — 265. Marguerite Bertrand, fille de Jean, épouse de Frédéric Guillaume Maurice (2), née le 15-10-1758. — 266. Marie Françoise de Carro, fille de Jean (3), née le 17-9-1759. — 267. Adrienne Le Cointe, fille de Gédéon, née le 20-2-1761. — 268. Anne Louise de Théllusson, fille d'Isaac-Louis, née le 22-8-1761. — 269. Amélie Christine Pictet, fille de Charles (4), née le 2-10-1756. — 270. Jeanne Etiennette Chappuis, fille d'An-

---

(1) Archives d'Etat de Genève, Minutes Flournois, Vol. 26, f° 433.

(2) Archives d'Etat de Genève, Contrat mariage Fred Guill. Maurice, Vol. 26, f° 117 du 16 décembre 1771, fils d'Antoine Maurice, pasteur et professeur, avec Marguerite, fille de noble Jean Bertrand, seigneur de Coinssins, agissant sous l'autorité de ses parents dame Marguerite Buisson, veuve Guill. Boissier, son aïeule maternelle ; noble Guill. de Portes, seigneur de Grassier et de noble Isaac Louis de Thellusson, ses oncles paternels. Frédéric Guill. Maurice, né le 23-8-1750, mort le 10-10-1826, maire de Genève (1805), décoré Lég. d'Hon., représenta Genève au baptême du Roi de Rome.

(3) Un M. de Carro fut pasteur à Bossey et propriétaire à Evordes Troinex.

(4) La famille Pictet est originaire de Neydens-sous-Salève, reçus à la Vourgeoisie en octobre 1474, notice Eug. de Budé.

toine, épouse d'Isaac Diodati, née le 27-10-1756. — 271. Magdeleine de Portes, fille de Guillaume, née le 29-6-1757. — 272. Suzanne Jeanne Turrettini, fille de Jean-Jacques, née le 22-4-1757.

« Par cet acte, Messire Florian subroge Augustin de Candolle et J. Fr. Lavit dans tous droits. »

Nous retrouvons maintes opérations de ce genre effectuées en l'étude Flournois par Jacob Bouthillier-Beaumont en 1776, et autres dépôts en nantissements jusqu'à remboursement intégral. Ces transactions se faisaient couramment à Genève pour les marchés à terme. Le banquier se chargeait de percevoir les arrérages à Paris par l'entremise des « grippesols » au nom si évocateur et pour finir bien lamentablement lors de la Révolution.

*
* *

Elisabeth Mignot s'éteignit en février 1771 et le marquis, veuf inconsolé, reprit la direction de Ferney, où il rencontra une Genevoise, Lucrèce Angélique Rilliet, née de Normandie, dont les malheurs conjugaux l'apitoyèrent. Mais que de difficultés suscitèrent les formalités de dispense.

En 1772, le chevalier Jean-Pierre, qui avait servi en qualité de page le duc de Penthièvre vint à Ferney pour faire la connaissance de sa nouvelle tante. Comme elle ne cessait de chanter, Voltaire l'appelait « le serin de M. de Florian », aussi pour fixer près de lui son ex-neveu imagina-t-il de construire dans le voisinage du château « Bijou » une cage pour y loger son serin. Elle fut prête en novembre 1772 (5) mais la marquise s'éteignait au début de 1774.

En septembre 1774, de nouveaux bans étaient publiés à Ferney, pour le troisième hymen de Philippe-Antoine avec Louise Bernard Joly, de la paroisse de Semur, en la chapelle du château de M. Bertier de Sauvigny à Sainte Geneviève des Bois, en Bourgogne.

---

(5) La maison de Florian, située en face du temple de Ferney, a été incendiée le 4 février 1956.

Le 22 janvier 1775, « Le vieux malade de Ferney remercie bien sensiblement M. de Florianet ; il l'embrasse de tout son cœur ; il a eu bien des tantes, mais n'en a point eu de plus aimable que celle d'aujourd'hui. » Quant au marquis, avant 1789, il avait rendu, au Créateur, son âme inconstante et frivole.

*
* *

Voltaire écrit, le 9 janvier 1777, au Chevalier : « Vous étiez né pour plaire aux princes et pour servir l'Etat. Vous remplissez votre vocation. Nous autres habitants des cavernes du mont Jura, nous partageons les obligations que vous avez à ce Prince si vertueux et si aimable le duc de Penthièvre, auprès de qui vous avez le bonheur de vivre. Voilà toute votre famille dispersée : votre père au fond du Languedoc, votre oncle à Autun et vous dans les palais enchantés de Sceaux et d'Anet. Jouissez de votre heureux sort, que vous méritez, et agréez les sincères assurances de tous les sentiments que Mme Denis et moi nous conserverons toujours de vous. »

Jean Pierre de Florian a marché à pas de géant. L'humanité est vertueuse. La vie est bonne, car en 1788, il mande à Boissy d'Anglas : « J'ai obtenu en trois semaines le brevet de lieutenant-colonel, la croix de Saint Louis, mon fauteuil académique et une abbaye, à 6 lieues de Paris, pour une tante à moi, religieuse en Arles. » Il a 33 ans.

Il entre à l'Académie Française le 14 mai, remplaçant, au 29e fauteuil, le cardinal de Luynes (qu'occupera, en 1813, Jh Fr. Michaud, l'historien des « Croisades ». Il y a là pour l'applaudir, lors de cette brillante réception, son protecteur, le duc de Penthièvre, sa fille la duchesse d'Orléans, et sa belle-fille Marie-Thérèse de Savoie Carignan, charmante princesse de Lamballe, au teint éblouissant de fraîcheur, encadré de superbes cheveux blonds.

Quels sentiments ne doit pas éprouver celui qui, jeune encore, se trouve assis au milieu de ses maîtres ? J. P. Florian, qui vécut dans un rêve charmant, gardant le culte de l'amour maternel, disant « l'asile le plus sûr est le

sein d'une mère », car l'amour du travail rend heureux dans tous les âges, « termina sa brève existence à l'Orangerie de Sceux, le 13 septembre 1794, dans sa 39e année, car l'espérance qu'il en a conçue lui valut plus de bonheur que la fortune n'en peut donner.

Paul TAPPONNIER.

Notes complémentaires sur le château d'Annecy

(Suite [1])

Le château d'Annecy mériterait qu'une étude historique et archéologique détaillée lui fût consacrée. Le travail serait d'autant plus souhaitable que ce monument, qui vient d'être acquis par la ville, hébergera le musée municipal et pourra être visité. Mais avant d'entreprendre cette monographie, il convient, semble-t-il, qu'une série d'études préparatoires ait permis de préciser certains points.

Continuant l'exposé commencé ici-même il y a bien des années, nous apportons le résultat de quelques-unes de nos recherches sur des tours du château.

La Tour de la Pomme

La tour de la Pomme, appelée depuis le XIXe siècle tour Saint-Pierre, remonte à 1430 environ dans son gros œuvre actuel ; mais elle existait bien avant 1430, date de sa réfection, car elle est citée à différentes reprises au XIVe siècle (2). Elle était appelée « la tour contiguë à la salle du côté du four », ou « la grande tour près de la chambre du comte » en 1340, « la tour neuve », ou « la tour neuve sur la bouteillerie » en 1350 (3), « la tour de

(1) Voir *Revue Savoisienne*, 1942, p. 100 à 112.

(2) Voir d'une manière générale M. Bruchet, *Etude archéologique sur le château d'Annecy*, dans *Revue Savoisienne*, 1900, p. 247-327, 1901, p. 7-41 ; G. Grandchamp, *Le château d'Annecy, visite archéologique*, dans *Annesci*, n° 1, p. 21-27 (Annecy, 1953).

(3) « Turris contigua sale a parte fornelli.., Turris magna prope cameram domini », Bruchet, p. 309.

la bouteillerie » en 1390, date où l'on refit son « viret », c'est-à-dire son escalier à vis (4). Sa situation explique ces diverses expressions.

Elle était placée de biais entre les constructions suivantes : à l'est le grand pêle au rez-de-chaussée et la grande salle au premier, construite ou reconstruite vers 1333 ; au sud les cuisines, refaites en 1430 également sur leur emplacement primitif au rez-de-chaussée et la chambre du comte au premier étage. D'autre part, elle avait été élevée au-dessus de la bouteillerie, naturellement contiguë aux cuisines ; il ne faut pas voir d'ailleurs dans cette bouteillerie qu'un entrepôt de vin : c'était aussi le nom d'un office, et le bouteillier, qui s'occupait effectivement de l'approvisionnement en vin et des vignobles comtaux, fut dès l'origine un des grands officiers du comte et un des membres de sa cour (5).

Mais au Moyen-Age le nom habituel de cette tour est resté mal déterminé : c'était, d'après les historiens, la « tour de la Pomme », ou la « tour du Pommier ». Telle est l'interprétation qu'on a donnée de textes de la fin du XIV^e^ siècle et des contrats relatifs à la réfection de 1430 (6). Relevons simplement qu'en 1393, en particulier, le châtelain d'Annecy fit poser des portes et des serrures neuves à diverses chambres de la « tour de la Pomme » ; dans l'une de ces chambres se trouvaient les arbalètes, les armures de plate et de maille, et l'artillerie du château ; dans une autre se trouvaient les harnais (7).

Le sens de l'expression ne paraît pas avoir été éclairci jusqu'à présent ; et cette pomme pourrait entraîner les imaginations vers des explications à la Guillaume Tell. La réalité est plus simple : il s'agit — « pomus » ou « pomellus » — d'une pomme ou d'un pommeau, c'est-à-dire d'une boule placée au sommet de la toiture, peut-être au bout d'une pique, du genre épi de faitage ou support de girouette (8). On peut préciser la date d'apparition de

---

(4) Voir *infra* pièces justificatives aux dates indiquées.

(5) Cf. P. DUPARC, *Le comté de Genève* (Genève, 1955, in-8°), p. 396-399.

(6) « Turris pomi... Turris de pomo... Turris vocata de la poma... », BRUCHET, op. cit., p. 287, 289, 320, 323 à 327, et 1901, p. 7-8, 10.

(7) BRUCHET, p. 320.

(8) D'autres tours furent munies plus tard de cet ornement ; en 1428 : « pro uno quarterono tolarum albarum pro coperiendo pomellum turris speculi », dans les comptes des réparations du château d'Annecy, fol. 70 v. Cf. en 1628 : « la foudre... mit le feu au pommeaux ou piliers qui soutiennent lesdites girouettes », BRUCHET, p. 279, n° 1.

cet ornement au sommet de la tour : c'est en 1350 que le châtelain d'Annecy déboursa les quelques livres nécessaires pour l'achat du fer et pour le paiement du serrurier à cet effet, A cette boule on adjoignit un étendard de fer portant les armes du comte de Genève, c'est-à-dire « d'or à quatre points équipollés d'azur » (9).

Moins de cent ans plus tard cependant le comté de Genève et sa capitale Annecy étaient acquis par la maison de Savoie : dès 1398, Amédée VIII avait pris le comté sous sa garde et fait apposer ses armes et pennons sur les villes et châteaux, mais l'acquisition ne fut définitive qu'en 1424 (10). Aussi lorsque la tour de la Pomme fut refaite peu après ces événements, en 1430, le maître d'œuvre envoya-t-il un messager auprès d'Amédée VIII qui se trouvait à Morges pour lui demander quelles armes il désirait voir se dresser sur la bannière de fer à rétablir en haut de cette tour ; le messager devait en outre profiter de son passage à Genève pour y acheter les matériaux nécessaires à la confection et à la peinture de cette bannière (11). C'est ainsi que la croix de Savoie a remplacé l'écu des comtes de Genève au sommet de la tour de la Pomme.

La Tour du Trésor et la Grande Tour

La tour du Trésor, qui est citée dans des textes du XV^e^ siècle, a été identifiée sans hésitation par les historiens avec la plus ancienne tour du château, la tour de la Reine (12). Nous avons déjà établi précédemment qu'au XVI^e^ siècle ce nom avait été porté par une autre tour située « sur le petit jardin » (13). Nous voudrions maintenant développer ce point, et établir que la tour de la Reine ne s'est jamais appelée au Moyen-Age tour du Trésor, mais fut simplement désignée comme « la grande tour » ; quant à la tour du Trésor elle a bien existé, mais c'est la même que celle du XVI^e^ siècle, c'est-à-dire la tour

(9) Voir *infra* pièces justificatives à la date.
(10) P. Duparc, *Le comté de Genève*, p. 336-347.
(11) Bruchet, p. 11.
(12) Bruchet, p. 274, 279.
(13) P. Duparc, *Notes complémentaires*, 1942, p. 102-103.

aujourd'hui découronnée et peu visible, refaite en 1538, située sur le petit jardin ; c'est à cette tour que s'appliquent ainsi plusieurs textes attribués par erreur à la tour de la Reine.

La plus ancienne et la plus haute tour du château, que l'on nomme depuis le XVIIIe siècle tour de la Reine, était appelée simplement « la grande tour » aux XIVe et XVe siècles (14). Il semble qu'on l'ait appelée aussi « la grande tour blanche » : c'est à l'occasion des travaux entrepris pour l'installation des prisons au château que cette dénomination apparait. En 1356, le comte de Genève Amédée III, qui pour la première fois avait entrepris de battre monnaie, fit aménager l'Ile en atelier monétaire ; les prisons qui se trouvaient dans l'Ile durent être transférées dans la tour qui était la plus massive. On posa ainsi deux portes dans « la grande tour blanche » pour le cachot, et l'accès de la tour par la courtine fut protégé par une autre porte (15). Il ne semble pas qu'il puisse y avoir de doutes sur l'identification de cette grande tour blanche, car toutes les autres tours à cette date portaient des noms différents; et surtout on sait que si le Palais de l'Ile fut prison avant le milieu du XIVe siècle, et s'il le redevint au XVIIIe siècle, entre temps, du XIVe au XVIIe siècle, c'est la tour de la Reine qui joua ce rôle (16) ; certains auteurs ont même laissé aller leur imagination à ce sujet et ont inventé de sombres histoires d'oubliettes (17). Par contre, il est plus difficile d'expliquer cette appellation. La couleur de la pierre ne paraissant pas en cause, peut-être s'agit-il de la couverture : des tôles blanches — espèce de fer-blanc — étaient parfois mises au sommet des tours (18).

Un texte de 1430 aurait désigné la tour de la Reine sous le nom de tour du Trésor (19). Le phrase sur laquelle on s'appuie pour cette identification est la suivante : « au sommet de la tour du Trésor, c'est-à-dire dans la chambre

---

(14) « Major turris » en 1325, « magna turris » en 1340 ; cf. BRUCHET, p. 274, 303.

(15) Voir *infra* pièces justificatives à la date.

(16) BESSON, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, p. 111 ; P. et S. DUPARC, *Vieil Annecy* (Annecy, 1945).

(17) Voir les récits ridicules de J. Philippe, dans BRUCHET, p. 274-275. Cf. P. DUPARC, *Description d'Annessy* (Annecy, 1942), p. 31.

(18) Cf. en 1430 pour la tour Saint-Paul : « tolis albis » ; BRUCHET, p. 11.

(19) BRUCHET, p. 274 et 325.

de ladite tour par la porte de laquelle on va vers les galeries d'entrée du château ». Mais il s'agit là des courtines. et les courtines reliaient autrefois toutes les tours du château ; il y en avait en particulier du côté opposé à la tour de la Reine, qui allaient de la porte principale vers la tour Saint-Pierre. La mention suivante : construction d'une fenêtre française, ne donne pas de renseignement précis, bien qu'il faille reconnaître l'existence d'une fenêtre de ce genre à la tour de la Reine. D'une autre mention : « dans l'angle de la chapelle tendant vers la tour du Trésor », ne ne peut rien conclure. Une autre mention enfin : « au dessus de l'entrée d'un corridor existant sur la chambre du seigneur en face de la tour du Trésor » ne paraît pas bien s'accorder avec la position de la tour de la Reine. En tout cas, dans le même texte on parle incidemment de « la grande tour », à propos d'une perrière qui est à côté, c'est-à-dire de la tour de la Reine (20). On peut donc en conclure que la tour du Trésor, au XV^e^ comme au XVI^e^ siècle, était la tour actuellement découronnée située sur le petit jardin.

La Tour du Pavillon

Dans les textes médiévaux apparaissent encore d'autres noms de tours qui n'ont pas été relevés par les historiens, et pour lesquels nous ne proposons que des conjectures provisoires.

En 1392, par suite de la mort sans enfant de tous ses frères, Robert de Genève, l'antipape Clément VII, qui résidait à Avignon, mais était né cinquante ans plus tôt au château d'Annecy, devint comte de Genève ; il ne vint pas à Annecy, sa nouvelle capitale, et se contenta d'y dépêcher un receveur général, Nicolas des Graviers, chanoine de Narbonne, avec mission de mettre la main sur le trésor des comtes de Genève. Ce trésor, qui se montait à 2.099 écus d'or et à 3.401 florins, était contenu dans de petits sacs déposés dans une tour du château : la petite tour dite « le Pavallon » (21).

---

(20) Cf. Bruchet, p. 10.
(21) P. Dupuc, *Le comté de Genève*, p. 328-330.

En l'absence de tout autre renseignement il est difficile d'avancer une identification. Cependant, nous inclinons à voir dans la tour « le Pavallon » l'appellation primitive, au moins celle du XIVe siècle, de la tour du Trésor des XVe et XVIe siècles, telle que nous l'avons déterminée plus haut. En effet l'usage qu'on en faisait d'après ce texte de 1392 correspondrait bien à son nom postérieur, le « trésor » pouvant d'ailleurs être aussi bien un trésor en argent qu'un trésor des chartes (22). On peut aussi noter qu'en 1392 le nom des autres tours nous est connu, et que le qualificatif de petite leur conviendrait moins bien.

L'explication du nom ne peut encore être donnée avec certitude. Il faut sans doute le rapprocher du latin « pavaillonus, pavallyo, pavilio », et du français « pavillon, pavail » (23). Ce terme pourrait désigner un dais, une tenture ou un oriflamme portant les armes du comte (24).

La Tour des Chapels

Le nom d'une autre tour, celle-là disparue depuis longtemps, nous est révélé par un compte de châtelain postérieur au grand incendie de 1340 qui ravagea la ville et le château. En 1350 on refit l'édifice et le toit de la tour Saint-Pierre, et en même temps de « la grande tour appelée des Chapels », située « près de la porte du donjon du château » (25). Ceci nous conduit dans la partie orientale du château, qui est actuellement occupée par la tour et le logis Perrière, construits seulement vers 1445.

On sait déjà que sur cet emplacement s'élevait au XIVe siècle, et probablement bien avant, le donjon. Dans les travaux qui furent entrepris après l'incendie, de 1340 à 1344, on refit le donjon, qui fut la résidence habituelle du châtelain, et un bâtiment contigu, la paneterie (26) ; cette paneterie était, comme nous l'avons vu pour la bouteillerie, le service de la table du comte, et en même temps un office tenu par le panetier, personnage important de

---

(22) Cf. Bruchet, p. 279, qui parle de pièces d'orfèvrerie déposées dans le chartrier.

(23) Voir Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* ; et Fr. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*.

(24) Cf. dans l'inventaire de 1588, Bruchet, p. 26-27.

(25) Voir *infra* pièces justificatives à la date.

(26) Bruchet, pièce just. 2, p. 307.

la cour du comte (27). Près du donjon et de la paneterie s'élevait donc la « tour des Chapels » ; ou plus exactement « près de la porte du donjon du château », comme dit le texte, le donjon n'ayant d'ailleurs probablement pas de porte au rez-de-chaussée, comme ce fut le cas pour la tour de la Reine. Il s'agit vraisemblablement d'une porte du château appelée « porte du donjon », parce qu'elle était ouverte dans l'enceinte à proximité du donjon. On doit noter à ce sujet que le château eut souvent d'autres portes que la porte principale qui seule subsiste actuellement.

Le nom de cette tour disparue pose un problème. On pourrait évidemment le rapprocher du latin « capellus », ou de l'ancien français « chapel », qui ont des sens variés, comme : chapeau, auvent, lieu couvert (28). Toutefois, ces formes de pluriel : « turris de Chapez, turris Chapellorum » nous poussent à croire qu'il pourrait s'agir d'un nom de famille. On connaît d'ailleurs l'existence, au XIVe siècle, d'une famille de ce nom. En 1316, Girard Chapel passait une reconnaissance en faveur du comte Guillaume de Genève pour des cens et servis qu'il tenait en fief de lui dans la ville et le mandement d'Annecy (29). Ces Chapel avaient-ils possédé anciennement quelque bien à l'intérieur du château ? La tour des Chapels avait-elle succédé à quelque construction privée ? Il est permis de le supposer, puisque un cas semblable a pu être relevé à propos d'une autre tour du château, la tour d'Emion, actuellement la tour Saint-Paul (30).

Pierre DUPARC.

PIECES JUSTIFICATIVES

(Extraites de rouleaux de comptes autrefois conservés aux Archives camérales de Turin, actuellement en cours de transfert des Archives de la Savoie aux Archives de la Haute-Savoie)

1350-1351. Comptes du châtelain d'Annecy.

Opera castri. In factura de novo duorum tectorum et edificiorum magne turris vocate de Chapez prope portam donjonis castri, et

---

(27) Cf. P. DUPARC, *Le comté de Genève*, p. 399.
(28) Cf. DU CANGE, GODEFROY, op. cit.
(29) « Girardus Chapelli de Anassiaco... se esse hominem ligium... domini nostri... » Arch. Haute-Savoie, Province de Genevois, Annecy, paquet 1, n° 8. L'*Armorial de Savoie* (t. 1, p. 359-361) ne cite qu'une autre famille Chapel, originaire de Bourg-Saint-Maurice, aux XVIe et XVIIe siècles.
(30) Cf. P. DUPARC, *Notes complémentaires*, 1942, p. 100-101.

cujusdam alterius turris nove supra boticulariam juxta peylium castri omnino decohopertorum, factorum per carpentatores infrascriptos... In stipendiis quatercentum viginti quatuor carpentatorum quasi per unam diem vacantium predicta opera faciendo de nemoribus de Ossens, de Cheveyno, de Nanto Aymari et bocheto de Aleyriaco per ipsos carpentatores scissis et de ipsis maeriam grossam ad idem implicatam facientium, excarrantium et carpentantium..., quandamque traveysonem in dicta turre Chapellorum facientium, doliaque domini in castro Annessiaci religantium, et quoddam aliud edificium fustense in introitu putei novi castri... In emptione triginta sex milliarum scinduli et triginta novem milliarium clavini ad idem emptorum... In emptione centum decem novem librarum ferri empti per ipsum de quibus fieri fecit tercentum duas crochias ad idem implicatas, inclusa factura dictarum crochiarum et unum pomellum ferreum in summitate turris supra botellieriam planctatum cum veyssello, inclusis viginti quatuor solidis solutis predicto serralliatoris pro emptione et factura veysselli ferrei cum armis domini in dicta turri plantati, pro IIII lbr. XIX s. II d...

1356-1357. Comptes du châtelain d'Annecy.

Opera castri. Libravit in locagio XXIX carpentatorum quasi per unam diem vacantium scindendo in nemore domini de Cheveyno V quercus de ipsisque faciendo trabes positos per ipsos et implicatos in quadam traveysone per ipsos de novo facta in magna turri castri alba, in qua preysoneria que in predicta Insula antea tenebatur per ipsum fuit transmutata propter monetam domini que in dicta Insula abinde scuditur, faciendoque hostia in dicta turri, videlicet duo in dicta turri pro dicto calcere et ipsius securitate, et unum in prima porta recepti ante dictam turrim per quam versus dictam turrim ingreditur et intratur... In locagio octo lathomorum quasi per unam diem vacantium faciendo de lapidibus scissis et operatis primam portam in dicto recepto factam et murando plura foramina in dicta turri tunc existentia... In emptione triginta octo librarum ferri empti a Peroneto Croyson, de quibus fieri fecit IIII magnos esperras ferreas, duos gonczonos, unam ferroilliam cum una croiseta ferrea, positos et implicatos in predictis hostiis dicti calceris... et in emptione duarum serralliarum ferrearum clavibus et vectibus minutarum, positarum et implicatarum in duobus hostiis dicti carceri...

1390-1391. Comptes du receveur général.

Libravit dogno Johanni Messerii pro locatione currus sui cum duobus roncinis vacantis per vinginti tres dies charreando tuphos pro vireto turris boticularie... VII fl. VIII s. Libravit... pro portagio triginta quatuor cuparum greyere de mons apud Annessiacum in castro charreantarum pro vireto turris boticularie castri, qualibet cupa pro XIX den...

Le Général Bacler d'Albe et la Savoie

Le Général Baron Bacler d'Albe ne tient dans l'histoire du Premier Empire, qu'une place modeste. Ce fut pourtant l'un des collaborateurs les plus intimes de l'Empereur qui dut certainement à ses travaux obscurs mais précieux, de gagner bien des batailles.

Directeur du Cabinet topographique de Napoléon, il servit en effet celui-ci avec fidélité pendant 17 ans, dont dix années au cours desquelles il ne le quitta pour ainsi dire presque pas.

Mais avant d'entrer dans l'armée, Bacler d'Albe avait passé plusieurs années en Savoie. Ce sont ces années que nous allons évoquer ci-après. Mais on nous permettra auparavant, de relater rapidement l'existence de ce grand serviteur de l'Empire.

*
* *

Fils d'un Directeur des Postes, Bacler d'Albe était né à Saint-Pol en 1761. Dès son jeune âge, il fut attiré par le dessin et la peinture auxquels il se consacra avec ardeur.

D'abord destiné à l'état militaire, il devint, à 15 ans, commis des Postes sans pour cela abandonner sa vocation picturale qui prit finalement le dessus. En 1785, en effet, le jeune homme quitta son emploi, se maria et partit pour l'Italie avec l'espoir d'y vivre de son art.

Mais le jeune ménage s'arrêta à Lausanne, où il resta un an 1/2, puis à Genève, et se rendit finalement, en 1787,

à Sallanches, où il fit un séjour de six ans sur lequel nous reviendrons plus loin.

Engagé le 18 mai 1793 au 2e Bataillon de Chasseurs de l'Ariège, Bacler d'Albe prit part aux opérations entreprises contre les armées sardes, puis au siège de Lyon où il fut nommé Capitaine en second. Envoyé ensuite à Toulon, il y connut Bonaparte qui apprécia aussitôt son talent et se l'attacha personnellement comme Chef de son bureau topographique pendant la Campagne d'Italie, au cours de laquelle il ne cessa de dessiner et de graver des cartes, des croquis, des portraits et des tableaux de bataille.

Nommé Chef de bataillon avec le rang et les appointements d'Adjudant Général, Bacler d'Albe fut placé, à Milan, à la tête du dépôt de la guerre de la République Cisalpine. Là, il se consacra à l'établissement d'une carte d'Italie jusqu'au retour offensif des Autrichiens en 1797.

Affecté au même emploi à Paris, il continua son travail cartographique qui fut un véritable modèle du genre.

Lors de la proclamation de l'Empire, Bacler d'Albe fut nommé Chef du Cabinet Topographique de Napoléon, qu'il suivit désormais dans tous ses déplacements.

Serviteur fidèle et dévoué, il fut partout où était l'Empereur, toujours prêt à lui fournir les cartes et les croquis qui lui étaient nécessaires, et à dessiner les gravures et les tableaux qui immortalisèrent les victoires impériales. Chevalier de la Légion d'honneur en 1806, pourvu d'une dotation en Wesphalie en 1808, Baron d'Empire en 1809, il fut de toutes les campagnes, y compris celle de Russie où il perdit tout son matériel.

Après avoir reconstitué tant bien que mal ses collections de cartes, Bacler d'Albe, promu Officier de la Légion d'honneur, prit part à la campagne d'Allemagne et fut nommé Général de Brigade au lendemain de Leipzig.

Mais sa santée, usée par tant de périgrinations, l'empêché de participer à la bataille de France. Maintenu en fonctions par la Première Restauration, il se rallia à l'Empereur pendant les Cent Jours. Destitué après la seconde abdication, il dut travailler pour vivre. Réintégré

dans les Cadres en 1820, il mourut le 12 septembre 1824, à l'âge de 63 ans.

*
* *

Ayant ainsi rappelé les étapes de la carrière, dénuée certes de panache mais non d'utilité, du Général Bacler d'Albe, nous reviendrons sur la partie savoyarde de sa vie.

C'est, nous l'avons vu, en 1787, que le jeune homme, alors âgé de 26 ans, et sa femme, qui en avait 19, venant de Genève, vinrent se fixer à Sallanches.

Là, Bacler d'Albe, épris de son art, accomplit de nombreuses excursions et ascensions à la recherche des sites et paysages susceptibles de séduire son pinceau. Bientôt, il publia 48 gravures passées au lavis consacrées à la région du Haut-Faucigny et qu'il dédia au Prince de Piémont. Disciple du graveur Pfeninger, de Zurich, il collabora avec Linck le jeune et Kœnig, de Berne, qui dessina les titres de ses planches.

Une revue sarde, la « Bibliotheca Oltramonta », lui consacra des articles élogieux. Il acquit ainsi une certaine célébrité qui lui permit de vendre ses dessins à bon prix.

Bacler d'Albe avait installé à Sallanches un atelier où il put graver lui-même ses dessins et en tirer des reproductions d'un réel caractère artistique. En 1790, il fit paraître de nouvelles planches chez Chrétien de Michel, à Bâle. Il peignit aussi de fort belles gouaches dont quelques-uns ornent actuellement la mairie de Sallanches. D'une activité inlassable, il faisait également de nombreux croquis qu'il devait utiliser plus pard pour des lithographies.

Bacler d'Albe exécutait aussi des portraits, tels ceux de Michel Paccard et Jacques Balmat, les premiers vainqueurs du Mont-Blanc.

Cependant, sa vie familiale se poursuivait dans le bonheur et il eut la joie d'avoir deux garçons, l'un le 22 juillet 1780 et l'autre le 12 janvier 1792.

Mais, sur ces entrefaites, survint la Révolution dont l'écho ne parvint d'abord qu'affaibli en Savoie.

La Mission du Sénateur Laity en Savoie

(Avril 1860)

L'année qui s'écoula entre les victoires franco-sardes en Lombardie, dans l'été 1859, et la remise officielle de la Savoie à la France, le 14 juin 1860, fut pour notre province l'une des plus riches en événements et l'une des plus complexes de son histoire. Si les grandes lignes des faits sont connues, il reste encore quantité de détails à mettre au jour et de nuances à préciser, tant dans le domaine des négociations diplomatiques que sur le plan de l'opinion des populations et de l'action des personnalités locales.

En préface aux recherches que ne manquera pas de susciter l'anniversaire du centenaire de l'Annexion, le témoignage qu'on va lire peut être considéré comme un document de première main d'un intérêt tout particulier. Il s'agit de la correspondance inédite, échangée lors de sa mission en Savoie, par l'envoyé personnel de Napoléon III, le sénateur Armand Laity, avec le ministre des Affaires étrangères, Thouvenel. Elles sont conservées aux archives du Quai d'Orsay, dans les vingt gros volumes qui renferment les papiers du ministre et qui avaient échappé, jusque là, à l'attention des historiens (1). En effet, tandis que l'abbé Trésal avait, le premier, accédé aux précieuses archives personnelles des notables savoyards qui animè-

(1) Ministère des Affaires étrangères. *Papiers Thouvenel*, tome XI, folios 6-39 : Sénateur Laity (mission en Savoie).

Je suis heureux d'exprimer ma vive gratitude à M. de Ribier, Directeur des Archives du Ministère des Affaires étrangères et à notre compatriote M. le Conservateur Pierre Duparc, pour leur obligeance à faciliter mes recherches.

rent le mouvement pro-français (2) et que quelques témoignages mineurs avaient été publiés par la suite (3), nous ne possédions qu'une connaissance indirecte de la « mission Laity », par les échos de la presse ou certaines correspondances du temps. Cette lacune irritante est maintenant comblée.

Quelles furent les causes et les circonstances de ce voyage qui influa si directement sur la préparation et les résultats du plébiscite ? On sait que la cession de la Savoie et du Comté de Nice, envisagée lors de l'entrevue secrète de Plombières, n'avait pu être réalisée en 1859, parce que la France, au lendemain de la victoire de Solferino, arrête la campagne et ne réalise pas entièrement le programme de libération de l'Italie « des Alpes à l'Adriatique ». C'est avec le retour de Cavour, démissionnaire au moment de la conclusion des préliminaires de Villafranca, que l'affaire rebondit, en janvier 1860, en échange de l'acquiescement de Napoléon III à la réunion au Piémont des provinces de l'Italie centrale. Mais les trois premiers mois de 1860 sont singulièrement complexes et il s'en faut que l'évolution vers la cession du Duché se soit déroulée avec une rectitude parfaite. Tandis que les diplomates jouent un jeu serré, entre les exigences françaises, l'obstruction anglaise et les prétentions helvétiques sur la Savoie du Nord, encouragées par des déclarations favorables de Napoléon III et soutenues en sous-main par Cavour (1), l'opinion savoyarde flotte, désorientée. Agents

---

(2) Trésal (abbé J.) : *L'annexion de la Savoie à la France (1848-1860)*, 2e éd., Paris, Plon, 1913, 350 p., 1 carte. Ce volume demeure fondamental pour l'aspect local des événements de 1860. Son auteur a dépouillé les archives Costa de Beauregard, Greyfié de Bellecombe, Jacquier-Châtrier, Guy, Pissard.

(3) Comme l'article de Piccard (L. E.) : *L'Annexion de 1860 de la Savoie à la France, d'après les lettres inédites de M. Félix Jordan, ancien juge au Tribunal de Thonon-les-Bains*, in *Mémoires et Documents publiés par l'Académie chablaisienne*, Tome XXIV (1910), 25 p. La bibliographie la plus complète sur l'Annexion a été dressée par Monnier (Luc), dans sa thèse : *L'Annexion de la Savoie à la France et la politique suisse*, Genève, A. Jullien, 1932, 413 p.

(4) En complément aux indications données par Luc Monnier (op. cit.), on verra, sur l'attitude de Cavour et la politique suisse, notre récent article : « *La mission d'Abraham Tourte à Turin en 1860 d'après sa correspondance inédite avec James Fazy* », in *Bollettino bibliografico-storico-subalpino*, Tome L, Turin (1952), p. 131-170. M. J. Lovie a commenté des extraits des archives diplomatiques françaises dans son récent article : *Le rattachement de la Savoie à la France dans la correspondance diplomatique entre Paris et la Légation de France à Turin (février 1859-mars 1860)* in *Actes du Quatre-vingtième Congrès des Sociétés savantes, Lille*, Paris, 1955, Imp. Nationale, p. 434-452.

On consultera également, sur les réactions de l'opinion française devant le rattachement de la Savoie à la France, le très intéressant ouvrage de M. Lynn M. Case : *French opinion on war and diplomacy during the Second Empire (University of Pennsylvania Press)*, 1955, 339 p., spécialement le chapitre V : *Sardinian and French Annexation* (p. 102-139).

français et genevois sont à l'œuvre dans le Chablais et le Faucigny pour susciter des pétitionnements favorables à leur cause. La guerre des brochures et des articles fait rage et les autorités se réfugient derrière de vagues déclarations. Il appartiendra à une petite cohorte de notables conservateurs, nobles et bourgeois, solidement épaulés par le clergé et conduits par Costa de Beauregard et Greyfié de Bellecombe, de provoquer la députation des quarante et un Savoyards aux Tuileries et d'écarter la menace d'un démembrement. Quatre jours après cette démarche, le 24 mars, était paraphé le traité de Turin qui cédait la Savoie et Nice à la France, mais en précisant simplement dans son article premier « que cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations et que les gouvernements de l'Empereur des Français et du Roi de Sardaigne se concerteront le plus tôt possible sur les meilleurs moyens d'apprécier et de constater cette volonté ».

Un long mois allait encore s'écouler, jusqu'au plébiscite du 22 avril, rempli de confusion et, souvent, d'anxiété. Le Piémont, en effet, ne mettait nulle hâte à exécuter le traité et bien que le Duché eût, virtuellement, changé de souveraineté, les autorités sardes continuaient à agir comme si rien ne se fût passé. Dans ce curieux régime transitoire, des comités pro-français se constituent, dans la première semaine d'avril, pour préparer le plébiscite et suppléer la carence des fonctionnaires. Tandis que, dans les provinces méridionales de la Savoie, l'idée française chemine rapidement, la situation est préoccupante en Chablais, en Faucigny et dans la partie du Genevois voisine du territoire helvétique. En dépit du zèle intense déployé par le clergé, l'esprit public est loin d'être unanime. Les paysans qui ignorent tout du suffrage universel, ne comprennent pas bien le sens de la votation prochaine; ils colportent des rumeurs pessimistes sur l'étendue limitée des franchises douanières, posées par eux comme condition à un suffrage favorable. Le 30 mars, le marquis Tredicini de Saint-Séverin, dans une lettre écrite de Douvaine (5), fait part de ses appréhensions à Greyfié de Bel-

(5) Publiée in Trésal (op. cit.), page 263.

lecombe. Il déclare que les assurances rapportées de Paris par les membres de la délégation sont insuffisantes aux yeux des populations et qu' « il faudrait quelque chose de plus... qu'un délégué de l'empereur visite le pays ». De son côté, Hippolyte Pissard, syndic de Saint-Julien-en-Genevoie, réélu député au Parlement subalpin lors des élections du 25 mars, presse les Tuileries de se prononcer catégoriquement sur la question de la Zone franche.

Le gouvernement impérial comprit que la situation risquait de se détériorer et agit avec rapidité. Au début d'avril, on apprenait dans la presse (6) que le sénateur Armand Laity, « ami personnel de l'Empereur », allait parcourir la Savoie pour s'enquérir de ses besoins, rassurer ses habitants sur leurs destinées futures et expliquer clairement les intentions de la France.

Laity pouvait, à bon droit, se parer de la confiance du souverain. Il était l'un des plus fidèles parmi la petite équipe des « amis des mauvais jours » qui avaient, depuis les années lointaines de la Monarchie de Juillet, attaché leur fortune à celle de Louis-Napoléon Bonaparte.

On ne possède pas, à vrai dire, des détails très abondants sur ce personnage, pas plus, d'ailleurs, que sur les autres familiers de Napoléon III, comme Piétri, le docteur Conneau, Mocquart ou Arese, sur lesquels on aimerait à être amplement renseigné car on devine que leur rôle fut souvent important. Armand François Rupert Laity était né à Lorient, le 13 juillet 1812, d'une famille originaire d'Auray, selon les renseignements aimablement fournis par M. l'Archiviste de la ville, et une parenté avec les Beauharnais l'alliait aux Bonaparte. Il entre, à dix-neuf ans, à l'Ecole Polytechnique et en sort officier d'artillerie. En 1836, il est en garnison à Strasbourg, comme lieutenant de pontonniers et il prend part avec enthousiasme au complot militaire qui, le 30 septembre, tente de soulever la garnison en faveur de Louis-Napoléon. Il entraîne son bataillon mais la résistance du commandant de place fait échouer l'affaire. Tandis que Louis-Philippe fait embar-

---

(6) On suivra commodément les événements et les fluctuations de l'opinion dans les deux excellents recueils de Dépollier (Louis) : *L'Annexion et la presse savoisienne*, Annecy, Dépollier, 1910, XIV + 552 p., et *La presse savoisienne. Après l'Annexion. La période transitoire, juin-décembre 1860*, Annecy, Dépollier, 1925, X + 294 p.

quer le prétendant pour les Etats-Unis, Laity est traduit, avec ses complices, devant la Cour d'Assises de Strasbourg et acquitté, aux acclamations du public. Il démissionne en 1837 et, l'année suivante, publie une *Relation historique des événements du 30 octobre 1836 ; le Prince Napoléon à Strasbourg* qui lui vaut un nouveau procès devant la Cour des Pairs et, en dépit d'une brillante plaidoirie de Michel de Bourges, une condamnation à cinq ans de prison et 10.000 fr. d'amende (7). L'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République apporte d'infanterie légère et attaché à la maison militaire du chef de l'Etat. Mais il démissionne à nouveau, dès le Coup d'Etat du 2 décembre, auquel il a participé. En juin 1854, il est nommé préfet des Basses-Pyrénées et, en juillet 1857, sénateur de l'Empire. C'est, désormais, un des nantis du régime dans cette fonction grassement rémunérée qu'il ne quittera qu'en 1870, pour rentrer dans la vie privée, à l'écroulement de l'Empire (8). En avril 1849, lors d'un dîner à l'Elysée chez le Prince-Président, un diplomate autrichien, excellent observateur des milieux politiques parisiens, le comte Rodolphe Apponyi, traçait le portrait suivant : « Les officiers du Prince Louis font tout leur possible pour ressembler à leur maître, ils réussissent plus ou moins dans cette tâche difficile. M. Laity, qui est de la taille du prince, est parvenu à lui ressembler d'une manière étonnante : d'immenses moustaches cachent entièrement sa bouche et une impériale plus grande encore cache son menton ; de plus, M. Laity cherche à fermer les yeux le plus possible, pour donner à son regard tout ce vague, toute cette absence d'expression qui caractérisent la physionomie du prince Louis, au point que je l'ai pris tout d'abord pour un proche parent, un cousin germain au moins de Bonaparte. » (8 bis).

---

(7) La Bibliothèque du Sénat conserve, dans le recueil factice intitulé « Procès politiques », une relation du *Procès d'Armand Laity accusé devant la Cour des Pairs du crime d'attentat contre la sûreté de l'Etat, recueilli par B. Saint-Edme,* Paris, Landois, 1838.

(8) Les archives du Sénat ne conservent rien sur Laity. Son dossier personnel de préfet est aux Archives nationales. Il n'apporte rien de spécial sur le personnage et les événements de 1860. Laity conspirateur est mieux connu que Laity sénateur. Les biographies générales, le Larousse du XIXe siècle et le *Dictionnaire des parlementaires* de Vapereau reproduisent pratiquement tous la même notice à son sujet.

(8 bis) *Vingt-cinq ans à Paris (1826-1852). Journal du comte Rodolphe Apponyi, attaché de l'ambassade d'Autriche à Paris.* Publié par Ernest Daudet. Tome IV (1844-1852), Paris, Plon (1926), p. 263.

La mission de Laity, accompagné de son secrétaire Fournier-Sarlovèze, futur sous-préfet de Thonon, avait un double but. Le premier, d'ordre psychologique : montrer le visage de la France riche et puissante et faire miroiter les avantages matériels de l'annexion. A cet effet, un état-major d'ingénieurs l'escortait, notant les travaux à exécuter. Le second, moins connu mais plus intéressant, d'ordre politique, Laity avait pouvoir de décision et on le verra prendre en main, avec une grande habileté, la préparation du plébiscite dont on voulait à tout prix qu'il fût une manifestation unanime du suffrage populaire. On ne saurait trop insister sur ce dernier aspect qui est vraiment déterminant.

De son périple dans une contrée pour lui totalement inconnue, Laity envoya des rapports presque quotidiens à son collègue au Sénat, Thouvenel, ministre des Affaires étrangères (9). Il dut en écrire d'autres à Billault, ministre de l'Intérieur, qui ne semblent pas avoir été conservés aux Archives nationales où, pour le moment, nous n'avons pu les retrouver. Mais ses missives au Quai d'Orsay nous montrent clairement que le choix de Napoléon III fut excellent, en même temps qu'elles nous livrent, sur la Savoie de 1860, le témoignage sincère et spontané — parfois brutal — d'un grand bourgeois parisien du Second Empire et d'un fin politique. Nous nous sommes borné à les éditer, en éclairant leur texte des quelques notes et commentaires utiles à leur intelligence.

Arrivé à Chambéry le 4 avril, Laity se rendit aussitôt chez M. Costa de Beauregard, la personnalité la plus éminente de la Savoie (10).

---

(9) Thouvenel (Edouard-Antoine), né à Verdun, en 1818, mort à Paris, en 1866, fut, avec Walewski, un des meilleurs ministres des Affaires étrangères du Second Empire. Après des voyages en Orient, il entre dans la diplomatie en 1840. Attaché d'ambassade à Bruxelles en 1845 puis chargé d'affaires et ministre à Athènes, il est nommé, en 1850, ministre plénipotentiaire à Munich. Après le coup d'Etat, il devient, le 14 février 1852, directeur des Affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères puis, le 3 mai 1855, ambassadeur à Constantinople et sénateur le 17 mai 1856. Le 4 janvier 1860, il succède à Walewski comme ministre des Affaires étrangères et sera lui-même remplacé par Drouyn de l'Huys, moins favorable à l'Unité italienne, le 12 octobre 1862. Il termine sa carrière comme président de la Commission de conciliation entre l'Egypte et la Compagnie du Canal de Suez.

(10) Une lettre semble n'avoir pas été conservée, puisque la première pièce du recueil, en date du 5 avril, porte le numéro 2. On usa du même procédé à Nice où, aux côtés du général Frossard, un autre sénateur, ami de l'Empereur, Piétri, vint préparer le plébiscite,

I

« Chambéry, 5 avril 1860.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai vu ce matin M. Costa de Beauregard ; vous savez que par sa fortune, par son nom, par son intelligence, il est la plus remarquable individualité de ce pays : il m'a reçu dans une splendide bibliothèque remplie de manuscrits et d'éditions précieuses. Il passe une grande partie de sa vie au milieu de ses livres et leur donne tous les instants qu'il ne consacre pas à la politique. C'est un esprit éminemment distingué. Il m'a parlé de l'Empereur et de la France en homme qui les aime et du Piémont en homme qui l'a beaucoup aimé mais qui s'est séparé d'un gouvernement dont les tendances actuelles ne peuvent plus lui inspirer aucune sympathie et s'est exprimé sur le compte du marquis (sic) de Cavour en termes remplis d'amertume. M. de Cavour persiste dans son mutisme ; pour lui, les Alpes se sont subitement dressées entre le Piémont et la Savoie comme un obstacle infranchissable. M. Lachenal (11), gouverneur d'Annecy, est arrivé ce matin à 11 heures : j'ai été fort content de lui. Il a de l'énergie et de l'activité. Il ne pense pas qu'il y ait beaucoup de sindics à changer dans son département. Si quelques-uns d'entre eux sont hostiles, ils ne sont pas à craindre et leur opposition ne sera que passive. On voit chaque jour des conversions s'opérer : tant que des doutes ont pu exister sur l'annexion, le parti français, quoique de beaucoup le plus nombreux, se montrait hésitant et timide et les Piémontais, au contraire, suppléaient au petit nombre par l'audace. Mais aujourd'hui que l'annexion est décidée, les rôles sont intervertis. Les députés savoisiens, au nombre de 16 sur 17, se sont réunis aujourd'hui à Chambéry (12). Sur les deux qui s'étaient rendus au Parlement, un s'est déjà retiré et est venu se joindre à ses collègues restés en Savoie. Il a été décidé à l'unanimité que les dé-

---

(11) Lachenal et Dupasquier venaient d'être nommés gouverneurs-régents d'Annecy et de Chambéry, en remplacement des intendants généraux piémontais, sur proposition de la délégation savoyarde à Paris.

(12) L'abstentionniste était Joseph-Agricola Chenal (1794-1881), député de Sallanches depuis 1848, démocrate d'extrême-gauche, ennemi de Cavour, mais davantage encore du Second Empire. Il s'opposa jusqu'au bout à l'Annexion et fut l'un des leaders de la campagne demandant l'union de la Savoie du Nord à la Suisse.



Le Sénateur Armand LAITY

(Cliché Bibliothèque Nationale).

possible de décider que les individus notoirement absents de leurs communes ne seraient pas portés sur la liste électorale et que les absents seraient admis à voter dans la ville où ils résident ? Le consul sarde, aidé d'une commission de Savoisiens choisis parmi les hommes les plus honorables, serait chargé de dresser la liste électorale de ses nationaux et il serait possible d'entourer le vote de garanties telles qu'on ne pourrait nous accuser d'avoir inventé des électeurs savoisiens (14).

« Je prie Votre Excellence de me faire connaître sa réponse par le télégraphe samedi avant midi. Je suis avec la plus haute considération, Monsieur le Ministre, votre très dévoué serviteur et collègue.

« A. Laity. »

Le sénateur se rendit immédiatement dans les provinces septentrionales, point névralgique du Duché. Il eut, à Bonneville, des conversations avec Joseph Jacquier-Châtrier, ancien député, qui défendait depuis 1848, l'idée de la Zone franche et il prit avec lui un certain nombre de dispositions pour neutraliser l'action en faveur de la Suisse. Bien que Laity n'ait pas relaté à Thouvenel ses entretiens avec Jacquier-Châtrier, son passage dans la capitale du Faucigny fut bien l'un des moments décisifs de sa mission. Non sans hésitations, Jacquier, constitutionnel-démocrate soutenant la politique de Cavour et, personnellement, peu enclin à admirer l'Empire autoritaire, venait de se rallier à la solution française, moyennant

---

(14) On sait que le vote hors de la Savoie ne fut admis que pour les militaires savoisiens en garnison en Piémont. Par contre, la proposition de Laity fut agréée en ce qui concerne la confection des listes électorales. Il est assez singulier de constater que ces documents, fondamentaux pour le plébiscite, furent établis non pas par les autorités communales mais par les comités pro-français. Voici, à ce propos, une lettre caractéristique du syndic de Bonneville, Dufour, à l'intendant du Faucigny (Archives communales de Bonneville. Registre des copies de lettres, année 1860 : « J'ai l'honneur de vous adresser le manifeste que le comité communal a fait afficher pour la votation du 22 courant. Les listes électorales sont également affichées aujourd'hui dimanche. Le nombre des électeurs n'est que de 190. Le comité a fait un recensement maison par maison et il n'a porté que les électeurs présumés devoir être présents le jour de la votation. Tout porte à croire que la presqu'unanimité des votes en faveur de l'annexion viendra couronner les efforts de l'administration. Connaissant le bon esprit de la population, je pense également que l'ordre le plus parfait règnera le jour de la votation ; cependant, pour le cas où se manifesterait quelque trouble, je désirerais savoir, Monsieur l'Intendant, à qui le président du comité devra s'adresser ; on m'assure que les carabiniers royaux ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir. Tous les officiers de la Garde nationale ont donné leur démission et le corps des pompiers n'a pas été reconstitué dès sa dissolution. Il est cependant indispensable qu'une force quelconque soit à la disposition du comité communal le jour des élections. En vous priant de vouloir bien connaître vos déterminations... ».

l'octroi de larges franchises douanières. C'est lui qui expliqua en détail, chiffres en main, à l'envoyé de Napoléon III, la situation économique si particulière des provinces septentrionales du Duché, étroitement tributaires de Genève. A Bonneville, un groupe de libéraux anticléricaux animait le pétitionnement en faveur du rattachement à la Confédération helvétique Les chefs en étaient les avocats Joseph Bard et Edgar Clert-Biron qui éditaient une feuille, *La Savoie du Nord*, où la mission de Laity faisait l'objet de comptes rendus malveillants. En dépit du récit peu flatteur que ce journal donne de la réception du commissaire à Bonneville, il semble bien que, grâce au nouveau syndic Guy et à Jacquier, l'accueil ait été empressé. Nous nous proposons d'ailleurs de revenir sur le rôle de ce dernier, vrai père de la Grande Zone franche et artisan trop méconnu de l'Annexion. Ses archives privées, incomplètement utilisées par Trésal, nous ont été aimablement ouvertes par son descendant, M. Guy Rochon du Verdier, et nous en tirerons quelques documents qui nous montrent bien le crédit dont jouissait l'ancien représentant de Bonneville au Parlement subalpin.

A la veille du traité de cession, Jacquier-Châtrier prenait position dans une déclaration signée par lui-même et ses amis et diffusée en Faucigny :

« Au moment où d'honorables citoyens croient dans l'intérêt de leur pays de protester les uns pour une annexion à la France, les autres pour une annexion à la Suisse, les soussignés, sans être indifférents, ont cru devoir suspendre toute manifestation jusqu'à l'heure où l'Auguste Maison de Savoie se serait fait entendre, en annonçant à la Savoye méridionale et septentrionale que les hautes raisons de sa politique l'avait engagée à la laisser arbitre de sa destinée ou libre de manifester ses vœux. Dans cette prévision seulement et devant l'agitation qui affecte si péniblement nos vallées, les soussignés déclarent qu'ils se rallieraient au drapeau qui porterait la devise : FRANCE mais ZONE. »

Dès le 6 avril, Greyfié de Bellecombe annonçait la visite de Laity :

« Monsieur et très honoré confrère,

« Monsieur le Sénateur Laity, ami particulier de l'Empereur, parcourt maintenant la Savoie en mission officieuse. M. Thouvenel a bien voulu me faire l'honneur de me prier de la faire connaître aux hommes les plus éminents de notre patrie.

« Je suis donc heureux, mon cher confrère, de vous annoncer sa prochaine visite à Bonneville. Il sera demain à Annecy et en repartira le lendemain pour le Faucigny et le Chablais. Il vous sera facile de connaître, par le nouveau gouverneur, le moment de son arrivée.

« Je crois que plus vous lui ferez de démonstrations, plus la France et l'Empereur le verront avec plaisir. Ainsi, pavoisez tant que vous pourrez.

« Agréez, je vous prie, mon cher confrère, l'assurance de ma haute considération.

« Chambéry, 6 avril 1860.

« Greyfié. »

Lors de la réception, Jacquier porta au sénateur le toast suivant, qui marqua sa prise de position officielle :

« Monsieur le Commissaire impérial !

« Les soussignés, membres du Comité français en Faucigny, qui ont pris pour devise l'expression « France et Zone ! » saluent de toutes leurs sympathies votre bienvenue en Savoye.

« Ils ont ensuite l'honneur de vous demander si, lors de la votation qui sera prochaine, il sera facultatif aux votants de réitérer la même expression.

« Connaissant à fond les besoins de cette province, ayant vu de leurs yeux l'effet spontané que l'espoir d'une entière liberté commerciale avec la Suisse et la France a produit sur nos populations, nous sommes convaincus, Monsieur le Commissaire impérial, qu'elles résisteront aux sollicitations des meneurs suisses, si cet espoir est changé en certitude par un vote *motivé et permis*. Une note au *Moniteur* ou une proclamation explicite à ce sujet auront sans doute un bien meilleur effet. Aussi n'est-ce que pour mieux assurer un vote aussi unanime que possible *pour la France*, que nous avons l'honneur de vous

poser cette question, digne, nous pouvons l'affirmer, de toute votre attention.

« Agréez, en attendant une réponse ou des ordres analogues, l'expression respectueuse de notre considération et nous sommes, Monsieur le Commissaire impérial, vos serviteurs très humbles. »

II

« Bonneville, 9 avril 1860.

« Monsieur le Ministre,

« M. le Gouverneur d'Annecy m'a remis la note ci-jointe qui contient l'indication des changements qu'il serait urgent d'apporter à l'administration de son département. Je prie Votre Excellence de vouloir bien demander par dépêche télégraphique au gouvernement sarde qu'il procède par la même voie au remplacement des fonctionnaires qui sont portés sur cette liste (15). Votre Excellence comprendra qu'elle doit insister très vivement pour qu'il soit fait droit sans aucun retard à sa demande. Je suis, avec la plus humble considération, votre dévoué serviteur et collègue.

« A. Laity. »

III

« Cluses, le 9 avril 1860.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai visité aujourd'hui les deux vallées de Cluses et de Sallanches. Je n'étais pas sans inquiétudes sur le résultat de mes incursions dans cette vallée de l'Arve qui a été énormément travaillée par les agents venus de Suisse. Mes appréhensions ne se sont pas, heureusement, réalisées. J'ai été reçu à Cluses par le Conseil municipal et la garde nationale rangée en bataille (16) ; c'était jour de marché, aussi y avait-il beaucoup de monde dans les rues. La ville tout entière était pavoisée. Les cris de « Vive l'Em-

---

(15) Cette pièce annexe manque. On destitua surtout des syndics en Chablais et en Faucigny. M. Luc Monnier a publié le texte de la circulaire de révocation dans son livre (op. cit.) p. 275.

(16) Le syndic était M. Guy, qui venait de remplacer le géomètre Jean Pierre Raphet, destitué pour ses sympathies pro-helvétiques. La ville comptait, selon le dernier recensement sarde de 1858, 1.925 habitants. Les indications administratives et démographiques que nous donnons sont tirées du dernier annuaire publié sous le régime piémontais, le *Calendario generale del Regno pel 1859*.

pereur ! » ainsi que les détonations d'artillerie m'ont accueilli dès mon entrée dans la ville et pendant que je visitais l'école d'horlogerie et les écoles communales, la foule se pressait sur mon passage en poussant des acclamations. Tous les curés du canton s'étaient réunis à l'église pour m'y recevoir. A Sallanches, la réception a été encore plus démonstrative et avait plus un air de famille qu'à Cluses. Cela tient peut-être à ce que la vallée y est beaucoup plus ouverte et que la ville a plus d'étendue pour s'y développer. Le curé surtout y est d'un enthousiasme pour la France dont on ne saurait se faire une idée (17). De Sallanches, je suis monté à Saint-Gervais par un chemin impossible et au risque d'y briser ma voiture. La journée a été passable mais les chemins qui sont, en général, fort mauvais, étaient détrempés par la pluie et chaque fois que je mettais pied à terre, j'étais obligé de marcher dans un pouce de boue. Je suis venu dîner à Cluses où le Conseil municipal m'a donné un banquet qui a duré *trois heures*. A la descente, on m'attendait sur mon passage et je ne rencontrais pas une charrette chargée de monde ou de paysans sans qu'aussitôt on ne me saluât des cris de « Vive l'Empereur ! »

« La ville de Cluses a été illuminée le soir. Je regarde donc la vallée de l'Arve comme animée de sentiments parfaitements français ; on ne peut certainement désirer une réception plus chaleureuse, plus enthousiaste que celle qui m'a été faite aujourd'hui. Une demi-douzaine de Suisses était venue aujourd'hui à Cluses ; ils ont dû voir par eux-mêmes que s'ils ont compté sur le Faucigny, il faut laisser tout espoir de côté. Je pars demain matin à cinq heures ; la journée sera très forte. Je visite Taninges, Samoëns, Saint-Geoire et j'arriverai à Thonon à 6 heures du soir. Veuillez agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

« A. Laity. »

Il est assez singulier que le Commissaire impérial ne se soit point rendu à Chamonix dont la réputation était déjà européenne. Peut-être les rigueurs de ce mois d'avrii 1860, exceptionnellement rigoureux et enneigé, l'en ont-

---

(17) Le curé de Sallanches était Rd Joseph-Marie Jacquier.

elles empêché ? Peut-être aussi l'accueil de la municipalité n'eût-il pas été aussi chaleureux que dans le Bas-Faucigny. La haute vallée de l'Arve, fief du député Chenal, auquel ses adversaires catholiques de Sallanches avaient ménagé la déception d'une réception particulièrement brillante au sénateur Laity, était un foyer d'opinions libérales hostiles à l'Empire (18).

IV

« Thonon, le 10 avril 1860.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai eu une journée bien pénible, mais dont les résultats sont de nature à me faire oublier toute fatigue : parti à 4 heures du matin de Cluses, je ne suis arrivé ici qu'à 7 heures du soir. J'ai déjeuné quatre fois et j'ai eu le bonheur d'échapper à un cinquième déjeuner ; j'ai parcouru une plaine couverte encore de 25 centimètres de neige. J'ai visité Taninges, où j'ai été reçu, comme d'habitude, par le curé, le syndic (19) et le Conseil municipal. Plus un M. Humbert, républicain assez ardent, ancien entrepreneur ayant gagné à Paris une fortune de trois à quatre millions : naguère Sarde dévoué parce que M. de Cavour logea chez lui au mois de septembre dernier et fit loger plus tard chez lui les princes de la Maison de Savoie, il était devenu partisan très passionné de l'annexion à la Suisse. Il a profité de la question de la zone pour se retourner vers nous et a tenu absolument à me conduire dans sa voiture à Samoëns, puis à me reconduire après le

---

(18) M. Monnier écrit (op. cit. p. 280) : « L'accueil qui fut fait au représentant de l'Empereur dans le Faucigny ne fut pas aussi enthousiaste que l'auraient voulu les autorités. Il fut particulièrement réservé à Samoëns et à Saint-Gervais. Et si Laity ne poussa pas jusqu'à Chamonix, c'est qu'il n'y était pas attendu ». Le sénateur aurait exprimé cette impression moins favorable qui aurait été rapportée à Londres.

Trésal a cité les rapports d'autres agents français, Savoyards établis à Paris, nommés Delacquis et Veillard, qui travaillèrent le Haut-Faucigny. Le premier, à Sallanches, invité au banquet de la Société philanthropique, dit qu'il a « fini par boire à la santé de l'Empereur de la France, et à la prospérité de la Savoie régénérée. Ce qui avait très bien disposé tout le monde pour la visite de M. Laity qui eut lieu le lendemain. » On l'avait par contre dissuadé d'aller à Chamonix qui « était pour ainsi dire vendu à Genève » et où « la propagande suisse se croyait sûre de son triomphe ». Il réunit le Conseil municipal et, au bout de trois heures de propagande, faisait promettre aux édiles de voter pour la France. Il notait enfin : « Je dois surtout mentionner ici M. le Curé de Sallanches qui a énormément fait pour la cause ; aussi je lui ai fait mes remerciements. » (Trésal, op. cit., pp. 266-270).

(19) Taninges avait alors 2.736 habitants ; le maire était Basile Orsat et le curé Rd Jean-Pierre Beaud.

déjeuner que j'avais acepté à Saint-Geoire. La réception de Samoëns, commune travaillée extraordinairement, ainsi que toute la vallée, par les Genevois (20), a été insignifiante, parce qu'on avait été prévenu de mon passage quelques instants seulement avant mon arrivée. Néanmoins, le vote sera bon. L'administration est ici encore à l'état d'enfance ; depuis trois jours, je ne reçois plus ni lettres ni journaux ; il est probable que tout cela court après moi et n'arrive que quand je suis parti. Cette lettre ne vous arrivera que vendredi matin. J'ai eu, à Saint-Geoire, une réception remplie d'enthousiasme ; depuis Saint-Geoire jusqu'à Thonon, tous les maires des communes, les curés et une partie des habitants se tenaient sur mon passage et le maire m'adressait un discours ; on faisait partir des boîtes. Quand les communes étaient éloignées, on me saluait à distance par des détonations. Tous les paysans, en passant devant ma très modeste calèche, faisaient entendre les cris de « Vive l'Empereur ! » (21).

---

(20) Toute la haute vallée du Giffre était la patrie des maçons et tailleurs de pierres pratiquant l'émigration saisonnière, spécialement à Genève, où un grand nombre d'entre eux s'étaient établis. C'était certainement une des parties du Faucigny qui avait, avec la Suisse, les liens les plus étroits et où l'opinion était la plus libérale. Samoëns était une très grosse commune de 3.226 âmes. A propos de l'attitude d'Humbert, on lira, dans le volume de Luc Monnier (op. cit. pp. 405-410), le récit de la mission en Faucigny de trois envoyés genevois qui montre combien l'opinion était tiraillée entre les propagandes helvétique et française et qui explique bien des « conversions » de la dernière heure. Voici leurs impressions de Taninges, en date du 22 mars 1860, trois semaines avant la visite de Laity : « Nous visitâmes de suite M. Humbert, député provincial, qui a protesté de toutes ses forces, à Annecy, contre la députation à l'Empereur ; c'est un homme qui a une immense fortune, gagnée à Paris et qui et revenu à Taninges, son lieu de naissance, où il a fait construire une magnifique résidence. Il est tout pour nous, il nous annonça qu'il partait le lendemain pour Saint-Jeoire faire une tournée en vue des élections de dimanche ; il nous dit que toute la vallée du Giffre était sincèrement et en grande majorité Suisse ; nous nous en sommes effectivement convaincus par nous-mêmes ; après avoir été très bien reçus... M. Humbert nous quitta en faisant des vœux sincères pour la réussite de notre cause commune. »

(21) Peut-être instruit par la tiédeur manifestée dans certaines communes du Faucigny, l'Intendant du Chablais, Didier, donna des instructions aux syndics de sa province dans une circulaire qui fut suivie à la lettre (citée par Monnier (Luc), op. cit. pp. 279-280) : « M. le Gouverneur m'annonce que M. Laity, sénateur de l'Empire français, en ce moment en Savoie, investi d'une mission particulière de S.M. l'Empereur, pour s'assurer sur les lieux des besoins des localités, visitera dans ce but le Faucigny et le Chablais. Comme il doit se trouver lundi à Bonneville, je pense qu'il arrivera en Chablais pour y faire sa visite ou dans l'après-midi de mardi 10 courant ou dans la matinée du mercredi 11. Je vous invite à prévenir sans faute, à la réception de la présente, les populations de votre commune de l'honneur insigne qui est fait au Chablais pour que, se portant en foule sur le passage de l'envoyé de S.M. Napoléon III, on lui prouve, par toutes les manifestations possibles, les sympathies du pays pour la France et son auguste chef. Vous devez, Monsieur le Syndic, réunir le conseil communal pour vous trouver sur le passage de ce haut fonctionnaire, faire pavoiser les maisons particulières aux couleurs françaises et allier les couleurs sardes et françaises pour les monuments publics ; ordonner des détonations de boîtes si la commune en possède ; réunir la garde nationale si elle est armée, ou tout au moins le corps d'officiers ; vous concerter avec l'autorité ecclésiastique pour faire sonner les cloches, en un mot, donner à cette réception tout l'éclat et toute la cordialité possibles. (9 avril 1860) ».

Enfin, à Thonon, la réception a été une des plus brillantes que j'aie encore eues (22) ; c'était une profusion de drapeaux tricolores ; 80 Suisses environ étaient débarqués dans la journée ; on leur a fait savoir que s'ils faisaient le moindre bruit, ils seraient arrêtés. Le soir, une sérénade avait attiré sous mes fenêtres la moitié au moins de la population qui me saluait de cris enthousiastes, chaque fois que je paraissais au balcon. L'illumination a été réellement très belle. La cause de l'annexion est parfaitement gagnée au point de vue politique. Toutes ces populations sont ardemment françaises. La question n'est plus qu'une question d'art, c'est-à-dire qu'il faut obtenir une majorité écrasante. C'est maintenant l'affaire des voies administratives. Je serai de retour à Chambéry vendredi ou samedi et je m'en occuperai.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis votre dévoué serviteur et collègue.

« A. Laity. »

V

« Annecy, le jeudi 11 avril 1860.

« Monsieur le Ministre,

« Je suis parti ce matin de Saint-Julien pour me rendre à Annecy en passant par Rumilly, petite ville de 5.000 âmes (24) qui, après avoir été le chef-lieu de sous-préfecture et tribunal de première instance, n'est plus qu'un chef-lieu de canton. Il est bien entendu que Rumilly aspire à recouvrer sa grandeur perdue ; quant à Saint-Julien, petit bourg de 1.000 âmes à peine (25), non content d'avoir un tribunal de première instance pour un arrondissement de 30 à 40 mille âmes, il aspire à devenir chef-lieu de sous-préfecture. Quoiqu'il en soit de ces exigences qui vont toujours croissant et qui menacent de m'engloutir

---

(22) Thonon avait 4.825 habitants. Le syndic était Jules Beaurain, élu député aux élections du 25 mars et le curé, Rd Joseph Trincaz.

(23) Allusion à la tentative de débarquement armé en Savoie de John Perrier et de ses compagnons, les radicaux genevois amis de James Fazy. On trouvera un excellent chapitre sur cette affaire in Monnier (Luc), op. cit. pp. 222-247.

(24) En 1858, Rumilly comptait 4.190 habitants ; syndic : Laravoire Joseph Ambroise.

(25) Saint-Julien comptait 1.227 habitants.



Edouard THOUVENEL,
Ministre des Affaires étrangères (1860-1862)

(Cliché Bibliothèque Nationale).

comme un flot menaçant, j'ai eu à Rumilly une réception admirable. Hommes, femmes et enfants se précipitaient sur mon passage en faisant entendre les cris mille fois répétés de « Vive l'Empereur ! ». Il m'était difficile de contenir mes larmes à l'aspect de ces bonnes populations qui nous sont si dévouées.

« Annecy, dont la Garde nationale, malgré l'enthousiasme d'une grande partie de la population, m'avait reçu assez froidement, veut avoir sa revanche. J'ai reçu, à huit heures du soir, la visite des chanoines du chapitre, des professeurs du lycée, des membres du Tribunal et du Parquet, des employés de l'administration des Domaines et une députation des marchands de la ville que j'ai rassurés en promettant que les droits perçus sur les marchandises françaises en magasin leur seraient restitués.

« Enfin, le Conseil municipal ayant à sa tête le syndic (26) a fait une démarche pour m'offrir, au nom des habitants, une fête qui me sera donnée mardi prochain. Le syndic a insisté pour que la fête ait lieu le 22 avril, afin qu'elle pût avoir une heureuse influence sur le vote. Je pars demain pour Faverges, Albert-Ville et Moûtiers.

« Je suis, avec la plus haute considération, votre dévoué serviteur et collègue.

«A. Laity. »

Au cours de son circuit en Tarentaise et en Maurienne, Laity put observer combien l'esprit des populations y était unanimement favorable à l'Annexion.

VI

« Moûtiers, vendredi 13 avril.

« Monsieur le Ministre,

« Me voici en Tarentaise, entouré de tous les côtés de hautes montagnes. La petite ville de Moûtiers, chef-lieu d'intendance, ayant un tribunal de première instance et un évêché, est enfouie au fond d'un puits ; par une nuit

---

(26) Aimé Levet, remarquable administrateur, né et mort à Annecy (1806-1889). Avocat libéral, syndic en 1852, premier maire français en 1860, chevalier de la Légion d'honneur au lendemain de l'Annexion, puis président du Conseil général (1861-63) et, en 1865, directeur de la succursale de la Banque de France.

sombre, il semble que ces montagnes vont s'écrouler sur la ville et l'engloutir (27). Je n'entrerai pas dans de longs détails sur les incidents de mon voyage d'Annecy à Moûtiers ; il faudrait me répéter. Je me bornerai donc à vous dire, Monsieur le Ministre, que l'accueil qui m'a été fait a été partout des plus enthousiastes, quoique les communes, grâce à la lenteur des communications, n'eussent été prévenues de mon voyage que quelques heures avant mon arrivée. Je me suis arrêté une heure environ à Faverges où j'ai visité, suivant ma coutume, l'église et les écoles, ainsi qu'une très belle manufacture de soieries, employant environ 1.500 ouvriers (28). Le matin, de 7 heures à 10 heures, avant mon départ d'Annecy, j'ai encore visité toutes les écoles et une superbe filature de coton qui donne du travail à 2.000 ouvriers environ. La ville d'Annecy est, au point de vue industriel, la plus intéressante de toute la Savoie. J'ai séjourné une heure à Albert-Ville. L'intendant, qui a été rappelé à Turin (29) n'a pas été remplacé ; l'administration est représentée par le secrétaire d'intendance, fonctionnaire purement bureaucratique et qui n'a aucune espèce d'autorité morale.

« Je ne sais si je vous ai déjà dit que l'intendant de Thonon, Savoisien d'origine, mais homme peu sûr (30), n'avait pas été mandé à Turin. Voyant avec quel entraînement les populations manifestait (sic) leur sympathies françaises, il affecte maintenant le plus grand dévouement ; il fera, je crois, son devoir, car il sent qu'il est, maintenant, de son intérêt de nous servir ; il n'en est pas moins vrai que c'est un homme sur lequel on ne peut guère compter. L'intendant de Bonneville est enfin nommé. C'est M. Guy, syndic de la ville, qui nous est complè-

---

(27) La capitale de la Tarentaise avait alors 2.026 habitants. Le syndic, François Carquet, ancien député, constitutionnel-démocrate ami de Cavour, avait été remplacé par M. Mayet ; curé, Rd Jean-Marie Blanc-Gonnet.

(28) Faverges faisait partie de la province de Haute-Savoie, chef-lieu Albertville. La ville comptait 3.174 âmes ; syndic : Blanc Maurice ; curé, Rd Antoine Marullaz.

(29) Albertville dénombrait 3.896 habitants ; syndic : Sondaz. L'intendant, piémontais, était le comte Alberti di Pessinetto ; le secrétaire, Rossi Sebastiano.

(30) C'était cet avocat Didier dont on a lu la circulaire aux syndics à l'occasion de la mission Lalty.

tement dévoué (31). Je n'ai pu arriver à Moûtiers qu'à la tombée de la nuit, ce qui n'a pas empêché que la réception qui m'a été faite n'ait été pleine d'enthousiasme. Monseigneur de Moûtiers (32) a tenu à ce que je logeasse chez lui : le soir, la ville était complètement illuminée ; devant partir demain matin à 5 h. 1/2, j'ai parcouru les rues dans la soirée, visité le collège, suivi constamment par la foule qui n'a cessé de crier « Vive l'Empereur ! ». J'ai reçu ce soir, à 10 h. 1/2, un pli du gouverneur de Chambéry qui se félicite des excellents renseignements qu'il reçoit de toutes les communes et qui m'écrit qu'il n'a plus *qu'à se croiser les bras*. Je ne l'entends pas ainsi, nous pourrons nous croiser les bras le 25 ou le 26, quand tous les procès-verbaux seront arrivés à Chambéry. Nous aurons alors construit une excellente maison et nous la livrerons aux administrateurs qui se chargeront de la rendre habitable, chose qui ne sera pas des plus faciles. »

Sur la même lettre, à la suite :

« Saint-Jean de Maurienne, le 14 avril.

« J'ai quitté ce matin à six heures la ville de Moûtiers. J'ai repassé par Albertville qui m'a fait un accueil aussi chaleureux que la veille et j'ai descendu la rive gauche de l'Isère jusqu'à Chamousset pour venir y prendre le chemin de fer. J'ai pu constater les ravages immenses causés par l'Isère ; au mois de novembre dernier, cette rivière a rompu ses digues et s'est répandue sur de vastes étendues d'excellentes terres qui ont été ensablées. Ces pauvres habitants se figurent que le gouvernement pourra maîtriser le torrent et le contenir dans son lit ; il faudrait dépenser pour cela des sommes énormes et encore serait-on bien assuré de contenir par des digues un torrent dont le fond s'est élevé de plus d'un mètre dans la dernière

---

(31) La personnalité la plus en vue du Faucigny était pourtant, on l'a vu, l'avocat Joseph Jacquier-Chatrier (1811-1876), ancien syndic, député libéral de 1849 à 1857, dont le rôle fut décisif. Les raisons de son éviction du poste d'intendant, bien que cette fonction eut été demandée pour lui par la délégation savoisienne à Paris, tout comme la relative défaveur dont il jouit après 1860, demeurent obscures. Jacquier-Chatrier n'avait pas pris part à la députation des Tuileries. Il fut sans doute desservi par le procureur Renand, son compatriote, remuant et arriviste. Peut-être surtout lui reprocha-t-on sa carrière de député libéral à Turin et ses liens avec Cavour.

(32) Mgr Turinaz (Jean François Marcelin), né au Châtelard, le 6 avril 1786, consacré le 6 mai 1838.

inondation ? La compagnie de Victor-Emmanuel a mis à ma disposition un train spécial : je me suis fait descendre à Aiguebelle et à La Chambre, chefs-lieux de cantons que j'ai visités (33). La première de ces localités, prévenue de mon passage depuis une demi-heure, m'a chaleureusement accueilli ; quant à la seconde, prévenue seulement quelques minutes avant mon passage, elle avait envoyé au devant de moi son syndic et quelques habitants. C'est d'ailleurs une petite et une pauvre commune. Arrivé à une heure à Saint-Jean de Maurienne (34), j'ai commencé par recevoir toutes les autorités, et accompagné de l'évêque, j'ai visité tous les établissements. Je suis descendu chez Monseigneur qui est un fort aimable homme : il a bien voulu inviter à dîner en mon honneur les personnages notables. Le soir, la ville était illuminée, sauf quelques maisons habitées par des fonctionnaires piémontais qui sont fort nombreux ici.

« Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis votre dévoué serviteur et collègue.

« A. Laity. »

Si la Maurienne, province aux opinions avancées, avait donné satisfaction (35), la Savoie du Nord continuait à être l'objet de préoccupations pressantes. Greyfié de Bellecombe, dans un rapport cité par Trésal, écrivait : « Les intrigues ont bouleversé tout ce qui est au Nord des Usses » et la question de la zone demeurait, plus que jamais, la clef du plébiscite.

VII

« Chambéry, le 15 avril 1860.

« Monsieur le Ministre,

« Encore la Zone ? Le Savoisien est tenace et défiant. Les mots ne lui suffisent pas, ce sont des actes qu'il lui

---

(33) Aigubelle, 1.137 habitants. Syndic : Girod Philibert. La Chambre, 612 habitants. Syndic : Chevalier Jean-Baptiste.

(34) Saint-Jean de Maurienne, 3.471 habitants. Syndic : l'avocat Richard. L'évêque était Mgr François Marie Vibert, né à Yenne, le 11 août 1800, docteur *in utroque*, consacré le 25 mars 1841, prélat domestique de Sa Sainteté.

(35) On lira dans Trésal (op. cit.), une amusante lettre de l'intendant de Saint-Jean de Maurienne, le comte Edouard Millet, de Faverges, à Greyfié de Bellecombe, sur la visite de Laity dans sa province (p. 261).

faut. J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence les pétitions de deux communes du canton de Saint-Julien, ainsi qu'une lettre de M. Pissard qui voudrait que je fasse connaître par la voie des journaux que la Zone aurait pour limite la ligne des Usses. Votre Excellence avisera car je ne puis prendre sur moi de trancher une pareille question. Si Votre Excellence est d'avis d'étendre la Zone jusqu'aux Usses, je la prie de me le faire savoir par le télégraphe.

« Je suis, avec la plus haute considération, votre dévoué serviteur et collègue.

« A. Laity. »

Au deux pétitions, qui ne figurent pas au recueil des papiers Thouvenel, est jointe cette importante lettre du syndic de Saint-Julien, Hippolyte Pissard (35 bis).

« Monsieur le Sénateur,

« Quelques instants après votre départ de Saint-Julien, j'ai reçu la visite du syndic et d'une députation du Conseil municipal de Cruseilles, commune populeuse située sur les bords des Usses (36), qui venait vous présenter une adresse au sujet de la Zone *jusqu'aux Usses*. Je m'empresse de vous transmettre cette adresse qui est signée par tous les conseillers municipaux et les chefs de famille de cette localité. Cette adresse est un nouveau et puissant argument en faveur de *la ligne des Usses*.

« J'ai également reçu, postérieurement à votre départ, une lettre que M. Thouvenel m'a fait l'honneur de m'adresser et qui confirme la dépêche télégraphique dont vous avez bien voulu me donner lecture à Saint-Julien. Cette lettre, comme votre dépêche, ne parle que du *bassin de Saint-Julien* ; il est bien vrai que vous avez eu la bonté de me dire que par bassin de Saint-Julien, on devait comprendre tout le canton de Saint-Julien et, conséquemment, Cruseilles et Frangy qui en font partie, ce qui portera la ligne de douane jusqu'aux Usses. Mais cette interprétation, malheureusement, n'est pas publique et n'est pas admise

(35 bis) Pissard (Hippolyte), né à Saint-Julien en 1815, député de 1849 à 1852, avocat à Saint-Julien, il représentera la Haute-Savoie au Corps Législatif.

(36) Cruseilles, 1.777 habitants. Syndic, Bouchet Lazare.

par tout le monde. Ainsi je lis dans le *Bons Sens* du 12 avril que la Zone serait restreinte au Nord du Mont de Sion, ce qui excluerait Frangy et Cruseilles. Pardonnez-moi, Monsieur le Sénateur, si j'insiste sur cette question ; mais il est de mon devoir de le faire, parce qu'elle a une grande importance sur le vote du 22 avril. Oserai-je donc vous prier, Monsieur le Sénateur, de faire connaître à nos populations, par la voie du *Courrier des Alpes*, que la Zone aura pour limite la ligne des Usses ; ce serait là une déclaration qui ne pourrait prêter à aucun (sic) équivoque et qui assurera à tout le canton de Saint-Julien et à la Semine (partie Nord du canton de Seyssel-Savoie) la facilité de leurs relations avec la Suisse.

« Je profite de cette circonstance pour vous remercier, Monsieur le Sénateur, de la bienveillance que vous nous avez à tous témoigné lors de votre passage à Saint-Julien ; nos employés supérieurs d'Outre-monts ne nous avaient pas habitués à tant de grâce et à tant d'affabilité. Votre voyage au milieu de nos populations savoisiennes a plus fait en faveur de l'annexion à la France que toutes les circulaires possibles et tous les articles de journaux.

« Je vous prie de vouloir bien agréer l'expression de la respectueuse considération avec lesquels (sic) j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Sénateur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Hippolyte Pissard,
« Député au Parlement. »

« Saint-Julien, 13 avril 1860. »

VIII

« Chambéry, le 15 avril 1860.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai quitté ce matin la ville de Saint-Jean de Maurienne pour rentrer à Chambéry. L'évêque qui exerce une très grande influence sur son clergé, tant à cause de son sçavoir que de l'aménité de son caractère et qui, en outre, est très sincèrement français, m'a soumis, avant mon départ, une fort grave question dont il a, je crois, déjà entretenu l'Empereur et sur laquelle je me suis bien gardé

de m'engager. Il voudrait que le mariage civil ne fût point introduit en Savoie et que le mariage religieux continuât à être le seul valable. C'est toujours la continuation du même système : tout prendre et tout garder. Monseigneur de Saint-Jean est, d'ailleurs, un très aimable homme, animé des meilleures intentions. Les communes voisines du chemin de fer s'étaient portées sur le passage de mon train et je me suis arrêté un instant aux stations de La Chambre et d'Aiguebelle, quoique j'eusse visité la veille ces deux localités. L'accueil de la commune de La Chambre a été beaucoup plus chaleureux que celui de samedi ; il est vrai qu'on ne m'y attendait pas et que, en outre, tous les habitants étaient aux champs. Aiguebelle a laissé éclater le même enthousiasme que la veille. Je me suis arrêté une heure environ dans chacune des petites villes de Saint-Pierre d'Albigny et de Montmélian (37). La réception y a été très enthousiaste. Enfin, Chambéry a voulu avoir aussi sa manifestation. Le gouverneur, le Conseil municipal et les officiers de la Garde nationale m'attendaient à la gare et le chemin assez long que j'ai dû parcourir pour me rendre à mon hôtel était bordé des deux côtés par une masse compacte de spectateurs qui m'ont salué des cris des « Vive la France ! » « Vive l'Empereur ! ». J'ai reçu, à mon arrivée, toutes les autorités. Le soir, la musique de la Garde nationale m'a donné une sérénade ; une foule considérable stationnait dans la rue. La ville de Chambéry me donne un banquet jeudi prochain.

« Je suis, avec la plus haute considération, Monsieur le Ministre, votre dévoué serviteur et collègue.

« A. Laity. »

IX

« Chambéry, le 18 avril 1860.

« Monsieur le Ministre,

« Je m'étais promis de ne plus vous parler des réceptions qui me sont faites dans les localités que je visite,

---

(37) Saint-Pierre d'Albigny, 3.288 habitants ; syndic : Pignier Louis. Montmélian, 1.192 habitants ; syndic : l'avocat François Bel.

afin de ne pas tomber dans des répétitions qui finiraient par devenir monotones. Je ne puis m'empêcher, cependant, de dire un mot de l'ovation extraordinaire que j'ai reçue hier à Annecy qui m'avait invité à assister à un grand banquet. La foule qui m'attendait à mon arrivée qui a eu lieu à 3 heures, était énorme, l'illumination de la soirée était splendide et j'ai parcouru, le soir, les rues principales de la ville, escorté de plusieurs milliers de personnes qui n'ont cessé de m'acclamer. Demain jeudi, la ville de Chambéry me donne un banquet, vendredi, je parcours les cantons d'Yenne, de Saint-Genis, de Pont-de-Beauvoisin et des Echelles. Malgré cet enthousiasme qui est on ne peut plus sincère, j'attends avec anxiété le résultat du vote et je crains qu'il ne soit pas aussi brillant que celui du Comté de Nice. L'apathie des populations de ce pays est désespérante ; elle existe depuis le bas de l'échelle jusqu'au sommet. J'ai eu beau parcourir la Savoie en tous sens, je n'y ai vu que de rares placards relatifs à l'élection ; j'ai beau stimuler le zèle du gouverneur, tous me répondent que j'ai tort de me tourmenter et que tout ira fort bien. Ils se contentent de quelques rapports de leurs intendants qui, naturellement, présentent les choses sous le jour le plus favorable, sans chercher à infuser dans la grande masse électorale cette ardeur sans laquelle elle ne saurait l'entraîner. Les dispositions sont excellentes ; si l'on portait l'urne du scrutin chez chaque votant, nous n'aurions pas deux mille *non*. Mais les paysans, quand on leur parle d'aller voter, répondent que celà est inutile, puisqu'ils sont déjà français. Croiriez-vous qu'il y a des syndics qui n'ont pas porté sur les listes les hommes ne sachant pas lire ? Croiriez-vous encore que les chefs-lieux de cantons seuls sont desservis par la poste et que les communes doivent y envoyer chercher leurs lettres ? Il y en a qui se contentent de le faire une fois par semaine. Je me demande avec effroi s'il n'existeraient (sic) pas encore quelques syndics n'ayant pas reçu les circulaires et instructions des gouverneurs. Je fais tout ce qu'il est humainement possible de faire pour remédier aux vices d'une administration encore à l'état d'enfance ; je suis secondé par les deux comités électoraux établis à Chambéry et Annecy ; chaque canton est parcouru par un

délégué des comités qui stimule le zèle des syndics et des électeurs ; rien ne sera épargné pour obtenir le succès le plus éclatant. Je serai sur la brèche jusqu'à la dernière heure. J'ai vu ce matin M. Mercier (38) qui ne quittera la Savoie qu'après le vote. C'est un homme fort distingué dont la magistrature savoisienne est très fière et qu'elle sera heureuse de voir appelé à la Cour de Cassation.

« Je regrette de ne pouvoir vous dire aucun bien de M. Girot (39), premier président : il me semble impossible qu'on le conserve à la tête de la Cour d'Appel de Chambéry ; je supplie Votre Excellence de ne prendre aucun engagement envers lui et d'attendre mon retour qui aura lieu vers le 28 ou le 29 de ce mois. Si M. Girot est conservé, toute la magistrature sera désaffectionnée ; déjà plusieurs conseillers parlent de ne pas aller voter et de s'abstenir, pour ne pas suivre l'exemple d'un chef qu'ils détestent.

« Le vrai président futur de la Cour d'Appel est M. de Greyfié (40). Je verrai celui-ci demain et je lui parlerai du désir qu'a M. de Cavour de voir la députation savoisienne se rendre à Turin (41). A qui sera délégué l'honneur de porter à l'Empereur le résultat général du vote ? Et la députation chargée de cette mission devra-t-elle se rendre à Paris immédiatement après que la Cour d'Appel aura

---

(38) Louis Mercier, né à Saint-Jeoire-en-Faucigny, le 28 février 1808, avait fait une brillante carrière de magistrat à Chambéry, puis à Turin. Nommé intendant général à Chambéry en 1849, il fut écarté des affaires en 1853 par Cavour qui le jugeait trop conservateur et nommé à la Cour d'Appel de Casale puis conseiller à la Cour de Cassation de Paris dont il devint, en 1877, premier président. Ce représentant éminent de la magistrature savoisienne, qui jouissait d'une très grande autorité morale, mourut en 1893.

(39) Louis Girod, libéral cavourien, avait remplacé, en novembre 1859, le premier président Cotta qui, bien que Piémontais, était universellement estimé. En dépit de l'avis de Laity, il fut maintenu, après l'Annexion, à la tête de la Cour d'appel impériale de Chambéry. Né à Rumilly en 1799, mort au château du Bourdeau (Savoie), en 1866, il avait fait une carrière de magistrat et d'homme politique qui explique sans doute les appuis dont il jouissait. Substitut de l'avocat fiscal général à Turin, sénateur à Gênes en 1838, sénateur au Sénat de Savoie en 1840, il fut élu député de Rumilly en 1848 puis nommé conseiller à la Cour de Cassation de Turin, avocat fiscal général (procureur général) près la Cour d'appel de Chambéry, en 1851, et sénateur du Royaume en 1858.

(40) Cavour, violemment attaqué par Garibaldi à propos de la cession de Nice, souhaitait que les députés savoisiens fussent présents à la Chambre subalpine pour prendre part aux votes sur la ratification du traité du 24 mars, afin d'éviter l'apparence d'une contrainte et d'augmenter la majorité favorable.

(41) Greyfié de Bellecombe, conseiller à la Cour d'appel, fut fait commandeur de la Légion d'honneur. Il eût certainement accepté le poste de premier président mais, avec un désintéressement remarquable, il n'intervint amicalement qu'en faveur du conseiller Mercier, destiné à la Cour de Cassation française. Il semble qu'il ait été assez rapidement déçu par l'orientation prise par l'Empire puisque, élu député de la Savoie au Corps législatif en 1860, il démissionna dès 1862, à propos de la question romaine et rentra définitivement dans la vie privée.

clos son procès-verbal ? J'avais proposé à l'Empereur qui l'avait accepté, de confier cet honneur aux députés récemment élus, ayant pour président M. de Greyfié : ils sont les vrais représentants de la Savoie et n'ont pas prêté serment de fidélité au roi Victor-Emmanuel. Je prie donc Votre Excellence de soumettre cette question à l'Empereur et de me donner des instructions à ce sujet.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération. Votre dévoué serviteur et collègue.

« A. Laity. »

« P.S. Jeudi 19 mars.

« J'ai vu encore ce matin M. Mercier. Je lui ai parlé de M. Girot : il s'est d'abord jeté dans les banalités ; mais quand il a vu que je le poussais, il a fini par m'avouer que M. Girot était à la fois incapable et malhonnête homme. M. Mercier porte sur sa figure l'empreinte de son caractère loyal, tandis que M. Girot a une physionomie qui ne saurait tromper l'observateur le plus vulgaire.

« Je vous envoie une seconde copie de la circulaire de M. Girot. J'ai été frappé de la pureté avec laquelle le plus petit fonctionnaire, le dernier curé de village, parlent le français ; on ne compterait pas, en France, plus de 40 départements aussi éclairés que celui-ci. M. Girot est le premier fonctionnaire *écrivant le savoyard* que j'aie rencontré jusqu'à ce jour. »

L'activité fiévreuse de Laity atteignit à son point culminant la veille de la votation, où il écrit à Thouvenel une longue lettre, en dépit des tâches qui l'assaillent.

X

« Chambéry, le 21 avril 1860.

« Monsieur le Ministre,

« Ainsi que Votre Excellence m'y autorise par dépêche télégraphique que confirme la lettre reçue aujourd'hui, je retiens ici un bataillon du 84e, fort à peine de 450 hommes (42). Il m'a paru avant tout nécessaire de ne

---

(42) Il s'agit des troupes françaises stationnées en Italie et qui regagnaient la France.

négliger aucune précaution indispensable au maintien de la tranquillité publique. Toutes les mesures seront prises, d'ailleurs, pour qu'on ne puisse nous accuser d'avoir voulu exercer une pression irrégulière sur les dispositions des habitants. Ainsi, dès demain matin, tous les postes seront remis à la Garde nationale qui restera seule chargée de la police de la ville et, pendant les deux jours de vote, les soldats seront consignés dans leurs casernes, en sorte qu'il n'en paraîtra pas un seul au milieu des votants.

« J'ai parcouru hier vendredi quatre cantons entiers. Ce sont ceux d'Yenne, Saint-Genis, Pont-Beauvoisin et des Echelles. Quoiqu'il soit tombé une grande quantité de neige (j'en ai trouvé en certains endroits une couche de 50 centimètres), les syndics des communes de chaque mandement étaient presque tous réunis aux chefs-lieux avec leurs Conseils municipaux. Les populations m'attendaient encore à dix heures du soir, malgré la neige qui tombait et des maisons isolées, situées sur mon passage, étaient illuminées. J'ai trouvé ces quatre cantons parfaitement organisés. Le syndic des Echelles ayant jugé convenable de tomber malade quelques heures avant mon arrivée (43), je l'ai fait suspendre ce matin par arrêté du gouverneur de Chambéry.

« La population de Chambéry qui, jusqu'à ce jour, n'avait montré guère d'entrain, par suite de l'inertie de son syndic provisoire (44), commence, depuis deux jours, à se mettre en mouvement. Le banquet qui m'a été donné avant-hier était on ne peut plus mal organisé : quelle différence entre ce qui s'est passé à Annecy. Ici on en avait fait une fête vraiment populaire, aussi l'enthousiasme y avait-il atteint le diapason le plus élevé ; à Chambéry, le banquet n'était autre chose qu'un dîner, auquel on n'avait même pas invité certaines personnes qui eussent dû s'y trouver et où l'on avait eu la maladresse de placer des convives d'un rang élevé de façon presqu'inconvenante. M. Lachenal a depuis quelques jours, déployé beaucoup

---

(43) C'était Claude Lanfrey.

(44) Le syndic provisoire était M. Falquet, conseiller à la Cour d'Appel qui avait remplacé Alexandre Perret. La vie municipale avait toujours été passablement agitée à Chambéry, surtout depuis 1848, à cause de l'existence d'un fort noyau de libéraux, très prévenus contre l'Empire autoritaire.

d'activité ; tout semble bien marcher dans sa province. L'enthousiasme sera plus grand à Annecy qu'à Chambéry; dans la première de ces deux villes, le gouverneur et le syndic (45) sont en rivalité et cette rivalité tourne au profit de l'élection, car c'est à qui surpassera l'autre. Néanmoins, à Chambéry, les corporations viendront voter drapeau en tête. J'ai donné des instructions pour que les anciens militaires soient réunis en corps et traversent la ville, drapeau déployé et tambour battant (il en sera de même dans toutes les localités un peu importantes de la Savoie). Une société de secours mutuels dite Société de l'Union et comptant 380 membres environ, composée d'ouvriers inclinant vers la démocratie, nous donnait quelqu'inquiétude. On craignait que les sociétaires ne s'abstinssent ou votassent *non*. Dès hier, leur adhésion nous était acquise. Mais on n'avait pu obtenir qu'ils vinssent voter en corps et avec un drapeau. J'ai réuni aujourd'hui, chez moi, le président et le bureau ; je leur ai démontré qu'ils avaient tout à gagner au changement de gouvernement qui allait s'opérer, que jamais aucun gouvernement n'avait autant fait pour la classe du peuple que le nôtre et ils sont partis de chez moi en me promettant de se conformer à mes désirs.

« On a quelques inquiétudes sur les dispositions des Genevois pour la journée de demain. On m'écrit qu'un assez grand nombre d'entr'eux se rendent à Saint-Julien, Bonneville, Thonon, pour y troubler les élections (46). J'ai écrit au gouverneur d'Annecy pour lui prescrire la formation de forts piquets de gardes nationaux dans les localités voisines de la frontière ; quoique les brigades de carabiniers soient très peu nombreuses, il a pu concentrer à Saint-Julien un capitaine et 15 carabiniers ; à Anne-

---

(45) Aimé Levet, syndic, et Lachenal (Albert-Eugène), gouverneur-régent né et mort à Annecy (1796-1883), docteur en médecine, syndic en 1843, puis secrétaire général (premier officier), au Ministère de l'Intérieur, en 1852. Député, invalidé en 1848, puis réélu de 1853 à 1855 dans le collège d'Annecy et dans celui d'Ugine de 1857 à 1860. Nommé commandeur de Légion d'honneur en 1860, il sera maire d'Annecy, pendant quelques mois, en 1874. On verra, sur les hommes politiques du temps de l'Annexion, les notices biographiques recueillies par Miquet (Félix) : *Les représentants de la Savoie au Parlement sarde. Les députés*, in « Revue Savoisienne », 1895, pp. 250-270.

(46) On lira sur la journée du plébiscite en Savoie du Nord un intéressant chapitre in Monnier (op. cit. pp. 264-337), et notamment le récit de trois reporters anglais, dont le correspondant du *Times*, venue assister à la votation à Bonneville,

masse, un maréchal des logis et 10 carabiniers. De plus, un inspecteur des douanes est parti à quatre heures pour le Genevois afin d'y concentrer le plus de douaniers que celà pourra se faire, sans nuire au service ordinaire. Le résultat de Nice est fort bon. Aurons-nous ici le même succès ? Le temps n'est pas pour nous. Il a neigé pendant plus de vingt-quatre heures ; un grand nombre de communes dans la montagne doivent être d'un accès difficile et nos dernières instructions n'auront pas pu y parvenir en temps opportun. Malheureusement, le ciel est encore bien sombre. Il est minuit juste et dans quelques heures le scrutin va s'ouvrir. Ma tâche est accomplie : nulle puissance, nulle habileté humaine ne sauraient conjurer désormais l'arrêt irrévocable de la destinée.

« Je suis avec la plus haute considération, Monsieur le Ministre, votre dévoué serviteur et collègue.

« A. Laity. »

XI

« Chambéry, le 22 avril 1860.

« *Urgent.*

« Monsieur le Ministre,

« La Cour d'appel de Chambéry n'a pas encore reçu d'instructions relativement au dépouillement des votes auquel elle doit procéder, conformément à l'article VI de la convention passée entre les deux gouvernements. La Cour, n'ayant pas été saisie officiellement, il pourrait se faire que certains membres eussent des scrupules et refusassent de procéder au dépouillement. Je vous prie donc, Monsieur le Ministre, d'écrire immédiatement à Monsieur le Comte de Cavour, par la voie télégraphique, pour le prier d'envoyer immédiatement le décret en vertu duquel la Cour sera régulièrement saisie (47). En tous cas, veuillez me faire demain matin une dépêche télégraphique qui me

(47) Tous les documents officiels concernant la mission de contrôle de la Cour d'Appel, la nomination des commissaires sarde et français pour l'échange des souveraînetés, les conventions réglant la passation des pouvoirs, ont été édités dans le recueil des *Documents et notices publiés par le Conseil général de la Savoie à l'occasion du cinquantenaire de la réunion de la Savoie à la France.* Chambéry, 1910, Imp. Nouvelle, 155 p. Les documents diplomatiques piémontais ont été édités dans la série des volumes de la correspondance de Cavour, tome intitulé : *Il Carteggio Cavour-Nigra. La cessione di Nizza e Savoia e le annessioni dell'Italia centrale.* Bologne. N. Zanichelli (1928).

permettra de presser sur la Cour et d'obtenir qu'elle passe outre si quelques objections se produisaient mardi matin.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de la haute considération de votre dévoué serviteur et collègue.

« A. Laity. »

Enfin arriva le jour de la votation, si impatiemment attendu. Le temps, extraordinairement froid pour la saison, s'éclaira, peu après l'ouverture du scrutin, fixée à huit heures. En fait, presque tous les votants se rendirent aux urnes le premier jour du vote et le lendemain fut employé à recenser et à conduire dans les mairies les abstentionnistes.

XII

« Chambéry, le 22 avril 1860.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence une copie de la réponse qui m'a été adressée par M. le Comte Greyffié au sujet du désir exprimé par M. de Cavour de voir la députation savoisienne se rendre à Turin. Cette réponse, dont j'envoie l'original à M. le Baron de Talleyrand, n'a pu encore recevoir l'approbation que de trois des collègues de M. de Greyffié, les autres étant absents. Mais je ne doute pas qu'elle ne reçoive l'adhésion de tous les députés, moins deux ou trois, peut-être (48). J'ai rendu compte à Votre Excellence par dépêche télégraphique de la physionomie qu'ont prise hier les villes d'Annecy et de Chambéry. L'enthousiasme y a été très grand et il en a été de même dans toutes les communes sur lesquelles nous avons pu avoir des renseignements.

Nul doute que la Savoie tout entière ne se soit associée à ce grand mouvement d'entraînement vers la France. Les

---

(48) Dès le 11 avril, quinze députés sur dix-sept, à l'exception de Chenal élu à Sallanches, et Louaraz, nommé à Saint-Pierre d'Albigny, tous deux constitutionnels-démocrates, avaient, par une lettre au président du Parlement, déclaré qu'ils n'assisteraient plus aux débats, jusqu'au plébiscite. Ils affirmaient que : « Le résultat de ce vote ne peut être douteux, car les Alpes, la langue, les mœurs, les relations commerciales, rendent la Savoie française. Elle votera donc la réalisation politique de ce que la nature a déjà fait et avec d'autant moins d'hésitation qu'elle a déjà la certitude qu'elle ne sera pas démembrée et qu'elle trouvera dans une zone douanière pour les provinces qui en ont besoin, la sauvegarde de leurs intérêts commerciaux ».

communes qui seront restées en dehors du courant seront très peu nombreuses et se perdront dans la masse. On doit aujourd'hui, dans les villes et dans les communes où les populations ne sont pas trop éparses, aller chercher les personnes qui se sont abstenues hier et les prier de se rendre au scrutin. Nous gagnerons ainsi plusieurs milliers de voix ; malheureusement, la grande quantité de neige tombée vendredi et samedi nous en aura enlevé un grand nombre. Mais que faire contre de pareils obstacles ? S'incliner et se soumettre humblement.

« L'enthousiasme qui s'est emparé des populations de Chambéry, ordinairement si froides, a singulièrement frappé les personnes appartenant à la haute classe de la société ; il les a en même temps rassurées, car il leur donne une bien grande idée de la force d'un gouvernement qui peut exercer sur les masses une action aussi puissante ; le nom seul de Napoléon est capable de calmer et de rendre docile à sa voix cette mer si orageuse qu'on appelle le peuple.

« Je ferai demain une visite aux deux cantons de Seyssel et de Ruffieux. Jeudi l'on m'offre à Chambéry un grand banquet auquel assisteront 600 personnes (49) ; c'est la contre-partie du malencontreux dîner que m'a donné la municipalité de Chambéry. Il est possible que la Cour d'appel termine ses opérations de dépouillement jeudi prochain : je partirai alors vendredi pour Paris. Je ne crois plus avoir l'occasion d'adresser de rapport à Votre Excellence ; les dépêches télégraphiques seront désormais suffisantes, puisque la question est entrée dans le domaine des chiffres qui sont plus éloquents que tous les rapports du monde.

« Ma mission politique est terminée ; il ne me reste plus qu'à rendre compte à mon gouvernement des résultats généraux de cette mission.

« Je suis avec la plus haute considération, Monsieur le Ministre, votre dévoué serviteur et collègue.

« A. LAITY. »

---

(49) Chambéry effaça la mauvaise impression laissée par la première réception en donnant à Laity, dans la salle du Théâtre, un grandiose banquet, réunissant 700 convives qui avaient payé une souscription de cinq francs.

Désormais, le sort en était jeté : la Savoie était française et les craintes de Laity apparaissent vaines, tant le succès du plébiscite était éclatant. Le 29 avril, une fois les minutieuses opérations de vérifications des procès-verbaux terminées, la Cour d'appel rendit publics les chiffres officiels : inscrits : 135.449 ; votants : 130.839 ; bulletins nuls : 71 ; *Non* : 235 ; *Oui* : 130.839.

Les populations étaient impatientes de consommer définitivement la rupture avec le Piémont car elles étaient lasses d'un état transitoire qui durait depuis des semaines. Il fallut encore attendre plus d'une quinzaine. Le 10 mai, la Chambre piémontaise, où seuls Chenal et Louaraz représentaient la Savoie, examina le Traité du 24 mars qui ne fut ratifié que le 29, au terme de discussions orageuses, par 229 voix contre 33 et 25 abstentions ; le Sénat fit de même, par 92 voix contre 10. Le 12 juin, un sénatus-consulte du Sénat impérial sanctionnait la cession, à l'unanimité.

Il appartiendra encore au sénateur Armand Laity de mettre le point final à cette annexion qu'il avait si activement préparée. Il fut nommé, le 30 mai, commissaire extraordinaire du gouvernement français pour prendre possession de la Savoie, au nom de Napoléon III et la recevoir des mains du délégué sarde, le chevalier Carlo Bianchi di Castagné, procureur général du Roi près la Cour d'Appel de Savoie. Laity, dans une ultime missive à Thouvenel, décrivit cet événement historique, sur lequel, d'ailleurs, nous n'avions pas de relation détaillée.

XIII

« Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le procès-verbal destiné à constater la remise de la Savoie à la France, ainsi que le procès-verbal annexe relatif aux questions de détail qui devront être réglées soit par les commissaires extraordinaires, soit par les délégués qu'ils auront nommés. Mes deux dépêches télégraphiques du 13 et du 14 vous informent à peu près de tout ce qui s'est passé ici. M. Bianchi est l'ancien procureur général de

Chambéry, il n'a accepté la mission de commissaire extraordinaire que sur les vives instances du gouvernement. Comme j'étais arrivé le premier à Chambéry, j'ai voulu lui rendre la première visite ; mais il m'a fait prier de ne pas me déranger, son intention formelle étant de venir le premier chez moi. Notre entrevue a été fort convenable. Elle a eu lieu en présence du Gouverneur et du Préfet de Chambéry (50) ; après la vérification de nos lettres-patentes, nous avons arrêté les dispositions à prendre pour le lendemain.

« Il n'a pas voulu qu'une voiture allât le chercher à son hôtel pour le conduire au Palais du Gouvernement, les troupes formant la haie sur son passage et il a déclaré préférer venir me prendre à mon hôtel, d'où nous nous rendrions au château. C'est ce qui a eu lieu effectivement. J'étais, naturellement, en costume de sénateur, M. Bianchi en habit noir ; j'ai tenu à ce qu'il prît la droite. Mon procédé a paru le toucher. Arrivé au château, nous avons traversé un premier salon, dans lequel se trouvaient réunies toutes les autorités civiles et militaires et nous nous sommes rendus dans un second salon où a eu lieu la signature des procès-verbaux, en présence des deux gouverneurs, des deux préfets et de l'archevêque (51). Le commissaire sarde s'est immédiatement retiré par une porte de derrière, ne voulant être vu par personne. Il a refusé, comme on devait s'y attendre, d'assister au *Te Deum* chanté dans la cathédrale, ainsi qu'au grand dîner que j'ai donné le soir (52).

---

(50) Les trois derniers intendants généraux piémontais, Pietro Magenta, à Chambéry, Luigi Salino, à Annecy et Ottavio Ferrero della Marmora, à Nice, furent remplacés, en Savoie, par M. Dieu, préfet de la Haute-Saône ; en Haute-Savoie, par M. Lavainville, sous-préfet de Valenciennes, que devait bientôt remplacer un Savoyard de naissance, Anselme Peletin, et par M. Paulze d'Ivoy, préfet de la Vienne, dans les Alpes-Maritimes. Le Comté de Nice avait été remis à la France, le 14 mai, dans les mêmes formes que le Duché de Savoie.

(51) C'était Mgr Alexis Billiet, né le 23 février 1783 aux Chapelles-en-Tarentaise, consacré évêque de Maurienne le 19 mars 1826 et transféré à Chambéry le 27 avril 1840. Prélat remarquable et savant renommé, il sera nommé, peu après, commandeur de la Légion d'honneur, sénateur de l'Empire, et recevra le chapeau de cardinal.

(52) « Le soir, un dîner de 60 couverts réunit, à l'hôtel du Petit-Paris les autorités et les notables de la ville. M. Dupasquier but à la France, le sénateur Laity à l'Empereur, le général Verger à l'Annexion, le nouveau préfet Dieu à la Savoie, et le baron d'Alexandry, nommé maire de Chambéry, à M. Laity qui promit, ce soir-là, le sel à 10 centimes, le railway d'Aix à Annecy, le maintien de l'Académie des Sciences et de l'Ecole des Arts et Métiers. Les réjouissances, illuminations, sérénades se continuèrent ainsi le 16 et le 17 » (in Tardy (Joseph) : *La Savoie de 1814 à 1860*. Chambéry, Perrin, 1896, 308 p., pages 298-299).

« Quand à la prise de possession elle-même, un étranger ignorant ce qui s'est passé depuis quelques mois et qui eût passé par hasard dans ce pays eût cru, à voir l'appareil militaire que nous avions développé pour donner plus de solennité à la fête, qu'il s'agissait d'un pays conquis par la force et non par le suffrage universel.

« Les habitants ont à peine pris part à l'acte qui consacrait leur annexion à la France et celà a tenu à deux choses ; à une pluie battante qui n'a cessé de tomber pendant 24 heures et à la maladresse de la municipalité qui n'a fait afficher qu'à midi ce qui devait se passer dans la journée. Immédiatement après la signature du procès-verbal, j'ai reçu toutes les autorités ; à deux heures, je me suis rendu au Palais de Justice, pour faire prêter serment à la Cour impériale et à 3 heures a eu lieu le *Te Deum*.

« Tel est le récit de cette journée qui, pour n'avoir pas été l'objet de bruyantes manifestations, n'en a pas moins comblé le vœu des populations.

« Je suis avec la plus haute considération, Monsieur le Ministre, votre dévoué serviteur et collègue.

« A. Laity. »

« P.S. — Je prie Votre Excellence de m'accuser réception par le télégraphe des deux procès-verbaux. »

La prise de possession officielle fut notifiée aux Savoyards par une proclamation de Laity, en date du 14 juin :

« Habitants de la Savoie !

« Vos vœux sont accomplis. Muni des pleins pouvoirs de Sa Majesté l'Empereur, je viens de signer avec le Commissaire extraordinaire de Sa Majesté de Roi de Sardaigne, l'acte qui constate la remise du territoire savoisien et sa réunion à la France.

« A dater de ce jour, vous êtes Français par la nationalité comme vous l'étiez déjà par tous vos sentiments. C'est donc au nom de l'Empereur que je vous reçois dans la grande famille qui est heureuse et fière de vous ouvrir ses rangs. Confondus avec les nôtres, vos intérêts seront désormais l'objet de la constante sollicitude du Souverain

qui a porté si haut la gloire et la prospérité de la France. »

Tandis que la Savoie recevait les nouveaux fonctionnaires français et s'accoutumait, peu à peu, à l'intégration à sa nouvelle patrie, le sénateur Laity regagnait définitivement Paris. Une promotion au grade de Grand Officier de la Légion d'honneur allait sanctionner l'œuvre de l'un des meilleurs artisans de la réunion de la Savoie à la France.

Paul GUICHONNET.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

DANS LES PUBLICATIONS. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie. — 6e série. Tome I, 1953.

Ce volume présente des travaux réellement remarquables et d'un si vif intérêt que, malgré le retard, nous tenons à signaler les principaux à l'attention des lecteurs de la *Revue Savoisienne.*

Mais avant d'aborder les études de M. André JACQUES et de M. André PERRET, ne devons-nous pas nous arrêter au discours de M. Charles ARMINJON, l'éminent président de ladite Académie, pour la *restauration du monument des frères de Maistre.* Discours d'une extrême délicatesse qui nous rappelle l'histoire du monument, qui exalte la pensée maistrienne et souligne l'admiration fervente de Joseph de Maistre pour la France et pour sa langue, laquelle est aussi celle de la Vallée d'Aoste dont le représentant à la cérémonie, M. Paul FARINET, député, prononça des paroles d'une haute valeur patriotique.

1° Les Antiquités et objets d'art classés dans le Faucigny. Causerie de M. André JACQUES, conservateur des Antiquités et Objets d'Art de la Savoie et de la Haute-Savoie, membre d'honneur de l'Académie Florimontane comme M. Ch. ARMINJON. Bien que l'artiste s'excuse de se limiter à une vue cavalière, très sommaire, des objets les plus curieux qu'on y rencontre, sa causerie constitue un captivant enseignement, plus encore une véritable révélation pour nombre de Savoyards et même de Faucignerands. De la grande vallée centrale de l'Arve qui conserve quelques inscriptions gallo-romaines, M. André JACQUES nous conduit dans les vallées les plus reculées pour rencontrer les objets du moyen-âge. « Les églises de montagne, par leur éloignement et par la piété des montagnards, écrit-il, ont conservé beaucoup mieux leurs reliques que celles de la plaine ». L'Abbaye augustine de Sixt offre tout un trésor à l'admiration dont le galbe puissant de la crosse d'ivoire du Bienheureux Ponce de Faucigny (XIIe siècle). Autre trésor, plus connu celui-là, à l'ancienne abbaye d'Entremont, puis tout proche, au Petit-Bornand, une Descente de Croix (XVIe siècle) de l'école du Caravage qui a sa réplique à la cathédrale d'Annecy, l'original est

au Vatican. Mais un très grand nombre d'églises et chapelles des hautes vallées possèdent des objets de valeur : relables, tableaux, reliquaires, ornements offerts aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècle, généralement par des émigrants du pays ayant fait fortune à l'étranger. surtout en Allemagne. « Ils revenaient au pays natal et se faisaient un devoir de faire profiter leur paroisse de leur fortune, dont généralement un tiers était consacré à l'église, d'où cette richesse qui nous étonne dans ces pauvres villages... ». Plusieurs pages sont consacrées à ces retables si caractéristiques qui devaient être l'émerveillement du villageois et constituaient un éclatant hommage à l'Eucharistie. Un retable particulièrement curieux est celui de la chapelle de Chatrix, à Saint-Nicolas-de-Véroce, dédié à l'Assomption mais où figurent Marie-Thérèse et l'empereur François de Lorraine.

Quant aux sculptures sur bois, M. André JACQUES les dit réalisées avec amour et caractère, malheureusement beaucoup furent détruites au XVII^e^ siècle et le reste at rop souvent émigré aux musées de Genève ou d'Annecy, ou emporté par les antiquaires au début de notre siècle, pendant la triste période des Inventaires. Et combien nous applaudissons à cet avis si judicieux qu'il nous donne : « Certes les musées sont un refuge pour les œuvres d'art, mais ne serait-il pas préférable, chaque fois que la chose est possible, de les laisser dans l'édifice pour lequel elles ont été exécutées. Le voyageur aurait plus d'intérêt à les rencontrer sur place en découvrant la vie ancienne, et les objets, une fois préservés par le classement, les habitants eux-mêmes éprouveraient une certaine fierté de cette distinction. Ainsi avec ces disparitions s'en vont les images et le charme de la vieille foi et d'esprit du pays ».

Il nous est agréable de saisir cette occasion de pouvoir féliciter et remercier notre éminent confrère d'avoir ainsi fixé et préservé par le classement nombre d'œuvres en Faucigny, comme le grand Christ en croix de Samoëns, ou la statue de sainte Hélène découvrant la croix dans l'oratoire de la Madeleine à Cornier.

De belles reproductions photographiques ilustrent cette savante étude.

2° Les origines de l'expansion monastique en Savoie. Sous la signature de M. André PERRET, archiviste en chef de la Savoie, elles remplissent les 32 pages qui font suite à la causerie de M. André JACQUES.

S'appuyant sur les recueils de textes qui, dit-il, font le plus grand honneur aux érudits régionaux, permettent à l'auteur « de dégager des vues d'ensemble sur la pénétration monastique dans les vallées alpines de Savoie ». Mais au préalable il souligne l'importance de l'influence exercée en Savoie par ces deux Abbayes considérables que furent Saint-Maurice-en-Valais et la Novalaise. La première, dont M. PERRET rappelle l'histoire glorieuse et la vocation routière, est occupre depuis 1128 par les Chanoines réguliers de Saint-Augustin ; la seconde établie au VIII^e^ siècle sur le versant piémontais du Mont-Cenis, dépendant de l'évêque de Maurienne, était un centre bénédictin et un foyer de culture. Le rayonnement de ces deux Abbayes qui a été assuré par les grandes voies de péné-

tration à travers les Alpes, a favorisé l'expansion monastique dans les vallées proches de ces voies, puis vinrent les fondations princières comme Talloires... Les Bénédictins et l'Ordre de Cluny, écrit l'auteur, sont les bénéficiaires de ces fondations. Rapidement, l'Abbaye de Savigny, à proximité de Lyon, élendra sa pénétration en Savoie de même que celle de Saint-Martin d'Ainoy, de Saint-Claude, de Saint-Rambert en Bugey, de Saint-Michel de la Cluse en Piémont. De Cluny dépendront le prieuré de Contamine, nécropole de la Maison de Faucigny, et celui de Saint-Clair à Dingy.

Mais Citeaux dont la règle austère réagit contre le succès temporel de Cluny, conquiert par saint Bernard, Saint-Jean d'Aulps illustré par saint Guérin, et dont un essaim formera Hautecombe. Tamié, dirigée par saint Pierre de Tarentaise, est la plus ancienne abbaye cistercienne de Savoie (1132). Peu après naîtra le Prieuré de Cisterciennes de Bonlieu dont un groupe s'établira en 1179, à Sainte-Catherine du Semnoz.

M. Perret jette aussi un regard sur les chapitres canoniaux que le renouvellement de la vie régulière pénètre parallèlement, se fondent alors les Chanoines réguliers de Saint-Augustin. L'Abbaye d'Abondance et le Prieuré de Saint-Martin de Miséré, en Dauphiné, en assureront le rayonnement en Savoie. Un des chanoines d'Abondance, Ponce de Faucigny, le futur fondateur de Sixt (1144), rédige un sommaire de la règle de Saint Augustin. Et le prestige de cette Abbaye est tel que son Abbé sera appelé à réformer et à diriger le chapitre même de Saint-Maurice-en-Valais, occupé toujours par le même ordre de même que l'hospice célèbre du Grand-Saint-Bernard.

Enfin, pénètrent en Savoie, les Chartreux nés en 1084 dans le massif voisin qu'ils ont illustré. Ils trouveront, chez nous, des lieux retirés, propres à leurs aspirations : Vallon, Pomier, Saint-Hugon, Aillon..., le Reposoir où, comme l'on sait, ils furent envoyés par saint Anthelme à la demande d'Aymard de Faucigny, frère du bienheureux Ponce. *Repausatorium* fut le nom qu'ils donnèrent à ce paisible vallon.

Cette extraordinaire éclosion de vie monacale se déroulait en ces XI^e^ et XII^e^ siècles qui furent des plus glorieux pour l'Eglise, mais avec eux, la propagation de ces grand Ordres, dit M. Perret, peut être considéré comme terminée car, dès le siècle suivant, une sorte de déclin « frappe les Monastères faisant partie du paysage rural et liés à la civilisation agricole. L'élan vers la vie religieuse va prendre une autre forme et ce sera l'essor des Ordres mandiants nés avec les cités et les bourgs... ».

Néanmoins nombre de ces monastères primitifs devaient avoir une très longue existence. Certains, en dépit des destructions et révolutions, sont toujours florissants, tels Hautecombe et Tamié.

Ayant réfuté l'opinion erronée selon laquelle la fondation des abbayes aurait été laissée à l'improvisation de moines mûs par quelque inspiration soudaine au hasard d'un voyage, M. Perret en terminant sa remarquable étude, exalte les qualités que devait posséder le fondateur, cet « homme de Dieu qui dans une châsse dort de son dernier sommeil ».

L. Pfister.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

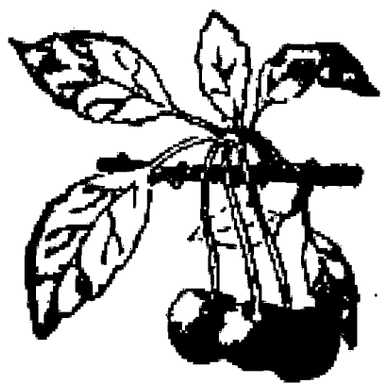
de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1956

Quatre-vingt seizième année



ANNECY
Imprimerie DÉPOLLIER
—
1956

Pass Sucl

96e année - 1956 1er et 2e trimestres

ACADEMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 8 février 1956 (*)

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE COUTIN

Ayant excusé le Président, M. d'Orlyé, absent, M. le Chanoine Coutin adresse des félicitations à nos confrères, M. Armand, président de la S.N.C.F., élu à la dignité de Grand Officier de la Légion d'honneur ; M. René Laydernier, nommé chevalier au titre militaire ; Mme Biennier, nommée officier d'Académie. Il adresse des vœux de rétablissement à M. le Chanoine Fromaget, victime d'un grave accident d'automobile.

M. Paul Tapponnier donne lecture de l'adresse, qu'au nom de la Florimontane, il présenta à M. Louis Blondel, membre d'honneur, au cours de la cérémonie organisée à l'occasion des 70 ans de l'éminent archéologue genevois. La réponse très aimable du jubilaire est aussi communiquée.

M. Tapponnier en profite pour évoquer une anecdote relative aux relations genevoises de François Coppée, ami du père de M. Blondel. Il fait ensuite une communication intitulée « Les louis d'or des Genevois et la grande colère du résident de la Closure contre les Savoyards d'Yvoire » *(voir au présent fascicule)*.

M. C. Gardet présente, de la part de M. Pierre Broise, une nouvelle communication sur les fouilles effectuées aux Fins d'Annecy avec le concours de ses deux correspondants, MM. Ruffet et Primot.

(*) Etaient présents : MM. Beauquis, Bégneux, Charvin, Coutin, Cuvet, Dechavassine, J. Fournier, Gardet, Juge, Noirtin, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Tapponnier.

Excusés : MM. d'Orlyé, Devant, Guinaudeau et Vallin.

M. L. Pfister lit le compte rendu rédigé par M. Pierre Duparc, de l'étude de M. Pierre Broise sur Annecy au temps gallo-romain, publié dans le n° 3 de la Revue « Annèsci ».

M. le Chanoine Coutin commente une lettre de 1811, relative à une mort tragique en traversant le Petit Saint-Bernard dans les neiges et montrant comment certaines mères de famille traversaient les monts pour gagner quelque argent nécessaire à l'instruction de leurs enfants *(voir au présent fascicule)*.

Le Secrétaire perpétuel annonce que la Société d'Histoire Naturelle de Haute-Savoie a nommé membre d'honneur l'Académie Florimontane. Il donne lecture de la lettre du président de cette sympathique société et des remerciements de M. d'Orlyé.

Il transmet aussi la gratitude de M. l'Amiral Decoux pour les condoléances adressées à l'occasion de son deuil récent, ainsi que ses vœux pour les Florimontans.

Notre confrère, M. Georges Chapier, ayant été nommé membre correspondant de l'Académie de Lyon, « L'Echo de Savoie » du 31 décembre a publié la liste déjà longue de ses ouvrages que signale M. L. Pfister. A ces ouvrages, il faut ajouter la biographie de son père, publiée dans « Le Courrier de la Nièvre », sous le titre : « La vie laborieuse d'un enfant de la Nièvre, l'Intendant Chapier ». Ce dernier a laissé le meilleur souvenir à Annecy, où il fut sous-intendant pendant la guerre 1914-1918.

Assemblée générale du 18 avril 1956 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est lu et adopté.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Trombert, MM. André, Butlin, Cailles, Général Cartier, Charvin, Cuvet, Coutin, Davignon, Dechavassine, Devant, J. Fournier, Gardet, Gojon, Grandchamp, Guinandeau, Falletti, Lacombe, d'Orlyé, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Robert, Tapponnier et Vuachet, tous membres effectifs.

Excusés : MM. Carteron, Gayet, Laydernier et Serand.

Après avoir dit sa joie de se retrouver au milieu des Florimontans, après une longue absence, le Président fait l'éloge funèbre de deux membres effectifs des plus estimés, M. le Chanoine Fromaget, mort après trois mois de souffrances, victime d'un tragique accident d'automobile, et Mlle Maret, artiste peintre, qui vient de s'éteindre à 86 ans. Aux familles en deuil, M. d'Orlyé adresse des condoléances émues.

Passant au rapport sur les concours de 1955, M. Davignon, au nom du jury des concours de poésie, fait connaître qu'aucune œuvre présentée n'a mérité de prix. M. Perron présente son rapport sur le concours d'histoire. Approuvant les conclusions du jury, l'assemblée décerne le premier prix de la fondation Andrevetan à Mme Francine-Marie Pressevot, institutrice à Ruffieux, pour son étude sur Ruffieux et souvenirs sur « ma terre de Chautagne » ; le deuxième prix à M. Joseph Reydet, d'Annecy, professeur à l'Ecole professionnelle libre d'Annecy-le-Vieux, pour son étude sur « La conquête scientifique du Mont Blanc », et un troisième prix à M. le Chanoine Gorré, de Saint-Jean-de-Maurienne, pour son essai sur « La Combe des Moulins à Saint-Jean-de-Maurienne.

Le Président félicite les lauréats, le rapporteur ainsi que tous ses collaborateurs.

M. Hubert Pfister, trésorier, présente les comptes de 1955 et le projet de budget pour le présent exercice. M. Alexandre Charvin, administrateur de Montrottier, donne lecture des comptes du domaine et également du projet de budget. Tous ces comptes et budgets sont approuvés et le Président remercie M. Pfister et spécialement M. Charvin qui analyse un rapport d'administration très minutieusement établi.

Les vérifiateurs aux comptes, MM. Cuvet et Gayet, sont aussi remerciés et confirmés dans leurs fonctions.

Il est procédé aux élections statutaires ci-après :

M. Henri Andruetan, capitaine des Douanes à Saint-Julien ; M. Espinasse, directeur de l'Orientation professionnelle à Annecy ; M. Claude Paris, chirurgien-dentiste à Annecy ; M. François Liard, maire de Dieuze, vice-pré-

sident du Conseil général de la Moselle, et M. Pierre Broise, architecte à Avignon, sont nommés membres de l'Académie.

MM. le Colonel Folliet, Auguste Gruffaz, Emile Beauquis et Docteur Giorgi, membres associés, sont élus membres effectifs.

M. Louis Buttin et M. le Chanoine Coutin, membres sortants du Comité, sont réélus ; le choix par le Comité de M. Charles Vuachet, comme membre et archiviste de l'Académie à la place de M. Oursel, démissionnaire, est ratifié par l'assemblée et, en remplacement de MM. Prosper Vallin et Léon Laydernier, qui ont renoncé au renouvellement de leur mandat, MM. Paul Tapponnier, ancien député, et Charles Lacombe, avocat, sont élus membres du Comité.

L'assemblée nomme vice-président d'honneur de l'Académie Florimontane M. P. Vallin, et administrateur honoraire M. Léon Laydernier.

Sur présentation de M. Tapponnier, l'assemblée adopte un vœu exprimé par l'Académie Chablaisienne, demandant que le nom de l'artiste annécien François Josserme, dit Lange (1676-1756) soit donné à l'une des rues d'Annecy. Cet artiste fit entre autres les « Portraits des Princes de Savoie ».

Séance du 9 mai 1956 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le Président adresse des souhaits de bienvenue aux nouveaux membres correspondants, associés, effectifs et du Comité.

M. Paul Guichonnet lit et commente son étude sur la mission en Savoie, en avril 1860, du Sénateur Laity, en-

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Bégneux, Buttin, Callies, Cuvet, Gruffaz, Guichonnet, Guinaudeau, Jacquet, Juge, Noirtin, d'Orlyé, Peyresaubes, H. Pfister, L. Pfister, Roullet et Vuachet.
Excusés : MM. Coutin, Fournier, Paris et Serand.

voyé spécial de l'Empereur, étude qu'il publie dans la « Revue Savoisienne » (2e fascicule 1955 en cours d'impression).

Vivement applaudi, M. Guichonnet est remercié par M. d'Orlyé pour ce travail remarquable qui nous révèle maints détails sur le plan local. Et le Président lui renouvelle des félicitations pour le prix 1955 de la Savoie Littéraire qui lui a été décerné.

M. d'Orlyé, en s'excusant de le faire si tardivement, adresse les félicitations de l'Académie à nos confrères René Carteron et François Perron pour les articles qu'ils ont publiés dans la presse locale au cours de l'hiver, l'un sur l'émetteur du Mont Pilat, dont Annecy reçoit les ondes, l'autre sur Eustache Chappuis à l'occasion de son quatrième centenaire.

Dans ce dernier article, l'auteur cite le nom de Cornélius Agrippa et de François Bonnivard, dont M. d'Orlyé dit quelques mots : C. Agrippa, auteur de la « Philosophie de l'Occultisme » qui contient en germes tous les aspects modernes de la magie. Fr. de Bonnivard, jeune chanoine de 22 ans, épris de science et d'idées libérales, qui rêvait d'installer au bord du Léman une République idéale dont il n'aurait chassé ni les poètes ni les femmes. Il fut enfermé à Chillon d'où les Bernois le délivrèrent en s'emparant du château.

Cet épisode fut pour Lord Byron le sujet d'un poème et celui d'un drame en cinq actes, « L'Indépendance », pour Joseph Dessaix, neveu du général Joseph Dessaix qui écrivit les paroles de notre hymne savoyard « Les Allobroges », chanté pour la première fois le 11 mai 1856 à Chambéry et à Annecy.

M. Alex Bégneu fait une communication intitulée : « Une station du Bronze dans la montagne de Veyrier-du-Lac » *(voir au présent fascicule)*.

Tandis que M. Bégneu préscente les principaux objets découverts, le Président le félicite très chaleureusement.

M. L. Pfister dépose les ouvrages reçus, soit : L'art populaire baroque en Savoie » (introduction de M. Oursel) avec nombreuses reproductions photographiques, édité et

offert par M. C. Gardet ; « Géologie de la Molasse du Val d'Illiez » (Bas-Valais), par M. J. W. Schrœder et Ch. Ducloz ; un recueil en langue allemande d'archives d'arbitrage de la Suisse Occidentale jusqu'en l'an 1300, dont un grand nombre de document intéresse la Savoie. M. Cl. Gardet a bien voulu faire une analyse de cet ouvrage dû à M. Ustéri et publié à Zurich. Remerciements aux donateurs.

De la part du Colonel Roulet, M. Pfister lit l'extrait d'un procès-verbal qui fut placé dans le coq qui surmonte la flèche du clocher de Notre-Dame de Liesse depuis le 24 septembre 1877. Le coq vient d'être descendu en raison de réparations.

Séance du 6 juin 1956 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le Président fait part des lettres de remerciements qu'il a reçues des différents membres admis par l'Assemblée générale.

M. P. Tapponnier entretient ses confrères du poète François Franzoni, inhumé la veille à Collonges-sous-Salève et dont il lit le dernier adieu qu'il lui a adressé.

Il parle également de l'exposition de la Commanderie de Compesières (ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte), à l'inauguration de laquelle il vient d'assister à Genève et dont il a été nommé membre du Comité.

M. Tapponnier évoque ensuite le souvenir d'un « savant vulgarisateur de chez nous », Jean Pierre Rambosson, né à Saint-Julien en 1827 et mort il y a eu 70 ans le 9 avril. Auteur des « lois de la vie », ses nombreux ouvrages attestent que Rambosson a mené une existence de noble et

---

(*) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, Beauquis, Callies, Charvin, Cuvet, Dechavassine, Devant, L. Gruffaz, Guinaudeau, Juge, Lacombe, d'Orlyé, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Tapponnier et Vuachet.
Excusés : Mlle Trombert, MM. Buttin, Coulin, Noirtin et Serand.

consciencieux labeur, toute consacrée au culte de la science et des lettres.

M. F. Perron présente une étude sur « un magistrat annécien d'autrefois : Jean Nicollin, clavaire du Genevois », qui fut d'abord fermier de Jacques de Genevois-Nemours pour ses biens dans le mandatement de Châteauvieux-en-Duyn *(voir au présent fascicule)*.

Au nom de M. J. Fr. Cartier, notre confrère, le Secrétaire perpétuel donne lecture de la relation du « Voyage d'un archéologue en Savoie en 1859 », Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes, directeur honoraire des douanes à Abbeville, auteur, en 1847, des « antiquités celtiques et antédiluviennes ». La date du voyage, au lendemain de Villafranca ,augmente. l'intérêt du récit qui sera publié dans un prochain fascicule de notre Revue.

A propos de la rencontre que Jacques Boucher avait faite à Aix-les-Bains avec Mme de Solms, M. d'Orlyé évoque les rapports de cette dernière avec Eugène Suë. Et il félicite et remercie les conférenciers.

Séance spéciale du 13 juin 1956

tenue dans un salon de l'Hôtel de Ville
sous le présidence de M. d'Orlyé
et en présence de M. l'Inspecteur d'Académie
et d'un nombreux public

Après avoir souhaité la bienvenue à M. l'Inspecteur d'Académie, M. d'Orlyé ouvre la séance en situant Descartes et sa philosophie dans le temps et dans l'espace. Il montre, en particulier, comment, dans son « Traité des passions », après avoir séparé l'âme du corps en tant que deux substances hétérogènes, Descartes se trouve dans l'obligation, pour établir, entre elles, un terrain commun de rencontre, de faire des concessions à l'aristotelisme et à la scolastique, mais cela au prix de la logique de son système.

Le Président donne ensuite la parole à M. Clément Gardet qui, pendant une heure, fera « un dense et très approfondi exposé sur les problèmes du cartésianisme,

tels que M. Callot, inspecteur d'Académie, les pose dans l'ouvrage qu'il a récemment publié. Après avoir exposé la méthode à la fois interprétaline et critique qui conduit l'auteur à préciser les diverses formes de l'intuition cartésienne et à analyser le sens et le contenu de la proposition « cogito ergo sum », c'est à une critique fondamentale du rationalisme transcendantal que nous sommes conduits en l'ouvrage où M. Callot invite ses lecteurs à limiter les ambitions de pensée humaine : Elle ne devrait pas prétendre à l'angélisme de Descartes, mais se limiter à un humanisme intégral. M. Gardet, prolongeant son analyse par quelques perspectives bergsonniennes sur la valeur philosophique de l'intuition mystique, pose en fait, des problèmes tendant à expliciter le contenu métaphysique de cet humanisme.

« Les contradictions senties par les disciples de Descartes que sont Malebranche et Spinoza, sont aussi analysées : Tandis que Malebranche assurant en la vision divine le réalisme de la raison, paraît s'opposer à la position de Descartes en ce qui concerne la preuve de Dieu et la connaissance de l'âme.

« Spinoza assure l'unité de la raison par la notion d'unicité du monde et de Dieu et en accordant l'éternité et la durée dans l'imperfection de notre connaissance. Conception panthéiste, qui a été interprétée par M. Callot comme un naturalisme métaphysique susceptible de satisfaire un esprit scientiste moderne, cependant que l'éthique spinoziste paraît apte à assurer la béatitude du sage au sein de la cité.

« Une intéressante discussion où intervinrent divers philosophes, notamment MM. l'Abbé Dupanloup. Prugnard, M. le Chanoine Meynet et Mme Lambert, permirent à M. Callot de répondre aux éclaircissements demandés. Il indique notamment que la philosophie ne doit pas aboutir à former des sceptiques, mais à montrer, au contraire, l'utilité de la recherche qui, au-delà des antinomies, fera trouver la porte étroite où chacun peut s'engager selon ses propres options. »

Le Secrétaire perpétuel,

Louis PFISTER.

Lettres de Robert Gaguin à Guillaume Fichet

Les cinq lettres de Robert Gaguin à notre illustre compatriote Guillaume Fichet — dont nous allons vous présenter la traduction — ont été publiées en leur texte latin original par Louis Thuasne en 1903, en son très savant ouvrage « Roberti Gaguini epistolæ et orationes » (1). *Cet ouvrage, qui donne une biographie critique complète de ce célèbre Supérieur général des Mathurins n'était pas encore publié quand notre éminent confrère Jules Philippe publia son consciencieux ouvrage sur Guillaume Fichet* (2) ; *Jules Philippe n'ignorait pas l'existence de ces lettres qu'il dut consulter à la Bibliothèque Nationale dans une édition ancienne datée de 1498 ; mais il n'en donne qu'une analyse très sommaire et incomplète, voire inexacte en ce qui concerne la première. Aussi nous a-t-il paru intéressant d'en publier la traduction intégrale: elles éclairent en effet les divergences de vue et de tendances qui existaient alors à l'Université de Paris où l'on discutait de la fameuse querelle des nominalistes et des réalistes ; on y voit aussi que certains personnages éminents de l'Université n'hésitèrent pas à faire sombrer en l'oubli certaine requête de Guillaume Fichet, qui n'avait plus l'heur de leur plaire. On y remarque le souci des textes et des lettres antiques, qui passionnaient nos deux humanistes, l'un et l'autre anciens prieurs de la Sorbonne;*

---

(1) Louis Thuasne, *Roberti Gaguini epistolae et orationes*. Deux volumes, Bouillon, Paris, 1903. Les letires dont nous publions la traduction se trouvent dans le tome I, auquel se réfèrent les pages que nous indiquons.

(2) Jules Philippe, *Guillaume Fichet*, Annecy, Dépollier, 1892.

on y voit enfin le caractère profondément humain et fidèle de l'amitié qui unissait les deux humanistes, qui ne semblent pas partager les opinions du Recteur. Guillaume Fichet était tenant de l'école nominaliste ; les positions affirmées, jusqu'à ce qu'elles triomphent, sont rarement celles des autorités officielles.

Ces lettres, qui s'échelonnent de 1472 à 1476, prennent de plus en plus un caractère personnel et intime : l'ironie envers les disputailleurs de Sorbonne, le scepticisme envers les mesures royales de censure, montrent quelle confiance totale existait entre les deux amis, et l'on admire la sollicitude affectueuse avec laquelle Robert Gaguin s'inquiète de la santé faiblissante de Guillaume Fichet.

Guillaume Fichet, en effet, avait rejoint Rome au soir de sa vie, en 1472, pour rejoindre son éminent ami, le cardinal Bessarion. Guilaume Fichet y fut nommé camérier, puis pénitencier du pape. On croit qu'il mourut à Rome, vers 1478, chargé d'ans et d'honneur.

C. GARDET.

LETTRES DE ROBERT GAGUIN A GUILLAUME FICHET

Traductions sur les lettres latines publiées dans

Roberti Gaguini

Epistolæ et Orationes

PREMIÈRE LETTRE (3)

Paris, 30 septembre 1472.

Robert Gaguin à Guilaume Fichet, Docteur en théologie.

Après avoir écrit la lettre par laquelle je te recommandais au pape (4), a eu lieu une assemblée d'études de notre Université, au cours de laquelle il n'a été fait aucune mention de toi, alors que j'attendais qu'on lût cette lettre après beaucoup d'autres préparées pour la même raison.

---

(3) Ouvrage cité, tome I, p. 220.
(4) Sixte IV.

Etonné, je demande aussitôt aux gens que je rencontre pourquoi on n'a pas décidé de lettre à ton sujet. Il fut dit que le Recteur n'a chargé personne du soin de faire la lettre et qu'il a fait sciemment cette omission, parce qu'il suit le parti de tes adversaires.

Sur ces entrefaites, Charles Sac (5) vient me voir ; il me supplie de faire la lettre en hâte — et point ne fut besoin de me prier longtemps ; car j'avais chez moi une copie de la première lettre. Après l'avoir reçue, Charles l'a portée au Recteur.

Du reste, Charles t'aime beaucoup et gémit de te voir abandonné. Il a veillé à ce que la lettre soit préparée avec le plus grand soin ; je t'en envoie la formule pour que tu comprennes combien j'ai envie de te faire plaisir. Je n'ignore pas que cela est désagréable à des détracteurs; car je t'appelle mon maître et te suis comme tel ; aussi me traite-t-il de « Fichetiste » et ils attaquent ce qu'ils savent que j'ai publié. Mais je méprise sans peine leurs aboiements ; car la gloriole qu'ils recherchent par leurs injures s'évanouit en un instant. Tout cela me porte à croire que certains de ces rusés disputailleurs (rhetorculi) ont fait disparaître ma lettre pour qu'il ne soit point décidé de l'envoyer dans l'assemblée dont j'ai parlé.

En tous cas sois bien persuadé que pour moi, soit que tu sois élevé au ciel par tes mérites et ta gloire comme tu en es digne, soit que les persifleurs et les envieux t'en aient fait descendre en se proclament mensongèrement philosophes et savants, je te chérirai, t'aimerai, te suivrai et t'honorerai de tout mon pouvoir.

Aime-moi et assiste-moi.

Adieu.

DEUXIÈME LETTRE (6)

Paris, 5 février 1473.

Robert Gaguin à Guillaume Fichet

C'est avec plaisir que nous avons entendu lire en notre assemblée la lettre que tu nous as adressée, surtout

---

(5) Charles Sac ou Le Sac, natif de Normandie, élu recteur de l'Université en 1468, n'était plus recteur au moment où est écrite cette lettre, mais il appert de cette lettre qu'il occupait encore d'importantes fonctions administratives au conseil de l'Université.

(6) Ouvrage cité, tome I, p. 224.

parce qu'elle nous apprenait les honneurs dont le Souverain Pontife t'a comblé. Je me suis vivement réjoui, vraiment, de ce que tu dois ta formation aux disciplines de notre Académie dont la fermeté et la fidélité charment le Pontife. Je te dois des remerciements pour ce que tu m'as fait le confident de tes vicissitudes comme aussi du sort meilleur que tu attendais. Sois donc de jour en jour plus ferme comme le veut ta valeur, et persévère dans la faveur que tu t'es acquise ; ainsi après avoir suffisamment obtenu ton avantage, pourras-tu t'appliquer à être obligeant envers d'autres, surtout envers les élèves de l'Académie qui t'a nourri de ses enseignements. Car elle est presque abandonnée par ses fils ; aussi tous les ignorants obtiennent-ils plus facilement que les savants les faveurs de l'église.

Adieu.

TROISIÈME LETTRE (7)

Paris, 13 octobre 1474.

Robert Gaguin à Guillaume Fichet, Docteur en théologie

Notre ami Charles Sac m'a apporté ta dernière lettre reçue par quelqu'un que je ne connais pas.

Après l'avoir lue en privé, j'en ai fait part aux autres. Nous nous réjouissons vivement de tes heureux succès, non pas tant à cause du gain de ton procès contre tes adversaires qu'en raison surtout du glorieux renom dont tu jouis auprès du Pape et des Pères du Sacré Collège ; car la fortune ne peut te manquer vu ton mérite et ta célébrité.

Certes tu as toujours estimé moins l'abondance des biens éphémères que l'amour des lettres, le mérite, et le très doux commerce de l'amitié. Tu continueras donc à te souvenir du conseil de Nason au livre des Fastes.

Dum licet et spirant flumina, navis eat (8)

Pendant qu'il se peut et que soufflent les vents, vogue le navire...

---

(7) Ouvrage cité, p. 237.
(8) Ov. Fast. IV-18.

Ils ne te font pas défaut de la part de tes amis de Paris ; ils te célèbrent par leurs louanges et prédisent que tu grandiras de jour en jour ; parmi eux, non des moindres, te soutient Aymé Gombert (9), conseiller du Roi en la cour du Parlement. Au dîner d'hier soir, comme il rappelait la pieuse mémoire de Pierre du Vaucel (10), nous l'entendîmes parler aussi de toi et de tes remarquables travaux avec la plus grande amitié à ce qu'il m'a semblé ; c'est lui, en effet, qui nous a donné motif de t'écrire en ce moment ; car il a quelqu'un qui va bientôt partir pour Rome. Si tu lui envoies un jour une lettre, tu feras bien ; car d'une part il t'aime, et d'autre part tu le délivreras du doute que tu as oublié votre ancienne amitié.

Mais en voilà assez sur toi. Parlons de moi maintenant. J'ai bien cherché les concordances que demandait l'excellent Père Datarius (11) et je n'oublie pas de continuer mes recherches pour pouvoir envoyer celles que je pourrai trouver à celui qui les désire. Crois-moi, les Parisiens ne passent nullement pour vénaux. On avait l'intention de le renseigner à ce sujet, si Montanus, cet assidu messager Romain (romipete) ne nous avait caché son départ. Tu diras donc au Révérend Père qu'il n'y a en nous aucune négligence pour satisfaire son désir.

Si tu ne m'envoies pas tes discours au Pape, c'est en vain que tu t'en excuseras ensuite, en vain que tu allègueras le manque de temps. Joins-y aussi la défense de Bessarion contre les calomniateurs de Platon ; je désire très vivement cet ouvrage à cause de la très grande science et de la grande autorité de l'auteur.

Je t'aimerai, mon cher Fichet, si je ne t'adresse pas cette demande en vain. Garde en échange les discours de Cicéron que tu as emporté avec toi.

Adieu.

---

(9) Conseiller du Roi en la Cour du Parlement, Chanoine de N.-D. de Paris.

(10) Ami de G. Fichet, Chanoine de St Benoit-le-Bétourné.

(11) Le « Datarius » est chargé d'établir le tableau des fêtes mobiles du calendrier liturgique.

QUATRIÈME LETTRE (13)

Paris, 15 février 1475.

A Guillaume Fichet

J'ai appris que notre dernière lettre ne t'avait pas été remise ; cela est dû, je pense, à ce que je n'avais pas donné assez d'argent au messager.

Je t'y disais le résultat de mes recherches pour les concordances du père « datarius » et je t'y demandais l'ouvrage de Bessarion pour la défence de Platon. Jusqu'ici je n'ai absolument pas trouvé de concordances, mais le libraire Pasquier m'a dit aujourd'hui qu'il en connaissait une de grande valeur à vendre ; mais le propriétaire est absent ; elle est estimée cent (pièces) d'or (Centum aurei). J'irai voir le vendeur à son retour et j'examinerai le livre ; s'il est tel que le dit le libraire, nous en informerons le Révérend Père. Au sujet de Bessarion, je te priais de m'envoyer son ouvrage de la Défense de Platon en échange de mes Discours de Cicéron que tu t'es approprié en partant.

Si tu envoies à tes amis, en plus des discours que tu as prononcés à l'assemblée des Pères ceux que tu prononceras en public, tu ajouteras un honneur éternel à la mémoire de ton nom. Le cœur des Parisiens déborde pour toi d'un amour proprement admirable, parce que tu as apporté le flambeau de l'éloquence aux ténèbres du discours français (gallicæ). Leur reconnaissance te transporte tout près des dieux ; elle va te faire naitre enfin à l'immortalité (si du moins tu nous nourris de l'abondance de tes écrits).

Pour toi donc, les dignités et les honneurs que promet Rome n'auront pas plus de prix que l'application attentive aux lettres et l'art de parler, qui t'ont obtenu à toi-même le renom, et à ceux qui t'imitent le bonheur.

Je t'en écrirais encore davantage, si je pensais trouver en toi un lecteur bienveillant. Je ne tairai pas les très nombreuses disputes que nos philosophes et docteurs ont provoquées dans les hérésies (i.e. les sectes) des Nomi-

(13) Ouvrage cité, p. 247.

nalistes et des Réalistes, disputes qui sont les unes tout à fait ridicules, les autres presques furieuses. L'affaire en est venue au point que ces pernicieux Nominalistes — qui sont comme une démangeaison de lèpre (velut elephanciæ pruriter) — ont été frappés de bannissement. Le roi Louis a ordonné que leurs livres (qu'il était défendu aux bibliothèques aussi de détruire par arrêt des pontifes) soient liés de fer et de clous comme par des entraves, de peur qu'on y jette les yeux. On croirait que ces pauvres livres ont été attachés par une rage et une fureur démoniaque de peur qu'ils n'assaillent ceux qui les regardent. Ainsi enfermons-nous les livres et les bêtes sauvages dans des chaînes et des cages.

Aux Réalistes, i.e. aux Scotistes et aux Thomistes, cependant appartiennent honneur et liberté — quoiqu'ils se disputent et se querellent constamment entre eux.

Charles Sac, ton camarade (æqualis) te salue. Mais la pestilence des Parisiens menace Rome.

Adieu.

CINQUIÈME LETTRE (14)

Cerfroid, 6 juillet 1476.

Robert Gaguin à Guillaume Fichet

J'ai souvent pensé que tu faisais de moi peu de cas car voici presque deux ans que tu ne m'as écrit. Et ta lenteur même aurait pu t'être reprochée non sans raison.

Mais Royer m'a dit que tu as été malade longtemps. Aussi mon soupçon de négligence en amitié s'est-il changé en douleur et pitié, et mon désir d'apprendre comment tu te soignes, — si tu le fais —, a augmenté.

Ayant appris en effet que le Pape a quitté Rome et se trouve à Viterbe et qu'à cause de l'exiguïté de ce lieu tu habites dans la forêt, j'ai craint pour ta vie, car tu ne pouvais facilement recourir aux médecins.

Allons, mon cher Fichet, prends soin énergiquement de ta santé, et conserve toi dans la prospérité. Quant à nous (si tu te soucies quelque peu de ton cher Corydon), ne nous laisse pas dans l'incertitude sur ton état.

Que le Dieu tout-puissant et bon te donne la santé.

(14) Ouvrage cité, I, p. 250.

Un héritage à la pointe d'une épée :

Episodes de la reconquête des Etats de Savoie par le Duc Emmanuel-Philibert

---

L'Histoire, telle qu'elle nous est enseignée et telle qu'elle nous est accessible dans les ouvrages les plus usuels, se présente trop souvent, à nos yeux, comme un paysage nocturne brillamment illuminé en certains de ses points par les lumières des véhicules, avec ses objets disproportionnés et ses profondes ténèbres enrobant la plus grande partie de ses sites.

Si l'Histoire n'est plus considérée comme une de ces petites sciences conjecturales (1) dont parle Renan, il faut, néanmoins, reconnaître qu'il est très difficile, à certaines époques et pour certains hommes, d'exposer la suite des événements avec toute l'objectivité souhaitable. Et comme il n'est pas nécessaire de parler par énigmes, je précise que, pour un Savoyard, il est difficile de trouver des relations objectives de l'histoire de son pays, la Savoie, lorsqu'il s'agit de certaines époques de cette histoire. L'historien ne se place-t-il pas toujours, pour exposer les faits, comme si l'Annexion de 1860 était chose inscrite dans la destinée éternelle du Duché ? De ce fait, n'est-il pas enclin à effleurer le plus légèrement possible toutes les périodes où la France et la Savoie se sont heurtées ? Et lorsque l'on rencontre sur son chemin des personnalités trop fortes, des hommes pour lesquels « les jeux n'étaient pas faits », quoi de plus naturel que de hâter le cours des temps, de glisser plus rapidement vers l'étude de souverains moins difficiles à dépeindre ?

---

(1) « Je fus entraîné vers les sciences historiques, petites sciences conjecturales qui se défont sans cesse après s'être faites... et qu'on négligera dans cent ans ».

S'il est certain que la Savoie s'est librement donnée à la France, ses fils n'en ont pas, pour autant, renié tout l'héritage de leurs gloires passées. Si notre province, stupidement écartelée en deux départements, arbore fièrement le long de ses routes la croix blanche, il faut aussi que ses enfants conservent l'orgueil conscient de leur héritage et ne limitent pas leurs traditions à la vente de petits ramoneurs pour estivants en vacances...

En ceci, nous devons œuvrer pour que rien ne soit amputé de notre gloire passée, telle qu'elle fut, et si nos ancêtres ont combattu en des camps qui n'étaient pas ceux des fleurs de lys, nous avons le devoir de nous souvenir...

*
* *

En 1555, Emmanuel-Philibert, que la mort de son père a fait Duc de Savoie et prince de Piémont, quitte l'armée des Flandres et, déguisé, se rend à Nice, puis à Aoste : il ne peut, toutefois, franchir les Alpes et se rendre en cette Savoie où sa dynastie compte encore de si nombreux fidèles. Le pays est occupé par ses ennemis.

Sur cet homme, seul, repose la fortune de sa maison. Il sera digne de sa mission et comme l'écrira Paradin (2) : « Pendant la vie du Duc son père, il fut participant du désastre que les grands vents contraires soufflèrent sur sa maison ; en quoy, il s'est monstré, non seulement égal à son infortune, mais aussi supérieur à toute insulte et disgrâce de temps. Finalement, le venant Fortune revoir (ou plustot la divine Providence) luy donna une grande victoire. »

Emmanuel-Philibert naquit à Chambéry le 8 juillet 1528 (3). Dès son âge le plus tendre, il a vu se rouvrir la querelle du Milanais entre Charles Quint et François Ier, à la suite de la mort, le 24 octobre 1535, de Francesco Maria Sforza, dernier héritier du Duché. Fort de l'alliance de Genève et des cantons de Berne et Fribourg, le roi de

---

(2) Chronique de Savoie, 3e édition, chez Jean de Tournes, 1602.

(3) Nul, à Chambéry, ne magnifie davantage les exploits d'Emmanuel-Philibert que le dévoué guide de la Sainte Chapelle, dont les connaissances historiques et l'ardent patriotisme savoyard ne sont plus à louer. Mais la ville qui a vu naître un tel homme ne pourrait-elle garder son souvenir dans la pierre ?

France, avant d'engager à nouveau la lutte en Italie, exige du duc Charles III de Savoie le libre passage à travers ses états et la cession de places destinées à assurer la sécurité de cette route. Devant le refus du duc, les hostilités débutent le 16 janvier 1536. Emmanuel-Philibert et son père doivent fuir devant l'invasion des troupes françaises qui prennent Turin dès le mois d'avril 1536. Les états du duc de Savoie sont occupés, bientôt, en totalité, à l'exception d'Aoste, Ivrée, Verceil, Asti, Cuneo et Nice.

Les frères et sœurs de l'héritier du Duché sont morts et sa mère, que tant de deuils et de revers ont épuisée, meurt à Nice le 8 janvier 1538 après avoir donné le jour à un dernier fils qui ne vivra pas. Emmanuel-Philibert trouve alors un hâvre auprès de la cour impériale, grâce à sa parenté avec l'empereur Charles Quint (4). Il participera, ainsi, en 1541, à l'expédition contre Alger.

La lutte entre la France et l'Empire se poursuit âprement et ceux qui sont alliés à l'un ou l'autre des partis subissent les rigueurs de la guerre. C'est ainsi que l'amiral turc Barberousse, envoyé par le sultan Soliman le Magnifique, après avoir ravagé les côtes de l'Italie, est accueilli courtoisement à Marseille par le gouverneur de la ville, le duc d'Enghien. Puis, de concert, le Turc et le Français, vont attaquer Nice, ville savoyarde, dont ils s'emparent le 20 août 1543, non sans incendier la moitié de la cité et emmener en esclavage cinq mille habitants qui seront vendus dans le port de Toulon. La citadelle, seule, a résisté à ces assauts furieux.

Dans les années qui suivent, nous trouvons Emmanuel-Philibert dans les rangs impériaux au cours de la guerre de la Ligue de Smalkade en 1547. Les événements se précipitent, à la mesure d'une époque riche en péripéties. C'est ainsi que Maurice de Saxe, général en chef des armées de Charles Quint, se retourne contre son suzerain et vend au roi de France, Henri II, les villes de Metz, Toul et Verdun, moyennant 240.000 écus de France pour chacun des trois premiers mois et 60.000 pour chacune des

---

(4) Dont la femme, Isabelle de Portugal, était la sœur de Béatrice de Portugal, mère d'Emmanuel-Philibert.

mensualités suivantes... et le 18 avril 1552 il est pris possession de Metz au nom d'Henri II.

Charles Quint, en septembre 1552, tente de reprendre Metz avec une armée de 50.000 fantassins et 10.000 cavaliers : l'entreprise est folle, car la place, bien fortifiée et défendue par François duc de Guise, a des vivres pour des années. Emmanuel-Philibert assiste, impuissant, aux assauts furieux et vains auxquels les troupes impériales soumettent la ville assiégée, entre le mois de novembre et la fin de décembre 1552.

L'empereur, qui n'est plus que l'ombre de lui-même, lève le siège le 1er janvier 1553. Le gros des forces impériales est, alors, dirigé vers le Nord de la France. A la fin d'avril 1553, l'antique cité de Thérouanne est investie par les troupes de l'Empire ; le 20 juin, la ville est prise et rasée. Il n'en subsistera pas pierre sur pierre. Les qualités qu'a pu faire valoir l'héritier du Duc de Savoie sont telles qu'il est placé à la tête des armées impériales venues investir la place forte d'Hesdin, sur la Canche. La place, défendue par le Maréchal Robert de la Marck, duc de Bouillon, et Honorat de Savoie, marquis de Villars, succombe sous les coups des assaillants et subit le sort de Thérouanne (28 juillet 1553). Il ne reste pour ainsi dire plus de traces de la ville, aujourd'hui. Selon les instructions d'Emmanuel-Philibert, une nouvelle cité est construite par l'architecte espagnol Sebastien d'Oia. Elle reçoit le nom d'Hesdinfert, l'adjonction au nom de l'ancienne cité de la devise de la maison de Savoie a, à ce moment, la valeur d'un manifeste et d'une revendication officielle (5).

Charles III le Bon vient, en effet, de mourir à Verceil, le 16 septembre 1553. Il n'avait, pour l'assister en ses derniers instants, que son barbier et quelques serviteurs qui s'empressèrent de lui dérober les maigres biens dont il disposait encore. Il ne laisse à son fils que Nice — ravagée par les Barbaresques, — Cuneo, Verceil, Ivrée et Aoste, trente cinq écus, et force dettes chez les banquiers

---

(5) Cf. *Hesdin*, étude historique. par l'abbé FROMENTIN, 1865, Arras. L'Hôtel de Ville actuel d'Hesdin est de pur style espagnol et on y découvre encore les armes d'Espagne.

de Gênes. Mais il a, près de lui, le Saint-Suaire qu'il a toujours conservé et qui, avec lui, a été transporté à Verceil. Et à son fils aussi, il laisse une juste cause et un blason où la croix de Savoie n'a été ternie par aucune félonie.

En représailles, le Maréchal de Saint André, qu'Henri II a nommé le 20 septembre 1553 au commandement de l'armée destinée à couvrir la Picardie face aux Impériaux, fait, durant deux mois, ravager le comté de Saint Pol par ses troupes pour le détruire « de fond en racine ». Il convient de dire que le Maréchal s'acquitta de cette mission « avec une tant admirable furie et désolation qu'il ne fust pardonné seulement aux toicts et logis des bergers que tout ne fust mis en feux et cendres » (6). Cette « brusleric » s'étendit jusqu'aux alentours de Saint Omer, Lillers, Aire (7). Les armées impériales qui entendent ne pas être de reste, ravagent toute la contrée entre la Canche et l'Authie, brûlant villages et châteaux.

La mort du roi Edouard VI d'Angleterre (6 juillet 1553) et l'avènement de la reine Mary Tudor risquent de rompre, à nouveau, l'équilibre européen au profit de l'Espagne, car le mariage de la nouvelle reine avec Philippe II est imminent.

Le 25 juillet 1554, à Westminster, est bénie cette union qui pouvait être un tournant de l'histoire du monde. Il est permis, en effet, de penser que si un héritier était né de ce mariage, la France et le protestantisme en Europe eussent été écrasés. Le nouveau Duc de Savoie a rejoint son cousin Philippe II en Angleterre. Il y apprendra, sans doute, les intrigues ouvertes de la diplomatie française contre les nouveaux souverains et la manière dont l'ambassadeur de France en Angleterre s'emploie à susciter les craintes de ceux qui craignent que l'on revienne sur les appropriations des biens de l'Eglise romaine par des particuliers..

La guerre entre les puissances se traîne tandis que Charles Quint, qui a fait connaître son intention de se

---

(6) RABUTIN, *Histoire de la guerre belgique.*
(7) Cf., LESTOCQUOY, « Revue du Nord », avril-juin 1955, *Les sièges de Thérouanne et de Vieil Hesdin.*

retirer du monde, abdique le 16 janvier 1556. La diplomatie s'entremet et, dès le 25 février 1556, à l'abbaye de Vauxcelles, une trêve de cinq ans est conclue entre la France et l'Espagne.

Cette suspension d'armes déçut profondément Emmanuel-Philibert dans ses espoirs de restauration de sa maison. Le nouveau Duc de Savoie, néanmoins, ne désespère pas de la justice de sa cause et, s'il en fallait une preuve, on la trouverait dans l'écu d'argent frappé à Aoste en 1556 à son nom et qui, outre la légende traditionnelle « EMANUEL PHILIB(ertus) DUX SABAV(diæ)S(ancti)R(omani) I(mperii)P(rinceps) porte la devise « AVXILIVM MEVM A DOMINO » (8).

Cet armistice ne devait pas rencontrer de plus grand adversaire que le Pape Paul IV, un Napolitain, ennemi juré de tout ce qui était espagnol. Le Souverain Pontife n'hésita pas à dépêcher le cardinal Caraffa auprès du roi Henri II pour l'inciter à rompre cette trêve déplorable : le roi de France prêta à ces invites une oreille d'autant plus complaisante qu'il n'avait cherché qu'à gagner du temps. Dès le mois de janvier 1557, une bande de partisans français ravage le Cambrésis, tandis que l'Amiral de Coligny, gouverneur de Picardie, tente, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1557, de surprendre la ville de Douai avec quelques milliers d'hommes. L'entreprise échoue et Coligny, sur le chemin du retour, ravage tout sur son passage et emmène avec lui des prisonniers. L'ambassadeur d'Espagne en France ayant protesté auprès du Connétable Anne de Montmorency, ce dernier l'assure des intentions pacifiques de son maître.

Dans le même esprit pacifique, des troupes espagnoles venues de Philippeville, Chimay et Avesnes tentent, le 4 avril 1557, un coup de main sur la ville française de Rocroi. C'est un échec.

Le 23 mai 1557; Coligny, qui n'entend pas rester en arrière, s'empare de vive force de Lens qu'il pille et livre aux flammes.

---

(8) *Corpus Nummorum Italicorum*, 29-30.

Puisque les parties en présence avaient semblable acception du mot « trêve », il devenait évident qu'on ne tarderait pas à en découdre de façon plus officielle.

*
* *

Philippe II nomme alors Emmanuel-Philibert, Duc de Savoie, chef du théâtre d'opérations vers le Sud. Le fils de Charles III est un petit homme maigre et blond, tout nerfs et sans graisse superflue. Taciturne et réservé, il sait se renseigner et de décider seul. A 29 ans, il est investi d'un commandement en chef redoutable, puisqu'il va commander, outre les troupes espagnoles, les contingents flamands, wallons, les mercenaires allemands, le corps expéditionnaire anglais.

On remarquera, en effet, que, dans l'acte diplomatique qui avait réglé les clauses du traité de mariage entre Mary Tudor et Philippe II, il était précisé que l'Angleterre ne participerait pas à la guerre entre la France et l'Espagne. Mais les menées incessantes de l'ambassadeur français à Londres contre la souveraine et son époux et les encouragements prodigués à ceux qui conspiraient contre la Reine amenèrent le Parlement britannique à accéder à la demande de la souveraine qui souhaitait une rupture avec la France. Le 7 juin 1557, un héraut d'armes britannique venait à Reims déclarer la guerre au roi Henri II.

Le 15 juillet 1557, Emmanuel-Philibert arrive au camp de Florennes près de Philippeville où se rassemble la plus grande partie de l'armée d'Espagne, tandis que des forces non négligeables sont maintenues à proximité d'Hesdinfert pour empêcher les Français de discerner le plan de campagne des Espagnols.

Le nouveau général en chef des armées de Sa Majesté Catholique n'a rien voulu laisser au hasard : il a dépêché en France un espion, l'ingénieur Gilly, qui lui rapporte un plan détaillé de la forteresse de Saint-Quentin. Sur le vu de cette documentation, le Duc de Savoie soumet à Philippe II, resté à Bruxelles, un plan de campagne (9) développant les propositions déjà faites au souverain par le cardi-

(9) Lettre du 21 juillet 1557.

nal Granvelle (10). Il n'ignore pas la faiblesse militaire du Roi de France dont les forces principales sont en Italie. Il s'agit, donc, pour lui, de laisser ses adversaires dans l'incertitude complète sur le point de la zone frontière où il va faire porter ses efforts. De plus, il convient d'attendre que les forces du corps expéditionnaire anglais, sous les ordres du comte de Pembroke, aient fini leur concentration à Calais et aient pris le temps de rallier l'armée du Roi d'Espagne.

Comme Philippe II lui a laissé les mains libres sur les modalités d'exécution, Emmanuel-Philibert décide d'effectuer des diversions pour tromper l'adversaire. Le 29 juillet, il est devant Marienbourg, alors place française. Il passe devant la Capelle, pille et brûle Vervins. Le 1er août, il arrive devant Guise tandis que le roi d'Espagne arrive à Cambrai, vieille ville d'Empire, d'où il va suivre les opérations.

Dès que le contingent anglais l'aura rejoint, Emmanuel-Philibert disposera des forces suivantes (11) :

Cavalerie :

— Allemande (les deux Ducs de Brunswick, les comtes de Schwarzburg, Mansfeld, etc.)	4.836 chevaux
— Comte d'Arenberg	3.000 chevaux
— Comte de Hornes	3.000 chevaux
— Chevau-légers du comte d'Egmont	1.350 chevaux
— Bandes ordinaires	5.500 chevaux
	17.686 chevaux

Infanterie :

— Allemande (7 régiments)	24.500 hommes
— Espagnole	6.000 hommes
— Anglaise	6.000 hommes
	36.500 hommes

(10) Dans une lettre datée de Bruxelles du 4 juillet 1557, et adressée à Philippe II, Antoine Perrenot, cardinal Granvelle, développe un plan de campagne contre la France dont le thème est l'attaque sur la Picardie (voir « papiers d'Etat du cardinal de Granvelle »).

(11) Archives de Simancas, liasse 66, folio 56 ; état des forces de Philippe II,

Pionniers :

— Bourguignons, Wallons, etc. ... 3.500 hommes
— Anglais ..... 1.000 hommes

Train :

— Chevaux ..... 7.000 chevaux

Les bagages prennent, à cette époque, une place considérable : Emmanuel-Philibert, pour son usage personnel, dispose de 30 chariots et de 120 chevaux. Par contre, son armée ne compte que deux chariots destinés au transport du matériel d'ambulance (12).

L'armée française, réunie en Champagne, sous les ordres du gouverneur de la province, le Duc de Nevers, compte 17 à 18.000 fantassins et 5 à 6.000 cavaliers. La concentration s'en est faite à Attigny, dans les Ardennes. De là, les forces françaises se déplacent lentement en observant de loin les mouvements du Duc de Savoie : après avoir pris la direction de la Thiérache, l'armée du Duc de Nevers passe à Notre Dame de Liesse et Marchais, puis à Pierrepont (à une quinzaine de kilomètres de Laon) où le Connétable de Montmorency prend le commandement des armées d'Henri II.

Anne de Montmorency avait été promu Maréchal de France à la bataille de Pavie et avait partagé la captivité de François I^er^ en Espagne. Après être tombé en disgrâce en 1541, il retrouva la faveur royale en 1547 lors de l'avènement d'Henri II. Au moment où il se trouve appelé à prendre le commandement des forces françaises opposées au Duc de Savoie, Montmorency, qui a 64 ans, n'a pas exercé de commandement militaire depuis 16 ans.

Il ne me semble pas possible de souscrire au portrait flatteur que trace de lui le Général P. E. Bordeaux (13) lorsqu'il écrit : « d'une vigueur et d'une audace rares, magnifique soldat, chef d'une énergie exceptionnelle ». On a plutôt l'impression que les opérations qui conduiront à la bataille de Saint-Quentin révèlent un généralissime fran-

---

(12) Tous ces détails et bien d'autres précieux renseignements sont tirés de l'ouvrage collectif *La guerre de 1557 en Picardie*, édité en 1896 par la Société Académique de Saint-Quentin.

(13) Général P. E. Bordeaux, *Emmanuel-Philibert à la bataille de Saint-Quentin*, in « Revue des Etudes Historiques », 1928, page 375 et ss.

çais timoré, imprudent et sans initiatives, et dont le mépris qu'il éprouve, sans doute, pour son adversaire trop jeune, oblitère davantage encore les réflexes de soldat vieilli. Le Connétable s'y montrera inférieur à sa réputation et au renom qu'il acquerra après la victoire qu'il remportera à Saint-Denis sur les Calvinistes et où luttant au premier rang il reçut six blessures dont il devait mourir, deux jours plus tard.

*
* *

Le 2 août 1557, les avant-gardes espagnoles paraissent devant Saint-Quentin qu'elles atteignent au faubourg d'Isle.

L'antique Augusta Veromanduorum est, en 1557, une place très forte sur trois côtés : vers la porte Saint-Martin, à l'Ouest, avec la couverture que constitue le faubourg Ponthoile ; de la porte Saint-Martin à la porte d'Isle, au Sud-Ouest, en raison de l'existence du plan d'eau de la Somme et des profonds marais qui le jalonnent ; au Sud-Sud-Est, enfin, par le faubourg d'Isle. Par contre, les faces Nord et Est de la cité sont très vulnérables, car les murailles de la ville sont en mauvais état d'entretien et d'une conception désuète en raison des progrès incessants de l'artillerie. Pour une ville qui ne compte que 7 à 8.000 habitants, le développement total de murailles est trop considérable — il dépasse 4 kilomètres — (non compris le faubourg d'Isle), surtout lorsque l'on sait qu'invoquant de vieux privilèges, la ville avait revendiqué le droit de se défendre seule par la vertu de ses seuls bourgeois en armes. C'est la raison pour laquelle, au matin du 2 août 1557, Saint-Quentin ne dispose que de 300 hommes de troupes de formations régulières pour la défendre, ainsi que de quelques centaines de bourgeois armés appuyés sur 46 pièces de canons, couleuvrines et fauconneaux.

L'amiral de Coligny, que le maintien de troupes espagnoles autour d'Hesdin avait incité à la méfiance (14), sol-

---

(14) Il avait été prévu que ces forces détruiraient les petites places françaises de Caumont et de Gennes dans la vallée de l'Authie : Philippe II n'approuva pas ces opérations de détail.

licite du Connétable de Montmorency l'honneur de défendre lui-même Saint-Quentin. Il quitte les environs de Marle et, à marches forcées, par la Fère et Ham, gagne la ville investie où il pénètre par le faubourg de Ponthoile, dans la nuit du 2 au 3 août 1557. Il emmène avec lui 250 fantassins et 300 cavaliers environ.

Coligny, qui ignore que son adversaire est très exactement renseigné sur la situation de la place, tente, le 4 août, une sortie vers le Nord-Ouest : l'opération se solde par un échec complet.

Le plan proposé par Emmanuel-Philibert et qui, a Bruxelles, a reçu l'approbation de Philippe II, consiste à mener l'attaque de Saint-Quentin par les courtines du Vieux Marché et de Remicourt, qui se trouvent au Nord-Ouest et au Nord-Est de la ville, les autres faces de la place ayant été jugées inaccessibles ou très fortes.

Coligny, par sa présence, insuffle aux défenseurs une ardeur nouvelle : les gens de guerre recensent les vivres qui sont jugées suffisants pour trois mois, d'autant plus que les 15 ou 16 moulins que compte la ville sont suffisants pour moudre le grain. L'Amiral a réussi à dépêcher un émissaire à Montmorency qui se trouve à La Fère, à 28 kilomètres, pour lui réclamer des renforts.

François de Coligny, seigneur d'Andelot, frère de l'Amiral, est chargé par le Connétable de pénétrer dans Saint-Quentin, en passant par le faubourg de Ponthoile, faiblement investi par l'armée espagnole et où est réservée la place du contingent anglais lorsqu'il aura rejoint l'armée de Philippe II. Il était entendu que, pour faciliter l'opération, les assiégés devaient effectuer une diversion en un autre point.

Un Anglais au service de la France, par sa trahison, révéla à l'assiégeant les intentions de Coligny. Andelot tomba dans l'embuscade qui lui avait été tendue par ordre d'Emmanuel-Philibert: les chemins de Ham et de Savy (15) avaient été coupés de larges fossés, flanqués de barricades et abondamment garnis d'arquebusiers espagnols. On laissa

(15) Donnant accès à la cité par l'Ouest.

ensuite s'approcher les Français sans défiance et le feu fut ouvert à bout portant, causant de terribles pertes aux soldats d'Andelot. Malgré l'ardeur des assaillants qui, par trois fois, tentèrent d'emporter d'assaut les barricades, l'opération se solda par un échec et Andelot dut faire retraite sans avoir accompli sa mission. Ceci se passait le 8 août 1557.

Le même jour, un corps anglais doté d'une nombreuse artillerie, sous les ordres du comte de Pembroke, venait renforcer l'armée d'Emmanuel-Philibert, au grand soulagement du roi Philippe II, dont la correspondance témoigne de l'impatience qu'il éprouvait devant la sage lenteur des Britanniques.

La nuit suivante, les assiégés, sur l'ordre de Coligny, évacuèrent le faubourg d'Isle, après avoir mis en lieu sûr les habitants, les armes et le matériel. Le 9 août au matin, les derniers défenseurs du faubourg se retirèrent après avoir bouté le feu à tous les immeubles, sauf à la vénérable abbaye de Saint-Quentin en l'Isle. Malheureusement, un stock important de poudre, entreposé dans une des deux tours de la porte d'Isle, prit feu au moment où on le transportait en ville, causant une si large brèche dans la muraille que vingt-cinq soldats eussent pu y passer de front et provoquant la mort de quarante personnes. Cet accident resta inaperçu des assiégeants, au milieu des fumées des incendies : les défenseurs de la ville firent preuve d'une telle ardeur au travail qu'en deux heures de temps la brèche fut réparée.

Montmorency, sur la nouvelle controuvée de la prochaine venue de Philippe II à Saint-Quentin et de l'envoi, à la rencontre du roi d'Espagne, d'un détachement d'escorte de 5 à 6.000 cavaliers prélevés sur les forces assiégeantes, décide d'essayer de faire pénétrer de force des renforts dans la place. A cet effet, il rassemble ses troupes à la Fère le 9 août et prescrit au Maréchal de Saint-André, qui était à Ham, de venir le rejoindre, le 10 août, de bon matin, sur le chemin de La Fère.

Quelles sont, en cette journée du 10 août 1557, les positions tenues par les armées du roi d'Espagne ? Le gros des forces assiégeantes campe sur la face orientale de Saint-

Quentin, entre le pont qui franchit la Somme à Rouvroy, le cours de la Somme, et la porte de Remicourt, les Wallons tiennent les abords de la ferme de Cepy, tandis que les Allemands (16) et les Flamands (17) s'échelonnent le long de la Somme, à l'Ouest de la ville, entre Rocourt et Dallon. Quant aux Anglais, ils sont massés non loin de Rocourt. Sur la rive gauche de la Somme, la couverture des assiégeants est assurée au sud du faubourg d'Isle par les 14 enseignes wallones du capitaine Carondelet, dotés d'une puissante artillerie qui bat la porte d'Isle et attaque de flanc la courtine de Remicourt ; entre le faubourg du Vieux Marché et le faubourg d'Isle, le duc de Savoie a mis en batterie 36 pièces de gros calibre.

Enfin, le général en chef des armées d'Espagne, qui redoute une manœuvre de vive force destinée à secourir Saint-Quentin, a fait secrètement renforcer le pont de Rouvroy — le seul qui fasse communiquer les deux rives de la Somme dans le voisinage immédiat de la place assiégée — et a prescrit d'aménager sur le fleuve une vingtaine de passages nouveaux, à proximité du village de Rouvroy. Le Connétable de Montmorency ignorera l'existence de ces passages.

Le 10 août, tôt le matin, le maréchal de Saint-André fait sa jonction à Jussy avec les forces de Montmorency. Vers 9 heures du matin, les forces françaises sont arrivées sur les hauteurs dominant la Somme en vue de Gauchy et de l'Abbiette. L'armée de Montmorency comporte les forces suivantes :

900 gendarmes à cheval, soit, avec les servants, environ : 4.000 hommes.
1.000 chevau-légers et arquebusiers à cheval.
15 compagnies d'infanterie française (Gascons).
22 compagnie d'infanterie allemande (sous les ordres du Rheingraf de Salm).
15 pièces d'artillerie, dont 9 pièces lourdes de siège.

Soit, au total, environ 20.000 combattants.

---

(16) Sous les ordres, notamment : d'Eric II duc de Brunswick-Calenberg-Göttingen, Ernest de Brunswick-Grubenhagen, Günther XLI comte de Schwartzburg-Blankenburg, Pierre-Ernest comte de Mansfeld, etc.

(17) Sous les ordres des célèbres comtes d'Egmont et de Hornes.

Le Connétable pousse quelques détachements d'avant-garde entre l'Abbiette et le faubourg d'Isle, à l'emplacement qu'il a choisi pour mettre à l'eau les barques destinées à transporter les renforts qu'il destine aux assiégés. Les forces françaises culbutent les arquebusiers espagnols qui tiennent le passage sur la Somme, sis entre le hameau de Rocourt et le moulin à eau construit sur la rive gauche du fleuve. Par la même manœuvre, Montmorency, qui a masqué les 14 enseignes espagnoles qui tiennent le faubourg d'Isle, fait mettre en batterie son artillerie sur les hauteurs et bombarde le camp ennemi entre Rocourt et la ferme de Cepy, obligeant, dit-on, Emmanuel-Philibert à quitter précipitamment sa tente, encadrée par des boulets trop rapprochés.

Montmorency connaît le dispositif général des forces ennemies massées au Nord et à l'Est de Saint-Quentin, mais il ignore les dispositions prises par Emmanuel-Philibert pour s'assurer un rapide franchissement du fleuve. Il ne semble pas qu'il ait cherché à sonder les intentions de son adversaire, se bornant à faire couvrir sa droite par un rideau de cavalerie légère chargée de surveiller les abords de la chaussée de Rouvroy et les débouchés des marais de la Somme vers l'Est.

Par une négligence incompréhensible, les dix ou douze grands bateaux plats transportés par les forces françaises et destinés à permettre le franchissement des marais, avaient été placés sur fourgons de l'arrière-garde. Durant des heures d'attente inutiles, l'armée française dut patienter jusqu'à l'arrivée de ces bateaux. Puis, les barques trop chargées chavirèrent ou s'enlisèrent dans les marais et tandis que, lentement, les esquifs gagnaient l'autre rive, les arquebusiers espagnols du faubourg d'Isle tiraient, comme à l'exercice, sur les malheureux passagers des bateaux. Beaucoup de Français, enfin, périrent noyés dans les marais, au moment du débarquement. De ce fait, 450 soldats seulement purent se joindre aux assiégés qui leur avaient descendu des échelles le long des murailles : parmi eux se trouvaient François de Coligny, Seigneur d'Andelot, frère de l'Amiral.

Pendant que l'armée française gaspillait ainsi tant de temps, les forces espagnoles campées à l'Ouest de Saint-Quentin, que le tir de l'artilerie française avait fait se replier vers Dallon, esquissaient un vaste mouvement circulaire et se regroupaient au Nord et à l'Est de la ville assiégée. Emmanuel-Philibert, informé de la faiblesse des forces que Montmorency avait placées sur sa droite pour se couvrir, charge le comte d'Egmont, avec deux mille cavaliers, de dégager la chaussée de Rouvroy tandis que d'autres forces de cavalerie, utilisant la dépression de terrain où coulait l'affluent de la Somme, devaient gagner Harly et la Neuville-Saint-Amand, débordant ainsi la droite ennemie, dissimulées aux vues de l'armée française par le relief du sol et l'épaisse fumée dégagées par les meules et les chaumes incendiés. Enfin, l'infanterie elle-même est mise en mouvement.

A 14 heures, Montmorency donne le signal de la retraite. En effet, le duc de Nevers, qu'il a envoyé avec les gendarmes et deux escadrons de cavalerie pour assurer sa couverture sur sa droite, vient de l'informer du mouvement de la cavalerie adverse qui, dépassant Harly, se dirige vers la Neuville-Saint-Amand. Nevers, qui se sent trop faible, replie ses forces vers le moulin de Tout Vent.

Il ne semble pas que le Connétable ait pris des dispositions particulières pour remédier à la menace ennemie : bien au contraire, l'armée française se forme en colonne, l'infanterie marche en tête, couverte sur ses flancs par la cavalerie tandis que l'artillerie et les convois ferment la marche. Dans cette formation, l'armée française parcourt 7 à 8 kilomètres sans être inquiétée, effectuant de fréquentes haltes prescrites par le Connétable, qui semble rempli de la coupable présomption que son adversaire inexpérimenté n'osera pas s'attaquer à un soldat de sa réputation. Au loin, on aperçoit sept à huit formations ennemies de cavalerie qui gardent le contact à vue, mais n'attaquent pas. D'autres éléments de cavalerie ennemie ont déjà atteint Urvillers sans qu'il semble que le général en chef français en soit informé.

C'est ainsi que Montmorency perdra au moins une demi-heure à faire passer en tête de colonne son artillerie,

que ses convoyeurs réquisitionnés — saisis de panique — viennent d'abandonner. La masse des non-combattants (18) qui suit l'armée française, prend alors peur et s'enfuit, mêlée aux valets d'armes que le Connétable veut envoyer en tête de colonne et que la panique a également saisis.

A ce moment, marchant sur la chaussée Brunehaut (19), l'arrière-garde française a dépassé le village d'Essigny-le-Grand, tandis que la tête de colonne va atteindre le bois de Saint-Lottin. Mais la présence d'un chemin creux, au lieu dit la vallée des Fourques, a contraint l'infanterie française à se diviser en deux colonnes qui cheminent de part et d'autre de l'ancienne voie romaine.

Egmont, qui commande la cavalerie espagnole d'avant-garde, obtient du Duc de Savoie l'autorisation d'attaquer en profitant du flottement que cause, dans les rangs français, la fuite des vivandiers.

Quelle est, à ce moment, la situation occupée par les forces d'Emmanuel-Philibert ? Une partie de la cavalerie espagnole a débordé la droite de la colonne française et s'est déployée en avant de la ferme de Fay, coupant la route de Lizerolles que les Français ont prise le matin même. D'autres éléments de cavalerie ont gagné le plateau et, par La Neuville-Saint-Amand et Urvillers, sont parvenus jusqu'au vallon de Blanque Fosse. Enfin, le reste de la cavalerie espagnole talonne l'arrière-garde de Montmorency.

L'attaque espagnole est menée de tous côtés à la fois : les troupes du comte d'Egmont, celles des deux ducs de Brunswick, qui comportent deux mille arquebusiers à cheval, celles des comtes de Schwarzburg et d'Arenberg chargent en même temps.

Le duc d'Enghien tente vainement de rompre cette attaque en chargeant à la tête de la cavalerie légère française : il se heurte à la cohue des vivandiers en fuite, qui mettent le désordre dans ses rangs. Les forces du duc de

---

(18) Valets, vivandiers et marchands parmi lesquels l'élément féminin n'est pas absent. A cette époque, Brantôme note que l'armée de Charles Quint en Italie comptait « quatre cent courtisanes à cheval belles et braves comme princesses et huit cent à pied bien à poinct aussi ».

(19) Ancienne voie romaine.

Nevers, qui couvraient le flanc gauche de l'arrière-garde française, sont rompues sous le poids des pistoliers allemands. Une compagnie de chevau-légers anglais au service de la France, tourne casaque et passe à l'ennemi, tandis que la piétaille mercantile de l'armée française, dont la fuite est contagieuse, sème la panique dans l'armée de Montmorency.

La résistance de l'armée française s'effondre : les reitres allemands se rendent à merci, les unités se rompent et se débandent. Seuls, quelques îlots de résistance se forment autour du duc d'Enghien et du comte de La Rochefoucauld. Les Gascons, formés en carré, restent impavides et succombent sous les assauts furieux des Espagnols. La destruction de l'armée française se poursuit et s'achève à proximité du moulin de Montescourt et dans la plaine qui s'étend entre ce bâtiment et le village de Gibercourt.

Une bande française, avec deux canons, réussit, seule, à gagner le bois de Saint-Lottin, tandis que le duc de Nevers et le prince de Condé parviennent à s'échapper avec quelques cavaliers. L'armée française compte au moins 3.000 morts, parmi lesquels Jean de Bourbon, duc d'Enghien (qui succomba à ses blessures), François de la Tour, vicomte de Turenne, gendre de Montmorency ; un nombre plus grand encore de blessés et 6.000 prisonniers, parmi lesquels Montmorency, le maréchal de Saint-André, le duc de Montpensier, le duc d'Orléans-Longueville, le duc Louis de Gonzague, etc. Toute l'artillerie française, sauf deux canons de petit calibre, 70 drapeaux (60 guidons de cavalerie, 10 enseignes d'infanterie) (20) tombent aux mains du duc de Savoie, dont les pertes sont insignifiantes (21). Le rôle du duc Emmanuel-Philibert a été ainsi décrit dans une lettre écrite par un sujet du roi Philippe II (22) : « ...Cette victoire nous donna Dieu le

---

(20) Dans les Archives d'Etat de Savoie, à Turin, figurait (je ne sais si ce document est maintenant à Chambéry) un album manuscrit de 137 feuillets représentant la collection des étendards, guidons, cornettes et enseignes pris aux Français au cours des batailles de Saint-Quentin et Gravelines. Le titre en était « Stendardi, guidoni, e bandiere o insegne guadagnate dal Sermo Signore il Signor Emanuele Filiberto, duca di Savoya, principe di Piemonte, invitissimo etc.., nella giornata di S. Lorenzo preso di S. Quintino e battaglia di Gravellines contra Francia ».

(21) Le Général Bordeaux parle de 200 hommes tués du côté espagnol.

(22) Bibliothèque Nationale, Paris, manuscrit français nº 21, 491.

jour de Sainct Lauren environ les quatre heures de l'après disner, non sans des actes remarquables de pluisieurs de noz princes et de nos chefs... Il serait impossible de les nommer ung chascun particulièrement, mais sur tous ne faut-il oublier que le duc de Savoye se trouva le troixiesme de son rang, sy très pres des ennemis, combattant à l'espée, que son bras droict, sa vizière et sa cotte d'armes étaient du tout ensanglantez, quy donne argument d'autant de vaillance comme chascun a ouy de sa prudence en consulte. Et comme aulcuns disent, il n'est que trop ardant au massacre, car il eust mieulx aymé qu'on eust tué les François que d'en prendre ung seul à merchy, qui n'est usalge de la guerre et passe un petit les bornes de pitoyable prince, ja soit le grand tort que les François lui font et trois cens escus par an qu'ilz luy ont détenu XX ans de loing, le pourrait aucunement excuser ».

Le célèbre chirurgien Ambroise Paré parcourant le champ de bataille quelques jours après écrivait : « Nous veismes plus de demi-lieu autour de nous la terre toute couverte de corps morts, tous esfondrez par pourriture et desvisagés et n'y demeurasmes guère pour la grande puanteur cadavéreuse qui s'eslevait des corps tant des hommes que des chevaux ».

Une femme de cœur, Catherine Lallier, épouse du mayeur de Saint-Quentin, fit rassembler ces pauvres restes et les fit inhumer, non loin de la ferme de Fay, en un lieu dit « le Cimetière Le Piteux ».

Depuis Azincourt et Pavie, jamais la France n'avait subi pareil désastre : une armée de 20.000 hommes avait été défaite et anéantie par 5 à 6.000 cavaliers. Montmorency, qui n'avait su ni préparer la manœuvre destinée à permettre de secourir les assiégés ni concevoir la couverture de ses troupes en retraite, laissait béante la fontière du Nord de la France, aucune formation française ne pouvant s'opposer à la marche des armées de Philippe II sur Paris.

Cette victoire des Espagnols eut un énorme retentissement et Charles Quint, au fond de son monastère de Yuste, s'inquiétait de savoir si son fils marchait sur Paris. En fait, deux considérations de valeur inégale empêchè-

rent Philippe II d'exploiter sa victoire. Il existait sur les arrières de ses troupes un certain nombre de petites places fortes, telles que Le Catelet, dont les garnisons très actives contribuaient par leurs raids incessants à rendre précaire le ravitaillement des armées d'Espagne. Et les ordres donnés par Henri II de faire le vide devant les armées ennemies devaient rendre ce problème plus aigu encore. De plus, le règlement de la solde des troupes mercenaires au service de l'Espagne était assuré de façon très irrégulière : la correspondance d'Emmanuel-Philibert avec Philippe II témoigne de l'acuité de ces embarras financiers et des soucis que causait au duc de Savoie la perspective de désordres fomentés par ses propres troupes. Il faut donc voir dans la poursuite du siège de Saint-Quentin la marque de l'esprit méthodique du roi Philippe II, certes, mais aussi la perspective de la prise et du pillage d'une riche cité a-t-elle pu être la solution envisagée par l'ingénieux duc de Savoie pour maintenir dans l'obéissance jusqu'à la fin de la campagne des troupes que des promesses fallacieuses n'auraient pu, sans doute, contenir plus longtemps.

Quoiqu'il en soit, en France, on respira et Bossuet, s'il avait vécu, n'eût pas manqué de voir dans cette inaction des troupes du roi d'Espagne la marque de la divine Providence qui étendait sa main sur le royaume des lys. Montluc n'hésita pas à écrire : « Dieu osta par miracle l'entendement au roi d'Espaigne et au duc de Savoye de ne suivre leur victoire droict à Paris... » et Henri II, qui entendait ne rien laisser au hasard avait ordonné « qu'on fit tellement de dégât devant lui (Emmanuel-Philibert) qu'il ne trouvât rien dont il se pût avantager pour donner à manger à son armée ».

Au lendemain de sa victoire, le duc de Savoie adressait à ses sujets une proclamation pleine de dignité (23).

*
* *

Le 11 août, Philippe II quitte Cambrai ; le 12 au soir, il arrive au camp devant Saint-Quentin, parmi les réjouis-

---

(23) Pour ne pas alourdir cette étude, la proclamation figure *in fine* de cet exposé.

sances. On a planté bien en vue des assiégés les guidons et enseignes pris aux troupes de Montmorency. Ainsi Coligny saura qu'il n'a plus à compter que sur ses propres forces pour résister aux assiégeants

Avec la victoire de la journée de Saint Laurent, l'investissement devient plus étroit et plus complet encore. L'artillerie espagnole renforcée (il y a plus de 50 pièces sur un ilomètre) entre la Tour Rouge et la Tour à l'Eau (24), tire sans discontinuer, démantelant peu à peu la muraille. Une dernière tentative française pour faire pénétrer dans la place 300 arquebusiers venus de La Fère échoue presque complètement, dans la nuit du 22 au 23 août. 120 soldats ayant perdu leurs équipements réussirent seulement à franchir les marais entourant la ville.

Le jour de l'assaut final, onze brèches avaient été ouvertes dans le mur d'enceinte, entre la porte d'Isle et la porte Saint Jehan. La défense de cette portion des murailles n'était assurée que par 800 hommes d'armes que les mines et le bombardement des assiégeants soumettaient à une épreuve exténuante.

Le roi Philippe II, auquel les Romantiques ont contribué à donner une réputation de souverain cruel et tortueux, n'ignorait pas à quels excès peut se livrer une soldatesque ivre de pillage (25). Il existe, aux archives de l'Escurial, une relation anonyme du siège, écrite vraisemblablement par un officier de l'armée espagnole (26), dans laquelle on lit : « (avant l'assaut) le Roi (Philippe II) a donné l'ordre aux Anglais et aux Allemands d'épargner, à leur entrée dans la ville, les femmes, les vieillards et les enfants, mais de tuer tout le reste. Il a enjoint aussi de mettre une garde à la cathédrale afin de protéger les femmes qui y sont déjà et celles qui s'y réfugieront... ».

A 14 heures, le 27 août 1557, le feu de l'assiégeant cesse. Emmanuel-Philibert donne le signal de l'assaut en faisant hisser un drapeau sur le saillant du chemin couvert. Trois colonnes abordent les murailles en même

---

(24) Sur la face orientale de la ville.
(25) Nous non plus, du reste.
(26) Relation publiée en 1846, dans le tome IX des « Documentos ineditos para la historia de Espana ».

temps, à la Tour Rouge, à la Tour à l'Eau, à la porte d'Isle. A la Tour Rouge, un groupe d'assaillants tourne les défenseurs qui lâchent pied. Dans le récit que fait Philippe II à la princesse de Portugal, sa sœur (27), il est dit : « ...Aussitôt le signal donné pour l'assaut (de la ville), le régiment de Caceres, parmi lequel se trouvaient le duc de Savoie et d'autres personnages de marque de la Cour, se lança avec une telle impétuosité que, sans avoir à reculer d'un pas, il pénétra dans la place en renversant tout ; poursuivant ensuite la victoire à travers la ville, il vint prendre à revers ceux qui défendaient les autres points d'attaque : se voyant perdus, ceux-ci abandonnèrent la défense... ».

Coligny, qui se trouvait sur le rempart, est fait prisonnier par un soldat espagnol et manifeste sa satisfaction d'avoir échappé aux Allemands qui ne lui auraient, sans doute, pas fait quartier.

Et le pillage et le carnage se donnèrent libre cours dans la ville durant cinq longues journées. Les premiers, les Anglais qui menaient l'assaut contre la porte d'Isle, se distinguèrent par la mise à mort de tous les défenseurs de cette partie de la ville. Ils se signalent ensuite, dans l'auberge de l'Ecu d'Or, contigüe à l'Hôtel de Ville, par le massacre de 31 femmes et enfants. Les Allemands, Néerlandais, Wallons, Espagnols commettent aussi des atrocités sans nom : on tue, on viole, on mutile les cadavres, on incendie les maisons après les avoir mises à sac. C'est l'effroyable revanche de la « bruslerie » ordonnée par Henri II en 1553.

Le butin est si considérable qu'une relation allemande du temps dira « On croit que depuis le sac de Rome (par le Connétable de Bourbon en 1527) on n'a pris dans aucune ville autant d'argent et de biens que dans celle-ci ». Et d'effroyables rixes éclatent entre vainqueurs pour la possession du butin : il semble, d'après les récits de l'époque, que les Allemands restent, le plus souvent, vainqueurs en ces joutes...

Outre les défenseurs de la ville, passés pour la plupart au fil de l'épée, 1.500 habitants ont péri et il fallut

---

(27) Archives Nationales, Paris, K. 1190, n° 80.

l'énergique intervention de Philippe II, le cinquième jour après la prise de la ville, pour arrêter cette orgie de pillage et de destruction.

Et la relation de l'Escurial, déjà citée, écrit «...Ce qui m'a le plus vivement impressionné a été de ne pas trouver un seul habitant qui osât se dire Français. C'est, à mon avis, une des choses qui nous peuvent le mieux prouver combien tout est vain et éphémère en ce monde que la vue de cette ville dont il ne reste aujourd'hui pierre sur pierre et il y a six jours encore si riche... ».

L'héroïque défense de Saint-Quentin devait donner au roi Henri II un répit supplémentaire de 17 jours (28).

*
* *

Emmanuel-Philibert, désireux de consolider sa conquête, procède à la réduction systématique des places restées entre les mains de ses adversaires dans le Nord : le 1er septembre, la tranchée est ouverte devant Le Câtelet dont les fortifications sont récentes, mais inachevées. Les défenseurs démoralisés par la violence du feu ennemi refusent de continuer la lutte et, le 6 septembre, la place capitule avec les honneurs de la guerre. La garnison vaincue défile devant son jeune vainqueur. Le 9 septembre, le duc de Savoie commence le siège de Ham : les assiégés incendient la ville et se retirent dans la citadelle qui capitule le 11 septembre. Pendant ce temps, Chauny abandonnée par ses habitants avait été prise (10 septembre). Le 22 septembre, c'est au tour de Noyon de tomber entre les mains des armées de Philippe II qui tiennent garnison dans la cité conquise.

Noyon ayant été réoccupé par les troupes françaises, Emmanuel-Philibert investit la place dont il s'empare sans coup férir. Le feu est mis à la ville et l'incendie durera jusqu'au 20 octobre, réduisant en cendres toutes les maisons de la ville.

Le 12 octobre, Philippe II quitte Ham pour Bruxelles avec l'armée anglaise et une forte escorte de cavalerie et

---

(28) Sur le monument érigé à Saint-Quentin pour glorifier les défenseurs de la cité, on lit, extraits de l'œuvre d'un poète local, ces mots magnifiant le sacrifice des habitants « Civis murus erat ». Je pense que, compte tenu des forces en présence, rarement comparaison fut plus exacte.

d'infanterie. Emmanuel-Philibert continue d'éprouver des difficultés grandissantes pour le payement de la solde de ses troupes. C'est ainsi que le 16 octobre, il écrivit au secrétaire de Philippe II : « Que Dieu m'accorde de la patience avec eux, car je crois que celle de Job n'y suffirait pas. » Il envisage alors de procéder le plus rapidement possible au licenciement de ses troupes dont, par ailleurs, l'état sanitaire était mauvais. Il fallait, néanmoins, que les nouvelles fortifications de Ham fussent, au préalable, achevées. Les travaux étant terminés le 11 novembre, Emmanuel-Philibert fait dévaster la région située au Sud de Ham par sa cavalerie, jusqu'aux abords de La Fère, Péronne et Guise, de façon à prévenir un retour offensif des Français. Le 12 novembre, il prend et incendie Roye et le 14 novembre fait incendier de nouveau Chauny.

Le 25 novembre, le duc de Savoie a regagné le Cambrésis, vieille terre d'Empire et il y congédie une partie de son armée. Il licenciera le reste de ses troupes le 30 novembre, à Valenciennes.

Une brèche énorme est ouverte dans le dispositif défensif du royaume de France, vers le Nord : elle permettrait une action offensive de Philippe II vers Paris si les difficultés financières du roi d'Espagne et la saison avancée le permettaient. Le roi Henri II utilisera au mieux le répit que lui laissait son adversaire pour rappeler d'urgence d'Italie le duc de Guise et ses meilleures troupes : vieilles bandes de Picardie (29), troupes suisses.

Le 1er janvier 1558, l'armée française est devant Calais et, après huit jours de siège, la ville capitule devant le duc François de Guise. Une vieille plaie au flanc de la France est fermée, Crécy et Azincourt sont vengés.

Le maréchal de Termes s'étant emparé de Dunkerque et de son fort, Philippe II doit reprendre les armes : il dépêche Emmanuel-Philibert avec 15.000 fantassins et Egmont avec 3.000 cavaliers contre les Français qui sont écrasés à Gravelines (13 juillet 1558).

Les deux partis, également las de la guerre, se résolvent à traiter. Une page d'histoire se tourne : le vieil em-

---

(29) Dont Henri III, en 1569, devait former le régiment de Picardie, un des quatre « grands vieux ».

pereur Charles Quint meurt en son monastère de San Jeronimo de Yuste où il s'est retiré, le 21 septembre 1558. Le 17 novembre suivant, Mary Tudor meurt à son tour, plus désespérée de n'avoir pu donner un héritier à son mari que de la perte de Calais.

Les négociations diplomatiques qui se sont engagées aboutissent aux traités de Cateau Cambresis, le 2 avril 1559 avec l'Angleterre, le 3 avril avec l'Espagne : l'opinion française crie à la trahison devant les abandons consentis par son roi.

Justice était rendue à Emmanuel-Philibert : on rendait « à son Altesse tout ce que François I^er^ avait pris au duc Charles, tant deça que delà des monts, à la réserve de Turin, Pignerol, Quiers (30), Chivas (31) et Villeneuve d'Ast (32) qui demeureraient au roi (de France) jusqu'à ce que les droits de Louise de Savoie, son aïeule, eussent été éclaircis ». Ces problèmes réservés devaient recevoir une solution par le traité de Fossano, en 1562.

De plus, le duc de Savoie épousait Marguerite de France, sœur du roi Henri II. C'est au cours des fêtes organisées en l'honneur de cette alliance que le roi fut grièvement blessé par la lance de Montgommery, dans un tournoi qui avait lieu rue Saint Antoine, à Paris. Et c'est en présence du monarque agonisant (33) que le mariage fut célébré le 9 juillet 1559. Le 10 juillet, Henri II expirait en son château des Tournelles.

En rentrant victorieux dans l'héritage de ses aïeux, Emmanuel-Philibert accomplissait la devise de sa maison « Filius ejus restituit totum » et Marc-Claude de Buttet, dans son hymne sur « la victoire de très haut et magnanime prince Emmanuel-Philibert, duc de Savoie » pouvait chanter les exploits du fils de Charles III, en écrivant :

« ...Que son fils en sa terre
Est entré victorieux. »

---

(30) Chieri.

(31) Chivasso.

(32) Villeneuve d'Asti.

(33) Cinq chirurgiens, après avoir réalisé des expériences anatomiques sur les têtes de quatre criminels spécialement décapités à cet effet, venaient d'énucléer l'œil du monarque et d'en sonder la cavité..

Le duc de Savoie devait se souvenir de la dette de reconnaissance qu'il avait vis-à-vis de l'Empire et de l'Espagne. Il envoya, en 1566, des secours en Hongrie à l'armée de l'Empereur Maximilien. Surtout, il fit participer les galères de Savoie à la glorieuse bataille de Lépante (34), témoignant ainsi publiquement des sentiments de reconnaissance qu'il éprouvait vis-à-vis du Roi Catholique en plaçant ses vaisseaux sous les ordres de son demi-frère Don Juan d'Autriche.

On voudra bien excuser la longueur de cette étude dont le seul mérite sera de rappeler aux Savoyards des faits glorieux de leur histoire. Et c'est solliciter l'indulgence que d'évoquer la citation de Ciceron mise en exergue de la *Revue Savoisienne*, « Omnes omnium caritates patria una complexa est ».

J. F. Cartier.

*
* *

Proclamation d'Emmanuel-Philibert, Duc de Savoie, a ses sujets

De Saint-Quentin, 15 août 1557

Emanuel-Philebert, par la grace de Dieu, duc de Savoye, prince de Piedmont, etc.

A nos amez et feaulx subjects.

Comme il soict que le feu Roy François de France ayant contre droict et raison tant inhumainement déchassé de ses payz feu le duc Charles, mon seigneur et père, en son vivant vostre prince et naturel seigneur, sans avoir plus grand fondement que pour s'en voulloir accommoder en ses afaires, fins et desseings, et que, nonobstant toutes les diligences faictes par nostre dict feu seigneur et père à tous costez et par tous moyens convenables, l'on ne soict jamais peu parvenir ad ce qu'il en voulsist faire la restitution, quoy que l'on luy ayt faict offre de, moyennant icelle que se debvait préalablement faire, puisque de faict il estoit spolié, luy réspondre du droict, devant tous juges

(34) Dans le prologue des « Nouvelles Exemplaires » éditées en 1613, Miguel de Cervantes-Saavedra écrivait, parlant de sa blessure, reçue à Lépante : « ...blessure que toute laide qu'elle puisse paraître, il tient pour belle, l'ayant reçue dans la plus mémorable et haute occasion qu'aient vue les siècles passés et puissent espérer jamais de voir les futurs, en combattant sous les bannières triomphantes du fils du foudre de guerre Charles Quint, d'heureuse mémoire ».

compectans, sur ce que pour collorer ce faict il disoit y prétendre, ce que jamais on n'a peu obtenir de luy, seulement entendons nous que, au temps qu'il estoit en son extreme et se recognoissant en son tort en cecy, entre aultres admonitions qu'il feist au Roy moderne de France, son filz, il luy encharga bien expressement de faire la restitution desdicts pays, que tant injustement il occupoit, ce que ledict Roy à présent regnant a refuzé de faire, tant du vivant dudict feu monsieur et père que depuis à nous, et n'y a prouffícté instance, quelle qu'elle soict que l'on luy ayt faict, demeurant en ce obstiné, se souciant peu de décharger la conscience de sondict feu père et la sienne, ayant d'avantaige faict ce qu'il a peu pour nous déspouiller du surplus, comme en partie il a faict, vous tenans tous en misérable oppression soubz sa dure tyrannie : quoy voyans, nous avons tousjours cherché tous moyens pour vous en delivrer, estant bien certains que, quoyque par force vous ayez esté empeschez de rendre avecques l'effect le debvoir, en nostre endroict, que vous eussiez bien désiré, la volunté vous est demeuré entière pour y satisfaire à vostre pouvoir, sy une fois vous pouvez escourre l'insupportable joug d'une telle servitude.

Or, puisqu'il a pleu à Dieu le Créateur nous donner le moyen de vous y aider par la victoire qu'il lui a pleu, par sa divine bonté, nous donner en la charge que nous avons du Roy d'Espaigne de son armée, ayans gaigné la bataille contre le Connestable de France, qui pensoit pouvoir secourir Sainct Quentin avec toutes les forses principalles de France qu'il amenoit avec soy, et que nous les avons defaict à plat et luy prins et sy grand nombre de seigneurs et de la noblesse de France qu'il aura bien à faire de s'en résouldre; mesmes que avecques si puissante armée nous sommes dedans ladicte France où il y a la peur et estonnement que vous pouvez penser ; et mesmes que Dieu, quy est juste juge, chastie maintenant leur injustice, malheureuses practiques contre la chestienté, bien et repos d'icelle, et les conféderations qu'ilz ont avec le Turc, ennemy de nostre saincte foy et relligion, par le moyen duquel ilz ont faict tant de maulx et perdu tant d'ames, et leur donne maintenant, en Italye et ailleurs, sy contraires succedz à leurs desseings avec tant grandes pertes à

tous costez, oultre ce que vous verrez les forses quy vous approchent et que, au temps de l'arrivée de cestes, entreront dedens France et, comme nous esperons, y prospreront ; et mesmes que à tant de costez, l'on donne et donnera à faire audict François qu'ilz seront assez empeschez à defendre leur antien patrimoyne, sans se souvenir de vous, il nous a semblé vous debvoir representer, par cette nostre, la presente occasion et vous sommer de vostre debvoir, afin que vous preniez les armes, que vous rechassiez de vous ceulx quy vous oppressent et que vous retourniez à nous, quy de droict et par naturelle succession vous sommes seigneur et souverain prince.

Et vous attendons, avec les bras ouvertz, pour vous recevoir, comme vostre bon prince, oubliant tout ce que par contraincte vous pourrez avoir en sy long temps commis allencontre de nous, confians que ce n'a esté nullement de vostre volunté ; et le vous pardonnons très voluntier, pourveu que, à ce coup, comme Dieu vous en donne le moyen et que nous faisons ce que nous pouvons pour vous assister, vous vous aydez de vostre costé, n'estant le nombre que vous avez de François sy grand que, sy voullez, vous n'en puissiez aisément estre les maistres, et vous ressentir contre ceulx qui vous ont sy cruellement traictez, et considerez la juste cause du rescentement que nous aurions contre vous, sy à ce coup il y avoit faulte, ce que nous ne pouvons aulcunement penser, mais que vous vous monstrerez affectionnez subjectz envers celuy qui vous est et voeult à jamais demeurer vostre bon et très affectionné prince.

Et afin que ceste nostre intention puisse venir à la cognoissance de tous nous voulons que, à la coppie authentique de cestes, collationnée aux originaulx, soit donné entière foy et creance, comme auxdictz originaux.

Donné au camp devant Sainct Quentin, le quinziesme jour d'Aoust l'an mil cinq cens cinquante sept.

Ainsy signé : E. Philibert. Contresigné : Soffier et cacheté, en placart, du cachet des armoiries dudict duc de Savoye.

Les Louis d'Or des Genevois
et
l'Equipée d'Yvoire au temps du Roi Soleil

Le vendredi 23 octobre 1705, avec émotion, rapporte Pierre Lullin, syndic de la Garde, le Résident de France (1), s'était empressé de l'aviser que le 22 au matin un fort parti de Savoyards d'une vingtaine d'hommes avait enlevé, au-delà de Versoix, sur territoire de France, à deux cents pas de la frontière, un coche d'argent que les banquiers Jacques et Gédéon Mallet faisaient conduire en Italie renfermant vingt trois mille louis d'or destinés aux Armées du Roi Louis XIV, ayant tué un des chevaux du postillon, pour laisser une preuve que la capture avait bien été effectuée sur France. En outre, le courrier de l'armée d'Italie avait été également volé par le même parti en cet endroit. A la suite de leur coup de main, ils retraversèrent le Lac pour regagner Yvoire, où ils couchèrent.

Le Résident (2) se plaignit amèrement et manifesta sa colère pour ce qui était arrivé au courrier, de l'enlèvement des fonds et de la malle poste. Il réitéra violemment les plaintes qu'il avait adressées à la Seigneurie, du fait que les personnes suspectes qui venaient rôder à Genève n'avaient pas été arrêtées. Il insistait pour que de pressantes instances soient faites auprès de Mellarède afin d'obtenir la restitution des précieux numéraires subtilisés.

C'était, de sa part, beaucoup s'illusionner, car le magot enlevé par les sujets de Victor-Amédée allait être bien gardé.

---

(1) Archives de Genève, Reg. du Conseil, Vol. 205.

(2) Pièces Hist. : 4.102, 4.103.

Le Syndic avait ordonné aussitôt la consignation du Port et la surveillance sévère de tous ceux qui paraissaient suspects. Entre autres, deux hommes en blouses, habillés en paysans, ayant cherché à loger aux « *Trois Rois* », n'inspirant guère confiance, tant à cause de leur déguisement que parce que ce logis ne leur convenait pas, furent surveillés de près.

Des ordres furent donnés à l'aide-major Bordier d'aller aux « *Trois Rois* » les interroger. N'y étant pas, ils furent découverts à la « *Tête d'Or* » et reconnus du parti ayant accompli l'expédition de Versoix. L'un des deux, Jean Chevrier, Savoyard, réfugié à Genève, y avait été enrôlé. Ils se trouvèrent porteurs chacun de 75 louis d'or, rondelette participation au butin volatilisé. Quant aux dépouillés argentiers Jacques et Gédéon Mallet, de source Normande, ils gardaient en l'occurrence un mutisme absolu, n'ayant déposé aucune plainte.

Il est indiqué au Registre du Conseil, le lundi 26 octobre 1705, que François Canet, de Cognin proche Montmélian (Savoie), et Claude Contat, dit « Gagnière », d'Annecy, tailleur de pierres, ont été emprisonnés samedi 24 courant à la suite de la lettre écrite par le Résident de France, au Premier Syndic Ezéchiel Gallatin. Il exprima surtout sa mauvaise humeur en ce qui concernait le vol du courrier et de l'or au détriment des Genevois, signalant le peu d'égard que le duc de Savoie avait pour eux et pour leur territoire, en troublant ainsi la tranquillité publique.

Le mardi 27 et vendredi 30 octobre, c'est le Conseil des Soixante qui s'occupe de cette affaire de prisonniers Savoyards, qu'il n'y a pas lieu de libérer pour ne pas froisser inopinément le Résident courroucé. Le coup de main ayant été fait sur terre de France, on restera sur ses gardes pour une stricte neutralité. Le samedi 31, les Alliés ont été informés que les deux suspects incarcérés depuis le 23 octobre, avaient été enrôlés par le réfugié Chevrier, l'un était un maçon d'Annecy, l'autre de Montmélian. Il est d'un intérêt primordial de se mettre à l'abri des plaintes du Résident et prévoir les fâcheuses conséquences qui pourraient résulter si les partis des deux puissan-

ces s'en prenaient aux Genevois résidant, tant en France qu'en Savoie, ou en violant les environs de Genève, que le Traité de Saint-Julien du 11 juillet 1603, entendait sauvegarder en interdisant aux troupes tout rassemblement dans un rayon de quatre lieues de la ville.

Le Résident de La Closure a laissé entendre que le Roi de France, son Maître, a déjà cinquante hommes à Versoix et des postes de gardes dans le Pays de Gex, pour renforcer la sûreté de ses frontières.

Il n'est pas moins fâcheux que M. Stanian, envoyé extraordinaire de S.M. Britannique, se soit entendu, comme il l'a fait avec le Ministre de Grande-Bretagne, prétextant que l'on risquait d'attirer les ressentiments de S.M. ainsi que de S. Altesse de Savoie. Il y a tout à redouter des coups de mains et incursions dans le voisinage.

Lundi dernier, une dizaine d'hommes allèrent chez le Curé de Ville-la-Grand, ayant volé et pillé son église. Il faut absolument assurer la tranquillité publique. L'ancien Syndic Jean Robert Chouet signala que le Résident de France a communiqué le Message de Berne au marquis de Puysieux.

L'officier du Roi qui commande au Pays de Gex aurait pu agir depuis longtemps, selon son propre aveu, avant cette fâcheuse affaire déroulée sur terre de France, par un parti venu de Savoie et qui y retourna, n'ayant nullement touché le territoire genevois ni à l'aller ni au retour.

Le 30 novembre, l'ancien Syndic Jean Robert Chouet a rapporté certaines plaintes du Résident visant des ressortissants tels que le chamoiseur Blanc et le cordonnier Morin, qui se seraient compromis avec les conspirateurs d'Yvoire. Le Syndic de la Garde Pierre Lullin ajoute que le menuisier Girard est également fort suspect, aussi décide-t-on de le faire comparaître.

Au début de décembre, le cordonnier Guillaume Morin est venu se disculper, mais il devra s'éloigner au plus tôt de la ville sous peine de châtiment personnel. Non seulement il y a une garde à Versoix, mais il y a d'autres postes le long de la frontière.

Frédéric Bonet, Résident du Roi de Prusse à Londres, a transmis la résolution que la Reine Anne de Grande-Bretagne avait prise d'exiger la libération des deux prisonniers Savoyards, or, l'un maréchal et l'autre maçon, arrivèrent fin octobre à Genève, par le Lac, habillés en paysans. On attire également l'attention sur Jacob Grenus, qui expédie des gens en Savoie, sous prétexte de savoir ce qui s'y passe. Sa conduite est d'ailleurs suspecte, favorisant les levées de soldats dans le voisinage par les partisans de Savoie. Il devra prendre garde.

Le Syndic Lullin a signalé que des soldats de la garnison d'Yvoire étaient revenus à Chêne et n'ayant pas trouvé d'argent dans le banc à sel, ils avaient eux-même vendus en détail les réserves qu'ils avaient pu découvrir.

M. de Valière se propose d'envoyer à Chêne une cinquantaine de dragons pour protéger le commis et lui permettre de remplir ses fonctions. On aurait également envisagé faire une expédition en Chablais pour donner la chasse aux gens d'Yvoire qui enrôlent tous les jeunes qui sont en état de porter les armes. On avait d'ailleurs rapporté que de Valière, commandant en Savoie, avait passé à Annecy avec 230 hommes d'infanterie et 50 dragons. Il attendait deux régiments du Dauphiné pour faire une incursion en Chablais contre la garnison d'Yvoire.

Daniel Martine, de Paris, donne son avis sur cette affaire de Versoix, cause de tant d'embarras diplomatiques et des ressentiments de la Cour de France contre les Genevois. De Torcy prétend que si l'on permet tous les jours à des gens de comploter contre les intérêts du Roi, de sévères sanctions seront prises ; de belles promesses peuvent être faites au Résident, mais aussitôt oubliées. On exige donc que les louis d'or volés soient restitués, sinon le Souverain y mettra ordre, ne pouvant tolérer que Messieurs de Genève offrent l'hospitalité à toutes sortes de gens qui cabalent constamment contre le Roi de France. Martine précise qu'il est bien évident que la Cour croira toujours de préférence le Résident de La Closure.

Jean Robert Chouet et Léonard Boissier, qui ont été chargés de rester en contact avec le Résident, ce dernier leur donna connaissance des instructions de Torcy. Avec

beaucoup d'émotion, ils demandent de prendre garde à ce qui se passe à Genève, car à Paris on est certain que c'était à Genève qu'étaient tramés les complots qui éclataient en Savoie. En l'occurrence, les bateliers du Léman avaient fait traverser sur Versoix les Dantal et Mermoux, la veille du coup de main. D'ailleurs, les jeunes gens qui conduisaient les vingt trois mille louis d'or étaient très douteux. Le nommé Gay, qui avait été dans l'affaire et qui a été arrêté en Valais, répondit en justice qu'ils étaient d'abord prétendus marchands de Genève et que Kening, mêlé au complot, avait soupé avec eux la veille ; que tout celà était fort suspect. La ville est le refuge de toutes sortes de gens. Mermoux aurait été un sieur, Vuillerme y faisant les affaires de M. de Mellarède, préparant toutes les intrigues avec Blanc, Morin et Girard. Les gens d'Yvoire nourrissaient le dessein d'aller par Versoix brûler le Pays de Gex.

On redouble de vigilance et l'instruction suit son cours ; c'est ainsi que Louis, Jean et Gaspard George, bateliers, ont été interrogés pour savoir si, le mercredi 21 octobre, sur le soir, ils n'étaient pas allés à la Belotte, Gabiule ou Bellerive prendre des particuliers pour les traverser sur Versoix-Coppet ou autes stations.

Deux régiments de cavalerie de Bourgogne doivent renforcer les troupes du commandant de Valière, outre deux pièces d'artillerie qui seraient arrivées à Rumilly.

Le Conseil désigne l'ancien Syndic Jacques Favre pour aller complimenter M. de Valière, qui commande dans la région et lui offrir les présents d'usage de vin et deux truites. C'est, dans l'après-midi du dimanche 6 décembre 1705 que Jacques Favre vint à Annemasse s'acquitter de sa mission et complimenter le commandant de Savoie, qui fut très sensible à cette marque de déférence. Au cours de l'entretien, de Valières déclara que la garnison d'Yvoire s'était dispersée et que le Gouverneur de Montmélian avait capitulé le 2 décembre sous réserve du consentement du duc Victor-Amédée de Savoie.

Ces événements modifiaient les dispositions qui avaient été prises contre le Chablais. Les deux régiments de cavalerie reprenaient la direction de Montmélian et lui-

même ne tarderait pas à les imiter. Le temps n'était donc pas de se plaindre, mais plutôt de remercier MM. de Genève des honnêtetés faites de leur part.

De son côté, noble Jean Louis Chouet a vu, à Douvaine, chez le baron de Troche, le Commandant de Valière, auquel il remit les présents de truite, de vin d'eau cordiale et de biscuits. Il l'accueillit fort obligeamment et témoigna la plus grande satisfaction surtout pour la truite, qu'il fit emballer pour l'expédier à Chambéry.

Le dimanche 13 décembre, il n'est pas question de célébration d'Escalade, mais, dans cette réunion exceptionnelle, il est donné connaissance d'un message de Stanian, envoyé de S.M. Britannique, disant : « Je ne dois pas vous cacher que l'attentat que vous venez de commettre contre S. Altesse Royale Mgr le Duc de Savoie, en emprisonnant deux de ses sujets soldats, a obligé S.M. à prendre des mesures de concert avec ses Alliés pour vous faire éprouver les effets de leurs ressentiments.

« Tout au plus vous ne pouviez que les chasser de Genève et non les emprisonner et juger. Si au contraire les deux Savoyards ont déclaré à vos magistrats instructeurs qu'ils étaient de vieux soldats de la garnison de Montmélian, l'un de sept, l'autre de deux ans de services que pouvez-vous répondre ? »

Ce message inquiéta tout spécialement les Genevois, aussi, dès Noël, le Secrétaire d'Etat Abraham Mestrezat s'empressait-il d'adresser un « *Mémoire* » justificatif.

On exposait que la France occupant la Savoie, Genève s'est trouvée environnée de gens de guerre, ayant tout à craindre de voir sa tranquillité troublée de plus en plus et ébranlée. Elle fut obligée d'appliquer les Ordonnances en vigueur, avec d'autant plus de sévérité.

Par conséquent, ils auraient dû être expulsés sur le champ, mais après trois semaines ils furent cependant libérés avec les louis d'or qu'ils détenaient. Il n'y eut pas trace de punition, souligne-t-on, mais seulement mesures de précaution, vigilance, attention.

On soutient qu'en arrêtant ces deux Savoyards, on avait violé le droit des gens par représailles de l'expédition qui avait été faite sur Versoix par la garnison d'Yvoire.

Il y a lieu de remarquer que la localité de Versoix était terre de France dépendant du Pays de Gex, donc hors du territoire de la Seigneurie de Genève. Cet événement ne la concerne nullement.

*
* *

Luit enfin l'aube d'une nouvelle année. Dès le début de 1706, Bonet, Résident de Prusse à Londres, s'emploie en faveur des Genevois auprès de S.M. Britannique à l'occasion des embarras causés par les deux Savoyards.

A leur tour, les Alliés de Berne et de Zurich interviennent auprès de Victor-Amédée : « Nous avons appris avec beaucoup de déplaisir que V.A.R. estimait avoir quelque sujet de plainte contre nos Chers Amis, Alliés et Confédérés, Syndics et Conseils de Genève au sujet de deux soldats faits prisonniers dans leur ville et qui, après avoir été interrogés, furent élargis.

Etant suffisamment informés que nos Amis ont été toujours bien intentionnés d'observer avec un profond respect tous les devoirs de voisins et de garder inviolablement toutes les obligations auxquelles ils sont astreints par les Traités, nous prions instamment V.A.R. de ne pas prendre en mauvaise part ce qui s'est passé, fort innocemment, à l'occasion des susdits prisonniers. Nos Alliés sont résolus à garder une neutralité très exacte et des relations de voisinage très amicales. »

Paul TAPPONNIER.

Archéologie Gallo-Romaine aux Fins (IV)

Poursuivant la chronique des fouilles effectuées aux Fins (1), nous publions aujourd'hui les découvertes dues à la vigilance de deux chercheurs dévoués à la cause de l'Archéologie, M. A. Primot et M. B. Ruffet.

Il s'agit de l'excavation ouverte en mai 1954 dans le terrain Métral (parcelle 101), par l'entreprise Ceccon, pour l'édification d'un immeuble en co-propriété en bordure de la rue du Forum.

Ces travaux furent exécutés à la pelle mécanique, avec une rapidité qui ne permit pas de tirer tout le profit espéré d'un gisement gallo-romain plein d'intérêt.

Cependant, les deux observateurs, opérant successivement, purent rassembler divers éléments, croquis, notes, photos, etc., qui, confrontés, nous ont permis de dresser le plan et les coupes ci-jointes.

Parmi les objets mobiliers recueillis par les soins de M. Ruffet pour le Musée (2), citons deux fragments de céramique sigillée ; l'un appartenant à un gobelet cylindrique (3) avec décor floral cadré en métopes, l'autre provenant d'un vase à décor animal ordonné en médaillons et estampillé OF.SEC. (4).

---

(1) Cf. *Revue Savoisienne*, 1955, p. 36.

(2) Voir la relation de ces trouvailles, par M. Bruhl, in *Gallia*, XII, 1954, p. 162.

(3) Il s'agit de la forme N° 30 de Déchelette.

(4) L'*Officina Secundi* (est-ce celle de La Graufesenque ou son homonyme de Lezoux) a beaucoup exporté aux Fins. Voir les trouvailles antérieures, in *Boutæ*, p. 215, 220, 237, 399, et in *R.S.*, 1914, p. 150 ; 1917, p. 104 ; 1929, p. 138.

De son côté, M. Primot a offert au Musée diverses pièces dont : un bec de jatte estampillée SABINVS (5), un peson trapézoïdal en terre cuite entier, pesant 870 g. (6), un fragment de carreau en marbre blanc de 0,025 d'épaisseur, remarquable par sa forme hexagonale, enfin une dent de cheval de 0,10 de fût.

Quant aux substructions, elles étaient à la fois nombreuses et confuses. Le plan ci-joint donne l'essentiel de ce qui put être relevé pendant et après le travail de l'excavateur.

Au Nord, un premier système de fondements présentait un ensemble cohérent de quatre murs (A, B, C, D) solidement construits en moellons de carrière et galets de rivière hourdés au mortier de chaux. Dans le voisinage, se trouvait un puits (diamètre intérieur : un mètre) en gros galets choisis.

Au Sud, deux autres systèmes, apparemment discordants, semblaient appartenir à des bâtiments différents. D'une part, un mur épais (E-H) en galets et mortier de tuileaux formait l'équerre au milieu d'un sol caractérisé par la présence d'une couche d'argile fortement calcinée (épaisseur : 0,20, profondeur : un mètre). D'autre part, plusieurs traces de murs (J, K, M, O, P, Q, R) enserraient des aires bétonnées sur hérisson de galets. L'ensemble était recoupé à 1,10 de profondeur par un lit d'argile sablonneuse large de deux mètres, faisant penser à un fossé alluvionné.

Que conclure de ces tracés fragmentaires, à la complexité desquels on voudrait arracher leur secret ?

Vers 1910, cette parcelle, propriété de M. Crolard, avait été déjà sérieusement fouillée par M. Marteaux (7). En comparant les sondages de celui-ci (chiffres arabes) aux nôtres (lettres), on constate les correspondances suivantes : les murs B, D et C sont parallèles aux murs 8 (directions cardinale et décumane du vicus) avec lesquels ils peuvent avoir constitué un même bâtiment. Les murs

---

(5) *G. Atisius Sabinus* est bien connu aux Fins, qu'il aurait approvisionné entre Vespasien et Trajan. Cf. in *Boutæ*, p. 67 et 100, et in *R.S.*, 1925, p. 123 et 174 ; 1930, p. 134.

(6) Il s'agit de la forme E de la typologie de M. Marteaux.

(7) Cf. *Boutæ*, p. 179, 181, 183 et 186.

R et Q coïncident avec les murs 7 et 6, dont les directions sont toujours NO-SE. Le mur J peut être le prolongement du refend 5.

Plus tard, en 1915, des tranchées étaient ouvertes par la troupe, puis remplayées (8). C'était encore pour M. Marteaux l'occasion de relevés avec lequels on peut faire les rapprochements suivants : le mur J coïncide avec le 9, et le mur K, quoique un peu près, peut être assimilé au 8.

Mais que dire de l'angle dessiné par E-H que M. Primot a noté sensiblement parallèle aux fronts de l'excavation ?

Par ailleurs, les observations concordent pour admettre que les constructions, situées sur la face Nord-Ouest, devaient être en bois (débris de charpente), qu'elles auraient subi un violent incendie (couche calcinée déjà notée par M. Marteaux autrefois) et qu'elles auraient constitué des entrepôts plutôt que des habitations (absence ou rareté de poteries ménagères).

Nous estimons qu'il faut arrêter là l'interprétation de ces découvertes, sous peine de faire dire à ces ruines plus que les témoins ne nous autorisent à le faire.

P. Broise.

(à suivre)

(8) Cf. *R.S.*, 1915, p. 58,

PLANCHE I.

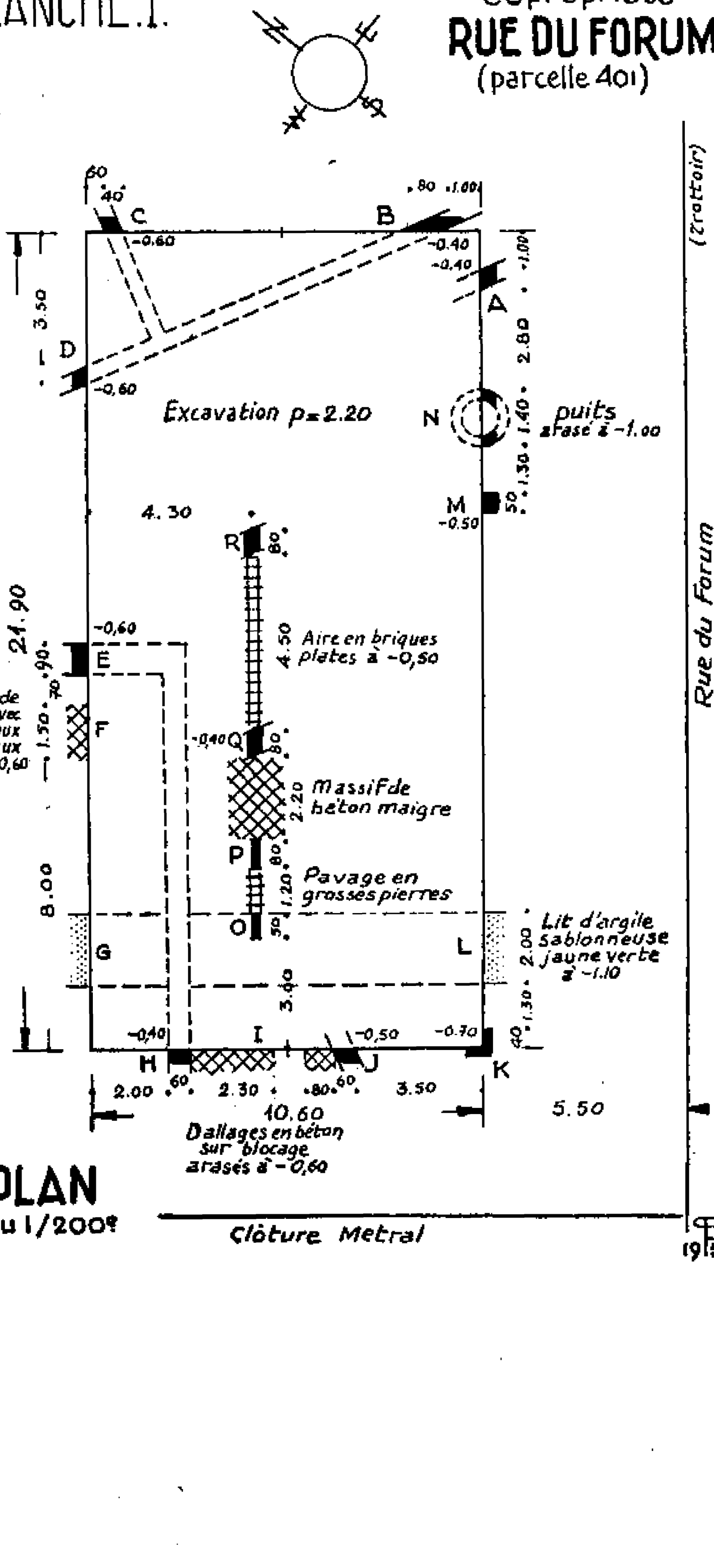

Copropriété
RUE DU FORUM
(parcelle 401)
(Trottoir)
Rue du Forum
Excavation p=2.20
puits
Base à -1.00
Aire en briques plates à -0,50
Massif de béton maigre
Pavage en grosses pierres
Massif de béton avec gros cailloux et tuileaux arasé à -0,60
Lit d'argile sablonneuse jaune verte à -1.10
Dallages en béton sur blocage arasés à -0,60
Clôture Metral
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
3.50
2.80
1.40
1.30
4.30
21.90
4.50
2.20
1.20
3.00
8.00
2.00
10.60
5.50
2.00
2.30
3.50
-0.60
-0.40
-0.50
-0.70
-1.00
-0.40
-0.60
-0.50
-0.40
-0.60
-0.60
-0.40
-0.50
-0.70
-0.50
-1.00
-1.10
-0.60
PLAN
au 1/200e
1955

PLANCHE.II.

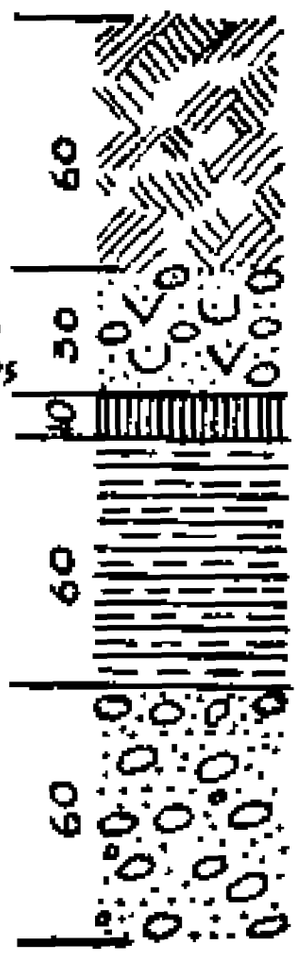
Les indicatifs des coupes réfèrent aux repères du plan (voir planche I).

Copropriété
RUE DU FORUM
(parcelle 401)

B-C



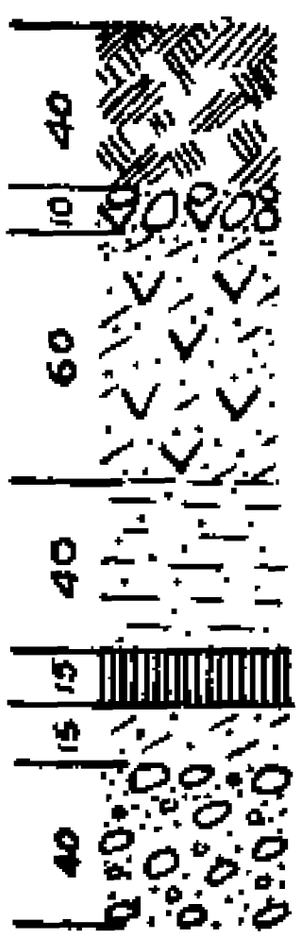
D-E



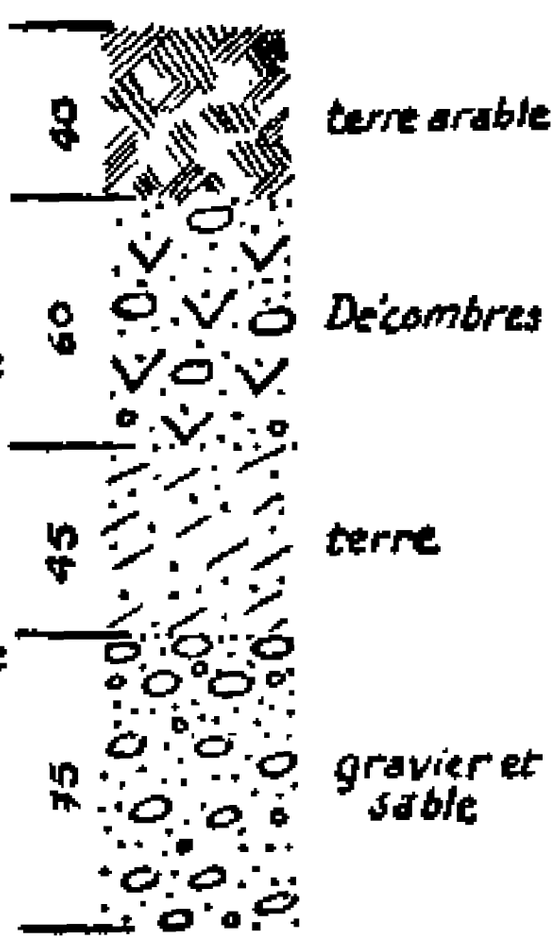
F-H



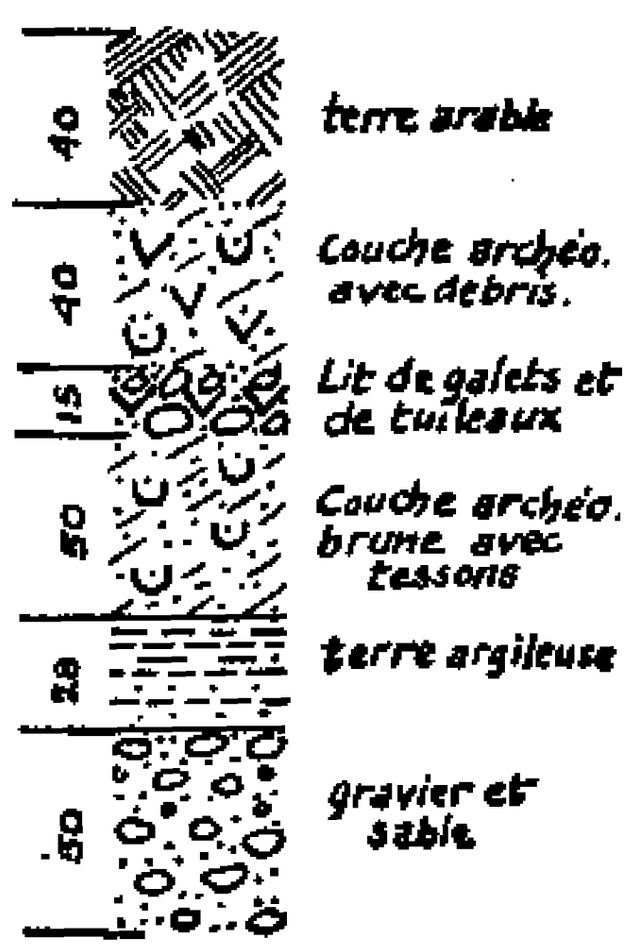
H-J



L-M



N-A



COUPES ARCHEOLOGIQUES

à 0,025 par mètre

1956

Une mort tragique en traversant le Petit Saint-Bernard dans les neiges

Comment certaines mères de famille traversaient les Monts pour gagner quelque argent nécessaire à l'instruction de leurs enfants

Lettre de Neyre (Théodule) à son frère Pierre-Marie, diacre au Séminaire de Chambéry

Lhôpital (aujourd'hui Albertville)
ce 12 décembre 1811.

Mon très cher Frère,

Il n'a été que très vrai, et encore n'avons-nous pu trouver tous ses effets ; ma pauvre mère est donc malheureusement péri le 18 novembre, entre les 8 et 9 heures du soir. Elle est partie du Saint-Bernard à 9 heures du matin avec deux gendarmes qui l'ont soulagée jusqu'à ces heures là. Ils fendaient la neige jusque sous les bras, et, comme c'était nuit, ces hommes voyant qu'ils allaient périr, ils ont donc abandonné ma pauvre mère et se sont sauvés. Ma mère est morte à un quart d'heure de Saint-Germain. Elle a été enterrée le 20 novembre, au village de Séez, avec toutes les cérémonies chrétiennes. Je vous dirai qu'il en est péri cinq cette même semaine ; il s'en est trouvé aussi un de Megève.

Mais mon cher frère, dans quel chagrin et dans quel embarras ne sommes-nous pas à présent ? Nous n'avons pas pu trouver son paquet, et c'est là où il y avait le plus d'argent. On ne lui a trouvé que 190 fr. et il y a eu 50 fr. de frais. Ma mère doit toujours pour 300 fr. de marchandises chez nous ; ainsi vous pouvez juger, d'après cela,

dans quelle désolation mon père se trouve ainsi que ma sœur. Moi-même, je pense qu'il faut que nous ayons fait quelque grande offense au bon Dieu pour nous punir si vigoureusement. Je me dis ce que Dieu veut faire de moi; je suis aujourd'hui sans consolation ; mon plus grand désir, ce serait de m'éloigner du pays.

Je vous charge, mon cher frère, d'écrire ces malheureuses nouvelles à nos sœurs en Piémont et de leur dire qu'elles s'informent à qui ma mère pouvait avoir fait crédit dans le pays d'Aoste et ailleurs.

Vous pourriez encore écrire à mon oncle Georges et lui recommander qu'il prit soin de sa filleule. Quant à moi, je ne suis pas le plus à plaindre, mais c'est mon père et c'est ce qui me chagrine le plus ; bien loin de pouvoir faire quelque aumône, nous ne pourrons même pas payer la dette de ma mère. Enfin, le plus court chemin, ce sera de faire tout selon la volonté du bon Dieu.

Mon cher frère, j'attends de vous une lettre de consolation, car je vous assure que je suis à présent dans des grands embarras.

Je vous embrasse et je suis votre très cher ami et frère,

NEYRE Théodule.

Adresse : A Monsieur Neyre,
au Ciminaire (*sic*) à Chambéry.

Le destinataire Neyre Pierre-Marie, né à Flumet, en 1789, fut ordonné prêtre le 1er août 1812, fut vicaire à Conflans, puis à Thonon où était curé Rd Neyre Jean, de Flumet, futur Supérieur du Grand Séminaire. Rd Pierre-Marie mourut à Thonon en 1822, âgé de 33 ans.

Chanoine F. COUTIN.

Une Station du Bronze dans la Montagne de Veyrier-du-Lac

(Haute-Savoie)

Il y a bien des années, un chasseur, poursuivant un renard au pied des parois du Veyrier, vit l'animal disparaître dans un orifice de la roche. Le nom resta à ce trou, qui devint « Le Trou du Renard » ; mais il resta inconnu et inexploré, puisqu'il échappa aux investigations de notre illustre prédécesseur, M. Charles Marteaux, à la mémoire duquel nous dédions respectueusement ce travail.

Situé un peu à gauche de la verticale du téléférique, il s'ouvre au fond d'un surplomb qui va en s'amenuisant, si bien que le boyau d'entrée laisse juste la place de s'y introduire en rampant. Son accès est pénible, en raison des pierriers à forte pente qu'il faut remonter pour atteindre la base de la paroi, à mille mètres d'altitude.

Le Trou du Renard, sur le plan spéléologique, fut exploré par mes équipiers de la Section Spéléo du Club Alpin d'Annecy et moi-même, et constitue un petit gouffre fort intéressant.

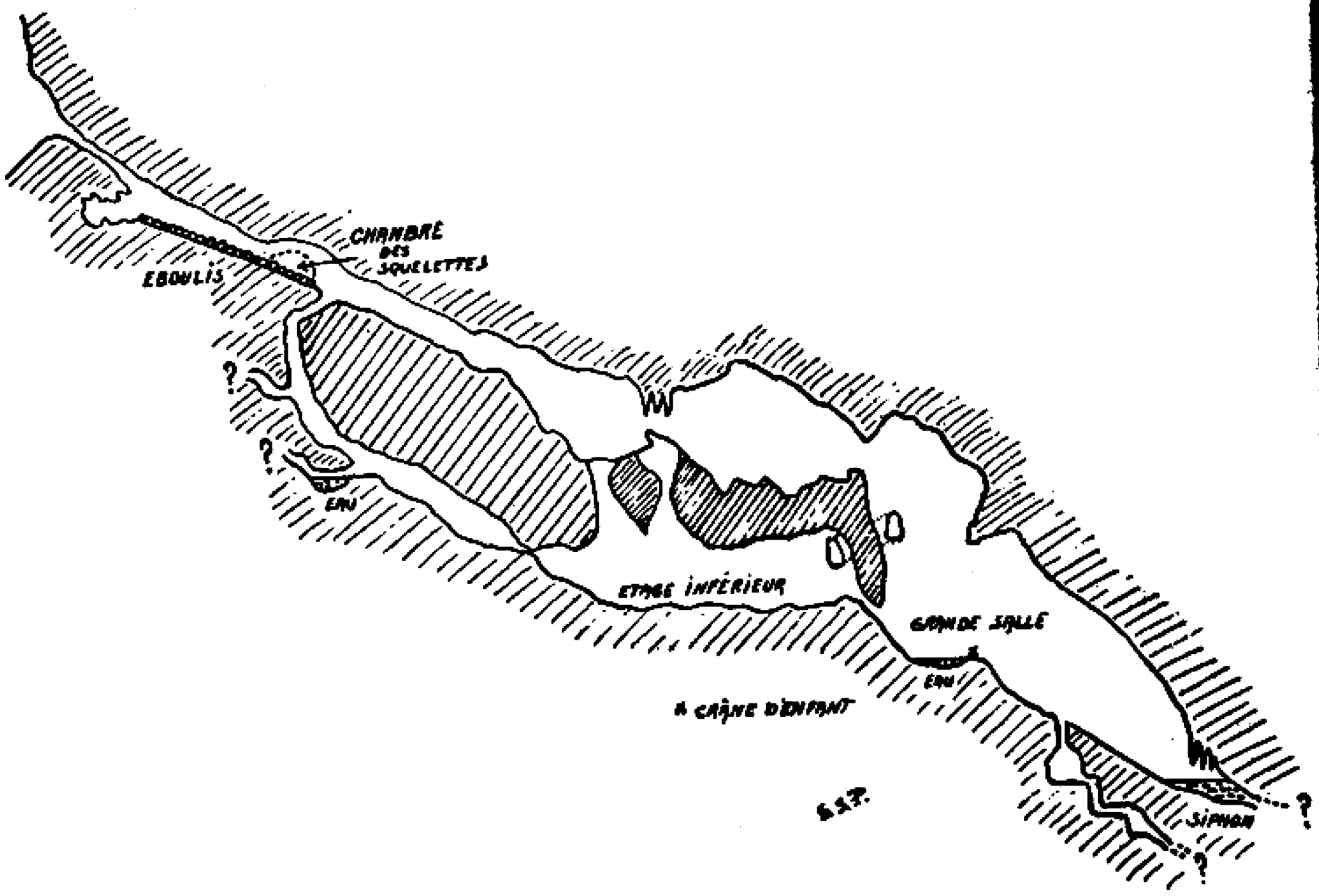
Après une descente oblique d'une quinzaine de mètres, on débouche dans une longue et vaste galerie à forte pente, au sol recouvert d'éboulis. Un pan de terre lisse très incliné amène ensuite à une sorte de lapiaz souterrain, où l'on progresse sur des arêtes rocheuses bordées de crevasses. Une descente de dix mètres à l'échelle souple, dans l'une de celles-ci, conduit dans un étage inférieur d'où, par une étroiture verticale, on aboutit dans une

vaste salle de quarante mètres de longueur sur une trentaine de hauteur.

Cette salle, dont le sol est constitué d'énormes masses d'argile, est également inclinée à près de 45°, comme l'ensemble du gouffre. A son extrémité nord-est, un puits nous fit aboutir à un étroit boyau d'accès très difficile, où il faut ramper dans la glaise liquide. Nous avons tenté une désobstruction de ce côté, mais les difficultés sont vraiment trop grandes. Par contre, l'extrémité sud s'achève par une voûte siphonnante où il sera peut-être possible de passer.

L'ensemble du réseau s'enfonce en effet à la base du synclinal du Col des Contrebandiers, et les galeries portent les traces d'une importante circulation d'eau, qui devait très probablement traverser la montagne et ressortir au bas de l'autre versant.

La dénivellation entre l'entrée et le siphon est d'environ cent mètres, et nous sommes toujours dans l'urgonien. Toutefois, on ne doit pas être loin des marno-calcai-



TROU DU RENARD (*coupe*)
Montagne de Veyrier-du-Lac
près du Lac d'Annecy

res bleus et des argiles gréseuses de l'étage subordonné (Hauterivien). Une coquille d'huître fossile a été trouvée dans l'étage inférieur. Les salles et galeries présentent de jolies concrétions. La température se maintient entre 10 et 12° et l'eau contenue dans les vasques est parfaitement limpide, filtrée par la roche, de Ph 7 environ.

Les recherches archéologiques

A notre première visite, notre attention fut attirée, dans la galerie des éboulis, par des ossements anciens d'animaux et un fémur humain qui gisaient à la surface même des blocs. Au milieu de cette galerie, à gauche en descendant, s'ouvre une petite salle très basse, dont la voûte a été noircie par de la fumée. C'est dans un rayon de quelques mètres autour de cet endroit que nous effectuâmes, au cours de plusieurs expéditions, qui s'étalèrent sur deux années, des recherches sous les blocs d'éboulis atteignant 50 cm d'épaisseur, recouvrant un sol de sable fin et calcite pulvérisé, sans humidité.

Nous avons baptisé cet endroit « Chambre des Squelettes ». C'est là, en effet, que nous avons relevé la plus grande partie des ossements humains, tandis que les os d'animaux et les débris de poteries étaient répartis dans l'ensemble de la galerie et on en retrouve jusque dans les boyaux et étages inférieurs.

Les restes humains appartenaient à quatre individus adultes et à un enfant de cinq à six ans ; ces derniers, retrouvés récemment, avec quelques autres complétant les premiers. Fait étrange, le crâne de l'enfant a été dégagé dans la grande salle du fond, presque entièrement scellé dans la calcite. Il n'aurait pu rouler ou être jeté là sans être réduit en miettes. Il faudrait donc en conclure que la tête a peut-être été coupée et jetée dans le fond du gouffre. Nul se saura jamais quel drame s'est déroulé dans cette obscure galerie à la lueur de torches fumeuses, sous la masse du Veyrier, à 1000 m d'altitude, ou quels rites mystérieux ont laissé là les ossements de quatre hommes et d'un enfant...

La Chambre des Squelettes présente des traces d'un foyer, pierres noircies et cendres abondantes. Ces cendres sont composées de charbon de bois mêlé à de la terre et des débris d'os, mais ces derniers ne sont pas brûlés. Cela dénote probablement la pratique d'un rite purificatoire par le feu. Nous avons trouvé également des fragments d'une matière rouge et friable, qui semblait à première vue de l'étoffe, mais qui, après examen par le Professeur Robert P. Charles, du Collège de France, et M. Eugène Bonifay, du C.N.R.S., s'avéra être des fragments de peau colorée.

Le problème se pose donc de savoir s'il s'agit de fragments de peau humaine, ce qui laisserait supposer des rites funéraires compliqués ou la pratique de certaines formes d'embaumement, ou des fragments d'objet en cuir faisant partie du mobilier funéraire, ce qui serait plus vraisemblable. Aucun autre objet, en dehors de ces ossements et poteries, n'a malheureusement été retrouvé jusqu'à présent, sauf un lissoir de pierre noire très dure et une vertèbre de bœuf ayant servi aussi de lissoir.

Notons toutefois que les restes humains n'étaient pas en place mais éparpillés et mélangés, les crânes brisés, en fragments éloignés les uns des autres, ce qui montre que ce gisement a été saccagé à une époque très ancienne, sans doute lorsque les grottes du Veyrier servaient de refuges contre les envahisseurs. Ajoutons qu'il reste encore beaucoup à faire au point de vue recherches, dans ce gouffre, mais cela nécessite un énorme travail, en raison de la masse des éboulis à remuer, et il faut dire aussi que le Trou du Renard n'est pas à portée de la main.

La poterie

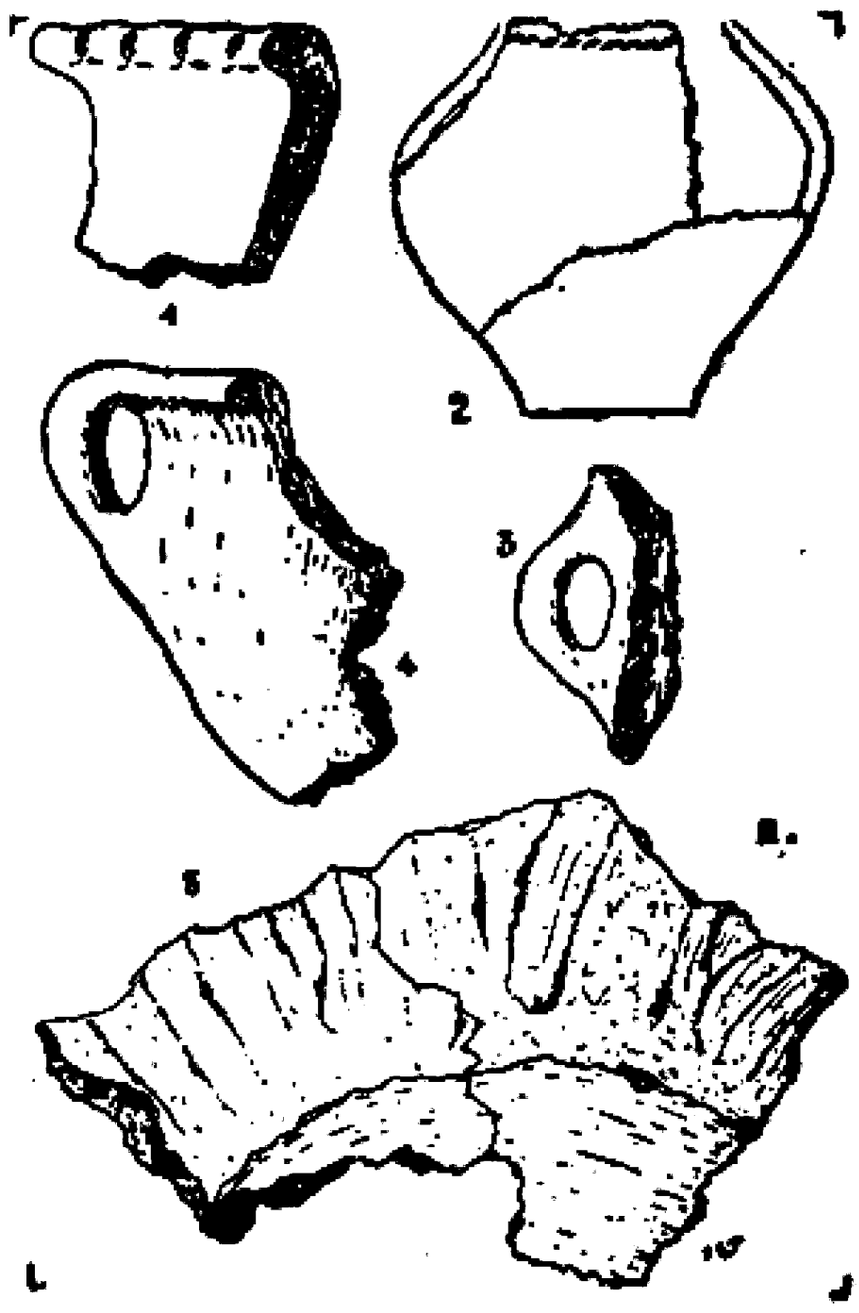
Il n'est possible d'effectuer aucune fouille proprement dite et il n'y a pas de stratigraphie possible. Tous les matériaux, poterie et ossements, ont été recueillis parmi les blocs d'éboulis et directement au-dessous. Les tessons correspondent pour la plupart à une poterie bien cuite à dégraissant assez fin. Nous mentionnerons tout d'abord un vase entier, trouvé par F. Bastard, dans une grotte

voisine du Trou du Renard, avec des tessons semblables à ceux de ce dernier. Il est à fond cônique et mesure 98 mm de haut et autant dans sa plus grande largeur. La pâte en est peu épaisse, 3 mm en moyenne, bien cuite et de couleur brun foncé. Encore brillant par places, il devait être parfaitement lustré à l'origine. M. Escalon de Fonton, Directeur de la XI[e] Circonscription des Antiquités Préhistoriques, d'après photo et description, nous signale qu'on en trouve de semblables dans les Terramares (n° 6).

Beaucoup de tessons (fig. 7, 8, 11, 12, 13) de pâte brun foncé, lissée, bien cuite, dégraissant très fin, d'une épaisseur de 3 à 4 mm, présentent des décors exécutés à cru, formant des panneaux de lignes parallèles opposés.

D'autres pièces ont un cordon saillant sur le col, parfois festonné au doigt, ou présentent des lignes parallèles entourant le vase (n° 1).

Un fragment, beaucoup plus grossier, 10 à 12 mm d'épaisseur, jaune clair à l'extérieur, dégraissant formé de grains de calcite mesurant jusqu'à 4 mm, est orné d'impressions digitales. Celles-ci, toutefois, sont trop nettes, trop sphériques, pour avoir été faites avec le doigt



Pl. 3. — Poteries diverses

et leur impression a du être effectuée au moyen d'un instrument arrondi à l'extrémité (n° 15).

Des tessons, de pâte brun foncé très fine, semblable à celle du vase entier, comportent des rangées d'impressions ongulaires (n°s 9 et 10).

Un fragment présente une anse à rebord avec deux trous de suspension et un décor de profondes incisions parallèles (n° 14).

Notons un grand fragment de pot avec une anse rubannée, ayant appartenu à une pièce d'au moins 20 cm de diamètre (n° 1). Matière épaisse de 6 mm, noire, grossière, jaune à l'extérieur, particules de dégraissant de 2 à 4 mm.

Un large morceau de jatte à fond plat pouvait faire 30 cm de diamètre. Les bords, très évasés, sont décorés fort grossièrement d'empreintes obliques et parallèles faites avec le doigt qui a glissé sur la pâte molle en appuyant légèrement. Même aspect que la pièce précédente (n° 5).

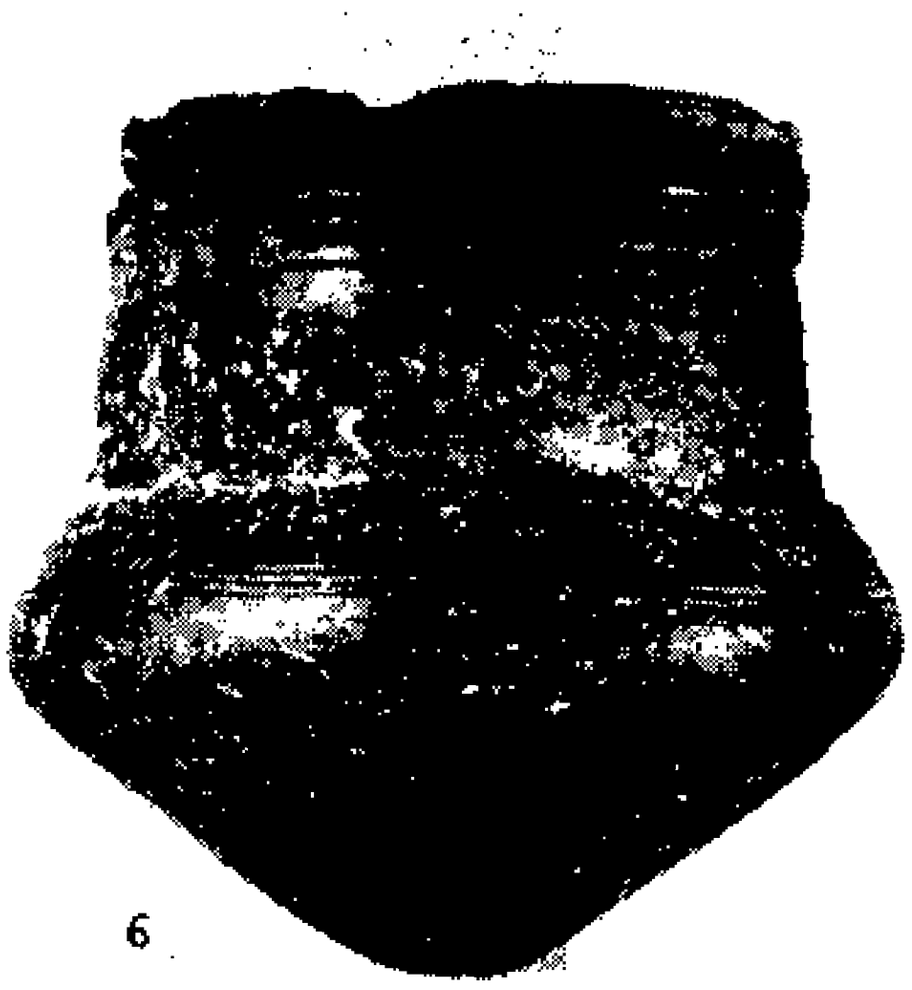
Certains tessons pourraient même être de l'âge du Fer. En ce qui concerne les fragments de bords appartenant à des vases lissés, à dégraissant très fin et à engobe noire recouvrant une couche marron. M. de Fonton les situe au type Lagozza, de même que pour les décors incisés à cru et les fragments lissés à engobe brune et passées noirâtres.

Enfin, un fragment important d'un petit vase de 9 cm de hauteur, à fond étroit et plat, portant de petites empreintes en triangle autour du col, engobe jaune bien lisse, serait probablement du Fer (n° 2).

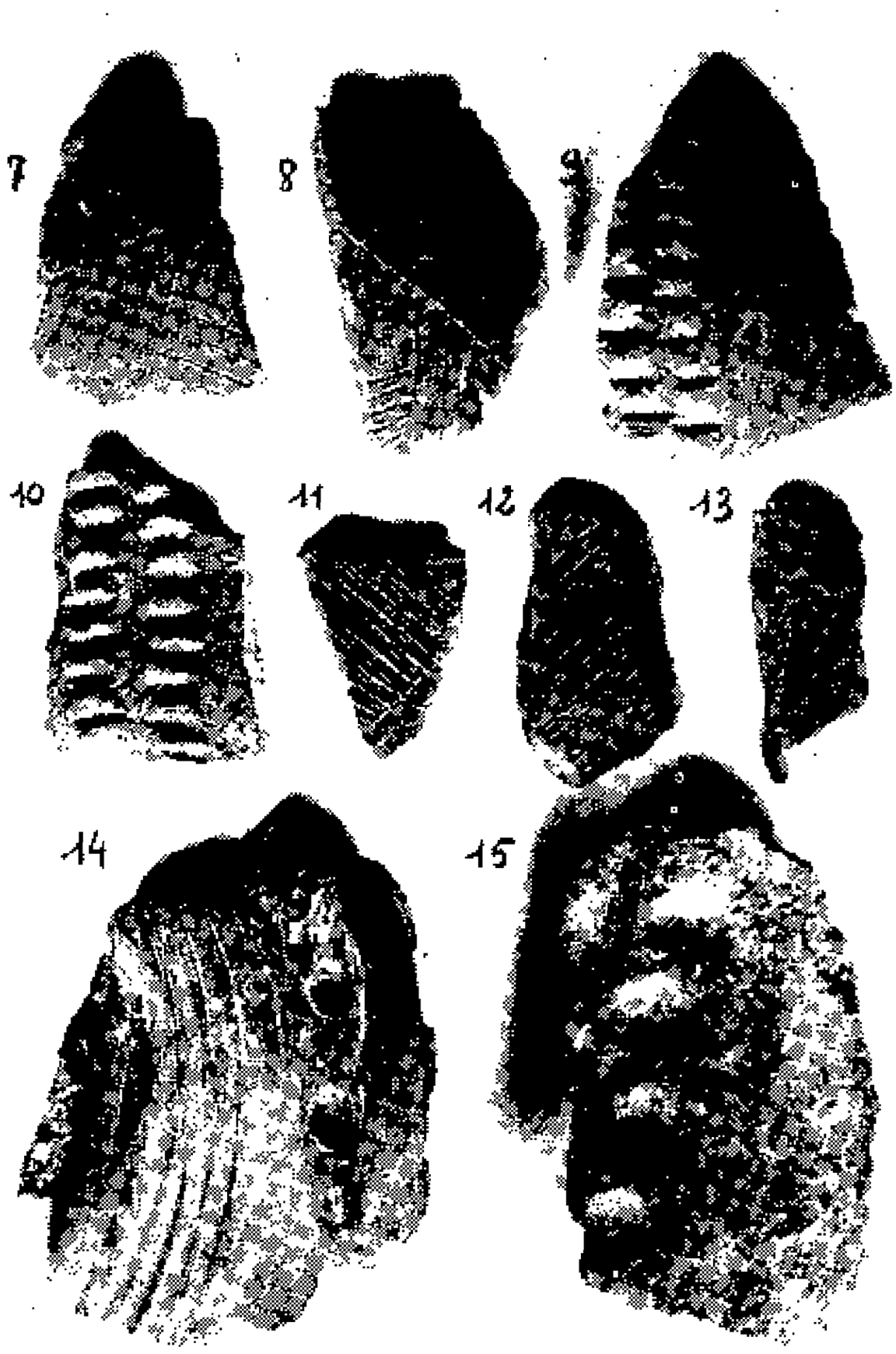
*
* *

Nous avons remarqué, en conclusion, que beaucoup de ces fragments sont absolument semblables à ceux qui ont été trouvés dans les palafittes néolithiques de Vieugy, sous Veyrier et du port d'Annecy.

La faune s'en rapproche également, notamment le Bos Taurus, de petite taille, qui est probablement l'ancêtre de la race bovine dite Tarine,



Pl. 1. — Vase entier



Pl. 4. — Décors incisés, impressions digitales et ongulaires

Il est vrai que M. Le Roux, dans son étude sur les palafittes néolithiques du Lac d'Annecy, reconnaît que la technique des poteries indique une époque de transition entre la pierre polie et le bronze et que le type de la technique industrielle des populations lacustres d'Annecy se rapporte à une industrie qui clôturerait le néolithique.

Alex Bégneu,
de la Société Préhistorique Française.

Nous adressons nos vifs remerciements à tous ceux qui nous ont aidés à mener à bien cette tâche : MM. Robert P. Charles, G. Malvesin-Fabre, Max Escalon de Fonton, F. Bourdier, Léon Moret, Bernard Ruffet ;

A M. le Général Doyen, maire de Veyrier-du-Lac, qui nous aida à préserver la caverne des visiteurs intempestifs ;

A nos équipiers de la Section Spéléo du Club Alpin d'Annecy, notamment Aimé Mermaz, Fernand Bastard-Rosset, Charles Lacombe, Jean Hubert, Garciaz.

ANALYSE DES DOCUMENTS OSTÉOLOGIQUES
(par M. le Professeur Robert P. Charles)

Epoque : Protohallstatt

Fragments de crânes.

N° 1. *Sujet masculin de trente ans environ :*

a. Fragment des deux pariétaux comportant la suture sagittale du bregma à l'obélion. La ligne de suture est très sinueuse et présente un début de synostose à l'obélion. Le bregma est béant, et on note de petits os wormiens entre l'obélion et le vertex.

b. Fragment du temporal gauche avec l'apophyse mastoïde très massive, prolongée en arrière par une crête osseuse. Cavité glénoïde très profonde. Traces encore nettes de la suture entre le temporal et l'écaille. Vient se placer en connexion avec cette pièce un fragment gauche du basi-occipital auquel adhère un fragment du basi-sphénoïde. La suture entre ces deux os est très visible bien que complètement oblitérée.

N° 2. *Sujet masculin de moins de quarante ans* (on ne saurait préciser davantage) :

a. Trois fragments des pariétaux ; le plus important comporte une partie des sutures sagittale et lambdoïde, très compliquées, mais pas d'os wormiens.

b. Fragment de maxillaires montrant un voûte palatine profonde, un arc dentaire elliptique ouvert. Sont en place, PM_1 d et g, PM_2 g, M_1 d, saines mais très abrasées.

c. Fragment de la mandibule avec apophyse coronoïde ; le gonion droit est très éversé ; M_2 d, en place, présentait quatre cuspides également développées. M_3 d était tombée depuis longtemps car l'alvéole est complètement oblitéré.

N° 3. *Sujet masculin de vingt-cinq à vingt-six ans :*

a. Fragment des deux pariétaux, de part et d'autre d'une section de la suture sagittale. Os épais.

b. Fragment du temporal droit avec mastoïde volumineuse et cavité glénoïde large. Adhèrent à cette partie, un fragment d'occipital, avec empreintes musculaires accusées, et du sphénoïde. La suture entre le basi-occipital et la basi-sphénoïde, bien que parfaitement assurée, ne semble pas avoir précédé de beaucoup la mort du sujet.

N° 4. *Sujet masculin de trente à quarante ans :*

Fragment d'occipital comportant la partie inférieure de la branche droite de la suture lambdoïde, qui porte de nombreux os wormiens de grandes dimensions. Les empreintes musculaires de la nuque sont très fortes.

MANDIBULE.

Corps mandibulaire plutôt gracile, branches écartées, échancrure sigmoïde large. La plupart des dents sont tombées *post-mortem* sauf M_2 g dont l'alvéole est oblitéré, et $M_{2\text{-}3}$ d, encore en place, saines mais très abrasées, toutes deux ont quatre cuspides.

Cette mandibule doit appartenir au sujet n° 4.

OS LONGS.

Diaphyse d'un humérus droit. Longueur évaluée à 310 mm d'où, taille correspondante : 1 m 61.

Cubitus droit. Longueur, 275 mm ; taille correspondante : 1 m 71.

Deux fragments de tibias droits, dont un très platycnémique.

Diaphyses de péroné droit et de péroné gauche de deux individus différents.

Deux fémurs droits appartenant à des sujets masculins. Tous deux comportent des crêtes osseuses et des empreintes musculaires très accusées.

Mensurations	N° 1	N° 2
Longueur	436 mm	397 mm
Taille correspondante	1 m 63	1 m 54
Diamètres médians :		
antéro-postérieur	28	26
tranverse	26	22,3
Diamètre sous-trochantér. :		
antéro-postérieur	30	26
tranverse	31,3	25,4
Indices :		
du pilastre	107,7	116,5
mérique	95,8	102,3

Caractéristiques : n° 1 : pilastre faible, eurymérique ;
n° 2 : pilastre moyen, sténomérique.

Diaphyse d'un fémur droit présentant une ligne âpre accusée.

Os DIVERS.

Os iliaque gauche et os iliaque droit appartenant à deux individus différents.

Fragment de coccyx.

Trois vertèbres dorsales.

CRANE TROUVÉ A PART AU FOND DE LA CAVERNE.

Sujet infantile, de 5 à 6 ans.

Fragment de calvarium comportant le frontal, le pariétal gauche, un fragment du pariétal droit et du temporal gauche, et le massif facial. Boite crânienne de type ovoïde (dolichocrâne, chamæcrâne), voûte moyenne (métriocrâne, front bombé, non divergeant, face large avec pommettes assez saillantes ; orbites moyennes (32,8 × 29. Ind. 88,4, mésoconque) ; nez large, surtout à la base des échancrures (36,3 × 28, Ind. 57,8, chamærhinien), prognathisme sous-nasal très sensible ; voûte palatine moyenne (34 × 28, Ind. 82,3, mésostaphylin), peu profonde ; arc dentaire elliptique ouvert, M_1-$_2$ d et g lactéales sont en place, I_1-$_2$ d et g, M_1 d et g définitives apparaissent dans leurs alvéoles.

CONCLUSIONS.

Ces restes sont trop précaires pour qu'on puisse déterminer la race des différents sujets. Dans le cas du sujet infantile, la dolichocrânie élimine toute affinité avec la race alpine ; à cet âge, les caractères de la face ne sont pas encore définitivement fixés, notons toutefois que les sujet à face large, orbites moyennes, nez large et marqués par un prognathisme sous-nasal sont surtout fréquents parmi les populations méditerranéennes, mais il peut aussi s'agir de réminiscences ancestrales à rechercher parmi les types qualifiés de « négroïdes », signalés en différents points de France à l'époque néolithique.

La taille des sujets s'étend de 1 m 54 à 1 m 71, ce qui reste dans la limite des variations au sein des populations actuelles d'Europe occidentale.

ROBERT P. CHARLES,
Docteur-ès-sciences.

ETUDE PALÉONTOLOGIQUE DE LA FAUNE

par G. MALVESIN-FABRE et F. PRAT

RONGEURS. — *Microtinés :*

Clethrionomys glareolus Schreb. (campagnol roussâtre).

Fragment de crâne.

Maxillaire supérieur avec M^1 et M^2 droites et gauches.

(Deux formes géographiques de cette espèce sont localisées actuellement dans les Alpes. Elles se distinguent par le pelage).

Rongeurs. — *Léporidés :*

Lepus, probablement *L. europaeus* Pallas (Lièvre).

Fragment d'os coxal gauche.
Trois vertèbres lombaires.

Ces restes sont insuffisants pour discerner avec certitude le cas échéant, *L. timidus* L. (= *L. variabilis* Pallas).

Carnivores. — *Canidés :*

Vulpes vulpes L. (Renard commun).

Un tibia gauche (endommagé) ; 1 calcaneum g.

Les dimensions et la forme ne permettent pas d'hésiter avec *Leucocyon lagopus* L. de la faune froide paléolithique.

Carnivores. — *Mustelidés :*

Meles meles L. (Blaireau).

Un crâne avec quelques molaires.
Un bassin complet, un fémur g., un tibia g., un calcaneum dr.
Deux vertèbres cervicales, six dorsales, une lombaire.

Ongulés. — *Equidés :*

Equus caballus L. d'assez petite taille.

Un Métacarpien g. (extrémité distale).
Première phalange ant. g., deuxième phal. ant. g. et troisième phal. ant. g.

Ces quatre os, s'articulant parfaitement, peuvent avoir appartenu au même animal et avoir été apportés en connexion.

Ongulés. — *Suidés :*

Sus scrofa L. (Sanglier) adulte.

Maxill. sup. (fragment) avec P^3, P^4, M^2, M^3 gauches.
Mandibule (fragment) avec I_1, I_2, C dr., I_1 gauche.
Mandibule (fragment) avec P^2, P^3, P^4, M^1 et fragm. M^2 droites.
½ mandibule (fragment) avec P_3 gauche.
Sus scrofa L. (Sanglier) jeune.
Maxill. sup. avec les deux rangées complètes de Molaires de première dentition et les deux M^1 sortant de l'alvéole.
Maxill. sup. gauche avec m^2, m^3, m^4 plus M^1 sortant de l'alvéole.
Mandibule avec m_2, m_3, m_4 et M_1 dr. plus m_2 g.
½ mandibule gauche (endommagée) avec m_2 et M_1.

Ongulés. — *Bovidés :*

Bos Taurus L. de taille normale.

½ Mandibule g. fragment (branche montante).
Tibia dr. (extrémité distale).
Bos Taurus L. de petite taille.
½ Mandibule g. avec la rangée complète de P. et M.
½ Mandibule g. (fragment) avec P_3 et P_4.
½ Mandibule g. (fragment) avec M_2 et M_3.
½ Mandibule dr. (fragment).
½ Mandibule g. (jeune) avec m_1, m_2, m_3 et M_1.
Dents isolées : M^3 dr., M_3 dr.
Scapulum g. (extr. prox.), Radius g. (extr. prox.), deux deuxième phalanges ant.

Fémur g. (extr. prox.), Métatarsien G. (fragment de diaphyse), deux deuxième phalanges post et deux troisième phalanges postérieures.

Une Vertèbre dorsale, une lombaire endommagée.

Un sacrum, trois côtes endommagées.

ONGULÉS. — *Capridés :*

Capra ibex L. (Bouquetin).

½ Mandibule droite avec P_3, P_4, M_1, M_2, M_3.

(P_2 n'a pas fait éruption).

Capra hircus L. (Chèvre domestique).

Scapulum droit, Radio-cubitus g. (incomplet).

Métacarpien droit (os exépiphysé, sujet jeune).

Os coxal dr. (incomplet). Fémur g.

Ovis aries L. (Mouton domestique).

Fragments de crânes (provenant de plusieurs sujets).

Humérus g. incomplet (sujet jeune).

Deux Tibias dr. l'un complet et moitié distale de l'autre.

Un Tibia g. (partie distale).

ONGULÉS. — *Antilopidés :*

Rupicapra rupicapra L.

Une portion maxillaire sup. dr. avec P^3, P^4, M^1.

Une portion maxillaire sup. g. avec P^2, P^3, P^4.

OISEAUX. — *Gypaétidés :*

Gypaetus barbatus L. (Gypaëte barbu).

Nous croyons pouvoir rapporter à cette espèce divers ossements d'un très grand rapace.

Un angle mandibulaire g.

Un radius g. (incomplet).

Un cubitus g. (portion de diaphyse).

Un fémur dr.

Un fémur g.

Un tibia dr. (incomplet).

Un tibia g. (incomplet).

Un péroné g.

Trois vertèbres cervicales.

Trois vertèbres dorsales.

Un sacrum.

Un os coxal g. (fragment).

Cet énorme oiseau est devenu rarissime sur nos montagnes, même les plus élevées. Il est considéré comme ayant pratiquement disparu des Alpes françaises. Mais il semble bien que sa raréfaction date seulement des temps historiques.

R-MARQUES GÉNÉRALES.

On constate de nettes différences dans l'état de pré-fossilisation que présentent les divers ossements. Il est probable notamment que certains os de Blaireau soient assez récents.

Les quatre os de Cheval sont ceux d'une même patte antérieure, apportée isolément, peut-être d'assez loin.

Le Sanglier domine nettement la faune sauvage, c'était donc le gibier principal. La présence du Bouquetin montre qu'au même moment il habitait encore les montagnes de Savoie.

L'absence de toute espèce éteinte ou émigrée indique une faune de montagne sous un climat sub-actuel.

Parmi les animaux domestiques : Chèvre, Mouton et Bos, ce dernier domine, représenté par deux formes dont l'une de taille réduite (Bœuf « des Tourbières ») est la plus abondante comme dans la plupart de Palafittes et des Terramares. Par comparaison, il est donc permis de penser que la faune du Mont Veyrier peut correspondre au Bronze récent ou peut-être au début du Hallstatt.

G. Malvesin - Fabre,

Professeur à la Faculté des Sciences,

Directeur de l'Institut de Préhistoire de l'Université de Bordeaux.

Un Magistrat Annécien d'Autrefois :

JEAN NICOLLIN

Clavaire du Genevois

La clef d'argent qui brille sur l'azur du blason des Nicollin est l'emblème d'une longue tradition. Pendant un siècle, en effet, les membres de cette ancienne famille annécienne ont exercé, de père en fils, la charge de clavaire en la Chambre des Comptes du Genevois, poste de confiance car, outre « les autorités, prérogatives, prééminences, franchises, droictz, fruictz et prouffictz, revenu et gages », que, selon la formule consacrée, le clavaire partageait avec ses collègues, il avait en propre la garde des archives et le pouvoir d'en délivrer des extraits authentiques (1).

Cette lignée, qui donna au Genevois et à la Savoie des magistrats distingués, et au diocèse de Genève des ecclésiastiques renommés pour leur savoir et leur vertu, eut pour fondateur un notaire, Me Jean, fils d'Henri Nicollin, originaire de Groisy-en-Bornes. Le 8 janvier 1565, il reçut, de Jacques de Genevois-Nemours, l'adjudication, sous la cense annuelle de 1.400 florins, de la ferme « des biens et revenus, laods et ventes », du mandement de Châteauvieux-en-Duyn. Les trois années pendant lesquelles Me Jean Nicollin exerça les fonctions de fermier de Son Altesse lui permirent d'acquérir, sur les

(1) Les archives furent d'abord conservées au château d'Annecy, dans une des salles du rez-de-chaussée du Logis Perrière, alors occupées par les services de la Chambre des Comptes. Au début du XVIIIe siècle, elles furent transférées au Palais de l'Isle, puis, en 1719, à Turin.

paroisses riveraines du lac, des biens au soleil fort enviables et, chose plus précieuse encore, de se concilier la faveur du prince : les ducs de Genevois-Nemours, qui visitaient assez rarement leur apanage et leur bonne ville d'Annecy, étaient en effet tout disposés à reconnaître les services des administrateurs diligents qui leur épargnaient les tracas de la gestion directe.

A l'expiration de son bail, Jean Nicollin vint s'établir à Annecy, où il reçut, le 17 janvier 1568, le diplôme de bourgeoisie (2). Ce fut sans doute vers la même époque qu'il obtint la charge de clavaire en la Chambre des Comptes du Duché de Genevois. Le 1er novembre 1574, il acheta, de Noble Antoine Lect, trésorier et receveur général de Mgr Jacques de Genevois-Nemours, et pour la somme de 1.100 florins, « une maison assize en la rue de la Perrière, avec la place dernier (3), tant à l'endroict d'icelle maison que de l'estable de maison des dames de Boringe, jouxte la maison et escuyrie de Monseigneur du couchant, l'eau de Thiouz de bize, et la rue publicque de la Perrière du vent... » 4). Cet immeuble de la rue Perrière, plus tard compris sous les numéros 1921, 1922, 1923, 1924 et 1926 du cadastre de 1730, demeura la propriété familiale des Nicollin jusqu'à la Révolution.

Me Jean Nicollin, qui avait épousé en premières noces Demoiselle Pernette de Bolon, se remaria, sur le tard semble-t-il, avec Demoiselle Marie Vézin. Il eut de sa première union deux filles, Louise et Jeanne, qui épousèrent respectivement Etienne et Jean Riotton, de famille notariale, et cinq fils, Mes Philippe, Humbert, Jacques, Jean-Jacques et Claude Nicollin, tous hommes de loi comme leur père. Me Humbert reçut, en 1601, la survivance de la charge de clavaire, confirmée, après le décès de son père, par lettres d'Henri de Genevois-Nemours, données à Lagnieu le 10 mars 1615. Le souvenir du fils aîné, Spectable Philippe, docteur en droit et avocat au Magnifique Conseil du Genevois, est resté attaché à l'histoire des premières années de la Visitation : ce fut lui qui céda à la Mère de

---

(2) Archives de la Haute-Savoie, fonds du château de Duingt.
(3) Derrière.
(4) Archives de la Haute-Savoie, ib.

Chantal la maison dite « maison Nicollin », sur l'emplacement de laquelle s'élevèrent, de 1614 à 1618, le premier monastère et son église.

Le 10 janvier 1615, dans son poêle, « où il est au lict gisant malade », en présence de sept témoins tous magistrats, Me Jean Nicollin dicte ses dernières volontés à Me Jacques Duret, notaire à la résidence d'Annecy. Après avoir fait le signe de la croix et recommandé son âme à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie sa Mère, à saint Maurice, patron de la cité, et à toute la cour céleste du Paradis, il ordonne « son corps estre soubterré et mis en terre en l'esglise des Jacobins (sïc) de l'ordre de sainct Dominique », à laquelle il fait une fondation de messes de cent florins. Il demande que ses obsèques se fassent « avec tous les services, debvoirs et prières convenables et que l'on a accoustumé faire à ung homme de sa qualité, y ayant pour son luminaire deux douzaines de flambeaux de cire blanche... » (5).

Ce testament nous donne une haute idée de la prudence du vieux magistrat, blanchi sous le harnais de la procédure, et plus encore de l'étendue de sa fortune. Après avoir fait quelques legs à ses petites-filles et à ses domestiques, il se préoccupe d'abord d'assurer l'existence de sa seconde femme, Marie Vézin. A cette fin, il la constitue usufructuaire, tant qu'elle vivra viduellement et honorablement, de ses immeubles d'Annecy et de son grangeage de Fargy, près de Duingt, et lui donne « sa demeurance et habitation », pendant les trois années qui suivront son décès, dans les poêle et cuisine situés sur le devant de sa maison. Il lui lègue aussi plusieurs pièces de terre et pré, une vache, un lit garni, le coffre renfermant son trousseau avec son contenu, dix coupes de froment, dix sommées de vin et « toute la chair sallée qu'il ha (sic) à présent dans sa dicte maison. » Il y ajoute une robe de serge et un cotillon de frise d'Angleterre, « pour la rendre habillée en deuil selon la qualité d'icelluy testateur. »

A chacun de ses cinq fils, ses héritiers universels, ce père prévoyant assigne un appartement dans sa vaste

---

(5) Archives de la Haute-Savoie, E 529 (minutaire Duret, 1615), fos 11 et suiv.

demeure d'Annecy, sans oublier « les nécessaires et commodités », mais il met en commun l'usage de la « viorbe » (escalier à vis), craignant peut-être qu'une querelle de préséance ne vienne à s'élever entre eux dans cet étroit passage. Estimant sans doute, avec le bon Rabelais, que, « si nous perdons le piot, nous y perdons tout, et sens, et loy », il veut de même que chacun reçoive une part égale des vignes paternelles sises à Sévrier, Duingt et Angon. Enfin, la longue énumération des biens délaissés par Me Nicollin montre clairement que le soin des archives et de la comptabilité publique ne lui a point fait perdre de vue ses propres intérêts : il a des propriétés un peu partout, à Annecy, Sévrier, Saint-Jorioz, Duingt, Angon, Lathuille et La Chapelle-Blanche (6). A Duingt notamment, l'ancien fermier de Monseigneur possède trois maisons et trois grangeages, chaque grangeage comprenant l'habitation du « grangier », ou fermier, une étable, des bâtiments d'exploitation et des terres en dépendant.

Quelles furent les dernières pensées de Me Jean Nicollin ? Son âme fut-elle assaillie, à cette heure suprême, par le souvenir d'une tragédie qui avait failli jadis lui ravir son honneur, sa charge, et peut-être sa vie ? Quarante-quatre ans plus tôt, cet homme, apparemment si paisible, avait en effet pris part à une rixe sanglante dont le récit détaillé nous a été conservé, dans le style pittoresque du temps, par des lettres de grâce d'Emmanuel-Philibert (7).

C'était le 9 avril 1571. Ce soir-là, après avoir passé l'après-midi au jeu de paume, alors fort à la mode (8), Jean Nicollin soupait en joyeuse compagnie. Au cours de ce repas, on s'entretint naturellement des prouesses des joueurs, et cette discussion, le vin généreux aidant, tourna rapidement à la dispute. Le clavaire, qui avait peut-être fait preuve de quelque maladresse, fut vivement pris à partie par l'un des convives, Claude Constantin, qui l'accabla de ses railleries. Il releva le gant et répondit « que, en aultre lieu où il auroit plus fréquenté, il joueroit en

---

(6) Aujourd'hui La Chapelle-Saint-Maurice.
(7) Archives de la Haute-Savoie, fonds du château de Duingt.
(8) Le jeu de paume, couvert en 1571, était situé au sud-ouest du château, non loin de la Tour de la Reine.

compagnie d'aultres contre luy et ceulx qu'il vouldroit. » L'autre, piqué au vif, l'invita à parler sans colère et à prendre garde à ce qu'il disait. Jean Nicollin répliqua avec blasphème « qu'il s'entendoit aussy bien à son parler que luy et, s'il disoit le contraire, il avoit menty. » Ne se possédant plus, Constantin se leva, prêt à en venir aux mains, mais, retenu par la compagnie, il dut se borner à injurier copieusement son partenaire, disant « qu'il n'estoit poinct sorcier, ny filz de sorcière, et puis qu'il l'avoit faict aultresfoys corir (sic) cinquante pas avant luy et qu'il le feroit bien encoures un'aultreffoys. » Excédé, Jean Nicollin protesta qu'il était homme de bien et déclara de nouveau menteur quiconque oserait prétendre le contraire.

Offenseur et offensé, tous deux sans armes, se retirèrent alors sans se porter à aucune voie de fait ; cependant, Jean Nicollin, se trouvant dehors avec sa femme, vit venir à lui deux inconnus armés de leurs épées. Craignant d'être surpris, il entra dans sa maison, se saisit d'une hallebarde, et redescendit dans la rue ; la vue d'une arme aussi redoutable fit sans doute réfléchir les deux spadassins, car ils se hâtèrent de prendre le large. Mais ce répit fut de courte durée : quelques instants après, le clavaire, qui s'entretenait devant sa demeure avec son épouse et quelques voisins, fut brusquement assailli par sept ou huit hommes l'épée à la main. Il reprit donc sa hallebarde et, « voyant manifestement qu'entre tant de gentz, sans gaillarde deffence, il ne pourroit fouyr la mort », il fit face et porta lui-même à l'adversaire quelques coups bien assurés.

L'un de ces coups entraina malheureusement mort d'homme car, le lendemain, on présenta à Jean Nicollin un cadavre ensanglanté qu'il reconnut formellement comme celui de Claude Constantin, son insulteur de la veille. L'affaire était grave : la justice ducale, qui fermait assez facilement les yeux sur les duels entre gentilshommes, réprimait avec rigueur les batailles entre roturiers auxquels le port d'armes était en principe interdit. Le clavaire, qui avait été conduit en prison et suspendu de ses fonctions, recourut, dans sa détresse, à ses seigneurs et protecteurs naturels, à Mgr le Duc Jacques de Genevois-Nemours et à la duchesse Anne d'Este son épouse et, sur

les instances de ses « très chiers et très amés cousins », Emmanuel-Philibert conentit à se laisser fléchir. Par ses lettres données à Turin, le 26 juin 1571, le duc de Savoie, considérant que Me Jean Nicollin « s'est toujours bien porté en toutes ses aultres actions sans avoir jamais esté repris de mal faict », et que d'autre part il « n'auroit point mis la main aux armes sinon estant assally et que plus est du nombre des personnes et devant sa maison où l'on le seroit venu rechercher », lui accorde pardon et rémission de la faute d'homicide, sauf satisfaction à la partie civile, « le restituant en ses honneurs, bonne fame (9), renommée, biens non confisqués », et en sa bonne grâce.

L'histoire de Me Jean Nicollin, clavaire en la Chambre des Comptes du Genevois, est celle d'une époque où la sève vigoureuse du Moyen-Age affleure encore sous l'écorce brillante et polie de la Renaissance. Les mœurs sont rudes et violentes, et saint François de Sales aura grand peine à faire pénétrer dans le cœur de ses ouailles un peu de la charité et de la douceur évangéliques. Mais si l'âme de nos pères est pleine de contrastes, leurs défauts sont compensés par de grandes qualités. Attachés aux biens de ce monde, moins pour eux-mêmes que pour leur race, ils puisent dans une foi solide la force de les quitter d'un cœur tranquille, lorsque l'heure en est venue. Prodigues de leur vie dans les querelles les plus futiles, ils ne la ménagent pas non plus au service de Dieu, du prince et de la patrie. Enfin, sous des apparences de légèreté et d'indiscipline, ils cachent un sens profond du devoir et savent imprégner leur existence des vertus traditionnelles de l'honnête homme : le courage, l'honneur et la fidélité.

François Perron.

---

(9) Du latin « fama » : réputation.

BIBLIOGRAPHIE

Westschweitzer Schiedsurkunden biszum Jahre 1300 bearbeitet von Emil Usteri. — Zürich Schulthers and C^ie, 1955. — *Archives d'arbitrage de la Suisse occidentale jusqu'en l'an 1300.*

L'auteur indique dans une préface de 1939 ce qu'il entend par Suisse occidentale : c'est-à-dire non seulement la Suisse romande, mais la région des sept cantons de Berne, Friebourg, Solothurn, Waadt, Wallis, Neuenburg et Genève.

Ont été pris en considération par l'auteur les cas et archives d'arbitrage suivants : 1° Quand l'une ou les deux parties appartiennent à la Suisse occidentale, 2° Quand les ou quelques-uns des juges-arbitres sont originaires de cette région, 3° Quand le litige concerne cette région. Enfin il est important de considérer les cas concernant la Savoie, car, comme la Maison de Savoie a pendant des siècles exercé sa domination dans le Bas-Chablais et une grande partie du pays de Vaud et partiellement aussi à Genève et Fribourg, relativement fréquents sont les cas d'arbitrage concernant les conflits intervenus à propos de la Suisse du fait des Savoyards et autres étrangers (comtes de Genève, Dauphins,etc.).

Ae ce propos, dans une préface datée du 20 août 1954, l'auteur indique que toutes les références qu'il fait aux ex-archives de Turin, restent mentionnées avec la référence « Archives de Turin », car son travail a été fait avant que ces archives aient été déplacées partie à Paris (Affaires étrangères), partie à Chambéry, partie à Annecy, partie à Nice.

L'auteur a publié aussi bien des archives inédites que des archives déjà imprimées, car il a voulu faire un ouvrage à l'usage des juristes internationaux ; et il a rassemblé par conséquent les documents inédits ou déjà publiés se rapportant à son sujet : les actes et sentences d'arbitrage. L'auteur donne à la fin de chaque document publié l'indication du lieu de conservation, et s'il y a lieu les références et citations se rapportant à sa ou ses publications antérieures.

Dans ce livre sont publiés 269 documents, dont un grand nombre intéresse la Savoie, quelques-uns sont ici publiés *in-extenso* pour la première fois.

Une table, minutieusement établie, permet des recherches sur les lieux ou les familles ou personnages cités.

C. GARDET.

DANS LES PUBLICATIONS

Annesci, n° 3. Annecy, 1955, in-8° (éd. par la Société des Amis du Vieil Annecy).

Annesci avait consacré ses deux premiers numéros aux deux principaux monuments de la ville : au château, centre politique ; à l'église Saint-Maurice, l'ancienne et la nouvelle, centre spirituel. Abandonnant cette fois-ci une formule qu'elle ne veut pas tyrannique, la jeune revue adopte dans son troisième numéro un nouveau point de vue ; elle nous offre une tranche, une bonne tranche, du passé ; Annecy aux temps gallo-romains.

Pierre Broise en est l'auteur. Architecte, passionné d'archéologie savoyarde, élève de Charles Marteaux, il était tout désigné pour tenter, et mener à bien, cette étude. Pendant des années il a scruté le sol de l'ancien *vicus* : aucune fondation, aucun trou dans la terre sacrée de *Boutae* ne lui échappait. De près comme de loin il suivait, notait, relevait tout ce qu'on découvre sous quelques pelletées de terre et qui redisparaît ensuite à jamais. Peu à peu, avec ce qui ne représente pas grand chose pour le profane : bases de murs, tessons, fragments de pierre, il reconstituait la ville gallo-romaine. C'est avec des débris de ce genre qu'un tempérament d'archéologue se manifeste.

Les œuvres d'art ne sont pas pour cela passées sous silence. Admirons à ce propos les illustrations qui accompagnent le texte. Admirons ce *Bonus Eventus*, dont la place est au musée d'Annecy, et qu'il faudra bien un jour que le Petit Palais nous rende.

Pierre Broise a présenté le résultat de son enquête avec clarté, précision, intelligence. En une cinquantaine de pages il ramasse tout ce qu'on peut saisir, expose différents aspects de la question, reprend et recoupe son sujet : la trame historique, le cadre géographique, les constructions, et enfin les habitants, leurs activités, leur vie. Des cartes et des plans — comme on souhaiterait d'en trouver dans toute monographie — viennent préciser, illustrer la pensée de l'auteur.

La présentation typographique de l'article, comme de toute la revue, est excellente. Permettons-nous seulement deux remarques, pour ne pas nous classer parmi les admirateurs béats. Regrettons d'abord que le nom de l'auteur de l'article principal n'apparaisse que si discrètement. Regrettons aussi qu'il n'y ait pas une division assez nette, dans ce numéro comme dans les précédents, entre l'article, ou les articles, de fond, et la « chronique » ; cette dernière est certes fort estimable, mais ses développements pour intéressants qu'ils soient, ont un caractère périssable et distinct.

Nous pouvons prédire à la nouvelle revue, qui sait rechercher, solliciter, et obtenir, les concours et les collaborations compétentes, une belle carrière. Félicitons-en le secrétaire et le comité de rédaction.

Pierre DUPARC.

Mémoires et documents de l'Académie du Faucigny. — Tome VIII. — En quelques pages, ce volume nous présente, en résumé, des articles, études et communications d'un vif intérêt, que les modestes ressources de cette très active Académie ne lui permettent pas de publier dans tout leurs développements et c'est bien dommage.

Nous remarquons successivement les articles nécrologiques consacrés l'un au regretté Président-fondateur, Charles-Henri Perret, décédé en 1953, par L. G., l'autre, au grand serviteur du Massif du Mont-Blanc, Charles Vallot, par M. Paul Payot ; de même la biographie du savant égyptologue, Alexandre Moret, mort en 1938, par le Commandant Mugard.

M. Georges Béné présente **Les Archives Baroniales de Saint-Jeoire-en-Faucigny.** Ces archives, la plupart inédites ou ignorées des historiens, ont une valeur évidente pour l'histoire de la petite cité.

Tous ceux qui s'intéressent aux ruines de Faucigny, liront avec profit la **Visitation du Château de Faucigny,** en 1566 et 1572, document communiqué par M. André Perret, archiviste en chef de la Savoie.

M. John Baud, dans **Armoiries des villes du Faucigny,** donne toutes précisions sur les armoiries des dix cités principales, avec dessin à l'appui et explications d'ordre général. Il n'oublie pas, non plus les ornements extérieurs, ni la question des couronnes de noblesse qui doivent être proscrites, l'écusson des villes étant ordinairement timbré d'une couronne murale.

L'étude de M. Alain Dufour sur **Les conférences de Sallenôves et de Bonneville en 1589** qui aboutirent à ce traité de Nyon, non ratifié, par lequel Charles-Emmanuel obtenait des Bernois l'abandon de Genève et l'assurance de ne plus l'inquiéter dans ses Etats prouve la lassitude qui existait de part et d'autre. Au lieu de vouloir employer son armée ailleurs, le duc eût pu, peut-être, sur place, en profiter davantage...

Enfin, la communication de M. Bernard Dussart sur **Les Lacs du Faucigny,** apporte avec la note géographique et scientifique, une nouvelle contribution à l'étude des lacs de la Haute-Savoie, petits lacs de montagne trop méconnus en dépit de leur admirable beauté.

Revue Historique Vaudoise. Mars 1956. — Jean-François Poudret. — **L'heureue destinée des notaires vaudois au Moyen-Age.**

Bien qu'il s'agisse du pays de Vaud, lequel d'ailleurs est notre voisin, cette étude nous intéresse particulièrement du fait que ce pays eut ses destinées liées à la Savoie jusqu'en 1536. Aussi, des deux côtés du Léman qui nous unit et fut durant tout le Moyen-Age un lac uniquement savoyard, des analogies devaient-elles certainement exister dans les institutions.

Alors que jusqu'au milieu du XIIIe siècle, l'authenticité des conventions, des actes, reposait uniquement sur les sceaux apposés et non sur la qualité de la personne qui les établissait, l'auteur ne peut répondre d'une façon certaine à la question de savoir qui étaien' ces scribes anonymes qui les rédigeaient. Sans doute, étaient-ils moines, prêtres ou clercs ?

Dès la seconde moitié dudit siècle, un renouveau de l'économie et du droit va contribuer à l'apparition du notariat. Le temps est venu où va se faire sentir l'influence du droit écrit. On sait que c'est à Bologne, où dès le XIe siècle avait été remis en honneur le droit romain que l'art notarial du Moyen-Age avait vu le jour.

Ecclésiastiques ou laïques, les scribes, nommés « jurés » parcequ'ils avaient prêté serment à l'Official ou au Bailli, en échange de quoi ces derniers s'engageaient à apposer leur sceau sur les documents présentés, les scribes, dis-je, précédèrent les notaires publics dans le pays de Vaud jusqu'au début du XIVe siècle alors qu'à la fin du XIIIe des notaires publics venus de Savoie, déjà y instrumentaient. Toutefois, M. Poudret voit, en fait, dans les jurés des notaires de cour, ainsi nommés parcequ'ils devaient solliciter l'apposition du sceau, ce qui les différenciait des notaires publics.

Etudiant les conditions d'admission au notariat, ainsi que les formalités d'investiture, il fait remarquer que dans les Statuts de Pierre de Savoie, il est précisé que l'on examinera si le candidat connait non seulement le latin et la grammaire, mais encore tout ce qui a trait à l'office de notaire. Il nous semble aujourd'hui que cela va de soi ! Habitués du droit coutumier, les notaires, se trouvant en face d'un cas nouveau, ne craignaient pas de trancher en faisant appel à leur bon sens et à leur expérience.

Délicate était pour les notaires la tâche de réception des actes, car la plupart des clients étaient sans culture, mais la confiance qu'ils inspiraient était telle, que dans le diocèse de Lausanne, la présence de témoins n'était pas jugée nécessaire même pour la réception des testaments.

Cette confiance ajoutée à leurs capacités, leur fit confier fréquemment des charges publiques. « Aucune fonction, écrit l'auteur, n'était trop élevée pour qu'ils ne puissent espérer y accéder, aucune responsabilité trop lourde pour que l'on hésitat à la leur confier ».

Jusqu'au milieu du XIVe siècle, les notaires vaudois, généralement d'extraction paysanne ou bourgeoise, appartenaient presque tous à l'état ecclésiastique, clercs ou prêtres. Plus tard, on vit des générations de notaires s'élever dans l'échelle sociale et entrer dans la noblesse, grâce à la fortune acquise et surtout aux services éminents rendus au pays. Et M. Poudret d'écrire : « On ne saurait, à cet égard, que louer la politique des princes savoyards, ils avaient compris combien il était dangereux d'interdire l'accès dans la noblesse aux personnages les plus influents du pays... ». A notre tour, nous ajouterons que ces princes, fins réalistes, avaient compris au contraire, l'intérêt pour le pays et pour la dynastie de s'attacher ces personnages en les annoblissant...

Et c'est précisément ce qu'ils feront en faveur d'un nombre considérable de notaires savoyards qui deviendront la souche de tant de familles nobles et illustres de chez nous. Un historien serait

bien inspiré de se pencher sur leur cas et de les dénombrer ; ce serait tout à l'honneur des notaires savoyards comme de celui de leurs cousins vaudois.

Que M. POUDRET soit félicité de son étude.

GENAVA, nouvelle série. Tome III. Fascicule 3-4. — **La Hallebarde,** par M. Clément BOSSON. Etude de 36 pages, illustrée de plus de 80 figures de cette arme.

Evoquant ce que fut l'armement après les Croisades alors qu'à l'appel de Pierre l'Ermite, 50.000 hommes du peuple avaient fait modifier pour en faire des armes et les rendre plus meurtrières, les outils auxquels ils étaient habitués, M. BOSSON estime qu'en cherchant « à réaliser une arme d'estoc et de taille, dérivée de la hache, peu coûteuse parce que facile à fabriquer et utilisant le minimum de métal, on arrive à la hallebarde de l'origine appelée *vouge suisse* par les archéologues ».

Dans le chapitre 6, nous relevons une définition très précise de la hallebarde par le grand spécialiste des armes anciennes que fut Charles Buttin, président d'honneur de l'Académie Florimontane.

Mentionnée dans le dernier quart du XIII^e^ siècle (récit rimé « le duc Ernest » ainsi que dans « Louis le Croisé », la hallebarde, à partir de 1766, ne fut plus utilisée au combat.

Louis PFISTER.

96e Année — 1956 3e et 4e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib I)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE
de
L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY
Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane...	*Séances des 4 juillet, 7 novembre et 5 décembre 1956*	89-97
	Garden-Party au Château de Montrottier	90
J. d'Orlyé	*Paroles prononcées sur la tombe de Charles Marteaux*	92
P. Tapponnier	*Jean-Pierre Rambosson, de Saint-Julien-en-Genevois*	98
J.-F. Cartier	*Deux voyages en Savoie et aux Alpes au début du XIXe siècle*	104
P. Broise	*Archéologie Gallo-Romaine aux Fins*	121
L. Pfister	*Le Centenaire de Charles Buttin*	127
P. Broise	*L'œuvre de Charles Marteaux*	133
L. Moret	*Charles Marteaux, professeur*	137
E. Ritz	*Charles Marteaux, musicien*	140

ANNECY
Imprimerie Dépollier
1956

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes 'omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est, depuis 1916, propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château que sont installées les collections Léon Marès, aussi précieuses que variées. Il est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée. Ouverture de Pâques à fin octobre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 500 fr., reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'Hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les cotisations sont payables au C.C.P. Lyon 2107-68, Académie Florimontane, 5, faubourg des Balmettes, Annecy.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix :

I. — Des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose.

II. *Et du concours de poésie, réservé aux Savoyards fondé par M. Léon Laydernier.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie, à l'Hôtel de Ville, Annecy.

La Revue Savoisienne

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

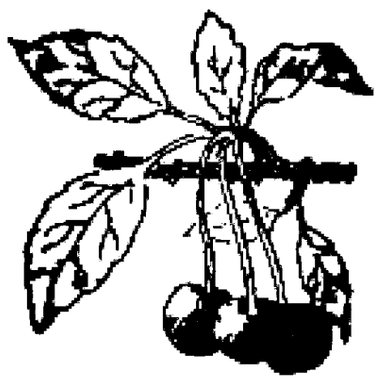
de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1956

Quatre-vingt seizième année



ANNECY
Imprimerie DÉPOLLIER

1956

96e année - 1956 3e et 4e trimestres

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Séance du 4 juillet 1956 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le Président adresse des souhaits de bienvenue à MM. Espinasse et Claude Paris, nouveaux membres, des félicitations à M. Alexandre Charvin pour le prochain mariage de sa fille, et aux « Amis du Vieil Annecy » pour l'exposition de photographies anciennes.

M. P. Tapponnier, poursuivant ses recherches sur les relations ayant existé, depuis le Traité de Saint-Julien entre la région du Salève et Genève, évoque un mémoire présenté en 1739 au Conseil de Genève par R. J. M. Frère, chanoine et curé de Collonges-sous-Salève, tendant à obtenir en faveur des pauvres de Bossey, paroisse dont il avait aussi la charge, la dîme provenant du Chapître et à partager avec le pasteur réformé. Mais les seigneurs de Genève, tout en chargeant le magistrat Pierre Fabry de rechercher un terrain d'entente, en sous-mains, ne craignaient pas de s'adresser à la cour d'Angleterre pour faire taire le curé récalcitrant.

Dans une causerie sur « Joseph de Maistre, prophète de l'avenir », M. Jean d'Orlyé rappelle que si l'on s'est représenté l'illustre écrivain comme un homme d'un autre âge, partisan de tous les archaïsmes, que s'il préféra les leçons de la tradition aux fantaisies de la raison, il sut résister à la tentation de calomnier la raison humaine. Fidèle à la philosophie du catholicisme, il put tourner le dos au

(*) Étaient présents : MM. André, Balleydier, Chanal, Charvin, Coutin, Cuvet, Espinasse, Noirtin, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Paris, Tapponnier Vuachet.

Excusés : Mlle Trombert, MM. Folliet, A. Gruffaz, J. Fournier et Serand.

XVIII[e] siècle, mais non aux XIX[e] et XX[e]. Véritable prophète, Maistre, en prédisant le retour des Bourbons, avait aussi prévu 1830. Jugeant fou de vouloir rétablir les choses comme elles étaient avant la Révolution, sa pensée se rapproche de nos tendances sociales actuelles. Multiples sont ses prophéties : perte des possessions espagnoles en Amérique, commotions russes, convulsions sous le croissant de Mahomet, etc. « Dans l'œuvre de Maistre, dit M. d'Orlyé, il y a des lignes qui, sur le chaos de notre horizon politique, resplendissent comme des éclairs et l'on pourrait tirer de sa correspondance certains aperçus singulièrement modernes de politique internationale. »

Les applaudissements qui soulignent cette péroraison prouvent l'intérêt captivant de cette brillante causerie.

M. J. F. Cartier a envoyé une communication sur deux voyages en Savoie et aux Alpes, au début du XIX[e] siècle, l'un effectué par Aubin Louis Mellin, membre de l'Académie de Iinscriptions et Belles Lettres, en 1811, l'autre par Albert Montémont, traducteur de l'œuvre de Walter Scott, auteur en 1827 du « Voyage aux Alpes et en Italie ». *(Voir article séparé)*.

Le Président ayant remercié MM. Tapponnier et Cartier, souhaite bonnes vacances aux Florimontans, qui apprennent avec plaisir qu'une réception aura lieu à nouveau, en septembre, au Château de Montrottier.

Garden - Party des Florimontans
au Château de Montrottier
le 27 septembre 1956

Pour garder le souvenir de cette après-midi charmante, favorisée par un temps splendide, qu'il nous soit permis de reproduire ci-après une narration empruntée à un journal régional (1) :

(1) « Le Dauphiné » du 28 septembre.

« Hier après-midi, M. Jean d'Orlyé, président de l'Académie Florimontane, et Mme, accueillaient au château de Montrottier, propriété de l'Académie, les membres de la société savante et leurs invités. Ainsi se trouva reconduit le succès de la « garden party » organisée, pour la première fois, l'an dernier, en ce même château, en présence de la « Belle Hélène ».

Cette année, l'hôte illustre qu'avait convié M. Jean d'Orlyé, n'eut qu'une courte distance à parcourir pour être introduit, par la petite porte, dans la vaste salle des gardes où les rayons d'un soleil inattendu fit briller, en son honneur, maintes armures et mille épées.

D'Annecy à Montrottier, par bois et prairies, Jean-Jacques Rousseau, en effet, n'eut que le temps de s'abandonner à l'une de ces rêveries solitaires qui furent la plus sûre richesse de son existence vagabonde. Par la petite porte... M. Jean d'Orlyé, par modestie sans doute, unit le philosophe et l'écrivain. Mais il accueillit le musicien avec toute la courtoisie désirable et une évidente sympathie.

« Rousseau et la musique », tel fut donc le titre de sa causerie. On en apprécia l'aisance, la finesse, l'aimable érudition et l'expression vivante. Le chemin que suivit M. Jean d'Orlyé pour moissonner toutes les images susceptibles d'éclairer heureusement la vocation musicale de Jean-Jacques Rousseau, fut des moins battus. Il offrit à tous, en partage, la joie des découvertes. Il est tant de choses que l'on ignore.

« De la tante Suzon — première initiatrice — à Mme de Warens, d'Annecy à Turin, de Lausanne à Neufchâtel, de Chambéry à Paris, se dessina et se fortifia dans l'âme si souvent instable de Jean-Jacques, le goût de la musique et cet art fut, sans doute, la seule passion dont il ne se lassa jamais. La musique fut la plus fidèle de ses compagnes, le charme constant de sa vie. Et là, encore, il devait faire figure de précurseur.

« M. Paul Tapponnier, vice-président de l'Académie Chablaisienne, se fit l'interprète de toute l'assistance, en adressant au Président d'Orlyé ses compliments chaleureux.

« Une réception devait suivre cette causerie et permettre à Mme Jean d'Orlyé d'accueillir fort aimablement les membres de l'Académie Florimontane et leurs invités. »

Séance du 7 novembre 1956 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le Président adresse des félicitations à MM. Charles Devant et Louis Pfister à l'occasion du récent mariage de leurs enfants pour lesquels il forme des vœux de bonheur.

Il envoie aussi des félicitations à notre confrère M. Henri Onde, nommé membre de l'Académie des Sciences, et il rappelle qu'il a adressé des vœux à M. Léon Laydernier à l'occasion de son 90e anniversaire. Ayant lu avec un vif plaisir les propos de Jean Ville-Albert, dans le « Dauphiné », sur les œuvres de Mme Biennier, M. d'Orlyé envoie à l'artiste, notre confrère, des compliments.

A M. Perron, qui a eu la douleur de perdre sa mère, il renouvelle sa sympathie et, rappelant le deuil causé à notre Compagnie par la mort de notre doyen et président d'honneur, M. Charles Marteaux, le Président donne lecture des paroles ci-après relatées qu'il a prononcées sur sa tombe le 1er septembre, mais il annonce qu'il sera réservé une large place à son souvenir, dans la *Revue Savoisienne*, par la publication d'articles qui lui seront consacrés par MM. Pierre Broise, Léon Moret et Emmanuel Ritz.

Mesdames, Messieurs,

L'Académie Florimontane se doit de rendre un suprême hommage à son Président d'honneur, Charles Marteaux, qui fut aussi son Président actif de 1906 à 1908, et qui lui appartenait dpeuis 1891.

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, Mme Weissen, MM. André, Beauquis, Bégneux, Chanal, Charvin, Coutin, Cuvet, Dechavassine, Devant, J. Fournier, Gardet, Guinaudeau, Juge, Lacroix, d'Orlyé, Paris, Perron, Noirtin, H. Pfister, L. Pfister, Primat.

Excusés : MM. Buttin, Serand et Vuachet.

Pendant de longues années, il consacra à notre association et sans compter; toute sa vaste érudition, sous les formes les plus variées, qu'il s'agisse de préhistoire, d'archéologie, de linguistique, de phonétique, etc.

Comment ne pas lui être reconnaissant aussi du laborieux dépouillement qu'il fit des dix-neuf volumes de la « Revue Savoisienne », facilitant ainsi grandement le travail des chercheurs. Cette Revue, à la rédaction de laquelle, durant près de quinze ans, il se plut à apporter tous ses soins, de concert avec notre Secrétaire perpétuel.

Peut-être aussi, la poésie fut-elle, pour lui, une joie secrète et confidentielle, à en juger par ses rapports d'amitié avec Albert Samain, que son frère Georges, tombé héroïquement devant Ypres en 1915, avait décidé à venir à Talloires, en 1893, l'année même où Taine fut inhumé au Roc de Chère.

N'est-ce pas à propos de ce poète, que l'idée de la Fatalité menait à se résigner, qu'il écrivait, s'adressant à sa mémoire : « Une pensée terrestre peut-elle encore aller vers son âme absente ».

D'ailleur, faisant appel à un passé récent, il me souvient qu'au cours d'une visite, il émit l'idée que si les limites psychologiques de l'individu dans le temps et dans l'espace n'étaient que des suppositions étranges, du moins, étaient-elles commodes pour grouper des faits encore inexpliqués.

Quoiqu'il en soit, nos grands siècles classiques et scientifiques nous ont laissé des textes, dont Charles Marteaux était imprégné et où la langue réussit à traduire les subtilités d'une pensée qui se veut, par dessus tout, exacte et vigoureuse.

Charles Marteaux nous quitte, presque centenaire, comme s'il avait pressenti, en dépit de se grande modestie, que le temps augmente les valeurs intellectuelles réelles et les ouvrages vigoureux.

Annecy gardera son souvenir, « comme elle a toujours gardé le souvenir de ceux qui, ayant acquis quelque renom dans les lettres ou dans les arts, ont pris plaisir à y séjourner, pour peindre ou pour décrire ses vieilles maisons et ses canaux à l'eau fuyante et claire... ou encore de ceux qui, au terme de leurs lassitudes, ont choisi comme lieu de repos suprême sa terre éternelle ».

Ainsi s'exprimait Charles Marteaux en 1933.

Comme il aimait sa petite Patrie, où il dormira son dernier sommeil désormais en paix.

L'Académie Florimontane prie les membres de sa famille, ainsi que Mme Gualdi, d'agréer l'expression de ses condoléances émues.

Notre éminent confrère, M. Henry Bordeaux, nous a offert son dernier ouvrage, « Le Comte de Boigne, général des Mahrattes ». En le remerciant et le félicitant d'avoir fait revivre la figure du célèbre aventurier, grand bienfaiteur de Chambéry, M. d'Orlyé présente l'analyse de l'ouvrage qui débute par un rappel de la vie chambérienne au XVIII[e] siècle, « un petit monde d'autrefois ». A 17 ans,

Benoît Leborgne s'en évade pour gagner la France à l'attrait irrésistible, et ensuite les Indes qui lui réservent une carrière prodigieuse, carrière qui sera couronnée par trente années de bienfaisance et de charité, tandis que la Comtesse de Boigne, dans ses racontars mondains et ses Mémoires, faisait preuve de plus d'esprit que de cœur.

M. Pierre Broise envoie une cinquième relation que lit M. Gardet, sur l'archéologie gallo-romaine aux Fins d'Annecy. Il s'agit de découvertes effectuées rue du Forum et avenue du Stade, lors de défoncement des couches archéologiques en vue de constructions. La découverte d'un fût de colonne prouve que le sol de « Boutæ » peut encore réserver des surprises. *(Voir article séparé).*

Rapports du grand argentier de Charles VII avec l'Ermite de Ripaille

A propos du 5e centenaire de Jacques Cœur, M. d'Orlyé nous donne un aperçu des rapports du grand argentier de Charles VII avec l'ermite de Ripaille. Il fait d'abord un résumé de l'état de la France à cette époque.

Querelles de partis : Les Armagnacs contre les Bourguignons - Schisme dans toute l'Eglise : un Pape à Rome, un Pape à Avignon. Attitude de l'Université qui décide de n'obéir ni à l'un ni à l'autre. Allusion aux libertés gallicanes et à la pragmatique sanction de Bourges. Concile de Bâle qui dépose Eugène IV pour lui substituer un nouveau Pape, Félix V, le duc Amédée VIII de Savoie. Le roi Charles VII, fort embarrassé, fait une démarche auprès de ce dernier pour lui demander de renoncer à la tiare ; sur son refus, il lui envoie comme ambassadeur, Jacques Cœur, qui obtient gain de cause, mais à certaines conditions. Sur ces entrefaites, mort d'Eugène IV. Nouvelle ambassade de Jacques Cœur auprès de son successeur, Nicolas V, plus conciliant que son prédécesseur. Finalement, le Pape savoyard accepte de se déposer lui-même à Lausanne, en avril 1449, pour devenir ermite de Ripaille. Et M. d'Orlyé poursuit en narrant le procès et la mort de Jacques Cœur à Chio, tandis qu'il guerroyait contre les Turcs.

M. L. Pfister dépose les ouvrages reçus : « La Maurienne sous le Consulat et l'Empire », par le Chanoine Louis Gros ; « Les énigmes d'un casque à trois crêtes », par M. Jean Buttin ; les « Végétaux dans le Folklore et l'ethnographie », par M. A. Mercier ; « Le Marquis de Florian et les Belles Genevoises dans les coulisses de la Finance », par M. Paul Tapponnier. Remerciements aux donateurs.

Séance du 5 décembre 1956 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le Président évoque le souvenir de M. François Ritz, président, qui nous a quittés, voilà deux ans, et dit la peine ressentie du fait de la mort de M. Claudius Bouchet, membre effectif depuis 1912. Il adresse des condoléances très attristées à Mme Bouchet et à ses enfants, en particulier à notre confrère, M. Louis Faletti, et également à M. et Mme Pierre Callies pour la mort au champ d'honneur en Algérie, de leur fils, le capitaine Philippe Callies, et à M. le Chanoine Bernard Secret, qui vient de perdre sa sœur.

Il envoie des félicitations à M. Raymond Oursel pour la publication, en collaboration avec Mme Oursel, d'un ouvrage sur « Les Eglises romanes » de l'Autunois et du Brionnais, et au professeur Angelloz, natif de Thônes, comme recteur de la Faculté de Montpellier.

Associant l'Académie Florimontane au manifeste adressé par les intellectuels libres à leurs frères de Hongrie, M. d'Orlyé donne lecture de la motion qu'il a rédigée à cet effet et dont voici le texte :

Nul doute que nos deux fondateurs, si épris et si fiers de leur petite patrie, n'eussent condamné, de toute leur âme, les massacres de Budapest.

(*) Etaient présents : Mme Bienier, Mlle Trombert, MM. André, Bégneux, Beauquis, Buffin, Charvin, Coutin, Cuvet, Devant, Dechavassine, J. Fournier, Guinaudeau, Jacquet, Juge, Lacombe, d'Orlyé, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Primot, Tapponnier et Vuachet.

Excusés : MM. Paris, R. P. L'Honoré et Serand.

Aussi est-il de notre devoir, nous, qui sommes les héritiers de leur esprit, de nous associer de tout cœur aux groupements intellectuels de France, qui, spontanément et sans arrière-pensée, ont exprimé leur douloureuse solidarité envers le peuple hongrois.

A l'occasion du centenaire de la naissance à Annecy de Charles Buttin, en 1856, le grand spécialiste des armes anciennes, président d'honneur de notre Compagnie, M. Louis Pfister rappelle le souvenir de cet éminent Rumillien d'adoption, décédé en 1931. *(Voir article séparé).*

Eloge de Charles Marteaux

M. d'Orlyé donne successivement lecture des notices que trois de nos confrères, absents, ont consacré au savant Florimontan, récemment disparu : M. Pierre Broise traite spécialement de l'œuvre de Charles Marteaux, laquelle lui survivra par la richesse de sa documentation, l'étendue de son érudition, la valeur de ses conclusions. Ayant entrepris simultanément études toponymiques et recherches archéologiques, son œuvre capitale fut, en 1913, « Boutæ, vicus gallo-romain » (les Fins d'Annecy), illustré par Marc Le Roux, que Camille Jullian qualifie de « meilleur monographie de vicus gallo-romain ».

M. Léon Moret, doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble, évoque le professeur agrégé venu de Lorraine, dont il fut l'élève au Lycée Berthollet. Admirateur de l'archéologue, du philosophe, du toponymiste, notre confrère appréciait particulièrement la conversation du savant qui savait écouter et conseiller.

M. Emmanuel Ritz parle de Charles Marteaux, musicien, violoncelliste, qui interprétait les œuvres des grands maîtres avec la fine sensibilité d'un amateur averti. Poète à ses heures, il recevait Albert Samain dont Jean Ritz s'inspira de la poésie « Musique » pour en faire une mélodie. *(Voir ces notices au présent fascicule).*

M. d'Orlyé présente deux petits ouvrages que lui a communiqués M. Noirtin, l'un de 1580, sur la bonne conservation de la santé, l'autre de 1867, donnant la narration, par François Descotes, d'un voyage d'Aix-les-Bains à Annecy, précédé de la légende des Gorges du Fier qui donne l'occasion au résident de rappeler comment furent

aménagées les Gorges, ensuite d'un vœu de la Florimontane en 1868. Il évoque aussi quelques souvenirs relatifs au bateau « La Couronne de Savoie ».

Ouvrages reçus : « Le mystère de Saint Louis », de M. Henry Bordeaux, offert par M. Paul Tapponnier ; trois études posthumes de Charles Buttin, offertes par ses fils : « La Platine à rouet française, du XVII^e^ siècle », une épée de Charles Quint et la Flèche des « Juges du Camp ».

Remerciements aux donateurs.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis PFISTER.

Jean Pierre RAMBOSSON
de Saint-Julien-en-Genevois

Dans la petite bourgade de l'ancienne province de Carouge,, avoisinant la nouvelle frontière tracée par le Traité de Turin du 16 mars 1816, à Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie), naissait, le 26 mars 1827, Jean Pierre Rambosson, fils de Bruno, gardien des Royales prisons de la localité, et de Jeannette Berthet, second de sept enfants. Un grand destin commence.

Si nous nous reportons au Catalogue de la Bibliothèque Nationale T. 146, nous constaterons, des colonnes 63 à 70, que son œuvre est impressionnante, depuis 1856 où paraissaient, chez Belin, les notions pratiques d'Arithmétique ; puis en 1866, chez Albanel, « Les Astres », et 1868, chez Delagrave, « Les Colonies Françaises ».

Au lendemain des revers de 1871, c'est chez Firmin Didot que paraîtront les superbes éditions se rapportant à l'Education maternelle, aux « Harmonies du Son », à l'Histoire des Instruments de Musique », aux Météores, aux Pierres Précieuses, aux Légendes des plantes utiles, aux Lois de la Vie et aux Merveilles de l'Astronomie.

*
* *

Dans son volume relatif aux « Pierres Précieuses », un chapitre concerne l'Aluminium, son histoire, ses usages. En 1827, le public avait accueilli avec une étrange surprise l'apparition du nouveau métal sorti du creuset d'un chimiste, libéré des alliages qui l'avaient enveloppé jusqu'alors. Bien au-dessus des métaux usuels, d'après Dumas et Sainte-Claire Deville, chimistes, fit l'objet d'un

Mémoire à l'Académie des Sciences du 14 août 1854, et les premiers lingots figurèrent à l'Exposition Universelle de 1855.

Les propriétés de l'Aluminium sont en général très favorables à son usage dans les Arts, étant inaltérable par l'air, par l'eau et la vapeur, conservant toujours le même éclat. Aux multiples avantages, soit pour le goût ou la salubrité des mets, dans tous les cas, signalait-il en 1870, ce métal aura sur ceux qu'il sera appelé à suppléer, l'avantage précieux de ne donner que des produits entièrement inoffensifs ».

On relit toujours avec plaisir, tant à la Bibliothèque Nationale de Paris, qu'à l'Université de Genève, les chefs-d'œuvre d'esprit, de goût et de morale familière, sortis de la plume de Rambosson, savant vulgarisateur.

*
* *

Agé de 25 ans, il était chargé, en 1852, de rédiger le Bulletin Scientifique de la « Gazette de France » durant de nombreuses années. Il participa à la fondation du « Cosmos », de « Sciences pour Tous », de la « Revue des Sociétés Savantes », du « Correspondant ». C'était un esprit extrêmement curieux de toutes choses. L'ardeur des convictions n'altérait jamais, chez le Savoyard de la région du Salève, la passion d'exactitude qui l'animait.

Il présida, en 1855, la classe des Sciences de la Société des Arts et Belles Lettres de Paris. Fut Lauréat de l'Institut de France, cinq fois lauréat d'autres Sociétés, se consacrant à la vulgarisation des Sciences.

« L'estime publique, écrit P. Douhaire, dans le « Correspondant » du 25 septembre 1871, a placé depuis longtemps Rambosson parmi ceux qui se distinguèrent le plus chez nous dans ce domaine. Il est un vulgarisateur qui sait intéresser et plaire sans déroger et sans recourir aux artifices dont abusent tant d'autres. Pour la nouveauté des faits et des aperçus, ses pages méritent d'être lues avec le plus vif intérêt. »

De 1860 à 1866, il parcourut l'Europe, les Indes, l'Océan Atlantique, et se fit apprécier comme rédacteur en chef de la « Science pour Tous ».

*
* *

Le bon libraire collongeois, Henri Trembley — dont les Cahiers bleus, aux si intéressantes Notices historiques et géographiques, se trouvaient entre les mains des écoliers savoyards — ne manquait pas de recommander, dans sa collection si variée de « Livres d'Etrennes de 1880 », les luxueuses éditions de Jean-Pierre Rambosson, sorties de chez Firmin-Didot. Quels magnifiques livres de prix il y avait alors...

Dans les « Lois de la Vie », il écrivit une autobiographie morale, où se déroule une vie profondément humaine, si douce, si unie et si exemplaire :

« Au début de ma carrière, arrivant à Paris avec toute l'insouciance bienheureuse et les illusions fécondes que l'on a à vingt ans, et un manuscrit sur lequel se fondait mon espoir, je pensais que l'or me serait presque inutile, aussi ma bourse était-elle légère. Cependant, après avoir vu plusieurs éditeurs, je fus convaincu qu'il était plus facile de faire un manuscrit que de le placer.

« Alors, préférant la lutte aux offres avantageuses qui m'étaient faites, mais qui auraient pu compromettre mon indépendance, il fallut compter. Je recueillis toutes les puissances de mon âme afin de délibérer en moi-même sur ce que j'avais à faire et me dresser un plan de conduite.

« Puisqu'il faut lutter, luttons avec intelligence. Je me rappelai mes anciennes expériences sur les aliments qui me servirent à l'indiquer un régime des plus économiques, et pouvant autant que possible soutenir mes forces physiques, et surtout mes forces morales qui m'étaient si nécessaires.

« La base de ma nourriture fut le pain, que j'arrosais tantôt de vin, tantôt de café, tantôt de thé. Ce régime, seulement entrecoupé de temps en temps, par quelques repas moins pythagoriciens, dura plusieurs mois. Des expérien-

ces aussi rigoureuses me permirent de voir avec une clarté parfaite ce que je n'avais senti qu'assez obscurément dans mes expériences d'amateur... »

Son ouvrage allait être livré au public au début des événements de l'Année Terrible de 1871, qui amenèrent sur la France les malheurs si grands qui l'accablèrent. Jean-Pierre Rambosson ne désespère pas. Il a conscience que les tristes circonstances prêtent à son œuvre une nouvelle opportunité, car il a étudié les grandes lois de la vie, intimement liées aux grandes lois de la morale, et, sans s'écarter de son sujet, il sonde les causes funestes qui préparent et accompagnent la décadence des peuples et les influences salutaires qui les régénèrent :

« Malgré tout, notre espoir dans la Patrie n'est pas anéanti ; il est même d'autant plus grand que nous sommes tombés plus bas, et que la France sent davantage l'éminente nécessité d'un recueillement profond et solennel, pour panser ses blessures saignantes et mettre en action tout ce qui lui reste de ressources, afin de réparer le passé et d'assurer l'avenir.

« Jamais la vraie science ne peut être immorale, car elle a pour objet la vérité, et tout principe de morale ne peut être que la conséquence nécessaire de la vérité. Pourquoi, d'un même coup, éteindre toute espérance, toute poésie, toute grandeur d'âme, tout enthousiasme, tout ce qui fait les héros, les martyrs et les grands hommes.

« C'est donc à la première enfance, à la première éducation qu'est attaché le véritable progrès de l'humanité ; l'avenir des nations, comme l'avenir de l'individu, dépend des soins que l'on donne à la première enfance. Quand la religion, la morale disparaissent, que peuvent faire les mesures les plus sages, les règlements les plus sévères, la police la plus ingénieuse ?

« J'ai été de bonne heure persuadé que tous ces phénomènes, toutes ces dispositions étaient les conséquences de grandes vérités immuables, de grandes lois, et que l'homme en les connaissant pouvait, jusqu'à un certain point, dominer les mauvais jours. »

Il lui a donc été facile de donner sur chaque point le progrès le plus récent de la science, tout en exposant les résultats de ses expériences, de ses investigations personnelles.

*
* *

S'étant livré à de laborieuses recherches, notamment dans l'art musical, ainsi que l'attestent les magnifiques pages de ses ouvrages, détachons celle-ci :

« Chez nous, la cloche est plus qu'un instrument, elle est un symbole, une poésie, une expression touchante qui résume toute la vie, de la naissance à la mort. Par l'harmonie immense qu'elle répand dans l'espace, par les flots d'ondes sonores qu'elle déploie comme une mer sans rivage, par sa destination de présider à toutes nos fêtes, d'annoncer toutes les solennités, de célébrer tous les triomphes de la Patrie, de signaler toutes ses douleurs, de mêler ses sons aux vagissements de l'enfant qui vient de naître, comme au dernier soupir du mourant, et, à toutes les cérémonies, à accompagner les actes importants de la vie, elle prend les proportions d'une voix sans égale, pleine de touchante majesté pour porter vers le ciel l'accent infini de toutes les allégresses et de toutes les tristesses.

« C'est une âme qui ne vieillit jamais. Elle a recueilli toutes les confidences des temps passés et, tout en chantant et pleurant avec nous, elle nous murmure de lointaines souvenances, légendes des chaumières, de nos chalets, de nos foyers, histoires des ancêtres, qu'elle transmettra à ceux qui nous suivent. Oh ! quel cœur, dit Chateaubriand, n'a tressailli au son des cloches qui frémirent de joie sur son berceau, annonçant son avènement à la vie ?

« Sur le roc solitaire de Sainte-Hélène, le son de l'Angelus manquait à celui qui fit crouler des trônes et trembler le monde. Jamais, dit-il, le son des cloches n'a frappé mon oreille sans reporter ma pensée vers les sensations de mon enfance. L'Angelus me ramenait à de douces rêveries. Quand je l'entendais sous les bois de Saint-Cloud, souvent on me croyait rêver un plan de campagne ou une loi de l'Empire, mais tout simplement

je reposais ma pensée en me laissant aller aux premières impressions de ma vie. »

La musique est la littérature des sens et du cœur...

Puisse l'harmonie chantante, renforcer et intensifier la concorde entre nos compatriotes.

*
* *

Explorateur dans les lointains continents, Rambosson disait « Quand j'étais bien loin de mon pays, que je me reposais sous le palmier des Indes, que je sentais les brises qui me venaient de la mer, peut-être est-ce celui qui a passé sur mon pays, a traversé la chambre de ma mère, a été respiré par elle ? Tout dans la nature nous rappelle que les hommes sont frères, et cette vaste solidarité existe entre eux ».

Ce Savoyard de grande valeur intellectuelle et morale, qui fit honneur à sa petite patrie, est mort à Paris, dans sa 59e année, le vendredi 9 avril 1886, ayant été, pour ses contemporains, un savant vulgarisateur de grande classe, fécond autant que charmant.

Paul Tapponnier.



Archamps

Deux voyages en Savoie et aux Alpes, au début du XIX^{e} siècle

Une ingrate postérité n'a pas retenu le nom d'Aubin-Louis Millin, membre assez obscur de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et conservateur du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Impériale, puis Royale, de Paris.

Stendhal, qui a, parfois, la dent féroce, note dans son « Journal », à la date du 2 mai 1810, que « la Bibliothèque impériale... n'a pas les œuvres en prose de Gray, ni celles de l'immortel Millin, membre de trente-sept académies. »

Dans un récent article de la revue « Jardin des Arts », consacré au Lycée Henri IV, ancienne abbaye Sainte-Geneviève, M. Yvan Christ stigmatise l'archéologue Millin pour avoir, en l'an V de la République, fait disperser les admirables collections réunies à la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris que le duc Louis d'Orléans avait si généreusement dotée d'une série unique de pierres gravées et de camées antiques.

Les numismates évoquent pourtant l'ouvrage intitulé « Histoire métallique de l'empereur Napoléon, de Millin et Millingen.

Ces quelques faits ne permettent guère de restituer un visage à ce savant, à qui les bonnes biographies consacrent quelques lignes. Il nous a semblé, toutefois, qu'il convenait d'exhumer de la poussière des bibliothèques le livre consacré à un « Voyage en Savoie en 1811 », paru en 1816.

Millin, qui avait toujours souhaité faire le voyage d'Italie et désiré examiner « les grandes révolutions dans

les mœurs et les usages que les révolutions ont amenées », quittait Paris le 10 septembre 1811. S'arrêtant de ci-de là pour visiter quelque site ou saluer un ami, il atteint Pont-de-Beauvoisin, alors limite du département du Mont-Blanc, et pénètre dans l'ancien duché de Savoie par Les Echelles.

L'ombre de Jean-Jacques l'accompagne tout naturellement tandis qu'il suit la route de Lyon à Chambéry : nous ne l'évoquerons pas aujourd'hui, d'autres l'ont fait à loisir et mieux. Notre archéologue gagne ainsi la capitale de la Savoie, qu'il trouve « heureusement située » et où il remarque que la sappe (?) a « renversé, aligné ou élargi les ruelles tortueuses du faubourg Maché ».

La cathédrale, objet de sa visite, lui apparaît comme « un édifice gothique qui n'a rien de curieux ». Du château, il nous précise seulement qu'il est construit sur une éminence et qu'il a brûlé deux fois ; de son aspect architectural, de la Sainte-Chapelle, il n'est pas fait mention, si ce n'est pour l'exécuter ainsi « elle n'a rien de curieux dans sa structure ; le portail est d'un style très ordinaire ».

Pour passer le temps, notre touriste va, le soir, au spectacle, « qui n'était pas bon » : il commence « à prendre une idée des salles d'Italie ». En effet, Millin croit d'abord « entrer dans l'Erèbe, tant l'obscurité était grande ». La construction de l'édifice lui semble plaisante, car elle « donne au spectateur une entière liberté, en lui ôtant la crainte d'importuner des voisins qu'il ne cherche pas à voir, comme il ne désire pas en être vu. »

Millin admire, ensuite, le Verney, dont il croit devoir rappeler qu'une « ordonnance de Yolande de France, régente de Savoie, avait menacé de la peine de fouet et du pilori les femmes de mauvaise vie qui s'y montreraient. » On ne sait pourquoi cette promenade lui inspire cette remarque, d'autant qu'il déclare ignorer si ce règlement est toujours en vigueur. Faut-il en conclure que le savant Conservateur du Cabinet des Médailles ressentirait du regret à constater l'abandon des vieilles coutumes, surtout de celles-là ?

Quoiqu'il en soit des remarques que lui inspirent les monuments de la ville, Chambéry « bien située dans une

plaine riante et fertile », avec ses rues « suffisamment larges », ses grandes places, ses fontainese, lui est apparue comme « une demeure agréable ». Il garde le souvenir de quelques belles maisons, entr'autres de l'hôtel de Bellegarde : quelque-unes d'entr'elles sont peintes à l'extérieur par des décorateurs italiens qui passent chaque année en ville.

La population se monte à douze mille âmes, les boutiques sont assez nombreuses, surtout dans la rue Couverte « qui ressemble à la galerie vitrée du Palais Royal » et qui est le rendez-vous des oisifs.

De Chambéry, notre homme gagne Aix, dont les rues lui semblnt « mal percées, tortueuses, interrompues, mal allignées, point ou mal pavées et où les bons logements sont rares ». Toutefois, il est conseillé de s'évader de la cité dont les environs sont agréables et riants. Et pour fortifier sa santé, il convient de « franchir le mont Rival » (1), haute montagne calcaire au pied de laquelle Aix est bâtie, « descendre dans la vallée des Bauges et, pour rendre cet exercice plus utile, revenir, chargé de minéraux, de plantes, innocentes conquêtes dont on ne peut jamais s'exagérer le plaisir quand elles deviennent le sujet de douces études et d'intéressantes observations ; mais, hélas, des moments qu'on pourrait si bien employer, se perdent le plus souvent, aux eaux, en tracasseries de société et en de tristes conversations ».

Ces remarques et ce style sont bien dans le goût de l'époque. Et, comme la station thermale lui a laissé, sans doute, quelque mauvais souvenir, Millin déclare, péremptoire, « la vérité est qu'Aix n'était point une station romaine ». Et le bel arc de triomphe que l'on peut y admirer n'est qu'un « monument de reconnaissance offert par le propriétaire d'une villa romaine à différents personnages de sa famille qui avaient contribué aux réparations des thermes d'Aix ». Mais « il n'y avait à Aix, ni ville, ni édifices publics ».

Heureusement, le lac a « une forme agréable » ; on y pêche truites et brochets, mais « l'Ombre Chevalier n'a

---

(1) Le Revard.

pas la même célébrité que celui du Lac Lehman (sic) », toutefois « le lavaret y est si bon que le commun des habitants a le préjugé de croire que cette espèce ne se trouve qu'au Bourget ». Heureusement, il y a des voyageurs à qui on ne conte pas des fables aussi grossières...

Il était, « autrefois, intéressant de visiter Hautecombe ». Mais des fours à faïence ont remplacé les illustres tombes des souverains de Savoie ; « les vases et ornements précieux qui décoraient la sacristie ont été dispersés. La chronique du pays qui y était déposée, comme les Fastes Capitolins l'étaient à Rome dans le temple de Jupiter, a été perdue. Les inscriptions érudites, les nobles épitaphes, les symboles chevaleresques ont disparu pour jamais ».

Se dirigeant, ensuite, vers l'Italie, Millin passe, notamment, à Aiguebelle où « tout annonce l'aisance ; ses maisons peintes, ou du moins blanchies, lui donnent même une apparence assez gaie ». L'auteur estime que le Blocus Continental a donné aux villes de Maurienne qui se trouvent sur la route du Mont-Cenis, une activité qu'elles n'avaient pas auparavant.

Notre savant voyageur ne veut pas se prononcer sur l'étymologie du mot « Maurienne » : il lui semble, pourtant, qu'il dérive « du triste aspect que donne à tout le pays le schiste noirâtre qui en fait le noyau ». Puis, il déclare trouver quelque plaisir dans la contemplation des ravins, des éboulis, des neiges, de l'homme, enfin, aux prises avec la nature. Mais « pendant que ces grands aspects satisfont l'imagination et alimentant la pensée, les dangers qui renaissent sans cesse par la chute des rochers, les malheurs que peut causer, souvent, la maladresse d'un postillon entretiennent l'esprit dans un état d'agitation qui ajoute encore à l'intérêt de cette traversée plus périlleuse qu'on ne l'imagine ». On appréciera à sa juste valeur le mérite du savant qui n'hésite pas à accepter de tels risques...

Plus loin, « les rues de Modane sont si étroites qu'une voiture peut à peine y passer. On prend tous les moyens pour les agrandir. Mais les maisons ne deviennent guère plus propres ou plus habitables ».

Le pays, vers Sollière, est d'un « aspect triste et aride : il ne paraît qu'ébauché ». Après Lanslebourg, Millin gagne le plateau du Mont-Cenis : les paysans ne se hasardent sur son lac, lorsqu'il est gelé, qu'une fois que le renard s'y est lui-même risqué.

Le monastère qui s'élève à proximité permet aux religieux d'y mener « une existence heureuse et paisible... leurs fonctions se bornaient à distribuer les secours alimentaires que le Gouvernement donnait aux soldats et à recevoir les voyageurs distingués ».

Non loin, on aperçoit « des casernes entourées de murs. Ainsi, le pieux cénobite qui a été attiré sur ces montagnes par le désir du recueillement et pour un abandon complet du monde est sans cesse enlevé à ses méditations et à la prière par le passage continuel des gens de cour et des soldats ». Mais ce n'était pas assez de cet appareil guerrier, le plateau du Mont-Cenis n'avait-il pas été choisi pour y ériger un monument militaire « dont l'objet était de rappeler à la postérité l'assujettissement de l'Europe entièrement consommé par les Français ». Grâce au Ciel, Millin avait pris le temps de méditer avant de publier ses notes de voyage ; au lieu d'encenser le génie du Grand Homme, il pauvait stigmatiser l'ogre de Corse, le général Buonaparte, à qui, sans doute, il devait ses places d'Académicien...

Ainsi va le monde.

Et si notre savant ne garde des sites et des villes de Savoie qu'une vision superficielle et peu chaleureuse, s'il ne semble pas porté vers notre pays par cette attirance enthousiaste qu'éprouvent tant de touristes d'aujourd'hui, voyons-le observer les Savoyards eux-mêmes et la vie qu'ils mènent en société.

Dès qu'il a quitté Pont-de-Beauvoisin, Millin se rappelle l'observation qu'avaient faite, avant lui, d'autres voyageurs, sur « la peau plus rude et le teint basané qui seraient caractéristiques des habitants de la Savoie ». Il déclare, toutefois, ne pas avoir constaté « une différence assez sensible pour que ce fût un objet d'observation ».

Pourtant, la capitale de ce pays de demi-sauvages compte beaucoup de libraires « mais ils vendent plus de

romans et de livres du jour que d'ouvrages d'une forte littérature. Les lettres sont peu cultivées (à Chambéry) quoiqu'il y ait encore quelques hommes d'un mérite distingué ». Gageons qu'à Chambéry, les libraires n'avaient pas en magasin le « Magasin encyclopédique », pièce maîtresse de l'œuvre de Millin...

Notre touriste, qui fait vraiment un voyage de découverte, note plus loin, toutefois : « On parle purement la langue française à Chambéry. Les paysans de la Savoie le comprennent tous et plusieurs en font usage ». Il remarque aussi que le patois savoyard varie surtout par la prononciation : celui de Chambéry, par exemple, est « un mélange de mots latins et italiens corrompus ». Pour nous donner une idée du sérieux avec lequel il a étudié la question, Millin nous donne un exemple des divers patois de Savoie, en citant un texte rédigé successivement en patois des Bauges, de l'arrondissement de Moûtiers et d'Aiguebelle.

Heureusement, « la société est douce et agréable à Chambéry : les nobles s'y vouent à l'état militaire et reviennent vieillir dans leurs foyers. Ces familles ont conservé dans la ville la politesse et la pureté du langage et y entretiennent l'urbanité des mœurs ».

Dans les environs de Chambéry, « un estimable militaire se plaît à embellir » sa riante habitation de Buisson Rond : « le général Boigne a rapporté en Europe une immense fortune noblement acquise ».

Rien, toutefois, jusqu'ici qui soit caractéristique : il faut trouver mieux pour intéresser le lecteur avide de mœurs « exotiques ». Heureusement, à Aiguebelle, Millin tombe sur uns scène qui lui permet de donner libre cours à son talent de conteur. Il vient d'entrer dans l'église Saint-Etienne, « cette église est propre et peinte en dedans. Sa décoration assez agréable contrastait avec le spectacle hideux qu'on voyait au milieu. On venait de faire une inhumation : au lieu de cierges, le défunt avait autour de lui des lanternes qui portaient sur le reverbère la représentation d'une tête de mort.

Quand un homme meurt dans ces contrées, deux de ses voisins creusent sa fosse, d'autres le portent à sa sépul-

ture et cette triste cérémonie finit par un repas dans lequel on boit à la mémoire du trépassé et à la santé de ceux qui ont « fait la terre ». Il y a des communes où la famille dispose, pendant un an, tous les dimanches, sur le tombeau du mort, un pain et, aussi, quelquefois, une pinte de vin. Si cette mort a eu lieu le vendredi, si les pieds du défunt n'ont pas été bien arrangés, c'est une preuve d'une nouvelle perte pour la famille. Malheur à l'enfant nouvellement né que rencontre un mort : la femme qui le porte et lui doivent mourir dans l'année. »

Et Millin, avec un humour bien involontaire, ajoute : « Les plaisirs, dans ces montagnes, doivent être bornés. Les habitants d'Aiguebelle, au lieu d'élégants casins, ont, dans les environs de la ville, des caves où ils vont les jours de fêtes et les dimanches oublier, en buvant, les peines de la vie ».

Continuant sa route, le voyageur « admire la patience avec laquelle les habitants vont porter la pioche jusqu'au haut des montagnes, pour forcer quelques petits coins de terre à produire le maïs et le sarrazin. Ils s'arrêtent au point même où ces crêtes sont couvertes de neiges éternelles. Mais, si ces montagnards sont laborieux, ils sont ignorants et routiniers et, dans la Savoie, l'agriculture serait susceptible de bien des améliorations.

En Maurienne, « les montagnards qui ne vont point en France ou en Piémont chercher du travail pendant l'hiver, peignent le chanvre, font des draps grossiers et d'épais sabots ».

Et la peur noire qu'il ne dissimule guère avoir éprouvée durant son passage en Maurienne incite l'auteur à écrire ces lignes vengeresses sur les habitants de la vallée. « Les habitants de cette Maurienne, que quelques hommes trouvent si affreuse et si triste, ne sont pas propres à faire revenir de l'opinion qu'ils s'en sont formée. Le nombre des goîtreux et des crétins y est considérable : et comme on croit que c'est un signe de la bénédiction du Ciel, ils étalent sans honte ces dégoûtants amas squirreux, ces sales tubercules qui pendent à plusieurs rangs sous leur menton. » Je pense qu'un commentaire est inutile et que la description que donne Millin le juge lui-même.

Heureusement, notre chroniqueur nous indique, tout de suite, qu' « on vend à Chambéry et à Turin des tablettes composées d'éponges brûlées, mêlées avec des gommes et quelques édulcorants » qui serviraient de remède pour lutter contre un goître naissant.

Quant aux crétins, « l'idée qui règne dans ces montagnes » est qu'ils sont « les élus de Dieu et que le Maître du Monde ne les frappe de ces calamités que pour leur réserver des biens infinis dans l'autre monde ». Ils sont regardés « comme les protecteurs de la maison », ce qui leur procure « sous le toit qui les a vu naître, les secours dont ils ont besoin ».

Près de La Chambre, Millin rencontre « plusieurs troupes de petits enfants dont le plus âgé pouvait avoir dix ans ». Il leur demande où ils vont et reçoit cette réponse « En France, mon bon monsieur ». C'est l'occasion pour l'auteur de remarquer : « Rien n'avait encore pu habituer les Savoyards à se regarder comme Français ». Et, après le couplet de circonstance sur les malheureux petits Savoyards, qui lui donne l'occasion d'affirmer, en note, qu'il y a très peu de marmottes en Savoie, Millin donne, en italien, pour l'amusement du lecteur, « la bizarre description que Francesco Luini fait de ces petits Savoyards dans sa lettre intitulée « Poveraglia di Chambery ». Ce texte, reproduit ci-après, ne dépare pas la relation que fait Millin de son voyage en Savoie.

A Saint-Jean-de-Maurienne, l'auteur assiste à un baptême. « L'enfant était placé dans un petit berceau. Le porteur l'avait placé sur son épaule droite, hommage rendu à son sexe. Si c'eût été une fille, elle aurait été sur l'épaule gauche. Le sexe du côté duquel est la puissance était encore désigné par la couleur des nœuds et rubans dont le berceau était orné. Le son des cloches, muettes pour les filles, annonçait que la patrie avait un nouveau défenseur ». Huit jours après se fêtent « les comparailles, banquet joyeux dont le parrain et la marraine sont les principaux convives ».

Puis, Millin traite du mariage en Maurienne. « Celui qui aspire à la main d'une jeune fille, doit se rendre chez elle le soir, avec un camarade. Là, il attend son arrêt : si

elle dresse contre la cheminée un des tisons du foyer, c'est une preuve que sa demande n'est point agréée. Si le signe fatal n'a pas été donné, les premières paroles s'engagent, le prétendu invite le père de la jeune fille au cabaret. Quand tout est arrangé, celui-ci conduit le jeune homme dans sa maison, il remet des arrhes à la future et il devient son prétendu. Les fiançailles se font le samedi suivant sans cérémonie. La veille du mariage, les parents des deux familles sont invités chez le père de la fiancée, mais celle-ci se cache. L'amant, accompagné de ses camarades et d'un chœur de musique rustique, la cherche. Il la trouve enfin : les cris des assistants, le bruit de la musique célèbrent son bonheur. On se met à table, mais la fiancée n'y paraît qu'à la fin du repas qui se termine par une danse. Le jour heureux arrive, les amis, parés de cocardes et portant des lauriers, conduisent l'heureux couple à l'église. La belle-mère reçoit la mariée au retour avec des cérémonies qui varient, mais qui sont toutes symboliques. Un balai est placé devant elle : si elle oublie de le relever, c'est un triste augure, elle sera mauvaise ménagère. La belle-mère lui jette une poignée de blé à la tête pour annoncer l'abondance qui doit faire le bonheur de son ménage. La jeune épouse trouve un pain qu'elle doit couper et distribuer aux indigents, tandis qu'elle verse aux assistants le bouillon qui est contenu dans une marmite, signes touchants de la bienfaisance et de la charité qu'elle doit exercer envers les pauvres et les malades. Après les embrassades commence le repas : les mariés y sont assis entre leurs parrains et leurs marraines et se retirent pour apporter un gâteau au centre duquel s'élève une branche de laurier, appelé bouquet. Un enfant promène autour de la table une assiette où chacun dépose son offrande. Elle est destinée à la mariée qui, ordinairement, la distribue aux pauvres. Vingt-quatre heures se passent ainsi en festin et en gaieté. »

Ce petit tableau si frais tranche agréablement avec les remarques plutôt malveillantes de l'auteur, faisant regretter qu'il n'ait accordé à la Savoie qu'un coup d'œil trop rapide.

D'autant plus qu'en un autre passage de sa relation, Millin écrit : « L'active industrie, l'amour filial, l'attache-

ment aux lieux qui les ont vu naître, la probité, la fidélité des Savoyards sont, sans doute, des titres à l'estime des hommes. C'est pourtant parce qu'on appelle de ce nom tous ceux qui manient la brosse et le racloir, de quelque pays qu'ils viennent, que les habitants de la Savoie, ne pouvant renier leur patrie, prennent le nom de « Savoisiens » pour se distinguer de ceux qui vont mettre à profit leur force et leur adresse : vaine distinction. L'habitant de la Savoie doit, grammaticalement, s'appeler Savoyard. Les nombreuses milices que leur sol a fournies dans tous les temps, leur bravoure, leur discipline ont bien prouvé que les Savoyards savent monter à l'assaut comme ils grimpent dans les cheminées, et ils ne doivent pas être humiliés de porter un nom dont plusieurs hommes illustres se sont honorés ».

Et ici, nous remercierons le bon M. Millin de se découvrir devant ces Savoyards qui ne rougissent pas de grimper dans les cheminées et qui ont su aussi s'illustrer dans les rangs de la Brigade de Savoie comme dans ceux des bataillons de Chasseurs Alpins.

Il nous incite à réviser cette terminologie mièvre, cette affectation de société mal comprise qui a fait forger l'adjectif « Savoisien », pour la grande honte de l'âme de Vaugelas : si le voyage en Savoie de Millin réussissait, déjà, à reviser cette appellation mal contrôlée, le souvenir de l'homme aux trente-sept Académies ne serait pas complètement disparu de la mémoire des hommes.

Voici le texte de Francesco Luini, « Poveraglia di Chambery » :

« Contrafatti, anneriti, abbronziti, increspati, macilenti coi capegli sparzi senz'ordine e intralciati quai bronche o rabbatufolati come le crinere d'incolti ronzini ; osservate le generale abitudine del loro corpo. Smilzi, insecchiti, lanternuti chi ha le bracchia o le gambe o le coscie inaridite, nodose, falcate ; chi termina con quattro innominati mazzicconi ed qui ne è affatto senza come i torsi antiqui ; questi vi presenta vuote le incassature degli occhi ; quegli ha la fronte e la guancie spianate, senza traccia di naso, o di palpebre o di ciglia ; qui pendono gozzi a grappoli, le s'intreccian gobbi a terzo acuto. Se passeggiano per acca-

tare, se stanno a crocchio per trastullarsi, se si sdrajano per prender riposo, vo offrono sempre quadri nuovi d'ingegnose positure, armati sempre da poderosi bastoni, da stampelle, da crocci, da gruccie di varia forma e figura, che accrescerebbero pregio di rarita, alla raccolta degli attrezzi indiani del Cook. Oh Calotta, oh Vandyk, prendeste voi forse di quinci i vostri tanto lepidi modelli ? »

La traduction de ce texte pourrait être la suivante, infidélité non exclue :

« Contrefaits, noircis, hâlés, ridés, exténués, amaigris, avec leurs cheveux emmêlés sans ordre, et entortillés comme des brindilles, ou pêle-mêle comme les crinières des chevaux sauvages. Remarquez l'aspect physique de leur corps en général. Ventre creux, desséchés, n'ayant que la peau sur les os ; les bras ou les jambes ou les cuisses desséchées ; noueuses en forme de faux, terminés par quatre restes innommables et qui n'a pas l'absence de membre des torses antiques ; ceux-ci vous montrent les orbites vides de leurs yeux, ceux-là le front et les joues si aplatis qu'il n'est plus trace de nez, de paupières ou de cils ; d'autres à qui pendent des goîtres en forme de grappes et des bossus s'agglomèrent à cette troupe vivante. Ils se promènent pour mendigoter, ils jacassent pour se divertir, ils se couchent pour prendre du repos, vous offrant toujours de nouveaux tableaux avec des situations pleines d'esprit, tandis qu'ils sont toujours armés de solides gourdins, de béquilles, de crocs, de jambes de bois de forme et d'aspect si varié qu'ils ajouteraient de la rareté à la collection d'instruments indiens de Cook... Oh, Calotta (1), oh Vandyk (Van Dyck) est-ce ici que vous avez pris vos modèles si plaisants ? »

*
* *

Avec Albert Montémont, auteur du « Voyage aux Alpes et en Italie », publié à Paris en 1827, nous n'abordons pas non plus un personnage de premier plan. Si son nom est totalement oublié de nos jours, nous indiquerons, toutefois, avec ses biographes, qu'il écrivit un « Voyage dans les cinq parties du monde », qu'il est l'auteur de vers,

(1) Je pense que le texte est fautif, ce nom n'ayant guère de sens.

odes, dithyrambes, chansons et épîtres, ce dont nous aurons l'occasion de nous apercevoir. Mais, surtout, Montémont traduisit tout l'œuvre de Water Scott (30 volumes) ainsi que les romans d'aventure de Fenimore Cooper. C'est là un titre qui en vaut bien un autre pour mériter la reconnaissance des habitants de notre siècle d'uranium.

L'auteur, en guise de propos liminaire, nous indique « qu'il confie avec candeur ses efforts à un public éclairé, dont il est rare que l'indulgence soit refusée à de jeunes écrivains qui lui offrent leurs veilles ».

Montémont ajoute « que des plaisanteries continuelles, de l'esprit à tous propos seraient bien fades et bien intempestifs à l'aspect des grandes scènes de la nature dans les montagnes des Alpes ; et le contraste de leurs sublimes tableaux et de leurs paysages riants donne assez de charme et de variété aux descriptions, sans y ajouter aucun autre ornement ».

Poète, Montémont l'est intensément, nous aurons à nous en apercevoir pour constater aussi combien le goût a changé dans ce genre. Poète, mais aussi ennemi des Jésuites, à qui il ne manque aucune occasion de porter une pointe, les baptisant « les bons pères de la ruse ». Mais revenons à notre commencement.

Parvenu sur la côte de Gex, le voyageur découvre le Lac de Genève et la grande chaîne des Alpes qui inspirent, sans tarder, à sa Muse, des vers inoubliables, dont nous citerons ceux écrits à la gloire du Mont-Blanc :

Dont le pied fait frémir les enfers étonnés
Et dont le front s'allie aux célestes campagnes.
Près de lui les autres sommets
Ressemblent au ciron devant une baleine...
Ces monts géants s'élèvent couronnés
Du sublime Mont Blanc, de ce roi des montagnes

La comparaison est si nouvelle qu'elle méritait d'être sortie d'un injuste oubli. Devant ce spectacle, l'auteur évoque ensuite les grands écrivains qui l'ont précédé et s'écrie, transporté :

Adorateurs de la nature
En ces climats accourez tous ;
Fuyez les méchants, les jaloux,
Pétris de fiel et d'imposture...

Puis il foule sol de la libre Helvétie à Genève : il décrit avec émotion la cité de Calvin dont il déplore, seulement, que les rues soient pavés de cailloux pointus et ne possèdent pas de trottoirs. Puis le barde se réveille pour chanter le mariage du Rhône et de l'Arve à la Jonction :

> Le Rhône, au sortir du Léman
> Roule une onde mi-transparente
> Et, plus altier qu'un musulman,
> A l'Arve impure il se présente...

Enfin, il n'oublie pas de nous préciser que l'Arve a un cours si rapide que ses flots, quand ils sont en crue, refoulent en arrière ceux du Rhône », ce qui fait, en même temps, retourner en arrière les roues des moulins ».

Montémont visite tout, le « jardin des plantes de M. de Candolle » comme la maison pénitentiaire qui a plusieurs étages, ce qui est un grand progrès. Il esquisse ensuite d'un trait rapide l'histoire de la cité « qui eut à lutter plus d'une fois contre la force perfide de ses voisins, notamment contre la Savoie ».

Et c'est la visite à Ferney, la louange du patriarche défenseur de la veuve et de l'orphelin pour qui le jour anniversaire de la Saint Barthélemy était « chose constatée, un jour de fièvre »... Après avoir parcouru le lac en bateau à vapeur — on ne met que deux heures de Genève à Lausanne — l'auteur visite la capitale du canton de Vaud, puis il revient à Genève. Il note alors que « les femmes ont de la grâce et de l'élégance dans leur mise, elles rivalisent d'instruction avec les hommes... Elles n'ont rien de la légèreté qu'on reproche en général aux femmes des autres villes et, comme les Genevois sont moins galants que tendres... les Genevoises sont aussi moins coquettes que sensibles. »

S'aventurant ensuite dans la vallée qui mène à Chamonix, l'auteur rend hommage aux Anglais, tels Windham, qui, les premiers, reconnurent que les habitants n'étaient pas des brigands. A la suite de ces intrépides précurseurs, Montémont emprunte la diligence et débarque à Sallanches, sans ennui. Il note au passage que Bonneville « ne mérite guère le nom qu'elle porte : elle ne nous parût

bonne ni à voir ni à habiter, elle mériterait plutôl (le nom) de triste ville, car sa structure et les montagnes qui l'environne lui donnent une apparence sauvage ». Par contre, le spectacle de la vallée de Magland a « quelque chose d'attendrissant et remplit l'âme d'une délicieuse mélancolie ». Toutefois, les rochers sont tellement rapprochés à leurs bases, de distance en distance, que « le voyageur n'avance qu'avec une sorte d'effroi, s'imaginant qu'il ne trouverait pas d'issue ». Enfin, Sallenche (sic) offre une halte au touriste, qui vante l'excellence de son auberge capable de rivaliser avec celle de Saint-Martin.

Puis, le voyageur salue au passage Saint-Gervais, le fougueux torrent du Bonhomme, il admire la cascade de Chède (sic). Au bord du petit lac de Chède, il est assailli d'enfants, garçons et filles, qui le poursuivent jusqu'à Chamouni, lui offrant de l'eau fraîche ou du lait crémeux, espérant ainsi gagner quelque menue monnaie.

Après avoir passé un pont très étroit placé juste avant la cascade de l'Arve, le voyageur s'émeut au spectacle des débris de la montagne qui s'écroula en 1751 (1) « couvrant la vallée jusqu'à 9 lieues de distance... »

Il parvient ensuite à Servoz, petit village où l'on exploite des mines d'or et d'argent. Plus loin, il débouche dans le val de Chamouni. Il arrive ainsi au prieuré de Chamouni, autour duquel se sont groupées trois cents maisons. L'affluence des étrangers y est telle, en été, qu'il a fallu construire deux auberges, l'Hôtel de l'Union et l'Hôtel de Londres...

Pour accélérer la fonte des neiges au printemps et permettre des semailles plus rapides, Montémont note, aussi, que les habitants recouvrent alors la neige de terre noire.

Mais la vie est dure dans les châlets dont presque tous les carreaux des fenêtres ne sont que du papier imprégné d'huile. Les habitants ne mangent de viande que le dimanche et les jours de fête, les autres jours, ils se nourrissent de laitages et de pommes de terre. Fait remarquable, « la constance des amourettes » : les garçons, parfois, ne se

(1) C'est à cette date que Montemont place l'éboulement des Fiz...

déclarent pour le mariage qu'après dix ou douze ans de cour assidue.

L'auteur consacre tout un chapitre de son livre au Mont-Blanc, « ce superbe dominateur des Alpes ». Il recommande de bien s'équiper pour en faire l'ascension et, notamment, de se munir de « crêpes noirs » pour s'en couvrir le visage pendant que le soleil darde ses rayons sur la glace.

On est bien payé de ses efforts par la vue dont on jouit au sommet du géant des Alpes, l'auteur affirme même que, du haut du Mont-Blanc, un certain M. Bourrit « a distingué une partie de la Méditerranée ». J'incline à penser que cet alpiniste intrépide devait être un habitant de l'antique Phocée.

Remontant la vallée, le voyageur rencontre la source de l'Arveron et s'étonne, au passage, de trouver le village des Bois habités par des Albinos « infortunés d'une espèce dégradée » à qui « l'extrême faiblesse de leur constitution ne permet que des travaux mécaniques peu fatigants ». A Vallorcine, il ne trouve qu'une seule auberge » où un gastronome se trouverait mal à l'aise, car elle ne pourrait lui offrir que du laitage, des œufs, du fromage et du mauvais vin, avec du pain d'un an ».

Une charmante personne du nom de Cécile, née au village de Vallorcine, attire heureusement les regards du Barde qui s'écrie en la contemplant « La vivacité du climat n'avait pas encore permis à l'albâtre de son sein de prendre quelque développement. Ce ne sont encore que deux boutons, mais arrondis par la main des Grâces. L'œil en découvre une partie, l'autre est cachée par un voile jaloux « impuissante barrière qui résiste aux regards et ne peut arrêter la pensée » comme disait Le Tasse » (2).

Placé sur ce terrain, Montémont note que la faune des Alpes est aussi extraordinaire. C'est ainsi qu'une bergère du Mont-Cenis avait été vue, entraînée par un ours, et donnant le bras à cet animal dans la direction de sa tanière... Délivrée par des grenadiers français, la malheureuse affirma que la bête avait voulu se livrer sur

---

(2) « Invida, ma s'a gli occhi il vareo chiude. L'amoroso pensier gia non aresta... » Jérusalem délivrée.

elle à des violence inhabituelles chez les ours : cette anecdote a été rapportée à l'auteur par le chef du détachement qui ne manquait pas d'ajouter que, dans les Alpes, certains bergers ne respectaient pas toujours leurs chèvres...

Par la vallée du Rhône et le Grand Saint Bernard, Montémont gagne ensuite l'Italie, déplorant à chaque occasion la ruse des Pères Jésuites et versifiant d'abondance, avec un bonheur inégal.

Il passe à Turin « renommée pour ses truffes blanches, ses belles rues et ses petits abbés bossus, ministres des plaisirs qui exigent du mystère ». Il trouve que les femmes y sont belles et ne manquent ni d'esprit ni d'amabilité. La ville est en plein développement, nonobstant, précise-t-il « les efforts des moines pour ramener (les habitants) à l'abrutissement du XIIIe siècle » (1).

Revenu en France par les Hautes-Alpes, le voyageur visite Grenoble et la Grande Chartreuse, puis remonte la vallée du Graisivaudan par une messagerie qui le mène à Barraux, « imposante forteresse qui garde les frontières de la France à cinq lieues de Chambéry ». Il arrive enfin sans encombres en la capitale de la Savoie.

La ville compte alors 14.000 habitants : elle paraît plaisante à Montémont. Toutefois, si le collège des Jésuites est très florissant, « c'est à la grande satisfaction des bons pères de la ruse qui, pour récompenser les habitants, veillent strictement à ce que l'on observe les jours maigres ».

Si les habitants de Chambéry sont gais, polis, affables et industrieux, ils ne sont que l'image des Savoyards en général : de plus, ils sont « hospitaliers, humains, probes et de mœurs pures ».

Enfin, l'auteur précise : « Les Savoisiens, en général, n'aiment pas les Genevois, parce que ceux-ci sont riches et protestants ; ils aiment les Français parce qu'ils tirent d'eux en grande partie leurs moyens d'existence ; ils parlent leur langue et en ont presque tous les usages et les

---

(1) Ce siècle si abruti qui vit construire toutes les grandes cathédrales et où vécut Saint Louis.

imitent preesqu'en tout. Les Savoisiens sont plus Français que Piémontais ; si. détachés de la France, ils n'ont plus eu la conscription, le roi de Piémont (sic) leur a rendu la milice qu'ils détestent plus encore... »

Comparant la densité de population avec celle d'autres pays, l'auteur constate que la moyenne des enfants nés dans le mariage est de 5,14 au Portugal, 5,39 en Dauphiné, 5,25 en Moscovie et de 5,65 en Savoie. Il en tire la conclusion suivante : « la cause de cette reproduction abondante vient, en Savoie, de l'aisance et des bonnes mœurs, des habitants qui respectent davantage la sainteté des mariages ».

Et au moment de quitter la Savoie, le poète lance un dernier chant à la gloire des Alpes :

Ce spectacle inouï, grave et silencieux
Qui, dans sa majesté, joint la terre et les cieux.
Où l'aigle solitaire établit son séjour
Où la foudre est muette, où la seule avalanche
Enfantée à l'aspect des feux brûlants du jour
Du Mont Blanc descendue aux vallons de Sallenche
Convertit en désert les hameaux d'alentour.

Félicitons-nous de vivre en un temps où semblables catastrophes naturelles nous sont épargnées...

Certains penseront que l'on pouvait sans regret laisser reposer ces livres sur les rayons retirés des bibliothèques — où ils ne seraient troublés que par la visite discrète de quelque souris... Je n'en suis pas persuadé ; il y a dans ces récits tracés d'un style qui n'est plus nôtre un charme vieillot et suranné qui a son prix, le même que nous attachons à la découverte de quelque curiosité chez un brocanteur. Et si notre récolte est mince, tirons-en, du moins, une leçon instructive à notre vanité humaine : laisserons-nous quelque chose derrière nous qui, dans un siècle et demi, sera susceptible d'être lu ?

J. F. Cartier.

Archéologie Gallo-Romaine aux Fins

V

Nous avons publié, l'an passé, des fouilles effectuées rue du Forum (1). Toujours dans le même quartier, de noveaux immeubles se sont élevés, exigeant le défoncement des couches archéologiques. Voici les deux séries de découvertes consécutives à ces travaux :

Avenue des Romains

La rue du Forum sera prolongée, un jour, jusqu'à la rue Fabien Calloud. En attendant, elle vient d'être amorcée au 33 de l'avenue des Romains, sur le terrain de M. Duchêne (parcelle 390), où trois immeubles en copropriété ont été édifiés ces dernières années.

Nous n'avons pu examiner en détail les travaux, mais M. Ruffet, ayant suivi les excavations en cours, a opéré plusieurs relevés fructueux. Sa précieuse documentation nous permet, aujourd'hui, de dresser le bilan de ces fouilles qui ont exhumé diverses substructions gallo-romaines.

En 1954, un premier immeuble était construit dans l'angle est du terrain (non porté sur plan annexé). Le sol y était pauvre, en partie remanié et couvert de remblais récents. Un seul mur y était visible sur la face sud-est, à dix mètres environ de l'avenue. Bâti en gros galets, épais de 0,50, il était arasé à un mètre sous terre. Etait-ce le prolongement du mur noté sur le plan Revon-Marteaux ? En tout cas, il en avait la direction S.E.-N.O.

---

(1) Cf. *Revue Savoisienne* 1956, p. 54-58.

En 1955, un second immeuble était commencé par l'entreprise Pothain, dans la partie ouest du terrain. Plusieurs substructions étaient visibles dans l'excavation : au nord, deux murs (planche I : A et B) arasés à 0,80 sous le sol et distants de quatre mètres ; au milieu un mur transversal (C) en gros galets, signalé par les terrassiers ; à l'est, une aire de béton sur hérisson de galets, gisant à 0,70 de profondeur (I-J) ; enfin, de part et d'autre, divers sols bétonnés moins caractérisés (A-B et J-K).

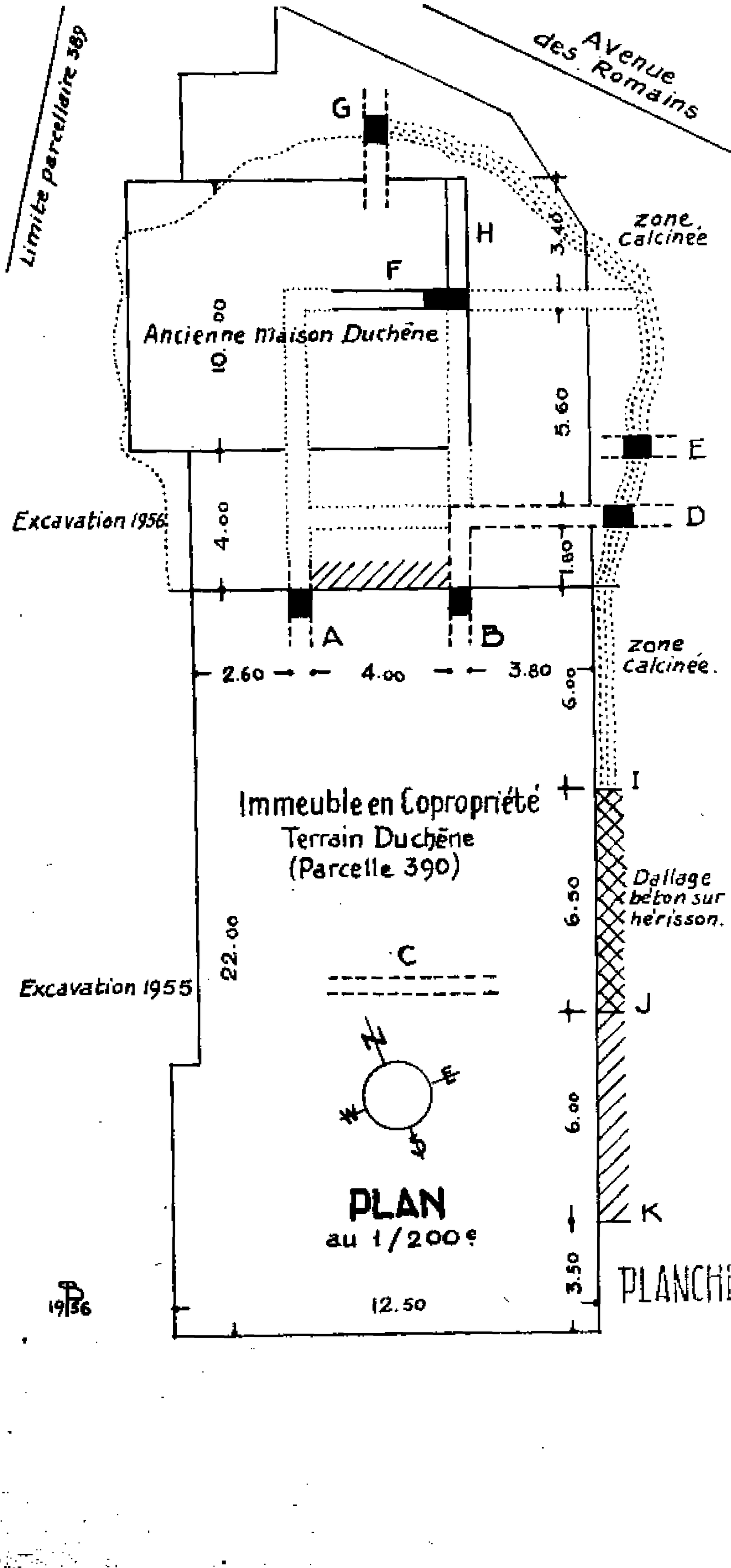
Le front des fouilles (B-I) présentait les couches suivantes : terre arable 0,10, terre argileuse archéologique 0,40, débris calcinés de tuiles 0,25, lit de gravier enrobé d'un mauvais mortier 0,10, et terre argileuse au-delà.

En 1956, l'immeuble précité était agrandi vers le nord jusqu'à l'alignement de l'avenue. On procéda alors à la démolition de la maison construite à la fin du siècle dernier par le père du propriétaire actuel. Selon celui-ci, certains murs romains furent conservés comme fondements. Il s'agirait des soubassements en moëllons de carrière (F et H) remis à jour par la démolition. D'autres murs, mais en gros galets, présentaient un système orthogonal (D - E - G etc.) se raccordant non seulement aux substructions découvertes l'année précédente, mais encore aux murs repérés en 1898-1899 par Ch. Marteaux (2). Celui-ci indiquait également la présence d'un sol brûlé par un feu violent. Cette zone calcinée apparaissait effectivement sous la forme de deux couches distinctes, séparées par un ancien sol de graviers enrobés, gisant entre 0,50 et 1,30 de profondeur (B-D-E-G).

Faute de place, nous ne pouvons représenter les coupes dressées, mais il nous suffira d'en énumérer les couches : En B-E, on avait 0,50 de terre superficielle, 0,20 de cendres rouges avec débris calcinés, 0,15 de graviers enrobés, 0,10 d'argile noirâtre, puis sable et gravier au-delà. En E-G, c'était 0,65 de terre superficielle, 0,35 de décombres avec plaquages de cendres rouges, 0,10 d'ancien sol, 0 20 d'argile noirâtre, enfin sables et graviers au-delà.

Les objets mobiliers découverts furent peu nombreux : M. Duchêne nous fit don, pour le Musée, d'un torse drapé

(2) Cf. Marteaux et Le Roux : « *Boulæ* », p. 132.


Avenue des Romains
Parcellaire 389
Limite p
G
H
F
3.40
zone Calcinée
00
Ancienne Maison Duchêne
10
5.60
E
D
Excavation 1956
4.00
1.80
A
B
2.60
4.00
3.80
zone Calcinée.
6.00
I
Immeuble en Copropriété
Terrain Duchêne
(Parcelle 390)
6.60
Dallage béton sur hérisson.
00
22.00
C
Excavation 1955
J
N
E
W
S
6.00
K
PLAN
au 1/200e
3.50
PLANCHE I
12.50
19 56

en pierre (hauteur 0,19) et d'un moyen bronze de la colonie de Nîmes, trouvé à 0,70 de profondeur ; un certain M. Brun, retraité à Chambéry, aurait emporté un crochet en fer à filet (?) et un poids en terre cuite. Enfin, M. Ruffet recueillit un fond de sigillée avec estampille à cartouche cerclé qu'il interprète OF(f)ICINA L..VI(bii) ou qu'on pourrait aussi lire OF(f)I (cina) S.ALVI(i) (3).

En conclusion, si ces trouvailles permettent de confirmer ou de prolonger certains tracés antiques reconnus par Ch. Marteaux, elles n'apportent pas de lumière très nouvelle sur ce coin du vicus. Il importait cependant d'en exposer ici l'essentiel.

Avenue du Stade

Le prolongement de l'avenue du Stade, au sud de la rue du Forum, était lié de part et d'autre à deux chantiers qui ont livré quelques vestiges gallo-romains. Il s'agit des fouilles entreprises pour la construction de la maison de M. Clerc et d'un immeuble pour l'Electricité de France.

En octobre 1953, M. Clerc faisait édifier (parcelle 401 bis) une habitation destinée à remplacer son ancienne demeure contiguë, frappée d'alignement. Nous n'avons pu assister aux fouilles, mais le propriétaire, qui se rappelait les nombreux murs enchevêtrés, rencontrés il y a trente ans dans ce terrain, remarqua, dans l'excavation, deux murs parallèles S.W.-N.E. (planche II : B et C) et une grosse pierre taillée laissée en place (E). Par la suite, une tranchée étant restée ouverte au nord, nous avons pu relever une coupe qui présentait sous un mètre de terre végétale et argileuse, un dallage antique composé d'un béton fin bien arasé sur un hérisson en calcaire de carrière (D). Les déblais étalés dans le jardin au midi, revélaient de nombreuses tuiles à rebords, des galets de rivière et des moëllons de calcaire avec débris de mortier ; enfin, quelques fragments d'hypocauste et de poteries.

En 1954, une autre excavation était ouverte en face (parcelle 400 bis), par l'entreprise Montessuit, en vue d'y édifier un immeuble plus important. M. Ruffet, qui l'exa-

(3) L. Vibius était portier à Arezzo et Salvius à Montans.

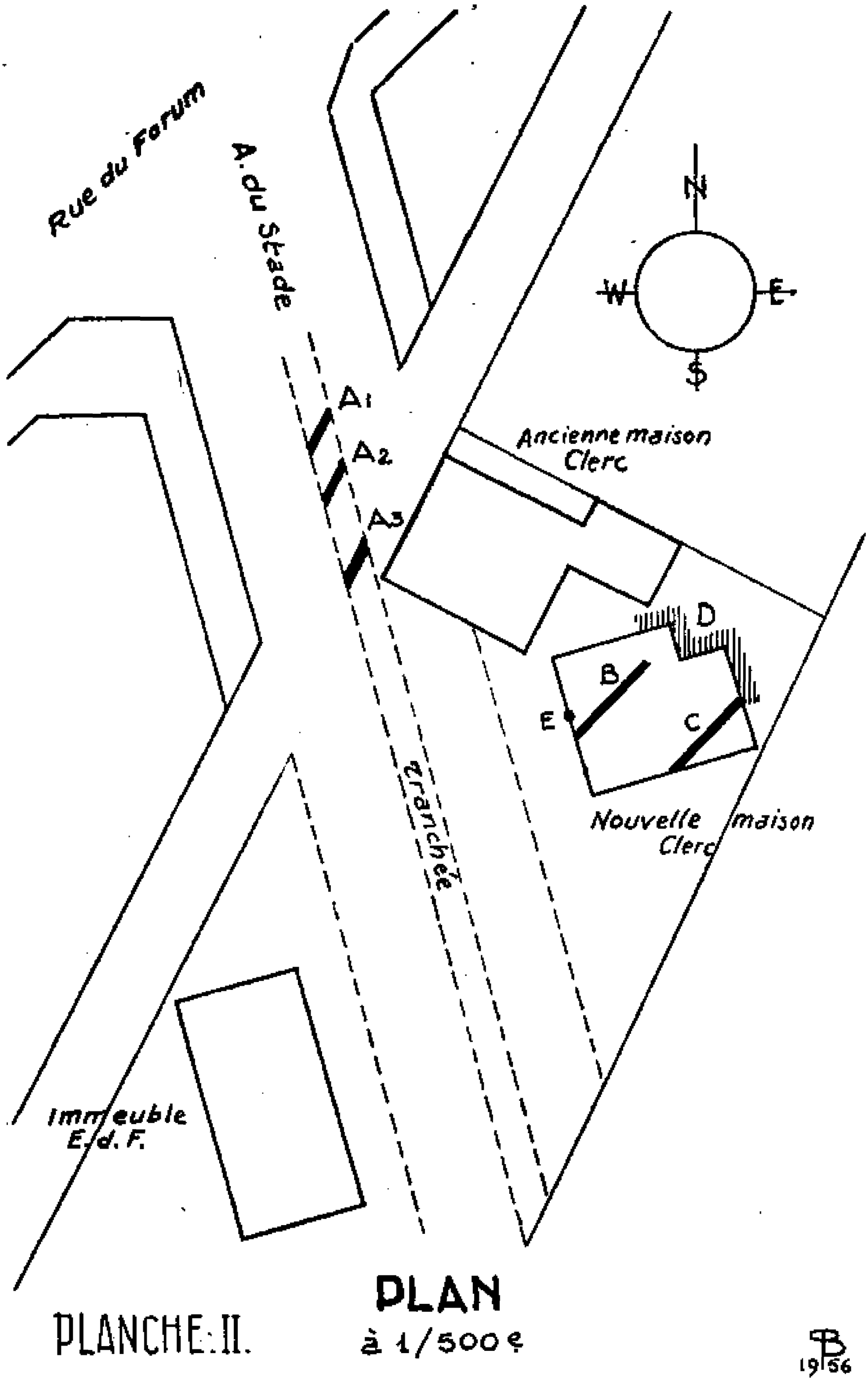


PLANCHE: II.

PLAN

à 1/500 e

B 1956

mina, ne remarqua aucun vestige particulier ; il nota seulement, sous 0,60 de terre arable, un remblais graveleux avec tuiles de 0,40 d'épaisseur.

Entre temps, nous apprenions par un voisin, et le chef de chantier nous le confirma, que la tranchée suivant l'axe de l'avenue du Stade recoupait trois murs S.W.-N.E., dont un particulièrement épais (A1, A2, A3).

Enfin, retournant en 1955 sur le terrain, nous avons trouvé, gisant sur les déblais, un fût de colonne en calcaire jaune que nous avons transporté au Musée lapidaire : il mesurait 0,26 de diamètre et 0,85 de hauteur, dont un congé avec filet de 0,06. Nous n'avons pu obtenir aucun renseignement sur sa provenance, mais cette découverte prouve que le sol de Boutæ peut encore nous réserver des surprises.

P. BROISE.

(A suivre).

Le Centenaire de Charles BUTTIN

Voici déjà un quart de siècle, l'année 1931 fut doublement douloureuse pour l'Académie Florimontane. Dans la même semaine de février, le nouveau président, le regretté Louis Aussedat, n'avait-il pas à adresser des paroles d'adieu à deux défunts très chers, les présidents d'honneur François Miquet, historien émérite, et Charles Buttin, archéologue éminent ?

Le souvenir du premier, que ne peuvent oublier tous ceux qui se penchent sur l'histoire des Savoyards au siècle passé, a été évoqué ici-même, en mai 1954, pour son centenaire, par son successeur François-Maurice Ritz.

Avant la fin de cette année 1956, nous tenons à rappeler à son tour le souvenir du second, de Charles Buttin, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance.

Certes, nombreux sommes-nous encore qui nous souvenons de ce grand Florimontan au noble visage, dont la vie a été retracée par notre confrère Louis Buttin, dans un éloquent et pieux hommage filial (1). Et dans nombre de pays d'Europe et même du monde, demeure entière la réputation de notre compatriote, considéré comme l' « un des plus distingués chercheurs de l'histoire des armes ». Mais, plus encore, son œuvre se continue.

Charles Buttin était né à Annecy, le 10 mars 1856, d'une famille qui a laissé un nom très estimé dans la carrière notariale depuis plusieurs siècles, famille à laquelle il devait sans doute son goût inné de la tradition et de la réflexion, allié à une rare énergie physique et morale conservée jusqu'à la fin, et cette énergie, certainement

(1) « Charles Buttin, sa vie, son œuvre ». Annecy, Abry, 1932, et *Revue Savoisienne* 1932.

l'avait-il héritée de ce grand-père maternel, le commandant Blanc-Garin, qui avait suivi Napoléon dans toutes ses campagnes.

D'abord élève au Collège Chapuisien, il développe, pendant ses vacances à Faverges, à Saint-Girod, à Mognard, où de vieilles parentes lui parlent de la Révolution qu'elles ont vécue, son amour du passé et ses connaissances en histoire.

Son premier contact avec Rumilly, Charles Buttin le prendra au collège de cette ville, où il trouvera la règle de sa vie : ne pas accepter toute forgée l'opinion de tout le monde, mais se faire une opinion personnelle contrôlée par la raison et basée sur la documentation.

Licencié en droit en 1876, il renonce momentanément au notariat, car son père étant mort prématurément, l'étude familiale a dû être vendue. Il entre dans l'Enregistrement, profession qui le ramènera à Rumilly en 1890. Mais, suivant son vœu, il y acquerrera, deux ans plus tard, une étude de notaire où il pourra mettre à profit ses aptitudes familiales et devenir ce conseiller dévoué et bienveillant dont le devoir est de concilier et de régler les différends des familles.

Toutefois, c'est hors de ce noble ministère, rempli avec une conscience exemplaire, que la destinée réservait à notre compatriote une réputation internationale.

Alors que son parent, Eloi Serand, lui avait inculqué, dès sa jeunesse, l'attrait d'une collection numismatique, quelques armes héritées d'un oncle Blanc-Garin seront le point de départ d'un avenir insoupçonné.

Simultanément, il constituera ses collections, réunira une bibliothèque archéologique, se documentera, étudiera sans relâche, établira un fichier avec références. En un mot, il réunit, écrit son fils, « tout ce qui peut contribuer à préciser ou à contrôler un détail quelconque sur les armes et les armures, la manière de les fabriquer, de les porter ou de les utiliser. » Comme on retrouve là le notaire « constructeur d'un instrument de preuves » (2) qui, ces preuves réunies, rédige son acte.

---

(2) Loi de Ventose.

En 1895, Charles Buttin commence à publier les premiers fruits de ses recherches. Il confie à la *Revue Savoisienne* : « La Masse d'Armes de Bayard », puis, l'année suivante « Les Armes prohibées en Savoie sous les Royales Constitutions » et, en 1897, un article « A propos d'un casque à trois crêtes ».

Aussitôt, ses publications attirent l'attention des archéologues, même de l'étranger. Si bien, qu'en cette même année, le maître allemand Boheim pouvait déjà écrire : « Buttin compte parmi les meilleurs auteurs de l'histoire des armes... »

En 1903, sa communication sur « les anneaux-disques préhistoriques et les Tchakras de l'Inde » lui permet de résoudre une des énigmes les plus controversées de la préhistoire par un rapprochement entre les armes de l'âge de pierre et celles utilisées récemment encore en Asie. Dès lors, sa réputation ne cesse de croître et sa collaboration est sollicitée par diverses publications savantes étrangères. Nommé membre effectif de la Société Verein für historische Waffenkunde, la plus importante du monde, il représentera officiellement la France au Congrès International des Armes anciennes à Zurich, en 1906.

Durant trois années, il va enrichir la *Revue Savoisienne* d'une œuvre capitale qui aura un grand retentissement : « Le Guet de Genève et l'Armement de ses Gardes ». Aussi, cet éminent Florimontan, qui faisait rayonner le prestige de notre Compagnie, fut tout désigné pour en assumer la présidence après la démission de Charles Marteaux, en 1908.

Mais pour poursuivre ses travaux, qui exigent des recherches ne pouvant être effectuées que dans la Capitale, Charles Buttin se laisse-t-il gagner par le désir de s'installer à Paris. Et voilà que la Providence met sur son chemin un grand collectionneur de Toulouse, Georges Pauilhac, qui lui offre d'organiser et de cataloguer son importante collection d'armes transportée à Paris. C'est ainsi que le savant, plus fort que le notaire, rompra avec la tradition et quittera la Savoie, en automne 1910, pour la grande ville à laquelle tant de Savoyards doivent d'avoir pu

déployer leurs talents, leurs dons, et parvenir à la célébrité.

Si, grâce à notre compatriote, la collection Pauilhac devient la plus belle collection particulière du monde, l'ancien notaire, simultanément, fouille les Archives nationales et passe ses loisirs dans les grandes bibliothèques et musées. Celui de l'Armée, dont il est nommé membre du Comité de perfectionnement, bénéficiera de ses plus éminents services. Pendant plus de dix ans, avec le plus complet désintéressement, dit son biographe, il se prodigue sans compter pour redresser les erreurs de classement, pour corriger et compléter les anciens catalogues. Il collabore au premier volume de l'Album du Musée, paru en 1917... En 1921, il fait partie du Comité de l'Exposition des Maréchaux.

Cependant, en cette même année, regardant plus particulièrement vers la Savoie, Charles Buttin publie, en collaboration avec Joseph Serand, « Le dernier chef-d'œuvre de Peter Vischer ». On sait que les deux chercheurs venaient d'identifier les quatre bas-reliefs conservés au château de Montrottier au sujet desquels Louis Réau écrivait dans la *Gazette des Beaux-Arts :* « La Savoie et l'Académie Florimontane pourront maintenant se vanter de posséder, à Montrottier, le monument le plus remarquable de la sculpture allemande de la Renaissance qui soit en France » (3).

Cette découverte précéda de peu le retour définitif au pays du président d'honneur de la Florimontane car, à l'image de la plupart de ses compatriotes émigrés, il voulait revenir vivre en Savoie les dernières années de sa vie. Il revint donc à Rumilly, sa ville d'élection où, dans le calme champêtre de sa propriété des Balmes, il rédigeait ces innombrables articles publiés dans les Revues savantes. Fréquemment, il venait prendre part aux séances de notre Compagnie, exposant, avec une souriante simplicité, ses derniers travaux, tel « Un portrait de Madame Royale à Annecy » en 1927.

L'une des dernières joies de son père, nous révèle Louis Buttin, fut la publication, à Strasbourg, deux ans

(3) *Revue Savoisienne* 1921.

plus tard et après vingt années de recherches, de son ouvrage sur « Les Bardes articulées au temps de Maximilien Ier », ouvrage qui bouleversait les hypothèses émises sur les célèbres tableaux du Musée d'armes de Vienne. Des éloges lui vinrent de « tous les coins du monde ».

Mais hélas ! tant de travaux intellectuels avaient miné sa forte constitution. Charles Buttin s'éteignit pieusement le 12 février 1931. Sur sa tombe, au cimetière de Rumilly, son successeur, Me Joseph Lacombe, notre regretté confrère, pouvait dire : « Me Buttin était un homme supérieur en tous points... ; qui l'approchait se trouvait de suite conquis et charmé par sa science étenduc, sa belle intelligence, ses qualité morales et ses hautes vertus. Mais sa modestie était aussi grande que sa valeur. »

Parmi les éloges nécrologiques qui lui furent consacrés en France et à l'étranger, retenons ces quelques lignes du Bulletin des Amis du Musée de l'Armée : « Les collectionneurs du monde entier perdent en lui un guide éclairé, qui, heureusement, laisse derrière lui le fruit d'un travail acharné et intelligent. »

Et celles-ci du « The Burlington Magazine » : « Ch. Buttin a été un de ces rares érudits qui peuvent se créer une réputation mondiale sans même publier un livre... ». Enfin, du Verein fur historische Waffenkunde : « Un caractère ferme s'harmonisait avec un esprit religieux très profond ; un cœur d'or battait pour ses amis qu'il savait attirer à lui par son amabilité et ses talents... ».

Ces talents et ce travail acharné, mus par une volonté opiniâtre, permirent à notre savant compatriote de réaliser une œuvre qui, non seulement, lui survit, mais se continue, comme nous allons le voir. Si la mort a empêché Charles Buttin de réaliser le catalogue de ses collections d'armes, l'immensité de la documentation qu'il avait réunie pendant près de soixante ans, les milliers de fiches avec références qu'il avait classées, devaient permettre à l'un de ses fils, M. François Buttin, d'établir et de publier ce document. Comportant 300 pages avec 32 planches en héliogravure, le catalogue, répandu dans le monde entier, est devenu un guide qui fait autorité et auquel les collectionneurs attachent une rare importance.

Sans avoir acquis des pièces de très grande valeur, Charles Buttin avait réuni, dans chaque type d'armes, des pièces présentant des caractéristiquese particulières. C'est ainsi que la description de 549 pièces d'armes européennes, réparties par espèces en 22 catégories, peuvent servir de références. De même la description de 570 pièces d'armes orientales provenant de quinze régions, avec reproduction photographique, et dont le classement est fait par pays, de la Pologne au Japon. Ce dernier classement, effectué d'une façon méthodique, est le premier du genre que l'on trouve dans les ouvrages spécialisés.

Des publications posthumes continuent également l'œuvre du maître. Sait-on que, depuis 1936, le *Bulletin des Amis du Musée de l'Armée* publie régulièrement une vaste étude commencée par son ancien collaborateur et poursuivie par son même fils François, sur les « Armes d'Hast » ? Et récemment, dans la Revue genevoise des « *Armes anciennes* », on avait plaisir à revoir la signature de Charles Buttin au bas de trois études, l'une sur « La Platine à Rouet française du XVII^e^ siècle », une autre sur « Une épée de Charles-Quint » et la troisième, sur la » Flèche des Juges du Camp ».

Dernièrement encore, la Revue *Genava* publiait une remarquable étude sur « la Hallebarde », dans laquelle l'auteur, M. Clément Bosson, cite plusieurs fois Charles Buttin et donne sa définition de la Hallebarde.

Ainsi donc, l'œuvre de l'éminent savoyard dont nous célébrons le centenaire, est toujours vivante à travers le monde. Mais son souvenir, pieusement conservé à l'Académie Florimontane, ne mériterait-il pas de l'être publiquement à Rumilly ? sa ville d'adoption à laquelle il fait honneur ?

Ce sera notre souhait ardent.

Louis PFISTER.



Peinture de Arthur Midy (1920)

CHARLES BUTTIN
(1856 - 1931)

L'œuvre de Charles MARTEAUX

Charles Marteaux, président d'honneur de l'Académie Florimontane, vient de disparaitre, mais il laisse une œuvre qui lui survivra par la richesse de sa documentation, l'étendue de son érudition et la valeur de ses conclusions.

Si ses ouvrages traitent de spécialités qui n'attirent guère le grand public, antiquité protohistirique, gallo-romaine et burgonde, nous pensons cependant que ses œuvres maîtresses, « Boutæ » et « Le Répertoire » devront figurer dans la bibliothèque de tout Annécien. Quant à ses nombreuses publications, tout spécialiste se consacrant aux origines locales, ne manquera jamais de s'y référer.

Une simple bibliographie chronologique rendrait compte assez mal du labeur de ce savant ; aussi, est-ce en essayant d'en dégager les principaux moments, que nous citerons ses ouvrages.

En 1884, à la mort de Revon, dont les travaux restaient en grande partie manuscrits, il n'est personne à pouvoir assumer le rôle d'archéologue, au cours des fouilles qui se poursuivent aux Fins, sans profit pour la science.

C'est alors que, venant de Lorraine, Charles Marteaux, récemment agrégé de grammaire, est nommé professeur au Lycée Berthollet. Par quel processus va-t-il être amené à devenir l'historien de *Boutæ ?* Il nous le dit en tête de sa monographie : « Cependant, dès mon arrivée dans cette ville en 1887, j'avais été attiré vers ces restes enfouis depuis quinze siècles et, à mes moments de loisir, je dirigeais souvent mes pas de leur côté. »

Entré à l'Académie Florimontane en 1891, il commence par dresser des catalogues : avec Serand, c'est le « Catalogue du musée lapidaire » ; avec Bruchet, le « Catalogue des ouvrages concernant la Savoie » ; avec Le Roux, le « Catalogue du musée gallo-romain » et, enfin, les « Sépultures Burgondes », un des rares ouvrages locaux traitant ce sujet.

Il entreprend simultanément ses études toponymiques et ses recherches archéologiques, car, dans son esprit, ces disciplines n'ont pas une fin en elle-mêmes, mais elles s'épaulent comme sciences auxiliaires de l'histoire, le but demeurant la résurrection du passé.

C'est dans la *Revue Savoisienne* que paraissent la plupart de ses travaux. Les études étymologiques de noms de lieux, groupées en séries ou dispersées en articles, se succèdent de 1894 à 1915. « Noms en *-acus* », « Noms liguro-celtiques », « Noms de propriétés après le V^e^ siècle », « Noms en *-entius* », « Noms d'origine germanique », « Noms en *-ala* », « Noms en *-ier* », pour ne citer que ses articles les plus importants.

Parallèlement, il publie des recherches archéologiques qui s'étendent d'Annecy à toute la Haute-Savoie : « Trésor des Fins, Théâtre romain des Fins, Inscriptions inédites, Chronologie des vases noirs allobroges, Répertoire archéologique », etc.

Mais ce sont là ses travaux mineurs. De 1900 à 1913, s'échelonnent ses substantielles « Etudes sur les voies romaines ». Contrairement à ce que ce titre pourrait laisser entendre, l'auteur ne se contente pas uniquement d'y établir le tracé des voies. C'est une occasion pour lui d'analyses méthodiques par lesquelles il s'attache à retrouver la structure agraire des domaines fonciers gallo-romains, ancêtres de plus d'une de nos paroisses. Romaniste comme Muret, il propose une articulation ingénieuse de ces propriétés, basée sur les suffixations locatives. Mais ses hypothèses s'opposent à celles des germanistes, dont l'un d'eux, Perrenot, apportera plus tard d'autres solutions. Sans prendre parti, nous dirons simplement que Charles Marteaux étaye ses assertions par des preuves archéologiques qui font défaut aux linguistes.

Nous sommes en 1913. Alors paraît l'œuvre capitale, méditée depuis Revon, « Boutæ vicus gallo-romain de la cité de Vienne », ouvrage que Camille Jullian qualifie de « meilleure monographie de vicus gallo-romain ». Là, dans un inventaire minutieux des fouilles, illustré par Le Roux, il réunit la somme des travaux accomplis par lui et ses prédécesseurs, pendant quarante ans. Puis, dans une synthèse exhaustive, il trace la topographie du *vicus* et sa chronologie, non sans le replacer dans son cadre géographique et historique.

Par la suite, de 1914 à 1930, il complète cet ouvrage par cinq suppléments, suivis d'autres comptes rendus de fouilles qui constituent le résultat de quinze nouvelles années d'activité archéologique sur le site de *Boutæ*.

Malgré un intérêt ainsi centré sur Annecy même, il n'abandonne pas pour autant le reste du département, dont il bat la campagne, interrogeant les gens, prospectant les sites ou examinant les archives locales. Ainsi publie-t-il, de 1916 à 1921, une « Etude des villas de la vallée du Giffre » et une « Etude des villas du Chablais », que suivent, en 1927-28, de nouvelles « Notes sur les voies romaines », complétant les travaux effectués antérieurement pour le Genevois seul.

M. Grenier, dans son manuel d'archéologie, cite sur sept pages une « Etude des origines de Massongy », comme type d'analyse de terroir rural. C'est assez dire la valeur exemplaire que le maître attribue aux méthodes de l'archéologue annécien.

Avec l'âge, il abandonne le terrain, pour se consacrer à l'onomastique et, de 1935 à 1938, paraît son « Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy », dans lequel, après un dépouillement serré du cadastre sarde, puisant les formes anciennes aux sources les plus lointaines, sélectionnant des graphies souvent contradictoires, il suppute des étymologies solidement protégées, comme disait Dauzat, par le garde-fous de la phonétique. Ainsi est élaboré un dictionnaire topographique de quelques quatre mille trois cent noms, qu'il n'a pas pu, malheureusement pour nous, étendre à la Haute-Savoie entière.

Enfin, dans ses « Hydronymes prélatins », parus en 1943, et ses « Anciens noms familiaux » de 1944, il accomplit, malgré les dures privations de la guerre, un travail d'érudition encore plein de vigueur. Il est alors âgé de 83 ans.

Nous n'avons fait qu'esquisser cinquante années de fécondité intellectuelle, en négligeant bien des articles secondaires, ne serait-ce que ses critiques bibliographiques qui s'accompagnent souvent, dans la *Revue Savoisienne*, de développements dépassant cette critique même.

En définitive, si cette œuvre est surtout le consciencieux travail d'analyse d'un savant modeste qui a su limiter en étendue le champ de ses recherches, pour les pousser plus profondément, elle se hausse cependant à des vues synthétiques par ses conclusions dont la validité dépasse souvent leur cadre géographique étroit. Elle comporte également des enseignements de méthode, car à une époque où l'archéologie commence à réclamer une rigueur scientifique toujours accrue, Charles Marteaux est, malgré les médiocres moyens mis à sa disposition, fort en avance sur ses collègues provinciaux. Il dit quelque part cette phrase qui exprime sa probité scientifique : « Travaillons sans nous hâter de généraliser et en évitant le danger des conclusions prématurées. »

Mais, dans l'aridité apparente de ses travaux, sans perdre de précision, sans gonfler la valeur de ses hypothèses et toujours sans « délayage » inutile, l'érudit laisse transparaître la sensibilité d'un poète, ému comme il le dit, par « les mélancoliques vestiges des âges révolus ».

Nous avons simplement évoqué l'homme à travers son œuvre, ne l'ayant connu qu'à l'automne de sa vie. Puissent, ceux qui ont assisté au plein essor de son activité, exprimer ici leurs souvenirs personnels sur cette figure trop peu connue, à laquelle Annecy doit la résurrection de ses antiquités.

Pierre BROISE.

Charles MARTEAUX, professeur
(1861-1956)

Charles Marteaux était né le 24 août 1861, à Pons, en Charente, d'un père qui avait été organiste et professeur en Lorraine. C'est dans ce pays lorrain qu'il passa une partie de sa jeunesse et qu'il fit ses études, dont je ne retracerai ici que les étapes principales.

Licencié ès-lettres à la Faculté des lettres de Nancy en 1882, il est nommé professeur au Collège de Neufchâteaux ; il y restera jusqu'en 1886, année où il conquiert son agrégation de grammaire. Il est alors muté successivement la même année à Pont-à-Mousson, puis à Pontivy.

C'est en 1888 qu'il arriva au Lycée d'Annecy en qualité de professeur de sixième, puis de cinquième (1889) ; il devait se fixer définitivement dans notre ville, où il professa au Lycée Berthollet jusqu'en 1921, année de la retraite, et où il est mort, à 95 ans, le 30 août dernier, ayant travaillé jusqu'à la limite de ses forces.

D'innombrables jeunes ont donc été ses élèves, et j'ai eu l'honneur d'être l'un d'entre eux pendant une année. Mais il y a de cela bien longtemps, et tant de souvenirs de cette période se sont évanouis depuis que je me sens impuissant à retracer, même à grands traits et d'une manière équitable, ce que représentait pour nous, à l'époque, la personnalité de ce professeur éminent.

J'étais d'ailleurs alors un bien mauvais élève et bien dissipé. Je me souviens cependant que nous l'aimions beaucoup et que jamais sa classe ne connut l'agitation qui se manifestait souvent ailleurs.

Il n'avait donc pas à sévir, ce qui eut été contraire à son tempérament.

Je le revois encore, cheminant vers sa classe de son pas lent, le corps légèrement courbé vers l'avant, sous le poids de son inséparable serviette, bourrée de documents. Son calme et sa voix très douce me charmaient, et nous savions déjà apprécier sa façon d'enseigner et les pertinents commentaires dont il accompagnait les explications de textes.

Nous le savions aussi grand mélomane et poète à ses heures (n'était-il pas l'ami d'Albert Samain ?), mais nous avions appris que son violon d'Ingres était surtout l'archéologie gallo-romaine locale, sur laquelle il publiait des travaux, ce qui rehaussait beaucoup son prestige à nos yeux d'enfants. Aussi, quelques-uns d'entre nous, non sans arrière-pensée, allaient-ils parfois gratter en son intention le sol des grottes du Veyrier ou les alluvions de la plaine des Fins, lui rapportant de temps à autre de modestes vestiges archéologiques qu'il mettait précieusement de côté lorsqu'ils avaient quelque valeur scientifique, ce qui n'était pas toujours le cas, bien entendu, pour les médiocres fouilleurs que nous étions.

J'appris par la suite à le mieux connaître, lorsque devenu le disciple et l'ami de Marc Le Roux, j'eus maintes occasions de le rencontrer dans le bureau si accueillant et si vivant de celui qui fut le dernier des grands conservateurs de notre Musée.

J'assistais, émerveillé, aux discussions de ces deux hommes, — si opposés de tempérament, — sur les problèmes que soulevait le grand ouvrage qu'ils étaient alors en train de mettre sur pied, « Boutæ », et mon admiration pour le savant archéologue, philologue et toponymiste que se révéla à moi Charles Marteaux ne fit dès lors que grandir.

Depuis, nos rapports devinrent plus amicaux et confraternels avec l'âge, mais j'étais toujours confus de la bienveillance avec laquelle il m'accueillait, chaque année, lorsque les vacances me ramenaient à Annecy.

J'appréciais sa conversation, car il savait écouter et conseiller, prolongeant ainsi discrètement et en toute simplicité son rôle de professeur.

Sa disparition attristera tous ses anciens élèves et ses fidèles amis, et l'Académie Florimontane perd en la personne de Charles Marteaux un authentique savant et l'un de ceux qui ont le plus illustré l'histoire ancienne de notre Savoie, ainsi que la *Revue Savoisienne*, dans laquelle il a publié la presque totalité de ses recherches.

Léon Moret.

Charles MARTEAUX, musicien

Charles Marteaux affectionnait la musique. Son instrument était le violoncelle et, sitôt arrivé à Annecy, en 1888, il fit partie du premier Cercle musical, orchestre dirigé par Jean Ritz.

Ensuite, ce fut la période de la musique de chambre. Que d'agréables réunions, chaque semaine, chez Le Roux, conservateur du musée, Grivaz, notaire, Marchand, avoué, Jean Ritz, etc. Charles Marteaux venait se joindre à Jean, Cécile et Emmanuel Ritz pour exécuter des quatuors et des trios de Mendelssohn, Beethoven, Raff, Schumann, etc. Nous nous rappelons qu'il aimait particulièrement le trio en ré mineur de Mendelssohn, qu'il interprétait avec la fine sensibilité d'un amateur averti.

L'été amenait chez M. Marteaux ses deux sœurs : Mme Cerisier, superbe soprano, et Mme Selmer, au contralto émouvant. Alors, les instruments cédaient la place au chant, régal exquis pour les musiciens. Au cours de ces réunions, M. Marteaux recevait souvent, chez lui, Albert Samain, le fin poète. Jean Ritz s'inspira d'une de ses charmantes poésies « Musique » pour en faire une mélodie dédiée à Mme Cerisier-Marteaux, interprète admirable de cette page prenante.

Heureuses heures qui faisaient passer un souffle de sérénité chez ceux qui goûtaient la musique, et Charles Marteaux était de ce nombre. Il était sensible et sa compréhension musicale s'en ressentait.

Il esseya même, après une mort qui l'avait touché, de traduire son émotion dans une pièce musicale.

Poète à ses heures, on retrouvera toujours, chez lui, cette profonde sensibilité qui charmait son entourage.

Emmanuel Ritz.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1957

Quatre-vingt dix septième année



ANNECY
Imprimerie DÉPOLLIER

1957

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARES (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1897).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHE (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER.
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET.
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES (1)

Administrateur honoraire : M. Léon Laydernier, ✻.

COMITE

Président : M. Jean d'Orlyé, ✻, ✠, ✟ A., ✙, licencié ès-sciences.

Vice-Président : M. le Chanoine François-J. Coutin, Président de l'Académie Salésienne.

Secrétaire perpétuel : M. Louis Pfister, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Trésorier et secrétaire adjoint : M. Hubert Pfister, directeur départemental d'assurances.

Archiviste : M. Charles Vuachet, professeur honoraire.

Bibliothécaire : M. Jacques Fournier, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

Membres du Comité : MM. L. Buttin ; le Général Cartier, G. O. ✻ ; Alexandre Charvin ; Henry Davignon, ✻ ; Charles Lacombe ; L. Moret, ✻ ; Paul Tapponnier, ✻.

Revue Savoisienne

Directeur de la « Revue » : M. Louis Pfister.

Comité de Rédaction : MM. le Chanoine Coutin, H. Davignon, C. Gardet, G. Grandchamp, d'Orlyé, L. Pfister.

Domaine de Montrottier

Administrateur du domaine : M. Alexandre Charvin.

Econome honoraire : M. Léon André, ✻.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1952 ARMAND Louis, Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F., G. O. ✻, ✠, à Paris.

1934 ARMINJON Charles, ✻, avocat, président de l'Académie de Savoie, Chambéry.

1939 BLANCHARD Raoul, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Grenoble.

1947 BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève.

1913 BORDEAUX Henry, C. ✻, ✺, C. ✠, de l'Académie Française.

1895 CARNOT François, ✻, ✠, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.

1942 CESBRON Auguste (S. E. Mgr), évêque d'Annecy.

1928 DARDEL Marius, ✻, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.

1952 DECOUX (L'Amiral), G. O. ✻, Prince protecteur de l'Empire d'Annam, à Paris.

1906 GUINIER Philibert, C. ✻, ✾ I., directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie d'Agriculture, à Paris.

1944 JACOB Charles, C. ✻, Professeur honoraire de géologie à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.

1947 PAYOT René, directeur du *Journal de Genève*.

1929 PITTARD, professeur honoraire à l'Université de Genève, Directeur du Musée d'Ethnographie.

1911 VAN GENNEP, ✻, professeur, à Bourg-la-Reine.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 ANDRÉ Léon, ✻, ✾ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.

1939 AUBRY Paul-V., publiciste, à Sceaux.

1927 AVEZOU Robert, ✻, ✾ A., archiviste départemental, à Grenoble.

1939 BAUD Henri, Sous-Préfet de Romorantin.

1947 BEAUQUIS Emile, ✻, industriel à Annecy.

1934 BIENNIER Marie (Mme), ✾, artiste-peintre, à Annecy.

1924 BLANCHARD Camille, architecte départemental honoraire, à Annecy.

1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.

1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, Rumilly.

1934 CALLIES Pierre, O. ✻, ✠, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.

1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.

1935 CARTIER Georges, G. O. ✻, général de division en retraite, à Jacob-Bellecombette (Savoie).

1928 CHARVIN Alexandre, ancien entrepreneur, à Annecy.

1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.

1934 CUVET Honoré, ✻, capitaine en retraite, à Annecy.

1931 DAVIGNON Henry, ✻, inspecteur des Contributions Indirectes, à Annecy.

1951 DECHAVASSINE Marcel (le chanoine), directeur au Grand Séminaire, à Annecy.

1936 DEVANT Charles, ✻, ⚓, ✾, Ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.

1919 DOYEN, G. Of. ✻, ❁, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.

1937 DUPARC Pierre, docteur en droit, conservateur adjoint des Archives des Affaires Etrangères, à Paris.

1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.

1940 FALLETTI Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.

1941 FOLLIET (le colonel), O. ✻, ⚓, à Paris.

1911 FOURNIER Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.

1948 GAGNEBIN Bernard, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Universitaire de Genève.

1931 GARDET Clément, libraire, à Annecy.

1922 GAYET Claudius, négociant, à Annecy.

1945 GIORGI Robert, docteur en médecine, à Annecy.

1937 GOJON Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.

1925 GRABER Eugène, O. ✻, ❁, Conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.

1948 GRANDCHAMP Georges, industriel, à Annecy.

1950 GRUFFAT Louis, instituteur à Menthonnex-sous-Clermont.

1935 GRUFFAZ Jean-Auguste, ✾ A., président-fondateur des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.

1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole normale de Bonneville.

1950 GUILLOT Denis, ✻, ✾ I., conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

1922 GUY Lucien, ✾, ⚓, président de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.

1948 GUINAUDEAU, ✻, ❁, ⚓, ancien conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.

1955 JUGE Henry, professeur au Lycée Berthollet, Annecy.

1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.

1937 LACROIX Maurice, ✾ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.

1920 LAEUFFER Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.

1901 LAYDERNIER Léon, ✻, ✾ I., ❁, banquier, à Annecy.

1928 LAYDERNIER René, ✻, ⚓, banquier, à Annecy.

1916 MORET Léon, ✻, ⚓, doyen de la Faculté des Sciences, correspondant de l'Institut, à Grenoble.

1932 ONDE Hendi, ✾, ⚓, professeur à l'Université de Lausanne, membre de l'Académie des Sciences.

1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ⚓, ✾ A., ❁, licencié ès-sciences, à Menthon.

1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, à Annecy.

1939 PAYOT Paul, maire de Chamonix.

1952 PERRON François, sous-archiviste, à Annecy.

1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.

1915 PFISTER Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.

1942 RIDOUX, O. ✻, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Paris.

1912 Robert Louis, propriétaire, à Annecy.
1936 Souchier Jean, O. I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 Tapponnier Paul, ✻, ⚜, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 Trombert (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1934 Vuachet Charles, ✾ I., professeur honoraire d'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 Abry (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1951 Audibert René (Commandant), ✻, à Annecy.
1952 Aussedat Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.
1924 Angelloz, ⚜, ✾ I, recteur de la Faculté des Lettres, à Montpellier.
1945 Balleydier Jean, industriel, à Annecy.
1947 Baratier Edouard, archiviste-adjoint, à Marseille.
1957 Barrucand Joseph, notaire honoraire, à Annecy.
1949 Basset Paul, hôtelier, à Annecy.
1930 Baud John, ✾ I., ✵, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1954 Bégneu Alex, photographe et spéléologue, à Veyrier-du-Lac.
1923 Bernard Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1953 Berthoud Emie (l'Abbé), aumônier, à Annecy.
1919 Brunier Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 Burnier Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1954 Caron André, chef de l'administration générale du M.R.L., à Lyon.
1954 Cartier Jean-François, diplômé des sciences politiques, à Amiens.
1926 Cattin Charles, ⚜, docteur-médecin, à Annecy.
1953 Chanal René, chef départemental du Cadastre, à Annecy.
1947 Chanel Georges, ✾ I., professeur agrégé, à Annecy.
1946 Chapier Georges, ✾ I. ✍, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1954 Chevailler Laurent, assistant à la Faculté de Droit, à Paris.
1922 Chevrier Pierre, industriel, ✻, ⚜, à Annecy.
1946 Chapal Paul, président dela XXII[e] région de l'Eglise réformée, à Annecy.
1957 Clément Paul, photographe, président du C.A.F., à Annecy.
1903 Costa de Beauregard (comte) Olivier, ✠, ⚜, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel, ✾ A., directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 Crolard Albert, ✻, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 Crolard Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1941 Deschamps François, avocat, à Annecy.
1955 Douchement Jacques, directeur des Forges de Cran, Annecy.
1954 Dufournet Paul, ✾, architecte D.P.L.G. urbaniste en chef au M.R.L., à Paris.
1952 Dussauge Pierre, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1956 Espinasse directeur de l'Orientation professionnelle, à Annecy.
1932 Fournier Henri, ✻, ⚜, docteur en pharmacie, à Annecy.
1947 Fournier Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.

1950 Ganter Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de de Genève.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1930 Ghod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 Goiffond Louise, professeur au Collège Moderne, à Lyon.
1952 Gojon Louis, juge d'instruction au Tribunal de la Seine.
1954 Jacquet (Chanoine Abel), aumônier diocésain, Annecy.
1948 Josseron Henri, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre.
1957 Lachat Albert, ingénieur d'agriculture, à Annecy.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1953 Laurent Jean-Pierre, conservateur du Musée, Annecy.
1952 L'Honoré (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1949 Martin René, propriétaire du Grand Hôtel Beau-Rivage, à Annecy.
1950 Menne Georges, professeur, à Marseille.
1951 Meynet Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 Milliot Gaston, proviseur du Lycée, à Bourges.
1957 Montagnoux Louis, ✻ retraité, à Annecy.
1926 Moret Maurice, ancien notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✻, docteur en médecine, à Annecy.
1942 Murgier René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1955 Noirtin François, ✻, inspecteur des P.T.T. en retraite, à Annecy.
1956 Paris Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 Peyresaubes Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1946 Pillet Maurice, juge au tribunal de la Seine, à Paris.
1945 Pfister Michel, licencié en Droit, à Annecy.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1957 Plagnat François, O. ✻, conservateur des Eaux et Forêts, à Lons-le-Saulnier.
1933 Pollier Joseph, ✾ I., ✠, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1950 Primot André, chef de district des Eaux et Forêts, entomologiste, à Annecy.
1936 Rannaz Alix, O. ✾, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1944 Reguerraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 Revelin Lucien, ingénieur à Marseille.
1938 Ritz Emmanuel, ✾ I., professeur et compositeur de musique, à Annecy.
1957 Ritz Hélène (Mlle), à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1949 Rosset L.-F., professeur au Collège Estéglal, à Kaboul (Afghanistan).
1925 Roullet André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1952 Secret Bernard (le chanoine), à Chambéry.
1955 Servettaz Paul-Louis (docteur-chirurgien), ✠, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1957 Viollet Léandre, chef de bureau à la Bibliothèque municipale, à Annecy.

1957 Vouttier Paul, contrôleur civil du Maroc en retraite, à Annecy.
1953 Weissen-Szumlanska (Madame), préhistorienne, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1956 Andruétan Henri, capitaine des Douanes, à Saint-Julien-en-Genevois.
1944 Aussedat Henri, industriel, à Paris.
1926 Berger, ingénieur, à Paris.
1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), à Paris.
1949 Cochet Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 Damex Auguste, ✻, agent général d'assurances, à Bonneville.
1955 Déchevis (l'Abbé), curé de Volaiville (Belgique).
1934 Desgeorges Marcel, ✻, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1944 Eyhéralde (Mme) Solange, à Annecy.
1953 Gruffaz Pierre, attaché d'ambassade, à Tunis.
1957 Girard (l'Abbé), à Chambéry.
1944 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1946 Landwerlin Octave, éditeur, à Strasbourg.
1956 Liard Francis, maire de Dieuze (Moselle).
1957 Mougenot Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1947 Pariset Paul, à Lyon.
1953 Pariset Ernest, notaire à Lyon.
1952 Pernoud (Mlle Louise), directrice de l'école libre, à Viry.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET REVUES DIVERSES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Annemasse, Académie du Genevois.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.

BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Académie Stanislas.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

97e année - 1957 1er et 2e trimestres

ACADEMIE FLORIMONTANE — ANNECY

Assemblée générale des Membres effectifs

réunie le 27 février 1957 (*)

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE COUTIN, VICE-PRÉSIDENT

Après avoir excusé le Président, M. d'Orlyé,, absent, M. le Chanoine Coutin tient à évoquer le souvenir de M. Joseph Serand, en attendant qu'une séance spéciale soit consacrée à sa mémoire. A celui qui fut, pendant un demi-siècle, l'ouvrier infatigable et dévoué de l'Académie Florimontane, qui était devenue pour lui une véritable famille, M. Coutin donne le témoignage des sentiments affectueux et de la profonde vénération de ses confrères.

Sur la proposition de M. d'Orlyé, il fait alors acclamer M. Joseph Serand, à titre posthume, président d'honneur et bienfaiteur de l'Académie Florimontane.

Le Secrétaire perpétuel, M. Louis Pfister, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, lequel est approuvé.

Il est alors procédé aux élections statutaires.

MM. Henri Davignon, Jacques Fournier et Charles Vuachet, membres sortants du Comité, sont réélus.

MM. Louis Gruffat, Pierre Broise et Henry Juge, membres associés, sont nommés membres effectifs.

Mlle Hélène Ritz, MM. Joseph Barrucand, notaire honoraire ; M. Clément, photographe, président du Club Alpin ; M. Albert Lachat, ingénieur agricole ; M. Louis Montagnoux, retraité ; M. Yves Mougenot, chirurgien-dentiste ; M. Plagnat, ingénieur principal des Eaux et Forêts, président de la Société d'Histoire Naturelle ; M. Léandre

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Trombert, MM. André, Blanchard, L. Buttin, Charvin, Coutin, Cuvet, Davignon, Dechavassine, Th. Faletti, J. Fournier, Gardet, Grandchamp, Lacombe, Lacroix, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Vuachet.
Excusés : MM. d'Orlyé, Callies, Devant et Gayet.

Viollet, chef de bureau à la Bibliothèque municipale ; M. Voutlier, contrôleur civil du Maroc en retraite, tous à Annecy, et M. l'Abbé Girard, à Chambéry, sont nommés membres de l'Académie Florimontane.

Le Trésorier, M. Hubert Pfister, présente les comptes et projets de budget de l'Académie, qui sont approuvés.

M. Alexandre Charvin, administrateur du domaine de Montrottier, présente à son tour la situation financière du domaine, ainsi que le projet de budget. Il les accompagne d'intéressantes précisions sur sa gestion, ainsi que de l'état des diverses améliorations et réparations nécessaires, quoique très onéreuses, à effectuer dans un proche avenir.

Les comptes et rapports de Montrottier étant approuvés, le Président remercie de son précieux dévouement M. Charvin, ainsi que le trésorier, et il fait confirmer dans leurs fonctions de vérificateurs MM. Cuvet et Claudius Gayet, qu'il remercie également.

M. Camille Blanchard fait part des décisions de la section du Club Alpin relatives à son regretté président honoraire, Joseph Serand, dont le nom sera donné à la piste qu'il avait fait ouvrir à la Tournette, entre le chalet du Casset et l'arête de Montremont, ainsi qu'au sentier allant du Petit-Port au mont Veyrier. Le C.A.F. s'associera à toutes manifestations données en son honneur.

L'assemblée souhaite qu'au château de Montrottier, le souvenir de Joseph Serand, bienfaiteur, soit rappelé publiquement d'une manière toute spéciale.

Séance du 13 mars 1957 (*)

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE COUTIN, VICE-PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

En ouvrant la séance, le Président souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux membres récemment admis.

(*) Etaient présents : Mlle Hélène Ritz, MM. André, Beauquis, Barfucand, Chanal, Charvin, Coutin, Cuvet, Clément, Devant, Th. Faletti, J. Fournier, Guinandeau, Juge, Lachat, L'Honore, Montagnoux, Noirtin, H. Pfister, L. Pfister, Secret, Viollet, Voutlier et Vuachet.

Excusés : Mlle Trombert, MM. d'Orlyé, Perron et Tapponnier.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre de condoléances que le Président de l'Académie de Savoie a adressé à M. d'Orlyé à l'occasion du décès de M. J. Serand, ainsi que de la réponse de notre président et également d'une lettre émouvante aussi de M. André Jacques.

M. le Chanoine Coutin présente une communication sur le Prince Vladimir Ghika et les Intermèdes de Talloires, rappelant d'abord l'origine roumaine du personnage, né à Constantinople en 1873, sa culture française, sa crise religieuse qui l'amène au catholicisme à 29 ans et son dévouement pendant la guerre de 1914-1918. En 1922, il revient en France alors que son frère y est ambassadeur. A 50 ans, il est ordonné prêtre et fonde une maison de retraite pour écrivains et artistes soucieux de vie spirituelle. La dernière guerre le retrouve en Roumanie où, malgré la révolution, il restera pour soigner les pauvres. Arrêté par les communistes, le Prince Glika meurt en prison en 1953. C'est au cours d'un séjour à Talloires, rappelle M. Coutin, qu'il trouva l'inspiration de ses « Pensées pour la suite des jours », charmant ouvrage préfacé par Albert Besnard et dont Henri Ghéon a fait l'éloge. Les extraits de ces Intermèdes que lit le Président font saisir la délicatesse de l'auteur.

M. le Chanoine Bernard Secret, à propos de l'oranger florimontan et de la devise de l'Académie « Flores fructusque perennes », nous entretient du neveu et successeur de Saint François de Sales, Charles-Auguste, latiniste et poète, auteur de la vie de son oncle, auquel M. le Chanoine Coutin a consacré une étude dans les Mémoires de l'Académie Salésienne. Le conférencier, qui s'est penché sur la question de l'origine de la devise rappelée et qui l'a étudiée à la lumière de l'esprit du saint et de ses œuvres, conclut que ce serait Charles-Auguste de Sales qui aurait ajouté la « pérénité » aux « fleurs et fruits » plus modestes du fondateur de la Florimontane, *(Voir article séparé)*.

A la demande de plusieurs de ses confrères, M. Secret parle de l'affaire des faux écrits de Saint François de Sales, de leurs conséquences et de la poursuite des recherches et études auxquelles il s'est livré, en se souvenant du sentiment du regretté chanoine Mugnier qui déclarait

qu'on avait publié des textes qui ne pouvaient être de l'Evêque de Genève.

L'Académie le félicite et l'encourage vivement à continuer ses travaux dans ce sens.

M. L. Pfister signale l'article écrit par M. Louis Buttin dans la « Vie Nouvelle » de Chambéry sur Joseph Serand et présente les ouvrages reçus dont il remercie les donateurs :

« Trois amis dans un village savoyard » (Henri Josseron) ; « Premiers voyages au Mont-Blanc » (réédition du Club des Libraires de France) ; « Du Doute à l'Absolu » (Yolande Pittard) ; « Les Bourdits » (Dr de Cazeneuve) ; « Trésors de mon Pays », soit : C. Ramuz, par Zermatten ; R. Toepffer, par Gagnebin ; C. Spitteler, par Bohnenblust ; H. Pestalozzi, par W. Laedrach ; G. Keller, par A. Zaech ; A. Vinet, par Perrochon (ces six ouvrages offerts par M. le Consul de Suisse à Annecy) ; trois extraits de l'Histoire de Genève (1798-1931), par Paul-E. Martin et F. Ruchon ; La Buxaie de Coudrée et les dunes de Sciez-Excenevex (F. Plagnat) ; Choix de poèmes (Henri Mugnier) ; Ce qu'est le marché commun (B. Lavergne) ; Histoire d'une seigneurie (Montpon-Alby), de M. le Chanoine Coutin, offert par M. Georges Chappier, l'Almanach du Vieux Savoyard 1957 (M. Rosset).

Des remerciements sont adressés aux aimables donateurs.

Séance du 10 avril 1957 (*)

PRÉSIDENCE DE M. D'ORLYÉ, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président dit le plaisir qu'il éprouve à se retrouver parmi ses confrères après une longue absence ; plaisir, hélas ! teinté de tristesse par la mort du cher J. Serand,

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Ritz, Mme Weissen, MM. Charvin, Cuvet, Dechavassine, Devant, Th. Falletti, J. Fournier, Gojon, Juge, Lachat, Montagnoux, Noirtin, d'Orlyé, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Tapponnier et Vuachet, ainsi que MM. Heren et Renard, de l'Académie Chablaisienne.
Excusés : MM. Clément, Coutin et Lacombe.

dont, à son tour, il évoque la vie d'une unité sans défaillance.

M. d'Orlyé souhaite un prompt retour parmi nous à notre Vice-Président, M. le Chanoine Coutin, qui a dû subir une intervention chirurgicale. Et il félicite notre confrère M. Albert Crolard, pour sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur, le Colonel Folliet pour ses articles si instructifs sur les rues annéciennes », et M. Espinasse pour la vitalité qu'il donne à la Caisse des Allocations Familiales et pour les efforts qu'il consacre au Centre d'Orientation Professionnelle.

Signalant la sollicitude de M. Paul Tapponnier à l'égard de tout ce qui touche à l'ancienne Maison de Savoie et qui a publié récemment, dans « Le Messager », un petit communiqué sur le Duc Amédée IX et son épouse, la Régente Yolande de France, le Président fait allusion, d'après Guichenon et la Chronique Latine de Savoie, à l'influence qu'Antoine d'Orlyé, seigneur de Saint-Innocent, gouverneur de Nice, exerçait auprès de la Duchesse. Ce gentilhomme fut tué à Morat, le 22 juin 1476, à la tête de 4.000 Savoyards envoyés au secours du Téméraire.

Après que le Président et M. Paul Tapponnier eurent salué MM. William Heren et E. Renard, vice-président et membre de l'Académie Chablaisienne, présents à la séance, M. Tapponnier fait une communication sur « l'historien Louis Madelin et son ascendance savoisienne ». Ayant rappelé l'œuvre de l'illustre académicien et l'amitié qui l'unissait à Henry Bordeaux, il précise, d'après des documents fournis par le Général Zeller, gouverneur de Paris, neveu de Louis Madelin, que la famille est originaire de Flumet où naquit, en 1730, le trisaïeul Baltharzard Madelin, qui émigra à Toul. *(Voir article séparé)*.

M. Théobald Faletti dédie à la mémoire de Joseph Serand sa communication intitulée « Un pensionnat de jeunes demoiselles à Annecy en 1834 ». *(Voir article séparé)*.

M. François Perron donne lecture de l'article sur « la paroisse de Duingt et le souvenir de Saint François de Sales » qu'il a publié dans la Revue du Diocèse du 23 mars. Dans l'évocation de ces souvenirs, « l'aimable saint,

dit-il, ne nous donne-t-il pas encore une leçon d'optimisme et de sérénité ? ». M. Perron souhaite qu'à la suite du Comte de Foras, des chercheurs se penchent sur l'ascendance paternelle de Saint François.

Le Président a remercié et félicité tour à tour les trois conférenciers.

M. W. Heren offre le volume de l'année 1861 du « Monde Illustré » qui contient une intéressante narration de la réception, le 15 août de ladite année, du bateau « La Couronne de Savoie », don de Napoléon III à la ville d'Annecy. M. Renard offre aussi ses deux plaquettes sur les Abbayes de Saint-Jean-d'Aulps et de Lieu en Chablais.

De vifs remerciements sont adressés aux aimables donateurs.

Séance du 15 mai 1957 (*)

PRÉSIDENCE DE M. J. D'ORLYÉ

Le Président fait part de deux deuils qui atteignent des Florimontans : le Capitaine Pierre Jacques, fils de M. et Mme André Jacques, est mort pour la France à Tizi-Ouzou, campagne d'Algérie, et M. Georges Chapier a perdu sa mère. Le Président associe l'Académie à la douleur des deux familles et leur adresse de bien vives condoléances.

Notre confrère, M. J. F. Cartier, d'Amiens, nous a envoyé une nouvelle communication intitulée « Voyage d'un artiste en Savoie et au Pays d'Aoste », que présente et lit M. d'Orlyé. Il s'agit de Frédéric Bourgeois de Marcey, peintre de paysages, né en 1808, mort en 1860, auteur d'ouvrages goûtés, membre de l'Académie des Beaux-Arts. *(Voir article séparé).*

(*) Etaient présents : Mlles Ritz et Trombert, Mme Weissen, MM. André, Barrucand, L. Buttin, Charvin, Cuvet, Th. Falletti, Montagnoux, Noirtin, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Tapponnier, Vautier et Vuachet.

Excusés : MM. Coutin, Devant, L'Honoré et Perron.

M. Théobald Falletti fait la communication suivante sur le Doyen René Fabre :

« Je veux simplement, en quelques mots, vous entretenir d'un Annécien qui a été à l'honneur, courant 1956. Il s'agit de René Fabre, né à Annecy le 29 juin 1889, habitant actuellement à Paris, où il est entouré de son épouse, de ses enfants et petits-enfants. Fils d'un ancien directeur, décédé, de l'usine à gaz du boulevard Decouz — dont peut-être quelques-uns d'entre vous se souviennent — René Fabre commença ses classes en notre ville et les poursuivit à Montluçon, où son père avait été envoyé par les administrateurs de sa Compagnie, et où, sous la direction de ce dernier, je débutai moi-même, dans l'industrie gazière et électrique. D'études en études, sans arrêt, René Fabre s'éleva : pharmacien des hôpitaux, assistant de toxicologie au Val-de-Grâce, secrétaire général de la Société de Chimie biologique, professeur à l'Institut de Médecine du Travail de la Faculté de Paris, membre de l'Académie Nationale de Médecine, docteur « honoris causa » et correspondant d'une vingtaine d'universités de l'ancien et du nouveau monde, il est actuellement Doyen de la Faculté de Pharmacie de Paris, et celà va sans dire, décoré de nombreux ordres français et étrangers.

« Le 3 mai 1956, à l'occasion de son élection à l'Académie des Sciences — consécration d'une carrière entièrement vouée à la recherche et au bien public — une épée lui fut offerte par souscription, à laquelle prirent part les plus grands noms de l'Institut de France, ainsi que de nombreux professeurs de Facultés et savants de l'étranger. Et sur le bouton de chape de cette épée, exécutée par l'artiste Louis Muller, premier grand Prix de Rome, René Fabre, en souvenir de son origine haut-savoyarde, a désiré qu'y figurent les armes de Savoie, « croix blanche sur fond de gueules ». L'année 1956 étant, par ailleurs, la 25e année de son enseignement dans la chaire de toxicologie à la Faculté de Paris, ses disciples, collègues et amis décidèrent de suivre une coutume très en honneur dans certains pays étrangers : composer eux-mêmes un volume, en rassemblant leurs propres contributions, de préférence dans les domaines les plus familiers à l'honoré savant,

c'est-à-dire la Toxicologie, l'Hygiène et la Biochimie. C'est de ce livre qui m'a été envoyé avec dédicace, par mon vieil ami, que je me plais à faire don, aujourd'hui, à l'Académie Florimontane. »

Poursuivant ses recherches sur les Oratoires de Savoie, notre confrère M. Paul Dufournet, a remis la troisième et dernière partie de l'étude qu'il leur a consacrée, dont lecture est donnée par M. L. Pfister. *(Voir article séparé)*.

Le Président remercie vivement M. M. Cartier, Dufournet et Faletti ainsi que nos confrères MM. Plagnat et Tapponnier. M. Plagnat nous a offert un opuscule qu'il vient de publier : « Ripaille, sa vieille forêt, son arboretum », dont M. d'Orlyé lit la conclusion toute empreinte d'enseignement et de poésie et il en profite pour lui adresser, avec des félicitations pour sa nomination à la Conservation des Eaux et Forêts du Jura, la peine que nous cause son départ, s'associant aux regrets de la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie dont M. Plagnat est le président-fondateur. M. Tapponnier a offert l'ouvrage de Georges Coupard, « Les Fastes de Bourgueil, ville royale, ses gloires », ouvrage qu'il avait préfacé alors qu'il était député de la Haute-Savoie. M. d'Orlyé lit aussi cette préface tout débordante de patriotisme.

Séance du 12 juin 1957 (*)

PRÉSIDENCE DE M. J. D'ORLYÉ

Le Président est heureux d'adresser des félicitations à notre confrère M. René Chanal pour le mariage de son fils avec Mlle Pierron. Et, à cette occasion, il envoie des compliments à M. Robert Chanal, ancien externe des Hôpitaux de Lyon, pour la thèse qu'il vient de soutenir

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. André, Barrucand, Callies, Chanal, Charvin, Clément, Coutin, Cuvet, Dechavassine, Devant, Folliet, Gruffaz, Lacombe, Montagnoux, Noirtin, d'Orlyé, R. Pfister, L. Pfister, Vauthier et Vuachet.

Excusés : Mlle Ritz, MM. Buttin, Davignon, J. Fournier, L'Honoré et Perron.

devant la Faculté de Médecine et qui lui a valu la mention « très bien » avec félicitations du jury.

Il renouvelle des condoléances à M. et Mme Pierre Callies à l'occasion des obsèques de leur fils, le Capitaine Callies, et adresse également sa douloureuse sympathie à notre confrère M. Pierre Duparc qui vient d'avoir la douleur de perdre son père, le Docteur Duparc vieil Annécien, jouissant de l'estime générale.

M. d'Orlyé fait une causerie sur *Taine à Genève*, dont voici un court résumé :

« C'est dans l'hiver 1874 que Taine, ayant rédigé la plus grande partie de son premier volume des *Origines de la France contemporaine*, en donne la primeur à l'Ecole des Sciences Politiques récemment fondée par son ami Emile Boutmy.

L'écho de ces quelques leçons étant parvenu, dès le printemps 1875, à son ami, Marc Monnier, l'un des animateurs de l'ancienne Académie genevoise de Calvin, muée en Université, celui-ci l'invite à venir les faire à Genève. Mais Taine est retenu par deux scrupules, d'abord, il manque tout à fait d'enthousiasme pour Rousseau et a-t-on, à Genève, le droit de manquer d'enthousiasme pour Jean-Jacques ? D'autre part, Auguste Sabatier, qui a suivi ces cours aux Sciences Politiques et qui est professeur à la Faculté de Théologie protestante, conteste la conception de Taine sur l'homme dans ses chroniques dominicales du « Journal de Genève ». Sans doute, Taine reçut-il tous les apaisements désirables, puisque le lundi 25 octobre 1875, il commence à lire ses leçons à l'Aula de l'Université de Genève, où il obtint un véritable succès. Et lorsque ses lectures achevées et qui avaient duré environ trois semaines, il prit congé de son fidèle et sympathique public, il emporta un souvenir ému et reconnaissant de l'accueil trouvé à Genève. »

Cette causerie de M. d'Orlyé est chaleureusement applaudie.

A propos de récents articles de presse relatifs au dossier du commissaire de police Jacomet, de Lourdes, qui interrogea Bernadette Soubirous après les premières appa-

ritions, dossier trouvé au collège de Thônes, M. le Chanoine Dechavassine apporte une mise au point, rectifiant plusieurs erreurs. *(Voir article séparé)*.

« Quand un Florimontan opposait la percée du Mont-Blanc à celle du Simplon », tel est le thème de la communication de M. Louis Pfister. *(Voir au présent fascicule)*.

Le Président donne lecture des lettres de remerciements du Président et du Vice-Président de « Ceux de Genève », section de la Fédération nationale des costumes suisses, pour leur réception au Château de Montrottier le 26 mai dernier.

Le jury des concours de poésie de 1956 a déclaré ne pouvoir décerner des prix aux œuvres présentées, de médiocre valeur.

Le Secrétaire perpétuel,

Louis PFISTER.

A propos de l'Oranger Florimontan

Une citation d'Alfred Dumesnil

Alfred Dumesnil, prosateur du XIXe siècle (1821-1894), d'origine rouennaise, gendre de Jules Michelet, professeur au Collège de France comme suppléant d'Edgar Quinet entre 1848 et 1851, écrit, à la date du 12 août 1840 (1) :

« Dimanche dernier, j'ai été à la messe à Neuville, village qui se trouve au haut de la côte du Pollet, dont les habitants sont, depuis le temps des Romains, à la fois pêcheurs et laboureurs ; j'y étais attiré par deux choses, la curiosité du costume et le portrait de Saint François de Sales qui m'a semblé encore plus remarquable que la première fois que je le vis ; je n'oublierai jamais avec quel art le peintre a peint cette nature délicate, timide et surtout pleine de douceur, de la bouche duquel ne sortaient suivant un contemporain que des fleurs et des fruits, « flores fructusque perennes ». »

Il s'agit de Neuville, près de Dieppe. De quel portrait de Saint François de Sales est-il question et comment est-il venu là ?

C'est au Saint lui-même qu'Alfred Dumesnil applique la devise de l'Académie Florimontane fondée par le Saint et par Antoine Favre.

Mais où donc Alfred Dumesnil a-t-il pris cette devise sous sa forme « Flores fructusque perennes » ?

(1) Fonds manuscrit Alfred Dumesnil, Correspondance. Bibliothèque historique de la Ville de Paris (Hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau), rue de Sévigné, Paris (4e).

Charles Auguste de Sales, le latiniste

Ce n'est ni dans un texte de Saint François de Sales ni dans un texte de Mgr Camus. L'auteur de l'expression paraît avoir été Charles Auguste de Sales, neveu et troisième successeur du Saint comme Evêque de Genève.

Le Chanoine François Coutin, dans la « Vie abrégée de Mgr Charles Auguste de Sales », parue dans les Mémoires de l'Académie Salésienne (T. 67, Annecy, 1953), résume, de façon très claire, tout ce que l'on sait sur cet auteur.

Fils de Louis de Sales et de Claudine de Pingon, il était né le 1er janvier 1606, l'année même de la fondation de l'Académie Florimontane. Son père était un fin lettré et Philibert de Pingon, son grand-père maternel, avait tenu une place de choix parmi les humanistes savoisiens.

Charles Auguste passa son enfance à Annecy, dans l'intimité de Saint François de Sales, son oncle, qui l'aimait beaucoup. A sept ans, il suppliait son oncle de le mettre aux études. Or pour restaurer le Collège Chappuisien tombé en décadence, Monsieur de Genève l'avait, en 1614, confié aux Barnabites, amenés par lui l'Italie. Ils firent rapidement refleurir les études.

Charles Auguste, en 1615, est un des premiers bénéficiaires de la réforme. A 13 ans, il est capable de composer en vers latins, un « cantique au Saint Sacrement, si beau et si dévot que le Préfet le fait afficher à la grande porte du Collège ».

A 16 ans, il fait imprimer, sous le titre : « Panier de fruits mûris avant la saison », un petit ouvrage en vers latins, recueil de pièces de dévotion, énigmes, emblèmes, épigrammes, épithalames, élégies et épitaphes. On l'appelait l'Ovide du Collège. Il parlait le beau latin et savait la poésie jusqu'aux petites règles » (loc. cit. p. 7).

A 15 ans, il a reçu la tonsure des mains de son oncle, l'Evêque de Genève. Vers la fin de février 1622, à 16 ans, son oncle le prend avec lui pour étudier sa vocation.

A la fin de l'année 1622, pendant que le Saint meurt à Lyon, Charles Auguste est lui-même très malade et presque à l'agonie. Sa guérison fut attribuée à une protection miraculeuse du Saint.

En 1623, Charles Auguste devient, à Lyon, au célèbre Collège de la Trinité, élève des Jésuites. Il y fait sa philosophie et sa théologie. Ses goûts de latiniste sont affinés par un des plus grands latinistes de l'époque, un Savoyard, le Père Monet.

En 1628, Charles Auguste est sous-diacre et diacre l'année suivante. Sainte Jeanne de Chantal le prend sous sa protection et lui apprend qu'il est cousin, par sa mère, de Mlle de Chaugy, qui va devenir la secrétaire de la Sainte, circonstance qui lui facilitera les recherches dans les archives de la Visitation.

En 1631, il est prêtre. A 25 ans, il est prévôt, chanoine, vicaire général et official. En 1643, il devient coadjuteur de Mgr Juste Guérin. En 1645, il devient Evêque de Genève. Il meurt en 1650, à l'âge de 44 ans.

La vie de son Saint Oncle

Si l'on veut comprendre la plus célèbre de ses Œuvres, la Vie de son saint Oncle, il faut considérer quand et comment elle a a été composée.

L'initiative du procès de béatification de Saint François de Sales a été prise, dès après sa mort, par Sainte Jeanne de Chantal.

En 1632, arrivent à Annecy les commissaires désignés par le Pape Urbain VIII, Mgr Frémiot, ancien Archevêque de Bourges ; Mgr Camus, Evêque de Belley, et Rd Georges Ramus, du diocèse d'Annecy.

« Dès 1627, ils avaient commencé l'enquête, suivant les traces du Saint partout où il avait passé : Dijon, Orléans, Grenoble, Lyon, Paris, entendant plus de 300 témoins... Rien ne pouvait procurer plus de joie à Charles Auguste ; il fut chargé lui-même de mettre en ordre les dépositions, les preuves, les miracles et les actions remarquables de la vie de son saint oncle. »

Voici le jeune secrétaire introduit dans la documentation salésienne. Il aura raison, dès lors, d'affirmer qu'outre les sept années passées par lui dans l'intimité de son saint oncle, il avait tout vu et tout lu des documents salésiens.

On comprend que, malgré sa jeunesse, la Mère de Chantal demande à l'abbé d'écrire la vie du Saint. Elle lui demande de la composer d'abord en latin, parce qu'il presse de l'offrir au Pape et de la faire lire par la Curie Romaine. L'auteur donne un autre motif : la biographie latine atteindra davantage de lecteurs à travers le monde.

L'expérience ne justifiera pas cette opinion, car les traductions des œuvres du Saint, en italien, en allemand, en anglais, en espagnol, dépasseront très tôt et de beaucoup les traductions latines. Dans toute l'Europe, l'usage du latin a baissé. Saint François de Sales l'avait compris, lui qui introduisit la langue française dans la spiritualité.

Et Charles Auguste devait en être persuadé lui-même puisqu'il déféra au désir de la Mère de Chantal en traduisant immédiatement la Vie de son saint oncle en français.

Sainte Jeanne de Chantal, ne craignant pas le travail elle-même, supposait que le jeune abbé devait être dans les mêmes dispositions.

Elle lui écrivait, le 24 novembre 1633, alors qu'il était en pleine action pour la Vie du Saint : « Quelques personnes de grand mérite m'ont dit que je vous devais prier de mettre en latin les Epîtres de ce Bienheureux ; qu'il n'y a personne au monde qui fit cela mieux que vous. » (Œuvres de Sainte Jeanne de Chantal, Paris, Plon, 1879, T. IV, p. 275).

Charles Auguste ne trouva jamais le temps de se mettre à une besogne qu'il jugea sans doute ingrate et difficile.

Quel latiniste, en effet, aurait pu accomplir le tour de force de mettre dans un latin adéquat le français si merveilleusement français de Saint François de Sales en ses Epîtres ?

Un travailleur acharné

Charles Auguste, à 27 ans, avait une puissance de travail extraordinaire. Il mit une dizaine de mois seulement, dans la solitude favorable du château paternel, à Cusy, pour composer un « De vita et rebus gestis servi Dei eximiæ sanctitatis viri, patris ac patrui sui Francisci Salesii episcopi et principio Gebennenis, libri decem. »

Or l'ouvrage ne représente pas moins de 490 pages in-quarto. L'auteur a fait vite puisque l'approbation des docteurs d'Annecy, légalisée par le Conseil du Genevois, est du 3 octobre 1633 et l'approbation du Vicaire général des ides de novembre.

Plus on l'étudie, plus on constate que si l'ouvrage comporte des omissions et des oublis, provenant de la rapidité de la composition, il constitue un témoignage de qualité, absolument irremplaçable.

Lorsque Charles Auguste, par exemple, cite des textes de son oncle, c'est qu'il les a en mains. Il a été averti, par le Saint et par Sainte Jeanne de Chantal, des négligences et malfaçons des imprimeurs, abusant du privilège royal pour faire des économies sur la correction des épreuves.

Ni la Visitation, ni le diocèse ne sont en mesure de prendre l'édition à leur compte. La Bottière et Jean Juillard, de Lyon, se font délivrer le privilège d'imprimer à la date du 10 décembre 1633. Charles Auguste décide d'aller corriger lui-même. Du 10 décembre au 15 janvier, il s'installe à l'imprimerie. Grâce à quoi la typographie est nettement plus soignée que dans les ouvrages précédents.

Mais comme il faut que l'édition française soit couchée sur les presses lyonnaises, dès l'achevé d'imprimer de l'édition latine, le 15 janvier 1634, il n'y a pas d'autre solution, pour l'auteur, que de traduire à mesure, c'est lui qui nous le dit dans sa préface, en s'excusant si son français manque parfois de « grande netteté dans le style ».

Les deux volumes parurent donc la même année.

Gaston Letonnelier, le regretté Archiviste de la Haute-Savoie puis de l'Isère, a publié, dans la « Revue Savoisienne » en 1912 et 1913, l'histoire de l'Académie Florimontane, l'ancienne, celle de Saint François de Sales, et l'actuelle.

Il a posé la question. Nous savons que la Vie latine fut imprimée avant la française, mais laquelle fut composée la première ?

Charles Auguste a-t-il vraiment composé d'abord en latin ? On peut, en tenant compte de tous les documents et études parus sur le sujet depuis quarante ans, répondre : oui et non.

Les deux volumes parurent donc la même année.

Une étude comparée, attentive, des deux textes, permettrait peut-être d'approfondir la personnalité littéraire de Charles Auguste.

A la génération précédente, on avait constaté, par l'exemple du Saint, que les gens d'église étaient plus loin du latin que les gens de loi.

Le Président Favre pense encore en latin, un latin classique, archaïque et savant. Son français s'en ressent, par la lourdeur et le manque de clarté.

Il en est de même du Père Monet, le Jésuite savoyard, professeur de Charles Auguste à Lyon.

Saint François de Sales, même lorsqu'il écrit en latin, un latin ecclésiastique, correct, mais nettement moins bon que celui de Favre, pense en français. L'économie de sa pensée et l'ordonnance de sa phrase, sont françaises.

Avec Charles Auguste, monte une génération qui a profité de la renaissance des études latines encouragée par le Saint.

Il serait intéressant d'étudier son latin de près. Lorsqu'il écrit en prose, pense-t-il en latin ? Lorsqu'il compose des vers ou de la prose mesurée, il donne l'impression d'une pensée latine, aisée et élégante.

Il est des parties de la Vie latine, telle que l'épître dédicatoire au Pape Urbain VIII et celle au Roi Victor Amédée ,que l'auteur a certainement pensées et écrites en latin.

J'ai le sentiment que la plus grande partie de l'œuvre et surtout ce qui est biographique a été pensé en français, cependant que Charles Auguste l'écrivait en latin.

Et la preuve en est que lorsqu'il traduit les deux épîtres dédicatoires en français, cela sonne nettement la traduction. Cela donne un français lourd et solennel. Tandis que le français de l'ensemble de l'ouvrage est clair, coulant, direct, vivant.

Les fleurs et les fruits

Or c'est dans l'Epître dédicatoire au Pape que l'on voit apparaître la fameuse devise des fleurs et des fruits.

« Vide igitur quid tibi sursum offero ? Pater beatissime ; Citrum aureolam ex Ecclesiæ tuæ Paradiso explantatam, quam in voluptuario tuo podio iterato pangas : Non amplius Smirneas vites desiderabis : habebis enim in ea flores fructusque perennes. »

Le propos de l'auteur de composer en latin mesuré et élégant est souligné par les signes de ponctuation et les majuscules, dont l'exécution a été surveillée par lui-même chez l'imprimeur lyonnais.

L'allusion à la devise de l'Académie Florimontane est relative au début du Livre VII, qui nous dit en laitn :

« Proposito concilio placuit omnibus erigi, et quod inter Sabaudiæ montes florerent Musæ Florimontanam appelari adhibito citri aureolæ in qua flores fructus que perennes essent symbolo. »

Comment l'auteur tradui-il ?

« Ce dessein estant proposé fust généralement appreuvé d'un chacun ; et parce que les Muses fleurissoient parmi les montagnes de Savoye, il fust trouvé fort à propos de l'appeler Florimontaine et de lui bailler pour devise un orenger avec ceste devise : fleurs et fruicts. »

Si le « flores fructus que perennes » (fleurs et fruicts perpétuels) avait été textuellement la devise de l'Académie Florimontane, Charles Auguste l'aurait su par les documents qu'il avait en mains ou par la conversation avec son oncle.

Et comme il s'efforçait à l'exactitude, il aurait mis, dans sa traduction française : fleurs et fruits perpétuels, et non pas fleurs et fruits, simplement.

On peut donc penser que Charles Auguste a ajouté le « perennes » dans son texte latin, pour l'élégance du langage et pour le plaisir de faire un vers latin.

M. Ailloud, professeur honoraire du Lycée de Chambéry, latiniste distingué, me fait remarquer que le « flores fructusque perennes », replacé dans l'épître dédicatoire au Pape, compose un « vers parfaitement régulier, avec sa césure au cinquième pied et demi. Mais, normalement, le mot enim, suivi d'une voyelle devrait être élidé, la syllabe nim ne comptant pas. » « Habebis enim in ea flores fructusque perennes ».

« La fin de l'Académie, disent les statuts, sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des sérénissimes princes et l'utilité publique. »

Le vers ne paraît pas être une réminiscence.

Nous ne le trouvons ni dans les dictionnaires latins actuel, ni dans les deux grands ouvrages du P. Monet, professeur de Charles Auguste à Lyon, « Delectus latinitatis » dont la première édition est de 1619, et « Parallèle des langues françoise et latine rapporté au plus près de leurs propriétés », édité à Lyon en 1636.

Le vers ne figure pas non plus dans « Adagiorum » d'Erasme, paru en 1558.

L'auteur du vers serait donc bien Charles Auguste de Sales, le latiniste, qui n'a pas résisté à la tentation d'une amplification poétique sur la devise de l'Académie Florimontane.

Comment Saint François avait compris le symbole

On admet généralement, par le texte de Charles Auguste et par la tradition, en Savoie, que dans la fondation de l'Académie Florimontane en 1606, Saint François de Sales a fourni l'idée et l'image, et le Président Favre a rédigé les statuts, dans le latin archaïque et savant qui lui était propre.

L'image de l'oranger est familière au Saint. On la trouve dans une lettre à Madame de Chantal, dont l'authenticité est certaine, datée du 3 mai 1604 (Edition Visitation, T. XII, p. 263) :

« Madame, ce désir doit être en vous comme les orangers de la coste marine de Gennes, qui sont presque toute l'année chargée de fruits, de fleurs et de feuilles tout ensemble. »

On retrouvera l'image dans un sermon recueilli par les Visitandines, auditrices, à Lyon, en 1622 (Immaculée Conception).

Mais outre que le mot « presque toute l'année » ôte à l'image l'idée de perennité dans la floraison et la fructification, il est manifeste que le Saint eut trouvé une nuance de prétention dans « fleurs et fruits perpétuels », qui n'existe pas dans « fleurs et fruits ».

On y encourage les membres à travailler la philosophie, la théologie, les sciences, les lettres.

On admet aux assemblées générales « tous les braves maistres des arts honnestes, comme peintres, sculpteurs, menuisiers, architectes et semblables. »

On tend à la pratique d'une belle langue française, d'un beau langage, ce sont les fleurs.

On s'efforce à mieux connaître, pour agir plus saintement et utilement, ce sont les fruits.

Mais on n'a pas de prétention à l'immortalité littéraire, puisqu'il n'y a pas de cotisation et que l'Académie ne publie rien.

L'Académie ne dura, pratiquement, que quatre ans, jusqu'au départ du Président Favre pour Chambéry, en 1610. Il est à peine besoin d'ajouter qu'à partir de cette date, l'Evêque n'eut plus le temps d'assister à des séances académiques.

Rien n'est resté des registres et documents florimontans. Tout a disparu dans le pillage des archives diocésaines et des archives visitandines, durant la Révolution.

Ces archives ont été détruites ou vendues à travers la France par les voleurs, qui se transformèrent très rapidement en fabricants de faux autographes. Ils ne semblent pas s'être intéressés au fait de l'Académie florimontane.

Dans l'état actuel de la documentation, on est réduit aux textes de Charles Auguste.

Il nous paraît l'auteur probable de la forme « Flores fructusque perennes », alors que son saint oncle aurait écrit, plus modestement, « fleurs et fruicts ».

L'oranger florimontan et Mgr Camus

Lorsque Mgr Camus reçut la consécration épiscopale, de Saint François de Sales, en 1609, l'Académie Florimontane existait encore. Honoré d'Urfé, le voisin et ami de Camus, en faisait partie.

Si le Saint ne propose pas à son ami, le brillant Evêque de Belley, d'y rentrer et si ce dernier n'en parle pas expressément, c'est sans doute parce que les séances se sont raréfiées et vont cesser en 1610.

« L'Esprit du Bienheureux François de Sales » par Mgr Camus ne dit rien de la Florimontane.

Mgr Trochu, dans son Saint François de Sales, a fait remarquer que l'Esprit, de Mgr Camus, est beaucoup plus « de l'esprit sur Saint François de Sales, que l'esprit de Saint François de Sales ».

On connait le caractère de Camus, spontané, primesautier, enthousiaste, mais imaginatif, fantaisiste et peu exigeant sur la fidélité dans les citations.

Il faut ajouter que ce ne fut pas Camus qui édita l'ouvrage mais un imprimeur anonyme, qui paraît avoir ajouté ou retranché à son aise, sans avertissement au lecteur ni permission de l'auteur.

Le titre est d'ailleurs assez ambigu : « L'Esprit de Saint François de Sales, Evesque de Genève, représenté en plusieurs de ses actions et paroles remarquables, recueillies de quelques sermons, exhortations, conférences, conversations, livres et lettres de M. J. P. Camus, Evesque de Belley, Paris, 1641, 6 vol. in-8°. »

Recueillies par qui et avec quel contrôle de Mgr Camus ?

C'est l'imprimeur de 1641 qui donne un avertissement au lecteur : « Icy les fleurs du printemps, par un artifice nouveau, sont jointes aux fruicts de l'automne, et cet ouvrage peut être comparé à une orangerie, où l'on void en tout temps et d'un traict d'œil, les fleurs accompagnées de fruicts, les uns verdelets, les autres meurs, et où la vueue, l'odorat et le goust disputent à l'envy sur la prééminence de leur délectation. C'est icy un travail qui a quelque rapport à ce Therebinthe dont le Sage parle (Ecclesiastique XXIV) qui estend ses rameaux, mais rameaux d'honneur et de grâce à cette vigne qui fructifie en suavité d'odeur et à ces fleurs qui sont des fruits d'honneur et d'honnesteté. »

Cette description semble faire allusion au blason de l'Académie Florimontane. Est-elle de l'imprimeur ? Représente-t-elle une glose d'un texte de Camus, connu de l'imprimeur, mais que nous ignorons ?

P. Collet, Docteur en Sorbonne, accroît la confusion lorsqu'il décide, en 1726, de résumer les six volumes de l'édition primitive en un seul, après avoir déclaré que ce Camus, revu par lui, serait meilleur que l'original.

Il remplace les avertissements des imprimeurs anciens par son propre avertissement et ne parle plus des fleurs et des fruits. Mais on regrettait le texte original.

Mgr Depery, Evêque de Gap, alors Vicaire général de Belley, en tête de son édition en trois volumes : « L'esprit du Bienheureux François de Sales de Camus » (Paris, Gaume, 1840), reprend un autre avertissement de l'imprimeur de 1641 :

« C'est icy un ouvrage à la mosaïque, un bouquet de diverses fleurs, une salade de diverses herbes, un festin de plusieurs mets, un verger de divers fruicts, où chacun pourra prendre selon son goust. »

Mais l'édition de Depéry n'ayant pas satisfait un écrivain savoyard qui a beaucoup travaillé sur Saint François de Sales, au début du XIXe siècle, l'Abbé de Baudry, ce dernier publia, en 1846, le « Véritable esprit du Saint François de Sales » (4 vol., Lyon, Perisse, 1846).

Quoi qu'il en soit de tous ces avertissements et remaniements, le fait est que le texte de Camus, des éditions précitées, ne parle pas de l'Académie Florimontane.

Florimontans modernes

Après la restauration des Etats sardes, en 1815, un vif mouvement de renaissance scientifique et littéraire se manifesta en Savoie, par la fondation de sociétés savantes.

Il s'en forma dix, en moins de cent ans, dans les deux départements actuels de Savoie et Haute-Savoie.

La première fut l'Académie de Savoie, fondée à Chambéry, en 1819, par le Comte de Mouxy de Loche, Xavier de Vignet, Georges Marie Raymond et le Chanoine Billiet, le futur Cardinal.

Le 3 avril 1825, l'Académie décida de choisir un emblème pour le « sceau à imprimer sur les diplômes de ses membres. »

Le Chanoine Pierre Joseph Rey, originaire de Mégevette, au diocèse d'Annecy, Vicaire général à Chambéry, avant de devenir Evêque de Pignerol en 1824 et Evêque d'Annecy en 1832, avait donné l'idée. Professant une grande vénération pour Saint François de Sales et ayant recueilli, à Annecy, la tradition de l'Académie Florimontane, il proposa l'image salésienne de l'oranger, « portant des fleurs et des fruits, surmonté de la devise : **fllores et fructus** ».

Le « perennes » n'y figure pas ; c'est donc que l'on possédait, par la tradition et par les textes, la version : fleurs et fruits.

Jean Baptiste Raymond, qui était bon dessinateur, se chargea de l'exécution, nous dit le procès-verbal de séance : « un cranger portant des fleurs et des fruits, surmonté de la devise « flores et fructus » avec une courte inscription au bas, qui indique l'origine de ce symbole. »

Cette inscription est : « Ex signo Academiæ Florimontanæ 1607 », avec le nom du dessinateur en très petits caractères : Auctore Raymond, ingénieur géographe.

Lorsque l'Académie de Savoie célébra, en 1921, le centenaire de sa fondation et celui de la mort de Joseph de Maistre elle fit figurer l'image gracieuse de son sceau sur la brochure du centenaire.

L'Académie Florimontane moderne fut fondée à Annecy, en 1851. Elle prit comme devise la parole de Cicéron : « Omnes omnium caritates patria una complexa est ».

La collection de sa publication périodique, « La Revue Savoisienne », est un recueil précieux de tout ce qui concerne l'histoire de Savoie. Fondée en 1879, l'Académie Salésienne se consacra principalement aux souvenirs salésiens.

L'oranger florinmontan a donc refleuri et fructifié à nouveau, par-dessus deux siècles, avec une jeunesse accrue, justifiant sinon la perennité, selon Mgr Charles Auguste de Sales, du moins le propos salésien de ne point négliger les fleurs en cultivant les fruits.

Chanoine Bernard SECRET.

L'Historien Louis MADELIN
et son ascendance savoisienne.

L'œuvre considérable de Louis Madelin, depuis longtemps, l'a rendu digne d'entrer dans le patrimoine des esprits.

Les phrases de l'historien, réduites à leurs éléments essentiels, courtes et rapides, sont autant d'étincelles de vérités qui se succèdent sans fatiguer, révélant la santé de l'intelligence.

Il ne cherchait qu'à transmettre des vérités.

Dans la « Revue Française », que dirigeait Antoine Rédier, le 31 décembre 1911 analysant le volume consacré à la « Révolution », Firmin Roz soulignait que Louis Madelin, auteur des ouvrages se rapportant à « Fouché » et à « la Rome de Napoléon », est un de nos plus jeunes historiens, parmi ceux qui ont atteint déjà la grande renommée. Son nouveau volume, comme réduction et mise au point d'une masse formidable d'études et de documentation, est un pur chef-d'œuvre ».

« Oui, il faut être un historien pour l'écrire, avec quelque chose du romancier, du philosophe et du poète. Il faut surtout garder le regard clair, l'esprit libre, la main ferme.

« L'Histoire n'est ni une satire, ni une vaticination, ni une apocalypse, Louis Madelin a voulu être impartial. C'est qu'il obéit à une passion, la seule qui soit compatible avec le rôle de l'historien : la passion de la vérité. »

*
* *

L'historien de Fouché avait déjà montré toute sa maîtrise de l'histoire révolutionnaire ; elle ne fit que s'affirmer et l'Académie Française lui décernait le plus important de ses prix historiques.

Le sentiment de la vie est donné par lui, moins par l'accumulation des détails, à la manière de Thiers, que par les touches vigoureuses qui accusent tel fait de premier ordre, mettant en relief chez un personnage tel trait de caractère, qui campent un homme ou une situation. Il excelle dans ces raccourcis historiques, où une citation bien enchâssée, soulignée d'un commentaire rapide, donne tout à coup à un homme ou à un fait une saillie qui ne permet plus de l'oublier.

G. Lacour-Gayet, de l'Institut, rend hommage à l'historien, « chaque chapitre est accompagné d'une indication des « sources » où l'auteur a puisé. Là, comme dans le texte même, on peut constater l'esprit de haute impartialité qui l'a inspiré. »

L'Académicien Denys Cochin, en août 1912, présidant l'une de ses conférences, Chateaubriand disait : « Vous connaissez Louis Madelin, son talent d'écrivain, sa compétence comme historien de la Révolution sont appréciés partout. »

Que de pages captivantes relatives aux événements qui ont précédé et fait prévoir la Révolution. On aime à se rendre compte de la série de ces événements et cette recherche convient à notre caractère. Les Français adorent la logique. Comme il sait parler de Mirabeau, transfuge de la noblesse, de Siéyès, transfuge du clergé, de Talleyrand, d'Henri Grégoire, curé d'Emberménil, et de Vého, où combattirent les Savoyards du 230e, de Robespierre et de l'avocat dauphinois Barnave : « Les hommes ne sont jamais nouveaux, ni libres. Ils apportent, en naissant, un héritage de pensées et de sentiments, de haines et d'amours, de rancunes et de préjugés, de vertus et de vices. Par les fibres de leur cœur et les cellules de leur cerveau, les plus indépendants sont, plus qu'il ne le croient, les esclaves, non d'un maître, mais de dix, de cent maîtres : les ancêtres.

Deux fidèles amis

Renry Bordeaux, né à Thonon le 25 janvier 1870, et Louis Madelin, né à Neufchâteau, le 8 mai 1871, d'une vieille famille lorraine, Savoyard, et Vosgien, restèrent de bons et sincères amis.

Le 27 avril 1912, la « Revue Hebdomadaire » reproduisait un élogieux article de Madelin, inséré dans la « République Française », où était mise en lumière l'œuvre du romancier, du critique et du conférencier, dont nous nous faisons un réel plaisir de détacher quelques extraits à l'occasion du 87e anniversaire de notre compatriote savoyard :

« Henry Bordeaux, rappelait-il, a déjà, depuis longtemps, passé de la notoriété à la célébrité ; vous n'entendez parler que de lui... Après la forte saveur des « Roquevillard » et la haute portée philosophique de la « Croisée des Chemins », la « Neige sur les pas » n'en atteint pas moins à la maîtrise par l'aisance avec laquelle, de la première ligne à la dernière, le romancier manie et retourne en quelque sorte un cas difficile. »

« Il a inauguré, à la « Revue Hebdomadaire », une critique théâtrale qui fait la joie des gens de bon sens, de bon goût et de cœur sain. Au « Foyer », on a sous toutes ses faces étudié l'âme française. Il y a, lui, cherché, dans notre littérature classique, la justification des nobles sentiments et des solides vertus, et l'on sortait l'âme fortifiée et assainie. »

« ...Je vis, durant l'été, entouré de petits cultivateurs qui sont aussi des bûcherons, car dans nos Vosges, tout le monde sait manier la cognée. Leurs champs sont sans cesse inondés par la Meurthe. C'est rapport au déboisement. On a abattu trop d'arbres, les pentes sont dénudées... »

« ...On reboise la France, des Alpes aux Vosges, mais le travail est énorme... Bordeaux, grand forestier de Savoie, reboise... Il est en effet une inondation plus redoutable que celle des eaux limoneuses. C'est celle qui ravage ce pays, emportant les traditions saines, les institutions fami-

liales, les vertus domestiques, les débris du patrimoine moral. On déboise...

« ...Bordeaux est un de ceux qui refont les fondations de ce pays. « Le Pays Natal » est l'une de ses premières œuvres... Le Play eût caressé du regard l'auteur des « Roquevillard » et de la « Croisée des Chemins », il eût admiré comment est mise en relief une doctrine qui tend à l'apaisement de l'âme au contact du sol.

« Ce sera grand honneur pour un écrivain né en 1870, que d'avoir été un des vaillants chefs de la magnifique Croisade qui entraîne tant de jeunes esprits vers l'agrandissement et l'assainissement de l'âme collective de la France...

« ...Bordeaux est au premier rang de l'équipe. Il lui communique sa foi. Qu'il sache que le pays reconnaît ses services et salue en lui un de ses restaurateurs. »

Savoyard et Lorrain

sous la coupole

Elu à l'Académie, au fauteuil de Robert de Flers, Henry Bordeaux eut la joie de l'accueillir sous la Coupole le 21 mai 1929 disant à Madelin : « Vous appartenez à l'une de ces familles qui font la force d'un pays. Vous êtes de l'une de ces grandes souches paysannes et bourgeoises, venues de la terre à la ville, qui nous ont donné le nombre et la qualité. Leurs livres de raison nous expliquent pourquoi la vieille France a tant de puissance de durée, conférant à un historien une autorité particulière quand il rencontre les siens, parents ou alliés, jalonnant de leurs tombes nos frontières : trois neveux, trois beaux jeunes gens de vingt ans, tués sur la Somme, à Montdidier, au Chemin des Dames ; ce jeune commandant Léon Madelin, votre frère, tombé devant Notre-Dame de Lorette, comme il venait d'enlever les premiers ouvrages à la tête de ses Chasseurs ; ce petit lieutenant Emile Madelin, votre espérance, votre fils tombé du ciel de Syrie, au bord de l'Euphrate, et ce général Clavery, votre beau-frère, assassiné au Sud oranais.

« Voilà pourquoi vos livres, sortis des Archives, ont un frémissement si humain. Vos morts y ont collaboré... Il est, dans votre œuvre, si chargée, une page que j'ai relue bien des fois. C'est le songe d'une nuit d'été, d'août 1914. Vous commandiez un petit poste dont vous avez écrit prophétiquement dans vos « Croquis Lorrains » que là se livrerait une immense bataille où se déciderait le sort du pays, et vous appeliez à vous, pour vous tenir compagnie, vos souvenirs d'historien. A quatre lieues en avant de Verdun, écriviez-vous, à dix en arrière de Metz, je me sentais sur une terre sacrée — celle où depuis huit siècles se débat le sort de la nation, de ma race, de ma culture. Et la nuit se peuplait d'ombres, de fantômes qui réveillaient l'énergie, non seulement l'énergie qui permet de défendre son bien, mais celle qui permet de le reprendre. »

* * *

Louis Madelin, préfaçant en 1938 l'ouvrage « Contes et Nouvelles de Savoie » de son ami chablaisien, écrivait que : « l'œuvre de Bordeaux — féconde jusqu'à l'opulence, est la plus étonnante manifestation de santé intellectuelle que l'histoire littéraire aura peut-être à signaler. Aucune de ces pages ne le montre se complaisant à semer le trouble dans les âmes ; il clarifie tout au contraire et assainit toujours ce souffle pur et vif...

« C'est le vent fortifiant et enivrant, tout à la fois âpre et gai des glaciers. Quiconque ne l'a pas respiré est incapable de l'imaginer ; pour moi qui ai, dans ma jeunesse, beaucoup fréquenté les Alpes, je ne l'évoque jamais sans délectation. Je me rappelle certaines heures où, étant parvenu au sommet d'un des grands glaciers alpestres, baigné de ces blancheurs aux coupures bleuâtres qu'un léger soleil égayait, aspirant à pleins poumons l'air vif et capiteux qui semblait souffler du glacier, je ne me sentais pas seulement plus sain de corps, mais plus léger d'esprit : il y a une ivresse du glacier, mais salubre et presque sainte.

« Si je n'avais connu ces joies de la montagne, je ne pénétrerais pas le secret d'Henry Bordeaux, qui ne tient pas de son origine savoyarde et de ses habitudes d'alpiniste tout l'esprit de son œuvre. Les montagnes natales y

jouent un tel rôle, que je ne suis pas sûr que celui-ci ne soit prépondérant. La Montagne n'est point un simple décor, mais le principal, le plus impressionnant des acteurs...

« Cette terre de Savoie aux fortes vertus parle sans complication à l'âme plus encore qu'au cerveau : Henry Bordeaux l'entend et toute l'œuvre du romancier va jaillir des conseils du *Pays natal*.

* * *

Au crépuscule de sa vie, Louis Madelin prononçait son dernier discours à l'Hôtel de Ville, en janvier 1956, lorsque le Président du Conseil municipal lui décernait le grand prix littéraire de la Ville de Paris pour l'ensemble de son œuvre historique. Il paraissait pour la dernière fois à l'Académie, le 3 mai, pour l'élection de son ami Wladimir d'Ormesson. Le 16 juin, il recevait la cravate de Commandeur de la Légion d'honneur.

*
* *

Dans la « Revue des Deux Mondes » du 15 septembre 1956, de son côté, Henry Bordeaux a rendu un émouvant hommage à la mémoire de son « Ami Louis Madelin », d'où je détache ce passage, qui doit retenir notre attention : « Les lointains ancêtres de Louis Madelin sont nés en Savoie, en face du Mont-Blanc. Pourquoi leurs descendants n'y sont-ils pas demeurés ? Mon pays natal aurait tiré de l'orgueil de son œuvre historique. Mais ses aïeux ont émigré en Lorraine : au XVIIIe siècle, un Madelin est maire de Toul. Ses descendants sont tour à tour commerçants et magistrats. Le père de l'historien considérait l'exercice de la justice comme un sacerdoce. »

Notre curiosité mise en éveil, nous avons eu la grande satisfaction, grâce à l'amabilité de M. le Général Henri Zeller (1), Gouverneur militaire de Paris, neveu du re-

---

(1) Général de Corps d'Armée Henri Zeller, Grand Officier de la Légion d'Honneur, né le 18 mars 1896, à Besançon (Doubs). Après les cours de Fontainebleau et la guerre de 1914-18, admis à l'Ecole de Guerre, chef d'escadron au 20e régiment d'artillerie, guerre de 1939, Etat-Major de l'Armée en 1940, Commandant des F.F.I. des Alpes, accomplit de nombreuses missions secrètes en Afrique du Nord, en Corse et en Italie, Inspecteur Général en 1947, Gouverneur militaire de Metz en 1949 et Gouverneur militaire de Paris dès avril 1953.

gretté Académicien, d'obtenir lsc précieux renseignements ci-après, du plus vif intérêt :

Georges Madelin
né vers 1670, à Flumet, sur l'Arondine (Savoie)

Jean, né en 1705, à Flumet

Balthazard, né en 1730, à Flumet (2)

Jean Baptiste, né en 1761, à Toul (M.-et-M.). maire de Toul

Jules, né en 1800, à Toul

Amédée (grand-père du général H. Zeller), né à Toul

Jules décédé	René Général groupe fortifié Savoie 1920-21 décédé	Louis Académicien mort à Paris 19-8-1956	Geneviève épouse du Général Léon Zeller	Léon Command. de Chass. tué en 1915	Elisabeth épouse d'André Lesort anc. Direct. Archives de la Seine	Lucie veuve du Colonel Quilliard

Plus cinq autres enfants morts jeunes.

Les sept enfants signalés ci-dessus ont tous fait souche... et combien nombreuse ! puisque les descendants vivants de mon grand-père Amédée Madelin, souligne le général Henri Zeller, doivent être maintenant environ 300...

Nous exprimons notre vive gratitude à M. le Gouverneur de Paris pour cette précieuse documentation qui ne manquera pas d'intéresser les Florimontans.

Le charmant collègue, représentant des Vosges, avait bien voulu noter sur mon album :

« Nous nous sommes succédés sur les bancs du Palais Bourbon et nous avons pu, n'est-ce pas, constater l'un et

---

(2) Académie Salésienne. T. 61 de 1943, p. 329, Monographie de Manigod (Haute-Savoie) mentionne d'un père originaire de Flumet, était né à Manigod. en 1730, Balthazard Magdelain, qui se fixa à Toul vers 1760, et fut le trisaïeul de l'historien Louis Madelin, de l'Academie Française, né à Neufchâteau, en 1871.

l'autre, que le combat pour le salut de notre France ne s'était terminé ni à Rethondes ni à Versailles.

« Louis MADELIN. »

On a pu dire justement, que malgré l'âge venu et les déceptions, l'historien qui ne cessa d'avoir foi dans les destinées immortelles de la France, ne fut jamais ni abattu, ni désespéré.

Louis Madelin est décédé à l'âge de 85 ans, le 19 août 1956. On aura légitimement pu lui adresser l'hommage que Camille Jullian avait rendu à Fustel de Coulange, inoubliable historien de « la Cité Antique ». Il a écrit comme il a vécu, simplement, purement, droitement, dans cette lumière de l'esprit qui était le reflet de son âme ».

Son contemporain, compatriote et ami, le Président Louis Marin, de l'Académie des Sciences morales et politiques, ancien ministre, a bien voulu évoquer certains souvenirs inédits :

« Les journaux qui ont parlé de Madelin n'ont pas saisi l'importance capitale qu'a eu, pour toute sa vie, le séjour de trois années qu'il a passées à Nancy, à Saint-Sigisbert, ou plutôt à la Maison des Etudiants que cette Institution est redevenue, à cette époque, pour quelque temps.

« Ce séjour a été décisif pour l'avenir de Madelin, pour son choix de l'Epopée Napoléonienne comme grande œuvre, pour ses idées politiques, quand il a été élu dans les Vosges.

« Je vais vous citer une anecdote précise, qui vous le prouvera : nous avons perdu, à la rentrée d'octobre, quand Madelin vint parmi nous, un jeune camarade. Nous avons suivi ses obsèques et accompagné sa famille au cimetière de Préville, avec beaucoup d'émotion. Ce qui ne nous a pas empêchés, après la cérémonie, de parcourir les allées du cimetière et de remarquer la banalité de beaucoup d'épitaphes. Si bien que, dans les jours suivants, nous avons fait chacun la nôtre. A dix-sept ans, celle que se proposait de mériter notre ami était : « Louis Madelin, de l'Académie Française ».

Paul TAPPONNIER.

Un pensionnat de jeunes demoiselles à Anneci en 1834.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est à la mémoire de mon très érudit et regretté ami Joseph Serand, que sera dédiée la simple mais émouvante nouvelle, vécue à Talloires, sur les rives de notre joli lac, que je vais vous narrer. C'est lui, en effet, qui m'a suggéré l'idée de la rappeler. Il m'a grandement facilité ma tâche, en me communiquant, — au cours de divers entretiens, quelques semaines avant sa mort, — tous détails et précisions utiles. Et, en évoquant son souvenir à l'heure présente, je m'acquitte d'une dette de vive reconnaissance et de profonde amitié.

Si, quittant la rue Sainte-Claire — dont les arcades sont chères aux touristes et visiteurs du vieil Annecy — immédiatement avant d'arriver à la Porte de l'Horloge, — vous vous engagez, à gauche, sous l'arche de la Côte Saint-Maurice, montant en direction du Château des Ducs de Nemours, vous vous trouvez aussitôt en face d'une bifurcation. A votre droite, le chemin des Remparts, se dirigeant également vers la place du Château et, à votre gauche, la côte Saint-Maurice. Occupant l'angle très ouvert formé par la dite bifurcation, s'élève un immeuble comprenant un rez-de-chaussée et trois étages. Vous accédez à la porte d'entre (n° 8 de la Côte) par un large escalier en pierre, de cinq marches, aboutissant à un perron flanqué de deux solides contreforts postés à droite et à gauche de la construction. Beaucoup d'Annéciens savent-ils que dans cette vieille bâtisse, florissait, il y a quelques cent vingt ans, un joyeux et animé pensionnat pour jeunes demoiselles ?

Cette institution était dirigée, dès 1834, par Mlle Marie Amélie Bichon de la Suchette, qui avait alors 27 ans. Elle était fille de feu Martin Gilbert de la Suchette et de Marie Madeleine de Montferrand. Celle-ci aidait sa fille dans la direction de l'établissement qui prospéra rapidement. Il comptait de nombreuses élèves et était connu sous le nom de Pensionnat des Dames de Montferrand-Bichon. Dans une notice remise aux familles, il était précisé que c'était sous les auspices de la religion, base solide d'une bonne éducation, que les Dames de Montferrand-Bichon avaient placé leur établissement. Elles regardaient comme le premier de leurs devoirs, d'en faire la partie principale de l'instruction donnée à leurs élèves, en même temps qu'elles tâchaient de graver, dans leur esprit et dans leur cœur, les principes d'une piété solide et éclairée.

L'institution avait obtenu l'agrément de Mgr l'Evêque et était placée sous la protection et la surveillance de MM. les Curés de la ville. Outre la religion, les différents objets de l'enseignement étaient la lecture, l'écriture, l'arithmétique appliquée au commerce, selon les règles de l'ancien et du nouveau calcul, la langue française, à laquelle était apporté un soin tout particulier, afin que les élèves puissent l'écrire correctement et aussi pour qu'elles puissent acquérir une bonne prononciation en s'habituant à s'exprimer facilement et avec pureté. La langue italienne était parlée régulièrement deux fois par semaine dans le pensionnat. On y enseignait encore la rhétorique française, l'histoire, la littérature ancienne et moderne et toutes les leçons nécessaires pour former le goût et le style des élèves. La géographie, les éléments de l'astronomie, la mythologie, la versification, les notions de logique, de physique et de botanique n'étaient pas oubliées. On pratiquait également toutes sortes d'ouvrages manuels, broderies, fleurs, ornements, etc. Si les parents désiraient que l'on donnât à leurs filles une instruction plus approfondie et plus étendue, ou qu'on leur apprit l'anglais et l'allemand, les Dames directrices s'en chargeaient volontiers. Bien entendu, les arts d'agrément, la musique, le dessin et la danse avaient leurs places et étaient enseignés par de très bon maîtres. Mais on ne donnait ces maîtres qu'à la demande des parents.

Le pensionnat de Monferrand apprenait aussi la cuisine et tout ce qui concerne l'économie domestique, que ces Dames considéraient comme une partie essentielle à l'éducation des demoiselles, en même temps qu'elles tâchaient de les former à l'usage du monde et leur donner le ton de la bonne société.

En un mot, ouvrir le cœur des jeunes personnes, orner leur esprit, fortifier leur santé, former ainsi de bonnes mères de famille, vie d'intérieur, sage hygiène, usage du monde, instruction complète : tel était le but de l'institution et ce que les parents qui lui confiaient leurs jeunes filles étaient assurés d'y trouver.

La notice précisait encore que dans l'intérêt des parents, comme dans celui de la religion et des bonnes mœurs, Mmes de Montferrand s'appliquaient à faire un choix des demoiselles qu'elles admettaient dans leur pensionnat. La surveillance était continuelle ; jamais les élèves n'étaient perdues de vue. Le local, bien conditionné et sain, était très aéré ; en outre, il y avait promenade deux fois par semaine.

Une remarque est néanmoins à faire. Dans le programme, nulle question d'exercices physiques et de gymnastique. Faut-il en déduire que le sport, à cette époque, était nul ou peu considéré, ou encore que l'espace manquait à l'intérieur de l'établissement et ne se prêtait pas ainsi aux jeux ?

Le prix de la pension était de 400 francs par an, payables par trimestre et d'avance. Si l'on mettait deux sœurs, il y avait une diminution. Aucun faux frais. Tout était compris dans le prix de pension. Toutefois, on payait, en entrant, 10 francs pour le lit que l'élève devait occuper pendant le temps de son éducation. Les parents étaient tenus de fournir le linge et tout ce qui concerne la literie, excepté le bois de lit.

Il existait aussi un Externat qui recevait des jeunes filles à demi-pension. L'externat était de 12 francs par mois et la demi-pension de 20 francs.

Ouvert vers 1832 ou 1834, le pensionnat de Montferrand-Bichon fonctionna durant 25 ans. Quoique n'ayant pas trouvé de date bien précise, j'estime qu'il cessa son

activité en fin d'année scolaire 1857-58, soit deux ans avant l'annexion de la Savoie à la France. Car Mlle Marie Amélie Bichon de la Suchette décéda, à la suite d'une longue maladie, le 21 août 1859, à Annecy, à l'âge de 52 ans. Sa mère, Mme de Montferrand, mourut quelques années plus tard, âgée de plus de 80 ans, à Talloires, où elle s'était retirée après la mort de sa fille, dans une maison, non loin de l'ancienne Abbaye.

Aux Archives départementales, fouillant dans la collection de l' « Industriel Savoisien » de l'époque, j'ai trouvé, dans le numéro du 27 août 1859 de cet ancien journal local, l'article nécrologique suivant, article qui montre combien était appréciée et regrettée Mlle de Montferrand.

« Le 21 août 1859 est décédée, à la suite d'une longue maladie, Mlle Amélie de Montferrand. Née sous le beau ciel du Midi de la France, à Montpellier, d'une famille distinguée et opulente, douée d'une brillante éducation et riche des dons du cœur et des trésors de l'intelligence, elle semblait destinée à parcourir, ici-bas, l'échelle des félicités de ce monde. Mais des revers précoces ne tardèrent pas à dissiper les brillantes illusions dont son ardente imagination et un bonheur éphémère ont dus, sans doute, bercer sa première jeunesse, pour la jeter sur la voie de douloureuses réalités. L'adversité fortifia, au contraire, le courage de Mlle de Montferrand. Elle pouvait ressaisir personnellement les avantages qu'elle avait perdus. Mais pour conserver et adoucir l'existence de sa mère, qui vivait avec elle et qu'elle chérissait, comme elle en était chérie, elle vint s'ensevelir sous le double linceul de l'exil et de l'obscurité et s'y imposa la tâche la plus sublime, mais aussi la plus pénible qu'il soit donné à une femme d'entreprendre : celle de se consacrer à l'éducation de la jeunesse. Cette tâche difficile et ingrate, elle l'a accomplie avec la conscience d'une chrétienne, avec l'intelligence d'une âme d'élite et avec le cœur d'une mère. Elle en a accepté toutes les sollicitudes et toutes les épines, pour en donner aux autres toutes les joies et toutes les consolations. Elle est morte à la peine, victimes des devoirs difficiles que lui avaient inspiré son amour filial. Sa vie est résumée dans ces deux mots : souffrance et dévouement. »

Je vous ai laissé entrevoir, au début de cette causerie, une émouvante histoire. Le moment est venu de préciser que Mlle Amélie de la Suchette ne se contentait pas de diriger le pensionnat de Montferrand, ce qui était déjà un labeur fort absorbant. Mais ayant reçu un joli don de style et de narration, elle trouvait encore le temps d'écrire — sous le nom de Mlle Marie-Amélie de Montferrand — des contes, pièces et nouvelles, qu'elle dédiait aux jeunes demoiselles du pensionnat. C'est ainsi, qu'en 1856, elle écrivit « Les peines et les plaisirs de l'étude », dialogue en vers, entre deux amies et récité lors d'une distribution de prix. Mais il faut notamment retenir son roman « Emma et Marie », qu'elle qualifia de « nouvelle savoisienne dédiée aux jeunes personnes » et fut donné comme prix, en 1846, aux élèves du pensionnat. En racontant succinctement le sujet, je citerai textuellement quelques passages du livre se rapportant notamment à une description de notre ville, de son lac ou des sites environnants, montrant ainsi combien l'auteur notait les détails.

Nous sommes en 1827. Emma et Marie, deux belles jeunes filles de 18 ans, vivent à « Talloires, commune la plus agréablement située entre tous les jolis villages qui bordent si gracieusement e lac de la gentille petite ville d'Annecy. » Ce sont de belles et sincères amies. Le père d'Emma, M. Derville, veuf, ancien banquier à Paris, presque ruiné, par suite de mauvaises affaires, est venu se réfugier en Savoie. Ayant passé la cinquantaine, il souffre physiquement de douleurs rhumatismales, mais aussi moralement, inquiet sur le sort de sa fille. « Bon père, lui disait Emma, vous souffrez ; que je voudrais pouvoir vous guérir. Et elle l'embrassait ; puis elle promenait ses regards, avides de jouissances, sur les eaux limpides du lac, sur les gracieuses découpures du feuillage, sur la crête aride des montagnes, et elle revenait vers son père, l'embrassait encore, et lui disait avec une délicieuse expression d'amour filial : « Papa, je vous aime tant ! ».

Installés dans une petite maison ,ils vivaient modestement de petites rentes. Emma fit la connaissance de Marie, fille de braves cultivateurs voisins : le ménage Bérard, uni depuis 23 ans, sans qu'aucun orage fût venu troubler le tranquille bonheur. Les deux amies devinrent bientôt insé-

parables. Marie, connue de tout le village, en était la providence : aidant les uns, secourant les autres, soignant les malades. Fréquemment, Emma se joignait à elle, et leurs visites terminées, se dirigeaient vers Saint-Germain, pour dire une prière dans « la petite chapelle, assise sur un abîme entre le ciel et la terre, pure et radieuse, comme l'espérance du chrétien. On était arrivé à l'époque des vendanges. Talloires avait changé d'aspect et devenait une petite ville. Le beau monde des environs s'y rendait. Les vignerons étaient heureux, la récolte s'annonçait belle. Car c'est à Talloires que se fait le meilleur vin de toute la contrée. »

Marie a un frère, Louis, âgé de 20 ans, sérieux, posé, ayant fait des études. Il accompagnait fréquemment les deux amies au cours de leurs promenades. « Elles apprenaient, sous sa direction, la botanique et l'histoire naturelle et elles se préparaient à faire un cours d'astronomie. Ne sommes-nous pas tous, jusqu'au dernier moment moment de notre existence, obligés d'étudier ? La vie n'est-elle pas une école ouverte à tous ? L'italien non plus n'était pas oublié, car Louis le parlait fort bien. Ainsi, les deux jeunes filles acquéraient, en s'amusant, une instruction aussi solide que variée ; ainsi, elles se préparaient à devenir des femmes aimables, des mères capables de diriger l'éducation de leurs enfants. »

Le temps s'écoulait. Pâques était revenue.

« Cette grande fête des chrétiens avait ouvert les portes du printemps. A Talloires, toutes les cloches étaient en branle. Chacun avait pris ses habits de fête, et l'on se rendait en foule à l'église illuminée de tous ses cierges, parée de ses plus beaux ornements. La fête de Pâques était le signal de toutes les parties qui devaient se succéder dans le courant de la belle saison : des promenades sur l'eau, des courses dans les montagnes. On se rendait souvent à Menthon, joli village situé sur la route qui conduit à Annecy. On visitait son antique château, assis sur un rocher, où, vers la fin du dixième siècle, naquit Saint Bernard, baron de Menthon, qui, renonçant aux biens de sa famille, à sa jeune et belle fiancée, qu'il devait le lendemain conduire à l'autel, s'enfuit pendant la nuit et alla

cacher son nom et sa naissance dans la ville d'Aoste, où il reçut les ordres sacrés.

« On montait à l'ermitage de Saint-Germain. De ces hauteurs, le lac semblait être perpendiculairement au-dessous de soi, dans un abîme, où l'œil osait à peine se plonger. Annecy se montrait dans le lointain, avec sa longue avenue de peupliers (les platanes les remplacèrent par la suite). Tout autour du lac, une splendide végétation s'y déployait comme une guirlande de fleurs. Parfois, on allait jusqu'à Annecy, cette seconde capitale de la Savoie, si gracieusement située au milieu de son ravissant paysage, au bord de son joli lac ; cette ville sur laquelle semble toujours planer l'esprit de Saint François de Sales, tant on trouve de franchise et de bonté dans les mœurs de ses habitants, tant il y a de consolation, au milieu d'eux, pour le malheureux que le vent de la tempête a poussé sur leur rivage hospitalier. Le Savoisien, après Dieu, aime la Savoie ; mais il a une sorte de prédilection pour les lieux qui l'ont vu naître : rien n'est plus beau à ses yeux. Il est aussi ménager de plaisirs ; il en garde pour toute sa vie, et la précipitation n'est pas un défaut du Savoyard. »

Les années s'écoulaient paisibles. A se rencontrer fréquemment, Louis n'était pas resté insensible aux charmes de l'amie de sa sœur. Celle-ci, de même que ses parents, verraient volontiers la réalisation d'une union. Mais à la date où la demande va être adressée au père d'Emma, la destinée veut qu'arrive de Paris une ancienne connaissance, en la personne d'un monsieur d'une trentaine d'années, portant beau et du nom de Saint-Ange. Persuadé que M. Derville et sa fille sont nantis, lui de scolides rentes, et elle, d'une dot fort appréciable, M. de Saint-Ange demande la main d'Emma. Quelque peu ébloui par la particule et l'allure du jeune homme, M. Derville approuve ce mariage, auquel se rallie Emma, ne voulant pas déplaire à son père. La cérémonie ayant eu lieu, les nouveaux époux quittent définitivement Talloires, pour habiter la capitale. Marie est désolée de cet événement et de ce départ qui la séparent de son amie. De son côté, Emma abandonne à regret Marie, et pleurant à chaudes larmes, lui promet de revenir en Savoie, car, dit-elle, jamais elle ne pourra oublier les heureuses années vécues à Talloires. Et, brus-

quement, c'est la catastrophe. Le choléra, en 1832, sévit fortement en France et notamment à Paris. Une lettre de M. Derville précise que sa fille en est atteinte. Elle se trouve à l'agonie, les médecins l'ayant abandonnée, et seul un miracle peut la sauver.

Alors, comme obéissant à une soudaine inspiration, Marie, sans rien dire, sort de la maison et se « dirige vers la chapelle de Saint-Germain, qui se détache au milieu des nuages, comme une étoile de salut qui se levait sur son amie ». Se prosternant au pied de l'autel, Marie prie Dieu de sauver Emma et en échange d'une si grande grâce, elle offre sa vie et demande de mourir à sa place. Des jours et des semaines s'écoulèrent. De l'épidémie de choléra, qui avait fait des milliers de victimes à Paris et en province, il n'en était plus question.

Et, un beau jour, la famille Bérard apprend que Emma et son mari — qui lui aussi avait été touché par l'épidémie —, ont été sauvés et s'apprêtent, afin de se rétablir entièrement, à revenir à Talloires. Mais Marie, depuis quelques semaines, était au lit. Ayant pris froid, « une toux sèche déchirait sa poitrine. Sa figure s'étiolait ; ses membres, amaigris, s'allongeaient sous ses vêtements devenus trop amples ; son regard, si doux, si limpide, s'éteignait insensiblement. Elle eut la conscience de son mal et se rappela sa prière ; son sacrifice lui apparut dans toute son étendue ; les paroles qu'elle avait prononcées retentirent dans son âme : « Mon Dieu, que je meure, mais « sauvez Emma. » Et elle sentit qu'elle avait été exaucée et qu'elle allait mourir. Ses yeux étaient tournés vers le ciel et sa figure rayonnait d'une expression céleste. Soudain, un roulement de voiture se fait entendre ; des pas, des voix confuses. La porte de la chambre s'ouvre et Emma paraît. Elle s'avance en pleurs, vers le lit de la mourante. « Marie, ne me reconnais-tu pas ? C'est toi qui m'as sau- « vée. Tu as prié pour moi. Je t'ai vu au milieu de mon « délire. Ne meurs pas. Mon Dieu, rendez-moi mon avie. » Marie a fait un mouvement. Elle tourne les yeux vers Emma, la reconnait, essaye de lui tendre les bras et rend le dernier soupir. »

Telle est, mais mal condensée, et je m'en excuse, l'histoire d'Emma et Marie. Il faut lire le livre de Mlle de Montferrand, car ce sont les descriptions du pays savoyard, ses tableaux, ses sites, de même que les dialogues entre les deux amies, qui en font le charme en soulignent la sincérité, et que l'auteur a écrit pour la jeunesse féminine savoisienne.

Nos jeunes filles modernes seront-elles touchées par tant de candeur et de vertu ? Leur préférence n'est-elle pas dirigée vers le déroulement de films soulignant les charmes et les envolées de Sophia Loren ou de notre B. B. nationale, Brigitte Bardot ? Notez bien que ce point de vue se défend. C'est donc là, non pas une critique de ma part, mais une simple supposition, qui serait, si besoin est, justifiée par l'adage « Autres temps, autres mœurs », car il faut bien vivre, n'est-ce pas, avec son époque.

Théobald Falletti.

Voyage d'un artiste en Savoie et au pays d'Aoste

Les vieilles bibliothèques recèlent, pêle-mêle, sur leurs rayons poussiéreux, les trésors inestimables que chacun relit avec admiration et, aussi, parfois, les ouvrages d'auteurs totalement oubliés et dignes d'être parcourus, ne fût-ce que dans un sentiment de totale humilité. Que sera-t-il dans cent ans et moins, de nos auteurs favoris, de ceux qu'un jugement incomplet couronne déjà du titre d'immortels ?

Il y a un sentiment pieux qui nous guide à ouvrir ce livre que les vivants méconnaissent, à y respirer ce souffle d'autrefois qui survit aux ossements dispersés sous nos pieds, à évoquer les sensations qui furent celles de nos ancêtres. Barrès, avec cette émotion profonde qui était sienne, écrivait (1) : « C'est peu de dire que les morts pensent et parlent pour nous, toute la suite des descendants ne forme qu'un même être... C'est comme une maison où l'on introduit d'autres dispositions : non seulement elle repose sur les mêmes assises, mais encore elle est faite des mêmes moellons et c'est toujours la même maison ; celui qui se laisse pénétrer de ces certitudes, abandonne la prétention de sentir mieux, de vouloir mieux que ses père et mère : il se dit : Je suis eux-mêmes. »

Frédéric Bourgeois de Mercey, disent les bonnes biographies, était peintre de paysage. Né en 1808, mort en 1860, il a fait de nombreux voyages en Ecosse, au Tyrol, en Italie et publié des ouvrages suffisamment goûtés de

(1) « Le Deux Novembre en Lorraine ».

ses contemporains, pour être élu de l'Académie des Beaux-Arts en 1859. Son style est plaisant et alerte et il a sa personnalité, que vient entacher sa haine pour les Jésuites. qui semble le thème commun des voyageurs de l'époque. Cette remarque n'enlève rien à l'intérêt de la relation qu'il donne en 1857 (2) d'un voyage fait dans les Hautes-Alpes et l'Italie du Nord.

L'auteur évoque les souvenirs de sa jeunesse, lorsque le chemin de fer n'avait pas encore bouleversé l'économie alpestre. Et tirant les conclusions d'un progrès incessant, il n'hésite pas à prédire le moment où « ces passages des Alpes, autrefois si fréquentés, le Mont Cenis, le Saint Bernard, le Simplon, redeviendront aussi déserts qu'au moment de la création. Le chamois pâturera sur les routes effacées et un jour viendra où quelque voyageur égaré découvrira leurs hospices et leurs bâtiments abandonnés, comme vers le milieu du dernier siècle, l'Anglais Pocoke a découvert Chamouny. »

Mercey pénètre en Savoie par le Graisivaudan et Fort-Barraux. Il note au passage les souvenirs historiques qui s'attachent à ces confins si disputés, parcourt les abîmes de Myans qui lui paraissent « une taupinière sur une grande échelle » et, négligeant Chambéry, accomplit l'inévitable pèlerinage aux Charmettes. Mais ce n'est qu' « une maison de curé, mal tenue, bâtie dans un ravin, sans vue, et entourée d'un petit jardinet et d'un mauvais vignoble. Les carreaux fêlés des fenêtres sont consolidés par des bandes de papier sur lequel on avait copié de la musique. Serait-ce quelque manuscrit de Rousseau ? ».

Remontant, ensuite, la vallée de l'Isère, Mercey gagne Saint-Pierre-d'Albigny et, par le col du Frêne, aborde le massif des Bauges. Mais, laissons-lui la plume :

« A peine eûmes-nous franchi le col du Frêne, que je pus remarquer que la stature de ce peuple pasteur était plus élevée que celle des paysans des vallées voisines. La race me parut aussi plus robuste et plus belle... Les Boujus... n'émigrent pas ; leur industrie s'exerce sur place. Pasteurs ou laboureurs durant l'été, pendant l'hiver, ils

---

(3) « Souvenirs et récits de voyages : les Alpes françaises et la haute Italie, Paris, F. Sartorius, libraire-éditeur, 1857.

fabriquent des clous et des ustensiles en bois, qu'Annecy ou Chambéry leur achètent. L'association des ménages d'une même famille ajoute encore à leur bien-être. Nous engageons les apôtres du phalanstère à faire excursion dans les Bauges. Ils y trouveront un peuple qui, de temps immémorial, a su mettre en pratique quelques-unes de leurs théories les plus simples et qui... ne s'en est pas plus mal trouvé.

« Voici de quelle façon s'établissent ces communautés. Chaque famille, composée de plusieurs ménages, se réunit dans une demeure commune à laquelle elle donne une étendue proportionnée au nombre de ses membres. La réunion nomme un chef : ce chef n'est pas toujours le plus âgé, mais il est d'ordinaire le plus adroit et le plus capable. Le chef est chargé de l'administration générale de la communauté : c'est lui qui tient la caisse, qui fait les transactions, qui achète, qui vend, et qui dirige les travaux. Le chef a pour coadjuteurs deux autres personnes, une femme et un homme. La femme, toujours la plus active de la famille, et qui n'est que fort rarement celle du chef, est chargée du contrôle et de l'administration intérieure ou du ménage proprement dit. L'homme, qui s'appelle « le Suisse », est le premier des bergers ; il a particulièrement soin du troupeau et surveille la fabrication des fromages, dont la vente forme toujours le plus clair des revenus de la communauté. La vie en commun dans chacune de ces réunions est douce et facile. Les enfants, rassemblés dans une partie de l'habitation, forment une sorte de petite école mutuelle dirigée par les aînés. Le foyer de la grande salle ou cuisine, où la famille se réunit le soir, placé à l'un de ses bouts, est toutefois isolé du mur de façon que l'on puisse s'asseoir tout autour sur des bancs ou de petits tabourets en bois...

« Les repas se prennent dans une autre salle. Tous les adultes se réunissent à une même table, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre ; les enfants mangent à une table particulière. Tous observent le silence. Du pain de seigle, des pommes de terre, du laitage, du fromage de vacherin et, une fois ou deux la semaine, un peu de viande, forment le fond de la nourriture de ces bonnes gens... »

Le pays est couvert de beaux pâturages, les champs sont bordés d'une grande quantité de frênes. « On recueille les feuilles de ces arbres avec autant de soin que celles des mûriers dans les contrées voisines. Elles servent à nourrir le bétail pendant l'hiver quand les pâturages sont couverts de plusieurs pieds de neige... La récolte des feuilles, ou, comme disent les Boujus, le « feuillerain », a lieu à la fin de l'été, quand la feuille a pris tout son développement et se détache facilement. Les jeunes gens les plus alertes de chaque famille grimpent sur les arbres dont ils enlèvent les feuilles. Chacun de ces « cueilleurs de feuilles » (3) se garde bien d'en jeter une seule aux vents : ils les entassent dans de grands sacs attachés à leurs ceintures et les vident ensuite dans de longues fosses de deux à trois mètres de profondeur, qu'ils creusent dans un terrain bien sec. Quand ces fosses sont remplies de feuilles aux deux tiers, on les recouvre d'un lit de paille qu'on charge de plusieurs pieds de terre. On bat ensuite cette terre pour que l'humidité ne puisse la pénétrer. Les feuilles, préservées de l'air de cette façon, se conservent vertes et tendres jusqu'au printemps suivant. Les bestiaux les mangent avec une avidité singulière et cette nourriture les engraisse très rapidement. Dans le Véronais, où la même méthode de conservation est en usage, on mêle aux feuille un lit de raisin vert, dans les années où la vigne est surchargée. Les bestiaux préfèrent cette nourriture à toute autre, même au trèfle et au sainfoin. »

Après une courte visite au Châtelard, Mercey aborde la haute vallée du Chéran et, par le col du Haut-du-Four, regagne la vallée de l'Isère. Il redescend sur L'Hôpital qui a déjà dépouillé Conflans de ses habitants et de son activité (4). Il remarque, au pied du rocher de Conflans, les vastes bâtiments construits sur l'ordre du roi Charles-Emmanuel (5) en vue de servir d'annexes aux salines de Moûtiers. Les eaux salantes étaient envoyées « par des tuyaux en bois de vingt kilomètres de longueur ». Les bâtiments sont, maintenant, occupés par l'école pratique des Mines.

---

(3) Le « frondator » de Pline faisait le même travail. Cf. « Histoire Naturelle », lib. XXXVIII, par. 71.

(4) L'absence du nom d'Albertville situe cette randonnée avant 1835.

(5) L'auteur ne donne aucune date.

Notre voyageur est frappé de la beauté de la Tarentaise, de Conflans à Moûtiers. Il la « recommande aux touristes en quête de sites extraordinaires... » mais ils doivent être prévenus d'une chose : « c'est que, du moment qu'ils auront mis le pied dans ces montagnes, ils doivent se résigner aux jeûnes et aux « veilles », car les auberges de la Tarentaise sont plus détestables encore que les gîtes de la Maurienne, dont les passagers du Mont Cenis font de si terribles récits. »

Mercey arrive à la nuit à Moûtiers ; à la porte de la principale auberge du pays, trois hommes se précipitent sur ses bagages attachés sur le devant de la petite calèche qu'il a louée à L'Hôpital. Croyant avoir affaire à des voleurs, notre touriste saute en bas de sa voiture, la canne haute, mais le postillon le rassure : « Ce sont de pauvres gens qui veulent *vous obliger* ».

Ici, l'auteur remarque qu'il aurait dû être moins surpris de cette « obligeance », car, depuis son entrée en Tarentaise, il est « réellement assailli par de véritables légions de mendiants ». Il cesse, toutefois, de s'en étonner, en se rappelant que « parmi les paysans de ces montagnes, la mendicité est considérée comme une carrière à laquelle les parents vouent leurs enfants. En Savoie, du moins, la canaille se borne à mendier ». Mercey pense que ces habitudes de mendicité sont la conséquence d'un surcroît de population. Si la nécessité a ses lois, il semble, pourtant, que « l'habitude a encore plus d'empire... : le fils fait comme le père ». Et, en effet, « la mendicité revêt tous les masques, celui du désespoir comme celui de la prévenance ; elle sait rire ou se désoler à propos. Elle danse avec la marmotte ou se vautre dans la fange avec la misère... En Savoie, la canaille commence à jouer la comédie ; en Italie, elle excelle dans cet art ».

Après Moûtiers, au pied du Roc du Diable, se trouvent les longs et étroits bâtiments des Salines, dits aussi de la « Graduation » en raison des phases successives de la fabrication du sel. Le procédé employé pour y parvenir est curieux et ne s'explique que par la rareté du combustible en ces montagnes. A cet effet, on a construit d' « immenses halles, ouvertes aux quatre vents.., garnies dans

toute leur étendue d'un lit de fagots de dix mètres de haut sur environ un kilomètre de long, mettant bout à bout chacune de ces halles. Quand les fagots sont récemment disposés, on dirait un grand chantier de bois sec. Mais cet aspect ne tarde pas à changer. Quarante pompes élèvent dans les combles de ces hangars quatre cent pieds cubes d'eau salante dans les vingt-quatre heures (le tiers de ce qui jaillit de la source) et la répandent par une multitude de petits conduits sur les fagots, à travers lesquels elle s'infiltre goutte à goutte, y déposant ses parties calcaires, y évaporant ses parties aqueuses. Au bout de quelques jours, ces fagots amoncelés ressemblent à quelque pétrification gigantesque ; un dépôt terreux revêt jusqu'à leurs rameaux les plus délicats, sans toutefois en altérer les formes : on dirait des fagots de pierre. Au bout de quelques mois, les branches pierreuses prennent plus de volume, les vides se remplissent. Au bout de quelques années, le lit de fagots ne forme plus qu'une masse calcaire percée d'une infinité de trous, comme une sorte d'éponge colossale qui boit des tonnes d'eau et qui remplit un bâtiment de quatre cent pieds de long. C'est alors que, le poids des fagots menaçant d'écraser ces bâtiments et leur épaississement rendant la division et l'évaporation des eaux moins facile, on les démolit et on renouvelle les assises. La même quantité d'eau doit passer neuf fois sur les fagots d'épines avant d'arriver dans la chaudière où la cristallisation s'achève à l'aide de l'ébullition. »

Chaque « salinage » produit environ 690 quintaux d'un sel très blanc : deux cinquièmes de la production annuelle sont exportés.

Continuant son voyage au pays des Centrons, Mercey remarque que les Tarins n'ont qu'une seule passion un peu vive, celle de l'argent. Toutefois, ils la satisfont aisément, car pour quelques-uns d'entre eux, un Louis est une fortune. « Les Tignards, habitants de la haute vallée de Tignes, où l'Isère prend sa source, paraissent avoir hérité du caractère audacieux et opiniâtre des anciens Allobroges. C'est particulièrement à eux que s'applique le dicton italien à propos des Savoyards : « Testa dura » ; à quoi

ceux-ci répondent, en hochant la tête en signe d'assentiment : « Ma per la ragione ». »

En passant à Aime, le voyageur visite l'église Saint-Martin. Au moment où il sortait du sanctuaire « un nombreux et bruyant cortège se présentait à ses portes. C'était un baptême. Le berceau où reposait l'enfant était porté sur l'épaule droite d'un vigoureux montagnard et toutes les cloches étaient en branle, ce qui annonçait un garçon. S'il se fût agi d'une fille, le berceau eût été porté sur l'épaule gauche et les cloches fussent restées muettes. »

En passant à Bellentre, la visite des mines de Pesey s'imposait. Découvertes par des Anglais en 1714, leur exploitation régulière n'a commencé qu'en 1742 ; elles produisent du plomb et de l'argent. La belle période d'activité en est passée et le temps n'est plus où quatre vingt mineurs travaillaient à la fois sur le même filon. Les grands travaux d'extension de la mine n'ont pas donné les résultats espérés, malgré le percement d'une galerie de 600 mètres de long et d'une traverse d'écoulement des eaux de 1.300 mètres. Au temps de l'occupation française, les mines de Pesey occupaient de quatre à cinq cent ouvriers. On y emploie maintenant des ouvriers allemands et tyroliens (6) qui ont apporté avec eux les légendes et superstitions de leurs pays de mines.

Passant à Bourg-Saint-Maurice,, Mercey a pu y observer la cérémonie des fiançailles. « La fille d'un des riches cultivateurs du pays et le fils d'un charron étaient les deux personnages principaux de cette petite comédie. Les parents et les amis des deux familles étaient réunis dans l'une des auberges du bourg, et attendaient l'arrivée des prétendus. La jeune fille, comme il est d'usage dans ces vallées, s'était soigneusement cachée ; l'amant (7) accompagné d'une vingtaine de jeunes garçons et de joueurs de vielles et de violons, courait de maison en maison pour découvrir la cachette. Sa recherche durait depuis plus d'une heure, lorsque tout à coup nous entendîmes de grands cris et un redoublement de coups d'archets et de

---

(6) Il serait curieux de savoir si ces mineurs ont fait souche dans le pays et y ont laissé une descendance.

(7) Au sens de ce mot au temps du grand siècle.

tours de vielles. Comme il arrive toujours, la cachette venait d'être dénoncée par une amie indiscrète. L'amant avait saisi la jeune fille dans ses bras et la portait bravement à travers les rues du bourg, non sans prendre de nombreux à-compte sur l'avenir en caresses et en baisers... Quand les fiancés eurent rejoint la famille, le repas commença et ne dura que six heures d'horloge... La cérémonie des fiançailles avait été précédée d'une épreuve plus intéressante. Le jeune homme s'était rendu, un soir, accompagné d'un second, dans la maison de la jeune fille, et s'était assis auprès du feu vis-à-vis d'elle. Là, il avait déclaré aux parents qu'il choisissait leur fille pour être sa femme et il avait réclamé son aveu. La jeune fille et la famille avaient répondu « Soyez le bienvenu ». Alors le jeune homme était resté et avait été admis « à courir la trosse ». Si, au lieu de cela, la jeune fille eût pris un des tisons du foyer et l'eût dressé dans la cheminée, le jeune homme n'aurait eu qu'à se retirer. Le tison levé est un congé dans toutes les formes.

« Voici maintenant comment l'agréé « court la trosse ». Une première fois, il vient seul la nuit sous la fenêtre de sa belle qui entrouve le châssis et commence la conversation. Au bout de quelques jours, il est admis sur le seuil du logis, puis dans la maison. Quand l'intimité est bien établie, il doit enfin passer une nuit tout habillé sur le lit de sa fiancée. L'épreuve, comme on le voit, est bien délicate. On m'a assuré qu'elle était sans danger.

Pour Mercey, la Savoie est le pays des repas homériques : mêmes les morts n'étaient pas oubliés et avaient leur part de victuailles, dont profitait le curé. « On déposait chaque dimanche sur la tombe (du défunt), pendant une année, un pain de quatre livres et une pinte de vin. C'était, comme on le voit, une dîme déguisée. Dans la Maurienne, on fait mieux : le cercueil de chaque chef de famille est suivi d'une chèvre qu'on a tenue renfermée plusieurs jours avant la cérémonie et à laquelle la faim arrache des bêlements plaintifs. Cette chèvre est également abandonnée au curé. »

Conduit par un guide du pays, Mercey gagne Bonneval, Crêt Bettex, puis les Chapieux — appelé le Chapiu - -

où il collationne dans l' « hôtel » du pays, « sorte de gros tas de pierres que surmontait une lourde écaille mi-partie schiste et planche, retenue en place par de véritables quartiers de roche ». L'hôtesse, grande femme jaune aux yeux gris et durs, sert « une omelette dans laquelle la farine de maïs entrait pour les deux tiers, un cormeau de pain noir et moisi, une tranche de fromage de brebis et un verre de mauvais vin de la Tarentaise », puis présente un mémoire de douze (8) francs. Le voyageur a un haut-le-corps semblable à ceux ressentis par dame Bourse dans les « Voyages en Zigzags » de Tœpffer. Sur l'avis du guide, il rabat l'addition de moitié et s'éloigne sans attendre la saisie de ses bagages.

Poursuivant sa route en direction du col de la Seigne, les voyageurs rencontrent un pâtre avec qui le prudent dialogue suivant s'engage : « Les neiges sont-elles bonnes ? — Il ne faudrait pas trop s'y fier. — Et pourquoi cela ? — Parce que dans deux heures, le soleil va chauffer. Si vous m'en croyez, vous ne vous amuserez pas en route, et vous n'attendrez pas que les neiges commencent à descendre. Comme cela », ajoute le pâtre, qui fait rouler un gros quartier de roche jusqu'en bas de la vallée.

A travers les neiges, les glaces, « l'œil, en se promenant de la base au sommet du Mont-Blanc, suivait dans toutes ses ondulations capricieuses une ligne de douze mille pieds de hauteur : ligne immense et magnifique, dont une des extrêmités s'enfonçait, vers le midi, du côté du bourg de Courmayeur, dans de noires vallées d'une insondable profondeur et dont l'autre bout allait toucher au ciel. » Comme on le voit, Mercey écrit bien comme son époque.

De Courmayeur à Aoste, le voyageur se fait transporter sur le dos d'une rosse étique qui, tant bien que mal, l'amène à destination. Mais la « cité » ne trouve pas grâce à ses yeux : la saleté des hôtels y est excessive, on mange la soupe au dessert ; quant au vin d'Aoste lui-même, c'est « une boisson aigre-douce des plus singulière : on dirait un composé de vin de Suresnes et de mélasse ». On peut

---

(8) Entre 2.500 et 3.600 fr. de notre monnaie, environ.

penser qu'une fatigue excessive dûe à la difficulté et à la longueur de la course effectuée ôtait à l'auteur toute objectivité dans ses jugements : le pays n'est pas beau, la langues des naturels du pays n'est qu'une corruption piémontaise de l'idiome savoisien...

D'Aoste à Châtillon, le paysage continue à ne pas trouver miséricorde aux yeux de Mercey qui déclare, sans rire, qu'aucun paysage n'est beau sans un horizon étendu. Le point de vue est nouveau chez l'auteur qui, quelque jours auparavant, louait certains aspects magnifiques de la Tarentaise. Et que dire de cet observateur qui ne mentionne aucun des nombreux et admirables châteaux de la vallée de Doire Baltée ?

Heureusement, nous arrivons, avec le voyageur, au fort de Bard et là l'intérêt se réveille en rencontrant un vieillard qui a été le témoin du passage de l'armée française. Les Autrichiens, qui avaient soutenu un combat d'arrière-garde sur les collines de Châtillon, avaient jeté dans le fort « cinq cent hommes choisis parmi leurs soldats les plus braves et leurs meilleurs artilleurs. Ils avaient garni les murailles du fort de 22 pièces de canon et de plusieurs mortiers, puis s'étaient retirés en direction d'Ivrée... C'était plus qu'il ne fallait pour arrêter une armée. » Evoquant la silhouette du Premier Consul, l'habitant de Bard précise : « Cet homme, je le vois encore ; il semble que ce soit hier qu'il ait passé dans la vallée. Son visage était calme, sa démarche brusque, mais assurée ; sa pâleur extraordinaire et sa taciturnité trahissaient seules sa préoccupation. Le 22 mai (9) vers le soir, je vis le Premier Consul s'arrêter quelques instants sur le chemin, en vue du fort, puis reprendre au galop la route de Verrès. Il parlait à haute voix aux généraux qui l'accompagnaient et paraissait moins sombre que les jours précédents : sa résolution était arrêtée. »

Mercey parcourt l'étroit sentier emprunté par l'armée française pour déborder le fort de Bard ; rien n'indiquait, au sommet, la place où le Premier Consul s'endormit brusquement, de ce sommeil singulier qu'il semblait avoir à sa disposition dans les instants les plus solennels de sa vie.

(9) 1800.

On se prend à évoquer les vers du poète bas-latin Claudien, dans son ode « de bello Getico » où il semble avoir voulu chanter le sommeil du futur Empereur, prenant un dernier repos, avant de descendre en triomphateur vers la plaine lombarde, vers Marengo :

« Illa sub horrendis præedura cubilia silvis
« Illi sub nivibus somni, curæque, laborque
« Pervigil, hanc requiem terris, haec otia rebus
« Insperata dabant. Illæ tibi, Roma, salutem
« Alpinæ peperere casæ... » (10).

Lorsque, le 2 juin 1800, le fort de Bard capitula, Bonaparte faisait à Milan une entrée triomphante.

Et, tout ému des souvenirs évoqués par ce vieillard, le voiturier qui transportait Mercey lui confie, à son tour : « J'ai servi, autrefois, sous Lui, dans la Légion Lombarde ; j'avais vingt ans, alors. et jouais de la baïonnette comme un autre. Quand Scherer se fut fait rosser à Verone et que les Français quittèrent l'Italie, on nous licencia et je retournai à Brescia, mon pays. Un an après, nous apprîmes que « Napoleone » avait repassé les monts. Nous autres Italiens, nous ne revenions pas de la surprise de voir le général Bonaparte en chair et en os. Les « Tedesks » étaient tout consternés ; on leur avait raconté, ainsi qu'à nous, que le pauvre homme s'était noyé dans la mer Rouge, comme Pharaon, disaient les « abate » et il était, ma foi, bien vivant. Il le leur fit bien voir... Ah, je ris encore de la mine que faisaient toutes ces culottes bleues en s'en retournant après Marengo. Ah, demonio, quelles figures... ».

La suite de ce voyage en Italie sortirait du cadre qui a été tracé, n'était le passage de la douane autrichienne à la frontière de Lombardie, qui ne manque pas de pittoresque : on se prend presqu'à regretter de ne pouvoir, aujourd'hui, trancher ainsi le nœud gordien.

---

(10) Que l'on peut traduire, avec un poète — et approximativement — par :
« Le sommeil qu'il goûta sur ces couches glacées,
Au milieu des forêts, des neiges entassées,
Ces veilles, ces dangers, et ces nobles travaux,
De l'univers troublé préparaient le repos.
Rome doit son salut aux chaumières des Alpes... »

A l'approche du poste de douane de Bufalore, aprés avoir franchi le Tessin, le cocher fait remarquer à son passager qu'il a un bien gros bagage.

« C'est possible, mais je n'ai rien de prohibé. »

« — N'importe, on va tout visiter ; ce sera l'affaire de deux petites heures. »

« — Comment, deux petites heures ? Nous n'arriverons donc à Milan qu'à la nuit ? »

« — Oh, alors, il faut faire un petit cadeau à ces braves gens », dit le voiturier en montrant les douaniers qui attendaient au beau milieu du chemin.

« — Ils ne l'accepteront pas.

« — Ils ne refusent jamais un écu. »

Marché conclu, le cocher fouette sa bête qui s'arrête, essouflée, à la porte du bâtiment des douanes. Deux douaniers et un brigadier s'avancent alors. Sur la demande qui lui est adressée de déclarer ce qu'il peut avoir de prohibé, la visite commence. On dénoue les cordes qui maintiennent malles et valises. Le cocher, faisant un grand effort pour soulever une caisse, laisse tomber un écu, qui résonne sur le pavé. A ce bruit mélodieux, brigadier et acolytes tendent l'oreille : leur zèle à détacher les cordes tombe d'un seul coup, tandis que le cocher ramasse sa pièce.

« Fa caldo », dit un douanier.

« Caldissimo », répond le cocher.

Le brigadier s'approche de Mercey, chapeau bas, et prie Son Excellence de lui confier son passeport, puis se retire dignement en son bureau. Dès qu'il a le dos tourné, l'écu change prestement de main, les deux douaniers remettent les bagages en place. La visite est terminée.

Il y a vraiment des moments où l'on regrette ces bonnes vieilles coutumes du temps passé.

Et, revenant, plus tard, de son voyage en Italie par la côte de la Méditerranée, Mercey note au passage :

« Monaco, la capitale de cette petite principauté qui a fait un certain bruit dans le monde, mais de ce bruit qui frise le ridicule, est une petite ville de mille à douze

cent habitants. Un vieux fort assis sur un rocher et le palais du prince lui donnent seuls une assez respectable apparence. »

Peut-on, aujourd'hui, ajouter quelque chose à ces commentaires ?

J. F. Cartier.

Les Oratoires de la Savoie *

(suite)

Ancienneté des oratoires

Si nous exceptons l'oratoire des Sept-Fontaines, à Montmin, celui du Toron à Talloires (1), et surtout les niches de rochers qui, pour la plupart, sont très anciennes, nous n'avons pas, en Savoie, de très vieux oratoires.

Il est bien certain que quelques-uns en remplacent de plus anciens. Parfois l'édicule primitif a été très restauré et pour ainsi dire refait. De telle sorte, un petit nombre seulement est antérieur à la Révolution. Dans ce lot, il en est qui remontent au XVII^e^, mais la plupart datent du XVIII^e^ siècle. De ces époques, on peut en remarquer dans tous les pays savoyards, mais surtout en Maurienne. A Sixt, le plus ancien daté, celui du Brairet, est de 1754, mais seul le socle mérite cette date, car la niche a été refaite.

Il est difficile de penser que des oratoires aient été entièrement détruits pendant la Révolution. Cette dernière ne fut pas très violente dans les hautes vallées où ces monuments sont les plus nombreux. Pourquoi d'ailleurs se donner tant de peine ? Il suffisait de vider la niche et d'arracher la croix du sommet pour enlever sa signification à l'édifice.

En général, les trois quarts des oratoires savoyards sont apparus dans la première moitié du XIX^e^ siècle. Les

---

(*) Voir les deux précédentes parties de cette étude dans la « Revue Savoisienne » 1953, 1^er^ et 2^e^ trimestres, pp. 46-47, et 1954, 3^e^ et 4^e^ trimestres, pp. 123-137.

(1) « Revue Savoisienne » 1953, pp. 65-66.

dates inscrites dans la pierre s'échelonnent surtout entre 1820 et 1860. Il est fort probable que la politique du royaume de Sardaigne, auquel la Savoie fit retour après la Révolution, soit une des raisons qui favorisèrent cette éclosion d'oratoires.

En effet, surtout au temps du « Buon Governo », — ainsi nommé par dérision, car il était fort impopulaire en Savoie, — et à son instigation, les missions succédèrent aux missions ; il y eut des processions, des plantations de croix dans toutes les paroisses. C'était une façon de réagir contre l'impiété qui s'était donnée libre cours pendant la Révolution. Il n'est donc pas téméraire de penser, les dates aidant, et le fait que des indulgences étaient généreusement accordées par les évêques, pour de tels monuments, qu'en plus des plantations de croix et des constructions de chapelles, furent érigés de nombreux oratoires, surtout en l'honneur de la Vierge, envers laquelle la dévotion allait croissante sous l'influence des confréries renaissantes.

Cette époque correspond heureusement au plein épanouissement de l'art local, favorisé dans son originalité par un isolement dû aux moyens de transports encore très primitifs qui rendaient difficiles de fréquents contacts avec les villes, sources des idées et des formes nouvelles. Cet art vivait davantage de traditions que d'apports étrangers, et il se trouva développé par une exceptionnelle commande de monuments religieux.

Après l'Annexion de 1860, routes et chemins de fer furent construits. Les vallées purent communiquer aisément avec le reste du pays. Ce fut certainement une des raisons qui en facilitant l'unification des façons de vivre et de penser, amenèrent la fin de l'art local.

De 1860 à la fin du siècle, on a encore érigé des oratoires ; mais si les formes en sont plus académiques, elles sont plus banales aussi, bien que l'intérêt n'en soit pas absent. On peut dire toutefois qu'après 1880 bien rares sont ceux qui ont été élevés. Les statues de la Vierge, ou des saints dressées sur un socle, et les croix de missions, sont les monuments qui, dans toutes les vallées, vont les remplacer, et pour lesquels le tailleur de pierre pourra encore parfois montrer son talent.

Il est donc permis de penser que si l'on n'élève plus d'oratoires, c'est que probablement l'esprit qui présida à leur naissance s'est profondément modifié. Quelques rares exemples datant par exception de nos jours, mais construits en agglomérés de béton, nous empêchent de regretter d'une façon trop vive, pour l'art, la disparition de cette forme de dévotion.

Ceux qui faisaient élever des oratoires

Il est remarquable, et cela ressort avec évidence des noms ou des initiales qui figurent sur les dédicaces, que ce sont des laïcs et des gens du peuple qui prenaient l'initiative d'élever un oratoire. Ils en transmettaient, comme un héritage, la charge d'entretien à leurs descendants, charge que beaucoup respectent encore aujourd'hui.

Je ne connais pas d'exemple pour l'instant d'oratoire élevé pour le compte d'une famille noble. Tout au plus pourrais-je faire état d'un oratoire situé à Trivier, commune de Challes-les-Eaux, et qui, avant la Révolution, était entretenu par les nobles de Villette.

Il m'apparaît que jamais, à part de rarissimes exceptions comme au Crêt Sainte-Marie (2), car il fallait conjurer le Malin, et sinon de jours, le clergé n'érigea d'oratoires. Son rôle semble s'être borné à approuver l'initiative, à bénir le monument et à obtenir de l'évêque les quarante jours d'indulgence accordés à ceux qui prieront devant l'oratoire. Cette forme de piété constitue donc bien un phénomène populaire (3).

A Sixt, pour en revenir toujours à cet exemple typique, la fontaine de saint Ponce, lieu particulièrement vénéré dans cette vallée, n'était marqué que d'une simple croix que les intempéries détruisaient souvent. C'est en 1844 que Modeste Deffayet, paroissien de Sixt, prit l'initiative de la faire remplacer par le monument actuel.

---

(2) « R. S. » 1954, p. 132.

(3) Je me demande si certains évêques d'Annecy et de Chambéry, et notamment Mgr Rendu, auquel un grand nombre d'inscriptions se réfèrent, n'ont pas provoqué, par ces quarante jours d'indulgence, l'érection d'un grand nombre d'oratoires. Ces quarante jours étaient-ils accordés en général, et, d'une façon provisionnelle, oserais-je dire, ou oratoire par oratoire à mesure que l'érection de l'un d'eux était portée à la connaissance de l'évêque ? C'est une question que je pose.

A l'initiative d'un seul, ou d'une famille dans la personne de son chef, se substitue quelquefois celle de tous les habitants d'un hameau, de plusieurs hameaux, de la paroisse toute entière, pour exécuter un vœu, éviter un mal commun : épidémie, épizootie ou avalanche, pour honorer le saint local, ou pour commémorer un pieux événement.

A Montmin, en Genevois, après la construction de la nouvelle route de Vèsonne (1862-80), les héritiers d'Antoine Vausselin s'empressèrent de remplir les dernières volontés de leur oncle qui avait affecté, par testament, une somme de cent francs pour bâtir un oratoire à saint Antoine. Cet édicule est situé à la limite de deux communes, à un tournant d'où la route surplombe un précipice.

Dans la même commune, l'oratoire du Sacré-Cœur fut élevé en 1902, sur la nouvelle route, grâce aux cotisations des habitants du hameau du Plan (4).

A Bramans, en Maurienne, l'oratoire de la Fapletaz (5) fut construit par plusieurs familles de la paroisse — et surtout par les Favre, de la poste — les plus intéressés à voir disparaître les sauterelles qui ravageaient les champs environnants (6).

L'oratoire de sainte Victoire, sur le mont Vuache, fut érigé par l'ensemble des paroissiens de Chevrier-en-Vuache.

Parfois, l'oratoire fut construit par une confrérie en l'honneur de son patron, comme celui du Saint-Esprit, à Bramans.

En dressant un oratoire en l'honneur des saints ou de la Vierge, on pouvait penser également à un ancêtre.

A Sixt, celui du sentier des Parchères, dédié à la Vierge, « fut érigé en mémoire des quatre frères Ducros, savants de mon village et grands chrétiens », m'a dit M. Moccand, un original qui, entre les deux guerres, avait installé une sorte de musée intitulé : « Aux Merveilles de la Nature », sur la route du Fer à Cheval.

---

(4) Chanoine COUTIN, op. cit. pp. 50 et 51.
(5) « R. S. » 1954, p. 133.
(6) Note de M. l'Abbé JORCIN, curé de Bramans à l'époque où j'ai recueilli ce renseignement.

Voici la dédicace de cet oratoire. Nous en respectons la naïve épigraphie.

AVE MARIA

M C F DIEU SOIT BENIT

18 (bénitier) 30

A LA MEMOIRE

DE MON FRERE J. DUCROS

DOCTEUR EN DROIT

J. = J DUCROS

J. P. DUCROS

L. DU

Cette particularité fort curieuse, qui semble comme une réminiscence des stèles païennes, se retrouve encore sur deux oratoires de Sixt, au village de l'Echerny, l'un élevé en 1880, l'autre en 1913, chacun en mémoire d'un Joseph Barbier différent et dédiés à saint Joseph en raison du nom de baptême de chacun.

Cette forme d'inscription n'est pas spéciale aux oratoires de Sixt. Elle se retrouve assez souvent sur le socle des croix de pierre dressées, à la même époque, le long des chemins. Elle est de toute façon très localisée car on ne la rencontre pas à Samoëns qui est limitrophe, où cependant oratoires et croix sont également abondants.

Le même Moccand m'a livré encore une tradition : « C'est un fils ou un petit-fils qui a fait ériger ces oratoires au nom des anciens, cinquante, cent et même deux cents ans après. Il est arrivé que parfois le descendant dans la ligne maternelle n'avait évidemment plus le même nom que son ancêtre. Autre exemple de commémoration, l'oratoire des Mathelons a été érigé par mon *grand* en mémoire de son beau-père. »

Ceci nous conduit à constater un fait curieux. Beaucoup d'oratoires commémorant des faits historiques, comme saint Ponce, et la Tête-Noire à Sixt, la chute de saint Guérin à Saint-Jean-d'Aulps, le four de saint

(7) « R. S. » 1953, pp. 51, 56, 58, 61.

François de Sales à Noyer (7), etc., ont été érigés au cours du XIXe siècle, alors que l'événement qu'ils commémorent remonte à plusieurs siècles en arrière. Des croix de bois souvent remplacées, comme à la fontaine de saint Ponce, empêchaient que le lieu exact en fut perdu. C'est un nouveau témoignage sur la permanence des lieux de culte.

Dans ces substitutions d'oratoire à croix, la réciproque est également vraie. A Bramans, par exemple, des croix marquent les emplacements où s'élevaient jadis les oratoires du Saint Suaire et de saint Michel. J'ai noté précédemment, à propos de l'oratoire de sainte Victoire au mont Vuache (8) ce processus de remplacement d'une catégorie de monuments par une autre. Là, un oratoire succéda à une chapelle. Mais, lorsqu'un de ces petits sanctuaires devient l'objet d'un pèlerinage de quelqu'importance, c'est une chapelle qui le remplace, comme à N.-D. de la Gorge, à Chamonix (9).

Plusieurs oratoires, dans la vallée de Morzine, me disait M. Jean Baud (10), furent emportés par des éboulements, des avalanches, ou tombèrent de vétusté. Certains furent refaits au cours du XIXe siècle, non plus par la seule famille qui est à l'origine de chacun, — souvent éteinte lors de la décrépitude du monument, — mais par un groupe de quelques proches voisins du hameau. La petite communauté le considérait comme un héritage, comme un patrimoine commun qu'il n'était pas permis d'abandonner.

A qui appartiennent les oratoires ?

A cette question, nous pouvons maintenant répondre. La propriété du monument revient effectivement à celui qui possède le champ sur lequel il s'élève, ou bien sur le bord de la voie publique aux descendants de celui qui en fut l'auteur et qui en reçurent, d'une génération à l'autre, la charge d'entretien fidèlement respectée. Que cette descendance vienne à disparaître, l'oratoire ne tombera cependant pas. Tacitement, les voisins s'en estiment les successeurs et prennent en charge son entretien. C'est pour

(8) « R. S. » 1954, p. 130.
(9) « R. S. » 1954, p. 132.
(10) Secrétaire de l'Académie Chablaisienne de Thonon.

cette raison que les oratoires sont généralement bien entretenus et dans un état de conservation le plus souvent satisfaisant.

Parfois cependant, les blocs sont disjoints, la croix ou la grille de la niche sont déscellés, la statue détruite. Mais il faut en accuser la vétusté, les intempéries ou la négligence, plutôt que la malveillance concertée. Il ne faudrait qu'un effort bien minime, et que nous souhaiterions voir entrepris, pour les remettre en état (11).

Désignation des oratoires

Il n'y a pas, dans le peuple, de mot patois pour désigner les oratoires qui cependant lui appartiennent. De même que le petit autel intérieur des maisons savoyardes se nomme *la chapelle*, de même on a généralement englobé tous les oratoires sous ce terme générique. A Morzine, par exemple, en parlant de l'oratoire des Bois-Venant on dit : « *La çhapala des Bouets V'nant* ».

D'autres fois, et je ne sais si ce mode n'est pas plus fréquent, on dit en désignant l'oratoire : « Notre-Dame de la Combe-à-Raté, Notre-Dame de la Perrière à Lambert, la statue de saint Claude, comme à Sixt, ou la Vierge des Molasses, comme à Seyssel. De telle sorte, toutes les fois qu'il s'agit de la Vierge, ce n'est pas son vocable qui compte, mais le lieudit sur lequel se dresse le monument, sans non plus qu'une distinction s'établisse, nous l'avons déjà dit, entre oratoire et chapelle.

Légendes

Des légendes assez nombreuses se rapportent aux oratoires. Elles nous aident à comprendre la place que tenait ces monuments dans l'esprit de nos ancêtres.

Quelques-unes de ces légendes ont été indiquées à propos des *motifs d'érection et vocables* (12).

Celle des trois marchands impies qui se rapporte à l'oratoire de Pontverre, à Montrottier, est trop connue

---

(11) On peut adhérer à la Société des Amis des Oratoires de Provence, 8, rue de l'Ancienne Madeleine, à Aix-en-Provence (B.-du-R.), qui tend à déborder la Provence pour devenir une sorte d'association nationale. On peut également en constituer une section qui aurait pour tâche d'entretenir et de restaurer les oratoires savoyards.

(12) « R. S. » 1954, pp. 129-137.

pour que je m'y arrête. C'est le thème parfait de l'impiété punie.

Une autre moins connue est relative à un oratoire de Vulmix, petite localité près de Bourg-Saint-Maurice, en Tarentaise. Vers 1770, le propriétaire du champ sur lequel s'élève l'oratoire était en train de labourer. Soudain, ses bêtes s'arrêtèrent net, et rien ne put les faire avancer. Le soc de la charrue paraissait buté sur un obstacle infranchissable. Le paysan, saisissant sa pioche, découvrit une statue de la Vierge qu'il déposa dans la chapelle de Vulmix. Mais à la suite de certains présages, il la repris pour la placer dans un oratoire qu'il construisit sur le lieu de la découverte. La statue en question serait, dit-on, enterrée dans le sol au-dessous de l'oratoire, ou enfermée dans sa maçonnerie.

Le thème de la première partie de cette légende est bien connu. On trouve assez fréquemment, à l'origine de certains pèlerinages, une statue miraculeuse, ainsi découverte, revenant toutefois d'elle-même au lieu où elle veut être honorée. Mais pour les oratoires, c'est le seul cas que je connaisse.

Culte populaire

Il semble inutile de faire mention des prières que les oratoires doivent provoquer. Les inscriptions qui souvent les complètent spécifient bien souvent ces prières. Il en est de même des signes de croix que font encore certains passants. Mais ces monuments sont quelquefois l'objet de dévotions plus spéciales.

D'une façon générale, les oratoires sont des stations ou des reposoirs pour les processions des Rogations ou de la Fête-Dieu. On les orne en ces circonstances de feuillages ou de guirlandes de fleurs. Le curé de Morzine notait, en 1777, que pendant les trois jours des Rogations et le jour de l'Ascension, chaque fois que la procession passait devant une croix, on chantait *O Crux Ave...*, et lorsque c'était devant un oratoire : *Regina Cœli...* Il marquait de cette façon la place tenue par ces monuments dans la dévotion du peuple. A côté de la croix, qui exhalte le sacrifice du Christ, l'oratoire généralement dédié à la

Vierge, provoquait le culte qui doit revenir à la Mère de Dieu (13).

Certains oratoires étaient le but de processions plus particulières. Celui du Saint-Esprit, à Bramans, recevait autrefois, à chaque Jeudi Saint, la procession des pénitents de la Confrérie pieds nus. Il y a cinquante ans, les fidèles y venaient processionnellement le troisième dimanche de chaque mois, entre le chant des vêpres et le salut du Saint-Sacrement.

A Montmin, les gens du hameau de Vésonnes, qui possèdent l'oratoire de saint Guérin, faisaient célébrer chaque année — peut-être le font-ils encore — une messe en l'honneur du saint pour lui demander de protéger leurs troupeaux. L'oratoire participait donc à l'expression d'un culte populaire collectif très vivant.

Il existe des formes de dévotions individuelles qui ont un caractère encore plus nettement populaire. Je veux parler du dépôt de menues pièces de monnaie, l'équivalent des *gros sous* d'autrefois, dans la niche de l'oratoire. Cette coutume, bien que plus spéciale aux chapelles, se remarque parfois en Chablais et en Maurienne. Dans cette dernière province, la coutume est affirmée pour Bramans (mais niée pour Lanslebourg qui est tout proche). Je l'ai constaté à Sixt pour un seul cas. Je me souviens d'avoir vu, jadis, entre Pringy et Cuvat, un oratoire sur la clôture d'une propriété et qui était pourvu d'un tronc pour les offrandes. Mais l'esprit critique des gens de la région s'exerçait sur cette initiative. On doutait du caractère sacré de l'emploi d'un argent qui, par ailleurs, ne devait pas être très abondant. En Chablais, on me dit que ce sont les personnes qui ornent et entretiennent l'oratoire qui recueillent les offrandes ou les pauvres de passage lorsqu'il n'y a pas de tronc ou de grille fermée à clef. De toutes façons, ces dépôts ne devaient jamais être suffisants pour pouvoir faire dire une messe comme il arrivait parfois avec les dépôts de monnaie dans les chapelles.

Ce dépôt est probablement, à l'insu bien souvent du donateur, qui ne pense faire qu'une offrande, une forme matérialisée de la prière.

---

(13) D'après le livre du Bénéfice-Cure dressé par le curé Grillet. Archives du presbytère de Morzine.

D'une façon assez générale, on m'assure que ce sont des étrangers qui déposent de la monnaie dans les oratoires.

De même, ayant remarqué, vers 1935, à trois oratoires de Sixt, des dépôts de petits cailloux gros comme des noisettes, soit au pied ou sur le couronnement du monument, soit dans sa niche, — un de ces dépôts comportant exactement une dizaine de cailloux — j'ai immédiatement pensé à une matérialisation de prière, comme on en rencontre à certains oratoires du Tyrol notamment. On m'a certifié, dans le pays, tout en se montrant surpris qu'une telle chose existât, qu'il fallait y voir l'œuvre d'ouvriers piémontais ou tessinois employés dans la région pour les travaux publics.

Plus sûrement locale est la dévotion qui se manifeste par des fleurs des champs, des branches vertes, cueillies à l'entour et piquées dans la grille. Beaucoup d'oratoires de Sixt étaient ainsi fleuris il y a vingt ans, lorsque je les ai étudiés. En Chablais, me disait encore M. Jean Beaud, ce serait une vieille coutume. Les enfants revenant de la promenade, les personnes ayant une particulière dévotion envers la Vierge ou le saint de l'oratoire, manifestent ainsi l'attachement qu'ils ont pour eux.

Mentionnons encore les caisses ou vases de fleurs déposés sur le soubassement ou le couronnement, parfois le petit jardin miniature qui l'entoure.

Dans nos campagnes, on a le respect, même une certaine affection pour ces monuments ; on les orne avec plaisir.

Le paysan connaît ses oratoires, car il passe devant bien souvent. Ils sont les témoins de ses labeurs et de ses peines. Il sait pourquoi, et dans quelles circonstances, les anciens les ont élevés. Peut-être leur demande-t-il encore, au fond de soi-même, d'étendre sur lui et ce qui l'entoure, leur protection bienfaisante.

De nos jours, si on n'élève plus d'oratoires, ou presque plus, — car tout ce qui est particulier ne tend-il pas à disparaître ? — que du moins, on garde toujours à la Savoie, par des soins éclairés, cette marque originale de sa spiritualité.

Paul Dufournet.

A la veille du centenaire des apparitions de Lourdes :

La vérité sur "la découverte" du dossier Jacomet au Collège de Thônes

Nous voyons aujourd'hui de grandes revues ou magazines illustrés revendiquer le privilège d'informer leurs millions de lecteurs d'une façon rapide et exacte, sur tous les événements majeurs de l'actualité et de disposer à cet effet des meilleurs limiers de l'enquête. Il leur arrive, malgré tout, de faire preuve d'un amour du sensationnel, d'une conception du sens commercial qui l'emporte sur le respect dû à la vérité et, surtout, à la grande confiance de leur nombreuse clientèle. Sans parler des photos truquées, il suffit de souligner la manière adroite dont on arrange textes et photos pour piquer l'attention du lecteur.

Il y a quelques mois, les « Annales Salésiennes » des Oblats de Saint François de Sales, chargés à Annecy du Collège Saint-Michel, ont relaté comment « Paris Match » en avait vraiment pris à son aise en décrivant le rôle du Père Tucker, le célèbre aumônier de la cour princière de Monaco. S'autorisant de ce que le fils d'un des principaux rédacteurs de cette revue était leur élève, les Pères de Saint-Michel prièrent, à plusieurs reprises, cet ami du Collège d'obtenir de la rédaction responsable les mises au point qu'imposait l'honneur religieux de leur confrère de Monaco ; ce fut peine perdue !

Dans « Paris Match » du 25 mai 1957 (pages 90 à 105), on a pu lire un grand reportage de Marie Gatard « sur les manuscrits retrouvés du commissaire Jacomet, témoignage capital dans l'affaire des apparitions ».

En exergue, tout au début de l'article intitulé « Le policier de Bernadette », l'auteur a écrit, en caractères gras, ces quatre lignes :

« *Un petit carnet jauni par le temps, retrouvé dans le grenier d'un Collège savoyard, donne — cent ans après — le témoignage de la première heure sur les apparitions de Lourdes : c'est le carnet du commissaire de police qui interrogea Bernadette.* »

En relevant le procès-verbal du premier interrogatoire que Jacomet fit subir à la voyante, le reporter insiste avec raison sur l'importance d'une telle découverte : « *Si l'on peut aujourd'hui reconstituer cette scène dans ses moindres détails, parachevant ainsi le premier chapitre de l'histoire de la célèbre grotte, c'est parce qu'une découverte primordiale vient d'être faite, celle des mystérieuses archives Jacomet. Elles contiennent, avec une cinquantaine de rapports et soixante-sept procès-verbaux, le carnet et les interrogatoires du commissaire qui racontent au présent la naissance de Lourdes. Et si elles ne changent pas les grandes lignes de l'histoire bien connue de Bernadette Soubirous, elles ressuscitent le personnage du policier Jacomet...* »

Après avoir décrit brièvement la carrière du Commissaire qui emporte ses papiers à chaque poste important (Avignon, Lyon, enfin Paris) où ses qualités professionnelles le font accéder, l'article s'étend sur la destinée curieuse des archives : « Mais son histoire terminée, celle de ses archives n'était pas finie. Entre 1870 et 1880, ces archives furent l'objet de toutes sortes de transactions. »

« Un jour, à Avignon, Renan lui-même, le séminariste défroqué, envoya un émissaire au commissaire pour lui en proposer 40.000 fr. » « Mais il n'a pas voulu, raconta plus tard Mme Jacomet, parce que M. Renan était un ennemi de la religion. » Le 22 août 1880, le Père Cros, premier grand enquêteur religieux sur Bernadette, vint rue de la Chaussée d'Antin, à Paris, muni d'une lettre de l'évêque et d'un Bref de Léon XIII, mais il n'eut pas davantage de succès. Il trouva « une veuve renfermée, presque agressive ». *A la mort de celle-ci, on perd définitivement trace du dossier. On craint même qu'il n'ait allu-*

mé quelque foyer. En fait, il est pieusement conservé par Charles, dernier enfant de Jacomet, qui meurt en 1930, professeur au Collège Saint-Joseph de Thônes (Haute-Savoie). C'est dans le grenier de ce Collège que, vingt-sept ans plus tard, le supérieur, le chanoine Humbert Pasquier, devait découvrir le premier récit du miracle de Lourdes. »

Telle est la version de « Paris Match ». L'histoire savoyarde, indépendamment des circonstances exactes de cette « trouvaille », doit enregistrer avec bonheur, non seulement l'arrivée de pareils documents chez nous, mais surtout le fait que leur détenteur légitime a pu les conserver et les livrer enfin aux historiens de Lourdes, à la veille du Centenaire.

Voici en quels termes le Bulletin Religieux du diocèse de Tarbes et Lourdes, en date du 4 avril 1957, souligne cet événement providentiel : « Ces documents sont restés dans la famille Jacomet jusqu'en 1939, date à laquelle ils furent remis à un prêtre de la Haute-Savoie. Ils ne devaient revenir à Lourdes qu'après 99 ans... A la veille du Centenaire, par le fait de ces importantes découvertes (minute de tous les rapports établis par le commissaire Jacomet depuis le premier interrogatoire qu'il fit subir à Bernadette, jusqu'au calepin du garde-champêtre de Lourdes) l'histoire des origines de Lourdes renouvelle son éternelle jeunesse. Dans le compte rendu de la Commission d'enquête, nous avons le témoignage de l'autorité religieuse. Voici maintenant la relation de l'autorité civile... ».

Oui, l'histoire de Lourdes débuta par ces lignes du commissaire, écrites dix jours après la première apparition :

« L'an 1858, le 21 février, Nous, Jean Dominique Jacomet, commissaire de police du canton de Lourdes, informé qu'une jeune enfant se disait en communication avec la Vierge qui lui aurait apparu dans la grotte dite Massabielle, sur les bords du Gave, aux portes de Lourdes, qu'elle y restait en extase à certaines heures de la journée ; que ces bruits de vision qui couraient depuis quelques jours dans le public commençaient à y produire une certaine agitation et pourraient peut-être, à un moment donné, bouleverser les gens simples et trop facilement crédu-

les, nous avons fait venir cette enfant devant nous. » (Suit l'interrogatoire et réponses faites).

Mais ce qui fait l'objet de cette communication, c'est la mise au point qu'il convient de faire sur la prétendue découverte des archives Jacomet au grenier du Collège de Thônes !

A la vérité, exception faite des intimes du foyer Jacomet, venu se fixer, en 1925, à Thônes pour y ouvrir un petit collège de montagne, il faut avouer que la plupart des professeurs du Collège Saint-Joseph de Thônes, malgré les cours donnés à la pension Jacomet, ont ignoré longtemps l'existence du fameux dossier. Le silence du couple sur les précieuses archives est assez facile à expliquer, quand on connaît l'hitoire de Lourdes, et les avatars du pauvre commissaire à la suite des apparitions. Sur les ordres venus d'autorités supérieures, il dut procéder à des mesures de police fort impopulaires, telles que l'interdiction d'accès à la grotte et l'enlèvement de tous les ex-votos et signes de la dévotion des pèlerins. De telles interventions lui valurent une fâcheuse réputation de mécréant et, même après son départ, furent à l'origine de nombreuses légendes sur sa conduite et sa fin tragique. Aux yeux de la foule, toujours sévère pour ceux qui brident sa soif parfois inconsidérée du merveilleux, Jacomet passa à tort pour l'agent d'exécution des libres-penseurs et sa mémoire en subit le contre-coup au point que son fils Charles n'avait pas beaucoup d'intérêt à se recommander d'une telle célébrité ! A son premier contact avec le Collège de Thônes, l'érudit chanoine Pochat-Baron lui avait posé une question indiscrète, qui le mit tout de suite sur la réserve : « Monsieur Jacomet, de Lourdes, sans doute ? »

Ce fut donc, en mars 1957, une véritable surprise, lorsque la presse régionale annonça qu'à la suite de recherches, on avait retrouvé le dossier Jacomet, et, sur la foi de ces premières informations, la Semaine Religieuse de Marseille écrivait encore en septembre : « C'est dans une cure savoyarde que le document vient d'être retrouvé, à la suite d'une enquête des autorités religieuses. »

Mais les autorités religieuses étaient si peu au courant, qu'elles furent incapables de renseigner M. l'Archiviste

départemental mis en émoi par la nouvelle inattendue qu'une personnalité ecclésiastique du diocèse venait de se défaire des archives Jacomet au profit du sanctuaire de Lourdes. La presse catholique locale s'abstint de faire écho à cette nouvelle, jusqu'au jour où elle eut enfin connaissance de la réalité du fait et de l'identité du donateur. C'est alors que parut in extenso, dans le « Courrier Savoyard » du 2 mai 1957, la lettre que le chanoine Pasquier, ancien supérieur du Collège de Thônes, avait adressée à Monseigneur Théas, évêque de Lourdes, pour lui annoncer l'envoi des papiers Jacomet et la manière dont il en était devenu le possesseur.

En voici le texte :

A Son Excellence Monseigneur Théas,
Evêque de Tarbes et de Lourdes,

Excellence,

Je me permets respectueusement de me présenter à vous : Chanoine Humbert Pasquier, actuellement en traitement au sanatorium Martel de Janville (Haute-Savoie), précédemment curé-archiprêtre de Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie), prêtre du diocèse d'Annecy.

Le but de cette lettre ? M'associer aux fêtes du Centenaire des Apparitions de Lourdes en vous remettant, pour les archives du sanctuaire de Lourdes, un document très précieux sur les événements de 1858. Il s'agit des papiers personnels de M. le Commissaire de police Jacomet. Ce dossier volumineux comporte la minute de tous les rapports établis par ce personnage depuis le premier interrogatoire de Sainte Bernadette, ainsi que des lettres personnelles qu'il reçut en réponse des diverses autorités qui eurent à connaître des apparitions (préfet, sous-préfet, évêque de Tarbes, etc.). Enfin, on trouvera dans ce dossier le calepin du garde-champêtre de Lourdes notant sur place l'activité qui se déploya autour de la grotte durant l'année 1858...

Ce dossier présente sûrement un grand intérêt, car M. le Chanoine Trochu, dans son Histoire de Sainte Bernadette, *mentionne avec regret, en note d'une page, qu'il*

n'a jamais pu mettre la main sur les papiers du Commissaire Jacomet.

Ce dossier est-il susceptible de modifier l'essentiel du développement historique des faits de Lourdes ? Je n'ai aucune raison de le penser, du moins je suis à peu près convaincu que, sur nombre de points de détails, il apportera des éléments nouveaux ou des rectifications.

Comment suis-je en possession de pareil document ? Supérieur du Collège Saint-Joseph à Thônes (Haute-Savoie) de 1935 à 1948, j'avais, parmi les membres du corps professoral, un prêtre de notre diocèse nommé Jean-Marie Thereret. Il était très lié d'amitié avec le fils du commissaire de police Jacomet, professeur de lycée qui s'était retiré à Thônes. Sa veuve, après son décès, qui survint vers 1930, demeura à Thônes jusqu'à la guerre de 1939. Anglaise d'origine, elle regagna l'Angleterre en cette même année, mais avant de partir, elle remit à M. l'Abbé Thereret le précieux dossier pour qu'il devint sa propriété personnelle. M. l'Abbé Thereret mourut au Collège en 1942, m'instituant tout à la fois son exécuteur testamentaire et son légataire universel. C'est de la sorte que je suis entré en possession de ces documents depuis 1942.

Très occupé par les fonctions que je remplissais, il a fallu le repos forcé imposé par la maladie pour que je m'occupe d'inventorier ce legs. Je ne pouvais supposer qu'il serait aussi passionnant...

C'est en hommage filial et très aimant à la Sainte Vierge que je vous remets ces documents, avec le souhait très vif qu'ils puissent être exploités au mieux pour sa gloire.

Daignez agréer, Excellence, l'expression très respectueuse de mes religieux sentiments.

Pour rectifier certaines des affirmations de « Paris-Match » et compléter les explications du chanoine Pasquier, nous avons fait appel à un érudit professeur, bien au courant des choses locales, du fait qu'il est natif de Thônes et y a vécu à peu près constamment (1). Voici les

(1) M. l'Abbé Uglietti, que nous sommes heureux de remercier.

points essentiels de sa longue réponse à notre enquête :

« Charles Jacomet n'a jamais été professeur au Collège Saint-Joseph, mais il a créé, à 200 mètres, à l'orée de la forêt du Mont, une pension pour étudiants de la haute bourgeoisie parisienne auxquels il donnait lui-même la partie littéraire de l'enseignement, tout en recourant aux services des professeurs voisins pour les langues vivantes et autres disciplines. Le fils du célèbre commissaire mort prématurément à Paris en 1879 avait en effet exercé plusieurs préceptorats dans les familles bourgeoises de la capitale. A l'occasion de la guerre 14-18, il entre comme auxiliaire dans l'Université et enseigne les Lettres dans un lycée parisien. Ne pouvant songer à faire carrière, puisqu'il avait dépassé la soixantaine à la fin de la guerre, il conçut alors le projet de se retirer à Thônes, dont il était l'hôte fidèle depuis 1900, et d'y faire élever une sorte de petit collège de montagne ; grâce à ses nombreuses et brillantes relations, il ne manquerait pas de clientèle estudiantine, et, du reste, il fut encouragé par un de ses anciens élèves, le riche banquier Chopy. Le terrain fut acheté en 1925 et la construction de la « Villa sous la Forêt » menée dare-dare pour être complètement achevée en 1926. (Sur cet achat, voir minutes Bruchet, notaire à Thônes). L'activité scolaire de la pension Jacomet s'étale sur deux années seulement, de 1926 à 1928 ; l'excellent pédagogue fut bientôt débordé de travail. Mince et petit, mais doué d'une voix métallique et d'un rare don d'autorité, il s'était fait à Paris une réputation enviable, et comptait bon nombre d'hommes de valeur parmi ses anciens disciples. A ce régime, sa santé commença à décliner, malgré toute l'aide des professeurs du Collège qui venaient donner des cours à la pension ou recevaient les élèves chez eux.

« On ne parla jamais de Lourdes durant cette période, bien que le portrait du commissaire, face énergique et barbue, trônât dans le bureau du Directeur. En quelques conversations privées avec des amis, le couple avait l'air de se plaindre discrètement des misères qu'on avait fait subir à M. Jacomet, père, et de la fâcheuse réputation d'anticlérical qui pesait sur la mémoire d'un fonctionnaire essentiellement droit et par ailleurs excellent chrétien. J'ai cru comprendre que ce magistrat du second Empire avait

eu de la peine à croire que la Sainte Vierge « se commette » avec une pauvrette dont le père, par surcroît, avait été accusé de vol — injustement d'ailleurs.

« Bref, très fatigué et éprouvé par deux hivers assez rigoureux, M. Jacomet contracta, au cours de l'été 1928, une bronchite compliquée de pleurite. Fin septembre, on dut le transporter à la Clinique générale d'Annecy, pour des ponctions. C'est là qu'il mourut au début d'octobre 1928, assisté par l'abbé Théreret, son professeur de langues, qui était devenu rapidement son ami et son confident. Ce chrétien convaincu, d'une honnêteté scrupuleuse, termina sa vie dans d'admirables dispositions, répondant lui-même en latin aux prières et litanies des agonisants. Il avait toujours tenu à assurer la vie morale et chrétienne de ses élèves (je pourrais donner plus d'un détail là-dessus). Un de ses amis intimes avait essayé de l'initier aux doctrines de l'Action Française, mais après la condamnation, il répétait : « Elle s'est brouillée avec le Saint Père, n'en parlons plus ! »

« Après la mort de M. Jacomet, son épouse, Anglaise d'origine, née Gabrielle Emilie Waranghem (2), transforma l'école de la Forêt du Mont en une sorte de pension de famille, tout en poursuivant l'éducation de plusieurs enfants et jeunes gens. Naturellement, les cours étaient assurés par les professeurs du Collège. Il faut croire que la réputation du défunt était grande, puisque la clientèle ne fit jamais défaut d'octobre 1928 à juin 1937. J'ai vu défiler là-haut des grands noms de France, ainsi que plusieurs Israélites de haute volée, des protestants du milieu « haute banque et grandes affaires ». L'abbé Théreret resta le conseiller avisé de la maison Jacomet, et, au contact de ce prêtre dévoué et de ses collègues, l'Anglicane éprouva le besoin d'une vie religieuse plus profonde. Une de ses nièces, baptisée catholique, a été, pendant la guerre, une héroïne de l'Intelligence Service.

« Mais précisément à cause de la renommée de sa maison, la charge devenait trop lourde pour une personne seule, et d'autre part le frère de Mme Jacomet, assez mo-

(2) Mme Jacomet, entourée par ses nièces d'Angleterre, est décédée au début de l'année 1957.

destement établi, avec une famille nombreuse à sa charge, réclamait avec insistance son aide. Elle se décida donc, en 1937, à vendre à un hôtelier, et c'est sans doute à ce moment-là que la veuve Jacomet disposa de la bibliothèque de son mari et du fameux dossier de Lourdes, en faveur de l'abbé Théreret, en reconnaissance pour ses grands services. Je ne l'ai jamais vu, mais l'abbé m'a dit lui-même que le dossier comportait les minutes des interrogatoires de Bernadette et, sans doute, quelques remarques personnelles du commissaire. Pourquoi l'heureux bénéficiaire n'a-t-il pas immédiatement dépouillé et utilisé de tels documents ? Discrétion, peur du bruit ?... Mme Jacomet est revenue à Thônes en 1939, et 1946, pour un pèlerinage du souvenir. De plus, le bon abbé mourut assez inopinément, le 10 janvier 1942, d'un cancer généralisé. Il léguait au Collège de Thônes son importante bibliothèque et donnait de la main à la main à M. le Supérieur Pasquier l'important dossier de Lourdes. On sait le reste. L'affaire étant du domaine public, je ne vois aucun inconvénient à ce que vous vous autorisiez de mon nom et de mon témoignage dans le travail que vous avez à faire. Il se peut d'ailleurs que des curieux, de passage à Thônes, veuillent se renseigner à bonne source ; je puis les documenter en connaissance de cause... Notez que j'ai fourni récemment à M. le Chanoine Pasquier, une enquête assez détaillée, qui sera transmise à M. l'Abbé Laurentin, historien de Lourdes (préparant actuellement un volume de 300 pages : *Lourdes, documents authentiques*). »

M. l'Abbé René Laurentin est professeur à l'Université Catholique d'Angers, membre de l'Académie Mariale Internationale.

« La Croix » du 20 septembre 1957 a publié à son sujet une interview recueillie par Jean Pélissier. Après le travail documentaire ci-dessus, nous ne résistons pas au plaisir de citer pour finir la prose savoureuse du journaliste catholique :

« Ayant consacré une première étude au « *Sens de Lourdes* », M. l'Abbé Laurentin éprouve aussitôt le besoin d'aller plus avant, jusqu'aux documents originaux. Ce n'était pas un petit travail que d'entreprendre cette re-

cherche vraiment scientifique. Ces documents, très divers, n'avaient encore jamais été rassemblés. »

Voici le dialogue :

« On a beaucoup parlé de la découverte du dossier du commissaire Jacomet. Pourriez-vous nous dire ce qu'elle représente ? »

« Beaucoup, assurément. De tous ceux qui se sont occupés des apparitions de Lourdes, le commissaire est sans doute celui qui a eu le plus de travail. Le dossier qu'il a constitué a été le principal souci de tous les historiens dignes de ce nom, qui ont entrepris des recherches sur Lourdes.

« Après Henri Lasserre, le P. Cros s'est lamenté de ne pouvoir le consulter. Il en a trouvé le gîte en 1878, mais s'est heurté à l'opposition absolue de Mme Jacomet. C'est une curieuse aventure où Renan est mêlé... un épisode d'une sorte de roman policier, que j'ai vécu en courant les archives. Mais cela fait un tout que je me réserve de dévoiler à la sortie du volume... Il y aurait inconvénient, en effet, à exposer la chose sans le contexte. Et puis, vous savez qu'en matière de roman policier, on gâche le plaisir du lecteur à lui dire la fin d'avance. »

Si roman policier il y a dans la soi-disante découverte du dossier Jacomet, l'auteur de ces lignes est heureux d'en avoir donné la clef aux lecteurs de la « Revue Savoisienne ».

Chanoine DECHAVASSINE.

Quand un Florimontan opposait la percée du Mont-Blanc à celle du Simplon

---

Dans la « Revue Savoisienne » de 1893 (p. 244), une courte notice nécrologique est consacrée au Sénateur Alfred Chardon, de Bonneville, vice-président du Conseil général de la Haute-Savoie, membre de la Florimontane depuis 1866, propre neveu du docteur Andrevetan, bienfaiteur et fondateur de nos concours. Or, dans cette notice, on lit ces lignes : « Entre autres ouvrages, l'illustre défunt laisse plusieurs mémoires remarquables sur une question qui le passionnait et dont il n'a malheureusement point vu la solution : la percée du Mont-Blanc. »

Possédant quelques documents laissés par le Sénateur, nous avons pu constater, en effet, la foi et la passion avec lesquelles il s'était fait le propagandiste puis le défenseur de cette percée qu'il jugeait nécessaire pour conserver à la France son trafic sur l'Orient, trafic que la percée du Saint-Gothard menaçait de lui soustraire et que celle du Simplon aggraverait encore.

Et, cependant, dans le rappel récent des études et tentatives répétées pour parvenir à l'aboutissement du projet d'un tunnel sous le Mont-Blanc, il semble que l'on ait ignoré ou oublié les travaux et efforts effectués pour donner à la percée du Mont-Blanc la préférence sur celle du Simplon. Travaux et efforts qui provoquèrent déjà des polémiques acerbes.

« Alors qu'unanimement, écrit Alfred Chardon, il était reconnu la nécessité pour la France d'établir à travers les Alpes une voie ferrée plus courte que celle du Mont-Cenis,

la ligne du Simplon, alors placée entre des mains françaises, s'est aussitôt présentée comme seul remède. Des motions mêmes se sont, en sa faveur, prononcées jusqu'au sein du Parlement français en 1870 et en 1873. Mais les premières motions ont été rejetées ou écartées, dès 1870, sur une simple réponse du ministre. A l'Assemblée nationale, en 1873-74, divers députés préconisaient le Simplon. Mais sur un rapport contraire de la Commission des Chemins de fer, cette demande fut écartée et le Mont-Blanc signalé à l'attention du gouvernement. En 1875, ajoute le Sénateur, après avoir comparé entre eux les divers passages par le Mont Saint-Bernard, le Simplon, le Saint-Gothard et le Mont-Blanc, une commission spéciale d'ingénieurs généraux et le Conseil supérieur des Ponts et Chaussées se sont prononcés en faveur du Mont-Blanc. »

En 1879, dans les deux Chambres, la question s'est reproduite, quoiqu'incidemment, à propos du classement du réseau complémentaire des chemins de fer. A la Chambre des Députés, le rapporteur, M. Wilson, a indiqué le Simplon ; au Sénat, le général Bellot a indiqué le Mont-Blanc.

En cette même année, M. Chardon publiait deux études, la première à Bonneville (1), sous le titre : « Le Percement du Mont-Blanc » ; la seconde à Paris, à l'Imprimerie Centrale des Chemins de fer A. Chaix, intitulée « Mont-Blanc ou Simplon ». L'année suivante, c'était une édition nouvelle de cette dernière étude avec carte et profils. « Notre intention en faisant cette étude, est-il déclaré, est uniquement celle-ci : montrer à la France et à l'Italie, à qui on propose de demander des subventions ou garanties, qu'elles ont chez elles, sans emprunter le territoire suisse, une voie préférable à toute autre, plus sûre, plus rapide, plus économique, celle du Mont-Blanc. » Et il continuait : « Déjà dans une première étude, nous avons décrit sommairement la situation de ces deux lignes, montrant que le Mont-Blanc, supérieur au Simplon sous le triple aspect du parcours, de la déclivité et de la dépense, placé sur le sol français, était pour la France une œuvre essentielle-

(1) Imprimerie Chavin,

ment nationale, réclamée par les besoins de la politique et du commerce. »

Et le Sénateur de rappeler que l'unité italienne et le canal de Suez ont changé les relations européennes, politiques et commerciales, préoccupant les divers Etats du moyen de se ménager une communication plus facile avec l'Orient. Aussi après examen, compare-t-il les qualités économiques de la ligne du Mont-Blanc et de celles du Simplon, et également du Mont-Cenis et du Saint-Gothard, soit pour les quatre lignes : la distance réelle de Calais à Plaisance. Et, spécialement pour le Mont-Blanc et le Simplon la dépense et le délai d'exécution, sans négliger la question de déclivité des lignes, ni les considérations politiques.

Sa conclusion est celle-ci : « Le Saint-Gothard sera achevé dans quatre ans. Il sera le maître avec ses 95 kilomètres d'avance sur le Mont-Cenis, de la ligne de Calais et s'imposera à la France. Le Mont-Blanc, seul, peut lutter contre lui et reste la seule voie ouverte au grand trafic. Toute autre voie est impuissante, le Simplon notamment, d'ailleurs sur territoire étranger. Le Mont-Cenis, par sa direction sur Turin, le Mont-Blanc, par sa direction sur Plaisance et Milan, favoriseraient entre la France et l'Italie, les relations d'intérêt et d'amitié. » C'était en 1880. Et notre éminent compatriote avait précisé que l'Allemagne était favorable au Simplon parce que cette voie serait impuissante contre le Saint-Gothard.

Mais le Simplon, on s'en doute, avait ses défenseurs, dont l'un des plus acharnés était un Genevois, Daniel Colladon, membre de l'Institut de France, ingénieur conseil de l'entreprise du Saint-Gothard, membre du Comité permanent de l'Association du chemin de fer sous-marin entre la France et l'Angleterre. Colladon, lui aussi, avait publié des études sur le Simplon et le Mont-Blanc (2).

Or, le journal « La République Française » ayant reproduit une lettre de Colladon qui traitait très vivement les observations d'Alfred Chardon, ce dernier adressa une

---

(2) Notes sur les inconvénients et les difficultés du Tunnel étudié sous le Mont-Blanc et de ses lignes d'accès projetées. Avantages incontestables d'un chemin de fer par le Simplon. D. Colladon, Genève, 1880.

réponse au même journal le 16 janvier 1880 et la fit imprimer à Bonneville : « Je lis attentivement toutes les publications relatives à cette question, une des plus importantes pour l'avenir économique et politique de la France, écrit le Sénateur. Je lis avec soin surtout celles de M. Colladon, administrateur zélé de la compagnie suisse du Simplon. Je crois avoir, par avance, réfuté toutes ses assertions... Il insiste cependant. Reprenons donc la discussion et voyons. » Et avec conviction profonde, philosophie et patriotisme, l'éminent avocat réfute les dires, affirmations et omissions de son adversaire en s'appuyant au point de vue technique sur des savants tels de Lepinay, ingénieur en chef des plus distingués ; Stapff, l'ingénieur géologue du Saint-Gothard ; le professeur de géologie, docteur Martin Baretti, de Turin.

Mais la polémique est engagée. Peu après, Daniel Colladon publie, à l'Imprimerie Schuchardt, de Genève, une « seconde notice sur la question Simplon ou Mont-Blanc. - Réponse à une lettre publiée par M. le Sénateur Chardon ». Le Genevois prétend renverser « complètement d'un bout à l'autre tout l'échafaudage de M. Chardon, dont, dit-il, il ne reste plus rien. » Avec une pointe de dédain, il continue : « L'honorable sénateur n'est pas ingénieur, il ne comprend pas les difficultés... Un dixième d'étude lui suffit ou des plans quelconques à petite échelle. » Lui, Colladon, ne peut « lutter avec un antagoniste qui se contente de si peu ». Et dépassant les lois de la bienséance, il insinue qu'il n'aurait jamais eu l'idée en réfutant M. Chardon, habitant Bonneville, de s'enquérir pour en faire un argument « s'il est intéressé pécuniairement dans la question, si les immeubles de sa famille ou de lui, dans la vallée de l'Arve, auraient une plus-value liée à cette voie ferrée ? ».

Toutefois, il y a plus grave quand Colladon se permet d'écrire que « cette doublure de la ligne du Mont-Cenis sacrifierait Chambéry et Saint-Jean-de-Maurienne à Bonneville et Chamonix... ». Argument audacieux, venu de Genève, lequel, 75 ans plus tard, sera repris par d'autres adversaires de la percée du Mont-Blanc !...

Mais, cette fois, la réplique va être donnée par Baretti et de Lépinay eux-mêmes.

Par lettre du 14 novembre 1880, adressée au Sénateur Chardon, Baretti lui envoie le résumé des conclusions géologiques auxquelles l'ont conduit ses études de l'année sur la chaîne du Mont-Blanc. Il est heureux de lui déclarer qu' « elles sont favorables au percement du Mont-Blanc ». Et en lui annonçant de plus amples détails sur les différentes roches, leur épaisseur et leur condition stratégique, le savant géologue ajoute : « J'estime que la percée du Mont-Blanc ne rencontrera pas les difficultés géologiques trouvées dans le percement du Saint-Gothard ».

L'année suivante, 1881, sortira des presses de l'Imprimerie Candeletti, de Turin : « Aperçu géologique sur la Chaîne du Mont-Blanc en rapport avec le trajet probable d'un tunnel pour une nouvelle ligne de chemin de fer », par le Docteur Martin Baretti. On y trouve cette mention : « Mémoire publié sous les auspices du Comité local d'Aoste, promoteur de la percée du Mont-Blanc ». L'auteur estime que si avant de construire le premier grand tunnel à travers les Alpes, on eut fait des études comparatives et si on n'eut point donné une trop grande importance à la fausse opinion qui attachait à la percée du Mont-Blanc des difficultés de perforation colossales... peut-être, écrit-il, que déjà cette percée l'eut emporté sur celle du Fréjus.

Aussi, à la suite des études de caractère général de savants tels Ch. Lory, de Grenoble, et Alphonse Favre, de Genève, Baretti considère comme un devoir moral de mettre les choses à leur place en face d'idées nées de l'ignorance ou « émises pour jeter le discrédit sur le projet ». L'un des plus valides champions du percement du Simplon, ajoute-t-il, « s'est plu à défigurer quelques-unes de nos conclusions géologiques au complet détriment du projet du Mont-Blanc... » dont les adversaires exagéraient malignement les difficultés. Et le géologue formait le vœu que de nouvelles études permissent d'envisager la pénétration dans le Mont-Blanc à une altitude élevée (1.283 m.) aux environs d'Entrèves, afin de réduire la longueur du tunnel autour de 13 kilomètres. Ses prévisions se rapprochaient de près du projet actuel.

A cette étude, sont annexées une « Esquisse géognostique de la chaine du Mont-Blanc, en correspondance, est-

il écrit, du projet probable du tunnel », ainsi qu'une coupe longitudinale sur le trajet du chemin de fer Morgex-Taconnaz.

A son tour, M. de Lépinay publiait une lettre de dix pages adressée à Colladon qui, dans sa deuxième brochure, lui avait reproché de persister dans son opinion sur la possibilité des accès du Mont-Blanc avec des inclinaisons majeures. Ayant approuvé les conclusions de Baretti et répondu à deux objections principales de Colladon, de Lépinay déclare que « la percée du Mont-Blanc est ainsi la ligne d'alliance entre les deux nations, sans pouvoir en aucun cas servir une attaque ».

En 1860, de Lépinay avait été envoyé au Petit Saint-Bernard pour y étudier les passages possibles de la Savoie dans la vallée de la Doire, alors qu'il n'était nullement question du Mont-Blanc. Mais en étudiant, dit-il, les résultats possibles de la ligne prévue du Simplon, dont le directeur était de ses amis, il vit en elle une ennemie pour la France et le Piémont. Aussi, indiqua-t-il la direction du Mont-Blanc comme supérieure à toute autre entre le col de Tende et le Brenner.

Successivement, en 1870-74-76-78, de Lépinay répéta officiellement son indication en se plaisant à citer ses relations à ce propos avec le chanoine Bérard et M. Chabloz, d'Aoste, et avec le Sénateur Chardon qui, écrivait-il, par son dévouement à la cause, la personnifie en Savoie.

Deux déclarations capitales de Lépinay sont à retenir : l'une, qu'une ligne à travers le Mont-Blanc, plus facile que celle du Cenis, n'offre aucune des difficultés spéciales que ses ennemis lui objectent faute de l'avoir suffisamment étudiée ; l'autre au sujet du Simplon, qu'il jugeait désastreuse pour la France : « Si le Saint-Gothard était encore à faire et qu'il y eut indécision entre cette direction et celle du Simplon, il serait d'une bonne opération de la part de la France, dit-il, de subventionner le Saint-Gothard pour empêcher l'exécution du Simplon ».

En la même année 1880, un autre grand Florimontan, Jules Philippe, député, répondait, lui aussi, à Colladon par une brochure intitulée également « Mont-Blanc ou Simplon », montrant les avantages incontestables d'un

chemin de fer international par le Mont-Blanc au point de vue français, politique et stratégique. A cette réponse était annexée une note sur la prétendue neutralité de la Savoie du Nord, par Louis Chaumontel, sénateur de la Haute-Savoie (3).

Quelles furent les réactions de Daniel Colladon et des adversaires du Mont-Blanc ? Je les ignore, mais en 1887, une nouvelle brochure était imprimée à Bonneville (4) sous le titre : « Les percées des Alpes - Mont-Blanc et Simplon, d'après les notes du Sénateur Chardon ». Elle nous apprend que la question de créer une nouvelle voie ferrée de France en Italie était de nouveau posée, et que la Compagnie des Chemins de fer de la Suisse-Occidentale - Simplon l'avait reprise. Le mal militaire et commercial qu'apporterait à la France la ligne du Simplon était démontré une fois encore ainsi que tous les avantages que lui procurerait celle du Mont-Blanc, la plus courte.

Le Sénateur Chardon mourut en 1893. Le Mont-Blanc trouva-t-il d'autres défenseurs auprès du gouvernement ? Nous ne l'avons pas recherché. Mais chacun sait que dès 1898, commença la percée du Simplon, qui fut achevée en 1905.

Toutefois, la bonne semence avait été jetée et les études effectuées n'étaient pas perdues. L'idée d'un tunnel sous le Mont-Blanc subsistait. Et il devait être donné aux Florimontans de 1957 d'en voir décider la réalisation.

Louis PFISTER.

(3) In-8°, 28 pages. A. Chaix et Cie, Paris, 1880.

BIBLIOGRAPHIE

Jean DECOUX. — **Adieu marine.** — *Borda 1901 - Gouvernement général de l'Indochine 1945.* — 8°, 412 pages, 5 cartes. Librairie Plon, Paris, 1957.

C'est, sur une élégante couverture d'un bleu « mer du Sud », avec l'altière silhouette de la frégate « Borda », navire école, le titre du dernier ouvrage de notre éminent compatriote, l'Amiral Jean Decoux, annécien, membre d'honneur de l'Académie Florimontane.

Les « terriens » sont généralement très curieux de tout ce qui concerne la Marine : ports, vaisseaux, marins de tous grades, leur vie et les évènements de tous genres qui la traversent.

Jean Decoux fait un tableau très vivant et dans un style fort alerte de l'existence d'un officier de marine, au cours de toute la première moitié de notre siècle, depuis son entrée au « Borda » en 1901, jusqu'à la fin de son commandement de nos forces navales de l'Extrême-Orient et au terme de son Gouvernement général de l'Indochine en avril 1945. C'est une pièce en cent actes divers, un film documentaire, plein de vie, aux multiples épisodes se déroulant sur les « sept mers », en touchant aux cinq continents et mettant parfois au contact des plus hauts problèmes de politique internationale.

Octobre 1901. — Jean Decoux, alors âgé de 17 ans, est un des « fistots » (conscrit) qui montent sur le « Borda », frégate du temps de la marine à voiles, immobilisée dans un bassin du port de Brest comme Ecole navale. Il y suivra, pendant deux ans, des cours de sciences et de géographie portant surtout sur l'art de la navigation et de langue anglaise. Ensuite, comme aspirant de 2e classe à galon d'or mélangé de soie bleue, une année sur l'Ecole d'application qu'est le « Duguay-Trouin ». Croisière de près d'un an dans l'Atlantique sud avec escales en Argentine, au Cap, à Sainte-Hélène, à Dakar alors à sa naissance, puis en Méditerranée jusqu'aux Echelles du Levant et à Venise.

Passons rapidement sur les multiples épisodes du film :

Deux bourlinguages assez fastidieux sur les côtes alors inhospitalières du Maroc, de Tanger à Mogador, le premier en 1907 lors de notre première action à Casablanca, le second en 1911 où la venue provocatrice de la canonnière allemande « Panther » à Agadir faillit entrainer la guerre. Entre ces deux croisières, Jean Decoux fait quinze mois de second sur un sous-marin de la base de Toulon. Puis, durant les années 1909-1910, est Enseigne de

Majorité auprès de l'Amiral Fauque de Jonquières, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée. Le jeune officier est, durant deux ans, dans l'ambiance du haut commandement à la mer ef des fameuse festivités navales de la Côte d'Azur.

La déclaration de guerre du 2 août 1914 trouve le lieutenant de vaisseau Decoux, promu depuis quelques mois, commandant du submersible « Volta », de la base sous-marine de Boulogne. Seize mois d'une campagne très dure de barrage dans le Pas-de-Calais. Campagne si dure que, par décision médicale, il doit, pendant un temps assez long, cesser le service actif à la mer. En octobre 1916, il est appelé « rue Royale », au secrétariat de l'Amiral de Bon, chef d'Etat-Major général de la Marine.

Nous passerons sur les périodes ultérieures de service à la mer pour mettre en évidence quatre phases de sa carrière où l'esprit critique d'un lecteur averti trouvera matière à maintes réflexions.

Première phase. — Pendant deux ans, le lieutenant de vaisseau Decoux accompagne l'Amiral de Bon dans des conférences internationales, notamment à White-Hall, le Saint des Saints de l'Amirauté britannique où, depuis trois siècles, dans un décor traditionnaliste et somptueux, ont été réglées toutes les opérations de la « Royal Navy » sur toute la surface du globe.

Le lecteur averti discerne rapidement la différence du comportement des officiers britanniques selon le moment : hors du service, les présentations faites, très gentlemen et même de camaraderie cordiale ; autour du tapis vert, les fronts et les sourcils se froncent aussitôt, les paroles deviennent aisément agressives et les conférences se terminent généralement, la « Royal Navy » ayant une supériorité évidente, par des compromis où « Great Britain » s'arroge la part du Lion.

Seconde phase. — De mai 1921 à novembre 1922, Jean Decoux commandant l'aviso « Liévin », fait la navette en Méditerranée orientale de Port-Saïd à Alexandrette et Mersina, via Beyrouth, alors que le Mandat Français est installé au Liban et en Syrie. En comparnt avec la froideur de l'accueil fait à Beyrouth, en juin 1938, à l'escadre française de la Méditerranée, le lecteur averti comprendra pour quelles causes : « maladresses de notre diplomatie et surtout manœuvres britanniques », les acclamations qui accueillirent le général Gouraud à son débarquement à Beyrouth en novembre 1919, ont été transformées en vives marques d'antipathie dès 1942 et en interventions haineuses à l'égard de la France à la tribune de l'O. N. U. en 1957.

Troisième phase. — Dans le traité de Washington en 1922, entre les cinq puissances maritimes, les deux Grands, Angleterre et Etats-Unis, avaient traité en parents pauvres, pour les limitations de tonnage, la France, l'Italie et le Japon. Ce dernier n'en tint pas un grand compte. En 1931, l'Amirauté française, l'Amiral Durand-Viel étant chef d'Etat-Major de la Marine, décida de reconstituer la flotte de bâtiments de ligne et de sous-marins. L'Amiral confia au Capitaine de vaisseau, puis Contre-Amiral Decoux, la création et la direction de la « Section d'étude des armements navals ».

La lecture des pages concernant l'activité de la « rue Royale », de juin 1931 à août 1936, date à laquelle le Contre-Amiral Decoux

prend le commandement d'un groupe de trois bâtiments chargé de la croisière d'Espagne (alors en guerre civile), cette lecture, disons-nous, est particulièrement édifiante : atmosphère d'intrigues de la S. d. N., qui commande la comédie de la Conférence du désarmement de 1932 ; manœuvres anglaises par application du fameux principe « Balance of powers », pour mettre la flotte italienne sur le même pied que la flotte française. Le 18 juin 1935, traité anglo allemand annulant les clauses navales du traité de Versailles (le 18 juin était l'anniversaire de la bataille de Waterloo, Wellington et Blücher !) ; les Etats-Unis, de leur côté, sont assez favorables à l'octroi de l'égalité des droits à l'Allemagne ; la Conférence navale de décembre 1935 à mai 1936 est un piteux échec, à la suite duquel la France reprend sa liberté d'action en matière de construction navale.

Quatrième phase. — Le Vice-Amiral Decoux, nommé commandant des forces navales d'Extrême-Orient, hisse sa marque le 12 mai 1939 à Saïgon, sur le « Lamothe-Picquet ». Le 1er juillet 1940, il est nommé Gouverneur général de l'Indochine par le gouvernement du Maréchal Pétain, en remplacement du Général Catroux, dont la politique à l'égard des Japonais avait fait l'objet de fortes critiques.

Les cinq années de son Proconsulat sont résumées dans son premier ouvrage « *A la barre de l'Indochine* », paru en 1949.

Ancien « tonkinois », j'ai eu l'écho de maintes opinions de Français rentrés de là-bas au cours de ces cinq dernières années : militaires de tous grades, fonctionnaires, missionnaires, professions libérales, commerçants, colons, etc., presque tous étaient unanimes à dire que si les innovations introduites par l'Amiral Decoux avaient été poursuivies, la France serait encore à Saïgon et à Hanoï.

* * *

Dans « *Adieu marine* », l'Amiral Decoux ne fait allusion qu'en quelques mots à deux croisières de deux années chacune qu'il mena à vingt ans de distance dans l'océan Pacifique. Elles ont fait l'objet de son ouvrage « *Sillages dans les mers du Sud* », dont j'ai présenté l'analyse dans la « Revue Savoisienne » des troisième et quatrième trimestres 1953.

Je rappelle succinctement que le premier « Sillage » fut tracé en 1904-1906 par six joyeux midships, frais émoulus du navire-école le « Duguay-Trouin », qui renouvelèrent à Taïti et autres îles polynésiennes le « mariage de Loti », avec des filles ou petites-filles de Rarahu.

Le second « Sillage » est celui tracé, en 1925-1927, par le Capitaine de Frégate Decoux, chef de la Division navale du Pacifique. Les observations faites entre l'Australie et la longue côte ouest des deux Amériques, sont d'un caractère plus sérieux en rapport avec la politique internationale.

Le premier ouvrage-maitre de l'Amical Decoux, paru en 1949, est intitulé « *A la barre de l'Indochine* ». Il y rend compte de près de cinq années (1er juillet 1940 à avril 1945) de ses fonctions de Gouverneur général de l'Indochine.

Au début de septembre 1939, le Gouvernement français, en raison de l'état de guerre qui existait depuis trois années entre le

Japon et la République chinoise, avait remplacé le Gouverneur général Brévié par le Général Catroux, avec pleins pouvoirs civils et militaires dans toute l'Indochine française. Le Général Catroux accorda aux Japonais au Tonkin certaines concessions estimées excessives par le gouvernement du Maréchal Pétain. Par télégramme du 30 juin, le Maréchal ordonna que le Gouvernement général fut transféré au Vice-Amiral Decoux, qui, depuis le 12 mai 1939, exerçait le commandement de nos forces navales d'Extrême-Orient, à Saïgon.

Les très substantielles pages de « *A la barre de l'Indochine* » valent d'être lues et même relues. On voit comment l'Amiral Decoux parvint à maintenir l'autorité de la France sur une population de plus de 25 millions d'habitants, travaillée, comme toutes celles de l'Extrême-Orient, par la propagande contre la race blanche menée par les Japonais de la Corée aux îles de la Sonde. L'économie du pays fut maintenue malgré le blocus et la fermeture de certains marchés habituels, si bien qu'à la fin de la guerre, la piastre indochinoise faisait prime en Extrême-Orient. En politique intérieure, l'Amiral Decoux procéda à de hardies innovations : l'Indochine française fut organisée en une fédération indochinoise comprenant une vieille colonie, la Cochinchine, et quatre Etats protégés : le Tonkin, l'Annam, le Laos, le Cambodge. Un grand Conseil fédéral fut créé, groupant les diverses activités maîtresses du pays ; dans certaines sections, le nombre des délégués indigènes fut supérieur à celui des délégués français. La situation des élites intellectuelles ou techniques fut améliorée avec possibilité d'accès jusqu'à des postes importants dans les services du Gouvernement général, etc.

Ces innovations étaient de nature à confirmer et accroître l'attachement de la plus grande partie de la population aux institutions françaises et à contrebattre la propagande raciale des Nippons, plus tard, celle de la Chine communiste de Mao-Tsé-Toung. En tout état de cause, alors que les pavillons anglais, américains, néerlandais, portugais... étaient amenés dans tout l'Extrême-Orient, c'est grâce à notre éminent compatriote que le pavillon français fut hissé, chaque matin, durant cinq années, devant les palais gouvernementaux de Saïgon et de Hanoï.

Colonel Folliet,
de l'Artillerie coloniale,
Breveté d'Etat-Major.

Chanoine Louis Gros. — **La Maurienne sous le Consulat et l'Empire (1800-1815).** — In-8°, 228 pages, Chambéry, 1955.

Avec une impartialité stricte, qu'il annonce au début de l'ouvrage, l'auteur, digne continuateur de l'historien toujours regretté de la Maurienne, le chanoine Adolphe Gros, son oncle, s'attache à cette « période de notre histoire qui n'a guère, écrit-il, été étudiée jusqu'ici ». Et, pourtant, elle est fort importante pour la Savoie, comme pour toute la France, cette période où le pays panse ses plaies et sadapte à la vie française.

« Le pays travaille et vit pour la guerre », ajoute le chanoine Gros, avant de rappeler avec Thiers que « Napoléon donna aux

haines la distraction de la guerre ; qu'il condamna au silence dans lequel elles ont expiré, les passions fatales qu'il fallait laisser éteindre. Dans ce silence, des générations nouvelles se formèrent ».

Mais si l'Empire, par ses guerres, a été particulièrement dur pour la Maurienne, il lui a laissé « un riche cadeau, la route du Mont-Cenis », déclare l'auteur. Ce cadeau, les Mauriennais ne l'oublieront jamais. Et, entre les deux Annexions, il leur rappelait les bienfaits de la France.

M. Gros étudie donc, d'après des documents d'archives et des mémoires authentiques, cette époque d'apaisement où les difficultés étaient nlutiples : retour des émigrés, exigences des maires, esprit parfois combattif de certains prêtres qui ont subi huit ans de persécution, opérations de la conscription surtout qui occasionneront tant de soucis aux autorités locales. Cinquante-quatre soldats mauriennais sont morts au service de la France, de mai 1812 à juillet 1813.

Mais des joies aussi sont réservées à la population demeurée foncièrement religieuse : rétablissement officiel du culte catholique ; publication du Concordat qui se fit le 2 mai 1802 en grande pompe avec musique de la Garde Nationale et présence de toutes les autorités ; rétablissement également de l'enseignement secondaire et primaire accueilli avec une profonde satisfaction dans cette région où, avant la Révolution, l'enseignement avait pris une extension sensible dans toutes les classes de la société. Ne trouvait-on pas nombre de gens cultivés dans les villages de montagne les plus reculés ?

Après les questions économiques : industrie, agriculture, commerce, foires, prix des denrées..., près de cinquante pages, captivantes, sont consacrées au Mont-Cenis dont l'hospice, comme on le sait, avait été fondé au IXe siècle par Louis le Débonnaire. La fermeture de cette maison hospitalière se faisait tellement sentir que, dès 1801, le Consulat en décidait le rétablissement sous la direction de religieux de l'ordre du Grand-Saint-Bernard, avec dom Gabet, ex-abbé de Tamié, pour supérieur.

En 1805, après son passage, l'Empereur accorda des faveurs à l'hospice, tandis que plus de trois mille ouvriers travaillaient à la construction de la route qu'on peut bien appeler la route de Napoléon ; celle-ci nécessita l'endiguement de l'Arc, provoquant ainsi l'assainissement de toute la vallée.

Historien averti, M. le chanoine Gros narre, avec un rare souci d'exactitude, les passages du Mont-Cnis par l'Empereur (1805 et 1807), et par Pie VII (1804-1805 et 1809-1812). Des arguments probants lui permettent de réfuter la fameuse légende : « Comment Napoléon faillit périr au Mont-Cenis ». Quant aux passages de Sa Sainteté, il nous fait partager le triomphe des premiers et le caractère émouvant des seconds alors que Pie VII était prisonnier.

Et voici venir les calamités ! « Fatigué de la guerre, notre pays allait connaître l'invasion ennemie et la plus dure des occupations militaires ». Triste prélude aux souffrances de 1944-45 ! Aussi, quoique devenus déjà de bons Français depuis 23 ans — et ils ne demandaient qu'à le rester — on conçoit que ces montagnards, réduits à la misère, aient souri à la paix apportée par le roi de Sardaigne.

Toutefois, l'auteur témoigne de son patriotisme français en écrivant que, sans les Cent jours, la Maurienne demeurée « séparée de la Savoie par le traité du 30 mai 1814, aurait été pour de longues années liée avec la monarchie sarde. Possédant Chambéry, Rumilly, Annecy, la France n'aurait sans doute pas songé à notre petite vallée, et, en 1860, il n'y aurait pas eu d'Annexion ».

L. PFISTER.

Georges CHAPIER. — **Glanes d'Histoire Savoyarde.** — Illustré de 3 cartes et de 23 gravures. — 8°, 100 pages. Editions de *l'Echo de Savoie*, Lyon, 1956.

De l'élogieuse préface, écrite par M. Antoine Borrel, ancien ministre, nous relevons ces quelques lignes suggestives, lesquelles suffiraient, à elles seules, à démontrer l'attrait de l'ouvrage : « C'est avec le plus grand intérêt que, depuis longtemps, je lisais dans les journaux savoyards d'alertes chroniques consacrées par M. Chapier aux hommes et aux choses de Savoie. Je regrettais leur décousu et souhaitais les voir réunies, pour le plus grand profit des élèves de nos écoles et des touristes en quête de beaux spectacles de la nature, en un volume que pourraient consulter les curieux d'histoire et d'anecdotes savoyardes. Ce désir est satisfait. M. Chapier, dans le présent livre, nous apporte le fruit d'une partie de ses recherches bénédictines concernant la Savoie... ».

Certes, l'auteur nous prévient que « ce livre n'est pas un ouvrage d'histoire, mais un simple recueil de récits et d'anecdotes, tous strictement authentiques, se situant à diverses époques du passé savoyard, depuis la fin de l'Empire romain jusqu'au rattachement à la France ».

En six chapitres, il nous présente ainsi quarante-six récits et anecdotes dont un bon nombre était oublié, sinon méconnu de beaucoup de Savoyards. Et quel bienfait pour la jeunesse de pouvoir apprendre par ce petit livre maints souvenirs sur notre vieille province, qui fut tour à tour gauloise, romaine, franque, bourguignonne, que la Féodalité rattacha au Saint-Empire, qui fit partie des Etats sardes pour, finalement, rentrer dans le giron de la France, dont elle avait gardé et la langue et l'esprit et la culture, tout en apportant à la grande communauté nationale tout un passé glorieux.

Aussi, à l'approche du Centenaire du rattachement, lit-on, par exemple, avec un intérêt particulier : « Une visite du roi Henri II à Saint-Jean de Maurienne ; La poule au pot ; Henri IV et le lac du Bourget ; les occupations d'Evian par la France ; une alliance Savoie-Bretagne ; un Savoyard maire de Strasbourg ; le passage de la Vieille Garde en Savoie, en 1814 », etc.

Ces « Glanes » sont suivies d'un tableau généalogique très utile de la Maison de Savoie et d'un court historique du Comté de Genevois trop peu connu, qui tint longtemps une place à part, même une fois absorbé au XV^e^ siècle par le Duché, et qui, au temps des Genevois Nemours, développa si profondément déjà son esprit français.

Merci à M. Georges Chapier pour cette édition.

L. PFISTER.

98e Année — 1957 3e et 4e Trimestres

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis* lib I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

Sommaire :

Académie Florimontane..	*Séances des 28 septembre, 6 novembre et 11 décembre 1957*	89
Jean d'Orlyé	*Joseph Serand*	94
P. Tapponnier	*Cinquantenaire de la mort d'André Theuriet*	97
Alice Cluchier	*Au bord du lac d'Annecy*	102
André Caron	*Mémoire sur les origines du régiment de Nice*	103
J.-F. Cartier	*Fantômes de l'hôtel de Savoie-Soissons*	106
A. Charvin	*Joseph Serand (1868-1957)*	128
F. Perron	*Joseph Serand, archiviste adjoint de la Haute-Savoie*	141
L. Pfister	*Joseph Serand florimontan*	148
L. Pfister	*Chronique Savoisienne*	156
	Bibliographie :	
M. Lacroix	*Annecy. Essai de géographie alpine (Raoul Blanchard)*	159

ANNECY
Imprimerie Dépollier

1958

ACADÉMIE FLORIMONTANE

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

L'Académie Florimontane a été fondée à Annecy le 15 janvier 1851, par Louis Bouvier, Etienne Machard, Jules Philippe et Eloi Serand, pour faire revivre l'Académie Florimontane, créée dans cette ville, en 1606 (29 ans avant la fondation de l'Académie française par saint François de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, les sciences et les arts ; recueillir les manuscrits, chartes et documents qui peuvent intéresser l'histoire locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, à tout ce qui est utile et réalisable ; enfin de multiplier les encouragements partout où sera besoin pour concourir à la gloire et au bien-être de la patrie, suivant sa devise qui résume bien son esprit : « *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque savoisienne qui compte nombre d'ouvrages et brochures aujourd'hui recherchés et difficiles à trouver dans les bibliothèques publiques. On y conserve les collections complètes des publications des sociétés savantes savoisiennes, dauphinoises, du département de l'Ain, du canton de Genève et du Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent se faire communiquer les livres ou revues que possède sa bibliothèque. Lorsqu'il s'agit d'une communication en dehors d'Annecy, les frais de port sont à la charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est, depuis 1916, propriétaire d'un superbe domaine situé aux environs d'Annecy, domaine qui lui a été légué par M. Léon Marès. Ce domaine de Montrottier est connu dans toute la région par le château du même nom, autour duquel il est groupé, et dont certaines parties sont classées parmi les monuments historiques. C'est dans ce château que sont installées les collections Léon Marès, aussi précieuses que variées. Il est ouvert gratuitement aux membres de l'Académie Florimontane, sur présentation de leur carte de sociétaire ; le public paye un droit d'entrée. Ouverture de Pâques à fin octobre.

L'Académie se compose de membres d'honneur et de membres effectifs, associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les personnalités de distinction qui font honneur à la Savoie ou qui ont rendu des services à l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne paient aucune cotisation.

Les membres effectifs sont choisis parmi les membres associés. Les membres associés et correspondants sont admis sur leur demande et sur la présentation de deux sociétaires. Tous ces membres sont élus par l'Assemblée générale. Ils paient une cotisation annuelle de 600 fr., reçoivent la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'avoir en communication les ouvrages de la bibliothèque de l'Académie et d'assister à ses séances qui ont lieu à l'Hôtel de Ville d'Annecy, le premier mercredi de chaque mois, sauf pendant les vacances : août et septembre.

Les cotisations sont payables au C.C.P. Lyon 2107-68, Académie Florimontane, 5, faubourg des Balmettes, Annecy.

CONCOURS

Chaque année, l'Académie Florimontane organise et distribue les prix :

I. — Des concours fondés en 1873 par le docteur Andrevetan et la ville d'Annecy, qui ont lieu dans l'ordre suivant :

1re année. — Concours de poésie.

2e année. — Concours simultané de poésie et de beaux-arts.

3e année. — Concours simultané de poésie et de prose.

II. *Et du concours de poésie, réservé aux Savoyards fondé par M. Léon Laydernier.*

Adresser tout ce qui concerne l'administration de l'Académie Florimontane au Secrétaire de l'Académie, à l'Hôtel de Ville, Annecy.

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 28 septembre 1957 (*)
tenue au Château de Montrottier

De cette séance de rentrée agrémentée d'une réception très aimablement offerte par notre Président et Mme d'Orlyé, nous donnons ci-après l'un des comptes rendus parus dans la presse sous ce titre : « Quand M. Jean d'Orlyé fait les honneurs du Château de Montrottier à la bonne dame de Nohant ».

Depuis trois ans, M. Jean d'Orlyé, président de l'Académie Florimontane, a pris la charmante habitude de convier les Florimontans à tenir leur réunion d'automne et de rentrée en leur magnifique domaine de Montrottier. Mme Jean d'Orlyé s'unit à son mari pour faire de cette réunion une agréable réception et rendre, pour un jour, au château devenu musée, un renouveau de vie, avant que les riches collections, rassemblées par M. Marès, ne s'endorment pour tout l'hiver, après le long défilé des touristes de la saison.

Des Florimontans étaient venus de toute la région pour la circonstance, tels le Général Cartier, membre du Comité, venu de Chambéry ; le Général Doyen, venu de Veyrier, en voisin ; M. Paul Tapponnier, ancien député, venu de Collonges, et de nombreuses dames avaient accompagné leurs maris. Des membres des sociétés sœurs avaient répondu à l'invitation de M. d'Orlyé, comme l'Académie Chablaisienne, représentée entre autres par son vice-président, M. Heren.

Mais, comme chaque année, il y avait aussi un invité de marque, rappelé des rivages élyséens par le maître de céans, pour revivre parmi tant de souvenirs évoqués par

le musée, comme le miroir d'une époque. L'invitée était cette année une femme, dont la vie tumultueuse personnifia les folies de l'époque romantique avant de retrouver à la fin de sa vie un peu de cette paix du soir qui monte au crépuscule, des campagnes du bas Berry, aux lisières de la Marche. Georges Sand, même devenue la bonne dame de Nohant, ne devait cependant, comme terminait M. d'Orlyé, jamais trouver ce qu'on nomme résignation et qui est plutôt l'acceptation des sacrifices qui éclairent une destinée.

Mais sur les genêts d'or et les bruyères de ce vieux pays flotte une certaine mélancolie et des fantômes semblent hanter les ruines féodales qui bordent les rives escarpées de la Creuse.

Il y aurait fallut l'atmosphère salésienne qui baigne les rives du Fier.

Et si son esprit était venu, ce samedi soir, écouter l'exposé si lucide de M. d'Orlyé, la bonne dame de Nohant, à l'évocation de ses errances de féministe exacerbée, proie facile de tous les utopistes, devait, dans l'harmonieux horizon qu'on découvre des terrasses de Montrottier, sentir en elle s'éveiller des regrets que l'auditoire partageait pour tant de dons qui auraient pu être mieux employés.

Le Général Cartier se fit l'interprète de toute l'assistance pour remercier M. Jean d'Orlyé à la fois de sa brillante causerie et de la façon non moins brillante qu'il recevait, avec Mme d'Orlyé, ses invités à ses réunions dont il a pris l'initiative et dont le lustre rejaillit sur l'Académie Florimontane.

La réception s'achevait alors autour d'un buffet dressé dans l'ancien salon de M. Léon Marès, où rien n'a été changé. (1)

J. T.

(1) « L'Echo-Liberté ».

Séance du 6 novembre 1957 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le Président ouvre la séance par ces paroles :

« Nous avons à déplorer la mort de M. Fernand Marquet, docteur vétérinaire du Haras d'Annecy, qui était membre de notre Académie depuis 1916. Nous adressons à sa famille nos bien vives condoléances, ainsi qu'à notre confrère Louis Buttin, qui vient de perdre son frère, René Buttin, avocat honoraire à la Cour d'Appel de Chambéry et ancien bâtonnier. D'autre part, nous exprimons nos félicitations à notre confrère Jacques Douchement, Ingénieur civil des Mines, pour le mariage de son fils avec Mlle Nicole du Lac de Fugères, célébré en l'église Saint-Sulpice, le 12 octobre dernier. Et maintenant, des remerciements à M. Guillaume et à Mlle Luisa Marenco de Moriondo, alliés à la famille Despine, qui ont eu la générosité de léguer à notre Académie une partie importante des livres et revues composant la bibliothèque du château de Chavanod, au moment de la mise en vente de ce dernier.

« Tous nos remerciements à notre membre d'honneur, l'Amiral Decoux, qui a bien voulu nous faire don de son dernier ouvrage : « Adieu Marine », dont son ami le Colonel Folliet a tenu à faire le compte rendu détaillé, qui paraîtra dans notre prochaine revue. Je me contenterai donc ici de dire qu'il s'agit de toute l'évocation d'une gloire passée qui, si elle inspire d'abord quelque mélancolie, s'achève cependant sur des paroles d'histoire réconfortantes ; car un navire n'est pas toujours au creux de la vague.

« J'ajouterai que, grâce à un heureux concours de circonstances, l'amiral Decoux fut l'hôte à Montrottier, de notre Académie, le 14 octobre dernier.

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, Mme Weissen, MM. Charvin, Clémen, Coutin, Cuvet, J. Fournier, Th. Falletti, Gruffaz, Guinaudeau, Montagnoux, Noirtin, d'Orlyé, Perron, L. Pfister, Tapponnier et Vuachet.

Excusés : Mlle Ritz, MM. L. Buttin, Devant et H. Pfister.

« Enfin, mes chers confrères, comment ne pas évoquer, à l'occasion du 1er centenaire de sa naissance, la mémoire de l'un de nos fondateurs, Antoine Favre, dont la morale se résume dans l'épigraphe du code : « Quod Tibi fieri non vis, alteri non feceris ».

« C'est le droit exclusif du rhéteur antique ; ce n'est point cette sympathie active, cette charité agissante qu'on aurait pu attendre de l'ami de notre autre fondateur, Saint François de Sales.

« Vous rappellerai-je, à ce propos, les mots d'Honoré d'Urfé parlant de nos fondateurs à l'intimité desquels l'avait admis un bienfait de l'exil ?

« Chacun de nous trois a peint pour l'éternité et fait « un livre qui ne périra pas. Notre Bienheureux François, « sa Philothée qui est le livre de tous les dévots ; M. Favre, « le Code Fabrien, qui est le livre de tous les Barreaux, « et moi, l'Astrée, qui est le livre de tous les courtisans. »

M. P. Tapponnier, à l'occasion du Cinquantenaire de la mort d'André Theuriet, évoque maints souvenirs relatifs au délicat poète du lac d'Annecy, et à Hélène, « la Payse » qu'il épousa. *(Voir article séparé).*

M. d'Orlyé lit un poème : « Au bord du lac d'Annecy », écrit par Mme Alice Cluchier, sociétaire des Poètes Français, en suite de sa conférence sur Mistral et Anne de Noailles donnée lors des Fêtes du Rhône. *(Voir au présent fascicule).*

Un mémoire sur les origines du régiment de Nice (Soldats de Savoie au service du roi de France), rédigé par M. André Caron, est lu par le Secrétaire perpétuel. *(Voir au présent fascicule).*

M. J. F. Cartier a envoyé une étude sur les « Fantômes de l'Hôtel de Savoie-Soissons », que présente le Président. *(Voir article séparé).*

M. Primot offre deux médailles commémoratives, l'une du voyage impérial en Savoie en 1860, l'autre de l'exposition d'agriculture à Annecy, en 1875.

Don est fait à l'Académie par Mme Norbert Maître, d'Alger, et son fils, le Médecin-Commandant P. Maître, du

dictionnaire phonétique, sur fiches, du patois de Montvalezan (Savoie), établi par M. Norbert Maître (époux et père des donateurs, né à Villaroger (Savoie), licencié ès-Lettres, diplômé d'Etudes supérieures (histoire et géographie), décédé à Alger le 21 novembre 1943. L'auteur était professeur de Lettres au Collège technique d'Alger, capitaine de réserve et chevalier de la Légion d'honneur.

Le Président adresse des remerciements à Mme Maître et à son fils.

Ouvrages reçus : « Adieu Marine », par l'Amiral Decoux ; « Les châteaux de Maurienne », par M. G. Chapier ; « Ancêtres de Savoie et de Saintonge », par M. J. Dupanloup ; « Actes du 81e Congrès National des Sociétés Savantes ; la Revue d'août 1957 de la Section d'Annecy du Club Alpin Français, contenant un émouvant article de M. Camille Blanchard, sur « Joseph Serand n'est plus », offerte par M. Clément, président ; l'Almanach du « Vieux Savoyard », don de son auteur, M. E. Rosset. Remerciements aux aimables donateurs.

Séance du 11 décembre 1957 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

M. d'Orlyé adresse des félicitations à nos confrères, MM. G. Chanel, qui vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur, et Léon Moret, membre du Comité, pour son élection à l'Académie des Sciences.

Voici la lettre que lui a envoyée notre Président et la réponse de M. Moret :

« Presles Menthon-Saint-Bernard, le 29 novembre 1957.

« Mon cher Confrère et Ami,

« J'apprends, ce jour, par la Presse, votre élection à l'Académie des Sciences, comme membre non résidant.

(*) Etient présents : Mme Biennier, Mlle Trombert, Mme Weissen, MM. André, Barrucand, Beignux, Charvin, Clément, Coutin, Cuvet, Dechavassine, J. Fournier, Th. Falletti, Grandchamp, Jacquet, Juge, Montagnoux, d'Orlyé, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Tapponnier, Viollet et Vuachet.
Excusés : Mlle Ritz, MM. Blanchard, Buttin, Callies, Devant et Noirtin.

« Voilà qui n'est pas fait pour surprendre ceux qui connaissent vos nombreux travaux sur la Paléontologie, sur toutes les tranches de la géologie, et, en particulier, sur la Savoie et les zones internes alpines. Vos ouvrages didactiques sont, depuis longtemps, classiques, dans les Universités françaises et étrangères.

« Tous nos confrères se joignent à moi, pour vous adresser des félicitations d'autant plus sincères et cordiales, que la gloire du savant, dont nous apprécions aussi les qualités humaines, rejaillit sur notre Académie, qui s'enorgueillit de vous compter parmi les membres de son Comité.

« Mes meilleurs souvenirs.

« D'Orlyé. »

***

« Grenoble, le 2 décembre 1957.

« Léon Moret,

« Doyen de la Faculté des Sciences,

très touché par les termes de votre aimable lettre de félicitations, vous en remercie sincèrement et vous prie d'agréer, avec ses sentiments confraternels, l'expression de son amitié fidèlement dévouée. »

Le Président félicite également notre membre d'honneur, M. Louis Armand, Président de la S.N.C.F., fait grand officier de l'Ordre de l'Empire britannique.

Il rappelle la mémoire de François-M. Rrrz, à l'occasion du troisième anniversaire de sa mort, et évoque le souvenir de Joseph Serand en ces termes :

JOSEPH SERAND

« En apprenant la mort de Joseph Serand, alors que j'étais dans l'Hérault, je fus moins surpris que peiné. Lorsque je le vis, en effet, pour la dernière fois, en décembre 1956, avant mon départ, il m'avait laissé entendre que je ne le retrouverais pas vivant à mon retour.

« Peut-être pressentait-il déjà sa fin prochaine, sensation qui ne manque pas d'étreindre tous ceux qui arrivent

à un certain âge, surtout aux abords de l'hiver, où tout, dans la nature, semble déjà en deuil.

« Mais j'avais confiance dans sa robustesse savoyarde, et j'espérais bien qu'il attendrait son élection à la Présidence d'honneur de notre Académie, à laquelle nous avions décidé de l'élever. Bien faible hommage, certes, en échange des immenses services rendus dans toutes les branches, en particulier au château et au domaine de Montrottier, auxquels, dès 1917, il s'était voué, corps et âme, un peu comme on entre en religion, ne poursuivant aucun intérêt et ne cherchant pas à briller. Jamais son activité ne se ralentît, tant il est vrai que l'érudit et le savant n'ont pas de crépuscule.

« Aux côtés de Charles Marteaux et François-M. Ritz, pour ne parler que des derniers de nos chers disparus, il dort son dernier sommeil, dans cette terre annécienne qu'il a tant aimée et qui lui doit tant.

« Des voix plus autorisées que la mienne vont faire revivre devant vous sa personnalité sous ses multiples aspects : l'administrateur, l'archiviste, le Florimontan, l'écrivain, l'ami de la Nature et de la montagne. Nous avons pour cela demandé le concours de nos confrères A. Charvin, F. Perron et L. Pfister, auxquels se joindra G. Grandchamp qui, dans une lettre récente, a demandé de participer à cet éloge. »

Le Président leur passe successivement la parole.

Après avoir remercié les orateurs, il prie M. Lacroix de lire son esquisse sur notre cité annécienne à travers les âges, d'après le travail de Raoul Blanchard. Et, à ce propos, M. d'Orlyé rappelle que le Doyen de la Faculté des Lettres de Grenoble était venu à Annecy faire deux conférences sous les auspices de la Société d'Instruction Populaire : le 9 février 1925, sur le Tourisme dans les Alpes françaises, et, le 3 mars 1929, sur ses impressions récentes des Etats-Unis.

Mme F. Miquet envoie, pour nos archives, le registre de correspondance de l'ancien président de la Florimontane, accompagné de diverses lettres, M. Grandchamp, qui

apporte ces documents, remet lui-même : une plaquette du R.P. Cortet sur Philippe Callies, l'Annuaire 1956 du Collège Saint-Michel et le catalogue de l'Exposition d'anciennes photographies d'Annecy organisée par les Amis du Vieil Annecy. M. P. Tapponnier offre « Le Calvaire de Cimiez », d'Henri Bordeaux.

Remerciements aux donateurs.

Le Secrétaire Perpétuel,

L. PFISTER.

Cinquantenaire
de la mort d'André THEURIET

Les amis d'André Theuriet, — comme ceux d'Alphonse de Lamartine, — sont nombreux. J'en avais une preuve tangible, lorsque, fin avril 1926, accompagnant notre Président Auguste Dorchain, Georges Maurisson, ancien député d'Orléans, Secrétaire général des Lamartiniens ; Edmond Pasquier, de « l'Union des Jeunes », le Directeur de la « Revue des Poètes Français », et le Maire de Bourg-la-Reine, j'avais apporté l'hommage des Savoyards au Maître, dont nous célébrons le cinquantenaire de la mort.

L'Académie Florimontane, à maintes reprises, tant à Annecy qu'à Talloires, a toujours tenu à rappeler le souvenir de celui qui, tels que l'historien Taine, le fin lettré Gaston Deschamps, le bâtonnier Henri Robert, MM. Noblemaire, Margot et tant d'autres, témoignèrent un si profond attachement à notre Savoie.

Le 5 août 1933, une plaque de marbre fut posée sur la Villa des Cyclamens, à Talloires, alors que des monuments avaient été élevés à Bourg-la-Reine, le 9 novembre 1913, et à Bar-le-Duc, le 23 juillet 1933, en l'honneur du charmant écrivain et si délicat poète.

*
* *

Emile Faguet, à Bourg-la-Reine, disait « Romancier et poète, André Theuriet le fut par vocation très évidente et par un décret nominatif de Celui qui distribue les destinées et les talents. Tout jeune, il aima à regarder avec

attention, avec pénétration et avec bienveillance, raconter et peindre ce qu'il voyait. De là ses nouvelles et ses romans si vrais, si justes de ton, sans pessimisme, mais non sans connaissances des défaillances de l'humanité ; sans misanthropie, mais non sans observation pénétrante. Il était provincial ; il peignit des provinciaux avec leurs petites vanités, leurs petites ambitions, leurs petites prétentions, avec leur bonhomie aussi, leur simplicité, leur candeur aimable, leur goût de l'obscurité tranquille et de la vie simple et saine.

« Il peignit leurs jeunes filles, simples, rêveuses, craintives et pudiquement romanesques, enjouées aussi et spirituelles et gaiement malicieuses, doucement obstinées encore et merveilleusement capables d'arriver finalement, d'un mouvement bien calculé, bien suivi et insensible, à ce qu'elles ont une fois voulu... »

Arrêtons-nous devant l'une d'elles, la ravissante Hélène, dont il avait emporté de la province une vision ineffaçable :

« Dans un champ de blé, une jeune promeneuse cueillait des bleuets. Une tige rebelle ne cédant pas assez vite sous ses doigts minces, elle se pencha, la bouche entr'ouverte, et coupa la tige avec ses dents. Le poète de vingt-trois ans s'enhardit et la prévint qu'elle risquait de se blesser les lèvres. Elle leva les yeux sur lui et il demeura ensorcelé par la magnétique lueur de ces grands yeux verts, sans se douter, toutefois, qu'il chanterait tout au long de sa vie, sous le nom de « *La Payse* », cette Hélène aux bleuets, ma future grand'mère » nous dit Mme Andrée Sikorska (1).

*
* *

Né à Marly-le-Roi, le 8 octobre 1833, d'un père bourguignon et d'une mère lorraine, André Theuriet est mort à Bourg-la-Reine, le 22 avril 1907, ayant adopté comme petite patrie Bar-le-Duc, où ses parents s'étaient fixés. Le grand-père était inspecteur des Forêts.

---

(1) « Revue des Deux Mondes », 1er juin 1957.

« Les livres de Theuriet sentent bon » devait écrire Sainte-Beuve et, de son côté, Louis Bertrand nous dira : « Remarquez que pour un écrivain tant soit peu notoire, il y a toujours après sa mort, une période d'éclipse plus ou moins longue, — c'est ce que j'appelle son temps de purgatoire, — avant l'entrée définitive dans la gloire. »

Il semble que le silence se fit sur son œuvre, pourtant si considérable et même si variée, car elle comprend la matière de quatre-vingts volumes, poèmes, romans, nouvelles et contes, impressions de voyage, souvenirs, critique d'art et essais dramatiques.

Le 24 janvier 1902, lors de la remise de la rosette de la Légion d'honneur à l'éditeur Alphonse Lemerre, après le discours de José-Maria de Heredia, Theuriet s'exprimait en ces termes : « A la suite de la lyrique allocution de l'excellent poète des « *Trophées* », je n'ai plus qu'à vous exprimer en simple prose pédestre la joie que j'éprouve à féliciter un vieil ami de trente-cinq ans. Car il y a trente-cinq ans qu'au mois de janvier 1867, sous les auspices d'André Lemoyne, je suis entré pour la première fois dans la boutique du Passage Choiseul.

« Je m'en souviens comme d'hier. Il pleuvait à verse ; il faisait un temps à ne pas mettre un poète à la porte, et cependant moi et mon manuscrit, — un volume de vers, « *Le Chemin des Bois* », — nous venions d'être durement éconduits par trois ou quatre éditeurs. Ils n'étaient alors pas tendres pour les rimeurs. Je fus donc réchauffé et ragaillardi par le bon sourire dont m'accueillit ce jeune libraire doux aux poètes.

« Depuis, nous avons publié ensemble bien des livres, je n'ose presque plus les compter, et à mesure que les volumes se multipliaient, notre amitié grandissait et se fortifiait. »

*
* *

Hélène, la fille des champs de blé, continuait à hanter ses rêveries. Il revoyait les profonds yeux verts et le sourire à la Vinci. Elle avait épousé Gabriel Lefèbure,

peintre à la Cour de Napoléon III. Andrée Sikorska nous révèle qu'accueillie aux bals impériaux, elle y était admirée :

« André Theuriet lui apporta sa première œuvre « Le Chemin des Bois », et bientôt compta parmi ses familiers. Je lui lisais mes vers, mes projets de drames ou de romans ; elle me donnait son avis avec une entière sincérité et mettait avec une sûreté merveilleuse le doigt sur les passages qui manquaient de force et de justesse. Non seulement elle avait un sens critique très aiguisé, mais elle était finement observatrice, douée d'une sensibilité exquise et d'une féconde imagination. Je lui dois ce que je suis. »

Le peintre Lefèbure partit pour l'Afrique avec le Prince impérial. Ce dernier fut tué au cours de la campagne contre les Zoulous. Gabriel Lefèbure rentré affaibli, végéta dans une maison de santé. Hélène veuve, l'écrivain l'épousa et, par la correspondance des deux petites-filles, Marianne Marcheix et Andrée Sikorska, certaines anecdotes sont d'un vif intérêt.

Outre la bisbille entre Georges Sand et Alfred de Musset, le Savoyard François Buloz, de Vulbens, se montre sévère, à la « Revue des Deux Mondes » mais, retenons notamment celle-ci :

On racontait, dans la famille d'Hélène — dont le grand-père était chef de cabinet d'un ministre — qu'elle n'aurait pas vu le jour si le bourreau Samson, durant la Terreur, n'avait refusé de guillotiner une jeune femme enceinte. L'enfant devint le grand-père en question.

Hélène prétendait que les poètes ne réclament pas d'autre vertu que celle de les faire rêver et montrant son éventail, les lames de merisier portaient ces vers :

De même à notre amour le temps n'a rien ôté,
La tendresse qu'au fond de tes yeux j'ai puisée,
A gardé tout son charme et tout son velouté,
Son exquise senteur en moi s'est infusée...

Hélène s'éteignit la première et l'on avait lu la Préface du « Livre de la Payse », puis, vers la fin avril 1907, le poète est venu reposer à Bourg-la-Reine, auprès de la

femme de sa vie, sous la même pierre, sur laquelle est gravé le dernier souhait :

Quand au fond du tombeau, comme sur les bruyères,
Côte à côte étendus, nous nous endormirons.

*
* *

Fraîcheur de sources, senteur forestière ! Il faut en revenir à ces mots, quand on veut définir le meilleur Theuriet.

Aux grands bois, où de mes amours
Dorment les chères reliques,
Parmi les mousses de velours
Et les fleurs de véroniques.

Il y voit aussi « le chemin de l'Idéal », un sanctuaire, où éclosent les grands sentiments et les pensées sublimes.

Il avait le pressentiment du rôle important qu'allait jouer la forêt, lorsqu'il écrivit de tels vers :

Au plus profond des bois la Patrie a son cœur.
Un peuple sans forêts est un peuple qui meurt...

Et avec Louis Bertrand, nous pouvons redire que Theuriet a réveillé dans nos âmes le sens de notre terre et de notre passé, le culte de tout ce qu'ont aimé nos ancêtres, de tout ce qui a fait leur humble vie, et, à de certains moments, leur force, leur grandeur ou leur héroïsme.

Sur les rives du beau lac d'Annecy il avait connu et aimé :

Les fils de la Savoie, les braves gens de cœur,
Par qui la France aux jours de deuil fut secourue,
Et dont les fortes mains, avec même vigueur,
Tinrent l'épée et la charrue.

Paul TAPPONNIER

Au bord du Lac d'Annecy

Lac où se mire la candeur
D'un ciel, lavé de nos poussières,
Lac où s'étonne la lumière,
Lac plus limpide que ce pleur,

Que tes voiliers à l'aile blanche
Bercent la ronde des tourments
Quand s'égrènent sur le dimanche
Les cloches du recueillement.

Lac où se rit la transparence
De l'âme des eaux et des monts,
Miroir sans tain de l'innocence
Lisse comme tes galets ronds.

Lac d'Annecy, cristal et perles,
Jeune sourire du printemps,
Vagues joueuses qui déferlent
Pour retenir même le temps,

Feux d'artifices de la joie,
Lapis-lazulli, glauques, verts,
Eventail que l'aube déploie,
Grâce promise à l'univers,

Mon regard jamais ne se lasse
De voir tes reflets s'éjouir
Pour enchanter, avec l'espace,
L'envol qui va s'évanouir
Sur la neige du souvenir.

Alice CLUCHIER,
Sociétaire des Poètes français.

Avignon, 26 août 1957.

(1) Poème écrit en souvenir de Fêtes du Rhône de juillet 1957.

Mémoire
sur les origines du régiment de Nice
(Soldats de Savoie au service du roi de France)

Il paraît raisonnable d'attribuer aux Valois et plus singulièrement à Henri II (Valois-Angoulême, petit-fils de Louise de Savoie), la création de l'infanterie française actuelle.

Nous disons actuelle et non moderne, car il ne peut s'agir, bien évidemment, que de la structure essentielle de ses formations : régiments se divisant en bataillons, etc.

Charles VII fut le premier prince qui pensa « régler » l'infanterie, comme l'était la cavalerie.

Ses quatre corps de quatre mille Francs-Archers chacun (huit compagnies de cinq cents hommes), joints à la gendarmerie, vieille troupe expérimentée, constituèrent un solide noyau.

Dès lors, le discrédit de la « piétaille » s'estompa.

N'est-ce pas Brantôme qui a écrit que l'infanterie précédente « ne pouvait être considérée comme le plus sûr appui de l'Etat ».

Mais les temps changent et le soleil d'Italie, à l'occasion de l'expédition de Naples, sous Louis XII, va consacrer la jeune gloire de la « reine des batailles ».

François I[er] institua sept légions de six mille hommes (Légions..., Renaissance et réminiscences romaines !).

Elles furent cassées ; l'on revint à la formation plus souple de la compagnie, dont le nombre d'hommes fut très variable et qui prit le nom de Bandes.

Les plus célèbres d'entr'elles ont nom « Vieilles bandes » et « Bandes noires » ; elles donnèrent respective-

ment naissance, si l'on peut dire, en 1557 et 1558, aux régiments de Picardie et de Piémont (1), formés l'un et l'autre de quatre bataillons.

En 1748, l'infanterie française proprement dite est composée de quatre-vingt-un régiments auxquels s'ajoutent le Royal-Lorraine et le Royal-Barrois, ainsi que, bien entendu, les diverses Gardes, les Milices, l'Infanterie étrangère (suisse et grisonne, allemande (2), italienne, irlandaise et écossaise).

Parmi ces quatre-vingt-un régiments qui vont de Picardie à Enguien (3), le LXV^e^ (4) retiendra notre attention.

Il porte le nom de Nice et présente deux particularités :

D'abord, ses soldats, sujets du duc de Savoie, sont, au regard de la France, de nationalité étrangère ; ils servent cependant dans l'infanterie française, non dans l'étrangère.

Ensuite (nous l'allons voir), les effectifs de cette formation ne sont pas niçois mais constitués par des Savoisiens originaires du Genevois et du Chablais ; « de la hiaute » comme il se dit familièrement aujourd'hui.

Voici ce que rapportent à son sujet les « Etrennes Militaires » de 1758 (5) :

« ...LXV - Nice. - - Ce Régiment fut levé en 1678 par M. de Saint-Laurent, qui en fut le premier Colonel. Il fut formé des débris des Régimens de Genevois et de Chablais, que le duc de Savoye avoit donné au Roi pour la guerre d'Hollande. Il portoit le nom de Saint-Laurent, et prit celui de Nice en 1687. Il est de deux Bataillons.

---

(1) Prit son nom à son retour de campagne « en-deça des monts » ; en 1558, roulait avec Champagne et Navarre.
En ce temps, comme rang, Picardi portait le n° I, Champagne le n° II, Navarre le n° III, Piémont le n° IV.

(2) Qui comprenait, entr'autres, le Royal Pologne.

(3) Enghien, créé en 1706.

(4) Après Rochefort, levé en 1677 et avant La Marck (étranger), levé en 1680. LXV est son rang général, il est le LVI^e^ des régiments français.

(5) Etrennes militaires, tirées du dictionnaire militaire, revues et augmentées, utiles à toutes les personnes qui se destinent à prendre le parti des Armes. Année M. DCC. LVIII.
A Paris, chez Gissey, rue de la Vieille Boucherie. La Veuve Bordelet, rue Saint-Jacques. La Veuve David, quai des Augustins. Duchesne, rue Saint-Jacques, au Temple du goût.
M. DCC. LVIII
Avec Approb. et Privilège du Roi.

« Uniforme : Habit complet gris-blanc, boutons de cuivre plats et chapeau bordé d'or.

« Colonel, M. de la Queüille. »...

Pourquoi ce régiment prit-il le nom de Nice après avoir, un temps, et comme beaucoup d'autres, porté celui de son Colonel ?

La raison qui nous en échappe actuellement nous propose d'approfondir un sujet à peine esquissé (6).

Quoiqu'il en soit, après le traité de paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, nous assistons à une réduction notable des effectifs. Dix-huit régiments sont incorporés à dix-huit autres.

C'est ainsi que Dauphiné se fond avec Médoc, la Tour d'Auvergne (7) avec Nice.

A peine cinquante ans d'histoire à parcourir et ce sera la tempête de la Révolution.

*
* *

Si nul n'ignore la part éminente prise par les soldats savoisiens sous le drapeau tricolore, républicain ou impérial, avant même l'annexion *volontaire et définitive* de 1860, peut-être est moins connue cette ancienne union, cimentée aussi de sueur et de sang, au cours des longues marches et des tristes bivouacs, lors des durs combats, au temps des Lys.

*
* *

...Première troupe de Savoie ayant titre et rang de régiment français, il est permis — semble-t-il — de remonter jusqu'à toi la glorieuse généalogie des unités de montagnard alpins qui servirent et servent encore la « grande » patrie... (8).

André Caron.

---

(6) Nice était comté du duc de Savoie, mais ceci ne constitue pas, à nos yeux, une justification suffisante.

(7) L'histoire populaire a retenu : « A moi Auvergne, ce sont les ennemis... ».

Le régiment Auvergne, créé en 1606 par Henri IV, porta le nom de cette province à partir de 1635. La famille des La Tour d'Auvergne, originaire de La Tour, ou Latour, près d'Issoire, s'est divisée en diverses branches d'où sortirent les comtes d'Auvergne, les ducs de Bouillon et d'Albret, les vicomtes de Turenne, etc...

(8) Annecy, dimanche 11 août 1957.
(en souvenir de mon grand-père maternel, François Agnellet,
Capitaine de réserve au 6e B.C.A., de Nice.)

Fantômes de l'hôtel de Savoie-Soissons

La proximité bruyante, envahissante — souvent malodorante — des Halles Centrales contribue très largement à écarter le touriste, même amateur des choses du passé, de ces rues où le chou et le navet trônent despotiquement. C'est grand dommage, car sans aimer Paris de cette dévotion passionnée que lui voua le marquis de Rochegude (1), on peut y faire de bien émouvantes découvertes.

C'est ainsi que la Bourse du Commerce si prosaïquement vouée au négoce est adornée d'une haute colonne postée, tel un minaret, sur la partie méridionale de l'édifice circulaire que la rue de Viarmes entoure complètement.

Remontons dans le passé si chargé d'histoire dont ces pierres parisiennes furent les témoins.

L'emplacement occupé de nos jours par la Bourse du Commerce et les rues voisines fut, au Moyen Age, occupé par un important monastère et un palais royal.

L'abbaye de femmes dite de Saint-Antoine ou des Filles Pénitentes, fondée en 1198, recrutait ses religieuses parmi les femmes de mœurs légères qui, selon un contemporain, « se mettaient aux carrefours des voyes et s'abandonnaient pour petit prix à tous, sans avoir honte ni vergogne » (2). C'est à l'abbesse qui préside aux destinées de cet important établissement (3) et conduit de telles pénitentes dans la voie de la repentance que Saint Louis confie, en attendant la construction de la Sainte Chapelle, l'insigne relique de la Couronne d'Epines. La communau-

---

(1) Marquis de Rochegude : *Promenades dans toutes les rues de Paris. Ier Arrondissement* (Hachette, 1910).

(2) Ces détails si curieux figurent dans la très intéressante revue *Miroir de l'Histoire*, à l'article « Humeurs de Clio », avril 1957.

(3) Le couvent s'étendait entre les rues (disparues) d'Orléans, de Grenelle, Saint-Honoré, Coquillière et des Haches (aujourd'hui appelée Berger).

té devient, d'ailleurs, si florissante que des jeunes filles y postulaient sans avoir auparavant hanté les carrefours. On dut alors confier l'examen des candidates à de savantes matrones qui rejetaient honteusement les candidatures de celles dont la vertu était trop visiblement sans taches. On peut penser que les postulantes malheureuses avaient quelque facilités dans le voisinage pour accomplir le stage indispensable (4).

En ces mêmes lieux s'élevait aussi un hôtel particulier à qui son constructeur, le seigneur de Nesle, donna son nom avant d'en faire donation à son Roi Louis IX. Ce dernier le remit à sa mère, Blanche de Castille, qui, selon toute vraisemblance, y mourut en 1252. L'hôtel passa ensuite à Charles, duc de Valois et Anjou, puis à Philippe VI de Valois qui, en 1327, en gratifia Jean l'Aveugle de Luxembourg, roi de Bohème. Appelé désormais hôtel de Bohème, il fut apporté par la fille de Jean de Luxembourg — après la mort de son père à Crécy en 1346 — à Jean II, roi de France, son époux. Charles V fit don de l'immeuble, en 1355, à Amédée VI, comte de Savoie, le Comte Vert, qui ne le gardera pas longtemps, puisqu'en 1372, la demeure est la propriété de Louis, duc d'Anjou, autre fils du roi Jean II. L'immeuble est ensuite vendu à Charles VI, qui l'achète pour son frère, Louis, duc d'Orléans. Le nouveau propriétaire, après avoir attaché son nom à l'hôtel, y effectue d'importants travaux d'agrandissement, empiétant sur des terrains où s'élevaient jusqu'alors les murailles d'enceinte érigées autour de Paris sur l'ordre de Philippe Auguste. Louis II, duc d'Orléans, concède une partie de ces terrains aux Filles Pénitentes qui y rebâtissent leur couvent en 1497. En 1198, enfin, le roi Louis XII gratifia Robert de Framezelles de l'hôtel d'Orléans ; et l'immeuble est, peu de temps après, vendu aux Filles Pénitentes.

En 1572, la reine Catherine de Médicis désire quitter le Louvre : à la suite de la prédiction d'un de ses astrologues, elle redoute le voisinage de l'église Saint-Germain l'Auxerrois. Elle achète alors des terrains et des immeubles situés entre les rues du Four et d'Orléans, alors exis-

---

(4) La rue du Pélican, très voisine, est de toute ancienneté... on peut, d'ailleurs, se demander pourquoi historiquement ce quartier est depuis toujours fréquenté par les servantes de l'amour vénal.

tantes à proximité du monastère des Filles Pénitentes dont elle exproprie les bâtiments conventuels. Sur la nouvelle et vaste parcelle ainsi constituée ,l'architecte Jean Bullant construisit l'hôtel de la Reine où Catherine de Médicis mourut en 1589. Ce très vaste édifice comprenait, notamment, une colonne cannelée de style dorique, haute de 30 mètres, qui contenait un escalier à vis que la Reine utilisait pour monter sur la plate-forme, érigée au sommet, consulter les astres en compagnie de son astrologue Ruggieri.

Légué par la Reine à sa petite fille, Christine de Lorraine, l'hôtel fut vendu aux enchères et adjugé à Charles de Bourbon, comte de Soissons, en 1604. Agrandi encore par l'achat de plusieurs maisons contiguës, l'hôtel de Soissons devint, en 1624, propriété des princes de Savoie-Carignan.

Pendant la Régence qui suivit la mort de Louis XIV, Victor-Amédée de Savoie-Carignan mit les jardins de son hôtel à la disposition du financier Law qui y fit transporter le marché des actions de la Compagnie des Indes. Cette Bourse, autorisée par Ordonnance du 1er août 1720, permit au prince de Carignan de réaliser des profits fabuleux, cela grâce aux 137 baraques qu'il fit ériger en ses jardins et qu'il louait 2.500 livres par mois...

Malgré ces gains, le prince de Carignan mourut insolvable le 1 avril 1741, ses créanciers obtinrent en 1747 l'autorisation de faire démolir l'immeuble pour en vendre les matériaux à leur profit et morceler les terrains.

Seule, la colonne dorique actuellement existante fut sauvée par l'intervention d'un architecte (5) et adjointe

---

(5) On a attribué ce sauvetage à Petit de Bachaumont. Il n'en est rien et M. Taxil, dans une communication faite à la Commission Municipale du Vieux Paris (cf. Bulletin de cette Commission, 1917) en rend tout l'honneur à Laurent Destouches, architecte, qui, le 19 mars 1750, pour 1.800 livres, vend cette colonne dite de l'Horoscope, à la ville de Paris. Il est dit, dans l'acte de cession, que la vente porte sur « la colonne désignée tour en forme d'observatoire, par le contrat de vente faitte audit sieur Destouches, laquelle colonne subsiste encore actuellement sur le terrain de l'hôtel de Soissons, et ainsi qu'elle se poursuit et comporte tant en superficie et élévation qu'en fondation, sans la moindre réserve, bien entendu que le terrain sur lequel elle est assise n'est pas compris en la présente vente ; laquelle colonne a été acquise par le sieur Destouches de Jean-Louis Duchemois, bourgeois de Paris, adjudicataire des matériaux dudit hôtel de Soissons, et dont en conséquence la vente et le délaissement luy ont été faits par M. le Comte de Montgardin, fondé de la procuration de Monseigneur Louis de Savoye, prince de Carignan, seul, au moyen de la renonciation, faitte de Madame la Princesse, sa sœur, héritière sous bénéfice d'inventaire de deffunt Monseigneur Victor Amédée Prince de Carignan, en présence de Madame la Princesse de Carignan douairière et des directeurs des créanciers dudit feu Seigneur, Prince de Carignan... ».

au terrain acquis, en 1755, par la ville de Paris, moyennant 2.800.367 livres, fut adossée à la Halle au Blé, dont la construction s'acheva en 1767. L'édifice sert actuellement de Bourse du Commerce.

En ces lieux chargés d'histoire, le rythme toujours plus rapide de la vie ne saurait nous empêcher de prendre quelque plaisir à évoquer ces ombres légères des temps révolus, fantômes de personnages dont certains sont intimement liés à l'histoire de notre Savoie.

*
* *

Le lundi 25 octobre 1637, le lieutenant des cérémonies, revêtu de longue robe de deuil traînante, avec un bonnet carré, ayant son épée au côté et, en main, son bâton couvert de noir, accompagné de trois hérauts d'armes vêtus de deuil, leur cotte d'armes par dessus, et de crieurs, vint en la Chambre des Vacations du Parlement de Paris avec lettres du Roi portant créance. Et « le cri a été fait pour prier la Compagnie d'assister aux vigiles et service de feu M. le Duc de Savoie, pour l'âme duquel le Roi fait faire les services et prières en l'église de Paris, auquel lieu, mercredi prochain, après midi seront dits vêpres et vigiles et le jeudi suivant à dix heures du matin, célébré son service solennel » (6).

Le Président Molé, en écrivant ces lignes, ne pouvait établir aucune relation entre ce deuil officiel et la nouvelle qu'il notait à la date du 17 août 1647 : « On écrit d'Orléans que le neveu et les trois nièces du cardinal Mazarin, dont l'âge est depuis sept ans jusqu'à onze, y sont arrivés en bonne santé. Ils viennent de Rome et ont reçu de grands honneurs par tous les lieux où ils ont passé ...Son Eminence ayant voulu appeler auprès de soi ce qu'elle a de plus cher dans sa famille, afin qu'il n'y ait rien qui lui appartienne qui ne soit, comme elle, voué et donné à la France. » (6).

Le maréchal de Villeroy, contemplant les nièces du Cardinal et la foule des courtisans qui les entourait, notait

(6) Mathieu Molé, Premier Président au Parlement de Paris, Garde des Sceaux (Mémoires, 4 vol., Paris, 1855).

« Voilà de petites demoiselles qui, présentement, ne sont point riches, mais qui auront bientôt de beaux châteaux, de bonnes rentes, de belles pierreries, de bonne vaisselle d'argent et peut-être de grandes dignités. » Pourtant, la famille de Mazarin, malgré les efforts que le Cardinal devait faire plus tard pour « améliorer » sa généalogie (7) est d'humble extraction. Un manuscrit découvert au siècle dernier à la bibliothèque de Turin qui porte le titre « Il cardinale Mazzarino » (8), parle, sans discrétion, du grand-père du Cardinal, ouvrier aisé de Mazzarino (Sicile) dont le fils vint chercher fortune à Rome et y devint camérier du cardinal Colonna dont il épousa la filleule, Ortensia Ruffalini, avant, devenu veuf, de se remarier à Portia Orsini, de l'illustre maison des Orsini. Le futur Cardinal, élevé chez les Jésuites de Rome, avait deux sœurs, l'aînée épouse de Girolamo Martinozzi, la cadette de Lorenzo Mancini, baron romain, dont une généalogie sérieusement établie remonte les ancêtres jusqu'au XIVe siècle

Laure Mancini, future duchesse de Mercœur, et sa sœur Olympe, nièces du tout puissant Cardinal, ne manquent pas de soulever une intense curiosité lors de leur arrivée en France.

L'éducation d'Olympe Mancini n'étant point terminée, fut continuée à Paris par Mme de Venelle, sous la surveillance de la Reine, car sa mère restée en Italie avec trois de ses sœurs et son frère ne devait venir en France qu'en 1653. Cette circonstance, jointe au fait que la jeune fille fut élevée presqu'avec le jeune Roi Louis XIV, qui avait son âge, devait avoir d'importantes conséquences sur le destin de la future comtesse de Soissons.

De là devait naître une grande et profonde intimité entre Olympe Mancini et le jeune Roi. L'arrivée de sa mère en France, en 1653, n'y devait rien changer d'autant plus que Mme de Mancini, attachée au service de la Reine

---

(7) Dans une lettre datée du 14 octobre 1661, Godelet, évêque de Fréjus, écrivait à Colbert : « Le séjour que j'ai fait... me fait souvenir de ce que j'ai toujours oublié : c'est la généalogie de Son Eminence, à laquelle j'ai fait travailler par un honeste homme qui entend fort bien ces matières. Mais la mort ne m'a pas donné le loisir de le faire voir à M. le Cardinal... ».

(8) Publié dans la « Rivista contemporanea » de Turin, novembre 1855, sans nom d'auteur, mais composé, selon toute vraisemblance, par un ami d'enfance du Cardinal Mazarin.

et qui menait une vie fort retirée, devait mourir assez jeune, le 19 décembre 1657. Pendant cette période de sa vie, celle qui s'écoule entre sa seizième et sa vingtième année, la jeune Italienne est de toutes les fêtes, de toutes les réjouissances, participant aux ballets, carnavals et mascarades.

C'est l'époque où la reine vagabonde, Christine de Suède, qui a abdiqué, remarque, lors de son passage en France, que « ce serait fort mal de ne point marier au plus vite deux jeunes gens qui se convenaient si bien. » Les contemporans remarquèrent cette inclination que les deux adolescents avaient l'un pour l'autre, et Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, dans ses lucides Mémoires, consigne : « Olympe de Mancini avait été pendant un temps l'objet d'une attention assez vive de la part de Louis XIV pour donner lieu de croire qu'il l'épouserait, mais la Reine Mère portait trop haut la dignité de son rang pour y consentir. (9). La duchesse d'Orléans a une opinion plus nuancée (10). « ...Le Roi (Louis XIV) a toujours eu beaucoup d'amitié pour elle, sans en être amoureux. Il lui faisait des présents considérables : le moindre était de deux mille louis. » (lettre du 11 août 1719).

Il semble bien que Mazarin lui-même n'ait pas cherché à favoriser d'une manière ou d'une autre ce mariage ; Mme de Lafayette, en ses Mémoires, indique que tous les faiseurs d'horoscope l'avaient assuré qu'elle ne parviendrait pas au trône.

De plus, le Roi vient d'avoir sa première aventure — on n'ose dire amoureuse — avec Mme de Beauvais, celle que l'on surnommera Cateau la Borgnesse, en raison de ses avantages physiques ; il prend goût aux femmes et s'attache peu à peu à Marie Mancini, ce qui l'éloigne d'Olympe.

On a prétendu que, par une sorte de dépit, Mlle de Mancini jeta son dévolu successivement, à cette époque, sur le prince de Conti, le duc de Modène et Arnaud de la

---

(9) 2 vol., Paris, 1852.
(10) Lettres et mémoires de Charlotte-Elisabeth de Bavière, duchesse d'Orléans, princesse palatine.

Meilleraye. Un candidat nouveau se présente avec le prince Eugène-Maurice de Savoie-Carignan : « Il était difficile qu'elle put trouver un mari plus considérable, ni d'une plus grande naissance. Son bonheur fut grand de toutes façons ; elle rencontra en ce prince un assez honnête homme et, surtout, un bon mari ; si bien qu'elle eut sujet de s'estimer heureuse... Le Roi la vit marier sans douleur ni chagrin. Par cette indifférence, on connut vraiment que sa passion avait été médiocre et que les Français... avaient eu des inquiétudes bien mal fondées. La Reine... disait... que l'amitié que le Roi avait pour Mlle de Mancini était honnête et sans soupçons qu'elle put dégénérer en rien de mauvais. » (11).

Le mariage célébré le 21 février 1657, fut fécond puisque, dès le 15 décembre de la même année naissait le prince Louis-Thomas, comte de Soissons, suivi de sept frères et sœurs sur lesquels nous reviendrons, s'il y a lieu.

C'est l'époque où la cour de Savoie multiplie ses efforts pour assurer le mariage du Roi Louis XIV avec la princesse Marguerite ; l'entrevue de Lyon n'empêchera pas le triomphe de la diplomatie espagnole qui plaçait dans la corbeille de noces de l'Infante la paix entre les deux pays. Louis XIV, les premières semaines de son mariage écoulées, renoua avec la comtesse de Soissons tous les liens d'amitié qu'il avait eus avec Olympe Mancini. Il eut « un grand commerce (avec elle) qu'il allait voir tous les jours, même depuis qu'il fut amoureux de Mlle de la Vallière » (12). « Rien n'était pareil à la splendeur de la comtesse de Soissons, de chez qui le Roi ne bougeait avant et après son mariage et qui était la maîtresse de la Cour, des fêtes et des grâces. » (13).

Vardes tourna alors ses regards sur la jeune princesse de Conti (14), « la merveille aux cheveux blonds », mais le mari ayant, un jour, trouvé le soupirant près du lit de sa femme, prit ombrage de ses assiduités et le marquis dut chercher d'autres visages vers qui tourner « ses airs

---

(11) Madame de Motteville, Mémoires (Michaud et Pouloujat, 1838).
(12) La Fare, Mémoires.
(13) Saint Simon, Mémoires.
(14) Laure Martinozzi, cousine germaine de la comtesse de Soissons.

charmants » et ses larmes si touchantes (qu'il pouvait faire couler à volonté). Ce fut la grande passion de Vardes et de la comtesse de Soissons : Olympe se prit pour lui d'une flamme d'autant plus violente qu'elle était d'un naturel ardent. On peut croire que Vardes espérait tirer quelqu'avantage des liens très anciens existant entre le Roi et sa maîtresse. Quant au mari, dont tous les mémorialistes vantent la bonté et le caractère naturellement droit, c'est à lui qu'étaient dévolues les missions délicates de reconcilier sa femme avec son amant, lorsqu'ils se querellaient, ce qui arrivait souvent ?

Ici se place un curieux épisode de la vie l'Olympe, comtesse de Soissons.

Les contemporains avaient pu, à certains indices, penser qu'elle « avait pourtant toujours conservé quelque crédit auprès du Roi et une certaine liberté de lui parler plus hardiment que les autres ; ce qui faisait soupçonner assez souvent que, dans certains moments, la galanterie trouvait encore place dans la conversation.

Cependant, il paraissait impossible que le Roi lui redonnât son cœur. Ce prince était plus sensible en quelque manière à l'attachement qu'on avait pour lui qu'à l'agrément et au mérite des personnes. Il avait aimé la comtesse de Soissons avant qu'elle fut mariée... Mais enfin puisqu'il l'avait quittée sur le simple souçon qu'un autre en était aimé, il n'avait garde de retourner à elle lorsqu'il croyait avoir une certitude entière qu'elle aimait le marquis de Vardes. »

La passion croissante du Roi pour Louise de la Vallière, ajoutée à cette froideur grandissante qu'il témoignait à la comtesse de Soissons allaient inciter Olympe de Savoie-Soissons à prêter un appui trop complaisant aux diaboliques desseins de Vardes. C'est le moment où Henriette d'Angleterre, la séduisante belle-sœur du Roi de France, se lie d'une étroite amitié avec la comtesse de Soissons, chez qui le Roi se rendait tous les jours, quels que fussent les efforts de Mlle de la Vallière pour l'en empêcher. Mme de la Fayette parlant de Louis XIV et de sa belle-sœur, remarque (15) : « Comme ils étaient tous deux infiniment

(15) Madame de la Fayette, Mémoires,

aimables et tous deux nés avec des dispositions galantes, qu'ils se voyaient tous les jours au milieu des plaisirs et des divertissements, il parut aux yeux de tout le monde qu'ils avaient l'un pour l'autre cet agrément qui précède d'ordinaire les grandes passions... » Mais « quand Madame (16) s'aperçut qu'elle avait peu de part aux fréquentes visites du Roi et qu'elle servait pour ainsi dire de prétexte à la Vallière (17), elle conçut beaucoup de dépit contre lui et contre elle » (18).

C'est alors que la comtesse de Soissons et Vardes résolurent d'informer la Reine des amours du souverain avec la suivante de sa belle-sœur. Ils espéraient ainsi que la Vallière serait chassée des Tuileries et que le Roi l'installerait chez la comtesse de Soissons qui, alors, manœuvrerait le Roi par l'intermédiaire de la favorite ou bien que l'ayant quittée, il s'éprendrait d'une beauté plus favorable à la Comtesse et à ses amis.

Ils mirent dans le complot le comte de Guiche, dont Henriette d'Angleterre avait écouté avec faveur les aveux passionnés et qui fut chargé de traduire en langue espagnole, qu'il connaissait bien, une relation complète des coupables amours du monarque. La comtesse de Soissons s'étant procurée, dans la chambre de la Reine, un dessus de lettre provenant du Roi d'Espagne, la missive falsifiée y fut insérée. On fit porter le tout à un huissier du Louvre avec mission de le confier à la senora Molina, première femme de chambre de la Reine, comme une lettre arrivant d'Espagne. Cette missive parut singulière à Mme de Molina qui l'ouvrit et, l'ayant lue, la porta incontinent au Roi. La colère de Louis XIV fut terrible, mais il ne réussit pas à trouver le coupable et Vardes fut assez habile pour faire porter le royal soupçon sur une dame d'honneur de la Reine, Mme de Navailles. Et c'était adroite manœuvre que d'éliminer au profit de la Surintendante de la Reine (19) une rivale trop pointilleuse sur les prérogatives attachées

---

(16) Henriette d'Angleterre.
(17) Qui était fille d'honneur de Madame.
(18) Mémoires de Charles Auguste, marquis de la Fare.
(19) En tant que Surintendante de la Reine, la comtesse de Soissons a les honneurs de « présenter la serviette, tenir la pelote, et de donner la chemise », ainsi que la réception des serments des officiers de la Maison de la Reine.

à sa charge (20). Et qui, au surplus, se montrait trop rigoureuse sur la vertu des filles d'Honneur de la Reine (21).

Eugène Maurice de Savoie, comte de Soissons, après s'être particulièrement signalé à la bataille des Dunes, où il culbuta l'infanterie espagnole en chargeant à la tête des Suisses dont il était Colonel-Général, fut ambassadeur extraordinaire de Louis XIV lors du couronnement du Roi Charles II d'Angleterre : très sensible au point d'honneur, il ne devait pas hésiter à s'y battre en duel avec un lord anglais qui avait médit du Roi de France. Il participa ensuite aux campagnes de Flandres et de Hollande, se signala par sa bravoure au passage du Rhin. Le Roi lui avait marqué sa satisfaction en érigeant pour lui la terre de Carignan en duché sans pairie en 1662. Il devait mourir assez subitement à Unna (en Westphalie) le 17 juin 1673. en allant se joindre à l'armée de Turenne. Il venait à peine d'avoir 40 ans.

Olympe de Savoie-Soissons, restée veuve à 33 ans, ne se montra pas inconsolable, tant s'en faut. Elle avait, aussi, pour son malheur, donné libre cours au goût très vif qu'elle portait depuis toujours à l'astrologie et aux pratiques divinatoires, imitant en cela nombre de grandes dames et de puissant seigneurs de son temps.

Comment la comtesse de Soissons a-t-elle pu se laisser compromettre dans ce drame des poisons qui jettera de la fange sur les plus grands noms ? Tout d'abord, il apparaît qu'Olympe de Savoie-Soissons, toute à l'espérance de reconquérir pleine faveur auprès du monarque, se soit heurtée à Mme de Montespan, favorite altière et exclusive, désireuse de l'écarter davantage encore des avenues du pouvoir. C'est ainsi que l'on verra Athénaïs de Rochechouart-Mortemart, marquise de Montespan, obliger la comtesse de Soissons à lui abandonner la charge de Surintendante de la Maison de la Reine, moyennant — il est vrai — 600.000 livres..

---

(20) Comme dame d'honneur de la Reine, la duchesse de Navailles exerce toutes les fonctions non dévolues à la Surintendante, c'est-à-dire qu'elle a le droit de « servir à table, la préférence dans le carrosse et le logement. »

(21) Les émissaires du Roi ayant recherché sur les toits du château de Saint-Germain les passages par lesquels Louis XIV pourrait s'introduire dans la chambre des filles d'Honneur de la Reine, la duchesse de Navailles n'hésita pas à faire placer des portes renforcées de grilles de fer aux emplacements menacés.

Louis XIV, néanmoins, sent que cette victoire de la favorite risque d'être mal interprétée à Turin. Le Duc de Savoie, Victor-Amédée II, n'est qu'un enfant maladif qui traîne depuis sa tendre enfance une santé très délicate (22). Il est sans frère légitime et l'héritier présomptif de la couronne de Savoie est Louis-Thomas de Savoie-Soissons, fils aîné de la comtesse de Soissons. La correspondance qu'échangent alors Simon Arnaud, marquis de Pomponne, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du Roi de France, et Jean-François d'Estrades, abbé de Moissac, ambassadeur du Roi Très Chrétien, à Turin depuis 1679, est des plus significatives : il s'agit de persuader la duchesse de Savoie, Régente, du grand avantage que la comtesse de Soissons a pu se procurer en cédant sa charge de Surintendante. Pomponne concluait ainsi une lettre (23) : « Madame la duchesse de Savoie.., sera, sans doute, bien aise d'apprendre les sentiments si favorables de S. M. pour une princesse de sa maison. »

Aussi, lorsque la Voisin (24) mettra en cause la comtesse de Soissons en précisant dans quelles circonstances elle avait reçu la visite de cette grande dame (25), désireuse de reconquérir, sur Mlle de la Vallière, la faveur entière du Roi, le procès-verbal de l'audition de la criminelle devait susciter chez le Roi - qui suivait personnellement la procédure - une grande et légitime émotion. Les souvenirs de son enfance et de son adolescence pesèrent-ils d'un grand poids dans sa décision ou bien, d'une manière plus réaliste, les calculs du souverain soucieux des conséquences internationales de ses actes l'emportèrent-ils ? Toujours est-il que la comtesse de Soissons fut prévenue de son arrestation imminente et qu'on lui laissa le temps de s'enfuir. Louvois écrivait (26) : « A l'égard des ajournements personnels donnés par la Chambre (Arden-

---

(22) « On attendait tout de la délicatesse de sa complexion (de Victor Amédée II) qui venait de ce qu'à l'age de dix-huit mois, on avait été obligé de lui faire suer la v.., ce qu'on avait fait en le mettant dans du pain chaud, cure tellement surprenante qu'on n'avait jamais entendu parler d'une semblable. » (Marquis de Sourches, mémoires, tome I).

(23) Dépêche du 14 avril 1679 à l'abbé d'Estrades (in « Archives de la Bastille », documents inédits, 1872).

(24) Interrogatoire du 9 octobre 1679.

(25) Sans doute entre 1662 et 1664.

(26) Lettre du lundi 22 janvier 1680 à M. Boucherat, conseiller au Parlement de Paris.

te), ils doivent être signifiés par les soins et à la diligence de M. le Procureur Général et afin que ces ajournements personnels ne puissent servir d'avertissements aux personnes contre lesquelles il a décret de prise de corps, Sa Majesté a bien agréable que l'on ne fasse signifier les ajournements personnels que jeudi matin. » Par cet artifice de procédure, le monarque se réservait un délai pour aviser : aussi le mardi 23 janvier 1680, la Chambre Ardente ayant, elle, rendu un arrêt de prise de corps contre la comtesse de Soissons, le maréchal de Luxembourg, etc., le Roi fit avertir la comtesse le mercredi soir par les soins du Duc de Bouillon, et cette dernière s'enfuit pour la Flandre dans la nuit du 24 au 25 janvier 1680.

Les dessous de cette affaire restent, aujourd'hui encore, très obscurs : la comtesse de Soissons avait-elle effectivement trempé dans un complot destiné à la venger des dédains de plus en plus marqués du Roi ? (27). Beaucoup de contemporains — Saint-Simon en tête — n'ont pas hésité à attribuer à la comtesse les plus noirs méfaits, notamment la mort prématurée de son mari (28). Cette accusation d'être une empoisonneuse sera reprise plus tard, lors du séjour de la comtesse de Soissons à Madrid, au moment de la mort de la Reine d'Espagne.

On peut estimer qu'Olympe de Savoie-Soissons, adonnée à l'astrologie comme beaucoup d'Italiens de son temps, a pu, trop légèrement, consulter des personnes douteuses que le procès de la Voisin allait compromettre (29). Si haut placée fut-elle, elle ne souhaitait pas tomber au pouvoir d'une justice à qui l'emploi de la question ordinaire et extraordinaire donnait une « efficacité » inconnue en notre époque où, comme chacun sait, sévices et tortures sont choses inconnues dans l'appareil policier et judiciai-

(27) La Voisin (interrogatoire du 3 octobre 1679) n'a-t-elle pas rapporté que « la dame (la comtesse de Soissons) avec emportement... répliqua... que si elle ne pouvait se venger, elle porterait sa vengeance plus loin et ne ménagerait rien... ». Ou bien, la Voisin a-t-elle été victime d'un complot. N'est-ce pas La Rivière qui écrivait (5 février 1680) à Bussy-Rabutin : « ...Dieu fasse miséricorde à feu Madame Voisin. Elle avait de grands vices, mais elle était toute pleine de petits secrets pour les femmes, dont les hommes lui savaient gré : par exemple, elle grossissait les tétons, rapetissait les bouches et rajustait les honnêtes filles à qui il était arrivé accident... » A un siècle de distance, on croirait entendre parler de Madame Gourdan...

(28) Saint Simon, Mémoires, année 1708 (édition Boislile, tome XVI).

(29) La Fare (Mémoires) note « la comtesse de Soissons, ennemie de Madame de Montespan, fut assez légèrement, je crois, décrétée de prise de corps ».

re. Et Louis XIV, tout à la dévotion de Mme de Montespan, n'oubliait pas, non plus, qu'en mariant le jeune comte Louis de Savoie-Soissons selon les inclinations de son cœur, et malgré les oppositions formelles de sa mère et de sa grand'mère, il pouvait continuer à mener cette précieuse politique qui lui permettait d'avoir un atout précieux sur l'avenir dynastique de la maison de Savoie.

Autrement dit, en ce début de 1680, les inclinations du cœur du jeune comte de Savoie-Soissons affranchissaient le Roi de France de toute hésitation et de tout ménagement vis-à-vis de son ancienne amie d'enfance : les souvenirs que Louis XIV pouvait conserver étaient largement payés par les quarante-huit heures de répit qui avaient été concédées à la comtesse de Soissons pour quitter la France. Tel était le poids que pesait Olympe Mancini dans la mémoire de Louis XIV...

De plus, la mère du jeune comte séjournant au loin, à l'étranger, il était encore plus facile de mener à bien un mariage qui mettait l'héritier de la couronne de Savoie à la merci du Roi de France... On peut penser que l'affaire du mariage du jeune comte de Soissons explique bien des choses.

Depuis longtemps, une intrigue amoureuse avait rapproché Uranie de la Cropte-Beauvais, fille d'honneur de Madame, et Louis-Thomas de Savoie, comte de Soissons. Mme de Montmorency (30) écrivait, dès 1679 : « Madame la comtesse de Carignan et Madame la comtesse de Soissons ont une grande frayeur que M. le Comte (de Soissons) n'épouse Beauvais ; ils en ont parlé au Roi et pris sur cela toutes les mesures qu'ils ont pu. » Le jeune Comte fut alors expédié en Savoie, on espérait l'amener ainsi à oublier cette jeune fille si belle (31) que le Roi eut souhaité la voir succéder, en ses faveurs, à Mme de Montespan. Tout fut alors mis en œuvre pour séparer les deux jeunes gens, le Duc d'Orléans renvoya Mlle de Beauvais du Palais Royal, parce qu'elle y avait parlé au comte de Soissons.

(30) Lettre à Roger de Rabutin, comte de Bussy, du 18 juin 1679.

(31) Saint Simon la décrit : « belle comme le plus beau jour, brune, avec ces grands traits qu'on peint aux sultanes et à ces beautés romaines, grande, l'air noble et doux. Elle surprit la Cour par l'éclat de ses charmes qui firent pardonner presque au Comte de Soissons. »

Le Parlement de Paris fut saisi et fit défense solennelle, le 9 août 1679 ,aux jeunes gens de passer outre aux défenses et à l'opposition de la famille.

Rien n'y fit : leur union fut secrètement bénie le 12 octobre 1680, en l'église de la Folie-Herbault, au diocèse de Chartres ; elle devait rester secrète jusqu'à la majorité de Louis-Thomas de Savoie qui n'eut ses 25 ans que le 15 décembre 1682 (32).

Le mariage ne fut effectif que le soir du 15 décembre 1682 et encore le jeune comte ne sollicita pas moins du Roi une lettre de rémission qui devait lui permettre d'épouser publiquement sa femme. L'archevêque de Paris chargea l'abbé de Fénelon, parent de la mariée, de renouveler la bénédiction nuptiale selon les formes ordinaires, mais avec dispense des trois bans, en l'église Saint-Sulpice à Paris, dans la nuit du 27 au 28 février 1683, devant les témoins présents lors du premier mariage.

La faveur du Roi devait se marquer davantage encore par l'octroi d'une pension de 20.000 livres, à laquelle devait s'ajouter, par la suite, une pension de 12.000 livres concédée à la jeune comtesse par la duchesse d'Orléans.

Inutile de souligner que tous ces événements n'avaient pas échappé à la plume alerte des contemporains (33).

Tous les princes de ce rameau de la maison de Savoie sont, d'ailleurs, peu ordinaires ; on les qualifierait volontiers d'originaux et même de bizarres de notre temps. Le comte Louis-Thomas semble avoir été un esprit assez moyen (34) ; Philippe de Savoie-Soissons, son frère puiné, était physiquement assez disgracié pour que la princesse

---

(32) Le marquis de Sourches avait noté à ce propos : « Comme elle (Uranie) était fille d'esprit et de vertu et qu'elle savait que ce prince n'avait que 23 ans quand il l'épousa, elle ne voulut point souffrir que le mariage se consommât que quand il aurait 25 ans... En effet, ils furent deux ans sans coucher ensemble. »

(33) Les particularités de ce mariage avaient trouvé bien des sceptiques. C'est ainsi que Mme de Sévigné écrivait à son cousin Bussy-Rabutin (lettre du 23 décembre 1682) : « On dit qu'elle (Uranie) est mariée, il y a deux ans et demi, et que de peur de la jouissance ne refroidit les feux du futur, elle n'a accordé aucune faveur que le lendemain des vingt-cinq ans... Il y a beaucoup à dire. » Le ton de ces épitres « de famille » reste toujours aussi leste que lorsque Bussy écrivait (16 août 1674) à sa cousine : « J'ai consulté votre mal à un habile médecin... Il m'a dit que les fèmes d'un bon tempérament comme vous, demeurées veuves de bonne heure, et qui s'étaient un peu contraintes, étaient sujettes à des vapeurs... ».

(34) « Il avait peu de génie et était fort adonné à ses plaisirs » (Saint Simon) tandis que Mme de Sévigné écrit : « J'en suis aussi étonnée que M. le Comte de Soissons lorsqu'il découvrit qu'il faisait de la prose » (12 juin 1680).

Palatine puisse écrire, avec sa férocité naturelle : « Un grand fou qui est mort de la petite vérole à Paris ; il était tout blond, laid de visage ; il avait mauvaise grâce et toujours un air égaré ; avec un nez d'épervier, il avait une grande bouche, des joues creuses. Je le trouvai presqu'en tous points semblable à son frère aîné. »

Leur frère, Louis-Jules, chevalier de Savoie, mena une vie très dissolue avant de périr devant Vienne, contre les Turcs. C'est de lui qu'une grande dame de la Cour disait : « Croyez bien qu'avant de damner un homme de cette qualité, Dieu y regardera à deux fois. »

Ses sœurs menèrent une existence peu édifiante, elles aussi. Aussi bien Marie-Jeanne de Savoie — Mlle de Soissons — et Louise-Philiberte de Savoie — Mlle de Carignan — défrayèrent-elles la chronique scandaleuse de l'époque : elles tenaient à Paris une « conduite fort étrange » nous dit Saint-Simon. Mlle de Soissons fut tellement compromise (35) qu'elle fut chassée de Paris et dut se réfugier à Aix-la-Chapelle auprès de sa mère. Puis, à la demande de l'ambassadeur de Savoie, Louis XIV fit conduire Mlle de Carignan au couvent des filles de Sainte-Marie, au faubourg Saint-Jacques, tandis qu'à Bruxelles, sa sœur était traitée de même, tant, dit Saint-Simon, « leur conduite était indécente et leur débauche si prostituée. »

Les deux sœurs avaient résidé, à Paris, dans une maison de la rue du Vieux Colombier (36), puis elles retournèrent à l'hôtel de Soissons où, le 17 décembre 1696, le Procureur du Roi au Châtelet était venu enjoindre à Mlle de Soissons (37) d'interrompre la loterie qu'elle y avait ouverte et d'enlever les billards qui y attiraient la jeunesse...

---

(35) A la suite d'une querelle publique entre le bailli d'Auvergne (Emmanuel Marie de la Tour) et le chevalier de Caylus (Claude Abraham de Thubières de Grimoard de Pestels de Lévis) qui s'étaient pris au col « pour du cabaret et des gueuses », en 1696.

(36) Donation mutuelle du 5 juillet 1691, Archives Nationales, cote Y 263, f° 334, 1°.

(37) La Princesse Palatine (lettre du 28 septembre 1717), après avoir brossé une description physique peu flatée des frères et sœurs de Louis-Thomas de Savoie-Soissons, ajoute, parlant de Mlle de Soissons : « l'aînée était un monstre de taille et avec cela une naine. Elle a, jusqu'à sa mort, mené une vie scandaleuse ; elle s'est enfuie avec un abbé qui s'appelait l'abbé de la Bourlie et qui était un vaurien sans cervelle. Il l'a épousée à Genève et ils se sont bien battus ; enfin, elle est morte. »

La princesse de Carignan avait pu être déçue par le mariage de l'aînée de ses petits-fils, elle n'en était pas moins femme de décision, elle devait le faire voir (38). Ses espérances ayant été mal placées, elle n'hésita pas à mettre tout en œuvre pour marier son fils aîné, Emmanuel-Philibert de Savoie, prince de Carignan, « le fameux muet », avec Angélique Catherine d'Este. Cette entreprise irrita extrêmement Louis XIV, car elle pouvait renverser tout le savant échafaudage de sa politique de succession au trône de Savoie. Cette union, si elle devait être féconde (39), éloignait à jamais Louis-Thomas de Savoie-Soissons du trône ducal. C'est ainsi que la volonté opiniâtre d'une vieille dame décidée devait, un siècle et demi plus tard, mettre sur le trône de Savoie, le prince Charles Albert de Carignan. Et le plus extraordinaire, en cette extraordinaire histoire de la branche des Savoie-Carignan et Soissons, n'est pas le résultat historique qui devait découler du dépit d'une vieille dame contrariée, mais bien le miracle qui avait permis au « fameux muet » d'accéder à une existence presque normale (40).

Malgré la grande faveur du Roi, Louis-Thomas de Savoie ne fit pas la carrière éblouissante qui lui semblait assurée : il avait pourtant un grand crédit auprès du Roi, c'est à lui que sa tante, Mme de Bade (41) et sa grand'mère, la princesse de Carignan, durent la mainlevée des mesures d'exil que le Roi avait prises contre elles à la suite du mariage du « fameux muet ». Il était grand joueur, dépensait sans compter et, à pareil train, ses biens et ceux de sa femme fondaient comme neige au soleil. Songeant alors à

(38) Saint Simon, Ecrits Inédits, tome VII (édition Boislisle) dit qu'elle conserva jusqu'à sa fin (3 juin 1692) « une grande santé, un appétit qui tenait du prodige et toujours uniforme, toute sa tête et beaucoup d'esprit, de grandeur, de considération et de haine très marquée pour la branche de Condé. »

(39) Le futur avait 54 ou 56 ans si Litta (Tavole genealogiche) qui le fait naître à Moutiers le 20 août 1628 a raison.

(40) Saint Simon raconte « qu'après avoir tout tenté, on prit enfin un parti extrême : ce fut de l'abandonner à un homme (a) qui promit de le faire parler et entendre... La vérité est qu'il en usa comme le dresseur de chiens... la faim, la bastonnade, la privation de lumière, les récompenses à proportion. Le succès en fut tel qu'il le rendit entendant tout, aidé du mouvement des lèvres et de quelques gestes, comprenant tout, lisant, écrivant et même parlant, quoiqu'avec assez de difficulté... (Le prince)... posséda plusieurs langues, quelques sciences et parfaitement l'histoire. Il devint bon politique jusqu'à être fort consulté sur les affaires d'Etat et faire à Turin plus de personnage par sa capacité que par sa naissance. »

(a) C'était un Espagnol du nom de Manuel Ramirez de Carrios.

(41) Louise-Christine de Savoie-Carignan, épouse de Ferdinand Maximilien margrave de Bade était, comme écrit Dangeau en son « Journal » : « cousine remuée de germaine du Roi et tante de la Dauphine à la mode de Bretagne ».

aller prendre du service à Venise, le comte de Soissons reçoit une gratification d'équipement de 12.000 livres à la fin de 1685. En définitive, il ne bouge pas. En septembre 1686, la Feuillade lui fait accorder une nouvelle gratification de 12.000 livres « vu le mauvais état de ses affaires », note Dangeau. En mai 1687, c'est au tour de la comtesse, sa femme, de recevoir un brevet de pension de 12.000 livres.

Nommé brigadier d'infanterie, Louis-Thomes ne rejoint pourtant pas l'armée sur le Rhin, Louis XIV désirant, sans doute, qu'il ne puisse éventuellement prendre contact avec son illustre frère, le prince Eugène.

Si le comte de Soissons refuse l'ordre du Saint-Esprit, incompatible avec l'ordre de l'Annonciade dont il est titulaire, il accepte, néanmoins, une nouvelle gratification royale de 10.000 livres, au printemps de 1689.

La gêne dans le ménage devenant, toutefois, de plus en plus grande, le Roi n'hésite pas à charger l'archevêque de Paris de réconcilier Louis-Thomas de Savoie avec sa grand'mère, la princesse de Carignan. Cette dernière, sentant sa fin prochaine, assura son petit-fils de son pardon, mais se garda bien de rapporter l'exhérédation qu'elle avait confirmée contre lui une seconde fois, six ans auparavant (42). L'opinion publique, à Paris, était alors très hostile à la vieille princesse que la populace n'avait pas hésité à huer, alors qu'un jour d'août 1690, elle circulait en carrosse dans les rues de la capitale. Sans doute, la défection du Duc de Savoie expliquait-elle cette hostilité. Aussi la révision des dernières dispositions testamentaires (43) de la princesse de Carignan fut-elle décidée par le Parlement de Paris avec l'accord du prince Philippe de Savoie et des sœurs du comte de Soissons. L'arrêt de la Grand'Chambre du Parlement daté du 1er septembre 1692 entérina la désignation de sept arbitres chargés de régler toutes les contestations pouvant s'élever entre les héritiers.

La faveur du Roi devait peser d'un poids décisif dans les balances de la justice : le comte, qui n'allait plus à

---

(42) Le 16 mai 1686.
(43) Testament du 28 mai 1692.

Marly depuis deux ans, figure sur les listes des heureux élus du 3 novembre 1692 (44). Pour tout magistrat sachant vivre, cette nouvelle signifiait clairement comment le souverain entendait que l'on jugeât...

Aussi le Parlement de Paris, par arrêt du 11 août 1694, attribuait-il au comte de Soissons une pension de 20.000 livres à prélever sur les biens immeubles de son aïeule, en attendant la liquidation et le partage de la succession. C'est alors que les deux époux quittèrent leur hôtel de la rue du Bac pour aller prendre possession de l'antique hôtel de Savoie-Soissons.

Le comte restait, néanmoins, d'un caractère instable : il songe à nouveau à prendre du service à Venise et, à cet effet, vend des tableaux de valeur (45).

Revenu de Venise à Milan au début de 1695, le comte de Soissons essaie de se faire recevoir par le Duc de Savoie. Sourches, dans ses Mémoires, note : « Le 1er mars 1695, le bruit courait que le comte de Soissons était venu de Venise à Milan voir le duc de Savoie et lui demander de l'emploi ; que ce duc lui ait répondu que, s'il voulait en obtenir, il fallait qu'il commençât par renoncer à la France et par répudier sa femme ; qu'après cette réponse, le comte de Soissons s'en était retourné à Venise, mais que le Sénat lui avait fait dire qu'il ne pouvait pas lui donner de l'emploi cette année, ce qui l'avait obligé de prendre le parti de s'en aller à Vienne auprès de l'Empereur. On ajoutait que le Roi, ayant su cette nouvelle, avait fait dire à la comtesse de Soissons qu'elle pouvait chercher sa subsistance ailleurs et qu'à son égard, il ne pouvait plus lui faire payer ses pensions. »

Le malheureux comte erre ainsi de Vienne à Aix-la-Chapelle — où il fait sa paix avec sa mère qui lui en voulait toujours de son mariage — en Angleterre et, de là, en Espagne, tandis qu'en France la faveur du Roi étant changée en haine, on confisquait ses biens et supprimait ses pensions et qu'Uranie de Savoie-Soissons devait, à son

---

(44) Dangeau, Journal, tome IV, page 194.

(45) Le 22 juillet 1694 avec faculté de rachat dans les trois mois de son retour de voyage. Ce sont une Vierge (de Louis Carrache), une Sainte Famille (de Paul Véronese), une Vierge (du Titien), un Saint Jean (d'Annibal Carrache), une descente de Croix (de Palma le Jeune).

tour, gagner Aix-la-Chapelle dans le plus complet dénuement.

La paix conclue entre France et Savoie devait permettre de régler les affaires de famille. Et Louis XIV voyait maintenant avec faveur Emmanuel de Savoie-Carignan, dont la descendance était assurée depuis 1690 et qui, à ses yeux, constituait ce « candidat de la France » au trône de Savoie que la diplomatie française tenait toujours en réserve. C'est ainsi qu'en 1697, le « fameux muet » rachetait pour le prix de 100.000 livres de rente tous les biens des Savoie-Soissons en France.

Louis-Thomas, comte de Soissons, obtenait une pension de 5.000 livres, portée à 9.000 livres trois mois plus tard. Sa mère recevait 10.000 écus comptant et une pension de 10.000 livres ; ses sœurs, Mlles de Soissons et de Carignan, chacune 10.000 écus comptant et une pension de 20.000 livres chacune.

Et pour consacrer publiquement ce retour en France d'un représentant honoré de la maison de Savoie, Emmanuel-Philibert de Savoie-Carignan recevait, en mai 1698, des lettres de naturalité.

Pendant ce temps, Louis-Thomas de Savoie-Soissons menait, à Milan, une existence étriquée avec sa femme qui l'y avait rejoint. La guerre, toutefois, ayant repris en 1701, l'appui formidable du prince Eugène lui valut de l'Empereur un demi-régiment avec le grade de général de l'artillerie. Grièvement blessé à la cuisse, dans la nuit du 16 au 17 août 1702, à l'attaque de la contrescarpe de Landau, le comte de Soissons devait mourir de ses blessures le 25 août, non sans qu'on lui ait, au préalable, fait l'amputation de la main gauche.

Uranie de Savoie-Soissons habitait alors, à Venise, avec ses enfants : par la suite, elle devait résider tantôt dans un couvent de femmes, tantôt à Turin, jusqu'en 1707. Elle en fut alors expulsée sur l'ordre de Victor-Amédée, excédé de ses intempérances de langage. Rentrée en France, Louis XIV l'obligea à résider à Lyon, dans une maison religieuse. Ce n'est qu'en 1715 qu'elle put revenir à Paris : elle devait mourir au prieuré de Bellechasse, le dimanche

14 novembre 1717, « point vieille et belle encore comme le jour », note Saint-Simon, totalement abandonnée du prince Eugène et de ses parents hors de France. On l'inhuma en la sépulture des comtes de Soissons, à la Chartreuse de Gaillon (46).

Victor-Amédée de Savoie-Carignan, fils du « fameux muet », devait épouser, en 1714, Mlle de Suse, bâtarde légitimée de Victor-Amédée II (47). Brouillés avec la cour de Turin, ils vinrent « ici sous un rare incognito, comme en un lieu de conquête assurée pour tout étranger ; on les a vu courtiser bassement les gens en place de les servir pendant la jeunesse du Roi, prendre partout, faire toutes sortes d'indignes affaires, la femme la complaisante de celle du Garde des Sceaux Chauvelin, et le mari se faire le fermier de l'Opéra et le surintendant de ce spectacle et, avec des millions de rapines, le mari, dans l'obscurité et dans la basse débauche, la femme dans l'intrigue de toute espèce et l'écorce de la plus haute dévotion (48), caressant tout le monde, ménageant tout, se fourrant partout, se moquer de leurs créanciers et vivre en bohémiens, le mari mort dans cette crapule à Paris, en 1740, la femme se raccrocher aux Rohans par le mariage de sa fille avec M. de Soubise et son fils, devenu prince de Carignan, ôté d'avec eux longtemps avant la mort du père... ».

Ce torrent tumultueux ne peut porter qu'un paraphe, celui du noble Duc de Saint-Simon.

Le vieil hôtel de Savoie-Soissons est jeté en pâture aux créanciers du prince de Carignan : on met le pic en ses vénérables pierres, nul ne se souciant d'y évoquer les ombres illustres ou modestes qui hantèrent en ces lieux.

---

(46) Qu'un incendie devait détruire le 9 août 1764.

(47) De Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes, fille de Louis Charles, duc de Luynes, épouse de Marie Joseph Ignace Auguste Mainfroy de Scaglia, comte de Verua, était née, des œuvres de Victor Amédée II, en premier, une fille, Victoire Françoise de Savoie, reconnue le 14 juillet 1701, sans qu'en fut nommée la mère... Le mauvais air venu de Versailles avait soufflé jusqu'à Turin (cf. G. de Leris : « la comtesse de Verrue et la cour de Victor-Amédée de Savoie ». (Paris, 1881).

(48) « Nous étant trouvés à Forges, Madame de Saint Just et moi, avec Madame la Princesse de C(arignan), nous tâchâmes de contribuer à son amusement et nous lui fîmes notre Cour tout de notre mieux : elle avait mille bontés pour nous et il nous paraissait que nous avions fort bien réussi ; mais quand nous fûmes de retour à Paris, ne nous trouvant pas assez dévots pour admirer toutes ses communions et trop honnêtes gens pour lui être utiles dans toutes ses intrigues, elle nous laissa comme des connaissances d'Eaux : en voyant cela, nous nous sommes retirés tout doucement, nous en tenant au profond respect et aux grandes révérences qui sont dues aux personnes de ce rang. » (Marquis de Lassay », recueil de différentes choses, 4 vol., Lausanne, 1756).

Seule la haute colonne de l'Horoscope a survécu aux événements : sa haute silhouette nous aura permis d'évoquer quelques personnages peu ou point connus de cette Maison de Savoie dont la vie est si intimement liée à celle de notre Duché.

Et aussi de rencontrer quelques chroniqueurs, écrivains et mémorialistes dont les pages méritent souvent le temps que l'on passe à les découvrir sur les rayons cachés des bibliothèques.

Parmi eux, inconnu de tous, le marquis de Lassay nous a paru représentatif de cette philosophie souriante et détendue des hommes du XVIIIe siècle. Ecrivant à un âge très avancé, il nous laisse ces propos que, tous, un jour, nous pourrons peut-être méditer :

« Tout le monde souhaite d'arriver à la vieillesse, et lorsqu'on y est arrivé, on trouve que c'est une fort vilaine demeure ; cependant, comme je ne peux souffrir tout ce qui est faux et que le merveilleux n'est pas même trop de mon goût, je vais vous dire franchement ce que je pense, dans ma 86e année ; je sçais que la farine est mangée à cet âge et qu'il ne reste que du son ; je souhaite qu'il plaise à Dieu de me le conserver et j'étaie ma vieille machine tout de mon mieux.

« J'ai déjà parlé plusieurs fois des malheurs attachés à la vieillesse ; mais parle-t-on trop souvent d'un mal qu'on sent toujours ? En voici encore un bien considérable : on n'a plus assez de force et de santé pour faire les mêmes choses que font les hommes et on est réduit à passer sa vie avec des femmes sans en être amoureux et sans en être aimé ; ou à se retirer dans une communauté avec des prêtres et des moines. Bon Dieu, quelle réduction !... Quel commerce, pour un homme à qui il reste des sens, que celui des femmes !... On n'entend tout le jour que des discours faux et des déclarations, et on ne parle que de tracasseries, d'étoffes, de coëffures, de discussion de beauté, de maladies, de remèdes, de peurs ridicules, de petites pratiques de dévotion, de Médecins et de Directeurs à qui elles sont assujetties : sans se soucier de vous, elles s'établissent vos gouvernantes pour vous empêcher de

manger les choses dont vous avez envie. Tout le monde se croit obligé, par politesse, à vous conter des histoires de gens qui sont arrivés à une grande vieillesse, avec une santé et des forces à sauter vingt-quatre femelles ; et en vous abordant, on vous assure que vous avez un fort bon visage, même avant que de vous avoir regardé. Vivre avec des moines, des prêtres et des caffards, est encore plus triste et plus ennuyeux.

« Mais, en revanche, grâce à Dieu et à la vieillesse, tous mes ennemis sont morts, le monde, la chair et le diable, qu'on dit qui sont les trois ennemis des hommes...

« Je sens que je suis usé, je tombe avec le soleil : le soir, je me trouve dans un état misérable ; le sommeil me redonne des forces et, le matin, en m'éveillant, je me porte bien. »

C'est en regardant les acteurs de cette Histoire avec les yeux de ce vieillard, souriant comme un pastel de la Tour, que nous prenons congé de la haute colonne sur laquelle la vieille reine et son astrologue contemplaient le ciel prestigieux de Paris.

J. F. Cartier.

JOSEPH SERAND

1868 - 1957

Récemment, un distingué universitaire m'exposait ainsi sa règle de vie :

« Sans publicité tapageuse, faire son devoir, croire à la valeur du silence et aux vertus de l'héroïsme quotidien et obscur. »

En ces quelques mots pourrait aussi se condenser la biographie de notre regretté confrère et doyen Joseph Serand.

Hautement estimé de ses contemporains, la plupart disparus avant lui, mais déjà, dans sa retraite, trop ignoré des nouvelles générations. N'est-ce pas un devoir d'étaler aux yeux d'une jeunesse, si souvent témoin des défaillances morales, l'exemple d'une noble vie, consacrée toute entière au bien public.

Sollicité de présenter son œuvre -- à Montrottier notamment - je ne puis me dérober à un honneur qui me serait cher s'il n'outrepassait mes aptitudes. Par ailleurs, de multiples raisons me font un devoir d'apporter mon tribut d'hommages.

Tout d'abord, une amitié cinquantenaire, consolidée encore par vingt-huit années de bon voisinage, pendant lesquelles je ne cessais d'admirer les hautes vertus et la droiture de cet homme de bien.

Ensuite parce que le hasard des circonstances m'a fait confier la poursuite de ses fonctions à Montrottier,



Joseph SERAND
(1868 - 1957)

Enfin, personnellement, je ne puis oublier l'honneur qu'il me fit en me confiant, comme père à fils, la mission d'exécuter ses dernières volontés. Je prends ainsi une part particulière au deuil de notre Académie.

Né à Faverges, en 1868, Joseph Serand fit ses études au Collège Chapuisien, puis servit comme sergent au 13e Chasseurs Alpins.

Une santé précaire vers la trentaine lui fit renoncer à fonder un foyer. Dès lors il se donna tout entier à sa petite patrie savoyarde, apportant son précieux et discret concours à tous les groupements voués au bien du pays.

Il s'est éteint. Son exemple peut encore être profitable à ceux qui veulent marcher sur ses traces. Lui-même ne déclarait-il pas suivre la tradition léguée par un père vénéré.

Retracer sa vie n'est donc pas possible sans évoquer la mémoire du chef de famille et encore celle des deux autres fils, François et Jules qui, eux aussi, firent honneur au nom de Serand.

Nos regrets sont aujourd'hui d'autant plus profonds que la fin de Joseph sonne le glas d'une si estimable famille, désormais éteinte.

Eloi Mugnier-Serand, dit Eloi Serand, était né à Annecy, en 1826. Intellectuel par vocation, les hasards de l'existence avaient malencontreusement fait de lui un négociant en denrées alimentaires tenant boutique sous les arcades de la rue Filaterie. Cela jusqu'au jour où la signature d'une caution trop généreusement accordée à un ami en voie de banqueroute, le plaça lui-même dans une situation assez gênée pour lui faire renoncer à son commerce.

A quelque chose, malheur est bon. La haute estime et l'affection unanime dont il jouissait, jointes à son érudition, le firent nommer Archiviste départemental adjoint et Conservateur-adjoint du Musée.

Là, du moins, il se trouvait reclassé dans des fonctions plus conformes à ses prédispositions naturelles.

Ce revers de fortune fut autrement préjudiciable à ses trois fils. Il mettait entrave à la poursuite d'études plus poussées que souhaitait leur père.

Autodidactes tenaces, leur formation intellectuelle fut surtout le fruit de leur labeur personnel.

Une autre épreuve plus douloureuse s'était déjà abattue sur cette famille. Leur chère maman s'était éteinte en 1878, laissant trois jeunes garçons, François, Joseph et Jules, âgés respectivement de 14, 9 et 6 ans.

*
* *

Permettez-moi une digression nécessaire pour replacer Joseph Serand dans l'ambiance familiale et le climat social de notre petite ville d'Annecy, il y a 3/4 de siècle. Temps où chacun vivait en pays de connaissances.

La confiance de ses concitoyens envoya Eloi Serand siéger au Conseil municipal pendant 33 ans, de 1858 jusqu'à sa mort, en 1891.

Au sein de cette assemblée, il appartenait encore à cette lignée d'édiles clairvoyants, amoureux de leur cité, dont bénéficia notre ville au milieu du XIX[e] siècle. Aujourd'hui, n'est-ce pas un devoir de rendre justice à leur mémoire, si l'on considère ce qu'ils réalisèrent en trente ans, ne disposant que des maigres ressources d'une bourgade de 8.000 habitants et sans l'aide des puissants moyens mécaniques modernes.

Jugez de leurs efforts pour nous doter de la plupart des aménagements qui font la gloire d'Annecy. Citons les principaux :

Construction de l'Hôtel de Ville après création de sa place et remblayement du vieux canal de défense, malicieusement surnommé la « Mare aux grenouilles » qui, sans cours d'eau, reliait le Thiou au Vassé.

Création du Jardin public.

Aménagement du Champ de Mars.

Endiguement en pierres de taille sur 4 km des rives du Vassé, du Thiou et du Lac.

Création des quais en bordure de ces derniers.

Construction du Théâtre que nous avons connu, ainsi que de la majeure partie de l'Hôpital.

Première adduction d'eau.

Plantation de la majestueuse avenue d'Albigny, dont la renommée a franchi les Océans.

Et encore transformation de la miséreuse colline dénudée du Crêt-du-Maure en un vrai parc public aux portes d'Annecy.

Etc., etc.

Œuvres grandioses, disproportionnées avec les besoins d'alors, mais véritable prescience de l'avenir. Le propre des œuvres dignes de ce nom n'est-il pas de résister à l'épreuve du temps qui les grandit et les parachève.

Membre influent du Conseil municipal, Eloi Serand eut parfois à soutenir de véhémentes controverses contre des collègues d'esprit étroit, qui ne savaient prévoir l'avenir avec une égale ampleur de vue. Les relater serait déborder du cadre de la présente communication. Qu'on me permette au moins de citer un seul cas typique :

Au lendemain de l'édification de l'Hôtel de Ville sur l'ancien Clos Lombard, il fut fortement question de lotir le surplus des terrains jusqu'au lac pour y édifier des constructions. Eloi Serand, à la tête d'un groupe de collègues, réclame la création d'un Jardin public en un lieu d'une exceptionnelle beauté. La polémique fut assez ardente pour brouiller Eloi Serand avec l'un de ses amis devenu son principal antagoniste.

Finalement, le projet de jardin eut gain de cause. La postérité peut bénir ses auteurs !

Quant à nous, Florimontans, voulons une profonde gratitude à celui qui, avec trois amis (Docteur Bouvier, Etienne Machard et Jules Philippe) élargirent leur groupement culturel pour recréer notre Académie qui n'avait pu survivre à Saint François et au Président Favre.

Bientôt, ces mêmes personnalités fondèrent le Musée et travaillèrent à l'enrichir.

*
* *

Cette digression, un peu longue, était nécessaire pour situer Joseph Serand, entrant dans la vie active, sa libéra-

tion du service militaire coïncidant, en 1891, avec le décès de son père. Les autorités locales s'empressèrent de confier au fils les fonctions paternelles : Archiviste départemental adjoint et Conservateur-adjoint du Musée. Ainsi se poursuivait par filiation la féconde action familiale.

M. Perron, l'un de ses successeurs, veut bien, avec le talent que nous lui connaissons, exposer l'œuvre de Joseph Serand aux Archives départementales, en marge desquelles il se prodigua à tout ce qui pouvait servir à la prospérité et la grandeur de sa petite patrie.

Tout d'abord à l'Académie Florimontane, où il apporta une collaboration précieuse et persévérante de 66 années, et présenta d'innombrables communications. M. Pfister, Secrétaire perpétuel, va nous en faire une intéressante relation.

L'ancien sergent de Chasseurs se hâte d'adhérer au Club Alpin, où l'éminent Président-fondateur Camille Dunant l'accueille avec affection et recherche son concours pour le programme qu'il poursuit dans nos montagnes. Ainsi débute la carrière alpine de Joseph Serand.

Des recherches pourraient permettre de la reconstituer, bien que tous les témoins de cette première période soient aujourd'hui disparus. Au contraire, à partir de 1911, j'eus l'avantage d'être à ses côtés pour exécuter les travaux en montagne. Combien de souvenirs communs pourraient être évoqués ici ! Vu la nécessité d'écourter, je me bornerai à en rédiger un raccourci à l'intention des Florimontans non membres du Club Alpin, tandis que ceux adhérents à cette association auront déjà lu le bel éloge funèbre, très développé et circonstancié, que prononça notre collègue Camille Blanchard.

Quelle fut la joie de Joseph Serand quand M. Francis Crolard lui annonça que le Baron de Blonay faisait un legs important au T.C.F. pour construire un chalet-refuge en Haute-Savoie. Sans hésiter, notre ami propose la Tournette et d'enthousiasme, il emprunte une bicyclette à un voisin, part à Menthon porter la bonne nouvelle au Président du Club Alpin, M. Philibert d'Orlyé, père de notre Président.

Paris ratifie le choix. Aussitôt les frères Serand gravissent la Tournette pour repérer l'emplacement favorable, un monticule belvédère, non loin d'une source, hors des champs d'éboulements et d'avalanches, un peu à l'écart des bestiaux. Le projet établi, nul ne consent à l'exécuter. Lassé par deux ans d'attente, le T.C.F. va, sous peu de jours, retirer la subvention. Joseph Serand s'acharne alors à sauver cette aubaine, en sa qualité de Délégué en Montagne du T.C.F. Avec l'aide de MM. Ch. Ruphy et Laydernier, son insistance affectueuse nous fait accepter cette dure besogne, qu'il facilitera ensuite de son mieux.

C'est encore en cette qualité qu'il fit aménager la galerie naturelle de la Cascade d'Angon, refaire le sentier de Talabar, ceux de la Tournette ainsi que la signalisation de la plupart de nos montagnes.

Plus tard, cédant à d'unanimes instances, il accepte la présidence du Club Alpin et, à ce titre, fait procéder à la construction du refuge Gramusset, à Pointe-Percée.

Le 11 novembre 1928, notre section du Club Alpin eut à déplorer l'accident mortel d'un de ses membres aux Dents de Lanfon. M. Serand vint me dire : « Notre infortuné camarade est mort en montagne, c'est à nous qu'incombe le devoir de ramener le corps à sa famille. Rendez-moi le service d'aller, avec quelques-uns de nos camarades et votre camionnette, accomplir cette triste mission. Ce sera la première manifestation du Comité permanent de secours en montagne que j'ai décidé de créer. » Trois accidents graves devaient bientôt prouver la nécessité d'un tel organisme. C'est alors que notre collègue Blanchard, nouveau président, le dota d'une solide organisation.

A ces réalisations matérielles en montagne, J. Serand ajouta une œuvre intellectuelle combien plus méritoire. Je veux surtout parler de ces précieux topo-guides de toutes les montagnes de la région d'Annecy. L'édition en fut limitée aux sommets les plus fréquentés, au nombre d'une dizaine. Dois-je dire que l'élaboration de chacun d'eux exigea de multiples ascensions successives. Il lui fallut étudier tous les sentiers et pistes praticables, chronométrer

chaque itinéraire, noter les altitudes, les points d'eau, les particularités, les difficultés, les abris possibles, etc. Et enfin dessiner les plans en s'aidant de relevés forestiers ou cadastraux.

La publication de ces guides facilite grandement la fréquentation de nos montagnes par les touristes et même par les alpinistes en leur signalant des pistes variantes ignorées.

Selon la volonté du défunt, les originaux de tous ces topo-guides viennent d'être confiés à la Section annécienne du Club Alpin.

Poussant plus profondément encore l'étude du massif des Dents d'Alex, Joseph Serand fit paraître un intéressant ouvrage sur les Dents de Lanfon, du Cruet et du Lanfonnet.

Vers la même époque, il collabora au savant guide savoyard de M. Marc Le Roux.

*
* *

Tout aussi important fut le concours apporté par notre collègue au Syndicat d'Initiative.

En 1895, Camille Dunant, grand bienfaiteur d'Annecy, veut doter notre ville d'un Syndicat d'Initiative. Véritable innovation puisque c'était le deuxième créé en France. Il recrute dans les deux sociétés qu'il préside, Académie Florimontane et Club Alpin, un groupe de précurseurs où naturellement figure Joseph Serand. Bientôt élu au Conseil d'administration, où il siègera 62 ans, il en devint l'actif Secrétaire général, prélevant chaque jour deux heures sur ses loisirs pour en diriger les services.

Plus tard, Vice-Président et enfin Président pendant un an, sur pressantes sollicitations, afin de résoudre une question délicate. Année qui coïncide avec la construction du pavillon du Syndicat.

Président honoraire, il continua d'accorder le précieux concours de son expérience avec la sagesse d'un jugement pondéré et sûr.

Restant à la besogne, il prend en mains l'aménagement de la forêt du Crêt-du-Maure, avec topo-guide, restauration, dénomination et signalisation des sentiers, etc.

Ce fut encore, ces dernières années, le lieu de prédilection où, accompagné de fidèles amis, il dirigeait ses pas, et probablement son ultime promenade quand il voulut revoir la plaque de bronze, placée sur son initiative, où les vers d'André Theuriet glorifient la forêt.

*
* *

La biographie de Joseph Serand présente un « actif » tel, que même en abrégeant, la place va manquer pour retracer son œuvre capitale à Montrottier, accomplie en 33 ans, soit de 1916 à 1949, dans le plus complet désintéressement.

L'héritage princier légué par testament de M. Léon Marès, faisait de notre Académie une châtelaine, mais à qui confier, outre les soucis déjà lourds de l'administration courante, la tâche énorme d'une réorganisation nouvelle avec celle de recenser, inventorier et surtout identifier les innombrables pièces des collections. On fit appel au dévouement et à l'esprit méthodique de Joseph Serand.

Tout en assurant encore ses fonctions d'Archiviste, il se consacra à ce travail de bénédictin. Gêné l'été par le mouvement des visiteurs, paralysé l'hiver par le froid glacial des salles, insupportable pour son état de santé. Ainsi cette délicate besogne dut s'étaler sur une douzaine d'années.

Pour l'identification de la collection de près d'un millier d'armes et armures, il eut l'heureuse fortune de trouver au sein même de notre Compagnie, un éminent spécialiste dont la compétence faisait autorité en France et même en Europe, en la personne de l'un de nos anciens présidents, M. Charles Buttin. Ainsi il put établir pour chaque arme une fiche avec dessin de l'objet et constituer un fichier-répertoire. Dépourvu de semblable concours pour les autres collections, il dut se borner à glaner de-ci de-là, autant que les circonstances le permettaient, un ren-

seignement utile en vue d'une identification, aussitôt transcrit sur fiche.

L'identification des armes fut à l'origine d'une découverte sensationnelle. Celle des auteurs des bas-reliefs Vischer. M. Louis Réau publia à ce sujet un opuscule que je résume ainsi :

Les quatre panneaux bronze étaient à tort considérés d'origine padouane, quand l'œil exercé de Ch. Buttin décela sur l'un d'eux un minuscule poinçonnage aux armes de Nuremberg semblable à celui qu'il avait observé sur les armes fabriquées par les « plattner » nurembergeois. Puis un autre écusson emblème de l'empereur Charles IV de Bohème, très lié à la ville de Nuremberg. Ces constatations héraldiques aiguillèrent les recherches non plus sur Padoue mais sur la fonderie nurembergeoise.

Joseph Serand eut alors l'idée de consulter, à la Bibliothèque municipale, l'ouvrage de Louis Réau sur Peter Vischer et la sculpture franconienne où est signalé la disparition d'une magnifique grille bronze de style italien commandée pour la chapelle funéraire des Fugger à Augsbourg. Elle décora plus tard l'Hôtel de Ville de Nuremberg. Une tradition affirmait qu'elle aurait été vendue, au début du XIXe siècle, à un fondeur lyonnais.

Or, M. Marès tenait ces bronzes du mari de sa sœur, M. Frèrejean, descendant des fondeurs lyonnais. De plus, le livre de L. Réau suggérait la possibilité d'une vérification par des dessins du Musée germanique de Nuremberg, dont M. Buttin connaissait le directeur.

Vu l'hostilité franco-allemande, on aurait eu — disait J. Serand — recours aux bons offices de savants suisses pour obtenir, non sans difficultés, une documentation probante. Celle-ci fut confirmée lorsque M. Ch. Buttin se rendit à la Bibliothèque Doucet, consulter l'album des œuvres de P. Vischer publié vers 1860 par Lübke. Tout doute ayant disparu, notre Conservateur dit avoir éprouvé l'une des plus grandes joies de sa vie. Montrottier possédait les plus précieuses sculptures de la Renaissance allemande existant en France et que le Trocadéro fit, peu après, surmouler pour en posséder une copie.

Bientôt classés Monuments historiques, ces panneaux sont la gloire de notre Château médiéval.

Sans trop enfreindre les clauses du testament Marès, Joseph Serand s'adonna à une remise en ordre des collections. Cette présentation peut-elle être considérée comme immuable ? Personnellement je ne le pense pas. C'est d'ailleurs l'avis des compétences qui visitent le Château. Mais nul n'est omniscient. Un prudent reclassement n'est souhaitable qu'après étude approfondie de chaque collection par des spécialistes qualifiés, si encore leurs avis ne risquent pas parfois d'être divergents.

Une discrète épuration d'objets de moindre valeur et encombrants, à refouler sur les salles non visitées, permettrait une meilleure présentation des curiosités d'authentique intérêt.

*
* *

Quelles furent les améliorations immobilières apportées au Domaine par le consciencieux Administrateur ? J'avoue les avoir bien peu suivies. La plupart des ouvrages furent dirigés par mon regretté frère. J'ai donc pensé me référer au journal méticuleusement tenu par notre collègue, mais, dans ses six volumes manuscrits, la surabondance des détails crée une difficulté d'en dégager les grandes lignes.

Tout d'abord il dota les fermes de l'eau courante et construisit une remise à la Violette. Il fit procéder à l'important travail du bornage des terres représentées au Cadastre par environ 230 parcelles. Il créa le sentier dit de la « fontaine des Fées » partant près du Pont des Liasses pour accéder au Château. A ce dernier, il fit achever le Petit Logis avec sa toiture et son échauguette, et maintes petites améliorations qu'il est impossible d'énumérer. Enfin, il eut de longs pourparlers avec la Société des Forces du Fier, au sujet du tunnel souterrain traversant la propriété.

La lecture de ces longs manuscrits journaliers fait apparaître les difficultés auxquelles l'Administrateur se heurta, notamment les premières années. Le plus délicat

problème semble avoir été le maintien de la bonne entente au sein du personnel. La nombreuse domesticité de l'ancien châtelain était indispensable pendant une longue période transitoire, en l'attente d'une réorganisation pour simplification des services, possible seulement après l'extinction des animaux domestiques ou d'agrément en assez grand nombre au décès de M. Marès. D'ailleurs, l'ancien personnel ne paraît pas avoir mis beaucoup de bonne volonté pour faciliter la tâche des nouveaux venus.

Fréquemment l'Administrateur eut à discuter et débattre pour résoudre des conflits ou des tractations. Ces tracas lui causaient quelque amertume et il laisse parfois paraître une pointe de découragement. Sa nature délicate était plus sensible aux peines morales qu'à celles physiques, telles que les randonnées à pied entre Annecy et Lovagny.

C'était alors la pleine période des restrictions de fin de guerre 1916-1920. Les moyens de transports étaient précaires, les trains rares, avec des horaires ne concordant pas avec les heures de bureaux aux Archives. Le dévoué Administrateur s'imposa bien souvent le simple ou le double parcours à pied, de jour, de nuit, et quelques fois dans la neige et les intempéries. Il comprit alors que le seul moyen de travailler efficacement était de sacrifier son loisir du dimanche et de partir le samedi soir pour ne rentrer que le lundi matin.

Arrivons à 1949. J. Serand plus qu'octogénaire, souffre de débilité générale. Physiquement miné par la cachexie, son corps squelettique contraste avec un cerveau demeuré intact. Sa lucidité et sa mémoire resteront étonnantes jusqu'à son dernier soupir. Il n'a plus la force de parler mais lit sans lunettes. Sorti miraculeusement, peut-on dire, de l'état désespéré de 1949, il craint une fin prochaine et se résigne à mettre un terme à sa mission qu'il couronne par l'édition de son bel ouvrage « *Le Château de Montrottier. Etude Archéologique et Historique* ». Fruit d'inlassables prospections dans les Bibliothèques et Archives où, familiarisé avec manuscrits et chartes, il a accumulé une massive documentation. Par cette remarquable

étude, il nous éclaire sur le rôle de Montrottier à travers les siècles et dans les temps présents. Cette édition de luxe fut préfacée par M. Chapuisat et illustrée de bois gravés par Mme Biennier.

*
* *

Dans sa retraite, J. Serand, véritable encyclopédie savoyarde, était resté la providence des chercheurs, historiens, journalistes, folkloristes, Amis du Vieil Annecy, etc, sûrs de trouver à sa villa cordial accueil et renseignement désiré, donné de vive voix et aussitôt confirmé par référence écrite.

Dois-je me permettre l'indiscrétion d'une courte allusion à des secours généreusement donnés, puisque ses proches eux-mêmes les ont souvent ignorés. Seul le hasard me les a révélés.

Depuis longtemps, le T.C.F. et le Club Alpin Français reconnaissants de son dévouement ont décerné leurs distinctions à Joseph Serand, tandis que sa boutonnière resta vierge de toute décoration honorifique officielle, en dépit des services rendus à la chose publique.

Devant cette injustice, si flagrante, notre collègue Vuachet et moi-même prîmes, certain jour, la liberté d'en exprimer le regret à l'intéressé. Voici quelle fut sa réponse :

« Il y a peut-être bien cinquante ans, un de mes chefs hiérarchiques me tendit un papier me priant d'y apposer ma signature en vue de me voir décerner les palmes académiques. Je refusai net de quémander ainsi un titre honorifique. Plus tard, de bons amis m'offrirent d'accomplir les démarches pour m'obtenir le ruban rouge. Je les en dissuadais. »

De même, ses collègues du Syndicat d'Initiative et du Club Alpin ont gardé le souvenir des pressions qu'ils durent exercer pour qu'il accepte, au moins temporairement, des présidences dont il redoutait le côté honorifique et représentatif.

Dès lors, on est induit à le considérer comme totalement dénué d'orgueil. Je crois qu'il serait plus exact de

dire que, chez cet homme, l'orgueil ne s'est manifesté que sous sa forme noble qui s'appelle la dignité. Cette dignité de vie alliée à la modestie dont il ne s'est jamais départi. Cette dignité qui ajouta à son prestige et à son autorité.

J'ai pu l'observer en diverses circonstances, notamment lors de séances de Comités, où des avis contradictoires s'opposaient. Restant d'abord objectif et silencieux, il prenait enfin la parole. Sa voix demi éteinte avait tôt fait de dominer le débat. Un sage avait parlé, prononcé un verdict.

La disparition de notre doyen, dernier fils du principal fondateur, si longtemps cheville ouvrière de notre Compagnie, où il jouissait de l'affection unanime et, de plus, bienfaiteur dont le nom est gravé sur le marbre de « son Château » de Montrottier, laisse un vide immense, mais aussi l'espoir que son influence se fera encore sentir. Permettez-moi de redire, après Victor Hugo : « Les morts ne sont pas des absents mais seulement des invisibles. » Il vivra encore ici par la pensée tant que survivra le dernier d'entre nous, et les érudits régionaux des prochains siècles n'ignoreront pas le nom de Joseph Serand.

A. Charvin.

Joseph SERAND

archiviste-adjoint de la Haute-Savoie

(1891-1923)

C'est avec une profonde émotion que je me fais un devoir de rendre un dernier hommage à la mémoire de mon regretté prédécesseur, M. Joseph Serand, Archiviste-adjoint honoraire de la Haute-Savoie.

Des voix plus autorisées que la mienne, voix du souvenir et de l'amitié, diront les hautes qualités et le zèle inlassable de l'érudit Annécien, du Florimontan, du Conservateur de Montrottier. Plus modeste, ma tâche sera d'évoquer les trente-deux années de sa longue et fructueuse existence que Joseph Serand consacra aux Archives départementales, période obscure peut-être, mais féconde, car elle exerça sur toute son activité une influence décisive.

Ce fut en mai 1891, au retour de son service militaire, que Joseph Serand entra, comme simple vacataire, à l'hôtel des Archives : il venait y remplacer, momentanément croyait-il, son père Eloi, archiviste-adjoint depuis 1866, que la maladie avait obligé à interrompre son service. Cette austère maison n'était point pour le jeune homme une inconnue : « Dès que je fus en âge de comprendre, me confiait-il un jour, j'entendis mon père parler constamment de la Florimontane et des Archives. » Aussi, lorsque, le 3 novembre suivant, il eut le grand chagrin de perdre ce père très aimé, l'idée lui vint tout naturellement de lui succéder. Sa demande officielle, rédigée de cette écriture élégante et ferme qu'il devait conserver jusqu'à la fin, nous a été heureusement conservée :

« Annecy, le 11 novembre 1891.

« Monsieur le Préfet,

« Vous avez bien voulu, à la demande de Monsieur l'Archiviste départemental, m'autoriser, en mai dernier, à remplacer mon père Eloi Serand, archiviste-adjoint, pendant sa longue maladie.

« Aujourd'hui que j'ai eu le malheur de le perdre, me laissant sans fortune, je prends la liberté de m'adresser directement à vous pour vous supplier de vouloir m'accorder sa succession en me nommant archiviste-adjoint.

« Monsieur l'Archiviste m'a témoigné de la satisfaction pour mon service précédent et m'engage à solliciter cette place dont j'ai la pratique depuis six mois.

« Je suis, avec un respect profond, Monsieur le Préfet,
« Votre très humble et obéissant serviteur.

« J. Serand. »

Notre correspondance administrative a perdu, et c'est grand dommage, cette forme cérémonieuse qui respectait la hiérarchie, sans exclure pour autant, de la part du subordonné, l'affection et la confiance. Sans doute, la modestie et la parfaite correction de la requête, jointes aux excellents renseignements recueillis par ailleurs, impressionnèrent-elles favorablement l'autorité supérieure, car un arrêté préfectoral, en date du 18 novembre 1891, nomma Joseph Serand archiviste-adjoint du département, aux appointement annuels de 2.000 francs.

La situation du nouveau fonctionnaire n'était point une sinécure : il avait en effet tout à apprendre et presque tout à faire. Obligé de gagner sa vie à un âge où tant d'autres garçons poursuivent encore leurs études, il n'avait pas cette solide formation dont avait bénéficié son père Eloi Serand. De plus, le chanoine Ducis, archiviste départemental depuis 1864, touchait alors au terme de sa carrière. Archéologue et historien savoyard distingué, il avait jadis conquis son titre de haute lutte, devant un jury exceptionnel où siégeaient Natalis de Wailly et Prosper Mérimée ; mais les fatigues et les déceptions, jointes à

l'insalubrité de ses conditions de travail, avaient assombri son caractère et triomphé à la longue de sa robuste constitution de Beaufortain. Absorbé par ses recherches personnelles, par la prospection des documents, et par la construction, en 1885, de l'hôtel des Archives, il n'en avait jamais pu mener à bien les opérations, pourtant essentielles, du classement et de la rédaction des inventaires.

Sans se décourager devant l'immensité du programme qui s'imposait à lui, Joseph Serand s'efforça de continuer de son mieux l'œuvre de son père mort à la peine : à la fin de l'année 1891, il avait déjà classé 250 cartons de documents. L'année suivante, il recevait de son chef cet éloge mérité : « Le nouvel adjoint a parfaitement justifié la confiance qui lui a été donnée pour le classement des archives modernes. Il a mis tout l'ordre qui était possible dans l'agencement des divers dépôts jusqu'à ce jour. Son adresse a même évité au bureau plusieurs dépenses de main-d'œuvre. »

Mais ce fut l'arrivée de Max Bruchet, nommé archiviste de la Haute-Savoie en 1892, qui donna à la vocation archivistique de Joseph Serand une impulsion définitive. Né lui aussi en 1868, le successeur du chanoine Ducis avait alors vingt-quatre ans : entre ces deux jeunes hommes, unis dans une même ardeur au travail, s'établit une mutuelle estime, qui se transforma bien vite en une inaltérable amitié. Serand, en libérant Bruchet des besognes matérielles, lui permit de se livrer tout entier à ses études, qui firent de lui l'historien incomparable de Ripaille et de Marguerite d'Autriche, et « le premier des archivistes de tous les départements. » Bruchet apprit à Serand, dont la méthode avait été jusque là empirique, la technique moderne du classement et de l'utilisation du document. Cette formation pratique fut d'ailleurs complétée par la conversation de « gens doctz et lectrez », que nul, mieux que Joseph Serand, ne sut mettre à profit. Avec Max Bruchet, l'hôtel des Archives devint un petit cénacle : des savants, tels que Charles Marteaux, Marc Le Roux, et plusieurs autres, qui tous furent en même temps des membres très actifs de notre Société, s'y réunissaient volontiers autour du maître de céans, pour confronter les résultats de leurs

recherches. Sans cesser de travailler, Serand écoutait, glissant de temps à autre son mot dans l'entretien : il acquérait ainsi au contact de ces spécialistes les données générales qui lui manquaient, et eux recouraient fréquemment à sa connaissance approfondie des hommes et des choses du terroir.

Les rapports annuels de son chef de service nous donnent une idée de ce que fut, pendant les seize années de sa collaboration avec Max Bruchet, l'activité dévorante de Joseph Serand. Dès 1893, il classe les séries N et P (Comptabilité départementale et générale), et réussit à mettre en ordre la volumineuse série M, qui comprend l'administration générale, la police, les élections, le commerce, l'agriculture, l'industrie et l'état civil. En 1895-1896, il vient à bout des comptes de percepteurs (2.036 cartons), restés en souffrance depuis l'Annexion. En 1897, il termine le classement des comptes communaux, en tout 7.000 dossiers. En 1900, après une année de maladie, il attaque le triage des documents de la période sarde (1814-1860). Enfin, de 1904 à 1905, nous le voyons procéder au classement d'un versement administratif de cinq tonnes.

Cette œuvre considérable, qui facilitait la communication des documents, attira l'attention des autorités départementales. En 1903, M. Ténot, préfet de la Haute-Savoie, écrivait dans son rapport « qu'il verrait avec plaisir que les excellents services de M. Serand fussent récompensés. »Au Conseil général, M. André Folliet, grand ami des Archives, s'exprimait ainsi : « Les excellents services de M. Serand n'ont pas encore reçu la récompense qu'ils méritent. Depuis 1891, M. Serand est adjoint aux Archives avec le traitement modique de 2.000 francs. C'est un des meilleurs serviteurs du département. Votre deuxième Commission vous propose d'élever son traitement à 2.400 francs. » Cette proposition fut adoptée.

En 1908, M. Max Bruchet, quittant définitivement la Haute-Savoie pour prendre la direction des Archives du Nord, rendit à son compagnon ce magnifique témoignage : « M. Joseph Serand, archiviste-adjoint, qui a continué les traditions paternelles par le dévouement qu'il apporte dans l'exercice de ses fonctions, m'a rendu la tâche facile, et je suis certain que le département saura se rappeler le pré-

cieux concours qu'il m'a apporté dans l'exécution des séries modernes, seize ans durant, sans se laisser décourager par un travail ingrat et obscur. »

Si Joseph Serand fut vivement affecté par cette séparation, il était trop énergique et trop soucieux du bien public pour se consumer en de stériles regrets. Il poursuivit donc avec ardeur le classement des séries modernes, qu'il couronna, entre 1911 et 1913, par la rédaction de répertoires numériques pour les séries N (Administration et comptabilité départementale), R (Guerre et affaires militaires), U (Justice), et Y (Etablissements de répression). Aussi, son nouvel archiviste, M. Gaston Letonnelier, récemment disparu lui aussi, les armes à la main, au terme d'un prodigieux labeur, notait-il dans son rapport de 1912 : « La collaboration de M. Serand devient de jour en jour plus active et plus que jamais appréciée du public. »

Mais la déclaration de guerre arracha brutalement les archivistes à leurs paisibles occupations : tous deux furent mobilisés, et l'hôtel des Archives demeura fermé du 2 août au 19 octobre 1914. Affecté à Annecy, M. Serand put néanmoins rester en rapports avec la Préfecture et communiquer aux divers bureaux les documents les plus urgents. Après sa libération, il assura seul le service jusqu'en janvier 1916, car M. Letonnelier avait été grièvement blessé dès le début des hostilités. Il profita de cette période creuse pour réunir, conformément aux instructions ministérielles, une collection de pièces relatives à la Guerre. Son extrême serviabilité, la compétence et l'esprit d'initiative dont il avait fait preuve en ces années difficiles, expliquent la haute estime où le tenaient ses concitoyens. Le 23 avril 1918, en proposant au Conseil général de relever le traitement de M. Letonnelier, glorieux combattant et archiviste émérite, M. Ferrero demandait pour l'archiviste-adjoint la même faveur : « Si nous avions, disait-il, à faire l'éloge de M. Serand dans cette ville où il est connu et aimé de tout le monde, nous n'aurions qu'à laisser parler notre cœur... »

Après la nomination de M. Letonnelier aux Archives de l'Isère, il assura encore l'intérim du 1er février 1920 au 10 janvier 1921. Le Préfet eût même souhaité lui confier à titre définitif la direction du dépôt. Mais les textes en

vigueur réservant les postes d'archivistes départementaux aux candidats issus de l'Ecole des Chartes et pourvus du diplôme d'archiviste-paléographe, l'Administration centrale ne put donner suite à cette proposition. M. Serand n'en fut point ulcéré et il en parlait plus tard sans amertume, car son caractère indépendant et fier ne s'abaissa jamais à rechercher les honneurs et les distinctions. Pour M. Claude Faure, comme pour ses prédécesseurs, il resta « un excellent collaborateur, intelligent et dévoué. » Ses derniers travaux furent, en 1921, l'établissement d'un répertoire numérique de la série T (Instruction publique) et, de 1922 à 1923, le triage complet des comptes de gestion.

Enfin, son état de santé, qui fut toujours précaire et plusieurs fois le mit aux portes du tombeau, l'obligea à prendre un repos bien gagné : le 1er octobre 1923, au grand regret de ses supérieurs et de ses amis, Joseph Serand quittait pour toujours les Archives de la Haute-Savoie. Dans sa retraite, qui ne fut d'ailleurs pour lui qu'un changement d'activités, il n'oublia jamais le Service auquel il avait jadis donné le meilleur de lui-même : tout en évoquant, à cinquante ans de distance, la belle époque de Max Bruchet et de sa jeunesse, il gardait toujours en réserve, pour ses successeurs, un encouragement, un conseil judicieux, ou une précieuse indication. Les récents travaux d'agrandissement et de modernisation ne le laissèrent pas indifférent, et son ultime désir, que la mort l'empêcha de réaliser, eût été de visiter une fois encore ses chères Archives, embellies et transformées.

Nous ne reverrons plus, hélas, son accueil si cordial, sa démarche encore alerte en dépit de son grand âge, et son clair regard où brillait la droiture de son âme... Mais ce travailleur austère et infatigable lègue à la génération présente une grande leçon : c'est que la véritable culture n'est point uniquement celle que sanctionnent les diplômes et les titres officiels, et que la valeur humaine authentique est toujours la récompense d'un long et persévérant effort.

Cher Monsieur Serand, lorsqu'après une vie bien remplie, parce que tout entière vouée au service des autres, vous avez quitté les bords enchanteurs du lac d'Annecy,

où se reflètent ces montagnes que vous avez tant parcourues et tant aimées, pour les rivages plus beaux encore de l'éternité, puissiez-vous avoir entendu ces consolantes paroles : « C'est bien, serviteur bon et fidèle ; en peu de choses tu as été fidèle, sur beaucoup je t'établirai ; entre dans la joie de ton Seigneur. »

François Perron.

Joseph SERAND, florimontan

Le 3 novembre 1891, les membres de notre Compagnie pleuraient la mort de celui qui, quarante ans plus tôt, avait été considéré comme le véritable fondateur de la Société Florimontane reconstituée, Eloi Serand.

Mais quinze jours plus tard, le 18 novembre, la candidature du second de ses fils, Joseph, tout nouvellement libéré du service militaire, était présentée par leur ami intime, le chanoine Ducis, Archiviste départemental, alors que le Président Camille Dunant présentait celle du jeune Conservateur du Musée, Marc Le Roux. Les deux candidats furent admis à la séance du 23 décembre 1891, alors que Charles Marteaux était entré, lui-même, au mois de janvier précédent.

L'admission de ces trois sociétaires, appelés à devenir des collaborateurs associés dans leurs travaux et des Florimontans éminents, marque une époque de choix dans l'existence de la Compagnie. Dès l'année suivante, ils feront partie du Comité et du Bureau : Le Roux est Secrétaire-adjoint, Marteaux, Bibliothécaire, et Serand, Archiviste. Pour que le souvenir d'Eloi Serand « reste vivant parmi nous, écrivait François Miquet dans l'article nécrologique qu'il lui consacrait alors, la Société Florimontane a appelé l'un de ses fils à lui succéder dans ce poste d'archiviste qu'il a si dignement occupé pendant quarante ans. Ainsi, son nom continuera d'être inséparable de notre œuvre, il servira d'exemple aux jeunes et nous rappellera les sentiments de reconnaissance que nous devons au citoyen patriote et à l'obligeant érudit, »

Pouvait-il être décision plus heureuse et pressentiment plus justifié ? En succédant à son père, Joseph Serand ne faisait, en réalité, qu'accepter une charge de famille. Mieux encore, il demeurait, pour ainsi dire, en famille. Lui-même l'a déclaré à l'occasion du centenaire paternel, en 1926, lorsqu'avec ses frères, il rappelait que l'Académie Florimontane avait été reconstituée chez eux et qu'ils la considéraient un peu comme leur famille.

Et effectivement, du berceau à la tombe, l'existence de Joseph Serand s'est déroulée dans cette atmosphère florimontane. Les phases, labeurs et buts de sa longue vie en ont été imprégnés. Ses volontés suprêmes en sont une preuve. C'est un prêtre, florimontan, qui l'a assisté avec tout son cœur et ce sont principalement des confrères, parents ou amis, qui l'ont accompagné à sa dernière demeure.

Bien avant de faire partie de notre Compagnie, Joseph Serand vivait dans son ambiance et sa tradition. La maison paternelle, rue Filaterie, ainsi que le bureau des Archives départementales étaient les lieux de rencontres quotidiennes des Florimontans, dont deux des doyens, Camille Dunant et le chanoine Ducis eurent une influence considérable et des plus salutaires sur leur jeune confrère. Aussi, ce dernier va-t-il de suite, — mais avec une grande et respectueuse déférence pour ses devanciers, — prendre une part active à la vie de la Société et, par elle, mener une action opportune et bienfaisante pour la sauvegarde des souvenirs annéciens.

Par sa première communication, le 3 août 1892, ne signale-t-il pas l'état d'abandon dans lequel sont laissés la cloche et le bénitier de 1549, de l'ancien Collège Chapuisien Leur place étant ailleurs qu'aux rebuts.

En septembre suivant, Charles Marteaux rend compte des fouilles qu'il venait d'effectuer, avec Joseph Serand, dans le bas-fond de Châtillon, au large du ponton de Sevrier. Un an plus tard, tous deux publieront un catalogue descriptif du musée lapidaire de la ville d'Annecy.

Héraldiste, le jeune archiviste dessine, en 1895, le sceau de notre Société: écu écartelé aux armes des quatre

provinces de Savoie, du Faucigny, du Chablais et du Genevois, dans une rosace à six lobes fleuronnés dans l'intérieur. En exergue, l'inscription « Société Florimontane d'Annecy - 1606-1851 ».

Au même moment, et songeant à l'avenir, il lance un appel à ses confrères pour la constitution d'un album de photographies des Florimontans. Album devenu fort précieux.

Cependant, depuis sa jeunesse, Joseph Serand est un fervent de la montagne. Notre confrère, M. Camille Blanchard, vient de le rappeler avec émotion dans le bulletin de la Section du Club Alpin. La Florimontane va-t-elle l'en détourner alors que Camille Dunant préside aux destinées des deux sociétés ? Bien au contraire, elle va lui procurer l'occasion de publier dans la *Revue Savoisienne* ses impressions d'alpiniste ainsi que la description de divers itinéraires d'excursions. En 1897, paraît « La Pointe d'Arcalod », qui sera le départ de la série des topo-guides Serand si hautement appréciés.

Ami de la montagne et de la nature, en même temps qu'amoureux de l'histoire locale, quoi d'étonnant que sa curiosité, toujours en éveil, ait attiré Joseph Serand vers la question du séjour de Jean-Jacques Rousseau à Annecy et vers les problèmes posés par la tradition, souvent en contradiction avec les écrits fantaisistes du philosophe.

D'ailleurs, Eloi Serand, déjà, s'étant intéressé à ce sujet, avait rédigé une notice sur Mme de Warens et laissé plusieurs manuscrits et notes relatifs à son protégé. Poursuivant les recherches paternelles avec une persévérance tenace, le jeune archiviste en livre le premier résultat, à la *Revue Savoisienne*, dès 1899, en publiant « L'Habitation de Mme de Warens à Annecy », avec identification de son emplacement. L'année suivante, ce sera « Nouveaux documents sur Mme de Warens, Le Maître, Claude Anet... ». Mais ce n'est qu'un début. L'étude patiente que Joseph Serand poursuit, avec son frère François, promet, pour l'avenir, des travaux appelés à tenir une place choisie parmi les ouvrages des rousseauistes. Nous y reviendrons.

Toutefois, en dehors de Rousseau, bien des personnages ont illustré la ville et celle-ci fut les théâtre d'événe-

ments mémorables. Dans le but de rappeler les uns et les autres aux générations nouvelles, Joseph Serand soumet, en 1902, à ses confrères, une liste de plaques destinées à être apposées sur certaines maisons et monuments historiques.

L'an d'avant, il avait fait adopter l'initiative d'une vaste enquête sur les coutumes et traditions de la Haute-Savoie, sachant bien que c'est, le plus souvent, dans les petites villes et les villages qu'il faut aller les retrouver.

A propos de Jean-Jacques Rousseau, nous avons rappelé que François et Joseph Serand conjugaient leurs recherches et études. De cette communauté de travail suivie d'une confrontation de pensées et d'interprétations souvent différentes, allait résulter une collaboration fructueuse qui vaudra la publication de plusieurs études, biographies et travaux d'un charme captivant.

On a pu se demander quelle était la part de chacun de Jean et de Jérôme dans l'œuvre des Taraud, mais dans l'œuvre commune des frères Serand, ceux qui avaient le privilège de pénétrer dans leur intimité, savaient qu'au côté pratique et réaliste, au souci d'exactitude, de précision et de stricte fidélité à la vérité de Joseph, François ajoutait la poésie, l'expression d'une nature, idéaliste, sensible à toutes les beautés de la création, sachant manier la fantaisie et l'humour. Et si le troisième, Jules, le colonial et naturaliste, correspondant du Museum, eût collaboré avec ses aînés, il eût apporté à l'œuvre commune la note scientifique et, certainement, quelque reflet de la sérénité du désert.

De cette collaboration dont Joseph fut l'instigateur, sortira en 1907, sous le titre de « Vieilles histoires, vieux souvenirs du pays de Savoie », « Une battue à l'ours à Faverges en l'an III ». Puis, en 1912, l'œuvre maîtresse que fut « L'Idylle des Cerises » et plus tard « Une amoureuse de J.-J. Rousseau à Annecy : Esther Giraud ». Nous ne nous arrêterons pas sur ces deux chroniques, dont M. Prosper Vallin, dans l'émouvant éloge consacré à François Serand (1) a souligné la valeur historique et l'attrait sans

(1) *Revue Savoisienne*, 1944.

oublier les recherches patientes et laborieuses qu'elles imposaient à leurs auteurs, en particulier à Joseph.

En 1941, dans « La Maison de Rousseau à Chavoires, historique d'une tradition », ils ne craignirent pas, pour respecter scrupuleusement la vérité, et bien qu'à contre-cœur, de renverser la légende.

En dehors de la *Revue Savoisienne*, les deux écrivains florimontans rédigèrent ensemble nombre de topos-guides pour ascensions, la charmante plaquette « Par routes et sentiers de Savoie » et tout le texte présentant le très élégant album de dessins et gravures de « La Plaisante et Ancienne Ville d'Annecy en Savoie », publiée en 1937, par leur ami, notre confrère Auguste Gruffaz, le méritant fondateur des « Amis du Vieil Annecy ». Véritable histoire de la cité où la poésie fait chanter les pierres et l'eau.

Enfin, faut-il citer après M. Vallin, « Le journal d'une petite bourgeoise », ou « Croquis de la vie familiale vers 1860 », ouvrage resté inédit dans lequel nos deux confrères présentaient et commentaient le journal intime, rédigé de 1849 à 1863, par leur jeune parente de Faverges, Sidonie Serand. Ouvrage digne d'un Costa de Beauregard ou d'une Amélie Gex. Espérons que des temps meilleurs permettront de le publier.

A côté des travaux de longue haleine, Joseph Serand ne cessait de participer de façon active et soutenue à la vie de la Florimontane. A travers ses fonctions modestes d'archiviste, n'en était-il pas l'âme et la cheville ouvrière ? Plus encore, il se considérait quelque peu responsable de l'héritage florimontan reçu de son père.

Aussi, à côté des multiples communications sur les sujets les plus divers, trouve-t-on notre regretté confrère à l'origine de la plupart – je devrais dire de presque toutes les initiatives prises par la Société, de ses réalisations, des modifications apportées dans son existence ou dans ses moyens d'action.

C'est dans cet esprit qu'on le verra, en 1895, aux côtés de Camille Dunant, participer, au nom de la Florimontane, à la fondation du Syndicat d'Initiative, le deuxième de France.

En 1910, cinquantenaire du retour de la Savoie à la France ; il organise une exposition historique et, avec Charles Buttin et Joseph Désormaux, il suggère à notre Compagnie de reprendre, comme en 1606, le titre d'Académie. Le rapport qu'il présente à ce propos est adopté par l'Assemblée du 15 janvier 1911.

1911. C'est en cette année que Gaston Letonnelier reprenait le projet, présenté déjà en 1862 par son prédécesseur, Lecoy de la Marche, d'ériger à Annecy un monument public à saint François de Sales. Le Grande Guerre devait en retarder la réalisation, mais lors de l'inauguration, en 1924, on entendit Henry Bordeaux proclamer : « Ce monument, nous le devons à M. Miquet et à M. Serand ; à leur ténacité, notre saint doit d'avoir été dévoilé place au Bois. »

Aux initiatives et à la ténacité de Joseph Serand, combien sont dues de réalisations heureuses qu'il serait opportun de rappeler ? Faut-il citer la participation de la Florimontane à l'érection, à Talloires, en 1933, de la plaque à la mémoire d'André Theuriet ; l'érection, l'année suivante, du monument Le Roux ; en 1938, la session du 19e Congrès des Sociétés savantes de Savoie ? A ce Congrès, on eut le plaisir de l'entendre soumettre une proposition d'étude en commun. Il s'agissait des voies et moyens à rechercher pour constituer, par l'image, des archives documentaires de toutes constructions, monuments et objets d'ordre civil. militaire, religieux, rustique, de caractère savoyard, susceptibles de disparaître et dont il serait utile de conserver le souvenir. Au nom de l'Académie de Savoie et de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, M. André Jacques apporta l'approbation la plus encourageante au projet de M. Serand. Son succès devant réaliser l'un des chers désirs du collectionneur qu'il était.

Collectionneur ! Mais en prononçant ce mot, nos pensées ne vont-elles pas aussitôt vers ces collections de Montrottier dont Joseph Serand fut, durant 32 ans, le Conservateur émérite ? C'est dans ces fonctions et celles d'Administrateur du domaine, qu'il prouva l'excellence de ses qualités. C'est dans leur exercice qu'il se montra le grand Florimontan qu'il était. A Montrottier, il se donna tout

entier à la Florimontane. Son successeur, M. Alexandre Charvin, vous a, d'ailleurs, retracé la véritable mission qu'il y remplit.

Cependant, ces travaux absorbants ne l'empêchaient pas de poursuivre ses recherches historiques et littéraires qui valurent, en 1921, à notre *Revue*, la primeur du « Dernier chef-d'œuvre de Peter Vischer », écrit en collaboration avec Charles Buttin et dont le mérite et la valeur ont été bien souvent vantés ici-même. En 1936, c'était quelques notes et souvenirs sur le Château de Montrottier, soit le récit de la visite qu'y fit, en 1846, Louis Veuillot à Mme de Rochette. C'est surtout, en 1949, son œuvre suprême, son magnifique ouvrage « Le Château de Montrottier », publié sous les auspices de notre Académie et préfacé par Edouard Chapuisat, correspondant de l'Institut. Lors de la célébration du centenaire, en 1951, il vous souvient des éloges et de l'hommage mérité que M. Jean d'Orlyé rendit à Joseph Serand à ce propos.

Nous avons dit que pour lui, la Florimontane était une sorte d'héritage familial dont il assumait une part de responsabilité. Effectivement, ne vous semble-t-il pas que ce n'est point trop de dire qu'il s'incarnait avec elle, partageant ses succès, ses joies, mais aussi ses inquiétudes, ses soucis, ses peines.

Se méfiant des innovations hasardées et des décisions brusquées, il demeurait le défenseur rigide du règlement et de la tradition.

Regrettant, on le conçoit, l'époque facile et heureuse où nombre de ses confrères avaient le loisir d'apporter une collaboration active et féconde à l'Académie, il se faisait une joie d'indiquer aux bonnes volontés des sujets à étudier et à traiter. Très largement, il leur ouvrait ses archives et ses fichiers méthodiques.

Enfin et surtout, il souhaitait que notre Compagnie demeurât une vraie famille, unie dans l'esprit bienveillant de son saint fondateur, famille qui ne demande à ses membres que la bonne volonté, ainsi que se plaisait à le répéter l'infatigable président que fut François Miquet,

Adversaire irréductible des honneurs, Joseph Serand n'en accepta jamais aucun, aussi était-ce par surprise que le Comité voulait le faire acclamer Président d'honneur de l'Académie Florimontane, par l'Assemblée générale de 1957. Hélas ! ce n'est qu'à titre posthume que ce titre, tant de fois mérité, put être décerné à celui qui avait donné à notre Compagnie et son temps et ses talents et son cœur.

Louis PFISTER.

CHRONIQUE SAVOISIENNE

UN GRAND EDUCATEUR SAVOYARD EN URUGUAY, LE FRERE DAMASCENE

Le 23 avril 1957, est décédé à Montevideo, dans sa 83e année, Gilbert Perret, originaire de Cervens (Haute-Savoie), en religion Frère Damascène, de l'Institut des Frères de la Sainte Famille de Belley, les « Frères bleus » comme on les appelle couramment.

Parti très jeune pour l'Amérique, il devait s'initier rapidement à la vie et à l'histoire du Nouveau Monde, au point qu'à peine âgé de 26 ans, il lançait un premier livre d'Histoire de l'Uruguay, qui fut une révélation dans les milieux studieux de Montevideo.

Savoyard têtu, écrit de cette ville son collègue et compatriote, le Frère Edouard Missillier, le Frère Damascène ajouta deux autres livres à l'histoire du pays pour les moyens et les petits élèves et une chonologie pour tous, une Histoire d'Amérique, avec méthode moderne, un cours complet de grammaire espagnole en trois textes, un cours de géographie nationale et universelle, des atlas, une « Ensayo de Historia Nacional », un cours complet de catéchisme, etc.

Par tant de travaux, cet éminent chablaisien a vulgarisé l'étude de l'histoire nationale permettant à la jeunesse de pénétrer dans un terrain presque prohibé.

Le Gouvernement français l'avait fait chevalier de la Légion d'honneur, reconnaissant ainsi toute la précieuse influence pour la France qu'exerce dans l'Amérique du Sud l'Institut de la Sainte Famille de Belley, qui compte nombre de savoyards, dont le Frère Edouard Maniglier, né à Perrignier, directeur du Colegio Sagrada Familia de Montevideo (1.500 élèves), et le Frère Joseph Bidal, de Bellevaux, ancien Provincial de son Institut en Uruguay et Argentine.

MORT DU POETE HENRI MUGNIER

Vivement ressentie a été la disparition soudaine, à Genève où il était établi, du poète savoyard Henri Mugnier, qui laisse une œuvre littéraire importante. Né à Pers-Jussy en 1890, il chanta son petit pays et ses cerisiers « par des vers admirables, a-t-on écrit, qui retentiront longtemps dans nos cœurs ».

Les treize recueils qu'il a laissés sont empreints de cet optimisme qui le caractérisait.

Journaliste, auteur dramatiqeu, Henri Mugnier, qui réalisa une vingtaine de pièces de théâtre, reçut pour l'une d'elles le prix dramatique de 1952 de la Société des Auteurs. Il était officier de la Légion d'honneur.

MORT DE Mgr TERRIER

Le 11 mai, est décédé Mgr Léon-Albert Terrier, évêque de Bayonne, Lescar et Oloron. L'éminent prélat était né à La Balme-de-Sillingy (Haute-Savoie), le 10 juillet 1893. Ordonné prêtre en 1922, bientôt directeur au Grand Séminaire d'Annecy, puis en 1927 aumônier de l'Union Diocésaine. Dès 1934, il est curé plébain de Cluses. Nommé évêque de Tarentaise en 1938, on le vit un jour, en soutane violette et la pioche à l'épaule, à la tête d'un groupe d'hommes que les Allemands avaient requis, pendant l'occupation, pour la réfection d'une route. Transféré le 24 juillet 1944 au siège de Bayonne, il a laissé dans ce diocèse le souvenir d'un grand évêque, enthousiaste, débordant d'harmonie, ayant « fait de Claudel son poète et son penseur préféré ».

FIDELITE DU VAL D'AOSTE

Les conférences faites à Chambéry, puis à Annecy, au début de mars, par M. Aimé Berthet, assesseur (ministre) de l'Instruction publique en Val d'Aoste autonome, ont laissé une profonde impression chez les Savoyards. Cétait la première fois depuis la Libération qu'une haute personnalité valdotaine venait affirmer publiquement « la pérennité de l'amour qu'une province de langue française intégrée à l'Italie de par sa situation géographique, porte à la France ».

Présenté avec une rare délicatesse par le compositeur de musique, M. Ernest Luguet, de l'Académie de Savoie, M. Aimé Berthet, à Annecy, fut l'hôte de la municipalité, des Académies Florimontane et Salésienne, ainsi que des « Amis du Vieil Annecy ».

Nos cousins valdotains ont accueilli avec une joie immense le vote du Parlement français pour la percée du Mont-Blanc qu'ils souhaitaient déjà lorsque le Simplon l'emporta à la fin du siècle dernier. « Cest pour nous la fenêtre ouverte sur la France », s'écria M. Berthet, qui souhaite l'intensification des relations et aussi des rapports culturels entre la Savoie et son pays.

XX[e] CONGRES ET FETES DU RHONE

Ces grandes manifestations, qui se tinrent à Annecy du 5 au 7 juillet, sous la présidence de M[e] Marcel Guinand, de Genève, l'éminent président central de l'Union Générale des Rhodaniens, méritent une mention dans cette chronique. L'Académie Florimontane y tint d'ailleurs une place de choix par son Président et son Vice-Président, membres du Comité d'honneur ; par son Secrétaire perpétuel, membre du Comité d'organisation, et par M. le Général

Cartier, président du jury du concours de littérature organisé par l'Académie Rhodanienne. A la séance solennelle de cette Académie, M. Jean d'Orlyé « traça un raccourci rapide mais saisissant de l'apport de la littérature savoyarde à la littérature française ». Notre confrère, M. Raymond Oursel, avait présenté à la séance du Congrès une conférence très remarquée sur l'art roman.

La science rhodanienne et les fêtes folkloriques se rejoignirent splendidement à Annecy, devenue pour un temps capitale des pays du Rhône.

L. Pfister.

BIBLIOGRAPHIE

Raoul BLANCHARD. **Annecy. Essai de géographie urbaine,** édité par la Société des Amis du Vieil Annecy. N° 4 de la revue « Annesci ».

Annecy, avec ses 6.764 habitants, était moins peuplé en 1806 que, par exemple, Manosque et deux fois moins que Chambéry (13.700). En 1876, les 13.207 Annéciens se rapprochaient des 21.000 Chambériens. Le recensement de 1954 donne 37.837 personnes pour Chambéry et 41.545 pour l'agglomération annécienne (Annecy, Cran, Annecy-le-Vieux). Avec un coefficient d'augmentation de 6,1 depuis 150 ans, - - contre 2,76 pour Chambéry, - Annecy est devenu la seconde ville des Alpes françaises.

Cette remarquable progression démographique, déjà étudiée il ya quarante ans par M. Raoul Blanchard (Travaux de l'Institut de Géographie Alpine) (1), vient de faire l'objet d'une mise au point magistrale du même auteur, qui a bien voulu céder aux sollicitations de M. Georges Grandchamp, président de la Société des Amis du Vieil Annecy.

Le nouvel ouvrage comprend deux parties. Dans la première, M. Raoul Blanchard nous montre « comment s'est fait Annecy ». Les deux premiers chapitres, fidèles pour l'essentiel au texte de 1916, gagnent encore en intérêt par la recherche scrupuleuse de l'explication, l'abondance des exemples, l'exposé lumineux de problèmes géographiques et sociaux.

I. — CONDITIONS PHYSIQUES.

A. — *Situation.* — Annecy touche à la Basse-Savoie et s'appuie aux Préalpes. Entre la plaine mollassique et glaciaire favorable aux champs et la montagne sylvo-pastorale, des échanges se nouèrent naturellement, mais limités au bassin du Fier, à la montagne de La Balme, au fossé des Usses et surtout contrariés au Nord par l'influence rivale et victorieuse de Genève.

D'autre part, si la cluse d'Annecy ouvre une voie vers le sillon alpin, l'Y tarin et le Piémont, celle de Chambéry, plus courte, plus ample, plus viable est mieux disposée pour le trafic international.

(1) « Annecy - Esquisse de géographie urbaine », Librairie Dejoud, 1917. Annecy.

B. — Plus favorable que la situation, le *site d'Annecy* va dès lors déterminer les conditions durables de l'occupation par l'homme :

1. Ce n'est pas pourtant la croupe terminale du Semnoz, médiocrement riche en eau, battue des vents, qui fixera pour toujours le peuplement. Le *Crêt du Maure*, vrai cap rocheux, pourra bien servir de refuge aux périodes troublées, mais son rôle défensif lui interdira de devenir le cœur d'une importante cité.

2. Le modeste mais aimable *coteau d'Annecy-le-Vieux*, au contraire, a tout pour attirer les hommes : les qualités de son climat et de son sol en font un lieu agricole privilégié, sans oublier l'agrément de la villégiature.

3. Bien plus que ses rebords, la vallée glaciaire a joué dans l'histoire d'Annecy un rôle primordial. Rejetant cette fois l'idée d'une extension du lac à toute la dépression d'Annecy jusqu'à Chaumontet, l'auteur conclut au comblement par le seul Fier de cette dépression libérée par les glaciers. D'ailleurs, remarque-t-il, « on n'a pas encore élucidé les transformations qui ont permis au Fier post-glaciaire de foncer vers l'Ouest par les gorges de Lovagny ». Ce cône de déjection, construit par le Fier, ou plutôt la partie orientale de ce cône coupé à l'Ouest par le torrent dans la région des Iles : c'est la *plaine des Fins*. A la différence du coteau d'Annecy-le-Vieux, ce terroir agricole est aussi propice au trafic, mais sa platitude même l'expose aux dangers du dehors.

4. Le quatrième élément du site annécien, le *lac*, bien que desservi par l'indécision d'un rivage le plus souvent amphibie et par des crues trop rapides, a de tout temps attiré bateliers et pêcheurs.

5. Son émissaire enfin, plaqué par les alluvions du Fier contre le versant sud de l'ancienne vallée glaciaire, le *Thiou*, au débit presque aussi abondant (9 m³ 35), mais au régime plus équilibré grâce au lac que celui du Fier offrait à l'industrie, vers Cran, l'énergie de ses chutes.

II. — L'ÉVOLUTION URBAINE JUSQU'A LA FIN DU XVIII^e^ SIÈCLE.

Cependant, plus encore qu'aux conditions physiques, Annecy, jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, a été soumis aux vicissitudes de l'histoire. Suivant les événements, la ville a utilisé successivement chacun de ses sites sans pour autant abandonner entièrement les autres.

1. De toutes façons, Annecy est par sa *palafitte* du Port de la fin du néolithique la plus ancienne ville alpestre.

2. Puis la linguistique par le vocable d'Isernon confirme l'existence d'un oppidum allobrogique sur l'extrémité de la croupe du *Semnoz*.

3. Après la conquête de la Gaule et dans le troisième quart du premier siècle avant J.-C., des hommes pour la première fois s'établissent dans la *plaine des Fins* : quelques deux mille Allobroges et Romains, maintenant Gallo-Romains de *Boutæ*, groupés dans un triangle dessiné par la croisée de trois grandes voies : celles du Petit Saint-Bernard par la cluse et la côte Perrière,

d'Aix-les-Bains et de Genève, s'enrichissent par le commerce et l'industrie, sans d'ailleurs négliger les arts. L'irruption des Alamans au milieu du IIIe siècle, le va-et-vient des bandes au IVe, entrainent, malgré l'apparition de quelques Burgondes au Ve siècle, le déclin irrémédiable du vieus de Boulæ.

4. Les habitants se replient pour de longs siècles sur le coteau *d'Annecy-le-Vieux*, où la villa d'Anicius symbolise la civilisation rurale du haut Moyen-Age autour d'un très vieux clocher.

5. On sait aujourd'hui que le XIe siècle, si longtemps méconnu, a marqué pour l'Europe occidentale, le réveil de la vie urbaine et inauguré l'incomparable grandeur médiévale. Annecy n'a participé que timidement à cette renaissance. Du moins au pied d'un donjon féodal élevé sur le promontoire escarpé du Semnoz, une bourgade a grandi, une église, Saint-Maurice, s'est dressée ; entrepôts et échoppes animèrent des rues alignées des deux côtés du Thiou à l'abri d'une enceinte s'appuyant au Nord sur le canal Notre-Dame, large fossé en demi-cercle envahi par la rivière. Au-delà du canal s'élend, à partir du XIIIe siècle, un faubourg avec l'église Notre-Dame de Liesse, entouré à son tour d'une muraille en deça d'un second canal, celui du Vassé. Marchands, plus encore artisans adonnés au travail des métaux, à la fabrication des armes, à la tannerie, au tissage, se pressent au long du Thiou, hommes d'armes du Comte de Genève, lequel préférait le séjour d'Annecy à la turbulente cité du Léman, puis soldats des Cadets de Savoie rendent aux XIVe et XVe siècles une certaine prospérité à la petite ville du Thion qui lance déjà des faubourgs en tous sens.

Le XVIe siècle marque pour Annecy de nouveaux progrès. On peut même, à propos des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, dire qu'Annecy joua le rôle d'une petite capitale politique, administrative et religieuse. Comme à l'époque féodale, Genève fut l'artisan indirect de cette ascension. Pendant cent cinquante ans (1514-1665), une même famile, les Savoie-Nemours, gouverna depuis Annecy toute une partie de la Savoie du Nord : autour d'elle, gravitaient gens de loi et de finances, hommes d'armes, gens de cour. Plus profonde encore fut l'influence spirituelle. Genève, passant à la Réforme, moines et religieuses , évêque et son entourage vinrent s'installer à Annecy. Une lignée de grands évêques, dominée par Saint François de Sales , une floraison inouïe d'églises (Saint-Dominique, Saint-François), de monastères, les foules accourues aux grands Pardons de Notre-Dame de Liesse, l'éclat de la petite cour de Philippe et de Jacques de Savoie-Nemours, princes charmants de la Renaissance, la renommée du Collège Chappuisien, la fondation de l'Académie Florimontane par Saint-François de Sales et le Président Favre : voilà un titre de gloire impérssable pour la petite capitale Genevoise.

Tandis que les industries d'exportation si prospères au XVe siècle, progressent ou se maintiennent aux deux siècles suivants, avant de traverser une crise au XVIIIe siècle, 300 Annéciens travaillent pour vêtir, nourrir, loger familles nobles, fonctionnaires, bourgeois et clergé. La population passe pendant ces trois siècles d'un peu moins de 2.000 âmes à un peu plus de 5.000 en 1789. La courbe des progrès démographiques reflète exactement les évènements historiques de la période : apogée pendant la première

moitié du XVII^e^ siècle, qui est aussi la belle époque d'Annecy ; — ralentissement au XVIII^e^ siècle dû en partie à l'occupation espagnole et à la rareté des émigrants. Mais les quatre cinquièmes des Annéciens d'alors s'entassèrent à l'intérieur de l'enceinte pour des raisons de sécurité et de commodité, ce qui amena la surélévation des immeubles, l'élargissement des rues, la construction d'arcades d'origine peut-être piémontaise ou suisse.

III. Évolution urbaine de 1789 a nos jours.

L'histoire, plus que la géographie, avait, depuis le Moyen-Age, guidé le développement d'Annecy. C'est elle encore qui va bouleverser le destin de la ville, mais les conditions physiques vont jouer à nouveau. En quelques mois, la *Révolution* venue de France met une fin brutale à son rôle plusieurs fois séculaire de capitale. La cité mystique perd jusqu'à son évêque. Elle revient alors à l'industrie que complétera le tourisme. Il convient cependant de distinguer avec M. Blanchard, qui consacre à ces cent cinquante ans son troisième chapitre, trois phases : de 1792 à la fin du régime sarde, l'Annexion et ses conséquences, la poussée du XX^e^ siècle.

1. L'entrée de l'armée de Montesquiou en Savoie provoqua l'émigration d'environ 700 Annéciens « et ce qui composait la raison d'être de la ville : évêque, nobles, personnel administratif, hommes de loi, médecins, artisans ». Annecy ne fut plus qu'un des chefs-lieux de district du département du Mont-Blanc créé par la Convention et souffrit à nouveau de la concurrence économique de Genève annexée à son tour par le Directoire. Ce qui sauva Annecy, ce furent les fabrications de guerre, favorisées par la force hydraulique du Thiou, le bois du Semnoz, le lignite d'Entrevernes, le minerai de la région ainsi que, par la sécularisation des couvents, une main-d'œuvre disponible, la création de fabriques d'armement par des Genevois, notamment à Cran. Cette reprise de l'ndustrie s'accompagne d'un début de transformation de la ville. Sur les données de l'Annécien Ruphy, le représentant en mission Albitte aère la ville, fait sauter le mur d'enceinte et ouvre de nouvelles percées.

Le *Consulat* et *l'Empire* accentuent cet essor industriel. Plusieurs usines s'installent, dues à l'initiative d'hommes entreprenants, souvent genevois : papeterie de Cran, rénovée par Aussedat, originaire d'Annonay ; verrerie, fabrique d'indiennes et pardessus tout la manufacture de coton dans l'ancien couvent des Clarisses et d'autres bâtiments créée par le Mauriennais Duport, vrai « capitaine d'industrie », dit M. Blanchard, et fondateur de la première usine de type moderne des Alpes. Trois faits rattachent cette création à l'histoire générale : Junel, qui propagera le coton en Egypte, a été un collaborateur de Duport ; le blocus continental a favorisé l'essor de la manufacture ; une compagnie de commerce de Genève vendait les produits fabriqués à Annecy. A propos de cette croissance industrielle, M. Blanchard se demande si « le gouvernement révolutionnaire et impérial est efficacement intervenu pour l'épauler ». En tout cas, il semble bien, et c'est tout à l'honneur d'Annecy, que ces hommes ont réussi grâce à un esprit manufacturier aiguisé au contact de Genève et qu'ils

ont su utiliser les avantages du site de la ville, qualités qui ont manqué à cette époque aux Chambériens.

La *Restauration sarde* (1815-1860) favorise résolument l'industrie annécienne. Après la mort de Duport, la manufacture rebondit sous l'impulsion d'un Genevois d'origine souabe : Laeuffer. Lors de lAnnexion, elle fournit à elle seule du travail à deux mille ouvriers. Nous retrouvons cette activité le long du Thiou avec la papeterie Aussedat, les forges de Cran et bien d'autres fabriques dont les produits permettent un réveil du commerce jusqu'aux portes de Genève. Un peu plus tard, en 1857, la fonderie de cloches créée à Quintal par son syndic Antoine Paccard, en 1796, se transporte à Annecy-le-Vieux. L'Etat piémontais multiplie ses faveurs à Annecy qui devient chef-lieu du Genevois, puis siège d'une Intendance générale, retrouve son évêque, des couvents, le Collège Chappuisien et une forte garnison. Grâce à une natalité très élevée et à une immigration fournie par l'avant-pays savoyard, Annecy, dont Cran est devenu un faubourg de 900 âmes, a doublé sa population sous l'Empire et le régime sarde. A la fin du Buon Governo, l'agglomération compte 11.637 personnes. Un nouveau paysage urbain se dessine à cette époque. M. Blanchard décrit l'œuvre du corps municipal guidé par des ingénieurs piémontais, abattant les portes, aérant la ville, réalisant la grande percée de la rue Royale et de l'avenue d'Albigny, bâtissant de nouveaux monuments : « En vérité, la Restauration sarde a fait beaucoup pour Annecy ».

2. Les quarante années qui suivent l'Annexion ont été moins favorables pour l'industrie et le commerce. Fini le régime privilégié du Buon Governo ! La concurrence de l'industrie française impose à Annecy une refonte du système des transports (Annecy est atteint par le chemin de fer en 1866), une régularisation du débit du Thiou, une conversion de la production industrielle, tandis que la création de la « grande zone » de 1860 si précieuse pour Genève diminuait le rayonnement économique d'Annecy. Aussi, la population s'est-elle très peu développée ; elle aurait même reculé sans la grosse garnison et l'apport d'une forte immigration.

Deux faits cependant sont à l'actif de la seconde moitié du XIX^e^ siècle : l'extension de la ville qui a doublé surtout au Nord avec la construction de nouveaux bâtiments administratifs et la naissance du tourisme préparé par les voyages et le séjour de nombreux écrivains sur les rives du lac. Sait-on qu'après Grenoble, Annecy a organisé le second Syndicat d'initiative français ? Gorges du Fier, tour du Lac à la suite de Napoléon III, attirent des villégiateurs d'Aix-les-Bains, notamment des Anglais.

3. Les dernières pages analysent le réveil décisif d'Annecy, « *la poussée du* XX^e^ *siècle* ». M. Blanchard souligne à propos de cette surprenante renaissance le rôle capital d'une petite équipe venue non plus du dehors, mais originaire de la ville et dont M. Laydernier prolonge le rayonnement. Le projet, d'ailleurs jamais exécuté, de l'électrification de son tramway Annecy-Thônes, inspira à Jules Barut l'idée d'une usine hydroélectrique : la Société des Forces du Fier aménagea les centrales de Brassilly, plus tard de Chavaroche, dont l'énergie bon marché vivifia les anciennes

fabriques rénovées, orgueil de la ville ainsi que les deux premières usines de bijouterie mécanique et de roulements à billes dues, il y a quarante ans, à l'initiative d'industriels suisses. L'élan s'est encore accéléré après la grande guerre. A la veille du deuxième conflit mondial, un peu plus de la moitié de la population active travaillait dans l'industrie, décidément vocation foncière d'Annecy.

Si la cité du Thiou et du Fier est devenue, après Grenoble, « la reine de l'industrie alpestre », elle partage avec la métropole dauphinoise le titre de capitale du tourisme : les statistiques sur l'hôtellerie, la navigation sur le lac, les services d'excursions, le nombre, l'origine des visiteurs sont éloquents à cet égard.

Encore fallait-il accomplir une grande œuvre d'urbanisme s'étendant aux canaux et aux rues. Des îlots d'immeubles en copropriété s'élevèrent à partir de 1931 sur l'emplacement de la Visitation du XIXe siècle et de la caserne Decoux, mais d'autres constructions surgissaient en tous sens autour de la ville, sans aucun plan d'ensemble.

L'ouvrage se termine sur une étude très minutieuse de la croissance de la population de l'agglomération jusqu'au recensement de 1954. De 1946 à 1954, en particulier, le gain est un des plus considérables des villes françaises (23,5 %. M. Blanchard laisse prévoir une population de 50.000 habitants avant 1962.

C'est bien, en effet, le facteur humain qui, plus que les conditions physiques de situation et de site, est responsable du développement d'Annecy à l'époque moderne et contemporaine. Sans la forte personnalité de quelques hommes, Annecy serait resté une bourgade aimable mais stationnaire.

La présentation typographique de l'ouvrage (1) est impeccable. Deux courbes démographiques, des cartes en couleurs (situation, site, plan de la ville en 1732, évolution de l'agglomération avec notations chronologiques, plan d'Annecy et de ses environs au 1/10.000e) ainsi que de superbes photographies aériennes illustrent un texte que liront avec passion et fierté de nombreux Annéciens, heureux de retrouver dans le second volume de M. Blanchard les traits qui leur sont chers de leur « ville actuelle ».

Maurice LACROIX.

---

(1) Editeur Clément Gardet.

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(CICÉRON *De Officiis*, lib. 1.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1958

Quatre-vingt dix huitième année



ANNECY
Imprimerie DÉPOLLIER
—
1958

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales, Prince Evêque de Genève
et Antoine Favre, Président du Sénat de Savoie
Réorganisée en 1851

par

Louis BOUVIER (1819-1908).
Etienne MACHARD (1824-1887).
Jules PHILIPPE (1827-1888).
Eloi SERAND (1826-1891).

LÉON MARES (1854-1916)

a légué le château de Montrottier et ses collections

DONATEURS :

Dr C. ANDREVETAN (1802-1879).
Dr F. DAGAND (1815-1886).
MELVILLE-GLOVER (1834-1887).
Aimé CONSTANTIN (1831-1900).
Dr THONION (1830-1917).
F. GARDIER (1854-1919).
Asghil FAVRE (1877-1920).
Isidore NANCHÉ (1850-1922).
François CROSET (1844-1931).
Ernest PERRIER DE LA BATHIE (1873-1932).
Ernest PARISET († 1941).
Léon LAYDERNIER (1866-1958).
Georges MARTIN († 1943).
L.-F. ROSSET.
Joseph SERAND (1868-1957).

LISTE DES MEMBRES (1)

Administrateur honoraire : M. Léon LAYDERNIER, ✻.

COMITE

Président : M. Jean d'ORLYÉ, ✻, ✠, ✾ A., ✹, licencié ès-sciences.

Vice-Présidents : M. le Chanoine François-J. COUTIN, Président de l'Académie Salésienne ; M. Paul TAPPONNIER, ✻, ✠, ancien député de la Haute-Savoie.

Secrétaire perpétuel : M. Louis PFISTER, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie.

Trésorier et secrétaire adjoint : M. Hubert PFISTER, directeur départemental d'assurances.

Archiviste : M. Charles VUACHET, professeur honoraire.

Bibliothécaire : M. Jacques FOURNIER, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

Membres du Comité : MM. L. BUTTIN ; le Général CARTIER, G. O. ✻ ; Alexandre CHARVIN ; Henry DAVIGNON, ✻ ; Charles LACOMBE ; Léon MORET, ✻.

REVUE SAVOISIENNE

Directeur de la « Revue » : M. Louis PFISTER.

Comité de Rédaction : MM. le Chanoine COUTIN, H. DAVIGNON, C. GARDET, G. GRANDCHAMP, d'ORLYÉ, L. PFISTER.

DOMAINE DE MONTROTTIER

Administrateur du domaine : M. Alexandre CHARVIN

Econome honoraire : M. Léon ANDRÉ, ✻.

---

(1) Dans la liste des Membres, il est fait mention, autant que l'Académie en a connaissance, des décorations de guerre françaises, de la Légion d'honneur, des palmes et rosettes de l'Instruction publique, du Mérite Agricole, ainsi que des Saints Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie. Pour les additions ou modifications, prière d'en avertir le Directeur de la Revue.

MEMBRES D'HONNEUR

Dates d'admission — MM.

1952 ARMAND Louis, ancien Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F. et de la Commission de l'Euraton, G. O. ❋, ⚓, à Paris.

1934 ARMINJON Charles, ❋, avocat, président d'honneur de l'Académie de Savoie, à Chambéry.

1939 BLANCHARD Raoul, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Grenoble, membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

1947 BLONDEL Louis, archéologue du Canton de Genève.

1913 BORDEAUX Henry, C. ❋, ✹, C. ✠, de l'Académie Française.

1895 CARNOT François, ❋, ⚓, directeur de la Manufacture Nationale des Gobelins.

1942 CESBRON Auguste (S. E. Mgr), évêque d'Annecy.

1928 DARDEL Marius, ❋, licencié ès-lettres, éditeur, Chambéry.

1952 DECOUX (L'Amiral), G. O. ❋, Prince protecteur de l'Empire d'Annam, à Paris.

1906 GUINIER Philibert, C. ❋, ❣ I., directeur honoraire de l'Ecole nationale forestière, membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie d'Agriculture, à Paris.

1944 JACOB Charles, C. ❋, Professeur honoraire de géologie à la Sorbonne, membre de l'Académie des Sciences, à Paris.

1916 MARTIN Paul-Edmond, Directeur des Archives d'Etat, recteur de l'Université de Genève.

1947 PAYOT René, directeur du *Journal de Genève*.

1929 PITTARD, professeur honoraire à l'Université de Genève, Directeur du Musée d'Ethnographie.

MEMBRES EFFECTIFS

1919 ANDRÉ Léon, ❋, ❣ I., administrateur de la Manufacture d'Annecy.

1939 AUBRY Paul-V., publiciste, à Sceaux.

1927 AVEZOU Robert, ❋, ❣ A., archiviste départemental, à Grenoble.

1939 BAUD Henri, secrétaire général, Préfecture, Rodez.

1947 BEAUQUIS Emile, ❋, ancien industriel, à Annecy.

1934 BIENNIER Marie (Mme), ❣, artiste-peintre, à Annecy.

1924 BLANCHARD Camille, architecte départemental honoraire, à Annecy.

1956 BROISE Pierre, architecte, à Avignon.

1932 BUTTIN Louis, licencié en droit, Rumilly.

1934 CALLIES Pierre, O. ❋, ⚓, administrateur-directeur des Papeteries de Cran-Gevrier.

1946 CARTERON René, ingénieur de l'Institut chronométrique horlogère, ancien directeur de l'Ecole nationale de Cluses, à Annecy.

1935 CARTIER Georges, G. O. ❋, général de division en retraite, à Jacob-Bellecombette (Savoie).

1928 CHARVIN Alexandre, ancien entrepreneur de travaux publics, à Annecy.

1928 COUTIN F.-J. (le chanoine), président de l'Académie Salésienne, à Annecy.

1934 CUVET Honoré, ❋, capitaine en retraite, à Annecy.

1931 DAVIGNON Henry, ❋, inspecteur des Contributions Indirectes, à Annecy.

1941 DECHAVASSINE Marcel (le chanoine), directeur au Grand Séminaire, à Annecy.

1936 DEVANT Charles, ✻, ⚓, Ψ, Ingénieur, ancien directeur de la Société des Forces du Fier, à Annecy.

1919 DOYEN, G. Of. ✻, ❁, général de division en retraite, à Veyrier-du-Lac.

1937 DUPARC Pierre, docteur en droit, conservateur des Archives des Affaires Etrangères, à Paris.

1930 FALLETTI Louis, professeur à la Faculté de Droit, à Lyon.

1940 FALLETTI Théobald, ✻, ingénieur, à Annecy.

1941 FOLLIET (le colonel), O. ✻, ⚓, à Paris.

1911 FOURNIER Jacques, ingénieur d'agriculture, à Annecy-le-Vieux.

1948 FRANCILLON C., avocat, à Annecy.

1948 GAGNEBIN Bernard, Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Universitaire de Genève.

1931 GARDET Clément, libraire-éditeur, à Annecy.

1922 GAYET Claudius, négociant, à Annecy.

1945 GIORGI Robert, ✻, docteur en médecine, à Annecy.

1937 GOJON Joseph, inspecteur principal honoraire des Contributions directes, à Annecy.

1925 GRABER Eugène, O. ✻, ❁, Conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.

1948 GRANDCHAMP Georges, industriel, à Annecy.

1950 GRUFFAT Louis, instituteur à Menthonnex-sous-Clermont.

1935 GRUFFAZ Jean-Auguste, Ψ A., président-fondateur des « Amis du Vieil Annecy », à Annecy.

1947 GUICHONNET Paul, professeur à l'Ecole normale de Bonneville.

1950 GUILLOT Denis, ✻, Ψ I., conseiller à la Cour d'appel de Grenoble.

1922 GUY Lucien, Ψ, ⚓, président de l'Académie du Faucigny, à Thonon-les-Bains.

1948 GUINAUDEAU, ✻, ❁, ⚓, ancien conservateur des Eaux et Forêts, à Annecy.

1955 JUGE Henry, professeur au Lycée Berthollet, Annecy.

1949 KUÉNY (Madame), conservateur de musées, à Marseille.

1941 LACOMBE Charles, avocat, à Annecy.

1937 LACROIX Maurice, Ψ A., professeur agrégé d'histoire à Annecy.

1920 LAEUFFER Frédéric, ✻, notaire honoraire, à Paris.

1928 LAYDERNIER René, ✻, ⚓, banquier, à Annecy.

1916 MORET Léon, ✻, ⚓, doyen de la Faculté des Sciences, membre de l'Académie des Sciences, à Grenoble.

1932 ONDE Henri, Ψ, ⚓, professeur à l'Université de Lausanne.

1906 ORLYÉ Jean (d'), ✻, ⚓, Ψ A., ❁, licencié ès-sciences, à Menthon.

1950 OURSEL Raymond, archiviste départemental, à Annecy.

1939 PAYOT Paul, maire de Chamonix.

1952 PERRON François, sous-archiviste, à Annecy.

1915 PFISTER Louis, organiste de la Cathédrale, directeur du Syndicat d'Initiative régional de la Haute-Savoie, à Annecy.

1915 PFISTER Hubert, directeur départemental d'assurances, à Annecy.

1942 RIDOUX, O. ✻, colonel en retraite, président de l'Association française des Amis de la Radiesthésie, à Paris.

1912 ROBERT Louis, propriétaire, à Annecy.
1936 SOUCHIER Jean, O. I., professeur agrégé honoraire, à Annecy.
1925 TAPPONNIER Paul, ✻, ⚜, ancien député, à Collonges-sous-Salève.
1938 TROMBERT (Mlle) Mathilde, professeur honoraire du Lycée de jeunes filles, à Annecy.
1934 VUACHET Charles, ✾ I., professeur honoraire d'Ecole Supérieure, à Annecy.

MEMBRES ASSOCIES

1944 ABRY (Mlle) Augusta, professeur, Collège moderne, Bourg.
1951 AUDIBERT René (Commandant), ✻, à Annecy.
1952 AUSSEDAT Jean, conseiller fiscal et juridique, à Annecy.
1924 ANGELLOZ, ⚜, ✾ I, recteur de la Faculté des Lettres, à Montpellier.
1945 BALLEYDIER Jean, industriel, à Annecy.
1947 BARATIER Edouard, archiviste-adjoint, à Marseille.
1949 BASSET Paul, hôtelier, à Annecy.
1957 BARRUCAND Joseph, notaire honoraire, à Annecy.
1930 BAUD John, ✾ I., ✹, ✠, secrétaire de l'Académie Chablaisienne, à Thonon-les-Bains.
1954 BÉGNEU Alex, photographe et spéléologue, à Veyrier-du-Lac.
1923 BERNARD Pierre, ingénieur, à Moûtiers.
1953 BERTHOUD Emie (l'abbé), aumônier, licencié en histoire, à Annecy.
1919 BRUNIER Georges, ancien procureur de la République, à Annecy.
1919 BURNIER Gilbert, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1954 CARON André, chef de l'Administration générale du M.R.L., à Versailles.
1954 CARTIER Jean-François, O. ✻, diplômé des sciences politiques, à Amiens.
1926 CATTIN Charles, ⚜, docteur-médecin, à Annecy.
1953 CHANAL René, chef départemental du Cadastre, à Annecy.
1947 CHANEL Georges, ✾ I., professeur agrégé, à Annecy.
1946 CHAPIER Georges, ✾ I. ✾, membre de la Société des Gens de Lettres, à Lyon.
1954 CHEVAILLER Laurent, assistant à la Faculté de Droit, à Paris.
1922 CHEVRIER Pierre, industriel, ✻, ⚜, à Annecy.
1946 CHAPAL Paul, président dela XXII[e] région de l'Eglise réformée, à Annecy.
1957 CLÉMENT Paul, photographe, à Annecy.
1903 COSTA DE BEAUREGARD (comte) Olivier, ✠, ⚜, à Sainte-Foy (Seine-Inférieure).
1911 COSTAZ Gabriel, ✾ A., ancien directeur du Syndicat agricole de la Haute-Savoie, à Annecy.
1928 CROLARD Albert, ✻, entrepreneur de transports, à Annecy.
1921 CROLARD Louis, ⚜, agent général d'assurances, à Annecy.
1941 DESCHAMPS François, avocat, à Annecy.
1955 DOUCHEMENT Jacques, directeur des Forges de Cran, Annecy.
1954 DUFOURNET Paul, ✻, architecte D.P.L.G. urbaniste en chef au M.R.L., à Paris.
1952 DUSSAUGE Pierre, inspecteur de l'Enseignement primaire, à Annecy.
1956 ESPINASSE, directeur de l'Orientation professionnelle, à Annecy.
1932 FOURNIER Henri, ✻, ⚜, docteur en pharmacie, à Annecy.
1947 FOURNIER Paul, ingénieur urbaniste, à Annecy.

1950 Ganter Edmond, président de la Société Catholique d'Histoire de de Genève.
1931 Genevois Paul, docteur en pharmacie, à Annecy.
1930 Girod Samuel, docteur en médecine, à Lons-le-Saunier.
1944 Goiffond Louise, professeur au Collège Moderne, à Lyon.
1952 Gojon Louis, juge d'instruction au Tribunal de la Seine, à Paris.
1954 Jacquet (Chanoine Abel), aumônier diocésain, Annecy.
1948 Josseron Henri, instituteur en retraite, à Saint-Sylvestre.
1957 Lachat Albert, ingénieur d'agriculture, à Annecy.
1931 Larger René, docteur-médecin, à Annecy.
1953 Laurent Jean-Pierre, conservateur du Musée, Annecy.
1952 L'Honoré (Rd Père), professeur au collège Saint-Michel, à Annecy.
1938 Lortet Jean, docteur en médecine, à Lyon.
1949 Martin René, propriétaire du Grand Hôtel Beau-Rivage, à Annecy.
1950 Menne Georges, professeur, à Marseille.
1951 Meynet Joseph (le chanoine), directeur de l'Enseignement libre, à Annecy.
1941 Milliot Gaston, proviseur du Lycée, à Bourges.
1957 Montagnoux Louis, ✻ retraité, à Annecy.
1926 Moret Maurice, ancien notaire, à Annecy.
1926 Mossu René, homme de lettres, à Thonon.
1921 Mouthon Joseph, ✻, I. ✾, docteur en médecine, à Annecy.
1942 Murgier René, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1955 Noirtin François, ✻, inspecteur des P.T.T. en retraite, à Annecy.
1956 Paris Claude, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1945 Peyresaubes Jean, chef de service à la Société Générale, Annecy.
1946 Pillet Maurice, juge au tribunal de la Seine, à Paris.
1945 Pfister Michel, licencié en Droit, à Annecy.
1934 Picon Louis, pharmacien, à Annecy.
1911 Pissard Louis, notaire honoraire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1957 Plagnat François, O. ✾, conservateur des Eaux et Forêts, à Lons-le-Saulnier.
1933 Pollier Joseph, ✾ I., ✠, professeur honoraire d'Ecole supérieure, à Annecy.
1950 Primot André, ✾, chef de district des Eaux et Forêts, entomologiste, à Annecy.
1936 Rannaz Alix, O. ✾, ancien maire de Cluses, à Annecy.
1944 Reguerraz Gustave, ingénieur chimiste, à Annecy.
1946 Revelin Lucien, ingénieur, à Valence.
1957 Ritz Hélène (Mlle), à Annecy.
1932 Rosay André, licencié en droit, notaire, à Annecy.
1949 Rosset L.-F., professeur honoraire, à Saint-Mars-sur-La-Futaie (Mayenne).
1925 Roullet André, O. ✻, colonel en retraite, à Annecy.
1952 Secret Bernard, (le chanoine), ✻, à Chambéry.
1955 Servettaz Paul-Louis (docteur-chirurgien), ✠, à Annecy.
1929 Sylvestre Victor, ingénieur, à Aix-les-Bains.
1957 Viollet Léandre, chef de bureau à la Bibliothèque municipale, à Annecy.
1957 Vouttier Paul, contrôleur civil du Maroc en retraite, à Annecy.
1953 Weissen-Szumlanska (Madame), préhistorienne, à Annecy.

MEMBRES CORRESPONDANTS

1956 Andruétan Henri, capitaine des Douanes, à Saint-Julien-en-Genevois.
1944 Aussedat Henri, industriel, à Paris.
1958 Benoist Raymond, ⚓, ✻, Ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1926 Berger Louis, ingénieur, à Paris.
1939 Besson Maurice, dessinateur et éditeur, à Paris.
1928 Capt de la Falconnière, homme de lettres, à Genève.
1936 Carron (l'abbé Jean), à Paris.
1958 Charbonnel Cl. (le R.P.), aumônier de la Visitation, à Annecy.
1958 Chevallier Georgette (Madame), professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1949 Cochet Paul, docteur en pharmacie, à Aix-les-Bains.
1936 Dagand Raymond, artiste dramatique, à Paris.
1945 Damex Auguste, ✻, agent général d'assurances, à Bonneville.
1955 Déchevis (l'Abbé), curé de Volaiville (Belgique).
1934 Desgeorges Marcel, ✻, docteur en médecine, à Sancellemoz-Passy.
1958 Duret Maurice, docteur en médecine, à Annecy.
1944 Eyhéralde (Mme) Solange, à Annecy.
1953 Gruffaz Pierre, 1er secrétaire d'ambassade, à Ankara.
1957 Girard (l'Abbé), à Chambéry.
1944 Lajeunie (Rd Père), dominicain, à la Sainte-Baume.
1946 Landwerlin Octave, éditeur, à Strasbourg.
1956 Liard Francis, maire de Dieuze (Moselle).
1957 Mougenot Yves, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1947 Pariset Paul, à Lyon.
1953 Pariset Ernest, notaire à Lyon.
1952 Pernoud (Mlle Louise), directrice de l'école libre, à Viry.

LISTE DES SOCIETES SAVANTES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET REVUES DIVERSES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *Revue Savoisienne*

FRANCE

Annecy. Académie Salésienne.
Annemasse, Académie du Genevois.
Autun. Société éduenne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'Histoire et d'Archéologie.
Belley. Société scientifique *Le Bugey*.

BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BONNEVILLE. Académie du Faucigny.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des Naturalistes et Archéologues des Pays de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
— Société d'Histoire naturelle.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Université de Grenoble.
— Société Scientifique du Dauphiné.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LYON. Académie des sciences et belles-lettres.
— Université de Lyon.
MACON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Académie Stanislas.
NICE. Société des lettres des Alpes Maritimes.
PARIS. Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.
— Société Nationale des Antiquaires de France.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'Histoire et d'Archéologie.
THONON Académie Chablaisienne.
VALENCE. Société d'Archéologie de la Drôme.

ETRANGER

Belgique.

LIÈGE. Institut Archéologique liégois.

Etats-Unis.

WASHINGTON. Smithsonian Institution.

Italie.

AOSTE. Société Académique religieuse et scientifique.
TURIN. Società Storica Subalpina.
— Salesianum.

Suisse.

FRIBOURG. Société d'Histoire du canton de Fribourg.
GENÈVE. Institut National Genevois.
— Société d'Histoire et d'Archéologie.
— Société de Géographie.
— Musée d'Art et d'Histoire.
— Société Catholique d'Histoire.
LAUSANNE. Société Vaudoise des Sciences Naturelles.
— Société d'Histoire de la Suisse Romande.
NEUCHATEL. Société des Sciences Naturelles.
SIERRE. Cahiers valaisans de Folklore.
SION. Société d'Histoire du Valais romand.
ZURICH. Antiquarische Gesellschaft in Zurich.
NEUCHATEL (Suisse). Glossaire des Patois de la Suisse Romande.

98e année — 1958 1er et 2e trimestres

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale du 19 février 1958 (*)

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE COUTIN, VICE-PRÉSIDENT

M. le Chanoine Coutin, vice-président, occupe le fauteuil présidentiel. Il excuse M. d'Orlyé, président, absent, salue et remercie de sa part les membres présents.

Il rappelle que chacun a pu lire le procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 février 1957 dans le dernier fascicule de la « Revue Savoisienne », laquelle Revue offre tous détails sur l'activité de l'Académie au cours du premier semestre de 1957. Le fascicule du deuxième semestre est à l'impression. « Ce semestre, dit M. Coutin, a été marqué spécialement par la magnifique réception, donnée à Montrottier, par notre Président et Mme d'Orlyé, ainsi que par la séance de décembre, consacrée à l'éloge funèbre de Joseph Serand. »

Au nom du Président, M. Coutin remercie tous ses collaborateurs ainsi que tous nos confrères qui, durant l'année écoulée, ont participé à la vie de notre Compagnie.

Suivant l'ordre du jour, le Vice-Président fait procéder aux élections statutaires ci-après :

M. Jean d'Orlyé, président sortant, est réélu pour trois ans.

MM. le Général Cartier, Alexandre Charvin, Léon Moret et Hubert Pfister, membres sortants du Comité, sont aussi réélus.

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Buttin, Callies, Charvin, Carteron, Coutin, Cuvet, Beauquis, André, Davignon, Th. Falletti, Gardet, Gayet, Gojon, Grandchamp, Gruffat, Guichonnet, Guinaudeau, Lacombe, Lacroix, Francillon, J. Fournier, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Robert, Tapponnier et Vuachet.

Excusés : Mme Biennier, MM. Aubry, Avezan, J. Baud, Général Cartier, Dechavassine, Devant, Duparc, Louis Falletti, Folliet, Gagnebin, Guillot, Guy, L. Laydernier, Laeuffer, Léon Moret, Payot, Ridoux, J. d'Orlyé.

Sont nommés membres de l'Académie : Mme Georget, le Chevallier, professeur au Collège ; M. Raymond Benoist, ingénieur des Arts et Manufactures, directeur du Service d'organisation générale à la Société d'Electro-Chimie ; le Révérend-Père Charbonnel, aumônier de la Visitation, et le Docteur Maurice Duret, tous à Annecy.

M. le Chanoine Coutin, qui a formulé des sentiments de gratitude à l'adresse de M. d'Orlyé, lui envoie de cordiales félicitations et forme des vœux ardents pour son nouveau mandat présidentiel.

Le Trésorier, M. Hubert Pfister, donne lecture des comptes de l'exercice et du projet de budget pour 1958. Comptes et budgets sont approuvés.

M. Charvin rend compte de sa gestion du domaine de Montrottier et présente le projet de budget ainsi qu'un rapport très détaillé sur l'administration du domaine, les travaux d'amélioration effectués et ceux restant à réaliser.

Le Président remercie le Trésorier et renouvelle la gratitude et les félicitations de la Société à M. Charvin, administrateur zélé et prudent, dont le dévouement est si précieux. Par son intermédiaire, il adresse des compliments à M. et Mme Vianney, régisseurs, qui ne ménagent jamais leur peine.

MM. Cuvet et Gayet, vérificateurs des comptes, sont confirmés dans leurs fonctions.

Sur proposition du Comité, l'Assemblée décide de porter à 600 F, dès cette année, le montant de la cotisation de membre de l'Académie, et spécifie qu'au 1er octobre, les cotisations non encore payées seront majorées des frais de recouvrement par poste.

En terminant, M. Coutin invite ses confrères présents à assister aussi nombreux aux séances de travail.

Séance du 12 mars 1958 (*)

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE COUTIN, VICE-PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ayant excusé le Président, M. d'Orlyé, encore retenu à Montpellier, et transmis aux Florimontans ses cordiales pensées, M. le Chanoine Coutin souhaite la bienvenue au R. Père Charbonnel, nouveau membre de l'Académie, et adresse des condoléances à M. Pierre Callies, à l'occasion de la mort de son gendre, M. Glaizal. Il envoie des félicitations à M. Raoul Blanchard, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Grenoble, désigné pour recevoir le prix Osiris, décerné par l'Institut ; à M. Pierre Broise, appelé par la Sorbonne à collaborer, pour la Savoie, à la Tabula Imperii Romani ; à M. R. Oursel, nommé chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres.

Annonçant que notre éminent confrère, M. Charles Arminjon venait d'abandonner la présidence de l'Académie de Savoie, dont il a été nommé président d'honneur, le Président associe la Florimontane aux paroles élogieuses que lui a adressées, à Chambéry, M. le Chanoine Secret, et il envoie de vives félicitations à M. André Tercinet, nouveau président de l'Académie de Savoie.

M. le Chanoine Coutin présente une notice qu'il a rédigée sur la Maison Lambert, que Saint François de Sales a habitée de 1602 à 1610 et où il a écrit, en 1608, « L'Introduction à la Vie dévote » *(voir article séparé)*.

M. le Chanoine Secret a découvert aux Archives de Bourges des documents authentiques provenant de la Visitation de cette ville, fondée par Sainte Jeanne de Chantal ; le livre du couvent, commencé par la sainte, et des

---

(*) Etaient présents : Mlles Ritz et Trombert, MM. Barrucand, Beauquis, Charbonnel, Charvin, Coutin, Dechavassine, Devant, Falletti, Gayet, L'Honoré, Montagnoux, Noirtin, Perron, H. Pfiser, L. Pfister, Secret et Vuachet.
Excusés : Mme Chevallier, MM. d'Orlyé, Benoist, J. Fournier et Tapponnier.

cahiers contenant copie de quarante de ses lettres, inédites, et du panégyrique prononcé à Annecy en 1666, lors de la canonisation de Saint François, par l'abbé François Bertrand de la Pérouse, fils et frère de présidents du Sénat de Savoie, orateur qui avait prêché devant le Pape et Louis XIV, M. Secret donne lecture de ce document précieux et inédit qu'il juge supérieur au panégyrique prononcé par Bossuet. L'orateur, qui insistait sur les vertus du Saint : humilité, pauvreté, charité, mortifications, disait qu'il fut le meilleur parent de ses proches et le fidèle ami de chacun. L'abbé de Lapérouse avait puisé maints détails, précis et ignorés, aux sources mêmes, par des parentes visitandines qui avaient vécu au temps de leur fondateur.

Le conférencier entretient aussi l'auditoire du Christ des Dominicains de Chambéry, qui s'était illuminé pendant un sermon de Saint François de Sales, et qui, après avoir passé des Dominicains à la Visitation de Lémenc, vient d'être transféré au nouveau monastère de Saint-Pierre-d'Albigny, où la chapelle a été construite spécialement pour le recevoir.

Le Président exprime à M. le Chanoine Secret les félicitations et la gratitude de ses confrères florimontans.

Séance du 16 avril 1958 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A l'occasion du décès récent du Baron Félix Bouvier d'Yvoire, le Président présente à la famille et à l'Acadé-

---

(*) Etaient présents : Mme Chevallier, Mlle Trombert, MM. Barrucand, Beauquis, Caillies, Charbonnel, Charvin, Coutin, Cuvet, J. Fournier, Gardet, Devant, Lacombe, Lacroix, Juge, Falletti, Montagnoux, Noirtin, d'Orlyé, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Primot, Tapponnier, Vauthier et Vuachet.
Excusés : Mlle Ritz, MM. Buttin et Gojon.

mie Chablaisienne dont il fut successivement vice-président et président, les condoléances émues de la Florimontane.

Puis M. d'Orlyé exprime sa profonde gratitude au Vice-Président, M. le Chanoine Coutin, qui l'a, dit-il, si avantageusement remplacé durant sa longue absence hivernale. Il tient à s'associer aux souhaits de bienvenue que ce dernier a adressés aux nouveaux sociétaires ainsi qu'aux remerciements qu'il a formulés à l'endroit de tous ceux qui, sous des formes variées, nous ont apporté leur concours au cours de l'année écoulée.

Enfin, il remercie ceux de ses confrères qui, lors de la dernière élection présidentielle, ont bien voulu lui renouveler leur confiance.

M. Pierre Broise nous envoie, par M. Clément Gardet, qui en donne lecture, sa sixième communication sur l'Archéologie gallo-romaine aux Fins. Il s'agit cette fois des découvertes effectuées depuis 1953. *(Voir article séparé)*.

Le Président adresse des remerciements à M. Broise.

Causerie de M. d'Orlyé sur « L'occultisme chez les d'Urfé »

M. d'Orlyé, en guise de préambule, présente le « curiculum vitæ » des d'Urfé, qui venaient de Bavière où leur nom répondit d'abord au vocable de Wolf, puis d'Ulphe et enfin d'Urfé.

En l'an 789, l'un d'eux, Isambert, était marié à dame Hirmandrite. A leur mort, la Souabe et la Thuringe ne comptaient plus les Wolf qu'ils avaient engendrés, tant ils étaient nombreux.

Puis la Bavière passa dans le domaine de Charlemagne. Une Wolf, Judith, devint la seconde femme de Louis le Débonnaire. Alors les Wolf, francisés tout à fait par ce nom d'Urfé, s'établissent à La Bastie, dans le Forez où coule le Lignon. Pierre II épouse successivement Catherine de Polignac et Antoinette de Beauveau, apparentée aux Burbon-Vendôme. Leur fils, Claude, ambassadeur

d'Henri II au Concile de Trente, eut six enfants, dont l'aîné, Jacques, épousa Mme Renée de Savoie. Leur descendance fut imposante, dominée par Anne, époux de Diane de Châteaumorand, laquelle devenue veuve, prit comme second mari, son beau-frère, Honoré d'Urfé, l'auteur de l'Astrée, sorte de pastorale, écrite tour à tour à Virieu-en-Bugey et au Château de La Bastie, publiée de 1610 à 1627, en cinq volumes, et qui obtint un succès extraordinaire.

M. d'Orlyé, après avoir défini ce que lon entend par occultisme, montre ensuite le rôle important joué par cette science dans toute la famille d'Urfé et, surtout chez Jeanne Camus de Pontcarré qui, après la mort, en 1734, de son époux, Louis-Christophe de la Rochefoucault, marquis d'Urfé, tomba sous la coupe de l'illustre et incroyable escroc Giacomo Casanova, chevalier de Seingalt. Celui-ci, afin de puiser plus facilement à pleines mains dans les richesses de la marquise, exploita son incommensurable crédulité en cette sorte d'alchimie transcendantale, alors si à la mode, et susceptible de procurer une éternelle jeunesse, toutes péripéties que raconte le conférencier, qui est chaleureusement applaudi.

M. L. Pfister annonce de la part de M. Perret, archiviste en chef de la Savoie, que la Commission centrale des Sociétés savantes, présidée par M. Julien Cain, directeur des Bibliothèques de France, vient de donner officiellement son acceptation pour la tenue, en 1960, à Annecy et à Chambéry, d'une session, soit d'un Congrès national.

Il communique aussi les remerciements du nouveau président de l'Académie de Savoie, M. A. Tercinet, aux félicitations qui lui furent adressées lors de notre dernière séance.

A l'issue de la séance, le Comité a reconduit son Bureau et nomme deuxième vice-président, M. Paul Tapponnier.

Séance du 7 mai 1958 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adpoté.

Le Président annonce que la famille de Moriondo, de Turin, vient de nous faire remettre tout l'ensemble des ouvrages, publications et documents qui composaient la bibliothèque et les archives de la famille Despine au château de Chavanod. Il adresse la gratitude de l'Académie Florimontane aux aimables donateurs, ainsi qu'à Me Cattin, notaire, qui en fut l'inspirateur.

Il donne lecture d'une lettre du 15 mars, portant les signatures de MM. L. Néel, de l'Institut, président du Comité d'honneur, et R. Barbier, président du Comité d'organisation, constitués en vue d'offrir à notre éminent confrère, le doyen Léon Moret, membre de l'Académie des Sciences, son épée d'académicien. Parmi les hautes personnalités composant le Comité d'honneur figurent les noms de notre président ainsi que du président de l'Académie de Savoie.

M. d'Orlyé fait part également de l'invitation que vient de lui adresser la Reine Marie-José, pour assister, le 10 mai, à Genève, à l'exposition d'une série de clichés en couleurs des plus belles enluminures de la Bibliothèque de Genève.

Mme Alice Cluchier, sociétaire des Poètes Français, qui avait fait une conférence à Annecy, à la réunion de l'Académie Rhodanienne, sur la comtesse de Noailles et Mistral, a envoyé à notre président son récent recueil de poèmes « Incandescence ».

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. Barrucand, Charbonnel, Coutin, Cuvet, J. Fournier, Gardet, Gruffaz, d'Orlyé, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Primot et Tapponnier.

Excusés : Mme Chevallier, Mlle Ritz, MM. Buttin, Dechavassine, Devant, Lacombe et Vuachet.

Le Président souligne tout l'intérêt que présente le nouvel ouvrage de M. Emile Callot, Inspecteur d'Académie, « Cinq moments de la sensibilité française contemporaine », préfacé par L. Sauzin, professeur de l'Université. Il félicite et remercie l'auteur ainsi que l'éditeur, M. Gardet, notre confrère.

M. Paul Tapponnier parle du Résident de France (1765-1779) à Genève, Pierre-Michel Hennin, dont le nom figure fréquemment dans la correspondance générale de Voltaire. Des lettres des deux personnages sont lues par le conférencier qui évoque le souvenir du poète Claude-Pierre Patu, leur ami commun. *(Voir article séparé)*.

Le R.P. Charbonnel fait une communication sur « Les vitraux de la Basilique de la Visitation d'Annecy », vitraux conçus et dessinés par Charles Plessard, exécutés par F. Chigot en 128 couleurs rutilantes, narrant la vie des deux fondateurs de la Visitation. La fondation de la Florimontane y est évoquée. *(Voir article séparé)*.

M. J.-F. Cartier a envoyé d'Amiens une communication intitulée « Tours et détours à travers la Suisse et la Savoie, voici cent ans et plus », que présente M. L. Pfister. *(Voir article séparé)*.

Le Président a vivement félicité et remercié les trois conférenciers.

Séance du 4 juin 1958 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

(*) Etaient présents : Mme Chevallier, MM. André, Beauquis, Benoist, Charbonnel, Charvin, Coutin, Cuvet, Devant, Dussauge, Dechavassine, J. Fournier, A. Gruffaz, L. Gruffat, Lacroix, d'Orlyé, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Noirtin et Vuachet.

Excusés : Mlles Ritz et Trombert. MM. Gardet, Colonel Folliet.

Le Président donne lecture d'une lettre de Grenoble, le conviant à assister aux deux manifestations qui doivent se dérouler le 14 juin prochain, à l'occasion de l'élection à l'Académie des Sciences de M. le Doyen Moret, membre du Comité de l'Académie Florimontane. Puis il adresse les félicitations de notre association à M. Raoul Blanchard, l'un de ses membres d'honneur, pour sa nomination à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, en remplacement de M. Firmin Roz, décédé.

A l'occasion du Centenaire d'Albert Samain, Mme Chevallier évoque succinctement les liens qui unissaient le poète à Annecy et à l'Académie Florimontane. Par lettre du 30 décembre 1893, il disait à sa sœur sa joie d'avoir reçu le premier prix du Concours Andrevetan pour son poème « Le Fleuve ». Par l'entremise de Mme Chevallier, la Florimontane a pu s'associer aux manifestations organisées à Lille à la mémoire de Samain par l'envoi de divers documents. Notre confrère se plait à souligner la faveur témoignée en cette circonstance à notre Compagnie, laquelle fut la première à découvrir le poète. *(Voir article séparé).*

Le Président félicite Mme Chevallier pour cette causerie d'un haut intérêt et la remercie de la précieuse collaboration qu'elle nous a apportée.

M. le Chanoine Coutin parle de la vieille famille annécienne d'imprimeurs : les Burdet, dont le premier, Jean-Baptiste, créa une imprimerie-librairie en 1732, au n° 3 de la rue de l'Evêché. *(Voir article séparé).*

A l'occasion du cinquantenaire de la mort de François Coppée, M. d'Orlyé lit et commente une lettre de Taine à Paul Bourget, écrite le 30 juillet 1883, à Menthon-Saint-Bernard, pour lui demander ce qu'il pense des œuvres de Coppée, alors candidat au fauteuil de Victor Laprade, au Palais Mazarin et cela, sans le moindre souci de ses opinions politiques, l'œuvre seule l'intéressant.

M. d'Orlyé fait allusion aux liens d'amitié qui unissaient l'auteur de « Pour la couronne » et l'auteur d' « Au jardin de l'Infante », tous deux plus soucieux de vie intérieure que de popularité et de publicité tapageuse.

Puis à propos de l'exposition d'Arts exceptionnelle qui se tient actuellement dans la magnifique église de Brou, que Marguerite d'Autriche avait fait construire pour servir de tombeau à son cher époux, le duc de Savoie, Philibert le Beau, M. d'Orlyé retrace brièvement la vie enfantine de Marguerite, en France, dans les jardins du château de Montrichard, alors qu'elle était la fiancée de Charles VIII, alors âgé de 14 ans, par suite d'une clause du Traité d'Arras signé en 1432, entre Maximilien, père de Marguerite, et Louis XI. Mais le jeune roi, sous l'impulsion de sa sœur, Anne de Beaujeu, alors régente, dut renoncer à la main de sa fiancée pour épouser la jeune Anne de Bretagne. Et M. d'Orlyé ajoute que Marguerite ne devait jamais oublier l'affront que Charles VIII lui avait fait subir et ce fut par elle, dit le Président Henault, que commença la haine entre la Maison de France et la Maison d'Autriche.

M. Philibert Guinier a envoyé une communication sur « Un botaniste du Faucigny, Eugène Bourgeau (1813-1877) », que lit M. Vuachet.

En marge de cette communication, reproduite dans le présent fascicule, M. Vuachet ajoute quelques détails et commentaires sur ce grand botaniste qui, d'après Claret, avait été initié à cette science par son oncle, Thimothée Moënne-Loccoz, guide et collecteur de plantes dont le fils Joseph fut un naturaliste complet. Brison, dit M. Vuachet, peut s'enorgueillir de cette famille dont la notoriété a franchi les limites de la petite patrie.

Le Secrétaire Perpétuel,

L. PFISTER.

L'Académie Florimontane et les Collections d'Histoire Naturelle du Musée d'Annecy

Sur présentation de notre confrère, M. Léon Moret, doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble, membre de l'Académie des Sciences, le Comité de l'Académie Florimontane, en sa séance du 20 octobre 1956, avait émis plusieurs vœux au sujet du musée d'Annecy.

Ces vœux furent transmis à M. le Maire d'Annecy qui, par lettre du 29 octobre, voulut bien nous répondre que l'étude du transfert partiel ou total du Musée au Château était entreprise par MM. le Conservateur du Musée et l'Ingénieur des Services techniques de la ville, et que les résultats en seraient proposés à la Commission municipale à laquelle seraient invités les présidents des Sociétés qui s'intéressent à la fois au sort du Musée et à celui du Château.

Le même jour, M. Philibert Guinier, Directeur honoraire de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts de Nancy, membre de l'Académie des Sciences et membre d'honneur de notre Académie, adressait à M. le Président de la Société d'Histoire Naturelle de la Haute-Savoie une lettre au sujet de la remise en ordre des collections d'Histoire Naturelle du Musée d'Annecy. Lettre communiquée à M. le Maire et à M. le Conservateur du Musée.

Deux ans s'étant écoulés, sans que cette remise en ordre ait eu lieu, l'Académie Florimontane a décidé de publier les vœux émis le 20 octobre 1956, dont voici les termes :

VŒUX

L'Académie Florimontane, soucieuse de protéger le beau musée d'Annecy qu'elle a contribué à fonder, et émue de l'état actuel de ce Musée qui est complètement bouleversé, notamment en ce qui concerne la galerie de tableaux (plus de peintres locaux) et surtout les galeries d'Histoire Naturelle générale et locale (très appréciée des spécialistes et très visitée) qui ont complètement disparu,

Attire respectueusement l'attention de Monsieur le Maire d'Annecy sur cet état de chose regrettable, qui ne peut durer, et émet à l'unanimité les vœux suivants :

1° Qu'il soit précisé si le transfert du Musée au Château d'Annecy, récemment acquis par la ville, est vraiment décidé. En ce cas, que la Commission du Musée en soit informée ainsi que de toutes les transformations apportées à ce Musée ;

2° Dans l'affirmative, que seules les galeries de peinture, d'archéologie (gallo-romaine et moyen-âgeuse notamment) et autres collections diverses (sauf celles d'Histoire Naturelle) soient dirigées vers le Château où de belles salles récemment aménagées permettraient de les présenter dans un cadre adéquat et suivant les règles de la Muséologie moderne ;

3° Que les galeries de Préhistoire et d'Histoire Naturelle (cette dernière actuellement en caisses) restent seules dans ls locaux de l'Hôtel de Ville. Il est souhaitable que les collections d'Histoire Naturelle, au cas où cette solution serait adoptée, reprennent leur place dans ces locaux qui deviendraient ainsi, vu le gros intérêt de ces collections (surtout régionales), un très beau Muséum d'Histoire Naturelle.

4° Que ce Muséum d'Histoire Naturelle soit placé sous la garde de la Société d'Histoire Naturelle de Haute-Savoie, Société au sein de laquelle se trouveraient aisément des spécialistes pouvant s'occuper du classement et de l'enrichissement des diverses séries géologiques, zoologiques et botaniques, à titre de conservateurs bénévoles.

Notice Historique sur la Maison Lambert rue de la Cathédrale, Annecy (1500-1958)

Sa Fondation - Ses propriétaires et locataires Saint-François-de-Sales (1602-1610). Ses Souvenirs

« Cette maison, nous dit le Chanoine Poncet, est remarquable par sa façade complètement en pierres de taille noirâtres avec des fenêtres à croisées de meneaux. La porte cochère en plein cintre est ornée de pilastres qui couvrent les jambages. Toutes les parties de son architecture, comme les matériaux, sont semblables à ceux de la Cathédrale bâtie en face et consacrée en 1538. L'architecte de ces deux monuments est un Savoyard originaire d'Arenthon et domicilié à Genève : Jacques Rossel, alias Nyer. » (*La Cathédrale,* Poncet, Annecy, 1876). La façade mesure 36 mètres de longueur sur 14 mètres de largeur. Le rez-de-chaussée comprend un petit hall de 7 m sur 3 m ; à droite, la porte de la cave et une deuxième porte qui était autrefois celle de la cuisine au midi ; à gauche, une seule porte conduisant à la buanderie, côté midi (canal du Thiou) et le bûcher, côté nord. Au fond du hall, un portail en pierre de taille, style anse de panier, qui donne accès à la tour ronde dans laquelle se trouve un grand escalier, ou viorbe. Malheureusement, la tour a été rasée à hauteur du toit à la Révolution. Le premier et le deuxième étage comprenaient chacun cinq grandes pièces, trois au nord et deux au midi. Au cours des siècles, chacune de ces pièces a été divisée par des parois en briques. Cette demeure comportait au midi un jardin qui allait jusqu'au canal du Thiou mais a été rétréci en 1854, lors de la construction du quai.

La famille de Lambert, qui fit construire cette maison entre 1500 et 1530, probablement en même temps que la cathédrale, était originaire de Chambéry. Elle apparaît à Annecy pour la première fois dans un acte notarié du 13 juin 1458, par lequel Thomas Lambert, Secrétaire Ducal, achète le terrain sur lequel s'élèvera, cinquante ans plus tard, la Cathédrale et le Couvent des Cordeliers, au nord de la rue des Fours. Nous ne possédons pas l'acte d'achat du terrain qui sera l'emplacement de la Maison Lambert au sud de la même rue.

La généalogie de la famille Lambert a été dressée par le Comte de Foras dans l'Armorial (vol. III, p. 227 et suiv.) et par le Chanoine Gonthier (*Rev. Savois.* 1905, p. 80). Nous dirons simplement que cette famille se divisa en deux branches.

La branche aînée tomba en quenouille à la cinquième génération, au début du XVII[e] siècle, par le mariage de deux filles dans les maisons d'Angeville et de Rossillon, dit Chatillon.

Jean, Maître Auditeur des Comptes, était fils de Amé, petit-fils de Thomas II, Clavaire du Genevois, et arrière petit-fils de Thomas I[er], Secrétaire Ducal. Il épousa dame Claudine de Chaffardon, de Saint-Jean d'Arvey, près Chambéry, laquelle testa une première fois en 1524 et une dernière fois, étant veuve, en 1543. Ce dernier, écrit sur parchemin, existe aux Archives départementales et a été déchiffré par les soins du Chanoine Gonthier, qui l'a publié in-extenso dans la *Revue Savoisienne* de 1905, p. 82-83. Nous en donnons un résumé pour mieux faire comprendre l'esprit religieux et social de la famille Lambert : les devoirs des riches envers les pauvres, des patrons envers leurs employés.

Ce testament fut passé dans la chambre de ladite Dame Claudine de Chacardon, veuve de Jean de Lambert, à Annecy, par devant le notaire Convers, en février 1543. Après avoir recommandé son âme à Dieu, la testatrice déclare : « 1° Je veux être enterrée dans l'église Saint-Dominique d'Annecy, au tombeau de Thomas de Lambert ; si, par aventure, je meurs à Chambéry, je veux être enterrée

dans l'église de Saint-François (Cathédrale actuelle). 2° Mes héritiers habilleront avec du drap du pays (blanc ou gris) quinze filles pauvres et sages, en l'honneur des quinze joies de la glorieuse Vierge Marie ; je lègue en plus vingt florins pour une fois à cinq pauvres filles en l'honneur des Cinq Plaies de Notre Seigneur. Si je meurs à Chambéry, on donnera dix florins aux Serviteurs de Saint-François (Capucins) et même somme aux couvents de Sainte-Marie, de Sainte-Claire hors la ville et Saint-Dominique. Si je meurs à Annecy, ou à Veyrier, on donnera dix florins aux églises de Saint-Dominique, de Saint-François (les Cordeliers), du Sépulcre et de Sainte-Claire : dix écus au soleil à la Rde Mère Bernarde de Menthon, Abesse de Sainte-Catherine au-dessus Annecy, pour l'accoutrement de son église ; dix florins à l'église de Veyrier. 3° A ma sœur Catherine, Dame de Loisey : trente écus au soleil et à chacune de ses trois filles : vingt écus d'or au coin du Roy ; à sa nièce Claude, femme de Noble Ant. Chabo : trente écus ; à chacun de mes cousins, François Joly et Ant. Piochet : vingt écus. 4° Pour la fondation d'une chapelle Sainte-Marguerite, dans l'église de Bassens, avec charge d'une messe chaque vendredi, en l'honneur des Cinq Plaies : cent vingt florins pour une fois et six florins annuels. 5° A mon fils Pierre (Chanoine de Genève et Prieur de Saint-Clair) : cent écus ; à mon fils Louis : deux chambres dans la maison... et une chambre dans la maison acquise de Jean Rognier ; à mon fils Pierre-Jérôme, Chanoine de Genève et Abbé Commendataire d'Aulps la Commenderie de Rome et la maison que mieux il aimera. (Or, en 1568, Rd Pierre-Jérôme loue à Rd Nouvellet, curé de Bernex, une maison située rue des Fours, confinée à l'est par l'hôtel de Conflans-Boège, à l'ouest par la maison du Chanoine Amé Gast, au sud par la rue, sous la cense de 40 florins annuels (E, 162) ; à son neveu Messire François. Abbréviateur à Rome (le futur évêque de Nice) : cent écus au soleil. A Messire Pierre Curtil, Chanoine de Genève : l'usage de la maison acquise de Fr. Dupont à Annecy (E. P. 171). A Messire Pierre Gantin, prêtre au service des Lambert (chapelain ou précepteur) : une chambre, un cellier et trente écus pour les services passés et présents. A mes trois neveux, fils de mon frère Charles de Chaffar-

don : 500 florins à chacun. Aux Rds Chanoines de Genève : 105 florins pour une messe avec diacre et sous-diacre. A chacun de mes deux serviteurs Guyot et Neyre, à chacune de mes deux chambrières : un écu. Héritiers universels : mes enfants Jean-François Sgr de Menthonnex et Rd Pierre-Jérôme, Chanoine de Genève, les priant de demeurer en bonne communion, paix et amitié ensemble. Exécuteurs testamentaires : six hommes de lois d'Annecy et Chambéry, nommés ci-après. »

Si les enfants de Dame Jean Lambert vécurent « en bonne communion et paix », il n'en fut pas de même de ses petits-enfants nés de son fils Jean-François, Sgr de Menthonnex, qui avait trois enfants : Jérôme, Baron de Ternier, mort sans postérité ; Péronne, mariée à Jacquemin de Rossilon, et Françoise, mariée à Marin d'Angeville. Le 24 mars 1612, une contestation s'élève entre Messire Pierre-François de Rossillon, dit de Chatillon, fondé de la procuration de sa mère Péronne, née de Lambert et Noble Hiéronime de Mestrel, dit d'Angeville, Sgr de Cheynex, au sujet de la maison de feu Sgr de Lambert, située devant l'Eglise Saint-François d'Annecy, « *dont ledit Angeville aurait pris induement possession* » E. 526, folio 72, p. 209 du Répertoire).

Comme saint François de Sales a quitté la Maison Lambert les derniers jours de juillet 1610, il est probable que la famille d'Angeville profita de cette occasion pour l'occuper « *induement* ». Nous ne connaissons pas le résultat de cette contestation, mais la mappe de 1730 porte les frères Jacquier comme propriétaires de la dite maison : ils ne l'occupent pas, étant absents d'Annecy (1). Quelle est cette famille Jacquier ? Peut-être celle du notaire et Commissaire d'Extentes, François Jacquier, qui loue, le 10 juin 1665, une maison du Comte de Menthon, rue de l'Isle. Peut-être celle de Messire Pierre Jacquier, peintre, qui reçut 20 sols de la Ville d'Annecy, en 1558, pour avoir fait « les armoyries de la Ville au-dessus la manche de Regollet, barbier de l'ospital morbeux » (E. 979). Aucun acte à

(1) Le 28 août 1744, un procès était intenté au sieur Jacquier au sujet de cette maison (Tinjot, notaire).

ce sujet. Le Chanoine Poncet, dans sa brochure sur la Cathédrale, nous dit qu'en 1880, les héritiers de l'avocat Fernex étaient propriétaires et habitaient le second étage de la Maison Lambert et que le premier étage était propriété de la Bourse des Pauvres Clercs.

La branche cadette s'établit ainsi : Philibert était fils de Jacques, Maître Auditeur aux Comptes, et petit-fils de Thomas I^er^. Il eut une douzaine d'enfants dont quatre furent d'église, et cette branche tomba en quenouille par le mariage de trois filles dans les maisons Milliet, Maillans et Carra.

Les trois personnes de cette génération qui nous intéressent particulièrement ici sont les trois frères évêques : Pierre, l'aîné, François et Pierre le cadet. Tous les trois avaient fait leurs études à Rome, ce qui facilita leur élévation à l'épiscopat, aux charges qu'ils remplirent auprès du Saint Père et enfin l'octroi de bénéfices, source de cette fortune qui leur permit de bâtir à Annecy le couvent des Cordeliers, la Cathédrale actuelle et la maison qui porte leur nom.

I. - Pierre l'aîné fut Chanoine de Saint-Pierre de Genève de 1517 à 1525, Premier Abbréviateur à la Chancellerie Apostolique, Référendaire des deux signatures, Préfet du Tribunal Suprême de la Rote et évêque de Caserte (près de Rome) en 1535. En cette même année, il fut investi de la plébainie de la Roche (Genevois) et obtint du Pape Paul III l'érection de l'église de La Roche en Collégiale Insigne. Il mourut à Rome en 1541, après avoir eu le bonheur d'assister à la Consécration de la Cathédrale actuelle (1538), dont il fut le principal fondateur et bienfaiteur. Il fut enseveli dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, où on lui érigea un tombeau en marbre sur lequel figure sa statue. On y grava ses armoiries et une épitaphe de sept lignes qui se termine par ces mots : « Il a bien mérité de tous ».

II. - Mgr François de Lambert était Prieur Commendataire d'Ugine lors de la visite pastorale de 1580. On ne connaît pas la date exacte de son élévation à l'évêché de Nice, ni la date de sa mort, mais il est encore cité dans le testament de Claudine de Lambert, en 1543.

III. - Mgr Pierre Lambert, dit le Jeune, était déjà chanoine de Genève en 1535. Nommé évêque de Maurienne en 1537, il fonda un collège qui porte son nom : le Collège Lambertin, et il donna à cette fin un capital de 2.700 écus d'or en 1576.

Il mourut en mai 1591. Son corps fut enterré dans la cathédrale de Saint-Jean, sous un mausolée en marbre qui existe encore et sur lequel on lit une épitaphe de huit lignes, composée par lui-même.

Le quatrième abbé de Lambert était Chapelain de la Sainte Chapelle Ducale de Chambéry.

Une de leurs sœurs, nommée Gasparde, avait épousé Bertrand Joly de la Roche, Sgr d'Aléry.

Armoiries. — La famille Lambert fut anoblie entre 1437 et 1462, par la fonction qu'elle remplissait auprès des Comtes de Genevois à Annecy et ensuite à la Cour Ducale de Chambéry. Leurs armes sont scupltées à chaque croisée d'ogives de la cathédrale d'Annecy. Elles sont « d'argent au pal d'azur chargé d'une croix d'or, rayonnante de même ». Ces armoiries sont la traduction des sentiments religieux de cette famille, exprimés dans le testament de 1543 ; une grande dévotion à la Sainte Croix comme à la Bienheureuse Vierge, « étoile du matin ».

La famille de Lambert de Soyrier d'Arbusigny et Arenthon, Sgr de la Côte d'Evires, ne doit pas être confondue avec celle de Chambéry. Ses armes sont « d'azur aux chevrons raccourcis, accompagné de trois étoiles de même, deux et une ». Elle possédait de grandes propriétés à Groisy avec un château au-dessus du village du Plot. Les personnes les plus marquantes issues de cette famille sont : Mgr Alexandre, évêque d'Aoste, et transféré à Yvrée en 1698 ; Rd Joseph, Chanoine et Vicaire-Général (1734-1741), propriétaire d'une maison, rue Sainte-Claire ; il était fils de Philibert, Conseiller du Duc de Savoie, Conservateur des Gabelles et commutations des sels en Savoie en 1680 et Colonel en 1725. Il s'était fait construire, en 1680, une maison au village de Létraz (Sevrier) (E. 925).

Monseigneur François de Sales, locataire de la Maison Lambert

Le 29 septembre 1602, à Lyon, Mgr de Sales apprend la mort de Mgr de Granier, survenue le 17 septembre. Dès son arrivée à Annecy, il prépare sa consécration épiscopale et confie au Greffier de l'Evêché le soin de lui trouver un logement. La maison Lambert se trouvait libre à la suite de la nomination de son propriétaire, Jérôme de Lambert, au poste de châtelain de Ternier. Celui-ci, marié et sans enfant, habitait le premier étage et le deuxième était loué à un abbé Pollier, qui venait de mourir. Le 2 décembre, Messire Delacombe, au nom de Mgr de Sales, passait un bail de six ans. Grâce à la générosité de Me Joseph Pinget, notaire à Cruseilles, et de sa sœur, l'Académie Salésienne est propriétaire de l'acte authentique de ce bail, rédigé en une belle calligraphie de l'époque et comprenant neuf pages sur papier grand format 28/18 cent. Nous en donnons ci-après le texte, en supprimant les répétitions et détails inutiles :

« Admodiation pour Noble et Puissant Sgr Hierosme de Lambert et Messire Maurice Delacombe pour six ans. — 400 florins.

« L'an mil six cent et deux et le second jour de décembre s'est établie en la personne de Noble et Puissante Dame Françoise de Bellegarde, femme de Noble et Puissant Sgr Messire Hierosnime de Lambert, Baron de Ternier, Sgr de Lornay et de la Charnée, Conseiller de Son Altesse et Chevalier en son Sénat, laquelle faisant en son nom et comme curatrice dudit Sgr de Lambert son mari, suivant sa procure à elle faite, signée par Me Targuénard, notaire,

« admodie à Me Mauris Delacombe, Procureur au Conseil de Genevois, Greffier de l'Evêque de Genève et bourgeois d'Annecy, ici présent, à savoir :

« la maison dudit Sgr de Lambert, sise en la ville d'Annecy, devant Saint François (cathédrale) avec ses places, comme aussi l'établerie située près des moulins du Sépulcre avec le jardin, colombier et tout ce qui est enclos

dans les murailles du jardin près de ladite établerie, plus un pré de huit settorées situé à La Pra, et c'est avec leurs entrées, sorties et commodités quelconques ; et c'est pour le temps de six ans entiers et six prises (récoltes) entières à partir dudit jour, sous la confiance ferme pour chaque an de 400 florins, monnaie de Savoie, payables à la fin de chaque an révolu, sous les conditions désignées :

« Le Sieur Delacombe promet entretenir les bâtiments admodiés en bon père de famille et les rendre en même état qu'ils lui ont été remis et selon l'inventaire qui en sera fait, promettant les deux parties ne jamais y contrevenir.

« On dressera deux actes, un pour l'admodiateur et l'autre pour le sieur Delacombe.

« Fait à Annecy, dans la maison sus admodiée, en présence de Sble Sgr Barthélemi Floccard, Docteur en droit ; Me Guillaume Méclard, Procureur au Conseil de Genevois ; Jacques Brachet, Aimé Crételet, Philippe Ducrest, tous praticiens et habitant Annessy, témoins requis, et moi Claude Fuvier, notaire public. »

Inventaire des meubles laissés en la maison du Sgr de Lambert admodiée à Me Mauris Delacombe :

« La porte de la maison avec une serrure, deux clés et un loquet ; plus une autre porte entrant à la viorbe (escalier) avec la clé et sa serrure.

« Un peu plus haut, entrant à la plate-forme (1er étage) une porte, clé et serrure.

« Plus, un peu plus haut (2e étage), une autre porte entrant au logis. Plus la salle, chambre de feu M. l'Abbé Pollier, confine les chambres ayant la pluspart clés et serrures.

« Comme aussi deux greniers avec serrures. Et la cave et dépense avec aussi leurs clés. »

Voilà en résumé la description de la maison depuis la cave au grenier, avant de faire l'inventaire du deuxième étage).

« En la chambre de M. l'Abbé Pollier, il y a deux gardes-robes de menuiserie, une verge de fer autour de la

cheminée ; deux tables et un buffet dans le mur. A la salle : deux tables qui se tirent des deux côtés, un buffet à deux portes, un chandelier à quatre bâtons pendu au mur; dessus la cheminée, des deux côtés, un chandelier en bois. Au cabinet, près de chaque salle, plusieurs tablettes tout autour avec un rideau. »

Descendons maintenant au premier étage :

« Sur la plate-forme, un grand coffre de sapin avec les deux empognes en fer ; plus un poêle, une garde-robe à deux portes, trois vieilles images pendues au mur et deux verges de fer au fourneau. A la salle haute, une grande garde-robe à quatre serrures et une autre à trois clés fort vieille. A la petite chambre près la galerie qui va sur l'eau (le Thiou) un petit lit et deux coffres, dont l'un sert à tenir la farine. »

Au rez-de-chaussée : la cuisine (deuxième porte à droite) : « Un grand banc, plus des tablettes pour tenir dessus serrées des billes en bois ; deux buffets, le lavoir avec des tablettes pour les chandelles.

« A la cave, portes des deux côtés (à droite celle de la dépense et à gauche celle du lavoir et près de l'eau un pressoir avec barre et accessoires. Plus toutes les fenêtres avec leurs verres et châssis dessus, comme aussi les portes de bois (les volets).

« Et ont été remises les clés à Me Mauris Delacombe qui promet réparer une porte à laquelle manquent des éparres (gonds), réparer le pavé de l'étable, faute de quoi M. Delacombe s'oblige en personne à restituer tous les biens que dessus indiqués. — Fait à Annessy, dans la dite maison, en présence des témoins déjà nommés et moi notaire soussigné : Fuvier. »

A parcourir cet inventaire, on voit que le mobilier aurait mieux convenu à Dame Pauvreté qu'à un Prince-Evêque de Genève.

Sur le verso de la douzième et dernière page de cet acte notarié, on trouve la note suivante : « Cet acte a été produit le 28 août 1744 contre le Sieur Jacquier » qui occupait probablement cette maison d'une manière indue »

comme ses prédécesseurs les d'Angeville. — **Tinjod**, notaire.

Souvenirs de Monseigneur François de Sales attachés a la Maison Lambert

Douze jours après la location de cet immeuble, le samedi 14 décembre, veille du troisième dimanche de l'Avent, Mgr de Sales faisait son entrée solennelle à Annecy, descendant le faubourg de Bœuf, sous un dais porté par les syndics, précédé de tous les corps religieux de la cité, acclamé par tout le peuple. Après la prise de possession de la cathédrale, il se rendit en face, dans cette maison Lambert, qui devenait son Palais Episcopal. Pendant les huit années qu'il l'habita (1602-1608), plusieurs événements dignes d'intérêt marquèrent ce séjour.

1° La Guérison de vingt possédés a été attestée par Rd Georges Granger, curé de Chatillon-sur-Cluses, qui a témoigné pour le premier procès de canonisation, le 31 août 1632 : « Environ l'année 1605, disait-il, j'étais dans la ville d'Annecy où je vis arriver un prêtre qui conduisait vingt personnes possédées de malins esprits, hurlant, criant si étrangement que tout le monde frémissait de les entendre. Ils furent menés au logis de Monseigneur, lequel les conduisit dans l'église Notre-Dame où, après avoir exposé en évidence le Saint-Sacrement de l'autel, il fit plusieurs prières et offices, lesquels il lui fut impossible d'entendre à cause des étranges cris que faisaient ces possédés et encore pour la grande presse (foule) du peuple qui était accourue là. Enfin, il fit chanter le *Salve Regina* et leur donna la Bénédiction avec le Saint Sacrement. Après cela, je me retirai à des négoces que j'avais en ville et je sais très assurément, par des personnes dignes de foi, que tous ces possédés s'en étaient allés délivrés. Selon le bruit commun, on lui amenait plusieurs autres semblables affligés, lesquels il renvoyait délivrés. » (Pouvoir de Saint François, 2e édit., 1911, p. 4).

II. - *L'Introduction à la Vie dévote* fut écrite dans la Maison Lambert et parut à Lyon sur la fin de 1608. Le 20 février 1609, il en envoie deux exemplaires à Mme de

Chantal. Les éditions se succèderont rapidement en 1609, 1610, 1616, enfin la cinquième en 1619 « revue, corrigée et augmentée par l'auteur » durant son séjour à Paris. Le seul exemplaire connu de cette cinquième édition est conservé à l'Abbaye Bénédictine de Belmont (Angleterre). Elle a été entièrement photographiée par Fabius Henrion, qui l'a publiée chez Mame (Tours) en deux éditions : l'une in-8° en 1930 et l'autre en fac-simile (1934).

III. - Le jour de Noël 1608, il reçut Marie-Aimée de Blonay, jeune pensionnaire au couvent de Sainte-Catherine du Semnoz et fille de son cher ami le Baron de Blonay, de Saint-Paul-sur-Evian. Elle était venue pour lui faire sa confession, l'entendre prêcher et lui confier son désir d'entrer au noviciat des Clarisses d'Evian. Monseigneur l'en dissuada et elle entra à la Visitation fin janvier 1611 pour devenir la Supérieure du Monastère de la Visitation de Lyon.

IV. - Le 24 février 1610, jour des Cendres, Mme de Boisy, qui venait de passer cinq semaines chez Monseigneur son fils, remonte au château de Sales pour se préparer à la mort, arrivée le lundi 1er mars.

V. - Le 4 avril 1610, jour des Rameaux, sur le soir, Monseigneur quitte la Maison Lambert, escorté de 25 cavaliers, pour aller à la rencontre de Mme de Chantal qui, partie de Dijon le 29 mars, arrivait en compagnie de ses deux filles et de son gendre Bernard de Sales, marié depuis le 13 octobre 1609.

V. - Le mardi 1er juin 1610, dans son Palais épiscopal, Monseigneur donne la tonsure à Noble Jean-Louis de Rolland de la Biolle, fils de Noble Charles Rolland. Le 6 juin 1610, Dimanche de la Trinité et fête de Saint-Claude, après souper, sur les huit heures du soir, Mme de Chantal, Jacqueline Favre, fille du Président du Sénat de Savoie, et Charlotte de Bréchard, conduites par les trois frères de Monseigneur, Gallois, Louis et Bernard, suivis de Monseigneur et du Président Favre, quittent la Maison Lambert pour se rendre dans la maison « qu'on appelle Galerie » pour faire probation de la vie religieuse, sous l'institution et direction du Saint Prélat. Après la messe que Monsei-

gneur viendra célébrer le lendemain dans la petite chapelle, S.E. donnera l'habit religieux aux trois premières Visitandines.

Le 7 juillet 1610, Antoine Favre quittait Annecy pour aller occuper la présidence du Sénat de Savoie à Chambéry. Avant son départ, il mit gracieusement son hôtel particulier de la rue Sainte-Claire à la disposition de Mgr François de Sales, qui s'y installa quelques jours plus tard et l'occupa jusqu'à sa mort, survenue le 28 décembre 1622.

Nous avons vu qu'en 1612, la maison Lambert était occupée par la famille d'Angeville et, en 1734, par les frères Jacquier. En 1880, le premier étage était la propriété de la Bourse des Pauvres Clercs et le second étage celle des héritiers de l'avocat Fernex, racheté par M. le Chanoine Lachenal, qui l'a légué à ses héritiers. En 1951, pour remédier à la crise du logement, un architecte intelligent est arrivé à transformer le premier étage et à faire deux appartements très convenables pour y loger deux membres du Chapître Cathédrale, très honorés d'y revivre, par la pensée, les pieux souvenirs des généreux fondateurs de Lambert et de leur illustre locataire : Saint François de Sales.

Fr. COUTIN.

Archéologie Gallo-Romaine aux Fins

— VI —

Le nombre croissant des chantiers ouverts aux Fins, nous oblige, en vue de les grouper par quartiers, à certains retours en arrière. Nous avons exposé, l'an passé, les découvertes effectuées avenue des Romains et avenue du Stade (1). Transportons-nous aujourd'hui plus au nord, où plusieurs fouilles ont révélé des substructions inconnues jusqu'alors.

Cité du Bel Air

En 1954, des logements collectifs étaient commencés (parcelle 409) ; ils comportaient deux grands immeubles d'une longueur de quarante mètres chacun. Les fouilles en bordure de l'avenue de Genève ne révélaient aucune trace antique, mais, dans la partie sud de l'excavation, ouverte près du chemin du Bel-Air, M. Primot suivant de près le travail de l'excavateur, parvenait à relever quatre murs formant l'équerre deux à deux. Il remarquait, en outre, entre 0,30 et 0,50 de profondeur, une couche de débris composée de tuiles et de poteries, parmi lesquelles il recueillait, pour le musée, trois tambours de piliers cylindriques en terre cuite (diamètre 0,20, épaisseur 0,05 (2).

Plus tard, en 1956, une tranchée était encore ouverte au sud de cet immeuble pour la pose d'une canalisation. Elle révélait également la présence d'un mur antique en galets.

(1) *R. S.* 1956, p. 122-126.

(2) Ce sont, à notre connaissance, les premiers spécimens découverts aux Fins. On peut en voir exposés au Musée d'Aix-les-Bains.

Chemin du Bel Air

Pour établir la viabilité du quartier du Vernay (parcelle 496), des tranchées étaient ouvertes parallèlement au nord-ouest du chemin du Bel-Air, entre la rue du Chêne et l'avenue appelée depuis Maréchal Leclerc. En 1953, l'égout y montrait des substructions en gros galets remarqués par M. Primot et, en 1955, la canalisation du gaz recoupait deux murs en calcaire de carrière situés à 0,70 de profondeur. Mais les deux grandes avenues, s'éloignant de ce nouveau carrefour, paraissaient occuper, au-delà du vicus, un sol vierge de constructions.

Chemin des Fins

Durant l'été 1957, des tranchées étaient creusées à 1,60 de profondeur, pour l'édification d'un immeuble locatif, sur un terrain appartenant à M. Boget et sis dans l'angle des chemins du Bel-Air et des Fins (parcelle 410). Opérant séparément, M. Ruffet et moi, exécutions des relevés dont l'heureuse concordance montre combien les observations sur tranchées sont plus efficaces que dans les excavations mécaniques. Le plan annexe indique deux systèmes de forts murs (A à D et E à H) recoupés par les tranchées en question. Ces murs étaient composés surtout de gros galets et de plus rares moellons de carrières, hourdés au mortier de chaux. Le mur sud (J-H) était plus soigneusement paramenté en assises de 0,15. Mais, si les alignements des substructions murales se distinguaient nettement, les coupes, par contre, étaient assez confuses. Parmi divers dallages, un seul était bien distinct au nord. Sis à 0,70 de profondeur, il était composé d'une chape de mortier rosé de 0,05 coulée sur un lit de gros galets de 0,20. Nous n'avons pu interpréter la présence voisine d'un lit en moellons jaunes plus épais, gisant à 0,80 en sous-sol. Enfin, toute la fouille au nord du mur G-E montrait, entre 1,10 et 1,60, des débris charbonneux, accusant un incendie antérieur aux dallages.

Les tuiles à rebords y étaient abondantes ainsi que les vestiges mobiliers d'ailleurs très fragmentaires. Le tami-

sage des déblais aurait certainement permis une belle récolte, mais il faut nous contenter d'avoir identifié les objets recueillis en surface :

D'une part, trois morceaux de céramique sigillée : le premier avec décor à métopes et médaillons encadrant un personnage féminin et une lionne bondissant, le second représentant sous un cordon d'oves, un chevreuil courant (du type 859 de Déchelette) et le troisième sous une zone de feuillage, un canard combattant (du type 1016 de Déchelette).

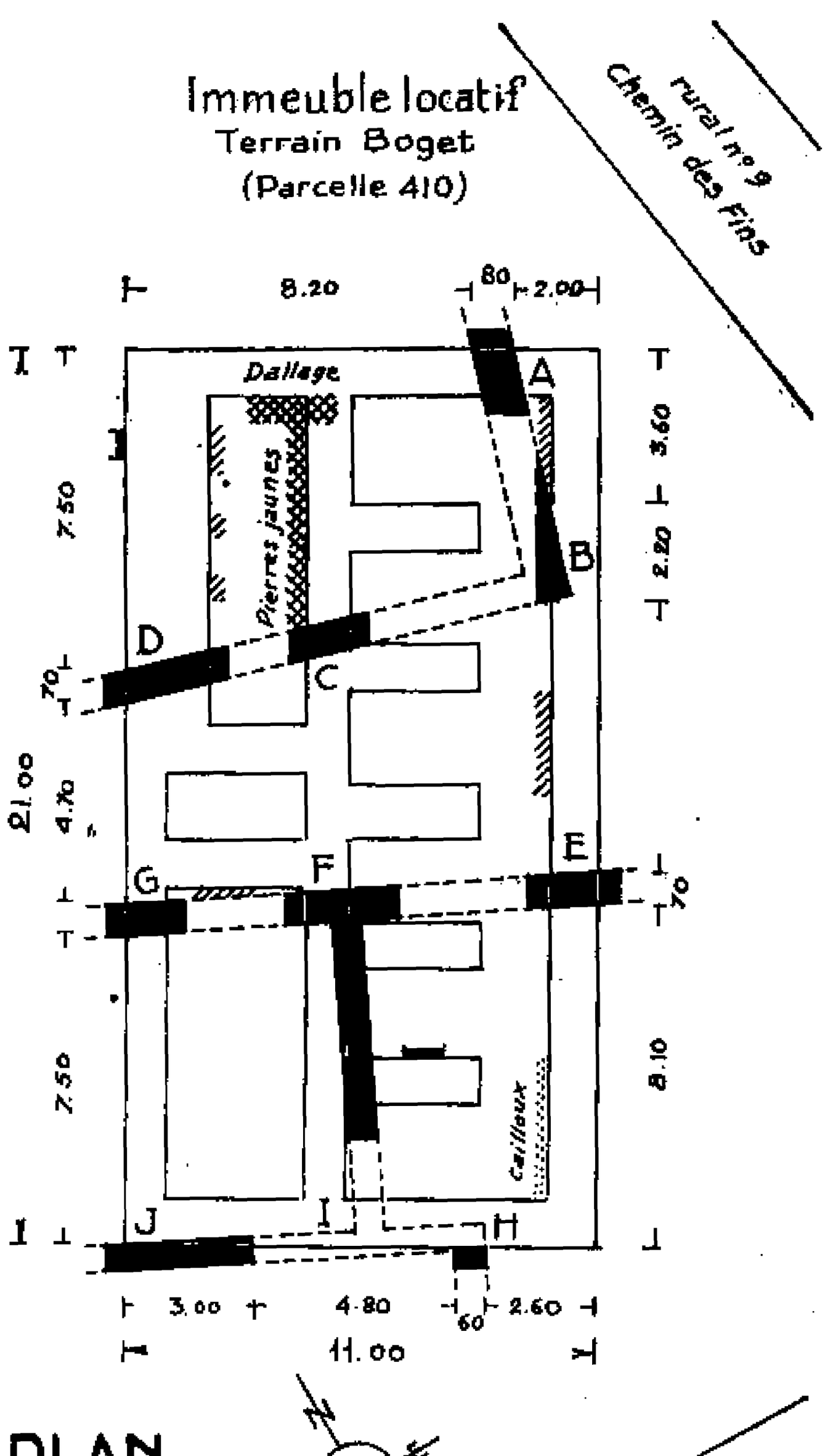
D'autre part, des fragments de grosse poterie, parmi lesquels : une anse d'amphore estampillée SCAVEN, un bord de jatte marqué DOM, et deux pesons trapézoïdaux dont un (du type C de Marteaux) estampillé à deux rangées de points creux.

Enfin, un morceau de phiale cotelée, type de verrerie très fréquent aux Fins ; une dent de bovin et une défense de sanglier.

Il y avait donc à ce carrefour de chemins, successeurs des rues romaines du vicus, une habitation ou même deux, si l'on tient compte des discordances d'orientation présentées par les substructions.

P. BROISE.

(A suivre).


Immeuble locatif
Terrain Boget
(Parcelle 410)
rural n° 9
Chemin des Fins
8.20
80
2.00
3.60
2.20
Dallage
Pierres jaunes
7.50
A
B
C
D
70
21.00
4.70
E
F
G
70
7.50
8.10
Cailloux
J
I
H
3.00
4.80
60
2.60
11.00
PLAN
au 1/200e
clôture
19 57

Au gré des jours du XVIII[e] siècle
Le Résident de France
Pierre-Michel HENNIN

A la Bibliothèque Nationale de Paris, ou à l'Université de Genève, si nous consultons les œuvres complètes de l'hôte des Délices et du châtelain de Ferney, nous retrouvons fréquemment dans sa Correspondance générale, le nom de Pierre-Michel Hennin. Le XVIII[e] siècle s'est personnifié dans le Sire de Ferney, les passions, les excès, comme les services. L'œuvre de ce temps-là fut une démolition universelle. Il en fut un grand artisan.

Impressions du jeune diplomate en traversant les Alpes

Avant d'occuper à Genève l'important poste de Résident de France, au nom du Roi Louis XV, le jeune diplomate était déjà en relation suivie avec Voltaire, qui lui adressait notamment ce message de septembre 1758 :

> « Je supplie instamment Monsieur Hennin de vouloir bien excuser un malade, s'il n'a pas l'honneur d'aller le voir, et je le supplie de ne pas oublier l'homme du monde qui a été le plus sensible à son mérite ; je me flatte qu'avant d'aller sur la tombe du pauvre Patu, il n'oubliera pas le squelette des Délices.
>
> « V... »

Le 17 septembre 1758, de Turin, Pierre-Michel Hennin répond au fantasque personnage, d'une nature mobile et irritable, voisin des Genevois :

« Monsieur,

« Quitter les « Délices » pour traverser les montagnes de Savoie, c'est passer des riches campagnes de l'Egypte dans les déserts de Chanaan ; aussi ai-je souvent tourné la tête vers cette heureuse colline où vous avez dressé votre tente.

« J'ai comparé la liberté dont vous y jouissez à l'esclavage volontaire que je me suis imposé, et je me suis trouvé aussi enfant que les autres hommes. Cette idée m'allait affliger ; j'ai repris mes joujoux pour m'en distraire. J'ai examiné avec attention tous les objets qui se sont offerts successivement à mes yeux : rochers, torrents, animaux, plantes, minéraux et, malgré la lenteur de ma marche, l'ennui ne m'a point approché.

« Arrivé à Saint-Jean-de-Maurienne, je me suis informé de la fin de mon pauvre ami Patu. Ses hôtes m'ont dit qu'un instant après être descendu de sa voiture, il était tombé en faiblesse et s'était endormi du sommeil éternel.

« A l'ouverture de son coffre, ces bonnes gens jugèrent que le mort avait été un homme d'esprit, et ils l'ensevelirent parmi les nobles à la cathédrale. Pour des montagnards, ce trait est louable.

« J'ai réfléchi, Monsieur, sur l'inscription que vous avez eu la bonté de rédiger pour orner la tombe de mon ami. Outre qu'elle ne parle pas de lui, il me semble qu'on ne peut guère traiter un pays de *tristes déserts*, à la barbe de ses habitants. Je joins ici celle que je me propose d'y faire graver, si vous l'approuvez. Mon but est qu'on sache en Savoie quel était celui dont j'ai pleuré la perte.

« Vous voyez tous les jours des gens qui vous parlent du Mont-Cenis comme d'un passage affreux. Je ne l'ai pas trouvé tel. Il n'est pas vrai que du sommet on découvre la France et l'Italie. Ce prétendu sommet est une vallée assez étendue, enfermée de toutes parts par des montagnes fort hautes. Voilà comme les fausses relations se perpétuent.

« Je me suis acquitté, Monsieur, de ce dont vous m'aviez chargé pour l'Ambassadeur de France à Turin, marquis de Chauvelin, et je puis vous assurer qu'il y a été

très sensible. Il se propose de passer par Genève à son premier voyage de Paris.

« Vous ne vous attendez pas, sans doute, que je vous parle de Turin. Je n'y ai encore vu que l'Opéra bouffon ; les paroles sont de Goldoni et la musique de Scarlati. Il y a deux acteurs très bons et une jolie chanteuse. C'est, je vous assure, une très agréable ressource pour un arrivant.

« J'ose vous prier de présenter mes respects à vos dames. Je suis très-fâché que la nécessité m'ait rangé au nombre des êtres éphémères qui les importunent continuellement, et je me ferai un devoir de réparer ce tort, s'il m'est possible, à mon retour.

« Je vous supplie d'être persuadé de la sincérité des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très dévoué

P. M. H...

Le poète disparu en Maurienne

Claude-Pierre Patu, auteur de plusieurs poésies. de la traduction de comédies anglaises et de celle « Adieux du Goût », faite en société avec Portelance, avait été voir Voltaire vers la fin de 1755. En traversant Genève, il eut l'heur de lui plaire.

Patu, au retour d'Italie, mourut à Saint-Jean-de-Maurienne, le 20 août 1757, à l'âge de vingt-huit ans.

Comme Hennin était fort lié avec lui, il avait eu l'intention de mettre une inscription sur la tombe de son ami.

L'auteur de « Candide » avait préparé celle-ci :

« Tendre et pure amitié dont j'ai senti les charmes,
Tu conduisis mes pas dans ces tristes déserts,
Tu posas cette tombe, et tu gravas ces vers
Que mes yeux arrosaient de larmes. »

Le jeune diplomate tiqua, estimant qu'il ne convenait pas de froisser les Savoyards, aux « traits louables ».

Il préférait s'exprimer ainsi :

A la mémoire de Claude-Pierre Patu,
Ecuyer, avocat au Parlement de Paris,
Né à Paris en octobre 1729

∴

Il eut, dans un corps faible,
Un cœur sensible et généreux,
Un esprit vif et pénétrant.
Il cultiva la littérature et la poésie,
Et ses premiers succès
Lui présageaient une grande réputation,
Estimé en Angleterre,
Applaudi à Rome,
Chéri dans sa patrie,
Dans le cours de ses voyages,
Le 20 août 1757.

P.-M. H., son compatriote et son ami,
Après avoir versé des pleurs sur sa tombe,
A fait graver cette épitaphe,
Le 9 septembre 1758.

∴

C'était certes mieux que ce qu'avait prévu Voltaire et la mémoire de son ancien ami ne pouvait qu'y gagner.

Des « Délices », le 25 septembre 1758, lui était adressé ce feuillet :

« La lettre dont vous m'honorez, Monsieur, marque bien la bonté de votre cœur ; vous voulez bien vous souvenir d'un homme qui n'a d'autre mérite que d'avoir été infiniment sensible au vôtre, et vous avez rempli pour feu notre pauvre Patu des devoirs dont les amitiés ordinaires se dispensent...

« *Le vieux suisse V...* »

Revenons à notre diplomate dont il est fait mention, avec plusieurs erreurs, dans le XX^e^ tome de la « Biographie Universelle » de Michaud, Paris 1817, p. 69, ainsi que

dans le tome IX, p. 131, de la « Biographie Nouvelle des Contemporains » d'Emile Babeuf, 1823.

Diplomate distingué, souligne-t-on, qui se fit remarquer. Son séjour dans le voisinage de Ferney lui permit de voir souvent Voltaire et de lier avec lui une connaissance qui bientôt devint intime. Ferney était son poste d'observation, d'où il domina l'Europe. C'était le Q. G. de la philosophie et l'asile des opinions libres. Il se plaisait à exercer son influence sur ses contemporains.

Honoré de la confiance de Louis XV, il obtint aussi celle de Louis XVI. Sa franchise et sa loyauté lui obtinrent l'estime de tous.

Curieuse définition que celle du « Dictionnaire Biographique et d'Histoire » de Dezobry et Bachelet, en 1857: « Hennin, coiffure des femmes en France aux XIVe et XVe siècles, très large et très élevée, au point qu'il y avait difficulté à passer par les portes ».

De Versailles aux Délices

Désemparé, c'est à la fin de l'automne 1754 que Voltaire allait s'installer dans la campagne des « Délices ». En disgrâce auprès du Roi de France et ne pouvant plus habiter la Prusse, il était en quête d'une « terre de liberté », désirant respirer « l'air frais des fossés de Genève ».

Avant même d'y résider, au printemps 1754, il était enchanté : « La situation de cette campagne est unique ; c'est le palais du philosophe avec les jardins d'Epicure ; c'est une retraite délicieuse et je pense qu'elle vous conviendrait un jour », mande-t-il à François Tronchin, en lui proposant d'acheter la propriété de Saint-Jean avec les fonds qu'il lui remettrait. La législation genevoise ne permettait pas aux catholiques d'acquérir des biens sur le territoire de la République.

Il engage donc son ami à devenir propriétaire de la maison et à lui en laisser la jouissance suivant bail indéfiniment renouvelable, ce qui fut fait par Jean-Robert Tronchin (frère du Docteur) et Jean-Louis Labat, pour l'acquisition d'un domaine sis à Saint-Jean et la Servette,

près des murs de Genève, moyennant cinquante mille et neuf livres.



Hôtel des Résidents de France, à Genève

En pantoufles et boitant, Voltaire arriva aux « Délices », s'empressant d'écrire à de Brenlès : « J'appelle Saint-Jean les « Délices » et la maison ne portera ce nom que quand j'aurai eu l'honneur de vous y recevoir ; les « Délices » seront pour l'été ; « Monrion » pour l'hiver et vous, pour toutes les saisons. Je ne voulois qu'un tombeau, j'en aurai deux ».

Il écrira encore : « C'est la plus jolie campagne du monde, à une portée de canon de la ville. La maison est commode, l'aspect en est charmant... Il étonne et ne lasse point... Une société douce et des gens d'esprit remplissent les moments que l'étude et le soin de ma santé me laissent... ».

Celui qui ne cessera d'être un moribond, de se lamenter, de se plaindre, de gêmir, menait un train de grand seigneur, avec deux laquets, valet de chambre, marmiton, deux secrétaires ; avec carrosse à fond bleu parsemé d'étoiles d'or, traîné par quatre chevaux, pour ébahir les Genevois. Il recevait avec munificence ses visiteurs de marque.

∴

Pierre-Michel Hennin était né à Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise), le 30 août 1728, fils de Jean-Michel Hennin, avocat au Parlement — dont la famille était originaire de Cambrai — et d'Angélique Léger.

Il poursuivit ses études au collège rue Jean de Beauvais, près de la Sorbonne. Son père fut nommé avocat et procureur du Roi Louis XV au bailliage de Magny, et, en 1739, à celui de Versailles. En novembre 1749, Pierre-Michel, âgé de 21 ans, entrait aux Affaires étrangères que dirigeaient le marquis Louis Brulart de Puisieux (1702-1771).

En mars 1752, le comte Charles-François de Broglie, ayant été nommé ambassadeur en Pologne, il l'accompagna, comme second secrétaire, passant jusqu'en 1755 tant à Varsovie qu'à Dresde, restant chargé d'affaires près de la Reine de Pologne. Il fit preuve de grande capacité, qui lui acquit la confiance de Louis XV. En 1763, il est Résident de France en Pologne, où le comte Stanislas Poniatowski, qui fut ensuite roi, l'apprécia grandement.

Résident de France a Genève

En septembre 1765, Pierre-Michel Hennin est désigné pour occuper le poste délicat de Résident de France auprès de la République de Genève, où l'agitation des factieux « Natifs » inquiètait la Cour de France.

Aussitôt l' « Ermite des Alpes et du Mont-Jura » (devenu en 1759, le plus grand propriétaire du Pays de Gex par l'achat de Ferney) adresse son message du 29 septembre 1765 : « Je suis outré, Monsieur, de m'être défait des

« Délices », où j'ai eu le bonheur de vous voir ; mais, heureusement, je suis encore votre voisin. Jugez avec quelle joie j'ai appris que vous allez résider à Genève ; c'est un bénéfice simple pour un philosophe tel que vous êtes.

« Je suis devenu bien vieux et bien faible depuis votre voyage en ce pays. Mais mon cœur n'a point vieilli ; il est pénétré pour vous de la même estime et de la même amitié. Je suis condamné à rester chez moi ; mais j'espère être consolé quand je pourrai vous y assurer des tendres et respectueux sentiments avec lesquels je serai toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« VOLTAIRE. »

Le nouveau Résident répondait de Paris le 9 octobre 1765 : « Au moment, Monsieur, où j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, je tenais la plume pour vous dire que lorsque le Ministre m'a offert cette place, j'ai pensé que j'allais vivre avec vous, et me suis cru Ambassadeur.

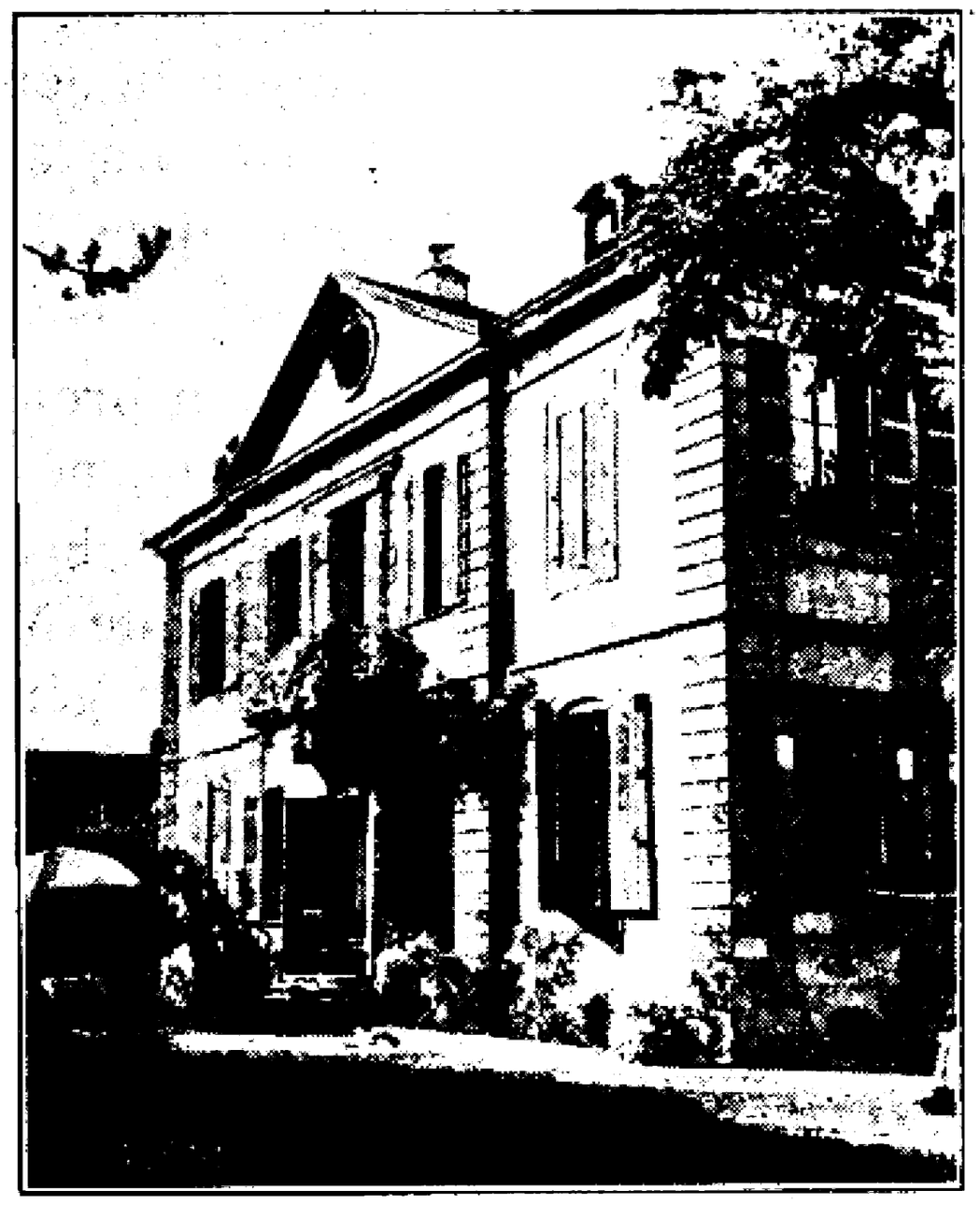
« Je voulais me remettre auprès de vous au point d'où les circonstances m'ont éloigné, vous redemander une amitié que j'ai trop peu cultivée, vous confesser de bonne foi que je me suis cru du nombre de ceux qui ne devraient jamais vous écrire. Vous voulez bien m'assurer que le temps n'a rien changé aux sentiments que j'ai toujours désiré mériter de votre part. C'est me soulager, mais je ne serai tranquille que quand je vous aurai convaincu que mon cœur était fait pour rencontrer le vôtre.

« Vous êtes donc bien vieux. Nous n'en croyons rien ici. Vous restez chez vous ; mais l'Europe va vous y chercher. Je grossirai souvent le nombre de ceux que rassemble Ferney et me félicite de devenir votre voisin ».

C'est le 16 décembre 1765 que Pierre-Michel Hennin vint occuper son poste au bord du Léman, dont nous relevons les détails au Registre du Conseil de la République genevoise.

Bien entendu, une nouvelle missive partait de Ferney pour l'hôtel de la Résidence : « Si je pouvais sortir, Monsieur, je serais venu me mêler à la foule de ceux qui vous

ont vu arriver avec le rameau d'olivier à la main. Mon âge et mes maladies me retiennent chez moi en prison J'ai bu aujourd'hui à votre santé dans ma masure de Ferney.



Les " Délices " à Genève
Maison de Voltaire

« Quand vous serez las des cérémonies et des indigestions de Genève, vous serez bien aimable de venir chercher la sobriété et la tranquillité à Ferney. Je vous remettrai un mémoire de deux avocats de Paris sur les tracasseries de Genève. Madame Denis vous fait mille compliments.

« VOLTAIRE. »

A LA COURONNE DE CAROUGE

Nous ne savons si la colombe portant le rameau d'olivier a survolé le Salève et le Jura, ou si Messieurs de Genève, qui l'accablaient de prévenances, ont repris « le ton simple et amical » que préférait le Résident arbitre du petit Etat « où la seule chose sur laquelle on s'accorde, c'est le denier Dix » ? Mais, en cette période d'avril 1776, le diplomate de Louis XVI, frisant la cinquantaine, a

d'autres préoccupations en prenant la direction de la petite localité carougeoise du bord de l'Arve, où le roi de Sardaigne est à la veille de placer le chef-lieu de sa septième Province.

Le notaire Jacques Frère, feu Me Joseph, est venu spécialement de Saint-Julien pour rédiger le contrat de mariage entre Messire Pierre-Michel Hennin et Demoiselle Camille-Elisabeth Mallet, de Genève, dans la maison de Jean Bertrand, où pend l'enseigne de « La Couronne ».

L'an 1776, le 24 avril, comme il y a promesse de mariage entre Messire Pierre-Michel Hennin, né à Magny-en-Vexin, le 30 août 1728, Résident pour S. M. le Roi de France, près la République de Genève, fils de Messire Jean-Michel Hennin, inspecteur et contrôleur général du domaine de Versailles, ancien procureur de S. M. au bailliage de cette ville, y demeurant rue de Marly, paroisse de Notre Dame et de dame Marie-Angélique Léger, son épouse ;

Et demoiselle Camille-Elisabeth Mallet, native et habitante de Genève, paroisse de Saint-Pierre, fille unique de feu Fabrice Mallet et de dame Suzanne-Magdeleine Malvesin d'autre part (famille Fabrice Mallet-Tudert).

Ont comparu Messire Pierre-Michel Hennin, en vertu d'une permission expresse du Roi de France, donnée en son Conseil d'Etat le 14 juillet 1775, signée Louis et plus bas Gravier de Vergennes, dont extrait signé par Me Flournois et Prévost, notaires à Genève, légalisé et annexé.

Messire Hennin, autorisé par son père Jean-Michel, sous seing privé du 31 juillet 1775, et demoiselle Camille-Elisabeth Mallet, majeure de 25 ans, agissant du consentement de dame Suzanne-Magdeleine Malvesin, sa mère et curratrice suivant la procuration donnée à Daniel feu Pierre Malvesin, oncle maternel, par acte d'hier de Me Flournois, notaire, légalisé. M. Malvesin, natif, citoyen et habitant Genève, consent au mariage projeté.

Entre autres clauses, dot de 1416 Louis d'or neufs de France et trois rentes viagères sur les revenus du Roi de France ; la première, de mille livres tournois de rente annuelle ; la deuxième, de 400 livres tournois sur têtes et

vies de trente jeunes demoiselles de Genève désignées, ainsi que la troisième également de 100 livres. Messire Hennin donne à son épouse 125 Louis d'or neufs de France pour bagues et joyaux.

En présence d'Henri feu Jean-Louis Rieu, ancien Gouverneur de l'Ile Saint-Martin, en Amérique, natif de Paris, habitant Genève ; David et Pierre-Henri fils de Daniel Malvesin ; Ignace-Antoine fils de noble Gabard, secrétaire de la Résidence à Genève.

JACQUES Frère, *notaire royal.*

Le châtelain de Ferney, le 26 avril 1776, s'empresse d'écrire :

« Monsieur, je me mets aux pieds de Madame Hennin.

« Je viendrai contempler votre bonheur dès que je me croirai en vie ; mais pour le moment présent, je n'ai pas l'air d'un garçon de la noce. Soyez heureux tout le reste de votre vie et conservez-moi vos bontés.

« V... »

ARCHIVES D'ETAT DE GENÈVE

Registre d'Etat Civil des Résidents

Naissances - f° 128

Michel, fils de Messire Pierre-Michel Hennin, de Magny-en-Vexin, français, Résident pour le Roi, près la République de Genève, et de Camille-Elisabeth Mallet, son épouse, né à Genève, le 28 juin 1777, baptisé le lendemain dans la chapelle de la Résidence.

Parrain : Messire Jean-Michel Hennin, ancien procureur du Roi, au bailliage de Versailles, aïeul du baptisé, représenté par Pierre-Marie Desjacques, avocat au Sénat de Chambéry, de Thonon, receveur principal des Gabelles de S. M. le Roi de Sardaigne, à Genève,

Et marraine : Henriette-Jacqueline Malvesin, grand'-tante maternelle de l'enfant, représentée par Madame

l'avocate Desjacques, née Louise Frère, de Saint-Julien en Savoie, qui ont signé avec le père de l'enfant.

Signé : Etienne-Marie Recville

Dr en Théologie, aumônier de la Résidence,
né à Collonges-Fort de l'Ecluse, le 14 juillet 1734,
et arch. Aix-les-Bains, 20 novembre 1803

Naissance - f° 349

Anne-Charlotte, fille de Messire Pierre-Michel Hennin, de Magny-en-Vexin, français, secrétaire du Conseil d'Etat à la Cour, et de Madame Camille-Elisabeth Mallet, son épouse, née à Genève, le 19 mars 1781, a été baptisée le lendemain dans la chapelle de la Résidence de France.

Parrain : très haut et très puissant seigneur Charles Gravier de Vergennes, chevalier, comte, baron d'Uchon, et de Saint Eugène, seigneur de Bordeaux et autres lieux, conseiller d'Etat d'épée, conseiller du Roi en tous ses Conseils, commandant de ses Ordres, Ministre ,Secrétaire d'Etat, Commandements et Finances de S. M. ayant les Affaires étrangères, représenté par Messire Pierre-Jacques-Claude Dupuits, lieutenant colonel de dragons, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, aide maréchal général des Armées, seigneur de Maconnex et autres lieux.

Marraine : haute et puissante dame Viviers, comtesse de Vergennes, épouse du susdit seigneur parrain, représenté par Madame Marie-Françoise Corneille, épouse du dit Messire Dupuits, qui ont signé avec M. Gabard de Vaux, chargé des Affaires du Roi de France près de cette République.

Signé : Etienne-Marie Recville, aumônier.

Très instruit, le Résident, qui quitta son poste le 23 avril 1779, fut nommé en 1785, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Peu fortuné, après la Révolution, sa position devint pénible. Il fut exilé de Paris, se retira à Passy et mourut le 5 juillet 1807.

Son fils Michel (ci-dessus) est mort à Paris le 29 décembre 1863. Il légua à l'Institut ses manuscrits et à la Bibliothèque Nationale une magnifique collection d'estampes de 170 volumes.

Ce fut une belle famille de Magny ; un notaire royal, Michel Hennin, y mourut plus que centenaire, le 31 décembre 1742. On a légitimement rendu justice à la sincérité des sentiments exprimés par celui qui restera l'un des grands Résidents de France à Genève.

Paul TAPPONNIER.

Les Vitraux de la Basilique de la Visitation d'Annecy

Joseph Pichard a écrit, le 28 février de cette année : « Il faut se rendre compte que le vitrail est redevenu ce qu'il était au Moyen-Age, un art majeur. Et il l'est dans le sens qu'a pris ce mot à notre époque, en opposition avec ce qu'on appelle aujourd'hui art mineur, art décoratif, artisanat. »

Si, un jour, on a traité le vitrail comme une sorte de fourniture complémentaire du mur et du mobilier, il faut bien savoir que ce temps-là est périmé. Il n'y a pas encore de salle de vitraux dans nos musées, tout juste quelques vitraux de Rouault au Musée d'Art moderne. En attendant, nos églises constituent l'immense et admirable musée du vitrail français. A propos de Rouault, chacun sait que cinq vitraux de lui ornent l'église d'Assy.

Que le vitrail soit un art majeur, on peut le comprendre, en un certain sens du moins, quand, dans un édifice remarquable par son architecture, ses sculptures, ses mosaïques et ses marbres, le visiteur préfère, à cet ensemble, ses vitraux. Tel est le cas de la Basilique de la Visitation d'Annecy.

On y voit, outre deux vitraux secondaires et un claustra à figures géométriques et symboliques, douze vitraux principaux, dont les baies arquées ont été amorcées en 1923 et les armatures en fer destinées aux verrières, en décembre 1924. Leur pose par la miroiterie Vallanzesca, d'Annecy, a duré de 1941 à 1952, les dons n'ayant pas permis de les acquérir simultanément.

Les vitraux ont été conçus et dessinés par M. Charles Plessard, artiste-peintre décorateur à Sceaux. Ils ont été exécutés par Francis Chigot, maître-verrier à Limoges, qui célèbrera, l'an prochain, ses cinquante ans de vitrail. On sait, en effet, qu'en 1949, au musée de l'Evêché de cette ville, M. Mitterand, alors Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil et chargé de l'Information, a présidé l'inauguration d'une exposition de porcelaine et le vernissage de « quarante ans de vitrail » du Maître-Verrier Chigot.

Les vitraux de notre Basilique possèdent un caractère familial, humaniste et historique. Derrière leurs 48 tableaux se dégage une note de piété. Comme le vrai cinéma et le vrai roman, ils ne disent pas tout. Très suggestifs, ils laissent deviner leur secret. Ils narrent, en 128 couleurs rutilantes, la vie de Saint François de Sales, un des deux fondateurs de notre Académie, et de Sainte Jeanne de Chantal, grand'mère de Mme de Sévigné.

Chaque vitrail raconte une tranche sommitale de la carrière de ces deux Saints, campée, en bas, sur une scène majestueuse, et détaillée, plus haut, par des tableaux très vivants et très expressifs. Le visiteur doit commencer l'étude de l'œuvre en partant du chœur. Six vitraux illustrent, du côté de l'Epître, la biographie de Sainte Jeanne de Chantal : Le premier la montre enfant, adolescente et jeune mariée ; le second : l'épouse modèle, la mère affectueuse de six enfants et des pauvres ; le troisième : la Veuve en quête d'un Directeur spirituel, en compagnie de son frère, Mgr André Frémyot, archevêque de Bourges ; le quatrième : la fondatrice de l'Ordre de la Visitation après dix ans de veuvage et après avoir orienté ses enfants dans la vie ; le cinquième : la Religieuse avec le bon peuple d'Annecy, en visite aux 86 Monastères fondés par elle et à la Reine de France Anne d'Autriche qui lui demande de bénir son fils, le futur Louis XIV, âgé de trois ans ; le sixième : la Sainte dans la gloire.

Six autres vitraux, du côté de l'Evangile, content les étapes dominantes du prodigieux rayonnement de Saint François de Sales : Le premier représente le pieux et brillant étudiant au Collège Chapuysien d'Annecy, au

Collège de Clermont à Paris et à l'Université de Padoue, ainsi que l'aspirant au sacerdoce. Il retrace l'ascension humaine du jeune héros : maître ès-arts, parfait en philosophie, docteur en droit civil et en droit ecclésiastique, seigneur de Villaroget, avocat et sénateur au Souverain Sénat de Savoie. Le second rappelle le Prêtre, le Prévôt du Chapître et l'Apôtre du Chablais ; le troisième : le Prince-Evêque de Genève, seigneur de Viuz-en-Sallaz et membre du Saint-Empire germanique, son sacre à Thorens, ses entretiens avec son grand ami Henri IV au Louvre, et le miracle du crucifix à Chambéry, en l'église Saint-Dominique, le 24 mars 1606 ; le quatrième : l'Ecrivain composant l'*Introduction à la Vie dévote*, en 1608, et le *Traité de l'Amour de Dieu* en 1616, mais surtout le co-fondateur de notre Académie, en 1606, dans l'hôtel du Clos de Cran. maison du Président Favre, lequel, debout, prononce un discours en présence de treize académiciens. Malheureusement, ce vitrail est surmonté des armes de l'Evêque de Genève et de la Visitation. Celles-ci sont, là, superflues, vu qu'elles figurent au-dessus de deux autres vitraux. On aurait dû mettre, à leur place, celles de l'Académie Florimontane : l'oranger chargé de fleurs et de fruits.

Le cinquième vitrail donne une idée de Saint François de Sales en visite pastorale, à travers Genève ; de passage à Paris en 1619, où il a prêché presque dans toutes les églises et où il a négocié le mariage de Christine de France, sœur de Louis XIII, avec le Prince de Piémont. On le voit à Tours, où il rencontra Richelieu. C'est là aussi qu'il refusa humblement de devenir évêque coadjuteur de Paris, offre qui lui avait été présentée par la Cour de France et par les cardinaux de Retz, de La Rochefoucauld et du Perron.

Enfin, le sixième vitrail évoque le souvenir de la charité, de la mort et de l'apothéose de Saint François de Sales.

Ajoutons, pour terminer, que ces vitraux ont été réalisés selon les règles de l'art et par les procédés utilisés depuis que l'on fait du vitrail, c'est-à-dire que les différences de tons ont été obtenues par des verres colorés dans la

masse, coupés et montés en plomb. Mais pour obtenir les traits des figures, mains, vêtements, etc., ainsi que les ombres, on a employé de la grisaille vitrifiable et on l'a cuite à 600° pour qu'elle s'incorpore au verre. Ce travail requiert un don exceptionnel de se servir des couleurs et de les harmoniser.

Sauf de rares exceptions, les vitraux de la Basilique suscitent l'admiration et ils passent pour être, en leur genre, bien entendu, les plus beaux et les plus expressifs de la région.

C. CHARBONNEL.

Tours et détours à travers la Suisse et la Savoie voici cent ans et plus

Les trésors de nos bibliothèques sont inépuisables, tant était intarissable l'inspiration littéraire qui animait nos aïeux : et lorsqu'il s'agissait de la Suisse ou de la Savoie, il convenait de ne confier de tels sujets qu'à des esprits réfléchis et posés, si grands étaient les périls que devait affronter le voyageur en ces contrées attardées...

Dans ces climats, « dix-huit ans, l'homme est formé : sa barbe est faite, sa tête est couronnée de cheveux bouclés ; ses formes, sa physionomie annoncent un Hercule. L'été, il habite les Alpes, sa voix retentit d'une montagne à l'autre : il chante du haut d'un mont et on lui répond de l'autre sommet. Il aime la danse et saute un jour entier sans se fatiguer ; est-il couvert de sueur, il va boire au ruisseau et revient au bal ; il brave les longs frimas des hivers : il n'a que son habit et, par dessus, une chemisette de charretier. Il fume la pipe la tête nue et, en travaillant, il découvre ses bras et sa poitrine. Il ne craint pas la mort, il meurt vite après une longue existence. L'Amour se plaît ici comme jadis dans la Grèce, mais il se plie à (ces) mœurs sauvages... » Et, poursuivant la description du Suisse — il s'agit bien de lui — l'auteur (1) termine sur cette note si vécue : « Le Suisse passe sa journée avec sa maîtresse et boit silencieusement avec elle au cabaret, mais elle ne boit qu'avec lui. »

---

(1) M. de Lantier, chevalier de Saint Louis : « Les voyageurs en Suisse », Paris, Arthus Bertrand, 1817, 3 vol. in-8°.

Malheureusement, cet être exceptionnel a ses défauts, « ...il a de l'astuce : il fraude son lait, détériore son beurre ; il est intéressé, a l'esprit mercantile ; enclin à la chicane, il plaide volontiers, mais sans l'intervention des avocats. Lui-même défend sa cause sans émotion, sans accent, comme on lit une gazette. Les procès sont longs et opiniâtres. Haineux, très irascibles dans leurs querelles, les Suisses se battent jusqu'au sang, mais jamais avec des armes ou des bâtons, toujours à coups de poings. Sujets à l'ivrognerie, dans leur ivresse, ils deviennent furieux. »

Semblable tableau devait inciter le voyageur à prendre les précautions utiles. Et chaque canton a ses particularités, dont certaines sont redoutables. D'une manière générale, il convient surtout de se méfier de la monnaie suisse et du système qui est en vigueur dans ce pays. En effet, « chaque canton (2) frappe ses monnaies à son coin particulier. L'unité légale fédérale est le franc (ou livre) suisse à 10 Batz à 100 Rappen. L'écu de 5 francs français est taxé légalement à 34 Batz 1/2, mais se reçoit pour 35 Batz, sauf à Vaud où il n'a cours que pour sa valeur légale. Berne, Soleure, Fribourg, Argovie, Vaud ,suivent le système helvétique, que Lucerne, Bâle, Neuchâtel, Valais, adoptent avec quelques restrictions ; tandis qu'à Bâle on compte en florins de 15 Batz, le Batz de Neuchâtel est inférieur d'un 20e à celui de Suisse et celui du Valais d'un 40e, de sorte que la pièce qui vaut 20 Batz en Suisse en vaut 21 à Neuchâtel et 20 1/2 en Valais. Zurich a son système basé sur le florin à 40 schillings ou 60 Kreutzer ou 16 Batz..., Genève compte en florin à 12 petits sous qui vaut un peu plus de 3 Batz... La pièce de 20 fr. de France vaut ainsi : à Berne, 13 francs et 5 Batz ; à Saint-Gall, 9 florins et 17 Kreutzer ; à Genève, 43 florins et 3/6. »

Mais il ne suffit pas d'être un virtuose du calcul mental pour voyager commodément, il faut, « de plus, être vêtu légèrement. Une blouse, un pantalon et des guêtres, soit en drap, soit en cuir... » Ajoutez qu' « il est prudent de se munir d'un morceau de crêpe vert, afin de s'en

---

(2) A. MARTIN, « La Suisse pittoresque et ses environs », Paris, Hippolyte Souverain, 1835.

couvrir les yeux, lorsqu'on aura plusieurs lieues de suite à faire sur la neige. » Heureusement, l'afflux des touristes a suscité des concours utiles et l'existence des guides mérite d'être signalée. « Le nommé Pfister, demeurant à Zürich, à l'hôtel de l'Epée, est un guide de ville aussi bien qu'un guide de montagnes : excellent sujet, infatigable, toujours de bonne humeur, d'une fidélité sans exemple, qui sera économe de votre bourse, le guide-modèle en un mot, pour lequel vous deviendrez un ami et un frère pendant tout le temps de ses fonctions. Et puis... il parle le français, l'italien et l'allemand ; et, enfin, il sait raser et coiffer. » (3).

Quelques conseils, enfin, de dernière heure : les plus utiles. « Une chambre garnie d'un lit se loue vingt sous pour une nuit et le double si on la garde le jour. » Lorsque l'on est « muni d'une calebasse pendue en bandoulière et d'un long bâton, armé d'une forte virole et d'une grosse pointe de fer, il ne manque plus rien au voyageur des Alpes pour se mettre en route. »

Mais, attention... « En plusieurs endroits, les auberges sont assez mal montées ; il faut donc porter avec soi les vivres indispensables, c'est-à-dire du pain, du vin et de la viande. Du rhum ou de la limonade en poudre feront un excellent rafraîchissement dans les haltes... Enfin, lorsqu'on voyage avec les dames, les hommes feront bien de se charger de chocolat et de tablettes de bouillon. » Et, surtout, « s'abstenir autant que possible des laitages des montagnes et, au retour d'une course fatiguante, prendre un bain de pieds d'eau tiède mêlée avec du vin... »

Nous voici en Suisse, parvenus en cette ville de Zürich où « dans toutes les réunions, le tabac, le vin et le fromage remplissent une bonne partie des lacunes de la conversation... De tous les arts cultivés et, souvent, avec succès, celui dont le goût paraît le plus généralement répandu, c'est la musique. Cette faculté des habitants de Zürich est d'autant plus remarquable qu'elle contraste singulièrement avec leur langage habituel, le moins musi-

---

(3) Les Alpes Pittoresques, description de la Suisse : publiée sous la direction du vicomte Alcide de Fronstier (Paris, Delloye, 1838).

cal, le moins mélodieux que je connaisse. Aussi chacun semble-t-il faire la grimace en s'écoutant parler... » La législation zurichoise est encore bien arriérée et lorsqu'un détenu s'obstine à nier être l'auteur du délit dont on l'accuse, « le juge le fait comparaître et on lui applique un certain nombre de coups de nerf de bœuf. »

« La population du canton de Bâle est formée d'agriculteurs et de marchands, de fabricants de rubans et d'ouvriers, dont le costume est à peu près le même. Le vêtement des femmes se distingue par la variété des couleurs, elles portent des bonnets de soie brochée, garnis de rubans. La jeune fille laisse pendre ses cheveux que la femme mariée noue en tresse : un mouchoir de soie couvre le cou. Le corset bariolé est garni par devant d'une bande d'étoffe écarlate. La jupe de coutil noir, à plis serrés, recouvre un jupon rouge, tous deux assez courts pour laisser voir des jambes un peu fortes, chaussées de bas de laine rouge. Le corsage brun ou noir est échancré par derrière, de manière à découvrir le corset qui, dans les jours de fêtes, est entouré d'une ceinture de soie ; des manches blanches, bouffantes, tiennent à ce corsage. »

L'industrieuse ville de Saint-Gall a des manufactures très importantes où l'on emploie d'ingénieuses machines en provenance de Grande-Bretagne. « Au lieu d'être mises en mouvement par une chute d'eau ou par une machine à vapeur, c'est ordinairement un bœuf qui fait tourner la grande roue. Le pauvre animal, enfermé dans sa cage, du diamètre de 30 pieds, est obligé d'avancer afin de rester en place et tomberait s'il ne marchait pas. Il le fait avec dextérité en enjambant des espèces d'échelons élevés sur un plancher mouvant. Trois de ces animaux travaillent tour à tour chacun deux heures, et ne vivent, à ce métier, que deux ou trois ans. »

Heureuse cité que la puissante abbaye de Saint-Gall avait tenue sur les fonds baptismaux : sa richesse multipliait les commandes sacrées — même profanes — assurant aux moines un luxe confortable. « C'est ainsi qu'un jour que l'évêque d'Augsbourg leur avait envoyé un tonneau de vin de Chypre et que le précieux chargement

avait versé dans une fondrière, les moines entonnèrent le « Kyrie Elison » pour que le tonneau soit complet... »

Lorsque le régime était trop riche, il était possible de se rendre à Baden « fréquenté surtout par une foule de dames zurichoises de tout âge, qui s'y rendent autant par plaisir que par raison de santé. On disait autrefois qu'elles stipulaient dans leur contrat de mariage qu'elles auraient le droit d'aller aux eaux de Baden, au moins deux fois par an... Ces eaux sont efficaces... contre la stérilité. Les femmes qui ont le désir de devenir mères doivent s'asseoir dans les bains publics sur un certain trou dit de Sainte Vérène et y rester quelques heures. Jadis, ce bain se prenait en plein jour, maintenant on y va le plus souvent de nuit et en secret. »

Au début du XVe siècle, il en était différemment, si l'on en croit une missive écrite par Poggio Bracciolini, natif de la bonne ville de Florence et secrétaire de huit Papes, successivement. « Chaque maison a, dans son intérieur, un bain à l'usage des hôtes qui l'habitent. On y compte vingt-huit bains particuliers et deux bains publics, ces derniers en plein air. C'est le lavoir de la populace : hommes et femmes, jeunes et vieux, y descendent en foule et pêle-mêle, car je compte pour rien la mince barrière qui est censée séparer les sexes. Il est plaisant de voir entrer, nues comme la main, sous les yeux de tous, des vieilles toutes ridées et de jolies adolescentes... Les bains particuliers à chaque hôtel sont communs aux deux sexes : une cloison, il est vrai, les coupe en deux, mais cette cloison est percée de plusieurs petits guichets par lesquels on peut se regarder, se toucher et faire collation... »

L'ambiance de la station demeura suffisamment renommée pour que l'on décida d'y tenir le congrès de 1714. Un grave conseiller de la cité nota, dans son « journal » les détails suivants : « Le comte du Luc, plénipotentiaire de France, logeait à l'hôtel de Berne : sa salle d'audience était ornée du portrait de son souverain et de quelques tableaux on ne peut plus licencieux. Le 12 juillet, on vola, dans une maison de débauche, 75 louis à un perruquier qui y logeait : cela servit à tirer de la misère l'hôtesse et sa « famille ». Le perruquier se donna beaucoup de peine

inutile pour rattraper son argent. Le 13, on fit passer par les verges un soldat étranger qui avait fait violence à la fille d'un bourgeois. Le 28 juillet, les ambassadeurs se divertirent beaucoup en jouant soit aux dés soit au biribi. Le même jour arrivèrent les bagages du prince Eugène dans lesquels il y avait 300 bouteilles de Tokay... Le 5 septembre, arrivaient le prince Eugène et le maréchal duc de Villars... Le lendemain, dans le repas d'adieux que donna le Nonce de Sa Sainteté, on s'enivra rondement. »

Heureusement que la population de Schwytz, par la vigueur de sa foi catholique, rachète quelque peu ce tableau païen. La chaire de son église repose « sur trois figures colossales qui représentent les trois fameux Réformateurs, Luther, Calvin et Zwingli. Le poids énorme qu'ils supportent, la gêne que cette obligation est censée leur imposer, ces contorsions et ces grimaces que le ciseau de l'artiste a données à leurs visages, tous ces effets ont été calculés pour l'édification des fidèles de Schwytz qui voient, dans ce châtiment figuré, l'emblème du châtiment réel que doivent subir ailleurs les coupables sectaires. »

Le naturel reprend ses droits à Zoug où « nos bateliers nous apprirent que les filles du pays faisaient, grâce à Dieu, des enfants avant le mariage. » — « Mais... trouvent-elles ensuite des maris ? » — « De préférence, elles sont éprouvées. » — « Elles aiment donc les hommes ? » — « Restez quelques heures à Zoug et elles vous le prouveront. » Et pendant ce temps-là, un habitant du Locle déplorait le luxe qui commençait à envahir ses montagnes « Nous avons, disait-il, des maris qui mènent leurs femmes au spectacle à Besançon et, depuis quelques jours, à la honte des mœurs, nous avons dix perruquiers dans Locle, tandis que jadis un seul suffisait pour toute la contrée. »

Temps révolus où la population du canton de Zürich montait à 185.000 habitants, celle de Genève à 50.000 et toute la Suisse à 1.854.700...

Et Genève, dira-t-on, n'en est-il point question ? Certes, mais la proximité de la Savoie et ses liens si nombreux avec le Duché lui ont fait donner une place à part.

Et, pourtant, « la ville est bâtie sans régularité, les maisons y sont hautes ; celles du quartier marchand ont

des arcades et des piliers épais qui obstruent et obscurcissent les rues. » A. Martin citant Walsh (« notes sur la Suisse »), affirme que la ville basse est tout ce qu'on peut voir de plus déplaisant... (avec) ses rues étroites et tortueuses, ces misérables échopes régnant le long d'une enfilade d'arcades que forme la saillie des toits.., ces boutiques d'objets déjà vendus plusieurs fois — et qui sont encore à revendre — cette population babillarde, plus remuante et plus active que propre, affecte désagréablement la vue de l'étranger. »

« Les Genevois se distinguent, en général, par un esprit éclairé, une instruction assez variée ; ils causent bien, s'expriment correctement, mais en s'écoutant ; ils phrasent la conversation et, comme dit un spirituel voyageur, ils causent par points et virgules. »

Les Genevoises, sauf les exceptions, se ressemblent presque toutes : elles sont bien et jamais mieux. On dit que leur entretien a des charmes, mais il est difficile d'avoir une conversation suivie avec une Genevoise : nous voulons parler, bien entendu, des Genevoises de la haute société. « Les dames de Genève nous font l'effet, dit quelque part M. de Bonstetten, de jeunes pensionnaires qui, vêtues de robes bien blanches, et tenant à la main une tasse de chocolat bien pleine, s'écrieraient, dès qu'elles verraient un homme s'approcher d'elles, « Ah, Monsieur, prenez garde, vous allez tacher ma belle robe. »

Cette uniformité apparente, cette pruderie, seraient dues à l'usage des « sociétés du Dimanche »... « Circonscrites dans un cercle trop étroit (nos dames) ne commencent à se développer moralement que vers quarante ans, sont aimables à soixante et meurent de vieillesse au moment où elles deviennent charmantes » disait un Genevois homme d'esprit. Cependant, une femme ajoutait : « Les Genevoises, quoique peu agréables, en général, sont des femmes de mérite ; ce qui leur nuit, c'est qu'elles en ont trop. La passion des devoirs et de l'utile ne rend pas amusant et finirait presque par vous dégoûter. »

« Cette petite république est riche et populeuse : on y compte 24.000 habitants, autant que, jadis, en possédait

Athènes. Les lois somptuaires y proscrivent les diamants, les dorures, les dentelles : les carosses ne peuvent aller dans la ville qu'au petit trot. Deux Anglais furent réprimandés à la barre pour n'avoir pas respecté cette ordonnance » (2).

Pénétrons maintenant en Savoie et dirigeons-nous vers cette vallée de Chamouni que tous les bons auteurs de l'époque placent immanquablement en Suisse. M. de Lantier, chevalier de Saint Louis, s'écrie : « Comment te peindre mon étonnement, mon admiration, en approchant de ces masses énormes, de ces grands ossements de la terre... ». Il passe à « Salanches, ...ville ancienne dont les bourgeois sont seigneurs. Le droit de bourgeoisie s'y achète 45 livres. Vingt-quatre conseillers gouvernent avec quatre syndics qui sont à leur tête. Il y a aussi dans cette ville un chapitre fondé depuis près de sept cents ans, composé d'un doyen gentilhomme, de douze chanoines et de quatre prêtres d'honneur. »

« A Chèdes... nous descendîmes vers l'Arve par un sentier étroit : on a jeté sur cette rivière un pont nommé « le pont des chèvres », parce qu'il n'est composé que de deux planches et qu'il n'y a guère que des chèvres qui osent le passer. Cette route conduit à Chamouni. » A soixante pieds au-dessus du cours d'eau, enveloppés de nuages, de brumes et de vapeurs, les voyageurs contemplent, silencieux, « ce phénomène avec une espèce de frissonnement et de stupeur. Seulement, par intervalles (ils s'écrient) : « La belle horreur, quel spectacle terrible. »

Remontant la vallée, et admirant l'activité des hommes qui l'habitent « enviant le bonheur de ces êtres sages et heureux dans leur douce obscurité qui arrivent à la mort par une route tranquille sans en redouter les approches », un jeune Anglais présent s'écrie « Je suis pair d'Angleterre, j'ai six mille guinées de revenus, je me flatte d'avoir des lumières, des connaissances et, cependant, j'aurais voulu naître en ces lieux agrestes. » (1)

« Le Prieuré (de Chamonix) est un bourg — ou un très grand village... Le fréquent abord des étrangers y a multiplié les auberges ; elles sont bonnes, entr'autres celle

de Madame Couteran, veuve d'un notaire... Elle a des chambres spacieuses, très propres... Nous avions (à table) force gibier, des coqs de bruyère... et nous mangeâmes sans répugnance des marmottes dont ce pays abonde. »

Un Anglais original avait laissé à la veuve du notaire la statistique suivante :

ETAT PRÉSENT DU MARIAGE DANS LE SUD DE L'ANGLETERRE

Femmes qui ont quitté leurs maris pour suivre leurs amants	1.262
Maris qui ont abandonné leurs femmes	2.361
Couples séparés volontairement	4.120
Couples vivant en guerre sous le même toit	191.023
Couples se haïssant cordialement, mais le cachant en public	162.320
Couples vivant dans une indifférence marquée..	510.132
Couples réputés heureux, mais dont le bonheur n'est pas intérieur	1.102
Couples heureux par comparaison avec les autres	135
Couples véritablement heureux	9

« Le Prieuré se gouverne en petite république : les autorités sont composées d'un greffier, d'un syndic et de cinq conseillers. »

« La taille des hommes (y) est moyenne, mais ils sont pleins de vigueur et de vie et leur physionomie a du caractère. Les femmes ont pour apanage la fécondité, la fraicheur et de la grâce dans la démarche, dans leur tournure. »

La vue du Mont Blanc lui-même est une source d'envolée lyrique constamment renouvelée « ...ce théâtre de mort, ces montagnes colossales qu'on regarde comme une difformité du globe, présentent un ordre admirable : dans le sein de ces arides rochers, séjour éternel des neiges et des glaces, on découvre un mécanisme régulier et nécessaire à la vivification de la terre. C'est là que se forment, s'attirent et s'accumulent les nuées épaisses...

« Là viennent expirer tous les feux du solstice,
« En vain l'astre du jour, embrassant l'écrevisse,
« D'un déluge de flamme assiège ces déserts,
« La masse inébranlable insulte au roi des airs. »

M. Martin (2) s'attache à observer les naturels des pays où il se rend. « Quoique l'habitant de la Savoie se montre, en général, doux et affable, son caractère paraît avoir beaucoup de force et de fermeté. A Chambéry, l'on a remarqué dans tous les temps la politesse française et le ton de la bonne société...

« Les passions, les goûts dominants sont le jeu et la bonne chère parmi les gens aisés et le vin dans les classes inférieures ; l'amour du jeu se fait principalement remarquer à Chambéry, où il est entretenu par l'oisiveté. Quoique le paysan aime beaucoup le vin, il en boit peu dans les montagnes à cause de sa cherté, qui résulte de la difficulté des transports. Sa principale nourriture se compose de laitage, de légumes, de pommes de terre et d'une espèce de bouillie. Le pain qu'on y mange est de seigle mêlé d'orge ou d'avoine ; celui de seigle pur est réservé pour les jours de fête. On y fait aussi usage de biscuits de farine d'avoine et de seigle que l'on ne cuit que deux fois l'an. On fait des salaisons de vache, de mouton et de chèvre, qu'on conserve pour l'hiver. Dans la vallée de Chambéry, et dans quelques autres vallées inférieures, l'usage du vin est beaucoup plus répandu : le pain est toujours de seigle ou d'orge mêlée avec du blé noir ou de l'avoine. Le porc est la principale viande salée que l'on y mange. On y consomme aussi beaucoup de châtaignes et de maïs. »

« Les femmes de Chambéry jouissent d'un certain embonpoint et de beaucoup de fraîcheur. A Annecy, elles ont des formes plus sveltes : presque partout, elles ont la poitrine large, les dents belles et bien rangées. »

Ce pays a, aussi, de bien singulières coutumes, notamment à l'occasion de la mort : « Dans quelques communes de la Savoie, lorsqu'une personne est près de sa fin, on croit devoir la laisser mourir en paix. On va chercher un « couseur » ou une « couseuse », suivant les sexes ; ce sont de pauvres gens à qui on abandonne pour salaire la

dépouille du mort. On laisse le couseur seul à côté du lit de l'agonisant, avec une lampe funéraire, de l'eau bénite, un linceul et tous les apprêts relatifs à son triste ministère. Endurci par l'habitude ou trompé par son impatience, il n'attend pas toujours le dernier soupir du moribond pour commencer son opération : plus d'une fois, des malheureux ont survécu à la fatale précipitation de leur couseur. Hâtons-nous d'ajouter que cet usage déplorable et barbare d'abandonner ainsi un mourant est, aujourd'hui, fort rare, grâce au zèle et à la surveillance des magistrats et des curés... ».

« Les deux plus proches voisins du défunt creusent sa fosse : quatre autres sont chargés de transporter (le mort) au lieu de sa sépulture. Les parents et les voisins assistent à cette cérémonie : elle est terminée au retour par un repas où l'on boit à la mémoire de l'inhumé et à la santé de ceux qui ont « fait la terre ». On distribue aussi du pain aux pauvres.

Ensuite, « pendant une année, la famille du mort fait disposer sur sa tombe, chaque dimanche, un pain de quatre livres, et, quelquefois, aussi, une pinte de vin. Ces offrandes appartiennent au curé. Dans le canton de Saint-Michel-en-Maurienne, à Saint-Martin-la-Porte, le cercueil d'un chef de famille est suivi par une chèvre que la faim fait bêler et qu'on donne aussi au curé. C'est une opinion commune dans quelques villages que, lorsqu'un individu est mort et jusqu'à ce que son corps soit enterré, son âme va reposer dans le champ le plus voisin : de là, l'usage qui subsiste encore, en Tarentaise, de porter, aussitôt après le décès, un peu de paille sur le lieu où l'on présume que cette âme reposera. »

*
* *

Heureux ceux que la fin d'une vie de labeur et de peine couche pour l'éternel repos en cette terre où ils vont dormir avec la lignée innombrable de leurs aïeux... Heureux les exilés qu'un retour dernier au pays natal mêle ainsi fraternellement à la foule de ceux qui l'ont précédé. De leurs dépouilles s'élancera le jeune bouleau ou le sapin rustique et ils redeviennent, dans l'éternité des siè-

cles à venir, cette terre fidèle que les vivants marquent de leur pas fugitifs avant de s'y fondre à leur tour.

Ayons toujours pour notre terre de Savoie ce respect, cette vénération que l'on accorde à un lieu sacré : combien de fois pourrions-nous redire

SISTE, VIATOR, HEROEM CALCAS (4)

en songeant à tous ceux, anonymes, qui sont sur notre chemin quotidien et qui furent ce que nous sommes.

Et combien nombreux sont ceux qui sont partis, l'espoir au cœur, et sont morts là-bas, en exil.

Plus près de nous, il est, dans les provinces de France, un pays qu'enveloppe la brume et les nuées, plus vallonné qu'on ne croit et plus vert que la verte Irlande. Le tourisme y attire peu de curieux et la guerre y mêle souvent les peuples en de sanglantes mêlées. Une cathédrale fameuse fait la renommée d'Amiens, sa capitale. Et là, dans ce sanctuaire, la plus orientale des chapelles du chœur devrait inciter tout Savoyard à un pèlerinage.

Cette chapelle est connue depuis l'origine sous le nom de Notre Dame de la Draperie, en l'honneur de la protectrice de la puissante corporation des Drapiers. Jusqu'en 1790, elle sera une minuscule église paroissiale desservant les fidèles des « cloîtres » voisins et abritant un tombeau que le temps, peu à peu, a miné et détérioré. En 1853, Viollet le Duc trouve la chapelle dans un état de grand délabrement : il est autorisé, en 1855, à élaborer un projet de restauration et il effectue les travaux qui s'échelonnent jusqu'en 1862. Il donne ainsi à la chapelle l'aspect qu'elle offre encore de nos jours.

En entrant, à gauche dans la chapelle, on aperçoit un monument formé d'une grande arcade en cintre brisé, avec des redents feuillus formant ouverture d'une niche plate ménagée dans le mur. Au-dessus un grand galbe orné de crochets et d'un fleuron terminal et accompagné

---

(4) Epitaphe placé sur la tombe du comte de Mercy, général ses Impériaux, tué au combat de Parme en 1734, « Arrête-toi, voyageur, tu foules aux pieds un héros ».

des deux côtés, d'une rangée de pinacles. Le soubassement est orné d'une arcature en plein cintre avec redents, abritant de petits pleurants sculptés en bas-relief, la tête encapuchonnée d'un vaste chaperon. Telle est la précise description que nous donne Durand, l'auteur de l'extraordinaire « Monographie de l'Eglise cathédrale d'Amiens ». Mais, l'essentiel est ce qui suit : sur le soubassement, il y a un gisant et ce gisant est celui de Thomas de Savoie, quatrième fils de Thomas III, comte de Savoie, chanoine d'Amiens.

La statue est ancienne, elle a traversé les siècles et échappé aux décollations iconoclastes de la Révolution : mais « le style général en est lourd, les draperies raides, peu étudiées et disposées comme si la statue devait être placée debout. », nous dit encore Durand. La tête appuyée sur un coussin, les pieds sur un lion, Thomas de Savoie porte un costume de ville, chaussures épousant le pied, cotte jusqu'à la cheville, capuchon relevé, mains jointes, tête nue, cheveux taillés à la hauteur de la nuque, sans tonsure et la barbe rasée. La robe était peinte d'une couleur tirant sur le vert, le camail de même et les chausses étaient, autrefois, de couleur rouge, nous précise un épitaphier.

Au-dessus du gisant, sont peintes les armes suivantes « de gueules à la croix d'argent, au premier canton d'azur chargé d'une fleur de lys d'or ». Un épitaphier ancien nous restitue l'inscription qui figurait sur le tombeau et que l'on a reproduite lors de la restauration du siècle dernier :

« Chy gist messire Thomas de Savoye qui jadis fust chanosne de cheste église, mestre des requestes, lequel trepassa lan de G. MCCCXXXVI le mois de Decembre. »

Deux autres épitaphiers fixent comme date de sa mort, qui l'an 1332, le 4 mai, qui l'an 1335.

On ne sait à peu près rien sur lui, si ce n'est que ses ossements reposent bien loin de son Duché natal et que, vers la fin de sa vie, il fut nommé exécuteur testamentaire de sa cousine germaine, Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe V le Long, Roi de France. On se rappelle l'existence tumultueuse de cette souveraine, son emprisonne-

ment pour adultère et les scènes que les romanciers anciens et modernes se sont plus à peindre sur le thème de la Tour de Nesle (5) : elle devait mourir à Roye, à quelques dizaines de kilomètres d'Amiens, le 21 janvier 1329. Et le personnage qui repose dans la chapelle de la « petite paroisse », le paisible chanoine qui avait nom Thomas de Savoie, a eu à connaître de cette Reine tumultueuse et du règlement de ses affaires temporelles...

Et le soir, lorsque la nuit en hiver fait tôt fermer les portes du sanctuaire, le visiteur attardé qui chemine autour de ce chœur si célèbre, n'aperçoit dans la demi-pénombre que cette croix de Savoie, cantonnée d'une fleur de lys d'or :

SISTE, VIATOR...

J. F. CARTIER.

(5) Le plus récent n'est-il pas Druon, avec ses « Rois Maudits » ?

La Florimontane
et le Centenaire d'Albert Samain

Mon propos n'est pas aujourd'hui d'évoquer dans leurs détails les liens qui ont uni Albert Samain à la Savoie, et, singulièrement, ce poète à l'Académie Florimontane. Les Florimontans Georges Martin, Charles Marteaux et Joseph Désormaux l'ont fait bien avant moi, avec le talent qui les caractérisait, et, pour ma part, je les ai rappelés récemment dans un article paru dans la « Revue de Savoie » (1).

Permettez-moi, pourtant, d'insister à nouveau et brièvement sur quelques faits.

Le poète Albert Samain, dont on a fêté cette année le centenaire de la naissance, était encore inconnu lorsqu'il vint à Talloires durant l'été 1893. Il avait été attiré dans la région par la présence, à Annecy, chez Charles Marteaux, de la sœur cadette de cet éminent érudit, Mme Cécile Cerizier. Cette jeune veuve était alors et depuis près de trois ans celle qu'il préférait « à tout au monde », celle en l'honneur de qui il composait ses « Poèmes pour la Grande Amie ».

C'est sur le conseil de Charles Marteaux que, de retour à Paris (où il était expéditionnaire à la Préfecture de la Seine), Samain envoya à l'Académie Florimontane sept poèmes pour le concours Andrevetan. L'un d'entre eux, « Le Fleuve », obtint le premier prix.

C'était la première récompense de ce genre qu'obtenait Albert Samain ; c'était le premier succès littéraire qu'il

---

(1) G. CHEVALLIER (Mme), *Le Grand Amour d'Albert Samain* in « Revue de Savoie », 1er trimestre 1957.

remportait en dehors des petits cénacles parisiens où il se retrouvait avec des confrères. Il en fut fort heureux, témoin cette lettre à sa sœur, datée du 30 décembre 1893, que je viens de publier dans la « Revue de Savoie » (2), et qui révèle à la fois la modestie de l'auteur, sa joie, et aussi, il faut bien le dire, ses ennuis pécuniaires :

« J'ai reçu mes étrennes d'une façon assez originale et jusqu'à un certain point imprévue. Figure-toi que lors de mon voyage à Annecy, M. Marteaux m'avait parlé de concours fondé par la Société Savoisienne (le poète fait erreur, ici ; il s'agit de l'Académie Florimontane), en me poussant à y prendre part. Mon Dieu, la chose ne m'engageait à rien. J'ai accepté le programme et, de retour à Paris, j'ai envoyé quelques pièces. Hier je trouve, en descendant, une lettre de M. Marteaux, m'informant que le jury du concours, dont il fait d'ailleurs partie, m'avait décerné à l'unanimité le premier prix, c'est-à-dire un prix de quatre cents francs, qui me seront envoyés dans le courant de janvier. Tu penses si cela m'a fait plaisir, car je ne comptais pas sur une somme aussi importante. Décidément, ce voyage en Savoie aura été charmant jusques et y compris son épilogue. »

Avant François Coppée qui, par un article dans « Le Journal » du 15 mars 1894, devait donner la célébrité à notre poète, c'est donc l'Académie Florimontane qui a découvert Samain ; elle a la gloire de l'avoir couronné avant les Jeux Floraux de Toulouse et avant l'Académie Française. De plus, Samain ne fut pas seulement un lauréat de l'Académie Florimontane, il fut aussi l'hôte et l'ami d'un célèbre Florimontan, Charles Marteaux.

C'est pourquoi il était normal que l'Académie Florimontane s'associât aux manifestations organisées en l'honneur du centenaire de la naissance du poète.

C'est le 3 avril 1858 qu'Albert Samain naquit à Lille, dans le Nord, d'une modeste famille lilloise. C'est à Lille qu'il fit ses études, très vite interrompues d'ailleurs (orphelin de père, en effet, il lui a fallu rapidement aider sa mère à subvenir aux besoins de la famille). C'est enfin,

(2) O. CHEVALLIER (Mme), *Albert Samain en Savoie. Lettres inédites* in « Revue de Savoie », 4e trimestre 1957.

dans cette même cité qu'il a été enterré auprès de ses parents.

Voilà pourquoi l'Administration Municipale de Lille, cette année, a tenu à célébrer le centenaire de la naissance du poète par toute une série de manifestations artistiques et littéraires : « Les Journées Albert Samain », qui se sont déroulées sous la présidence de M. le Maire de Lille, sous le haut patronage de M. le Ministre de l'Education Nationale et avec le concours de l'Université de Lille. Ces « Journées Albert Samain » comportèrent des cérémonies devant le monument Albert Samain et devant sa tombe, des conférences d'érudits locaux et de professeurs en Sorbonne, des concours scolaires à propos du poète, des récitals où furent chantés, par exemple, des poèmes de Samain mis en musique par des musiciens célèbres.

Mais l'une des manifestations les plus importantes fut, sans contredit, l'exposition qui se tint du 7 au 26 mai dans le plus beau monument historique de Lille, l'hospice Comtesse, situé dans l'une des plus vieilles rues de la ville, fondé au XIIIe siècle par Jeanne de Flandres (la Comtesse Jeanne) et reconstruit au XVe siècle.

Cette exposition retraçait, grâce à des manuscrits, des livres, des photographies ou des dessins, la vie et l'œuvre du poète.

Il s'est trouvé que, pour des raisons d'ordre à la fois familial et géographique, j'ai été l'intermédiaire entre l'Académie Florimontane et les organisateurs de l'Exposition. C'est sans doute pourquoi on m'a demandé d'évoquer aujourd'hui devant vous le rôle que joua notre Académie dans cette manifestation. C'est ce que je vais essayer de faire.

L'Académie Florimontane, grâce à la grande amabilité de son Président et de son Secrétaire perpétuel, a consenti les prêts suivants :

— Tout d'abord les manuscrits autographes des poèmes envoyés par Samain pour le concours Andrevetan ;

— Ensuite des volumes de la « Revue Savoisienne » où se trouvent, en particulier, d'une part le rapport de Georges Martin sur le concours de 1893, d'autre part les six poèmes que Samain avait envoyés en même temps que

« Le Fleuve » qui, je le rappelle, avait obtenu le premier prix.

— Enfin un portrait en pointe sèche d'Albert Samain, portrait qui avait été offert par le poète à Charles Marteaux, lequel en a fait don à l'Académie Florimontane, quelques années avant sa mort.

Dans le catalogue imprimé de l'exposition, le troisième chapitre est consacré à « La Grande Amie et la Savoie ». Je cite, pour mémoire, la fin du paragraphe explicatif qui précède l'énumération des documents exposés :

« Est-ce d'avoir entendu Mme Cerizier ou son frère, Georges Marteaux, vanter les charmes du lac d'Annecy ? Est-ce le désir de rejoindre la « Grande Amie » ? Samain part pour la Savoie dans les derniers jours d'août 1893. S'il descend à l'hôtel Bellevue, à Talloires, il traverse souvent le lac pour gagner Annecy. Il y voit, bien sûr, Mme Cerizier, mais il y rencontre aussi son frère aîné Charles Marteaux, professeur au Lycée Berthollet, membre de l'Académie Florimontane, et Jean Ritz, musicien de talent.

« Charles Marteaux, à qui Samain offre un exemplaire du *Jardin de l'Infante,* récemment paru au « Mercure de France », invite le poète à participer au concours annuel de l'Académie Florimontane. De retour à Paris, Samain envoie à la vénérable Académie sept poèmes dont l'un, *Le Fleuve,* lui vaut le premier prix du concours. »

Ce troisième chapitre est divisé lui-même en trois parties :

— « Poèmes pour la Grande Amie »,
— « Auprès du lac au flot changeant », et
— « Samain et l'Académie Florimontane ».

Les prêts de l'Académie sont désignés sous les numéros 68 - 69 - 70 - 72 et 75.

C'est dans la deuxième salle de l'exposition, une salle assez vaste, éclairée de deux côtés par de grandes baies à petits carreaux, que, face à une vieille cheminée, une vitrine contre le mur était consacrée à l'Académie Florimontane.

Dans cette vitrine, comme dans les autres, chaque document était accompagné d'une petite étiquette préci-

sant l'intérêt de ce document et le nom du prêteur (en l'occurrence l'Académie Florimontane). D'autre part, le catalogue apportait, pour chacune des pièces exposées, les quelques explications indispensables. Par exemple, à propos du n° 68 (le manuscrit autographe du poème « Le Fleuve », il était rappelé aux visiteurs qu'il s'agissait du poème qui « obtint le premier prix de 400 F au concours de l'Académie Florimontane en 1893 ».

Aux prêts de l'Académie avaient été adjoints — dans la même vitrine — d'autres documents qui pouvaient en être rapprochés. C'est ainsi qu'à côté de *Chanson Violette* (n° 72), manuscrit autographe appartenant à l'Académie Florimontane, se trouvait (n° 73) *Chanson Violette,* manuscrit autographe appartenant au Général Migeot (1) et dont le texte contient des variantes du poème proposé au Concours Andrevetan. On y voyait aussi (n° 74) l'édition — posthume — de 1936 de *Au Jardin de l'Infante,* ouverte à la page où l'on peut lire la *Chanson Violette :* c'est le texte définitif du poème, texte conforme à celui qui avait paru dans l'édition augmentée de *Au Jardin de l'Infante,* en 1897.

Lors du vernissage de l'exposition, Mlle Crombez, conservateur de la Bibliothèque municipale de Lille, organisatrice de l'exposition, a longuement insisté, dans sa visite commentée, sur l'intérêt que présentait cette vitrine et, en particulier, sur la valeur de ces trois états successifs d'un même texte, qui montrent comment travaillait l'auteur.

Dans cette vitrine consacrée à l'Académie Florimontane, se trouvait aussi, mais n'est pas signalée au catalogue, la photographie d'une séance de l'Académie, photographie prêtée par Mlle Andrée Bruchet, conservateur de la Bibliothèque universitaire de Lille et fille du Florimontan Max Bruchet.

L'exposition Samain obtint le plus grand succès. De nombreux visiteurs de Lille, de Paris et d'ailleurs, se sont penchés avec intérêt sur les 215 documents présentés.

(1) Un parent du poète.

Les journaux locaux en ont parlé à maintes reprises. Je ne signalerai, pour mémoire, que le long article (paru dans le « Nord-Matin » du samedi 17 mai 1958), qui évoquait la vie et l'œuvre du poète en même temps que la « magnifique exposition » lilloise. Les journaux parisiens, de leur côté, n'ont pas oublié de signaler cette intéressante manifestation.

Dans « Les Nouvelles Littéraires » du 8 mai 1958, par exemple, sous la rubrique « La Gazette des Lettres », dans l'article intitulé « Lille fête Albert Samain » et signé Jacques Voisine, on peut relever, après un rappel des Journées Albert Samain, une évocation de l'exposition « digne des traditions de nos grandes bibliothèques » : « Toutes les étapes de la brève carrière de Samain sont retracées par plus de deux cents pièces rassemblées dans deux salles de l'hospice Comtesse. Les descendants du poète ont prêté des lettres inédites, dont quelques-unes sont illustrées d'amusants dessins, des éditions rares et des souvenirs personnels.

« Un palmarès de distribution des prix (du Lycée Faidherbe) de 1870, la copie de Samain candidat au Concours pour l'emploi de rédacteur à la Préfecture de la Seine, sa photographie au Moulin de la Galette, ses premiers essais littéraires ; des autographes de Gide, de Francis Jammes, de Jehan Rictus, d'Anna de Noailles ; des manuscrits couronnés par l'Académie Florimontane de Savoie, — ces évocations précieuses ou parfois humoristiques voisinent avec des aspects moins connus du poète : traduction inédite de D. C. Rossetti, poèmes en prose, souvenirs des représentations posthumes de *Polyphème*. La variété de l'iconographie introduit vie et couleurs dans la présentation d'une documentation littéraire et historique riche et en grande partie neuve. »

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en quelques mots, évoquée — en même temps que ses retentissements dans le monde des lettres — l'exposition Samain qui fut une manifestation culturelle d'une haute tenue et d'un grand intérêt, où l'Académie Florimontane tint une place très remarquée.

Georgette CHEVALLIER.

Une vieille famille disparue d'Annecy
Grande bienfaitrice de la Florimontane
BURDET, Imprimeurs de 1732 à 1875

Dans la première liste établie en 1852, l'Académie Florimontane compte deux membres éminents qui ont légué à notre bibliothèque une riche collection de livres et brochures, sorties en grande partie de leur imprimerie : MM. Aimé et Charles Burdet, père et fils. La *Revue Savoisienne* leur a consacré jusqu'ici à peine quelques lignes pour signaler leur générosité ; c'est pour combler cette lacune qu'a été rédigée cette modeste notice.

En 1732, Jean-Baptiste Burdet, originaire de Seyssel, crée une petite imprimerie avec librairie au n° 3 de la rue Saint-François (aujourd'hui rue Jean-Jacques Rousseau). Toutes ses publications portent sa signature avec le titre honorifique « Imprimeur de l'Evêché et du Clergé ». « Une gloire de la famille Burdet, nous dit Rabut, a été de s'associer à M. Besson, curé de Chapéry, pour publier ses « *Mémoires pour l'Histoire Ecclésiastique des Diocèses de Genève, Tarentaise, Aoste, Maurienne et Décanat de Savoie* ». Cet ouvrage, paru en 1759, a fourni à tous les amateurs d'histoire locale un instrument de travail de premier ordre.

Après 41 ans de travail acharné, Jean-Baptiste Burdet meurt, laissant deux fils. L'aîné, François, aura un fils nommé Aimé (1744-1816), qui sera notaire et syndic de Seyssel. Le cadet, Alexis, prendra la succession du père et dirigera l'imprimerie pendant 52 ans (1773-1825).

Alexis Burdet épousa une demoiselle Pegoud, de Seyssel (décédée en 1833) et eut trois enfants : une fille Marie, morte au Mexique, et deux garçons. L'aîné, Claude-Marie, né en 1771, part à Louvain en 1790 pour étudier le droit ; en 1796, il est reçu Docteur à l'Université de Turin et s'installe comme avocat à Chambéry ; en 1806, il est nommé professeur à la Faculté de Grenoble où il obtient, au concours (en 1810), la chaire de Droit Romain. En 1816, le Roi le nomma Premier Adjoint au Maire de Grenoble, et, en 1822, Conseiller à la Cour Royale, tout en continuant ses cours à la Faculté. Il mourut à Voreppe, le 9 décembre 1848. (*Rev. Savois.*, 1893, p. 31).

Tout en suivant les succès naissants de son fils Claude, et en préparant une situation à son fils cadet Aimé, Alexis Burdet traversa la période révolutionnaire, non sans de grands tracas. De septembre 1792 à octobre 1793, il reçut 28 fois la visite de la police du Comité du Salut Public, et finalement incarcéré dans la prison du Château de l'Isle jusqu'à la chute de Robespierre (27 juillet 1794). Motif : « détention d'écrits anti-révolutionnaires ».

Aimé Burdet, qui prendra la succession de son père en 1825, aura une vie bien remplie. Né en 1790, il part pour Paris et entre dans une école militaire comme élève topographe en 1808. L'année suivante, on l'envoie avec un ingénieur lever la carte de la Spezia (Italie) et en dresser un plan relief. En 1812, il est aux Iles d'Hyères pour le même travail et ,en janvier 1814, au quartier général de la Grande-Armée, à Vitry-sur-Marne. Fait prisonnier par les Russes à la Fère-Champenoise, le 25 mars, il arrive à leur échapper cinq jours après. Le 8 avril, il arrive à pied à Paris où il reprend ses fonctions dans la Brigade Topographique avec le grade de Chef de Section et reçoit la Légion d'Honneur. Le 27 janvier 1815, le Ministre de la Guerre le nomme Professeur de Dessin à l'Ecole Régimentaire du Premier Régiment du Génie établie à Saint-Omer, où il dressera le plan du fort Lizel. En 1816, son Ecole est transférée à Arras où il passera deux ans. Il occupe ses loisirs à écrire quelques articles de journaux et prend ensuite la direction du « Journal du Pas-de-Calais ».

Après neuf ans de service dans le Génie où sa vue s'était très affaiblie, il donne sa démission pour venir au secours de son père qui se fatiguait beaucoup à la tête de son imprimerie. Il arriva à Annecy, les premiers jours de juillet 1819 et donna à la librairie comme à l'imprimerie une impulsion nouvelle. En octobre 1825, il perd son père et introduit de grandes améliorations dans cet établissement familial, ce qui lui valut une médaille de bronze à l'Exposition de Turin de 1844. En 1834, il fonda « La Bibliothèque des Familles » qui se composait annuellement de 12 petits volume in-18, renfermant les œuvres instructives de divers auteurs, comme les « Devoirs des Hommes » de Silvio Pellico. Cette publication qui ne coûtait que 4 francs par an pour 12 volumes, cessa au bout de quatre ans. Mais, dans le même temps, il avait créé un autre genre de publications qui eut la chance de lui survivre : ce sont ses almanachs, créés principalement pour les gens de la campagne. Jusque là, on ne connaissait en Savoie que « Le Messager boîteux de Berne et Vevey », production protestante. Il créa donc successivement : « Le Cultivateur des Alpes », « Le Messager de Savoie » (1838), d'un prix plus modique, et enfin en 1841 : « L'almanach des Familles ».

Tout en dirigeant son imprimerie, notons que Aimé Burdet occupa la chaire de Mathématiques au collège Chappuisien pendant 17 ans (1827-1844). Il donna sa démission pour faire du journalisme. Jusqu'alors, Chambéry avait le monopole de la publicité en Savoie. Il obtint du gouvernement sarde l'autorisation de lancer une feuille hebdomadaire format in-8°, intitulée « Feuille d'Avis de l'Intendance Générale et de la Ville d'Annecy ». Elle parut le 1er novembre 1846 et, l'année suivante, elle prenait le format in-4°. En février 1848, le Roi Charles-Albert ayant accordé la liberté de la presse, Burdet transforma la « Feuille d'Avis... » en journal politique, commercial, qui porta le titre de « Journal de la Division d'Annecy ». D'abord hebdomadaire, il parut deux fois par semaine à partir de mai 1848 avec le titre de « L'Echo du Mont-Blanc », puis trois fois par semaine. En 1856, il fusionna avec le « Courrier des Alpes » de Chambéry. En 1851,

Aimé Burdet avait fondé un second journal hebdomadaire, plus à la portée de la classe moyenne et moins cher ; il l'intitula « Le Bon Sens », mais il cessa de paraître en 1861.

Pendant son séjour à Arras, M. Burdet sut employer ses loisirs à des travaux sérieux, fruits de son expérience dans la carrière qu'il venait de parcourir. Il publia deux ouvrages très appréciés : 1° *Essai sur le tracé des courbes horizontales équidistantes en hauteur et leur emploi dans les reconnaissances militaires* ; 2° *Tables de projections verticales et horizontales... à l'usage de tous ceux qui s'occupent du nivellement.*

La Société Royale d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, dont il était membre effectif lui demanda plusieurs études publiées dans les Mémoires de cette Académie de province.

De juillet 1855 à septembre 1856, M. Burdet écrivit 40 feuilletons dans son journal « L'Echo du Mont-Blanc » ; c'est l'histoire de la Révolution à Annecy pendant la Terreur, au cours de laquelle son père, Alexis Burdet, avait été emprisonné au Palais de l'Isle. Ce travail historique a été imprimé en un volume in-8° de 294 pages en 1894, par les soins de l'imprimeur Charles Burdet, fils d'Aimé.

M. Aimé Burdet a donné aussi à la poésie plus d'un loisir ; il a laissé deux gros cahiers de gracieuses pièces manuscrites, entièrement inédites, parmi lesquelles se trouvent un grand nombre de chansons composées à l'occasion de banquets ou fêtes de famille.

Il est aussi l'auteur d'une Géographie des Etats de S.M. le Roi de Sardaigne, adoptée officiellement dans les collèges.

L'Académie Florimontane le reçut comme membre effectif en 1852, le même jour que son fils Charles qui lui succèdera à l'imprimerie.

Aimé Burdet avait épousé, en 1827, Mlle Caroline Dunand, épouse et mère de grand mérite. Il en eut quatre enfants : Marie, devenue Mme de la Grange ; Charles, marié à une demoiselle de la Grange, et deux filles mortes

jeunes. Après 13 ans de mariage, Aimé Burdet perdit son épouse et contracta un second mariage avec Mlle Julie Corcomay, de Montmerle-sur-Saône, qui fut l'ange de ses dernières années. S'étant retiré des affaires, c'est à Montmerle qu'il tomba paralysé et rendit le dernier soupir, entouré de ses enfants accourus d'Annecy, le 30 juin 1862.

Charles Burdet, son fils, né en 1830, fit ses études secondaires chez les PP. Jésuites, chassés de leur Collège de Mélan-Taninges en 1848. Instruit, intelligent, énergique comme son père, il alla s'instruire de l'art typographique à Lyon et à Paris et revint prendre la direction de l'imprimerie paternelle vers 1857. En 1868, il obtenait une médaille d'argent à l'Exposition des Arts Industriels pour la beauté de ses impressions.

En 1872, la santé de son épouse le força à céder sa librairie à M. François Abry, et en 1876, son imprimerie à son collaborateur, M. Joseph Niérat. Il se retira alors à Archamps où il se livra à l'agriculture, s'intéressant à toutes les œuvres sociales et religieuses de cette paroisse. Enfin, le 1er avril 1912, à l'âge de 83 ans, il rendit le dernier soupir dans les bras de celle qui fut pour lui l'ange du dévouement et la consolation de ses derniers instants.

Avec lui s'éteignit cette vieille famille annécienne qui rendit tant de services à la cité et à la Savoie de 1732 à 1875.

F. Coutin.

UN BOTANISTE DU FAUCIGNY :

EUGÈNE BOURGEAU

(1813-1877)

La petite commune de Brison a vu naître un botaniste qui a eu un rôle important dans l'étude de la flore de diverses contrées au milieu du XIXe siècle, Eugène Bourgeau.

Lors de la session tenue en Haute-Savoie par la Société botanique de France, en 1866, au cours d'une séance, à Bonneville, le 16 août 1866, un botaniste, Cosson, a donné lecture d'une notice biographique qui a été publiée dans le bulletin de la Société (1). Récemment, l'œuvre de Bourgeau a été rappelée, en ce qui concerne le Canada, par Marcel Raymond (2). Le souvenir de ce botaniste savoyard mérite d'être évoqué dans son pays.

Bourgeau a été un « botaniste collecteur ». Il y a un siècle, les moyens de communication étaient réduits, les voyages longs, pénibles et parfois hasardeux. Les botanistes en renom ne pouvaient, le plus souvent, aller recueillir eux-mêmes les échantillons des espèces qu'ils désiraient étudier, et, encore moins, explorer des régions dont la flore était encore inconnue. Même pour la flore européenne et, a fortiori, pour celle de contrées lointaines, on avait recours à des collecteurs : c'étaient, en somme, des explorateurs, dotés des qualités physiques et morales nécessaires, mais aussi munis des connaissances botaniques suffi-

---

(1) *Bulletin de la Société botanique de France*, t. 13, 1866, pp. L-LVI.

(2) Marcel RAYMOND, « Bourgeau en Amérique du Nord » (*Les botanistes français en Amérique du Nord avant 1850*. Publication du Conseil national de la recherche scientifique, 1957, pp. 189-191).

santes pour distinguer les espèces et discerner celles qui étaient spécialement intéressantes. Ils parcouraient le pays, récoltaient des plantes en nombreux échantillons, les faisaient sécher, les numérotaient et les étiquetaient en indiquant soigneusement le lieu de la récolte ; à leur retour, ces échantillons étaient mis à la disposition des botanistes qui le désiraient. Ces expéditions botaniques étaient financées de manière diverse. Parfois des établissements publics, tel le Muséum d'Histoire Naturelle, en supportaient les frais ; d'autres fois c'étaient des botanistes qui en prenaient l'initiative : il y avait des mécènes à cette époque. Parfois aussi les collecteurs ouvraient, en quelque sorte, une souscription, annonçaient un voyage dans une région donnée et fixaient un prix pour la « centurie », c'est-à-dire la centaine d'espèces récoltées.

Eugène Bourgeau est né à Brison, le 23 avril 1813 (3). Rien n'indique qu'il n'ait pas connu, dans sa jeunesse, la rude existence des jeunes montagnards de son temps. Mais il est certain qu'il manifesta de bonne heure un remarquable sens d'observation et qu'il s'intéressait à la flore. Toujours est-il qu'il fut distingué par Seringe, alors directeur du Jardin botanique de Lyon, qui l'attira à Lyon et l'aida à acquérir des notions de botanique ; Bourgeau fut ainsi mis en relations avec le célèbre botaniste lyonnais qui l'engagea comme collecteur et l'envoya dans diverses régions de France. En 1943, sur les conseils de Seringe et muni par lui de lettres de recommandation, il vient à Paris. Le botaniste Webb, dont le nom est lié à l'étude de la flore des Iles Canaries, l'engagea pour la conservation de son herbier et, bientôt, le chargea de recherches complémentaires aux Canaries, qu'il explora en 1845 et 1846. En 1847, une « Association botanique française d'exploration » fut fondée par un certain nombre de botanistes ; Bourgeau fut choisi comme collecteur. Sous les auspices de ce groupement, Beourgeau fit chaque année, de 1847 à 1856, des voyages dans divers pays. Il explora tout spécialement les diverses provinces de l'Espagne

---

(3) Renseignement dû à l'obligeance de M. le Secrétaire de la Mairie de Brison.

entre 1849 et 1854, la Provence et la Corse en 1848, une partie d el'Algérie en 1856 et rapporta de ces voyages de nombreux échantillons.

En 1857, Bourgeau fut appelé par le botaniste William Hocker à faire partie de l'expédition organisée par le gouvernement anglais au Canada. Durant trois années, il parcourut les régions centrales du Canada, faisant d'abondantes récoltes et, au cours de ce voyage, il fit preuve de qualités auxquelles le chef de l'expédition, le capitaine John Palliser, s'est plu à rendre hommage. Complaisant et infatigable, habile de ses mains, il aidait les membres de l'expédition de multiples manières. Durant les deux hivers passés dans des postes du nord canadien, non seulement il participait aux observations astronomiques et météorologiques, mais il confectionnait des meubles, faisait la cuisine et ravitaillait la mission en gibier. Il s'était concilié l'amitié des peuplades indiennes occupant le pays.

En 1860, il reprenait ses fonctions à l'Association botanique française d'exploration ; à chacune des années suivantes correspond un voyage ; en 1860 et 1862 en Asie Mineure, en 1861 dans les Alpes-Maritimes, en 1863 et 1864 en Espagne.

En 1865, une commission scientifique fut nommée pour l'exploration du Mexique, à la suite des armées françaises ; Bourgeau y fut attaché comme botaniste collecteur. Il séjourna au Mexique de 1865 à 1867 et y fit de nombreuses récoltes. A son retour, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Les renseignements font défaut sur la carrière de Bourgeau après son retour du Mexique. Certains indices prouvent qu'il a encore fait des voyages, notamment dans les îles ioniennes en 1870. On sait aussi que durant les dernières années de sa vie il travaillait au Muséum ; mais dans les archives de cet établissement on ne trouve pas trace de son passage. Il est mort en février 1877.

Ainsi que l'a remarqué Cosson, Bourgeau n'était pas un savant, mais il avait un remarquable coup d'œil de naturaliste. Au cours de ses voyages, il a recueilli environ 15.000 espèces, dont un bon nombre jusque là inconnues,

chacune desquelles étant représentée par de multiples échantillons. Ces échantillons sont remarquablement bien choisis et bien préparés, étiquetés avec précision. Les qualités de Bourgeau, sa probité, son désintéressement, son dévouement, l'aménité de son caractère, lui ont valu la sympathie de ceux qui l'ont connu. Il a été le collaborateur et l'ami de grands botanistes du milieu du XIXe siècle, les Français Jordan, Webb, Adrien de Jussieu, Cosson, Brongniart, les Suisses Reuter, Boissier, Alphonse de Candolle, l'Anglais William Hooker. Grâce à son énergie et à sa compétence, la flore de régions difficiles d'accès a pu être connue ; il a été un bon serviteur de la science et a bien mérité d'être qualifié, par William Hooker, de « prince of botanical collectors ». Sa vie, ainsi que l'a écrit Cosson, « est un exemple de ce qu'un homme, même issu des rangs inférieurs de la société, peut obtenir par la volonté et la persévérance, qualités distinctives de l'enfant des Alpes. »

Ph. GUINIER.

Une Famille de Botanistes à Brison

En marge de la très intéressante communication de M. Guinier, notre éminent membre d'honneur et membre de l'Académie des Sciences, qui précède, qu'il me soit permis d'ajouter certains détails tirés d'un article paru dans les Mémoires de l'Académie Salésienne de l'année 1933, sous le titre « Famille de botanistes » et la signature de J. Claret, et du Bulletin de la Société botanique de France publié en 1866, ainsi que quelques brefs commentaires.

Eugène Bourgeau, d'après J. Claret, aurait été initié à la botanique par son grand-oncle, le guide et collecteur de plantes Timothée Moënne-Loccoz (1786-1858), né et mort à Brison, dont il fut le collaborateur et compagnon de courses.

Cette vocation précoce ne fut sans doute pas non plus étrangère au cadre merveilleux de montagnes qui entourent le village alpestre où il passa sa jeunesse, ainsi qu'à la richesse et à la beauté de la flore d'une région considérée à juste titre comme étant le paradis des botanistes.

En effet, pendant la saison d'estivage, depuis des temps très anciens, la presque totalité de la population de Brison, monte avec son bétail, pour une durée d'environ quatre mois, au village d'été de Solaison, situé dans un charmant vallon entre les Rochers de Leschaux et la Pointe d'Andey, à 1.500 et quelques mètres d'altitude, où chaque famille possède un chalet et quelques parcelles labourables. Le bétail est conduit sur le pâturage communal sous la surveillance d'un berger, et le lait, livré à une fruitière saisonnière.

Une école temporaire y fonctionnait sans doute, à l'époque, déjà lointaine où Bourgeau était écolier, comme dans d'autres villages alpestres d'été, tel que celui des Lyndarets (Montriond), où l'on a compté jusqu'à 70 chalets.

On conçoit aisément que le jeune Bourgeau, doué d'un remarquable esprit d'observation, ait pu être émerveillé dès son enfance, à la vue des fleurs alpines aux brillants coloris qui foisonnent sur les pentes douces du versant de la Pointe d'Andey, orienté vers Solaison et qu'il pouvait cueillir sur une montagne d'accès facile, au cours de ses escapades en compagnie de ses petits camarades.

D'autre part, l'oncle Timothée avait très souvent l'occasion de lui faire admirer quelques rares merveilles de la nature alpine, telles que *Papaver alpinum* (pavot des Alpes), *Dracocepholum Ruyschiana* (Dracocephale de Ruysch), une Labiée, etc., rapportées du Jalouvre ou des montagnes voisines, ce qui ne pouvait que tenir constamment en éveil son esprit d'un naturel curieux ; on peut donc en déduire qu'il s'est trouvé de bonne heure dans une ambiance favorable à l'éclosion d'une vocation de botaniste.

Comme le fait remarquer M. Guinier, Bourgeau fut, en quelque sorte, l'homme-providence de la célèbre et périlleuse expédition organisée par le gouvernement anglais au Canada au cours des années 1857-58 et 59, voyage d'études qui s'est étendu de New-York au fort Edmonton, au pied des Montagnes-Rocheuses, sur une distance égale à celle de Madrid à Leningrad.

Voici un extrait du Blue-book (livre bleu), The Journal of the geographical Society, montrant comment de multiples façons, Bourgeau sut se rendre utile à l'expédition, en dehors de ses fonctions officielles de collecteur (1).

Bourgeau conserva un souvenir vivace du spectacle grandiose des montagnes qui servirent de cadre à son enfance et des excursions botaniques faites sous la condui-

(1) Voir « Bulletin Société Botanique de France », 1866, p. 53.

te de l'oncle Timothée. Devenu à son tour botaniste-collecteur (je cite J. Claret), « chaque fois qu'il pourra s'échapper, il reviendra au pays natal. Sa grande joie sera de retrouver son Jalouvre et ses nombreuses plantes alpines : « Ce sont les plus belles du monde », disait-il.

« Il était simple comme un enfant, avec ses compatriotes. Petit de taille, il portait un haut de forme, presque aussi haut que lui, ce qui lui donnait un air tout drôle. Eugène n'a laissé comme souvenir à Brison que sa presse à fleurs, gros instrument à vis en bois. »

Je reste un peu sceptique devant ce portrait physique de Bourgeau, qui a toute l'apparence de l'une de ces « charges » (et je vous prie de vouloir bien excuser ce terme qui n'a rien d'académique), du genre de celles lancées par certains écrivains contre « le botaniste » et en particulier par notre très distingué confrère H. Bordeaux, qui, dans la préface d'un album des Fleurs des Alpes, décrit ainsi un botaniste, rencontré au bord du lac Lovitel :

« Son accoutrement bizarre et sa physionomie juraient étrangement avec ceux de mes compagnons. Au lieu du costume classique, à cette altitude, il était coiffé d'un chapeau melon ; son torse étriqué se perdait dans une redingote élimée et ses jambes flottaient dans un pantalon descendant jusqu'à terre. Il portait des lunettes et une boîte verte en bandoulière ».

Dans l'éloge de Bourgeau, fait à Bonneville par Cosson, ce botaniste termine son panégyrique par une note quelque peu étrange : « M. Bourgeau ne fut pas à vrai dire un savant », note tempérée il est vrai par les considérations élogieuses qui suivent ; mais il nous apparaît que « the prince of botanical collectors », malgré sa franche bonhomie, qui lui avait valu des amis sous toutes les latitudes qu'il a parcourues, dut ressentir à la lecture de cette phrase une légère amertume.

Son travail considérable de prospection botanique à travers tous les continents, à l'exception de l'Océanie, pendant près de 25 ans, s'il n'a pas apporté de contribution

sensationnelle à la science, n'en a pas moins facilité grandement le travail des savants et permis l'introduction en plantes utiles et ornementales. A ce seul titre, il mérite de figurer, comme l'a fort bien dit M. Guignier, parmi les bons serviteurs de la science.

En évoquant la mémoire de Bourgeau, on ne peut guère ignorer celle de deux autres botanistes-collecteurs, originaires également de Brison et qui y passèrent toute leur vie : Timothée Moënne-Loccoz, déjà cité, et son fils Joseph Moënne-Loccoz (1825-1900) « auquel on donna le surnom de Timothée emprunté à son père (et c'est sous ce nom qu'il a toujours été connu) » et qui fut, d'après J.-M. Claret, « un naturaliste complet, s'occupant à la fois de géologie, de zoologie et surtout de botanique. On trouve, en effet, dans le petit musée qu'il a laissé, de nombreux fossiles, des cristaux, des minerais, des œufs de perdrix, etc. Il collectait pour des entomologistes, les papillons des hauts sommets, appartenant pour la plupart au genre Satyres ».

Il fut le compagnon de Reuter dans ses excursions botaniques à Andey, aux Rochers de Leschaux, aux cîmes du Vergy ,au mont Méry du Reposoir. Il contribua à la création des rocailles alpines du Jardin botanique de Genève en fournissant à Reuter, puis à Muller la plupart des espèces alpines de Savoie.

Il accompagna les géologues Pictet de la Rive et Alphonse Favre dans leurs recherches des fossiles, ainsi qu'un grand nombre d'autres naturalistes genevois, dont le Docteur Mayor, qui l'initia à la détermination des fossiles, des papillons et des coléoptères. »

La petite commune alpestre de Brison, si elle n'a pas été très favorisée par la nature, a du moins le droit de s'enorgueillir d'une famille de botanistes dont la notoriété a largement franchi les limites de notre petite patrie.

C, V.

BIBLIOGRAPHIE

L'Auteur des "Allobroges"

Camille PERROUD. — **Joseph Dessaix,** 1817-1870, écrivain, auteur du chant national « Les Allobroges ». - Mémoires de l'Académie Chablaisienne, tome LII, 1956.

Quand nous entendons retentir « Les Allobroges », nos pensées se portent-elles quelquefois vers l'auteur de ce chant national de la Savoie? Avons-nous cherché à mieux connaître Joseph Dessaix?

Il était donné à l'Académie Chablaisienne, par la plume érudite de M. Camille Perroud, de Chambéry, de révéler aux Savoyards ce qu'était cet enfant du Chablais, poète et grand Français.

L'auteur nous apprend que Joseph-Edouard-Philippe Dessaix naquit aux Allinges, — pays bien cher à tous les amis de saint François de Sales — le 7 mai 1817. Son père, François-Amédée était frère et aide de camp du général Dessaix, l'ex-gouverneur de Berlin.

Bien qu'en 1815, la Savoie avait été à nouveau séparée de la France, les premiers maîtres du jeune Joseph, qui furent ses parents, le général, Mlle de Saxel, du château voisin, lui enseignaient l'amour de la France. Au collège de Thonon, il est condisciple de Germain Sommeiller, tandis qu'il terminera ses études à Saint-Louis du Mont, à Chambéry, collège réputé, dirigé par les Jésuites et d'où sortiront deux éminents compatriotes, le poète Jean-Pierre Veyrat et le cardinal Mermillod.

Mais nous sommes en 1832; la politique pénètre dans l'établissement. Camille Perroud écrit qu'au cours de la prédication du Carême, par l'abbé Guyon, il y eut scandale à la Métropole de Chambéry, des étudiants compromis, des militaires fusillés. Joseph Dessaix, qui a rédigé inconsidérément un factum contre Charles-Albert, sera emprisonné deux ans à l'Esseillon et à Fénestrelle.

Rentré à Chambéry, il y fonde, en 1837, un journal de critique théâtrale, « Le Foyer », bientôt supprimé par les Piémontais. S'adonnant à la lithographie, il devient éditeur. Par la gravure, il veut faire connaître les sites de Savoie. Auteur dramatique en 1844, il fait jouer avec faveur, à Chambéry, « L'oncle et le neveu » ou « Le moyen de trouver un mari ». Quelques années plus tard, dans l'oraison funèbre du célèbre botaniste Bonjean, qu'il proponce à notre

Compagnie, il veut réparer l'injustice dont a été victime le compagnon de l'Impératrice Joséphine.

1848 — l'heure des nationalités. « Pour les Savoyards, dit Dessaix, la patrie n'est pas à coup sûr l'Italie. » Il pose en principe la nationalité française de la Savoie, ne craignant pas d'affirmer que depuis que les Ducs s'orientèrent vers une politique italienne, ce fut une faute monstrueuse de river la Savoie à la destinée malheureuse de l'Italie. Son journal « Le Chat », ne parle que le français et ne sent battre son cœur que pour la liberté. Quand « Chablais et Faucigny tournent les yeux vers Genève, ajoute l'auteur, Dessaix dira à tout le monde : Il n'y a qu'un Dieu, il n'y a qu'une France... »

Cependant, « l'élan de l'écrivain vers la France ne manquera pas d'être tempéré par la montée irrésistible de Louis-Napoléon auquel il reproche de laisser succomber les vieilles sœurs de la France : la Hongrie, la Pologne... » Aussi, les idées libérales de Cavour le conquièrent-elles momentanément.

Après un duel et un exil, Dessaix fait paraître à Annecy une « Histoire de la Savoie racontée aux enfants » qui sera suivie de « La Savoie historique et pittoresque », dans laquelle il associe l'histoire du pays à celle des habitants. Prévoyant les bienfaits du tourisme, il veut que les villages savoyards deviennent pimpants comme ceux du canton de Genève : la vie entourée de fleurs.

L'auteur nous transporte au printemps 1856, sur la place Saint-Léger, à Chambéry, où le chef de musique Conterno faisait entendre, dans ses concerts, un air en faveur tant auprès des soldats revenus de Crimée que du public. Joseph Dessaix va-t-il saisir la chance qui s'offre à lui d'écrire les paroles d'un chant à adapter à cette musique entraînante ? « Vous qui avez la langue des dieux, lui dit-on, écrivez notre chant national. »

S'isolant chez lui, Dessaix écrit d'un jet le chant qu'on lui demande.

Le succès sera décisif en moins d'un mois. On répète de Modane à Thonon. Les Savoyards le chantent à genoux sur les ponts frontières de Beauvoisin et de Seyssel ; les Français lui donnent, en réplique, « La Marseillaise » avec une égale ferveur.

Intitulé « La Liberté », notre chant donné au théâtre de Chambéry, le 11 mai 1856, à la fête du Statuto, rappelle Camille Perroud, obtint à Clarisse Miroy, du Théâtre de la Porte-Saint-Martin, un succès éclatant, succès renouvelé bientôt au théâtre d'Annecy.

« Tout est heureux dans cet hymne, écrivait Jules Philippe, l'idée, la forme, le titre. Son auteur a fait ses preuves, la liberté a été le combat de toute sa vie... Quant au titre, c'est plus qu'un titre, c'est un cri : celui du cœur... »

Avec curiosité, on lira les lignes où l'auteur de l'ouvrage explique les raisons pour lesquelles Dessaix chante la liberté, laquelle salue la Savoie où le malheur trouva une généreuse hospitalité : les réfugiés lombards, compromis après Novarre, sont nombreux à Aix-les-Bains ; on y rencontre aussi les généraux hongrois Klapka, Kossuth ; des Polonais cachent leur malheur aux bains de la Caille. Les Savoyards sont orgueilleux de sentir chez eux l'élite de la société européenne proscrite. La liberté a été chassée de France par Louis-

Napoléon Bonaparte, mais elle y rentrera. Dessaix n'a jamais douté de la France.

« Dans le claironnant refrain à la gloire des Allobroges, dont le nom a remplacé celui de « La Liberté », l'écrivain chablaisien a synthétisé les aspirations des Savoyards : attachement à la petite patrie, à la liberté. »

Si l'on a la curiosité de savoir ce que fut l'existence de Joseph Dessaix, après ce grand succès, suivons encore M. Perroud. Il nous révèle que malgré maintes sollicitations d'écrire d'autres chants nationaux, il se gardera bien de tomber dans l'erreur de Rouget de l'Isle.

La Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie dont il avait été l'un des fondateurs en 1855, sera le cadre de ses travaux. Parmi ceux-ci, le poème sur la Savoie de Jacques Pelletier du Mans tient une large place.

L'auteur dramatique se réveille avec « le Prisonnier de Chillon » et l'historien avec l'Histoire de la réunion de la Savoie à la France en 1792. Un seul lien, écrit-il, unissait les députés, en général des personnages honnêtes : le désir de devenir français et le respect des traditions religieuses.

Dans « l'Indicateur des 25.000 adresses » à l'usage des gens d'affaires et des touristes, il se montrait un précurseur du Tourisme par les textes intercalés, sur les attraits de la Savoie.

Mais voici 1860. On sait que certains Savoyards du Nord prêtaient une oreille favorable aux sollicitations genevoises. « La Savoie à la recherche du Mont-Blanc » ou « Va-t'en voir s'ils viennent, Jean ! », pièce satirique, fut l'habile riposte de Dessaix qui veut que son pays, tout entier, devienne français.

Le rêve de sa vie, réalisé, il accepte d'écrire l'ouvrage sur la Savoie que veut l'Empereur et aussi l'Impératrice, laquelle se plaira, plus tard, à évoquer sa croisière sur le lac d'Annecy après l'Annexion, comme le plus beau jour de sa vie. De cet ouvrage « Nice et Savoie », dont la partie consacrée à Nice fut confiée à de Jussieu, M. Perroud écrit que Dessaix, auquel on demandait un aride bilan, à brossé une large fresque dans laquelle « il ne s'est pas fait faute de laisser parler son cœur ». A-t-on lu ces quelques lignes sur Annecy que l'on croirait écrite aujourd'hui ? « Annecy est bruyant d'activité, les quais, les jardins, les fleurs, les canaux qui jouent à cache-cache avec les maisons, surgissant on ne sait d'où, constituent un décor permanent de kermesse, la fête bat son plein, la foule s'écoule lentement, muse comme un enfant qui joue dans un parc... ».

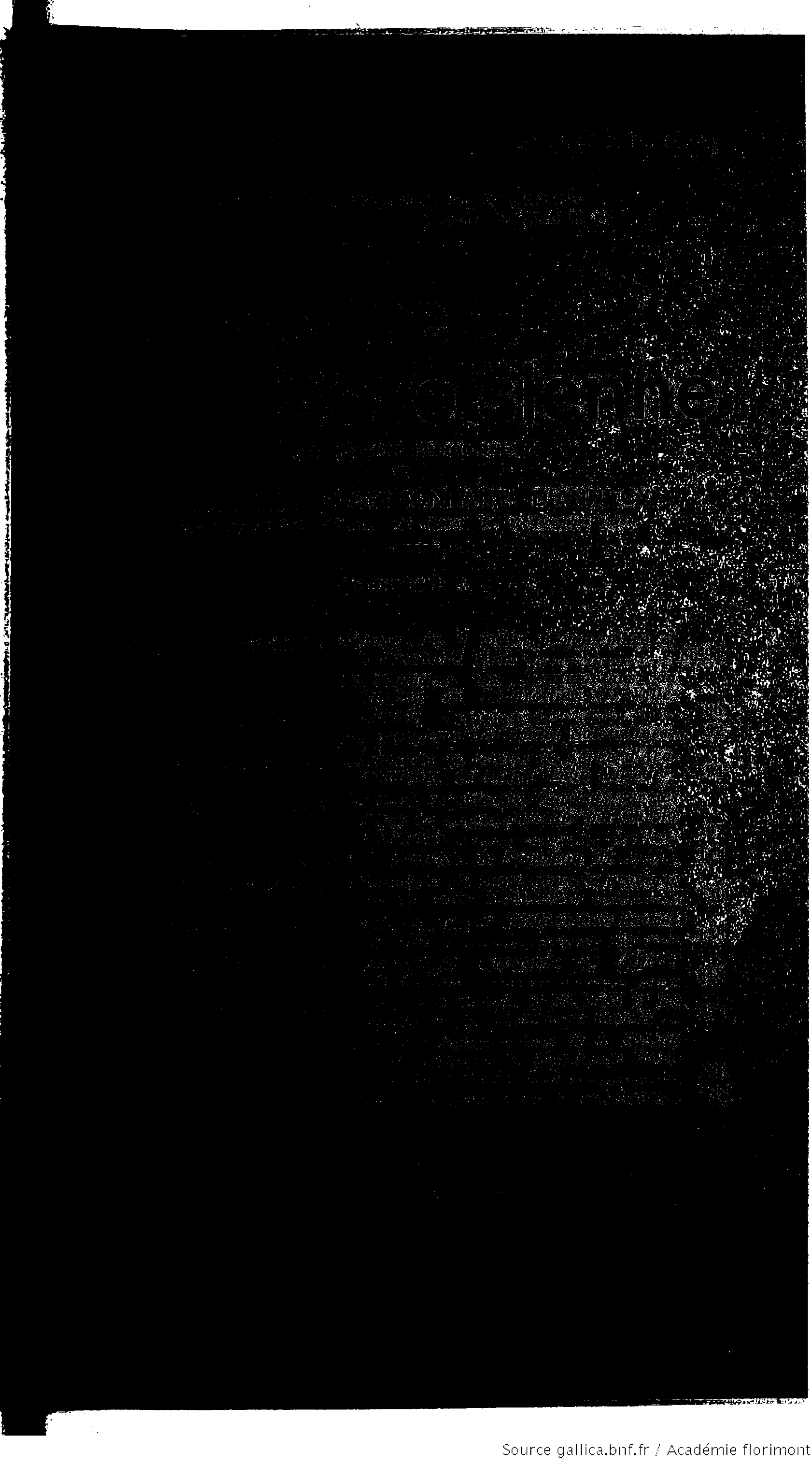
En pleine activité, il publie divers ouvrages, fonde « La Nymphe des Eaux », journal qui a l'ambition de servir toute la Savoie thermale et climatique, alors que, pour les cultivateurs, il crée « La Ferme des Alpes » et pour l'information « Le Léman ». Au nombre de ses collaborateurs, à côté du poète rumillien Béard, figurent plusieurs Florimontans : Jules Philippe, le docteur Andrevetan, Jules Vuy, le sénateur André Folliet... « Le Léman » sera à l'origine de toutes les initiatives. Son fondateur, qui a conservé la plus solide amitié avec Sommeiller, donne même une chronique abondante des travaux du Mont-Cenis.

Mais un labeur opiniâtre a usé Joseph Dessaix, qui meurt le 27 octobre 1870. « La patrie n'est point ici-bas, l'homme vainement l'y cherche et ce qu'il prend pour elle n'est que le gîte d'une nuit » répétait-il comme en ses débuts littéraires.

En Savoie, écrit Camille Perroud, Dessaix a été un initiateur en tout, il a provoqué une belle renaissance artistique et littéraire, il a tout renouvelé : le théâtre, la poésie ; il a créé son histoire, son chant national, lui a indiqué les voies de la prospérité.

A la veille du centenaire du retour de la Savoie à la France, l'attachant auteur des « Allobroges » méritait bien ce souvenir. Que Camille Perroud en soit félicité et remercié.

L. Pfister.



Source gallica.bnf.fr / Académie florimontane

ACADÉMIE

(Rétablie à Annecy)

L'Académie Florimontane a été fondée par Louis Bouvier, Etienne Machard [illegible] faire revivre l'Académie Florimontane [illegible] 24 ans avant la fondation de l'Académie [illegible] de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres, [illegible] les manuscrits, chartes et documents [illegible] locale ; d'exciter à tout ce qui est bien et [illegible] sable ; enfin de multiplier les encouragements [illegible] pour concourir à la gloire et au bien-être de [illegible] qui résume bien son esprit : « *Omnes omnia [illegible] complexa est.* »

L'Académie Florimontane possède une bibliothèque [illegible] compte nombre d'ouvrages et brochures [illegible] ciles à trouver dans les bibliothèques publiques [illegible] collections complètes des publications des sociétés [illegible] dauphinoises, du département de l'Ain, du [illegible] Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent [illegible] niquer les livres ou revues que possède la bibliothèque [illegible] d'une communication en dehors d'Annecy, aux frais [illegible] charge du sociétaire.

Enfin, l'Académie Florimontane est depuis [illegible] superbe domaine situé aux environs d'Annecy [illegible] légué par M. Léon Marès. Ce domaine de [illegible] toute la région par le château du même nom [illegible] et dont certaines parties sont classées monuments [illegible] C'est dans ce château que sont installées les collections [illegible] aussi précieuses que variées. Il est ouvert [illegible] de l'Académie Florimontane, sur présentation de [illegible] le public paye un droit d'entrée. Ouverture de [illegible]

L'Académie se compose de membres d'honneur, [illegible] associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi [illegible] fonction qui font honneur à la Savoie ou à [illegible] l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne [illegible]

Les membres effectifs sont choisis parmi [illegible] membres associés et correspondants sont [illegible] la présentation de deux sociétaires. Ils [illegible] semblée générale. Ils paient une cotisation [illegible] la *Revue Savoisienne*, ont le droit d'[illegible] de la bibliothèque de l'Académie et [illegible] à l'Hôtel de Ville d'Annecy. Le public [illegible] pendant les vacances (août et septembre).

Les cotisations sont payables [illegible] Florimontane, 5, [illegible]

98e année — 1958 3e et 4e trimestres

ACADÉMIE FLORIMONTANE ANNECY

Séance du 2 juillet 1958 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

M. d'Orlyé donne le compte rendu des discours qui furent prononcés à Grenoble, à la Faculté de Droit, à l'occasion de la remise de l'épée d'Académicien au Doyen Léon Moret, membre du Comité de la Florimontane. Epée riche en symbôles, évoquant à la fois l'Annécien, le géologue, le professeur, le médecin et le peintre. Notre Président assistait à cette cérémonie.

M. Paul Tapponnier fait part du décès de Mme Henri Reverdin, de Genève, née Gabrielle de Beaumont, arrière petite-fille du général Dufour dont le souvenir se rattache au château de Montrottier ; la défunte était la mère de M. Olivier Reverdin, rédacteur en chef du « Journal de Genève ».

M. Gardet présente l'ouvrage de Curzio Malaparte, « Le soleil est aveugle », récit poétique qui relate les combats qui ensanglantèrent, en juin 1940, les pentes françaises du Col de la Seigne, au pied du Mont-Blanc. Le conférencier commente cette œuvre, dont il lit de larges extraits : par le récit de la mort du lieutenant de Castex, du 80e B.C.A., mort au combat, qui en est une des plus belles pages. Ce livre prend la valeur d'un témoignage historique de grande valeur, tant en ce qui concerne les faits rapportés que l'esprit qui animait nos adversaires d'alors. M. Gardet, qui fut officier au bataillon français qui soutint l'attaque du bataillon italien où Curzio Mala-

(*) Etaient présents : Mmes Biennier et Chevallier, MM. André, Benoist, Buttin, Charvin, Coutin, J. Fournier, Gardet, Lacroix, Noirtin, d'Orlyé, Perron, Montagnoux, H. Pfister, L. Pfister et Tapponnier.

Excusés : Mlles Ritz et Trombert, MM. Barrucand, Charbonnel, Th. Falletti, Primot et Vuachet.

parte était capitaine, apprécie en témoin ému et en littérateur cette œuvre remarquable par le style moderne de sa poésie, expression nouvelle du mode épique. *(Voir article séparé)*.

M. d'Orlyé fait une causerie sur Béatrice de Savoie, ses quatre filles et les troubadours.

Fille du Comte Thomas de Maurienne, Béatrice de Savoie naquit aux Echelles, probablement vers 1198, et y mourut à l'âge de 69 ans, en 1267.

Elle fut inhumée dans la chapelle du château, mais son tombeau fut détruit à la Révolution de 1793. Seul, son crâne put être conservé ; il repose actuellement à Hautecombe, dans le mausolée du Bienheureux Boniface, archevêque de Cantorbery et frère de la comtesse. En 1220, elle fut mariée à Raymont Bérenger, comte de Provence, auquel elle donna quatre filles, qui devinrent toutes quatre reines ou impératrices. M. d'Orlyé donne quelques détails sur la vie de Béatrice à Aix-en-Provence, dont elle fut l'amie et la protectrice des troubadours qui y fréquentaient.

Puis allusion est faite à la « Cour d'Amour » présidée par Aliénor de Guyenne, elle-même fille et petite-fille de troubadours, successivement reine de France et reine d'Angleterre, et dont la nièce Blanche de Castille, fut à la fois mère de Louis IX (saint Louis) et belle-mère de Marguerite, fille aînée de Béatrice de Savoie. M. d'Orlyé cite quelques anecdotes, tirée de Joinville et concernant la vie conjugale du jeune ménage, soit à Paris, soit en Terre Sainte au cours de la septième croisade.

M. Gardet offre le nouvel ouvrage, dont il est l'éditeur, de M. Callot, inspecteur d'Académie, intitulé « Introduction à un humanisme périmé » Meilleurs remerciements à l'auteur et à notre confrère.

Garden-party des Florimontans
le 24 septembre 1958
au Château de Montrottier

Le souvenir de cette délicieuse après-midi, passée dans notre domaine de Montrottier, nous est rappelé par la narration ci-après, empruntée à un journal régional. (1)

(1) « Le Progrès » de Lyon du 25 septembre 1958.

On ne saurait manquer le rendez-vous automnal auquel, depuis quelques années, le Président Jean d'Orlyé convie les membres de l'Académie Florimontane et leurs amis.

Il les reçut, hier après-midi, avec la plus exquise urbanité, en la salle des gardes du château de Montrottier. Mais avant de pénétrer dans ce magnifique Chantilly savoyard, l'heure était si douce, si lumineuse encore, que l'on s'attarda un instant sur la grande terrasse extérieure, pour admirer sur les prés qui dévalent jusqu'au Fier, les premiers mauves et les premiers ocres de l'automne naissant. Ce fut un délicieux repos.

M. Jean d'Orlyé qui, les années précédentes, évoqua le visage de Jean-Jacques Rousseau et celui de George Sand, avait choisi un sujet d'aparence plus sévère. Il traita de la civilisation romaine dans l'Antiquité. Mais la gravité du sujet ne déborda pas l'énoncé du titre. La conférence de M. Jean d'Orlyé fut vivante, riche ,aisée, prodigue d'humour et de malice légère.

Il sut d'ailleurs limiter son sujet et la Rome qu'il évoqua fut celle qui brilla de Ciceron à Auguste.

Puisant sa documentation aux meilleures sources, il brossa un tableau très coloré de la vie quotidienne à Rome, avec un luxe de détails pittoresques sur la façon de vivre dans les différentes classes de la société. Il s'étendit sur la famille romaine, assez semblable à la nôtre, du moins à l'intérieur du foyer, car les sentiments qui constituent le fond de la nature humaine n'ont pas changé.

Puis il aborda l'étude de la religion, montrant que celle-ci était alors une sorte de commerce. Le polythéisme était en effet florissant et la piété consistait à observer les rites. C'était une sorte de trafic entre l'homme et la divinité. Il s'agissait de tenir ses comptes en règle. On voulait bien devenir débiteur des dieux en échange de ce qu'ils donnaient, mais on ne voulait pas leur accorder plus qu'il ne leur était dû.

La dernière partie de ce brillant exposé fut consacrée à l'esclavage, aux dangers que présentèrent pour l'Empire les affranchissements payants ou gratuits.

Cette conférence, dont on aima l'objectivité, devait conduire M. Jean d'Orlyé à une conclusion généreuse.

« Il convient, dit-il, pour aborder dans de bonnes conditions l'étude des mœurs romaines dans l'Antiquité, qu'il s'agisse des gens du monde, des classes inférieures et des esclaves, de ne pas les voir à travers la législation seulement, et de ne pas les juger avec un esprit façonné, par vingt siècles de christianisme On est alors appelé à constater que les principes d'humanité étaient déjà très développés et qu'il y avait de grandes ressemblances entre leurs coutumes et les nôtres.

« Cela nous enseigne que le progrès n'est ni fatal, ni continu. Cela nous enseigne encore la fragilité de la civilisation exposée à subir de longues éclipses ou même à périr quand elle perd son assiette naturelle : l'ordre, l'autorité, les institutions politiques et morales. »

Après que M. Paul Tapponnier eut remercié l'orateur, Mme Jean d'Orlyé reçut les hôtes de l'Académie Florimontane dans les salons du château où une collation leur fut servie.

Jean VILLE-ALBERT.

Séance du 5 novembre 1958 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

En ouvrant la séance, le Président exprima des félicitations, pour son récent mariage, à M. Georges Chapier, membre de la Florimontane et auteur d'un certain nombre d'ouvrages, concernant notre région, et dont le plus récent, « Glanes d'Histoire Savoyarde », a été préfacé par Antoine Borrel.

(*) Etaient présents : Mlle Trombert, MM. André, Barrucand, Benoist, Buttin, Chanal, Charbonnel, Charvin, Coutin, Dechavassine, Devant, Dussauge, J. Fournier, A. Gruffaz, Laydernier, Montagnoux, Noirtin, d'Orlyé, Perron, H. Pfister, L. Pfister et Tapponnier.

Mme René Laydernier, Mme Audibert-Laydernier et plusieurs autres personnes étrangères à la Société sont aussi présentes.

Le Président offre les condoléances de l'Académie à MM. Davignon, Albert Crolard, Mlle Hélène Ritz et MM. René Laydernier et Audibert pour le deuil qui les a frappés.

Rappelant alors le décès, survenu le 2 août, de M. Léon Laydernier, notre très regretté confrère, M. d'Orlyé s'exprime ainsi :

« Léon Laydernier, qui était administrateurs honoraire de notre Académie, à laquelle il appartenait depuis 1901, en était aussi l'un de ses bienfaiteurs.

« En 1941, en effet, il a fait don à la Florimontane, d'un capital, dont le revenu annuel permet d'attribuer un prix au lauréat d'un concours spécialement réservé à des poètes savoyards, domiciliés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève.

« S'il n'était pas poète, lui-même du moins, assimilait-il la poésie à la musique, dont il avait la passion, parce qu'elle lui permettait de vivre intensément les sentiments exprimés par les compositeurs, et interprétés entre amis.

« Elle était jointe, chez lui, à la compréhension de la beauté sous toutes ses formes. C'est à la musique qu'il a dû ses plus beaux souvenirs, et qui, aux heures difficiles, lui a offert un délassement, en même temps qu'un refuge.

« Tout cela figure dans ses mémoires, rédigés à l'âge de 80 ans, et délicatement préfacés par notre regretté F.-M. Ritz, alors président de notre Académie.

« D'ailleurs, nous dit Camille Bellaigne, le critique musical bien connu : « La musique excite au combat et « jamais les Hébreux n'auraient pris Jéricho sans trom- « pettes. »

« Et précisément, la longue et fructueuse vie de Léon Laydernier ne fut-elle pas, elle aussi, du commencement à la fin, un véritable et dur combat, au cours duquel, avec des matériaux disposés à l'avance, aussi judicieusement, que consciencieusement, il édifia cette œuvre magnifique que vous connaissez, pour le plus grand profit de cette région si favorisée, qu'il aimait tant, et dont il s'efforça, sans jamais faiblir, d'exploiter toutes les richesses, avec une sorte de pressentiment de l'avenir, comme si celui-ci, à l'instar du passé, imprégnait le présent.

« Et tandis que son souvenir restera bien vivace chez tous ceux qui l'ont connu, pour les générations futures, son nom sera gravé en lettres d'or dans le grand escalier du Château de Montrottier, sur la plaque de marbre réservée à nos donateurs.

« Puisse cette quasi-perennité de Léon Laydernier apporter un peu de baume au chagrin de sa famille. »

M. le Chanoine Coutin, dans une communication sur l'industrie du verre dans le Genevois, nous entretient des différentes verreries qui ont existé aux siècles passés dans la région. *(Voir article séparé)*.

M. le Chanoine Dechavassine dit qu'à la fermeture de la verrerie d'Alex, ses ouvriers émigrèrent à Mendoza, en Argentine.

M. Paul Tapponnier parle de la fin tragique, à Paris, le 10 août 1883, de l'avocat et poète Octave Ducros, de Sixt. *(Voir article séparé)*.

De vives et reconnaissances félicitations sont exprimées aux deux conférenciers par le Président.

M. Louis Pfister donne lecture de l'analyse de l'étude de Camille Perroux, consacrée à Joseph Dessaix (1817-1870), l'auteur du chant national « Les Allobroges », analyse publiée dans le fascicule en cours du premier semestre 1958.

Séance du 3 décembre 1958 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

En ouvrant la séance, le Président demande à chacun une pensée pour M. François Ritz à l'occasion du quatrième anniversaire de sa mort, et offre des félicitations à

Excusés : Mme Chevallier, M. Vuachet.

(*) Etaient présents : Mme Biennier, Mlle Trombert, MM. André, Barrucand, Benoist, Buttin, Chanal, R.P. Charbonnel, Charvin, Coutin, Dechavassine, Devant, Gardet, Juge, Montagnoux, Noirtin, d'Orlyé, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Primot et Vuachet.

Excusés : Mme Chevallier, Mlle Ritz, MM. J. Fournier et Tapponnier.

notre confrère M. André Primot, qui vient d'être fait chevalier du Mérite agricole.

« L'émigration savoyarde en Algérie », tel est le titre de la conférence faite par M. le Chanoine Dechavassine. Historien averti, lui-même petit-fils d'un grand-père et d'un bisaïeul, originaire de Samoëns, partis en Algérie où ils sont enterrés au village de Faucigny. *(Voir article séparé)*.

Le Président exprime la profonde reconnaissance de l'Académie à M. Dechavassine, qui nous a fait bénéficier, d'une partie de ses travaux effectués pour le Centenaire, et qui, dans son exposé, a mis son cœur de Savoyard.

M. d'Orlyé entretient l'Assemblée d'André Gide à Menthon-Saint-Bernard.

C'est lors d'un séjour dans cette station, au printemps 1890, qu'André Gide écrivit son premier ouvrage « Les Cahiers d'André Wocter », qui lui paraissait un des plus importants du monde. Il s'installe dans un charmant cottage, où il loue deux chambres, prenant pension dans un petit restaurant, au bord du lac. Il sait que Taine habite dans le voisinage, mais il s'abtient de l'aller voir, par timidité, et aussi par crainte de se distraire de son travail.

Et M. d'Orlyé en profite pour faire revivre le Boringe de cette époque, en rapportant quelques-uns de ses souvenirs de jeune adolescent.

Puis, en mars 1923, trente-trois ans après ce premier séjour, André Gide revint cette fois à Annecy, à l'Hôtel de Savoie, où M. d'Orlyé raconte à quelle occasion il eut l'honneur de faire sa connaissance.

M. Paul Tapponnier a offert l'ouvrage d'Emile Yung, « Loin des Villes », édité à Genève. Remerciements.

Le Secrétaire Perpétuel,

L. Pfister.

Au groupement d'Etudes Salésiennes

Le Groupement d'Etudes Salésiennes a tenue sa réunion annuelle le 29 août, dans le local de l'Académie Florimontane. Belle assistance parmi laquelle plusieurs personnalités.

M. Pfister, secrétaire, a présenté les hommages de M. d'Orlye, Président de la Florimontane, empêché d'assister à la séance. M. le Chanoine Coutin, président de l'Académie Salésienne absent, également excusé.

M. le Chanoine Secret rendit compte de l'état de la question des faux. L'examen qu'il a poursuivi des autographes, depuis 6 ans, dans 54 monastères et une dizaine de bibliothèques publiques, sera terminé dans un an. Mais d'ores et déjà, il est possible de répondre à ceux qui veulent travailler sur telle ou telle lettre, pour leur permettre de ne retenir que l'authentique.

Tel fut le cas, récemment, pour la Revue l'Anneau d'Or, qui a consacré un numéro spécial à Saint François de Sales. L'auteur, Mme Thomas, n'ayant retenu que des lettres authentiques du Saint à plusieurs de ses dirigées, a pu composer un ensemble de lettres de direction tout à fait remarquable et qui fera beeaucoup de bien.

Le R. P. Reisinger, Oblat de Saint-François de Sales, originaire d'Autriche et qui assistait à la séance a fait part du projet de traduction en allemand des lettres du Saint à Sainte Jeanne de Chantal. Il communiquera la liste et seules les authentiques seront traduites.

M. le Chanoine Dechavassine a donné lecture d'une très intéressante communication de M. le Chanoine Delaruelle, professeur, à l'Institut Catholique de Toulouse, sur Saint François de Sales et Calvin. C'est un parallèle

neuf entre deux personnages clés. Les R. P. Robert d'Apprieu, Capucin, L'Honoré, Gayet ont pris part à la discussion.

M. le Chanoine Wicquart, d'Arras, avait transmis au Groupement la question soulevée par des Prêtres de Saint-François de Sales : « Que penser de la prière dite Memorare de Saint François de Sales ».

M. le Chanoine Secret a fait connaitre qu'elle constitue, vers la fin du 18me siècle, une paraphrase très longue du Memorare de Saint-Bernard. Elle n'existe dans aucune des éditions salésiennes anciennes. Il est impossible de l'attribuer à notre Saint. Mais ce que nous devons retenir, comme choisi par lui pour les prières après la messe, c'est un texte latin excellent du Memorare de Saint Bernard, et qui mériterait d'être traduit en français.

Le même a donné des détails historiques inédits sur le beau panégyrique de Saint François de Sales, prononcé à Annecy, en 1666, par l'Abbé de la Perouse.

Le texte de ce panégyrique, découvert à Bourges, a paru dans les derniers Mémoires de l'Académie Salésienne. Une étude paraitra prochainement. La tentative d'empoisonnement perpétrée contre le Saint en 1605, par les courtisans du Duc de Savoie Nemours, a retenu l'attention.

La question a été posée de l'opprotunité d'une exposition de souvenirs salésiens, à Annecy, en 1960, pour le Centenaire de l'Annexion.

Cérémonie de remise de l'épée d'Académicien au Doyen Léon Moret à Grenoble, le 14 Juin 1958

Très belle manifestation de sympathie, à en juger par la foule compacte et vibrante qui remplissait le grand amphithéâtre de la Faculté de droit.

A la table dhonneur, entourant le nouvel Académicien, le Préfet de l'Isère, le Maire de Grenoble, les Doyens et Professeurs de la Faculté.

En ouvrant la séance, le Recteur Trehin, qui préside, salue le savant, le professeur et l'administrateur qu'est le Doyen.

Puis M. Barbier, président du Comité d'organisation de cette cérémonie, et professeur à la Faculté des Sciences, rappelle, en les énumérant, les travaux de M. L. Moret, menés pour la plupart en collaboration avec Maurice Gignoux, et qui font autorité aujourd'hui. Il évoque ensuite la carrière du Professeur et du Savant, qui, à ce jour, a publié plus de 300 études sur des sujets très divers, allant de la Paléontologie à la Géologie, et dont plusieurs ont paru dans la Revue Savoisienne.

Et l'orateur n'oublie pas de mentionner, que notre compatriote était membre de l'Académie de Savoie, et de l'Académie Florimontane depuis 1916, et dont les Présidents se trouvaient dans la salle.

C'est alors le tour de M. Paul-Louis Merlin, président des Amis de l'Université, qui, après avoir exprimé son amitié pour le Doyen Moret, et quelques mots touchants à l'adresse de Mme Moret, annonce que le profil en bronze de Léon Moret serait placé avec celui de Maurice Gignoux,

sur la façade du futur Institut de Géologie, actuellement en construction.

Enfin M. Néel, membre de l'Institut, et Président d'honneur du Comité et qui vient d'être élu, avec le prince Louis de Broglie, à l'Académie des Sciences de l'U.R.S.S., au cours de son allocution non dépourvue d'humour divise les savants en deux catégories : « Ceux qui sont dynamiques, réguliers, énergiques, cartésiens et d'une excellente rentabilité... et ceux qui sont rêveurs esthéticiens, pionniers de terres vierges, originaux dans leurs conceptions » et il en déduit « que par le faisceau des qualités qu'il réunit en lui, nul doute que le Doyen Moret, n'appartienne à l'une et à l'autre des deux catégories ».

« N'est-il pas à la fois, géologue et peintre, administrateur et musicien, paléontologiste et médecin ».

« Léon Moret, docteur en médecine, oui, certes, mais il le devint un peu malgré lui, si l'on en croit ce qu'il écrit lui-même dans l'introduction à la notice sur ses travaux scientifiques et dont voici le passage : ... Tout semblait donc annoncer une carrière de naturaliste et même de géologue. Mais, le jeune homme propose et les parents disposent ».

« Mon baccalauréat passé, il me fut rappelé, qu'appartenant à une famille de traditions médicales, il était indiqué que je suive la voie dans laquelle s'étaient engagés naguère mes deux grands pères, et, au surplus, un arrière-grand-père ».

« Je fus donc invité à m'inscrire à la Faculté de Médecine de Lyon, où, sans oublier celle des Sciences, alors toute proche, je pus poursuivre simultanément des études qui devaient me conduire au doctorat en médecine et à la licence es-sciences. C'est là que, séduit par le lumineux enseignement de Ch. Dépéret, doyen de la Faculté des Sciences, je résolus à tout prix de m'orienter vers les recherches géologiques ».

« Après l'interruption de la guerre 1914-18, que je fis comme médecin de bataillon dans l'Infanterie (sans négliger d'ailleurs les observations de tranchées), je me retrouvais à Lyon où je pus achever ma médecine et passer ma thèse de doctorat ».

C'est en 1919 à Lyon que Léon Moret soutint sa thèse, consacrée à un cas remarquable « d'exostoses ostéogéniques, chez un adolescent », avec une incursion dans le domaine de la Biologie, et relative au Plancton des lacs de montagne du Dauphiné et de la Savoie.

C'est en 1926, à Strasbourg, qu'il soutint sa thèse de docteur es-sciences, consacrée à un mémoire synthétique sur les éponges siliceuses du crétacé supérieur français.

Et M. d'Orlyé rappelle que les spongiaires, qui appartiennent aux métazoaires, ont une grande importance paléontologique, en ce sens qu'on trouve des représentants de ce groupe, à tous les niveaux, dans les couches sédimentaires, et surtout lors du jurassique et du crétacé.

Cette parenthèse fermée, revenons à notre séance, où M. Néel ayant terminé son discours très applaudi, remet l'épée d'Académicien à son collègue, tandis qu'une petite fille vient déposer gracieusement une magnifique gerbe d'œillets rouges sur les genoux de Mme Moret, aux applaudissements de l'assemblée.

Cette épée, dont une reproduction était peinte sur un panneau surplombant la table d'honneur, est, autant qu'il m'a été permis de le déchiffrer, une œuvre riche en symboles, évoquant à la fois, le géologue, par une boussole, le voyageur, par le globe terrestre, le docteur en médecine, par le serpent, l'Annécien d'origine et le professeur grenoblois par deux écus, et enfin le peintre par le pinceau.

Et c'est maintenant le Doyen Léon Moret lui-même qui se lève, pour prononcer son discours de remerciements, au cours duquel, il n'eut garde d'oublier personne ; ne parlant de lui-même, qu'avec une discrétion, une modestie, et un humour, qui reflètent si bien son caractère.

Chantant les Alpes et le Lac d'Annecy, il les appelle « le magnifique lotoratoire du naturalisme ». Puis, faisant allusion aux 2.600 étudiants de la Faculté des Sciences de Grenoble, il met sa confiance en la France, qui possède une jeunesse, si riche de promesses.

A l'issue de cette cérémonie, des cars transportèrent les nombreux invités à l'Institut de Géologie, rue des Trois-Cloîtres, où avait lieu une réception.

J. A. D'ORLYÉ.

Le soleil est aveugle

Combats sur les Alpes de Savoie racontés par Curzio Malaparte

Voici un livre [1] qui n'est pas un livre d'histoire, ni un reportage de guerre, ni un poème, ni un roman. C'est une sorte de récit surréaliste dont l'atmosphère de rêve traduit ce qui fut sans nul doute une réalité historique de cauchemar.

Ce récit serait intemporel, s'il ne se situait précisément pendant ces quelques jours de guerre qui, en juin 1940, firent du Col de la Seigne, au pied du Mont-Blanc, le théâtre d'une bataille absurde et sanglante.

Ce roman, « dédié aux Alpins français et italiens tombés sur les Alpes en ce triste mois de juin 1940 », Curzio Malaparte le fait précéder d'une « déclaration préliminaire et nécessaire » pour tenter d'expliquer sa propre désillusion et son désespoir, et le caractère triste et solitaire d'une voix que ne pouvait tolérer le régime mussolinien d'alors, voix qui fut étouffée. Car l'auteur commença la publication de ce récit en deux livraisons de la revue « Tempo » en janvier et février 1941 ; mais la censure intervint et la suite ne fut pas publiée. L'auteur tente aussi d'expliquer la mauvaise conscience des Italiens du Nord, spécialement de ces Alpins italiens du Val d'Aoste, qui parlent notre langue, louent leurs bras aussi bien en-deçà qu'au-delà des cols, et dont — pendant « la drôle de guerre » — avant la déclaration de guerre de Mussolini — les hommes et les officiers échangeaient avec nos hommes et nos officiers des paroles amicales au cours

(1) Traduit de l'italien par Georges Piroué, Paris, Denoël, 1958.

des patrouilles de reconnaissance des sections d'éclaireurs : ils échangeaient aussi, malgré les règlements militaires, les cigarettes et les vins : on voyait alors pétiller dans les popotes françaises les « spumante » d'Asti ou les vermouths de Turin, et dans les popotes italiennes on appréciait les Mondeuses de Savoie, les Beaujolais ou les Bourgogne.

Il faut lire ces pages (pp. 16 à 22) qui expliquent le sens symbolique du titre « Le Soleil est aveugle », et le désespoir du peuple italien conscient de la faute que lui impose un Destin aveugle et étranger à la conscience humaine. Elles disent aussi la loyauté des alpini valdotins à leur patrie italienne : car « c'est le même poignard, nous dit Malaparte, qui a frappé entre les épaules les soldats français et italiens en juin 1940 ».

Pénétrons dans le livre.

D'emblée nous sommes en pleine poésie.

D'abord ce premier contact du capitaine italien avec le banc, ce banc vert français au sommet du col de la eigne, à 3.000 mètres d'altitude :

« *Un banc de jardin public, peint en vert, le siège et le dossier en bois, les pieds de fer recourbés, terminés en forme de patte de chien. Un vrai banc, solitaire, paresseux, mélancolique. De ces bancs qui, patients et sans espoir, attendent à l'ombre d'un platane, sur la petite place de tous les bourgs et villages de France. (La France commence justement là, justement sur le Col de la Seigne). Un platane seulement, un réverbère, un pan coupé de mu avec la sentence* DÉFENSE D'AFFICHER *suffiraient peut-être pour faire de ce banc (là-haut, à 3.000 mètres sur le Mont Blanc, parmi les éclatements jaunes et rouges des obus) le témoin d'une civilisation provinciale fatiguée, le signe précis d'un ordre ancien et noble. Et c'était seulement une invitation au repos, une réponse secrète, la confirmation inattendue d'un* « NON » *déjà prononcé mille fois dans l'intimité de soi.*

(UN OBJET IRONIQUE, DANS CE PAYSAGE TRISTE ET SOLENNEL. UNE BÊTE AUX AGUETS. UN SPHINX PEINT EN VERT, A PATTES DE CHIEN. UN PIÈGE, UNE EMBUCHE TENDUE A SA FATIGUE. UN SPECTRE EN FORME DE BANC).

La fatigue lui tomba dessus à l'improviste, comme un capuchon de laine. Il se sentit devenu aveugle de la tête aux pieds. Il chercha à tâtons, dans cette obscurité blanche, le dossier du banc, s'y appuya des deux mains. Le 5me Régiment alpin avait quitté à l'aube la Cantine de Visaille, au fond de la vallée de Vény, et c'était déjà quatre heures de l'après-midi. Asseyez-vous, Monsieur, je vous en prie. Non, merci, je ne suis pas fatigué. Oh ! asseyez-vous, mon Capitaine, asseyez-vous mon Capitaine... Ce « non » encore une fois prononcé avec un effort douloureux qui d'un coup lui fait arracher ses mains de dessus le dossier froid. »

Et puis, voici la rencontre du Capitaine avec Calusia, le petit vacher valdotin :

« Au-dessous de la Combe Noire, le Capitaine s'arrête de temps en temps, lance d'une voix aiguë un long appel « ohoo ! ». Maintenant la nuit est tombée, aveuglante et délicate. Il retrouve finalement le lieu, le rocher derrière lequel les blessés avaient cherché abri. Il pense, ils sont partis. Il neige tout doucement, la neige recouvre déjà toutes les traces de pas. Le brouillard est si dense qu'il craint à un certain moment de s'être égaré, quand tout à coup, là-devant, à quelques pas de lui, le banc du col de la Seigne lui apparaît. Comme un spectre inattendu. Et sur le banc, une ombre incertaine, un homme. Il est assis, un peu courbé, essayant de rouler une cigarette entre ses doigts gonflés par le froid.

— Qu'est-ce que tu fais ici ? dit le Capitaine regardant fixement le banc avec un regard triste et anxieux ; et on dirait qu'il n'ose pas s'approcher, qu'il ne peut pas remuer d'un pas.

— Je me repose un moment, m'Capitaine.

— Comment t'appelles-tu ?

— Je suis Calusia, m'Capitaine, répond l'Alpin à voix basse, et il y a quelque chose de secret, de passé sous silence, dans cette voix grave.

— Ah, Calusia.

— Oui, m'Capitaine.

— Je ne t'avais pas reconnu, Calusia, dit le Capitaine comme s'il voulait s'excuser, sans quitter le banc des yeux.

C'est presque un gamin, Calusia, avec quelque chose de dur dans son visage petit et puéril. Une légère barbe blonde adoucit son menton osseux. Suspendue à son cou, une cloche de vache se balance sur sa poitrine, une de ces cloches, large collier de cuir (et sur le cuir, juste sous la boucle de laiton, apparaît brodé en rouge, le nom d'une bête, MA JOLIE*). Soudain, le Capitaine fait demi-tour, s'en va en silence, se dissout peu à peu dans les ténèbres blanches ,rompues ici et là par les éclatements rouges des obus.*

— M'Capitaine, dit Calusia à voix basse, et il reste immobile, debout près du banc, m'Capitaine. Puis il s'éloigne lentement à travers le névé et un son de cloche résonne, doux et profond, comme une vache égarée dans la tourmente, comme un vapeur perdu dans le brouillard. »

Calusia, est comme une sorte de conscience inconsciente du monde, être primitif, mi-homme, mi-animal, -- un simple, à peine distinct de son troupeau et comme mêlé à cette étrange montagne, à la forêt, au Mont-Blanc fantomatique, à la folie ambiante de la guerre et des hommes.

Calusia est un être de souffrance, et que la guerre accable :

« *Il commence à faire froid. Un vent glacé et subtil descend du Petit Saint-Bernard, des Terres Noires, des flancs du Belleface, là en face, au-delà de la cuvette verte de la Thuile. Et soudain le Capitaine voit naître au fond des yeux de Calusia un éclair opaque, une lueur étrange, de haine et de peur. Il voudrait se retourner, mais il ne peut pas, il voudrait suivre des yeux le regard de Calusia. mais se sent le visage froid, la tète dure et froide, il se passe la main sur le visage, sur le cou, et c'est comme si la main touchait une pierre.* PURCU *(cochon) murmure Calusia avec un accent de haine et de peur. Le Capitaine voudrait se retourner, mais il ne peut pas, il est assis là dans l'herbe, la main sur son visage de pierre, et peu à peu il se met à rire, il ne sait pas pourquoi. Un frisson lui parcourt le bras ,le visage, l'échine : en frissonnant, il*

descend dans la forêt vers Testa d'Arpi, et Calusia le suit de son long pas silencieux, un pas chaud et léger : c'est comme si un animal le poursuivait à travers la noire nuit velue. Tandis qu'ils gagnent la plateforme du téléphérique de la Cogne qui descend à Morgex, un bruit de voix rauques s'élève d'une baraque, ce sont les voix des gardiens, des voix d'hommes, et juste à ce moment, le pas de Calusia résonne sur le bois de la plateforme.

«Au revoir, Calusia », dit le Capitaine en s'accroupissant dans le chariot sans barrière qui oscille suspendu au câble d'acier.

Quand le chariot se détache de la montagne et commence à descendre en se balançant dans le vide, le Capitaine aperçoit quelque chose de blanc qui s'allume sur le front de Calusia. La lune, perçant les nuages, s'abat sur le visage de Calusia, où les yeux brillent étrangement, ronds et blancs. Il est là-haut, Calusia, debout sur la plateforme, le mousqueton en bandoulière, le chapeau rejeté en arrière sur la nuque. Bonsoir, m'Capitaine, qu'i' dit. Sa voix descend, rauque et triste. Il a sur le visage une expression lointaine, absente, douloureuse. Quelque chose comme une folie solitaire et froide, une souffrance stupéfaite et fatiguée. »

Et maintenant le récit devient témoignage d'histoire ; c'est la prise de contact entre les Alpins italiens et les premiers tirs défensifs des Français :

« *Frappés par le soleil qui vient de franchir le sommet du col, les toits de tôle de Ville des Glaciers brillent du fond de la vallée : ce n'est pas un village de montagnards savoyards, Ville des Glaciers, mais un village militaire tout neuf, et ce ne sont pas des granges, mais de beaux barraquements où étaient cantonnés, jusqu'à il y a peu de jours, les chasseurs français de la garnison du Fort de Seloges : maintenant, les barraquements sont vides, les chasseurs attendent, enterrés dans les abris creusés dans la roche, dans les fortins de béton et d'acier. Çà et là, on voit paresseusement fumer dans l'herbe les toits des forteresses souterraines, ces tubes de fer-blanc qui pointent tout noirs de la terre le long de la rivière. Etendus dans la neige sous le sommet du col, les alpins suivent lentement des yeux le cours sinueux de la rivière*

qui, descendant tête la première du glacier des Glaciers, se creuse un lit vert entre les hauls pâturages pour s'enfoncer profondément un peu avant d'arriver au Fort de Seloge et reparaître plus loin, écumeuse et blanche, vers Les Chapieux, au fond de la vallée qui, après Seloge, se resserre, devient une gorge sombre entre les flancs durs de la Pointe de Mya et du Col d'Œillon. Dans les prés devant Seloge et le long des contreforts qui descendent du Col des Fours, la broderie des barbelés français se devine dans le blanc bleuâtre des névés, dans le vert intense et vif de l'herbe. Une légère brume azurée s'élève du fond de la vallée, voilant un peu le délicat dessin des rives herbeuses, des prés des granges éparses parmi le vert : La Lanchette, es Mottes, Bellaval, Montagnon-Longe. C'est un décor joyeux et doux que cette vaste et déserte vallée dorée par le soleil, où le vert prend des tons chauds, presque jaunes, et les lèvres des ravins font une ombre violette sur le terrain ; d'une douceur profonde et secrète.

Mais en haut, sur les pics et sur les névés, sur l'immense chaîne des Alpes savoyardes, lointaines et précises dans le ciel de soie pâle, sur cette fuite ininterrompue d'aiguilles scintillantes et de glaciers bleus, l'air limpide et immobile a une cruauté vierge. Jusqu'au moment où l'œil, revenant peu à peu en arrière par le col du Bonhomme, le col des Fours, la Tête d'Enclave, le Mont Tondu, le glacier des Glaciers, glisse le long de la gigantesque muraille du Mont-Blanc, vient se reposer dans l'arc serein du col de la Seigne. Une paix glacée pèse sur les cimes nues. Assis sur l'arête qui descend du Mont Léchaud, le Capitaine explore attentivement les crevasses des glaciers, les lignes sinueuses, presque les lézardes d'ombre, qui se forment sur les névés sous l'action du vent, ce léger tourbillonnement de neige dans les fissures ; tout ce qui révèle à l'œil expert l'embûche, la menace, le danger. D'ici peu, le Bataillon Edolo franchira le sommet du col. Debout près de l'angle d'un rocher, le Colonel Fassi et le Colonel Lavizzari confrontent la carte au 50 millième avec le terrain qui se déploie en éventail devant leurs yeux.

— Les voilà, dit le Colonel Fassi : sur le glacier des Glaciers, juste au-dessous de la Combe Noire, on aperçoit les fourmis noires des cordées de la Section Alpieri et du

Bataillon Duca degli Abruzzi. — Ils ne les ont pas encore vus, dit Lavizzari.

A cet instant, les batteries françaises placées derrière le Col d'Enclave ouvrent le feu : les projectiles s'élancent en sifflant avec une fougue lucide et précise, ce sont des abus de 155, on croirait les voir luire dans l'air tendu, ils éclatent ici et là en soulevant des fontaines de neige et de pierres. Aux premiers coups, les alpins de l'Edolo se sont tous précipités sur la crête et regardent là-bas vers le col d'Enclave,

(TOUT A COUP, UN HURLEMENT DE JOIE, UNE CLAMEUR, DES MAINS QUI APPLAUDISSENT : TROIS MARMOTTES EFFRAYÉES PAR LE FRACAS DES EXPLOSIONS SONT SORTIES DE LEURS TANNIÈRES, COURENT FEUILLES D'ACANTHE DES OBUS FRANÇAIS, ET, DE-TACHES D'HERBE, ET CINQ, DIX, VINGT ALPINS SAUTENT SUR LEURS PIEDS, SE METTENT A POURSUIVRE LES MARMOTTES EN CRIANT, GESTICULANT ; LES MARMOTTES FUIENT EN ZIG-ZAG AU MILIEU DES HURLEMENTS, DES RIRES, DES APPLAUDISSEMENTS, DES ÉCLATS EN COUPS DE FOUET DES OBUS DE 155, ET LE COLONEL FASSI CRIE QUE, ET PUIS CRIE ENCORE QUE, ET LES ALPINS REVIENNENT TOUT MORTIFIÉS, TANDIS QUE LES CAMARADES RIENT, ET C'EST AINSI QUE S'ACHÈVE LA CORRIDA DES MARMOTTES SUR LE COL DE LA SEIGNE LE 21 JUIN 1940, SOUS LE BOMBARDEMENT FRANÇAIS).

mais à la voix du Colonel, tous s'aplatissent le long de la crête, assis serrés l'un contre l'autre sur les traînées de neige, d'herbe et de boue, les coups tombent proches, lointains, plus proches, plus lointains, AH LA VACHE ! *crie un alpin à moitié enseveli sous la fontaine de terre d'une explosion, et un rire jeune parcourt le Bataillon immobile sous le feu. Puis soudain, ils s'accoudent de nouveau tous le long de la crête, regardent là-haut, et le Capitaine lève aussi les yeux, et voit là-haut, au milieu du glacier des Glaciers, les cordées de Barbieri et Cremese qui défilent lentement entre les colonnes de marbre.*

(LES HAUTES COLONNES CORINTHIENNES AU CHAPITEAU ÉNORME QUI RETOMBE EN UNE PLUIE DE

FEUILLES D'ACANTHE DES OBUS FRANÇAIS, ET, DEPUIS LES GRANDES JORASSES A L'EXTRÊME LIMITE OCCIDENTALE DU GLACIER DES GLACIERS, DEPUIS L'AIGUILLE NOIRE DE PÉTÉRÈT A LA POINTE DE DIAMANT DES AIGUILLES DE L'ESTELLETTE ET DE TRÉLATÊTE, L'IMMENSE MASSE DU MONT BLANC OSCILLE DANS L'AIR CLAIR.)

Plus loin se développe le récit de l'attaque italienne qui va infiltrer ses sections et compagnies dans la vallée qui est barrée avant les Chapieux par la gorge protégée par le fort de Seloges, et par une section française en avant-poste à la crête du Belleval, section que commande le sous-lieutenant de Castex.

« Au-dessus du toit un grondement continu se répercute : ce sont les batteries françaises du Col des Fours qui martèlent sans arrêt le Col de la Seigne. Les obus passent très haut avec un léger crissement de diamant sur le verre. Le Col de la Seigne, enveloppé dans le blanc incendie de la tourmente qui fume dans l'arc entier de granit et de glace entre la Tête d'Enclave et le Mont Léchaud, s'éclaire de fulgurations jaunes, le toit de brouillard se déchire par instants, des pyramides bleues s'écroulent dans des abîmes verts. Les pièces de montagne du Groupe Bergamo, en position sur la crête du Col de la Seigne, tirent aussi rageusement, les coups tombent devant Ville des Glaciers, soulevant des fontaines d'herbe et de terre. Une à une, toutes les batteries françaises, dispersées entre le Col d'Œillon, et le Col d'Enclave, aboient, comme, dans une campagne nocturne, les chiens à l'écho d'un lointain jappement. Elles s'appellent, se répondent, et soudain les mortiers de tranchées enterrées derrière Seloge ouvrent également le feu.

(LES BOMBES TOMBENT AU MILIEU DES ALPINS DE L'EDOLO BATTANT DES AILES AVEC DES PIAILLEMENTS RAUQUES COMME DES OIES GRASSES FURIEUSES.)

— Cet endroit ne me plaît pas, dit Lavizzari. Nous sommes trop à découvert. Par bonheur, le terrain est mou ; boueux, les éclats de bombe s'enfoncent dans la terre visqueuse, les hommes assis sur l'herbe restent im-

mobiles et silencieux, un blessé crie AH LA VACHE ! *la voix de la rivière dans le grondement continu de l'artillerie. — Je voudrais savoir où ce sacré Covi est allé finir, dit Lavizzari.*

— Le voilà, dit le Capitaine, indiquant les maisons des Mottes. Dans les prés, de l'autre côté de la rivière, où les flancs rudes de la montagne disparaissent dans la terre molle, soulevant une lente ondulation de dos herbeux, parsemés de roches et de taches de rhododendrons, on voit les alpins de la 51e Compagnie qui marchent courbés, formant une chaîne. De temps à autre, le TA-POUM *d'un Lebel troue le grondement des explosions avec le bruit d'un objet de verre qui se brise dans un train en pleine course. Quand les hommes de Covi atteignent les maisons des Mottes, une mitrailleuse française commence à crépiter ; d'abord lente, lointaine, en une suite de claquement mous, chauds, qui adhèrent aux courbes du paysage, aux golfes verts de la vallée, et, après une pause très brève, tout à coup aigus et serrés, semblables au crincrin d'une cigale sous la méridienne coupole sonore d'un orage d'été, et brusquement secs, précis, si étrangers à l'heure, au paysage, à la forme des objets qu'on dirait des sons abstraits, sans corps.*

Les alpins de l'Edolo, assis l'un à côté de l'autre sur la pente, ont tous le visage tourné vers leurs camarades de la 51e qui s'avancent de l'autre côté de la rivière. La respiration du Bataillon est lente, profonde, un peu rauque. De temps en temps une voix s'élève ,et c'est un cri plus qu'une voix, c'est un rappel, mouvement de libération. La plainte des blessés se dissout dans cette respiration lente, profonde, un peu rauque. Les hommes de Covi sont déjà près de la Gendarmerie, ils marchent courbés, se jettent à terre, se relèvent, courent, s'éparpillent sous la rafale, se rassemblent plus loin, dans un pli de terrain, s'élancent de nouveau, se déployant en éventail et soudain les batteries de la Pointe de Mya arrosent les maisons des Mottes, dans un nuage de poussière et de plâtras, des groupes d'alpins courant et agitant les bras à travers la petite place qui est devant la Gendarmerie, s'aplatissent le long des murs. Malheur, dit Lavizzari, ils me les tuent tous, ils se relèvent un à un, courent le dos rond dans le pré, entre les hautes fontaines noires des obus

(CES ÉNORMES SEICHES QUI JAILLISSENT DU PRÉ COMME D'UNE PROFONDE EAU VERTE, DODELINANT DANS L'ESPACE EN RÉPANDANT AUTOUR D'ELLES LEUR ENCRE NOIRE)

ils travaillent bien, dit Lavizzari, observant avec satisfaction le travail de ses garçons qui courent le dos rond sur les ondulations de terrain, se dispersent sous la rafale et de temps en temps s'arrêtent, jetant les yeux autour d'eux et se faisant des signes de la main. On voit les blessés se traîner à quatre pattes dans l'herbe sous l'abri d'un rocher, les petits jets d'eau des balles soulever le terreau autour d'eux comme font les grosses gouttes d'un orage sur une route poudreuse, et Lavizzari se retourne en criant

— Pasini !

Le Lieutenant Pasini, qui commande la 52e, est assis sur l'herbe au milieu de ses hommes ; il se lève, dit oui mon Colonel, d'un air absent, comme s'il ne savait pas de quoi il s'agit. C'est à toi, Pasini, dit Lavizzari, et Pasini répond oui de la sa large bouche de femme et on dirait vraiment qu'il ne se rappelle pas de quoi il s'agit, comme s'il ne se rappelait pas que c'est à lui maintenant d'aller occuper ce contrefort là en face et de descendre ensuite vers les Tufs. Et qu'est-ce que je dois faire, mon Colonel ? qu'il dit. Lavizzari se met à rire, dit : Mais ce contrefort de Bellaval, faut-il vraiment que j'aille le prendre et te l'apporter ici ? Pasini se met alors à rire de sa large bouche de femme, dit oui, mon Colonel, et se tourne vers ses hommes. Qu'est-ce que vous attendez-là ? qu'il dit ; hop, allons-y, vous êtes tous des endormis, marmottes de malheur ? Il avance ainsi ! en tête de la 52e et se retourne de temps en temps pour dire sales marmottes de malheur et ses alpins rient en se retournant aussi pour regarder leurs camarades restés dans le vallon avec le Colonel et en riant, s'interpellant les uns les autres, en criant EHI LA VACHE ! *ils franchissent le bord de l'arête de la Lanchette, commencent à descendre le long de la pente et brusquement les oies grasses des bombes se mettent à battre des ailes, ici et là entre leurs jambes, en poussant des cris rauques et en les couvrant de terre. Pasini marche devant, se retourne de temps à autre pour regarder ses jeunes officiers (c'est la première fois qu'ils vont au feu, ce sont*

encore des gamins, ils marchent lentement, un peu courbés, mais Lavizzari s'y entend et constate qu'ils marchent bien, qu'ils n'ont pas peur, « c'est une belle grande Compagnie, la 52e », dit-il au Capitaine) il se retourne donc de temps à autre, Pasini, pour regarder ses jeunes officiers. Foglianzi en bas à gauche, vers la rivière, Bonardi au centre, Sala à droite, là en haut, avec ses mitrailleurs, et Lavizzari dit un brave garçon, ce Pasini. Les Français, enterrés sur la pente d'en face, dans les huit fortins de béton au toit de tôle ondulée, commencent à tirer rageusement avec les Lebel et les fusils-mitrailleurs, un alpin tombe la face dans l'herbe, et l'alpin Bonomelli tombe aussi la face dans l'herbe, essaye de se relever, jette un cri, appelle « Giovanni », retombe la face dans l'herbe, et les Français là en face tirent rageusement, les canons des fusils-mitrailleurs dépassent des meurtrières à fleur de terre, on voit l'herbe coupée s'envoler, mais les alpins de la 52e continuent à descendre, traversent le vallon, grimpent sur le flanc opposé, sont déjà dessus, sont déjà dessus, et Lavizzari dit « elles travaillent bien, ces marmottes ».

Et voilà qu'alors qu'ils s'accrochent déjà au sommet de la pente, quand ils la dépassent déjà de la tête, des coudes, des épaules, sur le fond du ciel bas, contre le toit banc du brouillard, voilà qu'ils se jettent à terre, restent là, la face dans l'herbe, ne remuent plus, et l'on ne sait pas ce qu'ils sont en train de faire, ce qu'ils attendent, mais Lavizzari dit : « ils sont devant les barbelés. On voit les hommes de Bonardi et de Sala couchés par terre, là en haut, juste sur le bord de la pente, et devant eux, un peu plus bas, en biais, les huit fortins français à une cinquantaine de mètres l'un de l'autre. Les coupoles de tôle sont à fleur de terre derrière la broderie des barbelés couleur de rouille. Quelques grenades tombent parmi les hommes de Pasini, là-haut, et Lavizzari dit à voix basse « Allez, vas-y Pasini, vas-y Pasini », d'une voix douce, affectueuse, comme s'il parlait à son enfant, à son chien, à son cheval, « allez Pasini, vas-y Pasini », et Pasini se lève, ses hommes se lèvent, courent, s'arrêtent, se remettent à courir, « vas-y Pasini », dit Lavizzari à voix basse, et les hommes de la 52e s'arrêtent, quelques-uns essayent de ramper sous les barbelés, d'autres de les enjamber,

d'autres pestent à se débattre au milieu des pointes de fer, d'autres trouvent une issue, se précipitent contre le premier fortin, on voit la terre gicler sous leurs pieds, le premier fortin est pris, le second aussi, le troisième aussi, les Français en sortent courbés, les mains en l'œir, et Lavizzari dit à voix basse, de sa voix affectueuse et gentille « Ne t'arrête pas, Pasini, vas-y donc ». Et alors les alpins se précipitent contre le quatrième fortin et soudain s'arrêtent, se jettent à terre, sous les rafales rageuses, qui fauchent l'herbe, et Lavizzari dit à voix basse « non les garçons, non » mais Pasini

(CONTINUE A DESCENDRE LE VERSANT LENTEMENT, TRÈS LENTEMENT, SUIVI D'UNE VINGTAINE D'HOMMES)

et Lavizzari dit à voix basse « non Pasini, bon Dieu non. comme ça ils te tuent », mais Pasini continue à descendre lentement, très lentement, et soudain un Français sort du quatrième fortin, c'est un officier, petit, maigre, avec un fusil-mitrailleur sur le bras. Pasini s'arrête, ils sont à une cinquantaine de pas l'un en face de l'autre, Pasini en haut, le Français un peu plus bas, et l'officier français est seul, il a le béret basque incliné sur l'œil est seul, et reste là debout, très pâle, avec son fusil-mitrailleur sur les bras, il attend, et Pasini le regarde fixement.

(« NON PASINI, NON, COMME ÇA IL TE TUE » DIT LAVIZZARI A VOIX BASSE, DE SA VOIX DOUCE, AFFECTUEUSE)

et Pasini le regarde fixement, on voit sa large bouche de autre alpin tombe la face dans l'herbe, et alors l'officier français soulève lentement le fusil-mitrailleur, et Pasini le regarde comme s'il ne savait pas de quoi il s'agit, comme s'il ne savait pas ce qu'il doit faire,

(L'OFFICIER FRANÇAIS SOULÈVE LENTEMENT LE FUSIL-MITRAILLEUR ET TIRE)

lentement, très lentement Pasini marche à sa rencontre, l'autre tire et deux hommes derrière Pasini tombent la face dans l'herbe et Pasini marche à sa rencontre lentement, très lentement, le regardant fixement et enfin un alpin derrière le dos de Pasini lève son mousqueton, fait

feu, l'officier français chancelle, mais tire encore et un autre alpin tombe la face dans l'herbe, et alors l'officier français plie sur les genoux et tire et tombe la face dans l'herbe Il s'appelait Jean de Castex, LIEUTENANT DE CASTEX.

(LAVIZZARI DIT A VOIX BASSE, COMME S'IL PARLAIT A SON ENFANT, A SON CHIEN, A SON CHEVAL, « OUI, C'EST BIEN BRAVE FRANÇAIS, C'EST BIEN)

Quatre Français sortent du fortin et l'un d'eux se penche sur l'officier, dit en pleurant « IL EST MORT, IL EST MORT » *et Pasini, là debout, regarde l'officier mort, regarde ses alpins morts, ouvre sa large bouche de femme, dit « allons-y, les garçons ». A l'intérieur du fortin, un soldat français à genoux, le visage contre le mur, un autre debout, le coude appuyé à une meurtrière, et il ne se retourne pas, il ne remue pas. »*

Après cette description si précise de la mort du lieutenant de Castex, épisode qui est absolument authentique, Malaparte continue son récit, mêlant cette fois histoire et roman.

« *Les prisonniers se dirigent vers le somment de la pente, se retournant de temps à autre, et à un certain moment, un alpin qui est derrière Lavizzari se met à crier : m'Colonel, m'Colonel, avec un geste là-haut, à droite, et le Capitaine dit :* « *Mon Colonel, regardez, là en haut.* »

Au sommet du contrefort qui descend sur Les Tufs, on voit des casques français et des canons de fusil qui sortent de terre, peut-être une centaine ; ils crient comme s'ils appelaient à l'aide et d'autres Français arrivent par groupes pour prêter main forte aux camarades, s'enfoncent aux aussi dans la terre, et alors se mettent tous ensemble à crier et à tirer, et Lavizzari dit : — Faut envoyer une estafette pour avertir Pasini qu'il s'arrête, s'il avance, ils le prennent par derrière.

— Oui, dit le Capitaine.

— Ceux de là-haut, je m'en occupe, ajoute Lavizzari et, se retournant, il voit le Capitaine qui franchit le bord de la crête, se jette sur l'autre versant et Lavizzari lui crie « Capitaine, mais bon Dieu, Capitaine ! » et le Capitaine continue à descendre comme s'il n'entendait pas la voix

du Colonel, il ne tourne même pas la tête, il descend parmi les petits jets d'eau des balles, les rafales d'une mitrailleuse lui effleurent les tempes avec un claquement sec, semblable au claquement d'une main ouverte frappant à plat sur l'oreille. Il pense, c'est certainement une vache, et une étrange pâleur descend sur son visage. Il pense, c'est certainement une vache, entendant de nouveau, mais plus proche, plus profond un son de cloche. Il pense, une vache abandonnée : quand une voix derrière lui : « M'Capitaine » et c'est la voix de Calusia, une voix douce, affectueuse, un peu rauque, une voix humble, timide, pleine de pudeur et d'angoisse. Le Capitaine voudrait se retourner, voudrait crier « va-t'en ! » mais Calusia lui dit « m'Capitaine » et le Capitaine se retourne, crie « va-t'en ! » et à ce moment le visage du Capitaine est plein de haine, de peur, de douleur.

(COMME LE VISAGE D'UN HOMME QUI SE RETOURNE CONTRE UN CHIEN QUI L'A MORDU)

« va-t'en ! » qu'il crie. Mais Calusia le saisit par un bras, disant « m'Capitaine » et le Capitaine se retourne, lève le poing, le frappe en plein visage de toute sa force, et Calusia tombe à terre avec un cri, et c'est une chose horrible quand un homme crie ainsi, quand un homme crie ainsi comme une bête. Il tombe à genoux dans l'herbe et on dirait une vache, avec sa cloche au cou qui se balance et sonne d'un son triste et profond, à genoux dans l'herbe, regardant le Capitaine qui s'éloigne sous le feu, grimpe sur le versant d'en face, et les Français là-haut se soulèvent hors de la tranchée pour lui tirer dessus, criant CRÉ NOM DE DIEU, CE COCHON D'ITALIEN, CE MACARONI, *pour lui tirer dessus à ce Capitaine qui marche lentement sous la fusillade. »*

Mes citations ont été longues à dessein ; car ce livre où la poésie l'emporte sur l'action romanesque ne peut être résumé sans qu'on le trahisse.

Encore l'ai-je trahi, en ne vous lisant pas certaines des plus belles pages, difficiles à lire à haute voix en raison du style volontairement décousu de l'auteur qui écrit comme en un rêve : elles sont caractéristiques du style poétique de Malaparte ; et vous aurez la joie de les découvrir vous-même.

Le récit continue par la disparisition de Calusia, qui se laissera tuer. Et le capitaine lui-même devenu fou, -- la folie est une des puissances occultes sous-jacentes à ce livre —, part à la recherche de son remords Calusia et se perd dans la bataille.

« *Le Capitaine se lève, descend sur la pente et quand Pasini l'appelle, il ne se retourne pas, mais continue à descendre lentement regardant alentour, cherchant Calusia des yeux, criant Calusiaaa ! Calusia est peut-être blessé, étendu la face dans l'herbe, la poule alentour lui picote les souliers, lui picote la nuque, lui picote les oreilles, faisant* KIOK KIOK KIOK, *et voici là, à quelques pas devant lui, l'officier français, il s'appelait Jean de Castex, lieutenant Jean de Castex, renversé dans la boue ; il est petit, maigre, il a une ride profonde entre les yeux et une expression intense, préoccupée, sur son visage très pâle. Le Capitaine s'assied à côté de l'officier mort, il lui soulève la tête, une tête dure et pesante, il l'appuis contre son genou et sent une forte douleur lui entrer dans la poitrine, Calusiaaaa ! Calusiaaaa ! la pluie lui lave le visage et les mains, il tend l'oreille pour saisir sous le léger crépitement de la pluie peut-être un cri, un gémissement de la pluie peut-être un cri, un gémissement, un tintement de cloche, Calusiaaa ! Calusiaaa ! et en même temps il caresse tout doucement le visage du mort, lui nettoie la bouche avec son mouchoir.*

J'ai été extrêmement bouleversé par la lecture de ce livre, qui exprime avec une telle vérité l'atmosphère de la guerre alpine ; il rend compte aussi avec exactitude d'un épisode que j'ai vécu, puisque j'ai eu l'honneur l'appartenir à l'Etat-Major du 80e B.A.F., ce bataillon qui supporta en 1940 la défense du Col de la Seigne sous le commandement du Chef de Bataillon Boussuge et du Colonel Vergezac, qui commandait alors le sous-secteur du Beaufortain.

On avait beaucoup commenté, après l'armistice, la mort du Sous-Lieutenant de Castex, qui fut tué avec quelques sous-officiers et alpins français à la crête de Bellaval, aux avants-postes de Seloges, tandis que quelques dizaines de nos hommes étaient fait prisonniers, et

remontèrent avec les Italiens les pentes du Col de la Seigne, encore battues par le feu de nos artilleurs :

(*Quand il passe à côté du groupe des prisonniers, le Capitaine s'arrête et les prisonniers se lèvent, oui, mon Capitaine ; les autres restent étendus par terre, ils sont blessés, partons Capitaine, dit le Major Zanelli ; ils se mettent à parler tous ensemble, qu'ils en ont assez, et qu'ils ont fait leur devoir, ce n'est pas de ma faute, je m'appelle Frison-Rroche, garçon de café à Lyon, non, mon Capitaine, je suis de Bourg-Saint-Maurice. Pas vrai que les Allemands sont entrés à Paris, ce n'est qu'une blague, c'est la propagande allemande qui raconte ça. Moi je m'en fous. Je m'appelle François Blanc. Oui, mon Capitaine. Je suis blessé, mon Capitaine. Je suis de Beaufort. Et moi de Bourg-Saint-Maurice, et moi de Chamonix, et moi de Sainte-Foy. Oui, mon Capitaine. Nous sommes tous Savoyards. 80e Bataillon Alpin de Forteresse, 80e B.A.F. Oui, Jean de Castex. Notre Lieutenant s'appelait Jean de Castex. Il est mort. Un noble, un Comte. C'était un brave.*

Qu'il est beau cet hommage, rendu par un « ennemi » « ami » à nos camarades français.

Le Sous-Lieutenant de Castex était un jeune officier de réserve ; originaire d'Aire-sur-Adour, en Gironde, il faisait son service militaire au 70e B.A.F., à Bourg-Saint-Maurice, quand survint la déclaration de guerre de 1939-1940.

Le 80e B.A.F. était formé essentiellement de frontaliers habitant principalement la région du Beaufort.

A l'exception du Chef de Bataillon Boussuge, de deux Capitaine, et du Lieutenant Bulle, autre héros, chef de l'A.S. du Beaufortain mort assassiné par les S.S. en août 1944, la plupart des officiers formant l'encadrement étaient des officiers de réserve ; de Castex en était le plus jeune, c'était un garçon pur et de haute distinction : il eut aussi ce douloureux privilège d'être choisi pour un glorieux destin.

Là-haut dans la montagne, sur la crête de Bellaval, près de Ville des Glaciers, une stèle de pierre rappelle aux rares excursionnistes qui passent, les noms de ces héros, qui moururent en 1940 pour l'honneur de l'Armée des Alpes.

Par delà l'épisode, rigoureusement vrai, qui a ensanglanté cette terre de Savoie, par delà le juste hommage rendu à nos camarades alpins, par delà l'émotion qui nous prend à la gorge à l'évocation de notre ami, le Lieutenant de Castex, par delà ce moment d'histoire que j'ai vécu et dont Malaparte rend un authentique témoignage, il y a dans ce récit des valeurs d'absolu et d'éternité ; il y a un sens de la grandeur de la nature, il y a la peur et le remords, la révolte contre le mal et le Destin : « *Le soleil est aveugle* » ; il y a le respect de la vie puisant ses sources dans la forêt, le glacier, les pâturages et la montagne, dans la communauté des bêtes et des hommes, un immense amour de l'humanité si misérable en sa balbutiante conscience des forces inexorables, incompréhensible expression de la nature et de la vie, et pour celui qui est croyant, symbole de la mystérieuse action divine. Nous sommes en présence d'un nouveau style symboliste et surréel du mode épique ; son expression force notre admiration et notre émotion, et les grands thèmes évoqués nous invitent à une fructueuse méditation.

C. GARDET.

A la mémoire de Napoléon III

Conférence faite à l'Académie Florimontane le 11 Septembre 1958

Mesdames, Messieurs,

C'est avec une profonde émotion que je prends la parole aujourd'hui devant vous en songeant à notre cher Chanoine Fromaget qui m'a mis en contact, il y a cinq ans déjà, avec l'Académie Florimontane. Permettez-moi de rendre un hommage ému à sa mémoire. Je remercie M. d'Orlyé qui préside cette conférence. J'espère qu'il ne sera pas déçu. A défaut d'art je laisserai parler mon cœur comme il sied qu'il parle lorsqu'il s'agit d'exposer un moment glorieux de l'histoire de la Savoie.

A une époque ou il est si souvent question de fédération, de confédération, de communauté quel baume pour les Français de bon aloi que cette indivisibilité nationale qui a donné à notre pays tant de force dans le passé et qui lui offre encore tant de garanties pour l'avenir !

Les siècles, les semaines, les jours ont passé et la vieille Gaule, malgré toutes les traverses de l'histoire, a su former et maintenir son unité et son indépendance.

Les rois se sont opposé avec force à toutes les divisions nationales fomentées par les ambitieux et les féodaux.

La République plus tard a proclamé l'indivisibilité de la patrie et l'Empereur « le plus grand homme qui ait paru dans le monde depuis César » ainsi que l'écrivait Stendhal, a maintenu l'unité de la France au milieu d'une gloire impérissable.

Certes il n'y a plus de Duché de Savoie mais la Savoie existe toujours dans son particularisme et son invidualité, la Savoie des monts et des plaines, la Savoie des lacs où la France contemple encore mieux son image dans les flots clairs qui portaient autrefois les barques gauloises des Allobroges.

C'est pourquoi cela reste pour nous un impérieux devoir en ce jour de l'été 1958 de rappeler le souvenir impérissable de l'été 1858.

Tout semblait calme en Europe. La guerre de Crimée était depuis longtemps terminée et les drapeaux français s'ornaient des noms glorieux de l'Alma et de Malakoff. Gloires illusoires, certes, mais qui avaient réuni dans les mêmes rangs les Savoyards soldats du Piémont et les Français soldats de l'Empereur.

Je dis à dessein soldats de l'Empereur car Napoléon III accablé plus tard sous le sort n'a pas encore connu la justice impartiale de l'histoire. Son nom et son œuvre restent toujours livrés à la malédiction imbécile des manuels !

Il reste encore pour beaucoup l'homme du coup d'Etat et de Sedan, comme si le coup d'état n'avait pas été couvert par le plébiscite qui lui avait donné une majorité immense et comme si la guerre avec la Prusse n'avait pas été voulue par la nation toute entière qui dans les rues de Paris criait : A Berlin ! A Berlin !

Je ne veux point ici raviver les passions de naguère mais dans la question qui nous intéresse il nous est impossible de ne point mettre en lumière la personnalité même de Napoléon III.

Par un heureux concours de circonstances les Bonaparte s'étaient toujours intéressé à l'Italie. Général, Premier Consul, Empereur, Napoléon avait toujours eu la vocation de la Péninsule.

Ce grand Français obéissait peut-être à l'hérédité d'une famille qui avait longtemps vécu à Florence et à Sarzane.

Ses premiers titres de gloire avaient été Montenotte, Arcole, Rivoli. La grande ville de Milan qui abhore sans

doute l'ingratitude possède aujourd'hui encore un Foro Bonaparte, une via Monte Napoleone, etc...

Une statue immense de Napoléon par Canova orne la cour d'un des principaux palais de la ville.

Napoléon a pris à Monza la couronne de fer des rois Lombards.

Le titre qu'il a donné à son fils a été celui de Roi de Rome.

Plus tard les Napoléonides trouvèrent un asile dans la péninsule. Lucien, Jérome en Toscane ou dans les états du Pape. Mme Letizia et le Cardinal Fesch sont morts à Rome.

La Reine Hortense, fuyant les rigueurs du climat helvétique, a vécu aussi dans la péninsule.

Alors il est bien inutile de prétendre, comme le font beaucoup, que c'est la jeune vocation de carbonaro de Louis Napoléon et plus tard les attentats de Pianori et d'Orsini qui ont poussé l'Empereur à la guerre d'Italie.

Les Bonaparte étaient par toutes les fibres de leur être et par toutes les impétuosités de leur pensée destinés à tendre des bras fraternels à l'Italie en bataille.

Et puis il y avait la Savoie, la Savoie de Dessaix et de Berthollet, la Savoie de la Révolution et de l'Empire, la Savoie des Grognards de la Grande Armée et cette Savoie là était Française.

Il y a donc en cette année 1858 deux faits saillants qui dominent la question des frontières du Sud-Est, d'un côté le fait impérial, de l'autre le fait Savoyard et tout cela imbriqué dans une grande affaire européenne : La Liberté et l'Unité de l'Italie.

1858 ! Quarante-trois ans à peine nous séparent de l'époque où le Bayard de la Savoie : Dessaix avec quelques troupes renforcées par des douaniers, des garde-forestiers, des gendarmes bat les Autrichiens qui ont envahi la Savoie et leur inflige de sanglantes défaites à Annecy et à Brogny et menace de ses canons en batterie à Carouge Genève qui a rompu sa neutralité !

Après le retour de l'Ile d'Elbe, le même Dessaix se bat comme un lion dans le Faucigny et le Chablais.

Ce n'était alors presque que des Savoyards qui défendaient la France et, en 1858, quelques-uns parmi ces soldats vivent toujours et leurs fils sont des hommes qui n'ont pas oublié les faits d'armes de leurs pères.

« Parlez-nous de lui, grand'mère »,

« Parlez-nous de lui ».

Et les paroles de la chanson de Béranger enflamment les cœurs.

Dans chaque village il existe encore un ou plusieurs de ces vétérans qui pourraient porter la médaille de Ste Hélène.

Pourquoi la Savoie aurait-elle échappé à cette endosmose napoléonienne qui, pendant trente-cinq ans, conserva intacte dans les cœurs français le souvenir de l'Empereur ?

Rien ne peut amoindrir la mémoire de Napoléon, ni ses fautes, ni ses revers, ni parfois même son despotisme.

La Monarchie de Juillet n'a été qu'une demie mesure et lorsque les libertés de 1848 subirent un rapide déclin l'Empire était là. Louis Napoléon était presque inconnu mais il portait le nom de Bonaparte.

Ce qui était valable pour la France l'était aussi pour la Savoie.

Cette province écartelée entre ses sympathies pour ses ducs et l'amitié pour le royaume des lys avait déjà été concédée à la France sous condition par le traité de Brussol du 25 avril 1610.

Voici quel en était en résumé l'article principal : « Si le Duc de Savoie s'établit dans le duché de Milan, il transportera au Roy de France tout le pays et le Duché de Savoie avec ses places et ses forteresses et l'en mettra en possession pour en disposer et en jouir en la forme et manière que fait à présent le dit Duc. » C'est à ce moment même que Saint François de Sales apportait le prestige de son talent à la langue française dans toute la flore de sa classique jeunesse.

Il est banal de dire que la Savoie était de mœurs, d'habitudes et de cœur français.

C'est là une vérité reconnue et constatée dans ses plus petits détails.

Je prend au hasard « La Gazette de Savoie » de juillet 1858. C'est en réalité un journal presqu'officieux. plein de sagesse, à l'écart de toute passion politique. J'y jette un coup d'œil sur les réclames et annonces de la quatrième page. Il n'est pas pour un historien de meilleur travail que de lire les annonces d'autrefois. On y discerne les goûts, les désirs. l'orientation de tout un peuple. Telle entreprise commerciale connait la prospérité parce qu'elle vend des objets annoncés par la presse et appréciés par le public.

Or la moitié au moins des réclames imprimées dans le journal concernent des maisons françaises, de Lyon principalement.

On y voit que le Grand Hôtel de Lyon présente des chambres confortables au prix de deux francs par jour !

On y apprend que la Ville de Lyon, rue Impériale, 31, est un magasin remarquable de nouveautés plus grand et plus vaste que les plus grands magasins de Paris.

On y vante le confort et la salutaire influence des Etablissements hydrographiques de Divonne. On y peut accéder par le train direct de Paris à Genève. On y soigne indifféremment les rhumatismes, la sciatique, les cathares, les névralgies, etc...

La majorité des annonces concernent donc des affaires françaises vers lesquelles le goût du public de Savoie était porté.

Ce n'est pas tout. Des manifestations franco-savoyardes ont lieu. Elles sont dirigées par le propriétaire de la « Revue des Deux Mondes », un Savoyard : Bulloz. C'était une personnalité parisienne. Dans le monde des Lettres, il avait des amis et des ennemis parmi lesquels : Henri Becque, qui composa son épitaphe. Or Buloz était borgne et Becque écrivait :

Quand Buloz au tombeau sera prêt à descendre
Rien ne pourra le retarder
Il n'aura qu'un œil à fermer
Et pas d'esprit à rendre.

Buloz fidèle à la Savoie et désireux d'y développer les lettres et les sciences fondait trois prix de 500 F.

Trois manuscrits devaient être déposés traitant les questions suivantes :

Le Piémont et la Savoie depuis l'établissement du gouvernement constitutionnel,

Le percement du Mont-Cenis, ses conséquences pour l'avenir du Piémont et de la Savoie,

L'agriculture et la vie rurale en Savoie,

Les relations entre la Savoie et la France étaient des relations de province à province et non d'état étranger à un autre état.

Souvent les protestations de nationalité française se faisaient entendre avec une puissance de plus en plus accrue.

En 1852, au parlement de Turin le Général d'Avernioz, député de Saint-Pierre d'Albigny, esprit modéré, fidèle serviteur de la Maison de Savoie, avait déclaré au milieu des rumeurs : « Si vous êtes Italiens, les Savoyards ne le sont pas, je crains bien que les Alpes ne deviennent la séparation entre la France et l'Italie. Si vous êtes Italiens nous pouvons alors nous dire Français. »

Il ajoutait ces quelques paroles qui, mieux que tous les tableaux d'histoire, dépeignent la situation morale de la Savoie : « Toutefois, si les Piémontais sont Italiens parce qu'ils parlent la langue italienne, les habitants de Chambéry pourraient également se dire Français parce qu'ils ont les mœurs, les habitudes, les usages, la langue de la nation française. Ils sont du même côté des Alpes que la France et une génération toute entière de soldats savoyards s'est battue à côté des Français. »

Les paroles du fougueux député savoyard répondaient par leur écho à bien des manifestations publiques, à bien des discours, à bien des écrits.

L'homme de droite d'Aviernoz était d'accord avec le député d'Aiguebelle, Brunier, homme de gauche qui, en l'année 1848, avait exalté l'union franco-savoyarde. Il écrivait ces lignes saisissantes qui, en peu de mots, résumaient le problème.

« Ce qui constitue principalement la nationalité d'un peuple, disait Brunier, c'est la langue, la position géogra-

phique ; ce sont les relations de commerce et d'intérêts, les alliances de famille, les souvenirs historiques, enfin les rapports de tous les jours. Or, tout cela, nous l'avons en commun avec la France et nullement avec l'Italie. Nous ne parlons que la langue française ; nous ne connaissons pas d'autre littérature que la littérature française ; nous ne lisons que des journaux français ; notre éducation se fait avec les classiques français ; sous le rapport intellectuel, nous ne pouvons donc recevoir nos inspirations que de la France. Il est inutile de chercher d'autres témoignages sur l'attrait mutuel des deux pays. »

Un des principaux motifs de l'union entre la Savoie et la France était la présence à la tête de l'état du neveu de l'Empereur. La classe paysanne vivait du souvenir de Napoléon. Rien de plus émouvant que le récit de Balzac où il dépeint les campagnards assis le soir à la veillée écoutant un grognard de la Grande Armée racontant ses exploits, ses campagnes victorieuses sous tous les climats du monde. Au-dessus de toutes ces imaginations en éveil, l'ombre auguste de Napoléon. C'était là, nous le savons, le goût de l'époque et les douaniers du roi de Sardaigne ne pouvaient interdire le passage aux grands enthousiasmes suscités par l'Empereur.

Qu'il nous soit permis d'évoquer ici la personnalité de Joseph Dessaix, écrivain, parolier, journaliste, un des meilleurs soutiens de la cause française dans le Chablais.

Son souvenir subsiste encore parce qu'il fut l'auteur des paroles du chant des Allobroges. Il était le neveu du Général Dessaix. Bon chien de race, Il n'avait point une amitié particulière pour le prince président mais il s'inclinait profondément devant la mémoire de l'Empereur.

Et c'est cette gloire toujours permanente, ce souvenir des exploits militaires qui furent pour la Savoie comme un rempart, une défense plus solide que les forteresses les mieux établies. Ce fut un mot d'ordre général. Ici on ne passe pas. En effet Genève eut un instant l'ambition de réunir à la Confédération le Chablais et le Faucigny. La campagne fut bien menée. Pendant des mois des visiteurs s'établirent dans les auberges et les cabarets de village cherchant à persuader les habitants de se réunir à la métropole du Léman. Berne et Lausanne étaient d'accord.

Beaucoup d'argent avait été versé. Bien des raisons économiques avaient été mises en avant.

C'est à ce moment qu'intervint Dessaix. Il usa de l'arme de la satire et fit jouer une parade sur la place publique d'Evian. Voici l'argument de cette pièce. Camille Perroud nous en retrace les traits les plus saillants.

La Suisse veut annexer le Mont-Blanc que d'ailleurs la majorité des touristes ont l'habitude de situer en Suisse, mais tous les efforts de Genève, de Lausanne, de Berne n'y parviennent pas. La Jungfrau, elle-même, appelée en renfort est forcée de se retirer. Et voici qu'apparaissent sur la scène les vétérans de la Grande Armée et environnée de feux de bengale l'ombre de Napoléon.

La parade de cirque de Joseph Dessaix était habile, écrit Camille Perroud, parmi les fantoches qui ont paru sur la scène, le Français a eu le plus de succès, les souvenirs de la Grande Armée ont ému bien des anciens militaires, l'empereur supprimera toutes les hésitations.

Dessaix avait cause gagnée. Sur un champ de bataille pacifique il avait suivi l'exemple de son oncle et coopéré au succès qui en 1860 permit la réunion de la Savoie à la France.

Au surplus il n'y a pas lieu d'insister sur le peu de chances qu'avait Genève d'annexer les deux provinces du Nord de la Savoie. La preuve nous est donnée par la protestation de la ville la plus rapprochée de Suisse : Saint-Julien, banlieue de Genève.

Voici comment, dans une rudesse sans détours et peu diplomatique, s'exprime le Conseil municipal de la ville.

« Considérant que les provinces de Savoie sont réunies par des liens séculaires de fraternité qui seraient douloureusement brisés si on les scindait en deux lambeaux dont un serait le partage de la France et l'autre occupé par la Suisse, que si les populations qui sont comprises dans le ressort du Tribunal de Saint-Julien ont la plupart de leurs relations commerciales avec Genève, leur antipathie pour la nation genevoise est restée la même depuis des siècles. »

On voit que Saint-Julien avait le parlé franc et direct, trop rude en ce qui concerne l'aimable métropole du

Léman, mais ce qui nous importe plus encore dans cette protestation c'est le rappel historique des destinées de la Savoie. « Considérant que si la Savoie doit être soustraite au sceptre de la maison qui porte son nom, il est de son intérêt d'être annexée toute entière à la France parce que cette annexion complète lui permettra de conserver ses traditions, son histoire nationale, tout en l'unissant à un peuple qui a la même religion, la même langue, les mêmes mœurs, et avec lequel elle a combattu sous les mêmes drapeaux pendant les guerres de la République et de l'Empire et dont récemment encore, elle a partagé les succès en Crimée et en Italie. »

Voici, les grands mots prononcés ! C'est le rappel d'Arcole, de Rivoli, de Marengo, souvenirs auxquels viennent se joindre les noms de Solférino et de Magenta.

Les anciennes victoires c'est Bonaparte. Les nouvelles c'est encore un autre Bonaparte !

J'avais donc raison de dire, au début de cette conférence, que la personnalité de l'Empereur a dominé la question de Savoie.

Certes, ce n'est pas seulement à cause de Napoléon que les Allobroges se réunirent à la vieille Gaule, mais il faut observer que dans notre pays, le rappel des anciennes gloires reste toujours un ferment d'union.

J'ai donc le droit de prétendre qu'en 1860, la volonté agissante de Napoléon III fut la cause de ce grand changement légitime.

Politique des nationalités, frontières naturelles, toute cette conception, l'une moderne, l'autre très ancienne, guidait les efforts de l'Empereur.

Aussi lorsque Mazzini prononçait ces mots rappelés par l'historien Ménabrea : « Personne, à moins d'avoir perdu le sens commun, ne croira que Louis Napoléon veuille créer par l'unité italienne, une rivale de la France », Mazzini se trompait.

Ce révolutionnaire avait des idées étroites. Il ignorait tout des pensées napoléoniennes. Ses oreilles n'avaient point gardé l'écho du clairon de Castiglione et de Lodi.

Ce fut là le prestige incomparable de l'Empereur Napoléon III qui, on l'oublie trop souvent, a été le dernier auteur de l'unité française.

Annecy, Chambéry, Nice, Menton ne sont-ce pas des joyaux fixés pour toujours à la couronne nationale !

Je sais bien la guerre de 1870 fut malheureuse, mais la France entière en porte la responsabilité autant que son souverain.

Alors quel reproche peut-ont lui adresser ?

Sans doute celui d'avoir puissamment aidé à l'unité italienne.

De toutes façons l'unité se serait faite. Il valait mieux que ce fut avec nous que contre nous. Depuis 1815, des ferments de liberté avaient agité la péninsule. Venise s'était soulevée contre l'Autriche, la Romagne s'était soulevée contre le Saint-Siège, Marie-Louise, à Parme, avait été parfois saluée aux cris de : « Vive Napoléon ! » Des proscrits italiens vivaient à Paris et à Londres et avaient préparé l'opinion des deux pays en faveur de l'Italie et puis, si Paris a valu une messe, la Savoie et Nice ne valaient-ils pas des mesures politiques que d'aucuns qualifiaient d'imprudentes.

Juillet 1858, c'est l'entrevue de Plombières. Napoléon et Cavour y auraient fixé les destinées futures du Piémont, de la Savoie et de Nice ?

On a beaucoup disserté sur cette entrevue. On lui a donné dans notre histoire diplomatique une place de premier choix. Je ne veux pas nier que ce contact au milieu de la vallée vosgienne n'ait été un événement prédominant de nos annales, mais la critique historique qui se penche avec rigueur sur les événements du passé, qui les pèse et les discute, réclame des preuves.

Or cette entrevue n'a jamais été consignée dans des pièces officielles. Le principal auteur et interlocuteur est resté muet. C'est Napoléon III. Il n'a même pas averti son Ministre des Affaires Etrangères.

Nous ne connaissons ce qui s'est dit dans ce rendez-vous que par les lettres de Cavour et son rapport publié

vingt ans après l'événement, soit le 24 août 1883, par le journal « Perseverenza », de Milan.

C'est pourquoi, Trésal, l'historien de l'Annexion, a eu raison de nommer cette visite : « La Conspiration de Plombières ».

Tout y revêt en effet les aspects d'une conspiration. Les moindres promenades, les actes officiels ou officieux de Napoléon, ordinairement publiés par la presse, y sont restés dans la pénombre.

Le voyage de Cavour a l'air d'une fugue motivée par des intérêts ou des plaisirs personnels. En un mot, c'est un secret assez bien gardé.

Essayons de notre côté de retracer les événements avec les documents donnés par la presse de l'époque.

Juillet 1858, la politique prépare des organisations et des fêtes. A Paris, l'on s'occupe de l'installation d'un ministère de l'Algérie. Déjà !!! On s'apprête à recevoir la reine Victoria et le prince Albert, à Cherbourg. C'est là, la grande affaire du moment.

Essayons donc de connaître la physionomie de l'entrevue de Plombières comme l'eut connu un lecteur savoyard par les lignes de son journal.

Deux acteurs : Napoléon et Cavour. Napoléon, l'Empereur tout puissant, souverain autoritaire et régulateur de la politique européenne. On le connaît. Il est de taille moyenne, parle peu, écoute bien. Il a le visage cordial et de bon aspect, une certaine majesté qui provient de son caractère réservé. Ses yeux ne se posent pas toujours sur son interlocuteur et semblent errer ailleurs, traduisant malgré lui, pour ceux qui l'observent, l'aspect d'un rêve intérieur que l'on ne devine pas.

Il est le neveu de l'*autre*, et malgré la dissemblance des traits, du caractère, de l'attitude, il a bénéficié et bénéficie toujours du prestige de l'épopée.

Cavour, de taille moyenne, un peu bedonnant, est le premier Ministre du Roi de Sardaigne. Il ne cache point ses sympathies pour ceux qui veulent secouer le despotisme de l'Autriche et des principicules italiens. La péninsule unie sous le sceptre de Victor-Emmanuel, tel

est son but, mais il connaît les limites des forces piémontaises ! Il n'a qu'un désir, c'est d'associer à son œuvre la France organisée, forte et portée vers la gloire.

Cavour a gagné, en Italie, une popularité immense. Rien qu'un exemple : ce testament d'un habitant d'Udine.

« A l'article de la mort, je laisse toute ma fortune à M. le Comte de Cavour, Ministre de Sa Majesté et du Peuple. Cela est fait pour le bien de la malheureuse Italie.

« Cet héritage, d'une valeur de 600.000 fr., est dans les mains d'un prêtre qui en a reçu confidentiellement le dépôt. »

Le lecteur savoyard ouvre son journal, la « Gazette de Savoie », et y lit, le 2 juillet 1858, l'entrefilet suivant : « L'Empereur Napoléon est parti pour Plombières... » Pas un mot de plus.

Bien, se dit le lecteur. Que Napoléon passe comme moi de bonnes vacances.

Le 14 juillet, le dit lecteur apprend par son journal que Cavour s'est rendu à Aix-les-Bains, qu'il sera le soir à Genève sans avoir pu visiter Annecy, Chamonix, Bonneville.

Il n'y a rien que de naturel dans ce voyage. Cavour a lui aussi besoin de repos. Il a des parents à Genève et au surplus le lac Léman offre un climat lénitif à tous ceux dont la vie est traversée par les orages de la politique.

Tout donc suit le train habituel des vacances lorsque le bon lecteur peut lire dans son journal du 29 juillet les lignes suivantes : « Pendant son séjour, qui a été fort court, arrivé le 20, Cavour serait reparti le 22 au matin, le premier Ministre de Sardaigne aurait eu plusieurs entretions avec l'Empereur et la dernière entrevue se serait même prolongée jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

« Si le fait le confirme, et nous avons tout lieu de le croire exact, il a une importance incontestable et il peut expliquer dans une certaine mesure l'hostilité toujours très vive des journaux autrichiens contre la France. »

Ah ! Ah ! sécrie le lecteur, voilà une nouvelle importante. Elle est rapportée par un journal sérieux, « L'Indépendance Belge ». Cette gazette est bien informée

et ne se permettrait pas d'avancer des faits faux concernant de hautes personnalités de nations amies. Il est donc nécessaire d'ouvrir l'œil, encore que cette entrevue ne semble pas concerner la Savoie.

Et voici que des détails se précisent. Le secret d'une rencontre est en effet mal gardé dans une ville d'eau, d'autant plus que Plombières était un lieu à la mode, fréquenté par une large clientèle internationale. Là ou villégiaturent les grands de la terre, il y a non loin d'eux des observateurs discrets, parfois des espions, toujours des journalistes à l'affut de nouvelles.

Informer le public, c'est là leur devoir et leur métier. Au surplus, la censure sarde n'a pas interdit la divulgation de cette nouvelle.

La « Gazette de Savoie » semble à son tour être renseignée par d'autres voies que celles de la presse étrangère. Aussi peut-on lire dans son numéro du 31 juillet les lignes suivantes : « Voici quelques détails inédits sur la visite du Comte de Cavour à l'Empereur. Cavour est arrivé à Plombières dans la soirée du 20 juillet. Dès le lendemain, soit le 21 au matin, il a été reçu par l'Empereur, qui l'a engagé à dîner. Après le dîner, Sa Majesté a pris M. de Cavour par le bras et a fait une promenade qui s'est prolongée assez avant dans la soirée. Naturellement on dit que la politique a fait tous les frais de la conversation entre S.M. et le Président du Conseil sarde. »

Les détails donnés sont bien maigres, mais ils ont au moins le mérite d'être apportés par des témoins impartiaux. Ces journalistes fournissent peut-être des nouvelles de seconde main, mais ils ne sont pas engagés dans une politique qu'ils cherchent à servir par leurs articles.

Telle nous semble être l'apparence de cette conspiration que nous ne connaissons que par le rapport d'un des conspirateurs, Cavour.

C'est alors qu'il se trouvait à Genève que le Ministre reçut une lettre du Général Biville, aide de camp de l'Empereur, le priant de venir saluer son maître à Plombières.

Il ne semble pas que cette invitation ait été faite à l'impromptu. Les désirs de S. M. et du Ministre étaient

depuis longtemps jumelés, mais il était encore nécessaire de les éclaircir par une conversation amicale.

C'est le 22 que Cavour ayant quitté Plombières s'arrêta à Baden-Baden. L'endroit n'était pas non plus choisi pour un séjour secret, même de peu d'instant Baden, mieux encore que Plombières, était la station la plus réputée d'Europe tant par ses eaux que par son casino. La moitié du Paris élégant émigrait l'été à Baden. Le flot des crinolines voilait les arbres de la Forêt Noire, maïs n'était pas cependant un obstacle à des regards investigateurs.

Cavour à Baden s'empresse d'envoyer à son roi le compte rendu de sa visite à Napoléon III.

Voici rapporté par Trésal le résumé de ces entretiens.

« Dès le début de la conversation, l'Empereur déclara qu'il était prêt à aider le Piémont, à expulser les Autrichiens de l'Italie, à condition que la lutte ne serait pas révolutionnaire et qu'il fut possible de la justifier au point de vue diplomatique.

« Comme Cavour ne trouvait que de médiocres moyens diplomatiques à mettre en avant, Napoléon vint à son aide.

« Nous nous mîmes ensemble à parcourir tous les Etats de l'Italie pour chercher une cause de guerre difficile à trouver, reprend Cacour. Après avoir voyagé dans la Péninsule sans succès, nous arrivâmes, presque sans nous en douter à Massa et Carrare, et là nous découvrîmes ce que nous cherchions avec tant d'ardeur.

« Il fu tconvenu que le gouvernement de Turin provoquerait de la part de ces deux villes qui appartenaient au Duché de Modène, une adresse à Victor-Emmanuel pour lui demander d'être annexé au Piémont. Le roi refuserait l'annexion mais adresserait une lettre hautaine au Duc de Modène, connu pour son humeur irascible. La réponse serait impertinente ; l'Autriche prendrait la défense du Duc. La guerre tant souhaitée sortirait aisément de cet incident. »

Et voilà comment à cet époque l'on trouvait des prétextes à une déclaration de guerre... Celà n'est certes pas en accord avec la morale, mais les procédés aujourd'hui n'ont pas varié. Peut-être même ont-ils été perfectionnés

au moment, ou non point comme autrefois des armées de métier luttent entre elles, mais ou des peuples tout entiers préparés par la propagande se ruent les uns contre les autres.

Je passe sur le reste du rapport de Cavour en dehors de notre sujet.

Examinons les clauses importantes du traité à conclure.

Il est évident que l'aide apportée par Napoléon, c'était la délivrance et l'unité de l'Italie. Le sang français qui allait être versé était d'un prix incomparable. Ce prix c'était *la Savoie et le Comté de Nice*. Cavour céda aussitôt sur la Savoie. Il savait que cette province était même avant sa réunion toute française.

En ce qui concerne Nice, Cavour résiste et l'Empereur se contente d'ajouter que c'étaient pour lui des questions tout à fait secondaires dont on aurait le temps de s'occuper plus tard.

Comme le ministre piémontais, écrit Trésal, prenait congé de l'Empereur, celui-ci lui dit : Ayez confiance en moi comme jai confiance en vous.

Voici le résumé du récit de Cavour. Il ne semble pas avoir altéré la vérité. En tous les cas, il fait apparaître en pleine clarté la personnalité si mal connue de Napoléon III. C'est l'Empereur et lui seul qui a mené toutes les négociations : « L'Empereur dirige lui-même la question italienne, écrit-il d'autre part. Il n'aime pas trop que ses agents à commencer par Walewski (ministre des affaires étrangères) s'en mêlent. En général, ils ne savent rien. »

On connaît la suite de cette histoire. 1859, ce fut la guerre contre l'Autriche, le changement de la carte européenne. « Le Bon Sens », journal publié à Annecy, décrit l'enthousiasme avec lequel les troupes françaises ont été reçues en Savoie. A leur passage les cris de : Vive la France ! Vive la Savoie ont retenti avec une énergie sans pareille.

La proclamation de Napoléon aux troupes en date de mai 1859 est la preuve vivante qu'en engageant la lutte

avec l'Autriche, l'Empereur des Français suivait les traditions nationales.

En voici des extraits : De même en passant à Mondovi, Marengo, Lodi, Castiglione, Arcole, Rivoli vous marcherez dans une autre voie sacrée au milieu de ces glorieux souvenirs.

La nouvelle armée d'Italie sera digne de son ainée.

Comme ses paroles durent retentir longtemps dans le cœur des Savoyards dont les pères pendant plus de vingt ans avaient combattu pour la France sous la République et sous l'Empire !

Marcel MIRTIL.

L'Industrie du Verre
dans la Province du Genevois
de 1640 à 1921

à Allèves, Thorens, Villaz, Alex, Annecy, Dingy

L'origine de l'industrie du verre dans notre Province du Genevois est dùe à la richesse de nos forêts qu'il fallait exploiter sur place, faute de voies de communications. C'est la raison pour laquelle nous trouvons les verreries installées dans des vallées reculées comme l'entrée des Bauges, à Allèves, le val d'Usillon, à 5 kilomètres du bourg de Thorens, ou à Alex, dans le défilé de Morette à Thônes. Grâce à des archives paroissiales et aux documents trouvés aux Archives Départementales, il est facile d'assister à la création de cette industrie, d'en suivre le développement jusqu'à sa disparition complète.

Six verreries fonctionnèrent dans le Genevois entre les années 1640 et 1920.

I. — ALLEVES (1640-1710). — La plus ancienne est celle d'ALLEVES au canton d'Alby. Le premier document qui nous apprend l'existence de cette verrerie est l'acte de naissance de Ne Jean-Michel Breton fils de Ne Anthoyne, Maître Verrier, et de Anne de Belle, sa femme, en 1645. Avec permission de l'évèque (fait unique dans les annales d'Allèves) l'enfant fut ondoyé à la maison, et les cérémonies suppléées solennellement à l'église un mois après. En 1648, naissance de Ne Jean Breton, fils de Jacques, verrier de Banges ; en 1658, Ne Breton François, Maître verrier, marié à Victrix de Vovry ; Nobles Nicolas et Jacques Breton, fils de Ne Aymé, en 1685. A côté de ces

quatre familles qui portent le nom de Breton, nous en trouvons plusieurs autres, originaires du Diocèse de Vienne en Dauphiné. Cinq mariages furent contractés à Allèves entre 1669 et 1695. Signalons celui de Rey Claude, bourgeois d'Annecy avec Françoise Breton, fille de Ne Anthoyne, Maître verrier (en 1675) ; Beauquis François d'Alby, fils de Maître Jacques, marié à Antoinette Breton, fille de Ne François, Maître verrier (1684) ; Guerraz François, de Leschaux, marié en 1695, à Melchiotte Breton, fille du Sgr Jean Breton, de Riarey et de Jeanne Pavy (des Bauges). Au registre des décès de 1672, on trouve Marguerite Dupraz, femme de Ne Dupraz, maistre à la verrerie.

Dans quelles circonstances s'est établie cette industrie à Allèves ? A la suite de l'occupation française de 1630-1631, les maîtres verriers du Dauphiné, ayant terminé l'exploitation des forêts où ils étaient installés, cherchèrent en Savoie un endroit propice pour continuer leur industrie. Très probablement renseignés par l'Intendant du Genevois et autorisés par le Duc de Savoie, ils s'installèrent au Pont de Banges, sur la rive gauche du Chéran où ils trouvaient le sable nécessaire. Le Pont de Banges, qui datait des Romains, était situé sur la voie romaine « qui donne passage d'Allemagne en Italie », comme le signale le document suivant : « En 1650, les frères Sylvestre et Claude de Pingon, de la commune de Cusy, font construire une chapelle près du Pont de Banges « qui donne passage d'Allemagne en Italie », auquel lieu on ne pouvait passer sans danger, tant à cause des voleurs que des loups qui attaquaient les passants en ce lieu fort étroit et solitaire. désirant empêcher par les prières les mauvaises actions qui s'y pouvaient commettre ».

Pour chauffer les fours, on utilisa les bois des immenses forêts d'Allèves et Cusy, situées sur les deux rives du Chéran. Pour les exploiter, on utilisa la main d'œuvre du pays sans faire appel à des allemands, comme nous le verrons pour les verreries de Thorens et de Villaz.

Vers 1674, une succursale du Pont de Banges fut installée au milieu de la forêt qui encercle les Tours Saint-Jacques d'Allèves, au-dessus du village d'Aiguebe-

lette. En 1684, Rd Dagand, originaire d'Allèves et curé d'Allèves, loue à Ne Aymé Breton, fils de Ne Jacques de Breton du Vernay, une pièce de terre à Saint-Jacques, lieu dit l'Abbaye, près le chemin d'Allèves à la verrerie ; et en 1679, le même curé avait vendu une coupe de bois en cet endroit à Delle de Veigy Depigny, Veuve de Ne Jacques Breton, Sgr Dupraz, maîtresse de verrerie.

Dans le registre des naissances, à la fin de l'année 1705, Rd Bouvard, curé moderne d'Allèves a dressé un plan qui indique l'endroit exact où se trouvait le champ appelé « la Verrière », en partie sur l'ancien bien de cure, en partie sur les terres communales. Un acte du 29 septembre 1684, reçu par Me Dagand, notaire d'Allèves, autorise les maîtres verriers, avec le consentement du Rd curé, d'édifier en ce lieu leur maison et leur fourneau.

La famille Breton établit à Annecy le centre de son commerce et sa résidence. Nous lison, en effet, dans les Registres de cette ville : « Le 30 avril 1650, les quatre frères Bretton, maîtres verriers, originaires de Chablonaz, en Dauphiné, sont reçus bourgeois d'Annecy. »

A partir de 1705, on ne trouve plus trace des verriers qui avaient terminé l'exploitation des forêts environnantes et étaient allé planter leur tente ailleurs.

L'installation de ces verrières, à Allèves, contribua au développement de la paroisse qui ne comptait que 18 feux en 1608 et 40 en 1700.

(Acad. Salés,. XLVII, p. 39 à 43).

II. — La VERRERIE de VILLAZ, canton de Thorens. 1749-1764, fut fondée par M. Centaure de Regard, Sgr de Disonche, qui possèdait des forêts immenses sur les pentes du Parmelan. Les Lettres Patentes du Roi Charles Emmanuel III, qui lui accorde l'autorisation de créer cette industrie, sont datées de Turin, le 29 avril 1749. Cette autorisation est valable pour 20 ans. Le Sgr de Disonche vient de passer un contrat avec les frères Melchior et Pierre Schmidt, originaires du canton de Schwitz « experts dans la fabrication du verre ». Ceux-ci se pourvurent de 12 ouvriers bûcherons qu'ils allèrent chercher dans la Forêt Noire (Allemagne) et dont deux seulement

étaient « hérétiques ». On construisit de suite sept bâtiments nécessaires à cette industrie, au pied de la montagne des Chappets, et les ouvriers commencèrent à « souffler les bouteilles en verre commun » le 27 juillet 1751 ainsi que des verres de vitre fin, en décembre suivant. D'après les Patentes Royales, le Sgr de Disonche ne devait exploiter que ses bois personnels, inscrits sur la mappe sous les n° 3.028 et 3.029, dont la contenance était de.....

Les bouteilles de Bourgogne et de Champagne sont vendues au prix de 15 livres le cent ; les vitres de 16/12 pouces (45 cent. sur 34) : 23 Liv. le cent. et ceux de 18/14 pouces (50 cent. sur 40) 30 liv. le cent. En avril 1752, M. de Disonche adresse une longue supplique au Roy pour lui exposer l'état de sa verrerie et lui demander l'octroi à prix réduit de 50 bâles de sel de Tarentaise à prendre dans les bureaux d'Annecy. Le 15 avril, l'Intendant du Genevois, Ferraris, communique la réponse de Turin qui accorde 47 balles de sel de Moutiers « avec interdiction de l'employer à usage domestique ».

Le produit annuel de la vente monte à 30.000 francs dont les trois quarts proviennent de Genève et du pays de Vaud. Le nombre des ouvriers était de 60.

En 1764, toutes les forêts ayant été exploitées, l'usine ferma ses portes, et nous retrouverons à Thorens, comme sociétaire, la famille Schmidt.

En 1780, Centaure de Regard vendit tous ses biens de Villaz au Comte Laurent-Pierre-Joseph de Chazal, natif de Blanche-Roche en Franche-Comté, marié à Geneviève Belin, native de Delle en Alsace. Le Comte de Chazal arriva à Thorens en 1755 pour établir et diriger la verrerie d'Usillon.

(Acad. Sal. XIX. p. 354).

III. — La VERRERIE d'USILLON à THORENS (1755-1861). — Le questionnaire imposé à toutes les communes du Genevois, en l'année 1856, (Arch. Départ. V. C.) signale qu' « il existe dans la dimerie d'Usillon une verrerie dont on ne peut présumer les revenus ; pour le moment, elle s'endette toujours davantage ». Ce document nous indique que cette industrie en était à ses débuts.

Elle fut créée par le Marquis de Sâles pour tirer parti des grandes étendues de forêts qu'il possèdait dans cette vallée reculée. En 1760, elle comptait 150 ouvriers, d'après le document suivant fourni par le Dictionnaire du Clergé de Mgr Rebord : « Bellin Augustin, né à Delle (Alsace) religieux de Picpus, Gardien du Couvent de Condé-en-Brie (Aisne) appelé à Thorens vers 1760, pour entendre les confessions de plus de 150 ouvriers de la verrerie qui ne parlaient qu'allemand, obtint du Pape des lettres de sécularisation et fut incorporé au diocèse de Genève le 13 avril 1773. Il émigra en 1793, et revint se fixer chez sa sœur, vers 1795, au château de Disonche, paroisse de Villaz, d'où il exerça son ministère, comme Missionnaire à Thorens et aux environs. En 1803, il fut nommé curé de Cusy-Chens. « Le Chanoine Lavanchy nous dit (Hist. Révol. II, 752) qu'il était le beau-frère du Comte Laurent-Pierre- Joseph de Chazal (Directeur de la verrerie) qu'il suivit à Thorens, et oncle de Pierre-Joseph de Chazal, chez lequel il se fixa à Disonche. La lettre suivante datée de Turin, le 2 février 1785, et adressée à Mgr l'Evêque d'Annecy, nous apprend que l'Abbé Bellin était l'oncle de l'Avocat Rosset : « M. le Marquis de Sâles ayant, en suite des concerts pris avec vous, reconnu afin qu'il plut à Sa Majesté de permettre au prêtre Belin, natif d'Alsace, et chapelain depuis plus de vingt années des verreries de Thorens, de posséder la chapelle à laquelle Me l'Avocat Rosset, neveu du susdit Prêtre, est dans l'intention de le nommer. Sa Majesté a bien voulu donner son agrément, et je m'empresse de vous en faire part. »

Signé : COSTE.

En 1783, un différend s'éleva entre le Marquis de Sales et M. de Chazal ; le fait fut porté devant la Cour de Turin qui répondit par la lettre suivante : « Victor Amé, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne... Sur avis de notre Conseil, évoquant la connaissance des contestations mûes et à mouvoir entre le Marquis recourant et le vassal Pierre-Joseph de Chazal, en suite de leur société dans la fabrique de la verrerie, comme aussi de tous les différends avec les créanciers et débiteurs d'icelle, la commettons au Juge-Mage du Genevois, à ce qu'il ait à traiter à l'amiable

entre les Parties, et ne pouvant y réussir, de poursuivre les instances sous forme de procès de la manière la plus sommaire... Car telle est notre volonté. »

Donné à Moncalièri, le 21 novembre 1783, de notre Règne, la onzième. Signé : V. Amé. (A.D. - E, 37.).

La Société fondée par acte notarié du 17 janvier 1755, entre le Marquis de Sales et de M. Chazal, augmenta le nombre des associés, au cours des années suivantes. A la veille de la Révolution, nous y trouvons les noms suivants : Pierre Schmidt, Melchior Mozer dit Mayer, Joseph Roch. En 1774, la Société fut placée sous la protection du Consulat de Chambéry et en 1779, elle reçoit un subside de 3.000 livres. A cette date, les verres à boire se vendaient 4 livre le cent et les bouteilles de Bourgogne 34 liv. 10 sols le cent.

A la Révolution, la Verrerie fut vendue comme bien national et achetée par Henri Chappuis de Belleroche, En 1806, Mme de Sales réclamait 100.000 francs au Sieur Chappuis, acquéreur de la Verrerie en 1794, pour le mobilier qui se trouvait à Usillon, au moment de l'achat (Acad. Sal. Vol. 70, p. XV) ; il la porta à son plus haut degré de prospérité. En 1824, elle comptait plus de 200 ouvriers, tous logés à Usillon dans des baraquements qui formaient une véritable bourgade. On y établit un martinet, une scierie, des machines mécaniques mûes par l'eau pour la taille et la gravure des cristaux. Sa Majesté fit plusieurs commandes de verrerie et cristaux, lustres pour sa table d'Etat. Grâce au sable blanc que quatre voituriers allaient chercher au Salève, sur la commune de Cruseilles, les verres à vitres étaient supérieurs à ceux de France. On brulait une moyenne de 2.000 stères de bois par année et la vente des verres produisait une somme de 50.000 francs.

L'Annexion de la Savoie à la France tua cette industrie, qui avait travaillé plus d'un siècle, et en 1861, la verrerie de Thorens fermait ses portes.

(Arch. Dép. Série C. Fonds Sarde).

IV. — La VERRERIE d'ALEX (1801-1861), fut fondée en 1801 par M. Laffin de Thorens avec l'aide des anciens

ouvriers de Thorens, et en 1803, le 10 février, elle obtenait du Gouvernement une autorisation pour 10 ans. En 1810, M. Laffin s'adjoignit un associé : M. Perravex de la Roche, et la société fut fondée au capital de 500.000 francs. Elle créa deux succursales, l'une en Chablais, à la Vernaz-Reyvroz, en 1821, et l'autre à Port-Puer, sur les bords du Lac du Bourget en 1837. Dès 1825, Alex était devenu Manufacture Royale ; elle exploitait les forêts des environs et utilisait en même temps la houille d'Entrevernes qui arrivait en bateau jusqu'à Menthon. On y brulait 2.700 stères de bois par an et le travail durait 7 à 8 mois consécutifs. L'usine comprenait un four à 8 pots dans lequel on faisait 26 à 27 tonnes par mois. On y fabriquait de la gobelleterie et des bouteilles à 22 francs le cent. Le produit de la vente annuelle se montait à 55.000 francs. Le nombre des ouvriers était de 80, dont 30 bûcherons, 15 transporteurs pour le bois et le sable blanc de Cruseilles, 16 souffleurs à 140 francs par mois, 35 ouvriers à 60-70 francs par mois.

Voici en quintal métrique (100 kilog) le poids des matières premières employées chaque année :

Sable blanc de Cruseilles : 1.200 quintaux.
Sable du Lac d'Annecy : 500.
Terre à feu de Vovray : 300.
Terre argileuse d'Alex : 500.
Sel roux de Moutiers : 300.
Oxyde de manganèse d'Aoste : 10.
Potasse des Bauges et de Giez : 200.

On faisait venir de l'étranger :

Terre réfractaire : 100 quintaux, de France.
Sulfate de soude de France : 100 quintaux.
Minium d'Angleterre : 50 quintaux.
Arsenic vitreux d'Allemagne : 100 kilog.
Oxyde cobalt d'Allemagne : 100 kilog.

La verrerie d'Alex, comme celle de Thorens, ferma ses portes, quelques mois après l'Annexion, et les directeurs partirent en Amérique pour en créer une nouvelle dans la Province de Mendoza, pays de vignobles, au pied des Andes (Argentine).

(Arch. Dép. Série C. Fonds Sarde).

V. — La VERRERIE d'ANNECY (1803-1815), fut fondée le 14 juillet 1803, dans le Couvent des Annonciades, place aux Bois, par MM. Collomb père et fils, concessionnaires des mines d'Entrevernes.

Elle travailla jusqu'en 1815. Elle comprenait un fourneau à six pots d'abord et à dix pots ensuite. Pendant les 5 premiers mois ont fit 130 fontes avec 2.400 bouteilles à chaque fonte. Les années suivantes, on travailla de six à sept mois consécutifs avec 25 fontes par mois, qui produisaient 400 mille bouteilles à 20 francs le cent. Le produit annuel de la vente était de 80.000 francs. On utilisait uniquement le charbon d'Entrevernes qui arrivait par bateau jusqu'au portes de l'usine. Le nombre total des ouvriers était de 40, dont 4 maîtres-souffleurs, payés 9 francs par jour, tandis que l'ouvrier ne gagne que 3 à 4 francs. Cette verrerie ferma ses portes en 1815.

(A. D. Série C. Fonds Sardc).

VI. — La Fabrique de VERRES de MONTRE, (1853-1921), au Pont de Dingy-Saint-Clair fut fondée en 1853 par MM. Bastard et Redard de Genève. Elle tirait de la verrerie d'Alex le verre brut auquel on faisait subir trois opérations successives : 1°) le chevage ; le verre chauffé à une température voulue est placé dans un moule où il prend la forme concave qui lui convient ; 2°) le biseautage qui se fait à la meule émeri pour amincir les bords ; 3°) le polissage qui donne au verre le brillant requis. Tout le matériel industriel reçoit son mouvement d'une machine hydraulique de la force de 16 chevaux. Après l'annexion, les verres bruts arrivaient de Paris, et en 1914, la production annuelle était de 2.400 grosses soit 345.600 verres de montre expédiés à Genève... Cette usine qui occupa quelques ouvriers de Dingy a cessé de fonctionner en 1921.

(Acad. Sal, XL. p. 234).

Ainsi prend fin cette industrie qui avait créé un mouvement commercial important à Annecy et dans ses environs immédiats.

Chanoine Fr. COUTIN.

La fin tragique du poète Octave Ducros de Sixt

Le drame de la rue du Regard

Personnages remarquables de Sixt en Faucigny

Dans le « *Dictionnaire Historique* » de Grillet, comme dans l'*Histoire de Sixt*, les Ducros méritent une mention spéciale, avec les juristes Jean-François et Jean-Pierre.

Ce dernier s'était intéressé à l'Œuvre des « *Petits Savoyards* », aux visages d'ébène et aux âmes de lumière. Avocat à Paris, membre de l'Académie de Savoie, il publia la « Vie d'Emmanuel Philibert », en 1838.

Son frère Luc, chirurgien-major, dans la Légion Etrangère, fut tué lors de la conquête de l'Algérie. Hippolyte Tavernier a consacré une brochure à cette famille en 1863.

Octave Ducros de Sixt, fils de Jean-Pierre, avocat et poète, né en 1818, est mentionné en 1849 dans la « *Savoie poétique* » de Jules Philippe, ainsi qu'en 1863 dans les « *Gloires de la Savoie* » et le « *Manuel Biographique* » de 1883.

Très lié avec Rd Gaspard Mermillod, les « Annales de Genève » de 1856, signalaient que le siècle ne pouvait se plaindre de manquer de poètes. Car ils ne se proposaient plus la tâche suffisante d'amuser et de plaire, ils entendaient influer sur les idées, enseigner les esprits.

Il en est trop d'inhabiles à soulever l'enthousiasme, à exciter de ces émotions, gages de gloire présente et de durée devant la postérité. Il y a des fils de Victor Hugo. il y en a de Lamartine. Trêve aux imitateurs trop serviles.

Nous ne saurions faire au Savoyard : Octave Ducros, un meilleur éloge, que de dire qu'il a vraiment triomphé des périls qui entravent la cohorte des Muses. Le poète doit s'armer d'une énergie peu commune. Il saît manifester son talent dans un langage aussi digne que magnifique, avec autant d'aisance ; qu'il verra grandir sa renommée : « le bien qui me fut fait il faut que je le rende ».

En 1858, on reconnaissait qu'Octave Ducros de Sixt, avait fait ses preuves. Ses précédents recueils « Quand les feuilles tombent ; Odes et Souvenirs » attestaient qu'il était vraiment poète, possédant l'accent des nobles pensées. Chez lui le sentiment toujours juste, n'offusquait point par des dissonances choquantes, n'ayant appliqué son talent qu'à des sujets élevés. Ayons le bon esprit de lui en savoir gré. Il se garde de la pompe bruyante et vaine peu persuasive, de cette mollesse d'impressions. Nous trouverons l'homme avec son cœur aimant, avec réserve et délicatesse. Son inspiration est franche et pure n'ayant rien de commun, mais une constante élévation dans la pensée.

D'autres appréciations élogieuses furent exprimées sur l'œuvre poétique d'Octave Ducros par le « Journal des Débats, la Gazette de France, la Revue des Deux Mondes et le Correspondant », projetant des rayons sur celle belle et noble intelligence qui s'éteignit hélas ! si tragiquement le dimanche 12 août 1883.

La Rue du Regard

Entre la rue de Rennes et celle du Cherche-Midi, dans le 6e arrondissement, à proximité du Mont de Piété, se trouve cette artère, qui retient notre attention.

En 1636, la reine Marie de Médicis établissait les Carmes déchaussés dans leur couvent de la rue de Vaugirard ; il existait dès lors un chemin herbu à la place de la rue du Regard. Il n'y avait pas de constructions du côté des numéros pairs. M. de Montrouge, au coin de la rue

du Cherche Midi, était suivi par M. de Rochefont ; puis venait la Fosse-Lausmonier, où se créèrent les bureaux de « l'Ami de la Religion ».

Quand les fossés de ville furent comblés, le baptême fut facile à conférer à la rue naissante : une véritable fontaine, dite le Regard, coulait au point où la rue de Vaugirard tient à celle de N. D. des Champs. La nouvelle voie enleva son nom à la fontaine, que les Carmes changèrent, au moyen de leurs aromates, en une source d'eau de mélisse.

Dans une maison du voisinage furent placées les nourrices des enfants confiés par le roi aux soins de Mme de MAINTENON, laquelle demeurait rue d'ENFER. C'est là que notre célèbre compatriote le chimiste Claude Louis BERTHOLLET *eut son domicile.*

Contigu à l'hôtel de la GUICHE édifié en 1711, pour la fille du marquis de MONTATAIRE et de Marie-Thérèse de RABUTIN, qui venait d'épouser son neveu, Léon Madaillan de LESPARRE, comte de LASSAY. Une quarantaine d'années passèrent avant que de La GUICHE s'y installât, ayant épousé Henriette de BOURBON, Mlle de VERNEUIL, fille légitimée du prince de Condé. Par la suite, les dames de Saint François Régis établirent leur Orphelinat.

L'architecte Victor DAILLY fit pour les Carmes, après la mort de Louis XIV, le plan de quatre hôtels rue du REGARD. La vicomtesse de BEAUNE occupa le premier, qui passa après elle au prince de ROBECK, grand d'Espagne, c'était le n° 7. On y retrouve de beaux appartements, a précisé Lefeuve, et un jardin auquel s'arrête par discrétion l'éloge : la marquise d'HAUTEFEUILLE rajeunit, et de plus d'un siècle, par sa gracieuse présence, cette demeure, que son premier mari tint du maréchal de BELLUNE.

Le 5 fut longtemps hôtel de Croï. C'est le 17 Fructidor An IV, que le Ministre de l'Intérieur ordonnait au citoyen Signy, architecte, de transformer les deux hôtels ci-dessus en garde-meuble national, qui était alors place de la Concorde. Mais ce projet fut abandonné peu à près.

Le petit hôtel de VERUE fut aussi l'œuvre de Victor DAILLY ; il avait pour aîné le grand immeuble du même nom, plus tard TOULOUSE, de nos jours des Conseils de

Guerre, qui donne rue du Cherche-Midi. La comtesse de Vérue, célèbre par son esprit, par ses réceptions avait eu son mari tué à la bataille d'Hochstet ; elle avait francisé la cour de Victor-Amé II duc de Savoie et premier roi de Sardaigne, — qui après un long règne eut une fin si tragique. — Elle cessa de vivre en 1731 : sa fille était princesse de Carignan.

Un des deux hôtels de la Comtesse de Vérue était habité sous Louis XVI, par le comte de Scarnasis, ambassadeur de Sardaigne. Plus tard le docteur Récamier, beau-frère de l'illustre belle Juliette — de Coppet et de l'Abbaye au Bois — en fit l'acquisition en 1821, y entretenant la flamme sacrée des souvenirs.

Le Crime de Michel Campi

Le vendredi, 10 août 1883, vers 14 heures, un individu se présentait au domicile de l'avocat savoyard et poète, Octave Ducros de Sixt, âgé de 65 ans, domicilié dans un pavillon situé dans la cour du n° 7, de la rue Regard, avec sa sœur Mathilde, de quelques années plus jeune que lui, désirant parler à leur domestique, Jeanne Pichon.

Celle-ci étant absente, Mlle Ducros vint ouvrir. Il lui asséna sur la tête un violent coup de massette de casseur de pierres, qu'il dissimulait sous son veston. Elle tomba en criant au secours.

Son frère Octave, qui reposait dans une chambre voisine, accourut. Le bandit, sans explication lui fracassa le crâne puis se retourna vers la sœur qui criait toujours.

Le concierge, ayant alerté des gardiens de la paix, se précipita dans le pavillon où gisaient les deux victimes ensanglantées. Le meurtrier fut découvert dans une chambre de l'étage supérieur dissimulé sous un lit.

Octave Ducros mourut deux jours après, sans avoir repris connaissance. Quant à la sœur, Mathilde, blessée également de coups de couteaux dans la gorge, elle parvint à survivre à ce drame.

L'assassin n'essaya pas de nier, mais toute son habileté se borna à dissimuler sa véritable identité et à laisser

dans le doute le mobile de son crime abominable qui devait avoir le vol à l'origine.

Toutes les recherches faites par la police judiciaire et les interrogatoires du juge d'instruction restèrent vains. Il se disait être Michel CAMPI avouant très bien connaître le poète Octave Ducros, membre de la Société charitable de ce quartier parisien, auteur de recueils poétiques.

Il était au courant de ses habitudes et dispositions intérieures de son pavillon. A la suite d'une requête adressée à Georges Clémenceau, chef du parti démocratique, pour la désignation d'un avocat; on supposa que Campi avait été un communard de mars 1871, enveloppant d'obscurité sa ténébreuse cause criminelle.

Octave DUCROS, qui s'était voué aux bonnes œuvres, mourut le dimanche matin 12 août 1883. Une très nombreuse assistance suivit le convoi funèbre commentant cette tragédie qui avait bouleversé ce paisible quartier.

« Le Courrier de Genève » du 28 août notait que le criminel, dont le passé doit être affreusement chargé de méfaits, continue à s'entourer du mystère le plus profond Le nom de Campi qu'il a donné est faux. Des exemplaires de sa photographie ont été diffusés dans toutes les villes de France et d'Italie dont il serait originaire. Les autorités ont été chargées de mettre tout en œuvre pour découvrir sa réelle identité. Le faux Campi est de taille moyenne, d'une constitution forte, peu commune, il a les traits durs d'une brute, le regard fauve et fuyant.

Mlle Mathilde Ducros, la seconde victime, va mieux, on espère la sauver.

*
* *

Au cours de l'instruction l'accusé d'une force herculéenne avait fait preuve d'une violence inouie s'adressant avec insolence au juge d'instruction. GUILLOT en le menaçant même.

Jules CLARETIE dans son intéressant article du Temps, du 28 mars 1884, écrivait que la presse témoigna moins de douloureuse sympathie devant le vieillard qui avait disparu, qu'elle n'a montré de trouble, de curiosité et

d'enthousiasme pour ce CAMPI dont les hauts faits se réduisent au meurtre d'un charitable Savoyard et à la tentative d'assassinat de sa vieille sœur.

Le mélodrame, la sensiblerie, la fausse pitié nous tiennent à la gorge ; — Comme tout finit par des chansons, l'affaire Campi se termine par une « Complainte » vendue dans la rue : « l'assassin qui ne veut pas dire son nom », ayant le cachet du « calambour à peu près : Morale de la chanson :

La Justice est grande et belle.
Tant mieux pour elle.
Le public ignore qui je suis ;
Campi pour lui.

*
* *

GEORGES LAGUERRE, AVOCAT DE MICHEL CAMPI

Homme politique, publiciste, né à Paris, le 24 juin 1858, fit ses études à Condorcet. Secrétaire de la Conférence des Avocats, Laguerre plaida plusieurs causes politiques. Il défend en janvier 1882, les manifestants blanquistes et en octobre de la même année les accusés de Montceau-les-Mines.

En 1884, il propose l'amnistie générale des condamnés politiques. En 1885, élu au scrutin de ballottage, député du Vaucluse, il sera de ceux qui, dès le début soutinrent le général Boulanger, témoignant une animosité particulière au successeur de celui-ci, le général Ferron en septembre 1887 et, quand l'ancien ministre de la Guerre se fut posé en prétendant à la présidence de la République, le député du Vaucluse se déclara ouvertement en sa faveur, se séparant ainsi de la plupart de ses amis de l'extrême-gauche.

Il fit campagne pour le général en avril 1888, devenant un des membres actifs du Comité Directeur de la Ligue des Patriotes, en opposant le « Parti Républicain National » à la « République Parlementaire ».

C'est alors, qu'il prend la direction de la « Presse » qui avait été l'organe politique et littéraire fondé le 1er

juillet 1836, par Emile de GIRARDIN, dont l'épouse, Delphine GAY, — avait des attaches savoisiennes, — ayant été l'une des amies de Lamartine.

*
* *

Aux Assises de la Seine, du vendredi 21 mars 1884, malgré l'insistance du président Bérard, l'accusé persista dans le systême de mutisme qu'il avait adopté ; ne manifestant aucun repentir et conservant une attitude insolente et gouailleuse. Après la plaidoirie de Laguerre, le Jury rapporta un verdict affirmatif. Michel CAMPI fut condamné à la peine de mort.

La grâce n'ayant pas été accordée, le bandit fut exécuté à la Roquette, fin avril 1884. Il y avait trois ans que Paris n'avait vu d'exécution capitale.

Mais le mystérieux CAMPI allait encore faire parler de lui.

ROCHEFORT ET LE BANDIT CAMPI

Le drame de la rue du Regard, est resté l'un des mystères de Paris.

C'est ainsi. que, des « Aventures de sa vie », qui datent de 1896, nous détachons une curieuse page se rapportant au « ténébreux Campi, l'assassin d'un vieil avocat et de sa sœur ». On n'a probablement pas oublié, écrivait Henri Rochefort — car en France on se souvient plus des criminels que des hommes d'Etat — que ce malfaiteur refusa de donner à la Justice son véritable nom et mourut sans avoir mis personne dans le secret de son identité, excepté son avocat.

« Celui-ci était un nommé Georges LAGUERRE, avec qui j'avais échangé quelques mots. Il m'a raconté qu'il y avait eu de sa part quelque mérite à rester enfermé seul dans une cellule avec l'espèce de bête fauve dont il avait accepté la défense. D'autant que le pseudo-Campi ne s'illusionnait pas sur son sort.

« Celui que, faute de son vrai nom, on appelait l'assassin de la rue du Regard, tint à montrer qu'il n'était pas aussi illettré que la vulgarité de son crime le laissait soupçonner.

« Un matin, il pria Laguerre d'aller trouver ses deux sœurs qui habitaient Paris, où elles vivaient modestement mais convenablemeent, et de leur demander de vouloir bien déposer pour leur frère, au greffe de Mazas, quelque argent qui lui permit de renforcer un peu la nourriture de la maison.

« L'avocat se rendit à l'adresse indiquée et fut reçu dans un petit logement très propre, par deux jeunes femmes qu'il commença par intéresser en déviant la conversation sur leur frère -- Savez-vous au juste ce qu'il est devenu demanda-t-il — Non répondirent-elles. Il avait de mauvais instincts. Il s'était engagé, a déserté et doit être en Belgique.

« Laguerre vit sur la table le « *Petit Journal* » relatant le crime : — vous connaissez cette affaire atroce ? interrogea-t-il. Et comme, dans l'innocence de leur âme, elles commentaient ce crime, Laguerre remplit la mission dont il était chargé, révèlant que le faux Campi n'était autre que leur frère qui se recommandait à elles.

« L'avocat les engagea à garder à jamais leur incognito que lui-même ne dévoila à personne, et que le condamné emporta avec lui, or Campi fut reconnu par plusieurs personnes : d'abord par une domestique, Jeanne Pichon, qui le signala comme un italien nommé Joseph Buci. Elle le connaissait on ne peut mieux, le frère de l'assassin l'ayant courtisée.

« Huit jours près cette déposition Joseph Buci fut retrouvé. Deux anciens officiers de don Carlos le désignèrent comme un espagnol José Rivas, puis finirent par constater leur erreur. D'autres l'avaient vu en Algérie et en Hollande.

« Au cours de sa plaidoirie Laguerre avait donné a entendre que cet homme assis sur le banc des assises pour un forfait dont les causes restaient inexpliquées, ne pouvait avoir obéi à des mobiles abjects, appartenant à une famille bourgeoise dont un membre occupait dans l'armée une brillante situation.

« Cette confidence, qui n'avait d'autre but que d'attendrir les jurés fut rappelée par des opportunistes qui donnèrent à entendre que Michel Campi était le propre

frère du général Boulanger, or celui-ci était fils unique, supprimant toute discussion, étant blond comme un homme du Nord tandis que la figure bestiale de Campi, d'un brun d'Afrique, l'avait d'abord fait prendre pour un Espagnol ou un Italien qu'il était peut-être ».

Le farouche meurtrier, dont Georges Laguerre connaissait seul le nom, se contenta de dire, quand on vint lui annoncer que son heure était venue :

— Ce sont les journalistes qui m'ont mené là.

Car la prétention de la plupart des assassins est d'avoir le droit d'interdire à la presse de parler de leurs crimes. Ils s'imaginent, concluait Henri Rochefort : « que si on avait la discrétion de n'en rien dire dans les journaux, l'opinion publique ne s'ameuterait pas contre eux et, par conséquent, n'obligerait pas le jury à les condamner à mort ».

« Comme ses confrères en égorgement, Campi oubliait complètement ses responsabilités pour les rejeter sur les journalistes. Il aurait dû comprendre qu'on n'assomme pas à coups de marteau un ancien avocat et sa sœur sans que l'aventure fasse quelque bruit. Ce qui l'avait « mené là », c'était le double assassinat de la rue du Regard.

Mais ce sanglant méfait dont l'espoir du vol était vraisemblablement l'unique mobile, plusieurs imaginatifs l'attribuèrent à des motifs tellement cachés qu'aucun d'eux n'arriva à les découvrir ». Et beaucoup plaignirent cet étrange supplié.

Nous n'en voulons pour preuve que les nombreuses questions qui furent posées, jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, dans la revue, fort intéressante, « l'Intermédiaire des Chercheurs et Curieux », que dirigeait Georges Montorgueil,

Le 22 novembre 1899, on s'occupait de Michel Campi « le condamné éxécuté sous un faux nom », ayant mis un point d'honneur extrême à ne pas révéler son identité par respect pour sa famille.

Dans le n° du 10 octobre 1904, il est question des « Mémoires d'un ancien Inspecteur de la Sûreté » qui chez un mégissier avait retrouvé un livre relié avec la peau du bandit de la rue du Regard.

L'historien Georges Lenôtre dans le « Monde Illustré » du 11 septembre 1909 parle du « Guillotiné anonyne » terminant ainsi :

« L'enigme subsiste, ni Quesnay de Beaurepaire alors Procureur Général ; ni Maçé chef de la Sûreté ; ni Guillot et Lascoux juges d'instruction n'ont jamais rien su.

« Parviendra-t-on jamais à lever le masque tombé avec la tête du crimineel dans le panier de l'exécuteur des Hautes-Œuvres : Deibler ».

Le 30 septembre 1909, le défenseur du condamné, Georges Laguerre écrivait « Je suis la seule personne vivante, qui en dehors de sa famille, connaisse le nom obscur du condamné, mort fin avril 1884 ».

Laguerre a emporté son secret dans la tombe, à Gournay-sur Marne, en juin 1912.

Paul Tapponnier.

L'Emigration Savoyarde en Algérie

(1855 - 1914)

La rébellion qui sévit en terre algérienne depuis Toussaint 1954, nous invite à penser au drame que vivent, jour après jour, tant de familles menacées dans leur existence et dans leurs biens, et, parmi elles, bon nombre de familles d'origine savoyarde, fixées là-bas depuis trois ou quatre générations. C'est un descendant d'un émigré de la vallée de Thônes qui écrivait ces lignes au ministre Lacoste, le 22 mai 1958 :

« Permettez, Monsieur le Ministre, à un vieux maire d'une petite commune et un terrien, d'aller au fond de sa pensée et de vous dire sa douleur et sa déception. Après avoir multiplié les interventions à Constantine comme à Alger, auprès de votre chef de Cabinet pour signaler la pénible situation du monde rural de la région de Djidjelli, aucun secours de troupes n'étant venu à nous, pour faire face au péril qui nous menace, les campagnes sont de plus en plus éprouvées par de nombreux attentats de toute nature et les fermiers se sont vus dans l'obligation d'abandonner leurs terres. Il n'est pas de mots pour traduire leur désespoir et vous ne pouvez sans doute pas imaginer ce qu'ils ressentent de ce grand sacrifice. »

« Elles sont parties, ces familles, les larmes aux yeux, laissant derrière elles ce qu'elles avaient de plus attachant grâce à une vie toute de travail et d'espérance. Cette terre, qui était leur moyen d'existence, elles l'avaient façonnée à l'image de leur province, tout en traversant bien des risques et endurant bien des peines. Des attaches profondes les avaient enracinées pour toujours à ce sol qu'elles entouraient, avec amour, de tant de sollicitude, comme un enfant né de leur propre chair... »

Pour comprendre ce drame, il importe de revoir attentivement cette histoire de l'implantation française en Algérie. Nous ne pouvons avoir une idée objective de cette colonisation et esquisser ici les grandes lignes de l'émigration savoyarde, sans avoir une connaissance suffisante de la politique suivie par la France à l'égard de sa conquête. Suivant les époques et la diversité des régimes politiques, nous voyons les gouvernements adopter tantôt un système de colonisation, tantôt un autre. A certaines heures, l'accent est mis sur le peuplement et, dans ce but, on attire en Algérie de modestes familles d'ouvriers et de ruraux, par l'octroi de concessions. A d'autres époques, c'est la mise en valeur économique du pays qui prévaut, c'est le profit qui est mis au premier plan par l'exploitation des ressources naturelles et, dans ce but, le pouvoir s'efforce d'attirer, non plus des colons, mais des capitaux. Il favorise des sociétés capitalistes auxquelles sont consentis des avantages considérables en échange d'avances de fonds pour financer les grands travaux publics en projet ; la Société algérienne reçut ainsi 100.000 hectares.

Chacun de ces systèmes comportait des avantages et des inconvénients, mais du moment qu'on voulait faire de l'Algérie une terre française, le simple bon sens aurait exigé que la politique de peuplement ne fut pas sacrifiée ou entravée par la politique de grosse exploitation et de profit. Au lieu de cela, c'est une politique hésitante, sans esprit de suite, qui va présider à la colonisation, de 1841 à 1914. Nous avons une bonne douzaine d'arrêtés et de lois pour réglementer l'installation des émigrés et pourvoir à la distribution des terres. Nombreux sont les ouvrages étrits sur l'Algérie en ces dernières années. Il faut avouer que la plupart des auteurs sont bien peu soucieux de pénétrer dans le dédale de cette histoire pour juger plus équitablement la situation actuelle.

Un journaliste d'un pays voisin a rédigé, en quelques mois, le dossier de la Révolution algérienne. Il a eu le mérite d'en rechercher les causes, mais comment aurait-il pu trouver dans les livres qu'il a parcourus fiévreusement, la note juste ? Surtout, comment aurait-il pu contrôler tous les renseignements qu'il fournit à ses lecteurs ? Pareil dossier donne parfois l'impression d'un plaidoyer en faveur d'une thèse. Voici un exemple de sa manière de

généraliser : « Les hectares conquis, devenus symbole et tremplin de la conquête économique, ont dressé l'Arabe contre le colon, contre son pouvoir que scellait la possession de la terre, contre sa morgue que renforçait la terre acquise, contre son ambition que justifiait la terre encore à prendre. Tenu à distance, chassé de son sol, l'Arabe a vu le colon triompher. Il a vu le vainqueur vaincre davantage, à force d'énergie mais aussi d'aide administrative, toujours assuré de l'impunité. *Il l'a vu, d'émigrant pouilleux et assisté, revêtir une supériorité de nature,* tandis que lui, captif de l'indigence, devenait une sorte de négation de l'homme dans l'homme. »

Les débuts de l'émigration savoyarde

C'est précisément l'histoire de ces colons savoyards « pouilleux et assistés » que nous voulons résumer ici. Pièces en mains, nous sommes en mesure de répondre à l'écrivain suisse que son réquisitoire contre les colons conquérants devrait atteindre en premier lieu ses propres compatriotes : les banquiers de la Compagnie genevoise. Il ne les excuse ni ne les blanchit, mais pourquoi jette-t-il un voile bien pudique sur la manière d'agir de cette société capitaliste « qui a fait suer le burnous » plus que quiconque ? C'est à la force de leurs poignets que la plupart de ces colons ont transformé en terres de culture des contrées en friche. C'est en évoquant, au début de son ouvrage, le règne de la célèbre Compagnie qu'il prétend avoir droit au chapitre : « Sur les plateaux de Sétif, la Compagnie genevoise a longtemps régné sans conteste ; puis-je voir là une justification à mon travail ? Me pardonnera-t-on, à ce titre, l'ingérence dans une question qu'on a si bien proclamée française qu'on doit nier juridiquement la guerre qu'elle provoque et n'en rendre responsable que la France qui en hérite ? »

La part prise par la Savoie dans le peuplement et la mise en valeur de l'Algérie est considérable. Jusqu'à l'Annexion — puisqu'il était sous le régime sarde — le Savoyard avait besoin de passeport et les quelques registres conservés pour le Genevois et le Faucigny nous indiquent que les premiers départs organisés ont débuté en septembre 1855.

Tout le travail de colonisation entrepris dans la région d'Alger avait été pratiquement stoppé dès novembre 1839 par la révolte d'Abd-el-Kader. Dès son arrivée à Alger, le général Bugeaud avait aussitôt jeté à tous les échos, les idées qu'il préconisait à la Chambre depuis 1838. « Il faut fonder en Afrique des provinces françaises qui puissent se suffire à elles-mêmes. La France trouvera des avantages dans la création d'un peuple nouveau. Je suis donc un colonisateur ardent, car j'attache moins de gloire à vaincre dans les combats qu'à réaliser quelque chose d'utilement durable pour mon pays. » Pour cette œuvre durable, Bugeaud voulait des cultivateurs ; il leur fallait donc des terres. Mais, s'imagine-t-on les difficultés d'implantation, non plus dans une terre vierge comme en Argentine ou au Canada, mais dans un pays où se trouvait déjà une population autochtone plus ou moins clairsemée, dépassant alors les deux millions d'habitants ? Que de problèmes à résoudre pour constituer les centres agricoles, construire les voies d'accès, assurer la sécurité des nouveaux habitants ?

Des circulaires sont envoyées à travers la France pour faire connaître les modalités réglementaires d'installation. Chaque colon admis à peupler les centres prévus et justifiant de 1.200 F de ressources recevrait un lot de culture de 4 à 12 ha, aurait droit au passage gratuit et recevrait, à son arrivée, des matériaux à bâtir d'une valeur de 300 à 600 F, des semences, de l'outillage agricole et des bêtes de labour.

Grâce aux efforts de Bugeaud, la population européenne passa de 25.000 âmes à plus de 100.000 en 1847, à la fin de son mandat. On comptait alors 47.274 Français contre 31.500 Espagnols. En dix ans — de 1841 à 1851 — le gouvernement installera près de 45.000 colons.

Malheureusement, le travail de Bugeaud fut trop vite arrêté par le refus des crédits qu'il réclamait et qui amena sa démission. Déjà, se faisait jour, la conception capitaliste de la colonisation. « La domination de l'Afrique est une affaire d'argent plutôt que d'hommes », déclarait Lamoricière et Bugeaud, de lui rétorquer avec sagesse : « *Les grands concessionnaires capitalistes peuvent-ils faire des propriétaires ? Leur donnera-t-on une étendue de*

territoire telle qu'ils puissent être indemnisés avec bénéfice après avoir créé un certain nombre de villages ? Mais alors, l'Etat s'expose à donner des espaces considérables qui ne recevront qu'une rare population de mercenaires ou qui n'en recevront pas du tout. » Critique prophétique d'un procédé dont l'expérience a prouvé l'insuccès. Nous ne retiendrons que l'expérience de la Compagnie genevoise, puisque c'est à elle que l'on doit les premiers convois organisés d'émigrés savoyards.

Le rôle de la Compagnie genevoise dans l'émigration savoyarde

Selon les annonces de la presse locale, il y eut, sous la direction de cette Compagnie, deux convois de Savoyards à destination de Sétif et des environs, fin septembre et fin novembre 1855. Les départs vont alors se succéder de trimestre en trimestre, pour se ralentir bien vite par suite de l'échec de la Compagnie dans sa tâche de peuplement. En 1852, des notabilités de Genève — comme le Docteur Elisée Lullin, le comte Sautter de Beauregard, consul de Toscane en Suisse, le baron de Gingins-Laserraz, etc. — avaient eu l'idée de faire appel au gouvernement de Napoléon III pour obtenir une concession de 50.000 ha sur le sol algérien. Dans sa thèse très fouillée sur la colonisation par les sociétés capitalistes, M. Passeron a écrit : « Il n'est pas douteux que ces capitalistes n'aient voulu associer à des préoccupations politiques et patriotiques des soucis plus matériels et n'aient entendu servir leurs intérêts en même temps que leur pays. »

Les démarcheurs eurent soin de se constituer en société par acte notarié du 22 septembre 1853, sous le titre officiel de « *Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif* ». Par décret impérial du 26 avril, ils avaient reçu 20.000 ha de terres domaniales, à charge de leur affecter la destination suivante : 1° 10.000 ha à répartir par lot de 20 ha chacun, entre les 500 familles à installer. D'après l'article 3 du décret : « *La concession sera partagée en sections ou zones de 2.000 ha d'un seul tenant si possible, chaque zone étant destinée à la création d'un village de cinquante feux.* »

2° 2.000 ha pour la constitution des communaux de villages destinés à servir de terrains de pâturage.

3° 8.000 ha accordés comme rétribution aux banquiers genevois chargés de construire et de peupler ces dix villages de cinquante feux.

Les concessionnaires avaient un délai de dix ans pour mener leur tâche à bien et jouir, ensuite, en toute propriété de la compensation accordée pour cette contribution au peuplement de la région de Sétif. Ils avaient à construire, dans chaque village, 50 maisons en maçonnerie comportant chacune trois pièces au minimum. Tous les travaux publics nécessités par la création de ces bourgades : voies d'accès, adduction d'eau, construction d'écoles, de dispensaires, d'églises, étaient à la charge de l'Etat.

Les colons transportés de France en Algérie devaient disposer d'un capital d'installation de 3.000 F dont 1.000 à verser à la Compagnie, à l'occupation de la maison estimée au prix de 2.500 F et 2.000 F consacrés à l'achat de bestiaux et de l'outillage indispensable pour la mise en culture. Le reliquat des 1.500 F dûs sur le montant de la maison était remboursable annuellement à raison d'un minimum de 100 F et des intérêts comptés à 5 %.

Le seul avantage réel dont bénéficièrent les colons de la Compagnie genevoise, c'était de recevoir un lot de 20 ha et un droit de jouissance des communaux au lieu des lots de 4 à 12 ha alloués par la colonisation officielle. Pour les familles nombreuses venues de Suisse ou de Savoie, la maisonnette de trois pièces était vraiment trop exiguë et des rapports du médecin de l'hygiène déclaraient : « Il y a des pièces étroites où les lits sont les uns sur les autres ; provisions, meubles, ustensiles et linge sale sont entassés en désordre. L'air est vicié et l'odeur est infecte. » Bien plus, les maisons étaient construites en mortier de terre au lieu d'être en maçonnerie. Bien vite, elles furent détériorées.

Le premier village — Aïn-Arnat — fut bien vite édifié et peuplé en majorité de Vaudois, et la construction des autres se faisait rapidement pour répondre à ce succes ; mais l'engouement du début céda devant les épidémies, le choléra, l'exiguïté et surtout les défectuosités des logements mis à la disposition des nouveaux arrivés ; devant,

aussi, l'insuffisance de la concession pour faire vivre une famille nombreuse Dans ces régions où la sécheresse est assez fréquente, il faut pratiquer l'assolement biennal et laisser en jachère les terres à blé pour leur permettre, par des labours, de s'amender et de se charger davantage d'humidité. En réalité, c'est une dizaine d'hectares à peine que les colons pouvaient livrer à la culture. Pour remédier à ce ralentissement dans l'occupation des villages déjà construits, la Compagnie mit tout en jeu : publicité intense en Savoie et ailleurs, interventions répétées auprès du gouvernement français, recommandations des colonies de Sétif par les préfectures. Vraiment, jamais l'Administration française n'avait fait et ne se prêtera à une telle réclame pour favoriser les initiatives de ce genre, quand elles étaient le fait des sociétés et des personnalités de notre pays. C'est ainsi que certains villages de la Compagnie suisse, en particulier Mahouan et El Ouricia, furent bientôt habités en grande majorité par des Savoyards. On y rencontrait beaucoup de gens de la région annécienne, de Talloires, Saint-Sylvestre, Cuvat, Chilly, de la vallée d'Arve. Certains, considérés comme ombrageux par la Compagnie, furent expulsés sans façon ; d'autres, plus dociles, entonnèrent ses louanges dans des lettres à leur famille, lettres qu'on s'empressa de faire publier dans tous les journaux locaux : « Echo du Mont-Blanc » : 15 décembre 1855 ; « Courrier des Alpes » : 29 décembre 1855. Comme les familles désirant s'expatrier n'avaient pas toujours ce capital de 3.000 F requis au départ, la société des banquiers genevois trouva le moyen, par un organisme : « l'Omnium des lots », de remettre une bonne partie des lots inoccupés à des spéculateurs européens, à charge pour eux de les faire exploiter par des fermiers avec promesse que ceux-ci deviendraient propriétaires à l'égal des colons, ayant versé les sommes prévues à leur entrée en possession. Mais tous ces stratagèmes n'eurent pas plus de succès : trois villages, déjà bâtis, n'avaient toujours pas d'occupants, des maisons étaient encore disponibles dans plusieurs autres et un dixième village restait à mettre sur pied : telle était la situation en 1857. C'est alors que, profitant de l'extrême bienveillance du pouvoir impérial, la Compagnie genevoise fut non seulement dégagée des clauses de son contrat mais reçut, en

cadeau, toutes les terres des villages qu'elle n'avait pas réussi à peupler, à tel point qu'au lieu des 8.000 ha devant lui revenir au cas où elle aurait exécuté la convention, elle bénéficia d'un don de plus de 12.000 ha ! don qu'elle s'empressa d'arrondir encore en rachetant les 120 lots de l'Omnium des lots, en modifiant le contrat de fermage et en prenant la succession de tous ces colons endettés qui n'avaient pu faire face à leurs obligations à son égard. Devenu grand propriétaire foncier, la Compagnie ne se soucia, désormais, que de la mise en valeur de son domaine, employant, à cet effet, des indigènes, de préférence aux Européens. Quant aux villages fondés, il y a un siècle, leur population n'a fait que s'amenuiser : 528 habitants en 1855, 546 en 1858 et 181 seulement en 1958.

Le sort des villages savoyards édifiés par la Compagnie

Dès 1862, le sous-préfet de Sétif notait : « Le vide européen s'est fait sur l'immense domaine de la Compagnie qui n'exploite plus par elle-même et ne constituera désormais qu'une caisse de recouvrement ouverte à Sétif pour le compte des actionnaires de Genève. » Dans un rapport qu'il adressa au ministre de la Guerre, le maréchal Randon s'exprimait ainsi : « La Compagnie avait promis de grandes choses lorsqu'elle s'est transportée à Sétif. Elle devait y installer rapidement une population laborieuse. Au 31 décembre 1855, elle évaluait ses dépenses à la somme de 1.400.000 F, dont un million pour la colonisation proprement dite. Mais les dépenses de l'Etat s'élevaient à la coquette somme de 625.000 F. » Et le maréchal de conclure : « On voit que si la société a fait des avances de capitaux, l'Etat français, lui, s'est imposé de lourdes charges, soit par l'importance des sommes dépensées en travaux, soit par la remise à la Compagnie d'un territoire qui produirait plus de 50.000 F d'impôts. Il est vraiment regrettable que l'emploi d'une telle somme n'ait encore produit que des résultats aussi peu importants au point de vue de la colonisation du pays. »

Devant des témoignages aussi formels, le journaliste suisse, déjà mentionné, ne peut que constater l'échec : *« En 1853, M. Sautter de Beauregard obtient 20.000 ha*

pour la société genevoise près de Sétif, à charge d'y installer 500 colons (sic) (il s'agissait de 500 familles, soit environ près de 3.000 personnes), *condition que l'entreprise n'observe pas, préférant faire de l'élevage et transférer ses bénéfices en Suisse...* » « *Née de l'initiative privée, la Compagnie n'abrite que 100 Européens sur son domaine de 15.000 ha ; elle y fait, en 1905, malgré la grêle et le sirocco, 600.000 F de recettes ; il est vrai qu'elle donne en location ou en métayage aux indigènes les 2/3 des terres ! Les grandes sociétés s'étaient engagées à créer des villages de colonisation ; elles y ont vite renoncé, préférant recruter sur place la main-d'œuvre la moins coûteuse.* » « Rien n'est plus triste que la faillite du peuplement français en Algérie », constate Henri de Brunschwig, et il s'indigne contre le gaspillage des biens domaniaux concédés à des sociétés dont les actionnaires ne sont pas toujours français et qui, au mépris de leurs engagements, finissent par louer leurs terres aux indigènes qu'elles en ont dépossédés. »

Pourquoi l'auteur suisse oublie-t-il ces justes remarques pour mettre ensuite tout le monde dans le même sac : sociétés capitalistes et colons, qu'il désigne sous le nom de conquérants ? « *Les deux frères D..., Savoyards primitivement sans pécule, obtiennent 40 ha à Mahouan et en laissent 5.000 à leurs héritiers. D..., Savoyard aussi, arrive dans le Sersou en 1893 comme garçon de ferme et y possède, huit ans après, 800 ha de bonne terre, des pâturages et 5.000 moutons. S'élabore ainsi aux dépens des périmètres officiels, un colonat privé qui emploie de la main-d'œuvre bon marché d'Europe ou d'Afrique... Les procédés auxquels a recouru l'Administration pour l'attirer et le fixer influent sur l'instinct social et politique du colon. Directement ou non, sa propriété lui est venue de l'Etat... Le colon en arrive à considérer que c'est le devoir de l'Etat et qu'il a personnellement droit à ses bienfaits. Il attend donc beaucoup de l'Administration, il a tendance à lui demander trop et il perd de son initiative et de son dynamisme.* »

Nous ne ferons pas davantage allusion au travail du reporter ainsi cité : il nous a paru nécessaire de signaler à nos lecteurs comment « ces documents » sont disposés

sous une optique spéciale et parfois manquent d'objectivité. Ainsi, les frères Uldéric et Basile Dussaix, fixés à Mahouan en 1855, car c'est bien d'eux qu'il s'agit, n'ont pu laisser 5.000 ha à leurs héritiers pour la raison bien simple que, venus à Mahouan sous l'égide de la Compagnie genevoise, ils ont eu à pâtir du paternalisme et de l'ambition de la Compagnie. Voici la manière dont elle conçoit les rapports entre ses obligés et la direction de ses colonies : « Le patronage doit être de tous les moments ; il doit se trouver au sein même de la colonie ; il doit répondre à la fois aux besoins religieux, intellectuels, moraux et matériels des colons. La société peut et doit exercer une surveillance générale sur les divers intérêts des colons. » « L'Almanach du Vieux Genève » de 1958 ne manque pas d'humour : « Le patronage, la Compagnie ne cessera de l'exercer sur les colons jusqu'à ce qu'ils soient en pleine prospérité. » Il aurait pu dire avec plus de vérité : « Jusqu'à ce qu'ils aient déguerpi ou aient été réduits au rôle d'ouvriers agricoles de la Compagnie. » Au lieu de la prospérité promise, ce fut l'endettement, le travail à la journée sur les terres de la société et la vie dans une bicoque délabrée et le plus souvent hypothéquée.

Nous avons à ce sujet des témoignages fort éloquents. Tout d'abord, une lettre écrite le 9 décembre 1854 par le comte Sautter de Beauregard au maréchal Vaillant, ministre de la Guerre : « Nous croyons qu'on doit rechercher une alliance plus intime du travail et des capitaux, qu'on ne doit pas exclure les hommes laborieux mais sans fortune, enfin, qu'on doit offrir à tous, la possibilité de travailler avec certitude de rémunération, c'est-à-dire moyennant salaire et *pour le compte d'une entreprise assez forte pour que le doute sur sa réussite soit presqu'impossible. La Compagnie rendrait un véritable service à l'Algérie si elle créait sur les 80.000 ha qui nous sont promis de vastes fermes, et, ne constituant pas de petits propriétaires trop prompts à se décourager et d'ailleurs trop rares, offrait sur ses terres un salaire assuré aux Européens qui, ayant le désir d'émigrer, ne posséderaient pas les 3.000 F indispensables.* » Dès la fin de 1854, la Compagnie laisse percer le bout de l'oreille ; c'est à contre-cœur qu'elle a mis des propriétaires dans la région de Sétif et dès qu'elle aura touché sa compensation pour

une œuvre de peuplement à peine ébauchée, elle adoptera sans retard un système d'exploitation qui est aux antipodes des engagements qu'elle avait pris en mettant le pied sur le sol d'Afrique. En voici les lignes maîtresses : « Au lieu de provoquer des améliorations agricoles et de marcher à la tête du progrès, position dangereuse *et rarement lucrative*, nous pouvons attendre paisiblement le progrès et le suivre, si nous y trouvons profit. Nous pouvons surtout cesser toute exploitation coûteuse. C'est ce que nous faisons : nous nous sommes déterminés peu à peu à renoncer aux cultures européennes, à transformer successivement le terrain qu'elles occupent en prairies naturelles ou pâturages, à faire cultiver par des indigènes toutes les terres pour lesquelles nous trouverons des Arabes, enfin, à consacrer le reste à l'élevage du bétail, surtout du mouton. » (Rapport du Conseil d'administration de 1859).

Devenu grand propriétaire foncier sur le dos de la France, au détriment de ces colons « pouilleux » venus de nos montagnes alpestres, la Compagnie utilisera les 150 maisons détournées de l'émigration pour y loger ses bergers ou les transformer en étables ; elle expulse sans pitié les colons qu'elle a réduits à merci par ses prêts usuraires. Une enquête de la sous-préfecture de Sétif souligne, vers 1860, que la plupart des colons sont grevés de dettes et assistés. Un correspondant de Sétif nous écrivait : « Les conditions que la Compagnie imposait furent tellement draconiennes que personne ne put tenir. J'ai connu des colons qui avaient passé chez elle : ils en sont sortis nus. » Cela ne l'empêchait pas de proposer, vers juillet 1860, au gouvernement français de négocier avec lui le montant des hypothèques qu'elle détenait sur les lots et maisons des colons et dont la valeur dépassait alors 400.000 F. Sans sourciller, elle demandait en échange une nouvelle concession de 20.000 ha dans la région du Hodna pour y faire l'élevage du monton. Malgré une demande personnelle du général Dufour, ami personnel de Napoléon III, de telles propositions furent jugées inacceptables.

Une fois maître de ses mouvements sur les concessions de la région de Sétif, dont elle détient bientôt les 3/4 — 15.000 ha sur les 20.000 accordés pour le peu-

plement — la Compagnie poursuit un but strictement utilitaire. Sous la direction d'un intendant ou « directeur des colonies suisses de Sétif » (terme bien prétentieux !), des terres sont travaillées par des journaliers ; des lots sont distribués à des métayers arabes ou khamés.

Dans sa thèse sur les sociétés capitalistes de la colonisation, Passeron fait remærquer : « Les Arabes, proie facile pour ces hommes pratiques, étaient plus intéressants que les Européens, sans doute plus actifs, plus intelligents, mais aussi plus récalcitrants. » Il nous donne un tableau très lumineux sur les mouvements du personnel ouvrier, indigène et européen et sur le rendement du domaine de la Compagnie au cours de cinquante ans d'exploitation :

Années	Européens	Indigènes	Revenus annuels du domaine
1870	428	2.917	321.920 F
1880	283	3.041	393.677 F
1890	327	3.696	259.336 F
1900	368	3.674	461.275 F
1910	385	4.732	774.000 F
1920	342	3.693	2.328.000 F
1922	100	3.949	1.330.000 F
1923	105	3.571	1.277.000 F

En 1951, sur les 14.925 ha de la Compagnie, travaillaient 93 Européens et 2.578 indigènes. En résumé, le succès des frères Dussaix ne doit rien à la Compagnie genevoise et il s'échelonne sur plusieurs générations. Ils bénéficièrent des concessions plus avantageuses faites par la III^me^ République après 1870. Quand on veut établir une thèse, il ne suffit pas de copier un auteur, fût-il Peyerimhoff, l'historien de la colonisation ; il faut le relever textuellement.

Nous avons le devoir de rectifier l'un de ces fameux documents édités par les soins du journaliste suisse. Voici le texte exact, tel qu'il a pu le lire dans l'ouvrage classique de cet auteur, à la page 127 : « *Les frères D...* (Dussaix) *primitivement sans ressources, concessionnaires de la Compagnie genevoise à Mahouan... Leurs quinze enfants détiennent, à l'heure actuelle, 5.000 ha de terre.* » Or,

Peyerimhoff a écrit son histoire en 1906 et il s'agissait, à cette date, d'un patrimoine constitué non seulement par deux frères Dussaix mais par leur nombreuse descendance. Quand la famille Dussaix arriva de Thiez, en 1855, elle comprenait trois frères : Uldéric et Basile, qui se firèrent à Mahouan, et François, qui alla è Kerrata. Tous les trois, mariés avec des jeunes filles du pays natal, firent souche ; à cette génération, il y avait 18 enfants ; à la troisième — celle de M. François Dussaix, le petit-fils, 70 ans, qui nous a fourni lui-même ces précisions — il y avait 32 petits-enfants ; à la quatrième, 81 ; à la cinquième (soit les descendants qui ont aujourd'hui entre 1 et 20 ans), il y a déjà une vingtaine d'enfants, ce qui représente actuellement une descendance de plus de 120 personnes vivantes. Chaque famille a fait tache d'huile à Kerrata, Faucigny et dans la région comprise entre Sétif et Bougie. Les descendants des trois pionniers, grâce à leurs efforts, à leur austérité de vie, à leur sens remarquable de l'entr'aide, réussirent à se constituer des propriétés de 200 à 600 ha. Le meneur de jeu, à la deuxième génération, fut surtout Eugène Dussaix, devenu Conseiller général et industriel de premier plan. Le point de départ de leur réussite fut la création d'un centre de minoterie dans la région de Kerrata. Ce centre était alimenté en partie par le domaine rural mis en valeur par les membres de la famille, en particulier MM. Armand et François Dussaix. Grâce à ses qualités d'intelligence et surtout de cœur, M. Eugène Dussaix a joui d'un immense prestige auprès des indigènes qui le considéraient comme leur arbitre et leur protecteur. « Dieu au ciel et M. Eugène sur la terre », telle était leur devise habituelle. Ayant perdu tous ses enfants en bas âge, il transforma son industrie en société anonyme gérée par un neveu. Devenue veuve en 1938, sa femme consacra sa fortune à des œuvres sociales et missionnaires. Elle est décédée à Sétif même, vers 1956, à un âge avancé.

Ainsi donc, les efforts de la Compagnie genevoise ont eu, au moins, ce mérite de donner le branle à l'émigration savoyarde surtout vers le Constantinois.

La grande poussée d'émigration savoyarde de 1871 a 1878

La colonisation économique préconisée par l'Empire s'avéra néfaste pour l'émigration : une dizaine de villages seulement furent fondés de 1860 à 1871. Aussi Mac-Mahon, gouverneur général, pourra-t-il faire cet aveu de taille : « Il faut reconnaître d'une façon générale que jusqu'à ce jour l'initiative individuelle à laquelle il a été laissé une liberté entière n'a produit, sous le rapport du peuplement et de la colonisation, que des résultats à peu près nuls. » A la chute de Napoléon III, la République aura à cœur de réparer la défaite en développant la colonisation algérienne. Voici comment Peyerimhoff décrit les caractères de cette politique : « La colonisation tire alors de causes extérieures à elle-même la possibilité matérielle de son essor et l'orientation nouvelle de son esprit. Le séquestre consécutif à l'insurrection kabyle de 1871 ayant ajouté près de 500.000 ha aux réserves domaniales (207.000 en 1869), l'accueil des Alsaciens-Lorrains fait rétablir la concession gratuite et l'émigration assistée. Du deuil des provinces perdues est né le rêve d'en reconstituer de plus vastes et cette fois, bien françaises. La colonisation ne sera plus cosmopolite et faite avec des Irlandais, Tyroliens, Espagnols, Maltais, Suisses, Allemands, etc. Elle ne fera appel qu'aux Français. Le but principal sera d'en accroître le nombre et d'en rendre définitive l'installation. »

A cette date, la Savoie fut l'une des provinces qui donna l'un des plus forts contingents à ce courant d'émigration. Pendant une vingtaine d'années, la vallée d'Arve, en particulier, surtout de 1872 à 1878, va connaître des départs massifs. Alertés par cet exode insolite, la Préfecture de la Haute-Savoie demande des explications à Bonneville. Enquête faite, le sous-préfet signale deux causes fondamentales de cette fuite vers l'Algérie, le Canada, l'Amérique du Sud et le Chili : la crise viticole due aux graves maladies qui frappèrent tout le crû de la région d'Ayse, de La Côte d'Hyot aux pentes de Châtillon-sur-Cluses, et la crise de l'industrie horlogère qui se fit sentir dans la plaine de l'Arve, de Pontchy à Cluses et sur le versant du Mont-Saxonnex. Dans la même année, la com-

mune de Thiez perdra 60 de ses habitants. Voici du reste quelques chiffres. Dans le deuxième semestre de 1874, 112 départs figurent dans les statistiques officielles dont 35 de Thiez, 35 de Marnaz, 24 de Cluses, 8 de Bonneville, 6 de Marignier, etc. Le premier semestre de 1875 voit le départ pour l'Afrique de 47 personnes dont 17 de Cluses, 20 de Saint-Sigismond et 6 de Thiez, etc.

Deux centres portent des noms savoyards dans le Constantinois : le village de *Bissy*, sur la route de Bône, près de Jemmapes. Il fut créé en 1871 sur l'initiative d'un membre de la famille noble de Bissy, près de Chambéry. Le village de Faucigny, créé par une vingtaine de familles émigrées de la région du Faucigny. Les journaux locaux signalaient le départ, le 22 décembre 1874, de tout un convoi de familles de Thiez, Cluses, Saint-Sigismond, pour la localité de Kherbat-ben-Lala, à 20 km au nord-ouest de Sétif, à l'extrémité du village de Coligny-Bouhira, fondé vingt ans plus tôt, par la Compagnie genevoise. Le séquestre appliqué sur les douars révoltés de El Matroua, de Chabia et Ghezala, avait permis de constituer une réserve de 1.500 ha, divisé en 24 concessions, soit 65 ha par lot.

Voici la liste de quelques-uns des fondateurs de ce village à qui ils donnèrent le nom de *Faucigny*, leur province d'origine :

De Thiez : Dussaix Basile (déjà vu à Mahouan), Robert François, Robert Pierre, Robert Maurice, Perrier Louis, Perrier Adolphe, Chevret Pierre, Rubaud Alfred, Delévaud Stanislas.

De Marnaz : Burin Ferdinand, Grange Xavier, Racloz Célestin, Pernat Louis, Tournier François et Vicaire.

De Saint-Sigismond : Dussaix.

De Samoëns : Dechavassine Joseph.

Le peuplement primitif comportait donc 24 familles d'immigrants savoyards et 8 familles d'indigènes. En 1881, il y avait 246 habitants presque tous d'origine savoyarde ; aussi la chapelle est-elle dédiée à Saint François de Sales et à Saint Maurice. Mais le paludisme et les difficultés de tous genres amenuisèrent bien vite le village qui ne comptait plus guère que 200 habitants en 1900. Quand nous y sommes passé, en 1954, nous n'avons trouvé que

quelques familles: les familles Dussaix et Robert, de Thiez, la famille Couderc, de l'Ardèche, et des émigrés alsaciens.

Les principaux centres occupés à cette époque par des Savoyards dans cette région furent : au nord de Sétif, dans la direction de Bougie : *Aïn-Abessa* (où vit encore la famille Guyot, de Mégevette) et *Aïn-Roua*. Dans la région constantinoise, près de Mila : le centre de Zeraia, fondé en 1874 et comportant 70 concessions. Après des débuts heureux, le bourg se dépeupla rapidement pour ne compter que 16 colons en 1900. Sur la route d'Alger, près de Bordj-Bou-Arreridj : les centres d'*Aïn-Sultan* et de *Sidi-Embarek*, aujourd'hui *Blondel* et *Paul Doumer*.

Des colons « pouilleux » qui font honneur a la Savoie

Dans son ouvrage sur la colonisation algérienne, Peyerimhoff met encore en relief d'autres figures de Savoyards : les Cullet, originaires de Savoie et colons à Sidi-Embarek, qui débutèrent avec une quarantaine d'hectares. Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer à Sétif, M. Engel Cullet, fils de Louis. Nul n'était mieux qualifié pour nous parler des conditions d'installation de ses parents dans des terres incultes. Il a bien voulu résumer par écrit l'odyssée de sa famille qui compte aujourd'hui plus de 110 descendants :

« En 1878, d'Ayse émigrèrent vers Sidi-Embarek les trois frères Cullet Clément, Joseph et Marie-Joachim dit Louis. La raison de leur départ : leurs ressources insuffisantes, car tous trois étaient manœuvres-maçons, et l'espoir d'un avenir meilleur. Ils ont alors moins de 30 ans et, seul, Clément est marié et père d'un enfant. Ils arrivent en Algérie sans argent. Les terres qui leur étaient données étaient incultes et dénommées « terres de parcours » (pâturages). Il leur est attribué à chacun une concession de 13 ha, soit une quarantaine d'ha, superficie nettement insuffisante pour nourrir son homme. Or, la première récolte fut mauvaise ; l'un des colons put l'assembler et la porter dans un drap de lit ! Au début, le village comptait 80 familles d'agriculteurs. L'insuffisance des terres, les mauvaises récoltes obligèrent la plupart à abandonner et à retourner en France, chacun vendant son lopin de terre

pour le prix du voyage. Ceux qui partirent étaient ceux qui étaient arrivés avec un peu d'argent ; ils ne pouvaient se résigner à vivre dans la misère. Les gens arrivés sans ressources restèrent et, pour subvenir à leurs besoins, cherchèrent du travail en dehors de la culture. Ce travail consistait, à l'époque, à extraire de la pierre, à la transporter, puis à la casser pour la confection des routes et des voies ferrées. Ce supplément permit de subsister et, même d'acheter la concession des partants. Sur les 80 familles venues de toute la France, il ne reste actuellement que les descendants des trois frères Cullet et de Bourgeaux Joseph, de la vallée d'Arve. Ils sont à la tête de plusieurs centaines d'hectares. Leurs fermes peuvent être citées comme modèles et ils font honneur à la Savoie. Ils ne demandent qu'une seule chose : que la mère-patrie leur permette de continuer à vivre et à travailler dans la sécurité. Deux descendants Cullet ont été tués pendant la guerre de 1914-18 ; deux autres, pendant celle de 1939-45 ; un autre a été assassiné. La branche de Louis Cullet compte aujourd'hui 29 petits-enfants et 43 arrières-petits-enfants. »

Voilà donc un exemple de ceux que le journaliste vaudois a qualifié de « conquérants, de gens pouilleux perdant de leur initiative et de leur dynamisme ! », parce qu'assistés. Nous souhaitons à ce travailleur de la plume d'aller contrôler sur place ses informations ; elles seraient plus objectives s'il n'avait pas basé son étude — comme il l'avoue — sur des citations : « Cette étude, à dessein, réunit des citations. D'ailleurs, si l'on en croit le bon Etienne Pasquier, « la plupart de ceux qui escrivent sont ou copistes ou abréviateurs ou, si vous permettez d'user de ce mot rabobelineurs de livres. » Si nous transposions cette citation dans un autre domaine, nous dirions, avec nos paysans savoyards d'Algérie qui ont manié la pelle et la pioche à défricher, qui ont cassé et miné les rochers, que leur détracteur suisse s'est montré assez mauvais « magnin » dans sa soudure des textes ! Mais, foin de la polémique ! Laissons parler encore les faits.

L'émigration savoyarde de 1878 a 1891

Ces deux dates situent bien une deuxième phase d'émigration sous la III^me^ République. Pendant 26 ans, le

décret du 20 septembre 1878 va régir les conditions d'installation des émigrés. En fait, son influence sera assez émoussée par l'abandon pratique de la politique de peuplement poursuivie depuis 1871. Au lieu des 1.174 colons nouveaux de 1881, il n'y en avait plus que 191 en 1882, 241 en 1883, 230 en 1884, etc. Nous assistons à un ralentissement progressif de l'émigration, faute de crédits suffisants. Le député d'Alger — Gastu — avait lancé, devant la Chambre, le projet des 50 millions mis sur pied en décembre 1881 « pour imprimer une nouvelle et toute puissante impulsion à la colonisation. » Un effort spécial doit aboutir à la création de 300 villages nouveaux. A raison de 50 feux par village, ce sont 15.000 familles rurales qui doivent peupler ces centres, ce qui représente, au minimum, une population de 60.000 personnes. Chaque centre agricole étant présumé avoir un périmètre de 2.000 ha, soit 40 ha par feu, et le prix de l'ha étant évalué à 85 F, 300.000 ha seraient donc à trouver pour la somme de 25.500.000 F. D'autre part, le calcul des dépenses occasionnées pour l'établissement des villages créés depuis 1871, ayant montré qu'il serait imprudent d'évaluer les frais d'installation à moins de 80.000 F par village, il en résulte une nouvelle dépense de 24 millions, d'où le nom du projet « de 50 millions ». Le débat sur la Caisse de colonisation eut enfin lieu en décembre 1883. Le projet fut repoussé par 249 voix contre 211. On avait alerté l'opinion et lancé une campagne de presse pour le faire échouer. Le gouverneur général Tirman élabora, en juin 1884, un autre projet qui retint l'idée de la Caisse, mais les concessions gratuites n'étaient plus autorisées qu'au compte-goutte. Les lots de ferme étaient vendus aux enchères et l'acquéreur fut, le plus souvent, un colon déjà installé qui gardait sa liberté entière de manœuvre, n'étant plus tenu, comme le colon assisté, à la résidence effective. Dès lors, la prépondérance du système enlevait tout attrait à l'immigration. En 1885-86, le gouvernement général aliéna près de 30.000 ha, presque tous dans le Constantinois. Deux ans après, il est obligé de reconnaître que sur toutes ces exploitations importantes, c'est à peine s'il s'est installé 150 Français. Sur 656 lots de ferme vendus de 1882 à 1892, 448 n'étaient exploités, en 1893, ni par les acquéreurs, ni par les fermiers européens. Ils étaient tout sim-

plement loués à des Arabes et restitués à la culture indigène. Ce n'était plus du peuplement mais, était-ce de la mise en valeur ? Et l'on comprend le cri d'alarme de Lamoricière rallié, en fin de carrière, à la thèse de Bugeaud : « Il nous faut des colons européens ! Une population chrétienne agricole peut seule nous permettre d'espérer qu'il nous sera possible, un jour, de nous maintenir. Et, dans son rapport sur le budget des services de l'Algérie en 1892, le député Burdeau lui faisait écho : « Le but essentiel de notre établissement en Algérie c'est d'y créer, avec le concours d'émigrants européens, assimilables, une race de Français qui puisse civiliser et rapprocher de nous les indigènes. Quelques signes de prospérité que puisse nous donner, par ailleurs, notre colonie, si les Français ne devenaient pas progressivement assez nombreux pour encadrer les autres éléments, nous douterions de son avenir. »

D'après Peyerimhoff qui eut en mains les données du Gouvernement général, puisqu'au début du siècle, il fut directeur de l'Agriculture et du Commerce à ce gouvernement, il avait été procédé dans la décade de 1871 à 1881, au lotissement de 264 territoires représentant 400.000 ha et 8.641 lots. 72 de ces territoires se trouvaient dans le département d'Alger, 75 dans l'Oranais et 117 dans le Constantinois. Dans la décade de 1881 à 1890, il a été formé ou agrandi 107 territoires de colonisation, soit 2.846 concessions et 361 lots de ferme, équivalence de 176.000 ha. Par ces chiffres, on constate le net ralentissement de l'arrivée des immigrants. Et, cependant, dans ce flot réduit, la province de Savoie détient encore une très bonne place. Que devait représenter le flot savoyard à la décade précédente ?

Grâce à la centralisation du gouvernement d'Alger qui prit toute la responsabilité de la colonisation algérienne de 1881 à 1894, on a pu établir un tableau précis de l'importance de l'émigration algérienne, par départements. Pour l'émigration dans le Constantinois, la Haute-Savoie arrive alors en quatrième position avec 287 familles, après l'Ardèche (350 familles), l'Aveyron et la Drôme (330 familles).

C'est vers l'Oranais que la Savoie a émigré de préférence et, pour le peuplement de ce département, elle arrive au cinquième rang avec 102 familles, après le Tarn (300 familles), l'Aveyron (284 familles), les Hautes-Alpes (243 familles) et l'Ardèche (140 familles). Bref, de 1881 à 1894, la Haute-Savoie a fourni à l'Algérie 383 familles dont 287 pour le Constantinois et 27 seulement pour l'Oranais. Maintenant, si l'on tient compte du chiffre global fourni par chaque département, la Haute-Savoie arrive en huitième position et la Savoie en dixième. A cette période-là, huit ou neuf départements — la plupart du Sud-Est — (Savoie, Isère, Hautes-Alpes, Drôme, etc.) ont fourni, à eux seuls, près de la moitié de l'immigration française en Algérie.

Principaux centres de colonisation savoyarde de 1878 a 1894

L'un des premiers créés en 1878 est Aïn-Cherchar — aujourd'hui : *Auribeau* — situé non loin de Jemmapes, entre cette ville et Bône. Le périmètre destiné au peuplement comportait 2.400 ha divisés en 48 concessions. Le centre se développa jusqu'en 1886 ; survinrent alors la mévente des vins et l'invasion du phylloxéra. Ruinés, les colons furent dans l'impossibilité de tenir leurs engagement vis-à-vis de la Banque d'Algérie qui leur avait consenti d'importants emprunts. La « Société domaniale » qui s'est substituée à la Banque détient aujourd'hui la majorité des vignobles. Parmi les premiers venus, nous citerons : Nicolas Duvillard, de Nangy. — *Grarem*, centre créé en 1883, fut la localité la plus recherchée par les gens du Faucigny, notamment par les gens de la vallée du Giffre. Ce centre important représentait 64 concessions. En réalité, il n'y vint que 38 Savoyards et 26 colons d'origine algérienne. Beaucoup de candidats, en cette période où l'Administration manquait de ressources, furent frappés d'éviction pour être dépourvus du capital prévu d'installation. Voici quelques-uns des candidats à cette localité : Phipplaz-Turban, de Marignier, qui reçut 27 ha, et Tinjoux, du même lieu ; Albert Allamand, François Berthoud, Michel et Edouard Bouvier, de La Frasse, qui reçurent environ de 35 à 37 ha ; Jean-Marie Décret, d'Arâches, Clément Duboin, de Samoëns, etc.

M. le Curé de Sétif, qui a été jadis curé de Mila, nous écrivait : « Il reste une seule famille savoyarde dans la région de Mila-Grarem : les Allamand, fixés à Zéraia. Les concessionnaires ont presque tous vendu à des propriétaires de Mila qui louaient leurs biens aux indigènes. »

La région de Souk-Ahras et Renier

L'émigration des Bas-Savoyards se porta dans la région de *Souk-Ahras* et surtout à *Zarouria*. Ce centre, fondé en 1881, avait un périmètre de 3.448 ha, répartis en 40 concessions, la grande superficie du lot concédé indique que l'exploitation n'est pas toute cultivable. Sur les 25 colons venus de la Savoie et d'ailleurs, il n'en restait plus que 9 vers 1900. Les colons furent bien vite obérés par suite de la disette et des intempéries. Parmi eux, citons : Gaget, de Doussard, Joseph Teppaz, de Saint-Pierre d'Entremont, Pierre Seillon, de Corbel, etc. Des Mauriennais, de la haute-vallée, s'étaient portés vers *Aïn-Seymour* ; d'autres à *Aïn-Guettar*, aujourd'hui *Gambetta*. C'étaient des ruraux de la région de Tournon et d'Albertville. Notre même correspondant de Sétif nous donne les précisions suivantes : « Bien des Savoyards se sont groupés près de Souk-Ahras. On y rencontre des Rauccaz, de Verrens-Arvey, des Carrier, de Tournon, Lachenal, de Bellecombe-en-Bauges, etc. Seuls connurent d'honnêtes succès quelques Rauccaz et, une réussite brillante, la famille Burgat, dont le représentant actuel a été maire de Souk-Ahras, aujourd'hui sénateur de Bône. Lachenal avait réussi à se reconstituer une propriété de 42 ha. Mais quand son fils se fit tuer devant Paris en 1940, il n'avait que des dettes. » Le chanoine Pépin, Vicaire général de Constantine, nous a donné ces renseignements : « Ma famille est venue en Algérie en 1889 et mon grand-père a pris possession d'une concession à *Youk-les-Bains*, près de Tébessa. Il ne doit plus rester dans ce village qu'un ou deux colons car, la colonisation, dans ce cas précis, a été une véritable tromperie. Ma famille s'est trouvée installée dans un pays sans pluie où il n'y a de récoltes que tous les trois ou quatre ans. »

Le centre de *Rénier* se trouve plus au nord, mais au nord-ouest de Souk-Ahras. C'était la localité arabe de Smala-ben-Merad. L'Administration y délimita 4.700 ha

pour 51 concessions et 21 lots de ferme vendus aux enchères. Le peuplement primitif fut de 26 émigrés et de 45 Algériens. La plupart des immigrants étaient d'origine savoyarde, du Mont-Saxonnex, en particulier. Durant l'année 1886, 20 chefs de famille de cette commune firent une demande et obtinrent une concession à la date du 14 février 1887. Le 27 septembre, 8 furent frappés d'un décret de déchéance pour n'avoir pas rejoint leur centre dans les délais prévus. En définitive partirent pour Rénier :

Bourgeaux Marie-Eugène, Violland Aimé, Anthoine Claude, Donat-Magnin François-Marie, Donat-Bouillut Philippe, Buchet Jean-Marie, etc.

L'installation fut très pénible, car les nouveaux arrivés eurent à subir trois invasions de sauterelles. Sur les 26 émigrés du début, il n'en restait plus que 13 en 1900 et 11 Algériens seulement. Il fut décidé d'y envoyer un renfort de 7 émigrés et de 11 colons déjà en Algérie. Voici, à titre documentaire, la situation économique avant 1914 :

1.192 ha de céréales, 36 ha de vignes, 1.300 moutons, 230 bœufs et vaches, 150 chevaux.

L'EXPANSION SAVOYARDE SUR LE PLATEAU SÉTIFIEN

Nous n'en finirions pas d'énumérer tous les lieux du plateau où sont venus et où se trouvent encore beaucoup de Savoyards. Pourquoi cette attirance vers la région de Sétif ? A cause de la similitude de climat avec la Savoie natale. Le plateau s'élève de 800 à 1.000 m d'altitude ; il est assez froid et tempéré et nos compatriotes en ont fait leur lieu de prédilection. Il y a à *Ampère*, des Orsat, des Millet ; à *Saint-Arnaud*, des Crochet, de Peillonnex, des Gervais, de Marnaz ; à *La Fayette, Aïn-Abessa*, des Dussaix, Perrier, Robert, de Thiez et Cluses ; à *Fermatou*, des Tournier ; entre Sétif et Bordj-bou-Arreridj, il y a des Cullet en quantité, des Baud, Chevret, Carrier, Vicaire. Plus au sud, dans la région de *Colbert*, on trouve encore des Mermaz, Saulnier, etc., sans compter tous les autres noms qui ont pu échapper à ce recensement.

Il en existe encore entre Sétif et Bougie. Le centre de *Amoucha* a été créé en 1878, mais il a été bien vite en décadence. Vingt ans après, les 17 émigrés du début

n'étaient plus que 7. Signalons, au passage, la famille Charles Cartannaz, d'Entremont-le-Vieux. L'un des descendants a été assassiné depuis la rébellion. Non loin de là, on créa, en 1889, à Aïn-Kébir, le centre actuel de *Périgotville* qui, délimité dans un périmètre de 4.298 ha, avait donné 45 concessions et 9 lots de ferme.

La plupart des colons furent des gens déjà fixés en Algérie : 39 Algériens contre 18 émigrés seulement. Situé dans une vallée bien arrosée, c'est une région fertile. Il y eut, parmi les candidats à cette colonisation, plusieurs familles de Mégevette : Borel, Blanc, Corbet, Chevallier, Favre, Monge, etc.

En juin 1883, il y avait déjà eu 17 demandes pour Aïn-Kébir dont 7 de Marnaz et autant de Vougy. Les ressources, nous l'avons dit, étaient insuffisantes pour préparer de nouveaux centres de peuplement ; celui de Périgotville n'était qu'à l'état de projet. Il faudra six ans à l'Administration pour le mettre sur pied ; c'est dire l'impuissance des Pouvoirs publics pour accélérer l'installation des familles en Afrique du Nord. Il ne faut donc pas s'étonner si, lasses d'attendre, certaines familles de la vallée d'Arve se soient décidées, en 1886, à partir pour le lointain Chili. Si l'on scrutait davantage l'histoire heurtée de la colonisation algérienne, bien des faits de la situation actuelle s'éclaireraient. Il est bien trop facile d'incriminer les colons sans distinction et d'en faire des boucs émissaires, des capitaines d'industrie ou des miséreux rapaces liés à l'Etat-Providence. Pourquoi ne fait-on pas, avant tout, le procès des fonctionnaires paresseux et cupides et, surtout, des politiciens arrivistes ? Le journal « l'Akbar » du 30 juillet 1830, écrivait : « Les Républicains pensant qu'il fallait avant tout sauver la République menacée firent, en 1876, les plus grands efforts de propagande en faveur de M. X..., dont les opinions républicaines leur offraient plus de garanties et de sécurité que celles de son concurrent, sans songer à lui demander quelles étaient ses opinions algériennes. M. X... est un républicain convaincu, ayant passé sa vie à s'occuper de politique, mais n'ayant jamais songé à prendre la question algérienne au sérieux. Il connaît, entre autre, beaucoup mieux la Place du Gouvernement que nos villages de l'intérieur. Il ne sait pas un mot d'arabe et n'a jamais montré, à propos des problèmes

algériens, une compétence dépassant les bornes d'une lamentable médiocrité. L'élection de M. X..., ne fut donc pas plus que celles des autres députés de l'Algérie, des élections algériennes mais politiques. » Quant à la Chambre française, les gens qui connaissent un peu d'histoire savent qu'elle s'intéressait beaucoup plus, en 1882, à la laïcisation de l'école qu'à la construction d'une Algérie capable d'apporter le bien-être aux Musulmans comme aux colons.

La dernière phase de l'émigration savoyarde (1900 - 1914)

Les résultats néfastes de cette politique ne se firent pas attendre. Vers 1890, le mécontentement en Algérie était tel que la Chambre dut nommer une Commission d'enquête présidée par Jules Ferry. Le Gouverneur général dépendait alors de neuf ministères différents ayant leur siège à Paris, d'où aucune initiative, aucune autorité, pas même sur les préfets. Jules Ferry stigmatisait cette incurie par le rapport suivant : « Le Gouverneur est devenu un inspecteur de la colonisation dans le palais d'un roi fainéant... Aujourd'hui, quand il y a une responsabilité à prendre, c'est à qui ne la prendra pas. Les colonies, pas plus que les batailles, ne se gagnent de loin dans les bureaux d'un ministère... Bien rares aussi sont ceux qui sont pénétrés de la mission civilisatrice de la race supérieure, plus rares encore ceux qui croient à une amélioration possible de la race vaincue. Pour eux, l'indigène est incorrigible et inéducable. On ne tente rien pour l'arracher à sa misère morale et intellectuelle. On ne se soucie ni des plaintes des indigènes, ni de leur nombre, ni de leur pauvreté... On a le sentiment d'un péril possible, mais on ne prend aucune mesure pour le conjurer. Ce qui le perpétue, ce péril, ce sont les mesures économiques injustes et mal conçues, l'accroissement incessant des impôts et l'arbitraire de leur perception... » Ce rapport fut déposé en 1892. Avec les divers scandales et affaires politiques de l'époque, il ne vint en discussion qu'en 1896. La même année 1892, dans son exposé sur le budget de l'Algérie, Burdeau mettait l'accent sur la nécessité d'intensifier l'émigration « pour créer une race de Français qui puisse civiliser et

rapprocher de nous les indigènes. » Et il blâme l'insouciance du Pouvoir qui ne fait aucune publicité pour encourager les familles nombreuses à s'expatrier en Afrique du Nord. Cet appel sera enfin entendu et, vers la fin du siècle, des conférenciers viendront, dans les départements à forte émigration, pour encourager la population à s'orienter vers l'Algérie.

La Savoie dans l'Oranais

Déjà, sous la période précédente, nous rencontrons deux centres peuplés de Savoyards : *Fortassa* (aujourd'hui : *Uzès-le-Duc*) sur la route de Mascara, à Tiaret, et *Tassin*, au sud-ouest de Sidi-bel-Abbès, sur la route de Tlemcen. Toute une équipe de Savoyards des environs d'Annecy a colonisé la contrée de Fortassa. A la date du 20 mai 1886, plusieurs obtinrent des concessions pour ce nouveau centre de Uzès-le-Duc : Joseph Duret, Constant Lavorel, Jean-Marie Lavorel, Cyprien et François Lavorel, de Cuvat ; Edouard Reydet, d'Allonzier ; Jean-François Fournier, de Saint-Martin ; Claude Bocquet, d'Epagny. Nous ne savons pas si tous ces ruraux sont effectivement partis pour le sud oranais, car le 7 mai 1887, Cyprien Lavorel recevait un avis pour le mettre en demeure d'avoir à résider sur sa concession sous peine de déchéance des avantages acquis. Ce centre, créée en 1884, comportait un périmètre de près de 3.000 ha, répartis en 80 lots agricoles. L'élément primitif du peuplement groupait 70 Algériens et 25 émigrés venus de Savoie et d'ailleurs. Par suite de sa situation entre deux oueds, le village fut très éprouvé par les fièvres..

Le centre de *Tassin* fut colonisé par une dizaine de familles venues d'Hermillon, en Maurienne : Arbessier Joseph, Jean Antoine, Pierre et François, Larive Camille, Mollard Jean-Baptiste, Allard Maurice, Brun Cyrille, etc. Le 24 juin 1889, une demande de concessions avait été transmise par les soins de l'instituteur du village : François Serain. Il avait joint à la requête, une longue notice sur la situation difficile de cette commune rurale : « Le sol de cette commune peut nourrir tout au plus 400 habitants et la population s'élève actuellement à plus de 600. Pour mettre fin à cet état de choses, 10 chefs de familles,

clairvoyants et décidés, ont résolu de céder à bon prix leurs biens et de solliciter de l'Etat une concession en Algérie pour s'y fixer d'une façon définitive. Mais avant de quitter leur commune, ces familles se sont organisées en Société de Secours mutuels, pour le cas où l'Etat voudrait bien leur accorder des concessions contiguës... »

L'un des derniers centres fondés dans l'Oranais par des Savoyards est celui de *Montgolfier*. Nous disposons à ce sujet de documents précis donnés par le maire actuel et surtout par l'un des pionniers : M. Gex, de Saint-Pierre d'Albigny.

Créé par décret du 10 avril 1906, ce centre était destiné à recevoir des émigrés de notre province. M. Albert Glorieux, professeur au Lycée d'Alger et natif de Chambéry, fut mis en disponibilité pour une tournée de conférences en Savoie. Il réussit rapidement à trouver 50 familles répondant aux exigences de la loi : 5.000 F de capital disponible et prêtes à résider douze ans sur la concession accordée. Mais il y eut bientôt un déchet de moitié car il était recommandé aux chefs de familles de venir, au préalable, reconnaître leur future résidence. Les causes de ce déchet furent, en particulier, le désenchantement éprouvé lorsqu'après sept heures de diligence depuis Relizane, on arriva dans un lieu désert, couvert de pierraille et de chardons, et sans arbre. M. Gex nous décrit ainsi le paysage : « La région était inculte. De nature argilo-siliceuse, les terres étaient couvertes de cailloux ou de pierres roulantes entre lesquelles poussaient le cil maritime, les asphodèles, et surtout, le cardon épineux. Jamais, depuis la création, la charrue n'avait égratigné le sol et, jamais, cette région n'avait encore tenté la colonisation : en 1900, elle était absente depuis Mendez à Tiaret. Il faut reconnaître qu'il fallut une forte dose de courage aux 27 familles qui, malgré tout, décidèrent de s'y implanter et dont voici l'énumération et le lieu d'origine :

Merle, Reveyron, Hugonnier, du canton de Yenne (il reste une fille Hugonnier).

Anselme et Durand, de La Rochette (reste la veuve).

Miniggio et deux frères Gex, de Saint-Pierre d'Albigny.

André Gex, doyen du village, est notre correspondant. Il a quatre enfants et 14 petits-fils. Son frère François-Joseph a laissé une veuve et deux fils.

Canova, Gervais, Dumoulin, Favre et Vauthier, de la région de Tamié (il ne reste que deux filles).

Minet, Varvat, Teppet et Rey, de Saint-Pierre d'Entremont (il reste deux fils Teppet et des petits-fils).

De la Haute-Savoie - Vallée de Thônes :

Genand Ambroise (un fils), Ducret Joseph (une fille), Duborjal, Mermillod-Blardet et Machet (familles disparues), des Villards-sur-Thônes. Une fille et le gendre de Genand ont été assassinés par les fellagha.

Gauche Jean-Baptiste, de La Clusaz (deux fils), Dupont Louis, de Saint-Jean-de-Sixt (une fille).

Il faut y ajouter : Famille disparue de Dunoyer Jean-Baptiste, du Mont-Saxonnex ; famille Marchand Claude, de Cluses (un fils).

Il n'y a, à l'heure actuelle, que 13 familles d'exploitants alors que l'élément primitif était de 27 familles savoyardes représentant environ 130 personnes. La population européenne qui, en 1914, était de 1.200 habitants, est tombée à 600. La création de l'agglomération a amené, par contre, 7.000 indigènes. Voilà le travail des colons, « ces conquérants » que l'on accuse ! Mais laissons la parole au doyen savoyard, le seul survivant de cette époque :

« Depuis 55 ans que le centre existe, il y a eu bien des vicissitudes. La mise en place fut pénible, voire tragique. Dans cette cuvette marécageuse, on vit des familles entières atteintes du paludisme. Des enfants bien portants la veille furent trouvés morts au réveil. Dans l'ensemble de la population, on a enseveli, au cimetière, 40 enfants de moins de 8 ans, avant d'enterrer un adulte. Ce fut vite la misère générale par suite de la gelée en trois années consécutives et la récolte fut anéantie au début de mai. Ce ne fut qu'en 1911 seulement qu'une récolte rémunératrice vint donner courage à une population qui allait abandonner les lieux. Seuls sept noms des premiers arrivants subsistent encore et parmi eux, un seul couple encore vivant.

« Par l'obstination des plus persévérants, Montgolfier est devenu un centre prospère et là, où jadis, il n'y avait rien, il a été récolté, en 1957, 200.000 quintaux de céréales et il y a 600 Européens et 7.000 autochtones.

« Telle est l'histoire tragique de toute la colonisation dont Mongolfier n'est qu'un exemple. Puissent ces lignes tomber sous les yeux de nos détracteurs. Celui qui les écrit est fier d'être venu colonialiser, et, se retournant vers son passé, il a le sentiment d'avoir accompli œuvre utile et humaine. »

Chanoine DECHAVASSINE.

ARNOLD VAN GENNEP

(1873 - 1957)

et les études sur le folklore de Savoie

Le 7 mai 1957, Arnold van Gennep, ethnographe, sociologue et folkloriste, est mort à Epernay, à l'âge de 84 ans.

Ses funérailles, qui eurent lieu le 9 mai à Bourg-la-Reine, furent très simples. Ainsi l'avait voulu cet homme qui était d'une grande modestie malgré l'autorité dont il jouissait parmi les savants du monde entier, et l'admiration que suscitaient ses nombreuses et importantes publications.

Il fut membre honoraire de la Florimontane, en 1911, et membre d'honneur en 1918. Mais depuis longtemps, contraint par le travail et les nécessités de l'existence, il ne venait plus dans cette Savoie, à laquelle cependant il consacrait une partie de ses études.

Des recherches sur l'architecture rurale et l'art populaire m'ayant conduit vers lui en 1929, j'ai eu le grand privilège, depuis cette époque, de le voir régulièrement et de suivre ses travaux. En même temps qu'il me faisait l'honneur de son amitié, il me permettait, pour certaines publications personnelles bien modestes, de me dire son élève. Il m'appartient donc d'honorer ici sa mémoire et, mieux encore, car c'est ce qu'il eût préféré, d'indiquer comment son œuvre peut être poursuivie en Savoie.

Arnold van Gennep s'appelait en réalité Charles Arnold Kurr-van Gennep, van Gennep étant le nom d'une famille noble hollandaise à laquelle appartenait sa mère.

Il avait également, quelque part dans son ascendance, des huguenots français émigrés à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes.

Il était né le 23 avril 1875 à Luisburg, au royaume de Wurtemberg. Il vint en France à l'âge de six ans, à l'occasion du remariage de sa mère avec le docteur Raugé, maire de Challes-les-Eaux et directeur de l'établissement thermal de cette ville.

Une vie de pension — dont une année au lycée de Chambéry en 1892 — commença pour le jeune homme. Mais toutes les grandes vacances le retrouvaient à Challes.

Dès ce moment, il se sentit profondément français, et je l'ai entendu exprimer par la suite la grande admiration qu'il avait pour la forme synthétique que prenaient chez nous les démarches de l'esprit. De plus, le besoin de se raccrocher à une terre française, conjugué à ses heureux séjours de vacances en Savoie, firent qu'il se proclama Savoyard. Et il le devint profondément par le cœur et par l'esprit, aussi bien que le plus Savoyard d'entre nous par la naissance ou l'ascendance.

Après avoir conquis les titres de bachelier ès lettres et ès sciences, de diplômé de l'école des Langues orientales et de l'école pratique des Hautes Etudes (sciences religieuses) et de docteur ès lettres avec mention très honorable (*Rites de Passage, Etat actuel du Problème Totémique*), il voyage. Il est, à 25 ans, professeur de français et de littérature française au lycée classique du Gymnase de Czenstochowa, en Pologne russe (1898-1902), puis successivement interprète-traducteur au ministère de l'Agriculture à Paris (1907-1911), professeur d'ethnographie et d'histoire comparée des civilisations à la Faculté des Lettres de l'Université de Neufchâtel en Suisse (1911-1914).

Sa connaissance de nombreuses langues fait qu'à la fin de la guerre — il a 41 ans — il est promu chef du Service d'Information du ministère des Affaires étrangères (1919-1921).

En 1921 et 1922, nous le trouvons conférencier officiel de la Fédération américaine et canadienne de l'Alliance française. Il donne 74 conférences au cours d'un périple accompli dans toute l'Amérique du Nord. Conférences

encore à Oxford et à Cambridge, où les jeunes anglais l'ovationnent.

Ses autres titres : secrétaire général scientifique du Congrès International des Arts Populaires de Prague, organisé par la Société des Nations (1927-1928) ; délégué de la France à la Commission Internationale des Arts et Traditions Populaires (1929-1933) ; président de la Fédération Folklorique de l'Ile-de-France (1944) et de la Société d'Ethnographie Française (1952) ; enfin président d'honneur de la délégation française de la Commission Internationale des Arts Populaires (C.I.A.P.).

Il collabora sept années en qualité de secrétaire littéraire, à la revue des Idées. Il tint la chronique *Ethnographie, Folklore, Histoire des Religions, Préhistoire* au « Mercure de France » (1906-1939). Il fonda et dirigea la revue des *Etudes Ethnographiques et Sociologiques* (1908-1909), *La Revue d'Ethnographie et de Sociologie* (1910-1914), *Folklore Vivant* (1946) et la *Nouvelle Revue des Traditions Populaires* (1949-1950).

Voici très rapidement notés les traits saillants de sa carrière.

Mais l'essentiel de son œuvre n'est pas là. Son action profonde s'est exercée autrement. Celui qu'on a appelé « l'ermite de Bourg-la-Reine » — il y vécut quarante-huit ans — jalonna ce long séjour de travaux multiples et variés, allant du simple article au manuel de folklore, qui fondèrent pour ainsi dire les méthodes françaises de folklore, et contribuèrent très largement à l'édification du folklore international (1).

---

(1) Une de ses méthodes essentielles consistait à localiser aussi minutieusement que possible, dans l'espace et dans le temps, tous les faits, aussi minimes qu'ils puissent paraître. C'est parfois la science des infiniments petits. Mais de cette accumulation se dégagent des phénomènes, avec leur sens parfois, qui seraient insaisissables autrement, et se dessinent des « plages », positives ou négatives — car la négation a aussi son importance — que notre auteur appelle des zones folkloriques. Depuis ses travaux, il est devenu impossible de dire, par exemple : « En Savoie, lors de la cérémonie du baptême, on distingue le sexe du nouveau-né, soit par un ruban, soit par la façon de porter le berceau, soit par une marque distinctive portée par le parrain. » Il faut maintenant dire exactement dans quels villages l'une ou l'autre forme est adoptée et ceux dans lequel il n'y a aucune forme de distinction. Le report sur une carte de tous ces phénomènes, et de cette absence de phénomène, est particulièrement instructive. Il faut noter de plus, la variante d'une époque à l'autre dans le même village, les variantes de village à village, la disparition de la coutume éventuellement, pour que la valeur donnée à la zone négative soit bien réelle. enfin l'âge, le sexe, le métier, la résidence du témoin, pour se faire une opinion sur l'objectivité de son témoignage, et le retrouver au besoin.

Trois ouvrages fondamentaux surtout firent sa renommée : *Les Rites de Passage, La Formation des Légendes* (le fond des légendes savoyardes lui servit notamment de matériau) et le *Manuel du Folklore Français Contemporain.*

Très accueillant aux débutants, parlant ou lisant une bonne dizaine de langues et autant de dialectes ou patois, toutes les nations se donnaient rendez-vous à son domicile.

Il en eut trois à Bourg-la-Reine, et chaque fois c'était reconnu son mérite, et l'intérêt de ses recherches, en le chargeant d'un enseignement public, — mais que son esprit trop indépendant peut-être, ne pouvait accepter qu'à la condition de pouvoir continuer normalement son œuvre, — il doit vivre de son travail littéraire ; je ne peux pas dire de sa plume, car il faisait d'un seul coup, directement à la machine, les traductions qui l'aidaient à vivre, et de même ses ouvrages propres, après avoir aligné ses fiches et absorbé sa documentation. Force de travail puissante et efficace, longues journées sédentaires passées à mettre en œuvre la moisson de sa jeunesse voyageuse d'ethnographe et de folkloriste militants, en « prise directe » avec le sujet, ou à dépouiller d'innombrables livres et revues, ainsi que les contributions de nombreux correspondants.

Mais pour certains novateurs, dont la notoriété, malgré le talent et les œuvres, se fait attendre, tout finit par venir. Il suffit de vivre assez vieux... et de mourir.

Déjà la célébration de ses quatre-vingts ans fut l'occasion d'une manifestation nationale et universelle, accompagnée de la remise tardive d'une rosette de la Légion d'honneur

A sa mort, ce fut un concert mondial de louanges et de regrets.

La presse française dont : *Le Monde, Le Figaro, L'Aurore, Les Nouvelles Littéraires, Le Parisien Libéré, Franc-Tireur,* etc., publiait des communiqués, suivie par celle de province : *La Bretagne à Paris, Nivernais-Morvan, Le Savoyard de Paris, La Marseillaise de Seine-et-Marne* et quelques autres.

Comme presque toujours, il appartenait à la presse étrangère de mieux apprécier encore la valeur d'un de nos plus grands savants, et *O Jornal do Rio de Janeiro* donnait un magnifique éloge émanant du professeur Renato Almeida en une demi-page pleine, avec le nom du maître en lettres aussi grandes que le titre même du journal.

Le *Bulletin de la Fédération Folklorique d'Ile-de-France*, dont il était président, a rempli de nombreuses pages avec les commentaires élogieux sur l'homme et sur son œuvre, venus de tous les coins du monde.

Lors de ses funérailles, M. Georges-Henri Rivière, conservateur du Musée des Arts et Traditions Populaires, disait : « Le plus poignant est que van Gennep ait laissé inachevé ce tableau génial de la civilisation populaire nationale, son manuel de folklore français. Dans le nouvel édifice du Musée des Arts et Traditions Populaires, tel qu'il se dressera un jour au Bois de Boulogne, une effigie et une inscription diront ce qu'avait été Arnold van Gennep pour notre institution, celui sans lequel elle n'aurait pu voir le jour. »

Le 11 mai 1958, une plaque de marbre fut posée sur la façade de la maison, au 112 de la Grande Rue, qui s'exprime ainsi :

EN CETTE MAISON, DE 1935 A 1957,
ARNOLD VAN GENNEP (1873-1957),
MAITRE DES ÉTUDES DE FOLKLORE FRANÇAIS,
A CRÉÉ SA MÉTHODE ET COMPOSÉ L'ESSENTIEL DE SON ŒUVRE.

Hommage de la Fédération Folklorique Française d'Ile-de-France et de la Société d'Ethnographie.

Enfin, son nom fut donné à une rue nouvelle de Bourg-la-Reine (2).

En Savoie, pas d'écho. Mais rien d'étonnant ; on sait bien que nul n'est prophète en son pays, fut-il d'adoption.

---

(2) Cette ville fut également le lieu de résidence d'un autre Savoyard d'adoption : André Theuriet.

Cependant un bon nombre de ses premières études fut consacré à notre province (3).

Tout le long de sa carrière, il publia quantité d'articles ou fit maintes communications sur certains aspects du folklore savoyard : cérémonies, rites, coutumes, culte des saints, jeux, arts populaires.

Il n'était cependant pas le premier à s'être penché sur ces problèmes dans notre province. Déjà, le 4 décembre 1907, l'Académie Florimontane décidait d'ouvrir une enquête sur le folklore de la Haute-Savoie. Un questionnaire-programme, excellent instrument d'investigation, fut établi par Joseph Serand, et l'enquête devint l'objet, en 1910, du 14e Concours d'histoire de la fondation du Docteur Andrevetan. Une vue d'ensemble sur notre folklore en fut le résultat satisfaisant.

Trois ans plus tard, en 1913, le même concours était affecté à une enquête sur les anciens costumes savoyards. Dans un rapport publié dans la « Revue Savoisienne » de 1914, Henri Blandin en soulignait le beau succès. Ces enquêtes furent poursuivies. Mais de telles recherches n'intéressaient encore qu'un nombre assez restreint de spécialistes. Même à l'époque où Arnold van Gennep venait en Savoie — c'était avant la guerre de 1914 — beaucoup ne voyaient pas encore à quoi pouvait conduire la récolte patiente et systématique de ces « amusettes ». On connaissait trop bien pour y baigner depuis la naissance, et au point de ne plus les voir, toutes ces coutumes paysannes. Comment, dans ces conditions, en soupçonner le caractère particulier ? De plus, un certain préjugé « bourgeois » tendait même à les faire dédaigner. Les études qui attiraient étaient l'histoire — mais pas encore non plus l'histoire économique — l'archéologie, l'héraldique, la linguistique, l'onomastique, la géographie, les sciences naturelles. On ne s'était pas encore bien rendu compte que le folklore touchait à la sociologie et à l'ethnographie. A un autre point de vue, lorsqu'on recueillait des légendes, on ne pouvait s'empêcher de leur donner un tour littéraire ; cela faisait partie du genre. Or voici un homme qui les voulait,

(3) *La Savoie vue par les Ecrivains et les Artistes*, 1913. Société des Editions Michaud, Paris, et *En Savoie, du Berceau à la Tombe*, 1916, Dardel, éd., à Chambéry. L'enquête pour ce dernier ouvrage portait sur 56 communes.

mot pour mot, conformes au récit populaire. On s'étonnait un peu. Et notre savant de dire qu'il avait devant toutes ces manifestations du folklore, l'œil et l'oreille de l'ethnographe en mission au sein d'une peuplade d'Afrique. Cela choqua. « *Vous nous prenez pour des sauvages* », dirent certains.

Tout ceci montre bien l'heureuse évolution des idées qui s'est opérée depuis, et c'est pourquoi j'en fais mention.

Le but que se proposait Arnold van Gennep, lorsque je l'ai connu, était d'établir une somme du folklore savoyard, englobant tous les aspects de civilisation spirituelle et matérielle du peuple des campagnes. Il rédigea d'importantes monographies régionales qu'il considérait comme des préludes à son grand œuvre. Successivement parurent : Le Folklore du Dauphiné-Isère (deux volumes, 1932-1933), de la Bourgogne - Côte-d'Or (un volume, 1934), de la Flandre et du Hainaut (deux volumes, 1935), de l'Auvergne et du Velay (un volume, 1942), des Hautes-Alpes (deux volumes, 1946-1948). C'est à cette fin qu'il accumula une masse de documents, et notamment des questionnaires imprimés, revenus complétés par des correspondants choisis, et qui intéressaient, au moment de sa mort, environ cinq cent soixante communes savoyardes.

Sa collection d'art populaire savoyard était intéressante, et la série de gravures et d'estampes, qu'il avait rassemblée depuis sa jeunesse, sur le thème des petits ramoneurs savoyards, était sans doute unique (4).

Les traductions ne suffisaient pas à le faire vivre. C'est alors que, désigné à lui par ses grandes monographies et sa notoriété dans ce domaine, l'éditeur Picard lui commanda, en 1935, le *Manuel du Folklore Français Contemporain*, pour l'insérer dans sa précieuse et célèbre collection de manuels consacrés jusqu'alors à l'archéologie et à l'histoire de l'art. C'était en même temps lui donner la possibilité d'exprimer la somme de ses connaissances et le moyen matériel, bien juste, mais suffisant, étant donné ses goûts modestes, pour continuer son œuvre, ce qu'il plaçait avant tout.

Le travail devait, à l'origine, comprendre un tome préalable de bibliographie, et deux tomes de texte. Bien

(4) Les objets ont été recueillis par le Musée des Arts et Traditions Populaires, et la collection des petits ramoneurs savoyards, par M. Duréal, pour le Musée Savoisien de Chambéry.

vite un deuxième tome de bibliographie vint compléter le premier. Quant au texte, l'auteur s'aperçut, petit à petit, que le cadre initialement prévu était trop étroit pour contenir toute la masse et la diversité des faits, d'autant plus que la rareté de monographies régionales et d'études sur des problèmes particuliers — auxquelles renvoyer — était grande et qu'il devait combler ces lacunes, au fur et à mesure par son manuel. Six livres parurent de son vivant, le septième vient de sortir. Tous les sept correspondent au premier tome annoncé. Ils englobent deux cycles, le premier : *Du Berceau à la Tombe*, couvrant toute la vie humaine, le deuxième : *Les Cérémonies Périodiques, Cycliques et Saisonnières* (comprenant notamment les cérémonies agraires) et le *Cycle des Douze Jours* (Noël) concerne l'année folklorique. Il ne manque plus que le *Cycle du Nouvel An* pour que cette dernière soit complète (5).

Bien que ce soit infiniment regrettable, l'œuvre restera inachevée, personne ne pouvant remplacer l'auteur pour la conduire à son terme, car sa méthode de travail, trop personnelle, était conçue pour y voir clair et avancer rapidement, dans la masse des petits faits, et adaptée à sa mémoire exceptionnelle. Ce qu'il avait en tête, en effet, dépassait de beaucoup le volume cependant important des fiches et des notes, lesquelles étaient d'ailleurs schématiques et faites pour son usage propre. Très personnelle aussi était le marquage par une multitude de signets de couleurs — une couleur par matière, — des livres de sa bibliothèque.

On peut dire qu'un peu plus de la moitié seulement de la partie essentielle — partie relative à la civilisation spirituelle et intellectuelle, celle dont les témoignages, parce qu'oraux, sont maintenant menacés de disparition à très brève échéance — a vu le jour. Ce qui restait à produire devait correspondre au tome II et comprendre peut-être autant de livres que le premier. Les sujets en auraient été — je cite en gros : *Les Cérémonies Calendaires* (culte de la Vierge et des saints), *Le Folklore de la*

(5) La pagination suivie depuis le premier livre s'arrête à la page 3166. M. Georges-Henri Rivière a promis à l'éditeur Picard de faire ce qui serait en son pouvoir pour l'achèvement de ce cycle de l'année, en confiant le travail à un groupe attaché au Musée des Arts et Traditions populaires, travaillant sous sa direction. Mais on ne pourra pas aller au-delà.

Nature (météorologie populaire et culte des sources notamment), *La Flore et la Faune Populaires, La Magie et la Sorcellerie, La Médecine Populaire, Les Etres Fantastiques, La Littérature Mouvante* et *La Littérature Fixée* (légendes), *Les Dictons et Proverbes, Le Blason Populaire, Le Folklore Social* (occupations et métiers, folklore juridique et judiciaire), enfin le *Folklore Domestique* (maisons et ustensiles), *La Musique, Les Chansons, Les Coutumes et les Arts Populaires.* Mais cette toute dernière partie donne encore, heureusement, un délai plus grand avant la disparition définitive de ses manifestations.

Arnold van Gennep se rendit compte dès longtemps des effets de la révolution considérable dans laquelle nous sommes entrés depuis la conquête de notre civilisation par le machinisme, avec cette accélération prodigieuse qui prend son départ aux environs de 1914. C'est le plus grand tournant du monde que nous avons pris dans l'espace d'une génération. Matériellement, — et essentiellement oserait-on dire — tout a peut-être changé davantage pendant ce temps que depuis la période néolithique, ou même la découverte du feu, jusqu'à l'épanouissement de l'ère industrielle. La civilisation basée sur la transmission orale, sur la main et l'outil qui la prolongent, disparaît à une vitesse incroyable devant celle basée sur le papier et la machine, fut-elle machine à parler. Ce qu'il importe de sauver ce sont toutes les manifestations de la civilisation pré-machiniste, mais encore plus vite, toutes les formes de croyances et de pensées populaires collectives, et plus particulièrement rurales, qui les accompagnent.

Toutes ces manisfestations sont très proches de nous, car une bonne part de la génération présente a vécu dans cette ambiance, et certaines gens dans les villages — mais leur nombre diminue rapidement — y vivent encore. Elles sont aussi très lointaines, et comme d'un autre monde. Elles devraient, à ce dernier titre, nous intéresser tout autant que les croyances, les mœurs et les coutumes des peuples d'Afrique ou d'Océanie, ou ceux des populations de la Gaule, par exemple. Pour un esprit scientifique, ou curieux, c'est tout aussi remarquable et digne d'étude. Le mode de transmission de pensée que constitue la littérature orale remonte aux origines de l'humanité consciente, les pratiques magico-religieuses naissent avec les sociétés,

notre poterie de terre est néolithique, certains outils de nos grands-pères remontent à l'âge du bronze, d'autres à l'âge du fer, la marmite à trépied et à crémaillère de nos grand'mères est contemporaine du premier âge de fer, la lampe à huile est peut-être aussi vieille. Je pourrai allonger assez loin ma nomenclature.

Timides ont été en Savoie, en dehors de celles d'Arnold van Gennep, les études de folkore. L'art populaire, à cause des costumes, des poteries et des chansons, a été mieux servi. Mais l'ensemble est très insuffisant. Il faut reconsidérer cette partie intégrante de l'histoire de la province, et se dépêcher de recueillir ce qui va disparaître à jamais, et dont aucune trace écrite ne portera le témoignage.

Ceux qui voudront systématiquement, ou simplement occasionnellement, se consacrer à cette tâche, s'aideront des monographies signalées précédemment, et surtout du Manuel dans lequel est passé, dispersée en fragments, une grande part de la documentation sur la Savoie. Les tomes III et IV de ce Manuel donnent la bibliographie méthodique et critique, générale et particulière pour chaque nature de fait et par province. Cette bibliographie contient naturellement les titres propres de l'auteur, dont beaucoup concernent la Savoie (6). Le tome III contient ses questionnaires savoyads.

De plus, toutes ses riches archives, composées notamment des questionnaires remplis par ses correspondants pour cinq cent soixante communes de chez nous, des notes et des études qui n'ont pu être publiées, ont été remises par Mlles van Gennep à la bibliothèque du Musée des Arts et Traditions Populaires, où il est possible de les consulter. Ce sont des archives aussi précieuses pour l'histoire de notre pays que celles conservées dans les dépôts classiques.

Cet appel à la continuation de son œuvre est la meilleure façon de servir ici la mémoire d'Arnold van Gennep. Souhaitons que son exemple soit suivi, et cet appel entendu.

Paul DUFOURNET.

---

(6) Une notice sur les titres et travaux scientifiques d'A. van Gennep a été publiée à Paris en 1911. Elle comportait déjà 45 p. in-8°. Une nouvelle bibliographie doit être établie par la Société du Folklore Français. Il en sera rendu compte lorsqu'elle aura vu le jour.

SELECTION D'OBSERVATIONS DE LA SECTION CLIMATOLOGIQUE DE L'ACADEMIE FLORIMONTANE

Année 1958

Le Biot alt. 780 m.	Le Tour alt. 1.460 m.	Rumilly alt. 345 m.	St-Gerv.l.-B. alt. 810 m.	Samoëns alt. 700 m.	Stations Mois
		Pluviosité en mm. et dixièmes			
193,6	235,9	129,5	130,8	184,9	Janvier
237,3	336,8	132,2	157,1	218,5	Février
104,8	157,8	84,8	80,5	153,5	Mars
103,0	80,2	84,9	47,5	123,7	Avril
126,9	104,8	108,2	88,0	114,8	Mai
213,7	171,7	207,9	274,0	227,1	Juin
125,3	145 0	93,2	76,5	179,0	Juillet
160,5	152,8	193,9	118,1	178,4	Août
131,3	111,5	94,6	85,7	118,5	Septembre
138,4	124,7	1 01,1	87,3	150,9	Octobre
37,1	60,5	52,8	76,7	73,0	Novembre
119,0	143,4	120,7	84,9	109,0	Décembre
1.690,9	1.825,1	1.403,8	1.307,1	1.831,3	Total annuel
		Moyennes des températures en degrés centigrades celsins. et dixièmes			
— 4,2	— 3,5	1,1	— 1,3	— 2,7	Janvier
0,2	— 1,0	4,0	3,1	1,2	Février
— 2,2	— 3,9	3,8	1,5	1,0	Mars
1,6	0,3	7,6	6,6	5,2	Avril
10,4	10,0	16,5	14,6	13,7	Mai
11,1	10,8	17,1	14,2	14,4	Juin
13,9	14,3	20,1	17,7	17,6	Juillet
13,4	14,9	19,7	17,5	17,3	Août
11,6	13,3	16,1	15,8	15,9	Septembre
1,4	2,0	10,5	7,9	7,9	Octobre
0,3	2,4	4,8	2,4	2,1	Novembre
— 0,2	0,9	3,4	1,2	0,2	Décembre
3,9	5,7	10,0	8,4	7,8	Moyenne annuelle

Le Secrétaire : E. BERGER.

Stations Mois	Abondance alt. 1.020 m.	Annecy alt. 448 m.	Combloux alt. 990 m.	Douvaine atl. 428 m.	Groisy alt. 820 m.
			Pluviosité en mm. et dixièmes		
Janvier	174,1	132,3	213,6	46,1	163,5
Février	254,6	164,6	263,6	104,3	169,4
Mars	105,2	96,4	102,6	48,3	97,5
Avril	94,2	125,1	70,6	64,9	102,1
Mai	139,4	128,3	91,4	119,3	110,7
Juin	230,0	184,2	184,0	176,2	201,9
Juillet	186,8	80,2	101,8	62,6	108,9
Août	203,8	181,3	146,3	120,5	199,1
Septembre	153,2	112,3	86,2	89,7	778
Octobre	189,9	122,1	105,4	128,6	138,6
Novembre	58,3	60,5	45,7	44,9	54,8
Décembre	125,5	113,4	148,5	79,5	111,9
Total annuel	1.915,0	1.500,7	1.559,7	1.084,9	1.536,2
			Moyenne des températures en degrés centigrades Celsins et dixièmes		
Janvier	— 2,2	1,4	— 1,3	0,6	0,8
Février	0,4	4,8	2,5	4,6	3,0
Mars	— 0,9	3,2	0,9	3,1	1,0
Avril	3,2	7,5	4,6	6,4	5,2
Mai	— 12,8	16,4	13,6	15,3	13,8
Juin	11,7	16,9	13,3	16,5	13,9
Juillet	15,0	19,8	16,5	19,1	17,3
Août	15,3	20,8	17,1	18,9	17,4
Septembre	13,8	18,9	15,2	17,4	16,1
Octobre	4,0	10,7	6,9	9,0	8,1
Novembre	1,4	5,6	2,2	4,8	3,0
Décembre	0,0	4,1	0,4	3,2	1,6
Moyenne annuelle	6,2	10,8	7,7	10,0	8,4

Le Secrétaire : E. BERGER.

CHRONIQUE SAVOISIENNE ET SALÉSIENNE

JEAN XXIII ET LE PAYS DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Le diocèse d'Annecy a vraiment gagné la faveur des Souverains Pontifes. On sait que lorsque notre regretté confrère Paul Guitton, avait remis à Pie XI en personne, en 1929, l'un de ses livres sur la Savoie, le Pontife lui dit : « Oui, les montagnes que j'ai parcourues, je les revois dans ces images et dites bien que j'aime beaucoup votre pays ». N'oublions pas que c'est sur les bords du lac d'Annecy que ce Pontife avait choisi le patron des alpinistes, Saint Bernard de Menthon.

A Mgr de la Villerabel, évêque d'Annecy, le grand Pape de la paix faisait aussi cette recommandation en fin d'une audience : « Saluez bien nos chères montagnes ».

Et de son successeur, Pie XII, le même évêque pouvait bientôt enregistrer cette agréable déclaration : « Oh ! Annecy ! Je connais votre belle basilique, je m'en souviens ». S. E. Mgr Cesbron pourrait évoquer toutes les bienveillantes et paternelles allusions au diocèse de Saint François de Sales faites par le Pape défunt.

S. S. Jean XXIII est presque un habitué d'Annecy. Le 2 août 1911, l'abbé Roncali assistait à la translation solennelle des reliques de nos deux saints de la Visitation de la rue Royale au nouveau monastère. Les 12 et 13 novembre 1945, il y remontait en pèlerinage de même que le 17 août 1946. Nonce à Paris, il vint les 31 août et 1er septembre 1952 présider la clôture de la grande neuvaine à la Visitation, à l'occasion du 350e anniversaire du sacre épiscopal de Saint François de Sales. Feçu à l'Hôtel de Ville par le Maire, M. François Ritz, président de l'Académie Florimontane, Mgr Roncalli répondit à son allocution en déclarant que « tout prêtre est aujourd'hui un peu tributaire de Saint François de Sales et donc un peu citoyen d'Annecy ». Quant à la messe pontificale, elle s'ouvrit par le message de Pie XII sur les leçons et l'exemple de Saint François de Sales pour notre époque (1). Le lendemain, le Nonce se rendait à Thorens.

Il me souvient de la visite qu'en ce dimanche 1er septembre 1952, Mgr Roncalli fit à la kermesse des Italiens, à l'école Saint-François. Chacun y fut touché de sa bonté et de la simplicité souriante avec laquelle on choqua les verres à la mode savoyarde.

Evoquant ce pèlerinage, Mgr Cesbron écrit : « On devinait sa profonde dévotion pour Saint François de Sales ; le pays et

(1) J. T. dans « L'Echo-Liberté ».

ses habitants lui plaisaient ». Le 25 mars 1958, à Lourdes, le Cardinal Roncali, légat du Pape, se plaisant à rappeler ses pèlerinages à Annecy, souligna, dit Monseigneur, « le désir d'y revenir encore... » (2).

Enfin, le 7 noevmbre dernier, devant notre évêque qui avait assisté au couronnement, S. S. Jean XXIII tint une fois encore à évoquer ses visites au pays de Saint François de Sales.

L'INTRODUCTION A LA VIE DEVOTE A 350 ANS

1608-1958. *La Revue Savoisienne* doit à ses lecteurs de mentionner cet anniversaire de la première édition, en décembre 1608, du célèbre ouvrage que « Monsieur de Genève » publiait alors qu'il avait fondé, deux ans auparavant, l'Académie Florimontane.

On imagine la faveur avec laquelle les premiers Florimontans durent accueillir ce petit livre. Mais pressentaient-ils l'extraordinaire et splendide destinée à laquelle il élait appelé à travers le monde ?

LES PELERINS AU TOMBEAU DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

Le centenaire des apparitions de Lourdes a valu le passage et l'arrêt à Annecy, au cours de l'année 1958, d'un nombre considérable et inaccoutumé de pèlerins qui ont tenu à vénérer les reliques des deux saints fondateurs de l'Ordre de la Visitation.

Les statistiques établies par M. l'Aumônier de la Basilique, nous révèlent la venue de trois cent vingt-un pèlerinages français, originaires de cinquante-sept diocèses, et de cent quatre-vingt-quatorze pèlerinages étrangers, originaires de douze nations différentes, soit : 77 d'Allemagne, 62 de Suisse, 20 d'Italie, 17 d'Autriche, 7 de Hollande, 7 d'Angleterre, 2 de Belgique, d'Espagne et des Etats-Unis, 1 du Canada, de Colombie et d'Uruguay.

Au nombre des pèlerins, nous mentionnerons le Cardinal Frings, archevêque de Cologne, les Nonces apostoliques au Pérou et en Turquie, cinq Archevêques, 14 Evêques... Des prêtres de vingt-six pays ont célébré la messe à la Visitation.

DECES DE Mgr JORCIN

Le 20 décembre 1958, est décédé Mgr Cosme Jorcin, évêque de Digne depuis 1923, où ses obsèques ont eu lieu le 23 décembre. Le vénéré défunt était né à Lanslebourg, en Maurienne, en 1874. Elève du Séminaire Français de Rome, où il conquit le Doctorat, il fut vicaire général de son oncle, Mgr Fodéré, à Saint-Jean-de-Maurienne.

L. PFISTER.

(2) Voir « Revue du Diocèse » d'Annecy.

Omnes omniam caritates patria una complexa est.

(CICÉRON *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1959

Quatre-vingt dix neuvième année



ANNECY
Imprimerie DÉPOLLIER

1959

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 14 janvier 1959 (*)

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE COUTIN

En ouvrant la séance, le vice-président se fait l'interprête de l'assistance pour envoyer au président, M. d'Orlyé, absent, les meilleurs vœux des Florimontans et l'expression de leur reconnaissance pour tout son dévouement à la société. Puis au nom de M. d'Orlyé et du comité, il adresse des vœux à tous ses confrères et en particulier à ses collaborateurs et auteurs de communications.

Le secrétaire perpétuel remercie vivement M. le Chanoine Coutin, lui offre les souhaits des membres de l'Académie avec leur gratitude pour son précieux dévouement.

Le procès-verbal de la dernière réunion est alors lu et adopté.

Le Président transmet les vœux adressés par M. Tercinet, président de l'Académie de Savoie, félicite M. Davignon, décoré des palmes académiques, et offre des condoléances à M. Grandchamp à l'occasion de la mort de sa belle-mère, Madame Puthod.

M. P. Tapponnier nous entretient d'ANGE-MARIE EYMAR, PREMIER PREFET DU LEMAN, né à Forcalquier en 1747 (*Voir article séparé*).

(*) Etaient présents : Mlle Ritz, MM. Barrucand, Benoist, Beauquis, Blanchard, Charbonnel, Charvin, Coutin, Dechavassine, Gardet, Grandchamp, Jacquet, Juge, J. Fournier, Paris, Perron, Montagnoux, Noirtin, H. Pfister, L. Pfister, Tapponnier.
Excusés : Mlle Trombert, MM. d'Orlyé, Devant, Buttin, Viollet, Vuachet.

M. F. Perron fait une communication sur une STATION DE GENTIANE PNEUMONANTHE qu'il a rencontrée dans un marais de Sévrier. *(Voir article séparé)*.

M. C. Gardet, au nom de M. P. Broise, relate les résultats des FOUILLES continuées de 1953 à 1957 dans la partie méridionale du vieux Boutæ, plaine des Fins. *(Voir article séparé)*.

M. le Chanoine Coutin qui a remercié MM. Tapponnier, Perron, Gardet et Broise, fait l'analyse du récent ouvrage intitulé « De la Vie Dévote à la Vie Mystique, Sainte Thérèse d'Avila et Saint François de Sales », par Pierre Sérouet, carme déchaussé, qui l'a offert à notre bibliothèque. *(Voir à bibliographie)*.

Séance du 4 février 1959 (*)

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE COUTIN

Le Président remercie M. Grandchamp qui dépose pour la bibliothèque le nouveau fascicule d'« ANNESSI » publié par « Les Amis du Vieil Annecy » et consacré à la Cathédrale.

Il fait part de l'invitation adressée à notre Académie pour assister à Roggio Emilia et à Pavie, au début de mai, aux cérémonies de commémoration des œuvres de l'illustre savant expérimentateur Lazzara Spallanzani « gloire de l'Italie ».

M. le Chanoine Dechavassine commence sa conférence l'EMIGRATION SAVOYARDE AU CANADA par un tour d'horizon géographique sur l'ancienne « Nouvelle France », dont Saint-Boniface, au sud, fut la capitale des Savoyards à la fin du XIX[e] siècle, où prêtres et religieux

---

(*) Etaient présents : Mlles Ritz et Trombert, MM. Barrucand, Beauquis, Benoist, Buttin, R.P. Charbonnel, Charvin, Coutin, Dechavassine, J. Fournier, Grandchamp, Juge, Montagnoux, Noirtin, Perron, L. Pfister et Tapponnier.
Excusés : MM. d'Orlyé, André, Devant, H. Pfister, Viollet et Vuachet.

s'étaient constitués les gardiens de l'idée française. *(Voir article séparé)*.

M. le Chanoine Coutin félicite vivement et remercie le conférencier qui nous a fait bénéficier de sa grande compétence et profiter du résultat de ses patientes recherches.

M. L. Buttin rappelle le souvenir de Monseigneur Bunoz, évêque au Canada, lequel revenu à Rumilly, son pays, parlait patois avec l'accent anglais.

Pour répondre à une question du Service des Etudes Généalogiques et Démographiques de Belgique, relative au peintre annécien Vanhelmont, M. Coutin énonce que ce dernier, Jean-Baptiste feu Rudolphe, était déjà à Annecy en 1733, où il était né. Il laissa un armorial manuscrit des principales familles de Savoie. Quatre familles de ce nom vivent encore à Annecy, de même que les Van den Woldenberg, sans doute également d'origine belge.

Assemblée Générale des membres effectifs tenue le 11 février 1959 (*)

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE COUTIN

Excusant M. d'Orlyé, absent, le président expose que tous les florimontans ont pu lire le procès-verbal de l'Assemblée du 10 février 1958 dans la « Revue Savoisienne », laquelle présente le compte-rendu de l'activité importante de notre Académie durant le premier semestre. Le second fascicule de l'année est à l'impression.

Le deuxième semestre a été marqué spécialement par deux conférences remarquables qui s'inscrivent en tête des manifestations annonçant le centenaire de l'Annexion:

(*) Etaient présents : Mme Biennier, MM. André, C. Blanchard, Buttin, Calliès, Charvin, Coutin, Devant, Th. Faletti, J. Fournier, Gardet, C. Gayet, Grandchamp, Gajon, Lacombe, Lacroix, Perron, H. Pfister, L. Pfister et Tapponnier.
Excusés : Mlle Trombert, MM. Cuvet, Giorgi, L. Gruffat, d'Orlyé et Vuachet

La conférence de Me Mirtil « A la mémoire de Napoléon III » et celle de M. le Chanoine Dechavassine sur l'émigration savoyarde en Algérie.

Puis M. le Chanoine Coutin n'a garde d'oublier la splendide réception que notre Président et Madame d'Orlyé nous ont aimablement offerte en septembre, au château de Montrottier. Il les en remercie affectueusement.

Et en ce deuxième anniversaire de la mort de Joseph Serand, le Président évoque le souvenir du cher disparu dont chacun de nous doit savoir s'inspirer.

Suivant l'ordre du jour, il est procédé aux élections ci-après :

MM. Louis Buttin, M. le Chanoine Coutin, Charles Lacombe et Paul Tapponnier, membres sortants du comité, sont réélus.

M. René Chanal, le Révérend Père Charbonnel et M. François Noirtin, déjà membres associés, sont élus membres effectifs.

MM. Bernard Ruffet, ingénieur à l'E.D.F., à Annecy ; Jacques Dupanloup, à Paris ; Clerc Renaud, industriel à Aix-les-Bains ; Rosay, ancien directeur d'école à Annecy, et le R.P. Gayet, professeur au collège Saint-Michel, à Annecy,sont nommés membres de l'Académie.

La situation financière de l'exercice 1958 ainsi que le projet de budget présentés par le trésorier, M. Hubert Pfister, sont approuvés.

M. Alexandre Charvin, présente les comptes et budgets propres au domaine de Montrottier dont il est l'administrateur. Ceux-ci sont également approuvés.

M. Charvin les fait suivre d'un large exposé sur la situation du domaine, sur les travaux d'entretien et d'amélioration effectués au cours de l'année passée et sur ceux à réaliser par ordre d'urgence.

Cet exposé fait ressortir la rare compétence, la prudence et l'immense dévouement qu'apporte à son administration M. Charvin. Le président l'en félicite chaleureusement en l'assurant de la vive gratitude de notre Compagnie.

Après avoir fait confirmer dans leurs fonctions les vérificateurs aux comptes, MM. Honoré Cuvet et Claudius Gayet, le Président les remercie, ainsi que tous les collaborateurs et conférenciers, adressant aussi des compliments reconnaissants aux régisseurs de Montrottier, M. et Mme Vianney.

Séance du 11 mars 1959 (*)

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE COUTIN

Le Président, après avoir excusé M. d'Orlyé, que ses obligations familiales retiennent encore à Montpellier, souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres, MM. J. Rosay et Bernard Ruffet.

Il dit la perte qu'à fait notre Compagnie par la mort de M. Emile Beauquis, membre effectif, capitaine de réserve, Chevalier de la Légion d'Honneur, directeur général de la Société des Gorges du Fier, qui apporta longtemps sa collaboration à l'administration de Montrottier. A sa veuve. M. le Chanoine Coutin offre de vives condoléances, ainsi qu'à notre confrère M. Mougenot, gendre du défunt.

Il adresse des félicitations à nos confrères, MM. Théobald Falletti, nommé chevalier du mérite social, et Douchement, chevalier du mérite commercial.

Avant d'entrer dans le sujet de sa conférence sur « ANNECY A L'HEURE DES PALAFITTES », le docteur Paul Servettaz évoque le souvenir d'un distingué florimontan, son oncle, Claudius Servettaz, principal du collège de Thonon, auteur d'un ouvrage apprécié sur les

---

(*) Etaient présents : Mme Chevallier, Mlles Ritz et Trombert, MM. André, Belgneux, Chanal, Charbonnel, Charvin, Coutin, Dechavassine, Devant, Général Doyen, Th. Falletti, J. Fournier, Gayet, Gojon, Grandchamp, Lachat, Laurent, Lacombe, Montagnoux, Noirtin, Paris, H. Pfister, L. Pfister, Rosay, Ruffet, Servettaz, Tapponnier et Vuachet.

Excusés : MM. d'Orlyé, Buttin, R.P. Gayet, Perron et Primot.

Assistaient également : Mme Paul Servettaz et plusieurs personnes étrangères à la Société.

chansons savoyardes. Puis il remercie les membres de notre Compagnie qui ont facilité ses recherches. Mais surtout, tout au long de son exposé, le conférencier soulignera combien la découverte et l'étude des stations lacustres annéciennes sont l'œuvre de l'Académie Florimontane et de plusieurs de ses membres éminents, les Eloi Serand, Replat, Revon, de Mortillet, le docteur-député Thonion, Le Roux... Du Congrès des sociétés savantes de 1856, jusqu'aux derniers travaux de Le Roux en 1908, en passant par la découverte de la station de Veyrier en 1868, par Thonion, la question des palafittes du lac est intimement liée à la Florimontane. Aussi, notre confrère a-t-il voulu reprendre, ici même, l'exposé du problème des cités lacustres ou palustres, soulevé par les dernières hypothèses des savants helvètes ou allemands, auxquelles les méthodes nouvelles de fouilles et les révélations fournies par les vestiges ramenés font espérer une conclusion.

Le conférencier étudie les quatre stations du lac : celle d'Annecy, à l'Est de l'île des Cygnes, la plus ancienne, remontant de 3000 à 2500 ans avant Jésus-Christ ; celle de Veyrier, à laquelle il donne le nom de Thonion, station de transition de la pierre et du bronze ; la station vierge de Sevrier-Chatillon et celle du Roselet, de la troisième période du bronze, la plus endommagée par les chercheurs. Les lointains agriculteurs, habitants de ces sites, les animaux et les végétaux qui les entouraient sont également étudiés par notre confrère qui demande l'intervention de l'Académie Florimontane pour l'obtention de mesures sévères de sauvegarde des palafittes du lac.

Le Président félicite chaleureusement et remercie le Docteur Servettaz de cette brillante conférence, qui fut un régal pour l'auditoire et qui sera continuée à une autre séance. Le texte en sera publié dans la « Revue Savoisienne ».

M. Bégneu présente les fragments de poteries qu'il a récemment recueillis dans la grotte du Fortin, au Mont-Veyrier.

Séance du 15 avril 1959 (*)

PRÉSIDENCE DE M. LE CHANOINE COUTIN

En ouvrant la séance, le Vice-Président fait part de la triste nouvelle de la mort du gendre de M. d'Orlyé, le vicomte René de Barbeyrac Saint-Maurice, ingénieur civil des Mines, décédé en son domicile à Montpellier. A M. et à Mme d'Orlyé et à leur fille Mme de Barbeyrac Saint-Maurice, les membres de l'Académie présentent leurs condoléances émues, témoignage de leur affection pour leur très dévoué Président.

M. le Chanoine Coutin donne lecture de la note que M. d'Orlyé avait préparée pour lire à cette séance et dans laquelle, disant son plaisir de se retrouver au milieu de ses confrères, il exprime sa gratitude au cher Vice-Président, à ses collaborateurs, à l'Administrateur de Montrottier et également à la presse dont il souligne l'hospitalité coutumière. Le Président fait un pressant appel à toutes les bonnes volontés afin que l'oranger qui constitue notre devise fleurisse et fructifie abondamment. Et il adresse des félicitations à notre confrère, M. Charles Vuachet, fait chevalier du Mérite Agricole.

Le Docteur Servettaz expose que la seconde partie de sa conférence sur « ANNECY A L'HEURE DES PALAFITTES» portera principalement sur les moyens nouveaux de fouilles et d'enquêtes dans le domaine de l'archéologie sub-aquatique. Mais auparavant il rappelle les moyens rudimentaires dont disposaient nos prédécesseurs et évoque la première plongée faite il y a 96 ans au lac du Bourget, dans la baie de Grésine, en présence du Congrès des Sciences. Un souvenir est donné aux plus anciennes fouilles dans le lac de Némi en 1446 et 1535, dans les eaux helléniques en 1901, tunisiennes en 1907 et, plus récem-

---

(*) Etaient présents : Mlles Ritz et Trombert, MM. André, Barrucand, Bégneux, Benoist, Charvin, Coutin, Dechavassine, J. Fournier, R.P. Gayet, Grandchamp, Juge, Lachat, Lacroix, Montagnoux, Noirtin, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Ruffet, Servettaz, Tapponnier, Viollet et Vuachet, ainsi que nombre de personnes étrangères à la Société.

Excusés : Mme Chevallier, MM. d'Orlyé, Buttin, Th. Falletti et Gardet.

ment, en Italie. Notre confrère décrit les possibilités et facilités offertes par les découvertes de Cousteau et de Gagnant. L'été prochain, un essai de fouilles dans le lac d'Annecy sera fait par une « suceuse ». Mais le relevé du plan de la station et l'établissement d'un journal quotidien des fouilles demeurent l'essentiel alors que la méthode radio-carbonne permettra la vérification des époques attribuées aux découvertes passées.

Déterminant le rôle du plongeur, intermédiaire entre la station et l'archéologue, le conférencier veut intéresser les Annéciens à leur lac, invitant les jeunes à renouer avec les anciens, en les animant d'un souci scientifique le plus élevé. Une nouvelle phase est née pour la découverte de l'Annecy lacustre.

Aux applaudissements chaleureux de l'assistance, M. le Chanoine Coutin, au nom du Président absent et en celui de ses confrères, dit au Docteur Servettaz le meilleur merci.

Séance du 13 mai 1959 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

En ouvrant la séance, le Président remercie ses confrères pour les témoignages de sympathie et d'affection qu'ils lui ont donnés à l'occasion de la mort de son gendre, le vicomte René Barbeyrac Saint-Maurice.

M. P. Tapponnier, sous le titre « AFFAIRES BERTHOLLET », de Collonges-sous-Salève, au Sénat de Savoie », parle de fondations faites par Denis Berthollet, arrière-grand'oncle du chimiste, suivant testament et codicille de 1690 dont l'exécution motiva l'intervention du

---

(*) Etaient présents : Mme Chevallier, Mlle Trombert, MM. Buttin, Charvin, Coutin, Falletti, J. Fournier, Grandchamp, L. Gruffat, Gardet, Juge, Montagnoux, Noirtin, d'Orlyé, Perron, H. Pfister, L. Pfister, Rosay, Tapponnier et Vuachet.
Excusés : MM. André, Chanal, Devant et Gruffaz.

Sénat. C'est grâce à une partie de ces dotations que Claude-Louis Berthollet put commencer ses études à Turin.

M. Gardet expose les raisons qui, d'après les comptes de la Chambre ducale, permettent de dater entre 1420 et 1460 le célèbre manuscrit des « HEURES DE SAVOIE ». Il fut commencé sous le règne d'Amédée VIII, et après la retraite de ce dernier à Ripaille et son élévation au pontificat suprême, son exécution se poursuivit sous le règne de son fils Louis de Savoie. L'écriture en a été faite par l'écrivain de forme Cardivo, de Paris ; quant aux miniatures, elles sont principalement l'œuvre de Jean Bapteur et Péronnet Lamy, qui sont essentiellement de l'école franco-flamande ; mais s'ils ont subi des influences venues d'Avignon, d'Italie et d'Allemagne, comme tous les peintre de cette école picturale savoyarde qui semble avoir existé au XVe siècle dans le duché de Savoie et étendit son influence en Suisse romande, Val d'Aoste et Piémont. Le concours du peintre Hans Witz, qui fut compagnon de l'atelier de Jean Bapteur paraît possible, ce qui expliquerait la présence dans les miniatures de Savoie de nombreuses caractéristiques picturales héritées de l'école rhénane.

Le Président félicite M. Gardet de répondre avec objectivité aux multiples points d'interrogation soulevés par cette savante étude.

Après lecture d'une note de M. le Chanoine Coutin sur la famille Van den Woldenberg, d'Annecy, dont l'ancêtre Jean-Antoine était né à Anvers, M. G. Grandchamp fait une communication sur le PEINTRE ANNECIEN JEAN-BAPTISTE VANHELMONT, auquel s'intéresse le Service des Etudes Généalogiques de Belgique. (*Voir article séparé.*)

Le Président remercie M. Grandchamp de nous avoir fait mieux connaître J.-B. Vanhelmont et s'associe à l'hommage adressé à la mémoire de notre président d'honneur Joseph Serand.

Séance du 10 juin 1959

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

En ouvrant la séance, le Président dit la perte faite par l'Académie par la mort de notre confrère, M. Honoré Cuvet, qui en était un membre assidu depuis 1934. Il apportait une collaboration dévouée comme commissaire aux comptes du domaine de Montrottier. A Mme Cuvet, à toute la famille, et en particulier à notre dévoué confrère, M. Alexandre Charvin, M. d'Orlyé adresse des condoléances émues.

Il a le plaisir d'exprimer de vives félicitations à l'adresse de notre confrère M. Raymond Oursel, fait docteur ès-lettres, et de M. Pierre Gruffaz, premier secrétaire à l'ambassade d'Ankara, membre correspondant, fait chevalier de la Légion d'honneur. A son père, M. Auguste Gruffaz, le Président offre des compliments cordiaux.

Après avoir donné un rapide aperçu de la situation de l'Italie au début du XIXe siècle, véritable mosaïque de petits Etats, sans nulle pensée d'union ni surtout d'unité, M. d'Orlyé montre la naissance et l'évolution du sentiment national, autant chez les écrivains tels que Balbo, Manzoni, Berchet, Guerrazi, d'Azeglio, que dans les sociétés secrètes : la Charbonnerie de Mazzini, soutenue en Angleterre par Lord Palmerston ; la Jeune Italie, sorte de système politique et mystique ; la jeune Allemagne, la jeune Suisse, la jeune France, la jeune Belgique, toutes reliées entre elles sous le signe de la « Jeune Europe ». Et le conférencier retrace le rôle de Pie IX, pape libéral, avant sa fuite à Gaëte, et ceux successivement de Charles-Albert, de Victor-Emmanuel II avec Cavour et Garibaldi. M. d'Orlyé fait ensuite allusion à la guerre de Crimée, à la conférence qui la suivit, au grand désir de Cavour de réunir la péninsule italienne autour du noyau piémontais grâce à l'appui de la France, car, d'après lui, la formule « Italia fara da sé » a peri à Novare.

(*) Etaient présents : MM. André, Barrucand, Charvin, Chanoine Dechavassine, Davignon, J. Fournier, Gardet, Grandchamp, Gruffaz, Montagnoux, Noirtin, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Rosay et Vuachet.

Excusés : Mlle Trombert, MM. Buttin, Chanoine Coutin, Devant et Perron.

Puis ce sont les tergiversations de Napoléon III, ancien carbonaro, sanctionnées par la nouvelle société secrète italienne avec l'attentat d'Orsini, le 14 janvier 1858, contre le couple impérial.

Le conférencier fait alors allusion à l'entrevue de Plombières, à la guerre victorieuse contre l'Autriche, brusquement arrêtée par l'armistice de Villafranca (juillet 1859, qui exaspère les Italiens et entraîne la démission momentanée du ministre Cavour. Et pour terminer, M. d'Orylé donne lecture d'une lettre de Napoléon III au Saint-Père, datée du 31 décembre 1859, dans laquelle l'Empereur condamne le pouvoir temporel du Pape, condamnation qui fournit à Cavour une heureuse compensation à la cession de Nice et de la Savoie qu'on lui a tant reprochée.

M. Gardet fait une brève communication sur le peintre Conrad Witz, originaire de Rottweil, en Souabe, qui séjourna à Genève et en Savoie dans la première moitié du xv[e] siècle. Ses peintures représentent fréquemment des paysages de Savoie. M. Gardet présente des reproductions de deux tableaux de Conrad Witz : « Une pêche miraculeuse » conservée au musée d'Art et d'Histoire de Genève), avec un paysage du lac Léman, le Salève, les Voirons, le Môle et la chaîne du Mont-Blanc, et une crucifixion (conservée au musée Dahlem à Berlin), avec un paysage qui peut être du lac d'Annecy et de la ville et du château d'Annecy vers 1440. L'identité de ce dernier tableau a été faite par Conrad de Mandach et reprise par l'historien de l'art André Girodie. M. Gardet rapproche aussi de ces peintures les miniatures du « Livre d'heures du duc Louis de Savoie », dont MM. Mugnier et Jules Philippe ont identifié de nombreux paysages savoyards, opinion que ne dément pas M. Porcher, l'actuel conservateur chef du cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. M. Gardet suggère des recherches possibles sur le lac de Constance.

M. d'Orlyé raconte comment, à l'occasion d'une causerie qu'il fit à Montpellier, au couvent du Tourillon, il fut mis en présence d'une dominicaine, cousine germaine

de Léon Marès, qui lui narra la vie, dans la capitale de l'Hérault, de l'ancien châtelain de Montrottier.

M. le Chanoine Dechavassine signale les travaux du général Fournier, de Besançon, d'une famille originaire de Cruseilles, sur l'émigration savoyarde en Franche-Comté, émigration qui porta sur trois périodes principales du XIVe siècle jusqu'au début du XVIe, tout le XVIIe, des négociants surtout, et à la suite de la guerre de 30 ans et de la peste de 1730.

M. le Chanoine Coutin a établi une note relative à la fête organisée par la ville d'Annecy en 1559, à l'occasion du traité de paix de Cateau-Cambrésis. (*Voir article séparé.*)

M. Grandchamp annonce la mise à jour, par les travaux de repiquage de la façade de la porte Sainte-Claire, à Annecy, d'une pierre armoriée datée de 1527. (*Voir article séparé.*)

Le Secrétaire Perpétuel,

L. PFISTER.

Ange-Marie d'EYMAR

Premier Préfet du Léman

C'est dans ce milieu genevois : « qui ne ressemble nullement à une ville de province, dira Prosper de Barante, où la société supérieure est formée de gens riches, instruits, bien élevés, les mêlent à l'aristocratie européenne et leur donnent de bonnes façons, qui sont convenables, si elles ne sont pas toujours faciles »... que le préfet Ange Marie d'Eymar — qui ne le méconnaissait d'ailleurs point — venait occuper son poste important le 30 mars 1800, pour lequel il avait été désigné par décret du 2 mars précédent, remplaçant l'Administration Centrale.

Les biens de la ville et du territoire, déclarés communaux, devaient rester en propriété indivise aux Genevois de l'époque, dont les descendants les ont gardés jusqu'en 1868, sous l'administration de la « Société Economique » et de la « Société de bienfaisance ».

L'occasion nous est offerte d'apporter certaines précisions et d'éviter diverses confusions faites à plusieurs reprises entre Ange Marie d'Eymar, originaire de Forcalquier (Basses-Alpes) — qui nous intéresse actuellement — et le moraliste Claude Eymar né à Marseille en 1748 décédé à Bellegarde près de Nimes en 1822, littérateur et philosophe. Dès sa première jeunesse, partisan fervent de Rousseau, il s'était rendu à Paris pour lui témoigner sa reconnaissance. Julien Durtaud de Genève, instituteur de Claude Eymar l'avait mis en relation avec Dandiran, ami et banquier de l'auteur de « l'Emile », ce qui lui permit de rencontrer plusieurs fois Rousseau au cinquième de la

rue Platrière, son nom et ses écrits sont mentionnés au tome 2 des Œuvres Inédites de J.-Jacques, par Musset-Pathay. Voir les Mémoires de l'Académie du Gard de 1808 à 1810.

Le chevalier Joseph François Eymar, receveur des domaines naquit à Forcalquier, le 10 avril 1750. Elu le 9 décembre 1789 suppléant à la Constituante, n'a pas siégé.

L'abbé Jean François Eymar de Walchrétien, législateur, né à Forcalquier en 1741, élu le 3 avril 1789 député du clergé aux Etats Généraux pour Haguenau-Wissembourg, protesta contre la suppression des ordres religieux, démissionna le 30 novembre 1790 et mourut en émigration.

Un Eymar-Duvernay Joseph Marie Adolphe né à Grenoble, le 3 janvier 1816, avocat, joua un certain rôle en 1848 ; élu le 8 février 1871, est décédé à la Tronche, le 21 décembre 1888.

*
* *

Quant au premier préfet du Léman, les historiens se sont bornés à reprendre les indications de Larousse du XIXe siècle et du dictionnaire Historique Suisse : « né à Marseille vers 1740 » ce qui n'est pas exact.

Ange Marie d'Eymar, législateur, ambassadeur et préfet est né à Forcalquier (Basses-Alpes), le 8 septembre 1747, de « Louis-Joseph François d'Eymar, seigneur de Bignosc, avocat, et d'Anne-Elisabeth Madeleine d'Eymar de Saint-Jean ». Décédé à Genève, le 21 Nivôse An XI (11 janvier 1803, enseveli le 14 janvier), âgé de 56 ans (1).

Le 15 avril 1789 élu par la noblesse de Forcalquier et de Sisteron, député aux Etats-Généraux s'y montra partisan de la liberté et d'une sage réforme politique. Pendant la période révolutionnaire, éloigné des affaires publiques sous la Terreur, il eut le bonheur d'échapper aux poursuites sanglantes dont presque tous les membres patriotes de l'Assemblée Constituante devinrent les victimes.

Sous le Directoire, Ange Marie d'Eymar fut nommé ambassadeur à Turin. Le Gouvernement Consulaire le nomma Préfet du Léman, le 11 Ventôse An VIII (2 mars 1800).

A ce poste délicat, il porta dans l'Administration de ce beau département, la sagesse et le doigté qui de tout temps honorèrent son caractère ; y encouragea les hommes de lettres, savants et artistes, et sut se concilier, par l'aménité de ses mœurs et la simplicité de ses manières, l'estime et l'affection de toutes les classes de la société.

Il est en relation suivie, depuis qu'il avait été à Turin avec le célèbre neuchâtelois Abraham Louis Bréguet, qui fit une brillante carrière d'horloger de la marine et devint membre de l'Institut.

D'Eymar avait le don d'attirer les sympathies à son pays par sa bienveillance, étant essentiellement serviable.

Dès son arrivée à Genève, Henri-Albert Gosse, pharmacien renommé, administrateur municipal, qui se plaisait à se mettre en vedette, n'avait pas manqué d'écrire à Lucien Bonaparte en ces termes :

« La venue du citoyen d'Eymar m'a comblé de joie puisque j'avais eu le bonheur de connaître à Paris cet excellent homme. Ses intentions bien prononcées pour faire le plus grand bien dans ce département du Léman m'étant bien connues, je ne pourrai que m'empresser de le seconder de mon mieux ».

De son côté le préfet a déclaré à Bréguet qu'il cherche à gagner l'affection du bon peuple genevois, aussi recommande-t-il la bonne ville à la protection de Chaptal, ministre de l'Intérieur.

Il est certain que la générosité et l'esprit de justice qui l'animait le firent grandement apprécier de ses administrés au-delà de la République de Genève. Il fournissait de gros efforts, aussi son épouse, dès le 3 brumaire An IX, s inquiètait-elle de son état de santé.

D'Eymar avait obtenu des fonds pour encourager les filatures genevoises des Pictet et acquérir des brebis d'Espagne destinées à Rambouillet. Il projetait d'élever dans la vallée de l'Arve un monument à Eschen, ce qui ne manquera pas de produire un excellent effet sur les touristes étrangers qui viendront visiter les glaciers de Chamonix.

Chaque fois qu'il en a l'occasion il exprime sa sympathie à ceux qui méritent d'être distingués. Le 19 avril 1801 il félicite le Docteur Jean-Pierre Maunoir qui a reçu un prix de la Société de Médecine de Paris.

Au début du XIXe siècle sévissait le choléra, causant tourments et désolation, dépeuplant les campagnes. Le préfet informait le 20 septembre 1800, le maire de Genève, qu'il avait reçu son message l'informant qu'une grave épidémie régnait sur la majorité des habitants et que la plupart des conscrits et réquisitionnaires étaient atteints par le fléau.

D'Eymar avait en conséquence décidé de suspendre à leur égard les poursuites prescrites par son arrêté du 6 fructidor, An VIII (24 août 1800) et prévenu aussitôt le Commandant d'Armes.

Or François Davaud, maire d'Arthaz, le 22 nivôse, An X (12 janvier 1802) exposait au préfet que la dépopulation provoquée par la terrible épidémie de l'An VIII, dont les fâcheuses suites enlevèrent plusieurs personnes rendait absolument nécessaire le maintien du peu de bras restant, afin de procurer la nourriture à tant de malheureux orphelins incapables de travailler.

« Votre bienveillance, citoyen Préfet, vint en ces temps de malheur, adoucir notre triste sort, et nous dûmes à vos soins généreux, la conservation de plusieurs d'entre nous.

« Les jeunes gens purent grâce à vous, assister sans trouble leurs faibles parents, leur prêter secours ».

Sans tarder Ange Marie d'Eymar intervenait auprès du citoyen Commandant de la gendarmerie du Léman, de libérer les requis ayant pris des mesures dictées par les sentiments d'humanité.

Il fut enseveli dans le cimetière du Boulevard de la Tour près de l'Hôpital ; première personne inhumée en 1803, dont les ossements ont été transférés à Plainpalais le 25 décembre 1830.

Paul TAPPONNIER.

Une station, à SÉVRIER, de la GENTIANE PNEUMONANTHE

En juillet dernier, mon attention fut attirée par de gracieuses fleurs, qui émaillaient de leur azur un petit marais situé à peu de distance de la gare de Sévrier, entre la voie ferrée et la route nationale 508 d'Annecy à Albertville. Un examen plus attentif me permit de constater qu'il s'agissait de la gentiane pneumonanthe (Genthiana pneumonante L.).

La gentiane pneumonanthe, vulgairement appelée « Pulmonaire des marais » (1), a donné son nom, au sein du genre « Gentiana », à la section « Pneumonanthe », qui comprend également la gentiane à feuilles d'asclépiade (Gentiane asclepiadea), assez commune dans les bois et prés humides de l'étage subalpin. Elle est proche parente d'une très belle gentiane bleue, cultivée pour ses qualités ornementales, la gentiane d'Andrews (Gentiana Andrewsii), originaire d'Amérique du Nord.

C'est une plante vivace, à tiges florifères élancées, dressées, hautes de 5 à 50 centimètres ; sa tige souterraine se termine par un bourgeon écailleux, qui se développe dans le sol, et autour duquel naissent les tiges florifères et stériles. Les tiges sont feuillées dans toute leur étendue. Les feuilles sont linéaires ou linéaires-lancéolées, étroites, uninervées, obtuses au sommet, à bords parfois enroulés en dessous ; elles sont réunies l'une à l'autre, à chaque paire, par leurs bases, qui forment une sorte de rebord entourant la tige. Les feuilles inférieures se réduisent à des écailles.

Les fleurs, portées sur des pédoncules situés à l'aisselle des feuilles supérieures, mesurent de 35 à 40 millimètres de longueur. Le calice, en forme de cloche allongée,

---

(1) A. CONSTANTIN et P. GAYET : *Flore populaire de Savoie*, p. 47, N° 430.

présente cinq divisions étroites. La corolle offre cinq lobes ovales et aigus ; elle est d'un bleu d'azur foncé, à cinq stries ponctuées de vert en dedans. Les anthères sont soudées entre elles ; les deux stigmates sont enroulés en dehors. Le fruit, de forme ellipsoïde, est porté par un pied court inclus dans le calice.

Tandis que ses sœurs alpines se plaisent dans les hautes régions, la gentiane pneumonanthe préfère les bas-fonds : on la rencontre dans les prés inondés et les marais tourbeux. Sa diffusion en France est très inégale : commune dans les environs de Paris, la Sarthe, la Sologne, ainsi que dans l'Aveyron, elle est assez rare dans le bassin rhodanien et dans les Alpes, très rare dans la région méditérranéenne (2). Dans notre département, le Baron E. Perrier de la Bathie n'en a relevé que trois stations : une au marais Cospire à Sévrier, une à Saint-Cergues, et une autre à Coudrée (3).

En de nombreuses régions, l'assèchement des marécages a fait disparaître peu à peu la riche flore aquatique, qui en était jadis l'ornement : telle est la rançon du progrès, dont les économistes ne peuvent que se réjouir, en laissant les botanistes à leurs stériles regrets. Certes, il existe encore, autour du lac d'Annecy, de vastes étendues de marais, où les espèces palustres pourront longtemps, sinon toujours, croître et se multiplier en paix ; on peut y cueillir la délicate parnassie, de la famille des Droséracées, ainsi que la plupart des Orchidées indigènes : l'orchis tacheté et ses variétés, l'orchis incarnat, l'orchis à larges feuilles, l'orchis des marais, l'orhis moustique et l'orchis très odorant, au suave parfum... Mais à Sévrier, commune en pleine extension, nos successeurs pourront-ils encore, dans cinquante ans, retrouver la station de la gentiane pneumonanthe ? Il est permis d'en douter. Aussi convenait-il de sauver de l'oubli ce petit joyau de notre flore locale.

F. PERRON.

---

(2) Indications données par G. Bonnier, dans « Flore complète illustrée en couleurs de France, Suisse et Belgique », t. VII, p. 115, N° 1916.

(3) « Catalogue raisonné des plantes vasculaires de Savoie », t. II, p. 118. Le nom de « Cospire » n'a pu être relevé au Cadastre ; la station indiquée, d'après Puget, par le célèbre botaniste, est très probablement celle qui existe encore aujourd'hui.

Archéologie Gallo-Romaine aux Fins (VII)

Nous avons, l'an passé exposé les fouilles entreprises dans le quartier nord du vicus de Boutæ (1). Nous relaterons aujourd'hui les résultats d'opérations effectuées dans sa partie méridionale de 1953 à 1957.

SECURITE SOCIALE

Nous ignorons les incidences archéologiques des terrassements entrepris pour le bâtiment principal de la Sécurité Sociale (parcelle 356), mais la partie du terrain en bordure de l'avenue des Romains, longtemps occupée par un baraquement, fut l'objet de diverses fouilles.

En 1953, nous observions, dans une tranchée pour canalisation perpendiculaire à l'avenue, deux murs en moellons de calcaire et en gros galets, liés au mortier, avec fragments de tuiles à rebords. Distants de trois mètres, et de direction NW-SE, ils étaient arasés à 0,40 de profondeur et épais de 0,50 (Ml.) et de 0,80 (M2).

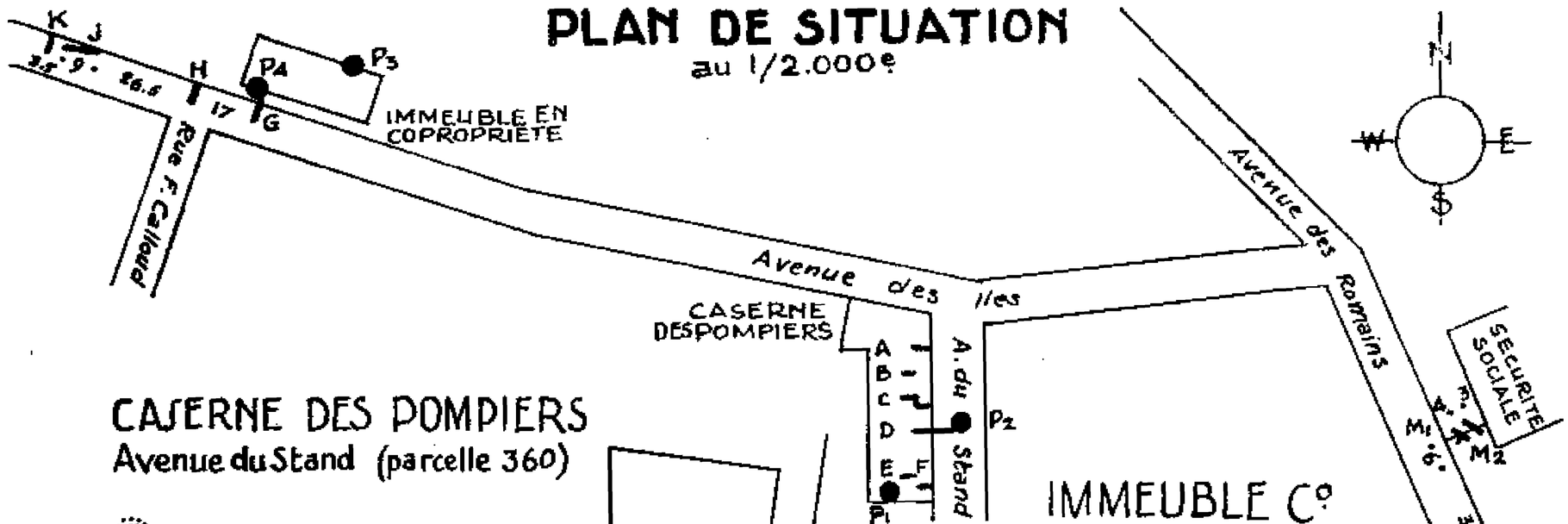
En 1955, M. Ruffet reconnaissait plus au sud, une tranchées pour câbles, parrallèle à l'avenue, recoupant un mur transversal, épais de 0,40 et arasé à 0,80 sous le sol (M3). Il ramassa là, un tesson sigillé estampillé Q. VERRII ACHILLAEI MASCVRICVS FECIT, remis au Musée.

Entre temps, M. Primot recueillait, sur ce même terrain, une curieuse boule à gorge en terre cuite de 0.04 de diamètre (2), et nous-mêmes un peson de 0,135 de hauteur (type E. de Marteaux).

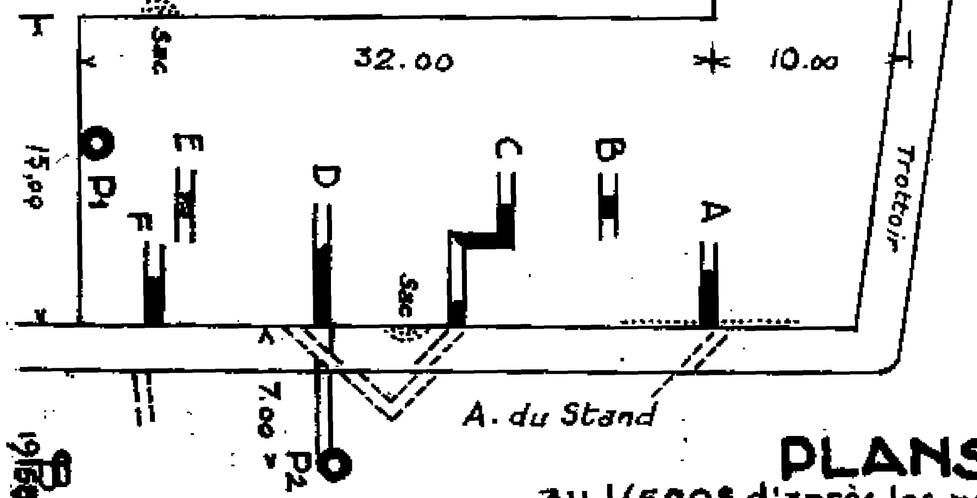
AVENUE DU STAND

A l'automne 1955, la Municipalité faisait ouvrir, à l'angle de l'avenue des Iles et du Stand, une vaste excava-

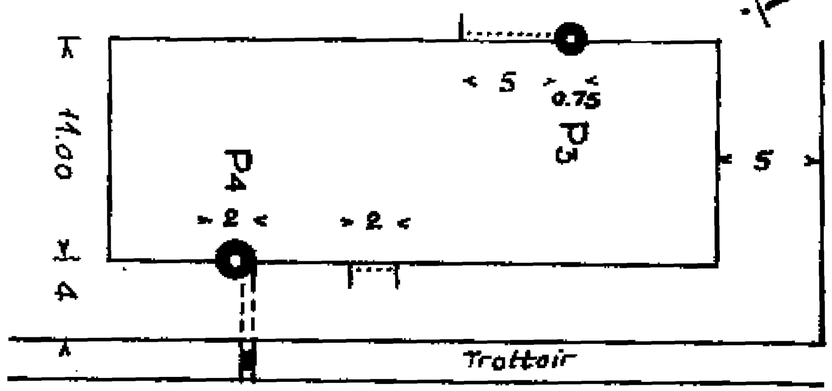
PLAN DE SITUATION
au 1/2.000e



CASERNE DES POMPIERS
Avenue du Stand (parcelle 360)



IMMEUBLE Co
Avenue des Iles (p. 393)



PLANS
au 1/500e d'après les relevés de Mr Ruffet.

tion destinée à l'établissement de la caserne des sapeurs-pompiers (parcelle 360).

M. Ruffet, avec sa diligence habituelle et, malgré les difficultés d'accès d'un chantier exécuté à la pelle mécanique, réussissait à relever et photographier un ensemble de six murs épais, parrallèles entre eux et apparamment perpendiculaire à l'avenue du Stand (A,B,C,D,E,F).Faut-il voir dans ceux-ci le prolongement des murs notés en 1954 par M. Primot dans la tranchée du gaz sous le trottoir ouest de l'avenue ? Dans ce cas l'orthogonalité des premiers contredirait l'obliquité des seconds qui concordent sensiblement aux murs signalés par Ch. Marteaux (3), suivant les rapprochements que nous avons opérés en plan.

Cependant, en 1957, une tranchée de branchement ouverte en travers de l'avenue, vint confirmer les vues de M. Ruffet qui releva l'alignement du mur D jusqu'au milieu de la chaussée.

Ajoutons qu'il découvrit également deux puits, l'un (PI) au sud de l'excavation, en gros galets et tuileaux, sondé jusqu'à trois mètres, l'autre (P2) au milieu de l'avenue, également en gros galets enrobés de mortier et comblé de terre noire.

AVENUE DES ILES

Durant l'été 1956, une tranchée était ouverte pour la pose d'un câble téléphonique, sous le trottoir nord de l'avenue des Iles. M. Ruffet et nous-même, complétant mutuellement nos constats, notions qu'elle recoupait diverses substructions antiques dont un lit de cailloux de 4 mètres de large qui pourrait être une ancienne voie (près du N° 22) ; un mur transversal en gros galets de 0,60 d'épaisseur (K près du N° 16) ; un mur à peine oblique, en moellons jaunes hourdés au mortier gris, d'âge incertain (J au N 14) ; enfin, deux murs de 0,50 face à la rue Calloud (H et G, vers le N° 12).

Au printemps 1957, ce dernier mur (G) était retrouvé par M. Ruffet dans l'excavation d'un immeuble en co-

propriété construit par l'entreprise Cougniaud, au 12 de l'avenue des Iles (parcelle 393). Il découvrait là, outre d'anciens sols, deux puits : l'un (P3) près dudit mur, puits ou fosse en gros galets, l'autre (P4) en moellons bruts, rempli de terre noire, avec fragments d'os et de poteries.

Ainsi, ces découvertes comblent peu à peu les lacunes du plan dressé en 1913 par Ch. Marteaux. Sur ce document, vingt-cinq puits étaient pointés auxquels il faut en joindre dix repérés par la suite (4).

Si nous ajoutons à ces nombres les quatre puits qui viennent d'être localisés, nous aurons recensé un total de trente-neuf puits connus. La généralisation de ce mode d'alimentation en eau confirme indirectement l'absence d'aqueduc à Boutæ.

Pierre BROISE.

(A suivre)

(1) Cf. « Rev. Sav. » 1958, p. 25-28.
(2) Objet déjà signalé par Ch. Marteaux, dans *Boutæ*, p. 55.
(3) Cf. *Boutæ*, p. 314.
(4) Cf. « Rev. Sav. » 1914, 1916, 1921, 1926, 1930, 1954 et 1956

L'émigration savoyarde au Canada

Le courant d'émigration vers cet immense pays de l'Amérique du Nord a commencé vers 1873, donc 20 ans plus tard qu'en Argentine. Il n'a pu bénéficier du recrutement considérable opéré dans nos campagnes savoyardes pour la destination de La Plata, selon l'expression du temps. Le contingent des Savoyards fixés en Nouvelle France est relativement modeste, du fait que l'émigration vers le Canada a subi, à son point de départ, une double concurrence : l'engouement pour l'Argentine ne s'atténuait pas, vu les avantages que les autorités de ce pays multipliaient pour accentuer l'immigration et, d'autre part, un exode considérable s'amorçait vers l'Algérie, favorisé par les nouvelles mesures de peuplement prises par le gouvernement français après la défaite de 1870 et la perte de l'Alsace-Lorraine. Il se peut aussi que la perspective d'affronter ce pays froid n'ait pas enchanté les montagnards de la Savoie déjà saturés de neige. En dépit de ces obstacles, notre province a fourni au Canada, de 1873 à 1914, un nombre très appréciable d'émigrés. Depuis la dernière guerre encore, plusieurs de nos compatriotes s'expatrient, chaque année, vers les rives du Saint-Laurent. Nous ne doutons pas que ces lignes soient une révélation pour le lecteur : la vaste enquête qui en est à l'origine nous a conduit nous même à des résultats surprenants. Elle est loin d'être achevée mais, à l'heure où la Savoie va fêter le Centenaire de son rattachement à la France, il est bon que le public soit informé de cette belle page d'histoire que représente l'émigration savoyarde. Si cette émigration a atteint son apogée en Argentine et en Afrique du Nord, elle a enrichi le Canada, spécialement dans l'ouest du pays, d'un élément de population dont la

vitalité, les qualités foncières compensent largement la faiblesse numérique. Dans ce pays neuf, la Savoie, grâce à ses émigrés, a joué un beau rôle sur le plan économique et agricole comme dans le domaine de la culture et de la vie spirituelle. Rendre hommage aux Canadiens-Français qui ont gardé, par delà l'Océan, malgré les difficultés, l'amour de la langue, de la culture françaises, c'est aussi reconnaître la part que nos compatriotes ont eue dans cette fidélité à la foi ancestrale et aux traditions de leur race.

LA PRESENCE SAVOYARDE AU CANADA AVANT LA REVOLUTION

Sous le régime français, il ne semble pas que les Savoyards soient venus nombreux au Canada. Dans une étude sur les Canadiens français éditée à Paris en 1903, M. Lortie a recherché la provenance des émigrants installés de 1608 à 1780. Sur 5.875 individus, dont il a pu retrouver l'origine, il y en a 12 qui viennent de la Savoie, 24 du Dauphiné et 33 du Lyonnais.

Nous devons à M. l'Abbé Picton, secrétaire à l'archevêché de Saint-Boniface, des renseignements plus précis. En fouillant les archives, il a découvert toute une série de Savoyards émigrés surtout au XVIII[e] siècle. Les voici par ordre alphabétique :

— **ARNAUD** Joseph, de Sainte-Foy (diocèse de Moûtiers), fils de Nicolas et Thérèse Besson, marié à Laprairie, près Montréal.

— **BERTHELET,** dit « Chambéry », Antoine, né en 1676 à Eris (Héry-sur-Ugine ?), marié en 1701 à Jeanne Chartier dont la famille s'était enrichie dans le commerce des fourrures ; 6 garçons au moins naquirent de cette union, dont Toussaint qui, engagé à la Compagnie du Nord-Ouest, épousa une indienne de la nation des Saulteux. Il vint habiter près de la Rivière Rouge et ses descendants sont très nombreux au Manitoba. Plusieurs étaient connus sous le surnom de « Savoyard ». De François, le fils aîné d'Antoine et de Jeanne Boulard, est né Pierre qui devint médecin ; d'une seconde union contractée en 1779, avec Marguerite Viger est né Antoine-

Olivier, célèbre par sa charité. Il fut, en effet, la providence des multiples œuvres d'assistance fondées par Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal et, aussi, du pensionnat de jeunes filles de Saint-Boniface. L'abbé Tanguay, auteur d'un dictionnaire généalogique des Canadiens-Français, a rendu hommage à sa générosité ; à l'occasion du 72e anniversaire de sa naissance, il lui présenta l'arbre de sa famille accompagné des vers suivants :

« On dit que sur les bords du Léman magnifique
Bel arbre tu naquis, tout brillant d'avenir,
Et, qu'un jour, tu nous vins à travers l'Atlantique,
Rejeton précieux que Dieu devait bénir ».

Couplet chanté par les orphelines :

« De la généalogie,
En consultant les secrets,
On monte l'âme ravie,
Aux sources de vos bienfaits !
Au pays d'où vinrent vos père
François de Sales vécut :
Après cela, quels mystères
Si la bonté vous a plu ! ».

— **BERTHOD,** dit le Savoyard, soldat.

— **BONNEFOND** André, dit le Savoyard, soldat et parrain en 1701, à Trois-Rivières.

— **BONNEFOND** Pierre, chirurgien à Montréal, en 1663.

— **DUTANT,** fille de René, de Chambéry.

— **DUVAL** André, de Saint-Jean (archevêché de Tarentaise).

— **FECHE** (sic) François, dit Saint-Germain, de Saint-Jean, en Savoie (sans doute FEJOZ), marié le 3 août 1761 à une parente de l'illustre famille Boucher de Boucherville et de la Verendrye.

— **GEY** Laurent, dit l'Espérance (GEX) de Saint Pierre d'Albigny, caporal à la Compagnie de M. de Saint-Vincent.

— **JOURDAIN** Joseph, dit La Fisade, soldat, natif de la paroisse de Saint-Sauveur ? (diocèse d'Annecy).

— **JOURDANNET** Pierre, dit Tranquille, natif de Beauces (sic) (des Bauges), diocèse d'Annecy, se marie en 1755 à Laprairie, près Montréal où il fait souche. Une religieuse de ce nom (Jourdannais) est décédé en1958.

— **MARTIN** Claude, dit Savoyard, de Montréal, fait l'acquisition d'une maison le 24 janvier 1694 près de Montréal.

— **MARTIN** Jacques, des Allues (Tarentaise), marié en 1748 avec Catherine Noizet, dans la région de Saint-Louis, Missouri.

— **MERMET** Jean, né en 1707 à Beaufort, se marie à Québec avec Françoise Legris, dit Lépine. Il en a douze enfants. Un petit-fils, Joseph, épousera, en 1843, Elisabeth Taché, fille d'Etienne Taché, ministre et cousine de Monseigneur Taché, archevêque de Saint-Boniface. Leur fils — Joseph Marmette est connu comme archiviste, historien, auteur de nombreux romans historiques et collaborateur de journaux. (Au Canada, on fait sonner tous les T de la fin des mots : Turcot (Turcote) — Mermet (Mermette) et « Mer » devient « Mar ».

— **LOMBARD** Joseph, natif de Marthod, près d'Albertville, a épousé à Québec en 1722, Catherine Marion.

— **NACHON** Claude, de Chambéry, mais originaire de la vallée du Giffre, passe bail avec Pierre Cavelier, le 31 octobre 1695.

— **PERUS** Michel-Jean, de Montgelafray (écrit : Mangeay la Fray) — surnommé Saint-Jean — se marie en 1756 à Montréal avec Elisabeth Demers.

— **PHENIX** Justine, descendante de François Fénix — ou Phénix — du diocèse de Genève, épousa Jean Coste, aïeule de Monseigneur Aimé Decosse ; or la famille Decosse est assez répandue.

— **RIVET** Joseph (1705-1773) est venu d'Esdme (sic), c'est à dire d'Aime, en Tarentaise ; il a laissé une nombreuse descendance répandue dans toutes les provinces.

— **ROLLET** François, fils de Michel, et de Jeanne Mermet, natif également de Héry-sur-Ugine. Son mariage est enregistré à Québec en 1727. Un de ses descendants, fils de Jean-Joseph, s'engagea dans l'ouest canadien pour la

traite des fourrures ; il s'y maria avec une jeune métisse, Marguerite Dubois, âgée de 14 ans et dont le père venait d'être massacré par les sauvages, dans le pays des Sioux. A la fin de sa vie, il se fixa à Nicolet dans le Wisconsin. Son fils, Joseph, s'établit à Pembina, devint député dans le territoire du Minnesota, où il joua un rôle important, conservant à Saint-Paul, son rôle de capitale que l'on voulait tranférer plus à l'ouest, à Saint-Peter. Son père était déjà considéré comme le fondateur de la Colonie canadienne-française métisse de la prairie du Chien, au confluent de la rivière Wisconsin avec le Mississipi. Durant la guerre de 1812-14 quand les Britanniques envahirent le bassin du fleuve, il prit fait et cause pour eux et, de ce chef, s'attira force désagréments.

— **SOUSTE** André, né en 1693 à la paroisse de Saint-Léger, Chambéry, fonda un foyer à Montréal, le 28 novembre 1720, avec Louise d'Estienne du Bousque. Après bien des déboires, il abandonna l'industrie pour le notariat. En 1745, il recevait de l'intendant Gilles Hocquart, commission pour les cotes du gouvernement de Montréal ; en 1749, il est qualifié de notaire royal ; son greffe est considérable mais l'inventaire n'en a pas encore été publié par les archives de la province de Québec ; ce greffe est aux archives judiciaires de Montréal où M. l'Abbé Picton, notre correspondant, se propose de l'étudier.

— **TATOUL** Claude — dit Brin d'Amour — est déclaré, dans les registres, originaire de Saint-Pierre, diocèse de Moûtiers, peut être de Saint-Pierre de Belleville ; il se maria en 1757 et fit souche.

— **TAVERNIER** Nicolas, né en 1714, à Serve (sic) ou Servoz, a lui aussi, laissé la marque de sa venue au Canada, par son mariage avec Angélique Lambert.

— **VIAND** — dit le Savoyard — apparaît dès 1664.

Terminons cette longue énumération par le lieutenant Sébastien de VILLIEU, officier de la Compagnie Berthier, dans le régiment de Carignan-Salières. Il servit 20 ans dans les armes françaises au Canada et se fit naturaliser français en juin 1668 (registre des archives deQuébec - 30 septembre 1675). Il était le fils de Claude de Villieu, bourgeois de Chambéry et valet de chambre de Madame

de Savoie, après avoir servi 16 ans « dans nos armées tant en infanterie que cavalerie, etc... Pour ces motifs, faisons, créons et eslevons vrays nobles... Donné à Turin, le 28 décembre 1628 ». La devise de la famille était : « Qui m'a faict naistre me fera croistre. » Ce lieutenant, que l'on trouve désigné sur les registres au Canada sous le nom de Claude-Sébastien Le Brasier de Villieu, est originaire du diocèse de Nantes. Son fils Sébastien, officier comme lui, s'est rendu célèbre et mérita les éloges du Ministère par son dénombrement des Acadiens que le traité d'Utrech va arracher à la souveraineté française et chasser de leur presqu'île envahie, dès lors, par les colons anglais.

Cette recension, un peu sèche, des Savoyards déjà fixés au Canada avant le XIXe siècle, montre à quels résultats peut aboutir le chercheur patient et laborieux. Avec le travail de M. l'Abbé Picton, nous sommes loin des 12 émigrants signalés par l'étude de Lortie. De nouvelles fouilles dans les archives de Montréal feront certainement surgir d'autres noms de Savoie. A cette époque là, il semble que la carrière des armes ait été l'une des principales raisons de la venue au Canada. Sous ces noms, déformés par l'écriture et par l'usage, comment retrouver d'authentiques familles de chez nous : Marmette pour Mermet — Decose pour Coste — Viande pour Viand — Rolette pour Rollet — Perusse pour Perus — et parfois Périer — Fèche pour Feige et même Féjoz, etc... ?

L'orthographe des noms d'origine a été littéralement sabotée : Allas pour les Allues — Mongeay la Fray — Eris pour Héry — Esdine pour Aime ; d'autres noms de lieux sont indéchiffrables : Tulle, diocèse de Moûtiers : (Tours ?), Sainte Marie de Vaux, diocèse de Genève, Beauce (Beauges ?), Héry, dans l'évêché de Lansigny, etc...

Ces hommes de guerre venus de la Savoie avec leurs sobriquets, alors de coutume dans l'armée, — ont fait souche, pour la plupart, au Canada, mais aujourd'hui, parmi leurs nombreux descendants, combien ont conservé le souvenir de leur patrie d'origine, à moins que quelques-uns, baptisés « le Savoyard » à leur arrivée n'aient transformé ce sobriquet en nom de famille. Nous avons gardé la mémoire de ce prêtre canadien, nommé Savoye, qui fit

halte au Séminaire d'Annecy en se rendant à Rome pour l'Année Sainte en 1950. Il savait sa famille originaire de la Maurienne où, de fait, les Savoye sont assez nombreux.

L'EXODE SAVOYARD VERS LE CANADA AU XIXe SIECLE

Ce n'est qu'au siècle dernier, vers 1873, que l'on constate une poussée notable d'émigration vers la région de Québec. Jusque-là, il est fort probable que la colonie savoyarde émigrée vers la Louisiane dès la fin du XVIIIe siècle ait pénétré au Canada, en remontant vers le nord le vaste bassin du Mississipi. Expulsés de chez eux, les Acadiens français avaient gagné la terre française. Ils avaient ainsi frayé les voies à nos compatriotes de la vallée de Thônes et d'ailleurs ; ces Canadiens de vieille souche, nous les trouverons disséminés, non seulement le long du grand fleuve, mais encore dans toutes les parties montagneuses qui avoisinent les grands lacs : Minnesota, Dakota, etc.., d'une part, et d'autre part, das les Etats en bordure de la province de Québec et de l'Ontario. Nous avons déjà signalé l'installation de Joseph Rollet dans le Wisconsin, à Nicolet, en 1828 ; son fils poussa plus à l'ouest et s'établi à Pembina, vaste territoire qui fut, ensuite, divisé pour former l'Etat du Minnesota et des Dakotas. Nous sommes ainsi à la frontière du Manitoba et ce qui laisse supposer que, dès la première moitié du XIXe siècle, ces grandes contrées avaient déjà un bon contingent de colons de langue française, c'est le fait suivant : A Saint Paul, capitale du Minnesota, l'évêque français avait demandé des éducateurs à l'Institut de la Sainte Famille de Belley. Quatre membres de cette communauté enseignante furent envoyés dans son diocèse. L'un d'eux était le jeune Curtaz, né en 1827, à la Chapelle d'Abondance. Avec un compagnon, le religieux savoyard fut assigné à la mission de l'abbé Belcourt, à Saint Joseph de Walhalla, sur la frontière manitobaine. Le missionnaire n'avait pas un caractère de tout repos et il semble bien que la tâche de Curtaz — alors Frère Timothée — fut celle d'un domestique, bon à tout faire ; son employeur l'envoyait même à la chasse avec les chasseurs de bisons.

Au musée historique de Saint Boniface, on voit un vieux livre de prières en dialecte saulteux qu'il utilisait en pareille circonstance. La mort de l'évêque créa des difficultés pour les Religieux de Belley. Le Supérieur rappela ses sujets, mais Curtaz et un autre obtinrent l'autorisation de quitter la communauté. Le 11 juin 1861, dans la cathédrale de la Rivière Rouge, Pierre Curtaz contractait mariage avec une jeune métisse de 16 ans, Caroline Hénault qui le décida à venir se fixer à Saint Vital du Manitoba, près de sa famille , avant de s'établir définitivement à Sainte Anne des Chênes. Dans toute la région, écrit M. Frémont dans son ouvrage sur : « Les Français dans l'Ouest-Canadien, « Curtaz est demeuré un personnage légendaire. Féru de discipline, il s'était vu décerner le poste de « bailli » — ou commissaire de police — qu'il remplissait avec une rare conscience. Sacristain de la paroisse, il veillait aussi à l'ordre dans l'église. Il a laissé la réputation d'un homme juste, d'une grande ponctualité, d'un zèle constant pour tout ce qui avait trait aux devoirs de sa charge. Excellent charpentier, il avait construit entre autres bâtiments, la chapelle de Fort Alexandre. Décédé en 1913 à l'âge de 86 ans, l'ancien émigré de la Savoie a laissé une large postérité. Ses 13 enfants — en majorité des filles — se marièrent à Sainte Anne et dans les environs.

L'IMPORTANCE ET LA RAISON DE L'EXODE

Le premier départ officiel pour le Canada se situe donc en 1873. Cette année-là il y eut, d'après les statistiques préfectorales de la Haute-Savoie, 138 départs pour l'Amérique dont 28 pour le Canada ; en 1874, les départs pour le Nouveau-Monde dépassent encore la centaine, avec une vingtaine d'émigrants pour le Canada. En Savoie, les chiffres sont plus forts : en 1873, sur 340 départs pour l'Amérique, 26 figurent à destination du Canada ; l'année suivante, il y en a 34 sur 336 demandes de passeports pour le continent américain. Dès 1877, la courbe de ce nouveau courant d'émigration tend à diminuer rapidement ; elle remontera, par suite d'une publicité plus intense, vers 1885-1888 et les départs, en Haute-Savoie, pour le Canada se succèdent à la cadence de 11 pour 1888, 27 pour 1889.

16 en 1890, 15 en 1891, 6 en 1893. Mais, en réalité, il ne s'agit là que de chiffres officiels pour les émigrés ayant satisfait aux formalités administratives concernant l'émigration. Beaucoup de ruraux, déjà endettés par suite des frais du voyage, ne jugeaient pas opportun de s'y soumettre et s'embarquaient avec la complicité des agences d'émigration, à l'insu des autorités locales, comme en fait preuve certaines enquêtes de gendarmerie. En fait, le grand exode vers le Canada se situe entre 1889 et 1905. Ce fut l'appel de la colonisation des provinces de l'Ouest-Canadien qui accentua le mouvement migrateur, vers 1890. Dès lors, on peut dire que la réussite des premiers colons favorisa d'autres départs, spécialement dans les contrées savoyardes déjà touchées par l'émigration canadienne. C'est au début du siècle que se situe le point culminant de cet exode. Le 25 avril 1904, un premier groupe de familles mauriennaises — originaires surtout de Jarrier et de la région de Fontcouverte — s'embarquait pour le Manitoba où il arrivait vers la fin juin 1904. Parmi ces familles, 4 venaient de Jarrier : celles de **FAY** Maurice avec 3 enfants, — de **FAY** Pierre-Antoine avec 5 enfants, de **GADEN** Jean-Pierre avec 7, bref un total de 26 personnes pour la seule commune de Jarrier. L'année suivante, un deuxième groupe quittait encore la localité avec un effectif d'une vingtaine de personnes, comportant surtout les familles de **PICTON** Jean-Louis (5 enfants), de **PICTON** Maurice (5 enfants), de **CHAPELLAZ** Etienne, de **DEQUIER** Marie, etc... ,

Le branle était donné : en 1909 et 1912, de nouveaux départs avec les familles **CHAPELLAZ** Michel (7 personnes). En 1921, les familles de **VIALLET** Jean-Michel (7 personnes), de **DEQUIER** Ambroise, de **TOGNET** Sylvain, originaire de Sainte Marie de Cuines, viendront rejoindre au Manitoba leurs parents et compatriotes.

Sur les raisons de cet exode massif qui dépeupla toute une contrée de la Maurienne, nous avons la chance de posséder les Mémoires d'un émigrant Jean-Louis Picton (1871-1925). Voici ce qu'il a noté :

« L'émigration, qui prit, en 1904, une certaine importance, fut décidée à la suite des évènements politiques

et aussi par le souci de la recherche d'une existence meilleure et plus confortable.

« Le pays était alors bouleversé par la persécution religieuse qui mettait les citoyens en suspicion vis-à-vis des pouvoirs publics et des Comités dits « républicains ». La vie sociale devenait presque insupportable. L'enseignement religieux, précieux auxiliaire pour l'éducation de nos enfants, était supprimé depuis longtemps de nos écoles. L'enseignement congréganiste, créé au prix d'efforts inouïs, était un palliatif précieux pour ceux qui pouvaient l'employer ; il fut supprimé, à son tour, en 1903. Les congrégations chassées, leurs biens liquidés, une entreprise nouvelle de ce genre devenait impossible. Soucieux de l'éducation de nos petits enfants, nous décidâmes de transporter notre existence sous un ciel plus libéral.

« D'autre part, l'agriculture chargée d'impôts lourds, la terre épuisée, ne rendant qu'à force d'engrais de toutes sortes, le cultivateur peinait du bout de l'an à la fin, s'ingéniant de mille façons pour trouver le moyen de joindre les deux bouts, bien souvent sans succès. Les familles nombreuses devaient envoyer leurs enfants gagner leur pain chez des patrons souvent indifférents et ces jeunes rentraient au foyer paternel avec des habitudes et des vices contre lesquels l'énergie paternelle ne pouvait plus rien.

« Au milieu de tant de misère et d'infortunes, beaucoup de nos compatriotes instruits qu'il existait un ciel plus clément, un terrain moins ingrat à l'effort du travailleur, plus rénumérateur et moins difficile d'exploitation, se décidèrent à passer l'Océan et aller s'établir dans l'ancienne colonie française du Canada. La liberté y existait dans de plus larges mesures. La liberté religieuse, la plus importante de toutes pour des catholiques, y était respectée... cette liberté qu'on nous refusait dans notre patrie. Nous quittions la France le cœur gros, emportant le souvenir des péripéties de notre jeunesse joyeuse, regrettant les proches parents dont la bonté nous fournissait des souvenirs émouvants.

« Malgré tout cela, nous nous rendîmes au Canada, à Haywood, où Alexis Déquier avait acheté une terre et bâti une maison pour nous recevoir. Cette grave décision fut prise à la suite de plusieurs entretiens que nous avions eus avec notre ami Fay Maurice qui venait du Canada, après y avoir habité 10 ans d'une existence confortable. Il ne nous y encouragea pas, mais nous fûmes assez intelligents pour comprendre les avantages que le pays possédait, après qu'il nous eut fait plusieurs récits. Nous résolûmes d'envoyer alors Alexis en éclaireur. Il nous donna des renseignements favorables et nous partîmes, le 8 mai 1905 ».

Le chroniqueur savoyard se plait à détailler, dans ses Mémoires, les diverses causeries qui furent à l'origine de son départ : « La nouvelle du retour du Canada de notre ami Fay s'était répandue dans la commune comme une traînée de poudre. Cette arrivée était inattendue, car il était considéré comme ayant quitté Jarrier pour toujours. Tous les regards étaient tournés vers lui et chacun de lui demander des nouvelles de son pays adoptif. Quelques jours après son arrivée, nous eûmes l'honneur de sa visite, durant une soirée. Le temps nous parut court, bien que nous fussions en conversation au moins pendant 5 heures. Il nous fit le récit de ses angoisses comme de ses joies, de ses peines et de ses succès. Il nous fit la description du Canada, de ses avantages et de ses désagréments. Nous considérions qu'en Maurienne et en particulier à Jarrier, les désagréments l'emportaient presque toujours sur les avantages et que le Canada offrait beaucoup d'avantages».

Une deuxième causerie eut lieu. « J'avais une idée plutôt froide de ce pays, écrit Jean-Louis Picton. Aussi, je ne ménageais pas les questions à l'ami Fay qui me répondait avec précision sur les avantages. En homme prudent, il ne nous donna aucun encouragement, mais ses réponses, empreintes d'une franchise et d'une clarté irréprochables, finirent bientôt par avoir raison de mon indécision et de ma froideur ».

« Dans le mois de février, nous invitâmes M. Fay à venir passer la veillée au village d'Hiruil. Il se rendit à l'invitation. En passant, il s'arrêta chez notre voisin,

Michel Dompnier. Nous allâmes passer la soirée ensemble. Mon cousin Maurice Picton et ses deux fils étaient aussi présents. Ils déclarèrent vouloir émigrer eux aussi et déléguèrent l'aîné, Jean-Pierre, pour aller explorer le pays avec Alexis ».

Cette précieuse relation nous montre comment en plusieurs cas, les premiers départs firent en quelque sorte boule de neige et décidèrent d'autres membres de la parenté, d'autres habitants du voisinage à tenter l'aventure. C'est le cas, par exemple, de la colonie savoyarde du Lac aux Canards ou de Duck-Lake, recrutée dans la région de La Roche-sur-Foron et de la basse vallée de l'Arve. Sans doute, nous en pourrions citer d'autres exemples. Malgré tout, il ne faut pas minimiser le rôle des agents d'émigration, soit au début de l'exode, soit à toute époque. Un jeune homme, parti au Canada, il y a une dizaine d'années à peine, nous signalait qu'il s'était laissé prendre par une propagande habile et, qu'arrivé sur le sol canadien, il avait appris, à ses dépens, et de rude façon, ce que veut dire « faire son chemin dans ces pays neufs ».

LE BATTAGE ET L'ATTITUDE DES AGENCES D'EMIGRATION

Les mêmes agences qui, sans répit, recrutèrent pour coloniser l'Argentine, prirent à tâche d'orchestrer leur publicité aussi bien pour le Canada que pour les autres pays. Dès que la nouvelle de possibilités d'emplois ou de colonisation en cette partie de l'Amérique leur parvenait, les chefs de toutes les agences locales, à l'aide d'affiches, d'annonces ou d'articles dans les journaux, de visites à domicile, de causeries dans les cafés, s'efforçaient de faire signer des engagements ou, du moins, de décider les membres de familles nombreuses ou les habitants des régions pauvres et montagneuses à s'expatrier. Parfois, ils n'hésitaient pas à ruser, à faire de la surenchère, pour augmenter leur clientèle de dupes et, par là même, le pourcentage de leur commission. Nous avons en mains les lettres d'un de ces chefs qui mettaient en concurrence les Compagnies de transports et orientaient ses clients vers les ports du

Havre, de Bordeaux ou Marseille, suivant le bénéfice escompté.

Voici quelques échantillons de cette propagande. Dans le journal « Les Allobroges » du 3 mai 1874, on trouve l'annonce suivante : « *Emigration au Canada, ancienne colonie française. Le gouvernement demande des cultivateurs et des ouvriers de tous les corps de métiers. Concession gratuite de 50 hectares de bonne terre. Nourriture et logement garantis jusqu'à emploi. S'adresser à M. A. Fontanaz, place du Bourg du Four, à Genève* ». En novembre 1873, une publicité de ce genre était faite à Chambéry : « *Emigration en Amérique, au Canada ; transport à prix réduit. Les cultivateurs, ouvriers, employés, gens de service trouvent, dans ce pays, de grands moyens pour faire fortune. S'adresser à Florimond Lebouteux, 12, rue Juiverie, Chambéry* ». L'émigration pour le Canada ayant été pratiquement stoppée entre 1875 et 1884, les agences battirent à nouveau le rappel, ce qui motiva l'intervention du Ministère de l'Intérieur auprès des préfets pour les inviter à mettre en garde la population contre de fallacieuses promesses et contre une émigration présentant de graves risques.

Voici comment une circulaire du 16 janvier 1886, répond aux offres de la publicité et dissipe le mirage.

« Un certain nombre de nos compatriotes émigrent chaque année dans les divers Etats de l'Amérique, séduits par l'espérance d'une fortune rapide ou des salaires rémunérateurs. Si quelques-uns réussissent à s'établir dans des conditions avantageuses au prix de souffrances de toute nature, la plupart échouent dans leur entreprise et regrettent trop tard la détermination qui les a arrachés au sol natal. Même lorsqu'elle s'effectue dans les conditions les plus favorables, l'émigration constitue une aventure pleine de périls. Elle n'offre d'ailleurs quelques chances de succès que si l'émigrant va s'établir dans un pays où ses aptitudes puissent être utilisées et s'il emporte, avec lui, des ressources suffisantes pour pourvoir à son entretien jusqu'à ce qu'il ait trouvé l'occasion d'exercer sa profession.

« Il y aurait donc tout profit, pour les émigrants, avant de contracter un engagement sur la foi de promesses

dépourvues de toutes garanties, à se renseigner auprès des autorités locales. Bien que les maires ne disposent d'aucun moyen de contrainte pour empêcher leur départ, ils pourraient surtout intervenir utilement d'office pour opposer aux suggestions d'agents stimulés par l'appât d'une prime, les conseils désintéressés de la prudence et de la raison. Pour ces motifs, j'ai décidé qu'à partir de ce jour, les pays où l'émigration présente peu de chance de succès seront régulièrement signalés à votre administration. Actuellement, l'émigration s'opère en des conditions défavorables et conséquemment, il y a lieu de détourner nos compatriotes d'émigrer dans les pays ci-après : Mexique, Etats-Unis, Vénézuela, Brésil. Recevez, etc. ».

« Le Ministre de l'Intérieur, Sarrien. »

Dans le courant du mois de février, le Ministère de l'Intérieur donnait, sur l'émigration au Canada, les précisions suivantes :

Circulaire du 25 février 1886.

Monsieur le Préfet,

« Par ma cirrculaire du 16 janvier, j'ai signalé à votre attention quelques contrées d'Amérique où l'émigration ne s'effectue pas actuellement dans des conditions satisfaisantes.

« Comme suite à cette communication, j'ai l'honneur de vous adresser au sujet de l'émigration au Canada des instructions que les actes de certaines agences me semblent rendre nécessaires. Le Canada ne convient qu'à deux catégories d'émigrants : 1°. — ceux qui sont décidés à vivre du produit du travail agricole en louant leurs services aux propriétaires du sol ; 2°. — ceux qui disposent de ressources suffisantes pour s'établir à leur propre compte. Les autres sont condamnés à la misère.

« Les facilités que l'on trouverait dans ce pays pour se procurer des emplois, les salaires élevés dont on offre l'appât aux émigrants en négligeant de les avertir qu'ils sont proportionnés au prix de la vie matérielle, les établissements entretenus à grands frais par le gouvernement canadien où les immigrants seraient logés et nourris gratuitement en attendant d'avoir trouvé un emploi, les traités

passés avec le même gouvernement sont autant d'inventions d'agents sans scrupules.

« Ceux de nos compatriotes qui se laissent prendre à ces fallacieuses promesses, s'exposent à de cruelles déceptions. Les nombreuses demandes en rapatriement adressées par des Français qui, au cours de ces dernières années, ont émigré au Canada, les avis réitérés de nos agents consulaires et ceux de la presse locale, les plaintes des populations de race française établies dans ce pays, ne laissent aucun doute sur ce point. Je vous prie de porter ces renseignements, par la voie des Actes administratifs, à la connaissance des autorités du département. Je compte qu'elles voudront bien, toutes les fois qu'elles en auront l'occasion, interposer leurs bons offices pour détourner d'émigrer au Canada ceux de leurs compatriotes qui ne remplissent pas les conditions d'aptitude et de fortune indispensables au succès de leur entreprise ».

Le Ministre de l'Intérieur : Sarrien.

Ces directives officielles nous font encore mieux saisir pourquoi bon nombre de Savoyards ont émigré sans demander de passeports.

REGIONS DE SAVOIE TOUCHEES PAR LES PREMIERS DEPARTS AU CANADA

Les premiers départs ont donc eu lieu entre 1873 et 1874 ; ce sont les plus importants. Dès le deuxième semestre 1873, la région de Bonneville était la plus à même de répondre aux offres d'émigration. Voici les noms que nous avons pu recueillir ici ou là :

CULLET Théophile, 29 ans, ouvrier d'Ayse et **ORSAT** Marie ; la famille de **TREBILLOD** Jean, cultivateur à Pontchy et père de 5 enfants ; la famille **ALBERT** Pierre-Marie, de Bonneville et composée de 4 enfants ;celle de **GAVARD** François-Marie, 46 ans, cultivateur à Bonneville, père de 2 garçons ; la famille de **FORESTIER** Casimir, 38 ans, cultivateur à La Roche ; enfin, un jeune homme d'Entremont, **DUPONT** François, âgé de 30 ans.

En cette année 1873, la Maurienne fournissait son premier contingent, en particulier dans la région de Lanslebourg. Citons au passage quelques noms :**GRAVIER** Jean-Baptiste, de Lanslebourg, âgé de 58 ans, avec 7 enfants échelonnés de 33 à 7 ans ; **BOCH** Isidore, 34 ans, de Bonneval, père de 3 enfants ; **GARINOT** Jean-Pierre, de Bessans, qui émigre avec sa femme et 5 enfants ; **ALBERT** Victor, 26 ans et **JACOB** Charles, 40 ans, d'Orelle ; **GUILLE** Célestin, 21 ans et son frère Victorin, 18 ans, de Saint-Jean d'Arves ; **MICHELLAND** Jean, 36 ans, de Saint-Martin la Porte, etc... La commune de Lanslevillard est l'une de celles qui, avec Lanslebourg, a fourni le plus d'émigrés au Canada. Au début de 1874, la région de Rumilly donne à son tour quelques recrues : **BUNOZ** Jean, 33 ans, cultivateur à Sâles, part avec sa femme Béchet Josette et ses fils Léon et Antoine ; à Moye, **REY** Antoine, déjà âgé de 61 ans, se transporte par-delà l'Atlantique avec sa nombreuse famille, comprenant une dizaine de personnes ; il est accompagné d'un cultivateur du crû : **REYNOUD** Joseph.

Tous ces émigrés savoyards se sont fixés dans la région de Québec et Montréal ; à pareille date, l'Ouest-Canadien n'était pas encore ouvert à l'émigration européenne. La première brochure de colonisation diffusée en France « *Le Canada, appel aux classes ouvrières* », le fut peu après la guerre de 1870 ; elle était propagée par Gustave Bossange, agent du gouvernement canadien, fils du libraire-éditeur parisien Hector Bossange, en relations d'affaires avec les libraires de Québec et de Montréal. Ce fut, dit encore Frémont, le journaliste Henri de Lamothe qui fournit en 1879, les premiers aperçus sur l'Ouest canadien dans son livre « *Cinq mois chez les Français d'Amérique* ». La moitié du volume est consacrée à l'Ontario et à Montréal. A l'école du célèbre géographe Onésime Reclus, il avait pressenti que les plaines de l'Ouest formeraient un réservoir naturel pour l'excédent de population des Canadiens français et aussi de la vieille France. « *L'émigration canadienne vers le nord-ouest, écrivait* Reclus,*est d'une importance capitale. Travaillez-y de toutes vos forces* ». Un économiste belge tenait, dès 1876, le même langage ; Gustave de Molinari attirait l'attention sur

les grands espaces libres du Canada : « *Pourquoi*,, écrivait-il, *l'émigration agricole de la Normandie et de la Bretagne qui a implanté au Canada une population saine et vigoureuse ne reprendrait-elle pas son essor interrompu* ? » Cet appel allait être entendu du gouvernement canadien et de certaines personnalités françaises versées dans le domaine économique et agricole. Des agronomes furent dépêchés en voyage d'étude, comme de la Lande qui résuma ses impressions dans une brochure : « *Trois mois en Manitoba et au Nord-Ouest* ». Il célébrait ainsi ce pays exploré : « Dans le désert que j'ai parcouru et que le chemin de fer sillonnera demain, que de villes vont s'élever sur ces rivières, au bord de ces lacs encore sans nom » ! L'intérêt pour l'Ouest canadien était ainsi éveillé ; bientôt fut fondé à Paris un Commissariat général représentant à la fois le Dominion canadien et la province de Québec pour coordonner les efforts. Un hebdomadaire « *Paris-Canada* » fut lancé, bientôt suivi d'un ouvrage de Gerbié : « *Le Canada et l'émigration française* » qui a joui d'une assez large diffusion et fournissait une sérieuse documentation. Bref, le Canada occupe bientôt une place de choix dans la presse parisienne la mieux cotée : Temps, Journal des Débats, Revue des Deux-Mondes, etc...

En attendant que la voie ferrée du Canadian Pacific sillone ce bled et que les Indiens soient parqués dans leurs réserves, les émigrés savoyards cherchaient dans les vieilles provinces un travail correspondant à leurs activités passées. Vers 1885-86, les journaux locaux font mention du départ d'un fort contingent de Mégevans pour le Canada où ils vont se livrer à l'exploitation forestière. Un certain nombre fut embauché à la compagnie de « Colonisation et de Crédit foncier des cantons de l'est », fondée par des capitalistes nantais. La coupe du bois se faisait à Channay, nom de France, donné par le fondateur, mais devenu Saint Augustin de Woburn. La grande scierie se trouvait à Mégantic, près de la frontière américaine de l'Etat du Maine. L'entreprise, mal conduite, par des jeunes sans expérience dut fermer ses portes ; ces renseignements ont été tirés d'un mémoire inédit rédigé par le chef de l'établissement. A cette époque déjà lointaine, les cantons de l'Est étaient couverts de grosses exploitations fores-

tières qui parmi leurs employés ont dû compter quelques Savoyards. La plupart ont dû faire souche au pays, comme les bucherons de la région de Nantes.

LA DEUXIEME ETAPE DE LA COLONISATION SAVOYARDE : L'INSTALLATION DES COLONS DANS L'OUEST CANADIEN

Il y a une dizaine d'années, on pouvait lire dans le « *Devoir de Montréal* »,une intéressante étude de M. Pierre Laporte sur la population canadienne française au Manitoba ». Dans le Manitoba, disait-il, à l'entrée de l'immensité des plaines de l'Ouest, 55.000 Canadiens montent indéfectiblement la garde au nom du Canada français. Bien organisés, aguerris par les luttes passées, forts de leurs patientes victoires, ils sont promis à un avenir brillant pour peu qu'ils consacrent une partie de leurs efforts aux problèmes d'ordre économique ».

Les succès obtenus en divers domaines, ils les ont obtenus au prix de durs sacrifices. Non contents de se créer de belles exploitations agricoles, ou de se ménager des situations enviables, dans le commerce, les professions libérales, ils ont voulu à tout prix assurer le maintien de la culture française et de la foi catholique dans un pays à majorité protestante et de langue anglaise. Les écoles, l'association d'éducation, les coopératives, etc..., voilà les principaux moyens qui leur ont permis de sauvegarder la fidélité au patrimoine ancestral. Saint Boniface est le centre de la vie française au Manitoba à côté de Winnipeg, la capitale fédérale dont elle est seulement séparée par la Rivière Rouge. C'est là que se trouve archevêché, collège des Jésuites, principaux établissements d'éducation et de charité. C'est là que l'Association d'éducation a son siège ; la Radio Saint-Boniface, son quartier général ; c'est là que résident l'élite des Canadiens français et des descendants d'émigrés savoyards. Ceci mérite d'être souligné car la colonisation du Manitoba a ceci de spécial : c'est qu'elle a été inspirée et dirigée par des prêtres et des religieux éminents dont le désir ardent était de fonder dans les lieux encore inoccupés de véritables commu-

nautés françaises et chrétiennes. Dans ce but, non seulement l'archevêque de Saint-Boniface, mais des prêtres de France à l'âme missionnaire ont passé leur existence à créer des paroisses et a y amener des familles rurales venues des régions les plus chrétiennes et les plus populeuses de notre pays : Alsace, Bretagne, Auvergne, Savoie, Jura, etc... Après avoir sillonné ces contrées pour orienter l'émigration vers le Canada, ils préparaient eux-mèmes l'installation de ces colons, leur servaient de curé jusqu'à ce que la paroise fut mise sur pied et suffsamment peuplée. Alors, ils allaient plus loin recommencer leur besogne de défricheurs. Le plus remarquable de ces prêtres fut M. l'abbé Jean Gaire, ce lorrain infatigable qui arriva à Saint-Boniface en mai 1888.

,Mais avant d'aborder son œuvre et son rôle daus la fondation de Bellegarde, le village des Sylvestre, arrêtons-nous à la magnifique œuvre colonisatrice des moines de Dom Gréa, de Saint-Claude, dans le Jura.

UN CENTRE IMPORTANT DE SAVOYARDS DANS LE MANITOBA : Notre-Dame de Lourdes, Saint-Claude et Haywood.

La colonisation de la montagne Pembina, alors couverte de broussailles et d'arbustes aux baies rouges, fruits du viburnum opulus, fut en grande partie le travail de Dom Paul Benoît,membre de l'Institut des Chanoines de l'Immaculée-Conception de Saint-Claude. Désireux d'attirer de nouvelles populations catholiques dans son grand diocèse, Monseigneur Taché, en même temps qu'il faisait appel à la province de Québec, s'adressa, dès 1889, à Dom Gréa, fondateur de cet Ordre, pour lui demander quelques-uns de ses religieux et des colons. En 1890, Dom Benoît fut envoyé au Manitoba pour y étudier les possibilités d'établir un couvent. A Londres, le religieux jurassien rencontra des familles en route pour le Manitoba ; ils firent le voyage ensemble. Or la région surélevée de la montagne Pembina possédait des embryons de paroisses : Saint Léon, fondé par les Alsaciens, et Saint Alphonse. Descendu à la cure de Saint Léon, l'envoyé de Dom Gréa fut conduit par le pasteur dans un lieu désert et assez fortement boisée à 14 milles au nord. C'est là que

le fondateur décida de jeter les bases de Notre-Dame de Lourdes, destinée à devenir l'une des communautés les plus populeuses du diocèse de Saint-Boniface. C'est le 14 mai 1891 que Dom Benoît revint de France, avec son premier convoi de colons : une quarantaine d'immigrants venus, pour la plupart du Sud-Est. Il devait y avoir en tout 6 convois échelonnés jusqu'en 1895, sous la conduite des chanoines de Dom Gréa. Dès la fin de 1891, Notre-Dame de Lourdes comptait déjà plus d'une cinquantaine de familles et 83 homesteads (fermes), étaient occupés. Les débuts furent extrêmement pénibles, du fait de l'absence totale de communications, de la rigueur du climat et des travaux de défrichement. En dehors de la grande forêt, hommes et bêtes ne se frayaient un passage qu'à travers une suite de fondrières et de bourbiers. La construction des routes allait constituer un travail ardu et de longue haleine. Malgré ces obstacles, cette vie austère, la colonie de Dom Benoît ne cessa de progresser. A la fin de 1902, la population se chiffrait à 767 habitants. Elle comptait plusieurs familles de Maurienne : les familles **AUGERT** et **DOMPNIER** de Fontcouverte, celle de Victor **GILBERT-COLLET** venue en 1895 avec des parents. Le frère de Victor alla s'installer en Colombie britannique, à Penticton. Le fils de M. Dompnier qui vit aujourd'hui à Sévrier avec sa sœur Madame Gour, mère de M. Gour, maire de Sévrier, nous a fait le récit impressionnant de son arrivée au Manitoba : il avait alors 8 ans. Il nous a décrit l'embarquement pour le Canada à Liverpool, la longueur de la traversée et, surtout, l'installation de fortune qui servait, à l'origine à abriter bêtes et gens... On battait le blé par des températures de 20 à 25° au-dessous de zéro et l'hiver se passait à charrier le bois que l'on avait exploité pour en tirer quelques ressources. Le travail de la culture était long avec les attelages de chevaux ; la très grosse majorité des cultivateurs ne possédait qu'un quart de section de 160 acres, soit 64 ha. Une section se composait ordinairement d'un groupe de 4 exploitations, soit 250 ha. ou un mille carré environ ; elle était délimitée à angle droit et entourée sur son pourtour d'un chemin de dévestiture et c'est ainsi que le territoire avait l'apparence d'un immense damier composé de sections accolées et séparées

les unes des autres par ces routes de terre qui embrassaient tout le périmètre.

Parmi les éléments divers qui ont fondé et fait prospérer cette belle agglomération, on distingue trois éléments principaux : Canadiens-français, Français et Suisses. Malgré leur origine différente, tous s'entendaient bien et sans difficultés en dépit de quelques froissements inévitables. C'est ainsi qu'il y eut « *la bataille des drapeaux* ». Une équipe d'ouvriers venait d'achever le toit du monastère. Etant tous Fribourgeois, ils arborèrent au sommet le drapeau suisse. Mais les Français prirent mal la chose et décidèrent de l'ôter. De part et d'autre, les esprits s'échauffaient et on pouvait craindre la bagarre. Dom Benoît fit venir le chef de chantier, lui ordonna de fabriquer une croix et de la dresser à la place du drapeau. Le calme revint ; la croix, signe d'unité, l'avait emporté dans la bataille des drapeaux. Parmi les familles fribourgeoises en question, citons les **DUPASQUIER,** les **CHARRIERE,** les **DELAQUIS,** les **ROSSIER,** etc...Plusieurs d'entre elles sont, en réalité, d'origine savoyarde et avaient émigré en Suisse. Monseigneur Charrière, évêque de Fribourg, a déclaré lui-même que sa famille avait émigré du Chablais après la Réforme. Les Delaquis sont de Sallanches et les Rossier sont disséminés à travers le Chablais.

Parmi les Savoyards fixés à Notre-Dame de Lourdes, accordons une mention spéciale à la famille Augert de Fontcouverte. En 1959, les deux pionniers venus au Canada avec leur famille sont toujours vivants : Jean a 94 ans et son frère Charles sera bientôt nonagénaire. Dans une récente liste d'habitants publié par la « La Liberté du Manitoba », à l'occasion de la Journée de l'Association d'éducation, nous trouvons : Albert Augert, Gabriel Augert, Fernand Savoye, Albert Gilbert-Collet, Louis Chapperon, tous descendants de Savoyards.

SAINT-CLAUDE

Ce noyau pourtant important est dépassé par celui de Saint-Claude. La fondation de cette localité est inséparable de celle de Notre-Dame de Lourdes. « Ce *sont*, dit M. Donatien Frémond, l'auteur déjà cité, *deux paroisses*

sœurs, nées du même mouvement et soutenues par les mêmes ouvriers ». En effet, quelques-uns des premiers colons amenés par Dom Benoît s'établirent, dès 1892, dans la plaine à 17 milles au nord-est de N.D. de Lourdes. Cette colonie prit le nom de Saint-Claude en souvenir du berceau de l'Institut dans le Jura. Le terrain était moins boisé, mais certaines parties de cette plaine étaient si marécageuses que leurs voisins baptisèrent les habitants « les grenouilles de Saint-Claude ». Mais les ruraux qui en prirent possession eurent tôt fait de drainer le sol et de le rendre d'un excellent rapport. Au bout d'un an, la colonie avait déjà son église et sa station de chemin de fer. Les émigrés affluèrent : Pierre et Charles **ARBEZ,** Henri **CRETIN,** Louis **LACROIX,** Jules **VANDEL,** Célestin **PAYOT,** tous du Jura mais les deux derniers d'origine savoyarde et natifs du Jura à la suite de la grande émigration des Savoyards en Franche-Comté au 18e siècle ; Auguste et Alexis **REY,** de la région de Pont de Beauvoisin, Vincent **DORIS,** et Frédéric **GERIN,** de l'Isère, etc.,. Après dix ans d'existence, Saint-Claude avait une population de 364 âmes, soit 282 Français, 23 Métis, 4 Canadiens-français, 13 Suisses, 10 Anglais, 6 Belges, 5 Mexicains et 4 Luxembourgeois. En 1904, le village est renforcé par un assez fort contingent de nouveaux venus où l'on remarque plusieurs familles de Maurienne : celle de **CHAPPELLAZ** François et Pierre-Antoine, venues de Jarrier et celle de Jean et René **MARTIN.** François Chappellaz revint en France pour son service militaire et, à son retour au Manitoba, en 1912, il amena avec lui sa femme, Marie Juillard, son beau-frère et oncle Michel Chappellaz, marié à Sophie Juillard et les enfants de ce dernier ; Victorin et Léon. Les **CHAPPELLAZ** forment aujourd'hui une véritable tribu à Saint-Claude. Les 4 fils de Pierre-Antoine, les 2 de Michel et un fils de François sont mariés. Trois des filles de Pierre-Antoine « ont été prises au collet » — dit-on là-bas — car elles ont épousé les 3 fils de Victor Gilbert-Collet, l'émigré de Fontcouverte, établi entre Notre-Dame de Lourdes et Saint-Claude.

A cette phalange de Canadiens savoyards s'ajoutent les représentants de la famille Rey venus des confins de l'Isère et de la Savoie : Camille Rey, Théophile Rey, Au-

guste Rey, Léon Rey, etc... et Damasse Déquier, fils du Mauriennais Amboise Déquier, de Jarrier, émigré en 1922.

Le 26 novembre 1958 est décédé à l'hôpital de Saint-Claude, à l'âge de 60 ans, M. Théophile Rey. Il était le fils de M. et Mme Auguste Rey, originaire de Pont-de-Beauvoisin. Le défunt laisse dans le deuil son épouse, Geneviève, quatre fils : Paul, Emile, Marcel et Claude, tous de Saint-Claude, et sept filles : Cécile (Mme Jean Perroitte), de Québec, Angeline et Germaine (Mme Michel Thouvenin-, de Redvers, Sask., Marie-Thérèse (Mme Roland Bustelli), Lucienne et Suzanne (Mme Germain Langlois), toutes trois de Montréal et Alice, à la maison, 5 petits-enfants, deux sœurs ; Henriette, de Saint-Claude et Augustine (Mme Louis Lacroix), de Vancouver et 1 frères : Joseph, Albert, Auguste et Anthony.

HAYWOOD

En même temps que Notre-Dame de Lourdes et que Saint-Claude progressaient, un autre centre du voisinage surgissait à son tour : Haywood. Ce nom fut choisi pour honorer un très généreux bienfaiteur de langue anglaise. Haywood doit sa naissance à un petit noyau de Savoyards et de Bretons. Ses fondateurs furent : Maurice **FAY,** Pierre-Antoine **FAY,** Jean-Pierre **GADEN,** Alexis **DEQUIER** et Jean-Pierre **PICTON,** tous de la commune de Jarrier, en Maurienne. Ils avaient acheté des terres dans le « township » (canton) de Haywood, à proximité les uns des autres. Seul, Pierre-Antoine Fay était à un mille et demi de ses compagnons dont les terrains étaient contigus. Tous se mirent à l'œuvre pour se loger et labourer. C'est là que l'année suivante vinrent les rejoindre en 1905, les chefs de famille du second convoi : **PICTON** Jean-Louis avec 5 enfants, **PICTON** Maurice, père de Jean-Pierre et **DEQUIER** Marie.

Mais laissons la parole à M. l'abbé Pierre Picton, fils de Jean-Louis qui était du convoi : « Le second groupe arriva à Winnipeg le 24 mai, jour de la fête de la reine Victoria, après un voyage marqué par le mauvais temps et le mal de mer. Maurice Fay était venu à notre rencontre. Nous prîmes le train pour Haywood où nous arrivâmes

vers midi ; voyage de 80 kilomètres vers l'ouest. Nous descendîmes en pleine brousse ; pas une maison en vue, mais un vieux wagon, un vieux char suivant le vocabulaire canadien, servant de gare et d'abri pour les voyageurs. Les moindres dépressions de terrain étaient des trous d'eau ; la neige avait été abondante et la fonte en était tardive. Les bas fonds, nombreux et étendus, formaient de véritables lacs ! Les garçons du village allaient venir nous chercher en voitures. Comme elles étaient tirées par des bœufs, nous avions le temps de faire la moitié du chemin à pied. Beau pays pour la gent aquatique ! Enfin, nous arrivâmes au rendez-vous ; les conducteurs firent reculer leur voiture aussi près que possible de la voie ferrée pour nous éviter la baignade, pendant que les autres sautèrent le fossé et se jetèrent dans les bras des arrivants. On arriva enfin chez Maurice Fay qui nous donna l'hospitalité en attendant que les maisons fussent terminées.

« Nous fîmes connaissance avec les pionniers de ce canton, compris pour le moment dans la paroisse de Saint-Claude, dont l'église était à neuf kilomètres. Il y avait surtout là des Métis, descendants d'employés des compagnies de commerce faisant le trafic des fourrures : commis, guides, canoteurs, interprêtres, etc., ou bien des chasseurs trappant pour leur propre compte. Tout ce personnel avait très souvent prit femme parmi les tribus indiennes, afin de s'attirer les faveurs et les fourrures des Indiens. Ces métis sont d'habiles chasseurs et des bûcherons experts. Plusieurs étaient à Haywood ou dans le voisinage depuis la construction du chemin de fer en 1885-87. Ils avaient coupé les gros trembles pour les scieries ; nous trouvâmes un peu partout les restes des cabanes des bûcherons métis comme leurs sentiers et les grosses souches des arbres abattus. N'ayant guère de penchant pour la vie de cultivateur, ils ne tardèrent pas à céder leurs terres à bas prix. Les années suivantes, des Français, des Canadiens arrivèrent en nombre et l'atmosphère des premiers temps se modifia mais il faut dire que les difficultés économiques éprouvèrent sérieusement les colons ».

« Le Canada n'est pas l'Eldorado que certains croient et Maurice Fay fut sage de ne rien embellir. Peu après

leur arrivée, les Jarriens s'en rendirent compte. Le Canada se débattait alors dans une crise financière dont la cause était chez les voisins du sud, grands clients des produits canadiens. Les prix des produits agricoles ne se relevèrent raisonnablement qu'à dater de 1913 pour monter en verticale durant la guerre. Autre crise en 1921 jusqu'en 1927. Puis la grande dépression qui dura de 1930 à 1937. Bref en 1913, après quatre grêles en dix ans, et d'autres malheurs, les colons de Haywood, Jarriens et autres, pensèrent recommencer en pays tout neuf. C'est alors que partirent pour Saint-Front, Jean-Pierre Picton, les familles Prévost, Bertoncini, Châtel, etc... que nous retrouverons plus loin.

Ces vides de Savoyards furent comblés par l'arrivée en 1921, de **VIALLET** Jean-Michel et de ses 5 enfants ; deux fils au moins y sont encore fixés, Albert qui a épousé une Belge : Louise Rouire, née dans la paroisse de Bruxelles au Manitoba et René Viallet. L'aîné, Henri, avait lui-même épousé Solange Rouire, sœur de la précédente. A l'heure actuelle, la colonie savoyarde est encore représentée par Amédée et Jean **PICTON,** célibataires et leur sœur Anaïs, mariée à son cousin Michel **PICTON,** qui a 12 enfants. Leur père Jean-Louis avait déjà une nombreuse famille : aux 5 enfants nés en Savoie sont venus s'ajouter six filles et un garçon. L'une des filles — Angèle — femme d'un Ariégeois : Pierre Dedieu, a également 7 fils et 5 filles. Nous aurons l'occasion de souligner au passage la vitalité des familles savoyardes au Canada. Marie Picton, fille d'Anaïs, a épousé à l'automne 1958, Albert **ROSSET,** petit-fils d'un pionnier de Saint-Claude. originaire comme les Rey, de Pont-de-Beauvoisin ; de fait, ce pionnier était marié à Marie Rey, sœur d'Alexis, Auguste et Joseph Rey.

Il va sans dire que les descendants de ces grosses familles émigrent à leur tour à travers le Canada ; la mécanisation des fermes permet aux jeunes d'aller travailler ailleurs ; nous en rencontrerons à Saint-Boniface.

UNE FONDATION ORIGINALE : FANNYSTELLE

« A quelques 35 milles à l'ouest de Winnipeg, au milieu de la plaine unie, sans arbres, et toute en culture, se trouve

une bourgade au nom harmonieux et doux : Fannystelle. C'est un îlot français perdu dans une région où tous les autres villages sont d'appellation et de physionomie anglaises. A gauche de l'église on voit un socle de granit rouge surmonté d'un buste en marbre blanc. C'est celui d'une jeune femme à l'air un peu mélancolique. L'inscription nous apprend qu'il s'agit de Fanny Rives, décédée en 1883 et qu'elle a donné son nom à la colonie : Fannystelle ou « l'Etoile de Fanny. »

« C'est, dit encore M. Frémond à qui nous empruntons sa riche documentation, un roman à la veille de tomber dans l'oubli ». Aux environs de Paris vivait alors une femme très distinguée, la comtesse Marthe d'Albuféra, de noblesse napoléonienne, petite-fille du maréchal Suchet, vainqueur des Espagnols près de Saragosse, en 1811, ce qui lui valut le bâton de maréchal et son titre de noblesse. Cette noble dame passait son temps dans la prière et les bonnes œuvres ; elle était même chanoinesse du chapitre royal de Sainte Anne de Munich et en suivait la règle. A l'heure où à Paris, le Canada était à la mode dans les sphères de la capitale, elle conçut le projet de fonder dans l'ouest canadien une colonie française et catholique, en hommage à sa dame de compagnie décédée. Elle fut aidée dans la réalisation de son œuvre par le maire de Saint-Boniface lui-même, Thomas-Alfred Bernier. De vastes terrains furent acquis ; en l'espace de quelques mois, on construisit chapelle, presbytère, école, beurrerie, résidence de direction et trois grandes installations agricoles. Le conseiller de la comtesse, le chanoine Rosemberg, eut soin de recruter des colons dans des régions à la foi solide ; les presbytères de Savoie furent un jour invités à envoyer des recrues dans cette fondation peu banale. « Les colons de Fannystelle comptèrent ainsi d'authentiques paysans français qui y apportèrent les vertus traditionnelles de la race. Les anciens se rappellent avoir vu des hommes en blouse bleue et en sabots labourant les terres neuves du jeune établissement. Parmi ceux de la seconde phase de colonisation, on remarque Emile Guyot, de la Haute-Savoie qui signa ses contrats d'acquisition chez la comtesse même à Paris et devait rester jusqu'à sa mort à Fannystelle ».

Grâce à l'obligeance de son petit-fils, le Docteur Guyot, chef de clinique à Saint-Boniface, nous avons la possibilité de décrire ici la magnique odyssée de ce rémouleur de Mégevette dont la descendance fait aujourd'hui applaudir les beautés du théâtre français à travers tout l'Ouest Canadien. Au hameau des Fornets, Emile Guyot peinait durement pour élever ses huit enfants et l'appel du Canada trouva facilement écho en son village de montagne. En homme avisé, le brave paysan de Mégevette ne voulait pas se fier à la propagande des recruteurs d'agence. Il désirait se rendre compte par lui-même, avant de livrer toute sa famille à la grande aventure. L'argent lui manquait pour ce long voyage, qu'à cela ne tienne ! Les rémouleurs et les colporteurs de Mégevette et d'Onnion affrontaient depuis longtemps les routes de France pour gagner leur pain et cette expédition lointaine n'était pas de nature à effrayer un homme de cette trempe. La famille Guyot du Canada garde comme une relique la meule de l'émigré. Voici textuellement ce qu'écrit son petit-fils : « Comme il n'avait pas le sou pour faire ce voyage, il eut l'idée d'emporter sa meule de rémouleur afin de subvenir, chemin faisant, aux frais de transport et de pension. Parti en 1891, il a parcouru, en quelques mois, les principales paroisses du Manitoba : Saint-Pierre. La Rochelle, Sainte-Anne, Grande Clairière, Fannystelle, etc... en portant sur le dos cette fameuse meule qui pesait environ quinze kilos, avec une roue d'un mètre de diamètre. Mon père l'a gardée à la ferme et s'en sert encore. Il a finalement décidé de s'établir à Fannystelle où la comtesse d'Albuféra avait des terres qu'elle louait aux colons et aussi des animaux qu'elle leur fournissait pour l'élevage et la culture. A l'automne, il revint en France, rencontra à Paris la comtesse pour conclure le contrat et s'en revint à Mégevette. Vers le 5 mai 1892,il quitta son village natal avec toute sa famille et quelques objets personnels, comme une horloge qui marque encore le temps, et la célèbre meule. A Paris, il rencontra à nouveau la comtesse qui lui confia la garde de trois fillettes pour les aider à rejoindre leur père à Winnipeg. Après une rude traversée et un long voyage en chemin de fer, la famille Guyot arrive à Winnipeg, le 24 mai 1892 et le

26, à Fannystelle. Il y a, à sa disposition, une terre de 240 acres avec une maison, près du village, et quelques animaux. Il fallait sans tarder défricher. Le grand-père et mon père, âgé de 20 ans, ont dû labourer 40 acres pendant l'été avec des bœufs et une charrue à cornes. On pourrait écrire un volume avec les aventures et misères qu'ils ont eu à supporter : moustiques, feux de prairies, manque d'eau potable, rigueur des hivers, etc., etc... Mais, à la longue, on s'habituait au climat ; la terre produisait de bonnes récoltes de blé, d'avoine et d'orge. Il fallait transporter le blé à Carman, c'est-à-dire à 65 kilomètres de distance, pour le faire moudre. Mon père s'engageait dans les fermes voisines, pendant les récoltes, à 75 centimes par jour. Et on battait le blé, entassé en meules, jusqu'à Noël par des températures de 15 à 20° au-dessous de zéro. La vie était dure, mais on ne se plaignait pas ».

Le docteur Guyot tient tous ces détails de la bouche même de son père qui, depuis 1892,vit toujours à la ferme de Fannystelle. Né à Mégevette en 1872, il aura 88 ans en 1960. Il a épousé en 1900, la fille d'un canadien français, Charles Syrenne, de la province de Québec et acheté la ferme de la comtesse. C'est dans cette ferme qu'il a élevé à son tour huit enfants. L'aîné, le docteur Guyot, élève du collège des Jésuites à Saint-Boniface, puis étudiant au collège de médecine de Winnipeg, a été stagiaire à Chicago et Washington. Le docteur est spécialiste en gynécologie. Il a été affecté au service de l'obstétrique à l'hôpital de Saint-Boniface depuis 1934 et chef de ce service de 1953 à 1957. Membre de la Faculté de médecine, il donne des cours au collège de médecine depuis une vingtaine d'années et mérita d'être « Fellow » du collège international des chirurgiens. De plus, le docteur Guyot est président de Radio Saint-Boniface, premier poste français dans l'Ouest canadien, inauguré en 1946. En France, peut-être ne voyons-nous pas assez le travail et les sacrifices qu'ont dû s'imposer les Canadiens de langue française pour le maintien de la culture française et de l'enseignement chrétien dans les écoles ? « Mon père, écrit encore le docteur Guyot, a toujours été très intéressé à l'enseignement du français dans nos écoles et nous avons dû lutter constamment au Manitoba depuis 1916, pour avoir notre part dans l'éduca-

tion française et catholique de nos enfants. Depuis la fondation de notre Association d'Education, à cette date, je crois qu'il n'a jamais manqué à une seule assemblée annuelle, à Saint-Boniface ». Les deux autres fils de la famille : Lucien et Gabriel Guyot, sont restés à la terre. Quatre filles sont mariées.

Le second des fils de l'émigré de Mégevette, Adolphe, a élevé une famille de sept enfants. C'est à ce foyer, sous l'influence d'une mère institutrice que, garçons et filles sont des fervents du théâtre français. Léonie enseigne à l'Académie Provencher depuis 35 ans, et collabore activement avec ses frères et sœurs à la vie du Cercle Molière. Fondé en 1925, par un belge, M. Castelain de la Lande, ce cercle monte presque tous les ans une grande pièce de théâtre ; à diverses reprises, il a remporté de beaux succès au Festival dramatique, succès supérieurs à ceux de tout autre groupe théâtral amateur au Canada. « Le Cercle Molière ne s'est pas contenté de fournir du personnel compétent à Radio Saint-Boniface, il en a exporté dans les autres régions du pays pour diriger les émissions françaises. Dans le milieu anglo-saxon et cosmopolite où il évolue, son action bienfaisante se fait sentir non seulement au Manitoba, mais aussi parmi une élite d'origine diverse, capable d'apprécier le bon théâtre français ». (*La Liberté du Manitoba*).

«La Liberté » a signalé à plusieurs reprises les activités du Cercle Molière durant la saison 1958-59. Ainsi, le 5 décembre 1958, on trouve dans le compte-rendu de la représentation donnée le 27 novembre au Théâtre Dominion de Winipeg, la mention suivante : « Il convient de remercier tous ces acteurs... la mère d'Amélie (Monique Guyot)... Il faut aussi remercier tous ceux qui, derrière la scène facilitaient le succès des acteurs. Impossible de les énumérer tous : Gilles Guyot, directeur et metteur en scène, Benoît Guyot, constructeur des décors... L'on sait que le Cercle Molière est la première troupe d'amateurs qui ait reçu au Conseil des Arts un octroi assez substantiel en reconnaissance de ses réalisations artistiques. Par suite de cet octroi, ses acteurs et techniciens se remettront bientôt à l'œuvre en préparation de la prochaine tournée

qu'ils entreprendront dans l'Ouest pour faire mieux connaître et estimer leur patron le grand Molière... Le Comité du Cercle Molièrepour 1958-59, est composé ainsi : Léo Rémillard, président ; Léonie Guyot, vice-présidente... » Pour leur contribution active à l'expansion culturelle par le théâtre français, l'Ambassade de France a remis plusieurs médailles aux membres du Cercle et Mademoiselle Léonie Guyot a reçu la médaille de bronze du Ministère des Affaires étrangères de France. A Prince Albert, le Cercle Molière donna le 3 mars 1959, deux représentations du « *Médecin malgré lui* ». Durant l'hiver, il fit une longue tournée dans l'Ouest, à Gravelbourg, Régina, Saskatoon (Sask), à Edmonton, Saint-Paul et Calgary (Alberta) et termina sa série de représentations à New-Wesminter et Maillardville (Colombie britannique). Voici la distribution des rôles dans la pièce de Molière : Martine, femme de Sganarelle : Monique Guyot ; M. Robert, un voisin : Benoît Guyot ; Lucas, mari de Jacqueline : Gilles Guyot ; Direction de la scène : Gilles Guyot ; Un rôle secondaire était tenu par Léonie Guyot. Le journal cité, commentant cette grande tournée dans l'Ouest Canadien, fait cette remarque : « Ce voyage couronne trente ans d'activité pendant lesquels le Cercle a monté une soixantaine de pièces françaises. Il en résulte un prestige précieux pour les Francs Manitobains auprès de leurs concitoyens de langue anglaise, une appréciation plus solide des « qualités » de la culture française chez les compatriotes, sans compter la formation de plusieurs chefs qui font bonne figure dans les Arts et les professions. Le Cercle jouit d'une renommée nationale par suite de sa participation aux festivals dramatiques canadiens qui lui ont mérité une dizaine de premiers prix ».

Mais les autres enfants d'Emile Guyot, méritent d'être mentionnés. François a quitté Fannystelle pour Sainte-Rose du Lac, vers 1912, où il avait un commerce de machines agricoles. Il s'est retiré à Brandon, où son fils Yvonic, fait le commerce des pneus.

A Sainte-Rose s'était fixé aussi son frère Arthur, mort en 1956. Les fils y font prospérer, à leur tour, les initiatives paternelles : commerce d'animaux, boucherie, entre-

pôts frigorifiques. Jean-Louis, le dernier des fils d'Emile Guyot, demeuré célibataire, est venu se retirer à Sainte-Rose.

SAINTE-ROSE DU LAC, « LA REINE DU NORD » ET LES CENTRES AGRICOLES VOISINS

Pointe avancée dans la région des lacs manitobains, du lac Dauphin surtout, Sainte-Rose jouit d'une position avantageuse en ce qui concerne le négoce et les possibilités d'expansion vers de nouveaux territoires. Le vrai fondateur de ce centre fut le P. Eugène Lecoq, originaire du Mans. Pendant ses 14 ans de séjour (1895-1909), il construisit église, presbytère, école, couvent, etc... Il fit de nombreux voyages en France, d'où il revenait avec des fonds et de nouveaux colons dont il guidait l'établissement. Grâce à des quêtes fructueuses, Sainte-Rose et sa région sont redevables à la générosité française de centres agricoles importants. Nous y rencontrons assez peu de Savoyards. Louis Fouchard, de Clamecy (Nièvre), arriva dès 1899. Deux ans plus tard, sa mère et son frère vinrent le rejoindre. La veuve Fouchard était née Antoinette Thévenet ; elle était la sœur du général de division Frédéric Thévenet et de l'avocat Louis Thévenet. Peut-être cette famille est-elle de souche savoyarde ?

Dans sa monographie de Sainte-Rose, l'abbé Théorêt, nous a donné une nomenclature des émigrés classés par ordre d'arrivée. Or, dès 1893, presque au début de la fondation, nous découvrons plusieurs Savoyards : **COPPIER** Albert, **MAITRE** Hilaire, **MAITRE** Justin, **MAITRE** François, **MAITRE** Alexis, presque tous mariés à des Canadiennes françaises ; malheureusement, nous ignorons leur commune d'origine. Qui pourra décrire les privations endurées dans cette région alors éloignée de toute communication et encore habitée par des loups ! ! !

C'est à Laurier, à quelques 12 milles au sud de Sainte-Rose, que vint se fixer Jules **DURUISSEAU,** de Chamoux (Savoie). Avec sa femme Léontine Hébrard, de Montpellier, il y a élevé 15 enfants. Cinq y sont installés, les autres sont partis à Vancouver.

M. l'abbé Picton nous a signalé la présence de la famille **LANSARD,** originaire de la Haute-Savoie, à Sainte-Rose du Lac. Nous ignorons la durée de son séjour en cette localité. Nous la retrouvons aujourd'hui à Saint-Boniface. « La Liberté » du Manitoba, en date du 6 février 1959, signalait le décès de Madame Jean-Marie Lansard, en cette ville, laissant 7 filles et 6 fils : Isidore, Jean-Paul, Eugène, Léon, Ferdinand et André et 19 petits-enfants.

Avant de quitter cette région éloignée des lacs manitobains, il nous plait d'emprunter à l'ouvrage de M. Frémont un trait bien significatif de l'amour de la culture française au Manitoba, chez les familles de souche française. En 1953, la circonscription de Sainte-Rose élisait pour son représentant à l'Assemblée législative de Winnipeg, un jeune breton de 26 ans, Louis Molgat, le plus jeune député de cette chambre. Or, la tradition veut que ce benjamin ait la tâche de répondre au discours du trône. Voici un des passages saillants de son allocution : « Le comté de Sainte-Rose que je représente porte un nom bien français. Ce sont les Français, qui les premiers s'y sont établis il y a quelques soixante ans. Ils forment encore le groupe ethnique le plus nombreux.... En cette occasion, si flatteuse et si mémorable pour moi, j'ai une profonde satisfaction à employer ici, pendant une brève période, la langue de ces pionniers, ma langue maternelle. Je vous prie de ne pas interprêter cet attachement à notre langue originelle comme un manque d'esprit national canadien... c'estune fidélité à une tradition vénérable et l'usage d'un droit naturel provenant de l'origine même de la Confédération canadienne. Les populations de langue et de traditions françaises disséminées au Manitoba sont fières de leur province, fières aussi de leurs ancêtres, de leur contribution au développement du pays et, en toute loyauté, elles veulent continuer cette œuvre ».

Ce petit discours français en l'hommage aux pionniers de France est émouvant. Il ne manque pas de piquant non plus si l'on songe que, depuis 1890, le français a cessé d'être la langue officielle au Parlement de Winnipeg.

Mais ce noble langage, combien de nos compatriotes

l'approuvent et l'adoptent dans leur patrie d'adoption. Achevons de faire leur recensement à travers le Manitoba. Du nord de la grande province, passons maintenant à la région comprise à l'est de la Rivière Rouge, entre cette rivière et l'Etat de l'Ontario. Nous allons encore découvrir là des éléments savoyards à la Broquerie, Saint-Labre, Sainte-Anne des Chênes, Saint-Malo, etc...

LA PRESENCE SAVOYARDE DANS LA PARTIE SUD-EST DU MANITOBA

Edouard **CHARLET** était boulanger à Chamonix quand, en 1894, il vint avec sa famille. Après un séjour à Saint-Charles et à Saint-Boniface, il prit une ferme à **la Broquerie.** Madame Charlet faisait l'office de sage-femme dans la région, tandis que son mari, en dehors de ses travaux agricoles, remplissait les fonctions de sacristain ; il n'accepta pas l'augmentation que lui proposait son curé. Les deux filles devinrent intitutrices. **L'aînée,** devenue Madame Alphonse **HOUDE,** fut pendant un quart de siècle, principale de l'école de garçons à Saint Norbert. Ancienne vice-présidente de la Ligue des Institutrices de langue française, du Manitoba, ancienne vice-présidente du Cercle Molière, elle a pris part à plusieurs concours d'art dramatique avec la troupe du Cercle. Elle est titulaire de la distinction Canadian Drama Award, pour services rendus à l'expansion de l'art dramatique et du théâtre français dans la province. Durant la dernière guerre, elle organisa à Saint Norbert, un groupe de dames canadiennes françaises pour aider l'œuvre de secours à la France.

La Broquerie compte encore aujourd'hui des descendants de l'émigré savoyard **TAILLEFER,** originaire de Savoie, ainsi Edouard, Guy et Jean Taillefer. La famille de François **PERRIERE** va finir avec trois célibataires.

Cette localité se trouve entre Sainte-Anne des Chênes — où se sont fixés des membres de la famille **LANSARD** et Marchand. Au sud de Marchand, dans la paroisse de Saint-Labre, habite la famille de Madame **ANDRE** venue de la commune des Chavannes, près de Saint-Rémy, en Maurienne.

La Rivière aux Rats coupe en deux la colline de **Saint-Malo.** Ce nom, donné à la paroisse du lieu, ne se rattache pas au port de Bretagne mais au premier défricheur : Louis Malo. Quand il venait à la messe, en charrette, avec sa nombreuse famille, les paroissiens de Saint-Pierre le taquinaient : « Est-ce que ça va bien à Saint-Malo ? » C'est là qu'a élu domicile l'un des petit-fils du Jarrien, Maurice **PICTON,** Gaston.

LES SAVOYARDS A SAINT-BONIFACE

C'est le centre de la vie française au Manitoba, Ville de 25.000 habitants, elle compte un peu plus de 50 % de Canadiens français. C'est là où réside l'archevêque. Au début de l'année 1946, le diocèse de Saint-Boniface, situé partie dans le Manitoba, partie dans l'Ontario, comptait 55.000 catholiques répartis en 60 paroisses, peuplées en majorité de canadiens français. La campagne française s'étend dans un rayon de 75 milles autour de Saint-Boniface et groupe les 4/5 de la population française de la province. Après la dernière guerre, des statisticiens affirmaient qu'il y avait 8.000 familles françaises à la campagne et seulement 3.000 à la ville de Saint-Boniface. Ces 8.000 familles rurales forment une trentaine de paroisses, toutes desservies par des prêtres canadiens français. Le « Devoir » de Montréal soulignait dans ses pages « le bonheur que ce diocèse avait d'avoir toujours eu à sa tête des évêques splendides qui ont solidement bâti au spirituel comme au matériel. Il suffit de parcourir les rues de la ville pour voir l'œuvre de ces évêques inscrite au fronton de magnifiques institutions : Hospice Taché, Académie Provencher, jardin de l'Enfance Langevin, etc.., Mais si l'armature paroissiale a eu une grande efficacité au Manitoba, pour soutenir les colons français dans un pays où la lutte pour la langue est demeuré constamment à l'ordre du jour, elle n'a pas résolu tous les problèmes, surtout celui de l'école. Ne pouvant obtenir des autorités officielles, pour leurs enfants, l'enseignement complet auxquels ils ont droit, les parents du Manitoba ont pris en main le programme d'études en ce qui concerne l'enseignement du français et de la religion. Les autres provinces de l'ouest

ont suivi l'exemple de leur aînée. Les parents ont créé l'Œuvre de l'Association d'Education des Canadiens français. C'est précisément dans les longues listes de souscriptions receueillies à l'occasion de la Journée de l'Association que nous avons découvert bon nombre de Savoyards.

Mais l'enseignement n'est pas tout. La radio de langue anglaise envahissait les foyers des canadiens français, menaçait de ruiner le travail de l'école et des parents. Les Canadiens de l'Ouest aidés par leurs frères de l'Est, ont réussi à mettre sur pied des postes de langue française qui diffusent quotidiennement de Saint-Boniface, de Sasketoon, de Gravelbourg et d'Edmonton. C'est un Savoyard de souche, le docteur Guyot, nous l'avons vu, qui préside aux destinées de radio Saint-Boniface. Nous voudrions connaître les activités des Savoyards de Saint-Boniface pour les mettre ici en relief. Leur nombre paraît assez important, nous les citons d'après les renseignements de M. l'abbé Picton, secrétaire à l'archevêché : « Nous avons la famille de **TOGNET** Sylvain, venue de Sainte Maries de Cuines, en 1921. Le fils, Albert, a épousé Rolande Boulet, nièce de M. le Curé de la Cathédrale. La famille **COMBAZ** est encore représentée par la mère et sa fille Clémentine, bibliothécaire au Parlement de Winnipeg ; un fils Louis habite Montréal. **VULLIEZ** Jean épousa une canadienne, Corine Joyal, descendante du premier couple blanc établi dans l'ouest canadien, en 1806. De leurs nombreux enfants, Jean Vulliez et sa sœur Jacqueline, vivent à Saint Boniface. **GADEN** François, le Jarrien, venu en 1904, s'est marié à une fille d'Auvergne : Agnès Hébrard. Deux filles et un fils demeurent en cette ville. Nous y rencontrons des représentants des familles **LANSARD, SYLVESTRE** (Alphonse et Albert), **ANDRE, PICTON, TISSOT, DELACQUIS,** etc... Ces derniers sont, en fait, d'origine fribourgeoise, mais notre correspondant a raison de nous faire cette remarque : « Ces noms que l'on trouve en Franche-Comté, au pays de Gruyère et ailleurs, ne seraient-ils pas savoyards ? Arbez, Dalloz, Picod, Vandel, Tissot, etc... au Jura : Delacquis, Moret, Charrière, Colliard, Jaccard, Pittet, Roch, Rossier, etc., etc... dans le canton de Fribourg ? » Ces noms qui sentent bien le

terroir savoyard, nous les retrouvons aujourd'hui au Canada et cet air de parenté doit nous rendre plus cher le souvenir de tous ceux qui ont émigré de la Savoie ou de la Suisse voisine et dont les multiples descendants oublient de plus en plus leur lieu d'origine. M. Veillard nous citait le cas d'un de ses voisins Mièvre, qui se croyait originaire de Paris parce que son père y avait séjourné ! De leur côté, les ruraux de Savoie, en semant le « Manitoba », ce beau blé dur du Canada se doutent-ils que peut-être d'autres Savoyards l'ont cultivé, ont défriché les terres où il pousse ? Aujourd'hui, on fait la culture du blé à l'aide de puissantes machines agricoles servies par un personnel nombreux et expérimenté. Chaque famille possède au moins 160 acres de terrain (un quart de mille carré). La section équivaut au mille carré. Ce minimum est même rare, car la majorité des cultivateurs ont 240, 1.000 et même 1.200 acres de terre, soit 400 et même 500 ha. La paroisse manitobaine s'étend autour du village aux quatre points cardinaux. Elle est très longue, précisément à cause de l'étendue des terres qui ont souvent un mille carré (256 ha.) et plus. Au Manitoba, l'Administration municipale est confiée à un préfet assisté d'autant de conseillers qu'il y a de quartiers. Ces administrateurs relèvent toutefois directement du Ministère des Affaires municipales et ils ne s'ocupent que des problèmes secondaires. Les diverses municipalités forme une « union de municipalités » qui a, à sa tête, un président. Cette union joue un rôle considérable dans la vie municipale au point même que le Ministère des Affaires municipales ne fait rien sans la consulter et sans avoir son consentement.

LES SAVOYARDS EN SASKATCHEWAN

« Le premier colon savoyard que je trouve mentionné par écrit, nous dit M. Frémond, est François **REVET,** des Villards-sur-Thônes, arrivé à **Grande Clairière** en 1889 ou 90, avec sa femme et ses 7 enfants. Cette colonie de l'abbé Gaire en eut certainement d'autres mais il figure seul sur une liste incomplète dressée en 1890. Les **SYLVESTRE** y vinrent un peu plus tard et s'établirent définitivement à Bellegarde, paroisse limitrophe de Grande Clairière, mais située en Saskatchewan. Ils avaient d'abord

séjourné un an à Saint-Laurent, près du lac Manitoba. Ces hésitations avant un choix définitif se retrouvent fréquemment ». L'abbé Gaire fut vraiment le pionnier des missionnaires colonisateurs français de l'Ouest. Ce prêtre lorrain était curé d'une paroisse de Meurthe-et-Moselle quand un « *Guide des colons français au Canada* » lui tomba sous les yeux. Il crut discerner dans ces pages écrites par un prêtre canadien, l'abbé Proulx, un appel au secours des frères lointains ,déracinés de France et sans secours spirituels. Après deux ans de réflexion, il demanda à son évêque l'autorisation de partir : « Ce n'est ni l'or, ni la gloire, ni le bien-être qui m'attirent au Canada, lui écrivait-il, c'est donc bien Dieu qui m'y appelle ». Il arrive à Saint-Boniface en mai 1888. Un rapide examen de la situation lui fait voir que c'est plus à l'ouest qu'une position stratégique est à prendre par l'établissement de deux ou trois paroisses. « Nous étions alors, dira-t-il plus tard, en pleine période des temps héroïques de la colonisation dans l'Ouest. Il n'y avait encore qu'une ligne de chemin de fer à travers nos prairies. Le Manitoba était faiblement peuplé et les deux provinces sœurs, la Sask et l'Alberta, ne comptaient encore que de rares colons disséminés le long de cette unique voie ferrée. Cest au plus si l'on pouvait distinguer sur la ligne quelques gros villages qui s'appellent aujourd'hui Regina (capitale), Swift Current, Medecine Hat et Calgary ».

Il jeta tout d'abord son dévolu sur un site dont la vaste étendue se déroulait devant lui comme une grève immense, au sol plutôt léger et sablonneux. Il l'appela **Grande Clairière.** Ses premières ouailles furent trois pauvres familles de Métis éparpillées aux environs. C'est dans l'humble chaumière de l'une d'elles qu'il célébra sa première Messe dominicale, le 22 juillet 1888. Le bruit s'en répandit bien vite et, peu à peu, les colons se mirent à affluer. Il en venait de tous les coins de France : de l'Est, de la Loire, de Bretagne, de Suisse et de Savoie. A la fin de juillet 1889, Grande Clairière groupait 43 feux et 150 âmes. C'est alors que l'abbé Gaire fit son premier voyage en France pour recueillir des ressources et augmenter sa famille paroissiale. Il ramena 80 émigrants ; d'autres sui-

virent peu après à une cadence rapide. Un jour, l'infatigable curé eut à recevoir 80 colons ; il eut à cuisiner lui-même 7 heures durant pour faire manger ces voyageurs affamés. Comment résoudre le problème du logement ? La nouvelle église, à peine achevée, servit de dortoir, on y apporta des brassées de foin. En faisant sa ronde, le pasteur avisa un nouveau venu qui souffrait d'une grosse extinction devoix et se plaignait du froid. Prenant le drap mortuaire tout neuf, il le plia en quatre et demanda à l'homme :« Etes-vous superstitieux ? » Et chaudement couvert, le protégé passa une bonne nuit dans l'ample couverture des trépassés. C'est presqu'au début de la fondation qu'arriva Cyrille **SYLVESTRE,** lui aussi des Villards-sur-Thônes. En 1891, Grande Clairière avait déjà 400 habitants et ce chiffre s'éleva bientôt à 600. Il n'y avait plus un pouce de terre disponible pour les colons qui ne cessaient d'arriver. C'est alors que les colons venus d'Auvergne fondèrent Cantal et que Cyrille Sylvestre, aidé de ses quatre fils, prit possession de la contrée qu'il baptisa **Bellegarde** en souvenir du village natal, abandonné trois ans plus tôt. Les premiers défricheurs qui s'étaient contentés d'abord de huttes de gazon revinrent passer l'hiver à Grande Clairière. C'est en 1894 qu'ils s'installèrent pour de bon, avec femmes et enfants, à Cantal et Bellegarde, qui ne tardèrent pas à devenir des centres agricoles prospères, aux grandes fermes bien outillées, connues pour leurs magnifiques troupeaux de bêtes à cornes et de chevaux. L'émigré de la vallée de Thônes n'a pas seulement donné un beau village au Canada : Bellegarde ; c'est le patriarche d'une puissante lignée de descendants, plus de 130 à l'heure actuelle, disséminés à travers tout l'Ouest. L'un de ses fils, Régis, est décédé à Bellegarde en 1959. En date du 20 novembre 1959, la « Liberté » du Manitoba, publiait la nouvelle suivante : « M. Sylvestre, pionnier de Bellegarde est décédé à l'hôtital de Régina ». Sous ce titre, elle donnait les détails que voici : « M. Régis Sylvestre est décédé le 8 mars, à l'hôpital des Sœurs grises de Régina. Né aux Villards-sur-Thônes en 1890, il vint au Canada avec ses parents à l'âge de trois ans. En 1916, il épousa Mademoiselle Henrion et, à ce foyer sont nés trois filles et deux garçons. Il laisse aussi

trois sœurs et cinq frères : Alphonse et Albert, de Saint-Boniface, Arthur, Félix et André de Bellegarde ». Un autre frère, décédé en 1952, était Frère Oblat ; il rendit de grands services à sa communauté comme constructeur et mécanicien.

D'AUTRES PIONNIERS SAVOYARDS : LA COLONIE DE DUCK-LAKE

Au tournant du siècle, Duke-Lake est le centre principal de l'immigration française dans le nord de la Saskatchewan. Plusieurs émigrés de la région de la Roche-sur-Roron : **FORESTIER** et d'autres eurent vent dans leur tournée de prospection des possibilités qu'offrait la région du Lac aux Canards (Duck-Lake). Là aussi, les premiers colons viennent d'un peu partout : Vendée, Normandie, Doubs, mais aussi de Pont-de-Beauvoisin, avec Louis **BONNET,** d'Abondance avec Pierre **SACHE** et de La Roche avec Joseph **FORESTIER-BOVET.** Ces derniers furent bientôt rejoints par Firmin **BOUVARD.** de Saint-Sixt, François **LANOVAZ** d'Arenthon, B.-J. **PERRET,** de Pont-de-Beauvoisin et Joseph **MIEVRE** de Seyssel. Tous ces Savoyards ont largement contribué au peuplement et à la prospérité de Duck-Lake et de l'Ouest.

Qu'on en juge par ces renseignements fournis par Ferdinand Lanovaz qui a épousé une fille Bouvard.

Forestier est arrivé en 1893. L'un de ses descendants est le Père Ernest Forestier, curé de Carnot-River, Sask. Il était accompagné par Pierre Sache qui a laissé seize enfants et a émigré avec sa nombreuse famille à Chiliwack, Colombie britannique, en 1918. En 1894, c'est l'arrivée de Félix **BETEMPS,** originaire du Grand-Bornand ; son fils, Jacques, est à Carrot-River, puis de Benoît Perret, de Pont-de-Beauvoisin. Ses descendants : Albert, Clément et Joseph sont toujours à Duck-Lake. En 1896, arrive Firmin Bouvard, beau-frère de Forestier et meunier de Saint-Sixt. Il laissa trois filles dont deux vivent encore là-bas. En 1897, nouveau renfort : Alfred **DUPONT** et Alexis **PERILLAT,** du Petit-Bornand, celui-ci a pour descendants : Edouard, Henri, Eugène, Raymond, tous à Duck-Lake. Joseph **MIEVRE** de Seyssel a un fils à Ruciman et une fille , Madame Anna Perrin à

Duck-Lake. Enfin, voici François **LANOVAZ** d'Arenthon, dont les six garçons: Ferdinand, André, Ernest, Marcel, Joseph et René sont tous installés autour de Duck-Lake. Il faudrait ajouter à cette litanie, les descendants d'Eugène **FOLLIET** d'Abondance. Quelques-uns ont contracté des union avec les Savoyards de Duck-Lake. Et nous en oublions, car d'autres sont venus temporairement près de Duck-Lake, tel ce Claude **PECCOUD,** ce solitaire de Seynod — surnommé l'Américain — dont quatre neveux sont restés au Canada. D'autre part, l'enquête menée n'a pu être achevée : les intéressés restent parfois sourds à l'appel qui leur est adressé.

LES COLONS DE SAINT FRONT

Les difficultés rencontrées par les colons d'Haywood décidèrent certains d'entre eux à tenter leur chance dans un pays neuf. Ils mirent le cap sur une région encore inoccupée au nord des deux lacs. La Plume (Quill Lakes), à 117 milles à l'Est de Saskatoon. Le terrain légèrement accidenté et parsemé de petits lacs, était peu accessible il y a quarante ans quand, en 1910 le premier colon s'y fixa. Le grand pionnier qui suscita Saint-Front, Florian Montès, lui donna le nom de sa commune natale : Saint-Front (Haute-Loire). En 1911, Jean-Pierre **PICTON,** l'aîné des fils de Maurice, quitta Haywood avec le flot qui emporta vers Saint-Front les Montès, Dubreuil, Leclair, Basset, Prévost, etc. Comme compatriote de Picton, citons la famille de Ferdinand **BERTONCINI,** de Chamoux ; son frère Jean était l'un des pionniers de Saint-Front. mais, après la guerre de 1914, il passait la ferme à son frère et retournait en Savoie. Louis, Marcel et René Bertoncini sont aujourd'hui mariés avec chacun une grande famille . Il y a encore une autre famille venue de Saint-Pierre d'Entremont : celle de Marcel **SAMSON.** Le patriarche de cette colonie, le vieux Basset, mort en 1956, à 99 ans, était originaire de l'Ain ; après avoir défriché le sol à Notre-Dame de Lourdes, à Saint-Claude, il avait recommencé à Saint-Front. Les débuts furent terribles : en 1912, une bourrasque épouvantable dévasta la région et ne laissa debout que les chênes solidement

enracinés. Puis, des pluies diluviennes se succédèrent et détrempèrent le sol à tel point qu'il ne put s'assécher qu'au bout d'un an ; des colons, découragés, revinrent à Saint-Claude et Haywood. Mais l'opiniâtreté des défricheurs fut bientôt récompensée car la terre est excellente et on trouve l'eau en abondance à 10 ou 12 pieds.Toute la population est de langue française, bien que noyée dans une région à prédominance anglaise et allemande.

Le frère cadet de Jean-Pierre, Alphonse **PICTON,** nous a donné sur ce centre de précieuses indications. Cédons-lui la plume : « Après huit années dans le Manitoba, je venais à Saint-Front en 1921, comme instituteur et à cause de la maladie, je devais abandonner en 1934. L'aîné de Jean-Pierre, Louis, reste sur la terre, le second Jean est à Port Alberni, sur l'ile de Vancouver, avec sept enfants. Mon frère Camille est établi à Haywood, deux de ses garçons et deux filles sont aussi à Vancouver ; il a encore un garçon et une fille à Saint-Boniface, un autre à Saint-Malo et quatorze autres à la maison paternelle ! Mon frère Michel, qui a épousé sa cousine Anaïs Picton a eu 13 enfants dont onze sont encore vivants. (Les familles nombreuses sont à l'honneur chez les Canadiens français). Dès les débuts de la paroisse, mon frère aîné avait travaillé pour la construction de l'église ; en 1919, il était le secrétaire de la Commission scolaire, charge qu'il occupa pendant huit ans. Son fils, Louis, lui succéda pendant dix ans. En 1948, une nouvelle école de trois classes fut construite et on remit la charge de secrétaire sur mes épaules. La loi scolaire nous permet d'enseigner le français durant une heure par jour et la religion pendant une demi-heure. Depuis quelques années, l'élément anglais devient plus tolérant envers nous. C'est grâce à notre Association catholique franco-canadienne, l'A.C.F.C. que nous avons maintenu notre prestige et nos droits. Si nous avons des poste de radio française à Gravelbourg, à Saskatoon, c'est grâce à elle. C'est le poste C.F.R.G. de Gravelbourg qui couvre le sud de la Saskatchewan, celui de Saskatoon qui tient les populations du nord de la province au courant de nos activités catholiques et françaises. La radio joue un rôle très important, car beaucoup de paroisses sont éparpillées et ont une population mixte avec une mino-

rité française (Il a manqué à cette province des Dom Benoît, des abbés Gaire, Jolys, etc., pour prendre en main la colonisation). Les centres de langue française du nord les plus importants sont : Saint-Brieux : 250 familles, de majorité française ; Duck Lake : 200 familles ; Léonville : 100 ; Domrémy : 150 ; Prud'homme : 80 ; Bellevue : 80 ; Saint-Louis : 70 ; Saint-Front : 75 ; Prine-Albert : 70 ; Saskatoon : 60 ». En cette dernière ville résident deux frères, Joseph et Henri **JANEX,** venus des environs de Chamoux, de la petite commune de Mont-Landry. Il y a aussi d'autres éléments savoyards disséminés dans ces centres, en particulier des Mauriennais à Léoville, mais il nous a été impossible d'en faire le recensement. « En plus de ces paroisses, ajoute notre correspondant, il y a plusieurs petites missions desservies par les curés des paroisses voisines. Notre paroisse de Saint-Front est entourée de différentes colonies : au nord, il y a des scandinaves ; à l'est et au sud, des Ukrainiens et des Polonais ; à l'ouest, ce sont des Allemands. Le village, composé de l'église, du presbytère, de l'école, comporte un magasin général, un bureau de poste, un atelier de mécanique, une agence de lubréfiants et les demeures de plusieurs vieillards retirés des affaires et groupés autour du clocher. Nous jouissons du téléphone nais nous sommes à 26 ou 30 kilomètres de la gare la plus proche et les routes ne sont pas toujours en bonne condition. Heureusement que la radio française nous apporte de beaux programmes qui nous sont parfois transmis de France ! »

UN PIONNIER DE TAILLE : LOUIS VEILLARD, FONDATEUR DE VEILLARDVILLE

Si, de Saint-Front, on remonte encore plus au nord de la province, dans le district tributaire de la voie ferrée reliant Winnipeg à Prince Albert, on relève, sur la carte, les noms de Star City, Zenon-Park, Arborfield, Carrot River, à consonnance bien anglaise, mais aussi ceux de Pré Sainte Marie, de Clémenceau et surtout de Veillardville. Cette dernière localité se trouve à 150 milles à l'est de Prince Albert ; c'était il y a quarante ans, un lieu entièrement boisé. Celui qui devait faire surgir ce centre :

Louis Veillard, est né à Châteauneuf (Savoie), en 1890. La famille a du sang dans les veines. Un cousin, le Père Eugène Veillard, Missionnaire de la Salette, évangélise la Louisiane depuis 58 ans. Il a bâti 32 églises, 11 écoles, 4 hôpitaux ; il est toujours sur la brêche. Son frère cadet, le Père Auguste Veillard, Vicaire général dans la Mission de Madagascar confiée aux missionnaires de la Salette, a été un grand défricheur de la brousse malgache.

Parti à 18 ans au Canada, en mars 1908, Louis Veillard se fixa au Manitoba. En octobre 1911, il était de retour pour son service militaire qu'il termina comme sous-officier au 4me Bataillon d'Afrique à Gabès. Libéré, il épousait Mademoiselle Nicollet qu'il emmenait aussitôt au Canada. Quelques mois après, c'était la grande guerre au 97me Alpin de Chambéry. Par sa bravoure, l'Alpin Veillard mérita la médaille militaire, deux citations à l'ordre de l'Armée et les galons de Lieutenant. Dégagé de ses obligations militaires, le vaillant poilu des tranchées devint un défricheur de classe. Il s'en alla tout au nord de la partie habitée de la Saskatchewan, fit l'acquisition d'une région forestière qu'il exploita, puis avec les ressources ainsi acquises, acheta buldozers et machines pour livrer à la culture le terrain ainsi déboisé. La qualité des terres mises en valeur attira bientôt autour de Veillardville toute une équipe de travailleurs agricoles et de colons. Et quand il devint nécessaire de baptiser le nouveau-né surgi du sol canadien par la volonté de ce pionnier savoyard de race, tous lui donnèrent le nom de celui à qui il devait la vie : Veillardville. Une fois la bourgade née, son rôle influent n'a cessé de croître. Secondé par ses gendres dans l'exploitation de son domaine — 640 ha. — il suscitera encore l'un de ces magasins généraux comme on rencontre au Canada, où l'on trouve de tout, depuis l'aiguille à coudre jusqu'à la voiture automobile de luxe. Débordant d'activité malgré son âge, M. Veillard trouve encore le temps de se dévouer dans tous les domaines : politique, économique, scolaire, etc. puisqu'il est président de l'association libérale du comté, vice-président de la Chambre de Commerce, vice-président de la Coopérative, président de la Commission scolaire, etc..,

M. Veillard a gardé des attaches très étroites avec sa Savoie natale et nous avons été très ému par les lignes qu'il nous écrivait dernièrement : « J'espère aller faire un voyage en Savoie pour un mois ou deux. J'aimerai tant revoir la Savoie, avant de mourir car, après tout, c'est mon pays de naissance et j'y ai encore beaucoup de parents et d'amis sincères. »

Nous n'avons fait qu'une brêve évocation de l'émigration savoyarde en Saskatchewan ; puissent ces lignes susciter l'intérêt des lecteurs et nous permettre de continuer notre enquête. !

LES SAVOYARDS EN ALBERTA

A la frontière de cet Etat, dans la région de Battleford, les souvenirs du temps des Indiens sont demeurés vivaces. Le voyageur Victor Forbin a recueilli le trait suivant : « Un français (savoyard d'origine), Georges Perrissin, au pays depuis 1906, a rempli très longtemps les fonctions de juge de paix. L'une des causes les plus mémorables qui lui furent soumises fut celle du vieux chef indien, le Fils de la Rivière âgé de 95 ans. Parti à la chasse avec son clan, il trouva, son lieu de campement occupé par un colon anglais. Furieux, il saccagea la clôture de l'intrus. Le juge Perrissin lui demande : « Qui t'a donné le droit d'habiter ici (hors d'une réserve) ? « C'est Dieu, répondit-il, le bras levé solennellement vers le ciel ». Aux yeux de la loi,le Blanc avait raison, mais le chef indien fut condamné au minimum de la peine et l'anglais paya les frais ».

Ce pays de l'Alberta, devenu le grand producteur de pétrole du Canada, fut à l'origine de la colonisation essentiellement un pays d'élevage et de ranchs, surtout dans sa partie sud. Pour le voyageur de 1902, entre Calgary et Edmonton, — une distance de 200 milles — c'est la prairie ondulée, avec un foin court et dru que broutent quelques rares troupeaux en pleine liberté. Le premier à s'y installer fut Armand Trochu, neveu du général, gouverneur de Paris, en 1870. On l'appellera « le Colonel » ; un officier de hussards, puis un autre officier de cavalerie viendront l'y rejoindre. Nous sommes en 1904 ; plusieurs

officiers bretons viendront créeer d'autres centres ; ils ont préférer briser leur carrière plutôt que de conduire leurs hommes à l'assaut des couvents. Ainsi le ranch Sainte Anne, celui de Trochu, vit bientôt s'élever cinq autres ranchs dans la vaste région comprise entre Calgary el Reddler. Après les militaires, les gens de qualité affluèrent, gens appartenant aux grandes familles nobles de France et bientôt de Savoie, avec les de Foras, de Sales. Or, en même temps que le groupe des officiers français jetaient les bases de la future bourgade de Trochu, un humble curé mauriennais, l'abbé Jean-François Ferroux, curé de Saint-Arve, près de la Chambre, se faisait à son tour colonisateur et dirigeait ses paroissiens ou ses compatriotes vers les plaines de l'Alberta.

L'ODYSSEE DE L'ABBE FERROUX AU CANADA

Ce curé de Maurienne était né à Villard-Léger, le 22 septembre 1861 dans une famille de onze enfants. Dès son arrivée dans le ministère, il se fit remarquer par son esprit d'initiative et ses expériences sociales. Il fut un temps vicaire à Aiton, avant d'occuper la cure de Saint-Avre. A l'heure où l'industrie débutait à peine dans cette basse Maurienne, il se laissa convaincre par l'appel à l'émigration qui résonnait alors puissamment dans nos régions peuplées de Savoie. Il décida un bon nombre de familles de sa région, en particulier de Saint-Rémy, les Chavannes, Aiton, Villard-Léger, etc... à émigrer dans l'ouest canadien. La réussite des Mauriennais venus au Manitoba avait aussi fait son œuvre et, tandis que Maurice Fay emmène ses compatriotes de Jarrier et Fontcouverte vers Notre-Dame de Lourdes, et Saint-Claude, l'abbé Ferroux entraîne ses ouailles jusque dans la région de Steller où il fonde Notre-Dame de Savoie. Voulant prêcher d'exemple, il fait l'acquisition d'une ferme et d'animaux auxquels il donne des soins assidus, sans trop se demander parfois si son rôle de chef d'exploitation ne va nuire à sa charge pastorale. Certains ne lui pardonneront pas de les avoirs poussés à cette aventure et iront jusqu'à lui imputer leur insuccès.

Le curé fondateur a pourtant des vues que l'avenir va justifier amplement. Il s'efforce de souligner les avan-

tages que le capital français pourrait retirer de la création d'une multitude de petites villes dont plusieurs seront, avant peu, des centres importants. En vérité, ces villes vont surgir comme par enchantement le long des nouvelles voies de chemin de fer et il y aurait intérêt à acheter des lots et à construire. Il faudrait des sociétés de financiers ou d'économistes français disposant aussi sur place d'un comité d'organisation et de surveillance. « Ce serait, pense l'abbé Ferroux, après la religion de nos pères, l'agent le plus efficace d'influence et d'expansion françaises dans l'ouest canadien ».

Mais rien ne répond en France à ses invitations pressantes et il écrira d'une plume désabusée : « Les affaires marchent ici à une vitesse vertigineuse et si nous continuons à marcher dans les omnibus français, nous ne pouvons espérer arriver les premiers ».

En 1910, six ou sept ans après la fondation de Notre-Dame de Savoie, les colons français n'y sont encore qu'une centaine occupant 60 à 70 homesteads et toutes les terres gratuites sont déjà prises dans la région. Bref, la colonisation se fait en ordre dispersé du fait de la rapidité du mouvement et surtout du manque de clergé spécialisé pour organiser les paroisses à l'échelle des paroisses du Manitoba. Les petits noyaux de catholiques venus de tous les coins de France et d'Europe se multiplient dans la région et le clergé disponible ne peut suffire à tout. Un Savoyard, le Père Auguste Cadoux, des Missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, sera le premier cure de Médecine-Hat après la guerre de 1914, il exercera son ministère dans le nord de la province et à Edmonton même.

L'abbé Ferroux, lui, se verra dans l'obligation de se diriger vers un autre champ d'action. Le petit noyau de compatriotes n'a pas été aidé par les renforts dont bénéficièrent les pionniers de Saint-Claude et de Bellegarde. Devenu gentleman-farmer, l'abbé Ferroux n'avait pas l'étoffe d'un missionnaire colonisateur. Or, ces braves Savoyards rêvaient d'une paroisse bien à eux dans cette région lointaine de l'Alberta. Ils se virent submergés par d'autres éléments. Notre-Dame de Savoie disparut pour faire place à un autre vocable et, ses pionniers découragés,

retournèrent au pays natal ou furent assez vite dispersés par la force des circonstances. Quelques-uns, restés fidèles, suivirent leur pasteur en Colombie britannique où nous les retrouverons bientôt.

LA NOBLESSE SAVOYARDE AU CANADA

Chose curieuse, l'ouest canadien et en particulier l'Alberta, ont exercé un attrait considérable sur les familles nobles de France. Combien de jeunes appartenant à ces antiques familles féodales ont répondu à l'appel que tant de preux avaient déjà entendu du temps où Samuel Champlain jetait les bases de la Nouvelle France. Certes tous n'était pas poussés par les mêmes sentiments chevaleresques, mais à côté de ceux qui menaient joyeuse vie, ou visaient à la fortune, beaucoup ont voulu saisir l'occasion pour continuer la tâche des Canadiens français d'autrefois, et remettre en honneur les vertus de la race en cette terre jadis française. Dans les premiers ranchs de l'Alberta, on trouve beaucoup de gens de qualité ; mais, peu à peu, délaissant les ranchs, ils prirent une part active à la vie des centres qui croissaient en importance. Dans celui de High-River, à trente milles au sud de Calgary, viendra se fixer le marquis Raoul de Roussy de Sales avec sa femme et ses onze enfants, ainsi qu'une famille apparentée, celle du comte de Foras. Parmi les Parisiens, Henri Massieu de Clerval, épousera la fille aînée de Roussy de Sales et sera le premier agent consulaire de France a Calgary. A lui et à la famille de son beau-père venue de High-River, se joindront entre autres : André de Vienne, de Cardaillac, le comte de Charnassé. La colonie française de Calgary, assez clairsemée, comptera un petit groupe d'agents d'imeubles et de spéculateurs. C'est là qu'est décédé en 1920, Marie-Thérèse de Périnelle, épouse du marquis de Sales et mère de cinq garçons et six filles. Il s'agit ici de la branche aînée de Thorens et Raoul de Sales était le cousin germain du comte de Thorens, père de Maurice de Sales décédé dans les circonstances tragiques que l'on sait. Parmi les descendants de Raoul, au Canada, citons Bernard, en résidence à Montréal ; Michel, Antoine, tué à la guerre en 1918 ; à High-River vit, retirée sur la terre familiale, Mademoiselle Odette de Foras, fille du

comte de Foras et d'une mère portugaise ou brésilienne. Elle a été chanteuse d'opéra au Coven Garden de Londres.

A ces deux familles aristocratiques, il convient d'ajouter celle de la Forrest-Divonne qui figure dans l'Armorial de Savoie. Le comte Pierre de la Forrest-Divonne avait acquis deux fermes au nord de Fannystelle, quand la comtesse d'Albuféra créa cette colonie. Il avait pour mentor un prêtre parisien, l'abbé Léon Muller, qui, prenant ombrage des initiatives du chanoine Rosemberg, intendant de la comtesse, lui intenta un procès devant l'autorité religieuse de Paris. Il fut débouté, mais cette affaire jette une certaine clarté sur les spéculations axquelles pouvaient se livrer, parfois, certains personnages et leurs hommes de confiance. L'établissement de la Borderie, au Manitoba, en est un exemple. C'est le comte Henri de la Borderie qui avait amené à Paris le Comte de la Forrest-Divonne et le vicomte de Castellane. Le premier restera quelque temps au Manitoba.

UNE VOIE OUVERTE A LA COLONISATION PAR LE PERE TISSOT, DE LA COTE D'ARBROZ

A toute la région du Lac Labiche, dans la partie septentrionale de l'Alberta, se rattache le nom de l'un des premiers Oblats de Marie Immaculée. Il faisait partie de la quatrième caravane de Missionnaires envoyés par Monseigneur Provencher, pour les Missions de l'Ouest. Ces caravanes se rendaient à Saint-Boniface par les Etats-Unis et Saint-Paul (Minnesota) par des moyens plus ou moins faciles, surtout par la légendaire charrette. Jean Tissot était né au lieudit : les Nants, à la Côte d'Arbroz, le 30 septembre 1824. Son oncle, Gaspard Tissot, était Vicaire général d'Annecy. Le jeune Tissot, après ses études à Mélan et au Collège Chapuisien d'Annecy, entra chez les Oblats en 1846. Le 9 mai 1848, il s'embarquait à Marseille, pour Boston, sans avoir eu le temps de revoir sa famille. Après une traversée mouvementée de 55 jours. il mit encore deux mois pour atteindre Saint-Boniface où il arriva au début de septembre. Ordonné prêtre au printemps de 1849, son premier ministère fut « d'aller à la prairie », c'est-à- dire d'accompagner les chasseurs

pour leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Presque toute la population de la Rivière-Rouge partait pour des chasses qui duraient plusieurs mois et le camp devenait une véritable paroisse ambulante. Pendant la halte, le missionnaire faisait la classe, le catéchisme. Après avoir missionné de 1850 à 1855 au milieu des Indiens de l'Ile à la Crosse, le 11 juin 1855, l'apôtre savoyard fut envoyé au lac Labiche. Le projet de Monseigneur Taché, coadjuteur de Monseigneur Provencher, évêque de Saint-Boniface, c'était de faire de ce poste comme le trait d'union des Missions du Sud avec les Missions du Nord, c'est-à-dire de l'Athabaska-Mackenzie. Ces dernières ne pouvaient subsister qu'à la condition de recevoir beaucoup de choses des pays civilisés pour l'habillement, la nourriture, l'outillage, les échanges avec les Indiens. Or, le transport de tous ces « effets », comme l'on disait, avait été assuré jusqu'à ce jour par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Serait-elle en mesure de faire des transports de plus en plus importants ? Le lac Labiche était le lieu tout désigné et le seul où pouvait se faire l'établissement propre à assurer le ravitaillement des Missions de l'extrême Nord. Il était encore parfaitement isolé au milieu d'immenses forêts mais il pouvait communiquer avec les Missions du Nord par la rivière Athabaska dans laquelle il se déversait par la rivière Labiche et avec la région des Prairies par un chemin de charrettes reliant à Fort-Pitt. Ainsi les approvisionnements viendraient jusqu'au lac Labiche par les charrettes de la Rivière Rouge et seraient transportées de là par voie d'eau.

Pour créer ce grand établissement, ce relais indispensable et surtout, pour ouvrir un chemin à travers la forêt, sur un parcours de 200 milles environ (soit 320 km.), il fallait des pionniers de grande classe. Monseigneur Taché fit appel au Tère Tissot avec son confrère, le Père Augustin Maisonneuve pour percer un chemin carrossable jusqu'au fort Pitt. Ce n'est pas le lieu, ici, de raconter les difficultés inouïes qu'ils eurent à surmonter. Le Père Tissot a, du reste, écrit une notice sur la Mission du lac Labiche, mais ce que nous voulons mettre en lumière, c'est que l'ouverture de cette voie d'accès a permis la colonisation de toute cette région. Depuis le début du siècle, des fils de

colons français établis au Manitoba ou en Sask se sont dirigés vers cette portion de l'Alberta ; il faut retenir les noms de Saint-Paul, Saint- Vincent, Mallaig, Thérien, Sainte-Lina, Bonneville, Grandin, Plamandon. La petite colonie de la région du lac Labiche, Gourin, est la seule de fondation française ; elle eut, en 1911, pour fondateur des habitants de Gourin (Morbihan). L'initiateur du mouvement, Yves Villac, fermier du baron de Boissieux, fut longtemps maire de Gourin en Alberta. Six ans après son départ, il pouvait écrire : « Chacun de mes dix enfants possède maintenant plus de terre que le baron ». Connaissait-il cette lettre du Père Tissot, à son arrivée à Labiche, soixante ans auparavant : « Dépourvu de tout secours humain, n'ayant qu'un peu de viande séchée au soleil et un peu de suif, ma cuisine ne me prenait pas beaucoup de temps. Toutes les fois que je prenais un peu de nourriture, je regardais, je pesais, pour m'assurer s'il m'en restait encore assez, tant je craignais d'être pris par la famine. Les jours mortellement longs en juin me paraissaient des siècles, surtout lorsque je me demandais de quelle manière nous pourrions passer l'hiver si rigoureux dans ces contrées, sans aucun homme hormis celui que l'on disait accompagner le Père Maisonneuve... J'avais beau attendre mon compagnon et regarder dans le lointain, la solitude n'en continuait pas moins.... La pensée de me faire solitaire ne m'a jamais souri ; me fut-elle venue, la courte expérience que j'ai faite m'a convaincu. Mon noviciat a été court mais décisif.., Le Père Morice, l'historien de « *l'Eglise catholique dans l'Ouest canadien* » (tome 2, page 66 ; édit. de 1922) déclare que le chemin ouvert par les deux missionnaires « *fut le premier travail du genre dans tout le Nord. Il est d'autant plus juste d'en donner crédit à ces humbles ouvriers du lac Labiche que le service qu'ils rendirent alors à la civilisation est probablement oublié depuis longtemps, même dans le pays* ».

Le deuxième chemin que mentionne l'histoire est celui que fit faire Monseigneur Grandin, du Fort Pitt à l'île de la Crosse. Le troisième, celui qu'entreprit Monseigneur Foraud pour relier le lac Labiche au confluent de la rivière Athabaska et la rivière Eau Claire.

LES SAVOYARDS EN COLOMBIE BRITANNIQUE

La Colombie britannique a la réputation d'être la plus typiquement anglaise des provinces canadiennes mais, là encore, des Savoyards ont joué leur rôle traditionnel de pionniers dans la découverte et le développement de cette région. L'ouverture, en 1887, du chemin de fer transcontinental devait favoriser l'affluence d'immigrants.

PORT GUICHON
LA VILLE DE L'ELEVEUR SAVOYARD GUICHON

En 1858, à l'époque de la ruée de l'or en Colombie, il y eut, dans cette vaste invasion de prospecteurs, de mineurs, d'aventuriers, une bonne proportion de Français. Beaucoup ne firent qu'un bref séjour. Cependant un noyau représentatif resta au pays, surtout à Victoria et dans la région, où ont les vit bientôt à la tête de fermes prospères. Comme la plupart des premiers éleveurs, Joseph **QUICHON,** né à Chambéry, était un ancien mineur qui renonça à la recherche des pépites pour exploiter la richesse des herbages. Venu peu après l'Annexion, ce Savoyard avait amené des chevaux et des mules qu'il fit hiverner dans la région de Kamloops. Bientôt, il se consacra uniquement à l'élevage des chevaux et des bêtes à cornes. Après 1870, il fit l'acquisition de terres dans la vallée Nicola, près de Merrit, et il agrandit ses domaines au cours des ans. Il prit part à la célèbre chasse à l'homme contre les frères Maclean, redoutables brigands et voleurs de chevaux qui jetaient la terreur dans le pays et excitaient les Indiens contre les Blancs. Déjà bien installé, le pionnier savoyard put traverser sans trop de dommages le dur hiver de 1886-87 qui fit périr tant de bovins. Le ranch Guichon est l'un des rares — peut-être le seul — à être demeuré dans la même famille. Les trois fils et les quatre filles du fondateur le détiennent encore depuis 1918. Jusqu'à une époque toute récente, il était dirigé par Laurent Guichon, célèbre dans le monde de l'élevage, à qui l'Université de la Colombie décernait, en 1953, un doctorat honorifique ès-sciences pour services signalés à cette industrie. L'établissement Guichon est aujourd'hui divisé en deux ranchs : l'un de mille moutons et d'autant

de bovins, ayant à sa tête Charles et Gérard Guichon, fils de Laurent ; l'autre, sous la direction de Guy Ross, un neveu. Laurent Guichon a épousé, à New Westminster, une compatriote savoyarde, Péronne Rey, de Pont-de-Beauvoisin. Peut-être est-elle parente des Rey, de Saint-Claude. Laurent fit l'acquisition de 500 hectares sur la rive gauche du Fraser à son embouchure. Il y construisit une maison qui se distingue par son cachet particulier : double véranda entourant trois côtés de la demeure avec dentelles de bois, style Victoria. Ce coin de terre très fertile est devenu le centre d'un petit noyau de catholiques composé de Savoyards et d'Autrichiens. Le rancher fit don du terrain pour la construction d'une église et l'endroit s'appela primitivement Port Guichon, avant d'adopter le nom actuel de Ladner.

D'autres colons savoyards se trouvaient - - et il s'en trouve toujours - - ici ou là, dans la vallée du Fraser, à Langley-Prairie, Mission et surtout Chilliwack. Dans cette ville est décédé, en 1959, Eugène Folliet, d'Abondance, dont la nombreuse descendance — dix enfants et vingt-huit petits-enfants - - est disséminée en Colombie et en Sask. Il vint au Canada en 1911, après avoir prospecté l'Argentine où il laissa son compatriote Collet. La guerre de 1914 survenant, il revint en France avec son frère, fit toute la campagne et s'en retourna au Canada où il acquit une large aisance après une vie de labeur et de durs sacrifices. Dans un voyage qu'il fit en Savoie après la dernière guerre, il soulignait le pénible travail du labour avant la mécanisation : « une demi-journée pour tracer quelques sillons interminables... et des battages prolongés avec des monceaux de balles où le bétail non hébergé se réfugiait l'hiver.

L'ŒUVRE DE L'ABBE FERROUX

Parmi les rares prêtres séculiers ayant exercé leur ministère au-delà des Rocheuses et s'intéressant à la colonisation, nous retrouvons le curé mauriennais, François Ferroux dont le premier champ d'action a été l'Alberta. Nullement découragé par son insuccès dans cette province, il la quitta pour la vallée de la Kettle, en Colombie.

où il fut plus heureux. Des missions existaient déjà dans cette région voisine de l'Okanagan. Il en fonda quelques autres, en particulier celle de **CARMI.** Aux compatriotes savoyards intallés ici ou là, il ajouta d'autres familles. De Greenwood, ou de Carmi, il rayonnait sur un vaste territoire à la frontière des Etats-Unis. C'est à Midway, près de Greenwood, que résident encore plusieurs familles savoyardes. Une des doyennes, Madame **CLAPPIER,** venue de Saint-Rémy (Savoie) nous écrivait les lignes suivantes : « Eugène **SAUNIER,** l'aîné de mes cinq frères, vint au Canada en 1904 avec l'abbé Ferroux. La colonie se fixa d'abord à Notre-Dame de Savoie, en Alberta. Quelques années plus tard, l'abbé vint s'établir à Carmi (Colombie ; il perdit presque tout le bétail qu'il avait amené d'Alberta. Il avait avec lui deux neveux dont l'un, Michel, père de quatre enfants revint en Savoie où il se remaria. Son deuxième fils habite encore à Carmi. Le curé Ferroux est décédé à l'hôpital de Vancouver en 1936 ».

« Il y aura 50 ans en mai prochain que nous sommes venus au Canada : mère, père, sœurs, mon mari, Séraphin Clappier et mon bébé alors âgé de huit mois, soit quatorze en tout. Deux de mes quatres sœurs sont veuves aussi. J'ai huit petits-enfants et sept arrière-petit-enfants. La descendance de mon père, Martial **SAUNIER,** a depuis longtemps dépassé la centaine. Une de mes nièces a douze enfants et un adopté. J'ai demandé une fois à mon père comment il avait pu se décider à émigrer à son âge, il avait 51 ans. Il me répondit que ce fut par rapport à sa famille et aussi à la situation religieuse en France alors. Mon frère Eugène me dit un jour : « La plus belle action que notre père ait faite dans sa vie, c'est de venir au Canada. Aucun de nous n'aurait eu à Saint-Rémy la position que nous avons ici ».

Le rôle de l'abbé Ferroux fut bien vite reconnu : dès 1918, les autorités donnaient son nom à une montagne au nord de Carmi et à une rivière au sud. Ferroux désigne aussi une halte de chemin de fer dans les environs.

Il est à noter qu'un bon nombre de nouveaux venus en Colombie sont de vieux agriculteurs qui, leur vie active achevée, cèdent au désir légitime d'aller finir leurs jours

sous un climat plus tempéré. La basse région du Fraser où se trouve Chilliwack, Ladner (Port Guichon) est un véritable jardin où la culture maraîchère et celle des arbres fruitiers sont très prospères.

LES BUCHERONS DE MAILLARDVILLE

Nous aimerions connaître les noms des diverses familles de Maillardville, l'unique agglomération de langue française de la Colombie britannique. Peut-être y trouverions-nous des descendants de ces Faucignerands et surtout des Mégevans employés par l'industrie du bois dans la région du Saint-Laurent. L'industrie forestière est, en effet, à l'origine de cette paroisse singulière, située non loin de New-Westminster. Sa banlieue possède de grandes scieries qui requièrent une nombreuse main-d'œuvre. En 1909, on fit appel à la province de Québec, capable de fournir des ouvriers experts. Il vint alors 75 familles qui s'installèrent sur les terrains de la Compagnie Fraser Mills.

Ce petit groupe franco-catholique noyé dans l'ambiance anglo-protestants a non seulement résisté à l'assimilation, mais suscité un mouvement puissant pour la défense de certains droits jusqu'alors ignorés sur le plan scolaire et culturel. Que dire de la vitalité de ce groupe ? 50 ans après, les deux paroisses de Maillardville renferment au total plus d'un millier de familles françaises.

C'est l'agglomération de langue française la plus considérable de l'Ouest après Saint-Boniface.

LES DERNIERS SAVOYARDS ARRIVES AU CANADA

Si nous n'avons pas réussi à découvrir des vieux bûcherons du Faucigny, fixés dans la province de Québec à la fin du siècle dernier, du moins avons-nous eu la joie de recevoir des nouvelles de Faucignerands, à la suite de notre appel dans « La Presse » de Montréal. L'article paru portait pour titre : « *Combien de Savoyards au Canada ?* » Quelques semaines plus tard, M. **SOCQUET,** de Sallanches, fixé depuis quelques années à Montréal voulait bien nous écrire : « Nous sommes ici quelques-uns originaires de Cluses, Petit-Bornand, Sallanches, qui voudrions for-

mer une amicale à Montréal. Veuillez nous communiquer les noms que vous possédez déjà... » Peu de temps après, nous avions la surprise de recevoir du Canada une lettre marquée à la Croix de Savoie et entourée de cette inscription : Hostellerie savoyarde - Lac Millette - Québec. M. Sylvain **VIALLET,** originaire d'Arêches, dans le Beaufortain, nous faisait part de sa présence à une cinquantaines de milles au nord de Montréal, dans la belle région touristique des Laurentides. Il y a ouvert, depuis deux ans, avec son frère, une auberge » *que, comme il se doit, nous avons baptisée « Hostellerie savoyarde ». Bien que depuis neuf ans au Canada, nous n'oublions pas le pays natal. Bien au contraire, nous sommes fiers de nos origines savoyardes. Il me fait plaisir de savoir que vous avez entrepris ce travail de recensement. Tout ce qui touche à la Savoie n'est cher au cœur. Nous avions pensé, il y a un certain temps déjà, que les Savoyards d'ici devraient s'organiser en association. La tâche que vous vous êtes assignée pourrait être de la plus grande utilité pour permettre de savoir si nous sommes assez nombreux pour cela...* ».

Ce n'est pas seulement chez les Canadiens de fraîche date que nous trouvons cet attachement àla Savoie. La famille **BOISIER,** de Brizon, fixée à Montréal depuis trois générations a été heureuse de pouvoir renouer des contacts après plus d'un demi-siècle, avec les parents de Savoie et de recevoir de leurs nouvelles.

« Si vous saviez la joie que nous avons eue en recevant une réponse ; vraiment j'en suis tout émue. Chez nous, tous étaient heureux et pleuraient de joie. On parlait souvent des parents qu'on pouvait avoir à Brison, mais, aujourd'hui, ce n'est plus un rêve... J'espère, qu'un jour, on se rencontrera, soit que vous veniez au Canada, soit qu'on aille en Savoie. Vous savez que, nous, Canadiens, nous rêvons tous d'aller voir votre beau pays. Dites à la famille qu'ils seront tous les bienvenus, ça nous ferait plaisir que vous veniez nous visiter un jour. »

C'est pour renouer ces liens à l'occasion du Centenaire, que nous avons entrepris cette étude difficile sur la présence des Savoyards au Canada. Nous remercions

tous ceux qui nous ont aidé, spécialement M. Frémond, ancien rédacteur en chef de « La Liberté » du Manitoba et auteur d'un magnifique travail sur « Les français dans l'Ouest Canadien » ; M. l'abbé Picton, de Saint-Boniface, son cousin Alphonse, de Saint-Front ; le docteur Guyot et bien d'autres.

Notre grande récompense serait de voir se constituer ces Amicales de Savoyards par province canadienne, de faire redécouvrir surtout, aux habitants de la Savoie, la belle phalange d'amis et de compatriotes que nous avons dans ce Canada lointain où les familles émigrées ont réalisé une œuvre splendide dont il convient d'être **fiers**.

*Avec le Salut de la Savoie natale, nous **apportons** à nos frères du Canada, le témoignage de notre fidélité. Notre vœu le plus cher en ce Centenaire de notre rattachement à la France, serait de mieux connaître leur histoire et leurs familles pour mieux communier dans la célébration de souvenirs qui nous sont communs à tous.*

Chanoine DECHAVASSINE.

Note. — M. le Maire de Lanslevillard, en Maurienne, nous signale en dernière heure, que « nombreuses sont les personnes de la commune qui ont fait un séjour au Canada ou qui y résident encore ; sept à huit familles sont à Montréal ».

Les départs sont dûs à l'Abbé Ferroux qui, en 1904, persuadait les habitants de partir ; six personnes le rejoignirent à Grenwood (familles Filliol, Bernard et Claraz). Les années suivantes, vingt-cinq à trente gars du pays s'expatrièrent pour se livrer à l'exploitation forestière. Aujourd'hui, la colonie de Lanslevillard au Canada compte environ une trentaine de personnes, travaillant à l'usine.

Le Comte Claude-Louis BERTHOLLET

célèbre chimiste Savoyard

Ferdinand Brunetière, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure de Paris, membre de l'Académie Française et Directeur de la « *Revue des Deux Mondes* ». écrivait le premier octobre 1895 une remarquable chronique littéraire étrangère consacrée au cosmopolisme, plus d'un demi-siècle avant les fameuses « Rencontres Internationales » si fréquentées à Genève.

« **La doctrine évolutive a renversé ou anéanti les frontières que l'ancienne histoire naturelle avait élevées... N'est-ce pas comme si l'on disait que ce n'est pas le sang qui fait des races qu'elles ne sont en réalités que « des formations historiques ».**

« **L'internationalisme scientifique, de son côté, créait, lui, une manière de penser presque plus uniforme encore A-t-il existé jadis une chimie latine et une chimie germanique ? La science est devenue la maîtresse de la vie commune. On discute et on se dispute, sans doute ! C'est qu'il y a savants et savants ; et puis la science ne dit pas toujours ce qu'on lui fait dire ; rien ne saurait empêcher que, sous la discipline de la science, une unité soit en train de se refaire ; les mêmes courants d'idées qui se forment tendent à célébrer les arts utiles à la vie humaine ».**

*
* *

Les Berthollet apparaissent en Savoie dans le voisinage de Genève, à Collonges-sous-Salève, vers 1640, dans une ancienne maison forte à proximité de l'église.

Ce manoir restauré fut la principale résidence familiale du châtelain du lieu jusqu'au XIXe siècle (1).

Le Souverain de Savoie mit à profit l'expérience et les connaissances des deux frères Denis et Jean-François Berthollet en leur confiant divers postes de « châtelains et de fermiers généraux » des quatre Seigneuries d'Archamps aux bailliages de Ternier et de Gaillard.

Les notables du pays leur réservèrent bon accueil, leur confiant l'administration de leurs biens et la perception de leurs revenus.

Gouverneur des propriétés d'Amédée Milliet d'Arvillard, archevêque de Tarentaise, seigneur de Chosal-Archamps, Denis Berthollet suivant ses dispositions testamentaires du 23 juillet 1690, laissa une rente annuelle de 127 Livres (environ 1.500 francs) pour qu'un jeune homme puisse apprendre un métier ou doter une jeune fille en vue de fonder un foyer.

Les desservants de Collonges et d'Archamps, assistés d'un membre de la famille Berthollet et du syndic, fixaient le choix du bénéficiaire et attribuaient annuellement les censes.

Soit comme châtelains, notaires royaux, maîtres-chirurgiens, horlogers, aux tristes temps de l'occupation espagnole de septembre 1742 à février 1749, comme durant la tourmente révolutionnaire, les membres de cette respectable famille donnèrent maints exemples de probité. de désintéressenment et de fidélité.

Vers 1650, noble Charles Liffort (d'une famille de Thonon admise à la bourgeoisie de Genève) était allié aux Berthollet.

Deux de ses fils, l'un Jean-Jacques Liffort fut l'aumônier de la Résidence de France à Genève, l'autre religieux de l'Abbaye de Talloires.

D'autres alliances furent contractées avec l'honorable famille de l'orfèvre Estivent de Collonges-sous-Salève, reçu bourgeois d'Annecy le 28 février 1678, alors que Claude, fils de feu François Berthollet (grand-père du futur chimiste) était reçu bourgeois d'Annecy le 16 septembre 1696.

Louis, fils du notaire Claude Berthollet, né à Collonges le 11 août 1708, épousa à Annecy, le 15 janvier 1737, Philiberte Donier. Notaire à Talloires, il était désigné le 22 janvier 1738 secrétaire de cette commune et, par lettres-patentes de Turin du 1er juillet 1740, nommé châtelain de Talloires et secrétaire de Montmin et de Bluffy. Il est mort le 4 août 1784 entouré de l'estime générale.

*
* *

A Chambéry, le 1er juillet 1842, la Société Académique de Savoie recevait M. Bonjean qui prononçant son discours fit l'histoire de la chimie et de ses progrès, profitant de l'occasion pour payer un tribut d'éloges à la mémoire de Claude Louis Berthollet, cet illustre Savoyard, dont les travaux ont partout accompagné la chimie naissante et l'ont poussée à prendre rang parmi les sciences positives.

Le Président comte de Vignet, souligna, qu'outre les sentiments élevés, on retrouve chez tous les grands hommes que la Savoie se glorifie d'avoir produits, ce double caractère de fidélité à la foi et à la Patrie, qui, dans tous les siècles a mérité l'estime des hommes.

Le 24 décembre 1842, le Comité pour le monument du savant Claude-Louis Bethollet dans le « Journal de Savoie » se faisait un devoir d'annoncer les marques de bienveillance et d'intérêt que S. M. Charles-Albert donnait en secondant l'accomplissement de son œuvre par une importante souscription et en appuyant de sa haute approbation le projet de monument présenté par le célèbre statuaire, le baron Marochetti.

*
* *

Au bord du beau lac d'Annecy, dans le jardin entourant l'hôtel de Ville, on peut admirer la belle statue du grand chimiste qui avait été inaugurée le 25 août 1844 et dont le magnifique bronze du baron Marochetti, heureusement échappa aux griffes des envahisseurs avides de « récupérations ».

Claude-Louis Berthollet est né à Talloires, le 9 décembre 1748. Quiconque a vu la symphonie des couleurs dans laquelle le fils du châtelain Louis Berthollet, ouvrit les yeux sur la nature, comprendra qu'une grande partie de son existence ait ensuite été consacrée aux problèmes des colorants, à l'amélioration des teintures, à l'influence de la lumière et au travail des eaux lacustres sur les richesses minérales de leurs rives.

Au milieu de cette nature alpestre, un peu sauvage à force d'être pittoresque, les mœurs se ressentent de la rudesse du sol. L'esprit est sérieux et réfléchi, l'intelligence solide et ingénieuse, la volonté tenace, la foi vive et agissante.

Un cirque de collines et de montagnes complète de tonalités variées, cette gamme nuancée en se mariant à l'atmosphère bleutée d'un ciel parfois méditerranéen, à tel point que lors d'un récent congrès, les Rhodaniens plantèrent un sapin à proximité du monument de Berthollet.

De bonne heure la langue française devint celle de tous les habitants de la Savoie. Parmi eux on trouve, plus que dans bien des départements un goût vif pour les lettres et de véritables gloires de la littérature et Science françaises.

On a souvent rappelé qu'en 1607, Saint-François de Sales et le Président Antoine Favre fondèrent à Annecy, 28 ans avant l'Académie Française, la Florimontane, une des plus anciennes sociétés littéraires de la France.

*
* *

Les 25 juin et 23 juillet 1690, le Fermier général de la Poèpe : Denis, feu Jacques Berthollet de Collonges-sous-Salève au Bailliage de Ternier, instituait comme héritier universel son neveu Claude Berthollet, notaire royal, fils de François, gros brasseur d'affaires des Seigneuries d'Archamps et de Collonges, qui fut admis à la

bourgeoisie d'Annecy le 16 septembre 1696 et épousa vers la fin du XVII[e] siècle, Jeanne, fille de Jean-Baptiste Pascal et de Pernette Chapuy, de Logras-Peron (Pays de Gex) fief de l'ancien Diocèse de Genève.

Claude, fils de François Berthollet,
notaire royal à Collonges-sous-Salève,
épouse Jeanne Pascal de Logras-Péron, du Pays de Gex,

Louis
né à Collonges-sous-Salève, le 11 août 1708,
décédé à Talloires, 4 août 1784.
Epouse, à Annecy, Philiberte Donier, le 15 janvier 1737

Joseph	Antoine	Josette	Benoîte	Claude	César	Michel
Annecy	Philibert	Melchiore	Marie	Louis	Annecy	Benoît
16 septembre 1738	Annecy 4 mai 1741	Annecy 11 mai 1742	Marguerite 29 juin 1743	Talloires 9 déc. 1748	8 février 1752	Annecy 18 avril 1753

Chimiste
mort à Arcueil
6 novembre 1822
épousa Marguerite Baur

Amédée Barthélemy
Chimiste
mort à 28 ans
14 mars 1810
Fos-sur-Mer
(B.-du-R.)

Le père Louis Berthollet, fils de Claude et de Jeanne Pascal, notaire royal et secrétaire des communes de Talloires et de Montmin, né à Collonges, le 11 août 1708, terminera sa belle existence à Talloires à l'âge de 76 ans, le 4 août 1784. Peu fortuné, il n'avait rien épargné pour bien éduquer son fils Claude-Louis qui devait devenir si célèbre et à dix neuf ans et demi, étudiant la médecine à l'Université de Turin, bénéficia d'une rente qui avait été léguée par son aïeul Denis Berthollet de Collonges-sous-Salève.

D'illustres personnages ont fait connaître au monde et la vie et les remarquables travaux de Claude-Louis Berthollet, surtout dans la société d'Arcueil les célèbres « *Mémoires* » de ce groupe de savants sont restés du plus vif intérêt.

Le 19 février 1823, dans son discours à la Chambre des Pairs, Chaptal précisera que Berthollet « n'héritait de sa famille ni de cette illustration qui fait connaître et recommande un jeune homme, ni de la fortune qui le met à l'abri du besoin. Il sentit qu'il ne devait rien attendre que de lui-même.

La France adopta Berthollet, comme elle adopta en 1787 Lagrange. Les deux Sardes parvinrent à une haute position sociale, juste récompense de leurs remarquables travaux. Lagrange naquit à Turin en 1736 et fut l'un des plus grands géomètres des temps modernes.

En 1748, le Dûché de Savoie faisait partie des Etats Sardes et c'est le Traîté de Turin du 24 mars 1860, à la suites de la campagne d'Italie et des victoires de Magenta et de Solférino qu'eut lieu le rattachement de la Savoie à la France, dont nous célébrons le Centenaire.

*
* *

L'archéologue Edme-François Jomard, membre de l'Institut, dans un ouvrage publié chez Aimé Burdet d'Annecy en 1884, avait dit que Claude Louis Berthollet : « dès son arrivée à Paris en 1772 se présenta au docteur Théodore Tronchin de Genève qui était alors en vogue à Paris, associé de l'Académie des Sciences et premier médecin du duc d'Orléans. Il en reçut un accueil plein de bonté et même des faveurs inespérées. Le prince avait demandé un médecin pour être attaché à Madame de Montesson, Tronchin le fit nommer. Il lui procura même un laboratoire dans l'intérieur du Palais ; enfin, il lui arcorda son amitié et leur liaison devint intime. Quelle fortune pour celui qui ne rêvait que découvertes chimiques ».

Dès 1773, avec quelle bienveillance Tronchin encourageait-il le Savoyard, pour son air franc et sa tournure réfléchie et réservée. Sous des dehors un peu négligés, la finesse d'observation du praticien sut démêler la candeur d'âme, la vivacité d'esprit, les heureuses dispositions du jeune savant qui allait présenter une quinzaine de Mémoires à l'Académie des Sciences qui lui valurent les éloges des rapporteurs Lavoisier, Darçet, Macquer, Cadet, Sage, Bucquet,

C'est en 1778 que Claude Louis Berthollet épousa Marguerite Baur. Choix heureux.

En 1784, la mort de Macquer laissa deux places vacantes. Buffon donna la chaire de chimie à Fourcroy et le ministère qui disposait de la seconde désigna Berthollet à la direction des teintures des Gobelins.

Après la suppression des Académies, par la Convention, le 8 août 1793, le lycée des Arts devint l'asile des Savants et fut le noyau de l'Institut National destiné à les remplacer. Aussi le nom de Berthollet figurera-t-il l'un des premiers sur la liste dressée à cet effet en 1795.

L'année suivante il sera chargé de mission par le Directoire en Italie avec Monge, Thonin, le sculpteur Moitte, le peintre Barthélémy afin de rapporter les chefs-d'œuvre des grands Maîtres italiens, déployant dans ces délicates circonstances la fécondité de son esprit pour aider à la réparation des tableaux que le temps n'avait pas épargnés ainsi qu'il ressort des rapports présentés à l'Institut. Sa probité reconnue le fit charger de nouvelles fonctions durant l'Expédition d'Egypte tout en partageant les fatigues de l'Armée avec toujours Monge, Denon, Parseval-Grandmaison.

Après le 18 Brumaire entrant au Sénat, Napoléon le fit combler de faveurs en 1804 : Comte, Grand Officier de la Légion d'Honneur, Administrateur des Monnaies.

*
* *

On peut voir, dit Cuvier, la preuve de la modestie du savant dans le peu d'insistance qu'il mettait à faire prévaloir les choses auxquelles il avait le plus de part.

Avec Gaspard Monge, né à Beaune, le 10 mai 1846 dont le père était de Saint-Jeoire-en-Faucigny —il sera intimément lié. Etroitement associé en maintes expériences, il sera lors de la fondation de l'Ecole Polytechnique, chargé d'enseigner la chimie animale en même temps que Guyton de Morveau, professeur de chimie minérale ; Fourcroy la chimie générale et Chaptal la chimie végétale.

Penchons-nous sur Joseph-Louis Gay-Lussac, l'un des physiciens et chimistes illustres de son temps, né à Saint Léonard le Noblat, près de Limoges, le 6 décembre 1778. Le 27 décembre 1797, il avait subi avec succès les examens de Polytechnique et ne tarda pas à collaborer avec Berthollet. Le Savoyard se l'attacha comme préparateur et ce fut sous ses auspices que Gay-Lussac débuta dans la carrière où il devait immortaliser son nom.

Durant deux ans il travailla à Arcueil, dans la banlieue parisienne, et le voisinage de Sceaux, avec le jeune savant Amédée, fils unique de Claude-Louis Berthollet, qui groupait dès 1807 dans sa célèbre société : Les Laplace, Berzélius, Humbolt, Thénard, Chaptal, Malus, Arago.

Amédée Berthollet devant lequel s'ouvrait un lumineux avenir avait déjà publié des Mémoires dans les Recueils des célébrités d'Arcueil, ayant donné des preuves de son talent et des plus belles espérances.

Il eut l'imprudence de se laisser entraîner par Chaptal dans certaines opérations industrielles, aussi redoutant d'avoir ruiné ses parents, il s'asphyxia dans les environs de Marseille, à Fos-sur-mer, à l'âge de 28 ans, le 14 mars 1810.

***

Les châtelains savoyards, Fermiers Généraux des Seigneuries de la banlieue genevoise, les notaires royaux sardes, grands brasseurs d'affaires, tels que le patriarche Claude et les nombreux Jean-François Berthollet qui au cours des XVII[e] et XVIII[e] siècles se succédèrent dans leurs domaines divers, dans leurs manoirs ou dans leurs « banches de tabellions » chevronnés se retrouvèrent finalement désargentés.

Il est pénible, dans les « minutes » poussiéreuses des Tabelles, des Archives départementales d'Annecy ou dans les Archives d'Etat de Genève, de retrouver les impressionnantes signatures, des grandes familles des Berthollet (qui tinrent une si grande place dans la vie et jouèrent de si grands rôles comme procureurs et comme arbitres) apposées trop souvent au bas de « Grosses » reconnais-

sances de dettes, d'Inventaires aux décès, bien modestes, de liquidations et de transactions engendrant la mélancolie.

Si mon éminent collègue, le fin lettré Gaston Deschamps, ami des Taine, d'André Theuriet, des Noblemaire, du bâtonnier Henri Robert et de tant d'autres, a pu écrire sur les bords du lac si beau d'Annecy, son ouvrage « Chemin Fleuri » à Talloires, village natal du savant Berthollet, celui-ci a trouvé bien des ronces et épines sur l'aride chemin de sa glorieuse existence.

Le 6 novembre 1822, âgé de 74 ans il s'éteignit a Arcueil où il repose. Ses émouvantes obsèques se déroulèrent avec la solennité que commandaient son rang et sa célébrité dont les hommages furent éloquemment rendus par Chaptal, Gay-Lussac et Thénard.

On a loué bien souvent son désintéressement, sa grande fermeté d'âme. A sa mort il ne laissa pas de fortune. Le modeste monument que sa veuve lui éleva au cimetière d'Arcueil est entretenu par la ville. Madame Berthollet lui survécut six ans, mais n'est pas décédée dans la propriété où ils vécurent plusieurs années. Elle l'avait vendue en 1827 aux Dominicains qui y établirent un collège qui connut une florisante prospérité sous la direction du Père Didon. Ce domaine est actuellement entre les mains de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les peintures de son cabinet de travail et de la serre où se tenaient les fameuses séances de la société d'Arcueil, attribuées à Isabey, rappelant l'Expédition d'Egypte ont disparu. On voyait encore dans le jardin le banc et la table de pierre où Napoléon venait s'asseoir et converser avec Berthollet et Laplace, son voisin de campagne.

*
* *

Les funérailles du chimiste célèbre ont eu lieu le 8 novembre 1822 à Arcueil et le Comte Chaptal y a prononcé ce discours :

« Avant que ce sombre cercueil soit recouvert de la poussière des tombeaux, qu'il nous soit permis d'arroser de nos larmes la dépouille inanimée du grand homme que nous venons de perdre.

« Monsieur Berthollet débuta dans la carrière des Sciences par l'étude de la médecine ; mais son génie l'appelait à devenir l'un des créateurs de la nouvelle chimie, et il se livra bientôt tout entier à cette science.

« Ses premiers pas furent marqués par des découvertes du plus grand intérêt, qui fixèrent les yeux des savants de l'Europe, et lui ouvrirent les portes de l'Académie des Sciences, où il se distingua par la précision de ses expériences et la sévérité de ses jugements, en concourant puissamment à donner aux recherches chimiques cette rigueur d'analyse qui en a fait une science positive et mathématique.

« A la mort du célèbre Lavoisier, la chimie française avait déjà une grande réputation en Europe. Monsieur Berthollet sentit le besoin de la soutenir, il redoubla d'efforts, et y ajouta par ses découvertes. Il ramena aux principes de la science les opérations nombreuses de la teinture et dota d'un nouveau procédé l'industrie pour blanchir, en peu de temps et à moins de frais, lin, chanvre et coton ; il s'associa des élèves de son choix pour l'aider dans ses recherches, et ses élèves sont devenus des maîtres distingués.

« Claude-Louis Berthollet fit partie de la fameuse Expédition d'Egypte, et dans un pays où la pensée remonte, avec admiration et étonnement vers les temps éloignés et marqués partout du génie d'une grande Nation, il éclairait et dirigeait les recherches des savants qui l'avaient avccompagné, et préparait avec eux ce bel ouvrage qui restera pour la France et la postérité le plus beau monument que nous ayons en ce genre. C'est pendant son séjour en Egypte que Berthollet a jeté le fondement de la statique chimique, ouvrage dans lequel il fit connaître les lois que suivent les corps dans leurs phénomènes de composition et de décomposition.

« Cet ouvrage qui a détruit tant d'erreurs accréditées, qui a fait disparaître tant de fausses théories, qui établit des principes si positifs, est peut-être celui qui a le plus concouru aux progrès de la science. Sans intrigue comme sans ambition, Berthollet a été constamment occupé par tous les gouvernements qui se sont succédé durant trente

ans. Il n'a refusé ses services à aucun, parce qu'il lui suffisait de penser qu'il pouvait être utile à son pays pour qu'il se dévouât sans réserve. Berthollet s'est retiré à sa campagne d'Arcueil, où il vivait heureux au milieu de ses amis et de ses anciens élèves, qui le chérissaient comme un père, et dans la société d'une épouse aimable et vertueuse, qui embellissait et charmait sa retraite.

«C'est là qu'une mort prématurée est venue le frapper. Ses amis le pleurent à jamais et les sciences répareront bien difficilement une aussi grande perte. O mes collègues, mes amis ! que les vertus, les services, le dévouement du Comte Berthollet, nous servent d'exemple, et pleurons la perte d'un des hommes les plus parfaits que la nature ait pris soin de former pour servir de modèle à tous ceux qui parcourent la carrière des sciences ».

∴

A l'heure où la Savoie célèbre le Centenaire de son rattachement à la France, il y a lieu de se souvenir, avec fierté que parmi les savants qui employèrent leur talent, ou firent servir leur génie à une œuvre commune, le chimiste Claude-Louis Berthollet, se fit grandement estimer par les services qu'il a rendus à l'humanité.

Sur deux petites colonnes, à droite en entrant dans le cimetière d'Arcueil Cachan, nous relevons les inscriptions ci-après :

Claude-Louis Berthollet
Pair de France
Grand-Officier
de la Légion d'Honneur
né à Talloires
près d'Annecy
9 décembre 1748
mort à Arcueil
6 novembre 1822

Ici repose
Marie-Marguerite Baur
décédée à Montrouge
21septembre 1828
Veuve de Claude-Louis
Comte Berthollet
Pair de France

Le baron Jomard avait pu dire avec raison qu'une célébrité comme celle de Berthollet, devint une des célébrités du monde civilisé.

Homme de génie et de travail, ami de l'ordre, mais citoyen indépendant, sans orgueil, comme sans ambition, désintéressé et bon, simple et affable, malgré son peu de fortune et ses préoccupations scientifiques, il se plaisait à se montrer hospitalier et généreux, ainsi qu'il ressort de sa correspondance avec le savant suédois Berzélius.

Le Baron Cuvier, l'un des quarante de l'Académie, secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences, prononçant son éloge le 7 juin 1824 précisa que :

« La France n'était point sa patrie et il ne lui appartint que par l'accueil qu'elle lui fit comme à Lagrange et à tant d'autres hommes illustres dont la gloire est devenue pour nous une propriété nationale ».

Paul TAPPONNIER.

(1) M. Henry Bouthillier de Beaumont fit l'acquisition de ce domaine par acte François Bouchet, le 6 novembre 1856, qui avait été précédemment vendu le 1er décembre 1850 par dame Jacqueline François Billiod, veuve de Jean François Berthollet, à Ami François feu Etienne Brocher, rentier à Carouge.

JEAN-BAPTISTE VANHELMONT

Peintre Annécien

L'Académie Florimontane a été saisie récemment d'une demande émanant d'une société belge, sollicitant des renseignements sur des familles originaires de Belgique, implantées à Annecy.

Nous avons pensé utile de présenter à cette occasion un personnage annécien du XVIII[e] siècle peu connu bien que souvent cité : le peintre Jean-Baptiste Vanhelmont.

Les références bibliographiques concernant cet artiste sont très rares. Il est cité par Grillet dans son « Dictionnaire historique », publié en 1807 (1). Dans le long article consacré à François Josserme, dit Lange, l'auteur évoque la parenté de ce dernier avec son « *frère utérin* » J.B. Vanhelmont, auquel il vendit tout ce qu'il pouvait prétendre dans Annecy, par contrat du 1[er] avril 1729 (2) c'est à dire peu après l'installation définitive de Josserme à Bologne.

Gabriel Pérouse, dans le luxueux ouvrage qu'il publia en 1923 sur l'Abbaye de Talloires, nous apprend que le peintre J.B. Vanhelmont, d'Annecy, décora en 1732 la chambre du Prieur de cette Abbaye (3).

---

(1) GRILLET Jean-Louis, *Dictionnaire Historique des Départements du Mont-Blanc et du Léman*, T. 1, p. 328.

(2) Acte CARDINAL, notaire à Annecy, du 1[er] avril 1729. Minutaire conservé aux Archives de la Haute-Savoie. Jean-Baptiste Vanhelmont promet, en outre, de payer à Anne-Catherine, sa sœur, cinq pour cent du capital jusqu'à l'âge de 50 ans. Il s'engage à lui remettre deux cent quarante livres (part de dot de sa mère) si elle se marie ou entre en religion.

(3) PEROUSE Gabriel, *L'Abbaye de Talloires*. Dardel, Chambéry, 1923, p. 87. Gabriel Perouse a pu puiser ce renseignement dans : « Les Prieurs de Talloires », art. publié par le Chanoine Gonthier, dans la « Revue Savoisienne » de 1908, p. 177. « *Ces décorations ont été exécutées en 1732 par le peintre Vanhelmont* ».

M. Raymond Oursel a consacré quelques lignes à ce peintre dans la partie de sa thèse de doctorat consacrée à l'Art Baroque.

Devant les insuffisances de ces citations, nous avons eu la curiosité d'entreprendre des recherches susceptibles de nous renseigner davantage sur ce personnage.

*
* *

Les nombreux actes se rapportant à J.-B. Vanhelmont précisent toujours à son sujet « *Né et habitant Annecy* ». Or, les registres d'Etat-Civil, fort bien tenus à cette époque, ne mentionnent pas cette naissance. Par contre, le nom de son père Rodolphe figure au recensement de 1726, époque à laquelle il était âgé de 59 ans. Tout porte à croire qu'il est le premier à s'établir à Annecy, où il exerce le métier d'orfèvre (4), au moment de son mariage avec Noëlle Chevillie, célébré le 22 janvier 1684.

C'est par cette union que les Vanhelmont vont nouer des liens de parenté avec la famille Josserme ; Noëlle Chevillie n'étant autre que la veuve d'Aymé-Césard Josserme, décédé le 27 décembre 1681 à l'âge de 38 ans et père de François Josserme, l'illustre peintre, plus connu sous le nom de L'Ange ou Lange, surnom qu'il emprunta à son père, qui tenait auberge au Pâquier, à l'enseigne de « L'Ange ».

De son premier mariage (5), Noëlle Chevillie avait eu trois enfants : Suzanne (née le 9 décembre 1672), Magdeleine (née le 10 février 1682, décédée le 24 septembre 1683 et inhumée à Saint-Dominique) et François (né le 22 octobre 1675, et non pas en 1676 comme le dit Grillet et le répètent tous ceux qui l'ont recopié).

Nous ne nous attarderons pas sur la vie et l'œuvre de ce peintre, qui ont déjà fait l'objet de plusieurs études (6).

---

(4) Aucun Vanhelmont ne figure au recensement de 1561.

(5) Contrat dotal entre JOSSERME, dit l'Ange, peintre, et Chevillie Noëlle, du 3 février 1672. Dépollier, Notaire.

(6) GRILLET Jean-Louis, *Dictionnaire Historique*: T. I, p. 326 à 329.
Jules PHILIPPE, *Annecy et ses Environs*. (Edition de 1852), p. 173 à 176.
Il existe au Musée d'Annecy deux toiles de Lange : un portrait de Saint François de Sales, don de Prosper Dunant. Une Visitation, don de Louis Chaumontel. Voir : « Revue Savoisienne » 1872, p. 97.
Lange avait travaillé très jeune à l'Abbaye de Sainte-Catherine comme nous l'apprend un extrait du Livre de dépenses de cette Abbaye, daté du 30 janvier 1696 (Archives du vénérable Chapitre de la Cathédrale d'Annecy) : « J'ay livré au sieur Marchand d'Annessy la somme de deux florins sept sols pour une livre et demy de cosle, une livre d'ocre... remis le tout à Monsr Lange pour peindre les chambres de Saint-Joseph et celle de la Sainte-Vierge. » (Voir note 34).

Notons toutefois que François Josserme était déjà absent d'Annecy à l'époque du recensement de 1726 : il y est signalé comme habitant Bologne dès 26 ans. Sa vocation de peintre va le fixer définitivement en Italie ; d'abord à Turin, puis à Bologne où il mourut le 17 avril 1756. Sa résolution prise, il se déchargera de tous ses droits sur son plus proche parent : Jean-Baptiste Vanhelmont, son frère utérin. Le contrat qu'il passa le 1er avril 1729 dans la bange du notaire Cardinal, engageait de sa part la cession de tous ses biens, hypothèques, priorités et droits qu'il possédait à Annecy, notamment sur la maison située proche de la Porte de Bœuf, moyennant la somme de six cents livres (2). Avec le départ de François, le nom d'une très ancienne famille d'Annecy (7) va s'éteindre : aucun Josserme ne figure au recensement de 1726 pas plus que sur tous les registres de notre Etat-Civil du XVIIIe siècle.

Rodolphe Vanhelmont avait eu trois enfants : André, décédé à 18 ans ; Anne-Catherine, mariée sans descendance (8), enfin Jean-Baptiste, dont la date et le lieu de la naissance demeurent problématiques

Le recensement de 1766 le mentionne comme étant âgé de 26 ans, ce qui permettrait de fixer la date approximative de sa naissance vers 1700.

De son mariage avec Perrine Delétraz, célébré le 21 avril 1727, Jean-Baptiste Vanhelmont eut à son tour trois enfants (9). Nous ne retiendrons que le nom de celui qui fit souche et qui, par deux mariages successifs, avec Anne-Marie Vauttier (le 8 août 1757) et Nicolarde Dessus (native de Cruseilles, le 6 mars 1768) n'eut pas moins de 19 enfants. J'ai eu la curiosité d'examiner la descendance de ce Jean-François Vanhelmont et j'ai constaté avec surprise que, sur ces 19 enfants, seule la dernière, prénommée Marie, prolongeait, par son mariage avec Laurent Ruscon, la

---

(7) Un Jean Josserme figure au recensement de 1561.

(8) André Vanhelmont, né vers 1685 et décédé le 12 décembre 1705. Anne-Catherine Vanhelmont, née vers 1690, décédée le 27 janvier 1779, avait épousé Dupanloup et ne semble pas avoir eu d'enfant.

(9) Anne-Catherine Vanhelmont, née le 30 août 1728, qui épouse Antoine Aude, d'Aix-en-Provence, sergent dans le régiment espagnol de Buchsuisse, le 1er décembre 1746. Elle décède le 3 février 1808 en son domicile, 36, rue du Mont-Blanc, après avoir eu une fille, Magdeleine, morte célibataire, le 22 novembre 1827, à l'âge de 78 ans.

François Vanxelmont, née le 26 décembre 1735, dont on perd la trace à Annecy. (On a respecté l'orthographe de l'acte de naissance).

lignée des Vanhelmont à Annecy (10). Mais, où ma surprise fut encore plus grande, c'est de retrouver dans la même famille Ruscon, et après quatre générations, le portrait de l'artiste qui nous préoccupe aujourd'hui : le peintre Jean-Baptiste Vanhelmont (11).



(10) Marie Vanhelmont, née le 6 janvier 1786, décédée le 27 janvier 1836, épouse, le 28 janvier 1810, Laurent Ruscon, négociant à Annecy. Laurent Ruscon exerçait le contrôle des poids et mesures à la Grenette, en vertu d'une convention qu'il avait passée avec l'Administration communale en date du 17 mars 1851, moyennant la cens annuelle de 50 livres. Ses héritiers exploitaient encore cette fonction en décembre 1859 (extrait du Registre des Délibérations Municipales : 1859, f° 102).

(11) Les quatre familles Vanhelmont, actuellement établies dans notre ville, sont d'implantation récente. Leur chef, natif de la vallée de Bardonecchia, vint s'installer à Annecy vers 1920, après avoir habité quelques années à Albertville. Cette branche était établie à Chiomonte, à quelques kilomètres de Suze, depuis plusieurs générations.

Il s'agit d'une gouache sur parchemin en parfait état de conservation, mesurant 11 cm. sur 13. Cette pièce est actuellement la propriété de Mme Pichot, née Ruscon, à qui je me dois d'exprimer ma vive gratitude pour l'aide qu'elle a bien voulu m'apporter en me communiquant très aimablement tous les renseignements concernant ce précieux document dont nous possédons une excellente reproduction photographique.

Dans cet autoportrait, l'artiste s'est représenté dans l'attitude classique duXVII[e] siècle. Accoudé à l'entablement d'une belle fenêtre sculptée, sa main droite, munie d'un crayon dans une pose élégante très composée, maintient un volumineux carton à dessin alors que la main gauche semble désigner l'œuvre en cours sur un chevalet. Le vêtement est pompeux : habit flottant, manchettes de dentelle, col largement échancré dans la tradition la plus académique de l'époque. Le visage rond, aux traits réguliers, encadré d'une abondante chevelure, trouve toute sa vie dans le regard. Ses yeux révèlent l'homme au sens artistique développé avec son tempérament entreprenant, actif et méthodique : voilà bien Jean-Baptiste Vanhelmont.

Les actes notariés, où nous retrouvons sa signature, ne nous apportent que peu de lumière sur sa vie laborieuse. Après avoir ratifié son contrat de mariage avec Périne Délétraz le 21 avril 1727, Jean-Baptiste Vanhelmont, deux ans plus tard (1[er] avril 1729), rachète tous les droits de son « demi-frère » François Josserme. Est-ce le besoin d'argent qui le pousse à vendre une partie de ses biens un mois plus tard ? Un nouvel acte, passé chez le notaire Jacquet, le 7 mai 1729 (12), note que Rodolphe, son père, est décédé et que *Jean-Baptiste vend un galetaz de sa maison située rue de Bœuf, à Jean Cardinal*, moyennant deux cent quarante livres (13). Enfin, si les registres de l'Etat-Civil ne nous permettent pas de préciser la naissance du peintre, du moins fournissent-ils sur son décès des détails particu-

---

(12) Archives de la Haute-Savoie. Tabellion d'Annecy. 1729. Livre I, f° 617. Archives de la Haute-Savoie. Réf. E. 392 : acte du 30 juillet 1773 : Achat des créances de Jean-François Faure, notaire d'extente, par Jean-Baptiste Vanhelmont. Ces créances avaient été contractées par Antoine Deletraz et Nicolas Deletraz, respectivement beau-frères et beau-père de J. Vanhelmont.

(13) Le répertoire numérique du cadastre de 1732 mentionne Jean Vanhelmont au n° 2244, comme co-propriétaire d'une maison située rue de Bœuf, c'est-à-dire au numéro 20 de l'actuelle rue Carnot.

liers. Nous pouvons lire, en effet, sur un registre paroissial de Saint-Maurice, le texte suivant : « *Le 3 juin 1774, est mort d'un accident après avoir reçu l'extrême-onction, et* le 4 a été enseveli dans le cimetière de Saint-Maurice, *Jean-Baptiste, fils de feu Rodolphe Vanhelmont et de feu Noëlle Cheville, âgé de 80 ans environ* », signé : Dépolier, Chanoine, recteur de Saint-Maurice (14).

Cet acte de décès permettrait de fixer en 1694 la date de naissance. Or, d'après le recensement de 1766, nous avons pu l'établir approximativement vers 1700. Devant ces deux estimations, nous ne pouvons que conclure que la naissance de Jean-Baptiste Vanhelmont a dû survenir entre 1694 et 1700.

Les influences artistiques que subi le peintre furent nombreuses. Nous les découvrons d'abord dans son entourage avec François Josserme, dit Lange, dont le père Aymé Césard, se livrait à la même activité, a en croire l'acte de de décès de ce dernier qui en fait un peintre de profession ; Rodolphe Vanhelmont n'est pas étranger à la vocation de son fils : le métier d'orfèvre qu'il exerçait contribua, certes, à l'éveil artistique de son jeune fils et un acte de reconnaissance de dettes, au bénéfice de Rodolphe Vanhelmont, signé de plusieurs prêtres, incite à croire que ce dernier travaillait volontiers pour le compte des paroisses des environs d'Annecy (15).

Dans son ascendance, nous ne saurons oublier son grand'père maternel, André Chevillie qui, a en croire Grillet, « peignait à l'huile avec quelques succès ». Quant aux descendants de Jean-Baptiste ils ne semblent pas avoir hérité du talent de leur père ; nous les retrouvons occupés au travail du cuir : son fils Jean-François comme sellier (16) et l'un de ses petit-fils Gaspard, comme bourrelier (17).

Aux aptitudes qui le portèrent vers une activité artistique, notre peintre ajouta d'autres qualités : esprit curieux, il s'intéressa au passé annécien à propos des

---

(14) Archives communales d'Annecy, Bureau de l'Etat-Civil.

(15) Obligations pour Jean-Baptiste Vanhelmont, contre Aimé Dupraz et Jean-Claude Cursillat du 3 février 1730.
Archives de la Haute-Savoie, Tabellion 1730, vol. I, p. 123.

(16) Jean-François, né le 2 août 1730, mort le 17 novembre 1811.

(17) Gaspard, né le 18 avril 1770, décédé célibataire le 19 décembre 1844.

antiquités que recèle la plaine des Fins. Epris par quelques découvertes, il se livra activement à des recherches particulièrement fructueuses comme nous l'apprend un manuscrit daté de 1760 (18).

« Le sieur Van Helmont, bourgeois d'Annecy, peintre à frises, m'a dit avoir vendu aux fils de M. le Comte de Mellarede, tandis qu'ils étudiaient à Annecy, une très grande quantité de médailles en bronze ; il me dit leur en avoir vendu mille ; une autre fois, il me dit : plein son chapeau. Lui ayant demandé d'où il les avait tirées, il me dit qu'on les trouveoit dans les champs derrière Notre-Dame de Pitié, et qu'il les achetoit de divers enfants qui les trouvoient le long des chemins le plus souvent quand il avait plu, ce qui les fesoient briller. Il me dit encore qu'on trouva, environ l'année 1740, dans un champ derrière Notre-Dame de Pitié, appartenant aux Carraz, un gros pied de bronze, qu'il voulu l'acheter, mais que le propriétaire le porta au fondeur. Sans doute le reste de la statue n'était pas loin, mais on eut pas soin de remarquer l'endroit. Il me raconta encore que du temps de l'Evêque Jean d'Arenthon d'Alex, on trouva une petite statue de bronze qui était un Jupiter, dans l'endroit où l'on creusa pour jeter les fondements de la chapelle des Provins, à Annecy-le-Vieux. Elle fut envoyée à Chambéry à M. d'Alex, son frère ».

Que savons-nous de l'œuvre de Jean-Baptiste Vanhelmont ?

Nous aurions aimé relire les contrats et les prix faits que le peintre a certainement eu l'occasion de signer à maintes reprises. Hélas ! là encore nous ne trouvons que fort peu de choses. La première citation est celle de Gabriel Pérouse a laquelle je faisais allusion au début, se rapportant à la décoration de la chambre du Prieur de l'Abbaye de Talloires (3). Malheureusement, le texte de l'édition Dardel ne comporte aucune référence, mais je crois que nous pouvons faire toute confiance à l'ancien archiviste de la Savoie : « *Le mot Pax, qui est la devise*

---

(18) Extrait du « *Cayer pour l'intelligence des anciennes monnaies. 1760* ». L'auteur supposé de ce manuscrit, conservé à l'Académie Florimontane, serait le Chanoine Favre. (Notes d'Eloi Serand, T. V, p. 60).

de l'Ordre, se lisait là, en lettres d'or, dans une boiserie sculptée. La même pièce, toute lambrisée et dorée, fut décorée, en 1732 *par le peintre Jean-Baptiste Van Helmont d'Annecy. Il y représenta en neuf tableaux, des apôtres, et sans penser à mal, comme il aurait fait dans un château quelconque, il y ajouta des scènes de chasses et pêches, de petits génies dodues qui folâtrent avec des fleurs et des oiseaux. On s'en est étonné. C'était pourtant le goût du temps. L'abbé Belly, qui occupait alors cet appartement, ne vit sans doute rien d'étrange dans ces peintures, et personne autour de lui ne s'en scandalisa :*

Jacques Replat n'avait pas manqué d'apprécier cette décoration, sans en mentionner l'auteur, il en donne une charmante description dans son « Voyage au long cours sur le lac d'Annecy » : « *Un écusson, surmonté du chapeau abbatial, avec la devise Pax, écrite en lettres dorées, annonce tout d'abord que céans, se prélassait le pasteur suprême d'un troupeau de bergers et de brebis. Des figures austères d'apôtres et de saints, aux yeux caves, au front chauve, à la barbe vénérable, sont dessinés sur les murs du pieux et commode réduit : mais, heureux mélange du grave au doux, du plaisant au sévère ! diverses scènes de chasse égaient les trumeaux. Puis, sur le ciel azuré de la chambrette, et « honni soit qui mal y pense » ! voltigent de folâtres amours ; armés à la légère, ils tendent des chaînes de fleurs, batifolent avec les roses, et font voler des flèches, dont une va menacer la bure de Saint-Jacques mineur. Ce plafond profane et Pompadour aurait très bien paré l'alcôve de la brune Tondine, ou la ruelle de son aimable sœur* (19)..

De nos jours la « chambre du Prieur », toujours conservée avec le plus grand soin, est réservée aux hôtes de marque de l' « Hôtel de l'Abbaye ». L'actuel directeur de cet établissement. M. Tiffenat, met un point d'honneur à maintenir à sa maison un style d'un goût qu'apprécient les touristes tout comme l'aménité de son accueil. Il se

---

(19) Jacques Replat, *Voyage au long Cours sur le Lac d'Annecy*. Ed. 1867, p. 135.

(20) André Jacques, *L'Abbaye de Talloires* ; texte de Gabriel Perouse, pages 5 et 89.

fera un plaisir de vous accompagner pour vous faire admirer la luxueuse décoration de cette pièce si souvent reproduite par le dessin et la photographie (20).

La correspondance de l'ingénieur Cheneval, conservée aux Archives de la Haute-Savoie (21), nous renseigne au sujet de différents travaux de décoration exécutés par Vanhelmont dans plusieurs églises de la région. Dans un premier rapport, l'ingénieur déplore que le sculpteur Sautter, entrepreneur de travaux dans les églises d'Onnex, Vallery et Neydens, ait abandonné ses chantiers. Il propose que ses ouvrages soient repris par le peintre Vanhelmont ; l'accord est conclu sur la base de 175 livres, par soumission du 18 octobre 1756 (22).

Mais le nouvel entrepreneur désigné ne paraît pas des plus actifs et, deux ans plus tard (juillet 1756), dans un nouveau rapport, l'ingénieur Cheneval manifeste son impatience : « *Le peintre Vanhelmont, qui s'est chargé d'achever les ouvrages laissés imparfaits par le premier entrepreneur Sautter, n'a pas terminé son travail malgré les vives sollicitations et promesses, soit par rapport au mauvais temps, soit parce qu'il est souvent vu absent de cette ville. Les travaux doivent être terminés à la fin du mois* » (23).

Il est probable que notre peintre, tiraillé de toutes parts, sollicité dans tout le Genevois, région dans laquelle il est connu et apprécié, se trouve assez souvent éloigné d'Annecy. Le rappel à l'ordre de l'ingénieur ne reste pas sans effet, puisque tous les travaux entrepris aux églises d'Onnex, Vallery, et Neydens sont terminés le 28 juillet 1758 (24).

Mais de toute l'œuvre de Vanhelmont, la pièce qui incontestablement, demeure la plus précieuse, la plus utile et peut-être la moins ignorée, est bien son Armorial.

Ce manuscrit a retenu l'attention des meilleurs héraldistes, tel que le Comte de Foras qui n'a pas manqué de

---

(21) Pierre CHENEVAL, Ingénieur de l'Intendance d'Annecy, était plus spécialement chargé de la surveillance des provinces du Genevois et du Faucigny. Voir à son sujet : R. OURSEL, *Clochers Savoyards*, in-R.S., 1951, p. 74 et 75

(22) Archives de la Haute-Savoie, Réf. IC.IV. 182 pièce 20.

(23) Archives de la Haute-Savoie, Réf. IC.IV. 182 pièce 22.

l'utiliser pour la rédaction de son « Armorial et Nobilaire de l'ancien Duché de Savoie » (25).

Les documents de ce genre, antérieurs à la Révolution, sont d'une extême rareté. Ils ont été dénombrés a plusieurs reprises, certains ont été analysés, d'autres — et c'est le cas du catalogue Vanhelmont — ne paraissent pas avoir fait l'objet d'études particulières.

L'Armorial de l'Abbé Besson, d'un dessin beaucoup plus soigné et plus précis que celui de Vanhelmont, a été décrit à plusieurs reprises dans les différentes études consacrées aux précieuses Archives de l'ancien Curé de Chapeiry, l'auteur des « Mémoires pour l'Histoire Ecclésiastique » (26), auquel l'historien se réfère si souvent. Il porte le titre suivant : *Armoiries de diverses familles nobles de Savoie et de quelques autres étrangères, avec lesquelles elles ont fait l'alliance, recueillies par Rd. Jh. Antoine Besson* ». Cet Armorial, commencé en 1750, est un manuscrit autographe qui renferme plus de 950 armoiries dessinées et coloriées par Besson. Il comporte des notes précieuses et unè quarantaine de tableaux généalogiques (27).

Ce manuscrit, contemporain de celui de Vanhelmont et qui aurait été découvert dans un grenier d'Annecy par Jacques Replat en 1839, appartenait au Marquis Costa de Beauregard au moment où le Comte de Foras l'utilisa pour la rédaction de son Armorial. Il passa successivement aux mains de MM. d'Arcollière et le Meur avant de devenir la propriété de M. Auguste Damex, de Bonneville qui en est l'actuel détenteur.

---

(24) Archives de la Haute-Savoie, Réf. 1C.IV. 182 pièce 23.

(25) FORAS, *Armorial et Nobilaire de l'Ancien Duché de Savoie.* T. I, p. XII. La clation dans l'avant-propos mentionne : « L'Armorial manuscrit de Monsieur Eloi Serand ».

(26) *Mémoires pour l'Histoire Ecclésiastique du Diocèse de Genève, Tarentaise, Aoste et Maurienne et du Décanat de Savoye,* par Mgr BESSON. Imprimés à Annecy en 1759 et réédité à Moûtiers en 1871.

(27) *Notice sur l'Historien Besson,* par François RABUT, In, mémoire et documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, T. VIII, p. 159 et 160.

Citons, pour mémoire, le petit Armorial manuscrit et colorié, daté de 1730, établissant, les preuves de la Maison de Loche, appartenant au Docteur A. Bonnefoy de Fillinges (28).

Enfin, de composition plus récente, le « *Recueil Armorial du Chablais* ». Il s'agit d'un volume manuscrit établi en 1930 sur les indications de Monseigneur Picard pour rassembler toutes les notes héraldiques qu'il avait patiemment recueillies dès la création de l'Académie Chablaisienne en 1886 (29).

Depuis 1925, M. John Baud continue l'œuvre de Monseigneur Picard (30).

L'Armorial Vanhelmont était communément désigné sous l'appellation « Armorial Manuscrit d'Eloi Serand » (25). On ignore son histoire, il ne comporte ni date ni signature originale. La couverture porte, de la main d'Eloi Serand, le titre « Armorial appartenant à Eloi Serand. 1858 ». Son fils Joseph a ajouté, sous le mot Armorial, la mention suivante : « Du peintre Van Helmont. 1776 ». Nous avons peine à expliquer cette date postérieure de deux ans à la mort de J.B. Vanhelmont. Tout ce que nous savons, c'est que ce catalogue a été recueilli par Eloi Serand en 1858 et que ses fils l'ont fait relier soigneusement après y avoir ajouté de nombreuses notes explicatives concernant les blasons. Eloi et Joseph Serand, qui relevaient avec un soin méticuleux tous les renseignements

---

(28) Ce petit manuscrit, format 80 % 112 mm, comporte 64 feuillets représentant chacun les différentes branches de la famille de Loche, suivant un dessin colorié assez soigné. Il porte sur sa couverture le titre suivant : « *De l'Inventaire Légal de la succession bénéficiaire de noble François-Thomas de Loche, commencée le 8 août 1729, finie le 20 décembre suivant. Me Gagnaire, Notaire. 7 février 1730* ».

(29) Mgr Picard était venu à Thonon comme Vicaire-adjoint et placé spécialement à la disposition du Comte Amédée de Foras par l'Evêché d'Annecy en qualité de paléographe pour la rédaction du fameux « *Armorial et Nobilaire de Savoie* ». Au cours de cette féconde collaboration, le jeune Abbé Picard eut l'occasion déjà, de recueillir nombre de blasons de familles non nobles : Châtelains, Notaires, Officiers Ducaux, etc., négligés par de Foras. Il compléta cette collection durant sa longue carrière d'historien. Aux armoiries des anciennes familles nobles, ont été ajoutées celles de familles existant actuellement quelque soit leur origine. Cet Armorial du Chablais a été rédigé d'une manière très brève : il rassemble 532 noms dont 80 familles nobles seulement, et comporte, après le nom du possesseur du blason, son énoncé, sa reproduction en couleurs et quelques renseignements complémentaires, soit sur les origines des armoiries de la famille, villes ou corporations qui les portent, soit sur les variations de couleurs ou de formes.

(30) Voir le « Dauphiné Libéré » du 11 février 1957.

susceptibles d'intéresser l'histoire locale, ne nous ont laissé aucune trace dans leurs notes et fichiers se rapportant à cet Armorial.

Dans une annotation d'un article de A. Despine, parue dans la Revue Savoisienne de 1862 (p. 26) il est fait allusion à un « Armorial non imprimé et dont M. Eloi Serand a assuré la conservation ». L'auteur du manuscrit ne paraît pas être identifié à cette époque. Il le fut sans doute par Joseph Serand, au début du siècle, c'est en effet à partir de cette époque que l'on commence à citer « l'Armorial Van-Helmont ».

D'un format 20 × 30 cm. cet album compte 92 pagés (31), il comporte, au début, un répertoire alphabétique de tous les noms des familles, renvoyant au folio de la page sur laquelle les Armoiries sont dessinées. J'en ai dénombré six cent soixante et une. Les premières pages rassemblent des modèles de supports tenants ou soutiens encadrant des Blasons de Papes, de Cardinaux ou d'Evêques. Viennent ensuite les Armoiries de l'Espagne, du Portugal, de la Grande Bretagne, de la Sicile, de la Sardaigne, de la France, de la Hongrie, du Danemark, de la Suède, de Modène, ainsi que de nombreuses provinces françaises (p. 1 à 11).

Suivent les blasons des communautés religieuses de l'actuelle Haute-Savoie et de villes (p. 11 à 16). Enfin, ceux des familles savoyardes à raison de neuf par page au recto seulement, la plupart du temps (p. 17 à 90).

Les dernières pages (91-92) sont consacrées à la représentation des différents émaux par les hâchures conventionnelles ainsi que des différentes portions de l'écu.

Les dessins, au trait assez gauche, donnent l'impression d'avoir été relevées hâtivement ; ce tracé à l'encre est toujours complété par un coloriage peu soigné mais vigoureusement soutenu. Cette expression, assez lâche, rend parfois difficile une interprétation héraldique

(31) Ce numérotage n'est porté qu'au recto de chaque page. A noter une erreur de pagination qui place le f° 80 après le f° 70 mais, apparemment sans feuillet manquant.

exacte ; les noms sont souvent orthographiés de la façon la plus fantaisiste ou la moins lisible. La main de Joseph Serand a essayé d'améliorer la lecture de ces noms grâce à de soigneuses annotations (33).

Dans une seconde table, jointe à la fin de l'Armorial proprement dit, mais sous une seule reluire, Eloi Serand a dressé un répertoire détaillé des noms de famille dont on possède l'exacte description des armoiries, suivis de toutes les références renvoyant soit aux ouvrages de Della Chiesa, de Galliffe, de Besson, de Laiolo ou de Bonnefoy. Ce répertoire qui se voulait très complet à l'origine, s'arrête brusquement au mot Faverges (de la). Il est permis de supposer qu'Eloi Serand, dont les notes manuscrites ne comportent pas moins de six forts volumes reliés et que la tâche ne rebutait pas, avait eu l'intention de rédiger un Armorial savoisien assez complet et qu'il interrompit cette œuvre au moment où le « Prospectus spécimen » que venait de lancer le Comte de Foras, lui annonça la prochaine publication de « l'Armorial Nobilaire de l'ancien Duché de Savoie » (32).

Vanhelmont avait dessiné et peint un autre Armorial qui, aux dires de Joseph Serand, était plus complet que celui que nous analysons ici. Ce manuscrit avait appartenu à la famille Cons d'Annecy, qui le vendit à l'antiquaire Camille Dupont vers 1937. Ce dernier l'aurait cédé à titre d'échange à une personne de Lyon et le précieux ouvrage aurait été détruit ensuite dans un incendie.

L'un de nos meilleurs héraldistes, notre confrère Florimontan Jean Balleydier a recopié en 1939, avec un soin minutieux, l'essentiel de l'Armorial Vanhelmont. Sa solide érudition en cette science, jointe à son amour de l'art et à sa passion pour l'étude des anciennes familles de Savoie, ont permis la réalisation d'un ouvrage original, précieux et des plus attrayants. Il m'autorisera à lui

---

(32) Le *Prospectus Spécimen* porte la date du 1er juillet 1861. C'est en 1861 que parut le premier Armorial dans lequel figuraient les Armoiries des plus anciennes Maisons de Savoie. Sous le titre d' « *Armorial de la Noblesse* », Borel d'Hauterive publie des notices sur 81 familles. Voir article bibliographique paru dans la « Revue Savoisienne » de 1861, p. 94.

(33) L'intérêt de ce précieux manuscrit n'échappa pas à l'attention des Archives départementales de la Haute-Savoie qui n'hésitèrent pas à le faire microfilmer intégralement en décembre 1951.

exprimer de respectueuses félicitations pour la réalisation de cette œuvre de longue haleine, en même temps que l'expression de ma vive gratitude pour les aimables renseignements dont il a bien voulu me faire profiter.

A en juger par son œuvre il nous faut conclure que Jean-Baptiste Vanhelmont fut davantage un décorateur qu'un authentique peintre de chevalet. Ses travaux le conduisent à travers les églises et les châteaux du Genevois du Faucigny. C'est au cours de ces périples qu'il prit, probablement, l'initiative de recueillir les différents blasons qu'il avait eu l'occasion soit de peindre, soit de restaurer, soit de découvrir. L'usage des armoiries n'avait rien de commun avec celui que l'on en fait de nos jours : il était très répandu et son emploi fréquent exigeait des peintres une certaine habileté. Qu'il s'agisse de funérailles, d'un personnage appartenant à la noblesse, ou d'un membre d'une Confrérie ou d'une Corporation, les porteurs de flambeaux aux armes du défunt escortaient le cortège funèbre. A cette même époque la décoration intérieure était très recherchée ; on comprend aisément que les exigences du métier de décorateur imposaient à l'artisan une certaine hâte au milieu de ces déplacements incessants.

Les quelques textes qui nous sont parvenus nous présentent un Vanhelmont souvent éloigné d'Annecy et toujours en retard dans l'exécution de ses travaux. Nous lui saurons gré de son initiative qui dénote ses qualités de collectionneur, son esprit méthodique, joint à un intelligent sens pratique. En recueillant, d'une façon aussi systématique toutes les Armoiries qu'il a pu rencontrer au cours de sa carrière, l'auteur a rendu à la science héraldique un service qui dépasse certainement le but qu'il s'était proposé. Grâce à lui, que de blasons ont pu être sauvés de l'oubli.

Sans prétention, Vanhelmont note au jour le jour ses écussons, il les trace hâtivement sur un cahier, les garni de couleurs en utilisant probablement la matière même dont il se sert pour ses décorations sur bois ou sur pierre. Ainsi nous apparaît sans fard, comme pris sur le vif dans

sa laborieuse vie quotidienne cet artiste dont le nom a passé à la postérité, et qui tient aujourd'hui un rang de choix dans l'histoire de l'héraldique savoisienne.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'évoquer le nom d'un Florimontan, ravi à notre affection, et grâce auquel il a été permis d'esquisser la vie et l'œuvre de cet artiste annécien : ce sera pour moi l'occasion de renouveler un filial hommage à la mémoire de Joseph Serand qui fit de l'auteur de cette communication, l'actuel dépositaire du précieux Armorial Vanhelmont.

G. GRANDCHAMP.

---

(34) Voir également le long article consacré à Lange dans :

Vite dé piu eccelenti. Pittori Scultori e Architetti, scaitte da M. Giorgio Vasari, pittore e architetto aretino, in questa prima edizione Sanese aralchite piu che in tutte l'altre precedente di rami di giunte e di correzioni. Per opera del P.M. Guglielmo della Valle, minor conventuale. S. delle RR. Accademie Scienze di Torino e di Science, dell'istituto delle belle arti di Bologna, ecc. Tomo undicesimo. In Scienca, a spese de' Pazzini Carli e Compagno con licenze de Superiori. - MDCCXCIV — 1795.

Francesco L'Ange né vers 1676. Son aïeul maternel André Chevil le dirige vers la peinturé. Maitre de dessin à la R. Academie de Turin et auprès des Princes de Carignan, Amédée et Thomas. En 1706, en voulant se rendre à Rome, il s'arrêta à Bologne où il est retenu par les Sig. Marquis Locatelli. Il y étudie les œuvres d'Albani. A 58 ans, il se retire chez les P. de l'oratoire de St Philippe de Neri comme laïque honoraire.

Il mourut en 1756, en odeur de saintele (fama di santità). Voir aussi pour plus de détails Storia dell'Accademie Elementina (Tome II, page 231).

Dans la nécrologie de la Congrégation bolognese de l'Oratoire on trouve l'épitaphe ci-dessous :

Die 19 aprilis 1756, Franciscus l'Ange Anesinus Congregationisis nostrae frater honorarius, celebris pictor, sed pistate, simplicitate cordis, puritate, mansuetudine, et praecipue summa, & incredibili in panperes caritate celebrior, dierum ac meritorum plenus, susceptis Ecclesiae sacramentis obdorimivit in Domino die 17 aprilis, Anni supradicti ecc. Vixit annis 80 cinciter.

Quatrième Centenaire du Traité de Cateau-Cambrésis (1559-1959).

Le 15 mai 1559, Annecy fit de grandes fêtes pour célébrer le Traité de Paix de Cateau-Cambrésis, signé le 3 avril précédent.

La Savoie venait d'être envahie par les troupes de François Ier et d'Henri II, depuis 1536. C'est la plus longue occupation étrangère que la Savoie ait eu à subir au cours de son histoire.

Emamnuel-Philibert, vainqueur de Saint-Quentin en 1567, rentrait en possession de ses Etats de Savoie, à l'exception du Valais et du Pays de Vaud. Il maintenait, dans les actes publics, l'emploi de la langue française établi par François Ier.

La Ville d'Annecy dut faire de grandes dépenses pour l'organisation de la Fête de la Paix, à en juger par le mémoire d'un peintre que nous avons trouvé aux Archives départementales. Il est daté du 23 mai 1559, huit jours après la fête. « S'ensuit ce que j'ai, Jehan Le Thonnelier, fait de mon art de paintre par le commandement de Messeigneurs les Syndiques de la Ville d'Annecy pour les triomphes du feu de joye pour la paix.

« Premièrement, pour 4 armoiries de France mises aux 4 portes à 6 sols pièce, reviennent à 2 flor.

« 2) 4 armoiries du roy Philippe pour les 4 portes.

« 3) 4 couronnes impériales en carton à 5 sols.

« 4) 4 croix blanches entières à 6 sols pièce.

« 5) 4 autres de Mgr le Duc de Nemours à 6 sols.

« 6) 4 couronnes ducales à 5 sols pièce.

« 7) 4 grands tableaux écrits de jaune sur azur...

« 8) un tableau mis sur l'église St Jehan, en lettres grecques, jaune sur azur, valant 2 flor.

« 9) pour la teste de Janus (dieu de la Paix)...

« 10) pourtraict de Consus (dieu du bon conseil) et Angenores (Angerona : déesse de la fertilité agraire) grand au naturel, tenant deux cornes d'abondance, 3 florins.

« 11) 4 ronds escrits en hébreu, grec, latin et français, 4 sols pièce.

« 12) 4 tillets (éciteaux) jaune sur azur : *Consus Angenores, Pietas, Spes*, à 3 sols.

« 13) 5 autres tillets et tables d'attente commençant par Consilio, Passe Porta ; Absit Gloriari ; Arculi (dieu des coffres-forts Te Pax Alma, à - sols pièce.

« 14) 2 autres tillets commençant par Trutoribus (juges) ; Indisolibito à 4 sols.

« 15) pour avoir fait le sextre (spectre) de Pietas, à un ciel dessus, le baston peint et accoutré des deux yeux de la paix, 1 fl.

« 16) un écusson de Savoye contenant Pietas.

« 17) autre écusson avec Spes.

« 18) 2 autres écussons France et Savoye à 6 sols.

« 19) 2 croix blanches pour la trompette, pour hallebardes, piques, arcs, et autres armes, en carton argenté, 1florin ».

(Arch. dép., série E, n° 979, pièce 14).

En 1584, on trouve un mémoire de Henriette, veuve de Jehan Tonnelier, peinctresse, qui se monte à 7 flor. pour armoiries de la ville qu'on met aux torches portées par les Syndics à la procession de la Fête-Dieu.

En 1550, on trouve un autre peintre qui décore le bâtiment du Puits Saint-Jean et signe . Maitre Cathelin Ducrest.

En 1558, un peintre Messire Pierre Jacquier qui travaille à l'Hôpital morbeux.

En 1608 : Estienne de Quége, peintre, qui fait l'image du tableau du grand autel de la paroisse Saint-Maurice, sur toile pour 17 ducatons.

Cette pléiade de peintres et peintresses fait honneur à la Ville d'Annecy, au temps de la Renaissance.

F. Coutin.

Découverte d'une Pierre Sculptée portant la date de 1527 sur la porte Sainte-Claire



Soucieuse de mettre davantage en valeur le « Vieil Annecy », notre municipalité vient d'entreprendre la restauration de la porte Sainte-Claire.

Les travaux de repiquage de la façade ont révélé l'existence d'une pierre armoriée et datée d'une certaine importance. Malheureusement, les motifs décoratifs en relief ont été détériorés dans leur presque totalité ; seule l'inscription intérieure, gravée en creux, a été épargnée. Néanmoins nous avons pu reconnaître de chaque côté du motif central, l'emplacement et le tracé de deux « lacs d'amour » c'est à dire de cordons entrelacés.

Cette pierre avait été probablement sculptée sous le règne du duc Charles III de Savoie. Ce souverain entreprit de rendre à l'Ordre du Collier de Savoie un lustre nouveau en réformant ses statuts par lettre patente du 1er septembre 1518. Il en changea le nom et voulut qu'il fût appelé : « l'Ordre de l'Annonciade » en l'honneur de la très glorieuse Vierge Marie ; y ajoutant 15 roses blanches et rouges aux 15 « Lacs » du Collier.

Tout porte à croire que Charles III, qui venait de remettre en honneur le Collier de l'Anonciade, Ordre dont il était le grand maître, voulut que les « Lacs d'Amour » entourent ses armoiries personnelles. Quant au blason proprement dit de ce prince il semble impossible de pouvoir l'identifier.

Sans connaître l'existence de cette pierre héraldique. le souvenir du duc Charles III de Savoie était déjà évoqué ici par l'appellation « Porte Sainte Claire ». Ce nom, dont l'usage s'est généralisé pour désigner la rue et le faubourg que sépare cette ancienne porte, tire son origine de l'établissement du couvent des Clarisses établi à proximité. Or; les bâtiments de ce monastère bâtis en 1490, pour recevoir primitivement des sœurs dominicaines sous le vocable de Sainte-Croix, furent cédés aux Clarisses chassées de Genève en 1535 par le duc Charles III lui-même et dont la récente découverte vient d'évoquer la mémoire.

Il est intéressant de noter qu'une pierre sculptée et de dimension sensiblement identique, orne la façade extérieure de la Porte Perrière. Les armoiries ont été également martelées au point d'être inintelligibles.

G. GRANDCHAMP.

Les « Châteaux de l'Ancien Diocèse de Genève » [1]

Le distingué M. Louis Blondel, archéologue renommé du Canton de Genève, membre d'honneur de l'Académie Florimontane, est hautement apprécié dans notre Compagnie.

Nous avions le grand plaisir, lors d'une belle cérémonie organisée en son honneur, à l'Athénée de Genève, le 10 janvier 1956, de lui exprimer les félicitations de nos confrères, et de lui témoigner notre sincère hommage de sympathie. „

Quelle activité débordante n'a-t-il pas déployée dans toute la région savoisienne et sur tous les points du Canton genevois.

Qu'il s'agisse du très ancien Baptistère de Lémenc au-dessus de Chambéry, ou des merveilles du haut-Chablais, telle que l'Abbaye d'Abondance, et de la Chartreuse de Pomier — qui lui est chère à plus d'un titre, — des Voies Romaines, aboutissant à « Boutæ » et à celle de « Lettraz », à la crête du Salève.

Qu'il s'agisse des célèbres Commanderies de Compesières, de Cologny-sous-Ban, face au Fort de l'Ecluse, ou de Mouxy ; de Sainte Victoire, et des castels du Vuache, de Chaumont, de Novèry ou de Vulbens ; de la vieille demeure de Fésigny, sur Cruseilles, ou des quatre seigneuries d'Archamps : de Villars, Montfort, la Poèpe et Ogny, ainsi que des châteaux des Bailliages de Ternier et de Gaillard, de Monthoux ou de Bonne, d'Aisery ou de Pollinges et de tant d'autres ; le très érudit archéologue Louis Blondel s'est penché sur les vieilles pierres de « chez nous » tant de fois.

---

(1) A. JULLIEN, éditeur, vol. de 490 p., 107 plans, 16 planches et carte. Mémoires et documents Société d'Histoire de Genève, In-4°, T. VII).

Pour couronner superbement, son œuvre si riche et si féconde, il ne pouvait mieux faire que de publier chez Jullien, le bon libraire du Bourg du Four, son magnifique ouvrage d'histoire des « Châteaux de l'Ancien Diocèse de Genève ».

Il choisit cette division, la plus ancienne comme entité, ayant subsisté dès la fin du IV[e] siècle jusqu'au début du XVI[e]. C'est aussi celle qu'avaient retenue les auteurs du Regeste genevois. Née de la *civitas* romaine de Genève, elle a pendant treize siècles formé une unité indépendante, des variations politiques et seigneuriales.

Ce diocèse, d'une surface considérable, englobait une grande partie du bassin du Léman, les vallées de l'Arve jusqu'au Mont-Blanc, celle du Rhône et toute la région des préalpes françaises, laquelle constituera le Genevois proprement dit.

« La puissance grandissante, dit-il, de la Maison de Savoie, surtout à partir de Thomas et de Pierre II, a déterminé au XIII[e] siècle une orientation nouvelle dans l'art militaire pour notre région et pour les Etats voisins. Nous avons cherché avant tout, ce que la plupart des historiens ont négligé de faire, à retrouver les plans et la disposition de ces anciens châteaux ».

M. Blondel s'est appliqué scrupuleusement à reconstituer les constructions ruinées dont les Mappes Sardes de 1728 à 1738, donnèrent une image assez exacte des localités et des châteaux et lui furent d'un grand secours. Le choix s'est porté surtout sur les grands châteaux, les *castra*, plutôt que sur les maisons fortes plus modestes.

Le *castrum* comprit au Moyen Age, non seulement le château seigneural, mais toutes les annexes comprises dans les fortifications et bourg voisin, offrant le plus vif intérêt, ayant joué un rôle de premier plan dans l'Histoire, tels que les châteaux de Genève, Gaillard, La Corbière et Ternier. Cette si riche documentation patiemment rassemblée par M. Blondel, cette ample et toujours attrayante étude seront une source précieuse pour les historiens de chez nous.

Paul TAPPONNIER.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

La Cathédrale d'Annecy, par MM. Robert GABION, Raymond OURSEL et Georges GRANDCHAMP.

Il faut féliciter la « Société des Amis du Vieil Annecy » d'avoir consacré le sixième volume de leur collection à notre vieille et toujours jeune cathédrale. En 64 pages, M. Gabion a retracé fidèlement l'historique de la Cathédrale de 1519 à nos jours ; le style est clair, précis, la documentation irréprochable. Signalons néanmoins dans l'Avant-Propos deux légères erreurs : 1°) A Genève, le chapitre était composé de 32 chanoines ; 2°) le Duc de Savoie n'a jamais occupé dans l'ordre de la hiérarchie une place plus haute que celle du Prince-Evêque - M. Oursel, avec sa compétence incontestable et incontestée de l'art religieux, nous donne l'esquisse archéologique de l'édifice : « style riche, orné sans excès, au dénuement absolu, unité de conception ». Por terminer, M. Grandchamp établit un guide très détaillé pour la visite de la Cathédrale ; il sera très utile aux pèlerins et touristes, toujours plus nombreux à la belle saison. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire d'Annecy liront avec plaisir et intérêt cet ouvrage qui fait honneur à ses auteurs comme à son éditeur, M. Clément Gardet.

F. C.

Silhouettes d'hommes célèbres, par Edouard de MOISIER.

Cet ouvrage de 134 pages, fort bien édité à Genève, contient une étude sur 18 des hommes les plus célèbres du siècle dernier : Hugo, Bergson, Lenôtre, Naville, etc. A la dernière page, l'auteur explique ainsi le but de son ouvrage : « Ce sont moins les qualités morales de l'homme qui m'importaient que sa valeur spirituelle ». Et il conclut par ce souhait : « Si l'on veut qu'une nouvelle aurore se lève pour l'humanité, il faudra pour cela, dans le domaine des lettres comme dans tout autre, une renaissance de l'âme en chacun de nous ».

F. C.

G. DE CHAFFAY DE COURCELLES. — **Le Livre des Comptes Journaliers du Marquis F.M. de Chaumont (1751-1841).** in 8°, 36 pages, extrait du Tome L III des « Mémoires de l'Académie Chablaisienne 1959 ».

Heureuse pensée que celle de faire revivre l'attachante figure du marquis du Vuache de Chaumont, comte de Taninges, par la présentation de son livre de comptes journaliers : l'un des rares

documents sauvés de la destruction opérée par les Allemands au cours de l'occupation du château de Vuache, à Vulbens, durant la dernière guerre.

Si la physionomie du personnage est rappelée par divers portraits, mieux encore, ce petit livre nous révèle avec maints traits de sa très longue vie, un peu de son caractère et de son âme même.

Né en 1751, de Joseph, Marquis de Chaumont et de Géorgine de la Fléchère, il est le petit-fils du Comte de Taninges, Joachim de la Grange, président de Chambre au Sénat de Savoie, le même qui sauva Chambéry du pillage et de l'incendie au XVIIIe siècle.

Officier au Régiment du Genevois, blessé au Col Ardent en 1794, lieutenant-Colonel, mais jugé hors d'état de servir, il est nommé commandant en second du château de Tortone... Il avait émigré en Piémont avec les siens...

Au soir de sa vie, devenu veuf, sans enfant, F.M. de Chaumont épouse en 1817, Françoise de Grailly qui lui donnera un fils, Gaston, le poète, que l'Académie Florimontane couronnera en 1884.

Resté très attaché à son Roi, il eut l'honneur et la joie d'être reçu par Charles-Albert, à Chambéry, en 1839, et de lui présenter son fils.

Décédé deux ans après, il fut inhumé dans l'église de Vulbens. Merci à M. de Chaffoy d'avoir sorti de l'oubli ce précieux manuscrit dans lequel son parent a su consigner une foule de détails intéressant la vie savoyarde en une période qui connut tant de changements et de vicissitudes.

Louis Pfister.

De la vie dévote à la vie mystique. *Sainte Thérèse d'Avila et Saint François de Sales*, par Pierre Serouet, Carme déchaussé.

L'auteur de ces « Etudes Carméliataines » a été pendant plusieurs années l'hôte d'Annecy, où il a parcouru avec soin les « Délibérations de la Maison de Ville », de 1591 à 1607 ; les archives du premier Monastère de la Visitation, et tout spécialement les « Procès de Béatification de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne de Chantal ; l'Histoire de la Galerie », manuscrit de 1662 ; « L'Histoire des Fondations », etc.

Le P. Serouet s'applique à établir que deux grands noms dominent l'histoire de la spiritualité catholique : Thérèse d'Avila et François de Sales. Une génération sépare la grande réformatrice du Carmel et l'auteur de la « Vie dévote », mais le même XVIe siècle les unit étroitement, dans son étonnant renouveau catholique. Après Bossuet et Brémond, l'auteur nous montre l'influence indubitable de la spiritualité thérésienne sur la spiritualité salésienne.

L'originalité de ce nouveau livre consiste dans l'art de démêler, au gré des textes, la relation entre les deux écrivains spirituels, et son mérite est d'appliquer les techniques de la littérature comparée.

Les conclusions qui naissent de ce travail nous prouvent la solidité des analyses employées par le P. Serouet pour suivre l'évolution spirituelle de Saint François de Sales parallèlement à une plus intime découverte de la pensée de Sainte Thérèse d'Avila.

Extrait du sommaire. — Saint François savait-il l'espagnol ? — Sa spiritualité en 1602, en 1609 et en 1616. — Saint François étudie les ouvrages de la Mère Thérèse. — Le Carmel de Dijon et de Paris. Souvenir de Mme Acarie (1618-19). — Carmélites et Visitandines, etc.

Un volume 14 × 21 de 450 pages. — Prix : 1.500 fr. Editeur : Desclée de Brouwer, 1958.

F. Coutin.

Géographie du Canton de Genève (*Genève, le pays et les hommes*). Le Globe, Mémoires de la Société de Géographie de Genève. Publication du centenaire, tome 97e, 476 p. in 8°, 1958.

« Le Genevois connait-il son pays ? Et pour l'étranger, Genève ne se résume-t-elle pas trop souvent, à quelques définitions, commodes sans doute, mais peu satisfaisantes pour un esprit curieux des choses et des hommes ? ». C'est en réponse à ces deux questions que pose, dans son Introduction, le Conseiller d'Etat Alfred Borel, que la Société de Géographie a pris l'initiative de publier cet important ouvrage pour marquer d'une façon utile et durable la célébration de son centenaire.

Mais de cette étude fait disparaitre une lacune grave, trop souvent constatée, au détriment des Genevois, écrit le Président, Ch. Burky, elle intéresse à un très haut point les voisins de Genève, côté France, département de la Haute-Savoie et de l'Ain, tant l'ancienne capitale du Genevois et son territoire actuel sont apparentés géographiquement avec ces départements français.

Sans doute, ainsi que le souligne dans le chapitre qu'il consacre à l'Economie Genevoise, M. Ch. Aubert, directeur de la Chambre de Commerce, le tracé de la frontière genevoise est-il un peu arbitraire ? Mais, ce tracé, répondrons-nous, n'est-il pas la rançon de cette jalouse indépendance choisie par les citoyens de la cité de Calvin en dehors de la Savoie et de la France, et qui ne pouvait être imposée à un plus grand nombre de leurs proches voisins ?

L'auteur permettra à ses lecteurs français, qu'ils soient savoyards ou gessiens, de ne pas le suivre quand il semble regretter — c'est son droit - l'échec, dû, dit-il, essentiellement à des causes confessionnelles auxquelles se seraient heurtées les négociations tenant à donner à Genève des frontières naturelles. Heureuses

causes, diront les Savoyards, si celles-ci ont contribué à la sauvegarde de l'unité de notre province, selon la volonté formelle de ses habitants.

Mais revenons à l'ouvrage qui présente dans son ensemble, tant de sujets d'études propres à intéresser la Haute-Savoie.

Dans « *Physiologie du Pays de Genève* », M. E. Lanterno, rappelle le chapitre admirable qu'Horace Bénédict de Saussure a consacré au Mont-Salève dans ses « Voyages dans les Alpes ». L'esquisse annexée englobe toute une partie de notre département.

Il en est de même du chapitre sur la Géologie, par M. J.-N. Schroeder.

Le « Climat de Genève » (M. A. Grossey), climat qui appartient à la fois au régime méditérranéen et à celui de l'Europe Centrale, présente maintes observations nous touchant de près.

La flore et la faune genevoise ne se confondent-elles pas avec les nôtres ? Si un exemple était à citer, celui qu'offre la rade de Genêve suffirait : Cette rade, de même que le lac d'Annecy est un lieu d'hivernage recherché par les mêmes oiseaux aquatiques.

Et les poissons du Léman, qu'ils soient genevois, vaudois, valaisans ou savoyards, ne sont-ils pas les mêmes ?

C'est également, l'anthropologie qui ne peut nous laisser éloignés.

Quant à l'*économie* genevoise, l'agriculture surtout, combien elle est liée à a nôtre . Les voies de communications pourraient-elles, dans une grande part, être séparées de celles de la France ? Et l'importance attachée par Genève à la percée du Mont-Blanc en dit long à ce sujet. Il est, d'autre part, inutile d'insister sur l'identité des problèmes touristiques genevois et savoyards.

Dans l'*Evolution Démographique*, M. R. Steimer, directeur du bureau cantonal de statistique, nous révèle que la natalité à Genève est la plus faible d'Europe ; que, de 1860 au début de la guerre de 1914-18, la population étrangère étant très nombreuse, les catholiques dépassaient en nombre les protestants ; depuis 1914, on assiste à une évolution inverse par l'apport de la population confédérée. Toutefois, à partir de 1945, l'élément catholique reprend de l'importance.

Une bonne note pour notre langue : alors que la moitié de la population genevoise est d'origine confédérée, soixante-et-onze mille personnes sont de langue française et, ajoute l'auteur, les enfants d'immigrés de langue allemande n'apprennent plus cette dernière quoique langue maternelle.

La race à laquelle appartient physiologiquement le Genevois, écrit M. Ch. Burky, ne se renouvelle pas. Elle se constitue et se reconstitue sans cesse d'éléments provenant du dehors. Et l'éminent Président de mettre en parallèle le « vieux Genevois », celui de la ville haute et celui des rues basses, celui de la rive gauche et celui du Faubourg, aux types d'existence si distincts. Un particularisme de quartier, presque de rue, demeure bien vivant.

Reconnaissant la difficulté pour un étranger de porter un jugement vrai sur l'habitant, M. Burky rappelle la boutade de Talleyrand : « Il y a cinq parties du Monde... et Genève ! »

En même temps que des vœux pour la poursuite de son œuvre centenaire, des félicitations sont à adresser à la Société de Géographie de Genève qui nous fait mieux connaître et comprendre cette belle et bonne ville où les Savoyards se plaisent à aller goûter à tant de bonnes et belles choses.

L. Pfister.

par Louis Bouvier, [illegible]
faire revivre l'Académie [illegible]
(29 ans avant la fondation de l'Académie
de Sales et le président Favre.

Son but est d'encourager les lettres [illegible]
les manuscrits, chartes et documents [illegible]
locale ; d'exciter à tout ce qui est bien, [illegible]
sable ; enfin de multiplier les encouragements
pour concourir à la gloire et au bien [illegible]
qui résume bien son esprit : *Omne [illegible]*
complexa est.

L'Académie Florimontane possède une bi[illegible]
compte nombre d'ouvrages et brochures [illegible]
ciles à trouver dans les bibliothèques pu[illegible]
collections complètes des publications des [illegible]
dauphinoises, du département de l'Ain, du [illegible]
Piémont.

Les membres de l'Académie Florimontane peuvent [illegible]
niquer les livres ou revues que possède sa bibliothè[illegible]
d'une communication en dehors d'Annecy [illegible]
charge du sociétaire.

Enfin l'Académie Florimontane est depuis [illegible]
superbe domaine situé aux environs d'Annecy, [illegible]
légué par M. Léon Mares. Ce domaine de Mo[illegible]
toute la région par le château du même nom, [illegible]
et dont certaines parties sont classées parmi les monu[illegible]
C'est dans ce château que sont installées les collections
aussi précieuses que variées. Il est ouvert au public
de l'Académie Florimontane, sur présentation de [illegible]
le public paye un droit d'entrée. Ouverture [illegible]

L'Académie se compose de membres d'honneur,
associés et correspondants, à nombre limité.

Les membres d'honneur sont choisis parmi les
tinction qui font honneur à la Savoie ou qui
l'Académie. Ils reçoivent la *Revue* mais ne [illegible]

Les membres effectifs sont choisis parmi [illegible]
membres associés et correspondants sont [illegible]
la présentation de deux sociétaires et [illegible]
semblée générale. Ils paient une [illegible]
la *Revue Savoisienne* ont le droit d'avoir [illegible]
de la bibliothèque de l'Académie [illegible]
à l'Hôtel de Ville d'Annecy, le [illegible]
pendant les vacances [illegible]

Les cotisations sont [illegible]
Florimontane [illegible]

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 24 septembre 1959

tenue au château de Montrottier

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Cette séance, doublée d'une brillante réception offerte aux Florimontans et à leurs familles, a fait l'objet de plusieurs comptes rendus dans la presse régionale. Nous avons le plaisir de reproduire ci-après celui de J.T., dans « l'Echo Liberté » du 25 septembre :

« Une fois de plus, M. et Mme Jean d'Orlyé recevaient, jeudi soir, au château de Montrottier, la demeure vraiment seigneuriale de cette grande dame qu'est l'Académie Florimontane. L'après-midi avait pris une atmosphère automnale qui enveloppe déjà les vieilles pierres et les vieilles tours avec une légère brume où coulaient des rayons d'or.

« Le vieux château, habitué des touristes en quête de ses collections historiques, avait laissé tomber comme une livrée importune ses aspects de musée pour éveiller dans ses salons un peu de la vie mondaine du temps passé, en s'ouvrant à la visite des membres de l'Académie, de leurs amis, de leurs épouses et des représentants des sociétés savantes de la région.

« Cette première réunion d'automne prenait, dans un tel cadre, un éclat tout particulier. On notait ainsi dans la foule qui bavardait sur les terrasses au hasard des rencontres, des personnalités comme MM. François de

Menthon et Mme ; le peintre André Jacques ; Plagnat, conservateur des Eaux et Forêts de la Haute-Savoie, président de la société d'Histoire naturelle ; Guy, président de l'Académie du Faucigny ; Dalmas, de l'Académie Chablaisienne ; Decourvière, président du Syndicat d'Initiative et Mme, sans parler, bien entendu, de la plupart des Florimontans.

« C'est dans la majestueuse salle d'armes, suivant la coutume, que M. Jean d'Orlyé ouvrit la séance en disant qu'à la veille d'une année où l'on n'avait plus parlé que du centenaire du rattachement de la Savoie à la France, il lui paraissait intéressant de faire revivre en quelques notes rapides le passé littéraire de notre petit pays avant 1860. Et nous ayant conduits tout de suite sur les hauteurs où Saint Germain avait ermitage, au-dessus de Talloires, il évoqua les paroles de Saint François de Sales, émerveillé par la beauté du paysage et sa tranquilité et voulant, disait-il, en faire le lieu de repos, où « les idées lui viendraient en tête aussi drues que la neige en hiver ».

« Et aussitôt lui vinrent aux lèvres, à lui aussi, les noms de tant d'autres écrivains qui se sont recueillis dans l'atmosphère de nos montagnes, avec Jean-Jacques Rousseau qui s'y est épanoui, ou Byron qui endormait sa perpétuelle inquiétude, avec Sainte-Beuve aussi, Georges Sand ou Michelet, mais également avec Rabelais ou Mme Guyon, ou Mme Sweitchine. Depuis, Talloires a vu passer aussi André Theuriet, Albert Samain, Albert Besnard, et Menthon-Saint-Bernard, Hippolyte Taine et André Gide.

« Quant aux écrivains savoyards, aussi loin qu'on remonte par dessus les barrières politiques d'Etats, ils furent des écrivains français, même au temps des vieux mystères jusqu'aux chansonniers Béard et Amélie Gex.

« En 1467, Guillaume Fichet présidait aux destinées de la Sorbonne à Paris et, toujours au XV^e^ siècle, Claude de Seyssel écrivait l'histoire de Louis XII, ce roi de France qui fit passer Louise de Savoie, mariée à Charles d'Angoulême, par la douche écossaise. C'est l'occasion d'une pittoresque et amusante digression sur les affres que causèrent les mariages sucessifs de Louis XII, mettant chaque

fois en péril les chances de Louise de Savoie de voir son fils François accéder au trône de France sous le nom de François 1er en 1515.

« S'il y eut peu de poètes savoyards on ne peut passer sous silence Claude de Buttet (1530) dont la vie s'écoula entre Tresserves et Paris, qui a célébré dans ses vers une Amalthée qu'on a cru identifier en Jacqueline d'Entremont, deuxième épouse de l'amiral de Coligny.

« Président de l'Académie Florimontane, aïeule de trente ans de l'Académie Française, M. d'Orlyé dépeint en quelques traits ceux qui en furent les fondateurs et les gloires : Saint François de Sales, le président Favre, l'évêque de Belley, Monseigneur Camus, Honoré d'Urfé et Vaugelas, ce greffier du beau langage.

« Plus tard vinrent Michaud, Ducis, le marquis Costa de Beauregard, une famille d'écrivains, Mgr Dupanloup, et maintenant encore Henry Bordeaux.

« Faisant un retour en arrière vers Chambéry, le conférencier dépeint les écrivains savoyards du XVIIIe siècle : Saint-Réal, l'auteur de « La Conspiration des Espagnols contre Venise », celui-là même qui essaya en 1678 de reconstituer l'Académie Florimontane à Turin.

« C'est à Chambéry également que Jean-Jacques Rousseau se fit ce qu'il est, que se forma Joseph de Maistre, pour jeter à travers le monde des idées souvent prophétiques, et de là que partit également son frère Xavier de Maistre.

« Enfin, c'est l'écrivain chablaisien Joseph Dessaix qui écrivit sous le titre de « La Liberté » le fameux chant des « Allobroges ».

« M. Jean d'Orlyé peut donc conclure légitimement que lorsqu'en 1860 la Savoie vota son rattachement à la France, la nouvelle venue ne se présentait pas sans dot. La jeune fiancée apportait ses richesses naturelles et un grand passé. Devenue épouse enviable et opulente, elle peut aujourd'hui voir briller avec fierté la Croix de Savoie dans les plis du drapeau national dans le double amour de la petite et de la grande patrie.

« La péroraison largement applaudie, M. Tapponnier prit la parole au nom de ses confrères pour remercier M. Jean d'Orlyé de son bel exposé, et Mme d'Orlyé, de l'accueil ménagé aux Florimontans et à leurs amis.

« Puis M. Guy, au nom de l'Académie du Faucigny et des autres sociétés-sœurs, s'associa à ses remerciements en soulignant que la voix charmeuse du président éveillait dans les vieux murs de Montrottier celles des ménestrels d'autrefois.

« On passa ensuite dans les salons du château où un buffet avait été préparé par les soins de Mme d'Orlyé pour ses invités ».

J. T.

Séance du 4 novembre 1959 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le président offre de cordiales condoléances à M. le Chanoine Coutin à l'occasion du décès de sa sœur, Mme Brachet ; à Mme Chevallier pour celui de son père, et à M. Paul Guichonnet pour la mort de sa mère.

Il envoie des souhaits de bienvenue à M. Plagnat qui nous revient comme Conservateur des Eaux et Forêts de la Haute-Savoie,

M. le Chanoine Coutin rend hommage à la mémoire de Mgr Rendu, évèque d'Annecy, à l'occasion du centenaire de sa mort. Lors de la renaissance de notre société en 1851, il en fut l'un des premiers membres effectifs. L'année suivante, il publiait dans notre bulletin une communication appréciée sur les glaciers considérés comme véhi-

---

(*) Etaient présents : Mme Chevallier, Mlle Trombert, MM. André, Barrucand, Bégneux, Coutin, Dechavassine, Devant, Th. Falletti, J. Fournier, Gojon, Grandchamp, Jacquet, Montagnoux, Noirtin, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Primot, J. Rosay et Vuachet.

Excusés : MM. Buttin et Perron.

cules des blocs erratiques. Réformateur des Etudes en Savoie en 1839, ce savant prélat a marqué sa place dans le mouvement philosophique et politique de 1830 à 1859.

En remerciant M. Coutin, M. d'Orlyé rappelle le mémoire que Mgr Rendu avait rédigé en 1845 sur le Prolétariat et qu'il avait adressé par le ministre Avet au roi Charles-Albert, lequel n'y porta pas intérêt. Le texte publié par de Mun, en 1884, en a été retrouvé grâce à M. le Chanoine Dechevassine.

M. Théobald Falletti présente et analyse le discours prononcé en 1803 à la distribution des prix du pensionnat de Mme Mayor à Annecy, par le sous-préfet de l'Arrondissement, Samuel Bernard *(Voir au présent fascicule)*.

M. André Chevallier a bien voulu étudier le *dictionnaire phonétique du patois de Montvalezan-sur Séez*, rédigé par Norbert Maître, originaire de Villaroger (Savoie), professeur de lettres à Alger, où il mourut en 1943. *(Voir article séparé)*.

Au souhait que de jeunes chercheurs éclairés par ces travaux puissent apporter leur contribution à l'histoire des parlers de province. M. le Chanoine Dechavassine répond que ce vœu est en voie de réalisation par le professeur Tuaillon, de l'Institut de linguistique romane à Lyon, qui prépare un atlas linguistique.

Sous le titre « *Boringe et ses hôtes à la fin du* XIX^e^ *siècle*, vus pas André Chevrillon », M. André Chevallier étudie les deux chapitres liminaires de « Portraits de Taine, Souvenirs » dans lesquels se reflètent les paysages de Savoie *(Voir au présent fascicule)*.

Ouvrages reçus : Les Châteaux de la Savoie-propre, par M. G. Chapier ; l'Almanach du Vieux Savoyard, de M. Rosset ; et les quatre volumes de la Grande Géographie Bong, des Frères des Ecoles Chrétiennes d'Annecy.

Remerciements aux donateurs.

Séance du 2 décembre 1959 (*)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN D'ORLYÉ

Le président adresse des condoléances à notre confrère M. Jean Aussedat à l'occasion du décès de sa mère, Mme Joseph Ausedat. Et à chacun, il demande une pensée pour notre ancien président F. M. Ritz, dont c'est le cinquième anniversaire de sa mort.

M. le Chanoine Coutin rappelle le deuxième centenaire de la mort du Docteur-Chirurgien Benoît Voisin, qui fut successivement au service du Prince Eugène de Savoie dans les armées autrichiennes, de l'Empereur Charles VI d'Espagne qu'il accompagna à Francfort lors de son couronnement, enfin du Roi Victor-Amédée II, en qualité de médecin de sa Maison et des Gardes du Corps, Inspecteur Général des Hôpitaux Militaires. Très fatigué après avoir entendu à Guastala la canonade qui avait duré neuf heures, il passa les dernières années de sa vie, dans sa maison de la rue du Pâquier et sa villa de Talloires, où il continua à exercer la médecine et écrivit des ouvrages sur la « Panacée végétale » et « Le Dépuratif du sang ». Né à Annecy en 1686, il mourut à Talloires le 16 mars 1759, et inhumé le lendemain au tombeau de ses ancêtres, dans la chapelle des Clarisses, à Annecy.

CONFERENCE SUR PAUL CLAUDEL ET LE CLAUDELISME

Après avoir donné les réactions du public, à la représentation de gala de « La Tête d'Or », joué tout récemment au Théâtre de France (ancien Odéon), par la troupe de J. L. Barrault, M. d'Orlyé rappelle les attaches annéciennes de P. Claudel dont il retrace brièvement les œuvres

---

(*) Etaient présents : Mme Chevallier, Mlle Trombert, MM. Barrucand, Bégneux, Chanoine Coutin, Benoist, Davignon, Devant, Charvin, Gayet, Grandchamp, Th. Falletti, Lachat, Montagnoux, Noirtin, d'Orlyé, H. Pfister, L. Pfister, Primot, J. Rosay, Vuachet et Tapponnier.

Excusés : MM. Buttin, J. Fournier, Perron et Juge.

et la vie, dominée par sa conversion au catholicisme, après une période d'athéisme sous la forme moniste. Il souligne, au passage, l'influence sur lui d'Arthur Rimbaud, ce génie précoce, « ce Shakespeare enfant », qui ne tarde pas, sous l'empire de l'acool et des stupéfiants à devenir le poète du « Dégoût » dont il se complait à faire l'éloge.

Puis après avoir cité les œuvres principales de Claudel : l'Art Poétique, les cinq grandes Odes, écrites en versets plutôt qu'en vers, le conférencier en arrive aux drames première et deuxième manière, au nombre desquels « l'Annonce faite à Marie », et « l'Otage », dont il fait l'analyse. Enfin avant de conclure, M. d'Orlyé dit un mot du Claudélisme, sorte de petite chapelle littéraire, et fait apparaître Claudel à travers les écrivains qui l'ont étudié.

Cette brillante conférence est chaleureusement applaudie.

M. L. Pfister fait une communication intitulée : « Souvenir des Moines de Talloires». Notre-Dame de la Perrière : aperçu sur quelques cours, escaliers et tourillons d'Annecy. *(Voir article séparé)*.

M. d'Orlyé présente une plaquette de M. André Chevallier sur les vents d'Annecy, essai d'anenonymie locale dans lequel il étudie l'origine des appellations françaises et patoises des différents vents .

Le Secrétaire perpétuel,
Louis PFISTER.

Au Groupement d'Etudes Salésiennes

L'Assemblée annuelle de ce groupement a eu lieu le 19 août, en la salle de l'Académie Florimontane, sous la présidence de M. Paul Tapponnier, qui a présenté les excuses de M. d'Orlyé, président, et de M. le Chanoine Coutin, absents. M. Pfister, secrétaire, a noté la présence d'un bon nombre d'estivants qui s'intéressent de plus en plus à Saint François de Sales et à Sainte Jeanne de Chantal.

M. Tapponnier a remercié le Chanoine Secret, directeur du Groupement, d'avoir consacré sa vie à faire mieux connaître nos saints.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit, a dit le Directeur du Groupement d'Etudes Salésiennes. Le Congrès tenu récemment à l'Abbaye du Bec Hellonin et qui a réuni 150 savants, à l'occasion du neuvième centenaire de Saint Anselme est un signe. Le rassemblement à Annecy en juillet dernier de 150 prêtres de Saint François de Sales représentant les 3.000 membres de cette société à travers le monde, a été un témoignage du rayonnement salésien.

Les pèlerinages venant, cet été, de plus en plus nombreux, de divers pays, et notamment d'Allemagne, Autriche, Belgique, Suisse, Italie, nous éclairent sur une dévotion répondant si bien aux besoins de notre temps.

Les Prêtres de Saint François de Sales ont édité, en brochure, le rapport de M. le Chanoine Secret sur les faux autographes, fabriqués par des escrocs, au siècle dernier, dans un but commercial et qu'il convient de dénoncer et d'éliminer. Cete brochure permet de continuer à travailler, en toute sécurité sur le Saint, en attendant le volume de corrections que nous espérons proche.

Le R. P. Robert, Capucin, a résumé un travail important, dont nous attendons l'édition, sur Saint Laurent de Brindes, général des Capucins en 1602 et qui vint à Thonon en 1603 pour s'occuper des Capucins qui furent, comme missionnaires, dans le Chablais, pour aider Saint François de Sales. Il y a là tout un chapitre d'histoire, qui n'a pas encore été élucidé de façon assez précise, et qui ouvre des perspectives fécondes sur les méthodes missionnires au XVII[e] siècle.

Le R. P. Lhonoré a donné de nouvelles suggestions sur les travaux de plusieurs Oblats de Saint François de Sales et des Missionnaires de Saint François de Sales qui travaillent sur le Saint, en France, en Suisse, en Allemagne, en Italie.

Le Groupement d'Etudes se fera une joie d'encourager et de faciliter ces travaux.

« La gloire de nos Saints au ciel, dit M. le Chanoine Secret, demande notre compréhension et notre participation à leur apostolat sur la terre »,

Concours de poésie 1958

I. — CONCOURS DE LA FONDATION LEON LAYDERNIER

Les poèmes présentés par quatre candidats n'ont pas permis de déceler cette étincelle qui est la marque sinon du talent, mais du moins de cette disposition à parler le langage des dieux.

Les œuvres proposées sont pour la plupart indigentes, et nous ne voudrions pas offenser leurs auteurs en nous livrant au jeu de la critique de chacune des pièces, tant cette critique serait cruelle.

Parmi cette pauvreté, il nous a semblé qu'un seul poème devait retenir l'attention du jury. C'est celui intitulé « **MAIN** » :

Main fine, douce, ou main calleuse,
Même pour l'inconnu tends toi...
Parmi les hommes ne fais choix...
Ne sois une main dédaigneuse.

Souvent plus noble est main rugueuse
Que blanche main baguée aux doigts...
Pour l'obole qu'elle reçoit
Ne tends jamais une main creuse...

Imite l'habile fileuse...
Travaille toujours avec foi...
Et pense au signe de la croix
Si la vie est trop rigoureuse,

Main fine, douce, ou main calleuse.

Cette œuvrette, dont l'auteur a retenu l'épigraphe « Esto Felix, Felix Ero », pourrait faire l'objet d'une mention (1).

(1) M. Pierre Leduc, à Chambéry.

II. — CONCOURS DE LA FONDATION ANDREVETAN

Plus pauvre encore que le concours Laydernier, le concours Andrevetan 1958 ne contient aucune œuvre digne d'attention.

« Le bonheur vient là où l'on chante » a voulu chanter le Rhône. Hélas, le sujet dépasse les capacités de l'auteur... Quelques réussites toutefois comme celle-ci : « le grand repos du matin », mais quel fatras que le reste ! Un triptyque qui eut pu être passionnant, celui du départ de « Geoffroy de Miolans », des amours fautives de « Yolande et Richard », de la claustration de l'épouse infidèle. Cachons tout cela dans les oubliettes du château...

« Les mots viennent tout seuls » dit l'épigraphe. Nous ajouterions volontiers : encore faut-il les ordonner. Le « Sonnet pour eux » est baigné de tendresse maternelle, mais sa lecture est impossible.

Le sixième envoi est d'un alpiniste qui a fait sienne l'orgueilleuse formule « Quo non ascendam ». Les titres sont prometteurs : « Dernier de cordée », « Rappels », « Vanoise ». Nous avons cru au miracle. Le Concours Andrevetan allait-il révéler un poète ? Un poète qui affronterait les parois verticales, les dièdres, les surplombs ? Nous avons jeté la corde, mais le piton à lâché ; au fond du gouffre gisent nos espoirs...

Les deux Concours que patronne notre Académie, ont pour dénominateur commun la pauvreté. L'année 1960 devrait, à notre avis, comporter une dotation importante qui attirerait — peut-être — les poètes dignes de ce nom. Une information diffusée par la presse régionale, voire nationale, pourrait éveiller l'attention de ceux qui connaissent le langage divin. L'Académie Florimontane se doit de couronner une grande œuvre à l'occasion du Centenaire. Il n'est pas trop tard pour entreprendre la prospection.

Henri DAVIGNON.

Centenaire de la mort de Mgr Louis RENDU, Evêque d'Annecy

(9 avril 1843 - 29 août 1859)

C'est un devoir de reconnaissance que l'Académie Florimontane rend à Monseigneur Rendu, évêque d'Annecy, à l'occasion du centenaire de sa mort.

A la fondation de notre société, il fut un des premiers admis au nombre des membres effectifs ; il donna ainsi l'exemple à son clergé qui forma alors, et jusqu'à la fondation de l'Académie Salésienne (1878), un groupe important de ses adhérents. Le nombre des ecclésiastiques était à peu après égal à celui des laïcs.

En 1852, Monseignenr Rendu fit une première communication (imprimée dans notre Revue, p. 95 et seq.) sur « les glaciers considérés comme véhicules des blocs erratiques ». A la séance du 31 janvier 1856, il fit don des treize ouvrages qu'il avait déjà fait imprimer. En voici les principaux : Traîté de Physique, Chambéry, 1823. Mémoire sur la marche des vents... sur la cristallisation et solidification des corps, comme étant l'effet de l'électricité. Influence des lois sur les mœurs et des mœurs sur les lois... sur l'origine du droit et du devoir. Histoire du Comte Paul-François de Sales, dernier rejeton de cette famille.

Monseigneur Rendu naquit le 9 décembre 1789, dans la petite paroisse de Meyrin, alors qu'elle faisait partie de la France, et annexée au Canton de Genève par le traité de Paris en 1814. Il fit ses classes au collège de Chambé-

ry et fut ordonné prêtre en 1814. Successivement, précepteur dans les familles de Saint Bon et de Costa de Beauregard, professeur de littérature et de sciences au Collège de Chambéry, il fut nommé Chanoine de la Métropole en 1820, Réformateur des Etudes en 1839 et sacré évèque d'Annecy dans la cathédrale de cette ville. Il avait prêché avec succès le carême à Montpellier en 1837 et à Digne en 1838, il prononça l'oraison funèbre du Roi Charles-Félix et celle de Monseigneur Martinet, archevêque de Chambéry (12 juin 1839).

Monseigneur Rendu mourut à Annecy, le 28 août 1859 ; son oraison funèbre fut prononcée par son Vicaire général, le Chanoine Buttet, de Saint-Jean d'Aulps. Sa vie fut écrite en 1887 par son secrétaire, l'abbé Guillermin.

Monseigneur Rendu faisait partie de plusieurs sociétés savantes. A l'Académie de Lyon, le 28 février 1860, M. Sauzet, ancien Président de la Chambre des Députés, fit son éloge en ces termes : « Je suis très honoré de rappeler le souvenir de ce pieux et savant prélat, qui avait tenu à honneur de nous appartenir. Monseigneur Rendu occupait le siège de Saint François de Sales ; il ne l'avait dû qu'à lui seul, il avait eu le mérite d'y parvenir, en partant des rangs les plus obscurs, mais tout le monde l'avait trouvé digne d'y monter. Notre Académie de Lyon ne se laisserait pas vaincre en sympathie, quand le premier Sénat Littéraire de l'Europe (l'Académie Française) vient d'élire Monseigneur Dupanloup, une des gloires de l'épiscopat français. Savoyard lui aussi (et florimontan de la première heure) ».

Dans notre Revue Savoisienne de 1888 (p. 111 et 159), l'avocat François Mugnier fait son éloge en ces termes : « Monseigneur Rendu, dit-il, a certainement été un des prélats les plus remarquables du siège d'Annecy. Homme du monde, en même temps distingué dans presque toutes les branches de l'entendement humain, il a marqué sa place dans le mouvement philosophique et politique de 1830 à 1859. Le dévouement de l'abbé Rendu au Roi de Sardaigne s'était affirmé de bonne heure. A l'occasion de l'une des visites que Charles-Félix et la Reine Marie-Christine firent en Savoie en 1824, il composa une pièce

de circonstance en vers, pièce de théâtre en un acte mêlée de chants et intitulée « L'Heureuse Journée ».

Dans ses « Souvenirs d'Annecy », le Chanoine Mercier nous dit qu'il fut à la fois : « Littérateur, philosophe, naturaliste, physicien, très versé dans la connaissance des Saintes Ecritures et de la Théologie. Tous ses écrits sont exposés dans la langue d'un académicien ».

Fr. COUTIN.

Une distribution de prix en 1803, à Anneci, dans un pensionnat de jeunes filles

Lors de ma dernière causerie, je vous ai entretenu d'un « Pensionnat de jeunes demoiselles à Anneci en 1834 ». Ce pensionnat était alors dirigé par les Dames de Montferrand-Bichon. Continuant mes recherches, dans les archives de notre académie, j'ai eu sous les yeux le texte d'un discours prononcé à l'occasion de la distribution des prix en 1803 aux « jeunes demoiselles du pensionnat de Madame Mayor », à Annecy. Est-ce à dire que cette institution était la même que celle dirigée, trente ans plus tard, par les dames de Montferrand ? Je le pense. Quoiqu'il en soit, le discours, dont je vais vous entretenir à été prononcé par M. Bernard Samuel Denis, qui fut sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy (département du Mont-Blanc) du 13 août 1802 au 1er janvier 1804. La cérémonie comportait des exercices publics, puis des interrogations et enfin la remise des prix, tout celà précédé, naturellement, de discours. Voici donc celui du Sous-Préfet :

« Mesdemoiselles,

« Les talents et la vertu doivent inspirer, par eux-mêmes, aux âmes bien nées, le plus vif intérêt ; mais quand, à ces qualités, se réunissent la jeunesse et les grâces, elles ont quelque chose de touchant et de divin qui inspire à la fois l'attendrissement et l'admiration. Destiné à les récompenser en vous, je ne puis me défendre ici

d'une douce émotion, et je regarde cette cérémonie comme le délassement le plus agréable de mes travaux et comme la prégogative la plus flatteuse de l'autorité. Interrogeant, il y a quelques jours, les jeunes gens de notre ville, je n'ai pas craint d'être sévère, en leur reprochant leur timidité, car l'assurance doit être une qualité des hommes. Par contre, cette timidité touchante, Mesdemoiselles, est une des vertus de votre sexe ; l'aimable rougeur qui couvrira votre front, est le symbole de la candeur et votre plus belle parure. L'embarras ajoutera encore à vos charmes. Comment ferai-je donc pour obtenir que la modestie ne serve point de voile à vos talents et qui me prêtera des paroles assez douces et assez rassurantes pour vous inspirer la même confiance, que vous auriez devant vos mères ou vos sœurs ? Ne voyez en moi, je vous prie, qu'un frère indulgent qui vient pour applaudir vos efforts et payer à vos institutrices, en admirant vos dispositions, le juste tribut de reconnaissance qu'on leur doit pour s'être consacrées à la tâche pénible d'élever la jeunesse. Grâce aux soins de celles qui vous dirigent, vous n'avez pas sans doute besoin qu'on cherche à vous faire aimer l'étude et la vertu ; et si je me permets quelques réflexions sur ce sujet, se sera pour faire l'éloge de ce qu'elles vous enseignent et vous apprendre à connaître l'avantage et la gloire que vous trouverez à pratiquer des devoirs que, par habitude, elles vous ont déjà rendus chers et familiers. Veuillez vous rappeler sans cesse : qu'il faut vous appliquer de bonne heure à orner votre cœur et votre esprit des talents et des qualités qui sont nécessaires, non à des enfants, puisque vous cesserez bientôt de l'être, mais à des femmes raisonnables destinées à tenir un jour leur rang dans la société et à devenir des mères de famille. Accoutumez-vous à ne rechercher que ce qui pourra alors vous mériter l'estime et la considération des gens de bien.

« Je ne veux pas ici vous dissimuler une vérité que vous n'auriez que trop tôt reconnue : c'est que la plupart des hommes sont enclins à se laisser séduire par la beauté, et à rechercher, avant tout, dans votre sexe, cette qualité, quoique vous ne la deviez qu'au hasard, quoiqu'elle soit si fugitive, et qu'elle soit la moins réellement essentielle au bonheur. Je n'aurai donc pas la ridicule prétention de

vous faire mépriser cet avantage, et je ne vous parlerai que des moyens d'en rendre l'emprise plus durable, et d'y suppléer, si la nature vous l'a refusée. Il est certain que l'homme ne peut se défendre de la première impression que fait sur lui la beauté. Il est porté à croire que les talents et les vertus répondent à ces dehors prévenants, et si son esprit est aveugle, s'il est esclave de ses sens, cette illusion peut avoir quelque durée ; mais l'habitude finira par lui faire sentir tout le vide de ses affections et il sera étonné de voir le dégoût de l'ennui succéder peu à peu à l'ivresse. Si, au contraire, son esprit est juste et pénétrant, s'il sait apprécier le mérite (et ce n'est que de tels juges que vous devez désirer d'obtenir le suffrage) sous le masque séduisant d'une beauté trompeuse, il distinguera d'abord la vanité des idées, la futilité des goûts, la monotonie et l'ignorance d'une belle personne sans esprit et sans âme. Si donc vous reçutes la beauté en partage, songez que c'est une raison de plus de cultiver votre cœur et votre esprit, que vos dehors enchanteurs ne doivent pas ressembler à ces frontispices brillants qui décorent un édifice mesquin et mal ordonné, et que vous paraîtrez bien au-dessous de vous-même, si vous ne tenez pas tout ce que promet votre extérieur. Le règne de la beauté est si court ; c'est une fleur qui s'épanouit le matin et se flétrit le soir : heureuse celle qui fait place à des fruits précieux, et qui, après avoir recréé la vue dans son printemps, nous réserve encore pour l'automne des plaisirs et des trésors ! Quel est le sort de la femme frivole qui a négligé d'acquérir des talents solides ? Ses nombreux flatteurs l'abandonnent ; elle ne peut compter tout au plus que sur l'indulgence et la pitié de son mari, et elle est privée du délicieux plaisir de veiller à l'éducation de ses enfants qu'elle verra, avec dépit, être plus instruits qu'elle, ou avec honte, partager son ignorance. Si, au contraire, le ciel vous a refusé la beauté, les grâces et l'esprit y suppléeront. Votre premier abord pourra ne pas séduire, votre modestie, la simplicité et l'élégance de votre maintien inviteront à vous mieux connaître. Votre entretien et votre conduite achèveront de gagner tous les cœurs. Vos qualités vous feront une réputation bien plus solide que les agréments seuls du visage. Au lieu des compliments fades

et trompeurs de l'imposture qui cherche à vous égarer, vous vous attirerez le respect et les hommages des hommes vertueux. Vous n'aurez point de rivales, vous aurez des amis fidèles. Tous vos moments seront remplis par le plaisir qu'un esprit cultivé trouve à l'étude et aux beaux-arts. Dans l'âge où la beauté fuit, vous aurez encore tous vos charmes et tout l'éclat de vos talents. Vous ferez le bonheur et les délices d'un époux estimable ; car l'attachement qui naît de la beauté, meurt avec elle ; celui qui est fondé sur l'estime ne fait que s'accroitre. Vous serez vous-mêmes les institutrices de vos enfants, et vous éprouverez plus de satisfaction encore à leur communiquer vos talents que vous n'en aurez eu à les acquérir. Enfin, dans la vieillesse même, si désespérante pour celles qui ont négligé leur éducation, vous serez respectées et consultées. Vous plairez par votre aimable gaîté et par l'esprit joint à l'expérience, et c'est ainsi que vous aurez traversé doucement l'espace de la vie sans orages et sans regrets. On viendra pleurer sur votre tombe et y répandre quelques fleurs. Votre mémoire sera à jamais bénie par votre postérité, tandis que celle de la femme frivole et dissipatrice sera maudite par ses enfants qui se verront plongés dans la misère et peut-être dans le crime. Pardon, aimable jeunesse si je vous ai entretenue si longtemps ; j'éprouve tant de charmes à converser avec vous ! Je cède à votre impatience, et je craindrais de retarder vos triomphes. En décernant le prix de bonne conduite, nous allons commencer par donner un prix à la vertu et à la sagesse : ce prix sera une simple fleur, pour indiquer que la vertu doit trouver en elle-même sa récompense et qu'elle est au dessus de tous les trésors ! ».

La distribution des prix intervint alors : un prix de bonne conduite fut remis par le Sous-Préfet à Mademoiselle Antoinette Albrieux, de Saint-Jean-de-Maurienne, et un second à Mademoiselle Julie Soiron, de Genève. Mademoiselle Marie Pradier, d'Annecy, reçut les prix d'histoire, de déclamation et mémoire, ainsi qu'un accessit de dessin. Mademoiselle Clémentine Lachenal et Mademoiselle Toinette Delatte, toutes deux également d'Annecy, eurent chacune un accessit de géographie. Des jeunes demoiselles de Chambéry, de Lyon et de Marseille reçu-

rent aussi des récompenses. Après la distribution des prix, les jeunes élèves du Pensionnat, donnèrent une représentation de deux petites pièces dramatiques, l'une prise du « Théâtre d'Education » de Madame de Genlis, l'autre de « l'Ami des Enfants » de Berquin.

J'arrive à la conclusion : peut-on se demander, ce que pensent, de nos jours, nos jeunes filles modernes, de la remise d'une fleur, pour prix de bonne conduite, ainsi que des sages conseils donnés par l'aimable et sympathique Sous-Préfet ? Les concours et prix de beauté, le cinéma, le dancing, les voyages, la radio, la télévision sont, à coup sûr, de nouveaux et importants divertissements, de nature à faire sombrer, quoique bien fondées, la simplicité et la sagesse de ses avis. Il n'en ressort pas moins que tout étaient prononcé à une époque où la vie était placide et n'avait rien de trépidant et de comparable à celle d'aujourd'hui ; ce discours pondéré et sage, valait bien la peine, je crois, de retenir l'attention.

Je serais, quant à moi, pleinement satisfait, si sa lecture, pouvait encore intéresser quelques jeunes demoiselles de nos actuels pensionnats.

Théobald FALLETTI.

A propos du Dictionnaire Phonétique du Patois de Montvalezan

ouvrage inédit du Professeur Norbert Maître

A la fin du mois de juin 1957, M. Jean A. d'Orlyé, président de l'Académie Florimontane, recevait d'Alger une lettre émanant de Madame Norbert Maître, le priant d'accepter « un certain nombre de fiches classées, destinées à la formation d'un dictionnaire phonétique du patois de Montvalezan ». Ces fiches étaient l'œuvre de feu Norbert Maître, né à Villaroger en Savoie, le 5 décembre 1887. Sa famille était originaire de Montvalezan, où il fut élevé, et qui resta sa terre de prédilection.

Norbert Maître quitta son village natal en 1911, ayant pour tout bagage son brevet élémentaire, son titre d'instituteur et son beau courage, pour venir en Afrique du Nord exercer sa vocation d'enseignant et d'éducateur dans une école d'Oranie.

Dès la mobilisation de 1914, sa conduite sur les champs de bataille fut à la mesure de son courage. Grièvement blessé, il fut fait prisonnier. Durant sa captivité, il ne cessa de travailler à s'instruire.

Après la guerre, à son retour en Algérie, où l'attendaient de dures épreuves familiales, il prépara, seul, le baccalauréat, puis se fit inscrire à la Faculté des Lettres d'Alger, où il poursuivit une licence d'Histoire et de Géographie. En 1927, il présentait un mémoire devant la Faculté des Lettres de Lyon en vue d'obtenir un diplôme d'Etudes Supérieures. Son mémoire traitait du Royaume de Naples en 1521. Il y étudiait des Lettres de Charles VIII

écrites à Naples et se rapportant à la conquête du royaume. Les questions subsidiaires portaient d'une part sur les débats parlementaires et l'opinion publique relativement à la question d'Alger de 1827 à 1830, et, d'autre part, sur le modelé désertique.

Enfin, après un an de préparation en Sorbonne, il se présenta à l'agrégation d'Histoire et de Géographie. Les jeunes l'emportèrent ; il lui manquait un demi-point pour être reçu. Il ne s'y représenta pas.

Il fut nommé professeur au Lycée Carnot à Tunis. Sa femme ne pouvant l'y rejoindre, il revint à Alger où, jusqu'à sa mort, il se dépensa au collège technique en qualité de professeur de Lettres. Il mourut en 1943, terrassé par une crise cardiaque. Ancien combattant de 1914-1918 et 1939-1942, il était capitaine de réserve, Officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Instruction Publique.

Au cours de sa vie, trop courte hélas ! mais si bien remplie, le professeur Norbert Maître trouva encore le moyen de consacrer la plupart de ses loisirs à son violon d'Ingres : la dialectologie. De tous temps, il avait pris plaisir à entendre parler, à faire parler en patois ses compatriotes savoyards. De 1926 à 1939, il passa en famille, chaque été, une partie sinon la totalité de ses vacances à Montvalezan, dans un authentique chalet de montagne. Son plus grand plaisir était de converser en patois avec ceux qui étaient restés au pays. Petit à petit, au gré du hasard et de sa fantaisie, il constituait un fichier en vue d'établir un dictionnaire de son patois natal. Vers 1934, étant allé consulter l'éminent dialectologue, qu'était Antonin Duraffour, professeur à la Faculté de Lettres de Grenoble, il fut présenté par celui-ci à l'auteur du *Französisches etymologisches Wörterbuch*, Walter von Wartburg, alors en voyage d'études à Grenoble avec ses élèves. Il fut encouragé par ces deux grands savants à poursuivre son travail. Il ne put le mener à bonne fin, terrassé par la maladie que les fatigues et les peines de la guerre avaient aggravée.

Montvalezan-sur-Séez est une petite commune du canton de Bourg-Saint-Maurice, dans l'arrondissement d'Albertville (autrefois de Moûtiers). Ce village de Haute

Tarentaise, situé à 1.155 mètres d'altitude, non loin de la route nationale 202 qui monte de Séez au col de l'Iseran, compte actuellement 433 habitants.

La Tarentaise n'est pas inconnue des dialectologues. Elle occupe une certaine place dans la *Bibliographie méthodique des parlers de Savoie* de Joseph Désormaux publiée à Annecy en 1923 (cfr. entre autres les articles 138, 139, 140, 177 ou 349, 231, 388, 442, 976, 983, 986 et 987). Il n'est cependant nulle part question de Montvalezan. Félix Fenouilllet a accueilli dans sa *Monographie du Patois Savoyard* (Annecy 1902) un certain nombre de mots tarins, qu'il signale par l'abréviation *Tar.*, mais il ne précise pas la localité d'origine des formes recensées. Aimé Constantin avait également enquêté ou fait enquêter dans la région. Les villes ou villages les plus proches dont il soit fait mention dans son *Dictionnaire Savoyard* mis au point et publié à Paris et à Annecy en 1902 par Joseph Désormaux, sont Granier (8 Ag), Peisey (8 Ap), Bourg-Saint-Maurice (8 B), Séez (8 Bs), Sainte-Foy (8 Bf), Bozel (8B') et Lanslebourg (7 L). Montvalezan n'y est pas cité, pas plus que dans l'*Atlas Linguistique de la France* de Jules Gilliéron et Edmond Edmond (Paris 1902-1910). Les localités les plus proches de Montvalezan où Edmond Edmond ait mené son enquête sont Bozel (A.L.F. 964), Séez (A.L.F. 965), Courmayeur (A.L.F. 966) et Lanslebourg (A.L.F. 973). Récemment encore, on pouvait lire dans la *Revue de Savoie* (1957, n° 4 ; pages 296 à 302) une intéressante communication de C. Freppaz, intitulée « Adages en patois de Haute Tarentaise » ; des citations y sont faites en patois de Séez.

Il paraît inutile d'insister davantage sur l'intérêt du travail de Norbert Maître. Il a mené ses enquêtes sur un terrain vierge et son dictionnaire vient heureusement parfaire les connaissances encore trop fragmentaires que nous pouvions avoir des parlers de la Tarentaise.

Le *Dictionnaire Phonétique du Patois de Montvalezan-sur-Séez*, dans l'état où l'a laissé, à sa mort, le professeur Maître, est constitué par un fichier de sapin teinté, mesurant 21,5 centimètres de long, 32 centimètres de large et 14,5 centimètres de haut, comprenant, disposées sur deux

rangées, quelque 4.850 fiches de 8,5 centimètres sur 11 centimètres, classées par ordre alphabétique des mots patois. Sur chaque fiche se lit, en tête, un mot patois transcrit en orthographe phonétique suivi de sa nature, de son genre et éventuellement de son nombre notés au moyen des abréviations d'usage. Ces fiches, très lisibles, sont d'une manipulation facile. Au-dessous du mot patois se trouve sa traduction française et, assez souvent, une explication touchant aux arts et traditions populaires. Pour la plupart des mots, ont été notées une ou deux phrases où ils sont employés. Point ou peu d'étymologie, mais on trouvera de nombreux rapprochements entre les mots du parler de Montvalezan et des formes connues par ailleurs. Les sigles *afr.*, *prov.*, *Dict.*, etc... qui suivent, renvoient le lecteur à l'ancien français, au provençal, au *Dictionnaire Savoyard* d'Aimé Constantin et de Joseph Désormaux, etc... Lorsque c'est utile, à côté de la forme normale, a été noté le féminin ou le pluriel du mot. Norbert Maître ne s'est pas contenté de relever les mots qu'il entendait. Son dictionnaire est critique. Il signale, par exemple, qu'un mot est « rarement employé, mais entendu plusieurs fois ». Le relevé qu'il a fait du parler de son village n'est pas synchronique mais diachronique. Le professeur a toujours précisé si un emploi était archaïque ou au contraire récent, par des formules du genre de celle-ci « entendu, mais récent et peu employé ».

Enfin, le dictionnaire de Montvalezan ne renferme pas seulement les termes du langage le plus courant ; l'enquête a été étendue à tous les langages techniques utilisés dans la région. Le vocabulaire de l'agriculteur, de l'éleveur, du ramoneur, etc... n'ont pas été oubliés.

Norbert Maître a toujours soigneusement distingué les homonymes ou les différentes acceptions d'un même mot, en utilisant une fiche par mot ou par acception d'un mot.. On remarquera, la finesse et la sûreté d'oreille de l'enquêteur et la précision de sa notation. Norbert Maître n'a jamais hésité à noter ce qu'il est convenu d'appeler des synonymes, amorçant par là d'intéressantes études d'onomasiologie, dont tout le matériel se trouve rassemblé et qu'il suffirait seulement de rédiger. Souvent, il

suffit de rapprocher et de comparer quelques fiches pour voir se dessiner l'évolution sémantique d'un mot.

En réalité, ce fichier modestement intitulé *Dictionnaire Phonétique* est beaucoup plus qu'un dictionnaire. Il contient en germe non seulement l'étude phonétique, morphologique et syntaxique du parler de Montvalezan, mais permettrait en outre de mener à bonne fin une étude phonologique de ce patois, sans parler de maints travaux particuliers sur tel ou tel mot ou groupe de mots.

A Madame Norbert Maître et à son fils, le Docteur Maître, qui ont légué à l'Académie Florimontane ce travail scrupuleux, d'une si émouvante piété, nous ne saurions suffisamment exprimer notre reconnaissance et notre gratitude.

Nous exprimons le vœu que de jeunes chercheurs savoyards prennent la relève et tirent de ce fichier les publications que Norbert Maître voulait et aurait su en tirer, afin que d'autres, à leur tour, éclairés et inspirés par ces travaux, puissent apporter leur contribution à l'histoire des parlers de leur province.

C'est peut-être là, pour des dialectologues, la meilleure manière de saluer la mémoire de Norbert Maître ; c'est assurément la manière la plus digne de remercier ceux qui n'ont pas cessé de le pleurer.

L'Isle d'Oz, le 3 septembre 1959.

André CHEVALLIER,

Des impératifs typographiques ont obligé l'auteur, à son grand regret, à supprimer toutes les parties de son analyse où apparaissaient des notations en écriture phonétique, l'éditeur n'ayant pu se procurer les caractères spéciaux nécessaires.

N. D. L. R.

Boringe et ses Hôtes à la fin du XIX^e siècle

vus par André Chevrillon

La Sirène aime la mer, et moi j'aime le passé.
Mary Robinson.

Emile Henriot relevait, il n'y a guère, la contradiction qu'il voyait dans le fait qu'Hippolyte Taine « qui avait passé une partie de sa vie à se documenter sur l'homme en lisant des lettres, des mémoires, des journaux intimes » n'ait voulu laisser après lui aucun témoignage écrit de sa vie privée. « Il voulait n'être connu que comme penseur et tenait que ce qui est de l'homme n'intéressait pas, ne regardait pas le public ».

Il est évident que la vie privée d'Hippolyte Adolphe Taine ne nous regarde pas. Il n'est pas moins évident qu'elle nous intéresse. Si celui qu'André Chaumeix appela *le poète de la raison*, ne nous a rien laissé de ses papiers intimes, il est heureux pour nous que ses parents et ses familiers se soient chargés de remédier à cette lacune.

Taine passa une bonne partie de sa vie sur les bords du lac d'Annecy, où il aimait à travailler et à méditer. En 1889, il assista sur l'estrade, à titre d'invité, à la distribution des prix du lycée Berthollet. Son tombeau se cache aujourd'hui parmi les frondaisons du Roc de Chère. D'André Theuriet à François Vermale et Emile Gaillard, nombreux sont ceux qui ont évoqué les heures savoyardes du grand travailleur. Récemment encore, une main pieuse a livré à l'éditeur des notes posthumes d'André Chevrillon : *Portrait de Taine. Souvenirs.* (Paris, Fayard, 1958 ; 235 p.). De cette élégante plaquette, nous évoquerons les deux chapitres liminaires, qui ont souvent été parcourus par les

recenseurs professionnels d'un œil trop rapide. C'est moins le portrait de Taine qui nous retiendra que les paysages de Savoie qui se sont reflétés dans ses yeux embués et pâles.

Les scènes évoquées par André Chevrillon au début de son livre sont comme estompées par la « brume où se perd le commencement d'un long chemin parcouru ». Le narrateur se retrouve « à l'âge où l'on se forme pour toute la vie un fonds d'heureux souvenirs ». Le premier paysage qu'éclaire, à travers cette brume, le soleil des jours heureux est celui d'une propriété de campagne : « Par-delà les parterres de fleurs, les pelouses et plus loin les nappes continues de vignes, luisait la grande turquoise du lac ».

De cette évocation de Boringe, tout n'est pas admirable. Il y a des pages faibles, des paragraphes mal venus. Ces scories, qui ont échappé à la vigilance de l'ouvrier, ne donnent, par contraste, que plus d'éclat à quelques beaux passages finement travaillés, que l'on aimerait à citer. Voici, par exemple, un beau *Midi savoyard* : « .. le silence de ce pays inanimé dans l'ardeur méridienne, un silence qui semblait tomber par nappes du ciel et des solennelles montagnes. Par instant, le petit grelot d'un insecte en rendait plus sensible l'immensité... Rien ne bougeait ; blés et vignes, magnifiques noyers au loin, pignons du village aperçus entre des ramures, humble église au bulbe d'étain qui semblait les garder comme une poule sa couvée, toute cette partie humaine du paysage se taisait, écrasée au pied des montagnes, et comme prise de torpeur sous les feux de midi ». Quelques lignes plus loin, voici l'*Après-midi à Boringe* : « On n'avait qu'à pousser une petite porte, et l'on pénétrait dans un jardin de Belle au Bois Dormant. Tout y dormait dans la lumière et la solitude : les pelouses, les roses, les splendides dahlias. C'était bien le moment immobile et central, le cœur profond et pâmé de l'été. L'air sentait le foin tiède. Autour des pruniers, un incessant murmure de guêpes semblait la vibration même, l'universelle vibration de l'air enflammé. Vide semblait la grande maison dont les stores étaient baissés entre les clématites grimpantes ; le chien somnolait sur la margelle

du puits... ». Un peu plus tard, le soleil se couche : « Une molle lumière baignait les fleurs ; le rouge splendide d'une corbeille de sauges, un beau papillon se posant près de nous dans l'herbe, la lente montée d'un nuage dans le col de Nantez, le bleu laiteux du lac, la descente du soleil derrière la barre du Semnoz, et puis, à l'heure crépusculaire, le graduel empourprement des Dents de Lanfon et de la Tournette... ». Et puis, voici, en fin de saison, une éclatante *Vision d'automne* : « Sur les champs flottent les fumées des herbes qu'on brûle. A quatre heures, tout l'autre côté du lac est déjà dans l'ombre du Semnoz, mais dans ce déclin du jour, quelles richesses de couleurs dans les petits potagers paysans : mols dahlias pourprés, gerbes d'or, zinias, immortelles, éclatants glaïeuls, courges mûres, grappes rouges de tomates entre les ruchers d'osier et les tyrses jaunis des haricots. Magnifiques surtout les citrouilles posées à terre dans leur large feuillage dentelé, leur épaisse écorce traversée d'ardeurs venues du dedans, rappelant certains grés flammés, les Rakous du Japon. On dirait dans cet éclairage oblique que la splendeur de l'été revient et languit en ces humbles clos... ». Voilà qui fait penser aux *Géorgiques* de Virgile, d'un Virgile, qui aurait été traduit par la comtesse de Noailles.

De la Haute-Savoie, André Chevrillon n'a pas vu seulement le ciel et la végétation du Roc de Chère ; il s'est essayé plus d'une fois, à évoquer les bords du lac et la ville d'Annecy tels qu'ils pouvaient lui apparaitre vers 1880, cette ville « à peu près morte..., dont les rudes arcades italiennes parlaient d'un autre temps et d'un autre monde ».

Pour éviter « l'étrange relent... exhalé des obscures voûtes au pied des maison », il lui est arrivé plus d'une fois d'aller prendre « un des petits canots à voile que louait un certain Courtenaz, au prix modique d'un franc par jour... Il n'y en avait guère que cinq ou six, de ces barques ... A part, deux fois par jour, le passage de la *Couronne*, et de loin en loin, l'apparition d'un sablier ailé d'une longue voile latine, on ne voyait jamais rien sur le lac ». Aussitôt embarqué, l'écrivain — tel naguère, par

une belle journée de septembre, Marcel Proust parcourant en automobile la plaine de Caen s'amusait à voir les différents clochers de la ville s'écarter, se rapprocher, s'effacer, s'avancer, s'aligner pour fuir à nouveau, — s'étonne de voir naître et renaître sans cesse à ses yeux un paysage plus émouvant à chaque coup de rame : « les lignes des montagnes, serrées, confondues quand on les regarde du quai d'Annecy, se séparaient, s'espaçaient... ».

Enfin, lorsqu'il revenait à Boringe chez ses petits cousins, André Chevrillon voyait, nous dit-il, au cours de ses promenades dans la propriété, se lever des fantômes « à tous les détours des allées ».

Les Taine n'ont pas vécu à Menthon comme des anachorètes. Petit à petit les rives du lac d'Annecy commençaient à se peupler en été de villégiateurs ; beaucoup de ceux-ci « appartenaient au cercle parisien des Taine ». La maison de l'illustre historien était hospitalière et accueillit les amis de la famille. Artistes et savants se rencontrèrent. Les uns étaient les hôtes de Boringe, les autres louaient de « vieilles demeures du voisinage ».

Citons, pêle-mêle, parmi les hôtes célèbres, l'archéologue Georges Perrot, directeur de l'Ecole Normale Supérieure ; l'historien Emile Boutmy, directeur-fondateur de l'Ecole des Sciences Politiques ; le philologue Gaston Paris, le chimiste Marcellin Berthelot, le chirurgien Trélat et sa femme... Dans les souvenirs d'André Chevrillon, la part du lion est attribuée à Ernest Renan et à sa famille. « Ah ! que ce faux bonhomme de Renan m'ennuie ! » s'écriait autrefois M. François Mauriac. Le fantôme de Renan qu'on nous présente ici n'est pas ennuyeux ; il nous amuserait plutôt.

Voici un croquis du maître assez proche de celui qu'en esquissait récemment, pour ses confrères de l'Académie Florimontane, M. Jean A. d'Orlyé, qui se souvient avoir vu Renan à la même époque, venu saluer ses parents dans leur propriété de Presles : « ...un corps vaste et petit, un ballon porté sur de courtes jambes et sommé d'une tête énorme et pâle de prélat, sous l'argent d'une crinière flottante ».

D'autres visiteurs célèbres sont évoqués. Quelques années avant sa mort, l'orientaliste James Darmesteter et sa jeune femme Mary Robinson (qui écrivit, entre autres, une *Vie d'Ernest Renan*) prirent leurs vacances à Talloires, logeant à l'Hôtel de l'Abbaye. Le poète José-Maria de Hérédia vint, lui aussi vivre quelque temps près de Taine. On voyait assez souvent à Boringe M. et Mme Albert Besnard, surtout le jeudi « jour où Madame Taine recevait dans le jardin ».

Il est un autre écrivain, dont André Chevrillon ne mentionne pas le nom, et qui vint s'établir à Menthon pour y écrire son premier livre. Il est vrai qu'il n'alla pas saluer Taine. Pourtant, lorsqu'il apprit qu'il l'avait pour voisin, il en fut « malade d'émotion ». André Gide venu rédiger, sur les bords du lac, *Les cahiers d'André Walter*, et dont le *Journal* ne garde aucune trace de ce séjour à Menthon, écrivit dans *Si le Grain ne meurt :* « Monsieur Taine habitait non loin... mais je m'abstins de l'aller voir, par timidité, et par crainte de me distraire de mon travail ».

Enfin, de récents travaux nous ont appris (ou remis en mémoire) qu'en septembre 1893, alors qu'Hippolyte Taine reposait à peine dans le mausolée du Roc de Chère, Albert Samain hanta, lui aussi, de sa frêle silhouette distinguée les rives enchanteresses et déjà prestigieuses du grand lac savoyard. Que de conversations érudites ou charmantes envolées pour toujours aux quatre vents !

Les souvenirs d'André Chevrillon en ont fait lever d'autres et nous ont mis sur la pente d'une agréable rêverie. Nous rangeons le petit livre dans notre bibliothèque, sur le rayon des lectures savoisiennes, à côté du *Taine en Savoie*, déjà ancien, de MM. François Vermale et Emile Gaillard, que nous avons relu, et qui n'a rien perdu de son intérêt.

André CHEVALLIER.

Souvenir des Moines de Talloires.
Notre-Dame de la Perrière.
Aperçu sur quelques cours, escaliers et tourillons d'Annecy

Il y a quelques trois ans, une honorable annécienne, Mlle Dégravel, me conviait à visiter sa demeure à laquelle serait attachée une tradition liée aux moines de Talloires. Il s'agit de l'immeuble portant le n° 6 de la rue du Pâquier et figurant sur la mappe de 1730 au nom de noble de l'Allée.

Selon cette tradition, conservée par la famille Dégravel, propriétaire de l'immeuble, les moines auraient eu celui-ci à leur usage au XVIIIe siècle. C'était une sorte de pied à terre. Arrivant de Talloires par le lac, leurs barques continuant par le Canal du Vassé, étaient amarrées auprès d'un jardin situé derrière ladite maison, jardin qui a fait place aux constructions de la rue Vaugelas.

Ainsi donc, les bons bénédictins apportaient par voie d'eau leur vin à Annnecy et déposaient les fûts dans une cave de l'immeuble en question, située, selon Mlle Dégravel, à l'emplacement de la confiserie actuelle, rue du Pâquier.

Au rez-de-chaussée et aux deux étages de la maison, les colonnes de l'escalier, moulurées à la base, présentent un renfoncement rectangulaire ayant pu servir de crédence. A quelques marches au-dessus du premier étage, on trouve une petite pièce voutée que M. Dégravel père avait, jadis, fait percer d'une fenêtre pour y établir son atelier

de maître tailleur. La tradition rapporte qu'il s'agit d'une chapelle privée où les religieux pouvaient dire la messe.

Dans l'appartement au premier étage, sur un manteau de cheminée, une fresque est dissimulée par un badigeon.

D'autre part, dans une alcôve qui, primitivement, faisait partie de la très grande salle prenant jour sur la rue du Pâquier, on voit, au-dessus d'une haute cheminée, des armoiries taillées dans la pierre. Elles comportent une plume, accompagnée de trois roses et en bordure l'inscription « Utrumque specta », avec, en dessous, le millésime 1573.

Le très regretté Joseph Serand auquel j'en communiquai le dessin, n'ayant reconnu ces armoiries dans aucun Armorial, je les soumis alors à l'examen de l'éminent archéologue du Canton de Genève, M. Louis Blondel. « J'ai fait toute une recherche, me répondit-il avec son obligeante amabilité, mais n'ai rien retrouvé qui puisse nous mettre sur la piste de ces armoiries ». Ce ne sont pas des armes d'une famille noble, mais très probablement d'un notaire ou de la noblesse de robe (plume). Quant à la devise, qu'il n'est pas facile, ajoute-t-il, de bien traduire, M. Blondel en donnerait ce sens : « Cela te concerne-t-il ou non ? »

Evidemment, ces armoiries, ne doivent pas avoir de rapports avec Talloires. En ont-elles avec les de l'Allée ? C'est douteux si l'on s'en tient à leur blason.

Mais changeons de quartier. L'histoire locale nous apprend que nos bénédictins possédaient la maison avec tour, côté nord de la Porte Perrière, cette maison, ornée à son angle d'une niche avec Vierge, comme les populations médiévales de la vieille France aimaient à en placer dans les carrefours des villes, sur les façades et au coin des maisons. Or, de l'autre côté de la Porte Perrière, dans la haute construction attenante, élevée sur le mur d'enceinte, impasse du Trippoz, on a la surprise de trouver dans la montée d'escalier, un oratoire mural, avec porte vitrée, renfermant une Vierge couronnée. Tout orné à l'intérieur de fleurs et feuillages artificiels, l'oratoire se trouve situé entre le troisième et le quatrième étage.

L'entourage, voûte et muraille, gagneraient à être débarrassés des vieux badigeons aux couleurs passées, ainsi que des inscriptions délabrées.

On y accède par la jolie porte n° 16 de la rue Perrière et un escalier plafonné en voûte d'arête.

Fleuri par les voisins, cet oratoire aurait-il eu quelque relation avec les moines, bien que la maison fut celle du Corps de Garde de la ville ? Je propose de l'appeler « Notre-Dame de la Perrière ».

Non loin, au n° 2 de la rue de l'Isle, dans l'un des escaliers de la maison où habitait Esther Girod, l' « Amoureuse de J.-J. Rousseau », évoquée par F. et J. Serand, j'ai remarqué également une petite niche avec une Vierge. Peut-être, en existe-t-il encore dans d'autres vieilles demeures ?

Quoiqu'il en soit, je tiens à souligner l'intérêt que présente la visite de la plupart des immeubles d'habitation des quartiers anciens d'Annecy. Engageons-nous dans les allées, pénétrons dans les cours et courettes intérieures, gravissons les escaliers, regardons à travers les barreaux des fenêtres...

Tout d'abord, on est frappé par le contraste qui existe entre la rue bruyante, agitée, et les cours, paisibles à l'envie, où demeure une atmosphère presque moyenâgeuse. C'est un autre âge, un autre monde qui subsistent là. ignorés des passants, à quelques pas de la voie publique.

Puis, s'ajoute la surprise de remarquer le soin apporté à la construction des façades donnant sur ces cours, ainsi qu'à l'ornementation, souvent artistique, des portes et fenêtres, alors que rien ne distingue ces maisons sur la rue. Il faut voir là une survivance de cette coutume médiévale selon laquelle nobles et enrichis fuyaient la voie publique sur laquelle ils n'élevaient généralement que des constructions quelconques, mais réservaient pour leurs appartements les parties intérieures de leurs hôtels. Et c'était ainsi, sur les cours, qu'apparaissaient les signes de leurs dignités ou de leurs richesses.

Le cas de la maison du XV^e^ siècle, rue J.-J. Rousseau, n° 4, qui appartenait en 1730 à Guy de Favergettes, est

typique. Rien ne la désigne à l'attention, d'ailleurs sa façade a sûrement été modifiée. Mais pénétrons dans la courette. Quel joli ensemble à admirer : porte ogivale moulurée, aux jambages sculptés, terminée en accolade, vraiment belle malgré son écusson martelé ; tour d'escalier percée aux quatre étages de fenêtres à barreaux, voisinant avec celles à talon de la façade. Malgré sa sobriété et motifs sculptés en moins, cet ensemble présente, de loin, le cas de la maison des « Hommes Sauvages » à Clermont-Ferrand.

Multiples sont les exemples de parties intérieures de constructions, plus anciennes, de plusieurs siècles, que les façades sur rues, modifiées ou reconstruites postérieurement. L'immeuble n° 27 et 29 de la rue Sainte-Claire dont un pilier extérieur porte la date gravée de 1745, paraît bien être l'un de ces exemples.

Les très vieilles tours d'escaliers ou tourillons, généralement cylindriques, quelquefois octogonales, mais, malheureusement décapitées à part quelques rares exceptions, mériteraient une étude spéciale par un technicien comme l'avait fait notre confrère, le commandant Quenedey, pour les charpentes et combles annéciens (1).

Poursuivant nos investigations en entrant dans les tours et cages d'escaliers, nous constaterons que la plupart des anciennes maisons d'Annecy possèdent des viorbes, soit des escaliers conduits en spirales, dits aussi escaliers à vis ou à noyau, système préféré à tout autre par les architectes du Moyen Age, écrit Viollet le Duc qui en souligne les avantages multiples, dont celui, non négligeable alors, d'être « barricadables » rapidement. Notre ville en possède un grand nombre de fort bien construits et éclairés (2).

Cependant, remarquables aussi, sont d'autres escaliers à cages carrées et à larges paliers munis souvent de belles balustrades, tel celui de la Maison de Sales, n° 12 de la rue du Pâquier, qui prend jour par des évidements à

---

(1) « Revue Savoisienne », 1929, p. 69.

(2) Une caractéristique de ces viorbes réside dans le fait que la colonne centrale est formée par les marches elles-mêmes.

A Valence, M. L. Lamarche considère que ces escaliers datent de la fin du XV^me^ au début du XVI^me^ (Bulletin Société Archéologie de Valence, Tome LXXIV).

cintre surbaissé, et possède un plafond en voûte d'arêtes et doubleaux.

Voici pour imager ces lignes trop arides, quelques exemples typiques choisis dans les divers quartiers :

Rue Sainte-Claire : n° 13. — large escalier avec colonnes et arcades moulurées ; n° 27. — courette avec porte en accolade, et une autre à plein cintre ;

— N° 29, cour avec deux perrons, large escalier avec colonnes à chapiteau et plafond en voûte d'arête ;

— N° 31, ensemble remarquable : courette, porte en accolade surmontée du blason de la famille Pelard, avec la date 1566, haute tour d'escalier, portes moulurées aux deuxième et troisième étages ;

— N° 16, large porte de cave, moulurée ; au premier étage, large baie ; galerie et charpente du deuxième, soutenues par une colonne de chêne portant la date de 1626 ;

— N° 18, l'hôtel Favre, l'évêché de Saint François de Sales, trop connu pour s'y arrêter, si ce n'est pour saluer dans la cour, la fameuse porte à fronton triangulaire, dont la seule colonne canelée qui subsite, a dû fréquemment être frolée au passage par la main de notre saint fondateur. Les voûtes de l'escalier. dit Gonthier, reposent sur de grosses nervures et des culs de lampes ; la porte au premier étage est encadrée de deux petites colonnes surmontées d'un entablement.

Rue de l'Isle : n° 9 et 13, jolies voûtes sur cour.

Rue Perrière : outre l'escalier, n° 16, déjà cité, la cour de la maison Ruphy, n° 22 ; blason au-dessus de la porte d'escalier.

Faubourg des Annonciades : n° 7, bâtiments ayant fait partie du Monastère des religieuses de ce nom ; dans la cour, très large portail avec arcade plein cintre surbaissée et un autre muré. Escalier soutenu par une arcade semblable avec deux portes, également plein cintre, en partie murées.

Rue J.-J. Rousseau : n° 15, la Maison Lambert, du XVI^e^ siècle. Dans le hall d'entrée, beau portail en anse de panier, s'ouvrant sur la large viorbe de la tour qui fut l'escalier de Saint François de Sales de 1602 à 1610 ;

— le n° 4, déjà cité.

— Le n° 12, la Maison de la Monnaie avec son double escalier et perron porté par une gracieuse arcature à colonnes cylindriques autour desquelles fleurissent des clématiques dont le violet évoque la couleur de l'évêque qui a choisi cet hôtel comme résidence d'emprunt.

Rue Filaterie : n° 13, sur cour, fenêtres à meneaux, tour, arcade au rez-de-chaussée ;

— N° 15, deux tours, porte en accolade, écusson brisé sur la porte de l'allée à l'intérieur ;

— N° 19, dans la tour, larges arcades aux trois étages avec balustrade ornée, en ferronnerie, belle porte ogivale à l'étage ;

— N° 8, tour paraissant des plus vieilles ;

— N° 12, large tour aux fenêtres grillées ;

— N° 14, cour, haute et large arcade plein cintre ;

— N° 22, escalier, prenant jour aux trois étages par de larges baies en arcades inclinées (ancienne maison Dalloz).

Rue Notre-Dame : n° 3, curieuse cage d'escalier formée d'un enchevêtrement d'arcades superposées et croisées ;

— N° 23, les ouvertures de l'escalier donnant sur le canal Notre-Dame, offrent un tableau des plus pittoresque et insoupçonné ;

— N°s 4 et 6, Maison Favre-Callies, inscrite au plan de 1730 au nom de Bernard Amodry et César Lacombe ;

— On sait que c'est dans la muraille de l'allée n° 4, que fut découverte, scellée, une boîte de fer contenant le manuscrit utilisé par Jacques Replat dans « Les Amours de la Joson ». Selon Jean Dufresnes (1), ce roman aurait été plagié par André Theuriet pour écrire le « Manuscrit du Chanoine ». Or, dans la courette, on remarque une large arcade, une façade en pierres de taille, des fenêtres en accolade avec arrêts de chanfrein surmontés de croix ou de fleurs de lys. Il serait curieux d'en découvrir l'origine ;

(1) Jean Dufresnes : « Promenades en zig-zag à travers Annecy ».

— N° 14, long couloir avec voûtes successives, conduisant à une ample cage d'escalier, plafonnée en voûte d'arête, supportée par quatre colonnes carrées, moulurées ; arcades et larges baies.

Rue Carnot : n° 11, Maison de Montpon, où subsiste dans l'allée, la pierre épigraphique attribuée par Marteaux au x^e^ ou xi^e^ siècle (2).

— N° 13, avant d'aboutir au canal Notre-Dame, le couloir donne accès à deux cours successives. Dans la première, tour semi-octogonale avec porte à plein cintre. Dans la seconde, large escalier avec mur de rampe surmonté d'une sorte de boudin. Si la curiosité vous y conduit, vous remarquerez au fond de l'allée, près d'une meurtrière bouchée, l'embrasure de pièce de canon dont on a souvent parlé.

Rue du Pâquier : le n° 6 déjà cité ; de même que la Maison de Sales et son bel escalier digne des princes de Savoie qui le gravirent souvent.

— N^os^ 13 et 15, en face de l'hôtel précédent, escaliers du même genre avec évidements à cintres surbaissés et inclinés.

A ces exemples, peuvent s'en ajouter nombre d'autres, tant est curieux et caractéristique l'intérêt local, architectural et sculptural que présentent malgré leur simplicité maintes constructions intérieures des rues anciennes de notre bonne ville.

Par ces témoins de pierre, n'est-il pas salutaire, agréable et apaisant de pouvoir revivre une époque où nos ancêtres, selon Viollet le Duc, savaient mettre de l'art dans tout, dans l'humble habitation du citadin, comme dans l'hôtel luxueux du gentilhomme ?

Louis PFISTER.

---

(2) Le quartier de Bœuf et celui du Pâquier.

Le mariage de la Princesse Clotilde de Savoie et du Prince Napoléon Bonaparte

---

Le 9 décembre 1959, *à* 17 *heures, sous l'égide de l'Académie Florimontane, se déroulait dans le grand salon de l'Hôtel de Ville d'Annecy, la première manifestation consacrée aux fêtes du Centenaire de l'Annexion de la Savoie à la France.*

Après avoir été présenté par M. d'Orlyé, Président de l'Académie Florimontane, M. Paul Hammes, Conseiller à la Cour d'Appel de Chambéry, donnait une agréable conférence sur « Clotilde de Savoie ».

L'émouvante figure de cette Princesse dont la vie de dévouement et de sacrifice fut tellement effacée que les historiens n'ont montré que peu d'intérêt à son égard, méritait cependant une pensée des Savoyards dont le sort dépendait, il y a cent ans, de son sacrifice.

L'hommage que lui rendit M. le Conseiller Hammes répare l'oubli dans lequel son souvenir était tombé.

Nous sommes heureux de donner ci-dessous de larges extraits de son discours :

Le 30 janvier 1859, le Prince Napoléon, cousin de l'Empereur Napoléon III, épousait à Turin, une princesse italienne, Clotilde de Savoie.

Née à Turin, le 2 mars 1843, elle était l'ainée des enfants de Victor-Emmanuel II, Duc de Savoie, qui devint plus tard roi d'Italie, et de Marie Adélaïde, archiduchesse d'Autriche.

Elle avait à peine douze ans quand mourut sa mère. D'une maturité d'esprit supérieure à son âge, sa mère n'avait pas hésité à lui recommander ses petits frères et sa petite sœur.

Kékina, comme l'appelaient avec tendresse ses parents était douée de qualités rares. D'une piété profonde elle alliait à un esprit juste, une grande bonté et un courage à foute épreuve.

A sa grand'mère, Marie Thérèse d'Autriche, qui l'avait préparée à sa Première Communion, Clotilde avait confié avoir demandé à Dieu la grâce de ne jamais être reine ; cette humilité profonde l'accompagnera tout au long de son existence.

A son père, lequel à la mort de son épouse, l'avait invitée à choisir un souvenir parmi les bijoux de sa mère, elle avait répondu : « Je choisis les pauvres de maman ».

Ce souci de soulager les déshérités, d'assister personnellement les malades, joint à une grande piété, font que celle que les italiens nomment déjà la Sainte de Moncalieri, est en instance de béatification devant la Cour de Rome.

Pour une fille de roi, le mariage de raison n'attend pas le nombre des années. Dès 1857, l'ancien député à la Constituante, Alexandre Bixio, suggère à son illustre ami, le Prince Napoléon, l'idée de s'unir à la Maison de Savoie à qui 850 ans de règne ininterrompu donnent le pas sur toutes les dynasties d'Europe.

Dès septembre 1857, Bixio fait part de ce projet de mariage à Villamarina, Ministre sarde à Paris, qui aussitôt en avise Cavour, mais celui-ci, mécontent, cherche un moyen pour détourner ce péril.

Finalement, le projet semble abandonné et on pense unir la Princesse Clotilde au Prince Léopold de Hohenzollern. Mais Bixio n'a point quitté son idée. Il l'a élargie en un vaste projet, en liant le mariage de la princesse aux destinées de l'Italie.

Dans le courant du mois d'avril 1858, avec le consentement de Napoléon III, il remet à la délégation de Sardaigne tout un plan d'alliance entre la France et le Piémont, dirigé contre l'Autriche, la condamnant à disparaître de la péninsule pour faire place à une confédération italienne. Le Roi Victor-Emmanuel obtiendrait la Lombardie avec la Vénétie et il accorderait la main de sa fille au Prince Napoléon.

En recevant ces ouvertures, Cavour hésite sur leur valeur ; il ne veut s'avancer qu'à bon escient ; aussi envoie-t-il à Paris son secrétaire particulier, l'habile et souple Constantin Nigra. Le jeune diplomate arrive, cause, furette, se renseigne et revient à Turin persuadé que l'Empereur Napoléon III est disposé à lier partie avec le Piémont.

Quant au mariage du Prince Napoléon et de la Princesse Clotilde, il s'agissait de continuer le problème que Napoléon 1er avait espéré résoudre en répudiant Joséphine pour épouser la fille de l'Empereur d'Autriche.

Cette heureuse disposition de l'Empereur, la bombe d'Orsini lancée le 14 juillet 1858, alors que Napoléon III et l'Impératrice Eugénie arrivent à l'Opéra, a failli la briser à jamais.

Entre Paris et Turin la crise est violente. Mais Victor-Emmanuel sait retrouver l'estime de l'Empereur et apaiser son courroux.

Enfin Cavour avait su, depuis le Congrès de Paris, se ménager de solides amitiés auprès des intimes de l'Empereur, lesquels forment autour de ce dernier un clan pro-italien manœuvrant avec souplesse et ténacité. Parmi eux, son cousin Napoléon ; la puritaine Madame Hortense Cornu élevée à ses côtés et compagne de ses jeux ; la voluptueuse Comtesse de Castiglione, cousine de Cavour, que le machiavélisme de ce dernier n'avait pas hésité à envoyer à Paris pour faire naître « les occasions tendres de causer » avec l'Empereur ; Alexandre Bixio, compatriote du Premier Ministre Piémontais, et surtout le Docteur Conneau, né en 1803 à Milan, d'un père français et d'une mère lombarde ; il avait partagé dans la citadelle de Ham la captivité de Louis-Napoléon. Devenu Empereur, celui-ci en avait fait son premier médecin, discret et sûr, toujours blotti dans le cabinet de son illustre client ; on l'avait surnommé le chat de la maison.

C'est lui qui va complètement rassurer Victor-Emmanuel et Cavour.

Dans les derniers jours de mai, il arrive discrètement à Turin. Il voit le Roi et son premier ministre, leur parle de la symapthie liant la cour des Tuileries à celle de

Turin. Il ajoute que l'Empereur passerait prochainement un mois à Plombières et se trouvant ainsi bien rapproché de la frontière piémontaise, serait heureux d'y voir le Président du Conseil, pour « causer avec lui de l'Etat de l'Italie ».

Cavour, charmé, se garde bien de relever l'erreur géographique qui situe la station thermale aux portes du royaume Sarde. Il répond avec empressement que lui-même a l'intention de prendre, pendant l'été, quelque repos en Suisse, et que « ce sera une vraie fortune de pouvoir attester de vive voix à l'Empereur les sentiments qu'envers lui nourrissent le Roi de Sardaigne et son gouvernement ».

Le 11 juillet 1858, Cavour se met en route pour Plombières. Selon le programme qui lui a été tracé, il enveloppe son voyage d'un mystère profond. Ce n'est pas à une entrevue qu'il se rend, c'est à une conspiration. Seuls, le Roi et le général de la Marmora, ministre de la guerre, sont dans le secret.

A ses ministres, à ses diplomates, à ses amis, à la ville, au monde, il annonce qu'il va se reposer dans ce « petit paradis » de Pressinge, au bord du lac Léman.

Au cours de son voyage, il s'arrête pour visiter les travaux du Mont-Cenis ; à Chambéry, il traite quelques affaires administratives et électorales ; satisfait de l'accueil qui lui est fait, car on ne l'a pas sifflé dans la rue, il arrive à Genève le 14 juillet et va s'installer à Pressinge, en famille, se distrayant à lire un épais volume de Burkle sur la « Philosophie de l'histoire ». Il a grand soin d'affirmer sa présence et accepte même dêtre fêté par les autorités cantonales.

Au reçu d'une lettre du général de Béville, aide de camp de l'Empereur, lui faisant connaître que le souverain « serait charmé » de le recevoir à Plombières, il s'évade sournoisement de Pressinge, muni d'un passeport à son nom originaire « Guiseppe Benso, propriétaire, allant de Suisse en France ».

Par Bâle et Strasbourg, accompagné d'un jeune diplomate savoyard, de Veillet, il gagne Plombières où il arrive le 20, à 9 heures du soir.

La saison thermale bat son plein ; tous les hôtels regorgent de monde. Il ne trouve de logement que chez un pharmacien obligeant.

Malgré ses précautions, son arrivée n'est pas passée inaperçue, car le lendemain, 21 juillet, lorsqu'à 11 heures, il pénètre dans le cabinet de travail du monarque, celui-ci, la cigarette aux doigts, lui annonce malicieusement qu'une dépêche de Paris vient de l'aviser de la mystérieuse arrivée du Président du Conseil Sarde à Plombières. Cavour s'incline et, souriant, déclare : « Sire, c'est que votre police est bien faite ! »

Après quatre heures d'entretien portant sur l'alliance franco-sarde, la guerre contre l'Autriche et la cession à la France de Nice et de la Savoie, le Souverain suspend l'audience. Il prie Cavour de revenir une heure plus tard pour achever leur conversation au cours d'une promenade en voiture. A l'heure dite, l'Empereur, en haut de forme, les moustaches cirées en pointe, fait monter son hôte dans un phaéton, dont il tient lui-même les rênes. Passant de la feuillée Dorothée au Val d'Ajol, ils discutent de la dernière question soumise à leur délibération : le mariage du Prince Napoléon et de la Princesse Clotilde. Napoléon III déclare tout de suite qu'il y tient beaucoup. Aux ouvertures pressantes de l'Empereur, le Ministre piémontais répond que sans doute son roi n'aurait pas d'objection irréductible à ce mariage. Mais la Princesse est si jeune, à peine nubile ; elle vient d'avoir quinze ans ! Et puis, il y a le caractère du Prince, ses goûts, ses mœurs ou du moins ce qu'on en raconte. L'Empereur fait alors l'apologie de son redoutable cousin. Il dit en riant qu'il est possible qu'en colère contre lui, il en ait dit du mal. Mais, au fond, il l'aime tendrement et qu'il a d'excellentes qualités. Il vaut beaucoup mieux que sa réputation. Certes, il est vif, impétueux, critique, frondeur, aimant la contradiction et le paradoxe. Mais il a beaucoup d'esprit, pas mal de jugement et un cœur très bon. Qu'il ait l'esprit sérieux, la supériorité avec laquelle il a présidé l'exposition de 1855 le prouve assez. Que son cœur soit bon, la constance qu'il a toujours témoignée, soit à ses amis, soit à ses maîtresses en est une preuve indiscutable. Un homme

sans cœur n'aurait pas quitté Paris au milieu des plaisirs du carnaval pour aller faire une dernière visite à Rachel qui se mourrait à Cannes et cela bien que leur liaison fut terminée depuis quatre ans.

Cavour tient trop à l'accord franco-sarde pour s'inquiéter des lendemains d'un tel mariage.

Il a d'ailleurs le consentement de Victor-Emmanuel, qui s'est résigné à livrer sa fille si Napoléon III en fait une condition « sine qua non » de l'alliance.

Mais, depuis le matin, les affaires ont si bien marché, la réussite apparaît tellement certaine à Cavour qu'il conserve un dernier atout en ne prenant pas d'engagement ; il se déclare gagné aux arguments de l'Empereur, mais réserve la décision du Roi. Généreux comme toujours, quand les intérêts personnels sont en jeu, Napoléon n'insiste pas. Il se borne à rappeler combien il serait heureux de créer un lien de famille entre la Maison de France et celle de Savoie. Si le Roi consent au mariage, qu'il en fixe l'époque, même si celle-ci doit être reportée à un an ou plus.

Ce n'est pas furtivement, comme il est arrivé, que Cavour quitte Plombières. Heureux et satisfait, il a jeté son masque. Ce n'est plus « il signor Guiseppe Benso » qui voyage, c'est « Son Excellence le Comte Camille de Cavour, Ministre des Affaires Etrangères de Sa Majesté le Roi Victor-Emmanuel II ».

Malgré les motifs qui le rappellent d'urgence auprès de son maître, ce n'est pas à Turin qu'il se rend, mais à Baden, la ville d'eaux la plus brillante et la plus cosmopolite d'Allemagne, et où il sait rencontrer quantité d'altesses, de princes, de diplomates, de personnages politiques, de financiers, de journalistes, auxquels il veut faire comprendre que, désormais, la partie est liée entre la France et le Piémont, et ainsi empêcher Napoléon III de se dédire ou se dérober.

C'est de cette ville d'eaux que, sur le coin d'une table d'auberge, il écrira pour son Roi, le 24 juillet, une longue relation de ses entretiens à Plombières. Un attaché de la délégation Sarde à Berne, M. Tosi, dépêché en toute hâte, remettra le rapport au Roi,

En homme avisé, le ministre Sarde avait deviné de quel prix serait aux yeux de l'Empereur, une alliance de famille ; l'alliance politique pourrait sans doute se nouer ; mais à cette condition seule, elle serait vraiment solide et durable. Pénétré de ces pensées, Cavour qui, à Plombières, s'est dérobé à toute promesse, qui avait même discrètement combattu les vues de l'Empereur, se fit auprès de Victor-Emmanuel le chaleureux interprète de Napoléon III. Dans son rapport au Roi, il invoque la haute situation du prince Napoléon, premier prince du sang dans le premier empire du monde, d'un nom si glorieux qu'il n'en est pas de plus illustre dans les temps modernes, rattaché par sa mère à la royale Maison de Wurtemberg, tellement rapproché du trône qu'il n'en est séparé que par un enfant de deux ans. Il excuse les mœurs du prince, « légères mais non scandaleuses ».

Si le mariage n'a pas lieu, si le Roi refuse sans raison plausible les propositions de l'Empereur, il se peut que l'alliance soit néanmoins conclue. Mais cette alliance, dont tout le sort de l'Italie dépend, aura-t-elle la même valeur dans l'un et l'autre cas ? « S'il est une qualité qui distingue l'Empereur, écrit-il, c'est la constance dans ses amitiés et dans ses antipathies. Il n'oublie jamais un service, comme il ne pardonne jamais une injure. Or, le refus auquel il s'exposerait serait une injure sanglante ; il ne faut pas se le dissimuler. Ce refus aurait un autre inconvénient. Il placerait dans le Conseil de l'Empereur un ennemi implacable.

« Le Prince Napoléon, plus « Corse » encore que son cousin, nous vouerait une haine mortelle, et la position qu'il occupe, celle à laquelle il peut aspirer, l'affection, je dirai presque la faiblesse que l'Empereur a pour lui, lui donnerait des moyens nombreux de la satisfaire.

« ...Accepter l'alliance et refuser le mariage serait une faute politique immense, qui pourrait attirer sur Votre Majesté et notre pays les plus grands malheurs. »

Puis, abandonnant la raison d'Etat, le rusé ministre cherche à calmer les inquiétudes et les répugnances du père. « ...Je le sais, continue-t-il, Votre Majesté est père autant que Roi et c'est comme père qu'elle hésite à con-

sentir au mariage qui ne lui paraît pas convenable, ni être de nature à assurer le bonheur de sa fille... Mais serait-elle plus tranquille en unissant son sort à un membre d'une vieille famille princière ? L'histoire est là pour nous prouver que les princesses sont exposées à une bien triste existence, lors même que leurs mariages ont lieu d'accord avec les convenances et les vieux usages ».

Puis, avec une sincérité hardie, Cavour laisse entendre à Victor-Emmanuel qu'il n'a point pour sa fille l'embarras du choix. L'Almanach du Gotha est là pour prouver qu'il n'y a pas de princes qui lui conviennent.

Et l'habile diplomate conclut : « ...Votre Majesté reconnaîtra qu'elle peut comme père consentir au mariage que l'intérêt suprême de l'Etat, l'avenir de la famille, du Piémont, de l'Italie tout entière lui conseillent de contracter ».

Son rapport terminé et expédié, il se montra à Baden, l'esprit dégagé et le regard souriant, se mêlant aux distractions de cette ville fameuse. Le 31 juillet, il rentrait à Turin.

Naturellement, c'est au Roi qu'il réserve la première confidence de ses projets. Il le trouve plein d'enthousiasme. Cependant, une des questions abordées à Plombières atténue quelque peu sa joie : le mariage de sa fille avec le Prince Napoléon, qui lui est si antipathique. Plus il y songe, plus il répugne à ce mariage.

L'ingénieux ministre finit par faire céder le Roi, lequel accepte d'en parler à sa fille, mais « pour lui dire qu'elle est libre, complètement libre de faire ce qu'elle veut ». De fait, ayant communiqué la proposition à sa fille, il ajoute : « Maintenant à toi seule de décider. Pour ne pas influencer ta volonté, je m'en vais ; je pars demain pour la chasse au chamois. A toi seule de t'arranger avec Cavour ». L'acquiescement semble probable, car, au début du mois d'août 1858, Cavour écrit à l'intermédiaire matrimonial Bixio : « Je suis heureux de vous dire que le Roi consent de grand cœur au mariage de sa fille et que la Princesse n'a pas d'objection préjudicielle à y faire, mais que seulement avant de dire un oui définitif, elle désire

avoir connu personnellement le Prince qui lui est destiné ».

Six semaines plus tard, le 18 septembre 1958, Cavour écrit encore à Bixio : « Nous espérons voir votre ami ici les tout premiers jours de novembre », et il décochait un trait piquant à ce mécréant de prince : « Nous ferons tout ce qu'il dépend de nous pour qu'il ne s'ennuie pas, si ce n'est que nous le mènerons une ou deux fois à la messe. Ce à quoi il est indispensable qu'il se résigne, s'il ne veut pas accumuler des nuages sur un front qu'il doit désirer voir calme et serein ».

Au moment où il écrivait ces lignes, le projet même du mariage était remis en question par les hésitations de la jeune Princesse.

Elle ne pouvait se résigner à épouser un homme dont le passé et le caractère l'effrayaient ; elle savait du Prince ce que la chaste ignorance de ses 15 ans pouvait deviner ; il n'avait rien du prince charmant qu'avait rêvé la jeune fille, du mari ferme et droit sur qui toute femme aime à s'appuyer. Victor-Emmanuel était décidé à ne point contraindre sa fille et allègrement lui attribuait la responsabilité de la décision ; si celle-ci n'était point favorable au prince, « père et ministre feront comme Pilate, ils s'en laveront les mains », écrivait-il à Cavour en septembre 1858.

Avant de ne rien compromettre, le père et le ministre décidèrent de pressentir les intentions de Napoléon III en cas de refus. Ils dépêchèrent à Saint-Cloud le souple et fin Constantin Nigra.

Aux premirs mots sur les intentions du Roi et de Madame Clotilde, Napoléon III ferma son visage, devint sombre et tranquille, les yeux ternes et fixes. Avec d'habiles détours et retours de phrases, le subtil italien, déclara Victor-Emmanuel favorable à une alliance conforme aux intérêts politiques des deux pays ; mais sa fille était bien jeune, d'un âge point en proportion avec celui du Prince, de 21 ans plus âgé que la Princesse, que les renseignements parvenus jusqu'à elle la faisaient hésiter ... L'Empereur écoutait, muet et immobile ; Nigra dut fina-

lement s'arrêter ; le souverain répondit alors qu'il tenait beaucoup à ce mariage et que le Roi saurait à quoi s'en tenir à cet égard, car il allait lui écrire personnellement.

La lettre annoncée par l'Empereur, datée du 14 octobre 1858, ne fit que confirmer cette impression, car elle était sous une forme polie, d'une précise fermeté et garantissait d'ailleurs que le cousin ferait un excellent mari.

Victor-Emmanuel remercia, très flatté, très reconnaissant, très embarrassé aussi, ne voulant pas forcer sa fille.

La Princesse repoussait le projet, non à cause de la personne du fiancé qui lui était proposé, mais des sentiments irréligieux que tout le monde lui prêtait.

Le Roi, que son ambition n'empêchait nullement d'être un excellent homme et un bon père, déclarait nettement à Cavour qu'il ne consentirait pas à contraindre sa fille.

Le Comte, par contre, n'acceptait pas si facilement de remettre à une enfant une décision si lourde de conséquences. Il demanda au Roi l'autorisation de s'entretenir avec la Princesse. On peut facilement imaginer ce que la résistance d'une enfant de 15 ans pouvait être devant la puissance d'argumentation d'un esprit aussi supérieur. Il lui rappela que, dans l'histoire de cette France où on lui proposait d'aller comme Princesse impériale, il y avait eu autrefois une reine qui s'appelait Clotilde comme elle, qui avait épousé Clovis, un incroyant, mais que son exemple et ses enseignements firent de lui un chrétien. « Cette reine, lui dit-il, est, à cause d'une aussi lumineuse conversion, honorée par l'Eglise sous le nom de Sainte Clotilde. Soyez à votre tour la Sainte Clotilde de votre siècle. Epousez ce prince qui ne croit à rien et dessillez-lui les yeux de la conscience ».

Très pieuse, elle accepte ; dès ce moment, toute hésitation disparaît ; elle ne pense plus à son mariage qu'avec une décision et une fermeté de caractère surprenante chez une si jeune fille.

Le mariage une fois décidé, sa célébration en était cependant retardée, officiellement à cause de l'âge de la

fiancée, en fait parce que ni les piémontais, ni les bonapartistes ne voulaient la cérémonie nuptiale avant que fut signé le traité d'alliance. Comme le disait le chevalier Nigra, dès le début d'octobre : « Pas un contrat sans l'autre ».

Malgré le secret dans lequel les parties entendaient conserver leurs projets, Napoléon III écrivait, le 31 décembre 1858, à la reine Victoria : « Je veux annoncer à Votre Majesté que bientôt il y aura un heureux évènement dans ma famille. Le Prince Napoléon est sur le point d'épouser la fille du Roi de Sardaigne ».

C'est que le 24 décembre 1858, Cavour avait transmis à Villamarina, son ministre à Paris, un projet de convention détaillée.

L'accord est en vue.

Le 14 janvier 1859, le Prince s'embarque sur le yacht « La Reine Hortense ». Le 16, il débarque au port de Gênes.

Dès son arrivée, il engage parallèlement, avec la même vigueur, la négociation matrimoniale et la négociation politique.

Pour l'alliance, aucune difficulté. Le travail de rédaction étant presque achevé, les protocoles définitifs seront bientôt prêts.

Le 24 janvier, un aide de camp du Prince, le commandant Ferri-Pisani, emporte à Paris le traité d'alliance, la convention militaire et la convention financière. Napoléon III y appose sa signature le 26. L'aide de camp les rapporte aussitôt à Turin, où Victor-Emmanuel les signe à son tour le 29.

Cependant, les originaux portent la date des 12 et 16 décembre 1858. C'est l'Empereur qui l'a voulu ainsi. « J'ai tenu, écrit-il le 26 janvier 1859 au Prince, à antidater la convention, afin de ne pas donner gain de cause à ceux qui répètent partout que ton mariage est un marché et qu'il n'a pu s'obtenir qu'à la condition d'un traité ».

Pour la négociation du mariage, le Prince n'a pas été moins expéditif. C'est que le terrible cousin veut brusquer le double dénouement par crainte que l'alliance une fois signée, le mariage lui échappe.

Ce mariage est devenu, en effet, pour lui une sorte de hantise hallucinante, où convergent toutes les ardeurs de sa nature impulsive et dominatrice. D'abord, il désire avoir un ménage régulier, qui, sans gêner aucunement son indépendance, lui permettra de tenir, avec plus de faste, son rôle dans l'Etat. Puis, quelle jouissance d'orgueil il éprouvera vis-à-vis de son cousin à être admis comme époux dans la Maison de Savoie-Carignan, dont l'origine remonte au xᵉ siècle ! Déjà, de par sa naissance, il prime Napoléon III, puisque sa mère Catherine était princesse de Wurtemberg avant de monter sur le trône de Westphalie, tandis que la reine Hortense ! une Beauharnais ! Combien ne le primera-t-il pas davantage par la comparaison de la Princesse Clotilde avec la Montijo ! Enfin, il a, lui aussi, son rêve secret, dont il ne s'ouvre à personne. Ce royaume indépendant que l'on doit constituer au centre de l'Italie, il le veut pour lui. Il doit donc s'implanter sur le sol italien. Quel meilleur moyen que celui de s'apparenter à la Maison de Savoie ?

La Princesse Clotilde, malgré son jeune âge, est déjà remarquable d'énergie, de fermeté, d'empire sur soi-même.

Du premier coup d'œil, elle a compris l'époux qu'on lui propose, mais le sentiment religieux et l'atavisme royal l'ont emporté dans son âme et, sans un murmure, elle accepte son sacrifice qui durera toute sa vie.

Si elle accepte ce mariage, ce n'est pas pour autant qu'elle approuve la cession de la Savoie à la France. Avec amertume, elle déclarera « lorsqu'on vend l'enfant, on peut bien vendre le berceau ».

Cependant, une fois mariée, elle devient française de cœur et le prouvera notamment lors des épreuves de la France en 1870.

Le 19 janvier, l'Empereur écrit à son cousin pour lui demander des détails de son séjour à Turin, et en post-scriptum lui dit : « L'Impératrice prétend qu'il est d'usage de donner une bague dès les fiançailles et, comme elle pense que tu n'en as pas, elle t'en envoie une ».

Le 23 janvier, les termes du traité politique étant arrêtés à Turin, le général Niel présente au Roi la demande en mariage qui est immédiatement agréée.

Le même jour, le Roi annonce le mariage de sa fille à une députation du Sénat et de la Chambre des Députés.

Le soir de cette journée, le Prince rentrant du théâtre trouve un télégramme chiffré de l'Empereur où celui-ci approuve le programme que le Prince lui a fait parvenir « mais tout le monde, dit-il, est frappé des inconvénients d'un mariage si précipité. Il faut au moins gagner huit jours... ».

Inquiet, le Prince télégraphie à Napoléon III le 24 janvier, à 2 heures du matin, lui annonce que les bans ont été publiés après la messe à laquelle il avait assisté en cérémonie à la cathédrale et le mariage annoncé pour le prochain dimanche. L'ajournement serait déplorable. Le Roi et la Princesse seraient mécontents, lui taxé de légèreté et l'Empereur d'indécision.

Enfin, il prie le monarque de lui répondre dans la matinée, avant qu'il ne revoît le Roi, et se dit dans une grande anxiété. Finalement, Napoléon III donne son accord et un télégramme de Paris annonce qu'il a signé le traité d'alliance.

Dans sa lettre du 26 janvier, il félicite son cousin pour l'heureuse issue de son voyage à Turin et le remercie pour l'habileté déployée dans toutes les transactions. « Tout le monde, dit-il, se plaît à vanter les charmes et l'esprit de ta future compagne. Cela nous rend très heureux et j'espère que cette union fera ton bonheur et aura sur ton avenir une heureuse influence ».

Le vote par le Parlement de Turin d'un douaire de 500.000 lires, la préparation du contrat, les fêtes inévitables, prennent la semaine.

Rien ne s'oppose donc plus à la célébration des noces, lorsqu'une difficulté imprévue surgit. Avant de recevoir le sacrement du mariage, le Prince doit comparaître au Tribunal de la pénitence. On n'attend certes pas de lui une confession qui soit telle que l'exige le précepte cano-

nique :« humilis et verecunda, mœrens et lacrymabilis »; on ne cherche qu'à sauver les apparences. Après un imbroglio de comédie, on lui envoie un ecclésiastique, réputé pour son insinuante finesse. Il l'accueille d'un air goguenard et s'en tire par un tour d'escamotage.

Le samedi 29 janvier, au Palais royal, on procède à la signature du contrat de mariage, passé devant Cavour, faisant fonctions de Notaire de la Couronne ; avec son ventre rondelet, sa face joviale et rasée, son sourire avenant, il a la figure de certains notaires de province ; derrière les lunettes, le regard lance une flamme d'intelligence et de triomphe, car l'acte provient bien de son étude. Pourtant, à un ami qui en 1861, lui demandera si sa main n'avait jamais tremblé lorsqu'il signa les ordres pour la guerre de Crimée, pour celle contre l'Autriche ou les batailles d'Italie, Cavour répondra : « Ma main ne trembla qu'une fois, lorsque je dus signer l'acte de mariage de la Princesse Clotilde et du Prince Napoléon ».

Le dimanche 30 janvier, à 10 heures du matin, la cérémonie nuptiale a lieu dans la « Cappela Regia », toute ruisselante de lumière, sous la coupole fameuse de Guarini. Mgr d'Augennes, Archevêque de Verceil, assisté de quatre évêques, préside la solennité.

A quelques pas du Roi, les fiancés ont pris place devant l'autel. Mais tandis que la Princesse, agenouillée, plus blanche que ses voiles, s'absorbe, se plonge et s'abîme en Dieu, le Prince affecte de rester debout, la tête haute, les poings serrés sur les hanches, dévisageant la foule chamarrée des courtisans, ou bien se tournant de droite et de gauche le regard en l'air comme s'il étudiait la structure de l'édifice. Il semble tellement étranger à la cérémonie que pour la prononciation du consentement mutuel, pour la jonction des mains droites et la remise de l'anneau, le chanoine Gazelli est obligé de se glisser derrière lui afin de lui expliquer l'accomplissement des rites.

La corvée, du moins, n'est pas longue ; à onze heures, tout est fini.

Victor-Emmanuel, auquel le manège n'a pas échappé, ne peut s'empêcher de demander au chanoine : « Mais

sont-ils bien mariés ? — Majesté, je veux l'espérer », répond celui-ci. La Princesse resta si déconcertée de l'attitude de son époux que seul son confesseur put tranquilliser sa conscience.

Après le mariage, le Conseil municipal offrit à la Princesse un riche objet d'art et le Maire prononça un discours. Dans sa réponse, le Prince promit de s'efforcer de faire le bonheur de la Princesse et pria le Maire d'être auprès de ses concitoyens l'interprète des vœux bien sincères qu'il formait pour la félicité et l'avenir de la Sardaigne.

Le jour-même du mariage, les époux, accompagnés du Roi, de Cavour et la Marmora, arrivent à Gênes où une population en délire salue le monarque aux cris de : Vive la guerre !... A bas l'Autriche !... Vive le Roi d'Italie !

Le soir, un bal est offert au Prince et à la Princesse, tandis que la ville et le port sont brillamment illuminés.

Le 1er février, ils s'embarquent pour la France sur le yacht impérial « La Reine Hortense ».

Le 2 février, ils débarquent à Marseille. Une foule immense garnit les quais et les embarcations.

Le 3 février, le convoi impérial arrive à 15 heures précises en gare de Lyon, à Paris.

En cortège, leurs Altesses Impériales se rendent aux Tuileries où elles sont reçues par l'Empereur et l'Impératrice.

Le soir, l'ex-Roi de Westphalie les attendait au Palais Royal et y donnait un grand dîner en leur honneur.

Les nouveaux époux s'installèrent au Palais Royal qu'habitaient le roi Jérôme et son fils depuis 1853. La première déception de la Princesse fut de ne pas y trouver de chapelle, celle du Palais Royal étant convertie en galerie de tableaux. En hâte, l'ex-roi Jérôme lui fit aménager un petit oratoire où tous les matins, à 9 heures, elle assistait à la messe.

Elle qui avait été élevée très religieusement, se trouvait soudain l'épouse d'un prince qui devait briguer la présidence du Grand Orient de France.

Lors de son avènement, Napoléon III avait tenu à s'établir au milieu d'une cour fastueuse et à restaurer l'ancienne étiquette. Appartenant à la famille de l'Empereur, le Prince Napoléon et la Princesse Clotilde devaient donc avoir une « Maison » constituée d'après les exigences du protocole impérial.

Il semble que la composition de la Maison de la Princesse n'ait pas été sans difficultés, la plupart des dames de cour ne se souciant pas de « s'exposer aux galanteries du Prince, ni à ses boutades de mauvaise humeur, ni à ses mauvaises façons ». Mais finalement, elle se trouva entourée de dames dignes de sa confiance. Les personnes dévouées qu'elle avait amenées de Turin la quittèrent alors les unes après les autres, ne pouvant se faire au nouveau service, lequel ne ressemblait en rien au régime paternel règnant à la Cour du Roi Sarde.

La Princesse se trouve donc rapidement dépaysée dans ce milieu nouveau et étranger. De son père, elle ne reçoit que de rares nouvelles et encore indirectement par les lettres que celui-ci écrit au Prince Napoléon, dans le genre de celle du 15 février 1859 : « Mon cher gendre, j'espère que tu seras un peu reposé de toutes les fatigues et que Clotilde sera bonne pour toi. Voilà ce que je désire de tout mon cœur. A présent, à nos affaires... ».

Il ne semble pas, d'ailleurs, avoir le moindre doute sur le bonheur conjugal de sa fille. Le 26 décembre 1859, il écrit à son gendre : « Tu rends heureuse ma fille et moi j'en suis content et t'en suis beaucoup reconnaissant ».

Pourtant, malgré les qualités exceptionnelles de son épouse et peut-être à cause d'elles, le Prince reste ce qu'il aimait être, un célibataire. Publiquement, sans plus de vergogne qu'un bohême, il s'affiche avec ses liaisons, se compromet, se fait insulte à lui-même.

Quant à la conduite de la Princesse envers son mari, elle est admirable sous tous les rapports. N'ignorant pas les désordres de sa vie, elle s'efforce de combattre la mauvaise impression que l'on pourrait avoir de son mari, disant : « Le Prince gagne à être connu et fréquenté, il a

tant d'esprit ! » Jamais la moindre plainte à son sujet, jamais la moindre discussion entre eux.

Elle ne se contente pas du devoir exact et rigide qu'elle a promis de remplir auprès de son mari, elle continue à l'aimer et envisage avec peine toute séparation.

En juillet 1861, le Prince Napoléon entreprend de faire sur son yacht le « Jérôme-Napoléon », un voyage d'étude aux Etats-Unis. La Princesse ne doit l'accompagner que jusqu'à Lisbonne, son mari objectant la longueur et les fatigues de la traversée. Son insistance finit par faire fléchir son époux le jour même où la traversée doit commencer.

Maurice Sand, le fils de l'écrivain, qui est du voyage, écrit alors dans son journal à la date du 6 juillet 1861 : « Il a été décidé dans la journée que la Princesse Clotilde suivrait le Prince en Amérique. Elle est bravement enchantée et nous donc ! Sa bonté simple et charmante est comme un rayon de soleil sur la traversée ».

Quelques jours auparavant, il notait : « La Princesse est charmante quand elle prie ; elle a la candeur et la sérénité d'expression des figures de Holbein et de Kranach ».

Pourtant ses portraitistes, et notamment Hébert, qui la peignit en 1860, ne l'ont pas flattée. Ils nous ont laissé d'elle l'image d'une femme au visage ingrat, concentré, le regard réprobateur, un menton lourd et la lèvre autrichienne ; c'est une vraie Habsbourg. Elle n'était pas jolie et ne faisait rien pour corriger la nature. Point coquette, elle écoutait cependant avec une docilité touchante les conseils qu'une amie fidèle et expérimentée lui donnait. « Ce n'est pas en ennuyant son mari et négligeant les moyens honnêtes de lui plaire qu'on arrive à prendre influence sur lui ».

Une réserve un peu fière, corrigée par une grande douceur de manières, devait donner à Clotilde une place enviable à la cour et lui attirer une respectueuse sympathie. Ses vertus ne sont pourtant pas toujours justement appréciées ; après un séjour aux Tuileries, la Reine des Pays-Bas en parle avec un certain dédain : « Une Princesse entourée de morgue chinoise ne peut prendre en France ».

Georges Sand, par contre, écrira au Prince, le 17 avril 1862 : « Je n'ai pas été mettre mon nom sur le registre de la Princesse, mais j'ai dans le cœur quelque chose de mieux pour elle : c'est que je l'aime. Vous le lui direz, Monseigneur, et vous le savez ; sa simplicité de manière et le charme de sa personne m'ont gagnée. C'est l'image de la candeur et on ne m'avait rien dit de trop sur son compte ».

Bien plus tard, Ernest Renan, après l'avoir revue en exil, écrivait : « Quant à la Princesse Clotilde, c'est toujours ce haut stoïcisme chrétien, qui la rend dans l'adversité si grande et si forte. On dirait que pour elle rien n'est changé. C'est une sainte du XIIIe siècle de la famille de Saint-Louis et de Marguerite de Provence ».

Clotilde recevait avec une grâce princière. Sa réserve parfois excessive, n'était cependant pas de la timidité. Un jour que l'Impératrice Eugénie, qui puisait son assurance dans sa grande beauté, crut devoir lui témoigner en guise d'encouragement une bienveillance assez condescendante, s'entendit décliner son aide par ces paroles : « Vous oubliez, Madame, que je suis née dans un palais ! »

Dans le mariage, la jeune princesse manifesta d'une manière admirable de quelles solides et précieuses vertus elle était douée. Pour son beau-père, elle fut la plus affectueuse des filles et sut adoucir ses derniers moments.

A une amie qui lui déclarait : « Je voudrais bien voir mes désirs pour vous se réaliser », elle répondait : « Je ne désire qu'un petit berceau chez moi ». Cette joie de la maternité lui fut accordée. Elle eut trois enfants : le prince Victor Napoléon, né le 18 juillet 1862, le prince Louis-Napoléon, né le 16 juillet 1864, et la princesse Marie-Létizia, née le 20 décembre 1866.

Son patriotisme et son courage se manifesteront au cours de la guerre de 1870. A son père qui lui a dépêché le marquis Spinola avec mission de l'accompagner en Italie car des évènements révolutionnaires se manifestent à Paris, elle écrit notamment le 25 août 1870 : « Je vous assure que ce n'est pas pour moi le moment de partir ; je comprends que votre affection me le déconseille... Je

n'ai pas la moindre peur... Mon devoir est de rester ici tant que je le pourrai, dussé-je y demeurer et y mourir : on ne peut s'enfuir devant le péril. Je suis française ; je ne puis abandonner mon pays ; quand je me suis mariée malgré ma jeunesse, je savais ce que je faisais et si je l'ai fait, c'est parce que je l'ai voulu. Le bien de mon mari, de mes enfants exige que je reste ici ; et même l'honneur de mon nom, votre honneur, cher papa, et l'honneur de ma première patrie... Rien ne me fera manquer à mon devoir. Et j'y manquerais, si je partais en ce moment. Quand je ne pourrai plus faire autrement je partirai... Si je pars maintenant, peut-être ni mon mari, ni mes enfants ne pourront plus jamais rentrer en France... Je ne suis pas une princesse de la Maison de Savoie pour rien !... Partir quand le pays est en danger, c'est le déshonneur et la honte pour toujours... La Kékina est devenue grande, cher papa, la raison, l'expérience, tout a grandi ; et en voilà les résultats ».

Elle refusa de suivre l'Impératrice dans sa fuite. Au Général Trochu, chargé de la défense de Paris, qui la pressait de s'éloigner pendant qu'il en était temps encore. elle répondait avec calme « qu'il n'y avait pas urgence et que son départ ne devait pas ressembler à une fuite ».

Elle partit seulement le 5 septembre après avoir, comme de coutume, visité ses chers malades de l'hôpital voisin. Comme on lui conseillait de faire lever les glaces de sa voiture pour ne pas être reconnue par la foule, elle s'y refusa, déclarant : « Peur et Savoie ne se sont jamais rencontrées ».

C'est ainsi le front haut, dans sa voiture et avec ses livrées, que la fière Princesse quitta la ville insurgée. La garde nationale lui présenta les armes, aucun mot de haine ni d'outrage ne fut proféré sur son passage. Tandis que l'Empereur et son cousin le Prince n'étaient que Badinguet et Plon-Plon, elle restait pour tous la « Princesse Clotilde ».

C'est à Prangins, en Suisse, dans le domaine de la Bergerie, possession du Prince, qu'elle se rendit et où elle passera avec son mari et ses enfants les premières années d'exil.

La totale divergence de principes et de convictions existant entre elle et lui étaient la cause depuis des années de multiples difficultés entre les époux. Finalement, en mars 1878, elle accepta d'aller se fixer en Italie, à Moncalieri, non loin de Turin, dans le magnifique château de ses ancêtres.

Là, elle consacra sa vie à des pratiques de piété, aux soins assidus donnés à sa famille et aux pauvres. La population qui connaissait toute sa bonté et toute sa compassion, l'appelait « la Santa ». En principe, elle ne quittera le château qu'à l'occasion de quelque grand malheur, c'est-à-dire, lorsque la mort frappera un membre de sa famille.

C'est ainsi qu'apprenant, en mars 1891, que son mari est gravement malade à Rome, elle se rend aussitôt à son chevet pour l'assister dans ses derniers moments et le ramener à Dieu, comme elle l'avait fait pour son beau-père, l'ex-Roi Jérôme et comme elle le fera, en 1904, pour la Princesse Mathilde, sa belle-sœur. En arrivant à la chambre du malade, le cardinal Mermillod qui en sortait lui dit : « Madame, tout est fait et bien fait. Ne parlez plus de rien au Prince... » Quatre jours plus tard, le 18 mars 1891, il décédait.

En 1910, elle eut une dernière joie, celle d'assister au mariage de son fils aîné, le Prince Victor, avec la Princesse Clémentine de Belgique, fille du Roi Léopold II.

Et puis elle retomba dans l'oubli jusqu'à ce qu'on apprit sa mort le dimanche 25 juin 1911. Ses trois enfants, dont l'affection constante fut sa plus belle consolation, l'entouraient.

Cette grande Princesse était morte, oubliée de la France, de Paris, où elle n'avait pas laissé d'autre exemple et d'autre souvenir que celui de sa charité et de sa vertu.

Paul HAMMES.

Violettes impériales

ou Voyage de Napoléon III et de l'Impératrice Eugénie du 23 août au 22 septembre 1860

Le long voyage de trente jours allait se faire successivement par voie ferrée de Saint-Cloud à Chambéry, par voitures, de Chambéry à Annecy, à Thonon, à Chamonix, à Bonneville, Annecy, Chambéry, Grenoble, Valence où a lieu la reprise de la voie ferrée jusqu'à Marseille ; par le yacht « l'Aigle », de Marseille à Toulon, Nice, Ajaccio, Alger, Port-Vendres, voie ferrée de retour de Perpignan à Saint-Cloud.

Le parcours par voie ferrée se fait par un train spécial du type que le Chemin de fer de Paris à Orléans avait fait établir par le célèbre architecte Viollet-le-Duc.

Le train comportait six wagons ainsi disposés : un wagon pour les bagages, en tête ; un wagon servant de salle-à-manger, avec office, et de salon des aides de camp ; un wagon dit plate-forme, à jour et couvert, servant d'antichambre et de promenoir ; un wagon d'honneur contenant une grande pièce et un petit salon ; un wagon contenant une pièce pour les dames d'honneur, une chambre à coucher pour Leurs Majestés, deux cabinets de toilette et une garde-robe ; un wagon pour les bagages en queue.

A l'extérieur, les quatre véhicules principaux présentaient un ensemble uniforme, sauf, bien entendu, la plate-forme. Ils étaient peints en grenat et bleu d'outre-mer, rehaussés de colonnettes, de bandeaux et de corniches en bronze doré.

L'intérieur du wagon était tendu en damas de soie vert clair ; les meubles, en palissandre richement sculpté,

étaient tapissés de même. Le plafond présentait une suite de caissons en étoiles à moulures dorées, aux chiffres de l'empereur, complétés par des branches de rosiers.

De beaux tapis garnissaient les parquets de tous les wagons ; ces véhicules, d'ailleurs, pouvaient être mis en communication les uns avec les autres au moyen de passerelles mobiles. Des lampes supportées par d'élégantes consoles en bronze ciselé et doré, éclairaient toutes les pièces, à l'intérieur.

Une légende s'est établie, qui a eu beaucoup d'échos en 1954, lors des essais ordonnés par notre compatriote Louis Armand, Directeur Général de la S.N.C.F., de record mondial de vitesse par locomotive, sur la ligne ferrée des Landes. Cette légende était que Napoléon III, dans son voyage de retour en Crimée, en 1855 déjà, avait été transporté de Marseille à Paris, à la vitesse moyenne de 100 à 120 kilomètres à l'heure, sur une distance de 862 kilomètres. Cette légende est erronnée : première raison péremptoire, Napoléon III n'est jamais allé en Crimée, malgré son vif désir de rejoindre son armée. Autres raisons : les locomotives de 1855 n'auraient pas été capables d'une telle performance : entretien du feu, décrassage du foyer, graissage, alimentation en charbon et en eau étant donné la faible capacité du tender. D'autre part, état de la voie et légèreté des voitures. La vitesse de 100 kilomètres-heure a pu être atteinte sur certaines sections particulièrement favorables et soigneusement gardées, mais non point de façon continue sur un trajet de plus de 800 kilomètres. A noter également, qu'en 1855, on devait emprnter successivement le chemin de fer de Paris-Lyon (Vaise), puis le chemin de fer (Perrache) Lyon-Marseille. la liaison directe entre ces deux chemins de fer n'ayant été réalisée qu'en 1857, par percement du tunnel de Saint-Irénée (2.109 m.) sur la rive gauche de la Saône, proche de Fourvière, pour constituer la ligne Paris-Lyon-Méditerrannée : P. L. M.

L'Empereur est accompagné par le Général Le Bœuf ; le Général Fleury, premier écuyer, aide de camp ; le Marquis de Gallifet, officier d'ordonnance ; par son médecin, le docteur Conneau, etc..,

L'Impératrice est accompagnée par trois Dames du Palais, et le Marquis de Lagrange, écuyer. Le Maréchal Comte Vaillant et le Maréchal Pélissier, duc de Malakoff viennent saluer le couple impérial à son départ, conduisant Leurs Majestés jusqu'au train impérial.

Après ces légères digressions sur la composition et la vitesse possible du train impérial, revenons à son itinéraire au matin du jeudi 23 août 1860, et au départ de Saint-Cloud à 9 heures, par le chemin de fer de ceinture. Arrêt à Montbard, où le Maréchal Canrobert monte dans le train, à la limite de son commandement.

Arrivée à Dijon à 4 heures (16 heures). Visite à la Cathédrale avec allocution de Monseigneur Rivet, archevêque. Le soir, bal dans l'ancien Palais des Ducs de Bourgogne.

Vendredi 24 août : Dans la matinée, visite de la ville et des salles d'asile de Dijon.

A 13 heures, départ pour Lyon. A Châlons et Mâcon, réception des autorités de Saône-et-Loire. Arrivée à Lyon à 6 heures du soir. Accueil enthousiaste.

Samedi 25 août : Dans l'après-midi, visite de Leurs Majestés au Palais des Arts et inauguration du Palais du Commerce où une collection de soieries est remise à l'Impératrice. Le soir, grand bal à l'Hôtel de Ville.

Dimanche 26 août : L'Empereur et l'Impératrice entendent la messe à Notre-Dame de Fourvière. Revue sur la Place Bellecour. A 2 heures 30 l'après-midi, visite d'un atelier de la Croix-Rousse, puis au Camp de Sathonay. Le soir, grand dîner à l'Hôtel de Ville et feu d'artifice sur les hauteurs de Fourvière.

Lundi 27 août : Le matin, visite des salles d'asiles par l'Impératrice. A midi, départ de Lyon. A 15 heures, arrivée au « débarcadère » de Chambéry. Remise des clés de la ville par le Maire, M. d'Alexandry, et Dieu, préfet.

Réception à la Cathédrale et allocution de Monseigneur Billiet, archevêque. L'Empereur et l'Impératrice se rendent au vieux Château, où est fixée leur résidence. Le soir, grand dîner avec les autorités et notabilités du département.

Mardi 28 août : Présentation des Dames de la Ville. Visite du Sacré-Cœur et promenade dans les environs de Chambéry.

Grand bal donné par la ville dans la salle du Théâtre, le soir.

Mercredi 29 août : Départ pour Annecy. Arrêt de deux heures à Aix, pour la visite de l'établissement thermal. Arrêt à Grésy-sur-Aix et visite des Gorges du Sierroz, et notamment du lieu où, en 1813, Madame de Brock, amie de la Reine Hortense, trouva la mort dans l'abîme.

Arrivée à Annecy à 4 heures, après-midi. Réception par les autorités sous un arc de triomphe édifié à l'entrée de la Rue Royale. Le Maire, M. Aimé Levet, prononce l'allocution de bienvenue, en présentant les clés de la ville. Voici son discours :

« Notre pays a un impérieux devoir de reconnaissance à remplir envers Votre Majesté, dont la main ferme et puissante a su le ramener dans le giron de la mère patrie, tout en lui épargnant la douleur et la honte d'une mutilation. Que cette main soit bénie éternellement par tout ce qui porte un cœur savoisien. Daignez, Sire, accepter les clefs de notre ville que j'ai l'honneur de vous présenter. Il faudrait qu'elles pussent être offertes à votre Majesté par la population entière, qui considère avec raison la présence au milieu d'elle de son nouveau Souverain comme la dernière et solennelle consécration de l'inviolabilité de ses vœux.

« Madame,

« La ville de Saint-François de Sales est heureuse et fière de l'honneur qu'elle a de vous posséder quelques instants dans ses murs.

« Elle sait que la visite de votre Majesté est celle d'un ange de bonté, de douceur, de charité.

« Daignez, Madame, accueillir les vœux qu'elle forme pour votre bonheur et pour la complète satisfaction de votre cœur d'épouse et de mère.

« Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ! »

Les Souverains se rendent ensuite, escortés par des dragons, jusqu'à la Cathédrale, en empruntant la rue Royale, le Quai des Charmilles (Quai Eustache-Chappuis actuel), la place du Nouvel Hôtel-de-Ville et la rue de l'Evêché. A défaut de l'évêque, Monseigneur Rendu étant mort, l'allocution de bienvenue du clergé est dite par le Prévôt du Chapitre, le Chanoine Challamel. L'Empereur et l'Impératrice sont logés au palais épiscopal où a lieu, le soir, un dîner de gala pour lequel la liste des invités était arrêtée avant le départ de Saint-Cloud.

Liste de personnes à inviter au dîner du 29 août, approuvée par l'Empereur, datée de Saint-Cloud le 20 août 1860.

Maréchal de Castellane.
Préfet.
Mme Pétetin.
Sous-Préfet de Saint-Julien.
Secrétaire Général de la Préfecture.
Maire.
Président du Tribunal.
Procureur impérial.
Colonel Grenier.
Receveur Général.
Ingénieur en chef.
Chanoine Challamel.
M. Lachenal.
Baron Ruphy.
M. Replat.
Abbé Poncet.
Abbé Magnin.
M. Laeuffer.
Baron Blanc.
M. Dufour.
M. Maurice Blanc.
Baron de Villette.
M. Pissart.
M. Bastian.
Baron de Livet.
M. Frèrejean.
Marquis de Tredecini de Saint-Séverin.

Logements.

Maréchal de Castellane, rue Royale, n° 12, 1er étage.
Général Bourbaki, Hôtel de Genève, n° 19.
Aides de camp, id.
17 chambres retenues à l'Hôtel d'Angleterre.

Total des frais de réception par la ville d'Annecy : 80.022 fr. 11 cent.

Un autre état porte 60.000 francs ?

A la suite du dîner, les souverains quittent l'Evêché par le Jardin de la rue Royale et se rendent au Rond-Point du Jardin Public où ils prennent place sur une grande barque aménagée en gondole par les soins de M. Monnet, architecte municipal qui, en signe de reconnaissance, recevra de l'Impératrice une épingle de cravate. La gondole était conduite par douze rameurs, travestis à la vénitienne. La bordure du Jardin, de l'avenue d'Albigny, était brillament illuminée par des verres de couleur, que portaient également les nombreuses barques escortant la gondole impériale, sur le tillac de laquelle l'Empereur et l'Impératrice étaient installés sur deux trônes. Musique sur les rives. Les acclamations étaient telles que l'Impératrice, coiffée de son diadème, se dégageant de son grand burnous rouge, mis à cause de la fraîcheur du soir, se leva et remercia en levant les deux bras. Nous laissons la description de la suite du séjour à Annecy à l'extrait du « Journal de raison », écrit par une jeune annécienne et relaté par deux articles de M. François Serand, publiés dans les deux fascicules de l'année 1950 de la Revue Savoisienne, organe de l'Académie Florimontane, et que nous reproduisons textuellement plus loin.

« Dans le très intéressant ouvrage intitulé « Les entretiens de l'Impératrice Eugénie » (Revue des Deux-Mondes, 1928, et Librairie Plon), M. Maurice Paléologue, de l'Académie Française, raconte que, dans l'entretien qu'il eut le 8 juin 1901 avec l'ex-souveraine, il se permit de lui poser la question suivante :

« Parmi tant de belles heures qui ont jalonné votre
« règne, quelles furent les plus radieuses, les plus exal-
« tantes, je veux dire surtout celles qui découvraient de-
« vant vous les plus séduisants mirages ? »

« Son auguste partenaire, après avoir rappelé le sou-
« venir du baptême du Prince Impérial en 1856, et le
« Te Deum chanté à Notre-Dame de Paris pour la victoire
« de Solférino (1859), se recueillit un instant « les pau-
« pières closes, les joues très pâles, comme si toutes ces
« visions la remuaient jusqu'au tréfonds de l'âme » et
« continua ainsi :

« La troisième fois où les mirages de l'avenir m'ont
« ébloui les yeux, j'ose à peine vous la confier, car elle
« vous paraîtra bien frivole... N'importe ! Je compte sur
« votre indulgence : à cette époque là, je n'avais pas en-
« core fait l'apprentissage du malheur... Voici ma troisiè-
« me illusion prestigieuse ... Vous savez que, pendant l'été
« 1860, l'Empereur a visité la Savoie et le Comté de Nice
« qu'il venait d'annexer ; je l'accompagnais : ce ne fut
« pas un voyage, mais une marche triomphale. L'Empe-
« reur était comme transfiguré de bonheur ; il semblait
« vivre dans un rêve, dans un enchantement. Du coup,
« il avait oublié tous les reproches que la paix de Villa-
« franca lui avait si injustement attirés. Je n'étais pas
« moins heureuse et transportée que lui. Or, le 29 août,
« les habitants d'Annecy avaient organisé, pour le soir
« de notre arrivée, une promenade sur le lac. Toute une
« flotille de barques légères, enguirlandées de lanternes
« multicolores, suivait notre gondole, drapée de pourpre
« et tirée par vingt rameurs. A l'arrière, on avait dressé
« une espèce de tillac, où l'Empereur et moi, nous trô-
« nions majestueusement. Le ciel fourmillait d'étoiles.
« Des orchestres se mêlaient au cortège, par moments,
« des feux de bengale, des girandoles, des gerbes de fusées
« illuminaient tout le paysage. C'était magique... Comme
« nous venions de présider un dîner de gala, j'étais en
« robe décolletée, avec mon diadème et mes plus belles
« parures. Bien que la nuit fut chaude, j'avais jeté sur
« mes épaules un grand burnous écarlate, frangé d'or. Un
« instant, pour mieux jouïr du spectacle, je me levai sur
« notre tillac. Aussitôt de toutes les barques on se mit à
« crier « Vive l'Impératrice ! » Je rayonnais. L'Empereur
« me dit : « Tu as l'air d'une dogeresse ». En effet, je me
« croyais sur le Bucentaure. Pour un peu, j'aurais jeté
« mon anneau dans le lac, ainsi que faisait le doge quand

« il présidait aux fiancailles de Venise et de l'Adriatique.
« Moi, je me figurais assister aux noces éternelles de la
« France et de l'Empire ».

. . . . . .

« A l'évocation de cette fête, par celle qui en fut
« l'héroïne très acclamée, il nous parait intéressant de
« mettre en regard le récit inédit d'un témoin oculaire,
« récit qui a le mérite d'avoir été écrit sans l'impression
« publicité. Ces lignes en effet, sont extraites de ce que l'on
« appelait autrefois « un livre de raison » que nous avons
« eu la bonne fortune de sauver de la destruction, au
« moment où il allait prendre le chemin des Papeteries de
« Cran. Il comprend une trentaine de cahiers manuscrits,
« relatant, jour par jour, de 1849 à 1863, les menus faits
« de la vie familiale, les évènements publics, les prome-
« nades, les longues veillées de l'hiver, les lectures, les
« jeux et divertissements, tout ce qui constituait l'exis-
« tence paisible à cette époque. Il a été écrit par une de
« nos parentes, qui habitait alternativement à Annecy, à
« Angon près de Talloires et à Faverges où elle mourut
« avant l'âge de 30 ans. Voici quelques extraits concer-
« nant la journée du 29 août 1860, où Napoléon III et
« l'Impératrice firent leur entrée à Annecy :

« Comme nous n'avons pas de fenêtres dans la rue
« Royale pour voir passer le cortège, nous acceptons des
« places dans le jardin du Collège, où une estrade a été
« faite à la hâte pour pouvoir s'appuyer à la hauteur du
« mur, sous les charmilles. Plusieurs dames y sont déjà ;
« nous y arrivons à trois heures ; en attendant l'arrivée
« des augustes souverains, nous causons avec nos voi-
« sines qui sont des dames et demoiselles de Genève ».

« ...Suivent quelques réflexions un peu malicieuses.
« Perchées comme des oiseaux sur leur estrade, ces dames
« papotent copieusement pour passer le temps. Les jeu-
« nes annéciennes, un peu frondeuses s'amusent énor-
« mément aux dépens de l'une des demoiselles de Genève,
« qui joint à une laideur sans pareille, une minauderie
« excessive.

« Mais les voici intéressées par l'arrivée des troupes.
« Elles se taisent, ce qui est un signe d'attention, et ou-

« vrent tout grands leurs yeux observateurs. Ecoutons le « récit :

« ...Des soldats ont été échelonnés de dix pas en dix « pas sur toute la ligne que doit parcourir l'Empereur, « et, en attendant le moment solennel, nous faisons des « comparaisons entre nos militaires piémontais et les « français que nous avons maintenant. Le résultat est, en « définitive et à la majorité, au préjudice de ces derniers. « La tenue piémontaise était meilleure et la discipline « plus sévère ; les soldats français ne tarissent pas en « plaisanteries, en remarques, en conversations de toutes « sortes ; ils fument sur les rangs, ils vont et viennent, « en un mot, c'est tout l'opposé de nos piémontais, mais, « en revanche, les français sont plus ouverts et plus « polis.

« Il semble se dégager de ces lignes comme des re- « grets voilés pour les beaux officiers de Victor-Emmanuel, « que l'on ne reverra plus jamais et qui dansaient si « bien...

« Survient une averse et comme ces dames ont arboré « leurs plus jolies toilettes et craignent de les gâter, elles « s'envolent sous les portiques du collège pour se mettre « à l'abri, n'oubliant pas, toutefois, de rire encore de la « pauvre genevoise, si laide, qui s'embarrasse dans sa « crinoline et ne sait comment redescendre de l'estrade ».

« La pluie ayant cessé, tout le monde rejoint son poste « d'observation. Les souverains arrivent :

« Une dizaine de fourgons et de voitures de domesti- « ques amusent notre curiosité. Enfin, à cinq heures, des « piqueurs, des dragons à cheval, les carillons de toutes « les cloches de la ville, les boîtes et les cris de « Vive « l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! » nous annoncent que « nous n'avons pas attendu en vain. En effet, la voiture « impériale paraît et plusieurs autres à sa suite, le moment « est solennel, les chevaux vont au pas, l'Empereur salue « beaucoup ; l'Impératrice est très gracieuse mais elle « paraît bien fatiguée. Après les voitures viennent tous « les maires du département, avec leur drapeau, leur « écharpe et leur conseil ; ils accompagnent l'Empereur

« jusqu'à l'Evêché. Leurs Majestés, en sortant de la cathé-
« drale, viennent se montrer au public sur le balcon et
« rentrent pour recevoir les dames de la présentation et
« les autorités ».

. . . . . .

« Un moment de répit pour se reposer et souper à la
« hâte, et nos infatigables curieuses sont dans la rue
« Royale à attendre la sortie des souverains, par la porte
« du jardin de l'Evêché, qui vont assister à la fête sur le
« lac :

« Nous attendons là deux heures, regardant les voi-
« tures, les piqueurs, les gendarmes, écoutant la verve
« intarissable des soldats, et pressées, poussées de tous
« côtés. Enfin à 10 heures, la porte s'ouvre et l'Impératrice
« monte dans sa voiture. Elle est coiffée d'un diadème d'or
« et enveloppée d'un manteau rouge. Elle salue gracieu-
« sement tout le monde, l'Empereur monte à côté d'elle,
« deux généraux ou maréchaux se mettent en face, les
« laquais sautent derrière et les voilà partis. Sur toute
« la ligne, on entend les cris de Vive l'Empereur, sou-
« vent répétés. Les voitures de la suite se remplissent éga-
« lement de dames et de messieurs et la foule se rue
« après ces équipages pour arriver en même temps. Nous
« sommes emportées par le flot et ce n'est pas sans peine
« que nous parvenons à rester ensemble. Enfin, nous ar-
« rivons au Rond-Point après avoir valeureusement tra-
« vaillé des bras et des jambes et là, nous trouvons une
« bonne place sur le bord de la muraille près du pavillon.
« Leurs Majestés sont sur le lac dans une barque tendue
« de blanc et toute illuminée. D'autres barques où il y a
« des musiciens les suivent en jouant de jolis airs et une
« quantité de bateaux, petits et grands chargés de monde,
« vont et viennent aussi sur le lac. L'illumination est ma-
« gnifique, les canaux sont entourés de deux cordons de
« verres de couleur qui se reflètent dans l'eau d'une ma-
« nière féérique. La ville entière, le Jardin des Plantes,
« le château, tout est illuminé. Des feux de joie superbes
« apparaissent de tous côtés, vraiment, on ne sait plus
« où regarder. Bientôt le feu d'artifice commence, il dépas-
« se tout ce que nous avons vu jusqu'à présent. Les fusées

« sont très belles et retombent en étoiles bleues, rouges « ou blanches ; des soleils, des quadrilles de feu, des ger- « bes, des cascades éblouissent les yeux. Le portrait du « Prince Impérial avec une devise de feu et le nom de « l'Impératrice étonne et charme tout le monde. Enfin, à « minuit, le bateau impérial vient au débarcadère. Leurs « Majestés remontent dans leur voiture et regagnent « l'Evêché, très satisfaites, assure-t-on, des habitants « d'Annecy.

« Nous rentrons aussi, bien fatiguées car la chaleur est « très forte et nous sommes debout depuis midi »...

. . . . . .

« Remarquons, à côté de l'exacte description de la « fête de nuit et même de la température de l'air, ce « détail du manteau rouge, que l'infortunée Impératrice « n'avait pas oubliée quarante-et-un ans plus tard, dans « son entretien avec M. Maurice Paléologue et qui prouve « la fidélité de sa mémoire, malgré son âge et ses mal- « heurs !

« Voici la suite du récit concernant la promenade que « firent les souverains à Talloires et sur le lac, *le* 30 *août*, « *jeudi*, d'après M. F. Serand :

« Dans la matinée de ce jour, qui était jeudi, la nar- « ratrice du récit et quelques-unes de ses amies, un peu « remises des émotions de la brillante fête de nuit de la « veille, se parent de leurs plus fraîches toilettes et se « casent tant bien que mal sur « un mauvais dos à dos « attelé de deux pauvres chevaux » qui les conduit à « Duingt.

« A Saint-Jorioz, la route est plantée de sapins et pa- « voisée de drapeaux. Il en est de même à Duingt, avec, « en plus, des devises attendrissantes suspendues à des « guirlandes de verdure. Le village est très animé ; pres- « que tous les habitants de Faverges y sont venus avec « la musique municipale. Comme elles doivent aller au « dîner à Angon, il leur faut trouver un bateau pour tra- « verser le lac. Ce n'est pas chose facile. Après bien des « recherches, elles découvrent enfin une vieille barque « qui fait eau de toutes parts. Durant la traversée, on doit

« la vider plusieurs fois, ce qui divertit beaucoup les rieu-
« ses passagères.

« Après-midi, par un très beau temps et une chaleur
« excessive, on va à Talloires pour assister à l'arrivée des
« souverains. Nous avons de la peine à nous croire dans
« notre bon vieux bourg solitaire, tant il y a d'animation
« et d'entrain. La fanfare de Thônes est là avec ses cui-
« vres qui reluisent au soleil ; le bateau impérial qui doit
« promener sur le lac Leurs Majestés est amarré dans la
« baie d'azur et une foule de barques amènent des cu-
« rieux.

« Les jeunes demoiselles avaient été invitées à pren-
« dre place sur une estrade dans le parc de M. Poulet,
« maire de Talloires, à proximité du lac, près des vieux
« marroniers de l'ancienne abbaye. Mais, lorsqu'elles se
« présentèrent, tous les sièges sont occupés par des dames
« qui défendent énergiquement l'entrée. Discussions,
« échange de mots aigre-doux ; les occupantes sont in-
« flexibles. Le maire, qui arrive, apaise cet orage féminin
« et les Annéciennes, un peu nerveuses, peuvent enfin
« s'asseoir, non sans regarder de travers leurs irascibles
« voisines.

« Enfin paraissent les gendarmes et les dragons, puis
« les voitures. Les cloches s'ébranlent, les boîtes tonnent
« et les yeux se braquent sur un même point. Les voitures
« impériales s'arrêtent devant nous et Leurs Majestés en
« descendent, saluant gracieusement tout le monde, et
« causant avec ceux qui sont le plus près d'elles. L'Impéra-
« trice est coiffée d'un chapeau rond garni de plumes
« rouges et d'un voile vert brodé d'une dentelle blanche,
« un grand manteau de cachemire blanc l'enveloppe tout
« entière et sa robe est en soie de couleur claire parsemée
« de bouquets de couleurs vives. Nous pouvons les voir
« tous deux, au moins pendant un quart d'heure qu'ils
« causent gracieusement, la figure tournée de notre côté ;
« puis ils montent sur le bateau où une table richement
« servie les attend pour la collation. Dix-sept rameurs de
« Talloires, vêtus du costume des matelots, conduisent la
« barque impériale, depuis un bateau qui est devant. Tout
« le monde alors se précipite sur d'autres bateaux pour

« suivre Leurs Majestés. Nous allons sur le bateau de Bo-
« zon, où nous sommes bien une trentaine.

« La flotille glisse lentement, jusque vers les roseliè-
« res de l'Eau-Morte, au milieu desquelles se dresse la
« vieille tour mélancolique de Beau-Vivier.

« Au retour vers Talloires, se produisit un petit in-
« cident qui fit beaucoup jaser. Depuis quinze jours,
« paraît-il, le propriétaire du château de Duingt avait fait
« de grands préparatifs, pensant que les souverains lui
« feraient l'honneur d'une visite. Il avait réuni la plupart
« des représentants de la noblesse du pays. Des dames,
« des demoiselles en blanche toilette « parées de leurs
« plus riches bijoux, des bouquets à la main, des compli-
« ments sur les lèvres, attendent le moment solennel avec
« une religieuse patience ».

« Pour des motifs que nous ignorons et qui, peut-être,
« étaient d'ordre politique, la visite espérée n'eut pas
« lieu ; tous les beaux apprêts furent inutiles au grand
« désappointement du châtelain et de ses invités.

« Et le récit continue ainsi, avec une pointe d'ironie :

« Mais pendant que nous admirons ces préparatifs,
« depuis notre modeste bateau dans lequel cette noble
« compagnie daigne à peine nous jeter un regard, leurs
« yeux sans cesse tournés vers le couchant, croient avoir
« le vertige en voyant disparaître au contour de Chère,
« le bateau impérial et sa précieuse cargaison. Mais il
« fallut bien se rendre à l'évidence et mettre sa mauvaise
« humeur dans sa poche quand ils virent les voitures re-
« monter tranquillement et reprendre la route d'Annecy
« où Leurs Majestés *contre toutes les lois de la politesse*
« (souligné dans le texte), se rendaient sans avoir fait la
« révérance à mesdames de X. X. X. Quand le désappoin-
« tement fut consommé et que *le malheur* (souligné dans
« le texte) fut bien réel, nous débarquons à Duingt un ins-
« tant ; plus heureux que les musiciens de Faverges qui
« avaient attendu à moitié lac dans une barque jouant
« leurs airs les plus séduisants ; plus heureux aussi que
« les illustres vexés du château, qui s'étaient drapés dans
« leur majestueuse attente, nous avions vu l'Empereur

« et l'Impératrice et nous pouvions à l'instar du vieillard « Siméon, mourir contents et satisfaits.

« Nous arrivons à neuf heures à Annecy. Le Pâquier, « la ville, le jardin, la Préfecture (les services de la Pré- « fecture étaient provisoirement installés à l'Hôtel de « Ville), tout est illuminé. On danse aux pieds de Berthol- « let aux sons d'une musique charmante. A onze heures « nous voyons sortir leurs Majestés du bal de l'Hôtel de « Ville, mais la voiture est fermée et nous n'apercevons « qu'un diadème en diamants et un nuage blanc ...»

. . . . . .

« Ces pages évoquent les solennités qui eurent un « grand retentissement dans notre pays et sont bien ou- « bliées maintenant. Elles ont déjà le charme des choses « d'autrefois. Ce sera notre excuse de les voir exhumées « des vieux cahiers jaunis par le temps ».

Vendredi 31 *août :* Départ pour Thonon où les Souverains arrivent à 15 heures. Les Souverains, en raison de l'état d'esprit des populations travaillées par la propagande genevoise, sont escortés par des dragons, qui avaient été envoyés à Annecy, Bonneville, Thonon, Sallanches dès le 1er août. A Thonon, chaleureuse réception par la population et par le curé de Notre-Dame qui sollicite l'agrandissement de son église. L'Empereur lui en fait la promesse qui sera réalisée une vingtaine d'années plus tard ! Sur le conseil d'Anselme Petetin, Préfet de la Haute-Savoie, les Souverains ne se rendent pas à Evian, où les bateliers, privés des bénéfices de la contrebande ont marqué un certain mécontentement. Les Souverains prennent place sur le « Simpione » appartenant à la Compagnie Française, qui, dans le Valais, construit le chemin de fer Martigny-Sion. Ce bâtiment va jusqu'à hauteur d'Evian et revient à Thonon, d'où les Souverains partent le 1er septembre pour Sallanches, où ils arrivent à 15 heures sous une pluie battante.

Dimanche 2 *septembre :* Après avoir entendu la messe à Sallanches à cinq heures et demie du matin, les Souverains se rendent à Chamonix où ils arrivent à 10 heures, pour visiter « les glacières du Faucigny » selon l'expression du temps.

Lundi 3 septembre : Leurs Majestés partent à 5 heures 30 du matin, par un temps superbe, pour la Mer de Glace. Les journaux illustrés de l'époque les représentent montés sur de fougueux coursiers à l'instar de Bonaparte gravissant le Saint-Bernard en juin 1800, ce qui était d'ailleurs absolument faux (Bonaparte revétu d'une chaude houppelande de berger étant monté sur un mulet à pied sûr, tenu par la bride, par un guide !).

Les souverains reviennent coucher à Bonneville, ayant au passage à Cluses, visité dans tous ses détails l'école d'horlogerie.

Mardi 4 septembre : Partis le matin de Bonneville, Leurs Majestés se sont arrêtées brièvement à Annecy, à midi, à l'Hôtel d'Angleterre où elles ont pris leur repas. Elles couchent le soir à Chambéry, où elles arrivent à 10 heures, puis le lendemain mercredi 5 septembre, départ vers Grenoble où elles demeureront deux jours, puis à Valence, Avignon, Marseille.

Le 11 septembre, embarquement impérial sur le yacht « l'Aigle ». Arrêt à Toulon pour la visite de l'Arsenal. Le 12, débarquement à Villefranche, puis en voitures jusqu'à Nice. Réceptions, bal. Départ dans la nuit sur « l'Aigle » pour Ajaccio. Le 17, arrivée à 9 heures du matin, Cathédrale, réception avec le dais. Puis, partis le 20 d'Alger, les souverains débarquent inopinément à Port-Vendres, à cause du mauvais temps pour éviter le golfe du Lion. Partis le 21 au soir à huit heures, ils regagnent Paris et Saint-Cloud, le 22 septembre 1860 dans la soirée.

On aurait pu croire que l'éloquence des chiffres, 96 % de OUI, au plébiscite, aurait apaisé la hargne des Suisses ; il n'en fut rien, elle ne fit que l'exacerber. Le 1er septembre, quelque 200 habitants de Gex et de la région de Saint-Julien frêtèrent à Genève un bateau pour se rendre à Thonon saluer Napoléon III et l'Impératrice Eugénie, de passage dans cette ville. Lors de leur retour à Genève dans la soirée, ils furent accueillis par une foule hurlante, bousculante qui chercha à s'emparer du drapeau français lequel fut lacéré et fut sauvé par la police au moment où il allait être jeté dans le lac. Les autorités françaises protestèrent; il leur fut répondu que c'étaient les Français qui

avaient commencé en narguant les Suisses, en réclamant l'annexion de Genève à la France ; c'était absolument faux, il y avait préméditation manifeste comme le prouvait l'accumulation de la foule, dès avant l'arrivée du bateau. La riposte française fut un décret impérial faisant de Thonon et d'Evian des ports officiels.

Autre incident caractéristique de la largeur d'esprit des Helvètes à cette époque : Agréée par le gouvernement Suisse, une compagnie française construisit la voie ferrée devant desservir le Valais. En septembre 1860 eut lieu l'inauguration de la section Le Bouveret-Sion. Des arcs de triomphe avaient été dressés, ils étaient, ainsi que les locomotives, garnis de drapeaux des deux nations, Suisse et France. Des excités montèrent sur des arcs de triomphe et sur les machines, en arrachèrent les drapeaux français qu'ils lacérèrent en même temps qu'ils molestaient les Ingénieurs et Cheminots français. La France protesta vivement contre cet acte inqualifiable et retira durant quelques semaines son représentant diplomatique à Berne.

Cependant la francisation administrative de l'ex-duché se poursuivait sans à coups par la mise en place des autorités administratives, des services publics sur le mode français. Une nouvelle limite fut tracée entre les deux départements par la création du canton d'Alby, par prélèvement de certaines communes du canton d'Albens, ce qui remonta la frontière au nord jusqu'auprès de Saint-Félix.

En décembre 1860, la ville d'Annecy reçut, par décret impérial, l'avis que l'Empereur Napoléon III et l'Impératrice Eugénie, en témoignage de satisfaction de l'accueil qu'ils avaient reçu à Annecy les 29 et 30 août, et surtout de la promenade nocturne sur le lac, faisaient don, à la municipalité d'un pyroscaphe de bonne classe (bateau à vapeur à deux roues à aubes) d'une puissance de 24 chevaux, pouvant transporter une centaine de passagers, dont les organes étaient construits par la maison Wyss de Zurich. Le dit bâtiment dénommé « la Couronne de Savoie », béni par Monseigneur Magnin le 15 août, fut inauguré le 29 septembre 1861. Son poste d'amarrage fut d'abord au port au foin constitué par la digue des marquisats. Il

fut ramené auprès du jardin public dès que l'établissement, en 1865, à l'initiative du jeune ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées Sadi Carnot, de système de vannes sur le Thiou près des vieilles prisons et sur le Vassé près du Pont du Pâquier (sous l'actuel pont Albert Lebrun) permit de maintenir un niveau d'eau suffisant dans l'entrée du Thiou et dans le chenal d'accès dont l'approfondissement permit d'utiliser ses déblais pour agrandir et consolider la gracieuse « île aux cygnes ». L'exploitation de la « Couronne de Savoie » était assez onéreuse pour la municipalité qui ne put la céder qu'en 1893, moyennant 65.000 francs, à la compagnie nouvelle de navigation sur le lac d'Annecy, fondée en 1886 et succédant à une précédente société qui dès 1874 avait mis en service un bateau de plus petit tonnage à hélice, « L'Allobroge ». La « Couronne de Savoie » devait continuer vaillamment sa carrière durant plus de 50 ans, jusqu'au 1er janvier 1913, après avoir été secondée dès 1887 par le « Mont-Blanc » avec ses 120 chevaux et dès 1900 par la « Ville d'Annecy » avec ses 200 chevaux et 450 passagers.

Le gouvernement impérial s'attache à maintenir le loyalisme de ses nouveaux sujets savoyards, par une politique de travaux d'intérêt général. Le 28 avril 1862 (date anniversaire du plébiscite) fut posée la première pierre de la Préfecture, édifiée par l'architecte lyonnais Charvet et terminée en 1865, date à laquelle le Préfet quitta les locaux de l'ancien Intendant Général à l'Hôtel de Ville. La Préfecture était en style Louis XIII ; par suite de l'uniformité du crépi, au lieu d'un appareil rouge et blanc du type Henri IV qu'ont conservé les deux pavillons du concierge, elle a un aspect gâteau à la crême. Ce fut l'amorce d'un quartier administratif qui fut continué par la gendarmerie transférée du haut du faubourg de Bœuf, puis la maison d'arrêt et de justice où le 13 août 1865 vinrent les prisonniers en provenance des vieilles prisons. Le pittoresque bâtiment « en forme de galaire » cinq fois centenaire fut alors menacé de destruction par décision de la municipalité. Il en fut sauvé en raison de la note de frais à payer et fut transformé en asile de vieillards, rôle qu'il conserva jusqu'en 1878-80 où fut créé l'asile actuel en bordure de l'avenue du Parmelan. Mais l'ancien Palais des Comtes

de Genevois n'a été sauvé des nouvelles menaces que par son classement comme monument historique le 16 février 1900. Cet ensemble administratif du second Empire devait être complété par le groupement du nouvel Haras qui fut occupé en 1881 par évacuation de l'ancien couvent des Dominicains et Barnabites sur la rive du Vassé, lequel devint la Caserne Decoux.

Le 22 avril 1862, la statue de Berthollet, érigée au Pâquier, fut réédifiée sur le rond-point du jardin public. C'est en 1863 que le Préfet donne son accord. C'est également en 1863 que le Préfet donne son accord au plan de jardin anglais présenté par le nouvel agent voyer municipal Henry Poreaux dont le plan avait été mis en concurrence avec celui présenté par M. Alphand, le très réputé Ingénieur en Chef des promenades de la ville de Paris. Le jardin anglais fut progressivement poursuivi avec les dénominations de jardin paysager jusqu'en 1870, où d'après un état récapitulatif en date du 8 juin 1870, les sommes à payer par la ville s'élèveront à 19.310 fr. 37 centimes ! Ce n'est pas cher car le jardin public d'Annecy compte parmi les plus beaux de France. Il en est d'autres aussi beaux par leurs tracés, leurs pelouses, leurs corbeilles, leurs frondaisons, mais aucun d'eux ne bénéficie de la proximité du lac dont l'atmosphère lumineuse pénètre entièrement comme s'il faisait corps avec ce dernier.

Le Gouvernement Impérial s'attacha à une œuvre de première importance : la continuation du chemin de fer « Victor Emmanuel » qui dans le projet sarde primitif devait atteindre Genève par Annecy en partant d'Aix. Les études et une ébauche du tracé avaient été établis dès avant l'Annexion. Napoléon III confirma à une délégation de notables rumilliens venus le solliciter lors de son passage à Annecy, le 30 août 1860 que la voie ferrée passerait par Rumilly. La voie fut terminée en 1866 et le 3 juillet de cette année, Monseigneur Magnin, évêque, procéda à la bénédiction de la gare d'Annecy. La prolongation de la voie ferrée jusqu'à Genève n'eut lieu qu'en 1884 où l'inauguration se déroula le 8 juin, jour même où était édifiée au Champ de Mars la statue de Sommeiller, le tenace maître d'œuvre de la percée du tunnel du Mont-Cenis.

Le travail colossal que fut le percement des Alpes avait été décidé en 1860 par la Chambre Sarde, à l'initiative et sur la victorieuse intervention du savoyard Germain Sommeiller, ingénieur des Chemins de Fer Sardes, député de Taninges, qui fit prévaloir un système d'ingénieuses perforatrices actionnées par l'air comprimé, mais, la mise en œuvre des batteries de perforatrices du côté Bardonnèche et surtout du côté Modane fut assez longuement retardée : guerre de 1859, nécessité d'établir dans des régions très faiblement habitées des logements pour ingénieurs et ouvriers, des réfectoires, des ateliers, des magasins. De sorte qu'au moment où fut décidée l'Annexion, au début de 1860, la perforation des trous des mines n'avait été conduite qu'avec la barre maniée à mains d'hommes. L'avance avait été si faible sur les deux fronts d'attaque que les spécialistes français entrevoyaient qu'une durée de 20 à 25 années serait nécessaire pour l'achèvement du souterrain, alors que Sommeiller et ses adjoints Grattoni et Grandi pensaient arriver au bout de dix années. C'est pourquoi l'article IV du traité de Turin du 24 mars 1860 chargea le royaume de Sardaigne de conduire le travail de bout en bout du côté Modane comme du côté Bardonnèche avec l'équipe en place composée en majeure partie d'ouvriers piémontais, la direction des travaux restant au savoyard Sommeiller qui, lors du plébiscite du 22 avril, avait opté pour la Sardaigne.

Alors qu'au début de 1860 la France assimilait sans difficultés — bien au contraire — ses deux nouvelles provinces annexées, l'ex-Duché de Savoie et l'ex-Comté de Nice, se poursuivait au-delà des Alpes le « Risorgimento » union de toute l'Italie, sous la direction de Victor-Emmanuel II, Roi de Sardaigne.

Le subtil jeu politique continuait à être mené par le Comte de Cavour redevenu premier ministre en janvier 1860, après une courte éclipse due à sa mauvaise humeur, à la suite de la Paix de Villafranca, trop hâtive selon lui puisque ayant laissé la Vénétie sous l'autorité autrichienne. Cette politique d'union était menée d'autre part, d'un point de vue plus militaire par Garibaldi, sorte de condottieri du type de la Renaissance.

Giuseppe Garibaldi était né à Nice, en 1807, en pleine période d'occupation française ; il était fils de marin, marin lui-même. Arrivé à l'âge d'homme, il était tout imprégné des idées libérales consécutives à 25 années de la susdite occupation. Garibaldi s'affilia aisément à la secte républicaine révolutionnaire du gênois Mazzini, dite de la « Jeune Italie » comprenant de nombreux « carbonari ». la découverte d'un complot en 1832 obligea le jeune Giuseppe à chercher un refuge en France, puis en Amérique du Sud où il lutta au Brésil contre le régime impérial, puis, en Uruguay comme général en chef et amiral pour la libération de ce pays de la féroce domination du dictateur argentin Rosas. Il revint en Europe attiré par le climat révolutionnaire général de 1848. Il créa un groupe de partisans, qui, dans la zone alpine, appuya au nord l'action de l'armée sarde dans deux malheureuses campagnes de 1848 et de mars 1849, qui se terminèrent par la défaite de Custozza et la débâcle de Novare. Il alla appuyer la jeune république romaine créée en 1848, à la suite de la fuite du Pape Pie IX, réfugié à Gaête, République qui fut très brêve, les insurgés Romains et les Garibaldiens ayant été rapidement matés par les troupes envoyées par la République Française qui venait de plébisciter une première fois le prince Louis Napoléon en le nommant Président de la République contre son rival, le général Cavaignac. Garibaldi s'exila une seconde fois en Amérique, cette fois aux Etats-Unis d'où il revint en 1859 pour appuyer l'action de la France et de la Sardaigne contre l'Autriche ; avec deux groupes de « Chasseurs des Alpes » revêtus de la légendaire chemise rouge, il remporta quelques succès dans la région de Côme et de Brescia. La paix de Villafranca le conduisit à se transporter avec ses partisans dans les Duchés autrichiens de Toscane, de Parme et de Modène et dans la Romagne « région de Ravenne », rebelle à l'autorité papale. Une habile propagande fit que les habitants de ces régions, jouant du principe de la « liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes », de « l'autodétermination » dirions-nous en 1960, réclamèrent par plébiscite leur annexion au royaume de Sardaigne ; l'Angleterre, par son or, appuya cette décision spontanée, alors qu'elle continuait à critiquer vivement le plébiscite savoyard.

Garibaldi transporta son action en Sicile, alors en état de rébellion contre le Roi Ferdinand II ; il débarqua à Marsala la fameuse légion des mille. La Sicile se rallie rapidement ; Garibaldi passe le détroit de Messine, entre à Naples le 7 septembre 1860 ; François II, dernier des rois Bourbons des deux Siciles, réfugié à Gaête, se rend après un court siège. Le principe du plébiscite joua de nouveau avec l'appui anglais et, en octobre 1860, le vœu des populations transfère le royaume des Deux Siciles à Victor Emmanuel II qui s'est, entre temps, dénommé roi avec transfert de sa capitale de Turin à Florence.

Garibaldi voulait hâter l'élimination du Pape de Rome ; Victor Emmanuel jugea qu'il allait trop vite et les Garibaldiens furent arrêtés en avril 1862 à Aspromonte par les troupes royales ; il se retira dans son îlot rocheux de Caprera, au nord-est de la Sardaigne ; il en sortit en 1866 lors de la guerre que l'Italie, alliée à la Prusse, mena contre l'Autriche alliée aux Etats de l'Allemagne du sud. Sauf quelques petits succès locaux remportés par les Garibaldiens, les italiens subirent deux défaites décisives, l'une sur terre à Custozza (comme en 1848), l'autre sur mer à Lissa sur la côte dalmate, malgré quoi l'Italie retira de cette campagne la libération de la Vénétie, grâce à la retentissante victoire des Prussiens sur les Autrichiens à Sadova en Bohême... en contradiction avec le vaniteux « Italia fara da sé » du Roi Charles Albert, père de Victor-Emmanuel. Garibaldi voulut à nouveau marcher sur Rome ; il fut arrêté en 1867 à Mentana par un corps franco-papale ; il se retira de nouveau à Caprera en qualité de député de Naples et grand-maître de la franc-maçonnerie italienne. Restait pour achever le « Risorgimento » la suppression des états du Saint-Siège et la prise de Rome comme capitale. La poire tomba d'elle-même lorsque, après la capitulation de Napoléon III à Sedan, le 2 septembre 1870, le Gouvernement Provisoire de Paris retira les troupes françaises de Rome où Victor Emmanuel II entra triomphalement le 20 septembre, ayant auprès de lui comme premier ministre, Lanza, dernier champion des lois anticléricales.

Le Comte de Cavour n'avait pu jouir du triomphe de son « Risorgimento » ; il était en effet mort à Turin, après

une très brêve maladie, le 6 juin 1861 ; ce chef des gouvernements les plus anticléricaux, mais religieux quand au fond mourut muni des sacrements de l'Eglise administrés, presque en cachette, par un prêtre ami.

A titre documentaire : Garibaldi mit son épée au service de la France contre la Prusse en 1870 ; il remporta des succès d'intérêt secondaire près de Dijon ; en reconnaissance quatre départements l'élirent député à l'Assemblée Nationale, mais il se retira de nouveau à Caprera où il fut nommé député à la Chambre italienne et consacra ses loisirs jusqu'à sa mort survenue en 1882 à écrire des ouvrages de souvenirs.

Ce petit ouvrage sur l'Annexion de 1860 sera terminé par un éloge d'une des qualités dominantes de la race savoyarde : la ténacité, c'est-à-dire la suite dans les idées ou dans l'action, lors de la recherche d'un but mûrement réfléchi, en renversant ou en tournant adroitement les obstacles. Ténacité à ne pas confondre avec l'entêtement qui est la poursuite impulsive et irréfléchie d'un objectif souvent passionné.

Un bel exemple de ténacité à la Savoyarde est fourni à l'époque de l'Annexion par le comportement, durant une quinzaine d'années, de Germain Sommeiller, faucignerand de Saint-Jeoire, ingénieur aux chemins de fer du royaume de Sardaigne. Député libéral de Taninges au Parlement Sarde, il fit prévaloir à la Chambre, en 1867, la thèse du percement d'un souterrain par voie ferrée de 12 kilomètres de long sous le Mont-Fréjus, de Modane à Bardonnèche, pour permettre la réalisation du chemin de fer Victor-Emmanuel de Turin, capitale du Royaume, à Chambéry, capitale du Duché. Cette idée rencontrait beaucoup de sceptiques, les optimistes prévoyaient une durée de travaux de 20 à 25 ans. Sommeiller déclara, avec une éloquence technique convaincante, que cette durée pourrait être réduite à 10 ans par l'emploi de batteries de 6 à 10 perforatrices en tête de chacun des deux chantiers d'attaque, perforatrices mues très rapidement par l'air comprimé, fourni par un compresseur actionné par une chute d'eau. Le projet fut approuvé avec faveur, mais son application ne put avoir lieu qu'après que fut décidée l'An-

nexion de la Savoie. Si bien que le traité de Turin du 24 mars 1860 prévit, en son article IV, que l'entreprise de la percée des Alpes serait conduite exclusivement par le gouvernement Sarde, la France n'intervenant que par une participation financière ad hoc !

En France, on avait peu confiance en la rapidité de réalisation prévue par Sommeiller. Ce dernier resta directeur des travaux. Au plébiscite, il vota pour la Sardaigne, voulant rester attaché à son grand œuvre.

Les batteries de perforatrices ne furent mises en action qu'en 1861, côté Bardonnèche, et qu'en 1862, côté Modane ; le chantier de Modane se heurta bientôt à un banc de 400 mètres d'épaisseur de quartzite, roche très dure sur laquelle s'émoussaient si rapidement les perforatrices qu'il fallut la vive insistance de Sommeiller pour vaincre le découragement des ouvriers prêts à abandonner le travail.

La rencontre des perforatrices des deux chantiers eut lieu dans la nuit de Noël 1870, à quelques décimètres en plan et en hauteur du point théoriquement prévu. Une brêche assez large fut ouverte pour que Sommeiller, alors très malade à Turin, put, le lendemain du jour de Noël, venir par train spécial, et être le premier à franchir le souterrain de bout en bout. L'évènement passa à peu près inaperçu en France alors en partie occupée par l'armée allemande et Paris investi.

L'état de santé de Sommeiller, usé par quinze années de labeur incessant, s'aggrava à un point tel qu'il fut transporté dans son cher Saint-Jeoire natal où il devait mourir le 11 juillet 1871. Il n'eut pas la haute satisfaction de participer à la cérémonie de l'inauguration qui eut lieu, après balastage et pose des rails, le 16 octobre 1872 sous la direction de son fidèle collaborateur Grattoni. Le train d'inauguration partit de Bardonnèche et vint jusqu'à Modane chercher les invités français venus par voitures depuis Saint-Michel-de-Maurienne alors terminus de la voie ferrée. Ces invités, parmi lesquels le Ministre français des travaux publics, furent ramenés à Bardonnèche où eut lieu un banquet monstre. A ce banquet, les autorités Sardes avaient invité Ferdinand de Lesseps qui, quatre ans aupa-

ravant, avait présidé à l'ouverture du Canal des Deux Mers.

Dans son discours, il fit l'éloge des grands travaux internationaux comme le Canal de Suez, le tunnel du Mont-Cenis, qui aident aux relations des peuples et doivent devenir un élément de la paix universelle. A si peu de distance du douloureux traité de Francfort (10 mai 1871) la France avait été très médiocrement représentée à ces cérémonies et festivités, tandis que les fêtes se prolongèrent à Turin où le Roi Victor Emmanuel II, « il re galante Uomo », séjourna durant une dizaine de jours. M. Thiers, chef du pouvoir exécutif, se rendit compte qu'une erreur de protocole avait été commise ; il envoya son ministre des affaires étrangères, le Marquis de Rémusat, saluer à Turin, celui qui était devenu Roi de toute l'Italie, depuis exactement un an — le 20 septembre 1870.

Sommeiller est un magnifique exemple de la ténacité savoyarde. Durant quinze années, il ne cessa de lutter heure par heure contre les difficultés de toutes sortes : incrédulités, jalousies, crédits, à coups matériels ; comme il le disait lui-même : « tarauder avec les ongles l'acier de ses machines » et même la très coriace quartzite.

Il mérita amplement le surnom de « tête de fer » que trois siècles auparavant ses soldats donnèrent au plus glorieux des Ducs de Savoie, Emmanuel-Philibert (1528-1580), un des précurseurs de la stratégie moderne, vainqueur de la double bataille de Saint-Quentin en 1557 qui assura la délivrance de son Duché d'une occupation française de 23 ans (1536-1559) ; occupation dont ce stratège, en même temps qu'homme politique éminent, sut tirer un plein bénéfice par adoption et adaptation des innovations politiques, civiques, juridiques, à la française, de ce premier des deux « mariages de 23 ans » de la France et de la Savoie (le second étant celui de 1792 à 1815), précédant la grande et définitive union de 1860 dont nous fêtons cette année le centenaire.

Colonel FOLLIET.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Jacques DUPANLOUP. — **Ancêtres de Savoie et de Saintonge.** — Paris, 1957 (Imprimerie Centrale de l'Ouest, La Roche-sur-Yon). In-8°, 121 p.

Dans sa préface, M. Antoine Bouch complimente l'auteur qui, remontant sa filiation, n'a pas « espéré qu'elle le conduirait à quelque grand personnage », mais qui a cherché ses ancêtres « et les a pris comme ils étaient : bourgeois de leur petite ville, artisans et surtout paysans accrochés à leur arpent de bonne ou rude terre ».

Tel est bien le mérite de M. Jacques Dupanloup qui a su se laisser captiver par l'étude de ces familles, de souche modeste sans doute, mais lesquelles, écrit-il, « ont fait leur devoir et *servi* par leur amour du travail, leur probité, la continuité de leur effort, leur dévouement... ».

Le fruit de très longues recherches nous est livré dans ce petit ouvrage qui apporte sa pierre à l'histoire des villages de France. Si l'on a beaucoup écrit sur les châteaux, si chaque province possède son armorial, qu'existe-t-il sur les gens du tiers-état, à part quelques monographies de paroisses, comme celles publiées par l'Académie Salésienne et l'ouvrage annoncé sur les paysans d'Alsace ?

Et pourtant, de telles recherches ont tôt fait de vous passionner, j'en sais quelque chose ! L'évolution sociale des familles y trouve aussi une large place, et souvent a-t-on la surprise de voir surgir d'elles quelque élite comme ici la haute figure de Mgr Dupenloup ou le souvenir d'un héroïque lieutenant des volontaires nationaux du Mont-Blanc et de l'Armée d'Italie...

L'étude de M. J. Dupanloup donne aussi l'exemple des cas fréquents d'union entre Savoyards et enfants d'autres provinces de France tant celles-ci avaient d'affinités avec notre Savoie en dépit de ses princes étrangers et de ses frontières politiques.

Souhaitons que cet attachant travail, largement connu, suscite des imitateurs.

Georges CHAPIER. — **Châteaux Savoyards.** Tome V : *Les Châteaux de Savoie-propre*. In-8°, 152 p., Lyon, 1959.

Plusieurs fois déjà, j'ai eu le plaisir de présenter aux lecteurs de la « Revue Savoisienne » les ouvrages de notre confrère et

ami Georges Chapier. Parmi ces ouvrages, trois furent consacrés aux châteaux savoyards : Chablais, Faucigny, Tarentaise, Maurienne. Cette fois-ci, c'est le résultat de ses études sur les châteaux de Savoie-propre qu'il livre à notre curiosité. C'est un gros morceau, car, pour l'ensemble du vieux duché de Savoie, cette petite province qui est devenue l'arrondissement de Chambéry pourrait être comparée, quoique de bien loin, à l'Ile de France ou au pays des châteaux de la Loire.

L'histoire des châteaux de Savoie-propre est avant tout, ainsi que le rappelle l'auteur, celle même de la Savoie. Tous ces édifices furent étroitement mêlés à la vie du pays. Leur histoire est aussi celle des familles illustres qui furent les meilleurs soutiens de la monarchie savoyarde jusqu'à la Révolution.

Je ne citerai pas la quarantaine de châteaux décrits dans l'ouvrage ; le lecteur aura la satisfaction de les découvrir les uns après les autres, à la suite de notes historiques et géographiques d'une utile précision. Le château des ducs de Savoie à Chambéry, la citadelle de Montmélian, Miolans, Montmayeur, Chignin, le fort de Pierre-Châtel... tiennent une place de choix. Georges Chapier surprendra certains quand ils liront qu'au vallon des Charmettes, en plus de la fameuse habitation où les rousseauistes se rendent en pèlerinage, demeure une maison-forte « qui n'est pas sans posséder, elle aussi, quelques titres de gloire ». Chargée de surveiller le débouché de l'ancienne route de Grenoble à Chambéry, elle appartint au malheureux apothicaire Pierre de Lompnès, décapité après la mort tragique du Comte Rouge. En 1596, son propriétaire était le Président Antoine Favre ; plus tard, résidence de Joseph de Conzié, que Jean-Jacques venait visiter presque chaque jour, alors qu'il jouissait de l'hospitalité de Mme de Warens...

Cet ouvrage, auquel fera suite le Tome VI réservé aux châteaux du Genevois, intéressera vivement tous ceux qui veulent connaître le passé du cœur même de notre petit pays que la féodalité sépara, pour des siècles, des autres provinces gauloises qui devaient reformer la France.

Louis Pfister.